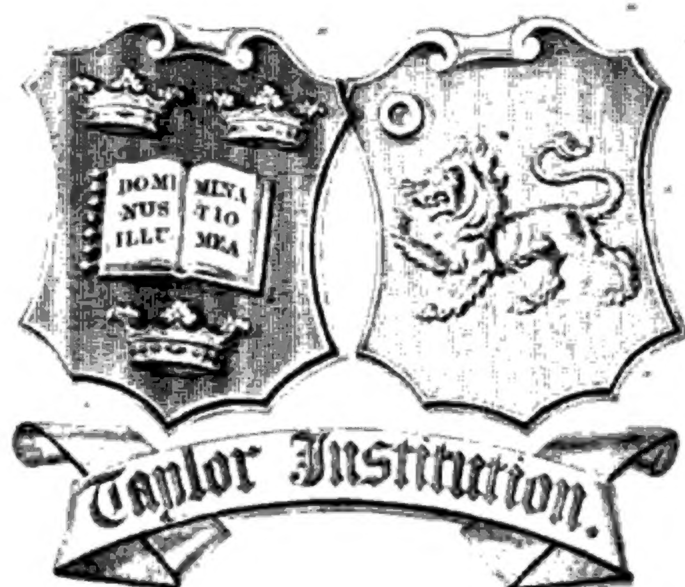
image
not
available


DOMI NUS ILLU MINA TIO MEA
Taylor Institution.



VOCABULAIRE

DE

LA LANGUE FRANÇAISE,

EXTRAIT DE LA DERNIÈRE ÉDITION

Du Dictionnaire de l'Académie.


DOMI NUS ILLU MINA TIO MEA
Taylor Institution.



VOCABULAIRE

DE

LA LANGUE FRANÇAISE,

EXTRAIT DE LA DERNIÈRE ÉDITION

Du Dictionnaire de l'Académie.


THE TAYLOR INSTITUTION
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF OXFORD

INTRODUCTION NÉCESSAIRE.

Il arrive une époque où les langues ne *s'enrichissent* plus, parce que la richesse réelle des langues consiste à fournir à la pensée tous les instruments dont elle a besoin, et que ce besoin a des bornes rationelles, déterminées par la portée possible de notre intelligence.

Il n'arrive point d'époque où les langues ne puissent *s'augmenter*, parce que les notions de faits sont inépuisables, et que les faits se présentent sous des aspects infinis.

Le langage ne s'arrête pas devant cette difficulté : il ne produit plus de *mots nouveaux*, car il est défendu à l'homme de produire un mot nouveau qui ne représente pas une *idée nouvelle ;* — mais il combine des mots anciens, empruntés çà et là, et souvent employés au hasard, pour exprimer un nouveau fait, ou pour en modifier le nom par de nouvelles acceptions.

Telles sont en général les nouvelles nomenclatures scientifiques, et ce n'est pas ici le lieu de chercher quel intérêt ont les sciences à traduire leurs nomenclatures dans les langues mortes, quand la langue vivante est devenue trop vulgaire. Ce qu'il y a de certain, c'est que tous ces mots survenus à la suite des langues faites composent des *argots* plus ou moins utiles dans l'usage des langues techniques, mais qu'ils n'appartiennent plus à la série, d'ailleurs assez difficile à fixer, des vocables naturels.

L'Académie française, instituée pour régler et pour conserver la langue, eut la sagesse de circonscrire son travail, et de rester dans ses véritables attributions. Elle laissa une large part à la féconde industrie du lexicographe qui croissait avec toutes les autres, une large part au néologisme et à la fantaisie. Elle se prescrivit de ne rien accueillir qui n'eût l'autorité d'un livre avoué par le public, ou d'une manière de parler confirmée par l'habitude.

Son plan, ainsi restreint, n'admet que la partie *exacte* de la langue, et c'est peut-être avec cette sobriété scrupuleuse que devait être exécuté le Dictionnaire *de l'usage*. Il ne nous appartient pas de décider, cependant, si l'Académie aurait pu faire mieux quand elle entra dans l'exercice de son mandat, entre une langue admirable qui n'était déjà plus, et une langue également admirable qui attendait encore ses maîtres et ses modèles. Quoi qu'il en soit, son Dictionnaire, sans doute un peu prématuré, influa d'une manière essentielle sur la langue française, dont il est resté la règle, et dont il sera pour l'avenir le plus précieux document.

Renfermé dans le cadre dont nous parlons, le *Dictionnaire de l'Académie* est encore, par son étendue, un de ces livres d'étude qui demandent pour être consultés les facilités du pupitre et du bureau ; il ne peut guère mieux s'accommoder à la chaise de poste du voyageur riche qu'à la poche du piéton; il a dû pourvoir d'ailleurs à une multitude de difficultés de détail, qui surgissent à tout moment dans une conversation très-développée, ou dans une lecture très-attentive, mais qui ne sont que d'une importance fort secondaire dans les communications essentielles de la parole. On ne saurait s'en passer pour écrire avec justesse; on peut trouver dans un *Abrégé* fait avec soin tous les renseignements nécessaires pour s'exprimer correctement. Telle est l'origine de ces *Vocabulaires*, si multipliés dans le commerce de la librairie, sous des noms justement estimés, et auxquels des additions plus ou moins heureuses ont donné quelquefois un air de nouveauté, mais qui sont toujours calqués, en dernière analyse, sur le *Dictionnaire de l'Académie.*

L'éditeur du *Dictionnaire de l'Académie* a dû penser, par conséquent, à le résumer dans un *Vocabulaire* usuel et portatif, qui aurait, par dessus les autres, l'autorité du grand ouvrage dont il est la plus simple expression possible, et qui serait, en quelque sorte, exécuté sous les yeux de l'Académie elle-même. C'est une œuvre d'autant plus difficile que, partout où il y a concurrence, il y a nécessité d'enchérir, et que les *Vocabulaires* privés dont nous parlons n'ont pas manqué d'enchérir sur l'Académie, en suppléant à l'exiguïté de la définition par des illustrations dont l'Académie, si elle l'avait voulu, pouvait aisément leur enlever l'initiative, comme l'*Étymologie* et la *Prononciation*.

Ces deux grandes questions que l'Académie a laissées, presque partout, à l'arbitre du lecteur de son *Dictionnaire*, en attendant qu'elle eût le loisir ou la volonté de leur consacrer un travail plus vaste et plus lumineux qui l'occupe, dit-on, dès aujourd hui, sont en effet élémentaires dans la connaissance des langues; et on peut même dire absolument que personne n'a le droit de proférer *le mot* avec autorité, que personne n'est capable de lui donner sa valeur virtuelle, sans en connaître l'*Étymologie* et la *Prononciation;* mais les auteurs de *Vocabulaires* ont jusqu'ici tranché cette question plutôt que de la résoudre, parce qu'elle est insoluble dans beaucoup de points, et qu'il fallait que la saine raison, qui émane pour nous de quelques excellents écrits, la dégageât d'abord de ses exceptions nécessaires.

Nous admettrons donc ce système d'additions, malgré sa hardiesse, dont aucune théorie écrite n'a pu encore régler les écarts; nous l'admettrons, dis-je, pour ne pas rester en arrière avec les Vocabulaires qui nous ont précédés, et pour jeter un peu de clarté, si nous en sommes capables, dans ce chaos de faits douteux auxquels manquent à la fois les principes et les signes; mais nous avons besoin pour cela de trouver quelque attention dans l'homme qui sent la nécessité d'apprendre, parce qu'il a conçu la ferme volonté de savoir. C'est pour lui seul que ces pages sont écrites, car nous les tenons pour inutiles à l'usage habituel et aux communications vulgaires de la parole.

Nous dirons donc d'abord ce que nous entendons par les *Étymologies* d'une langue, et de la langue française en particulier.

Nous chercherons ensuite à faire comprendre ce que nous croyons comprendre nous-mêmes de sa *Prononciation*.

Nous réduirons enfin ces dernières notions à leur expression la plus abrégée pour fournir à l'étude autant de renseignements qu'il nous est possible de lui en offrir par un rappel commode à l'ordre alphabétique du *Vocabulaire*.

DE L'ÉTYMOLOGIE.

L'Étymologie, suivant les racines de son nom, c'est *la vérité de la langue ;* et on conçoit à merveille l'intérêt que les hommes ont pu trouver à remonter de plus en plus aux origines de leur parole, pour se rendre compte de ce mystère qu'ils ne connaîtront jamais. L'Étymologie, raison du langage, a donc nécessairement occupé les bons esprits, et son étude a tant d'attraits pour les intelligences inventives et curieuses, qu'il n'est pas étonnant qu'elle en ait égaré plusieurs.

Nous n'entendons rien à l'Étymologie, prise dans son sens absolu, puisque la langue primitive est encore à découvrir. C'est une solution qui résoudrait tout en lexicologie, mais qu'on n'obtiendra point.

Quant aux étymologies d'une langue actuelle, quant à la manière dont les mots s'y sont introduits, c'est une recherche vulgaire, et que nous pouvons entreprendre. Le plan de notre ouvrage ne demande rien de plus.

Soit que tous les peuples aient puisé leurs langues à une source commune, soit que la faculté de les produire et de les modifier ait été subordonnée partout à de certaines conditions de localité qu'on peut assujettir, sans trop d'effort, à des circonscriptions géographiques assez bien déterminées, partout où il s'est formé une société d'hommes il s'est formé une langue. C'est ce qu'on appelle la langue *autochthone*, la première langue de la patrie. C'est, relativement à chaque langue en particulier, la seule langue primitive où il lui soit permis de chercher ses titres et ses origines.

Mais aucune langue n'avait pu se renfermer dans des limites infranchissables

Le commerce lui rapportait à chacune de ses investigations autant de mots nouveaux que de produits inconnus. La guerre lui imposait des formes nouvelles, même quand elle ne parvenait pas à lui substituer une langue toute faite. La science passait sur le tout avec ces habiles nomenclatures dans lesquelles elle se complut toujours à envelopper ses secrets.

Cette action progressive ou destructive, comme on voudra l'appeler, l'action irrésistible des temps et des choses, qui change incessamment la première forme donnée du langage, ne peut guère s'exprimer que par des exemples; et cette nécessité nous fait rentrer naturellement dans notre sujet, en nous ramenant à la langue française en particulier.

Nous accordons volontiers qu'une très-grande partie de cette unité géographique, fort composée d'ailleurs, qui est aujourd'hui LA FRANCE, a eu pour langue *autochthone* le celte, gaulois ou breton, et nous ne connaissons aucune langue congénère à celle-là qui paraisse lui disputer cet avantage. Il ne sera donc pas étonnant qu'on y retrouve un grand nombre de nos radicaux.

La conquête romaine (car je ne m'arrête ici qu'aux époques historiques et décisives) produisit une révolution considérable dans les usages de la parole. Les Romains, dont l'antipathie pour tout ce qui n'était pas romain forme un des caractères les plus distinctifs, avaient dans un profond mépris toutes les langues *barbares;* mais le bon sens de cette nation lui faisait sentir l'impossibilité de les détruire. Ils acceptèrent le mot en le soumettant à quelques-unes de leurs flexions et de leurs désinences. Par manière de compensation, ils introduisirent, sans le savoir, dans notre langue naissante, une multitude d'expressions, recommandées par la nécessité ou accréditées par l'euphonie. C'est probablement ainsi que se forma cette langue intermédiaire qu'on appelle la langue romane, et que M. Raynouard a fixée par d'admirables travaux, mais qui n'avait jamais fourni avant lui des théories classiques aux langues nouvelles.

L'invasion franque dut exercer beaucoup moins d'influence. Il était du naturel de ces vainqueurs, qui avaient à peine un langage et des dieux, d'adopter facilement l'idiome et la religion des pays conquis. Jamais un déluge d'hommes, passé à travers les peuples, n'a laissé moins de traces de son irruption et de ses ravages. C'était une matière propre à la civilisation qui se moulait dans la nôtre, comme un métal en ébullition qui jaillit de la fournaise en torrents de feu, sous l'œil impassible d'un ouvrier intelligent.

D'autres siècles arrivèrent: l'élément latin fut fortifié par les sciences de Charlemagne; il s'agrandit de règne en règne, jusqu'à ce que des femmes italiennes, assises au trône de France, vinssent l'assouplir, par l'exemple de la cour et l'obséquieuse imitation des provinces, à des articulations plus molles, à des vocalisations sans diphthongues. Le Français abdiqua dès lors sa belle et sonore gravité: il sacrifia son énergie à la grâce, et la sacrifia en pure perte, car il fut bien loin de gagner en froide et inexpressive harmonie ce qu'il perdait en vigueur. L'Étymologie avait déjà péri dans cette prononciation puérile; M. de Voltaire, à la suite de quelques mauvais grammairiens des deux siècles précédents, la poursuivit jusque dans l'orthographe, qui devait être l'autorité invariable du mot, et non pas la vague et mobile figure de son émission orale. Telle est cependant chez nous la puissance tyrannique des noms (car il est impossible de reconnaître dans l'occasion dont nous parlons la puissance légitime du savoir et de l'esprit), que cette *orthographe*, tout-à-fait dénuée de raison *orthographique*, prévalut aux yeux de l'Académie française, et que nous sommes obligés de l'adopter dans l'*Abrégé* de son *Dictionnaire*. Jamais révolution ne jeta un désordre plus grave que celui-ci dans l'histoire généalogique des étymologies naturelles. Nous venons de voir que les sauvages du Nord eux-mêmes avaient respecté ce qu'un philosophe a détruit.

Au milieu des grands mouvements du corps politique, l'action de clergé et d'université, l'action littéraire et technique, allaient toujours en croissant, et immatriculait le grec dans tous nos titres de langue, le grec qui était devenu naturellement la langue savante d'un peuple dont le latin était presque devenu la langue vulgaire. Les nomenclatures allèrent plus loin. Elles mirent le grec partout où la facilité de cohérence et de composition qui se trouve entre ses radicaux leur permit de substituer une contraction, ou, pour parler comme

elles, une synérèse grecque à la diffusion analytique, mais verbeuse et languissante, de notre langue descriptive. La méthode scientifique parla grec, et elle aurait peut-être bien fait si elle s'était renfermée dans les attributions de la méthode. La part du grec en français se compose donc, en premier lieu, de ce qui nous en a été transmis par le latin, etc.; secondement, de ce qui nous en a été imposé par l'érudition; car il serait absurde au dernier degré d'attribuer sa large invasion à l'influence progressive de quelques colonies, qui n'ont jamais agi que fort médiocrement sur la langue nationale.

Ceci nous conduit à des influences plus immédiates, plus prolongées, plus incontestables: celles de la langue autochthone de la Bretagne sur l'Ouest, du néerlandais sur le Nord, du basque sur le Midi pyrénéen, du vieil allobroge sur nos Alpes orientales. Et il faudra bien laisser une part à des possessions quelquefois séculaires, comme celle des Anglais dans une partie de nos provinces, des Allemands en Lorraine, des Espagnols en Franche-Comté.

Convenons maintenant qu'il n'est donné à personne de débrouiller ce fatras savant d'origines et de dérivations, tirées plus ou moins hasardeusement du celte de l'Armorique, et du prétendu punique de la Biscaye; et puis du roman, de l'italien, du latin, du grec; et puis peut-être de l'hébreu, comme le pensaient Guichart, Bergier, Thomassin; ou du sanskrit, comme plusieurs savants ne sont pas loin de le penser aujourd'hui; et puis enfin de la langue primitive quand on la trouvera, si Court de Gébelin ne l'a pas trouvée. Il n'y a pas un de ces systèmes qui n'ait eu ses partisans; et, ce qu'il y a de singulier, c'est qu'il n'y en a pas un qui ne leur ait fourni des inductions extrêmement spécieuses. Nous en dirons la raison en peu de mots :

C'est que les langues qui vieillissent sont composées comme le vaisseau d'Égée, ou, pour nous servir d'une comparaison beaucoup moins ambitieuse, comme l'habit d'Arlequin. Il n'y a donc point de système étymologique qui ne repose sur un certain nombre de faits très-véritables; mais, par la même raison, il n'y a point de système absolu, point de système exclusif en étymologie qui ne soit essentiellement absurde. On ne connaît aucune langue qui procède tout entière d'une autre; et cela ne pourrait pas même se dire de l'italien relativement au latin, quoiqu'il n'y ait point de filiation mieux établie. Cela serait encore beaucoup moins vrai du français, dans la promiscuité de ses nations et de ses dialectes.

Les nécessités de l'*Étymologie*, appliquées au dictionnaire de la langue, ne demandent pas d'ailleurs des recherches si savantes. Pour l'homme qui veut parler rationnellement, et se rendre un compte exact de la valeur de sa parole, il suffit de savoir d'où elle dérive en dernier lieu, et ce qu'elle a exprimé dans le langage quand elle y a été introduite. Quant à la poursuivre d'origine en origine, jusqu'au moment où l'investigation s'arrête devant une difficulté insoluble, c'est une œuvre d'érudition et souvent de fantaisie qui n'a rien de commun avec la prise de possession d'une langue donnée. *Terre* vient de *Terra*, *Ciel* vient de *Cælum*, voilà le fait étymologique. D'où viennent *Cælum* et *Terra*? c'est une question d'étymologie latine, et quand celle-là sera résolue en latin, elle ne se reproduira que dans la langue antérieure qui en a fourni les radicaux. L'étymologie essentielle dans le *Vocabulaire*, c'est l'*étymologie immédiate*.

La seule objection à faire à ce principe se ferait au nom du roman, qui est, à la vérité, un dialecte intermédiaire entre le latin et les langues qu'on appelle *néo-latines;* mais le roman, c'est déjà du français, et de l'excellent français, à l'âge de formation. L'*Étymologie* immédiate, comme nous l'avons comprise, serait trop immédiate si elle ne s'appuyait sur une langue exacte et fixée.

Cette théorie qu'il a fallu éclaircir, et qui laisse de côté une multitude d'étymologies douteuses ou arbitraires, se développera mieux dans ses applications; et nous croyons fermement qu'elle ne perdra rien à être comparée, sous le rapport de l'exactitude et de l'utilité, au système étymologique des anciens *Vocabulaires*.

DE LA PRONONCIATION.

Si l'*Étymologie* réduite, comme elle doit l'être dans le dictionnaire de la langue usuelle, à la dernière origine du mot; si le radical exprimé, pour

ainsi dire, à sa dernière génération, ne paraissent pas l'objet d'une recherche trop laborieuse; si, à quelques exceptions près, à beaucoup d'exceptions près, peut-être, mais il faut s'y soumettre sans hésiter plutôt que de tomber dans le faux, cette généalogie lexique n'est guère plus embarrassante que celle d'un fait de l'état civil appuyé sur des actes patents; si on peut en faire, dans ce mode et avec cette réserve, une sorte de science exacte, il n'en est pas de même à l'égard de la *Prononciation*, qui est certainement la plus arbitraire de toutes les sciences de l'homme, la plus difficile à formuler, celle qui se refuse le plus irrésistiblement à une démonstration écrite. Et la raison en est si sensible, que l'on comprend à peine qu'elle ait échappé aux innombrables vocabulistes qui ont entrepris de figurer la prononciation française.

En effet, on est toujours parti dans cette entreprise d'un principe absolument faux, c'est-à-dire de l'opinion que l'orthographe est l'image de la prononciation, tandis qu'elle n'est réellement, comme l'indique l'étymologie du mot, que *la raison de l'écriture*. Or il n'y a souvent rien de plus contraire à la raison de l'écriture que l'usage de la prononciation. L'*orthographie*, vieux terme qui rend mieux ma pensée, est une méthode tout à fait distincte de l'*orthophonie*. Ce sont deux genres de signes différents.

Pour que l'orthographe pût devenir l'image parfaite de la prononciation, il faudrait que tous les signes de la parole fussent représentés par un signe correspondant de l'écriture, et c'est ce qui n'est arrivé dans aucune langue. S'il en est quelques-unes qui offrent, jusqu'à un certain point, cette heureuse appropriation du signe écrit au signe vocal, ce n'est certainement pas la langue française, dans laquelle Honorat Rambaud comptait déjà, en 1578, quarante-trois éléments de prononciation contre vingt-trois éléments d'écriture. Encore faut-il rabattre de ceux-ci les signes composés, comme le X, les signes doubles, comme l'Y ou le K, les signes équivoques, comme le C sifflant qui est un S, et le S doux qui est un Z, les signes nuls, comme l'H, hiéroglyphe insignifiant d'une valeur inconnue. Et, au contraire, faudrait-il ajouter, pour être complet, au calcul d'Honorat Rambaud, quatre ou cinq éléments de prononciation dont il n'a pas tenu compte, mais qu'on trouverait dans nos dialectes.

Il s'en faut donc des deux tiers au moins que l'orthographe de la langue française ait la monnaie de sa prononciation, et l'idée de figurer une cinquantaine de sons par une quinzaine de signes est une des plus absurdes qui soient jamais entrées dans la tête des hommes. Tout grammairien qui a pu s'aviser de rendre l'orthographe conforme à la prononciation n'a prouvé qu'une chose, mais je conviens qu'il l'a prouvée d'une manière irrésistible : c'est qu'il ne savait ni ce que c'est que l'orthographe, ni ce que c'est que la prononciation, ni ce que sont les voix de la parole, ni ce que sont les signes de l'écriture.

La bonne prononciation s'apprend dans le commerce oral des personnes bien élevées qui parlent bien, et il n'y a point d'autre moyen de l'apprendre. La bonne orthographe s'enseigne par la lecture réfléchie des bons livres, imprimés avec l'intelligence que donne aux bons imprimeurs l'étude des radicaux ou de l'étymologie, et il n'y a point d'autre moyen de l'enseigner.

Pour qui est faite d'ailleurs cette traduction du mot écrit qui tente d'exprimer la valeur du mot prononcé? Pour l'homme du pays? il l'apprendra cent fois mieux au prône, si son curé est convenablement lettré, ou au barreau, si par hasard son avocat parle français. Il l'apprendra au théâtre, dans les cercles, dans les rues. Il ne l'apprendra pas dans les livres.

Pour l'étranger qui voyage (et dans ce cas seulement je ne pourrais en contester l'utilité)? mais s'est-on jamais flatté de donner aux étrangers une notion exacte de notre prononciation par la cacographie misérable dont on se sert pour la représenter? Cela ne serait praticable qu'autant que nos signes écrits seraient reçus du consentement unanime des nations dans l'acception que nous sommes convenus de leur attribuer en prononçant, et tout le monde sait parfaitement qu'il n'en est rien. Ainsi l'Italien, l'Espagnol, l'Anglais, l'Allemand qui consultent nos dictionnaires de prononciation figurée, pour former la leur, tomberont d'une erreur dans une autre, sur la foi de cette explication qui n'explique rien, parce que la valeur virtuelle de la lettre ne saurait être définie que par des communications verbales, par l'usage de la conversation, par

l'exercice médité de la parole; parce qu'ils prononcent autrement que nous plus de la moitié de nos voyelles, plus de la moitié de nos articulations.

Depuis qu'on invente tant de belles choses dont la plupart ont déjà été inventées, comment n'a-t-on pas inventé encore un instrument qui laisserait fort en arrière toutes les découvertes de tous les siècles, sans en excepter l'imprimerie : une *phonopée de la voix humaine* (voilà déjà son nom), qui rendrait, sous les soixante-quinze ou quatre-vingts touches de son merveilleux clavier, toutes les *vocalités* simples ou consonnantes des langues, et qui pourrait, suivant le goût et l'érudition de l'artiste philologue, les soumettre à toutes les variations de leur mélopée? Ce *novum organum* aurait plus de portée que celui de Bacon.

Tant que ceci ne sera point fait, il ne faut pas penser à expliquer la prononciation par des signes.

Il suffit, pour se faire une notion juste de cette impossibilité invincible, de jeter les yeux sur les livres où l'on s'est efforcé de la vaincre, et de les comparer avec le *Dictionnaire de l'Académie française*, où elle a été si sagement évitée. M. Gattel et M. Landais se croient, par exemple, bien autorisés à reprocher au *Dictionnaire de l'Académie* de n'avoir défini le double LL *mouillé* de *fille* et de *famille* que par ce nom vague de double LL *mouillé*, qui ne donne aucune idée au lecteur du mécanisme ou de l'artifice de sa prononciation; et il est certain que ce serait une faute grave s'il y avait moyen de définir autrement cette articulation dans une explication écrite. Mais ce moyen, ce serait un signe simple bien convenu, et ce signe n'existe pas.

Qu'ont fait dans cet embarras nos phonographes de vocabulaires? Le plus habile a écrit *mouyé*, qui se rapproche un peu de la prononciation naturelle, mais qui ne l'exprime point, l'*y* grec de *moyen* et de *moyeu*, qui est une vraie consonne, étant toutefois la consonne *douce* du double LL *mouillé*, et ne pouvant en représenter la valeur *rude*; un autre, *moulié*, qui est une faute énorme de prononciation; M. Gattel, *mouglié*, autre barbarisme qui ne revient à la valeur propre de l'articulation que dans la bouche d'un Italien, et que je me garderais bien de condamner dans un dictionnaire à l'usage exclusif des Italiens; M. Landais, *mou-i-é*, innovation annoncée avec beaucoup de pompe dans un livre imprimé avec beaucoup de luxe, mais qui prouve, à mon grand déplaisir, que le dernier des *Dictionnaristes* de la langue française n'en savait pas tout l'alphabet. Ces quatre orthographes sont presque également absurdes.

Qu'est-ce donc que le double LL *mouillé*? C'est tout bonnement le double LL *mouillé*, comme l'Académie vous l'a dit, et je crois que l'Académie serait bien embarrassée de le mieux définir avec nos signes. C'est en effet une articulation qui n'a point de signe propre; qui ne s'est jamais exprimée dans l'orthographe *néo-latine* que par des signes composés, et qu'il serait impossible d'exprimer autrement, tant que la néographie ne nous aura pas dotés d'un alphabet complet, si elle est capable d'en faire un, et surtout de le faire recevoir. L'Académie a donc pris le seul parti qu'il y eût à prendre quand elle s'est renfermée dans une phrase technique au lieu de se perdre en fausses approximations, qui n'aboutiraient en dernier lieu qu'à vicier la prononciation d'une manière irréparable, comme je l'ai prouvé tout à l'heure par quelques exemples.

Si la définition de l'Académie ne vous suffit pas (et je conviens qu'elle ne peut suffire), demandez au premier Italien venu comment il prononce le *gli* article, à un Espagnol comment il prononce le double LL de *llamar*. Faites mieux encore : prenez la peine de vous en informer auprès de l'*écaillère* du coin, chez l'*émailleur*, chez le *quincaillier*, chez le *taillandier*, chez votre *tailleur*; de l'homme qui donne la *paille* à vos chevaux, de la bonne qui donne la *bouillie* à vos enfants. Toute émission de la parole qui n'a point de signe écrit dans l'alphabet ne saurait s'enseigner par d'autres moyens que la parole.

Il me paraît évident, d'après ces principes (et je suis encore à chercher quelques objections possibles contre une théorie aussi claire), qu'une orthographe conforme à la prononciation, dans une langue qui n'est pas parvenue à représenter par des signes propres le tiers de ses éléments, est le caprice extravagant d'un grammairien sans logique. Cependant un dictionnaire de prononciation est en grande partie, c'est-à-dire pour plus de moitié, la malheureuse application de cette idée inexécutable, qu'il faut reléguer au nombre des chimères scienti-

fiques avec la pierre philosophale, la quadrature du cercle, et le mouvement perpétuel.

Si cette proposition est démontrée pour tout le monde comme pour moi, tout le monde en tirera la même induction que l'Académie, dont je crois l'opinion implicite assez manifestée par son silence : c'est que la prononciation figurée par des signes équivoques (et je ne pense pas qu'elle puisse l'être autrement) n'est qu'une superfétation vaine et trompeuse dans les vocabulaires.

Mais comment lutter aujourd'hui, dans une entreprise littéraire même que l'autorité dont elle émane destine à devenir classique, avec ces innovations de la presse qui ont pourvu à tout, sans excepter l'impossible, et dont on n'oserait décliner l'initiative, sous peine d'être accusé de maladresse ou d'impuissance ? Il y a d'ailleurs des considérations à garder dans les résolutions extrêmes, et spécialement dans celle-ci, car le système de prononciation, le plus vicieux possible, repose sur un principe utile, et il peut éclairer l'usage de la parole de quelques lumières précieuses. Ce n'est certainement pas une chose indifférente, par exemple, que de représenter la prononciation de certains mots difficiles par quelques signes plus précis, quand on les trouve dans l'alphabet sans être obligé de les tordre à des acceptions nouvelles, et que cette leçon auxiliaire du mot ne présente aucune ambiguïté à l'expression. Par malheur, cela n'arrive pas souvent.

Nous admettons par conséquent la méthode tant de fois essayée de représenter la prononciation avec une orthographe qui n'a jamais été faite pour cela, et nous sommes réduits à cette extrémité, comme je l'ai dit, par une concurrence qui nous effrayerait moins si elle ne pouvait pas avoir des résultats fort dangereux pour la pureté du langage. On a vu tout-à-l'heure que les dictionnaires de prononciation avaient fourni, sur le premier mot venu, quatre autorités différentes à quatre différents barbarismes, et on se demande avec inquiétude comment une de ces quatre erreurs officieuses ne prévaudrait pas tôt ou tard, comment elles ne prévaudraient pas toutes ensemble, peut-être, sur la prononciation vraie qui ne peut s'écrire. Cependant il est non-seulement probable, mais certain, que cela doit arriver; car un fait sensible et matériel qui est consacré dans les livres classiques d'une science prévaudra toujours sur un fait abstrait que les livres n'ont aucun moyen d'exprimer, surtout dans les temps de scepticisme universel qui correspondent infailliblement à la décadence des langues.

La naïve prononciation de la langue française est donc mise en grand péril par les dictionnaires de prononciation.

Il semble qu'il appartenait à l'Académie française (et je lui soumets cette opinion avec toute la déférence que je dois à ses lumières) de réprimer cette frénésie phonographique dont l'influence n'est pas aussi méprisable qu'on l'imagine. C'était beaucoup de s'abstenir, sans doute, et l'Académie l'a fait presque toujours; mais il fallait peut-être condamner hautement, il fallait proscrire le barbarisme de la parole dans sa vocalisation et dans son articulation comme dans sa construction lexique. Si l'écriture est le corps visible et persistant du langage, la prononciation en est l'âme. C'est elle qui le vivifie, qui le soutient, qui règle et accélère ses progrès, qui l'use enfin, et qui l'abandonne après l'avoir usé. Le premier symptôme de mort des langues qui finissent, c'est l'altération capricieuse et systématique de la prononciation, et nos linguistes de vocabulaires n'épargnent rien pour hâter cette catastrophe.

Un *Traité de Prononciation*, appuyé sur un alphabet philosophique où toutes les valeurs positives de notre *prolation* française seraient représentées par des signes propres, éclairci par des analogies et des comparaisons empruntées à nos langues congénères, et surtout émané de haut, serait donc, selon moi, avant l'immense et magnifique travail auquel l'Académie vient de se dévouer, le monument le plus utile et le plus imposant que l'homme eût jamais élevé à sa parole. Dénué de tout ce qui serait indispensable pour produire et pour accréditer un pareil ouvrage, le temps, les facultés, l'autorité, la mission ; justement effrayé d'une entreprise qui excéderait de beaucoup les bornes d'une préface, et peut-être d'un volume; convaincu d'ailleurs qu'elle exigerait, pour développer nettement ses résultats à tous les esprits, des signes ou des caractères qui nous

manquent et nous manqueront probablement toujours, j'ai dû renoncer à de tables de prononciation inexécutables, me rapprocher de la routine commun autant que cela est possible sans tomber dans l'absurde, réduire enfin ces pré liminaires à l'exposition de quelques combinaisons d'orthographe imitative qu me sont particulières, et à l'explication de certains signes conventionnels qu les vocabulaires antérieurs expliquent mal ou n'expliquent point.

J'ai donc regardé comme admis tous les principes vulgaires de notre épella tion, même quand ils sont radicalement ridicules, comme *au*, *in*, *on*, *un*, *eu*, *ou* *ch*, etc., et surtout quand ils ne peuvent se remplacer par des signes vrais e spéciaux qui en rendent plus explicitement la valeur; je me suis soumis san scrupule à cette nécessité, parce qu'il n'est pas présumable qu'on arrive à con sulter le *Vocabulaire* sans avoir acquis au moins la science indispensable de *Petites Tablettes* d'école primaire. Dans les cas très-nombreux où le signe con venu a manqué de netteté, j'ai cherché à le caractériser par une acception d propriété qu'il a bien fallu laisser dans le vague de sa définition, et dont o n'acquerra la perception nette que par le commerce de la parole. Dans les cas enfin, plus nombreux qu'on ne le croit, où les *Vocabulistes* mes prédécesseur ont trompé leurs lecteurs sur la prononciation véritable de certaines lettres ou de certaines alliances de lettres, parce qu'ils se trompaient eux-mêmes, j'a fait mes efforts pour remédier à leur méprise, avec l'aide des hommes de mo temps qui se sont acquis dans la chaire, à la tribune, au barreau ou au théâtre la réputation de prononcer la langue française d'une manière à peu près irré préhensible. Quelques détails sur ce sujet occuperont la dernière partie de mo *Avertissement.*

DE L'ORTHOGRAPHE FIGURÉE DU VOCABULAIRE.

La diphthongue *oi* est certainement, de toutes les vocalisations de la langu française, celle qui a donné le plus à faire aux phonographes, car elle ne signifi pas du tout dans ses éléments ce qu'elle a la prétention de signifier. Déjà, d temps de Henri Estienne, elle avait été remplacée par le son *è* dans la pronon ciation de la cour, qui finissait toujours par devenir celle de la ville; et Lauren Joubert, grand promoteur de cette révolution italienne qui essayait de s'intro duire dans la parole, est le plus ancien écrivain, je crois, qui ait substitué a signe simple que je viens d'écrire le signe composé *ai*, qui a prévalu. Dumarsai reprit le premier, Voltaire reprit le second, qui était le plus mauvais, et u prote inconnu du *Moniteur,* qui a suivi machinalement Voltaire, parce qu'il avai imprimé à Kehl, a été suivi par tout le monde, ou peu s'en faut. C'est un question jugée.

Le seizième siècle n'a pas manqué d'oseurs en néographie, qui, tout en admet tant la diphthongue *oi*, cherchaient à la rapprocher de sa valeur par sa figure et c'est dans le petit nombre de mots où la délicatesse italienne a permis de l conserver, comme dans *mémoire*, *histoire*, *gloire* et *victoire*, qu'une singulièr faveur de l'usage nous a laissé le droit d'en chercher les éléments, si graves si euphoniques, si admirés de M. de Voltaire lui-même, si dignes de ses regret dans tant de belles expressions où son déplorable exemple les a détruits. Pelle tier, Meigret, Taillemont, l'un Manceau, les autres *Lyonnoès*, la représenten par ce digramme *oè*, que les *Vocabulaires* n'ont pas accepté, ou qu'ils ont aban donné pour *oa*, sous le prétexte aussi faux que bizarre qu'à Blois on prononc *Bloas*, et que la prononciation de *Bloas* est essentiellement la meilleure de prononciations du monde.

Il faut donc choisir pour prononcer *gloire*, qui est heureusement un mo universellement français, entre le *gloère* de nos vieux Lyonnoès, et le *gloare* de habitants du Blaisois, qui ne prononcent pas *gloare*. La première de ces pro nonciations est provinciale ou patoise; la seconde est emphatique et affectée J'ai toujours entendu prononcer *glou-are*, en syncopant l'*ou* et l'*a* dans ce mo nosyllabe, ce qui est la forme propre de la diphthongue. C'est ainsi que j'ai écrit et, pour cette approximation comme pour toutes celles dont je me suis serv pour figurer aussi bien que possible la valeur du mot prononcé, je n'ai pu con sulter que l'usage qui m'a paru le plus général et le plus correct. En qualifian ce qui me sera propre dans ce travail du nom d'*approximation*, je crois établi

assez positivement qu'il n'a rien d'absolu, car la prononciation est de sa nature une chose arbitraire et presque individuelle, qui restera toujours équivoque entre deux personnes, et surtout entre cent mille. Une induction essentielle qui résulte de ceci, c'est que l'orthographe exactement appropriée à la prononciation, même dans un langue à faire qui posséderait un alphabet complet, serait le chaos de la parole. Quand chacun écrira sa prononciation au lieu d'écrire la langue orthographique, il n'y aura plus de langue.

Cette remarque se répétera dès l'acception de prononciation figurée que j'ai donnée au B, première de nos consonnes, devant les consonnes fortes. Il est reconnu de tous les grammairiens qui se sont occupés de la prononciation que ce contact fortifie la consonne faible, et la fait passer à la valeur de sa touche dure. Il n'y a rien de plus sensible dans les mots formés du latin. Ainsi *atteindre*, *attendre*, *atténuer*, ne sont certainement pas composés sur la disjonctive *at*, mais sur la préposition *ad*, dont la consonne s'est affermie par sa contingence avec l'initiale suivante. Il en est de même du *b* placé au devant des consonnantes rudes qui lui imposent la rudesse de leur articulation. Je ne crois pas qu'on prononce ni *absurde*, ni *obtus*, parce qu'il serait impossible de prononcer de cette manière sans appuyer le *b* sur une voyelle qui n'est pas écrite, et qui augmenterait vicieusement le nombre des syllabes du mot, mais *apsurde* et *optus;* et c'est sous cette forme que j'en ai figuré la prononciation, tout en m'en référant à ce que j'ai dit ci-devant sur le crédit que méritent ces approximations plus ou moins capricieuses. Un lexicographe qui se propose de peindre la prononciation par des équivalents ne peut jamais peindre que la sienne, ou tout au plus celle des gens qui prononcent le mieux selon lui. C'est un renseignement, mais ce n'est pas une garantie, et c'est encore moins une règle.

La prononciation du *g*, et du *c*, *k*, ou *qu*, sa lettre forte, est aussi une des plus mobiles et des plus équivoques de notre alphabet parlé. On en jugera par la seule épellation de ce signe, telle qu'elle est enseignée aux petites écoles, dans la leçon *ga*, *ge*, *gi*, *go*, *gu*. Il est évident que devant l'*a* et l'*o* le *g* a la valeur éclatante d'une gutturale; que devant l'*e* et l'*i* son articulation ne fait plus que doubler surabondamment celle de la soufflante ou *chuintante j*, comme elle se prononce dans *Jérôme;* que devant l'*u* elle acquiert une troisième puissance, presque généralement inconnue ou *innommée* des grammairiens. Quand je dis *Gauthier*, *Germain*, *Guillaume*, on ne saurait nier que j'emploie trois initiales distinctes de propriété, qui demanderaient chacune un signe spécial dans un alphabet régulier. La première a le son propre du *g gamma;* la seconde peut se représenter facilement par le *j*, qui ne diffère en rien dans *Germain* de ce qu'il est dans *Jérôme;* la troisième est une de ces consonnes auxquelles un caractère propre a failli, et qui ne sauraient s'enseigner que par l'oreille. Elle est toutefois usitée par les Italiens, qui l'emploient sous la double figure du *gh* dans un grand nombre de mots. Je l'ai appelée *g mouillé,* avec plus d'égards pour les routines de l'analogie que pour l'analyse et la physiologie grammaticales.

Il en est précisément de même des lettres rudes *c*, *k*, ou *qu*, si variées, quoique identiques, dans la prononciation de *Caroline*, de *Cécile* et de *Cuirasse*, de *Kamba* et de *Kyrielle*, de *Quentin* et de *Quintilien*. On voit que leur contact avec les mêmes voyelles produit sur elles les mêmes métamorphoses; et cela devait être dans des sons de même formation qui ne diffèrent entre eux que par le plus ou le moins de fermeté de la touche. Cette troisième acception de la gutturale de la touche forte, comme elle se remarque dans *Cuirasse,* dans *Kyrielle,* dans *Quintilien,* est la variété que j'ai désignée par le nom de *c mouillé*, à défaut d'une autre dénomination plus philosophique, parce que toutes les dénominations sont à peu près également bonnes quand elles sont comprises et convenues.

Le *g*, ou gutturale douce, acquiert une quatrième propriété par l'adjonction de la nazale *n*, ainsi qu'on le lit dans *Charlemagne*. C'est celle que les Italiens expriment par la même combinaison de lettres, et les Espagnols par le *n tilde*, ou surmonté d'une barre horizontale. J'en ai fait le *n mouillé*, appellation qui définit assez bien, selon moi, la nature de cette articulation, en attendant qu'on la caractérise mieux. Ce qu'il est important d'observer ici, c'est que cette articulation, non plus que celle du double *ll mouillé*, n'est jamais initiale en français, si ce n'est dans quelques patois auxquels *Vocabulaire* ne

pouvait avoir égard, et qu'elle reprend à la tête d'un mot la double valeur ses deux éléments, comme dans *gnome* et *gnostique*.

Je ne me crois pas obligé à répéter ici ce que j'ai dit du double *ll moui* en traitant ci-dessus *de la prononciation*, au sujet des abus les plus criants de prononciation figurée. Je me contenterai d'y renvoyer le lecteur. Dans tout reste, j'ai dû suivre l'exemple de mes prédécesseurs, soit en adoptant des sign barbares, mais universellement avoués, pour représenter des sons qu'il est in possible de représenter autrement, comme la combinaison abusive par laquel on a rendu nos voyelles nasales, celle de la consonne *ch*, et quelques autr peut-être; soit en substituant le signe vrai de la langue parlée au signe étym logique de la langue écrite, comme dans *nation* dont le *t* est un *s* oral, et da *maison*, dont l'*s* est un *z*. Il n'y avait pas d'autre parti à prendre dans l'éno ciation du mot *prononcé*, et je ne saurais trop redire à ce propos que ces an malies inévitables n'impliquent aucune objection contre l'orthographe étymol gique des langues écrites, qui est leur seule orthographe rationnelle. L'idée q l'orthographe, c'est-à-dire *la saine et bonne écriture*, sera d'autant meilleu qu'elle se rapprochera davantage de la prononciation, est une erreur énorn dont j'ai tâché de faire justice ailleurs. Il n'y a pas une langue capable de r sister pendant cinquante ans à un principe pareil, quand on le réduira en appl cation.

L'accentuation est un des moyens convenus pour modifier la prononciatio si diverse des différentes voyelles que nous avons représentées par la figure de l' Sans accent cette lettre est ce que nous appelons *muette*; avec l'accent penché d droite à gauche, comme dans *cène*, elle est grave. Avec l'accent penché de gauc à droite, comme dans *bonté*, elle est aiguë. Avec l'accent en chevron, qui marqu presque toujours une suppression de lettre étymologique, et une plus grand tenue de vocalisation, comme dans *même*, elle est emphatique ou circonflex Il en existe une espèce encore pour laquelle d'illustres typographes, dont l'élog serait ici encore plus superflu qu'inconvenant, n'ont pas inventé sans nécessit l'accent vertical. Notre antipathie pour les innovations inutiles, même dar un système de prononciation figurée où quelques innovations étaient absol ment indispensables, nous a décidé à adopter de préférence l'accent *tréma*, qu l'Académie a consacré dans ces mots spéciaux *poëme* et *poëte*, et qui nous para également propre à caractériser la valeur de l'*e* dans *couenne*, *leste*, *modeste*, etc mais plus particulièrement après les voyelles, comme il a dû s'écrire dat *boëte* avant que ce mot eût changé d'orthographe.

Je ne finirai pas ces longs préambules sans déclarer que le travail du *Voca bulaire* exigeait le concours d'un homme aussi éclairé que patient, qui s'associ rait à ma pensée avec plus de conviction encore que de complaisance; qu l'affermirait incertaine, qui l'éclaircirait confuse, et qui en accomplirait le projets avec une exactitude et une netteté dont j'ai peut-être cessé d'être capabl moi-même. Tel est le collaborateur que j'ai trouvé dans mon ami M. Pau Ackermann, qui m'a secondé dans cet ouvrage de toute la chaleur de son cœur de toutes les lumières de sa brillante instruction, qui en est l'auteur plu que moi, et à qui devrait s'en rapporter le principal honneur, s'il y avai quelque honneur attaché à la modeste composition d'un *Vocabulaire*. Celui-c n'a sans doute d'autre mérite que d'offrir, sous une forme plus portative e plus vulgaire l'abrégé consciencieux d'un excellent livre.

CH. NODIER.

AVERTISSEMENT

En joignant à ce Vocabulaire la prononciation figurée, nous nous sommes efforcés, autant que notre alphabet le permet, de bannir les signes conventionnels, par conséquent d'employer pour figurer les sons, les signes les plus spéciaux ; surtout nous avons eu pour régle d'attacher toujours au même son le même signe. Ainsi, pour représenter le son fort de *s*, nous avons conservé ce signe et rejeté le *ç*. Le *c* (excepté dans le digramme *ch*), a toujours la valeur de *k* et de *que*, le *g*, toujours la valeur du *gamma*, c'est-à-dire de *gue*. Le *on* et le *an* ont toujours le son nasal, et *in* représente seul et uniquement le son nasal que dans notre orthographe nous figurons tantôt par *in*, tantôt par *ain* ou *ein*.

Partout où le mot se prononce dans le bon usage, tel qu'il s'écrit, nous n'avons point figuré la prononciation, excepté lorsque le mot est terminé en *ant*, ou est un infinitif terminé en *er*. Cet *er* se prononce habituellement *é*, et *ant* toujours *an* ; l'orsqu'il n'y avait que cela à indiquer pour représenter la prononciation du mot, nous avons jugé l'indication inutile.

Du reste, le lecteur est prié de recourir à l'*Introduction nécessaire* pour les simplifications et distinctions nouvelles de Prononciation et de Figuration qui appartiennent en propre à ce vocabulaire.

LISTE DES ABRÉVIATIONS.

Abs., absol.— absolu, ou absolument.
Adj., adject.— adjectif, ou adjectivement.
All.— allemand.
Ar.— arabe.
Archit.— architecture.
B. l.— basse latinité.
Blas.— blason.
Bot., botan.— botanique.
Brés,— brésilien.
Chim.— chimie.
Chin.— chinois.
Coll., collect.— collectivement.
Conj.— conjonction.
Dénigr.— dénigrement.
Dim., dimin.— diminutif.
Ec.— écossais.
Emp.— empereur.
Empr.— emprunté.
Esp.— espagnol.
Ex.— exemple.
Expr.— expression.
Fam.— familier, ou familièrement.
Fig., figur.— figuré, ou figurément.
Fin.— finance.
Flam.— flammand.
Fortif.— fortification.
Holl.— hollandais.
Hongr.— hongrois.
Ind.— indien.
Indic.— indicatif.
Interj.— interjection.
Inus.— inusité.
It.— italien.
Jur., jurispr.— jurisprudence.
N.— neutre.
Neutr.— neutralement.
N. p., n. pr.— nom propre.
N. aut., n. autr.— nommé autrement.
Ordin.— ordinairement.
Part.— participe.
Pér.— péruvien.
Pers.— persan.
Pl., plur.— pluriel.
Poét.— poétiquement.
Pop.— populaire, populairement.
Port.— portugais.
Prat.— pratique.
Pron.— pronominal, pronominalement.
Prov.— provençal.
Qcq.— quelconque.
Qq.— quelque.
Qqn.— quelqu'un.
Qqns.— quelques-uns.
Qqs.— quelques.
Sax.— saxon.
Subst., substant.— substantif, ou substantivement.
Tart.— tartare.
T.— terme.
T. de blas.— terme de blason.
T. de dév.— terme de dévotion.
T. de fort.— terme de fortification.
T. de gramm.— terme de grammaire.
T. de man.— terme de manége.
T. de mar.— terme de marine.
T. de mus.— terme de musique.
T. de peint.— terme de peinture.
T. de prat.— terme de pratique.
T. did.— terme didactique.
T. d'inj.— terme d'injure.
T. ecclés.— terme ecclésiastique.
Vi.— vieux.
Vulg.— vulgairement.

VOCABULAIRE

DE

L'ACADÉMIE FRANCAISE.

A. s. m. La première lettre de notre alphabet, et la première des voyelles. | Fam., *Ne savoir ni A ni B*, Ne savoir pas lire, et Être fort ignorant.

A. prép. (*ad.*) Il sert à marquer Tendance ou direction vers un terme quelconque. | Marque Distance, intervalle. *De Paris à Genève il y a tant de lieues. Être vêtu de noir de la tête aux pieds. A deux mois de date.* | Marque Relation entre les personnes ou les choses. *De marchand à marchand il n'y a que la main.* | L'endroit où est, où se fait q. q. ch. *Sa maison est au faubourg Saint-Germain.* | Indique l'époque. *A la fin du mois.* | Marque Appartenance, possession. *Ce livre est à ma sœur. La barque à Caron.* | Indique L'instrument dont on se sert. *Pêcher à la ligne.* | Le prix. *Placer ses fonds à cinq pour cent.* | La disposition morale. *A plaisir. A regret.* | Le résultat. *Vendre à perte.* | Succession, gradation. | Jonction, proximité, rencontre, opposition. | Conformité, convenance; et se prend pour Selon, suivant. | Suivi d'un infinitif. *A le voir, on juge de son état.* En le voyant, etc. | Avec un infinitif. *Fou à lier.* | Avec un subst. *Indulgent à tous.*

ABAISSE. s. f. Pâte qui fait la croûte de dessous dans plusieurs pièces de pâtisserie. (A-bè-se.)

ABAISSEMENT. s. m. Action d'abaisser, le Résultat de cette action. | Fig., Affaiblissement. *Abaissement de fortune. Abaissement de courage.* | Absol., Humiliation volontaire. (A-bè-se-man.)

ABAISSER. v. a. Faire aller en bas. | T. de ch., *Abaisser la cataracte*, La guérir. | Diminuer la hauteur d'une chose. | *Abaisser une équation*, Réduire à un moindre degré une équation d'un degré supérieur. | *Abaisser de la pâte*, La rendre mince. (A-bè-sé.)

ABAISSEUR. adj. m. Se dit De différents muscles dont la fonction est d'abaisser les parties auxquelles ils sont attachés. | Subst. *L'abaisseur de la lèvre.* (A-bè-seur.)

ABAJOUE. s. f. Poche située dans l'épaisseur des joues de certains animaux.

ABANDON. s. m. État d'une personne, d'une chose abandonnée. *Il est dans l'abandon de Dieu, de ses amis.* | Oubli blâmable de soi, de ses intérêts. Renoncement, sacrifice, résignation. | Acte judiciaire ou conventionnel par lequel un débiteur délaisse ses biens à ses créanciers. | Facilité, négligence heureuse qui ne laisse jamais sentir l'effort ni le travail. | Confiance entière. A L'ABANDON. loc. ad. Sans soin.

ABANDONNEMENT. s. m. Action de délaisser entièrement. | État d'une personne entièrement délaissée. | Action de se livrer sans aucune réserve. | Déréglement excessif. (A-ban-do-ne-man.)

ABANDONNER. v. a. Quitter, délaisser entièrement. | Renoncer à une chose. | Laisser en proie. | Confier, remettre. | Absol. et pron., Perdre courage; se négliger. | ABANDONNÉ, ÉE. Subst., Homme perdu de libertinage; Femme qui se prostitue. (A-ban-do-né.)

ABAQUE. s. m. (*Abacus.*) La partie supérieure du chapiteau des colonnes, sur laquelle porte l'architrave. (A-bac-e.)

ABASOURDIR. v. a. Assourdir par un grand bruit. | Consterner, accabler. *Cette nouvelle l'a tout abasourdi.* (A-ba-zour-dir.)

ABATAGE. s. m. Action de couper des

bois ; ou Les frais que ce travail nécessite. | L'action de mettre à mort les bestiaux, etc. (A-ba-ta-je.)

ABATARDIR. v. a. Faire déchoir une chose de son état naturel, la faire dégénérer.

ABATARDISSEMENT. s. m. Altération d'une chose. (A-ba-tar-di-se-man.)

ABATÉE. s. f. T. de marine. Mouvement horizontal de rotation par lequel l'avant d'un navire en panne ou à la cape s'écarte de la ligne du vent pour y revenir ensuite.

ABATIS. s. m. Amas de choses abattues. *Faire un grand abatis de gibier*, En tuer beaucoup. | Les pattes, les ailerons, etc., d'une volaille. (A-ba-ti.)

ABAT-JOUR. s. m. Sorte de fenêtre dont l'appui est en talus, afin que le jour qui vient d'en haut se communique plus verticalement. Ne prend point d'S au pl. (A-ba-jour.)

ABATTEMENT. s. m. Diminution de forces, ou de courage. (A-ba-te-man.)

ABATTEUR. s. m. Celui qui abat. | Fig. et fam., Homme qui a fait des choses difficiles. (A-ba-teur.)

ABATTOIR. s. m. Bâtiment où l'on tue les bestiaux pour les boucheries. (A-ba-touar.)

ABATTRE. v. a. (*Abatare*. b. l.) Renverser à terre. | *Abattre un vaisseau*, Le mettre sur le côté pour y travailler. | Au jeu de trictrac, *Abattre du bois*, Jouer beaucoup de dames de la pile. | Assommer, tuer. | Affaiblir. | Fig., Se dit d'un cheval qui tombe tout d'un coup. *Son cheval s'est abattu sous lui*. D'un oiseau qui fond. *L'épervier s'abattit sur sa proie*. | *Le vent s'abat*, Il s'apaise. (A-ba-tre.)

ABATTURES. s. f. pl. Foulures qu'un cerf laisse dans les broussailles où il a passé. (A-ba-tu-re.)

ABAT-VENT. s. m. Assemblage de petits auvents inclinés et parallèles, qui garantit les ouvertures d'une maison, etc., sans empêcher la circulation de l'air. Il ne prend pas d'S au pluriel. (A-ba-van.)

ABAT-VOIX. s. m. Le dessus d'une chaire à prêcher. (A-ba-voua.)

ABBATIAL, ALE. adj. (*Abbatialis*.) Appartenant à l'abbé ou à l'abbesse, ou bien à l'abbaye. (A-ba-si-al.)

ABBAYE. s. f. Monastère d'hommes, qui a pour supérieur un abbé, ou de filles, qui a pour supérieure une abbesse. | Bénéfice attaché au titre d'abbé. (A-bë-ie.)

ABBÉ. s. m. (*Abbas*.) Celui qui possède une abbaye. (A-bé.)

ABBESSE. s. f. (*Abbatissa*.) Supérieure d'un monastère de filles, qui a droit de porter la crosse. (A-bë-se.)

A B C. s. m. Petit livret contenant l'alphabet et la combinaison des lettres. | Fig. et fam., Le commencement d'un art, d'une science. (A-bé-sé.)

ABCÉDER. v. n. (*Abcedere*.) Se terminer par abcès. (Ap-sé-dé.)

ABCÈS. s. m. (*Abcessus*.) Amas de pus. (Ap-sè.)

ABCISSE. s. f. *V*. ABSCISSE.

ABDALAS. s. m. pl. Nom général que les Persans donnent à leurs moines.

ABDICATION. s. f. (*Abdicatio*.) Action par laquelle on renonce volontairement à une dignité souveraine. | L'acte par lequel un père privait son fils des droits que celui-ci avait, à ce titre, dans sa succession. (Ab-di-ca-sion.)

ABDIQUER. v. a. (*Abdicare*.) Renoncer à une dignité souveraine. | Absol. *Ce prince a abdiqué*. (Ab-dic-é.)

ABDOMEN. s. m. T. lat. Le ventre. La partie postérieure du corps des insectes. (Ab-do-më-ne.)

ABDOMINAL, ALE. adj. Qui appartient à l'abdomen.

ABDUCTEUR. adj. m. (*Abductor*.) Se dit De différents muscles. | Subst., *L'abducteur de l'œil, de la cuisse*.

ABDUCTION. s. f. (*Abductio*.) T. d'anat. Action des muscles abducteurs. (Ab-duc-sion.)

ABÉCÉDAIRE. adj. des 2 g. Qui concerne l'alphabet. | *Ignorance abécédaire*, complète. | Subst. m., se dit d'un A b c dans lequel on apprend à lire. (A-bé-sé-dè-re.)

ABECQUER ou ABÉQUER. v. a. Donner la becquée à un jeune oiseau. (A-béc-é.)

ABÉE s. f. (*Abitus*.) Ouverture par laquelle coule l'eau qui fait moudre un moulin.

ABEILLE. s. f. (*Apicula*.) Sorte de mouche qui produit la cire et le miel. (A-bè-lle [ll. m.].)

ABERRATION. s. f. (*Aberratio*.) Mouvement apparent observé dans les astres, et qui résulte du mouvement de la lumière combiné avec celui de la terre. | En termes d'optique, Dispersion qui s'opère entre les divers rayons lumineux émanés d'un même point, lorsqu'ils rencontrent des surfaces courbes qui les réfléchissent. | Écart d'imagination, erreur de jugement. (A-bër-ra-sion.)

ABÊTIR. v. a. Rendre stupide. | V. n., Devenir bête. Fam.

AB HOC ET AB HAC. loc. lat., loc. adv. et fam. Confusément. *Il raisonne ab hoc et ab hàc*. (A-boc-ë-ta-bac.)

ABHORRER. v. a. (*Abhorrere*.) Avoir en horreur. (A-bo-ré.)

ABIGÉAT. s. m. (*Abigeatus*.) Délit de celui qui s'approprie les troupeaux d'autrui. (A-bi-jé-a.) (Vi.)

ABIME. s. m. (*Abussos*, gr.) Gouffre très-profond. | Fig., *Un abîme de malheur, de science*. | Choses qui sont impénétrables à la raison. | L'enfer.

ABÎMER. v. a. Précipiter dans un abîme. | Fig., Ruiner entièrement. *Cette affaire l'a*

dé. | Fig., et par exagération, Gâter, endommager beaucoup. | V. n., Tomber soudainement en état de destruction, en ruine totale. | Fig., Périr. | V. pron., S'abandonner à. *S'abîmer dans ses pensées.*

AB INTESTAT. loc. lat. Qui n'a point fait de testament. (A-bin-tês-ta.)

AB IRATO. loc. lat. Par un homme en colère.

ABJECT, ECTE. adj. (*Abjectus.*) Méprisable, vil. (Ab-jéct.)

ABJECTION. s. f. (*Abjectio.*) Abaissement, état de mépris. | Rebut. (Ab-jéc-sion.)

ABJURATION. s. f. (*Abjuratio.*) Action par laquelle on renonce à une religion, à une doctrine. (Ab-ju-ra-sion.)

ABJURER. v. a. (*Abjurare.*) Renoncer à une religion, à une doctrine.

ABLATIF. s. m. (*Ablativus.*) Le sixième cas des déclinaisons latines.

ABLATION. s. f. (*Ablatio.*) Action de retrancher une partie quelconque du corps. (A-bla-sion.)

ABLATIVO. T. adv. et pop. *Ablativo tout en un tas*, Tout ensemble, avec confusion et désordre.

ABLE. s. m., ou ABLETTE. s. f. (*Alburla.*) Petit poisson dont les écailles servent à faire l'essence d'Orient. (A-blè-te.)

ABLÉGAT. s. m. (*Ablegatus.*) Vicaire d'un légat. (Ab-lé-ga.)

ABLERET. s. m. Filet carré attaché au bout d'une perche. (Ab-le-rê.)

ABLUER. v. a. (*Abluere.*) Laver. Faire revivre l'écriture. (Ab-lu-é.)

ABLUTION. s. f. (*Ablutio.*) Action d'ablluer. Le vin que le prêtre prend après la communion, ainsi que le vin et l'eau qu'on verse sur ses doigts et dans le calice après qu'il a communié. (Ab-lu-sion.)

ABNÉGATION. s. f. (*Abnegatio.*) *L'abnégation de soi-même*, Détachement de tout ce qui n'a point rapport à Dieu. | Renoncement, sacrifice. (Ab-né-ga-sion.)

ABOI. s. m. Bruit que fait le chien en aboyant. | Au plur., se dit de L'extrémité où le cerf est réduit quand il est sur ses fins. | Fig., *Être aux abois*, Être près de sa fin, être réduit à la dernière extrémité. (A-boua.)

ABOIEMENT ou ABOÎMENT. s. m. Cri du chien. (A-boua-man.)

ABOLIR. v. a. (*Abolere.*) Mettre à néant.

ABOLISSEMENT. s. m. Action d'abolir. (A-bo-li-se-man.)

ABOLITION. s. f. (*Abolitio.*) Extinction opérée par un acte de la volonté législative, ou par la longue désuétude. Se dit Des lois, des coutumes et des institutions. | Pardon que le prince accordait d'autorité absolue, pour un crime qui, par les ordonnances, n'était pas rémissible. (A-bo-li-sion.)

ABOMINABLE. adj. des 2 g. (*Abominabilis.*) Qui mérite d'être en horreur. | Qui est très-mauvais en son genre.

ABOMINABLEMENT. adv. D'une manière abominable. (A-bo-mi-na-ble-man.)

ABOMINATION. s. f. (*Abominatio.*) Détestation, exécration. | Action abominable. (A-bo-mi-na-sion.)

ABONDAMMENT. adv. En abondance. (A-bon-da-man.)

ABONDANCE. s. f. (*Abundantia.*) Grande quantité. | Absol. se dit des biens de la terre. | Dans les colléges et les pensions : mélange de peu de vin et de beaucoup d'eau. (A-bon-dan-se.)

ABONDANT, ANTE. adj. (*Abundans.*) Qui abonde. | D'ABONDANT. loc. adv. De plus. (Vi.)

ABONDER. v. n. (*Abondare.*) Avoir en grande quantité; être en grande quantité. | Fig., *Abonder dans son sens*, Être fort attaché à son opinion.

ABONNEMENT. s. m. Marché qui se fait à un prix déterminé, inférieur au prix ordinaire. | Convention à prix fixe pour l'acquittement d'une redevance. (A-bo-ne-man.)

ABONNER. v. a. Contracter au nom d'un autre l'engagement qu'on appelle Abonnement. | Faire un abonnement pour son propre compte. | Composer à un prix certain d'une taxe. | Subst. *Ce journal a beaucoup d'abonnés.* (A-bo-né.)

ABONNIR. v. a. Rendre bon. (A-bo-nir.)

ABORD. s. m. Accès. | L'action d'aborder à une côte, dans un port. | D'ABORD, TOUT D'ABORD, AU PREMIER ABORD, DE PRIME ABORD, DÈS L'ABORD. loc. adv. Sur-le-champ. (A-bor.)

ABORDABLE. adj. des 2 g. Qu'on peut aborder.

ABORDAGE. s. m. Action d'aborder un vaisseau. Se dit des combats de mer. | De deux bâtiments qui viennent à s'entre-choquer. (A-bor-da-je.)

ABORDER. v. n. Arriver à bord, prendre terre. | Approcher, joindre. | *Aborder un vaisseau ennemi*, Y monter par force dans un combat. | Fig., *Aborder une question, une difficulté.*

ABORIGÈNES. s. m. plur. (*Aborigines.*) Les naturels d'un pays. (A-bo-ri-jè-ne.)

ABORNEMENT. s. m. Action d'aborner. Le résultat de cette action. (A-borne-man.)

ABORNER. Mettre des bornes à un terrain.

ABORTIF, IVE. adj. (*Abortivus.*) T. did. Avorté.

ABOUCHEMENT. s. m. Conférence de plusieurs personnes. (Vi.) | En t. d'anat., La jonction de deux vaisseaux. (A-bou-che-man.)

ABOUCHER. v. a. Faire trouver deux ou plusieurs personnes dans un lieu, pour qu'elles confèrent ensemble.

ABOUT. s. m. L'extrémité par laquelle un morceau est assemblé avec un autre. (A-bou.)

ABOUTIR. v. n. Toucher par un bout. *Ce champ aboutit à un marais.* | Se dit Des abcès, lorsqu'ils viennent à crever.

ABOUTISSANT, ANTE. adj. Qui aboutit. | Subst., *Les tenants et aboutissants d'un héritage*, etc., Les pièces de terre, etc., qui le bornent de divers côtés. (A-bou-ti-san.)

ABOUTISSEMENT. s. m. Action d'aboutir. (A-bou-ti-se-man.)

AB OVO. loc. adv. lat. Dès l'origine.

ABOYANT, ANTE. adj. Qui aboie. (A-boua-ian.)

ABOYER. v. n. Japper. (A-boua-ié.)

ABOYEUR. s. m. Chien qui aboie à la vue du sanglier, sans en approcher. | Celui qui fatigue par des criailleries importunes. (A-boua-ieur.)

ABRACADABRA. s. m. Mot auquel on attribuait anciennement des vertus magiques.

ABRAXAS. s. m. Pierre précieuse sur laquelle étaient gravés des caractères hiéroglyphiques, et qu'on portait comme un amulette. (Ab-rac-sas.)

ABRÉGÉ. s. m. Écrit, discours dans lequel on rend d'une manière courte ce qui est ou ce qui pourrait être plus étendu. | En abrégé. loc. adv. Sommairement. | Par abréviation. (A-bré-jé.)

ABRÉGER. v. a. (*Abbreviare.*) Rendre plus court. | Absol. *Prenez ce chemin, il abrége.* (A-bré-jé.)

ABREUVER. v. a. Faire boire. Se dit partic. Des chevaux. | En parlant des personnes, et par plaisanterie. *J'ai abreuvé toute la troupe.* | Fig., *Abreuver quelqu'un de chagrins.* | *Abreuver des tonneaux*, Les remplir d'eau pour s'assurer qu'ils ne coulent point. | T. d'arts, Mettre sur un fond poreux une couche d'encollage, pour en boucher les pores.

ABREUVOIR. s. m. Lieu où l'on mène les bestiaux boire et se baigner. (A-breu-vouar.)

ABRÉVIATEUR. s. m. (*Abbreviator.*) Auteur qui abrége l'ouvrage d'un autre.

ABRÉVIATION. s. f. Retranchement de lettres dans un mot, pour écrire plus vite. | Certains signes destinés à représenter des mots. (Ab-ré-vi-a-sion.)

ABRI. s. m. Lieu où l'on peut se mettre à couvert. *Cette rade est un bon abri.* | En agric., se dit De tout ce qui sert à garantir. À l'abri. loc. prép. À couvert.

ABRICOT. s. m. Sorte de fruit à noyau, dont la chair et la peau tirent sur le jaune. (A-bri-co.)

ABRICOTIER. s. m. Arbre de la famille des Rosacées, qui porte les abricots. (A-bri-co-tié.)

ABRITER. v. a. Mettre à l'abri.

ABROGATION. s. f. (*Abrogatio.*) Annulation d'une loi, d'une coutume. (Ab-ro-ga-sion.)

ABROGER. v. a. (*Abrogare.*) Mettre hors d'usage. *Abroger une loi.* (A-bro-jé.)

ABROUTI, IE. adj. Il se dit Des bois dont les premières pousses ont été broutées parle bétail.

ABRUPT, UPTE. adj. (*Abruptus.*) Se dit Des terrains et des rochers bizarrement coupés. | Fig., *Style abrupt.*

ABRUPTO (EX). loc. lat. Brusquement. *Parler ex abrupto.* (Ec-sab-rup-to.)

ABRUTIR. v. a. Rendre stupide.

ABRUTISSANT, ANTE. adj. Qui abrutit. (A-bru-ti-san.)

ABRUTISSEMENT. s. m. L'état d'une personne abrutie. (A-bru-ti-se-man.)

ABSCISSE. s. f. L'une des deux coordonnées rectilignes par lesquelles on définit la position de chaque point d'une courbe plane. (Ap-si-se.)

ABSENCE. s. f. (*Absentia.*) Éloignement d'une personne qui n'est point dans le lieu de sa résidence ordinaire. Défaut de présence. | Fig., *Absence d'esprit*, Distraction. Absol. *Il a souvent des absences.* (Ap-san-se.)

ABSENT, ENTE. adj. et subst. (*Absens.*) Qui est éloigné de sa demeure ordinaire. | Se dit De quiconque ne se trouve pas où il devrait être. | Fig., Distrait, et adj. inattentif. | Subst. Se dit, en jur., Des personnes dont on n'a point reçu de nouvelles depuis un certain temps, et dont la résidence actuelle n'est point connue. (Ap-san; an-te.)

ABSENTER (S'). v. pron. (*Absentare.*) S'éloigner du lieu où l'on est habituellement. (Sap-san-té.)

ABSIDE. s. f. (*Hapsis*, gr.) Voûte, niche, partie circulaire. | Le sanctuaire d'une église. Peu usité. (Ap-si-de.)

ABSINTHE. s. f. (*Absinthium.*) Plante à fleurs composées, qui est très-amère et aromatique. | Liqueur de table qu'on prépare en faisant infuser des feuilles d'absinthe dans de l'eau-de-vie. (Ap-sin-te.)

ABSOLU, UE. adj. (*Absolutus.*) Indépendant, souverain, sans contrôle. *Maître absolu.* | Impérieux. *Un caractère absolu.* | Complet, sans restriction. (Ap-so-lu.)

ABSOLUMENT. adv. Sans restriction, sans bornes, sans partage. | Malgré toute opposition. | Indispensablement. | En gram., Sans complément. (Ap-so-lu-man.)

ABSOLUTION. (*Absolutio.*) Jugement qui renvoie de l'accusation un accusé coupable, parce que le crime ou le délit n'est puni par aucune loi. | Improp., L'acquittement d'un innocent. | L'action par laquelle le prêtre remet les péchés. (Ap-so-lu-sion.)

ABSOLUTOIRE. adj. des 2 g. (*Absolu-*

lutus.) Qui porte absolution. (Ap-so-lu-toa-re.)

ABSORBANT, ANTE. adj. (*Absorbens.*) Se dit Des substances ayant la propriété d'absorber. | Subst. *On lui a donné des absorbants.* | *Système absorbant*, L'ensemble des vaisseaux et des glandes qui concourent à l'absorption. (Ap-sor-ban.)

ABSORBER. v. a. (*Absorbere.*) Engloutir. | Se dit Des couleurs, des sons, des odeurs, des saveurs. | Fig., Consumer entièrement. *Les procès ont absorbé tout son bien.* | Attirer à soi en entier. | Pron. *Les pluies s'absorbent dans les sables.* (Ap-sor-bé.)

ABSORPTION. s. f. (*Absorptio.*) Action d'absorber. (Ap-sorp-sion.)

ABSOUDRE. v. a. (*Absolvere.*) [*J'absous, nous absolvons. J'absolvais. J'ai absous. J'absoudrai. J'absoudrais. Absous, qu'il absolve, absolvez. Que j'absolve. Absolvant. Absous, te.*] Renvoyer de l'accusation une personne dont le crime ou le délit n'est pas qualifié punissable par la loi. | Improp., Déclarer un accusé innocent. | Remettre les péchés dans le tribunal de la pénitence. (Ap-sou-dre.)

ABSOUTE. s. f. Absolution publique et solennelle qui se donne en général au peuple, et dont la cérémonie se fait le jeudi saint au matin, ou le mercredi au soir dans les cathédrales. (Ap-sou-te.)

ABSTÈME. s. des 2 g. (*Absteminus.*) Celui ou celle qui ne boit point de vin. Peu usité. (Aps-tè-me.)

ABSTENIR (S'). v. pron. (*Abstinere.*) Se priver de l'usage de qq. ch. *S'abstenir de jurer. S'abstenir de vin.* | Absol. *Dans le doute, abstiens-toi.* (Saps-te-nir.)

ABSTENTION. s. f. (*Abstentio.*) Acte par lequel un juge s'abstient, se récuse lui-même. (Aps-tan-sion.)

ABSTERGENT, ENTE. adj. et subst. (*Abstergens.*) Se dit Des remèdes extérieurs qui servent à nettoyer les plaies. (Aps-tèr-jan.)

ABSTERGER. v. a. (*Abstergere.*) T. de chir. Nettoyer. (Aps-tèr-jé.)

ABSTERSIF, IVE. adj. (*Abstersivus.*) Propre à nettoyer. (Aps-tèr-sif.)

ABSTERSION. s. f. (*Abstersio.*) Action d'absterger. (Aps-tèr-sion.)

ABSTINENCE. s. f. (*Abstinentia.*) Action de s'abstenir. | Absol., se dit en parlant Du boire et du manger. | Chez les Catholiques, *Jours d'abstinence*, Ceux où l'on doit s'abstenir de manger de la viande. (Aps-ti-nan-se.)

ABSTINENT, ENTE. (*Abstinens.*) Modéré dans le boire et le manger. (Aps-ti-nan; an-te.)

ABSTRACTION. s. f. (*Abstractus.*) Opération par laquelle l'esprit considère séparément des choses qui sont réellement unies. | Idées générales. | Dans un sens défavorable. *C'est un esprit chimérique qui se perd dans les abstractions.* | Au plur., Préoccupation. (Aps-trac-sion.)

ABSTRACTIVEMENT. adv. Par abstraction. (Aps-trac-ti-ve-man.)

ABSTRAIRE. v. a. (*Abstrahere.*) Se conj. c. *Traire.* Considérer séparément des choses qui sont réellement unies. | ABSTRAIT, TE. adj. Qui désigne une qualité considérée séparément du sujet. | *Nombre abstrait*, nombre non concret. | Très-métaphysique. | Plongé dans la méditation ou dans la rêverie. (Aps-trè-re.)

ABSTRUS, USE. adj. (*Abstrusus.*) Qui demande une extrême application pour être bien conçu. (Aps-tru; ze.)

ABSURDE. adj. des 2 g. (*Absurdus.*) Qui est évidemment contre la raison. *Raisonnement absurde. Conduite absurde.* | *Un raisonneur absurde.* | S. m. Absurdité. *Tomber dans l'absurde.* (Ap-sur-de.)

ABSURDEMENT. adv. D'une manière absurde. (Ap-sur-de-man.)

ABSURDITÉ. s. f. Vice de ce qui est absurde. | La chose même qui est absurde. (Ap-sur-di-té.)

ABUS. s. m. (*Abusus.*) Usage mauvais, ou excessif. | Erreur. (A-bu.)

ABUSER. v. a. Tromper. | V. n. User mal. *Il a abusé de votre bonté.* | Consommer. *La propriété consiste dans le droit d'user et d'abuser.* (A-bu zé.)

ABUSEUR. s. m. (*Abusor.*) Celui qui abuse. Fam. Peu usité. (A-bu-zeur.)

ABUSIF, IVE. adj. (*Abusivus.*) Qui est contraire aux règles, aux lois. (A-bu-zif.)

ABUSIVEMENT. adv. D'une manière abusive. (A bu-zi-ve-man.)

ABYME. s. m. *V.* ABIME.

ABYMER. v. a. *V.* ABIMER.

ACABIT. s. m. Qualité bonne ou mauvaise des fruits et des légumes. | Fig. et fam. *Ce sont gens de même acabit.* (A-ca-bi.)

ACACIA. s. m. (*Acacia.*) Nom de deux espèces de mimosa, qui croissent l'une en Égypte, l'autre au Sénégal, et qui fournissent la gomme arabique et la gomme du Sénégal. | Arbre d'agrément, espèce de robinier à rameaux épineux, et à fleurs blanches et odorantes disposées par bouquets. (A-ca-si-a.)

ACADÉMICIEN. s. m. (*Academicus.*) Philosophe de la secte de l'Académie. | Celui qui fait partie d'une compagnie de gens de lettres, de savants ou d'artistes, nommée Académie. (A-ca-dé-mi-siin.)

ACADÉMIE. s. f. (*Academia.*) Jardin près d'Athènes, où s'assemblaient quelques philosophes qui prirent de là le nom d'Académiciens. | La secte même de ces philosophes. | Se dit, par extension, D'une compagnie de personnes qui se réunissent pour s'occuper de belles-lettres, de sciences ou

de beaux-arts. | Se dit absol. De l'Académie française. | *Académie royale de musique*, Le théâtre de l'Opéra à Paris. | Lieu où les jeunes gens apprennent l'équitation, et d'autres exercices du corps. | Divisions de l'université de France, dont chacune est dirigée par un recteur. | Université. | Figure isolée et entière, qui est peinte ou dessinée d'après un modèle nu.

ACADÉMIQUE. adj. des 2 g. (*Academicus.*) Qui appartient ou qui convient à des académiciens. (A-ca-dé-mic-e.)

ACADÉMIQUEMENT. adv. D'une manière académique. (A-ca-dé-mic-e-man.)

ACADÉMISTE. s. m. Celui qui, dans une académie, apprend ses exercices. | Celui qui tient une académie.

ACAGNARDER. v. a. Accoutumer quelqu'un à mener une vie fainéante. (A-ca-nar-dé [n. m.].)

ACAJOU. s. m. Arbre d'Amérique, dont le bois est blanc, et qui porte une noix en forme de rein, contenant une amande émulsive et savoureuse. | Sorte de bois rougeâtre, qu'on emploie dans l'ébénisterie, etc., et qui est fourni par un arbre de l'Amérique méridionale.

ACANTHE. s. f. (*Achanthus.*) Plante à fleur labiée, dont l'espèce commune est vulgairement nommée *Branche-ursine.* | Ornement d'architecture imité de la feuille d'acanthe. (A-can-te.)

ACARIÂTRE. adj. des 2 g. Qui est d'une humeur fâcheuse et criarde.

ACATALEPSIE. s. f. (*Acatalepsia*, gr.) Doctrine de qq. philosophes anciens, qui n'admettaient aucune certitude dans les connaissances humaines.

ACATALEPTIQUE. adj. des 2 g. (*Acataleptos*, gr.) Se dit Des partisans de la doctrine philosophique appelée Acatalepsie, et De cette doctrine même. (A-ca-ta-lèp-tic-e.)

ACAULE. adj. (*Akaulos*, gr.) Se dit Des plantes dont la tige est tellement courte ou rabougrie qu'elles semblent en être dépourvues. (A-cô-le.)

ACCABLANT, ANTE. adj. Qui accable, ou qui peut accabler. | Importun, incommode. (A-ca-blan.)

ACCABLEMENT. s. m. État d'une personne accablée par la maladie ou par l'affliction. (A-ca-ble-man.)

ACCABLER. v. a. Faire succomber sous le poids. (A-ca-blé.)

ACCAPAREMENT. s. m. Action d'accaparer, ou Le résultat de cette action. (A-ca-pa-re-man.)

ACCAPARER. v. a. Acheter une quantité considérable d'une denrée, pour la rendre plus chère en la rendant plus rare. | Fig. et fam., *Accaparer les suffrages*, Se les assurer. (A-ca-pa-ré.)

ACCAPAREUR, EUSE. s. Celui, celle qui accapare. (A-ca-pa-reur; ze.)

ACCÉDER. v. n. (*Accedere.*) Entrer dans les engagements contractés déjà par d'autres. | *Accéder à une proposition*, Y adhérer. (Ac-sé-dé.)

ACCÉLÉRATEUR, TRICE. adj. Qui accélère. (Ac-sé-lé-ra-teur; tri-se.)

ACCÉLÉRATION. s. f. (*Acceleratio.*) Augmentation de vitesse. (Ac-sé-lé-ra-sion.)

ACCÉLÉRER. v. a. (*Accelerare.*) Augmenter la vitesse.) (Ac-sé-lé-ré.)

ACCENSES. s. m. pl. (*Accensus.*) T. d'antiq. Officiers publics à Rome qui avertissaient le peuple de s'assembler, marchaient devant le consul lorsqu'il n'avait point de faisceaux, etc. (Ac-san-se.)

ACCENT. s. m. (*Accentus.*) T. de gram. Élévation ou abaissement de la voix sur certaines syllabes; modification de la voix dans le ton des syllabes et des mots. | Se dit Du langage même. *Les accents de la douleur.* | Petite marque qui se met sur une voyelle, soit pour indiquer l'accent tonique, soit pour distinguer le sens d'un mot d'avec celui d'un autre mot qui s'écrit de même. (Ac-san.)

ACCENTUATION. s. f. Manière d'accentuer. (Ac-san-tu-a-sion.)

ACCENTUER. v. a. Marquer d'un accent. *Il ne sait pas accentuer.* | Prononcer suivant les véritables règles de l'accent tonique; ou Augmenter les tons de la voix, pour donner plus de force à son langage. (Ac-san-tu-é.)

ACCEPTABLE. adj. des 2 g. (*Acceptabilis.*) Qui peut être accepté. (Ac-sèp-ta-ble.)

ACCEPTATION. s. f. Action par laquelle on reçoit volontairement ce qui est proposé. (Ac-sèp-ta-sion.)

ACCEPTER. v. a. (*Acceptare.*) Agréer ce qui est offert. | S'emploie aussi absol. (Ac-sèp-té.)

ACCEPTEUR. s. m. (*Acceptor.*) T. de banque. Celui qui accepte. (Ac-sèp-teur.)

ACCEPTION. s. f. (*Acceptio.*) Égard, préférence. | En termes de grammaire, sens dans lequel un mot se prend. (Ac-sèp-sion.)

ACCÈS. s. m. (*Accessus.*) Abord. *Place de facile accès, de difficile accès.* | Se dit De ce qui se pratique au conclave, lorsque, dans le scrutin aucun cardinal n'ayant eu le nombre de voix requises pour être élu pape, on fait un ballottage entre ceux qui ont été proposés au scrutin. | En médecine, Certains phénomènes morbides qui se montrent à des intervalles ordinairement réguliers. | Au sens moral, Mouvement intérieur et passager en conséquence duquel on agit. (Ac-sè.)

ACCESSIBLE. adj. des 2 g. Dont on peut approcher. Se dit Des lieux et des personnes. (Ac-sè-si-ble.)

ACCESSION. s. f. (*Accessio.*) Consentement par lequel une puissance entre dans un engagement déjà contracté par d'autres. | Action par laquelle on adhère à un acte,

à un contrat quelconque. | Droit que le propriétaire d'une chose a sur ce qu'elle produit ou sur ce qui s'y unit comme dépendance. | Choses mêmes sur lesquelles ce droit est exercé. (Ac-sē-sion.)

ACCESSIT. s. m. (*Accedere.*) Se dit D'une distinction accordée, dans les écoles, à ceux qui ont le plus approché du prix. (Ac-se-sit.)

ACCESSOIRE. adj. des 2 g. Qui n'est regardé que comme l'accompagnement de qq. ch. de principal. | Subst. *L'accessoire suit le principal.* | En anat., *Les accessoires* Certains nerfs ou muscles dont l'action fortifie ou corrige celle d'autres nerfs ou muscles qu'ils accompagnent. (Ac-sē-soua-re.)

ACCESSOIREMENT. adv. D'une manière accessoire. (Ac-sē-soua-re-man.)

ACCIDENT. s. m. (*Accidens.*) Ce qui arrive par hasard. Il se prend en mal. | En termes de philosophie, signifie Ce qui est dans un sujet, mais qui pourrait n'y pas être sans que le sujet fût détruit. | En termes de théologie, et en parlant Du saint sacrement de l'eucharistie, il se dit de La figure, de la saveur, etc., qui restent après la consécration. | Par accident. loc. adv. Par cas fortuit. (Ac-si-dan.)

ACCIDENTÉ, ÉE. adj. Se dit D'un terrain inégal, d'aspects variés. (Ac-si-dan-té.)

ACCIDENTEL, ELLE. (*Accidentalis.*) Qui arrive par accident. | En termes de musiq., *Lignes accidentelles*, Lignes ou traits qu'on ajoute au-dessus ou au-dessous de la portée pour y placer les notes qui excèdent son étendue. (Ac-si-dan-tèl; è-le.)

ACCIDENTELLEMENT. adv. Par accident. | Se dit en philosophie par opposition à Essentiellement. (Ac-si-dan-tē-le-man.)

ACCISE. s. f. (*Accisia.*) Nom d'une taxe qui se lève sur les objets de consommation. (Ac-si-ze.)

ACCLAMATION. s. f. (*Acclamatio.*) Cris par lesquels des personnes marquent leur joie, ou leur haute estime. | Par acclamation. loc. adv. (A-cla-ma-sion.)

ACCLIMATER. v. a. (*Klima*, gr.) Accoutumer à la température d'un nouveau climat. (A-cli-ma-té.)

ACCOINTANCE. s. f. Habitude, familiarité. (A-couin-tan-se.)

ACCOINTER (S'). v. pron. (*Ad* et *comes.*) Se lier intimement. (Sa-couin-té.)

ACCOLADE. s. f. Embrassement. | Cérémonie de la réception d'un chevalier, et qui consistait à donner trois coups du plat de l'épée sur l'épaule ou sur le cou de celui qu'on armait chevalier, après quoi on l'embrassait. | Sorte de trait en forme de crochet brisé à son milieu (⏞), qui sert, dans l'écriture, à embrasser plusieurs objets. | *Accolade de lapereaux*, Deux lapereaux servis ensemble. (A-co-la-de.)

ACCOLER. v. a. Jeter les bras au cou de quelqu'un en signe d'affection. Fam. | *Accoler la vigne*, La relever et la lier à l'échalas. (A-co-lé.)

ACCOMMODABLE. adj. des 2 g. Qui se peut accommoder. *Cette querelle est accommodable.* (A-co-mo-da-ble.)

ACCOMMODAGE. s. m. Apprêt que les cuisiniers donnent aux viandes. | Travail de ceux qui arrangent les cheveux. (A-co-mo-da-je.)

ACCOMMODANT, ANTE. adj. Avec qui l'on peut traiter aisément. (A-co-mo-dan.)

ACCOMMODEMENT. s. m. L'accord que l'on fait d'une querelle entre des personnes. | Expédients qu'on trouve pour concilier les esprits. | Embellissements que l'on fait dans une maison. (A-co-mo-de-man.)

ACCOMMODER. v. a. (*Accommodare.*) Donner de la commodité. | Mettre en meilleur état. | Apprêter à manger. (Vi.) | Se dit Des affaires qu'on termine à l'amiable, et Des personnes que l'on met d'accord. | Conformer. | Avec le pronom personnel, Prendre ses commodités. Se conformer. *S'accommoder au temps.* | *S'accommoder d'une chose*, S'en arranger. (A-co-mo-dé.)

ACCOMPAGNATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui accompagne avec la voix ou avec qq. instrument. (A-con-pa-*n*a-teur [n m.].)

ACCOMPAGNEMENT. s. m. Action d'accompagner dans certaines cérémonies. | En termes de musique, se dit Des parties secondaires qui servent à accompagner la mélodie principale. | Accessoire nécessaire de certaines choses, soit pour la commodité, soit pour l'ornement. | T. de blason, Tout ce qui est hors de l'écu. (A-con-pa-*n*e-man [n m.].)

ACCOMPAGNER. v. a. Aller de compagnie avec quelqu'un. | Fig. *La fortune l'accompagne*, Il est heureux. | Suivre par honneur. | Conduire en cérémonie. | Escorter. | Assortir, convenir à. | Ajouter. | Jouer ou chanter les parties accessoires d'une pièce de musique. (A-con-pa-*n*é [n m.].)

ACCOMPLIR. v. a. (*Ad, complere.*) Achever entièrement. | Pron., S'effectuer. | Accompli, ie. adj. Qui est parfait en son genre. (A-con-plir.)

ACCOMPLISSEMENT. s. m. Achèvement, réalisation complète. (A-con-pli-se-man.)

ACCON. s. m. Bateau à fond plat qui cale fort peu d'eau, et qui sert principalement, dans les Antilles, au chargement des navires de commerce. (A-con.)

ACCOQUINANT, ACCOQUINER. *Voy.* Acoquinant, Acoquiner.

ACCORD. s. m. (*Ad, cor.*) Convention, accommodement que l'on fait pour terminer un différend. | Au pl., Les conventions préliminaires d'un mariage. | Consentement, union d'esprit, etc. | Par ellipse, *D'accord*, J'y consens. | Juste rapport de plusieurs choses

ensemble. | Le bon effet qui résulte de l'harmonie des couleurs et de celle des lumières et des ombres. | L'union de plusieurs sons entendus à la fois, et formant harmonie. | État d'un instrument de musique dont les cordes sont montées juste au ton où elles doivent être. | Rapport des mots entre eux, exprimé par le genre et le nombre, et le cas. (Ac-or.)

ACCORDABLE. adj. des 2 g. Qui peut s'accorder. (A-cor-da-ble.)

ACCORDAILLES. s. f. pl. Réunion qui se fait pour signer les articles ou le contrat d'un mariage. (Pop.) (A-cor-da-lle [ll m.].)

ACCORDANT, ANTE. adj. T. de musiq. Qui s'accorde bien. (A-cor-dan.)

ACCORDÉ. s. m., ACCORDÉE. s. f. Celui et celle qui sont réciproquement engagés pour le mariage par des articles signés de part et d'autre. (A-cor-dé.)

ACCORDER. v. a. Mettre d'accord. | Concéder. | Reconnaitre pour vrai. (A-cor-dé.)

ACCORDEUR. s. m. Celui qui fait métier d'accorder certains instruments de musique. (A-cor-deur.)

ACCORDOIR. s. m. Outil qui sert à accorder certains instruments de musique. (A-cor-douar.)

ACCORE. s. m. Pièce de bois qu'on dresse pour étayer un objet. (A-co-re.)

ACCORER. v. a. Étayer. (A-co-ré.)

ACCORT, ORTE. adj. Qui s'accommode à l'humeur des autres. (A-cor.)

ACCORTISTE. s. f. Humeur complaisante. Fam. (A-cor-tis-te.)

ACCOSTABLE. adj. des 2 g. Qui est facile à aborder. Fam. Peu usité. (A-cos-ta-ble.)

ACCOSTER. v. a. (*Ad, costa.*) Aborder quelqu'un pour lui parler. Fam. | Il s'emploie avec le pronom personnel, et se construit avec la préposition *De*, pour Hanter. *Je ne sais de quelles gens vous vous accostez.* Fam. et se dit en mauvaise part. | En termes de marine, se dit D'une embarcation qui vient se placer le long d'un objet. (A-cos-té.)

ACCOTER. v. a. (*Ad, costa.*) Appuyer de côté. Fam. Peu usité. (A-co-té.)

ACCOTOIR. s. m. Ce qui sert à s'appuyer de côté. (A-co-touar.)

ACCOUCHÉE. s. f. Femme qui vient de mettre un enfant au monde. (A-cou-ché-e.)

ACCOUCHEMENT. s. m. Enfantement. | Action d'aider une femme à accoucher. (A-cou-che-man.)

ACCOUCHER. v. n. (*Ad, culcita.*) Enfanter. | Fig., *Accoucher d'un projet.* | V. a. Aider une femme à accoucher. (A-cou-ché.)

ACCOUCHEUR, EUSE. s. Celui, celle dont la profession est de faire des accouchements. On dit plutôt *Sage-femme.* (A-cou-cheur; ze.)

ACCOUDER (S'). v. pron. (*Ad, cubitum.*) S'appuyer du coude. (Sa-cou-dé.)

ACCOUDOIR. s. m. Ce qui est fait pour qu'on s'y accoude. (A-cou-douar.)

ACCOUPLE. s. f. (*Ad, copula.*) Lien avec lequel on attache les chiens ensemble. (A-cou-ple.)

ACCOUPLEMENT. s. m. Assemblage par couples. | *Accouplement de colonnes*, Arrangement de colonnes disposées deux à deux. En parlant Des animaux : *Le mulet vient de l'accouplement d'un âne et d'une jument.* (A-cou-ple-man.)

ACCOUPLER. v. a. (*Ad, copulare.*) Joindre deux choses ensemble. | Apparier ensemble le mâle et la femelle pour qu'ils fassent des petits. (A-cou-plé.)

ACCOURCIR. v. a. (*Ad, curtare.*) Rendre plus court. | Absol. *Prenez le bois, vous accourcirez.* | Pron. Devenir plus court. (A-cour-sir.)

ACCOURCISSEMENT. s. m. Diminution d'étendue ou de durée. (A-cour-si-se-man.)

ACCOURIR. v. n. (*Accurrere.*) *J'ai accouru, je suis accouru.* | Venir promptement en un lieu. (A-cou-rir.)

ACCOUTREMENT. s. m. Habillement. (A-cou-tre-man.)

ACCOUTRER. v. a. Parer d'habits. Vi. et Fam.; se dit par moquerie. (A-cou-tré.)

ACCOUTUMANCE. s. f. Coutume que l'on prend de faire ou de souffrir. qq. ch. (Vi.) (A-cou-tu-man-se.)

ACCOUTUMER. v. a. (*Ad, custuma.* b. l.) Faire prendre une habitude. | V. n. Avoir coutume. *Faites comme vous avez accoutumé.* | Pron. Contracter une habitude. | A L'ACCOUTUMÉE. loc. adv. A l'ordinaire. Fam. (A-cou-tu-mé.)

ACCRÉDITER. v. a. (*Accredere.*) Mettre en crédit. *Accréditer un ministre auprès d'une cour étrangère*, L'y faire reconnaitre. (A-cré-di-té.)

ACCROC. s. m. Déchirure. | Fig. et fam., Embarras qui apporte du retard dans une affaire. (A-cro.)

ACCROCHEMENT. s. m. Action d'accrocher. Peu usité. (A-cro-che-man.)

ACCROCHER. v. a. Suspendre quelque chose à un clou. | Arrêter en déchirant. | Jeter des grappins et des crocs d'un vaisseau à un autre, pour venir à l'abordage. | Se dit aussi D'une voiture qui, passant trop près d'une autre, la heurte. | Fig. et fam., Retarder. | Obtenir qq. ch. | Fig. et fam., *S'accrocher à quelqu'un*, S'attacher à sa fortune. (A-cro-ché.)

ACCROIRE. v. a. (*Accredere.*) Il n'est usité qu'à l'infinitif avec le verbe *Faire;* et il signifie Faire croire ce qui n'est pas. *Ce n'est pas un homme à qui l'on puisse en faire accroire.* | *S'en faire accroire*, Présumer trop de soi-même. (A-croua-re.)

ACCROISSEMENT. s. m. Augmentation,

grandissement. | Le droit par lequel une chose accroît au profit du possesseur. (A-crois-se-man.)

ACCROÎTRE. v. a. (*Accrescere.*) Augmenter. | Neutre, signifie, Aller en augmentant. (A-croua-tre.)

ACCROUPIR (S'). v. pron. Se tenir dans une posture où le derrière touche presque aux talons. (Sa-crou-pir.)

ACCROUPISSEMENT. s. m. État d'une personne accroupie. (A-croup-i-se-man.)

ACCRUE. s. f. Augmentation que reçoit un terrain par atterrissement. (A-crue.)

ACCUEIL. s. m. Réception que l'on fait à une personne par qui l'on est abordé. | Absol., *Faire accueil*, se prend toujours en bonne part. (Ac-eull [ll m.].)

ACCUEILLIR. v. a. (*Ad, colligere.*) Recevoir quelqu'un qui vient à nous. | Fig. *Il accueillit fort mal cette proposition.* (Ac-eull-ir [ll m.].)

ACCUL, s. m. (*Ad, culus.*) Lieu où l'on est acculé. | Se dit, surtout, Du fond du terrier où les chiens poussent les renards. | Petite anse, trop petite pour de grands bâtiments. | Piquets qu'on enfonce en terre pour empêcher le recul du canon. (A-cul.)

ACCULER. v. a. Pousser dans un endroit d'où l'on ne puisse plus reculer. | T. de manége. *Le cheval s'accule*, Il ne va pas assez en avant à chacune des voltes. (A-cu-lé.)

ACCUMULATEUR, TRICE. s. (*Accumulator.*) Celui, celle qui accumule. Peu usité. (A-cu-mu-la-teur; tri-se.)

ACCUMULATION. s. f. Amas de plusieurs choses ajoutées les unes aux autres. | En rhétorique, figure qui consiste à rassembler dans le même mouvement oratoire un grand nombre de détails. (A-cu-mu-la-sion.)

ACCUMULER. v. a. (*Accumulare.*) Amasser et mettre ensemble. | Absol., Thésauriser. (A-cu-mu-lé.)

ACCUSABLE. adj. des 2 g. (*Accusabilis.*) Qui peut être accusé. (A-cu-za-ble.)

ACCUSATEUR, TRICE. s. (*Accusator.*) Celui, celle qui accuse qqn. en justice. (A-cu-za-teur; tri-se.)

ACCUSATIF. s. m. (*Accusativus.*) T. de gram. Il se dit, dans les langues où les noms se déclinent, Du cas qui sert principalement à indiquer le régime direct des verbes. (A-cu-za-tif.)

ACCUSATION. s. f. (*Accusatio.*) Action en justice, par laquelle on accuse qqn. | Reproche, imputation. (A-cu-za-sion.)

ACCUSER. v. a. (*Accusare.*) Imputer un crime à qqn., déférer qqn. à la justice pour un crime. | Reprocher une faute, un défaut. | Dans le style élevé, reprendre. *Accuser le sort.* | Servir de preuve. *Ce fait vous accuse.* | Déclarer ses péchés au prêtre dans le tribunal de la confession. | A certains jeux de cartes, *Accuser son jeu*, En faire connaître ce que les règles veulent qu'on déclare. | Donner avis. | En termes de peinture, Indiquer, faire sentir certaines parties des corps recouvertes par qq. enveloppe. | ACCUSÉ, ÉE. subst., Celui qui est accusé en justice. | *Accusé de réception*, Mot d'écrit par lequel celui à qui on adresse un paquet reconnaît qu'il l'a reçu. (A-cu-zé.)

ACENS. s. m. (*Ad, census.*) Terre ou héritage tenu à cens. (A-sans.)

ACENSEMENT. s. m. Action de donner à cens. (A-san-se-man.)

ACENSER. v. a. Donner sous la redevance d'une rente. (A-san-sé.)

ACÉPHALE. adj. des 2 g. (*A, képhalé*, gr.) Qui n'a point de tête. | Fig., Qui n'a point de chef. *Concile acéphale.* | Subst. masc. *Les huîtres sont des acéphales.* (A-sé-fa-le.)

ACERBE. adj. des 2 g. (*Acerbus.*) Qui est d'un goût âpre. | Sévère, dur, amer. (A-sër-be.)

ACERBITÉ. s. f. (*Acerbitas.*) Qualité de ce qui est acerbe. Peu usité. (A-sër-bi-té.)

ACÉRER. v. a. Souder de l'acier à la pointe ou au tranchant d'un instrument de fer, pour le rendre susceptible d'être trempé. | Fig., *Des traits acérés*, Des traits de satire qui doivent blesser profondément. (A-sé-ré.)

ACESCENCE. s. f. Disposition à devenir légèrement acide. (A-së-san-se.)

ACESCENT, ENTE. adj. T. did. Qui s'aigrit. (A-së-san; an-te.)

ACÉTATE. s. m. (*Acetum.*) Sels produits par la combinaison de l'acide acétique avec différentes bases. (A-sé-ta-te.)

ACÉTEUX, EUSE. adj. (*Acetum.*) Qui a le goût du vinaigre. (A-sé-teu; ze.)

ACÉTIQUE. adj. m. Se dit De l'acide qui fait la base du vinaigre. (A-sé-tic-e.)

ACHALANDER. v. a. Procurer des chalands. | Pron. *Cette boutique commence à s'achalander.*

ACHARNEMENT. s. m. Action d'un animal qui s'attache opiniâtrément à sa proie. | Fig., Animosité opiniâtre. (A-char-ne-man.)

ACHARNER. v. a. (*Ad, caro.*) Donner aux chiens, aux oiseaux de proie l'appétit de la chair. | Plus ordinairement, Exciter, animer. | S'attacher avec fureur, avec excès.

ACHAT. s. m. (*Ad, captare.*) Acquisition faite à prix d'argent. | La chose achetée. (A-cha.)

ACHE. s. f. Plante ombellifère qui ressemble au persil.

ACHEMINEMENT. s. m. Ce qui est propre à faire parvenir au but qu'on se propose. (A-che-mi-ne-man.)

ACHEMINER. v. a. Mettre en état de pouvoir réussir. | *Acheminer un cheval*, Habituer un jeune cheval à marcher droit devant lui. | Pron., Se mettre en chemin. | Fig. *Cette affaire s'achemine*, Elle est en bon train.

ACHÉRON. s. m. (*Acheron.*) Fleuve des enfers. L'enfer même.

ACHETER. v. a. (*Ad, captare.*) (*J'achète, J'achetais, J'achèterai.*) Acquérir qq. ch. à prix d'argent. | *Acheter un homme*, Lui payer une somme convenue pour qu'il remplace un autre homme dans le service militaire. | *Acheter une chose à qqn.*, L'acheter de lui ou pour lui. | Fig., Obtenir qq. ch. avec beaucoup de peine et de difficulté.

ACHETEUR. s. m. Celui qui achète. | Celui qui a l'habitude et la passion d'acheter.

ACHÈVEMENT. s. m. Fin, accomplissement d'une chose. | Fig., La perfection dont un ouvrage est susceptible. (A-chè-ve-man.)

ACHEVER. v. a. (*Ad, caput.*) Finir une chose commencée. | Terminer ses jours. | Porter le coup mortel à qqn. qui est déjà blessé. | Fig. et fam. *Voilà de quoi l'achever*, Voilà de quoi consommer sa ruine, son malheur. | ACHEVÉ, ÉE. adj., Accompli.

ACHILLÉE. s. f. Genre de plantes à fleurs radiées et disposées en corymbe. (A-chi-lé-e.)

ACHIT. s. m. Espèce de vigne sauvage qui croît dans l'île de Madagascar. (A-chi.)

ACHOPPEMENT. s. m. *Pierre d'achoppement*, Occasion de faillir. | Obstacle imprévu. (A-cho-pe-man.)

ACHORES. s. m. pl. (*Achôr*, gr.) Nom donné par les anciens auteurs tantôt aux croûtes de lait, tantôt à des ulcérations superficielles qu'on observe à la tête et aux joues. (A-co-re.)

ACHROMATIQUE. adj. des 2 g. (*A, chroma*, gr.) Qui fait voir les images des objets colorées exactement comme les objets mêmes. (A-cro-ma-tic-e.)

ACHROMATISME. s. m. Propriété ou effet des lunettes achromatiques. (A-cro-ma-tis-me.)

ACHRONIQUE. adj. *V.* ACRONYQUE.

ACIDE. s. m. (*Acidus.*) Substance solide, liquide, ou gazeuse, qui imprime sur la langue une saveur plus ou moins analogue à celle du vinaigre, et qui fait passer au rouge les couleurs bleues des végétaux. (A-si-de.)

ACIDE. adj. des 2 g. Qui a une saveur aigre. (A-si-de.)

ACIDITÉ. s. f. (*Aciditas.*) Qualité de ce qui est acide. (A-si-di-té.)

ACIDULE. adj. des 2 g. (*Acidulus.*) Qui est légèrement acide. (A-si-du-le.)

ACIDULER. v. a. Rendre une substance légèrement acide. (A-si-du-lé.)

ACIER. s. m. (*Aciarium.*) Nom que l'on donne au fer combiné avec le charbon, et devenu susceptible d'acquérir un grand degré de dureté. (A-sié.)

ACIÉRER. v. a. Convertir du fer en acier. (A-si-é-ré.)

ACIÉRIE. s. f. Usine où l'on fabrique l'acier. (A-si-é-rie.)

ACOLYTE. s. m. (*Akólutos*, gr.) Clerc promu à l'un des quatre ordres mineurs, et dont l'office est de porter les cierges, etc. | En plaisantant, Personne qui en accompagne une autre. (A-co-li-te.)

ACOMAS ou ACOMAT. s. m. Arbre des Antilles dont le bois est propre à la menuiserie et aux constructions navales. (A-co-ma.)

ACONIT. s. m. (*Akoniton*, gr.) Plante fort vénéneuse. (A-co-ni-te.)

ACOQUINANT, ANTE. adj. Qui acoquine. Fam. (A-coc-i-nan [c m.].)

ACOQUINER. v. a. (*Ad, coquina.*) Attirer, faire contracter une habitude. Fam. | S'attacher trop. (A-coc-i-né [c m.].)

ACOTYLÉDONE. adj. des 2 g. (*A, kotulédôn*, gr.) Se dit Des plantes dans les semences desquelles on n'a point encore découvert de lobes ou cotylédons. | Subst., au fém. *La classe des acotylédones.* (A-co-ti-lé-do-ne.)

A-COUP. s. m. invariable. Mouvement saccadé, temps d'arrêt brusque. *Agir par à-coup.* (A-cou.)

ACOUSTIQUE. (*Akoustikos*, gr.) Science qui traite des sons. | Adj. des 2 g., se dit De ce qui sert à produire, à modifier, ou à percevoir les sons. (A-cous-tic-e.)

ACQUÉREUR. s. m. Celui qui acquiert des biens immeubles. (Ac-é-reur.)

ACQUÉRIR. v. a. (*Acquirere.*) (*J'acquiers, nous acquérons, ils acquièrent. J'acquérais. J'ai acquis. J'acquis. J'acquerrai. Acquiers. Que j'acquière. Que j'acquisse. Acquérant.*) Devenir propriétaire d'une chose par achat ou par échange. | Se dit fig., De toutes les choses qui peuvent être mises au nombre des biens et des avantages réels. *Acquérir des droits à l'estime publique.* | Augmenter en bonté, en valeur. | *Je vous suis acquis*, Vous êtes assuré de mon attachement. | ACQUIS. subst. masc., se dit Des connaissances acquises. (Ac-é-rir. [c m.].)

ACQUÊT. s. m. T. de jurisp. Chose acquise. Peu usité. | Au pluriel, Biens acquis pendant le mariage par l'un ou l'autre des époux, et qui tombent dans la communauté. | Fam., Avantage, profit. Vi. (Ac-è [c m.].)

ACQUÊTER. v. a. Acquérir un immeuble par un acte quelconque. Vi. (Ac-è-té [c m.].)

ACQUIESCEMENT. s. m. Action par laquelle on se conforme aux volontés, aux sentiments d'autrui. (Ac-i-è-se-man [c m.].)

ACQUIESCER. v. n. (*Acquiescere.*) Déférer, céder. (Ac-i-è-sé [c m.].)

ACQUISITION. s. f. (*Acquisitio.*) Action d'acquérir. | La chose acquise. (Ac-i-zi-sion [c m.].)

ACQUIT. s. m. Quittance, décharge. | Fam., *Faire qq. ch. par manière d'acquit*, Négligemment, et seulement parce qu'on ne peut s'en dispenser. | Au jeu de billard, premier coup où l'on ne fait que placer sa bille, sur laquelle l'adversaire doit jouer. (Ac-i [c m.].)

ACQUIT-A-CAUTION. s. m. Autorisation que les employés d'une administration fiscale délivrent sur papier timbré, pour que telle marchandise qui n'a point encore payé les droits de consommation puisse librement circuler d'un entrepôt à un autre, sous la garantie qu'elle parviendra à sa destination. (Ac-i-ta-cô-sion [c m.].)

ACQUIT-PATENT. s. m. *V.* PATENT.

ACQUITTEMENT. s. m. Action d'acquitter des obligations pécuniaires. | En droit criminel, Le renvoi d'un individu déclaré non coupable. (Ac-i-te-man [c m.].)

ACQUITTER. v. a. Rendre quitte, libérer de dettes. Se dit Des personnes et des choses. | Fig., *Acquitter sa promesse*, La remplir. | *Acquitter sa conscience*, Faire ce qu'on croit être obligé de faire. | Payer. | Renvoyer absous. | Fig. et pron., Satisfaire à un devoir. | Aux différents jeux, Regagner ce qu'on a perdu et rester quitte à quitte. | Au jeu de billard, Jouer le premier coup pour placer la bille sur laquelle l'adversaire doit jouer. (Ac-i-té [c m.].)

ACRE. s. f. (*Acer.*) Mesure de terre employée en divers pays, et d'une étendue différente selon les localités.

ÂCRE. adj. des 2 g. Qui a qq. ch. de piquant, de corrosif, etc. | Fig., *Un ton âcre.*

ÂCRETÉ. s. f. Qualité de ce qui est âcre.

ACRIMONIE. s. f. (*Acrimonia.*) Âcreté.

ACRIMONIEUX, EUSE. Qui a de l'acrimonie. (Ac-ri-mo-ni-eu; ze.)

ACROBATE. s. des 2 g. (*Akrobatein*, gr.) Danseur, danseuse de corde.

ACRONYQUE. adj. des 2 g. (*Akros, nux*, gr.) T. d'astron. On appelle *Lever acronyque*, Celui d'un astre qui se lève lorsque le soleil se couche; et *Coucher acronyque*, Celui d'un astre qui se couche lorsque le soleil se lève. (A-cro-nic-e.)

ACROSTICHE. s. m. et adj. des 2 g. (*Acrostichis.*) Ouvrage composé d'autant de vers qu'il y a de lettres dans le nom qu'on a pris pour sujet, et dont chaque vers commence par une des lettres de ce nom prises de suite.

ACROTÈRE. s. m. (*Acroteria.*) Piédestal que l'on met d'espace en espace dans les balustrades. | Piédestal de figures que les anciens plaçaient sur les extrémités rampantes et au sommet des frontons des temples.

ACTE. s. m. (*Acta.*) Action d'un agent, opération. | Capacité d'agir qui n'agit pas encore. *Réduire la puissance à l'acte.* | Action bonne ou mauvaise. | Action considérée par rapport à ses conséquences, à ses résultats avantageux ou nuisibles. | *Acte de folie.* | Mouvement vertueux. | *Acte de foi*, *Acte de contrition*, Certaines formules où ces divers sentiments religieux sont exprimés. | *Acte arbitraire*, Tout ce qui se fait entre particuliers. | Déclaration faite devant un tribunal, et dont on a constaté l'existence. | *Acte sous seing privé*, Acte fait entre particuliers et signé par eux, sans l'intervention d'un officier public. | *Actes de l'état civil*, Ceux par lesquels des officiers publics constatent les naissances, etc. | *Acte d'accusation*, L'exposé des faits qui sont imputés à un accusé. | Au plur., Décisions de l'autorité publique. | *Les Actes des apôtres*, Livre canonique écrit par saint Luc. | Dispute publique où l'on soutient des thèses. | Chacune des parties principales dont une pièce de théâtre est composée.

ACTEUR, TRICE. s. (*Actor.*) Celui, celle qui représente un personnage dans une pièce de théâtre. | Celui qui a une part active dans l'exécution d'une affaire. (-Tri-se.)

ACTIF, IVE. adj. (*Activus.*) Qui agit, ou qui a la vertu d'agir. | *Dettes actives*, Les sommes dont on est créancier. | Se dit Des verbes qui expriment une action.

ACTION. s. f. (*Actio.*) L'opération d'un agent. | Acte de l'homme, soit physique soit intellectuel. | *Action de graces*, Remerciment. | Combat. | Véhémence. | Les gestes de l'orateur. | Poursuite en justice. | La part qu'on a dans les bénéfices d'une compagnie de commerce. (Ac-sion.)

ACTIONNAIRE. s. des 2 g. Celui ou celle qui a une action dans une compagnie de commerce. (Ac-sio-nè-re.)

ACTIONNER. v. a. Agir contre qqn. en justice. (Ac-sio-né.)

ACTIVEMENT. adv. D'une manière active. (Ac-ti-ve-man.)

ACTIVITÉ. s. f. (*Activus.*) Faculté active. | Promptitude, vivacité dans le travail.

ACTUEL, ELLE. adj. (*Actus.*) Effectif, réel. | Présent. | T. did., s'emploie Par opposition *à potentiel*, *virtuel*, *à habituel*, *originel.* (Ac-tu-ël; ë-le.)

ACTUELLEMENT. adv. Présentement. (Ac-tu-ë-le-man.)

ACUMINÉ, ÉE. adj. (*Acumen.*) Bot. Il se dit des feuilles dont l'extrémité offre une pointe allongée et très-aiguë.

ACUPONCTURE. s. f. (*Acus, punctura.*) Opération chirurgicale qui consiste à piquer une partie saine ou malade avec une aiguille d'or ou d'argent.

ACUTANGLE. adj. (*Acutus, angulus.*) Se dit D'un triangle dont les trois angles sont aigus.

ADAGE. s. m. (*Adagium.*) Sentence populaire. (A-da-je.)

ADAGIO. adv. T. de mus. it. Lentement. | Subst. L'air même. (A-da-ji-o.)

ADAPTATION. s. f. Action d'adapter. (A-dap-ta-sion.)

ADAPTER. v. a. (*Adaptare.*) Ajuster une chose à une autre.

ADATIS. s. m. Mousseline des Indes orientales.

ADDITION. s. f. (*Additio.*) Ce qu'on ajoute. | La première règle d'arithmé-

tique, qui sert à trouver la somme totale de plusieurs nombres. (A-di-sion.)

ADDITIONNEL, ELLE. Adj. Qui doit être ajouté, qui est ajouté. (A-di-tio-nël; ë-le.)

ADDITIONNER. v. a. Ajouter plusieurs nombres l'un à l'autre, pour en trouver le total. (A-di-sio-né.)

ADDUCTEUR. adj. m. et subst. (*Adducere.*) Se dit Des muscles dont la fonction est de rapprocher de l'axe du corps les parties auxquelles ils sont attachés.

ADDUCTION. s. f. Action des muscles adducteurs. (Ad-duc-sion.)

ADEMPTION. s. f. (*Ademptio.*) T. de jurispr. Révocation. (A-danp-sion.)

ADEPTE. s. m. et f. (*Adeptus.*) Celui qui croyait être parvenu au grand œuvre. | Celui qui est initié dans les mystères d'une secte ou dans les secrets d'une science. (A-dèp-te.)

ADÉQUAT, ATE. adj. (*Adæquatus.*) Entier, d'une compréhension égale. (A-dé-couat.)

ADHÉRENCE. s. f. Union, jonction. (A-dé-ran-se.)

ADHÉRENT, ENTE. adj. Qui est attaché. | Subst., Du parti de. (A-dér-an; an-te.)

ADHÉRER. v. n. (*Adhærere.*) Être attaché à. | Fig., Être du sentiment ou du parti de qqn. (A-dé-ré.)

ADHÉSION. s. f. (*Adhæsio.*) Union, jonction. | L'action d'adhérer. (Ad-éz-ion.)

AD HONORES. (*Ad, honores.*) Fam., Sans fonction et sans émoluments. (A-do-no-rès.)

ADIANTE, s. f. (*Adiantum.*) Genre de plantes de la famille des Fougères, Capillaires.

ADIEU. (*Ad, Deus.*) T. de congé. *Adieu, je m'en vais.* | Fig., en parlant D'une personne ou d'une chose qui court un grand risque. *Si la fièvre vient à redoubler, adieu le malade.* | Subst. m. *Un éternel adieu.*

ADIPEUX, EUSE. adj. (*Adiposus.*) Se dit De certaines parties du corps qui sont de nature graisseuse. (A-di-peu; ze.)

ADIPOCIRE. s. f. (*Adeps, cera.*) Substance qui tient de la graisse et de la cire. (A-di-po-si-re.)

ADIRER. v. a. Perdre. T. de jur.

ADITION. s. f. (*Aditio.*) *Adition d'hérédité*, Acceptation d'une succession. (A-di-sion.)

ADJACENT, ENTE. adj. (*Adjacens.*) Situé auprès. *Les rues adjacentes*, etc. | *Angles adjacents*, Angles continus. (Ad-ja-san; an-te.)

ADJECTIF. adj. m. et subst. (*Adjectivus.*) Se dit Des noms que l'on joint aux substantifs pour les qualifier. (Ad-jèc-tif.)

ADJECTIVEMENT. adv. En manière d'adjectif. (Ad-jèc-ti-ve-man.)

ADJOINDRE. v. a. (*Adjungere.*) Joindre une personne à une autre personne, pour le soin d'une affaire. | ADJOINT. subst. masc., Personne établie pour aider un principal fonctionnaire dans les travaux de sa charge. (Ad-jouin-dre.)

ADJONCTION. s. f. (*Adjunctio.*) Jonction d'une personne à une autre. (Ad-jonc-sion.)

ADJUDANT. s. m. (*Adjuvans.*) Officier ou sous-officier d'état-major destiné à seconder les chefs dans le commandement. (Ad-ju-dan.)

ADJUDICATAIRE. s. des 2 g. Celui ou celle à qui on adjuge. (Ad-ju-di-ca-tè-re.)

ADJUDICATIF, IVE. adj. Qui adjuge.

ADJUDICATION, s. f. (*Adjudicare.*) Acte par lequel on adjuge. (Ad-ju-di-ca-sion.)

ADJUGER. v. a. (*Adjudicare.*) Déclarer en jugement qu'une chose contestée entre deux parties appartient de droit à l'une d'elles. | Il se dit Des fournitures, des travaux qui sont proposés au rabais. | De certaines choses qui sont accordées à un de ceux qui pouvaient y prétendre. (Ad-ju-jé.)

ADJURATION. s. f. (*Adjuratio.*) Formule dont l'Église catholique se sert dans les exorcismes. (Ad-ju-ra-sion.)

ADJURER. v. a. (*Adjurare.*) Commander au nom de Dieu de faire ou de dire qq. ch.

AD LIBITUM. t. lat. A volonté. (Ad-li-bi-tom.)

ADMETTRE. v. a. (*Admittere.*) Recevoir à la participation de qq. avantage. | Permettre. | Reconnaître pour véritable. (Ad-mè-tre.)

ADMINICULE. s. m. (*Adminiculum.*) Jurispr. Ce qui contribue à faire preuve.

ADMINISTRATEUR, TRICE. s. (*Administrator.*) Celui, celle qui régit les biens d'un établissement. | Homme chargé de qq partie du gouvernement. (-Tri-se.)

ADMINISTRATIF, IVE. ad. (*Administrativus.*) Qui appartient à l'administration.

ADMINISTRATION. s. f. (*Administratio.*) Direction, conduite des affaires publiques ou particulières. | Corps d'administrateurs et d'employés. | Exercice. | L'action de conférer. (Ad-mi-nis-tra-sion.)

ADMINISTRER. v. a (*Administrare.*) Régir les affaires. | *Administrer la justice*, Rendre la justice. | *Administrer les sacrements*, Conférer les sacrements. | ADMINISTRÉ, ÉE. subst., se dit Des citoyens par rapport aux administrateurs.

ADMIRABLE. adj. des 2 g. (*Admirabilis.*) Qui mérite, qui attire l'attention.

ADMIRABLEMENT. adv. D'une manière admirable. (Ad-mi-ra-ble-man.)

ADMIRATEUR, TRICE. s. (*Admirator.*) Celui, celle qui admire. (-Tri-se.)

ADMIRATIF, IVE. adj. (*Admirativus.*) Qui exprime l'admiration. *Point admiratif*, Signe de ponctuation qui se marque ainsi!

ADMIRATION. s. f. (*Admiratio.*) Sentiment de celui qui regarde une chose comme belle. | L'objet même qu'on admire. (Ad-mi-ra-sion.)

ADMIRER. v. a. (*Admirari.*) Considérer avec un étonnement mêlé de plaisir. | Se dit, par ironie, De ce qui paraît extrême. *J'admire la folie des hommes.*

ADMISSIBLE. adj. des 2 g. Valable, recevable. (Ad-mi-si-ble.)

ADMISSION. s. f. (*Admissio.*) Action par laquelle on est admis. (Ad-mi-sion.)

ADMONÉTER. v. a. (*Admonere.*) T. de jur. Se disait d'une remontrance faite par le juge, à huis clos, avec défense de récidiver. ADMONÉTÉ. s. m. | Action d'admonéter.

ADMONITION. s. f. (*Admonitio.*) Action d'admonéter. (Ad-mo-ni-sion.)

ADOLESCENCE. s. f. (*Adolescentia.*) L'âge qui suit la puberté jusqu'à l'âge viril. Se dit Des garçons. (A-do-lè-san-se.)

ADOLESCENT, ENTE. s. et adj. (*Adolescens.*) Celui, celle qui est dans l'âge de l'adolescence. *Un jeune adolescent.* (A-do-lè-san; an-te.)

ADONIEN ou ADONIQUE. adj. et s. m. (*Adonis.*) Se dit D'un vers composé d'un dactyle et d'un spondée. (A-do-ni-in; a-do-nic-e.)

ADONIS. s. m. (*Adonis.*) Jeune homme célèbre par sa beauté, et qui fut aimé de Vénus. | Jeune homme qui fait le beau. | Plante à fleurs rouges ou citrines, qui approche de la renoncule.

ADONISER. v. a. (*Adonis*, n. pr.) Parer avec un extrême soin. (A-do-ni-zé.)

ADONNER (S'). v. pron. Se plaire à qq. chose, s'y appliquer avec chaleur. (Sa-do-né.)

ADOPTANT. s. m. Celui qui adopte qqn. (A-dop-tan.)

ADOPTER. v. a. (*Adoptare.*) Choisir quelqu'un pour fils ou pour fille. | Considérer et regarder comme sien. | Choisir de préférence.

ADOPTIF, IVE. adj. (*Adoptivus.*) Qui a été adopté. | Qui a adopté.

ADOPTION. s. f. (*Adoptio.*) Action d'adopter. (A-dop-sion.)

ADORABLE. adj. des 2 g. Digne d'être adoré. | Se dit De ce que l'on estime ou que l'on aime extrêmement.

ADORATEUR. s. m. (*Adorator.*) Celui qui adore.

ADORATION. s. f. (*Adoratio.*) Action par laquelle on adore. | Cérémonie qui se pratique à l'égard d'un pape nouvellement élu. | Amour, attachement extrême. (A-do-ra-sion.)

ADORER. v. a. (*Adorare.*) Rendre à la Divinité le culte qui lui est dû. | Rendre des respects extraordinaires en se prosternant. | Aimer avec une passion excessive.

ADOS. s. m. (*Ad, dorsum.*) Terre qu'on élève en talus. (A-dó.)

ADOSSER. v. a. Appuyer le dos contre quelque chose. Placer une chose contre une autre. (A-do-sé.)

ADOUBER. v. n. (*Adobare.*) T. du trictrac et des échecs. *J'adoube*, Je touche une pièce pour l'arranger.

ADOUCIR. v. a. (*Ad, dulcis.*) Rendre doux. | Polir. | Rendre plus supportable. | Apaiser. (A-dou-sir.)

ADOUCISSANT, ANTE. adj. et s. m. Il se dit Des substances capables de diminuer la douleur ou l'irritation. (A-dou-si-san.)

ADOUCISSEMENT. s. m. Action par laquelle une chose est adoucie. État d'une chose adoucie. | Expédient propre à concilier. | Procédé par lequel on rattache un ornement saillant et anguleux au nu du mur. (A-dou-si-se-man.)

ADOUÉ, ÉE. adj. Accouplé, apparié.

AD PATRES. loc. lat. Fam., *Aller ad patres*, Mourir. (Ad-pa-très.)

ADRAGANT ou ADRAGANTE. Adj. Nom d'une sorte de gomme.

AD REM. loc. lat. A la chose. (Ad-rëm.)

ADRESSE. s. f. Indication, désignation. | *Bureau d'adresses*, Bureau de renseignements. Fig. et fam., Maison où l'on débite beaucoup de nouvelles. | Écrit ayant pour objet une demande, une félicitation, etc. (A-drë-se.)

ADRESSE. s. f. Dextérité. Finesse d'esprit.

ADRESSER. v. a. Envoyer directement à. | Tourner vers. | Concerner. | Toucher droit où l'on vise. (A-drë-sé.)

ADROIT, OITE. adj. Qui a de l'adresse. (A-droua; oua-te.)

ADROITEMENT. adv. D'une manière adroite. (A-droua-te-man.)

ADULATEUR, TRICE. s. et adj. (*Adulator.*) Flatteur, flatteuse par bassesse et par intérêt. (-Tri-se.)

ADULATION. s. f. (*Adulatio.*) Flatterie basse. (A-du-la-sion.)

ADULER. v. a. (*Adulari.*) Flatter bassement.

ADULTE. adj. des 2 g. (*Adultus.*) Qui est parvenu à l'adolescence, à l'âge de raison.

ADULTÉRATION. s. f. (*Adulteratio.*) T. de jur. Action de gâter ce qui est pur. (A-dul-té-ra-sion.)

ADULTÈRE. adj. des 2 g. (*Adultera.*) Qui viole la foi conjugale. | Se dit Des choses qui offrent un mélange vicieux. | Subst., Celui ou celle qui viole la foi conjugale.

ADULTÈRE. s. m. Violement de la foi conjugale.

ADULTÉRER. v. a. (*Adulterare.*) Frelater les médicaments.

ADULTÉRIN, INE. adj. et subst. (*Adulterinus.*) Qui est né d'adultère.

ADUSTE. adj. des 2 g. Qui est comme brûlé.

ADUSTION. s. f. (*Adustio.*) Brûlure ou cautérisation.

ADVENIR. v. n. *V.* Avenir.

ADVENTICE. adj. des 2 g. (*Adventitius.* Qui n'est pas naturellement dans une chose. (Ad-van-ti-se.)

ADVENTIF, IVE. adj. Se dit, en droit romain, D'une sorte de pécule concédé aux fils de famille.

ADVERBE. s. m. (*Adverbium.*) Partie indéclinable du discours, qui modifie les verbes et les adjectifs. (Ad-vër-be.)

ADVERBIAL, ALE. adj. Qui tient de l'adverbe. (Ad vër-bi-al.)

ADVERBIALEMENT. adv. D'une manière adverbiale. (Ad-vër-bi-a-le-man.)

ADVERBIALITÉ. s. f. Qualité d'un mot qui est considéré comme adverbe. (Ad-vër-)

ADVERSAIRE. s. m. et f. (*Adversarius.*) Celui sur lequel on veut remporter l'avantage. (Ad-vër-sè-re.)

ADVERSATIF, IVE. adj. (*Adversatio.*) T. de gram. Qui marque opposition. (Ad-vër-)

ADVERSE. adj. des 2 g. (*Adversus.*) Contraire, opposé. (Ad-vër-se.)

ADVERSITÉ. s. f. (*Adversitas.*) État, situation de celui qui éprouve les rigueurs du sort. | Malheur. (Ad-vër-si-té.)

ADYNAMIE. s. f. (*A, dunamis*, gr.) État morbide caractérisé par l'abattement de la physionomie et des chairs, la difficulté du mouvement ou son impossibilité, l'affaiblissement des sensations, etc. (A-di-na-mie.)

ADYNAMIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'adynamie. (A-di-na-mic-e.)

AÉRER. v. a. (*Aer.*) Donner de l'air.

AÉRIEN, IENNE. adj. Qui est d'air, qui appartient à l'air. (A-é-ri-in; è-ne.)

AÉRIFÈRE. adj. des 2 g. *V.* Aérien.

AÉRIFORME. adj. des 2 g. (*Aer, forma.*) Se dit Des fluides qui diffèrent et ressemblent par leur constitution physique à l'air atmosphérique.

AÉROGRAPHIE. s. f. (*Aêr, graphê*, gr.) Description, théorie de l'air. (A-é-ro-gra-fie.)

AÉROLITHE. s. m. (*Aêr, lithos*, gr.) Pierre tombée du ciel. (A-é-ro-li-te.)

AÉROLOGIE. s. f. (*Aêr, logos*, gr.) Traité sur l'air. (A-é-ro-lo-jie.)

AÉROMANCIE. s. f. (*Aêr, manteia*, gr.) Art prétendu de deviner par le moyen de l'air. (A-é-ro-man-sie.)

AÉROMÉTRIE. s. f. (*Aêr, metron.* gr.) Science de l'air.

AÉRONAUTE. s. des 2 g. (*Aêr, nautês*, gr.) Celui, celle qui parcourt les airs dans un aérostat. (A-é-ro-nô-te.)

AÉROSTAT. s. m. (*Aêr, stasis*, gr.) Espèce de ballon, au moyen duquel on peut s'élever dans l'atmosphère. (A-é-ros-ta.)

AÉROSTATION. s. f. Art de faire des aérostats et de les employer. (A-é-ros-ta-sion.)

AÉROSTATIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'aérostation. (A-é-ros-ta-tic-e.)

AÉTITE. (*Aétitês*, gr.) Espèce de pierre nommée aussi *Pierre d'Aigle.*

AFFABILITÉ. s. f. (*Affabilitas.*) Qualité de celui qui reçoit et qui écoute avec bonté et douceur. (A-fa-bi li-té.)

AFFABLE. adj. des 2 g. (*Affabilis.*) Qui a de l'affabilité. (A fa-ble.)

AFFABLEMENT. adv. Avec affabilité. (A-fa-ble-man.)

AFFABULATION. s. f. (*Affabulatio.*) Partie d'une fable qui en explique le sens moral. (A-fa-bu-la-sion.)

AFFADIR. v. a. (*Ad, fatuus.*) Rendre fade. | Causer une sensation désagréable au palais, à l'estomac, par qq. ch. de fade. (A-fa-dir.)

AFFADISSEMENT. s. m. Effet que produit la fadeur (A-fa-di-se-man.)

AFFAIBLIR. v. a. Rendre faible. (A-fè-blir.)

AFFAIBLISSANT, ANTE. adj. Qui affaiblit. (A-fè-bli-san.)

AFFAIBLISSEMENT. s. m. Diminution de forces. (A-fe-bli-se-man.)

AFFAIRE. s. f. (*Affarium.*) Ce qui est le sujet de quelque occupation. | *J'en fais mon affaire*, Je m'en charge, je réponds du succès. | Tout ce qui se traite en juridiction. | Toutes les choses qu'on a à démêler avec quelqu'un. | *Affaire d'honneur*, ou simpl., *affaire*, Duel. | *Affaire de cœur*, Commerce de galanterie. | Chose pénible ou malaisée. | Action de guerre. | Convention, transaction commerciale, entreprise d'industrie. | Au plur. La profession de commerçant. | Événements. | *Avoir affaire de*, Avoir besoin de. | *Il faut prendre garde à qui on a affaire.* | Point d'affaire. loc. adv. En aucune manière. (A-fè-re.)

AFFAIRÉ, ÉE. adj. Qui a bien des affaires. Fam. (A-fè-ré.)

AFFAISSEMENT. s. m. État de ce qui est affaissé. (A-fè-se-man.)

AFFAISSER. v. a. Faire que des choses qui sont l'une sur l'autre tiennent moins d'espace en hauteur. | Faire ployer. (A-fè-sé.)

AFFAITER. v. a. (*Ad, factitare.*) Apprivoiser un oiseau de proie. (A-fé-té.)

AFFALER. v. a. Manier, soulager un cordage pour l'aider à courir dans sa poulie, et à descendre plus facilement. | Se dit Du vent qui pousse un bâtiment vers la côte et le met en danger d'échouer. | Pron., Se laisser glisser le long d'un cordage, etc., pour descendre plus vite. (A-fa-lé.)

AFFAMER. v. a. (*Fames.*) Retrancher les vivres, causer la famine. | Affamé. adj. Qui a de l'avidité pour qq. chose. (A-fa-mé.)

AFFÉAGEMENT. s. m. Action d'afféager. (A-fé-a-je-man.)

AFFÉAGER. v. a. Aliéner une partie de

un fief à tenir en arrière-fief ou en roture. (A-fi-a-jé.)

AFFECTATION. s. f. (*Affectatio.*) Certaine manière de parler ou d'agir, qui s'éloigne du naturel. (A-fec-ta-sion.)

AFFECTER. v. a. (*Affectare.*) Marquer une espèce de prédilection et d'attachement. | Faire un usage fréquent, et même vicieux, de certaines choses. | Chercher à montrer des qualités qu'on n'a pas. | Prendre quelque chose à tâche. | Rechercher une chose avec ambition. | Destiner. | Faire une impression fâcheuse, rendre malade. | Fig., Émouvoir. | Affecté, ée. adj. Qui a de l'affectation, où il y a de l'affectation. (A-fec-té.)

AFFECTIF, IVE. adj. Qui inspire, qui est propre à inspirer de l'affection. (A-fec-tif.)

AFFECTION. s. f. (*Affectio.*) Sentiment qui fait qu'on aime, qu'on préfère qqn., qu'on se plaît à qq. ch. | Mouvement de l'âme. | T. de méd., Maladie. (A-fec-sion.)

AFFECTIONNER. v. a. Avoir de l'affection pour qqn. (A-fec-sio-né.)

Affectionné, ée. Terme de civilité employé dans la souscription des lettres. *Votre très-humble et très-affectionné serviteur.* (A-fec-sio-né.)

AFFECTUEUSEMENT. adv. D'une manière affectueuse. (A-fec-tu-eu-ze-man.)

AFFECTUEUX, EUSE. adj. (*Affectuosus.*) Qui montre ou qui marque beaucoup d'affection. (A-fec-tu-eu; ze.)

AFFÉRENT, ENTE. adj. (*Afferens.*) *Portion, part afférente*, La part qui revient à chacun des intéressés dans un objet indivis ou dans un partage. (A-fé-ran; an-te.)

AFFERMER. v. a. (*Firma.*) Donner à ferme. | Prendre à ferme. (A-fer-mé.)

AFFERMIR. v. a. (*Firmare.*) Rendre ferme et stable. (A-fer-mir.)

AFFERMISSEMENT. s. m. Action par laquelle une chose est affermie. État d'une chose affermie. | Action d'améliorer. (A-fer-mi-se-man.)

AFFÉTÉ, ÉE. adj. (*Affectatus.*) Qui est plein d'affectation. (A-fé-té.)

AFFÉTERIE. s. f. Manière affétée de parler ou d'agir. (A-fé-te-rie.)

AFFETTUOSO. (*Affetuoso*, it.) T. de mus. Expression tendre. (A-fé-tu-o-zo.)

AFFICHE. s. f. Feuille que l'on applique contre les murs, pour avertir le public de qq. ch. | *Petites Affiches*, Feuille périodique d'annonces. (A-fi-che.)

AFFICHER. v. a. (*Affigere.*) Appliquer aux murs un placard. | Fig., Affecter. | Publier. (A-fi-ché.)

AFFICHEUR. s. m. Celui qui affiche. (A-fi-cheur.)

AFFIDÉ, ÉE. adj. et subst. (*Ad, fidus.*) A qui on se fie. (A-fi-dé.)

AFFILER. v. a. (*Ad, filum.*) Aiguiser le tranchant émoussé d'un instrument. (A-fi-lé.)

AFFILIATION. s. f. Association à une compagnie, à une communauté. (A-fi-li-a-sion.)

AFFILIER. v. a. (*Adfiliare.*) Associer à soi. Se dit Des corporations, etc. | Affilié, ée. subst. *Cette corporation a des affiliés.* (A-fi-li-é.)

AFFINAGE. s. m. Action par laquelle on débarrasse les métaux, etc., de matières étrangères. (A-fi-na-je.)

AFFINER. v. a. T. d'arts. Purifier. | Fig. et pron., Devenir plus fin, plus délié. (A-fi-né.)

AFFINERIE. s. f. Lieu où l'on affine. (A-fi-ne-rie.)

AFFINEUR. s. m. Celui qui affine. (A-fi-neur.)

AFFINITÉ. s. f. (*Affinitas.*) Alliance, degré de proximité que le mariage fait acquérir. | *Affinité spirituelle.* Celle qui se contracte entre les parrains et les marraines, et les personnes dont ils ont tenu les enfants. | Conformité, convenance. | Liaison. | En chimie, La tendance que les parties constituantes d'une substance, ou de substances de nature différente, ont à s'unir ensemble. (A-fi-ni-té.)

AFFINOIR. s. m. Instrument au travers duquel on fait passer de lin ou le chanvre pour l'affiner. (A-fi-nouar.)

AFFIQUET. s. m. Parure. Au plur., Petits ajustements d'une femme. Fam. | Petit bâton creux qui sert aux femmes qui tricotent pour soutenir l'aiguille. (A-fic-ë [c. m.].)

AFFIRMATIF, IVE. adj. Qui affirme. (A-fir-ma-tif.)

Affirmative. Subst. et absol., Toute proposition par laquelle on affirme.

AFFIRMATION. s. f. (*Affirmatio.*) Action d'affirmer. | T. de proc., Assurance avec serment et dans les formes juridiques. (A-fir-ma-sion.)

AFFIRMATIVEMENT. adv. D'une manière affirmative. (A-fir-ma-ti-ve-man.)

AFFIRMER. v. a. (*Affirmare.*) Assurer, soutenir qu'une chose est vraie. | En log., Exprimer qu'une chose est. | T. de palais, Jurer, assurer avec serment. (A-fir-mé.)

AFFLEURER. v. a. Réduire deux corps contigus à une même surface, sans saillie de l'un sur l'autre. | Neut. *Ces pièces de bois affleurent bien.* (A-fleu-ré.)

AFFLICTIF, IVE. adj. Il n'est usité qu'au féminin. *Les peines afflictives* sont Les peines corporelles et physiques qui frappent directement la personne du condamné. (A-flic-tif.)

AFFLICTION. s. f. (*Afflictio.*) État de tristesse et d'abattement d'esprit. | Accident. (A-flic-sion.)

AFFLIGEANT, ANTE. adj. Qui afflige. (A-fli-jan.)

AFFLIGER. v. a. (*Affligere.*) Causer de l'affliction. | Mortifier son corps. | Désoler un pays par des calamités. (A-fli-jé.)

Affligé, ée. subst. *Consoler les affligés.*

AFFLUENCE. s. f. Concours et chute d'eaux, d'humeurs, etc. | Fig., Grande abondance de choses. (A-flu-an-se.)

AFFLUENT, ENTE. adj. Se dit Des rivières qui se jettent dans une autre. | Subst., *La Seine et ses affluents.* | Humeurs qui affluent. | Fluide qui se porte dans un sens déterminé. (A-flu-an ; au-te.)

AFFLUER. v. n. (*Affluere.*) Couler vers. | Fig., Abonder. (A-flu-é.)

AFFLUX. s. m. (*Fluxus, ad.*) T. de méd., Concours des liquides vers une partie. (A-flu.)

AFFOLER. v. a. Rendre excessivement passionné. Fam. | *Aiguille affolée*, Aiguille d'une boussole lorsqu'elle est dérangée de sa direction naturelle. (A-fo-lé.)

AFFORAGE. s. m. Droit qui se payait à un seigneur pour la vente du vin. (A-fo-ra-je.)

AFFOUAGE. s. m. Droit de prendre du bois dans une forêt pour se chauffer. (A-fou-a-je.)

AFFOURCHE. s. f. T. de mar. Qui sert à affourcher un bâtiment. (A-four-che.)

AFFOURCHER. v. a. (*Ad, furca.*) Disposer deux ancres en les jetant à la mer, de manière que leurs câbles forment une espèce de fourche. | Fam., Se mettre à califourchon. (A-four-ché.)

AFFRANCHIR. v. a. (*Frak*, all.) Rendre libre, exempter. | *Affranchir une lettre*, En payer le port au bureau. (A-fran-chir.)

AFFRANCHI, IE. subst. Esclave à qui on a donné la liberté.

AFFRANCHISSEMENT. s. m. L'action par laquelle on affranchit un esclave. État de la personne affranchie. | Exemption. | Délivrance de la tyrannie. (A-fran-chi-se-man.)

AFFRE. s. f. Extrême frayeur. *Les affres de la mort.* (A-fre.)

AFFRÉTEMENT. s. m. Convention pour le louage d'un bâtiment. (A-fré-te-man.)

AFFRÉTER. v. a. (*Ad, fretum.*) Prendre un bâtiment à louage, en totalité ou en partie. (A-fré-té.)

AFFRÉTEUR. s. m. Celui qui prend un bâtiment à louage. (A-fré-teur.)

AFFREUSEMENT. adv. D'une manière affreuse. (A-freu-ze-man.)

AFFREUX, EUSE. adj. Qui cause ou qui est propre à causer de l'effroi. | Extrêmement laid. | Fort dépravé. (A-freu ; ze.)

AFFRIANDER. v. a. Rendre friand. | Attirer par qq. ch. d'agréable au goût. (A-fri-an-dé.)

AFFRIOLER. v. a. Attirer par qq. ch. d'agréable au goût. | Fig., Attirer par qq. ch. d'utile ou d'agréable. | Fam. (A-fri-o-lé.)

AFFRONT. s. m. (*Ad frons.*) Injure, outrage. | Déshonneur, honte. (A-fron.)

AFFRONTER. v. a. Attaquer avec hardiesse, avec intrépidité.

AFFRONTÉ. t. de blas., se dit De deux animaux qui se regardent. (A-fron-té.)

AFFRONTERIE. s. f. Action d'affronte (A-fron-te-rie.)

AFFRONTEUR, EUSE. s. Celui, cel qui affronte. (A-fron-teur ; ze.)

AFFUBLEMENT. s. m. Voile, habill ment. (A-fu-ble-man.)

AFFUBLER. v. a. (*Affibulare.*) Couvri envelopper la tête, le visage, le corps. Fan (A-fu-blé.)

AFFÛT. s. m. Machine servant à suppo ter ou à transporter une pièce d'artillerie. L'endroit où l'on se poste pour attendre gibier. (A-fû.)

AFFÛTAGE. s. m. Action d'affûter u canon. (Vi.) | Action d'aiguiser des outils. Assortiment de tous les outils nécessaires un ouvrier. | Façon que le chapelier donne un vieux chapeau. (A-fû-ta-je.)

AFFÛTER. v. a. Disposer le canon pou tirer. (Vi.) | Aiguiser un outil. (A-fû-té.)

AFFUTIAU. s. m. Bagatelle, affiquet (Pop.) (A-fû-tió.)

AFIN. (*Ad, finis.*) Conj. qui sert à mar quer La fin pour laquelle on fait qq. chose

AGA. s. m. Titre que les Turcs donnen aux chefs militaires.

AGAÇANT, ANTE. adj. Qui agace, qu excite. (A-ga-san.)

AGACE. s. f. Oiseau qu'on nomme plu communément *Pie.* (A-ga-se.)

AGACEMENT. s. m. Sensation désagréable due, en général, à l'impression des acides sur les dents. Légère irritation. (A-ga-se-man.)

AGACER. v. a. Causer aux dents une sorte de sensation désagréable. | Fig., Picoter, provoquer par des paroles, par des gestes. | Causer une irritation légère. *Ce bruit agace les nerfs.* | Animer. (A-ga-sé.)

AGACERIE. s. f. Les petites manières dont une femme se sert pour attirer l'attention de qqn. qui ne lui déplaît pas. Fam. (A-ga-se-rie.)

AGAME. adj. des 2 g. (*Agamos*, gr.) Se dit Des plantes auxquelles on ne connaît point d'organes sexuels.

AGAMI. s. m. Oiseau de l'Amérique méridionale, de la classe des Gallinacés.

AGAPE. s. f. (*Agapé*, gr.) Nom des repas que les premiers chrétiens faisaient en commun dans les églises.

AGAPÈTES. s. f. pl. (*Agapêtos*, gr.) Filles qui vivaient en communauté sans faire de vœux. (A-ga-pè-te.)

AGARIC. s. m. (*Agaricon*, gr.) Genre de champignons, dont le caractère principal est d'avoir le dessous du chapeau garni de lames.

AGASSE. s. f. *V.* AGACE.

AGATE. s. f. (*Achatés*, gr.) Pierre fort dure qui prend parfaitement le poli. | Instrument dans lequel est enchâssée une agate, et qui sert à brunir l'or.

AGAVÉ. s. m. (*Agaué*, gr.) Arbre de la

famille des Ananas, qui est originaire d'Amérique.

ÂGE. s. m. (*Ævum.*) La durée ordinaire de la vie. | Tous les différents degrés de la vie de l'homme. | *Le bel âge*, la jeunesse. | Le temps qu'il y a qu'on est en vie. *Il est de mon âge.* | Âge requis par les lois, pour certains actes, pour certaines fonctions de la société civile. | Avancement dans la vie. | Vieillesse. | *Ce cheval est hors d'âge*, Il n'a plus les marques par lesquelles on connaît l'âge des chevaux. | Temps auquel les choses dont on parle sont ou ont été. | Un certain nombre de siècles. | Fig., *L'âge d'or*, Un temps heureux. | *Moyen âge*, Le temps qui s'est écoulé depuis 475 jusqu'à 1453.

D'âge en âge. loc. adv. Successivement. (A-je.)

ÂGÉ, ÉE. adj. Qui a un certain âge. | Abs., Qui a beaucoup d'âge. (A-jé.)

AGENCE. s. f. Charge d'agent. (A-jan-se.)

AGENCEMENT. s. m. Action d'agencer. État de ce qui est agencé. | L'arrangement des groupes dans une composition, la disposition des accessoires, etc. (A-jan-se-man.)

AGENCER. v. a. (*Agere.*) Ajuster, accommoder. | Arranger les groupes d'une composition; ajuster les draperies. | Se dit Des ornements d'architecture empruntés aux plantes, etc. (A-jan-sé.)

AGENDA. s. m. Petit livret destiné pour y écrire les choses qu'on se propose de faire. (A-jin-da.)

AGENOUILLER (S'). v. pron. Se mettre à genoux. (Sa-je-nou-llé [ll m.].)

AGENOUILLOIR. s. m. Petit escabeau sur lequel on s'agenouille. (A-je-nou-llouar [ll m.].)

AGENT. s. m. (*Agens.*) Tout ce qui agit, tout ce qui opère. | Celui qui fait les affaires d'autrui, qui est chargé d'une fonction. | *Agent de change*, Celui qui est dûment autorisé à s'entremettre entre les négociants pour faciliter le commerce de l'argent. (A-jan.)

AGGLOMÉRATION. s. f. Action d'agglomérer. État de ce qui est aggloméré. (A-glo-mé-ra-sion.)

AGGLOMÉRER. v. a. (*Agglomerare.*) Réunir, entasser. (A-glo-mé-ré.)

AGGLUTINANT, ANTE. adj. et subst. T. de médec. Il se dit Des remèdes que l'on a crus propres à recoller les parties divisées. (A-glu-ti-nan.)

AGGLUTINATIF, IVE. adj. Se dit Des emplâtres qui s'attachent fortement à la peau. (A-glu-ti-na-tif.)

AGGLUTINATION. s. f. (*Agglutinatio.*) Action d'agglutiner, de s'agglutiner. (A-glu-ti-na-sion.)

AGGLUTINER. v. a. (*Agglutinare.*) Rejoindre les parties du corps divisées. (A-glu-ti-né.)

AGGRAVANT, ANTE. adj. Qui rend plus grave, *Circonstance aggravante.* (A-gra-van.)

AGGRAVATION. s. f. Ce qu'on ajoute à un châtiment. (A-gra-va-sion.)

AGGRAVE. s. f. La seconde fulmination solennelle d'un monitoire à chandelles éteintes. (A-gra-ve.)

AGGRAVER. v. a. (*Aggravare.*) Rendre plus grave. (A-gra-vé.)

AGGRÉGAT, AGGRÉGATION, AGGRÉGER. *V.* Agrégat, Agrégation, Agréger.

AGILE. adj. des 2 g. (*Agilis.*) Qui a une grande facilité à agir. (A-ji-le.)

AGILEMENT. adv. Avec agilité. (A-ji-le-man.)

AGILITÉ. s. f. (*Agilitas.*) Grande facilité à se mouvoir. (A-ji-li-té.)

AGIO. s. m. (*Aggio*, it.) Bénéfice qui résulte de l'échange d'une monnaie contre une autre, ou de l'échange de l'argent contre les effets de commerce. (A-ji-o.)

AGIOTAGE. s. m. Trafic qu'on fait des effets publics. | Manœuvres clandestines employées pour faire hausser ou baisser les fonds publics. (A-ji-o-ta-je.)

AGIOTER. v. n. (*Aggio*, it.) Faire l'agiotage. (A-ji-o-té.)

AGIOTEUR. s. m. Celui qui fait l'agiotage. (A-ji-o-teur.)

AGIR. v. n. (*Agere.*) Faire, prendre du mouvement. | Faire impression. | Négocier. | Poursuivre en justice. | Se comporter. | Avec le pron. *Se*, et impers., il sert à marquer de quoi il est question. (A-jir.)

AGISSANT, ANTE. adj. Qui agit. | Qui opère avec efficacité. (A-ji-san.)

AGITATEUR. s. m. (*Agitator.*) Celui qui excite de la fermentation dans le public. (A-ji-ta-teur.)

AGITATION. s. f. (*Agitatio.*) Ébranlement prolongé, mouvement en sens opposés. | Inquiétude pénible. | Trouble qui règne dans une assemblée. (A-ji-ta-sion.)

AGITER. v. a. (*Agitare.*) Ébranler, remuer en divers sens. | Discuter de part et d'autre. (A-ji-té.)

AGLOMÉRATION, AGLOMÉRER. *Voy.* Agglomération, Agglomérer.

AGLUTINANT, AGLUTINATIF, AGLUTINATION, AGLUTINER. *Voyez* Agglutinant, Agglutinatif, etc.

AGNAT. s. m. (*Agnatus.*) T. de dr. Un membre d'une famille. | Au plur., Collatéraux descendant par mâles d'une même souche masculine. (Ag-na.)

AGNATION. s. f. (*Agnatio.*) Qualité des agnats. (Ag-na-sion.)

AGNATIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient aux agnats. (Ag-na-tic-e.)

AGNEAU. s. m. (*Agnus.*) Le petit d'une brebis. | *L'agneau pascal*, L'agneau que les Juifs mangeaient à la fête de Pâques. | *L'Agneau sans tache*, Jésus-Christ considéré

comme victime des péchés des hommes. (A-*nô* [n m.].)

AGNEL. s. m. (*Agnus.*) Ancienne monnaie d'or de France, et dont le type était un agneau pascal. (A-*nël* [n m.].)

AGNELER. v. n. Se dit De la brebis qui met bas. (A-*ne*-lé [n m.].)

AGNELET. s. m. (*Agnellus.*) Petit agneau. (A-*ne*-lë [n m.].)

AGNELINE. adj. f. Se dit De la laine qui vient des agneaux. (A-*ne*-li-ne [n. m.])

AGNÈS. s. f. (*Agnès*, gr.) Jeune fille très-innocente. Fam. (A-*nès* [n m.].)

AGNUS. s. m. (*Agnus.*) Une cire bénite par le pape, sur laquelle est imprimée la figure d'un agneau. | Petites images de piété ornées de broderie. (A-*nus* [n m.].)

AGNUS-CASTUS. s. m. (*Agnus-castus.*) Espèce de gattilier, arbrisseau dont les branches sont pliantes. (Ag-nus-cas-tus.)

AGONIE. s. f. (*Agônia*, gr.) La dernière lutte de la nature humaine contre la mort. | Fig., Extrême angoisse.

AGONISANT, ANTE. adj. et subst. Qui est à l'agonie. (A-go-ni-zan.)

AGONISER. v. n. (*Agônia*, gr.) Être à l'agonie. (A-go-ni-zé.)

AGONISTIQUE. s. f. Partie de la gymnastique où les athlètes luttaient tout armés. (A-go-nis-tic-e.)

AGONOTHÈTE. s. m. (*Aganothétès*, gr.) Officier qui présidait, chez les Grecs, aux jeux sacrés. (A-go-no-tè-te.)

AGOUTI. s. m. Quadrupède de l'ordre des Rongeurs, qui a la physionomie et les habitudes du lapin.

AGRAFE. s. f. (*Graffa*, b. l.) Sorte de crochet qui passe dans un anneau appelé la *Porte de l'agrafe.* | Crampon de fer qui sert à retenir des pierres. | Ornement sculpté, placé à la tête des arcs.

AGRAFER. v. a. Attacher avec une agrafe.

AGRAIRE. adj. des 2 g. (*Agrarius.*) Nom donné aux lois qui avaient pour objet la distribution des terres conquises. (A-grè-re.)

AGRANDIR. v. a. (*Grandire.*) Rendre plus grand. Faire paraître plus grand. | Exagérer. Fam.

AGRANDISSEMENT. s. m. Accroissement, augmentation. (A-gran-di-se-man.)

AGRAVANT, AGRAVATION, AGRAVER. *Voyez* AGGRAVANT, AGGRAVATION, AGGRAVER.

AGRÉABLE. adj. (*Gratus.*) Qui plaît, qui agrée.

AGRÉABLEMENT. Adv. D'une manière agréable. (A-gré-a-ble-man.)

AGRÉÉ. s. m. (*Gratus.*) Défenseur admis à plaider habituellement devant un tribunal de commerce.

AGRÉER. v. a. (*Gratus.*) Recevoir favorablement. | Trouver bon, approuver. | Plaire, être au gré. (A-gré-é.)

AGRÉER. v. a. Gréer. (VI.)

AGRÉEUR. s. m. Celui qui prépare, qui fournit les agrès d'un bâtiment.

AGRÉGAT. s. m. (*Aggregatus.*) T. did. Assemblage. (A-gré-ga.)

AGRÉGATION. s. f. (*Aggregatio.*) Association, admission dans un corps. | Dans l'Université, se dit absol. Du grade, du titre d'agrégé. *Concours public pour l'agrégation.* | Assemblage d'un certain nombre de parties homogènes ou hétérogènes. (A-gré-ga-sion.)

AGRÉGER. v. a. (*Aggregare.*) Associer à un corps, à une compagnie. | AGRÉGÉ. s. m. Docteur en droit dont la principale fonction était d'assister aux thèses et aux examens de droit. | Se dit De certains gradués de l'Université qui aspirent au professorat. (A-gré-jé.)

AGRÉGÉ. adj. Se dit Des parties d'une plante qui naissent plusieurs ensemble d'un même point, et qui sont rassemblées en paquet.

AGRÉGÉ. subst. *V.* AGRÉGAT.

AGRÉMENT. s. m. Approbation, consentement. | Qualité par laquelle on plait. | Avantage, sujet de satisfaction. | Au plur., Certains ornements qu'on met aux vêtements et aux meubles. | Sons accessoires ajoutés au chant. (A-gré-man.)

AGRÈS. s. m. plur. Tous les objets qui tiennent à la mâture d'un bâtiment. (A-grè.)

AGRESSEUR. s. m. (*Agressor.*) Celui qui attaque le premier. (A-grë-seur.)

AGRESSION. s. f. (*Agressio.*) Action de celui qui est le premier à attaquer. (A-grë-sion.)

AGRESTE. adj. des 2 g. (*Agrestis.*) Rustique, sauvage. | Fig. *Humeur agreste.* (A-grës-te.)

AGRICOLE. adj. des 2 g. (*Agricola.*) Qui s'adonne à l'agriculture. | Qui appartient à l'agriculture.

AGRICULTEUR. s. m. (*Agricultor.*) Celui qui cultive la terre.

AGRICULTURE. s. f. (*Agricultura.*) L'art de cultiver la terre.

AGRIE. s. f. (*Agria*, gr.) Dartre rongeante.

AGRIFFER (S'). v. pron. S'attacher avec les griffes. (Sa-gri-fé.)

AGRIPAUME. s. f. (*Agripalma.*) Plante labiée à fleurs pourpres ou blanches, pourvues de bractées épineuses, et à feuilles laciniées. (A-gri-pô-me.)

AGRIPPER. v. a. Saisir avidement. (A-gri-pé.)

AGRONOME. s. m. (*Agros*, *nomos*, gr.) Celui qui est versé dans la théorie de l'agriculture.

AGRONOMIE. s. f. Théorie de l'agriculture.

AGRONOMIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'agronomie. (A-gro-no-mic-e.)

AGUERRIR. v. a. Accoutumer à la guerre. | Fig., Accoutumer à qq. ch. qui paraît pénible. (Ag-é-rir [g m.].)

AGUETS. s. m. plur. *Être aux aguets, se tenir aux aguets*, Épier, observer le temps. (Ag-è [g m].)

AH. interj. qui sert à marquer la joie, la douleur, l'admiration, l'amour, etc. (Â.)

AHAN. s. m. Peine de corps, grand effort. *Suer d'ahan*, Faire qq. ch. de très-pénible. (A-an.)

AHANER. v. n. Avoir bien de la peine en faisant quelque chose. (A-a-né.)

AHEURTEMENT. s. m. Obstination. Attachement opiniâtre. (A-eur-te-man.)

AHEURTER (S'). v. pron. S'opiniâtrer, s'obstiner. (A-eur-té.)

AHI. interj. qui exprime la douleur. (A-i.)

AHURIR. v. a. Jeter dans le trouble, interdire, étonner. Fam. | AHURI, IE. subst. Stupéfait. (A-u-rir.)

AÏ. s. m. Quadrupède pourvu d'une queue, qui se meut avec une extrême lenteur.

AIDE. s. f. Secours, assistance. | Celui dont on reçoit du secours, et la chose dont on en tire. | Chapelle bâtie pour être la succursale d'une église paroissiale. | Au plur., se disait Des impôts levés sur les denrées et marchandises. | Moyens que le cavalier emploie pour bien manier un cheval. | En archit., Petites pièces ménagées près des grandes pièces qui ont besoin de dégagement. (È-de.)

AIDE. s. des 2 g. Personnes qui sont auprès de quelqu'un pour travailler conjointement avec lui et sous lui.

AIDER. v. a. (*Adjuvare.*) Donner plus ou moins de secours. | Prêter une assistance momentanée. *Aidez-lui à soulever ce fardeau.* | *Aider à la lettre*, Suppléer à ce qui manque dans une phrase. | Fig. Entrer dans l'intention de celui qui écrit, altérer la vérité. | Se servir d'une chose. *On s'aide de ce qu'on a.* (È-dé.)

AIE. interj. Exclamation de douleur.

AÏEUL. s. m. (*Aviolus.*) Grand-père. | *Aïeuls*, Le grand-père paternel et le grand-père maternel. | *Aïeux*, Ceux qui ont vécu dans les siècles passés, Les personnes dont on descend. | Le mot d'*Aïeul* n'a point de composé au-delà de ceux de *Bisaïeul* et de *Trisaïeul*. (A-ieul.)

AÏEULE. s. f. Grand'mère.

AIGLE. s. m. (*Aquila.*) Très-grand et très-fort oiseau de proie. | Fig., Homme d'un talent supérieur. | AIGLE, en t. d'armoiries et de devises, est fém. | Absol., *L'aigle impériale*, Les armes de l'empire d'Autriche. | *Grand aigle*, désigne Le papier du plus grand format. | Constellation de l'hémisphère septentrional. (È-gle.)

AIGLETTE s. f. *V.* ALÉRION. (È-glë-te.)

AIGLON. s. m. Le petit de l'aigle. (È-glon.)

AIGLON. s. m. T. de bl. *V.* ALÉRION.

AIGRE. adj. des 2 g. (*Acer.*) Acide, piquant au goût, à l'odorat, etc. | *Couleurs aigres*, Celles qui ne sont pas liées par des passages qui les accordent. | Se dit des métaux qui ne sont pas ductiles et malléables. | Figur., Rude, fâcheux. *Avoir l'esprit aigre. Dire des paroles aigres.* | Subst. m. *Un goût, une odeur d'aigre.* | *Aigre de cèdre, de limon, de bigarade*, Sorte de liqueur qui se fait avec du jus de cédrat, etc., du sucre et de l'eau. (È-gre.)

AIGRE-DOUX, OUCE. adj. Qui a un goût mêlé d'aigre et de doux. (È-gre-dou ; se.)

AIGREFIN. s. m. T. de mépris. Homme qui vit d'industrie. Fam. (È-gre-fin.)

AIGRELET, ETTE. adj. Un peu aigre. (È-gre-lè.)

AIGREMENT. adv. D'une manière aigre. (È-gre-man.)

AIGREMOINE. s. f. Plante de la famille des Rosacées, à fleurs jaunes disposées en épis, et à feuilles ailées. (È-gre-moua-ne.)

AIGREMORE. s. m. Espèce de charbon pulvérisé. (È-gre-mo-re.)

AIGRET, ETTE. adj. Un peu aigre. (Èg-rè ; ë-te.)

AIGRETTE. s. f. Faisceau de plumes effilées et droites qui orne la tête de quelques oiseaux, les chevaux, les dais et les lits de parade. | Sorte de pompon de crin, qui sert d'ornement à une coiffure militaire. | Bouquet de diamants, de perles, etc., disposés en forme d'aigrette. | En physiq., *Aigrettes lumineuses*, Faisceaux de rayons lumineux, divergents entre eux. | Espèce de pinceau de poils qui surmonte les graines de certaines plantes. | Espèce de héron blanc qui porte une aigrette. (È-grë-te.)

AIGRETTÉ, ÉE. adj. T. de bot. Pourvu d'une aigrette. (Èg-rë-té.)

AIGREUR. s. f. Qualité de ce qui est aigre. | Au plur., Rapports que causent quelquefois les aliments mal digérés. | Fig., Disposition d'esprit et d'humeur qui porte à offenser les autres par des paroles piquantes. | En grav., Tailles où l'eau forte a trop mordu. (È-greur.)

AIGRIR. v. a. Rendre aigre. | Irriter. (È-grir.)

AIGU, UË. adj. (*Acutus.*) Qui se termine en pointe ou en tranchant. | *Accent aigu*, Petit accent qui va de droite à gauche ('). | *Angle aigu*, Angle qui est moins ouvert que l'angle droit. | Se dit fig. Des sons clairs et perçants. (È-gu.)

AIGUADE. s. f. (*Aqua.*) Provision d'eau douce que l'on va prendre sur le rivage de la mer pour les bâtiments. | Endroit où l'on peut faire aiguade. (È-ga-de.)

AIGUAIL. s. m. Rosée qui demeure sur les feuilles des herbes et des arbres. (È-gall [ll m.].)

AIGUAYER. v. a. (Se conj. c. PAYER.)

Baigner, laver. *Aiguayer un cheval, du linge.* (É-gë-ié.)

AIGUE-MARINE. s. f. Émeraude d'une couleur bleuâtre presque semblable à celle de l'eau de mer. (Èg-e-ma-ri-ne.)

AIGUIÈRE. s. f. Sorte de vase fort ouvert, qui a une anse et un bec, et dans lequel on met de l'eau pour le service ordinaire. (Èg-iè-re [g m.].)

AIGUIÉRÉE. s. f. Ce que contient une aiguière pleine. (Èg-i-é-rée [g m.].)

AIGUILLADE. s. f. (*Acus.*) Gaule dont on se sert pour piquer les bœufs. (É-guil-la-de [g et ll m.]).

AIGUILLAT. s. m. Espèce de chien de mer, qui a une épine cornée au devant des nageoires dorsales. (É-gui-lla [g et ll m.].)

AIGUILLE. s. f. (*Acus.*) Petite verge de métal, pointue par un bout, et percée par l'autre pour y passer du fil. | Prov. et fig., *Disputer sur la pointe d'une aiguille*, Élever une contestation sur un très-léger sujet. | *De fil en aiguille*, De propos en propos. | Espèce de clochers en pyramide, qu'on appelle autrement *Flèches.* | Obélisque antique. Il se dit également Des ornements de pierre, en forme de petits obélisques, qui surmontent diverses parties des édifices gothiques. | Se dit De plusieurs espèces de poissons de mer, longs et menus, et qui ont la tête pointue. (É-gui-lle [g et ll m.].)

AIGUILLÉE. s. f. Certaine étendue de fil, etc., de la longueur qu'il faut pour travailler à l'aiguille. (É-gui-llée [g et ll m.].)

AIGUILLER. v. a. Abaisser la cataracte de l'œil. (Vi.) (Ég-ui-llé [g et ll m.].)

AIGUILLETAGE. s. m. Action d'aiguilleter, ou Le résultat de cette action. (Ég-ui-lle-ta-je [g et ll m.].)

AIGUILLETER. v. a. Attacher ses chausses à son pourpoint avec des aiguillettes. | *Aiguilleter des lacets*, Les ferrer. | Joindre au moyen d'un petit cordage. (Ég-ui-lle-té [g et ll m.].)

AIGUILLETTE. s. f. Cordon, etc., ferré par les deux bouts. | Fig., Morceaux de la peau ou de la chair arrachés ou coupés en longs. | Petit cordage d'une certaine longueur, servant à aiguilleter. (Ég-ui-llë-te [g et ll m.].)

AIGUILLETIER. s. m. Artisan dont le métier est de ferrer les aiguillettes et les lacets. (É-gui-lle-tié [g et ll m.]).

AIGUILLIER. s. m. Petit étui où l'on met des aiguilles. (Vi.) (É-gui-llé. [g et ll m.].)

AIGUILLON. s. m. (*Acus.*) Pointe de fer au bout d'un grand bâton, et dont on se sert pour piquer les bœufs. | Petit dard des mouches à miel, porté à l'extrémité de l'abdomen. | Fig., Tout ce qui incite. | Bot., Piquant qui adhère seulement à l'écorce. (É-gui-llon [g et ll m.])

AIGUILLONNER. v. a. Piquer un bœuf avec l'aiguillon pour le faire aller. | Fig., Inciter. (É-gui-llo-né [g et ll m.].)

AIGUISEMENT. s. m. Action d'aiguiser. (É-gui-ze-man [g m.].)

AIGUISER. v. a. (*Acutus.*) Rendre aigu, plus tranchant. (É-gui-zé [g m.].)

AIL. s. m. (*Allium.*) Oignon d'une odeur et d'un goût très-forts, composé de petites gousses réunies sous une enveloppe commune. Au plur., on dit *aulx*, et en bot. *ails.* (All [ll m.].)

AILE. s. f. (*Ala.*) Partie du corps des oiseaux, de quelques mammifères et des insectes, qui leur sert à voler. | Prov. et fig., *Il en a dans l'aile*, se dit D'un homme à qui il est survenu quelque altération grave dans la santé ou quelque disgrace; — Qui est devenu amoureux. | *Rogner les ailes*, Retrancher du crédit. | *L'aile du Seigneur*, La protection de Dieu. | Partie charnue qui prend depuis le haut de l'estomac jusque sous les cuisses, se dit Des oiseaux préparés pour être mangés. | Par anal., *Les ailes d'un moulin à vent.* | *Les ailes d'un édifice*, Les deux parties de chaque côté. | *Les ailes d'une armée*, Les deux extrémités. | *Les ailes d'un pignon*, Les dents d'un pignon. | *Les ailes d'un touret*, Les deux planchettes en croix qui servent à retenir le fil sur le touret. | *Ailes de mouche*, Les ancres employées aux angles des coffres de cheminées de brique. (È-le.)

AILE. s. f. (*Ale*, angl.) Espèce de bière qui se fait sans houblon. (È-le.)

AILÉ, ÉE. adj. Qui a des ailes. (É-lé.)

AILERON. s. m. L'extrémité de l'aile. | Nageoires. | Petits ais qui garnissent les roues des moulins à eau. (È-le-ron.)

AILLADE. s. f. Sauce faite avec de l'ail. (A-lla-de [ll m.].)

AILLEURS. adv. (*Aliorsum.*) En un autre lieu. | D'AILLEURS, D'une autre cause, par un autre motif. | De plus. (All-eur [ll m.].)

AIMABLE. adj. des 2 g. (*Amabilis.*) Qui est digne d'être aimé. | Qui plaît. (É-ma-ble.)

AIMANT. s. m. (*Adamas*, gr.) Minéral qui a la propriété d'attirer le fer, et dont chaque masse, étant suspendue à un fil sans torsion, possède la propriété de se tourner toujours, suivant une même direction, dans le lieu où on l'observe. (È-man.)

AIMANT, ANTE. adj. (*Amans.*) Porté à aimer. (È-man.)

AIMANTER. v. a. Communiquer la propriété de l'aimant à un autre corps. (È-man-té.)

AIMANTIN, INE. adj. Qui appartient à l'aimant. (Vi.) (È-man-tin.)

AIMER. v. a. (*Amare.*) Avoir un sentiment d'affection, d'attachement. | Absol., se dit De la passion de l'amour. | Se dit de ce qui plaît. | Prendre plaisir à. | Avec *que*, Trouver bon. (È-mé.)

AINE. s. f. (*Inguen.*) La partie du corps

humain qui est entre le haut de la cuisse et le bas-ventre. (É-ne.)

AÎNÉ, ÉE. adj. et subst. (*Antè natus.*) Le premier né des enfants. | *La branche aînée d'une maison*, Celle qui a un aîné pour tige. | Toute personne plus âgée qu'une autre. (Ê-né.)

AÎNESSE. s. f. Priorité d'âge entre frères et sœurs. *Droit d'aînesse.* (Ê-nè-se.)

AINS. conj. Mais. (Vi.) (Ins.)

AINSI. adv. En cette manière. | Conj., Par conséquent. | AINSI QUE. loc. conj. De même que. | De la façon que. (In-si.)

AIR. s. m. (*Aer.*) Fluide élastique, pesant, dont la masse totale forme l'atmosphère qui enveloppe la terre de toutes parts. | Température, qualité de l'air. *Air sain.* | *Prendre l'air*, Être dans un lieu où l'on respire un air plus pur. | *Changer d'air*, Changer de séjour. | Prov. et fig., *Battre l'air*, Se donner inutilement de la peine. | Tout fluide élastique et invisible. | Le vent. | Fig. et fam., *L'air du bureau*, Ce qui paraît des sentiments de ceux qui doivent décider une affaire. | Manière, façon. | La simple apparence. | *Un homme du grand air*, Qui vit à la manière des grands. | *Se donner des airs*, Prendre un ton au-dessus de sa condition. Vouloir s'attribuer sans raison une autorité de maître, etc. Fam. | *Avoir l'air*, Sembler, paraître. *Elle a l'air contente, Cette maladie a l'air d'être sérieuse.* | Ressemblance. *Il a beaucoup de votre air.* | *Un air de tête*, L'attitude d'une tête. | T. de manége, Allures d'un cheval. | T. de mus. (*Aria*, it.), Suite de notes qui composent un chant. | *N'être pas dans l'air*, Détonner. | Se dit du chant et des paroles tout ensemble. *Un air à boire.* | EN L'AIR. loc. adv. Sans aucun but, et inutilement. Fam. | En mouvement. | Sans vérité, sans fondement. (Èr.)

AIRAIN. s. m. (*Æs.*) Métal composé de cuivre jaune, mêlé avec du zinc, de l'étain et une petite quantité d'antimoine. | *Le siècle d'airain*, Le temps qu'on suppose avoir existé entre le siècle d'argent et le siècle de fer. | Fig., Un temps malheureux et dur. (È-rain.)

AIRE. s. f. (*Area.*) Place unie et préparée pour y battre les grains. | Toute surface plane. | L'espace superficiel embrassé par une figure plane rentrante sur elle-même. | Nid des oiseaux de proie. | T. de mar., *Aire de vent*, Toute direction selon laquelle souffle le vent. (È-re.)

AIRÉE. s. f. La quantité de gerbes qu'on met en une fois sur l'aire. (È-rée.)

AIRELLE. s. f. Sous-arbrisseau à fleurs rougeâtres, qui porte une petite baie bleue et légèrement acide. (È-rè-le.)

AIRER. v. n. Faire son nid, en parlant de certains oiseaux de proie. (È-ré.)

AIS. s. m. (*Assis.*) Planche de bois. (È.)

AISANCE. s. f. Facilité. | Liberté d'esprit et de corps. | État de fortune suffisant pour se procurer les commodités de la vie. | Au plur., Lieu pratiqué dans une maison pour y satisfaire les besoins naturels. (È-zan-se.)

AISE. s. f. (*Aisios*, gr.) Contentement, émotion douce et agréable. | Commodité, état commode et agréable. | Fam., *Se mettre à son aise*, En user avec trop de liberté, de familiarité. | Au plur., Les commodités de la vie. *On n'a pas toutes ses aises en ce monde.* | À L'AISE. loc. adv. Commodément, facilement. (È-ze.)

AISE. adj. des 2 g. Qui a de la joie, qui est content.

AISÉ, ÉE. adj. Facile. | Commode, où l'on est à l'aise. | Qui est à son aise. (È-zé.)

AISEMENT. s. m. Commodité. *À son point et aisement*, À son aise, à son loisir. [Vi.] (È-ze-man.)

AISÉMENT. adv. Facilement. | Commodément. (È-zé-man.)

AISSELLE. s. f. (*Axilla.*) Le dessous du bras à l'endroit où il se joint à l'épaule. | L'angle que forme avec la tige un rameau ou une feuille. (È-së-le.)

AISSIEU. s. m. *V.* ESSIEU.

AITIOLOGIE. s. f. *V.* ÉTIOLOGIE.

AJONC. s. m. (*Juncus.*) Arbuste fort épineux, à fleurs légumineuses et jaunes, et à feuilles petites. (A-jon.)

AJOURNEMENT. s. m. Assignation qu'on fait donner, par officier public, à une personne, pour qu'elle se présente devant la justice à un jour désigné. | Renvoi d'une affaire à un autre jour fixe ou indéterminé. (A-jour-ne-man.)

AJOURNER. v. a. (*Ad*, *diurnare.*) Assigner qqn. à certain jour en justice. | Renvoyer à un certain jour indéterminé.

AJOUTAGE. s. m. T. d'arts. Chose ajoutée à une autre. (A-jou-ta-je.)

AJOUTER. v. a. Mettre de plus; Joindre une chose à une autre. | *Ajouter foi*, Croire.

AJOUTOIR. s. m. *V.* AJUTAGE.

AJUSTAGE. s. m. Action d'ajuster, de donner à une pièce le poids légal. (A-jus-ta-je.)

AJUSTEMENT. s. m. Action par laquelle on ajuste. | Accommodement. | Parure. (A-jus-te-man.)

AJUSTER. v. a. (*Justus.*) Rendre un poids ou une mesure juste, conforme à l'étalon. | Accommoder. | Prov. et fig., *Ajustez vos flûtes*, Soyez d'accord avec vous-même. | Concilier. | Faire ce qu'il faut pour frapper juste, pour atteindre au but. | Absol., Viser juste. | *Ajuster un cheval*, Lui enseigner ses exercices. | Embellir par des ajustements.

AJUSTEUR. s. m. Celui qui ajuste les flans et les met au poids que doivent avoir les espèces.

AJUSTOIR. s. m. Petite balance où l'on pèse et ajuste les monnaies avant de les marquer. On dit *Trébuchet.* (A-jus-touar.)

AJUTAGE ou AJUTOIR ou AJOUTOIR. s. m. (*Ad*, *juxta.*) Tuyau de métal que l'on

soude à l'extrémité du tuyau d'une fontaine, pour en former le jet. (A-ju-ta-je; A-ju-touar; A-jou-touar.)

ALAMBIC. s. m. (*Al, anbiq.*, ar.) Sorte de vaisseau qui sert à distiller, et dont les pièces essentielles sont une cucurbite et un chapiteau. | Fig. *Cette affaire a passé par l'alambic*, Elle a été examinée avec un grand soin. (A-lan-bic.)

ALAMBIQUER. v. a. *S'alambiquer l'esprit.* Épuiser son esprit par une trop grande application à des choses abstraites. | Absol., Raffiner, subtiliser. (A-lan-bic-é.)

ALANGUIR. v. a. (*Ad, languere.*) Rendre languissant. (A-lang-ir [g m.]).

ALARGUER. v. n. (*Largo*, it.) Se mettre au large, s'éloigner de la côte. (A-larg-é [g m.].)

ALARMANT, ANTE. adj. Qui alarme.

ALARME. s. f. (*Ad arma.*) Cri, signal pour faire courir aux armes. | Émotion causée dans un camp, sur le bruit de l'approche des ennemis. | Figur., Toute sorte de frayeur et d'épouvante subite. | Inquiétude, souci, chagrin.

ALARMER. v. a. Donner l'alarme, causer de l'émotion, de l'épouvante, de l'inquiétude.

ALARMISTE. s. des 2 g. Celui, celle qui se plait à répandre des bruits alarmants.

ALATERNE. s. m. Arbrisseau, espèce de nerprun dont les feuilles sont rangées alternativement le long des tiges. (A-la-tèr-ne.)

ALBÂTRE. s. m. (*Alabaster.*) Pierre d'une pâte homogène, d'un grain fin, demi-transparente, susceptible d'un beau poli. | Fig, *Un sein d'albâtre*, Un sein extrêmement blanc.

ALBATROS. s. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, qui habitent les mers australes, et qui sont très-voraces. (Al-ba-trôs.)

ALBERGE. s. f. (*Al, berg*, ar.) Sorte de pêche ou d'abricot. (Al-bër-je.)

ALBERGIER. s. m. Arbre qui porte des alberges. (Al-bër-jié.)

ALBINOS. s. m. (*Albino*, port.) Homme qui a la peau blafarde, les cheveux et le poil presque blancs, et les yeux d'un gris pâle ou rougeâtre. (Al-bi-nôs.)

ALBRAN. s. m. *V.* HALBRAN.

ALBRENÉ. adj. *V.* HALBRENÉ.

ALBUGINÉ, ÉE. adj. (*Albugo.*) Se dit De certaines membranes dont la couleur est blanche. (Al-bu-ji-né.)

ALBUGINEUX, EUSE. adj. Qui est formé par la fibre albuginée. (Al-bu-ji-neu; ze.)

ALBUGO. s. f. (*Albugo.*) Tache blanche qui se forme à l'œil, et qui est causée par le dépôt d'une matière blanche dans les lames de la cornée.

ALBUM. s. m. (*Album.*) Cahier que portent les voyageurs, et sur lequel ils engagent les personnes célèbres à écrire leur nom. | Cahiers sur lesquels certaines personnes invitent des gens de lettres et des artistes à écrire, à faire quelque dessin, ou à noter quelque air de musique. (Al-bom.)

ALBUMINE. s. f. (*Albumen.*) Blanc d'œuf; substance de même nature qu'on trouve dans diverses matières végétales et animales.

ALBUMINEUX, EUSE. adj. Qui contient de l'albumine. (Al-bu-mi-neu ; ze.)

ALCADE. s. m. (*Alcade*, esp.) Certain juge ou magistrat d'Espagne.

ALCAÏQUE. adj. des 2 g. (*Alcaïcus.*) Se dit D'une sorte de vers ou mètre grec inventé par Alcée et adopté par les Latins. | Subst., *Un alcaïque.* (Al-ca-ic-e.)

ALCALESCENCE. s. f. État d'un corps alcalescent. (Al-ca-lé-san-se.)

ALCALESCENT, ENTE. adj. Se dit D'une substance dans laquelle les propriétés alcalines se développent. (Al-cal-ës-an.)

ALCALI. s. m. (*Al*, *qaly*, ar.) La plante marine qui fournit la soude du commerce; produit salin de l'incinération de ce végétal. | S'applique A toutes les substances qui ont des propriétés chimiques analogues à celles de la soude.

ALCALIN, INE. adj. Qui a rapport aux alcalis. Qui appartient à la classe des alcalis; qui jouit des propriétés alcalines.

ALCALISER. v. a. Faire développer dans une substance les propriétés alcalines. (Al-ca-li-zé.)

ALCANTARA. s. m. Ordre militaire d'Espagne, institué en 1170.

ALCARAZAS. s. m. Mot espag. Vase de terre très-poreux, et dans lequel l'eau se rafraichit lorsqu'il est exposé à un courant d'air.

ALCÉE. s. f. Genre de plantes de la famille des Malvacées, qui comprend trois especes : l'Alcée rose, l'Alcée à feuilles de figuier, et l'Alcée de la Chine. (Al-sée.)

ALCHIMIE. s. f. (*Al*, ar., *cheiméia*, gr.) Art qui consistait dans la recherche d'un remède universel, et d'un moyen propre à opérer la transmutation des métaux.

ALCHIMILLE. s. f. Voyez *Pied-de-lion*, art. PIED.

ALCHIMIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'alchimie. (Al-chi-mic-e.)

ALCHIMISTE. s. m. Celui qui s'occupe d'alchimie.

ALCOOL. s. m. (*Al*, *cohol*, ar.) Liquide léger et volatil, qui est le principal résultat de la fermentation du sucre, et que, par des manipulations diverses, on dégage des substances étrangères.

ALCOOLIQUE. adj. des 2 g. Qui contient de l'alcool. (Al-co-o-lic-e.)

ALCOOLISER. v. a. Dégager l'esprit-de vin de sa partie aqueuse; Mêler de l'alcool à un autre liquide. (Al-co-o-li-zé.)

ALCORAN. s. m. (*Al*, *Koran*, ar.) Le

livre qui contient la loi de Mahomet. Mieux, *Le Coran.* | La loi de Mahomet.

ALCÔVE. s. f. (*Alcoba*, esp.) Enfoncement pratiqué dans une chambre pour y placer un lit.

ALCYON. s. m. (*Halkuôn*, gr.) Oiseau de mer de l'ordre des Passereaux. (Al-si-on.)

ALCYONIEN. adj. m. Appartenant à l'alcyon. *Les jours alcyoniens*, ce sont sept jours avant le solstice d'hiver, et sept jours après. (Al-si-o-ni-in.)

ALDÉBARAN. s. m. T. arabe. Nom d'une étoile fixe de la première grandeur, qui est dans l'œil du Taureau.

ALDÉE. s. f. (*Aldéa*, port.) Les bourgs et les villages des possessions européennes, en Afrique et dans les Indes.

ALDERMAN. s. m. (*Alderman*, angl.) Nom qu'on donne, en Angleterre, à certains officiers municipaux chargés de la police. (Al-dér-ma-ne.)

ALÉATOIRE. adj. des 2 g. (*Aleatorius.*) Convention dont les effets dépendent d'un événement incertain. (A-lé-a-toua-re.)

ALÈGRE. adj. *V.* ALLÈGRE.

ALÈGREMENT. adv. *V.* ALLÈGREMENT.

ALÉGRESSE. s. f. *V.* ALLÉGRESSE.

ALÉGRETTO. adv. *V.* ALLÉGRETTO.

ALÉGRO. adv. *V.* ALLÉGRO.

ALÈNE. s. f. (*Alesna*, esp.) Espèce de poinçon de fer, et dont on se sert pour percer le cuir et pour le coudre.

ALÉNIER. s. m. Celui qui fait et vend des alènes. (A-lè-nié.)

ALÉNOIS. adj. m. *Cresson alénois*, Plante crucifère, qui a, comme le cresson, une saveur piquante. (A-lé-noua.)

ALENTOUR. adv. Aux environs. (A-lan-tour.)

ALENTOURS. s. m. pl. Les lieux circonvoisins. | Gens qui vivent familièrement avec qqn., qui sont en liaison avec lui. (A-lan tour.)

ALÉRION. s. m. T. de blas. Petit aiglon qu'on représente avec les ailes étendues, et sans bec ni pieds.

ALERTE. adv. Debout, prenez garde à vous. | Subst. fém., *Donner une vive alerte.* (A-ler-te.)

ALERTE. adj. des 2 g. (*All'erta*, it.) Qui est vigilant, et qui se tient sur ses gardes. | Habile à voir et prompt à saisir. | Gai, vif, agile.

ALEVIN. s. m. Menu poisson qui sert à peupler les étangs.

ALEVINAGE. s. m. Menu poisson que les pêcheurs rejettent dans l'eau. (A-le-vi-na-je.)

ALEVINER. v. a. Jeter de l'alevin dans un étang.

ALEXANDRIN. adj. m. (*Alexander.*) *Vers alexandrin*, Vers français de douze syllabes quand la rime est masculine, et de treize syllabes quand elle est féminine. (A-lec-san-drin.)

ALEXIPHARMAQUE. adj. des 2 gen. (*Alexô, pharmacon*, gr.) Remèdes que l'on croyait propres à expulser du corps les principes morbifiques, ou à prévenir l'effet des poisons pris à l'intérieur. (A-lec-si-far-mac-e.)

ALEXITÈRE. adj. des 2 g. (*Alexô, ther*, gr.) Médicaments qu'on employait pour prévenir l'effet des poisons, des venins mis en contact avec l'extérieur du corps. (A-lec-si-tè-re.)

ALEZAN, ANE. adj. De couleur fauve, tirant sur le roux. *Un cheval de poil alezan.* | Subst., Un cheval de poil alezan.

ALÈZE. s. f. Drap ou lé de toile, plié en plusieurs doubles, dont on se sert pour soulever les malades et les tenir propres.

ALGALIE. s. f. (*Algalia.*) Sonde creuse.

ALGANON. s. m. Chaîne qu'on met aux galériens.

ALGARADE. s. f. (*Algarada*, esp.) Insulte faite brusquement, avec un certain éclat, sans sujet. Fam.

ALGÈBRE. s. f. (*Algebra.*) Partie des mathématiques qui, considérant les grandeurs d'une même nature sous la seule acception abstraite de leur inégalité, les exprime par des caractères communs à toutes leurs valeurs particulières, et développe ainsi leurs relations de quantité les plus générales. | Fig. et fam., *C'est de l'algèbre pour lui*, Il n'entend rien à la chose. (Al-jè-bre.)

ALGÉBRIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'algèbre. (Al-jé-bric-e.)

ALGÉBRISTE. s. m. Celui qui sait l'algèbre. (Al-jé-bris-te.)

ALGIDE. adj. des 2 g. (*Algidus.*) Qui fait éprouver une sensation de froid glacial. (Al-ji-de.)

ALGUAZIL. s. m. (*Alguazil*, esp.) T. de mépris, Gens que la police ou la justice charge de faire des arrestations. (Al-goua-zil.)

ALGUE. s. f. (*Alga.*) Sorte d'herbe qui croît dans la mer, et qu'elle jette qqf. sur ses bords. (Alg-e.)

ALIBI. s. m. (*Alibi.*) Présence d'une personne dans un lieu autre que celui où a été commis le crime ou le délit. Ne prend pas d'S au plur.

ALIBIFORAIN. s. m. (*Alibi, foras.*) Propos qui n'a point de rapport à la chose dont il est question. Fam. (A-li-bi-fo-rin.)

ALIBILE. adj. des 2 g. (*Alibilis.*) Qui est propre à nourrir.

ALIBORON. s. m. (*Aliborum.*) Fam. *Maître aliboron*, Homme ignorant, stupide, ridicule.

ALIDADE. s. f. (*Al, hada*, ar.) Règle mobile qui tourne sur le centre d'un instrument avec lequel on prend la mesure des angles.

ALIÉNABLE. adj. des 2 g. Qui se peut aliéner.

ALIÉNATION. s. f. (*Alienatio.*) Transport de la propriété d'un fonds. | Éloignement de personnes les unes pour les autres.

| *Aliénation mentale*, Folie. (A-li-é-na-sion.)

ALIÉNER. v. a. (*Alienare.*) Transférer à un autre la propriété d'un fonds. | Fig., *Aliéner les cœurs*, Faire perdre l'affection. | Subst., Qui a perdu l'esprit.

ALIGNEMENT. s. m. Ligne qu'on tire, pour diriger en ligne droite. | La ligne indiquée par la voirie pour la direction d'une rue. | L'action d'aligner. (A-li-*ne*-man [n m.].)

ALIGNER. v. a. (*Ad*, *linea.*) Ranger, dresser sur une même ligne droite. (A-li-*né* [n m.].)

ALIMENT. s. m. (*Alimentum.*) Nourriture. | L'action de nourrir. | Au plur., Ce qu'il faut pour nourrir et entretenir une personne. (A-li-man.)

ALIMENTAIRE. adj. des 2 g. (*Alimentarius.*) Qui est propre à servir d'aliment. (A-li-man-tè-re.)

ALIMENTATION. s. f. Action de nourrir. (A-li-man-ta-sion.)

ALIMENTER. v. a. Nourrir, fournir les aliments nécessaires. (A-li-man-té.)

ALIMENTEUX, EUSE. adj. Qui nourrit. (A-li-man-teu; ze.)

ALINÉA. loc. adv. (*Ad*, *linea.*) *A la ligne.* | *Observez les alinéa.* | S. m. Passage, paragraphe compris entre deux alinéa.

ALIQUANTE. adj. des 2 g. (*Aliquantus.*) Se dit Des parties qui ne sont pas exactement contenues dans un tout. (A-li-couan-te.)

ALIQUOTE. adj. f. (*Aliquotus.*) *Partie aliquote*, Partie contenue un certain nombre de fois juste dans un tout. | Subst. *Deux est une aliquote de six.* (A-li-co-te.)

ALITER. v. a. (*Lectus.*) Forcer à se mettre au lit, à garder le lit. | Pron., Se tenir au lit.

ALIZE. s. f. Sorte de fruit aigrelet, de la grosseur d'une petite cerise.

ALIZÉ. adj. m. Se dit De vents réguliers qui règnent entre les deux tropiques, et qui soufflent de l'est à l'ouest.

ALIZIER. s. m. (*Alisaria.*) Arbre de la famille des Rosacées, qui porte des alizes. (A-li-zié.)

ALKALI, et dérivés. *V.* ALCALI, etc.

ALKÉKENGE. s. m. (*Alcambium.*) Plante de la famille des Solanées, dont le fruit est une baie légèrement aigrelette, renfermée dans une vésicule rougeâtre. (Alc-é-can-je.)

ALKERMÈS. adj. des 2 g. et subst. (*Al*, *chermes*, ar.) Nom donné à diverses préparations dans lesquelles il entre du suc de kermès. (Alc-ër-mès.)

ALLAH. s. m. (*Allah*, ar.) Nom que les mahométans donnent à Dieu, et qui est leur exclamation ordinaire de joie. (Al-là.)

ALLAITEMENT. s. m. Action d'allaiter. (A-lë-te-man.)

ALLAITER. v. a. (*Allactare.*) Nourrir de son lait. (A-lë-té.)

ALLANT, s. m. Celui qui va. | *Les allants et les venants.* (A-lan.)

ALLANT, ANTE. adj. Qui aime à aller, à courir. (A-lan.)

ALLANTOÏDE. s. f. (*Allantos*, *eidos*, gr.) L'une des membranes qui appartiennent au fœtus de certains animaux.

ALLÈCHEMENT. s. m. Moyen par lequel on allèche. (A-lè-che-man.)

ALLÉCHER. v. a. (*Allicere.*) (*J'allèche. J'allècherai.*) Attirer par qq. appât. | Fig., Attirer par le plaisir, par l'espérance, etc. (A-lé-ché; ja-lè-che; ja-lè-che-ré.)

ALLÉE. s. f. Passage entre deux murs parallèles, qui conduit de l'entrée d'une maison dans l'intérieur. | Lieu propre à se promener, qui s'étend en longueur, et qui est bordé d'arbres ou de verdure. | Plur., Action d'aller. (A-lée.)

ALLÉGATION. s. f. (*Allegatio.*) Citation d'un passage, d'un fait, etc. | Proposition d'une chose qu'on met en avant. (A-lé-ga-sion.)

ALLÉGE. s. f. (*Ad*, *levis.*) Embarcation qui sert à alléger un bâtiment. | Mur d'appui d'une fenêtre, moins épais que l'embrasure. (A-lè-je.)

ALLÉGEANCE. s. f. Soulagement, adoucissement. (A-lé-jan-se.)

ALLÉGEMENT. s. m. Soulagement. (A-lé-je-man.)

ALLÉGER. v. a. (*Allevare.*) (*J'allége. J'allégerai.*) Soulager d'une partie d'un fardeau. | Diminuer un poids, un fardeau. | Calmer l'inquiétude, diminuer le mal. (A-lé-jé.)

ALLÉGIR. v. a. (*Alleviare.*) Diminuer en tous sens le volume d'un corps. (A-lé-jir.)

ALLÉGORIE. s. f. (*Allogoria.*) Espèce de fiction dont l'artifice consiste à présenter un objet à l'esprit de manière à lui donner l'idée d'un autre. | Métaphore prolongée. | Ouvrage dont le fond est cette espèce de fiction. (A-lé-go-rie.)

ALLÉGORIQUE. adj. des 2 g. Qui tient de l'allégorie, qui appartient à l'allégorie. (A-lé-go-ric-e.)

ALLÉGORIQUEMENT. adv. D'une manière allégorique. (A-lé-go-ric-e-man.)

ALLÉGORISER. v. a. Expliquer selon le sens allégorique, donner un sens allégorique. (A-lé-go-ri-zé.)

ALLÉGORISEUR. s. m. Celui qui allégorise. (A-lé-go-ri-zeur.)

ALLÉGORISTE. s. m. Celui qui explique un texte dans un sens allégorique. (A-lé-go-ris-te.)

ALLÈGRE. adj. des 2 g. (*Alacer.*) Dispos, agile, gai. Fam. (A-lè-gre.)

ALLÈGREMENT. adv. D'une manière allègre. (Vi.) (A-lé-gre-man.)

ALLÉGRESSE. s. f. Joie qui éclate au dehors. | Joie publique. | *Les sept Allégresses*, Certaines prières à la Vierge. (A-lé-grë-se.).

ALLÉGRETTO. adv. (*Allegretto*, it.) Dimin. d'*Allégro*. (Al-lé-grë-to.)

ALLÉGRO. adv. (*Allegro*, it.) On le met

au commencement d'un air, pour indiquer que cet air doit être joué vivement et gaiement. | Subst., L'air même.

ALLÉGUER. v. a. (*Allegare.*) Citer une autorité, un passage, un fait, etc. | Mettre en avant. (A-lèg-é.)

ALLELUIA. s. m. (*Alleluia*, hébr.) T. hébr., Louez le Seigneur. | Petite plante qui fleurit vers le temps de Pâques, dont les feuilles ont un goût aigrelet, et qui fournit le *sel d'oseille.* (Al-lé-lui-ia.)

ALLEMAND. s. m. (*All, mann.*) *Une querelle d'Allemand*, Suscitée sans sujet. (A-le-man.)

ALLEMANDE. s. f. Espèce de danse vive et gaie. | Airs sur lesquels on exécute cette sorte de danse. (A-le-man-de.)

ALLER. v. n. (*Vadere.*) (*Je vais, tu vas, il va; nous allons, vous allez, ils vont. J'allais. Je suis allé. J'allai. J'irai. J'irais. Va. Que j'aille. Que j'allasse. Allant. Allé.*) Se mouvoir, se transporter, être transporté d'un lieu à un autre. | *Aller à Rome.* | *Aller bien*, Être dans le bon chemin. | *Aller de pair*, Être égal, pareil. | *Aller au bois, etc.*, Aller se pourvoir de bois, etc. | Résister à. *Cette étoffe va à la lessive, etc.* | S'adresser à. | *Aller aux voix*, Recueillir les voix. | Être sur le point de. *Ils vont partir.* Exprime L'idée d'une certaine durée de l'action. *Un ruisseau qui va serpentant.* | Marque L'écoulement du temps. *Ces ouvriers vont bien lentement.* | L'étendue. *Son manteau va jusqu'à terre.* | Où mène un chemin. *Ce sentier va à la fontaine.* | La manière dont une chose est située ou figurée. *Cette étoffe va de biais.* | La manière dont on agit. *Aller vite en besogne.* | S'adapter à, s'ajuster à. *Cette clef ne va pas à cette serrure.* | Il sert À affirmer avec plus de force. *Allez, nous en viendrons à bout.* | Se dit De ce que l'on hasarde au jeu. *J'y vais de cinq francs.* | Marque De quoi il s'agit. *Songez qu'il y va de votre fortune.* | Faire ses nécessités naturelles. *Un remède qui fait aller par haut et par bas.* | Précédé du verbe *laisser*, Ne plus retenir, lâcher. *Je le laisse aller où il veut.* | Avec *en*, Partir, sortir d'un lieu. *Il s'en va.* | Fig., *Aller son chemin*, Poursuivre son entreprise. | Subst. *Le pis aller*, Le pis qu'il puisse arriver. (A-lé; je-vè; tu-va; nou-z-a-lon.)

ALLEU. s. m. (*Allodium.*) *Franc-alleu*, Fonds de terre, soit noble, soit roturier, qui est exempt de tous droits seigneuriaux. (A-leu.)

ALLIACÉ, ÉE. adj. Qui tient de l'ail. (A-li-a-sé.)

ALLIAGE. s. m. Combinaison d'un métal avec un ou plusieurs autres métaux. | Métaux que l'on combine avec un métal plus précieux. | Fig. *Il y a peu de vertus humaines sans qq. alliage.* (A-li-a-je.)

ALLIAIRE. s. f. (*Allieria.*) Plante de la famille des Crucifères, qui a une odeur d'ail. (A-li-è-re.)

ALLIANCE. s. f. Union par mariage. | La confédération qui se fait entre deux ou plusieurs États. | Affinité spirituelle. | Mélange de plus. choses différentes. | Bague d'or ou d'argent composée de deux cercles réunis. (A-li-an-se.)

ALLIER. v. a. (*Alligare.*) Mêler, combiner. | Unir, joindre. | Joindre par mariage. | ALLIÉ, ÉE. subst. Celui qui est joint à un autre par affinité. | Celui qui est ligué avec un autre. (A-li-é.)

ALLIER. s. m. Sorte de filet à prendre des perdrix. (A-lié.)

ALLITÉRATION. s. f. (*Alliteratio.*) Répétition recherchée des mêmes lettres ou des mêmes syllabes. (Al-li-té-ra-sion.)

ALLOBROGE. s. m. (*Allobrox.*) Nom d'un peuple ancien; il sert à désigner Un homme grossier, qui a le sens de travers. Fam. (Al-lo-bro-je.)

ALLOCATION. s. f. (*Ad, locatio.*) Action d'allouer. (Al-lo-ca-sion.)

ALLOCUTION. s. f. (*Allocutio.*) Harangue que les généraux et les empereurs romains faisaient à leurs troupes. | Médailles au revers desquelles ces généraux sont représentés parlant à des soldats. | Discours adressé par un chef à ceux qu'il commande. (Al-lo-cu-sion.)

ALLODIAL, ALE. adj. (*Allodialis.*) Qui est tenu en franc-alleu.

ALLODIALITÉ. s. f. Qualité de ce qui est allodial.

ALLONGE. s. f. Ce qu'on ajoute à un vêtement, à un meuble, pour l'allonger. (A-lon-je.)

ALLONGEMENT. s. m. Augmentation de longueur, ce qui est ajouté à la longueur. | Fig., Lenteur affectée et recherchée dans les affaires. (A-lon-je-man.)

ALLONGER. v. a. (*Elongare.*) Augmenter la longueur d'une chose. Déployer. Porter. | Augmenter la durée. | ALLONGÉ, adj. *Un fruit de forme allongée.* (A-lon-jé.)

ALLOUABLE. adj. des 2 g. Qui se peut accorder. (A-lou-a-ble.)

ALLOUER. v. a. (*Ad, locare.*) Approuver, passer une dépense employée dans un compte. Donner. (A-lou-é.)

ALLUCHON. s. m. Pointe ou dent placée à la circonférence d'une roue. (A-lu-chon.)

ALLUMER. v. a. (*Ad, lumen.*) Mettre le feu à. | Fig., *Allumer la guerre*, Être cause de la guerre. | Fig., *Un teint allumé*, Un teint rouge, échauffé. (A-lu-mé.)

ALLUMETTE. s. f. Brin de bois ou de chanvre, soufré par le bout, et servant à allumer. (A-lu-mè-te.)

ALLUMEUR. s. m. Celui qui est chargé d'allumer régulièrement. (A-lu-meur.)

ALLURE. s. f. Façon de marcher. | Fig. et

en mauvaise part, La maniere dont qqn. se conduit dans une affaire; La tournure que prend une affaire.

ALLUSION. s. f. (*Allusio.*) Figure par laquelle on dit une chose qui a du rapport avec une autre dont on ne parle pas. (Al-lu-zion.)

ALLUVION. s. f. (*Alluvio.*) Accroissement de terrain qui se fait à l'un des bords d'une rivière.

ALMAGESTE. s. m. (*Al*, ar., *megistos*, gr.) Collection d'observations astronomiques. (Al-ma-jès-te.)

ALMANACH. s. m. (*Al*, *manah*, ar.) Calendrier qui contient tous les jours de l'année, les fêtes, les lunaisons, etc. | Le tableau des diverses administrations et la liste des personnes qui y sont attachées, etc. | Fig., Pronostics en l'air. (Al-ma-na.)

ALOÈS. s. m. (*Aloé.*) Plante de l'Afrique et de l'Asie, dont on tire une résine amère, employée en méd. comme tonique et purgative. | Arbre des Indes, dont le bois est odoriférant. (A-lo-ès.)

ALOÉTIQUE. adj. des 2 g. Se dit Des préparations dont le suc d'aloès est un des principaux ingrédients. (A-lo-é-tic-e.)

ALOI. s. m. Le titre que l'or et l'argent doivent avoir. | Fig., *Un homme de bas aloi*, de basse condition. (A-loua.)

ALONGE, ALONGEMENT, ALONGER. *Voy.* ALLONGE, ALLONGEMENT, ALLONGER.

ALOPÉCIE. s. f. (*Alôpékia.*) Chute des cheveux, et quelquefois des sourcils, de la barbe, etc., avec dénudation de la peau. (A-lo-pé-sie.)

ALORS. adv. (*Ad*, *hora.*) En ce temps-là. (A-lor.)

ALOSE. s. f. (*Alosa.*) Poisson de mer qui remonte au printemps dans les rivières. (A-lo-ze.)

ALOUETTE. s. f. (*Alauda.*) Petit oiseau dont le chant est agréable, qui vit de grain, et qui fait son nid à terre dans les campagnes. (A-lou-ë-te.)

ALOURDIR. v. a. (*Ad*, *lurdus.*) Rendre lourd, appesantir.

ALOYAU. s. m. Pièce de bœuf coupée le long du dos. (A-loua-iô.)

ALPAGA. s. m. Grosse étoffe de laine.

ALPESTRE. adj. des 2 g. Qui a rapport aux Alpes, ou qui est propre, qui appartient aux Alpes. *Mœurs alpestres. Plantes alpestres.* (Al-pës-tre.)

ALPHA. s. m. (*Alpha*, gr.) *L'alpha et l'oméga*, Le commencement et la fin. (Al-fâ.)

ALPHABET. s. m. (*Alphabetum.*) Réunion de toutes les lettres d'une langue, rangées dans l'ordre établi pour cette langue. | Fig. et fam., Premiers commencements d'une science. | Petit livre qui contient les lettres de l'alphabet. (Al-fa-bë.)

ALPHABÉTIQUE. adj. des 2 g. Qui est selon l'ordre de l'alphabet. (Al-fa-bé-tic-e.)

ALPHABÉTIQUEMENT. adv. Dans l'ordre alphabétique. (Al-fa-bé-tic-e-man.)

ALPINE. adj. f. (*Alpinus.*) Se dit Des plantes qu'on ne trouve que sur le sommet des hautes montagnes.

ALPISTE. s. m. Plantes graminées dont les graines peuvent servir à la nourriture de petits oiseaux.

ALSINE. s. f. Plante. *V.* MORGELINE.

ALTE. s. f. *V.* HALTE.

ALTÉRABLE. adj. des 2 g. Qui peut être altéré.

ALTÉRANT, ANTE. adj. Qui altère, qui cause de la soif. | Subst., Certains médicaments auxquels on attribue la propriété de produire, à la longue, qq. changement avantageux dans l'état des solides et des liquides.

ALTÉRATION. s. f. (*Alteratio.*) Changement dans l'état d'une chose. | De bien en mal. | Agitation intérieure qui se manifeste par l'air du visage ou le son de la voix. | La falsification des monnaies par l'excès de l'alliage. | Grande soif. (Al-té-ra-sion.)

ALTERCAS. s. m. (*Altercari.*) *Altercation.* (Vi.) (Al-tër-câ.)

ALTERCATION. s. f. (*Altercatio.*) Débat, contestation. (Al-tër-ca-sion.)

ALTÉRER. v. a. (*Alterare.*) Changer l'état d'une chose. Ordin., De bien en *mal.* | Falsifier. | Causer de la soif.

ALTERNAT. s. m. (*Alternatus.*) Action ou droit d'alterner. (Al-tër-na.)

ALTERNATIF, IVE. adj. Se dit De deux choses qui agissent continuellement et tour à tour.

ALTERNATIVE. s. f. L'option entre deux choses. | Succession de deux choses qui reviennent tour à tour.

ALTERNATIVEMENT. adv. Tour à tour, et l'un après l'autre. (Al-tër-na-ti-ve-man.)

ALTERNE. adj. des 2 g. (*Alternus.*) Se dit Des angles formés par deux droites parallèles avec les côtés opposés d'une même sécante. | Des feuilles qui croissent de deux côtés de la tige et des branches, et qui ne sont pas en face les unes des autres. (Al-tër-ne.)

ALTERNER. v. n. (*Alternare.*) Faire success. et tour à tour une même chose. | Se succéder tour à tour, et avec régularité. (Al-tër-né.)

ALTESSE. s. f. (*Altissime.*) Titre d'honneur qui se donne à différents princes, en parlant et en écrivant. (Al-tè-se.)

ALTHÆA. s. m. (*Althæa.*) Espèce de guimauve. (Al-té-a.)

ALTIER, IÈRE. adj. (*Altus.*) Superbe, qui a de la fierté. (Al-tié.)

ALTO. s. m. (*Alto*, it.) Sorte de violon plus grand qu'un violon ordinaire, et monté à une quinte au-dessous.

ALUDE. s. f. (*Aluta.*) Basane colorée dont on couvre les livres.

ALUDEL. s. m. Espèce de pots ou de

chapeaux ouverts, et qui peuvent s'emboiter les uns dans les autres. (A-lu-del.)

ALUMELLE. s. f. (*Lamella.*) Lame de couteau ou d'épée. (Vi.) | Petites plaques de fer dont on garnit intérieurement la mortaise du gouvernail, d'un cabestan, etc. (A-lu-me-le.)

ALUMINE. s. f. (*Alumen.*) Sorte de terre, qui fait la base de l'alun.

ALUMINEUX, EUSE. adj. (*Aluminosus.*) Qui contient de l'alun. (A-lu-mi-neu; ze.)

ALUN. s. m. (*Alumen.*) Sel de saveur austère et astringente.

ALUNAGE. s. m. Opération qui consiste à tremper une étoffe dans une dissolution d'alun. (A-lu-na-je.)

ALUNATION. s. f. Opération par laquelle on forme l'alun. (A-lu-na-sion.)

ALUNER. v. a. Tremper dans une dissolution d'alun.

ALUNIÈRE. s. f. Lieu d'où l'on tire de l'alun.

ALVÉOLAIRE. adj. des 2 g. Qui appartient aux alvéoles. (Al-vé-o-lè-re.)

ALVÉOLE. s. m. (*Alveolus.*) Chaque petite cellule où les abeilles déposent leurs œufs et leur miel. | Cavité de l'os maxillaire dans laquelle une dent est enchâssée.

ALVIN, INE. adj. (*Alvus.*) Qui a rapport au bas-ventre.

AMABILITÉ. s. f. (*Amabiliter.*) Caractère d'une personne aimable.

AMADIS. s. m. Sorte de manche de chemise, de robe, qui s'applique exactement sur le bras, et se boutonne sur le poignet.

AMADOU. s. m. Mèche faite d'une espèce de champignon, et qui s'embrase aisément lorsqu'on fait tomber dessus une étincelle de feu.

AMADOUER. v. a. Caresser quelqu'un pour le disposer à ce qu'on désire de lui.

AMAIGRIR. v. a. (*Macer.*) Rendre maigre. | V. n., Devenir maigre. | *Amaigrir une pierre*, En diminuer l'épaisseur. (A-mè-grir.)

AMAIGRISSEMENT. s. m. État d'une personne qui passe de l'embonpoint à la maigreur. (A-mè-gri-se-man.)

AMALGAMATION. s. f. Opération qui consiste à extraire l'or et l'argent de leurs gangues, par le moyen du mercure. (A-mal-ga-ma-sion.)

AMALGAME. s. m. (*Hama*, *gamein*, gr.) Union du mercure avec un autre métal.

AMALGAMER. v. a. Combiner le mercure avec un autre métal. | Fig. et fam., Rapprocher et unir des choses différentes.

AMANDE. s. f. (*Amandala.*) Fruit de l'amandier, d'une substance blanche et compacte, d'une saveur douce ou amère, et d'une forme oblongue. | Toute graine contenue dans un noyau.

AMANDÉ. s. m. Sorte de boisson faite avec du lait et des amandes broyées.

AMANDIER. s. m. Arbre qui porte les amandes : de la famille des Rosacées. (A-man-dié.)

AMANT, ANTE. s. (*Amans.*) Celui, celle qui a de l'amour pour une personne d'un autre sexe. | Fig., *Un amant de la gloire, etc.*, qui l'aime avec passion.

AMARANTE. s. f. (*Amaranthus.*) Fleur d'automne, qui est ordinairement d'un rouge de pourpre velouté. | Genre de plantes auquel appartient l'amarante. | Adj. des 2 g., De couleur d'amarante.

AMARINAGE. s. m. Action d'amariner un bâtiment pris sur l'ennemi. (A-ma-ri-na-je.)

AMARINER. v. a. (*Ad, mare.*) Envoyer des gens pour remplacer l'équipage d'un bâtiment pris sur l'ennemi. | Habituer à la mer.

AMARRAGE. s. m. Action d'amarrer un bâtiment. | La jonction de deux cordages par un autre plus petit. (A-ma-ra-je.)

AMARRE. s. f. Cordage servant à arrêter un bâtiment à terre. | Tout cordage.

AMARRER. v. a. Attacher avec une amarre. (A-ma-ré.)

AMARYLLIS. s. f. (*Amaryllis*, gr.) Plante de la famille des Narcisses. (A-ma-ril-lis.)

AMAS. s. m. (*Massa.*) Assemblage de plusieurs choses accumulées. | Se dit Du concours de beaucoup de personnes. (A-mà.)

AMASSER. v. a. (*Massare.*) Faire amas. | Absol., Thésauriser. | Relever de terre ce qui est tombé. (A-ma-sé.)

AMATELOTAGE. s. m. Action d'amateloter. (A-ma-te-lo-ta-je.)

AMATELOTER. v. a. (*Malus.*) Classer deux à deux tous les hommes d'un équipage, pour qu'ils s'aident.

AMATEUR. s. m. (*Amator.*) Celui qui a beaucoup de goût pour qq. ch. | Celui qui aime les beaux-arts sans les exercer ou sans en faire profession.

AMATIR. v. a. Rendre mat l'or ou l'argent.

AMAUROSE. s. f. (*Amaurósis.*) Affection caractérisée par la perte de la vue, sans altération appréciable des parties constituantes du globe de l'œil. (A-mo-ro-ze.)

AMAZONE. s. f. (*A*, *mazos*, gr.) Femme d'un courage mâle et guerrier. | Robe que les femmes portent pour monter à cheval.

AMBAGES. s. f. pl. (*Ambages.*) Circuit et embarras de paroles. (An-ba-je.)

AMBASSADE. s. f. La fonction d'un homme envoyé par un prince ou par un état souverain à un autre, avec le caractère de représentant. | Députation. | L'ambassadeur et les conseillers. | L'hôtel et les bureaux d'un ambassadeur. | Fam., Message entre particuliers. (An-ba-sa-de.)

AMBASSADEUR. s. m. (*Ambasciator*, b. l.) Celui qui est envoyé en ambassade. | Le membre d'une députation | Figur. et

fam., Toute personne que l'on emploie à faire qq. message. (An-ba-sa-deur.)

AMBASSADRICE. s. f. La femme d'un ambassadeur. | Fig. et fam., Une femme chargée de qq. message. (An-ba-sa-dri-se.)

AMBE. s. m. (*Ambo.*) Combinaison de deux numéros pris ensemble à la loterie. | Au loto, La sortie de deux numéros placés sur la même ligne horizontale. (An-be.)

AMBESAS. s. m. Deux as amenés par le joueur. T. du jeu de trictrac. (An-be-zas.)

AMBIANT, ANTE. adj. (*Ambiens.*) Qui circule autour. (An-bi-an.)

AMBIDEXTRE. adj. des 2 g. et subst. (*Ambidexter.*) Qui se sert des deux mains. (An-bi-dëcs-tre.)

AMBIGU, UË. adj. (*Ambiguus.*) Qui peut être pris en deux sens. (An-bi-gu.)

AMBIGU. s. m. Repas où l'on sert à la fois les viandes et le dessert. | Fig., Mélange de choses différentes.

AMBIGUMENT. adv. D'une manière ambiguë. (An-bi-gu-man.)

AMBIGUITÉ. s. f. (*Ambiguitas.*) Défaut d'un discours équivoque. (An-bi-gu-i-té.)

AMBITIEUSEMENT. adv. Avec ambition. (An-bi-sieu-ze-man.)

AMBITIEUX, EUSE. adj. (*Ambitiosus.*) Qui a de l'ambition. | Tout ce qui renferme ou marque de l'ambition. | Recherché. | Subst., Celui qui a de l'ambition. (An-bi-si-eu; ze.)

AMBITION. s. f. (*Ambitio.*) Désir immodéré d'honneur, d'élévation. (An-bi-sion.)

AMBITIONNER. v. a. Rechercher avec ardeur. (An-bi-sio-né.)

AMBLE. s. m. (*Ambulare.*) Allure d'un cheval, dans laquelle il avance à la fois et alternativement les deux jambes d'un même côté. (An-ble.)

AMBLER. v. n. Aller l'amble. (An-blé.)

AMBRE. s. m. (*Ambrum*, b. l.) On en distingue deux sortes : *Ambre jaune*, ou *Succin*, Substance solide, transparente, jaunâtre; *Ambre gris*, Substance molle, d'une couleur cendrée, et d'une odeur très-forte. (An-bre.)

AMBRER. v. a. Parfumer avec de l'ambre gris. (An-bré.)

AMBRETTE. s. f. Plante dont les grains ont une odeur d'ambre. (An-brë-te.)

AMBROSIE ou AMBROISIE. s. f. (*Ambrosia*, gr.) Nourriture d'un goût et d'un parfum délicieux, qui était destinée aux divinités de l'Olympe. (An-bro-zie; An-broua-zie.)

AMBROSIEN, IENNE. adj. *Chant ambrosien*, Chant de l'office divin, qui est attribué à saint Ambroise. (An-bro-zi-in; ë-ne.)

AMBULANCE. s. f. Sorte d'hôpital militaire qui suit une armée. | T. de contrib., L'emploi d'un commis qui est obligé d'aller de côté et d'autre. (An-bu-lan-se.)

AMBULANT, ANTE. adj. (*Ambulans.*) Il est opposé à Fixe, sédentaire. *Hôpital ambulant. Comédiens ambulants.* (An-bu-lan.)

AMBULATOIRE. adj. des 2 g. (*Ambulatorius.*) Se disait D'une juridiction dont le siége n'était pas fixe. (An-bu-la-toua-re.)

ÂME. s. f. (*Anima.*) Le principe de la vie dans tous les êtres vivants. | *L'âme du monde*, L'esprit universel. | L'âme raisonnable, l'âme de l'homme. | L'âme considérée comme séparée du corps. | La pensée intime, et La conscience. | Cœur et sentiment. | Une personne, soit homme, femme, ou enfant. | Fig., Celui qui est le principal agent d'une entreprise. | Chose qui est le principal fondement d'une autre. | Fig., Paroles qui servent à expliquer la figure représentée dans le corps d'une devise. | *L'âme d'un violon*, Le petit morceau de bois qu'on met dans le corps de l'instrument, sous le chevalet, etc.

AMÉ, ÉE. adj. (*Amatus.*) Aimé. [Vi.] T. de chancellerie.

AMÉLIORATION. s. f. (*Melioratio.*) Changement en mieux. (A-mé-li-o-ra-sion.)

AMÉLIORER. v. a. (*Meliorare.*) Rendre une chose meilleure.

AMEN. (*Amen*, hébr.) T. hébreu, Ainsi soit-il. (A-më-ne.)

AMÉNAGEMENT. s. m. Action d'aménager, et Le résultat de cette action. (A-mé-na-je-man.)

AMÉNAGER. v. a. Régler les coupes, le repeuplement et la réserve d'un bois. (A-mé-na-jé.)

AMENDABLE. adj. des 2 g. (*Amendabilis.*) Qui est susceptible d'amélioration. | Qui est sujet à l'amende. (Vi.) (A-man-da-ble.)

AMENDE. s. f. Peine pécuniaire imposée par la justice. | Fig., *Faire amende honorable d'une chose*, En demander pardon. (A-man-de.)

AMENDEMENT. s. m. Changement en mieux. | Modification faite à un projet de loi, d'arrêté. (A-man-de-man.)

AMENDER. v. a. (*Emendare.*) Corriger, rendre meilleur, modifier. | Condamner à l'amende. (Vi.) | Faire des progrès vers un meilleur état. | Baisser de prix. (A-man-dé.)

AMENER. v. a. (*Ad, minare.*) Mener, conduire à, vers. | Tirer à soi. | Abaisser, faire descendre. | Absol., *Amener*, Baisser son pavillon pour marquer qu'on se rend à l'ennemi. | Introduire, faire adopter.

AMÉNITÉ. s. f. (*Amœnitas.*) Ce qui fait qu'une chose est agréable.

AMENTACÉES. s. f. pl. (*Amentum.*) Famille de plantes à sexes séparés, dont les fleurs mâles naissent autour d'un axe ou filet appelé Chaton. (A-man-ta-sée.)

AMENUISER. v. a. (*Minuere.*) Rendre plus menu. (A-me-nui-zé.)

AMER, ÈRE. adj. (*Amarus.*) Qui a une

saveur rude et désagréable. | Fig., Triste, douloureux. | Aigre, dur, offensant. | Subst. *L'amer et le doux sont deux qualités contraires.* | Fiel de quelques animaux, des poissons. (A-mèr.)

AMÈREMENT. adv. Avec amertume. (A-mè-re-man.)

AMERS. s. m. plur. T. de mar. Marques très-apparentes sur les côtes, telles que clochers, etc. (A-mèr.)

AMERTUME. s. f. (*Amaritudo.*) La saveur de ce qui est amer. | Fig., Affliction, peine d'esprit. | Ce qu'il y a de piquant, d'offensant dans des discours. (A-mer-tu-me.)

AMÉTHYSTE. s. f. (*Améthustos*, gr.) Pierre précieuse, de couleur violette. (A-mé-tis-te.)

AMEUBLEMENT. s. m. (*Mobilis.*) La quantité et l'assortiment des meubles nécessaires pour garnir une chambre, etc. (A-meu-ble-man.)

AMEUBLIR. v. a. (*Mobilis.*) Faire entrer dans la communauté conjugale les immeubles des époux. | V. n. Rendre plus léger.

AMEUBLISSEMENT. s. m. Action d'ameublir. Ce qui est ameubli. (A-meu-bli-se-man.)

AMEUTER. v. a. (*Mòtus*, *ad.*) Mettre des chiens en état de bien chasser ensemble. | Attrouper et animer plusieurs personnes.

AMI, IE. s. (*Amicus.*) Celui, celle avec qui on est lié d'une affection réciproque. | *Bon ami*, *bonne amie*, fam., Amant, maîtresse. | Celui qui a la passion d'une chose. | Se dit Des personnes qui sont liées entre elles par qq. intérêt; — Des puissances, des maisons qui sont unies entre elles. | *Des couleurs amies*, Qui s'accordent bien. | Qui conforte. *Le vin est l'ami du cœur.* | Propice, favorable.

AMIABLE. adj. des 2 g. Doux, gracieux. | A L'AMIABLE. loc. adv. Par voie de conciliation.

AMIABLEMENT. adv. D'une manière amiable. (A-mi-a-ble-man.)

AMIANTE. s. m. (*Amiantos*, gr.) Pierre filamenteuse dont on fait de la toile et des mèches incombustibles.

AMICAL, ALE. adj. (*Amicabilis.*) Qui part de l'amitié.

AMICALEMENT. adv. D'une manière amicale. (A-mi-ca-le-man.)

AMICT. s. m. (*Amictus.*) Linge bénit, que le prêtre catholique met sur sa tête, ou sur ses épaules.

AMIDON. s. m. (*Amylon*, gr.) Espèce de fécule tirée surtout du blé, et qu'on fait sécher.

AMIDONNIER. s. m. Faiseur et marchand d'amidon. (A-mi-do-nié.)

AMIGDALE. s. f. *V.* AMYGDALE.

A-MI-LA. La note *la*. *Le ton d'*a-mi-la. (Vi.)

AMINCIR. v. a. Rendre plus mince. (A-min-sir.)

AMINCISSEMENT. s. m. Action d'amincir. État de ce qui est aminci. (A-min-si-se-man.)

AMIRAL. s. m. (*Émir*, ar.) Chef suprême des forces navales d'un État. | L'officier qui commandait une armée navale. | Le titre du grade le plus élevé dans la marine militaire. | Joli coquillage univalve qui se trouve sur les côtes de la mer des Indes.

AMIRAUTÉ. s. f. État et office d'amiral. | Le tribunal qui connaissait de toutes les affaires contentieuses relatives à la marine et à la navigation. | L'administration supérieure de marine. (A-mi-rô-té.)

AMITIÉ (*Amicitia.*) Affection que l'on a pour qqn., et qui d'ordinaire est mutuelle. | Fam., Bon office, plaisir. | Affection, sympathie. | Au plur., Caresses, ou paroles obligeantes.

AMMAN. s. m. (*Amt*, *mann*, all.) Titre de dignité qu'on donne, en Suisse, au chef de qq. cantons.

AMMEISTRE. s. m. (*Amt*, *meister*, all.) Échevin, dans plusieurs villes d'Allemagne. (A-mës-tre.)

AMMI. s. m. (*Ammi*, gr.) Genre de plantes ombellifères, dont qq. espèces ont des semences d'une odeur aromatique.

AMMON. *V.* AMMONITE.

AMMONIAC, AQUE. adj. (*Ammos*, gr.) *Sel ammoniac*, Sel produit par la combinaison de l'acide du sel marin avec l'alcali volatil. | *Gaz ammoniac*, Alcali volatil à l'état de gaz. | *Gomme ammoniaque*, Gomme-résine d'une odeur fétide. (A-mo-ni-ac; ac-e.)

AMMONIACAL, ALE. adj. Qui a rapport à l'ammoniaque, qui en contient. (A-mo-ni-a-cal.)

AMMONIAQUE. s. f. Chim. L'alcali volatil. (A-mo-ni-ac-e.)

AMMONITE. s. f. (*Ammos.*) Genre de coquilles fossiles qui ressemblent à des cornes de bélier.

AMNIOS. s. m. (*Amnion*, gr.) Une des enveloppes du fœtus.

AMNISTIE. s. f. (*Amnistia.*) Pardon que le souverain accorde.

AMNISTIER. v. a. Comprendre dans l'amnistie. | AMNISTIÉ, ÉE. subst. *Les amnistiés rentrèrent dans le pays.*

AMODIATEUR. s. m. Qui prend une terre à ferme.

AMODIATION. s. f. Bail à ferme d'une terre. (A-mo-di-a-sion.)

AMODIER. v. a. (*Modius.*) Affermer une terre.

AMOINDRIR. v. a. (*Minor.*) Rendre moindre. | V. n. Devenir moindre. (A-mouin-drir.)

AMOINDRISSEMENT. s. m. Diminution. (A-mouin-dri-se-man.)

AMOLLIR. v. a. (*Emollire.*) Rendre mou et maniable. | Fig., Rendre mou et efféminé. (A-mo-lir.)

AMOLLISSEMENT. s. m. Action d'amollir. (A-mo-li-se-man.)

AMOME. s. m. (*Amômon.*) Genre de plantes originaires de l'Asie, à peu près semblables à nos roseaux.

AMONCELLEMENT. s. m. Action d'amonceler, ou Le résultat de cette action. (A-mon-sè-le-man.)

AMONCELER. v. a. (*Mons.*) (*J'amoncelle. J'amoncelais. J'amoncellerai.*) Mettre plusieurs choses en un monceau. (A-mon-se-lé; ja-mon-sè-le; ja-mon-se-le.)

AMONT. ad. (*Ad montem.*) Le côté d'où vient la rivière. *Le vent est d'amont.* | *Vent d'amont*, Tout vent qui souffle de l'un des points compris entre le nord-est et le sud-est, passant par l'est.

AMORCE. s. f. Appât pour prendre des poissons, etc. | Fig., Tout ce qui attire. | La poudre à canon, le pulvérin, qu'on met dans le bassinet d'un fusil, etc. | Grain de poudre fulminante qui sert à faire partir une arme à piston. (A-mor-se.)

AMORCER. v. a. (*Admorsus.*) Mettre l'amorce. | Attirer. (A-mor-sé.)

AMORÇOIR. s. m. Outil dont l'artisan qui travaille en bois se sert pour commencer les trous. (A-mor-souar.)

AMORTIR. v. a. (*Ad, mors.*) Rendre moins ardent. | Affaiblir. | *Amortir une dette.*

AMORTISSABLE. adj. des 2 g. Qui peut être amorti. (A-mor-ti-sa-ble.)

AMORTISSEMENT. s. m. L'extinction d'une pension, d'une redevance. | La faculté donnée par le roi pour faire que des gens de mainmorte pussent devenir propriétaires, à charge de ne pouvoir vendre le fonds amorti. | Tous les ornements qui terminent des ouvrages d'architecture. (A-mor-ti-se-man.)

AMOUR. s. m. (*Amor.*) Sentiment par lequel le cœur se porte vers ce qui lui parait aimable, et en fait l'objet de ses affections, de ses désirs. | Objet vers lequel l'amour se porte. *L'amour du prochain.* | Sujet dans lequel l'amour réside. *L'amour des pères.* | *Amour-propre*, ou *Amour de soi*, Le sentiment qui attache chaque homme à son existence, à ce qui lui est personnel. | La passion d'un sexe pour l'autre. | *Avec amour,* Avec plaisir, avec soin. | Au plur., La personne que l'on aime passionnément. | Les choses qu'on aime passionnément | Le nom de la divinité à qui les païens attribuaient le pouvoir de faire aimer.

AMOURACHER. v. a. Engager dans de folles amours. | V. pron. Prendre une passion folle. Fam.

AMOURETTE. s. f. Amour de pur amusement. Fam. | Au plur., La moelle qui se trouve dans les reins du veau ou du mouton, quand elle est cuite. (A-mou-rè-te.)

AMOUREUSEMENT. adv. Avec amour, avec affection, avec grâce. (A-mou-reu-ze-man.)

AMOUREUX, EUSE. adj. Qui aime par amour. | Enclin à l'amour. | Qui marque de l'amour, qui est plein de sentiments d'amour, qui est propre à inspirer de l'amour. | Qui a une grande passion pour qq. ch. | Subst., Amant. (A-mou-reu, ze.)

AMOVIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est amovible.

AMOVIBLE. adj. des 2 g. (*Ad, mobilis.*) Qui peut être placé ou déplacé à volonté.

AMPHIBIE. adj. des 2 g. (*Amphi, bios*, gr.) Qui vit sur la terre et dans l'eau. | Subst. en parlant Des animaux. | Fig. et fam., Homme qui exerce deux professions disparates; qui ménage deux partis opposés. (An-fi-bie.)

AMPHIBOLOGIE. s. f. (*Amphibolos, logos*, gr.) Vice du discours qui le rend ambigu. (An-fi-bo-lo-jie.)

AMPHIBOLOGIQUE. adj. des 2 g. Ayant double sens. (An-fi-bo-lo-jic-e.)

AMPHIBOLOGIQUEMENT. adv. D'une manière amphibologique. (An-fi-bo-lo-jic-e-man.)

AMPHICTYONIDE. adj. f. Se dit Des villes de la Grèce qui avaient le droit d'amphictyonie. (An-fic-si-o-ni-de.)

AMPHICTYONIE. s. f. Se dit Du droit que les principales villes de la Grèce avaient d'envoyer un député au conseil des amphictyons. (An-fic-si-o-nie.)

AMPHICTYONIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport au conseil des amphictyons (Anfic-si-o-nic-e.)

AMPHICTYONS. s. m. pl. (*Amphiktuôn*, gr.) Nom que les Grecs donnaient aux représentants des villes qui avaient droit de suffrage dans le conseil des nations helléniques. (An-fic-sion.)

AMPHIGOURI. s. m. (*Amphi, guros*, gr.) Discours burlesque et inintelligible. (An-fi-gou-ri.)

AMPHIGOURIQUE. adj. des 2 g. Qui a le caractère de l'amphigouri. (An-fi-gou-ric-e.)

AMPHISCIENS. adj. m. pl. (*Amphi, skia*, gr.) Se dit Des habitants de la zone torride. (An-fi-si-in.)

AMPHITHÉÂTRE. s. m. (*Amphi, theatron*, gr.) Grand édifice de forme ronde ou ovale, dont le milieu était une arène destinée aux combats de gladiateurs ou de bêtes féroces. | Un lieu élevé par degrés vis-à-vis de la scène, au-dessus du parterre. | Lieu garni de gradins, où un professeur fait ses démonstrations. (An-fi-té-â-tre.)

AMPHITRYON. s. m. Fam., Le maître d'une maison où l'on dine. (An-fi-tri-on.)

AMPHORE. s. f. (*Amphora.*) Vase à deux

[v]ase dans lequel on mettait le vin pour le [gard]er. | Mesure de capacité pour les liquides, qui contenait environ quarante de nos pintes. (An-fo-re.)

AMPLE. adj. des 2 g. (*Amplus.*) Qui est étendu en longueur et en largeur au-delà de la mesure ordinaire. (An-ple.)

AMPLEMENT. adv. D'une manière ample. (An-ple-man.)

AMPLEUR. s. f. Étendue de ce qui est ample. (An-pleur.)

AMPLIATIF, IVE. adj. Qui augmente, qui ajoute. (An-pli-a-tif.)

AMPLIATION. s. f. (*Ampliatio.*) Le double d'une quittance, etc., que l'on garde. (An-pli-a-sion.)

AMPLIFICATEUR. s. m. (*Amplificator.*) Celui qui amplifie. (An-pli-fi-ca-teur.)

AMPLIFICATION. s. f. (*Amplificatio.*) Discours par lequel on étend le sujet qu'on traite. (An-pli-fic-a-sion.)

AMPLIFIER. v. a. (*Amplificare.*) Étendre, augmenter par le discours. (An-pli-fi-é.)

AMPLISSIME. superl. des 2 g. (*Amplissimus.*) Très-ample. Fam. | Titre d'honneur qu'on donnait au recteur de l'université de Paris. (An-plis-si-me.)

AMPLITUDE. s. f. (*Amplitudo.*) La ligne droite comprise entre les deux extrémités de l'arc d'une parabole. | L'arc compris, sur la sphère céleste, entre le point est ou le point ouest de l'horizon, et le point du même cercle dans lequel un astre se lève ou se couche à jour donné. (An-pli-tu-de.)

AMPOULE. s. f. (*Ampulla.*) Fiole. *La sainte ampoule*, Fiole où l'on conservait l'huile qui servait à l'onction des rois de France. | Petites tumeurs formées par une certaine quantité de sérosité accumulée sous l'épiderme. (An-pou-le.)

AMPOULÉ, ÉE. adj. (*Ampullatus.*) Enflé. *Discours ampoulé.* (An-pou-lé.)

AMPUTATION. s. f. (*Amputatio.*) Opération par laquelle on enlève, à l'aide d'instruments tranchants, une partie saillante du corps. (An-pu-ta-sion.)

AMPUTER. v. a. (*Amputare.*) Faire une amputation. | AMPUTÉ. subst., Homme qui a subi une amputation. (An-pu-té.)

AMULETTE. s. m. (*Amuletum.*) Objet portatif auquel on attache une confiance superstitieuse. (A-mu-lè-te.)

AMURE. s. f. Manœuvre, cordage servant à fixer le coin d'une basse voile.

AMURER. v. a. Tendre l'amure d'une voile.

AMUSABLE. adj. des 2 g. Qui peut être amusé. (A-mu-za-ble.)

AMUSANT, ANTE. adj. Qui divertit. (A-mu-zan.)

AMUSEMENT. s. m. Ce qui divertit. | Perte de temps. | Tromperie. (A-mu-ze-man.)

AMUSER. v. a. Faire perdre le temps. | Divertir par des choses agréables. | Repaître de vaines espérances. | Pron., S'occuper par simple divertissement, et pour ne pas s'ennuyer. | Absol., *S'amuser*, Perdre le temps. (A-mu-zé.)

AMUSETTE. s. f. Petit amusement. Fam. (A-mu-zè-te.)

AMUSEUR. s. m. Celui qui amuse. (A-mu-zeur.)

AMUSOIRE. s. f. Moyen d'amuser, dans le sens de Distraire. (A-mu-zoua-re.)

AMYGDALE. s. f. (*Amugdalê*, gr.) Chacune des deux glandes qui sont aux deux côtés de la gorge. (A-mig-da-le.)

AMYGDALOÏDE. s. f. (*Amugdalê, eidos*, gr.) Pierre qui, au milieu d'une pâte, renferme d'autres parties ayant la forme d'une amande. (A-mig-da-lo-ï-de.)

AMYLACÉ, ÉE. adj. Qui ressemble à l'amidon. (A-mi-la-sé.)

AN. s. m. (*Annus.*) Le temps que le soleil met à parcourir le zodiaque, et qui comprend douze mois. | *Les ans*, L'âge en général. | *L'an de grâce*, Depuis la naissance de Jésus-Christ. | *Le jour de l'an*, Le premier jour de l'an. | T. de jur., *An et jour*, L'année révolue, et un jour par-delà.

ANA. s. m. Terminaison ajoutée au nom d'un auteur pour indiquer Un recueil de ses pensées détachées, etc. *Le Carpentériana. Le Furetériana.* | Isolé, désigne Un recueil de ce genre. | Les drogues qu'on mêle ensemble en égale quantité.

ANABAPTISTE. s. et adj. des 2 g. (*Ana, baptistês*, gr.) Nom d'une secte de chrétiens qui soutiennent qu'on ne doit pas baptiser les enfants avant l'âge de raison. (A-na-ba-tis-te.)

ANACARDE. s. m. (*Anakardia*, gr.) Fruit en forme de cœur, dont l'amande est bonne à manger.

ANACARDIER. s. m. Arbre des Indes orientales, qui produit les anacardes. (A-na-car-dié.)

ANACHORÈTE. s. m. (*Anachôrêtês*, gr.) Religieux qui vit seul dans un désert. (A-na-co-rè-te.)

ANACHRONISME. s. m. (*Ana, chronos*, gr.) Faute contre la chronologie. | Toute erreur qui consiste à attribuer des usages, des idées, etc., aux hommes d'une époque où ces idées, ces usages n'étaient pas connus. (A-na-cro-nis-me.)

ANACOLUTHE. s. f. (*A, akolouthos*, gr.) Ellipse par laquelle on omet, dans une phrase, le mot qui est le corrélatif ordinaire de l'un des mots exprimés. (A-na-co-lu-te.)

ANACRÉONTIQUE. adj. des 2 g. Qui est dans le genre des odes d'Anacréon. (A-na-cré-on-tic-e.)

ANAGALLIS. s. m. *V.* MOURON.

ANAGNOSTE. s. m. (*Anagnôstês*, gr.) Nom que les Romains donnaient à celui de leurs esclaves qui faisait la lecture pendant les repas. (A-nag-nos-te.)

ANAGOGIQUE. adj. des 2 g. (*Anagôgê*, gr.) *Interprétation anagogique*, Interprétation qu'on tire d'un sens littéral, pour s'élever à un sens mystique. (A-na-go-gic-e.)

ANAGRAMMATISER. v. n. S'occuper de l'anagramme des mots. (A-na-gra-ma-ti-zé.)

ANAGRAMMATISTE. s. m. Celui qui fait des anagrammes. (A-na-gra-ma-tis-te.)

ANAGRAMME. s. f. (*Ana*, *gramma*, gr.) Transposition des lettres qui composent un mot, disposées de telle sorte, qu'elles forment un ou plusieurs autres mots ayant un autre sens. (A-na-gra-me.)

ANAGYRIS. s. m. (*Anaguris*, gr.) Arbrisseau de la famille des Légumineuses, dont les feuilles purgent violemment. (A-na-jir-is.)

ANALECTES. s. m. pl. (*Analecta.*) Fragments choisis d'un auteur ou de plusieurs. (A-na-lëc-te.)

ANALÈME. s. m. (*Analémma*, gr.) Projection orthographique de tous les cercles de la sphère sur les colures des solstices.

ANALEPTIQUE. adj. des 2 g. et subst. (*Analéptikos*, gr.) Se dit Des remèdes ou des aliments propres à rendre les forces aux convalescents. (A-na-lëp-tic-e.)

ANALOGIE. s. f. (*Analogia*, gr.) Il se dit D'une sorte de rapport, de similitude qui existe entre plusieurs choses différentes. | Le rapport que divers mots d'une langue ont ou doivent avoir ensemble pour leur formation. | Rapport, proportion. (A-na-lo-jie.)

ANALOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a de l'analogie. (A-na-lo-jic-e.)

ANALOGIQUEMENT. adv. D'une manière analogique. (A-na-lo-jic-e-man.)

ANALOGUE. adj. des 2 g. et subst. (*Ana*, *logos*, gr.) Qui a de l'analogie avec une autre chose. (A-na-log-e.)

ANALYSE. s. f. (*Analusis.*) Résolution d'un tout en ses parties. | La méthode de décomposition qui remonte des effets aux causes, des propositions générales aux faits dont elles sont déduites. | *Analyse grammaticale*, Décomposition d'une phrase en ses éléments. | Méthode de résoudre les problèmes en représentant les quantités inconnues par des signes généraux dont on détermine les valeurs. | Le précis raisonné d'un ouvrage d'esprit. (A-na-li-ze.)

ANALYSER. v. a. Faire une analyse; Procéder par voie d'analyse. (A-na-li-zé.)

ANALYSTE. s. m. Celui qui est versé dans l'analyse. (A-na-lis-te.)

ANALYTIQUE. adj. des 2 g. Qui procède par voie d'analyse. (A-na-li-tic-e.)

ANALYTIQUEMENT. adv. Par analyse. (A-na-li-tic-e-man.)

ANAMORPHOSE. s. f. (*Ana, morphôsis.*) Tableau fait de manière à ne présenter l'image régulière d'un objet qu'autant qu'on le regarde d'une certaine distance, etc. | L'art de faire ces sortes de tableaux. (A-na-mor-fo-ze.)

ANANAS. s. m. Plante originaire des Indes, qu'on élève en Europe dans des serres chaudes; son fruit.

ANAPESTE. s. m. (*Anapaistos*, gr.) Pied, dans la poésie latine, composé de deux brèves et une longue. (A-na-pës-te.)

ANAPESTIQUE. adj. Se dit D'une sorte de vers dans lequel peut entrer l'anapeste. (A-na-pës-tic-e.)

ANAPHORE. s. f. (*Anaphora*, gr.) Qui consiste à répéter le même mot au commencement de plusieurs phrases. (A-na-fo-re.)

ANAPHRODITE. adj. des 2 g. (*A*, *aphroditê*, gr.) Impuissant. (A-na- fro-di-te.)

ANARCHIE. s. f. (*Anarchia*, gr.) État d'un peuple qui n'a plus d'autorité à laquelle on obéisse. (A-nar-chie.)

ANARCHIQUE. adj. des 2 g. Qui tient de l'anarchie. | Favorable à l'anarchie. (A-nar-chic-e.)

ANARCHISTE. s. des 2 g. Partisan de l'anarchie.

ANASARQUE. s. f. (*Ana*, *sarx*, gr.) Infiltration séreuse de tout le tissu cellulaire. (A-na-zarc-e.)

ANASTOMOSE. s. f. (*Anastomôsis*, gr.) L'abouchement d'un vaisseau dans un autre. (A-nas-to-mo-ze.)

ANASTOMOSER (S'). v. pron. S'emboucher l'un dans l'autre. (Sa-nas-to-mo-zé.)

ANASTROPHE. s. f. (*Anastrophê*, gr.) Renversement de la construction naturelle ou ordinaire. (A-na-stro-fe.)

ANATHÉMATISER. v. a. Frapper d'anathème. | Fig., Blâmer avec force, vouer à l'exécration. (A-na-té-ma-ti-zé.)

ANATHÈME. s. m. (*Anathêma*, gr.) Retranchement de la communion de l'Église. | Fig., Réprobation, blâme solennel. | Adj. des 2 g. Excommunié. (A-na-tè-me.)

ANATIFE. s. m. Nom d'un genre de coquillage multivalve.

ANATOMIE. s. f. (*Anatomia*, gr.) L'action ou l'art de disséquer un corps, ou un végétal. | L'ensemble des connaissances que l'on acquiert par la dissection; La science qui s'occupe de la structure du corps humain. | Corps disséqué, L'imitation qu'on en fait en plâtre. | Figur., Analyse méthodique et exacte. (Vi.)

ANATOMIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'anatomie. (A-na-to-mic-e.)

ANATOMIQUEMENT. adv. D'une manière anatomique. (A-na-to-mic-e-man.)

ANATOMISER. v. a. Faire l'anatomie, la dissection. | Fig., Examiner toutes les parties en détail. (A-na-to-mi-zé.)

ANATOMISTE. s. m. Celui qui s'occupe d'anatomie. (A-na-to-mis-te.)

ANCÊTRES. s. m. pl. (*Antecessor.*) Ceux de qui on descend; Qui sont au-dessus du

degré de grand-père. | Tous ceux qui nous ont devancés. (An-sê-tre.)

ANCHE. s. f. (*Agchô*, gr.) Petit bec plat, formé de deux lames, par lequel on souffle dans les hautbois, etc. | Petit conduit par lequel la farine coule dans la huche du moulin.

ANCHILOPS. s. m. (*Agchilôps*, gr.) Tumeur qui est située à l'angle interne de l'œil.

ANCHOIS. s. m. (*Anchioa*, it.) Petit poisson de mer, que l'on sale. (An-choua.)

ANCIEN, IENNE. adj. Qui est depuis long-temps. | Dans l'administr. forestière, se dit Des arbres réservés, qui ont atteint ou passé cent ans. | Qui n'existe plus. | Subst., Celui qui a vécu dans des temps fort éloignés. | *L'Ancien des jours*, Dieu. | Vieillard choisi pour remplir les premières places. | Celui qui a été reçu avant un autre dans une charge, un corps. (An-siin.)

ANCIENNEMENT. adv. Autrefois. (An-sie-ne-man.)

ANCIENNETÉ. s. f. Qualité de ce qui est ancien. | Priorité de réception dans une compagnie. (An-siè-ne-té.)

ANCILE. s. m. (*Ancile.*) Nom d'un bouclier sacré que les Romains croyaient être tombé du ciel. (An-si-le.)

ANCOLIE. s. f. Plante dont la fleur est garnie de cinq nectaires en forme de cornets recourbés et alternant avec les pétales.

ANCRAGE. s. m. Lieu commode pour ancrer. (An-cra-je.)

ANCRE. s. f. (*Anchora.*) Instrument de fer qui a un de ses bouts terminé par un anneau, et l'autre par deux branches formant une espèce d'arc. | Grosse barre de fer qu'on fait passer dans l'œil d'un tirant pour maintenir un mur.

ANCRER. v. n. Jeter l'ancre. | Fig. et pron., S'affermir dans qq. situation. | Adjec., se dit D'un vaisseau retenu par des ancres. | Fig., Bien établi.

ANDABATE. s. m. (*Antabatês.*) Gladiateur qui combattait avec un bandeau sur les yeux.

ANDAIN. s. m. L'étendue de pré qu'un faucheur peut faucher à chaque pas qu'il avance. (An-din.)

ANDANTÉ, adv. (*Andante*, it.) T. it. Il se met à la tête d'un air, pour marquer que cet air doit être joué d'un mouvement modéré. | Subst. masc., L'air qui doit être joué de ce mouvement. (An-dan-té.)

ANDELLE. *V.* Bois.

ANDOUILLE. s. f. (*Edulium.*) Boyau de porc, farci d'autres boyaux, ou de la chair hachée du même animal. (An-dou-lle [ll m.].)

ANDOUILLER. s. m. Petite corne qui vient au bois du cerf, du daim et du chevreuil. (An-dou-llé [ll m.].)

ANDOUILLETTE. s. f. Chair de veau hachée et pressée en forme de petite andouille. (An-dou-llé-te.)

ANDROGYNE. s. m. (*Anêr*, *gunê*, gr.) Personne qui réunit les deux sexes. | Adj., Se dit D'une plante qui a des fleurs mâles et des fleurs femelles sur le même réceptacle. (Andro-ji-ne.)

ANDROÏDE. s. m. (*Anêr*, *eidos*, gr.) Automate à figure humaine.

ANDROMÈDE. s. f. Constellation de l'hémisphère septentrional.

ÂNE. s. m. (*Asinus.*) Bête de somme qui a de longues oreilles. | *En dos d'âne*, En talus à deux côtés. | Fig. et fam., Esprit lourd et grossier, homme très-ignorant.

ANÉANTIR. v. a. (*Ad*, *ne*, *ens.*) Réduire au néant. | Détruire absolument. | Pron., Se dissiper, devenir à rien. | S'abaisser et s'humilier. | *Je suis anéanti*, Excédé de fatigue; stupéfait, confondu.

ANÉANTISSEMENT. s. m. Réduction au néant. | Fig., Abaissement d'une fortune élevée, destruction d'un empire. | L'abaissement dans lequel on se met. | Fig., État d'abattement et de faiblesse extrême. (A-né-an-ti-se-man.)

ANECDOTE. s. f. Particularité secrète d'histoire. | Récit de qq. fait particulier. (A-nëc-do-te.)

ANECDOTIER. s. m. Celui qui recueille et raconte des anecdotes. (A-nëc-do-tié.)

ANECDOTIQUE. adj. des 2 g. Qui tient de l'anecdote, qui a rapport aux anecdotes. (A-nëc-do-tic-e.)

ÂNÉE. s. f. La charge d'un âne.

ANÉMOMÈTRE. s. m. Instrument qui sert à mesurer la force du vent.

ANÉMONE. s. f. Plante printanière dont la tige est une hampe droite, garnie ordinairement de trois feuilles.

ÂNERIE. s. f. Grande ignorance. | Faute commise par l'effet de cette ignorance.

ÂNESSE. s. f. La femelle de l'âne. (Â-në-se.)

ANETH. s. m. (*Anêthon*, gr.) Plante ombellifère dont la semence est employée en médecine comme tonique et carminative. (A-në.)

ANÉVRISMAL, ALE. adj. Qui tient de l'anévrisme, qui a rapport à l'anévrisme.

ANÉVRISME. s. m. (*Aneurusma*, gr.) Tumeur contre nature, causée par la dilatation d'une artère; lésions des veines et des artères; dilatations morbides du cœur.

ANFRACTUEUX, EUSE. adj. (*Anfractuosus.*) Plein de détours et d'inégalités. (Anf-rac-tu-eu; ze.)

ANFRACTUOSITÉ. s. f. Au plur., Détours et inégalités. | Cavités inégales qui se trouvent à la surface de certains os.

ANGAR. s. m. *V.* Hangar.

ANGE. s. m. (*Angelus.*) Créature purement spirituelle qu'on représente sous la figure humaine, avec des ailes. | Se dit Des es-

prits bienheureux qui composent la hiérarchie céleste; Des anges qui sont du dernier chœur. | Fig., Personne d'une piété extraordinaire, d'une grande vertu, d'une extrême douceur. | Projectile formé d'un boulet coupé en plusieurs parties enchaînées ensemble. | *Ange de mer*, Poisson du genre des Squales. (An-je.)

ANGÉLIQUE. adj. des 2 g. Qui est propre à l'ange. | Se dit fig. pour exprimer Une perfection extraordinaire, une qualité excellente. (An-jé-lic-e.)

ANGÉLIQUE. s. f. Plante ombellifère odoriférante, dont on confit dans le sucre les tiges encore vertes.

ANGÉLIQUEMENT. adv. D'une manière angélique. (An-jé-lic-e-man.)

ANGELOT. s. m. (*Angelus.*) Petit fromage qui se fait en Normandie. | Monnaie qui avait cours en France sous Philippe de Valois, et dont le type était un ange tenant l'oriflamme. (An-je-lo.)

ANGELUS. s. m. (*Angelus.*) Prière qui commence par le mot *Angelus*, en l'honneur du mystère de l'Incarnation. (An-je-lus.)

ANGINE. s. f. (*Angina.*) Toute difficulté d'avaler ou de respirer. Inflammation des amygdales, etc. (An-ji-ne.)

ANGINEUX, EUSE. adj. Qui est accompagné d'angine. (An-ji-neu; ze.)

ANGIOGRAPHIE. s. f. (*Aggeion*, *graphé*, gr.) Description des vaisseaux du corps humain. (An-ji-o-gra-fie.)

ANGIOLOGIE. s. f. (*Aggeion*, *logos*, gr.) Traité des vaisseaux du corps humain. (An-ji-o-lo-jie.)

ANGIOSPERME. adj. des 2 g. (*Aggeion*, *sperma*, gr.) Se dit Des plantes à fleurs personnées, dont les semences sont contenues dans une capsule bien distincte. (An-ji-o-spër-me.)

ANGIOSPERMIE. s. f. Ordre qui comprend les plantes angiospermes. (An-ji-o-spër-mie.)

ANGLAISE. s. f. (*Anglus.*) Espèce de danse d'un mouvement très-vif. | Air sur lequel on exécute cette danse. | Gros galons de fil. (An-glè-ze.)

ANGLAISER. v. a. Couper la queue d'un cheval à l'anglaise. (An-glë-zé.)

ANGLE. s. m. (*Angulus.*) Ouverture de deux lignes qui se rencontrent en un point.

ANGLET. s. m. Petite cavité en angle droit, qui sépare les bossages, et en forme d'un V couché [>]. (An-glë.)

ANGLEUX, EUSE. adj. Se dit Des noix dont la substance est renfermée en de certains petits angles. (An-gleu; ze.)

ANGLICAN, ANE. adj. (*Anglicanus.*) Qui a rapport à la religion dominante en Angleterre. | Subst., se dit Des personnes.

ANGLICISME. s. m. Façon de parler particulière à la langue anglaise. (An-glis-sis-me.)

ANGLOMANE. adj. des 2 g. et subs. Imitateur ou admirateur outré des manières anglaises.

ANGLOMANIE. s. f. Enthousiasme et admiration ridicules pour tout ce qui appartient à l'Angleterre.

ANGOISSE. s. f. (*Angustia.*) Anxiété extrême. | Grande affliction d'esprit mêlée d'une vive inquiétude. | *Poire d'angoisse*, Poire âpre et revêche au goût ; Fig. et fam., Mortification. | Instrument de fer en forme de poire, et à ressort, que des voleurs mettaient par force dans la bouche des personnes, pour les empêcher de crier. (An-goua-se.)

ANGON. s. m. (*Ango.*) Javelot, demi-pique à l'usage des Francs. | Crochet emmanché au bout d'un bâton, qui sert aux pêcheurs.

ANGORA. adj. des 2 g. Se dit De certaines races d'animaux qui sont originaires d'Angora. | Subst., en parlant Du chat, *Un bel angora.*

ANGUILLADE. s. f. Coup qu'on donne avec une peau d'anguille, un fouet, un mouchoir tortillé, etc. (Ang-ill-a-de [g et ll m.])

ANGUILLE. s. f. (*Anguilla.*) Poisson d'eau douce de la forme d'un serpent. (Ang-ill-e [g et ll m.].)

ANGULAIRE. adj. des 2 g. (*Angularius.*) Qui a un ou plus. angles. | Qui est à l'angle d'un édifice. | *Pierre angulaire*, La première pierre fondamentale qui fait l'angle d'un bâtiment. | *Dents angulaires*, Les dents canines. (An-gu-lè-re.)

ANGULEUX, EUSE. adj. (*Angulosus.*) Dont la surface a plusieurs angles. (An-gu-leu, ze.)

ANGUSTICLAVE. s. m. (*Angusticlavum.*) Tunique que portaient les chevaliers romains, et qui était ornée de bandes de pourpre étroites.

ANGUSTIÉ, ÉE. adj. (*Angustus.*) Étroit, serré.

ANICROCHE. s. f. Difficulté, embarras.

ÂNIER, IÈRE. s. Celui, celle qui conduit des ânes. (A-nié.)

ANIL. s. m. Plante dont on tire l'indigo. (A-ni.)

ANIMADVERSION. s. f. (*Animadversio.*) Improbation, censure. (A-ni-mad-vër-sion.)

ANIMAL. s. m. (*Animal.*) Être organisé et doué de sensibilité. | Figur. et fam., Personne stupide ou grossière.

ANIMAL, ALE. adj. (*Animalis.*) Qui est propre à l'animal. | *Règne animal*, L'ensemble de tous les animaux connus. | *Chimie animale*, Celle qui s'occupe de l'analyse des matières animales. | Sensuel, charnel.

ANIMALCULE. s. m. Petit animal.

ANIMALISATION. s. f. Transformation des aliments en la propre substance de l'a-

nimal qui s'en nourrit. (A-ni-ma-li-za-sion.)

ANIMALISER (S'). v. pron. Acquérir les qualités des substances animales; s'assimiler à la substance de l'animal. (Sa-ni-ma-li-zé.)

ANIMALITÉ. s. f. L'ensemble des attributs et des facultés qui distinguent l'animal.

ANIMATION. s. f. (*Animatio.*) Action d'animer. (A-ni-ma-sion.)

ANIMER. v. a. (*Animare*). Mettre l'âme, le principe de la vie dans un corps organisé. | Encourager. | Donner de la vivacité, de l'action. | Irriter. | Fig., Donner de la force et de la chaleur à un ouvrage d'esprit. | Marquer La force et l'air de vie que les sculpteurs et les peintres donnent à leurs figures.

ANIMOSITÉ. s. f. (*Animositas.*) Mouvement de dépit, de haine. | Chaleur excessive, certaine violence dans un débat. (A-ni-mo-zi-té.)

ANIS. s. m. (*Anisum.*) Plante ombellifère et odoriférante qui porte une graine de même nom, dont on fait de l'anisette, etc. L'espèce de dragées que l'on fait avec de l'anis. (A-ni.)

ANISER. v. a. Donner à une chose le goût de l'anis. (A-ni-zé.)

ANISETTE. s. f. Liqueur spiritueuse composée avec de l'essence d'anis. (A-ni-ze-te.)

ANKYLOSE. s. f. (*Agkulósis*, gr.) Privation du mouvement dans les articulations. (Anc-i-lo-ze [c m].)

ANNAL, ALE. adj. (*Annalis.*) Qui ne dure qu'un an.

ANNALES. s. f. pl. Histoire qui rapporte les événements année par année. | Histoire. (An-na-le.)

ANNALISTE. s. m. Historien qui écrit des annales.

ANNATE. s. f. (*Annus.*) Revenu d'une année que ceux qui ont obtenu des bénéfices payent à la chambre apostolique en retirant leurs bulles.

ANNEAU. s. m. (*Annulus.*) Cercle qui sert à attacher qq. ch. | Fig., Boucles formées par la frisure des cheveux. | *Anneau de Saturne*, Corps lumineux, en forme de cercle, qui environne la planète de Saturne. | Saillie, marque ou rangée circulaire. | Ouverture circulaire qui sert principalement au passage de qq. partie. *L'anneau ombilical.* (A-nô.)

ANNÉE. s. f. (*Annus.*) Le temps que la terre met à faire une révolution entière dans son orbite. | Durée de douze mois. | *Année lunaire*, Espace de douze ou treize révolutions de la lune autour de la terre. | *Année bissextile*, Celle qui, dans notre calendrier, contient trois cent soixante-six jours; les *Années communes* n'ont que trois cent soixante-cinq jours. | Ce qu'on doit recevoir ou payer par année. | Au plur., se dit Des différents âges de la vie. (A-née.)

ANNELER. v. a. Former en anneaux. | ANNELÉ, ÉE. adj. Qui a un anneau, des anneaux. (A-ne-lé.)

ANNELET. s. m. Petit anneau. (A-ne-lè.)

ANNÉLIDES. s. m. pl. Nom d'une classe d'animaux qui comprend les vers à sang rouge, dont le corps est annelé transversalement. (A-né-li-de.)

ANNELURE. s. f. Frisure de cheveux par boucles. (A-ne-lu-re.)

ANNEXE. s. f. (*Annexus.*) Se disait Des domaines attachés à une seigneurie, dont ils n'étaient pas dépendants. | Se dit D'une succursale où l'on fait les fonctions paroissiales. | Ce qui est uni à une chose principale. (A-nëc-se.)

ANNEXER. v. a. Joindre, attacher. (A-nëc-sé.)

ANNIHILATION. s. f. Anéantissement. (An-ni-i-la-sion.)

ANNIHILER. v. a. (*Ad, nihilum.*) Anéantir. (An-ni-i-lé.)

ANNIVERSAIRE. adj. et subst. des 2 g. (*Anniversarius.*) Se dit D'une époque qui ramène le souvenir d'un événement arrivé à pareil jour une ou plusieurs années auparavant; Du service que l'on fait pour un mort au retour annuel du jour de son décès. (A-ni-vër-sè-re.)

ANNONAIRE. adj. (*Annonarius.*) Voyez *Loi annonaire.* (A-no-nè-re.)

ANNONCE. s. f. Avis par lequel on fait savoir qq. ch. au public. | Publications de mariage qui se font dans la religion protestante. (A-non-se.)

ANNONCER. (*Annuntiare.*) Faire savoir une nouvelle. | *Annoncer* qqn., Annoncer sa venue. | Donner avis. | *Annoncer l'Évangile*, Prêcher. | Prédire. | Être la marque de. | Être le précurseur, le symptôme de. | Faire espérer. (A-non-sé.)

ANNONCEUR. s. m. Comédien qui venait, vers la fin du spectacle, faire l'annonce des pièces qu'on devait jouer le lendemain. (A-non-seur.)

ANNONCIADE. s. f. Nom de certains ordres religieux, qui rappelle l'annonciation de l'ange Gabriel à la Vierge. (A-non-si-a-de.)

ANNONCIATION. s. f. (*Annuntiatio.*) Le message de l'ange Gabriel à la Vierge pour lui annoncer le mystère de l'incarnation; Le jour où l'Église célèbre ce mystère. (A-non-si-a-sion.)

ANNOTATEUR. s. m. (*Adnotator.*) Celui qui fait des annotations.

ANNOTATION. s. f. (*Adnotatio.*) Note, remarque faite sur un texte. | L'état et inventaire des biens saisis par autorité de justice. (An-no-ta-sion.)

ANNOTER. v. a. (*Adnotare.*) Faire des remarques sur un texte. | Dresser l'état et in-

ventaire des biens saisis par autorité de justice.

ANNUAIRE. s. m. Ouvrage que l'on publie chaque année, et qui contient divers renseignements. (An-nu-è-re.)

ANNUEL, ELLE. adj. (*Annualis.*) Qui dure un an. | Qui se fait tous les ans. | Qu'on perçoit, qu'on paye chaque année. | Qui vit un an. (An-nu-ël, ë-le.)

ANNUEL. s. m. Messe que l'on fait dire tous les jours, pendant une année, pour une personne défunte.

ANNUELLEMENT. adv. Par chaque année. (A-nu-ë-le-man.)

ANNUITÉ. s. f. Sorte d'emprunt par lequel le débiteur s'engage à faire annuellement un payement.

ANNULAIRE. adj. des 2 g. (*Annularis.*) Qui est propre à recevoir un anneau, Qui ressemble à un anneau. | *Doigt annulaire*, Le 4e doigt. (A-nu-lè-re.)

ANNULATION. s. f. Action d'annuler. (An-nu-la-sion.)

ANNULER. v. a. Rendre nul.

ANOBLIR. v. a. Faire noble. | ANOBLI. Subst. Celui qui a été fait noble depuis peu de temps.

ANOBLISSEMENT. s. m. Faveur du prince par laquelle on est anobli. (A-no-bli-se-man.)

ANODIN, INE. adj. (*Anodynus.*) Se dit Des remèdes qui ont la propriété de calmer les douleurs. | Fig., Faible et presque insignifiant.

ANOMAL, ALE. adj. (*Anomalus.*) Irrégulier, qui s'écarte de la règle.

ANOMALIE. s. f. (*Anomalia.*) Irrégularité. | La distance du lieu vrai ou moyen d'une planète à l'aphélie ou à l'apogée.

ANOMALISTIQUE. adj. f. *Année anomalistique*, Le temps que la terre emploie à revenir d'un point de son orbite au même point. (A-no-ma-lis-tic-e.)

ANOMIE. s. f. Genre de coquillage dont plusieurs espèces sont ornées de vives couleurs.

ÂNON. s. m. Le petit d'un âne.

ÂNONNEMENT. s. m. Action d'ânonner. (Â-no-ne-man.)

ÂNONNER. v. n. et act. Ne lire, ne répondre qu'avec peine, qu'en hésitant. (Â-no-né.)

ANONYME. adj. des 2 g. (*Anonymus.*) Qui est sans nom. | Subst., se dit Des personnes. | Secret que fait de son nom l'auteur d'un ouvrage d'esprit. (A-no-ni-me.)

ANSE. s. f. (*Ansa.*) La partie de certains vases par laquelle on les prend pour s'en servir. | Très-petite baie qui s'enfonce peu dans les terres.

ANSE. s. f. Ligue. *Voyez* HANSE.

ANSÉATIQUE. adj. f. *Voy.* HANSÉATIQUE.

ANSPECT. s. m. Barre de bois, en forme de pince, qui sert à remuer des fardeaux. | Levier qui sert à la manœuvre des canons. (Ans-pëc.)

ANSPESSADE. s. m. Se disait D'un bas-officier d'infanterie subordonné au caporal. (Ans-pë-sa-de.)

ANTAGONISME. s. m. Action des muscles qui agissent en sens inverse l'un de l'autre.

ANTAGONISTE. s. m. (*Antagônistês*, gr.) Celui qui soutient une lutte. | *Muscles antagonistes*, Qui sont attachés à la même partie, et qui la tirent en sens inverse l'un de l'autre.

ANTAN. s. m. (*Ante, annum.*) L'année qui précède celle qui court. (Vi.)

ANTANACLASE. s. f. (*Antanaclasis*, gr.) Répétition d'un même mot pris en différents sens. (An-ta-na-cla-ze.)

ANTARCTIQUE. adj. des 2 g. (*Antarcticus.*) Qui est opposé au pôle arctique. (Antarc-tic-e.)

ANTÉCÉDEMMENT. adv. Antérieurement. (An-té-sé-da-man.)

ANTÉCÉDENT, ENTE. adj. (*Antecedens.*) Qui est auparavant. (An-té-sé-dan, an-te.)

ANTÉCÉDENT. s. m. Fait passé qu'on rappelle à propos d'un fait actuel. | Se dit Des noms et des pronoms quand ils précèdent et régissent le relatif *qui.* | La première partie d'un argument qu'on appelle *Enthymème.*

ANTÉCESSEUR. s. m. (*Antecessor.*) Se disait D'un professeur en droit dans une université. (An-té-sè-seur.)

ANTECHRIST. s. m. (*Antichristus.*) Celui qui est l'ennemi de JÉSUS-CHRIST. | L'imposteur qui cherchera à établir une religion opposée à celle de JÉSUS-CHRIST. (Ante-cri.)

ANTÉDILUVIEN, IENNE. adj. (*Ante, diluvium.*) Qui a existé avant le déluge. (Anté-di-lu-vi-in, i-ë-ne.)

ANTENNE. s. f. (*Antenna.*) Sorte de vergue longue et flexible qui s'attache à une poulie vers le milieu ou vers le haut du mât. | Filaments mobiles et articulés que les insectes portent sur la tête. (An-të-ne.)

ANTÉPÉNULTIÈME. adj. des 2 g. (*Antepenultimus.*) Qui précède immédiatement la pénultième. | L'antépénultième syllabe d'un mot.

ANTÉRIEUR, EURE. adj. (*Anterior.*) Qui est avant, qui précède.

ANTÉRIEUREMENT. adv. Précédemment. (An-té-ri-eu-re-man.)

ANTÉRIORITÉ. s. f. Priorité de temps.

ANTHÈRE. s. f. (*Anthêros*, gr.) Petit sac membraneux qui constitue la partie essentielle de l'étamine. (An-tè-re.)

ANTHOLOGIE. s. f. (*Anthologium.*) Collection de fleurs. | Fig., Recueil de petites pièces de poésie choisies. (An-to-lo-jie.)

ANTHRAX. s. m. (*Anthrax*, gr.) Inflammation circonscrite, et gangréneuse, du

..a cellulaire sous-cutané. (An-tracs.)

ANTHROPOLOGIE. s. f. (*Anthrôpos, logos*, gr.) Histoire naturelle de l'homme.| ... par laquelle on attribue à Dieu des ..., des affections humaines. (An-tro-po-lo-jie.)

ANTHROPOMORPHISME. s. m. (*Anthrôpos*, *morphê*, gr.) Doctrine ou opinion de ceux qui attribuent à Dieu une figure humaine. (An-tro-po-mor-fis-me.)

ANTHROPOMORPHITE. s. des 2 g. (*Anthropomorphita.*) Celui ou celle qui attribue à Dieu une figure humaine. (An-tro-po-mor-fi-te.)

ANTHROPOPHAGE. adj. des 2 g. et subst. (*Anthropophagus.*) Homme qui mange de la chair humaine. (An-tro-po-fa-je.)

ANTHROPOPHAGIE. s. f. (*Anthropophagia.*) Habitude de manger de la chair humaine. (An-tro-po-fa-jie.)

ANTI. (*Anti*, gr.) Prépos. qui s'emploie dans plusieurs mots composés, pour marquer Opposition, contrariété.| *Antiscorbutique*, *Antiseptique*.| Se joint à plus. mots dans le sens d'*Antè*, pour marquer Antériorité. *Antidate* et *Antichambre*.

ANTIAPOPLECTIQUE. adj. des 2 g. (*Anti*, *apopléxia*, gr.) Se dit Des remèdes contre l'apoplexie. (An-ti-a-po-plèc-tic-e.)

ANTICHAMBRE. s. f. Celle des pièces d'un appartement qui est immédiatement avant la chambre.| Fam., *Faire antichambre*, Attendre dans une antichambre le moment d'être introduit. (An-ti-chan-bre.)

ANTICHRÈSE. s. f. (*Antichrésis*, gr.) Convention par laquelle un débiteur remet en nantissement à son créancier un immeuble dont les revenus doivent servir à l'acquittement de la dette. (An-ti-crè-ze.)

ANTICHRÉTIEN, IENNE. adj. Qui est opposé à la religion chrétienne. (An-ti-cré-tien, iène.)

ANTICIPATION. s. f. (*Anticipatio.*) Action par laquelle on anticipe.| L'action de dépenser un revenu avant qu'il soit échu.| Avance de fonds sur une consignation de marchandises.| Usurpation.| Figure par laquelle l'orateur réfute d'avance des objections. (An-ti-si-pa-sion.)

ANTICIPER. v. a. (*Anticipare.*) Prévenir, devancer. | V. n. avec *Sur*, Usurper, empiéter. *Anticiper sur son voisin.*| ANTICIPÉ, ÉE. adj. Qui est prématuré. (An-ti-si-pé.)

ANTIDARTREUX, EUSE. adj. Se dit Des remèdes contre les dartres. (An-ti-dar-treû; ze.)

ANTIDATE. s. f. (*Ante*, *data.*) Fausse date, antérieure à la véritable.

ANTIDATER. v. a. Mettre, etc., une fausse date, antérieure à la véritable.

ANTIDOTE. s. m. (*Antidotus.*) Contre-poison.

ANTIENNE. s. f. Sorte de verset que le chantre dit, dans l'office de l'église, avant un cantique, et qui se répète après tout entier. (An-tiè-ne.)

ANTIFÉBRILE. adj. des 2 g. *V*. FÉBRIFUGE.

ANTILAITEUX, EUSE. adj. Propre à faire passer le lait et à guérir les maladies qu'on lui attribue. (An-ti-lé-teû ; ze.)

ANTILOGIE. s. f. (*Antilogium.*) Contradiction entre qq. idées d'un même discours. (An-ti-lo-jie.)

ANTILOPE. s. f. Genre de mammifères de la famille des ruminants.

ANTIMOINE. s. m. (*Antimonium.*) Métal dont on fait différentes préparations. Il est très-fragile, brillant, d'un blanc bleuâtre et d'une texture lamelleuse. (An-ti-moua-ne.)

ANTIMONIAL, ALE, ou ANTIMONIÉ, ÉE. adj. Qui appartient à l'antimoine, qui en contient.

ANTINOMIE. s. f. (*Antinomia.*) Contradiction entre deux lois.

ANTIPAPE. s. m. (*Antipapa.*) Celui qui se porte pape sans être légitimement élu.

ANTIPATHIE. s. f. (*Antipathia.*) Aversion, répugnance naturelle. (An-ti-pa-tie.)

ANTIPATHIQUE. adj. des 2 g. Contraire, opposé. (An-ti-pa-tic-e.)

ANTIPÉRISTALTIQUE. adj. (*Anti*, *peristaltikos*, gr.) Se dit d'un mouvement des intestins, par lequel ces organes se contractent de haut en bas. (An-ti-pe-ris-tal-tic-e.)

ANTIPÉRISTASE. s. f. (*Antiperistasis*, gr.) Action de deux qualités contraires, dont l'une augmente la force de l'autre. (An-ti-pé-ris-ta-ze.)

ANTIPESTILENTIEL, ELLE. adj. (*Pestilentus.*) Se dit des préservatifs employés contre la peste. (An-ti-pès-ti-lan-siel, è-le.)

ANTIPHILOSOPHIQUE. adj. des 2 g. Qui est opposé à la philosophie. (An-ti-fi-lo-so-fic-e.)

ANTIPHONAIRE ou ANTIPHONIER. s. m. (*Antiphonarium.*) Livre d'église où les parties de l'office sont notées avec des notes de plain-chant. (An-ti-fo-nè-re; an-ti-fo-nié.)

ANTIPHRASE. s. m. (*Antiphrasis.*) Fig. par laquelle on emploie un mot, une phrase, dans un sens contraire à sa signification ordinaire. (An-ti-fra-ze.)

ANTIPODE. s. m. (*Antipodes.*) Celui qui habite dans un endroit de la terre diamétralement opposé à un autre. | Fig. et fam., se dit De deux choses, de deux personnes diamétralement opposées.

ANTIPSORIQUE. adj. des 2 g. et subst. m. (*Anti*, *psôra*, gr.) Se dit des médicaments qu'on emploie contre la gale. (An-ti-pso-ric-e.)

ANTIPUTRIDE. adj. et s. *V*. ANTISEPTIQUE.

ANTIQUAILLE. s. f. Chose antique, usée et de peu de valeur. (An-ti-ca-lle [ll m.].)

ANTIQUAIRE. s. m. (*Antiquarius.*) Ce-

lui qui est savant dans la connaissance des monuments antiques. (An-tic-è-re [c m.].)

ANTIQUE. adj. des 2 g. (*Antiquus.*) Fort ancien. | Se dit des choses; Des personnes avancées en âge. | Subst. m., Ce qui nous reste des anciens en productions des arts. | Subst. fém., se dit Des monuments curieux qui nous sont restés de l'antiquité. | À L'ANTIQUE. loc. adv. À la manière antique. (An-tic-e.)

ANTIQUITÉ. s. f. (*Antiquitas.*) Ancienneté reculée. | Les hommes qui ont vécu dans les siècles fort éloignés du nôtre. | Monument des arts, qui reste de l'antiquité. | La connaissance de l'antiquité sous le rapport des usages, des langues, etc. (An-tic-i-té [c m.].)

ANTISCIENS. s. m. pl. (*Anti*, *skia*, gr.) Peuples qui habitent, les uns en deçà, les autres au delà de l'équateur. (An-ti-si-in.)

ANTISCORBUTIQUE. adj. des 2 g. et subst. m. Propre à guérir le scorbut. (An-ti-scor-bu-tic-e.)

ANTISEPTIQUE. adj. des 2 g. et subst. m. (*Anti*, *sépô*, gr.) Propre à arrêter les progrès de la putréfaction ou de la gangrène. (An-ti-sëp-tic-e.)

ANTISOCIAL, ALE. adj. Contraire à la société. (An-ti-so-si-al.)

ANTISPASMODIQUE. adj. des 2 g. et subst. m. (*Anti*, *spasmos*, gr.) Se dit Des remèdes que l'on emploie contre les spasmes, les convulsions. (An-ti-spas-mo-dic-e.)

ANTISTROPHE. s. f. (*Antistrôphé*, gr.) Nom que portait, chez les Grecs, une des stances des chœurs dans les pièces dramatiques. (An-ti-stro-fe.)

ANTISYPHILITIQUE. adj. et s. Antivénérien. (An-ti-si-fi-li-tic-e.)

ANTITHÈSE. s. f. (*Antithesis.*) Fig. par laquelle l'orateur oppose des choses contraires les unes aux autres. (An-ti-tè-ze.)

ANTITHÉTIQUE. adj. des 2 g. Qui tient de l'antithèse. (An-ti-té-tic-e.)

ANTIVÉNÉRIEN, IENNE. adj. et subst. m. Propre à guérir les maux vénériens. (An-ti-vé-né-ri-in, ë-ne.)

ANTIVERMINEUX, EUSE. adj. et subst. m. Propre à combattre les vers. (Vi.) (An-ti-vër-mi-neu, ze.)

ANTONOMASE. s. f. (*Antonomasia.*) Trope qui consiste à mettre un nom commun ou une périphrase à la place d'un nom propre, ou un nom propre à la place d'un nom commun. (An-to-no-ma-ze.)

ANTRE. s. m. Caverne, grotte naturelle.

ANTRUSTIONS. s. m. pl. Volontaires qui chez les Germains suivaient les princes dans leurs entreprises. (An-trus-tion.)

ANUITER (S'). v. pron. S'exposer à être surpris en chemin par la nuit.

ANUS. s. m. (*Anus.*) L'ouverture extérieure par laquelle se termine l'intestin nommé Rectum.

ANXIÉTÉ. s. f. (*Anxietas.*) Travail, peine et embarras d'esprit. | Malaise général, accompagné d'un resserrement à l'épigastre. (Anc-si-é-té.)

AORISTE. s. m. (*Aoristos*, gr.) Indéfini. Se dit, dans la conjonction grecque, D'un temps qui présente l'action comme passée. (O-ris-te ou a-o-ris-te.)

AORTE. s. f. (*Aorté*, gr.) Artère qui s'élève du ventricule gauche du cœur.

AOÛT. s. m. (*Augustus.*) Le huitième mois de l'année. *Premier jour d'août.* | La moisson. *Faire l'août.* (Oû.)

AOÛTER. v. a. AOÛTÉ, ÉE, Mûri par la chaleur du mois d'août. *Citrouille aoûtée.* (A-oû-té.)

AOÛTERON. s. m. Ouvrier loué pour les travaux de la campagne dans le mois d'août. (Oû-te-ron.)

APAISER. v. a. (*Ad*, *pax.*) Adoucir, calmer. | Calmer l'émotion, l'agitation.

APALACHINE. s. f. Arbrisseau qui croît sur les monts Apalaches, et dont les feuilles se prennent en infusion comme le thé.

APANAGE. s. m. (*Apanagium*, b. l.) Ce que les souverains donnent à leurs puînés pour leur tenir lieu de partage. | Fig., Ce qui est le propre de qqn. | Choses qui sont les suites et les dépendances d'une autre. (A-pa-na-je.)

APANAGER. v. a. Donner un apanage. (A-pa-na-jé.)

APANAGISTE. adj. et s. m. Qui possède un apanage. (A-pa-na-jis-te.)

APARTÉ. s. m. (*A*, *parte.*) Mot lat. Ce qu'un acteur prononce de manière à être entendu des spectateurs, mais non des autres acteurs qui sont en scène. | Se dit aussi adv.

APATHIE. s. f. (*Apathéia*, gr.) État d'une âme qui n'est susceptible d'aucune émotion. | Insensibilité, nonchalance. (A-pa-tie.)

APATHIQUE. adj. des 2 g. Qui est insensible à tout. (A-pa-tic-e.)

APEPSIE. s. f. (*Apepsia*, gr.) Défaut de digestion. (A-pëp-sie.)

APERCEVABLE. adj. des 2 g. Qui peut être aperçu. (A-për-se-va-ble.)

APERCEVANCE. s. f. Faculté d'apercevoir. (A-për-se-van-se.)

APERCEVOIR. v. a. (*Ad*, *percipere.*) Commencer à voir, découvrir. | Pron., Connaître, remarquer. | APERÇU. | Subst., Une première vue. | Une estimation au premier coup d'œil. | Un exposé sommaire des principaux points d'une affaire. (A-për-se-vouar.)

APÉRITIF, IVE. adj. et subst. m. (*Aperire.*) Propre à entretenir la liberté des voies biliaires, urinaires, etc.

APÉTALE. (*A*, *petalon*, gr.) Sans pétales.

APETISSEMENT. s. m. Diminution. (A-pe-ti-se-man.)

APETISSER. v. a. Rendre plus petit. | V. n. Devenir plus petit. (A-pe-ti-se.)

APHÉLIE. s. m. et adj. des 2 g. (*Apo*, *élios*, gr.) Le point de l'orbite d'une planète où elle se trouve à sa plus grande distance du soleil. (A-fé-lie.)

APHÉRÈSE. s. f. (*Aphairesis*, gr.) Fig., Retrancher une syllabe ou une lettre au commencement d'un mot. (A-fé-rè-ze.)

APHONIE. s. f. (*Aphônia*, gr.) Privation de la voix. (A-fo-nie.)

APHORISME. s. m. (*Aphorismos*, gr.) Sentence ou maxime énoncée en peu de mots. (A-fo-ris-me.)

APHRODISIAQUE. adj. des 2 g. et subst. m. (*Aphrodisiakos*, gr.) Propre à exciter aux plaisirs de l'amour. (A-fro-di-zi-ac-e.)

APHTHE. s. m. (*Aphthai*, gr.) Petit ulcère qui vient dans la bouche. Éruption pustuleuse. (Af-te.)

APHYLLE. adj. des 2 g. (*A*, *phullon*, gr.) Dépourvu de feuilles. (A-fi-le.)

API. s. m. (*Apium.*) Pomme petite, et ordinairement colorée d'un rouge vif.

APITOYER. v. a. Toucher de pitié. | Pron., Compatir, témoigner sa pitié. (A-pi-toa-ie.)

APLANIR. v. a. (*Planus.*) Rendre uni, plane. | Fig., Lever les empêchements.

APLANISSEMENT. s. m. Action d'aplanir; État de ce qui est aplani. (A-pla-ni-se-man.)

APLATIR. v. a. Rendre plat.

APLATISSEMENT. s. m. Action d'aplatir; État de ce qui est aplati. (A-pla-ti-se-man.)

APLOMB. s. m. (*Ad*, *plumbum.*) Ligne perpendiculaire au plan de l'horizon. | Fig., Assurance dans la manière de se présenter, d'agir. | La pondération des figures. | D'APLOMB loc. adv. Perpendiculairement, sans vaciller. (A-plon.)

APOCALYPSE. s. f. (*Apokalupsis*, gr.) Révélation. Le livre canonique qui contient les révélations faites à saint Jean l'Évangéliste. (A-po-ca-lip-se.)

APOCALYPTIQUE. adj. des 2 g. Fort obscur. (A-po-ca-lip-tic-e.)

APOCO. s. m. (*Da poco*, it.) Un homme de peu d'esprit ou de sens.

APOCOPE. s. f. (*Apokopé*, gr.) Retranchement d'une lettre ou d'une syllable à la fin d'un mot.

APOCRISIAIRE. s. m. (*Apokrisiarios*, gr.) Chez les Grecs du Bas-Empire, Nom des envoyés qui portaient les réponses des empereurs. | Officier public chargé de l'expédition des édits et des actes. | Envoyé ecclésiastique résidant auprès de qq. cours. | Dans les anciens monastères, Celui qui avait la garde du trésor. | Sous Charlemagne, Le grand aumônier portait ce titre. (A-po-cri-zi-è-re.)

APOCRYPHE. adj. des 2 g. (*Apokruphos*, gr.) Inconnu, caché. Se dit De certains livres que l'Église ne reçoit pas pour canoniques. | Dont l'autorité est suspecte. | Dont on doute. (A-po-cri-fe.)

APOCYN. s. m. (*Apokunon*, gr.) Genre de plantes exotiques, à cinq étamines. (A-po-siu.)

APODE. adj. des 2 g. et subst. m. (*Apous*, gr.) Qui est sans pieds, Sans nageoires ventrales.

APODICTIQUE. adj. des 2 g. (*Apodeiktikos*, gr.) Démonstratif, évident. (A-po-dic-tic-e.)

APOGÉE. s. m. et adj. des 2 g. (*Apo*, *gaia*, gr.) Le point où une planète se trouve à la plus grande distance de la terre. | Fig., Le point le plus élevé. (A-po-jée.)

APOGRAPHE. s. m. (*Apographô.*) Copie d'un écrit, d'un original. (A-po-gra-fe.)

APOLLON. s. m. (*Apollo.*) Dieu du Parnasse, qui présidait aux beaux-arts, et particulièrement à la poésie.

APOLOGÉTIQUE. adj. des 2 g. (*Apologeticus.*) Qui contient une apologie. | Subst. m., L'Apologie de Tertullien pour les chrétiens. (A-po-lo-jé-tic-e.)

APOLOGIE. s. f. (*Apologia.*) Discours pour la justification, pour la défense de qqn. | Tout ce qui est propre à justifier. (A-po-lo-jie.)

APOLOGISTE. s. m. Celui qui fait une apologie de qqn. (A-po-lo-jis-te.)

APOLOGUE. s. m. (*Apologus.*) Petit récit d'un fait dans lequel on a pour but de présenter d'une manière indirecte une vérité morale et instructive. (A-po-log-e.)

APONÉVROSE. s. f. (*Aponeurôsis*, gr.) Sorte de membrane ferme, blanche et luisante, qui forme l'extrémité des muscles, qui les enveloppe. (A-po-né-vro-ze.)

APONÉVROTIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport aux aponévroses. (A-po-né-vro-tic-e.)

APOPHTHEGME. s. m. (*Apophthegma*, gr.) Dit notable de qq. personne illustre. (A-pof-tèg-me.)

APOPHYSE. s. f. (*Apophusis*, gr.) Saillie qui s'avance hors du corps d'un os. (A-po-fi-ze.)

APOPLECTIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'apoplexie. | Qui paraît menacé d'apoplexie, Qui en a eu des attaques. | Se dit Des remèdes qu'on emploie contre l'apoplexie. (A-pop-lèc-tic-e.)

APOPLEXIE. s. f. (*Apopléxia*, gr.) Maladie caractérisée par la perte plus ou moins complète du sentiment et du mouvement, sans que la respiration et la circulation soient interrompues. (A-pop-lèc-sie.)

APOSTASIE. s. f. (*Apostasia.*) Abandon public d'une religion pour une autre, d'une doctrine, etc. | L'action d'un religieux qui renonce à ses vœux et à son habit. (A-pos-ta-zie.)

APOSTASIER. v. n. Tomber dans l'apostasie. (A-pos-ta-zié.)

APOSTAT. adj. m. et subst. m. (*Apostata.*) Qui a quitté sa religion pour une autre. | Qui renonce à ses vœux et à son habit. (A-pos-ta.)

APOSTÈME. s. m. *V.* APOSTUME.

APOSTER. v. a. (*Ad, positus.*) Mettre qqn. dans un poste.

À POSTÉRIORI. *V.* POSTÉRIORI (À).

APOSTILLE. s. f. Addition faite à la marge d'un écrit ou au bas d'une lettre. | Recommandation qu'on écrit à la marge ou au bas d'un mémoire, d'une pétition. (A-pos-ti-lle [ll m.].)

APOSTILLER. v. a. Mettre une apostille. (A-pos-ti-llé [ll m.].)

APOSTOLAT. s. m. (*Apostolatus.*) Le ministère d'apôtre. (A-pos-to-la.)

APOSTOLIQUE. adj. des 2 g. (*Apostolicus.*) Qui vient, qui tient des apôtres. | Qui appartient à la propagation de la foi. | Ce qui concerne le saint-siége, ce qui en émane. (A-pos-to-lic-e.)

APOSTOLIQUEMENT. adv. A la façon des apôtres. (A-pos-to-lic-e-man.)

APOSTROPHE. s. f. (*Apostrophê*, gr.) Fig. par laquelle on adresse momentanément la parole à. | Fam., Interpellation vive. | Petite marque en forme de virgule (') dont on se sert pour indiquer l'élision d'une voyelle. (A-pos-tro-fe.)

APOSTROPHER. v. a. Adresser la parole. | Fam., Pour dire qq. ch. de désagréable. (A-pos-tro-fé.)

APOSTUME ou APOSTÈME. s. m. (*Apostêma.*) Abcès. (Vi.)

APOSTUMER. v. n. Se dit D'un abcès qui perce.

APOTHÉOSE. s. f. (*Apotheôsis*, gr.) Déification. Cérémonie par laquelle les anciens Romains déifiaient les empereurs. | Réception des anciens héros parmi les dieux. | Honneurs extraordinaires rendus à un homme. (A-po-té-o-ze.)

APOTHICAIRE. s. m. (*Apothecarius.*) Celui dont la profession est de préparer et de vendre des médicaments. (A-po-tic-ère [c m.].)

APOTHICAIRERIE. s. f. Pharmacie. | L'art de l'apothicaire. (A-po-tic-è-re-rie [c m.].)

APÔTRE. (*Apostolus.*) Nom donné aux douze personnes que Notre-Seigneur choisit pour prêcher l'Évangile. | *En apôtre*, Avec onction, et d'abondance de cœur. | Qui a le premier prêché la foi dans qq. pays. | *Bon apôtre*, Homme de bien. Iron. | Nom qu'on donne aux enfants dont on lave les pieds le jeudi saint, à la cérémonie de la cene. | Qui se voue à la propagation et à la défense d'une doctrine.

APOZÈME. s. m. (*Apozema*, gr.) Décoction de substances végétales.

APPARAÎTRE. v. n. (*Apparere.*) (Il se conjugue comme *paraître*, mais prend *être* et *avoir.*) Devenir visible. | Qui se montre inopinément. | *Faire apparaître de*, Donner communication. (A-pa-rè-tre.)

APPARAT. s. m. (*Apparatus.*) Pompe. | Ostentation. (A-pa-ra.)

APPARAT. s. m. Livres rédigés en forme de dictionnaires, et propres à faciliter l'étude d'une langue, d'une science.

APPARAUX. s. m. pl. Les voiles, les manœuvres, les vergues, etc., d'un bâtiment. (A-pa-rô.)

APPAREIL. s. m. Apprêt, préparatif de tout ce qui a de la pompe. | La chose ainsi préparée. | Machine, etc., disposée pour faire qq. opération. | Manière de pratiquer la lithotomie. | Médicament, compresses, etc., qu'on applique sur une plaie. | Assemblage d'organes qui concourent à une même fonction. | L'art ou l'action de tracer les pierres, etc. | La hauteur des assises d'un bâtiment. (A-pa-rèll [ll m.].)

APPAREILLAGE. s. m. Action d'appareiller. (A-pa-rë-lla-je [ll m.].)

APPAREILLEMENT. s. m. Action d'appareiller deux objets. (A-pa-rë-lle-man [ll m.].)

APPAREILLER. v. a. (*Ad, parilis.*) Mettre ensemble des choses pareilles. | Se joindre avec un pareil à soi. Fam. | Tracer les épures sur un plan, etc. | V. n., Mettre à la voile. (Ap-pa-rë-llé. [ll m.].)

APPAREILLEUR. s. m. Chef-ouvrier qui trace la coupe de la pierre. (Ap-pa-rë-lleur [ll m.].)

APPAREILLEUSE. s. f. Femme qui fait métier de favoriser des amours illicites. (Ap-pa-rë-lleu-ze [ll m.].)

APPAREMMENT. adv. Selon les apparences. (A-pa-ra-man.)

APPARENCE. s. f. (*Apparentia.*) Ce qui parait au dehors. | Vraisemblance, probabilité. | Marque, vestige. | EN APPARENCE, loc. adv. D'après ce qui parait. (A-pa-ran-se.)

APPARENT, ENTE. adj. Qui est visible, manifeste. | Qui est remarquable et considérable. | Spécieux. (A-pa-ran, an-te.)

APPARENTER. v. a. (*Ad, parens.*) Donner des parents par alliance. | Pron., Entrer dans une famille. (A-pa-ran-té.)

APPARIEMENT ou APPARIMENT. s. m. Action d'apparier. (Ap-pa-ri-man.)

APPARIER. v. a. (*Ad, par.*) Assortir, unir par paires, par couples.

APPARITEUR. s. m. (*Apparitor.*) Espèce de sergent dans les cours ecclésiastiques. | Huissiers attachés aux diverses facultés. (A-pa-ri-teur.)

APPARITION. s. f. (*Apparitio.*) Vue d'un objet invisible. | Manifestation subite d'un objet, d'un phénomène. (A-pa-ri-sion.)

APPAROIR. v. n. (*Apparere.*) Être évident, être manifeste. (A-pa-rouar.)

APPARTEMENT. s. m. (*Ad, partitus.*)

Logement composé de plusieurs pièces de suite. | Cercle, chez le roi, auquel sont invitées les personnes de la cour. (A-par-te-man.)

APPARTENANCE. s. f. Dépendance, ce qui appartient à une chose. (A-par-te-nan-se.)

APPARTENANT, ANTE. adj. Qui appartient de droit. *Une maison à lui appartenante.* (A-par-te-nan.)

APPARTENIR. v. n. (*Ad, pertinere.*) Être la propriété légitime de qqn. | Être le droit, la prérogative de qqn. | Le propre, le caractère particulier de. | Faire partie de. | Avoir une relation nécessaire ou de convenance. | Être parent de. | Être attaché à qqn. | Impers., Être de droit, de devoir, de bienséance. (A-par-te-nir.)

APPAS. s. m. pl. Agréments extérieurs d'une femme. | Choses qui attirent, qui séduisent. (A-pâ.)

APPÂT. s. m. (*Ad, pastus.*) Pâture, mangeaille qu'on met à des piéges, à des hameçons. | Fig., Tout ce qui attire, qui engage. (A-pâ.)

APPÂTER. v. a. Attirer avec un appât. | Donner à manger. (A-pâ-té.)

APPAUMÉ. adj. Se dit D'un écu chargé d'une main qui est étendue et qui montre la paume. (A-pô-mé.)

APPAUVRIR. v. a. (*Ad, pauperare.*) Rendre pauvre. | Épuiser. | Pron., Devenir pauvre. (A-pô-vrir.)

APPAUVRISSEMENT. s. m. L'état de pauvreté où l'on tombe. (A-pô-vri-se-man.)

APPEAU. s. m. (*Appellare.*) Sifflet avec lequel on contrefait la voix des oiseaux pour les attirer dans qq. piége. | Oiseaux dont on se sert pour attirer les autres. (A-pô.)

APPEL. s. m. (*Appellare.*) Action d'appeler. | L'appellation à haute voix. | *Appel nominal,* Action d'appeler à haute voix chaque membre d'une assemblée. | Signal qui se fait avec le tambour ou la trompette pour assembler les soldats. | L'action d'appeler sous les drapeaux. | T. d'escrime, Attaque qui se fait d'un simple battement du pied. | Provocation en duel. | *Faire un appel à,* Demander, invoquer. | Recours au juge supérieur. (A-pël.)

APPELANT, ANTE. adj. et subst. Qui appelle d'un jugement. | Oiseau qui sert pour appeler les autres. (A-pe-lan.)

APPELER. v. a. (*Appellare.*) [*J'appelle. J'appelais. J'ai appelé. J'appellerai. Appelant.*] Nommer; dire le nom d'une personne, d'une chose, lui donner un nom. | Donner un titre d'honneur, d'amitié, etc. | Prononcer à haute voix les noms de ceux qui doivent se trouver présents. | *Appeler une cause,* Lire tout haut le nom des parties. | Se servir de la voix ou de qq. signe pour faire venir. | Mander, faire venir. | Envoyer, défier. | Sommer de se rendre sous les drapeaux. | Attirer. | Nécessiter, réclamer, exiger. | Exciter et captiver. | Faire choix. | V. n., Recourir à un tribunal supérieur. | Fig. et fam., *J'en appelle,* Je ne me soumets pas à votre décision. (A-pe-lé; ja-pè-le.)

APPELLATIF. adj. m. (*Appellativus.*) *Nom appellatif;* on dit plus souvent *Nom commun,* Nom qui convient à toute une espèce. (A-pël-la-tif.)

APPELLATION. s. f. (*Appellatio.*) Action d'appeler. | De nommer. | Appel d'un jugement. (A-pël-la-sion.)

APPENDICE. s. m. (*Appendix.*) Supplément qui se joint à la fin d'un ouvrage. | Partie qui sert de prolongement à une partie principale. (A-pan-di-se.)

APPENDRE. v. a. (*Appendere.*) Pendre, suspendre. *Appendre des étendards à la voûte d'une église.* (A-pan-dre.)

APPENTIS. s. m. Demi-comble, toit en manière d'auvent à un seul égout. (A-pan-ti.)

APPERT (IL). v. imp. *V.* Apparoir.

APPESANTIR. v. a. (*Pensare.*) Rendre plus pesant. | Rendre moins propre au mouvement, à l'action. | Traiter longuement, S'arrêter trop long temps sur. (A-pe-zan-tir.)

APPESANTISSEMENT. s. m. L'état d'une personne appesantie. (A-pe-zan-ti-se-man.)

APPÉTENCE. s. f. (*Appetentia.*) Désir instinctif. (Ap-pé-tan-se.)

APPÉTER. v. a. (*Appetere.*) Désirer vivement par instinct. (Ap-pé-té.)

APPÉTISSANT, ANTE. adj. Qui excite l'appétit. (A-pé-ti-san.)

APPÉTIT. s. m. (*Appetitus.*) Disposition par laquelle l'âme se porte à désirer qq. ch. pour la satisfaction des sens. | À l'appétit, loc. adv. et fam., Par envie d'épargner. (A-pé-ti.)

APPLAUDIR. v. n. et a. (*Applaudere.*) Battre des mains en signe d'approbation. | Fig., Approuver et manifester sa satisfaction. | Pron., Se vanter, se glorifier. | Se féliciter de qq. ch. (A-plô-dir.)

APPLAUDISSEMENT. s. m. Grande approbation manifestée, soit par des battements de mains, soit par des acclamations, soit par la voix publique. (A-plô-di-se-man.)

APPLAUDISSEUR. s. m. Celui qui applaudit. (A-plô-di-seur.)

APPLICABLE. adj. des 2 g. Qui doit ou peut être appliqué. (A-pli-ca-ble.)

APPLICATION. s. f. (*Applicatio.*) Action par laquelle on applique une chose sur une autre. | Fig., L'action d'employer une chose dans les cas où son usage convient. | L'emploi spécial. | Attention suivie. (A-pli-ca-sion.)

APPLIQUE. s. f. Chose qu'on applique sur d'autres, dans certains ouvrages. (A-plic-e.)

APPLIQUER. v. a. (*Applicare.*) Mettre une chose sur une autre. | Employer une chose dans les cas où son usage convient. | Faire usage de. | Affecter, destiner. | Pron., S'attribuer, prendre pour soi. (A-plic-é.)

APPOINT. s. m. La monnaie qui se donne pour compléter une somme. | Toute somme qui fait le solde d'un compte. (A-pouin.)

APPOINTEMENT. s. m. Règlement en justice sur une affaire, pour parvenir à la juger par rapport. | Règlement. (Vi.) | Au plur. Le salaire annuel attaché à un emploi, etc. (A-pouin-te-man.)

APPOINTER. v. a. (*Appunctare*, b. l.) Régler par un appointement en justice. (Vi.) | Donner des appointements à un employé. | Imposer. | Appointé, subst. Sous-caporal. Appointement. (A-pouin-té.)

APPORT. s. m. Marché. (Vi.) *L'Apport-Paris*, La place du Châtelet, à Paris. | Pièce dont on fait le dépôt. | *Acte d'apport*, Le récépissé qu'on donne des pièces déposées. | Les biens qu'un époux apporte dans la communauté conjugale. | Ce qu'un associé met à la masse sociale. (A-por.)

APPORTER. v. a. (*Apportare.*) Porter au lieu où est une personne. | Fournir. | Fig. *Les dispositions que nous apportons en naissant.* | Employer, mettre. | Alléguer, citer. | Causer, produire. (A-por-té.)

APPOSER. v. a. (*Appositus.*) Appliquer, mettre. (A-po-zé.)

APPOSITION. s. f. (*Appositio.*) Action d'apposer. | Jonction. (A-po-zi-sion.)

APPRÉCIABLE. adj. des 2 g. Qui peut être apprécié par les sens; dont on peut évaluer le poids, etc. (A-pré-si-a-ble.)

APPRÉCIATEUR. s. m. Celui qui apprécie. (A-pré-si-a-teur.)

APPRÉCIATIF, IVE. adj. Qui marque l'appréciation. (A-pré-si-a-tif.)

APPRÉCIATION. s. f. Estimation de la valeur d'une chose. (A-pré-si-a-sion.)

APPRÉCIER. v. a. (*Appretiare.*) Estimer, évaluer une chose. (A-pré-si-é.)

APPRÉHENDER. v. a. (*Apprehendere.*) Prendre, saisir. *On l'a appréhendé au corps.* | Craindre, redouter. (A-pré-an-dé.)

APPRÉHENSIF, IVE. adj. Timide, porté à la crainte. (A-pré-an-sif.)

APPRÉHENSION. s. f. (*Apprehensio.*) Crainte. | L'idée qu'on prend d'une chose, sans en porter alors aucun jugement. (A-pré-an-sion.)

APPRENDRE. v. a. Acquérir qq. connaissance. | Contracter volontairement l'habitude de. | Être informé, averti de. | Retenir dans sa mémoire. | Enseigner, faire savoir. (A-pran-dre.)

Appris. subst. *Mal appris*, Personne qui n'a pas reçu d'éducation. Fam. (A-pri.)

APPRENTI, IE. s. Celui, celle qui apprend un métier. | Fig. et fam., Personne peu habile dans les choses dont elle se mêle. (A-pran-ti.)

APPRENTISSAGE. s. m. L'état, l'occupation d'un apprenti. | Temps qu'on met à apprendre un métier. | Fig., L'essai que l'on fait de ce que l'on a appris. Épreuve que l'on hasarde. (A-pran-ti-sa-je.)

APPRÊT. s. m. (*Apparatus.*) Préparatif. *Faire des apprêts.* | Manière d'apprêter. | Ce qui sert à apprêter. | Fig., Affectation. | L'assaisonnement des mets. | La peinture sur verre. (A-prê.)

APPRÊTE. s. f. Petite tranche de pain étroite et longue, avec laquelle on mange des œufs à la coque. (Vi.) (A-prê-te.)

APPRÊTER. v. a. (*Apparatus.*) Préparer, mettre en état. | Absol., Assaisonner les mets. | *Apprêter à rire*, Se rendre ridicule, donner occasion de rire. (A-prê-té.)

APPRÊTEUR. s. m. Celui qui apprête. (A-prê-teur.)

APPRIVOISER. v. a. (*Ad*, *privatus.*) Rendre doux, moins farouche. | Pron., S'accoutumer, se familiariser. (A-pri-vouazé.)

APPROBATEUR, TRICE. s. (*Approbator.*) Celui, celle qui approuve par qq. témoignage d'estime. | Censeur qui donnait son approbation publique à un livre. (A-pro-ba-teur; tri-se.)

APPROBATIF, IVE. adj. Qui contient ou qui marque approbation. (A-pro-ba-tif.)

APPROBATION. s. f. (*Approbatio.*) Agrément, consentement. | Jugement favorable, témoignage qu'on rend au mérite. (A-pro-ba-sion.)

APPROCHANT, ANTE. adj. Qui a qq. ressemblance, qq. rapport. | Approchant de. prép. Environ, à peu près. Fam. (A-prochan.)

APPROCHE. s. f. Mouvement par lequel une personne s'avance vers une autre. | Tout ce qui avance ou paraît avancer vers nous. | Au plur., Travaux que l'on conduit jusques au corps de la place qu'on assiége. | L'abord, l'accès. | La distance, le blanc qui se trouve entre les lettres lorsqu'elles sont mises les unes contre les autres. | La réunion fautive de deux mots qui devraient être séparés, etc. (A-pro-che.)

APPROCHER. v. a. (*Appropinquare.*) Avancer auprès, mettre proche. | Se placer, se trouver auprès de. | Avoir un accès libre et facile auprès de. | V. n., Devenir proche, être proche. | Avancer. | S'avancer du côté, se mettre près de. | Avoir qq. convenance, qq. rapport. | Pron., Se mettre auprès, ou Devenir proche. (A-pro-ché.)

APPROFONDIR. v. a. (*Profundus.*) Rendre plus profond, creuser plus avant. | Fig., Pénétrer bien avant dans la connaissance de qq. ch. (A-pro-fon-dir.)

APPROPRIATION. s. f. (*Appropriatio.*) Action de s'approprier. | L'état où sont mis

deux corps qui ne peuvent s'unir ensemble que par le concours d'un troisième corps. (Vi.) (A-pro-pri-a-sion.)

APPROPRIER. v. a. (*Appropriare.*) Proportionner, rendre propre à une destination. | Pron., Usurper la propriété de qq. ch. (A-pro-pri-é.)

APPROPRIER. v. a. Ajuster, mettre dans un état de propreté.

APPROUVER. v. a. (*Approbare.*) Agréer une chose, y donner son consentement. | Juger louable. | Autoriser par un témoignage authentique. | Absol., se met Au bas d'un acte, etc. *Lu et approuvé.* (A-prou-vé.)

APPROVISIONNEMENT. s. m. Action de rassembler les choses nécessaires à la subsistance d'une ville. | L'amas des choses rassemblées. (A-pro-vi-zio-ne-man.)

APPROVISIONNER. v. a. (*Provisio.*) Faire un approvisionnement. (A-pro-vi-zio-né.)

APPROXIMATIF, IVE. adj. Qui est fait par approximation. (A-proc-si-ma-tif.)

APPROXIMATION. s. f. (*Approximare.*) Opération par laquelle on approche de la détermination d'une quantité inconnue. | Estimation qu'on fait pour avoir une idée de la somme qu'on cherche à connaître. (A-proc-si-ma-sion.)

APPROXIMATIVEMENT. adv. Par approximation. (A-proc-si-ma-ti-ve-man.)

APPUI. s. m. Soutien, support. | *A hauteur d'appui*, Qui est élevé jusqu'à la hauteur ordinaire du coude. | *Appui*, Le point du levier qui est fixé. | Fig., Faveur, aide, protection. | La sensation que fait éprouver à la main du cavalier l'action du mors sur les barres du cheval. | Temps pendant lequel, dans la marche, le pied du cheval pose sur le sol. | L'élévation plus ou moins sensible de la voix. | À L'APPUI. loc. prép. Pour appuyer. | Fig. et fam., Seconder celui qui a commencé dans qq. affaire. (A-pui.)

APPUI-MAIN. s. m. Espèce de canne dont les peintres se servent pour appuyer la main qui tient le pinceau. (A-pui-min.)

APPUYER. v. a. (*Appodiare*, b. l.) Soutenir par le moyen d'un appui. | Poser sur. | Faire peser une chose sur une autre. | *Appuyer la botte*, Appuyer le fleuret sur le corps de son adversaire après l'avoir touché. | Fig. et fam., Adresser à qqn. un trait qui le presse et l'embarrasse. | Protéger, aider. | *Appuyer les chiens*, Les animer du cor et de la voix. | Fortifier une chose par une autre. | Fig., *S'appuyer sur* ou *de la faveur, etc., de qqn.*, Faire fond sur. Se servir de...., pour soutenir ce qu'on dit. | V. n., Poser, être porté, soutenu. | Peser sur qq. ch. | *Appuyer sur*, ou *à*, Se porter vers. | Insister. (A-pui-ié.)

ÂPRE. adj. des 2 g. (*Asper.*) Qui a des aspérités. | Qui est rude au toucher. | Âcreté qui cause une sensation désagréable au goût. | Qui affecte désagréablement l'organe de l'ouïe. | Fig., Rude, trop ardent, violent, avide.

ÂPREMENT. adv. D'une manière âpre. (Â-pre-man.)

APRÈS. (*Appresso*, it.) Prép. qui sert à marquer ce qui suit. *Après le déluge.* | Puisque. | Ensuite. | Se met devant les verbes avec la conj. *Que.* | Il indique Le rapport qui existe entre des objets dont l'un tend à s'approcher de l'autre, à se trouver auprès. *Les gendarmes courent après ce voleur. Il soupire après cette succession.* | *Être après qq. ch.*, Y travailler. | *Crier après*, Gronder, quereller. | *N'attendre pas après qq. ch.*, Pouvoir s'en passer facilement. | Précédé de la prép. *De*, exprime Un rapport de tendance à imiter une chose qu'on a prise pour modèle. *Ce portrait est fait d'après nature.* | Adv. *Vous irez devant, et lui après.* | Le jour qui suivra, le jour d'après. | APRÈS TOUT. loc. adv. Cependant, en dernier résultat. | APRÈS COUP. loc. adv. Trop tard. | CI-APRÈS. loc. adv. Ensuite, plus loin (A-prè.)

APRÈS-DEMAIN. adv. et subst. Le second jour après celui où l'on est. (A-prè-de-min.)

APRÈS-DÎNÉE. s. f. L'espace de temps qui s'écoule depuis le dîner jusqu'au soir.

APRÈS-MIDI. s. f. La partie du jour qui est depuis le midi jusqu'au soir.

APRÈS-SOUPÉE. s. f. Le temps qui s'écoule depuis le souper jusqu'au coucher.

ÂPRETÉ. s. f. (*Asperitas.*) Qualité de ce qui est âpre.

À PRIORI. *V.* PRIORI (À).

À-PROPOS. s. m. *V.* PROPOS.

APSIDE. s. f. *V.* ABSIDE.

APSIDES. s. m. pl. (*Hapsides*, gr.) Les deux points de l'orbite d'une planète dans lesquels elle se trouve, soit à la plus grande, soit à la plus petite distance du soleil ou de la terre. (Ap-si-de.)

APTE. adj. des 2 g. (*Aptus.*) Propre à. *Apte à posséder.*

APTÈRE. s. m. et adj. des 2 g. (*A*, *pteron*, gr.) Se dit Des insectes sans ailes.

APTITUDE. s. f. (*Aptitudo.*) Disposition naturelle à.

APUREMENT. s. m. Vérification définitive d'un compte rendu, d'après laquelle le comptable est reconnu quitte. (A-pure-man.)

APURER. v. a. (*Purus.*) S'assurer, par un examen définitif, que toutes les parties d'un compte rendu sont en règle. (A-pu-ré.)

APYRE. adj. des 2 g. (*Apuros.*) Se dit Des substances minérales qui résistent à l'action du feu. (A-pi-re.)

AQUARELLE. s. f. (*Acquerella*, it.) Dessin au lavis. (A-coua-rë-le.)

AQUA-TINTA. s. f. Mot ital. Espèce de gravure à l'eau-forte, imitant les dessins au lavis. (A-coua-tin-ta.)

AQUATIQUE. adj. des 2 g. (*Aquaticus.*) Marécageux, plein d'eau. | Qui croît et qui se nourrit dans l'eau. (A-coua-tic-e.)

AQUEDUC. s. m. (*Aquæductus.*) Canal construit de pierre ou de brique, pour conduire de l'eau d'un lieu à un autre. | Certains conduits du corps. (Ac-e-duc.)

AQUEUX, EUSE. adj. (*Aquosus.*) Qui est de la nature de l'eau. (Ac-eu; ze.)

AQUILIN. adj. m. (*Aquilinus.*) *Nez aquilin*, Nez courbé en bec d'aigle. (Ac-i-lin [c m.].)

AQUILON. s. m. (*Aquilo.*) Vent du nord. | *Les aquilons*, Tous les vents froids et orageux. (Ac-i-lon [c m.].)

ARA. s. m. Gros perroquet à longue queue.

ARABE. s. m. (*Arabus.*) Fam., Homme qui prête son argent à un intérêt exorbitant, ou qui vend excessivement cher. | Adj., *Chiffres arabes*, Les chiffres en usage dans notre système de numération.

ARABESQUE. adj. des 2 g. Se dit D'un genre d'architecture que les Arabes introduisirent en Europe au moyen âge. (A-rabèse-e.)

ARABESQUES. s. f. pl. (*Arabeschi*, it.) Sortes d'ornements qui consistent en des entrelacements de feuillages, d'animaux, etc. (A-ra-bèse-e.)

ARABIQUE. adj. des 2 g. (*Arabicus.*) Qui est d'Arabie. (A-ra-bic-e.)

ARABLE. adj. des 2 g. (*Arabilis.*) Labourable.

ARACHNOÏDE. s. f. (*Arachnè, eidos*, gr.) Membrane mince et transparente qui enveloppe le cerveau. (A-rac-no-i-de.)

ARACK ou RACK. s. m. Liqueur spiritueuse qu'on tire du riz fermenté. | Liqueur qu'on tire du sucre dans les Indes orientales. (A-rac; ou Rac.)

ARAIGNÉE. s. f. (*Araneus.*) Genre d'insectes à huit pattes et sans ailes, qui tirent de leur corps un fil auquel ils se suspendent, et dont ils forment une toile pour prendre d'autres insectes. | Fig. et fam., *Des pattes d'araignée*, Des doigts longs et maigres. (A-rë-*née* [n m.].)

ARASEMENT. s. m. Action de mettre de niveau les diverses pièces d'un même ouvrage; Le résultat de ce travail. (A-raze-man.)

ARASER. v. a. Mettre de niveau un mur, en élevant les parties basses à la hauteur de celle qui est la plus élevée. (A-ra-zé.)

ARASES. s. f. pl. Pierres de bas appareil qui servent à araser un cours d'assises à la hauteur des planchers ou des plinthes d'un bâtiment. (A-ra-ze.)

ARATOIRE. adj. des 2 g. (*Aratorius.*) Qui appartient à l'agriculture. (A-ra-toua-re.)

ARBALÈTE. s. f. (*Arbalista*, b. l.) Arc d'acier qui est monté sur un fût, et qui se bande avec un ressort.

ARBALÉTRIER. s. m. Homme de guerre qui tirait de l'arbalète. (Ar-ba-lé-trié.)

ARBALÉTRIER. s. m. Se dit Des pièces de bois qui servent à former le comble d'un bâtiment.

ARBITRAGE. s. m. Jugement d'un différend par arbitres. | Calcul fondé sur le cours du change de diverses places. (Ar-bi-tra-je.)

ARBITRAIRE. adj. des 2 g. (*Arbitrarius.*) Qui est produit par la seule volonté de l'homme, sans avoir de règle ni de fondement naturel. | Qui dépend de la volonté de chaque personne. | Qui dépend de la volonté des juges. | Qui est despotique. | Subst. masc., se dit Des actes de gouvernement où la volonté des personnes remplace celle de la loi. (Ar-bi-trè-re.)

ARBITRAIREMENT. adv. D'une façon arbitraire, despotique. (Ar-bi-trè-re-man.)

ARBITRAL, ALE. adj. (*Arbitralis.*) *Sentence arbitrale, jugement arbitral*, Sentence rendue, jugement prononcé par des arbitres.

ARBITRALEMENT. adv. Par arbitres. (Ar-bi-tra-le-man.)

ARBITRATION. s. f. Estimation faite en gros. (Ar-bi-tra-sion.)

ARBITRE. s. m. (*Arbiter.*) Celui qui est choisi pour terminer un différend. | Maître absolu. | *Libre arbitre*, Faculté par laquelle l'âme se détermine à une chose plutôt qu'à une autre.

ARBITRER. v. a. (*Arbitrare.*) Estimer, régler, en qualité de juge ou d'arbitre. (Ar-bi-tré.)

ARBORER. v. a. (*Arbor.*) Planter, élever droit comme un arbre. | Déployer au vent. | Fig., Se déclarer ouvertement pour qq. doctrine, pour qq. parti. (Ar-bo-ré.)

ARBORISÉ, ÉE. adj. Se dit De certaines pierres sur la coupe desquelles on voit des représentations d'arbres. (Ar-bo-ri-zé.)

ARBOUSE. s. f. Fruit de l'arbousier. (Ar-bou-ze.)

ARBOUSIER. s. m. (*Arbutus.*) Arbrisseau du midi de l'Europe, qui produit des fruits doux et presque semblables à des fraises. | Arbrisseau traînant et toujours vert, qui porte des baies aigrelettes. (Ar-bou-zié.)

ARBRE. s. m. (*Arbor.*) Végétal ligneux dont la tige ne se garnit ordinairement de branches et de feuilles qu'à une certaine hauteur. | *Arbres verts*, Qui conservent leurs feuilles toujours vertes. | *L'Arbre de la croix*, La croix où Notre-Seigneur fut attaché. | *Arbre de Diane*, ou *philosophique*, Cristallisation rameuse et symétrique d'argent pur. | Grosse et longue pièce de bois. | Axe de bois ou de métal.

ARBRISSEAU. s. m. Petit arbre. | Végétal ligneux dont la tige se divise en rameaux dès sa base. (Ar-bri-sô.)

ARBUSTE. s. m. (*Arbustum.*) Espèce

d'arbrisseau qui ne s'élève guère. Plante ligneuse dont les branches ne naissent point de boutons formés l'année précédente.

ARC. s. m. (*Arcus.*) Arme servant à lancer des flèches. | *Arc de carrosse*, se dit De deux pièces de fer courbées en arc, qui joignent le bout de la flèche à l'essieu des petites roues. | Une portion du cercle, lorsqu'elle est moindre que sa moitié. | *Arc diurne*, La portion de cercle qu'un astre parcourt sur l'horizon; *Arc nocturne*, La portion de cercle qu'il parcourt sous l'horizon. | La courbure d'une voûte.

ARCADE. s. f. Ouverture en arc.

ARCANE. s. m. (*Arcanum.*) Opération mystérieuse d'alchimie. | Remède dont on tient la composition secrète.

ARCASSE. s. f. Le derrière de la poupe. (Ar-ca-se.)

ARC-BOUTANT. s. m. Construction de maçonnerie qui finit en demi-arc, et qui sert à soutenir par dehors une voûte. | Principal soutien d'un parti. (Ar-bou-tan.)

ARC-BOUTER. v. a. Soutenir au moyen d'un arc-boutant. (Ar-bou-té.)

ARC-DOUBLEAU. s. m. Arcade formant une saillie sur la courbure intérieure d'une voûte. (Ar-dou-blô.)

ARCEAU. s. m. (*Arculus.*) La courbure d'une voûte en berceau, la partie cintrée d'une porte ou d'une fenêtre. | Ornement de sculpture en forme de trèfle. | Châssis courbé en arc. (Ar-sô.)

ARC-EN-CIEL. s. m. Météore en forme d'arc, offrant diverses couleurs, qui est causé par les réfractions des rayons du soleil dans les gouttes de pluie. (Arc-an-siel.)

ARCHAÏSME. s. m. (*Archaïsmus.*) Mot antique, tour de phrase suranné. | L'affectation d'un écrivain à faire usage d'archaïsmes. (Ar-ca-is-me.)

ARCHAL. *V.* Fil.

ARCHANGE. s. m. (*Archangelus.*) Ange d'un ordre supérieur. (Ar-can-je.)

ARCHE. s. f. (*Arca.*) La partie d'un pont sous laquelle l'eau passe. | Vaisseau que Noé fit construire pour se sauver du déluge. | Fig., Église. | *L'Arche d'alliance*, Coffre fait par le commandement de Dieu, et dans lequel les tables de la loi étaient gardées.

ARCHÉE. s. f. (*Arché*, gr.) Principe, commencement. (Vi.)

ARCHÉOLOGIE. s. f. (*Archaios logos*, gr.) Science des monuments de l'antiquité. (Arc-é-o-lo-jie.)

ARCHÉOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'archéologie. (Arc-é-o-lo-jic-e.)

ARCHÉOLOGUE. s. m. Celui qui est versé dans l'archéologie. (Arc-é-o-log-e.)

ARCHER. s. m. (*Archarius.* b. l.) Homme de guerre, combattant avec l'arc. | Officier subalterne de justice ou de police, qui portait une épée, etc. (Ar-ché.)

ARCHEROT. s. m. Petit archer. (Vi.) (Ar-che-ro.)

ARCHET. s. m. (*Arcus.*) Baguette droite un peu recourbée à son extrémité, qui a pour cordes plusieurs crins de cheval. | Châssis de bois courbé en arc, que l'on met aux berceaux des enfants, aux lits, pour tenir la couverture soulevée. | Arc de baleine ou d'acier, dont les ouvriers se servent pour tourner et pour percer. (Ar-chë.)

ARCHÉTYPE. s. m. et adj. d. 2 g. (*Archetypus.*) Original, patron, modèle. *Les idées archétypes.* | L'étalon primitif et général des poids et mesures. (Vi.) (Arc-é-ti-pe.)

ARCHEVÊCHÉ. s. m. Le territoire qui est sous la juridiction, sous l'autorité spirituelle d'un archevêque. | La ville où est un siége archiépiscopal. | La dignité d'archevêque, les droits et les revenus temporels. | La demeure de l'archevêque.

ARCHEVÊQUE. s. m. (*Archiepiscopus.*) Prélat métropolitain, qui a un certain nombre d'évêques pour suffragants. (Ar-che-vêc-e.)

ARCHI. (*Arché*, gr.) Mot grec que l'on joint à d'autres pour marquer La prééminence: *Archiduc;* ou, fam., Un grand excès dans la chose: *Archifou.*

ARCHICHANCELIER. s. m. (*Arché*, gr., *cancellarius.*) Grand chancelier. (Ar-chi-chan-se-lié.)

ARCHIDIACONAT. s. m. La dignité d'archidiacre. (Ar-chi-di-a-co-na.)

ARCHIDIACONÉ. s. m. L'étendue du territoire soumis à la juridiction spirituelle d'un archidiacre.

ARCHIDIACRE. s. m. (*Archidiaconus.*) Ecclésiastique qui a qq. juridiction sur les curés de la campagne.

ARCHIDUC. s. m. (*Archidux.*) Titre de dignité. *Archiduc d'Autriche.*

ARCHIDUCHÉ. s. m. Seigneurie d'Autriche.

ARCHIDUCHESSE. s. f. La femme d'un archiduc, ou La princesse qui est revêtue de cette dignité par sa naissance. (Ar-chi-du-chë-se.)

ARCHIÉPISCOPAL, ALE. adj. (*Archiepiscopus.*) Appartenant à l'archevêque. (Arc-i-é-pis-co-pal [c m.].)

ARCHIÉPISCOPAT. s. m. Dignité d'archevêque. | La durée du temps pendant lequel un archevêque a occupé le siége épiscopal. (Arc-i-é-pis-co-pa [c m.].)

ARCHIMANDRITAT. s. m. Le bénéfice que possède un archimandrite. (Ar-chi-man-dri-ta.)

ARCHIMANDRITE. s. m. (*Archimandrita.*) Nom du supérieur de qqs. monastères.

ARCHIPEL. s. m. (*Archipelagus.*) Étendue de mer parsemée d'îles. | La partie de la Méditerranée qui est située entre la Grèce, la Macédoine et l'Asie. (Ar-chi-pél.)

ARCHIPRESBYTÉRAL, ALE. adj. (*Archipresbyter.*) Qui concerne l'archiprêtre. (Ar-chi-prês-bi-té-ral.)

ARCHIPRÊTRE. s. m. Titre en vertu duquel certains curés ont prééminence sur les autres.

ARCHIPRÊTRÉ. s. m. Étendue de la juridiction d'un archiprêtre.

ARCHITECTE. s. m. (*Architectus.*) Celui qui exerce l'art de l'architecture. (Ar-chi-tëc-te.)

ARCHITECTONIQUE. adj. des 2 g. (*Architectonicus.*) Qui a rapport à l'art de la construction. | Subst. fém. *Enseigner l'architectonique.* (Ar-chi-tëc-to-nic-e.)

ARCHITECTONOGRAPHE. s. m. (*Architectôn, graphô*, gr.) Celui qui s'occupe de la description et de l'histoire des bâtiments. (Ar-chi-tëc-to-no-gra-fe.)

ARCHITECTONOGRAPHIE. s. f. Description des édifices. (Ar-chi-tëc-to-no-grafie.)

ARCHITECTURE. s. f. (*Architectura.*) L'art de construire les édifices. | La disposition et l'ordonnance d'un bâtiment. (Ar-chi-tëc-tu-re.)

ARCHITRAVE. s. f. (*Arché*, gr., *trabs.*) Membre d'architecture qui pose immédiatement sur le chapiteau des colonnes.

ARCHITRICLIN. s. m. (*Architriclinus.*) Celui qui était chargé de l'ordonnance du festin. | Fam., Celui qui arrange un repas.

ARCHIVES. s. f. pl. (*Archivum.*) Anciens titres, chartres, etc. | Lieu où l'on garde ces sortes de titres. | Pièces et documents que l'on rassemble et que l'on garde pour les consulter au besoin. | Lieu où ils sont déposés. (Ar-chi-ve.)

ARCHIVISTE. s. m. Garde des archives.

ARCHIVOLTE. s. f. Bande large qui fait saillie sur le nu du mur, qui suit le cintre d'une arcade, et qui va d'une imposte à l'autre.

ARCHONTAT. s. m. Dignité de l'archonte. (Ar-con-ta.)

ARCHONTE. s. m. (*Archôn*, gr.) Titre des principaux magistrats des républiques grecques. (Ar-con-te.)

ARÇON. s. m. (*Arcione*, it.) L'une des deux pièces de bois coupées en cintre qui servent à faire le corps de la selle d'un cheval. | Instrument en forme d'archet. (Ar-son.)

ARCTIQUE. adj. des 2 g. (*Arcticus.*) Septentrional. *Pôle arctique.* (Arc-tic-e.)

ARCTURUS. s. m. T. lat. Nom d'une étoile fixe de la première grandeur, située dans la constellation du Bouvier, à la queue de la grande Ourse.

ARDÉLION. s. m. (*Ardelio.*) Homme qui fait le bon valet, qui se mêle de tout, qui a l'air toujours affairé. Fam. (Ar-dé-li-on.)

ARDEMMENT. adv. Avec ardeur. (Ar-da-man.)

ARDENT, ENTE. adj. (*Ardens.*) Qui est en feu, allumé. | Qui enflamme, qui brûle. | Fig., Violent, véhément. | Qui a une grande activité. | Roux. *Poil ardent.* | Subst. masc., se dit Des exhalaisons enflammées qui paraissent près de terre pendant la saison chaude. | Malade attaqué d'une espèce d'érésipèle, au 12e s., en France. (Ar-dan; an-te.)

ARDER ou ARDRE. v. a. Brûler. *Le feu saint Antoine vous arde!* (Vi.)

ARDEUR. s. f. (*Ardor.*) Chaleur vive, extrême. | La chaleur âcre et piquante qu'on éprouve dans de certaines maladies. | Excès d'activité. | Passion amoureuse.

ARDILLON. s. m. Pointe de métal, faisant partie d'une boucle, et servant à arrêter la courroie. (Ar-di-llon [ll m.].)

ARDOISE. s. f. (*Ardosia.*) Espèce de pierre tendre, et de couleur bleuâtre, qui est propre à couvrir les maisons. (Ar-doua-ze.)

ARDOISÉ, ÉE. adj. Qui tire sur la couleur d'ardoise. (Ar-doua-zé.)

ARDOISIÈRE. s. f. Carrière d'où l'on tire de l'ardoise. (Ar-doua-zië-re.)

ARDRE. v. a. *V.* ARDER.

ARDU, UE. adj. (*Arduus.*) Escarpé, de difficile accès.

ARE. s. m. (*Area.*) Mesure de superficie pour les terrains, qui contient cent mètres carrés.

AREC. s. m. Genre de palmiers auquel appartiennent les espèces qui portent les choux-palmistes et celle qui produit le cachou. (A-rëc.)

ARÈNE. s. f. (*Arena.*) Menu sable. | Le terrain de l'amphithéâtre où se faisaient les combats des gladiateurs. | Fig., *Descendre dans l'arène*, S'engager dans une dispute. | Au plur., Ancien amphithéâtre romain.

ARÉNEUX, EUSE. adj. (*Arenosus.*) Sablonneux. (Vi.) (A-ré-neu; ze.)

ARÉOLE. s. f. (*Areola.*) Petite surface. | Cercle coloré qui se forme autour des boutons de la vaccine, etc.

ARÉOMÈTRE. s. m. (*Araios, metron*, gr.) Pèse-liqueur.

ARÉOPAGE. s. m. (*Areopagus.*) Tribunal d'Athènes, célèbre dans l'antiquité par sa réputation de sagesse. | Fig., Assemblée de magistrats, d'hommes de lettres, etc. (A-ré-o-pa-je.)

ARÉOPAGITE. s. m. (*Areopagites.*) Membre de l'aréopage. (A-ré-o-pa-ji-te.)

ARÉOSTYLE. s. m. (*Araios, stulos*, gr.) Édifice dont les colonnes sont très-éloignées les unes des autres. (A-ré-o-sti-le.)

ARÉOTECTONIQUE. s. f. (*Areos, techtôn*, gr.) Partie de la science de l'ingénieur qui concerne l'attaque et la défense des places. (A-ré-o-tëc-to-nic-e.)

ARÊTE. s. f. (*Arista.*) Os long, mince et pointu qui se trouve dans la chair de certains poissons. | Le squelette entier du poisson. | Barbes qui accompagnent l'épi de

certaines graminées. | Tout filet sec, grêle, qui ressemble aux barbes des graminées. | Angle saillant que forment deux faces d'une pierre. | *L'arête d'une voûte*, L'angle qu'elle forme.

ARÊTIER. s. m. Pièce de charpente qui se place à la partie saillante et rampante d'un comble formée par la rencontre de sa face avec sa croupe. (A-rè-tié.)

ARGANEAU. s. m. *V.* ORGANEAU.

ARGÉMONE. s. f. (*Argemonê*, gr.) Plante armée d'épines, et qui ressemble au pavot. (Ar-jé-mo-ne.)

ARGENT. s. m. (*Argentum.*) Métal blanc, brillant et très-ductible, qui est le plus précieux après l'or et le platine. | La monnaie faite de ce métal. | Toute sorte de monnaie. | Fig. et fam., *Bourreau d'argent*, Homme excessivement prodigue. | Un des métaux employés dans les armoiries, et qu'on représente par de l'argent, ou simplement avec du blanc. (Ar-jan.)

ARGENTER. v. a. Appliquer des feuilles d'argent sur des ouvrages de métal, de bois, etc. | Fig., Donner à qq. ch. l'éclat, la blancheur de l'argent. | ARGENTÉ, ÉE. adj. Qui rappelle l'éclat et la blancheur de l'argent. (Ar-jan-té.)

ARGENTERIE. s. f. Vaisselle et autres meubles d'argent. | La croix, les chandeliers, et tous les vases d'argent qui servent pour les cérémonies du culte. (Ar-jan-te-rie.)

ARGENTEUR. s. m. Ouvrier qui argente les métaux, etc. (Ar-jan-teur.)

ARGENTEUX, EUSE. adj. (*Argentosus.*) Qui a beaucoup d'argent. (Ar-jan-teû; ze.)

ARGENTIER. s. m. Nom qu'on donnait, chez les princes souverains, à l'officier préposé pour distribuer certains fonds d'argent:—au ministre des finances. (Ar-jan-tié.)

ARGENTIN, INE. adj. Qui a un son clair et retentissant comme celui de l'argent. | Qui a l'éclat et la blancheur de l'argent. (Ar-jan-tin ; i-ne.)

ARGENTINE. s. f. (*Argentina.*) Plante de la famille des Rosacées, qui a le dessous des feuilles d'un blanc luisant. (Ar-jan-ti-ne.)

ARGENTURE. s. f. Argent en feuilles très-minces appliqué sur la superficie de qq. ouvrage. | L'art d'appliquer les feuilles d'argent. (Ar-jan-tu-re.)

ARGILE. s. f. (*Argilla.*) Glaise, terre molle. (Ar-ji-le.)

ARGILEUX, EUSE. adj. (*Argillosus.*) Qui tient de l'argile, qui est formé d'argile. (Ar-ji-leû ; ze.)

ARGO. s. m. (*Argo.*) Constellation de l'hémisphère austral.

ARGONAUTES. s. m. pl. (*Argonauta.*) Nom des héros grecs qui s'embarquèrent sur le navire Argo pour aller en Colchide conquérir la toison d'or. | Mollusque univalve. (Ar-go-nô-te.)

ARGOT. s. m. Certain langage des gueux et des voleurs, qui n'est intelligible qu'entre eux. | Mots particuliers qu'adoptent entre eux les gens de certaines professions. (Ar-go.)

ARGOT. s. m. (*Erectus.*) T. de jardinage, se dit Du bois qui est au-dessus de l'œil.

ARGOTER. v. a. Couper l'extrémité d'une branche morte.

ARGOULET. s. m. (*Argulus.*) Homme de néant. Fam. (Ar-gou-lè.)

ARGOUSIN. s. m. (*Al, ghazil*, ar.) Bas officier des bagnes, chargé de la garde des galériens. (Ar-gou-zin.)

ARGUE. s. f. Machine servant à dégrossir les lingots d'or, etc. | Bureau public où les tireurs d'or portent leurs lingots à dégrossir. (Arg-e.)

ARGUER. v. a. (*Arguere.*) Reprendre, contredire, accuser. | V. n., Tirer une conséquence d'un fait, d'un principe. (Ar-gu-é.)

ARGUMENT. s. m. (*Argumentum.*) Raisonnement par lequel on tire une conséquence. | — *Ad hominem*, Propre à convaincre une personne. | Conjecture, indice, preuve. | Le sujet en abrégé d'un ouvrage. (Ar-gu-man.)

ARGUMENTANT. s. m. Celui qui argumente dans un acte public contre le répondant. (Ar-gu-man-tan.)

ARGUMENTATEUR. s. m. (*Argumentator.*) Celui qui aime à argumenter. (Ar-gu-man-ta-teur.)

ARGUMENTATION. s. f. (*Argumentatio.*) Action, art d'argumenter. (Ar-gu-man-ta-sion.)

ARGUMENTER. v. n. (*Argumentari.*) Faire un ou plusieurs arguments; prouver par arguments. (Ar-gu-man-té.)

ARGUS. s. m. Nom d'un prince argien qui avait cent yeux. | Fig. et fam., Personne chargée d'en surveiller une autre continuellement. | Espèce de faisan, de deux espèces de poissons, de plusieurs papillons, etc., remarquables par des taches rondes.

ARGUTIE. s. f. (*Argutia.*) Raisonnement pointilleux, vaine subtilité. (Ar-gusie.)

ARGYRASPIDES. s. m. pl. (*Argurós, aspis*, gr.) Nom d'un corps d'élite de l'armée d'Alexandre, dont les soldats portaient un bouclier d'argent. (Ar-ji-ras-pi-de.)

ARIANISME. s. m. (*Arius.*) Doctrine des ariens.

ARIDE. adj. des 2 g. (*Aridus.*) Qui est dépourvu de toute humidité. | Fig., Qui ne produit rien, qui manque de sensibilité.

ARIDITÉ. s. f. (*Ariditas.*) Sécheresse. | État d'une âme qui ne sent point de consolation dans les exercices de piété.

ARIEN, IENNE. s. et adj. (*Ariani.*) Se dit Des sectateurs d'Arius. (A-ri-in ; è-ne.)

ARIETTE. s. f. (*Arietta*, it.) Air léger, qui se chante avec des accompagnements. (A-ri-è-te.)

ARISTARQUE. s. m. (*Aristarchus.*) Nom d'un grammairien célèbre d'Alexandrie. | Fig., Un critique judicieux et sévère. (A-ris-tarc-e.)

ARISTOCRATE. s. des 2 g. et adj. Partisan de l'aristocratie.

ARISTOCRATIE. s. f. (*Aristocratia.*) Gouvernement politique où le pouvoir souverain est possédé et exercé par un certain nombre de personnes considérables. | Pouvoir possédé et exercé par une des chambres législatives, composée d'hommes que la constitution a revêtus de certains priviléges. | La classe noble. (A-ris-to-cra-sie.)

ARISTOCRATIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'aristocratie. (A-ris-to-cra-tic-e.)

ARISTOCRATIQUEMENT. adv. D'une manière aristocratique. (A-ris-to-cra-tic-e-man.)

ARISTOLOCHE. s. f. (*Aristolochia.*) Genre de plantes à fleurs monopétales et irrégulières, en forme de cornet renflé à la base.

ARISTOTÉLICIEN, IENNE. adj. (*Aristotelicus.*) Conforme à la doctrine d'Aristote. | Subst., Partisan d'Aristote. (A-ris-to-té-li-siin; ië-ne.)

ARISTOTÉLISME. s. m. La doctrine d'Aristote.

ARITHMÉTICIEN. s. m. (*Arithmeticus.*) Qui sait l'arithmétique. (A-rit-mé-ti-siin.)

ARITHMÉTIQUE. s. f. (*Arithmetica.*) Science des nombres, art de calculer. (A-rit-mé-tic-e.)

ARITHMÉTIQUE. adj. des 2 g. (*Arithmeticus.*) Qui est fondé sur les nombres. | *Rapport arithmétique*, La différence.

ARITHMÉTIQUEMENT. adv. D'une manière arithmétique. (A-rit-mé-tic-e-man.)

ARLEQUIN. s. m. (*Arlecchino*, ital.) Personnage de comédie, dont le vêtement est formé de pièces de diverses couleurs. (Ar-lec-in [e m.].)

ARLEQUINADE. s. f. Bouffonnerie d'arlequin. | Genre de pièces de théâtre où l'arlequin joue le principal rôle. (Ar-lec-i-na-de [e m.].)

ARMADILLE. s. f. (*Armadilla*, esp.) Petite flotte que le roi d'Espagne entretenait dans le nouveau monde. | Frégate légère qui faisait partie de cette flotte. (Ar-ma-di-lle [ll m.].)

ARMATEUR. s. m. Celui qui équipe à ses frais un bâtiment pour l'envoyer en course, ou pour commercer. | Capitaine qui commande un navire armé en course; le navire même.

ARMATURE. s. f. (*Armature.*) Assemblage de barres pour soutenir ou contenir les parties d'un ouvrage de maçonnerie, etc.

ARME. s. f. (*Arma.*) Instrument qui sert à attaquer ou à se défendre. | *Homme d'armes*, se disait D'un cavalier armé de toutes pièces. | *Capitaine d'armes*, Sous-officier de la marine militaire, qui a la garde des menues armes du vaisseau. | *Porter les armes*, Servir, faire la guerre. | *En venir aux armes*, Commencer la guerre. | *Poser les armes*, Se rendre. Faire la paix ou une trêve. | *Rendre les armes*, S'avouer vaincu. | *Faire passer par les armes*, Faire fusiller par jugement du conseil de guerre. | Au plur., La profession de la guerre. | Les exploits militaires. | *Un fait d'armes*, Un exploit guerrier. | Au plur., L'escrime. | Les différentes espèces de troupes qui composent une armée. | Au plur., Toute l'armure d'un homme de guerre. | Fig., Tout ce qui sert à combattre qqn., une erreur, etc. | Se dit Des signes héraldiques peints sur l'écu et sur la cotte d'armes.

ARMÉE. s. f. Troupes assemblées en un corps, sous la conduite d'un général. | *Le Dieu des armées*, Dieu. | Toutes les troupes qu'un État lève et entretient pour sa sûreté.

ARMELINE. s. f. Peau très-fine et fort blanche, qui appartient à l'hermine.

ARMEMENT. s. m. Appareil de guerre. | L'action d'armer. | L'ensemble des objets qui servent à armer. | L'action d'équiper. (Ar-me-man.)

ARMER. v. a. (*Armare.*) Pourvoir d'armes. | Revêtir d'armes défensives. | *Armer qqn. chevalier*, Recevoir qqn. chevalier. | *Armer sur un vaisseau*, S'y embarquer. | Absol., Lever des soldats. | Fig., Donner occasion de prendre les armes. | Animer, soulever. | Garnir une chose avec une autre qui la fortifie, qui la met plus en état de servir. | *Armer un fusil*, Tendre le ressort. | *Armer l'oiseau*, Lui attacher des sonnettes. | *Armer la clef*, Mettre à la clef le nombre de dièses ou de bémols convenables. | Pron., Se munir d'armes. | Faire la guerre. | Se précautionner contre les choses qui peuvent nuire. | *Ce cheval s'arme contre le mors*, Il place sa langue de manière à empêcher l'effet du mors.

ARMET. s. m. Petit casque fermé qui fut en usage du 14[e] au 16[e] s. (Ar-më.)

ARMILLAIRE. adj. f. (*Armillaris.*) *Sphère armillaire*, Espèce de machine ronde et mobile, composée de divers cercles. (Ar-mil-lè-re.)

ARMILLES. s. f. pl. (*Armilla.*) Petites moulures qui entourent le chapiteau dorique, au-dessous de l'ove. (Ar-mi-le.)

ARMISTICE. s. m. (*Armistitium.*) Suspension d'armes. (Ar-mis-ti-se.)

ARMOIRE. s. f. (*Armarium.*) Meuble de bois, fermé par une ou deux portes, garni de tiroirs dans l'intérieur. (Ar-moua-re.)

ARMOIRIES. s. f. pl. Armes, t. de blas. (Ar-moua-rie.)

ARMOISE. s. f. Genre de plantes corymbifères et à fleurs composées. (Ar-moua-ze.)

ARMOISIN. s. m. Taffetas faible et peu lustré. (Ar-moua-zin.)

ARMON. s. m. Une des deux pièces du train d'un carrosse, entre lesquelles le gros bout du timon est placé.

ARMORIAL. s. m. Livre contenant les armoiries de la noblesse d'un royaume.

ARMORIER. v. a. Peindre ou appliquer des armoiries sur.

ARMORISTE. s. m. Celui qui fait des armoiries, qui enseigne le blason.

ARMURE. s. f. (*Armura.*) Les armes défensives qui garantissent le guerrier. | Plaque de fer qu'on attache à un aimant, et qui en augmente la force.

ARMURIER. s. m. Ouvrier qui fabrique ou qui vend des armes. (Ar-mu-rié.)

AROMATE. s. m. (*Aroma.*) Toute substance qui appartient au règne végétal, et qui exhale une odeur forte et agréable.

AROMATIQUE. adj. des 2 g. Qui est de la nature des aromates. (A-ro-ma-tic-e.)

AROMATISATION. s. f. Action d'aromatiser. (A-ro-ma-ti-za-sion.)

AROMATISER. v. a. Mêler qq. substance aromatique à un remède, à un aliment. (A-ro-ma-ti-zé.)

AROME. s. m. (*Aroma.*) Le principe odorant des substances végétales qui ont une odeur agréable.

ARONDE. s. f. *À queue d'aronde*, se dit D'une pièce de bois taillée par un bout en forme de queue d'hirondelle. | Genre de mollusques acéphales, auquel appartient le coquillage qui fournit les perles et la nacre. | Espèce de poisson volant.

ARPÉGE ou ARPÉGEMENT. s. m. Manière de frapper successivement et rapidement tous les sons d'un accord. (Ar-pé-je; ar-pé-je-man.)

ARPÉGER. v. n. (*Harpagare.*) Faire des arpéges. (Ar-pé-jé.)

ARPENT. s. m. (*Arpendium*, b. l.) Étendue de terre, contenant cent perches carrées de superficie. (Ar-pan.)

ARPENTAGE. s. m. Mesurage de terres par arpents ou autres mesures. | La science de mesurer les terres. (Ar-pan-ta-je.)

ARPENTER. v. a. Mesurer des terres. | Fig. et fam., Parcourir un espace avec vitesse et à grands pas. (Ar-pan-té.)

ARPENTEUR. s. m. Celui dont le métier ou l'office est de mesurer et d'arpenter les terres. (Ar-pan-teur.)

ARPENTEUSE. adj. et s. f. Se dit De chenilles dont le corps est très-long, et qui ne peuvent marcher qu'en pliant et allongeant alternativement leur abdomen. (Ar-pan-teu-ze.)

ARQUEBUSADE. s. f. Coup d'arquebuse. (Arc-e-bu-za-de.)

ARQUEBUSE. s. f. (*Archibuso*, ital.) Ancienne arme à feu qui se portait sur l'épaule. | *Arquebuse rayée*, Arquebuse dont le canon est rayé en dedans. | *Arquebuse à croc*, Grosse et lourde arquebuse qu'on tirait en l'appuyant sur un instrument appelé Fourchette. (Arc-e-bu-ze.)

ARQUEBUSER. v. a. Tuer à coups d'arquebuse. (Vi.) (Arc-e-bu-zé.)

ARQUEBUSERIE. s. f. L'art, le métier de celui qui fait des armes à feu portatives. (Arc-e-bu-ze-rie.)

ARQUEBUSIER. s. m. Homme de guerre armé d'une arquebuse. | Celui qui fait partie d'une compagnie de bourgeois formée pour s'amuser et s'exercer au jeu de l'arquebuse. | Celui qui fait des armes à feu portatives. (Arc-e-bu-zié.)

ARQUER. v. a. (*Arcuari.*) Courber en arc. | V. n., Fléchir, se courber. (Arc-é.)

ARRACHEMENT. s. m. Action d'arracher. | Pierres qu'on arrache d'un mur pour y en mettre d'autres en saillie. | *Arrachements d'une voûte*, Les premières retombées liées et engagées dans un mur. (A-rache-man.)

ARRACHER. v. a. (*Ab*, *radicari.*) Détacher avec effort. Ôter de force. | Fig. et fam., *On se l'arrache*, On se dispute à qui l'aura. | Tirer, obtenir avec peine. | Détourner, écarter, éloigner avec effort. | D'ARRACHE-PIED. loc. adv. et fam. Tout de suite. (A-ra-ché.)

ARRACHEUR. s. m. Celui qui arrache. *Arracheur de dents.* (A-ra-cheur.)

ARRAISONNER. v. a. (*Ad*, *ratio.*) Chercher à amener qqn. à un avis, à une opinion. (A-rë-zo-né.)

ARRANGEMENT. s. m. Action d'arranger; État de ce qui est arrangé. | La disposition et l'ordre qu'on observe dans un discours. | Louable économie. | Conciliation. | Mesures qu'on prend pour finir ses affaires. (A-ran-je-man.)

ARRANGER. v. a. (*Rand*, all.) Mettre dans l'ordre convenable. | Mettre en bon ordre. | Fam. et ironiq., *Arranger qqn.*, Le maltraiter. | Fam., *Cela m'arrange*, se dit D'une chose dont on s'accommode. | Pron., Se mettre, se ranger dans un certain ordre. | Se mettre dans une position, dans une posture commode. | S'accorder, s'entendre avec une autre personne. | Terminer à l'amiable un procès, une querelle. | Avoir de l'apprêt, de la pédanterie. (A-ran-jé.)

ARRENTEMENT. s. m. Action de donner ou de prendre à rente. (A-ran-te-man.)

ARRENTER. v. a. (*Redditus.*) Donner à rente. (A-ran-té.)

ARRÉRAGER. v. n. (*Ad*, *retro*, *agere.*) Se dit Des rentes en redevance annuelle qui ne sont pas payées. (A-ré-ra-jé.)

ARRÉRAGES. s. m. pl. Ce qui est dû, ce qui est échu d'un revenu. (A-ré-ra-je.)

ARRESTATION. s. f. Action d'arrêter. L'action de se saisir d'une personne et de l'emprisonner. | L'état de celui qui est arrêté. (A-rës-ta-sion.)

ARRÊT. s. m. Jugement d'une justice

souveraine, par lequel une question de fait ou de droit est décidée. | Fig., Jugement de Dieu, décision des hommes qui ont qq. autorité. | Saisie. | Au plur., La défense qui est faite à un militaire de s'éloigner d'un lieu déterminé. | L'action du cheval quand il s'arrête. | L'action de la main pour arrêter le cheval. | Repos que l'on observe entre certains mouvements. | L'action du chien couchant lorsqu'il arrête le gibier. | La place du harnois où un chevalier appuyait et arrêtait sa lance. | Petit verrou qui retenait immobile le chien de certaines platines d'armes à feu. | Petite pièce qui empêche que le mouvement d'une horloge n'aille trop vite. | Ganse qu'on met à l'extrémité d'une ouverture pour empêcher que le linge ne se déchire. (A-rê.)

ARRÊTÉ. s. m. (*Arrectus.*) Résolution prise dans une assemblée. | Décision de qq. autorité administrative. | *Arrêté de compte*, Règlement de compte. (A-rê-té.)

ARRÊTE-BOEUF. s. m. Espèce de bugrane, plante légumineuse. (A-rê-te-beuf.)

ARRÊTER. v. a. (*Arrestare*, b. l.) Empêcher la continuation d'un mouvement, le cours. | Fixer, assurer une chose. | T. de manége, *Arrêter et rendre*, Former des demi-temps d'arrêt successifs. | Empêcher qqn. d'agir. | Fixer, retenir, captiver. | Saisir par voie de justice. | Prendre et retenir prisonnier. | S'assurer d'avance le service de qqn., l'usage de qq. ch. | Résoudre et déterminer, demeurer d'accord. | Régler. | Pron., Cesser d'aller, d'agir, etc. | Pron., Tarder, s'amuser, rester dans un lieu. | Interrompre un voyage pour séjourner. | Fig., Se déterminer, se fixer. | Avoir égard, faire attention. | V. n., Cesser de marcher, etc. (A-rê-té.)

ARRÊTISTE. s. m. Compilateur ou commentateur d'arrêts, etc. (A-rê-tis-te.)

ARRHEMENT. s. m. Action d'arrher. (Vi.) (A-re-man.)

ARRHER. v. a. S'assurer d'un achat ou d'une location en donnant des arrhes. (A-ré.)

ARRHES. s. f. pl. (*Arrhabo.*) L'argent qu'un acquéreur ou un locataire donne pour assurance de l'exécution d'un marché verbal, et qu'il perd s'il rompt le marché. (A-re.)

ARRIÈRE. Prép. et adv. Loin. *Arrière les médisants.* | Subst. masc., La moitié de la longueur d'un bâtiment, depuis le grand mât jusqu'à la poupe. | Prépos. inséparable. *L'arrière-corps. Arrière-neveu.* (A-riè-re.)

ARRIÈRE (EN). (*Ad, retro.*) Loc. adv. qui indique Mouvement, position vers le lieu qui est derrière. *Aller en arrière.* | Derrière et à une certaine distance. | Figur., marque Un retard. (An-na-riè-re.)

ARRIÈRE-BAN. s. m. Convocation qu'un souverain faisait de tous les nobles de ses États, pour les conduire à la guerre. | Le corps même de la noblesse.

ARRIÈRE-BEC. s. m. Angle, éperon de chaque pile d'un pont, du côté d'aval. (A-riè-re-bèc.)

ARRIÈRE-BOUCHE. s. f. Synonyme de Pharynx.

ARRIÈRE-BOUTIQUE. s. f. Pièce placée immédiatement derrière la boutique. (—— bou-tic-e.)

ARRIÈRE-CORPS. s. m. Partie verticale d'un bâtiment, qui est en retraite d'une autre. (—— cor.)

ARRIÈRE-COUR. s. f. Petite cour qui sert à dégager et à éclairer les appartements.

ARRIÈRE-FAIX. s. m. Ce qui reste dans la matrice après la sortie du fœtus. (—— fè.)

ARRIÈRE-FIEF. s. m. Fief mouvant d'un autre fief. (—— fiéf.)

ARRIÈRE-GARANT. s. m. Garant du garant. (—— ga-ran.)

ARRIÈRE-GARDE. s. f. La partie d'une armée qui marche la dernière.

ARRIÈRE-GOÛT. s. m. Goût que laissent dans la bouche certains aliments ou certaines liqueurs, différent de celui qu'on avait éprouvé d'abord. (—— goû.)

ARRIÈRE-MAIN. s. m. Coup du revers de la main. | Fém. *Avoir l'arrière-main belle*, Jouer bien du revers de la raquette. | La partie postérieure du cheval. (—— min.)

ARRIÈRE-NEVEU. s. m. Le fils du neveu. | *Nos arrière-neveux*, La postérité la plus reculée.

ARRIÈRE-PENSÉE. s. f. Pensée que l'on tient secrète, tandis qu'on en manifeste une autre. (—— pan-sée.)

ARRIÈRE-PETIT-FILS. s. m., et **ARRIÈRE-PETITE-FILLE.** s. f. Le fils ou la fille du petit-fils ou de la petite-fille. (—— pe-ti-fis; —— pe-ti-te-fi-lle [ll m.].)

ARRIÈRE-POINT. s. m. Point d'aiguille qui empiète sur celui qu'on vient de faire. (—— pouin.)

ARRIÉRER. v. a. Retarder. *Arriérer un payement*, Le différer. | Pron., Demeurer en arrière. | Ne pas payer aux échéances convenues. | ARRIÉRÉ, subst., Les dettes de l'État dont le payement est retardé. | Toute portion d'une dette dont le payement a été retardé. | La partie d'un travail que l'on n'a pu faire à temps.

ARRIÈRE-SAISON. s. f. La fin de l'automne. | Fig., Le commencement de la vieillesse. | Les derniers mois qui précèdent la récolte ou les vendanges. (—— sè-zon.)

ARRIÈRE-VASSAL. s. m. Celui qui relevait d'un seigneur vassal d'un autre seigneur. (—— va-sal.)

ARRIÈRE-VOUSSURE. s. f. Espèce de voûte pratiquée derrière une porte ou

me fenêtre pour couronner l'embrasure. (——vou-su-re.)

ARRIMAGE. s. m. Action d'arrimer, ou Le résultat de cette action. (A-ri-ma-je.)

ARRIMER. v. a. Distribuer, arranger, dans l'intérieur d'un bâtiment, les divers objets qui composent sa charge. (A-ri-mé.)

ARRIMEUR. s. m. Celui qui arrime. (A-ri-meur.)

ARRISER. v. a. Prendre des ris; détendre la surface des voiles en les amenant un peu. (A-ri-zé.)

ARRIVAGE. s. m. Abord des navires dans un port. | L'arrivée des marchandises par les voitures d'eau. (A-ri-va-je.)

ARRIVÉE. s. f. L'action d'arriver; Le moment où une personne arrive. | Le moment où des marchandises sont apportées en qq. lieu. (A-ri-vée.)

ARRIVER. v. n. (*Ripa.*) Aborder, approcher de la rive. | Se dit D'un bâtiment. | Parvenir à un lieu où l'on voulait aller. | Se dit De toute chose qui parvient à sa destination. *Arriver à bon port*, Parvenir heureusement. Venir, approcher. | Fig., Parvenir, atteindre à une chose. | Fam., *Arriver à ses fins*, Obtenir le succès que l'on désirait. | Avoir lieu, survenir. (A-ri-vé.)

ARROBE. s. f. (*Arroba*, esp.) Mesure de poids usitée dans les possessions d'Espagne et de Portugal. (A-ro-be.)

ARROCHE. s. f. Plante potagère, dont les feuilles, d'un vert glauque et d'un goût fade, ne se mangent que mêlées avec les épinards, etc. (A-ro-che.)

ARROGAMMENT. adv. Avec arrogance. (A-ro-ga-man.)

ARROGANCE. s. f. (*Arrogantia.*) Fierté, orgueil, présomption. (A-ro-gan-se.)

ARROGANT, ANTE. adj. et subst. (*Arrogans.*) Hautain, fier, superbe. (A-ro-gan.)

ARROGER. v. a. et pron. (*Arrogare.*) S'attribuer mal à propos qq. ch. (A-ro-jé.)

ARROI. s. m. (*Arramentum*, b. l.) Train, équipage. (Vi.) | *Être en mauvais arroi.* Fam. (A-roua.)

ARRONDIR. v. a. (*Rotundus.*) Rendre rond. | Fig. et fam., *Arrondir son champ*, Y faire des augmentations. | Fig., *Arrondir ses phrases*, Leur donner du nombre. | *Arrondir un cap, une île, etc.*, Naviguer en décrivant une route à peu près circulaire autour d'un cap, etc. (A-ron-dir.)

ARRONDISSEMENT. s. m. Action par laquelle on arrondit; État de ce qui est arrondi. | Fig., *L'arrondissement d'une période.* | Une partie du territoire soumise à une autorité. (A-ron-di-se-man.)

ARROSAGE. s. m. Action de conduire l'eau sur des terres trop sèches. | L'eau qu'on met de temps en temps dans les mortiers pour battre le salpêtre, le soufre et le charbon. (A-ro-za-je.)

ARROSEMENT. s. m. Action d'arroser. | L'action d'arroser au jeu. (A-ro-ze-man.)

ARROSER. v. a. (*Ad, rorare.*) Humecter, mouiller qq. ch. en versant un liquide dessus. | Faire circuler de l'eau dans des terres, par des canaux. | Passer, couler. | Se dit, figur., en parlant De la rétribution qu'un joueur doit à tous les autres dans certains jeux et dans certains cas. | Ajouter un supplément à une mise de fonds pour subvenir à des dépenses imprévues. (A-ro-zé.)

ARROSOIR. s. m. Vase fait pour arroser. (A-ro-zouar.)

ARRUGIE. s. f. (*Arrugia.*) Canal pour faire écouler les eaux. (A-ru-jie.)

ARS. s. m. pl. (*Artus.*) *Saigner un cheval des quatre ars*, Aux quatre membres. (Ar.)

ARSENAL. s. m. (*Arsenale*, it.) Lieu où l'on garde des armes et des munitions de guerre.

ARSÉNIATE. s. m. Nom générique des sels composés d'acide arsénique et d'une base.

ARSENIC. s. m. (*Arsenicum.*) Métal qui a la propriété de se volatiliser au feu, sous la forme d'une fumée dont l'odeur est semblable à celle de l'ail.

ARSENICAL, ALE. adj. Qui tient des qualités de l'arsenic.

ARSÉNIQUE. adj. Formé d'arsenic et d'oxygène. (Ar-sé-nic-e.)

ARSÉNITE. s. m. Nom générique des sels composés d'oxyde d'arsenic et d'une base.

ART. s. m. (*Ars.*) Méthode pour faire un ouvrage, pour exécuter ou opérer qq. ch. selon certaines règles. | *Arts libéraux*, Ceux où l'intelligence a le plus de part. *Arts mécaniques*, Ceux qui exigent surtout le travail de la main ou l'emploi des machines. | *Beaux-arts*, La peinture, la sculpture, l'architecture, la musique, et la danse. | *Arts d'agrément*, Le dessin, la musique, la danse, etc., enseignés et appris comme moyens de plaire. | Industrie, talent que l'on emploie pour. | Secret, talent, moyen. | Ouvrage qui renferme des préceptes sur un art. | Se dit Au propre et au fig., par opposition à Nature. | Artifice. | Se disait Des humanités et de la philosophie. (Ar.)

ARTÈRE. s. f. (*Arteria.*) Vaisseau du corps de l'animal qui porte le sang du cœur vers les extrémités.

ARTÉRIEL, ELLE. adj. (*Arterialis.*) Qui appartient aux artères. (Ar-té-ri-ël; ë-le.)

ARTÉRIOLE. s. f. Petite artère.

ARTÉRIOLOGIE. s. f. (*Artéria, logos*, gr.) Partie de l'anatomie qui traite des artères. (Ar-té-ri-o-lo-jie.)

ARTÉRIOTOMIE. s. f. (*Artéria, tomé*, gr.) Ouverture qu'on fait à une artère avec la lancette.

ARTÉSIEN. adj. *V.* PUITS. (Ar-té-zi-in.)

ARTHRITIQUE. adj. des 2 g. (*Arthri-*

tis, gr.) Se dit Des maladies qui attaquent les jointures, et Des médicaments qu'on emploie contre. (Ar-tri-tic-e.)

ARTICHAUT. s. m. Plante potagère de la famille des Composées, qui porte une espèce de légume fait à peu près en forme de gros chardon. | Pièce de serrurerie qui est hérissée de plusieurs pointes et de crocs, et dont on garnit une clôture. (Ar-ti-chô.)

ARTICLE. s. m. (*Articulus.*) Jointure des os. Les articulations mobiles. *Amputation dans l'article*, Celle que l'on pratique en coupant un membre à l'endroit où il se joint au corps. | Se dit en parlant Des insectes, des différentes parties de leurs membres qui peuvent se mouvoir les unes sur les autres. | Se dit Des portions d'une tige ou d'un rameau comprises entre deux articulations. | Se dit fig. Des petites parties qui forment les divisions ou subdivisions d'un traité, d'un écrit, etc. | Se dit Des divers sujets sur lesquels roule une dissertation, etc. | Sujet, matière. | *Article de foi*, Chaque point de la croyance en matière de religion. | *À l'article de la mort*, Au dernier moment de la vie. | Se dit Des objets qu'un marchand a dans son magasin. | Celle des parties du discours qui précède ordinairement les noms substantifs.

ARTICULAIRE. adj. des 2 g. (*Articularis.*) Qui a rapport aux articulations. (Ar-ti-cu-lè-re.)

ARTICULATION. s. f. (*Articulatio.*) Jonction, jointure des os. | L'action de prononcer distinctement les syllabes, les mots. | *Articulation de faits*, Énonciation de faits article par article. (Ar-ti-cu-la-sion.)

ARTICULER. v. a. (*Articulare.*) Prononcer distinctement les lettres, les syllabes, les mots. | Énoncer par article. | Affirmer positivement et circonstancier. | Pron., Se dit Des os qui se joignent, qui s'unissent par articulation.

ARTIFICE. s. m. (*Artificium.*) Art, industrie. | Ruse, déguisement, fraude. | Toute composition de matières aisées à s'enflammer. (Ar-ti-fi-se.)

ARTIFICIEL, ELLE. adj. (*Artificialis.*) Qui se fait par art. | *Jour artificiel*, L'espace de temps compris entre le lever du soleil et son coucher. (Ar-ti-fi-si-èl; è-le.)

ARTIFICIELLEMENT. adv. Avec art. (Ar-ti-fi-si-ë-le-man.)

ARTIFICIER. s. m. Celui qui fait des feux d'artifice. (Ar-ti-fi-sié.)

ARTIFICIEUSEMENT. adv. D'une manière artificieuse. (Ar-ti-fi-sieu-ze-man.)

ARTIFICIEUX, EUSE. adj. (*Artificiosus.*) Plein d'artifice, de ruse. (Ar-ti-fi-sieû; ze.)

ARTILLÉ, ÉE. adj. Garni de son artillerie. (Vi.) (Ar-ti-llé [ll m.].)

ARTILLERIE. s. f. (*Ars.*) La partie du matériel de guerre qui comprend les canons, etc. | Troupes employées au service de l'artillerie. (Ar-ti-lle-rie [ll m.].)

ARTILLEUR. s. m. Militaire employé au service de l'artillerie. (Ar-ti-lleur [ll m.])

ARTIMON. s. m. (*Artimone*, it.) Nom du mât de l'arrière, le plus petit ou le troisième d'un grand bâtiment. | La voile aurique attachée au mât d'artimon, au-dessus de la poupe.

ARTISAN. s. m. (*Artigiano*, it.) Celui qui exerce un art mécanique, un métier. | Fig., Celui qui est l'auteur, la cause de qq. ch. (Ar-ti-zan.)

ARTISON. s. m. Insecte qui ronge les étoffes, etc.

ARTISONNÉ, ÉE. adj. Qui est troué par les insectes appelés Artisons. (Ar-ti-zo-né.)

ARTISTE. s. m. et f. (*Ars.*) Celui qui travaille dans un art où le génie et la main doivent concourir.

ARTISTEMENT. adv. Avec art et industrie. (Ar-tis-te-man.)

ARUM. s. m. (*Arum.*) Genre de plantes dont les fleurs naissent sur un réceptacle cylindrique et allongé, s'élevant d'une spathe en forme de cornet. (A-rô-me.)

ARUSPICE. s. m. (*Aruspex.*) Ministre de la religion chez les anciens Romains, dont la fonction consistait à chercher des présages dans les mouvements de la victime avant le sacrifice, et après, dans l'inspection de ses entrailles. (A-rus-pi-se.)

AS. s. m. (*Assis.*) Un point seul marqué sur un des côtés d'un dé, ou sur une carte. | Chez les Romains, Poids, monnaie particulière.

ASARET. s. m. (*Asaron*, gr.) Plante de la même famille que l'aristoloche, dont la tige est très-courte. (A-za-rë.)

ASBESTE. s. m. (*Asbestos.*) Pierre qui est composée de filets moins flexibles que ceux de l'amiante, et qui n'éprouve aucune altération dans le feu. (As-bès-te.)

ASCARIDE. s. m. (*Ascarides*, gr.) Petit ver rond qui ne se trouve que dans les gros intestins.

ASCENDANT, ANTE. adj. (*Ascendens.*) Qui va en montant. | Se dit Des astres qui montent sur l'horizon. | — Des personnes dont on descend. (A-san-dan.)

ASCENDANT. s. m. Le point de l'écliptique situé dans l'horizon oriental. | Point qui se lève, considéré par rapport à la nativité des personnes. | Fig., Penchant honnête ou vicieux qu'on supposait produit par l'influence d'un astre. | Certaine supériorité naturelle. | L'influence, le pouvoir qu'une personne a sur une autre. | Les personnes dont on descend.

ASCENSION. s. f. (*Ascensio.*) Action de monter, de s'élever. *Les apôtres se trouvèrent à l'ascension de Notre-Seigneur.* | Le jour auquel l'Église célèbre ce mystère. | L'action de s'élever dans les airs au moyen d'un aérostat. | *Ascension d'un astre*, Le

point de l'équateur qui se lève en même temps que cet astre. (A-san-sion.)

ASCENSIONNEL, ELLE. adj. *Force ascensionnelle*, La force par laquelle un corps tend à s'élever. (A-san sio-nël; ë-le.)

ASCÈTE. s. des 2 g. (*Asceta.*) Celui ou celle qui se consacre d'une manière particulière aux exercices de la piété. (A-sè-te.)

ASCÉTIQUE. adj. des 2 g. (*Asceticus.*) Qui a rapport aux exercices de la vie spirituelle. | Subst., Qui a embrassé la vie ascétique. (A-sé-tic-e.)

ASCIENS. s. m. pl. (*A, skia*, gr.) Sans ombre. Se dit Des habitants de la zone torride. (A-si-in.)

ASCITE. s. f. (*Askités*, gr.) L'hydropisie de l'abdomen. (A-si-te.)

ASCLÉPIADE. adj. et subst. m. (*Asclepiadeum.*) Se dit D'un vers grec ou latin, composé d'un spondée, de deux choriambes et d'un iambe.

ASCLÉPIADE. s. f., ou ASCLÉPIAS. s. m. (*Asklépios*, gr.) Genre de plantes à graines laineuses.

ASIARCHAT. s. m. (*Arché*, gr., *Asia.*) Magistrature annuelle qui était jointe au sacerdoce, et qui donnait le droit de présidence aux jeux sacrés célébrés en commun par les villes grecques d'Asie. (A-zi-ar-ca.)

ASIARQUE. s. m. Celui qui était revêtu de l'asiarchat. (A-zi-arc-e.)

ASIATIQUE. adj. des 2 g. (*Asiaticus.*) Qui appartient à l'Asie. (A-zi-a-tic-e.)

ASILE. s. m. (*Asylus.*) Lieu établi pour servir de refuge aux débiteurs, aux criminels. | Tout lieu où l'on se met à l'abri d'un danger, etc. | Retraite, habitation. | Maison où une personne qui n'a pas de quoi subsister trouve une retraite dans sa mauvaise fortune. | Fig., Les personnes et les choses qui protègent. (A-zi-le.)

ASINE. adj. f. (*Asinus.*) Il ne s'emploie que dans cette locution peu usitée, *Bête asine*, Un âne ou une ânesse. (A-zi-ne.)

ASPECT. s. m. (*Aspectus.*) Vue d'une personne ou d'une chose. | La manière dont une personne ou un objet s'offre à la vue. | Fig., Face, point de vue sous lesquels se présente une chose, une affaire. | La situation respective des planètes, par rapport à l'influence que les astrologues lui attribuaient sur les destinées humaines. (As-pë.)

ASPERGE. s. f. (*Asparagus.*) Plante potagère dont on mange la tige lorsqu'elle est encore jeune et tendre. (As-për-je.)

ASPERGER. v. a. (*Aspergere.*) Jeter de l'eau ou quelque autre liquide sur une personne. (As-për-jé.)

ASPERGÈS. s. m. Goupillon à jeter de l'eau bénite. | Moment de l'office où se fait la cérémonie de jeter de l'eau bénite. (As-për-jès.)

ASPÉRITÉ. s. f. (*Asperitas.*) Qualité de ce qui est raboteux, inégal. | Petite élévation qui rend une surface rude, inégale.

ASPERSION. s. f. (*Aspersio.*) Action d'asperger. L'action de jeter de l'eau bénite avec l'aspersoir. (As-për-sion.)

ASPERSOIR. s. f. Goupillon à jeter de l'eau bénite. (As-për-souar.)

ASPHALTE. s. m. (*Asphaltos*, gr.) Espèce de bitume solide, compacte, noir et luisant, que l'on trouve à la surface de qq. lacs. (As-fal-te.)

ASPHODÈLE. s. m. (*Asphodelus.*) Plante de la famille des Liliacées. (As-fo-dè-le.)

ASPHYXIE. s. f. (*Asphyxia.*) État de mort apparente et imminente, causé par la suspension de la respiration. (As-fic-sie.)

ASPHYXIER. v. a. Causer l'asphyxie. Pron., Se donner la mort au moyen d'une vapeur qui asphyxie. | ASPHYXIÉ, ÉE. subst. *Secours pour les noyés et les asphyxiés.* (As-fic-si-é.)

ASPIC. s. m. (*Aspis.*) Serpent dont la morsure est très-dangereuse.

ASPIC. s. m. Nom vulgaire de la grande lavande. *Huile d'aspic.*

ASPIC. s. m. Plat composé de viande et de gelée.

ASPIRANT, ANTE. adj. Qui aspire. *Pompe aspirante.* Sorte de pompe qui élève l'eau en faisant le vide. (As-pi-ran.)

ASPIRANT, ANTE. s. Celui, celle qui aspire à une chose.

ASPIRATION. s. f. (*Aspiratio.*) Action d'attirer l'air extérieur dans ses poumons. | L'action par laquelle une pompe élève l'eau en faisant le vide. | La manière de prononcer en aspirant. | Mouvement de l'âme vers Dieu. (As-pi-ra-sion.)

ASPIRER. v. a. (*Aspirare.*) Attirer l'air extérieur dans ses poumons. | L'action par laquelle une pompe aspirante élève l'eau en faisant le vide. | Prononcer plus ou moins fortement de la gorge. | Fig., Prétendre à qq. ch., désirer vivement.

ASPRE. s. m. Petite monnaie d'argent chez les Turcs.

ASSA. s. f. Suc végétal concret. L'*Assa dulcis*, qui est la résine du benjoin, et l'*Assa fœtida*, autre résine d'une odeur désagréable, antispasmodique.

ASSAILLANT. s. m. Celui qui attaque. Un homme qui assiège une place. (A-sa-llan [ll m.].)

ASSAILLIR. v. a. (*Ad, salire.*) (*J'assaille, nous assaillons, ils assaillent. J'assaillais. J'assaillis. J'assaillirai. J'assaillirais. Que j'assaille. Que J'assaillisse.*) Attaquer vivement. (A-sa-llir [ll m.].)

ASSAINIR. v. a. (*Ad, sanus.*) Rendre sain, (A-së-nir.)

ASSAINISSEMENT. s. m. Action d'assainir, ou Le résultat de cette action. (A-së-ni-se-man.)

ASSAISONNEMENT. s. m. Ce qui sert à assaisonner. | L'action et la manière d'as-

saisonner. | Ce qui rend une chose plus piquante, plus agréable. (A-së-zo-ne-man.)

ASSAISONNER. v. a. Accommoder avec des ingrédients. | Fig., Accompagner ce qu'on dit, ce qu'on fait, de manières agréables. (A-së-zo-né.)

ASSAKI. s. f. Titre de la sultane favorite du Grand Seigneur.

ASSASSIN. s. m. (*Haschischin*, ar.) Celui qui assassine. | Fig., Petite mouche noire que les femmes se plaçaient autrefois au-dessous de l'œil. (A-sa-sin.)

ASSASSIN, INE. adj. Qui assassine. | Fig. et fam., *Des yeux assassins*, Capables d'inspirer une grande passion.

ASSASSINAT. s. m. Action d'attenter, de dessein formé, à la vie d'une personne. | Outrage fait de dessein formé. | Acte, discours qui porte un préjudice grave. (A-sa-si-na.)

ASSASSINER. v. a. Attenter, de guet-apens, à la vie de qqn. | Outrager, excéder de coups en trahison. | Importuner avec excès. (A-sa-si-né.)

ASSAUT. s. m. (*Assultus.*) Attaque pour emporter de vive force une ville. | L'action de tout ce qui assaille avec violence. | Toute sollicitation vive et pressante. | Exercice qui s'exécute avec des fleurets, et qui représente un véritable combat à l'épée. (A-sô.)

ASSEMBLAGE. s. m. Union, réunion. | La manière de joindre ensemble des pièces de bois. | L'action de réunir les feuilles d'un volume selon l'ordre de leurs signatures. (A-san-bla-je.)

ASSEMBLÉE. s. f. coll. Réunion d'un nombre plus ou moins considérable de personnes dans un même lieu. | Corps délibérant. | Fig., *L'assemblée des fidèles*, L'Église. | Réunion de personnes en société. | Lieu où se rendent les chasseurs. | La batterie de tambour, la sonnerie de trompette, par laquelle on avertit les soldats d'une troupe de se réunir. (A-san-blée.)

ASSEMBLER. v. a. (*Simul.*) Mettre ensemble. | Réunir, convoquer. | Joindre plusieurs pièces de bois, en sorte qu'elles ne fassent qu'un corps. | Réunir les feuilles d'un volume selon l'ordre de leurs signatures. (A-san-blé.)

ASSEMBLEUR, EUSE. s. Ouvrier qui fait les assemblages, dans une imprimerie ou une librairie. (A-san-bleur; ze.)

ASSENER. v. a. (*Assignare.*) (*J'assène. J'assènerai.*) Porter un coup violent. (A-se-né.)

ASSENTIMENT. s. m. Consentement volontaire. | L'approbation intérieure et forcée qu'on donne à une chose évidemment vraie, évidemment bonne. (A-santi-man.)

ASSENTIR. v. n. (*Assentire.*) Est suivi de *à*. Donner son assentiment. (Vi.) (A-san-tir.)

ASSEOIR. v. a. (*Assidere.*) (*J'assieds, il assied; nous asseyons, ils asseyent. J'asseyais J'assis. J'assiérai* ou *J'asseyerai. J'assiérai.* ou *J'asseyerais. Assieds, asseyez. Que j'asseye. Que j'assisse. Asseyant.* Ou autrement *J'assois, il assoit; nous assoyons, vous assoyez, ils assoient. J'assoyais. J'assoirai J'assoirais. Assois, assoyez. Que j'assoie. Assoyant.*) Mettre qqn. sur un siége. | Pron. Se mettre sur un siége. | Poser solidement et à demeure. | Placer, établir. | *Asseoir un cheval*, Dresser un cheval à galoper avec la croupe plus basse que les épaules. | *Asseoir les ventes*, Marquer le canton de bois qui doit être coupé. (A-souar.)

ASSERMENTER. v. a. (*Sacramentum.*) Lier par un serment. (A-sër-man-té.)

ASSERTION. s. f. (*Assertio.*) Proposition qu'on avance et qu'on soutient comme vraie. (A-sër-sion.)

ASSERVIR. v. a. (*Ad, servire.*) Assujettir, réduire à une extrême dépendance. (A-sër-vir.)

ASSERVISSANT, ANTE. adj. Qui asservit; se dit Des choses. (A-sër-vi-san.)

ASSERVISSEMENT. s. m. État de ce qui est asservi. (A-sër-vi-se-man.)

ASSESSEUR. s. m. Officier de justice adjoint à un juge principal. (A-së-seur.)

ASSEZ. adv. Suffisamment, autant qu'il faut. | Il sert aussi à affaiblir la signification des mots auxquels on le joint, — Ou à renforcer le sens. | Explétif, *Assez peu, Assez souvent.* (A-sé.)

ASSIDU, UE. adj. (*Assiduus.*) Qui est exact à se rendre où son devoir l'appelle. | Qui a une application continuelle. | Qui rend des soins continuels à qqn. | Marque la continuité ou la fréquente répétition. (A-si-du.)

ASSIDUITÉ. s. f. (*Assiduitas.*) Exactitude à se trouver aux lieux où le devoir appelle. | Application continuelle à une chose. | La présence fréquente d'une personne dans un lieu, auprès de qqn. (A-si-dui-té.)

ASSIDÛMENT. adv. D'une manière assidue. (A-si-dû-man.)

ASSIÉGEANT, ANTE. adj. Qui assiége. | Subst. plur. *Les assiégeants et les assiégés.* (A-sié-jan.)

ASSIÉGER. v. a. (*Assidere.*) Faire le siége d'une place de guerre, etc. | Se dit Des personnes qui sont enfermées dans une place assiégée. | Se dit fig. Des choses. | Se dit D'une foule qui se présente avec empressement à l'entrée de qq. lieu public, etc. | Obséder, poursuivre, importuner. | ASSIÉGÉ, ÉE. subst. Ceux qui sont dans une place assiégée. (A-sié-jé.)

ASSIETTE. s. f. (*Assidere.*) Situation, manière d'être assis, couché, placé. | La situation du cavalier sur la selle. | La meilleure situation. | La situation d'un corps posé sur un autre. | Se dit D'une maison, d'une

ville, d'une forteresse, et fig. De la disposition de l'esprit. | La répartition des impôts. | Vaisselle plate sur laquelle chacun, à table, reçoit ce qu'il veut manger. | Ce qu'une assiette contient. (A-siè-te.)

ASSIETTÉE. s. f. Plein une assiette. (A-sié-tée.)

ASSIGNABLE. adj. des 2 g. Qui peut être déterminé avec précision. (A-si-*na*-ble [n m.].)

ASSIGNAT. s. m. (*Assignatus.*) Assignation d'une rente sur un héritage qui demeure nommément affecté au payement annuel de cette rente. (Vi.) | Sorte de papier-monnaie dont le payement était assigné sur la vente des biens nationaux. (A-si-*na* [n m.].)

ASSIGNATION. s. f. (*Assignatio.*) Action d'affecter un fonds au payement d'une dette, etc. | Mandat délivré à qqn. pour recevoir une somme assignée sur un certain fonds. | Exploit par lequel on assigne une personne à comparaître par-devant le juge. | Rendez-vous. (A-si-*na*-sion [n m.].)

ASSIGNER. v. a. (*Assignare.*) Assigner un fonds au paiement d'une rente, etc. | Déterminer, faire connaître. | Fixer, donner, attribuer. | Sommer par un exploit de comparaître devant le juge. | ASSIGNÉ. subst. Celui qui a reçu un exploit d'ajournement. (A-si-*né* [n m.].)

ASSIMILATION. s. f. (*Assimilatio.*) Action d'assimiler. | L'action par laquelle un corps vivant s'empare de certaines matières étrangeres à sa substance, et se les approprie. (A-si-mi-la-sion.)

ASSIMILER. v. a. Rendre semblable. | Présenter comme semblable. | Pron., Se comparer à. | Se dit De l'acte par lequel les corps vivants exercent leur faculté d'assimilation. (A-si-mi-lé.)

ASSISE. s. f. Rang de pierres de taille qu'on pose horizontalement pour construire une muraille. | Au plur., Certaines séances extraordinaires que tenaient les officiers des seigneurs de fiefs; — Les assemblées de seigneurs convoquées par le prince pour juger des causes importantes et solennelles. | Session d'une cour criminelle.—En France, *Cour d'assises*, Les tribunaux criminels. (A-si-ze.)

ASSISTANCE. s. f. Présence d'un officier public à qq. opération, d'un ecclésiastique dans qqne. des fonctions de son ministère. | Personnes assemblées en qq. lieu. | Corps des assistants qui composent le conseil d'un ordre. | Aide, secours. (A-sis-tan-se.)

ASSISTANT, ANTE. adj. (*Assistens.*) Qui est présent en un lieu. | Ecclésiastique qui seconde l'officiant dans qq. grande cérémonie religieuse. | Subst., Prêtre assistant. | Personne quelconque présente en un lieu. | Se dit De ceux qui sont établis pour aider le supérieur général dans ses fonctions. (A-sis-tan.)

ASSISTER. v. n. (*Assistere.*) Être présent par quelque motif. | *Assister à un jugement*, Faire partie du tribunal qui prononce un jugement. | V. a., Secourir, aider. | Accompagner pour qq. action. (A-sis-té.)

ASSOCIATION. s. f. Union de plusieurs personnes qui se joignent ensemble pour qq. intérêt commun, etc. (A-so-si-a-sion.)

ASSOCIER. v. a. (*Associare.*) Prendre qqn. pour compagnon, pour collègue. | Fig., Unir, joindre. | Hanter, fréquenter. | ASSOCIÉ, ÉE. subst. *C'est mon associé.* (A-so-si-é.)

ASSOGUE. s. f. Mot esp. Vif-argent. Galion d'Espagne destiné à porter en Amérique le vif-argent dont on se sert pour épurer l'or. (A-sog-e.)

ASSOLEMENT. s. m. Partage de terres labourables en grandes portions. (A-so-le-man.)

ASSOLER. v. a. (*Solum.*) Diviser des terres labourables par soles. (A-so-lé.)

ASSOMMANT, ANTE. adj. Qui est excessivement fatigant, ennuyeux. Fam. (A-so-man.)

ASSOMMER. v. a. (*Assumere.*) Tuer avec qq. ch. de pesant. | Battre avec excès. | Se dit fig. De ce qui incommode, importune, ou afflige. (A-so-mé.)

ASSOMMOIR. s. m. Sorte de piége que l'on tend surtout aux bêtes puantes, etc., et qui est disposé de manière à les assommer lorsqu'elles s'y prennent. | Bâton garni, à l'une de ses extrémités, d'une balle de plomb enveloppée de ficelle. (A-so-mouar.)

ASSOMPTION. s. f. (*Assumptio.*) L'enlèvement miraculeux de la sainte Vierge au ciel par les anges. | Jour auquel l'Église célèbre la fête de cet enlèvement. | Tableau ou estampe qui représente l'assomption de la Vierge. | La seconde proposition d'un syllogisme. (A-sonp-sion.)

ASSONANCE. s. f. (*Ad*, *sonare.*) Ressemblance imparfaite de son dans la terminaison des mots. (A-so-nan-se.)

ASSONANT, ANTE. adj. Qui produit une assonance. (A-so-nan.)

ASSORATH ou ASSONAH. s. f. *V.* SONNA.

ASSORTIMENT. s. m. Convenance de plusieurs choses entre elles. | L'assemblage complet de certaines choses qui vont ordinairement ensemble. | Supplément de différentes sortes de caractères, servant à compléter une fonte. | Fonds, collection de marchandises de même genre. (A-sor-ti-man.)

ASSORTIR. v. a. (*Ad*, *sortiri.*) Mettre ensemble plusieurs choses qui se conviennent. | Fig., se dit Des personnes. | Fournir de

toutes les choses convenables. | Convenir. (A-sor-tir.)

ASSORTISSANT, ANTE. adj. Qui assortit bien. (A-sor-ti-san.)

ASSOTER. v. a. (*Stultus.*) Infatuer d'une passion, rendre sottement amoureux. | Pron., Prendre un sot amour. (A-so-té.)

ASSOUPIR. v. a. (*Sopire.*) Endormir à demi, causer une disposition prochaine au sommeil. | Suspendre, affaiblir. | Fig., Empêcher l'éclat, le progrès, les suites de qq. ch. de fâcheux. (A-sou-pir.)

ASSOUPISSANT, ANTE. adj. Qui assoupit. (A-sou-pi-san.)

ASSOUPISSEMENT. s. m. État d'une personne assoupie. | Fig., Grande nonchalance, grande négligence. (A-sou-pi-se-man.)

ASSOUPLIR. v. a. (*Supplex.*) Rendre souple. | *Assouplir un cheval*, L'habituer à se mouvoir avec souplesse. (A-sou-plir.)

ASSOURDIR. v. a. (*Surdus.*) Se dit D'un bruit très-fort, qui cause une surdité passagère; — D'un grand bruit qui ne permet d'entendre aucun autre son. | Diminuer la lumière et les détails dans les demi-teintes. (A-sour-dir.)

ASSOURDISSANT, ANTE. adj. Qui assourdit. (A-sour-di-san.)

ASSOUVIR. v. a. (*Ad, sopire.*) Rassasier pleinement, apaiser une faim vorace. (A-sou-vir.)

ASSOUVISSEMENT. s. m. Action d'assouvir; État de ce qui est assouvi. (A-sou-vi-se-man.)

ASSUJETTIR. v. a. (Qqns. écrivent *Assujétir.*) (*Ad, subjicere.*) Soumettre, ranger sous sa domination. | Astreindre, obliger à. Arrêter une chose de telle sorte, qu'elle soit stable et sans mouvement. (A-su-jë-tir.)

ASSUJETTISSANT, ANTE. adj. Qui astreint, qui exige beaucoup d'assiduité. (A-su-jë-ti-san.)

ASSUJETTISSEMENT. s. m. État de dépendance. | Fig., Sujétion, contrainte, obligation habituelle. (A-su-jë-ti-se-man.)

ASSUMER. v. a. (*Assumere.*) Prendre. *Assumer sur soi la responsabilité d'une chose.* (A-su-mé.)

ASSURANCE. s. f. Certitude. | Confiance. | Promesse, protestation, affirmation. | Hardiesse. | Sûreté. | Promesse, obligation, nantissement, etc. | Traité par lequel, moyennant une somme convenue, on s'engage à rembourser la valeur de certains objets, dans le cas où ils seraient détruits. (A-su-ran-se.)

ASSURÉMENT. adv. Certainement, sûrement. (A-su-ré-man.)

ASSURER. v. a. (*Securus.*) Rendre stable, affermir. | Accoutumer à ne point trembler, à ne point s'effrayer. | *Assurer la bouche d'un cheval*, Accoutumer un cheval à souffrir le mors. | Rendre une chose sûre. | Garantir un droit. | Garantir, par un acte, la propriété d'un bien. | Prendre des moyens sûrs pour qu'une chose ne manque pas au besoin. | S'engager, moyennant une somme convenue, à rembourser la valeur de certains objets, s'ils viennent à être perdus. | Affirmer, certifier une chose. | Engager fortement qqn. à regarder une chose comme certaine, à y croire. | Rendre certain d'une chose. | Pron., Être persuadé, avoir la certitude, la confiance que. | Avec *dans* et *en*, Établir sa confiance. | Se procurer la certitude d'un fait. | S'assurer de la protection, du suffrage. | *S'assurer de qq. ch.*, Prendre ses précautions pour en être le maître. | ASSURÉ, ÉE. adj. Qui est sûr, qui met en sûreté. | Infaillible, certain. | Hardi, sans crainte. | Subst., Celui qui a fait assurer. (A-su-ré.)

ASSUREUR. s. m. Celui qui, pour certaine somme, assure les navires de commerce, les maisons, etc. (A-su-reur.)

ASTER. s. m. (*Astér.*) Genre de plantes à fleurs radiées. (As-tèr.)

ASTÉRIE. s. f. (*Astér*, gr.) Genre d'animaux marins de la classe des Zoophytes.

ASTÉRISME. s. m. (*Astér*, gr.) Constellation, assemblage de plusieurs étoiles.

ASTÉRISQUE. s. m. (*Astériskos*, gr.) Signe en forme d'étoile (*), qui indique un renvoi, ou qu'on emploie pour qq. désignation convenue. (As-té-rise-e.)

ASTHMATIQUE. adj. des 2 g. et subst. m. Qui a un asthme, qui est sujet à l'asthme. (Az-ma-tic-e; ou As-ma-tic-e.)

ASTHME. s. m. (*Asthma*, gr.) Maladie nerveuse caractérisée par une grande difficulté de respirer, qui revient périodiquement. (Az-me; ou As-me.)

ASTICOTER. v. a. Contrarier, tracasser qq. sur de petites choses. Fam.

ASTRAGALE. s. m. (*Astragalus.*) Moulure ronde qui embrasse l'extrémité supérieure d'une colonne. | L'un des os du tarse, le plus gros après le calcanéum.

ASTRAGALE. s. m. Genre de plantes légumineuses, dont quelques-unes donnent des sucs gommeux.

ASTRAL, ALE. adj. Qui appartient aux astres, Qui offre quelque rapport avec les astres.

ASTRE. s. m. (*Astrum.*) Il se dit en général De tous les corps célestes. | Poétiq., *L'astre du jour*, Le soleil. | Corps céleste par rapport à son influence prétendue sur les corps terrestres.

ASTRÉE. s. f. (*Astræa.*) Sorte de polypier pierreux dont la surface est parsemée d'étoiles.

ASTREINDRE. v. a. (*Astringere.*) Assujettir. (Astrin-dre.)

ASTRICTION. s. f. (*Astrictio.*) Action d'une matière astringente sur l'économie animale. (As-tric-sion.)

ASTRINGENT, ENTE. adj. et subst. m. (*Astringens.*) Se dit Des substances, des médicaments qui resserrent. (As-trin-jan; an-te.)

ASTROÏTE. s. f. (*Astron*, gr.) Sorte de polypier. | Espèce de pierre à laquelle la magie orientale attribuait de grandes vertus.

ASTROLABE. s. m. (*Astrolabium.*) Instrument astronomique qui servait autrefois pour mesurer la hauteur des astres au-dessus de l'horizon. | Projection de la sphère.

ASTROLOGIE. s. f. (*Astrologia.*) Art suivant les règles duquel on prétendait connaître l'avenir par l'inspection des astres. (As-tro-lo-jie.)

ASTROLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'astrologie. | *Figure astrologique*, La description du thème céleste. (As-tro-lo-jic-e.)

ASTROLOGUE. s. m. (*Astrologus.*) Celui qui s'adonne à l'astrologie judiciaire. (As-tro-log-e.)

ASTRONOME. (*Astronomus.*) Celui qui connaît et pratique l'astronomie.

ASTRONOMIE. s. f. (*Astronomia.*) Science qui apprend à déterminer les positions relatives des astres, à constater les lois de leurs mouvements, etc.

ASTRONOMIQUE. adj. des 2 g. (*Astronomicus.*) Qui appartient à l'astronomie. (As-tro-no-mic-e.)

ASTRONOMIQUEMENT. adv. Suivant les principes de l'astronomie. (As-tro-no-mic-e-man.)

ASTUCE. s. f. (*Astus.*) Finesse, ruse qui a pour objet le mal. (As-tu-se.)

ASTUCIEUSEMENT. adv. Avec astuce. (As-tu-sieu-ze-man.)

ASTUCIEUX, EUSE. adj. Qui a de l'astuce. (As-tu-si-eû; ze.)

ASYLE. s. m. *V.* Asile.

ASYMPTOTE. s. f. (*A*, *sun*, *ptôtos*, gr.) Ligne droite qui, indéfiniment prolongée, s'approche continuellement d'une courbe, sans pouvoir jamais la couper. (A-sinp-to-te.)

ASYMPTOTIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient ou qui a rapport à l'asymptote. (A-sinp-to-tic-e.)

ATARAXIE. s. f. (*A*, *taraxio*, gr.) Quiétude, calme, tranquillité de l'ame. (A-ta-rac-sie.)

ATAXIE. s. f. (*Ataxis.*) Toute espèce de désordre ou d'irrégularité dans la marche des maladies. | L'état de désordre de ce qu'on appelait *Fièvre nerveuse.* (A-tac-sie.)

ATAXIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à l'ataxie. (A-tac-sic-e.)

ATELIER. s. m. (*Atillamentum*, b. l.) Lieu où travaillent réunis des artistes ou des ouvriers. | Lieu de travail d'un peintre, etc. | *Atelier du sculpteur,* Constellation de l'hémisphère austral. | La réunion de ceux qui travaillent dans un atelier. | Réunion d'élèves travaillant sous un même maître. (A-te-lié.)

ATELLANES. s. f. pl. (*Atellanus.*) Espèce de farces, en usage sur le théâtre romain. (A-tél-la-ne.)

ATÉMADOULET. s. m. Titre du premier ministre de Perse. (A-té-ma-dou-lé.)

ATERMOIEMENT. s. m. Accommodement d'un débiteur avec ses créanciers, qui lui accordent des délais ou la remise d'une partie de ses dettes. (A-tër-moua-man.)

ATERMOYER. v. a. (*Ad*, *terminus.*) Reculer les termes d'un payement. | Pron., Faire un atermoiement avec ses créanciers. (A-tër-moua-ié.)

ATHÉE. s. m. (*Atheus.*) Celui qui ne reconnaît point de Dieu. | Adj. des 2 g. Qui nie la Divinité. (A-tée.)

ATHÉISME. s. m. L'opinion, la doctrine des athées. (A-té-is-me.)

ATHÉNÉE. s. m. (*Athenæum.*) Lieu public où les rhéteurs et les poëtes lisaient leurs ouvrages, et où ceux qui enseignaient les beaux-arts donnaient leurs leçons. | Établissement où s'assemblent des savants et des gens de lettres. (A-té-née.)

ATHLÈTE. s. m. (*Athleta.*) Celui qui combattait à la lutte ou au pugilat. | Fig., Homme fort et robuste, adroit aux exercices du corps. (At-lè-te.)

ATHLÉTIQUE. s. f. L'art des athlètes. (At-lé-tic-e.)

ATHLÉTIQUE. adj. des 2 g. (*Athleticus.*) Qui appartient, qui est propre à l'athlète.

ATHLOTHÈTE. s. m. (*Athlothetês*, gr.) Officier qui, chez les anciens Grecs, présidait aux jeux gymnastiques. (At-lo-tè-te.)

ATINTER. v. a. Parer, orner avec trop d'affectation.

ATLANTE. s. m. (*Atlantes.*) Figure qui soutient sur le cou et les épaules une corniche, une tribune, etc.

ATLANTIQUE. adj. des 2 g. (*Atlanticus.*) *Mer* ou *Océan Atlantique*, Le grand Océan, qui est entre l'ancien et le nouveau monde. | *Format atlantique*, Celui où la feuille entière ne forme qu'un seul grand feuillet ou deux pages. | Subst. fém., La mer Atlantique. (At-lan-tic-e.)

ATLAS. s. m. (*Atlas.*) Recueil de cartes géographiques; — De planches, etc., qu'on joint à un ouvrage. | La première vertèbre du cou.

ATMOSPHÈRE. s. f. (*Atmosphæra.*) La masse d'air qui environne la terre. | Mesure de forces dans les machines. | Tout fluide subtil et élastique qui enveloppe un corps et en suit les mouvements. (At-mo-sfè-re.)

ATMOSPHÉRIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à l'atmosphère. (At-mo-sfé-ric-e.)

ATOME. s. m. (*Atomus.*) Corps re-

gardé comme indivisible. | Grain de petite poussière qui voltige en l'air. | Fig., exprime L'extrême petitesse de certains corps relativement à d'autres. (A-to-me.)

ATONIE. s. f. (*A*, *tonos*, gr.) Défaut de ton, faiblesse des organes.

ATONIQUE. adj. des 2 g. Qui résulte de l'atonie. (A-to-nic-e.)

ATOUR. s. m. Au plur., Parure des femmes. | *Dame d'atour*, Dame dont la charge est de présider à l'habillement et à la toilette de la reine ou des princesses.

ATOURNER. v. a. (*Ad*, *tornare*.) Orner, parer. (Vi.)

ATOUT. s. m. (*Ad*, *totus*.) Carte de la même couleur que celle qui retourne. (A-tou.)

ATRABILAIRE. adj. des 2 g. et subst. Nom donné par les anciens médecins aux mélancoliques et aux hypocondres. (A-tra-bi-lè-re.)

ATRABILE. s. f. (*Atra*, *bilis*.) Bile noire, mélancolie.

ÂTRE. s. m. (*Ater*.) L'endroit de la cheminée où l'on fait le feu. | *L'âtre d'un four*, La partie plane.

ATROCE. adj. des 2 g. (*Atrox*.) Énorme, excessif. | Très-violent. | Qui a beaucoup de cruauté. (A-tro-se.)

ATROCEMENT. adv. Avec atrocité. (A-tro-se-man.)

ATROCITÉ. s. f. (*Atrocitas*.) Énormité, excès. | Action atroce, très-cruelle. | Extrême cruauté. (A-tro-si-té.)

ATROPHIE. s. f. (*Atrophia*.) Amaigrissement excessif du corps, ou seulement d'une partie du corps. (A-tro-fie.)

ATROPHIÉ, ÉE. adj. Qui est dans l'atrophie. *Membre atrophié*. (A-tro-fi-é.)

ATTABLER (S'). v. pron. (*Ad*, *tabula*.) Se mettre à table pour y demeurer longtemps. | Faire asseoir à table. | Fam. (Sa-ta-blé.)

ATTACHANT, ANTE. adj. Qui attache, qui fixe fortement l'attention. (A-ta-chan.)

ATTACHE. s. f. Lien, etc. Ce qui sert à attacher. | L'endroit où vient s'attacher, se fixer l'extrémité d'un muscle. | *Lettres d'attache*, Commissions expédiées pour l'exécution de qq. arrêt. (Vi.) | Fig., Consentement, agrément. | Tout ce qui occupe l'esprit, ou qui engage le cœur, et le tient en dépendance. (A-ta-che.)

ATTACHEMENT. s. m. Sentiment qui fait qu'on s'attache fortement et volontairement. | Grande application. (A-ta-che-man.)

ATTACHEMENTS. s. m. pl. Les notes des ouvrages de diverses espèces que l'on prend, lorsqu'ils sont encore apparents, pour y avoir recours dans le règlement des mémoires. (A-ta-che-man.)

ATTACHER. v. a. Joindre, fixer une chose à une autre. | *Attacher les yeux*, Captiver les regards. | Donner à. | Fig., Poursuivre, s'acharner contre. | Lier par qq. ch. qui engage; Joindre par l'affection. | *S'attacher à qqn.*, Se dévouer à son service; Concevoir pour lui de l'affection. | Appliquer, intéresser vivement, tenir à. (A-ta-ché.)

ATTAQUABLE. adj. des 2 g. Qui peut être attaqué. (A-ta-ca-ble.)

ATTAQUANT. s. m. Assaillant, celui qui attaque. (A-ta-can.)

ATTAQUE. s. f. Action d'attaquer. L'action par laquelle on engage le combat. | Un assaut donné à une place. | Travaux qu'on fait pour s'approcher d'une place assiégée. | Fig., Agression, atteinte, insulte. | Parole lâchée comme sans dessein, pour sonder l'intention de qqn., ou pour le piquer. | Fig., Apparition soudaine, accès subit. (A-tac-e.)

ATTAQUER. v. a. Assaillir, être agresseur. | *Attaquer qqn. en justice*, Lui intenter une action judiciaire. *Attaquer un acte*, En contester la validité. | Avec le pron. pers., *S'attaquer à qqn.*, L'offenser ouvertement, se déclarer contre lui. | *Attaquer un cheval*, Le piquer vigoureusement avec l'éperon. | Fig., Porter atteinte à qq. ch. | Ronger, détériorer. | Entamer, entreprendre. Fam. (A-tac-é.)

ATTEINDRE. v. a. (*Attingere*.) (*J'atteins. J'atteignais. J'atteignis. J'atteindrai. J'atteindrais. Atteins. Que j'atteigne. Que j'atteignisse. Atteignant.*) Frapper de loin avec qq. ch. | Fig., *Atteindre son but*, Réussir. | Fig., Porter atteinte, léser. | Parvenir à un terme. | Attraper en chemin. | Égaler. | V. n., Toucher à une chose qui est à une distance assez éloignée. (A-tin-dre.)

ATTEINTE. s. f. Coup dont on est atteint. | Coup qu'un cheval se donne, ou qu'il reçoit d'un autre cheval. | Fig., L'effet de ce qui cause un mal, un dommage. | Attaque de certaine maladie. | Impression. (A-tin-te.)

ATTELAGE. s. m. Chevaux, bœufs, etc., qui sont nécessaires pour tirer la charrue ou pour traîner des voitures. | Six ou huit chevaux propres à être attelés ensemble à un carrosse. (A-te-la-je.)

ATTELER. v. a. (*Ad*, *telum*.) Attacher des animaux de trait à une voiture, etc. | Pron., se dit De gens qui s'attachent à qq. voiture pour la traîner. (A-te-lé.)

ATTELLE. s. f. Morceau de bois chantourné qu'on attache au collier des chevaux de harnais. | Une petite pièce de bois, etc., dont on se sert dans le traitement des fractures pour maintenir les fragments des os. (A-té-le.)

ATTENANT, ANTE. adj. (*Attinens*.) Contigu, qui est tout proche, tout contre. Fam. (A-te-nan.)

ATTENANT. prép. Joignant, tout proche, contre. (Vi.)

ATTENDRE. v. a. (*Attendere*.) Rester en un lieu où l'on compte qu'une personne

tiendra, qu'une chose sera apportée, amenée. | Prov., fig. et ironiq., *Attendez-moi sous l'orme*, se dit D'une promesse sur laquelle il ne faut pas compter. | Compter sur l'arrivée, sur la venue d'une personne ou d'une chose. | Se dit De certaines choses qui menacent une personne, ou qui lui sont destinées. | Différer ou cesser de faire une chose jusqu'à l'arrivée d'une personne, jusqu'à un certain temps. | Se joint avec la prépos. *A*. *Attendez à la belle saison*. | Avec la prép. *Après*, il marque Le besoin qu'on a de la personne ou de la chose qu'on attend, ou l'impatience avec laquelle on attend. | Avec la prép. *De*, il signifie Espérer, se promettre qq. ch. | Pron., Se tenir comme assuré de qq. ch., compter sur qqn. | EN ATTENDANT. loc. adv. Jusqu'à tel moment. | Loc. conj., Jusqu'à ce que. | ATTENDU, absol., Vu, eu égard à. | ATTENDU QUE. loc. conj. Vu que, comme, car. (A-tan-dre.)

ATTENDRIR. v. a. (*Tener*.) Rendre tendre et facile à manger. | Fig., Émouvoir de compassion, de tendresse, toucher. (A-tan-drir.)

ATTENDRISSANT, ANTE. adj. Qui attendrit. (A-tan-dri-san.)

ATTENDRISSEMENT. s. m. Sentiment par lequel on s'attendrit; ou État d'une âme attendrie. (A-tan-dri-se-man.)

ATTENTAT. s. m. (*Attentare*.) Entreprise criminelle ou illégale contre les personnes ou les choses. (A-tan-ta.)

ATTENTATOIRE. adj. des 2 g. Qui attente. Se dit Des choses. | Qui va contre l'autorité d'une juridiction. (A-tan-ta-toua-re.)

ATTENTE. s. f. L'état de celui qui attend, ou Le temps pendant lequel on est à attendre. | L'espérance, l'opinion qu'on a conçue. | *Pierres d'attente*, Pierres qui saillent à l'extrémité d'un mur. (A-tan-te.)

ATTENTER. v. n. (*Attentare*.) Commettre un attentat. (A-tan-té.)

ATTENTIF, IVE. adj. Qui a de l'attention. | Rempli d'attention, de politesse. (A-tan-tif.)

ATTENTION. s. f. (*Attentio*.) Application d'esprit à. | Absol., Soyez attentif. | Soin officieux, obligeant. | Disposition qui porte à rendre des soins. (A-tan-sion.)

ATTENTIVEMENT. adv. Avec attention. (A-tan-ti-ve-man.)

ATTÉNUANT, ANTE. adj. (*Attenuans*.) Qui atténue. | Qui diminue la gravité d'un crime, d'un délit. (A-té-nu-an.)

ATTÉNUATION. s. f. (*Attenuatio*.) Diminution de forces. | Diminution des charges contre un accusé. (A-té-nu-a-sion.)

ATTÉNUER. v. a. (*Attenuare*.) Diminuer les forces, l'embonpoint. | *Atténuer les humeurs*, Les rendre plus fluides. | Diminuer, rendre moins grave. (A-té-nu-é.)

ATTERRAGE. s. m. Proximité de la terre; parage voisin de la terre. | L'action d'arriver de la haute mer dans le voisinage d'une terre. (A-tê-ra-je.)

ATTERRER. v. a. (*Ad*, *terra*.) Abattre, renverser par terre. | Fig., Ruiner entièrement. | Accabler, affliger excessivement. | Arriver de la haute mer dans le voisinage d'une terre, et la reconnaître. (A-tê-ré.)

ATTERRIR. v. n. (*Ad*, *terra*.) Prendre terre. (A-tê-rir.)

ATTERRISSAGE. s. m. Action d'atterrir. (A-tê-ri-sa-je.)

ATTERRISSEMENT. s. m. Amas de terre formé par la vase ou par le sable le long d'un rivage. (A-tê-ri-se-man.)

ATTESTATION. s. f. (*Attestatio*.) Certificat, témoignage donné par écrit. (A-tès-ta-sion.)

ATTESTER. v. a. (*Attestari*.) Assurer, certifier. | Prendre à témoin. (A-tès-té.)

ATTICISME. s. m. (*Atticismus*.) Délicatesse de langage, finesse de goût. | Forme de langage particulière au dialecte attique. (At-ti-sis-me.)

ATTICISTE. s. m. Nom des auteurs grecs qui se sont étudiés à imiter en tout le style des écrivains attiques. (A-ti-sis-te.)

ATTIÉDIR. v. a. (*Tepidus*.) Rendre tiède ce qui est chaud. | Fig., Diminuer, amortir la vivacité. (A-tié-dir.)

ATTIÉDISSEMENT. s. m. État d'une chose qui passe de la chaleur à la tiédeur. | Diminution de ferveur dans la dévotion. (A-tié-di-se-man.)

ATTIFER. v. a. Orner, parer. Fam. (A-ti-fé.)

ATTIFET. s. m. Ornement de tête pour les femmes. (A-ti-fé.)

ATTIQUE. adj. des 2 g. (*Atticus*.) Qui a rapport à la manière et au goût des anciens Athéniens. | Fig., *Sel attique*, Ce qui porte le caractère d'une plaisanterie délicate et fine. (A-tic-e.)

ATTIQUE. s. m. Petit étage qui est au-dessus de la corniche supérieure d'un édifice.

ATTIQUEMENT. adv. Dans le dialecte attique. (A-tic-e-man.)

ATTIRAIL. s. m. coll. Grande quantité, grande diversité de choses nécessaires pour certains usages. | Fam., Grande quantité de bagage inutile. (A-ti-rall [ll m.].)

ATTIRANT, ANTE. adj. Qui attire. (A-ti-ran.)

ATTIRER. v. a. (*Attrahere*.) Tirer, faire venir à soi. (A-ti-ré.)

ATTISER. v. a. (*Ad*, *titio*.) *Attiser le feu*, Approcher les tisons l'un de l'autre. | Fig., *Attiser le feu*, Aigrir les esprits déjà irrités. (A-ti-zé.)

ATTISEUR. s. m. Celui qui attise. (A-ti-zeur.)

ATTITRER. v. a. (*Titulus*.) Donner habituellement à qqn. la préférence sur d'autres. (At-ti-tré.)

ATTITUDE. s. f. Position du corps. | La situation dans laquelle on se trouve à l'égard de qqn., dispositions où l'on paraît être. (A-ti-tu-de.)

ATTOUCHEMENT. s. m. Action de toucher. (A-tou-che-man.)

ATTRACTIF, IVE. adj. Qui a la propriété d'attirer. (A-trac-tif.)

ATTRACTION. s. f. (*Attractio.*) Action d'attirer, force qui attire. (A-trac-sion.)

ATTRACTIONNAIRE. adj. et s. des 2 g. Nom des partisans du système de l'attraction. (A-trac-sio-nè-re.)

ATTRAIRE. v. a. (*Attrahere.*) Attirer, faire venir par le moyen d'un appât. (A-trè-re.)

ATTRAIT. s. m. Ce qui attire agréablement; ou L'inclination, le goût. | Au plur., se dit Des agréments et des charmes d'une femme. (A-trè.)

ATTRAPE. s. f. (*Trappa,* b. l.) Tromperie, apparence trompeuse. (A-tra-pe.)

ATTRAPE-LOURDAUD. s. m. *Voyez* ATTRAPE-NIGAUD.

ATTRAPE-MOUCHE. s. m. Nom donné à diverses plantes dont les feuilles ou les fleurs se ferment lorsqu'un insecte vient s'y poser.

ATTRAPE-NIGAUD. s. m. Ruse grossière. (——ni-gô.)

ATTRAPER. v. a. Prendre à une trappe, à un piége. | Fam., Prendre sur le fait. | Fig., Surprendre artificieusement, tromper. | Occasioner un mécompte. | Atteindre en courant, ou Saisir au passage. | Prendre, gagner, recevoir. | Fig., Obtenir par ruse, par adresse. | Il se dit également De ce qui échoit à. | Avoir en partage. | Frapper, heurter. | *Ce cheval s'attrape,* Il se donne des atteintes en marchant. | Fig., Saisir une pensée, etc., pour l'exprimer, pour la rendre. (A-tra-pé.)

ATTRAPEUR, EUSE. adj. Celui, celle qui trompe, qui obtient par séduction. (A-tra-peur; ze.)

ATTRAPOIRE. s. f. Machine pour attraper les animaux. | Fig. et fam., Tour de finesse dont on se sert pour surprendre. (Vi.) (A-tra-poua-re.)

ATTRAYANT, ANTE. adj. (*Attrahens.*) Qui a de l'attrait. (A-trë-ian.)

ATTRIBUER. v. a. (*Attribuere.*) Attacher, annexer, conférer qq. prérogative, etc. | Prétendre. | Rapporter, référer une chose à celui qu'on prétend en être la cause. | Affirmer qu'une personne, qu'une chose a une certaine qualité. (A-tri-bu-é.)

ATTRIBUT. s. m. (*Attributum.*) Ce qui est propre et particulier à un être. | Ce qui sert à caractériser une figure mythologique ou allégorique. | Ce qui s'affirme ou se nie du sujet d'une proposition. (A-tri-bu.)

ATTRIBUTIF, IVE. adj. Qui attribue. (A-tri-bu-tif.)

ATTRIBUTION. s. f. (*Attributio.*) Concession de prérogative. Le privilége même. | Tout droit qu'une personne chargée de qq. fonction a de prononcer sur certaines affaires, etc. (A-tri-bu-sion.)

ATTRISTANT, ANTE. adj. Qui attriste. (A-tris-tan.)

ATTRISTER. v. a. (*Tristis.*) Rendre triste, affliger. (A-tris-té.)

ATTRITION. s. f. (*Attritio.*) L'action de deux corps durs qui s'usent par un frottement mutuel. | Regret d'avoir offensé Dieu, causé par la crainte des peines. (A-tri-sion.)

ATTROUPEMENT. s. m. Rassemblement tumultueux. (A-trou-pe-man.)

ATTROUPER. v. a. (*Turba.*) Assembler plusieurs personnes en troupe et tumultueusement. (A-trou-pé.)

AU. Mot formé de *à* et de *le.* Il s'emploie avec les noms masculins qui commencent par une consonne ou par une *h* aspirée. *Céder au torrent.* | Au plur. *Aux.* (Ô.)

AUBADE. s. f. Concert donné en plein air, vers l'aube du jour, sous les fenêtres d'une personne. | Fig. et par ironie, Avanie, peur faite avec vacarme à qqn. Fam. (Ô-bade.)

AUBAIN. s. m. (*Albanus,* b. l.) Étranger qui n'est pas naturalisé dans le pays où il demeure. (Ô-bin.)

AUBAINE. s. f. Succession aux biens d'un étranger qui meurt dans un pays où il n'est pas naturalisé. | Fig. et fam., Tout avantage inespéré qui arrive à qqn. (Ô-bène.)

AUBE. s. f. (*Alba.*) La pointe du jour. (Ô-be.)

AUBE. s. m. Vêtement ecclésiastique, de toile blanche, et qui descend jusqu'aux talons.

AUBÉPINE. s. f. (*Alba, spina.*) Arbrisseau épineux du genre Néflier, qui produit de petites fleurs blanches. (Ô-bé-pi-ne.)

AUBÈRE. adj. des 2 g. (*Albellum.*) Couleur de fleur de pêcher. | Subst. masc., La robe d'un cheval aubère. (Ô-bè-re.)

AUBERGE. s. f. (*Albergo,* it.) Maison où l'on trouve à manger et à coucher en payant. | En parlant De l'ordre de Malte, Lieu où les chevaliers de chaque langue étaient nourris en commun. (Ô-bër-je.)

AUBERGINE. s. f. Espèce de morelle qui porte des fruits blancs semblables à des œufs, et de couleur violette, jaune, ou rougeâtre. (Ô-bër-ji-ne.)

AUBERGISTE. s. des 2 g. Celui ou celle qui tient auberge. (Ô-bër-jis-te.)

AUBIER. s. m. (*Albus.*) La partie tendre et blanchâtre qui est entre l'écorce et le corps de l'arbre. (Ô-bié.)

AUBIFOIN. s. m. (*Album fœnum.*) Plante qui croît ordinairement parmi les blés, et dont la fleur est bleue. (Ô-bi-fouin.)

AUBIN. s. m. Allure d'un cheval, qui tient de l'amble et du galop. (Ô-bin.)

AUBINER. v. n. Il se dit D'un cheval qui va l'aubin. (Ô-bi-né.)

AUCUN, UNE. adj. (*Aliquis unus.*) Nul, pas un. | Dans le style naïf, Quelques-uns. (Ô-cun; -u-ne [c m.].) !

AUCUNEMENT. adv. Nullement. | En qq. sorte, par certaines considérations. (Ô-cu-ne-man [c m.].)

AUDACE. s. f. (*Audacia.*) Hardiesse excessive. (Ô-da-se.)

AUDACIEUSEMENT. adv. Avec audace, d'une manière insolente. (Ô-da-si-eu-ze-man.)

AUDACIEUX, EUSE. adj. Qui a de l'audace. | Subst. *Un jeune audacieux.* | Qui a une noble hardiesse, une grande intrépidité. | Fig., se dit du style, etc. (Ô-da-si-eu; ze.)

AUDIENCE. s. f. (*Audientia.*) Attention que l'on donne à celui qui parle. | Se dit Des princes, etc. Temps employé à écouter ceux qui ont à leur parler. | La séance dans laquelle les juges écoutent les plaidoiries. | L'assemblée de ceux à qui on donne audience, qui assistent à l'audience. | Lieu où se tient l'audience. *Ouvrir l'audience.* | Dans le sens de Province, *L'audience de Quito.* | Administration. | Tribunal d'Espagne. (Ô-di-an-se.)

AUDIENCIER. adj. m. *Huissier audiencier*, chargé d'appeler les causes dans les tribunaux. | Subst., *Grand audiencier*, Un des principaux officiers de la chancellerie de France. (Ô-di-an-sié.)

AUDITEUR. s. m. (*Auditor.*) Celui qui écoute un discours, une lecture. | Disciple. | Officier de judicature qui assiste aux audiences, mais qui n'a point voix délibérative. | Fonctionnaire établi auprès du conseil d'État pour y faire une sorte de noviciat. (Ô-di-teur.)

AUDITIF, IVE. adj. Qui appartient à l'organe de l'ouïe. (Ô-di-tif.)

AUDITION. s. f. (*Auditio.*) Action d'entendre. | L'action d'ouïr des témoins en justice; —d'ouïr et d'examiner un compte. (Ô-di-sion.)

AUDITOIRE. s. m. (*Auditorium.*) Le lieu où une assemblée se réunit pour écouter des discours prononcés en public. | Le lieu où l'on plaide dans les tribunaux. | L'assemblée de tous ceux qui écoutent une personne. (Ô-di-toua-re.)

AUGE. s. f. (*Alveus.*) Pierre ou pièce de bois creusée, qui sert à donner à boire et à manger aux chevaux, etc. | Au plur., Rigoles de bois ou de pierre, qui servent à faire tomber l'eau sur la roue d'un moulin. (Ô-je.)

AUGÉE. s. f. Ce que peut contenir une auge de maçon. (Ô-jée.)

AUGET. s. m. Sorte de petite auge où l'on met la mangeaille des oiseaux. | Petit vaisseau attaché à la circonférence des roues hydrauliques. | L'extrémité de la trémie d'un moulin. (Ô-je.)

AUGMENT. s. m. (*Augmentum.*) *Augment de dot*, La portion des biens du mari que la loi permettait de donner à la femme survivante. | Addition qui se fait au commencement d'un temps de verbe. | La période pendant laquelle les symptômes d'une maladie prennent de l'accroissement. (Ôg-man.)

AUGMENTATIF, IVE. adj. Se dit De certaines particules et de certaines terminaisons, servant à augmenter le sens des noms ou des verbes. *Très, fort*, etc. (Ôg-man-ta-tif.)

AUGMENTATION. s. f. (*Augmentatio.*) Accroissement, addition d'une chose à une autre de même genre. (Ôg-man-ta-sion.)

AUGMENTER. v. a. (*Augmentare.*) Accroître, agrandir. | Augmenter un traitement, un salaire. | Croître en qualité, en quantité. | Hausser de prix. (Ôg-man-té.)

AUGURAL, ALE. adj. (*Auguralis.*) Relatif aux augures, aux présages. (Ô-gu-ral.)

AUGURE. s. m. (*Augur.*) Présage, signe par lequel on juge de l'avenir. | Celui dont la charge était d'observer le vol et le chant des oiseaux, et la manière dont mangeaient les poulets sacrés, afin d'en tirer des présages. (Ô-gu-re.)

AUGURER. v. a. (*Augurare.*) Tirer une conjecture, un présage. (Ô-gu-ré.)

AUGUSTE. adj. des 2 g. (*Augustus.*) Grand, imposant, digne de vénération. (Ô-gus-te.)

AUGUSTIN, INE. s. Religieux, religieuse qui suit la règle de Saint-Augustin. (Ô-gus-tin; i-ne.)

AUJOURD'HUI. adv. et subst. m. (*Ad, diurnum, hic.*) Le jour où l'on est. | À présent. | Un temps quelconque par rapport à un autre. (Ô-jour-dui.)

AULIQUE. s. f. Thèse que soutient un étudiant en théologie, lorsqu'on lui donne le bonnet de docteur. (Ô-lic-e.)

AULIQUE. adj. des 2 g. (*Aulicus.*) Se disait D'un tribunal qui avait une juridiction universelle et en dernier ressort sur tous les membres de l'empire germanique.

AULNAIE. s. f. *Voyez* Aunaie.

AULNE. s. m. *Voyez* Aune.

AULNÉE. s. f. *V.* Aunée.

AUMAILLES. adj. f. pl. (*Armentum.*) Se disait Des bêtes à cornes, comme bœufs, vaches, taureaux. *Un troupeau de bêtes aumailles.* (Ô-ma-lle [ll m.].)

AUMÔNE. s. f. (*Eleemosyna.*) Ce qu'on donne aux pauvres par charité. | Peine pécuniaire à laquelle la justice condamnait, en certains cas, ceux qui perdaient leur procès. (Ô-mô-ne.)

AUMÔNER. v. a. Payer une somme au profit des pauvres, en vertu d'une condamnation judiciaire. (Ô-mô-né.)

AUMÔNERIE. s. f. Charge d'aumônier. (Ô-mô-ne-rie.)

AUMÔNIER, IÈRE. adj. Qui fait souvent l'aumône aux pauvres. (Vi.) (Ô-mô-nié.)

AUMÔNIER. s. m. Ecclésiastique dont la fonction est de distribuer les aumônes de ceux à qui il est attaché, de leur dire la messe. | Ecclésiastique attaché à certains corps, à certains établissements, pour y remplir des fonctions analogues à celles des curés.

AUMONIÈRE. s. f. Sorte de bourse qu'on portait anciennement à la ceinture. (Ô-mô-niè-re.)

AUMUSSE. s. f. (*Almutium.*) Fourrure dont les chanoines, les chapelains et les chantres se couvrent qqf. la tête, et qu'ils portent ordinairement sur le bras. (Ô-mu-se.)

AUNAGE. s. m. Mesurage à l'aune; Nombre d'aunes que contient une pièce d'étoffe, etc. (Ô-na-je.)

AUNAIE. s. f. Lieu planté d'aunes. (Ô-nè-e.)

AUNE. s. f. (*Ulna.*) Mesure ancienne qui a trois pieds huit pouces de longueur, et dont se servent encore beaucoup de fabricants et de marchands. | Le bâton de même longueur dont on se sert pour mesurer. | La chose mesurée. | Prov. et fig., *Mesurer les autres à son aune*, Juger d'autrui par soi-même. | Fig., *Tout du long de l'aune*, Excessivement. (Ô-ne.)

AUNE. s. m. (*Alnus.*) Arbre qui croît dans les lieux humides, dont le bois est très-utile dans les arts.

AUNÉE. s. f. Plante de la famille des Composées, dont la racine, aromatique et amère, est employée en médecine comme stomachique. (Ô-née.)

AUNER. v. a. Mesurer à l'aune. (Ô-né.)

AUNEUR. s. m. Officier établi pour avoir inspection sur l'aunage. (Ô-neur.)

AUPARAVANT. Adv. qui marque Priorité de temps. (Ô-pa-ra-van.)

AUPRÈS. (*Appresso*, it.) Prép. qui marque Le voisinage, la proximité. | Se dit De la présence habituelle et fréquente d'une personne auprès d'une autre. | Fig., Dans l'esprit, dans l'opinion de qqn. | Au prix, en comparaison de. | Adv. *Auprès, coulait une source d'eau vive.* (Ô-pré.)

AURÉOLE. s. f. (*Aureola.*) Cercle lumineux dont les peintres entourent la tête des saints. | Fig., Le degré de gloire qui distingue les saints dans le ciel. (Ô-ré-o-le.)

AURICULAIRE. adj. des 2 g. (*Auricularis.*) Qui a rapport à l'oreille. | *Doigt auriculaire*, Le petit doigt de la main. | *Témoin auriculaire*, Témoin qui a ouï de ses propres oreilles ce qu'il dépose. *Confession auriculaire*, Confession qui se fait en secret à l'oreille du prêtre. (Ô-ri-cu-lè-re.)

AURILLARD. *V.* ORILLARD.

AURIQUE. adj. (*Auriche*, it.) Se dit Des voiles qui ont quatre côtés sans être d'une forme carrée. (Ô-ric-e.)

AUROCHS. s. m. Espèce de taureau sauvage. (Ô-rocs.)

AURONE. s. f. Espèce d'armoise, arbuste dont les feuilles ont une odeur citronnée. (Ô-ro-ne.)

AURORE. s. f. (*Aurora.*) La lueur qui paraît dans le ciel, avant que le soleil soit sur l'horizon. | *Aurore boréale*, Phénomène lumineux qui paraît qqf. la nuit dans le ciel. | Commencement de certaines choses. | Poét., Le Levant, les pays qui sont à l'orient. (Ô-ro-re.)

AUSCULTATION. s. f. (*Auscultatio.*) Action de prêter l'oreille attentivement pour percevoir les sons. *V.* STÉTHOSCOPE. (Ôs-cul-ta-sion.)

AUSPICE. s. m. (*Auspicium.*) Manière de consulter et de connaître l'avenir. (Ôs-pi-se.)

AUSSI. adv. (*Ad, sic.*) De même. | Encore, de plus. | C'est pourquoi, à cause de cela. | Autant, également. | Tellement, à ce point. (Ô-si.)

AUSSITÔT. adv. et prép. Sur l'heure. (Ô-si-tô.)

AUSTER. s. m. (*Auster.*) Vent du midi. (Ôs-tèr.)

AUSTÈRE. adj. des 2 g. (*Austerus.*) Qui est rigoureux pour le corps, et qui mortifie les sens et l'esprit. | Sévère. Rude. | D'une saveur âpre et astringente. (Ôs-tè-re.)

AUSTÈREMENT. adv. Avec austérité. (Ôs-tè-re-man.)

AUSTÉRITÉ. s. f. Mortification des sens et de l'esprit. | Sévérité. (Ôs-té-ri-té.)

AUSTRAL, ALE. adj. (*Australis.*) Méridional; qui est du côté d'où souffle le vent du midi. (Ôs-tral.)

AUTAN. s. m. (*Altanus.*) Vent du midi. | Poét., Un vent violent. (Ô-tan.)

AUTANT. adv. (*Ad, tantum.*) Sert à marquer Égalité de valeur, d'étendue, etc. | Selon, à proportion. | D'AUTANT. loc. adv. et fam. Dans la même proportion. | D'AUTANT QUE. loc. conj. et fam. Vu, attendu surtout que. | *Et d'autant que*, Parce que, comme. | D'AUTANT PLUS. loc. adv. qui sert à relever l'importance d'un motif. | D'AUTANT MIEUX. loc. adv. D'autant plus. | D'AUTANT MOINS. loc. adv. S'emploie dans un sens contraire à celui des deux loc. précédentes. (Ô-tan.)

AUTEL. s. m. (*Altare.*) Sorte de piédestal ou de table de pierre destinée principalement à l'usage des sacrifices. | L'espèce de table où l'on célèbre la messe. | *Le sacrifice de l'autel*, La messe. | Fig. au plur., La religion, le culte religieux. | Constellation de l'hémisphère austral. (Ô-tèl.)

AUTEUR. s. m. (*Autor.*) Celui qui est la première cause de qq. ch. | *Les auteurs de nos jours*, Notre père et notre mère. | Inventeur. | Celui qui a fait un ouvrage de littérature, de science ou d'art. | Absol., Celui

qui a écrit qq. ouvrage, ou qui écrit habituellement des ouvrages. | L'ouvrage même d'un auteur. | Celui de qui on tient qq. droit. | Celui de qui on a appris qq. nouvelle. (Ô-teur.)

AUTHENTICITÉ. s. f. Qualité de ce qui est authentique. (Ô-tan-ti-si-té.)

AUTHENTIQUE. adj. des 2 g. (*Authenticus.*) Se dit Des actes reçus, dressés par des officiers publics, et avec la solennité requise. | Subst. fém., La minute d'un acte authentique. Adj., Certain, | Dont la vérité ou l'autorité ne peut être contestée. (Ô-tan-tic-e.)

AUTHENTIQUE. s. f. Nom de certains fragments de lois émanées de Justinien.

AUTHENTIQUEMENT. adv. D'une manière authentique. (Ô-tan-tic-e-man.)

AUTHENTIQUER. v. a. Rendre authentique. (Ô-tan-tic-é.)

AUTOCÉPHALE. s. m. (*Autos, képhalé*, gr.) Nom des évêques qui n'étaient point sujets à la juridiction des patriarches. (Ô-te-sé-fa-le.)

AUTOCHTHONE. s. m. (*Autos, chtôn*, gr.) Désigne Les premiers habitants d'un pays. Adj. des 2 g. *Un peuple autochthone.* (Ô-toc-to-ne.)

AUTOCRATE. s. m., et AUTOCRATRICE. s. f. (*Autos, kratos*, gr.) Celui, celle dont la puissance ne relève d'aucune autre: l'empereur de Russie, ou la czarine. (Ô-to-cra-te; ô-to-cra-tri-se.)

AUTOCRATIE. s. f. Gouvernement d'un seul, exercé avec une autorité absolue. (Ô-to-cra-sie.)

AUTO-DA-FÉ. s. m. Mot esp., Acte de foi. Cérémonie dans laquelle l'inquisition faisait exécuter ses jugements. | Supplice du feu. (Ô-to-da-fé.)

AUTOGRAPHE. adj. des 2 g. et subst. m. (*Autographus.*) Qui est écrit de la main même de l'auteur. (Ô-to-gra-fe.)

AUTOMATE. s. m. et adj. des 2 g. (*Automatos.*) Machine qui a en soi les principes de son mouvement. | Il se dit plus communément, aujourd'hui, D'une Machine qui imite le mouvement des corps animés. (Ô-to-ma-te.)

AUTOMATIQUE. adj. des 2 g. Qui s'exécute sans la participation de la volonté. (Ô-to-ma-tic-e.)

AUTOMNAL, ALE. adj. (*Autumnalis.*) Qui appartient à l'automne. | Ce mot n'a pas de plur. au masc. (Ô-tom-nal.)

AUTOMNE. s. m. et f. (*Autumnus.*) Celle des quatre saisons de l'année qui est entre l'été et l'hiver. | Fig., L'âge qui précède la vieillesse. (Ô-to-ne.)

AUTONOME. adj. des 2 g. (*Autos, nomos*, gr.) Qui se gouverne par ses propres lois. (Ô-to-no-me.)

AUTONOMIE. s. f. Liberté de se gouverner par ses propres lois. (Ô-to-no-mie.)

AUTOPSIE. s. f. (*Autos, opsis*, gr.) Vision intuitive. | Inspection de toutes les parties d'un cadavre. (Ô-top-sie.)

AUTORISATION. s. f. Action par laquelle on autorise. (Ô-to-ri-za-sion.)

AUTORISER. v. a. (*Autor.*) Donner autorité. | Accorder le pouvoir, la permission de faire qq. ch. | Mettre en droit de faire une chose, en fournir un motif, un prétexte. | Pron., Acquérir de l'autorité. | Prendre droit ou prétexte de faire qq. ch. (Ô-to-ri-zé.)

AUTORITÉ. s. f. (*Autoritas.*) Pouvoir ou droit de commander, d'obliger à. | Absol., L'administration, le gouvernement. | *Les autorités.* Les magistrats. | Crédit, considération, influence. | Le sentiment d'un auteur, ou d'un personnage important, que l'on rapporte pour confirmer ce que l'on dit. | *Faire autorité*, Faire loi, servir de règle. (Ô-to-ri-té.)

AUTOUR. (*Ad, turris.*) Prép. qui sert à marquer La situation de ce qui environne un objet, ou Le mouvement de ce qui en fait le tour. | Auprès; marque une idée d'Attachement, d'assiduité. | Adv., *Ici autour*, Dans le voisinage. (Ô-tour.)

AUTOUR. s. m. (*Asterias.*) Oiseau de proie, du genre de ceux qu'on nomme, en fauconnerie, Oiseaux de poing.

AUTOURSERIE. s. f. L'art d'élever et de dresser des autours. (Ô-tour-se-rie.)

AUTOURSIER. s. m. Celui qui fait profession de dresser des autours. (Ô-tour-sié.)

AUTRE. adj. des 2 g. (*Alter.*) Qui marque Distinction, différence entre les personnes ou les choses. | S'emploie avec l'article, comme une sorte de relatif, et s'oppose à *L'un, les uns.* | Fam., *L'autre jour*, Un des derniers jours qui ont précédé celui où l'on parle. | Fam., *Nous autres.* Nous. | Fam., *En voici bien d'un autre* ou *d'une autre*, Voici une chose encore plus surprenante. | Supérieur en mérite, plus important. | Exprime la ressemblance, l'égalité. | Absol., Une autre personne. | Pop., *Comme dit l'autre*, Comme on dit. (Ô-tre.)

AUTREFOIS. adv. Anciennement, jadis. (Ô-tre-foua.)

AUTREMENT. adv. D'une autre façon. | Sinon, sans quoi. | Précédé de *Pas*, signifie, Guère. (Ô-tre-man.)

AUTRUCHE. s. f. (*Avis, strutia.*) Grand oiseau, fort haut sur jambes et à cou très-long, dont les ailes, ainsi que la queue, sont garnies de plumes molles et flexibles, qui ne peuvent servir au vol. (Ô-tru-che.)

AUTRUI. s. m. (*Alterius.*) Les autres personnes, le prochain. Ce mot n'a pas de pluriel. (Ô-trui.)

AUVENT. s. m. (*Ventus.*) Petit toit en saillie pour garantir de la pluie. (Ô-van.)

AUVERNAT. s. m. (*Arvernia.*) Certain vin d'Orléans. (Ô-vër-na.)

AUXILIAIRE. adj. des 2 g. (*Auxiliaris.*)

Qui aide, dont on tire du secours. | Se dit Des verbes qui servent à former plusieurs temps des autres verbes. (Oc-si-li-è-re.)

AVACHIR (S'). v. pron. (*Vacca.*) Devenir lâche, mou, sans vigueur. Se dit des femmes, des étoffes, etc.

AVAL. s. m. Souscription qu'on met au bas d'un effet de commerce, et par laquelle on s'oblige d'en payer le montant, s'il n'est pas acquitté par celui qui a souscrit ou accepté l'effet.

AVAL. s. m. (*Ad*, *vallis.*) Le côté vers lequel descend la rivière. S'emploie avec *De*, et sans l'article. *Pays d'aval.* | *Vent d'aval*, Tout vent qui souffle de l'un des points compris entre le nord-ouest et le sud-ouest. | À VAU-L'EAU. loc. adv. Suivant le courant de l'eau. | Prov. et fig., *L'affaire est allée à vau-l'eau*, Elle n'a pas réussi.

AVALAISON ou AVALASSE. s. f. Chute d'eau impétueuse qui vient des grosses pluies formées en torrents. | Vent d'aval qui dure depuis huit jours et plus sans varier. (A-va-lè-zon; A-va-la-se.)

AVALANCHE. s. f. (*Ad*, *vallis.*) Masse considérable de neige durcie qui se détache du sommet glacé des hautes montagnes.

AVALASSE. s. f. *V.* AVALAISON.

AVALER. v. a. (*Ad*, *vallis.*) Faire passer par le gosier dans l'estomac. | Prov. et fig., *Avaler des couleuvres*, Recevoir des dégoûts, des chagrins qu'on est obligé de dissimuler. | Croire, endurer. | Abaisser, faire descendre. | *Avaler une branche*, La couper près du tronc. | V. n., Suivre le courant de la rivière. | Pron., Pendre, descendre trop bas. | AVALÉ, ÉE. adj., Qui pend un peu.

AVALEUR. s. m. Celui qui a l'habitude d'avaler. | Prov. et fig., *Avaleur de pois gris*, Glouton. | *Avaleur de charrettes ferrées*, Fanfaron.

AVALOIRE. s. f. Gosier. Fam. | Pièce du harnais des chevaux, qui leur descend derrière les cuisses. (A-va-loua-re.)

AVANCE. s. f. (*Ab*, *ante.*) Partie de bâtiment qui sort de l'alignement du reste du bâtiment. | L'espace de chemin qu'on a devant qqn. | Ce qui se trouve déjà de fait ou de préparé. | Sert, avec *De* et *Par*, à former des loc. adv. qui marquent Anticipation de temps. | Payement anticipé, déboursé que l'on fait pour qqn. | Première recherche, première démarche pour amener une réconciliation, un traité, pour former une liaison. (A-van-se.)

AVANCÉE. s. f. Corps de garde avancé. (A-van-sée.)

AVANCEMENT. s. m. Progrès. | L'action de monter en grade. | *Avancement d'hoirie*, Ce qui se donne par avance à un héritier. (A-van-se-man.)

AVANCER. v. a. Porter en avant. | Rapprocher un objet d'un autre. | Est souvent opposé à Différer, retarder. | Faire du progrès. | Payer par avance. | Payer une somme pour le compte de qqn., fournir aux frais d'une qq. entreprise. | Fig., Mettre en avant, proposer une chose comme véritable. | Pron. Aller en avant. | Prolonger en dehors. | Mettre en avant qq. ch. qui fait contracter une sorte d'engagement. | Aller en avant. | Aller trop vite. | Anticiper. | Sortir de l'alignement. | *Ouvrage avancé*, qui n'est pas contigu au corps de la place, et qui contribue à la couvrir. | Approcher de son terme —de la fin. | *Jeune homme avancé*, Qui a fait de bonne heure de grands progrès dans ses études, qui a une raison précoce. (A-van-sé.)

AVANIE. s. f. (*Havan*, turc.) Vexation que les Turcs exercent envers ceux qui ne sont pas de leur religion pour en extorquer de l'argent. | Fig. et fam., Affront fait de gaieté de cœur, traitement humiliant qu'une personne reçoit en présence de plusieurs autres.

AVANT. (*Ab*, *ante.*) Prép. servant à marquer Priorité de temps; — Priorité d'ordre et de situation | *Avant tout*, D'abord Principalement. | Adv., *Le jour d'avant*, Le jour précédent. | Prép. insép. *Avant-propos*. | AVANT, adv., s'emploie d'ordinaire avec les mots *si*, *bien*, *trop*, *plus*, *assez*, *fort*, et sert à marquer Mouvement et progrès. | Subst., La moitié de la longueur d'un bâtiment, depuis le grand mât jusqu'à la proue. (A-van.)

AVANT (EN). loc. adv. Au-delà du lieu où l'on est. | Fig., *Mettre en avant*, Avancer une proposition. | Devant et à une certaine distance. | Loc. prép., *Il marchait en avant du roi.* | Adv., Ensuite, après. (An-na-van.)

AVANTAGE. s. m. (*Ab*, *ante.*) Ce qui est utile, profitable, favorable. | Supériorité. | Absol. Un succès militaire. | *Prendre quelqu'un à son avantage*, L'attaquer quand on est plus fort ou mieux armé que lui. | Au jeu de la paume, *L'avantage*, se dit Lorsque, les joueurs ayant chacun quarante-cinq, l'un des deux gagne ensuite le coup. | Tout ce que l'on donne à qqn. au-delà de ce qu'il pouvait exiger ou attendre. | Ce que cède ou donne le plus habile à celui qui l'est moins. (A-van-ta-je.)

AVANTAGER. v. a. Donner des avantages à qqn. (A-van-ta-je.)

AVANTAGEUSEMENT. adv. D'une manière avantageuse. (A-van-ta-jeu-ze-man.)

AVANTAGEUX, EUSE. adj. Qui produit de l'avantage. | Qui est à l'avantage de qqn. | Confiant, présomptueux. (A-van-ta-jeu; ze.)

AVANT-BEC. s. m. Angle, éperon de chaque pile d'un pont. (A-van-bèc.)

AVANT-BRAS. s. m. Partie du bras depuis le coude jusqu'au poignet. (—bra.)

AVANT-CORPS. s. m. Tout ce qui excède le nu de l'architecture. (—cor.)

AVANT-COUR. s. f. Cour qui précède la cour principale.

AVANT-COUREUR. s. m. Celui qui va devant qqn. et qui en annonce l'arrivée. | Tout ce qui annonce qq. ch. qui arrive bientôt après.

AVANT-COURRIÈRE. s. f. Celle qui précède. (—cou-riè-re.)

AVANT-DERNIER, IÈRE. adj. et subst. Pénultième. (—der-nié.)

AVANT-GARDE. s. f. La partie d'une armée qui marche la première.

AVANT-GOÛT. s. m. Le goût qu'on a par avance de qq. ch. d'agréable. (—goû.)

AVANT-HIER. adv. L'avant-veille du jour où l'on est. (A-van-ièr.)

AVANT-MAIN. s. m. Coup poussé du devant de la raquette ou du battoir. | La partie antérieure du cheval. (A-van-min.)

AVANT-PÊCHE. s. f. Espèce de petite pêche qui mûrit avant les autres.

AVANT-PORT. s. m. Entrée d'un grand port, en dehors de son enceinte. (—por.)

AVANT-POSTE. s. m. Un poste avancé, le plus près de l'ennemi.

AVANT-PROPOS. s. m. Discours qui se met à la tête d'un livre, pour faire connaître ce qu'il contient. | Ce qu'on dit avant de venir au fait. (—pro-pô.)

AVANT-QUART. s. m. Le coup que qq. horloges sonnent un peu avant l'heure, etc. (—car.)

AVANT-SCÈNE. s. f. Chez les anciens, La partie du théâtre où jouaient les acteurs. | La partie du théâtre qui est en avant des décorations. | Fig., Événements que l'on suppose avoir précédé l'action, dans une pièce de théâtre. (—sè-ne.)

AVANT-TOIT. s. m. Toit en saillie. (—toua.)

AVANT-TRAIN. s. m. Le train qui comprend les deux roues de devant et le timon. | Les jambes de devant et le poitrail d'un cheval. (—trin.)

AVANT-VEILLE. s. f. Le jour qui est immédiatement avant la veille. (—vè-lle [ll m.].)

AVARE. adj. des 2 g. et subst. (*Avarus.*) Qui a un attachement excessif pour l'argent. | Fig., Qui ne prodigue point une chose.

AVARICE. s. f. (*Avaritia.*) Attachement excessif à l'argent. (A-va-ri-se.)

AVARICIEUX, EUSE. adj. et subst. Qui est avare. Fam. (Vi.) (A-va-ri-sieu ; ze.)

AVARIE. s. f. (*Avaria*, it.) Dommage arrivé à un bâtiment, ou aux marchandises dont il est chargé.

AVARIÉ, ÉE. adj. Endommagé par avarie.

À VAU-L'EAU. loc. adv. *V.* AVAL. (A-vô-lô.)

AVÉ, ou AVÉ MARIA. s. m. T. lat. La salutation angélique, la prière que l'on adresse à la Vierge. | Les grains du chapelet sur lesquels on dit l'Avé. | L'endroit du sermon où le prédicateur s'interrompt pour implorer les secours du Saint-Esprit par l'intercession de la sainte Vierge.

AVEC. prép. Ensemble, conjointement. | Indique La matière qu'on emploie pour faire une chose ; —L'instrument, le moyen qu'on emploie ; —La manière dont on fait qq. ch. | Contre. | Malgré, sauf. | Précédé de la prép. *De*, marque La différence de deux choses ou de deux personnes d'une manière plus positive. (A-vèc.)

AVECQUE. (Vi.) Pour *Avec.* (A-vèc-e.)

AVEINDRE. v. a. Tirer une chose hors du lieu où on l'avait placée. Fam. (A-vin-dre.)

AVEINE. s. f. *V.* AVOINE.

AVELANÈDE. s. f. Godet qui entoure la base de certaines espèces de glands.

AVELINE. s. f. (*Avellàna.*) Espèce de grosse noisette.

AVELINIER. s. m. Arbre qui porte les avelines. (A-ve-li-nié.)

AVÉNAGE. s. m. Redevance en avoine. (Vi.) (A-vé-na-je.)

AVENANT, ANTE. adj. (*Adveniens.*) Qui a bon air et bonne grâce. | À L'AVENANT. loc. adv. et fam. À proportion, ou De même.

AVÉNEMENT. s. m. Venue, arrivée. L'élévation à une dignité suprême. | Temps auquel le Messie s'est manifesté aux hommes ; et Celui où il doit paraître pour les juger. (A-vé-ne-man.)

AVENIR. v. n. et imp. (qqns. disent *Advenir.*) (*Advenire.*) Arriver par accident.

AVENIR. s. m. Le temps futur. | L'état de fortune que l'on peut espérer. | La postérité. | À L'AVENIR. loc. adv. Désormais.

AVENIR. s. m. Sommation de l'avoué d'une partie à l'avoué de l'autre partie de comparaître à l'audience au jour déterminé par l'acte.

AVENT. s. m. (*Adventus.*) Le temps destiné par l'Église catholique pour se préparer à la fête de Noël. (A-van.)

AVENTURE. s. f. (*Adventum.*) Ce qui arrive d'inopiné, d'extraordinaire à qqn. | Intrigue amoureuse. | *Dire la bonne aventure*, Prédire ce qui doit arriver à qqn. | Entreprise extraordinaire, hasardeuse. | Au plur. Titre de certains ouvrages qui contiennent le récit d'aventures ordinairement imaginaires. | Hasard. | *Mettre à la grosse aventure.*, Mettre une somme d'argent sur qq. navire de commerce. | *Mal d'aventure.* Nom vulgaire du panaris. | À L'AVENTURE. loc. adv. Au hasard, sans dessein. | D'AVENTURE, PAR AVENTURE, loc. adv. et fam. Par hasard. (A-van-tu-re.)

AVENTURER. v. a. Hasarder, mettre à l'aventure. (A-van-tu-ré.)

AVENTUREUX, EUSE. adj. Qui s'aventure, qui hasarde. (A-van-tu-reu ; ze.)

AVENTURIER. s. m. Celui qui aime les aventures extraordinaires, les entreprises ha-

sardeuses où il peut espérer qq. avantage. | S'est dit autrefois De ceux qui allaient volontairement à la guerre ; — De corsaires qui pirataient sur les mers de l'Amérique. | S. m. et f. Personne qui est sans état, et qui vit d'intrigues. *Ce n'est qu'une aventurière.* | Aventureux. (A-van-tu-rié.)

AVENTURINE. s. f. Pierre jaune ou brune semée de points brillants, dorés ou argentins. | Composition imitant l'aventurine. (A-van-tu-ri ne.)

AVENUE. s. f. Chemin par lequel on arrive en qq. lieu. | Allée plantée d'arbres.

AVÉRER. v. a. (*Versus.*) S'assurer et faire voir qu'une chose est vraie.

AVERSE. s. f. Pluie subite et abondante. Fam. | À VERSE. loc. adv. *V.* VERSE (À).

AVERSION. s. f. (*Aversio.*) Haine, répugnance extrême. (A-vër-sion.)

AVERTIN. s. m. (*Ad, vertigo.*) Maladie d'esprit qui rend opiniâtre, furieux. | Celui qui est tourmenté de cette maladie. | La maladie des moutons dite *Tournis.* (Vi.)

AVERTIR. v. a. (*Advertere.*) Donner avis ; instruire. | *Avertir un cheval*, L'exciter.

AVERTISSEMENT. s. m. Avis qu'on donne à qqn. de qq. ch. | Le titre qu'on donne à une petite préface. | L'avis que les percepteurs de l'impôt adressent aux contribuables. (A-vër-ti-se-man.)

AVEU. s. m. (*Advocare.*) Déclaration par laquelle on avoue avoir fait ou dit qq. ch. | La reconnaissance que fait une partie du droit prétendu par son adversaire. | Témoignage qu'on rend de ce qu'un autre a dit ou fait. | L'approbation, l'agrément qu'une personne supérieure donne à ce qu'un inférieur fait ou a dessein de faire. | *Homme sans aveu*, Vagabond. | Acte qu'un nouveau vassal était obligé de donner à son seigneur, et par lequel il reconnaissait tenir de lui tel ou tel héritage.

AVEUER ou AVUER. v. a. Garder à vue, suivre de l'œil.

AVEUGLE. adj. des 2 g. (*Aboculus*, b. l.) Qui est privé de l'usage de la vue. | Fig., Personne à qui la passion offusque l'entendement, qui manque de jugement. | Se dit des passions, etc., Qui privent de lumières, de jugement. | Subst., *Un jeune aveugle.* | À L'AVEUGLE, EN AVEUGLE. loc. adv. À la manière d'un aveugle.

AVEUGLEMENT. s. m. Privation du sens de la vue. | Le trouble et l'obscurcissement de la raison. (A-veu-gle-man.)

AVEUGLÉMENT. adv. Sans réflexion, sans examen. (A-veu-glé-man.)

AVEUGLER. v. a. Rendre aveugle. | Éblouir, empêcher pour qq. temps la fonction de la vue. | Fig., Oter l'usage de la raison. | *Aveugler une voie d'eau*, La boucher provisoirement. (A-veu-glé.)

AVEUGLETTE (À L'). loc. adv. À tâtons. (A-la-veu-glè-te.)

AVIDE. adj. des 2 g. (*Avidus.*) Qui désire qq. ch. avec beaucoup d'ardeur. | Fig et absol., Qui a une grande cupidité.

AVIDEMENT. adv. Avec avidité. (A-vi de-man.)

AVIDITÉ. s. f. (*Aviditas.*) Désir arden et immodéré.

AVILIR. v. a. (*Vilis.*) Rendre vil, abject | Déprécier.

AVILISSANT, ANTE. adj. Qui avilit. (A vi-li-san.)

AVILISSEMENT. s. m. L'état d'une per sonne ou d'une chose avilie. (A-vi-li-se-man.

AVINER. v. a. (*Vinum.*) Imbiber de vin

AVIRON. s. m. Rame.

AVIS. s. m. (*Ad, visus.*) Opinion, sen timent. | Opinion et suffrage de chaque juge | Instruction, conseil que l'on donne. | Aver tissement. | *Avis au lecteur*, Petite préfac qu'on met à la tête d'un livre. | Prov. et fig. *Avis au lecteur*, Conseil ou reproche exprim d'une manière indirecte et générale. | Se di Des nouvelles qu'on mande ou qu'on reçoit (A-vi.)

AVISÉ, ÉE. adj. Prudent, circonspect | Subst., *C'est un mal avisé*, C'est un homm qui ne réfléchit pas à ce qu'il fait. (A vi-zé.)

AVISER. v. a. Donner avis. | *Un fou avis bien un sage*, Il n'y a point d'homme s peu sensé dont on ne puisse recevoir qq bon avis. | Fam., Apercevoir d'assez loin | Faire réflexion, faire attention. | Pron. Penser, porter son attention sur qq. ch | S'imaginer qq. ch., trouver qq. ch. | Êtr assez téméraire, assez hardi pour. (A-vi-zé.

AVISO. s. m. Petit bâtiment de guerre tel que brigantin, chargé de porter des pa quets, etc. (A-vi-zo.)

AVITAILLEMENT. s. m. Approvision nement de vivres dans une place, etc. (A vi-ta-lle-man [ll m.].)

AVITAILLER. v. a. (*Ad, victualis.*) Met tre des vivres dans une place où dans u vaisseau prêt à partir. (A-vi-ta-llé [ll m.].

AVIVER. v. a. (*Ad, vivus.*) Donner de l vivacité, de l'éclat.

AVIVES. s. f. pl. Sortes de glandes qu sont à la gorge des chevaux, et qui, venan à s'enfler, leur causent une maladie appelé aussi *Les avives.* (A-vi-ve.)

AVOCASSER. v. n. Faire la professio d'avocat. Fam.

AVOCAT. s. m. (*Advocatus.*) Celui qu fait profession de défendre des causes en ju tice. | *Avocat général*, Membre du minis tère public qui porte la parole, dans l'inté rêt de la loi, devant une cour supérieure *Avocat du roi*, Magistrat qui remplit le mêmes fonctions dans les tribunaux de pre mière instance. | Fig. et fam., *Avocat d diable*, Celui qui, dans une conférence reli

gense, propose les objections. | Fig., Avocat, ate. Celui, celle qui intercède pour un autre, qui en soutient les intérêts. | *L'avocate des pécheurs*, La sainte Vierge. (A-vo-ca.)

AVOINE. s. f. (On disait autrefois et qqns. disent encore *Aveine*.) (*Avena.*) Plante dont le grain sert principalement à la nourriture des chevaux. | Le grain même de cette plante. | Au plur., L'avoine quand elle est encore sur pied. (A-voua-ne; ou A-vê-ne.)

AVOIR. v. a. (*Habere.*) (*J'ai, tu as, il a; nous avons, vous avez, ils ont. J'avais. J'eus. J'aurai. J'aurais. J'ai eu. J'avais eu. J'aurai eu. J'aurais eu. Aye* ou *aie*, *ayez. Que j'aye* ou *que j'aie*, *que tu ayes* ou *que tu aies*, *qu'il ait; que nous ayons*, *qu'ils ayent* ou *qu'ils aient. Que j'eusse. Que j'aye eu*, ou *que j'aie eu. Que j'eusse eu. Ayant. Ayant eu.* On écrit génér., *Aie*, *que j'aie*, etc.) Posséder de qq. manière que ce soit; être en jouissance de qq. ch. | Pop., *Avoir de quoi*, Être dans l'aisance. | Se dit De toute chose, qui est, avec une personne, dans un rapport d'appartenance ou de dépendance. | *Avoir pour agréable*, Approuver. | *Vous en aurez*, Vous serez châtié. | Exprime diverses relations entre les personnes. *Avoir un maître.* | Fam., *Nous avons des gens qui...*, On trouve des gens qui... | Sert à caractériser, à modifier, etc. | Se procurer, obtenir. | Se met avec *à*, devant un infinitif, et marque La nécessité, la disposition où l'on est de. | Impers., *Être;* et se joint avec *y. Il y a un an.* | Fam., *Tant y a*, Quoi qu'il en soit. | V. auxiliaire, sert à former les prétérits des autres verbes. *Avoir lu.* | *J'ai eu raison.* (A-vouar; Jé; Tu-a.)

AVOIR. s. m. Ce qu'on possède de bien. | Possession. | La partie d'un compte où l'on porte les sommes dues à une personne.

AVOISINER. v. a. (*Ad*, *vicinus.*) Être proche, voisin. (A-voua-zi-né.)

AVORTEMENT. s. m. Action d'avorter. (A-vor-te-man.)

AVORTER. v. n. (*Abortare.*) Accoucher avant terme, surtout par des moyens criminels. | Mettre bas avant terme. | Ne pas mûrir. | Rester sans exécution.

AVORTON. s. m. Fœtus sorti avant terme. | Animal fort au-dessous de la grandeur naturelle. | Petit homme mal fait. | Se dit Des végétaux et de ce qu'ils produisent. | Fig., Fait avec trop de précipitation.

AVOUÉ. s. m. (*Advocatus.*) Officier de justice dont la fonction est de faire pour les parties, en leur nom, tous les actes de procédure nécessaires. | Seigneur qui se chargeait d'être le défenseur des droits d'une église.

AVOUER. v. a. (*Advocare.*) Confesser et reconnaître qu'une chose est ou n'est pas, en demeurer d'accord. | Prov. et fig., *Avouer la dette*, Reconnaître qu'on a tort. | *Avouer un écrit*, S'en reconnaître l'auteur. | Approuver, ratifier.

AVOYER. s. m. Titre du premier magistrat, dans qq. cantons suisses. (A-voua-ié.)

AVRIL. s. m. (*Aprilis.*) 4ᵉ mois de l'année grégorienne. | Prov. et fig., *Poisson d'avril*, Fausse nouvelle. (A-vrill [ll m.].)

AVUER. v. a. *V.* Aveuer.

AXE. s. m. (*Axis.*) Ligne droite qui passe par le centre d'un globe, et sur laquelle il tourne. | La ligne qu'on suppose passer par le centre de la terre. | Tout pédoncule allongé autour duquel sont attachées plusieurs fleurs. (Ac-se.)

AXILLAIRE. adj. des 2 g. (*Axilla.*) Qui appartient à l'aisselle. | Qui naît dans l'espèce d'aisselle formée par la tige et un rameau. (Ac-sil-lè-re.)

AXIOME. s. m. (*Axioma.*) Vérité évidente par elle-même; proposition générale, reçue, établie dans une science. (Ac-si-o-me.)

AXONGE. s. f. (*Axungia.*) Graisse plus molle que le lard et le suif. (Ac-son-je.)

AYAN. s. m. En Turquie, officier supérieur chargé, dans les provinces, de veiller à la sûreté des particuliers. (A-ian.)

AYANT. adj. verbal. *Ayant cause*, Celui auquel les droits d'une personne ont été transmis. | *Ayant droit*, Celui qui a droit ou qui est intéressé à qq. ch. (É-ian.)

AZAMOGLAN. s. m. Mot turc. Enfant étranger. Dans le sérail, Enfant chargé des fonctions les plus basses et les plus pénibles.

AZÉDARAC. s. m. Arbre qui porte des fleurs disposées en bouquets, et dont le fruit est vénéneux.

AZEROLE. s. f. (*Azerus.*) Petit fruit aigrelet contenant plusieurs petits noyaux.

AZEROLIER. s. m. Arbre épineux qui porte les azeroles. (A-ze-ro-lié.)

AZIME. adj. *V.* Azyme.

AZIMUT. s. m. (*Al*, *zemt*, ar.) L'angle compris entre le méridien d'un lieu et un cercle vertical. Ce cercle vertical même.

AZIMUTAL, ALE. adj. Qui représente ou qui mesure les azimuts.

AZOTE. s. m. (*A*, *zôotès*, gr.) Gaz qui entre dans la composition de l'air atmosphérique, mais qui, seul, ne peut entretenir ni la respiration ni la combustion. | Adj., *Gaz azote.*

AZUR. s. m. (*Azzurro*, it.) Verre coloré en bleu par l'oxyde de cobalt, et réduit en poudre. | Bleu clair, comme celui de l'azur. | On dit aussi D'*azur*, serein, paisible. | *Pierre d'azur*, Nom du lapis-lazuli. | L'émail bleu des armoiries.

AZURÉ, ÉE. adj. Qui est de couleur d'azur. | Poétiq., *La voûte azurée*, Le ciel. *Les plaines azurées*, La mer.

AZYME. adj. (*Azumos*, gr.) *Pains azy-*

mes, Pains sans levain que les Juifs mangent dans le temps de leur pâque. | Subst. plur. *La fête des azymes*. (A-zi-me.)

B

B. subst. masc. Prov. et fam., *Être marqué au B*, Être borgne, bigle, bossu ou boiteux.

BABA. s. m. Pâtisserie dans laquelle sont mêlés des raisins de Corinthe.

BABEL. s. f. (*Babel*, hébr.) *Tour de Babel*, Assemblée, où tout le monde parle à la fois et sans s'entendre. (Ba-bël.)

BABEURRE. s. m. (*Butyrum*.) Liqueur séreuse et blanche que laisse le lait quand sa partie grasse est convertie en beurre. (Babeu-re.)

BABIL. s. m. Abondance excessive de paroles inutiles. Fam. (Ba-bill [ll m.].)

BABILLAGE. s. m. Action de babiller. Fam. (Ba-bi-lla-je [ll m.].)

BABILLARD, ARDE. adj. et subst. Qui aime à caqueter. | Personne qui ne saurait garder un secret. Fam. (Ba-bi-llar [ll m.].)

BABILLEMENT. s. m. Action de parler beaucoup et avec volubilité. (Ba-bi-lle-man [ll m.].)

BABILLER. v. n. Parler beaucoup à propos de rien. (Ba-bi-llé [ll m.].)

BABINE. s. f. Lèvre pendante de certains animaux.

BABIOLE. s. f. Jouet d'enfants. | Fig. et fam., Toute sorte de choses puériles ou de peu de valeur.

BÂBORD. s. m. Le côté gauche d'un bâtiment, en partant de la poupe. (Bâ-bor.)

BABOUCHE. s. f. (*Paspousch*, pers.) Pantoufle qui a un quartier de derrière.

BABOUIN. s. m. (*Babuinus*.) Singe nommé par les anciens *Cynocéphale*. | Figure ridicule. | Fig. et fam., Un enfant badin et étourdi; fém., *Babouine*.

BAC. s. m. (*Baké*, gr.) Grand bateau plat, qui est principalement destiné à passer les voitures, etc., d'un bord de la rivière à l'autre, au moyen d'une corde qui la traverse.

BACCALAURÉAT. s. m. (*Baccalaureatus*.) Le premier degré qu'on prend dans une faculté, et qui donne le titre de bachelier. (Ba-ca-lô-ré-a.)

BACCHANAL. s. m. Grand bruit, tapage. Fam. (Ba-ca-nal.)

BACCHANALE. s. f. (*Bacchanalia*.) Au plur., Fêtes religieuses que les anciens célébraient en l'honneur de Bacchus. | La représentation d'une danse de bacchantes et de satyres. | Danse bruyante et tumultueuse. | Fam., Débauche faite avec grand bruit. (Ba-ca-na-le.)

BACCHANTE. s. f. (*Bacchans*.) Prêtresse de Bacchus qui célébrait la fête des Bacchanales. | Fig., Femme qui se livre aux plaisirs de la table sans retenue. (Ba-can-te.)

BACCIFÈRE. adj. des 2 g. (*Baccifer*.) Se dit Des plantes qui portent des baies. (Bac-si-fè-re.)

BACHA. s. m. *V.* PACHA.

BÂCHE. s. f. (*Baga*, b. l.) Grosse toile dont on couvre les charrettes, etc. | Grande caisse vitrée dans laquelle les jardiniers mettent les plantes à l'abri du froid. | Cuvette où se rend l'eau puisée par une pompe aspirante, et où elle est reprise par d'autres.

BACHELETTE. s. f. Jeune fille d'une figure gracieuse. (Vi.) (Ba-che-lë-te.)

BACHELIER. s. m. (*Baccalaureus*.) Celui qui est promu au baccalauréat. | Gentilhomme qui, dans sa jeunesse, servait sous la bannière d'un autre, pour apprendre le métier des armes. | Il se disait aussi D'un jeune homme à marier. (Ba-che-lié.)

BÂCHER. v. a. Couvrir d'une bâche.

BACHIQUE. adj. des 2 g. (*Bacchicus*.) Qui a rapport à Bacchus. | *La liqueur bachique*, Le vin. (Ba-chic-e.)

BACHOT. s. m. Petit bateau. (Ba-cho.)

BACHOTEUR. s. m. Batelier qui conduit un bachot.

BACILE. s. m. Plante ombellifère qui croît sur les rochers des bords de la mer. (Ba-si-le.)

BACINET. s. m. *V.* BASSINET.

BÂCLER. v. a. (*Baculus*.) Fermer une porte ou une fenêtre par derrière, avec une barre. | *Bâcler un bateau*, Le mettre dans un lieu commode du port, pour la charge et la décharge des marchandises. | Fig. et fam., Expédier un travail à la hâte.

BADAUD, AUDE. s. (*Baduldus*, b. l.) Celui, celle qui passe son temps à regarder niaisement tout ce qui lui semble extraordinaire ou nouveau. Fam. (Ba-dô; ô-de.)

BADAUDER. v. n. Perdre le temps à regarder avec une curiosité niaise tout ce qui semble extraordinaire ou nouveau. Fam. (Ba-dô-dé.)

BADAUDERIE. s. f. Action ou propos de badaud; puérilité, niaiserie. Fam. (Ba-dô-de-rie.)

BADERNE. s. f. Grosse tresse de trois à cinq torons qui sert à garnir les endroits qu'on veut préserver du frottement ou de l'humidité. (Ba-der-ne.)

BADIANE. s. f. Genre de plantes dont une espèce porte des fruits appelés *Anis étoilés*.

BADIGEON. s. m. Couleur en détrempe dont on peint les maisons. (Ba-di-jon.)

BADIGEONNAGE. s. m. Action de badigeonner, ou L'ouvrage de celui qui a badigeonné. (Ba-di-jo-na-je.)

BADIGEONNER. v. a. Peindre une muraille avec du badigeon. (Ba-di-jo-né.)

BADIGEONNEUR. s. m. Celui dont le

métier est de badigeonner. (Ba-di-jo-neur.)

BADIN, INE. adj. et subst. (*Paidnos*, gr.) Folâtre, enjoué.

BADINAGE. s. m. Action de badiner. (Ba-di-na-je.)

BADINANT. s. m. Cheval surnuméraire dans un attelage. (Vi.) (Ba-di-nan.)

BADINE. s. f. Baguette mince et souple. | Au plur., Pincettes fort légères.

BADINER. v. n. Agir, parler ou écrire d'une manière enjouée. | *Ce cheval badine avec son mors*, Il joue avec son frein. | Fig., Voltiger, s'agiter au moindre vent.

BADINERIE. s. f. Ce qu'on fait ou ce qu'on dit dans l'intention de badiner. Fam.

BAFOUER. v. a. (*Beffare*, it.) Traiter avec une moquerie outrageante ou dédaigneuse.

BÂFRE. s. f. Repas abondant.

BÂFRER. v. n. Manger avidement et avec excès.

BÂFREUR. s. m. Celui qui a l'habitude de manger avec excès et gloutonnerie.

BAGACE. s. f. *V.* BAGASSE.

BAGAGE. s. m. (*Baga*, b. l.) Équipage de ceux qui sont en voyage ou à la guerre. | Fam., Mobilier de pauvres gens. | Fig. et fam., *Plier bagage*, Déloger furtivement, S'enfuir, et fig., Mourir. (Ba-ga-je.)

BAGARRE. s. f. Tumulte, grand bruit, encombrement. (Ba-ga-re.)

BAGASSE. s. f. Canne à sucre qu'on a passée par le moulin pour en tirer le suc. | Tige de la plante qui fournit l'indigo quand on la retire de la cuve après la fermentation. (Ba-ga-se.)

BAGASSE. s. f. (*Vagare.*) Femme de mauvaise vie. (Vi.)

BAGATELLE. s. f. Chose de peu de prix et peu nécessaire. | Fig., Chose frivole et de peu d'importance. | Fam., Amourette. | Abs., et par forme d'exclamation, exprime L'incertitude, ou Le peu de cas que l'on fait d'une menace. (Ba-ga-tè-le.)

BAGNE. s. m. (*Bagno*, it.) Lieu où l'on tient des forçats à la chaîne, où l'on renferme les forçats après le travail. (Ba-ne [n m.].)

BAGUE. s. f. (*Bacca.*) Anneau que l'on met au doigt. | *Bagues et joyaux*, Les pierreries, etc., qui appartiennent à une femme mariée, et que son contrat de mariage lui donne le droit de reprendre après la mort de son mari. | Anneau. (Bag-e.)

BAGUENAUDE. s. f. (*Bacca.*) Fruit du baguenaudier, espèce de gousse qui a la forme d'une petite vessie pleine d'air. (Bag-e-nô-de.)

BAGUENAUDER. v. n. (*Vagare.*) S'amuser à des choses vaines et frivoles. Fam. (Bag-e-nô-dé.)

BAGUENAUDIER. s. m. Genre de plantes à fleurs papilionacées. (Bag-e-nô-dié.)

BAGUENAUDIER. s. m. Celui qui baguenaude. Fam. | Jeu qui consiste à enfiler et à désenfiler des anneaux.

BAGUER. v. a. (*Baga*, b. l.) Arranger les plis d'un habit, d'une robe, etc., et les arrêter avec du fil ou de la soie. (Bag-é.)

BAGUES. s. f. pl. Bagages. | *Sortir vie et bagues sauves*, Sortir d'une place de guerre avec permission d'emporter sur soi tout ce qu'on peut. (Bag-e.)

BAGUETTE. s. f. (*Baculum.*) Verge, bâton fort menu. | Petite moulure ronde en forme de baguette. (Bag-ë-te.)

BAGUIER. s. m. Petit coffret pour serrer des bagues. (Bag-ié.)

BAH. interj. fam. qui marque l'étonnement, le doute, l'insouciance, etc. (Bâ.)

BAHUT. s. m. (*Behüten*, all.) Sorte de coffre dont le couvercle est en voûte. (Vi.) (Ba-u.)

BAHUTIER. s. m. Artisan qui fait des coffres et des malles. (Ba-u-tié.)

BAI, IE. adj. Qui est d'un rouge brun. *Ce cheval a le poil bai.* | Subst. masc., *Bai brun.* (Bè.)

BAIE. s. f. (*Baia.*) Petit golfe dont l'entrée a moins de largeur que le milieu, et où les navires sont à l'abri de certains vents. | Ouverture qu'on pratique dans un mur pour faire une porte, etc. (Bè e.)

BAIE. s. f. (*Baia*, it.) Tromperie qu'on fait à qqn. pour se divertir.

BAIE. s. f. (*Bacca.*) Petit fruit mou et charnu qui renferme des pepins ou de petits noyaux.

BAIGNER. v. a. (*Balneare.*) Faire prendre un bain. | Fig., *Se baigner dans le sang*, Faire mourir beaucoup de monde, par cruauté. Se dit Des mers, des rivières etc., par rapport aux lieux qu'elles entourent ou qu'elles touchent. | *Le fleuve qui baigne ces murs.* | Mouiller, arroser. | V. n. Être entièrement plongé et trempé dans un liquide. (Bë-*né* [n m.].)

BAIGNEUR, EUSE. s. Celui, celle qui se baigne. | Celui, celle qui tient des bains publics. (Bè-*n*eur; ze [n m.].)

BAIGNOIRE. s. f. Vaisseau de métal, etc., dans lequel on prend des bains. | Dans les salles de spectacle, Loge saillante et arrondie en forme de baignoire. (Bè-*n*oua-re [n m.].)

BAIL. s. m. (*Balium.*) Contrat par lequel on donne à qqn. la jouissance d'une chose, moyennant un prix convenu, et pour un temps déterminé. (Ball [ll m.].)

BAILE. s. m. Titre qu'on donnait à l'ambassadeur de Venise près la Porte. (Bè-le.)

BAILLE. s. f. Demi-futaille à un fond et en forme de baquet. (Ba-lle [ll m.].)

BÂILLEMENT. s. m. Action de bâiller. | L'effet que produit la rencontre de certaines voyelles. (Bâ-lle-man [ll m.].)

BÂILLER. v. n. Faire involontairement, et en écartant les mâchoires, une inspiration

lente et profonde. | Fig., S'entr'ouvrir, être mal joint. | N'être pas assez tendu. (Bâ-llé [ll m.].)

BAILLER. v. a. Donner, livrer. (Vi.)

BAILLERESSE. s. f. Celle qui baille à ferme. (Inus.) (Ba-lle-rè-se [ll m.].)

BAILLET. adj. m. Il se dit D'un cheval qui a le poil roux tirant sur le blanc. *Cheval baillet.* (Ba-llë [ll m.].)

BAILLEUL. s. m. Celui qui fait profession de remettre les membres démis, et de raccommoder les os rompus. (Vi.) (Ba-lleul [ll m.].)

BÂILLEUR. s. m. Celui qui bâille, qui est sujet à bâiller souvent. (Bâ-lleur [ll m.].)

BAILLEUR. s. m. Celui qui baille à ferme ou à loyer. | *Bailleur de fonds*, Celui qui fournit de l'argent.

BAILLI. s. m. Officier royal d'épée, au nom duquel la justice se rendait dans l'étendue d'un certain ressort, et qui avait droit de commander la noblesse de son district. | Officier royal de robe longue, qui rendait la justice dans l'étendue d'un certain ressort, et dont les appellations ressortissaient au parlement. | Officier de robe longue, qui rendait la justice au nom d'un seigneur. | Dans l'ordre de Malte, Chevalier revêtu d'une dignité qui le met au-dessus des commandeurs, et qui lui donne le privilége de porter la grand'croix. | En Allemagne et en Suisse, Magistrat préposé à l'exécution des lois. (Ba-lli [ll m.].)

BAILLIAGE. s. m. Tribunal composé de juges qui rendaient la justice au nom du bailli. | L'étendue de pays qui était sous la juridiction d'un bailli. | La maison dans laquelle le bailli ou son lieutenant rendaient la justice. | Partie de territoire dont l'administration est confiée à un bailli. (Ba-llia-je [ll m.].)

BAILLIAGER, ÈRE. adj. Qui est propre à un bailliage. (Ba-llia-jé [ll m.].)

BAILLIVE. s. f. La femme d'un bailli. (Ba-lli-ve [ll m.].)

BÂILLON. s. m. Morceau de bois, de fer, etc., qu'on met de force entre les mâchoires d'une personne pour l'empêcher de parler et de crier, ou dans la gueule d'un animal. (Bâ-llon [ll m.].)

BÂILLONNER. v. a. Mettre un bâillon. | *Bâillonner une porte*, La fermer en dehors avec une pièce de bois. (Bâ-llo-né [ll m.].)

BAIN. s. m. (*Balneum.*) Immersion et séjour du corps dans qq. fluide. Le liquide dans lequel on se plonge. | *Demi-bain*, Celui où l'on ne se baigne que jusqu'à la ceinture. | Une baignoire. | *Fond de bain*, Linge dont on revêt l'intérieur d'une baignoire. | Au plur., L'appartement destiné pour se baigner. | Établissement public où l'on prend des bains. | Eaux naturellement chaudes, où l'on va se baigner. | *L'ordre du Bain*, Ordre de chevalerie en Angleterre, institué par Richard II. | Cuve où il y a de l'eau et des drogues pour la teinture. | Toute substance par l'intermédiaire de laquelle on chauffe un vase. *Bain-marie*, Eau chaude. (Bin.)

BAÏONNETTE. s. f. Arme pointue qui s'ajuste au bout du fusil. (Ba-io-nè-te.)

BAIOQUE. s. f. Petite monnaie des États romains, qui vaut un peu plus de cinq centimes de France. (Ba-ioc-e.)

BAIRAM ou BEIRAM. s. m. (*Beiram*, turc.) Fête solennelle chez les Turcs, à la fin du Ramadan.

BAISEMAIN. s. m. Hommage que le vassal rendait au seigneur du fief en lui baisant la main. | Cérémonie usitée dans qq. cours, qui consiste à baiser la main du prince. | Au plur., Civilités, recommandations. | Fém., *À belles baisemains*, Avec empressement et reconnaissance. (Bè-ze-min.)

BAISEMENT. s. m. Action de baiser. (Bè-ze-man.)

BAISER. v. a. (*Basiare.*) Appliquer sa bouche sur le visage, sur les lèvres d'une personne, sur qq. ch., par amitié, par amour, par civilité, par respect. | Fig. et fam., Se dit des choses qui se touchent, qui sont en contact. | Fig. et fam., *Baiser les mains à qqn.*, Lui faire ses compliments. (Bë-zé.)

BAISER. s. m. Action de celui qui baise.

BAISEUR, EUSE. adj. Celui, celle qui se plait à baiser. Fam. (Bè-zeur; ze.)

BAISOTTER. v. a. Diminutif et fréquentatif de *Baiser*. Fam. (Bè-zo-té.)

BAISSE. s. f. (*Bassus.*) Diminution de prix, de valeur. (Bè-se.)

BAISSER. v. a. Abaisser, mettre plus bas. | Rendre plus bas. | Fig. et fam., *Baisser l'oreille*, Paraitre découragé, mortifié. | *Baisser la main à un cheval*, Pousser son cheval à toute bride. | Pron., S'abaisser. | Aller en diminuant de hauteur. | Fig., Diminuer, S'affaiblir. | TÊTE BAISSÉE. loc. adv. et fig. Se dit de ceux qui s'exposent au péril audacieusement; — Qui se portent à qq. ch. avec ardeur, sans rien examiner. (Bè-sé.)

BAISSIÈRE. s. f. Le reste du vin quand il approche de la lie. (Bè-siè-re.)

BAISURE. s. f. L'endroit par lequel un pain en a touché un autre dans le four. (Bè-zu-re.)

BAJOIRE. s. f. Médaille ou monnaie empreinte de deux têtes affrontées ou superposées. (Vi.) (Ba-joua-re.)

BAJOUE. s. f. Partie de la tête du cochon qui s'étend depuis l'œil jusqu'à la mâchoire.

BAL. s. m. (*Ballare.*) Réunion, assemblée où l'on danse.

BALADIN. s. m. Un danseur de théâtre. Un farceur de place. | Homme qui, par des bouffonneries, s'efforce de faire rire. | On dit qqf., dans ce sens, au fém., *Une baladine.*

BALADINAGE. s. m. Plaisanterie bouffonne et de mauvais goût. Fam. (Ba-la-dina-je.)

BALAFRE. s. f. (*Mala-fracta.*) Blessure longue, faite au visage par une arme tranchante. | La cicatrice qui reste quand la blessure est guérie.

BALAFRER. v. a. Blesser en faisant une balafre.

BALAI. s. m. (*Betula.*) Ustensile qui sert à nettoyer, à pousser les ordures hors du lieu où elles sont. | Prov. et fig., *Rôtir le balai*, Passer sa vie dans qq. emploi de peu de considération ; — Dans le désordre. | La queue des oiseaux ;—Le bout de la queue des chiens. (Ba-lè.)

BALAIS. adj. m. (*Belascia.*) *Rubis balais.* Sorte de rubis de couleur de vin paillet. (Ba-lè.)

BALANCE. s. f. (*Bilanx.*) Instrument dont on se sert pour peser, composé de deux bassins suspendus à un fléau. | Fig., *Mettre dans la balance*, Mettre en parallèle. | *Mettre en balance*, Peser dans son esprit le pour et le contre. | Fig., *Être en balance*, Être en suspens. | Fig., L'équilibre des États, La pondération des pouvoirs politiques. | Le chiffre qui représente la différence de compte entre le débiteur et le créancier. | L'action d'arrêter, à une certaine époque, les écritures d'une maison de commerce, pour qu'elle se rende compte de sa situation. | Constellation zodiacale qui, vers le temps d'Hipparque, coïncidait avec l'équinoxe d'automne. Signe dont le commencement répond à ce même équinoxe, dans le zodiaque mobile. (Ba-lan-se.)

BALANCÉ. s. m. Pas de danse où le corps se balance d'un pied sur l'autre en temps égaux. (Ba-lan-sé.)

BALANCELLE. s. f. Embarcation napolitaine à un mât, gréée d'une voile à antenne, et montant de dix-huit à vingt avirons. (Ba-lan-se-le.)

BALANCEMENT. s. m. Mouvement par lequel un corps penche alternativement d'un côté et de l'autre. (Ba-lan-se-man.)

BALANCER. v. a. Tenir en équilibre. | Mouvoir un corps de manière qu'il penche tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. | Fig., Faire l'examen et la comparaison de choses opposées. | Compenser une chose par une autre. | Empêcher de prévaloir, égaler en importance. | V. n. Exécuter le pas qu'on nomme *balancé*. | Hésiter. (Ba-lan-sé.)

BALANCIER. s. m. Pièce qui a un mouvement d'oscillation, et qui sert à régler le mouvement général de toutes les pièces d'une machine. | Machine avec laquelle on frappe les monnaies et les médailles. | Long bâton qui sert aux danseurs de corde à se tenir en équilibre. (Ba-lan-sié.)

BALANCIER. s. m. Artisan qui fait et vend des poids et des balances.

BALANCINE. s. f. Cordage qui soutient une vergue. (Ba-lan-si-ne.)

BALANÇOIRE. s. f. Pièce de bois mise en équilibre sur un point d'appui élevé, et sur laquelle se balancent deux personnes placées aux deux bouts. | Escarpolette. (Ba-lan-soua-re.)

BALANDRAN ou BALANDRAS. s. m. (*Balandrana*, b. l.) Espèce de manteau. (Vi.)

BALANDRE. s. f. Sorte de bâtiment de mer.

BALAUSTE. s. f. (*Balaustum.*) Fleur desséchée du grenadier. (Ba-lôs-te.)

BALAUSTIER. s. m. Nom du grenadier sauvage. (Ba-lôs-tié.)

BALAYAGE. s. m. Action de balayer. (Ba-lë-ia-je.)

BALAYER. v. a. (Se conj. c. PAYER.) Nettoyer un lieu. | Ôter les ordures ou autre chose avec le balai. | Traîner à terre. | Fig., *Balayer la plaine*, etc., En chasser les ennemis. (Ba-lë-ié.)

BALAYEUR, EUSE. s. Celui, celle qui balaye. (Ba-lë-ieur ; ze.)

BALAYURES. s. f. pl. Les ordures qui ont été amassées avec le balai. | *Balayures de mer*, Les plantes marines et les menus débris que la mer jette sur ses bords. (Ba-lë-iu-re.)

BALBUTIEMENT. s. m. Action de balbutier. (Bal-bu-si-man.)

BALBUTIER. v. n. (*Balbutire.*) Prononcer avec peine les lettres B et L. | Articuler imparfaitement les mots, hésiter en parlant. | Fig., Parler sur qq. sujet confusément. (Bal-bu-si-é.)

BALCON. s. m. (*Balcone*, it.) Saillie sur la façade d'un bâtiment, soutenue par des colonnes ou des consoles, et entourée d'une balustrade. | Ouvrage de serrurerie qu'on met à une fenêtre pour servir d'ornement et d'appui. | Petite galerie placée près du théâtre, de chaque côté de l'avant-scène.

BALDAQUIN. s. m. (*Baldacchino*, it.) Ouvrage de sculpture ou d'architecture, fait en forme de dais, et qui sert de couronnement à un trône, à un autel. | Sorte de dais garni d'étoffe, qu'on suspend au-dessus d'un lit, et auquel tiennent les rideaux. (Bal-dac-in [c m.].)

BÂLE. s. f. T. de Botan. *V.* BALLE.

BALEINE. s. f. (*Balæna.*) Mammifère de l'ordre des Cétacés, le plus grand des animaux, qui a la forme extérieure d'un poisson, et qu'on pêche dans les mers du Nord. | *Blanc de baleine*, Matière grasse, concrète, blanche et cristalline. | Fanon de la baleine, dont on fait la monture des parapluies, etc. | *La Baleine*, Constellation de l'hémisphère austral. (Ba-lè-ne.)

BALEINÉ, ÉE. adj. Garni de baleine. (Ba-lè-né.)

BALEINEAU. s. m. Le petit de la baleine. (Ba-lè-nô.)

BALEINIER. s. m. et adj. Navire équipé

pour faire la pêche de la baleine. (Ba-lë-nié.)

BALENAS. s. m. Le membre génital de la baleine mâle.

BALÈVRE. s. f. (*Labra.*) Lèvre inférieure. (Vi.) | L'excédant d'une pierre sur une autre, près d'un joint, dans la douelle d'une voûte ou dans le parement d'un mur. | Éclat près d'un joint, occasionné dans la pierre par une trop grande pression.

BÂLI. s. m. *V.* PÂLI.

BALISAGE. s. m. Action de baliser. (Ba-li-za-je.)

BALISE. s. f. Fruit du balisier. (Ba-li-ze.)

BALISE. s. f. (*Palus.*) Perche, etc., surmontée d'un petit baril, qu'on plante à l'entrée des ports, etc., pour indiquer les endroits où il y a du péril. | L'espace qu'on laisse le long des rivières pour le halage des bateaux.

BALISER. v. a. Indiquer par des balises les hauts-fonds et les passes. (Ba-li-zé.)

BALISEUR. s. m. Celui qui veille à ce que les riverains laissent un certain espace sur le bord des rivières pour le chemin de halage. (Ba-li-zeur.)

BALISIER. s. m. Genre de plantes, originaires des Indes, dont plusieurs espèces sont cultivées à cause de la beauté de leurs feuilles et de leurs fleurs. (Ba-li-zié.)

BALISTE. s. f. (*Balista.*) Machine de guerre qui servait à lancer des traits, des pierres, etc. | Genre de poissons, vifs, agiles, remarquables par l'espèce de cuirasse à compartiments dont leur corps est revêtu.

BALISTIQUE. s. f. Art de calculer le jet des projectiles. (Ba-lis-tic-e.)

BALIVAGE. s. m. Choix et marque des baliveaux. (Ba-li-va-je.)

BALIVEAU. s. m. (*Vallus.*) Arbre qu'on réserve, lors de la coupe d'un bois taillis, afin qu'il puisse devenir arbre de haute futaie. (Ba-li-vô.)

BALIVERNE. s. f. Sornette, occupation futile. Fam. (Ba-li-vër-ne.)

BALIVERNER. v. n. S'occuper de balivernes. Fam. (Ba-li-vër-né.)

BALLADE. s. f. (*Ballein*, gr.) Ancienne poésie française, composée de couplets faits sur les mêmes rimes, et se terminant tous par le même vers. (Ba-la-de.)

BALLANT. adj. m. *Aller les bras ballants*, Marcher en laissant aller ses bras suivant le mouvement de son corps. (Ba-lan.)

BALLE. s. f. (*Palla*, gr.) Petite pelote ronde, faite de matière élastique, recouverte de drap ou de peau, et servant à jouer à la paume. | *Couper la balle*, La frapper avec la raquette inclinée. | *Jouer à la balle*, Se renvoyer une balle l'un à l'autre à l'aide seulement de la main. | Fig. et pop., *Enfant de la balle*, Enfant d'un maître de jeu de paume; Toute personne élevée dans la profession de son père. | Petite boule de plomb dont on charge certaines armes à feu, comme fusils, pistolets, etc (Ba-le.)

BALLE. s. f. (*Palla*, gr.) Gros paquet de marchandises, lié de cordes, et enveloppé de grosse toile. | *Marchandises de balle*, Celle que vendent les marchands forains appelés Porteballes. | Fig. et fam., *Un rimeur de balle*, etc., un mauvais poete, etc.

BALLE. s. f. Instrument avec lequel on applique l'encre sur les caractères. | *Charger les balles*, Prendre de l'encre et la distribuer sur la peau des deux balles.

BALLE. s. f. (*Palea.*) L'espèce de calice qui renferme les organes sexuels des graminées.

BALLER. v. n. (*Ballare.*) Danser. (Vi.) | Se dit De certaines salutations qui se faisaient au chœur par le grand chantre, etc. (Ba-lé.)

BALLET. s. m. Danse figurée, exécutée par plusieurs personnes sur un théâtre. | Pièce de théâtre où l'action n'est représentée que par les gestes et les attitudes des danseurs. (Ba-lë.)

BALLON. s. m. (*Ballein*, gr.) Vessie enflée d'air, et recouverte de cuir, dont on se sert pour jouer, en se la renvoyant avec le poing. | *Ballon d'essai*, Petit ballon qu'on lance pour connaître la direction du vent. Petit ouvrage d'esprit donné par un auteur pour pressentir le goût du public. | Grand vase de verre de forme sphérique destiné à recevoir et condenser des fluides. | Bâtiment à plusieurs rames dont on se sert pour naviguer sur les fleuves et les mers du pays de Siam. (Ba-lon.)

BALLONNÉ, ÉE. adj. Gonflé comme un ballon, distendu. (Ba-lo-né.)

BALLONNEMENT. s. m. État de l'abdomen lorsqu'il est ballonné. (Ba-lo-ne-man.)

BALLONNIER. s. m. Celui qui fait, qui vend des ballons à jouer. (Ba-lo-nié.)

BALLOT. s. m. Petite balle de marchandises. | Fig. et fam., *Cela fait bien votre ballot*, Voilà votre vrai fait. (Ba-lô.)

BALLOTIN. s. m. Petit ballot. (Ba-lo-tin.)

BALLOTTADE. s. m. Air relevé, saut dans lequel le cheval, ayant les quatre jambes en l'air et à la même hauteur, présente les fers des pieds de derrière sans détacher la ruade. (Ba-lo-ta-de.)

BALLOTTAGE. s. m. Action de ballotter deux candidats. (Ba-lo-ta-je.)

BALLOTTE. s. f. Petite balle dont on se sert pour donner des suffrages ou pour tirer au sort. (Vi.) (Ba-lo-te.)

BALLOTTE. s. f. Plante labiée, nommée aussi *Marrube noir*.

BALLOTTEMENT. s. m. Action de ballotter. (Ba-lo-te-man.)

BALLOTTER. v. a. Agiter en divers sens, en des sens contraires. | V. n. Remuer, éprouver des secousses. | Se renvoyer la balle, jouer sans faire de partie réglée. | Fig., *Ballotter une affaire*, La discuter. | Se servir de bal-

lottes pour donner les suffrages ou pour tirer au sort. (Vi.) | Aller au scrutin pour décider lequel l'emportera de deux compétiteurs qui ont eu le plus de voix dans un scrutin précédent. (Ba-lo-té.)

BALOURD, OURDE. s. (*Balordo*, it.) Se dit fam. D'une personne grossière et stupide. (Ba-lour.)

BALOURDISE. s. f. Chose faite ou dite sans esprit, ou mal à propos. | Le caractère d'un balourd. (Ba-lour-di-ze.)

BALSAMIER. s. m. *V.* BAUMIER.

BALSAMINE. s. f. (*Balsamina.*) Plante qu'on cultive dans les jardins, à cause de la beauté de sa fleur, et dont les capsules, quand on en froisse l'extrémité, lancent les graines qu'elles renferment. (Bal-za-mi-ne.)

BALSAMIQUE. adj. des 2 g. et subst. (*Balsamum.*) Qui a une qualité analogue à celle du baume. (Bal-za-mic-e.)

BALSAMITE. s. f. Plante. *V.* TANAISIE.

BALUSTRADE. s. f. (*Balaustrata*, it.) Rangée de plusieurs balustres portant une tablette d'appui. | Toute sorte de clôture qui est à jour et à hauteur d'appui.

BALUSTRE. s. m. (*Balaustro*, it.) Sorte de petit pilier façonné. | Un assemblage de plusieurs balustres servant de clôture.

BALUSTRER. v. a. Entourer d'une balustrade.

BALZAN. adj. m. (*Balzano*, it.) Se dit D'un cheval noir ou bai, qui a des marques blanches aux pieds.

BALZANE. s. f. (*Balzana*, it.) Marque blanche aux pieds d'un cheval.

BAMBIN. s. m. (*Bambino*, it.) Petit garçon. Fam. (Ban-bin.)

BAMBOCHADE. s. f. (*Bambocciata*, it.) Genre de peinture qui a pour objet la nature commune et grossière. | Tableau de ce genre. (Ban-bo-cha-de.)

BAMBOCHE. s. f. (*Bamboccio*, it.) Marionnette plus grande que les marionnettes ordinaires. | Personne mal faite et de petite taille. | Partie de plaisir et même de débauche où l'on se livre à la grosse gaieté. (Ban-bo-che.)

BAMBOCHE. s. f. Jeune tige de bambou, dont on fait des cannes.

BAMBOCHEUR, EUSE. Celui, celle qui a l'habitude de faire des bamboches. (Ban-bo-cheur; ze.)

BAMBOU. s. m. (*Bambou*, ind.) Espèce de roseau dont la tige s'élève à plus de soixante pieds, et qui croît dans les Indes. | La canne même de roseau de bambou. (Ban-bou.)

BAN. s. m. (*Bannus.*) Mandement public, pour ordonner ou défendre qq. ch.; — pour avertir. | Convocation que le prince faisait de la noblesse pour le servir à la guerre. | Le corps même de la noblesse qui pouvait être ainsi convoquée. | *Le ban et l'arrière-ban*, La division en deux classes de la population virile d'un pays : l'une, composée des habitants les plus valides, prend les armes en certaines occasions; et l'autre, formée des plus âgés, ne se lève que dans les grands périls de l'État. | Exil, bannissement.

BANAL, ALE. adj. (*Bannus.*) Se disait Des choses à l'usage desquelles le seigneur de fief était en possession d'assujettir ses vassaux. | Fig., Qui est à la disposition de tout le monde. | Qui est extrêmement commun, trivial.

BANALITÉ. s. f. Droit qu'avait un seigneur d'assujettir ses vassaux à moudre à son moulin.

BANANE. s. f. Fruit du bananier : ils sont gros et longs comme des concombres, et disposés par régimes.

BANANIER. s. m. Genre de plantes dont plusieurs espèces sont cultivées dans les deux Indes. (Ba-na-nié.)

BANC. s. m. (*Bancus.*) Long siége où plusieurs personnes peuvent s'asseoir ensemble. | Fig., *Être sur les bancs*, Suivre ou commencer à suivre les cours d'une faculté; Être ou entrer au collége. | *Banc de l'œuvre*, Place qui est réservée, dans les églises, aux marguilliers et aux officiers de la fabrique. | *Le grand banc*, se disait, fig., Du corps des présidents à mortier du parlement. | *Banc du roi*, en Angleterre, Cour souveraine où anciennement le roi siégeait en personne. | *Banc d'Hippocrate*, Espèce de bois de lit dont on se servait autrefois pour réduire les luxations et les fractures. | Roche d'une certaine étendue, cachée sous l'eau, ou Grand amas de sable. | *Banc de poisson*, Grande quantité de poissons de la même espèce, réunis pour frayer. | *Banc de pierre*, Chaque assise naturelle de pierre, dans une carrière. (Ban.)

BANCAL, ALE. adj. et subst. Qui a les jambes tortues.

BANCO. adj. Sert à distinguer les valeurs en banque des valeurs courantes.

BANCROCHE. adj. et s. des 2 g. Bancal; Rachitique. Fam.

BANDAGE. s. m. Application méthodique des pièces destinées à maintenir un appareil sur une partie du corps. | La bande même dont on entoure quelque partie du corps. | Bande d'acier élastique, courbée en arc, garnie à son extrémité d'une ou deux pelotes, et qu'on attache avec une courroie autour des reins pour contenir les hernies ou descentes. | Bande de fer ou d'autre métal. (Ban-da-je.)

BANDAGISTE. s. m. Ouvrier qui fait les bandages. (Ban-da-jis-te.)

BANDE. s. f. (*Pannus.*) Lien plat et large, pour envelopper qq. ch. | Morceau d'étoffe qui a plus de longueur que de largeur. | En archit., Membre plat et uni qui a peu de saillie. | Une des pièces de l'écu, laquelle va du haut de la partie droite au bas de la partie gauche. | Chose plus longue que large. | *Bandes de Jupiter*, Bandes obscures qui traversent le disque de Jupiter, et qui sont

toutes parallèles entre elles et à l'équateur de la planète. | Côté intérieur d'un billard, qui est rembourré.

BANDE. s. f. (*Banda*, it.) Troupe, compagnie. | *Les bandes françaises, espagnoles*, L'ancienne infanterie française, espagnole. | Parti, ligue. | *Faire bande à part*, Se séparer de ceux avec lesquels on était en société.

BANDEAU. s. m. Bande qui sert à ceindre le front et la tête. | Morceau d'étoffe en plusieurs doubles qu'on met sur les yeux de qqn. pour l'empêcher de voir. | Fig., L'espèce d'aveuglement moral qui naît d'une passion, etc. | Bande en saillie sur le nu du mur autour d'une baie de porte ou de fenêtre. (Ban-dô.)

BANDELETTE. s. f. Petite bande. | Petite bande dont les prêtres païens se ceignaient le front, ou qui servait à orner les victimes. | Petite moulure plate et unie, plus étroite encore que la plate-bande. (Ban-de-lë-te.)

BANDER. v. a. Lier et serrer avec une bande. | Mettre un bandeau sur les yeux. | Tendre qq. ch. avec effort. | *Bander une balle*, Pousser dans les filets, avec la raquette, une balle qui roule sur le pavé. | Poser les pierres d'une voûte. | Pron. et fig., Se roidir opiniâtrément contre qqn. | V. n., Être tendu. | Couvrir de bandes. T. de blas.

BANDEREAU. s. m. Cordon qui sert à porter une trompette en bandoulière. (Ban-de-rô.)

BANDEROLE. s. f. Petit étendard, en forme de guidon, que l'on met pour ornement à diverses choses. | La pièce de buffleterie, l'espèce de baudrier auquel est attachée la giberne d'un soldat. | La bretelle d'un fusil.

BANDIÈRE. s. f. Bannière, pavois. (Vi.) | *Le front de bandière d'un camp*, La ligne des étendards et des drapeaux à la tête des corps campés.

BANDIT. s. m. (*Bandito*, it.) Malfaiteur vagabond. Homme sans aveu. (Ban-di.)

BANDOULIER. s. m. Brigand qui vole dans les montagnes. (Ban-dou-lié.)

BANDOULIÈRE. s. f. (*Bandoliero*, it.) Large bande de cuir qui passait de l'épaule gauche sous le bras droit. | Large baudrier de cuir ou d'étoffe. | *Porter en bandoulière*, En sautoir, derrière le dos.

BANDURE. s. f. Plante des Indes dont les feuilles sont terminées par un vase rempli d'une eau limpide et agréable à boire.

BANIANS. s. m. pl. Idolâtres des Indes orientales, qui croient à la métempsycose. (Ba-ni-an.)

BANLIEUE. s. f. (*Banleuca*, b. l.) Une certaine étendue de pays qui est autour d'une ville, et qui en dépend.

BANNE. s. f. (*Pannus*.) Grosse toile servant à couvrir les marchandises qui sont dans les bateaux, etc. | Grosse toile qu'on tend sur un bateau, pour se garantir de la chaleur ou de la pluie. | Tente que les marchands placent au devant de leurs boutiques. | Grande manne faite communément de branches d'osier. Dimin., *Banneau*, et *Bannette*. (Ba-ne.)

BANNEAU. s. m. *V. l'art. précédent.*

BANNER. v. a. Couvrir qq. ch. avec une banne. (Ba-né.)

BANNERET. adj. m. et subst. Qui a assez de vassaux pour en former une compagnie et pour lever bannière. (Ba-ne-rë.)

BANNETON. s. m. Coffre percé qui sert à conserver le poisson dans l'eau. (Ba-ne-ton.)

BANNETTE. s. f. *V.* BANNE. (Ba-në-te.)

BANNIÈRE. s. f. (*Pannus.*) Étendard. L'enseigne que le seigneur de fief avait droit de porter à la guerre. | Fig. et fam., Parti. | Pavillon qui indique à quelle nation appartient le bâtiment qui l'arbore. | Sorte d'étendard que l'on porte aux processions, et qui sert à distinguer une paroisse ou une confrérie. (Ba-niè-re.)

BANNIR. v. a. (*Bannire.*) Condamner une personne à sortir d'un pays. | Expulser, éloigner, exclure. | Éloigner de son âme, de son souvenir. | BANNI. subst. *Rappeler des bannis.* (Ba-nir.)

BANNISSABLE. adj. des 2 g. Qui doit être banni. (Ba-ni-sa-ble.)

BANNISSEMENT. s. m. Peine infamante qui consiste à être banni. (Ba-ni-se-man.)

BANQUE. s. f. (*Banco*, it.) Commerce qui consiste à ouvrir des crédits, à recevoir des fonds à intérêt, à échanger des effets, ou à les escompter avec des espèces, moyennant une prime. | Caisse commune, ou publique, où les particuliers déposent leur argent pour en tirer un intérêt, avec faculté de le reprendre à leur volonté. | Chez les imprimeurs, Payement qui se fait aux ouvriers, chaque semaine. | Jeu où une seule personne joue contre plusieurs; La somme que celui qui tient le jeu a devant soi. (Banc-e.)

BANQUEROUTE. s. f. (*Bancarotta*, it.) Cessation de payement et de commerce de la part d'un négociant, pour cause d'insolvabilité réelle ou feinte. | Fig. et fam., *Faire banqueroute*, Frustrer ses créanciers, Manquer à une promesse faite. (Banc-e-rou-te.)

BANQUEROUTIER, ÈRE. s. Celui, celle qui a fait banqueroute. (Banc-e-rou-tié.)

BANQUET. s. m. (*Banquetto*, it.) Festin, repas magnifique. | *Le banquet des élus*, La joie de la béatitude céleste. | *Le sacré banquet*, La sainte communion. (Banc-ë.)

BANQUETER. v. n. Faire bonne chère. Fam. (Banc-e-té.)

BANQUETTE. s. f. Banc rembourré, sans dossier. | Petite élévation ou large degré de pierre, etc., sur lequel on monte pour ti-

rer par-dessus le parapet d'un bastion ou le revers d'une tranchée. | Petit chemin pour les piétons, élevé de qq. pouces au-dessus de la voie où passent les voitures. | L'appui d'une fenêtre, lorsqu'il ne s'élève qu'à hauteur de siége et qu'il est surmonté d'un appui de fer. | Palissade taillée à hauteur d'appui, entre les arbres d'une contre-allée. (Banc-ê-te.)

BANQUIER. s. m. (*Banchiere*, it.) Celui qui fait le commerce de banque. | Celui qui tient le jeu contre tous ceux qui veulent jouer avec lui. (Banc-ié [c m.].)

BANQUISE, s. f. Amas considérable de glaces flottantes qui forment une sorte de banc, et gênent la navigation. (Banc-i-ze [c m.].)

BANS. s. m. pl. Lits des chiens. (Ban.)

BANVIN. s. m. Droit qu'avait un seigneur de vendre le vin de son cru, à l'exclusion de tout autre, dans sa paroisse. | La proclamation qui indiquait le jour où les particuliers pourraient vendre leur vin nouveau.

BAOBAB. s. m. Arbre d'Afrique qui est le plus grand des végétaux connus.

BAPTÊME. s. m. (*Baptismus.*) Celui des sept sacrements de l'Église par lequel on est fait chrétien, et qui consiste ordinairement à verser de l'eau sur la tête en prononçant les paroles sacramentelles. | *Le baptême d'une cloche*, Cérémonie religieuse par laquelle on bénit et on nomme une cloche. | *Baptême du tropique, de la ligne*. Cérémonie burlesque qui consiste à mouiller d'eau ceux qui passent pour la première fois le tropique. (Ba-tê-me.)

BAPTISER. v. a. (*Baptizare.*) Conférer le baptême. | Se dit qqf. Des seules cérémonies qui accompagnent le baptême. | *Baptiser qqn.*, Lui donner un sobriquet. | Fig. et fam., *Baptiser son vin*, Y mettre de l'eau. (Ba-ti-zé.)

BAPTISMAL, ALE. adj. Qui appartient au baptême; que donne le baptême. (Ba-tis-mal.)

BAPTISTAIRE. adj. m. *Registre baptistaire*, Le registre où l'on inscrit les noms de ceux qu'on baptise. | *Extrait baptistaire*, Extrait de ce registre, qui indique l'époque où une personne a été baptisée et les noms qu'elle a reçus au baptême. (Ba-tis-tè-re.)

BAPTISTÈRE. s. m. (*Baptisterium.*) Petit édifice bâti auprès des cathédrales pour y administrer le baptême, et qui renfermait un ou plusieurs autels. (Ba-tis-tè-re.)

BAQUET. s. m. Petit cuvier de bois qui a les bords fort bas. | *Baquet magnétique*, Appareil employé par les premiers magnétiseurs. (Bac-è [c m.].)

BARAGOUIN. s. m. Langage corrompu et inintelligible. | Langue qu'on n'entend pas. Fam.

BARAGOUINAGE. s. m. Manière de parler qui rend ce qu'une personne dit peu facile à comprendre. (Ba-ra-goui-na-je.)

BARAGOUINER. v. n. Altérer les mots d'une langue en parlant. | V. act. Mal articuler.

BARAGOUINEUR, EUSE. s. Celui, celle qui baragouine. (— eû-ze.)

BARAQUE. s. f. (*Baracca*, esp.) Hutte que font les soldats en campagne pour se mettre à couvert lorsqu'ils n'ont pas de tentes. | Abri que les pêcheurs se construisent à la hâte en revenant de la pêche. | Mauvaise échoppe de bois. | Fam., Maison mal bâtie et de chétive apparence. (Ba-rac-e.)

BARAQUER. v. a. et pron. Faire des baraques. (Ba-rac-é.)

BARATERIE. s. f. Fraude commise dans un équipage, au préjudice soit des armateurs, soit des assureurs.

BARATTE. s. f. (*Barridus.*, b. l.) Appareil dont on se sert pour battre le beurre. (Ba-ra-te.)

BARATTER. v. a. Agiter du lait dans une baratte pour faire du beurre. (Ba-ra-té.)

BARBACANE. s. f. (*Barbaccane*, it.) Petite ouverture verticale pratiquée dans les murs des châteaux et des forteresses. | Ouverture au mur d'une terrasse pour l'écoulement des eaux.

BARBARE. adj. des 2 g. (*Barbarus.*) Cruel, inhumain. | Fig., Sauvage, grossier. | Impropre, contraire à l'usage ou à l'analogie. | Qui choque l'oreille. | Subst., Cruel, inhumain. | Homme grossier, ignorant, privé de civilisation.

BARBAREMENT. adv. D'une façon barbare. (Bar-ba-re-man.)

BARBARESQUE. adj. des 2 g. (*Barbaresco*, it.) Qui appartient aux peuples de Barbarie. | Subst., Ces peuples mêmes. (Bar-ba-rèsc-e.)

BARBARIE. s. f. Cruauté, inhumanité. | Acte de barbarie. | Manque de civilisation. | L'état d'un art avant qu'il ait été soumis aux règles du goût et de la raison.

BARBARISME. s. m. (*Barbarismus.*) Faute de langage qui consiste, soit à se servir de mots forgés ou altérés, soit à se servir de locutions choquantes et extraordinaires.

BARBE. s. f. (*Barba.*) Poil du menton et des joues. | Fig. et fam., *Une jeune barbe*, Un jeune homme. — *Une barbe grise*, Un vieillard. | Fig. et fam., *Faire la barbe à qqn.*, L'emporter sur lui. | Longs poils que certains animaux ont sous la mâchoire inférieure ou de chaque côté du museau, etc. | *Barbe-de-capucin*, Chicorée sauvage étiolée. | *Barbe-de-moine*, Plante parasite qui pousse des tiges rougeâtres fort déliées et dépourvues de feuilles, nom. autr. *Cuscute*. | *Barbe-de-Jupiter*, Petit arbrisseau garni de feuilles argentées et soyeuses. | *Barbe-de-bouc*, Salsifis sauvage. | *Barbe-de chèvre*, Espèce de spirée qui a de petites fleurs blanches à l'extrémité de ses tiges. | *Barbe-de-renard*, Espèce d'astra-

gale épineux d'où il découle de la gomme adragant. | Au plur., Bandes de toile ou de dentelle qui pendent à certaines coiffures de femme. | Petites inégalités qui restent à certains ouvrages de métal, et qu'on enlève.

BARBE. s. m. et adj. des 2 g. Cheval de cette partie de la côte d'Afrique qu'on appelle Barbarie.

BARBEAU. s. m. (*Barbus.*) Poisson d'eau douce, qui a quatre barbillons. | Plante qui vient dans les blés, et qui porte des fleurs bleues. | *Bleu barbeau*, Espèce de bleu clair. (Bar-bô.)

BARBELÉ, ÉE. adj. Qui est garni de dents ou de pointes.

BARBERIE. s. f. L'art de raser et de coiffer. (Vi.) | Lieu où l'on faisait la barbe.

BARBET, ETTE. s. et adj. Chien à poil long et frisé, qui va à l'eau. (Bar-bè; è-te.)

BARBETTE. s. f. et adj. Batterie d'où l'on tire le canon à découvert. (Bar-bë-te.)

BARBEYER. v. n. Se dit d'une voile qui bat, s'agite et ondule, parce que le vent n'y donne pas bien. On dit aussi *Barboter*, et plus souvent *Fasier*. (Bar-bë-ié.)

BARBICHON. s. m. Dim. de *Barbet.*

BARBIER. s. m. Celui dont le métier est de faire la barbe. (Bar-bié.)

BARBIFIER. v. a. Faire la barbe. Fam. (Bar-bi-fi-é.)

BARBILLON. s. m. Dim. de *Barbeau* et de *Barbe.* | Au plur., Replis membraneux de la bouche du cheval, du bœuf, placés sous la langue et destinés à faciliter les mouvements de cet organe. (Bar-bi-llon [ll m.].)

BARBON. s. m. (*Barba.*) Fam. et par dénigr., Un vieillard.

BAR OTE. s. f. Nom de la lotte et de la loche.

BARBOTER. v. n. Exprime le mouvement et le bruit que certains oiseaux aquatiques font avec leur bec quand ils cherchent leur nourriture dans l'eau ou dans la bourbe. | Marcher dans une eau bourbeuse.

BARBOTEUR. s. m. Le canard domestique.

BARBOTEUSE. s. f. Femme ou fille de mauvaise vie. (Bas.) (Bar-bo-teû-ze.)

BARBOTINE. s. f. Santoline, qui est la graine de l'armoise de Judée.

BARBOUILLAGE. s. m. Enduit de couleur, fait grossièrement à la brosse. | Mauvaise peinture. | Écriture mal formée. | Fig., Discours confus, embrouillé. Fam. (Bar-bou-lla-je [ll m.].)

BARBOUILLER. v. a. (*Barbula.*) Salir, souiller. | Pron., Se barbouiller le visage. | Fig. et fam., *Barbouiller du papier*, Écrire. | Peindre grossièrement avec une brosse. | Abs., Écrire d'une manière indéchiffrable, ou Peindre mal. | Fig. et fam., Prononcer mal, d'une manière peu distincte. | Exprimer ses idées d'une manière confuse. | *Barbouiller un récit*, L'embrouiller. (Bar-bou-llé [ll m.].)

BARBOUILLEUR. s. m. Artisan qui peint grossièrement avec la brosse des murailles, etc. | Mauvais peintre. | Fig. et fam., *Un barbouilleur*, Un mauvais écrivain. | Fig. et fam., Bavard dont les paroles sont confuses, inintelligibles. (Bar-bou-lleur [ll m.].

BARBU, UE. adj. Qui a de la barbe. | Se dit des touffes de poils.

BARBU. s. m. Genre d'oiseaux grimpeurs qui habitent la zone torride, et qui vivent en société.

BARBUE. s. f. Poisson de mer plat, nommé aussi Carrelet.

BARCALON. s. m. Premier ministre de Siam.

BARCAROLLE. s. f. (*Barcaruola*, it.) Chanson italienne, que chantent les gondoliers. (Bar-ca-ro-le.)

BARÇELONNETTE. s. f. Lit d'enfant, monté sur deux pieds en forme de croissants. (Bar-se-lo-në-te.)

BARD. s. m. (*Bahre*, all.) Machine à bras propre à transporter des pierres, etc. (Bar.)

BARDANE. s. f. (*Bardana.*) Plante à fleurs composées, dont le calice est formé de folioles crochus, et qui croît le long des chemins.

BARDE. s. f. (*Barda*, it.) Ancienne armure, faite de lames de fer, pour couvrir le poitrail et les flancs d'un cheval. | Tranche de lard fort mince, dont on enveloppe les chapons, etc., au lieu de les larder.

BARDE. s. m. (*Bardus.*) Poëte, chez les anciens Celtes. | Poëte héroïque et lyrique.

BARDEAU. s. m. (*Barda*, it.) Petit ais mince et court. (Bar-dô.)

BARDELLE. s. f. (*Barda*, it.) Selle faite de grosse toile piquée de bourre. (Bar-dè-le.)

BARDER. v. a. Couvrir un cheval de l'espèce d'armure appelée Barde. | Envelopper de bardes de lard. | Charger des pierres, etc., sur un bard.

BARDEUR. s. m. Celui qui porte le bard.

BARDIS. s. m. Séparation de planches qu'on fait à fond de cale, dans un navire de commerce. (Bar-di.)

BARDIT. s. m. Chant de guerre des anciens Germains.

BARDOT. s. m. (*Burdus.*) Petit mulet qui marche à la tête des autres, et qui porte le muletier avec ses provisions. | Fig. et fam., Homme sur qui les autres se déchargent de leur tâche, ou qu'ils prennent pour sujet de leurs plaisanteries. (Bar-dô.)

BARÉGE. s. m. Étoffe de laine, légère et non croisée, qui sert à faire des châles, etc. (Ba-ré-je.)

BARGUIGNAGE. s. m. Hésitation. Fam. (Barg-i-*n*a-je [g et n m.].)

BARGUIGNER. v. n. (*Barcaniare.* b. l.) Avoir de la peine à se déterminer. Fam. (Barg-i-*né* [g et n m.].)

BARGUIGNEUR, EUSE. s. Celui, celle qui barguigne. Fam. (Barg-i-*neur*; ze [g et n m.].)

BARIGEL. s. m. (*Bardgello*, it.) Nom du chef des archers ou sbires, à Rome. (Ba-ri-jèl.)

BARIL. s. m. (*Barile*, it.) Petit tonneau. (Ba-ri.)

BARILLET. s. m. Petit baril; Petite boite ou petit bijou en forme de baril. | Boite cylindrique qui renferme le grand ressort d'une montre ou d'une pendule. (Ba-ri-lle [ll m.].)

BARIOLAGE. s. m. Assemblage de diverses couleurs mises sans règle. Famil. (Ba-ri-o-la-je.)

BARIOLER. v. a. (*Variolare*, b. l.) Peindre de diverses couleurs, d'une manière bizarre. Fam. | Bariolé, ée. adj. Qui est de diverses couleurs mal assorties ou fort tranchantes.

BARLONG, ONGUE. adj. (*Longus.*) Qui a la figure d'un carré long, mais irrégulier et défectueux. | Qui a le défaut d'être plus long d'un côté que de l'autre. (Bar-lon, ong-e.)

BARNABITE. s. m. (*Barnabiti*, it.) Clerc régulier de la congrégation de Saint-Paul.

BARNACHE. s. f. Oiseau de passage qui est une espèce d'oie sauvage.

BAROMÈTRE. s. m. (*Baros, metron*, gr.) Instrument qui mesure la pression de l'atmosphère, et ainsi les changements de temps.

BAROMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport au baromètre. (Ba-ro-mé-tric-e.)

BARON. s. m. (*Baro*, b. l.) Grand seigneur du royaume. | Tout gentilhomme possédant une terre avec titre de baronnie. | Titre de noblesse conféré par le roi.

BARONNAGE. s. m. Qualité de baron. (Ba-ro-na-je.)

BARONNE. s. f. Femme noble possédant une baronnie; ou La femme d'un baron. (Ba-ro-ne.)

BARONNET. adj. m. et subst. Titre affecté, en Angleterre, à un ordre de chevalerie que le roi confère, et qui se transmet aux enfants mâles du titulaire. (Ba-ro-né.)

BARONNIE. s. f. Seigneurie qui donne au possesseur le titre de baron. (Ba-ro-nie.)

BAROQUE. adj. des 2 g. Irrégulier, bizarre. | *Perles baroques*, qui ne sont pas bien rondes. (Ba-roc.)

BARQUE. s. f. (*Barca.*) Petit bâtiment pour aller sur l'eau. | Se dit De la nacelle dans laquelle les anciens poëtes supposaient qu'après la mort les âmes traversaient le Styx. (Barc-e.)

BARQUEROLLE. s. f. Petit bâtiment sans mât qui ne va jamais en haute mer. (Barc-e-ro-le.)

BARRAGE. s. m. Barrière qui ferme un chemin, une rivière. | Barrière qu'on ne peut passer qu'en payant un droit de péage. | Droit que l'on paye au barrage. (Ba-ra-je.)

BARRAGER. s. m. Celui qui reçoit le droit de barrage. (Ba-ra-jé.)

BARRE. s. f. (*Vara.*) Pièce de bois, de fer, etc., étroite et longue. | Pièce de fer longue et carrée qui se pose, dans le foyer, en travers des chenets. | Pièce de bois transversale qui serre et soutient les fonds d'un tonneau par le milieu. | Longue pièce de bois ronde qu'on suspend horizontalement à deux cordes, pour séparer les chevaux, dans les écuries. | Petite barrière qui ferme l'entrée de l'enceinte où siégent les membres d'un tribunal, d'une assemblée politique. | Fig., Trait de plume, etc., que l'on fait pour annuler, ou souligner, etc. | Se dit Des premiers exercices que l'on fait faire aux écoliers pour leur apprendre l'écriture. | Une des pièces de l'écu, laquelle va du haut de la partie gauche au bas de la partie droite. | Amas de sable qui barre l'entrée d'une rivière ou d'un port. | Lame que la marée montante pousse impétueusement devant elle. | Au plur., Jeu de course entre des écoliers qui se partagent en deux camps opposés.—*Barres forcées*, Celles où l'on ne délivre point les prisonniers. | Fig. et fam., *Partir de barres*, Faire une première démarche. | Partie de la mâchoire du cheval sur laquelle le mors appuie. (Ba-re.)

BARREAU. s. m. Barre de bois ou de fer qui sert de clôture. | *Les barreaux d'une chaise*, Les petits bâtons qui servent à maintenir les montants d'une chaise. | Fig., L'enceinte réservée où se mettent les avocats pour plaider. | La plaidoirie; la profession d'avocat. | L'ordre, le corps des avocats. (Ba-rô.)

BARRER. v. a. Fermer avec une barre par derrière. | Fermer, obstruer. | Garnir, fortifier d'une barre. | Tirer un trait de plume sur qq. écrit pour le biffer. | *Dents barrées*, Dents molaires dont les racines sont écartées ou tortueuses. (Ba-ré.)

BARRETTE. s. f. (*Berretta*, it.) Espèce de petit bonnet plat. | Le bonnet carré rouge que portent les cardinaux. (Ba-rè-te.)

BARRICADE. s. f. Retranchement qu'on fait avec des barriques remplies de terre, avec des pavés, etc. (Ba-ri-ca-de.)

BARRICADER. v. a. Faire des barricades. | Pron., Opposer au devant de soi tout ce que l'on peut pour faire obstacle à l'ennemi. | Fig. et fam., S'enfermer pour ne voir personne. (Ba-ri-ca-dé.)

BARRIÈRE. s. f. Assemblage de plusieurs pièces de bois servant à fermer un passage. | Bureau garni de barrières, établi aux portes des villes pour percevoir les droits

d'entrée. | Porte d'entrée de la ville. | L'enceinte fermée de barrières où se faisaient les joutes, etc. | Ce qui sert de borne et de défense naturelle à un État. | Fig., Empêchement, obstacle. (Ba-ri-è-re.)

BARRIQUE. s. f. (*Barica.*) Sorte de futaille ou de tonneau. | Mesure de vin, d'eau-de-vie, etc., qui tient le quart d'un tonneau. (Ba-ric-e.)

BARTAVELLE. s. f. Espèce de grosse perdrix rouge. (Bar-ta-vè-le.)

BARYTE. s. f. (*Barutés*, gr.) Substance métallique, solide, poreuse, d'une couleur grise et d'une saveur caustique. (Ba-ri-te.)

BARYTON. s. m. et adj. (*Barutonos*, gr.) Sorte de voix entre la basse-taille et le second ténor. | Qui se conjugue sans contraction. (Ba-ri-ton.)

BAS, BASSE. adj. (*Bassus*, b. l.) Qui a peu de hauteur. | *Basse marée*, *basse mer*, Le moment où la mer est vers la fin de son reflux. | Chose située au-dessous d'autres. | *Ce bas monde*, Ce monde où nous vivons. | *Places basses*, Les casemates et les flancs de bastions. | *Les Pays-Bas*, La Belgique et la Hollande. | *La basse Seine*, Toute la partie de la Seine qui est au dessous de Paris, en allant vers la mer. | Baissé. | Fam., *Faire main-basse*, Piller, prendre. | Tuer. | Critiquer sans ménagement. | Grave, par opposition à Aigu. | Fig., Inférieur, moindre, subalterne. | *Maître des basses œuvres*, Vidangeur. | *Le Bas-Empire*, L'empire romain à son temps de décadence. | Qui est de moindre valeur, de moindre prix. | *En bas âge*, Dans un âge fort tendre. | Vil et méprisable. | Qui est sans courage, sans élévation. | Ignoble, trivial. | Subst., La partie inférieure de certaines choses. | Les sons graves. | Adv., Dans la partie basse, dans la partie inférieure. | *Mettre pavillon bas*, Baisser le pavillon; figur., Céder, se rendre. | Absol., *Mettre bas*, Faire un petit, des petits. | *Ce cerf a mis bas*, Son bois est tombé. | *Plus bas*, Ci-dessous, ci-après. | Très-mal. | Adv., D'un ton bas, ou Dans un ton bas. | À BAS. loc. prép. et adv. *Se jeter à bas du lit.* | *Mettre à bas*, Renverser, abattre. | À BAS. Descendez de là. — Cri d'improbation. | EN BAS. loc. adv. Dans le lieu qui est plus bas, qui est au-dessous. | *En bas de*, Au bas de. | PAR BAS. loc. adv. Dans le bas. | LÀ-BAS. loc. adv. Indique Un lieu moins élevé que celui où l'on est, Un lieu plus ou moins éloigné. | ICI-BAS. loc. adv. En ce monde. (Bâ; bâ-se.)

BAS. s. m. (*Bassus.*) Vêtement qui sert à couvrir le pied et la jambe. (Bâ.)

BASALTE. s. m. (*Basaltus.*) Roche volcanique très-dure et vitrifiable. (Ba-zal-te.)

BASALTIQUE. adj. des 2 g. Formé de basalte. (Ba-zal-tic-e.)

BASANE. s. f. (*Bisus.*) Peau de mouton préparée qui sert à couvrir les livres, etc. (Ba-za-ne.)

BASANÉ, ÉE. adj. Noirâtre, hâlé. *Teint basané.* (Ba-za-né.)

BAS-BORD. s. m. *V.* BÂBORD.

BASCULE. s. f. (*Bassus, culeus.*) Pièce de bois soutenue par le milieu de manière qu'en pesant sur l'un des bouts on fait lever l'autre. | Jeu où deux personnes, étant chacune sur le bout d'une pièce de bois mise en équilibre, s'amusent à se balancer.

BAS-DESSUS. s. m. Voix plus basse que le dessus ordinaire. (Bâ-de-su.)

BASE. s. f. (*Basis.*) Toute chose sur laquelle un corps est assis. | Ce qui soutient le fût de la colonne. | La surface sur laquelle on conçoit que certains corps solides sont appuyés. | Le côté du triangle opposé à l'angle qui est regardé comme le sommet. | Toute matière qui a la propriété de s'unir aux acides, et de les neutraliser. | Ce qui entre comme ingrédient principal dans un mélange. | Fig., Ce qui est le principe, la donnée fondamentale d'un chose. | Appui, soutien. (Ba-ze.)

BASELLE. s. f. Genre de plantes exotiques, à tige grimpante et à feuilles charnues, que l'on mange, aux Indes, comme nos épinards. (Ba-zè-le.)

BAS-FOND. s. m. Terrain bas et enfoncé. | Endroit de la mer où il y a peu d'eau. | Élévation au fond de la mer, par-dessus laquelle tout bâtiment peut passer, et qu'on ne trouve qu'au moyen de la sonde. (Bâ-fon.)

BASILAIRE. adj. des 2 g. Se dit Des parties qui concourent à former la base d'autres parties, ou qui sont placées à cette base. (Ba-zi-lè-re.)

BASILIC. s. m. (*Basilicus.*) Sorte de lézard, reptile de l'ordre des Sauriens, auquel on attribuait anciennement la faculté de tuer par son seul regard.

BASILIC. s. m. (*Basilicum.*) Herbe odoriférante qu'on met dans les ragoûts (Ba-zi-lic.)

BASILICON ou BASILICUM. s. m. (*Basilicum.*) Onguent supuratif. (Ba-zi-li-con ; ou Ba-zi-li-co-me.)

BASILIQUE. s. f. (*Basilica.*) La demeure d'un roi. Chez les Romains, Édifice public où l'on rendait la justice, et où les marchands s'assemblaient pour traiter d'affaires. | Église principale, construite selon le plan des anciennes basiliques. (Ba-zi-lic-e.)

BASILIQUE. adj. et s. f. Qui monte le long de la partie interne de l'os du bras jusqu'à l'axillaire.

BASILIQUES. s. f. pl. Code rédigé en grec par ordre des empereurs Basile le Macédonien et Léon le Philosophe, au 9ᵉ siècle. (Ba-zi-lic-e.)

BASIN. s. m. Étoffe croisée dont la chaîne est de fil et la trame de coton. (Ba-zin)

BASOCHE. s. f. Juridiction qui était

tenue par les clercs des procureurs du parlement de Paris. (Ba-zo-che.)

BASQUE. s. f. (*Vasco.*) Pan d'habit, partie découpée et tombante de certains vêtements. (Basc-e.)

BASQUE. s. m. (*Vasco.*) Nom de nation. | Fam., *Courir comme un Basque*, Courir fort vite.

BASQUINE. s. f. (*Vasquina*, esp.) Jupon des femmes espagnoles. (Basc-i-ne [c m.].)

BAS-RELIEF. s. m. Ouvrage de sculpture où les objets représentés ont peu de saillie et sont en partie engagés dans le bloc. (Bâre-lief.)

BASSE. s. f. Celle des parties qui ne fait entendre que les sons les plus graves des accords. | *Basse contrainte*, Celle dont le chant, borné à un petit nombre de mesures, ne fait entendre qu'une même phrase, qu'elle recommence toujours. | Genre de voix propre à chanter la partie de basse. | Instrument à cordes en forme de grand violon. | Au plur., Grosses cordes de certains instruments. (Bâ-se.)

BASSE. s. f. Endroit où il y a peu de hauteur d'eau et où se trouve caché un petit banc de sable, etc.

BASSE-CONTRE. s. f. Sorte de voix qui a le même timbre que la basse-taille, avec moins d'étendue à l'aigu, et davantage au grave. | La partie de chant que la basse-contre exécute.

BASSE-COUR. s. f. Cour d'une ferme, d'une maison, où l'on entasse le fumier, et où l'on nourrit la volaille, etc.

BASSE-FOSSE. s. f. *Voyez* Fosse.

BASSEMENT. adv. D'une manière basse. Fig. (Ba-se-man.)

BASSESSE. s. f. Vice qui porte à des sentiments, à des procédés indignes d'un honnête homme, ou d'un homme de cœur. | Sentiment, action qui marque la bassesse d'âme. | Basse naissance, condition très obscure. | Trivialité ignoble, choquante. (Ba-sè-se.)

BASSET. s. m. Chien de chasse qui a les jambes fort courtes. | Fam., Petit homme dont les jambes et les cuisses sont trop courtes pour sa taille. (Ba-sè.)

BASSE-TAILLE. s. f. La voix qui est entre le second ténor et celle qui ne fait entendre que les sons graves de l'harmonie. | Genre de voix propre à chanter la basse. (Bâ-se-ta-lle [ll m.].)

BASSE-TAILLE. s. f. Bas-relief.

BASSETTE. s. f. Jeu de hasard qui se joue avec des cartes, espèce de pharaon. (Ba-sè-te.)

BASSIN. s. m. (*Baccinus*, b. l.) Grand plat creux, de forme ronde ou ovale. | Plat où l'on reçoit les offrandes à la messe. | Prov., fig. et bass., *Cracher au bassin*, Contribuer à quelque dépense. | Pièce d'eau, bordée de pierre ou de marbre. | Le lieu où les bâtiments jettent l'ancre. | Grande enceinte pratiquée dans un port à marée, et fermée par des portes ou des vannes. | Vaste plaine entourée de montagnes ou de collines élevées. | Grande cavité osseuse qui forme la paroi inférieure de l'abdomen. (Ba-sin.)

BASSINE. s. f. Bassin large et profond dont on se sert pour y faire chauffer, etc., diverses substances. (Ba-si-ne.)

BASSINER. v. a. Chauffer avec une bassinoire. | Humecter, fomenter en mouillant avec une liqueur tiède ou chaude. (Ba-si-né.)

BASSINET. s. m. (*Bacinetum*, b. l.) Petite pièce creuse de la platine d'une arme à feu, dans laquelle on met l'amorce. | Chapeau de fer que portaient les hommes d'armes. | Cavité dans laquelle aboutissent tous les entonnoirs du rein. | Renoncule à longs jets rampants. (Ba-si-nè.)

BASSINOIRE. s. f. Bassin à manche, servant à chauffer le lit. (Ba-si-noua-re.)

BASSON. s. m. Instrument de musique à vent, qui, dans les orchestres, sert à exécuter des parties de basse. | Musicien qui joue de cet instrument. (Ba-son.)

BASTANT, ANTE. adj. (*Bastare*, it.) Qui suffit. (Bas-tan.)

BASTE. s. m. L'as de treffle, aux jeux de l'hombre, du quadrille, etc.

BASTER. v. n. (*Bastare*, it.) Suffire. (Vi.) *Baste pour cela*, ou *Baste*, Passe pour cela. | *Il dit cela : baste! il n'en fera rien.*

BASTERNE. s. f. (*Basterna.*) Char attelé de bœufs, en usage chez d'anciens peuples du Nord. (Bas-ter-ne.)

BASTIDE. s. f. (*Bastita*, it.) Dans le midi de la France, petite maison de campagne.

BASTILLE. s. f. (*Bastum*, b. l.) Construction passagère ou permanente, qu'on élevait soit pour fortifier une place, soit pour l'assiéger. | Château fort flanqué de plusieurs tours rapprochées, construit à Paris, sous Charles V et Charles VI, et démoli par le peuple en 1789. (Bas-ti-lle [ll m.].)

BASTILLÉ, ÉE. adj. Qui a des créneaux renversés et tournés vers la pointe de l'écu. (Bas-ti-llé [ll m.].)

BASTINGAGE. s. m. Parapet qu'on forme autour du pont supérieur d'un vaisseau, avec les hamacs de l'équipage, pour se garantir de la mousqueterie. L'action de former ce retranchement. | Filets tendus verticalement sur le vibord, et destinés à recevoir les hamacs dont on forme le bastingage. (Bas-tin-ga-je.)

BASTINGUE. s. f. Toile matelassée dont on se servait pour le bastingage. (Bas-ting-e.)

BASTINGUER (SE). v. pron. Faire un bastingage. (Bas-ting-é.)

BASTION. s. m. (*Bastione*, it.) Ouvrage qui fait partie de l'enceinte du corps d'une place : il présente en saillie deux flancs et deux faces, et tient des deux côtés à la courtine.

BASTIONNÉ, ÉE. adj. Qui a des bastions. (Bas-ti-o-né.)

BASTONNADE. s. f. (*Bastum*, b. l.) Coups de bâton. Fam. (Bas-to-na-de.)

BASTRINGUE. s. m. Bal de guinguette. (Bas-tring-e.)

BASTUDE. s. f. Filet pour pêcher dans les étangs salés.

BAS-VENTRE. s. m. La partie inférieure du ventre. (Bâ-van-tre.)

BAT. s. m. Queue de poisson. *Le poisson est mesuré entre œil et bat.* (Bat.)

BÂT. s. m. (*Bastum*, b. l.) Selle pour les bêtes de somme. | Fig. et fam., *Cheval de bât*, Sot, lourdaud. Homme chargé de la grosse besogne que les autres refusent. (Bâ.)

BATACLAN. s. m. Attirail, équipage embarrassant.

BATAILLE. s. f. (*Batuere.*) Combat général de deux armées. | L'ordre dans lequel on range une armée pour se disposer au combat. | L'ordre dans lequel est disposée une troupe déployée. | *Corps de bataille*, Partie de l'armée qui est entre les deux ailes. | Fig. et fam., *Cheval de bataille*, Chose dont qqn. s'appuie le plus fortement. | La représentation d'une bataille en peinture ou en sculpture. | Espèce de jeu de cartes, qui est le plus simple de tous. (Ba-ta-lle [ll m.].)

BATAILLER. v. n. Donner bataille. Fig. | Contester. (Vi.) (Ba-ta-llé [ll m.].)

BATAILLEUR, EUSE. adj. Qui aime à batailler, à disputer. (Ba-ta-lleur; ze [ll m.].)

BATAILLON. s. m. Troupe composée de plusieurs compagnies, et faisant partie d'un régiment. | Au plur., Armée. | Fam., Un grand nombre. (Ba-ta-llon [ll m.].)

BÂTARD, ARDE. adj. Qui n'est pas de la véritable espèce, et qui en est une dégénération. | Subst. *Bâtarde*, Écriture penchée, à jambages pleins et à liaisons arrondies. | Adj. et subst. Enfant né hors mariage. (Bâ-tar.)

BATARDEAU. s. m. Digue faite de pieux, d'ais et de terre, pour détourner un cours d'eau. (Ba-tar-dô.)

BÂTARDIÈRE. s. f. Plant d'arbres greffés qu'on élève dans des pépinières.

BÂTARDISE. s. f. État de celui qui est bâtard. (Bâ-tar-di-ze.)

BATAVIQUE. adj. f. *V.* Larme.

BATEAU. s. m. (*Batellus*, b. l.) Espèce de barque dont on se sert ordinairement pour les rivières. | *Bateau de loch*, Le morceau de bois plat et triangulaire qui forme le loch. | *Bateau de sel*, etc., Chargé de sel, etc. | *Bateau volant*, L'espèce de nacelle qu'on attache au-dessous d'un aérostat. | La menuiserie d'un corps de carrosse. (Ba-tô.)

BATELAGE. s. m. Métier ou tour de bateleur. | Allées et venues de bateaux chargeant ou déchargeant des bâtiments. (Ba-te-la-je.)

BATELÉE. s. f. La charge d'un bateau. (Ba-te lé.)

BATELEUR, EUSE. s. Celui, celle qui fait des tours de passe-passe. | Qui monte sur des tréteaux dans les places publiques. | Fam., Bouffon. (—eur; ze.)

BATELIER, IÈRE. s. Celui, celle dont la profession est de conduire un bateau. (Ba-te-lié.)

BATÊME, etc. *V.* Baptême, etc.

BÂTER. v. a. Mettre un bât sur une bête de somme. | Prov. et fig., *Ane bâté*, Lourdaud.

BÂTIER. s. m. Ouvrier qui fait et vend des bâts. (Bâ-tié.)

BATIFOLAGE. s. m. Action de batifoler. Fam. (Ba-ti-fo-la-je.)

BATIFOLER. v. n. Se jouer à la manière des enfants.

BATIFOLEUR. s. m. Celui qui aime à batifoler.

BÂTIMENT. s. m. Toute construction destinée à l'habitation. | Bâtiment en cours de construction ou de réparation. | *Bâtiment de graduation*, Hangar très-long et garni de fagots d'épines. | Vaisseau, navire. (Bâ-ti-man.)

BÂTIR. v. a. (*Bastum*, b. l.) Établir, construire, ou faire construire. | Fig., Établir. | Agencer, disposer les pièces d'un vêtement en les faufilant. | Fig. et fam., *Un homme bien bâti*, Bien fait. | Bâti, ie. subst. *Un grand mal bâti.* | Fig. et fam. *Voilà comme je suis bâti*, Tel est mon caractère. | Bâti. s. m., La disposition des pièces d'un vêtement, que l'on faufile ensemble avant de les coudre. | L'assemblage des montants et des traverses qui contiennent un ou plusieurs panneaux.

BÂTISSE. s. f. Construction d'un bâtiment, quant à la maçonnerie. (Bâ-ti-se.)

BÂTISSEUR. s. m. Celui qui a la manie de faire bâtir. (Bâ-ti-seur.)

BATISTE. s. f. Toile de lin très-fine.

BÂTON. s. m. (*Bastum*, b. l.) Long morceau de bois qu'on peut tenir à la main. | Fig., *Bâton de vieillesse*, Celui ou celle qui sert d'appui à un vieillard. | *Bâton de commandement*, Bâton qui est le signe de l'autorité. | *Le bâton*, Bâton de commandement qui est l'insigne de la dignité de maréchal de France. Fig., Cette dignité même. | *Bâton pastoral*, La crosse d'un évêque. | *Bâton de mesure*, Rouleau de papier avec lequel un chef d'orchestre indique le mouvement et marque la mesure. | Fig., *Le bâton de Jacob*, La baguette des escamoteurs. | Fig. et fam., *Sauter le bâton*, Faire qq. ch. malgré soi. | *À bâtons rompus*, Avec de fréquentes interruptions. | Fig. et fam., *Tour du bâton*, Profit secret et illégitime. | Chose qui a la forme d'un petit bâton.

BÂTONNER. v. a. Donner des coups de bâton. | Fig., Rayer, biffer. (Bâ-to-né.)

BÂTONNET. s. m. Petit bâton taillé en pointe par les deux bouts. (Bâ-to-nè.)

BÂTONNIER. s. m. Celui qui a eu dépôt le bâton d'une confrérie. (Bâ-to-nié.)

BÂTONNISTE. s. m. Celui qui sait jouer du bâton. (Bâ-to-nis-te.)

BATRACIENS. s. m. pl. (*Batrachos*, gr.) Ordre de reptiles à corps nu qui subissent plusieurs métamorphoses dans le cours de leur vie, et chez lesquels la respiration est soumise à la volonté. (Ba-tra-si-in.)

BATTAGE. s. m. Action de battre le blé. (Ba-ta-je.)

BATTANT. s. m. Marteau en forme de massue, qui frappe de côté et d'autre dans l'intérieur d'une cloche, quand on la met en branle. | Chaque partie d'une porte qui s'ouvre en deux. | *Le battant d'un pavillon*, Sa longueur. (Ba-tan.)

BATTANT, ANTE. adj. Qui bat. | *Métier battant*, Métier à ourdir qui est actuellement en activité. | *Porte battante*, Porte qui se referme d'elle-même; Châssis. | *Pluie battante*, Forte pluie.

BATTANT-L'OEIL. s. m. Bonnet de femme, coiffure négligée. (Ba-tan-leu*ll* [ll m.].)

BATTE. s. f. Plateau de bois fixé obliquement à l'extrémité d'un long manche, et dont on se sert pour aplanir la terre. | Petit banc sur lequel les blanchisseuses battent et savonnent le linge. | Le sabre de bois dont se sert Arlequin. (Ba-te.)

BATELLEMENT. s. m. Double rang de tuiles qui termine un toit par en bas. (Ba-te-le-man.)

BATTEMENT. s m. Action de battre. | Mouvement en l'air que l'on fait d'une jambe tandis que le corps est posé sur l'autre. (Ba-te-man.)

BATTERIE. s. f. Querelle où il y a des coups donnés. | Ouvrage où l'on place un certain nombre de pièces pour tirer; Ces pièces mêmes. | Fig. et fam., *Dresser ses batteries*, Prendre ses mesures pour faire réussir un projet. *Une forte batterie.* | Compagnie d'artillerie, et son matériel. | *Batterie électrique*, Assemblage de plusieurs bouteilles de Leyde. | Pièce d'acier qui couvre le bassinet des armes à feu portatives. | *Batterie de cuisine*, Les ustensiles qui servent à la cuisine. | Manière de battre le tambour. | Manière de jouer sur la guitare, qui consiste à battre les cordes avec les doigts. | Suite d'arpéges à notes détachées. (Ba-te-rie.)

BATTEUR. s. m. Celui qui aime à battre, à frapper. Fam., *Un batteur de gens.* | Ouvrier qui bat qq. ch. | Fam., *Batteur de pavé*, Fainéant qui passe son temps à courir les rues. | *Batteurs d'estrade*, Gens détachés d'une troupe pour aller à la découverte. | Homme employé à battre le bois ou les remises pour en faire sortir le gibier. (Ba-teur.)

BATTOIR. s. m. Palette à manche. | Grosse palette de bois, à manche rond et court, avec laquelle on bat le linge lessivé. (Ba-touar.)

BATTOLOGIE. s. f. (*Battologia.*) Répétition inutile d'une même chose. (Ba-to-lo-jie.)

BATTRE. v. a. (*Batuere.*) (*Je bats, il bat; nous battons, ils battent. Je battais. Je battis. Je battrai. Je battrais. Bats. Battant. Battu.*) Frapper, donner des coups pour faire du mal. | Prov. et fig., *Battre le chien devant le lion*, Faire une réprimande à qqn. devant une personne plus considérable, afin qu'elle se l'applique. | Prov. et fig., *Battre le chien devant le loup*, Feindre d'être désunis pour mieux tromper qqn. | Vaincre. | *Mener battant*, Poursuivre, presser son adversaire. | *Battre en brèche*, Tirer avec de l'artillerie contre une muraille, et d'assez près pour y faire brèche. | Frapper sur certaines choses avec divers instruments. | *Battre l'or, l'argent*, etc., Réduire ces métaux en feuilles très-minces. | *Battre monnaie*, Fabriquer de la monnaie. | Fig. et fam., *Battre monnaie*, Se procurer de l'argent. | *Battre la terre*, La rendre unie avec une batte. | *Battre le tambour, battre la caisse*, Donner un signal en frappant sur le tambour avec les baguettes. | *Battre la mesure*, Marquer la mesure par des mouvements égaux. | Fam., *Battre le fer*, Tirer souvent des armes. | Fam., *Battre le pavé*, Aller par les rues, sans but déterminé, sans occupation sérieuse. | Fig. et fam., *Battre la campagne*, Divaguer. | Fig. et pop., *Se battre l'œil de qq. ch.*, S'en moquer. | *Les vagues battent ce rocher*, Elles viennent s'y briser. | Agiter fortement. | *Battre les cartes*, Les mêler. | Pron., Combattre. | *Se battre à la perche*, S'agiter sur la perche. | V. n. Être agité. | V. n. Fig. et fam., *Ne battre que d'une aile*, Avoir beaucoup perdu de sa vigueur, Être mal dans ses affaires. | *Le soleil bat*, Il darde. | *Le tambour bat*, On bat le tambour. | *Tambour battant*, Au son du tambour. | Fig. et fam., Sans aucun ménagement. | *Battre en retraite*, Se retirer du combat en bon ordre. | Fig. et fam., *Battre froid*, Traiter avec froideur. | *Avoir les yeux battus*, Avoir le tour des yeux noir et comme meurtri. | *Chemin battu*, Chemin fort fréquenté. (Ba-tre.)

BATTUE. s. f. Action de plusieurs personnes qui battent les bois avec grand bruit pour en faire sortir les loups, etc. | Bruit que produit le pied du cheval, en frappant sur le sol, dans la marche.

BATTURE. s. f. Dorure qui se fait avec du miel, de l'eau de colle et du vinaigre.

BAU. s. m. Poutre posée dans le sens de la largeur du bâtiment pour soutenir les ponts. (Bô.)

BAUD. s. m. Chien courant originaire de Barbarie, et qui chasse le cerf. (Bô.)

BAUDET. s. m. Âne. | Fig., Un homme stupide. (Bô-dè.)

BAUDIR. v. a. Exciter du cor et de la voix. (Bó-dir.)

BAUDRIER. s. m. (*Baldrellus*, b. l.) Bande qui pend en écharpe, et qui sert à porter le sabre ou l'épée. (Bó-dri-é.)

BAUDRUCHE. s. f. (*Baldringum*, b. l.) Pellicule de boyau de bœuf, qui sert aux batteurs d'or. (Bó-dru-che.)

BAUGE. s. f. Lieu fangeux où le sanglier se retire. | Mortier fait de terre grasse, mêlée de paille. (Bó-je.)

BAUGUE ou BAUQUE. s. f. Mélange de plantes marines que la mer Méditerranée rejette sur ses côtes. (Bó-je; ou Bóc-e.)

BAUME. s. m. (*Balsamum.*) Substance résineuse et odorante qui coule de certains végétaux. | Médicament composé, qui s'emploie à l'extérieur, et qui a une odeur balsamique. | BAUME, se dit, figurément, De ce qui adoucit les peines. | Plante odoriférante plus connue sous le nom de *Menthe.* (Bó-me.)

BAUMIER. s. m. Arbre qui donne du baume, celui qui fournit le baume de Judée. (Bómié.)

BAUQUE. s. f. *V.* BAUGUE.

BAVARD, ARDE. adj. et subst. (*Babus.*) Qui parle sans mesure ou sans discrétion. (Ba-var.)

BAVARDAGE. s. m. Action de bavarder. | Discours insignifiant et prolixe. (Ba-var-da-je.)

BAVARDER. v. n. Parler excessivement de choses vaines et frivoles. | Parler de choses qu'on devrait tenir secrètes. | Fam.

BAVARDERIE. s. f. Défaut du bavard. | Bavardage.

BAVAROISE. s. f. Infusion de thé où l'on met du sirop de capillaire au lieu de sucre. (Ba-va-roua-ze.)

BAVE. s. f. (*Babus.*) Salive épaisse et visqueuse qui découle de la bouche. | Salive écumeuse que jettent certains animaux.

BAVER. v. n. Jeter de la bave.

BAVETTE. s. f. Petite pièce de toile qu'on attache sur la poitrine des petits enfants pour recevoir la bave. (Ba-vè-te.)

BAVEUSE. s. f. Poisson de mer qui est couvert d'une sorte de bave. (Ba-veû-ze.)

BAVEUX, EUSE. adj. Qui bave. (Ba-veu; ze.)

BAVOCHÉ, ÉE. adj. Il se dit Des traits de burin qui ne sont pas nets, etc.

BAVOCHER. v. n. Imprimer d'une manière peu nette.

BAVOCHURE. s. f. Défaut de ce qui est bavoché.

BAVOIS. s. m. Tableau qui contenait l'évaluation des droits seigneuriaux suivant le prix courant des espèces. (Ba-voua.)

BAVOLET. s. m. Coiffure villageoise. (Ba-vo-lè.)

BAVURE. s. f. Petite trace que les joints des pièces d'un moule laissent sur l'objet moulé.

BAYADÈRE. s. f. (*Balladera*, port.) Femme, dans l'Inde, dont la profession est de danser devant les temples ou pagodes. (Ba-ia-dè-re.)

BAYART. s. m. Sorte de bard en usage dans les ports. (Ba-iar.)

BAYER. v. n. (Se conj. c. *Payer.*) Tenir la bouche ouverte en regardant long-temps. | Fig., *Bayer aux corneilles*, Regarder en l'air niaisement. Fam. (Bé-ié.)

BAYEUR, EUSE. s. Celui, celle qui regarde niaisement. Fam. (Vi.) (Bè-ieur; ze.)

BAYONNETTE. *V.* BAÏONNETTE.

BAZAR. s. m. (*Bazar*, ar.) Marché public en Orient. | A Paris, Lieu couvert où sont réunis des marchands tenant boutique.

BDELLIUM. s. m. (*Bdellium.*) Gomme-résine qui vient du Levant et des Indes orientales. (Bdé-lio-me.)

BÉANT, ANTE. adj. verbal. Qui présente une grande ouverture.

BÉAT, ATE. subst. et adj. (*Beatus.*) Dévot, ou Qui fait le dévot. Fam. | Homme qui, dans une partie, est exempt de jouer avec les autres, et de payer sa part. (Vi.) (Bé-a.)

BÉATIFICATION. s. f. Acte par lequel le pape, après la mort d'une personne, déclare qu'elle est au nombre des bienheureux. (Bé-a-ti-fi-ca-sion.)

BÉATIFIER. v. a. (*Beatificare.*) Mettre au nombre des bienheureux. | Rendre heureux. Fam.

BÉATIFIQUE. adj. Qui rend heureux. La vue que les élus ont de Dieu dans le ciel. (Bé-a-ti-fic-e.)

BÉATILLES. s. f. pl. Menues choses délicates que l'on met dans les pâtés, etc. (Bé-a-ti-lle [ll m.].)

BÉATITUDE. s. f. (*Beatitudo.*) Bonheur La félicité dont les élus jouissent dans le ciel

BEAU ou BEL, BELLE. adj. (*Bellus.*) Qui plaît aux yeux et fait naître l'admiration. (*Bel* s'emploie devant tout subst. au sing., commençant par une voyelle excepté dans *Philippe le Bel*, *Charles l Bel.*) | *Le beau sexe*, Le sexe féminin. Se dit D'un air pur et d'un ciel serei | *Les beaux jours*, Le bel âge, la jeunesse | Se dit De tout ce qui plaît au sens d la vue ou au sens de l'ouïe, de tout c qui fait éprouver un plaisir mêlé d'a miration. | Fam., *Le beau monde*, La s ciété la plus brillante. | Adv., *Ce cheval por beau*, Il porte bien sa tête. | Se dit De l'es prit et de ses conceptions. | *Un bel espri* Un homme dont l'esprit est orné de co naissances agréables. Qui a des prétentio à l'esprit. | Noble, élevé, généreux. | Glorieu honorable. | Bienséant, honnête | Bon, he reux, favorable, avantageux. | Au jeu paume, *Donner beau*, Jouer la balle de m

nière qu'elle soit facile à prendre. | Fig. et fam., *L'avoir beau*, ou *L'avoir belle*, Avoir une occasion favorable de faire qq. ch. | Grand, considérable dans son genre | Qui possède une certaine qualité à un degré peu ordinaire. | Se dit par ironie et fam. | *Vous me la baillez belle*, Vous voulez m'en faire accroire. | Il se joint à divers autres termes par redondance. | *Coucher à la belle étoile*, Coucher en plein air. | Absol., Tout ce qui élève l'âme, en lui faisant éprouver un sentiment de plaisir mêlé d'un sentiment d'admiration. | Bel et beau, Bel et bien, Bien et beau. loc. adv. et fam. Tout à fait, entièrement. | De plus belle. loc. adv. et fam. Tout de nouveau. | En beau. loc. adv. Sous un bel aspect. | Tout beau. loc. adv. et fam. Doucement, modérez-vous. | Se dit, à la chasse, Pour mettre et tenir les chiens en arrêt devant le gibier. (Bô; bël; bë-le.)

BEAUCOUP. adv. (*Bella copia.*) Un nombre, une quantité plus ou moins considérable. | Marque L'intensité, la prolongation ou la fréquence d'une action. | Avec les adj. et les adv., il exprime Une augmentation ou une différence considérable. | Marque Éloge ou approbation. (Bô-cou.)

BEAU-FILS. s. m. Terme qui exprime l'alliance entre l'enfant mâle né d'un mariage antérieur et le second mari de sa mère ou la seconde femme de son père. (Bô-fis.)

BEAU-FRÈRE. s. m. Nom d'alliance qui se donne par un mari au frère de sa femme, ou par une femme au frère de son mari, ou par un frère ou une sœur au mari de sa sœur, ou à deux hommes qui ont épousé les deux sœurs.

BEAU-PÈRE. s. m. Terme qui exprime l'alliance entre un mari et le père de sa femme, ou entre une femme et le père de son mari, ou entre des enfants et le second mari de leur mère.

BEAUPRÉ. s. m. Mât qui est placé à l'avant du navire, et qui est très-incliné sur la poulaine ou l'éperon. (Bô-pré.)

BEAUTÉ. s. f. Réunion de formes, de proportions et de couleurs qui plaît aux yeux et qui fait naître l'admiration. | Une belle personne. | Absol., *La beauté*, Les belles femmes en général. | La qualité de ce qui touche agréablement les sens, l'esprit, l'âme, de ce qui est excellent en son genre. | Au plur., Plusieurs belles choses réunies dans un même lieu, plusieurs beaux détails qu'on remarque dans un même objet. | Au plur., Titre de certains livres composés de récits ou de traits remarquables. (Bô-té.)

BEC. s. m. La partie saillante et dure qui tient lieu de bouche aux oiseaux. | Prov. et fig., *Avoir bon bec*, Parler avec vivacité, hardiesse. | *Avoir le bec bien affilé*, Parler avec promptitude et facilité. | *N'avoir que du bec*, N'avoir que du babil. | *Être pris par le bec*, Être convaincu par ses propres paroles. | Prov. et fig., *Tenir le bec dans l'eau*, Laisser, tenir dans l'incertitude. | *Faire le bec à qqn.*, L'instruire de ce qu'il doit dire. | Fam., *Caquet bon bec*, La pie. Fig., Femme jaseuse et médisante. | *Blanc-bec*, Jeune homme sans expérience. | *Bec de lièvre*, se dit De la bouche d'une personne dont la lèvre supérieure est fendue comme celle du lièvre. | *Bec-de-grue*, ou *Géranium*. | *Bec-de-cane*, *bec-de cygne*, *bec-de-vautour*, *bec-de-corbeau* ou *de-corbin*, etc., Instruments de chirurgie qui ont quelque ressemblance de forme avec le bec des oiseaux. | *Bec-de-corbin*, Ce qui est courbé et terminé en pointe. | La saillie cornée que certains insectes ont à la tête, et qui leur sert de bouche ou de suçoir. | La pointe de certains objets. | Pointe de terre qui se trouve au confluent de deux rivières. | Masse de pierre de taille disposée en angle saillant, qui couvre la pile d'un pont de pierre. En ce sens il ne s'emploie que dans les expressions *Avant-bec* et *Arrière-bec*. (Bëc.)

BÉCABUNGA. s. m. Véronique qui croît dans l'eau avec le cresson, et qui est antiscorbutique. (Bé-ca-bon-ga.)

BÉCARRE. s. m. et adj. Caractère de musique en forme de petit carré (♮) : on le met au devant d'une note haussée ou baissée d'un demi-ton, pour rétablir cette note dans son ton naturel. (Bé-ca-re.)

BÉCASSE. s. f. Oiseau de passage qui a le bec fort long, et qui est bon à manger. | Fig. et pop., *C'est une bécasse*, C'est une femme sans esprit. (Bé-ca-se.)

BÉCASSEAU. s. m. Sorte de bécassine. | Petit de la bécasse ou de la bécassine. (Bé-ca-sô.)

BÉCASSINE. s. f. Oiseau plus petit que la bécasse. (Bé-ca-si-ne.)

BECCARD. s. m. Femelle du saumon. (Bë-car.)

BEC-DE-CORBIN, ETC. *V.* Bec.

BECFIGUE. s. m. Petit oiseau qui recherche les figues. (Bëc-fig-e.)

BÉCHAMEL. s. f. Sauce blanche qui se fait avec de la crème. (Bé-cha-mël.)

BÉCHARU. s. m. Ancien nom du Flamant, oiseau de passage.

BÊCHE. (*Becca*, b. l.) Outil de jardinage, formé d'un fer plat, large et tranchant, auquel s'adapte un manche de bois.

BÊCHER. v. a. Couper et remuer la terre avec une bêche.

BÉCHIQUE. adj. des 2 g. et subst. (*Béchikos*, gr.) Qui est employé contre la toux. (Bé-chic-e.)

BECQUÉE ou BÉQUÉE. s. f. La quantité de nourriture qu'un oiseau peut prendre avec le bec pour le donner à ses petits. (Bëc-ée; ou Béc-ée.)

BECQUETER ou BÉQUETER. v. a. Donner des coups de bec. | Pron., Se battre à coups de bec, Se caresser avec le bec. (Bëc-e-té; ou Béc-té.)

BÉCUNE. s. f. Poisson de mer très-vorace, qui ressemble un peu au brochet.

BEDAINE. s. f. Panse, gros ventre. Fam. (Be-dè-ne.)

BEDEAU. s. m. (*Bedellus*, b. l.) Bas officier d'une église, portant verge ou masse. | Dans les Universités, Officier subalterne. (Be-dô.)

BÉDEGAR. s. m. Tumeur produite sur les églantiers par la piqûre d'un insecte.

BEDON. s. m. Tambour. Fig. et fam., *Un gros bedon*, Un homme gros et gras. (Vi.)

BÉDOUIN. s. m. et adj. (*Badwon*, ar.) Arabe qui vit dans le désert, qui exerce le brigandage.

BÉE. adj. *Gueule bée*, se dit Des tonneaux vides ouverts par un de leurs fonds.

BEER. v. n. *V.* Bayer.

BEFFROI. s. m. (*Belfredus*, b. l.) Tour d'où l'on fait le guet, et où il y a une cloche pour sonner l'alarme. | La cloche qui est dans le beffroi. (Bé-froua.)

BÉGAYEMENT ou **BÉGAIEMENT.** s. m. Action de bégayer; vice de prononciation de celui qui bégaye. (Bé-gè-man.)

BÉGAYER. v. n. et act. (Se conj. c. *Payer.*) Articuler mal les mots, les prononcer en hésitant, et en répétant la syllabe avant de prononcer celle qui suit. | Fig., Parler de qq. ch. d'une manière très-vague. (Bé-gë-ié.)

BÉGU, UË. adj. Se dit D'un cheval qui marque toujours, quoiqu'il ait passé l'âge.

BÈGUE. adj. des 2 g. et subst. Qui bégaye. (Bég-e.)

BÉGUEULE. s. f. et adj. (*Bella gula.*) Femme prude avec hauteur, ou dédaigneuse avec impertinence. Fam. (Bég-eu-le.)

BÉGUEULERIE. s. f. Le caractère, les airs, le ton d'une bégueule. Fam. (Bég-eu-le-rie.)

BÉGUIN. s. m. Coiffe pour les enfants, qui s'attache sous le menton avec une petite bride. (Bég-in.)

BÉGUINAGE. s. m. Couvent de béguines. | Fam., Dévotion puérile et affectée. (Bég-i-na-je [g m.].)

BÉGUINE. s. f. (*Bègue*, n. p.) Nom de certaines religieuses des Pays-Bas catholiques. | Dévote superstitieuse et minutieuse. (Bég-i-ne [g m.].)

BÉHEN. s. m. Espèce de racine médicinale. (Bé-ë-ne.)

BEIGE. adj. des 2 g. et subst. Qui a sa couleur naturelle. *Laine beige.* (Bë-je.)

BEIGNET. s. m. Pâte frite à la poêle, et qui enveloppe une tranche de qq. fruit. (Bë-*në* [n m.].)

BEIRAM. s. m. *V.* Bairam.

BÉJAUNE. s. m. Oiseau jeune et niais. Fig., Un jeune homme sot et niais. | Fig. et fam., *Montrer à qqn. son béjaune*, Lui faire voir sa sottise, son ineptie. (Bé-jô-ne.)

BEL. adj. *V.* Beau.

BÉLANDRE. s. f. Petit bâtiment de transport à fond plat.

BÊLANT, ANTE. adj. Qui bêle.

BÊLEMENT. s. m. Cri des moutons, des agneaux et des brebis. (Bê-le-man.)

BÉLEMNITE. s. f. (*Belemnon*, gr.) Coquille fossile, de forme allongée. (Bé-lèm-ni-te.)

BÊLER. v. n. (*Balare.*) Se dit Du cri naturel des moutons, des agneaux et des brebis.

BELETTE. s. f. Petit mammifère sauvage, de forme allongée et de couleur rousse, qui a le museau pointu. (Be-lè-te.)

BÉLIER. s. m. (Qqns. écrivent *Bélier.*) (*Belarius.*) Quadrupède portant laine, et qui est le mâle de la brebis. | Machine de guerre des anciens, faite d'une longue poutre, et qui servait à battre les murailles des places assiégées. | Constellation zodiacale qui, vers le temps d'Hipparque, coïncidait avec l'équinoxe du printemps. Signe dont le commencement répond à ce même équinoxe. (Bé-lié; ou Be-lié.)

BELIÈRE. s. f. Anneau qui est au dedans d'une cloche pour tenir le battant suspendu.

BELÎTRE. s. m. (*Balatro.*) Coquin, gueux.

BELLA-DONA ou **BELLADONE.** s. f. Plante vénéneuse, de la famille des Solanées. *V.* Belle-Dame.

BELLÂTRE. s. m. et adj. Celui qui a un faux air de beauté, une beauté mêlée de fadeur. (Bë-lâ-tre.)

BELLE-DAME. s. f. Nom vulgaire de l'arroche, appelée aussi *Bonne-dame*, et *Belladone.* | Papillon du chardon. (Bë-le-da-me.)

BELLE-DE-JOUR. s. f. Liseron dont les fleurs ne s'épanouissent que pendant le jour.

BELLE-DE-NUIT. s. f. Plante exotique dont les fleurs ressemblent à celle du liseron et s'épanouissent après le coucher du soleil. *V.* Jalap. (—Nui.)

BELLE-D'UN-JOUR. s. f. Plante cultivée dans les jardins, à fleurs jaunes. *V.* Hémérocalle.

BELLE-FILLE. s. f. Terme qui exprime l'alliance entre la fille née d'un premier mariage et le second mari de sa mère ou la seconde femme de son père. | Bru. (Bë-le-fi-lle [ll m.].)

BELLEMENT. adv. Doucement, avec modération. (Bë-le-man.)

BELLE-MÈRE. s. f. Terme qui exprime l'alliance entre un mari et la mère de sa femme, ou entre une femme et la mère de son mari, ou entre des enfants et la seconde femme de leur père.

BELLE-SOEUR. s. f. Nom d'alliance qui se donne par un mari à la sœur de sa femme, ou par une femme à la sœur de son mari, ou par un frère ou une sœur à la femme de son

frère, ou à deux femmes qui ont épousé les deux frères. (Bë-le-seur.)

BELLIGÉRANT, ANTE. adj. (*Belligerans.*) Qui est en guerre. (Bël-li-jé-ran.)

BELLIQUEUX, EUSE. adj. (*Bellicosus.*) Guerrier, martial. (Bël-lic-eu; ze.)

BELLISSIME. adj. des 2 g. (*Bellissimus*, b. l.) Très-beau. Fam. (Bël-li-si-me.)

BELLOT, OTTE. adj. et subst. Diminutif de *Beau*. (Be-lo; o-te.)

BELVÉDÈRE ou BELVÉDER. s. m. (*Belvedere*, it.) Pavillon ou terrasse d'où l'on découvre au loin.

BÉMOL. s. m. et adj. des 2 g. (*B, mollis.*) Caractère de musique en forme de petit *b*, qu'on met au devant d'une note pour indiquer qu'elle doit être baissée d'un demi-ton.

BEN. s. m. Arbre de la famille des Légumineuses, qui croit dans les Indes orientales. (Bè-ne.)

BÉNARDE. s. f. et adj. (*Benard*, n. p.) Serrure qui peut s'ouvrir des deux côtés.

BENÉDICITE. s. m. Mot lat. La prière qu'on fait avant le repas. (Bé-né-di-si-té.)

BÉNÉDICTIN, INE. s. (*Benedictus.*) Religieux, religieuse de l'ordre de Saint-Benoit.

BÉNÉDICTION. s. f. (*Benedictio.*) Action de consacrer, de bénir. | L'action d'un prélat ou d'un prêtre qui bénit des assistants, etc., en faisant sur eux le signe de la croix. | L'action par laquelle les pères et les mères bénissent leurs enfants. | Grâce et faveur particulière du ciel. | Fam., *Bénédiction*, Grande abondance. | Au plur., Vœux qu'on fait pour la prospérité de qqn. (Bé-né-dic-sion.)

BÉNÉFICE. s. m. (*Beneficium.*) Gain, profit. | Privilége, avantage. | *Bénéfices de nature*, Évacuation extraordinaire. | Se dit Des terres conquises dans la Gaule par les Francs, et que les chefs distribuaient à leurs compagnons d'armes. | Titre, dignité ecclésiastique, accompagnée d'un revenu. | Le lieu même où est l'église et le bien du bénéfice. (Bé-né-fi-se.)

BÉNÉFICIAIRE. adj. des 2 g. et subst. (*Beneficiarius.*) Sous bénéfice d'inventaire. | Personne pour qui on donne une représentation théâtrale à bénéfice. (Bé-né-fi-si-è-re.)

BÉNÉFICIAL, ALE. adj. Qui concerne les bénéfices ecclésiastiques. (Bé-né-fi-si-al.)

BÉNÉFICIER. s. m. Celui qui a un bénéfice ecclésiastique. (Bé-né-fi-sie.)

BÉNÉFICIER. v. n. Faire qq. profit. (Bé-né-fi-si-é.)

BENÊT. adj. m. et subst. (*Bonus.*) Niais, sot. (Be-nè.)

BÉNÉVOLE. adj. des 2 g. (*Benevolus.*) Qui est favorablement disposé.

BÉNÉVOLEMENT. adv. Volontiers, par un sentiment de bienveillance. (Bé-né-vo-le-man.)

BENGALI. s. m. et adj. Langue que parlent les peuples du Bengale. (Bin-ga-li.)

BENGALI. s. m. Espèce de pinson dont le chant est agréable.

BÉNIGNEMENT. adv. D'une manière bénigne. (Bé-ni-*ne*-man [n m.].)

BÉNIGNITÉ. s. f. (*Benignitas.*) Douceur, bonté du supérieur à l'égard de l'inférieur. (Vi.) (Bé-ni-*ni*-té [n m.].)

BÉNIN, IGNE. adj. (*Benignus.*) Doux, humain. | Qui tient de la faiblesse. | Fig., Favorable, propice. | Qui n'offre rien d'alarmant. (Bé-nin; i-*ne* [n m.].)

BÉNIR. v. a. (*Benedicere.*) Consacrer au culte, au service divin, avec certaines cérémonies. | *Bénir des époux*, Consacrer leur union suivant le rite religieux. | *Bénir les assistants*, etc., Faire sur eux le signe de la croix, en leur souhaitant la grâce divine. | Appeler sur qqn. la protection divine. | Louer, glorifier, remercier. | Combler de faveurs, faire prospérer. | BÉNIT, ITE. part. Se dit Des choses sur lesquelles la bénédiction du prêtre a été donnée. | BÉNI, IE. part., a toutes les significations de son verbe.

BÉNITIER. s. m. (*Benedictarium.*) Vase destiné à contenir l'eau bénite. (Bé-ni-tié.)

BENJAMIN. s. m. (*Beniamin*, n. p., héb.) Le fils qu'un père et une mère aiment plus que leurs autres enfants. Fam. (Bin-ja-min.)

BENJOIN. s. m. (*Benzouinum.*) Substance aromatique et résineuse qui découle d'un arbre des Indes orientales. (Bin-jouin.)

BENOÎTE. s. f. (*Benoît*, n. p.) Plante à fleurs rosacées, qui croit dans les lieux incultes. (Be-noua-te.)

BENZOÏQUE. adj. m. Extrait du benjoin ou d'autres substances analogues. (Bin-zo-ic-e.)

BÉQUÉE. s. f. *V.* BECQUÉE.

BÉQUETER. v. a. *V.* BECQUETER.

BÉQUILLARD. s. m. Vieillard courbé et cassé, qui se sert d'une béquille. Fam. (Béc-ill-ar [c et ll m.].)

BÉQUILLE. s. f. (*Baculus.*) Bâton surmonté d'une petite traverse, sur lequel on s'appuie pour marcher. | Instrument en forme de ratissoire. (Béc-ill-e [c et ll m.].)

BÉQUILLER. v. n. Marcher avec une béquille. Fam. | V. a., Faire un petit labour avec la béquille. (Béc-ill-é [c et ll m.].)

BER. s. m. Appareil de charpente et de cordage qui glisse sur la cale lorsqu'on lance un bâtiment à l'eau. (Bër.)

BERCAIL. s. m. (*Berbix.*) Bergerie. | Fig., L'Église. (Bërc-all [ll m.].)

BERCE. s. f. Genre de plantes ombellifères, dont l'espèce la plus connue est appelée *Branche ursine bâtarde*. (Bër-se.)

BERCEAU. s. m. Petit lit où l'on couche les enfants à la mamelle. | Fig., Lieu où certaines choses ont commencé. — Leurs commencements. | Charmille taillée en voûte, treillage de même forme sur lequel on fait monter du jasmin, etc. | Voûte en plein cintre. (Bër-sô.)

BERCER. v. a. Balancer le berceau d'un enfant. | Fig., Amuser d'espérances fausses ou éloignées. | Pron., Se flatter de qq. ch. (Bër-sé.)

BERCEUSE. s. f. Femme chargée de bercer un enfant. (Bër-seu-ze.)

BÉRET. s. m. Toque de laine, ronde et plate. (Bé-rë.)

BERGAME. s. f. (*Bergamum.*) Ancienne sorte de tapisserie fort commune et de peu de valeur. (Bër-ga-me.)

BERGAMOTE. s. f. (*Bergamoudi*, ar.) Poire fondante d'un très-bon goût. | Orange qui a une fort bonne odeur, et dont on tire une essence agréable. | Bonbonnière doublée avec des écorces de cette espèce d'oranges. (Bër-ga-mo-te.)

BERGE. s. f. (*Berg*, all.) Bord relevé ou escarpé d'une rivière, d'un chemin. (Bër-je.)

BERGE. s. f. (*Barca.*) Espèce de chaloupe étroite.

BERGER, ÈRE. s. (*Bergarius*, b. l.) Celui, celle qui garde les moutons. | Fig., Amant, amante. (Bër-jé.)

BERGÈRE. s. f. Espèce de fauteuil plus large et plus profond que les fauteuils ordinaires, et garni d'une espèce de coussin sur lequel on s'assied.

BERGERETTE. s. f. Jeune bergère. (Bër-je-rë-te.)

BERGERETTE. s. f. Vin mixtionné avec du miel.

BERGERIE. s. f. Le lieu où l'on enferme les bêtes à laine. | Au plur., Petits poëmes dont les amours de bergers sont le sujet. (Vi.) (Bër-je-rie.)

BERGERONNETTE. s. f. Ancien diminutif de bergère. (Bër-je-ro-në-te.)

BERGERONNETTE. s. f. Petit oiseau noir et blanc qui se plaît dans le voisinage des troupeaux.

BÉRIL. s. m. *Voyez* Béryl.

BERLE. s. f. (*Berula.*) Genre de plantes ombellifères à racines nourrissantes. (Bërle.)

BERLINE. s. f. (*Berlin*, n. p.) Voiture suspendue, à deux fonds et à quatre roues. (Bër-li-ne.)

BERLINGOT. s. m. Berline qui n'a qu'un fond. (Bër-lin-gô.)

BERLOQUE ou **BRELOQUE.** s. f. Batterie de tambour qui annonce les repas, etc. (Bër-loc-e.)

BERLUE. s. f. (*Vario lumine.*) Sorte d'éblouissement. *Avoir la berlue.* (Bër-lue.)

BERME. s. f. Chemin étroit entre le pied du rempart et le fossé. | Chemin qu'on laisse entre une levée et le bord d'un canal. (Bërme.)

BERMUDIENNE. s. f. (*Bermudiana.*) Plante dont la fleur est très-belle, et qui vient des îles Bermudes. (Bër-mu-di-ë-ne.)

BERNABLE. adj. des 2 g. Qui mérite d'être berné. (Bër-an-ble.)

BERNACLE. s. f. (*Bernicla.*) Coquillage à cinq valves, qui s'attache aux rochers et à la carène des bâtiments. *V.* Anatife. (Bërna-cle.)

BERNARDIN, INE. s. Religieux, religieuse de l'ordre de Saint-Benoît, réformé par saint Bernard. (Bër-nar-din; i-ne.)

BERNE. s. f. Tour que l'on joue à qqn. en le faisant sauter en l'air sur une couverture dont plusieurs personnes tiennent les coins et les côtés. (Bër-ne.)

BERNEMENT. s. m. Action de berner, manière dont on berne. (Bër-ne-man.)

BERNER. v. a. Faire sauter qqn. en l'air par le mouvement d'une couverture. | Tourner en ridicule. (Bër-né.)

BERNEUR. s. m. Celui qui berne. (Bërneur.)

BERNIQUE. Adv. par lequel on exprime que l'espérance de qqn. est ou sera déçue. (Bër-nic-e.)

BERRET. s. m. *Voyez* Béret.

BÉRYL. s. m. Pierre précieuse, d'un vert bleuâtre, et transparente, nommée aussi *Aigue-marine.* (Bé-ril.)

BESACE. s. f. (*Bissaccus.*) Sac ouvert par le milieu, et fermé par les deux bouts, en sorte qu'il forme deux poches. (Be-za-se.)

BESACIER. s. m. Celui qui porte une besace. (Be-za-sié.)

BESAIGRE. adj. (*Acer.*) des 2 g. Qui s'aigrit. | Subst. *Ce vin tourne au besaigre.* (Bezè-gre.)

BESAIGUË s. f. (*Bis, acuta.*) Outil de fer, taillant par les deux bouts, dont l'un est en bec d'âne, et l'autre en ciseau. (Be-zè-gu-e.)

BESANT. s. m. Ancienne monnaie de l'empire de Byzance. | Pièce d'or ou d'argent. (Be-zan.)

BESET. s. m. (*Bis, assis.*) Coup de dé par lequel un joueur amène deux as. (Be-zè.)

BESI. s. m. Nom générique de plusieurs espèces de poires. (Be-zi.)

BESICLES. s. f. pl. (*Bicyclus.*) Lunettes à branches qui se fixent à la tête. (Be-zicle.)

BESOGNE. s. f. Travail, ouvrage; action par laquelle on fait une œuvre. | *Aimer besogne faite*, N'aimer pas à travailler. | *Être âpre à la besogne*, Mettre à son travail beaucoup d'activité. (Be-zo-*n*e [n m.].)

BESOGNER. v. n. Faire une besogne. Fam. (Vi.) (Be-zo-*n*er [n m.].)

BESOIGNEUX, EUSE. adj. Qui est dans le besoin. (Be-zoua-*n*eu ; ze [n m.].)

BESOIN. s. m. Privation de qq. ch. qui est nécessaire. | Indigence, dénûment. | Manque de nourriture. | Mouvement instinctif qui porte à rechercher ou à faire qq. ch. | Besoins du corps qui résultent de la digestion. | La chose même qui est l'objet du besoin. | Au besoin. loc. adv. Lorsque le besoin se fait sentir. (Be-zouin.)

BESSON, ONNE. adj. (*Bis*, *homo.*) Jumeau. (Bé-son; o-ne.)

BESTIAIRE. s. m. (*Bestiarius.*) Chez les anciens Romains, homme destiné à combattre dans le cirque contre les bêtes féroces. (Bès-ti-è-re.)

BESTIAL, ALE. adj. (*Bestialis.*) Qui tient de la bête, qui appartient à la bête. (Bes-tial.)

BESTIALEMENT. adv. En vraie bête (Bès-ti-a le-man.)

BESTIALITÉ. s. f. Commerce contre nature avec une bête. (Bès-ti-a-li-té.)

BESTIASSE. s. f. Personne stupide. (Bès-tia-se.)

BESTIAUX. s. m. pl. Bétail. (Bès-tiò.)

BESTIOLE. s. f. (*Bestiola.*) Petite bête. | Fig. et fam., Enfant, jeune personne qui a peu d'esprit. (Bès-ti-o-le.)

BÊTA. s. m. (*Bestia.*) Qqn. qui est très-bête. Fam.

BÉTAIL. s. m. coll. (*Bestia.*) Troupeau de bêtes à quatre pieds, qu'on mène paître. (Be-tall [ll m.].)

BÊTE. s. f. (*Bestia.*) Animal privé de raison. | Pop., *Bête épaulée*, Bête de somme qui ne vaut plus rien. | Fig., Personne sans esprit, sans capacité. | Fig. et fam., *Ma bête noire*, Qqn. pour qui on éprouve une forte aversion. | Tout animal qu'on chasse à cor et à cri. | *Bêtes fauves*, Les cerfs, les chevreuils, les daims. | *Bêtes noires*, Les sangliers, etc. | *Betes puantes*, Les renards, les blaireaux, etc. | Abs., au pl., Bêtes sauvages, animaux féroces. | Fig. et fam., Personne stupide, ou qui n'a que peu d'esprit, de bon sens. | *Faire la bête*, Affecter la bêtise. | Adj., Sot, stupide. | BÊTE, Sorte de jeu de cartes, auquel on joue à trois, à quatre, ou à cinq. | La somme que l'on dépose quand on a perdu un coup, et qui reste au jeu pour être payée à celui qui gagnera un des coups suivants.

BÉTEL. s. m. Plante de l'Inde, et qui grimpe comme la vigne. (Bé-tël.)

BÊTEMENT. adv. En bête, sottement. Fam. (Bé-te-man.)

BÊTISE. s. f. Défaut d'intelligence, de bon sens. | Action, propos bête. Fam. (Bê-ti-ze.)

BÉTOINE. s. f. (*Betonia.*) Plante labiée, qui a une odeur pénétrante. (Bé-toua-ne.)

BÉTON. s. m. (*Beton*, angl.) Mortier fait de chaux, de sable et de gravier, qui a la propriété de se durcir dans l'eau.

BETTE. s. f. (*Blitum.*) Plante potagère, nommée aussi *Poirée*, dont les feuilles ont une côte épaisse et large. (Bë-te.)

BETTERAVE. s. f. Bette dont les racines, appelées également *Betteraves*, sont grosses et d'une saveur sucrée. (Bë-te-ra-ve.)

BÉTYLE. s. m. (*Betylus.*) Pierre employée à faire les plus anciennes idoles, auxquelles on attribuait des vertus merveilleuses. (Bé-ti-le.)

BEUGLEMENT. s. m. Le cri du bœuf et de la vache. (Beu-gle-man.)

BEUGLER. v. n. (*Bos.*) Meugler, mugir. | Jeter de hauts cris.

BEURRE s. m. Substance alimentaire, grasse, que l'on extrait de la crème en la battant. | *Beurre noir*, Beurre fondu qu'on a laissé noircir dans la poële. | Substance grasse et concrète que l'on retire de différents végétaux. | Se disait improprement de préparations qui sont des chlorures métalliques. (Beu-re.)

BEURRÉ. s. m. Sorte de poire fondante. (Beu-ré.)

BEURRÉE. s. f. Tranche de pain sur laquelle on a étendu du beurre (Beu-rée.)

BEURRER. v. a. Étendre du beurre sur du pain. (Beu-ré.)

BEURRIER, IÈRE. s. Celui, celle qui vend du beurre. (Beu-rié.)

BÉVUE. s. f. Méprise par ignorance, par inadvertance.

BEY. s. m. (*Beyg*, turc.) Seigneur, titre que les Turcs donnent au gouverneur d'une province ou d'une ville. (Bè.)

BEZESTAN. s. m. (*Begestin*, turc.) En Turquie, marché public, dans une halle couverte.

BEZET. s. m. *V.* BESET.

BÉZOARD. s. m. (*Bedzahar*, pers.) Concrétion pierreuse à laquelle on attribuait jadis de grandes vertus. | *Bézoard végétal*, Concrétion pierreuse que l'on trouve dans les cocos. (Bé-zo-ar.)

B-FA-SI. Ancien terme par lequel on désignait le ton de *si*. (Bé-fa-si.)

BIAIS. s. m. (*Bieco*, it.) Obliquité; ligne oblique, sens oblique. | Fig. et fam., Face d'une affaire, moyen qu'on peut employer pour réussir. (Biè.)

BIAISEMENT. s. m. Manière d'aller en biaisant. | Fig., Détour pour tromper. (Biè-ze-man.)

BIAISER. v. n. Être de biais, aller de biais. | Fig. et fam., User de finesses, employer des moyens détournés. | Prendre qq. tempérament dans une affaire. (Biè-zé.)

BIBERON. s. m. Petit vase qui a un bec par lequel on fait boire un petit enfant ou un malade.

BIBERON, ONNE. s. Celui, celle qui aime le vin. Fam. (Bi-be-ron; -o-ne.)

BIBLE. s. f. (*Biblia.*) L'Ancien et le Nouveau Testament.

BIBLIOGRAPHE. s. m. (*Bibliographus.*) Celui qui est versé dans la connaissance des livres, des éditions, etc., qui écrit sur cette matière. (Bi-bli-o-gra-fe.)

BIBLIOGRAPHIE. s. m. (*Bibliographia.*) Science du bibliographe. (Bi-bli-o-gra-fie.)

BIBLIOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui

a rapport à la bibliographie. (Bi-bli-o-gra-fic-e.)

BIBLIOMANE. s. m. Celui qui a la manie des livres.

BIBLIOMANIE. s. f. (*Biblion, mania*, gr.) Manie d'avoir des livres.

BIBLIOPHILE. s. m. (*Biblion, philos*, gr.) Celui qui recherche les livres rares et précieux, les éditions bonnes et correctes. (Bi-bli-o-fi-le.)

BIBLIOTHÉCAIRE. s. m. (*Bibliothecarius.*) Celui qui est préposé au soin d'une bibliothèque. (Bi-bli-o-téc-ère.)

BIBLIOTHÈQUE. s. f. (*Bibliotheca.*) Lieu où l'on tient un grand nombre de livres rangés en ordre. | Les livres mêmes qui sont contenus dans une bibliothèque. | L'assemblage méthodique d'une certaine quantité de livres. | Fig., Recueil, extrait, catalogue raisonné d'ouvrages. (Bi-bli-o-tèc-e.)

BIBLIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la Bible. (Bi-blic-e.)

BIBUS. S'emploie avec *De* pour désigner Une chose qui mérite peu d'attention. Fam.

BICEPS. s. m. T. lat. Muscle dont la partie supérieure est divisée en deux. (Bi-seps.)

BICHE. s. f. (*Buccus.*) La femelle du cerf. | *Pied-de-biche*, Instrument de dentiste. — Objet dont l'extrémité ressemble au pied d'une biche.

BICHET. s. m. (*Buccus.*) Ancienne mesure de capacité pour les grains, contenant en blé-froment environ vingt-deux livres. (Bi-chë.)

BICHON, ONNE. s. Petit chien, qui a le nez court, et le poil long, ondoyant. (-o-ne.)

BICHONNER. v. a. Boucler la chevelure, attifer, pomponner. Fam. (Bi-cho-né.)

BICOQUE. s. f. (*Vicus.*) Petite ville de peu d'importance et de peu de défense. | Fam., Très-petite maison. (Bi-coc-e.)

BIDET. s. m. Petit cheval. | Petit cheval qui n'est point destiné à être attelé à la voiture. | Meuble de garde-robe, dans lequel est renfermée une cuvette longue. (Bi-dé.)

BIDON. s. m. Broc de bois qui contient environ cinq pintes. | Vase de fer-blanc propre à contenir un liquide, à l'usage des hommes de troupe.

BIEF. s. m. *V.* Biez.

BIEN. s. m. (*Benè.*) Ce qui est utile, avantageux, agréable. | *Les biens du corps*, La santé, la force. | *Les biens de l'esprit*, Les talents. | *Les biens de l'âme*, Les vertus. | *Les biens terrestres*, Les biens de ce monde. | *Biens éternels*, La béatitude éternelle. | *Le bien public*, L'avantage de tous. | *Dire du bien*, Parler avantageusement. | Ce qui est juste, honnête, louable. | Ce qu'on possède en argent, en fonds de terre. | Absol., Bien de campagne, propriété rurale. | Fam., *Avoir du bien au soleil*, Avoir des biens-fonds, des maisons. | Adv., Marque Un degré de perfection, un état heureux, agréable, avantageux, convenable. | Impers., *Il est bien*, Il est juste, il est convenable, il est bienséant. | Absol., *Bien*, Marque Adhésion, approbation ; — Exprime Qu'on a compris un avis, une explication, ou qu'on ne veut pas continuer l'entretien sur l'objet dont il s'agit. | Beaucoup, fort, très. | Formellement, expressément. | À peu près, environ. | Par rédondance, donne plus de force à ce qu'on dit. | *Hé bien*, Marque exhortation ou interrogation. | Bel et bien, bien et beau. *V.* Beau. | Bien que. loc. conj. Encore que, quoique. | Si bien que. loc. conj. Tellement que, de sorte que. (Biin.)

BIEN-AIMÉ, ÉE. adj. et subst. Qui est aimé de préférence à tout autre. (Biin-nè-mé.)

BIEN-DIRE. s. m. Fam. *Se mettre sur son bien-dire*, Affecter de bien parler. Hors de là, il s'écrit sans trait d'union. *Le bien faire vaut mieux que le bien dire.*

BIEN-DISANT, ANTE. adj. Qui parle bien et avec facilité. (—— di-zan.)

BIEN-ÊTRE. s. m. Ce qui contribue à une existence agréable ; Cette existence même. | Situation agréable du corps et de l'esprit. (Biin-nê-tre.)

BIENFAISANCE. s. f. Inclination à faire du bien aux pauvres; pratique des bienfaits. (Biin-fë-zan-se; fam., Biin-fe-zan-ce.)

BIENFAISANT, ANTE. adj. Qui aime à faire du bien aux autres, et qui en fait. | Salutaire. (Biin-fë-zan.)

BIENFAIT. s. m. (*Benefactum.*) Bien qu'on fait ; service, grace, faveur. (Biin-fè.)

BIENFAITEUR, TRICE. (*Benefactor.*) Celui, celle qui a fait qq. bien. (Biin-fe-teur; tri-se.)

BIEN-FONDS. s. m. Biens immeubles. (Biin-fon.)

BIENHEUREUX, EUSE. adj. et subst. Fort heureux. | Qui jouit de la béatitude éternelle. | Ceux que l'Église reconnait et déclare avoir été admis à jouir de la béatitude éternelle. (Biin-neu-reu ; ze.)

BIENNAL, ALE. adj. (*Biennalis.*) Qui dure deux ans. (Bi-ën-nal.)

BIENSÉANCE. s. f. Convenance, rapport de ce qui se dit ou se fait, avec ce qui est dû aux personnes, à l'âge, et avec les usages reçus, etc. (Biin-sé-an-se.)

BIENSÉANT, ANTE. adj. (*Benè, sedens.*) Qu'il sied bien de faire, de dire, etc. (Biin-sé-an.)

BIEN-TENANT, ANTE. s. Celui, celle qui possède les biens d'une succession, ou des biens grevés d'hypothèques. (Biin-te-nan.)

BIENTÔT. adv. Dans peu de temps, incessamment. (Biin-tô.)

BIENVEILLANCE. s. f. (*Benevolentia.*) Affection, disposition favorable envers qqn. (Biin-vë-llan-se [ll m.].)

BIENVEILLANT, ANTE. adj. (*Benevo-*

ur.) Qui a de la bienveillance, Qui en marque. (Biin-vë-llan [ll m.].)

BIENVENU, UE. adj. et subst. Que l'on accueille avec plaisir. (Biin-ve-nu.)

BIENVENUE. s. f. L'heureuse arrivée de qqn. | Première arrivée en qq. endroit.

BIENVOULU, UE. adj. Qui est aimé, à qui l'on veut du bien. [Vi.]

BIÈRE. s. f. (*Bier*, all.) Boisson fermentée qui se fait avec du blé ou de l'orge et du houblon. | *Bière de mars*, Bière brassée dans le mois de mars.

BIÈRE. s. f. (*Bahre*, all.) Cercueil.

BIÈVRE. s. m. (*Bebrus.*) Ancien nom du castor.

BIEZ. s. m. Canal qui conduit les eaux pour les faire tomber sur la roue d'un moulin. (Biè.)

BIFFER. v. a. Effacer et annuler ce qui est écrit. (Bi-fé.)

BIFIDE. adj. des 2 g. (*Bifidus.*) Qui est fendu en deux jusqu'à la moitié de sa longueur.

BIFTECK. s. m. (*Beef-steak*, angl.) Tranche de bœuf grillée. (Bif-tèc.)

BIFURCATION. s. f. L'endroit où une chose fourche et se divise en deux. (Bi-fur-ca-sion.)

BIFURQUER (SE). v. pron. (*Bis*, *furca.*) Se diviser en deux, fourcher. (Bi-furc-é.)

BIGAME. adj. des 2 g. et subst. (*Bigamus.*) Qui a commis le crime de bigamie. | Qui a été marié deux fois.

BIGAMIE. s. f. (*Bigamia.*) Crime qui consiste à être marié avec deux personnes en même temps. | T. de droit canon, L'état de ceux qui ont passé à un second mariage.

BIGARADE. s. f. Orange aigre et un peu amère, sur la peau de laquelle il y a qqs. excroissances.

BIGARREAU. s. m. (*Bigarella*, b. l.) Cerise rouge et blanche, de la forme des guignes, mais d'une chair plus ferme. (Bi-ga-rô.)

BIGARREAUTIER. s. m. Arbre qui porte des bigarreaux. (Bi-ga-rô-tié.)

BIGARRER. v. a. (*Bis*, *variare.*) Assembler des couleurs qui tranchent ou qui sont mal assorties. (Bi-ga-ré.)

BIGARRURE. s. f. Variété de couleurs tranchantes ou mal assorties. | Mélange de choses disparates. (Bi-ga-ru-re.)

BIGLE. adj. des 2 g. et subst. Louche.

BIGLER. v. n. Regarder en bigle.

BIGNE. s. f. Tumeur au front qui provient d'un coup ou d'une chute. (Vi.) (Bi-gne [n. m.].)

BIGORNE. s. f. Enclume à deux cornes.

BIGOT, OTE. adj. et subst. Dévot outré et superstitieux. (Bi-gô.)

BIGOTERIE. s. f. Dévotion outrée.

BIGOTISME. s. m. Caractère du bigot.

BIGUE. s. f. Mât qui a à son extrémité des poulies garnies de cordages, et qui sert à élever des fardeaux. (Big-e.)

BIJON. s. m. Térébenthine commune.

BIJOU. s. m. Petit ouvrage de luxe, précieux par le travail ou par la matière. | Petite curiosité qui sert à orner une chambre. | Fig. et fam., Petit ouvrage achevé dans son genre et délicatement travaillé. | Femme jeune et jolie; Enfant aimable et docile.

BIJOUTERIE. s. f. Profession de celui qui fait commerce de bijoux. | Objets de ce commerce.

BIJOUTIER, IÈRE. s. Celui, celle qui fait et vend des bijoux. (Bi-jou-tié.)

BILAN. s. m. (*Bilanx.*) État indiquant la situation de l'actif et du passif d'un négociant en faillite. | La balance que l'on établit entre ce qu'on possède et ce qu'on doit.

BILBOQUET. s. m. (*Pila*, *jocus.*) Jouet de bois ou d'ivoire, formé d'un petit bâton tourné, dont un bout est pointu et l'autre terminé par une espèce de petite coupe, et auquel est suspendue, par une cordelette, une boule percée d'un trou. | Le jeu. | Petite figure qui a deux plombs aux deux jambes, en sorte que, de qq. façon qu'on la tourne, elle se replace toujours debout. (Bil-boc-ë.)

BILE. s. f. (*Bilis.*) Liquide, humeur sécrétée par le foie, d'un jaune tirant sur le vert, et d'une saveur amère. | Fig., Colère.

BILIAIRE. adj. des 2 g. (*Biliaris.*) Qui a rapport à la bile. (Bi-li-è-re.)

BILIEUX, EUSE. adj. et subst. (*Biliosus.*) Qui abonde en bile, qui y a rapport, qui en résulte. | Fig., Morose et colère. (Bi-lieû; ze.)

BILL. s. m. (*Bill*, angl.) Projet d'acte du parlement d'Angleterre. (Bil.)

BILLARD. s. m. (*Pila.*) Jeu qui se joue avec des boules d'ivoire sur une table garnie de rebords ou bandes rembourrées. | La table sur laquelle on joue. | La salle où est le billard; lieu public où l'on donne à jouer au billard. | Instrument recourbé avec lequel on poussait les boules d'ivoire, et qui a été remplacé par la queue. (Bi-llar [ll m.].)

BILLARDER. v. n. Toucher deux fois sa bille avec la queue, ou Pousser les deux billes à la fois. *V.* QUEUTER. (Bi-llar-dé [ll m.].)

BILLE. s. f. (*Pila.*) Boule d'ivoire avec laquelle on joue au billard. | *Faire une bille*, La mettre dans la blouse. | Petite boule de pierre ou de marbre qui sert à des jeux d'enfants. | Pièce de bois de toute la grosseur de l'arbre, séparée du tronc par deux traits de scie. | *Bille d'acier*, Morceau d'acier carré. (Bi-lle [ll m.].)

BILLEBARRER. v. a. Bigarrer par un mélange bizarre de diverses couleurs. Fam. (Bi-lle-ba-ré [ll m.].)

BILLEBAUDE. s. f. Confusion, désordre. Fam. | Partie de chasse où chacun se place et tire à sa fantaisie. (Bi-lle-bô-de [ll m.].)

BILLET. s. m. (*Billettus*, b. l.) Petit écrit que l'on adresse à qqn.; petite lettre missive dans laquelle on peut se dispenser des formules de compliments usitées dans les lettres. | *Billet doux*, Billet d'amour. | Écrit par lequel on informe les particuliers ou le public de diverses choses. | *Billet de garde*, Ordre de service. | Papier de crédit qui a cours dans le public. | Écrit, promesse par laquelle on s'oblige de payer une certaine somme. | Carte ou petit écrit qui donne entrée dans qq. lieu. | Petit papier qui sert pour donner les suffrages ou les votes. | Petit rouleau de papier avec lequel on tire au sort. | *Billet de logement*, Ecrit portant injonction à un habitant de loger un ou plusieurs militaires. | *Billet de confession*, Attestation par laquelle un prêtre certifie qu'il a entendu qqn. en confession. (Bi-llë [ll m.].)

BILLETER. v. a. Attacher des étiquettes, etc., sur des marchandises (Vi.) V. *Étiqueter*. (Bi-lle-té [ll m.].)

BILLETTE. s. f. Petit écriteau qu'on met aux endroits où un péage est établi pour avertir les passants d'acquitter le droit. | Petit carré long, qui est qqf. de métal, et qqf. de couleur. T. de Blas. (Bi-llë-te [ll m.].)

BILLEVESÉE. s. f. (*Pila, vesica.*) Discours frivole, conte vain et ridicule. | Idée creuse. Fam. (Bi-lle-ve-zée [ll m.].)

BILLION. s. m. Mille millions. Milliard. (Bi-lion.)

BILLON. s. m. Monnaie de cuivre pur, ou de cuivre mêlé avec un peu d'argent. | Toute sorte de monnaie décriée ou défectueuse. | Lieu où l'on porte toutes les monnaies défectueuses. (Bi-llon. [ll m.].)

BILLON. s. f. Ados qu'on forme dans un terrain avec la charrue, et qui sont séparés par des raies profondes. | Verge de vigne taillée de la longueur de trois ou quatre doigts.

BILLONNAGE. s. m. Délit de celui qui fait un trafic illégal de monnaies défectueuses. (Bi-llo-na-je [ll m.].)

BILLONNAGE. s. m. Action de faire des billons dans un champ; L'ouvrage qui en résulte.

BILLONNEMENT. s. m. Action de billonner. (Bi-llo-ne-man [ll m.].)

BILLONNER. v. n. Faire un trafic illégal de monnaies défectueuses. (Bi-llo-né [ll m.].)

BILLONNEUR. s. m. Celui qui se rend coupable de billonnage. (Bi-llo-neur [ll m.].)

BILLOT. s. m. (*Pila.*) Gros tronçon de bois cylindrique ou taillé carrément, s'élevant ordinairement à hauteur d'appui. | Bloc de bois sur lequel on appuyait la tête d'une personne condamnée à la décapitation. | Bâton que l'on suspend en travers au cou des chiens. | Pièce de bois qu'on attache au cou des bœufs et des vaches. | Fig. et fam., Livre très-gros. (Bi-llô [ll m.].)

BIMBELOT. s. m. Jouet d'enfants. (Bin-be-lô.)

BIMBELOTERIE. s. f. Profession de celui qui fait, qui vend des bimbelots. | Se dit aussi Des marchandises qui consistent en bimbelots. (Bin-be-lo-te-rie.)

BIMBELOTIER. s. m. Fabricant, marchand de bimbelots. (Bin-be-lo-tié.)

BINAGE. s. m. Action de biner. | L'action d'un prêtre qui célèbre deux messes le même jour en deux endroits différents. (Bi-na-je.)

BINAIRE. adj. des 2 g. (*Binarius.*) Qui est composé de deux unités. (Bi-nè-re.)

BINARD. s. m. Chariot à quatre roues d'égale hauteur, avec un plancher. (Bi-nar.)

BINER. v. a. (*Binare.*) Donner une seconde façon aux terres labourables. | Célébrer deux messes le même jour dans deux églises différentes.

BINET. s. m. Petit ustensile en forme de bobèche pour brûler la chandelle ou la bougie jusqu'au bout. (Bi-në.)

BINOCLE. s. m. (*Binus*, *oculus.*) Lunette qu'on tient à la main, qui est formée de deux branches réunies dans une seule charnière, et qui sert à voir des deux yeux en même temps. | Télescope double.

BINOME. s. m. (*Dis*, *nomé*, gr.) Quantité algébrique composée de deux termes unis entre eux par les signes *plus* (+) ou *moins* (—).

BIOGRAPHE. s. m. (*Bios*, *graphô*, gr.) Auteur qui a écrit une ou plusieurs vies particulières. (Bi-o-gra-fe.)

BIOGRAPHIE. s. f. Genre d'ouvrage qui a pour objet des vies particulières. | La science et les écrits relatifs à ce genre d'ouvrage. (Bi-o-gra-fie.)

BIOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la biographie. (Bi-o-gra-fic-e.)

BIPÈDE. adj. des 2 g. et subst. m. (*Bipes.*) Se dit Des animaux à deux pieds. | *Bipède antérieur*, Les pieds de devant du cheval.

BIQUE. s. f. (*Biké*, gr.) La femelle du bouc. Fam. (Bic-e.)

BIQUET. s. m. Le petit d'une bique. | Il se dit aussi D'une espèce de trébuchet qui sert à peser de l'or ou de l'argent. (Bic-ë.)

BIRÈME. s. f. (*Biremis.*) Galère qui avait deux rangs de rames de chaque côté.

BIRIBI. s. m. Jeu de hasard qui se joue avec des boules creuses dans lesquelles sont des numéros correspondants à ceux d'un tableau.

BIRLOIR. s. m. Tourniquet qui sert à retenir un châssis de fenêtre levé. (Birlouar.)

BIS, ISE. adj. (*Bisus*, b. l.) Brun. (Bi; ze.)

BIS. adv. subst. et adj. (*Bis.*) Une seconde fois. Il s'emploie pour avertir de répéter. (Bis.)

BISAÏEUL. s. m. Père de l'aïeul ou de l'aïeule. (Bi-za-ieul.)

BISAÏEULE. s. f. Mère de l'aïeul ou de l'aïeule. (Bi-za-ieu-le.)

BISANNUEL, ELLE. adj. (*Bis*, *annus.*) Qui périt après avoir subsisté pendant deux années. (Bi-za-nu-ël; ë-le.)

BISBILLE. s. f. Petite querelle sur des objets futiles. Fam. (Bis-bi-lle [ll m.].)

BISCAÏEN. s. m. et adj. Gros mousquet qui porte plus loin que les fusils ordinaires. | Balle de fonte ou de fer de la grosseur d'un petit œuf. (Bis-ca-iin.)

BISCORNU, UE. adj. (*Bis*, *cornutus.*) Qui a une forme irrégulière, baroque. | Se dit, fig., De l'esprit. | Fam.

BISCOTIN. s. m. Petit biscuit ferme et cassant.

BISCUIT. s. m. (*Bis*, *coctus.*) Pain en forme de galette ronde ou carrée auquel on a donné deux cuissons. | Pâtisserie faite avec de la farine, des œufs et du sucre. | Ouvrage de porcelaine cuit au four, et qui n'a point de couverte. (Bis-cui.)

BISE. s. f. Vent du nord. | Fig., L'hiver. (Bi-ze.)

BISEAU. s. m. Extrémité ou bord coupé en biais. | Outil dont le tranchant est en biseau. | Principales faces qui environnent la table d'un brillant. | Morceaux de bois entourant les pages de caractères. (Bi-zô.)

BISER. v. n. Qui dégénère d'année en année. | Se dit Des grains. (Bi-zé.)

BISET. s. m. et adj. Pigeon qui a la chair plus noire que les autres, et qui s'écarte du colombier pour chercher sa nourriture. (Bizé.)

BISETTE. s. f. Petite dentelle de bas prix. (Bi-zè-te.)

BISMUTH. s. m. (*Bismuthum.*) Métal fragile, d'un blanc jaunâtre, et formé de grandes lames brillantes. (Bis-mu-te.)

BISON. s. m. (*Bisôn*, gr.) Bœuf sauvage de l'Amérique septentrionale. (Bi-zon.)

BISONNE. s. f. Toile grise qui sert à faire des doublures. (Bi-zo-ne.)

BISQUAIN. s. m. Peau de mouton en laine. (Bisc-in.)

BISQUE. s. f. Avantage qu'un joueur accorde au jeu de paume à un autre lorsqu'il lui donne quinze. (Bisc-e.)

BISQUE. s. f. Potage fait avec un coulis d'écrevisses, et garni de différents ingrédients. (Bisc-e.)

BISSAC. s. m. (*Bis*, *saccus.*) Sac ouvert en long par le milieu et fermé par les deux bouts. (Bi-sac.)

BISSECTION. s. f. (*Bis*, *sectio.*) Division en deux parties égales (Bi-sëc-sion.)

BISSEXE. adj. des 2 g. *V.* BISSEXUEL. (Bi-sec-se.)

BISSEXTE. s. m. L'addition qui se fait d'un jour, tous les quatre ans, au mois de février, lequel est alors de vingt-neuf jours. (Bi-secs-te.)

BISSEXTIL, ILE. adj. (*Bissextilis.*) Où se rencontre le bissexte. (Bi-sëcs-til.)

BISSEXUEL, ELLE. adj. (*Bis*, *sexualis.*) Qui a l'organe mâle et l'organe femelle réunis dans la même fleur ou sur le même pied. (Bi-sëc-su-ël; ë-le.)

BISSUS. s. m. *V.* BYSSUS.

BISTOQUET. s. m. Sorte de masse avec laquelle on jouait pour éviter de billarder. (Vi.) (Bis-toc-ë.)

BISTORTE. s. f. Espèce de renouée dont les racines sont tortues et repliées en forme d'S.

BISTOURI. s. m. Instrument de chirurgie qui a la forme d'un petit couteau.

BISTOURNER. v. a. Courber un objet dans un sens contraire au sens naturel. Fam. | Tordre les vaisseaux d'un animal pour le rendre incapable de procréer.

BISTRE. s. m. Suie détrempée dont la couleur est d'un jaune de rouille

BITORD. s. m. (*Bis*, *tortus.*) Petit cordage composé de plusieurs fils de caret goudronnés et tortillés ensemble. (Bi-tor.)

BITUME. s. m. Matière inflammable, jaunâtre ou noire, qui se trouve dans le sein de la terre.

BITUMINEUX, EUSE. adj. Qui contient du bitume, qui en a les qualités. (Bi-tu-mi-neû ; ze.)

BIVAC ou **BIVOUAC.** s. m. (*Bey*, *wache*, all.) Garde extraordinaire faite la nuit en plein air. | Toute station qu'une troupe fait en plein air pour prendre du repos. | La troupe même, Le lieu où elle s'arrête.

BIVAQUER ou **BIVOUAQUER.** v. n. Camper en plein air. | Fam., Passer une nuit en plein air. (Bi-vac-é ; bi-vouac-é.)

BIVALVE. adj. des 2 g. et subst. m. (*Bis*, *valvæ.*) Qui est formé de deux pièces ou valves.

BIVOUAC, BIVOUAQUER. *V.* BIVAC, BIVAQUER.

BIZARRE. adj. des 2 g. et subst. (*Bizzarro*, it.) Fantasque, capricieux. | Extraordinaire. (Bi-za-re.)

BIZARREMENT. adv. D'une façon bizarre. (Bi-za-re-man.)

BIZARRERIE. s. f. Caractère de ce qui est bizarre. | Humeur bizarre, extravagance. (Bi-za-re-rie.)

BLAFARD, ARDE. adj. Pâle, terne, (Bla-far.)

BLAGUE. s. f. Petit sachet dans lequel les fumeurs mettent le tabac dont ils font usage. (Blag-e.)

BLAIREAU. s. m. (*Gliris.*) Mammifère d'Europe, sorte de bête puante qui se creuse un terrier. (Blè-rô.)

BLÂMABLE. adj. des 2 g. Digne de blâme.

BLÂME. s. m. Sentiment ou discours par lequel on condamne une personne, une action, une opinion. | Réprimande faite par

le juge ensuite d'une sentence ou d'un arrêt. (Vi.)

BLÂMER. v. a. (*Blasphemare.*) Improuver, reprendre, condamner. | Réprimande publique que faisait le juge à une personne.

BLANC, ANCHE. adj. (*Blancus*, b. l.). Qui est de la couleur du lait, de la neige, etc. | Qui est presque blanc. | *Blanc-manger*, Gelée qui se fait avec du lait, des amandes, du sucre et de la colle de poisson. | Subst., *Avoir blanche*, N'avoir aucune figure dans son jeu. | *Faire une coupe à blanc*, Sans y laisser de baliveaux. | Prov. et fig., *C'est bonnet blanc et blanc bonnet*, Il n'y a presque point de différence. | Propre, par opposition à Sale. | *Blanc de lessive*, Le linge propre, tel qu'il est au sortir de la lessive. | Fig. et fam., Innocent. | Subst., La couleur blanche, Ce qui est de cette couleur. | *Blanc de lait, blanc de perles*, Nuance du blanc semblable à celle du lait, des perles. | *Blanc sale*, Couleur blanche dont l'apparence est terne, sans éclat. | *Mets au blanc*, Mets accommodé à une sauce blanche. | *Blanc d'œuf*, La substance glaireuse de l'œuf qui entoure le jaune. | La chair de l'estomac d'un oiseau quand elle est cuite. | *Blanc d'Espagne*, Craie très-divisée qui fait une vive effervescence avec les acides. | *Blanc de chaux*, Eau dans laquelle on a délayé de la chaux, et dont on peint les murailles. | Tout intervalle plus grand que les espaces ou les interlignes ordinaires. | Papier signé que l'on donne pour servir de quittance. (Vi.) | Espace réservé dans une pièce d'écriture pour être rempli plus tard. | *Blanc signé*, ou *Blanc seing*, Papier ou parchemin signé que l'on confie à qqn. pour qu'il le remplisse à sa volonté. | Un coup qui ne produit rien. | Le but auquel on tire. | Fig. et fam., *De but en blanc*, Inconsidérément, brusquement. | Petite monnaie qui valait cinq deniers. Au plur., *Six blancs*, Deux sous six deniers de notre ancienne monnaie. | Blanc, anche, subst. Qui a le teint blanc, ou même olivâtre. (Blan.)

BLANC-BEC. s. m. Jeune homme sans expérience. Fam. (Blan-bèc.)

BLANCHAILLE. s. f. Fretin, menu poisson. (Blan-cha-lle [ll m.].)

BLANCHÂTRE. adj. des 2 g. Tirant sur le blanc.

BLANCHE. s. f. Note qui vaut la moitié d'une ronde ou deux noires.

BLANCHEMENT. adv. D'une manière propre. | *Tenir blanchement*, Changer souvent de linge. (Blan-che-man.)

BLANCHERIE. s. f. *V.* Blanchisserie.

BLANCHET. s. m. Morceau d'étoffe de laine ou de soie dont on garnit le tympan d'une presse. | Morceau d'étoffe de laine au travers duquel on filtre les liquides épais. (Blan-chè.)

BLANCHEUR. s. f. La couleur blanche, la qualité de ce qui est blanc.

BLANCHÎMENT. s. m. Action de blanchir. Le résultat de cette action. (Blan-chiman.)

BLANCHIR. v. a. Rendre blanc. | Enduire d'une couleur blanche. | Nettoyer, rendre propre. | Fig. et fam., *Blanchir qqn.*, Le justifier. | Dégrossir, ôter les inégalités les plus saillantes. | V. n. Devenir blanc. | Se dit Des personnes dont les cheveux deviennent blancs. | Fig., Passer un long temps de sa vie dans qq. occupation. | Fig. et fam., Ne pas réussir.

BLANCHISSAGE. s. m. Action de blanchir le linge, ou Le résultat de cette action. (Blan-chi-sa-je.)

BLANCHISSANT, ANTE. adj. Qui blanchit, qui paraît blanc. (Blan-chi-san.)

BLANCHISSERIE. s. f. Lieu où l'on blanchit des toiles ou de la cire. (Blan-chise-rie.)

BLANCHISSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui blanchit du linge. (Blan-chi-seur; ze.)

BLANC-MANGER. s. m. *V.* Blanc.

BLANQUE. s. f. Jeu en forme de loterie, où ceux dont les billets ou les numéros correspondent à certains chiffres, à certaines figures, gagnent qq. lot. (Blanc-e.)

BLANQUETTE. s. f. Petite poire d'été qui a la peau blanche. | Raisin qu'on nomme autrement *Chasselas doré*. | Petit vin blanc de Languedoc. | Ragoût fait de veau ou d'agneau, et dont la sauce est blanche. (Blanc-è-te.)

BLAQUE. s. f. *V.* Blague.

BLASER. v. a. (*Blax.*) Émousser, altérer par des excès le sens du goût. | Fig., Rendre, à la longue, incapable d'émotions, de sentiments, soit au physique, soit au moral. (Bla-zé.)

BLASON. s. m. Armoirie, assemblage de tout ce qui compose l'écu armorial. | La connaissance de tout ce qui est relatif aux armoiries. (Bla-zon.)

BLASONNER. v. a. Peindre les armoiries avec les métaux et les couleurs qui leur appartiennent. | En gravure, Faire des *hachures*, pour représenter les métaux et les couleurs. | Expliquer les armoiries dans les termes propres à la science du blason. | Fig. et fam., Médire, critiquer. (Bla-zo-né.)

BLASPHÉMATEUR. s. m. (*Blasphemator.*) Celui qui blasphème. (Blas-fé-mateur.)

BLASPHÉMATOIRE. adj. des 2 g. Qui contient des blasphèmes. (Blas-fé-ma-touare.)

BLASPHÈME. s. m. Parole ou discours qui outrage la Divinité, ou qui insulte à la religion. | Fam., Propos injuste, déplacé. (Blas-fè-me.)

BLASPHÉMER. v. n. et act. (*Blasphemare.*) Proférer un blasphème, des blasphèmes. | Fam., Tenir des discours injustes, déplacés. (Blas-fé-mé.)

BLATIER. s. m. (*Bladum*, b. l.) Marchand de blé. Qui transporte du blé sur des chevaux d'un marché à l'autre. (Bla-tié.)

BLATTE. s. f. Genre d'insectes qui courent la nuit, et vivent dans les maisons, où ils dévorent les aliments, les étoffes, etc. (Bla-te.)

BLAUDE. s. f. (*Blialdus.*) *V.* Blouse.

BLÉ. s. m. (*Bladum*, b. l.) Plante qui produit le grain dont on fait le pain. | *Grands blés*, Les blés-froment et les blés-seigle. *Blé méteil*, Le blé moitié froment, moitié seigle. *Petits blés*, L'orge et l'avoine. | Prov. et fig., *Manger son blé en vert*, ou *en herbe*, Dépenser son revenu d'avance. | Pièce de blé. | Le grain seul. | *Blé noir*, ou *Blé sarrasin*, Espèce de renouée qui porte, par petites grappes, un grain noir et anguleux. | *Blé de Turquie*, *Blé d'Espagne*, ou *Maïs*, Plante dont la tige ressemble à celle de la canne à sucre, et dont le grain, qui a les mêmes noms, vient sur de longs et gros épis enveloppés de feuilles.

BLÊCHE. adj. des 2 g. et subst. (*Blax.*) T. d'inj., fam., Homme mou, et sur la parole duquel on ne peut compter.

BLÊCHIR. v. n. Devenir blêche.

BLÊME. adj. des 2 g. Pâle.

BLÊMIR. v. n. Pâlir, devenir blême.

BLESSER. v. a. (*Plectere.*) Donner un coup qui fait une plaie, une fracture ou une contusion. | Occasionner, par un choc, qq. plaie ou contusion. | Causer de la gêne, de la douleur. | Fig., Causer une impression désagréable à la vue, à l'ouïe. | Offenser, choquer, déplaire. | Faire tort, porter dommage. | Pron., Se faire du mal à soi-même. | Se dit D'une femme grosse que qq. accident fait accoucher ou met en danger d'accoucher avant terme. | Fig., S'offenser de qq. ch. | Blessé. subst. *Les morts et les blessés.* (Ble-se.)

BLESSURE. s. f. Plaie, impression que fait un coup lorsqu'il entame ou meurtrit les chairs. | Fig., Chose qui offense l'honneur, la réputation, l'amour-propre. | Fig., Douleur morale que font éprouver certaines passions violentes. (Blê-su-re.)

BLETTE ou BLÈTE. s. f. (*Blitum.*) Espèce d'amarante fort commune, et qu'on emploie comme plante potagère. | Genre de plantes dont les fruits ont qq. ressemblance avec la fraise. (Blë-te.)

BLETTE. adj. f. (*Blax.*) *Poire blette*, Poire molle, qui n'est pas encore gâtée, etc. (Blè-te.)

BLEU, EUE. adj. (*Blaveus*, b. l.) Qui est de couleur d'azur. | Se dit De la couleur que certains épanchements de sang, ou certaines contusions, font prendre à la peau. | Subst., La couleur bleue. | Sorte de court-bouillon qui donne une couleur bleuâtre aux poissons. | Eau imprégnée d'une couleur bleue, où l'on trempe le linge. | *Bleu d'azur*, Verre coloré en bleu par l'oxyde de cobalt, et réduit en poudre. | *Bleu de montagne*, Carbonate de cuivre naturel. | *Bleu d'outremer*, Poudre bleue qu'on retire de la pierre appelée Lapis-lazuli. | *Bleu de Prusse*, Matière d'un bleu foncé.

BLEUÂTRE. adj. des 2 g. Tirant sur le bleu.

BLEUET. s. m. *V.* Bluet.

BLEUETTE. s. f. *V.* Bluette.

BLEUIR. v. a. Faire devenir bleu.

BLINDAGE. s. m. Action de blinder, ou Le résultat de cette action. (Blin-da-je.)

BLINDER. v. a. Garantir le dessus d'un ouvrage de fortification au moyen d'un plafond recouvert de terre. | Couvrir de vieux câbles ou d'autres matières le pont supérieur d'un vaisseau pour le garantir de l'effet des bombes.

BLINDES. s. f. pl. (*Blind*, all.) Pièces de bois soutenant des fascines, etc., et mettant à couvert des travailleurs, des canonniers, etc. (Blin-de.)

BLOC. s. m. (*Block*, all.) Masse, gros morceau d'une matière pesante et dure, non encore travaillée. | *Bloc de plomb*, Billot de plomb sur lequel les graveurs posent et arrêtent les ouvrages qu'ils veulent graver. | Amas, assemblage. | En bloc. loc. adv. En gros, en totalité.

BLOCAGE. s. m., ou **BLOCAILLE.** s. f. Menu moellon. | Lettre renversée que l'on met dans la composition pour tenir provisoirement la place d'une autre lettre qui manque. (Blo-ca-je; Blo-ca-lle [ll m.].)

BLOCKHAUS. s. m. (*Blockaus*, all.) Fortin élevé, construit en bois sur un bout de colonne ou sur un gros mât bien scellé en terre. (Bloc-ôz.)

BLOCUS. s. m. Investissement par lequel on bloque une ville, etc., pour qu'il n'y puisse entrer aucun secours.

BLOND, ONDE. adj. (*Bladum.*) Qui est d'une couleur moyenne entre le doré et le châtain clair. | Subst., La couleur blonde. | *Blond ardent*, Couleur blonde qui tire sur le roux. | *Courtiser la brune et la blonde*, Courtiser beaucoup de femmes. (Blon.)

BLONDE. s. f. Espèce de dentelle de soie.

BLONDIN, INE. s. Celui, celle qui a les cheveux blonds. | Fig. et fam., au masc., Un jeune homme qui fait le beau, et qui est sans cesse à courtiser les dames.

BLONDIR. v. n. Devenir blond. (Vi.)

BLONDISSANT, ANTE. adj. Qui blondit. (Vi.) (Blon-di-san.)

BLOQUER. v. a. Occuper avec des troupes toutes les avenues d'une place, d'un camp, ou, avec des vaisseaux, toutes les approches d'un port, de manière qu'il n'y puisse entrer aucun secours d'hommes ni de vivres. | Remplir de blocage l'entre-

deux des parements d'un mur, etc., | Mettre à dessein dans la composition une lettre retournée, à la place de celle qui devrait y être. | Pousser droit et avec force la bille de son adversaire dans une des blouses. | Bloqué. subst. Coup par lequel on a bloqué la bille de son adversaire. (Bloc-é.)

BLOTTIR (SE). v. pron. S'accroupir, se ramasser de manière à tenir le moins d'espace qu'il est possible. (Blo-tir.)

BLOUSE. s. f. Chaque trou des coins et des côtés d'un billard. (Blou-ze.)

BLOUSE. s. f. Espèce de surtout de grosse toile que les charretiers portent par-dessus leurs autres vêtements. | Tout vêtement taillé comme une blouse de charretier.

BLOUSER. v. a. *Blouser une bille*, La faire entrer dans une des blouses. | Fig. et fam., Tromper, faire tomber dans quelque méprise, décevoir. (Blou-zé.)

BLUET. s. m. (*Blaveus.*) Espèce de centaurée qui croît dans les blés, dont la variété la plus commune a les fleurs bleues. On l'appelle aussi *Barbeau.* (Blu-ë.)

BLUETTE. s. f. Étincelle. | Petit trait d'esprit. | Petit ouvrage, Badinage d'esprit. (Blu-é-te.)

BLUTEAU. s. m. (*Bultellus.*) *V.* Blutoir.

BLUTER. v. a. Passer la farine par le blutoir.

BLUTERIE. s. f. Lieu où l'on blute la farine.

BLUTOIR ou BLUTEAU. s. m. Sas ou tamis qui sert à passer la farine pour la séparer du son. (Blu-touar; Blu-tô.)

BOA. s. m. (*Boa*, brés.) Genre de serpents qui sont les plus forts et les plus grands que l'on connaisse. | Fourrure étroite et longue que les dames portent autour du cou.

BOBÈCHE. s. f. (*Babus.*) Petite pièce cylindrique et à rebord qu'on adapte aux chandeliers, etc., et dans laquelle on met la chandelle. | Il se dit également De la partie supérieure d'un chandelier lorsqu'elle a un rebord comme celui des bobèches mobiles.

BOBINE. s. f. Petit cylindre de bois qui est garni d'un rebord à ses deux extrémités, et qui sert à filer au rouet, à dévider du fil, de la soie, de l'or, etc.

BOBINER. v. a. Dévider du fil, de la soie, etc., sur la bobine.

BOBO. s. m. Mot enfantin, Petit mal.

BOCAGE. s. m. (*Boscus.*) Petit bois, lieu ombragé et pittoresque. (Bo-ca-je.)

BOCAGER, ÈRE. adj. Qui appartient aux bois, qui hante les bocages. (Bo-ca-jé.)

BOCAL. s. m. (*Baucalis.*) Bouteille de verre ou de grès dont le col est court et l'ouverture large. | Globe de cristal ou de verre rempli d'eau dont plusieurs artisans se servent pour rassembler sur leur ouvrage la lumière d'une chandelle placée derrière. | La petite pièce qu'on adapte aux cors, etc., pour mieux les emboucher, et qui est évasée en forme de godet.

BOCARD. s. m. Machine au moyen de laquelle on écrase la mine avant de la fondre. (Bo-car.)

BOCARDER. v. a. Passer au bocard. (Bo-car-dé.)

BODRUCHE. s. f. *V.* Baudruche.

BOEUF. s. m. (*Bos.*) Taureau châtré. | Absol., *Le bœuf gras*, Bœuf très-gras que les bouchers promènent en pompe par la ville pendant les derniers jours du carnaval. | La chair de bœuf. | Pièce de bœuf bouilli. | *Bœuf à la mode*, Bœuf assaisonné et cuit dans son jus. | Taureau. | Fig. et fam., Homme très-corpulent. (Beuf. — Au pluriel on ne prononce pas l'F.)

BOGHEI. s. m. Petit cabriolet découvert. (Bog-ë.)

BOHÈME, ou BOHÉMIEN, IENNE. s. (Le premier mot est des 2 g.) (*Bajohemum.*) Sorte de vagabonds qui couraient le pays, disant la bonne aventure, et dérobant avec adresse. | Fig. et fam., *Une bohémienne*, Femme adroite qui sait employer la ruse et les cajoleries pour arriver à ses fins. | Femme dont les manières sont trop libres. (Bo-è-me; ou Bo-é-mi-in; ë-ne.)

BOÏARD. s. m. *V.* Boyard.

BOIRE. v. a. (*Bibere.*) (*Je bois; nous buvons, vous buvez, ils boivent. Je buvais. Je bus. Je boirai. Je boirais. Bois. Que je boive. Que je busse. Buvant. Bu.*) Avaler un liquide. | *Donner à boire*, Tenir cabaret. | *Boire bien, boire sec, boire d'autant*, Boire beaucoup. | Prov., *Boire à tire-larigot, boire comme un Templier, boire comme un trou, comme une éponge*, Boire excessivement. | Fam., *Boire ensemble*, Faire un repas ensemble. | Fig., *Boire le calice*, Se soumettre à faire ou à souffrir ce qu'on ne saurait éviter. | Fig., *Boire un affront*, Souffrir une injure sans en témoigner de ressentiment. | Boire avec excès, s'enivrer. | Prov. et fig., *Qui a bu boira*, se dit D'un défaut dont on ne se corrige jamais. | Absorber. | Bu, ue. subst. *Trop bu*, Sorte de droit sur les boissons. (Boua-re; je boua.)

BOIRE. s. m. Ce qu'on boit à ses repas.

BOIS. s. m. (*Boscus.*) La substance dure et compacte des arbres, des arbrisseaux. | Fig. et pop., *Il est du bois dont on fait les flûtes*, se dit D'un homme qui ne veut ou n'ose contredire personne. | *Bois de Brésil* ou *de Fernambouc*, Arbre des Indes occidentales, dont le bois sert à faire des meubles et donne une belle couleur rouge. | *Bois de Sainte-Lucie*, ou *Mahaleb*, Espèce de cerisier dont le bois est odorant. | Bois à brûler, bois de chauffage. | *Bois neuf*, Celui qui a son écorce et qui est venu par

voiture ou par bateau; *Bois flotté*, Celui qui est venu en train ou à flot perdu. | *Bois canards*, Ceux qui, étant jetés à bois perdu, tombent au fond de l'eau, ou s'arrêtent sur les bords. | Prov. et fig., *On verra de quel bois je me chauffe*, On verra de quoi je suis capable, quel homme je suis. | Réunion d'arbres qui couvrent un certain espace de terrain; Le terrain même où ils croissent. | Fig., *C'est un bois que cette maison de jeu*, Il s'y fait des escroqueries fréquentes. | Les arbres en général, réunis ou isolés. | *Bois pelard*, Celui dont on a enlevé l'écorce pour faire du tan. | *Bois vif*, Les arbres qui poussent des branches et des feuilles. | *Bois mort*, Les branches qui ne reçoivent plus de seve, et en général tout arbre séché sur le pied. | *Mort-bois*, Les espèces de bois de peu de valeur, comme les ronces, etc. | *Bois marmenteaux*, Arbres de haute futaie mis en réserve, qui servent d'ornement à une propriété. | Menues branches, rejetons que les arbres poussent chaque année. | Objet fait de bois. | *Bois de lit*, Tout ce qui compose la menuiserie d'un lit. | *Le bois d'une lance*, Le bâton d'une lance. | *Bois de corps*, se dit De morceaux de bois qui servent, dans le travail de l'imposition, à affermir les caractères dans la forme. | *Plein bois*, La partie du navire qui est au-dessus de l'eau. | Les cornes rameuses du cerf, du daim, etc., qui tombent à certaines époques, et qui repoussent ensuite. (Boua.)

BOISAGE. s. m. Tout le bois dont on s'est servi pour boiser. (Boua-za-je.)

BOISER. v. a. Garnir de menuiserie. | Boisé, ée. adj. Qui est bien garni de bois. (Boua-zé.)

BOISERIE. s. f. Ouvrage de menuiserie dont on couvre les murs des appartements. (Boua-ze-rie.)

BOISEUX, EUSE. adj. Ligneux, de la nature du bois. (Boua-zeû; ze.)

BOISSEAU. s. m. (*Bussellus*, b. l.) Ancienne capacité pour les matières sèches. Se dit et Du vaisseau et De ce qu'il peut contenir. (Boua-sô.)

BOISSELÉE. s. f. La mesure d'un boisseau. (Boua-se-lée.)

BOISSELIER. s. m. Artisan qui fait des mesures de capacité pour les choses sèches, et divers ustensiles de bois. (Boua-se-lié.)

BOISSELLERIE. s. f. L'art, le métier du boisselier. | Objets mêmes que fabrique le boisselier; Commerce qui s'en fait. (Boua-sè-le-rie.)

BOISSON. s. f. Liqueur à boire; ce qu'on boit. | Eau passée sur le râpé, ou sur le marc de la vendange. | Un mélange d'une grande quantité d'eau avec qq. parties de vinaigre. (Boua-son.)

BOITE. s. f. (*Bibitum*.) (La 1re syllabe est brève.) Le degré auquel le vin devient bon à boire. (Boua-te.)

BOÎTE. s. f. (*Buxetta*.) Ustensile à couvercle, qui est destiné à contenir différentes choses, et qu'on peut transporter aisément. | Fig. et fam., *La boîte à Perrette*, Caisse secrète d'une association non avouée. | *Boîte aux lettres*, Espèce de coffret où le public met les lettres que la poste se charge de faire parvenir à leur adresse. | *Boîte fumigatoire*, Boîte qui contient tous les objets nécessaires pour secourir les noyés et les asphyxiés, au moyen de fumigations. | Absol., Tabatière. | Ce qui est contenu dans une boîte. | Petit mortier de fonte ou de fer qu'on charge de poudre, et auquel on met le feu par une lumière. (Bouâ-te.)

BOITER. v. a. Incliner à chaque pas son corps plus d'un côté que de l'autre, ou alternativement de l'un et de l'autre côté. (Boua-té.)

BOITEUX, EUSE. adj. et subst. Qui boite. | Fig., Qui a un de ses pieds plus court que l'autre. | Fig., *Châle boiteux*, Châle qui n'offre de dessin qu'à l'un de ses bords ou de ses bouts. | Fig. et fam., *Phrase boiteuse*, Qui a un de ses membres trop court. *Vers boiteux*, Auquel il manque des syllabes. | Prov. et fig., *Il faut attendre le boiteux*, Pour être bien assuré d'une nouvelle, il faut en attendre la confirmation. (Boua-teû; ze.)

BOÎTIER. s. m. Boîte à plusieurs compartiments dont les chirurgiens se servent pour serrer les diverses pièces d'appareil. (Bouatié.)

BOL ou BOLUS. (*Bolus*.) Petite boule composée de substances médicinales.

BOL. s. m. Terre argileuse colorée, tonique et astringente.

BOL. s. m. (*Bowl*, angl.) Vase demi-sphérique qui sert à prendre certaines boissons. | Ce qu'un bol peut contenir.

BOLAIRE. adj. des 2 g. *Terre bolaire*, Bol, argile très-fine et rougeâtre. (Bo-lè-re.)

BOLET. s. m. (*Boletus*.) Genre de champignons dont de petits tubes garnissent la surface inférieure du chapeau. (Bo-lè.)

BOLLANDISTES. s. m. pl. Jésuites d'Anvers qui ont travaillé à la collection des actes et des vies des saints, et dont Bollandus fut un des principaux rédacteurs. (Bo-landis-te.)

BOLUS. s. m. *V*. BOL.

BOMBANCE. s. f. (*Pompantia*.) Bonne chère abondamment servie. Fam. (Bon-banse.)

BOMBARDE. s. f. (*Bombarda*.) Machine de guerre dont on se servait pour lancer de grosses pierres. | Nom de qqnes des premières pièces d'artillerie. | Bâtiment construit pour porter des mortiers et lancer des bombes. | Orgue qui diffère du jeu de trompette ou qui sonne l'octave au-dessous. (Bon-barde.)

BOMBARDEMENT. s. f. Action de jeter des bombes. (Bon-bar-de-man.)

BOMBARDER. v. a. Jeter, lancer des bombes.

BOMBARDIER. s. m. Artilleur qui lance des bombes. (Bon-bar-dié.)

BOMBASIN. s. m. (*Bombassinum.*) Étoffe de soie dont la fabrique a été apportée de Milan en France. | Espèce de futaine à deux envers. (Bon-ba-zin.)

BOMBE. s. f. Globe de fer creux, qu'on remplit de poudre, qu'on lance avec un mortier, et qui, en arrivant à sa destination, éclate au moyen d'une fusée qui y est adaptée. (Bon-be.)

BOMBEMENT. s. m. État de ce qui est bombé, convexité. (Bon-be-man.)

BOMBER. v. a. et n. Rendre convexe. (Bon-bé.)

BOMBEUR. s. m. Celui qui fabrique et qui vend des verres bombés.

BON, ONNE. (*Bonus.*) Adj. qui a pour comparatif *Meilleur.* Il se dit, au sens physique et au sens moral, De ce qui a les qualités convenables à sa nature, à sa destination, à l'emploi qu'on en doit faire, au résultat qu'on en veut obtenir, etc. | Il se dit même Des choses nuisibles, mais qui sont propres à produire l'effet qu'on en attend. | Prov. *Qui bon l'achète, bon le boit.* Fig., Il ne faut point plaindre l'argent à de bonne marchandise. | *Trouver tout bon*, S'accorder presque également de tout. | Fam., *Avoir bon pied*, Marcher bien. | Fig. et fam., *Avoir bon pied, bon œil*, Être vigoureux, se porter bien. *Bon pied, bon œil*, Prenez garde à vous. | Au jeu, *Faire bon*, Répondre qu'on payera ce que l'on perdra au-delà de ce qu'on a au jeu. | *Un bon mot, une bonne plaisanterie*, Un mot spirituel, une plaisanterie de bon goût. | *Un bon tour*, Un tour malin et plaisant. | Fam., *Il m'en a dit de bonnes*, Il m'a dit des choses singulières, extraordinaires, peu vraisemblables. | Fam., *Il est bon là*, se dit D'un mot, d'un conte qui cause quelque surprise agréable à ceux qui l'entendent. | *Bon cela*, se dit Pour approuver une chose, après en avoir désapprouvé une autre. | *C'est bon*, *Bon*, Marque approbation, satisfaction, ou exprime que l'on a compris, entendu. | Par exclam., *Bon!* exprime l'étonnement, le doute, l'incrédulité, l'insouciance. | Qui est conforme à la raison, à la justice, à la morale, au devoir, à l'honnêteté. | *Bonne société, bonne compagnie*, Société composée de personnes distinguées par leur éducation, leur bon ton. | Prov. et fig., *À bon chat, bon rat*, Bien attaqué, bien défendu. | *C'est un bon sujet*, Il a tout le talent, toute la capacité nécessaire pour tel emploi; ou Il est d'une conduite sage et réglée. | Clément, miséricordieux. | *Bon Dieu!* Exclam. qui marque la surprise. | Humain, qui aime à faire du bien, ou Indulgent, affectueux, facile à vivre. | *Bon homme*, se dit, par éloge, D'un homme d'esprit, plein de droiture, de candeur, d'affection;—Par dérision, D'un homme simple, peu avisé, qui se laisse dominer et tromper. | Fam., *Un bonhomme, une bonne femme*, Un homme, une femme qui sont déjà dans un âge avancé. | Ironiq., *Il est bien bon, je le trouve bon de prétendre, de dire, de faire*, etc., Il n'a nulle raison, il ne lui sied pas de prétendre, etc. | Sûr. | Propre à. | *C'est bon à vous, à lui*, etc., C'est à vous, à lui qu'il appartient, qu'il convient de faire, de dire cela. | En impr., *Bon à tirer*, subst. et adj. Mots que l'on écrit sur une épreuve pour ordonner ou pour permettre de tirer la feuille. | *Bon pour telle somme.* Formule qu'on met au bas de certains effets de commerce pour rappeler la somme mentionnée dans le corps de l'écrit. | Avantageux, favorable, utile, convenable. | *Bonne année*, Année fertile et abondante. | *Bon jour*, Jour où l'Église célèbre qq. fête. | Pop., *Faire son bon jour*, Communier. | Prov. et pop., *Bon jour, bonne œuvre*, Bonne action faite en un jour solennel. | Grand, considérable dans son genre. | Fam., *Une bonne fois*, Franchement, nettement, de manière à n'y plus revenir. | Subst. absol., Ce qui est bon. | Bonnes qualités. | Ce qu'il y a d'avantageux, d'important, de principal en qq. ch. | *Avoir du bon dans une affaire*, Y trouver du profit. | Au plur., Gens de bien. | Adv., *Sentir bon*, Avoir une odeur agréable. *Tenir bon*, Résister avec fermeté. *Coûter bon*, Coûter extrêmement cher. | Prov., *Il fait bon dans cet endroit*, On y est agréablement et à son aise. | TOUT DE BON. loc. adv. Sérieusement. (Bon; bo-ne.)

BON. s. m. Ordre, autorisation par écrit adressée à un fournisseur, à un caissier, etc., de fournir ou de payer pour le compte de celui qui l'a signée.

BONACE. s. f. Tranquillité. L'état de la mer quand elle devient calme. (Bo-na-se.)

BONASSE. adj. des 2 g. Simple et sans aucune malice. Fam. (Bo-na-se.)

BONBON. s. m. Toute sorte de sucreries, de friandises faites avec du sucre.

BONBONNIÈRE. s. f. Boite à bonbons. | Fig. et fam., Petite maison arrangée avec beaucoup de propreté et de goût. (Bon-bo-niè-re.)

BON-CHRÉTIEN. s. m. Sorte de grosse poire. (Bon-cré-tiin.)

BOND. s. m. Le saut, le rejaillissement que fait une balle, etc., lorsque, étant tombée à terre, elle se relève plus ou moins haut. | Prov. et fig., *Prendre la balle au bond*, Saisir vivement et à propos une occasion favorable. | *Faire faux bond*, se dit Lorsque la balle, en bondissant, ne suit pas sa direction naturelle. | Prov. et fig., *Faire faux bond à qqn.*, Manquer à l'engagement qu'on a pris envers lui, ou à ce qu'il était en droit d'attendre de nous. | L'action d'un animal ou

d'une personne qui s'élève subitement par un saut. (Bon.)

BONDE. s. f. Pièce de bois qui sert à retenir et à lâcher l'eau d'un étang. | Fig. et fam., *Lâcher la bonde*, Donner un libre cours. | Trou rond fait à un tonneau pour verser la liqueur dedans. | Tampon de bois qui sert à boucher ce trou. *V.* Bondon.

BONDER. v. a. Remplir un bâtiment autant qu'il est possible.

BONDIR. v. n. Faire un ou plusieurs bonds. | Sauter.

BONDISSANT, ANTE. Qui bondit. (Bon-di-san.)

BONDISSEMENT. s. m. Mouvement de ce qui bondit. (Bon-di-se-man.)

BONDON. s. m. Morceau de bois court et cylindrique avec lequel on bouche la bonde d'un tonneau. | La bonde même, l'ouverture où l'on place ce morceau de bois. Mieux, *Bonde.*

BONDONNER. v. a. Boucher avec un bondon. (Bon-do-né.)

BONDUC. s. m. Arbrisseau épineux, à fleurs légumineuses, qui croît aux Indes.

BON-HENRI. s. m. Plante herbacée qui ressemble à l'épinard, et qui croît dans les lieux incultes. *Épinard sauvage.* (Bo-nan-ri.)

BONHEUR. s. m. (*Bona hora.*) Félicité, état heureux, prospérité. | Événement heureux, chance favorable. | *Avoir du bonheur*, Être favorisé par les circonstances. | Fam. et pop., *Au petit bonheur*, Arrive ce qu'il pourra. | *Avoir le bonheur de.* T. de civilité. | Par bonheur. loc. adv. Heureusement. (Bo-neur.)

BONHOMIE. s. f. Manière d'être et d'agir qui laisse voir la bonté du cœur unie à la simplicité extérieure. | Simplicité excessive, extrême crédulité. Fam. (Bo-no-mie.)

BONHOMME. s. m. *V.* Bon, adj. (Bo-no-me.)

BONI. s. m. La somme qui excède la dépense faite ou l'emploi de fonds projeté. | Au Mont-de-Piété, Ce qui revient sur un gage qu'on a laissé vendre, passé les treize mois.

BONIFICATION. s. f. Amélioration, augmention du produit d'une affaire. (Bo-ni-fi-ca-sion.)

† BONIFIER. v. a. (*Bonum facere.*) Mettre en meilleur état, rendre meilleur. | Suppléer un déficit.

BONITE. s. f. Poisson de mer à peu près de la grosseur d'une morue.

BONJOUR. s. m. T. dont on se sert pour saluer.

BONNE. s. f. Fille ou femme chargée de soigner un enfant et de le promener. (Bo-ne.)

BONNE-DAME. s. f. Plante potagère, n. autr. *Belledame* ou *Arroche.*

BONNEMENT. adv. De bonne foi, naïvement, avec simplicité. Fam. | Précisément; il s'emploie alors avec la négative. (Vi.) (Bo-ne-man.)

BONNET. s. m. Coiffure faite d'étoffe, de peau ou de tricot. | Coiffure de femme faite de gaze, de tulle, etc. | Fam., *Mettre la main au bonnet*, *ôter son bonnet*, Mettre la main au chapeau, ôter son chapeau par respect. | Fig. et fam., *Avoir la tête près du bonnet*, Être prompt, colère. | Prov. et fig., *Il a pris cela sous son bonnet*, C'est une chose qu'il a imaginée. | Prov. et fig., *Jeter son bonnet par-dessus les moulins*, Braver les bienséances, l'opinion publique. | Fig. et fam., *Un gros bonnet*, Un personnage important. | *Bonnet-de-prêtre* ou *à-prêtre*, Ouvrage extérieur dont le front du côté de la campagne est à redans, et qui se rétrécit du côté de la place. T. de fortif. | *Bonnet-à-prêtre.* V. Fusain. (Bo-në.)

BONNETADE. s. f. Coup de bonnet, salut qu'on fait en ôtant son bonnet. (Vi.) (Bo-ne-ta-de.)

BONNETER. v. a. Rendre des respects et des devoirs assidus à des personnes dont on a besoin. (Bo-ne-té.)

BONNETERIE. s. f. L'art et le métier de bonnetier, ou La marchandise qu'il vend. (Bo-ne-te-rie.)

BONNETEUR. s. m. Celui qui prodigue les révérences et les compliments. Fam. | S'est dit De certains filous qui, à force de civilité, tâchaient d'attirer les gens pour leur gagner leur agent. (Bo-ne-teur.)

BONNETIER. s. m. Celui qui fait ou qui vend des bonnets, des bas, etc. (Bo-ne-tié.)

BONNETTE. s. f. Ouvrage composé de deux faces qui forment un angle saillant, avec parapet et palissade au devant. (Bo-në-te.)

BONNETTE. s. f. Petite voile qu'on ajoute aux grandes.

BONNE-VOGLIE. s. m. (*Buonavoglia*, it.) Homme qui se louait pour ramer sur les galères de Malte. *V.* Rame. (Bo-ne-vo-lle [ll m.].)

BONSOIR. s. m. T. dont on se sert pour saluer qqn. sur la fin du jour et dans la soirée. Fam. | Fig. et fam. Exprime Qu'une affaire est finie ou manquée. | Fig. et pop., *Dire bonsoir à la compagnie*, Mourir. (Bon-souar.)

BONTÉ. s. f. (*Bonitas.*) Qualité de ce qui est bon, ce qui fait qu'une chose est bonne dans son genre. | Qualité morale qui porte à faire du bien, à être doux, facile, indulgent. | Sert à exprimer Ce qui n'est que de simple bienveillance, ou même de pure politesse. | Simplicité, trop grande facilité.

BONZE. s. m. Prêtre chinois ou japonais.

BOQUILLON. s. m. (*Boscus.*) Bûcheron. (Vi.) (Boc-ill-on [c et ll m.].)

BORACIQUE. adj. *V.* Borique.

BORAX. s. m. (*Borax.*) Sel très-propre à faciliter la fusion des métaux. (Bo-racs.)

BORBORYGME. s. m. (*Borborugmos*, gr.) Bruit que font entendre les gaz contenus dans l'abdomen. (Bor-bo-rig-me.)

BORD. s. m. (*Bordus*, b. l.) L'extrémité

d'une surface, ou ce qui la termine. | Fam., *Un rouge bord*, Un verre de vin plein jusqu'aux bords. (Vi.) | Tout ce qui s'étend vers les extrémités de certaines choses. | Terrain, sol qui est le long de la mer, d'un fleuve, etc. | *Arriver à bord*, Atteindre le rivage. | Poét., *Les sombres bords*, Les bords du Cocyte, l'enfer. | Au plur., poét., Contrées environnées d'eau. | Ruban ou galon, bande d'étoffe, dont on borde certaines parties de l'habillement. | Le côté d'un bâtiment, d'un vaisseau.—Le navire, le bâtiment même. | Bordée. | *Courir bord sur bord*, Louvoyer à petites bordées, tantôt à droite, tantôt à gauche. | Fig. et fam., *Être du bord de qqn.*, Être de son parti, de son avis. | BORD À BORD DE. loc. prép. Se dit Des liquides qui remplissent toute la capacité de ce qui les contient. (Bor.)

BORDAGE. s. m. Planches épaisses qui revêtent d'un bout à l'autre le corps d'un bâtiment. (Bor-da-je.)

BORDAILLER ou BORDAYER. v. n. Louvoyer à petits bords. (Vi.) (Bor-da-llé [ll m.]; ou Bor-dë-ié.)

BORDÉ. s. m. Galon qui sert à border.

BORDÉE. s. f. La décharge simultanée de tous les canons rangés d'un des côtés du vaisseau. | Fig. et fam., Beaucoup d'injures rapidement accumulées. | La route que fait un bâtiment sur un même bord lorsqu'il est obligé de louvoyer.

BORDEL. s. m. (*Bordellus*, b. l.) Lieu de prostitution. (Bor-dël.)

BORDER. v. a. Garnir le bord d'une étoffe, d'un meuble, etc., en y cousant un ruban, un galon, etc. | *Border un filet*, Attacher une corde autour d'un filet. | *Border un lit*, Engager le bout des draps et de la couverture entre le bois de lit et la paillasse, ou le matelas. | *Border un bâtiment*, Revêtir sa membrure de bordages. | *Border une planche*, Relever, avec le dos de la bêche, la terre des bords. | S'étendre le long de certaines choses. | Côtoyer, naviguer le long des côtes. (Vi.)

BORDEREAU. s. m. État ou note des espèces diverses qui composent une certaine somme. | *Bordereau de compte*, Récapitulation des sommes du débit et du crédit. | *Bordereau de courtier*, *d'agent de change*, Écrit constatant les opérations, les négociations faites. | *Bordereau d'inscription*, Acte dressé par un créancier et remis par lui à un conservateur des hypothèques. (Bor-de-rô.)

BORDIER. adj. et s. m. Qui incline plus d'un côté que de l'autre. (Bor-dié.)

BORDIGUE. s. f. Enceinte formée avec des claies, etc., sur le bord de la mer, pour prendre ou retenir du poisson. (Bor-dig-e.)

BORDURE. s. f. Ce qui garnit et qui orne ou renforce le bord de qq. ch. | Cadre dans lequel on met un tableau, etc. | *La bordure d'un bois*, *d'une forêt*, Les arbres qui en forment la lisière.

BORE. s. m. Corps élémentaire qui, combiné avec l'oxygène, constitue l'acide borique.

BORÉAL, ALE. adj. (*Borealis.*) Qui est ou qui se montre du côté du nord.

BORÉE. s. m. (*Boreas.*) Le vent du nord. Poét.

BORGNE. adj. des 2 g. et subst. Qui ne voit que d'un œil, à qui il manque un œil. | Fig. et fam., Sombre et obscur. | *Ancre borgne*, Ancre qui n'a qu'une patte, ou qui est mouillée sans avoir de bouée. (Bor-*ne* [n m.].)

BORGNESSE. s. f. T. bas. Femme ou fille borgne. (Bor-në-se [n m.].)

BORIQUE. adj. m. Formé de bore et d'oxygène. (Bor-ic-e.)

BORNAGE. s. m. Action de planter des bornes. (Bor-na-je.)

BORNE. s. f. Pierre, arbre, ou autre marque qui sert à séparer un champ d'avec un autre. | *Bornes milliaires*, Bornes qui indiquent les lieues, les milles, etc. | Pierre plantée debout qu'on met à côté des portes, le long des murailles, etc. | *Borne-fontaine*, Petite fontaine en forme de borne. | Au plur., Tout ce qui sert à séparer un État, une province d'une autre. | Fig., Limites. | Absol., *Passer les bornes*, Aller trop loin.

BORNER. v. a. Mettre des bornes pour marquer des limites. | Limiter, resserrer. | Fig., Modérer, restreindre.

BORNOYER. v. a. (Se conj. c. *Employer.*) Regarder d'un œil, en fermant l'autre, pour mieux connaître si un alignement est bien droit. | Placer des jalons pour tracer la ligne des fondations d'un mur ou celle d'une rangée d'arbres. (Bor-noua-ié.)

BOSAN. s. m. Breuvage fait avec du millet bouilli dans de l'eau. (Bo-zan.)

BOSEL. s. m. Membre rond qui est la base des colonnes, n. autr. *Tore.* (Bo-zël.)

BOSPHORE. s. m. (*Bosphorus.*) Détroi qui sépare la Thrace de l'Asie Mineure; celui qui forme l'entrée de la mer d'Azof. (Bos fo-re.)

BOSQUET. s. m. (*Boscus.*) Petit bois, touff d'arbres. (Bosc-ë [c m.].)

BOSSAGE. s. m. Toute saillie laissée ex près à la surface d'un ouvrage, soit comm ornement, soit pour y faire qq. sculptur (Bo-sa-je.)

BOSSE. s. f. (*Pusa.*) Grosseur ou saill contre nature qui se forme au dos ou à poitrine par la déviation de l'épine dorsa ou du sternum. | Grosseur que qqs. anima ont naturellement sur le dos. | Éminence a rondie qu'on remarque à la surface des plats. | Protubérance du crâne consider comme indice des penchants, des dispo tions morales. | Enflure, tumeur qui provie d'un coup, d'une chute. | Élévation d toute superficie qui devrait être plate et un | Relief. | *Ouvrages de ronde bosse*, Les c

vrages de plein relief, les statues. *Ouvrages de demi-bosse*, Les bas-reliefs dont qqs. parties sont saillantes et entièrement détachées du fond. | *Dessiner d'après la bosse*, Dessiner d'après une figure ou une portion de figure moulée en plâtre. | *Relever en bosse*, Donner un relief et qq. convexité à certaines parties d'un ouvrage. | Endroit de la muraille du côté de la grille qui renvoie la balle dans le dedans par bricole. | Fig. et fam., *Donner dans la bosse*, Être dupe. | Cordage très-court qui fait dormant d'un bout sur un point solide, et qui sert à tenir tendu un câble, etc. (Bo-se.)

BOSSELAGE. s. m. Travail en bosse. (Bo-se-la-je.)

BOSSELER. v. a. Travailler en bosse. *Bosseler de la vaisselle*. Pron., Bossuer. | BOSSELÉ, ÉE. adj. Qui a des éminences ou saillies creuses en dessous. *Les feuilles de choux sont bosselées*. (Bo-selé.)

BOSSEMAN. s. m. Autrefois, sous-officier de marine ayant le grade intermédiaire entre ceux de contre-maître et de quartier-maître. (Bo-se-man.)

BOSSER. v. a. T. de mar. Retenir avec des bosses. (Bo-sé.)

BOSSETTE. s. f. Ornement attaché aux deux côtés du mors d'un cheval, et fait en bosse. (Bo-sé-te.)

BOSSOIR. s. m. Chacune des deux grosses pièces de bois qui se prolongent en saillie à l'avant du bâtiment, et qui servent à suspendre les ancres. (Bo-souar.)

BOSSU, UE. adj. et subst. Qui a une ou plusieurs bosses, par un vice de conformation. | Inégal ou montueux. (Bo-su.)

BOSSUER. v. a. Faire des bosses, des creux, par accident, à de la vaisselle, etc. (Bo-su-é.)

BOSTANGI. s. m. (*Bostan*, ar.) Nom des soldats d'un des corps de la milice turque. | *Bostangi-bachi*, Chef des bostangis. (Bostan-ji.)

BOSTON. s. m. Jeu de cartes qui se joue à quatre personnes, et qui diffère peu du whist.

BOT. adj. masc. et subst. masc. *Pied bot*, Pied contrefait. | Homme qui a le pied contrefait. Fam. (Bô.)

BOTANIQUE. s. f. (*Botanicus*.) Science qui a pour objet la connaissance, la description et la classification des végétaux. (Bo-ta-nic-e.)

BOTANISTE. s. m. Celui qui étudie la botanique, qui est savant en botanique.

BOTARGUE. s. f. *V.* BOUTARGUE.

BOTTE. s. f. (*Botulus*.) Assemblage de plusieurs choses de même nature liées ensemble. | *Botte de soie*, Assemblage de plusieurs écheveaux de soie liés ensemble. | Fam. Grande quantité de plusieurs choses. (Bo-te.)

BOTTE. s. f. Chaussure de cuir qui enferme le pied et la jambe, qqf. même une partie de la cuisse. | Fig. et fam., *Prendre ses bottes de sept lieues*, Se disposer à voyager rapidement. | Prov. et fig., *Graisser ses bottes*, Se préparer à partir. | Prov. et fig., *Mettre du foin dans ses bottes*, Amasser beaucoup d'argent dans un emploi. | Prov. et fig., *À propos de bottes*, Hors de propos. | *Serrer la botte*, Serrer les jambes contre les flancs du cheval pour l'exciter à marcher. | *Botte de carrosse*, Marchepied fixe et placé en dehors, à l'aide duquel on montait dans un carrosse. | Fig. et fam., La terre qui s'attache à la chaussure quand on marche dans un terrain gras et humide. | La partie d'une manche fermée qui est la plus voisine du poignet. | Sorte de tonneau.

BOTTE. s. f. (*Botta*, it.) Coup que l'on porte avec un fleuret, ou avec une épée, à celui contre qui on se bat. | Fig. et fam., *Porter une botte à qqn.*, Lui faire une demande indiscrète, ou une objection pressante.

BOTTELAGE. s. m. Action de lier en bottes du foin, etc. (Bo-te-la-je.)

BOTTELER. v. a. Lier en bottes. (Bo-te-lé.)

BOTTELEUR. s. m. Celui qui fait des bottes de foin, de paille, etc. (Bo-te-leur.)

BOTTER. v. a. Pourvoir de bottes, ou Faire des bottes à qqn. | Mettre des bottes à qqn. | Pron. et fig., Amasser beaucoup de terre autour de ses pieds, en marchant dans un terrain gras et humide. Fam. (Bo-té.)

BOTTIER. s. m. Cordonnier qui fait des bottes. (Bo-tié.)

BOTTINE. s. f. Petite botte d'un cuir fort mince; botte dont la tige a peu de hauteur. | Chaussure semblable à de petites bottes, et qui sert à corriger les vices de conformation du pied ou de la jambe. (Bo-ti-ne.)

BOUC. s. m. (*Buccus*, b. l.) Animal à cornes, qui est le mâle de la chèvre. | *Bouc émissaire*, Bouc que l'on chassait dans le désert après l'avoir chargé des malédictions qu'on voulait détourner de dessus le peuple. Fig. et fam., Un homme sur lequel on fait retomber les torts des autres. | Fig., *Les boucs*, Les méchants. | Peau de bouc pleine de vin ou d'huile.

BOUCAGE. s. m. Plante ombellifère dont on extrait une huile bleue. (Bou-ca-je.)

BOUCAN. s. m. (*Bouc*, ind.) Lieu où les sauvages de l'Amérique fument leurs viandes.—Le gril de bois sur lequel ils les fument et les font sécher.

BOUCANER. v. a. Faire sécher de la viande ou du poisson en les exposant longtemps à la fumée. | Fig., *Boucaner des cuirs*. | V. n. Aller à la chasse des bœufs sauvages, ou autres bêtes, pour en avoir les cuirs.

BOUCANIER. s. m. Celui qui va à la chasse des bœufs sauvages. | Pirate. *V.* AVENTURIER. | Gros et long fusil dont se

servaient les boucaniers. (Bou-ca-nié.)

BOUCARO. s. m. (*Boucaro*, esp.) Terre odorante et rougeâtre qui vient des Indes, et dont on fait différents vases.

BOUCASSIN. s. m. (*Bocassino*, ital.) Étoffe de coton dont on fait des doublures. (Bou-ca-sin.)

BOUCAUT. s. m. Tonneau, futaille grossièrement faite, qui sert à renfermer certaines marchandises sèches. (Bou-cô.)

BOUCHE. s. f. (*Bucca.*) Partie du visage de l'homme par où sort la voix, et par où se reçoivent les aliments. | La partie extérieure de la bouche. | *Flux de bouche*, Abondance inaccoutumée de salive. | Fam., *Faire la bouche en cœur*, Donner à sa bouche une forme mignarde, affectée. | La bouche considérée comme organe de la voix et de la parole. | Fig., *Fermer la bouche à qqn.*, Le faire taire d'autorité, ou le réduire à ne savoir que répondre. | *Demeurer bouche béante*, Rester étonné, très-attentif, etc. | Absol., *Faire la petite bouche*, Faire le dédaigneux sur qq. ch. | *Aller*, *passer*, etc., *de bouche en bouche*, se dit De ce qui devient public. | Poétiq., *La déesse aux cent bouches*, La Renommée. | Prov. et fam., *Il dit cela de bouche*, *mais le cœur n'y touche*, Il parle contre sa pensée. | *Avoir la bouche amère*, etc., Y éprouver une sensation d'amertume, etc. | Fam., *Laisser qqn. sur la bonne bouche*, Terminer le repas qu'on lui donne par qq. ch. d'exquis; fig., Le laisser avec qq. espérance flatteuse, ou avec qq. pensée agréable. | Prov., *Cela fait venir l'eau à la bouche*, Cela excite l'appétit quand on en parle; fig., — excite les désirs. | Fig., *Prendre sur sa bouche*, Épargner sur la dépense de sa nourriture. | Fig. et pop., *Être sur sa bouche*, Être gourmand. | *Vin de la bouche*, Vin destiné à être servi sur la table du prince. | *La bouche*, Les officiers qui apprêtent à manger pour le roi. | Les offices mêmes où l'on apprête à manger pour le roi. | Les personnes, par rapport à la nourriture qu'elles consomment. | Se dit en parlant Des chevaux, et de qqs. autres bêtes de somme et de voiture. | *Ce cheval est fort en bouche*, *il n'a point de bouche*, Il n'obéit point au mors. | Fig. et fam., *N'avoir ni bouche ni éperon*, Être stupide et insensible. | Se dit en parlant De certains poissons, des grenouilles, etc. | Fig., Sorte d'ouverture. | *Bouche à feu*, Les canons, mortiers, etc. | Au plur., Embouchures par où de grands fleuves se déchargent dans la mer.

BOUCHÉE. s. f. Morceau d'aliment solide qu'on met dans la bouche en une seule fois.

BOUCHER. v. a. Fermer une ouverture. | *Boucher les vues d'une maison*, Murer celles de ses fenêtres qui voient de trop près sur une propriété voisine. | *Boucher la vue d'un objet*, Empêcher de l'apercevoir. | Fig., *Se boucher les yeux*, Ne vouloir point voir; et, *Se boucher les oreilles*, Ne vouloir point écouter. | Fig. et fam., *Être bouché*, Avoir peu d'intelligence.

BOUCHER. s. m. (*Buccarius.*) Celui qui tue des bœufs, etc., et qui en vend la chair crue en détail. | Fig., Homme cruel et sanguinaire. | Chirurgien maladroit. (Bou-ché.)

BOUCHÈRE. s. f. Celle qui vend de la viande crue, ou La femme d'un boucher.

BOUCHERIE. s. f. L'endroit où un boucher tue les bœufs, etc., et L'étal où il en vend la chair en détail. *V.* Abattoir. | Fig., Tuerie, carnage.

BOUCHE-TROU. s. m. Personne qui ne sert qu'à faire nombre, à laquelle on n'a recours qu'au besoin. Fam.

BOUCHOIR. s. m. Grande plaque de fer qui sert à fermer la bouche d'un four. (Bou-chouar.)

BOUCHON. s. m. (*Buxus.*) Ce qui sert à boucher une bouteille, etc. | *Bouchon de linge*, Paquet de linge tortillé. | Rameau de verdure, couronne de lierre, etc., qu'on attache à une maison pour faire connaître qu'on y vend du vin. | Le cabaret même.

BOUCHONNER. v. a. Mettre en bouchon, chiffonner. | — *un cheval*, Le frotter avec un bouchon de paille. | Fam., Cajoler. (Vi.) (Bou-cho-né.)

BOUCHONNIER. s. m. Celui qui fait, qui vend des bouchons de liége. (Bou-cho-nié.)

BOUCLE. s. f. (*Pluscula.*) Anneau garni d'une ou de plusieurs pointes mobiles fixées sur un axe, et qui sert à tendre une courroie, etc. | Anneau que les femmes portent à leurs oreilles comme ornement. | Se dit Des anneaux de cuivre qu'on met aux cavales pour les empêcher d'être saillies. | Gros anneau de fer où l'on attache un câble, etc. | Fig., se dit Des anneaux que forment les cheveux, naturellement ou par la frisure. | Petit cercle en moulure d'anneau qui sert d'ornement à une forme ronde.

BOUCLER. v. a. Mettre une boucle; attacher, serrer avec une boucle. | V. a., pron et n., Faire prendre la forme de boucles des cheveux. | Se dit D'un mur dont les pa rements s'écartent.

BOUCLIER. s. m. (*Buccularium*, b. l. Arme défensive ancienne que les gens guerre portaient au bras gauche, et dont se servaient pour se couvrir le corps. | *Le de boucliers*, Démonstration par laquelle soldats romains témoignaient leur résistar aux volontés de leur général. | Fig., Op sition ou attaque contre une personne, fa avec éclat et sans succès. | Fig., Sauvegar protection, défense. (Bou-cli-é.)

BOUCON. s. m. (*Boccone*, it.) Mets breuvage empoisonné. (Vi.)

BOUDER. v. n. Se dit Des enfants témoignent qq. chagrin par la mine q

font. | V. a., pron. et n., Laisser voir, par son silence, et par l'expression de son visage, qu'on a de l'humeur, du ressentiment. | Fam., *Bouder contre son ventre*, Ne vouloir pas manger. Fig., Refuser ce qu'on désire. | Au jeu du domino, N'avoir point de numéro à placer. | Refuser de répondre à une attaque. | Se dit D'un arbre ou d'un arbuste qui ne profite pas.

BOUDERIE. s. f. Action de bouder; État où est une personne qui boude.

BOUDEUR, EUSE. adj. et subst. Qui boude habituellement, fréquemment. (-eu-ze.)

BOUDIN. s. m. (*Budellus.*) Boyau rempli de sang et de graisse de porc, avec l'assaisonnement nécessaire. | *Boudin blanc*, Boudin fait avec du lait et du blanc de volaille. | Chose qui a, par sa forme, qq. ressemblance avec le boudin. | Le gros cordon de la base d'une colonne. | Petit portemanteau de cuir, en forme de valise. | Ressort qui est formé d'une spirale de fil de fer. | Boucle de cheveux en spirale qui est ferme et et un peu longue. | Mèche avec laquelle on met le feu à la mine. *V.* SAUCISSON.

BOUDINE. s. f. Masse de verre qui forme une espèce de noyau au milieu d'un plateau de verre.

BOUDOIR. s. m. Cabinet orné avec élégance, à l'usage particulier des dames. (Bou-douar.)

BOUE. s. f. La fange des rues et des chemins. | Fig., *Tirer qqn. de la boue*, Le tirer d'un état bas et abject. | *Traîner qqn. dans la boue*, Proférer ou écrire contre lui des injures graves. | Fig., *Âme de boue*, Basse et vile. | Dépôt d'encre épaisse qui se forme au fond de l'écritoire. | Pus qui sort d'un abcès. (Vi.) | Limon qui se trouve près de certaines eaux minérales, et qui est imprégné des matières que ces eaux charrient avec elles.

BOUÉE. s. f. Morceau de liége, baril vide, etc., qui flotte au-dessus d'une ancre pour indiquer l'endroit où elle est mouillée. —Toute marque semblable qui sert à indiquer les passages difficiles, etc. | *Bouée de sauvetage*, ou *Salvanos*, Grand plateau de liége qu'on jette à la mer lorsqu'un homme y est tombé.

BOUEUR. s. m. Charretier payé pour enlever les boues des rues avec un tombereau.

BOUEUX, EUSE. adj. Plein de boue. (Bou-eû; ze.)

BOUFFANT, ANTE. adj. Qui bouffe, qui paraît gonflé. | Subst. fém., Petit panier qui servait aux femmes à soutenir et à faire bouffer leurs jupes. | Filet léger et gaufré que les femmes se nouaient autour du cou. (Bou-fan.)

BOUFFE. s. m. (*Buffo*, it.) Bouffon. Fam. Il ne se dit que des Acteurs qui jouent dans les opéras italiens. | Absol. et fam., *Les Bouffes*, Le théâtre italien à Paris. (Bou-fe.)

BOUFFÉE. s. f. Souffle de vent ou courant de vapeur qui arrive brusquement et qui dure peu. | Halenée. | Fig. et famil., Accès subit et passager, en parlant De la fièvre, des passions, etc. (Bou-fée.)

BOUFFER. v. n. (*Buffo*, it.) Enfler, gonfler ses joues en soufflant. Fam. | Se courber en rond. (Bou-fé.)

BOUFFETTE. s. f. Petite houppe qu'on attache à divers objets pour servir d'ornement. | Nœud de ruban un peu renflé qui fait partie de certains ajustements. (Bou-fè-te.)

BOUFFIR. v. a. et n. Rendre enflé. | Fig., *Être bouffi d'orgueil*, Plein d'orgueil, etc. (Bou-fir.)

BOUFFISSURE. s. f. Enflure des chairs, molle, sans rougeur, causée par un épanchement de sérosité, ou de sang, ou d'air. | Fig., *Bouffissure du style*, L'emploi des termes ampoulés. (Bou-fi-su-re.)

BOUFFON, ONNE. s. m. et fém. (*Buffo*, it.) Personnage de théâtre dont l'emploi est de faire rire. | Homme qui prend à tâche de faire rire par ses plaisanteries. | *Servir de bouffon*, Être dans qq. société un objet de moquerie, de risée. (Bou-fon; o-ne.)

BOUFFON, ONNE. adj. Plaisant, facétieux. | BOUFFON. subst. masc. Le style bouffon, le genre bouffon.

BOUFFONNER. v. n. Faire ou dire des plaisanteries qui sentent le bouffon. (Bou-fo-né.)

BOUFFONNERIE. s. f. Ce qu'on fait ou ce qu'on dit pour exciter le rire. (Bou-fo-ne-rie.)

BOUGE. s. m. (*Bulga.*) Petit cabinet auprès d'une chambre. | Logement étroit et malpropre. (Bou-je.)

BOUGEOIR. s. m. Chandelier sans pied qu'on porte au moyen d'un manche ou d'un anneau. | Petit chandelier d'or qu'un valet de chambre portait au coucher du roi. (Bou-jouar.)

BOUGER. v. n. Se mouvoir de l'endroit où l'on est. | Fam., *Ne bouger d'un lieu*, Y être fort assidu. | Fig., S'agiter d'une manière hostile. (Bou-jé.)

BOUGETTE. s. f. Petit sac de cuir qu'on porte en voyage. (Vi.) (Bou-jè-te.)

BOUGIE. s. f. (*Bugia*, n. pr.) Chandelle de cire. | *Pain de bougie*, Bougie mince et flexible, pliée, qu'on porte dans sa poche pour s'en servir au besoin; n. autr. *Rat de cave.* | Petit cylindre flexible et sans cavité qu'on introduit dans le canal de l'urètre pour le dilater et le tenir ouvert. (Bou-jie.)

BOUGIER. v. a. Passer sur la cire fondue d'une bougie allumée les bords de quelque étoffe pour empêcher qu'elle ne s'effile. (Bou-ji-é.)

BOUGONNER. v. n. Gronder entre ses dents. Fam. (Bou-go-né.)

BOUGRAN. s. m. (*Boqueranus*, b. l.) Toile forte et gommée que les tailleurs mettent dans qqs. parties d'un habit, afin de les tenir plus fermes.

BOUILLANT, ANTE. adj. Qui bout. | Fig., Prompt, vif, ardent. (Bou-llan [ll m.].)

BOUILLE. s. f. Longue perche dont les pêcheurs se servent pour troubler l'eau. (Bou-lle [ll m.].)

BOUILLER. v. a. Troubler l'eau avec une bouille. | *Bouiller une étoffe*, La marquer suivant les règles prescrites. (Bou-llé [ll m.].)

BOUILLI. s. m. Viande cuite et qui a servi à faire du bouillon. Bœuf. (Bou-lli [ll m.].)

BOUILLIE. s. f. Aliment fait de lait et de farine bouillis ensemble. | Chiffons bouillis et réduits en pâte liquide. (Bou-llie [ll m.].)

BOUILLIR. v. n. et act. (*Bullire.*) (*Je bous, tu bous, il bout; nous bouillons, vous bouillez, ils bouillent. Je bouillais. Je bouillis. Je bouillirai. Je bouillirais. Bous. Qu'il bouille. Que je bouille. Que je bouillisse. Bouillant.*) Se dit Des liquides lorsque la chaleur y produit un mouvement, et qu'il se forme des bulles à la surface. | Prov. et fig., *Bouillir du lait à qqn.*, Lui faire plaisir. | Fig., *Cela fait bouillir le sang*, Cause une vive impatience. | Faire cuire dans qq. liquide. | Se dit Du vaisseau où l'on fait cuire qq. ch. (Bouillir [ll m.].)

BOUILLOIRE. s. f. Vaisseau destiné à faire bouillir de l'eau. (Bou-llouar [ll m.].)

BOUILLON. s. m. Petite onde qui se forme à la surface d'un liquide lorsqu'il bout. | L'eau qu'on a fait bouillir avec de la viande ou avec des herbes. | *Bouillon coupé*, Bouillon affaibli par un mélange d'eau. | Onde que forme un liquide lorsqu'il est agité, lorsqu'il tombe ou jaillit. | Se dit Du sang qui sort abondamment d'une blessure ou par la bouche. | Gros plis ronds qu'on fait à qqs. étoffes, soit dans les vêtements, soit dans les meubles. | Bulle d'air qui se trouve engagée dans le verre. (Bou-llon [ll m.].)

BOUILLON-BLANC. s. m. Espèce de molène dont les fleurs sont employées comme pectorales. (—blan.)

BOUILLONNANT, ANTE. adj. Qui bouillonne. (Bou-llo-nan [ll m.].)

BOUILLONNEMENT. s. m. Agitation d'un liquide qui bouillonne. (Bou-llo-ne-man [ll m.].)

BOUILLONNER. v. n. Jaillir, tomber ou s'agiter en formant des bouillons. | V. a. Faire des bouillons. (Bou-llo-né [ll m.].)

BOUILLOTTE. s. f. *V.* BOUILLOIRE.

BOUILLOTTE. s. f. Brelan à cinq personnes, où l'on cède sa place quand on a perdu sa cave. (Bou-llo-te [ll m.].)

BOUJARON. s. m. Petite mesure de fer-blanc qui sert, dans la cambuse, à distribuer les divers liquides à l'équipage, et qui contient le seizieme d'une pinte.

BOULAIE. s. m. (*Betula.*) Champ planté de bouleau. (Bou-lèe.)

BOULANGER, ÈRE. s. (*Polentarius.*) Celui, celle dont le métier est de faire et de vendre du pain. (Bou-lan-jé.)

BOULANGER. v. a. Pétrir du pain et le faire cuire. (Bou-lan-jé.)

BOULANGERIE. s. f. L'art de faire le pain, ou Le commerce du boulanger. | Lieu où se fait le pain. | L'établissement d'un boulanger. (Bou-lan-je-rie.)

BOULE. s. f. (*Bulla.*) Corps sphérique. | *Boule de Mars*, ou *de Nancy*, Tartre chalybé, ou tartrate de potasse et de fer, qu'on a mis en boule. | *Jeu de boule*, Jeu où plusieurs personnes font rouler des boules vers un but, en cherchant à les faire arriver le plus près de ce but qu'il est possible. | Prov. et fig., *La boule noire lui tombe toujours*, Le sort lui est toujours défavorable. | Arbrisseau taillé en forme de boule. | *Boule-de-neige*, Espèce de viorne dont les fleurs blanches sont rassemblées en boules. | À LA BOULE VUE, À BOULE VUE. loc. adv. et fam. Précipitamment, avec peu d'attention.

BOULEAU. s. m. (*Betula.*) Arbre de nos forêts dont le bois est blanc. (Bou-lô.)

BOULEDOGUE. s. m. Espèce de chien dogue dont les dents sont en crochets. (Boule-dog-e.)

BOULET. s. m. Boule de fer fondu dont on charge les canons. | *Boulet ramé*, ou *à deux têtes*, Boulet de canon divisé en deux parties qui tiennent l'une à l'autre par une chaîne ou par une barre de fer. | *Boulet rouge*, Boulet qu'on a fait rougir au feu avant que de le mettre dans le canon. | Fig. et fam., *Tirer à boulets rouges*, Dire les choses les plus offensantes; tourmenter par des railleries. | Peine afflictive et infamante qui consiste à traîner le boulet. | Jointure qui est au-dessus du paturon de la jambe d'un cheval. (Bou-lë.)

BOULETÉ, ÉE. adj. Se dit D'un cheval dont le boulet est hors de sa situation naturelle.

BOULETTE. s. f. Petite boule. | Petite boule de pâte ou de chair hachée. (Boulë-te.)

BOULEUX. s. m. Se dit D'un cheval trapu, qui n'est propre qu'à des services de fatigue. (Bou-leû.)

BOULEVARD. s. m. (*Bolwerk*, all.) Le terre-plain d'un rempart, tout le terrain d'un bastion ou d'une courtine. | Promenade plantée d'arbres qui fait le tour d'une ville. | Fig., Place forte qui met un grand pays à couvert de l'invasion des ennemis. | Tout ce qui offre à une grande réunion d'hommes sauvegarde et protection. (Bou-le-var.)

BOULEVERSEMENT. s. m. Renversement qui produit un grand désordre. (Boule-ver-se-man.)

BOULEVERSER. v. a. (*Bolus, vertere.*) Ruiner, abattre. | Agiter, troubler. | Déranger, mettre sens dessus dessous.

BOULEVUE (À LA ou À). loc. adv. *V.* Boule.

BOULIER. s. m. Filet qu'on tend aux embouchures des étangs salés. (Bou-lié.)

BOULIMIE. s. f. (*Bulimia.*) Faim excessive et si pressante, qu'elle cause des défaillances.

BOULIN. s. m. (*Bólinai*, gr.) Trou pratiqué dans un colombier afin que les pigeons s'y retirent et y fassent leurs petits. | Pot de terre fait exprès pour servir de retraite à des pigeons, pour attirer des pigeons étrangers. | Trou qu'on a fait à un mur pour recevoir les pièces de bois qui portent les échaffaudages; Ces pièces de bois mêmes.

BOULINE. s. f. (*Bowlin*, angl.) Cordage amarré vers le milieu de chaque côté d'une voile carrée. | *Courir la bouline*, Faire passer le condamné entre deux haies de matelots qui le frappent avec des garcettes.

BOULINER. v. a. et n. Haler la bouline, les boulines. | Naviguer avec un vent de biais.

BOULINGRIN. s. m. (*Bowlingreen*, angl.) Pièce de gazon que l'on entretient dans un jardin, etc.

BOULINIER. s. m. Bâtiment qui va bien ou mal à la bouline. (Vi.) (Bou-li-nié.)

BOULOIR. s. m. Instrument avec lequel on remue la chaux quand on l'éteint et quand on la mêle avec le sable. (Bou-louar.)

BOULON. s. m. Grosse cheville de fer qui a une tête à un bout, et à l'autre une ouverture où l'on passe une clavette pour l'arrêter.

BOULONNER. v. n. Arrêter avec un boulon. (Bou-lo-né.)

BOUQUE. s. f. (*Bucca.*) Une passe, une bouche, un canal. (Vi.) (Bouc-e.)

BOUQUER. v. a. et n. (*Beugen*, all.) Se dit D'un singe ou d'un enfant lorsqu'on les force à baiser ce qu'on leur présente. Fam. (Bouc-é.)

BOUQUET. s. m. (*Boscus.*) Assemblage de fleurs liées ensemble. | Fig., Petite pièce de vers adressée à une personne le jour de sa fête. | Cadeau que l'on fait à une personne à l'occasion de sa fête. | Assemblage de certaines choses qui tiennent l'une avec l'autre. | *Bouquet de bois*, Petite touffe de bois de haute futaie. | Fig. et fam., *Réserver une chose pour le bouquet*, Réserver pour la fin ce qu'il y a de mieux dans un récit, dans une fête, etc. | Parfum qui distingue certaines qualités de vin. | Au plur., Espèce de gale qui vient au museau des moutons. (Bouc-é.)

BOUQUETIER. s. m. Vase propre à mettre des fleurs. (Bouc-e-tié.)

BOUQUETIÈRE. s. f. Celle qui fait des bouquets de fleurs naturelles pour les vendre. (Bouc-e-tiè-re.)

BOUQUETIN. s. m. Sorte de bouc sauvage qui vit sur les plus hautes montagnes. (Bouc-e-tin.)

BOUQUIN. s. m. (*Buccus.*) Vieux bouc. | Lièvre mâle. | *Cornet à bouquin*, Sorte de trompe recourbée faite ordinairement d'une corne. | Bouquin. s. m. (*Buch*, all.) Vieux livre, dont on fait peu de cas. (Bouc-in.)

BOUQUINER. v. n. Chercher de vieux livres, des livres d'occasion. | Fam., Lire de vieux livres. | Se dit en outre Des lièvres qui couvrent leurs femelles. (Bouc-i-né [e m.].)

BOUQUINERIE. s. m. Amas de bouquins, de livres peu estimés. Fam. (Bouc-i-ne-rie [e m.].)

BOUQUINEUR. s. m. Celui qui aime à bouquiner. Fam. (Bouc-i-neur [e m.].)

BOUQUINISTE. s. m. Celui qui achète et revend de vieux livres. (Bouc-i-nis-te [e m.].)

BOURACAN. s. m. Sorte de gros camelot.

BOURBE. s. f. (*Borboros*, gr.) La fange de la campagne; Le fond des eaux croupissantes des étangs et des marais.

BOURBEUX, EUSE. adj. Plein de bourbe. (Bour-beû; ze.)

BOURBIER. s. m. Lieu creux et plein de bourbe. | Fig. et fam., Mauvaise affaire. (Bour-bié.)

BOURBILLON. s. m. Corps blanchâtre et filamenteux, portion de tissu cellulaire gangrené qu'on trouve au centre d'un furoncle, d'un javart. (Bour-bi-llon. [ll m.].)

BOURCETTE. s. f. *V.* Mâche.

BOURDAINE ou BOURGÈNE. s. f. Arbrisseau dont l'écorce est purgative, et dont le bois, blanc et tendre, fournit le charbon le plus propre à la fabrication de la poudre à canon. (Bour-dè-ne; bour-jè-ne.)

BOURDALOU. s. m. Tresse qu'on attache avec une boucle autour de la forme d'un chapeau. | Sorte de pot de chambre de forme oblongue.

BOURDE. s. f. (*Burræ.*) Mensonge, défaite.

BOURDER. v. n. Se moquer, dire des mensonges, des sornettes.

BOURDEUR. s. m. Menteur, celui qui donne des bourdes.

BOURDILLON. s. m. Bois de chêne refendu et propre à faire des futailles. (Bour-di-llon [ll m.].)

BOURDON. s. m. (*Borda*, b. l.) Long bâton fait au tour, surmonté d'un ornement en forme de pomme, et que les pèlerins portent dans leurs voyages.

BOURDON. s. m. Genre d'insectes semblables aux abeilles, et qui ont à peu près les mêmes mœurs. | Se dit Des abeilles mâles, que les abeilles tuent dès que la reine est fécondée. | Ton qui sert de basse continue dans divers instruments. La corde qui donne ce ton. | *Faux-bourdon*, Pièce de musique dont toutes

les parties se chantent note contre note. | Grosse cloche. | Faute d'un compositeur qui a passé un ou plusieurs mots de la copie.

BOURDONNEMENT. s. m. Bruit que font entendre qqs. petits oiseaux et beaucoup d'insectes. | Fig., Le murmure sourd et confus d'un grand nombre de personnes réunies. | Bruit sourd et continuel que l'on croit entendre, et qui est un effet de qq. altération de l'oreille interne. (Bour-do-neman.)

BOURDONNER. v. n. Bruire sourdement. | Se dit Du bourdonnement des insectes, etc.;—Du murmure sourd et confus d'un grand nombre de personnes réunies. | V. a. Chanter à demi-voix, entre ses dents. | Fig., Faire entendre des discours importuns. Fam. (Bour-do-né.)

† BOURDONNET. s. m. Rouleau de charpie de forme oblongue. (Bour-do-në.)

BOURG. s. m. (*Burgus.*) Grand village où il se tient des marchés. (Bourc.)

BOURGADE. s. f. Petit bourg.

BOURGÈNE. s. f. *V.* BOURDAINE.

BOURGEOIS, EOISE. s. Citoyen d'une ville. | Autrefois tout le corps des citoyens ou bourgeois d'une ville. | Se dit, parmi les ouvriers, Des personnes pour lesquelles ils travaillent; — Du maître ou de la maîtresse chez qui ils travaillent. | Se dit par opposition à Noble, ou à Militaire; Ou pour reprocher à un homme, ou qu'il n'est pas noble, ou qu'il n'a aucun usage du grand monde. | *Caution bourgeoise*, Caution solvable et facile à discuter. (Vi.) | *Comédie bourgeoise*, Représentation donnée par des personnes qui jouent la comédie pour leur amusement. | *Cuisine bourgeoise*, Cuisine bonne et simple. | *Vin bourgeois*, Vin non frelaté, et qu'on a dans sa cave. (Bour-joua.)

BOURGEOISEMENT. adv. D'une manière bourgeoise, en simple bourgeois. (Bour-jouaze-man.)

BOURGEOISIE. s. f. Qualité de bourgeois. | Le corps des bourgeois, les bourgeois en général. (Bour-joua-zie.)

BOURGEON. s. m. (*Turio.*) Bouton un peu développé qui parait aux arbres et aux arbrisseaux, et d'où il doit sortir des branches, des feuilles ou du fruit. | Le nouveau jet de la vigne lorsqu'il est déjà en scion. | Fig., Bouton qui vient au visage. (Bour-jon.)

BOURGEONNER. v. n. Jeter des bourgeons, pousser des bourgeons au printemps. (Bour-jo-né.)

BOURGMESTRE. s. m. (*Bürger-Meister*, all.) Titre des premiers magistrats de qqs. villes de Belgique, de Suisse, etc. (Bourg-e-mës-tre.)

BOURLET. s. m. *V.* BOURRELET.

BOURRACHE. s. f. (*Borrago.*) Plante potagère qu'on emploie à faire des tisanes pectorales. (Bou-ra-che.)

BOURRADE. s. f. Atteinte donnée par le chien au lièvre qu'il court. *V.* BOURRER. | Fig. et fam., Coup que l'on donne à qqn. avec la crosse d'un fusil. | Attaque ou repartie aigre et dure.

BOURRAS. s. m. *V.* BURE.

BOURRASQUE. s. f. (*Burrasca*, it.) Tourbillon de vent impétueux et de peu de durée. | Fig., Se dit Du redoublement subit de qq. mal, ou D'une vexation imprévue et de peu de durée. | Mouvement de colère brusque et passager, accès de mauvaise humeur. (Bou-rasc-e.)

BOURRE. s. f. Amas de poils détachés de la peau de certains animaux à poils ras. | *Bourre de laine*, *de soie*, La partie la plus grossière qui provient de la laine, de la soie. | Fig. et fam., Chose inutile. | Ce qu'on met dans les armes à feu, par-dessus la charge, pour la retenir et la presser. | Duvet qui couvre les bourgeons de qqs. arbres lorsqu'ils commencent à pousser. (Bou-re.)

BOURREAU. s. m. Exécuteur des arrêts rendus en matière criminelle. | Fig., Tourment. | Fig., Homme cruel, inhumain. (Bou-rô.)

BOURRÉE. s. f. Fagot de menues branches. | Sorte de danse.—L'air sur lequel on l'exécute. (Bou-rée.)

BOURRELER. v. a. Tourmenter, gêner; ne se dit que fig. (Bou-re-lé.)

BOURRELERIE. s. f. Le métier, le commerce du bourrelier. (Bou-rë-le-rie.)

BOURRELET ou BOURLET. s. m. Coussin rempli de bourre ou de crin, fait en rond, et vide par le milieu. | Gaine étroite et longue, faite de toile et remplie de bourre ou de crin. | *Bourrelet d'enfant*, Bandeau rembourré dont on ceint la tête des enfants. | Rond d'étoffe qui est au haut du chaperon que les docteurs, etc., portent sur l'épaule. | L'enflure qui survient autour des reins à une personne attaquée d'hydropisie. | Renflement circulaire qui se forme à la tige ou aux rameaux d'un arbre, d'une plante. (Bou-re-lë; ou Bour-lë.)

BOURRELIER. s. m. Ouvrier qui fait les harnais des chevaux et des bêtes de somme. (Bou-re-lié.)

BOURRELLE. s. f. La femme du bourreau. (Vi.) (Bou-rë-le.)

BOURRER. v. a. Enfoncer la bourre dans une arme à feu que l'on vient de charger. | Fig. et fam., Faire manger de qq. ch. avec excès. | Pron., Manger de qq. ch. avec excès. | Se dit d'un chien qui, en poursuivant un lièvre, lui donne un coup de dent, et lui arrache du poil. | Fig. et fam., Maltraiter de coups ou de paroles. | V. n. T. de manége. S'élancer brusquement en avant. (Bou-ré.)

BOURRICHE. s. f. Panier long dont on se sert pour envoyer du gibier, etc. (Bou-riche.)

BOURRIQUE. s. f. (*Buricus.*) Ânesse. | Toute sorte de petits mauvais chevaux dont on se sert à divers usages. (Vi.) | Fig. et pop., Personne très-ignorante. (Bou-ric-e.)

BOURRIQUET. s. m. Petit ânon, ou Âne d'une petite espèce. | Civière qui sert à enlever, au moyen d'une grue, des moellons ou du mortier dans des baquets. (Bou-ric-é.)

BOURRU, UE. adj. Qui est d'une humeur brusque et chagrine. | *Moine bourru*, Fantôme.—Fam., Un homme de mauvaise humeur. | *Vin bourru*, Vin blanc nouveau qui n'a point fermenté. (Bou-ru.)

BOURSE. s. f. (*Bursa*, b. l.) Petit sac dans lequel on met l'argent qu'on veut porter sur soi. | *Coupeur de bourses*, Filou. | Fig. et fam., *Se laisser couper la bourse*, Être dupe ou trop facile dans une affaire d'argent. | L'argent dont on peut disposer actuellement ou habituellement. | Fig. et fam., *Avoir la bourse*, etc., Avoir le maniement de l'argent. | Fig. et fam., *Loger le diable dans sa bourse*, N'avoir point d'argent. | Fig. et fam., *Ne pas laisser voir le fond de sa bourse*, Cacher l'état de ses affaires. | *Bourse à jetons*, Bourse destinée à contenir des jetons. *Bourse de jetons*, Bourse pleine de jetons. | Fig., Pension fondée dans un collége, etc., un séminaire, pour l'entretien d'un écolier, d'un élève, durant le cours des études qu'il y doit faire. | Dans le Levant, Somme ou monnaie de compte évaluée à cinq cents piastres (1781 fr. 28 cent.) | Fig., Édifice, lieu public où s'assemblent les négociants, etc., pour traiter d'affaires.—La réunion même des négociants, etc.;—Temps pendant lequel dure leur assemblée. | Sac de cuir que l'on met de chaque côté au devant de la selle d'un cheval; n. autr. *Sacoche.* | Petit sac de taffetas noir dans lequel les hommes enfermaient autrefois leurs cheveux par derrière. | Longue poche faite de réseau, qu'on met à l'entrée d'un terrier, pour prendre les lapins qu'on chasse au furet. | Double carton, dans lequel on met les corporaux qui servent à la messe. | Membrane qui enveloppe les champignons lorsqu'ils sont encore jeunes; n. autr. *Volva.* | *Bourse-à-pasteur*, Plante crucifère qui porte des silicules aplaties en forme de cœur renversé. | Au plur., La peau qui enveloppe les testicules.

BOURSICAUT. s. m. Petite bourse. | Petite somme amassée avec économie, et tenue en réserve. Fam. (Bour-si-cô.)

BOURSIER. s. m. Celui qui jouit d'une bourse dans un collége, dans une école publique, dans un séminaire. (Bour-sié.)

BOURSIER, IÈRE. s. Ouvrier, ouvrière qui fait et qui vend des bourses. Peu usité.

BOURSILLER. v. n. Contribuer chacun d'une petite somme pour qq. dépense commune. Fam. (Bour-si-llé [ll m.].)

BOURSON. s. m. Petite poche au dedans de la ceinture d'une culotte. (Vi.) On dit *Gousset.*

BOURSOUFLAGE. s. m. Enflure. Se dit Du style. (Bour-sou-fla-je.)

BOURSOUFLER. v. a. (*Bursa, sufflare.*) Rendre enflé. Se dit Des chairs.;—Fig., Du style. | Subst., Homme replet, qui a de grosses joues. (Bour-sou-flé.)

BOURSOUFLURE. s. f. Enflure.

BOUSCULER. v. a. Mettre sens dessus dessous. | Pousser en tous sens. | Fam.

BOUSE. s. f. (*Bos.*) Fiente de bœuf ou de vache. (Bou-ze.)

BOUSILLAGE. s. m. Mélange de chaume et de terre détrempée, dont on se sert pour faire des murs de clôture. | Fig. et fam. *C'est du bousillage*, se dit De tout ouvrage mal fait et qui doit durer peu. (Bou-zi-lla-je [ll m.].)

BOUSILLER. v. n. Mâçonner en bousillage. | Act. et fig., Travailler avec précipitation et sans soin. (Bou-zi-llé [ll m.].)

BOUSILLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui travaille en bousillage. | Fig. et fam., Mauvais ouvrier. (Bou-zi-lleur; ze [ll m.].)

BOUSIN. s. m. Surface tendre des pierres de taille. (Bou-zin.)

BOUSSOLE. s. f. (*Buxola.*) Cadran au centre duquel est fixée une aiguille qui tourne librement sur son pivot, et dont la pointe aimantée se dirige toujours vers le nord. | Fig., Guide, conducteur. | Constellation de l'hémisphère austral. (Bou-so-le.)

BOUSTROPHÉDON. s. m. (*Boustrophédon*, gr.) La manière d'écrire alternativement de droite à gauche, et de gauche à droite, sans discontinuer la ligne. (Bous-tro-fé-don.)

BOUT. s. m. L'extrémité d'un corps, d'un espace. | Fig. et fam., *Toucher du bout du doigt*, Toucher légèrement, ne pas trop appuyer. | Prov. et fig., *Avoir, tenir le bon bout par devers soi*, Être nanti, avoir déjà des avantages assurés dans une affaire où l'on cherche encore à en obtenir d'autres. | Fig. et fam., *On ne sait par quel bout le prendre*, Son caractère est difficile. | *Le haut bout*, La place qui est regardée comme la plus honorable; et, *Le bas bout*, Celle qui est regardée comme la moins honorable. | Fig., *Tenir le haut bout*, Exercer de l'influence. | Prov. et fig., *Au bout le bout*, La chose durera ce qu'elle pourra. | Fig., *Aux deux bouts de la terre*, Par toute la terre. | Ce qui garnit l'extrémité de certaines choses. | *Bout de fleuret*, Bouton de cuir rembourré qu'on met à la pointe d'un fleuret. | Petite partie de certaines choses, comme ruban, etc. | *Un bout de bougie*, etc., Morceau qui reste d'une bougie, etc. | *Un bout d'homme*, Un homme extrêmement petit. | Petite portion de certaines choses qui se mangent, comme saucisses, etc. | *Bout*

saigneux, Le cou d'un mouton. | La fin, le terme. | Absol. et fam., *Il n'est pas au bout*, Ses peines ne sont pas finies. | Petite partie de certaines choses qui ne devraient point se diviser. | Fam., *Un bout de lettre*, etc., Une lettre fort courte. | L'avant, la proue du bâtiment. | AU BOUT DU COMPTE. locut. adv. et fam. Tout considéré, après tout. | À BOUT. loc. adv. *Être à bout*, Se trouver dépourvu de toute espèce de ressource. *Mettre qqn. à bout*, Le réduire à ne savoir plus que faire ni que dire. *Pousser qqn. à bout*, Le mettre en colère à force d'abuser de sa patience. | À BOUT DE. loc. prép. *Être à bout de voie*, Ne savoir plus quel moyen employer. *Venir à bout*, Réussir. *Venir à bout de qqn.*, Le réduire à faire ce qu'on veut. | BOUT À BOUT. loc. adv. Se dit De choses qui sont jointes par les extrémités. | DE BOUT EN BOUT. loc. adv. D'une extrémité à l'autre (Vi.) | D'UN BOUT À L'AUTRE. loc. adv. et prép. D'une extrémité à l'autre. | ET HAÏE AU BOUT. loc. adv. et fam. Et qq. ch. de plus. (Vi.) (Bou.)

BOUTADE. s. f. (*Pultatum.*) Caprice, saillie d'esprit et d'humeur.

BOUTANT. adj. m. T. qui a le même sens que *Butant*, et qui ne s'emploie qu'avec le mot *Arc. V.* ARC-BOUTANT. (Boutan.)

BOUTARGUE ou BOTARGUE. s. f. (*Botarga*, it.) Sorte de mets qu'on prépare dans le midi de la France, avec des œufs de poisson salé, confits dans le vinaigre. (Boutarg-e; ou Bo-targ-e.)

BOUT-DEHORS ou BOUTE-HORS. s. m. Pièce de bois longue et ronde qu'on ajoute à chaque bout de vergue du grand mât et du mât de misaine. (Bout-de-or; Boute-or.)

BOUTÉ, ÉE. adj. Se dit D'un cheval qui a les jambes droites depuis le genou jusqu'à la couronne.

BOUTE-EN-TRAIN. s. m. Cheval entier dont on se sert pour mettre les juments en chaleur. | Petit oiseau qui sert à faire chanter les autres. | Fam., Homme qui excite les autres à la joie. (Bou-tan-trin.)

BOUTE-FEU. s. m. Baguette garnie à son extrémité d'une mèche d'étoupe qui sert à mettre le feu à certaines pièces de canon. | Celui qui met le feu au canon ou à des pièces d'artifice. (Vi.) | Un incendiaire. | Fig., Celui qui excite des discordes et des querelles.

BOUTE-HORS. s. m. Espèce de jeu qui n'est plus en usage. | Fig. et fam., *Ils jouent au boute-hors*, Ils tâchent de se débusquer l'un l'autre de qq. emploi. (Bou-te-or.) BOUTE-HORS. *V.* BOUT-DEHORS.

BOUTEILLE. s. f. (*Buticula.*) Vase à goulot, d'une capacité plus ou moins grande, destiné à contenir du vin, ou d'autres liquides. | *Vider une bouteille* Boire le vin qu'elle contient. | Fig. et fam., *C'est la bouteille à l'encre*, C'est une affaire très-obscure. | *Bouteille de Leyde*, Appareil qui produit une commotion électrique. | La liqueur qui est contenue dans une bouteille. | Fam., *Aimer la bouteille*, Aimer le vin. | Bulle, petit globe rempli d'air, qui se forme sur un liquide. (Vi.) | (Boutë-lle [ll m.].)

BOUTEILLER. s. m. *V.* BOUTILLIER.

BOUTEILLES. s. f. pl. Les lieux d'aisance dans un vaisseau. (Bou-të-lle [ll m.].)

BOUTER. v. a. (*Pultare.*) (Vi.) *Bouter au large*, Pousser une embarcation au large.

BOUTER. v. n. Se dit D'un vin qui pousse au gras.

BOUTEROLLE. s. f. Garniture qu'on met au bout d'un fourreau d'épée. (Boute-ro-le.)

BOUTE-SELLE. s. m. Signal qui se donne avec la trompette pour avertir les cavaliers de seller leurs chevaux et de se tenir prêts à monter à cheval. (Bou-te-së-le.)

BOUTILLIER. s. m. Échanson. | *Grand boutillier de France*, Grand officier de la couronne qui avait l'intendance de tout ce qui concernait la bouche, et spécialement du vin. (Bou-ti-llé [ll m.].)

BOUTIQUE. s. f. (*Botheca.*) Lieu où un marchand étale et vend sa marchandise, où un artisan travaille. | Toutes les marchandises dont une boutique est garnie. | Tous les instruments d'un artisan. | Prov. et fig., *Faire de son corps une boutique d'apothicaire*, Prendre trop de remèdes. | Bateau de pêcheur dont le fond est percé de trous, et dans lequel le poisson se conserve vivant. (Bou-tic-e.)

BOUTIQUIER. s. m. Artisan ou marchand qui est en boutique. (Bou-tic ié [c m].)

BOUTIS. s. m. L'endroit où un sanglier a fouillé avec son boutoir, et Les traces de cette fouille. (Bou-ti.)

BOUTISSE. s. f. Pierre taillée qu'on place dans un mur suivant sa longueur, de manière que sa largeur paraît en dehors. (Bou-ti-se.)

BOUTOIR. s. m. Instrument avec lequel les maréchaux enlèvent la corne superflue du pied d'un cheval avant de le ferrer. | Groin d'un sanglier. | Fig. et fam., *Coup de boutoir*, Trait d'humeur, propos dur. (Bou-touar.)

BOUTON. s. m. Petit corps arrondi ou allongé que poussent les arbres et les arbustes, et d'où naissent les branches, les feuilles ou les fleurs. | Fleur qui n'est pas encore épanouie. | Petite tumeur arrondie qui se forme sur la peau. | *Boutons de farcin*, Certaines bubes qui viennent aux chevaux lorsqu'ils ont le farcin. | *Le bouton du sein*, Le bout du sein. | Petite pièce ronde et plate, qqf. bombée, qui sert à attacher ensemble différentes parties d'un vêtement. | Prov. et fig., *Serrer*

le bouton à qqn., Le presser vivement sur qq. chose. | Chose qui a la figure d'un bouton. | En chirur., *Bouton de feu*, Instrument de fer en forme de bouton, qui sert à cautériser. | *Bouton de fin*, La petite portion d'or ou d'argent qui reste après l'opération de la coupelle. | *Bouton-d'or*, Variété de la renoncule des prés, dont les fleurs sont doubles et d'un beau jaune doré. | *Bouton-d'argent*, Variété à fleurs doubles de la matricaire des jardins.

BOUTONNER. v. n. Commencer à pousser des boutons. | V. act., Attacher, arrêter un vêtement au moyen des boutons que l'on passe dans les boutonnières ou dans les ganses. | Fig. et fam., *Homme boutonné*, Qui ne laisse pas pénétrer sa pensée. (Bou-to-né.)

BOUTONNERIE. s. f. Marchandise ou commerce du boutonnier. | Fabrique, atelier où l'on fait des boutons. (Bou-to-ne-rie.)

BOUTONNIER. s. m. Celui qui fait et qui vend des boutons. (Bou-to-nié.)

BOUTONNIÈRE. s. f. Petite fente faite à un vêtement pour y passer un bouton. | *Boutonnière fermée*, Boutonnière qui n'est que figurée sur le vêtement. | Fig. et fam., Blessure un peu large. (Bou-to-niè-re.)

BOUTS-RIMÉS. s. m. pl. Rimes données pour faire des vers. (Bou-ri-mé.)

BOUTURE. s. f. Branche coupée à un arbre, et qui, étant plantée en terre, y prend racine.

BOUVARD. s. m. Marteau dont on se servait pour frapper les monnaies. (Bou-var.)

BOUVERIE. s. f. Étable à bœufs. | Étable située dans les environs des marchés publics.

BOUVET. s. m. Rabot à faire des rainures. (Bou-vé.)

BOUVIER, IÈRE. s. Celui, celle qui conduit les bœufs et qui les garde. | Fig. et fam., Homme grossier. | Constellation de l'hémisphère boréal, dont l'étoile principale se nomme *Arcturus*. (Bou-vié.)

BOUVILLON. s. m. Jeune bœuf. (Bou-vi-llon [ll m.].)

BOUVREUIL. s. m. Oiseau de volière qui a le bec noir, et qui chante assez agréablement. (Bou-vreull [ll m.].)

BOVINE. adj. *Les bêtes bovines*, *la race bovine*, Les bœufs, les vaches, les taureaux.

BOWL. s. m. *V.* Bol.

BOXER. v. n. et pron. (*Box*, angl.) Se battre à coups de poing. (Boc-sé.)

BOXEUR. s. m. (*Boxer*, angl.) Celui qui boxe. (Boc-seur.)

BOYARD. s. m. Ancien feudataire de Russie, de Transylvanie. (Bo-iar.)

BOYAU. s. m. (*Botellus.*) Intestin qui sert à recevoir les aliments au sortir de l'estomac, ainsi qu'à rejeter du corps les excréments. | Pop., *Aimer qqn. comme ses petits boyaux*, L'aimer beaucoup. | *Ce cheval a du boyau*, Il a beaucoup de flanc. | *Corde de boyau*, Corde faite des boyaux de certains animaux et servant à garnir divers instruments de musique. | Fig. et pop., *Racler le boyau*, Jouer mal du violon, etc. | Long conduit de cuir adapté à une machine hydraulique. | Chaque partie des chemins en ligne droite qui composent les zigzags par lesquels on communique d'une parallèle à l'autre dans une tranchée. | Prov. et fig., *Boyau*, espace long et peu large. (Boua-iò.)

BOYAUDERIE. s. f. Lieu où l'on nettoie et où l'on prépare des boyaux. (Boua-iò-de-rie.)

BOYAUDIER. s. m. Celui qui prépare et file des cordes à boyau. (Boua-iò-dié.)

BRACELET. s. m. (*Braciletum.*) Ornement qui se porte au bras. (Bra-se-lé.)

BRACHIAL, ALE. adj. (*Brachialis.*) Qui appartient au bras. (Brac-i-al [c m.].)

BRACONNAGE. s. m. Action de braconner. (Bra-co-na-je.)

BRACONNER. v. n. Chasser furtivement et sans permission sur les terres d'autrui. (Bra-co-né.)

BRACONNIER. s. m. Celui qui braconne, pour vendre le gibier qu'il tue. | Celui qui, sans ménagement, tue le plus de gibier qu'il peut. (Bra-co-nié.)

BRACTÉE. s. f. (*Bractea.*) Nom de petites feuilles qui naissent avec la fleur de certaines plantes, et qui diffèrent des autres feuilles par la forme, la couleur et la consistance.

BRAGUETTE. s. f. *V.* Brayette.

BRAHMANE. s. m. (*Brachmanæ.*) Nom de ceux qui forment la première des quatre grandes castes chez les Indiens. (Bra-mane.)

BRAHMANIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient aux brahmanes. (Bra-ma-nic-e.)

BRAHMANISME. s. m. Doctrine des brahmanes. (Bra-ma-nis-me.)

BRAI. s. m. Suc résineux et noirâtre qu'on tire du pin et du sapin ; résine refondue dont on a extrait la térébenthine. (Brè.)

BRAIE. s. f. (Vi.) (*Bracca.*) Linge dont on enveloppe le derrière des enfants. | Au plur., Culotte, caleçon. (Brèe.)

BRAILLARD, ARDE. adj. et subst. Qui parle ordinairement beaucoup, fort haut et mal à propos. Fam. (Bra-llar [ll m.].)

BRAILLER. v. n. Parler très-haut, beaucoup et mal à propos. | Crier d'une manière importune et ridicule. | Fam. (Bra-llé [ll m.].)

BRAILLEUR, EUSE. adj. et subst. Qui braille, qui ne fait que brailler. Fam. (Bra-lleur ; ze [ll m.].)

BRAIMENT. s. m. Cri de l'âne. (Brèman.)

BRAIRE. v. n. (*Bragere.*) (*Braire. Il brait, ils braient. Il braira, ils brairont. Il brairait, ils brairaient.*) Il se dit D'un âne qui crie. (Brè-re.)

BRAISE. s. f. Bois réduit en charbons ardents. | Prov. et fig., *Tomber de la poêle*

dans la braise, Tomber d'un fâcheux état dans un pire. | Charbon que les boulangers tirent de leur four, et qu'ils éteignent ensuite pour le vendre. (Brè-ze.)

BRAISER. v. a. (*Brazein*, gr.) Faire cuire de la viande dans une braisière. (Brè-zé.)

BRAISIER. s. m. Huche où le boulanger met la braise quand elle est étouffée. (Brè-zié.)

BRAISIÈRE. s. f. Vaisseau dans lequel on fait cuire à la braise différents mets. (Brè-ziè-re.)

BRAME ou BRAMINE. s. m. *V.* BRAHMANE.

BRAMER. v. n. (*Bremein*, gr.) Crier. Se dit Du cerf.

BRAN. s. m. Matière fécale. Bas. | *Bran de son*, Partie du son la plus grossière. | *Bran de scie*, Poudre qui tombe du bois lorsqu'on le scie. (Vi.) | Marque du mépris pour qqn., pour qq. ch. (Vi.)

BRANCARD. s. m. (*Brachium.*) Civière à bras et à pieds sur laquelle on transporte un malade couché, ou des meubles, etc. | Les deux pièces de bois qui se prolongent en avant d'une charrette, et entre lesquelles est placé le cheval qui la traîne. | Les deux pièces de bois ou de fer qui dans une voiture à timon et à quatre roues, réunissent le train de derrière et celui de devant. (Brancar.)

BRANCHAGE. s. m. L'ensemble des branches d'un arbre. (Bran-cha-je.)

BRANCHE. s. f. (*Brachium.*) Bois que pousse le tronc d'un arbre, d'un arbrisseau, et qui s'allonge comme une sorte de bras. | *Mère branche*, Grosse branche d'où sortent plusieurs autres branches. | *Branche à bois*, Celle qui ne donne ni fleurs ni fruits. | Prov. et fig., *Sauter de branche en branche*, Passer brusquement d'un sujet à un autre. | Fig. et fam., *S'accrocher à toutes les branches*, Se servir de tous les moyens, bons ou mauvais, pour se tirer d'embarras. | Chose qui a avec les branches des arbres un rapport de forme et de position. | *Les branches d'une rivière*, Les rivières moins considérables qui s'y jettent. | *Branche de tranchée*, Boyau d'une tranchée. | Fig., se dit Des familles différentes qui sortent d'une même tige; — Des différentes parties ou divisions de certaines choses.

BRANCHER. v. a. Pendre, attacher à une branche d'arbre. Vi. et fam. | V. n. Se percher sur des branches d'arbre.

BRANCHE-URSINE. s. f. *V.* ACANTHE et BERCE. (Bran-chur-si-ne.)

BRANCHIER. adj. m. *Oiseau branchier*, Celui qui n'a encore que la force de voler de branche en branche. (Bran-chié.)

BRANCHIES. s. f. pl. (*Branchiæ.*) Organes en forme de peignes, qui servent à la respiration de l'eau, dans les poissons; n. autr. *Ouïes.* | Organes analogues, dont les têtards et les mollusques aquatiques sont pourvus. (Bran-chie.)

BRANCHU, UE. adj. Qui a beaucoup de branches.

BRANDADE. s. f. Manière d'apprêter la morue, qui consiste à l'émincer et à la faire cuire avec de la crème, des blancs d'œufs, etc.

BRANDE. s. f. (*Branda*, b. l.) Sorte de bruyère qui croît dans les campagnes incultes. | Lieu inculte où croissent ces petits arbustes.

BRANDEBOURG. s. m. Ornement de broderie ou de galon qui entoure les boutonnières de certains habits. | S. fém., Casaque à longues manches qui était à la mode du temps de Louis XIV. (Bran-de-bour.)

BRANDEVIN. s. m. (*Branntwein.*) Eau-de-vie de vin.

BRANDEVINIER, IÈRE. s. Celui, celle qui vend et qui crie du brandevin dans un camp, etc. (Vi.) (Bran-de-vi-nié.)

BRANDILLEMENT. s. m. Mouvement qu'on se donne en se brandillant. Fam. (Bran-di-lle-man [ll m.].)

BRANDILLER. v. a. Agiter deçà et delà. | Pron., S'agiter en l'air par le moyen d'une corde, d'une escarpolette, etc. Fam.

BRANDILLOIRE. s. f. Branches entrelacées, etc., sur quoi on peut s'asseoir pour se brandiller. Fam. (Bran-di-lloua-re [ll m.].)

BRANDIR. v. a. Agiter dans sa main une lance, etc., comme si on se préparait à frapper. | Affermir deux pièces de bois l'une contre l'autre, sans qu'elles soient entaillées. | Prov., *Enlever un gros ballot tout brandi* L'enlever tout d'un coup. (Vi.)

BRANDON. s. m. (*Branda*, b. l.) Flambeau fait avec de la paille tortillée. | Corps enflammé qui s'élève d'un incendie. | Fig. *Les brandons de la discorde.* | *Le dimanche des brandons*, se disait Du premier dimanche de carême. | La paille tortillée au bout d'un bâton qu'on plante aux extrémités d'un champ pour marquer que les fruits en ont été saisis judiciairement.

BRANDONNER. v. a. Mettre des brandons aux extrémités d'un héritage où l'on a fait une saisie de fruits. (Bran-do-né.)

BRANLANT, ANTE. adj. Qui branle, qui penche tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. | Fig., Mal assuré, et qui paraît près de tomber.

BRANLE. s. m. Mouvement qui porte un corps tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Fig., Première impulsion donnée à qq. ch. ou à qqn. | Danse où plusieurs personnes se tiennent par la main, et se mènent tour à tour. | L'air sur lequel on danse un branle. | Hamac. (Vi.)

BRANLE-BAS. s. m. Action de détendre tous les hamacs d'entre les ponts pour disposer au combat. (Bran-le-ba.)

BRANLEMENT. s. m. Mouvement de ce qui branle. (Bran-le-man.)

BRANLER. v. a. Agiter, mouvoir, remuer, faire aller deçà et delà. | V. n., Être agité, osciller. | Se remuer, se mouvoir.

BRANLOIRE. s. f. Planche ou solive posée en travers et en équilibre sur un point d'appui un peu élevé. (Bran-loua-re.)

BRAQUE. s. des 2 g. (*Braccus*, b. l.) Espèce de chien de chasse. | Fig. et fam., Jeune homme très-étourdi. (Brac-e.)

BRAQUEMART. s. m. (*Brachéia*, *machaira*, gr.) Épée courte et large qu'on portait autrefois le long de la cuisse. (Brac-e-mar.)

BRAQUEMENT. s. m. Action de braquer. (Brac-e-man.)

BRAQUER. v. n. Placer dans une direction déterminée, une pièce de canon, une lunette, etc. (Brac-é.)

BRAS. s. m. (*Brachium*.) Membre du corps humain qui tient à l'épaule. La partie du bras qui s'étend depuis l'épaule jusqu'au coude; celle qui va du coude au poignet se nomme *Avant-bras*. | *Donner, offrir, tendre le bras à qq.*, Lui prêter le bras, de façon qu'il s'en aide et s'appuie dessus, soit pour se relever s'il est tombé, soit pour marcher plus facilement. | Fig. et fam., *Bras de fer*, Très-fort, très-vigoureux. Fig., Rigueur. | *Ne vivre que de ses bras*, Du travail de ses bras. | *Demeurer les bras croisés*, Sans rien faire. | Fig. et fam., *Traiter qq. de monsieur, gros comme le bras*, Lui donner ces titres fréquemment et avec emphase. | Fig., *Tendre les bras à qq.*, L'aider. | Implorer son secours. | Fig., *À bras ouverts*, Avec grande joie. | Fig., *Arrêter le bras à qqn.*, L'empêcher de punir. | La personne même qui travaille. Fig., *Être le bras droit de qqn.*, Son principal agent. | Fig., Le pouvoir, la puissance. | *Le bras séculier*, La puissance temporelle. | Fig. et fam., *Avoir les bras longs*, Avoir un pouvoir qui s'étend bien loin. | Chandelier qu'on attache au mur. | Chose qui a avec les bras de l'homme un certain rapport de forme ou de destination. | *Les bras d'une baleine*, Ses nageoires. | *Bras de balance*, Chaque moitié de la verge transversale qui est posée en équilibre sur le point d'appui. | *Bras de rivière*, se dit de Chaque branche d'une rivière qui se sépare en deux, etc. | *Bras de mer*, Partie de la mer qui passe entre deux terres assez proches l'une de l'autre. | À FORCE DE BRAS, À BRAS. loc. adv. Où l'on n'emploie que la seule force des bras. | À TOUR DE BRAS. loc. adv. De toute sa force. | À BRAS RACCOURCI. loc. adv. Hors de mesure, et de toute sa force. | À BRAS-LE-CORPS. loc. adv. *Porter qqn. à bras-le-corps*, Le porter au moyen du bras ou des deux bras passés autour du corps. | BRAS DESSUS, BRAS DESSOUS. loc. adv. et fam. En se donnant le bras avec amitié. (Bra.)

BRASER. v. a. (*Brazein* gr.) Joindre ensemble deux morceaux de fer, etc., au moyen d'une soudure. (Bra-zé.)

BRASIER. s. m. Feu de charbons ardents. | Grand bassin de métal où l'on met de la braise pour échauffer une chambre. (Bra-zié.)

BRASILLEMENT. s. m. Effet de la mer qui brasille. | L'éclat électrique des flots. (Bra-zi-lle-man [ll m.].)

BRASILLER. v. a. et n. Faire griller qq. ch. un peu de temps sur de la braise. | Se dit De la mer lorsque les rayons du soleil ou de la lune la frappent obliquement, et qu'on voit à la surface comme une traînée de lumière éblouissante et scintillante;—Lorsque, dans l'obscurité, la trace du bâtiment ou d'un poisson brille d'une certaine lueur. (Bra-zi-llé [ll m.].)

BRASQUE. s. f. Mélange d'argile et de charbon pilé. (Brasc-e.)

BRASQUER. v. a. Enduire de brasque la surface des creusets. (Brasc-é.)

BRASSAGE. s. m. La somme que prenait le maître des monnaies, sur chaque marc d'or, etc., ouvré en espèce, pour les frais de fabrication et les déchets. (Bra-sa-je.)

BRASSARD. s. m. Armure qui couvrait le bras d'un homme de guerre. | Garniture de cuir, ou cylindre de bois, dont on se couvre le bras pour jouer au ballon. (Bra-sar.)

BRASSE. s. f. (*Brachium.*) Mesure de la longueur des deux bras étendus, qui est de cinq à six pieds. | *Pain de brasse*, Fort grand pain de vingt à ving-cinq livres. (Bra-se.)

BRASSÉE. s. f. Autant que les bras peuvent entourer, contenir et porter. (Bra-sée.)

BRASSER. v. a. (*Braciare*, b. l.) Remuer à force de bras plusieurs matières ayant quelque fluidité, pour qu'elles s'incorporent ensemble. | *Brasser de la bière, du cidre*, En faire. | Fig. et fam., Pratiquer, tramer, négocier secrètement. | Mouvoir les bras d'une vergue pour changer la direction de la voile qu'elle porte. (Bra-sé.)

BRASSERIE. s. f. Lieu où l'on brasse de la bière. (Bra-se-rie.)

BRASSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui brasse de la bière et qui en vend en gros. (Bra-seur; ze.)

BRASSEYER. v. a. *V.* BRASSER. (Bra-së-ié.)

BRASSIAGE. s. m. Mesure à la brasse. | La quantité de brasses d'eau que l'on trouve dans un endroit qcq. de la mer. (Bra-si-a-je.)

BRASSIÈRES. s. f. pl. Petite camisole qui sert à maintenir le corps, et qui est en usage pour les femmes et les enfants. (Bra-siè-re.)

BRASSIN. s. m. Cuve où les brasseurs font la bière. | La quantité de bière qu'on tire de la masse de grains sur laquelle on opère. | La quantité de savon que l'on cuit à la fois. (Bra-sin.)

BRASURE. s. f. Endroit où deux pièces de métal sont brasées. (Bra-zu-re.)

BRAVACHE. s. m. Faux brave. Fam.

BRAVADE. s. f. Action, parole, manière par laquelle on brave qqn.

BRAVE. adj. des 2 g. (*Bravium.*) Qui a beaucoup de valeur, de courage. | Fam., Honnête, bon, obligeant. | Vêtu, paré avec soin. Fam. | Subst., Homme courageux, vaillant. | Spadassin. (Vi.)

BRAVEMENT. adv. D'une manière brave. | Habilement. (Bra-ve-man.)

BRAVER. v. a. Témoigner ouvertement qu'on ne craint pas qqn.

BRAVERIE. s. f. Magnificence en habits. Fam. et vi.

BRAVO. adv. et subst. (*Bravo*, it.) T. dont on se sert en français pour applaudir.

BRAVOURE. s. f. Courage guerrier. | Au plur., Actions de valeur. | *Air de bravoure*, Air de chant d'une exécution difficile.

BRAYER. s. m. Bandage destiné à contenir les hernies. (Brë-ié.)

BRAYER. v. a. Enduire de brai liquide et chaud. (Bré-ié.)

BRAYETTE. s. f. Fente de devant d'une culotte à l'ancienne mode. (Brë-ié-te.)

BRAYON. s. m. Piège pour prendre les bêtes puantes. (Bré-ion.)

BRÉANT ou BRUANT. s. m. Oiseau de la grosseur du moineau franc, qui a le plumage jaune. (Bré-an; bru-an.)

BREBIS. s. f. (*Berbix*, b. l.) Quadrupède portant laine, et qui est la femelle du bélier. | Prov. et fig., *La brebis du bon Dieu*, Un être très-inoffensif. | Prov. et fig., *Brebis comptées, le loup les mange*, Les précautions ne garantissent pas toujours d'être trompé, ou L'excès de précaution est dangereux. | Fig., Un chrétien, en tant qu'il est sous la conduite de son pasteur. (Bre-bi.)

BRÈCHE. s. f. (*Brechen*, all.) Ouverture faite à ce qui sert de clôture. | L'ouverture que les assiégeants font aux murailles de la place assiégée. | Chose qui ressemble à une brèche. | Fig., Le tort, le dommage que l'on fait à qq. ch.

BRÈCHE. s. f. Marbre qui semble formé d'un amas de cailloux unis ensemble.

BRÈCHE-DENT. adj. des 2 g. et subst. Qui a perdu une ou plusieurs dents de devant. (Brë-che-dan.)

BRECHET. s. m. L'os de la poitrine, celui auquel aboutissent les côtes par devant; L'extrémité inférieure de cet os. Fam. (Bre-ché.)

BREDI-BREDA. Expr. adv. et fam. Trop précipitamment.

BREDINDIN. s. m. Palan moyen dont on se sert pour enlever de médiocres fardeaux.

BRÉDISSURE. s. f. Impossibilité d'écarter les mâchoires. (Bré-di-su-re.)

BREDOUILLE. s. f. T. du jeu de trictrac. Jeton ou pavillon qui servent à marquer, le premier qu'on a pris douze points de suite, le second qu'on a pris de suite six trous : l'avantage qui en résulte pour le joueur est de doubler son gain. | Adj., *Gagner la partie bredouille*, Gagner la partie double en faisant douze trous de suite. (Bre-dou-lle [ll m.].)

BREDOUILLEMENT. s. m. Action de bredouiller. Fam. (Bre-dou-lle-man [ll m.].)

BREDOUILLER. v. n. et act. Parler d'une manière précipitée et peu distincte. Fam. (Bre-dou-llé [ll m.].)

BREDOUILLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui bredouille. (Bre-dou-lleur; ze [ll m.].)

BREF, BRÈVE. adj. (*Brevis.*) De peu de durée ou d'étendue. | *Pepin le Bref*, — De petite taille. | Subst. fém. Syllabe brève. | *Avoir le parler bref*, S'exprimer en peu de mots; Parler d'une manière précipitée. | Adv., Enfin, pour le dire en peu de mots. | EN BREF. loc. adv. En peu de mots. (Bref.)

BREF. s. m. Lettre pastorale du pape. | Petit calendrier ecclésiastique qui indique l'office de chaque jour.

BREGIN. s. m. Espèce de filet à mailles étroites. (Bre-jin.)

BRÉHAIGNE. Adj. f. Stérile. Se dit Des femelles des animaux. | Subst., Femme stérile. (Bré-è-*ne* [n m.].)

BRELAN. s. m. Jeu qui se joue à trois, à quatre ou à cinq, et où l'on ne donne que trois cartes à chaque joueur. | *Avoir brelan*, Avoir trois cartes de même figure ou de même point. | Lieu, réunion où l'on joue habituellement à différents jeux de cartes.

BRELANDER. v. n. Jouer continuellement aux cartes. Fam.

BRELANDIER, IÈRE. s. Celui, celle qui fréquente les maisons de jeu; Celui, celle qui joue continuellement aux cartes. (Bre-lan-dié.)

BRELLE. s. f. Assemblage de pièces de bois en radeaux, dont on forme un train pour le faire flotter. (Brè-le.)

BRELOQUE. s. f. Curiosité de peu de valeur. | Petit bijou qu'on attache aux chaînes de montre. Fam. (Bre-loc-e.)

BRELOQUE. s. f. *V.* BERLOQUE.

BRELUCHE. s. f. Droguet de fil et de laine.

BRÈME. s. f. (*Brema.*) Poisson d'eau douce qui est large et plus plat que la carpe.

BRENEUX, EUSE. adj. Sali de matière fécale. Bas. (Bre-neû; ze.)

BRÉSIL. s. m. Bois rouge qui est propre à la teinture. (Bré-zil.)

BRÉSILLER. v. a. Rompre par petits morceaux. (Bré-zi-llé [ll m.].)

BRÉSILLET. s. m. L'espèce de bois de Brésil la moins estimée. (Bré-zi-llé [ll m.].)

BRÉTAILLER. v. n. Être dans l'habitude de fréquenter les salles d'armes et de tirer l'épée. (Bré-ta-llé [ll m.].)

BRÉTAILLEUR. s. m. Homme qui met

l'épée à la main pour la moindre bagatelle. Fam. (Bré-ta-lleur [ll m.].)

BRETAUDER. v. a. Tondre inégalement. | *Bretauder un cheval*, Lui couper les oreilles. (Bré-tô-dé.)

BRETELLE. s. f. Bande plate que l'on passe sur les épaules et qui sert à porter certaines choses. | Double bande, qui porte sur l'une et l'autre épaule, et qui soutient le pantalon. (Bre-tè-le.)

BRETTE. s. f. (*Brette*, n. pr.) Épée. (Brè-te.)

BRETTELER. v. a. Tailler une pierre ou gratter un mur avec des instruments à dents. (Bre-te-lé.)

BRETTEUR. s. m. Celui qui aime à se battre à l'épée. Fam. (Brè-teur.)

BREUIL. s. m. (*Broilus*, b. l.) Bois taillis ou buisson enfermé de haies, dans lequel les bêtes se retirent. (Breull [ll m.].)

BREUVAGE. s. m. Liqueur à boire. | Mélange de vin et d'eau qu'on donne quelquefois en mer aux gens de l'équipage, indépendamment de la ration. | Tout médicament liquide qu'on administre aux chevaux, etc. (Breu-va-je.)

BREVET. s. m. (*Breve.*) Expédition non scellée par laquelle le roi accordait qq. grâce, ou qq. titre de dignité. | Titre ou diplôme délivré au nom d'un gouvernement. | *Brevet d'invention*, Brevet que le gouvernement délivre à l'auteur d'une nouvelle découverte pour lui en assurer la propriété et l'exploitation exclusive, pendant un certain nombre d'années. | *Brevet d'apprentissage*, Acte par lequel un apprenti et un maître s'engagent réciproquement. | *Acte en brevet*, Acte dont le notaire ne garde pas la minute, et qu'il délivre sans y mettre la formule exécutoire. (Bre-vé.)

BREVETER. v. a. Donner un brevet à qqn.

BRÉVIAIRE. s. m. (*Breviarium.*) Livre contenant l'office que ceux qui sont dans les ordres sacrés sont obligés de dire tous les jours. | L'office même que disent chaque jour ceux qui y sont obligés. | Fig. et fam., Livre dont on fait sa lecture habituelle. (Bré-vi-è-re.)

BRIBE. s. f. Gros morceau de pain. | Au plur., Restes d'un repas. | Fig. et fam., Citation prise çà et là sans discernement.

BRIC-À-BRAC. s. m. *Marchand de bric-à-brac*, Marchand qui achète et qui revend toute sorte de vieille ferraille, de vieux tableaux, etc.

BRICK. s. m. Bâtiment à deux mâts, qui a son grand mât incliné vers l'arrière. (Bric.)

BRICOLE. s. f. Partie du harnais d'un cheval de trait contre laquelle s'appuie son poitrail lorsqu'il va en avant. | Lanière de cuir dont se servent les porteurs de chaises pour porter la chaise, etc.; n. autr. *Bretelles.* | Au jeu de paume, Retour de la balle lorsqu'elle a frappé une des murailles des côtés. | Se dit, au jeu de billard, Lorsqu'on envoie sa bille frapper une des bandes, de manière qu'elle rencontre ensuite la bille sur laquelle on joue. | *De bricole*, fig., Indirectement. | Au plur., Espèce de rets pour prendre des cerfs.

BRICOLER. v. a. Jouer de bricole. | Fig. et fam., Biaiser dans une affaire.

BRIDE. s. f. (*Bridel*, sax.) La partie du harnais d'un cheval, qui sert à le conduire, et qui est composée de la têtière, des rênes et du mors. | Les rênes seules. | Fig. et fam., *Tenir qqn. en bride*, Le contenir, surveiller sa conduite. | *À toute bride, à bride abattue*, Au grand galop. | Fig. et fam., *Brides à veaux*, se dit De sottes raisons, de sots raisonnements. Conte absurde. (Vi.) | *Tourne-bride. V.* TOURNEBRIDE. | Lien qui sert à retenir certaines coiffures. | Se dit De points à chainette qu'on fait à l'extrémité d'une ouverture en long. | Boutonnière formée d'une suite de points à chainette. | Petit tissu de fil qui sert à joindre les fleurs les unes avec les autres dans la dentelle. | Lien de fer avec lequel on ceint une pièce de bois. | Filament membraneux qu'on rencontre dans le foyer des abcès, etc.

BRIDER. v. a. Mettre la bride à un cheval, à un mulet, etc. | Prov. et fig., *Brider son cheval par la queue*, S'y prendre maladroitement et à contre-sens dans une affaire. | Attacher de manière à serrer.

BRIDON. s. m. Bride légère dont le mors brisé n'a point de branches.

BRIEF, IÈVE. adj. (*Brevis.*) Court, de peu de durée, prompt. (Bri-éf.)

BRIÈVEMENT. adv. En peu de mots. (Bri-è-ve-man.)

BRIÈVETÉ. s. f. Courte durée.

BRIG. s. m. *V.* BRICK.

BRIGADE. s. f. Corps de troupes composé de plusieurs bataillons ou escadrons, sous le commandement d'un officier général. | Corps formé de deux régiments. | Autrefois, Escouade de cavaliers. | Gendarmes réunis sous les ordres d'un sous-officier, dans une localité déterminée. | Certain nombre d'ouvriers ou de matelots canonniers réunis pour travailler.

BRIGADIER. s. m. *Brigadier des armées du roi*, Officier supérieur dont le grade tenait le milieu entre ceux de colonel et de maréchal de camp. | Militaire qui a, dans la cavalerie, le grade correspondant à celui de caporal dans l'infanterie. | *Brigadier de gendarmerie*, Celui qui commande une brigade de gendarmerie. | Le premier des matelots d'une embarcation.

BRIGAND. s. m. (*Brigantes*, n. pr.) Celui qui exerce habituellement le brigandage. | Celui qui fait des exactions et des concussions. (Bri-gan.)

BRIGANDAGE. s. m. Pillage, crime commis avec violence et à main armée. | Fam., Concussion, déprédation. (Bri-gan-da-je.)

BRIGANDEAU. s. m. Praticien fripon, agent d'affaires qui vole ses clients. | Fam. (Bri-gan-dô.)

BRIGANDER. v. n. Se livrer au brigandage, se conduire en brigand. Fam.

BRIGANDINE. s. f. Armure ancienne en forme de corset ou de cotte de mailles.

BRIGANTIN. s. m. Petit bâtiment à un ou deux mâts, gréé comme un brick, et qui n'a qu'un pont.

BRIGANTINE. s. f. Petit bâtiment en usage dans la Méditerranée. | Voile particulière au brigantin.

BRIGNOLE. s. f. (*Bruniolacum.*) Sorte de prune desséchée qui vient de Brignoles. (Bri-*no*-le [n m.].)

BRIGUE. s. f. (*Briga*, b. l.) Manœuvre secrète et détournée, poursuite vive pour obtenir qq. ch. par le moyen de personnes qu'on engage dans ses intérêts. | Cabale, faction. (Brig-e.)

BRIGUER. v. a. Tâcher d'obtenir qq. ch. par brigue. | Solliciter, rechercher avec ardeur. (Brig-é.)

BRIGUEUR. s. m. Celui qui brigue. (Brig-eur.)

BRILLAMMENT. adv. D'une manière brillante. (Bri-lla-man [ll m.].)

BRILLANT, ANTE. adj. Qui brille. Qui frappe vivement et agréablement les regards. | Qui frappe l'oreille d'une manière vive, éclatante et agréable. | Fig., Qui est très-remarquable dans son genre, ou qui frappe et saisit vivement l'esprit, l'imagination. | *Une santé brillante*, Une belle santé. | Subst. Éclat, lustre. | Diamant taillé à facettes par-dessus et par-dessous. | Fig., *Faux brillants*, Pensées ingénieuses qui sont dépourvues de justesse. (Bri-llan [ll m.].)

BRILLANTER. v. a. Tailler des diamants à facettes, par-dessous comme par-dessus. | Fig., *Brillanter son style*, Le charger d'ornements recherchés. (Bri-llan-té [ll m.].)

BRILLER. v. n. Reluire, jeter une lumière étincelante, avoir de l'éclat. | Fig., Attirer et fixer agréablement les regards, par l'éclat des couleurs, par la beauté des formes, etc. | Attirer et fixer l'attention, frapper l'imagination. | Exceller. | Se dit D'un chien qui quête et qui bat beaucoup de pays. (Bri-llé [ll m.].)

BRIMBALE. s. f. Levier qui sert à faire aller une pompe. (Brin-ba-le.)

BRIMBALER. v. a. (*Bambalein*, gr.) Agiter, secouer par un branle réitéré. (Brin-ba-lé.)

BRIMBORION. s. m. Colifichet, babiole. Fam. (Brin-bo-rion.)

BRIN. s. m. Ce que le grain ou la graine pousse d'abord hors de terre. | Pousse grêle et allongée des arbres, des plantes. | Toute petite partie de certaines choses longues et minces. | *Un brin de plume*, Une plume d'autruche. (Vi.) | Fam., *Un brin*, Une très-petite quantité. | *Arbre de brin*, Arbre qui n'a qu'une tige et qui provient de semence. | *Bois de brin*, Bois qui n'a point été fendu par la scie. | Fig. et fam., *Beau brin d'homme*, Jeune homme grand et bien fait. | *Brin d'estoc*, Long bâton ferré par les deux bouts. (Vi.)

BRINDE. s. f. (*Bringen*, all.) Coup qu'on boit à la santé de qqn., et qu'on porte à un autre. | Prov. et fig., *Il est dans les brindes*, Il est ivre.

BRINDILLE. s. f. Branche d'un arbre, mince et courte. (Brin-di-lle [ll m.].)

BRINGUEBALE. s. f. *V.* Brimbale.

BRIOCHE. s. f. Sorte de pâtisserie.

BRION. s. m. Mousse qui croît sur l'écorce des arbres.

BRIQUE. s. f. Terre argileuse et rougeâtre, pétrie, moulée en forme de carreau, puis séchée au soleil ou cuite au feu, et dont on se sert pour bâtir. | Ce qui a la figure d'une brique. (Bric-e.)

BRIQUET. s. m. Petite pièce d'acier dont on se sert pour tirer du feu d'un caillou. | Chose au moyen de laquelle on obtient du feu. | Sabre court et un peu recourbé, à l'usage de l'infanterie. (Bric-ë.)

BRIQUETAGE. s. m. Maçonnerie de briques. | Enduit sur lequel on trace des joints et des refends. (Bric-e-ta-je.)

BRIQUETER. v. a. Appliquer un enduit sur une muraille, et y tracer des joints et des refends pour imiter la brique. | Adj. *Briqueté*, Qui est de couleur de brique. (Bric-e-té.)

BRIQUETERIE. s. f. Lieu où l'on fait de la brique. (Bric-e-te-rie.)

BRIQUETIER. s. m. Celui qui fait ou qui vend de la brique. (Bric-e-tié.)

BRIQUETTE. s. f. Petite masse faite de houille, ou de tourbe, ou de tan, et qui sert de combustible. (Bric-ë-te.)

BRIS. s. m. Rupture faite avec violence d'un scellé ou d'une porte fermée. | Fracture. | Les pièces d'un bâtiment qui s'est brisé en donnant contre les rochers ou sur les bancs.

BRISANT. s. m. Écueil à fleur d'eau, sur lequel la mer se brise en formant des vagues écumeuses. | Tout corps qui fait briser la mer. (Bri-zan.)

BRISCAMBILLE. s. f. *V.* Brusquembille.

BRISE. s. f. Tout vent, quand il n'est pas très-violent. | *Brise carabinée*, Vent qui souffle avec une violence extraordinaire. (Bri-ze.)

BRISÉES. s. f. pl. Branches que le veneur rompt aux arbres, ou qu'il sème dans son chemin, pour reconnaître l'endroit où est la bête, et où on l'a détournée. | Fig. et fam., Exemple, concurrence, rivalité. | Branches que l'on coupe, pour marquer les bornes des coupes. (Bri-zée.)

BRISE-GLACE. s. m. Arc-boutant qu'on met en avant des piles d'un pont pour briser les glaces et les séparer. (Bri-ze-gla-se.)

BRISEMENT. s. m. Choc violent des flots qui se brisent contre un rocher, etc. | Fig., *Brisement de cœur*, Douleur profonde causée par le regret d'avoir offensé Dieu. | Une douleur vive et profonde. (Bri-ze-man.)

BRISER. v. a. (*Brisare.*) Rompre, mettre en pièces. | Fatiguer, incommoder. | Pron., Se plier, s'allonger, se raccourcir sans se disjoindre. | V. n. Se briser. | Ajouter une pièce d'armoirie à l'écu des armes d'une maison, afin de distinguer les branches cadettes de la branche aînée. | *Être brisé*, Sentir une extrême lassitude dans tous les membres. (Bri-zé.)

BRISE-RAISON. s. m. Personne qui parle ordinairement à tort et à travers. (Bri-ze-rè-zon.)

BRISE-SCELLÉ. s. m. Celui qui rompt le scellé apposé par l'autorité légale. (Bri-ze-se-lé.)

BRISE-TOUT. s. m. Étourdi qui brise tout ce qui lui tombe sous la main. Fam. (Bri-ze-tou.)

BRISEUR. s. m. Celui qui brise, qui rompt qq. ch. (Bri-zeur.)

BRISE-VENT. s. m. Clôture, etc., destinée à garantir des arbres et des plantes de l'action du vent. (Bri-ze-van.)

BRISIS. s. m. L'angle que forment les deux plans d'un comble brisé. (Bri-zis.)

BRISOIR. s. m. Instrument qui sert à briser. (Bri-zouar.)

BRISQUE. s. f. Sorte de jeu de cartes. | A ce jeu, Une carte qui est atout. (Brisc-e.)

BRISURE. s. f. Partie brisée, cassée. | Partie qui se replie au moyen de charnières. | *Brisure de la courtine*, Prolongement de la ligne de défense dans le renfoncement d'un bastion à orillons. | Toute pièce d'armoirie que les cadets ajoutent à l'écu des armes pleines de la maison dont ils sortent. (Bri-zu-re.)

BROC. s. m. (*Brochus.*) (On ne prononce le C que lorsqu'il rime avec *Froc*, etc.) Vaisseau portatif, garni de cercles de fer ou de cuivre, qui a une anse et un bec évasé, et dont on se sert pour tirer ou transporter du vin. | Ce qu'un broc peut contenir. | Broche (pron. *broc*). *Manger de la viande de broc en bouche*, Sortant de la broche. Fam. | DE BRIC ET DE BROC, loc. adv. et fam. Deçà et delà, d'une manière et d'une autre.

BROCANTAGE. s. m. Action de brocanter, commerce de celui qui brocante. (Bro-can-ta-je.)

BROCANTER. v. n. Acheter, revendre ou troquer des marchandises de hasard.

BROCANTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui brocante. (-Eu-ze.)

BROCARD. s. m. Parole de moquerie, raillerie piquante. (Bro-car.)

BROCARDER. v. a. Piquer par des paroles plaisantes et satiriques. Fam.

BROCARDEUR, EUSE. s. Celui, celle qui dit des brocards. (-Eu-ze.)

BROCART. s. m. (*Brocare.*) Étoffe de soie brochée d'or ou d'argent. (Bro-car.)

BROCATELLE. s. f. Étoffe fabriquée à la manière du brocart, mais de moindre valeur. | Sorte de marbre de diverses couleurs. (Bro-ca-tè-le.)

BROCHAGE. s. m. Action de brocher un livre; Le résultat de cette action. (Bro-cha-je.)

BROCHANT. *V.* BROCHER.

BROCHE. s. f. (*Beruca.*) Instrument de fer long, étroit, pointu par un bout, et que l'on passe au travers de la viande qu'on veut faire rôtir. | Petite verge de fer, etc., sur laquelle le fil, etc., se roule à mesure qu'il est filé. | Petite verge de fer, etc., dont on se sert pour former les mailles d'un tricot. | Baguette de bois dont on se sert pour enfiler divers objets. | Cheville de bois pointue qui sert à boucher le trou d'un tonneau qu'on a percé. | Pointe de fer qui fait partie de certaines serrures et qui doit entrer dans le trou d'une clef forée. | Petite verge de fer qui sort du milieu d'un carton où l'on tire au blanc. | Au plur., Les défenses du sanglier.

BROCHÉE. s. f. Toute la quantité de viande qu'on fait rôtir à une broche en une fois.

BROCHER. v. a. (*Brochus.*) Passer l'or, la soie, etc., dans une étoffe, en y figurant un dessin. | *Brochant sur le tout*, Passer d'un côté de l'écu à l'autre, en couvrant une partie des pièces dont l'écu est chargé. (t. de blas.) | Fig. et fam., Augmentant le mal. | Assembler et plier les feuilles d'un livre de manière que les pages se suivent, puis les coudre ensemble et les couvrir d'un papier. | Fig., Faire un ouvrage à la hâte. | Enfoncer à coups de brochoir les clous qui servent à fixer le fer d'un cheval.

BROCHET. s. m. (*Brochus.*) Poisson d'eau douce qui a la chair blanche et ferme, la tête longue et les dents pointues. (Bro-chè.)

BROCHETON. s. m. Petit brochet.

BROCHETTE. s. f. Petite broche. | Petite pièce de gibier, etc., rôtie ou grillée à la brochette. (Bro-chè-te.)

BROCHEUR, EUSE. s. Ouvrier, ouvrière qui broche des livres. (-Eu-ze.)

BROCHOIR. s. m. Marteau de maréchal propre à ferrer les chevaux. (Bro-chouar.)

BROCHURE. s. f. Action de brocher un livre, des livres; ou Le résultat de ce travail. | Ouvrage imprimé, qui a peu d'étendue, et qui n'est que broché.

BROCOLI. s. m. (*Broccoli*, it.) Espèce de chou qui nous vient d'Italie.

BRODEQUIN. s. m. (*Borzacchino*, it.) Chaussure antique qui couvre le pied et une partie de la jambe. | Fig., La comédie.

| Espèce de bottines ouvertes et lacées par devant. | Question qui se donnait avec des planches et des coins dont on serrait fortement les jambes de l'accusé. (Brodec-in.)

BRODER. v. a. Travailler avec l'aiguille sur qq. étoffe, et y faire des dessins. | Fig. et fam., Amplifier un récit.

BRODERIE. s. f. Ouvrage que l'on fait en brodant. | Détails que l'on ajoute à un récit pour l'embellir. | Fig., Notes de goût qu'on ajoute dans l'exécution à un morceau de musique.

BRODEUR, EUSE. s. Celui, celle qui brode. (-Eu ze.)

BROIE. s. f. Instrument propre à briser la tige du chanvre et du lin, pour détacher la filasse de la chènevotte. (Brouae.)

BROIEMENT ou BROÎMENT. s. m. Action de broyer. (Broua-man.)

BRONCHADE. s. f. Action de broncher.

BRONCHE. s. f. (*Bronchia.*) Chacun des deux conduits qui naissent de la bifurcation de la trachée-artère.

BRONCHER. v. n. (*Bronciare*, it.) Faire un faux pas, chopper. | Fig., Faillir.

BRONCHIES. s. f. pl. *V.* BRANCHIES.

BRONCHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport ou qui appartient aux bronches. (Bronchic-e.)

BRONCHOTOMIE. s. f. (*Brogchos, tômé*, gr.) Opération qui consiste à faire une ouverture aux voies aériennes. (Bron-co-tomie.)

BRONZE. s. m. Alliage de cuivre, d'étain et de zinc. | Tout morceau de sculpture de bronze. | Médaille de bronze. | Le cuivre pur, et le cuivre allié. | Fig., *Avoir un cœur de bronze*, Dur, insensible.

BRONZER. v. a. Peindre en couleur de bronze. | Donner, par le moyen du feu, une couleur bleuâtre, qui sert à préserver de la rouille. | *Bronzé*, Couleur de cuivre.

BROQUART. s. m. Bête fauve d'un an. (Bro-car.)

BROQUETTE. s. f. Petit clou de fer à tête. | Une certaine quantité de ces petits clous. (Broc-ë-te.)

BROSSAILLES. s. f. pl. *V.* BROUSSAILLES.

BROSSE. s. f. (*Bruscus.*) Ustensile servant à nettoyer les vêtements, les meubles, etc., et fait d'un assemblage de poils de cochon, de crins de cheval, etc. | Sorte de pinceau. (Bro-se.)

BROSSER. v. a. Frotter avec une brosse, nettoyer avec une brosse. | *Brosser qqn.*, Brosser le vêtement qu'il a sur lui. (Bro-sé.)

BROSSER. v. n. Courre à cheval ou à pied au travers des bois les plus épais et les plus forts.

BROSSERIE. s. f. Art ou commerce du brossier. | Lieu où l'on fabrique des brosses. (Bro-se-rie.)

BROSSIER. s. m. Celui qui fait ou vend des brosses. (Bro-sié.)

BROU. s. m. L'enveloppe verte des noix.

BROUÉE. s. f. Bruine, brouillard.

BROUET. s. m. Bouillon au lait et au sucre. | *Brouet noir*, Mets simple et grossier des anciens Spartiates. | Mauvais ragoût. (Brou-ë.)

BROUETTE. s. f. (*Broeta*, b. l.) Petit tombereau qui n'a qu'une roue en avant, et qu'on pousse devant soi. | Dans certains pays, Travaux forcés, de fortification et de terrassement. | Sorte de chaise fermée, à deux roues, tirée par un homme. (Vi.) n. autr. *Vinaigrette*. (Brou-ë-te.)

BROUETTER. v. a. Transporter dans une brouette. | Mener dans une petite chaise à deux roues. (Brou-ë-té.)

BROUETTEUR. s. m. Celui qui traînait les vinaigrettes. (Brou-ë-teur.)

BROUETTIER. s. m. Celui qui transporte des terres, etc., dans une brouette. (Brou-ë-tié.)

BROUHAHA. s. m. (*Baraha*, hébr.) Bruit confus qui s'élève dans une assemblée nombreuse, et qui est signe d'approbation ou d'improbation. Fam. (Brou-a-a.)

BROUILLAMINI. s. m. Désordre, brouillerie, confusion. | Masse de bol de la grosseur et de la longueur du doigt. (Brou-llami-ni [ll m.].)

BROUILLARD. s. m. Vapeur plus ou moins épaisse, et froide, qui obscurcit l'air. | Fig., Chose vaine et obscure. | Livre sur lequel on prend note des opérations de banque ou de commerce, à mesure qu'elles se font. | Adj., *Papier brouillard*, Sorte de papier non collé. (Brou-llar [ll m.].)

BROUILLE. s. f. Brouillerie. Fam. (Brou-lle [ll m.].)

BROUILLEMENT. s. m. Mélange, confusion. Fam. (Brou-lle-man [ll m.].)

BROUILLER. v. a. (*Brogliare*, it.) Mettre pêle-mêle, mêler. | *Brouiller du vin*, Le remuer, en sorte que la lie et le sédiment se mêlent avec la liqueur. | Fig. et fam., *Brouiller le teint*, Causer une légère altération dans le coloris du visage. | Mettre de la confusion, du désordre, dans les affaires ou dans les idées. | Mettre la désunion, la mésintelligence, entre plusieurs personnes. | *Le temps se brouille*, Le ciel se couvre de nuages. | *Se brouiller en parlant*, S'embarrasser, se troubler en parlant. | Absol., Faire les choses avec confusion. Fam. (Brou-llé [ll m.].)

BROUILLERIE. s. f. Désunion, mésintelligence, dissension. (Brou-lle-rie [ll m.].)

BROUILLON, ONNE. adj. et subst. Qui met, qui se plaît à mettre le trouble et la confusion dans les affaires. | Homme qui manque de netteté dans les idées, et qui s'embrouille dans ses discours. (Brou-llon, o-ne [ll m.].)

BROUILLON. s. m. Ce qu'on écrit d'

bord, pour le mettre ensuite au net; Le papier même sur lequel on a écrit le brouillon. | Dans la Tenue des livres. *V. Brouillard.*

BROUIR. v. a. Sécher et brûler les productions végétales. | Se dit Du soleil. (Brou-ir.)

BROUISSURE. s. f. Dommage que la gelée cause aux fleurs, etc. (Brou-i-su-re.)

BROUSSAILLES. s. f. pl. (*Bruscus.*) Épines, ronces, etc. (Brou-sa-lle [ll m.].)

BROUSSIN. s. m. Excroissance ligneuse qui vient sur le tronc ou sur les branches de certains arbres. (Brou-sin.)

BROUT. s. m. Pousse des jeunes taillis au printemps. (Brou.)

BROUTANT, ANTE. adj. Qui broute.

BROUTER. v. a. et n. (*Brutteïn*, gr.) Paître; manger l'herbe ou les feuilles des arbres.

BROUTILLES. s. f. pl. Menues branches d'arbres dont on fait des fagots. | Fig. et fam., Plusieurs petites choses inutiles et de peu de valeur. (Brou-ti-lle [ll m.].)

BROYER. v. a. (Se conj. c. *Employer.*) Triturer de manière à réduire en poudre ou en pâte. | Fig. et fam., *Broyer du noir*, Se livrer à des pensées sombres, mélancoliques. (Broua-ié.)

BROYEUR. s. m. Celui qui broie. *V.* Broie. (Broua-ieur.)

BROYON. s. m. Espèce de molette de bois qui sert à prendre l'encre et à l'étaler, quand on fait usage de balles, au lieu d'employer le rouleau. (Broua-ion.)

BRU. s. f. La femme du fils par rapport au père et à la mère de ce fils. n. autr. Belle-fille.

BRUANT. s. m. *V.* Bréant.

BRUCELLES. s. f. pl. Petites pinces dont les branches font ressort. (Bru-sè-le.)

BRUGNON. s. m. Espèce de pêche ou de pavie qui a la peau lisse et fine. (Bru-*gn*on [*gn* m.].)

BRUINE. s. f. (*Pruina.*) Petite pluie très-fine, et qui tombe lentement.

BRUINER. v. impers. Se dit De la bruine qui tombe. | *Les blés ont été bruinés*, Gâtés par la bruine.

BRUIRE. v. n. (*Burrire.*) (Temps usités : *Bruire. Il bruit. Il bruyait, ils bruyaient.*) Rendre un son confus.

BRUISSEMENT. s. m. Bruit confus. (Brui-se-man.)

BRUIT. s. m. Son ou assemblage de sons, abstraction faite de toute articulation distincte, et de toute harmonie. | *Loin du bruit*, Loin du tumulte et du commerce du monde. | *Sans bruit*, Sans qu'on soit entendu. | Fam., *Faire beau bruit*, Gronder, s'emporter. | *Chasser à grand bruit*, Chasser à cor et à cri avec une meute et des piqueurs. | Tumulte, trouble, mouvement séditieux. | Querelle, démêlé. Fam. | Nouvelle qui circule dans le public. | Éclat que font certaines choses dans le monde. | *À grand bruit* avec ostentation. | *À petit bruit*, Secrètement, sans éclat. | Réputation. (Vi.) | (Brui.)

BRÛLANT, ANTE. adj. Qui brûle, qui a une extrême chaleur. | Très-vif, très-ardent, très-animé.

BRÛLEMENT. s. m. Action de brûler; ou État de ce qui brûle. (Brû-le-man.)

BRÛLER. v. a. (*Perustulare.*) Consumer ou endommager par le feu. | Il se dit De l'impulsion douloureuse et de l'altération que produit à la peau le contact du feu ou d'un corps chaud. | Faire du feu de qq. ch. | Prov. et fig., *Brûler ses vaisseaux*, S'engager dans une affaire de manière à s'ôter tout moyen d'y renoncer. | *Brûler de la cire*, etc., Se servir de bougie, etc., pour éclairer. | *Brûler du vin*, Mettre du vin sur le feu pour en faire de l'eau-de-vie. | Fig. et pop., *Brûler la politesse à qqn.*, s'en aller sans le prévenir. | Fig., *Brûler une carte*, La mettre de côté. | Agir comme le feu, en consumant et corrodant les matières animales ou végétales. | Échauffer excessivement, dessécher par une chaleur excessive. | Fig., *Ce cheval brûle le pavé*. Il court très-vite. | *Son style brûle le papier*, Son style est plein de chaleur. | *Brûler les planches*, Jouer avec beaucoup de chaleur. | Se dit De l'effet d'un froid excessif. | Être consumé par le feu. | Mettre le feu à; cuire. | Être allumé. | Fig., Désirer, être impatient. | Prov. et fig., *Le tapis brûle*, Un des joueurs a oublié de mettre au jeu. | Se dit Des mets auxquels l'action du feu donne une couleur rousse ou noire, et un goût désagréable. | Être possédé d'une violente passion. | À certains jeux d'enfants, S'approcher de l'objet qu'on cherche. | Pron., Être brûlé; Être atteint par le feu, par un corps très-chaud. | *Vin brûlé*, Vin qu'on a mis sur le feu avec des épiceries. | *Crème brûlée*, Mets délicat, qui se fait avec du lait, des œufs et du sucre passé au feu. | Fig. et fam., *Cerveau brûlé*, Homme extravagant, qui porte tout à l'excès. | Brulé. subst. Ce qui a été brûlé.

BRÛLERIE. s. f. Lieu où l'on brûle du vin pour en faire de l'eau-de-vie; fabrique d'eau-de-vie.

BRÛLE-TOUT. s. m. Petit cylindre d'ivoire ou de métal sur lequel on met un bout de bougie ou de chandelle qu'on veut brûler entièrement. (Brû-le-tou.)

BRÛLEUR. s. m. *Un brûleur de maisons*, Un incendiaire.

BRÛLOT. s. m. Bâtiment rempli de matières combustibles, et destiné à incendier d'autres vaisseaux. | Fig. et fam., Homme de parti, ardent, inquiet. | Morceau d'aliment très-poivré ou très-salé. (Brû-lô.)

BRÛLURE. s. f. Impression que le feu, ou toute substance échauffée à un haut degré, fait sur la peau, etc. | Altération produite sur les végétaux, soit par l'action du soleil, soit par l'effet de la gelée ou du vent.

BRUMAIRE. s. m. (*Bruma.*) Le second mois du calendrier républicain. (Bru-mè-re.)

BRUMAL, ALE. adj. (*Brumalis.*) Qui vient l'hiver, qui appartient à l'hiver. Il est peu usité.

BRUME. s. f. (*Bruma.*) Brouillard.

BRUMEUX, EUSE. adj. Couvert de brume. (Bru-meû; ze.)

BRUN, UNE. adj. (*Braun*, all.) Qui est d'une couleur sombre, entre le roux et le noir. | Subst., Personne qui a les cheveux bruns. | S. m. La couleur brune. | S. f. Le commencement de la nuit.

BRUNELLE. s. f. (*Brunella.*) Plante labiée qui passe pour astringente. (Bru-në-le.)

BRUNET, ETTE. s. Diminutif de *Brun*. (Bru-në; ë-te.)

BRUNETTE. s. f. Petite chanson tendre. (Vi.)

BRUNI. s. m. Poli. Par opposition à *Mat*.

BRUNIR. v. a. Rendre de couleur brune. | Polir. | V. n. ou pron. Devenir de couleur brune.

BRUNISSAGE. s. m. Action de brunir, de polir; Le résultat même de ce travail. (Bru-ni-sa-je.)

BRUNISSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui brunit les ouvrages d'or et d'argent. (Bru-ni-seur; ze.)

BRUNISSOIR. s. m. Outil qui sert à brunir. (Bru-ni-souar.)

BRUNISSURE. s. f. Le poli d'un ouvrage qui a été bruni. | L'art du brunisseur. | Façon donnée aux étoffes que l'on teint, pour diminuer et brunir leurs teintes. (Bru-ni-su-re.)

BRUSQUE. adj. des 2 g. (*Brusco*, it.) Prompt et rude. | Subit et inopiné. (Brusc-e.)

BRUSQUEMBILLE. s. f. Jeu de cartes qui peut se jouer à deux, trois, quatre ou cinq personnes. | À ce jeu, Les dix et les as. (Brus-can-bi-lle [ll m.].)

BRUSQUEMENT. adv. D'une manière brusque. (Brusc-e-man.)

BRUSQUER. v. a. Offenser qqn. par des paroles rudes, inciviles. | *Brusquer une affaire*, La faire vite, sans préparation ou sans ménagement. (Brusc-é.)

BRUSQUERIE. s. f. Caractère d'une personne brusque; Qualité de ce qui est brusque. | Action ou discours brusque. (Brusc-e-rie.)

BRUT, UTE. (*Brutus.*) Qui est dans l'état grossier où la nature l'a produit. | Qui n'a pas encore été taillé, poli. | Qui n'est qu'ébauché. | Qui n'a reçu aucune éducation, ou qui n'a aucun usage du monde. | *Bête brute*, Animal privé de raison. | *Corps bruts*, Minéraux. | *Produit brut*, La quantité totale de productions que rend un sol cultivé, ou La valeur totale de ces productions avant qu'on en ait défalqué les frais de culture et autres. | Brut. adv. Se dit par opposition à *Net*. (Brut.)

BRUTAL, ALE. adj. Tenant de la brute. | Adj. et subst. Grossier, violent.

BRUTALEMENT. adv. Avec brutalité. (Bru-ta-le-man.)

BRUTALISER. v. a. Traiter durement et grossièrement. Fam. (Bru-ta-li-zé.)

BRUTALITÉ. s. f. Vice de l'homme brutal, grossièreté accompagnée de violence. | Passion brutale. | Action brutale, ou Parole dure et brutale.

BRUTE. s. f. (*Brutus.*) Animal privé de raison. | Fig. et fam., Personne qui n'a n esprit ni raison.

BRUYAMMENT. adv. Avec grand brui (Brui-ia-man.)

BRUYANT, ANTE. adj. Qui fait d bruit, ou qui est accompagné de bruit. Où il se fait, où l'on entend beaucoup d bruit. (Brui-ian.)

BRUYÈRE. s. f. Plante ligneuse dont feuillage est toujours vert, et qui croît da des terres incultes et stériles. | Lieu où cro la bruyère. (Brui-iè-re.)

BRYON. s. m. *V.* Brion.

BRYONE. s. f. *V.* Couleuvrée.

BUANDERIE. s. f. (*Bauchen*, all.) Li où sont établis un fourneau et des cuvi pour faire la lessive.

BUANDIER, IÈRE. s. Celui, celle q fait le premier blanchiment des toiles neuv | S. f. La femme qui est chargée de fai les lessives. (Bu-an-dié.)

BUBALE. s. m. (*Bubalus.*) Antilope d'A frique dont les cornes sont à double cou bure, et ont la pointe en arrière. n. au *Buffle*.

BUBE. s. f. (*Bubo.*) Pustule qui vient s la peau.

BUBON. s. m. (*Bubo.*) Tumeur infla matoire qui a son siége dans les glan lymphatiques sous-cutanées.—Celle qui forme aux glandes de l'aine, de l'aisselle du cou.

BUBONOCÈLE. s. m. (*Bubonocele.*) H nie inguinale. (Bu-bo-no-sè-le.)

BUCCAL, ALE. adj. (*Bucca.*) Qui rapport à la bouche.

BUCCIN. s. m. (*Buccina.*) Genre de m lusques à coquille univalve en forme cornet et tournée en spirale. (Buc-sin.)

BUCCINATEUR. adj. et s. m. (*Bucci tor.*) Se dit D'un muscle qui occupe l ralement l'espace compris entre les d mâchoires. (Buc-si-na-teur.)

BUCENTAURE. s. m. (*Bucentaur* Vaisseau que montait le doge de Ve quand il faisait la cérémonie d'épouse mer. (Bu-san-tô-re.)

BUCÉPHALE. s. m. (*Bucephalus.*) val d'Alexandre. | Fig., Cheval de parad de bataille. | Rosse. (Bu-sé-fa-le.)

BÛCHE. s. f. (*Busca*, b. l.) Morceau gros bois de chauffage. | Fig. et fam., sonne stupide, lourde, indolente.

BÛCHER. s. m. Lieu où l'on serre le bois à brûler. | Amas de bois sur lequel on mettait anciennement les corps morts pour les brûler. | L'amas de bois sur lequel on plaçait ceux qui avaient été condamnés au supplice du feu. (Bû-ché.)

BUCHER. v. a. Dégrossir une pièce de bois. | Détruire une pièce qu'on veut remplacer par une meilleure.

BÛCHERON. s. m. Celui qui travaille à abattre du bois dans une forêt.

BÛCHETTE. s. f. Petit morceau de bois sec et menu. | Petit brin de bois ou de paille. (Bû-chè-te.)

BUCOLIQUE. adj. des 2 g. (*Bucolica.*) Se dit Des poésies pastorales. | Subst. fém. *Les Bucoliques de Virgile*, Les Églogues de Virgile. | Fig. et fam., Ramas de choses de peu de conséquence. (Bu-co-lic-e.)

BUDGET. s. m. T. empr. de l'anglais. L'état annuel des dépenses qu'on présume avoir à faire et des fonds affectés à ces dépenses. | Absol., Le budget de l'État. | Les dépenses et les revenus. (Bud-jë.)

BUÉE. s. f. (*Bauchen*, all.) Lessive. (Vi.)

BUFFET. s. m. Armoire pour enfermer la vaisselle et le linge de table. | La table où l'on met une partie de la vaisselle qui doit servir au repas, etc. | Table où sont des mets, des vins, etc. | *Vins du buffet*, Vins choisis. | Assortiment de vaisselle. | Toute la menuiserie où sont renfermées les orgues; La menuiserie de chaque jeu en particulier. | *Buffet d'orgues*, Petit orgue tout entier. (Bu-fe.)

BUFFLE. s. m. (*Bubalus.*) Espèce de bœuf plus gros et d'un naturel moins traitable que le bœuf ordinaire. | Fig et fam., Homme qui n'a point d'esprit. | La peau du buffle et de qqs. autres animaux, préparée comme le chamois. | Justaucorps de buffle. (Bu-fle.)

BUFFLETERIE. s. f. Dénomination générique des diverses bandes de buffle qui font partie de l'équipement d'un soldat. (Bu-fle-te-rie.)

BUFFLETIN. s. m. Jeune buffle. (Bu-fle-tin.)

BUGLE. s. f. Plante labiée, à rejets rampants.

BUGLOSE. s. f. (*Buglotis.*) Plante potagère qui a du rapport avec la bourache. (Bu-glo-se.)

BUGRANE. s. f. Genre de plantes légumineuses. *V.* ARRÊTE-BOEUF.

BUIRE. s. f. Vase à mettre des liqueurs. (Vi.)

BUIS. s. m. (*Buxus.*) Arbrisseau toujours vert, dont le bois est jaunâtre et dur. | Bois de cet arbrisseau employé à divers ouvrages. (Bui.)

BUISSON. s. m. (*Buxus.*) Touffe d'arbrisseaux ou d'arbustes sauvages, épineux. | *Arbre en buisson*, ou *Buisson*, Arbre fruitier nain, auquel on a donné la forme d'un buisson. | *Buisson ardent*, Néflier dont les fruits, rassemblés en gros bouquets, sont d'un beau rouge écarlate. | Bois de peu d'étendue. (Bui-son.)

BUISSONNEUX, EUSE. adj. Couvert de buissons. (Bui-so-neû; ze.)

BUISSONNIER, IÈRE. adj. Qui se retire dans les buissons. | Prov. et fig., *Faire l'école buissonnière*, Manquer à aller en classe. (Bui-so-nié.)

BULBE. s. f. (*Bulbus.*) Oignon de plante. | S. m. Partie renflée.

BULBEUX, EUSE. adj. (*Bulbosus.*) Qui est formé d'une bulbe. | Qui est pourvu d'une bulbe, ou qui forme bulbe. (Bul-beû; ze.)

BULLAIRE. s. m. Recueil de plusieurs bulles des papes. (Bu-lè-re.)

BULLE. s. f. (*Bulla.*) Globule rempli d'air. | *Bulle d'air*, Petite quantité d'air qui reste enfermée dans une matière jetée en fonte ou coulée. | *Bulle de savon*, Petit globe transparent et rempli d'air. | Petite boule d'or, etc., que portaient au cou les jeunes patriciens de Rome. (Bu-le.)

BULLE. s. f. (*Bullæ*, b. l.) Lettre du pape expédiée en parchemin et scellée en plomb. | Une constitution générale. | Au plur., Provisions en cour de Rome de certains bénéfices.

BULLÉ, ÉE. adj. Qui est en forme authentique. (Bu-lé.)

BULLETIN. s. m. (*Bullettino*, it.) Petit papier sur lequel on donne par écrit son vote. | Petit écrit par lequel on rend compte chaque jour de l'état actuel d'une chose qui intéresse le public. | Récit officiel. | *Bulletin des lois*, Recueil officiel des lois et des ordonnances royales. | Écrit servant à constater certaines choses. (Bu-le-tin.)

BUPRESTE. s m. Genre d'insectes coléoptères qui sont remarquables par la richesse des couleurs. (Bu-prës-te.)

BURALISTE. s. des 2 g. Personne préposée à un bureau de payement, etc.

BURAT. s. m. Étoffe commune de laine. (Bu-ra.)

BURATINE. s. f. Popeline dont la chaine est de soie, et la trame de grosse laine.

BURE. s. f. (*Burra.*) Étoffe grossière de laine. | Puits de mines.

BUREAU. s. m. (*Burellum.*) Bure. (Vi.) (Bu-rô.)

BUREAU. (*Burrellum.*) Table destinée au travail des affaires. | Table à tiroirs et à tablettes, où l'on enferme des papiers, et sur laquelle on écrit. | Tout endroit où travaillent habituellement des employés. | Endroit où se distribuent les billets d'entrée pour tout lieu dans lequel on n'est admis qu'en payant. | Les employés mêmes qui travaillent dans un bureau. | Fig. et fam., *L'air du bureau*, Ce que l'on connaît des dispositions

où sont les personnes chargées de prononcer sur une affaire. | Établissement destiné à qq. service public. | *Bureau de placement*, Établissement où l'on se charge de procurer diverses places d'employés et des employés. | Fig. et fam., *Bureau d'esprit*, Société où l'on s'occupe de littérature et d'ouvrages d'esprit. | Personnes tirées d'une assemblée, pour s'occuper spécialement d'une ou de plusieurs affaires. | La réunion du président, des vice-présidents et des secrétaires de certaines assemblées. (Bu-rô.)

BUREAUCRATIE. s. f. L'influence abusive des commis dans l'administration. Fam. (Bu-rô-cra-sie.)

BURETTE. s. f. Petit vase à goulot. (Bu-rë-te.)

BURGANDINE. adj. et s. f. Se dit De la plus belle espèce de nacre, qui est l'écaille du coquillage appelé Burgau.

BURGAU. s. m. Mollusque des Antilles dont la coquille en limaçon fournit la nacre burgandine. (Bur-gô.)

BURGRAVE. s. m. Seigneur d'une ville: ancien titre de dignité en Allemagne.

BURGRAVIAT. s. m. Dignité de burgrave. (Bur-gra-vi-a.)

BURIN. s. m. Instrument d'acier dont on se sert pour graver sur les métaux. | La manière de graver.

BURINER. v. a. Travailler avec le burin, graver. | Écrire avec une grande perfection. | Se dit, fig., D'un écrivain énergique et profond.

BURLESQUE. adj. des 2 g. (*Burlesco*, it.) Qui est d'une bouffonnerie outrée et hors de nature. | Qui est plaisant par sa bizarrerie. | Subst., Le genre, le style burlesque. (Bur-lësc-e.)

BURLESQUEMENT. adv. D'une manière burlesque. (Bur-lësc-e-man.)

BURSAL, ALE. adj. (*Bursa*, b. l.) Qui a pour objet un impôt extraordinaire.

BUSARD. s. m. (*Buseardus.*) Oiseau de proie qui fait la chasse aux poulets. (Bu-zar.)

BUSC. s. m. (*Boscum.*) Lame d'ivoire, etc., qui sert à maintenir le devant d'un corps de jupe, d'un corset.

BUSE. s. f. (*Busea.*) Oiseau de proie fort stupide. | Fig. et fam., Personne ignorante et incapable d'être instruite. (Bu-ze.)

BUSQUER. v. a. Mettre un busc. | Busqué. part. Arqué. (Busc-é.)

BUSQUIÈRE. s. f. L'endroit d'un corps de jupe où l'on met le busc. (Vi.) (Busc-iè-re [e m.].)

BUSSARD. s. m. (*Buza*, b. l.) Mesure de capacité, qui contenait près d'un muid de Paris. (Bu-sar.)

BUSTE. s. m. (*Busto*, it.) Ouvrage de sculpture, représentant la tête et la partie supérieure du corps d'une personne. | La tête et la partie supérieure du corps d'une personne.

BUT. s. m. (*Butta*, b. l.) Point où l'on vise. | Fig. et fam., *De but en blanc*, Inconsidérément, brusquement. | Terme où l'on s'efforce de parvenir. | La fin que l'on se propose. | But à but. loc. adv. Sans aucun avantage de part ni d'autre. (Bu.)

BUTANT. adj. m. Qui soutient la poussée d'une voûte, etc.

BUTE. s. f. Instrument qui sert à couper la corne des chevaux.

BUTER. v. n. Frapper au but. (Vi.) | V. pron., fig. et fam., Se tenir à qq. ch. avec obstination. | Être contraire à qqn. | Tendre à qq. fin. (Vi.) | *Buter un mur*, Soutenir un mur par le moyen d'un pilier butant.

BUTIÈRE. adj. f. Avec quoi on tire au blanc.

BUTIN. s. m. sans plur. (*Beute*, all.) Ce qu'on prend sur les ennemis. | Profit, richesse. | Fig., Ce dont on s'empare comme d'une conquête.

BUTINER. v. n. (*Beuten*, all.) Faire du butin. | Fig., v. a. *Les abeilles vont butiner sur les fleurs.*

BUTOR. s. m. (*Bos taurus.*) Gros oiseau de proie qui vit dans les marécages. | Fig. et fam., Homme grossier et stupide. | Fém., pop., Butorde.

BUTTE. s. f. (*Butta*, b. l.) Petit tertre. | Petite élévation de terre ou de maçonnerie où l'on place un but pour tirer au blanc. | Colline. (Bu-te.)

BUTTÉE. s. f. Massif de pierre aux deux extrémités d'un pont. (Bu-tée.)

BUTTER. v. a. Garnir le pied d'un végétal avec des mottes de terre. | Broncher. (Bu-té.)

BUTYREUX, EUSE. adj. (*Butyrum.*) Qui est de la nature du beurre. (Bu-ti-reû; ze.)

BUVABLE. adj. des 2 g. Potable. Fam.

BUVANT, ANTE. adj. Qui boit. Fam.

BUVETIER. s. m. Celui qui tenait la buvette. (Bu-ve-tié.)

BUVETTE. s. f. Sorte de cabaret qui était situé près du palais. (Bu-vë-te.)

BUVEUR. s. m. Celui qui boit. Fam. | Homme qui aime le vin, et qui boit beaucoup. | *Buveur d'eau*, Personne qui ne boit que de l'eau, ou du vin fort trempé. | Fém. *Buveuse.*

BUVOTTER. v. n. Boire à petits coups et fréquemment. Fam. (Bu-vo-té.)

BYSSUS. s. m. (*Byssus.*) Matière dont les anciens se servaient pour fabriquer les plus riches étoffes. | Espèce de lichen qui se développe en filaments très-déliés et entrelacés. (Bi-sus.)

C

C. s. m. On le nomme *Cé* ou *Ce*. (Sé ou Se.) | Il se prononce comme le *K* devant *a*, *o* et *u*

Cabaret, *colonne*, *cure*; devant *e* et *i*, il se prononce comme l'*S*, *Ciment*, *céder*; et on le prononce de la même manière devant *a*, *o*, et *u*, quand il a une cédille au-dessous, comme dans les mots *Façade*, *façon*, *reçu*.

Lorsque *C* doit se faire entendre devant une consonne, ou à la fin d'un mot, on le prononce comme *K*: *Accès* (akcès), *Cneïus Naevius*, *crédit* (krédit), *trictrac* (triktrak), *du blanc au noir* (du blank au noir), etc.

ÇÀ. adv. Ici. *Viens çà*. Fam. | *Çà et là*, De côté et d'autre. | *De çà*. *V*. DEÇÀ. | *En çà*, jusqu'à présent. (Vi.) | ÇÀ, interj. (Sa) pour exciter. fam. | ÇA, fam., Cela.

CABALE. s. f. (*Cabala*.) Tradition parmi les Juifs, touchant l'interprétation mystique et allégorique de l'Ancien Testament. | L'art chimérique d'avoir commerce avec les êtres élémentaires, tels que les gnomes, etc. | Fig., Complot formé par plusieurs personnes qui ont un même dessein. | La troupe même de ceux qui ont formé une cabale.

CABALER. v. n. Faire une cabale, être d'une cabale.

CABALEUR. s. m. Celui qui cabale.

CABALISTE. s. m. (*Cabalista*.) Celui qui est savant dans la cabale des Juifs.

CABALISTIQUE. adj. des 2 g. (*Cabalisticus*.) Qui appartient à la cabale des Juifs. | Science qui a pour objet de communiquer avec les êtres élémentaires. (Ca-ba-lis-tic-e.)

CABANE. s. f. (*Kapané*, gr.) Petite maison grossièrement construite et couverte de chaume. | Réduit formé de planches.

CABANON. s. m. Petite cabane. Cachot très-obscur. (Ca-ba-non.)

CABARET. s. m. (*Kapéleios*, gr.) Maison où l'on vend du vin en détail. | Petite table ou plateau sur lequel on met des tasses pour prendre du thé, etc. | L'assortiment de tasses qu'on met sur le plateau. | Plante nom. autrement *Asaret*. (Ca-ba-rë.)

CABARETIER, IÈRE. s. Celui, celle qui tient cabaret. (Ca-ba-re-tié.)

CABAS. s. m. Panier de jonc qui sert à mettre des figues. | Fam., Vieille voiture à l'ancienne mode. (Ca-ba.)

CABASSET. s. m. Petit casque. (Vi.) (Ca-ba-sé.)

CABESTAN. s. m. Cylindre de bois, posé verticalement, qu'on fait tourner au moyen de leviers, et sur lequel se roule à mesure un câble qui sert à tirer de gros fardeaux. (Ca-bès-tan.)

CABILLAUD. s. m. Morue qu'on pêche sur les côtes de l'Océan. (Ca-bi-llô [ll m.].)

CABINE. s. f. Petite cabane, à bord de certains bâtiments de commerce.

CABINET. s. m. (*Cavum*.) Lieu de retraite pour travailler ou converser en particulier. | *Cabinet d'affaires*, Établissement formé par un homme qui se charge de diriger des affaires contentieuses. | *Cabinet de lecture*, Lieu où l'on donne à lire, moyennant une rétribution, des journaux et des livres. | Fig., Clientèle, l'ensemble des affaires dont on est chargé. | Conseil où se traitent les affaires générales de l'État. | Petite pièce d'un appartement plus retirée que les autres. | Lieu où l'on expose des objets d'étude ou de curiosité. | Tout ce qui est contenu dans un cabinet d'objets précieux, etc. | Buffet à plusieurs layettes, qui servait autrefois à décorer les appartements. | *Cabinet d'orgue*, Armoire dans laquelle il y a un orgue. | Petit lieu couvert dans un jardin. (Ca-bi-në.)

CÂBLE. s. m. Gros cordage dont on se sert pour tirer ou élever des fardeaux, pour attacher les ancres des bâtiments, etc.

CÂBLÉ. s. m. Gros cordon qui sert à attacher les tableaux et à relever les tentures.

CÂBLEAU ou CÂBLOT. s. m. Petit câble qui sert d'amarre aux embarcations. (Câ-blô.)

CÂBLER. v. a. Assembler plusieurs cordes, et les tordre ensemble pour n'en faire qu'une seule.

CABLIAU. s. m. *V*. CABILLAUD.

CÂBLOT. s. m. *V*. CÂBLEAU.

CABOCHE. s. f. Tête. Fam.

CABOCHON. s. m. et adj. Pierre précieuse qu'on n'a fait que polir sans la tailler.

CABOTAGE. s. m. Navigation le long des côtes. (Ca-bo-ta-je.)

CABOTER. v. n. Naviguer le long des côtes, de cap en cap, de port en port.

CABOTEUR. s. m. Marin qui fait le cabotage.

CABOTIER. s. m. Bâtiment dont on se sert pour faire le cabotage. (Ca-bo-tié.)

CABOTIN. s. m. Comédien ambulant, Tout comédien sans talent.

CABRER (SE). v. pron. (*Capra*.) Se dit Du cheval; Se dresser sur les pieds de derrière. | Fig., S'emporter.

CABRI. s. m. (*Capra*.) Un chevreau.

CABRIOLE. s. f. (*Capra*.) Le saut d'une personne qui s'élève agilement. | Se dit Du saut que le cheval exécute lorsque, étant en l'air, le devant et le derrière à la même hauteur, il détache la ruade.

CABRIOLER. v. n. Faire la cabriole ou des cabrioles.

CABRIOLET. s. m. Voiture légère, montée sur deux roues. | Petit fauteuil. (Ca-bri-o-lë.)

CABRIOLEUR. s. m. Faiseur de cabrioles.

CABUS. adj. m. (*Caput*.) Pommé. Se dit Du chou. (Ca-bu.)

CACA. s. m. (*Cacare*.) Excrément, ordure des enfants.

CACADE. s. f. Décharge de ventre. (Bas.) | Fig., Imprudence, lâcheté.

CACAO. s. m. (*Cacao* esp.) Sorte d'a-

mande enfermée dans une capsule, et qui fait le principal ingrédient du *Chocolat*.

CACAOYER ou CACAOTIER. s. m. Arbre d'Amérique, qui produit le cacao (Ca-ca-o-ié; —tié.)

CACAOYÈRE. s. f. Lieu planté de cacaoyers. (Ca-ca-o-iè-re.)

CACATOIS. s. m. (Qqns. disent *Catacois.*) Nom des plus petits mâts qu'on grée au-dessus des mâts de perroquet. (Ca-ca-toua.)

CACHALOT. s. m. Grand mammifère marin de la famille des Cétacés. (Ca-cha-lô.)

CACHE. s. f. Lieu secret propre à cacher. Fam.

CACHE-CACHE. s. m. Jeu d'enfants, n. aussi *Cligne-musette.*

CACHECTIQUE. adj. des 2 g. (*Cachecticus.*) Qui est attaqué de cachexie, ou Qui appartient à la cachexie. (Ca-chèc-tic-e.)

CACHEMIRE. s. m. Tissu très-fin fait avec le poil des chèvres ou des moutons du petit Thibet.

CACHER. v. a. Mettre une personne ou une chose en un lieu où l'on ne puisse pas la voir, la découvrir. | Couvrir une chose. | Fig. et fam., *Cacher son jeu*, Dissimuler son habileté. | Taire, celer, dissimuler. | *Se cacher à qqn.*, Ne pas se laisser voir à lui. | *Se cacher de qqn.*, Lui cacher ce qu'on fait. | *Se cacher de qq. ch.*, N'en pas convenir.

CACHET. s. m. Petit sceau qu'on applique sur de la cire, etc. | La matière qui porte l'empreinte formée avec un cachet; Cette empreinte même. | *Lettre de cachet*, Lettre du roi, qui contenait un ordre de sa part. | Petite carte sur laquelle on met son cachet ou son nom. | Fam., *Courir le cachet*, Donner des leçons en ville. | Fig., Caractère particulier qui distingue les ouvrages d'un auteur, d'un artiste, etc. (Ca-chë.)

CACHETER. v. a. (*Je cachette. Je cachetais. Je cachetterai. Cachetant.*) Fermer avec un cachet; appliquer un cachet sur qq. ch. (Ca-che-té; ca-chë-te; ca-che-tè; ca-chë-te-ré.)

CACHETTE. s. f. Petite cache. Fam. | En cachette. loc. adv. En secret. (Ca-chë-te.)

CACHEXIE. s. f. (*Cachexia.*) Mauvaise disposition du corps. | Dépérissement qui survient dans certaines affections chroniques, et qui en marque la période la plus avancée. (Ca-chëc-sie.)

CACHOT. s. m. Prison basse et obscure. (Ca-chô.)

CACHOTTERIE. s. f. Manière mystérieuse d'agir ou de parler, pour cacher des choses peu importantes. Fam. (Ca-cho-te-rie.)

CACHOU. s. m. (*Catchou*, ind.) Substance brune, concrète et astringente, qu'on tire d'un arbre des Indes, et dont on fait des pastilles.

CACIQUE. s. m. Prince du Mexique et autres régions de l'Amérique. (Ca-sic-e.)

CACIS. s. m. *V.* Cassis.

CACOCHYME. adj. des 2 g. et subst. (*Cacoschymus.*) Sensible aux moindres causes de maladie. | Fig., Exprime La bizarrerie de l'esprit, ou l'inégalité de l'humeur. (Ca-co-chime.)

CACOCHYMIE. s. f. Mauvais état du corps, mauvaise complexion. (Ca-co-chi-mie.)

CACOGRAPHIE. s. f. (*Kakos, graphé*, gr.) Orthographe vicieuse. (Ca-co-gra-fie.)

CACOLOGIE. s. f. (*Kakologia*, gr.) Locution vicieuse. (Ca-co-lo-jie.)

CACOPHONIE. s. f. (*Kakophonia*, gr.) Rencontre de syllabes, de paroles qui forment un son désagréable à l'oreille. | Discordance musicale. (Ca-co-fo-nie.)

CACTIER. s. m. Genre de plantes grasses dont la tige est charnue, garnie d'aiguillons en faisceaux, et dépourvue de feuilles. (Cac-tié.)

CADASTRAL, ALE. adj. Qui est relatif au cadastre.

CADASTRE. s. m. Registre public dans lequel la quantité et la valeur des biens-fonds sont marquées en détail. | L'opération qui consiste à déterminer l'étendue et la valeur des biens-fonds.

CADAVÉREUX, EUSE. adj. (*Cadaverosus.*) Qui tient du cadavre. (Ca-da-vé-reû; ze.)

CADAVÉRIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport au cadavre. (Ca-da-vé-ric-e.)

CADAVRE. s. m. (*Cadaver.*) Corps mort. On le dit surtout Du corps humain.

CADEAU. s. m. Repas, fête que l'on donne à des femmes. (Vi.) | Chose que l'on donne à qqn. dans l'intention de lui être agréable. (Ca-dô.)

CADENAS. s. m. Serrure mobile qui sert à fermer une malle, etc., au moyen d'un anneau passé dans deux pitons. | Coffret d'or ou de vermeil contenant le couteau, la cuiller, etc., qu'on sert à la table du roi et des princes. (Ca-de-na.)

CADENASSER. v. a. Fermer avec un cadenas. (Ca-de-na-sé.)

CADENCE. s. f. (*Cadens.*) La mesure qui règle le mouvement de celui qui danse. | Le mouvement réglé. | Mouvements qu'opère la basse lorsqu'elle vient se reposer à la fin d'une phrase sur l'un des degrés de l'échelle. | Impropr., Trille. | Agrément qui résulte d'un vers ou d'une période dont l'harmonie flatte l'oreille. (Ca-dan-se.)

CADENCER. v. a. Conformer ses mouvements à la cadence. | Donner du nombre à ses phrases, à ses vers, les rendre agréables à l'oreille par des repos habilement ménagés. (Ca-dan-sé.)

CADÈNE. s. f. (*Catena.*) Chaîne de fer à laquelle on attache les forçats. (Vi.)

CADENETTE. s. f. Longue tresse qui

tombe plus bas que le reste des cheveux. (Ca-de-ne-te.)

CADET, ETTE. adj. Puiné, puinée. Second frère. Chacun des puinés par rapport à tous les frères nés avant lui. | CADET, subst., Même sens. | Le dernier des fils. | Qui est moins âgé qu'un autre; moins ancien dans un corps. | Jeune gentilhomme qui servait d'abord comme simple soldat, et bientôt après comme bas officier. (Ca-dë; ë-te.)

CADETTE. s. f. Pierre de taille propre pour paver. (Ca-dë-te.)

CADETTE. s. f. La moins longue des deux grandes queues qui servent au jeu de billard.

CADI. s. m. (*Kâdî*, ar.) Juge chez les Turcs. | *Cadilesker*, Un juge d'armée.

CADIS. s. m. Serge de laine, de bas prix. (Cadi.)

CADMIE. s. f. Oxyde de zinc, qui s'attache aux parois intérieures des fourneaux où l'on fond des minerais contenant une certaine quantité de ce métal.

CADOGAN. s. m. *V.* CATOGAN.

CADOLE. s. f. Le loquet d'une porte, espèce de pêne.

CADRAN. s. m. (*Quadrans.*) Superficie sur laquelle sont tracés les chiffres des heures, et où la marche du temps est indiquée, soit par un style, soit par une aiguille que meuvent des ressorts intérieurs. | Absol., Cadran solaire.

CADRAT. s. m. Petit morceau de fonte, plus bas que les lettres et de la largeur de trois ou quatre chiffres, qui maintient les caractères et ne marque point sur le papier. (Ca-dra.)

CADRATIN. s. m. Petit cadrat de la largeur de deux chiffres.

CADRATURE. s. f. (*Quadratura.*) Assemblage des pièces qui servent à faire marcher les aiguilles du cadran, et aussi à faire aller la répétition.

CADRE. s. m. Bordure de bois, de bronze, etc., dans laquelle on place un tableau, etc. | Fig., Le plan et l'agencement des parties d'un ouvrage. | Les officiers et sous-officiers attachés aux compagnies, en tant qu'ils sont destinés à diriger et unir ensemble les soldats qui les composent. | Sorte de lit qui sert, sur les bâtiments, aux officiers, aux passagers, et aux malades de l'équipage.

CADRER. v. n. (*Quadrare.*) Avoir de la convenance, du rapport.

CADUC, UQUE. adj. (*Caducus.*) Vieux, cassé, qui perd des forces tous les jours. | Se dit D'une maison qui est près de tomber en ruine. | *Le mal caduc*, L'épilepsie. | *Legs caduc*, Legs que le légataire ne peut recueillir. On dit de même, *Donation caduque.* | *Lot caduc*, Lot qui n'est point réclamé. | *Voix caduque*, Qui n'est point comptée dans un scrutin. | Qui tombe très-promptement. T. de bot. (Ca-duc; uc-e.)

CADUCÉE. s. m. (*Caduceum.*) Verge accolée de deux serpents. | Bâton couvert de velours et fleurdelisé que portaient le roi d'armes et les hérauts d'armes dans les grandes cérémonies. (Ca-du-sée.)

CADUCITÉ. s. f. État d'une personne caduque, de ce qui est caduc. (Ca-du-si-té.)

CAFARD, ARDE. s. et adj. (*Caphar*, hébr.) Hypocrite, bigot. | *Damas cafard*, Mêlé de soie et de fleuret. (Ca-far.)

CAFARDERIE. s. f. Hypocrisie, dévotion grossièrement affectée.

CAFARDISE. s. f. Acte de dévotion affectée. (Ca-far-di-ze.)

CAFÉ. s. m. (*Cah'oué*, ar.) Graine d'un arbre originaire de l'Arabie, que l'on rôtit, et que l'on réduit en poudre, pour en faire un breuvage, auquel on donne le même nom. | *Couleur café*, Couleur de café au lait. | *Café de chicorée*, Poudre faite avec des racines de chicorée rôties. | Lieu public où l'on va, pour son argent, prendre du café ou d'autres breuvages. | Moment où l'on prend le café après le dîner.

CAFÉIER. s. m. *V.* CAFIER.

CAFÉIÈRE. s. f. Lieu planté de cafiers.

CAFETAN. s. m. Robe de distinction en usage chez les Turcs.

CAFETIER. s. m. Marchand qui vend du café tout fait, et d'autres boissons, n. autr. *Limonadier.* (Ca-fe-tié.)

CAFETIÈRE. s. f. Pot d'argent, de terre, etc., qui sert à faire ou à contenir le café.

CAFIER ou CAFÉIER. s. m. Arbre de la famille des Rubiacées, dont le fruit, rouge et de la grosseur d'une cerise, contient des grains, qui sont le café. (Ca-fié; fé-ié.)

CAFTAN. s. m. *V.* CAFETAN.

CAGE. s. f. (*Cavea.*) Petite loge portative, faite de fils de fer ou de menus bâtons d'osier, et dans laquelle on enferme des oiseaux. | Fig. et fam., Prison. | Loge portative d'assez grande dimension, garnie de barreaux d'un ou de plusieurs côtés. | En archit., *La cage d'une maison*, Les quatre gros murs. | *La cage d'un clocher*, L'assemblage de charpente qui forme le corps d'un clocher. (Ca-je.)

CAGNARD, ARDE. adj. et subst. (*Canis.*) Fainéant, paresseux. | Lâche, poltron. Fam. (Ca-*nar* [n m.].)

CAGNARDER. v. n. Vivre dans la paresse, mener une vie obscure et fainéante. (Ca-*nar*-dé [n m.].)

CAGNARDISE. s. f. Fainéantise, paresse. Fam. (Ca-*nar*-di-ze [n m.].)

CAGNEUX, EUSE. adj. Qui a les genoux et les jambes ou les pieds tournés en dedans. (Ca-*neû*; ze [n m.].)

CAGOT, OTE. s. et adj. Celui, celle qui a une dévotion fausse ou mal entendue. (Ca-gô.)

CAGOTERIE. s. f. Action du cagot, manière d'agir du cagot.

CAGOTISME. s. m. Esprit, caractère, manière de penser du cagot.

CAGOUILLE. s. f. Volute qui sert d'ornement au haut de l'éperon d'un vaisseau. (Vi.) (Ca-gou-lle [ll m.].)

CAGUE. s. f. Petit bâtiment hollandais qui sert à naviguer sur les canaux. (Cag-e.)

CAHIER. s. m. Assemblage de plusieurs feuilles de papier ou de parchemin réunies. | *Cahiers de philosophie*, etc., Écrits qu'un professeur de philosophie, etc., dicte à ses élèves durant son cours. | Mémoire contenant les demandes, propositions ou remontrances adressées au souverain par les membres d'un corps de l'État. | *Cahier des charges*, État des clauses et conditions auxquelles sera faite une adjudication publique. | *Cahier de frais*, Mémoire ou état des frais. (Vi.) (Ca-ié.)

CAHIN-CAHA. adv. (*Quâ hinc, quâ hac.*) Tant bien que mal. | Inégalement. | Difficilement. | De mauvaise grâce. (Ca-in-Ca-a.)

CAHOT. s. m. Saut que fait une voiture en roulant sur un chemin pierreux ou mal uni. | Chemin qui fait faire des cahots. | Fig. et fam., Interruption, contrariété. (Ca-ô.)

CAHOTAGE. s. m. Mouvement fréquent causé par les cahots. (Ca-o-ta-je.)

CAHOTANT, ANTE. adj. Qui fait faire des cahots. (Ca-o-tan.)

CAHOTER. v. a. Causer des cahots. | Éprouver des cahots. | Fam. et fig., Ballotter, tourmenter. (Ca-o-té.)

CAHUTE. s. f. Petite loge, cabane. (Ca-u-te.)

CAÏEU. s. m. Petite bulbe, rejeton que produit une bulbe déjà formée et mise en terre. | La fleur qui naît d'un caïeu. (Ca-ieu.)

CAILLE. s. f. Petit oiseau de passage qui a le plumage grivelé, et dont la chair est délicate. (Ca-lle [ll m.].)

CAILLEBOTTE. s. f. Masse de lait caillé. (Ca-lle-bo-te [ll m.].)

CAILLE-LAIT. s. m. Genre de plantes; on attribue à ses diverses espèces la vertu de cailler le lait. Autr. *Gaillet*.

CAILLEMENT. s. m. État d'une liqueur qui se caille. (Ca-lle-man [ll m.].)

CAILLER. v. a. et pron. (*Coagulare.*) Figer, coaguler, épaissir. | CAILLÉ, ÉE. Subst. Lait caillé. (Ca-llé [ll m.].)

CAILLETAGE. s. m. Bavardage de caillettes. Fam. (Ca-lle-ta-je [ll m.].)

CAILLETEAU. s. m. Jeune caille. (Ca-lle-tô [ll m.].)

CAILLETTE. s. f. La partie d'un chevreau, etc., qui contient la présure à cailler le lait. (Ca-llé-te [ll m.].)

CAILLETTE. s. f. Femme frivole et babillarde. Se dit aussi D'un homme. Fam.

CAILLOT. s. m. Grumeau de sang, petite masse de sang caillé. (Ca-llô [ll m.].)

CAILLOT-ROSAT. s. m. Poire pierreuse, et qui a un goût de rose. (Ca-llô-ro-za [ll m.].)

CAILLOU. s. m. (*Calculus.*) Pierre très-dure, qui varie par la couleur, et dont il jaillit des étincelles quand on la frappe avec du fer ou de l'acier. (Ca-llou [ll m.].)

CAILLOUTAGE. s. m. coll. Ouvrage fait de cailloux. (Ca-llou-ta-je [ll m.].)

CAILLOUTEUX, EUSE. adj. Plein de cailloux. (Ca-llou-teû; ze [ll m.].)

CAÏMACAN. s. m. (*Kaïm-makam*, ar.) Lieutenant du grand-vizir.

CAÏMAN. s. m. (*Cayman.*) Espèce de crocodile.

CAIMANDER. v. n. *V.* QUÉMANDER.

CAIMANDEUR, EUSE. s. *V.* QUÉMANDEUR.

CAÏQUE. s. m. (*Kaika*, turc.) Petite embarcation en usage dans l'Archipel et à Constantinople. | Chaloupe qui servait avec les galères dans la Méditerranée. (Ca-ie-e.)

CAISSE. s. f. (*Capsa.*) Coffre de bois où l'on met diverses sortes de marchandises pour les transporter. | Assemblage de planches en carré, que l'on remplit de terre, et où l'on met des arbres. | Boîte dans laquelle on renferme des instruments ou des médicaments. | Coffre-fort dans lequel les banquiers, etc., serrent leur argent et leurs effets de commerce. | Bureau où les banquiers, etc., font et reçoivent les payements. | Tous les fonds qu'un banquier, etc., peut avoir à sa disposition. | *Caisse des pensions*, Les fonds qu'une administration, etc., affecte au payement des pensions accordées pour d'anciens services. | Établissement où l'on dépose des fonds pour différentes destinations. | Le corps d'une voiture. | Le cylindre d'un tambour; Le tambour même. | *Caisse roulante*, Caisse plus allongée que le tambour, et qui rend un son plus grave et moins fort. | *Caisse du tambour*, Cavité demi-sphérique qui se trouve au fond du trou auditif externe de l'oreille. | *Caisse catoptrique*, Instrument d'optique propre à grossir à la vue de petits corps très-rapprochés. | Papier plié en carré avec rebords, dans lequel on fait cuire les biscuits et certains mets délicats. (Cè-se [e m.].)

CAISSIER. s. m. Celui qui tient la caisse chez un banquier, etc. (Cè-sié [e m.].)

CAISSON. s. m. Grande caisse sur un train à quatre roues, qui sert pour porter des vivres et des munitions à l'armée. | Renfoncement orné de moulures, dont on décore les plafonds et les voûtes. (Cè-son [e m.].)

CAJOLER. v. a. Entretenir qqn. de choses qui lui plaisent et qui le touchent. Fam.

CAJOLERIE. s. f. Louange où il y a qq. affectation, ou qui sent la flatterie. | Langage flatteur dont on se sert pour tâcher de séduire une femme ou une fille.

CAJOLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui cajole. (-eu-ze.)

CAL. s. m. Durillon qui vient aux pieds, aux mains, aux genoux. | Soudure naturelle

qui rejoint les fragments d'un os rompu. Autr. *Calus*.

CALADE. s. f. (*Chalare.*) Pente d'un terrain élevé par où l'on fait descendre plusieurs fois un cheval au petit galop.

CALAISON. s. f. État d'un bâtiment dont la carène est plus ou moins enfoncée dans l'eau. (Ca-lè-zon.)

CALAMBOUR. s. m. Bois odorant qui vient des Indes. (Ca-lan-bour.)

CALAMENT. s. m. (*Calamentum.*) Plante labiée dont l'odeur est agréable, et qui est d'usage en médecine. (Ca-la-man.)

CALAMINAIRE. adj. *V. l'art. suiv.* (Ca-la-mi-nè-re.)

CALAMINE. s. f. On donnait ce nom, et celui de *Pierre calaminaire*, à L'oxyde de zinc natif.

CALAMISTRER. v. a. (*Calamistrare.*) Friser les cheveux et les mettre en boucles. Fam. et vi.

CALAMITE. s. f. (*Calamita.*) Espèce de gomme-résine, qui est la qualité de storax la moins estimée. | *Calamite blanche*, Argile blanche qui a la propriété d'attirer la salive quand on la met dans la bouche.

CALAMITÉ. s. f. (*Calamitas.*) Grand malheur, malheur public.

CALAMITEUX, EUSE. adj. (*Calamitosus.*) Qui abonde en calamités. Se dit Des choses. (Ca-la-mi-teû; ze.)

CALANDRE. s. f. (*Chalandra*, gr.) Sorte d'alouette. | Espèce d'insecte qui ronge le blé dans les greniers.

CALANDRE. s. f. (*Calandra*, b. l.) Machine dont on se sert pour presser et lustrer les draps, les toiles.

CALANDRER. v. a. Faire passer par la calandre.

CALATRAVA. s. m. Ordre militaire d'Espagne, institué en 1558.

CALCAIRE. adj. des 2 g. (*Calcarius.*) Se dit Des pierres, etc., que l'action du feu peut changer en chaux. | Subst., Terrain calcaire ou contenant des matières calcaires. (Cal-cère[e m.].)

CALCANÉUM. s. m. T. lat. L'os du talon. (Cal-ca-né-o-me.)

CALCÉDOINE. s. f. Agate d'une couleur laiteuse et remplie comme de nuages. (Calsé-doua-ne.)

CALCÉDONIEUX, EUSE. adj. Se dit Des pierres précieuses qui ont qq. tache blanche. (Cal-sé-do-ni-eû; ze.)

CALCINATION. s. f. Action de calciner, ou Le résultat de cette action. (Cal-si-nasion.)

CALCINER. v. a. (*Calx.*) Transformer du carbonate calcaire en chaux vive, à l'aide d'une forte chaleur. | Soumettre des matières solides à l'action du feu. | Éprouver une violente action du feu. (Cal-si-né.)

CALCUL. s. m. (*Calculus.*) Supputation, compte. | *De calcul fait*, Tout bien compté. | Moyens que l'on combine, mesures que l'on prépare pour le succès de qq. affaire. | Concrétion pierreuse qui se forme dans le corps de l'homme. | La maladie qui résulte de la présence d'un calcul dans les reins ou dans la vessie. *V.* PIERRE.

CALCULABLE. adj. des 2 g. Qui peut se calculer.

CALCULATEUR. s. m. Celui qui s'occupe de calcul. | Adj. et fig., Se dit de l'esprit.

CALCULER. v. a. et n. Supputer, compter. | Faire toute opération de l'esprit qui a pour objet une combinaison ou une appréciation.

CALCULEUX, EUSE. adj. (*Calculosus.*) Qui a rapport aux calculs de la vessie. | Adj. et subst. Qui a une affection calculeuse. (Cal-cu-leû; ze.)

CALE. s. f. (*Chalare.*) La partie la plus basse dans l'intérieur d'un bâtiment. | La partie d'un quai qui forme une pente douce jusqu'au bord de l'eau. | Espace incliné vers le rivage, sur lequel on construit ou l'on répare les bâtiments. | Abri entre deux pointes de terre ou de rocher (Vi.); n. autr. Une *Crique*. | Châtiment infligé à bord des vaisseaux, qui consiste à suspendre un homme à la vergue du grand mât, et à le plonger plusieurs fois dans la mer. | *Cale sèche*, Celle dans laquelle le patient est arrêté dans sa chute, avant d'arriver à la mer. | Morceau de bois, de pierre, etc., qu'on place sous un objet pour le mettre de niveau ou pour lui donner de l'assiette.

CALEBASSE. s. f. Le fruit des diverses espèces de courges, etc., lequel a à peu près la forme d'une bouteille, et sert, vidé et séché, à contenir des boissons, etc. (Ca-le-ba-se.)

CALEBASSIER. s. m. Arbre de l'Amérique, dont le fruit est semblable à la courge. (Ca-le-ba-sié.)

CALÈCHE. s. f. Voiture à ressorts, et à quatre roues, fort légère et découverte. | Coiffure de femme qui se repliait sur elle-même.

CALEÇON. s. m. Vêtement qu'on met sous le pantalon ou la culotte, et qui couvre depuis la ceinture jusqu'aux genoux. (Ca-le-son.)

CALÉFACTION. (*Calefactio.*) Chaleur causée par l'action du feu. (Ca-lé-fac-sion.)

CALEMBOUR. s. m. Mauvais jeu de mots fondé sur une similitude de sons, sans égard à l'orthographe. Fam. (Ca-lan-bour.)

CALEMBREDAINE. s. f. Bourde, vains propos, faux-fuyants. Fam. (Ca-lan-bre-dè-ne.)

CALENÇAR. s. m. Toile peinte des Indes. (Ca-lan-sar.)

CALENDER. s. m. Nom de religieux turcs ou persans, la plupart vagabonds. (Ca-lan-dèr.)

CALENDES. s. f. pl. (*Calendæ.*) Premier jour de chaque mois chez les Romains. | Prov. et fig., *Renvoyer aux calendes grecques*, Remettre une chose à un temps qui ne viendra jamais. | Assemblée des curés de campagne, convoquée par l'ordre de l'évêque. (Ca-lan-de.)

CALENDRIER. s. m. Livre ou tableau qui contient l'ordre et la suite de tous les jours de l'année. | *Vieux calendrier*, Celui dont on se servait avant la réformation qui en fut faite par le pape Grégoire XIII. | *Calendrier perpétuel*, Suite de calendriers calculés sur les différents jours où doit tomber la fête de Pâques. | *Calendrier de Flore*, Table des diverses époques de l'année où certaines plantes fleurissent. (Ca-lan-dri-é.)

CALENTURE. s. f. Maladie qui attaque souvent les marins lorsqu'ils naviguent entre les deux tropiques, et qui cause un délire violent. (Ca-lan-tu-re.)

CALEPIN. s. m. Vieux vocabulaire polyglotte, composé par Ambroise Calepin. | Tout recueil de mots, de notes, d'extraits, qu'une personne compose pour son usage.

CALER. v. a. Baisser. Se dit Des basses vergues, des mâts de hune ou de perroquet. | Fig. et fam., *Caler la voile*, ou *caler*, Se relâcher de ses prétentions, se radoucir. | Mettre de niveau ou assujettir au moyen d'une cale. | V. n. Se dit D'un bâtiment dont la carène enfonce plus ou moins dans l'eau.

CALFAT. s. m. Ouvrier qui calfate les bâtiments. (Cal-fa.)

CALFATAGE. s. m. Action de calfater, ou L'ouvrage même qui en résulte. (Cal-fa-ta-je.)

CALFATER. v. a. Boucher avec de l'étoupe les joints, etc., d'un bâtiment, et l'enduire de poix, etc., pour empêcher que l'eau n'y entre.

CALFEUTRAGE. s. m. Action de calfeutrer une porte, une fenêtre; L'ouvrage qui en résulte. (Cal-feu-tra-je.)

CALFEUTRER. v. a. Boucher les fentes d'une porte, d'une fenêtre, avec du papier, etc., pour empêcher que le vent n'entre dans une chambre. | Pron., S'enfermer bien chaudement.

CALIBRE. s. m. Diamètre intérieur d'un tube. | Diamètre intérieur des armes à feu, des pièces d'artillerie. | La grosseur du projectile, proportionnée à l'ouverture du pistolet, du fusil, du canon. | L'instrument qui sert à donner ou à mesurer le calibre. | T. d'archit., Volume, grosseur. | Profil découpé sur une plaque de métal ou sur une planche de bois, qui sert à traîner les corniches de plâtre ou de stuc. | Tout instrument destiné à servir de mesure, de moule, de patron. | La qualité, l'état, etc., d'une personne.

CALIBRER. v. a. Donner le calibre, la grosseur convenable. | Mesurer le calibre.

CALICE. s. m. (*Calix.*) Le vase sacré où se fait la consécration du vin dans le sacrifice de la messe. | Prov. et fig., *Boire le calice*, Souffrir qq. ch. de fâcheux, d'humiliant. | L'évasement en forme de coupe qui, dans beaucoup de plantes, forme l'enveloppe extérieure de la corolle. (Ca-li-se.)

CALICOT. s. m. Toile de coton moins fine que la percale. (Ca-li-cô.)

CALIFAT. s. m. Dignité de calife. (Ca-li-fa.)

CALIFE. s. m. (*Khalifé.*) Nom des souverains musulmans successeurs de Mahomet, qui réunissaient le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel.

CALIFOURCHON (À). loc. adv. et fam. Jambe deçà, jambe delà. | Subst., fam. et fig., *C'est son califourchon*, C'est sa manie.

CÂLIN, INE. s. et adj. Niais et indolent. | Cajoleur. Fam.

CÂLINER (SE). v. pron. Demeurer dans l'inaction, dans l'indolence. Fam.

CÂLINERIE. s. f. Cajolerie. Fam.

CALLEUX, EUSE. adj. (*Callosus.*) Où il y a des callosités. | *Corps calleux*, Longue et large bande de substance médullaire qui réunit les deux hémisphères du cerveau. (Ca-leû; ze.)

CALLIGRAPHE. s. m. Celui qui s'applique à la calligraphie. (Ca-li-gra-fe.)

CALLIGRAPHIE. s. f. (*Calligraphia.*) L'art de bien former les caractères d'écriture. (Ca-li-gra-fie.)

CALLOSITÉ. s. f. (*Callositas.*) Endurcissement et épaississement de l'épiderme dans les endroits où ils éprouvent des frottements réitérés. | Excroissance de chair solide et sèche qui s'engendre sur les bords d'un ulcère. (Ca-lo-zi-té.)

CALMANDE. s. f. Étoffe de laine lustrée d'un côté.

CALMANT, ANTE. adj. et subst. masc. Qui calme les douleurs.

CALMAR. s. m. Étui où l'on met des plumes à écrire. (Vi.) | Mollusque du genre des Sèches, n. autr. *Cornet.*

CALME. adj. des 2 g. Sans agitation.

CALME. s. m. Cessation complète du vent. | Tranquillité, absence d'agitation.

CALMER. v. a. Apaiser, rendre calme. | S'emploie absol. | Pron., Devenir calme, s'apaiser. | V. n. a le même sens, en t. de marine.

CALOMNIATEUR, TRICE. s. (*Calumniator.*) Celui, celle qui calomnie. (-tri-se.)

CALOMNIE. s. f. (*Calumnia.*) Fausse imputation qui blesse la réputation et l'honneur. | Absol., Les calomniateurs.

CALOMNIER. v. a. (*Calumniari.*) Attaquer, blesser l'honneur de qqn. par de fausses imputations. | Se dit aussi Des actions, etc. | Se prend absol.

CALOMNIEUSEMENT. adv. Avec calomnie. (Ca-lom-ni-eu-ze-man.)

CALOMNIEUX, EUSE. adj. (*Calumniosus.*) Qui contient une calomnie, des calomnies. (Ca-lom-ni-eû ; ze.)

CALONIÈRE. s. f. Jouet d'enfant. *V.* CANONNIÈRE.

CALORIFÈRE. s. m. (*Calor, ferre.*) Grand poêle qui porte la chaleur dans plusieurs parties d'une maison.

CALORIQUE. s. m. (*Calor.*) Principe de la chaleur. (Ca-lo-ric-e.)

CALOTTE. s. f. Petit bonnet qui ne couvre que le haut de la tête, et qui n'est plus guère en usage que parmi les gens d'Église. | T. de chir. Bonnet, matière qu'on applique sur la tête, pour le traitement de diverses maladies. | Chose qui a qq. rapport de forme ou de destination avec une calotte. | Petite voûte sphérique qui a peu d'élévation. (Ca-lo-te.)

CALOYER. s. m. (*Kalogéroi*, gr.) Moine grec de l'ordre de Saint-Basile. (Ca-loua-ié.)

CALQUE. s. m. Trait léger d'un dessin qui a été calqué. | Fig. Toute production de l'esprit qui n'est que l'imitation servile d'une autre. (Calc-e.)

CALQUER. v. a. (*Calcare.*) Prendre le trait d'un dessin en suivant exactement ses contours avec une pointe, une plume ou un crayon. | Fig., Imiter avec exactitude. (Calc-é.)

CALUMET. s. m. (*Calamus.*) Espèce de grande pipe en usage chez les sauvages, et qu'ils présentent comme un symbole de paix. (Ca-lu-mè.)

CALUS. s. m. Soudure naturelle, cicatrice qui réunit les fragments d'un os rompu. *V.* CAL. | Durillon qui vient aux pieds, aux mains, aux genoux. | Fig., Endurcissement d'esprit et de cœur qui se forme par la longue habitude.

CALVAIRE. s. m. Élévation où l'on a planté une croix, pour figurer le véritable Calvaire. (Cal-ve-re.)

CALVILLE. s. m. Espèce de pomme. (Cal-vi-le.)

CALVINISME. s. m. La doctrine de Calvin; La secte qui suit cette doctrine.

CALVINISTE. s. et adj. des 2 g. Celui ou celle qui suit la doctrine de Calvin.

CALVITIE. s. f. État d'une tête chauve, effet de la chute des cheveux. (Cal-vi-sie.)

CAMAÏEU. s. m. Pierre fine de deux couleurs. | Tableau peint avec une seule couleur. (Ca-ma-ieu.)

CAMAIL. s. m. Petit manteau qui couvre depuis les épaules jusqu'à la ceinture, et que les ecclésiastiques privilégiés portent par-dessus le rochet dans les cérémonies. | Habillement qui couvre la tête et les épaules jusqu'à la ceinture, et que le clergé porte en hiver. (Ca-mall [ll m.].)

CAMALDULE. s. m. Religieux d'un ordre qui fut fondé par saint Romuald à Camaldoli, en Toscane, et qui suit la règle de Saint-Benoit. | Subst. fém. Maison de l'ordre des camaldules.

CAMARADE. s. des 2 g. (*Camera.*) Compagnon de profession. | *Camarade de voyage*, etc., Gens qui voyagent ensemble, etc. | Fam. Employé envers des personnes fort inférieures.

CAMARADERIE. s. f. La familiarité, l'union qui existe entre camarades. Fam.

CAMARD, ARDE. s. et adj. Camus, qui a le nez plat et écrasé. Fam. (Ca-mar.)

CAMBISTE. s. m. (*Cambium.*) Celui qui fait sur la place le commerce des lettres de change. (Vi.) On dit maintenant *Agent de change*. (Can-bis-te.)

CAMBOUIS. s. m. Vieux oing devenu noir par le mouvement des roues qui en ont été graissées. (Can-boui.)

CAMBRER. v. a. (*Camerare.*) Courber légèrement en arc. (Can-bré.)

CAMBRURE. s. f. Courbure en arc. (Can-bru-re.)

CAMBUSE. s. f. L'endroit d'un bâtiment où l'on distribue aux gens de l'équipage les rations de vivres. (Can-bu-ze.)

CAMBUSIER. s. m. Celui qui est chargé de distribuer les rations de vivres à l'équipage d'un bâtiment. (Can-bu-zié.)

CAME. s. f. *V.* CHAME.

CAMÉE. s. m. Pierre composée de différentes couches, et sculptée en relief. | Imitation de camées faite en grisaille.

CAMÉLÉON. s. m. (*Chamaileôn*, gr.) Espèce de lézard auquel on attribuait la faculté de prendre la couleur des objets dont il approche. | Fig., Homme qui change d'humeur et de discours au gré de l'intérêt. | Petite constellation de l'hémisphère austral.

CAMÉLÉOPARD. s. m. (*Kamélos*, *pardalis*, gr.) Ancien nom de la *Girafe*. (Ca-mé-lé-o-par.)

CAMELINE. s. f. Plante crucifère dont on extrait une huile bonne à brûler, qu'on appelle impr. *Huile de camomille.*

CAMELOT. s. m. (*Camelus.*) Étoffe faite de poil de chèvre, ou de laine, mêlée qqfois de soie en chaine. (Ca-me-lô.)

CAMÉRIER. s. m. (*Camerarius.*) Officier de la chambre du pape. (Ca-mé-rié.)

CAMÉRISTE. s. f. Femme qui sert les princesses dans leur chambre.

CAMERLINGAT. s. m. Dignité de camerlingue. (Ca-mër-lin-ga.)

CAMERLINGUE. s. m. Officier de la cour de Rome, dont la fonction ordinaire est de présider à la chambre apostolique; il a l'autorité pour le gouvernement temporel quand le siége est vacant. (Ca-mër-ling-e.)

CAMION. s. m. Fort petite épingle. | Petite charrette trainée par un cheval ou par deux hommes.

CAMIONNEUR. s. m. Celui qui conduit ou qui traîne un camion. (Ca-mi-o-neur.)

CAMISADE. s. f. Attaque faite la nuit ou de grand matin, par des gens de guerre, pour surprendre les ennemis. (Vi.) (Ca-mi-za-de.)

CAMISARD. s. m. Nom qui fut donné aux calvinistes des Cévennes pendant leur révolte sous Louis XIV. (Ca-mi-zar.)

CAMISOLE. s. f. (*Camisium.*) Chemisette. | *Camisole de force*, Camisole qu'on met à certains aliénés pour leur ôter l'usage de leurs bras. (Ca-mi-zo-le.)

CAMOMILLE. s. f. Plante odoriférante dont la fleur, qui est radiée, porte le même nom et s'emploie souvent en médecine. | *Huile de camomille. V.* CAMELINE. (Ca-mo-mi-lle [ll m.].)

CAMOUFLET. s. m. Fumée épaisse qu'on souffle malicieusement au nez de qqn. avec un cornet de papier allumé. | Fig. et fam., Grande mortification, sanglant affront. (Ca-mou-flë.)

CAMP. s. m. (*Campus.*) L'espace de terrain où une armée dresse des tentes ou construit des baraques, pour s'y loger en ordre, ou pour s'y retrancher. | L'armée campée. | Au plur., Les armées en général. | *Camp volant*, Petite armée composée surtout de cavalerie, qui tient la campagne pour faire des courses sur les ennemis ou pour les observer. | *Camp de manœuvres*, Celui où l'on rassemble des troupes pour les instruire en les faisant manœuvrer. | *Aide-de-camp*, Officier attaché à un chef militaire, et chargé surtout de porter ses ordres. | Lice où l'on faisait entrer des champions, pour y vider leur différend par les armes. | Fam., *Prendre le camp*, Déguerpir. (Can.)

CAMPAGNARD, ARDE. adj. Qui vit ordinairement à la campagne. | Subst., Personne qui n'a pas les manières et la politesse qu'on acquiert dans le grand monde. (Can-pa-*n*ar [n m.].)

CAMPAGNE. s. f. (*Campus.*) Plaine, grande étendue de pays plat et découvert. | *Tenir la campagne*, Être maître du pays. | *Battre la campagne*, Se répandre dans une plaine, pour en faire lever le gibier.—Marcher en avant d'une armée pour découvrir l'ennemi. | Fig. et fam., Divaguer; Répondre vaguement, avec dessein d'éluder une question, une objection. | Les champs en général. | Il se dit par opposition à La ville. | *Comédiens de campagne*, Comédiens qui ne jouent que dans la province. | Le campement et l'action des troupes. | *Pièces de campagne*, Les pièces légères d'artillerie qu'on mène aisément en campagne. | Fig. et fam., *Se mettre en campagne*, Se donner des mouvements pour découvrir qq. ch. | Le temps durant lequel les armées sont en campagne, qui est le printemps, l'été et l'automne. | Le service de mer. | La saison propre aux travaux de certains ouvriers. (Can-pa-*n*e [n m.].)

CAMPAGNOL. s. m. Souris des champs, brune et à queue courte. (Can-pa-*n*ol [n m.].)

CAMPANE. s. f. (*Campana.*) Ouvrage de soie, d'argent filé, etc., avec de petits ornements en forme de cloches, faites aussi de soie, d'or, etc. | Ornement de sculpture, d'où pendent des houppes en forme de clochette. | Le corps du chapiteau corinthien et celui du chapiteau composite. (Can-pa-ne.)

CAMPANILE. s. m. (*Campanile.*) Clocher à jour; petite tour ouverte et légère, haute, et souvent isolée, dans laquelle sont suspendues des cloches. (Can-pa-ni-le.)

CAMPANULE. s. f. Genre de plantes, qui toutes portent des fleurs en forme de cloche. (Can-pa-nu-le.)

CAMPANULÉ, ÉE. adj. En forme de cloche. (Can-pa-nu-lé.)

CAMPÊCHE. s. m. Arbre d'Amérique, dont le bois, très-dur et très-pesant, fournit une belle teinture rouge. (Can-pê-che.)

CAMPEMENT. s. m. Action de camper, ou Le camp même. | Détachement qu'on fait partir qqs. jours à l'avance, pour s'emparer du terrain où doit camper l'armée, et pour tracer le camp. (Can-pe-man.)

CAMPER. v. n. et a. Dresser des tentes ou construire des baraques, pour s'y loger en ordre, ou pour s'y retrancher. | Fig., Faire une courte station dans un lieu. | Fam., *Il campe*, Il n'a point de logis assuré. | Fig. et fam., *Camper là qqn.*, Le laisser, lorsqu'on l'a mis ou qu'il s'est mis dans une situation embarrassante. | Pron. et fam., Se placer.—Se mettre en certaine posture. (Can-pé.)

CAMPHORATA. s. f. *V.* CAMPHRÉE.

CAMPHRE. s. m. (*Camphora.*) Substance concrète, blanche et demi-transparente, d'une odeur très-forte, d'une saveur amère et brûlante, qu'on extrait de certains végétaux. (Can-fre.)

CAMPHRÉ, ÉE. adj. Qui contient du camphre. (Can-fré.)

CAMPHRÉE. s. f. Plante du midi de la France, dont on fait usage en médecine, et qui a une forte odeur de camphre. (Can-frée.)

CAMPHRIER. s. m. Laurier dont on retire du camphre. (Can-frié.)

CAMPINE. s. f. Petite poularde fine. (Can-pi-ne.)

CAMPOS. s. m. Mot lat. Le congé qu'on donne à des écoliers. | Heures, jours où des personnes d'étude et de cabinet se donnent qq. relâche. Fam. (Can-pô.)

CAMUS, USE. adj. et subst. (*Camarus.*) Qui a le nez court et plat. | Fig. et fam., *Il est bien camus*, Il a été trompé dans l'attente de qq. ch. (Ca-mu; ze.)

CANAILLE. s. f. coll. (*Canis.*) La plus vile populace. | Gens de toute condition pour lesquels on veut témoigner du mépris. | Par badinerie, Petits enfants qui font du bruit. (Ca-na-lle [ll m.].)

CANAL. (*Canalis.*) Conduit par où l'eau passe. | Voie naturelle par laquelle les eaux, les vapeurs, les gaz, etc., circulent dans le sein de la terre, y pénètrent, ou s'en échappent. | T. d'anat., Vaisseau, couloir. | *Canal médullaire*, Le creux qui est au centre de la tige de certains végétaux ligneux, et qui en contient la moelle. | Cours d'une rivière. | Rivière creusée de main d'homme. | *Canal latéral*, Canal alimenté par les eaux d'un fleuve dont il suit le cours. | *Canal de dérivation*, Canal qui sert à détourner en partie les eaux d'un ruisseau, etc. | Pièce d'eau étroite et longue qui sert d'ornement dans les jardins. | Lieu où la mer se resserre entre deux rivages. | *Faire canal*, S'éloigner de la terre pour traverser un golfe, etc, ou s'écarter assez de la côte pour être perdu de vue. | Fig., La voie dont on se sert pour qq. ch.

CANAMELLE. s. f. (*Canna*, *mel.*) Genre de plantes dont la *Canne à sucre* est une des principales espèces. (Ca-na-mè-le.)

CANAPÉ. s. m. Grand siége à dossier, où plusieurs personnes peuvent être assises ensemble.

CANAPSA. s. m. Sac de cuir que porte sur les épaules un goujat, ou un pauvre artisan, quand il voyage. (Vi.) | L'homme qui portait ce sac.

CANARD. s. m. Sorte d'oiseau aquatique. | Prov., *Plonger comme un canard*, Plonger habilement; et fig., S'esquiver. | Adj., *Chiens canards*, Chiens dressés à aller chercher dans l'eau les canards qu'on a tirés. *V.* BARBET. | *Bois canards*, Ceux qui, étant jetés à bois perdu dans un canal, dans une rivière, vont au fond de l'eau, ou s'arrêtent sur les bords. | *Bâtiment canard*, Bâtiment qui tangue beaucoup et qui reçoit des lames sur son avant. (Ca-nar.)

CANARDER. v. a. Tirer sur qqn. d'un lieu où l'on est à couvert. Fam. | Tirer du haut-bois ou de la clarinette un son nasillard et rauque. Fam. | Se dit D'un bâtiment qui plonge le nez dans la mer et qui reçoit des lames sur l'avant.

CANARDIÈRE. s. f. Lieu qu'on prépare dans un marais ou sur un étang pour prendre des canards sauvages dans des nasses. | Long fusil propre à la chasse des oiseaux qu'on ne peut approcher que difficilement. | Guérite, endroit d'où l'on pouvait tirer en sûreté.

CANARI. s. m. Serin des îles Canaries.

CANCAN. s. m. (*Quanquam.*) *Faire un cancan de qq. ch.*, Faire beaucoup de bruit d'une chose qui n'en vaut pas la peine. Dans ce sens, on écrit aussi, *Quanquam.* | Au plur., Bavardages où il entre de la médisance. Fam.

CANCEL. s. m. (Qqns. disent *Chancel.*) (*Cancelli.*) L'endroit du chœur d'une église qui est le plus proche du grand autel. (Vi.) On dit maintenant *Sanctuaire.* | Lieu dans lequel on tenait le sceau de l'état. (Can-sel.)

CANCELLER. v. a. (*Cancellare.*) Annuler une écriture en la barrant ou croisant à traits de plume, ou en passant le canif dedans. (Can-sè-lé.)

CANCER. s. m. (*Cancer.*) Tumeur qui dégénère en ulcère, et qui vient surtout au sein chez les femmes. | Constellation zodiacale, qu'on a coutume de représenter par la figure d'une écrevisse. | La quatrième division du zodiaque mobile, qui, vers le temps d'Hipparque, coïncidait avec la constellation du Cancer. | *Le tropique du Cancer*, Le tropique septentrional. (Can-sèr.)

CANCÉREUX, EUSE. adj. Qui tient de la nature du cancer, qui appartient au cancer. (Can-sé-reû; ze.)

CANCRE. s. m. Écrevisse de mer. *V.* CRABE.

CANCRE. s. m. (*Cancer.*) Homme sans fortune, et qui ne peut faire ni bien ni mal à personne. | Écolier qui ne fait aucun progrès. | Homme méprisable par son extrême avarice.

CANDÉLABRE. s. m. (*Candelabrum.*) Grand chandelier fait à l'antique. | Chandelier à plusieurs branches, plus grand que les chandeliers ordinaires. | Couronnement en forme de balustre qui figure une torchère.

CANDEUR. s. f. (*Candor.*) Pureté d'âme.

CANDI. adj. m. et subst. (*Candere.*) *Sucre candi*, Sucre dépuré et cristallisé. | *Fruits candis*, ou *Candis*, Confitures de fruits sur lesquels on a fait candir du sucre.

CANDIDAT. s. m. (*Candidatus.*) Celui qui, chez les anciens Romains, aspirait à qq. charge. | Toute personne qui postule un titre honorable, une place éminente ou lucrative. (Can-di-da.)

CANDIDATURE. s. f. L'état d'un candidat, la poursuite que fait un candidat.

CANDIDE. adj. des 2 g. (*Candidus.*) Qui a de la candeur.

CANDIDEMENT. adv. Avec candeur. (Can-di-de-man.)

CANDIR (SE). (*Candere.*) Pron. se dit Du sucre que l'on fait cristalliser. *Faire candir du sucre.* | Se dit Des confitures, lorsque le sirop qu'elles contiennent vient à s'épaissir et à former au-dessus une espèce de croûte.

CANE. s. f. La femelle du canard. | Fam., *Marcher comme une cane*, se dit D'une femme qui se balance en marchant. | Fig. et fam., *Faire la cane*, Marquer de la peur.

CANEFICIER. s. m. *V.* CASSE.

CANEPETIÈRE. s. f. Espece d'outarde.

CANEPIN. s. m. Épiderme des peaux d'agneau et de chevreau.

CANÉPHORE. s. f. (*Canephora.*) Jeune fille qui, aux fêtes de Minerve, de Bacchus et de Cérès, portait dans des corbeilles les choses destinées au sacrifice. | Statue ayant une corbeille sur la tête, et qu'on emploie dans la décoration de l'architecture. (Ca-né-fo-re.)

CANETON. s. m. Le petit d'une cane.

CANETTE. s. f. Le petit d'une cane. | Une petite cane. | Mesure de liquide qui s'emploie pour la bière. (Ca-në-te.)

CANEVAS. s. m. (*Cannabis.*) Grosse toile claire, sur laquelle on fait des ouvrages de tapisserie. | Fig., Paroles qu'on fait d'abord sur un air, sans avoir égard au sens, et pour représenter seulement la mesure et le nombre des syllabes que l'air demande. | Paroles suivies qui se font sur un air. | Projet, ébauche de qq. ouvrage d'esprit. (Ca-ne-va.)

CANEZOU. s. m. Vêtement de femme, sorte de corps de robe sans manche.

CANGRÈNE. *V.* Gangrène, etc.

CANGUE. s. f. Carcan portatif, dont on fait usage en Asie : il consiste en deux pièces de bois, qu'on réunit après y avoir introduit le cou du condamné. (Cang-e.)

CANICHE. adj. des 2 g. et subst. (*Canis.*) Chien barbet.

CANICULAIRE. adj. des 2 g. (*Canicularis.*) se dit Des jours pendant lesquels la constellation du Chien se lève et se couche avec le soleil. (Ca-ni-cu-lè-re.)

CANICULE. s. f. (*Canicula.*) Constellation n. autr. le *Grand Chien;* se lève et se couche avec le soleil, durant les mois de juillet et d'aout. | Le temps dans lequel, selon les idées astrologiques, on suppose que domine cette constellation.

CANIF. s. m. Petite lame de fer emmanchée de bois, etc., et dont on se sert pour tailler des plumes.

CANIN, INE. adj. (*Caninus.*) Qui tient du chien. *Faim canine,* Faim dévorante qu'on a peine à apaiser; *Dents canines,* Les dents pointues qui servent à rompre les corps durs.

CANIVEAU. s. m. Pierre creusée dans le milieu pour faire écouler l'eau. (Ca-ni-vô.)

CANNAGE. s. m. Mesurage des étoffes, rubans, etc., qui se fait à la canne. (Ca-na-je.)

CANNAIE. s. f. (*Cannetum.*) Lieu planté de cannes et de roseaux. (Ca-nëe.)

CANNE. s. f. (*Canna.*) Nom générique donné à plusieurs espèces de roseaux. | *Canne de sucre* ou *à sucre,* L'espèce de roseau dont on extrait le sucre. | Jonc, bâton léger, dont on se sert pour s'appuyer en marchant. | Instrument long et cylindrique. | *Canne à vent,* Fusil à vent. *V.* Fusil. | Mesure de longueur qui vaut deux mètres vingt-trois centimètres. (Ca-ne.)

CANNEBERGE. s. f. Airelle qui croît dans les lieux humides, et qui porte de petites baies. (Ca-ne-bër-je.)

CANNELAS. s. m. Dragée faite avec de la cannelle. (Ca-ne-la.)

CANNELER. v. a. (*Canna.*) Orner de cannelures. (Ca-ne-lé.)

CANNELLE. s. f. Écorce odoriférante d'une espèce de laurier qui croît aux Indes orientales. | Fig. et fam., *Mettre qqn. en cannelle,* Le déchirer impitoyablement par ses discours. | Écorce dont l'odeur et la saveur ont qq. rapport avec celle de la cannelle véritable. (Ca-në-le.)

CANNELLE. ou CANNETTE. s. f. (*Canna.*) Robinet formé d'un morceau de bois creusé, qu'on met à une cuve, à un pressoir, pour en faire écouler le vin, après qu'on a foulé la vendange. | Robinet de cuivre. (Ca-në-le; Ca-në-te.)

CANNELIER. s. m. L'espèce de laurier dont on tire la cannelle. (Ca-ne-lié.)

CANNELURE. s. f. (*Canna.*) Sillon creusé du haut en bas à la surface d'une colonne, d'un pilastre, etc. | Strie profonde qu'on remarque sur la tige de certaines plantes. | Gouttière ou sillon pratiqué sur divers instruments. (Ca-ne-lu-re.)

CANNETILLE. s. f. Petite lame très-fine d'or ou d'argent tortillé. (Ca-ne-ti-lle [ll m.].)

CANNETTE. s. f. *V.* Cannelle.

CANNIBALE. s. m. Anthropophage d'Amérique. | Tout homme cruel et féroce. (Ca-ni-ba-le.)

CANON s. m. (*Canon,* it.) Pièce d'artillerie qui sert à lancer des boulets. | Les canons d'une armée ou d'une place. | Partie des autres armes à feu où l'on met la poudre et la balle ou le plomb. | Le corps d'une seringue. | Pièce de toile, ronde, fort large, et souvent ornée de dentelle, qu'on attachait au-dessous du genou. | Chacune des deux parties d'un pantalon, d'une culotte, d'un caleçon. | La partie de la jambe du cheval comprise entre le genou et le boulet. | Chacune des deux parties du mors qui appuient sur les barres. | Objet en général ou cylindrique ou foré. | *Triple canon, double gros canon, gros canon,* Les trois plus gros caractères après la *Grosse nonpareille.* On appelle *Petit canon* Le sixième caractère en partant de la grosse nonpareille. (Vi.) *V.* Point.

CANON. s. m. (*Canon.*) Règle, décret, décision d'un concile touchant la foi et la discipline. | *Canon des Écritures,* Le catalogue des livres qui sont reconnus pour divinement inspirés. | Catalogue des saints reconnus et canonisés par l'Église. | *Canon pascal,* Table des fêtes mobiles, dressée pour plusieurs années. | Les prières qui commencent immédiatement après la préface de la messe. | Tableau que l'on met sur l'autel vis-à-vis du prêtre, et qui con-

lient qqs. prières de la messe. | Sorte de figure qu'on appelle *perpétuelle*, parce que les voix, partant l'une après l'autre, répètent sans cesse le même chant. | Méthode pour déterminer les intervalles des sons; L'instrument qui servait à déterminer ces intervalles. V. MONOCORDE.

CANONIAL, ALE. adj. *Heures canoniales*, Certaines parties du bréviaire que l'Église récite à diverses heures du jour. | *Office canonial*, Tout l'office que les chanoines chantent dans l'église. | *Maison canoniale*, Maison affectée à une prébende de chanoine. | *Vie canoniale*, Celle qui est prescrite aux chanoines rassemblés en communauté.

CANONICAT. s. m. (*Canonicus.*) Bénéfice d'un chanoine dans une église cathédrale ou collégiale. (Ca-no-ni-ca.)

CANONICITÉ. s. f. Qualité de ce qui est canonique. (Ca-no-ni-si-té.)

CANONIQUE. adj. des 2 g. (*Canonicus.*) Qui est selon les canons. (Ca-no-nic-e.)

CANONIQUEMENT. adv. Selon les canons. (Ca-no-nic-e-man.)

CANONISATION. s. f. Cérémonie, déclaration solennelle par laquelle le pape met dans le catalogue des saints une personne morte en odeur de sainteté. (Ca-no-ni-za-tion.)

CANONISER. v. a. Mettre dans le catalogue des saints, suivant les règles et avec les cérémonies pratiquées par l'Église. | Louer comme une chose sainte ou digne d'un saint. Fam. (Ca-no-ni-zé.)

CANONISTE. s. m. Celui qui est savant en droit canon.

CANONNADE. s. f. Plusieurs coups de canon tirés à la fois ou de suite. (Ca-no-na-de.)

CANONNAGE. s. m. Art du canonnier. (Ca-no-na-je.)

CANONNER. v. a. Battre à coups de canon. (Ca-no-né.)

CANONNIER. s. m. Celui dont la profession est de servir le canon. (Ca-no-nié.)

CANONNIÈRE. s. f. Meurtrière ouverte dans une muraille pour tirer des coups de fusil sans être vu. | Sorte de tente qui sert à l'usage des canonniers. (Vi.) | Petite tente faite en forme de toit, et qui n'a point de murailles comme les tentes ordinaires. | Adj., *Chaloupe canonnière;* ou, subst., *Canonnière*, Petit bâtiment à fond plat, armé d'un ou de plusieurs canons. | Espèce de jouet fait d'un petit bâton de sureau dont on a ôté la moelle, et dont les enfants se servent pour chasser, par le moyen d'un piston, de petits tampons de filasse ou de papier. (Ca-no-niè-re.)

CANOT. s. m. (*Canneus.*) Petit bateau fait d'écorce d'arbres ou du tronc d'un seul arbre creusé. | Embarcation légère, sans pont, à voiles et à rames, destinée au service d'un bâtiment. (Ca-nô.)

CANOTIER. s. m. Matelot de l'équipage d'un canot. (Ca-no-tié.)

CANTABILE. (On fait sentir légèrement un accent aigu sur l'E.) adj. Facile à chanter. | Subst. masc. indique Le caractère d'un morceau de musique dont la mélodie, agréable et expressive, procède par des sons un peu lents.

CANTAL. s. m. Sorte de fromage d'Auvergne.

CANTALOUP. s. m. Melon à côtes saillantes et rugueuses. (Can-ta-lou.)

CANTATE. s. f. (*Cantata*, it.) Petit poëme fait pour être mis en musique, composé de récitatifs et d'airs. | La musique composée pour un poëme de ce genre.

CANTATILLE. s. f. Petite cantate. (Can-ta-ti-lle [ll m.].)

CANTATRICE. s. f. (*Cantator.*) Chanteuse de profession, qui a de la célébrité. (Can-ta-tri-se.)

CANTHARIDE. s. f. (*Cantharis.*) Insecte coléoptère, dont on fait usage en médecine pour les vésicatoires. | Adj. *Mouche cantharide.* (Can-ta-ri-de.)

CANTINE. s. f. (*Canthus.*) Petit coffre divisé par compartiments, pour porter des bouteilles en voyage. | Lieu où l'on vend du vin ou d'autres boissons aux soldats, aux prisonniers, etc.

CANTINIER, IÈRE. s. Celui, celle qui tient une cantine. (Can-ti-nié.)

CANTIQUE. s. m. (*Canticum.*) Chant consacré à la gloire de Dieu, en action de grâces. | *Cantiques spirituels*, Chansons faites sur des sujets de dévotion. (Can-tic-e.)

CANTON. s. m. (*Canthus.*) Certaine partie d'un pays, considérée comme distincte du reste de ce pays. | L'une des subdivisions administratives du territoire français. | Chacun des États qui composent le corps helvétique. | Quartier qui est moindre que le quartier ordinaire de l'écu.—Partie dans laquelle un écu est partagé par les pièces dont il est chargé.

CANTONADE. s. f. L'intérieur des coulisses.

CANTONAL, ALE. adj. Qui appartient au canton.

CANTONNÉ, ÉE. adj. Orné d'une colonne, d'un pilastre, de chaînes de pierres dont les assises sont marquées par des refends, des bossages. | T. de blas. Accompagné, dans les cantons de l'écu, de qqs. autres figures. (Can-to-né.)

CANTONNEMENT. s. m. État des troupes cantonnées, ou Lieu dans lequel elles se cantonnent. (Can-to-ne-man.)

CANTONNER. v. a. Distribuer des troupes dans plusieurs villages. | V. n. Se cantonner. | Pron. Se retirer dans un canton pour y être en sûreté. | Se fortifier en petit nombre contre un plus grand nombre. (Can-to-né.)

CANTONNIER. s. m. Homme employé par l'administration pour travailler à l'entretien des routes. (Can-to-nié.)

CANTONNIÈRE. s. f. Pièce de tenture qui couvre les colonnes du pied du lit, et qui passe par-dessus les rideaux. | Tenture qui passe par-dessus les rideaux d'une fenêtre. (Can-to-niè-re.)

CANULE. s. f. (*Canna.*) Petit tuyau qu'on adapte au bout d'une seringue. | Robinet de bois qu'on met à un tonneau en perce. | Tout instrument allongé, cylindrique, creux, qui sert à injecter, etc.

CAOLIN. s. m. *V.* KOALIN.

CAOUTCHOUC. s. m. Gomme élastique. *V.* GOMME.

CAP. s. m. (*Caput.*) Tête. *De pied en cap.* | *Cheval cap de more*, Cheval d'un poil rouan, dont la tête et les extrémités sont noires. | Promontoire. | L'Avant d'un bâtiment considéré par rapport à la direction qu'on lui donne quand on navigue.

CAPABLE. adj. des 2 g. (*Capax.*) Se dit Des choses par rapport à leur capacité intérieure. | Qui est en état de faire une chose. | Qui a de l'aptitude, des dispositions à qq. ch. | *Il est capable de tout*, Il peut s'acquitter très-bien de toutes sortes d'emplois.—Il peut se porter aux plus grands excès. | Qui a de la capacité légale. | Absol., Habile, intelligent. | Fam. subst., *Faire le capable*, Faire l'habile homme. | Qui peut produire tel ou tel effet; se dit Des choses.

CAPACITÉ. s. f. (*Capacitas.*) La profondeur et la largeur d'une chose, considérée comme contenant ou pouvant contenir. | Habileté, aptitude. | *La capacité de l'esprit*, L'étendue et la portée de l'esprit. | La faculté qu'une personne a de contracter, de disposer, soit par actes entre-vifs, soit par testament, etc. | *Les titres et capacités d'un ecclésiastique*, Les actes et pièces qui servent à montrer qu'il est capable de posséder le bénéfice qu'il demande. (Ca-pa-si-té.)

CAPARAÇON. s. m. (*Caparazon*, esp.) Sorte de couverture qu'on met sur les chevaux. (Ca-pa-ra-son.)

CAPARAÇONNER. v. a. Mettre un caparaçon. (Ca-pa-ra-so-né.)

CAPE. s. f. (*Caput.*) Manteau à capuchon. | Prov. et fig., *Rire sous cape*, Éprouver une satisfaction maligne, qu'on cherche à dissimuler. | Couverture de tête dont les femmes se servent en qqs. provinces contre le vent et la pluie. | Situation d'un bâtiment qui a la barre du gouvernail sous le vent, et qui ne conserve que très-peu de voiles.

CAPELAN. s. m. Prêtre pauvre ou cagot, qui ne s'attire pas le respect dû à son caractère. (Vi.) | Petit poisson de mer, dont la chair est douce, tendre et de bon goût.

CAPELET. s. m. Tumeur qui vient au train de derrière du cheval, à l'extrémité du jarret. (Ca-pe-le.)

CAPELINE. s. f. (*Caput.*) Espèce de chapeau dont les femmes se servaient contre le soleil.

CAPENDU. s. m. Espèce de pomme rouge. (Ca-pan-du.)

CAPERON. s. m. *V.* CAPRON.

CAPILLAIRE. adj. des 2 g. (*Capillaris.*) Délié comme des cheveux. | Se dit Des tubes, des vaisseaux qui sont d'un très-petit calibre. | *Capillaires*, Fougères dont on fait usage en médecine. (Ca-pil-lè-re.)

CAPILOTADE. s. f. Ragoût fait de plusieurs morceaux de viandes déjà cuites. | Fig. et fam., *Mettre qqn. en capilotade*, L'accabler de coups, Médire sans ménagement.

CAPISCOL. s. m. (*Caput scholæ.*) Dignité de chapitre, qui répond au titre de doyen.

CAPITAINE. s. m. (*Caput.*) Chef d'une compagnie de gens de guerre. | *Capitaine-lieutenant*, dans la Maison du roi ou des princes, Celui qui commandait une compagnie dont le roi, la reine, ou un prince, était censé capitaine.—Autrefois, lieutenant de la compagnie colonelle d'un régiment d'infanterie. | Celui qui commande un bâtiment de guerre ou de commerce. | *Capitaine de pavillon*, Celui qui commande le vaisseau monté par un contre-amiral ou par un vice-amiral. | *Capitaine de port*, Officier préposé à la police maritime d'un port de commerce. | Celui qui commandait dans certaines maisons royales; on dit aujourd'hui *Gouverneur.* | *Capitaine de voleurs*, etc., Le chef d'une troupe de voleurs, etc. | Général d'armée par rapport aux qualités nécessaires pour le commandement. (Ca-pi-tè-ne.)

CAPITAINERIE. s. f. Charge de capitaine d'un château, etc. | *Capitainerie des chasses*, L'étendue de la juridiction d'un capitaine des chasses. | Dans qqes. maisons royales, désignait Le lieu affecté au logement du capitaine du château et des chasses. (Ca-pi-tè-ne-rie.)

CAPITAL, ALE. adj. (*Capitalis.*) Principal. | *Tableau capital*, Tableau d'un peintre célèbre, qui se distingue des autres productions du même artiste par son étendue, sa perfection ou son prix. | *Les sept péchés capitaux*, Les sept péchés mortels. | *Crime capital*, Crime qui mérite le dernier supplice. *Peine capitale*, Toute peine qui entraîne la mort naturelle ou la mort civile. | *Ville capitale*, ou, subst, *Capitale*, La ville principale d'un État, d'une province. | *Lettre capitale*, ou, subst., *Capitale*, Lettre majuscule. | Subst., Le principal d'une dette, d'une rente. | Fonds commercial, somme que l'on fait valoir dans qq. entreprise. | Au plur., Les sommes en circulation, les valeurs disponibles. | Fig., Ce qu'il y a de principal de plus important.

CAPITALISTE. s. des 2 g. Celui ou celle qui a des capitaux, et qui les fait valoir dans les entreprises de commerce, etc.

CAPITAN. s. m. Rodomont, fanfaron.

CAPITANE. s. et adj. f. Nom qu'on donnait autrefois à la première galère d'une armée navale.

CAPITAN-PACHA. s. m. Amiral turc.

CAPITATION. s. f. (*Capitatio.*) Taxe par tête. (Ca-pi-ta-sion.)

CAPITEUX, EUSE. adj. (*Capitosus.*) Qui porte à la tête. (Ca-pi-teû ; ze.)

CAPITOLE. s. m. (*Capitolium.*) Ancien édifice de Rome, consacré à Jupiter.

CAPITOLIN. adj. m. (*Capitolinus.*) Du Capitole.

CAPITON. s. m. Soie grossière.

CAPITOUL. s. m. (*Capitoul*, prov.) Ancien nom des échevins ou officiers municipaux de Toulouse.

CAPITOULAT. s. m. Dignité de capitoul. (Ca-pi-tou-la.)

CAPITULAIRE. adj. des 2 g. (*Capitulum.*) Appartenant au chapitre, à une assemblée de chanoines ou de religieux. (Ca-pi-tu-lè-re.)

CAPITULAIRE. s. m. (*Capitularia.*) Règlement sur les matières civiles, criminelles et ecclésiastiques, rédigé par chapitres.

CAPITULAIREMENT. adv. En chapitre. (Ca-pi-tu-le-re-man.)

CAPITULANT. adj. m. et subst. (*Capitulans.*) Qui a voix dans un chapitre. (Ca-pi-tu-lan.)

CAPITULATION. s. f. (*Capitulum.*) Le traité qu'on fait pour la reddition d'une place, d'un poste, ou pour mettre bas les armes. | Les conditions que les électeurs, dans la vacance de l'Empire, proposaient à celui qui avait été élu empereur, et qu'il signait avant que d'être reconnu. | Convention en vertu de laquelle les sujets d'une puissance jouissent de certains privilèges dans les États d'une autre. | Fam., Moyens de rapprochement et de conciliation qu'on propose dans une affaire. (Ca-pi-tu-la-sion.)

CAPITULE. s. m. (*Capitulum.*) Petite leçon qui se dit à la fin de certains offices.

CAPITULER. v. n. (*Capitulum.*) Parlementer, traiter de la reddition d'une place, d'un poste. | *Fam.*, Entrer en traité sur qq. affaire, venir à accommodement. | *Capituler avec sa conscience*, Prendre une résolution peu délicate, en s'efforçant de se persuader qu'on est dans un cas d'exception.

CAPLAN. s. m. Poisson. *V.* CAPELAN.

CAPON. s. m. Hypocrite qui dissimule pour arriver à ses fins. | Joueur rusé. | Poltron, lâche.

CAPON. s. m. Palan muni d'un crochet de fer qui sert à hisser l'ancre au bossoir.

CAPONNER. v. n. User de finesse au jeu, et être attentif à y prendre toute sorte d'avantages. | Montrer de la poltronnerie. (Ca-po-né.)

CAPONNER. v. a. *Caponner l'ancre*, La retirer de l'eau, et la hisser au bossoir, à l'aide du capon.

CAPONNIÈRE. s. f. Logement creusé en terre, où il peut tenir quinze ou vingt fusiliers qui tirent presque à rez-de-chaussée sans être vus. (Ca-po-niè-re.)

CAPORAL. s. m. (*Caporale*, it.) Sous-officier de la moindre classe, dans l'infanterie : il commande une escouade.

CAPOT. adj. des 2 g. et des deux nombres. (*Caput.*) Se dit D'un joueur qui ne fait aucune levée. | Fig. et fam., *Demeurer capot*, Confus et interdit. | *Faire capot*, Faire toutes les levées. | *Faire capot*, se dit D'un petit bâtiment qui chavire. (Ca-pô.)

CAPOTE. s. f. (*Caput.*) Espèce de cape ou de grand manteau d'étoffe grossière, auquel est attaché un capuchon. | Redingote à l'usage des soldats. | Mante que les femmes mettaient par-dessus leurs habits. | Sorte de chapeau de femme, fait d'étoffe.

CÂPRE. s. f. (*Capparis.*) Bouton à fleurs du câprier, que l'on confit dans le vinaigre.

CAPRE. s. m. Sorte de vaisseau corsaire. | Matelot qui allait en course sans solde.

CAPRICE. s. m. (*Capra.*) Fantaisie, boutade. | Saillie d'esprit et d'imagination. | Irrégularité, changement auxquels certaines choses sont sujettes. | Composition musicale où l'auteur s'abandonne à son inspiration, et ne suit point d'autre guide. *V.* FANTAISIE. (Ca-pri-se.)

CAPRICIEUSEMENT. adv. Par caprice. (Ca-pri-sieu-ze-man.)

CAPRICIEUX, EUSE. adj. et subst. Qui a des caprices. (Ca-pri-sieû ; ze.)

CAPRICORNE. s. m. (*Capricornus.*) Constellation zodiacale qui est entre le Sagittaire et le Verseau, et qu'on représente par la figure d'un bouc. | La dixième division du zodiaque mobile, qui, vers le temps d'Hipparque, coïncidait avec la constellation du Capricorne. | Genre d'insectes coléoptères qui sont pourvus de très-longues antennes, et dont une espèce a une forte odeur de rose.

CÂPRIER. s. m. Arbrisseau qui porte les câpres. (Câ-prié.)

CAPRISANT. adj. m. (*Caprizans.*) Se dit D'un pouls dur et inégal. (Ca-pri-zan.)

CAPRON ou CAPERON. s. m. Sorte de grosse fraise.

CAPSE. s. f. (*Capsa.*) Boîte servant au scrutin d'une compagnie. (Vi.)

CAPSULAIRE. adj. des 2 g. (*Capsula.*) Qui forme capsule. | T. d'anat. Qui dépend de certaines parties nommées Capsules. (Cap-su-lè-re.)

CAPSULE. s. f. (*Capsula.*) Enveloppe sèche qui renferme les semences ou graines de certaines plantes. | Partie en forme de sacs, enveloppe membraneuse. | Vase en forme de calotte, dont on se sert pour l'évaporation des liquides. | Amorce pour les fusils à piston.

CAPTAL. s. m. (*Capitalis.*) Titre qui, dans notre histoire, signifiait Chef.

CAPTATEUR. s. m. (*Captator.*) Celui qui, par des manœuvres artificieuses, tâche de se procurer un avantage.

CAPTATION. s. f. (*Captatio.*) Insinuation artificieuse dont on se sert pour se procurer qq. avantage. (Cap-ta-sion.)

CAPTATOIRE. adj. des 2 g. Se dit De toute disposition testamentaire qu'on fait pour provoquer une libéralité. (Cap-ta-toua-re.)

CAPTER. v. a. (*Captare.*) Chercher à obtenir par voie d'insinuation.

CAPTIEUSEMENT. adv. D'une manière captieuse. (Cap-sieu-se-man.)

CAPTIEUX, EUSE. adj. (*Captiosus.*) Qui tend à induire en erreur et à surprendre par qq. belle apparence. (Cap-tieû ; ze.)

CAPTIF, IVE. adj. et subst. (*Captivus.*) Qui a été fait esclave à la guerre. | Toute sorte de prisonniers. | Qui est dans une grande contrainte, dans une grande sujétion.

CAPTIVER. v. a. (*Captivare.*) Rendre captif. | Assujettir.

CAPTIVITÉ. s. f. (*Captivitas.*) Privation de liberté. | Fig., Grande sujétion.

CAPTURE. s. f. (*Captura.*) Prise au corps. | Prise de navires marchands qui appartiennent à des nations avec lesquelles on est en guerre. | Les navires qui ont été pris. | Prise que les soldats font à la guerre. | La saisie des marchandises prohibées.

CAPTURER. v. a. Faire capture; saisir une personne pour l'arrêter. | Prendre un bâtiment.

CAPUCE. s. m. Capuchon. (Ca-pu-se.)

CAPUCHON. s. m. (*Capucium*, b. l.) Couverture de tête qui fait une partie de l'habillement de certains moines. | Prolongement creux et conique qui se trouve à la partie postérieure de certaines fleurs. *V.* Éperon.

CAPUCHONNÉ, ÉE. adj. En forme de capuchon. (Ca-pu-cho-né.)

CAPUCIN, INE. s. (*Capucinus*, b. l.) Religieux, religieuse de l'un des ordres fondés par saint François. | Fig., Homme qui affiche une grande dévotion. Fam. (Ca-pu-sin.)

CAPUCINADE. s. f. Plat discours de morale ou de dévotion. Fam. (Ca-pu-si-na-de.)

CAPUCINE. s. f. (*Capucinus*, b. l.) Plante potagère et d'ornement dont la fleur est terminée par un prolongement en forme de capuchon. | La fleur que porte cette plante. | *Câpres capucines*, Boutons à fleurs de la capucine confits au vinaigre. | Anneau de fer ou de cuivre qui assujettit, sur son bois, le canon d'une arme à feu à l'usage des troupes. (Ca-pu-si-ne.)

CAPUCINIÈRE. s. f. Maison, demeure de capucins. Fam. (Ca-pu-si-niè-re.)

CAPUT-MORTUUM. s. m. (*Caput, Mortuum.*) Les résidus d'opération dont on croyait ne pouvoir tirer aucun parti. (Vi.) (Ca-put-mor-tu-o-me.)

CAQUAGE. s. m. Façon qu'on donne aux harengs lorsqu'on veut les saler. (Ca-ca-je.)

CAQUE. s. f. (*Cadus.*) Espèce de barrique ou de baril. | Prov. et fig., *La caque sent toujours le hareng*, Il reste toujours qqs. traces de l'état où l'on s'est trouvé. (Cac-e.)

CAQUER. v. a. Préparer le poisson pour l'encaquer. | Mettre des harengs en caque. *V.* Encaquer. (Cac-é.)

CAQUET. s. m. Babil. Fam. | Prov., *Le caquet de l'accouchée*, La conversation qui se fait dans les visites qu'on rend aux femmes en couche. | Fam., *Caquet bon bec*, La pie. Fig., Femme bavarde et médisante. | Au plur., Discours futiles, propos malins sur le compte d'autrui. Fam. (Cac-ë.)

CAQUETAGE. s. m. Action de caqueter. | Caquets. Fam. (Cac-e-ta-je.)

CAQUÈTE. s. f. Baquet où les harengères mettent des carpes. (Cac-ë-te.)

CAQUETER. v. n. Bruit que font les poules quand elles veulent pondre. | Fam., Babiller. (Cac-e-té.)

CAQUETERIE. s. f. Action de caqueter. Au plur., Caquets. Fam. (Cac-e-te-rie.)

CAQUETEUR, EUSE. s. Celui, celle qui caquette et babille beaucoup. (Cac-e-teur ; ze.)

CAQUEUR, EUSE. s. Celui, celle qui caque les harengs. (Cac-eur ; ze.)

CAR. conj. (*Quare.*) Marque qu'on va donner la raison d'une proposition énoncée.

CARABÉ. s. m. L'ambre jaune ou succin.

CARABIN. s. m. Cavalier qui portait une carabine. | Fig. et fam., Homme qui se contente de hasarder qq. ch. au jeu, et qui se retire ensuite, soit qu'il ait perdu, soit qu'il ait gagné. | Homme qui, dans une conversation, dans une dispute, ne fait que jeter qqs. mots vifs, et puis se tait, ou s'en va.

CARABIN. s. m. (*Carabina*, it.) Frater, garçon chirurgien. | Étudiant en médecine.

CARABINADE. s. f. Tour de carabin Fam.

CARABINE. s. f. (*Carabina*, it.) Fusil dont le canon est rayé en dedans. | Mousqueton dont la cavalerie est armée.

CARABINER. v. a. Creuser des raies en dedans du canon d'une arme à feu portative. | *Brise carabinée*, Vent qui souffle avec une violence extraordinaire.

CARABINER. v. n. Combattre à la manière des carabins. (Vi.) On dit *tirailler*. | Fig. et fam., Se dit D'un joueur qui, sans s'attacher au jeu, hasarde qq. coup comme en passant.

CARABINIER. s. m. Soldat armé d'une carabine, ou qui dans l'origine était armé ainsi. (Ca-ra-bi-nié.)

CARACH. s. m. *V.* Caratch.

CARACO. s. m. Vêtement de femme qui est passé de mode.

CARACOLE. s. f. (*Caracollo*, it.) Mouv

ment en rond, ou en demi-rond, qu'on fait exécuter à un cheval.

CARACOLER. v. n. (*Caracollar*, it.) Faire des caracoles.

CARACTÈRE. s. m. (*Character.*) Empreinte, marque; figure tracée sur une surface, et à laquelle on attribue une certaine signification. | Lettre, figure dont on se sert dans l'écriture ou dans l'impression. | L'écriture d'une personne. | *Caractères algébriques, caractères astronomiques*, Caractères dont les algébristes et les astronomes se servent. | *Caractères*, Les signes dont les chimistes se servent pour représenter en abrégé les substances qu'ils emploient dans leurs opérations. | Les lettres ou figures auxquelles on attribuait jadis une certaine vertu, en conséquence d'un pacte prétendu fait avec le diable. | Se dit Des types dont se servent les imprimeurs. L'ensemble des types de même grosseur ou force de corps. | Fig., Titre, dignité, qualité, puissance, vertu attachée à certains états. | Mission, autorité. | Ce qui distingue une personne des autres à l'égard des mœurs, de l'âme ou de l'esprit. | Tour d'esprit, qualité bonne ou mauvaise qui distingue un peuple des autres. | Absol., *Avoir du caractère*, Avoir de la force d'âme, de la fermeté. | *Les caractères de*, etc. Titre de certains ouvrages qui ont pour objet la peinture des caractères, des mœurs. | Expression, air expressif. | *Danse de caractère*, Danse qui consiste en attitudes expressives et nobles. | En général, Ce qui est le propre d'une chose, ce qui la distingue. | Certaines marques essentielles qui distinguent un animal, une substance, une plante, de toute autre. | *Caractère générique*, Celui qui convient à tout un genre. *Caractère spécifique*, Celui qui ne convient qu'à une espèce.

CARACTÉRISER. v. a. Déterminer, faire connaître le caractère d'une personne ou d'une chose. (Ca-rac-te-ri-zé.)

CARACTÉRISME. s. m. Ressemblance et conformité des plantes avec qqs. parties du corps humain.

CARACTÉRISTIQUE. adj. des 2 g. Qui caractérise. | *Lettre caractéristique*, ou *Caractéristique*, subst., Lettre qui dénote la formation d'un temps. La lettre qui se conserve dans les dérivés d'un mot. | *La caractéristique d'un logarithme*, La partie d'un logarithme qui exprime des unités entières. (Ca-rac-té-ris-tic-e.)

CARAFE. s. f. (*Caraffa*, it.) Bouteille de verre ou de cristal, plus large par le bas que par le haut, qui sert à contenir l'eau, le vin, que l'on boit à table. | La liqueur contenue dans une carafe.

CARAFON. s. m. Vaisseau de liége ou de bois dans lequel on met un flacon avec de la glace pour faire rafraîchir du vin, de l'eau, ou d'autres liqueurs. | La carafe qu'on met dans le carafon. | Très-petite carafe, contenant à peu près le quart d'une bouteille. La quantité de vin qu'elle peut contenir.

CARAGNE. s. f. (*Caragna.*) Gomme-résine aromatique dont on use en médecine. | Adj., *Gomme caragne.* (Ca-ra-*ne* [n m.].)

CARAÏTE. s. m. Juif qui s'attache à la lettre de l'Écriture, et qui rejette les traditions, le Talmud, etc.

CARAMBOLAGE. s. m. Action de caramboler. (Ca-ran-bo-la-je.)

CARAMBOLER. v. n. T. du jeu de billard. Toucher deux billes avec la sienne du même coup. (Ca-ran-bo-lé.)

CARAMEL. s. m. (*Caramelo*, esp.) Sucre à demi brûlé et durci. (Ca-ra-mël.)

CARAPACE. s. f. Le test, l'espèce de cuirasse qui couvre le dos de la tortue. (Ca-ra-pa-se.)

CARAQUE. s. f. (*Caraca*, port.) Bâtiment portugais qui fait les voyages du Brésil et des Indes orientales. (Ca-rac-e.)

CARAT. s. m. (*Karat*, ar.) Chacune des parties d'or fin contenues dans une quantité d'or quelconque que l'on suppose partagée en vingt-quatre parties égales. | *Or à vingt-trois, à vingt carats*, etc., Or dans lequel vingt-trois parties, ou vingt, etc., sur vingt-quatre, sont sans alliage. | Le poids de quatre grains; Se dit Des perles, etc. | Petit diamant qui se vend au poids. (Ca-ra.)

CARATCH. s. m. Espèce de capitation que les chrétiens et les juifs payent au Grand-Seigneur.

CARAVANE. s. f. (*Caraouan*, pers.) Troupe de marchands, de voyageurs, ou de pèlerins, qui, dans le Levant, vont de compagnie pour se garantir des voleurs ou des corsaires. | Fam., Plusieurs personnes qui se réunissent pour aller de compagnie. | Au plur., Les campagnes que les chevaliers de Malte étaient obligés de faire sur mer contre les mahométans pour s'acquitter du service qu'ils devaient à leur ordre. | Fig. et fam., *Faire ses caravanes*, Mener une vie dissipée.

CARAVANIER. s. m. Conducteur des animaux qui portent les bagages dans les caravanes. (Ca-ra-va-nié.)

CARAVANSÉRAI. s. m. (Qqns. disent *Caravansérail.*) (*Caraouan*, *seraï*, pers.) Hôtellerie, dans le Levant, où les caravanes sont reçues gratuitement, ou pour un prix modique. (Ca-ra-van-sé-rë.)

CARAVELLE. s. f. (*Caravella*, port.) Gros vaisseau de guerre turc fort mal construit. | Petit bâtiment à voiles latines dont se servent les Portugais. (Ca-ra-vè-le.)

CARBATINE. s. f. Peau de bête fraîchement écorchée.

CARBONATE. s. m. (*Carbo.*) Nom générique des sels composés d'acide carbonique et d'une base quelconque.

CARBONE. s. m. (*Carbo.*) Substance élé-

mentaire, tantôt pure, tantôt unie à d'autres principes.

CARBONÉ, ÉE. adj. Qui contient du carbone.

CARBONIQUE. adj. Qui est formé de carbone et d'oxygène. (Car-bo-nic-e.)

CARBONISATION. s. f. Opération par laquelle on réduit un corps en charbon. (Car-bo-ni-za-sion.)

CARBONISER. v. a. Réduire en charbon. (Car-bo-ni-zé.)

CARBONNADE. s. f. Manière d'apprêter les viandes en les faisant griller sur des charbons. (Car-bo-na-de.)

CARBURE. s. m. Résultat de la combinaison du carbone avec une substance simple.

CARCAN. s. m. Cercle de fer avec lequel on attachait par le cou à un poteau celui qui avait été condamné à cette peine. | Chaîne ou collier de pierreries.

CARCASSE. s. f. Les ossements du corps d'un animal lorsqu'il n'y a plus guère de chair, et qu'ils tiennent encore ensemble. | *Carcasse de chapon*, etc., Ce qui reste du corps lorsqu'on en a ôté les cuisses et les ailes. | Fig. et par mépris, Personne, animal extrêmement maigre. | Navire dont il n'y a encore que la charpente de faite. | Vieux navire en démolition. | Les branches de fil de fer, couvertes de cordonnet, dont on se sert pour monter les coiffures. | Bombe, composée de différents cercles de fer, qui ressemblait à une carcasse d'animal. (Car-ca-se.)

CARCINOMATEUX, EUSE. adj. Qui tient de la nature du cancer. (Car-si-no-ma-teû; ze.)

CARCINOME. s. m. (*Carcinoma.*) Cancer. (Car-si-no-me.)

CARDAMINE. s. f. (*Kardaminê*, gr.) Plante crucifère qui croît dans les lieux humides, et dont le goût approche de celui du cresson. Nom. autr. *Cresson des prés.*

CARDAMOME. s. m. (*Cardamomum.*) Plante qui produit des graines aromatiques, employées dans la composition de la thériaque, et nommées également *Cardamome.*

CARDASSE. s. f. Nom vulgaire de la plante appelée *Nopal.* (Car-da-se.)

CARDE. s. f. (*Cardo* et *Carduus.*) La côte qui est au milieu des feuilles de certaines plantes, et qui est bonne à manger. | Peigne d'un cardeur, instrument qui consiste en une planchette munie d'un manche et garnie, d'un côté seulement, de petites pointes de fil d'archal très-fin légèrement courbées. | Machine, garnie de chardons à bonnetier, dont on se sert pour peigner le drap.

CARDER. v. a. (*Carminare.*) Peigner avec des cardes ou avec des chardons à bonnetier.

CARDEUR, EUSE. s. Ouvrier, ouvrière qui carde. (-eu-ze.)

CARDIALGIE. s. f. (*Kardia*, *algos*, gr.) Douleur de l'estomac. (Car-di-al-jie.)

CARDIAQUE. adj. des 2 g. et subst. m. (*Cardiacus.*) Médicament tonique ou stimulant dont on croyait que l'action se portait sur le cœur. | Qui appartient au cœur. (Car-di-ac-e.)

CARDINAL. s. m. (*Cardinalis.*) Un des soixante et dix prélats qui composent le sacré collége, qui ont voix active et passive dans l'élection du pape. | *Cardinal in petto*, Celui que le pape a élevé à la dignité de cardinal en se réservant de ne l'instituer que dans la suite. | Nom donné à des oiseaux de différents genres, chez lesquels la couleur rouge domine.

CARDINAL, ALE. adj. (*Cardinalis.*) Principal. | Il désigne Les quatre points de l'horizon auxquels on rapporte tous les autres points, et qui sont le nord, le sud, l'est et l'ouest. *Les quatre points cardinaux.* | *Vents cardinaux*, Les vents qui soufflent des quatre points cardinaux de la sphère. | Fig., *Vertus cardinales*, Les quatre vertus principales auxquelles toutes les autres peuvent se rapporter : la justice, la prudence, la tempérance et la force. | *Nombres cardinaux*, Les nombres qui désignent une quantité, sans marquer l'ordre.

CARDINALAT. s. m. Dignité de cardinal. (Car-di-na-la.)

CARDINALE. s. f. Nom de deux plantes d'Amérique cultivées dans les jardins à cause de la beauté de leurs fleurs.

CARDON. s. m. (*Carduus.*) Plante potagère, du même genre que l'artichaut, et dont les feuilles sont bonnes à manger.

CARDONNETTE. s. f. *V.* CHARDONNETTE.

CARÊME. s. m. (*Quadragesima.*) Temps d'abstinence, qui comprend quarante-six jours entre le mardi gras et le jour de Pâques, et pendant lequel les catholiques jeûnent tous les jours, hors les dimanches. | *Faire carême*, S'abstenir des viandes défendues pendant le temps du carême. | *Le carême est bas*, se dit Quand le carême commence dans les premiers jours de février ; et, *Le carême est haut*, Quand il commence au mois de mars. | Fig. et fam., *Mettre le carême bien haut*, Exiger des choses trop difficiles. Promettre une chose qui n'arrivera pas de long temps. | Prov., *Cela vient comme mars en carême*, se dit D'une chose qui ne manque jamais d'arriver à une certaine époque. | Prov., *Arriver comme marée en carême*, Arriver à propos. | Fig. et fam., *Une face de carême*, Un visage blême. | Tous les sermons qu'un prédicateur prêche pendant un carême.

CARÊME-PRENANT. s. m. Les trois jours gras qui précèdent immédiatement le mercredi des Cendres. Fam. | Mardi gras. | Il se dit aussi, par extension, Des gens

masqués et déguisés qui courent les rues pendant les jours gras. | Fig. et fam., Personne vêtue d'une maniere extravagante. (Ca-rê-me-pre-nan.)

CARÉNAGE. s. m. Lieu où l'on donne la carene à un bâtiment. | L'action de caréner, ou Le résultat de cette action. *V.* CARENE. (Ca-ré-na-je.)

CARENCE. s. f. (*Carens.*) *Procès-verbal de carence*, Procès-verbal qui constate qu'un débiteur ou qu'une personne décédée n'a laissé aucun effet mobilier. (Ca-ran-se.)

CARÈNE. s. f. (*Carina.*) La quille et les flancs du navire jusqu'à la ligne de flottaison. | *Mettre un navire en carène*, Le mettre sur le côté pour le raccommoder dans ses œuvres vives. | Le travail qu'on fait pour raccommoder la carène d'un navire. | Le pétale inférieur des fleurs papilionacées.

CARÉNÉ, ÉE. adj. Qui a la forme d'une carène.

CARÉNER. v. a. (*Carinare.*) Donner carène à un bâtiment.

CARESSANT, ANTE. adj. Qui aime à caresser. | Se dit aussi De l'air, des manières, etc. (Ca-rè-san.)

CARESSE. s. f. Témoignage d'affection que l'on donne à qqn. par ses actions ou par ses paroles. (Ca-re-se.)

CARESSER. v. a. (*Carus.*) Faire des caresses. | Fig., Flatter, cajoler. | *Caresser une chimère*, S'y complaire. | CARESSÉ, ÉE. Part. Adj. et fig., se dit De tableaux d'un fini précieux. (Ca-rè-sé.)

CARET. s. m. Sorte de tortue dont l'écaille sert à faire des peignes, etc. (Ca-ré.)

CARET. s. m. Dévidoir à l'usage des cordiers. | *Fil de caret*, Gros fil qui sert à fabriquer tous les cordages employés dans la marine.

CARGAISON. s. f. (*Caricare.*) L'ensemble de toutes les marchandises qui composent la charge principale d'un navire de commerce. (Carg-è-zon.)

CARGUE. s. f. Cordage qui sert à plier, à retrousser les voiles contre leurs vergues. (Carg-e.)

CARGUER. v. a. Plier, retrousser les voiles contre leurs vergues, par le moyen des cargues. (Carg-é.)

CARIATIDE. s. f. (*Cariatides.*) Figure de femme, ou même d'homme, qui soutient une corniche sur sa tête.

CARIBOU. s. m. Animal sauvage du Canada qui a de grands rapports avec le renne.

CARICATURE. s. f. (*Caricatura*, it.) Image satirique dans laquelle l'artiste représente d'une manière grotesque les personnes ou les événements qu'il veut tourner en dérision. | Charge. | Fig., Personne ridiculement accoutrée.

CARIE. s. f. (*Caries.*) Ulcération des os. | Maladie des blés et des arbres.

CARIER. v. a. Gâter, pourrir.

CARILLON. s. m. Battement de cloches à coups précipités, avec mesure et accord. | Réunion de cloches accordées à différents tons; L'air qu'on exécute sur ces cloches. | *Montre*, etc., *à carillon*, Montre, etc., qui sonne des airs à de certains intervalles. | Fig. et fam., *À double*, *à triple carillon*, Très-fort, excessivement. | Fig. et fam., Crierie, grand bruit. (Ca-ri-llon [ll m.].)

CARILLONNER. v. n. Sonner le carillon. | Exécuter un air sur un carillon. | Fam., *Fête carillonnée*, Une grande fête de l'Église catholique. (Ca-ri-llo-né [ll m.].)

CARILLONNEUR. s. m. Celui qui carillonne. (Ca-ri-llo-neur [ll m.].)

CARISTADE. s. f. Aumône. Fam.

CARLIN. s. m. (*Carlino*, it.) Monnaie d'Italie.

CARLIN. s. m. Petit doguin, petit chien à poil ras et à museau noir et écrasé.

CARLINGUE. s. f. Sorte de quille intérieure, qui règne presque tout le long du navire, au-dessus de la quille proprement dite. | L'assemblage de charpente qui reçoit le pied d'un bas mât. (Car-ling-e.)

CARMAGNOLE. s. f. Sorte de veste. (Car-ma-*no*-le [n m.].)

CARME. s. m. Religieux de l'ordre du Carmel. | *Eau des carmes*, Eau spiritueuse. *V.* MÉLISSE. | *Carmes déchaussés* ou *déchaux*, Carmes de la réforme de Sainte-Thérèse, qui ne portent point de bas.

CARMELINE. adj. f. Se dit D'une laine qu'on tire de la vigogne.

CARMÉLITE. s. f. Religieuse de l'ordre du Carmel.

CARMES. s. m. pl. Coup de dé par lequel on amène les deux quatre. (Car-me.)

CARMIN. s. m. Matière colorante d'un rouge éclatant, rouge très-vif.

CARMINATIF, IVE. adj. et subst. m. (*Carminare.*) Qui est employé contre les maladies venteuses.

CARNAGE. s. m. (*Caro.*) Massacre, tuerie. (Car-na-je.)

CARNASSIER, IÈRE. adj. Qui se pait de chair crue, et qui en est fort avide. | Subst., *Carnassiers*, Ordre d'animaux mammifères qui se nourrissent de chair crue. | Qui mange beaucoup de chair. (Car-na-sié.)

CARNASSIÈRE. s. f. Petit sac où l'on met le gibier qu'on a tué à la chasse. (Car-na-sié-re.)

CARNATION. s. f. (*Carnatio.*) Représentation de la chair de l'homme par le coloris. | L'ensemble des parties de chair que présente un tableau. | Le teint d'une personne. | T. de blas., Toutes les parties du corps humain qui sont représentées au naturel. (Car-na-sion.)

CARNAVAL. s. m. Temps destiné aux divertissements, lequel commence le jour des Rois et finit le mercredi des Cendres.

CARNE. s. f. L'angle extérieur d'une pierre, etc.

CARNÉ, ÉE. adj. Qui est de couleur de chair.

CARNET. s. m. Petit livre de compte que l'on porte avec soi, et dans lequel on recueille des notes. | *Carnet d'échéances*, Livre sur lequel les négociants inscrivent les effets qu'ils ont à payer. (Car-në.)

CARNIFICATION. s. f. (*Carnificare.*) Altération morbide qui fait prendre au tissu d'un organe la consistance des parties charnues et musculeuses. (Car-ni-fi-ca-sion.)

CARNIFIER (SE). v. pron. (*Carnificare.*) Acquérir la consistance des parties charnues.

CARNIVORE. adj. des 2 g. et subst. (*Carnivorus.*) Qui peut se nourrir de chair.

CARNOSITE. s. f. (*Carnosus.*) Excroissance charnue qu'on croyait développée accidentellement dans le canal de l'urêtre. (Car-no-zi-té.)

CAROGNE. s. f. Femme débauchée, une méchante femme. Bas. (Ca-ro-ne [n m.].)

CAROLUS. s. m. (*Carolus*, n. pr.) Monnaie qui valait dix deniers d'argent.

CARONADE. s. f. (*Carronade*, angl.) Gros canon court, originairement en usage dans la marine.

CARONCULE. s. f. (*Caruncula.*) Petite chair. *Caroncules myrtiformes*, Petits tubercules rougeâtres situés vers l'orifice du vagin; *Caroncule lacrymale*, Petite éminence rougeâtre placée dans le grand angle de l'œil.

CAROTIDE. adj. et s. f. (*Carotides.*) Chacune des deux principales artères qui conduisent le sang au cerveau.

CAROTIDIEN. adj. m. *Canal carotidien*, Conduit de l'os temporal qui donne passage à l'artère carotide. (Ca-ro-ti-di-in.)

CAROTIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport au carus. (Ca-ro-tic-e.)

CAROTTE. s. f. (*Carota.*) Plante potagère de la famille des Ombellifères, dont la racine, pivotante et charnue, a le même nom et s'emploie comme aliment. | Fig. et fam., *Ne vivre que de carottes*, Vivre mesquinement. | *Carotte de tabac*, Assemblage de feuilles de tabac roulées les unes sur les autres en forme de carotte. (Ca-ro-te.)

CAROTTER. v. n. Jouer mesquinement. Fam. (Ca-ro-té.)

CAROTTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui joue timidement, et ne hasarde que peu d'argent à la fois. Fam. On dit aussi, *Carottier, ière.* (Ca-ro-teur; ze.)

CAROUBE ou CAROUGE. s. m. Fruit du caroubier; gousse longue et plate, contenant une pulpe qu'on mange et qui a une saveur très-douce. (Ca-rou-je.)

CAROUBIER. s. m. Arbre de la famille des Légumineuses, qui porte des caroubes, et dont le bois, rouge et dur, est propre aux ouvrages de menuiserie et de marqueterie. (Ca-rou-bié.)

CAROUGE. s. m. *V.* CAROUBE.

CARPE. s. f. (*Carpa*, b. l.) Sorte de poisson d'eau douce, couvert de grandes et larges écailles. | Fig., *Saut de carpe*, Certain saut que les baladins exécutent à plat ventre en s'élevant horizontalement.

CARPE. s. m. (*Karpos*, gr.) La partie qui est entre l'avant-bras et la paume de la main; nom. autr. *Poignet.*

CARPEAU. s. m. Petite carpe. | Variété de la carpe, que l'on pêche dans le Rhône et dans la Saône. (Car-pô.)

CARPILLON. s. m. Très-petite carpe. (Car-pi-llon [ll m.].)

CARQUOIS. s. m. (*Carcaissum*, b. l.) Étui à flèches. (Car-coua.)

CARRARE. s. m. Marbre blanc tiré des environs de Carrare, en Toscane. (Ca-ra-re.)

CARRE. s. f. (*Quadratus.*) *La carre d'un chapeau*, Le haut de la forme d'un chapeau. —— *d'un habit*, Le haut de la taille. —— *d'un soulier*, Le bout d'un soulier qui se termine carrément. | Pop., *Cet homme a une bonne carre*, Il a les épaules larges et fortes, ce qui lui donne de la prestance. | *Je vois la carre*, Je tiens ce que propose de jouer celui qui s'est carré. (Ca-re.)

CARRÉ, ÉE. adj. Qui a quatre côtés et quatre angles droits. | *Bonnet carré*, Bonnet à quatre ou à trois cornes, que portaient les docteurs, etc., dans l'exercice de leurs fonctions. | Bonnet pyramidal, surmonté d'une houppe, que les ecclésiastiques portent dans les cérémonies religieuses. | *Jeu de paume carré*, ou *Carré*, Jeu de paume où il y a un petit trou et un ais au lieu de dedans. | *Voiles carrées*, ou *Voiles à trait carré*. Voiles quadrangulaires dont les vergues sont hissées par le milieu, et croisent le mât à angles droits. | *Bataillon carré*, Bataillon qui avait autant de files que de rangs, autant de profondeur que de front. | Subst., *Carré d'infanterie*, Régiment d'infanterie disposé de manière à faire face de quatre côtés, soit intérieurement, soit extérieurement. | *Pied carré*, etc., Surface carrée dont le côté a un pied, etc. | *Nombre carré*, ou *Carré*, Le produit qui résulte d'un nombre multiplié par lui-même. | *Racine carrée*, Le nombre qui, multiplié par lui-même, produit un certain nombre carré assigné. | *Période carrée*, Période de quatre membres; Toute période nombreuse et bien soutenue. | *Brelan carré* ou *quatrième*, Celui que le joueur a dans la main lorsque la carte qui retourne est de même sorte que les trois qui forment son brelan. | Fam., *Partie carrée*, Partie de plaisir faite entre deux hommes et deux femmes. | Fig. et fam., *Tête carrée*, Homme qui a beaucoup de justesse et de solidité dans le jugement. | Subst., Figure carrée. | *Un carré de papier*, Un morceau de papier

carré. | Espace de terre en carré, dans lequel on plante des fleurs, etc. | *Carré d'eau*, Une pièce d'eau en carré. | Palier. | *Carré de mouton*, Pièce du quartier de devant d'un mouton, lorsque le collet et l'épaule en sont séparés; autr., *Un haut côté.* | *Carré de toilette*, Petit coffre dont les femmes se servaient à leur toilette. | Morceau d'acier fait en forme de dé, où est gravé en creux ce qui doit être en relief sur la médaille ou sur la monnaie. (Vi.) On dit *Coin.* | Adj. et subst., se dit De différents muscles dont la figure se rapproche de celle du carré. | Dimension de papier qui est celle qu'on emploie, dans l'imprimerie, pour le plus grand nombre des ouvrages. (Ca-ré.)

CARREAU. s. m. Pavé plat, fait de terre cuite, de pierre, etc., dont on se sert pour paver le dedans des maisons, etc. | *Franc carreau*, Jeu où l'on jette en l'air une pièce de monnaie, et où celui dont la pièce tombe le plus loin des bords du carreau gagne le coup. | Sol, plancher pavé de carreaux. | Fig., *Coucher qqn. sur le carreau*, L'étendre sur la place, mort ou très-blessé. | *Carreau de vitre*, ou *Carreau*, Pièce de verre qu'on emploie aux fenêtres, etc. | *Carreau électrique*, Carreau de verre dont les surfaces sont recouvertes d'une lame métallique. | *Carreau d'arbalète*, Flèche dont le fer avait quatre pans. | Une des couleurs du jeu de cartes, marquée par de petits carreaux rouges. | Fig. et fam., *Valet de carreau*, Homme qui ne mérite point de considération. | Coussin carré dont on se sert pour s'asseoir ou pour se mettre à genoux. | Fer à repasser dont les tailleurs se servent pour rabattre les coutures des habits. | Carré; se dit en parlant De plusieurs carrés formant un assemblage symétrique. | *Brochet carreau*, Brochet très-gros. (Ca-rô.)

CARREAU. s. m. Maladie qui rend le ventre des enfants dur et tendu.

CARREFOUR. s. m. (*Quadratum forum.*) L'endroit où se croisent plusieurs rues, deux ou plusieurs chemins. (Ca-re-four.)

CARRELAGE. s. m. Action de carreler; Ouvrage de celui qui pose le carreau; ou Le carreau même. (Ca-re-la-je.)

CARRELER. v. a. Paver avec des carreaux. | Raccommoder de vieux souliers. On ne le dit, en ce sens, que Des savetiers ambulants. (Ca-re-lé.)

CARRELET. s. m. Poisson de mer qui est plat, et qui a de petites taches rouges. | Filet en forme de nappe carrée dont on se sert pour prendre le poisson. | Grosse aiguille angulaire du côté de la pointe. (Ca-re-lè.)

CARRELETTE. s. f. Lime plate et fine. (Ca-re-lè-te.)

CARRELEUR. s. m. Celui qui pose le carreau. (Ca-re-leur.)

CARRELURE. s. f. Les semelles neuves qu'on met à de vieux souliers, à de vieilles bottes. (Ca-re-lu-re.)

CARRÉMENT. adv. En carré, à angle droit. (Ca-ré-man.)

CARRER. v. a. (*Quadrare.*) Donner une figure carrée. | Trouver un carré équivalant à une surface terminée par des lignes d'une courbure quelconque. | Former le carré d'un nombre en multipliant ce nombre par lui-même. | Pron., Marcher avec un maintien qui annonce de la prétention, de l'arrogance. Fam. | Pron., Au jeu de bouillotte, exprime L'action de celui qui s'assure la priorité en doublant sa mise. (Ca-ré.)

CARRICK. s. m. Sorte de redingote fort ample qui a plusieurs collets ou un collet très-long. (Ca-ric.)

CARRIER. s. m. Homme de journée qui travaille à tirer la pierre des carrières; ou L'entrepreneur qui fait ouvrir une carrière pour en tirer de la pierre. (Ca-rié.)

CARRIÈRE. s. f. (*Carriera*, b. l.) Lice, lieu fermé de barrières, et disposé pour toute sorte de courses. | Poét., Mouvement périodique des astres. | L'étendue de terrain où l'on peut faire courir un cheval sans qu'il perde haleine. | *Donner carrière à un cheval*, Lui lâcher la bride. | Fig., Laisser pleine liberté d'agir. | Fig. et fam., *Se donner carrière*, Se réjouir, se laisser emporter à l'envie qu'on a de dire ou de faire qq. ch. | Le cours de la vie, le temps qu'on exerce un emploi, une charge, etc. | La profession que l'on embrasse, les entreprises où l'on s'engage, etc. | Fig., *Ouvrir à qqn. une carrière*, Lui donner une occasion de paraître et d'exercer ses talents. | Le lieu d'où l'on tire de la pierre. (Ca-riè-re.)

CARRIOLE. s. f. (*Carrus.*) Petite charrette couverte et suspendue. (Ca-ri-o-le.)

CARROSSE. s. m. (*Carruca.*) Espèce de voiture à quatre roues, suspendue et couverte. Aujourd'hui on dit plutôt *Voiture.* | Prov. et fig., *C'est un vrai cheval de carrosse*, se dit D'un homme grossier, brutal ou stupide. (Ca-ro-se.)

CARROSSÉE. s. f. La quantité de personnes que contient un carrosse. Fam. (Ca-ro-sée.)

CARROSSIER. s. m. Faiseur de carrosses. | Cheval épais, traversé, et propre à bien tirer le carrosse. (Ca-ro-sié.)

CARROUSEL. s. m. (*Carrosello.*) Espèce de tournois qui consiste en courses de bagues, de têtes, etc., entre plusieurs chevaliers partagés en différentes quadrilles distinguées par la diversité des livrées et des habits. | Le lieu, la place où l'on a fait un carrousel. (Ca-rou-zël.)

CARROUSSE. s. f. (*Garaus*, all.) *Faire carrousse*, Faire débauche, boire avec excès. (Vi.) (Ca-rou-se.)

CARRURE. s. f. La largeur du dos à l'en-

droit des épaules. | Il se dit aussi en parlant D'un habit. (Ca-ru-re.)

| CARTAYER. v. n. Se dit D'un cocher qui met une ornière entre les deux chevaux et entre les deux roues de la voiture. (Car-tê-ié.)

CARTE. s. f. (*Charta.*) Assemblage de plusieurs papiers collés l'un sur l'autre. Dans ce sens, on dit plutôt *Carton.* | Petit carton fin, coupé en carré long, qui est marqué, d'un côté, de qq. figure et de qq. couleur, et dont on se sert pour jouer à divers jeux. | *Le dessous des cartes*, La partie colorée des cartes, qui reste cachée quand on donne ou qu'on coupe. | *Demander carte*, Proposer de mettre de côté un certain nombre de cartes pour en prendre de nouvelles. | Fig. et fam., *Le dessous des cartes*, Les ressorts secrets d'une affaire. | Fig. et fam., *Brouiller les cartes*, Chercher à mettre du trouble, à embrouiller les affaires. | Fig. et fam., *Cartes sur table*, Sans dissimuler. | *Tirer les cartes*, Chercher l'avenir dans la disposition fortuite des cartes. | Fig. et fam., *Château de cartes*, Petite maison de campagne fort enjolivée et peu solidement bâtie. | Au plur., De ce que les joueurs laissent pour le payement des cartes : on dit aujourd'hui *Mettre au flambeau.* | L'espèce de billet, ordinairement imprimé, qu'on délivre à une personne pour qu'elle soit admise en qq. lieu, ou pour qu'elle puisse, au besoin, faire reconnaître sa qualité, etc. | *Carte de visite*, ou *carte*, Petite carte sur laquelle on a écrit ou fait graver son nom, et qu'on laisse à la porte des personnes qui se trouvent absentes lorsqu'on va pour leur rendre visite. | *Carte d'adresse*, Carte sur laquelle un fabricant, un marchand fait imprimer son adresse et une note des objets qu'il fabrique ou qu'il vend. | Prov. et fig., *Donner carte blanche*, Plein pouvoir. | Chez les traiteurs, Liste des mets qu'on peut demander. | Le mémoire de la dépense du repas. | Feuille de papier sur laquelle est représentée qq. partie de la surface du globe terrestre. | La connaissance géographique d'un pays. | *Carte universelle. V.* MAPPEMONDE. | *Carte générale*, La carte de toute une contrée, par opposition à *Carte particulière.* | *Carte hydrographique*, ou *marine*, Carte qui représente les côtes, les mouillages, les sondages et les rumbs de vent. | *Carte astronomique* ou *céleste*, Carte qui représente les constellations dans la situation qu'elles ont les unes à l'égard des autres. | *Carte généalogique*, Tableau qui contient toute la généalogie d'une maison. | Fig. et fam., *Perdre la carte*, Se troubler.

CARTEL. s. m. (*Chartella.*) Défi par écrit pour un combat singulier. | Défi par écrit pour un combat dans une fête, comme aux tournois. | Règlement fait entre deux partis ennemis pour la rançon ou l'échange des prisonniers. | L'ornement qui entoure le cadran de certaines pendules portatives faites pour être appliquées à la muraille, dans un appartement; La pendule même. (Car-tël.)

CARTERON. s. m. *V.* QUARTERON.

CARTÉSIANISME. s. m. Philosophie de Descartes. (Car-té-zi-a-nisme.)

CARTÉSIEN, IENNE. adj. Qui a rapport, qui appartient à la doctrine de Descartes. | Adj. et subst., Qui a adopté cette doctrine. (Car-té-zi-in; ë-ne.)

CARTHAME. s. m. (*Carthamus.*) Plante, n. autr *Safran bâtard*, dont les fleurs servent à teindre en rouge, et qui porte des semences purgatives, appelées *Graines de perroquet.* (Car-ta-me.)

CARTIER. s. m. Celui qui fait et vend des cartes à jouer. (Car-tié.)

CARTILAGE. s. m. (*Cartilago.*) Partie blanche, dure, lisse, élastique, privée de sentiment, qui se trouve surtout aux extrémités des os, et qu'on appelle vulgairement le *croquant* dans la viande de boucherie. (Car-ti-la-je.)

CARTILAGINEUX, EUSE. adj. (*Cartilaginosus.*) Qui est de la nature du cartilage, qui est composé de cartilages. (Car-ti-la-ji-neû ; ze.)

CARTISANE. s. f. Petits morceaux de carton fin, autour desquels on a tortillé du fil, etc., et qui font relief dans les dentelles et les broderies. (Car-ti-za-ne.)

CARTON. s. m. Carte grosse et forte, faite de papier broyé, battu et collé. | *Carton fin*, Celui qui n'est fait que de plusieurs papiers collés les uns sur les autres. | Boîte faite de carton, dans laquelle on serre des papiers ou des bonnets, etc. | *Carton de dessins*, Grand portefeuille de carton, dans lequel on serre des dessins. | La pâte même dont on fait le carton ordinaire. | Un ou plusieurs feuillets d'impression détachés d'une feuille entière. | Feuillet qu'on refait à cause de qq. changement qu'on veut y faire | Se dit De dessins en grand, tracés sur du papier, d'après lesquels le peintre fait sa fresque ou qu'on donne aux ouvriers en tapisserie pour servir de modèles. | T. d'archit. Feuille de carton ou de fer-blanc chantournée qui sert à tracer des profils.

CARTONNAGE. s. m. Action de cartonner un livre, de le relier en carton; o L'ouvrage qui en résulte. (Car-to-na-je.)

CARTONNER. v. a. Relier un livre e carton. (Car-to-né.)

CARTONNIER. s. m. Celui qui fabrique et vend du carton. | Celui qui travaille e carton. (Car-to-nié.)

CARTOUCHE. s. m. (*Cartoccio*, it. Ornement de sculpture ou de peinture, r présentant un carton roulé et tortillé p les bords.

CARTOUCHE. s. f. Charge pour le c

non, composée de clous, de balles de fusil et de morceaux de fer enveloppés dans du carton ou enfermés dans une boîte de mitraille. | La charge entière d'une arme à feu portative, qui est dans un rouleau de papier. | Subst. masc. Toute sorte de boîte dans laquelle on renferme les matières inflammables pour en déterminer et en varier les effets.

CARTOUCHE. s. f. Il se disait autrefois Du congé absolu ou limité donné à un militaire par un écrit scellé du sceau du régiment. | *Cartouche jaune*, Cartouche qu'on délivrait à un soldat dégradé ou renvoyé par punition.

CARTULAIRE. s. m. (*Cartularium.*) Recueil d'actes, titres et autres principaux papiers, concernant le temporel d'un monastère, d'un chapitre, ou de qq. église. *Cartulaire de Cluny*, etc. (Car-tu-lè-re.)

CARUS. s. m. (*Karos*, gr.) Affection soporeuse, profond assoupissement accompagné d'une complète insensibilité.

CARVI. s. m. Plante ombellifère dont les semences sont employées en médecine comme vermifuges et carminatives, et dont on mange les racines, les feuilles et les jeunes pousses.

CARYATIDE. s. f. *V.* CARIATIDE.

CARYOPHYLLÉE. adj. f. (*Caryophyllum.*) Se dit Des fleurs de l'œillet, et de toutes celles qui y ressemblent par leur structure. | Subst., Toute plante qui porte des fleurs caryophyllées. (Ca-rio-fi-lée.)

CAS. s. m. (*Casus.*) Se dit Des différentes désinences que prennent les substantifs, les adjectifs et les participes, dans les langues où ils se déclinent. | Accident, aventure, conjoncture, occasion; fait arrivé ou qui peut arriver. | *Cas métaphysique*, Hypothèse, supposition par impossible, dont on tire qq. induction. | Fam., *Être dans le cas de faire une chose*, Avoir occasion ou pouvoir de la faire. | Fam., *En cas*, En fait de, en matière de. (Vi.) | *En cas*, subst., Supplément, chose préparée pour servir en cas de besoin. | *En tout cas*, Quoi qu'il arrive. | CAS, se disait pour Fait, action, crime. | *Cas privilégiés*, ou *Cas royaux*, Crimes dont les juges royaux pouvaient seuls connaître, quelle que fût la condition de l'accusé. | *Cas privilégiés*, T. de jurispr. canonique, Cas dans lesquels le juge séculier prenait connaissance des crimes d'un ecclésiastique, et le jugeait conjointement avec le juge ecclésiastique, nonobstant le privilége clérical. | *Cas spéciaux*, Les crimes déférés à la chambre des pairs, constituée en haute cour de justice. | *Cas réservés*, Les péchés dont on ne peut être absous que par le pape ou l'évêque, ou par les prêtres qui ont reçu d'eux un pouvoir spécial. | *Cas de conscience*, Difficulté ou question sur ce que la religion permet ou défend en certains cas. — Scrupule. | *Faire cas de qqn.* ou *de qq. ch.*, L'estimer, en avoir bonne opinion. | Fam., Excrément, ordure. (Câ.)

CAS, CASSE. adj. Qui sonne le cassé. (Vi.) (Câ; Ca-se.)

CASANIER, IÈRE. adj. et subst. (*Casa.*) Qui aime à demeurer chez lui. | Par analogie: *Mener une vie casanière.* (Ca-za-nié.)

CASAQUE. s. f. Sorte d'habillement dont on se sert comme d'un manteau, et qui a des manches fort larges. | Fig. et fam., *Tourner casaque*, Changer de parti. (Ca-zac-e.)

CASAQUIN. s. m. Déshabillé court, qu'on porte pour sa commodité. (Vi.) | Vêtement à l'usage des femmes du peuple ou de la campagne. | Fig. et pop., *Donner sur le casaquin à qqn.*, Le battre. (Ca-zac-in.)

CASCADE. s. f. (*Cascata*, it.) Chute d'eau; eau qui tombe de rocher en rocher. | Fig., *Par cascades*, Sans aucune liaison.

CASCATELLE. s. f. (Mot emprunté de l'italien.) Petite cascade. *Les cascatelles de Tivoli.* (Cas-ca-tè-le.)

CASE. s. m. Maison. Se dit surtout Des cabanes où logent les nègres employés à la culture des plantations, dans les colonies. | Fam., *Le patron de la case*, Le maître de la maison; Celui qui a toute autorité dans la maison, quoiqu'il n'en soit pas le maître. | Au jeu du trictrac, Chacune de ces places qui sont marquées par une espèce de flèche. | *Faire une case*, Remplir une case avec deux dames. | Au jeu des échecs et des dames, Chacun des carrés de l'échiquier sur lequel on joue. | Se dit Des divisions pratiquées dans un rayon, un tiroir, etc., pour y mettre séparément différents objets. | Se dit Des divisions d'un registre formées par les lignes qui coupent les colonnes transversalement. (Ca-ze.)

CASÉEUX, EUSE. adj. (*Caseus.*) Qui est de la nature du fromage. (Ca-zé-eû; ze.)

CASEMATE. s. f. (*Casamatta*, it.) Souterrain voûté à l'épreuve de la bombe, pour défendre la courtine et les fossés, ou pour loger des troupes au besoin. (Ca-ze-ma-te.)

CASEMATÉ, ÉE. adj. *Bastion casematé*, Bastion où il y a des casemates. (Ca-ze-ma-té.)

CASER. v. n. (*Casa.*) T. du jeu de trictrac. Faire une case, remplir une case avec deux dames. | V. a. Placer quelqu'un, lui faire avoir une place. Fam. | Pron., S'établir comme on peut en un lieu. Fam. (Ca-zé.)

CASERNE. s. f. (*Caserma*, it.) Bâtiment destiné au logement des troupes. (Ca-zèr-ne.)

CASERNEMENT. s. m. Action de caserner. (Ca-zèr-ne-man.)

CASERNER. v. n. Loger dans des casernes. | V. a. Faire caserner. (Ca-zer-né.)

CASIER. s. m. Garniture de bureau,

composée de plusieurs cases, dans lesquelles on place les papiers et autres objets que l'on veut tenir en ordre. (Ca-zié.)

CASILLEUX. adj. m. Se dit Du verre qui se casse au lieu de se couper quand on y applique le diamant. (Ca-zi-lleû [ll m.].)

CASIMIR. s. m. Étoffe de laine croisée, fine et légère. (Ca-zi-mir.)

CASOAR. s. m. Oiseau de l'Inde, moins grand que l'autruche, dont la tête est couverte d'une espèce de casque osseux, et dont le plumage ressemble à du crin. (Ca-zo-ar.)

CASQUE. s. m. (*Cassis.*) Arme défensive qui garantit la tête, et qui sert de coiffure. | *Fleur en casque*, Fleur qui, par sa forme, ressemble à cette armure. | La représentation d'un casque sur l'écusson des armoiries. (Casc-e.)

CASQUETTE. s. f. (*Cassis.*) Coiffure d'homme, faite d'étoffe ou de peau, qui a qqf. un bord sur le devant. (Casc-ê-te.)

CASSADE. s. f. Mensonge pour plaisanter, ou pour servir d'excuse, de défaite. Fam. et vi. | À certains jeux de renvi, *Faire une cassade*, Faire un renvi avec vilain jeu, afin d'obliger les autres joueurs à quitter. (Ca-sa-de.)

CASSANT, ANTE. adj. Fragile, sujet à se casser, à se rompre; qui se casse aisément. | Se dit De certains métaux aigres, et particulièrement du fer. | *Poires cassantes, qui ont la chair cassante*, Poires qui cassent, qui font une légère résistance sous la dent. (Ca-san.)

CASSATION. s. f. Acte juridique par lequel on casse des jugements, des actes et des procédures. | La décision par laquelle un arrêt ou un jugement en dernier ressort est annulé. | *Se pourvoir en cassation*, Se pourvoir pour faire casser un arrêt ou un jugement en dernier ressort. | *Cour de cassation*, Le tribunal suprême investi du droit de casser et d'annuler les arrêts ou jugements en dernier ressort. (Ca-sa-sion.)

CASSAVE. s. f. Farine faite de la racine de manioc séchée. | Pain que l'on fait avec cette farine. (Ca-sa-ve.)

CASSE. s. f. (*Kassia*, gr.) Genre de plantes légumineuses, dont plusieurs espèces sont employées en médecine. | La pulpe noire, douce et un peu sucrée, contenue dans les gousses longues et ligneuses d'une espèce de casse qui croît en Égypte et aux Indes, et que l'on nomme *Cassier* ou *Canéficier*. | *Casse en bâton*, La casse qui est encore en gousse. (Ca-se.)

CASSE. s. f. Peine militaire qui consiste dans la perte d'un grade. | *Lettres de casse*, Ordre écrit que donnait le roi pour casser un officier.

CASSE. s. f. (*Capsa.*) T. d'impr. Sorte de caisse ou de boîte plate et découverte, composée de deux parties qui forment ensemble un carré, et divisée en petites cases contenant, chacune, tous les caractères d'une même lettre. | *Haut de casse*, La partie supérieure de la casse, celle qui contient les capitales et différents autres caractères. | *Bas de casse*, La partie inférieure de la casse, celle qui contient les minuscules ou lettres ordinaires. | Bassin formé vis-à-vis de l'œil ou de l'ouverture d'un fourneau, dans lequel est reçu le métal fondu qui découle du fourneau.

CASSEAU. s. m. T. d'impr. Moitié de casse dont les compartiments sont plus grands et plus profonds, et qui sert de réserve pour différents caractères. (Ca-sô.)

CASSE-COU. s. m. Endroit où il est aisé de tomber, si l'on n'y prend garde. | Au jeu de colin-maillard, Le cri par lequel on avertit la personne qui a les yeux bandés qu'elle s'approche d'un endroit où elle pourrait se blesser. | Se dit Des gens employés à monter les chevaux jeunes ou vicieux; Un homme qui monte à cheval avec plus de hardiesse que d'habileté. | Fig. et fam., personnage peu important qui est chargé d'une négociation hasardeuse. | Espèce d'échelle qui n'est soutenue que par une queue. (Ca-se-cou.)

CASSE-NOISETTE ou CASSE-NOIX. s. m. Petit instrument avec lequel on casse des noisettes ou des noix. (Ca-se-noua-zë-te.)

CASSER. v. a. (*Quassare.*) Briser, rompre. | V. n. Se casser. | Fig. et fam., *Casser les vitres*, Ne rien ménager dans ses propos. | Fig. et fam., *Casser la tête*, Assourdir par un grand bruit. | Fig. et fam., *Se casser la tête*, S'appliquer à qq. ch. avec une grande contention d'esprit. | *Se casser le nez*, Ne point réussir dans ses projets. | *Se casser le cou*, Ruiner ses affaires, sa fortune. | Annuler, déclarer nul. | *Casser un officier*, Le chasser du service. | *Casser un sergent, un caporal*, Les priver de leur grade, et les réduire à la condition de simples soldats. | *Casser aux gages*, Ôter à quelqu'un son emploi et les appointements qui y sont attachés. | Affaiblir, débiliter. (Ca-sé.)

CASSEROLE. s. f. (*Cassis.*) Ustensile de cuisine qui sert à divers usages. (Ca-se-ro-le.)

CASSE-TÊTE. s. m. Massue, faite de pierre ou de bois très-dur, dont plusieurs peuples sauvages se servent dans les combats. | Fig. et fam., Vin gros et fumeux qui porte à la tête. | Travail qui exige une forte application; calcul long et embrouillé; jeu où il y a beaucoup de combinaisons. (Ca-se-tê-te.)

CASSETIN. s. m. Chacune des petites cases ou cellules de différentes grandeurs qui divisent une casse d'imprimerie. (Ca-se-tin.)

CASSETTE. s. f. Petit coffre où l'on serre des objets précieux et de peu de volume. | *La cassette du roi*, Son trésor particulier. (Ca-së-te.)

CASSEUR. s. m. *Un grand casseur de raquettes*, Un homme vert et vigoureux. |

Un casseur d'assiettes, Un tapageur, un querelleur. (Ca-seur.)

CASSIER. s. m. Arbre qui porte la casse, n. autr. *Canéficier*. (Ca-sié.)

CASSINE. s. f. (*Cassina*, b. l.) Petite maison détachée au milieu des champs, où l'on peut s'embusquer, se retrancher. | Petite maison de plaisir hors de la ville. (Ca-si-ne.)

CASSIOPÉE. s. f. (*Cassiopeia*.) Constellation de l'hémisphère septentrional. (Ca-si-o-pée.)

CASSIS. s. m. (Quelques-uns écrivent *Cacis*.) Espèce de groseillier dont les fruits noirs et aromatiques viennent en grappes. | Sorte de ratafia qui se fait avec le fruit du cassis. (Ca-sis.)

CASSOLETTE. v. a. Vase dans lequel on fait brûler ou évaporer des parfums. | L'odeur même qui s'exhale de la cassolette. | Fam. et iron., Mauvaise odeur. (Ca-so-lè-te.)

CASSON. s. m. Pain informe de sucre fin. (Ca-son.)

CASSONADE. s. f. Sucre qui n'a été raffiné qu'une fois. (Ca-so-na-de.)

CASSURE. s. f. Il se dit De l'endroit où un objet est cassé. (Ca-su-re.)

CASTAGNETTE. s. f. Instrument composé de deux petits morceaux de bois creusés, que l'on tient dans la main, et que l'on frappe l'un contre l'autre en cadence, en mettant les deux concavités l'une contre l'autre. (Cas-ta-*n*ë-te [n m.].)

CASTE. s. f. Se dit Des tribus dans lesquelles sont divisés les peuples de l'Inde. | Se dit De certaines classes de personnes, pour les distinguer du reste de la nation à laquelle elles appartiennent.

CASTEL. s. m. (*Castellum*.) Château. Vi. et fam. (Cas-tël.)

CASTILLE. s. f. Débat, démêlé, différend de peu d'importance. (Cas-ti-lle [ll m.].)

CASTINE. s. f. Pierre calcaire, d'un gris blanchâtre, qui, mêlée avec certains minerais de fer, en facilite la fusion.

CASTOR. s. m. (*Castor*.) Quadrupède mammifère de l'ordre des Rongeurs qui habite dans les lieux aquatiques. | Le chapeau même qui se fait avec le poil du castor. | *Demi-castor*, Chapeau qui n'est pas fait entièrement de poil de castor. | Fig. et fam., *Demi-castor*, Homme dont la conduite est plus qu'équivoque.

CASTORÉUM. s. m. (*Castoreum*.) Substance grasse et odorante que l'on tire des aines du castor, et qu'on emploie en médecine comme antispasmodique. (Cas-to-ré-o-me.)

CASTORINE. s. f. Étoffe de laine légère et soyeuse.

CASTRAMÉTATION. s. f. (*Castrametatio*.) L'art de camper. (Cas-tra-mé-ta-sion.)

CASTRAT. s. m. (*Castrato*, it.) Chanteur qu'on a châtré dans l'enfance pour lui conserver une voix semblable à celle des enfants et des femmes. (Cas-tra.)

CASTRATION. s. f. (*Castratio*.) Opération par laquelle on châtre. | Opération analogue par laquelle on ôte à une plante la faculté de produire des semences. (Cas-tra-sion.)

CASUALITÉ. s. f. Qualité de ce qui n'a rien de certain, d'assuré. (Ca-zu-a-li-té.)

CASUEL, ELLE. adj. (*Casualis*.) Fortuit, accidentel, qui peut arriver ou n'arriver pas. | *Emplois casuels*, se dit Des emplois révocables. | *Droits casuels*, Certains profits de fief qui arrivaient fortuitement. | *Parties casuelles*, Droits et revenus éventuels qui étaient perçus au profit de l'État. | Subst. m. Le revenu, le gain casuel que l'on retire d'une chose, par opposition au revenu, au gain fixe. (Ca-zu-ël; ë-le.)

CASUELLEMENT. adv. Fortuitement, par hasard. (Ca-zu-ë-le-man.)

CASUISTE. s. m. (*Casus*.) Théologien qui enseigne la morale religieuse, et qui résout les cas de conscience. (Ca-zuis-te.)

CATACHRÈSE. s. f. (*Catachresis*.) Métaphore qui consiste dans l'abus d'un terme. (Ca-ta-crè-ze.)

CATACLYSME. s. m. (*Cataclysmus*.) Grande inondation. (Ca-ta-clis-me.)

CATACOIS. s. m. *V.* CACATOIS.

CATACOMBES. s. f. pl. (*Kata*, *kumbos*, gr.) Cavités souterraines ou excavations d'anciennes carrières, dans lesquelles on enterrait les corps morts. (Ca-ta-con-be.)

CATACOUSTIQUE. s. f. (*Kata*, *akoustikos*, gr.) Partie de l'acoustique qui a pour objet les propriétés des échos. (Ca-ta-cous-tic-e.)

CATADIOPTRIQUE. s. f. et adj. (*Kata*, *dia*, *optron*, gr.) Partie de l'optique qui s'occupe des effets réunis de la lumière réfléchie et de la lumière réfractée. (Ca-ta-di-op-tric-e.)

CATADOUPE ou CATADUPE. s. f. (*Catadupa*.) Cataracte, chute d'un fleuve.

CATAFALQUE. s. m. (*Catafalco*, it.) Estrade, décoration funèbre qu'on élève au milieu d'une église pour y placer le cercueil ou la représentation d'un mort à qui l'on veut rendre les plus grands honneurs. (Ca-ta-falc-e.)

CATAIRE. s. f. (*Cataria*.) Genre de plantes labiées dont une espèce a reçu le nom vulgaire d'*Herbe aux chats*. (Ca-tè-re.)

CATALECTES. s. m. pl. (*Catalecta*.) Recueil de fragments, de morceaux détachés. (Ca-ta-lëc-te.)

CATALECTIQUE. adj. (*Catalecticus*.) Se dit D'un vers grec ou latin auquel il manque une syllabe. (Ca-ta-lëc-tic-e.)

CATALEPSIE. s. f. (*Catalépsis*, gr.) Maladie caractérisée par la suspension complète des sensations et des mouvements volontaires, et par la faculté qu'ont les membres de con-

server la position qu'on leur donne. (Ca-ta-lëp-sie.)

CATALEPTIQUE. adj. des 2 g. (*Cataléptikos*, gr.) Qui est attaqué de la catalepsie, ou qui a rapport à la catalepsie. (Ca-ta-lëp-tic-e.)

CATALOGUE. s. m. (*Catalogus.*) Liste, dénombrement. (Ca-ta-log-e.)

CATALPA. s. m. Arbre d'agrément, originaire de la Caroline, dont les fleurs, d'un beau blanc ponctué de rouge, sont disposées en corymbe à l'extrémité des rameaux.

CATAPLASME. s. m. (*Cataplasma.*) Espèce d'emplâtre propre à fomenter, à fortifier une partie débilitée, à amollir et résoudre les duretés.

CATAPULTE. s. f. (*Catapulta.*) Machine de guerre dont les anciens se servaient pour lancer des pierres ou des traits.

CATARACTE. s f. (*Cataracta.*) Opacité plus ou moins complète du cristallin ou de sa membrane, qui s'oppose à la vision en interceptant le passage des rayons lumineux.

CATARACTE. s. f. (*Cataracta.*) Saut, chute des eaux d'une grande rivière lorsqu'elles se précipitent d'un lieu très-élevé. | Grande abondance d'eaux qui tombent du ciel. | Prov. et fig., *Lâcher les cataractes*, Laisser débonder sa colère, son indignation.

CATARACTÉ, ÉE. adj. Qui est affecté de la cataracte.

CATARRHAL, ALE. adj. Qui appartient ou qui a rapport au catarrhe. (Ca-ta-ral.)

CATARRHE. s. m. (*Catarrhus.*) Tout écoulement d'un liquide, plus ou moins clair ou épais, par une membrane muqueuse. | Gros rhume. (Ca-ta-re)

CATARRHEUX, EUSE. adj. (*Catarrhosus.*) Qui est sujet aux catarrhes; Catarrhal. (Ca-ta-reû; ze.)

CATASTROPHE. s. f. (*Catastrophe.*) Le dernier et principal événement d'un poëme dramatique. Le dénoûment funeste d'une tragédie. | Grand malheur, révolution funeste, fin déplorable. (Ca-ta-stro-fe.)

CATÉCHISER. v. a. (*Catechizare.*) Instruire des mystères de la foi et des principaux points de la religion chrétienne. | Fig. et fam., Tâcher de persuader qq. ch. à qqn. | Bien instruire qqn. de ce qu'il doit faire ou dire. (Ca-té-chi-zé.)

CATÉCHISME. s. m. (*Catechismus.*) Instruction sur les principes et les mystères de la foi. | Le livre qui contient cette instruction. | Fig. et fam., *Faire le catéchisme à qqn.*, Le mettre au fait, l'endoctriner. | Titre donné à certains ouvrages qui contiennent l'exposition abrégée de qq. science, et qui sont rédigés par demandes et par réponses.

CATÉCHISTE. s. m. (*Catechista.*) Celui qui enseigne le catéchisme aux enfants.

CATÉCHUMÈNE. s. des 2 g. (*Catechumena.*) Personne qu'on instruit pour la disposer au baptême. (Ca-té-cu-mè-ne [c m.].)

CATÉGORIE. s. f. (*Categoria.*) Classe dans laquelle on range plusieurs choses qui sont d'espèce différente, mais qui appartiennent à un même genre. | Toute classe dans laquelle on range plusieurs objets d'une même nature. | *De même catégorie*, De même nature.

CATÉGORIQUE. adj. des 2 g. Qui est selon la raison, qui est à propos; ou Qui est clair, précis. (Ca-té-go-ric-e.)

CATÉGORIQUEMENT. adv. Pertinemment, à propos; ou D'une manière claire, précise. (Ca-té-go-ric-e-man.)

CATHARTIQUE. adj. des 2 g. (*Catharticus.*) Qui est très-purgatif, mais moins que les drastiques. (Ca-tar-tic-e.)

CATHÉDRALE. adj. f. et subst. (*Cathedra.*) Se dit De la principale église d'un évêché, de l'église où est le siége de la résidence de l'évêque. (Ca-té-dra-le.)

CATHÉDRANT. s. m. (*Cathedra.*) Celui qui préside à une thèse de théologie ou de philosophie. (Vi.) (Ca-té-dran.)

CATHÉRÉTIQUE. adj. des 2 g. (*Kataireö*, gr.) Qui ronge, qui détruit les excroissances charnues. (Ca-té-ré-tic-e.)

CATHÉTER. s. m. (*Catheter.*) Sonde creuse et recourbée, faite pour être introduite dans la vessie. (Ca-té-ter.)

CATHOLICISME. s. m. Communion ou religion catholique. (Ca to-li-sis-me.)

CATHOLICITÉ. s. f. La doctrine de l'Église catholique; Les personnes qui en font profession. | Tous les pays catholiques. (Ca-to-li-si té.)

CATHOLICON. s. m. (*Catholicus.*) Espèce de remède composé de plusieurs sortes d'ingrédients, et qu'on croyait autrefois propre à toutes sortes de maladies. (Ca-to-li-con.)

CATHOLIQUE. adj. des 2 g. (*Catholicus.*) Qui est universel, qui est répandu partout. Il ne se dit que De la religion romaine, et De ce qui n'appartient qu'à elle. | Fig. et fam., *Cela n'est pas catholique*, Cela n'est pas conforme à la morale. | *Sa Majesté Catholique*, Le roi d'Espagne. | Subst., se dit Des personnes. (Ca-to-lic-e.)

CATHOLIQUEMENT. adv. Conformément à la foi de l'Église catholique. (Ca-to-lic-e-man.)

CATI. s. m. Apprêt propre à rendre les étoffes plus fermes et plus lustrées.

CATIMINI (EN). loc. adv. En cachette, à la manière des chats. Fam.

CATIN. s. f. Femme ou fille de mauvaises mœurs. Fam.

CATIN. s. m. Bassin qui sert à recevoir un métal fondu.

CATIR. v. a. Donner le lustre à une étoffe.

CATISSEUR. s. m. Ouvrier qui donne le cati aux étoffes. (Ca-ti-seur.)

CATOGAN. s. m. Nœud qui retrousse les cheveux et les attache près de la tête.

CATON. s. m. (*Cato*, n. pr.) Nom d'un Romain célèbre par l'austérité de ses mœurs. | Fig. et fam., Homme très-sage, ou qui affecte de l'être.

CATOPTRIQUE. s. f. (*Katoptron*, gr.) Partie de l'optique qui explique les effets de la réflexion de la lumière. | Adj. des 2 g. Qui a rapport à la catoptrique. (Ca-toptric-e.)

CAUCHEMAR. s. m. (*Calca*, *mala*.) Oppression ou étouffement qui survient quelquefois durant le sommeil, en sorte qu'on croit avoir un poids énorme sur l'estomac, mais qui cesse dès qu'on vient à se réveiller. Fig. et fam., Homme très-ennuyeux, très-importun. (Co che-mar.)

CAUCHOIS. adj. m. *Pigeons cauchois*, Gros pigeons. (Cô-choua.)

CAUDATAIRE. s. m. et adj. (*Caudatario*, it.) Celui qui porte la queue de la robe d'un cardinal. (Cô-da-tè-re.)

CAUDEBEC. s. m. Espèce de chapeau de laine dont la première fabrique fut établie dans la ville de Caudebec. (Vi.) (Cô-debèr.)

CAULICOLES s. f. pl. (*Cauliculus*.) Tiges qui sortent d'entre les feuilles d'acanthe, et qui sont roulées en volutes sous le tailloir du chapiteau corinthien. (Cô-li-co-le.)

CAURIS ou CORIS. s. m. Petite coquille qui sert de monnaie dans plusieurs contrées de l'Inde et de l'Afrique. (Co-ris.)

CAUSAL, ALE. adj. (*Causalis*.) *V.* Causatif, ive.

CAUSALITÉ. s. f. Manière dont une cause agit. (Cô-za-li-té.)

CAUSATIF, IVE. adj. (*Causativus*.) Se dit Des mots, des conjonctions qu'on emploie quand on veut énoncer la raison de ce qui a été dit. (Cô-za-tif.)

CAUSE. s. f. (*Causa*.) Principe, ce qui fait qu'une chose est, a lieu. | *Causes secondes*, Les êtres créés, considérés comme ayant reçu de Dieu la faculté de produire des effets. | *Cause finale*, Ce qu'on se propose pour but.—La fin, le but pour lequel on suppose que chaque chose a été faite, créée. | *Être cause*, ou *la cause*, Occasionner. | Motif, sujet, occasion, raison. | En jurispr., Motif pour lequel une personne se détermine à contracter. | *Avec connaissance de cause*, Avec pleine connaissance de ce qu'on dit, de ce qu'on fait. | T. de chancellerie, *À ces causes*, En considération de ce qui vient d'être exposé. | Procès qui se plaide et qui se juge à l'audience. | *Être en cause*, Être partie au procès. *Mettre hors de cause*, Déclarer qu'une personne ne doit point être partie au procès. | *En tout état de cause*, Quel que soit l'état du procès. | Fig., *Avoir gain de cause*, Obtenir l'avantage dans une discussion. | *Ayant cause*. *V.* Ayant. | *Cause grasse*, Cause que les clercs du palais choisissaient ou inventaient pour plaider entre eux, aux jours gras, et dont le sujet était plaisant. | Intérêt, parti. | *Faire cause commune avec qqn.*, Unir ses intérêts aux siens, se liguer avec lui. | À cause de. loc. prép. Pour l'amour de, en considération de. | À cause que. loc. conj. Parce que. (Cô-ze.)

CAUSER. v. a. (*Causari*.) Être cause, occasionner. (Cô-zé.)

CAUSER. v. n. S'entretenir familièrement avec qqn. | Fig. et fam., *Causer de la pluie et du beau temps*, Causer de choses peu importantes. | Elliptiq., *Causer littérature*, *voyages*, etc., Causer de littérature, de voyages, etc. | Fam., Parler trop, parler inconsidérément. | Parler avec malignité.

CAUSERIE. s. f. Babil, action de causer. | Propos indiscret. Fam. (Cô-ze-rie.)

CAUSEUR, EUSE. adj. et subst. Qui aime à causer. | Se dit Des personnes qui parlent indiscrètement, qui ne gardent point le secret. Fam. (Cô-zeur; zeù-ze.)

CAUSEUSE. s. f. Petit canapé où peuvent s'asseoir deux personnes.

CAUSTICITÉ. s. f. Qualité, propriété des substances caustiques. | Fig., Malignité, inclination à dire ou à écrire des choses mordantes, satiriques. | Se dit Des traits mordants. (Côs-ti-si-té.)

CAUSTIQUE. adj. des 2 g. et subst. masc. (*Causticus*.) Brûlant, corrosif. | Fig., Mordant, satirique, malin. (Côs-tic-e.)

CAUSTIQUE. s. f. La courbe sur laquelle concourent les rayons successivement réfléchis ou rompus par une surface.

CAUTÈLE. s. f. (*Cautela*.) Finesse, ruse. (Vi.) | T. de droit canon, Précaution; *Absolution à cautèle*. (Cô-tè-le.)

CAUTELEUSEMENT. adv. Avec ruse, avec finesse. (Cô-te-leù-ze-man.)

CAUTELEUX, EUSE. adj. Rusé, fin. (Cô-te-leù; ze.)

CAUTÈRE. s. m. (*Cauter*.) Médicament qui brûle ou désorganise les parties vivantes sur lesquelles on l'applique. | *Cautère actuel*, Chaleur très-vive concentrée sur qq. partie au moyen d'un instrument de métal rougi au feu. L'instrument même. | *Cautère potentiel*, Toute composition qui a constamment et par elle-même la faculté de brûler et de corroder. | L'espèce de plaie qui résulte de l'application d'un cautère, et dont on entretient à dessein la suppuration. | Prov., fig. et pop., *C'est un cautère sur une jambe de bois*, se dit D'un remède qui ne peut servir à rien. (Cô-tè-re.)

CAUTÉRÉTIQUE. adj. des 2 g. Qui brûle, qui consume les chairs. *V.* Caustique. (Cô-té-ré-tic-e.)

CAUTÉRISATION. s. f. Action de cau-

tériser; Effet d'un caustique. (Cô-te-ri-za-sion.)

CAUTÉRISER. v. a. Appliquer un cautère, brûler au moyen d'un cautère. | *Conscience cautérisée,* Une conscience corrompue, endurcie. (Vi.) (Cô-té-ri-zé.)

CAUTION. s. f. (*Cautio.*) Celui qui s'engage à satisfaire à l'obligation contractée par un autre, dans le cas où celui-ci n'y satisferait pas. | *Caution bourgeoise*, se disait D'une caution solvable et facile à discuter. | *Caution* judicatum solvi, La caution qu'on peut obliger un étranger à fournir lorsqu'il veut intenter une action devant les tribunaux de France contre un Français. | Fig., *Être caution d'une chose*, Assurer, garantir que telle nouvelle est vraie, etc. | Prov. et fig., *Sujet à caution*, À quoi il ne faut pas trop se fier. | *Caution juratoire. V.* JURATOIRE. (Cô-sion.)

CAUTIONNEMENT. s. m. Contrat par lequel la caution s'oblige; L'acte même qui constate l'existence de ce contrat. | Le gage ou la somme que les lois obligent certaines personnes à déposer comme garantie de la responsabilité à laquelle elles sont soumises. (Cô-sio-ne-man.)

CAUTIONNER. v. a. Se rendre caution pour qqn. (Cô-sio-né.)

CAVAGNOLE. s. m. Espèce de biribi où tous les joueurs ont des tableaux et tirent les boules chacun à son tour. (Ca-va-*no*-le [n m.].)

CAVALCADE. s. f. (*Cabalgata*, esp.) Marche pompeuse de gens à cheval. | Promenade que plusieurs personnes réunies font à cheval.

CAVALCADOUR. adj. m. (*Cabalgador*, esp.) *Écuyers cavalcadours*, Écuyers qui ont la surveillance des chevaux et de tous les équipages de l'écurie, dans la maison du roi et des princes.

CAVALE. s. f. (*Caballus.*) Jument, la femelle du cheval.

CAVALERIE. s. f. Les différentes espèces de troupes servant à cheval. | *Grosse cavalerie*, Cavalerie pesamment armée; par opposition à *Cavalerie légère.* | *Entendre la cavalerie*, Savoir la commander, la faire combattre.

CAVALIER. s. m. Homme qui est à cheval. | *Être bon cavalier*, Être bien à cheval, savoir bien conduire un cheval; et, dans le sens contraire, *Être mauvais cavalier;* — en parlant D'une femme, *Elle est bonne cavalière, mauvaise cavalière.* | *C'est un beau cavalier*, Il a bonne grâce à cheval. | Homme de guerre dans une compagnie de gens de cheval. | Gentilhomme qui suivait la profession des armes. | Homme, par opposition à Dame ou Demoiselle. | Au jeu des échecs, Pièce dont la marche est d'aller du blanc au noir, et du noir au blanc, en sautant obliquement et en laissant une case entre deux. | Élévation de terre sur laquelle on met de l'artillerie, soit pour l'attaque, soit pour la défense d'une place. | Papier d'impression dont le format est intermédiaire entre le carré et le grand raisin. (Ca-va-lié.)

CAVALIER, IÈRE. adj. Libre, aisé, dégagé. Se dit De l'air, des manières. | Brusque et hautain, ou Inconvenant, trop leste. | À LA CAVALIÈRE. loc. adv. En cavalier. (Vi.)

CAVALIÈREMENT. adv. D'une façon cavalière, plus en homme du monde qu'en maître de l'art. (Vi.) | D'une manière brusque, hautaine, inconvenante; sans égard. (Ca-va-liè-re-man.)

CAVATINE. s. f. (*Cavatina*, esp.) Sorte d'air, assez court, qui n'a ni reprise ni seconde partie.

CAVE. s. f. (*Cavea.*) Lieu souterrain et voûté où l'on met ordinairement du vin et d'autres provisions. | Fig. et fam., *Rat de cave*, Espèce de bougie mince qui est roulée sur elle-même, et dont on se sert pour descendre à la cave. | Fig., pop. et par injure, *Rats de cave*, Certains commis des contributions indirectes, qui visitent les boissons dans les caves. | La quantité et le choix des vins qu'on a en cave. | Coffre pratiqué au-dessous de la caisse d'une voiture. | Caisse à compartiments où l'on met des liqueurs, ou des eaux de senteur, pour les transporter aisément d'un lieu à un autre.

CAVE. s. f. Le fonds d'argent que chacun des joueurs met devant soi à certains jeux de cartes.

CAVE. adj. des 2 g. (*Cavus.*) Creux. | *Veine cave*, Chacune des deux grosses veines qui aboutissent à l'oreillette droite du cœur, et qui se dirigent en sens inverse. | *Lune cave*, Mois lunaire de vingt-neuf jours.

CAVEAU. s. m. Petite cave. | Petite cave pratiquée sous une église, dans un cimetière, etc., pour servir de sépulture. | Espèce de cabaret, de café, où se réunissaient des gens de lettres. (Ca-vô.)

CAVECÉ, ÉE. adj. *Un cheval rouan cavecé de noir*, Qui a la tête noire. (Ca-ve-sé.)

CAVEÇON. s. m. Demi-cercle de fer, monté de têtière et de sous-gorge, que l'on met sur le nez des jeunes chevaux pour les dompter et les dresser. (Ca-ve-son.)

CAVÉE. s. f. Chemin creux.

CAVER. v. a. (*Cavare.*) Creuser, miner. | V. n. Retirer le corps, en portant une botte et en avançant la tête.

CAVER. v. a. Faire fonds d'une certaine quantité d'argent à un jeu de renvi. | *Caver au plus fort*, Mettre au jeu autant d'argent que celui qui en a le plus. | Fig. et fam., Porter tout à l'extrême dans les entreprises, les opinions, etc.

CAVERNE. s. f. (*Caverna.*) Lieu creux dans des rochers, dans des montagnes, sous terre. | Fig., Un rendez-vous de scélérats. (Ca-vèr-ne.)

CAVERNEUX, EUSE. adj. (*Cavernosus.*) Plein de cavernes. | Fig., *Voix caverneuse*, Voix sourde et rude. | Qui a de petites cavités ou cellules, comme une éponge. (Ca-ver-neû; ze.)

CAVET. s. m. Moulure concave dont le profil est d'un quart de cercle. (Ca-vè.)

CAVIAR. s. m. (*Caviale*, it.) Nom qu'on donne à des œufs d'esturgeon salés.

CAVILLATION. s. f. (*Cavillatio.*) Sophisme, raisonnement captieux, fausse subtilité. | Dérision, moquerie. (Ca-vil-la-sion.)

CAVITÉ. s. f. (*Cavitas.*) Un creux, un vide dans un corps solide.

CE, CET, m. CETTE, f. sing. CES, m. et f. plur. (*Ce.*) Adjectif démonstratif, qui indique les personnes ou les choses. On met *Ce* devant les noms qui commencent par une consonne ou par une *H* aspirée, et *Cet* devant ceux qui commencent par une voyelle ou par une *H* non aspirée. | CE, pronom démonstr. invariable, La chose ou comme la personne dont on parle. | *C'est-à-dire, c'est à savoir. V.* DIRE, SAVOIR. | *C'est pourquoi*, Telle est la raison, le motif pour lequel, etc. | Dans certaines phrases où *Ce*, suivi du verbe *Être*, se rapporte à un substantif ou à un pronom au pluriel, on met ce verbe tantôt au singulier, tantôt au pluriel, selon les cas. *Ce sont vos frères. Ce sont vos conseils que je demande. Ce sera vous, messieurs, qui le ferez.* | Fam., *Ce dit-il, ce dit-elle*, Dit-il, dit-elle. | Fam., *Quand ce vint à*, Quand il fut question de. (Se; sèt; sè-te; se.)

CÉANS. adv. Ici dedans. (Vi.) (Sé-an.)

CECI. Pron. démonstr., qui se dit, par opposition à *Cela*, pour indiquer, de deux choses, La plus proche de celui qui parle. | Fam., *Ceci, cela*, Tantôt une chose, tantôt une autre. | Indique Un objet présent, un fait actuel, la chose dont on parle ou dont on va parler. (Se-si.)

CÉCITÉ. s. f. (*Cæcitas.*) L'état d'une personne aveugle. *Cécité* se dit au propre, et *Aveuglement* au figuré. (Sé-si-té.)

CÉDANT, ANTE. adj. et subst. (*Cedens.*) Qui cède son droit. (Sé-dan.)

CÉDER. v. a. (*Cedere.*) Laisser, abandonner une chose à qqn. | Transporter une chose à une autre personne, lui en donner la propriété. | V. n. Se rompre, s'affaisser. | Fig., Se soumettre, ne pas s'opposer, ne pas résister. | Se reconnaître ou être reconnu inférieur à un autre en qq. ch. | Se dit, dans le même sens, avec un nom de chose pour sujet. *Les intérêts particuliers doivent céder à l'intérêt général.* (Sé-dé.)

CÉDILLE. s. f. Petite marque en forme de *c* tourné de droite à gauche qu'on met sous la lettre C, quand elle précède un A, un O, ou un U, pour indiquer qu'elle doit être prononcée comme une S. *Garçon.* (Sé-di-lle [ll m.].)

CÉDRAT. s. m. Espèce de citron d'une odeur fort agréable. | L'arbre qui porte cette espèce de citron. (Sé-dra.)

CÈDRE. s. m. (*Cedrus.*) Espèce de mélèze odoriférant qui acquiert une très-grande hauteur, et dont le bois passe pour incorruptible. | *Aigre de cèdre*, Sorte de liqueur qui se fait avec du jus de cédrat. (Sè-dre.)

CÉDRIE. s. f. (*Cedria.*) Résine qui coule naturellement du cèdre. (Sé-drie.)

CÉDULE. s. f. (*Schedula.*) Écrit, billet sous seing privé, par lequel on reconnaît devoir qq. somme. | *Cédule évocatoire*, Acte qu'on faisait signifier à sa partie adverse pour lui déclarer qu'on entendait se pourvoir au conseil, afin d'être renvoyé à un autre parlement. | *Cédule de citation*, Acte par lequel un juge de paix permet d'abréger les délais. (Sé-du-le.)

CEINDRE. v. a. (*Cingere.*) (Se conj. c. *Atteindre.*) Entourer, environner. | Se dit Des choses qui serrent et entourent qq. partie du corps. | *Ceindre qqn. d'une chose*, La lui mettre autour du corps. | Absol., *Se ceindre le corps, les reins*, Se serrer le corps, les reins, avec une écharpe, une corde, etc. | Fig., *Ceindre le diadème*, Devenir roi ou reine. *Ceindre la tiare*, Être élevé au pontificat. | *Ceindre l'épée à un chevalier*, Lui mettre une épée au côté. (Sin-dre.)

CEINTRAGE. s. m. Tous les cordages qui servent à ceindre, à lier un bâtiment, lorsqu'il menace de s'ouvrir. (Sin-tra-je.)

CEINTURE. s. f. (*Cintura.*) Ruban de soie ou de fil, cordon, bande de cuir, etc. dont on se ceint le milieu du corps. | Fig., *Ceinture de la reine*, Droit qu'on levait autrefois, pendant un certain temps, sur les marchandises qui venaient à Paris par la Seine. | Le bord d'en haut d'une culotte, d'un pantalon, ou d'une jupe. | L'endroit du corps où l'on place la ceinture. | Se dit De certaines choses qui en environnent d'autres. | *Ceinture de deuil*, ou *ceinture funèbre*, Large bande noire qu'aux funérailles d'un personnage éminent on met autour de l'église. On l'appelle aussi *Litre.* | *Ceinture d'une colonne*, Petite moulure carrée au haut et au bas du fût d'une colonne, auquel elle se joint par un congé. (Sin-tu-re.)

CEINTURIER. s. m. Faiseur ou marchand de ceintures et de baudriers. (Sin-tu-rié.)

CEINTURON. s. m. Sorte de ceinture qui a des pendants auxquels on suspend un sabre, une épée, un couteau de chasse. (Sin-tu-ron.)

CELA. Pron. démonstr., qui se dit, par opposition à *Ceci*, pour indiquer, de deux choses, La plus éloignée de celui qui parle. | Indique Un objet présent, un fait actuel, la chose dont on parle ou dont on va parler. | Fam., *Comme cela*, Ni bien ni mal, plutôt mal que bien. | Fam., *Il est comme cela*,

C'est son caractère, sa manière habituelle d'être ou d'agir. | Fam., se dit Des personnes. (Se-la.)

CÉLADON. s. m. et adj. Vert pâle tirant sur la couleur du saule ou de la feuille du pêcher. (Sé-la-don.)

CÉLADON. s. m. Amant délicat et passionné. Fam.

CÉLÉBRANT. s. m. Celui qui dit la messe, qui célèbre la messe, ou qui officie. (Sé-lé-bran.)

CÉLÉBRATION. s. f. Action de célébrer. (Sé-lé-bra-sion.)

CÉLÈBRE. adj. des 2 g. Fameux, renommé. (Sé-lè-bre.)

CÉLÉBRER. v. a. (*Celebrare.*) Exalter, louer avec éclat, publier avec éloge. | Solenniser. | *Célébrer un mariage*, Faire un mariage avec les cérémonies requises. | *Célébrer la messe, les mystères;* et, absol., *Célébrer*, Dire la messe. | *Célébrer pontificalement*, Célébrer la messe en habits pontificaux. (Sé-lé-bré.)

CÉLÉBRITÉ. s. f. (*Celebritas.*) Réputation qui s'étend au loin. | Pompe, solennité. (Vi.) On dit, *Solennité*. (Sé-lé-bri-té.)

CELER. v. a. (*Celare.*) Taire, cacher. | *Se faire celer*, Faire dire qu'on n'est pas chez soi, bien qu'on ne soit pas sorti. (Se-lé.)

CÉLERI. s. m. Plante potagère dont on fait des salades, et qu'on mange aussi cuite. (Sé-le-ri.)

CÉLÉRITÉ. s. f. (*Celeritas.*) Vitesse, diligence. (Sé-lé-ri-té.)

CÉLESTE. adj. des 2 g. (*Cœlestis.*) Qui appartient au ciel. | Se dit De tout ce qui appartient au ciel, pris pour le séjour des bienheureux. | *La céleste patrie*, Le ciel, considéré comme le séjour des bienheureux. | *Le père céleste*, Dieu. | Divin, qui vient de Dieu. | Qui est d'une nature excellente. (Sé-lès-te.)

CÉLESTIN. s. m. Religieux d'un ordre institué par le pape Célestin. (Sé-lès-tin.)

CÉLIAQUE. adj. des 2 g. Se dit D'un flux de ventre.—D'une des artères du bas-ventre. (Sé-li-ac-e.)

CÉLIBAT. s. m. (*Cœlibatus.*) L'état d'une personne qui n'est point mariée. (Sé-li-ba.)

CÉLIBATAIRE. s. m. Celui qui vit dans le célibat, quoiqu'il soit d'âge à se marier. (Sé-li-ba-tè-re.)

CELLE. pron. *V.* Celui.

CELLÉRIER, IÈRE. s. (*Cellaris.*) Titre d'office qu'on donne dans un monastère au religieux, à la religieuse qui prend soin de la dépense de bouche. (Sé-lé-rié.)

CELLIER. s. m. (*Cellarium.*) Lieu au rez-de-chaussée d'une maison dans lequel on serre le vin et d'autres provisions. (Sé-lié.)

CELLULAIRE. adj. des 2 g. *Tissu cellulaire*, Tissu composé de filaments très-fins et entrelacés, qui entoure et pénètre tous les organes du corps. | *Membrane cellulaire*, Membrane formée par du tissu cellulaire. | En botan., *Enveloppe, tissu cellulaire*, La couche verte qu'on trouve sous l'épiderme des végétaux. (Sè-lu-lè-re.)

CELLULE. s. f. (*Cellula.*) Petite chambre d'un religieux ou d'une religieuse. | Chacun des petits logements qu'on fait pour les cardinaux assemblés dans le conclave. | Fig., Retraite qu'on aime à habiter, petit appartement. | Petite alvéole où les abeilles renferment leur miel et leur couvain. | Se dit Des cavités de certains fruits, où les semences sont logées et comme enchâssées. | Se dit Des petites cavités que présentent les lames du tissu cellulaire, etc. (Sè-lu-le.)

CELLULEUX. adj. m. Qui est divisé en cellules. (Sè-lu-leû.)

CELTIQUE. adj. des 2 g. (*Celtæ.*) Qui appartient aux Celtes, anciens peuples de la Gaule. *La langue celtique*, ou, subst., *Le celtique*. (Sèl-tic-e.)

CELUI, m. CELLE, f. Pron. démonstr., qui fait au plur. *Ceux* et *Celles*. Se dit Des personnes et des choses. | Celui-ci, celle-ci; et, au plur., *Ceux-ci, celles-ci*. Pron. démonstr., Cet homme-ci, cette chose-ci, cette personne-ci. | Celui-là, celle-là; et, au plur., *Ceux-là, celles-là*. Pron. démonstr., Cet homme-là, cette chose-là, cette personne-là. | Il s'oppose à *Celui-ci*, etc. (Se-lui; sè-le; seus; sè-le.)

CÉMENT. s. m. (*Cœmentum.*) Poudre au milieu de laquelle on chauffe certains corps pour leur donner de nouvelles propriétés. (Sé-man.)

CÉMENTATION. s. f. Sorte de stratification qui consiste à entourer d'une poudre, un métal, qu'on expose ensuite à une très-forte chaleur. (Sé-man-ta-tion.)

CÉMENTATOIRE. adj. des 2 g. Qui est relatif à la cémentation. | *Cuivre cémentatoire*, Cuivre qui a été précipité d'une dissolution de sulfate de cuivre par le moyen du fer. (Sé-man-ta-toua-re.)

CÉMENTER. v. a. Faire la cémentation. (Sé-man-té.)

CÉNACLE. s. m. (*Cœnaculum.*) T. du langage de l'Écriture sainte. Une salle à manger. (Sé-na-cle.)

CENDRE. s. f. (*Cinis.*) La poudre qui reste du bois et des autres matières combustibles, après qu'elles ont été brûlées et consumées par le feu. | *Mettre en cendres une ville, un pays*, Y mettre tout à feu et à sang. | *La cendre d'une ville*, Les restes d'une ville qui a été incendiée et ravagée. | Fig., *C'est un feu caché sous la cendre*, se dit D'une passion qui n'est pas bien éteinte. | Fig., *C'est un feu qui couve sous la cendre*, se dit D'une personne qui dissimule un désir de vengeance. | Fig., *Renaître de ses cendres*, Prendre une existence nouvelle.

| Au plur., La cendre faite de linges qui ont servi à l'autel ou de branches de buis bénites, et dont le prêtre marque le front des fideles en forme de croix, le premier jour de carême. | Les restes de ceux qui ne sont plus. | Fig., Les mânes, la mémoire d'une personne. | Certaines poudres ou résidus qui sont le produit de la combustion ou de qq. autre décomposition analogue. | *Cendres bleues*, Carbonate de cuivre artificiel. | *Cendre de plomb*, Le plus menu plomb dont on se sert pour tirer sur le petit gibier. (San-dre.)

CENDRÉ, ÉE. adj. Qui est couleur de cendre. (San-dré.)

CENDRÉE. s. f. Écume de plomb. | La dragée ou le menu plomb dont on se sert à la chasse du menu gibier. (San-drée.)

CENDREUX, EUSE. adj. (*Cinerosus.*) Qui est plein de cendre. (San-dreû ; ze.)

CENDRIER. s. m. La partie du fourneau qui est au-dessous de la grille ou du foyer, et dans laquelle tombent les cendres du bois ou du charbon. (San-drié.)

CÈNE. s. f. (*Cœna.*) Le souper que Notre-Seigneur fit avec ses apôtres la veille de sa passion. | En parlant Des souverains, du pape, etc., *Faire la Cène le jeudi saint*, Servir les pauvres après leur avoir lavé les pieds. | Chez les Protestants, La communion qu'ils font sous les deux especes. (Se-ne.)

CÉNOBITE. s. m. (*Cœnobitæ.*) Moine qui vit en communauté. (Sé-no-bi-te.)

CÉNOBITIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient au cénobite. (Sé-no-bi-tic-e.)

CÉNOTAPHE. (*Cenotaphium.*) Tombeau vide, dressé à la mémoire d'un mort. (Sé-no-ta-fe.)

CENS. s. m. (*Census.*) Dénombrement des citoyens romains ; declaration authentique qu'ils faisaient, tous les cinq ans, de leurs noms, biens, résidence, etc., par-devant des magistrats préposés pour la recevoir, et qu'on nommait *Censeurs*. | Redevance en argent que certains biens devaient annuellement au seigneur du fief dont ils relevaient. | La quotité d'imposition nécessaire pour être électeur ou éligible. (Sans.)

CENSE. s. f. (*Censa.*) Métairie, ferme.

CENSÉ, ÉE. adj. (*Censum.*) Réputé. (San-sé.)

CENSEUR. s. m. (*Censor.*) Chez les anciens Romains, Magistrat qui tenait un régistre du nombre des citoyens et de leurs biens, et qui avait en outre le droit de rechercher leurs mœurs et leur conduite. | Celui qui reprend ou qui contrôle les actions d'autrui; se prend souvent en mauvaise part. *C'est un censeur*, C'est un homme qui trouve à redire à tout. | Critique qui juge des ouvrages d'esprit. | Personne qu'un gouvernement prépose à l'examen des livres, etc., avant d'en permettre la publication. | Dans l'ancienne Université, officier nommé pour examiner la capacité des récipiendaires. | Dans les Colléges royaux, Celui qui est chargé de surveiller les études et de maintenir le bon ordre et la discipline. (San-seur.)

CENSIER. adj. m. Il se disait De celui à qui le cens était dû. | Adj. et subst., se disait Du livre où s'enregistraient les cens. (San-sié.)

CENSIER, IÈRE. s. Celui, celle qui tient une cense à ferme.

CENSITAIRE. s. m. (*Censitus.*) Celui qui devait cens et rente à un seigneur de fief. (San-si-tè-re.)

CENSIVE. s. f. (*Censio.*) Redevance, en argent ou en denrées, que certains biens devaient annuellement au seigneur du fief dont ils relevaient. | L'étendue des terres roturières qui dépendaient d'un fief, et qui devaient lods et ventes. (San-si-ve.)

CENSORIAL, ALE. adj. (*Censorius.*) Qui est relatif à la censure exercée par le gouvernement. (San-so-ri-al.)

CENSUEL, ELLE. adj. (*Censualis.*) Qui a rapport au cens. (San-su-ël ; ë-le.)

CENSURABLE. adj. des 2 g. Qui peut être censuré, qui mérite censure. (San-su-ra-ble.)

CENSURE. s. f. (*Censura.*) La dignité et la fonction de censeur, chez les anciens Romains. | Correction, répréhension. | L'examen qu'un gouvernement fait faire des livres, des pièces de théâtre, etc., avant d'en permettre la publication ou la représentation. | Le corps des personnes commises à cet examen. | En matière de dogme, jugement qui porte condamnation. | Excommunication, interdiction ou suspension d'exercice et de charge ecclésiastique. | La peine de discipline que les corps de magistrature, l'ordre des avocats, la chambre des notaires et des avoués, prononcent contre ceux de leurs membres qui manquent d'une manière grave aux devoirs de leur profession. (San-su-re.)

CENSURER. v. a. Blâmer, critiquer, reprendre. | Se dit De la peine disciplinaire que certains corps prononcent contre leurs membres. | *Censurer un livre, une proposition*, Déclarer qu'un livre, qu'une proposition contient des erreurs. (San-su-ré.)

CENT. adj. numéral des 2 g. et subst. m. (*Centum.*) Nombre contenant dix fois dix. On dit *Onze cents, douze cents*, et ainsi de suite jusqu'à *Dix-neuf cents*. | Exprime Un grand nombre. | Centième. | En termes de commerce et de finance, *Cinq pour cent*, etc., se dit D'un profit, d'un intérêt, d'un escompte qui est, avec la somme avancée ou le capital prêté, dans la proportion de cinq francs pour cent francs, etc. | Centaine. | *Un cent pesant*, Cent livres. | *Jouer un cent de piquet*, Jouer une partie de cent points au piquet. (San.)

CENTAINE. s. f. coll. Nombre de cent ou environ. | Fig., À *centaines, par centaines,* En grande quantité. (San-tè-ne.)

CENTAINE. s. f. (*Centenus.*) (Quelques-uns écrivent *Sentène.*) Le brin de fil ou de soie par lequel tous les fils d'un écheveau sont liés ensemble.

CENTAURE. s. m. (*Centaurus.*) Être fabuleux, moitié homme et moitié cheval. | Constellation de l'hémisphère austral. (San-tô-re.)

CENTAURÉE. s. f. (*Centaurea.*) Genre de plantes à fleurs composées, dont une espèce, la *Centaurée commune*, ou *Grande centaurée*, s'emploie en médecine. | Se dit, impropr. De certaines plantes qui appartiennent à des genres très-différents; telle est la *Petite centaurée*, espèce de gentiane. (San-tô-rée.)

CENTENAIRE. adj. des 2 g. (*Centenarius.*) Qui a cent ans, qui contient cent ans. | Subst., Une personne qui a cent ans. (San-te-nè-re.)

CENTENIER. s. m. (*Centenarius.*) Dans l'Écriture, désigne L'officier qu'on appelait *Centurion* chez les Romains, et qui commandait une troupe de cent hommes. | Celui qui commandait cent hommes de garde bourgeoise. (San-te-nié.)

CENTÉSIMAL, ALE. adj. (*Centesima.*) Toute valeur qu'on présente comme partie de la centaine considérée collectivement. (San-té-zi-mal.)

CENTIARE. s. m. Nouvelle mesure de surface, qui vaut la centième partie de l'are, ou un mètre carré. (San-ti-a-re.)

CENTIÈME. adj. des 2 g. (*Centesimus.*) Nombre ordinal de cent. | Fam., *Vous n'êtes pas le centième à qui cela soit arrivé*, Il y en a plus de cent à qui cela est arrivé avant vous. | *La centième partie*, Chaque partie d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en cent parties égales. | Subst. masc. La centième partie. (San-tiè-me.)

CENTIGRADE. adj. des 2 g. (*Centum, gradus.*) Divisé en cent degrés. (San-ti-gra-de.)

CENTIME. s. m. (*Centesimus.*) Nouvelle monnaie, la centième partie du franc. (San-ti-me.)

CENTIMÈTRE. s. m. Nouvelle mesure de longueur, la centième partie du mètre. (San-ti-mè-tre.)

CENTINODE. s. f. (*Centinodia.*) Espèce de renouée qui croît dans les lieux incultes et le long des chemins; n. autr. *Renouée des oiseaux*, et vulg. *Traînasse.* (San-ti-no-de.)

CENTON. s. m. (*Cento.*) Pièce de poésie composée de vers ou fragments de vers pris de qq. auteur célèbre. | Ouvrage rempli de morceaux dérobés. (San-ton.)

CENTRAL, ALE. adj. (*Centralis.*) Qui est dans le centre, qui a rapport au centre. | *Feu central*, Feu que qqs. philosophes ont cru être au centre de la terre. | *Force centrale*, La force par laquelle un corps qui se meut, tend à s'éloigner ou à s'approcher d'un centre. | Se dit D'un pays, d'un lieu situé au milieu d'un autre, ou à peu près. | Fig., Principal. (San-tral.)

CENTRALISATION. s. f. Action de réunir dans un même centre. (San-tra-li-za-sion.)

CENTRALISER. v. a. Concentrer, réunir dans un même centre. (San-tra-li-zé.)

CENTRE. s. m. (*Centrum.*) C'est, dans un cercle ou dans une sphère, Un point tel que tous les points de la circonférence, ou de la surface sphérique, en sont également éloignés. | Il s'applique aux figures non circulaires et aux surfaces non sphériques, lorsqu'il existe dans ces figures ou dans l'intérieur de ces surfaces un point tel que toute droite, menée par ce point, rencontre la figure ou la surface à des distances égales des deux côtés du point. | Le milieu d'une espace quelconque. | *Le centre d'une armée, d'une troupe*, La partie d'une armée, d'un troupe rangée en bataille, qui occupe le milieu, qui est entre les deux ailes. | *Le centre d'une assemblée*, Le milieu d'une assemblée délibérante. | Désigne Plusieurs choses que l'on peut considérer comme étant le point autour duquel, vers lequel, dans lequel s'opèrent ou se rassemblent certains effets. | *Centre ovale*, Partie du cerveau. | Lieu où les choses tendent naturellement comme au lieu de leur repos. | Fig. et fam., *Être dans son centre*, Être où l'on se plaît. | Lieu où se trouvent, où se font, où se pratiquent habituellement certaines choses. | Chose à laquelle plusieurs autres se rapportent ou sont subordonnées. On le dit qqf. Des personnes. (San-tre.)

CENTRIFUGE. adj. des 2 g. (*Centrum, fugere.*) Qui tend à s'éloigner d'un centre. (San-tri-fu-je.)

CENTRIPÈTE. adj. des 2 g. (*Centrum, petere.*) Qui tend à approcher d'un centre. (San-tri-pè-te.)

CENT-SUISSES. s. m. pl. Partie de la garde du roi qui était composée de Suisses, au nombre de cent. Au singulier, *Un Cent-Suisse*, pour Un des Cent-Suisses. (San-sui-se.)

CENTUMVIR. s. m. (*Centumviri.*) Magistrat de l'ancienne Rome établi pour juger de certaines affaires civiles. (San-tom-vir.)

CENTUMVIRAL, ALE. adj. (*Centumviralis.*) Qui appartient aux centumvirs. (San-tom-vi-ral.)

CENTUMVIRAT. s. m. (*Centumviratus.*) Dignité de centumvir. (San-tom-vi-ra.)

CENTUPLE adj. des 2 g. et subst. m. (*Centuplex.*) Qui vaut cent fois autant. (San-tu-ple.)

CENTUPLER. v. a. (*Centuplo.*) Rendre cent fois plus grand; multiplier un nombre par cent. (San-tu-plé.)

CENTURIATEUR. s. m. (*Centuriator.*) Se dit De certains auteurs allemands luthériens, qui ont composé une Histoire ecclésiastique, divisée par centaines d'années. (San-tu-ria-teur.)

CENTURIE. s. f. (*Centuria.*) Centaine. | *Le peuple romain fut distribué par centuries.* | *Les Centuries de Nostradamus*, Les prédictions de cet auteur, rangées par centaines de quatrains ou de sixains. *Centurie*, Chacun de ces quatrains ou sixains; *Faire une centurie*, Faire un quatrain ou qq. autre pièce de vers dans le genre de ceux de Nostradamus. (San-tu-rie.)

CENTURION. s. m. (*Centurio.*) Celui qui commandait une compagnie de cent hommes dans la milice romaine. (San-tu-rion.)

CEP. s. m. (*Cippus.*) Pied de vigne. | Au plur., Lien, ou espèce de chaîne. (Sëp.)

CÈPE. s. m. (*Cippus.*) Nom de certains champignons dont la plupart sont bons à manger. (Sè-pe.)

CÉPÉE. s. f. (*Cippus.*) Touffe de plusieurs tiges de bois qui sortent d'une même souche. (Sé-pée.)

CEPENDANT. adv. (*Ce, pendens.*) Pendant cela, pendant ce temps-là | Conj., Néanmoins, toutefois, nonobstant cela. (Se-pan-dan.)

CÉPHALALGIE. s. f. (*Cephalalgia.*) Toute sorte de douleur de tête. (Sé-fa-lal-gie.)

CÉPHALIQUE. adj. des 2 g. (*Cephalicus.*) Qui appartient à la tête. | *Veine céphalique*, Une des veines du bras, qu'on croyait venir de la tête. | Propre à soulager les maux de tête. (Sé-fa-lic-e.)

CÉPHÉE. s. f. (*Cepheus.*) Constellation de l'hémisphère septentrional. (Sé-fée.)

CÉRASTE. s. m. (*Cerasta.*) Vipère d'Égypte qui a sur la tête deux éminences en forme de cornes, et dont la morsure est dangereuse. (Sé-ras-te.)

CÉRAT. s. m. Espèce de pommade ou d'onguent où il entre ordinairement de la cire. (Sé-ra.)

CERBÈRE. s. m. (*Cerberus.*) Chien à trois têtes qui, selon la Fable, gardait la porte des enfers. | Fig. et fam., Portier brutal, gardien sévère, intraitable. (Sër-bè-re.)

CERCEAU. s. m. (*Circulus.*) Lame de fer mince, ou tringle de bois flexible, formant un cercle, dont on se sert pour maintenir les douves des tonneaux, des cuves, etc. | Cercle de bois léger que les enfants font courir devant eux comme une roue, en le poussant avec un petit bâton. | Bois courbé qui sert à soutenir la toile dont on couvre une voiture, une barque, ou à former le cintre d'un cabinet de verdure, etc. | Filet dont on se sert pour prendre des oiseaux. | Au plur., Plumes du bout de l'aile des oiseaux de proie. (Sër-sô.)

CERCELLE. s. f. *V.* SARCELLE.

CERCLE. s. m. (*Circulus.*) Surface plane limitée par une ligne courbe que l'on nomme Circonférence, et dont tous les points sont également distants d'un même point, qu'on appelle Centre. | Impropr., La ligne circulaire qu'on appelle Circonférence. | Cerceau. | Toute pièce de métal ou d'autre matière, formant un cercle, qu'on met autour d'une chose pour la serrer, la lier ou l'orner. | Objet, instrument, qui a une forme circulaire. | Pièce de forme circulaire qui entre dans la composition de la sphère armillaire. | Se dit Des lignes circulaires fictives qui servent à représenter le mouvement des astres, etc. | La ligne circulaire décrite par le cheval entre les deux murs. | La réunion des princesses et des duchesses assises circulairement en présence de la reine. | Se dit Des assemblées d'hommes et de femmes qui se tiennent dans les maisons des particuliers pour le plaisir de la conversation. | Fig., Sphère, étendue, limites. | Se dit, fig., Des choses qui reviennent, qui se succèdent continuellement. | *Cercle vicieux*, Manière défectueuse de raisonner, qui consiste à supposer d'abord ce qu'on doit prouver et ensuite à donner pour preuve ce qu'on a supposé. | Se disait autrefois Des divisions de l'empire d'Allemagne. (Sër-cle.)

CERCLER. v. a. Garnir, entourer de cerceaux, de cercles. (Sër-clé.)

CERCUEIL. s. m. Bière; espèce de caisse de bois ou de plomb, etc., dans laquelle on met un corps mort. | Fig., La mort. (Sërc-euil [ll m.].)

CÉRÉALE. adj. f. et subst. (*Cerealis.*) Se dit Des plantes qui produisent les grains dont on se sert pour faire du pain.—Ces grains mêmes. (Sé-ré-a-le.)

CÉRÉBRAL, ALE. adj. (*Cerebrum.*) Qui appartient au cerveau. | Qui affecte le cerveau. (Sé-ré-bral.)

CÉRÉMONIAL. s. m. (*Cæremonialis.*) L'usage réglé, dans chaque pays, dans chaque cour, touchant les cérémonies religieuses ou politiques. | Les cérémonies que les particuliers observent les uns envers les autres, ou par devoir ou par civilité. | Le livre où sont contenus l'ordre et les règles des cérémonies, tant ecclésiastiques que politiques et civiles. (Sé-ré-mo-nial.)

CÉRÉMONIE. s. f. (*Cæremonia.*) Se dit Des formes extérieures et régulières du culte religieux. | *Suppléer les cérémonies du baptême*, Faire à l'église la cérémonie du baptême pour un enfant qui a été ondoyé. | Se dit De certaines formalités qu'on observe dans les actions solennelles, pour les rendre plus éclatantes. | *Grand maître des cérémonies, maître des cérémonies, aide des cérémonies*, Officiers qui président aux cérémonies, et qui les dirigent. | *En cérémonie*, Avec pompe et grand appareil. | Se dit Des actes de

civilité, des témoignages convenus de déférence que les particuliers se donnent les uns aux autres. | Civilité gênante, importune. | Fam., *Sans cérémonie, point de cérémonies,* Sans contrainte, sans façon. | Fig. et fam., *Faire des cérémonies,* Faire des façons, des difficultés. (Sé-ré-mo-nie.)

CERÉMONIEUX, EUSE. adj. (*Cæremoniosus.*) Qui fait trop de cérémonies. (Sé-ré-mo-ni-eû; ze.)

CÉRÈS. s. f. (*Ceres,* n. pr.) Planète qui est placée entre Mars et Jupiter, et dont la révolution est d'environ quatre ans et sept mois. (Sé-rès.)

CERF. s. m. (*Cervus.*) Espèce de bête fauve, très-rapide à la course, et qui porte sur la tête des cornes ramifiées, appelées Bois. (Sërf.)

CERFEUIL. s. m. Plante potagère dont les feuilles sont assez semblables à celles du persil, mais plus grandes, et qui est employée dans la cuisine comme assaisonnement. | *Cerfeuil musqué. V.* MYRRHIS. (Sër-feull [ll m.].)

CERF-VOLANT. s. m. Gros insecte volant, n. autr. *Escarbot.* | Machine en forme de grande raquette, faite avec du papier étendu et collé sur des baguettes, qui sert de jouet aux enfants, et qu'ils font monter en l'air, à l'aide du vent, en la retenant par une ficelle. | En Physique, *Cerf-volant électrique,* Cerf-volant surmonté d'une pointe aiguë, et dont la corde est entourée d'un fil de métal. (Sër-vo-lan.)

CERISAIE. s. f. Lieu planté de cerisiers. (Se-ri-zèe.)

CERISE. s. f. (*Cerasum.*) Espèce de petit fruit à noyau, dont la chair est fort aqueuse et la peau rouge et très-mince. | *Rouge-cerise,* Rouge très-vif et un peu clair. (Se-ri-ze.)

CERISIER. s. m. Arbre de la famille des Rosacées, qui porte des cerises. (Se-ri-zié.)

CERNE. s. m. (*Circinus.*) Rond tracé sur la terre, sur le sable, etc. | Rond livide qui se fait autour d'une plaie lorsqu'elle n'est pas en bon état, ou autour des yeux quand ils sont battus. (Vi.) | Cercle concentrique que l'on aperçoit sur la tranche d'un arbre coupé horizontalement. *Le nombre des cernes indique celui des années de l'arbre.* (Sër-ne.)

CERNEAU. s. m. La moitié du dedans d'une noix tirée de la coque avant sa maturité. | *Vin de cerneaux,* Vin rosé qui est bon à boire dans la saison des cerneaux. (Sër-nô.)

CERNER. v. a. (*Circinare.*) Faire un cerne autour de qq. ch. | Détacher, séparer une chose de ce qui l'environne. | Entourer, investir un lieu de manière à ôter tout moyen de secours extérieur ou de fuite à ceux qui s'y trouvent. | *Avoir les yeux cernés,* Avoir les yeux battus. (Sër-né.)

CERTAIN, AINE. adj. (*Certus.*) Indubitable, vrai, sûr. | Préfix et déterminé. | Qui est assuré d'une chose, qui en a la certitude. | Se dit, dans un sens vague, Des personnes et des choses qu'on ne peut pas ou qu'on ne veut pas nommer, caractériser, déterminer. | S'emploie pour atténuer, pour restreindre ce qu'une expression aurait de trop absolu. | *Un certain,* suivi d'un nom propre, s'emploie par dédain. | Subst. masc. Chose certaine. (Sër-tin; è-ne.)

CERTAINEMENT. adv. En vérité, assurément. | Indubitablement, d'une manière certaine. (Sër-tè-ne-man.)

CERTES. adv. (*Certo.*) Certainement, sans mentir, en vérité. (Sër-te.)

CERTIFICAT. s. m. (*Certus, facere.*) Écrit faisant foi de qq. ch. | *Certificat de vie,* Certificat qui a pour objet de constater l'existence d'un rentier. (Sër-ti-fi-ca.)

CERTIFICATEUR. s. m. Celui qui certifie une caution, une promesse, un billet. | *Certificateur de criées,* Celui qui attestait en justice que les criées avaient été faites dans les formes judiciaires. | *Notaire certificateur,* Notaire choisi par le gouvernement pour délivrer les certificats de vie aux rentiers. (Sër-ti-fi-ca-teur.)

CERTIFICATION. s. f. Assurance par écrit. (Vi.) (Sër-ti-fi-ca-sion.)

CERTIFIER. v. a. (*Certus, facere.*) Témoigner qu'une chose est vraie, l'assurer. | *Certifier une caution,* Se rendre caution de la caution. *Certifier des criées,* Attester que les criées ont été faites dans les formes. (Sër-ti-fi-é.)

CERTITUDE. s. f. (*Certitudo.*) Assurance pleine et entière. | Stabilité. (Sër-ti-tu-de.)

CÉRUMEN. s. m. T. emprunté du latin. Matière épaisse et jaunâtre qui se trouve dans l'oreille, à l'intérieur du conduit auditif externe. (Sé-ru-mè-ne.)

CÉRUMINEUX, EUSE. adj. Qui forme le cérumen, qui est relatif au cérumen. (Sé-ru-mi-neû; ze.)

CÉRUSE. s. f. (*Cerussa.*) Carbonate de plomb, dont la couleur est blanche. (Sé-ru-ze.)

CERVAISON. s. f. (*Cervus.*) Le temps où le cerf est gras et bon à chasser. (Sër-vè-zon.)

CERVEAU. s. m. (*Cerebrum.*) Masse de substance molle, enfermée dans la capacité osseuse du crâne. | Fig., Esprit, entendement, jugement. | Fig. et fam., *S'alambiquer le cerveau,* Se fatiguer l'esprit par une trop grande application à des choses abstraites, trop subtiles. | *Avoir le cerveau timbré, fêlé,* Être un peu fou. | *Cerveau brûlé,* Personne extravagante, qui porte tout à l'excès. | *Cerveau creux,* Visionnaire. (Sër-vô.)

CERVELAS. s. m. Espèce de grosse et

courte saucisse remplie de chair salée et épicée. (Sër-ve-la.)

CERVELET. s. m. (*Cerebellum.*) La partie postérieure du cerveau. (Sër-ve-lë.)

CERVELLE. s. f. (*Cerebellum.*) Nom vulgaire du cerveau. | *Brûler la cervelle à qqn.*, Lui casser la tête d'un coup de pistolet ou de fusil tiré à bout portant. | Fig., Esprit, entendement, jugement. | Fig. et fam., *C'est une bonne cervelle*, C'est un homme de sens, de bon jugement. | Prov. et fig., *Mettre qqn. en cervelle*, *le tenir en cervelle*, Le mettre en inquiétude, lui tenir l'esprit en suspens. | Cerveau des animaux morts, destiné à servir de mets. | *Cervelle de palmier*, Moelle douce qui se trouve dans le tronc de certains palmiers. (Sër-vë-le.)

CERVICAL, ALE. adj. (*Cervix.*) Qui appartient au cou. (Sër-vi-cal.)

CERVIER. adj. f. *V.* LOUP-CERVIER.

CERVOISE. s. f. (*Cervisia.*) Boisson faite avec du grain et des herbes. (Sër-voua-ze.)

CÉSAR. s. m. (*Cæsar*, n. pr.) Nom commun à Jules César et aux onze princes qui héritèrent de sa puissance. | Titre que portèrent les empereurs et les princes romains. | Qualification oratoire des monarques qui ont le titre d'empereur. | Prov. et fig., *Il faut rendre à César ce qui appartient à César*, Il faut rendre à chacun ce qui lui est dû. (Sé-zar.)

CÉSARIENNE. adj. f. Se dit D'une opération qui consiste à tirer l'enfant du corps de la mère en faisant une incision à la matrice. (Sé-za-ri-ë-ne.)

CESSANT, ANTE. adj. (*Cessans.*) Qui cesse. (Se-san.)

CESSATION. s. f. (*Cessatio.*) Intermission, discontinuation. (Së-sa-sion.)

CESSE. s. f (*Cessum.*) Mot devant lequel on ne met jamais l'article, et qui s'emploie surtout dans cette loc. : *Sans cesse*, Toujours, continuellement. | Fam., *N'avoir point de cesse*, Ne cesser point. (Së-se.)

CESSER. v. n. et a. (*Cessare.*) Discontinuer. (Së-sé.)

CESSIBLE. adj. des 2 g. Qui peut être cédé. (Sé-si-ble.)

CESSION. s. f. (*Cessio.*) Action de céder, de transporter à un autre ce dont on est propriétaire. | *Cession de biens*, Abandon qu'un débiteur fait de tous ses biens à ses créanciers lorsqu'il est hors d'état de payer ses dettes. | *Cession volontaire*, Celle que les créanciers acceptent volontairement. | *Cession judiciaire*, Celle que la justice permet à un débiteur de faire, et que les créanciers ne peuvent refuser. (Së-sion.)

CESSIONNAIRE. s. des 2 g. Celui ou celle qui accepte une cession, un transport. | Celui qui a fait cession de ses biens à ses créanciers. (Se-sio-në-re.)

CESTE. s. m. (*Cestus.*) Gantelet garni de fer ou de plomb, dont les anciens athlètes se servaient dans les combats du pugilat. | La ceinture de Vénus. (Ses-te.)

CÉSURE. s. f. (*Cæsura.*) Repos qui dans le vers alexandrin est marqué après la sixième syllabe, et après la quatrième dans les vers de dix syllabes. | La syllabe qui termine un mot et qui commence un pied. (Sé-zu-re.)

CET. adjectif démonstratif. *V.* CE.

CÉTACÉ, ÉE. adj. et subst. (*Cetaceus.*) Se dit Des grands mammifères qui ont la forme de poissons. (Sé-ta-sé.)

CÉTÉRAC. s. m. Espèce de fougère qu'on emploie en médecine ; n. autr. *Doradille.* (Sé-té-rac.)

CHABLIS. s. m. Bois abattus dans les forêts par le vent. (Cha-bli.)

CHABOT. s. m. Poisson qui est très-commun dans les eaux douces d'Europe, et dont la chair est agréable à manger ; n. autr. *Meunier.* (Cha-bô.)

CHABRAQUE. s. f. *V.* SCHABRAQUE.

CHACAL. s. m. Espèce de chien d'Orient, qui vit dans l'état sauvage, et qui est très-féroce.

CHACONNE. s. f. (*Chacona*, esp.) Ancien air de danse d'une longue durée et d'un mouvement modéré, qu'on écrivait à trois temps ou à quatre. | *Chaconne chantante*, Paroles faites sur un air de chaconne. | Danse sur un air de chaconne. (Cha-co-ne.)

CHACUN, UNE. pron. distributif, sans pluriel. (*Quisque unus.*) Chaque personne, chaque chose. | Au masc., d'une manière indéfinie, Toute personne, qui que ce soit. On disait souvent autrefois *Un chacun.* | Se prend pour *On. Chacun en parle.* (Cha-cun ; cu-ne [c m.].)

CHAFOUIN, INE. s. Personne maigre, de petite taille, et qui a la mine basse. Fam. | Adj., se dit De la mine, des manières, etc.

CHAGRIN. s. m. Peine, affliction, déplaisir. | Colère, dépit.

CHAGRIN, INE. adj. Mélancolique, triste ; de fâcheuse, de mauvaise humeur.

CHAGRIN. s. m. (*Zigrino*, it.) Cuir grenu, fait de peau de mulet ou d'âne. | Fig. et fam., *Avoir une peau de chagrin*, Avoir la peau rude.

CHAGRINANT, ANTE. adj. Qui chagrine.

CHAGRINER. v. a. Attrister, rendre chagrin.

CHAGRINER. v. a. Préparer, travailler une peau de manière à la rendre grenue, à la convertir en chagrin.

CHAÎNE. s. f. (*Catena.*) Lien de métal, composé d'anneaux engagés les uns dans les autres. | *Mettre à la chaîne*, Enchaîner, mettre aux fers. | *La chaîne d'un port*, La chaîne, ou l'espèce de radeau, d'estacade qui ferme l'entrée d'un port. | *Huissiers à la chaîne*, *de la chaîne*, Huissiers du conseil

dù roi. | *Chaîne de diamants*, Chaîne garnie de diamants. | *La chaîne d'une montre*, L'espèce de petite chaine d'acier qui sert à tendre le grand ressort en se roulant sur la pièce qu'on nomme fusée. | La peine des galères. (Vi.) | Toute la troupe des gens condamnés aux travaux forcés. | Fig., Servitude, captivité. | Se dit De deux personnes qu'unit une vive affection. | Fig., Enchaînement, continuité, succession. | Suite non interrompue d'objets semblables. | Suite de personnes disposées de manière à faire passer rapidement de main en main un fardeau, etc. | *Chaîne électrique*, Suite de personnes qui se tiennent par la main, ou qui sont mises en communication par un corps intermédiaire, pour recevoir toutes en même temps la commotion électrique. | Figure dans laquelle les danseurs se donnent la main en passant, lorsque, dans une contredanse, ils traversent pour changer de place. | Pilier de pierre de taille qui entre dans la construction d'un mur, et qui sert à le fortifier et à le lier. | Les fils tendus sur les deux rouleaux d'un métier pour faire de la toile ou de l'étoffe, et entre lesquels passe la trame. (Chê-ne.)

CHAÎNETIER. s. m. Ouvrier qui fait des agrafes, de petites chaînes. (Chê-ne-tié.)

CHAÎNETTE. s. f. Petite chaîne. | *Points de chaînette*, Points dont l'assemblage imite une chaînette. | Espèce de voûte dont le cintre est semblable à la courbe d'un chaîne suspendue par les deux extrémités. (Chê-ne-te.)

CHAÎNON. s. m. Anneau d'une chaîne. (Chê-non.)

CHAIR. s. f. (*Caro.*) Substance molle et sanguine qui est entre la peau et les os de l'homme et des animaux. | *Chairs baveuses*, Les chairs spongieuses d'une plaie qui ne va pas bien. | *Être en chair*, Avoir, prendre de l'embonpoint. | Prov., *Pester entre cuir et chair*, Être mécontent sans oser le dire. | L'humanité, la nature humaine, un corps humain. | L'homme terrestre et animal, opposé à L'homme spirituel, éclairé par la foi. | La concupiscence. | La peau, en parlant Des personnes. | Fig. et fam., *Cela fait venir la chair de poule*, Cela fait frissonner. | Au plur., Toute imitation de la chair de l'homme. | *Couleur de chair*, Certaine couleur rouge-pâle. | Toutes les parties musculaires des animaux terrestres et des oiseaux, en tant qu'elles servent d'aliment. | Se dit qqf. Des poissons.. | *Chair blanche*, La chair des chapons, des poulardes, des dindons, etc. *Chair noire*, Celle des lièvres, des bécasses, etc. | Prov. et fig., *On ne sait s'il est chair ou poisson*, ou *Il n'est ni chair ni poisson*, se dit D'un homme sans caractère. | La substance imbibée de sucs, et cependant assez ferme, de certains fruits et même de qqs. plantes qui servent d'aliment. (Chèr.)

CHAIRE. s. f. (*Cathedra.*) C'est, dans les églises, Une tribune élevée et surmontée d'un dais ou baldaquin, dans laquelle on se place pour prêcher, etc. | *La chaire de vérité, la chaire évangélique*, La chaire où l'on prêche l'Évangile. | Fig., *Être assis dans la chaire de mensonge, de pestilence*, etc., Professer l'hérésie. | Fig., La prédication. | Dans les écoles publiques, tribune où se place le professeur lorsqu'il fait sa leçon. | Fig., Place de professeur dans une école publique. | Siége qu'un évêque a dans son église, au haut du chœur.—Il se dit fig., en ce sens, Du siége apostolique. | *Chaire curule. V.* Chaise. (Chè-re.)

CHAISE. s. f. (*Cathedra.*) Siége à dossier, et ordinairement sans bras. | Chez les anciens Romains, *Chaise* ou *chaire curule* Chaise d'ivoire sur laquelle siégeaient les principaux magistrats de la république. - *Chaise de chœur. V.* Stalle. | *Chaise longue*, Espèce de lit ou de canapé qui n'a de dossier qu'à l'une de ses extrémités. | *Chaise percée*, ou *Chaise*, Siége sur lequel on se met pour satisfaire aux besoins naturels. | Siége fermé et couvert, dans lequel on se fait porter par deux hommes. | Voiture légère à deux ou quatre roues, traînée par un ou deux chevaux; petite voiture pour une ou pour deux personnes. | Assemblage de quatre fortes pièces de charpente, sur lequel on établit la cage d'un clocher, d'un campanile, d'un moulin à vent. (Chè-ze.)

CHAKO. s. m. *V.* Shako.

CHALAND, ANDE. s. Se dit de Ceux qui achètent ordinairement chez un même marchand. | Acheteur. | Adj., *Pain chaland*, se disait D'une sorte de gros pain assez blanc et fort massif. (Cha-lan.)

CHALAND. s. m. (*Chalandum*, b. l.) Grand bateau plat dont on se sert pour transporter les marchandises.

CHALANDISE. s. f. Habitude d'acheter chez un marchand. | Se Dit de ceux à qui un marchand débite ordinairement ses marchandises. (Vi.) *V.* Pratique. (Cha-lan-di-ze.)

CHALASTIQUE. adj. des 2 g. (*Chalasticus.*) Se dit Des médicaments que l'on croyait propres à relâcher les fibres. (Ca-las-tic-e.)

CHALCOGRAPHE. s. m. (*Chalkographos*, gr.) Graveur en airain. | Tout graveur sur métaux. (Cal-co-gra-fe.)

CHALCOGRAPHIE. s. f. L'art de graver sur les métaux. | Lieu d'un établissement destiné à l'exercice de cet art. | L'imprimerie du pape, à Rome. (Cal-co-gra-fie.)

CHALDAÏQUE. adj. des 2 g. (*Chaldaicus.*) Qui appartient aux Chaldéens, ancien peuple de la Babylonie. *La langue chaldaïque*, ou *Le chaldéen*, La langue de ce peuple. (Cal-da-ic-e.)

CHALDÉEN. s. m. (*Chaldæus.*) *Voyez l'article précédent.* (Cal-dé-in.)

CHÂLE. s. m. Longue pièce d'étoffe dont les Orientaux s'enveloppent la tête, et qui entre aussi, de diverses manières, dans leur vêtement. | Grande pièce d'étoffe dont les femmes se couvrent les épaules. | *Châle boiteux*, Châle carré qui n'a des palmes qu'à l'un de ses bouts.

CHALET. s. m. En Suisse, maison de paysan. | Se dit Des cabanes où se font les fromages, et qui, dans l'été, servent de retraite aux vachers des montagnes. (Cha-lè.)

CHALEUR. s. f. (*Calor.*) Qualité de ce qui est chaud, sensation produite par un corps chaud. | Plur., Sensations de chaleur interne incommode. | Fig. et fam., *Chaleur de foie*, Mouvement de colère prompt et passager. (Vi.) | *Être en chaleur*, en parlant des animaux, Désirer l'approche du mâle. | Température produite par l'action du soleil. | Fig., se dit Des passions, des sentiments, ou de ce qui sert à les manifester, et signifie, Ardeur, feu, véhémence. | *Dans la chaleur de*, Au fort de.

CHALEUREUX, EUSE. adj. Qui a beaucoup de chaleur naturelle. Se dit Des personnes. | Fig., au sens moral, se dit Des choses. (Cha-leu-reû ; ze.)

CHÂLIT. s. m. (*Capsa lecti.*) Bois de lit. (Vi.) (Châ-li.)

CHALOIR. v. n. (*Calere.*) S'emploie impers. *Il ne m'en chaut*, Il ne m'importe. (Vi). (Cha-louar.)

CHALON. s. m. Grand filet que les pêcheurs traînent dans les rivières, par le moyen de deux bateaux au bout desquels les côtés du filet sont attachés.

CHALOUPE. s. f. Petit bâtiment non ponté dont on se sert dans les ports et les rades, et qu'on embarque aussi pour le service des navires qui vont en mer. | *Chaloupe canonnière*, Petit bâtiment à fond plat, armé d'un ou de plusieurs canons.

CHALUMEAU. s. m. (*Calamus.*) Tuyau de paille, de métal, etc. | Tuyau recourbé, fait de cuivre, d'argent ou de verre, dont on se sert pour diriger la flamme sur les matières qu'on veut échauffer ou fondre. | Toute sorte de flûtes et d'instruments à vent qui composent une musique champêtre. (Cha-lu-mô.)

CHALYBÉ, ÉE. adj. (*Chalybs.*) Se dit Des préparations où il entre du tartrate de potasse et de fer. (Ca-li-bé.)

CHAMADE. s. f. (*Chiamata*, it.) Signal que des assiégés donnent avec la trompette ou le tambour, qqf. en arborant un drapeau blanc, pour avertir qu'ils veulent parlementer.

CHAMAILLER. v. n. (*Chiamare*, it.) Se dit De plusieurs personnes qui se battent confusément avec grand bruit. Fam. | Pron. et fig., Se disputer avec beaucoup de bruit. (Cha-ma-llé [ll m.].)

CHAMAILLIS. s. m. Mêlée, combat où l'on chamaille; dispute bruyante. Fam. (Cha-ma-lli [ll m.].)

CHAMARRER. v. a. (*Chamarra*, esp.) Orner un habit, un meuble, de passements, de dentelles, etc. | Se dit aujourd'hui D'une parure de mauvais goût, d'un assemblage de couleurs éclatantes et mal assorties. | Fig. et fam., *Chamarrer qqn. de ridicules*, Le charger, le couvrir de ridicules. (Cha-ma-ré.)

CHAMARRURES. s. f. Manière de chamarrer; Ornements avec lesquels on chamarre. | Se dit par dénigrement. (Cha-ma-ru-re.)

CHAMBELLAGE. s. m. Droit en argent que devaient certains vassaux à leurs seigneurs. (Chan-bé-la-je.)

CHAMBELLAN. s. m. (*Camera.*) On appelle ainsi, chez qqs. princes, Les gentilshommes qui les servent dans la chambre, en l'absence du premier gentilhomme de la chambre. | *Grand chambellan*, Le premier officier de la chambre du roi, celui qui sert le roi préférablement aux premiers gentilshommes. | Une des tables que le roi tenait pour les courtisans, et dont le grand chambellan faisait les honneurs. (Chan-bel-lan.)

CHAMBOURIN. s. m. Espèce de pierre qui sert à faire le faux cristal. (Chan-bou-rin.)

CHAMBRANLE. s. m. Ornement de bois ou de pierre qui encadre, qui borde les portes, les fenêtres et les cheminées. (Chan-bran-le.)

CHAMBRE. s. f. (*Camera.*) Se dit De la plupart des pièces d'une maison, et principalement De celle où l'on couche. | *Garder la chambre*, Être assez indisposé pour ne pouvoir sortir de sa chambre. | *Travailler en chambre*, se dit D'un artisan, d'un ouvrier qui ne tient pas boutique. | Fam., *Mettre une fille en chambre*, Louer des meubles, une chambre, pour une fille qu'on entretient. | Fig. et fam., *Mettre*, *tenir qqn. en chambre*, L'obséder pour le faire jouer, et le tromper au jeu. | Prov. et fig., *Il a bien des chambres à louer dans la tête*, Se dit D'un homme qui est un peu fou, qui a des visions. | Dans les monastères, *Chambre noire*, Chambre qui n'est point éclairée, où l'on renferme ceux que l'on met en pénitence, et où l'on fait aussi des retraites volontaires. | *Chambre noire*, ou *Chambre obscure*. *V.* Noir, adj. | *Chambre du conseil*, La chambre où les juges se retirent pour délibérer. | Absol., *La chambre*, La chambre du roi. | *Maître de chambre*, Le premier officier de la maison du pape ou d'un cardinal. | Se dit, dans les vaisseaux, De certains retranchements où couchent les principaux officiers, où se tient le conseil, etc. | Se dit fig., De certaines assemblées législatives. | Nom commun À différentes juridictions, distinguées par un second titre propre à chacune d'elles. | *Cham-*

bres de l'édit, Chambres instituées par l'édit de Nantes, et qu'on nommait aussi *Chambres-mi-parties*, parce qu'elles étaient composées, par moitié, de juges catholiques et de juges protestants. | *Chambre des comptes*, Cour supérieure établie pour connaître, en dernier ressort, de tout ce qui était relatif au maniement des finances, et à la conservation des deniers du roi. | *Chambre apostolique*, Tribunal qui connaît des revenus de l'État ecclésiastique, et qui en a l'administration. | *Chambre ecclésiastique*, Tribunal où l'on connaissait des affaires qui avaient rapport aux décimes. | *Chambre impériale*, Tribunal de l'Empire, où se jugeaient les affaires des différents États d'Allemagne, et, par appel, celles des particuliers. | *Chambre de justice*, ou *Chambre ardente*, Assemblée de juges commis pour connaître des malversations de ceux qui avaient manié les deniers publics. —*Chambre ardente*, s'est dit De deux autres tribunaux qui connaissaient, l'un des crimes d'hérésie, l'autre des crimes d'empoisonnement. | *Chambre aux deniers*, Bureau où l'on réglait tout ce qui regardait la dépense de bouche de la maison du roi. | Se dit Des sections, des divisions de certains tribunaux. | *Chambre des vacations*, Chambre composée d'un président et de plusieurs conseillers ou juges, tirés des différentes chambres, dans laquelle on administre la justice pendant les vacances des tribunaux. | Assemblée qui s'occupe d'intérêts spéciaux, ou de ce qui est relatif à la discipline d'un corps. | Désigne Certaines cavités accidentelles ou pratiquées à dessein. | *Chambre d'un mortier*, *d'un obusier*, Espace ovale qu'on pratique en fondant un mortier, un obusier, et où l'on met la poudre pour lui donner plus de force. | *Chambre d'une mine*, L'endroit destiné à recevoir la charge de la mine; n. autr. *Fourneau*. | *Chambre d'écluse*, L'espace compris entre deux portes d'écluses. | *Chambres de l'œil*, se dit De deux cavités qui sont remplies par l'humeur aqueuse. (Chan-bre.)

CHAMBRÉ, ÉE. adj. Se dit Des pièces d'artillerie qui ont des chambres. (Chan-bré.)

CHAMBRÉE. s. f. Certain nombre de soldats qui logent et mangent ensemble. | Dans les théâtres, La quantité des spectateurs, et le produit de la recette.

CHAMBRELAN. s. m. Ouvrier qui travaille en chambre. | Locataire qui n'occupe qu'une chambre dans une maison. | Pop. (Chan-bre-lan.)

CHAMBRER. v. n. Être de la même chambrée. (Vi.) | *Chambrer qqn.*, Le tenir enfermé par une sorte de violence ou de séduction, pour le faire jouer. | Fam., Tirer qqn. à l'écart, l'entretenir en particulier. (Chan-bré.)

CHAMBRETTE. s. f. Diminutif de Chambre. Fam. (Chan-bre-te.)

CHAMBRIER. s. m. Certain officier claustral dans qqs. monastères rentés, et dans qqs. chapitres. | *Grand chambrier*, Un des grands officiers de la couronne de France, qui avait l'intendance de la chambre du roi, etc. | Conseiller de grand'chambre. (Chan-brié.)

CHAMBRIÈRE. s. f. Servante de personnes de petite condition. | Bâton au bout duquel est attachée une courroie, pour châtier les chevaux. (Chan-bri-e-re.)

CHAME ou CAME. s. f. (*Chamæ.*) Genre de coquilles bivalves qui comprend un grand nombre d'espèces, toutes marines.

CHAMEAU. s. m. (*Camelus.*) Quadrupède ruminant, haut de jambes, qui a le cou fort long, la tête petite, les oreilles courtes, et deux bosses sur le dos. | Grand ponton qui sert à soulever un bâtiment pour le faire passer sur de petits fonds. (Cha-mó.)

CHAMELIER. s. m. (*Camelarius.*) Celui qui est chargé de conduire et de soigner des chameaux. (Cha-me-lié.)

CHAMOIS. s. m. (*Kemas*, gr.) Espèce de chèvre sauvage, qui vit dans les rochers et dans les montagnes. | La peau de cet animal corroyée et passée en huile. | *Couleur chamois*, Couleur d'un jaune très-clair. (Chamoua.)

CHAMOISERIE. s. f. Lieu où l'on prépare les peaux de chamois. | La marchandise que prépare le chamoiseur. (Cha-moua-zerie.)

CHAMOISEUR. s. m. Ouvrier qui prépare les peaux de chamois. (Cha-moua-zeur.)

CHAMP. s. m. (*Campus.*) Étendue, pièce de terre labourable, qui n'est pas fermée de murailles. | Fig., *Cultiver, féconder le champ de l'histoire.* | *En plein champ*, Au milieu des champs, de la campagne. | *Champ de Mars*, Lieu consacré à des exercices militaires. | *Champ de mars* et *Champ de mai*, Certaines assemblées que les principaux de la nation française tenaient au mois de mars ou de mai, pour régler les affaires de l'État. | *Champ du repos*, Un cimetière. | Au plur., Toutes sortes de terres, tant les terres labourables que les prés, les bois, les bruyères, etc., pris tous ensemble. | *À travers champs*, Hors des routes battues. | Fam., *Courir les champs*, Se promener, errer dans les champs. | Prov. et fig., *Se sauver à travers champs*, Essayer, par différents discours, d'échapper à une question pressante. | *Champs Élysées*, *Élysiens* ou *Élyséens*, Lieux, où, selon les anciens païens, étaient reçues, après la mort, les âmes des hommes justes. | Au plur., Tous les lieux qui ne sont point dans les villes ou dans les faubourgs. | Fig. et fam., *Un rien le met aux champs*, Il se fâche ou s'inquiète aisément. | Fig. et fam., *La clef des champs*, La liberté d'aller où l'on veut. | *Battre aux champs*, Battre le pas ordinaire soit pour rendre les honneurs, soit pour se mettre en marche. | La place où combattent deux ar-

mées. On dit, dans le même sens, *Champ d'honneur. Le champ* ou *les champs de Mars.* | Lice, lieu fermé de barrières, dans lequel deux ou plusieurs personnes vidaient autrefois leurs différends par les armes, avec la permission du prince ou du magistrat. | Se dit également en parlant Des tournois. | Carrière, ou sujet, occasion. | *Laisser à qqn. le champ libre,* Ne point s'opposer à ses prétentions. | *Avoir le champ libre,* Avoir la liberté de faire une chose. | Fig., Fond sur lequel on peint, on grave, on représente qq. ch. | L'étendue qu'embrasse une lunette d'approche. | *Mettre de champ, poser de champ des briques, des pierres, des solives,* Les mettre, les poser sur la face la moins large. | *Roue de champ,* Celle qui est horizontale, et dont les dents sont perpendiculaires. | SUR-LE-CHAMP, loc. adv. Sur l'heure même, sans délai. | D'abondance. | À TOUT BOUT DE CHAMP. loc. adv. et fam. À chaque instant, à tout propos. (Chan.)

CHAMPART. s. m. Droit des seigneurs de fief de lever une certaine quantité de gerbes sur les terres qui étaient en leur censive. (Chan-par.)

CHAMPARTER. v. a. (*Campus, partire.*) Exercer le droit de champart. (Chan-par-té.)

CHAMPARTEUR. s. m. Celui qui levait le champart au nom du seigneur. (Chan-par-teur.)

CHAMPEAUX. s. m. pl. Prés, prairies. (Vi.) (Chan-pô.)

CHAMPÊTRE. adj. des 2 g. (*Campestris.*) Qui appartient, qui a rapport aux champs; ou Qui est éloigné des villes. | *Garde champêtre,* Agent préposé à la garde des récoltes et des propriétés rurales. | *Dieux champêtres, divinités champêtres,* Les divinités qui présidaient aux biens de la terre. (Chan-pê-tre.)

CHAMPIGNON. s. m. Nom générique d'une famille nombreuse de plantes sans organes sexuels apparents, d'une consistance molle, spongieuse ou coriace, dénuées de feuilles et de racines, et dont la forme et la couleur varient beaucoup. | Prov. et fig., *Il est venu en une nuit, comme un champignon,* se dit D'un homme qui s'est élevé en peu de temps. | Support dont le haut a la forme d'un champignon, et sur lequel on pose des chapeaux ou des bonnets de femme, des perruques, etc. | Bouton qui se forme au lumignon d'une chandelle ou à une mèche qui brûle. | Excroissance de chair spongieuse qui se forme dans les plaies et dans qqs. parties du corps. *V.* FONGUS. (Chan-pi-*gnon* [*n* m.].)

CHAMPION. s. m. Celui qui combattait en champ clos pour sa querelle ou pour la querelle d'autrui. | Toute personne qui combat. | Ironiq. et fam., *C'est un vaillant champion,* se dit D'un homme qu'on croit peu courageux. | Fig., Défenseur. (Chan-pion.)

CHANCE. s. f. (*Cadere.*) Sorte de jeu de dés. | Le point qu'on livre à celui contre lequel on joue aux dés, ou Le point qu'on se livre à soi-même. | Fig., *Livrer chance à qqn.,* Le défier, le provoquer à qq. discussion. | Fig., Tout événement, heureux ou malheureux, qui peut résulter d'un ordre de choses donné. | Fam., *Bonne chance,* se dit, en forme de souhait, À une personne qui nous quitte pour faire qq. démarche dont le succès parait douteux. | *La chance a tourné,* Les choses ont changé de face. | Prov., *Conter sa chance,* Conter ses malheurs, ses déplaisirs, ses aventures. (Chan-se.)

CHANCEL. s. m. *V.* CANCEL.

CHANCELANT, ANTE. adj. Qui chancelle. | S'emploie fig., au sens physique et au sens moral. (Chan-se-lan.)

CHANCELER. v. n. (*Je chancelle. Je chancellerai.*) Être peu ferme sur ses pieds, pencher de côté et d'autre, comme si on allait tomber. | Fig., N'être pas ferme, n'être pas assuré. (Chan-se-lé ; sè-le ; së-le-ré.)

CHANCELIER. s. m. (*Cancellarius.*) Officier chargé de garder les sceaux, et qqf. d'administrer les biens d'un prince, d'un corps, etc. | *Chancelier de l'Académie française,* Celui qui gardait le sceau de l'Académie, et qui aujourd'hui remplit les fonctions de président en l'absence du directeur. | Premier officier de la couronne, chef de la magistrature en France, et ordinairement gardien des sceaux. | *Chancelier de justice,* Titre du chef de la justice dans certains États d'Allemagne. | *Chancelier de l'Échiquier,* Un des juges de la cour des finances d'Angleterre. | Dans certains consulats, Celui qui a la garde du sceau et la tenue des registres. | Dans l'Église de Paris, Chanoine dignitaire qui présidait aux études de l'Université. | *Chancelier de l'Université,* Celui qui conférait les degrés et délivrait les diplômes. (Chan-se-lié.)

CHANCELIÈRE. s. f. La femme du chancelier. | Petit meuble de bois ou de cuir, garni intérieurement de peau d'ours ou de mouton, qui sert à mettre les pieds pendant l'hiver. (Chan-se-liè-re.)

CHANCELLEMENT. s. m. Mouvement de ce qui penche de côté et d'autre, et qui menace de tomber. (Chan-së-le-man.)

CHANCELLERIE. s. f. (*Cancellaria.*) Lieu où l'on scelle certains actes avec le sceau du prince, de l'État. | *Grande chancellerie,* Celle où le chancelier scellait avec le grand sceau.—Administration chargée de tout ce qui a rapport à l'ordre de la Légion d'honneur. | *Petite chancellerie,* dans les parlements, Celle où un maître des requêtes, ou un autre officier commis pour cette fonction, scellait avec le petit sceau. | *La chancellerie de Rome,* Le bureau où se font les expéditions des bulles, brefs, etc. | *Chancellerie de l'Université,* Lieu

où l'on scellait les lettres de maître ès arts, de docteur, etc. | L'hôtel qu'habite un chancelier ou le garde des sceaux. (Chan-së-le-rie.)

CHANCEUX, EUSE. adj. Qui a une chance favorable, qui est en bonheur. Fam. | Ironiq., *Voilà un homme bien chanceux*, C'est un homme malheureux, à qui rien ne réussit. (Chan-seû ; ze.)

CHANCIR. v. n. (*Candere.*) Moisir. Se dit Des choses qui se mangent, comme des confitures, des pâtés, des jambons, etc. (Vi.) (Chan-sir.)

CHANCISSURE. s. f. Moisissure. (Chan-si-su-re.)

CHANCRE. s. m. Nom vulgaire de plusieurs espèces d'ulcères qui rongent. | Ulcère vénérien. | Ulcère qui attaque le gros bétail, et qui commence par occuper le dessous de la langue. | Maladie qui survient aux arbres, et qui les ronge. | Pop., *Manger comme un chancre*, Manger excessivement. | Fig., Vice d'administration, fléau public qui appauvrit l'État sensiblement.

CHANCREUX, EUSE. adj. Qui tient de la nature du chancre ou du cancer. | Qui est attaqué du chancre. (Chan-creû ; ze.)

CHANDELEUR. s. f. La fête de la présentation de Notre-Seigneur au temple, et de la purification de la Vierge.

CHANDELIER. s. m. Artisan qui fait et vend de la chandelle. (Chan-de-lié.)

CHANDELIER. s. m. Ustensile qui sert à mettre la chandelle, la bougie, ou les cierges. | Fig. et fam., *Être sur le chandelier*, Être en vue, occuper une place éminente. | T. de mar., Support de fer ou de bois, à une ou deux branches.

CHANDELLE. s. f. (*Candela.*) Petit flambeau de matière grasse et combustible. La chandelle de suif. | Prov., *Venir se brûler à la chandelle*, Sur des apparences décevantes, s'engager dans une situation embarrassante ou périlleuse. | Prov. et fig., *Donner une chandelle à Dieu, et une au Diable*, Se ménager entre deux partis opposés. | Prov. et fig., *Économie de bouts de chandelles*, Épargne sordide en de petites choses. | Prov. et fig., *Le jeu ne vaut pas la chandelle*, La chose dont il s'agit ne mérite pas les soins qu'on prend, la dépense qu'on fait. | Fig. et fam., *Voir des chandelles, mille chandelles*, Avoir un grand éblouissement d'yeux, causé par un coup. | Prov. et fig., *Brûler la chandelle par les deux bouts*, Consumer son bien en faisant différentes sortes de dépenses également ruineuses ; ou Se livrer à la fois à des excès de genres différents. | Fig. et fam., *La chandelle brûle*, Le temps presse. | Fig., *Tenir la chandelle*, Se prêter à de honteuses complaisances, pour favoriser un commerce de galanterie. | *Chandelle des Rois*, Grosse chandelle cannelée, et peinte de différentes couleurs, dont les marchands chandeliers faisaient présent à leurs pratiques le jour des Rois. | *Chandelle romaine*, Pièce d'artifice en forme de grosse chandelle, qui lance perpendiculairement, et à certains intervalles, des étoiles d'un éclat très-vif. (Chan-dè-le.)

CHANFREIN. s. m. (*Camus, frenum.*) La pièce de fer qui couvrait le devant de la tête d'un cheval armé. | Le devant de la tête du cheval, la partie de la tête qui est entre les sourcils, depuis les oreilles jusqu'aux naseaux. | Petite surface que l'on forme en abattant l'arête d'une pierre ou d'une pièce de bois. (Chan-frin.)

CHANFREINER. v. a. Abattre l'arête d'une pierre ou d'une pièce de bois, pour former un chanfrein. (Chan-frë-né.)

CHANGE. s. m. (*Cambium*, b. l.) Troc d'une chose contre une autre. *Gagner au change. Perdre au change.* | Banque, la profession de celui qui fait tenir, qui fait remettre de l'argent d'une ville à une autre, de place en place. *V.* Agent. | Le prix que le banquier prend pour l'argent qu'il fait remettre. | *Coter le change*, Marquer le taux du change. | Prov. et fig., *Rendre le change à qqn.*, Lui faire une réplique ingénieuse ou vive, lui rendre la pareille. | Le profit, l'intérêt de l'argent qu'on prête selon le cours de la place. | Le commerce du changeur, et le prix qu'il prélève sur les valeurs pour lesquelles il donne de l'argent ou des billets de banque. | Le lieu où l'on va changer les pièces de monnaie pour d'autres. | *Payer comme au change*, Payer sur-le-champ. | Lieu destiné aux réunions des négociants, nommé aujourd'hui *Bourse*. | *La bête donne le change*, Elle fait lever une autre bête, dont les chiens suivent la voie. | Fig., *Donner le change à qqn.*, Détourner adroitement qqn. du dessein, des vues qu'il peut avoir, en lui donnant lieu de croire une chose pour une autre. *Prendre le change*, Se laisser tromper de cette manière. (Chan-je.)

CHANGEANT, ANTE. adj. Variable, muable, inconstant, qui change facilement. | *Couleur changeante*, Couleur qui change selon les différentes expositions. | *Taffetas changeant*, Taffetas qui paraît de différentes couleurs. (Chan-jan.)

CHANGEMENT. s. m. Mutation, conversion, action de changer. (Chan-je-man.)

CHANGER. v. a. Céder une chose pour une autre. | Prov. et fig., *Changer son cheval borgne contre un aveugle*, Changer une chose défectueuse contre une autre plus défectueuse encore. | Changer des pièces de monnaie pour la même somme en pièces de valeur différente. | Remplacer un objet par un autre ; Rendre une chose différente de ce qu'elle était. | Prov., *Il faut qu'il ait été changé en nourrice*, se dit D'un enfant qui ne ressemble point à ses parents pour les

traits, pour le caractère. | Convertir, transmuer, métamorphoser. | V. n. Quitter une chose pour une autre. On l'emploie avec la prép. *de*. | *Changer de main*, Porter la tête du cheval d'une main à l'autre, pour le faire aller à droite ou à gauche. | Fig. et fam., *Changer de batterie*, Se servir de qq. nouveau moyen dans une affaire, le premier n'ayant pas réussi. | Prov. et fam., *Changer de note*, Changer de façon d'agir ou de parler. | Changer de linge. | Absol., Changer d'état. | Fig., Changer de mœurs, de caractère. | *Changer du tout au tout, du blanc au noir*, Changer entièrement. | *Cet homme est changé*, Il a le visage bien changé; ou, fig., Il a changé entièrement de mœurs et de conduite. | Se dit De l'inconstance dans les projets, les goûts, les affections. (Chan-jé.)

CHANGEUR. s. m. Celui qui fait commerce de changer des pièces de monnaie pour d'autres pièces, des billets de banque pour du numéraire, ou du numéraire pour des billets de banque. (Chan-jeur.)

CHANOINE. (*Canonicus.*) Celui qui possède un canonicat dans une église cathédrale ou collégiale. | *Chanoines réguliers*, Chanoines qui faisaient des vœux de religion, et qui vivaient en communauté. | Prov. et fig., *Mener une vie de chanoine*, Mener une vie douce et tranquille. (Cha-noua-ne.)

CHANOINESSE. s. f. Celle qui possède une prébende dans un chapitre de filles. (Cha-noua-ne-se.)

CHANOINIE. s. f. Canonicat. (Vi.) (Cha-noua-nie.)

CHANSON. s. f. (*Cantio.*) Pièce de vers que l'on chante sur qq. air, et dont les stances sont appelées Couplets. | Fig. et fam., *Il n'a qu'une chanson*, Il répète toujours la même chose. | Fig. et fam., *Voilà bien une autre chanson*, Voilà une chose à laquelle on ne s'attendait pas. | Fig. et fam., Sornette, discours ou raison frivole.

CHANSONNER. v. a. Faire des chansons satiriques sur qqn. (Chan-so-né.)

CHANSONNETTE. s. f. Petite chanson. (Chan-so-ne-te.)

CHANSONNIER, IÈRE. s. Faiseur ou faiseuse de chansons. Fam. | Recueil de chansons. (Chan-so-nié.)

CHANT. s. m. (*Cantus.*) Élévation et inflexion de voix sur differents tons, avec modulation. | Toute musique qui peut s'exécuter avec la voix. | *Plain-chant*, *chant grégorien*, *chant d'église*, Le chant ordinaire de l'église. | La partie mélodieuse ou principale d'une musique, celle d'où dépend toute l'expression. | Le ramage des oiseaux. | Fig., *Chant du cygne*, Dernier ouvrage qu'un musicien célèbre, un grand poëte, un homme éloquent, a fait peu de temps avant sa mort. | Le cri du coq. | Le cri de la cigale. | Pièce de poésie qui se chante ou peut se chanter. | *Chant royal*, Ancienne pièce de poésie française, composée de six strophes de onze vers chacune, et où le onzième vers de la première strophe était répété à la fin de tous les autres. | Fig., Toute composition en vers. | Chacune des divisions d'un poëme. (Chan.)

CHANTANT, ANTE. adj. Qui se chante aisément. | *Vers chantants, paroles chantantes*, Paroles, vers qui sont propres à être mis en chant. | Fort accentué. | *Déclamation chantante*, Déclamation qui manque de naturel, parce que les intonations se rapprochent du chant.

CHANTEAU. s. m. Morceau coupé à un grand pain. | *Chanteau de pain bénit*, ou *Chanteau*, Le morceau de pain bénit qu'on envoie à celui qui doit rendre le pain bénit le dimanche suivant ou le jour de fête le plus prochain. | Morceau d'étoffe coupé à une plus grande pièce. (Chan-tô.)

CHANTEPLEURE. s. f. Sorte d'entonnoir qui a un long tuyau percé de plusieurs trous par le bout inférieur, pour faire couler qq. liqueur dans un tonneau sans la troubler. | Fente qu'on pratique dans les murs de clôture ou de terrasse pour laisser les eaux pénétrer ou s'écouler facilement. *V.* BARBACANE.

CHANTER. v. n. (*Cantare.*) Former avec la voix une suite de sons variés, selon les règles de la musique. | *Chanter à livre ouvert*, Chanter à la première inspection des notes un air qu'on n'avait jamais vu. | Fig. et fam., *Chanter sur un autre ton*, Parler, se conduire autrement, offrir davantage. | Fig. et fam., *Je le ferai chanter*, Je le réduirai à la raison. | Fam., *C'est comme si vous chantiez*, Témoigne qu'on ne fait aucune attention à ce que qqn. dit, qu'on n'en fait aucun cas. | *Pain à chanter*, Petit pain sans levain, coupé en rond et très-mince, qui porte l'empreinte de la figure ou de qq. symbole de JÉSUS-CHRIST, et que le prêtre consacre pendant la messe. | Se dit, qqf. Des instruments qui exécutent la partie mélodieuse d'un morceau de musique. | Se dit Des oiseaux et de la cigale. | Réciter, déclamer ou lire d'une manière qui n'est pas naturelle, et qui approche du chant. | V. a. Exécuter une partie ou un morceau de musique vocale. | Fig. et fam., *Il chante toujours la même chanson, la même antienne*, Il répète toujours la même chose. | Prov. et fig., *Chanter à qqn. sa gamme*, Lui faire une forte réprimande, lui dire ses vérités. | Fig. et fam., *Chanter la palinodie*, Se rétracter, dire du bien d'une personne ou d'une chose dont on avait dit du mal. | Publier, célébrer, raconter. | Fig. et fam., *Chanter victoire*, Se glorifier du succès. | Fam., Dire. | Prov. et fig., *C'est bien chanté*, se dit A une personne qui dit

qq. ch. qu'on n'approuve pas, qu'on ne trouve pas à propos.

CHANTERELLE. s. f. (*Canterella*, it.) La corde d'un violon, d'une basse, etc., qui est la plus déliée, et qui a le son le plus aigu. | Bouteille de verre fort mince, dont on tire des sons très-agréables en soufflant dessus. | Oiseau que l'on met dans une cage, afin que par son chant il attire les autres oiseaux dans les filets tendus pour les prendre. (Chan-te-rè-le.)

CHANTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui chante. — Qui fait métier de chanter. *V.* CANTATRICE. | Adj., se dit Des oiseaux qui chantent. (-eu-ze.)

CHANTIER. s. m. (*Chanterius.*) Grande enceinte où l'on arrange, où l'on entasse des piles de gros bois à brûler, de bois de charpente, ou de charronnage. | Lieu où l'on décharge le bois ou la pierre pour les travailler. | Endroit où l'on construit des vaisseaux, des navires. | Se dit Des blocs de bois sur lesquels porte la quille d'un vaisseau, d'un navire en construction ou en radoub. | Se dit Des morceaux de bois ou de pierre dont se sert un maçon, un charpentier, pour maintenir dans une certaine position la pièce de bois qu'il taille ou qu'il équarrit. | Fig. et fam., *Mettre un ouvrage, avoir un ouvrage sur le chantier*, en parlant D'un artiste ou d'un auteur, Commencer un ouvrage, y travailler. | Les pièces de bois couchées en long, sur lesquelles on pose des tonneaux de vin ou d'autre liqueur dans le cellier, dans la cave. | Les pièces de bois qui servent, sur les navires, à tinter et assujettir les boucauts, barriques, ballots, etc. (Chan-tié.)

CHANTIGNOLE. s. f. Pièce de bois qui soutient les pannes d'une charpente. (Chan-ti-*no*-le [n m.].)

CHANTONNER. v. n. Chanter à demi-voix. (Chan-to-né.)

CHANTOURNÉ. s. m. Pièce d'un lit, qui est de bois bien travaillé, ou couverte d'étoffe, et qui se met entre le dossier et le chevet.

CHANTOURNER. v. a. Couper en dehors ou évider en dedans une pièce de bois, etc., suivant un profil donné.

CHANTRE. s. m. (*Cantor.*) Celui dont la fonction est de chanter dans l'église au service divin. | Dignitaire qui est le maître du chœur, et qui préside au chant, dans une église cathédrale ou collégiale, et dans qqs. monastères. | Fig., Poëte. | Fig. et poétiq., *Les chantres des bois*, Les rossignols et les autres oiseaux.

CHANTRERIE. s. f. Bénéfice, dignité de chantre, dans une église cathédrale ou collégiale.

CHANVRE. s. m. (*Cannabum.*) Plante dioïque qui porte le chènevis, et dont l'écorce sert à faire de la filasse. | La filasse de chanvre.

CHAOS. s. m. (*Chaos.*) Confusion de toutes choses. | L'état où toutes choses étaient au moment de la création, avant que Dieu leur eût donné l'arrangement et l'ordre. | Fig., Toute sorte de confusion. (Ca-ô.)

CHAPE. s. f. (*Kappa*, gr.) Vêtement d'église, en forme de manteau, qui s'agrafe par devant, et va jusqu'aux talons, et que portent l'évêque, le prêtre officiant, les chantres, etc., durant le service divin. | Prov. et fig., *Disputer, se débattre de la chape à l'évêque*, Disputer à qui appartiendra une chose qui n'est et ne peut être à aucun de ceux qui se la disputent. | Prov. et fig., *Chercher chape-chute*, Chercher occasion de profiter de la négligence ou du malheur de qqn. (Vi.) | L'habit que portent les cardinaux, et qui a un capuce doublé d'hermine. | Grand manteau de drap ou de serge que les chanoines séculiers et réguliers portent au chœur durant l'hiver. | Se dit De certaines choses qui s'appliquent sur d'autres, qui servent à les couvrir, à les envelopper, telles que le couvercle d'un alambic, etc. | *Chape de poulie*, La monture d'une ou de plusieurs poulies. | *La chape d'une boucle*, La partie de la boucle par laquelle elle tient au soulier, à la ceinture, etc.

CHAPEAU s. m. Coiffure d'homme, qui est ordinairement d'étoffe foulée, de laine ou de poil, et qui a une forme avec des bords. | *Chapeau de soie*, Chapeau de feutre recouvert d'une peluche de soie. | *Chapeau bordé*, Chapeau dont les bords sont ornés d'un galon. | *Ôter son chapeau à qqn.*, Le saluer en se découvrant la tête. | Fig. et fam., *Coup de chapeau*, Salutation qu'on fait en ôtant son chapeau. | Fig. et fam., *Enfoncer son chapeau*, Prendre une résolution courageuse, hardie, dans qq. circonstance difficile. | *Mettre chapeau bas*, Ôter son chapeau.—Ellipt., *Chapeau bas*, Découvrez-vous. | *Chapeau de cardinal*, Sorte de chapeau rouge, qui a la forme très-plate et les bords très-grands, et d'où pendent de grands cordons de soie rouge. | Fig., La dignité de cardinal. | L'étoffe avec laquelle on fait les chapeaux. | Se dit De certaines coiffures de femme, dont les formes sont très-variées, et qui ont sur le devant un bord plus ou moins large, appelé *Passe*. | *Chapeau de fleurs*, Couronne de fleurs qu'on porte sur la tête dans qq. réjouissance. | *Chapeau de fleurs*, ou *Chapeau*, Le bouquet de fleurs qu'on met sur la tête d'une fille le jour de ses noces. | Fig. et fam., *Elle s'est donné un mauvais chapeau*, se dit D'une femme qui a fait tort à sa réputation. | Fam., se dit qqf. Des hommes, par opposition Aux femmes. | *Frère chapeau*, Moine subalterne qui en accompagne un autre. | Fig. et fam., *Frère chapeau*, Vers oiseux, qui n'est fait que pour la rime. | La partie supérieure d'un champignon, lorsqu'elle forme une espèce

de disque ou de calotte. | Se dit De certaines choses qui ont quelque rapport de forme ou de destination avec la coiffure qu'on nomme Chapeau. | *Chapeau chinois*, Instrument en usage dans la musique militaire : il consiste en un disque ou chapeau de cuivre garni de clochettes, et fixé au haut d'un manche qui sert à l'agiter en mesure. (Cha-pô.)

CHAPELAIN. s. m. (*Capellanus.*) Bénéficier titulaire d'une chapelle. | Prêtre qui reçoit des appointements pour dire la messe dans une chapelle domestique. | Prêtre officier du roi, dont la fonction est de dire la messe au roi, à la reine, etc. (Cha-pe-lin.)

CHAPELER. v. a. *Chapeler du pain*, Ôter le dessus de la croûte du pain.

CHAPELET. s. m. Certain nombre de grains enfilés, sur lesquels on dit des *Ave Maria*, et à chaque dizaine desquels il y en a un plus gros, sur lequel on dit le *Pater.* | Fig. et fam., *Défiler son chapelet*, Réciter en détail et de suite tout ce qu'on sait sur une matière. Faire à qqn. tous les reproches qu'on peut avoir à lui faire. | Baguette découpée et formant une suite de perles, d'olives ou de grains ronds. | Cercle de petites bulles d'air qui se forme au-dessus de l'eau-de-vie que l'on verse, lorsqu'elle est de bonne qualité. | Se dit De certaines pustules qui viennent autour du front, et qu'on regarde comme symptôme de la maladie vénérienne. (Vi.) *V.* COURONNE. | Machine qui sert à élever les eaux, et qui est composée de plusieurs godets ou plateaux attachés de suite à une chaîne. | Couple d'étrivières, garnies chacune d'un étrier, qui s'attachent au pommeau de la selle, pour monter à cheval. (Cha-pe-lè.)

CHAPELIER, IÈRE. s. Celui, celle qui fait ou qui vend des chapeaux. (Cha-pe-lié.)

CHAPELLE. s. f. (*Capella.*) Petite église, petit édifice consacré à Dieu. | Se dit Des différents lieux où l'on dit la messe dans une église. | Lieu où l'on célèbre l'office divin, dans une grande maison, dans un hospice, etc. | *La chapelle du roi*, ou *La chapelle*, Le lieu où le roi entend ordinairement la messe. — Le corps des ecclésiastiques employés à la chapelle du roi. | *Maître de chapelle*, Celui qui est chargé de diriger le chant dans une église, et de former les enfants de chœur. Maître de musique, en parlant Des orchestres d'Italie. | *Sainte chapelle*, s'est dit De qqs. chapelles où des princes avaient fondé le service et déposé des reliques. | Bénéfice simple, dans lequel le titulaire est obligé de dire ou de faire dire la messe à certains jours. | Toute l'argenterie dont on se sert dans une chapelle. | *Chapelle ardente*, Luminaire nombreux qui brûle autour d'un cercueil ou de la représentation d'un corps mort. | *Tenir chapelle*, se dit Du pape lorsque, étant accompagné des cardinaux, il assiste à l'office divin. Se dit aussi De l'empereur d'Autriche et du roi d'Espagne lorsqu'ils assistent en cérémonie à l'office divin. | Fig. et fam., *Jouer à la chapelle*, S'occuper sérieusement de choses inutiles ou frivoles. | *Faire chapelle*, Virer de bord vent devant, malgré soi. (Cha-pë-le.)

CHAPELLENIE. s. f. Chapelle, bénéfice d'un chapelain. (Cha-pë-le-nie.)

CHAPELLERIE. s. f. Art de fabriquer les chapeaux. | Commerce des chapeaux. (Cha-pë-le-rie.)

CHAPELURE. s. f. Ce que l'on a ôté de la croûte du pain en le chapelant ; Croûte de pain rapée ou pulvérisée.

CHAPERON. s. m. (*Capidulum.*) Coiffure de tête autrefois commune aux hommes et aux femmes, qui avait un bourrelet sur le haut et une queue pendante par derrière. | Bande de velours, de satin, de camelot, que les femmes et les filles attachaient sur leur tête. | Fig., Personne âgée ou grave qui accompagne une jeune demoiselle ou une jeune femme dans le monde. | CHAPERON, se dit encore aujourd'hui D'un ornement particulier au costume des gens de robe, des docteurs, etc., qui a qq. ressemblance avec l'ancien chaperon. | L'ornement relevé en broderie qui est au dos d'une chape. | Espèce de coiffe de cuir, dont on couvre la tête et les yeux des oiseaux de proie. | Pièce de cuir qui recouvre les fourreaux des pistolets pour les garantir de la pluie. | Le haut d'une muraille de clôture, fait en forme de toit, pour l'écoulement des eaux. | La quantité de feuilles ajoutées au nombre fixé pour l'impression d'un ouvrage, et destinées à remplacer les feuilles qui peuvent être gâtées pendant le tirage. (Vi.) On dit *Main de passe*.

CHAPERONNER. v. a. Coiffer d'un chaperon : se dit Des oiseaux de proie dressés pour la fauconnerie. | Fig., *Chaperonner une jeune personne*, La conduire dans le monde. | *Chaperonner une muraille*, Y faire un chaperon. (Cha-pe-ro-né.)

CHAPIER. s. m. Celui qui porte chape. (Cha-pié.)

CHAPITEAU. s. m. (*Capitellum.*) La partie du haut de la colonne qui pose sur le fût. | Se dit De qqs. ornements d'architecture qui forment la partie supérieure, le couronnement de certaines choses. | Se dit Des corniches et autres couronnements qui se posent au-dessus des buffets. | La couverture mobile d'un moulin. | La partie supérieure d'un alambic, dans laquelle se condensent les vapeurs qui s'élèvent de la cucurbite. | Morceau de carton en forme d'entonnoir, qui se met vers le haut d'une torche pour recevoir ce qui en dégoutte de cire ou de poix. (Cha-pi-tô.)

CHAPITRE. s. m. (*Capitulum.*) Une des parties qui servent à diviser certains livres.

Par analogie, *Chapitre de recette*, *Chapitre de dépense*, etc. | Trait de l'Écriture, que l'officiant chante ou récite entre le dernier psaume et l'hymne. On dit plus communément *Capitule*. | La matière, le sujet dont on parle, le propos sur lequel on est. | Le corps des chanoines d'une église cathédrale ou collégiale. | L'assemblée que les chanoines tiennent pour traiter de leurs affaires. | *Pain de chapitre*, Le pain qu'on distribuait tous les jours aux chanoines, dans qqs. chapitres. | Fig et fam., *Avoir voix au chapitre*, *en chapitre*, Avoir du crédit dans une compagnie, dans une famille, auprès de qq. personne considérable. | L'assemblée que des religieux tiennent pour délibérer de leurs affaires. | S'est dit Des assemblées des ordres royaux, des ordres militaires. | Lieu où se tiennent les assemblées, soit de chanoines, soit de religieux, soit de chevaliers.

CHAPITRER. v. a. Réprimander un chanoine ou un religieux en plein chapitre. | Fig. et fam., Réprimander une personne, lui remontrer sa faute en termes un peu sévères.

CHAPON. s. m. (*Capo.*) Coq châtré que l'on engraisse. | Prov. et fig., *Ce sont deux chapons de rente*, se dit De deux personnes dont l'une est grasse et l'autre maigre. | Fam., *Il a les mains faites en chapon rôti*, se dit D'un homme qui a les doigts crochus, retirés; et, fig., D'un homme qui a l'habitude de dérober. | Prov. et fig., *Qui chapon mange, chapon lui vient*, Le bien vient plutôt à ceux qui en usent qu'à ceux qui l'épargnent; ou Le bien vient à ceux qui en ont déjà. | *Le vol du chapon*, se disait D'une certaine étendue de terre qui était autour du château ou principal manoir. | Gros morceau de pain qu'on met bouillir dans le pot, et qu'on sert sur un potage maigre. | Croûte de pain frottée d'ail qu'on met dans une salade.

CHAPONNEAU. s. m. Jeune chapon. (Cha-po-nô.)

CHAPONNER. v. a. Châtrer un jeune coq. (Cha-po-né.)

CHAPONNIÈRE. s. f. Vase de cuisine pour faire cuire un chapon en ragoût. (Cha-po-niè-re.)

CHAQUE. adj. distributif des 2 g. (*Quisque.*) Il se met toujours avant le substantif, et n'a point de pluriel. | Prov., *Chaque tête, chaque avis*, Chacun a sa manière de penser. (Chac-e.)

CHAR. s. m. (*Carrus.*) Voiture à deux roues dont les anciens se servaient dans les triomphes, dans les jeux, dans les combats, etc. | Toute espèce de voitures, de chariots, etc. | Voiture remarquable par son élégance ou sa richesse. | *Char à bancs*, Voiture longue et légère, garnie de plusieurs bancs, et ouverte de tous côtés, ou fermée par des rideaux de toile. | *Char de deuil*, Chariot à quatre roues, couvert d'un poêle, dans lequel on transporte les corps des rois, des princes, etc. | Poétiq., *Char funèbre*, Toute espèce de corbillard. | Fig., se dit Des personnes ou des choses qui asservissent, qui tiennent dans une dépendance volontaire ou forcée.

CHARADE. s. f. Espèce de logogriphe qui consiste à décomposer un mot de plusieurs syllabes en parties dont chacune fait un mot. | *Charade en action*, Espèce de divertissement où plusieurs personnes donnent à deviner à d'autres chaque partie d'un mot et le mot entier, en exécutant des scènes qui en expriment la signification.

CHARANÇON. s. m. Genre d'insectes coléoptères, dont plusieurs rongent les blés dans les greniers. (Cha-ran-son.)

CHARANÇONNÉ, ÉE. adj. Il se dit Du grain attaqué par les charançons. (Cha-ran-so-né.)

CHARBON. s. m. (*Carbo.*) Morceau de bois qui est entièrement embrasé, qui ne jette plus de flamme. | Fig., *Amasser des charbons ardents sur la tête de son ennemi*, Le rendre plus inexcusable, et attirer sur lui la vengeance de Dieu, en lui rendant le bien pour le mal. | Fig. et fam., *Être sur les charbons*, Éprouver une vive impatience, être dans une grande inquiétude. | Fig., *Il brûle comme un charbon*, il a une fièvre ardente. | La braise éteinte. | Tronçon de jeune bois qu'on brûle à demi, et qu'on éteint pour le rallumer au besoin. | Se dit Des matières animales noircies et calcinées par le feu. | *Charbon de terre*, ou *Charbon minéral*, Sorte de fossile dur et inflammable dont on se sert à la forge et dans les usines, etc. | T. de méd. Est synonyme d'Anthrax, mais désigne plus particulièrement Les inflammations gangréneuses de ce genre qui sont dues à une cause interne. | Tumeur inflammatoire et gangréneuse qui attaque les chevaux, les bœufs, les moutons, les poules, etc. | Maladie des blés et autres céréales. *V.* Carie *et* Nielle.

CHARBONNÉE. s. f. Petit aloyau, côte de bœuf. | Morceau de porc ou de bœuf grillé sur le charbon. (Char-bo-née.)

CHARBONNER. v. a. Réduire en charbon. | Noircir avec du charbon. Dessiner ou écrire dessus avec du charbon. | Fig., Esquisser, peindre grossièrement. | *Blés charbonnés*, Blés attaqués par le charbon. (Char-bo-né.)

CHARBONNEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature du charbon. (Char-bo-neû; ze.)

CHARBONNIER, IÈRE. s. (*Carbonarius.*) Celui, celle qui fait ou qui vend du charbon. | Prov., *La foi du charbonnier*, La foi d'un homme simple, qui croit sans aucun examen tout ce que l'Église enseigne. | Prov. et fig., *Charbonnier est maître chez soi*, Chacun vit chez soi comme il lui plaît. | Lieu où l'on serre le charbon. (Char-bo-nié.)

CHARBONNIÈRE. s. f. (*Carbonaria.*) Le lieu où l'on fait du charbon dans les bois.

CHARBOUILLER. v. a. Se dit De l'effet que la nielle produit sur les blés. (Char-bou-llé [ll m.].)

CHARCUTER. v. a. Découper de la chair et la mettre en pièces. (Vi.) Fig., Couper malproprement de la viande à table. | Se dit D'un chirurgien maladroit, qui, dans une opération, découpe, taillade les chairs d'un malade, d'un blessé.

CHARCUTERIE. s. f. L'état et le commerce de charcutier.

CHARCUTIER, IÈRE. s. Celui, celle qui prépare et qui vend de la chair de porc, des boudins, etc. (Char-cu-tié.)

CHARDON. s. m. Genre de plantes à fleurs composées, dont les nombreuses espèces ont des feuilles épineuses, et un calice formé d'écailles terminées par des piquants très-aigus. | Se dit abusivement De qqs autres plantes à fleurs composées, qui sont de genres différents. | *Chardon à bonnetier* ou *à foulon*, Plante dont les têtes sont armées d'une espèce de petits crochets, et servent aux bonnetiers et aux foulons pour carder la laine, pour rendre le poil des draps plus lisse et plus uni.

CHARDONNERET. s. m. Petit oiseau qui a la tête rouge autour du bec, les ailes marquetées de jaune et de brun, qui aime la graine de chardon, et qui a un joli ramage. (Char-do-ne-ré.)

CHARDONNETTE. s. f. Espèce d'artichaut sauvage, dont la fleur sert à faire cailler le lait; n. autr. *Cardonnette.* (Char-do-ne-te.)

CHARGE. s. f. Faix, fardeau. | *Payer les charges d'un mur*, Indemniser le voisin, à raison de la nouvelle charge qu'on met sur le mur mitoyen lorsqu'on l'élève à une plus grande hauteur. | Ce que peut porter une personne, un animal, un bâtiment, etc. | L'action de charger un bâtiment. | Certaine mesure ou quantité déterminée de certaines choses. | Fig. et pop., *Une charge de coups de bâton*, Plusieurs coups de bâton de suite. | Fig., Toute dépense, tout ce qui met dans la nécessité de faire qq. dépense. | *Les charges de l'État*, Sa dette et ses dépenses. | *Être à charge à qqn.*, Lui causer de la dépense ou de l'incommodité. | Imposition. | Obligation, condition onéreuse. | *Charges personnelles*, Celles qu'on supporte personnellement, comme la tutelle, le service militaire, etc. | Prov. et fig., *Il faut prendre le bénéfice avec les charges*, Il faut se résoudre à essuyer les incommodités d'une chose qui d'ailleurs est avantageuse. | *À la charge*, ou *À charge*, À condition, avec obligation. | *Bénéfice à charge d'âmes*, Celui qui oblige à être prêtre. | Magistrature, dignité, fonction publique. | Office pour lequel on prenait des provisions. | *Faire l'acquit de sa charge*, En remplir le devoir fidèlement. | *Aller au-delà de sa charge*, En excéder les droits et les devoirs. | Commission, ordre qu'on donne à qqn. (Vi.) | *Cela est à ma charge*, etc., On m'en a donné le soin, la garde. | *Femme de charge*, Femme attachée au service d'une grande maison, pour avoir soin du linge, etc. | Preuve, indice qui s'élève contre un accusé. | *Informer à charge et à décharge*, Informer pour et contre l'accusé. | *Témoins à charge*, Témoins assignés par le ministère public ou la partie civile pour déposer sur les faits qui paraissent être à la charge de l'accusé. | Attaque impétueuse d'une troupe. | Fig., *Revenir*, *retourner à la charge*, Réitérer ses démarches, ses prières, ses reproches, etc. | Ce qu'on met de poudre et de plomb, etc., dans une arme à feu, pour tirer un coup. | Ce qu'on met de poudre dans un canon, dans un mortier, etc., pour lancer un boulet, une bombe, etc. | L'action de charger un fusil. | Représentation exagérée, imitation bouffonne. | Fig., Dans qqs. arts d'imitation. *Ce que vient de dire, de faire cet acteur, est une charge*, Il l'ajoute à son rôle. | Application de qq. topique sur qq. partie du corps d'un animal malade ou blessé. (Char-je.)

CHARGEMENT. s. m. Tout ce qui est chargé sur un bâtiment. | La quantité de marchandises chargées sur un navire de commerce. | L'action de charger un bâtiment. | L'action de faire constater, sur les registres de la poste l'envoi d'une lettre, d'un paquet. (Char-je-man.)

CHARGER. v. a. (*Caricare.*) Mettre une charge sur. | Il a souvent pour régime le nom de la charge, du fardeau. *Charger un fagot sur ses épaules.* | *Charger une voûte*, Y joindre le poids des matériaux nécessaire pour en contenir l'effort. | *Le temps se charge*, Il se couvre de nuages, et se dispose à la pluie. | Fig., *Charger un homme de coups*, Le battre avec excès. | Fig., *Charger sa conscience de qq. ch.*, Prendre qq. ch. sur sa conscience, et s'en rendre responsable devant Dieu. | Fig., *Charger qqn. d'un crime*, etc., L'en accuser. *Se charger d'un crime*, *d'une faute*, En prendre la responsabilité. | Fig., *Charger sa mémoire de qq. ch.*, S'appliquer sérieusement à la retenir. | *Charger un registre de telle et telle ch.*, La marquer sur le registre. | *Charger un compte*, *un article*, Exagérer le montant des frais, dans un compte, etc. | *Charger un mot*, Écrire un mot sur un autre sans effacer celui-ci. | Peser sur. *Cette nourriture charge l'estomac*, Elle pèse trop sur l'estomac, parce qu'elle est difficile à digérer. | Déposer contre qqn., dire des choses qui tendent à le faire condamner. | Mettre avec profusion certaines choses sur une autre. | Se dit fig., dans le même sens, surtout en parlant Des ouvrages d'esprit. | Im-

poser qq. charge, qq. condition onéreuse. | Donner commission, donner ordre pour l'exécution de qq. ch., pour la conduite de qq. affaire. | Pron., Prendre le soin, la conduite de qq. ch. | *Se charger de qqn.*, Se charger de le nourrir, de l'élever, etc. | Marcher vers l'ennemi et l'attaquer avec impétuosité. | Frapper une personne. Fam. | Mettre dans une arme à feu ce qu'il faut de poudre, de plomb, etc., pour tirer un coup. | *Charger une bouteille de Leyde, une batterie électrique*, etc., Y accumuler une quantité d'électricité assez considérable pour que les effets en deviennent sensibles. | *Charger une pipe*, La remplir de tabac. | Représenter avec exagération les traits, la figure d'une personne, pour la rendre ridicule, sans qu'elle cesse d'être reconnaissable. | Exagérer avec malignité les défauts de qqn. | Se dit De toute exagération. | *Charger un récit, une histoire, une description*, Y ajouter, l'amplifier beaucoup. | CHARGÉ, ÉE. part. Pop., *Chargé comme un baudet*, se dit D'un homme qui est excessivement chargé; et, fig., D'un homme trop chargé de travail. | *Ce cheval est chargé de ganache, est chargé d'encolure*, Il a trop de ganache, il a l'encolure trop grosse. | *Cet homme est chargé de ganache*, Il a de grosses mâchoires. On le dit fig. D'un homme qui, étant épais de corps, a aussi l'esprit lourd et grossier. | Prov. et fig., *Être chargé de cuisine*, Être fort gras et avoir un gros ventre. | *Lettre chargée, paquet chargé*, Lettre, paquet dont on fait constater l'envoi sur les registres de la poste. | Adj., Rempli, couvert de. | *Avoir les yeux chargés*, Les avoir enflés, remplis d'humeurs. | *Couleur chargée*, Couleur trop forte. | *Dés chargés*, Faux dés, dés piqués. | Fig., Qui a beaucoup, qui a trop de certaines choses. | T. de blas., se dit Des pièces sur lesquelles il y en a d'autres. | *Chargé d'affaires*, subst., Celui qui, au défaut ou en l'absence d'un ambassadeur ou d'un ministre plénipotentiaire, est chargé de veiller aux intérêts de son gouvernement dans une cour étrangère. (Char-jé.)

CHARGEUR. s. m. Celui qui charge des marchandises ou autres fardeaux. | Adj., *Commissionnaire chargeur*, Celui qui se charge de l'expédition des marchandises par bateau. | Celui à qui appartient tout ou partie d'une cargaison. | Celui qui charge une pièce. (Char-jeur.)

CHARIOT. s. m. (*Carrus.*) Sorte de voiture à quatre roues, propre à porter diverses choses. | Char. | Constellation de la grande ou de la petite Ourse. *Le grand Chariot*, qu'on appelle communément *Le Chariot*, ou *Le Chariot du roi David*. *Le petit Chariot*. (Cha-rió.)

CHARITABLE. adj. des 2 g. Qui a de la charité pour son prochain. | Qui fait l'aumône. | Qui part d'un principe de charité.

CHARITABLEMENT. adv. D'une manière charitable, par charité. (Cha-ri-table-man.)

CHARITÉ. s. f. (*Caritas.*) L'une des trois vertus théologales : amour par lequel nous aimons Dieu comme notre souverain bien. | L'amour qu'on a pour le prochain en vue de Dieu. | Aumône qu'on donne aux pauvres; et, dans ce sens, il a un pluriel. | Prov., *Charité bien ordonnée commence par soi-même*, Il est juste, ou du moins il est naturel de songer à ses propres besoins avant de s'occuper de ceux des autres. | Prov. et fig., *Prêter une charité, des charités à qqn.*, Chercher à faire croire qu'il a dit ou fait qq. ch. de mal qu'il n'a ni dit ni fait. | *Une charité de cour*, Une perfidie de courtisan. | Abs., Congrégation de personnes pieuses qui se vouent au soulagement des pauvres et des malades. | Se dit De certains hôpitaux où les malades sont soignés par des sœurs de la Charité. | *Bureau de charité*, Lieu où l'on fait des distributions de secours aux indigents, et où s'assemblent les commissaires des pauvres. La réunion de ces commissaires. | *Dames de charité*, Dames bienfaisantes qui secondent les bureaux de charité.

CHARIVARI. s. m. (*Carimarium*, b. l.) Bruit tumultueux de poêles, poêlons, chaudrons, etc., accompagné de cris et de huées, que l'on faisait, la nuit, devant la maison des femmes du petit peuple, veuves et âgées, qui se remariaient. | Tout bruit semblable par lequel des gens attroupés témoignent à qqn. leur désapprobation de ce qu'il a fait. | Musique bruyante et discordante. | Fig., Toute sorte de criailleries, de querelles. Fam.

CHARLATAN. s. m. (*Ciarlatano*, it.) Celui qui vend des drogues, de l'orviétan, et qui les débite dans les places publiques, monté sur des tréteaux. | Médecin qui est hâbleur, qui se vante de guérir toutes sortes de maladies. | Toute personne qui se vante de posséder qq. secret merveilleux, et qui tire de l'argent des personnes crédules en promettant de le leur communiquer. | Fig., Homme qui cherche à en imposer, à se faire valoir par un grand étalage de paroles, par le faste de ses actions.

CHARLATANER. v. a. Tâcher d'amadouer, de tromper par des flatteries, par de belles paroles. Fam.

CHARLATANERIE. s. f. Hâblerie, flatterie, discours artificieux pour tromper qqn. Fam.

CHARLATANISME. s. m. Se dit Des ruses, des artifices, des tromperies de charlatan.

CHARLOTTE. s. f. Plat d'entremets, fait de marmelade de pommes, qu'on entoure de morceaux de pain grillés et frits. | *Charlotte russe*, Charlotte faite d'une sorte de

crème fouettée qu'on entoure de petits biscuits. (Char-lo-te.)

CHARMANT, ANTE. adj. Agréable, qui plait extrêmement, qui ravit.

CHARME. s. m. (*Carmen.*) Ce qu'on suppose fait par art magique pour produire un effet extraordinaire. | Fig., *Le charme est rompu*, L'illusion est détruite. | Fig., Attrait, appas; ce qui plaît beaucoup, ce qui touche sensiblement.

CHARME. s. m. (*Carpinus.*) Arbre de haute tige qui pousse des branches dès sa racine, et qui sert à faire des palissades.

CHARMER. v. a. Produire un effet extraordinaire sur qqn. ou sur qq. ch. par charme, par un prétendu art magique. | Fasciner. | Fig., Plaire extrêmement, ravir en admiration. | *Charmer la douleur, la peine, l'ennui*, etc., *de qqn.*, Suspendre en lui le sentiment de la douleur, etc. | *Charmer les loisirs de qqn.*, Les lui faire passer agréablement. | Fig. et fam., Causer une vive satisfaction.

CHARMILLE. s. f. coll. (*Carpinus.*) Plant de petits charmes. | Haie, palissade, allée plantée de charmes. (Char-mi-lle (l m.).)

CHARMOIE. s. f. Lieu planté de charmes. (Char-mona-e.)

CHARNAGE. s. m. Temps pendant lequel il est permis de manger de la chair, de la viande. Pop. (Char-na-je.)

CHARNEL, ELLE. adj. (*Carnalis.*) Qui est de la chair, qui appartient à la chair. | *Homme charnel*, Homme sensuel, par opposition à Homme spirituel. (Char-nël; è-le.)

CHARNELLEMENT. adv. Selon la chair. (Char-ne-le-man.)

CHARNEUX, EUSE. adj. (*Carnosus.*) Qui est principalement composé de chair. (Vi.) On dit *Charnu.* (Char-neû; ze.)

CHARNIER. s. m. (*Carnarium.*) Lieu où l'on garde les viandes salées. | Lieu couvert où l'on met les ossements des morts. (Char-nié.)

CHARNIÈRE. s. f. Assemblage mobile de deux pièces de métal, etc., enclavées l'une dans l'autre, et jointes ensemble par une broche, par un clou qui les traverse. | La partie où sont attachées ensemble les deux valves d'une coquille, et sur laquelle se font leurs mouvements.

CHARNU, UE. adj. (*Carnosus.*) Bien fourni de chair. | Formé de chair. | Se dit Des plantes et de leurs parties quand elles sont pulpeuses et succulentes.

CHARNURE. s. f. La chair, les parties charnues, considérées selon les différentes qualités qu'elles peuvent avoir. Se dit Des personnes.

CHAROGNE. s. f. (*Caro.*) Corps de bête morte exposé et corrompu. (Cha-rogne (g n m.).)

CHARPENTE. s. f. (*Carpentum.*) Assemblage de pièces de bois servant à une construction, ou en faisant partie. | *Bois de charpente*, Bois propre à la construction. | Fig., *La charpente du corps*, L'ensemble des parties osseuses du corps. | Fig., Le plan, les parties principales d'un ouvrage d'esprit. (Char-pan-te.)

CHARPENTER. v. a. Tailler, équarrir des pièces de bois avec la hache. | Fig., Couper, tailler d'une manière maladroite. | Tailler grossièrement. (Char-pan-té.)

CHARPENTERIE. s. f. L'art de travailler en charpente. | Charpente; surtout lorsqu'il s'agit de la manière dont le travail est exécuté. (Char-pan-te-rie.)

CHARPENTIER. s. m. (*Carpentarius.*) Artisan qui travaille en charpente. (Char-pan-tié.)

CHARPIE. s. f. (*Carpia*, b. l.) Amas de petits filets tirés d'une toile usée, que l'on a coupée par morceaux.

CHARRÉE. s. f. Cendre qui a servi à faire la lessive. (Cha-rée.)

CHARRETÉE. s. f. La charge d'une charrette. (Cha-re-tée.)

CHARRETIER, IÈRE. (*Carrectarius*, b. l.) Celui, celle qui conduit une charrette, un chariot. On disait autrefois *Chartier.* | Prov. et fig., *Il n'y a si bon charretier qui ne verse*, Les plus habiles font quelquefois des fautes. | Celui qui mène une charrue. (Cha-re-tié.)

CHARRETIER, IÈRE. adj. Par où peuvent passer les charrettes. | *Voie charretière*, L'espace compris entre les roues d'une charrette.

CHARRETTE. s. f. (*Carreta*, b. l.) Voiture à deux roues, qui a deux limons et deux ridelles, et dont on se sert pour transporter des fardeaux. | Prov. et fig., *C'est un avaleur de charrettes ferrées*, C'est un fanfaron. | *Charrette à bras*, Petite charrette traînée par un ou deux hommes. (Cha-rë-te.)

CHARRIAGE. s. m. Action de charrier. (Cha-ri-a-je.)

CHARRIER. s. m. Pièce de grosse toile dans laquelle on met la cendre au-dessus du cuvier quand on fait la lessive. (Cha-rié.)

CHARRIER. v. a. Voiturer dans une charrette, dans un chariot, etc. | Fig. et fam., *Charrier droit*, Se bien conduire. | Emporter, entraîner, en parlant D'un courant d'eau, etc. | Se dit absol. D'une rivière, d'un fleuve, couvert de glaçons qu'entraîne le courant. (Cha-ri-é.)

CHARROI. s. m. (*Carrus.*) Charriage, transport par chariot, charrette, tombereau, etc. | Corps de troupes chargé de transporter les bagages de l'artillerie. (Cha-roua.)

CHARRON. s. m. Ouvrier, artisan qui

fait des trains de carrosse, des chariots, des charrettes, etc. (Char-on.)

CHARRONNAGE. s. m. Art du charron; Ouvrage de charron. | *Bois de charronnage*, Bois propre aux ouvrages de charron. (Cha-ro-na-je.)

CHARROYER. v. a. Transporter sur des chariots, etc. (Cha-roua-ié.)

CHARRUE. s. f. (*Carrus.*) Instrument d'agriculture composé d'un train monté sur deux roues, qui porte un gros fer pointu et un soc tranchant pour ouvrir et couper la terre, et qui est tiré par des chevaux ou par des bœufs. | Prov. et fig., *Mettre la charrue devant les bœufs*, Commencer par où l'on devrait finir, faire avant ce qui devrait être fait après. | Fig. et fam., *Tirer la charrue*, Avoir beaucoup de peine. | L'étendue de terre qu'on peut mettre en valeur avec une charrue. (Cha-rue.)

CHARTE ou CHARTRE. s. f. (*Charta; Chartula.*) Ancien titre, lettres patentes, loi fondamentale, constitution. | *Charte* ou *chartre normande*, Lettres patentes qui avaient été accordées aux Normands pour la confirmation de leurs priviléges. | *La grande charte d'Angleterre*, ou *La grande charte*, Charte par laquelle Henri III, roi d'Angleterre, accorda certains priviléges à la nation, et qui est regardée, avec la *Charte des forêts*, comme la base des libertés anglaises. | *La charte constitutionnelle*, ou *La charte*, La loi fondamentale qui établit en France le régime constitutionnel. | *Charte partie*, Acte par lequel on loue, on affrète un navire.

CHARTRE. s. f. (Vi.) (*Carcer.*) *Saint-Denis de la Chartre*, Lieu où saint Denis fut autrefois en prison. | *Chartre privée*, Tout lieu où l'on détient, où l'on emprisonne qqn. sans autorité de justice. | Dépérissement du corps, maigreur.

CHARTREUSE. s. f. Couvent de chartreux. | Fig., Petite maison de campagne isolée, solitaire. | Mets composé du mélange de plusieurs légumes. (Char-treû-ze.)

CHARTREUX. s. m. Religieux de l'ordre fondé par saint Bruno. (Char-treû.)

CHARTREUX. s. m. Chat dont le poil est d'un gris bleuâtre. | Adj., *Un chat chartreux*.

CHARTRIER. s. m. Lieu où l'on conserve les chartres d'une abbaye, etc. | Celui qui garde les chartres. (Char-trié.)

CHARYBDE. s. m. Nom que les anciens donnaient à un gouffre situé dans le détroit de Sicile, vis-à-vis d'un écueil appelé *Scylla*. | Prov. et fig., *Tomber de Charybde en Scylla*, En voulant éviter un mal, tomber dans un autre. (Ca-rib-de.)

CHAS. s. m. Le trou d'une aiguille. (Châ.)

CHÂSSE. s. f. (*Capsa.*) Sorte de caisse, de coffre où l'on garde les reliques de qq. saint. | Se dit De certaines choses qui servent à en tenir d'autres enchâssées. | *La châsse d'une balance*, Le morceau de fer par lequel on soulève, on soutient une balance, lorsqu'on pèse qq. ch. | *La châsse d'une lancette*, Sorte de manche composé de deux pièces mobiles, réunies seulement l'une à l'autre vers la partie qui tient à la lame de l'instrument. (Châ-se.)

CHASSE. s. f. Action de chasser, de poursuivre. Se dit De la poursuite des bêtes. | *Chasse aux chiens courants*, *au lévrier*, *au furet*, *à l'oiseau*, etc., Avec les chiens courants, avec le lévrier, avec le furet, avec l'oiseau, etc. | *Rompre la chasse*, *l'ordre de la chasse*, Troubler la chasse, ou l'interrompre. | *Habit de chasse*, L'habit d'uniforme que portent les chasseurs qui accompagnent à la chasse le roi, les princes ou les grands seigneurs. | Se dit Des parties d'une terre, d'un domaine, qui sont réservées pour la chasse. | Les chasseurs, les chiens, et tout l'équipage de chasse. | Le gibier que l'on prend. | Sorte d'air qui a le caractère des fanfares que l'on sonne à la chasse. | *Donner la chasse*, Poursuivre. | *Donner chasse*, Poursuivre un navire, un vaisseau qu'on veut reconnaître, ou dont on veut s'emparer. *Appuyer une chasse*, Poursuivre vigoureusement. *Prendre chasse*, Se retirer à pleines voiles pour éviter le combat, pour se dérober à l'ennemi. *Soutenir la chasse*, Seconder le vaisseau qui donne chasse; ou Fuir à égalité de marche sans être joint par l'ennemi. | Se dit Du plus ou du moins de facilité qu'une voiture, etc., a de se porter en avant. | Certaine liberté de course qu'on laisse à qqs. parties d'une machine pour qu'elle puisse se prêter à des irrégularités accidentelles de force ou de mouvement. | Au jeu de paume, Le lieu où la balle finit son premier bond. *Chasse morte*, Coup perdu. — Fig. et fam., *Chasse morte*, Affaire commencée, qui demeure là. | Prov. et fig., *Marquer une chasse*, Relever une parole, remarquer dans une affaire, dans la conduite d'un homme, une circonstance dont on veut tirer avantage. | *Écluses de chasse*, Écluses destinées à nettoyer un port, un chenal, un bassin. | *Huîtres de chasse*, Celles qu'apportent les chasse-marées. (Cha-se [a bref].)

CHASSÉ. s. m. Pas de danse qui s'exécute en allant de côté, soit à droite, soit à gauche. (Cha-sé.)

CHASSE-COUSIN. s. m. Fam. Se dit D'un mauvais vin, et d'autres choses propres à éloigner les parasites. (Cha-se-cou-zin.)

CHASSELAS. s. m. Sorte de raisin. (Cha-se-la.)

CHASSE-MARÉE. s. m. Voiturier qui apporte la marée. | Voiture qui sert à transporter la marée. | Fig. et fam., *Aller*

un train ou *d'un train de chasse-marée*, Aller fort vite. | Petit bâtiment à deux mâts et d'une forme très-avantageuse à la marche. (Cha-se-.)

CHASSE-MOUCHE. s. m. Petit balai avec lequel on chasse les mouches. | Filet à cordons pendants, dont on couvre les chevaux dans la saison des mouches.

CHASSER. v. a. (*Quassare.*) Mettre dehors avec violence, contraindre, forcer de sortir de qq. lieu. | Prov. et fig., *La faim chasse le loup hors du bois*, La nécessité détermine un homme à faire beaucoup de choses pour se procurer de quoi vivre. | *Chasser le mauvais air*, Purifier l'air. | Congédier, renvoyer une personne dont on est mal satisfait. | Mener, faire marcher devant soi. Se dit surtout Des bestiaux. | *Chasser l'ennemi devant soi*, Le faire retirer de poste en poste. | Pousser qq. ch. en avant. | Prov. et fig., *Un clou chasse l'autre*, Une nouvelle passion, un nouveau goût, de nouveaux soins en font oublier d'autres. | *Chasser son cheval*, Le porter en avant en serrant les jambes. | Poursuivre, tâcher de prendre à la course avec des chiens certaines bêtes, comme lièvre, renard, etc. | *Chasser un navire, un vaisseau*, Lui donner chasse, le poursuivre. *Chasser la terre*, S'en approcher, la reconnaître. | V. n. Poursuivre toute sorte de gibier. | *Ce chien chasse de haut vent*, Il chasse contre le vent. | Fig. et fam., *Cet homme chasse bien au plat*, Il a bon appétit, il aime à manger le gibier que les autres tuent. | Prov. et fig., *Bon chien chasse de race*, Ordinairement les enfants tiennent des mœurs et des inclinations de leurs parents. *Cette fille chasse de race*, Elle est coquette, comme l'était sa mère. | Fig. et fam., *Chasser sur les terres de qqn.*, Entreprendre sur ses attributions, sur ses droits, etc. | *Ce bâtiment chasse sur ses ancres*, Il les entraîne et leur fait labourer le fond. On dit qu'*Une ancre chasse*, lorsqu'elle ne tient pas le fond. | *Les nuages chassent du nord, du sud*, etc., Ils viennent du nord, du sud, etc. | *Cette voiture chasse bien*, Elle n'est pas lourde, elle roule avec facilité. | T. d'impr. Espacer fortement les lignes, remplir beaucoup d'espace avec peu de caractères. | Exécuter le pas de danse appelé *Chassé*. (Cha-sé.)

CHASSERESSE. adj. et s. f. Chasseuse. T. de poésie. (Cha-se-rë-se.)

CHASSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui chasse actuellement, ou qui aime à chasser. | Domestique occupé, dans une terre, à chasser pour son maître. | Domestique, en habit de chasse, qui monte derrière la voiture. | Se disait De soldats choisis entre les plus lestes et les plus agiles, et formant une compagnie d'élite dans un bataillon. | Soldat d'infanterie légère. On le dit également De ceux qui forment les compagnies du centre de chaque bataillon dans la garde nationale. | Se dit De certains corps de cavalerie légère. | Bâtiment qui en poursuit un autre. Adj., *Le vaisseau chasseur*. (Chaseur; ze.)

CHASSIE. s. f. Humeur gluante qui s'amasse sur le bord des paupières. (Cha-sie.)

CHASSIEUX, EUSE. adj. Qui a de la chassie aux yeux. (Cha-si-eû; ze.)

CHÂSSIS. s. m. (*Capsa.*) Ouvrage de menuiserie, composé de plusieurs pièces qui forment des carrés où l'on met des vitres, de la toile, ou des feuilles de papier huilé, pour empêcher le vent, les injures du temps, etc. | *Châssis dormant*, L'assemblage de montants et de traverses qui encadre les parties mobiles d'une fenêtre, et qui est fixé dans la feuillure de la baie. | Espèce de cadre sur lequel on attache, on applique, on fait tenir un tableau, etc. | Ce qui enferme et enchâsse qq. ch. | *Châssis d'imprimerie*, Cadre de fer, traversé d'une barre, dans lequel on place les caractères assemblés en pages, en les serrant de tous côtés avec des coins. | *Châssis d'une table*, Ce qui soutient le dessus d'une table. | *Châssis de pierre*, Dalle de pierre qui en reçoit une autre en feuillure. | *Châssis de serrurerie*, L'assemblage des montants et des traverses d'une porte de fer, ou Le bâti d'une rampe d'escalier. (Châ-si.)

CHASTE. adj. des 2 g. (*Castus.*) Qui s'abstient des plaisirs d'un amour illicite. | Pur, éloigné de tout ce qui blesse la pudeur, la modestie.

CHASTEMENT. adv. D'une manière chaste. (Chas-te-man.)

CHASTETÉ. s. f. Vertu par laquelle on est chaste. | Entière abstinence des plaisirs de l'amour.

CHASUBLE. (*Casubula*, b. l.) Ornement que le prêtre met par-dessus l'aube et l'étole pour célébrer la messe.

CHASUBLIER. s. m. Ouvrier qui fait toute sorte d'ornements d'église. (Chasu-blié.)

CHAT, CHATTE. s. (*Catus.*) Animal domestique qui prend les rats et les souris. | *Chat sauvage*, Chat qui vit dans les bois. | Fam. et fig., *C'est une chatte*, se dit D'une femme très-friande. | Bass., *Elle est amoureuse comme une chatte*, se dit D'une femme qui est de complexion amoureuse. | Prov. et fig., *A bon chat bon rat*, Bien attaqué, bien défendu. | Prov., *Ces gens s'accordent, vivent comme chiens et chats*, Ils ne peuvent s'accorder, ils ne sauraient vivre ensemble. | Prov. et fig., *La nuit tous chats sont gris*, La nuit il est aisé de se méprendre, de ne pas reconnaître ceux à qui on parle. Dans l'obscurité, il n'y a nulle différence, pour la vue, entre une personne laide et une belle personne. | Prov., fig. et fam., *Payer en chats et en rats*, Payer

en bagatelles. | Prov. et fig., *Emporter le chat*, Sortir d'une maison sans dire adieu à personne. | Prov. et fig., *Musique de chat*, Musique dont les voix sont aigres et discordantes. | Prov. et fig., *Bailler le chat par les pattes*, Présenter une chose par l'endroit le plus difficile. | *Acheter chat en poche*, Conclure un marché sans connaître l'objet dont on traite. *Vendre chat en poche*, Vendre une chose sans l'avoir montrée. | Prov. et fig., *Éveiller le chat qui dort*, Réveiller une affaire qui était assoupie, chercher un danger qu'on pouvait éviter. | Prov. et fig., *Appeler un chat un chat*, Appeler les choses par leur nom. | Prov. et fig., *Il n'y a pas un chat*, Il n'y a absolument personne. | Prov. et fig., *Avoir un chat dans la gorge*, se dit D'un chanteur qui éprouve qq. embarras dans le gosier. | Tout animal qui appartient au même genre que le chat. | Se dit De plusieurs objets de formes et d'usages très-divers. Par ex., *Chat*, Instrument à branches de fer élastiques et pointues, dont on se sert pour visiter l'âme d'une pièce de canon, afin de découvrir les chambres qui s'y trouvent. (Cha; cha-te.)

CHÂTAIGNE. s. f. (*Castanea.*) Fruit farineux dont l'écorce est de couleur brune tirant un peu sur le rouge, et qui est renfermé dans une capsule hérissée. | *Châtaigne d'eau*, Plante aquatique dont le fruit ressemble à la châtaigne ordinaire. (Châ-të-*ne* [n m.].)

CHÂTAIGNERAIE. s. m. Lieu planté de châtaigniers. (Châ-të-*ne*-rèe [n m.].)

CHÂTAIGNIER. s. m. Grand arbre de la famille des Amentacées, qui produit des châtaignes. (Châ-të-*né* [n m.].)

CHÂTAIN. adj. m. (*Castaneus.*) Qui est de couleur châtaigne. *Poil châtain*, *cheveux châtains*. Il est invariable quand il est suivi d'un adj. qui le modifie. *Des cheveux châtain clair.* (Châ-tin.)

CHATAIRE. s. f. Plante. *V.* CATAIRE.

CHÂTEAU. s. m. (*Castellum.*) Forteresse environnée de fossés et de gros murs flanqués de tours ou de bastions. | Prov., *Ville prise, château rendu*, On ne peut guère tenir dans la forteresse quand la ville est prise. | Prov. et fig., *Faire des châteaux en Espagne*, Former des projets en l'air, se repaître de chimères. | Habitation seigneuriale. | Toute maison de plaisance vaste et magnifique. | Se dit De certaines résidences royales. | *Château de cartes*, Petit édifice que les enfants s'amusent à construire avec des cartes. | Prov. et fig., Petite maison de campagne fort enjolivée et peu solidement bâtie. | *Château d'eau*, Bâtiment qui ne renferme que des réservoirs d'eau. | *Château de poupe*, ou *Château d'arrière*, et *Château de proue*, ou *Château d'avant*, Espèce de logement qui était élevé sur la poupe ou sur la proue d'un navire audessus du dernier pont. (Châ-tô.)

CHÂTELAIN. s. m. (*Castellanus.*) Celui qui commandait dans un château. | Celui qui avait droit de fortifier son manoir, et de rendre la justice dans une certaine étendue de pays. | Adj., *Seigneur châtelain de tel endroit.* Au fém., *La châtelaine*, *la dame châtelaine*, La femme du châtelain, ou la maîtresse du château. | *Juge châtelain*, *Châtelain*, Le juge d'un seigneur châtelain. (Châ-te-lin.)

CHÂTELÉ, ÉE. adj. Se dit D'une bordure ou d'un lambel chargé de plusieurs châteaux.

CHÂTELET. s. m. (*Castellum.*) (Vi.) Petit château. | À Paris, la juridiction, le tribunal où les affaires civiles et criminelles se jugeaient en première instance. | Se disait Des juridictions de qqs. villes. (Châ-te-lë.)

CHÂTELLENIE. s. f. La seigneurie et la juridiction du seigneur châtelain. | L'étendue de pays placée sous la juridiction d'un châtelain. (Châ-të-le-nie.)

CHAT-HUANT. s. m. (*Catus ululans.*) Sorte de hibou, de chouette. (Cha-u-an.)

CHÂTIER. v. a. (*Castigare.*) Punir, corriger qqn. qui a failli. | *Châtier un cheval*, Lui donner des coups de cravache ou d'éperon lorsqu'il refuse de faire ce qu'on exige de lui. | En parlant Des ouvrages d'esprit, Polir, rendre plus pur, plus correct. (Châ-ti-é.)

CHATIÈRE. s. f. Trou qu'on pratique aux portes pour laisser passer les chats.

CHÂTIMENT. s. m. Punition, correction, peine que l'on fait souffrir à celui qui a failli. (Châ-ti-man.)

CHATON. s. m. Petit chat. | L'assemblage des fleurs mâles ou femelles de certains arbres, disposés sur un pédoncule grêle.

CHATON. s. m. La partie d'une bague dans laquelle une pierre précieuse est enchâssée. | La pierre montée.

CHATOUILLEMENT. s. m. Action de chatouiller, ou La sensation qui en résulte. | Se dit De certaines impressions agréables que reçoivent les sens. (Cha-tou-lle-man [ll m.].)

CHATOUILLER. v. a. (*Catulire.*) Causer en certaines parties du corps, par un attouchement léger, un mouvement involontaire, un tressaillement qui provoque ordinairement à rire. | Prov. et fig., *Se chatouiller pour se faire rire*, S'exciter à la gaîté pour un faible sujet, ou même sans sujet. | *Chatouiller un cheval de l'éperon*, Le toucher légèrement avec l'éperon. | Produire sur les sens des impressions agréables. | Fig., Plaire, flatter. (Cha-tou-llé [ll m.].)

CHATOUILLEUX, EUSE. adj. Qui est fort sensible au chatouillement. | Se dit aussi Du cheval. | Fig. et fam., *Cet homme est bien chatouilleux*, Il s'offense aisément. | Fig., *Cette affaire*, *cette question est bien*

chatouilleuse, Il faut la traiter avec beaucoup de circonspection. (Cha-tou-lleû; ze [ll m.].)

CHATOYANT, ANTE. adj. Il se dit Des objets qui, vus sous différents aspects, semblent changer de couleur, comme l'œil du chat. (Cha-toua-ian.)

CHATOYER. v. n. Changer de couleur selon les différents aspects. (Cha-toua-ié.)

CHÂTRER. v. a. (*Castrare.*) Ôter les testicules. | *Châtrer une truie*, *une chienne*, Leur faire une opération qui les mette hors d'état d'avoir des petits. | *Châtrer des cotrets, des fagots*, En ôter qqs. bâtons. | *Châtrer des ruches*, Enlever avec un couteau de fer fait exprès la cire et le miel d'une ruche. | *Châtrer un fraisier*, En ôter les rejetons superflus. | *Châtrer des melons*, *des concombres*, En retrancher qqs. fleurs. | *Châtrer une roue*, Ôter une faible partie des jantes, pour en resserrer les raies. | Fig. et fam., en parlant Des ouvrages d'esprit, En retrancher ce qui choque les bonnes mœurs, la religion ou le gouvernement. | CHÂTRÉ, ÉE. subst. *C'est un châtré. Voix de châtré.*

CHÂTREUR. s. m. Celui qui fait métier de châtrer les animaux.

CHATTEMITE. s. f. (*Cattus mitis.*) Personne qui affecte une contenance douce, humble et flatteuse, pour tromper qqn. Fam. (Cha-te-mi-te.)

CHATTER. v. n. Il se dit D'une chatte qui fait ses petits. (Cha-té.)

CHAUD, AUDE. adj. (*Calidus.*) Qui a de la chaleur, qui donne de la chaleur. | *Pleurer à chaudes larmes*, Pleurer excessivement. | *Tempérament chaud*, Tempérament ardent. | Prov. et fig., *Il faut battre le fer pendant qu'il est chaud*, Il ne faut point se relâcher dans la poursuite d'une affaire quand elle est en bon train. | Fig. et fam., *Avoir les pieds chauds*, Jouir des commodités de la vie. | Prov. et fig., *Il a la main chaude*, se dit De celui qui gagne plusieurs parties de suite, à certains jeux où le gagnant fait toujours. | *Main chaude*, Jeu où une personne, courbée sur les genoux d'une autre et les yeux fermés, reçoit les coups dans une de ses mains, qu'elle tend derrière elle, et doit deviner qui l'a touchée. | Prov. et fig., *Le rendre tout chaud*, *le rendre chaud comme braise*, Se venger promptement de qq. tort qu'on a reçu, ou Faire une repartie vive et prompte à un propos piquant. | *Être chaude*, se dit Des femelles de qqs. animaux, Être en chaleur. | Qui conserve ou qui augmente la chaleur intérieure du corps. | *Fièvre chaude*, Fièvre ardente, fièvre accompagnée de délire. | Prov. et fig., *Tomber de fièvre en chaud mal*, Tomber d'un état fâcheux dans un pire. | Fig., Ardent, passionné, zélé. | Fam., *Être chaud de vin*, Avoir un peu trop bu. | *Style chaud*, Style animé. | *Ton chaud*, *coloris chaud*, Ton, coloris brillant et vigoureux. | *Action*, *affaire chaude*, *attaque chaude*, Action, affaire, attaque où le combat est sanglant. | *Alarme chaude*, Grande et soudaine alarme. | Fig. et fam., *La donner bien chaude*, Donner une grande alarme, en faisant le mal plus grand qu'il n'est. | Fig., Prompt, qui se met facilement en colère. | Récent. Fam. | Subst., Chaleur. | *Tenir chaud*, se dit Des vêtements qui protégent contre le froid, ou qui augmentent la chaleur naturelle du corps. | Prov. et fig., *Souffler le chaud et le froid*, Louer et blâmer une même chose, parler pour et contre une personne, être tour à tour d'avis contraires. | Fig. et fam., *Cela ne lui fait ni chaud ni froid*, se dit D'un homme qui reste indifférent sur une affaire. | Fig. et fam., *Cela ne fait ni chaud ni froid*, se dit De ce qui ne sert ni ne nuit à une affaire. | À LA CHAUDE. loc. adv. Sur l'heure, dans le premier moment. Fam. et vi. (Chô; chô-de.)

CHAUDEAU. s. m. Brouet ou bouillon chaud, que l'on portait quelquefois aux mariés le matin du lendemain de leurs noces. | Toute boisson chaude. (Vi.) (Chô-dô.)

CHAUDEMENT. adv. De manière que la chaleur se puisse conserver. | Fig., Avec ardeur, avec vivacité. (Chôd-e-man.)

CHAUDIÈRE. s. f. (*Caldarium.*) Grand vaisseau de cuivre, etc., où l'on fait cuire, chauffer qq. ch. | *Chaudière bouillante*, Chaudière où il y a un liquide bouillant. | *Chaudière à vapeur*, Vaisseau de cuivre, de tôle ou de fonte, dans lequel l'eau se transforme en vapeur. (Chô-diè-re.)

CHAUDRON. s. m. (*Caldarium.*) Petite chaudière qui a une anse, et qui sert principalement à la cuisine. (Chô-dron.)

CHAUDRONNÉE. s. f. Ce qu'un chaudron peut contenir. (Chô-dro-née.)

CHAUDRONNERIE. s. f. L'art, le commerce du chaudronnier, et Toute marchandise de chaudronnier. (Chô-dro-ne-rie.)

CHAUDRONNIER, IÈRE. s. Artisan qui fait, qui vend des ustensiles de cuisine, de fer ou de cuivre. (Chô-dro-nié.)

CHAUFFAGE. s. m. La quantité de combustible que l'on consomme dans une année pour se chauffer. | Le droit de couper dans une forêt une certaine quantité de bois pour se chauffer. (Chô-fa-je.)

CHAUFFE. s. f. Lieu où se jette et se brûle le bois qu'on emploie à la fonte des pièces. (Chô-fe.)

CHAUFFE-CIRE. s. m. Officier de chancellerie qui avait la charge de chauffer la cire pour sceller. (— si-re.)

CHAUFFER. v. a. (*Calefacere.*) Rendre chaud. | Fig. et fam., *Allez lui dire cela et vous chauffer au coin de son feu*, Vous ne seriez pas bien venu à lui tenir ce langage dans un lieu où il serait le maître. | Prov.

et fig., *On verra de quel bois je me chauffe*, On verra de quoi je suis capable, quel homme je suis. | Prov. et fig., *Nous ne nous chauffons pas du même bois*, Nous n'avons pas les mêmes sentiments, les mêmes opinions. | Absol., *Ce bois chauffe plus que tel autre*, Il brûle mieux, et donne plus de chaleur. | *Chauffer un poste*, Faire tirer vivement l'artillerie sur ce poste. | Fig. et fam., *Chauffer qqn.*, L'attaquer vivement par des raisonnements ou des plaisanteries. | Fig. et fam., Faire une chose avec promptitude ou avec action. | V. n. Fig. et fam., *C'est un bain qui chauffe*, se dit D'un gros nuage qui menace de la pluie. | Prov. et fig., *Ce n'est pas pour vous que le four chauffe*, Ce n'est pas pour vous que la chose est préparée. (Chô-fé.)

CHAUFFERETTE. s. f. Boîte percée de plusieurs trous par le haut, dans laquelle on met du feu pour se tenir les pieds chauds. Il y a aussi des chaufferettes de terre cuite. (Chô-fe-rè-te.)

CHAUFFERIE. s. f. Forge destinée à forger le fer qu'on veut réduire en barres. (Chô-fe-rie.)

CHAUFFEUR. s. m. Ouvrier chargé d'entretenir le feu d'une forge, d'une machine à vapeur, etc. Adj., *Ouvrier chauffeur*. (Chô-feur.)

CHAUFFOIR. s. m. Lieu d'un monastère où les religieux, religieuses vont se chauffer. | Endroit où les comédiens et les spectateurs vont se chauffer. On dit maintenant *Foyer*. | Linge chaud avec lequel on couvre, on essuie un malade, une personne qui est en sueur. | Linge de précaution pour les femmes. (Chô-fouar.)

CHAUFOUR. s. m. (*Calx*, *furnus.*) Grand four à cuire la chaux ; n. autr. *Four à chaux*. (Chô-four.)

CHAUFOURNIER. s. m. Ouvrier qui fait la chaux. (Chô-four-nié.)

CHAULAGE. s. m. Action de chauler du blé. (Chô-la-je.)

CHAULER. v. a. (*Calx*.) Faire tremper du blé dans de l'eau de chaux avant de le semer. (Chô-lé.)

CHAUMAGE. s. m. Action de couper le chaume, ou Le temps auquel on le coupe. (Chô-ma-je.)

CHAUME. s. m. (*Calamus*.) Tige herbacée, creuse, simple, garnie de nœuds, qui est propre aux graminées, telles que le blé, etc. | La partie de la tige des blés qui reste dans le champ quand on les a coupés. | Champ où le chaume est encore sur pied. | La paille qui couvre les maisons de village, les habitations des paysans. | Une chaumière quelconque. (Chô-me.)

CHAUMER. v. a. et n. Couper, arracher du chaume. (Chô-mé.)

CHAUMIÈRE. s f. Petite maison couverte de chaume. (Chô-miè-re.)

CHAUMINE. s. f. Petite chaumière. (Chô-mi-ne.)

CHAUSSANT, ANTE. adj. Qu'on chausse facilement. Se dit Des bas. (Chô-san.)

CHAUSSE. s. f. Pièce d'étoffe que les membres des universités portent sur l'épaule dans les fonctions publiques, et qu'on nomme aussi *Chaperon*. | Pièce de drap taillé en capuchon pointu, dans laquelle on passe des liqueurs qui ont besoin d'être clarifiées. | *Chausse d'aisance*, Le tuyau des latrines. | *V*. CHAUSSE. (Chô-se.)

CHAUSSÉE. s. f. (*Calcea*, b. l.) Levée de terre qu'on fait au bord d'une rivière, d'un étang, pour retenir l'eau. | Levée qui se fait dans les lieux bas, humides et marécageux, pour servir de chemin de passage. | La partie bombée d'une rue ou d'un grand chemin, qui est entre deux revers ou deux ruisseaux, ou entre deux bordures de pierres rustiques. | *Ponts et chaussées*, Dénomination sous laquelle on comprend tout ce qui concerne l'administration publique dans la confection et l'entretien des routes, des ponts, des canaux, etc. | *École des ponts et chaussées*, École spécialement destinée à former des sujets pour les travaux de cette partie de l'administration. | *Rez-de-chaussée*, Le niveau du terrain. | La partie d'une maison qui est au niveau du terrain. (Chô-sée.)

CHAUSSE-PIED. s. m. Instrument de corne ou long morceau de cuir dont on se sert pour chausser plus facilement un soulier. (Chô-se-pié.)

CHAUSSER. v. a. (*Calceare*.) Mettre des bas, des souliers, etc., ou mettre des bas, etc., à qqn. | Fig., *Chausser le cothurne*, Se mettre à composer des tragédies. Se dit aussi D'un acteur qui s'essaye dans la tragédie. | *Chausser le cothurne*, Enfler son style. | Fig., *Chausser le brodequin*, Se mettre à composer des comédies. On le dit également D'un acteur qui s'essaye dans la comédie. | *Chausser les étriers*, Enfoncer trop avant ses pieds dans les étriers. | *Chausser les éperons à qqn.*, Lui mettre les éperons en le faisant chevalier. | Fig. et fam., *Se chausser une opinion dans la tête*, S'entêter d'une opinion. | *Ce cordonnier chausse bien*, *chausse mal*, Il fait bien, il fait mal les chaussures. *Ce cordonnier chausse un tel*, Il fait des chaussures pour un tel. | *Cette personne n'est pas aisée à chausser*, Il est difficile de lui faire des chaussures qui lui aillent bien. | Fig. et fam., On ne la persuade pas aisément. | *Ce bas*, *ce soulier chausse bien*, Il va bien sur la jambe, sur le pied. | *Chausser un arbre*, *une plante*, Entourer de terre le pied d'un arbre, d'une plante, pour les soutenir et favoriser leur accroissement. | V. n. *Chausser à six points*, *à sept points*; *chausser à tant de points*, Porter des souliers de telle ou telle lon-

gueur. | Fig. et fam., *Ces deux personnes chaussent à même point*, Elles ont même humeur, etc. | Prov. et fig., *Les cordonniers sont les plus mal chaussés*, On néglige les avantages qu'on est le plus à portée de se procurer. | Fig. et fam., *Elle est toute des mieux chaussées*, se dit D'une femme du bon ton, d'une petite maîtresse. | Prov., *S'enfuir un pied chaussé et l'autre nu*, S'enfuir en toute hâte, sans prendre le temps de s'habiller. (Chô-sé.)

CHAUSSES. s. f. pl. (*Calceus.*) Une culotte, un caleçon, la partie du vêtement des hommes qui couvre depuis la ceinture jusqu'aux genoux. (Vi.) | *Chausses de page*, Chausses courtes et plissées que portaient les pages, et qu'on appelait aussi *Trousses*. | Prov. et fig., *Il n'a pas de chausses*, il est fort pauvre. | Prov. et bass., *Tirer ses chausses*, S'en aller, s'enfuir. | Prov. et fig., *Cette femme porte les chausses*, Elle est plus maîtresse dans la maison que son mari. | Prov. et fig., *Faire dans ses chausses*, Avoir une grande peur. | Prov. et fig., *Il a la clef de ses chausses*, Il n'est plus en âge d'être châtié. | Se disait De ce qui sert ordinairement à couvrir les jambes et les pieds, et qu'on nomme aujourd'hui *Bas*. (Chô-se.)

CHAUSSETIER. s. m. Marchand qui fait et qui vend des bas, des bonnets, etc. (Chô-se-tié.)

CHAUSSE-TRAPE. s. f. Petite pièce de fer à quatre ou plusieurs pointes fortes et aigues, dont il s'en trouve toujours une en haut, de qq. manière que la pièce de fer soit jetée. | Sorte de piége que l'on tend pour prendre les bêtes puantes. | Plante très-commune dans les lieux incultes et le long des chemins, qui a ses fleurs armées d'épines; n. aut. *Chardon étoilé*. (Chô-se-tra-pe.)

CHAUSSETTE. s. f. Demi-bas de toile, de fil, etc., que l'on met sous des bas. (Chô-se-te.)

CHAUSSON. s. m. (*Calceus.*) Chaussure qu'on met au pied par-dessous les bas, et qqf. par-dessus. | Fig. et fam., *Tout son équipage tiendrait dans un chausson*, se dit D'un homme qui n'a guère de linge, de hardes. | Espèce de soulier plat à semelle de feutre, de buffle, etc., dont on se sert pour jouer à la paume, pour faire des armes, etc. | *Chaussons de bal, de danse*, Des souliers fort légers qui servent pour danser. | Sorte de pâtisserie qui contient de la marmelade, de la compote ou des confitures, et qui est faite d'un rond de pâte replié sur lui-même. (Chô-son.)

CHAUSSURE. s. f. Ce que l'on met au pied pour se chausser. | Prov. et fig., *Trouver chaussure à son pied*, Trouver justement ce qu'il faut, ce qui convient. Il se dit aussi D'une personne qui en trouve une autre capable de lui tenir tête. (Chô-su-re.)

CHAUVE. adj. des 2 g. (*Calvus.*) Qui n'a plus de cheveux, ou qui n'en a guère. | Prov. et fig., *L'occasion est chauve*, Elle est difficile à saisir, on n'a qu'un moment pour la saisir. (Chô-ve.)

CHAUVE-SOURIS. s. f. Mammifère volant qui a des ailes membraneuses, et qui ressemble à une souris pour la forme et la grosseur du corps. | Il se dit De plusieurs autres animaux qui, pourvus d'ailes membraneuses comme la chauve souris, ont, ainsi qu'elle, la faculté de s'élever dans l'air. (Chô-ve-sou-ri.)

CHAUVETÉ. s. f. État d'une personne chauve. (Vi.) (Chô-ve-té.)

CHAUVIR. v. n. *Chauvir des oreilles*, Dresser les oreilles; se dit Des chevaux, des mulets, et des ânes. (Chô-vir.)

CHAUX. s. f. (*Calx.*) Alcali qui se trouve ordinairement combiné avec certains acides, et surtout avec l'acide carbonique. | La pierre à chaux qu'on a fait cuire dans des fours. Ainsi préparée, elle s'échauffe dans l'eau, s'y dissout, et forme une pâte fine et blanche qui, étant mêlée avec du sable ou du ciment, compose le mortier dont on se sert dans les constructions de pierres et de briques. | *Chaux vive*, Chaux qui n'a point été imprégnée d'eau. *Chaux éteinte*, Celle qui a perdu ses propriétés en restant exposée à l'air, ou qu'on a délayée dans de l'eau. | *Lait de chaux, blanc de chaux*, Eau dans laquelle on a délayé de la chaux. | *Eau de chaux*, Eau qui tient de la chaux en dissolution. | Se disait Des substances auxquelles on donne aujourd'hui le nom d'Oxydes. (Chô.)

CHAVIRER. v. n. Tourner sens dessus dessous. Se dit D'un bâtiment qui tourne sur lui-même, de manière à montrer sa quille au-dessus de l'eau. On le dit aussi D'un bateau.

CHEBEC. s. m. Bâtiment de la Méditerranée, à trois mâts et pointu des deux bouts, qui va à voiles et à rames. (Che-bèc.)

CHEF. s. m. (*Caput.*) Tête. | Se dit au propre, en parlant De reliques. | Se dit dans la poésie badine. | *Tant de chefs de bétail*, Tant de pièces de bétail. On dit plutôt *Têtes de bétail*. | Fig., Celui qui est à la tête d'un corps, d'une assemblée, etc., qui y a le premier rang et la principale autorité. | Se dit Des officiers et sous-officiers de divers grades qui commandent une troupe. | Général d'armée. | *Abbaye chef d'ordre*, *Chef d'ordre*. La principale maison de l'ordre, celle dont toutes les autres dépendent. | *Chef du nom et des armes*, *Chef de nom et d'armes*, Celui qui est le premier de la branche aînée d'une grande maison. | *Chef d'escadre*. L'officier supérieur de marine qu'on nomme aujourd'hui *Contre-amiral*. | *Chef d'escadron*, Officier de cavalerie qui commande un escadron. | *Chef de bataillon*, Officier d'infanterie qui commande un bataillon. | *Chef de poste*,

Officier ou sous-officier qui commande un poste, une garde. | *Chef de pièce*, Le canonnier qui pointe, et qui commande la manœuvre d'une pièce de canon. | *Chef de file*, L'homme qui est le premier d'une file de gens de guerre, soit à pied, soit à cheval. Vaisseau qui est le premier de la ligne de bataille, qui tient la tête de l'armée. | *Chef de division*, Celui qui est à la tête de tous les employés d'une division dans un ministère, dans une administration. | *Chef d'atelier*, celui qui dirige les travaux d'un atelier dans une manufacture. | *Chef d'orchestre*, Celui qui dirige un orchestre. | *Chef d'emploi*, se dit, au théâtre, par opposition à Double, Le plus ancien des acteurs qui remplissent les rôles d'un même emploi. | *Chef de cuisine, d'office*, Le principal officier de cuisine, d'office. | *Commander une armée en chef*, Y avoir le principal commandement en qualité de général. | *Être en chef, travailler en chef dans une affaire*, En avoir la principale direction. | *De son chef*, De son côté, par soi-même. De sa tête, de son propre mouvement, de son autorité privée. | Article, point principal. | T. d'ancienne jurispr. *Crime de lèse-majesté au premier chef*, Attentat, conspiration contre la personne du prince. *Crime de lèse-majesté au second chef*, Attentat contre l'autorité du prince ou contre l'intérêt de l'État. | T. de blas., Pièce qui est au haut de l'écu, et qui en occupe le tiers. | Le bout par lequel on a commencé à fabriquer une étoffe. | *Les chefs d'un bandage*, Ses bouts, ses extrémités. (Chéf.)

CHEF-D'ŒUVRE. s. m. Ouvrage difficile que faisaient autrefois les ouvriers pour prouver leur capacité dans le métier où ils voulaient se faire passer maîtres. | Fig., Ouvrage parfait ou très-beau. | Prov. et en plaisantant, *Il a fait là un beau chef-d'œuvre*, il a causé qq. désordre. (Chê-d'eu-vre.)

CHEFECIER. s. m. *V.* CHEVECIER.

CHEF-LIEU. s. m. Lieu principal. Se disait Du principal manoir d'un seigneur, d'un chef d'ordre. | Se dit maintenant Des villes principales de certaines divisions administratives du territoire français. (Chef-lieu.)

CHEIK. s. m. (*Cheik*, ar.) Chef de tribu chez les Arabes. (Chëic.)

CHÉLIDOINE. s. f. (*Chelidonia.*) Genre de plantes dont l'espèce commune, appelée *Grande chélidoine* ou *Éclaire*, contient un suc jaune et caustique propre à détruire les verrues. (Cé-li-doua-ne [c dur.].)

CHÊMER (SE). v. pron. Maigrir beaucoup, tomber en chartre.

CHEMIN. s. m. Voie, route pratiquée pour communiquer, pour aller d'un lieu à un autre. | *Chemin de fer*, Chemin dont la voie est formée par deux lignes parallèles de barres de fer ou de fonte scellées dans des soubassements de pierre, et sur lesquelles des chariots garnis de roues de fonte roulent avec très-peu de frottement. | *Chemin de halage*, Chemin sur le bord d'une rivière ou d'un canal, servant au passage des chevaux ou des hommes qui halent les bateaux. | *Chemin des rondes* ou *de ronde*, Chemin entre le rempart et la muraille du corps de la place, par où passent les officiers qui font la ronde. | *Chemin couvert*, Chemin sur le bord extérieur du fossé, et où le soldat est à couvert du feu des assiégeants. | *Chemin de Saint-Jacques*, Nom vulgaire de la voie lactée. | Toute ligne ou voie qu'on parcourt, ou qu'on peut parcourir, pour aller d'un lieu à un autre. | Fig., Moyen, conduite qui mène à qq. fin. | *Il a su trouver le chemin de son cœur*, Il a su s'en faire aimer. | Prov., *Bonne terre, mauvais chemin*, Dans les terres grasses, les chemins sont mauvais. | Fig., *Chemin de velours*, Chemin sur une pelouse.— Fam., Voie facile, agréable, pour parvenir à qq. ch. | Fam., *Vieux comme les chemins*, Fort vieux. | Prov. et fig., *À chemin battu il ne croît point d'herbe*, Il n'y a point de profit à faire un négoce dont trop de gens se mêlent. | Fig., *Suivre le chemin battu*, S'attacher aux usages établis. | Prov. et fig., *Le grand chemin des vaches*, L'usage commun et ordinaire. | *Tout chemin mène à Rome*, Divers chemins mènent au même endroit; et, fig., Divers moyens conduisent à la même fin. | Prov. et fig., *Il ne faut pas aller par quatre chemins*, Il faut s'expliquer franchement, il ne faut pas chercher tant de détours. | Prov. et fig., *Trouver une pierre en son chemin*, Trouver qq. obstacle à ce qu'on a dessein de faire. | Prov. et fig., *Prendre le chemin de l'école, des écoliers*, Prendre le chemin le plus long. | Prov. et fig., *S'arrêter en beau chemin, à mi-chemin*, Abandonner une entreprise dont la réussite paraissait assurée. | Fig. et fam., *Faire son chemin*, Parvenir, obtenir de l'avancement, s'enrichir, etc. | Fig. et fam., *Aller le droit chemin*, Procéder avec sincérité, avec loyauté, sans nul artifice, | Fig. et fam., *Aller son grand chemin*, N'entendre point de finesse à ce qu'on fait, à ce qu'on dit, *Aller son chemin, aller toujours son chemin*, Poursuivre son entreprise, ne se pas détourner de la conduite qu'on a commencé à tenir. | Fig., *Chemin faisant*, En même temps, par occasion. | Fig., *Couper chemin à qq. ch.*, En arrêter, en empêcher le cours, le progrès.

CHEMINÉE. s. f. (*Caminus.*) L'endroit où l'on fait le feu dans les maisons, et où il y a un tuyau pour donner issue à la fumée. | La partie de la cheminée qui avance dans la chambre. | La partie du tuyau qui s'élève au-dessus du toit. | Fig. et fam., *Sous la cheminée*, en cachette, et sans observer les formes.

CHEMINER. v. n. Marcher, aller, faire du chemin pour arriver qq. part. | Fig. et fam., *Cheminer droit*, Ne point tomber en

faute. | Fig. et fam., *Cet homme sait cheminer*, Il sait aller à ses fins. | Fig., en parlant D'un poëme, d'un discours, *Cela chemine bien*, L'ouvrage est bien suivi, les parties en sont bien enchaînées.

CHEMISE. s. f. Vêtement de linge qu'on porte sur la chair, et qui prend depuis le cou et les épaules jusqu'au genou. | *Être en chemise*, N'avoir que sa chemise sur soi. | Fig. et fam., *N'avoir pas de chemise*, Être fort pauvre. *Mettre qq. en chemise*, Le ruiner entièrement. | Prov. et fig., *La peau est plus proche que la chemise*, Les intérêts personnels sont plus forts que les autres. | Prov. et fig., *Entre la chair et la chemise il faut cacher le bien qu'on fait*, Il faut faire le bien sans ostentation. | *Chemises de mailles*, Corps de chemise qui était fait de petits annelets d'acier, et dont on se servait pour se couvrir comme d'une arme défensive. | Morceau de toile qui sert d'enveloppe à certaines marchandises. | Feuille de papier qui renferme et qui couvre d'autres papiers. | Crépi, revêtement de maçonnerie, enveloppe de mortier, etc. | *La chemise d'un bastion*, La muraille de maçonnerie dont un ouvrage est revêtu. (Che-mi-ze.)

CHEMISETTE. s. f. Sorte de vêtement qui se met sur la chemise, et qui prend d'ordinaire depuis les épaules jusqu'aux hanches. (Che-mi-ze-te.)

CHÊNAIE. s. f. Lieu planté de chênes. (Chê-nèe.)

CHENAL. s. m. Courant d'eau bordé de terres par lequel les navires peuvent passer, et qui sert à les faire entrer dans un port. | Courant d'eau pratiqué pour l'usage d'un moulin ou d'une forge. | L'espèce de canal pratiqué le long d'un toit pour l'écoulement et la décharge des eaux de pluie. V. *Chéneau*.

CHENAPAN. s. m. (*Schnapphahn*, all.) Un brigand des montagnes Noires. Un vaurien, un bandit. Pop.

CHÊNE. s. m. (*Quercus*.) Arbre qui porte le gland, et dont certaines espèces, très-communes dans nos forêts, acquièrent une grosseur et une hauteur considérables. | *Chêne vert*, Espèce de chêne qui conserve ses feuilles vertes en toute saison ; n. autr. *Yeuse*. | Prov. et fig., *Payer en feuilles de chêne*, Payer en effets de nulle valeur.

CHÊNEAU. s. m. Jeune chêne. (Chê-nô.)

CHÉNEAU. s. m. Conduit de plomb ou de bois qui recueille les eaux du toit, et les porte dans la gouttière ou dans le tuyau de descente. (Ché-nô.)

CHENET. s. m. Ustensile de cuisine et de chambre qu'on place par paire dans les cheminées pour élever le bois et le faire brûler plus facilement. (Che-në.)

CHÈNEVIÈRE. s. f. Champ semé de chènevis, champ où croît le chanvre. | *Épouvantail à chènevière*, Vieux morceau de linge etc., qu'on place sur un bâton, dans une chènevière, pour faire peur aux oiseaux. | Prov. et fig., Se dit D'une personne laide et mal bâtie, ou D'une personne habillée ridiculement. | Chose qui n'est propre qu'à épouvanter des personnes timides.

CHÈNEVIS. s. m. Graine de chanvre. (Chë-ne-vi.)

CHÈNEVOTTE. s. f. Brin, morceau de la partie ligneuse du chanvre dépouillé de son écorce. (Chë-ne-vo-te.)

CHÈNEVOTTER. v. n. Pousser du bois faible comme des chènevottes. (Chë-ne-vo-té.)

CHENIL. s. m. (*Canile*.) Lieu où l'on met les chiens de chasse. | Fig. et fam., Logement fort sale et fort vilain. | Tous les bâtiments nécessaires pour contenir un équipage de chasse, et pour les officiers de la vénerie. (Che-ni.)

CHENILLE. s. f. Nom générique des larves de tous les papillons : elles ont le corps formé de douze anneaux, et rampent à l'aide de plusieurs pattes. | Fig. et fam., Homme qui se plaît à mal faire. | Importun. | Fam., *Laid comme une chenille*, D'une laideur repoussante. | Tissu de soie velouté, qui imite la chenille, et dont on se sert dans les broderies et dans d'autres ornements. | Habillement négligé que les hommes portaient avant d'avoir fait leur toilette. (Che-ni-lle [ll m.].)

CHENILLETTE. s. f. Plante légumineuse qui produit une gousse roulée sur elle-même et de la figure d'une chenille. (Che-ni-llè-te [ll m.].)

CHENU, UE. adj. (*Canus*.) Qui est tout blanc de vieillesse. | Fig., *Montagnes chenues*, Montagnes couvertes de neige. *Arbre chenu*, Arbre dont la cime est dépouillée. (Vi.)

CHEPTEL. s. m. Bail de bestiaux, ou contrat par lequel l'une des parties donne à l'autre des bestiaux pour les garder, les nourrir et les soigner, sous les conditions convenues entre elles. | Il se dit aussi Des bestiaux mêmes donnés à cheptel. (Che-tël.)

CHER, ÈRE. adj. (*Carus*.) Qui est tendrement aimé, auquel on tient beaucoup. | S'emploie dans certaines façons de parler familières. *Mon cher monsieur*. On dit aussi subst., entre personnes qui se traitent familièrement, *Mon cher, ma chère*. | Qui coûte beaucoup. | *Chère année*, Année où le blé est beaucoup plus cher qu'à l'ordinaire. | Prov. et fig., *C'est chère épice*, Marchandise qui est plus chère qu'elle ne devrait l'être. | Fig., *Le temps est cher, les moments sont chers*, Le temps presse. | Celui qui vend à plus haut prix que les autres. | À haut prix. | *Vendre bien cher sa vie*, Se bien défendre avant de succomber. (Chër.)

CHERCHER. v. a. (*Circare*.) Se donner du mouvement, du soin, de la peine pour trouver, pour découvrir qqn. ou qq. ch. | Prov. et fig., *C'est chercher une aiguille dans une botte de foin*, se dit D'une chose que l'on

cherche parmi beaucoup d'autres, et qui est très-difficile à trouver, à cause de sa petitesse. | Prov. et fig., *Chercher midi à quatorze heures*, Chercher des difficultés où il n'y en a point. | *Chercher l'ennemi*, Aller à la recherche de l'ennemi pour lui livrer bataille. | Tâcher de se procurer qqn. ou qq. ch. faire des efforts pour obtenir un certain résultat. | *Chercher femme*, Chercher à se marier. | *Chercher son pain*, Mendier. | *Chercher sa vie*, Chercher les moyens de subsister. | Prov. et fig., *Le bien cherche le bien*, Le bien vient à celui qui en a déjà beaucoup. | *Chercher noise, chercher querelle*, Se mettre de propos délibéré dans le cas de se brouiller avec qqn. | Précédé de *Aller* ou *Venir*, signifie souvent Aller trouver, venir trouver qqn. | *Aller chercher qqn.*, Aller auprès d'une personne pour la conduire ensuite qq. part, ou pour l'avertir de s'y rendre.— Aller visiter qqn. | *Aller chercher qq. ch.*, Aller en qq. lieu pour y prendre ou y recevoir qq. ch. | Accompagné de *à*, suivi d'un infinitif, il signifie, Tâcher, s'efforcer de. (Chër-ché.)

CHERCHEUR, EUSE. s. Celui, celle qui cherche. (Chër-cheur; ze.)

CHÈRE. s. f. (*Caro.*) Tout ce qui regarde la quantité, la qualité, la délicatesse des mets, et la manière de les apprêter. | *Il est homme de bonne chère*, Il aime la bonne chère et il s'y connaît. | *Chère entière*, Grand repas suivi de plusieurs divertissements. | *Chère de commissaire*, Repas où l'on sert de la viande et du poisson. | *Faire chère lie*, Faire bonne chère en se livrant à la gaîté. | Prov., *Il n'est chère que de vilain*, Lorsqu'un avare se résout à donner un repas, il y met plus de profusion qu'un autre. | Accueil, réception. *Il ne sait quelle chère lui faire*, Enchanté de recevoir un de ses amis, il ne sait quel bon accueil lui faire.

CHÈREMENT. adv. Tendrement, avec beaucoup d'affection. | À haut prix. | *Vendre chèrement sa vie, la faire acheter chèrement*, Avant de périr, tuer ou blesser plusieurs de ceux qui attaquent. (Chè-re-man.)

CHÉRIF. s. m. (*Chérif*, ar.) Nom que l'on donne à un descendant de Mahomet par Fatime, fille de Mahomet et femme d'Ali. | Prince, chez les Arabes et chez les Maures.

CHÉRIR. v. a. Aimer tendrement.

CHÉRISSABLE. adj. des 2 g. Digne d'être chéri. (Ché-ri-sa-ble.)

CHERSONÈSE. s. f. (*Chersonesus.*) Presqu'île. (ër-so-nè-ze [c dur.].)

CHERTÉ. s. f. (*Caritas.*) Prix qui excède de beaucoup le prix ordinaire des choses. (Chër-té.)

CHÉRUBIN. s. m. (*Cherubim*, hébr.) Ange du second chœur de la première hiérarchie. | Fam., *Face de chérubin*, Visage rond et joues colorées. *Il est rouge comme un chérubin*, Il a le visage rouge et enflammé. | Se dit Des têtes d'enfants avec des ailes que les peintres placent dans leurs tableaux et les sculpteurs dans leurs ornements pour figurer des anges.

CHERVIS. s. m. (*Servilla*, b. l.) Plante ombellifère, dont la racine, qui porte le même nom, est bonne à manger. (Chër-vi.)

CHÉTIF, IVE. adj. (*Captivus.*) Vil, méprisable. | Mauvais, qui n'est pas de la bonté, de la qualité dont il devrait être dans son genre. | Fam., *Avoir chétive mine*, Avoir la mine basse; ou Avoir l'air d'un homme malade.

CHÉTIVEMENT. adv. D'une manière chétive. (Ché-ti-ve-man.)

CHEVAL. s. m. (*Caballus.*) Animal qu'on emploie à porter et à tirer; que l'homme monte. | *Bon homme de cheval*, Homme qui sait bien manier un cheval. *Bel homme de cheval*, Homme qui a bonne grâce à cheval. | *Monter à cheval*, signifie qqf. Apprendre à monter à cheval. | *Mettre qqn. à cheval*, Lui enseigner l'équitation. | Aux enseignes des hôtelleries, on met ordinairement, *Un tel loge à pied et à cheval*, ou *Bon logis à pied et à cheval*, pour indiquer qu'on y reçoit les voyageurs qui vont à pied et ceux qui vont à cheval. | Prov., *Après bon vin, bon cheval*, Quand on a un peu bu, on fait aller son cheval meilleur train; et, fig., Quand on a un peu bu, on est plus hardi. | Prov., *L'œil du maître engraisse le cheval*, Quand le maître va voir souvent ses chevaux, les valets en prennent plus de soin. | Fig., Quand on surveille soi-même ses affaires, elles en vont mieux. | Fig. et fam., *Fièvre de cheval*, Fièvre violente. | *Médecine de cheval*, Médecine très-forte. | Prov. et fig., *Il n'est si bon cheval qui ne devienne rosse*, Il n'y a point d'homme si robuste, si vigoureux, ou d'un esprit si fort, qui ne s'affaiblisse par l'âge. On dit dans un sens contraire, *Jamais bon cheval ne devint rosse.* | Prov. et fig., *Il n'est si bon cheval qui ne bronche*, Il n'y a point d'homme si sage, si habile, qui ne fasse qqf. des fautes. | *C'est son cheval de bataille*, se dit De la chose dont qqn. s'appuie le plus fortement. | Fig. et fam., *C'est un cheval pour le travail*, C'est un homme qui travaille beaucoup. | *C'est un cheval, un gros cheval, un cheval de carrosse, un cheval de bât*, se dit D'un homme stupide, grossier, brutal. | *C'est le cheval de bât*, se dit D'un homme chargé de la grosse besogne que les autres refusent. | *Cheval échappé*, Jeune homme qui est emporté. | Prov. et fig., *Brider son cheval par la queue*, S'y prendre maladroitement et à contre-sens dans une affaire. | Prov. et fig., *Il fait toujours bon tenir son cheval par la bride*, Il fait bon être maître de son bien, d'une affaire où l'on a intérêt. | *Fermer l'écurie quand les chevaux sont dehors*, Prendre des précautions quand le mal est arrivé. | Fig., *Écrire à qqn. une lettre à cheval*, Lui écrire avec hauteur,

avec menace. | *Monter sur ses grands chevaux*, Prendre les choses avec hauteur, mettre de la fierté, de la sévérité dans ses paroles. | *Être mal à cheval*, Être mal dans ses affaires. | *Être à cheval*, se dit De celui qui est monté sur qq. autre animal qu'un cheval, et même D'une personne qui se tient jambe deçà, jambe delà, sur une poutre, sur une muraille, etc. | Fig. et fam., *Être à cheval sur quelque chose*, S'en prévaloir, ou N'en pas démordre.—*Être à cheval sur un fleuve*, se dit D'une armée qui a des troupes sur l'une et sur l'autre rive d'un fleuve, etc. | *Tirer un criminel à quatre chevaux*, Écarteler un criminel, en attachant chacun de ses membres à un cheval, et faisant tirer les quatre chevaux chacun de son côté en même temps. | *Cheval marin*, Animal fabuleux qu'on représente ayant le devant d'un cheval et le derrière d'un poisson. | *Cheval fondu*, Sorte de jeu où plusieurs enfants sautent l'un après l'autre sur le dos d'un d'entre eux qui se tient courbé dans l'attitude d'un cheval. | *Cheval de bois*, Figure de bois qui ressemble à peu près à un cheval, et sur laquelle on apprend à voltiger. | Pièce de bois placée sur des tréteaux, et taillée en arête, dont on se servait pour punir des soldats. | *Cheval de frise*, Grosse pièce de bois longue de dix à douze pieds, traversée en sens divers par des pieux pointus et ferrés aux extrémités, pour défendre une brèche, ou pour couvrir un bataillon contre la cavalerie. | *Petit Cheval*, Constellation de l'hémisphère septentrional. | Au pl., se dit De gens de guerre à cheval. | *Chevaux-légers*. *V.* CHEVAU-LÉGERS.

CHEVALEMENT. s. m. Espèce d'étai qui sert à soutenir des parties de bâtiment qu'on reprend sous œuvre. (Che-va-le-man.)

CHEVALER. v. n. Faire plusieurs allées et venues, plusieurs démarches pour une affaire. (Vi.) | T. de man., se dit Lorsque le cheval, marchant par des pas de côté, fait passer les jambes du dehors par-dessus celles du dedans. Dans ce sens, on dit aussi *Chevaucher*. | V. a. Étayer avec des chevalements. | V. n. et a. Faire usage d'un chevalet.

CHEVALERESQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la chevalerie, ou qui tient de la chevalerie. (Che-va-le-rese-e.)

CHEVALERIE. s. f. Le rang, la qualité de chevalier. | L'institution, l'ordre, le corps des chevaliers. | *Chevalerie errante*, La profession, l'ordre des chevaliers errants. | *Fine fleur de chevalerie*, se disait De l'élite des chevaliers, ou D'un chevalier accompli. | S'est dit Des divers ordres militaires et religieux où l'on faisait profession de prendre un certain habit, de porter les armes contre les infidèles, etc. | *Ordre de chevalerie*, se dit Des associations militaires ou autres créées par des souverains. | Extraction, noblesse de race.

CHEVALET. s. m. Instrument de supplice ou de torture chez les anciens. Ce mot est usité parmi nous en parlant Des supplices que les persécuteurs faisaient endurer aux martyrs. | Morceau de bois fort mince qui sert à tenir élevées les cordes d'un violon, etc. | Instrument de bois sur lequel les peintres posent et appuient les tableaux auxquels ils travaillent. | *Tableau de chevalet*, Petit tableau, ou tableau de moyenne grandeur, qu'on a travaillé et fini avec grand soin. | Ce qui sert aux artisans, dans différents métiers, à tenir l'ouvrage élevé ou baissé, pour travailler plus commodément. (Che-va-lè.)

CHEVALIER. s. m. Celui qui avait reçu l'ordre de la chevalerie. | *Armer qqn. chevalier*, Le recevoir chevalier. | *Chevaliers errants*, Chevaliers qui allaient par le monde cherchant les aventures, châtiant les méchants, protégeant les opprimés, et soutenant l'honneur et la beauté de leurs dames envers et contre tous. | Fig., *Il est le chevalier de telle dame*, Il lui est attaché, il lui rend des soins. | Celui qui a été reçu dans un ordre militaire et religieux. | Titre de noblesse donné à des personnes qui n'appartiennent à aucun ordre de chevalerie. | Celui qui a été reçu dans une association militaire ou autre, établie par un prince souverain. | *Chevalier des ordres du roi*, Chevalier de Saint-Michel et du Saint-Esprit. *Chevalier de l'ordre du roi*, Chevalier de Saint-Michel; et, simplement, *Chevalier de l'ordre*, Chevalier du Saint-Esprit. | *Chevaliers ès lois*, Ceux qui avaient obtenu la chevalerie à cause de leur capacité dans la science des lois. | *Chevalier d'honneur*, Conseiller d'épée qui avait séance et voix délibérative dans les cours souveraines. | *Chevalier d'honneur*, chez la reine et chez les princesses de la famille royale, Le principal officier qui leur donne la main quand elles marchent. | *Chevalier du guet*, Commandant d'une compagnie de gardes qui faisaient le guet la nuit dans Paris. | Fig. et fam., *Chevalier d'industrie*, Homme qui vit d'adresse, d'expédients. | *Chevaliers de l'arquebuse*, Bourgeois qui forment une compagnie, et dont l'objet est de se perfectionner dans l'art de tirer l'arquebuse en disputant un prix. | En parlant Des anciens Romains, se dit De ceux qui composaient le second des trois ordres de la république. | Se disait, au jeu des échecs, pour Cavalier. (Che-va-lié.)

CHEVALINE. adj. (*Caballinus*.) *Bête chevaline*, Un cheval ou une jument.

CHEVANCE. s. f. Le bien qu'on a. (Vi.) (Che-van-se.)

CHEVAUCHÉE. s. f. Se disait Des voyages à cheval que certains officiers étaient obligés de faire pour remplir des devoirs de leur charge. (Che-vô-chée.)

CHEVAUCHER. v. n. Aller à cheval. (Vi.) | *Chevaucher court*, *chevaucher long*, Se servir d'étriers courts ou longs. | T. de man.

V. Chevaler. | Se dit De certaines choses disposées de manière qu'elles vont les unes sur les autres, qu'elles se croisent. | Se dit Des mots qui vont de travers, Des bouts de lignes qui montent ou descendent. (Che-vò-ché.)

CHEVAU-LÉGERS. s. m. pl. Se disait De certaines compagnies de cavalerie légère qui faisaient partie de la maison du roi. On disait, au sing., *Un chevau-léger*, Un des cavaliers dont ces compagnies étaient composées. (Che-vò-lé-jé.)

CHEVECIER. s. m. Titre de dignité dans qqs. églises. (Chë-ve-sié.)

CHEVELÉ, ÉE. adj. Se dit D'une tête dont les cheveux sont d'autre émail ou d'autre couleur que la tête.

CHEVELU, UE. adj. Qui porte de longs cheveux. | *Gaule chevelue*, Partie des Gaules dont les habitants portaient de longs cheveux. | *Cuir chevelu*, La peau qui couvre le crâne et qui donne naissance aux cheveux. | *Comète chevelue*, Comète dont le noyau brillant et arrondi parait entouré d'une auréole de lumière diffuse. | *Graine chevelue*, Graine qui porte une touffe de longs poils déliés. | *Racine chevelue*, Racine composée de filaments déliés. | Subst., *Le chevelu d'une racine*, ou *Le chevelu*.

CHEVELURE. s. f. coll. Les cheveux. | Les rayons de certaines comètes. *V.* Chevelu. | *Chevelure de Bérénice*, Constellation de l'hémisphère septentrional, voisine de la Queue du Lion. | Poét., Les feuilles des arbres.

CHEVET. s. m. (*Caput.*) Traversin, long oreiller sur lequel on appuie sa tête quand on est dans le lit. | Prov. et fig., *Il a trouvé cela sous son chevet*, Il l'a rêvé. | Prov. et fig., *C'est son épée de chevet*, C'est la personne dont il se sert dans toutes sortes d'affaires, soit pour le conseil, soit pour l'exécution. Cela se dit également Des choses. | *Droit de chevet*, Somme qu'un officier des compagnies supérieures payait à ses confrères quand il se mariait. | La partie qui termine le chœur d'une église. (Che-vè.)

CHEVÊTRE. s. m. (*Capistrum.*) Licou. (Vi.) | Pièce de bois dans laquelle on emboite les soliveaux d'un plancher. | Bandage dont on se sert pour la fracture ou la luxation de la mâchoire inférieure.

CHEVEU. s. m. (*Capillus.*) Poil de la tête. Se dit De l'homme. | *Être coiffée en cheveux*, se dit D'une femme qui est coiffée sans avoir de bonnet, de chapeau, etc. | Fig., *Cheveux d'ébène*, Cheveux très-noirs. | Prov. et fig., *Fendre un cheveu en quatre*, Faire des distinctions, des divisions subtiles. | Fig., *Cela fait dresser les cheveux à la tête*, *fait dresser les cheveux*, Cela fait horreur. | Fam., *Ils étaient près de se prendre aux cheveux*, Ils étaient fort animés l'un contre l'autre, ils étaient près de se battre. | Fig., *Prendre l'occasion aux cheveux*, Saisir l'occasion, en profiter. | Fig. et fam., *Cette pensée est tirée par les cheveux*, Elle est amenée, présentée d'une manière forcée.

CHEVILLE. s. f. (*Clavilla*, b. l.) Morceau de bois, de fer, etc., rond ou carré, qu'on fait entrer dans un trou pour le boucher, pour faire des assemblages, etc. | *Cheville ouvrière*, Grosse cheville de fer qui joint le train du devant d'un carrosse avec la flèche ou avec les brancards. | Fig. et fam., Le principal mobile, le principal agent d'un affaire. | *Cheville à tourniquet*, Bâton qu'on passe dans une corde, et dont on fait une espèce de tourniquet pour serrer la corde qui assure la charge d'une charrette. | Prov., fig. et pop., *Autant de trous, autant de chevilles*, Trouver à tout des excuses, des réponses, des expédients. | Aux jeux de l'hombre, du quadrille et du tri, *Être en cheville*, N'être ni le premier ni le dernier en carte. | Fig., Tout ce qui n'est mis dans un vers que pour la mesure ou pour la rime. | Petit morceau de bois ou de métal qui, dans les instruments à cordes, sert à tendre ou à détendre les cordes. | *Cheville du pied*, Partie de chacun des deux os de la jambe qui s'élève en bosse aux deux côtés du pied. (Che-vi-lle [ll m.].)

CHEVILLER. v. a. Joindre, assembler avec des chevilles. | Fig. et fam., *Cheviller des vers*, Y mettre des mots inutiles. | Prov. et fig., *Avoir l'âme chevillée dans le corps*, Résister à de grandes maladies, à des blessures dangereuses. | Chevillé, t. de blas., se dit Des ramures d'un bois de cerf. | *Tête de cerf bien chevillée*, Qui a beaucoup d'andouillers bien rangés. (Che-vi-llé [ll m.].)

CHÈVRE. s. f. (*Capra.*) La femelle du bouc. | *Barbe de chèvre*, Barbe qu'on laisse venir longue, grande, sous le menton. | *Pied-de-chèvre*, Levier de fer dont une extrémité est faite en pied de chèvre. | Prov. et fig., *Prendre la chèvre*, Se fâcher pour un léger sujet, mal à propos. | Prov. et fig., *Ménager, sauver la chèvre et le chou*, User d'adresse pour se conduire entre deux partis, entre deux adversaires, de manière à ne blesser ni l'un ni l'autre. | Prov. et fig., *Il serait amoureux d'une chèvre coiffée*, Il s'éprend de toutes les femmes, qq. laides qu'elles soient. | Une machine propre à élever des fardeaux, des poutres, etc. | Une des constellations septentrionales. | Une étoile du Cocher.

CHEVREAU. s m. (*Capreolus.*) Le petit d'une chèvre; n. autr. *Cabri.* (Che-vrô.)

CHÈVREFEUILLE. s. m. (*Caprifolium.*) Arbrisseau grimpant qui porte des fleurs odoriférantes, et dont on se sert pour les berceaux de jardin, et dans les palissades. (Chè-vre-feu-lle [ll m.].)

CHÈVRE-PIED. adj. m. Qui a des pieds de chèvre. Se dit Des satyres, qu'on appelle *Dieux chèvre-pieds.* (Chè-vre-pié.)

CHEVRETTE. s. f. La femelle du chevreuil. | Sorte de petites écrevisses de mer; n. autr. *Crevettes.* (Che-vrè-te.)

CHEVRETTE. s. f. Petit chenet bas qui n'a point de branche devant.

CHEVREUIL. s. m. (*Capreolus.*) Espèce de bête fauve qui est beaucoup plus petite que le cerf, au genre duquel elle appartient, et qui a qq. ch. de la figure de la chèvre. (Che-vreuil [ll m.].)

CHEVRIER. s. m. Celui qui mène paître les chèvres. (Che-vrié.)

CHEVRILLARD. s. m. Petit chevreuil, façon de chevrette. (Che-vri-llar [ll m.].)

CHEVRON. s. m. (*Caprone.*) Pièce de bois qui sert à la couverture d'une maison, et qui soutient les lattes sur lesquelles on pose la tuile ou l'ardoise. | T. de blas., Assemblage de deux pièces plates dont la pointe est tournée vers le haut de l'écu. | *Chevron brisé*, Celui dont la pointe est fendue, en sorte que les pièces ne se touchent que par un de leurs angles. | Se dit De deux morceaux de galon assemblés en angle, que les militaires ont le droit de porter sur la manche gauche de leur habit après un certain temps de service.

CHEVRONNÉ, ÉE. adj. Se dit Des pièces ou de tout l'écu chargés de chevrons. (Che-vro-né.)

CHEVROTANT, ANTE. adj. T. de mus. Qui chevrote.

CHEVROTEMENT. s. m. T. de mus. Action de chevroter. (Che-vro-te-man.)

CHEVROTER. v. n. Faire des chevreaux. | T. de mus., Chanter d'une voix tremblante. On le dit aussi de la voix.

CHEVROTIN. s. m. Peau de chevreau corroyée.

CHEVROTINE. s. f. Gros plomb dont on se sert pour tirer les bêtes fauves.

CHEZ. prép. Dans la maison de, au logis de. | Se dit Du pays natal, du lieu qu'on habite ordinairement. | Parmi. | Fig., En, dans. | De cette prép., jointe à un pron. pers., il se forme un nom subst. *Avoir un chez-soi.* (Chè.)

CHIAOUX. s. m. Espèce d'huissier chez les Turcs. (Chia-ou.)

CHIASSE. s. f. (*Cacare.*) Écume de métaux. | *Chiasse de mouche, de ver*, Excréments de mouche, de ver. | Fig. et bass., Toute chose vile, méprisable, qui ne vaut pas la peine qu'on la ramasse. (Chia-se.)

CHICANE. s. f. Se dit, Des procès en général, et De l'abus que font certaines personnes des ressources et des formalités de la procédure. | Subtilité captieuse en matière de procès. | Fam., *Gens de chicane*, Les praticiens subalternes. | Fam., Toute objection sophistique ou trop subtile, toute contestation mal fondée. | Manière de jouer au mail. On le dit également au billard et à la paume.

CHICANER. v. n. User de chicane en procès. | Se servir de subtilités captieuses, contester sans fondement. | V. a. Intenter un procès à qqn. mal à propos. | Fig. et fam., *Il chicane sa vie*, se dit D'un accusé qui se défend bien. | *Cela me chicane*, se dit D'une chose qui n'est pas importante, mais qui ne laisse pas de tourmenter. | T. de guerre, *Chicaner le terrain*, Le disputer pied à pied. | *Chicaner le vent*, Gouverner au plus près du vent, de manière à laisser dans les voiles le moins de vent qu'il est possible. | V. a. Reprendre, critiquer mal à propos et sur des bagatelles.

CHICANERIE. s. f. Tour de chicane, Fam.

CHICANEUR, EUSE. s. et adj. Celui, celle qui chicane, qui aime à chicaner, principalement en affaires. (Chi-ca-neur; eû-ze.)

CHICANIER, IÈRE. s. et adj. Celui, celle qui conteste, qui vétille sur les moindres choses. Fam. (Chi-ca-nié.)

CHICHE. adj. des 2 g. (*Cicer.*) Trop ménager, qui a de la peine à dépenser ce qu'il faudrait. Fam. | Prov., *Il n'est festin que de gens chiches*, Ceux qui vivent avec une grande épargne aiment à paraître magnifiques dans les occasions d'éclat. | Fig., *Être chiche de ses paroles*, etc., N'aimer guère à parler, etc. | Chétif, mesquin. | *Pois chiche*, Espèce de pois, n. autr. *Pois gris.*

CHICHEMENT. adv. Avec avarice, d'une manière chiche. (Chi-che-man.)

CHICON. s. m. Laitue romaine.

CHICORACÉES. s. f. plur. Famille de plantes laiteuses et à fleurs composées dont la Chicorée est un des genres les plus remarquables. Il peut s'employer au sing. *Le pissenlit est une chicoracée, Les plantes chicoracées.* (Chi-co-ra-sée.)

CHICORÉE. s. f. (*Chicorea.*) Plante potagère qu'on met ordinairement au pot et dans les salades.

CHICOT. s. m. (*Ciccum.*) Ce qui reste hors de terre d'un arbre cassé par le vent ou coupé. | Petit morceau de bois rompu. | Morceau qui reste d'une dent rompue. (Chi-cò.)

CHICOTER. v. n. Contester sur des bagatelles.

CHICOTIN. s. m. Suc amer tiré de la coloquinte, et dont les nourrices se frottent le bout des mamelles quand elles veulent sevrer les enfants. | *Dragées de chicotin*, ou *Chicotins*, Certaines dragées fort amères où l'on a mêlé du chicotin.

CHIEN, CHIENNE. s. (*Canis.*) Quadrupède, le plus familier et le plus intelligent des animaux domestiques. | *Chien traître*, Chien qui mord sans aboyer. | *Chien sage*, Chien qui ne s'emporte point après le gibier. | *Chien savant*, Chien dressé à certains exercices qui semblent exiger plus que de l'instinct. | *Rompre les chiens*, Les em-

pêcher de suivre une voie. — Fig. et fam., Empêcher qu'une conversation qui pourrait avoir qq. inconvénient ne continue. | Prov., *Il est fou comme un jeune chien*, se dit D'un jeune garçon étourdi et folâtre. | Prov. et fig., *Il fait un temps à ne pas mettre un chien dehors*, Il pleut à verse, il fait un temps affreux. | Prov. et fig., *Mener une vie de chien*, Mener une vie misérable. *Vivre comme un chien*, Vivre dans la débauche et le libertinage. *Mourir comme un chien*, Mourir sans vouloir témoigner le moindre repentir de ses fautes. | Fig. et fam., *Cela ne vaut pas les quatre fers d'un chien*, Cela ne vaut absolument rien. | Fig. et fam., *C'est saint Roch et son chien*, se dit De deux personnes que l'on voit toujours ensemble. | Prov. et fig., *Qui m'aime aime mon chien*, Lorsqu'on aime qqn., on aime tout ce qui lui appartient. | Prov. et fig., *C'est une charrue à chiens*, se dit D'associés qui ne s'accordent pas. | Prov., *Ils s'accordent, ils vivent comme chiens et chats*, Ils ne peuvent s'accorder, ils ne sauraient vivre ensemble. | Prov. et fig., *Il n'est chasse que de vieux chiens*, Il n'y a point d'hommes plus propres au conseil et aux affaires, que les vieillards. | Prov. et fig., *Faire le chien couchant*, Flatter qqn., tâcher de le gagner par des soumissions basses et rampantes. | Prov. et fig., *Jeter sa langue aux chiens*, Renoncer à qq. ch. | *Recevoir qqn. comme un chien dans un jeu de quilles*, Lui faire un très-mauvais accueil. | Prov. et fig., *C'est un chien qui aboie à la lune*, Il crie inutilement contre un plus puissant que lui. | Fig. et fam., *Entre chien et loup*, Le moment du crépuscule où l'on ne fait qu'entrevoir les objets sans pouvoir les distinguer. | *Grand Chien* et *Petit Chien*, Nom qu'on donne à deux constellations de l'hémisphère austral. | Se dit, fig. et fam., Des personnes et des choses, par injure et par mépris. | Prov. et bass., *Cela n'est pas tant chien*, Cela n'est pas trop mauvais. | Fig. et fam., *C'est un métier de chien*, se dit D'une profession, d'un travail qui donne beaucoup de peine et peu de profit. | Se dit Du genre de mammifères auquel appartient le chien. | *Chien marin* ou *Chien de mer*, Poisson de mer dont la peau est si rude, que, lorsqu'elle est séchée, les menuisiers s'en servent pour polir leur ouvrage. | La pièce qui tient la pierre d'une arme à feu. (Chiin.)

CHIENDENT. s. m. Plante graminée qui a une grande quantité de racines longues, traçantes, noueuses par intervalles, et entrelacées les unes dans les autres. (Chiin-dan.)

CHIE-EN-LIT. s. m. Nom que les enfants et les gens du peuple donnent par raillerie aux masques qui courent les rues pendant les jours gras. (Chi-an-li.)

CHIENNER. v. n. Se dit Des chiennes quand elles mettent bas. (Chië-né.)

CHIER. v. n. et a. (*Cacare.*) Se décharger le ventre des gros excréments. Bas.

CHIEUR, EUSE. Celui, celle qui se décharge le ventre des gros excréments. Bas. (Chi-eur ; eû-ze.)

CHIFFE. s. f. (*Schif*, ar.) Vieux morceau d'étoffe qui sert à faire du papier, et qu'on nomme plus ordinairement *Chiffons*. | Étoffe faible et mauvaise. | Fig. et fam., *Mou comme chiffe*, Un caractère faible, qui ne résiste à rien. (Chi-fe.)

CHIFFON. s. m. Mauvais linge, ou mauvais morceau de qq. vieille étoffe. | *Un chiffon de papier*, Un morceau de papier froissé, sali ou déchiré. | Fig. et fam., Écrit dont le contenu n'est d'aucune importance, d'aucune valeur. | Fig. et fam., Tout ajustement de femme qui ne sert qu'à la parure. (Chi-fon.)

CHIFFONNER. v. a. Bouchonner, froisser. | Fam., Déranger l'ajustement d'une femme. | Fig. et fam., *Cela le chiffonne*, Cela le chagrine, le contrarie. | Fig. et fam., *Une petite mine chiffonnée*, Un visage peu régulier qui n'est pas sans qq. agrément. (Chi-fo-né.)

CHIFFONNIER, IÈRE. s. Celui, celle qui ramasse des chiffons par la ville. | Fig. et fam., *Chiffonnier*, Homme qui débite sans choix tout ce qu'il entend dire par la ville. | Homme vétilleux et tracassier. (Chi-fo-nié.)

CHIFFONNIER. s. m. Petit meuble à plusieurs tiroirs, dans lequel les femmes mettent des morceaux d'étoffe et tout ce qui sert à leurs ouvrages d'aiguilles.

CHIFFRE. s. m. (*Sifr*, ar.) Caractère dont on se sert pour marquer les nombres. | La somme totale, Le total. | Prov. et fig., *Zéro en chiffre*, Homme nul, qui n'est d'aucune considération. | Manière secrète d'écrire par le moyen de certains mots ou de certains caractères dont on est convenu avec ceux à qui l'on écrit. | *La clef du chiffre*, L'alphabet dont on est convenu, et qui sert à chiffrer ou à déchiffrer les dépêches secrètes. | Fig., Façons de parler que qqs. personnes ont entre elles, et qui ne sont point entendues des autres. | L'arrangement de deux ou de plusieurs lettres initiales de noms, entrelacées l'une dans l'autre. (Chi-fre.)

CHIFFRER. v. n. Marquer par chiffres ; compter avec la plume. | Numéroter, distinguer par des chiffres. | Écrire en chiffres. | Écrire au-dessus ou au-dessous des notes de la basse des chiffres qui désignent les accords que ces notes doivent porter. (Chi-fré.)

CHIFFREUR. s. m. Celui qui compte bien avec la plume. (Chi-freur.)

CHIGNON. s. m. Le derrière du cou. | Cette partie de la coiffure des femmes que

formaient les cheveux de derrière relevés en double. (Chi-non [n m.].)

CHIMÈRE. (*Chimæra.*) Monstre fabuleux, ayant le devant d'un lion, le milieu du corps d'une chèvre, et le derrière d'un dragon. | Se dit, fig., Des imaginations vaines, et qui n'ont aucun fondement.

CHIMÉRIQUE. adj. des 2 g. Visionnaire, plein de chimères, d'imaginations ridicules et vaines. | Se dit Des imaginations, des prétentions, des espérances ou des craintes qui n'ont aucun fondement solide et réel. (Chi-mé-ric-e.)

CHIMIE. s. f. (*Chimia.*) Science qui a pour objet la connaissance de l'action réciproque et moléculaire de tous les corps de la nature les uns sur les autres.

CHIMIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la chimie. (Chi-mic-e.)

CHIMISTE. s. m. Celui qui sait bien la chimie, qui s'occupe de chimie.

CHINA s. m. T. de botan. *V.* SQUINE.

CHINCILLA ou CHINCHILLA. s. m. Animal du Pérou dont la fourrure est très-estimée. (Chin-sil-la ; ou Chin-chil-la.)

CHINER. v. a. (*Sina*, n. pr.) *Chiner une étoffe*, Donner des couleurs différentes aux fils de la chaine, avant de tisser une étoffe, de manière qu'il en résulte un dessin quand l'étoffe est fabriquée.

CHINOIS, OISE. adj. (*Sinæ.*) Qui vient de la Chine, qui est dans le goût des ouvrages de la Chine. | *Ombres chinoises*, Petit spectacle d'enfants, qui consiste à faire passer derrière un transparent des figures découpées. (Chi-noua ; ze.)

CHIOURME. s. f. coll. (*Ciurma*, it.) Il se disait De tous les forçats et autres qui ramaient sur une galère. | Tous les forçats renfermés dans un bagne.

CHIPOTER. v. n. Faire peu à peu, lentement, et à diverses reprises, ce qu'on a à faire ; vétiller, barguigner, lanterner. Fam.

CHIPOTIER, IÈRE. s. Celui, celle qui vétille, qui ne fait que barguigner. Fam. (Chi-po-tié.)

CHIQUE. s. f. Espèce d'insecte fort petit qui s'insinue sous la peau des pieds et y cause une vive douleur. | Tabac en feuilles qu'on met dans sa bouche pour chiquer. (Chic-e.)

CHIQUENAUDE. s. f. Coup que l'on donne du doigt du milieu, lorsque, après l'avoir plié et roidi contre le pouce, on le lâche sur le visage, sur le nez, etc. (Chic-e-nò-de.)

CHIQUER. v. n. Mâcher du tabac en feuilles. (Chic-é.)

CHIQUET. s. m. Adv. et fam., *Chiquet à chiquet*, Peu à peu, par petites parcelles. (Chic-é [c m.].)

CHIRAGRE. s. f. (*Chiragra.*) Goutte qui attaque les mains. | Adj. et subst. des 2 g., Qui est attaqué de la chiragre. (Ci-ragre [c m.].)

CHIROGRAPHAIRE. adj. des 2 g. (*Chirographarius.*) Qui est créancier en vertu d'un acte sous seing privé, qui dès lors ne peut emporter hypothèque. (Ci-ro-gra-fè-re [c m.].)

CHIROLOGIE. s. f. (*Cheir, logos*, gr.) Art d'exprimer les pensées par des mouvements et des figures qu'on fait avec les doigts. (Ci-ro-lo-jie [c m.].)

CHIROMANCIE. s. f. (*Chiromantia.*) L'art prétendu de deviner, de prédire par l'inspection de la main. (Ci-ro-man-sie [c m.].)

CHIROMANCIEN. s. m. Celui qui fait profession de prédire par l'inspection de la main. (Ci-ro-man-siin [c m.].)

CHIRURGICAL, ALE. adj. Qui appartient à la chirurgie. (Chi-rur-ji-cal.)

CHIRURGIE. s. f. (*Chirurgia.*) Partie de la médecine qui consiste à faire diverses opérations de la main sur le corps de l'homme, pour la guérison des blessures, etc. (Chi-rur-jie.)

CHIRURGIEN. s. m. Celui qui fait profession de la chirurgie, qui exerce la chirurgie. (Chi-rur-jiin.)

CHIRURGIQUE. adj. des 2 g. (*Chirurgicus.*) Qui appartient à la chirurgie. (Chi-rur-jic-e.)

CHISTE. s. m. T. de médec. *V.* KYSTE. (Cis-te.)

CHIURE. s. f. Excrément de la mouche.

CHLAMYDE. s. f. (*Chlamyda.*) Espèce de manteau des anciens, retroussé sur l'épaule droite. (Cla-mi-de.)

CHLORATE. s. m. Nom générique des sels résultant de la combinaison de l'acide chlorique avec une base quelconque. (Clo-ra-te.)

CHLORE. s. m. (*Chlôros*, gr.) Substance simple, gazeuse, d'un jaune verdâtre, et d'une odeur suffocante. (Clo-re.)

CHLORIQUE. adj. Se dit D'un acide formé de chlore et d'oxigène. (Clo-ric-e.)

CHLOROSE. s. f. Maladie des pâles couleurs. (Clo-ro-ze.)

CHLOROTIQUE. adj. des 2 g. Qui est affecté de chlorose, ou Qui appartient à la chlorose. (Clo-ro-tic-e.)

CHLORURE. s. m. Nom générique des corps composés de chlore et d'une substance simple, autre que l'oxygène et l'hydrogène. (Clo-ru-re.)

CHOC. s. m. Heurt d'un corps contre un autre corps. | La rencontre et le combat de deux troupes qui se chargent. | Fig., Conflit, opposition. | Fig., Toute chose qui porte une atteinte grave à la fortune, à la santé, à la raison de qqn.

CHOCOLAT. s. m. (*Chocollatl*, ind.) Pâte alimentaire, composée de cacao, de sucre et de cannelle. | La boisson faite avec

cette pâte dissoute dans de l'eau ou dans du lait. | *Couleur chocolat*, Couleur brun-rouge foncé. (Cho-co-la.)

CHOCOLATIER. s. m. Celui qui fait et vend du chocolat. (Cho-co-la-tié.)

CHOCOLATIÈRE. s. f. Vase d'argent, de terre, etc., pour faire fondre et bouillir le chocolat, lorsqu'on le veut prendre en boisson.

CHOEUR. s. m. (*Chorus.*) Troupe de musiciens qui chantent ensemble. | *Les neuf chœurs des anges*, Les neuf ordres des anges. | *En chœur*, En chantant tous ensemble. | Morceau de musique à plusieurs parties, qui est chanté par le chœur. | Chez les anciens, se dit De plusieurs personnages qui chantaient, soit dans le cours de la pièce, soit entre les actes, et qui prenaient une certaine part à l'action. | Ce que chantait le chœur. | Se dit De certains intermèdes lyriques qui se chantent entre les actes de qqs. tragédies modernes. | La partie de l'église où l'on chante l'office divin, et qui est séparée de celle qu'on appelle la *Nef*. | Les prêtres du chœur, ceux qui chantent au chœur. | *Enfants de chœur*, Enfants qui chantent au chœur. | *Religieuses du chœur*, *dames du chœur*, Toutes les religieuses qui ne sont point sœurs converses. (Ceur [c dur.].)

CHOIR. v. n. (*Cadere.*) (Il est usité à l'infinitif et au part. *Chu*, *e.*) Tomber, être porté de haut en bas par son propre poids, ou par impulsion. (Chouar.)

CHOISIR. v. a. Élire, préférer une personne ou une chose à une autre, à plusieurs autres. | CHOISI, IE, subst., *C'est du choisi*, C'est ce qu'il y a de mieux, de meilleur. Fam. (Choua-zir.)

CHOIX. s. m. Élection, préférence donnée à une personne ou à une chose sur une ou plusieurs autres. | Le pouvoir, la faculté de choisir. | Élite, ce qu'il y a de meilleur. (Choua.)

CHOLÉDOLOGIE. s. f. (*Cholê*, *logos*, gr.) Partie de la médecine qui traite de la bile. (Co-lé-do-lo-jie.)

CHOLÉDOQUE. adj. m. *Le canal cholédoque*, Canal qui conduit la bile du foie dans l'intestin duodénum. (Co-lé-doc-e.)

CHOLÉRA-MORBUS, ou CHOLÉRA. s. m. (T. lat.) Maladie caractérisée par des vomissements et des déjections de bile douloureuses et fréquentes, avec anxiété générale, altération profonde de la physionomie, crampes et syncopes. Cette maladie avait autrefois le nom vulgaire de *Trousse-galant.* (Co-lé-ra-mor-bus; Co-lé-ra.)

CHOLÉRIQUE. adj. des 2 g. et subst. (*Cholericus.*) Qui appartient au choléra, ou Qui est atteint du choléra. *V.* COLÉRIQUE. | *Tempérament cholérique*, Tempérament bilieux. (Co-lé-ric-e.)

CHÔMABLE. adj. des 2 g. Qu'on doit chômer. *Fête chômable.*

CHÔMAGE. s. m. L'espace de temps qu'on est sans travailler. | Se dit aussi Des choses. (Chô-ma-je.)

CHÔMER. v. n. (*Comessare.*) Ne rien faire, faute d'avoir à travailler. *Chômer de besogne*, Manquer de travail. | Fam., *Chômer de qq. ch.*, Manquer de qq. ch. | Se dit Des terres qu'on laisse reposer, qu'on n'ensemence point. | *Ce moulin chôme*, Il ne va point, on n'y moud point. | V. a. Fêter, solenniser un jour en cessant de travailler. | Prov. et fig., *C'est un saint qu'on ne chôme point*, se dit D'un homme dont on ne fait nul cas.

CHONDROLOGIE. s. f. (*Chondros*, *logos*, gr.) Partie de l'anatomie qui traite des cartilages. (Con-dro-lo-jie.)

CHOPINE. s. f. (*Cuppina.*) Ancienne mesure de liquides, contenant la moitié de la pinte, à peu près la moitié d'un litre. | La quantité de vin, ou de tout autre liquide, contenue dans la chopine. | Prov., *Mettre pinte sur chopine*, Faire débauche de vin.

CHOPINER. v. n. Boire du vin fréquemment, boire chopine à chopine.

CHOPPER. v. n. Faire un faux pas en heurtant du pied contre qq. ch. (Vi.) | Fig. et fam., *Il a choppé lourdement*, Il a fait une faute grossière. (Cho-pé.)

CHOQUANT, ANTE. adj. Offensant, désagréable, déplaisant. (Cho-can.)

CHOQUER. v. a. Donner un choc, heurter. | Se dit De la rencontre et du combat de deux troupes de gens de guerre. | Fig., Offenser. | Fig., Déplaire. | *Cela choque le bon sens*, *la bienséance*, *l'honneur*, Cela est contraire au bon sens, à la bienséance, à l'honneur. (Choc-é.)

CHORAÏQUE. adj. Se dit D'un vers qui renferme des chorées. (Co-ra-ic-e.)

CHORÉE. s. m. (*Choreus.*) T. de versification grecque et de versif. latine. Pied composé de deux syllabes brèves, n. autr. *Trochée.* (Co-rée.)

CHORÉGE. s. m. (*Choragus.*) Celui qui, chez les Grecs, réglait la dépense des spectacles. (Co-ré-je.)

CHORÉGRAPHE. s. m. Celui qui connaît la chorégraphie, qui s'occupe de chorégraphie. (Co-ré-gra-fe.)

CHORÉGRAPHIE. s. f. Art de noter les pas et les figures de danse, de composer des ballets. (Co-ré-gra-fie.)

CHORÉGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la chorégraphie. (Co-ré-gra-fic-e.)

CHORÉVÊQUE. s. m. (*Chôra*, *episcopos*, gr.) On appelait ainsi, dans la primitive Église, Certains prélats qui suppléaient les évêques diocésains dans qqs. unes de leurs fonctions. | Certaines dignités dans

qqs. chapitres d'Allemagne. (Co-ré-véc-e.)

CHORIAMBE. s. m. (*Choriambus.*) T. de versification grecque et de versif. lat. Pied composé d'un chorée ou trochée, et d'un ïambe. (Co-rian-be.)

CHORION. s. m. (*Chorium.*) Nom d'une des membranes du fœtus. (Co-rion.)

CHORISTE. s. m. Chantre du chœur. | S. des 2 g. Celui, celle qui chante au théâtre, dans les chœurs. (Co-ris-te.)

CHOROGRAPHIE. s. f. (*Chorographia.*) Description, représentation de pays. (Co-ro-gra-fie.)

CHOROGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la chorographie. (Co-ro-gra-fic-e.)

CHOROÏDE. s. f. (*Chórion*, *eidos.*) Une des membranes de l'œil. | Adj., *La membrane choroïde.* (Co-ro-i-de.)

CHORUS. (*Chorus.*) *Faire chorus*, se dit De plusieurs personnes qui chantent à table, et qui répètent en chœur et à l'unisson ce qu'une d'elles vient de chanter. | Fig. et fam., *Faire chorus*, Donner son assentiment à une opinion, à des éloges, etc. (Co-rus.)

CHOSE. s. f. (*Causa.*) Ce qui est. Il se dit indifféremment De tout; sa signification se détermine par la matière dont on traite. | *La chose publique*, L'État. | Prov., *À chose faite, conseil pris*, Il n'est plus temps de demander conseil quand la chose sur laquelle on devait délibérer est faite. | *Aller au fond des choses*, Ne pas s'arrêter à un examen superficiel. | CHOSE est qqf. opposé à Personne. | Il s'oppose de même à Nom, mot, etc., et signifie, Objet, réalité, fait. *Ouvrage, style fort de choses*, Plein de faits, d'idées. | Fam., Bien, possession. | T. de jurispr., Tout ce qui est distinct des personnes et des actions, et qui peut être de qq. usage à l'homme. | *Chose jugée*, Point de contestation qui a été décidé par les tribunaux. | *Jugement passé en force de chose jugée*, se dit D'une décision qui ne peut plus être réformée par aucune voie légale, attendu que la partie condamnée ne s'est pas pourvue dans le délai fixé. | QUELQUE CHOSE, s'emploie souvent comme un seul mot, alors il est toujours masculin. *Quelque chose m'a été dit.* Quand l'adj. suivant n'est pas précédé d'un relatif, il doit l'être de la prép. *de. Quelque chose de fâcheux.* (Cho-ze.)

CHOU. s. m. Plante alimentaire, dont il existe un grand nombre d'espèces, et qu'on met ordinairement dans le pot. | *Chou-fleur*, Chou dont les rameaux et les fleurs naissantes forment une masse blanche et tendre qui sert d'aliment. | *Chou-rave*, Chou dont la tige s'épaissit, et forme une sorte de pomme que l'on mange. | *Chou-navet*, Chou dont la racine est ronde et charnue comme celle du navet. | Prov. et fig., *Chou pour chou, Aubervilliers vaut bien Paris*, Chaque chose est recommandable sous qq. rapport. *Chou pour chou*, indique Une parfaite égalité entre deux personnes, entre deux choses. | Prov. et fig., *Faire ses choux gras de qq. ch.*, En faire ses délices, en faire son profit. | Fig. et fam., *Aller tout au travers des choux*, Agir étourdiment, sans aucun égard. | Fam., *Il en fait comme des choux de son jardin*, Il dispose de cela comme s'il en était le maître, le possesseur. | Prov. et fig., *Faites-en des choux, des raves*, Faites-en ce que vous voudrez. | Fig. et fam., *Il a été trouvé sous un chou*, se dit D'un homme dont la naissance est inconnue. | Prov., *Il s'y entend comme à ramer des choux*, se dit D'un homme qui veut faire une chose à laquelle il n'entend rien. | Fam., *Mon chou, mon chou-chou*, Mots de tendresse qu'on n'emploie guère qu'en parlant aux enfants. | Se dit De certaines plantes ou parties de plantes qui ont de la ressemblance avec le chou. | Espèce de pâtisserie. | *Chou, chou-là!* se dit pour exciter un chien à quêter; et, *Chou-pille*, pour exciter le chien à se jeter sur le gibier. | *Chou pille*, subst., se dit D'un chien qui ne quête que sous le fusil. | Au jeu de quilles, *Faire chou blanc*, Ne rien abattre. ——Ne point réussir, échouer complètement dans une affaire.

CHOUCAS. s. m. Espèce de petite corneille ou de corbeau.

CHOUCROUTE. s. f. (*Sauerkraut*, all.) Mets fait de choux hachés et légèrement acidulés par un commencement de fermentation.

CHOUETTE. s. f. Oiseau de nuit qui tient du hibou et du chat-huant. | Aux jeux de piquet, etc., *Faire la chouette*, Jouer seul contre deux ou plusieurs personnes. | Fig. et fam., *Il est leur chouette*, Il est en butte à leurs mépris et à leurs railleries. (Chouë-te.)

CHOUQUET. s. m. Gros billot de bois servant à joindre un mât inférieur au mât supérieur qui en forme le prolongement. Il est percé de deux trous : l'un, qui est carré, s'emboite dans la tête du bas mât; l'autre, qui est rond, donne passage au mât supérieur. Les marins disent qqf., *Chouq.* (Chouc-ë.)

CHOYER. v. a. (Se conj. c. *Employer.*) Conserver avec soin. Se dit Des personnes que l'on soigne avec tendresse, avec affection, et Des choses précieuses qui peuvent se casser ou se gâter. Fam. | Pron., se dit Des personnes. | Fig., *Choyer qqn.*, Avoir pour lui de grands égards, chercher à lui plaire par toute sorte de prévenances. (Choua-ié.)

CHRÊME. s. m. (*Chrisma.*) Huile sacrée, mêlée de baume, et servant aux onctions qu'on fait dans l'administration de qqs. sacrements, etc. | Prov., *Cela ferait renier*

chrême et baptême, se dit D'une chose capable de pousser la patience à bout. (Crê-me.)

CHRÉMEAU. s. m. Petit bonnet de toile fine qu'on met sur la tête de l'enfant après l'onction du saint chrême. (Cré-mô.)

CHRESTOMATHIE. s. m. (*Chrêstomatheia*, gr.) Recueil, écrit publié sur divers objets d'instruction. Choix de morceaux tirés d'auteurs réputés classiques, dans une langue morte ou étrangère. (Crës-to-ma-sie , ou Crës-to-ma-tie.)

CHRÉTIEN, IENNE. adj. et subst. (*Christianus.*) Qui est baptisé et qui fait profession de la foi de Jésus-Christ. | *Le Roi Très-Chrétien* , *Sa Majesté Très-Chrétienne*, Le roi de France. | Adj., Qui appartient aux chrétiens, qui est particulier aux chrétiens. | Fig. et fam., *Cela n'est pas chrétien*, Cela n'est pas conforme à la morale, à la justice. | Prov. et fig., *Parler chrétien*, Parler clairement. (Vi.) | *Bon-chrétien*, Sorte de grosse poire. (Cré-tiin; ë-ne.)

CHRÉTIENNEMENT. adv. D'une manière chrétienne. (Cré-tië-ne-man.)

CHRÉTIENTÉ. s. f. Toutes les nations chrétiennes, tous les pays où domine la religion chrétienne. | Prov., fig. et pop., *Marcher sur la chrétienté*, Avoir des souliers et des bas usés et percés. (Cré-tiin-té.)

CHRIE. s. f. (*Chria.*) Narration, amplification qu'on donne à faire aux écoliers. (Crie.)

CHRIST. s. m. (*Christus.*) Ce mot, selon son étymologie, veut dire Oint; on s'en sert pour désigner Le Messie, le Rédempteur. On le fait plus ordinairement précéder du nom de Jésus, et alors il ne prend point l'article. Souvent on écrit, par abréviation, J. C. | Figure de Notre-Seigneur attaché à la croix. | *Ordre du Christ*, Ordre militaire fondé en 1318, par Daniel Ier, roi de Portugal, pour animer la noblesse contre les Maures. (Crist; Jé-zu-cri.)

CHRISTE MARINE. s. f. Nom donné vulgairement à trois plantes de genres différents, et dont la plus remarquable est le *Passe-pierre* ou *Bacile. V.* Bacile. (Cris-te-ma-ri-ne.)

CHRISTIANISME. s. m. (*Christianismus.*) La loi et la religion de Notre-Seigneur Jésus-Christ. (Cris-ti-a-nis-me.)

CHROMATE. s. m. (*Chroma.*) Nom générique des sels composés d'acide chromique et d'une base quelconque. (Cro-ma-te.)

CHROMATIQUE. adj. des 2 g. et subst. (*Chromaticus.*) Qui procède par plusieurs semi-tons de suite. (Cro-ma-tic-e.)

CHROME. s. m. (*Chroma.*) Substance métallique dont toutes les combinaisons avec d'autres corps sont colorées. (Cro-me.)

CHROMIQUE. adj. m. Se dit De l'acide formé de chrome et d'oxygène. (Cro-mic-e.)

CHRONICITÉ. s. f. Qualité de ce qui est chronique. (Cro-ni-si-té.)

CHRONIQUE. s. f. (*Chronica.*) Histoire rédigée suivant l'ordre des temps. Il ne se dit guère que De certaines histoires écrites anciennement. | Fig. et fam., *La chronique scandaleuse*, Les mauvais bruits, les discours médisants. (Cro-nic-e.)

CHRONIQUE. adj. des 2 g. (*Chronicus.*) Se dit Des maladies qui durent long-temps, et dont les symptômes ne se développent qu'avec lenteur.

CHRONIQUEUR. s. m. Auteur de chronique. (Cro-nic-eur.)

CHRONOGRAMME. s. m. (*Chrônos*, *gramma* , gr.) Inscription dans laquelle les lettres numérales forment la date de l'événement dont il s'agit. Ainsi les lettres numérales de ce vers latin,

FranCorVM tVrbIs sICVLVs fert fVnera Vesper,

rangées dans l'ordre suivant MCCLVVVVVVII, donnent la date des Vêpres siciliennes (1282). (Cro-no-gra-me.)

CHRONOLOGIE. s. f. (*Chronologia.*) Science des temps, connaissance des époques. (Cro-no-lo-jie.)

CHRONOLOGIQUE. adj. des 2 g. (*Chronologicus.*) Qui appartient, qui a rapport à la chronologie. (Cro-no-lo-jic-e.)

CHRONOLOGISTE. s. m. Celui qui sait la chronologie, qui enseigne la chronologie, qui écrit sur la chronologie. (Cro-no-lo-jis-te.)

CHRONOLOGUE. s. m. (*Chronologus.*) Chronologiste. (Vi.) (Cro-no-log-e.)

CHRONOMÈTRE. s. m. (*Chrônos*, *metron*, gr.) Nom générique des instruments qui servent à mesurer le temps. Se dit surtout De ceux de ces instruments qui marchent par l'action d'un ressort comme les montres ordinaires. (Cro-no-mè-tre.)

CHRYSALIDE. s. f. (*Chrysalis.*) État d'un insecte qui s'est renfermé dans une coque, où il est sous la forme d'une espece de fève, et d'où il sortira transformé en papillon. ; n. aut., *Nymphe*. (Cri-za-li-de.)

CHRYSANTHÈME. s. m. (*Chrysanthemum.*) Plante de la famille des Composées, que l'on cultive dans les jardins à cause de ses belles fleurs jaunes. (Cri-zan-tè-me.)

CHRYSOCALE. s. m. (*Chrusos*, *Kalos* gr.) Sorte de composition métallique qui imite l'or. (Cri-zo-ca-le.)

CHRYSOCOLLE. s. f. (*Chrysocolla.*) Matière que l'eau entraine et détache des mines de cuivre, d'or, d'argent et de plomb et qui était auparavant adhérente au métal. (Cri-zo-co-le.)

CHRYSOCOME. s. f. (*Chrysocome.*) Genre de plantes exotiques, de la famille des Composées, qui portent des fleurs d'un jaune doré fort éclatant. (Cri-zo-co-me.)

CHRYSOLITHE. s. f. (*Chrysolithus.*

Pierre précieuse, d'un jaune d'or mêlé d'une légère teinte de vert. (Cri-zo-li-te.)

CHRYSOPRASE. s. f. (*Chrusoprasos*, gr.) Pierre précieuse, d'un vert clair mêlé d'une nuance de jaune. (Cri-zo-pra-ze.)

CHUCHOTEMENT. s. m. Action de chuchoter. Fam. (Chu-cho-te-man.)

CHUCHOTER. v. n. et a. Parler bas à l'oreille de qqn., pour n'être pas entendu d'autres personnes. Fam.

CHUCHOTERIE. s. f. Entretien de personnes qui se parlent à l'oreille, pour n'être pas entendues des autres. Fam.

CHUCHOTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui a coutume de chuchoter. Fam. (Chu-cho-teur; eû-ze.)

CHUT. Mot dont on se sert pour avertir ou ordonner de faire silence.

CHUTE. s. f. (*Cadere.*) Mouvement d'une chose qui tombe. | *Chute d'eau*, Nappe d'eau courante qui tombe brusquement d'un certain niveau dans un autre. | *La chute des feuilles*, La saison où les feuilles tombent. | Au théâtre, *La chute du rideau*, Le mouvement du rideau lorsqu'on le baisse. | *La chute du jour*, Le moment où la nuit arrive. | T. de médec., se dit Des parties du corps qui s'en détachent tout-à-fait et qui tombent. | Se dit Du simple déplacement de certains organes qui abandonnent leur position naturelle. | Fig., Disgrâce, malheur, catastrophe, renversement. | *La chute d'une pièce de théâtre*, Son mauvais succès. | Fig., Faute envers Dieu, faiblesse criminelle. | Fig., La pensée qui termine une petite pièce de poésie, comme une épigramme, un couplet de chanson, etc. | *La chute d'une période*, La fin, le dernier membre d'une période.

CHYLE. s. m. (*Chylus.*) Liquide blanchâtre qui se sépare des aliments pendant l'acte de la digestion, et qui est porté, par les vaisseaux lactés et le canal thorachique, dans la circulation. (Chi-le.)

CHYLIFÈRE. adj. des 2 g. (*Chylus*, *ferre.*) Se dit Des vaisseaux qui portent le chyle. (Chi-li-fe-re.)

CHYLIFICATION. s. f. (*Chylus*, *facere.*) Formation du chyle par suite de la digestion. (Chi-li-fi-ca-sion.)

CI. adv. de lieu. Ici. Il indique L'endroit où est celui qui parle, ou du moins un lieu proche de lui, ou bien encore une chose présente. | Dans les épitaphes, *Ci-gît*, etc., Ici est enterré, etc. | Il se met, dans les comptes, avant le chiffre qui indique le montant de chaque article : *Quatre aunes d'étoffes, à vingt francs, ci.......... 80 fr.* | Il se joint à la loc. interrogative *Qu'est-ce?* et se met immédiatement après. *Qu'est-ce-ci?* | Se joint ou avec le pronom démonstratif *Celui* : *Celui-ci*, *Celle-ci*, *Ceux-ci*, *Celles-ci*; ou avec les subst., quand ils sont précédés du démonstratif *Ce* ou *Cet* : *Ce livre-ci*, *Cet homme-ci*, *Cette femme-ci*, *A ces heures-ci*; et alors il s'oppose qqf. à l'adv. *Là*, qu'on joint de même au pron. démonstr., et aux noms subst., pour indiquer que la chose dont on parle est éloignée. *Celui-ci est bon, mais celui-là est meilleur.* | Se joint à la prép. *Par*; et l'on dit : *Par-ci*, *par-là*, En divers endroits, de côté et d'autre.—À diverses reprises, à diverses fois, et sans aucune suite. | Ci se met devant les prép. *Dessus*, *dessous*, *devant*, *après*, et *contre*, pour former les loc. adv. : *Ci-dessus*, *ci-devant*, *ci-après*, marquent, dans un discours, Ce qui précède ou ce qui suit. | *Ci-devant*, Autrefois. *Les ci-devant récollets.* | *Ci-dessous*, Le dessous du lieu où l'on est. | *Ci-contre*, désigne La page, la colonne, etc., qui est vis-à-vis, à côté de celle qu'on lit. Sert à désigner qu'une somme sera rapportée en addition. | Ci se met après la prép. *Entre*, et sert à marquer Le moment où l'on parle. (Si.)

CIBLE. s. f. Planche ou but contre lequel on tire avec un arc, un fusil, etc., et qui a au milieu un point noir où l'on vise. (Si-ble.)

CIBOIRE. s. m. (*Ciborium.*) Vase sacré où l'on conserve les saintes hosties pour la communion des fidèles. (Si-boua-re.)

CIBOULE. s. f. (*Cæpula.*) Petit oignon bon à manger en salade et en ragoût. | Prov. et pop., *Marchand d'oignons se connaît en ciboules*, On est difficilement trompé sur les choses de son métier. (Si-bou-le.)

CIBOULETTE. s. f. Nom vulgaire de l'espèce d'ail, n. autr. *Civette.* (Si-bou-lè-te.)

CICATRICE. s. f. (*Cicatrix.*) Marque des blessures, des plaies, qui reste après la guérison; peau, tissu de nouvelle formation qui réunit ou recouvre les parties divisées ou ulcérées. | Fig., Tout ce qui affecte profondément notre âme. | Fig., Les atteintes portées à l'honneur, à la réputation. (Si-ca-tri-se.)

CICATRISER. v. a. Il se dit Des remèdes qui aident à fermer une plaie. | Faire des cicatrices. | Pron., se dit D'une plaie presque guérie, qui commence à se fermer. (Si-ca-tri-zé.)

CICÉRO. s. m. (*Cicero*, n. pr.) Caractère d'imprimerie qui est entre le saint-augustin et la philosophie. (Si-sé-ro.)

CICEROLE. s. f. (*Cicercula.*) Nom donné par les botanistes au pois chiche. (Si-sé-ro-le.)

CICERONE. s. m. (*Cicerone*, it.) (Mot ita.) Celui qui montre aux étrangers les curiosités d'une ville. (Chi-ché-ro-né.)

CICÉRONIEN, IENNE. adj. (*Ciceronianus.*) Qui est imité de Cicéron. Se dit Du style, des phrases, etc. (Si-sé-ro-ni-in; è-ne.)

CICISBÉE. s. m. *V.* SIGISBÉE.

CICUTAIRE. s. f. (*Cicutaria.*) Plante ombellifère qui ressemble beaucoup à la ciguë,

et qui est également un poison ; n. autr. *Cigue aquatique.* (Si-cu-tè-re.)

CID. s. m. (*Seïd*, ar.) Chef, commandant, seigneur. (Sid.)

ÇIDRE. s. m. (*Sicera.*) Boisson faite ordinairement avec du jus de pommes pressurées. (Si-dre.)

CIEL. s. m., au plur. CIEUX. (*Cœlum.*) L'espace indéfini dans lequel se meuvent tous les astres ; La partie de cet espace que nous voyons au-dessus de nos têtes. | Fig. et fam., *Être ravi au troisième ciel, au septième ciel*, Éprouver une satisfaction très-vive, une grande joie. | Fig. et fam., *Élever qqn. jusqu'au ciel, jusqu'au troisième ciel*, Le louer extraordinairement. | Fig., *La voûte du ciel, des cieux*, Le ciel, le firmament. | Fig. et fam., *Remuer ciel et terre*, Faire tous ses efforts, employer toutes sortes de moyens pour parvenir à qq. ch. | Les astres ; *Les influences du ciel*, Les prétendues influences des astres. | L'air, l'atmosphère. *Le feu du ciel*, La foudre. | *Couleur bleu de ciel*, Couleur d'un bleu tendre. | Fig., *Un ciel, des cieux d'airain*, Un temps sec et aride, pendant lequel il ne tombe ni pluie ni rosée. | Climat, pays. | Au sing. et au plur., Le séjour des bienheureux, le paradis. | Fig., *Voir les cieux ouverts*, Avoir une grande joie, se trouver dans un grand bonheur. | La Divinité, la Providence. | Le dais sous lequel on porte le saint sacrement le jour de la Fête-Dieu. (Vi.) | Le haut d'un lit. Dans cette acception et dans les deux suivantes, on dit *Ciels*, et non pas *Cieux*, au plur. | Le haut, le plafond d'une carrière de pierre. | La partie d'un tableau qui représente l'air ; Toute décoration imitant le ciel. (Siël ; sieu.)

CIERGE. s. m. (*Cereus.*) Chandelle de cire à l'usage de l'église. | Fam., *Il est droit comme un cierge*, Il est ou se tient extrêmement droit. | *Cierge du Pérou*, Espèce de cactier dont la tige approche de la figure d'un cierge. (Siër-je.)

CIGALE. s. f. (*Cicada.*) Insecte qui vole, et qui fait un bruit aigre et importun dans les champs pendant l'été. (Si-ga-le.)

CIGARE. s. m. (*Cigaro*, esp.) Petit rouleau de feuilles de tabac que l'on fume comme une pipe. | Tabac à fumer de l'île de Cuba. (Si-ga-re.)

CIGOGNE. s. f. (*Ciconia.*) Gros oiseau de passage, qui a le plumage blanc et noir, un long bec, de longues pattes, et qui fait son nid sur le haut des maisons. | Prov. et fig., *Contes de la cigogne, contes à la cicogne*, Contes ridicules et dépourvus de toute vraisemblance. (Si-go-*ne* [n m.].)

CIGUË. s. f. (*Cicuta.*) Genre de plantes ombellifères, dont une espèce, la *Grande ciguë*, est très-vénéneuse. | Poison extrait de la grande ciguë, dont les Athéniens se servaient pour donner la mort à ceux que l'aréopage avait condamnés. (Si-gu-e.)

CIL. s. m. (*Cilium.*) Le poil des paupières. (Sill [ll m.].)

CILICE. s. m. (*Cilicium.*) Large ceinture, faite d'un tissu de poil de chèvre, ou de qq. autre poil rude et piquant, et que l'on porte sur la chair par mortification. (Si-li-se.)

CILIÉ, ÉE. adj. Qui est garni de poils rangés comme des cils. (Si-li-é.)

CILLEMENT. s. m. Action de ciller. Se dit Des yeux et des paupières. (Si-lle-man [ll m.].)

CILLER. v. a. Se dit Des yeux et des paupières, Les fermer et les rouvrir dans le moment. | Absol. et fam., *Personne n'ose ciller devant lui*, Personne n'ose remuer. | V. n., se dit Des chevaux. *Ce cheval cille, commence à ciller*, Il commence à avoir qqs. poils blancs aux paupières, au-dessus des yeux. (Si-llé [ll m.].)

CIMAISE. s. f. *V.* CYMAISE.

CIMBALAIRE. s. f. *Voyez* CYMBALAIRE. (Sin-ba-lè-re.)

CIME. s. f. (*Cima.*) Le sommet, la partie la plus haute d'une montagne, d'un rocher, d'un arbre, etc. | Poétiq., *Le mont à double cime*, ou *La double cime*, Le Parnasse. *Les nymphes de la double cime*, Les Muses. | CIME, ou CYME, Assemblage de fleurs dont les pédoncules, nés d'un même point de la tige, se ramifient ensuite irrégulièrement, et se terminent tous à peu près à la même hauteur. (Si-me.)

CIMENT. s. m. (*Cœmentum.*) Toute matière gluante, tenace, propre à lier et à faire tenir ensemble des pierres, des briques, etc. | Les briques ou les tuileaux pulvérisés dont on se sert pour faire du mortier. | Prov. et fig., *Cela est fait à chaux et ciment*, se dit D'une affaire qui est faite solidement, et avec toutes les précautions e les formalités nécessaires. (Si-man.)

CIMENTER. v. a. Lier avec du ciment enduire de ciment. | Fig., Confirmer, af fermir. (Si-man-té.)

CIMETERRE. s. m. (*Chimchir*, pers. Espèce de sabre en usage chez les Turcs, qui a une lame très-large recourbée à so extrémité. (Si-me-tè-re.)

CIMETIÈRE. s. m. (*Cœmeterium.*) Lie découvert et ordinairement clos de mur dans lequel on enterre les morts. | Fig *Ce pays est le cimetière des étrangers*, L'a de ce pays est mortel pour les étrange (Si-me-tiè-re.)

CIMIER. s. m. (*Cima.*) L'orneme qu'on porte au haut du casque. | T. de bla La figure de qq. objet, qui se place au-d sus du timbre. | Une pièce de bœuf ch nue, prise sur le quartier de derrière. dit aussi *Du cimier de cerf.* (Si-mié.)

CIMOLÉE. s. f. (*Cimolia.*) Espèce d'

gile qui se trouve principalement à Cimolis, île de l'Archipel, et qui servait dans les temps anciens aux usages pour lesquels on emploie aujourd'hui la *Terre sigillée.* | Adj., *Matière cimolée* ou *cimolie*, Dépôt qui se trouve sur les meules à aiguiser. (Si-mo-lée.)

CINABRE. s. m. (*Cinnabarium.*) Minéral rouge fort pesant, qui résulte d'une combinaison naturelle ou artificielle du mercure avec le soufre. (Si-na-bre.)

CINÉRAIRE. adj. (*Cinerarius.*) Se dit D'une urne qui renferme les cendres d'un corps brûlé après la mort. (Si-né-rè-re.)

CINÉRAIRE. s. f. Genre de plantes à fleurs composées, dont plusieurs espèces sont cultivées dans les jardins d'agrément.

CINGLAGE. s. m. Le chemin qu'un bâtiment fait ou peut faire en vingt-quatre heures. (Vi.) (Sin-gla-je.)

CINGLER. v. n. (*Cingula.*) Naviguer. *Cingler en haute mer.* On le dit en parlant De la route sur laquelle on gouverne. | V. act., Frapper avec qq. ch. de délié et de pliant. | Se dit D'un vent froid et perçant; — De la grêle, de la neige, de la pluie. (Sin-glé.)

CINNAMOME. s. m. (*Cinnamomum.*) Sorte d'aromate. (Si-na-mo-me.)

CINQ. adj. des 2 g. (*Quinque.*) Nombre impair qui est entre quatre et six. La lettre finale Q ne se prononce point quand *Cinq* est immédiatement suivi de son subst. commençant par une consonne. *Cinq chevaux.* Dans tous les autres cas le Q se prononce. | Cinquième. | Subst. masc., *Le produit de cinq multiplié par trois. Le nombre cinq.* | *Le cinq du mois*, ou *Le cinq*, Le cinquième jour du mois. | Subst., Chiffre qui sert à représenter le nombre cinq. *Le chiffre cinq* (5). | Carte qui a cinq marques. (Sinc.)

CINQUANTAINE. s. f. coll. Nombre de cinquante ou environ. | Absol., L'âge de cinquante ans. | Espèce de fête à l'occasion d'une cinquantaine d'années écoulée dans l'état de mariage, dans l'exercice d'une place, etc. (Sin-can-te-ne.)

CINQUANTE. adj. num. des 2 g. (*Quinquaginta.*) Nombre composé de cinq dizaines; cinq fois dix. | Cinquantième. | Subst. mas. *Cinquante multiplié par deux. Le nombre cinquante.* (Sin-can-te.)

CINQUANTENIER. s. m. Celui qui commande cinquante hommes. (Vi.) (Sin-can-te-nié.)

CINQUANTIÈME. adj. des 2 g. Nombre ordinal de cinquante. | *La cinquantième partie d'un tout*, ou, subst., *Le cinquantième*, Chaque partie d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en cinquante parties égales. (Sin-can-tiè-me.)

CINQUIÈME. adj. des 2 g. Nombre ordinal de cinq. | *Il est arrivé, il est venu lui cinquième*, Il est arrivé, il est venu en compagnie de quatre autres. | Subst. et absol., *La cinquième*, La cinquième classe d'un collége. *Un cinquième*, Un écolier qui est en cinquième. | *La cinquième partie d'un tout*, ou, subst., *Le cinquième*, Chaque partie d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en cinq parties égales. (Sinc-iè-me [c m.].)

CINQUIÈMEMENT. adv. En cinquième lieu. (Sinc-iè-me-man [c m.].)

CINTRE. s. m. (*Centrum.*) Figure en arcade, en demi-cercle. | L'appareil de charpente sur lequel on bâtit les voûtes de pierre. | Dans un théâtre, *Loges du cintre*, Le dernier rang de loges, celui qui est immédiatement sous le plafond. (Sin-tre.)

CINTRER. v. a. Faire un cintre, bâtir en cintre, faire un ouvrage en cintre. (Sin-tré.)

CIOUTAT. s. m. (*Ciotat*, n. pr.) Sorte de raisin, à peu près semblable au chasselas. (Si-ou-ta.)

CIPAYE. s. m. Soldat indien. (Si-pa-ye.)

CIPPE. s. m. (*Cippus.*) Demi-colonne sans chapiteau, sur laquelle on grave quelquefois des inscriptions. (Si-pe.)

CIRAGE. s. m. (*Cera.*) Action de cirer, ou Le résultat de cette action. | La cire appliquée sur qq. ch. | Toute composition qui sert à rendre la chaussure noire et luisante. | Tableau peint en camaïeu de couleur de cire jaune. (Si-ra-je.)

CIRCÉE. s. f. (*Circæa.*) Plante commune aux environs de Paris, et qu'on employait autrefois pour de prétendus charmes. (Sir-sée.)

CIRCOMPOLAIRE. adj. des 2 g. (*Circum, polaris.*) Qui environne les pôles terrestres. | En astron., se dit, dans chaque lieu, Des étoiles et des constellations assez voisines du pôle pour que leur cercle diurne se trouve tout entier au-dessus de l'horizon. (Sir-con-po-lè-re.)

CIRCONCIRE. v. a. (*Circumcidere.*) (*Je circoncis, nous circoncisons. Je circoncirai. Que je circoncise.*) Couper le prépuce. | Circoncis, ise. Subst., Celui à qui on a coupé le prépuce. (Sir-con-si-re.)

CIRCONCISION. s. f. (*Circumcisio.*) Action de circoncire. | *La fête de la Circoncision*, ou *La Circoncision*, Le jour où l'on célèbre la circoncision de Notre-Seigneur. | Fig., *La circoncision du cœur, la circoncision des lèvres*, Le retranchement des mauvaises pensées, des mauvais désirs, des paroles qui peuvent blesser ou la charité ou la pudeur. (Sir-con-si-zion.)

CIRCONFÉRENCE. s. f. (*Circumferens.*) Le contour d'un cercle. | Toute sorte d'enceinte, quoiqu'elle ne soit pas parfaitement ronde. | T. de méd., La surface extérieure du corps. (Sir-con-fé-ran-se.)

CIRCONFLEXE. adj. (*Circum flexus.*) S'emploie surtout avec l'*accent*, et désigne Celui des trois accents de la langue grecque qui a la figure d'une S couchée (~). | En parlant de la langue française, on appelle

circonflexe l'accent qui est fait comme un V renversé (ˆ), et dont on se sert pour marquer les voyelles qui sont restées longues après la suppression d'une lettre. | Se dit Des lettres mêmes qui portent l'accent circonflexe. | En gramm. grecque, *Verbes circonflexes*, Verbes contractés. | Subst., L'accent circonflexe. (Sir-con-flëc-se.)

CIRCONLOCUTION. s. f. (*Circumlocutio.*) Périphrase, circuit de paroles. (Sir-con-lo-cu-sion.)

CIRCONSCRIPTION. s. f. (*Circumscriptio.*) Ce qui borne, ce qui limite l'étendue d'un corps. | La division administrative, militaire ou ecclésiastique d'un territoire. | Action de circonscrire une figure à un cercle. (Sir-con-scrip-sion.)

CIRCONSCRIRE. v. a. (*Circumscribere.*) Donner des limites, mettre des bornes alentour. | *Circonscrire une figure à un cercle*, Tracer une figure dont les côtés touchent le cercle. | CIRCONSCRIT, ITE. part. Très-resserré, fort peu étendu. | *Tumeur circonscrite*, Tumeur bien distincte des parties auxquelles elle est contiguë. (Sir-con-scri-re.)

CIRCONSPECT, ECTE. adj. (*Circumspectus.*) Discret, retenu, qui prend garde à ce qu'il fait, à ce qu'il dit. | Se dit Des choses où il y a de la circonspection. (Sir-con-spëc; ëc-te.)

CIRCONSPECTION. s. f. (*Circumspectio.*) Prudence, retenue, discrétion. (Sir-con-spëc-sion.)

CIRCONSTANCE. s. f. (*Circumstancia.*) Certaine particularité qui accompagne un fait, une nouvelle, ou qq. ch. de semblable. | *Circonstances et dépendances*, Tout ce qui dépend d'une terre, d'une maison, d'un procès. | Se dit Des conjonctures présentes, de la situation actuelle des choses. | *Pièce, ouvrage de circonstance*, Pièce de théâtre faite pour la circonstance, écrit inspiré par les circonstances. (Sir-con-stan-se.)

CIRCONSTANCIER. v. a. Marquer, détailler les circonstances. (Sir-con-stan-si-é.)

CIRCONVALLATION. s. f. (*Circumvallatus.*) Tranchée à parapet, à redoutes, à place d'armes, etc., que des assiégeants font autour de leur camp, pour se garantir des attaques du dehors, et pour empêcher qu'il n'entre du secours dans la place assiégée. (Sir-con-val-la-sion.)

CIRCONVENIR. v. a. (*Circumvenire.*) Employer des moyens artificieux auprès de qqn. pour le déterminer à faire ce qu'on souhaite de lui. (Sir-con-ve-nir.)

CIRCONVENTION. s. f. (*Circumventio.*) Tromperie artificieuse. (Sir-con-van-sion.)

CIRCONVOISIN, INE. adj. (*Circumvicinus.*) Il n'est guère d'usage qu'au pluriel, et se dit Des lieux, des choses, et des personnes collectivement, qui sont proches et autour de celles dont on parle. (Sir-con-voua-sin.)

CIRCONVOLUTION. s. f. (*Circumvolutus.*) Se dit De plusieurs tours faits autour d'un centre commun. | Se dit Des contours que forment les intestins dans l'abdomen, et Des saillies sinueuses du cerveau et du cervelet dans le crâne. (Sir-con-vo-lu-sion.)

CIRCUIT. s. m. (*Circuitus.*) Enceinte, tour. | Détour. | Fig., *Circuit de paroles*, Tout ce qu'on dit avant que de venir au fait. (Sir-cui [c m.].)

CIRCULAIRE. adj. des 2 g. (*Circularis.*) Qui a la forme, la figure d'un cercle. | Ce qui se meut en décrivant un cercle. | *Lettre circulaire*, ou *Circulaire*, se dit De plusieurs lettres écrites dans les mêmes termes, et adressées à différentes personnes pour le même sujet. (Sir-cu-lè-re.)

CIRCULAIREMENT. adv. D'une manière circulaire, en rond. (Sir-cu-lè-re-man.)

CIRCULANT, ANTE. adj. (*Circulans.*) Qui est en circulation. (Sir-cu-lan.)

CIRCULATION. s. f. (*Circulatio.*) Mouvement de ce qui circule. | La facilité de passer, d'aller et de venir. | Fig., *La circulation de l'argent*, etc., Le mouvement de l'argent, des capitaux, etc., qui passent d'une main à l'autre. | Par extension, *Mettre un écrit en circulation*, Le répandre, le livrer au public. | Fig., *Mettre en circulation des idées nouvelles*, Les répandre dans le public. (Sir-cu-la-sion.)

CIRCULATOIRE. adj. des 2 g. (*Circulatorius.*) Qui appartient, qui a rapport à la circulation du sang. (Sir-cu-la-toua-re.)

CIRCULER. v. n. (*Circulare.*) Se mouvoir circulairement. Il se dit Des choses que leur mouvement ramène au point de départ. | Aller çà et là, aller et venir. | Fig., Passer, aller de main en main. | Se propager, se répandre. (Sir-cu-lé.)

CIRE. s. f. (*Cera.*) Matière molle, très-fusible et ordinairement jaunâtre, avec laquelle les abeilles construisent les gâteaux de leurs ruches, et qu'on emploie à différents usages dans les arts, dans l'économie domestique, etc. | Prov., *Ils sont égaux comme de cire*, Ils ont les mêmes inclinations, les mêmes humeurs. | Fam., *Cet habit lui va comme de cire*, Est fort juste. | La bougie qu'on brûle dans les appartements. | *Droit de cire*, Certain droit qui se payait dans la maison du roi, en chancellerie et ailleurs. *Certains officiers ont droit de cire*, On leur doit donner tant de bougies, tant de livres de bougie. | Le luminaire d'une église. | Signifiait autrefois, fig., Le sceau de la chancellerie. | *Cire d'Espagne*, ou *Cire à cacheter*, Composition faite de laque et d'autres matières, à laquelle on donne diverses couleurs, et dont on se sert pour cacheter les lettres, etc. | L'humeur épaisse et jaune qui se forme dans les oreilles. *V.* CÉRUMEN. (Si-re.)

CIRER. v. a. Enduire ou frotter de cire.

Mettre du cirage sur une chaussure. (Si-ré.)

CIRIER. s. m. Celui qui travaille en cire, qui fait et vend toutes sortes de cierges et de bougies. (Si-rié.)

CIROÈNE. s. m. (*Kéros, oinos*, gr.) Espèce d'emplâtre tonique principalement formé de cire et de vin. (Si-ro-ë-ne.)

CIRON. s. m. (*Keirô*, gr.) Sorte de petit insecte qui s'engendre entre cuir et chair, et qui est presque imperceptible. | *Cela n'est pas plus gros qu'un ciron*, se dit D'une chose extrêmement petite. | La petite ampoule qu'un ciron fait venir à la main ou ailleurs. (Si-ron.)

CIRQUE. s. m. (*Circus.*) Lieu destiné chez les Romains pour les jeux publics, et particulièrement pour les courses de chevaux et de chars. | Enceinte circulaire et couverte, destinée aux spectacles donnés par des écuyers. (Sirc-e.)

CIRRE ou CIRRHE. s. m. T. de bot. synonyme de *Vrille*, mais moins usité. (Si-re.)

CIRSAKAS. s. m. *V.* Sirsacas.

CIRURE. s. f. Enduit de cire préparée. (Si-ru-re.)

CISAILLER. v. a. (*Cæsus.*) Couper avec les cisailles les pièces fausses ou légères. (Si-za-llé [ll m.].)

CISAILLES. s. f. pl. Gros ciseaux qui servent à couper des plaques ou des feuilles de métal. | Rognures qui restent de la monnaie qu'on a fabriquée. Dans ce sens, on dit aussi, *De la cisaille.* (Si-za-lle [ll m.].)

CISALPIN, INE. adj. (*Cisalpinus.*) Qui est en deçà des Alpes. (Si-zal-pin; i-ne.)

CISEAU. s. m. (*Cæsus.*) Instrument plat qui tranche par un des bouts, et qui sert à travailler le bois, le fer, la pierre, etc. | *Ouvrage de ciseau*, Ouvrage de sculpture. | Fig., La manière de travailler d'un sculpteur. (Si-zô.)

CISEAUX. s. m. pl. Instrument de fer composé de deux branches mobiles tranchantes en dedans, et jointes ensemble par une vis ou par un clou. S'emploie qqf. au sing., *Le chirurgien lui a donné trois coups de ciseau.* (Si-zô.)

CISELER. v. a. Travailler avec le ciselet; sculpter des figures, des ornements sur les métaux. | *Velours ciselé*, Velours à fleurs, à ramages. (Si-ze-lé.)

CISELET. s. m. Petit ciseau dont se servent les orfèvres, les graveurs, les armuriers, etc. (Si-ze-lé.)

CISELEUR. s. m. Ouvrier dont le métier est de ciseler. (Si-ze-leur.)

CISELURE. s. f. L'art de ciseler, ou L'ouvrage qui se fait en ciselant. | Petit bord qu'on fait avec le ciseau au parement d'une pierre pour la dresser. (Si-ze-lu-re.)

CISTE. s. m. (*Cistus.*) Genre de plantes dont une espece, le *Ciste de Crète*, donne une sorte de gomme odorante qui est d'usage en médecine. (Sis-te.)

CISTOPHORE. s. f. (*Kistê, pherô*, gr.) Jeune fille qui portait des corbeilles dans les Orgies ou fêtes de Bacchus. *V.* Canéphore. | S. m. Se dit aussi De médailles où l'on voit des corbeilles, et que l'on croit avoir été frappées pour les fêtes célébrées en l'honneur de Bacchus. (Sis-to-fo-re.)

CITADELLE. s. f. (*Cittadella*, it.) Forteresse qui commande une ville. (Si-ta-dè-le.)

CITADIN, INE. (*Cittadino*, it.) Se dit Des habitants d'une ville, d'une cité, par opposition A ceux qui vivent habituellement à la campagne. | S'est dit, en parlant De certaines villes d'Italie, pour désigner Ceux des habitants qui n'étaient pas du corps de la noblesse. (Si-ta-din; i-ne.)

CITATEUR. s. m. Celui qui cite habituellement, dans sa conversation ou dans ses écrits. (Si-ta-teur.)

CITATION. s. f. Ajournement. (Vi.) | Acte notifié à la partie qu'on veut obliger à comparaître devant un juge de paix ou devant un tribunal de police. | L'exploit de l'acte par lequel on assigne un témoin. | L'ordre que le grand-maître envoyait à tous les chevaliers de se rendre à Malte en certaines occasions. | Allégation d'un passage, d'une autorité, soit que l'on rapporte le passage, etc., ou que l'on se contente d'indiquer où il se trouve. (Si-ta-sion.)

CITÉ. s. f. (*Civitas.*) Ville, grand nombre de maisons enfermées de murailles. | Fig., *La cité céleste*, Le ciel, le séjour des bienheureux. | Dans qqs. villes, La partie la plus ancienne de la ville, et où se trouve l'église cathédrale ou principale. | Portion de territoire dont les habitants se gouvernent par des lois particulières. | La collection des citoyens d'un État libre. | *Droit de cité*, Aptitude à jouir des droits politiques, conformément aux lois du pays. (Si-té.)

CITER. v. a. (*Citare.*) Ajourner, appeler pour comparaître devant le magistrat. (Vi.) | Se dit Des personnes que l'on assigne à comparaître devant le juge de paix, devant un tribunal de police, ou devant une cour d'assises, comme prévenus ou comme témoins. | S'est dit De la sommation de se rendre à Malte que le grand-maître de l'ordre adressait à tous les chevaliers dans certaines occasions. | Alléguer, rapporter. | *Citer son auteur, citer qqn.*, Nommer celui de qui on tient une nouvelle, ou qq. ch. de semblable. | Signaler, indiquer une personne ou une chose qui mérite d'être remarquée. (Si-té.)

CITÉRIEUR, EURE. adj. (*Citerior.*) Qui est en deçà, de notre côté, plus près de nous. (Si-té-rieur.)

CITERNE. s. f. (*Citerna.*) Réservoir sous

terre pour recevoir et garder l'eau de pluie. (Si-tèr-ne.)

CITERNEAU. s. m. Petite citerne où l'eau s'épure avant de passer dans la citerne. (Si-tër-nô.)

CITOYEN, ENNE. s. (*Civitas.*) Habitant d'une ville, d'une cité. | *Bon citoyen*, Celui qui est zélé pour les intérêts de son pays. | Adj., *Bon citoyen.* | L'habitant d'une cité, d'un État libre, qui a droit de suffrage dans les assemblées publiques, et fait partie du souverain. | *Citoyen romain*, Celui qui était né à Rome; Celui qui avait acquis le droit et les priviléges de citoyen romain, quoiqu'il fût d'un autre pays. | *Citoyen français*, se dit De quiconque jouit en France des droits politiques. (Si-toua-iin; ë-ne.)

CITRATE. s. m. (*Citratus.*) Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide citrique avec différentes bases. (Si-tra-te.)

CITRIN, INE. adj. (*Citrinus.*) Qui est de couleur de citron. (Si-trin; i-ne.)

CITRIQUE. adj. Se dit d'un acide qu'on trouve dans le citron et dans certains autres fruits. (Si-tric-e.)

CITRON. s. m. (*Citrium.*) Sorte de fruits à pepins, de forme ovale, de couleur jaune-pâle, et qui est plein de jus. | Adj. invar., Qui est de la couleur de citron. (Si-tron.)

CITRONÉ, ÉE. adj. Qui sent le citron, où l'on a mis du jus de citron. (Si-tro-né.)

CITRONELLE. s. f. Nom donné à plusieurs plantes qui ont une odeur de citron. (Si-tro-në-le.)

CITRONIER. s. m. Arbre qui porte le citron. (Si-tro-nié.)

CITROUILLE. s. f. (*Citreus.*) Espèce de courge dont les tiges rampent à terre, et qui produit un fruit très-gros. | Le fruit même de cette plante, qui est employé comme aliment. (Si-trou-lle [ll m.].)

CIVADIÈRE. s. f. Voile qu'on suspend sous le mât de beaupré. (Si-va-diè-re.)

CIVE ou CIVETTE. s. f. (*Zebed*, ar.) Espèce d'ail d'un goût fort et relevé qu'on emploie dans la salade et dans les ragoûts. (Si-ve; Si-vë-te.)

CIVET. s. m. Ragoût fait de chair de lièvre. (Si-vë.)

CIVETTE. s. f. *V.* CIVE.

CIVETTE. s. f. (*Zebed*, ar.) Animal qui ressemble à une grosse fouine, et dont on tire une sorte de liqueur épaisse et odoriférante. | La liqueur épaisse et odoriférante qu'on tire de la civette. (Si-vë-te.)

CIVIÈRE. s. f. (*Cœnovebaria*, b. l.) Espèce de brancard sur lequel on porte à bras de la pierre, du fumier, et toute sorte de fardeaux. (Si-viè-re.)

CIVIL, ILE. adj. (*Civilis.*) Qui regarde et qui concerne les citoyens. | *État civil*, La condition d'une personne, en tant qu'elle est enfant naturel ou adoptif, de tel père ou de telle mère, légitime ou bâtarde, mariée ou non mariée, vivante ou morte naturellement ou civilement. | *Actes de l'état civil, registres de l'état civil*, Les actes, les registres qui constatent l'état civil des personnes. | *Officier de l'état civil*, Fonctionnaires chargés de tenir les registres de l'état civil. | *Droit civil*, La collection des lois qui règlent l'état des personnes, les biens, et les différentes manières d'acquérir la propriété. | *Droits civils*, Ceux dont la jouissance est garantie par la loi civile à tout Français. | T. de jurispr. Se dit par opposition à Criminel. — Subst., *Le civil et le criminel.* | En matière criminelle, *Partie civile*, Celui qui agit en son nom contre un accusé, pour des intérêts civils. | *Intérêts civils*, Le dédommagement dû à une personne sur le bien d'un criminel, à cause du tort qu'elle a souffert par le crime commis. | *Requête civile*, Voie extraordinaire, admise dans certains cas déterminés par la loi, pour obtenir qu'un jugement ou un arrêt rendu en dernier ressort soit rétracté. | *Mort civile*, Cessation de toute participation aux droits civils. | Se dit par opposition à Militaire, à Ecclésiastique.— Subst., *Le civil et le militaire* | Courtois, honnête, poli, bien élevé. (Si-vil.)

CIVILEMENT. adv. En matière civile, en procès civil. | *Être mort civilement*, Être frappé de mort civile. | *Être civilement responsable d'un délit*, Être responsable du dommage qui résulte d'un délit commis par une personne sur laquelle on exerce quelque autorité. | Honnêtement, avec politesse. (Si-vi-le-man.)

CIVILISATION. s. f. Action de civiliser, ou État de ce qui est civilisé. (Si-vi-li-sa-tion.)

CIVILISER. v. a. (*Civilis.*) Rendre civile une matière criminelle; réduire une cause criminelle à une procédure ordinaire et civile. | Rendre civil et sociable; polir les mœurs. | Fam., *Il se civilise*, se dit D'un homme qui se polit. | Pron. et fam., se dit D'une querelle qui commence à s'apaiser, ou D'une nouvelle moins fâcheuse qu'elle n'avait paru d'abord. (Si-vi-li-zé.)

CIVILITÉ. s. f. (*Civilitas.*) Honnêteté, courtoisie, manière honnête de vivre et de converser dans le monde. | Se dit Des actions, des paroles civiles, des compliments, et de tout autre témoignage semblable de bienveillance ou d'égard. | *La Civilité puérile*, Titre d'un vieux livre fait pour apprendre la civilité aux enfants. (Si-vi-li-té.)

CIVIQUE. adj. des 2 g. (*Civicus.*) Qui concerne le citoyen, ou Qui appartient à un bon citoyen. | *Dégradation civique*, Peine infamante qui consiste dans la destitution et l'exclusion du condamné de toutes fonctions et emplois publics, et dans la privation du droit d'être juré, expert, témoin, etc. | *Couronne civique*, Couronne de chêne qu'on donnait

chez les Romains à celui qui avait sauvé la vie à un citoyen dans un assaut, dans une bataille. (Si-vi-re-e.)

CIVISME. s. m. Le zèle du citoyen pour les intérêts de son pays. (Si-vis-me.)

CLABAUD. s. m. Se dit D'un chien de chasse qui a les oreilles pendantes, et qui se récrie mal à propos sur les voies, c'est-à-*dire*, qui aboie sans être sur les voies de la bête. | Fig. et fam., *C'est un clabaud*, se dit, par injure, D'un homme qui parle beaucoup et mal à propos. | Fig. et fam., *Ce chapeau fait le clabaud*, *il est clabaud*, Il a les bords pendants. (Cla-bô.)

CLABAUDAGE. s. m. Le bruit que font plusieurs chiens qui clabaudent, qui aboient. | Fig. et fam., Vaine criaillerie. (Cla-bô-da-je.)

CLABAUDER. v. n. (*Clamare.*) Aboyer fréquemment. Se dit D'un chien de chasse qui aboie ordinairement sans être sur les voies de la bête. | Fig. et fam., Crier, faire du bruit mal à propos et sans sujet. (Cla-bô-dé.)

CLABAUDERIE. s. f. Criaillerie importune et sans sujet. Fam. (Cla-bô-de-rie.)

CLABAUDEUR, EUSE. s. Criailleur, criailleuse; celui, celle qui crie beaucoup et mal à propos. Fam. (Cla-bô-deur; eû-ze.)

CLAIE. s. f. (*Cleta*, b. l.) Ouvrage à claire-voie en forme de carré long, et fait de brins d'osier ou de branches d'arbre entrelacées. (Clee.)

CLAIR, AIRE. adj. (*Clarus.*) Éclatant, lumineux, qui jette, qui répand de la lumière. | Subst., *Le clair de la lune*, ou *Clair de lune*, La lumière, la clarté de la lune. | *Clair de lune*, Tableau qui représente une vue prise au clair de la lune. | Qui reçoit beaucoup de jour. | Absol., *Il fait clair*, Il fait jour, ou il fait clair de lune. | Luisant, poli. | *Teint clair*, Teint vif et uni. | En parlant Des couleurs, Moins foncé, plus approchant du blanc. | *Cheveux clair-bruns*, Cheveux d'un brun qui n'est point foncé. *Cette fille, cette femme est clair-brune*, Elle a les cheveux clair-bruns. | Subst., se dit Des couleurs hautes qui représentent les jours, les parties les plus éclairées. | Se dit, dans les ouvrages de tapisserie, Des laines et des soies claires qui servent à rehausser l'ouvrage. | Transparent. | Qui n'est point trouble. | *Le temps est clair*, *le ciel est clair et serein*, Il n'y a aucun nuage en l'air. | *Tirer du vin au clair*, Le mettre en bouteilles quand il a été bien reposé. | Fig., *Tirer au clair un fait*, *une difficulté*, L'éclaircir. | Prov. et fig., *Il n'y fera que de l'eau claire*, Il a entrepris qq. ch. où il ne réussira pas. | Qui a peu de consistance : se dit Des choses liquides. | *Lait clair*, Le petit-lait. | Qui n'est pas bien serré, dont les parties ne sont pas près à près. | Se dit De la voix et des sons, Net et aigu. | Fig., Intelligible, aisé à comprendre. | Fig., *Avoir l'esprit clair*, Avoir beaucoup de netteté dans l'esprit, dans le jugement. | Évident, manifeste. | Qui n'est pas équivoque, embrouillé. | Adv., D'une manière claire et distincte. | Fig., *Voir clair*, *voir fort clair*, Avoir beaucoup d'intelligence, entendre à demi-mot. | *Parler clair*, Parler avec une voix grêle et aiguë. | Fig., *Clair et net*, *haut et clair*, Franchement, nettement, et sans chercher d'adoucissement, de détours. | *Clair et net*, Tous frais déduits. | *Semer clair*, Répandre la graine de loin en loin, et en moindre quantité qu'à l'ordinaire. (Clèr; Clè-re.)

CLAIRE. s. f. Les cendres lavées ou les os calcinés dont on se sert pour faire les coupelles. (Clè-re.)

CLAIREMENT. adv. D'une manière claire, nettement, distinctement. | Fig., D'une manière intelligible, ou Franchement. | Évidemment, manifestement. (Clè-re-man.)

CLAIRET. adj. (*Clarus.*) Vin d'une couleur faible. *Vin clairet.* | Subst., *Boire du clairet.* | Subst., Composition aromatique que l'on prépare en faisant infuser des plantes odorantes dans du vin, et en y ajoutant du miel et du sucre. (Clè-rè.)

CLAIRET. s. m. Pierre dont la couleur est trop faible.

CLAIRE-VOIE. s. f. (*Clara-Via.*) Ouverture faite à rez-de-chaussée dans le mur d'un parc ou d'un jardin, et qui n'est fermée que par une grille, ou par une espèce de fossé appelé *Saut de loup.* | À CLAIRE-VOIE. loc. adv., qui se dit De tout ouvrage de charpente, de menuiserie ou d'osier, dont les pièces laissent du jour entre elles. | Se dit De tout tissu qui n'est pas serré. | *Semer à claire-voie*, Jeter la graine en terre en la dispersant le plus qu'il est possible. (Clè-re-vouae.)

CLAIRIÈRE. s. f. Endroit d'une forêt tout à fait dégarni d'arbres. | Se dit Des endroits plus clairs que le reste dans les toiles. (Clè-riè-re.)

CLAIR-OBSCUR. s. m. Imitation de l'effet que produit la lumière en éclairant les surfaces qu'elle frappe, et en laissant dans l'ombre celles qu'elle ne frappe pas. | *Peinture*, *dessin en clair-obscur*, *de clair-obscur*, Tableau, dessin fait sans mélange d'autres couleurs que du blanc et du noir, ou du blanc avec une seule couleur. | Effet de la lumière sur les corps qu'elle frappe. (Clè-rops-cur.)

CLAIRON. s. m. (*Claro*, b. l.) Sorte de trompette dont le son est aigu et perçant. (Clè-ron.)

CLAIR-SEMÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas bien serré, qui n'est pas près à près. | Prov., *L'argent est clair-semé chez lui*, Il en a fort peu. | Fig., se dit en parlant Des ouvrages d'esprit. (Clèr-se-mé.)

CLAIRVOYANCE. s. f. Sagacité et pénétration dans les affaires. (Clèr-voua-ian-se.)

CLAIRVOYANT, ANTE. adj. (*Clarè*,

videns.) Intelligent, éclairé, et pénétrant dans les affaires. (Clér-voua-ian.)

CLAMEUR. s. f. (*Clamor.*) Grand cri. Se dit Des cris confus de plusieurs personnes réunies. | Injure, outrage. | *La clameur publique*, L'indignation publique manifestée. | *Clameur de haro,* se disait, en Normandie, De la sommation de comparaître sur-le-champ devant le juge.

CLAN. s. m. (*Klaan*, éc.) En Écosse et en Irlande, tribu formée d'un certain nombre de familles.

CLANDESTIN, INE. adj. (*Clandestinus.*) Qui se fait en cachette et contre les lois ou la morale. (Clan-dès-tin; i-ne.)

CLANDESTINE. s. f. Plante ainsi nommée parce que ses tiges croissent dans la terre ou sous la mousse. (Clan-dès-ti-ne.)

CLANDESTINEMENT. adv. D'une manière clandestine, en cachette. (Clan-dës-ti-ne-man.)

CLANDESTINITÉ. s. f. Le vice d'une chose faite en secret et contre la loi. (Clan-dès-ti-ni-té.)

CLAPET. s. m. Espèce de petite soupape qui se lève et se baisse par le moyen d'une simple charnière. (Cla-pe.)

CLAPIER. s. m. (*Clepere.*) Petits trous creusés exprès, où les lapins se retirent. | Machine de bois où l'on nourrit des lapins domestiques, et qui est faite à l'imitation des clapiers de garenne. | *Lapins de clapier*, ou *Clapiers*, Les lapins élevés dans ces sortes de machines. | *Lapin de clapier*, *franc clapier*, Mauvais lapin. (Cla-pié.)

CLAPIR (SE). v. pron. (*Clepere.*) Se blottir, se tapir, se cacher dans un trou. Se dit particulièrement Des lapins.

CLAPOTAGE ou CLAPOTIS. s. m. Agitation légère des vagues, qui se croisent et s'entre-choquent dans tous les sens. (Cla-pota-je; Cla-po-ti.)

CLAPOTER. v. n. Éprouver l'agitation qu'on nomme clapotage.

CLAPOTEUSE. adj. f. Il se dit De la mer lorsqu'elle clapote après avoir été agitée par différents vents. (Cla-po-teû-ze.)

CLAPOTIS. s. m. *V.* CLAPOTAGE.

CLAQUE. s. f. Coup du plat de la main. | Espèce de sandale qu'on met par-dessus la chaussure pour se garantir de l'humidité et de la crotte. (Clac-e.)

CLAQUE. s. m. Chapeau aplati ou pouvant s'aplatir, qui est propre à être mis sous le bras.

CLAQUEDENT. s. m. Se dit D'un gueux, d'un misérable qui tremble de froid. | Un homme qui parle beaucoup de lui avec jactance, et souvent contre la vérité. (Clac-e-dan.)

CLAQUEMENT. s. m. | *Claquement de dents*, Le bruit que font les dents d'une personne qui tremble de froid ou de peur. | *Claquement de mains*, Le bruit que font les mains lorsqu'on les frappe l'une contre l'autre. (Clac-e-man.)

CLAQUEMURER. v. a. (*Clam*, *murus.*) Renfermer, resserrer dans une étroite prison. | Pron., Se tenir renfermé. | Fam. (Clac-e-mu-ré.)

CLAQUER. v. n. Faire un certain bruit aigu et éclatant. | Fig. et fam., *Faire claquer son fouet.* | Faire valoir son autorité, son crédit, etc. | *Claquer des dents*, se dit Quand les dents se choquent par un tremblement que cause le froid ou la peur. | Activ. et fam., *Claquer qqn.*, Lui donner une claque, des claques.—Fig., L'applaudir. (Clac-é.)

CLAQUET. s. m. Petite latte qui est sur la trémie d'un moulin, et qui bat continuellement avec bruit. (Clac-ë.)

CLAQUEUR. s. m. Se dit, par mépris, Des gens payés pour applaudir les pièces ou les acteurs. Fam. (Clac-eur.)

CLARIFICATION. s. f. (*Clarificatio.*) Action par laquelle on rend une liqueur claire, on purifie une substance fluide. (Cla-ri-fi-ca-sion.)

CLARIFIER. v. a. (*Clarificare.*) Rendre claire une liqueur qui est trouble. | Purifier une substance fluide.

CLARINE. s. f. (*Clarus.*) Sonnette pendue au cou des animaux qu'on fait paître dans les forêts.

CLARINETTE. s. f. (*Clarus.*) Sorte de hautbois. | Celui qui joue de cet instrument. (Cla-ri-në-te.)

CLARTÉ. s. f. (*Claritas.*) Lumière, lueur, splendeur. | Poétiq., *Jouir de la clarté du jour, de la clarté*, Vivre. | Fig., Tout ce qui éclaire l'esprit. Dans ce sens, on l'emploie souvent au pluriel. | Transparence. | Fig., Qualité des idées, du discours, du style, qui les rend propres à être facilement compris.

CLASSE. s. f. (*Classis.*) L'ordre suivant lequel on range, on distribue, on suppose rangées ou distribuées, diverses personnes ou diverses choses. | Se dit Des ordres, des rangs que la diversité, l'inégalité des conditions établit parmi les hommes réunis en société. | Se dit Des personnes ou des choses qui ont entre elles une certaine conformité, qui sont de même nature, etc. | *C'est un savant*, etc., *de la première classe,* C'est un savant, etc., du premier mérite. | Fam., *C'est un fripon*, etc., *de la première classe*, C'est un fripon fieffé, etc. | Se dit, dans les colléges et dans d'autres établissements d'instruction publique, Des divisions entre lesquelles on répartit les écoliers, les élèves, et dont chacune reçoit les leçons d'un professeur particulier. | *Basses classes*, Celles par où commencent les écoliers, jusqu'à la quatrième inclusivement. | *Faire ses classes*, Faire ses études. | Les écoliers qui sont d'une même classe. | Se dit Des salles où les écoliers de chaque classe s'assemblent pour recevoir les leçons du professeur. | Le temps

que les écoliers sont assemblés pour prendre la leçon. | *La rentrée des classes*, Le temps où les élèves reprennent leurs études, après les vacances. | *Ouvrir une classe*, Commencer à faire des leçons dans un lieu où il ne s'en faisait pas encore. (Cla-se.)

CLASSEMENT. s. m. Action de classer, de mettre dans un certain ordre; État de ce qui est classé. (Cla-se-man.)

CLASSER. v. a. Ranger, distribuer par classes. | Mettre dans un certain ordre. | Assigner, indiquer la classe à laquelle une chose appartient ou doit appartenir. (Cla-sé.)

CLASSIFICATION. s. f. (*Classis, facere.*) Action de classer; État de ce qui est classé. (Cla-si-fi-ca-sion.)

CLASSIQUE. adj. des 2 g. (*Classicus.*) Se dit Des auteurs du premier rang, qui sont devenus modèles dans une langue quelconque. | Subst., *Les classiques français, anglais*, etc. | *Ouvrage classique*, Ouvrage qui a soutenu l'épreuve du temps, et que les hommes de goût regardent comme un modèle. | Se dit qqf. De ce qui a rapport aux classes des colléges. | Se dit par opposition à Romantique, Des écrivains qui suivent les règles de composition et de style établies par les auteurs classiques. Il se dit également Des ouvrages de ces écrivains. | *Le genre classique* ou *Le classique*, Le genre des écrivains classiques. | Subst., *Les classiques et les romantiques*, Les partisans du genre classique et ceux du genre romantique. | Se dit Des auteurs, des ouvrages qui font autorité en qq. matière. | Se dit, dans les arts d'imitation, De ce qui rappelle la manière antique, ou De ce qui est conforme aux règles strictes de l'art. | *Terre classique, sol classique*, Pays qui fut habité dans les temps anciens par qqn. des peuples célèbres dont la littérature et les arts ont servi de modèles. *La terre classique des beaux-arts*, Le pays où les beaux-arts sont ou furent cultivés avec le plus de succès; et, fig., *La terre classique de la liberté*, Le pays dont l'histoire et les lois offrent le plus de lumières aux hommes qui cherchent les moyens d'établir ou de conserver la liberté. (Cla-sic-e.)

CLATIR. v. n. Se dit D'un chien qui redouble son cri en poursuivant le gibier.

CLAUDE. s. et adj. Sot, imbécile. Fam. (Cló-de.)

CLAUDICATION. s. f. (*Claudicatio.*) Action de boiter. (Cló-di-ca-sion.)

CLAUSE. s. f. (*Clausum.*) Disposition particulière faisant partie d'un traité, d'un édit, d'un contrat, ou de tout autre acte public ou particulier, etc. | *La clause de six mois*, Celle qui porte le pouvoir réciproque de résilier le bail d'une maison en avertissant six mois auparavant. *Bail sans clause*, Bail où cette clause n'existe point. (Cló-ze.)

CLAUSTRAL, ALE. adj. (*Claustrum.*) Appartenant au cloître ou monastère. | *Offices claustraux*, Certains bénéfices qui sont du corps d'une abbaye ou d'un prieuré. | *Prieur claustral*, Le religieux qui est le supérieur des autres, dans un prieuré. (Clós-tral.)

CLAVEAU. s. m. (*Clavulus.*) Maladie contagieuse qui attaque les brebis et les moutons. | Pierre taillée en coin, qui entre dans la construction des voûtes plates ou carrées. (Cla-vó.)

CLAVECIN. s. m. Instrument de musique, sorte de longue épinette à un ou plusieurs claviers, dont les cordes sont de métal et doubles. | *Clavecin à ravalement*, Clavecin qui a plus de touches que les clavecins ordinaires. | *Clavecin organisé*, Clavecin dont le clavier fait jouer un petit orgue. (Cla-ve-sin.)

CLAVELÉ, ÉE. adj. Qui a le claveau, qui a une maladie contagieuse.

CLAVELÉE. s. f. (*Clavulus.*) Claveau.

CLAVETTE. s. f. (*Clavus.*) Espèce de clou plat qu'on passe dans l'ouverture faite au bout d'une cheville, d'un bouton, etc., pour les arrêter. (Cla-vè-te.)

CLAVICULE. s. f. (*Clavicula.*) Chacun des deux os longs par lesquels les épaules tiennent en devant à la partie supérieure de la poitrine. | Petite clef. | Fig., *La Clavicule de Salomon*, C'est Le titre d'un livre attribué faussement à Salomon.

CLAVICULÉ, ÉE. adj. Pourvu de clavicules. *Les animaux claviculés.*

CLAVIER. s. m. (*Clavarius.*) Chaîne ou cercle d'acier ou d'argent, servant à tenir plusieurs clefs ensemble. | La rangée des touches d'une épinette, d'un clavecin, d'un piano, d'un jeu d'orgues. | *Cet instrument a un clavier fort étendu*, Il a beaucoup de touches, et fournit beaucoup d'accords. | *Posséder son clavier*, Être déjà familier avec les touches de l'instrument. (Cla-vié.)

CLAYON. s. m. (*Cleta*, b. l.) Petite claie sur laquelle on fait ordinairement égoutter des fromages. | Claie ronde sur laquelle les pâtissiers portent diverses pâtisseries. (Clé-ion.)

CLAYONNAGE. s. m. Assemblage fait avec des pieux et des branches d'arbre en forme de claies, pour soutenir des terres et les empêcher de s'ébouler. (Clë-ic na-je.)

CLEF. s. f. (*Clavis.*) (On prononce *Clé*, même devant une voyelle, et plusieurs l'écrivent de cette façon.) Instrument, fait ordinairement de fer ou d'acier, qui sert à ouvrir et à fermer une serrure. | *Fausse clef*, Clef qu'on garde furtivement pour en faire un mauvais usage. | *Gentilshommes de la clef d'or*, Certains grands officiers de la cour de l'empereur d'Autriche ou du roi d'Espagne, et d'autres princes, qui ont droit d'entrer dans la chambre de ces princes, et

qui portent une clef d'or à leur ceinture, pour marque de ce droit. | Prov. et fig., *Mettre les clefs sur la fosse*, Renoncer à la succession ou à la communauté d'une personne décédée. | Fig. et fam., *Mettre la clef sous la porte*, Quitter furtivement sa maison, parce qu'on a de mauvaises affaires. | *Prendre la clef des champs*, S'en aller, s'enfuir. | Fig., *Les clefs de Saint-Pierre*, L'autorité du saint-siége. | *Les clefs des trésors de l'Église*, Le pouvoir d'accorder des indulgences. | *La puissance des clefs, les clefs du paradis*, La puissance de lier et de délier. | Se dit, fig., De certaines places fortes de la frontière, des endroits dont la possession procure une entrée facile dans le pays. | Science qui prépare à l'étude d'une autre, qui y sert d'introduction. | Fig., L'explication des noms supposés et des termes obscurs. | *La clef d'un ouvrage, la clef d'un système*, Ce qui est nécessaire pour l'intelligence d'un ouvrage, d'un système. | *La clef d'une affaire*, etc., Ce qui met à même d'en pénétrer le secret. | *Clef de chiffre*, L'alphabet dont on est convenu, et qui sert à chiffrer ou à déchiffrer les dépêches secrètes. | Fig., Certaine marque qui sert à faire connaître l'intonation des notes par rapport à leur position. | Ce qui sert à ouvrir et à fermer, à tendre et à détendre certaines choses; à monter ou à démonter, à serrer, à maintenir certains assemblages, etc. | *La clef d'un robinet*, La pièce mobile d'un robinet qui, selon la position qu'on lui donne, retient ou laisse échapper ce que renferme le vaisseau. | *La clef d'un poële*, Sorte de petite bascule placée dans le tuyau à une certaine hauteur, et qu'on peut tourner à volonté pour maintenir la chaleur dans le poële, lorsqu'il n'y a plus que de la braise. | *La clef d'un instrument à vent*, Les pièces mobiles au moyen desquelles le musicien ferme et ouvre à son gré les trous de l'instrument. | *Clef d'épinette, de clavecin, de piano, de harpe*, Instrument qui sert à tourner les chevilles d'une épinette, etc., pour tendre ou pour relâcher les cordes. | *Clef de pistolet, de carabine, d'arquebuse à rouet*, se disait autrefois De l'instrument avec lequel on bandait ces armes. | *Clef de pendule, clef de montre*, Instrument avec lequel on monte une pendule, une montre. | *Clef de pressoir*, Vis qui sert à serrer ou à lâcher un pressoir. | *Clef de lit*, Instrument avec lequel on tourne les vis pour monter ou démonter le bois de lit. | *Clef de voiture*, Instrument qui sert à monter et à démonter les écrous et les crics qui tiennent les soupentes tendues. | *Clef anglaise*, Espèce de marteau à deux mâchoires, dont une se meut par une vis, et qui sert à serrer ou à desserrer. | *Clef de voûte*, La pierre du milieu qui ferme la voûte. Fig., *C'est la clef de la voûte*, C'est le point capital de l'affaire. | Fig., *Clefs de meute*, Les meilleurs chiens d'une meute, qui servent à conduire les autres et à les redresser. | Fig. et fam., *Clef de meute*, Homme qui a beaucoup de crédit dans sa compagnie, dans son parti. (Clé.)

CLÉMATITE. s. f. (*Clematis.*) Genre de plantes grimpantes, dont une espèce a reçu le nom d'*Herbe aux gueux*, parce que les mendiants se servent de ses feuilles pour faire paraître leurs membres livides et ulcérés.

CLÉMENCE. s. f. (*Clementia.*) Vertu qui consiste à pardonner les offenses, et à modérer les châtiments. Se dit Des personnes qui ont une grande autorité. | L'indulgence d'un père pour ses enfants. (Clé-man-se.)

CLÉMENT, ENTE. adj. Qui a la vertu de clémence. | *Dieu est clément et miséricordieux*, Il pardonne aux pécheurs qui ont recours à lui. (Clé-man; an-te.)

CLÉMENTINES. adj. f. pl. pris subst. Recueil des décrétales de Clément V, fait par Jean XXII. | Recueil de pièces faussement attribuées à saint Clément. (Clé-man-ti-ne.)

CLÉPHTE. s. m. (*Kleptés*, gr.) (On écrit aussi *Klephte.*) Nom tiré du grec, qui signifie Voleur, et qui a été donné aux montagnards libres de l'Olympe, du Pinde, etc. (Clef-te.)

CLEPSYDRE. s. f. (*Clepsydra.*) Horloge qui indique la marche du temps par l'écoulement d'une certaine quantité d'eau, ou même de mercure. | Se dit aussi De plusieurs machines hydrauliques des anciens. (Clèp-si-dre.)

CLERC. s. m. (*Clericus.*) (Le C final se prononce dans la loc. *De clerc à maître.*) Celui qui est entré dans l'état ecclésiastique en recevant la tonsure. En ce sens, il est opposé à Laïque ou Lai. | *Conseiller-clerc*, dans les anciens parlements, Conseiller qui était pourvu d'une charge affectée aux ecclésiastiques. | *Clerc de chapelle*, chez le roi, chez la reine, etc., Officier de la chapelle, dont la charge est d'y servir à certaines fonctions ecclésiastiques, sous les aumôniers et sous les chapelains. | À Rome, *Clerc de la chambre*, Prélat officier de la chambre apostolique. | Se disait anciennement De tout homme gradué ou du moins lettré. *Les plus grands clercs ne sont pas les plus fins.* | *Clerc du secret*, Nom donné anciennement à ceux qu'on a appelés ensuite *Secrétaires d'État*. | Celui qui travaille dans l'étude d'un notaire ou d'un avoué. | *Maître clerc*, Le premier des clercs qui travaillent dans une étude. | *Vice de clerc*, Faute qui se trouve dans un acte, par l'ignorance ou par l'inadvertance d'un clerc. (Vi.) | Prov. et fig., *Pas de clerc*, Faute commise par ignorance ou par imprudence, dans une affaire. | Se disait autrefois, dans les corps de marchands, etc., De ceux qui portaient

les billets et qui faisaient les autres commissions pour les affaires de ces corps. | Dans les paroisses, *Clerc de l'œuvre*, Celui qui a soin de certaines choses qui concernent l'œuvre de la paroisse. | *Clerc d'office*, L'officier qui avait la charge de contrôler ce qu'on livrait pour la bouche du prince. | Prov. et fig., *Compter de clerc à maître*, Rendre compte des recettes et des dépenses qu'on a faites, sans autre responsabilité que celle de l'exactitude. (Clèr.)

CLERGÉ. s. m. (*Clericus.*) Le corps des ecclésiastiques. | *Rentes du clergé*, se disait autrefois Des rentes constituées sur le clergé. | Le corps particulier des ecclésiastiques qui desservent une église ou une paroisse. (Clèr-jé.)

CLÉRICAL, ALE. adj. (*Clericalis.*) Appartenant au clerc, à l'ecclésiastique. | *Titre clérical*, Le revenu dont chaque clerc devait autrefois faire preuve avant d'être ordonné.

CLÉRICALEMENT. adv. D'une manière cléricale. (Clé-ri-ca-le-man.)

CLÉRICATURE. s. f. (*Clericatus.*) L'état ou la condition du clerc, de l'ecclésiastique.

CLICHAGE. s. m. L'art ou l'action de clicher. (Cli-cha-je.)

CLICHER. v. a. Faire des planches solides qui reproduisent en relief l'empreinte d'une composition en caractères mobiles, et qui peuvent servir à plusieurs tirages. | CLICHÉ. subst. masc. Planche, relief obtenu par le clichage. (Cli-ché.)

CLICHEUR. s. m. Ouvrier qui cliche.

CLIENT, ENTE. (*Cliens.*) Il se disait au masc., chez les anciens Romains, De ceux qui se mettaient sous la protection des plus puissants citoyens. | Celui ou celle qui charge de la défense ou de la conservation de ses droits un avocat, etc. | Il s'est dit aussi Des parties à l'égard de leurs juges. (Cli-an; an-te.)

CLIENTÈLE. s. f. coll. (*Clientela.*) Il se disait, chez les anciens Romains, De tous les clients d'un patron. | La protection que le patron accordait à ses clients. | Tous les clients d'un avocat, d'un notaire, etc. (Cli-an-te-le.)

CLIFOIRE. s. f. Espèce de seringue que font les enfants avec un bâton de sureau. (Cli-foua-re.)

CLIGNEMENT. s. m. Action de cligner les yeux. | Mauvaise habitude de cligner les yeux. (Cli-*ne*-man [n m.].)

CLIGNE-MUSETTE. s. f. Jeu d'enfants dans lequel l'un d'eux ferme les yeux, tandis que les autres se cachent en divers endroits, où il doit ensuite les chercher pour les prendre. (Cli-*ne*-mu-zè-te [n m.].)

CLIGNER. v. a. (*Clino.*) *Cligner les yeux, cligner l'œil*, Fermer l'œil, fermer les yeux à demi pour diminuer l'impression d'une lumière trop vive, ou pour considérer des objets très-petits. (Cli-*né* [n m.].)

CLIGNOTANT, ANTE. adj. Qui clignote. | *Membrane clignotante*, Membrane qui, chez certains animaux, tels que les oiseaux, les chats, etc., se trouve placée entre le globe de l'œil et les paupières, et qu'ils étendent à volonté au devant de leur prunelle pour se garantir d'une lumière trop vive. (Cli-*no*-tan [n m.].)

CLIGNOTEMENT. s. m. Mouvement involontaire qui fait qu'on remue continuellement les paupières. (Cli-*no*-te-man [n m.].)

CLIGNOTER. v. n. Remuer et baisser les paupières fréquemment, coup sur coup. (Cli-*no*-té [n m.].)

CLIMAT. s. m. (*Clima.*) Partie du globe de la terre, comprise entre deux cercles parallèles à l'équateur, et telle que le jour du solstice d'été est plus long d'une demi-heure, par exemple, sous le second de ces cercles, que sous le premier. | Chacune des lignes qui marquent sur le globe la division des climats. | Région, pays, principalement eu égard à la température de l'air. (Cli-ma.)

CLIMATÉRIQUE. adj. des 2 g. (*Climactericus.*) *An climatérique, année climatérique*, Chaque septième année de la vie humaine, et particulièrement la soixante-troisième, qu'on appelle aussi *La grande climatérique*, et, absol., *La climatérique.* | Se dit De certaines époques de la vie où il survient de grands changements, indépendamment de l'ordre numérique des années. T. de méd. (Cli-ma-té-ric-e.)

CLIN. s. m. Prompt mouvement de la paupière qu'on baisse et qu'on relève au même instant. Il se joint toujours au mot *Œil.* | *Faire un clin d'œil à qqn.*, Lui faire un signe de l'œil. | Fam., *En un clin d'œil, en moins d'un clin d'œil*, En un moment, en fort peu de temps.

CLINCAILLE, CLINCAILLERIE, CLINCAILLIER. *V.* QUINCAILLE, QUINCAILLERIE, QUINCAILLIER.

CLINIQUE. adj. des 2 g. (*Clinice.*) Qui appartient au lit. | Il se dit D'une secte de chrétiens qui recevaient le baptême au lit de la mort.—Subst., *La secte des cliniques.* | *Médecine clinique*, Celle qui s'exerce auprès du lit des malades. | Subst., *Clinique*, au féminin, L'enseignement qui se fait auprès du lit des malades. | Se dit Des médecins qui visitent les malades, par opposition à Ceux que l'on consulte et à ceux qui écrivent. (Cli-nic-e.)

CLINQUANT. s. m. Petite lame d'or ou d'argent qu'on met dans les broderies, les dentelles, etc. | Se dit Des lames ou feuilles de cuivre qui brillent beaucoup. | Se dit, fig., Des fausses beautés d'un ouvrage. (Clin-can.)

CLIQUART. s. m. Nom d'une pierre très-estimée pour bâtir. (Cli-car.)

CLIQUE. s. f. Société de gens qui s'unissent pour cabaler, pour tromper. Fam. (Clic-e.)

CLIQUETER. v. n. (*Klingen*, all.) Faire un bruit qui imite le claquet d'un moulin quand il est en mouvement. (Clic-e-té.)

CLIQUETIS. s. m. Bruit que font les armes quand on les choque les unes contre les autres; Bruit à peu près semblable que font certains autres corps sonores lorsqu'on les remue ou qu'on les choque. | Fig., *Cliquetis d'antithèses*, Suite d'antithèses qui laissent trop voir le travail de l'esprit. (Clic-e-ti.)

CLIQUETTE. s. f. Sorte d'instrument fait de deux os, de deux morceaux de bois, ou de deux tessons, etc., qu'on met entre les doigts, et dont on tire quelque son mesuré en les battant l'un contre l'autre. (Clic-ë-te.)

CLISSE. s. f. Petite claie faite d'osier, de jonc, qui sert à faire égoutter des fromages, etc. | Petite bande de bois ou de carton qui sert à tenir en état les os fracturés. On dit plus ordinairement *Éclisse*. (Cli-se.)

CLISSÉ, ÉE. adj. Qui est garni, enveloppé d'une clisse. (Cli-sé.)

CLITORIS. s. m. (*Kleitoris*, gr.) Petit organe charnu qui est placé à l'endroit le plus élevé des parties naturelle de la femme et de toutes les femelles d'animaux quadrupèdes.

CLIVER. v. a. (*Clivum.*) Fendre un diamant suivant ses joints naturels, au lieu de le scier.

CLOAQUE. s. m. (*Cloaca.*) Lieu destiné à recevoir les immondices. | Lieu malpropre et malsain. | Fig. et fam., *C'est un cloaque*, se dit D'une personne sale et puante. | Fig., *C'est un cloaque d'impureté*, se dit D'une personne qui est souillée de toutes sortes d'impuretés. | Cavité qui, dans certains animaux, sert d'issue aux excréments et à l'urine. (Clo-ac-e.)

CLOAQUE. s. f. (*Cloaca.*) Conduit fait de pierre, et voûté, par où s'écoulent les eaux et les immondices d'une ville. Se dit en parlant Des ouvrages des anciens.

CLOCHE. s. f. (*Clocca*, b. l.) Instrument fait de métal, ordinairement de fonte, creux, ouvert, qui va en s'élargissant par en bas, et dont on tire du son au moyen d'un battant suspendu dans l'intérieur. | Prov. et fig., *Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son*, Pour prononcer dans une affaire, il faut entendre les deux parties. | Prov. et fig., *Fondre la cloche*, Prendre une dernière résolution sur une affaire qui a été longtemps agitée. | *Gentilshommes de la cloche*, Nom des descendants des maires et des échevins de certaines villes où qqs. charges municipales anoblissaient. On disait également, *Noblesse de la cloche*. | Fig. et fam., *Faire sonner la grosse cloche*, Faire parler ou agir celui qui a le plus de crédit dans une affaire. | Fam., *N'être pas sujet au coup de cloche*, Être libre et maître de son temps. | Ustensile de cuisine fait de fer, de cuivre, ou de terre cuite, qui est en forme de cloche, et qui sert à faire cuire des fruits. | Ustensile, à peu près de même forme, dont on couvre les mets, pour les empêcher de se refroidir. | Vase de verre qu'on met sur des plantes délicates, etc., pour les garantir du froid: | Vase de cristal cylindrique dont on se sert pour recueillir les gaz, les mesures, etc. | *Cloche de plongeur*, ou *Cloche à plonger*, Machine dans laquelle on peut rester qq. temps sous l'eau et y respirer. | Ampoule ou vessie qui se forme sur la première peau. | En botan., *Fleurs en cloche*, Fleurs monopétales qui ont à peu près la forme d'une cloche.

CLOCHEMENT. s. m. Action de boiter. (Clo-che-man.)

CLOCHE-PIED (À). loc. adv. Sur un seul pied. (A-clo-che-pié.)

CLOCHER. s. m. Bâtiment de maçonnerie ou de charpente dans lequel sont pendues les cloches, et qui est ordinairement élevé au-dessus d'une église. | Fig. et fam., *Il n'a vu que le clocher de son village*, Il est sans expérience, il ne connait pas le monde. | Prov. et fig., *Tirer du clocher*, Employer de son mieux la dernière ressource qui reste. | *Course au clocher*, Course à travers champs, où l'on se dirige à vue de clocher, en franchissant tous les obstacles qu'on rencontre devant soi, pour arriver au but le premier. (Clo-ché.)

CLOCHER. v. n. (*Claudicare.*) Boiter en marchant. Fam. | Prov. et fig., *Il ne faut pas clocher devant les boiteux*, Il ne faut rien faire devant les gens qui semble leur reprocher quelque défaut naturel. | Fig. et fam., *Ce vers cloche*, La mesure n'y est pas. | Fig. et fam., *Dans cette affaire*, *dans cette comparaison*, etc., *il y a qq. ch. qui cloche*, Il y a qq. ch. de défectueux.

CLOCHETTE. s. f. Petite cloche qui se peut porter à la main. (Clo-chë-te.)

CLOISON. s. f. (*Clausum.*) Espèce de petit mur peu épais, fait de bois ou de maçonnerie, et servant à la distribution d'un appartement. | Se dit Des membranes qui divisent l'intérieur des fruits, et qui forment des loges où sont renfermées les graines. | Partie destinée à séparer deux cavités l'une de l'autre, ou à diviser une cavité principale. T. d'anat. (Cloua-zon.)

CLOISONNAGE. s. m. Toute sorte d'ouvrages de cloison. | Cloison de charpente. (Cloua-zo-na-je.)

CLOISONNÉ, ÉE. adj. Qui a une ou plusieurs séparations dans son intérieur. (Cloua-zo-né.)

CLOÎTRE. s. m. (*Claustrium.*) Cette partie d'un monastère où sont les cellules et

qui est faite en forme de galeries, avec un jardin ou une cour au milieu. | Monastère. | Enceinte de maisons où logeaient autrefois les chanoines des églises cathédrales ou collégiales. | En parlant De jardins, Espace carré bordé d'arbres ou de charmilles taillées en arcades et imitant un cloître. (Cloua-tre.)

CLOÎTRER. v. a. Contraindre à entrer dans un monastère, et à y prendre l'habit. | Part., Réduit à garder la clôture ; se dit surtout Des religieuses. (Cloua-tré.)

CLOÎTRIER. s. m. Religieux fixé dans un monastère ; à la différence de Ceux qui ne font que passer, ou qui ont ailleurs un bénéfice où ils sont domiciliés. (Cloua-trié.)

CLOPIN-CLOPANT. loc. adv. (*Cloppus*, *Clappare*, b. l.) En clopinant. (Clo-pin-clo-pan.)

CLOPINER. v. n. (*Cloppus*, b. l.) Marcher avec peine et en clochant un peu. Fam.

CLOPORTE. s. m. (*Clusilis*, *porca*.) Petit insecte sans ailes, qui a une grande quantité de pattes, et qui est très-commun dans les lieux humides et obscurs.

CLOQUE. s. f. Espèce de maladie qui attaque les feuilles du pêcher. (Cloc-e.)

CLORE. v. a. (*Claudere*.) (Ce verbe, quant aux temps simples, n'est usité qu'aux trois personnes du singulier du présent de l'indicatif, *Je clos*, *tu clos*, *il clôt* ; au futur de l'indicatif, *Je clorai* ; et au conditionnel présent, *Je clorais*.) Fermer, faire que ce qui était ouvert ne le soit plus. | Fig., *Clore la bouche à qq.*, L'empêcher de parler, ou le réduire à ne pouvoir répondre. | *Clore l'œil*, Dormir. | CLORE est qqf. neutre à la 3e personne. *Cette porte ne clôt pas bien*, | V. a. Enfermer et entourer, environner de haies, de murs, de fossés, etc. | Fig., Arrêter, terminer. | Déclarer terminé. | *Clore le pas*, dans les joutes, Terminer le tournoi. | *À huis clos*, À portes fermées et sans que le public soit admis. | *Champ clos*, Lice, lieu fermé de barrières, dans lequel deux ou plusieurs personnes vidaient autrefois leurs différends par les armes, avec la permission du prince ou du magistrat. | Fig., *Avoir les yeux clos*, Être mort. | *Lettre close*, n. aut. *Lettre de cachet*, Lettre du roi, contresignée par un secrétaire d'État, et cachetée du sceau de sa Majesté. | Fig. et fam., *Ce sont lettres closes*, C'est un secret qu'on ne peut ou qu'on ne doit pas pénétrer. | *Bouche close*, Il faut garder le secret sur l'affaire dont il s'agit. | Prov. et fig., *Les yeux clos*, Sans avoir besoin du secours de la vue.—Fig., Aveuglément et sans examiner. | Fig., *Se tenir clos et couvert*, Se tenir en lieu de sûreté, de peur d'être pris.—Être peu communicatif, cacher ses pensées et ses desseins. | *Nuit close*, Le moment où il commence à faire tout à fait nuit. | *Pâques closes*, Le dimanche qui suit immédiatement celui de Pâques.

CLOS. s. m. (*Clausum*.) Espace de terre cultivé et fermé de murailles, ou de haies, de fossés, etc. (Clô.)

CLOSEAU. s. m. (*Clausum*.) Petit jardin de paysan clos de haies. (Clo-sô.)

CLOSSEMENT. s. m. Cri naturel de la poule. *V.* GLOUSSEMENT. (Clo-se-man.)

CLOSSER. v. n. Il se dit Du cri de la poule. *V.* GLOUSSER. (Clo-sé.)

CLÔTURE. s. f. (*Claussura*.) Enceinte de murailles, de haies, etc. | Fig., L'obligation que les religieuses ont de ne point sortir de leur monastère. | Fig., L'action d'arrêter, de terminer une chose, ou de déclarer qu'elle est terminée.

CLOU. s. m. (*Clavus*.) Petit morceau de fer ou d'autre métal qui a une pointe et ordinairement une tête, et qui sert à attacher ou à prendre qq. ch. | *Clous d'or*, *clous d'argent*, Petites pointes d'or ou d'argent dont on pique des boîtes, etc., pour les orner. | *Clou de rue*, Clou qu'un cheval rencontre en marchant, et qui lui entre dans le pied. | *Cela ne tient ni à fer ni à clou*, Cela est mal attaché, ou n'est point scellé dans la muraille. | Fig. et fam., Cette affaire n'est pas solidement faite, conclue. | *Il ne manque pas un clou à cette maison*, Il n'y manque rien. | Prov. et fig., *Compter les clous de la porte*, Attendre longtemps à une porte. | Prov. et fig., *Être gras comme un cent de clous*, Être fort maigre. | Prov. et fig., *River à qqn. son clou*, Lui répondre fortement, vertement, de manière qu'il n'ait rien à répliquer. | Prov. et fig., *Un clou chasse l'autre*, Une nouvelle passion, un nouveau goût, en fait oublier un autre. | *Clou de girofle*, Sorte d'épicerie qui a la forme d'un clou, ou, absol., *Clou*. | Furoncle. | En médec., *Clou hystérique*, Douleur vive, qui est bornée à un seul point de la tête.

CLOUER. v. a. Attacher avec des clous. | Fixer un objet contre un autre, sur un autre. | Fig. et fam., Assujettir qqn., le fixer dans une résidence, un état, une position. | *Ce cavalier est cloué sur son cheval*, Il s'y tient ferme, il ne quitte point la selle.

CLOUTER. v. a. Garnir, orner de clous. | *Clouter un carrosse*, Garnir l'impériale d'un carrosse de plusieurs rangs de gros clous bronzés, pour un deuil de cour.

CLOUTERIE. s. f. Commerce de clous. | Lieu où l'on fabrique des clous.

CLOUTIER. s. m. Celui qui fait ou qui vend des clous. (Clou-tié.)

CLOYÈRE. s. f. (*Cleta*, b. l.) Espèce de panier dans lequel on apporte les huîtres. | Les huîtres contenues dans ce panier. (Cloua-iè-re.)

CLUB. s. m. (*Club*, angl.) (Plusieurs prononcent *Cloub* ou *Clob*.) Société de person-

nes qui s'assemblent à jours fixes pour s'entretenir des affaires publiques.

CLUBISTE. s. m. Membre d'un club.

CLYSOIR. s. m. (*Kluzó*, gr.) Espèce de long entonnoir, fait de toile imperméable, qui sert à prendre des lavements. (Cli-souar.)

CLYSTÈRE. s. m. (*Clyster.*) Médicament liquide qu'on introduit dans le corps par le fondement, à l'aide d'une seringue. On dit plus ordinairement *Lavement* ou *Remède*. (Clis-tè-re.)

COACCUSÉ, ÉE. (*Cum*, *accusatus.*) Celui qui est accusé avec un ou plusieurs autres. (Co-a-cu-zé.)

COACTIF, IVE. adj. Qui a droit ou pouvoir de contraindre.

COACTION. s. f. (*Coactio.*) Contrainte, violence qui ôte la liberté du choix. (Co-ac-sion.)

COADJUTEUR. s. m. (*Cum, adjutor.*) Celui qui est adjoint à un prélat pour l'aider à remplir ses fonctions, et qui est ordinairement destiné à lui succéder après sa mort. | Parmi les religieux, se dit De certains pères ou frères qui ont différentes fonctions, selon la différence des ordres.

COADJUTORERIE. s. f. La charge et dignité de coadjuteur ou de coadjutrice.

COADJUTRICE. s. f. Religieuse adjointe à une abbesse ou prieure pour les fonctions de sa place, et qui est ordinairement destinée à lui succéder après sa mort. (Co-ad-ju-tri-ce.)

COAGULATION. s. f. (*Coagulatio.*) L'état d'une chose coagulée, ou L'action par laquelle elle se coagule. (Co-a-gu-la-sion.)

COAGULER. v. a. (*Coagulare.*) Cailler, figer, faire qu'une chose liquide prenne de la consistance.

COAGULUM. s. m. (*Coagulum.*) Coagulation qui résulte du mélange de qqs. liqueurs. | Ce qui coagule. (Co-a-gu-lo-me.)

COALISER (SE). v. pron. (*Coalescere.*) Se liguer, former une coalition. (Co-a-li-zé.)

COALITION. s. f. (*Coalitus.*) Réunion de différents partis, ligue de plusieurs puissances. | Concert de mesures pratiqué par plusieurs personnes, dans la vue de nuire à d'autres ou à l'État. (Co-a-li-sion.)

COASSEMENT. s. m. Le cri des grenouilles. (Coa-se-man.)

COASSER. v. n. (*Coaxare.*) Crier. Se dit Des grenouilles. (Co-a-sé.)

COASSOCIÉ. s. m. (*Cum*, *ad*, *socius.*) Celui qui est associé avec d'autres. (Co-a-so-sié.)

COATI. s. m. Mammifère commun en Amérique, et qui est de la grosseur d'un chat.

COBÆA. s. m. Plante grimpante à grandes fleurs bleues et campanulées, qui croît très-vite, et que l'on cultive dans les jardins d'agrément, sur les fenêtres, etc. On dit aussi *Cobée*, subst. fém. (Co-bé-a.)

COBALT. s. m. (*Kobalt*, all.) Métal blanc, dur et cassant, ordinairement combiné avec l'arsenic, et dont l'oxyde a la propriété de donner au verre une couleur bleue.

COCAGNE. s. f. | Prov. et fig., *Pays de cocagne*, Pays où tout abonde, où l'on fait bonne chère à bon marché. | Fête donnée au peuple, où il y a des distributions de comestibles et des fontaines de vin. (Vi.) | *Mât de cocagne*, Espèce de mât rond et lisse, planté en terre, au haut duquel sont suspendus des prix qu'il faut aller détacher en grimpant sans aucun secours. (Co-ca-*ne* [n m.].)

COCARDE. s. f. Signe qui diffère de couleur pour chaque nation, et que les militaires portent à leur coiffure : il consiste en un morceau d'étoffe taillé en rond et plissé, ou en une plaque de métal peinte, ou bien en un simple nœud de ruban. | Fig., *Prendre la cocarde*, Entrer au service, se faire soldat. | Se dit Des nœuds de ruban ou d'étoffe qui servent à orner certaines parties de la parure des femmes, et principalement leurs coiffures.

COCASSE. adj. des 2 g. Plaisant, risible, ridicule. Pop. (Co-ca-se.)

COCCYX. s. m. (*Coccyx.*) Petit os qui est comme un appendice de l'os *sacrum*, à l'extrémité duquel il est attaché. (Coc-sis.)

COCHE. s. m. (*Kutsche*, all.) Il se disait autrefois D'une espèce de chariot couvert, dont le corps n'était pas suspendu, et dans lequel on voyageait. | Fig. et fam., *Donner des arrhes au coche*, Prendre quelque engagement dans une affaire. | *Manquer le coche*, Perdre l'occasion de faire une chose utile, avantageuse. | Les personnes qui étaient dans le coche. | *Coche d'eau*, Bateau établi pour transporter d'une ville à une autre les voyageurs et les marchandises.

COCHE. s. f. Truie.

COCHE. s. f. (*Cocca*, it.) Entaille faite à un corps solide. | *La coche d'une arbalète*, L'entaille qui est sur le fût, et qui sert pour arrêter la corde quand on bande l'arbalète. | *La coche d'une flèche*, L'entaille qui est au gros bout de la flèche, et dans laquelle on fait entrer la corde de l'arc. | Marque qu'on fait sur une taille, à un morceau de bois, pour tenir le compte du pain, du vin, de la viande, etc., qu'on prend à crédit.

COCHENILLAGE. s. m. Décoction faite avec la cochenille, pour teindre en cramoisi ou en écarlate. (Co-che-ni-lla-je [ll m.].)

COCHENILLE. s. f. (*Coccinus.*) Insecte qui sert à teindre en cramoisi et en écarlate. (Co-che-ni-lle [ll m.].)

COCHENILLER. v. a. Teindre une étoffe dans un bain fait avec de la cochenille. (Co-che-ni-llé [ll m.].)

COCHER. s. m. (*Kutscher*, all.) Celui qui mène un carrosse ou toute autre voiture du même genre. | *Cocher du corps*, s'est dit Du cocher qui menait le carrosse où était ordi-

nairement la personne du roi, de la reine, etc. | *Le Cocher*, Constellation de l'hémisphère septentrional. (Co-ché.)

CÔCHER. v. a. Il se dit Du coq quand il couvre la poule, et aussi Des autres oiseaux quand ils couvrent leurs femelles.

COCHÈRE. adj. f. (*Kutsche*, all.) Il se dit D'une porte par laquelle les voitures peuvent passer pour entrer dans la cour d'une maison, d'un hôtel.

COCHET. s. m. Petit coq, poulet à qui la crête vient et qui commence à chanter. (Co-chê.)

COCHEVIS. s. m. Sorte d'alouette ayant une huppe sur la tête. (Co-che-vi.)

COCHLÉARIA. s. m. (*Cochlearium.*) Plante crucifère, n. autr. *Herbe aux cuillers*, parce que ses feuilles ont la forme d'un cuilleron. (Co-clé-a-ria.)

COCHON. s. m. Porc, pourceau. | *Cochon de lait*, Petit cochon qui tette encore, ou qu'on ne nourrit que de lait. | Fig. et fam., *Avoir des yeux, de petits yeux de cochon*, Avoir de très-petits yeux. | Fam., *Sale comme un cochon, gras comme un cochon*, Très-sale, très-gras. | Fig. et pop., *C'est un cochon, un gros cochon, un vilain cochon*, se dit D'un homme qui ne fait que manger et dormir; D'un homme malpropre ou qui fait qq. ch. de sale. | Pop., *Mener une vie de cochon*, Vivre dans la crapule, dans la débauche. | Prov. et bass., *Camarades, amis comme cochons*, se dit De deux personnes qui vivent dans une extrême familiarité, qui font souvent la débauche ensemble. | *Cochon d'Inde*, Mammifère de l'ordre des Rongeurs, qui est plus petit qu'un lapin, et qui grogne comme un cochon.

COCHON. s. m. (*Coctio.*) Mélange impur de métal et de scories, qui bouche qqf. les fourneaux où l'on fait fondre les métaux. | Dans l'affinage, Gouflement ou soulèvement des cendres dans la coupelle.

COCHONNÉE. s. f. Ce qu'une truie fait de petits cochons en une portée. (Co-chonée.)

COCHONNER. v. n. Il se dit D'une truie qui met bas. | V. a. Faire salement ou grossièrement un ouvrage. Fam. (Co-cho-né.)

COCHONNERIE. s. f. Malpropreté. | Chose sale, gâtée, ou sans valeur. | Fig., Action, propos obscène ou sale. Fam. (Co-cho-ne-rie.)

COCHONNET. s. m. Sorte de boule à douze faces, marquées chacune d'un point ou d'un chiffre, depuis un jusqu'à douze. | Ce que des gens qui jouent à la boule ou au palet jettent devant eux pour leur servir de but. (Co-cho-nê.)

COCO. s. m. (*Cocos*, améric.) Le fruit du cocotier : il est composé d'une enveloppe filamenteuse, d'une grosse coque ovale et très-dure, et d'une amande creuse, blanche et succulente, contenant une liqueur laiteuse assez agréable au goût.

COCO. s. m. Espèce de boisson faite avec de l'eau et du bois de réglisse.

COCON. s. m. La coque qui enferme le ver à soie quand il a achevé de filer, et dont on obtient la soie en la dévidant.

COCOTIER. s. m. Espèce de palmier très-élevé qui porte le coco, et dont les feuilles ont jusqu'à quinze pieds de longueur. (Co-co-tié.)

COCTION. s. f. (*Coctio.*) Action soutenue de la chaleur sur des matières animales ou végétales, et L'effet de cette action. | Se dit surtout D'une chose que l'on fait cuire dans un liquide bouillant. | La digestion des aliments dans l'estomac. | *La coction des humeurs*, L'élaboration des humeurs qui se séparent de la masse du sang. *Période de coction*, La période d'une maladie où s'opère la coction des humeurs. | *La coction des métaux*, la manière dont les métaux se perfectionnent dans le sein de la terre. (Cocsion.)

COCU. s. m. (*Coculus.*) Terme de dérision et un peu libre qui se dit De celui dont la femme manque à la fidélité conjugale.

COCUAGE. s. m. Terme de dérision et un peu libre qui se dit De l'état d'un homme qui est cocu. (Co-cu-a-je.)

CODE. s. m. (*Codex.*) Recueil, compilation des lois, constitutions, rescrits, etc., faite par ordre de certains empereurs romains. | Il s'est dit aussi De plusieurs recueils des ordonnances de nos rois, et même de qques. de ces ordonnances. | Divers traités de droit qui contiennent les maximes et les règlements relatifs à certaine matière. | Toute loi, tout corps de lois qui renferme un système complet de législation sur certaine matière. | Recueil des formules médicales approuvées. On dit qqf. *Codex.* | Fig., Ouvrage qui contient un recueil de préceptes, un corps de doctrine sur une matière quelconque. | Fig., *Le code de la morale, de l'honneur*, etc., Les lois, les préceptes de la morale, de l'honneur, etc.

CODÉBITEUR. s. m. (*Cum, debitor.*) Celui qui a contracté une dette conjointement avec un autre.

CODÉCIMATEUR. s. m. (*Cum, decimare.*) Celui qui percevait des dîmes avec un autre décimateur. (Co-dé-si-ma-teur.)

CODÉTENTEUR. s. m. (*Cum, detentor.*) Celui qui retient avec un autre une somme, une succession, un héritage. (Co-dé-tan-teur.)

CODEX. s. m. T. de pharmacie, emprunté du latin. *V.* CODE. (Co-dècs.)

CODICILLAIRE. adj. des 2 g. (*Codicillaris.*) Qui est contenu dans un codicille. | *Clause codicillaire*, Clause d'un testament par laquelle le testateur déclare que, si son testament ne peut valoir comme tel, il en-

tend qu'il vaille comme codicille. (Co-di-sil-lè-re.)

CODICILLE. s. m. (*Codicilli.*) Acte postérieur à un testament, qui a pour objet d'y ajouter ou d'y changer qq. ch. Dans notre législation actuelle, toute disposition de dernière volonté se nomme *testament.* (Co-di-ci-le.)

CODILLE. s. m. T. du jeu de l'hombre, du tri, du quadrille. *Faire* ou *gagner codille*, Gagner sans avoir fait jouer. (Co-di-lle [ll m.].)

CODONATAIRE. adj. des 2 g. (*Cum, donatorius.*) Associé, conjoint avec un autre dans une même donation. (Co-do-na-tè-re.)

COECUM. s. m. (*Cæcum.*) T. lat. Le premier des gros intestins. (Cé-co-me.)

COELIAQUE. adj. *V.* CÉLIAQUE.

COEFFICIENT. s. m. (*Cum, efficiens.*) Le nombre ou la quantité connue, ou censée telle, qui s'écrit au devant d'une quantité algébrique inconnue, et qui la multiplie. (Co-é-fi-si-an.)

COEMPTION. s. f. (*Coemptio.*) T. de droit romain. Achat réciproque. (Co-anp-sion.)

COERCIBLE. adj. des 2 g. (*Coercere.*) Qui peut être resserré et retenu dans un certain espace. (Co-ër-si-ble.)

COERCITIF, IVE. adj. Qui renferme le droit de coercition. (Co-ër-si-tif.)

COERCITION. s. f. (*Coercitio.*) Action par laquelle on empêche qqn. d'agir contre son devoir ; droit qu'on a de contraindre qqn. à faire son devoir. (Co-ër-si-sion.)

COÉTAT. s. m. État ou prince qui partage la souveraineté avec un autre. (Co-é-ta.)

COÉTERNEL, ELLE. adj. (*Coæternus.*) Qui existe de toute éternité avec un autre. (Co-é-ter-nel; ë-le.)

COEUR. s. m. (*Cor.*) Viscère qui est le principal organe de la circulation du sang, et qui est situé dans la poitrine : il consiste en un muscle creux dont la forme est à peu près celle d'un cône renversé. | *Tant que le cœur me battra*, Tant que je vivrai. | *Il voudrait lui manger, lui arracher le cœur*, se dit Pour exprimer la haine mortelle qu'un homme porte à un autre. | Le cœur considéré comme susceptible de mouvements causés par les passions. | La partie de la poitrine où les battements du cœur se font sentir. | Fig., Le cœur regardé comme le siége des passions, l'organe de la sensibilité morale. | *Le cœur me le disait bien, me l'avait bien dit*, J'en avais un pressentiment. | *Parler au cœur*, Parler de manière à intéresser le cœur. | *Cela va au cœur*, Cela touche, émeut. | Fam., *De gaieté de cœur*, De propos délibéré et sans sujet. | *Se ronger le cœur, ronger son cœur*, S'affliger, se chagriner, se tourmenter. | *Avoir qq. ch. sur le cœur*, En avoir du ressentiment. | Prov., *Je veux en avoir le cœur net*, Je veux savoir ce qui en est, je veux me délivrer de mes doutes sur ce fait. | Faculté de l'âme qui nous rend capables d'affection, d'amitié, d'amour, de zèle, etc. | Fig. et fam., *Son cœur commence à parler, son cœur a parlé*, se dit D'une jeune personne qui éprouve les premiers sentiments de tendresse, de préférence pour qqn. | Prov., *Loin des yeux, loin du cœur*, Ordinairement l'absence détruit ou refroidit les affections. | *L'ami, l'amie du cœur*, Celui, celle que l'on aime le plus tendrement. | Fam., *Affaire de cœur*, Commerce de galanterie. | *Mon cœur, mon petit cœur, mon cher cœur.* Expressions de tendresse dont on se sert en parlant À une personne que l'on aime; ou, par badinage, À une personne avec qui l'on vit familièrement. | *Prendre une chose à cœur*, S'en affecter, y être vivement sensible. *Cette affaire lui tient à cœur*, Il s'y intéresse fort. | Fam., *Avoir cœur, avoir le cœur au métier*, Travailler avec zèle, avec ardeur; affectionner ce qu'on fait, ce qu'on doit faire. | *De bon cœur, de grand cœur, de tout son cœur*, Volontiers, avec plaisir. | *À contre-cœur*, Avec répugnance, malgré soi. | Fam., *Si le cœur vous en dit*, Si vous êtes d'humeur à faire cela. | Prov. et pop., *Prendre son cœur par autrui*, Se mettre en la place de qqn. (Vi.) | Se dit Des inclinations de l'âme. | Fig. et fam., *C'est un cœur d'or*, C'est un excellent cœur. | *Avoir, porter un cœur d'homme*, Être doué de sensibilité. | Fig., *N'avoir point de cœur*, Être dépourvu de toute sensibilité, n'avoir aucune noblesse, aucune générosité dans les sentiments. | Fig. *Être tout cœur*, Être très-généreux, très bienfaisant. | Se dit par opposition à L'esprit, dans les divers sens figurés qui précèdent. | Courage, fermeté d'âme, constance. | Fig., *Un cœur de lion*, Un grand courage ; et fam., *Un cœur de poule*, Une extrême poltronnerie. | Fig. et fam., *Mettre, remettre le cœur au ventre de qqn.*, Lui donner, lui redonner du courage. | *Ce malade a le cœur bon*, Son courage se soutient, il a encore des forces. | *Avoir le cœur mort*, Se sentir très-faible, épuisé, abattu. | La pensée intime, les dispositions secrètes de l'âme. | *Se parler cœur à cœur*, Se parler avec la plus grande franchise, sans aucune réserve. | Prov., *Il dit cela de bouche, mais le cœur n'y touche*, Il parle contre sa pensée. | Fig., *Avoir le cœur sur les lèvres, avoir le cœur sur la main*, Être franc et sincère. | *Ouvrir son cœur à qqn.*, Lui confier ses plus secrets sentiments. | *Parler d'abondance de cœur*, Parler avec épanchement, avec une pleine confiance. | L'estomac. *Mal de cœur.—Avoir le cœur noyé, le cœur noyé d'eau*, Être incommodé pour avoir bu trop d'eau. | Fig. et fam., *Cela lui fait mal au cœur, il en a mal au cœur*, Il ne voit cela qu'avec déplaisir, il en est choqué. | *Ce vin va au cœur*, Il réjouit, il est

fort agréable au goût. | Prov., *Se donner au cœur joie* ou *à cœur joie de qq. ch.*, *s'en donner à cœur joie,* En jouir pleinement et abondamment, s'en rassasier. | Pop., *Cet homme a bon cœur, il ne rend rien*, se dit D'un homme dont l'estomac ne rejette point ce qu'il a reçu; et, fig., D'un homme qui ne rend jamais ce qu'on lui prête. | Se dit De certains bijoux, ornements, etc., qui ont à peu près la forme d'un cœur. | Fam., *Faire la bouche en cœur*, Donner à sa bouche une forme mignarde, affectée. | Une des quatre couleurs du jeu de cartes, dont les points sont figurés par des cœurs. | Le milieu de qq. ch., particulièrement d'un État ou d'une ville. | *Au cœur de l'hiver, au cœur de l'été,* Au plus fort de l'été, au plus fort de l'hiver, par le plus grand chaud, par le plus grand froid.| *Cœur de cheminée*, Le milieu de la cheminée, où est ordinairement une plaque. | La partie intérieure du tronc d'un arbre. | Le milieu d'un fruit, particulièrement d'une pomme et d'une poire. | PAR COEUR. loc. adv. De mémoire.| Fig. et fam., *Savoir un homme par cœur*, Connaître parfaitement son caractère, ses habitudes. | Prov. et fig., *Dîner par cœur*, Se passer de dîner involontairement. (Cœur [c m.].)

COEXISTANT, ANTE. adj. Qui coexiste. (Co-ëg-zis-tan.)

COEXISTENCE. s. f. (*Cum, existentia.*) Simultanéité, état de plusieurs choses qui existent dans le même temps. (Co-ëg-zis-tan-ce.)

COEXISTER. v. n. (*Cum, existere.*) Exister ensemble. (Co-ëg-zis-té.)

COFFRE. s. m. (*Cophinus.*) Sorte de meuble, de caisse propre à serrer, à enfermer des hardes, de l'argent, etc., et qu'on ouvre en levant le couvercle. | *Coffre-fort*, Coffre de fer ou de bois fort épais, garni de bandes et de liens de fer, dans lequel on serre l'argent et ce qu'on a de plus précieux. | Prov., *Cette fille est belle au coffre*, se dit D'une fille qui n'est pas belle, mais qui a beaucoup d'argent en mariage. | Fig., *Les coffres du roi*, s'est dit pour Le trésor royal, l'Épargne. | *Piquer le coffre*, Attendre long-temps dans l'antichambre du roi, d'un grand seigneur, etc., (Vi.) | Prov. et fig., *Il s'entend à cela comme à faire un coffre*, Il ne s'y entend point du tout. | Prov. et fig., *Raisonner comme un coffre*, Raisonner très-mal. | Prov. et fig., *Rire comme un coffre*, Rire à gorge déployée. | *Le coffre du carrosse, d'un carrosse*, La partie d'un carrosse sur laquelle on met les coussins pour s'asseoir, et qui a un couvercle qui se lève et s'abaisse comme celui d'un coffre. | *Coffre d'autel*, la table d'un autel, avec l'armoire qui est au-dessous. | La capacité, l'espace qui est enfermé sous les côtes. (Vi.) | Fam., *Avoir le coffre bon*, *avoir un bon coffre*, Avoir un bon estomac, une bonne poitrine. | Le corps de la bête fauve. | *Cette jument a un grand coffre*, *un beau coffre*, Elle a les flancs fort larges et propres pour porter les poulains. (Co-fre.)

COFFRER. v. a. Mettre dans un coffre. Il n'est point usité au propre; Emprisonner. Fam. (Co-fré.)

COFFRET. s. m. Petit coffre. (Co-frë.)

COFFRETIER. s. m. Ouvrier qui fait des coffres. (Co-fre-tié.)

COFIDÉJUSSEUR. s. m. (*Cum, fidejussor.*) Chacun de ceux qui ont cautionné un même débiteur pour une même dette. (Co-fi-dé-ju-seur.)

COGNASSE. s. f. (*Cuneus.*) Coing sauvage moins gros et moins jaune que l'autre. (Co-*na*-se [n m.].)

COGNASSIER. s. m. Arbre à fleurs rosacées, qui porte des coings ou des cognasses. (Co-*na*-sié [n m.].)

COGNAT. s. m. T. de jurispr. Se dit en général De ceux qui sont unis par des liens de parenté; et qqfs. De ceux qui sont parents du côté des femmes. (Cog-na.)

COGNATION. s. f. (*Cognatio.*) Lien de parenté entre tous les descendants d'une même souche. (Cog-na-sion.)

COGNÉE. s. f. (*Cuneata.*) Instrument tranchant fait en forme de hache, et qui sert à couper du gros bois. | Prov. et fig., *Jeter le manche après la cognée*, Se rebuter, abandonner totalement une affaire, par chagrin, par dégoût. | Prov. et fig., *Aller au bois sans cognée*, Entreprendre qq. ch. sans se munir de ce qui est nécessaire pour réussir. | Prov. et fig., *Mettre la cognée à l'arbre*, Commencer une entreprise. (Co-*née* [n m.)

COGNE-FÉTU. s. m. Homme qui se fatigue beaucoup à ne rien faire. (Co-ne-fé-tu [n m].)

COGNER. v. a. (*Cuneare*, b. l.) Frapper fort sur une chose pour la faire entrer ou pour la faire joindre avec une autre. | Frapper. | Fig. et fam., *Se cogner la tête contre le mur*, Entreprendre une chose impossible, ou dont on n'est pas capable. | Battre, rosser. Pop. (Co-*né* (n m.].)

COHABITATION. s. f. (*Cohabitatio.*) État de deux personnes qui habitent ensemble; on le dit plus particulièrement D'un mari et d'une femme qui vivent ensemble en remplissant les devoirs du mariage, et qqfs. du commerce charnel de deux personnes libres. (Co-a-bi-ta-sion.)

COHABITER. v. n. (*Cohabitare.*) Vivre ensemble comme mari et femme. (Co-a-bi-té.)

COHÉRENCE. s. f. Liaison, union, connexion d'une chose avec une autre. (Co-é-ran-se.)

COHÉRENT, ENTE. adj. (*Cohærens.*) Se dit Des parties d'un tout qui sont liées entre elles, et Du tout lui-même relativement à la liaison de ses parties. (Co-é-ran; an-te.)

COHÉRITIER, IÈRE. s. (*Cohæres.*) Celui, celle qui hérite avec un autre. (Co-é-ri-tié.)

COHÉSION. s. f. (*Cohæsus.*) Adhérence, force par laquelle les parties d'un corps adhèrent entre elles. (Co-é-zion.)

COHOBATION. s. f. Distillation d'un liquide déjà distillé. (Co-o-ba-tion.)

COHOBER. v. a. Remettre dans la cornue la liqueur qui a passé dans le récipient, pour la distiller de nouveau. (Co-o-bé.)

COHORTE. s. f. (*Cohors.*) Corps d'infanterie parmi les Romains. | Poét. et surtout au pluriel, Toute sorte de troupes. | Fam., Troupe de gens quelconques. (Co-or-te.)

COHUE. s. f. On appelait autrefois ainsi, dans qqs. provinces, Le lieu où se tenaient les petites justices. | Réunion de personnes où règnent le tumulte et la confusion. (Co-ue.)

COI, TE. adj. (*Quietus.*) Tranquille, calme, paisible. *Se tenir coi, demeurer coi.* | *Chambre coite*, Chambre bien fermée et bien chaude. (Vi.) (Coua.)

COIFFE. s. f. (*Caput.*) Espèce de couverture de tête. Ajustement de tête des femmes. | *Coiffe de nuit* ou *de bonnet de nuit*, Coiffe de toile que les hommes mettent qqfs. dans leur bonnet de nuit. | Prov., *Être triste comme un bonnet de nuit sans coiffe*, Être chagrin et mélancolique. (Vi.) | *Coiffe de chapeau*, Coiffe de taffetas ou de toile dont on garnit le dedans des chapeaux. | Membrane que qqs. enfants ont sur la tête en venant au monde. | Enveloppe membraneuse qui recouvre l'urne des mousses. (Coua-fe.)

COIFFER. v. a. Couvrir la tête. | Fam. et par plaisanterie, *Coiffer qqn. de qq. ch.*, Le lui jeter, le lui appliquer sur la tête. | Fig. et fam., *Cette femme coiffe son mari*, Elle lui est infidèle. | Fig. et fam., *Se coiffer de qqn.*, S'engouer, s'entêter de qq. | Fig. et fam., *Coiffer qqn. d'une opinion*, La lui faire embrasser. | Fig. et fam., Enivrer. | Orner, parer la tête avec ce qui sert à la couvrir, ou Arranger, friser les cheveux. | *Coiffer bien, coiffer à merveille*, Arranger les coiffures de femmes avec beaucoup d'élégance et de goût. | *Ce perruquier coiffe bien*, Les perruques qu'il fait vont bien. | *Coiffer une bouteille*, Mettre une enveloppe par-dessus le bouchon, pour empêcher que le vin ne s'évente. | *Les chiens ont coiffé le sanglier*, Ils l'ont pris aux oreilles. | *Un bâtiment coiffe*, lorsque par une manœuvre ou un changement de vent subit, le vent frappe sur l'avant des voiles. | *Cet enfant est né coiffé*, se dit D'un enfant qui est venu au monde avec une sorte de membrane qu'on appelle *Coiffe*, et que le peuple regarde comme un présage de bonheur : *Être né coiffé*, Être très-heureux. | *Être bien coiffé*, Avoir une perruque, un chapeau qui sied bien ; ou Avoir les cheveux bien plantés. | *Ce chien est bien coiffé*, Il a les oreilles longues et pendantes. | Au jeu d'échecs, *Un pion coiffé*, Un pion auquel on attache un signe, et qui, d'après les règles du jeu, a un emploi particulier. (Coua-fé.)

COIFFEUR, EUSE. s. Celui, celle qui fait métier de couper, de friser, d'arranger les cheveux. (Coua-feur ; ze.)

COIFFURE. s. f. Couverture et ornement de tête. | La manière dont les femmes se coiffent selon le pays et la mode. (Coua-fu-re.)

COIN. s. m. (*Cuneus.*) Angle, endroit où se fait la rencontre de deux lignes ou de deux surfaces, soit en dedans, soit en dehors. | Absol. et fam., Le coin de la rue où l'on se trouve, où l'on habite. | *Les coins de la bouche*, Les extrémités de la bouche. On dit, de même, *Le coin de l'œil.* | *Regarder du coin de l'œil*, Regarder à la dérobée et sans faire semblant de rien. | Fig., *Les quatre coins de la terre, du monde, de la France*, etc., Les extrémités de la terre, de la France, etc., les plus éloignées entre elles. | Fig., *Les quatre coins et le milieu d'un pays, d'un bois*, etc., Tout ce qui est contenu dans l'espace d'un pays, d'un bois, etc. | *Les quatre coins*, Jeu dans lequel quatre personnes vont d'un coin à un autre d'un espace carré, tandis qu'une cinquième, placée au milieu, tâche de s'emparer de l'un des coins lorsqu'il est vide. | Fig., *Mourir au coin d'un bois, d'une haie*, Mourir sans secours et sans assistance. | *Le coin du feu*, Un des deux côtés de la cheminée où l'on s'assied ordinairement pour se chauffer. | *N'aimer que le coin de son feu*, Aimer la vie retirée. | *Au coin du feu*, En famille, entre amis. | Au jeu de trictrac, *Grand coin*, ou *Coin*, La dernière case à la droite du joueur. *Coin bourgeois*, La dernière case du petit jan. | Au jeu de paume, *Tenir son coin*, se dit Lorsque deux personnes qui jouent partie contre deux autres défendent chacune leur côté. | Fig. et fam., *Tenir bien son coin dans une compagnie*, S'y faire estimer, s'y faire remarquer. | Se dit De certains meubles en forme de petites armoires, qui se placent dans les angles des appartements. | Petite partie ou portion d'une maison ou d'un appartement. | Endroit qui n'est pas exposé à la vue. | Endroit quelconque, mais plus ordinairement Un lieu retiré et peu fréquenté. | Pièce de fer ou de bois terminée en angle aigu à l'une de ses extrémités, et dont on se sert pour fendre du bois, etc. | *Coins de mire*, Morceaux de bois qui servent à hausser ou à baisser un canon, un mortier. | Prov. et fig., *Faire coin de même bois*, Se servir, pour mettre une chose en œuvre, d'une partie de cette même chose. | Chez les anciens, troupe d'infanterie formant un bataillon triangulaire dont une pointe était tournée vers l'ennemi. | La partie d'un bas dessinée en pointe, et dont l'extrémité inférieure répond à la cheville du pied. | Désigne Celles des dents incisives qui sont le plus près des crocs, de chaque côté de la bouche du cheval. | Morceau

d'acier gravé en creux, dont on se sert pour marquer de la monnaie, des médailles. | *Cette médaille est à fleur de coin*, Elle est parfaitement conservée. | Poinçon qui sert à marquer de la vaisselle. | Fig., *Cela est frappé, est marqué à tel coin*, Cela porte tel cachet, on y reconnait tel caractère. (Couin.)

COÏNCIDENCE. s. f. État de deux choses qui coïncident. | Se dit, fig., De choses qui arrivent en même temps. (Co-in-si-dan-se.)

COÏNCIDENT, ENTE. adj. (*Cum, incidere.*) Qui coïncide. | *Symptômes coïncidents*, Ceux qui se montrent simultanément. (Co-in-si-dan; an-te.)

COÏNCIDER. v. n. (*Cum, incidere.*) S'ajuster l'un sur l'autre dans toutes les parties. | Se dit, fig., De choses qui arrivent en même temps. (Co-in-si-dé.)

COING. s. m. (*Cuneus.*) Gros fruit jaune en forme de poire, qui a une odeur forte, et dont la peau est couverte d'un duvet. | Prov., *Être jaune comme un coing*, Avoir le teint très-jaune. (Couin.)

COINTÉRESSÉ. s. m. Celui qui a avec un autre qq. intérêt commun dans une affaire, dans une entreprise. (Co-in-té-re-sé.)

COÏON. s. m. (*Coglione*, it.) Poltron, lâche, qui a le cœur bas, qui est capable de souffrir lâchement des indignités. Fam. et libre. (Co-ion.)

COÏONNER. v. a. (*Coglionare*, it.) Traiter qqn. de coïon; ou Se moquer de qqn., lui faire de mauvaises plaisanteries. | V. n. Faire ou dire de mauvaises plaisanteries. Fam. et libre. (Co-io-né.)

COÏONNERIE. s. f. Bassesse de cœur, lâcheté, indignité. | Sottise, impertinence, badinerie. Fam. et libre. (Co-io-ne-rie.)

COÏT. s. m. (*Coitus.*) Accouplement animal.

COITE. s. f. *V*. COUETTE.

COJOUISSANCE. s. f. (*Cum, gaudere.*) Il se dit en parlant D'une chose dont la jouissance est commune à deux ou plusieurs personnes. (Co-jou-i-san-se.)

COKE. s. m. (*Coke*, angl.) Charbon de terre dégagé, par la distillation, des substances fluides et gazeuses qu'il contenait. (Co-ke.)

COL. s. m. (*Collum.*) La partie du corps qui joint la tête aux épaules. (Vi.) On le dit qqf. encore par euphonie. *V*. COU. | *Le col de la vessie, le col de la matrice*, Ce qui est comme l'embouchure de ces parties. | *Le col d'un os*, Le rétrécissement qui se remarque au-dessous de la tête ou de qq. autre partie de certains os. | *Col de chemise*, La partie de la chemise qui entoure le cou. | *Faux col*, Col de chemise rapporté, qui s'attache autour du cou avec des cordons. | Espèce de cravate qui s'attache derrière le cou avec une boucle. | *Col de cravate*, Ce qu'on met dans une cravate pour lui donner de la fermeté. | Passage étroit entre deux montagnes.

COLAO. s. m. Sorte de ministre d'État à la Chine.

COLARIN. s. m. Frise du chapiteau de la colonne toscane et de la colonne dorique.

COLATURE. s. f. (*Colatura.*) Filtration, séparation d'une liqueur d'avec ce qu'elle contient de plus grossier. | La liqueur filtrée.

COLBACK. s. f. Sorte de coiffure militaire, bonnet de peau d'ours sans plaque et dont la partie supérieure est plate. (Colbac.)

COLCHIQUE. s. m. (*Colchicum.*) Plante bulbeuse appelée aussi *Tue-chien*, qui croit dans les prés humides, et qu'on cultive dans les jardins, à cause de la beauté de sa fleur. (Col-chic-e.)

COLCOTAR. s. m. (*Colcotar.*) Oxyde rouge de fer qui provient de la calcination du sulfate de fer.

COLÉGATAIRE. s. des 2 g. (*Col, legatarius.*) Celui ou celle qui est légataire avec un ou plusieurs autres. (Co-lé-ga-tè-re.)

COLÉOPTÈRE. adj. et s. m. (*Koleos, pteron*, gr.) Se dit Des insectes pourvus de quatre ailes, dont les supérieures, qui sont solides et cornées, recouvrent les inférieures en manière de gaines.

COLÉRA-MORBUS. s. m. *V*. CHOLÉRA-MORBUS.

COLÈRE. s. f. (*Cholera.*) Mouvement désordonné de l'âme par lequel nous sommes excités, avec violence, contre ce qui nous blesse. | Se dit, dans un sens analogue, en parlant Des animaux. | Fig., *La mer est en colère*, Elle est fort agitée. | Adj. des 2 g. Qui est sujet à se mettre en colère.

COLÉRIQUE. adj. des 2 g. (*Cholericus.*) Enclin à la colère. *V*. CHOLÉRIQUE. (Co-lé-ric-e.)

COLI. s. m. *V*. COLIN.

COLIART. s. m. (*Colias.*) Poisson de mer qui ressemble à la raie. (Co-li-ar.)

COLIBRI. s. m. Genre d'oiseaux qui sont remarquables par leur petitesse et par l'éclat de leurs couleurs; n. autr. *Oiseaux-mouches*.

COLICITANT. s. m. (*Cum, licitans.*) S'emploie surtout au pluriel, et se dit De deux ou plusieurs cohéritiers ou copropriétaires aux noms desquels se fait une vente par licitation. (Co-li-si-tan.)

COLIFICHET. s. m. Babiole, bagatelle, petit objet de fantaisie. | Se dit Des ajustements de femme qui ne servent qu'à la parure. | Se dit De certains petits ornements mal placés, et qui n'ont point de convenance ni de rapport avec les lieux où ils sont mis. | Fig., Tout ornement placé mal à propos dans qq. ouvrage d'esprit. | Sorte de pâtisserie sèche et légère, faite sans beurre et

sans sel, qu'on donne à manger aux oiseaux. | Petite machine dont se servaient les ajusteurs pour réduire les espèces au poids légal. (Co-li-fi-che.)

COLIMAÇON. s. m. *V.* Limaçon.

COLIN-MAILLARD. s. m. Sorte de jeu où l'un des joueurs, que l'on appelle *colin-maillard*, a les yeux bandés et cherche les autres à tâtons, jusqu'à ce qu'il en ait saisi un, dont il est obligé de dire le nom, et qui alors prend sa place. (Co-lin-ma-llar [ll m.].)

COLIQUE. s. f. (*Colica.*) Toute douleur vive qu'on éprouve dans le ventre, dans l'abdomen, et qui redouble par intervalles. On dit vulg., dans un sens analogue, *Colique d'estomac.* (Co-lic-e.)

COLIR ou COLI. s. m. Officier de la Chine, qui est un censeur universel, et qui a droit d'entrer dans les maisons pour s'instruire de ce qui s'y passe.

COLIS. s. m. Caisse, balle de marchandises, ballot.

COLISÉE. s. m. Nom d'un célèbre amphithéâtre de Rome, dont il subsiste encore de beaux restes, et que l'on appelait anciennement *le Colossée*, parce qu'il fut construit non loin de la statue colossale de Néron. (Co-li-zée.)

COLLABORATEUR. s. m. (*Collaborare.*) Celui qui travaille de concert avec un autre, qui l'aide dans ses fonctions, dans l'exercice de son emploi. | Se dit en parlant Des pièces de théâtre et des écrits périodiques | Fém., *Collaboratrice.* (Col-la-bo-ra-teur; tri-se.)

COLLAGE. s. m. Opération qui consiste à imprégner le papier de colle, pour qu'il ne boive pas, pour qu'il puisse recevoir l'écriture. | L'action de coller du papier de tenture dans les appartements. (Co-la-je.)

COLLANT, ANTE. adj. Qui colle. *Pantalon collant*, Pantalon fort juste et qui dessine les formes. (Co-lan.)

COLLATAIRE. s. m. (*Collatus.*) Celui à qui on a conféré un bénéfice. (Col-la-tè-re.)

COLLATÉRAL, ALE. adj. (*Collateralis.*) Il est d'usage en parlant De parenté et de succession hors de la ligne directe, soit descendante, soit ascendante. | *Parents collatéraux*, Les oncles, les frères, les sœurs, les cousins germains, etc. | *Ligne collatérale*, La ligne que forment les parents collatéraux. | *Succession collatérale*, La succession qu'on recueille d'un parent en ligne collatérale. | *Héritier collatéral*, Celui qui hérite d'un parent en ligne collatérale. | Subst., Parent collatéral. | T. de géogr., *Points collatéraux*, Les points qui sont au milieu de deux points cardinaux. | *Nef collatérale*, Nef des bas côtés aux ailes d'une église. (Col-la-té-ral.)

COLLATEUR. s. m. (*Collator.*) Celui qui a droit de conférer un bénéfice. | *Collateur ordinaire*, ou *Ordinaire*, Celui qui de droit commun conférait le bénéfice. (Col-la-teur.)

COLLATIF, IVE. adj. (*Collativus.*) Qui se confère. Il se dit surtout en matières bénéficiales. (Col-la-tif.)

COLLATION. s. f. (*Collatio.*) Droit de conférer un bénéfice. | La provision du collateur. | *Avoir de belles collations, de grandes collations*, Avoir le droit de conférer plusieurs bénéfices considérables. | Action par laquelle on confère la copie d'un écrit avec l'original, ou deux écrits ensemble, pour savoir s'il n'y a rien de plus ou de moins dans l'un que dans l'autre. (Col-la-sion.)

COLLATION. s. f. (*Collatio.*) Repas léger que les catholiques font les jours de jeûne, au lieu de souper. | Tout repas qu'on fait dans l'après-dînée ou dans la nuit. (Co-la-sion.)

COLLATIONNER. v. n. Faire le repas qu'on appelle Collation. (Co-la-tio-né.)

COLLATIONNER. v. a. Conférer un écrit avec l'original, ou conférer deux écrits ensemble, afin de vérifier s'il y a qq. ch. de plus ou de moins dans l'un que dans l'autre. | Examiner si un livre est entier, s'il ne manque point quelque feuille ou feuillet. (Col-la-sio-né.)

COLLE. s. f. (*Colla.*) Matière gluante et tenace, dont on se sert pour joindre deux choses et pour faire qu'elles tiennent ensemble. | Pop., Bourde, menterie, chose controuvée à plaisir. (Co-le.)

COLLECTE. s. f. (*Collecta.*) Il se disait autrefois De la levée des deniers de la taille et autres impositions qui se faisaient par assiette. | Temps pendant lequel un collecteur était en fonctions. | Quête faite pour une œuvre de bienfaisance ou pour un objet d'intérêt commun. | L'oraison que le prêtre dit à la messe avant l'épître. (Co-lec-te.)

COLLECTEUR. s. m. (*Collector.*) Celui qui était nommé, dans une paroisse, pour recueillir les tailles ou qq. autre imposition levée par assiette. (Co-lec-teur.)

COLLECTIF, IVE. adj. (*Collectivus.*) Il se dit De tout mot au singulier qui désigne plusieurs personnes ou plusieurs choses.— Subst., *Un collectif. Les collectifs.* | *Sens collectif, valeur collective*, Le sens, la valeur que prend un mot au singulier qui n'est point collectif de sa nature, lorsqu'il sert à désigner une réunion, une classe entière d'objets. | Qui renferme, qui embrasse plusieurs personnes ou plusieurs choses. | *D'une manière collective*, En considérant les objets dont on parle comme ne formant qu'un tout. (Co-lec-tif.)

COLLECTION. s. f. (*Collectio.*) Réunion de plusieurs objets qui ont ensemble qq. rapport. | Recueil, compilation de plusieurs ouvrages qui ont rapport à une même matière, qui appartiennent à un même genre. | Recueil de passages tirés d'un ou de plusieurs auteurs. (Co-lec-sion.)

COLLECTIVEMENT. adv. D'une manière collective. (Co-lec-ti-ve-man.)

COLLÉGE. s. m. (*Collegium.*) Certain

corps ou compagnie de personnes notables qui sont revêtues d'une même dignité. | *Collége électoral*, Assemblée d'électeurs convoqués pour élire des députés. | Établissement public où l'on enseigne les lettres, les sciences, les langues, etc., et où demeurent ordinairement plusieurs professeurs ou régents. | La réunion des écoliers qui sont en pension dans un collége. | Fam., *Cela sent le collége*, Cela a un air de pédanterie. *Il sent encore son collége*, se dit D'un jeune homme qui conserve encore dans le monde les manières du collége. | *Amitié de collége*, Amitié formée au collége et continuée dans l'âge mûr. | *Collége de France*, Institution fondée à Paris par François I[er] pour l'enseignement public et gratuit des langues, de la poésie, de l'éloquence et des hautes sciences mathématiques et physiques. (Co-lé-je.)

COLLÉGIAL, ALE. adj. (*Collegialis.*) *Église collégiale*, se dit d'Un chapitre de chanoines sans siége épiscopal. | Subst., *Une collégiale*. (Co-lé-jial.)

COLLÉGIEN. s. m. Celui qui étudie au collége. (Co-lé-ji-in.)

COLLÈGUE. s. m. (*Collega.*) Se dit De ceux qui sont revêtus des mêmes fonctions ou de la même mission. (Co-lèg-e.)

COLLER. v. a. (*Collare.*) Joindre et faire tenir deux choses ensemble avec de la colle. | Se dit De choses qui sont fortement unies entre elles ou à d'autres. | V. n. *Ce bas, ce pantalon, cette culotte colle bien*, Ce bas s'applique bien sur la jambe; ce pantalon, cette culotte est juste et dessine bien les formes. | Fig. et fam., *Se coller, être collé contre une chose, à une chose, sur une chose*, Se tenir fortement appliqué contre une chose, etc.; ou Se tenir constamment auprès d'une chose. | Fig., *Être collé sur son cheval, collé sur la selle*, Être ferme et droit sur son cheval. | Fig. et fam., *Cet homme est collé sur ses livres*, Il s'applique constamment à l'étude. | Fig., *Avoir les yeux collés sur une chose, sur qqn.*, Regarder une chose, regarder qqn. attentivement et longtemps. | Fig., au billard, *Coller une bille*, Pousser ou placer une bille de manière qu'elle s'arrête contre la bande ou fort près de la bande. | Enduire, imprégner de colle. | *Coller du vin*, Y mettre de la colle de poisson, ou qq. autre ingrédient, pour l'éclaircir. (Co-lé.)

COLLERETTE. s. f. Sorte de petit collet de linge, dont les femmes se servent qqf. pour se couvrir la gorge et les épaules. | Assemblage de petites feuilles qui entoure la base d'une ombelle. (Co-le-rë-te.)

COLLET. s. m. Cette partie de l'habillement qui est autour du cou. | Ample morceau de drap ou d'étoffe, ordinairement taillé en rond, qui est cousu, attaché autour du collet, et qui tombe de manière à couvrir les épaules. | Absol., Cette pièce de toile fine qu'on mettait autrefois autour du cou par ornement, et qui s'appelait autrement *Rabat*. | Fam., *Les gens à petit collet*, et, fig., *Les petits collets*, Les ecclésiastiques. Fig., *Le petit collet*, La profession ecclésiastique. | *Collet monté*, Collet de femme où il y avait de la carte ou du fil de fer pour le soutenir. | Fig. et fam., *C'est un collet monté*, se dit D'une personne qui affecte trop de gravité, qui a de la pédanterie. | Fig. et fam., *Cela est collet monté, est bien collet monté*, Cela est antique, ou Cela a un air contraint et guindé. | *Sauter au collet de qqn., le prendre, le saisir au collet*, Le saisir au cou pour lui faire violence.—L'arrêter et le faire prisonnier. | Fig. et fam., *Prendre qqn. au collet*, Le forcer de vous écouter. | Fam., *Prêter le collet à qqn.*, Se présenter pour lutter ou combattre corps à corps contre lui. — Fig., Être prêt à disputer contre lui. | *Collet de buffle*, Sorte de pourpoint fait de peau de buffle, qui était à grandes basques et sans manches. | *Collet de mouton, collet de veau*, La pièce, la partie du cou de ces animaux qui reste après qu'on en a ôté le bout le plus proche de la tête. | Cette partie de la plante où finit la racine et où commence la tige. | *Le collet d'une dent*, La partie d'une dent qui est entre la couronne et la racine. | Sorte de lacs à prendre des lièvres, des lapins, etc. (Co-lë.)

COLLETER. v. a. Prendre qqn. au collet pour lui faire violence. | Il se dit aussi Des animaux, dans une acception analogue. *Le dogue colleta le loup.* | V. n. Tendre des collets pour prendre des lièvres, etc. | Se dit, en t. de blas., D'un animal qui a un collier d'un émail ou d'une couleur différente de celle du corps. (Co-le-té.)

COLLEUR. s. m. Celui qui fait des cartons; ou Celui qui colle du papier peint sur les murs d'un appartement. La première acception a vieilli; on dit aujourd'hui *Cartonnier*. (Co-leur.)

COLLIER. s. m. Rangée de perles ou d'autres choses de même nature que l'on porte au cou pour se parer. | La chaîne d'or que portent les chevaliers de certains ordres, les jours de cérémonie, et à laquelle est suspendu le signe de l'ordre. | Prov. et fig., *C'est un des grands colliers de la compagnie*, se dit De celui qui a une grande autorité, un grand pouvoir dans une compagnie. | Cercle de fer, d'argent ou de qq. autre matière, que l'on met autour du cou des esclaves et de qqs. animaux. | *Collier de force*, Collier garni de pointes tournées en dedans, dont on se sert pour dresser les chiens d'arrêt. | Marque naturelle en forme de cercle qui se voit qqf. autour du cou des quadrupèdes, des oiseaux, et qui est différente par sa couleur du reste de leur poil ou de leur plumage. | La partie du harnais des chevaux de charrette ou de labour qui est faite de bois

et rembourrée, et à laquelle les traits sont attachés. | Fig. et fam., *Collier de misère*, Travail pénible qu'on ne peut interrompre que pour le reprendre bientôt. | *Cheval de collier*, Cheval propre à tirer. | *Cheval franc du collier*, Cheval qui tire de lui-même, sans qu'il soit besoin de lui donner des coups de fouet. | Prov. et fig., *Être franc du collier*, se dit De celui qui est toujours prêt à faire les choses que son devoir, son honneur, etc., exigent de lui. Il se dit aussi D'un homme brave et qui est toujours prêt à marcher au combat. | Fig. et fam., *Donner un coup de collier*, Faire un nouvel effort pour réussir dans qq. entreprise. | Astragale taillé en perles, en olives, ou en patenôtres. (Co lié.)

COLLIGER. (*Colligere.*) v. a. Faire des collections des endroits notables d'un livre. (Vi.) (Col-li-jé.)

COLLINE. s. f. Petite montagne qui s'élève en pente douce au-dessus de la plaine. | Poétiq., *La double colline*, Le Parnasse. (Co-li-ne.)

COLLIQUATIF, IVE. adj. Qui accompagne la colliquation, qui en résulte. (Col-li-coua-tif.)

COLLIQUATION. s. f. (*Colliquatio.*) Amoindrissement des parties solides, avec excrétion abondante et diminution de cohésion des liquides. (Col-li-coua-sion.)

COLLISION. s. f. (*Collisio.*) Le choc de deux corps. (Col-li-zion.)

COLLOCATION. s. f. (*Collocatio.*) Action par laquelle on range des créanciers dans l'ordre suivant lequel ils doivent être payés. | L'ordre, le rang dans lequel chaque créancier est colloqué. | La somme qu'un créancier utilement colloqué a droit de toucher. | *Collocation utile*, Collocation pour le payement de laquelle il y a suffisamment de deniers. | *Collocation de l'argent*, L'emploi qu'on fait de l'argent en le plaçant. (Col-lo-ca-sion.)

COLLOQUE. s. m. (*Colloquium.*) Dialogue, entretien de deux ou de plusieurs personnes. Fam. | *Le colloque de Poissy*, Conférence célèbre qui fut tenue à Poissy entre les catholiques et les réformés. | Au plur., Titre de certains ouvrages qui contiennent des dialogues sur diverses matières. (Col-loc-e.)

COLLOQUER. v. a. (*Collocare.*) Placer, mettre qqn. en une place. Fam. | Se dit Des créanciers que l'on range dans l'ordre suivant lequel ils doivent être payés sur le prix de la vente, faite en justice, d'un objet qui appartenait à leur débiteur commun. (Col-loc-é.)

COLLUDER. v. n. (*Colludere.*) S'entendre avec sa partie adverse au préjudice d'un tiers. (Col-lu-dé.)

COLLUSION. s. f. (*Collusio.*) Intelligence secrète entre deux ou plusieurs parties au préjudice d'un tiers. | Toute intelligence secrète dans les affaires pour tromper un tiers. (Col-lu-zion.)

COLLUSOIRE. adj. des 2 g. (*Collusor.*) Qui se fait par collusion. (Col-lu-zoua-re.)

COLLUSOIREMENT. adv. D'une manière collusoire. (Col-lu-zoua-re-man.)

COLLYRE. s. m. (*Collyrium.*) Remède extérieur qui s'applique sur les yeux. (Col-li-re.)

COLOMBAGE. s. m. Rang de solives posées à plomb dans une cloison de charpente, dans un pan de bois. (Co-lon-ba-je.)

COLOMBE. s. f. (*Columba.*) Pigeon. Poét., ou de style religieux. (Co-lon-be.)

COLOMBIER. s. m. Bâtiment en forme de tour ronde ou carrée où l'on retire et nourrit des pigeons. | *Colombier à pied*, Colombier qui a des boulins depuis le sommet jusqu'au rez-de-chaussée. | Prov. et fig., *Faire venir, attirer les pigeons au colombier*, Attirer des chalands, des personnes qui apportent du profit. (Co-lon-bié.)

COLOMBIER. s. m. Sorte de papier d'un grand format.

COLOMBIN, INE. adj. (*Columbinus.*) Qui est d'une couleur mélangée entre le rouge et le violet, approchant du gris de lin. (Vi.) On dit aujourd'hui *Gorge de Pigeon*. (Co-lon-bin; i-ne.)

COLOMBINE. s. f. La fiente de pigeon; et Celle des volailles. (Co-lon-bi-ne.)

COLON. s. m. (*Colonus.*) Celui qui cultive une terre, dans qq. pays que ce soit. | *Colon partiaire*, Cultivateur qui rend au propriétaire une portion convenue des récoltes et des autres produits de sa ferme. | Celui qui fait partie d'une colonie, qui habite une colonie.

CÔLON. s. m. (*Colon.*) L'un des gros intestins, qui suit le cœcum.

COLONEL. s. m. (*Colonello*, it.) Celui qui commande un régiment. | Officier qui, sans avoir de régiment, a le grade de colonel. | *Colonel-général*, Celui qui, en vertu d'un titre honorifique, est à la tête de tous les corps d'une même espèce de troupes. (Co-lo-nèl.)

COLONELLE. adj. f. Il désignait autrefois La première compagnie d'un régiment, celle qui n'avait point d'autre capitaine que le colonel. *La compagnie colonelle*, ou, subst., *La colonelle*. (Co-lo-në-le.)

COLONIAL, ALE. adj. Qui est relatif aux colonies, qui vient des colonies.

COLONIE. s. f. (*Colonia.*) Réunion d'hommes sortis d'un pays pour aller en habiter un autre. — La population qui s'est formée et qui se perpétue dans le lieu de leur établissement. | Lieu, pays, habité par une colonie. | Se dit absol. Des colonies des Antilles fançaises.

COLONISATION. s. f. Action de coloniser, ou Le résultat de cette action. (Co-lo-ni-za-sion.)

COLONISER. v. a. Former en colonie; établir une colonie, des colonies, dans un pays. (Co-lo-ni-zé.)

COLONNADE. s. f. coll. Suite de co-

lonnes rangées avec symétrie pour servir d'ornement à un grand édifice, à une place publique, etc. (Co-lo-na-de.)

COLONNE. s. f. (*Columna.*) Sorte de pilier composé d'un fût cylindrique se rétrécissant par le haut, d'un chapiteau, et souvent d'une base : il est ordinairement destiné à soutenir un entablement, et à décorer les édifices. | Fig., *Les colonnes de l'État, de l'Église*, Ceux qui en sont les plus fermes soutiens. On le dit qqf. Des choses. | *Colonne monumentale*, Monument qui a la forme d'une grande colonne isolée. | Fig., *Les colonnes d'Hercule*, Les deux montagnes du détroit de Gibraltar. | *Colonnes milliaires*, Bornes en forme de petites colonnes, placées, de distance en distance, le long des grands chemins, pour indiquer les lieues, les milles, etc. | *Les colonnes d'un lit*, Les piliers qui soutiennent le ciel des lits à l'ancienne mode. | *La colonne vertébrale*, L'épine du dos. | Dans un livre, etc., dont les pages sont divisées, de haut en bas, en deux ou plusieurs parties, se dit De chacune des parties de la page. | *Les colonnes d'un registre, d'un tableau*, Les divisions, les compartiments d'un registre, d'un tableau, indiqués par des lignes tracées de haut en bas. | *Une colonne de chiffre*, Plusieurs chiffres placés les uns au-dessous des autres. | Corps de troupes disposé ou marchant dans un ordre qui a peu de front et beaucoup de profondeur. | *Colonne d'attaque*, Celle qui est chargée de commencer l'attaque. | *Colonne mobile*, Corps de troupes destiné à parcourir un pays, en différents sens, pour y maintenir la tranquillité, pour en chasser des partis ennemis. | Quantité de matière fluide de figure cylindrique, qui a une hauteur et une base déterminées réellement ou par la pensée. (Co-lo-ne.)

COLOPHANE. s. f. (*Colophonia.*) Sorte de résine dont les musiciens qui jouent du violon, de la basse, etc., se servent pour frotter les crins de l'archet. (Co-lo-fa-ne.)

COLOQUINTE. s. f. (*Colocynthis.*) Espèce de concombre dont la pulpe est extrêmement amère et très-purgative. (Co-loc-in-te [e m.].)

COLORANT, ANTE. adj. Qui colore, qui donne de la couleur.

COLORER. v. a. (*Colorare.*) Donner la couleur, de la couleur. | Fig., Donner une belle apparence à qq. ch. de mauvais. | *Vin coloré*, Vin qui est plus rouge que paillet. | *Avoir le teint coloré*, Avoir le teint rouge, vermeil. | Fig., *Il n'a pas même un titre coloré*, Un titre apparent. | Se dit Des parties d'une plante qui ont une autre couleur que celle qui leur est ordinaire.

COLORIER. v. a. Appliquer les couleurs convenables sur une estampe, sur un dessin, etc. | Employer les couleurs dans un tableau.

COLORIS. s. m. L'effet qui résulte du mélange et de l'emploi des couleurs dans les tableaux, principalement pour les figures humaines. | *Un beau coloris*, Un teint frais et vermeil. On le dit aussi des fruits. | Se dit, fig., Du style et des pensées. (Co-lo-ri.)

COLORISTE. s. m. Peintre qui entend bien le coloris. | S. f. et m. Celui qui colorie des estampes, des gravures.

COLOSSAL, ALE. adj. D'une grandeur extraordinaire. | Au plur., il n'est usité qu'au fém. | Se dit, fig., De certaines choses qui ont une force, une étendue extraordinaire. (Co-lo-sal.)

COLOSSE. s. m. (*Colossus.*) Statue d'une grandeur extraordinaire. | Fig., *Un colosse, un grand colosse*, Un homme de fort grande stature. On le dit aussi Des animaux. | Fig., Empire, souverain très-puissant. (Co-lo-se.)

COLOSTRUM. s. m. T. lat. Le premier lait des femmes après leur délivrance. (Co-los-tro-me.)

COLPORTAGE. s. m. L'action de colporter, ou La profession de colporteur. (Col-por-ta-je.)

COLPORTER. v. a. (*Collum, portare.*) Faire le métier de colporteur ; porter, dans les rues et par les campagnes, des marchandises, des livres, des papiers publics, etc., pour les vendre. | *Colporter une nouvelle, une histoire scandaleuse*, etc., La répandre en la racontant dans les diverses maisons où l'on va.

COLPORTEUR s. m. Petit marchand ambulant qui porte sa marchandise sur le dos ou devant soi, dans des mannes, dans des caisses, etc. | Se dit De ceux qui crient et qui vendent dans les rues les bulletins, les arrêts, etc., avec approbation de l'autorité.

COLURI. s. m. (*Coluri.*) Il se dit De deux grands cercles de la sphère, qui coupent l'équateur et le zodiaque en quatre parties égales, et qui servent à marquer les quatre saisons de l'année.

COLZA. s. m. (*Colzat*, flam.) Espèce de chou qui ne pomme point, et dont la graine fournit une huile bonne à brûler, à faire du savon noir.

COMA. s. m. (*Coma.*) Sommeil profond d'où il est difficile de tirer le malade.

COMATEUX, EUSE. adj. (*Comatus.*) Qui concerne le coma, qui y est analogue. (Co-ma-teû ; ze.)

COMBAT. s. m. Action par laquelle on attaque ou l'on se défend. | *Combat judiciaire*, Manière de procéder en justice, qui consistait à soutenir son droit en se battant contre son adversaire. | L'action des animaux qui se battent ou que l'on fait battre les uns contre les autres. | *Être hors de combat*, N'être plus en état de combattre. | Au plur., La guerre. | Se dit De certains jeux publics des anciens, où l'on disputait

de force et d'adresse dans les différents exercices du corps. | Fig., Toute sorte de contestation, de débat, de lutte. | L'opposition et la contrariété de certaines choses entre elles. | Fig., La lutte des sentiments intérieurs, des mouvements opposés que l'âme éprouve. | Se dit De certains états d'agitation, de trouble et de souffrance. (Con-ba.)

COMBATTANT. s. m. Homme de guerre marchant en campagne sous les ordres d'un général. | Celui qui prend actuellement part à un combat. | Prov. et fig., *Le combat finit faute de combattants*, se dit Quand tout le monde se retire d'une partie de jeu, d'un bal, etc. | Chacun des soutenants ou des assaillants d'un tournoi. (Con-ba-tan.)

COMBATTRE. v. a. (*Cum, batuere.*) (Il se conj. c. *Battre.*) Attaquer son ennemi, ou en soutenir, en repousser l'attaque. Il est souvent employé absol. et neutr. | Faire la guerre. | *Combattre une maladie*, Employer les remèdes que l'on croit propres à la faire cesser. | *Combattre ses passions*, etc., Y résister. | *Combattre en soi-même*, Ne savoir quelle détermination prendre, peser les raisons pour et contre, en sorte qu'il y a combat dans l'esprit. | *Combattre de civilité*, etc., Faire assaut de civilité, etc. (Con-ba-tre.)

COMBIEN. adv. de quantité. (*Quàm, benè.*) Quelle quantité, quel nombre. | Indique Une quantité, un nombre considérable. | Il s'emploie qqf. absol., lorsque le sens permet de suppléer aisément le subst. auquel il se rapporte. | Absol., Quel prix. | À quel point. | Subst. *Il veut me vendre sa charge, nous en sommes sur le combien.* Fam. (Con-biin.)

COMBINAISON. s. f. (*Combinatio.*) Assemblage de plusieurs choses disposées deux à deux; Assemblage de plusieurs choses disposées entre elles dans un certain ordre. | Fig., se dit Des mesures, des calculs par lesquels on prépare le succès de qq. affaire. | L'union intime par laquelle les parties de deux ou de plusieurs corps se joignent pour en former un nouveau. (Con-bi-nè-zon.)

COMBINER. v. a. (*Combinare.*) Assembler plusieurs choses en les disposant deux à deux; Les arranger, les disposer entre elles dans un certain ordre. | Se dit, figur., De ce que l'on calcule ou qu'on dispose de manière à parvenir à un certain résultat. | Unir deux ou plusieurs corps de manière qu'ils n'en forment qu'un seul. | *Armée combinée*, Armée composée de troupes appartenant à deux ou plusieurs puissances alliées. | COMBINÉ. subst. Tout corps qui est le résultat d'une combinaison. (Con-bi-né.)

COMBLE. s. m. (*Cumulus.*) Ce qui peut tenir au-dessus des bords d'une mesure, d'un vaisseau déjà plein. | Toute construction de bois, de fer ou de maçonnerie, placée au-dessus d'un édifice, pour soutenir la couverture d'ardoises, de tuiles, etc. | *De fond en comble*, Entièrement, depuis le fondement jusqu'au faîte. | Fig. et fam., *Ruiner qqn. de fond en comble*, Lui faire perdre tous ses biens, ou son crédit et son honneur, ou tout cela ensemble. On dit aussi *Ruiner un système, une doctrine*, etc., *de fond en comble*, En démontrer complétement l'erreur ou la fausseté. | Fig., Le dernier surcroît, le plus haut degré de qq. ch., particulièrement de l'honneur, de la joie, des désirs, des maux, des vices, etc. | POUR COMBLE. loc. prépos. Pour dernier surcroît. (Con-ble.)

COMBLE. adj. des 2 g. (*Cumulus.*) Qui est rempli jusque par-dessus les bords. Il se dit Des mesures de choses sèches, comme le blé, le seigle, la farine, etc. | Figur., *La mesure est comble*, se dit en parlant De celui qui, par ses crimes ou par ses fautes réitérées, s'est rendu coupable au point de ne devoir plus espérer de pardon. | Se dit, fig., D'un lieu rempli de monde.

COMBLEMENT. s. m. Action de combler un creux, un vide. (Con-ble-man.)

COMBLER. v. a. (*Cumulare.*) Remplir une mesure, un vaisseau, jusque par-dessus les bords, tant qu'il y en peut tenir. | Fig., *Combler la mesure*, Se rendre coupable d'un dernier crime, ou de fautes réitérées qui ne permettent plus d'espérer de pardon. | Fig., *Combler une personne de biens*, etc., Lui faire de grands biens, etc. | Remplir un creux, un vide. | Fig., *Combler les désirs, les vœux, les souhaits de qqn.*, Les satisfaire, les remplir. | *Combler un déficit*, Faire en sorte qu'il cesse d'exister. | *Mettre le comble à qq. ch.*, Le rendre complet. (Con-blé.)

COMBLÈTE. s. f. (*Kumbos*, gr.) Fente qui est au milieu du pied du cerf. (Con-blè-te.)

COMBRIÈRE. s. f. Filet propre à prendre des thons et autres grands poissons. (Con-bri-è-re.)

COMBUGER. v. a. Remplir d'eau des futailles pour les imbiber, avant que de les employer. (Con-bu-jé.)

COMBUSTIBLE. adj. des 2 g. Qui a la propriété de brûler. | Subst. masc., Toute matière avec laquelle on peut faire du feu. (Con-bus-ti-ble.)

COMBUSTION. s. f. (*Combustio.*) Action de brûler entièrement, entière décomposition d'une chose par l'action du feu. | Incendie qui détruit totalement un édifice. | Fig., Grand désordre, grand tumulte qui s'élève soudainement dans une nation, dans une assemblée, etc. Il se joint alors ordinairement avec la prép. *en*. (Con-bus-tion.)

COMÉDIE. s. f. (*Comœdia.*) Poëme dramatique, pièce de théâtre où l'on représente une action que l'on suppose ordinairement s'être passée entre des personnes de condition privée, et où l'on a pour objet de plaire, soit par la peinture des mœurs et des

ridicules, soit par des situations comiques. | *La haute comédie*, se dit Des hautes conceptions comiques où l'on se propose la peinture des mœurs et des caractères. | *Comédie de mœurs*, Celle qui a pour objet principal la peinture des mœurs. | *Comédie de caractère*, Celle qui a pour objet la peinture et le développement d'un caractère. | *Comédie d'intrigue*, Celle où l'auteur s'occupe surtout d'intéresser et d'amuser par une action fortement intriguée, et par la multiplicité et la variété des incidents. | *Comédie larmoyante*, Celle où il y a beaucoup de situations pathétiques. | *Comédie-ballet*, se disait autrefois De certaines comédies dont chaque acte se terminait par un divertissement de danse. | *Comédie héroïque*, Celle qui représente une action sérieuse entre des personnages de haut rang. | *Comédie pastorale*, Celle dont l'action se passe entre des bergers. | *Comédie épisodique*, Comédie dont les scènes n'ont entre elles aucune liaison nécessaire. | Prov. et fig., *C'est le secret de la comédie*, se dit D'une chose qui est sue de tout le monde, et dont qqn. veut faire un secret. | L'art de composer des comédies. | *La comédie ancienne, la comédie moyenne, et la comédie nouvelle*, Noms donnés par les critiques aux trois périodes de l'art de la comédie chez les Grecs anciens. | La représentation de toutes sortes de pièces de théâtre. | Se dit, fig., Des actions qui ont qq. ch. de plaisant. | *C'est une comédie, une vraie comédie*, se dit D'un événement plaisant. | *Donner la comédie au public*, Tenir une conduite scandaleuse qui attire l'attention du public. *Donner la comédie*, Se faire remarquer par des manières extravagantes et ridicules. | Fig., Feinte.—*Jouer la comédie*, Chercher à paraître ce qu'on n'est pas réellement. | Le lieu où l'on joue la comédie pour le public. | La troupe des comédiens qui appartiennent à un même théâtre.

COMÉDIEN, IENNE. s. Celui, celle dont la profession est de jouer la comédie sur un théâtre public. | Fig., Hypocrite, homme qui, dans des vues intéressées, feint des passions et des sentiments qu'il n'a pas, ou cherche à donner aux autres une fausse idée de son mérite. (Co-mé-diin; iè-ne.)

COMESTIBLE. adj. des 2 g. et s. m. (*Comestus.*) Qui peut se manger. Il ne se dit que De ce qui convient à la nourriture de l'homme. (Co-mès-ti-ble.)

COMÈTE. s. f. (*Cometa.*) Il se dit De certains astres qui se meuvent autour du soleil, suivant les mêmes lois que les planètes, mais dans des orbes tellement allongés, qu'ils ne nous deviennent visibles que dans la partie de leur cours la plus voisine de cet astre. | *Tête de la comète*, La nébulosité plus ou moins lumineuse qui semble former le corps de ces astres; par opposition à La traînée de lumière vague qui les accompagne ordinairement du côté opposé au soleil, et que l'on appelle *Queue de la comète*. Qqf. cette lueur paraît s'étendre au-delà de la tête, vers le soleil, et alors elle prend le nom de *Barbe de la comète*. D'autres fois aussi elle enveloppe toute la tête, et on l'appelle *La chevelure de la comète*. La tête des comètes, vue au télescope, présente souvent dans son intérieur une petite masse de lumière plus condensée; c'est ce que l'on nomme *Le noyau de la comète*. | T. de blas., Étoile à queue ondoyante, qu'on représente avec huit rayons. | Fusée volante dont la tête et la queue sont également lumineuses. | Espèce de jeu qui se joue avec des cartes, dont une porte particulièrement le nom de *Comète*. | Espèce de ruban étroit et satiné, qui a ordinairement beaucoup d'apprêt.

COMICES. s. m. pl. (*Comitia.*) Assemblées du peuple romain pour élire des magistrats, ou pour traiter des affaires importantes de la république. (Co-mi-se.)

COMINGE. s. f. Bombe d'une grosseur considérable. (Vi.) (Co-min-je.)

COMIQUE. adj. des 2 g. (*Comicus.*) Qui appartient à la comédie, prise dans le premier des sens indiqués ci-dessus. | *Troupe comique*, Troupe de comédiens. | Plaisant, propre à faire rire. | Fig., *Avoir le masque comique*, se dit D'un acteur comique, Avoir un visage qui se prête à tous les mouvements de physionomie nécessaires pour bien exprimer le caractère d'un rôle plaisant. | Subst. masc. Le genre comique, la comédie. | Fig., *Avoir du comique dans la figure*, Avoir une physionomie plaisante. *Avoir du comique dans l'esprit*, Avoir une disposition à saisir et à rendre le ridicule. | Subst., Auteur comique. | Comédien qui est habituellement chargé de représenter les personnages plaisants ou bouffons. | *Jouer les comiques*, Tenir l'emploi de comique. | Fig. et fam., *C'est le comique de la troupe*, se dit D'une personne qui, dans une société, amuse ordinairement les autres par ses bouffonneries. (Co-mic-e.)

COMIQUEMENT. adv. D'une manière comique. (Co-mic-e-man.)

COMITE. s. m. (*Comito*, it.) Officier préposé pour faire travailler la chiourme d'une galère.

COMITÉ. s. m. (*Comitatus.*) Réunion de personnes commises par une autorité, par une assemblée, etc., pour la discussion de certaines affaires, de certains objets. | *Comité de lecture*, Comité devant lequel on lit les pièces présentées, et qui juge si elles doivent être jouées. | *Comité secret*, se dit Des assemblées réglées, lorsqu'elles excluent le public de leur salle, pour délibérer en secret. | Fam., Société restreinte à un petit nombre de personnes entre lesquelles règne ordinairement une certaine familiarité.

COMMA. s. m. (*Comma.*) La huitième

ou neuvième partie d'un ton, à peu près la moitié d'un quart de ton. | T. d'impr., Ponctuation qui se marque avec deux points l'un au-dessus de l'autre.

COMMAND. s. m. (*Commendatus.*) Celui que l'acquéreur d'un héritage s'est réservé de nommer, et pour lequel il déclare avoir acquis. (Co-man.)

COMMANDANT. adj. et subst. (*Commendatus.*) Qui commande dans une place, ou qui commande des troupes, une troupe. | Se dit, particul., Des chefs de bataillon ou d'escadron, et Des lieutenants de roi qui commandent dans les places. (Co-man-dan.)

COMMANDE. s. f. Ordre donné à un fabricant, à un ouvrier, de faire un certain ouvrage, qui doit ordinairement être achevé dans un temps prescrit. | *Ouvrage de commande*, Tout ouvrage que l'on fait exprès pour une personne qui en a donné l'ordre. | Fig. et fam., *Maladie*, *joie de commande*, etc., Maladie, joie, etc., feintes et supposées. (Co-man-de.)

COMMANDEMENT. s. m. Ordre que donne celui qui commande, qui a pouvoir de commander. | *Secrétaires des commandements*, Les principaux secrétaires des princes et des princesses de la famille et de la maison royale. | *Secrétaire d'État et des commandements*, Qualité que les secrétaires d'État prenaient autrefois dans leurs titres. | *Lettres signées en commandement*, Lettres, arrêts qui étaient signés par un secrétaire d'État. | Tout ordre bref qu'on donne à haute voix pour faire exécuter certains mouvements, certaines manœuvres. | Exploit fait par un huissier, en vertu d'un jugement ou d'un titre exécutoire, par lequel il commande, au nom du roi, de la loi et de la justice, de payer, de vider les lieux, etc. | Loi, précepte. | Autorité, pouvoir de commander. | *Avoir le commandement d'une province*, *d'une place*, Y avoir la qualité, la place de gouverneur, de commandant. | *Bâton de commandement*, Bâton qui est le signe de l'autorité, et que portent certains officiers investis d'un commandement. | Action de commander, manière de commander. | *Il a le commandement beau*, se disait autrefois D'un officier qui commandait de bonne grâce. Cela se dit encore, par ironie, D'un homme qui donne des ordres impossibles ou très-difficiles à exécuter; ou D'un homme qui n'a point d'autorité, et auquel on ne veut pas obéir. | *Avoir qq. ch. à son commandement*, Pouvoir s'en servir à sa volonté. | Fig., *Avoir la parole à commandement*, *avoir le latin à commandement*, etc., S'énoncer avec facilité, parler le latin comme sa propre langue, etc. (Co-man-de-man.)

COMMANDER. v. a. (*Commendare.*) Ordonner, enjoindre qq. ch. à qqn. | Fig., *Commander le respect*, *l'estime*, etc., Inspirer un respect, une estime, etc., dont il est impossible de se défendre. | *Commander qq. ch. à un ouvrier*, *à un artisan*, Lui donner ordre de faire qq. ch. de son métier. | Fig., *Ce sentiment ne se commande point*, Ne dépend pas de notre volonté. | Fig., en parlant Des choses, Dominer par son élévation. | Avoir le commandement, l'autorité. | *Commander une expédition*, *un siége*, etc., Être chargé de diriger une expédition, un siége, etc. | Mener à la guerre une troupe du commandement de laquelle on est chargé. | V. n. Avoir droit et puissance de commander, avoir autorité, empire. | Fig. et fam., *Commander à la baguette*, Commander avec un empire absolu: ou Commander avec hauteur et dureté. | Fig., *Commander à ses passions*, *se commander à soi-même*, Maîtriser, réprimer ses passions. (Co-man-dé.)

COMMANDERIE. s. f. Bénéfice affecté à l'ordre de Malte ou à qq. autre ordre militaire. (Co-man-de-rie.)

COMMANDEUR. s. m. Chevalier d'un ordre militaire ou hospitalier, pourvu d'une commanderie. | Dans plus. ordres militaires et autres, grade plus ou moins élevé, qui est purement honorifique. | *Commandeurs de l'ordre*, Ecclésiastiques qui avaient l'ordre du Saint-Esprit. | *Commandeurs des croyants*, Titre que prenaient les califes. (Co-man-deur.)

COMMANDITAIRE. s. m. Celui qui n'est que simple bailleur de fonds dans une société en commandite, et qui ne prend aucune part à la gestion. | Adj., *Associé commanditaire.* (Co-man-di-tè-re.)

COMMANDITE. s. f. (*Commendare.*) Société formée entre un ou plusieurs associés responsables et solidaires, et un ou plusieurs associés simples bailleurs de fonds, qui ne prennent aucune part à la gestion de la société, et qui ne sont responsables que jusqu'à concurrence de leurs mises. (Co-man-di-te.)

COMME. adv. de comparaison. (*Quemadmodum.*) De même que, ainsi que. | *Un homme comme lui*, Un homme de son mérite, de son rang, etc. | Fam., *Comme cela*, Ni bien ni mal. | Fam., *Il est comme cela*, C'est son caractère, sa manière, son usage, etc. | Se joint avec *Considérer*, *regarder*, etc., pour marquer l'opinion que l'on a de qqn. ou de qq. ch., le jugement que l'on en porte. | *Comme si*, De même que si. | *Comme aussi*, Et pareillement, et de plus. | *Comme en effet*, Façon de parler dont on se sert pour confirmer ce que l'on a dit. | Par exemple. | Presque, quasi. | En qq. façon. | De quelle manière. | Fam., *Comme quoi*, Comment. | À quel point, combien. | Tant que, autant que. | En qualité de, en tant que. | Fam., En vertu de quoi. | Adv. de temps, Lorsque, dans le temps, au moment où. | Conj., Parce que, vu que, par le motif que. (Co-me.)

COMMÉMORAISON. s. f. (*Commemora-*

tio.) Mémoire, mention que l'Église fait d'un saint ou d'une sainte, le jour qu'on célèbre une autre fête. (Com-mé-mo-rë-zon.)

COMMÉMORATION. s. f. (*Commemoratio.*) Cérémonie établie pour rappeler le souvenir de qq. événement important. | *La commémoration des morts*, La fête que l'Église célèbre le jour des Morts. | La mention que le prêtre fait des trépassés, à l'endroit de la messe appelé *Mémento.* | Fam., *Faire commémoration de qqn.*, En faire mention. (Com-mé-mo-ra-sion.)

COMMENÇANT, ANTE. s. Celui, celle qui en est encore aux premiers éléments d'un art, d'une science. (Co-man-san.)

COMMENCEMENT. s. m. Ce par quoi une chose commence; la première partie d'une chose qui a ou qui doit avoir une durée, une suite, un progrès, une étendue. | Fam., *Il y a commencement à tout*, On ne peut bien faire tout de suite les choses auxquelles on ne s'est point encore exercé. | *Prendre son commencement, prendre commencement*, Commencer. | Absol., *Au commencement*, Au commencement du monde. | *Commencement de preuve*, Ce qui fait présumer la vérité d'un fait ou d'une promesse, sans néanmoins fournir une preuve suffisante. | Au plur., Premières leçons, premières instructions dans un art, ou dans une science. | Principe, cause première. (Co-man-se-man.)

COMMENCER. v. a. (*Commenciare*, it.) Faire le commencement d'une chose, donner à une chose un commencement d'existence. | *Commencer de*, désigne Une action qui aura de la durée. | *Commencer à*, désigne Une action qui aura du progrès de l'accroissement. | *Commencer l'année, commencer la journée*, etc., Être encore dans les premiers temps de l'année, dans les premières heures de la journée, etc. | *Commencer qqn.*, Lui donner les premieres leçons, les premiers commencements de qq. art, de qq science. | *Cette nourrice a commencé cet enfant*, Elle est la première qui lui ait donné à téter. | *Commencer un cheval*, Lui donner les premieres leçons de manége. | Absol., *Ce jeune homme a mal commencé.*— Prov., *N'a pas fait qui commence.— Il commence par où les autres finissent*, Les premières choses qu'il fait égalent les actions, les progrès de ceux qui travaillent depuis long-temps. | V. n. *Le sermon commence.* | Impers., *Il commence déjà à faire jour.* (Co-man-sé.)

COMMENDATAIRE. adj. des 2 g. (*Commendateur.*) Qui possède un bénéfice en commende. (Co-man-da-tè-re.)

COMMENDE. s. f. (*Commendare.*) Titre de bénéfice que le pape donnait à un ecclésiastique nommé par le roi, pour une abbaye régulière, avec permission au commendataire de disposer des fruits pendant sa vie. (Co-man-de.)

COMMENSAL. s. m. (*Cum, mensa.*) Celui qui mange habituellement à même table avec un autre. | Il s'est dit Des officiers de la maison du roi qui ont bouche à la cour, pendant qu'ils sont de service. (Co-man-sal.)

COMMENSALITÉ. s. f. Droit des commensaux de la maison du roi. (Co-man-sa-li-té.)

COMMENSURABILITÉ. s. f. Rapport de nombre à nombre entre deux grandeurs qui ont une mesure commune. (Com-man-su-ra-bi-li-té.)

COMMENSURABLE. adj des 2 g. (*Cum, mensurabilis.*) Il se dit De deux grandeurs qui ont un rapport de nombre à nombre, ou, ce qui revient au même, une mesure commune. (Co-man-su-ra-ble.)

COMMENT. adv. (*Quomodo.*) De quelle sorte, de quelle manière. | Par exclamation, Eh quoi! Est-il possible! | Pourquoi, d'où vient que? | Subst., *Savoir le pourquoi et le comment d'une chose.* (Co-man.)

COMMENTAIRE. s. m. (*Commentarium.*) Éclaircissements, observations et remarques sur un livre, sur un texte, pour en faciliter l'intelligence. | Fig. et fam., *Point de commentaire*, se dit Pour imposer silence à un inférieur qui se permet de faire des observations sur ce qu'on lui ordonne ou sur ce qu'on lui défend. | Fig. et fam., L'interprétation, ordinairement maligne, qu'on donne aux discours ou aux actions de qqn. | Au plur., Titre de certaines histoires écrites par ceux qui ont eu la plus grande part aux faits qui y sont rapportés. (Co-man-te-re.)

COMMENTATEUR. s m. (*Commentator.*) Celui qui fait un commentaire, des commentaires. (Co-man-ta-teur.)

COMMENTER. v. a. (*Commentare.*) Faire un commentaire, des commentaires. | Tourner en mauvaise part, interpréter malignement; et alors il se met avec la prép. *Sur.* | Absol., Ajouter malignement à la vérité de la chose. (Co-man-té.)

COMMER. v. n. Faire des comparaisons, dire qu'une chose est comme une autre. Fam. (Co-mé.)

COMMÉRAGE. s. m. Propos, conduite de commère. Fam. et vi. (Co-mé-ra-je.)

COMMERÇABLE. adj. des 2 g. Qui peut être commercé, négocié. Se dit Des effets publics, des lettres de change, etc. On dit plus souvent *Négociable.* (Co-mer-sa-ble.)

COMMERÇANT, ANTE. adj. Qui commerce, où il se fait un grand commerce. | Subst., Négociant, marchand en gros. (Co-mer-san.)

COMMERCE. s. m. (*Commercium.*) Trafic, négoce de marchandises, d'argent, soit en gros, soit en détail. | *Chambre de commerce*, Réunion de négociants chargés de donner leur avis aux autorités locales sur ce qui concerne le commerce. | Fig., *Faire un mauvais, un méchant, un vilain commerce, un honteux, un infâme commerce*, Se mêler de qq. pra-

tique ou de qq. intrigue qui n'est pas non-nête. | Le corps des commerçants et négociants. | Se dit Des liaisons, des rapports, des communications que les personnes ont les unes avec les autres, pour qq. objet que ce soit. | *Avoir commerce, être en commerce avec...*, se dit, en mauvaise part, D'une liaison illicite entre deux personnes de sexe différent. | *Être d'un commerce agréable, d'un bon commerce*, Être d'agréable société. *Être d'un commerce sûr*, Être discret. | *Jeu de commerce*, Jeu de cartes entre trois, quatre, jusqu'à neuf personnes. (Co-mër-se.)

COMMERCER. v. n. (*Commercari.*) Trafiquer, faire le commerce. (Co-mer-sé.)

COMMERCIAL, ALE. adj. Qui appartient, qui est relatif au commerce. (Co-mer-si-al.)

COMMÈRE. s. f. (*Cum, mater.*) Celle qui a tenu un enfant sur les fonts : on lui donne ce nom tant à l'égard du parrain qu'à l'égard du père et de la mère de l'enfant. | Fam., Femme de basse condition qui veut savoir toutes les nouvelles du quartier, et qui parle de tout à tort et à travers. | Toute femme qui a le même défaut. On l'applique qqf. Aux hommes. | Fam., *C'est une bonne commère, une fine commère, une maîtresse commère*, C'est une femme qui a de la tête, une femme hardie et rusée. (Co-mè-re.)

COMMETTANT. s. m. Celui qui charge un autre du soin de ses intérêts politiques ou privés. (Co-mè-tan.)

COMMETTRE. v. a. (*Committere.*) (Se conj. c. *Mettre.*) Faire. Dans ce sens, il se dit De ce qui est péché, crime ou faute. | Employer, préposer ; et alors il se dit Des personnes. | *Commettre un rapporteur*, Nommer un juge pour être rapporteur dans une affaire. | Confier. | Compromettre, exposer mal à propos à qq. danger, à qq. embarras, à qq. avanie, etc. | *Commettre deux personnes l'une avec l'autre*, Les mettre dans le cas de se brouiller ensemble. | Tordre ensemble plusieurs torons pour en former un cordage. | *Avoir ses causes commises aux requêtes du palais, aux requêtes de l'hôtel*, etc., se disait autrefois De ceux qui, dans certains cas, avaient le droit d'y plaider en première instance, et d'y attirer les procès qu'on leur intentait en d'autres juridictions. (Co-mè-tre.)

COMMINATOIRE. adj. des 2 g. (*Comminator.*) Se dit D'une clause, d'une disposition légale, d'un jugement, etc., qui renferme qq. menace, en cas de contravention. (Co-mi-na-toua-re.)

COMMIS. s. m. (*Commissus.*) Celui qui est chargé par un autre de qq. emploi, de qq. fonction dont il doit lui rendre compte. | *Commis voyageur*, Commis qui voyage pour les affaires d'une maison de commerce. (Co-mi.)

COMMISE. s. f. (*Commissum.*) Confiscation d'un fief au profit du seigneur, faute de devoirs rendus par le vassal. (Co-mi-ze.)

COMMISÉRATION. s. f. (*Commiseratio.*) Pitié, miséricorde, sentiments de compassion. (Co-mi-zé-ra-sion.)

COMMISSAIRE. s. m. (*Commissus.*) Celui qui est commis pour remplir des fonctions ordinairement temporaires, et relatives à un objet particulier | *Commissaire départi*, se disait D'un intendant de province. | *Commissaire du gouvernement*, s'est dit Des procureurs-généraux et des autres officiers du ministère public. | *Commissaire des guerres, des vivres, d'artillerie, de marine*, Officier préposé pour avoir soin des troupes, etc. | *Commissaire-général de la cavalerie*, Officier principal qui commandait la cavalerie légère sous l'autorité du colonel-général et du mestre-de-camp-général, ou en leur absence : on appelait aussi son régiment *Le commissaire-général.* | *Commissaire de police*, ou *Commissaire*, Officier public chargé, dans les villes, de faire observer les réglements et les ordonnances de police. | *Commissaire-priseur-vendeur*, ou *Commissaire-priseur*, Officier qui met le prix aux effets mobiliers dont la vente se fait en public au plus offrant et dernier enchérisseur. | Celui qui était établi par autorité de justice pour administrer, pour régir des biens saisis ou mis en séquestre. | Juge délégué par le tribunal auquel il appartient pour procéder à certaines opérations. On dit plus souvent *Juge commissaire.* | *Travailler de grands commissaires*, se disait Lorsqu'un certain nombre de conseillers, avec le président, travaillaient extraordinairement, dans le palais même, à l'examen, à la discussion d'une affaire. *Travailler de petits commissaires*, se disait Lorsque c'était chez le président que les conseillers s'assemblaient pour travailler. (Co-mi-sè-re.)

COMMISSARIAT. s. m. La qualité, l'emploi de commissaire. | La durée des fonctions d'un commissaire. (Co-mi-sa-ri-a.)

COMMISSION. s. f. (*Commissio.*) Fait, action, chose commise. *Péché de commission*, par opposition à *Péché d'omission.* | Charge qu'on donne à qqn. de faire qq. ch. | Message dont on charge un domestique, un subalterne, un commissionnaire. | Profession de celui qui fait habituellement des actes de commerce pour le compte d'autrui. | Ce qu'un commissionnaire perçoit pour son salaire. | Mandement du prince, ordonnance du magistrat ou de qq. autre personne ayant autorité de commettre, de députer. | *Commission rogatoire*, Commission qu'un juge adresse à un autre juge pour l'inviter à faire qq. acte de procédure, d'instruction, dans l'étendue de son ressort. | Emploi qu'on exerce comme y ayant été commis pour un temps. | Lettre de marque. | *Ce vaisseau est en commission*, Il est en armement. | Réunion de personnes commises

pour remplir des fonctions spéciales, ou chargées d'un travail préparatoire, de l'examen d'une chose, d'une affaire. | Se dit De certains tribunaux d'exception. (Co-mi-sion.)

COMMISSIONNAIRE. s. m. Celui qui est chargé d'une commission pour qq. particulier. | Celui qui fait qq. acte de commerce pour le compte d'autrui. | *Commissionnaire de roulage*, Celui qui se charge de faire transporter des marchandises par voiture. | *Commissionnaire chargeur*, Celui qui se charge de l'expédition de marchandises par bateau. | Celui dont le métier est de faire des messages, de porter des fardeaux par la ville. (Co-mi-sio-nè-re.)

COMMISSIONNER. v. a. Délivrer à qq. une commission par laquelle on l'autorise à faire qq. ch. (Co-mi-sio-né.)

COMMISSOIRE. adj. (*Commissorius.*) *Pacte commissoire*, Clause par laquelle on stipule, dans un contrat de vente, que, si l'acheteur ne paye pas le prix convenu dans un temps déterminé, la vente sera résiliée. (Co-mi-soua-re.)

COMMISSURE. s. f. (*Commissura.*) Se dit Du point d'union de qqs. parties du corps. (Co-mi-su-re.)

COMMITTIMUS. s. m. (Mot lat. qui signifie *Nous commettons.*) On appelait autrefois *Lettres de Committimus*, ou simplement *Committimus*, Des lettres de chancellerie par lesquelles les causes qu'une personne avait, tant en demandant qu'en défendant, étaient commises en première instance aux requêtes du palais ou aux requêtes de l'hôtel. | *Committimus du grand sceau*, Celui qu'on obtenait pour les causes qui étaient hors du ressort du parlement de Paris. | *Committimus du petit sceau*, Celui qui n'était valable que dans l'étendue d'un parlement. | Le droit de committimus. (Com-mi-ti-mus.)

COMMITTITUR. s. m. T. lat. Se disait D'une ordonnance par laquelle le président d'un tribunal commettait un juge pour faire qq. instruction. (Com-mi-ti-tur.)

COMMODAT. s. m. (*Commodatum.*) Prêt gratuit d'une chose qu'il faut rendre en nature après un certain temps. (Co-mo-da.)

COMMODE. adj. des 2 g. (*Commodus.*) Qui est aisé, convenable, dont l'usage est utile et agréable : se dit Des choses. | *Vie commode*, Vie agréable et tranquille. | *Être commode dans la société, être commode à vivre*, Être d'une société douce et aisée, d'un bon commerce. | Fam., *C'est un homme qui n'est pas commode*, se dit D'un homme sévère, exigeant, ou avec lequel on ne peut pas plaisanter. | Trop indulgent, trop facile. | *C'est un maître commode*, C'est un homme qui ne rudoie pas, qui ne charge pas ses domestiques. | T. de morale, Relâché. | Se dit, fam. et iron., De ce qui est contraire à la règle, à la politesse. (Co-mo-de.)

COMMODE. s. f. (*Commodus.*) Meuble à tiroirs, et en forme de bureau, servant particulièrement à serrer du linge et des habits.

COMMODÉMENT. adv. Avec commodité, d'une manière commode. (Co-mo-déman.)

COMMODITÉ. s. f (*Commoditas.*) Chose commode; état, situation commode; moyen commode. | *Prendre ses commodités*, Prendre ses aises. | Voiture établie pour aller d'un lieu à un autre. | Tout moyen qui facilite qq. ch. | Le temps propre, l'occasion. | Facilité de jouir des choses. | Au plur., Les lieux d'aisance, les privés d'une maison. (Co-mo-di-té.)

COMMOTION. s. f. (*Commotio.*) Secousse violente. | Agitation excitée dans les esprits. | Ébranlement violent au dedans du corps, causé par une chute, ou par qq. coup. | *Commotion électrique*, La secousse plus ou moins violente que l'on éprouve par une décharge électrique. (Co-mo-sion.)

COMMUABLE. adj. des 2 g. (*Commutabilis.*) Qui peut être commué.

COMMUER. v. a. (*Commutare.*) Changer. *Commuer une peine*, La changer en une peine moindre.

COMMUN, UNE. adj. (*Communis.*) Se dit Des choses auxquelles tout le monde participe ou a droit de participer. | Se dit Des choses dont l'usage appartient à plusieurs. | *Maison commune*, L'hôtel où s'assemblent les officiers municipaux. | Qui est propre à différents sujets. | *Sens commun*, La faculté par laquelle la plupart des hommes jugent raisonnablement des choses. | *Faire vie commune*, Vivre à frais communs. | *La vie commune*, se dit en parlant Des religieux et des religieuses qui vivent en communauté; — Se dit Des mœurs générales, des événements ordinaires de la vie. | *Nom, adjectif du genre commun*, Nom, adjectif dont la terminaison est la même au féminin qu'au masculin. | *Syllabe commune*, Syllabe qui est tantôt brève, tantôt longue. | Général. | *La langue commune*, La langue qui est parlée le plus généralement dans un pays. | *La voix commune*, L'opinion générale. | *D'une commune voix*, À l'unanimité. | *Le droit commun*, La loi généralement établie. | Ordinaire, qui se pratique ordinairement. | *Expédier en forme commune*, Sans grâce, sans remise. | Qui se trouve aisément et en abondance. | Vulgaire, bas, par oppos. à Noble, distingué. | Se dit Des marchandises, des objets de peu de valeur et d'une qualité médiocre. | *Cette terre donne tant de revenu, année commune*, ou *commune année*, Bon an, mal an, en compensant les mauvaises années avec les bonnes. | Médiocre, peu estimable dans son genre. | COMMUN. subst. masc. Se dit D'une société entre deux ou plusieurs personnes. | *Vivre sur le commun*, Vivre aux frais d'une so-

ciété.—Fig., Vivre habituellement sur le tiers et sur le quart. | *En commun*, Ensemble, en société. | Subst., Le plus grand nombre, la plus grande partie. | Fig., *Cette personne, cette chose est du commun*, Elle n'est pas de grand mérite, de grand prix. | *Une personne du commun*, Une personne du peuple. | *Le commun des apôtres, des martyrs*, etc., L'office général des apôtres, des martyrs, etc., pour qui l'Église n'a point réglé d'office particulier. | Prov. et fig., *Être du commun des martyrs*, Ne se faire distinguer par aucun talent, par aucune qualité. | Subst., se dit Des domestiques inférieurs, dans les grandes maisons, et Du bâtiment où ils logent. | *Grand commun*, Les offices destinées à la nourriture de la plupart des officiers de la maison du roi; et, *Petit commun*, Certaines offices détachées du grand commun pour la nourriture de qqs. officiers privilégiés du roi. | *Grand commun*, Lieu où ces officiers travaillent, et qui est destiné pour leur logement. | *Les communs*, Les bâtiments consacrés aux cuisines, aux différentes parties du service. (Co-mun.)

COMMUNAL, ALE. adj. (*Commune.*) Qui concerne une commune ou les communes; qui appartient à une commune. (Co-mu-nal.)

COMMUNAUTÉ. s. f. (*Communitas.*) Société de plusieurs personnes qui vivent ensemble sous certaines règles. | *Dîner à la communauté*, Dîner au réfectoire avec les autres. | Maison religieuse où l'on vit en communauté. | S'est dit De certains corps laïques qui faisaient une société pour leurs intérêts communs. | S'est dit Du corps des habitants d'une ville, d'un bourg, d'un village. | Société de biens entre conjoints. | S'emploie en parlant De deux ou de plusieurs personnes auxquelles certaines choses sont communes. (Co-mu-nô-té.)

COMMUNAUX. s. m. pl. Pâturages où les habitants d'une ou de plusieurs communes ont droit d'envoyer leurs troupeaux. On dit aussi *Biens communaux*. (Co-mu-nô.)

COMMUNE. s. f. (*Commune.*) On appelait autrefois ainsi Le corps des bourgeois d'une ville ou des habitants d'un bourg, d'un village. | *La chambre des communes*, ou *Les communes*, La seconde des deux chambres du parlement d'Angleterre, qui est composée des députés des comtés et des villes du royaume. | Au plur., s'est dit, en général, Des habitants de la campagne.—Des milices bourgeoises et des milices de la campagne. | Biens communaux. | Aujourd'hui, Division du territoire administrée par un maire. | Ceux qui habitent une commune, en tant qu'ils ont des intérêts et des droits communs. | L'hôtel où s'assemblent les officiers municipaux d'une ville, d'une commune. (Co-mu-ne.)

COMMUNÉMENT. adv. Ordinairement, généralement. | *À parler communément, communément parlant*, Selon l'opinion commune, ou Selon la façon de parler ordinaire. (Co-mu-né-man.)

COMMUNIANT. s. m. Celui qui communie. | Celui qui est capable de communier, en âge de pouvoir communier. | *Premiers communiants*, Ceux qui vont faire ou qui viennent de faire leur première communion. Au féminin, *Premières communiantes*. (Co-mu-nian.)

COMMUNICABLE. adj. des 2 g. Qui se peut communiquer, dont on peut faire part. | *Ces deux rivières sont communicables*, Elles peuvent être jointes par un canal. (Co-mu-ni-ca-ble.)

COMMUNICATIF, IVE. adj. Qui se communique facilement. | Qui aime à se communiquer, à faire part aux autres de ses pensées, de ses lumières. (Co-mu-ni-ca-tif.)

COMMUNICATION. s. f. (*Communicatio.*) Action de communiquer, ou l'effet de cette action. | Informations, renseignements. | *Communication au ministère public, au parquet*, Remise que l'on fait au parquet de toutes les pièces du procès, dans les causes où le ministère public doit ou veut être entendu. | Commerce, relation, correspondance. | Moyen par lequel deux choses se communiquent. | *Lignes de communication*, Tranchées ou galeries que l'on pratique afin que deux quartiers de l'armée, deux attaques, puissent correspondre à couvert et se secourir mutuellement. | Figure de rhétorique, par laquelle l'orateur semble prendre conseil de son auditoire. | *Communication dans les paroles*, Espèce de trope qui consiste à rendre commun à un ou plusieurs personnes ce qui ne se dit que pour d'autres. (Co-mu-ni-ca-sion.)

COMMUNIER. v. n. (*Communis.*) Recevoir le sacrement de l'Eucharistie. | V. a. Administrer le saint sacrement. | COMMUNIÉ, ÉE. part. Qui a reçu le saint sacrement. (Co-mu-ni-é.)

COMMUNION. s. f. (*Communio.*) Union de plusieurs personnes dans une même foi. | La réception du corps de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST. | L'antienne, le verset que le chœur chante pendant que le prêtre communie. (Co-mu-nion.)

COMMUNIQUER. v. a. (*Communicare.*) Rendre commun à, faire part de, transmettre. | Donner communication de qq. ch., Faire connaître, exhiber. | Absol., Avoir commerce et relation. | Pron., Se rendre familier, entrer facilement en discours et en conversation avec qqn. | En parlant De qq. partie d'un bâtiment, etc., Conduire, aboutir, être en rapport. (Co-mu-ni-é.)

COMMUTATIF, IVE. adj. Qui est relatif à un échange, aux échanges. | *Justice commutative*, Celle qui regarde le commerce. | *Contrat commutatif*, Celui par lequel chacune des parties s'engage à donner

ou à faire une chose équivalente à ce qu'on lui donne. (Co-mu-ta-tif.)

COMMUTATION. s. f. (*Commutatio.*) Changement. *Commutation de peine*, Changement d'une peine en une autre moins grave. (Co-mu-ta-sion.)

COMPACITÉ. s. f. Qualité de ce qui est compacte. (Con-pa-si-té.)

COMPACTE. adj. des 2 g. (*Compactus.*) Qui est condensé, dont les parties sont fort serrées. (Con-pac-te.)

COMPAGNE. s. f. (*Compago.*) Celle qui partage le sort de qqn. | Fille ou femme qui a qq. liaison d'amitié, de familiarité, avec une autre fille ou femme de même condition, ou qui sert avec elle dans la même maison et dans le même emploi. | Une femme par rapport à son mari. | Se dit Des animaux, et surtout des tourterelles. | Se dit, fig., Des choses qui en accompagnent d'autres. (Con-pa-*ne* [n m.].)

COMPAGNIE. s. f. (*Compago.*) Réunion de plusieurs personnes assemblées pour le plaisir d'être ensemble, de converser, de jouer, etc. | *Il est compagnie*, se dit De qqn. que l'on voit rarement, ou que l'on reçoit avec qq. cérémonie. | *Il se croit compagnie*, se dit D'un subalterne trop familier. | Plusieurs personnes que des habitudes ou des goûts communs rapprochent, et qui forment une espèce de société. | *Bonne compagnie*, Société composée de personnes distinguées par leur éducation, leur politesse. | Se dit De personnes qui sont ensemble, qui font ensemble la même chose. | *Dame, demoiselle de compagnie*, Dame ou demoiselle placée auprès d'une autre dame ou demoiselle pour lui tenir compagnie. | *Être en compagnie*, Être occupé avec qqs. personnes. | *Être mauvaise compagnie*, *de mauvaise compagnie*, Avoir un mauvais ton, et, qqf., Être triste, maussade. | *Une compagnie de perdrix* ou *de perdreaux*, *de faisandeaux*, Une bande de perdrix, etc. | *Bêtes de compagnie*, Jeunes sangliers qui vont encore par troupes.—Par plaisanterie, *Être bête de compagnie*, Aimer la société, et se laisser facilement mener où les autres veulent. | Se dit De certaines associations commerciales dont les membres sont ordinairement en grand nombre. | *Règle de compagnie*, Règle d'arithmétique dont on se sert pour partager le gain ou la perte des associés, suivant l'intérêt qu'ils ont dans l'entreprise. | Dans le commerce, *Un tel et compagnie*, Un tel et ses associés. On écrit ordinairement, par abréviation, *Un tel et Cie.* | Réunion de personnes formant un corps, une assemblée. | *La compagnie de Jésus*, Nom que prenait la société des jésuites. | Certain nombre de gens de guerre sous un capitaine. | *Vendre une compagnie*, dans certains pays, Se démettre, pour une certaine somme, du droit qu'on a sur une compagnie que l'on commande. | *Compagnie franche*, Compagnie qui n'est incorporée dans aucun régiment. (Con-pa-*nie* [n m.].)

COMPAGNON. s. m. (*Compago.*) Camarade, associé, qui est habituellement avec un autre, qui fait avec lui la même chose. | *Compagnons d'armes*, Chevaliers qui avaient fait ensemble amitié particulière, avec protestation de ne se quitter jamais.—Hommes qui ont fait la guerre ensemble. | Égal. | Homme qui est gaillard, drôle, éveillé. | Fam., *Faire le compagnon*, Faire l'entendu. | Fam., *C'est un hardi compagnon*, Il est homme d'exécution et déterminé. | Fam., *C'est un petit compagnon*, se dit D'un homme qui est capable de faire de mauvais tours. | Fam., *Compagnon*, se dit d'un homme qui est pauvre et de bas lieu. | Garçon qui fait son apprentissage, mais qui travaille encore pour le compte d'un maître. On dit plus souvent *Ouvrier* ou *Garçon.* | Fig. et fam., *Travailler à dépêche compagnon*, Travailler vite et négligemment. | Se dit Des artisans qui font partie d'une société de gens de métier. | *La mère des compagnons*, Femme chargée d'héberger, aux frais d'une société de compagnons, les membres de cette société qui se trouvent momentanément sans ouvrage. (Con-pa-*non* [n m.].)

COMPAGNONNAGE. s. m. Le temps pendant lequel un jeune homme qui avait fini son apprentissage travaillait chez un maître avant de pouvoir travailler pour son propre compte. | La réunion des gens de métier en différentes associations. (Con-pa-*no*-na-je [n m.].)

COMPARABLE. adj. des 2 g. (*Comparabilis.*) Qui se peut comparer, qui peut être mis en comparaison. (Con-pa-ra-ble.)

COMPARAISON. s. f. (*Comparatio.*) Action de comparer, de chercher les ressemblances ou les différences qui peuvent exister entre deux personnes ou deux choses. | *Comparaison d'écritures*, La confrontation qu'on fait de deux écritures l'une avec l'autre, pour juger si elles sont de même main. | *Pièce de comparaison*, Pièce dont l'écriture et la signature sont reconnues pour certaines, et que l'on compare à une pièce arguée de faux, pour voir si l'écriture est la même. On le dit, par extension, De ce qui peut servir de modèle pour juger de la qualité, du mérite d'autres objets de même nature. | *Cette chose est sans comparaison*, *hors de comparaison*, Elle est excellente et sans pareille. | *En comparaison*, Au prix, à l'égard. | *Par comparaison*, Relativement, par rapport. | *Sans comparaison*, se dit D'une personne ou d'une chose avec laquelle aucune autre ne peut entrer en comparaison. | Discours par lequel on indique les ressemblances ou les différences qui

existent, que l'on croit apercevoir entre deux choses, entre deux personnes. | *Sans comparaison*, se dit qqf., dans ce sens, Pour adoucir une comparaison qui a qq. ch. de peu convenable, de choquant. | *Degrés de comparaison*, Le positif, le comparatif et le superlatif. | *Adverbes de comparaison*, Ceux qui servent à indiquer un rapport de supériorité, d'égalité ou d'infériorité. | Similitude, figure dont les orateurs et les poetes se servent en comparant une chose ou une personne à qq. autre. (Con-pa-rë-zon.)

COMPARAÎTRE. v. n. (*Comparere.*) Paraître devant un juge. (Con-pa-rè-tre.)

COMPARANT, ANTE. adj. Qui comparaît devant un juge, devant un notaire, etc. | Subst., *Le comparant, la comparante, Les non-comparants.* (Con-pa-ran.)

COMPARATIF, IVE. adj. (*Comparativus.*) Qui sert à comparer, qui met en comparaison. Se dit Des choses. | Adj. et subst., se dit Des mots qui expriment un rapport de supériorité, d'égalité ou d'infériorité. (Con-pa-ra-tif.)

COMPARATIVEMENT. adv. Par comparaison à qq. ch. (Con-pa-ra-ti-ve-man.)

COMPARER. v. a. (*Comparare.*) Examiner les rapports et les différences qu'il y a entre une chose et une autre, entre une personne et une autre. | Égaler. | Marquer les rapports de ressemblance entre des choses ou des personnes qui sont de nature ou d'espèce différente. | *Comparer des écritures*, Les confronter, et examiner si elles sont de même main. | *Anatomie comparée*, Science qui établit les rapports et les différences qu'on découvre dans la structure de l'homme et celle des animaux. (Con-pa-ré.)

COMPAROIR. v. n. (*Comparere.*) *Être assigné à comparoir*, Être assigné à se présenter en justice. (Vi.) On dit *Comparaître.* (Con-pa-rouar.)

COMPARSE. s. f. Entrée des quadrilles dans un carrousel. | S. m. Se dit, au théâtre, Des personnages muets qui ne servent qu'à figurer. (Con-par-se.)

COMPARTIMENT. s. m. (*Compartiri.*) (Dérivé du verbe *Compartir*, qui n'est plus en usage.) Assemblage de plusieurs figures, de plusieurs choses disposées avec symétrie. | Se dit De certaines dorures à petits fers qui se mettent sur le plat ou sur le dos des livres. | Case, division. (Con-par-ti-man.)

COMPARTITEUR. s. m. (*Compartiri.*) Celui des juges qui avait ouvert un avis contraire à celui du rapporteur, et sur l'avis duquel la compagnie s'était partagée. (Con-par-ti-teur.)

COMPARUTION. s. f. (*Comparere.*) Action de comparaître devant le juge. (Con-pa-ru-sion.)

COMPAS. s. m. (*Cum, passus.*) Instrument composé de deux tiges métalliques, appelées Branches ou Jambes, lesquelles sont terminées en pointe à l'une de leurs extrémités, et à l'autre jointes par une charnière qui permet d'ouvrir plus ou moins l'angle qu'elles forment. | *Compas de proportion*, Instrument, composé de deux règles plates, assemblées à charnière par un des bouts, comme un compas ordinaire, et portant sur leurs faces des lignes divisées, pour servir à divers usages de géométrie. | *Compas à verge*, Longue règle de bois ou de fer qui porte deux poupées, dont chacune a sa pointe, et dont l'une est mobile le long de la règle, de manière à pouvoir embrasser des longueurs plus grandes que les compas ordinaires. | Fam., *Par compas*, Avec une grande exactitude, une grande circonspection. | *Compas de route*, ou *Compas*, La boussole. | *Compas de variation*, Boussole préparée pour connaître les variations de l'aiguille aimantée. | *Compas azimutal*, Boussole munie de pinnules, etc., qui sert à observer des azimuts, des amplitudes, et à faire des relèvements. (Con-pa.)

COMPASSEMENT. s. m. Action de compasser, ou Le résultat de cette action. | Régularité froide et trop étudiée. (Con-pa-se-man.)

COMPASSER. v. a. Mesurer avec le compas. | Bien proportionner une chose, la faire avec une exacte symétrie. | T. de guerre. *Compasser des feux*, Les disposer de manière qu'ils fassent tous leur effet en même temps. | Fig., *Compasser ses actions, ses démarches*, Les bien régler. | Fig., *Être compassé dans ses discours, dans ses actions*, etc., Y mettre beaucoup de régularité, d'exactitude; Une régularité, une exactitude poussée jusqu'à l'affectation. On dit, absol. *Être compassé.* (Con-pa-sé.)

COMPASSION. s. f. (*Compassio.*) Pitié, commisération, mouvement de l'âme qui nous rend sensibles aux maux d'autrui. | Fig. *Faire compassion*, se dit, par mépris, De certaines choses qu'on désapprouve. (Con-pa-sion.)

COMPATIBILITÉ. s. f. Se dit Des qualités qui peuvent se concilier, s'accorder ensemble. | Se dit De deux charges, de deux fonctions qui peuvent être exercées en même temps par la même personne. | *Lettres de compatibilité*, Lettres patentes par lesquelles le prince permettait de posséder en même temps deux charges qui ne pouvaient, suivant la règle commune, être exercées par une même personne. (Con-pa-ti-bi-li-té.)

COMPATIBLE. adj. des 2 g. (*Compatibilis.*) Qui peut exister, s'accorder, compatir avec un autre. | Se dit D'une charge, d'une fonction qui peut être exercée en même temps qu'une autre. (Con-pa-ti-ble.)

COMPATIR. v. n. (*Compati.*) Être touché de compassion pour les maux d'autrui. | Souffrir les fautes, les faiblesses de son proch

avec indulgence. | S'accorder, se concilier. (Con-pa-tir.)

COMPATISSANT, ANTE. adj. Qui compatit, qui prend part aux maux d'autrui. | Qui exprime la compassion. (Con-pa-ti-san.)

COMPATRIOTE. s. des 2 g. (*Patriótés*, gr.) Celui ou celle qui est de même patrie, de même pays qu'une autre personne. (Con-pa-tri-o-te.)

COMPENDIUM. s. m. (Mot lat.) Abrégé. (Con-pen-di-o-me.)

COMPENSATION. s. f. (*Compensatio.*) Action de compenser. | Libération réciproque entre deux personnes qui se trouvent être à la fois créancières et débitrices l'une de l'autre. | Dédommagement d'un mal par un bien, etc. (Con-pan-sa-sion.)

COMPENSER. v. a. (*Compensare.*) Reconnaître, déclarer qu'une chose tient lieu d'une autre, quant au prix ou à la valeur. | *Compenser les dépens*, Ordonner, dans un jugement, que chaque partie restera chargée des frais qu'elle a faits pour la poursuite du procès. | Se dit Des choses ou des personnes dont, le bien et le mal étant mis en balance, le mal se trouve réparé par le bien. (Con-pan-sé.)

COMPÉRAGE. s. m. La relation, l'affinité qui existe entre deux personnes qui ont tenu ensemble un enfant sur les fonts de baptême. | La relation qu'il y a entre le parrain ou la marraine d'un enfant, et le père ou la mère de l'enfant. (Con-pé-ra-je.)

COMPÈRE. s. m. (*Cum*, *pater.*) Nom qui se donne par un homme et par une femme à celui qui a tenu sur les fonts qqn. de leurs enfants, et réciproquement par le parrain et par la marraine à celui dont ils ont tenu un des enfants; comme aussi par la marraine à celui avec lequel elle a tenu un enfant. | Prov. et fig., *Tout se fait, tout se par compère et par commère*, Tout se fait par faveur et par recommandation. | Fig. et fam., *Compère*, *rusé compère*, Homme adroit, subtil et artificieux. | *Bon compère*, Bon compagnon, homme agréable et de bonne humeur. | Celui qui est secrètement d'intelligence avec un escamoteur, etc. Toute personne qui en seconde une autre pour qq. supercherie. (Con-pè-re.)

COMPÉTEMMENT. adv. D'une manière compétente, suffisamment, convenablement. (Con-pé-ta-man.)

COMPÉTENCE. s. f. (*Competentia.*) Le droit qu'un tribunal, qu'un juge a de connaître de telle ou telle matière, de telle ou telle cause. | Se dit D'une personne qui est capable de juger d'un ouvrage, de parler savamment sur une matière. | Concurrence à la même chose, ou prétention d'égalité. (Vi.) (Con-pé-tan-se.)

COMPÉTENT, ENTE. adj. (*Competens.*) Qui appartient, qui est dû. Se dit D'une portion de qq. bien, de qq. héritage. | Suffisant, convenable, requis. | Se dit D'un tribunal, d'un juge qui a droit de connaître de telle ou telle affaire, de la juger. | Qui peut donner son avis sur une chose, sur une matière, qui est capable d'en bien juger. | *Partie compétente*, Celui qui a qualité pour contester en justice, pour être partie au procès. (Con-pé-tan; an-te.)

COMPÉTER. v. n. (*Competere.*) Appartenir en vertu de certains droits. | Être de la compétence. (Con-pé-té.)

COMPÉTITEUR. s. m. (*Competitor.*) Concurrent, celui qui prétend à la même dignité, à la même charge ou au même emploi que veut obtenir une autre personne. (Con-pé-ti-teur.)

COMPILATEUR. s. m. (*Compilator.*) Celui qui compile. (Con-pi-la-teur.)

COMPILATION. s. f. (*Compilatio.*) Recueil, réunion de plusieurs choses mises en corps d'ouvrage. (Con-pi-la-sion.)

COMPILER. v. a. (*Compilare.*) Faire une compilation, des compilations. (Con-pi-lé.)

COMPITALES. s. f. pl. (*Compitalia.*) Fêtes que les Romains célébraient, dans les carrefours, en l'honneur des dieux domestiques. (Con-pi-ta-le.)

COMPLAIGNANT, ANTE. adj. et subst. (*Cum*, *plangere.*) Qui se plaint en justice de qq. tort qu'il prétend qu'on lui a fait. (Con-plè-*nan* [n m.].)

COMPLAINTE. s. f. (*Cum*, *planctus.*) Plainte en justice, ou action qu'on intente soit pour être conservé dans sa possession, soit pour y être réintégré. | Chanson ou cantique populaire dont le sujet est ordinairement tragique ou pieux. | Au plur., Lamentations. Fam. (Con-plin-te.)

COMPLAIRE. v. n. (*Complacere.*) S'accommoder, se conformer au sentiment, au goût, à l'humeur de qqn., pour lui plaire, acquiescer à ce qu'il souhaite. | Pron., Se plaire, se délecter en soi-même, en ses productions, en ses ouvrages. (Con-plè-re.)

COMPLAISAMMENT. adv. Avec complaisance. (Con-plè-sa-man.)

COMPLAISANCE. s. f. Douceur, et facilité de caractère, qui fait qu'on se conforme, qu'on acquiesce aux sentiments, aux volontés d'autrui. | Se dit Des actes de complaisance. | Plaisir, satisfaction, et se dit en parlant Des personnes qu'on estime, qu'on aime, des choses dans lesquelles on se complaît. | *Se regarder avec complaisance*, Être fort satisfait de sa personne, de son mérite. | Au plur., Amour, affection. (Con-plè-zan-se.)

COMPLAISANT, ANTE. adj. Qui a de la complaisance pour les autres. | Substant., Personne qui a beaucoup de déférence pour une autre, qui est fort assidue auprès d'elle, et qui s'attache à lui plaire dans qq. vue d'intérêt. | Personne qui favorise les galanteries d'une autre. (Con-plè-zan.)

COMPLANT. s. m. Plant de vigne composé de plusieurs pièces de terre. (Con-plan.)

COMPLÉMENT. s. m. (*Complementum.*) Ce qui s'ajoute ou doit s'ajouter à une chose pour la rendre entière, complète. | *Complément de béatitude*, Le comble de la béatitude. | *Complément d'un angle*, Ce qui manque à un angle pour compléter l'angle droit, c'est-à-dire quatre-vingt-dix degrés. | *Complément arithmétique d'un nombre*, La différence entre ce nombre et l'unité suivie d'autant de zéros qu'il y a de chiffres dans ce nombre. *Le complément arithmétique de 760 est 240.* | Se dit Des mots qui sont régis par d'autres, ou qui servent à préciser, à déterminer la signification des mots auxquels on les joint, à compléter une proposition. | *Le complément direct, indirect d'un verbe*, Le régime direct, indirect d'un verbe. (Con-plé-man.)

COMPLÉMENTAIRE. adj. des 2 g. Qui sert à compléter. | *Jours complémentaires*, s'est dit, dans le Calendrier républicain, Des cinq ou six jours que l'on comptait à la fin de l'année pour compléter le nombre de trois cent soixante-cinq ou trois cent soixante-six jours. (Con-plé-man-tè-re.)

COMPLET, ÈTE. adj. (*Completus.*) Entier, achevé, parfait, à quoi il ne manque aucune des parties nécessaires. | *Fleur complète*, Fleur qui a un calice, une corolle, une ou plusieurs étamines, et un ou plusieurs pistils. | Subst., *Le complet d'un régiment*, etc. (Con-plë; è-te.)

COMPLÉTEMENT. s. m. L'action de rendre complet. (Con-plé-te-man.)

COMPLÈTEMENT. adv. D'une manière complète.

COMPLÉTER. v. a. (*Completum.*) (*Je complète. Je compléterai.*) Rendre complet. (Con-plé-té.)

COMPLÉTIF, IVE. adj. (*Completio.*) Qui sert de complément. (Con-plé-tif.)

COMPLEXE. adj. des 2 g. (*Complexus.*) T. didact., opposé à Simple. Qui embrasse plusieurs choses. | *Nombres complexes*, Nombres composés de différentes espèces d'unités, tels que : 30 livres 10 sous 6 deniers. (Con-plëc-se.)

COMPLEXION. s. f. (*Complexio.*) Tempérament, constitution du corps. | Inclination, humeur, etc. (Con-plëc-sion.)

COMPLEXITÉ. s. f. Qualité de ce qui est complexe. (Con-plëc-si-té.)

COMPLICATION. s. f. (*Complicatio.*) Assemblage, concours de plusieurs choses différentes. | Se dit D'un tout dont les parties ont entre elles des rapports multipliés et difficiles à saisir. (Con-pli-ca-sion.)

COMPLICE. adj. des 2 g. et subst. (*Complex.*) Qui a part au crime d'un autre. (Con-pli-se.)

COMPLICITÉ. s. f. Participation au crime d'un autre. (Con-pli-si-té.)

COMPLIES. s. f. pl. (*Completus.*) La dernière des heures canoniales, laquelle se dit ou se chante après vêpres. (Con-plie.)

COMPLIMENT. s. m. (*Complimento*, it.) Paroles civiles, obligeantes, flatteuses, par lesquelles on témoigne à qqn. le respect, l'affection, l'estime qu'on a pour lui, ou la part que l'on prend à ce qui lui arrive d'agréable ou de fâcheux. | *Je vous en fais mon compliment*, se dit qqf., fam. et par ironie, À celui qui a fait une faute, une maladresse. | Fig. et fam., *Rengainer son compliment*, Supprimer ou ne pas achever ce qu'on avait envie de dire. | Discours désobligeant ou injurieux : alors il est accompagné d'une épithète. | *Sans compliment*, Franchement, sans flatterie. | COMPLIMENT, est qqf. opposé à L'intention réelle, aux promesses effectives. | Discours solennel adressé à une personne revêtue d'autorité. | Petit discours en vers ou en prose qu'on fait réciter ou présenter par un enfant à son père, à sa mère, etc., le jour de leur fête ou le premier jour de l'an, pour les complimenter. (Con-pli-man.)

COMPLIMENTER. v. a. Faire compliment, faire des compliments. | Absol., Faire des civilités. (Con-pli-man-té.)

COMPLIMENTEUR, EUSE. adj. et subst. Qui fait trop de compliments. (Con-pli-man-teur; -ze.)

COMPLIQUER. v. a. (*Complicare.*) Former un tout dont les parties ont entre elles des rapports multipliés et difficiles à saisir. | Rendre confus, difficile à démêler, à éclaircir. | COMPLIQUÉ, ÉE. part. Se dit Des choses embrouillées ou auxquelles d'autres sont mêlées (Con-plic-é.)

COMPLOT. s. m. Mauvais dessein formé secrètement entre deux ou plusieurs personnes. (Con-plô.)

COMPLOTER. v. a. Faire un complot, conspirer. (Con-plo-té.)

COMPONCTION. s. f. (*Compunctio.*) Douleur, regret d'avoir offensé Dieu. (Con-ponc-sion.)

COMPONENDE. s. f. (*Componere.*) Composition qui se fait sur les droits dus à la cour de Rome quand on veut obtenir qq. dispense, ou les provisions de qq. bénéfice. (Con-po-nan-de.)

COMPORTEMENT. s. m. Manière d'agir, de vivre, de se comporter. (Vi.) (Con-por-te-man.)

COMPORTER. v. a. (*Cum, portare.*) Permettre, souffrir, en parlant Des choses. | Pron., Se conduire et en user d'une certaine manière. | *Vendre un immeuble ainsi ou tel qu'il se poursuit et comporte*, Le vendre dans l'état où il se trouve. (Con-por-té.)

COMPOSÉ. s. m. Un tout formé de deux ou de plusieurs parties. | Se dit Des mots composés, et, en versification, Des mots qui ont la même terminaison que ceux dont

ils sont formés. | Corps formé de deux ou plusieurs éléments. (Con-po-zé.)

COMPOSÉES. s. f. pl. Nom d'une grande famille de plantes, dont les fleurs sont composées. On dit qqf., au sing., *Une composée.* (Con-po-zée.)

COMPOSER. v. a. (*Compositum.*) Former, faire un tout de l'assemblage de plusieurs parties. | Pron., Être composé. | *Composer sa mine, son geste*, etc., Préparer, arranger sa mine, etc. | Assembler les caractères pour en former des mots, des lignes et des pages. | Absol., Travailler à qq. ouvrage d'esprit. | Faire un devoir donné par le professeur. | Produire qq. air, qq. chant. | *Composer sur le clavecin*, etc., Se servir du clavecin, etc., pour composer la musique. | V. n. S'accommoder, s'accorder sur qq. différend. | Convenir que l'on se rendra, que l'on rendra une place, un poste, sous de certaines conditions. On dit plus ordin., *Capituler.* | *Une société bien composée*, Une société choisie, où il ne se trouve que des personnes estimables. | *Mot composé*, Mot formé de deux ou de plusieurs mots joints ensemble. | *Fleurs composées*, Celles qui sont formées de plusieurs fleurons, ou demi-fleurons, réunis dans un calice commun. | *Mouvement composé*, Celui qui résulte de plusieurs autres mouvements. | *Raison composée*, Celle qui résulte du produit des antécédents de deux ou de plusieurs raisons, et de celui de leurs conséquents. | *Intervalle composé*, Celui qui passe l'étendue d'une octave, ou qui peut se diviser en deux autres intervalles. | *Être composé, fort composé*, Avoir ou affecter d'avoir un air grave, un air sérieux et modeste. | *Sens composé*, Le sens qui résulte de tous les termes d'une proposition pris selon la liaison qu'ils ont ensemble. (Con-po-zé.)

COMPOSITE. adj. des 2 g. et subst. masc. (*Compositus.*) Se dit De l'un des cinq ordres d'architecture, parce que cet ordre est composé du corinthien et de l'ionique. | *Ordre composite*, désigne aussi Tout ordre qui est composé de plusieurs ordres, soit dorique, corinthien, ou ionique. (Con-po-zi-te.)

COMPOSITEUR. s. m. (*Compositor.*) Celui qui compose en musique. | *Amiable compositeur*, Celui qui est chargé d'accommoder un différend, un procès, par des voies de conciliation. | Celui qui assemble les caractères pour en former des mots et des pages. (Con-po-zi-teur.)

COMPOSITION. s. f. (*Compositio.*) Action de composer qq. ch. | Le résultat de cette action de composer, de L'assemblage de plusieurs parties qui ne font qu'un tout. | Arrangement des caractères pour en former des mots, des lignes et des pages. | Action de mélanger et d'unir certaines substances; Le résultat de cette action. | Se dit De diverses préparations faites pour imiter certaines choses. | L'action de composer un ouvrage d'esprit. | Se dit aussi en parlant De musique, de peinture, etc. | *La composition d'un tableau*, La manière dont un peintre traite le sujet d'un tableau. | L'art d'unir les différentes parties de la musique suivant les règles. | Se dit Des ouvrages d'un écrivain ou d'un artiste. | Le devoir que fait un écolier sur le sujet qui lui est donné par son professeur. | Accommodement dans lequel l'une des deux parties, ou toutes les deux ensemble, se relâchent plus ou moins de leurs prétentions. | *C'est un homme de composition*, C'est un homme d'accommodement. | *C'est une fille, une femme de bonne composition*, se dit D'une fille ou d'une femme qui accorde facilement ses faveurs. | Les conventions que fait une place qui se rend. On dit plus souvent *Capitulation.* (Con-po-zi-sion.)

COMPOSTEUR. s. m. Instrument sur lequel le compositeur arrange les lettres, pour former des lignes toujours égales, d'après la longueur déterminée. (Con-pos-teur.)

COMPOTE. s. f. Espèce de confiture qu'on fait avec du fruit et peu de sucre, et qui est moins cuite que les confitures faites pour être gardées. | Certaine manière d'accommoder des pigeons. | Pop., *Avoir les yeux, la tête*, etc., *en compote*, Avoir la tête, les yeux, etc., tout meurtris. (Con-po-te.)

COMPOTIER. s. m. Plat creux dans lequel on sert des compotes de fruits. (Con-po-tié.)

COMPRÉHENSIBLE. adj. des 2 g. (*Comprehensibilis.*) Concevable, intelligible, qui peut être compris, conçu, entendu. (Con-pré-an-si-ble.)

COMPRÉHENSION. s. f. (*Comprehensio.*) Faculté de comprendre, de concevoir. | Connaissance entière et parfaite. | La totalité des idées renfermées sous un nom appellatif ou générique. (Con-pré-an-sion.)

COMPRENDRE. v. a. (*Comprehendere.*) (Se conjugue c. *Prendre.*) Contenir en soi, renfermer en soi. | Mentionner, faire entrer dans une énumération, etc. | Figur., Avoir l'intelligence d'une chose, en saisir, en pénétrer le sens. | Concevoir, se faire une juste idée de qq. ch. | Se rendre raison d'une chose, en découvrir le motif. Dans ce sens, il est qqf. suivi de la préposition *à.* | *Comprendre qqn.*, Comprendre les explications, les ordres qu'il donne, la langue qu'il parle, etc.—Se rendre raison de sa conduite, de ses discours, etc. | *Y compris*, En y comprenant; et *Non compris*, Sans y comprendre. (Con-pran-dre.)

COMPRESSE. s. f. (*Compressum.*) Morceau de linge simple, ou plié en plusieurs doubles, qu'on applique sur l'ouverture de la veine, ou sur qq. partie blessée ou malade. (Con-prè-se.)

COMPRESSIBILITÉ. s. f. La propriété

d'un corps qui peut être comprimé. (Con-prë-si-bi-li-té.)

COMPRESSIBLE. adj. des 2 g. Qui peut être comprimé. (Con-prë-si-ble.)

COMPRESSIF, IVE. adj. Qui sert à comprimer. (Con-prë-sif.)

COMPRESSION. s. f. (*Compressio.*) Action de comprimer, ou L'effet qui est produit dans ce qui est comprimé. (Con-prë-sion.)

COMPRIMER. v. a. (*Comprimere.*) Presser avec force, serrer de manière à réduire à un moindre volume. | Fig., Empêcher d'agir, d'éclater. | COMPRIMÉ, ÉE. adj., Qui est aplati sur les côtés. (Con-pri-mé.)

COMPROMETTRE. v. n. (*Compromittere.*) (Se conj. c. *Mettre.*) Consentir réciproquement, par acte, de se rapporter au jugement d'un ou de plusieurs arbitres. | V. a. Commettre qqn., l'exposer à se trouver dans qq. embarras, à qq. chagrin. (Con-pro-me-tre.)

COMPROMIS. s. m. (*Compromissum.*) Acte par lequel deux ou plusieurs personnes promettent de se rapporter de leurs différends au jugement d'un ou de plusieurs arbitres. | Fig., *Mettre en compromis*, Commettre. (Con-pro-mi.)

COMPTABILITÉ. s. f. (*Computabilis.*) Obligation de rendre compte; ou La manière, l'action de rendre et d'établir des comptes. (Con-ta-bi-li-té.)

COMPTABLE. adj. des 2 g. et subst. (*Computabilis.*) Qui est assujetti à rendre compte. | *Quittance comptable*, Quittance revêtue des formes nécessaires pour être allouée par qui il appartient. (Con-ta-ble.)

COMPTANT. adj. m. *Argent comptant*, *deniers comptants*, Argent en espèce, argent compté sur-le-champ. — Fam., Chose promise, et qui ne peut manquer. | Fam., *Prendre qq. ch. pour argent comptant*, Croire trop facilement ce qu'on nous dit; Faire trop de fond sur de simples apparences. | Subst., Argent comptant. Fam. | *Petit comptant*, se disait, au Trésor royal, Du bureau où l'on payait les sommes au-dessous de mille livres; et, *Grand comptant*, Du bureau où l'on payait toutes les sommes au-dessus de mille livres. | Adv. *Payer comptant.* | Prov. et fig., *Payer comptant*, Rendre sur-le-champ les bons ou les mauvais offices qu'on a reçus. (Con-tan.)

COMPTE s. m. (*Computum.*) Calcul, nombre. | *Bois de compte*, Le bois qui se vend à tant de bûches par corde. | Fam., *Cela n'est pas de compte*, Ne doit pas compter. | *Compte rond*, dans l'usage commun, Un nombre composé de dizaines, de centaines ou de milliers sans fraction. Quand on compte par espèces, *Compte rond* se dit D'un nombre de ces espèces sans fraction. | Fig. et fam., *Compte borgne*, Compte dont les articles ne sont pas clairs. On le dit aussi par opposition à Compte rond. | *De compte fait*, En comptant bien. | *Faire le compte à un domestique, lui donner son compte*, Lui payer, en le renvoyant, ce qui lui est dû de ses gages. *Donner à un ouvrier son compte*, Lui payer ce qui lui est dû. | Fig. et fam., *Donner à qqn. son compte*, Le traiter d'action ou de paroles comme il le mérite. Se prend en mauvaise part. | *Avoir à bon compte*, *faire bon compte*, Avoir à bon marché, faire bon marché. | *Vivre à bon compte*, Vivre à bon marché. | *Boire, manger, rire à bon compte*, Sans s'embarrasser de ce qui se passe ni de ce qui peut arriver. | Fam., *Faire son compte*, Trouver du profit, de l'avantage. — Se proposer, ou S'attendre à, espérer que, etc. | *Avoir son compte*, Avoir ce qu'on désire, ou Être bien dans ses affaires. | *Ils sont encore tous deux loin de compte*, se dit De deux personnes qui sont en marché de qq. ch., et qui ne peuvent tomber d'accord. | Fig., *À ce compte-là*, Selon cette supposition. | Petit nombre que l'on jette de la main, et qui, étant plusieurs fois réitéré, fait la somme, le nombre que l'on demande. | État ou écrit contenant le calcul, la supputation de ce qui a été reçu, dépensé, avancé ou fourni. | *Avoir une chose en compte*, L'administrer, en disposer, à la charge d'en rendre compte à qui de droit. | *Cour des comptes*, Cour supérieure établie pour examiner et juger les comptes de ceux qui ont manié les deniers de l'État: elle a remplacé la *Chambre des comptes*, qui avait les mêmes attributions. | *Être de bon compte*, Être fidèle dans les comptes que l'on rend.—Fam., Parler sans feinte, sans aucune dissimulation. | Fig. et fam., *Son compte est bon*, On lui fera un mauvais parti. | *À compte*, Manière de parler abrégée, pour dire qu'On a donné ou reçu qq. ch. sur la somme due. | À-COMPTE. subst. *Voilà un bon à-compte.* | *Être de compte à demi avec qqn.*, Être en société d'intérêt avec qqn., et partager par moitié les bénéfices et les pertes. | *Cela est sur le compte, au compte d'un tel*, C'est à lui à le payer. | *Pour le compte de qqn.*, En vertu de la commission que l'on a reçue de lui. | *Pour mon compte*, Pour ce qui me regarde, quant à moi. | Fig., *Sur le compte de qq.*, Sur ce qui le concerne. | *Mettre une histoire*, etc., *sur le compte de qqn.*, Le donner pour en être l'auteur. — Faire croire qu'elle lui est arrivée. | Fig., *Prendre sur son compte*, Se charger de qq. ch., s'en rendre responsable. | Fig., *Tenir compte à qqn. d'une chose*, Lui en savoir gré. | Fig., *Faire compte*, *tenir compte de qqn., de qq. ch.*, L'estimer, l'avoir en considération. | *Cette femme ne tient pas compte d'elle*, Elle néglige sa figure, son ajustement; — Elle a peu de soin de sa réputation.

| Fig., *Au bout du compte*, Tout considéré, après tout. Fam. | Fig., L'action de rapporter ce qu'on a fait, ce qu'on a vu, etc., et d'en rendre raison, de l'expliquer. Dans ce sens, il s'emploie avec les verbes *Rendre*, *devoir, demander*. | *Se rendre compte de qq. ch.*, Se l'expliquer. | *Compte rendu*, Exposé ou récit de certains faits particuliers. (Con-te.)

COMPTE-PAS. s. m. *V.* ODOMÈTRE.

COMPTER. v. a. (*Computare.*) Nombrer, calculer. | Fig., *Compter les jours, les heures, les moments*, etc., se dit qqf. Pour exprimer qu'on trouve les jours très-longs, etc. | *Compter une somme à qqn.*, La lui payer. | *Compter une chose à qqn.*, Lui en tenir compte. | *Compter ses pas*, Marcher lentement. | *Compter tous les pas de qqn.*, L'observer de fort près. | *Compter tant d'années de service*, etc., Avoir servi pendant tant d'années. | *Compter tant de printemps*, etc., Être âgé de tant d'années. | *À compter de*, À partir de, à dater de. | Fig., Marquer, signaler; et alors il est suivi de la prép. *par*. | Comprendre dans un compte, dans une énumération. | *Compter parmi ses aïeux*, etc., Avoir au nombre de ses aïeux, etc. | Être compté. | Calculer, supputer, venir à compte; et alors il s'emploie d'ordinaire absol. | Rendre compte; et alors il se met avec la prép. *de*. | Se proposer. | *Compter sur qqn.*, Faire fond sur lui, comme sur un homme dont on est assuré. | Réputer, estimer; et alors il se construit avec la prép. *pour*. (Con-té.)

COMPTOIR. s. m. Sorte de bureau ou de table longue et étroite sur laquelle on étale la marchandise que l'acheteur demande, et où il y a communément un tiroir fermant à clef, pour serrer l'argent. | Lieu où travaillent les commis, où se font et se reçoivent les payements, etc.; on dit plus ordinairement Bureau. | Fig., Bureau général de commerce d'une nation en pays étranger. (Con-touar.)

COMPULSER. v. a. (*Compulsare.*) Prendre communication des registres, des minutes d'un officier public, en vertu de l'ordonnance du juge. | Examiner des papiers, des livres, etc. (Con-pul-sé.)

COMPULSOIRE. s. m. Action de prendre communication des registres, des minutes d'un officier public, en vertu de l'ordonnance du juge. (Con-pul-soua-re.)

COMPUT. s. m. (*Computum.*) Supputations de temps qui servent à régler le calendrier ecclésiastique. (Con-put.)

COMPUTISTE. s. m. Celui qui travaille au comput et à la composition du calendrier. (Con-pu-tis-te.)

COMTAT. s. m. (*Comitatus.*) Comté. | *Le comtat Venaissin*, ou *Le Comtat*, Territoire enclavé dans la Provence, qui appartenait autrefois au pape. (Con-ta.)

COMTE. s. m. (*Comes.*) Celui qui est revêtu d'une certaine dignité supérieure à celle de baron. (Con-te.)

COMTÉ. s. m. (*Comitatus.*) Titre d'une terre, en vertu duquel celui qui est seigneur de la terre porte la qualité de comte. Il est fém. dans *La Franche-Comté*. (Con-té.)

COMTESSE. s. f. La femme d'un comte ou Celle qui par elle-même ou de son chef possède un comté. (Con-tè-se.)

CONCASSER. s. f. (*Conquassare.*) Briser et réduire en petites parties avec le marteau ou le pilon qq. matière dure. (Con-ca-sé.)

CONCAVE. adj. des 2 g. (*Concavus.*) Se dit par opposition à Convexe, D'une surface creusée sphériquement. | Subst. masc. *Le concave d'un globe*. (Vi.)

CONCAVITÉ. s. f. (*Concavitas.*) Le côté concave, le creux, la cavité d'un corps.

CONCÉDER. v. a. (*Concedere.*) Accorder, octroyer. (Con-sé-dé.)

CONCENTRATION. s. f. L'action de concentrer, ou L'état de ce qui est concentré. | Opération par laquelle on rapproche sous un moindre volume les parties d'un corps qui étaient étendues dans un fluide. (Con-san-tra-sion.)

CONCENTRER. v. a. (*Cum, centrum.*) Réunir en un centre. | *Concentrer un liquide*, Le dépouiller des parties d'eau qui l'affaiblissent. | Fig., *Concentrer sa fureur, sa haine*, etc., Contenir, dissimuler sa fureur, sa haine, etc. | *Concentrer ses forces*, Rassembler, Réunir les divers corps de troupes sur un même point. | En médec., *Pouls concentré*, Pouls dont les battements se font peu sentir. | *Acide concentré*, Acide très-fort. | *Être concentré, concentré en soi-même*, Ne point se communiquer, ne laisser rien apercevoir de ce qu'on a dans l'âme. (Con-san-tré.)

CONCENTRIQUE. adj. des 2 g. (*Concentricus.*) Se dit Des cercles ou des courbes qui ont un même centre. (Con-san-tric-e.)

CONCEPT. s. m. (*Conceptus.*) Idée, simple vue de l'esprit. (Con-sèpt.)

CONCEPTION. s. f. (*Conceptio.*) Action par laquelle un enfant est conçu dans le sein de sa mère. | *La fête de la conception de la sainte Vierge*, ou simplement *de la Conception*. | Se dit Des femelles des animaux. | Fig., Faculté de comprendre et de concevoir les choses. | Se dit Des pensées que l'esprit enfante, et, en général, De ce que l'intelligence crée, produit. (Con-sèp-sion.)

CONCERNANT. part. prés. du v. *Concerner*, employé comme une sorte de prép. dans le sens de Touchant, relativement à. Il se rapporte toujours à un substantif qui précède. (Con-sèr-nan.)

CONCERNER. v. a. (*Concernere.*) Regarder, appartenir, avoir rapport à. | CONCER-

né, ée. part. Il ne s'emploie jamais passivement. (Con-sĕr-né.)

CONCERT. s. m. Harmonie formée par plusieurs voix ou par plusieurs instruments, ou par une réunion de voix et d'instruments. | Se dit De plusieurs sons ou bruits qui se font entendre à la fois. | *Un concert de louanges,* Louanges données en même temps par plusieurs personnes. | Au plur., Les vers, les chants d'un poëte. | Fig., Accord, union de plusieurs personnes qui conspirent, qui tendent à une même fin. | De concert. loc. adv. D'intelligence. (Con-sèr.)

CONCERTANT, ANTE. s. Celui, celle qui chante ou joue sa partie dans un concert. | Adj., *Symphonie concertante,* Celle dans laquelle deux ou trois instruments, ou même davantage, exécutent des parties principales avec de simples accompagnements. | *Duo concertant,* Celui dans lequel un des deux instruments répète les passages que l'autre vient d'exécuter. (Con-sèr-tan.)

CONCERTER. v. a. (*Concertare.*) Répéter ensemble une pièce de musique, pour la bien exécuter quand il sera temps. | V. n. Faire un concert. (Vi.) | Fig., Conférer ensemble pour préparer l'exécution d'un dessein, pour convenir des moyens de faire réussir une affaire, une intrigue. | Concerté, ée. part. Signifie qqf. Ajusté, composé, trop étudié, affecté. (Con-ser-té.)

CONCERTO. s. m. T. it. Pièce de symphonie faite pour être exécutée par tout un orchestre, et dans laquelle un instrument joue seul de temps en temps avec un simple accompagnement. (Con-sĕr-to.)

CONCESSION. s. f. (*Concessio.*) Don et octroi fait par un souverain ou un seigneur de qq. privilége, de qq. grâce, etc. | Se dit Des terres que l'État donne aux particuliers dans une nouvelle colonie, à condition de les défricher et cultiver. | Cession. | Fig., Ce que l'on accorde à qqn. dans une contestation, dans un débat. | Figure de rhétorique par laquelle on accorde à son adversaire ce qu'on pourrait lui disputer. (Con-së-sion.)

CONCESSIONNAIRE. s. des 2 g. Celui ou celle qui a obtenu une concession. (Con-sĕ-sio-nè-re.)

CONCETTI. s. m. pl. Mot it. Il se dit Des pensées brillantes et sans justesse. (Con-sĕt-ti.)

CONCEVABLE. adj. des 2 g. Qui se peut concevoir, comprendre. (Con-se-va-ble.)

CONCEVOIR. v. a. (*Concipere.*) (Se conj. c. *Recevoir.*) Se dit D'une femme, Devenir enceinte. | Se dit Des femelles des animaux, en parlant De l'espèce en général. | Se dit, fig., De l'opération par laquelle l'esprit crée, invente, imagine. | Se dit en parlant Des passions, des sentiments, des mouvements de l'âme. | Comprendre, entendre bien qq. ch., en avoir une juste idée. | Exprimer en certains termes. (Con-se-vouar.)

CONCHOÏDE. s. f. (*Kogchos, eidos,* gr.) Espèce particulière de ligne courbe. (Con-co-i-de.)

CONCHYLIOLOGIE. s. f. (*Kogchulion, logos,* gr.) Partie de l'histoire naturelle qui traite des coquillages de mer, d'eau douce et de terre. (Conc-i-li-o-lo-jie [c m.].)

CONCHYLIOLOGISTE. s. m. Celui qui s'occupe de conchyliologie, qui est savant en conchyliologie. (Conc-i-li-o-lo-jis-te [c m.].)

CONCHYTE. s. f. (*Conchyta.*) Pierre qui ressemble à une coquille. (Conc-i-te [c m.].)

CONCIERGE. s. des 2 g. (*Consergius,* b. l.) Celui ou celle qui a la garde d'un hôtel, d'une maison, d'un château, d'un palais, ou d'une prison. (Con-siër-je.)

CONCIERGERIE. s. f. La charge et commission de garder un château, un palais, une maison, un hôtel. | La demeure et le logement d'un concierge. | Se dit, en qqs. endroits, De certaines prisons qui étaient autrefois celles où les parlements tenaient leurs prisonniers. (Con-sier-je-rie.)

CONCILE. s. m. (*Concilium.*) Assemblée légitimement convoquée de plusieurs évêques de l'Église catholique, pour délibérer et décider sur des questions de doctrine et de discipline. | Les décrets et les canons faits dans un concile. (Con-si-le.)

CONCILIABLE. adj. des 2 g. Il se dit Des choses qui peuvent se concilier. (Con-si-li-a-ble.)

CONCILIABULE. s. m. (*Conciliabulum.*) Assemblée de prélats hérétiques, schismatiques, ou illégitimement convoqués. | Réunion secrète de gens qui ont ou à qui l'on suppose de mauvais desseins. (Con-si-li-a-bu-le.)

CONCILIANT, ANTE. adj. Qui est disposé, qui est propre à concilier les esprits, les gens d'intérêts opposés. (Con-si-li-an.)

CONCILIATEUR, TRICE. s. (*Conciliator; atrix.*) Celui, celle qui concilie, ou qui s'efforce de concilier, de mettre d'accord des personnes divisées d'intérêt ou d'opinion. | *Conciliateur des antinomies,* Jurisconsulte qui a travaillé pour accorder ensemble les lois qui paraissent contraires les unes aux autres. | Adj., *Esprit conciliateur.* (Con-si-li-a-teur; tri-se.)

CONCILIATION. s. f. (*Conciliatio.*) Action de concilier, rapprochement de personnes qui étaient divisées. | Se dit De ceux qui comparaissent devant un juge de paix, pour essayer de se concilier, avant de commencer un procès. | Se dit De l'action de faire concorder des textes ou des lois qui paraissent en opposition. (Con-si-li-a-sion.)

CONCILIER. v. a. (*Conciliare.*) Accorder ensemble des personnes divisées d'opinion, d'intérêt, ou des choses qui sont ou semblent être contraires. | Attirer, acqué-

rir; et ne se dit qu'en parlant De la disposition favorable des esprits. (Con si-li é.)

CONCIS, ISE. adj. (*Concisus.*) Qui est court, resserré, qui fait entendre beaucoup de choses en peu de mots. Il se dit Du style. (Con-si; ze.)

CONCISION. s. f. (*Concisio.*) Qualité de ce qui est concis. (Con-si-zion.)

CONCITOYEN, ENNE. s. (*Cum, civitas.*) Citoyen de la même ville, du même État qu'un autre. (Con-si-toua-iin; ië-ne.)

CONCLAVE. s. m. (*Conclave.*) Le lieu où s'assemblent les cardinaux pour l'élection d'un pape | L'assemblée des cardinaux qui s'occupent de l'élection d'un pape. | *Le conclave de tel pape,* Le conclave où tel pape a été élu.

CONCLAVISTE. s. m. Ecclésiastique qui s'enferme dans le conclave avec un cardinal.

CONCLUANT, ANTE. adj. Qui prouve bien ce qu'on veut prouver.

CONCLURE. v. a. (*Concludere.*) (*Je conclus, il conclut; nous concluons, ils concluent. Je concluais. Je conclus. J'ai conclu. Je conclurai. Je conclurais. Qu'il conclue. Que je conclusse, qu'il conclut.*) Achever, arrêter définitivement. | Terminer, en parlant D'un discours, d'un récit, etc. | *Conclure un mariage,* Convenir d'un mariage, en arrêter les conditions. | Tirer une conséquence, et inférer une chose d'une autre. | *Cela ne conclut rien,* Cela ne prouve rien. | *Cet argument conclut, conclut bien,* Il est en bonne forme, la conclusion suit nécessairement des propositions précédentes. | T. de procéd., Proposer les fins de sa demande, après avoir déduit le fait et les raisons. | Juger, donner son avis.

CONCLUSIF, IVE. adj. Qui marque induction, conclusion. (Con-clu-zif.)

CONCLUSION. s. f. (*Conclusio.*) La fin d'une affaire, d'une délibération, etc. | Ce qui termine un discours, un récit, etc. | Conséquence que l'on tire de qq. raisonnement, et surtout d'un argument en forme. | Au plur., Ce que les parties demandent par des requêtes, soit écrites, soit verbales, ou par d'autres actes. | Se dit Des avis et réquisitions du ministère public. | Adv. et fam., Enfin, bref, etc. (Con-clu-zion.)

CONCOCTION. s. f. (*Concoctio.*) La digestion des aliments. On dit plus ordinairement *Coction.* (Con-coc-sion.)

CONCOMBRE. s. m. (*Cucumis.*) Plante potagère qui produit des fruits allongés, presque cylindriques, dont la chair est ferme et succulente. | Le fruit de cette plante. (Con-con-bre.)

CONCOMITANCE. s. f. Coexistence, concours de deux ou de plusieurs choses. | Adv., *Le corps de* Jésus-Christ *est sous l'espèce du vin par concomitance.* (Con-co-mi-tan-se.)

CONCOMITANT, ANTE. adj. (*Concomitari.*) Se dit D'une chose qui en accompagne une autre, considérée comme principale. | *La grâce concomitante,* Celle que Dieu nous donne pendant le cours de nos actions pour les rendre méritoires.

CONCORDANCE. s. f. (*Concordantia.*) Convenance, accord. | Se dit en parlant Des auteurs canoniques. | Se dit Des livres qui sont faits pour montrer la concordance des Écritures, des lois, des coutumes. | *La concordance de la Bible,* Index alphabétique qui contient tous les mots de la Bible, et marque les endroits où ils sont. | L'accord des mots les uns avec les autres, suivant les règles de la langue. (Con-cor-dan-se.)

CONCORDANT. s. m. Espèce de voix qui est entre la taille et la basse-taille, et qui peut chanter l'une et l'autre. (Con-cor-dan.)

CONCORDAT. s. m. Transaction, accord, convention. L'accord fait entre le pape et un souverain, concernant les affaires religieuses de l'État que ce souverain gouverne. | *Concordat germanique,* Le concordat qui fut fait entre la cour de Rome et l'Empire, sous le règne de l'empereur Frédéric III. | L'acte d'accommodement, d'atermoiement passé entre un failli et ses créanciers. (Con-cor-da.)

CONCORDE. s. f. (*Concordia.*) Union de cœurs et de volontés, bonne intelligence entre des personnes.

CONCORDER. v. n. (*Concordare.*) Vivre en bonne intelligence | Se dit, fig., Des choses qui ont entre elles du rapport, de la convenance.

CONCOURIR. v. n. (*Concurrere.*) (Se conj. c. *Courir.*) Coopérer, produire un effet conjointement avec qq. cause, qq. agent. | Se rencontrer. | Entrer ou être en concurrence pour obtenir un prix, un emploi, un titre, etc., promis au plus capable, au plus digne.

CONCOURS. s. m. (*Concursus.*) Action de concourir, de coopérer. | Réunion, rencontre. | Affluence de monde en qq. endroit. | Se dit en parlant De plusieurs personnes qui disputent de talent, de mérite, etc., pour un prix, une place, etc. (Con-cour.)

CONCRET, ÈTE. adj. (*Concretus.*) *Terme concret,* Terme qui désigne une quantité considérée dans un sujet. | Subst., *L'abstrait et le concret.* | *Nombre concret,* se dit, par opposition à *Nombre abstrait,* D'un nombre qu'on exprime en indiquant l'espèce de ses unités. | Se dit Des substances épaissies et solidifiées. (Con-crë.)

CONCRÉTION. s. f. (*Concretio.*) Action de s'épaissir. | La réunion de plusieurs parties en un corps solide. | L'adhésion des parties qui naturellement doivent être séparées. (Con-cré-sion.)

CONCUBINAGE. s. m. (*Concubinus.*) Commerce d'un homme et d'une femme qui ne sont point mariés, et qui vivent ensemble

comme s'ils l'étaient. (Con-cu-bi-na-je [c m.].)

CONCUBINAIRE. s. m. (*Concubinus.*) Celui qui entretient une concubine. (Con-cu-bi-nè-re [c m.].)

CONCUBINE. s. f. *Concubina.*) Celle qui, n'étant point mariée avec un homme, vit avec lui comme si elle était sa femme. (Con-cu-bi-ne [c m.].)

CONCUPISCENCE. s. f. (*Concupiscentia.*) Inclination aux plaisirs illicites et sensuels. (Con-cu-pis-san-se [c m.].)

CONCUPISCIBLE. adj. des 2 g. (*Concupiscibilis.*) *Appétit concupiscible*, Faculté par laquelle l'âme se porte vers ce qu'elle considère comme un bien; et on l'oppose à l'*Appétit irascible*. (Con-cu-pis-si-ble [c m.].)

CONCURREMMENT. adv. Par concurrence. | Conjointement, ensemble. | *Ces créanciers viennent en ordre concurremment*, Ils sont en même rang. (Con-cur-ra-man.)

CONCURRENCE. s. f. (*Concurrens.*) Prétention de plusieurs personnes à la même chose. | Commerce, Rivalité qui s'établit entre les fabricants, les marchands, etc. | Se dit aussi Des choses. | Égalité de droit, de privilége, d'hypothèque entre plusieurs personnes, sur une même chose. | *Jusqu'à concurrence de*, Jusqu'à ce qu'une certaine somme soit remplie. (Con-cu-ran-se.)

CONCURRENT, ENTE. s. (*Concurrens.*) Compétiteur, qui poursuit une même chose, et en même temps qu'un autre. (Con-cu-ran; an-te.)

CONCUSSION. s. f. (*Concussio.*) Se dit Des exactions et malversations qui ont lieu dans l'administration ou la manutention des deniers publics. (Con-cu-sion.)

CONCUSSIONNAIRE. s. m. Celui qui fait des concussions. | Adj., *Un ministre concussionnaire*. (Con-cu-sio-nè-re.)

CONDAMNABLE. adj. des 2 g. (*Condemnabilis.*) Qui mérite d'être condamné. (Con-da-na-ble.)

CONDAMNATION. s. f. (*Condemnatio.*) Jugement par lequel on condamne, ou par lequel on est condamné. | Fig., *Passer condamnation*, Avouer qu'on a tort. | Au plur., Les choses mêmes auxquelles on est condamné, comme une somme d'argent, des dommages et intérêts. (Con-da-na-sion.)

CONDAMNER. v. a. (*Condemnare.*) Prononcer un jugement contre qqn. | *Condamner un malade*, Déclarer qu'il ne guérira point, que sa maladie est mortelle. | *Condamner une porte, une fenêtre, etc.*, Fermer une porte, une fenêtre, etc., de telle sorte qu'elle ne puisse plus s'ouvrir, en empêcher, en interdire l'usage. | Blâmer, désapprouver, rejeter. | *Se condamner*, Reconnaître, avouer qu'on a tort. | CONDAMNÉ. subst. Celui contre lequel une peine afflictive ou infamante a été prononcée. (Con-da-né.)

CONDENSATEUR. s. m. Instrument disposé de manière que l'électricité s'y accumule et s'y condense beaucoup plus qu'elle ne le ferait, dans le même espace et sous la même pression de l'air extérieur, si elle était libre. | *Condensateur de forces*, Tout appareil qui accumule les efforts successifs d'un moteur, pour les dépenser ensuite selon le besoin. (Con-dan-sa-teur.)

CONDENSATION. s. f. Se dit par opposition à *Raréfaction*; L'action par laquelle un corps qui occupe actuellement un certain espace est réduit à un espace moindre. (Con-dan-sa-sion.)

CONDENSER. v. a. (*Condensare.*) Resserrer dans un moindre espace. (Con-dan-sé.)

CONDESCENDANCE. s. f. Complaisance qui fait qu'on se rend aux sentiments, aux volontés de qqn. (Con-dès-san-dan-se.)

CONDESCENDANT, ANTE. adj. Qui condescend aux volontés de qqn. (Con-des-san-dan.)

CONDESCENDRE. v. n. (*Cum, descendere.*) Se rendre, céder complaisamment aux sentiments, à la volonté de qqn. | *Condescendre aux faiblesses, aux besoins de qqn.*, Accorder qq. ch. à ses faiblesses, à ses besoins. (Con-dès-san-dre.)

CONDIMENT. s. m. (*Condimentum.*) Assaisonnement. T. de méd. (Con-di-man.)

CONDISCIPLE. s. m. (*Condiscipulus.*) Compagnon d'étude, celui avec qui on étudie dans la même école, dans la même classe. (Con-di-si-ple.)

CONDITION s. f. (*Conditio.*) La nature, l'état et la qualité d'une chose ou d'une personne. | Se dit Des qualités d'un objet par rapport à sa destination. | L'état d'une personne considérée par rapport à sa naissance; et, en ce sens, on l'emploie ordinairement avec la prép. *de*. | Absol., *Personne de condition*, De naissance. | La profession, l'état dont on est. | Domesticité. | Le parti avantageux ou désavantageux que l'on fait à qqn. dans une affaire. | Se dit Des clauses, charges, obligations, moyennant lesquelles on fait qq. ch. | *Vendre, donner une chose sous condition*, La garantir, s'engager à la reprendre, si elle n'est pas de la qualité qu'il faut. | *Baptiser sous condition*, se dit De la manière d'administrer le baptême à un enfant lorsqu'on doute s'il a été baptisé, s'il est vivant, ou lorsque sa conformation est tellement monstrueuse, qu'on ne sait pas s'il est homme.—Fam., se dit, au prétérit, D'un homme extrêmement laid, ou dépourvu d'esprit. | *Condition* sine quâ non, Formule latine qui se dit D'une condition sans laquelle rien ne se fera ou ne sera considéré comme ayant été fait. | À CONDITION QUE. loc. conj. Pourvu que. (Con-di-sion.)

CONDITIONNEL, ELLE. adj. Soumis à certaines conditions, subordonné à qq. événement incertain. | Qui marque ou exprime une condition. | Subst. masc. Mode des verbes

qui exprime ordinairement l'affirmation avec l'idée accessoire d'une condition. (Con-di-sio-nel ; e-le.)

CONDITIONNELLEMENT. adv. À certaines conditions, à la charge de. (Con-di-sio-ne-le-man.)

CONDITIONNER. v. a. Donner à une chose les qualités requises. | Fig. et fam., *Il est bien conditionné*, se dit D'un homme tout à fait ivre. (Con-di-sio-né.)

CONDOLÉANCE. s. f. (*Condolere.*) *Compliment de condoléance, lettre de condoléance*, Compliment qui se fait, lettre qui s'écrit pour témoigner la part qu'on prend à la douleur de qqn. (Con-do-lé-an-se.)

CONDOR. s. m. Oiseau du Pérou, le plus grand que l'on connaisse : il a jusqu'à vingt-cinq pieds d'envergure.

CONDOULOIR (SE). v. pron. (*Condolere.*) Participer à la douleur de qqn., témoigner qu'on prend part à son déplaisir. Il ne s'emploie qu'à l'infinitif, et il est vieux. (Con-dou-louar.)

CONDUCTEUR, TRICE. s. (*Conductor.*) Celui, celle qui conduit. | Se dit Des divers corps de la nature, en tant qu'ils sont plus ou moins propres à transmettre le calorique ou le fluide électrique. | Se dit adj., dans l'un et dans l'autre sens. | Subst. masc. La pièce de cuivre, ordin. cylindrique et isolée, qui, dans la machine électrique, attire et retient le fluide. (—tri-se.)

CONDUCTION. s. f. (*Conductio.*) Action de prendre à loyer. (Con-duc-sion.)

CONDUIRE. v. a. (*Conducere.*) Mener, guider, faire aller. Se dit Des personnes. *Conduire les pas de qqn.*, Le conduire. | Se dit Des animaux. | Se dit Des choses inanimées. | *Conduire l'eau*, La faire aller d'un endroit à un autre par des rigoles, par des canaux. | *Conduire une ligne*, La faire passer par différents points. | *Conduire la main de qqn., à qqn.*, Lui tenir la main pour lui faire mieux tracer des caractères, un dessin, etc. | S'emploie fig., au sens physique et au sens moral. | *Conduire qq. ch., un ouvrage à sa perfection*, Le rendre accompli, y mettre la dernière main. | Avoir inspection sur un ouvrage, en avoir la direction. | Se dit Des ouvrages d'esprit et des choses morales. | Commander et servir de chef, régir, gouverner. — Se dit, dans ce sens, De la raison et des passions personnifiées. | Prov. et fig., *Conduire la barque*, Conduire qq. entreprise, qq. affaire. | Pron., Se comporter, avoir telle ou telle conduite. | Accompagner qqn. par honneur, par civilité, par occasion, ou pour sûreté. | *Une pièce de théâtre, une intrigue bien conduite*, Dont les incidents sont bien amenés.

CONDUIT. s. m. (*Conductum.*) Tuyau, canal par lequel coule et passe qq. ch. de liquide, de fluide. (Con-dui.)

CONDUITE. s. f. Action de conduire, de mener, de guider. | *Être chargé de la conduite d'un ambassadeur*, Être chargé de l'aller recevoir sur la frontière, ou de l'y reconduire. | Direction d'un ouvrage, d'une affaire. | *La conduite d'un poeme épique, d'un poëme dramatique*, La manière dont les événements, les incidents y sont disposés et amenés. | Se dit Du commandement sur les peuples ; du gouvernement, soit politique, soit militaire, soit ecclésiastique | L'inspection qu'on a sur les mœurs, sur les actions de qqn. | La manière d'agir, la façon dont chacun se gouverne. | *Avoir de la conduite*, Avoir une conduite sage et prudente. | Suite de tuyaux ou d'aqueducs qui portent d'un lieu à un autre les eaux d'une fontaine, etc.

CONDYLE. s. m. (*Condylus.*) Toutes les éminences des articulations. (Con-di-le.)

CONDYLOME. s. m. (*Condyloma.*) Excroissance de chair. Se dit particulièrement De celles qui proviennent d'une maladie vénérienne. (Con-di-lome.)

CÔNE. s. m. (*Conus.*) La surface que décrit une ligne droite assujettie à passer toujours par un même point fixe, et obligée en outre de toucher tôujours dans son mouvement une certaine courbe donnée, que l'on appelle directrice. | *Cône tronqué*, Celui dont la partie supérieure a été coupée par un plan. | *Cône droit*, Cône circulaire dont l'axe est perpendiculaire à la base. | *Cône oblique*, Celui dont l'axe est oblique sur la base. | *Cône de lumière*, Faisceau de rayons lumineux qui partent d'un point quelconque en divergeant, et tombent sur une surface. | *Cône d'ombre*, L'ombre en forme de cône que projette une planète du côté où elle n'est pas éclairée par le soleil. | Moule de fer fondu, de forme conique, dans lequel on verse les métaux en fusion, pour séparer la partie métallique des scories. | Fruit des pins, des sapins, etc., lequel consiste en un assemblage ovoïde d'écailles ligneuses ; se nomme aussi *Strobile*. | Genre de coquilles univalves qui renferme un très-grand nombre d'espèces, remarquables par leur élégance et par l'éclat de leurs couleurs.

CONFABULATION. s. f. (*Confabulatio.*) Entretien familier. (Vi.) (Con-fa-bu-la-sion.)

CONFABULER. v. n. (*Confabulare.*) S'entretenir familièrement (Vi.)

CONFECTION. s. f. (*Confectio.*) L'action par laquelle on fait, on exécute qq. ch., etc. | Achèvement. | Médicament composé d'un certain nombre de poudres tirées ordinairement du règne végétal, et de sirop ou de miel. (Con-fec-sion.)

CONFECTIONNER. v. a. Faire. (Con-féc-sio-né.)

CONFÉDÉRATIF, IVE. adj. Qui concerne une confédération ; où il y a confédération.

CONFÉDÉRATION. s. f. (*Confœderatio*

Ligue, alliance entre des États indépendants. | Se dit Des ligues que font entre eux, dans qqs. États, les sujets mécontents. (Con-fé-dé-ra-sion.)

CONFÉDÉRER (SE). v. pron. (*Cum, fœderare.*) Se liguer ensemble, s'unir par confédération. | CONFÉDÉRÉ, ÉE. subst. *Secourir, assister ses confédérés.*

CONFÉRENCE. s. f. La comparaison que l'on fait de deux choses, pour voir en quoi elles s'accordent et en quoi elles diffèrent. | L'entretien que deux ou plusieurs personnes ont ensemble sur qq. affaire ou matière sérieuse. | Se dit Des diplomates réunis pour conférer ensemble. | Discours prononcé en chaire, dans lequel on examine qq. point de doctrine. | Réunion de jeunes avocats et d'étudiants, dans laquelle on discute des questions de droit, pour s'exercer à la plaidoirie. (Con-fé-ran-se.)

CONFÉRER. v. a. (*Conferre.*) Comparer deux choses pour juger en quoi elles s'accordent et en quoi elles diffèrent. | Donner, accorder. | *Conférer un bénéfice*, Pourvoir à un bénéfice vacant. | V. n. Parler ensemble, raisonner de qq. affaire, de qq. point de doctrine.

CONFERVE. s. f. (*Conferva.*) Nom générique de certaines plantes aquatiques et marines, qui sont capillaires, articulées ou cloisonnées. (Con-fer-ve.)

CONFESSE. s. La confession qu'on fait au prêtre. Il n'a point de genre, et ne s'emploie que précédé de *à* ou *de*. (Con-fè-se.)

CONFESSER. v. a. (*Confessus.*) Avouer, demeurer d'accord. | Fig. et fam., *Confesser la dette*, Confesser qu'on a tort, convenir d'un fait qu'on voulait cacher. | *Confesser* JÉSUS-CHRIST, *confesser la foi de* JÉSUS-CHRIST, Avouer que l'on est chrétien, faire profession publique de la foi de JÉSUS-CHRIST, jusqu'à s'exposer aux persécutions. | Déclarer ses péchés, soit au prêtre dans le sacrement de pénitence, soit à Dieu seul dans qq. prière particulière. | Prov. et fig., *Se confesser au renard*, Découvrir son secret à un homme qui est intéressé à en tirer avantage contre nous. | V. n. Ouïr un pénitent en confession. (Con-fè-sé.)

CONFESSEUR. s. m. (*Confessor.*) Dans l'usage de la primitive Église, il signifiait Celui qui avait confessé constamment la foi de JÉSUS-CHRIST, jusqu'à souffrir des tourments, mais sans mourir. Depuis, l'Église a honoré de ce nom tous les saints qui n'ont point été martyrs. | Le prêtre qui a pouvoir d'ouïr en confession, et d'absoudre. (Con-fè-seur.)

CONFESSION. s. f. (*Confessio.*) Aveu, déclaration que l'on fait de qq. ch. | *La confession d'un criminel*, Ce qu'il confesse devant le juge. | *Diviser la confession*, Prendre une partie de ce qu'un homme confesse, et rejeter l'autre. | *Confession de foi*, ou *Confession*, Déclaration, exposition de la foi que l'on confesse. | CONFESSIONS, au plur., A été donné à des mémoires où certains auteurs font l'aveu des erreurs de leur vie. | Déclaration que le pénitent fait de ses péchés, soit publiquement, soit à un prêtre, soit à Dieu seul. | Fig., *Confier qq. ch. à qqn. sous le sceau de la confession*, À condition que le secret en sera inviolable. | *Billet de confession*, Attestation par laquelle un prêtre certifie qu'il a entendu qqn. en confession. (Con-fè-sion.)

CONFESSIONNAL. s. m. Siége ou espèce de niche de boiserie où le prêtre se met pour entendre en confession le pénitent qui est à genoux à l'un des deux côtés, sur une espèce de prie-Dieu. (Con-fe-sio-nal.)

CONFIANCE. s. f. (*Confidentia.*) Espérance ferme en qqn., en qq. ch. | Assurance qu'on prend sur la probité, sur la discrétion de qqn. | *Homme de confiance*, Celui qu'on emploie ordinairement dans les affaires les plus délicates et les plus secrètes. | Liberté honnête qu'on prend en certaines occasions. | Sécurité, hardiesse. | Présomption. (Con-fi-an-se.)

CONFIANT, ANTE. adj. (*Confidens.*) Disposé à la confiance. | Présomptueux.

CONFIDEMMENT. adv. En confidence. (Con-fi-da-man.)

CONFIDENCE. s. f. (*Confidentia.*) Communication d'un secret. | *Faire une fausse confidence à qqn.*, Lui dire en secret qq. ch. de faux, dans le dessein de le tromper. | Confiance qui porte qqn. à faire part de tous ses secrets à un autre. | *En confidence*, Secrètement, sous le sceau du secret. | Convention secrète et illicite par laquelle une personne donne ou fait donner un bénéfice à une autre, à la charge que le titulaire lui en donnera ou lui en laissera la disposition ou le revenu. (Con-fi-dan-se.)

CONFIDENT, ENTE. s. (*Confidens.*) Celui, celle à qui l'on confie ses plus secrètes pensées. | Se dit, fig. et poét., D'objets inanimés. | Se dit, au théâtre, De certains personnages subalternes auxquels le poëte donne plus ou moins de part à l'action et au dialogue, et qui communément sont chargés des récits. (Con-fi-dan; an-te.)

CONFIDENTIAIRE. s. m. Celui qui tient un bénéfice par confidence. (Con-fi-dan-si-è-re.)

CONFIDENTIEL, ELLE. adj. Qui se dit, qui se fait en confidence; par opposition à *Officiel*. (Con-fi-dan-si-el; è-le.)

CONFIDENTIELLEMENT. adv. D'une manière confidentielle, en confidence. (Con-fi-dan-si-è-le-man.)

CONFIER. v. a. (*Confidere.*) Commettre qq. ch. à la fidélité, au soin, à l'habileté de qqn. | Dire en confidence. | Se dit fig., Dans l'un et dans l'autre sens, en parlant Des choses physiques ou morales, considé-

rées comme dépositaires, agents, ou confidents. | S'assurer, prendre confiance.

CONFIGURATION. s. f. (*Configuratio.*) La forme extérieure d'un corps, l'ensemble des surfaces qui le bornent et lui donnent une figure particulière. (Con-fi-gu-ra-sion.)

CONFIGURER. v. a. (*Configurare.*) Figurer l'ensemble.

CONFINER. v. n. Toucher aux confins d'un pays, d'une terre, etc. | V. a. Reléguer dans un certain lieu.

CONFINS. s. m. pl. (*Confine.*) Les limites, les extrémités d'un pays. (Con-fin.)

CONFIRE. v. a. (*Conficere.*) (*Je confis, il confit; nous confisons, ils confisent. Je confisais. Je confis. J'ai confit. Je confirai. Confis. Que je confise. Confisant.*) Faire cuire des fruits, des fleurs et des légumes, dans certain suc, dans certaine liqueur, qui pénètre leur substance, et qui s'y incorpore. | *Fruits confits sur l'arbre*, Fruits extrêmement mûrs et cuits par le soleil. | Fig. et fam., *Être tout confit en dévotion*, Être dans les grandes pratiques de la dévotion.

CONFIRMATIF, IVE. adj. (*Confirmativus.*) Qui confirme.

CONFIRMATION. s. f. (*Confirmatio.*) Ce qui rend une chose ferme et stable. | Certitude qu'on acquiert d'une chose qui avait déjà été donnée pour vraie. | Partie du discours oratoire qui suit la narration, et par laquelle on prouve ce qu'on vient d'avancer. | Dans la religion catholique, se dit Du sacrement par lequel les chrétiens sont confirmés dans la grâce reçue au baptême. (Con-fir-ma-sion.)

CONFIRMER. v. a. (*Confirmare.*) Rendre plus ferme, plus stable. Il ne s'emploie qu'au figuré. | Faire persister qqn. dans une opinion, dans une résolution, l'affermir dans cette opinion, dans cette résolution. | Approuver, sanctionner, ratifier. | Prouver plus fortement qq. ch. | Assurer la vérité d'une chose. | Dans la Religion catholique, Conférer le sacrement qui fortifie dans la grâce reçue au baptême. | *Être confirmé en grâce*, recevoir de Dieu une surabondance de grâce qui met en état de persévérer dans la justice. | Fig. et pop., *Confirmer qqn.*, Lui donner un soufflet.

CONFISCABLE. adj. des 2 g. Qui est sujet à confiscation.

CONFISCANT. adj. T. de jurispr. féodale. Sur qui il pouvait échoir confiscation.

CONFISCATION. s. f. (*Confiscatio.*) Action de confisquer, adjudication au fisc. | Les biens confisqués. (Con-fis-ca-sion.)

CONFISEUR, EUSE. s. Celui, celle qui fait et vend des confitures, des conserves, des dragées, et toutes sortes de sucreries. (Con-fi-zeûr; eu-ze.)

CONFISQUER. v. a. (*Confiscare.*) Adjuger au fisc pour cause de crime ou de contravention aux lois, aux ordonnances. | Se dit en parlant Des choses saisies à un particulier pour être adjugées à un autre. | Fam., *C'est un homme confisqué*, se dit D'un homme dont la santé est désespérée, ou dont la fortune est détruite. (Con-fisc-é.)

CONFITEOR. s. m. (*Confitere.*) Prière que font les catholiques avant que de se confesser, à la messe, et en d'autres occasions. *Dire son confiteor.* (Con-fi-té-or.)

CONFITURE. s. f. Fruits confits, racines confites au sucre ou au miel.

CONFITURIER, IÈRE. s. Celui, celle qui vend des confitures. (Con-fi-tu-rié.)

CONFLAGRATION. s. f. (*Conflagratio.*) Embrasement général. | Fig., Grande révolution qui remue tous les esprits. (Con-fla-gra-sion.)

CONFLIT. s. m. (*Conflictus.*) Choc, combat. (Vi.) | *Conflit de juridiction*, Contestation entre deux ou plusieurs tribunaux dont chacun veut s'attribuer la connaissance d'une affaire; et, *Conflit d'attribution*, Contestation semblable entre un tribunal et une autorité administrative. | *Conflit négatif*, Celui qui a lieu lorsque deux tribunaux se déclarent respectivement incompétents pour connaître d'une même affaire. (Con-fli.)

CONFLUENT. s. m. (*Confluens.*) L'endroit où se joignent deux rivières. (Con-flu-an.)

CONFLUENT, ENTE. adj. (*Confluens.*) Il se dit D'une éruption de boutons, de taches, de pustules, etc., qui se touchent et se confondent. (—an-te.)

CONFLUER. v. n. (*Confluere.*) Il se dit De la réunion de deux grands cours d'eau.

CONFONDRE. v. a. (*Confundere.*) Réunir, mêler, brouiller plusieurs choses ensemble. | Prendre une personne ou une chose pour une autre. | Mettre en désordre, déconcerter, humilier. | *Vos louanges me confondent*, se dit Lorsqu'on reçoit quelque louange excessive, et qu'on veut s'en défendre. | Convaincre en causant de la honte, réduire à ne savoir que répondre. | Causer un grand étonnement, une sorte d'effroi, de stupeur. | Pron., S'embrouiller, se troubler, se déconcerter. | Fam., *Se confondre en excuses, en respects*, etc., Multiplier les cérémonies, etc.

CONFORMATION. s. f. (*Conformatio.*) Manière dont une chose est conformée. (Con-for-ma-sion.)

CONFORME. adj. des 2 g. (*Conformis.*) Qui a la même forme, qui est semblable. | *Pour copie conforme.* Formule par laquelle celui qui délivre une copie assure qu'elle est conforme à l'original. | Qui convient, qui s'accorde.

CONFORMÉMENT. adv. D'une manière conforme. (Con-for-mé-man.)

CONFORMER. v. a. (*Conformare.*) Rendre conforme. | CONFORMÉ, ÉE, adj. Se dit

De la manière dont les parties d'une chose sont disposées entre elles.

CONFORMISTE. s. des 2 g. Celui ou celle qui fait profession de la religion dominante en Angleterre. On y appelle par opposition *Non-conformistes* Tous ceux qui sont d'une autre communion.

CONFORMITÉ. s. f. (*Conformitas.*) Rapport entre les choses qui sont conformes. | *La conformité à la volonté de Dieu*, La soumission de sa propre volonté à celle de Dieu. | En conformité de. loc. prép. Conformément à.

CONFORT. s. m. Secours, assistance. (Vi). (Con-for.)

CONFORTANT, ANTE; ou CONFORTATIF, IVE. adj., Synonymes de Fortifiant, qui est plus usité. | Subst., *Un confortant, des confortants. Un confortatif.*

CONFORTATION. s. f. Corroboration, action de fortifier, état de ce qui est fortifié. (Con-for-ta-sion.)

CONFORTER. v. a. (*Confortare.*) Fortifier, corroborer. | Encourager, consoler.

CONFRATERNITÉ. s. f. (*Cum, fraternitas.*) La relation, le rapport qu'il y a entre les personnes d'une même compagnie, d'un même corps. (Con-fra-tër-ni-té.)

CONFRÈRE. s. m. (*Cum, frater.*) Chacun de ceux qui composent une confrérie, une compagnie de personnes associées pour qqs. exercices de piété. | Se dit De ceux qui sont d'une même compagnie, d'un même corps, ou qui exercent une même profession.

CONFRÉRIE. s. f. Compagnie de personnes associées pour qqs. exercices de piété.

CONFRONTATION. s. f. Action de confronter des personnes les unes aux autres. Il se dit Des témoins que l'on confronte à un accusé, ou Des accusés que l'on confronte ensemble. | Fig., Examen qu'on fait ou de deux écritures en les comparant ensemble, ou de différents passages en les conférant l'un avec l'autre. (Con-fron-ta-sion.)

CONFRONTER. v. a. (*Cum, frons.*) Mettre des personnes en présence les unes des autres, pour voir si elles conviendront de qq. fait dont il s'agit. | Conférer une chose avec une autre, examiner deux choses en même temps, pour les comparer ensemble. | Confiner. T. de prat.

CONFUS, USE. adj. (*Confusus.*) Confondu l'un avec l'autre, brouillé, mêlé ensemble sans ordre. | Se dit Des sons, des bruits qui se confondent et que l'on n'entend pas distinctement. | Fig., *Bruit confus*, Bruit incertain sur une chose, sur un fait dont on ne sait aucune particularité bien distincte. | Confondu : *Tels et tels droits sont confus et réunis en sa personne*, se dit D'une personne qui réunit des droits actifs et passifs concernant un même objet. | Obscur, embrouillé. | Honteux, embarrassé. (Confu; ze.)

CONFUSÉMENT. adv. D'une manière confuse. (Con-fu-zé-man.)

CONFUSION. s. f. (*Confusio.*) Désordre, mélange confus, embrouillement. | Se dit Des désordres d'un État, des troubles politiques. | Défaut d'ordre, de méthode, de clarté dans les choses qui tiennent aux opérations de l'esprit, de l'entendement. | Action de confondre une chose avec une autre; Résultat de cette action. | *Confusion de droits*, ou *Confusion*, La réunion qui se fait en une même personne des droits actifs et passifs concernant un même objet. | *Confusion de part*, se dit Lorsqu'une femme, se remariant sur la fin du troisième mois de sa viduité, accouche six mois et un jour après le second mariage; en sorte qu'on ne peut décider lequel du premier ou du second mari est le père de l'enfant. | Grande abondance de choses, grande multitude de personnes. | Honte, humiliation, embarras. | En confusion. loc. adv. Confusément, sans ordre, d'une manière confuse. | En abondance. (Con-fu-zion.)

CONFUTATION. s. f. (*Confutare.*) *V.* Réfutation.

CONGE. s. m. (*Congius.*) Mesure des anciens pour les liquides. (Con-je.)

CONGÉ. s. m. (*Commeatus.*) Permission d'aller, de venir, de s'absenter, de se retirer. | Se dit D'un domestique qui demande à se retirer tout à fait, ou que son maître renvoie. | Exemption qu'on accorde aux écoliers d'aller en classe. | Fig. et fam., *Donner à qqn. son congé, lui donner congé*, Lui déclarer ou lui faire connaître qu'il doit se retirer pour ne plus revenir, qu'il doit se désister de qq. ch. | *Prendre congé*, Aller, avant de partir, saluer les personnes à qui l'on doit beaucoup de respect, et prendre leurs ordres. Il se dit également en parlant Des adieux que l'on fait à ses amis, aux personnes de sa connaissance, quand on s'éloigne d'elles pour qq. temps. | *Audience de congé*, La dernière audience publique qu'un ambassadeur obtient avant son départ. | L'acte, écrit ou verbal, par lequel le propriétaire ou le principal locataire d'une maison, d'une ferme, etc., signifie à un locataire ou fermier qu'il ait à vider les lieux dans un certain temps. On le dit également D'un locataire à l'égard du propriétaire ou du locataire principal. | Permission de transporter la marchandise dont les droits ont été acquittés. | *Congé faute de plaider*, Défaut que le défendeur obtient à l'audience contre le demandeur qui ne se présente pas pour soutenir sa cause. | Adoucissement en portion de cercle, comme celui qui joint le fût d'une colonne à la ceinture. (Con-jé.)

CONGÉABLE. adj. des 2 g. Se dit D'un domaine dans lequel le seigneur pouvait toujours rentrer; D'un domaine affermé pour un temps indéfini, et dont le propriétaire peut

toujours reprendre la jouissance. (Con-jé-a-ble.)

CONGÉDIER. v. a. Renvoyer qqn., lui donner ordre de se retirer. (Con-jé-di-é.)

CONGÉLATION. s. f. (*Congelatio.*) Action par laquelle le froid durcit les liquides. | L'état où sont les liquides par l'effet de la congélation. | Se dit De certaines concrétions d'albâtre calcaire ou gypseux qui se forment en couches planes ou ondulées sur les parois des grottes, des cavernes. | Au plur., se dit Des ornements qui imitent une couche raboteuse de glaçons formés le long d'un mur ou d'un rocher. (Con-jé-la-sion.)

CONGELER. v. a. (*Congelare.*) Il se dit De l'action par laquelle le froid durcit les liquides. | Figer, coaguler. (Con-je-lé.)

CONGÉNÈRE. adj. des 2 g. (*Congener.*) Qui est du même genre qu'un autre. | *Muscles congénères*, Ceux qui concourent à un même mouvement. (Con-jé-nè-re.)

CONGÉNITAL ou CONGÉNIAL, ALE. adj. (*Congenitus.*) Il se dit Des maladies qu'on apporte en naissant. (Con-jé-ni-tal; ou Con-jé-ni-al.)

CONGESTION. s. f. (*Congestio.*) Accumulation plus ou moins rapide d'un ou de plusieurs liquides dans une partie quelconque du corps. (Con-jés-tion.)

CONGIAIRE. s. m. (*Congiarium.*) Distribution extraordinaire que les empereurs faisaient faire au peuple romain en argent ou en denrées. (Con-ji-è-re.)

CONGLOBATION. s. f. (*Conglobatio.*) Accumulation de plusieurs preuves, de plusieurs arguments, pour démontrer une même proposition. (Con-glo-ba-sion.)

CONGLOBÉ, ÉE. adj. Il se dit De plusieurs glandes réunies qui n'en font qu'une, dont la surface est unie. (Vi.)

CONGLOMÉRER. v. a. (*Conglomerare.*) Mettre ensemble, amasser. | CONGLOMÉRÉ, ÉE. adj. Se dit Des glandes amassées en pelotons, et réunies sous une même enveloppe.

CONGLUTINATION. s. f. (*Conglutinatio.*) Action par laquelle une chose est rendue gluante et visqueuse, ou Le résultat de cette action. (Con-glu-ti-na-sion.)

CONGLUTINER. v. a. (*Conglutinare.*) Rendre une liqueur gluante et visqueuse.

CONGRATULATION. s. f. (*Congratulatio.*) Action de congratuler. On le dit en plaisantant. (Con-gra-tu-la-sion.)

CONGRATULER. v. a. (*Congratulari.*) Féliciter qqn., se réjouir avec lui de qq. bonheur, de qq. avantage qui lui est arrivé, et lui en faire compliment. On le dit en plaisantant.

CONGRE. s. m. (*Conger.*) Poisson de mer semblable à une anguille.

CONGRÉGANISTE. s. des 2 g. Celui ou celle qui est d'une congrégation laïque, dirigée par des ecclésiastiques réguliers ou séculiers.

CONGRÉGATION. s. f. (*Congregatio.*) Compagnie, corps de plusieurs personnes religieuses ou séculières, vivant sous une même règle. | Se dit De certaines confréries de dévotion sous l'invocation de la sainte Vierge. | *La congrégation des fidèles*, Tous ceux qui appartiennent à l'Église romaine. | Assemblée de cardinaux et de prélats chargée d'examiner certaines affaires qui leur sont attribuées. (Con-gré-ga-sion.)

CONGRÈS. s. m. (*Congressus.*) Assemblée de plusieurs ministres de différentes puissances qui se sont rendus dans un même lieu pour y conclure la paix ou pour y concilier les intérêts de leurs gouvernements. | En parlant Des gouvernements républicains de l'Amérique, L'assemblée législative. (Con-grè.)

CONGRÈS. s. m. (*Congressus.*) Épreuve de la puissance ou de l'impuissance des gens mariés, que l'on faisait, dans certaines occasions, par ordre de justice, en présence de chirurgiens et de matrones.

CONGRU, UE. adj. (*Congruus.*) Suffisant, convenable. | *Portion congrue*, Pension annuelle que les gros décimateurs étaient tenus de payer aux curés pour leur subsistance. | Fig. et fam., Traitement d'une rente peu considérable. | *Réponse congrue*, Réponse précise. *Phrase congrue*, Phrase correcte.

CONGRUITÉ. s. f. (*Congruitas.*) Convenance | L'efficacité de la grâce de Dieu qui agit sans détruire la liberté de l'homme.

CONGRÛMENT. adv. D'une manière correcte. (Vi.) | Fig., *Parler congrûment d'une chose, d'une affaire*, En parler pertinemment. (Con-grû-man.)

CONIFÈRE. adj. des 2 g. et subst. fém. (*Conifer.*) Se dit Des végétaux dont le fruit est un cône, tels que le pin, le sapin, etc.

CONIQUE. adj. des 2 g. Qui a la figure d'un cône. | Qui appartient au cône. (Co-nic-e.)

CONJECTURAL, ALE. adj. (*Conjecturalis.*) Qui n'est fondé que sur des conjectures. (Con-jèc-tu-ral.)

CONJECTURALEMENT. adv. Par conjecture. (Con-jec-tu-ra-le-man.)

CONJECTURE. s. f. (*Conjectura.*) Jugement probable, opinion que l'on fonde sur qqs. apparences touchant une chose obscure et incertaine. (Con-jèc-tu-re.)

CONJECTURER. v. a. (*Conjecturare.*) Inférer, juger sur des probabilités, par conjecture. (Con-jèc-tu-ré.)

CONJOINDRE. v. a. (*Conjungere.*) Joindre ensembre. Il ne se dit guère qu'en parlant De mariage. | CONJOINT, OINTE. adj. Se dit, en botanique, Des parties semblables qui sont comme soudées ensemble. | *Marche par degrés conjoints*, La marche d'une note à celle qui la suit immédiatement dans la gamme, soit en montant, soit en descen-

dant. | Subst. masc. Personne jointe à une autre par le mariage. (Con-jouin-dre.)

CONJOINTEMENT. adv. Ensemble, l'un avec l'autre, de concert. (Con-jouin-te-man.)

CONJONCTIF, IVE. adj. (*Conjunctivus.*) Il se dit De certaines particules qui servent à lier un mot, un sens à un autre.

CONJONCTION. s. f. (*Conjunctio.*) Union. Union de l'homme et de la femme. | Partie d'oraison qui sert à lier un mot, un sens à un autre. | Rencontre apparente de deux planètes dans un même point de quelque signe. | Absol., *La conjonction de la lune*, La rencontre de la lune avec le soleil dans un même point du zodiaque. (Con-jonc-sion.)

CONJONCTIVE. s. f. (*Conjonctivus.*) Membrane muqueuse qui unit le globe de l'œil aux paupières.

CONJONCTURE. s. f. (*Conjunctus.*) Occasion, rencontre de circonstances; état, disposition où se trouvent diverses choses en même temps.

CONJOUIR (SE). v. pron. (*Congaudere.*) Se réjouir avec qqn. de qq. ch. d'agréable, d'avantageux, qui lui est arrivé. (Vi.)

CONJOUISSANCE. s. f. Marque que l'on donne à quelqu'un de la joie qu'on a d'un bonheur qui lui est arrivé. (Vi.) (Con-jou-i-san-se.)

CONJUGAISON. s. f. (*Conjugatio.*) Manière de conjuguer; Assemblage des différentes terminaisons d'un verbe, distribuées en voix, modes, temps et personnes. | En anat., *Conjugaison des nerfs*, La conjonction de certaines paires de nerfs.—*Trous de conjugaison*, Ouvertures situées sur les côtés de la colonne vertébrale, qui donnent passage aux nerfs de la moelle épinière et à certains vaisseaux. (Con-jug-ë-zon [g m.].)

CONJUGAL, ALE. adj. (*Conjugalis.*) Qui concerne l'union entre le mari et la femme.

CONJUGALEMENT. adv. Selon l'union qui doit être entre le mari et la femme. (Con-ju-ga-le-man.)

CONJUGUER. v. a. (*Conjugare.*) Assembler ou réciter les différentes inflexions et terminaisons que reçoit un verbe selon les voix, les modes, les temps et les personnes. | Pron., Être conjugué. | *Feuilles conjuguées*, Feuilles composées dont les folioles sont disposées des deux côtés du pétiole par paires. (Con-jug-é [g m.].)

CONJURATEUR. s. m. Celui qui forme, qui conduit une conjuration. | Se dit De prétendus magiciens qui se servaient de certaines paroles, soit pour conjurer les démons, soit pour conjurer une tempête.

CONJURATION. s. f. (*Conjuratio.*) Conspiration, complot contre l'État, contre le prince. | Paroles, cérémonies par lesquelles de soi-disant magiciens prétendent conjurer les démons, la peste, l'orage, etc. | Exorcisme, prière pour éloigner le démon. | Instante prière. (Con-ju-ra-sion.)

CONJURER. v. a. (*Conjurare.*) Prier instamment. | Exorciser, se servir de certaines prières pour chasser les démons. | Se dit en parlant Des paroles, des cérémonies par lesquelles de soi-disant magiciens prétendent chasser les démons, détourner les maladies, etc. | Fig., *Conjurer la tempête, conjurer l'orage*, Détourner par prudence, par adresse, un malheur dont on est menacé. | Se dit dans un sens analogue à celui qui précède, en parlant Des choses morales. | Décider, résoudre une chose, avec une ferme détermination de l'exécuter, de l'accomplir. | Former un complot avec une ou plusieurs personnes, contre l'État, contre le prince. | *Conjurer contre qqn.*, Agir de concert avec d'autres contre les intérêts de qqn. | CONJURÉ, ÉE. subst. Se dit De ceux qui sont entrés dans une conjuration.

CONNAISSANCE. s. f. (*Cognoscentia.*) L'exercice de cette faculté par laquelle l'âme connait et distingue les objets. | *Être en âge de connaissance*, Avoir atteint l'âge où l'on agit avec discernement. | Idée qu'on a de qq. ch., de qq. personne. | *Parler, agir en connaissance de cause, avec connaissance de cause*, Parler, agir avec une entière connaissance de ce que l'on dit, etc. | *Avoir une grande connaissance des affaires*, S'entendre très-bien en affaires. | *Avoir connaissance d'un navire, avoir connaissance de terre*, Apercevoir un navire, la terre. | Se dit Du droit de connaître de certaines affaires. | Au plur. et absol., Savoir, instructions, lumières acquises. | Au plur., Certaines marques imprimées par le pied de la bête que l'on chasse, et auxquelles on reconnait l'âge et la grosseur de cette bête. | Se dit Des habitudes, des liaisons, des relations qu'on a avec qqn. | *Faire connaissance*, Se lier, entrer en relation. | Se dit Des personnes avec lesquelles on a des liaisons ou des relations. | Fam., *Une figure de connaissance*, Une personne que l'on connait. | Prov., *Être, se trouver en pays de connaissance*, Se trouver parmi des gens de sa connaissance. Cela s'applique aussi, en général, À toutes les choses que l'on connait. (Co-né-san-se.)

CONNAISSANT. adj. m. Qui se connait à qq. ch. T. de prat. Ne se dit qu'au plur., *Gens à ce connaissants*. Dans le langage ordinaire, on dit *Connaisseur*. (Co-në-san.)

CONNAISSEMENT. s. m. Déclaration contenant un état des marchandises chargées sur un navire, le nom de ceux à qui elles appartiennent, l'indication des lieux où on les porte, et le prix du fret. (Co-në-se-man.)

CONNAISSEUR, EUSE. s. et adj. Celui celle qui se connait à qq. ch. (Co-në-seur; ze.)

CONNAÎTRE. v. a. (*Cognoscere.*) Avoi

l'idée, la notion d'une personne ou d'une chose. | Fam., *Ne connaître ni Dieu ni diable*, N'avoir point de religion. | Fam., *Je ne connais autre*, se dit D'une personne que l'on connaît beaucoup. | Fig., *Ne point connaître, ne plus connaître qqn., qq. ch.*, N'en pas faire acception, ne point le prendre en considération. | *Ne plus connaître qqn.*, Le traiter comme un inconnu, l'oublier, le mépriser. | Pron. *Ne point se connaître, ne plus se connaître*, se dit D'une personne que la passion met hors d'elle-même. | *Se faire connaître*, Dire son nom, sa qualité aux gens dont on n'est pas connu. | *Se faire connaître*, Faire ou dire qq. ch. qui décèle les dispositions, les qualités bonnes ou mauvaises que l'on a. | Fam., *Je ne connais que cela*, se dit D'une chose qui ne peut être éludée, ou qu'on ne doit pas balancer à faire. | Se dit aussi Des choses qu'on a étudiées, dont on a une grande pratique. | Se dit, dans un sens analogue, Des personnes. | Absol., S'instruire, s'éclairer. | Pron., Prendre une juste idée de soi-même, de ses forces, de sa dignité, etc. | *Il ne se connaît point*, L'orgueil lui fait oublier ce qu'il est. | *Se connaître à qq., en qq. ch.*, Savoir en bien juger. | Avoir des liaisons, des relations avec qqn. | Discerner les objets, les distinguer, les reconnaître. | Sentir, éprouver. | Pratiquer une chose, l'admettre, s'y conformer, s'y soumettre. | *Il ne connaît plus rien*, Sa passion le domine tellement, qu'aucune considération n'est capable de l'arrêter. | Avoir autorité pour juger de certaines matières. Il se construit alors avec *de* ou un équivalent. | CONNU, UE. subst. Se dit, absol., Des choses que l'on connaît. (Co-nè-tre.)

CONNÉ, ÉE. adj. (*Connatus.*) Il se dit De deux parties semblables qui naissent réunies. (Con-né.)

CONNÉTABLE. s. m. (*Comes stabuli.*) On appelait ainsi, en France, Le premier officier militaire de la couronne, qui avait le commandement général des armées. | Titre de dignité qui se donne, en d'autres royaumes, à qqs. personnes de qualité, dans la maison desquelles il est héréditaire. | Subst. fém. La femme d'un connétable. (Co-né-ta-ble.)

CONNÉTABLE. s. f. La juridiction des maréchaux de France sur les gens de guerre, et sur ce qui regardait la guerre, tant au civil qu'au criminel. | La juridiction des maréchaux de France pour les affaires qui regardaient le point d'honneur. (Co-né-ta-ble.)

CONNEXE. adj. des 2 g. (*Connexus.*) Se dit Des affaires qui ont une certaine liaison les unes avec les autres. (Co-nèc-se.)

CONNEXION. s. f. (*Connexio.*) Liaison que certaines choses ont les unes avec les autres. (Co-nec-sion.)

CONNEXITÉ. s. f. Rapport aperçu entre deux ou plusieurs choses; disposition réciproque qu'ont certaines choses à être jointes. (Co-nec-si-té.)

CONNIVENCE. s. f. (*Conniventia.*) Complicité par tolérance et dissimulation d'un mal qu'on doit ou qu'on peut empêcher. | Complicité. (Co-ni-van-se.)

CONNIVENT, ENTE. adj. Se dit Des parties d'une plante qui tendent à se rapprocher. (Co-ni-van ; an-te.)

CONNIVER. v. n. (*Connivere.*) Participer, en dissimulant, à un mal qu'on peut et qu'on doit empêcher. (Co-ni-vé.)

CONOÏDE. s. m. (*Kônos*, *eidos*, gr.) Corps ou solide qui tient de la figure d'un cône. (Co-no-i-de.)

CONQUE. s. f. (*Concha.*) Grande coquille concave. | Se dit De certaines coquilles en spirale dont, suivant la Fable, les tritons se servaient comme de trompettes. | *Conques anatifères*, Espèce de coquilles, ainsi appelées parce qu'on croyait autrefois qu'il s'y formait des canards. *V.* ANATIFE. | La cavité de l'oreille, au fond de laquelle est l'orifice externe du conduit auditif. (Conc-e.)

CONQUÉRANT. s. m. et adj. Celui qui a conquis beaucoup de pays, qui a fait de grandes conquêtes. | Fig. et fam., *Avoir l'air conquérant*, se dit D'un homme, d'une femme qui se présentent avec une parure dont ils semblent tirer avantage. (Conc-é-ran [c m.].)

CONQUÉRIR. v. a. (*Conquirere.*) (Se conj. comme *Acquérir*, et n'est guère usité qu'à l'infinitif, au prétérit défini et aux temps composés.) Acquérir par les armes, soumettre, subjuguer. | S'emploie fig., surtout au sens moral. (Conc-é-rir [c m.].)

CONQUÊT. s. m. (*Conquisitus.*) Acquêt fait durant la communauté entre le mari et la femme. Il se joint toujours avec *Acquêt*. (Conc-ê [c m.].)

CONQUÊTE. s. f. (*Conquisitus.*) L'action de conquérir, ou La chose conquise. | *Vivre comme dans un pays de conquête*, Vivre à discrétion. | S'emploie fig., surtout au sens moral. | Se dit en parlant De l'amour. (Conc-ê-te [c m.].)

CONSACRANT. adj. m. et subst. Qui sacre un évêque.

CONSACRER. v. a. (*Consecrare.*) Dédier à Dieu, à quelque divinité, avec certaines cérémonies. | Donner, dévouer à Dieu, sans observer aucune cérémonie particulière. | Figurément, Dévouer, destiner, employer. | Rendre sacré, saint, vénérable. | Sanctionner, rendre durable. | Se dit Des mots, des locutions que l'usage adopte, et qu'on ne peut changer. | *L'Église a consacré ce mot*, Elle l'a déterminé à une signification particulière, hors de laquelle il n'est point d'usage. | Se dit De ce que fait le prêtre lorsqu'il prononce les paroles sacramentales en vertu desquelles le corps et le sang de JÉSUS-CHRIST

sont réellement sous les espèces du pain et du vin.

CONSANGUIN, INE. adj. et subst. (*Consanguineus.*) Parent du côté paternel. *Frère consanguin, sœur consanguine*, Frère, sœur de père seulement. (Con-sang-in [g. m])

CONSANGUINITÉ. s. f. (*Consanguinitas.*) Se disait, chez les Romains, De la parenté du côté du père. | Toute sorte de parenté, soit du côté du père, soit de celui de la mère. (Con-san-gui-ni-té [g m.])

CONSCIENCE. s. f. (*Conscientia.*) Lumière intérieure, sentiment intérieur par lequel l'homme se rend témoignage à lui-même du bien et du mal qu'il fait. | *Cas de conscience*, Difficulté ou question sur ce que la religion permet ou défend en certains cas. | *Se faire un cas de conscience d'une chose*, Répugner à la faire, par humanité, par loyauté, par délicatesse, etc. | *Faire conscience d'une chose*, Faire scrupule d'une chose, parce qu'on croit qu'elle est contre les bonnes mœurs, contre la raison, contre la bienséance. | *Avoir de la conscience, être homme de conscience*, Être attentif à ne rien faire qui puisse blesser la conscience. | Fam., *Avoir la conscience large*, N'être guère scrupuleux sur ce qui concerne la probité, le devoir. | *En conscience, en bonne conscience*, En vérité, franchement, selon les règles de la conscience. | *En conscience, sur ma conscience*, Espèce de serment en usage dans le langage fam. | T. d'impr., se dit Du travail pour lequel on s'en rapporte à la conscience de l'ouvrier. | La réunion des ouvriers qui sont habituellement en conscience, et le lieu où ils travaillent. | La connaissance qu'on a d'une vérité par le sentiment intérieur. (Con-si-an-se.)

CONSCIENCIEUSEMENT. adv. D'une manière consciencieuse, avec conscience, en conscience. (Con-si-an-sieu-ze-man.)

CONSCIENCIEUX, EUSE. adj. Qui a la conscience délicate. | Se dit Des choses qui annoncent une conscience delicate. (Con-si-an-sieu; ze.)

CONSCRIPTION. s. f. (*Conscriptio.*) Inscription et levée annuelle des citoyens qui sont appelés au service militaire. Dans la législation actuelle, on dit *Recrutement.* (Cons-crip-sion.)

CONSCRIT. adj. m. (*Conscriptus.*) Il n'est d'usage qu'en parlant Des sénateurs de l'ancienne Rome, qu'on nommait *Les pères conscrits.* | Se dit, substant., De ceux qui sont appelés au service militaire. (Cons-cri.)

CONSÉCRATEUR. s. m. (*Consecrator.*) Il signifie la même chose que *Consacrant.*

CONSÉCRATION. s. f. (*Consecratio.*) Action par laquelle une chose est consacrée. | Se dit, absol. et par excellence, De l'action par laquelle le prêtre consacre quand il célèbre la messe. (Con-sé-cra-sion.)

CONSÉCUTIF, IVE. adj. (*Consecutio.*) Qui est de suite. Se dit De ce qui se passe dans le temps. | *Phénomènes consécutifs des maladies*, Dérangements de fonctions qui persistent après les maladies, ou qui se montrent vers leur déclin. (-cu-tif [c m.].)

CONSÉCUTIVEMENT. adv. Tout de suite, immédiatement après, selon l'ordre du temps. (Con-sé-cu-ti-ve-man [c m.].)

CONSEIL. s. m. (*Consilium.*) Avis que l'on donne à qqu. sur ce qu'il doit faire ou ne pas faire. | Se dit, figur., Des choses, des passions, etc., qui nous portent, qui nous déterminent à faire ou à ne pas faire qq. ch. | Prov., *La nuit porte conseil*, Il faut prendre le temps de réfléchir. | *Conseils évangéliques*, Les conseils que l'Évangile donne pour parvenir à une plus grande perfection. | La personne dont on prend conseil. | *Conseil judiciaire*, Personne qu'on nomme pour assister dans certains actes celui qui a été déclaré en état de prodigalité. | Résolution, parti. | Au plur., Les vues, les principes qui dirigent une personne; et il s'emploie surtout en parlant Des rois, des gouvernements. | *Les conseils de Dieu*, Les intentions, les desseins de la Providence. | Assemblée permanente ou réunion extraordinaire, créée ou convoquée pour délibérer, pour donner son avis sur certaines matières. | *Conseil d'État*, Assemblée où se traitent les matieres de haute politique et de haute administration. Le *Conseil des dépêches* était Celui où se traitaient devant le roi les affaires de haute administration intérieure. | *Avocat au Conseil d'État et à la cour de cassation*, Avocat par le ministere duquel doivent être présentées et signées les requêtes adressées au Conseil d'État ou à la cour de cassation. | *Conseil privé*, Le conseil particulier d'un souverain. En France, La réunion des personnes qui portent le titre de ministres d'État. | *Conseil de cabinet*, Le conseil le plus intime du prince. En France, Une réunion de ministres en titre, et de qqs. ministres d'État et conseillers d'État, assemblés extraordinairement. | *Grand conseil*, Compagnie supérieure qui n'avait point de territoire, et à laquelle ressortissaient les différends qui naissaient entre des présidiaux, les matières bénéficiales, les contrariétés d'arrêts, etc. | *Conseil aulique*, était autrefois, en Allemagne, L'un des deux tribunaux suprêmes de l'Empire, où se jugeaient les procès des princes. | *Conseil des Cinq-Cents*, et *Conseil des Anciens*, Noms des deux assemblées ou chambres législatives qui avaient été créées en 1795, lors de l'établissement du Directoire. | *Conseil de guerre*, Assemblée que tiennent les officiers généraux d'une armée, ou les officiers principaux d'un détachement, etc. — Tribunal qui exerce la justice militaire. | *Chambre du conseil*, dans les Tribunaux, La chambre où les juges se retirent pour délibérer, et où ils prononcent sur certaines

affaires. | Se dit Des séances un conseil, et Du lieu où siége un conseil. | *Tenir conseil*, se dit De gens qui délibèrent entre eux. (Con-sell [ll m.].)

CONSEILLER. v. a. (*Consiliare.*) Donner conseil. (Con-sĕ-llé [ll m.].)

CONSEILLER, ÈRE. s. (*Consiliarius.*) Celui, celle qui donne conseil. | Se dit Des membres de certains conseils. | *Conseiller du roi*, Titre d'honneur attaché autrefois à certains offices, et que prenaient aussi les évêques. | S'est dit Des juges établis pour rendre la justice dans une compagnie réglée. | Un membre de la cour de cassation, d'une cour royale, de la cour des comptes, ou d'un conseil de préfecture. | *Conseillers d'honneur*, Conseillers qui avaient séance et voix délibérative dans certaines compagnies, quoiqu'ils n'eussent point de charge. | *Conseillers-nés*, Ceux qui avaient droit de séance au parlement en vertu de leur dignité. | CONSEILLÈRE, La femme d'un conseiller. (Vi.)

CONSENTANT, ANTE. adj. (*Consentiens.*) Qui consent. (Con-san-tan.)

CONSENTEMENT. s. m. Acquiescement à qq. ch. (Con-san-te-man.)

CONSENTIR. v. n. (*Consentire.*) Acquiescer à qq. ch., adhérer à la volonté de qqn.; trouver bon. | CONSENTIR, v. a., n'est guère d'usage qu'au Palais et dans le langage diplomatique. | Se dit D'une pièce de bois qui plie, qui se courbe en cédant à qq. effort. (Con-san-tir.)

CONSÉQUEMMENT. adv. D'une manière qui marque la juste liaison que des propositions ont les unes avec les autres. | *Agir conséquemment, parler conséquemment*, Agir, parler conformément à ses vues, à ses principes. | Par une suite raisonnable et naturelle. (Con-sé-ca man.)

CONSÉQUENCE. s. f. (*Consequentia.*) Conclusion tirée d'une ou de plusieurs propositions; et, en général, Ce qui dérive, ce que l'on déduit d'un principe, d'un fait, etc. | Se dit Des suites qu'une action ou qq. autre chose peut avoir. | *Cela tire à conséquence*, On pourrait s'en autoriser, s'en prévaloir à l'avenir pour qq. ch. de pareil. | *Faveur sans conséquence*, Dont d'autres ne peuvent se prévaloir. | Importance. | *Ce qu'il dit, ce qu'il fait est sans conséquence*, On ne doit pas s'en fâcher, on ne doit point y faire attention, parce que c'est un enfant, un homme qui n'est nullement considéré, etc. | EN CONSÉQUENCE. loc. adv. et prép. Conséquemment. (Con-sé-can-se.)

CONSÉQUENT, ENTE. adj. (*Consequens.*) Qui raisonne, qui agit conséquemment. (Con-sé-can; an-te.)

CONSÉQUENT. s. m. (*Consequens.*) La seconde proposition d'un enthymème. | Le second terme d'une raison ou d'un rapport. | PAR CONSÉQUENT. loc. adv. En conséquence, donc, par une suite naturelle et nécessaire. (Con-sé-can.)

CONSERVATEUR, TRICE. s. et adj. (*Conservator.*) Celui, celle qui conserve. | Titre que donnent certains emplois. | *Juge conservateur*, ou *Conservateur*, se disait autrefois D'un juge établi pour conserver les priviléges accordés à certains corps. | *Sénat conservateur*, Premier corps de l'État en France, sous le régime impérial. (Con-sĕr-va-teur; tri se.)

CONSERVATION. s. f. (*Conservatio.*) Action par laquelle une chose, une personne est conservée; ou Le résultat de cette action. | En termes d'art, *Un tableau, une statue, etc., d'une belle conservation*, Un tableau, une statue, etc., qui sont bien entiers, bien conservés. | *La conservation de Lyon*, Très-ancienne juridiction qui avait été établie à Lyon pour juger les affaires de commerce. | *Conservation des forêts*, se disait autrefois De l'administration générale des forêts. On appelle aujourd'hui *Conservation forestière*, Une division du territoire placée sous la surveillance d'un conservateur des forêts. | *Conservation des hypothèques*, La tenue des registres publics où s'inscrivent les hypothèques résultant de conventions faites entre particuliers. (Con-sĕr-va-sion.)

CONSERVATOIRE. adj. des 2 g. Qui conserve. (Con-sĕr-va-toua-re.)

CONSERVATOIRE. s. m. École gratuite où l'on forme des sujets pour la musique et la déclamation. | *Conservatoire des arts et métiers*, Établissement public où sont exposés les modeles des machines, instruments, etc., dont on fait usage dans les arts, ainsi que les échantillons des divers produits de l'industrie. | S'est dit Des maisons où l'on retire des orphelines, des filles et des femmes, pour les préserver de la débauche.

CONSERVE. s. f. Espèce de confiture faite de substances végétales et de sucre. | Bâtiment qui fait route avec un autre pour le secourir ou pour en être secouru dans l'occasion. | *Naviguer de conserve, aller de conserve, être de conserve*, se dit De deux ou de plusieurs bâtiments qui vont de compagnie, qui font route ensemble. | Au plur., Sorte de lunettes qui grossissent peu les objets, et qui conservent la vue. (Con-sĕr-ve.)

CONSERVER. v. a. (*Conservare.*) Maintenir en bon état, apporter le soin nécessaire pour empêcher qu'une chose ne se gâte, ne dépérisse. | Se dit Des choses qui servent à en conserver d'autres. | Maintenir dans un certain état; et alors le régime est accompagné d'un adjectif qui exprime cet état. | Faire qu'une personne ou qu'une chose existe, ne périsse pas. | Se dit De ceux qui ont beaucoup de soin de leur santé. | Fig. et absol., Se conduire si bien, si sagement, qu'on ne se mette mal avec per-

sonne. | Garder qq. ch., ne pas s'en défaire, ne pas y renoncer. | Ne pas perdre ce qu'on a, ne pas en être dépossédé, privé. | *Conserver sa tête*, Conserver son jugement. | Pron., Être conservé, subsister. | *Une terre bien conservée*, Dont la chasse est bien gardée. (Vi.) | *Cette médaille est bien conservée, ce tableau est bien conservé*, se dit D'une médaille, d'un tableau, etc., qui ont encore toute leur beauté. | *Être bien conservé*, se dit Des personnes d'un âge avancé, qui ont encore un air de fraîcheur et de santé. (Con-sër-vé.)

CONSIDÉRABLE. adj. des 2 g. Puissant, éminent, digne de considération. | Se dit Des choses qui ont de l'importance par la grandeur, le nombre, la quantité, etc.

CONSIDÉRABLEMENT. adv. Beaucoup. (Con-si-dé-ra-ble-man.)

CONSIDÉRANT. s. m. Il se dit collectivement Des remarques, des réflexions, des motifs qui précèdent le dispositif d'une loi, d'un arrêt, etc.; et qqf. De chacune de ces remarques, etc.

CONSIDÉRATION. s. f. (*Consideratio.*) Action par laquelle on considère, on examine. | *Cela est de peu de considération*, Cela est de peu d'importance, n'est guère à considérer. | Au plur., Réflexions, observations. | Circonspection, attention dans la conduite. | Raison, motif. | L'égard qu'on a pour qqn. | *Mettre, faire entrer, prendre qq. ch. en considération*, Y avoir égard. *En considération de*, Eu égard à. | Se dit Des égards qu'obtiennent les talents, les dignités, etc. (Con-si-dé-ra-sion.)

CONSIDÉRER. v. a. (*Considerare.*) Regarder attentivement. | Fig., Examiner attentivement, faire attention à qq ch. | Avoir égard. | Estimer, faire cas. | Juger, réputer; et, dans ce sens, il se joint avec l'adv. *comme*. | *Tout bien considéré*, Tout étant examiné.

CONSIGNATAIRE. s. m. Celui qui est préposé à la garde des dépôts et consignations. | Le négociant ou commissionnaire auquel on adresse soit un navire, pour qu'il en opère le désarmement et le réarmement, soit les marchandises chargées sur un bâtiment, pour qu'il les reçoive en dépôt ou se charge de les vendre. (Con-si-*na*-tè-re [n m.].)

CONSIGNATION. s. f. (*Consignatio.*) Dépôt d'une somme ou d'autre chose entre les mains d'une personne publique; et La somme ou l'objet que l'on dépose. | Au Palais, *Consignation d'amende*, Action de déposer, préalablement à certains actes, le montant de l'amende qui peut être encourue par l'événement d'un procès. | *Ces marchandises sont à la consignation d'un tel*, Il est chargé de les recevoir comme consignataire. (Con-si-*na*-sion [n m.].)

CONSIGNE. s. f. Ordre, instruction que l'on donne à une sentinelle, à une vedette, au chef d'un poste, sur ce qui doit être l'objet de sa surveillance, et sur ce qu'il doit faire ou empêcher, etc. | Se dit Des ordres, des instructions qu'on donne à toute personne chargée de garder qq. lieu. | Dans les villes de guerre, Homme placé aux portes pour tenir un registre exact de tous les étrangers qui entrent dans la ville. (Con-si-*ne* [n m.].)

CONSIGNER. v. a. (*Consignare.*) Déposer une somme entre les mains de qqn. pour qu'elle soit délivrée en temps et lieu à qui il appartiendra. | *Consigner en papier*, Donner un billet portant obligation de la somme que l'on doit consigner. | Dans le commerce maritime, Adresser à un consignataire. | Fig., Rapporter, citer dans un écrit. | Donner des ordres, des instructions à une sentinelle, à une vedette, pour ce qu'elle devra faire en tel ou tel cas. | *Consigner qqn.*, Donner des ordres pour empêcher qu'il ne sorte. | Fig., *Je l'ai consigné à ma porte*, J'ai donné ordre qu'on ne le laissât point entrer. (Con-si-*né* [n m.].)

CONSISTANCE. s. f. L'état où sont certaines choses fluides lorsqu'elles deviennent très-épaisses. | L'état d'un corps dont les parties sont liées entre elles de manière à offrir une certaine résistance. | *Âge de consistance, état de consistance*, Âge, état où les animaux, les arbres, etc., ont acquis tout leur développement et ne croissent ni ne diminuent. —Se dit De tout ce qui est susceptible d'accroissement, et ensuite de diminution. | Fig., Stabilité, fixité, permanence. | *Ce bruit, cette nouvelle, etc., prend, acquiert de la consistance*, Ce bruit, cette nouvelle, etc., devient moins vague, commence à se confirmer. | *Esprit sans consistance*, Personne qui n'est pas ferme dans ses résolutions, dans ses opinions, etc., et qui en change aisément. | Crédit, considération. | Ce en quoi consiste une succession ou un domaine et ses dépendances. (Con-sis-tan-se.)

CONSISTANT, ANTE. adj. Qui consiste. | Qui a qq. degré de solidité.

CONSISTER. v. n. (*Consistere.*) Il se dit De l'état d'une chose considérée en son essence ou en ses propriétés et qualités. | *Le tout consiste à savoir...* se dit De ce qu'il y a de principal dans une affaire, dans une question. | Être composé, formé de.

CONSISTOIRE. s. m. (*Consistorium.*) Assemblée de cardinaux, convoquée par le pape, pour les consulter et leur demander leur avis sur quelques affaires importantes. | Lieu où se tient ordinairement cette assemblée. | L'assemblée des ministres et des anciens de la religion protestante, pour délibérer des affaires de leurs églises. | *Consistoire israélite*, Conseil qui dirige les affaires de la religion judaïque parmi les Israélites d'un pays. (Con-sis-toua-re.)

CONSISTORIAL, ALE. adj. Qui appartient au consistoire que le pape tient. | *Bénéfices consistoriaux*, Les évêchés, abbayes,

et autres bénéfices, dont les bulles sont demandées et expédiées par voie de consistoire. | Qui appartient à un consistoire protestant ou israélite.

CONSISTORIALEMENT. adv. En consistoire, selon les formes du consistoire. (Con-sis-to-ria-le-man.)

CONSOLABLE. adj. des 2 g. (*Consolabilis.*) Qui peut être consolé.

CONSOLANT, ANTE. adj. (*Consolans.*) Qui console, qui est propre à consoler. | Fam., *Cet homme-là n'est guère consolant*, Ce qu'il dit n'est pas fait pour consoler, pour rassurer.

CONSOLATEUR, TRICE. s. (*Consolator.*) Celui, celle qui console, qui s'efforce de consoler. | Adj., se dit, tant Des personnes qui consolent que Des choses propres à consoler. | *L'esprit consolateur*, ou *Le consolateur*, Le Saint-Esprit. (—tri-se.)

CONSOLATIF, IVE. adj. Propre à consoler. Se dit Des personnes et des choses. Fam., on dit ordinairement *Consolant*.

CONSOLATION. s. f. (*Consolatio.*) Soulagement donné à l'affliction, à la douleur, au déplaisir de qqn. | Véritable sujet de satisfaction et de joie. | Se dit Des discours, des raisons que l'on emploie pour consoler qqn. | La chose ou la personne même qui console. | À certains jeux de cartes, Tribut que paye le joueur qui a demandé à jouer et qui perd. | Fam., *Fiche de consolation*, Dédommagement de qq. perte, adoucissement à qq. disgrâce. (Con-so-la-sion.)

CONSOLE. s. f. (*Consolidus.*) Pièce d'architecture, saillante et ornée, qui sert à soutenir une corniche, un balcon, etc. | Espèce de meuble en forme de console, qui sert à orner les appartements, et sur lequel on pose des bronzes, une pendule, des vases, etc.

CONSOLER. v. a. (*Consolare.*) Soulager, adoucir, diminuer l'affliction, la douleur d'une personne. | Se dit Des choses qui donnent, qui apportent de la consolation.

CONSOLIDANT. adj. m. et subst. Se dit Des médicaments que l'on a crus propres à affermir et à cicatriser les parties divisées d'une blessure.

CONSOLIDATION. s. f. (*Consolidatio.*) Action par laquelle une plaie se cicatrise, ou par laquelle des os fracturés se réunissent; résultat de cette action. | Fig., L'action par laquelle une dette publique est consolidée, et Ce résultat de cette action. | *La consolidation de l'usufruit à la propriété*, La réunion de l'usufruit à la propriété. (Con-so-li-da-sion.)

CONSOLIDER. v. a. (*Consolidare.*) Rendre ferme, rendre solide. | Se dit Des plaies, des fractures, etc. | *Consolider l'usufruit à la propriété*, Réunir l'usufruit à la propriété. | Assigner un fonds pour assurer le payement d'une dette publique. | CONSOLIDÉ. subst. masc. *Les consolidés*, Sorte de fonds anglais.

CONSOMMATEUR. s. m. (*Consummator.*) Celui qui perfectionne. JÉSUS-CHRIST *est l'auteur et le consommateur de notre foi.* | Se dit De ceux qui achètent des marchandises pour leur usage, et non pour les revendre. (Con-so-ma-teur.)

CONSOMMATION. s. f. (*Consummatio.*) Action de consommer, achèvement, accomplissement, perfection. | L'action par laquelle un patron, laïque ou ecclésiastique, consomme le droit qu'il a de nommer à un bénéfice. | *La consommation des siècles, des temps*, La fin des siècles, la fin du monde. | L'action de se servir des choses qui se détruisent par l'usage. | La vente le débit des marchandises. (Con-so-ma-sion.)

CONSOMMÉ. s. m. Bouillon fort succulent d'une viande extrêmement cuite.

CONSOMMER. v. a. (*Consummare.*) Achever, accomplir, mettre en sa perfection. *Consommer un sacrifice. Consommer un crime.* | *Consommer son droit*, se dit Quand le droit qu'on a en qq. ch. a eu son effet. | *Faire consommer de la viande*, La faire tellement cuire, que presque tout le suc, toute la substance soit dans le bouillon. | Se dit Des choses qui se détruisent par l'usage, comme vin, viande, bois, et toutes sortes de provisions. | Se dit D'une chose qui exige pour sa préparation, pour son assaisonnement, une quantité assez considérable d'une autre chose. | CONSOMMÉ, ÉE. part. *Une soupe bien consommée*, Qui a cuit long-temps. —Adj., Parfait.—Très-savant, fort expérimenté. (Con-so-mé.)

CONSOMPTIF, IVE. adj. S'est dit autrefois Des caustiques propres à consumer les chairs, etc. | Subst. masc. *Un Con-sonp-tif.*

CONSOMPTION. s. f. (*Consumptio.*) Il se dit en parlant De certaines choses qui se consument. | Amaigrissement progressif qui précède la mort dans la plupart des maladies chroniques, et surtout dans la phthisie pulmonaire | *Être malade de consomption*, se dit D'une personne qui dépérit. (Consonp-tion.)

CONSONNANCE. s. f. (*Consonantia.*) Accord de deux sons entendus simultanément, et dont l'union plaît à l'oreille. | Uniformité, ressemblance de son dans la terminaison des mots. (Con-so-nan-se.)

CONSONNANT, ANTE. adj. (*Consonans.*) Qui donne, qui produit une consonnance; ou Qui est formé par des consonnances. | *Mots consonnants*, Mots qui ont une terminaison semblable. (Con-so-nan.)

CONSONNE. adj. des 2 g. et subst. fém. (*Consona.*) Se dit De toutes les lettres de l'alphabet qui n'ont point de son par elles-mêmes, et qui ne peuvent se prononcer qu'étant jointes à des voyelles. (Con-so ne.)

CONSORTS. s. m. pl. (*Consors.*) Ceux

qui ont intérêt avec qqn. dans un procès, dans une affaire civile, etc. | Se dit, dans le langage ordinaire, De ceux qui sont liés à un chef de parti, de cabale. (Con-sor.)

CONSOUDE. s. f. (*Consolida.*) Genre de plantes, dont une espèce, la *Grande consoude*, ou *Consoude officinale*, est employée en médecine contre les hémorrhagies et les diarrhées.

CONSPIRANT, ANTE. adj. (*Conspirans.*) On appelle, en mécanique, *Puissances conspirantes*, Celles qui agissent sous la même direction, et qui concourent à produire le même effet.

CONSPIRATEUR. s. m. Celui qui conspire pour qq. mauvais dessein. | Celui qui conspire contre le prince, contre l'État, contre les personnes publiques.

CONSPIRATION. s. f. (*Conspiratio.*) Conjuration, dessein formé secrètement par plusieurs personnes contre l'État, contre les puissances auxquelles on doit obéir. | Se dit De qqs. affaires particulières, et se prend presque toujours en mauvaise part. (Conspi-ra-sion.)

CONSPIRER. v. n. (*Conspirare.*) Être unis d'esprit et de volonté pour qq. dessein bon ou mauvais. | Se dit Des choses qui contribuent au même effet. | V. a. *Ils ont conspiré la ruine de l'État.* | Absol., Faire une conspiration contre l'État ou contre le prince.

CONSPUER. v. a. (*Conspuere.*) Cracher sur qq. ch. Il ne s'emploie qu'au figuré, pour dire Mépriser d'une façon marquée. Fam.

CONSTABLE. s. m. (*Constable*, angl.) En Angleterre, titre de certains officiers publics qui ont des attributions analogues à celles de nos commissaires de police.

CONSTAMMENT. adv. Avec constance, fermeté, persévérance. | Invariablement, toujours. | Certainement, indubitablement, assurément. (Cons-ta-man.)

CONSTANCE. s. f. (*Constantia.*) Vertu par laquelle l'âme est affermie contre les choses qui sont capables de l'ébranler, telles que la douleur, l'adversité, les tourments, etc. | Persévérance. | Se dit, fam., D'une personne qui supporte un désagrément avec beaucoup de patience, ou qui met une persévérance opiniâtre à ce qu'elle fait. (Constan-se.)

CONSTANT, ANTE. adj. (*Constans.*) Qui a de la constance, de la fermeté dans le malheur, dans les douleurs. | Persévérant, qui ne change pas. | Se dit Des choses qui demeurent toujours ou longtemps en même état. | *Vents constants*, Vents qui soufflent toujours dans la même direction, tels que les vents alizés et les moussons. | En géom., *Quantités constantes*, Quantités qui demeurent toujours les mêmes. | Certain, indubitable.

CONSTATER. v. a. (*Cum, statuere.*) Établir la vérité d'un fait par des preuves certaines, s'en assurer. | Recueillir, consigner une chose dans un acte fait avec solennité. | Se dit Des actes, des écrits qui font foi de qq. ch.

CONSTELLATION. s. f. (*Constellatio.*) Assemblage d'un certain nombre d'étoiles fixes, auquel on a supposé une figure, soit d'homme, soit d'animal, et donné un nom pour le distinguer des autres assemblages de même espèce. (Con-stël-la-sion.)

CONSTELLÉ, ÉE. adj. (*Constellatus.*) Qui est fait sous l'influence supposée de certaine constellation. (Con-stël-lé.)

CONSTER. v. n. impers. (*Constare.*) Être évident, être certain. *Il conste de cela.*

CONSTERNATION. s. f. (*Consternatio.*) Étonnement accompagné d'abattement de courage. (Con-stër-na-sion.)

CONSTERNER. v. a. (*Consternare.*) Frapper d'étonnement, et abattre le courage. (Con-stër-né.)

CONSTIPATION. s. f. (*Constipatio.*) État de celui qui est constipé. (Con-sti-pa-sion.)

CONSTIPER. v. a. (*Constipare.*) Resserrer le ventre de telle sorte qu'on ne peut aller librement à la selle.

CONSTITUANT, ANTE. adj. Se dit Des choses qui en constituent d'autres, qui entrent dans leur composition. | Adj. et subst., se dit D'une personne qui constitue procureur, qui donne procuration; ou D'une personne qui crée, qui établit une rente, etc., en faveur de qqn. | *L'assemblée constituante*, Nom que reçurent les états-généraux, formés en assemblée nationale, lorsqu'ils décrétèrent la constitution de 1791. | Subst. m. Un membre de l'assemblée constituante.

CONSTITUER. v. a. (*Constituere.*) Composer un tout. | Se dit De ce qui fait l'essence d'une chose. | Faire consister. (Vi.) | Établir, mettre. | *Constituer qqn. prisonnier*, Le mettre en prison. | *Constituer qqn. en frais, en dépense*, Être cause qu'il fait des frais, des dépenses. | *Constituer une rente, une pension*, Créer une rente, une pension. | *Constituer une dot*, etc., Établir une dot, etc. | *Les autorités constituées, les corps constitués*, Établis par la constitution ou les lois du pays. | *Être bien* ou *mal constitué*, *avoir le corps bien* ou *mal constitué*, Être de bonne ou de mauvaise complexion | *État, gouvernement bien constitué*, Auquel de bonnes lois assurent de la stabilité.

CONSTITUTIF, IVE. adj. Qui constitue essentiellement une chose. | Se dit Des actes qui établissent un droit.

CONSTITUTION. s. f. (*Constitutio.*) Composition. | *La constitution de l'air*, ou *La constitution atmosphérique*, L'état de l'air. | L'ordre et l'arrangement des parties d'un tout. | Se dit Du tempérament, et de la complexion du corps humain. | Se dit, fig., De la

forme d'un gouvernement. | Se dit D'une charte ou loi fondamentale qui détermine la forme du gouvernement, et qui règle les droits politiques des citoyens. | *Constitution civile du clergé*, Organisation du clergé français, décrétée, par l'assemblée constituante, le 12 juillet 1790. | Ordonnance, loi, règlement. | L'établissement, la création d'une rente, d'une pension; et Les rentes mêmes s'appellent des *Constitutions*. | *Constitution d'avoué*, Déclaration que tel avoué occupera pour telle partie, dans un procès. (Cons-ti-tu-sion.)

CONSTITUTIONNALITÉ. s. f. Qualité de ce qui est constitutionnel. (Cons-ti-tu-sio-na-li-té.)

CONSTITUTIONNEL, ELLE. adj. Qui est soumis à une constitution. | Propre au gouvernement constitutionnel, ou Conforme à la constitution de l'État. | Adj. et subst., Qui est partisan de la constitution. *Le parti constitutionnel.* | Se dit Des affections qui tiennent à la constitution de l'individu. (Cons-ti-tu-sio-nël; è-le.)

CONSTITUTIONNELLEMENT. adverb. D'une manière constitutionnelle. (Cons-ti-tu-sio-ne-le-man.)

CONSTRICTEUR. adj. et s. m. Se dit Des différents muscles dont l'action est de resserrer qq. partie.

CONSTRICTION. s. f. (*Constrictio.*) Resserrement. (Con-stric-sion)

CONSTRINGENT, ENTE. adj. Qui resserre. (Cons-trin-jan; an-te.)

CONSTRUCTEUR. s. m. Celui qui construit, qui connaît l'art de construire.

CONSTRUCTION. s. f. (*Constructio.*) Action de construire. | Se dit Des édifices mêmes que l'on construit. | L'art de construire des édifices ou des navires. | L'assemblage, la disposition des matériaux, des diverses parties d'un édifice, d'un navire, d'une machine, etc. | Se dit, fig., Des ouvrages d'esprit. | La figure qu'on trace, et les lignes qu'on tire pour résoudre un problème. | Fig., L'arrangement des mots suivant les règles et l'usage de la langue. | *Faire la construction*, Disposer, suivant l'ordre direct ou analytique, les mots d'une phrase qui renferme une inversion. (Con-struc-sion.)

CONSTRUIRE. v. a. (*Construere.*) Bâtir, faire un édifice, un navire, etc. | En géom., *Construire une figure*, La faire, la tracer. | Fig., *Construire un poëme*, Arranger, disposer toutes les parties d'un poëme. | Fig., Arranger des mots suivant les règles et l'usage de la langue.

CONSUBSTANTIALITÉ. s. f. Unité et identité de substance. (Con-sups-tan-sia-li-té.)

CONSUBSTANTIEL, ELLE. adj. (*Consubstantialis.*) On s'en sert en parlant Des personnes de la trinité, pour dire qu'Elles n'ont qu'une seule et même substance. (Con-sups-tan-si-ël; è-le.)

CONSUBSTANTIELLEMENT. adv. D'une manière consubstantielle. (Con-sups-tan-siè-le-man.)

CONSUL. s. m. (*Consul.*) L'un des deux magistrats qui avaient la principale autorité dans la république romaine, et dont les fonctions ne duraient qu'un an. | Il s'est dit, en France, Des trois magistrats suprêmes auxquels la constitution de l'an VIII avait confié le gouvernement de la république. | Officier ou agent établi dans un port étranger, pour y exercer une certaine juridiction sur les négociants et les marins de la nation qu'il représente, pour y défendre leurs intérêts, etc. | Dans certaines municipalités du royaume, se disait autrefois De ceux qu'on appelait Échevins à Paris et ailleurs | Il se disait à Paris, et dans qqs. autres villes, de Juges pris parmi les marchands et les négociants, pour connaître sommairement de certaines affaires urgentes en matière de commerce. | Au plur., il signifiait aussi La juridiction, le tribunal des consuls.

CONSULAIRE. adj. des 2 g. (*Consularis.*) Qui appartient aux consuls romains. | *Famille consulaire*, Celle où il y avait eu un consul romain. *Homme consulaire*, *personnage consulaire*, ou *Consulaire*, Celui qui avait été consul. | *Provinces consulaires*, Celles où on n'envoyait pour commandants que des personnes de dignité consulaire. | *Gouvernement consulaire*, Celui qui fut établi en France par la constitution de l'an VIII, et dans lequel l'autorité suprême était exercée par trois consuls. | Se dit De ce qui appartenait aux juges-consuls. (Con-su-lè-re.)

CONSULAIREMENT. adv. À la manière des juges-consuls. (Con-su-lè-re-man.

CONSULAT. s. m. (*Consulatus.*) Dignité de consul. | Le temps pendant lequel on exerçait la charge de consul. | Se dit absol., en France, Du gouvernement consulaire, et Du temps pendant lequel ce gouvernement a existé. | Se dit De la charge de consul dans un port étranger. | Se dit Du lieu où demeure un consul, où il a ses bureaux. | S'est dit De l'emploi des officiers municipaux qui portaient le nom de Consuls. (Con-su-la.)

CONSULTANT. adj. m. et subst. Qui donne avis et conseil. *Avocat consultant*, Celui qui ne plaide pas, qui donne seulement son avis et son conseil par écrit sur les affaires litigieuses. *Médecin consultant*, Celui qui donne des conseils aux malades, sans les suivre habituellement dans le cours de leurs maladies. | Celui qui consulte, qui demande conseil à un avocat, à un médecin.

CONSULTATIF, IVE. adj. Que l'on consulte; qui est institué pour donner des avis, des conseils, sur certaines matières. | *Avoir voix consultative*, Avoir le droit de dire son

avis, mais sans que cet avis soit compté dans les délibérations.

CONSULTATION. s. f. (*Consultatio.*) Conférence que l'on tient pour consulter sur qq. affaire, ou sur une maladie. | *Le banc, la chambre, le pilier des consultations*, se disait Des lieux où l'on trouvait les avocats consultants, et où l'on allait pour avoir leurs avis. | L'avis par écrit que les avocats ou les médecins donnent touchant l'affaire, touchant la maladie sur laquelle on les consulte. | Se dit Du mémoire à consulter. (Con-sul-ta-sion.)

CONSULTER. v. a. (*Consultum.*) Prendre avis, conseil ou instruction, de qq. | Fig. et fam., *Consulter son chevet*, Se donner le temps de délibérer sur une chose, passer la nuit avant que de se déterminer. | Se dit Des choses qu'on examine pour y chercher des éclaircissements, des indices, etc. | *Consulter le miroir*, Se regarder, s'ajuster au miroir. | Se dit Des choses qui peuvent inspirer ou régler nos déterminations. | Absol., Conférer ensemble, délibérer. | Se dit De la chose sur laquelle on prend conseil.

CONSULTEUR. s. m. *Consulteur du saint-office*, Docteur commis par le pape pour donner son avis sur qqs. matières qui regardent la foi ou la discipline.

CONSUMANT, ANTE. adj. Qui consume.

CONSUMER. v. a. (*Consumere.*) Détruire, user, réduire à rien. | Se dit Des affections, des sentiments pénibles qui, à la longue, font tomber dans le dépérissement. | Employer sans réserve. | Dissiper son bien, détruire sa santé, épuiser ses forces, etc. | Employer son temps et sa peine à faire une chose difficile ou futile. | Absol., *Cet homme se consume*, Il dépérit, soit par le travail, soit par le chagrin, soit par qq. cause intérieure et active.

CONTACT. s. m. (*Contactus.*) Action ou état de deux corps qui se touchent. | Fig., Liaison, relation.

CONTAGIEUX, EUSE. adj. (*Contagiosus.*) Qui se prend et se communique par contagion. | Qui sert à la contagion, qui la favorise. | Se dit, fig., Du vice, etc., de toutes les choses moralement mauvaises ou fâcheuses qui se communiquent par la fréquentation ou par l'exemple. | Se dit aussi De certaines choses qui n'ont rien de pernicieux. (Con-ta-jieu; ze.)

CONTAGION. s. f. (*Contagio.*) Communication D'une maladie par le contact médiat ou immédiat. | Maladie qui se communique par contagion, et surtout la peste. | Se dit fig., dans l'un et dans l'autre sens, De toutes les mauvaises choses qui se communiquent par la fréquentation ou par l'exemple. (Con-ta-jion.)

CONTAMINATION. s. f. (*Contaminatio.*) Souillure. (Con-ta-mi-na-sion.). (Vi.)

CONTAMINER. v. a. (*Contaminare.*) Souiller. (Vi.)

CONTE. s. m. (*Konton*, gr. barb.) Récit d'aventures imaginaires, soit qu'elles aient de la vraisemblance ou qu'il s'y mêle du merveilleux. | *Conte de bonne femme, conte à dormir debout, conte bleu, conte borgne*, etc., Fables ridicules et dépourvues de toute vraisemblance. | Histoire plaisante, vraie ou fausse, que l'on dit pour amuser, railler, médire, etc. | Pop., *Conte gras*, Conte licencieux. | Discours mensonger ou sans vraisemblance qu'une personne tient à une autre, sérieusement ou par plaisanterie.

CONTEMPLATEUR, TRICE. s. (*Contemplator.*) Celui, celle qui contemple. Il se dit surtout De celui qui contemple de la pensée seulement. (Con-tan-pla-teur; tri-se.)

CONTEMPLATIF, IVE. adj. (*Contemplativus.*) Qui se plaît, qui s'attache à contempler de la pensée. | *Vie contemplative*, Celle qui se passe presque toute dans la méditation. | Subst. masc. Se dit De ceux qui se dévouent à la vie d'oraison et de méditation. (Con-tan-pla-tif.)

CONTEMPLATION. s. f. (*Contemplatio.*) Action de contempler. | *En contemplation*, Signifiait, dans les anciens contrats et traités, En considération. (Con-tan-pla-sion.)

CONTEMPLER. v. a. (*Contemplare.*) Considérer attentivement, soit avec les yeux, soit par la pensée. | Absol., Méditer. (Con-tan-plé.)

CONTEMPORAIN, AINE. adj. et subst. (*Contemporaneus.*) Qui est du même temps. | *Historiens contemporains*, Ceux qui ont écrit les choses qui se sont passées dans leur temps. (Con-tan-po-rin; è-ne.)

CONTEMPORANÉITÉ. s. f. Existence de deux ou de plusieurs personnes dans le même temps. (Con-tan-po-ra-né-i-té.)

CONTEMPTEUR. s. m. (*Contemptor.*) Celui qui méprise. *Contempteur des dieux.* (Con-tanp-teur.)

CONTEMPTIBLE. adj. des 2 g. (*Contemptibilis.*) Vil et méprisable. *Il s'est rendu contemptible.* (Vi.) (Con-tanp-ti-ble.)

CONTENANCE. s. f. (*Continentia.*) Capacité, étendue. | Le maintien, la posture, la manière de se tenir. | *N'avoir point de contenance*, Ne savoir de quelle manière se tenir. | *Perdre contenance*, Cesser tout à coup d'avoir sa contenance naturelle, par l'embarras que l'on éprouve. | *Porter qq. ch. par contenance*, Le porter seulement pour se donner bon air, pour avoir bonne grâce. | Fig., *Faire bonne contenance*, Témoigner de la résolution, de la fermeté. (Con-te-nan-se.)

CONTENANT, ANTE. adj. (*Continens.*) Qui contient, qui renferme en soi. | Subst. masc. *Le contenant est plus grand que le contenu.*

CONTENDANT, ANTE. adj. (*Conten*

dere.) Concurrent, compétiteur, qui dispute quelque chose avec un autre. | Subst., se dit surtout au pluriel masc. *Il y avait trois contendants.* (Con-tan-dan.)

CONTENIR. v. a. (*Continere.*) (Se conj. c. *Tenir.*) Comprendre dans certain espace, dans certaine étendue. | Se dit De livres, de traités, etc. | Renfermer. | Retenir dans certaines bornes. | *Contenir ses passions*, Les réprimer. | Pron., Se retenir, s'empêcher de faire paraître qq. sentiment vif, sa colère. | Se modérer sur les choses qui peuvent être préjudiciables à la santé.

CONTENT, ENTE. adj. (*Contentus.*) Qui a l'esprit satisfait. | *Être content de qqn.*, Être satisfait de lui, de son procédé, de sa conduite. | *Être bien content de soi-même*, S'estimer beaucoup, être fort satisfait de soi-même. | *Être content de qq. ch.*, En éprouver de la satisfaction. — Ne rien désirer de plus ou de mieux. | *Être content de*, Agréer, acquiescer. Fam. (Con-tan; an-te.)

CONTENTEMENT. s. m. Joie, plaisir, satisfaction. | *Ce n'est pas contentement*, Cela ne suffit pas, on ne saurait en être satisfait. (Con-tan-te-man.)

CONTENTER. v. a. Satisfaire, rendre content. | Apaiser qqn. en lui donnant, en lui accordant qq. ch. | Plaire, donner de la satisfaction à qqn. | Se dit Des sens et des passions. | Pron., Être satisfait d'une chose, s'en accommoder, s'y tenir. | Ne vouloir ou ne pouvoir pas faire plus que ce qu'on a fait, en demeurer là. (Con-tan-té.)

CONTENTIEUSEMENT. adv. Avec contention, avec dispute, avec débat. (Con-tan-sieu-ze-man.)

CONTENTIEUX, EUSE. adj. (*Contentiosus.*) Qui est en débat, qui est ou qui peut être disputé. | Qui aime à disputer, à contester. | *Juridiction contentieuse*, s'est dit De la juridiction des juges naturels et ordinaires. | Subst. masc. Les affaires contentieuses administratives en général. (Con-tan-sieu; ieu-ze.)

CONTENTIF. adj. m. *Bandage contentif*, Bandage qui sert, soit à retenir les compresses sur les parties malades, soit à maintenir les parties déplacées ou fracturées dans la position qu'elles doivent conserver. (Con-tan-tif.)

CONTENTION. s. f. (*Contentio.*) Débat, dispute. | Chaleur, véhémence dans la dispute. | *Contention d'esprit*, ou *Contention*, Grande, extrême application d'esprit. | L'ensemble des moyens qu'on emploie pour maintenir une fracture ou une luxation qui a été réduite. (Con-tan-sion.)

CONTENU. s. m. Ce qui est renfermé dans qq. ch. | Ce que contient un écrit, un discours.

CONTER. v. a. Narrer, faire le récit d'une chose vraie ou fausse, sérieuse ou plaisante. | Se dit Des plaintes que le poëte adresse aux objets inanimés. | *En conter de belles*, *conter des sornettes*, Dire des mensonges, ou des choses vaines et futiles. | Fam., *Conter ses raisons à qqn.*, L'entretenir de ses affaires, lui expliquer les motifs de la conduite qu'on a tenue. | *En conter à une femme*, Lui dire des douceurs, des galanteries.

CONTESTABLE. adj. des 2 g. Qui peut être contesté. (Con-tès-ta-ble.)

CONTESTANT, ANTE. adj. et subst. Qui conteste en justice. (Con-tès-tan.)

CONTESTATION. s. f. (*Contestatio.*) Dispute, débat sur qq. ch. (Con-tès-ta-sion.)

CONTESTE. s. f. Contestation, débat. (Vi.) (Con-tès-te.)

CONTESTER. v. a. (*Contestari.*) Refuser de reconnaître le droit qu'une personne prétend avoir à qq. ch. | Nier la justesse d'un principe, d'une maxime, la vérité d'un fait, etc. | Débattre, disputer. (Con-tès-té.)

CONTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui fait un conte, des contes. | Personne qui a l'habitude de faire des contes en société. | Absol. et fam., Celui, celle qui débite des faussetés ou des choses frivoles. (Con-teur; eu-ze.)

CONTEXTE. s. m. (*Contextus.*) Le texte d'un acte public ou sous seing privé; l'ensemble que forment par leur liaison mutuelle les différentes dispositions ou clauses dont un acte est composé. | Un texte quelconque, considéré surtout par rapport à l'ensemble d'idées qu'il présente, ou au sens que certains passages empruntent de ce qui les précède ou de ce qui les suit. (Con-tècs-te.)

CONTEXTURE. s. f. (*Contextura.*) Tissure, enchaînement de plusieurs parties qui forment un corps, un tout. | Fig., La liaison des diverses parties d'un ouvrage d'esprit. (Con-tècs-tu-re.)

CONTIGU, UË. adj. (*Contiguus.*) Qui touche une chose sans qu'il y ait rien entre deux. [g m.]

CONTIGUÏTÉ. s. f. État de deux choses qui se touchent. [g m.]

CONTINENCE. s. f. (*Continentia.*) Empire qu'exerce sur lui-même celui qui s'abstient des plaisirs de l'amour. (Con-ti-nan-se.)

CONTINENCE. s. f. (*Continentia.*) Capacité, étendue. On dit plus ordinairement *Contenance*.

CONTINENT, ENTE. adj. (*Continens.*) Qui vit dans la continence. | *Fièvre continente*, Fièvre qui est d'une intensité à peu près égale pendant toute sa durée. (Con-ti-nan; an-te.)

CONTINENT. s. m. (*Continens.*) Se dit Des deux plus vastes espaces de terre ferme que la mer entoure de tous les côtés. | Se dit De grands espaces de terre ferme que la mer n'entoure pas de tous les côtés. | Absol.,

Le continent européen par rapport à l'Angleterre et qqs. autres îles.

CONTINENTAL, ALE. adj. Qui appartient au continent européen. | *Système continental*, Système prohibitif que Napoléon imagina dans le dessein de fermer au commerce anglais tous les ports du continent. (Con-ti-nan-tal.)

CONTINGENCE. s. f. (*Contingens.*) *Selon la contingence des affaires, des cas*, Selon que les affaires tourneront, selon ce qui arrivera. | La possibilité qu'une chose arrive ou n'arrive pas. (Con-tin-jan-se.)

CONTINGENT, ENTE. adj. (*Contingens.*) Casuel, qui peut arriver ou n'arriver pas, qui peut être ou n'être pas. | *Portion contingente*, La part et portion qui peut appartenir à qqn. dans un partage; ou La part des frais communs d'une société. | Subst., masc. La part que chacun doit recevoir ou fournir. (Con-tin-jan; an-te.)

CONTINU, UE. adj. (*Continuus.*) Dont les parties ne sont pas séparées les unes des autres, et s'entretiennent. Il se dit De l'étendue d'un corps non divisé, et De la durée d'un temps non interrompu. | Qui dure constamment. | En arithm., *Proportion continue*, Celle où le conséquent de la première raison est l'antécédent de la seconde. | Subst. m., *Le continu est divisible à l'infini.*

CONTINUATEUR. s. m. Auteur qui continue l'ouvrage d'un autre.

CONTINUATION. s. f. (*Continuatio.*) Action par laquelle on continue, par laquelle une chose se continue; et la durée de la chose continuée. | La chose qu'on ajoute à une autre pour la prolonger. (Con-ti-nu-a-sion.)

CONTINUE (À LA) loc. adv. À la longue, à force de continuer. Fam. et Vi.

CONTINUEL, ELLE. adj. Qui dure sans interruption. (Con-ti-nu el; è-le.)

CONTINUELLEMENT. adv. Assidûment, toujours. (Con-ti-nu-è-le-man.)

CONTINUER. v. a. (*Continuare.*) Poursuivre ce qui est commencé. | Persévérer dans une habitude. | Prolonger. | Prolonger à qqn. la possession de qq. ch. | Maintenir qqn. dans un emploi, par réélection ou autrement. | V. n. Durer, ne cesser pas. | S'étendre, se prolonger.

CONTINUITÉ. s. f. (*Continuitas.*) (U et I font deux syllabes.) Liaison non interrompue des parties d'un tout. | *Solution de continuité*, Toute division de parties auparavant continues. | Durée continue. | *La loi de continuité*, La loi suivant laquelle aucun changement ne s'exécute dans la nature que par degrés insensibles.

CONTINÛMENT. adv. Sans aucune interruption. | *Continu* et *Continument*, different de *Continuel* et *Continuellement* en ce que *Continu* et *Continument* se disent Des choses qui ne sont pas divisées ni interrompues, depuis leur commencement jusqu'à leur fin; et que *Continuel* et *Continuellement* se disent aussi De celles qui sont interrompues, mais qui recommencent souvent et à de courts intervalles. (Con-ti-nû-man.)

CONTONDANT, ANTE. adj. (*Contundens.*) Qui blesse sans percer ni couper, mais en faisant des contusions, comme un bâton, une massue.

CONTORNIATE. adj. f. (*Cum, tornatus.*) Se dit Des médailles de cuivre terminées, à leur circonférence, par un cercle d'une ou de deux lignes de largeur, continu avec le métal, quoiqu'il semble en être détaché par une rainure assez profonde qui règne à l'extrémité du champ de l'un et de l'autre côté de la médaille.

CONTORSION. s. f. Mouvement violent qui procède d'une cause intérieure, et qui tord les muscles, les membres d'une personne. | Se dit Des grimaces et des gestes forcés que certaines gens font qqf. en parlant avec véhémence, ou autrement. | T. de sculpture, Attitude outrée, mouvement forcé des membres ou des traits du visage.

CONTOUR. s. m. (*Cum, tornus.*) Ce qui termine extérieurement un corps ou les parties d'un corps. | *Les contours d'une draperie*, Les tours qu'elle fait aux endroits où elle est relevée. | Toute sorte d'enceinte.

CONTOURNER. v. a. (*Cum, tornare.*) Donner à une figure ou à un ouvrage d'architecture le contour qu'ils doivent avoir. | Déformer, faire qu'une chose soit de travers. | Se dit D'une chose qui fait le tour d'une autre. | Se dit qqf., fig., Des formes de style qui ont un tour peu naturel et forcé.

CONTRACTANT, ANTE. adj. et subst. Qui contracte.

CONTRACTE. adj. des 2 g. (*Contractus.*) Il se dit Des déclinaisons et des verbes où il y a contraction.

CONTRACTER. v. a. (*Contractare.*) Faire une convention avec qqn. | Fig., *Contracter des obligations envers qqn.*, En accepter des services qui engagent à la reconnaissance. | *Contracter des dettes*, Faire des dettes, s'endetter. | Se dit Des liaisons qui se forment entre deux personnes par une fréquentation habituelle. | Se dit Des habitudes qui s'acquièrent par des actions réitérées. | Se dit Des maladies qui se gagnent, surtout par une espèce de contagion. | Prendre, acquérir, en parlant De l'état, des qualités accidentelles de certaines choses. | Resserrer, diminuer le volume d'un corps par le rapprochement de ses parties. | Réunir deux voyelles ou deux syllabes pour n'en former qu'une seule.

CONTRACTILE. adj. des 2 g. Qui est susceptible de contraction.

CONTRACTILITÉ. s. f. T. de physiologie. Faculté de se contracter.

CONTRACTION. s. f. (*Contractio.*) Se

dit qqf. pour Resserrement, par opposition à Dilatation. | Raccourcissement des nerfs ou des muscles, lorsqu'ils viennent à se retirer. | La réduction ou réunion de deux voyelles, de deux syllabes en une seule. (Con-trac-sion.)

CONTRACTUEL, ELLE. adj. Qui est stipulé par contrat. (Con-trac-tu-èl ; è-le.)

CONTRACTURE. s. f. (*Contractura.*) Rétrécissement qui se fait dans la partie supérieure d'une colonne. | Maladie qui consiste dans la rigidité plus ou moins considérable et prolongée des muscles.

CONTRADICTEUR. s. m. (*Contradictor.*) Celui qui contredit. | En jurisp., *Légitime contradicteur*, Celui qui a qualité ou intérêt pour contredire. | *Acte sans contradicteur*, Acte par défaut, sans que les parties intéressées y aient été appelées.

CONTRADICTION. s. f. (*Contradictio.*) Action de contredire; opposition aux sentiments et aux discours de qqn.; discours par lequel on combat l'avis d'un autre. | *Esprit de contradiction*, Disposition à contredire sans cesse. | Opposition, incompatibilité entre deux ou plusieurs choses, ou entre les éléments d'une même chose. (Con-tra-dic-sion.)

CONTRADICTOIRE. adj. des 2 g. et subst. fém. Se dit Des propositions, des termes, etc., qui se contredisent, qui expriment des choses directement opposées l'une à l'autre. | Se dit Des jugements, des arrêts rendus après que les parties ont été ouïes, ou après qu'elles ont produit. | Se dit De tout acte de procédure fait en présence des parties. (Con-tra-dic-toua-re.)

CONTRADICTOIREMENT. adv. D'une manière contradictoire. | Se dit Des jugements rendus après avoir ouï les parties, ou après qu'elles ont produit. (Con-tra-dic-toua-re-man.)

CONTRAIGNABLE. adj. des 2 g. Qui peut être contraint, par qq. voie de droit, à donner ou à faire qq. ch. (Con-trè-*na*-ble (n m.).)

CONTRAINDRE. v. a. (*Constringere.*) *Je contrains, il contraint; nous contraignons, ils contraignent. Je contraignais, nous contraignions. Je contraindrai. Contrains. Que je contraigne. Que je contraignisse. Contraignant.*) Obliger qqn. par force, par violence ou par qq. grave considération, à faire qq. ch. contre son gré. | Prov., *La nécessité contraint la loi*, La nécessité oblige à passer par-dessus les lois. | Obliger, par qq. voie de droit, à donner ou à faire qq. ch. | Gêner, obliger par qq. considération à s'abstenir de qq. ch., à se retenir qq. ch. | Pron., Se gêner, se forcer, se retenir. | Serrer, presser, mettre à l'étroit. (Vi.) (Con-trin-dre.)

CONTRAINT, AINTE. adj. Gêné, forcé. | Se dit Des productions de l'esprit ou de l'art. | Serré, mis à l'étroit. (Vi.) | *Basse contrainte*, Celle dont le chant, borné à un petit nombre de mesures, ne fait entendre qu'une même phrase, qu'elle recommence toujours, tandis que les parties supérieures continuent leur chant ou leur harmonie, et les varient de diverses manières. (Con-trin; in-te.)

CONTRAINTE. s. f. Violence qu'on exerce contre qqu. pour l'obliger à faire qq. ch. malgré lui, ou pour l'empêcher de faire ce qu'il voudrait. | L'état de celui à qui on fait cette violence. | Retenue que le respect, la considération, etc., obligent d'avoir. | La gêne où l'on est quand on est trop serré dans ses habits, etc. | Tout acte par lequel on force qqn. à faire ou à donner une chose. | *Contrainte par corps*, Le droit de faire emprisonner une personne, principalement un débiteur ; et L'action même d'arrêter, d'emprisonner en vertu de ce droit. | Mandement décerné contre un redevable de deniers publics ou de droits dus au fisc. (Con-trin-te.)

CONTRAIRE. adj. des 2 g. (*Contrarius.*) Opposé. Se dit Des choses physiques et Des choses morales. | *Propositions contraires*, Celles qui énoncent des choses opposées, de manière cependant qu'elles peuvent être fausses toutes deux, quoiqu'elles ne puissent pas être toutes deux vraies. | Se dit Des personnes. | *Les parties sont contraires en faits*, Leurs allégations sont à faits contradictoires. | Nuisible. | Subst. masc. Une chose opposée.—Fam., *Aller au contraire d'une chose*, S'y opposer, y contredire. | Subst., se dit Des choses opposées entre elles, comme sont le froid et le chaud, etc. | AU CONTRAIRE. loc. adv. Tout autrement, d'une manière opposée. (Con-trè-re.)

CONTRAIREMENT. adv. En opposition à qq. ch. (Con-trè-re-man.)

CONTRALTO. s. m. T. it. La plus grave des voix de femme.

CONTRAPONTISTE. s. m. Se dit D'un compositeur qui connaît les règles du contrepoint.

CONTRARIANT, ANTE. adj. Qui se plaît, qui aime à contrarier. | Qui est de nature à contrarier.

CONTRARIER. v. a. Dire ou faire le contraire de ce que les autres disent ou font. | Faire obstacle, s'opposer à qqn. dans ses desseins, dans ses volontés. | Se dit, fig., Des choses, tant au sens physique qu'au sens moral.

CONTRARIÉTÉ. s. f. Opposition entre des choses contraires. | Obstacle, empêchement, traverse.

CONTRASTE. s. m. Opposition. Il se dit au sens physique et au sens moral. | La différence et l'opposition que l'artiste établit entre le caractère ou l'attitude de ses figures, etc. | Se dit Des oppositions auxquelles l'écrivain ou le musicien a re-

cours pour produire de l'effet. | *L'art des contrastes*, L'art d'établir, d'imaginer des oppositions qui produisent de l'effet.

CONTRASTER. v. n. (*Contrastare.*) Être en opposition, en contraste. | V. act. Faire un contraste.

CONTRAT. s. m. (*Contractus.*) Convention, pacte, traité entre deux ou plusieurs personnes, rédigé par écrit, sous l'autorité publique. | Toute convention faite entre deux ou plusieurs personnes. | *Contrat social*, Nom donné, par des publicistes, à La convention, expresse ou tacite, par laquelle sont réglés les droits et les devoirs respectifs d'un peuple et de son gouvernement. (Con-tra.)

CONTRAVENTION. s. f. (*Contraventum.*) Infraction, action par laquelle on contrevient à une loi, à une ordonnance, à un règlement, à un traité, ou à un contrat qu'on a fait. | Se dit Des infractions aux règlements de police. (Con-tra-van-sion.)

CONTRE. (*Contra.*) Préposition qui sert à marquer Opposition. | Malgré, nonobstant, sans avoir égard à. | *Par contre*, En compensation. T. de commerce. | À certains jeux, *Faire contre*, se dit Lorsqu'un des joueurs faisant jouer, un des autres déclare ensuite qu'il joue aussi. On app., substant., *Le contre*, Celui qui a fait contre. | Se dit, subst., Des raisons, des faits, des circonstances défavorables en qq. affaire. *Soutenir le pour et le contre.* | Auprès, proche. Adv., *J'étais tout contre.* | *Attacher qq. ch. contre la muraille*, L'attacher à la muraille. | CONTRE entre dans la composition de plusieurs mots : on va rapporter ceux que l'usage a autorisés.

CONTRE-ALLÉE. s. f. Allée latérale et parallele à une allée principale. (Con-tra-lée.)

CONTRE-AMIRAL. s. m. Celui qui a le troisième grade d'officier-général dans la marine militaire. | Se dit Du vaisseau monté par un contre-amiral. (Con-tra-mi-ral.)

CONTRE-APPROCHES. s. f. pl. Travaux des assiégés pour aller au-devant de ceux des assiégeants. (Con-tra-pro-che.)

CONTRE-BALANCER. v. a. Se dit De deux forces opposées, dont l'une balance l'autre. | Se dit, fig., De l'égalité de force, de valeur, de mérite, etc., qui est entre des choses opposées. (Con-tre-ba-lan-sé.)

CONTREBANDE. s. f. (*Contra, bannum.*) L'action d'importer clandestinement dans un pays les marchandises prohibées ; La fraude par laquelle on élude le payement des droits imposés sur les marchandises nationales ou étrangères, soit aux frontières, soit à l'intérieur. | Se dit Des marchandises de contrebande. | Fig. et famil., *C'est un homme de contrebande*, se dit D'un homme qui embarrasse dans une compagnie, ou auquel on ne se fie point.

CONTREBANDIER, IÈRE. s. Celui, celle qui fait la contrebande. (Con-tre-ban-dié.)

CONTRE-BAS (EN). loc. adv. Marque Direction ou position de haut en bas. (An-con-tre-ba.)

CONTRE-BASSE. s. f. Grosse basse sur laquelle on joue la même partie que celle de la basse, mais qui sonne une octave audessous de la basse ordinaire, et par conséquent deux octaves au-dessous du violon. (Con-tre-ba-se.)

CONTRE-BATTERIE. s. f. Batterie de canons opposée à une autre. | Batterie destinée à la protection d'une batterie de brèche. | Fig. et fam., Ce qu'on fait pour s'opposer aux menées de ceux qui nous sont contraires. (—— ba-te-rie.)

CONTRE-BOUTANT. s. m. Synonyme de Contre-fort. (—— bou-tan.)

CONTRE-BOUTER. v. a. Appuyer un mur d'un autre mur posé à angles droits.

CONTRE-CALQUER. v. a. Faire la contre-épreuve d'un calque, ou calquer un calque en le retournant, afin d'obtenir un dessin en sens contraire du dessin original. (—— calc-é [c m.].)

CONTRECARRER. v. a. (*Contra, quadrare.*) S'opposer directement à qqn., à ses sentiments, à ses desseins. Fam. (Con-tre-ca-ré.)

CONTRE-CHARME. s. m. Charme contraire, qui détruit ou empêche l'effet d'un autre charme.

CONTRE-CHÂSSIS. s. m. Châssis de verre ou de papier qu'on met devant un châssis ordinaire. (—— châ-si.)

CONTRE-CLEF. s. f. Le voussoir qui est posé immédiatement à gauche ou à droite de la clef d'une voûte. (—— clé.)

CONTRE-COEUR. s. m. Le fond de la cheminée, contre lequel se place le bois qu'on veut brûler. | La plaque de fer qu'on attache contre le fond de la cheminée pour le conserver et pour renvoyer la chaleur. *Contre-cœur de cheminée.* (— ceur [c m.].)

CONTRE-COEUR (À). loc. adv. À regret, avec répugnance, malgré soi. (A-con-tre-ceur [c m.].)

CONTRE-COUP. s. m. Répercussion d'un corps sur un autre. | L'impression d'un coup faite à une partie opposée à celle qui a été frappée. | Figur., Événement qui arrive par suite ou à l'occasion d'un autre. (Con-tre-cou.)

CONTRE-COURANT. s. m. Courant inférieur dont la direction est opposée à celle du courant supérieur. (Con-tre-cou-ran.)

CONTREDANSE. s. f. Sorte de danse vive et légère qui s'exécute ordinairement à huit personnes. | Air de contredanse.

CONTREDIRE. v. a. (*Contradicere.*) (Seconde pers. du plur. du prés. de l'indic., *Vous contredisez.* À l'égard du reste, il se conj. comme *Dire.*) Dire le contraire, con-

tester. | Être en opposition avec. | Faire des écritures pour combattre les moyens ou les raisons dont la partie adverse se sert.

CONTREDISANT, ANTE. adj. Qui aime à contredire. (Con-tre-di-zan.)

CONTREDIT. s. m. (*Contradictus.*) Réponse que l'on fait contre ce qui a été dit. | Au plur., Écrit contenant les réponses à la production de la partie adverse. (Vi.) | SANS CONTREDIT. loc. adv. Certainement, sans difficulté. (Con-tre-di.)

CONTRÉE. s. f. Certaine étendue de pays.

CONTRE-ÉCHANGE. s. m. Échange. (Con-tr é-chan-je.)

CONTRE-ENQUÊTE. s. f. Enquête opposée à celle de la partie adverse. (Con-tranc-é-te [c m.].)

CONTRE-ÉPREUVE. s. f. Estampe ou dessin qu'on tire sur une estampe fraîchement imprimée, ou sur un dessin de crayon, et qui reproduit les mêmes traits, mais à rebours, le côté droit paraissant à gauche. | Fig., Ouvrage qui n'est qu'une faible imitation d'un autre. | Dans les Assemblées délibérantes, se dit De l'action de faire voter sur la proposition contraire à celle qui a d'abord été mise aux voix. (Con-tré-preu-ve.)

CONTRE-ÉPREUVER. v. a. T. de peint. et de grav. Faire une contre-épreuve.

CONTRE-ESPALIER. s. m. Rangée d'arbres taillés en espalier, et plantés vis-à-vis d'un espalier. (Con-três-pa-lié.)

CONTREFAÇON. s. f. Action de copier, d'imiter, de fabriquer une chose au préjudice de celui qui a le droit exclusif de la faire, de la fabriquer. | Se dit Des choses faites par contrefaçon, principalement en parlant De livres, de musique, de gravures. | Il est qqf. synonyme de Contrefaction. (Con-tre-fa-son.)

CONTREFACTEUR. s. m. Celui qui est coupable de contrefaçon.

CONTREFACTION. s. f. Imitation ou falsification des monnaies, des effets publics, des poinçons, etc. On dit plus souvent *Contrefaçon.* | L'action d'imiter, dans des vues coupables, l'écriture ou la signature de qqn. (Con-tre-fac-sion.)

CONTREFAIRE. v. a. (Se conj. comme *Faire.*) Imiter, représenter qq. personne, qq. ch. | Se dit, en mauvaise part, De celui qui copie les autres, dans le dessein de les tourner en ridicule. | Feindre d'être ce qu'on n'est pas. | Imiter par contrefaçon, par contrefaction. | Déguiser. | Pron., Déguiser son caractère. | Rendre difforme, défigurer. | CONTREFAIT, AITE. adj. Difforme. (Con-tre-fe-re.)

CONTREFAISEUR. s. m. Celui qui contrefait les personnes, les animaux. (Con-tre-fe-zeur.)

CONTRE-FICHE. s. f. Pièce de bois mise obliquement contre une autre ou contre un pan de bois, contre un mur, etc., pour le soutenir.

CONTRE-FINESSE. s. f. Finesse opposée à une autre. (Con-tre-fi-nè-se.)

CONTRE-FORT. s. m. Se dit, en architecture, D'un mur contre-boutant, servant d'appui à un mur chargé d'une terrasse ou d'une voûte. | Se dit Des petites chaînes de montagnes latérales qui sont comme les appuis de la chaîne principale dont elles dépendent. | Pièce de cuir dont on fortifie le derrière de la botte au-dessus du talon. (Con-tre-for.)

CONTRE-FUGUE. s. f. Fugue dont la marche est contraire à celle d'une autre qu'on a établie auparavant. (Con-tre-fug-e.)

CONTRE-GARDE. s. f. Pièce de fortification servant d'enveloppe à un bastion, à une demi-lune, ou à qq. autre ouvrage.

CONTRE-HACHER. v. a. Croiser les hachures d'un dessin par d'autres hachures. (Con-tre-a-ché.)

CONTRE-HACHURE. s. f. Il se dit Des hachures qui croisent les premières hachures d'un dessin. (Con-tre-a-chu-re.)

CONTRE-HÂTIER. s. m. Grand chenet de cuisine qui a des crochets ou des chevilles de fer en dedans comme en dehors. On dit aussi *Hâtier.* (Con-tre-â-tié.)

CONTRE-INDICATION. s. f. Indication contraire aux autres indications. (Con-trin-di-ca-sion.)

CONTRE-JOUR. s. m. L'endroit opposé au grand jour, où le jour ne donne pas à plein. | À CONTRE-JOUR. loc. adv.

CONTRE-LATTE. s. f. Latte qu'on pose perpendiculairement entre deux chevrons, et qui est plus longue et plus épaisse que les lattes ordinaires. (Con-tre-la-te.)

CONTRE-LATTER. v. a. Garnir de contre-lattes. (Con-tre-la-té.)

CONTRE-LETTRE. s. f. Acte secret par lequel on déroge en tout ou en partie à ce qui est stipulé dans un premier acte public. (Con-tre-lè-tre.)

CONTRE-MAÎTRE. s. m. Troisième officier marinier de manœuvre, qui est au-dessous du maître et du second maître d'équipage. | Dans les grandes manufactures, Celui qui dirige les ouvriers, qui a inspection sur eux. (Con-tre-mè-tre.)

CONTREMANDER. v. a. Révoquer l'ordre qu'on a donné. Se dit Des personnes et des choses.

CONTRE-MARCHE. s. f. Il se dit en parlant D'une armée qui fait une marche contraire ou opposée à celle qu'elle paraissait vouloir faire. | Évolution par laquelle une colonne fait volte-face. | T. de mar. Évolution qui s'exécute en virant vent devant.

CONTRE-MARÉE. s. f. Marée dont la direction est opposée à celle de la marée ordinaire.

CONTRE-MARQUE. s. f. Seconde marque apposée à un ballot de marchandises, ou à des ouvrages d'or ou d'argent. | Second billet que délivrent les contrôleurs d'un théâtre à ceux qui sortent pendant le spectacle, afin qu'ils aient la faculté de rentrer. (Con-tre-marc-e.)

CONTRE-MARQUER. v. a. Apposer une seconde marque. (Con-tre-marc-é [e m.].)

CONTRE-MINE. s. f. Ouvrage souterrain que l'on fait pour éventer la mine de l'ennemi, et pour en empêcher l'effet. | Mine pratiquée sous les bastions et sous les dehors d'une place pour faire sauter les ennemis s'ils venaient à s'y loger.

CONTRE-MINER. v. a. Faire des contre-mines.

CONTRE-MINEUR. s. m. Celui qui travaille à une contre-mine.

CONTRE-MONT. loc. adv. En haut. *Gravir contre-mont*, Gravir une montagne. (Vi.) | *Ce bateau va à contre-mont*, Il remonte la rivière. (Con-tre-mon.)

CONTRE-MUR. s. m. Petit mur qu'on bâtit tout le long d'un autre pour le fortifier, pour le conserver.

CONTRE-MURER. v. a. Faire un contre-mur.

CONTRE-OPPOSITION. s. f. Ce mot du langage parlementaire s'entend D'une minorité de l'opposition qui se détache de la majorité, en certains cas, bien qu'elle y appartienne par les principes généraux qui la dirigent. (Con-tro-po-zi-sion.)

CONTRE-ORDRE. s. m. Révocation d'un ordre. (Con-tror-dre.)

CONTRE-PARTIE. s. f. Partie de musique opposée à une autre. | La partie qui sert de second dessus. | Fig., Opinion, sentiment, système contraire.

CONTRE-PESER. v. a. Contre-balancer, servir de contre-poids. (Vi.) On dit *Contre-balancer*. (Con-tre-pe-zé.)

CONTRE-PIED. s. m. Se dit Lorsque les chiens, étant tombés sur les voies de la bête, prennent, pour la suivre, le chemin qu'elle a fait, au lieu de prendre celui qu'elle tient. | Fig., Le contraire de qq. ch. Il ne se dit point au plur. (Con-tre-pié.)

CONTRE-PLATINE. s. f. Pièce de métal sur laquelle porte la tête des vis qui servent à fixer la platine d'un fusil, d'un pistolet, etc.; nom. autr. *Porte-vis*.

CONTRE-POIDS. s. m. Poids servant à contre-balancer une force opposée, ou à en modérer l'action. | Long bâton dont les danseurs de corde se servent pour se tenir plus aisément en équilibre quand ils dansent sur la corde. On dit ordinairement *Balancier*. | Se dit, fig., Des affections, des qualités bonnes ou mauvaises, et, en général, De toutes les choses morales, politiques, etc., qui servent à en contre-balancer d'autres. (Contre-poua.)

CONTRE-POIL. s. m. Le rebours du poil, le sens contraire à celui dans lequel le poil est naturellement couché. | À CONTRE-POIL. loc. adv. Fig. et fam., *Prendre une affaire à contre-poil*, La prendre dans un sens contraire à celui qui serait convenable. | Fig. et fam., *Prendre qqn. à contre-poil*, Parler ou agir de manière à le choquer, à l'irriter. (Con-tre-poual.)

CONTRE-POINT. s. m. L'art de composer de la musique à deux ou plusieurs parties. | Composition musicale faite selon les regles du contre-point. *Contre-point simple*, Celui où les différentes parties vont toujours ensemble note pour note. *Contre-point figuré* ou *fleuri*, Celui où les différentes parties procèdent par des valeurs et des rhythmes différents. (Con-tre-pouin.)

CONTRE-POINTER. v. a. Se dit en parlant De certains ouvrages de toile ou de taffetas qu'on pique des deux côtés avec du fil ou de la soie. | Opposer une batterie à une autre. | Fig. et fam., Contredire, contrecarrer. (Con-tre-pouin-té.)

CONTRE-POISON. s. m. Antidote, remède qui empêche l'effet du poison. (Contre-poua-zon.)

CONTRE-PORTE. s. f. Il se dit Des secondes portes d'une place de guerre. | Porte, ordinairement faite de toile, qu'on met devant la porte ordinaire d'un appartement pour mieux se garantir du vent et du froid.

CONTRE-RÉVOLUTION. s. f. Révolution politique qui tend à détruire les résultats de celle qui l'a précédée. (Con-tre-ré-vo-lu-sion.)

CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRE. adj. des 2 g. et subst. Qui est favorable à la contre-révolution, qui tend à la contre-révolution. (Con-tre-ré-vo-lu-sio-nè-re.)

CONTRE-RUSE. s. f. Ruse opposée à une autre. (Con-tre-ru-ze.)

CONTRE-SANGLON. s. m. Courroie clouée sur l'arçon de la selle du cheval, et dans laquelle on passe la boucle de la sangle pour l'arrêter.

CONTRESCARPE. s. f. La pente du mur extérieur du fossé, celle qui regarde la place. On comprend souvent sous ce nom Le chemin couvert et le glacis. (Con-tres-car-pe.)

CONTRE-SCEL. s. m. Sorte de petit sceau, qui s'appose sur le tiret de parchemin dont on se sert pour attacher des lettres scellées en chancellerie. (Con-tre-sël.)

CONTRE-SCELLER. v. a. Mettre le contre-scel. (Con-tre-sè-lé.)

CONTRE-SEING. s. m. Signature de celui qui contre-signe. | *Avoir le contre-seing d'un ministre*, Avoir l'autorisation de signer en son nom. | *Avoir le contre-seing*, Avoir le droit de contre-signer les lettres et les

paquets, pour qu'ils soient exempts des frais de poste. (Con-tre-sin.)

CONTRE-SENS. s. m. Sens contraire au sens naturel d'un discours, d'une proposition, d'une phrase, etc. | Tout sens différent du sens véritable d'un texte. | Toute manière de lire, de prononcer, de déclamer, etc., qui ne s'accorde pas avec le sens des paroles. | Se dit Des étoffes, du linge, et d'autres choses, et signifie qu'elles ne sont pas dans le sens, du côté où elles doivent être. | Se dit fig., en parlant Des affaires. | À contre-sens. loc. adv. qui signifie *à Contresens.* (Con-tre-sans.)

CONTRE-SIGNER. v. a. Signer un acte, en vertu des fonctions qu'on exerce, après que celui dont cet acte émane y a lui-même apposé sa signature. | Se dit Des lettres qui viennent des bureaux d'une administration supérieure, et sur l'enveloppe desquelles on met le nom du ministre ou de l'administrateur qui les envoie. (Con-tre-si-*né* [n m.].)

CONTRE-TEMPS. s. m. Accident inopiné qui nuit au succès d'une affaire, et qui rompt les mesures qu'on avait prises. | Certain pas de danse. | L'action d'appuyer sur le temps faible d'une mesure, et de passer plus ou moins légèrement sur le temps fort. | À contre-temps. loc. adv. Mal à propos, en prenant mal son temps. (—tan.)

CONTRE-TERRASSE. s. f. Terrasse appuyée contre une autre plus élevée. (—tèra-se.)

CONTRE-TIRER. v. a. Faire la contre-épreuve d'une estampe. | *Contre-tirer un tableau, une carte*, etc., Les copier trait pour trait par le moyen d'une toile fine, etc., qu'on met dessus.

CONTREVALLATION. s. f. (*Contra, vallum.*) Fossé et retranchement qu'on fait autour d'une place assiégée pour empêcher les sorties de la garnison. (Con-tre-val-lasion.)

CONTREVENANT, ANTE. s. Celui, celle qui contrevient.

CONTREVENIR. v. n. Agir contre qq. loi, qq. ordre, etc., ou contre qq. obligation que l'on a contractée.

CONTREVENT. s. m. Grand volet de bois qui s'ouvre et qui se ferme du côté extérieur de la fenêtre, et qui sert à garantir du vent, de la pluie, etc. (Con-tre-van.)

CONTRE-VÉRITÉ. s. f. Ce qu'on dit pour être entendu dans un sens contraire à celui que les paroles expriment.

CONTRIBUABLE. s. m. Celui qui doit contribuer, qui contribue au payement des impositions, des dépenses publiques.

CONTRIBUER. v. n. (*Contribuere.*) Aider, de qq. manière que ce soit, à l'exécution, au succès d'un dessein, d'une entreprise; avoir part à un certain résultat. | Payer une part de qq. dépense ou charge commune. | Se dit Des sommes qu'on paye aux ennemis pour se garantir du pillage et des autres exécutions militaires.

CONTRIBUTION. s. f. (*Contributio.*) Ce que chacun donne pour sa part d'une dépense, d'une charge commune. | Ce que sont forcés de payer ou de donner les habitants d'un pays occupé par l'ennemi pour se garantir du pillage. (—bu-sion.)

CONTRISTER. v. a. (*Contristare.*) Affliger, causer du chagrin.

CONTRIT, ITE. adj. Qui a un grand regret de ses péchés. | Par plaisanterie, Triste, affligé, mortifié. (Con-tri.)

CONTRITION. s. f. (*Contritio.*) Regret qu'on éprouve d'avoir péché, et qui a pour principe l'amour de Dieu. (Con-tri-sion.)

CONTRÔLE. s. m. Registre double qu'on tient pour la vérification d'un rôle, d'un autre registre, etc. Le registre double qu'on tenait des expéditions des actes de finances et de justice, pour en assurer davantage la conservation et la vérité. | Se disait Du droit de contrôle. | L'état nominatif des personnes qui appartiennent à un corps, à une troupe. | Vérification. | La marque qu'on imprime sur les ouvrages d'or et d'argent, pour faire foi qu'ils ont payé les droits, et qu'ils sont au titre fixé par la loi. | Le lieu où l'on met le contrôle. | Le bureau où se tiennent les contrôleurs d'un théâtre. | Fam., Censure, critique.

CONTRÔLER. v. a. Mettre sur le contrôle. (Vi.) | Vérifier. | Mettre le contrôle sur les ouvrages d'or et d'argent, pour en constater le titre, etc. | Reprendre, critiquer, censurer les actions, les paroles d'autrui.

CONTRÔLEUR. s. m. Celui dont la charge est de tenir registre de certaines choses, ou d'en faire la vérification. | Dans la maison des princes, L'officier qui est chargé de fonctions à peu près semblables à celles qu'exerce le maître d'hôtel dans la maison d'un particulier. | Fam., Celui qui se mêle de censurer, de contrôler les actions d'autrui. Au fém., *Contrôleuse.*

CONTROUVER. v. a. Inventer une fausseté.

CONTROVERSE. s. f. (*Controversia.*) Débat, dispute, contestation sur une question, sur une opinion, etc. | La dispute qui a pour objet des points de foi, entre les catholiques et les sectes dissidentes. | *Étudier la controverse*, Étudier les matières de controverse. (Con-tro-vër-se.)

CONTROVERSÉ, ÉE. adj. Disputé, débattu de part et d'autre. (—vër-sé.)

CONTROVERSISTE. s. m. Celui qui traite, par écrit ou autrement, des sujets de controverse. (—vër-sis-te.)

CONTUMACE. s. f. (*Contumacia.*) Le refus, le défaut que fait un accusé de comparaître devant le tribunal où il est appelé. (—ma-se.)

CONTUMACER. v. a. Instruire la con-

tumace, poursuivre l'instruction de la contumace. (Con-tu-ma-sé.)

CONTUMAX. adj. des 2 g. et subst. (*Contumax.*) Accusé ou prévenu qui est en état de contumace, qui s'est soustrait par la fuite aux recherches de la justice, et auquel on fait son procès, sauf à le juger de nouveau s'il se représente en temps utile. (—macs.)

CONTUS, USE. adj. (*Contusus.*) Meurtri, froissé, sans être entamé. Se dit Des chairs, des muscles. | *Plaie contuse*, Plaie faite par un instrument contondant. (Con-tu; ze.)

CONTUSION. s. f. (*Contusio.*) Meurtrissure. (Con-tu-zion.)

CONVAINCANT, ANTE. adj. Qui a la force de convaincre. (Con-vin-can.)

CONVAINCRE. v. a. (Se conj. c. *Vaincre.*) Réduire qqn. par le raisonnement, ou par des preuves sensibles et évidentes, à demeurer d'accord d'une vérité, d'un fait. | Pron., S'assurer, se rendre certain d'une chose. | Donner des preuves suffisantes qu'une personne est coupable d'un crime, d'une faute. (Con-vin-cre.)

CONVALESCENCE. s. f. État d'une personne qui relève de maladie. (Con-va-lès-san-se.)

CONVALESCENT, ENTE. adj. et subst. (*Convalescere.*) Qui relève de maladie, et revient en santé. (Con-va-lès-san; an-te.)

CONVENABLE. adj. des 2 g. Propre, sortable, qui convient. | Conforme et proportionné. | Décent, qui est à propos, expédient.

CONVENABLEMENT. adv. D'une manière convenable. (—ble-man.)

CONVENANCE. s. f. (*Convenientia.*) Rapport, conformité, accord. | Bienséance, décence. | *Raisons de convenance*, Raisons de pure bienséance. | Commodité, utilité particulière. (—nan-se.)

CONVENANT, ANTE. adj. Conforme, bienséant, sortable. (Vi.)

CONVENANT. s. m. *V.* COVENANT.

CONVENIR. v. n. (*Convenire.*) Demeurer d'accord. (Dans ce sens et dans le suivant, il se conj. c. *Venir* avec l'auxiliaire *Être*, et s'emploie avec la prép. *De.*) | S'accorder. | Faire un accord, une convention. | En parlant Des choses, Être conforme, avoir du rapport. | Être propre, sortable. (Dans ce sens et dans le suivant, il se conj. avec l'auxiliaire *Avoir*, et s'emploie avec la prép. *À.*) | Plaire, agréer. | Pron., se dit De deux personnes entre lesquelles il existe des rapports d'état, de goûts, de caractère, etc. | Être expédient, être à propos.

CONVENTICULE. s. m. (*Conventiculum.*) Petite assemblée secrète et illicite. (Con-van-ti-cu-le [c m.].)

CONVENTION. s. f. (*Conventio.*) Accord, pacte que deux ou plusieurs personnes font ensemble. | Clause, condition. | *Conventions*, Les articles stipulés entre les époux par le contrat de mariage. | *De convention*, adj., Conventionnel, qui n'a de valeur, de sens, de réalité, que par l'effet de certaines conventions. (Con-van-sion.)

CONVENTION. s. f. (*Conventio.*) Se dit De certaines assemblées nationales formées pour établir une constitution, ou pour la changer, la modifier, etc. | Assemblée nationale qui se forma en France au mois de septembre 1792, et qui exerça tous les pouvoirs jusqu'en octobre 1795.

CONVENTIONNEL, ELLE. adj. Qui suppose convention, qui résulte d'une convention. (Con-van-sio-nèl; è-le.)

CONVENTIONNEL. s. m. Membre de la convention nationale.

CONVENTIONNELLEMENT. adv. Sous convention. (Con-van-sio-ne-le-man.)

CONVENTUALITÉ. s. f. L'état d'une maison religieuse où l'on vit sous une règle. (Con-van-tu-a-li-té.)

CONVENTUEL, ELLE. adj. (*Conventus.*) Qui est du couvent, qui appartient au couvent. | *Conventuels*, Religieux qui ont droit de demeurer toujours dans le même couvent. (Con-van-tu-èl; è-le.)

CONVENTUELLEMENT. adv. En communauté, selon les règles et l'usage de la société religieuse. (Con-van-tu-è-le-man.)

CONVERGENCE. s. f. Disposition de deux ou de plusieurs lignes droites qui se dirigent vers un même point, soit qu'elles l'atteignent, soit qu'elles ne l'atteignent pas. (Con-vèr-jan-se.)

CONVERGENT, ENTE. adj. Se dit Des lignes droites qui se dirigent vers un même point, qui convergent. (Con-vèr-jan; an-te.)

CONVERGER. v. n. (*Cum, vergere.*) Se dit Des lignes droites dont les directions différentes tendent vers un seul et même point. (Con-vèr-jé.)

CONVERS, ERSE. adj. (*Conversus.*) *Frère convers, sœur converse*, Un religieux, une religieuse qui ne sont point du chœur, et qui ne sont employés qu'aux œuvres serviles du monastère. (Con-vèr; èr-se.)

CONVERSATION. s. f. (*Conversatio.*) Entretien familier. | *Être à la conversation*, Y prendre part, ou Écouter ce qui s'y dit. | La manière de converser. (Con-vèr-sa-sion.)

CONVERSE. adj. et subst. f. (*Conversus.*) On dit qu'*Une proposition est converse*, *est la converse d'une autre*, lorsque de l'attribut de la première on fait le sujet de la seconde, et du sujet de la première l'attribut de la seconde, sans que la proposition cesse d'être vraie. (Con-vèr-se.)

CONVERSER. v. n. (*Conversari.*) S'entretenir familièrement avec qqn. | Dans la théorie militaire, Exécuter une conversion. (Con-vèr-sé.)

CONVERSION. s. f. (*Conversio.*) Transmutation. | Simple changement de forme. | Se dit Des rentes qui, étant à un certain taux, sont mises à un autre plus bas ou plus

déré. | Changement d'un acte, d'une procédure en une autre. | Changement d'une proposition en sa converse. | Mouvement par lequel le front d'une troupe change de direction, en tournant ou pivotant sur l'une de ses extrémités. | Changement de croyance, de sentiments et de mœurs, de mal en bien. (Con-ver-sion.)

CONVERTIBLE. adj. des 2 g. (*Convertibilis.*) Se dit D'une chose qui peut être convertie en une autre, ou changée pour une autre. | Se dit D'une proposition qui peut devenir la converse d'une autre. (Con-vër-ti-ble.)

CONVERTIR. v. a. (*Convertere.*) Changer, transmuer, transformer une chose en une autre. | Se dit Du changement qui se fait de certaines choses dans le commerce, dans les affaires. | Faire changer de croyance, de sentiments et de mœurs, de mal en bien. | Fam., *Convertir qqn.*, Le faire changer de résolution ou d'opinion sur qq. ch. | *Ces deux termes se convertissent*, Ils peuvent se dire réciproquement l'un de l'autre. | CONVERTI, IE. subst. Une personne convertie à la religion catholique. (Con-vër-tir.)

CONVERTISSEMENT. s. m. Changement. (Con-vër-ti-se-man.)

CONVERTISSEUR. s. m. Celui qui réussit dans la convertion des âmes. | Celui qui s'efforce de convertir les autres à sa religion. (Con-vër-ti-seur.)

CONVEXE. adj. des 2 g. (*Convexus.*) Se dit, par opposition à Concave, D'une surface bombée sphériquement. (Con-vëc-se.)

CONVEXITÉ. s. f. (*Convexitas.*) La saillie, la surface bombée de ce qui est convexe. (Con-vëc-sité.)

CONVICTION. s. f. (*Convictio.*) L'effet qu'une preuve évidente produit dans l'esprit; la certitude que l'on a d'un fait, d'un principe. | La preuve évidente et indubitable d'une vérité, d'un fait. (Con-vic-sion.)

CONVIER. v. a. (*Convocare.*) Inviter à un festin, à une fête, à une cérémonie, etc. | Engager à faire qq. ch. | Se dit, fig., Des choses qui excitent à qq. action. | CONVIÉ. subst. Se dit De ceux qui sont invités à un festin.

CONVIVE. s. des 2 g. (*Conviva.*) Celui ou celle qui se trouve à un repas avec d'autres.

CONVOCATION. s. f. (*Convocatio.*) Action de convoquer. (—ca-sion.)

CONVOI. s. m. (*Cum, via.*) La réunion des personnes qui accompagnent un corps mort qu'on porte à la sépulture avec les cérémonies funèbres. | Une réunion plus ou moins grande de bâtiments de commerce naviguant sous l'escorte d'un ou de plusieurs vaisseaux de l'État.—La force qui escorte. | Une quantité de munitions, de vivres, etc., qu'on transporte dans un camp, dans une ville assiégée, etc. | *Ce convoi a été battu*, L'escorte qui l'accompagnait a été défaite. (Con-voua.)

CONVOITABLE. adj. des deux g. Qui peut être convoité, qui est désirable. (Vi.) (Con-voua-ta-ble.)

CONVOITER. v. a. (*Cum, votum.*) Désirer avec avidité, avec une passion déréglée. (Con-voua-té.)

CONVOITEUX, EUSE. adj. Qui convoite. (Vi.) (Con-voua-teû; ze.)

CONVOITISE. s. f. Désir immodéré, cupidité. (Con-voua-ti-ze.)

CONVOLER. v. n. *Convoler en secondes noces*, etc., Se marier pour la 2e fois, pour la 3e fois, etc. | Absol., Se remarier.

CONVOLUTÉ, ÉE. adj. (*Convolutus.*) Se dit Des parties d'une plante qui sont roulées en cornet.

CONVOLVULUS. s. m. T. lat., synonyme de Liseron.

CONVOQUER. v. a. (*Convocare.*) Faire assembler, avertir ou ordonner de se réunir. (Con-voc-é [e m.].)

CONVOYER. v. a. (Se conj. c. *Employer.*) Accompagner, escorter. (Con-voua-ié.)

CONVOYEUR. s. m. Bâtiment qui en convoie d'autres. Adj., *Bâtiment convoyeur.* (Con-voua-ieur.)

CONVULSÉ, ÉE. adj. Se dit Des membres ou des muscles qui sont attaqués de convulsions.

CONVULSIF, IVE. adj. Qui se fait avec convulsion, qui est accompagné de convulsion. | Se dit De certains remèdes qui causent des convulsions.

CONVULSION. s. f. (*Convulsio.*) Mouvement irrégulier et involontaire des muscles, avec des secousses plus ou moins violentes. | Se dit Des mouvements violents causés par les passions. | Se dit Des grands troubles qui agitent les États.

CONVULSIONNAIRE. adj. et s. des 2 g. Qui a des convulsions. Il s'est dit, dans le siècle dernier, De certains fanatiques auxquels l'exaltation religieuse causait des convulsions. (Con-vul-sio-nè-re.)

COOBLIGÉ. s. m. Celui qui est obligé avec un ou plusieurs autres dans un contrat, dans une obligation. (Co-o-bli-jé.)

COOPÉRATEUR, TRICE. s. (*Cooperator.*) Celui, celle qui opère avec qqn. (—tri-se.)

COOPÉRATION. s. f. (*Cooperatio.*) Action de celui qui coopère. (—ra-sion.)

COOPÉRER. v. n. (*Cooperari.*) Opérer conjointement avec qqn.

COOPTATION. s. f. (*Cooptatio.*) Admission extraordinaire dans un corps, accompagnée de dispense. (—ta-sion.)

COOPTER. v. a. (*Cooptare.*) Admettre qqn. dans un corps en le dispensant de qqne. des conditions nécessaires pour y entrer.

COORDINATION. s. f. Action de coor-

donner; Etat des choses qui sont coordonnées. (—na-sion.)

COORDONNER. v. a. (*Cum, ordo.*) Arranger certaines choses entre elles suivant les rapports qu'elles doivent ou peuvent avoir; les disposer convenablement pour un but, une fin. | COORDONNÉES. subst. f. plur. Les abscisses et les ordonnées d'une courbe, considérées ensemble, et relativement les unes aux autres. (—do-né.)

COPAHU. s. m. Espèce de baume ou de térébenthine qu'on tire, par incision, d'un arbre du Brésil appelé Copayer, et qui est employée en médecine contre les maladies des voies urinaires. (Co-pa-u.)

COPAÏER. s. m. *V.* COPAYER.

COPAL. s. m. Gomme d'une odeur agréable qu'on tire par incision de plusieurs espèces d'arbres de la Nouvelle-Espagne.

COPARTAGEANT, ANTE. adj. et s. Qui partage, qui est appelé à partager, avec un ou plusieurs autres, une chose qcq. (Co-par-ta-jan.)

COPAYER. s. m. (Qqns. écrivent *Copaïer.*) Arbre fort élevé, de la famille des Légumineuses, qui croît dans les forêts du Brésil, et dont on retire la térébenthine de copahu. (Co-pa-ié.)

COPEAU. s. m. (*Copis.*) Éclat, morceau de bois que qq. instrument tranchant fait tomber du bois qu'on abat ou qu'on met en œuvre. (Co-pô.)

COPECK. s. m. *V.* KOPECK.

COPERMUTANT. s. m. Chacun de ceux qui permutent ensemble leurs bénéfices, et en général de ceux qui prennent part à un échange. (Co-pĕr-mu-tan.)

COPHTE ou COPTE. s. m. Nom qu'on donne aux chrétiens originaires d'Égypte, et qui sont la secte des jacobites ou eutychéens.—Adj., *Un moine cophte.* | *La langue cophte*, ou *Le cophte*, L'ancienne langue des Égyptiens. (Cof-te; ou Cop-te.)

COPIE. s. f. Écrit fait d'après un autre. | Le devoir que l'écolier remet au professeur. | L'imitation exacte de qq. ouvrage de peinture, de sculpture ou de gravure, quand elle n'est pas de la même main que l'original. | Fam., Un portrait, par opposition À la personne qui y est représentée. | Tout ouvrage dont l'idée, le plan, etc., sont empruntés d'un autre; se prend en mauvaise part. | Toute personne qui s'attache à en imiter une autre dans ses actions, dans ses manières, etc. | T. d'impr., L'écrit ou l'imprimé d'après lequel on compose.

COPIER. v. a. Faire la copie d'un écrit. | Imiter avec exactitude un tableau, une statue, etc. | Imiter, exprimer par l'imitation, les actions, les gestes, les manières, etc., de qqn. | *Copier un auteur, un artiste*, Tâcher d'imiter sa manière. | *Copier la nature*, Imiter la nature. | Contrefaire qqn. par dérision. | Pron., se dit D'un peintre qui se répète, D'un auteur qui n'a point d'idées neuves, qui ne sait point varier les formes qu'il emploie.

COPIEUSEMENT. adv. Avec abondance, beaucoup. (Co-pieû-ze-man.)

COPIEUX, EUSE. adj. (*Copiosus.*) Abondant. (Co-pieû; ze.)

COPISTE. s. m. Celui qui copie. | Celui qui s'attache à imiter la manière d'un artiste, le style d'un auteur.

COPROPRIÉTAIRE. s. des 2 g. Celui ou celle qui possède par indivis, avec un autre, une maison, une terre, etc. (—é-tè-re.)

COPTE. s. m. *V.* COPHTE.

COPTER. v. a. (*Koptô*, gr.) Faire sonner une cloche en la frappant seulement d'un côté avec le battant.

COPULATIF, IVE. adj. Qui sert à lier. | Subst. fém. *La copulative* Et.

COPULATION. s. f. (*Copulatio.*) Accouplement du mâle avec la femelle. (—la-sion.)

COPULE. s. f. (*Copula.*) Le mot qui lie le sujet d'une proposition avec l'attribut.

COQ. s. m. Oiseau domestique qui est le mâle de la poule. | *Coq d'Inde* (on ne prononce pas le Q), Le dindon, le mâle de la dinde. Le mâle de la perdrix. | Cette figure de coq qu'on met sur la pointe des clochers des églises, et qui sert de girouette. | Fam., Homme qui est le plus riche, le plus considéré d'un village, d'une paroisse de campagne. | *Coq-des-jardins, menthe de coq*, ou *herbe au coq*, Plante corymbifère, dont l'odeur est agréable, et qui est employée en médecine. | *Le coq d'une montre*, La pièce d'une montre qui couvre et maintient le balancier. (Coc.)

COQ. s. m. (*Coquus.*) Sur les grands bâtiments, L'homme qui fait la cuisine de l'équipage. | Dans les corderies, L'ouvrier qui fait chauffer le goudron.

COQ-À-L'ÂNE. s. m. Discours qui n'a point de suite, de liaison, de raison. (Co-ca-lâ-ne.)

COQUE. s. f. (*Concha.*) Enveloppe extérieure de l'œuf. | *Œufs à la coque*, Œufs cuits dans leur coque, et qu'on mange en y trempant des mouillettes. | L'enveloppe ligneuse de la noix, de l'amande, etc. | *La coque d'un navire*, Le corps d'un navire, abstraction faite du gréement et de la mâture. | *Coques*, Demi-perles qu'on réunit ordin. deux à deux, de manière qu'elles imitent des perles entières. | L'enveloppe de certains fruits ou de certaines semences. | L'enveloppe où se renferment le ver à soie et autres larves d'insectes qui filent. (Coc-e.)

COQUECIGRUE. s. f. Baliverne, conte en l'air. (Coc-e-si-grue.)

COQUELICOT. s. m. Espèce de pavot. (Coc-e-li-cô.)

COQUELOURDE. s. f. Nom vulgaire d'une espèce d'anémone. | Autre plante qui sert à l'ornement des parterres. (Coc-e-lour-de.)

COQUELUCHE. s. f. (*Cucullus.*) Capuchon. (Vi.) | *Il est la coqueluche de toutes les femmes*, etc., Toutes les femmes sont coiffées de lui. | Maladie qui attaque principalement les enfants, et qui est caractérisée par une toux convulsive. (Coc-e-lu-che.)

COQUELUCHON. s. m. Espèce de capuchon. (Coc-e-lu-chon.)

COQUEMAR. s. m. (*Cucuma.*) Espèce de pot de terre vernissé, ou de cuivre, ou d'étain, ou d'argent, etc., servant ordin. à faire bouillir ou chauffer de l'eau, etc. (Coc-e-mar.)

COQUERET. s. m. Genre de plantes, dont l'espèce la plus remarquable est l'Alkekenge, qui porte une baie légèrement aigrelette, renfermée dans une vésicule rougeâtre. (Coc-e-rë.)

COQUERICO. s. m. Le chant du coq. Pop. (Coc-e-ri-cô.)

COQUET, ETTE. adj. Qui a de la coquetterie, qui use de coquetterie. | S'emploie comme subst., surtout en parlant Des femmes. (Coc-è; è-te [c m.].)

COQUETER. v. n. Être coquet ou coquette, user de coquetterie. Fam. (Coc-e-té.)

COQUETIER. s. m. Marchand d'œufs et de volailles en gros. | Petit ustensile de table, dans lequel on met un œuf, pour le manger à la coque. (Coc-e-tié.)

COQUETTERIE. s. f. Désir de plaire, d'attirer, d'engager. | Se dit aussi Des manières, des paroles, employées à dessein de plaire. | Se dit Des moyens qu'une personne emploie pour faire valoir ses avantages. | Certaine manière de parler ou d'écrire. (Coc-è-te-rie [c m.].)

COQUILLAGE. s. m. Petit animal qui habite dans une coquille. | Coquille. (Coc-i-lla-je [c et ll m.].)

COQUILLART. s. m. Dans les carrières, lit de pierres de taille parsemé de coquilles. (Coc-i-llar [c et ll m.].)

COQUILLE. s. f. (*Concha.*) Enveloppe dure et calcaire des mollusques testacés, tels que les limaçons, les moules, etc. | Se dit De certains objets auxquels on donne la forme d'une coquille, ou d'une conque marine. | *Coquille d'escalier*, Le dessous de l'assemblage des marches d'un escalier, ou l'intrados de la voûte rampante formée par cet assemblage. | Se dit Des coques d'œufs, de noix, d'amandes, etc. | T. d'impr. Lettre qui a été employée pour une autre dans la composition, et qu'il faut corriger. | Sorte de papier collé, dont la marque est une coquille. Adj., *Papier coquille*. (Coc-i-lle [c et ll m.].)

COQUILLIER. s. m. Collection de coquilles; Le lieu où on les rassemble. (Coc-i-llé [c et ll m.].)

COQUILLIER, IÈRE. adj. Se dit Des pierres qui contiennent des coquilles fossiles.

COQUIN, INE. s. T. d'injure. Fripon, maraud, belître. | Infâme et lâche. | Adj. et fam., *Métier coquin*, emploi où l'on se plaît, parce qu'il n'y a presque rien à faire. *Vie coquine*, Vie douce, molle et fainéante, à laquelle on s'accoutume. | Adj. et subst., Une femme débauchée, Une femme qui trompe beaucoup d'amants. | Un homme qui a ou qu'on suppose avoir qq. bonne fortune. | Enfant vif et espiègle. (Coc-in; i-ne [c m.].)

COQUINERIE. s. f. Action de coquin, de fripon. | Le caractère du coquin, du fripon. Fam. (Coc-i-ne-rie [c m.].)

COR. s. m. (*Cornu.*) Sorte de durillon qui vient aux doigts des pieds.

COR. s. m. (*Cornu.*) Instrument à vent, courbé en spirale, et dont l'embouchure est conique.

CORAIL. s. m. (*Corallium.*) Production marine, pierreuse et calcaire, qui a la forme d'un arbuste plus ou moins rameux, et qui sert d'habitation à certains polypes. | Fait au plur. *Coraux*, et se dit D'une collection de pièces de corail. (Co-rall [ll m.].)

CORAILLEUR. s. m. Celui qui va à la pêche du corail.—Adj., *Pêcheur corailleur*. (Co-ra-lleur [ll m.].)

CORALLIN, INE. adj. (*Corallis.*) Qui est rouge comme corail. (Vi.) (Co-ra-lin; i-ne.)

CORALLINE. s. f. Espèce de polypier, substance marine, pierreuse comme le corail, branchue et composée de petites pièces attachées les unes aux autres.

CORAN. s. m. Le livre qui contient la loi de Mahomet.

CORBEAU. s. m. (*Corvus.*) Gros oiseau d'un plumage noir, qui est carnassier, et qui vit ordinairement de charognes. | Se dit Des gens qui, dans un temps de contagion, enlèvent les pestiférés, soit pour les porter à l'hôpital, soit pour les enterrer. (Vi.) | Grosse pierre ou pièce de bois mise en saillie, pour soutenir une poutre. | Croc de fer pour accrocher les vaisseaux de l'ennemi (Vi.) : on dit, *Grappin d'abordage*. | Nom d'une constellation de l'hémisphère méridional. (Cor-bô.)

CORBEILLE. s. f. (*Corbis.*) Espèce de panier fait ordin. d'osier. | Se dit, absol., Des parures et des bijoux que l'époux futur envoie dans une corbeille à la personne qu'il doit épouser. | Se dit De certains ornements en forme de corbeille. (Cor-bè-lle [ll m.])

CORBILLARD. s. m. Autrefois grand bateau établi pour aller de Paris à Corbeil. | Se dit De certains grands carrosses dont on se sert chez les princes pour voiturer les gens de leur suite. | Espèce de char dans lequel on transporte les morts au lieu de leur sépulture. (Cor-bi-llar [ll m.].)

CORBILLAT. s. m. Le petit du corbeau. (Cor-bi-lla [ll m.].)

CORBILLON. s. m. Espèce de petite corbeille. | Espèce de jeu où les joueurs sont

obligés de répondre en rimant en *On*. | [Il m.]

CORBIN. s. m. Corbeau. (Vi.) *Bec-de-corbin*, *Bec-à-corbin*, se dit De ce qui est courbé et terminé en pointe. | Espèce de hallebarde armée d'un crochet, que portait une compagnie particulière des gardes du roi, composée de cent gentilshommes.

CORCELET. s. m. *V.* CORSELET.

CORDAGE. s. m. Dénomination générique de toutes les cordes qui servent au gréement et à la manœuvre des navires. | Se dit Des cordes qu'on emploie à des trains d'artillerie ou à des machines. | La manière de mesurer le bois qu'on appelle *Bois de corde*. (Cor-da-je.)

CORDE. s. f. (*Chorda.*) Tortis fait ordin. de chanvre et qqf. de coton, de laine, de soie, etc. | *Mettre une chose en corde*, Lui donner la forme d'une corde. | Gros câble tendu en l'air, et attaché par les deux bouts, sur lequel certains bateleurs dansent. | Le supplice de la potence. | Fam., *Filer sa corde*, Faire des actions qui peuvent mener au gibet. | *La corde au cou*, Avec une corde autour du cou. | Le tortis de chanvre, de crin, ou d'autres matières, dont on garnit les arcs et les arbalètes pour les bander. | Se dit Des cordelettes, des fils de boyau ou de métal, etc., que l'on tend sur certains instruments de musique, et que l'on fait résonner. | Note, son. | Accord. | La tension d'un muscle, causée par ulcère, inflammation, etc. | Portion de ligne droite traversant un cercle et terminée à sa circonférence, comme la corde d'un arc véritable se termine aux extrémités de sa courbure. | Se dit Des fils dont le drap est tissu. | Fam., *Cela montre la corde*, C'est une finesse grossière et facile à découvrir. | Certaine quantité de bois à brûler, qu'on mesurait autrefois avec une corde, et qui équivaut à deux voies de bois. *Bois de corde*, Bois neuf.

CORDEAU. s. m. Petite corde. La petite corde dont se servent les maçons, les jardiniers, les ingénieurs, pour tracer des lignes droites, pour aligner. (Cor-dô.)

CORDELER. v. a. Tordre en forme de corde.

CORDELETTE. s. f. Petite corde. (Cor-de-lè-te.)

CORDELIER. s. m. Est dit, en France, De ceux des religieux de Saint-François n. autr. Les frères mineurs. (Cor-de-lié.)

CORDELIÈRE. s. f. Corde à plusieurs nœuds. | Petite tresse à plusieurs nœuds, que les femmes portaient au cou. | T. d'archit., Baguette sculptée en forme de corde.

CORDELLE. s. f. Corde de moyenne grosseur dont on se sert pour le halage des bâtiments, des bateaux. (Cordè-le.)

CORDER. v. a. Mettre en corde. | Affermir l'enveloppe d'un ballot, les ais d'une caisse, etc., en les entourant d'une corde fortement serrée. | *Corder du bois*, Le mesurer à la corde ou à la membrure.

CORDERIE. s. f. Lieu, atelier où l'on fait de la corde, des cordages. | L'art de faire des cordes.

CORDIAL, ALE. adj. (*Cor.*) Propre à conforter le cœur. | Subst. m. *Un bon cordial. De bons cordiaux.* | Qui est plein d'une véritable affection. | Qui vient du fond du cœur, ou Qui exprime une affection véritable. Pas de masc. plur.

CORDIALEMENT. adv. De tout son cœur, affectueusement, d'une manière cordiale. | *Haïr qqn. cordialement*, Le haïr de grand cœur, et avec une sorte de plaisir. (—le-man.)

CORDIALITÉ. s. f. Affection tendre et sincère.

CORDIER. s. m. Artisan dont le métier est de faire de la corde, des cordes. (Cor-dié.)

CORDIFORME. adj. des 2 g. (*Cor, forma.*) Qui a la forme d'un cœur.

CORDON. s. m. Une des petites cordes dont une plus grosse corde est composée. | Petite corde ou petite tresse ronde ou plate, faite de fil, de soie, de coton, etc. | Ce qui sert à lier, à attacher, à tirer ou à prendre certaines choses. | Absol., La petite corde au moyen de laquelle un portier ouvre à ceux qui veulent entrer ou sortir. | Le lacet de soie dont on se sert, en Turquie, pour étrangler les personnages éminents dont le sultan veut se défaire. | Un large ruban, en parlant des ordres de chevalerie. | La petite cordelette bénite que portent les membres de certaines confréries. | T. d'anat. Se dit De certaines parties qui ont de la ressemblance avec une petite corde. | Grosse moulure qui règne tout autour d'une muraille ou d'un bâtiment, ou le long d'une corniche dans un appartement, etc. | Le petit bord façonné qui est autour d'une pièce de monnaie. | Une rangée, une file de plusieurs choses placées les unes à côté des autres. | Suite de postes garnis de troupes, qui sont à portée de communiquer entre eux.

CORDONNER. v. a. Tortiller en forme de cordon. | *Cordonner des cheveux*, Entourer d'un ruban des cheveux qui sont tortillés. (Cor-do-né.)

CORDONNERIE. s. f. Le métier de cordonnier. | Le lieu où l'on vend des souliers, des bottes. (Vi.) | Le lieu où se confectionnent, où sont déposées les chaussures, dans les colléges, etc. (Cor-do-ne-rie.)

CORDONNET. s. m. Petit cordon, tresse, petit ruban, pour attacher ou pour enfiler qq. ch. | La marque qui est empreinte sur la tranche des pièces d'or et d'argent. (Cor-do-nè.)

CORDONNIER. s. m. Artisan dont le métier est de faire des souliers, bottes, pantoufles, et autres pareilles chaussures. (Cor-do-nié.)

CORÉE. s. m. *V.* CHORÉE.

CORELIGIONNAIRE. s. des 2 g. (*Cum, religio.*) Celui qui professe la même religion que certains autres. (Co-re-li-jio-nè-re.)

CORIACE. adj. des 2 g. Qui est dur comme du cuir. | Avare, dur, difficile. (Co-ri-a-se.)

CORIACÉ, ÉE. adj. (*Coriaceus.*) Se dit Des substances dont la consistance approche de celle du cuir. (Co-ri-a-sé.)

CORIAMBE. s. m. *V.* CHORIAMBE.

CORIANDRE. s. f. (*Coriandrum.*) Plante ombellifere dont les semences ont une odeur de punaise lorsqu'elles sont fraiches, et un goût très-agréable lorsqu'on les a fait sécher.

CORINTHIEN, ENNE. adj. (*Corinthius.*) Désigne Celui des cinq ordres d'architecture qui, par sa proportion et sa décoration, présente l'idée de la plus grande richesse. | Se dit Des différentes parties de l'achitecture qui appartiennent à cet ordre. (Co-rin-tiin; iè-ne.)

CORIS. s. m. *V.* CAURIS.

CORME. s. f. Fruit acide et fait à peu près en forme de petite poire, qui croit sur le cormier ou sorbier domestique. On l'appelle aussi *Sorbe.*

CORMIER. s. m. Nom vulgaire du sorbier domestique, que l'on appelle aussi simplement *Sorbier.* (Cor-mié.)

CORMORAN. s. m. (*Corvus, marinus.*) Espèce d'oiseau aquatique, qui a le cou fort long, les jambes fort hautes, et qui vit ordin. de poisson.

CORNAC. s. m. Celui qui est chargé de soigner et de conduire un éléphant.

CORNAGE. s. m. Bruit que font entendre en respirant certains chevaux, lorsqu'ils courent ou trottent avec vitesse. (Cor-na-je.)

CORNALINE. s. f. Pierre précieuse rouge et un peu transparente.

CORNARD. adj. et s. m. T. d'injure, qui se dit De celui dont la femme s'est abandonnée à un autre. Il est bas. (Cor-nar.)

CORNE. s. f. (*Cornu.*) Partie dure qui sort de la tête de qqs. animaux, et qui leur sert de défense. | Fam., *Montrer les cornes*, Se mettre en état de se défendre. | *Corne de cerf*, Le bois du cerf, lorsqu'il est employé dans les arts. | *Corne-de-cerf*, Nom de diverses plantes, et particulièrement D'une plante crucifère dont les feuilles sont divisées à peu près comme le bois du cerf. | Instrument à vent ou cornet rustique dont se servent les vachers, et qui est ordin. fait d'une corne. | La moitié d'une corne coupée dans sa longueur, et taillée de manière qu'on peut s'en servir pour relever le quartier d'un soulier étroit. | Se dit De certaines pointes que les limaçons, qqs. serpents et qqs. insectes portent sur la tête. | Se dit Des pointes, des angles saillants que présentent certains objets. | Se dit De certaines parties du corps humain qui ressemblent à des cornes. | La partie dure qui est au pied du cheval, du mulet, de l'âne, etc. Sans plur.

CORNÉ, ÉE. adj. Qui est de la nature de la corne, ou qui a l'apparence de la corne. | *Tissu corné*, Celui qui forme les ongles.

CORNÉE. s. f. La première des tuniques de l'œil, qu'on nomme vulg. *Le blanc de l'œil.*

CORNÉENNE. s. f. Substance pierreuse qui fait la base des diverses roches mélangées. (Cor-né-é-ne.)

CORNEILLE. s. f. (*Cornix.*) Oiseau noir comme un corbeau, mais de moindre grosseur. (Cor-ne-lle [ll m.].)

CORNEMUSE. s. f. Sorte d'instrument de musique à vent, composé de deux tuyaux, et d'une peau de mouton, qu'on enfle par le moyen du premier tuyau, appelé *Porte-vent.* (—mu-ze.)

CORNER. v. a. Sonner d'un cornet ou d'une corne. | Importuner en donnant du cor. | Parler dans un cornet, pour se faire entendre à un sourd. | Se dit Des oreilles, lorsqu'on y éprouve un bourdonnement.

CORNET. s. m. Petit cor, ou petite trompe. | Petit instrument en forme d'entonnoir ou de cor, dont un sourd met le petit bout dans son oreille pour entendre plus facilement. | Morceau de papier roulé en forme de cornet, de manière à pouvoir contenir qq. ch. | Espèce d'oublie à laquelle on donne la même forme. | Se dit De certaines lames osseuses très-minces, roulées en forme de cornet, et qui sont dans les fosses nasales. | Espèce de petit vase de corne, d'ivoire ou de cuir, dans lequel on agite les dés, à certains jeux, avant de les jeter sur le tapis. | La partie de l'écritoire dans laquelle on met de l'encre. Mollusque du genre des Sèches, n. autr. *Calmar.* (Cor-ne.)

CORNETTE. s. f. Sorte de coiffure dont les femmes se servent dans leur déshabillé. | Longue et large bande de taffetas que les conseillers au parlement portaient autrefois au cou. | Sorte de long pavillon à deux pointes ou cornes, qui est la marque distinctive du capitaine de frégate, du lieutenant de vaisseau ou de frégate, commandant une division de trois bâtiments au moins. | Se disait De l'étendard d'une compagnie de cavalerie ou de chevau-légers de la troupe même. | Subst. m. Officier de certain corps de la maison du roi, mais qui ne portait point l'étendard. | L'officier d'une compagnie de cavalerie ou de dragons qui était chargé de porter l'étendard. | Subst. f. L'emploi de cornette dans la maison du roi. (Cor-nè-te.)

CORNEUR. s. m. Celui qui corne. Fam. | Adj., *Cheval corneur*, Cheval qui fait entendre en respirant une espece de sifflement.

CORNICHE. s. f. (*Corona.*) Partie essentielle de l'architecture, composée de moulures en saillie l'une au-dessus de l'autre;

elle sert de couronnement à toute sorte d'ouvrages. | Tout ornement saillant qui règne au-dessous d'un plafond, au-dessus des portes, des armoires, etc.

CORNICHON. s. m. (*Corniculum.*) Petite corne. | Se dit Des petits concombres propres à confire dans le vinaigre.

CORNIER. adj. Qui est à la corne ou à l'angle de qq. ch. (Cor-nié.)

CORNIÈRE. s. f. Canal de tuiles ou de plomb, qui est à la jointure de deux pentes de toit et qui en reçoit les eaux.—Adj., *Une jointure cornière.*

CORNIÈRES. s. f. pl. Équerres de fer qui sont attachées aux angles du marbre d'une presse d'imprimerie, et qui servent à maintenir la forme. (Cor-niè-re.)

CORNILLAS. s. m. Le petit d'une corneille. | [ll m.]

CORNOUILLE. s. f. Le fruit du cornouiller. (Cor-nou-lle [ll m.].)

CORNOUILLER. s. m. (*Cornus.*) Arbre dont le bois est très-dur, et qui porte un fruit rouge de la forme et de la grosseur d'une olive. (Cor-nou-llé [ll m.].)

CORNU, UE. adj. (*Cornutus.*) Qui a des cornes. | Se dit De certaines choses qui ont plusieurs angles, plusieurs pointes. | Fam., *Raisons cornues*, Mauvaises raisons. *Visions cornues*, Idées folles, extravagantes.

CORNUE. s. f. Vaisseau distillatoire, de verre, de terre ou de métal, renflé, arrondi et se terminant à sa partie supérieure par un tuyau recourbé que l'on nomme *Col.*

COROLLAIRE. s. m. (*Corrollarium.*) Ce qu'on ajoute par surabondance, afin de fortifier encore les raisons dont on s'est servi pour prouver une proposition. | Conséquence qui découle de qq. proposition déjà démontrée, et dont la déduction n'exige pas de démonstration spéciale, n'ayant besoin que d'être énoncée pour être établie évidemment. (Co-ro-lè-re.)

COROLLE. s. f. (*Corolla.*) La partie d'une fleur complète qui enveloppe immédiatement les organes de la fécondation, et qui est ordin. colorée. (Co-ro-le.)

CORONAIRE. adj. (*Coronarius.*) Se dit De deux artères qui prennent leur origine de l'aorte, et qui portent le sang dans le cœur. (Co-ro-nè-re.)

CORONAL, ALE. adj. (*Coronalis.*) *L'os coronal*, ou, subst., *Le coronal*, L'os qui forme la partie antérieure du crâne ou le front, d'où il est aussi nommé *Frontal.*

CORONER. s. m. Nom qu'on donne, en Angleterre, à un officier de justice chargé de faire, au nom de la couronne et avec l'assistance d'un jury, des informations sur les causes de toute espèce de mort violente. (Co-ro-nèr.)

CORONILLE. s. f. Genre de plantes légumineuses, contenant un assez grand nombre d'espèces, dont plusieurs sont cultivées dans les jardins d'agrément. | [ll m.]

CORONOÏDE. adj. f. (*Koroné, eidos*, gr.) Se dit De deux apophyses qui ont qq. ressemblance avec le bec d'une corneille. (-no-ï-de.)

CORPORAL. s. m. (*Corporalis.*) Linge bénit que le prêtre étend sur l'autel pour mettre le calice dessus, et ensuite l'hostie.

CORPORATION. s. f. (*Corporatio.*) Association autorisée par la puissance publique et formée de plusieurs personnes qui vivent sous une police commune relativement à leur profession. (—ra-sion.)

CORPOREL, ELLE. adj. (*Corporalis.*) Qui a un corps. | Qui appartient au corps, qui concerne le corps. (Cor-po-rël; ë-le.)

CORPORELLEMENT. adv. D'une manière corporelle, qui a rapport au corps. (Cor-po-re-le-man.)

CORPORIFIER. v. a. (*Corpus, facere.*) Donner, supposer un corps à ce qui n'en a point. | Mettre, fixer en corps les parties éparses d'une substance.

CORPS. s. m. (*Corpus.*) Portion de matière qui forme un tout individuel et distinct. | La partie matérielle d'un être animé. | Se dit souvent par opposition à Esprit, âme, etc. | Se dit par rapport à la taille et à la conformation. | Se dit par rapport à la santé, aux diverses impressions ou altérations que le corps peut éprouver. | Se dit par rapport aux mouvements, aux exercices. | *Corps mort*, ou *Corps*, Cadavre, corps privé de vie. Se dit Du corps humain. | *Corps mort*, Tout objet établi sur le rivage, ou sur le fond d'une rade, pour l'amarrage des navires. | Fam., *C'est un pauvre corps*, se dit D'un homme qui n'a ni esprit ni vigueur. | Pop., *C'est un drôle de corps*, se dit D'un homme plaisant, facétieux. | *À son corps défendant*, En repoussant une attaque.—Fam., Malgré soi, à regret, avec répugnance. | Le sacrement de l'eucharistie. | La personne du roi. | Se dit Des personnes considérées par opposition Aux biens, aux marchandises, etc. | Se dit Des personnes considérées comme sujettes à être emprisonnées par ordre de justice. Subst., *Le par-corps*, La contrainte par corps. | La partie du corps humain qui est entre le cou et les hanches, et qui est comme le tronc. | La capacité de cette partie du corps. | La partie de certains habillements qui couvre depuis le cou jusqu'à la ceinture. | La principale partie de certaines choses. | *Corps héréditaire*, La masse des biens qui composent une succession. | *Le corps d'une devise*, La figure qui y est représentée. | La solidité et l'épaisseur de certaines choses qui sont ordin. un peu minces. | La consistance des choses liquides, qu'on fait cuire ou épaissir. | La force et la vigueur de certains vins, de certaines liqueurs. | La société, l'union de plusieurs per-

sonnes qui vivent sous mêmes lois, mêmes coutumes, mêmes règles. | Se dit De certaines compagnies ou communautés particulières, dans l'État ou dans l'Église. | Une armée entière ou un certain nombre de gens de guerre. | La réunion, l'ensemble de ceux qui appartiennent à certaines armes spéciales. | Un régiment, une troupe qcq., par rapport à ceux qui en font partie. | *Corps de garde*, Certain nombre de soldats placés en un lieu pour faire la garde. | Le lieu où se tiennent les soldats qui montent la garde. | Le recueil, l'assemblage de plusieurs pièces, de plusieurs ouvrages de divers auteurs, en un ou plusieurs tomes. | *Corps de doctrine*, Réunion de principes qui forment un système. | *Corps de preuves*, Réunion de plusieurs sortes de preuves, qui toutes ensemble forment une preuve complète. | Se dit De certaines parties du corps dont la forme et la substance sont très-diverses. (Cor.)

CORPULENCE. s. f. (*Corpulentia.*) La taille de l'homme considérée par rapport à sa grandeur et à sa grosseur. (—lan-se.)

CORPULENT, ENTE. adj. (*Corpulentus.*) Qui a beaucoup de corpulence. (Cor-pu-lan; an-te.)

CORPUSCULAIRE. adj. Qui est relatif aux corpuscules, aux atomes. (—cu-lè-re [c. m.].)

CORPUSCULE. s. m. (*Corpusculum.*) Très-petit corps. (—cu-le. [c m.].)

CORRECT, ECTE. adj. (*Correctus.*) Où il n'y a point de fautes. | *Auteur correct*, Auteur exact. | *Dessin correct*, Dessin où toutes les règles sont observées, et qui exprime bien la forme des objets. (Co-rèct; èc-te.)

CORRECTEMENT. adv. Sans faute, conformément aux règles. (Co-rèc-te-man.)

CORRECTEUR. s. m. (*Corrector.*) Celui qui corrige, qui reprend. | *Correcteur d'imprimerie*, Celui qui corrige les épreuves d'une imprimerie. | S'est dit De certains officiers de la chambre des comptes. | Le supérieur d'un couvent de minimes. (Co-rèc-teur.)

CORRECTIF. s. m. Ce qui a la vertu de tempérer, de corriger. | Se dit De certain adoucissement qu'on emploie dans le discours, pour faire passer qq. proposition ou qq. expression trop forte ou trop hardie. (Co-rèc-tif.)

CORRECTION. s. f. (*Correctio.*) Action de corriger, d'ôter les défauts de qq. ch.; ou Le résultat de cette action. | Se dit Des changements qu'on fait dans les ouvrages de la main ou de l'esprit, pour les perfectionner. Se dit Des additions et changements écrits à la marge ou entre les lignes d'une épreuve ou d'un manuscrit. | La qualité de ce qui est correct. | Le bureau où travaillaient les correcteurs des comptes. | Réprimande et admonition, soit d'un égal envers son égal, soit d'un supérieur envers son inférieur. | Châtiment, peine. | *Maison de correction*, Lieu où l'on enferme ceux qui doivent subir un emprisonnement, une détention. | Le pouvoir et l'autorité de reprendre, de châtier. | Figure de rhétorique, par laquelle l'orateur se reprend pour dire qq. ch. de plus fort, ou même toute autre chose que ce qu'il vient de dire. | L'opération par laquelle on affaiblit l'énergie d'un médicament en le mêlant avec d'autres substances. (Co-rèc-sion.)

CORRECTIONNEL, ELLE. adj. Se dit De peines qu'on applique aux actes qualifiés de délits par la loi, ainsi que De ces délits mêmes, et Des tribunaux qui en connaissent. (Co-rèc-sio-nèl; è-le.)

CORRÉGIDOR. s. m. En Espagne, Le premier officier de justice d'une ville, d'une province. (Co-ré-ji-dor.)

CORRÉLATIF, IVE. adj. (*Correlativus.*) Qui marque une relation réciproque entre deux choses. | Se dit Des mots qui vont ordin. ensemble, et qui servent à indiquer une certaine relation entre deux membres de phrase. | Subst., *Des corrélatifs.* (Co-ré-la-tif.)

CORRÉLATION. s. f. Relation réciproque entre deux choses. (Co-ré-la-sion.)

CORRESPONDANCE. s. f. Conformité, rapport. | La relation que des négociants ont les uns avec les autres pour leur commerce. | Se dit Des différentes relations, des différentes liaisons que des personnes ont ensemble. | Un commerce réglé de lettres. | Se dit Des lettres mêmes. | Se dit Des relations, des communications entre divers lieux. (Co-rès-pon-dan-se.)

CORRESPONDANT, ANTE. adj. Se dit Des choses qui correspondent, qui ont entre elles des rapports. (Co-rès-pon-dan.)

CORRESPONDANT. s. m. Négociant ou banquier qui est en correspondance réglée avec un autre négociant ou banquier, sur des objets de commerce. | Se dit De toute personne avec qui on est en commerce réglé de lettres, pour affaires, pour nouvelles, etc. | Celui qui s'est chargé de pourvoir aux besoins d'un jeune homme envoyé dans qq. ville pour y faire des études, etc.

CORRESPONDRE. v. n. (*Cum, respondere.*) Se dit Des choses qui se rapportent, qui symétrisent ensemble. | Se dit Des choses qui communiquent entre elles. | Avoir des relations, des communications. | Avoir un commerce de lettres avec qqu. | Répondre par ses sentiments, par ses actions, etc., aux sentiments, aux intentions d'un autre. (Vi.) (Co-rès-pon-dre.)

CORRIDOR. s. m. (*Corredor,* esp.) Espèce de galerie étroite qui sert de passage pour aller à plusieurs appartements, à plusieurs chambres. (Co-ri-dor.)

CORRIGER. v. a, (*Corrigere.*) Ôter un défaut, des défauts. | Fig., Réparer. | Re-

prendre, châtier, punir. | Tempérer. | Corrigé, subst. La composition en thème, en version, ou en vers, donnée en exemple par le professeur, sur un devoir que les écoliers ont fait eux-mêmes. (Co-ri-jé.)

CORRIGIBLE. adj. des 2 g. Qui peut être corrigé. (Co-ri-ji-ble.)

CORROBORANT, ANTE. adj. (*Corroborans.*) Qui fortifie, qui donne du ton. Subst., *Le vin est un corroborant.* (Co-ro-bo-ran.)

CORROBORATIF, IVE. adj. *V.* CORROBORANT.

CORROBORATION. s. f. Action de corroborer, ou L'état de ce qui est corroboré. (Co-ro-bo-ra-sion.)

CORROBORER. v. a. (*Corroborare.*) Fortifier, donner du ton aux organes. | Fig., *Corroborer des preuves.* (Co-ro-bo-ré.)

CORRODANT, ANTE. adj. Qui est capable de ronger, de consumer les parties solides. (Co-ro-dan.)

CORRODER. v. a. (*Corrodere.*) Ronger, manger. Se dit Des humeurs malignes et des substances qui brûlent qq. partie du corps vivant, ou de qq. autre corps solide. (Co-ro-dé.)

CORROI. s. m. (*Corium.*) La façon que le corroyeur donne au cuir. | Un massif de terre glaise dont on garnit le fond et les côtés des bassins, des fontaines, etc., pour empêcher l'infiltration des eaux. (Co-roua.)

CORROMPRE. v. a. (*Corrumpere.*) (Se conj. c. *Rompre.*) Gâter, altérer, changer en mal. | Engager qq., par des dons ou autrement, à faire qq. ch. contre son devoir, sa conscience, etc. | Altérer la forme, la figure, l'état de certaines choses. (Vi.) | Se dit en parlant D'un texte, d'un passage qu'on altère. | Troubler, diminuer qq. sentiment agréable. (Co-ron-pre.)

CORROSIF, IVE. adj. Qui corrode, qui ronge et altère les corps avec lesquels il est en contact. | Subst. m. *Employer les corrosifs.* (Co-ro-zif.)

CORROSION. s. f. L'action ou l'effet de ce qui est corrosif. (Co-ro-zion.)

CORROYER. v. a. (*Corium.*) Parer, repasser, manier, ratisser, adoucir des cuirs et leur donner le dernier apprêt. | Battre et pétrir de la terre glaise pour en faire un massif qui tienne l'eau. | *Corroyer du fer,* Le battre à chaud prêt à fondre. Réunir, souder plusieurs morceaux de fer. | *Corroyer du bois,* En ôter la superficie grossière. (Co-roua-ié.)

CORROYEUR. s. m. Artisan dont le métier est de corroyer les cuirs. (Co-roua-ieur.)

CORRUPTEUR, TRICE. s. (*Corruptor.*) Celui, celle qui corrompt les mœurs, l'esprit, le langage, le goût, etc. | Celui qui détourne quelqu'un de son devoir par des dons, etc. | Adj., *Un langage corrupteur.* (Co-rup-teur; tri-se.)

CORRUPTIBILITÉ. s. f. Qualité par laquelle un corps physique est sujet à la corruption. (Co-rup-.)

CORRUPTIBLE. adj. des 2 g. (*Corruptibilis.*) Sujet à la corruption. | Qui peut se laisser corrompre pour faire quelque chose contre son devoir. (Co-rup-ti-ble.)

CORRUPTION. s. f. (*Corruptio.*) Altération dans les qualités principales, dans la substance d'une chose; et La putréfaction, la pourriture qui en résulte. | Toute dépravation dans les mœurs. | Se dit Des moyens que l'on emploie pour détourner qqn. de son devoir. | Se dit encore Des changements vicieux qui se trouvent dans un texte. | Se dit Du langage, du goût. (Co-rup-sion.)

CORS. s. m. pl. (*Cornu.*) Se dit Des cornes qui sortent des perches du cerf. (Cor.)

CORSAGE. s. m. (*Corpus.*) La taille du corps humain depuis les épaules jusqu'aux hanches. | Se dit Du cerf et du cheval. | La partie de certains vêtements de femme qui embrasse la taille, le corsage. (Cor-sa-je.)

CORSAIRE. s. m. Bâtiment armé en course par des particuliers, avec l'autorisation du gouvernement. Celui qui commande ce bâtiment. — Adj., *Capitaine corsaire.* | Pirate. | Fam., Homme que son extrême cupidité rend dur, impitoyable, inique. (Cor-sè-re.)

CORSELET. s. m. Corps de cuirasse léger que portaient les piqueurs. | La partie du corps des insectes qui est située entre la tête et le ventre, et qui supporte toujours la première paire de pattes. (Cor-se-le.)

CORSET. s. m. (*Corpus.*) Partie du vêtement des femmes qui enveloppe et serre exactement la taille, et qui se met d'ordinaire sur la chemise. | Le corps d'une cotte de villageoise. | Se dit De certains bandages qui embrassent la plus grande partie du tronc. (Cor-se.)

CORTÉGE. s. m. (*Corteggio*, it.) Suite de personnes qui en accompagnent une autre avec cérémonie, pour lui faire honneur. | Toute réunion de personnes qui en suivent une autre pour quelque cause que ce soit. (Cor-té-je.)

CORTÈS. s. f. pl. Assemblée des États, en Espagne et en Portugal.

CORTICAL, ALE. adj. (*Cortex.*) Qui appartient, qui a rapport à l'écorce. | *Substance corticale,* La substance qui forme la partie extérieure du cerveau. La partie extérieure des reins.

CORUSCATION. s. f. (*Coruscatio.*) T. did. Éclat de lumière. (Co-rus-ca-sion.)

CORVÉABLE. adj. des 2 g. et subst. Qui est sujet à des corvées.

CORVÉE. s. f. (*Corpus.*) Travail et service gratuit qui était dû par le paysan ou le tenancier à son seigneur, soit en journées de corps, soit en journées de chevaux, de bœufs et de harnais. | Se dit De certains travaux que font tour à tour les soldats d'une compagnie.

(Toute action, tout travail, soit du corps, soit de l'esprit, qu'on fait à regret, avec peine et sans profit.

CORVETTE. s. f. (*Corbita.*) Petit bâtiment de guerre, petite frégate. (Cor-vè-te.)

CORYBANTE. s. m. (*Corybantes.*) Nom donné aux prêtres de Cybèle, qui dansaient au son des flûtes et des tambours. (Co-ri-ban-te.)

CORYMBE. s. m. (*Corymbus.*) Assemblage de fleurs ou de fruits dont les pédoncules naissent de différents points de la tige, et s'élèvent tous à peu près à la même hauteur. (Co-rin-be.)

CORYMBIFÈRE. adj. des 2 g. (*Corymbus, fero.*) Qui porte un corymbe, des corymbes. | Subst., Famille de plantes, à fleurs composées, qui sont la plupart amères et aromatiques. (Co-rin-bi-fe-re.)

CORYPHÉE. s. m. (*Coryphæus.*) Chez les anciens, Celui qui était à la tête des chœurs, dans les pièces de théâtre. | Celui qui a le même emploi dans nos opéras. | Celui qui se distingue le plus dans une secte, dans un parti, dans une profession. (Co-ri-fée.)

CORYZA. s. m. (*Coryza.*) T. de médec. Rhume de cerveau. (Co-ri-za.)

COSAQUES. s. m. pl. Peuple de l'Ukraine, qui fournit aux armées russes une sorte de cavalerie légère à laquelle on donne le même nom. | Fém., *La cosaque*, Sorte de danse imitée de la manière de danser des Cosaques. (Co-zac-e.)

COSÉCANTE. s. f. La sécante du complément d'un angle.

COSEIGNEUR. s. m. Celui qui possède une terre, un fief avec un autre. (Co-sè-*neur* [n m.].)

COSINUS. s. m. Le sinus du complément d'un angle.

COSMÉTIQUE. adj. des 2 g. et s. m. (*Kosmetikos*, gr.) Se dit Des substances qui servent à entretenir, à embellir la peau. (Cos-mé-tic-e.)

COSMÉTIQUE. s. f. (*Kosmetikos*, gr.) La partie de l'hygiène qui enseigne à faire usage des cosmétiques.

COSMOGONIE. s. f. (*Kosmos*, *goneia*, gr.) Science ou système de la formation de l'univers.

COSMOGONIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à la cosmogonie. (-nic-e.)

COSMOGRAPHE. s. m. (*Cosmographus.*) Celui qui sait la cosmographie. (Cos-mo-gra-fe.)

COSMOGRAPHIE. s. f. (*Cosmographia.*) Description du monde physique. (Cos-mo-gra-fie.)

COSMOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (*Cosmographicus.*) Qui appartient, qui a rapport à la cosmographie. (—gra-fic-e.)

COSMOLOGIE. s. f. (*Cosmos*, *logos*, gr.) Science des lois générales par lesquelles le monde physique est gouverné. (—lo-jie.)

COSMOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à la cosmologie. (—lo-jic-e.)

COSMOPOLITE. s. m. (*Kosmos*, *politès*, gr.) Citoyen du monde. Celui qui a pour tous les pays la même affection que pour sa patrie, qui s'intéresse à tous les hommes également. | Fam., Celui qui parcourt tous les pays sans jamais avoir de demeure fixe, ou qui se prête aisément aux usages, aux mœurs des pays où il se trouve. | Adj. des 2 g. *Un philosophe cosmopolite.*

COSSE. s. f. (*Concha.*) Enveloppe de certains légumes, comme pois, feves, etc. | *Pois sans cosse*, Pois dont la cosse est tendre et se mange. On les nomme aussi *Pois goulus.* | Le fruit de quelques arbustes. (Co-se.)

COSSER. v. n. (*Koptô*, gr.) Se dit Des béliers qui heurtent de la tête les uns contre les autres. (Co-sé.)

COSSON. s. m. (*Cossus.*) Espèce de charançon qui attaque les pois, les fèves, le blé. (Co-son.)

COSSON. s. m. Le nouveau sarment que donne la vigne après qu'on l'a taillée.

COSSU, UE. adj. Qui a beaucoup de cosse. Se dit Des pois et des fèves. | Pop., *En conter de cossues*, Dire des choses invraisemblables. | Pop., Qui est à son aise, riche, opulent. (Co-su.)

COSTAL, ALE. adj. (*Costa.*) Qui appartient aux côtes.

COSTUME. s. m. (*Costume*, it.) Les usages, les mœurs, les préjugés d'un pays et d'une époque, considérés par rapport au soin que doit avoir l'historien, le poete, etc., de les retracer fidèlement, ou de ne rien dire qui n'y soit conforme. | Se dit, en peinture, Des usages relatifs aux édifices, aux meubles, aux armes, et surtout à l'habillement, dans les différents temps et chez les différents peuples. | La manière de se vêtir. | L'habillement même. | L'habillement et les insignes qui distinguent les personnes constituées en dignité, ou chargées de quelque fonction publique.

COSTUMER. v. a. Habiller selon le costume, revêtir d'un certain costume.

COSTUMIER. s. m. Celui qui fait, qui vend ou qui loue des costumes de théâtre, de bal, etc. (Cos-tu-mié.)

COTANGENTE. s. f. La tangente du complément d'un angle. (Co-tan-jan-te.)

COTE. s. f. (*Quota.*) (L'O est bref.) Chacune des marques alphabétiques ou numérales dont on se sert pour classer les pièces d'un procès, d'un inventaire, etc. | Indication du taux des effets publics, du change, etc. | Quote-part.

COTE. s. f. (*Costa.*) Os courbé et plat qui s'étend depuis l'épine du dos jusqu'à la poitrine. | *Vraies côtes*, Celles d'en haut, qui

aboutissent au sternum; et *Fausses côtes*, Celles d'en bas, qui n'aboutissent point au sternum. | *Côte à côte*, À côté l'un de l'autre. | Ligne, extraction. | Se dit De plusieurs choses qui ont qq. ressemblance avec les côtes des animaux. | Se dit Des saillies qui divisent et ornent la surface concave d'une voûte sphérique, ou la surface convexe d'un dôme. | Se dit Des listels qui séparent les cannelures d'une colonne. | Le penchant d'une montagne, d'une colline. | *À mi-côte*, Vers le milieu du penchant d'une côte. | Se dit Des rivages de la mer. | Se dit Des approches de la terre, jusqu'à une certaine distance au large. | *Faire côte*, Faire naufrage sur le bord d'une terre. | *Gardes-côtes*, Milice chargée de la garde des côtes. Vaisseaux armés pour défendre les côtes.

CÔTÉ. s. m. (*Costa.*) La partie droite ou gauche de l'homme ou de l'animal, depuis l'aisselle jusqu'à la hanche. | Toute la partie droite ou gauche de l'homme ou de l'animal. | Fam., *Être sur le côté*, Être blessé ou malade au point de ne pouvoir se remuer que très-difficilement. Être mal dans ses affaires, commencer à perdre de sa faveur, de son crédit. | Se dit Des choses, dans une acception analogue au second sens de ce mot. | *Les côtés d'un vaisseau, d'un navire*, Les flancs d'un vaisseau, d'un navire, à partir du plat-bord. | Se dit D'une chose ou d'un lieu considérés par rapport à la chose ou au lieu qui se trouvent dans une situation directement opposée. | Fam., *De l'autre côté*, Dans la chambre voisine. | Se dit des divers pans, des différentes faces que présente un objet. | Se dit, fig., Des personnes et des choses. | Se dit Des lignes qui forment le contour d'une chose. | Endroit, partie qcq. d'une chose. | *Le côté faible d'une chose*, Ce qu'elle a de défectueux. — *D'une personne*, Le défaut habituel, la passion dominante d'une personne; ou Ce qu'une personne sait le moins. | Parti. | Ligne de parenté. | *Être du côté gauche*, Être bâtard. | À CÔTÉ. loc. prép. et adv. Au côté, à droite ou à gauche, et auprès. | S'emploie pour marquer l'égalité de mérite, de naissance, etc. | *Donner à côté*, S'éloigner du but. | DE CÔTÉ. loc. adv. De biais, de travers, obliquement. | *Regarder de côté*, Regarder avec dédain, ou ressentiment, ou embarras. | *Mettre une chose de côté*, La mettre à droite ou à gauche, pour que l'espace qu'elle occupait soit libre. — La mettre en réserve. — Ne pas parler d'une chose.

COTEAU. s. m. Penchant d'une colline. | La colline même, prise dans toute son étendue. (Co-tô.)

CÔTELETTE. s. f. Côte de certains animaux, comme moutons, veaux, etc. Côte détachée de l'animal, et à laquelle on a laissé tenir une certaine quantité de chair. (Cô-te-lè-te.)

COTER. v. a. Marquer suivant l'ordre des lettres ou des nombres, numéroter. | Indiquer le prix, le taux de qq. ch.

COTERIE. s. f. Compagnie, société de personnes qui vivent entre elles familièrement. Se dit Des compagnies de ce genre où l'on cabale pour mettre une personne, une chose en crédit, ou pour la décréditer.

COTHURNE. s. m. (*Cothurnus.*) Sorte de chaussure dont les acteurs se servaient anciennement dans la tragédie, pour paraître avoir une taille plus élevée. (Co-tur-ne.)

CÔTIER. adj. et subst. Qui a la connaissance, la pratique d'une côte, des côtes. | *Navigation côtière*, Celle qui se fait le long des côtes. (Cô-tié.)

CÔTIÈRE. s. f. Suite de côtes de mer. | Une planche de jardinage, qui va un peu en talus, et qui est ordinairement adossée à une muraille. On dit plus ordin. *Ados.*

COTIGNAC. s. m. Sorte de confiture faite avec des coings. (Co-ti-*na* [n m.].)

COTILLON. s. m. Cotte ou jupe de dessous. Le jupon des femmes du peuple et des paysannes. | Sorte de danse. (Co-ti-llon [ll m.].)

COTIR. v. a. Meurtrir. Pop., se dit en parlant Des fruits.

COTISATION. s. f. Action de cotiser, ou Imposition faite par cote. | Se dit en parlant De plusieurs personnes qui se cotisent. | Quote-part. (Co-ti-za-sion.)

COTISER. v. a. Taxer, imposer à qqn., régler la part qu'il doit payer de qq. somme. | Se dit, pron., De plusieurs personnes qui donnent, chacune selon ses moyens, de quoi former une certaine somme. (Co-ti-zé.)

COTISSURE. s. f. Meurtrissure. Se dit Des fruits. (Co-ti-su-re.)

COTON. s. m. (*Koton*, ar.) Espèce de laine qui vient sur un arbuste appelé Cotonnier. | Fam., *Porte-coton*, Valet de garde-robe. | Espèce de duvet formé de poils longs, entrecroisés et crépus, qu'on observe à la surface des fruits, des feuilles, etc., de certains végétaux. | Certaine bourre qui enveloppe le bourgeon de la vigne et de quelques autres arbres. | Le poil follet qui vient aux joues et au menton des jeunes gens. | Fam., *Cet homme jette un vilain coton*, Il perd son crédit, sa réputation.

COTONNADE. s. f. Toute espèce d'étoffe faite de coton. (Co-to-na-de.)

COTONNER (SE). v. pron. Se dit Des choses qui se couvrent d'un léger coton ou duvet. | V. a. et n. Se dit Des étoffes sur lesquelles s'élève certaine bourre. | *Cheveux cotonnés*, Cheveux très-courts et très-frisés, comme ceux des nègres. (Se-co-to-né.)

COTONNEUX, EUSE. adj. Se dit De parties de certains végétaux qui sont couvertes d'un duvet épais et serré. | Qui est devenu mollasse et comme spongieux. (Co-to-neû; ze.)

COTONNIER. s. m. Arbuste qui porte le coton. (Co-to-nié.)

COTONNINE. s. f. Toile de gros coton, dont on fait des voiles pour certains bâtiments. (Co-to-ni-ne.)

CÔTOYER. v. a. Aller côte à côte de qqn. | Aller tout le long de. (Cô-toua-ié.)

COTRE. s. m. T. de marine. *V.* CUTTER.

COTRET. s. m. Petit fagot, composé de morceaux de bois courts et de médiocre grosseur, lié par les deux bouts. | Chacun des bâtons dont se compose le fagot. (Co-trë.)

COTTE. s. f. (*Crocota.*) Jupe, la partie de l'habillement des femmes, qui est plissée par le haut, et qui va depuis la ceinture jusqu'à terre. L'habillement des femmes de basse condition. | *Cotte d'armes*, Casaque que les chevaliers, les hommes d'armes mettaient autrefois par-dessus leurs cuirasses, et que portent encore les hérauts d'armes. | *Cotte de mailles*, Chemise faite de mailles ou petits anneaux de fer, qui servait autrefois d'arme défensive. | *Cotte morte*, Les habits et les meubles qu'un religieux laissait en mourant, ainsi que tout ce qui était provenu de ses épargnes. (Co-te.)

COTTERON. s. m. Petite cotte courte et étroite. (Vi.) (Co-te-ron.)

COTUTEUR. s. m. Celui qui est chargé d'une tutelle avec un autre.

COTYLE. s. f. (*Cotyla.*) T. d'antiq. Mesure de capacité pour les liquides et les choses sèches. (Co-ti-le.)

COTYLE. s. m. (*Cotyla.*) Cavité d'un os dans laquelle un autre os s'articule.

COTYLÉDON. s. m. (*Kotulédon*, gr.) Chacun des deux lobes qui forment le placenta. | Se dit De certains corps charnus que l'on remarque dans la plupart des semences, et qui accompagnent ordin. la tige lorsqu'elle sort de terre. | Genre de plantes à feuilles charnues, dont une espèce, appelée *Nombril de Vénus*, orne les jardins d'agrément. (Co-ti-lé-don.)

COTYLÉDONÉ, ÉE. adj. Se dit Des végétaux pourvus de cotylédons. (Co-ti-lé-do-né.)

COTYLOÏDE. adj. (*Kotulé*, *eidos*, gr.) Se dit De la cavité de l'os iliaque, dans laquelle l'os du fémur s'articule. (Co-ti-lo-i-de.)

COU. s. m. (*Collum.*) (Qqf. on dit, par euphonie, *Col.*) La partie du corps qui joint la tête aux épaules. Se dit De l'homme et des animaux. | *Sauter au cou de qqn.*, L'embrasser avec beaucoup d'empressement, de tendresse, d'affection. | Fam., *Se casser le cou*, Se blesser en tombant.

COUARD. s. m. (*Codardo*, it.) Poltron, qui n'a point de courage. Fam. (Cou-ar.)

COUARDISE. s. f. Timidité, lâcheté, poltronnerie. Fam. (Cou-ar-di-ze.)

COUCHANT. adj. Qui se couche. | CHIEN COUCHANT, Espèce de chien de chasse, qui se couche ordin. sur le ventre, pour arrêter les perdrix, les cailles, les lièvres et autre gibier. | SOLEIL COUCHANT, Le soleil, quand il est près de descendre sous l'horizon. | COUCHANT. subst. m. La partie occidentale de la terre. | L'endroit de l'horizon où le soleil se couche.

COUCHE. s. f. (*Culcita.*) Lit. Poét. | Le bois d'un lit. | Le temps pendant lequel une femme demeure au lit à cause de l'enfantement. | L'enfantement même. | *Fausse couche*, Couche avant terme.—Projet avorté. Fam. | Se dit Des linges dont on enveloppe les petits enfants. | Se dit Des planches relevées, et faites ordin. de fumier mêlé avec de la terre, pour semer certaines fleurs qui viennent de graines. | Toute substance qui est étendue, appliquée sur une autre, de manière à la couvrir. | Se dit Des enduits qu'on fait avec des couleurs ou des métaux pour peindre, bronzer ou dorer. | Se dit Des choses qu'on met par lits, surtout Des fruits, des viandes, des médicaments. | Se dit Des différents lits qui composent un terrain. | Au lansquenet, etc., Ce qu'on met sur une carte.

COUCHÉE. s. f. Le lieu où on loge la nuit en faisant voyage. | Le souper et le logement des voyageurs dans l'hôtellerie.

COUCHER. v. a. Étendre de son long sur la terre, sur un lit, etc. | *Coucher qqn. par terre*, L'étendre sur la place, mort ou très-blessé. | Fam., *Coucher par écrit*, Mettre par écrit. | *Coucher en joue*, Ajuster son fusil et viser, pour tirer sur qqn., sur qq. ch. | Fam., Observer, ne pas perdre de vue une personne ou une chose sur laquelle on a qq. dessein. | Mettre qqn. au lit, le déshabiller, l'aider à se mettre au lit. | Pron., S'étendre tout de son long sur qq. ch. | Se mettre au lit. | En parlant Des astres, Descendre sous l'horizon. | V. n. Être étendu pour prendre son repos. | V. n. Loger la nuit en qq. endroit. | Passer la nuit en qq. endroit, en y prenant du repos. | V. a. Pencher. | Courber, incliner ce qui est naturellement droit. | Se dit Des dentelles, etc., qu'on étend sur qq. étoffe. | Étendre une couleur, en mettre une couche sur qq. ch. | Mettre au jeu.

COUCHER. s. m. Action de se coucher. | L'heure à laquelle le roi reçoit ceux qu'il admet à lui faire leur cour avant qu'il se retire pour se coucher. | *Le coucher d'un astre*, Le temps où il descend et se cache sous l'horizon. | L'usage du lit, la façon dont on est couché, soit bien, soit mal. | La garniture d'un lit, comme matelas, lit de plume, etc.

COUCHETTE. s. f. Petit lit, petite couche sans rideaux. (Cou-chë-te.)

COUCHEUR, EUSE. s. Qui couche avec un autre. | Fam., *C'est un mauvais coucheur*, se dit D'un homme difficile à vivre. (Coucheur; eû-ze.)

COUCHIS. s. m. Lit de sable et de terre qu'on met sur les madriers d'un pont de bois, pour asseoir le pavé. (Cou-chi.)

COUCI-COUCI. adv. À peu près, tellement quellement. Fam. (Cou-si-cou-si.)

COUCOU. s. m. (*Cuculus.*) Oiseau de la grosseur d'un pigeon, qui a tiré son nom de son chant. | Jouet d'enfant, qui consiste en un petit soufflet imitant le chant du coucou. | Pendule, ordin. de bois, où il y a une figure d'oiseau qui, lorsque les heures sonnent, paraît à une petite fenêtre, et imite le chant du coucou. | Fraisier qui fleurit beaucoup et ne produit point de fruit. | Fam., se dit De petites voitures à quatre ou six places, qui parcourent les environs de Paris.

COUDE. s. m. (*Cubitus.*) La partie extérieure du bras à l'endroit où il se plie. | Pop., *Hausser le coude*, Boire beaucoup. | L'endroit de la manche qui couvre le coude. | L'angle que présente un mur, une rivière, une allée, etc., à l'endroit où sa direction change brusquement.

COUDÉE. s. f. Toute l'étendue du bras depuis le coude jusqu'au bout du doigt du milieu. | *Avoir ses coudées franches*, Avoir la liberté du mouvement des bras, des coudes. — Fam., N'être point contraint ni gêné dans ce qu'on veut faire. | Mesure ou longueur prise sur l'étendue qu'il y a depuis le coude jusqu'au bout du doigt du milieu, et qui est d'un pied et demi.

COU-DE-PIED. s. m. (Qqns. écrivent abusivement *Coude-pied.*) La partie supérieure du pied, près de son articulation avec la jambe. (Cou-de-pié.)

COUDER. v. a. Plier en forme de coude. | *Couder une manche*, En faire le coude. | Coudé, ée. adj. Qui fait le coude, qui a un coude.

COUDOYER. v. a. Heurter qqn. du coude. (Cou-doua ié.)

COUDRAIE. s. f. Lieu planté de coudres ou coudriers. (Cou-drèe.)

COUDRE. s. m. Coudrier, noisetier.

COUDRE. v. a. (*Consuere.*) (*Je couds, il coud; nous cousons. Je cousais. Je cousis. J'ai cousu. Je coudrai. Je coudrais. Couds. Que je couse. Que je cousisse, qu'il cousît. Cousant.*) Attacher et joindre deux ou plusieurs choses ensemble avec du fil, de la soie, etc., passée dans une aiguille ou autre chose semblable. | Se dit en parlant Des ouvrages d'esprit. | Famil., *Avoir le visage cousu*, Fort marqué de petite vérole. | Fam., *Avoir les joues cousues*, Avoir les joues creuses, le visage très-maigre.

COUDRETTE. s. f. Coudraie. (Vi.) (Cou-drè-te.)

COUDRIER ou COUDRE. s. m. Arbre de la famille des Amentacées, qui porte des noisettes; n. autr. *Noisetier.* (Cou-drié.)

COUENNE. s. f. (*Cutenna.*) La peau du cochon, surtout lorsqu'elle a été raclée. | La peau des marsouins. | La peau épaisse et grisâtre qui se forme sur le sang tiré des veines. (Coua-ne.)

COUENNEUX, EUSE. adj. Se dit Du sang qui est couvert de la couènne inflammatoire. (Coua-neû; ze.)

COUETTE. s. f. Lit de plume. (Vi.) (Couè-te.)

COULAGE. s. m. Perte, diminution des liqueurs qui s'écoulent des tonneaux. (Coula-je.)

COULAMMENT. adv. D'une manière coulante, aisée, qui n'a rien de rude. (Coula-man.)

COULANT, ANTE. adj. Qui coule aisément. | *Vin coulant*, Vin agréable à boire, et qui passe aisément. | *Nœud coulant*, Nœud d'une forme particulière qui le rend facile à dénouer. | Qui est fait aisément, naturellement, qui ne sent point le travail. | Fam., *Être coulant en affaires*, Être accommodant en matière d'intérêt.

COULANT. s. m. Diamant ou pierre précieuse que les femmes portent pour ornement à leur cou, et qui est enfilé à un cordon de soie, en sorte qu'on peut le hausser et le baisser. | Anneau de fer au moyen duquel on rapproche les branches d'une tenaille, pour faire joindre les mâchoires.

COULÉ. s. m. Passage d'une note à une autre, qui se fait, avec la voix ou sur un instrument, en liant ces notes par le même coup de gosier, de langue, d'archet, etc. | Nom d'Un pas de danse. | Tout ouvrage jeté en moule. | L'ensemble des premières teintes d'une ébauche.

COULÉE. s. f. Caractère d'écriture penché, dont toutes les lettres se tiennent et dont tous les jambages sont droits. | Adj., *Une écriture coulée.*

COULER. v. a. (*Colare.*) Fluer. Se dit Des choses liquides qui se meuvent en suivant une pente. | *Cette chandelle coule*, Le suif fond trop vite et coule sur les côtés. | *Cette période, ce vers*, etc., *coule bien*, Il ne s'y trouve rien qui blesse l'oreille. | Circuler. | V. n. et a. Se dit Du temps qui passe. | Se dit D'un tonneau, d'un vase, etc., quand il est percé ou qu'il n'est pas bien joint, en sorte que le liquide qu'il contient fuit. | Se dit De la vigne, lorsque le raisin qui commençait à se nouer tombe ou se dessèche. | Se dit Des choses solides qui glissent, qui s'échappent. | V. n. et a. Se dit D'un vaisseau, d'un bâtiment qui s'enfonce dans l'eau. | Glisser le long de qq. ch. | *Ce rasoir coule bien*, Il coupe la barbe sans causer aucune sensation désagréable. | Se dit Des pas pour lesquels on glisse doucement sans appuyer. | V. a. *Couler un pas*, Le marquer légèrement. | V. a. Exécuter deux ou plusieurs notes en les liant par un même coup de gosier, de langue, d'archet, etc. | V. n. Passer sans faire de bruit, pour éviter d'être aperçu. | V. a. Glisser adroitement, furtivement une chose en qq. endroit, ou parmi d'autres choses. | V. a. Passer une chose li-

quide au travers du linge, du drap, du sable, etc. | V. a. Jeter en moule.

COULEUR. s. f. (*Color.*) Impression que fait sur l'œil la lumière réfléchie par la surface des corps. | Masc., *Le couleur de feu, de rose, de citron*, etc., Ce qui a la couleur du feu, de la rose, etc. Après un subst. ces loc. s'emploient comme une sorte d'adj. : *Un ruban couleur de feu.* | *Les hommes de couleur*, Les mulâtres, les hommes provenant du mélange de la race blanche et de la race noire. | Se dit Des cinq couleurs, azur, gueules, sinople, sable et pourpré. | Se dit D'étoffes et d'habits, pour désigner Toute autre couleur que le noir, le gris, le blanc, etc. | Au plur., La livrée dont on habille les pages, cochers, etc. (Vi.) On dit *Livrée.* | Le teint, la couleur du visage. | Se dit Des altérations subites qu'éprouve la couleur du visage par l'effet de qq. douleur ou de qq. émotion violente. | La rougeur qui survient au visage par qq. cause naturelle ou accidentelle. | *Pâles couleurs*, ou *Chlorose*, Maladie qui se montre surtout chez les jeunes filles, et leur rend le teint pâle. | Se dit Des viandes qu'on rôtit, du pain et des pâtisseries qu'on met au four, pour marquer La couleur que ces choses doivent avoir quand elles sont cuites comme il faut. | *L'affaire prend couleur*, se dit D'une affaire dont on commence à espérer un bon résultat. | Chacune des quatre marques appelées Pique, trefle, cœur et carreau. | Au lansquenet, *Prendre couleur*, Entrer au jeu et couper. | Se dit Des substances dont on se sert pour donner aux objets une couleur artificielle. | Se dit Des couleurs employées dans un tableau. | Coloris. | Se dit Du style, des expressions considérées comme étant, pour celui qui écrit ou qui parle, ce que les couleurs sont pour le peintre. | Se dit Du style, lorsqu'on désigne la qualité qui le distingue. | Se dit Du caractère particulier de certaines choses. | Se dit du caractère propre à telle ou telle opinion. | Prétexte, apparence. | Raison apparente dont on se sert pour couvrir et pallier qq. mensonge ou qq. mauvaise action, afin de persuader ce qu'on désire.

COULEUVRE. s. f. (*Colubra.*) Espèce de serpent. | Fig., *Avaler des couleuvres*, Recevoir des dégoûts, des chagrins, des mortifications qu'on est obligé de dissimuler.

COULEUVREAU. s. m. Petit de couleuvre. (Cou-leu-vrô.)

COULEUVRÉE. s. f. Plante sarmenteuse à feuilles palmées, qui est très-commune dans nos climats, et dont la racine est purgative; n. autr. *Bryone.*

COULEVRINE. s. f. (*Colubrina.*) Ancienne pièce d'artillerie plus longue que les canons ordinaires. | Fam., *Être sous la coulevrine de qqn.*, Avoir son bien dans le voisinage d'un plus puissant que soi.—Être dans la dépendance de qqn., l'avoir pour supérieur.

COULIS. s. m. Suc d'une chose consommée à force de cuire, passé par une étamine, par un linge, etc. (Cou-li.)

COULIS. adj. m. *Vent coulis*, Vent qui passe par de petites ouvertures, qui se glisse au travers des fentes et des trous.

COULISSE. s. f. Longue rainure par laquelle on fait glisser, aller et revenir un châssis, une fenêtre, une porte de bois, etc. | Le volet qui va et vient dans ces rainures, et dont on se sert pour fermer. | Fam., *Faire les yeux en coulisse*, Faire les yeux doux en regardant de côté. | T. d'imprim. Petite planche très-plate qui sert à faire couler sur le marbre les pages trop grandes pour être enlevées avec les doigts. | Se dit Des châssis de toile mobiles qui forment la décoration des deux côté de la scène. | Se dit Des intervalles qui sont entre les coulisses. | Se dit Des acteurs et de ceux qui vont habituellement dans les coulisses. | La partie d'un vêtement ou d'une autre chose faite d'étoffe, qui se serre et se desserre au moyen d'un ruban, d'un cordon passé dans un rempli. (Cou-li-se.)

COULOIR. s. m. Écuelle qui a, au lieu de fond, une pièce de linge par où on coule le lait en le tirant. | Passage de dégagement d'un appartement à un autre. | Se dit, dans les salles de spectacles, Des passages pratiqués derrière les loges. | Se dit Des conduits par lesquels s'écoulent certaines humeurs. (Cou-louar.)

COULOIRE. s. f. Vaisseau propre à laisser passer, à faire égoutter la partie la plus liquide ou le suc de qq. substance qu'on veut séparer. (Cou-loua-re.)

COULPE. s. f. Faute, péché. La souillure, la tache du péché qui prive le pécheur de la grâce de Dieu.

COULURE. s. f. Se dit Des grains de la grappe qui tombent ou se dessèchent quand le raisin commence à se nouer. | La portion du métal qui s'échappe du moule où la fonte est jetée.

COUP. s. m. (*Koptein*, gr.) Impression que fait un corps sur un autre en le frappant, le perçant, le divisant, etc. | *Coup de canon*, etc., Le coup que frappe le boulet, etc., lancé par un canon, etc. | Fam., *Coup de bec, de dent, de langue*, Médisance, raillerie piquante, etc. | La marque des coups qu'on a reçus. | *Coup de feu*, Blessure que fait le coup d'une arme à feu. | Se dit en parlant Des choses qui nuisent, qui causent un sentiment pénible, etc. | *Porter coup*, se dit De certaines choses qui font une grande impression ou qui tirent à conséquence. | La charge d'une arme à feu. | La décharge et le bruit que font les armes à feu lorsqu'on les tire. | *Coup de tonnerre*, Le bruit qui accompagne ou suit un éclair. | Le son que rendent certains

corps lorsqu'ils viennent à être frappés. | L'action rapide et momentanée de certaines choses. | Se dit en parlant De ce qu'on fait rapidement, légèrement, ou sans y apporter le même soin que de coutume. | *Coup de filet*, Le jet du filet dans l'eau, pour prendre du poisson. | Fam., *Coup de chapeau*, Salutation qu'on fait en ôtant son chapeau. | Un mouvement impétueux, comme le vent qui soufle sur la mer, une tempête. | Se dit De certaines manières de jouer, et De certaines chances du jeu. | *Coup de dés*, Toute combinaison que les dés peuvent présenter. | Fam., *Tout coup vaille*, Qq. ch. qui arrive. | *Coup de partie*, Ce qui décide du succès d'une affaire. | *Coup de théâtre*, Événement imprévu, quoique préparé, qui arrive dans une pièce. | Se dit Des actions humaines. | *Faire un mauvais coup*, Commettre un méfait, un crime. | Fam., *Faire un coup de tête*, Faire étourdiment et sans réflexions une chose hardie; et, *Faire des coups de tête*, Faire des étourderies. | Fam., *Faire un coup de sa tête*, Se déterminer de soi-même, sans avoir pris conseil de personne.—Faire une fausse démarche, faute d'avoir pris conseil. | *Coup d'État*, Mesure extraordinaire, et presque toujours violente, à laquelle un gouvernement a recours, lorsque la sûreté de l'État lui paraît compromise.—Une action qui décide de qq. ch. d'important pour le bien de l'État.—Tout ce qui est décisif, dans qq. affaire importante. | Fois. | La quantité de vin, de liqueur, etc., que l'on boit en une fois. | *Le coup du milieu*, La liqueur, ou le vin de liqueur qui se boit qqf. entre les deux services. | TOUT A COUP. loc. adv. Soudainement, en un moment. | TOUT D'UN COUP. loc. adv. Tout en une fois. | À COUP SÛR. loc. adv. Immanquablement, infailliblement. | COUP SUR COUP. loc. adv. Immédiatement l'un après l'autre. | APRÈS COUP. loc. adv. Trop tard, après qu'une chose est arrivée, est faite. | À TOUS COUPS. loc. adv. et fam. À tous propos, à tous moments, souvent. | POUR LE COUP. loc. adv. Pour cette fois-ci. | ENCORE UN COUP. adv. Encore une fois. (Cou.)

COUPABLE. adj. des 2 g. (*Culpabilis.*) Qui a commis quelque faute, quelque crime. | Se dit Des choses qui rendent coupable, ou qui appartiennent à une personne coupable. | Se dit Des personnes. | Fam., Celui qui a fait une chose et qui cherche à cacher qu'il en est l'auteur.

COUPANT, ANTE. adj. Qui coupe.

COUPE. s. f. Action de couper. | L'action de couper un bois sur pied. | Le bois destiné à être coupé. | En parlant De certains fruits que l'on coupe, que l'on ouvre pour voir s'ils sont bons. | Il se dit dans le même sens en parlant Des monnaies. | L'endroit par où une chose a été coupée. | La représentation d'un édifice, d'un vaisseau, etc., qu'on suppose coupé verticalement dans le sens de sa longueur ou de sa largeur, ou même horizontalement. | La façon dont on taille l'étoffe, le cuir, etc., pour l'employer. | L'art, la manière de tailler les pierres qui entrent dans la construction des édifices. L'action même de tailler des pierres. | *La coupe d'une pièce de théâtre*, La manière dont les parties en sont distribuées. | *La coupe des vers, des phrases*, La manière dont les repos sont ménagés dans les vers, dans les phrases. | La séparation qu'un des joueurs fait d'un jeu de cartes en deux parties, après que celui qui donne a mêlé.

COUPE. s. f. Tasse, sorte de vase ordinairement plus large que profond. | Poét., Toute espèce de vase à boire. | La communion sous l'espèce du vin. | Nom D'une constellation de l'hémisphère méridional.

COUPÉ, s. m. Pas de danse, mouvement de celui qui, en dansant, se jette sur un pied et passe l'autre devant ou derrière.

COUPÉ. s. m. Voiture dont la caisse n'a qu'un fond.—Adj., *Un carrosse coupé.* | La partie en forme de coupé qui est sur le devant des diligences, des grandes voitures publiques de voyage.

COUPEAU. s. m. Sommet, cime d'une montagne. (Vi.) (Cou-pô.)

COUPE-CUL. s. m. Se dit au lansquenet, Quand celui qui donne ne fait pas une seule carte, et amène la sienne la première. (Vi.) On dit *Coupe-gorge.* | *Jouer à coupe-cul*, Ne jouer qu'un coup, qu'une partie, sans donner revanche. (—cu [c m.].)

COUPE-GORGE. s. m. Tout endroit où l'on court risque d'être volé, d'être assassiné. | Toute sorte d'endroits où il se commet ordin. qq. injustice ou qq. friponnerie. | Au lansquenet, se dit Quand celui qui tient les cartes amène sa carte la première, ce qui lui fait perdre tout ce qu'il peut perdre de cette main-là. (—gor-je.)

COUPE-JARRET. s. m. Brigand, assassin, qui ne porte l'épée qu'à dessein de se battre, de maltraiter, ou de faire insulte à ceux qu'il rencontre. (—ja-rë.)

COUPELLATION. s. f. Action de mettre un métal à la coupelle. (Cou-pèl-la-sion.)

COUPELLE. s. f. (*Cupella.*) Petit vase en forme de tasse, fait avec des cendres lavées ou des os calcinés, dont on se sert pour séparer, par l'action du feu, l'or et l'argent des autres métaux avec lesquels ils sont unis. | *Or de coupelle, argent de coupelle*, L'or et l'argent du plus haut titre. (Cou-pè-le.)

COUPELLER. v. a. Mettre à la coupelle. (Cou-pèl-lé.)

COUPER. v. a. (*Koptein*, gr.) Trancher, séparer, diviser un corps continu, avec qq. ch. de tranchant. | Tailler suivant les règles de l'art. | V. n. Se dit Des instruments qui servent à couper certaines choses. | *Couper un rocher, une maison*, etc., En enlever,

en démolir une partie. | *Couper un cheval*, etc., Le châtrer. | Entamer la chair, y faire une incision. | Pron., Se dit Des personnes grasses, et surtout des enfants, lorsque leur chair se fend dans les plis qu'elle forme. | *Ce drap, etc., se coupe*, S'use promptement aux endroits où il s'est formé des plis. | Se dit Du froid, lorsqu'il fait gercer les lèvres. | Traverser, diviser, partager. | Fig., *Couper à qqn., sa journée*, Déranger le plan d'occupation qu'il s'était fait pour la journée. | *Couper le cours d'un fleuve*, Empêcher un fleuve de poursuivre son cours. | *Couper qqn.*, Le traverser, le passer, le devancer. | *Couper les ennemis*, Se mettre entre une partie de leur armée et une autre partie. | Fam., *Couper court*, Abréger son discours. | *Couper les sons*, Marquer un silence entre chaque son, dans les expressions de douleur, d'abattement ou d'admiration. | Se dit D'une chose qui se croise avec une autre. | Pron., Se contredire, se dementir soi-même dans ses discours. | Se dit Des chiens qui abandonnent la voie pour devancer la bête; ce qui est un défaut. | Pas qu'on nomme Coupé. | Mêler un liquide avec un autre. | Séparer un jeu de cartes en deux, avant que celui qui a la main donne. | Au jeu du lansquenet, Prendre carte et se mettre au nombre des joueurs. | *Pays coupé*, Pays traversé de fossés, de canaux et de rivières. | *Style coupé*, Style dont les phrases sont courtes et peu liées. | *Cette strophe est bien coupée*, Les repos y sont bien observés.

COUPERET. s. m. Sorte de couteau de boucherie et de cuisine, fort large, qui sert à couper de la viande. | Outil d'acier pour couper les filets d'émail. (Cou-pe-rë.)

COUPEROSE. s. f. Nom donné par les anciens chimistes à différents sulfates métalliques. | Maladie dont le siége principal est le visage, et qui est caractérisée par des pustules peu étendues, et entourées d'une aréole rosée. (Cou-pe-ro-ze.)

COUPEROSÉ, ÉE adj. Qui est atteint de la maladie appelée Couperose. (-ro-zé.)

COUPE-TÊTE. s. m. Sorte de jeu que jouent les enfants, en sautant de distance en distance les uns par-dessus les autres.

COUPEUR, EUSE. s. Celui, celle qui coupe. Se dit De ceux qui coupent les grappes en vendange. | Se dit De ceux qui jouent au lansquenet. | *Coupeur de bourses*, Filou qui dérobe avec adresse l'argent et les autres choses qu'on peut avoir sur soi. (-eû ze.)

COUPLE. s. f. (*Copula.*) Deux chose de même espèce mises ou considérées ensemble. | Ne se dit jamais Des choses qui vont nécessairement ensemble, comme les bas, les gants, etc. On dit alors *Une paire.* | Le lien dont on attache deux chiens de chasse ensemble. | Subst. m. Désigne Deux êtres animés unis par la volonté, par un sentiment, ou par toute autre cause qui les rend propres à agir de concert. | Deux personnes unies ensemble par amour ou par mariage. | Deux membres ou côtes d'un bâtiment qui s'élèvent d'un même point de la quille et sont opposés l'une à l'autre.

COUPLER. v. a. Attacher des chiens de chasse avec une couple pour les mener. | Loger deux personnes ensemble, dans les occasions où les logements étaient marqués par des maréchaux des logis.

COUPLET. s. m. (*Copula.*) Certain nombre de vers, espèce de stance qui fait partie d'une chanson, et qui est qqf. la chanson entière. | Au plur., Chanson. | Se dit, au Théâtre, Des tirades, des morceaux de qq. étendue. | Deux pattes de fer à queue d'aronde, assemblées par une charnière, et servant à unir un châssis avec son dormant, un couvercle avec le corps d'une cassette, d'une boite, etc. (Cou-plé.)

COUPLETER. v. a. Faire une chanson, des couplets contre qqn. Fam. et peu usité : on dit *Chansonner.*

COUPOIR. s. m. Instrument dont on se sert dans la fabrication des monnaies, et en différents arts et métiers, pour couper et rogner. (Cou-pouar.)

COUPOLE. s. f. L'intérieur, la partie concave d'un dôme. | Le dôme même.

COUPON. s. m. Petit reste d'une pièce d'étoffe ou de toile. | Se dit aussi en parlant De certains papiers de crédit. | *Coupon de loge*, Chacun des billets qui donnent entrée dans une même loge.

COUPURE. s. f. Séparation, division faite dans un corps continu par qq. ch. de coupant et de tranchant. | Se dit Des suppressions, des retranchements que l'on fait dans une composition littéraire. — Se dit Des retranchements, fossés, etc., qui se font dans un ouvrage derrière une brèche pour s'y défendre. | Se dit Des rigoles que l'on pratique pour faciliter l'écoulement ou changer le cours des eaux.

COUR. s. f. (*Cors.*) Espace découvert qui dépend d'une maison, d'un hôtel, etc., et qui est environné de murs ou de bâtiments.

COUR. s. f. Les principaux personnages, les officiers qui accompagnent ordin. un roi, un souverain, qui sont ordin. auprès de lui. | La suite d'un grand seigneur, d'un prince, quoiqu'il ne soit pas prince souverain. | Se dit, en parlant D'une personne qui est entourée de gens empressés à lui plaire. | Le lieu où est le souverain avec sa suite. | Le souverain et son conseil. | Le gouvernement, le cabinet du prince, considéré par rapport à la politique extérieure. | L'air, le ton de la cour, la manière de vivre de la cour. | *Homme de cour*, Celui qui a les manières, le ton, les habitudes que l'on prend à la cour. | *Ami de cour*, Celui qui

n'a que de fausses apparences d'amitié. | Se dit Des respects qu'on rend à une personne, des assiduités qu'on a auprès d'elle, dans la vue de lui plaire, d'obtenir sa bienveillance, etc.

COUR. s. f. Siége de justice où l'on plaide. Dans l'ancienne organisation judiciaire, il se disait de la plupart des tribunaux. | *La cour suprême*, La cour de cassation. | *Mettre hors de cour*, Renvoyer les parties, ou une des parties, comme n'y ayant pas lieu de prononcer juridiquement. | Subst., *Un hors de cour*, Un jugement qui met hors de cour. | Le lieu où siége une cour de justice.

COURAGE. s. m. (*Cor.*) Disposition par laquelle l'âme se porte à entreprendre qq. ch. de hardi, de grand, à repousser des dangers, à souffrir des revers ou des douleurs. | Se dit Des animaux hardis. | Se prend qqf. dans un sens défavorable qu'indique l'épithète dont ce mot est accompagné. | Se dit absol. et comme interj., pour animer, pour exciter. | Se dit Des personnes mêmes. | *Un grand courage*, Un homme qui se distingue par la noblesse d'âme, ou par une grande force de caractère. | Fam., Le zèle, l'ardeur avec laquelle on se porte à faire une chose. | Sentiment, passion, mouvement. | Dureté de cœur. (Cou-ra-je.)

COURAGEUSEMENT. adv. Avec courage, avec fermeté, avec constance. (Cou-ra-jeû-ze-man.)

COURAGEUX, EUSE. adj. Qui a du courage, de la fermeté, de la constance. | Se dit Des actions, des discours, etc. (Cou-ra-jeû; ze.)

COURAMMENT. adv. Rapidement, avec facilité. (Cou-ra-man.)

COURANT, ANTE. adj. Qui court. | *Chien courant*, Chien dressé à courir après le gibier. | *Eau courante*, Eau vive, eau qui coule toujours. | Présent, actuel, en parlant D'années, de mois, etc. | Subst., *Le cinq*, *le six*, etc., *du courant*, Du mois qui court, du mois actuel. | *Monnaie courante*, Celle qui a un cours légal. | COURANT, subst., Le fil de l'eau. | *Courant d'eau*, Canal ou ruisseau qui court. | Endroit de la mer où l'eau a un mouvement propre indépendant de l'action du vent. | Fluide quelconque, lorsqu'il est en mouvement dans une certaine direction. | *Courant d'air*, fam., se dit Du vent lorsque, traversant un espace resserré, il souffle d'une manière uniforme et continue. | *Le courant du marché*, Le prix actuel des denrées. | *Le courant des affaires*, Les affaires ordinaires. | *Courant d'affaires*, La quantité d'affaires que l'on traite, ou dont on est chargé. | *Mettre qqn. au courant d'une chose*, Au fait d'une chose. | *Le courant du monde*, La manière ordinaire du monde. | Le terme qui court. | TOUT-COURANT. loc. adv. Très-vite, en toute hâte. | Sans hésiter, sans peine, facilement.

COURANTE. s. f. Espèce de danse grave. | L'air sur lequel on dansait une courante.

COURANTE. s. f. Dévoiement, diarrhée. Pop.

COURBATU, UE. adj. Se dit proprement D'un cheval qui n'a pas le mouvement des jambes bien libre, pour avoir été morfondu après un trop grand travail. | Se dit aussi Des personnes.

COURBATURE. s. f. (*Curvatura.*) Maladie du cheval courbatu. | En parlant Des personnes, Une lassitude douloureuse.

COURBE. adj. des 2 g. (*Curvus.*) Qui n'est pas droit ou qui n'est pas plane, qui approche de la forme d'un arc. | Subst. fém. Ligne courbe.

COURBE. s. f. (*Curvus.*) Certaine pièce de bois qui sert aux ouvrages de charpenterie, et qui entre principalement dans la construction des navires.

COURBE. s. f. (*Curvus.*) Espèce de tumeur dure qui vient aux jambes des chevaux.

COURBER. v. a. Rendre courbe une chose qui était droite. | V. n. *Il courbait sous le faix.* | Plier sous la volonté d'un autre, donner à qqn. des marques de soumission, de respect.

COURBETTE. s. f. Air relevé, mouvement que le cheval fait en levant également les deux pieds de devant et se rabattant aussitôt. | Fam., *Faire des courbettes*, Être bas et rampant devant qqn. (Cour-bê-te.)

COURBURE. s. f. (*Curvatura.*) Inflexion, forme, état d'une chose courbée.

COURCAILLET. s. m. Cri des cailles; ou Petit sifflet avec lequel on imite le cri des cailles, et qui sert à les attirer. (Cour-ca-llê [ll m.].)

COURCIVE. s. f. *V.* COURSIVE.

COURÉE. s. f. Composition de suif, de soufre, de résine, etc., qu'on applique très-chaude sur la carène des bâtiments destinés aux voyages de long cours.

COUREUR. s. m. Celui qui est léger à la course, qui se pique de bien courir. | *Coureur de bague*, Celui qui court la bague. | Cheval de selle, que sa taille et sa légereté rendent propre à la course. | Celui qui va et vient, qui est souvent par la ville ou en voyage. | Domestique qui court à pied, et dont on se sert pour faire des messages avec grande diligence. | Au plur., Cavaliers détachés du gros de la troupe, pour aller, soit à la découverte, soit à la petite guerre.

COUREUSE. s. f. Fille ou femme prostituée. (Cou-reû-ze.)

COURGE. s. f. (*Cucurbita.*) Genre de plantes cucurbitacées, auquel appartiennent la citrouille, le potiron, la pastèque, etc. (Cour-je.)

COURIR. v. n. (*Currere.*) (*Je cours, court; nous courons, ils courent. Je courai. Je courus. J'ai couru. Je courrai. Je cou*

rais. Cours. Que je coure. Que je courusse. Courant.) Aller avec vitesse, avec impétuosité. | V. a. *Courir la poste*, Aller en poste, voyager par la poste. — Fam., Faire une chose avec beaucoup de précipitation. | *Courir sus à qqn.*, Se jeter sur qqn. pour l'arrêter, le maltraiter, le tuer. | Aller plus vite que le pas. | Aller avec empressement. | *Courir après l'esprit*, Mettre de l'effort à montrer qu'on a de l'esprit. | Se dit De toute action précipitée, de tout ce qu'on fait trop vite. Se dit D'une personne qui lit, qui récite, qui prononce ou qui écrit trop vite. | Fam., Aller çà et là, sans s'arrêter longtemps en chaque endroit. | Se dit Des courses, des démarches qu'on est obligé de faire pour qq. objet. | T. de marine. Faire route. | V. a. *Courir des bordées*, Louvoyer. | Se dit D'une chose qui se prolonge le long d'une autre. | Couler. | Se dit D'un certain temps au bout duquel se doit payer ou effectuer qq. ch. | Se dit Des intérêts de l'argent constitué ou dû, de gages. | Circuler, se propager, se communiquer. | Être en vogue. | V. a. Poursuivre à la course avec dessein d'attraper. | V. a. Se dit en parlant Des personnes ou des choses qu'on recherche avec empressement, qui sont fort en vogue. | Être exposé à. | V. a. Parcourir. Parcourir un pays, etc., pour le ravager, pour le piller. | *Courir le pays, le monde*, Voyager. | Hanter, fréquenter.

COURLIS ou COURLIEU. s. m. Oiseau aquatique qui est bon à manger. (Cour-li.)

COURONNE s. f. (*Corona.*) Ornement de tête, fait de branches, d'herbes, ou de fleurs, etc., et qui se porte comme marque d'honneur, ou en signe de joie, ou comme une simple parure. | La gloire que les martyrs acquièrent en mourant pour la foi. | La béatitude que Dieu donne à ses saints. | L'ornement de tête que les rois, princes ou seigneurs portent pour marque de leur dignité, ou qui est représenté dans leurs armoiries, etc. | *La triple couronne*, La tiare du pape. | La puissance royale. | Monarchie, État gouverné par un roi, par un empereur. | Le souverain même. | La tonsure cléricale que l'on fait sur le haut de la tête des gens d'Église. | Désigne Certaines choses qui ont une forme circulaire, qui ressemblent à une couronne. | Sorte de météore qui paraît en forme de cercle lumineux autour du soleil et de la lune. | La touffe de feuilles qui surmonte le fruit de l'ananas. | *La couronne d'une dent*, La partie de la dent qui est hors de la gencive. | La partie la plus basse du paturon du cheval. | Se dit D'une sorte de papier qui sert principalement aux impressions de bureau, et dont la marque est une couronne. On dit aussi *Papier couronne*. (Cou-ro ne.)

COURONNEMENT. s. m. Action de couronner. La cérémonie dans laquelle on couronne solennellement un souverain. | Tout ornement ou tout membre d'architecture qui termine un édifice ou qqne. de ses parties. | Ornement qui termine la partie supérieure d'un meuble, d'un vase. | L'accomplissement, la perfection de qq. ch. | *L'enfant est au couronnement*, Il est près de venir au monde. (Cou-ro-ne-man.)

COURONNER. v. a. (*Coronare.*) Mettre une couronne sur la tête. | Mettre solennellement la couronne sur la tête d'un souverain. | Donner le titre de roi, de souverain. | Récompenser en décernant une couronne ou un prix. Se dit en parlant Des ouvrages, etc., faits par ceux qui reçoivent la couronne ou le prix. | Honorer, récompenser. | Se dit en parlant De choses sur lesquelles on place des couronnes. | Se dit De ce qui orne ou entoure la tête en manière de couronne. | Se dit Des choses au-dessus desquelles on peint ou on grave des couronnes, pour ornement, ou comme marque de dignité. | Se dit Des choses qui en surmontent d'autres, qui en occupent la partie la plus élevée. | Apporter la dernière perfection, mettre le dernier ornement à qq. ch. | *Couronner les vœux de qqn.*, Les remplir. | Environner, ceindre. | Pron., En parlant Des choses, S'orner, s'embellir. | Absol., *Cet arbre se couronne*, Se dit D'un arbre qui vieillit et dont la tête se dessèche. | COURONNÉ, ÉE. participe. *Tête couronnée*, Un empereur ou un roi. | *Ouvrage couronné*, Ouvrage avancé vers la campagne, fait en forme de couronne, pour défendre les approches d'une place. | *Cheval couronné*, Cheval qui s'est blessé aux genoux en tombant, et à qui le poil du genou est tombé. (Cou-ro-né.)

COURRE. v. a. (*Currere.*) (Se conj. c. *Courir.*) Courir une bête, la poursuivre. | V. n. *Chasse à courre.* | Courir. (Vi.) | V. a. *Courre un cheval*, Le faire courir à toute bride lorsqu'on est monté dessus. (Cou-re.)

COURRE. s. m. Endroit où l'on place les lévriers, lorsqu'on chasse le sanglier, le loup ou le renard avec ses chiens. | *Beau courre*, Pays commode pour la chasse.

COURRIER. s. m. Celui qui court la poste pour porter des dépêches. | Préposé de l'administration des postes qui est chargé de porter les lettres d'une ville à une autre, et qui voyage dans une voiture appelée *Malle-poste* ou *Malle*. | La voiture même qui porte les dépêches. | La totalité des lettres qu'on écrit ou qu'on reçoit par un seul ordinaire. | Tout homme qui court la poste à cheval, quoiqu'il ne porte aucune dépêche. (Cou-rié.)

COURRIÈRE. s. f. Celle qui court. Poét. *Courrière des nuits.* (Cou-rie-re.)

COURROIE. s. f. Pièce de cuir coupée en long, étroite, qui sert à lier, à attacher qq.

ch. | *Serrer la courroie à qqn.*, Diminuer ses ressources. (Cou-rouae.)

COURROUCER. v. a. Mettre en courroux, irriter. | Se dit, fig., De la mer. (Cou-rou-sé.)

COURROUX. s. m. Colère. (Cou-rou.)

COURS. s. m. (*Cursus.*) Flux, mouvement de qq. ch. de liquide. | L'étendue que parcourt en longueur un fleuve, un ruisseau, etc. | *Cours de ventre*, Dévoiement, ou flux de ventre. | Le mouvement réel ou apparent du soleil et des autres astres. | La direction, la marche que prennent certaines choses, ou qu'on leur donne. | Durée. | Suite, enchaînement. | Suite de leçons sur une matière qcq. | Se dit Des traités qui renferment une suite de leçons sur qq. science. | Se dit Des études que l'on fait en qq. science. | Vogue, crédit. | Se dit Du prix actuel des marchandises, du taux auquel est le change, la rente, etc. | Fam., *Le cours du marché, de la place,* L'état d'une affaire, la disposition des personnes qui la traitent. | L'étendue d'une chose, sans avoir égard à la hauteur. | Lieu agréable où l'on peut se promener à cheval ou en voiture, et qui est ordin. situé hors de la ville. (Cour.)

COURSE. s. f. (*Cursus.*) Action, mouvement de celui qui court. | Poét., Le cours, le mouvement des astres, etc. | Se dit Des actes d'hostilité que l'on fait en courant les mers, ou en entrant dans le pays ennemi. | Se dit en parlant Des corsaires, des bâtiments armés en guerre par des particuliers, et autorisés à courir sur les navires marchands ennemis. | Au plur., Voyages ou excursions. | Se dit Des allées et venues, des sorties que l'on fait dans la journée. | Le trajet que fait une voiture de place en transportant une ou plusieurs personnes d'un lieu à un autre. | Le trajet parcouru ou à parcourir, soit à pied, soit en voiture. | Ce que gagne un courrier, ce qu'on lui donne pour les frais du voyage et pour récompense de sa peine. | La marche, le progrès rapide d'une chose. | Carrière, action de parcourir une carrière. | La durée de la vie.

COURSIER. s. m. Grand et beau cheval propre pour les batailles et pour les tournois. Poét. | Passage de la proue à la poupe, dans une galère, entre les bancs des forçats. | Le canon qui était sous le coursier, et dont la bouche sortait par la proue. | Le canon de chasse des chaloupes canonnières, etc. (Coursié.)

COURSIVE. s. f. Se dit D'une ou de deux planches établies horizontalement le long du plat-bord, de chaque côté de certains bâtiments non pontés, pour passer de l'avant à l'arrière. | Tout passage pratiqué entre des soutes, etc., dans le sens de la longueur d'un bâtiment.

COURSON. s. m. Branche de vigne taillée et raccourcie à trois ou quatre yeux. | Branche d'arbre de cinq ou six pouces, que le jardinier conserve lorsqu'il est obligé de couper les autres.

COURT, COURTE. adj. (*Curtus.*) Qui a peu de longueur, ou Qui n'a pas la même longueur qu'une autre chose. | Fam., Qui est en petite quantité, insuffisant. | Fam., *Être court*, Avoir la taille petite et épaisse. | *Vue courte*, Vue qui ne porte pas loin, qui ne distingue pas les objets un peu éloignés. — Défaut de prévoyance, de sagacité. *Des vues courtes,* Des vues bornées, étroites. | *Le plus court,* Le chemin le plus court. — Le moyen de terminer plus promptement qq. ch. | Prompt, facile. | Se dit Des choses qui ne peuvent arriver au point où l'on voudrait qu'elles parvinssent. | *Être court d'argent,* Avoir peu d'argent. | Qui ne dure guère. | *Courte haleine*, Essoufflement, respiration difficile et fréquente. | Bref, de peu d'étendue. | *Être court*, Ne pas parler longtemps, être succinct. | Adv., *Il a fini trop court.* | *Se trouver court*, se dit D'une personne qui ne peut parvenir à exécuter qq. dessein. | *Rester court*, se dit D'une personne qui ne trouve plus ce qu'elle avait à dire. | Fam., *Tenir qqn. de court*, Lui donner peu de liberté. | Adv., Brusquement, subitement. | *Tout court*, Sans rien ajouter de plus | *Couper court*, Abréger son discours. (Cour.)

COURTAGE. s. m. La profession d'un courtier, et L'entremise ou négociation de courtier. | Prime de tant pour cent qu'on donne à ceux qui font le courtage. (Courta-je.)

COURTAUD, AUDE. s. Celui, celle qui est de taille courte, grosse et ramassée. Fam. | Garçon de boutique chez un marchand. T. de mépris. | Cheval auquel on a coupé les oreilles et la queue. *Cheval courtaud.* (Cour-tô; ô-de.)

COURTAUDER. v. a. Couper la queue. Se dit Du cheval. (Cour-tô-dé.)

COURT-BOUILLON. s. m. Manière d'apprêter le poisson, qui consiste à le faire cuire dans l'eau, avec du vinaigre, du sel et du beurre. (Cour-bou-llon [ll m.].)

COURTE-BOTTE. s. m. Petit homme. Pop. (-bo-te.)

COURTE-POINTE. s. f. Couverture de parade, qu'on place sur un lit (-pouin-te.)

COURTIER, s. m. Celui qui, moyennant une prime, s'entremet pour la vente ou l'achat de certaines marchandises, pour faire prêter de l'argent sur la place, ou pour les affrétements, les assurances, etc. | *Courtier marron,* Celui qui exerce sans brevet. | Par raillerie, *Courtier* ou *courtière de mariage,* Celui ou celle qui se mêle de faire des mariages. (Cour-tié.)

COURTILIÈRE. s. f. Insecte qui vit sous terre, et qui fait beaucoup de dégât dans les jardins; n. autr. *Taupe-Grillon.*

COURTINE. s. f. (*Cortina.*) Rideau de

lit. (Vi.) | Le mur ordin. rectiligne qui est entre deux bastions, et qui en joint les flancs.

COURTISAN. s. m. Celui qui est attaché à la cour, qui fréquente la cour. | Celui qui courtise qqn., qui cherche à lui plaire, pour en obtenir qq. ch. (Cour-ti-zan.)

COURTISANE. s. f. Femme de mœurs déréglées qui se distingue par une certaine élégance de manières, et qui met à prix ses faveurs. | Se dit Des femmes de cette espèce chez les peuples de l'antiquité et dans les grandes villes d'Italie. | Toute femme de mauvaise vie qui est un peu au-dessus des prostituées de la basse classe. (Cour-ti-za-ne.)

COURTISER. v. a. Faire la cour à qqn. dans l'espérance d'en obtenir qq. ch. | Fam., *Courtiser une femme*, Être assidu auprès d'elle, chercher à lui plaire. (Cour-ti-zé.)

COURT-JOINTÉ, ÉE. adj. Se dit D'un cheval, d'une jument dont les articulations inférieures sont trop courtes. (Cour-jouin-té.)

COURTOIS, OISE. adj. (*Cortese*, it.) Civil, gracieux dans ses discours et dans ses manières. | *Armes courtoises*, s'est dit Des armes dont on se servait dans les tournois, parce que la pointe et le tranchant en étaient émoussés. (Cour-toua ; ze.)

COURTOISEMENT. adv. D'une manière courtoise. (Cour-toua-ze-man.)

COURTOISIE. s. f. Civilité. | Bon office. Fam. (Cour-toua-zie.)

COUSEUSE. s. f. Femme qui coud. | Se dit Des femmes qui cousent les livres pour les brocher. (Cou-zeû-ze.)

COUSIN, INE. s. (*Cugino*, it.) Se dit De ceux qui sont issus ou qui descendent, soit de deux frères, soit de deux sœurs, soit du frère ou de la sœur. | Se dit De ceux qui sont bons amis, qui vivent en bonne intelligence. (Cou-zin ; i-ne.)

COUSIN. s. m. Sorte de moucheron dont la piqûre et le bourdonnement sont fort importuns.

COUSINAGE. s. m. La parenté qui existe entre cousins. | Toute l'assemblée des parents. Fam. (Cou-zi-na-je.)

COUSINER. v. a. Appeler qqn., cousin. (Vi.) | V. n. Faire le parasite chez l'un et chez l'autre, sous prétexte de parenté ou d'amitié. Fam. (Cou-zi-né.)

COUSINIÈRE. s. f. Rideau de gaze dont on entoure un lit pour se garantir des cousins. (Cou-zi-niè-re.)

COUSSIN. s. m. Sorte de sac cousu de tous les côtés, et rempli de plumes, ou de crin, etc., pour s'appuyer, pour s'asseoir, ou pour mettre les pieds dessus. (Cou-sin.)

COUSSINET. s. m. Petit coussin (Cou-si-né.)

COÛT. s. m. Ce qu'une chose coûte. | *Les menus coûts*, Les petites dépenses. (Coû.)

COÛTANT. adj. *Prix coûtant*, Le prix qu'une chose a coûté.

COUTEAU. s. m. Instrument composé d'une lame et d'un manche, et qui sert ordin. à couper, surtout à table. | *Couteau pendant*, Homme qui en accompagne toujours un autre, et qui est prêt à le servir en toute occasion. | *Manche de couteau*, Espèce de coquillage bivale. | Poét., Un poignard, L'instrument avec lequel on égorgeait les victimes chez les anciens. | Se dit De certains instruments, de formes assez diverses, qui servent en général à couper, à tailler, à racler, etc. | Épée courte qu'on porte au côté. | Pop., *Jouer des couteaux*, Se battre à l'épée. (Cou-tô.)

COUTELAS. s. m. Sorte d'épée courte et large, qui ne tranche que d'un côté. (Cou-te-lâ.)

COUTELIER, IÈRE. s. Celui, celle dont le métier est de faire, de vendre des couteaux, ciseaux, rasoirs. (Cou-te-lié.)

COUTELIÈRE. s. f. Étui dans lequel on met plusieurs couteaux. (Vi.) On dit *Une boîte à couteaux*.

COUTELLERIE. s. f. Métier de coutelier ; art de faire des couteaux, des ciseaux, des rasoirs, etc. | Atelier où l'on fait des couteaux, etc. | Coll., Les ouvrages que font ou débitent les couteliers. (Cou-te-le-rie.)

COÛTER. v. n. (*Constare*.) Être acheté à un certain prix. | Se dit en parlant De la dépense que l'on fait pour qq. ch. | Être cause de qq. perte, de qq. douleur, de qq. soin, etc. | Se dit Des choses que l'on ne fait qu'à regret, auxquelles on ne se détermine que difficilement. | *Rien ne lui coûte*, Il n'épargne rien, ou il ne trouve rien de ridicule. | Fam., *Coûte que coûte*, À qq. prix que ce soit, quoi qu'il puisse arriver.

COÛTEUX, EUSE. adj. Qui engage à de la dépense. (Coû-teû ; ze.)

COUTIER. s. m. Ouvrier qui fait des coutils. (Cou-tié.)

COUTIL. s. m. (*Culcita*.) Espèce de toile faite de fil de chanvre ou de lin, qui est lissée et fort serrée, propre à faire des lits de plume, des tentes, etc. (Cou-ti.)

COUTRE. s. m. (*Culter*.) Fer tranchant qui fait partie de la charrue, et qui sert à fendre la terre quand on laboure.

COUTUME. s. f. (*Costume*, it.) Habitude contractée dans les mœurs, dans les manières, dans les discours, dans les actions. | Ce qui est devenu en qq. sorte une obligation ou un engagement, parce qu'on l'a souvent pratiqué. | S'emploie en parlant De ce qui arrive souvent aux choses inanimées. | Ce qu'on pratique ordin. en de certains pays et en de certaines choses. | Certain droit municipal qui, s'étant établi par l'usage et par la commune pratique d'une ville, d'une province ou d'un canton, y tient lieu et a force de loi. | Le recueil du droit coutumier de qq. pays. |

Se dit aussi De certains droits et impôts qui se payaient autrefois en qqs. passages et ailleurs. | DE COUTUME. loc. adv. À l'ordinaire.

COUTUMIER, IÈRE. adj. Qui a coutume de faire, etc. | *Être coutumier du fait*, Avoir coutume de faire certaine chose. | Qui appartient à la coutume. | *Pays coutumier*, Tout pays où l'on suivait une coutume provinciale ou locale. (Cou-tu-mié.)

COUTUMIER. s. m. Livre contenant la coutume, le droit municipal d'une ville, d'une province ou d'un canton.

COUTURE. s. f. (*Consuere.*) Assemblage de deux choses qui se fait par le moyen de l'aiguille ou de l'alène, avec du fil, de la soie, etc. | L'action de coudre. | L'art de coudre en linge, en drap, ou autres étoffes. | La façon dont une chose est cousue, ou bien ou mal. | Se dit De la cicatrice qui reste d'une plaie; Des grandes marques que laisse la petite vérole sur le visage. | L'intervalle qui se trouve entre deux bordages, et que les calfats remplissent d'étoupe. L'étoupe même qu'on a fait entrer de force dans l'intervalle des bordages, et qui est ensuite recouverte de brai.

COUTURÉ, ÉE. adj. Qui porte des cicatrices et des inégalités semblables à des coutures.

COUTURIER. s. m. Celui qui fait métier de coudre. (Vi.) | Se dit D'un muscle de la jambe.—Adj., *Le muscle couturier*. (Cou-tu-rié.)

COUTURIÈRE. s. f. Celle qui travaille en couture, de linge ou d'habits.

COUVAIN. s. m. coll. (*Cubare.*) Œufs des abeilles, des punaises et de qqs. autres insectes. (Cou-vin.)

COUVAISON. s. f. Temps où couvent les poules et autres oiseaux de basse-cour. (Couvè-zon.)

COUVÉE. s. f. coll. Tous les œufs qu'un oiseau couve en même temps; ou Les petits qui en sont éclos. | Race, engeance. Fam.

COUVENT. s. m. (*Conventus.*) Maison religieuse, monastère. | Tous les religieux ou toutes les religieuses qui sont dans un même monastère. (Cou-van.)

COUVER. v. a. (*Cubare.*) Se dit Des oiseaux qui se tiennent sur leurs œufs pour les faire éclore. | Fam., *Couver des yeux une personne, une chose*, La regarder avec intérêt, avec complaisance. | Se dit en parlant Des choses que l'on tient cachées, qui se préparent sourdement. | V. n. Se dit Des choses qui sont cachées, qui ne paraissent point, et qui peuvent se découvrir qq. temps après. | Se dit Des choses morales, comme d'une conspiration, d'un dessein, d'une guerre.

COUVERCLE. s. m. Ce qui est fait pour couvrir, ce qui sert à couvrir un pot, un coffre, etc. (Cou-vèr-cle.)

COUVERT. s. m. La nappe avec les serviettes, les couteaux, les cuillers, etc., dont on couvre la table. | L'assiette, la serviette, etc., qu'on sert pour chaque personne. | Un étui garni d'une cuiller, d'une fourchette, et d'un couteau. | Une cuiller et une fourchette réunies. | Retraite, asile, logement; et s'emploie avec l'article *le*. | Un lieu planté d'arbres qui donnent de l'ombre. | L'enveloppe, l'adresse d'un paquet. | À COUVERT. loc. adv. ou prép. Se dit en parlant D'un lieu où l'on peut se garantir des injures du temps, du feu de l'ennemi. | En sûreté. | *Être à couvert*, Avoir des garanties sûres pour les prêts ou les avances que l'on a faits à qqn. (Cou-vèr.)

COUVERTE. s. f. Émail qui couvre une terre cuite mise en œuvre. (Cou-vèr-te.)

COUVERTEMENT. adv. Secrètement et en cachette. (Vi.) (Cou-vèr-te-man.)

COUVERTURE. s. f. Ce qui sert à couvrir qq. ch. | La toile, le drap, etc., avec lesquels on couvre, on enveloppe certaines choses. | Absol., Une couverture de lit. | Le papier, la peau, etc., qui sert à couvrir un livre. | Ce qui forme la surface extérieure d'un toit. | Prétexte. | Garantie donnée pour assurer un payement. (Cou-vèr-tu-re.)

COUVERTURIER. s. m. Marchand ou artisan qui vend, qui fait des couvertures. (Cou-ver-tu-rié.)

COUVET. s. m. Pot de terre ou de cuivre, avec une anse, dans lequel on met de la braise, et que les femmes du peuple placent entre leurs pieds en hiver. (Cou-vé.)

COUVEUSE. s. f. Poule qui couve, qui aime à couver. (Cou-veû-ze.)

COUVI. adj. m. Se dit D'un œuf à demi couvé, ou gâté pour avoir été gardé trop longtemps.

COUVRE-CHEF. s. m. Bonnet, chapeau. (Vi.) Se dit par plaisanterie. | Bandage dont on se sert pour envelopper la tête. (—chef.)

COUVRE-FEU. s. m. Ustensile de cuivre ou de fer, qu'on met sur le feu pour le couvrir et le conserver la nuit. | Le coup de cloche qui, dans certaines villes, marque l'heure de se retirer, de couvrir le feu, etc.

COUVRE-PIED. s. m. Sorte de petite couverture d'étoffe, qui ne s'étend que sur une partie de lit, et qui sert à couvrir les pieds. (—pié.)

COUVREUR. s. m. Artisan dont le métier est de couvrir les maisons.

COUVRIR. v. a. (*Cooperire.*) (*Je couvre, il couvre; nous couvrons, ils couvrent. Je couvrais. Je couvris. J'ai couvert. Je couvrirai. Couvre. Que je couvre. Que je couvrisse. Couvrant.*) Mettre une chose sur une autre pour la cacher, la conserver, l'orner, etc. | *Couvrir le feu*, Mettre de la cendre dessus pour le conserver. | *Couvrir une carte*, Mettre une carte sur une autre; Mettre de l'argent sur sa carte. | Revêtir. | Pron., Mettre son chapeau sur sa tête. | Mettre une chose en grande quantité sur une autre. | Se dit Des choses qui s'étendent, qui se répandent sur d'autres. | *Le ciel, le temps, l'horizon se couvre*,

Il se brouille, s'obscurcit par des nuages. | *L'horizon se couvre*, Il survient des obstacles; des événements sinistres se préparent. | Cacher, dissimuler. | *Couvrir sa marche*, Cacher sa marche, la dérober à l'ennemi.— Cacher ses desseins, aller adroitement à ses fins. | Excuser, faire pardonner, pallier. | Garantir, mettre à l'abri. | Absol., au trictrac, *Se couvrir*, Placer une seconde dame sur une flèche qui n'en avait qu'une. | Protéger, défendre. | Se dit D'un son ou d'un bruit qui en domine un autre, et ne permet pas de l'entendre ou de le distinguer. | Se dit De ce qui indemnise des frais, des dépenses qu'on a faites dans qq. entreprise. | *Couvrir une enchère*, Enchérir au-dessus de qqn. | Se dit Des animaux qui s'accouplent avec leurs femelles. | COUVERT, ERTE. part. *Être bien couvert*, Être bien et chaudement vêtu. | *Allée couverte*, Allée en berceau. | *Mots couverts*, Mots qui cachent un autre sens que celui qui se présente d'abord. | *Pays couvert*, Pays rempli de bois. | *Vin couvert*, Vin fort rouge, qui est d'une couleur très-chargée. | Chargé, rempli de. | Dissimulé, caché.

COVENANT. s. m. Nom donné à la ligue ou convention que les Écossais firent ensemble pour maintenir leur religion telle qu'elle était en 1580.

COVENANTAIRE. s. m. Celui qui avait adhéré au covenant. (Co-ve-nan-tè-re.)

COVENDEUR. s. m. Celui qui vend avec un autre un objet possédé en commun. (Co-van-deur.)

CRABE. s. m. (*Carabus.*) Animal de mer, genre de crustacé à dix pattes, qui a le corps moins long et plus large que celui de l'écrevisse, et dont on mange la chair.

CRABIER. s. m. Oiseau d'Amérique qui se nourrit de crabes, et qui ressemble au héron. (Cra-bié.)

CRAC. Mot familier qui exprime le bruit que font certains corps durs, secs et solides, soit en se frottant violemment, soit en éclatant. | Interj. fam., qui marque la soudaineté d'un fait, d'un événement.

CRACHAT. s. m. La salive ou la pituite que l'on crache. | La plaque qui distingue les grades supérieurs dans les ordres de chevalerie. (Cra-cha.)

CRACHEMENT. s. m. Action par laquelle on crache. (Cra-che-man.)

CRACHER. v. a. Pousser, jeter dehors la salive, la pituite, ou toute autre chose qu'on a dans la bouche, dans la gorge, dans le poumon. | Fam., *Cracher des injures*, Injurier, dire beaucoup d'injures. | *Cracher des sentences, des proverbes*, etc., Les prodiguer à tout propos dans la conversation. | Fam., *Cette plume crache*, se dit D'une plume mal taillée qui a le défaut de faire jaillir l'encre de côté et d'autre sur le papier, autour des caractères que l'on trace.

CRACHEUR, EUSE. s. Celui, celle qui crache souvent. (—cheû-ze.)

CRACHOIR. s. m. Petit vase d'argent, de faïence, ou d'autre matière, dans lequel on crache. | Espèce de boîte sans couvercle, remplie de sable, de cendre, ou de sciure de bois, qu'on met dans les églises, les cabinets, etc., pour y cracher. (Cra-chouar.)

CRACHOTEMENT. s. m. Action de crachoter. (Cra-cho-te-man.)

CRACHOTER. v. n. Cracher souvent et peu à la fois.

CRAIE. s. f. (*Creta.*) Sorte de pierre calcaire et tendre, qui est blanche et propre à marquer. Les chimistes lui donnent le nom de Carbonate de chaux. | Absol., La marque que le maréchal des logis faisait sur la porte des maisons où devaient loger les personnes qui suivaient la cour en voyage. (Crèe.)

CRAINDRE. v. a. (*Tremere.*) (*Je crains, il craint; nous craignons, ils craignent. Je craignais, vous craigniez. Je craignis. J'ai craint. Je craindrai. Crains. Que je craigne. Que je craignisse. Craignant.*) Redouter, appréhender, avoir peur | Respecter, révérer. | Se dit De certaines choses par rapport à celles qui leur sont contraires, qui peuvent les endommager, les détruire. (Crin-dre.)

CRAINTE. s. f. Appréhension, peur, sentiment pénible excité dans l'âme par l'image ou la pensée d'un mal à venir. | *De crainte de, de crainte que*, De peur de, de peur que. (Crin-te.)

CRAINTIF, IVE. adj. Timide, peureux, sujet à la crainte. (Crin-tif.)

CRAINTIVEMENT. adv. Avec crainte. (Crin-ti-ve-man.)

CRAMOISI. s. m. (*Cremesino*, it.) Sorte de teinture qui rend les couleurs où on l'emploie plus vives et plus durables. | Couleur de rouge foncé. (Cra-moua-zi.)

CRAMOISI, IE. adj. Qui est teint en cramoisi. | Fam., *Devenir tout cramoisi*, Rougir extrêmement de honte, de dépit, etc.

CRAMPE. s. f. (*Krampf*, all.) Contraction spasmodique, involontaire et douloureuse, qui se fait sentir principalement à la jambe et au pied. (Cran-pe.)

CRAMPON. s. m. (*Krampf*, all.) Pièce de fer recourbée, à une ou plusieurs pointes, qui sert, dans les ouvrages de maçonnerie, etc., à attacher fortement qq. ch. | Bout recourbé qu'on fait exprès aux fers de cheval, quand on veut ferrer les chevaux à glace. | Tout appendice à l'aide duquel une tige s'accroche aux corps voisins, et qui n'est point roulé en spirale. (Cran-pon.)

CRAMPONNER. v. a. Attacher avec un crampon. | *Cramponner des fers de cheval*, Y faire des crampons. | *Cramponner un cheval*, Ferrer un cheval avec des fers à crampon. | Pron., S'attacher fortement à qq. ch. pour n'en être point arraché. | CRAMPONNÉ, ÉE. part. Se dit Des pièces qui ont

à leurs extrémités une demi-potence. T. de blas. (Cran-po-né.)

CRAMPONNET. s. m. Petit crampon. La partie d'une serrure dans laquelle se meut le pêne. (Cran-po-në.)

CRAN. s. m. (*Crena.*) Entaille qu'on fait à un corps dur, pour accrocher ou arrêter qq. ch. | Fam., *Monter, descendre d'un cran,* Passer de l'emploi qu'on occupait à l'emploi qui est immédiatement au-dessus ou au-dessous. | Petit sillon, petite cannelure faite sur un des côtés du corps de chaque lettre, pour que l'ouvrier puisse placer les caractères dans le sens convenable lorsqu'il compose.

CRAN. s. m. *V.* RAIFORT.

CRÂNE. s. m. (*Cranium.*) La tête de l'homme et des animaux; l'assemblage des os de la tête, qui contient le cerveau.

CRÂNE. s. m. (*Cranium.*) Tapageur, homme qui fait le rodomont. *Il est crâne.* Fam.

CRÂNERIE. s. f. Action de crâne, bravade; caractère du crâne. Fam.

CRANOLOGIE. s. f. (*Kranion, logos,* gr.) Connaissance des protubérances ou bosses que présente le crâne, et des indices que certains anatomistes en tirent pour déterminer les dispositions morales, les penchants des individus. On dit aussi *Craniologie.* (—lo-jie.)

CRAPAUD. s. m. Reptile amphibie et ovipare qui ressemble à la grenouille. | Fam., *Vilain crapaud,* Petit homme fort laid. | Petite bourse de soie dans laquelle les hommes enfermaient leurs cheveux par derrière. | L'affût du mortier, qui est plat et sans roues. (Cra-pô.)

CRAPAUDAILLE. s. f. Se dit par corruption de *Crépodaille,* et signifie Une sorte de crêpe fort délié et fort clair. (Cra-pô-da-lle [ll m.].)

CRAPAUDIÈRE. s. f. Lieu où se trouvent beaucoup de crapauds. | Fam., Lieu bas, humide, sale, malpropre, etc. (Cra-pô-di-è-re.)

CRAPAUDINE. s. f. Espèce de pierre qu'on croyait se trouver dans la tête d'un crapaud, et qui est une dent ou un palais de poisson pétrifié. | Plaque de plomb, de tôle, etc., qui se met à l'entrée d'un tuyau de bassin, de réservoir, etc., pour empêcher que les crapauds ou les ordures n'y entrent. | La soupape de décharge qui est au fond d'un bassin, d'un réservoir, d'une baignoire. | Morceau de fer ou de cuivre creux, dans lequel entre le gond d'une porte. | La boîte qui reçoit le pivot d'un arbre debout. | À LA CRAPAUDINE. Se dit De pigeons ouverts, aplatis et rôtis sur le gril. (Cra-pô-di-ne.)

CRAPAUDINE. s. f. Plante labiée, n. autr. *Sideritis,* et qui passe pour vulnéraire.

CRAPOUSSIN. s. m. Sorte d'animal crustacé. (Cra-pou-sin.)

CRAPOUSSIN, INE. s. T. pop. Se dit, par dérision, Des gens petits et contrefaits.

CRAPULE. s. f. (*Crapula.*) Débauche habituelle et grossière. | Se dit, fam., De ceux qui vivent dans la crapule.

CRAPULER. v. n. Être, vivre dans la crapule. Fam.

CRAPULEUX, EUSE. adj. Qui se plaît dans la crapule. | Qui a rapport à la crapule. (—leû; ze.)

CRAQUELIN. s. m. Espèce de gâteau qui craque sous les dents lorsqu'on le mange. (Crac-e-lin.)

CRAQUEMENT. s. m. Le bruit que font certains corps en craquant. (Crac-e-man.)

CRAQUER. v. n. Se dit Pour exprimer le bruit que font certains corps en se frottant violemment, ou en éclatant. | Pop., Mentir, hâbler, se vanter mal à propos et faussement. (Crac-é [e m.].)

CRAQUERIE. s. f. Menterie, hâblerie. Pop. (Crac-e-rie.)

CRAQUÈTEMENT. s. m. Convulsion dans les muscles des mâchoires, qui fait craquer les dents. *V.* CRAQUEMENT. (Crac-è-te-man [e m.].)

CRAQUETER. v. n. Craquer souvent et avec un petit bruit. | Exprime le cri de qqs. oiseaux. (Crac-e-té.)

CRAQUEUR, EUSE. s. Celui, celle qui ne fait que mentir et se vanter faussement. Pop. (Crac-eur; eû-ze [e m.].)

CRASE. s. f. (*Crasis.*) Contraction, union de deux ou plusieurs voyelles qui se confondent tellement, qu'il en résulte un autre son, et un changement dans l'écriture. (Cra-ze.)

CRASSANE. s. f. *V.* CRESANE.

CRASSE. s. f. Ordure qui s'amasse sur la peau, dans le poil de l'homme ou de l'animal, etc. On le dit aussi en parlant Des vêtements, etc. | Certaine ordure qui se sépare des métaux quand on les fond. | Fam., *La crasse du collége, de l'école,* La rusticité de ceux qui n'ont guère fréquenté le monde. | Se dit, fam., D'une naissance, d'une condition très-basse. Injurieux. | Avarice sordide. (Cra-se.)

CRASSE. adj. (*Crassus.*) Fém. Grossier, épais. | Fam., *Ignorance crasse,* Ignorance grossière et inexcusable.

CRASSES. s. f. pl. Se dit Des écailles qui se séparent de qqs. minéraux lorsqu'on les frappe à coups de marteau. (Cra-se.)

CRASSEUX, EUSE. adj. Plein de crasse, couvert de crasse. | Subst., se dit Des personnes. | Adj. et subst., se dit D'un homme très-avare. (Cra-seû; ze.)

CRATÈRE. s. m. (*Crater.*) Espèce de tasse à boire, en usage chez les Romains. | La partie supérieure d'un volcan, ou l'ouverture par laquelle il vomit sa lave, ses feux, sa fumée et ses cendres.

CRATICULER. v. a. *V.* GRATICULER. (Cra-ti-cu-lé [c m.].)

CRAVACHE. s. f. Fouet d'une seule pièce, qui a la forme d'une badine, et dont on se sert ordin. quand on monte à cheval.

CRAVAN. s. m. Oiseau aquatique de la grosseur du canard, et dont le plumage est noir. | Coquillage qui s'attache aux navires lorsqu'ils sont long-temps à la mer.

CRAVATE. s. m. Cheval de Croatie. *Cheval cravate.* | Nom qu'on donnait anciennement aux soldats de certains régiments de cavalerie légère.

CRAVATE. s. f. Mousseline, batiste, ou autre étoffe légère, que les hommes se mettent ordin. autour du cou, et qui se noue par devant. | *La cravate d'un drapeau*, L'ornement de soie qu'on attache au haut de la lance d'un drapeau, et dont les bouts sont pendants.

CRAYON. s. m. (*Creta.*) Petit morceau de pierre de mine, ou de qq. autre matière colorée propre à dessiner. | La manière de dessiner, ou La manière dont une chose est dessinée. | Tout dessin fait au crayon; Un portrait fait de cette manière. | La description qu'on fait de qq. personne. (Vi.) | La première idée, ou le premier dessin d'un tableau, qu'on trace avec du crayon. | Se dit en parlant Des ouvrages d'esprit. | Une petite baguette de bois, qui renferme un crayon, et dont on se sert pour tracer, marquer, écrire, etc. (Crë-ion.)

CRAYONNER. v. a. Dessiner avec du crayon. | Dessiner grossièrement, mettre seulement les premiers traits. (Crë-io-né.)

CRAYONNEUR. s. m. Celui qui crayonne. Se dit par dénigrement. (Crë-io-neur.)

CRAYONNEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature du crayon. (Cré-io-neû; ze.)

CRÉANCE. s. f. (*Credere.*) Croyance, foi. | L'avantage d'être cru. | *Donner créance à une chose*, Faire qu'on y ajoute foi. | Croyance religieuse. (Vi.) | L'instruction secrète qu'un souverain confie à son ministre pour en traiter avec un autre souverain. | *Chien de bonne créance*, Chien sûr; *Oiseau de peu de créance*, Oiseau peu sûr. (Cré-an-se.)

CRÉANCE. s. f. Dette active; titre, droit qui rend une personne créancière d'une autre.

CRÉANCIER, IÈRE. s. Celui, celle à qui il est dû de l'argent ou qq. autre chose qui se peut estimer à prix d'argent. (Cré-an-sié.)

CRÉAT. s. m. (*Creato*, it.) Celui qui sert de sous-écuyer dans une école d'équitation. (Cré-a.)

CRÉATEUR. s. m. (*Creator.*) Celui qui crée, qui tire du néant. | *Recevoir son Créateur*, Recevoir la sainte communion. | Celui qui a inventé une chose. | Adj., il fait au fém. *Créatrice.*

CRÉATION. s. f. (*Creatio.*) Action par laquelle Dieu crée. | Absol., La création du monde. | L'univers, l'ensemble des êtres créés. | Se dit en parlant De ce que l'homme invente, forme, établit. | L'action de fonder qq. institution, d'établir de nouveaux emplois, de nouvelles rentes, etc. | Se dit d'Un ouvrage d'art, d'une composition littéraire. (Cré-a-sion.)

CRÉATURE. s. f. (*Creatura.*) Un être créé. | Se dit, ordin., Des femmes et des enfants. | Personne qui tient sa fortune ou son élévation d'une autre. | Se dit Des cardinaux, pour exprimer qu'ils sont de la création de tel pape.

CRÉCELLE. s. f. (*Krekelos*, gr.) Moulinet de bois qui fait un bruit aigre, et dont on se servait autrefois, au lieu de cloches, le jeudi et le vendredi de la semaine sainte. (Cré-së-le.)

CRÉCERELLE. s. f. (*Crecarella*, it.) Espèce d'oiseau de proie. (Cré-se-rë-le.)

CRÈCHE. s. f. La mangeoire des bœufs, des brebis et autres animaux semblables. | Absol., La crèche où Notre-Seigneur fut mis au moment de sa naissance, dans l'étable de Bethléem.

CRÉDENCE. s. f. (*Credenza*, it.) Sorte de petite table qui est au côté de l'autel, et où l'on met les burettes, le bassin et les autres choses qui servent à qq. cérémonie ecclésiastique. | Dans les colléges, etc., L'endroit où l'on tient les provisions de bouche. (Cré-dan-se.)

CRÉDENCIER. s. m. Celui qui tient la crédence, qui, dans une grande maison, dans un collége, etc., est chargé de la garde et de la distribution des provisions de bouche. (Cré-dan-sié.)

CRÉDIBILITÉ. s. f. (*Credibilis.*) *Motifs de crédibilité*, Les motifs que l'on a pour croire que la religion chrétienne est vraie.

CRÉDIT. s. m. (*Creditum.*) Réputation d'être solvable et de bien payer, qui fait que l'on trouve aisément à emprunter. | *Ouvrir, faire un crédit à qqn.*, L'autoriser à prendre à une caisse jusqu'à concurrence d'une certaine somme, ou même tout l'argent dont il aura besoin. | *Faire crédit, donner à crédit*, Sans exiger sur l'heure le payement. | *À crédit*, Inutilement, en vain, sans profit, fam.; Sans preuve, sans fondement. | Se dit en parlant Des papiers ou effets de commerce qui ont plus ou moins de cours sur la place, parmi les négociants. | La partie d'un compte où l'on écrit ce qui est dû à qqn. ou ce qu'on a reçu de qqn. | Autorité, pouvoir, considération. (Cré-di.)

CRÉDITER. v. a. Écrire sur le journal et sur le grand livre ce que l'on doit à qqn. ou ce que l'on a reçu de qqn. | *Être crédité sur une ville*, Avoir des lettres de crédit sur cette ville.

CREDO. s. m. Le symbole des apôtres, qui contient les articles principaux de la foi.

et dont le premier mot, en latin, est *Credo* (Je crois). | (Cré-dô.)

CRÉDULE. adj. des 2 g. (*Credulus.*) Qui croit trop facilement.

CRÉDULITÉ. s. f. (*Credulitas.*) Facilité à croire sur un fondement très-léger.

CRÉER. v. a. (*Creare.*) Tirer du néant, donner l'être, faire de rien qq. ch. | Se dit en parlant Des choses que les hommes inventent, imaginent, forment; — Des choses dont l'établissement, l'organisation, etc., présente certaines difficultés ou coûte qqs. efforts. | En parlant Des choses, Produire, faire naître, susciter. | Fonder, instituer, élire. | *Créer une rente, une pension*, La constituer.

CRÉMAILLÈRE. s. f. (*Cremaster.*) Ustensile, ordin. de fer, muni de crans, qu'on scelle au fond des cheminées de cuisine, et qui sert à pendre au-dessus du feu les chaudrons, les marmites, etc. | Se dit De certaines pièces de bois ou de métal, munies de crans, qui servent à supporter, accrocher, arrêter, etc. | La pièce d'une montre ou pendule à répétition que l'on pousse avec le poussoir ou que l'on tire avec un cordon, lorsqu'on veut qu'elle répète. (Cré-ma-llè-re [ll m.].)

CRÉMAILLON. s. m. Petite crémaillère qui s'accroche à une plus grande. (Cré-ma-llon [ll m.].)

CRÈME. s. f. (*Cremor.*) La partie la plus grasse du lait, avec laquelle on fait le beurre. | Sorte de mets fait ordin. de lait et d'œufs, et qui a la consistance de la crème de lait. | Fam., *Crème fouettée*, Discours, écrit dont le style a du brillant, mais où il n'y a point de substance, point de solidité. | Se dit De certaines liqueurs fines. | Fam., Ce qu'il y a de meilleur, de plus estimable dans une chose, ou parmi plusieurs choses de même espèce.

CRÉMENT. s. m. (*Crementum.*) Augmentation d'une ou de plusieurs syllabes qui survient à un mot lorsqu'on forme les temps d'un verbe, ou les cas d'un nom, dans les langues qui ont des cas. (Cré-man.)

CRÉMER. v. n. Se couvrir de crème. Se dit Du lait.

CRÉMIÈRE. s. f. Femme qui vend de la crème.

CRÉNAGE. s. m. Action de créner. (Cré-na-je.)

CRÉNEAU. s. m. (*Crena.*) Une de ces pièces de maçonnerie qui sont coupées en forme de dents, et séparées l'une de l'autre par intervalles égaux, au haut des anciens murs de ville ou de château. | L'intervalle que les pelotons laissent entre eux dans l'ordre de bataille, et où se placent les chefs de peloton. (Cré-nô.)

CRÉNELAGE. s. m. Cordon fait sur l'épaisseur d'une pièce de monnaie. (Cré-ne-la-je.)

CRÉNELER. v. a. Faire des créneaux, façonner en forme de créneaux. | *Créneler une pièce de monnaie*, Faire un cordon sur son épaisseur. | CRÉNELÉ, ÉE. part. Se dit Des parties d'une plante dont le bord est découpé en dents arrondies.

CRÉNELURE. s. f. Dentelure faite en créneaux, découpure en dents arrondies. | Se dit Des dents qui forment cette espèce de découpure.

CRÉNER. v. a. Évider en dessous la partie de l'œil d'une lettre qui déborde le corps.

CRÉOLE. s. f. (*Creol*, caraïbe.) s. des 2 g. Nom qu'on donne à un Européen d'origine qui est né dans les colonies.

CRÊPE. s. m. (*Crispus.*) Sorte d'étoffe très-claire et ordin. un peu frisée, qui est faite de laine fine ou de soie crue et gommée. | Absol., Le morceau de crêpe que l'on porte en signe de deuil, et qui se met ordin. au chapeau. | Poét., Ténèbres, obscurité.

CRÊPE. s. f. (*Crispus.*) Pâte semblable à celle des beignets, et qu'on fait cuire en l'étendant sur la poêle.

CRÊPER. v. a. Friser en manière de crêpe.

CRÉPI. s. m. (*Crispus.*) Enduit qui se fait sur une muraille avec du mortier ou du plâtre.

CRÉPIN. s. m. *Perdre son saint-crépin, porter tout son saint-crépin*, Perdre, porter tout ce qu'on a. Les cordonniers qui courent le pays portent leurs outils dans un sac qu'ils appellent *Un saint-crépin*. Pop.

CRÉPINE. s. f. Sorte de frange qui est tissue et ouvragée par le haut.

CRÉPIR. v. a. Enduire une muraille de mortier ou de plâtre. | *Crépir du cuir*, Y faire venir le grain; et, *Crepir le crin*, Le faire bouillir dans l'eau pour le friser.

CRÉPISSURE. s. f. Le crépi d'une muraille. On dit ordin. *Crépi*. (Cré-pi-su-re.)

CRÉPITATION. s. f. (*Crepitus.*) Bruit redoublé d'une flamme qui petille, d'un corps qui brûle en petillant. | Bruit que produisent par leur frottement mutuel les fragments d'un os fracturé. (Cré-pi-ta-sion.)

CRÉPON. s. m. Sorte d'étoffe de laine ou de soie, qui est un peu frisée, et qui ressemble au crêpe, mais qui est beaucoup plus épaisse.

CRÉPU, UE. adj. Crêpé, très-frisé. | *Feuille crépue*, Feuille dont le bord est ondulé et plein de petites rides fort rapprochées.

CRÉPUSCULAIRE. adj. des 2 g. Qui appartient au crépuscule. | *Cercle crépusculaire*, Le cercle de la sphère que l'on suppose passer par le degré où se trouve le soleil quand le crépuscule cesse. (Cré-pus-cu-lè-re [e m.].)

CRÉPUSCULE. s. m. (*Crepusculum.*) Se dit De la lumière qui précède le lever du soleil, et De celle qui reste après le soleil cou-

ché jusqu'à ce que la nuit soit entièrement close. (Cré-pus-cu-le [c m.].)

CREQUIER. s. m. Prunier sauvage. T. de blas. (Créc-ié [c m.].)

CRESANE. s. f. Sorte de poire fondante et d'un goût délicat. On dit aussi *Crassane*. (Cre-za-ne.)

CRESCENDO. adv. T. it. En renforçant, en enflant par degrés les sons de la voix ou des instruments. | Subst. m. *Cette ouverture se termine par un crescendo.* | Fam., En augmentant. (Cre-chin-do.)

CRESSON. s. m. Genre de plantes crucifères dont l'espèce la plus connue croît dans les eaux vives, et se mange ordin. en salade, ou avec du rôti. | Se dit De qqs. autres plantes qui appartiennent à des genres très-différents. (Cre-son.)

CRESSONNIÈRE. s. f. Lieu baigné d'eau, où croît le cresson. (Crë-so-niè-re.)

CRÉSUS. s. m. Roi de Lydie, qui possédait de grandes richesses. | Un homme extrêmement riche. Fam. (Cré-zus.)

CRÉTACÉ, ÉE. adj. (*Creta.*) Qui est ou qui tient de la nature de la craie. (Cré-ta-sé.)

CRÊTE. s. f. (*Crista.*) Morceau de chair rouge, ordin. dentelé, qui vient sur la tête des coqs et des poules, et de qqs. autres oiseaux. | La huppe que qqs. oiseaux ont sur la tête. | Fam., *Baisser la tête*, Perdre de son orgueil, de ses forces. | *Crête-de-coq*, Plante fort commune dans les prés, dont la fleur est en casque, et dont les graines sont bordées d'une longue membrane. | Cette partie relevée qui se trouve sur la tête de qqs. reptiles et de qqs. poissons. | Le haut de la terre qui est relevée sur le bord des fossés, dans les champs. | La partie la plus élevée d'une montagne, d'un rocher, d'une grosse vague, etc. Pièce de fer élevée en forme de crête sur un casque ou sur qq. autre coiffure semblable. | L'ensemble des tuiles faîtières d'un toit. | T. d'anat., se dit De plusieurs saillies osseuses.

CRÊTÉ, ÉE. adj. Qui a une crête.

CRÉTIN. s. m. Celui qui est affecté de crétinisme. | Fam., Un homme stupide.

CRÉTINISME. s. m. Maladie qui règne dans les gorges de qqs. montagnes, et qui est caractérisée par une sorte d'abrutissement, joint à une conformation vicieuse de certains organes.

CRETONNE. s. f. Sorte de toile blanche très-forte (Cre-to-ne.)

CRETONS. s. m. pl. Résidu de la fonte du suif et de la graisse des animaux, dont on fait ordin. des pains qui servent à nourrir les chiens de basse-cour et les chiens de chasse. (Cre-ton.)

CREUSEMENT. s. m. Action de creuser. (Creû-ze-man.)

CREUSER. v. a. Faire un creux, caver, rendre creux. | Fam., *Se creuser le cerveau*, Se donner beaucoup de peine, de fatigue pour approfondir une matière, pour découvrir ou inventer qq. ch. | Approfondir qq. ch. | Pron., Devenir creux. (Creû-zé.)

CREUSET. s. m. Vaisseau de terre ou de métal, qui sert à faire fondre certaines substances, et principalement les métaux. | Se dit en parlant Des choses morales qu'on soumet à un examen, qui subissent qq. épreuve. (Creû-zë.)

CREUX, EUSE. adj. Qui a une cavité intérieure. | Fam., *Avoir le ventre creux*, Avoir besoin de manger. | Fam., *Viande creuse*, Mets qui ne nourrit point, qui n'est point solide. Se dit Des ouvrages d'esprit où l'on ne peut puiser une instruction solide. | Adv., *Sonner creux*, se dit Des corps dont le son, lorsqu'on les frappe, indique qu'ils sont creux et vides. | Cavé, concave. | *Des yeux creux*, Des yeux très-enfoncés dans la tête. | Profond. | Visionnaire, chimérique. (Creû ; ze.)

CREUX. s. m. Cavité. | Moule dont on se sert pour mouler, ou pour imprimer qq. figure de relief.

CREVASSE. s. f. Fente qui se fait à une chose qui s'entr'ouvre ou qui se crève. (Cre-va-se.)

CREVASSER. v. a. Faire des crevasses. (Cre-va-sé.)

CRÈVE-COEUR. s. m. Grand déplaisir, grande douleur mêlée de dépit. Fam. (Crè-vec-eur [c m.].)

CREVER. v. a. (*Crepare.*) Faire éclater, rompre, faire rompre avec un effort violent. | *Crever un cheval*, Le fatiguer si fort qu'il en meure, ou qu'il en reste fourbu. | Fam., *Crever les yeux*, se dit Des choses qu'on a sous les yeux, et que cependant on ne voit pas. | Fam., Soûler, faire boire et manger avec excès. | V. n. S'ouvrir, se rompre par un effort violent. | Fam., *Crever de biens*, Regorger de biens. | Fam., *Crever de faim, de soif*, Avoir une grande faim, une grande soif. | V. n. Mourir. | CREVÉ, ÉE. subst., pop. et par mépris. *Un gros crevé*, *une grosse crevée*, Un gros homme, une grosse femme. | CREVÉ. subst. m. Se dit De certaines ouvertures pratiquées aux manches des robes de femme ou des habits à l'espagnole.

CREVETTE. s. f. Petite écrevisse de mer, qu'on nomme dans qqs. endroits *Salicoque*, et dans d'autres *Chevrette*. (Cre-vè-te.)

CRI. s. m. Voix haute et poussée avec effort. | Se dit, au sing., Des cris poussés par plusieurs personnes à la fois. | La voix ordinaire des animaux, et particulièrement des quadrupèdes et des oiseaux. | Le bruit aigre que certaines choses font entendre. *Cri de l'étain*, Le petit craquement que ce métal fait entendre lorsqu'on le plie. | Proclamation de la part du magistrat, pour défendre ou ordonner qq. ch. | Se dit Des marchands et ouvriers ambulants qui annoncent à haut-

voix leur genre de commerce ou d'industrie, le prix de ce qu'ils vendent, etc. | Se dit De certaines phrases brèves que l'on prononce à très-haute voix, pour donner qq. avertissement, pour exprimer qq. émotion vive, etc. | Les plaintes et les gémissements des personnes qui sont dans l'oppression, dans l'affliction, etc. | Se dit De toute opinion manifestée hautement. | *Le cri public*, L'opinion publique. | Se dit Des mouvements intérieurs qui nous portent à faire une chose, ou qui nous en détournent.

CRIAILLER. v. n. Crier, gronder, se plaindre souvent et pour des objets de peu d'importance. Fam. (Cri-a-llé [ll m.].)

CRIAILLERIE. s. f. Action de criailler. Fam. (Cri-a-lle-rie [ll m.].)

CRIAILLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui criaille, qui a l'habitude de criailler. Fam. (Cri-a-lleur; eû-ze [ll m.].)

CRIANT, ANTE. adj. Qui excite à se plaindre hautement, à crier.

CRIARD, ARDE. adj. Qui crie souvent. Fam. | *Oiseaux criards*, Ceux qui crient souvent et d'une manière désagréable. | *Voix criarde*, Voix aigre, dont le son blesse l'oreille. | Qui se plaint, qui gronde souvent pour des sujets de peu d'importance, ou même sans sujet. Fam. | Subst., *C'est un grand criard. Vous êtes une criarde.* (Cri-ar.)

CRIBLE. s. m. (*Cribrum.*) Instrument fait pour l'ordinaire d'une peau attachée au dedans d'un cercle, et percée de plusieurs petits trous : il sert principalement à séparer le bon grain d'avec le mauvais et d'avec les ordures.

CRIBLER. v. a. Nettoyer avec le crible, passer par le crible. | Percer en beaucoup d'endroits. | *Être criblé de dettes*, etc., En avoir beaucoup.

CRIBLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui crible. (—eû-ze.)

CRIBLURE. s. f. Le mauvais grain et les ordures qui sont séparées du bon grain par le crible.

CRIBRATION. s. f. (*Cribrum.*) Séparation qui se fait des parties les plus déliées des médicaments, tant secs qu'humides ou oléagineux, d'avec celles qui sont les plus grossières. (Cri-bra-sion.)

CRIC. s. m. Sorte de machine à crémaillère et à roue de fer avec manivelle, propre à lever de terre qq. fardeau. (Cri.)

CRIC CRAC. Le bruit que fait une chose en se cassant ou en se déchirant. Fam.

CRID. s. m. Poignard des Malais, dont la lame est en zigzag. On dit aussi, mais abusivement, *Cric.*

CRIÉE. s. f. Proclamation pour annoncer la vente d'un navire saisi. | Se dit Des proclamations par lesquelles on annonce le montant des enchères sur un objet dont la vente ou l'adjudication se fait publiquement.

CRIER. v. n. Jeter un ou plusieurs cris. | V., *Crier les hauts cris.* | V. a. et n. Se dit D'une personne qui force trop sa voix en chantant. | Se dit D'une chose dure, qui produit un bruit aigre, en se frottant rudement contre d'autres, ou en se cassant. | Élever très-haut la voix dans la conversation, dans une discussion, etc. | Gronder, réprimander qqn. en élevant la voix. | Se plaindre hautement, avec aigreur. | Blâmer publiquement. | V. a. et n. Prononcer un ou plusieurs mots d'un ton de voix très-élevé, avec le même effort que si l'on poussait un cri. | Faire un certain cri, soit pour rallier des combattants, soit pour témoigner de l'allégresse. | Dire une chose hautement, ou La répéter avec importunité. Fam. | Avertir souvent qqn. d'une chose, la lui conseiller fortement. | Proclamer, annoncer une chose au nom de l'autorité. | *Crier une marchandise*, Annoncer le prix auquel elle se vend. | Se dit De ceux qui courent habituellement les rues pour vendre ou acheter certaines choses.

CRIERIE. s. f. Le bruit qu'on fait en criant, soit que l'on conteste, ou que l'on réprimande, soit que l'on se plaigne à haute voix. Fam. (Cri-rie.)

CRIEUR, EUSE. s. Celui, celle qui crie, qui fait du bruit. | Celui qui proclame, qui annonce qq. ch. | Se dit Des gens qui courent habituellement les rues en annonçant ce qu'ils vendent ou ce qu'ils achètent. (- -eû-ze.)

CRIME. s. m. (*Crimen.*) Mauvaise action que les lois punissent ou doivent punir. | Toute infraction grave aux lois de la religion ou de la morale. | Se dit Des fautes légères, des actions que l'on blâme. | Se dit, absol. et au sing., en parlant Des dispositions vicieuses qui portent à commettre des crimes, ou De l'habitude même de commettres des crimes. | Les personnes criminelles.

CRIMINALISER. v. a. Porter, renvoyer une affaire d'un tribunal civil à un tribunal criminel, faire d'un procès civil un procès criminel. (—li-zé.)

CRIMINALISTE. s. m. Auteur qui écrit sur les matières criminelles. | Homme qui est très-instruit en jurisprudence criminelle.

CRIMINALITÉ. s. f. Qualité de ce qui est criminel.

CRIMINEL, ELLE. adj. (*Criminalis.*) Coupable de qq. crime, qui a commis un crime, des crimes. | Condamnable, illicite. | Qui appartient à une personne criminelle, qui conçoit des pensées criminelles. | Se dit De la législation qui concerne les crimes, et de tout ce qui regarde la procédure qu'on fait contre les personnes accusées de crime. | CRIMINEL, subst., Une personne convaincue de crime. Un simple accusé ou prévenu. — Se dit De matière criminelle ou de procédure criminelle. (Cri-mi-nèl; è-le.)

CRIMINELLEMENT. adv. D'une manière criminelle. | Au criminel. (Cri-mi-nè-le-man.)

CRIN. s. m. (*Crinis.*) Poil long et rude qui vient au cou et à la queue des chevaux et de qqs. autres animaux. | *Cheval à tous crins*, Cheval qui a tous ses crins. | Pop., *Prendre au crin* ou *aux crins*, Prendre qqn. aux cheveux.

CRINCRIN. s. m. Un mauvais violon. Fam.

CRINIER. s. m. Artisan qui accommode le crin, qui le prépare pour être employé. (Cri-nié.)

CRINIÈRE. s. f. Tout le crin qui est sur le cou d'un cheval ou d'un lion. | *La crinière d'un casque*, La touffe de crin tombante qui garnit le cimier d'un casque, etc., et qui flotte par derrière. | Une vilaine chevelure, une vilaine perruque.

CRIQUE. s. f. (*Cricca*, saxon.) Petite baie, partie du rivage qui forme dans les terres un enfoncement où de petits bâtiments peuvent se mettre à l'abri. (Cric-e.)

CRIQUET. s. m. Genre de sauterelles qui, outre la faculté de sauter, ont celle de voler longtemps, et qui vont par troupes nombreuses. | Un petit cheval faible et de vil prix. | Un homme petit et maigre. (Cric-ë [e m.].)

CRISE. s. f. (*Crisis.*) Effort de la nature, dans les maladies, qui produit un changement subit et marqué en bien ou en mal. | Le moment périlleux ou décisif d'une affaire. (Cri-ze.)

CRISPATION. s. f. (*Crispatio.*) Resserrement par lequel certaines choses se contractent et se rident, ou se replient sur elles-mêmes, par l'approche du feu, etc. | Mouvement à peu près pareil qui arrive dans les entrailles, dans les nerfs, etc. | Ce qui cause une vive impatience ou un grand déplaisir. (Cri-pa-sion.)

CRISPER. v. a. (*Crispare.*) Causer de la crispation, des crispations. | Se dit De ce qui cause une impatience, une inquiétude fort vive.

CRISSER. v. n. Se dit Des dents quand elles font un bruit aigre parce qu'on les serre et qu'on les grince fortement. (Cri-sé.)

CRISTAL. s. m. (*Crystallum.*) Se dit Des formes symétriques que prennent d'elles-mêmes les parties de certains corps, lorsqu'ils passent de l'état liquide ou gazeux à l'état solide. | Se dit Des corps mêmes, lorsqu'ils sont en cristaux. | Pierre transparente, non colorée et composée de prismes à six côtés, terminés à leurs deux extrémités par une pyramide hexagone. | Espèce de verre blanc qui est net et clair comme le cristal de roche. | Au plur., Les objets faits de cristal vrai ou factice.

CRISTALLERIE. s. f. L'art de fabriquer des ouvrages de cristal, des cristaux. | Établissement où l'on fabrique des cristaux. (Cri-sta-le-rie.)

CRISTALLIN, INE. adj. (*Crystallinus.*) Qui appartient aux cristaux. | Poét., Qui est clair et transparent comme du cristal. | CRISTALLIN. subst. m. Celle des trois humeurs transparentes de l'œil qui a la forme d'une lentille.—Adj., *Humeur cristalline.* | Se dit, dans le système de Ptolémée, Des cieux transparents et concentriques dont cet astronome supposait que la terre était enveloppée. (Cri-sta-lin; i-ne.)

CRISTALLISATION. s. f. Opération par laquelle les parties d'une substance qui était dissoute dans un liquide se rapprochent les unes des autres, pour former un corps solide, d'une figure régulière et déterminée. | Se dit Des cristaux, des amas de cristaux. (Cri-sta-li-za-sion.)

CRISTALLISER. v. a. et n. Congeler en manière de cristal. | Pron., se dit Des corps qui se forment en cristaux, soit naturellement, soit par des procédés chimiques. (Cri-sta-li-zé.)

CRISTALLOGRAPHIE. s. f. (*Crustallos, graphé*, gr.) Science qui décrit les formes géométriques sous lesquelles se présentent les cristaux naturels, et qui calcule la dépendance mutuelle de ces formes dans toutes les variétés qu'une même substance peut offrir. (Cris-ta-lo-gra-fie.)

CRITERIUM. s. m. Mot lat. La marque à laquelle on reconnait la vérité, et d'autres objets intellectuels. (Cri-té-ri-o-me.)

CRITIQUABLE. adj. des 2 g. Qui peut être justement critiqué. (Cri-ti-ca-ble.)

CRITIQUE. adj. des 2 g. (*Criticus.*) Qui annonce une crise, qui appartient à la crise. | *Temps, âge critique*, Celui où une femme cesse d'avoir ses règles. | Qui doit amener un changement en bien ou en mal, qui est dangereux, inquiétant. | Qui concerne, qui a pour objet la critique. | Se dit De la disposition à censurer trop légèrement. (Cri-tic-e.)

CRITIQUE. s. m. (*Criticus.*) Celui qui examine des ouvrages d'esprit pour en porter son jugement, les expliquer, les éclaircir, etc. | Celui qui examine et juge une production de l'art. | Censeur, celui qui trouve à redire à tout.

CRITIQUE. s. f. (*Critice.*) L'art, le talent de juger les ouvrages d'esprit, les productions littéraires. | La discussion des faits obscurs, des dates incertaines, de la pureté des textes. | Dissertation dans laquelle on examine qq. ouvrage d'esprit. | Toute observation par laquelle on signale quelque défaut dans une production de l'esprit ou de l'art. Ce qui fait ressortir indirectement les défauts, les vices de qq. ch. | Une censure maligne ou sévère de la conduite d'autrui, de qq. ouvrage. | Se dit De ceux qui critiquent.

CRITIQUER. v. a. Censurer qqn., qq. ch., y trouver à redire. (Cri-tic-é [e m.].)

CROASSEMENT. s. m. Le cri des corbeaux. (Cro-a-se-man.)

CROASSER. v. n. (*Crocitare.*) Se dit Du cri des corbeaux. (Cro-a-sé.)

CROATE. s. m. *V.* CRAVATE, subst. m.

CROC. s. m. Instrument de fer, de bois, etc., à une ou plusieurs pointes recourbées, dont on se sert pour y pendre ou pour y attacher qq. ch. | Longue perche au bout de laquelle il y a une pointe de fer avec un crochet. | Se dit De grandes moustaches recourbées en forme de crochet. Fam. | Se dit De certaines dents pointues de qqs. animaux. On dit autrement *Crochet.* | Se dit, pop., Des voleurs au jeu. (Crô.)

CROC. Exprime le bruit que les choses sèches et dures font sous la dent quand on les mange. (Croc.)

CROC-EN-JAMBE. s. m. Tour de lutte, pour faire manquer le pied à celui avec qui on est aux prises, et pour le faire tomber. | Manière adroite qu'on emploie pour supplanter qqn. Fam. (Cro-can-jan-be.)

CROCHE. adj. des 2 g. Qui est courbé et tortu.

CROCHE. s. f. Note qui vaut pour la durée le quart d'une blanche, ou la moitié d'une noire : on la figure par une noire avec un petit crochet à l'extrémité de la queue.

CROCHET. s. m. Petit croc ; agrafe. | Il se dit Des crochets mobiles adaptés à certaines parties d'un bâtiment, à certains meubles, etc., et qui servent à fixer une chose contre une autre. | *Broder au crochet*, Broder avec une espèce d'aiguille qui a un petit manche, et dont la pointe est recourbée. | Instrument de serrurier, courbé en crochet, qui sert à ouvrir une porte dont on n'a pas la clef. | *Faire un crochet*, Changer subitement de route, de direction, en prenant de côté. | Instrument recourbé à l'une de ses extrémités, et servant à extraire les parties du fœtus qui sont restées dans la matrice. | Instrument à peser, n. autr. *Peson* ou *Romaine.* | Se dit De certaines dents aigues et perçantes de qqs. animaux. On dit, autrement, *Croc.* | Au plur., Ce que les portefaix s'attachent sur le dos avec des bretelles, pour porter plus aisément leurs fardeaux. | *Être sur les crochets de qqn.*, Vivre à ses dépens. | Se dit De certaines parenthèses, moins usitées que les parenthèses ordinaires, et qui consistent en des lignes verticales dont les extrémités sont recourbées à angle droit [ ] | Se dit De certaines figures recourbées qui servent à lier ensemble deux ou plusieurs articles. | Se dit De ces traits recourbés ou droits qui s'ajoutent à la queue de certaines notes de musique. | Se dit De petites boucles de cheveux, naturels ou postiches, que les femmes se mettent qqfs. sur le front auprès des tempes. (Cro-chè.)

CROCHETER. v. a. Ouvrir une porte, un secrétaire, etc., avec un crochet.

CROCHETEUR. s. m. Portefaix qui porte des crochets. | Celui qui crochète.

CROCHU, UE. adj. Courbé en crochet. | *Avoir les mains crochues*, Être fort enclin à dérober.

CROCODILE. s. m. (*Crocodilus.*) Espèce de grand lézard amphibie, couvert d'écailles, et très-redoutable par sa force et sa voracité.

CROIRE. v. a. (*Credere.*) (*Je crois, il croit; nous croyons, ils croient. Je croyais; nous croyions, ils croyaient. Je crus. J'ai cru. Je croirai. Je croirais. Crois. Que je croie, que nous croyions. Que je crusse, que tu crusses, qu'il crût; que nous crussions, qu'ils crussent, Croyant.*) Estimer qu'une chose est véritable, la tenir pour vraie, pour certaine. | Avoir la foi, et recevoir avec soumission d'esprit tout ce que l'Église enseigne. | Lorsqu'il a pour régime un nom de personne : Ajouter foi à qqn., ou Suivre ses avis. | *En croire qqn., qq. ch.*, S'en rapporter à qqn., à qq. ch. | V. n. *Croire à qqn., à qq. ch.*, Ajouter foi à qqn., à qq. ch., s'y fier. | *Croire à qq. ch.*, signifie aussi, Être persuadé de l'existence ou de la vérité de qq. ch. | Penser, estimer, s'imaginer, présumer. (Croua-re.)

CROISADE. s. f. (*Crux.*) Ligue, expédition contre les infidèles ou les hérétiques. (Croua-za-de.)

CROISÉE. s. f. (*Crux.*) Fenêtre, ouverture qu'on laisse dans le mur d'un bâtiment, pour donner du jour à l'intérieur. | Le châssis vitré qui sert à fermer cette ouverture. (Croua-zée.)

CROISEMENT. s. m. Action par laquelle deux choses se croisent ; ou Le résultat de cette action. | L'action d'accoupler des animaux de même genre, mais de races différentes. (Croua-ze-man.)

CROISER. v. a. Mettre, disposer qq. ch. en forme de croix. | *Croiser la baïonnette*, Placer, tenir son fusil de manière que la baïonnette soit dirigée en avant. | *Croiser les soies, les fils*, Les tordre légèrement avec un moulin. | Traverser, aller, passer en travers de. | *Croiser qqn.*, Le traverser dans ses desseins. | Se dit, pron., Des choses que l'on met ou qui sont disposées en croix | Se dit De deux personnes ou de deux choses qui font le même trajet, mais en sens contraire. | Pron., S'engager par un vœu solennel dans une croisade, et, pour marque de ce vœu, porter une croix sur ses habits. | Rayer en passant la plume sur qq. écriture. On dit plus ordin. *Barrer, biffer.* | Accoupler des animaux de races différentes. | V. n. et a. Se dit Des robes, des habits, etc, dont les côtés passent l'un sur l'autre. | V. n. Se dit D'un ou de plusieurs vaisseaux de guerre qui vont et viennent dans qq. parage, pour attendre des bâtiments ennemis, pour bloquer un port et en éloigner les navires étrangers, etc. | CROISÉ, subst., se dit De

ceux qui se croisèrent autrefois contre les infidèles ou contre les hérétiques. (Croua-zé.)

CROISEUR. s. m. Bâtiment de guerre qui croise dans certains parages. (Croua-zeur.)

CROISIÈRE. s. f. Action de croiser. | Se dit Des lieux, des parages où l'on croise. | Se dit Des vaisseaux qui croisent. (Croua-ziè-re.)

CROISILLON. s. m. La traverse d'une croix, d'une croisée. (Croi-zi-llon [ll m.].)

CROISSANCE. s. f. (*Crescentia.*) Augmentation en grandeur. (Croi-san-se.)

CROISSANT. s. m. La figure de la nouvelle lune jusqu'à son premier quartier. | Ce qui a la figure, la forme du croissant de la lune. | Absol. et poét., Les armes de l'empire turc. Cet empire même. | Certain instrument de fer qui est fait en forme de croissant, et dont les jardiniers se servent pour tondre les palissades. | Branche de fer recourbée, qu'on scelle dans les jambages des cheminées, pour y mettre la pelle à feu, les pincettes, etc. | Se dit Des branches recourbées de fer ou de cuivre, dont on se sert pour arrêter les portières et les rideaux de fenêtre. (Croi-san.)

CROISSANT, ANTE. adj. Qui s'accroît, qui augmente.

CROISURE. s. f. Tissure d'une étoffe croisée. (Croua-zu-re.)

CROÎT. s. m. L'augmentation d'un troupeau par la naissance des petits. (Croua.)

CROÎTRE. v. n. (*Crescere.*) (*Je crois, il croît; nous croissons, ils croissent. Je croissois*, etc. *Je crûs*, etc.; *nous crûmes*, etc. *J'ai crû*, etc. *Je croîtrai*, etc. *Crois. Croissez*, etc. *Je croîtrais*, etc. *Que je croisse*, etc. *Que je crusse*, etc. *Croissant.*) Devenir plus grand. | *Croître en beauté, en sagesse*, etc., Acquérir chaque jour plus de beauté, de sagesse, etc. | Augmenter de quelque façon que ce soit. | Multiplier. | Venir, être produit, et se dit Des herbes, des fruits, etc. | V. a. poét., Augmenter. (Croua-tre.)

CROIX. s. f. (*Crux.*) Espèce de gibet où l'on attachait anciennement les criminels pour les faire mourir. | Absol., Le bois de la croix où Notre-Seigneur fut attaché. | Absol. et poét., La religion chrétienne. | Affliction que Dieu nous envoie. | Se dit Des figures de bois, d'or, d'argent, etc., faites pour représenter la croix de Jésus-Christ. | Se dit Des choses qui sont mises en travers l'une sur l'autre, ou dont l'assemblage présente une figure à quatre branches. | La décoration, à peu près en forme de croix, que portent les membres de plusieurs ordres de chevalerie. | *Grand-croix*, Celui qui a le grade le plus élevé dans la plupart des ordres de chevalerie dont la décoration est une croix. | Marque formée de deux traits croisés, que l'on fait avec la plume, etc., sur du papier, sur un mur, etc. | Le côté d'une pièce de monnaie qui portait autrefois, et qui porte encore, dans plusieurs États, la figure d'une croix. | *Croix australe*, ou *du Sud*, Constellation de l'hémisphère austral, qui a la figure d'une croix. (Croua.)

CROMORNE. s. m. Tuyau des jeux de l'orgue à l'unisson de la trompette.

CROQUANT. s. m. Un homme de néant, un misérable. Fam. et vi. | Au plur., Certains paysans qui se révoltèrent en Guienne sous Henri IV et sous Louis XIII. (Cro-can.)

CROQUANT, ANTE. adj. Qui croque sous la dent. Absol., *Une croquante*, Une tourte croquante.

CROQUE-MORT. s. m. Se dit, par dénigrement, De ceux qui sont chargés de transporter les morts au cimetière. Pop. (Croc-e-mor.)

CROQUE-NOTE. s. m. Se dit, par dénigrement, D'un musicien qui lit couramment la musique, mais qui l'exécute sans expression, sans goût. On dit aussi *Croque-sol.* Fam. (Croc-e-no-te.)

CROQUER. v. n. Se dit Des choses dures ou sèches qui font du bruit sous la dent quand on les mange. | V. a. Manger des choses qui font du bruit sous la dent. | S'étend, fam., À toutes sortes de choses qu'on mange avidement et en entier. | Prendre à la hâte, au moyen du crayon, du pinceau, etc., les traits principaux et caractéristiques des objets dont on veut conserver le souvenir. | Indiquer seulement par qqs. traits la première idée d'un tableau. | Se dit, fam., en parlant Des ouvrages d'esprit qui ne sont pas encore achevés, et où l'on n'a pas mis la dernière main. (Croc-é [c m.].)

CROQUE-SOL. s. m. V. Croque-note.

CROQUET. s. m. Sorte de pain d'épice mince et sec. (Croc-è [c m.].)

CROQUETTE. s. f. Boulette de pâte de pommes de terre, etc., qu'on fait frire après l'avoir trempée dans du jaune d'œuf, et saupoudrée de mie de pain. (Croc-è-te [c m.].)

CROQUIGNOLE. s. f. Espèce de chiquenaude, coup donné sur la tête ou sur le nez. | Espèce de petite pâtisserie sèche et très-dure. (Croc-i-no-le [c et n m.].)

CROQUIS. s. m. Esquisse rapide; première pensée d'un peintre, indiquée seulement par qqs. traits principaux et caractéristiques. | Se dit Des ouvrages d'esprit. (Croc-i [c m.].)

CROSSE. s. f. (*Crux.*) Bâton pastoral d'évêque ou abbé. | La partie recourbée du fût d'un fusil, d'un mousquet, que l'on appuie contre l'épaule pour tirer. | Certain bâton courbé par le bout, dont les enfants se servent pour pousser une balle, une pierre, etc. (Vi.) (Cro-se.)

CROSSÉ, ÉE. adj. Qui a droit de porter la crosse. (Cro-sé.)

CROSSER. v. n. Pousser une balle, une pierre, etc., avec une crosse. | V. a. *Crosser*

une balle, *une pierre*, etc. | Fam., Traiter qqn. avec le plus grand mépris. (Cro-sé.)

CROSSETTE. s. f. Branche de vigne, de figuier, etc., où on laisse un peu de bois de l'année précédente, et qui sert à faire des boutures. (Cro-sè-te.)

CROSSEUR. s. m. Celui qui crosse, qui s'amuse à crosser. (Cro-seur.)

CROTTE. s. f. Boue; mélange de la poussière et de l'eau de la pluie, dans les rues, sur les chemins, etc. | Pop., *Être dans la crotte*, Dans une honteuse misère. | La fiente de certains animaux, comme brebis, chèvres, lapins, souris, etc. (Cro-te.)

CROTTER. v. a. Salir avec la crotte. | Crotté, adj., Une personne dont l'extérieur est sale et misérable. Pop. | Fam. *Un poëte crotté*, Un mauvais poëte. (Cro-té.)

CROTTIN. s. m. Fiente, excréments des chevaux, des moutons, et de qqs. autres animaux. (Cro-tin.)

CROULANT, ANTE. adj. Qui croule.

CROULEMENT. s. m. Chute de ce qui croule, éboulement. (Crou-le-man.)

CROULER. v. n. (*Crollare.*) Tomber en s'affaissant.

CROULIER, IÈRE. adj. Se dit Des terres dont le fonds est mouvant. (Crou-lié.)

CROUP. s. m. (*Crowp*, angl.) Espèce d'angine souvent mortelle, qui est caractérisée par le développement d'une fause membrane à l'intérieur des voies aériennes.

CROUPADE. s. f. Saut du cheval, qui est plus relevé que la courbette.

CROUPE. s. f. (*Groppa*, it.) La partie de derrière qui comprend les hanches et le haut des fesses de certains animaux, principalement des bêtes de monture, de charge. | Le haut d'une montagne qui se prolonge et qui n'est pas à pic. | La partie arrondie du comble qui surmonte le chevet d'une église. | Une partie de comble qui forme le prolongement d'un mur de pignon, et qui se rattache aux deux égouts du toit par des arêtiers. | Un intérêt que l'on donne dans les bénéfices d'une place ou d'une entreprise de finance. (Vi.)

CROUPÉ, ÉE. adj. *Cheval bien croupé*, Qui a une belle croupe.

CROUPIER. s. m. Celui qui est de part au jeu avec qqn., qui tient la carte ou le dé. | À la bassette, Celui qui assiste le banquier, qui observe les pontes, et qui l'avertit des cartes qu'il passe. | S'est dit De ceux qui avaient un intérêt dans qq. entreprise de finance. (Crou-pié.)

CROUPIÈRE. s. m. Morceau de cuir rembourré, que l'on passe sous la queue d'un cheval, d'un mulet, etc., et qui, tenant à la selle ou au bât, l'empêche d'avancer sur le garrot. | *Tailler des croupières à une troupe de gens de guerre*, La mettre en fuite, la poursuivre.

CROUPION. s. m. L'extrémité inférieure de l'échine de l'homme. Fam. | Cette partie où tient la plume de la queue d'un oiseau.

CROUPIR. v. n. Se dit Des liquides qui sont dans un état de repos et de corruption. | Se dit De certaines matières qui se corrompent et pourrissent dans une eau stagnante. | Se dit Des enfants au maillot et des personnes malades qu'on n'a pas soin de changer assez souvent de linge. | Demeurer, vivre longtemps dans un état honteux.

CROUPISSANT, ANTE. adj. Qui croupit. (Crou-pi-san.)

CROUSTILLE. s. f. (*Crusta.*) Petite croûte de pain. | [ll m.]

CROUSTILLER. v. n. Manger de petites croûtes pour boire après le repas, et pour être plus longtemps à table. Fam. | [ll m.]

CROUSTILLEUSEMENT. adv. D'une manière plaisante, libre, graveleuse. Fam. (Crou-sti-lleû-ze-man [ll m.].)

CROUSTILLEUX, EUSE. adj. Plaisant, libre, graveleux. Fam. (Crou-sti-lleû; ze [ll m.].)

CROÛTE. s. f. (*Crusta.*) La partie extérieure du pain durcie par la cuisson. | Se dit, absol., De gros morceaux de pain où il y a plus de croûte que de mie, et qu'on a fait mitonner longtemps avec du bouillon. | La pâte cuite qui enferme la viande d'un pâté, d'une tourte, etc. | Tout ce qui s'attache et se durcit sur qq. ch. | Se dit Des plaques plus ou moins dures qui se forment sur la peau, par la dessiccation d'un liquide sécrété à la surface. | Un vieux tableau dont la couleur est noire et gercée. Un mauvais tableau.

CROÛTELETTE. s. f. Croustille. (Croû-te-lè-te.)

CROÛTIER. s. m. Mauvais peintre qui ne fait que des croûtes. Fam. On dit aussi *Croûton*. (Croû-tié.)

CROÛTON. s. m. Morceau de croûte de pain. | Se dit De petits morceaux de pain frits qu'on met dans une omelette, dans une purée, ou qui servent à garnir des plats d'entrée ou d'entremets. | Fam., Un très-mauvais peintre.

CROYABLE. adj. des 2 g. Qui peut ou qui doit être cru. (Croua-ia-ble.)

CROYANCE. s. f. Pleine conviction, persuasion intime. | Opinion. | L'action d'ajouter foi à qqn., à qq. ch. | Ce qu'on croit dans une religion. (Croua-ian-se.)

CROYANT, ANTE. s. Celui, celle qui croit ce que sa religion enseigne. (Croua-ian.)

CRU. s. m. Terroir où qq. ch. croit. | *Vin du cru*, Vin fait avec le raisin recueilli dans l'endroit même où on le consomme. | Se dit, fam., en parlant Des choses qu'on imagine, qu'on invente. | Accroissement.

CRU, UE. adj. (*Crudus.*) Qui n'est point cuit. | Qui n'est pas préparé. | *Soie crue*, Celle qui n'est ni lavée ni teinte. Plusieurs disent, *Soie écrue*. | Difficile à digérer. |

Eau crue, Celle qui ne dissout pas le savon, et qui ne cuit pas les légumes. | Se dit Des choses fâcheuses, désagréables que l'on dit à qqn., sans prendre la peine de les adoucir. | Libre, peu décent. | Se dit D'une production d'esprit qui est encore informe, à laquelle on n'a pas mis la dernière main. | *Couleur crue*, Couleur tranchante, trop entière. | À cru. loc. adv. Sur la peau nue. | *Porter à cru*, se dit D'une construction qui porte directement sur le sol.

CRUAUTÉ. s. f. (*Crudelitas.*) Inhumanité, inclination à répandre ou à voir répandre le sang, à faire souffrir, ou à voir souffrir les autres. | Se dit De certains animaux. *La cruauté du tigre, du lion.* | *La cruauté, les cruautés d'une maîtresse*, Son indifférence et ses rigueurs. | Action cruelle. | Tout acte rigoureux, injuste, etc. (Cru-ô-té.)

CRUCHE. s. f. (*Krug*, all.) Vase de terre ou de grès, à anse, qui a ordin. le ventre large et le cou étroit. | Fam., Personne fort sotte, fort stupide.

CRUCHÉE. s. f. Ce que peut contenir une cruche.

CRUCHON. s. m. Petite cruche.

CRUCIAL, ALE. adj. Fait en croix. (Cru-si-al.)

CRUCIFÈRE. adj. des 2 g. et s. f. (*Crux, fero.*) Se dit Des plantes dont les fleurs ont leurs pétales disposés en forme de croix. | *Colonne crucifère*, Colonne surmontée d'une croix. (Cru-si-fè-re.)

CRUCIFIEMENT ou CRUCIFÎMENT. s. m. L'action de crucifier; le supplice de la croix. | Se dit Des tableaux où le crucifiement de JÉSUS-CHRIST est représenté. (Cru-si-fi-man.)

CRUCIFIER. v. a. (*Crucifigere.*) Attacher à une croix, mettre en croix. (Cru-si-fi-é.)

CRUCIFIX. s. m. Figure ou représentation de JÉSUS-CHRIST attaché à la croix. (Cru-si-fi.)

CRUDITÉ. s. f. (*Cruditas.*) Qualité de ce qui est cru. | Se dit Des aliments crus, difficiles à digérer. | L'effet des tons crus, des couleurs crues, etc. | Se dit Des gravelures, des traits peu décents dans un ouvrage d'esprit ou dans la conversation.

CRUE. s. f. Augmentation. | Se disait De l'augmentation des tailles. | Croissance, augmentation de grandeur. | Le 5e denier au-dessus de la prisée.

CRUEL, ELLE. adj. (*Crudelis.*) Inhumain, impitoyable, qui aime le sang, qui prend plaisir à faire souffrir ou à voir souffrir. Se dit De qqs. animaux. | Qui dénote la cruauté, où il y a de la cruauté. | *Guerre cruelle*, Guerre acharnée, très-sanglante. | Sévère, inflexible, exigeant. | Se dit D'une femme qui n'écoute point ses amants ou qui les rebute. | Subst., se dit Des personnes. | Fam., *Faire le cruel*, Se montrer dédaigneux à l'égard des femmes. | Fâcheux, douloureux, insupportable. | *Un homme cruel*, Ennuyeux, fâcheux. (Cru-ël; è-le.)

CRUELLEMENT. adv. Avec cruauté, d'une manière cruelle. (Cru-è-le-man.)

CRÛMENT. adv. D'une manière sèche et dure, sans aucun ménagement. (Crû-man.)

CRURAL, ALE. adj. (*Crus.*) Qui appartient à la cuisse.

CRUSTACÉ, ÉE. adj. et s. m. (*Crusta.*) Se dit Des animaux qui sont couverts d'une enveloppe dure, mais flexible et divisée par des jointures. (Crus-ta-sé.)

CRUZADE. s. f. (*Cruzado*, port.) Monnaie de Portugal. Les *cruzades vieilles*, qui sont d'or, valent trois francs trente centimes de France; et les *cruzades neuves*, qui sont d'argent, valent aujourd'hui un peu moins de trois francs.

CRYPTE. s. f. (*Crypta.*) Lieu souterrain où l'on enterre les morts dans certaines églises. | Subst. f. et m. Se dit De petits corps arrondis ou lenticulaires, creux, situés dans l'épaisseur de la peau ou des membranes muqueuses, et destinés à sécréter des liquides de diverse nature qui s'échappent de leur cavité par une ouverture étroite. (Crip-te.)

CRYPTOGAME. adj. des 2 g. et s. f. (*Kruptô, gamos*, gr.) Se dit Des plantes qui ont les organes sexuels peu apparents ou cachés, telles que les mousses, les fougères, etc. (Crip-to-ga-me.)

CRYPTOGAMIE. s. f. Classe du système de Linné, qui renferme les plantes agames et cryptogames. (Crip-to-ga-mie.)

CRYPTOGRAPHIE. s. f. *V.* STÉGANOGRAPHIE.

CRYSTAL et dérivés. *V.* CRISTAL, etc.

C-SOL-UT. Ancien terme de musique, par lequel on désignait le ton d'*ut*.

CUBAGE. s. m., ou CUBATURE. s. f. Action de cuber, méthode pour cuber. | La quantité d'unités cubiques que renferme un volume donné. (Cu-ba-je [c m.].)

CUBE. s. m. (*Cubus.*) Corps solide qui a six faces carrées égales. | Adj. *Pied cube*, etc., Mesure convenue qui équivaut au volume d'un cube dont les côtés auraient en longueur un pied, etc. | Le produit du carré d'un nombre multiplié par ce nombre. — Adj., *La racine cube d'un nombre*. *V.* CUBIQUE.

CUBER. v. a. Évaluer le nombre des unités cubiques que renferme un volume donné. | *Cuber un nombre*, L'élever au cube.

CUBIQUE. adj. des 2 g. (*Cubicus.*) Qui appartient au cube. | *La racine cubique d'un nombre*, Le nombre entier, ou fractionnaire, qui, élevé au cube, donne le nombre proposé. (Cu-bi-ce.)

CUBITAL, ALE. adj. (*Cubitalis.*) Qui appartient au coude. | [c m.]

CUBITUS. s. m. T. lat. Le plus gros des

deux os de l'avant-bras, dont l'extrémité supérieure forme le coude. | [c m.]

CUCUBALE. s. m. Genre de plantes qui croissent dans les champs, et dont les fleurs ont un calice renflé. | [c m.]

CUCURBITACÉE. adj. Se dit De plantes herbacées dont plusieurs espèces produisent de très-gros fruits, tels que la courge, etc. (Cu-cur-bi-ta-sée [c m.].)

CUCURBITE. s. f. (*Cucurbita.*) Partie inférieure de l'alambic, vaisseau d'étain, de cuivre ou de verre, dans lequel on met les substances que l'on veut distiller, et au-dessus duquel on adapte le chapiteau. | [c m.]

CUEILLETTE. s. f. Récolte des fruits que donnent certains arbres. | L'amas de deniers que l'on fait pour les pauvres ou pour qq. œuvre pieuse ou publique. (Vi.) On dit *Collecte.* | *Charger un navire à la cueillette,* Le charger de marchandises appartenant à différents chargeurs. (Ceu-llë-te [c et ll m.].)

CUEILLIR. v. a. (*Colligere.*) (*Je cueille. Je cueillais. Je cueillis. Je cueillerai. Je cueillerais. Que je cueille. Que je cueillisse. Cueillant.*) Détacher des fruits, des fleurs, des légumes de leurs branches ou de leurs tiges. (Ceu-llir [c et ll m.].)

CUEILLOIR. s. m. Panier dans lequel on met les fruits que l'on cueille. (Ceu-llouar [c et ll m.].)

CUILLER. s. f. (On prononce et qqns. écrivent *Cuillère.*) Ustensile de table dont on se sert ordin. pour manger le potage, etc. | Ustensile de cuisine servant à dresser le potage, et à divers autres usages. | Se dit Des ustensiles en forme de cuillers dont les artisans se servent pour des usages particuliers de leur art. [c et ll m.]

CUILLERÉE. s. m. Ce que contient une cuiller. | [c et ll m.]

CUILLERON. s. m. La partie creuse d'une cuiller.

CUIR. s. m. (*Corium.*) La peau épaisse de certains animaux. | La peau des animaux quand elle est séparée de la chair et corroyée. | La peau de l'homme. | [c m.]

CUIR. s. m. Pop. Vice de langage qui consiste à mettre, à la fin des mots, des *t* pour des *s*, ou bien à faire usage de ces mêmes lettres sans nécessité, pour lier les mots entre eux.

CUIRASSE. s. f. Principale partie de l'armure, qui est ordin. de fer, et qui couvre le corps par devant et par derrière depuis les épaules jusqu'à la ceinture. (Cui-ra-se [c m.].)

CUIRASSER. v. a. Revêtir qqn. d'une cuirasse. | CUIRASSÉ, ÉE. part. Se dit, fam., au sens moral, D'une personne bien préparée à toute espèce d'attaque, de surprise. | Qui est endurci aux affronts, ou qui n'est plus capable de sentir les remords. (Cui-ra-sé [c m.].)

CUIRASSIER. s. m. Cavalier armé d'une cuirasse. (Cui-ra-sié [c m.].)

CUIRE. v. a. (*Coquere.*) Préparer les aliments par le moyen du feu, de la chaleur, pour les rendre propres à être mangés. | Absol., Cuire du pain. | Préparer certaines choses par le moyen du feu ou de la chaleur, pour les rendre propres à l'usage qu'on en veut faire. | Se dit De l'action du feu, de la chaleur, sur les choses que l'on cuit. | Se dit en parlant Des fruits que le soleil mûrit. | Se dit De la coction des aliments dans l'estomac, de l'élaboration des humeurs, etc. | V. n. *Le souper est au feu, il cuit.* | Fam., *Un boute-tout-cuire,* Celui qui mange tout, et dissipe tout. | V. n. Causer une douleur âpre et aiguë, telle qu'est celle que fait éprouver une brûlure ou une écorchure. | [c m.]

CUISANT, ANTE. adj. Âpre, piquant, aigu. | Se dit Des peines d'esprit. (Cui-zan [c m.].)

CUISINE. s. f. (*Coquere.*) L'endroit de la maison où l'on apprête et où l'on fait cuire les mets, les aliments. | Les domestiques, les officiers attachés à la cuisine. | L'ordinaire d'une maison, la chère qu'on y fait habituellement. | *Faire la cuisine,* Apprêter à manger. | *Être chargé de cuisine,* Être fort gras et avoir un gros ventre. | L'art d'apprêter les mets, les aliments, l'art de faire la cuisine. | Petite boîte longue à différents compartiments, où l'on mettait divers ingrédients qui servaient pour les ragoûts.

CUISINER. v. n. Apprêter les mets, les aliments, faire la cuisine. Fam.

CUISINIER, IÈRE. s. Celui, celle qui fait la cuisine, qui apprête à manger. | Celui, celle que l'on prend à gages dans une maison, pour y faire la cuisine. | Ustensile de fer-blanc qui sert à faire rôtir la viande.

CUISSARD. s. m. La partie de l'armure qui couvrait les cuisses.

CUISSE. s. f. Partie du corps de l'homme ou d'un animal depuis la hanche jusqu'au jarret. | *Cuisse de noix,* Quartier de noix. | *Cuisse-Madame,* Sorte de poire allongée, dont la peau est jaune et rouge.

CUISSON. s. f. Action de cuire ou de faire cuire; ou Le résultat de cette action. | *Pain de cuisson,* Le pain de ménage que l'on fait chez soi. | La douleur que l'on sent d'un mal qui cuit.

CUISSOT. s. m. Cuisse de cerf, de chevreuil, de sanglier, etc.

CUISTRE. s. m. (*Küster.*) Nom que l'on donnait par injure aux valets de collége. | Un homme pédant et grossier.

CUITE. s. f. Action de cuire, de faire cuire de la porcelaine, de la faïence, des tuiles, etc. | La réunion des objets que l'on cuit ensemble, qui composent la fournée. |

L'action de cuire le sucre, et la quantité de sucre que l'on cuit en une fois.

CUIVRE. s. m. (*Cuprum.*) Métal rougeâtre quand il est pur. On l'appelle aussi *Cuivre rouge.*

CUIVRÉ, ÉE. adj. Qui a la couleur du cuivre.

CUL. s. m. (*Culus.*) (Qqns. suppriment l'L dans l'écriture.) Le derrière, cette partie de l'homme qui comprend les fesses et le fondement. Très-fam. et souvent bas. | Fam., *Arrêter qqn. sur cul,* L'arrêter tout court. | Bas., *Être à cul,* Ne savoir plus que devenir, n'avoir plus de ressources. | Fam., *Cul de plomb,* Un homme laborieux et sédentaire. | Fam., *Cul-de-jatte,* Personne estropiée qui ne peut faire usage ni de ses jambes ni de ses cuisses pour marcher. | Se dit en parlant De qqs. animaux. | *Cul-blanc,* Nom vulgaire de la bécassine. | L'anus par où sortent les excréments. | La partie inférieure, le fond de certaines choses. | *Mettre un tonneau sur cul,* Le lever sur son fond; ou, fam., Le vider. | Place qui ne conduit point à une meilleure, qui ne présente aucun moyen d'avancement. | Le derrière d'une charrette. | *Mettre une charrette à cul,* La mettre les limons en haut. (Cu [c m.].)

CULASSE. s. f. La partie de derrière d'un canon. | Se dit Des fusils, des mousquets et des pistolets.

CULBUTE. s. f. Certain saut qu'on fait en mettant la tête en bas et les jambes en haut, pour retomber de l'autre côté. | Chute.

CULBUTER. v. a. Renverser cul par-dessus tête; ou Renverser, faire tomber. | Fam., Culbuter qqn. | V. n. Tomber en faisant la culbute. | Fam., Se ruiner.

CULBUTIS. s. m. Amas confus de choses culbutées. Fam.

CULÉE. s. f. Grosse masse de pierre qui soutient la voûte des dernières arches d'un pont, et toute leur poussée.

CULER. v. n. Aller en arrière ou reculer.

CULIER. adj. m. *Boyau culier,* Le gros boyau qui se termine à l'anus. On dit ordin. *Le rectum.*

CULIÈRE. s. f. Sangle de cuir qu'on attache au derrière du cheval pour empêcher le harnais de couler en avant. | Pierre creusée pour recevoir les eaux d'un tuyau de descente, et les conduire dans le ruisseau.

CULINAIRE. adj. des 2 g. (*Culinarius.*) Qui a rapport à la cuisine.

CULMINANT. adj. m. (*Culminans.*) *Point culminant,* Le point du ciel où se trouve un astre quand il atteint sa plus grande hauteur au-dessus de l'horizon. | La partie la plus élevée de certaines choses.

CULMINATION. s. f. (*Culminatio.*) Moment du passage d'un astre par le méridien.

CULMINER. v. n. (*Culminare.*) Se dit d'un astre lorsqu'il passe au méridien.

CULOT. s. m. L'oiseau le dernier éclos d'une couvée. | Le dernier né des autres animaux, et, fam., Le dernier né d'une famille. | La partie métallique qui reste au fond d'un creuset après la fusion, et qui s'est séparée des scories. | Résidu épais et noirâtre qui se forme et s'amasse dans le foyer d'une pipe, lorsqu'elle sert longtemps. | Petit plateau cylindrique de terre cuite, sur lequel on pose le creuset dans le fourneau, pour le garantir de l'action trop vive du feu. | La partie inférieure d'une lampe d'église.

CULOTTE. s. f. Partie du vêtement des hommes qui couvre depuis la ceinture jusqu'aux genoux. | *Culotte de bœuf,* Le derrière du cimier.

CULOTTER. v. a. Mettre une culotte à qqn.

CULOTTIER. s. m. Celui qui fait, qui vend des culottes de peau, des gants, des guêtres, etc.

CULPABILITÉ. s. f. (*Culpabilis.*) État de celui qui est coupable ou réputé coupable d'un crime, d'un délit. [c m.]

CULTE. s. m. (*Cultus.*) L'honneur qu'on rend à Dieu par des actes de religion. | Se dit De l'idolâtrie. | Religion. | Une grande admiration, une vénération profonde.

CULTIVABLE. adj. des 2 g. Susceptible de culture.

CULTIVATEUR. s. m. Celui qui cultive la terre, ou qui exploite une terre, un domaine. | Adj., *Les peuples cultivateurs.*

CULTIVER. v. a. (*Cultio.*) Faire les travaux nécessaires pour rendre la terre plus fertile, et pour améliorer ses productions. | S'emploie en parlant Des études auxquelles on s'adonne, des arts dans lesquels on cherche à se perfectionner par l'exercice. | Former, développer, perfectionner par l'instruction, par l'exercice. | En parlant Des relations, des sentiments Conserver, entretenir, augmenter.

CULTURE. s. f. (*Cultura.*) Les travaux qu'on emploie pour rendre la terre plus fertile, et pour améliorer ses productions. | L'application qu'on met à perfectionner les sciences, les arts, à développer les facultés de l'esprit.

CUMIN. s. m. (*Cuminum.*) Plante ombellifère qui a une odeur très-forte, et dont les graines sont employées qqfs. en médecine pour faciliter la digestion et dissiper les vents. | [c m.]

CUMUL. s. m. Action de cumuler une chose avec une autre. | Se dit en parlant De places, d'emplois, de traitements, etc. [c m.]

CUMULATIF, IVE. adj. Qui se fait par accumulation. | [c m.]

CUMULATIVEMENT. adv. Par accumulation. (Cu-mu-la-ti-ve-man [c m.].)

CUMULER. v. a. (*Cumulare.*) Assembler, réunir plusieurs choses. | Occuper plusieurs

emplois en même temps, jouir de plusieurs traitements à la fois, etc. | [c m.]

CUNÉIFORME. adj. des 2 g. (*Cuneus, forma.*) Qui a la forme d'un coin. | Se dit Des parties qui vont en s'élargissant de la base au sommet. | Se dit De certaines écritures employées anciennement dans la Perse et dans la Médie. | [c m.]

CUPIDE. adj. des 2 g. (*Cupidus.*) Qui a de la cupidité. | [c m.]

CUPIDITÉ. s. f. (*Cupiditas.*) Désir immodéré, convoitise. L'amour du gain, des richesses. | [c m.]

CUPULE. s. f. (*Cupula.*) Sorte de petite coupe, qui renferme les organes de la reproduction dans beaucoup de lichens. | Le godet qui enveloppe la base du gland de chêne, de la noisette, etc. | [c m.]

CURABLE. adj. des 2 g. (*Curare.*) Qui peut être guéri. | [c m.]

CURAÇAO. s. m. Sorte de liqueur qui se fait avec de l'eau-de-vie, de l'écorce d'oranges amères et du sucre, et qui doit son nom à l'île de Curaçao, l'une des Antilles. (Cu-ra-sô [c m.].)

CURAGE. s. m. Action de curer, de nettoyer, ou Le résultat de cette action. (Cu-ra-je [c m.].)

CURAGE. s. m. Espèce de renouée dont la saveur est âcre et brûlante, et qui est employée en médecine comme diurétique et détersive; n. autr. *Poivre d'eau.*

CURATELLE. s. f. (*Curatela.*) Pouvoir et charge de curateur. (Cu-ra-të-le [c m.].)

CURATEUR. s. m. (*Curator.*) Celui qui est établi par justice, soit pour veiller aux intérêts d'un mineur émancipé et l'assister dans certains actes, soit pour administrer les biens d'un majeur déclaré incapable de les gouverner lui-même, soit enfin pour régir une succession vacante ou une chose abandonnée. | [c m.]

CURATIF, IVE. adj. Qui concerne, qui a pour but la cure, la guérison d'une maladie. | Subst., Remède curatif. | [c m.]

CURATION. s. f. (*Curatio.*) Traitement d'une maladie, d'une plaie. (Cu-ra-sion [c m.].)

CURATRICE. s. f. Celle qui est chargée d'une curatelle. (Cu-ra-tri-se [c m.].)

CURCUMA. s. m. Plante dont la racine, de couleur jaune et d'une odeur de safran, est fort estimée des Indiens, qui la font entrer dans leurs mets et dans certaines pommades; n. autr. *Safran d'Inde* ou *des Indes.* | [c m.]

CURE. s. f. (*Cura.*) Soin, souci. Fam. | Traitement, guérison de qq. maladie ou blessure. | Fonction ecclésiastique à laquelle est attachée la direction spirituelle d'une paroisse. | La demeure du curé, le presbytère. | [c m.]

CURÉ. s. m. (*Curiatus.*) Prêtre pourvu d'une cure. | [c m.]

CURE-DENT. s. m. Petit instrument avec lequel on se cure les dents, on se les nettoie. (Cu-re-dan | [c m.].)

CURÉE. s. f. Pâture qu'on donne aux chiens de chasse, en leur faisant manger qq. partie de la bête qu'ils ont prise. | *Faire curée*, se dit Des chiens, lorsque, sans attendre le veneur, ils mangent la bête qu'ils ont prise. | *Être âpre à la curée*, Être très-avide de gain, de butin. | [c m.]

CURE-MÔLE. s. m. Machine dont on se sert pour curer les ports, et qui est établie sur un ponton. | [c m.]

CURE-OREILLE. s. m. Petit instrument avec lequel on se cure l'oreille, on se la nettoie (Cu-ro-rë-lle [c et ll m.].)

CURER. v. a. (*Curare.*) Nettoyer qq. ch. de creux, etc., en ôter les ordures, la terre, etc. | *Curer la charrue*, La nettoyer. (Cu-ré [c m.].)

CUREUR. s. m. Celui qui cure, qui nettoie. *Cureur de puits, cureur de retraits.* | [c m.]

CURIAL, ALE. adj. (*Curialis.*) Qui concerne une cure. On dit qqfs. *La maison curiale*, pour Le presbytère. | [c m.]

CURIE. s. f. (*Curia.*) Subdivision de la tribu chez les Romains. | [c m.]

CURIEUSEMENT. adv. Avec curiosité, soigneusement, exactement. (Cu-rieû-ze-man [c m.].)

CURIEUX, EUSE. adj. (*Curiosus.*) Qui a beaucoup d'envie et de soin d'apprendre, de voir des choses nouvelles, intéressantes, rares, etc. | Subst. m. *La foule des curieux. Éloigner les curieux.* | Adj. et subst. Se dit D'une personne qui cherche indiscrètement à pénétrer les secrets d'autrui. | Adj. et s. m. Se dit De ceux qui recherchent, qui rassemblent les objets nouveaux, rares, excellents, etc. | Se dit Des choses : Rare, nouveau, excellent en son genre, propre à exciter la curiosité. | Fam., qui est fait pour surprendre. Subst. m. *Le curieux de l'affaire est que...* (Cu-rieû ; ze [c m.].)

CURION. s. m. (*Curio.*) Prêtre institué par Romulus pour avoir soin des fêtes et des sacrifices particuliers à chaque curie. | [c m.]

CURIOSITÉ. s. f. (*Curiositas.*) Passion, désir, empressement de voir, d'apprendre des choses nouvelles, intéressantes, rares, etc. | Une grande envie, un trop grand empressement de savoir les secrets, les affaires d'autrui. | Le goût qui porte à rechercher les objets curieux, rares, nouveaux, etc. | Se dit Des choses rares, nouvelles, curieuses. (Cu-rio-zi-té [c m.].)

CURSIF, IVE. adj. (*Cursio.*) Se dit De toute écriture tracée avec qq. rapidité. Subst. f. *La cursive.* | [c m.]

CURULE. adj. des 2 g. (*Curulis.*) Se dit De la chaise d'ivoire qui était à l'usage de certains magistrats romains. | *Magistrats*,

édiles curules, Magistrats, édiles qui avaient le droit de se servir de la chaise curule. | [c m.]

CURVILIGNE. adj. des 2 g. (*Curvus, linea.*) Qui est formé par des lignes courbes. (Cur-vi-li-*ne* [n m.].)

CUSCUTE. s. f. Plante parasite à tiges déliées et rougeâtres, qui est dépourvue de feuilles, et qui croît principalement sur le trèfle, la luzerne et le thym. | [c m.]

CUSTODE. s. f. (*Custos.*) Se dit Des rideaux ou courtines qu'on met, dans certaines églises, à côté du maître-autel. | La couverture ou le pavillon qu'on met sur le ciboire où l'on garde les hosties consacrées. | [c m.]

CUSTODI-NOS. s. m. Expr. lat. Confidentiaire qui garde un bénéfice ou un office, pour le rendre à un autre dans un certain temps, ou qui n'en a que le titre, et en laisse les fruits à celui dont il est le prête-nom. Fam. | [c m.]

CUTANÉ, ÉE. adj. (*Cutis.*) Qui appartient à la peau. | [c m.]

CUTICULE. s. f. (*Cuticula.*) Petite peau très-mince, pellicule, épiderme. | [c m.]

CUTTER. s. m. T. angl. (On prononce, et plusieurs écrivent, *Cotre.*) Petit bâtiment de guerre à un mât, dont la grande voile a beaucoup d'étendue.

CUVE. s. f. (*Cupa.*) Grand vaisseau, communément de bois, qui n'a qu'un fond, et dont on se sert ordin. pour fouler la vendange, ou pour y laisser fermenter le vin nouveau avec la grappe. On le dit aussi de Qqs. autres vaisseaux dont on se sert pour faire de la bière, et pour divers autres usages. | [c m.]

CUVEAU. s. m. Petite cuve. (Cu-vô [c m.].)

CUVÉE. s. f. Ce qui se fait de vin à la fois dans une cuve. | [c m.]

CUVELAGE. s. m. Opération par laquelle on revêt de planches ou de solives l'intérieur des puits qui descendent dans les mines. (Cu-ve-la-je | [c m.].)

CUVELER. v. a. Faire un cuvelage. | [c m.]

CUVER. v. n. Demeurer dans la cuve. Se dit Du vin nouveau qu'on y laisse avec la grappe durant qqs. jours, pour qu'il se fasse, pour qu'il fermente. | V. a. Fam., *Cuver son vin*, Dormir, reposer après avoir bu avec excès.—Se donner le temps de s'apaiser, de revenir à la raison. | [c m.]

CUVETTE. s. f. Vase dont on se sert pour se laver les mains ou pour d'autres usages. | Vaisseau en espèce d'entonnoir de plomb disposé pour recevoir les eaux d'un tuyau de descente, ou les eaux d'une source, d'un aqueduc. (Cu-vë-te [c m.].)

CUVIER. s. m. Cuve où l'on fait la lessive. (Cu-vié [c m.].)

CYATHE. s. m. (*Cyathus.*) Petit gobelet qui servait à verser l'eau et le vin dans les coupes ou tasses. | Mesure de capacité qui équivaut à peu près à la moitié d'un décilitre. (Si-a-te.)

CYCLAMEN. s. m. (*Cyclamen.*) Genre de plantes dont l'espèce commune a des racines âcres et fortement purgatives, que les cochons recherchent avidement; d'où lui est venu le nom vulgaire de *Pain-de-pourceau.* (Si-cla-më-ne.)

CYCLE. s. m. (*Kuklos*, gr.) Cercle, période. | *Cycle épique.* Voy. l'article suivant. (Si-cle.)

CYCLIQUE. adj. des 2 g. (*Cyclicus.*) Se dit Des anciens poëtes grecs qui ont raconté, dans une série de petits poëmes, appelée *Cycle* ou *Cercle épique*, l'histoire des temps fabuleux et celle de la guerre de Troie. | Se dit Des poëtes qui composent de petits ouvrages, tels que les chansons. | Se dit Des poésies mêmes. (Si-clic-e.)

CYCLOÏDE. s. f. (*Kuklos, eidos*, gr.) Ligne courbe que décrit un point de la circonférence d'un cercle qui marche en roulant sur un plan. (Si-clo-i-de.)

CYCLOPE. s. m. (*Cyclops.*) Nom de certains géants monstrueux, qui n'avaient qu'un œil, de forme ronde, au milieu du front, et qui étaient les forgerons de Vulcain. (Si-clo-pe.)

CYCLOPÉEN, ENNE. adj. (*Cyclopeus.*) Se dit De monuments très-anciens dont la construction est fort solide, et dont on voit encore les ruines en Italie et dans la Grèce. (Si-clo-pé-in; ë-ne.)

CYGNE. s. m. (*Cycnus.*) Gros oiseau aquatique dont le plumage est blanc, et qui a le cou fort long. | Se dit Des grands poëtes, des hommes éloquents, et qqfs. des grands musiciens. | *Le Cygne*, Constellation de l'hémisphère septentrional. | *Cou de cygne*, Partie de l'avant-train d'une voiture à quatre roues, qui est courbée, afin de laisser passer les roues de devant par-dessous quand la voiture tourne. (Si-*ne* [n m.].)

CYLINDRE. s. m. (*Cylindrus.*) Corps de figure longue et ronde, et d'égale grosseur partout. | Gros rouleau de pierre, de bois, ou de fonte, dont on se sert pour écraser les mottes d'une terre labourée, pour aplanir les allées des jardins ou les aires des granges. | Rouleau armé de lames de fer, qui sert à broyer les chiffons. | Vaisseau de cuivre ou de tôle, en forme de grand marabout, qu'on remplit de braise et qu'on tient plongé dans l'eau d'un bain pour la chauffer. | Nom de certains coquillages appelés aussi *Rouleaux*, et plus ordin. *Volutes.* (Si-lin-dre.)

CYLINDRIQUE. adj. des 2 g. Qui a la forme d'un cylindre, qui est rond comme un cylindre. (Si-lin-dric-e.)

CYMAISE. s. m. (*Cymatium.*) Moulure qui forme la partie supérieure d'une corniche. (Si-mè-ze.)

CYMBALAIRE. s. f. Espèce de muflier à tiges rampantes et à fleurs bleues ou blanc[hes]

qui croît sur les vieilles murailles. (Sin-ba-lè-re.)

CYMBALE. s. f. (*Cymbalum.*) Se disait, chez les anciens, D'un certain instrument de musique fait d'airain. | Instrument de musique consistant en deux disques ou plateaux de cuivre que l'on frappe en mesure l'un contre l'autre. (Sin-ba-le.)

CYMBALIER. s. m. Celui qui joue des cymbales. (Sin-ba-lié.)

CYME. s. f. T. de bot. *V.* Cime.

CYNANCIE. s. f. (*Cynanche.*) Espèce d'angine, dans laquelle la langue se tuméfie et pend hors de la bouche comme celle d'un chien haletant. (Si-nan-sie.)

CYNIQUE. adj. des 2 g. (*Cynicus.*) Se dit D'une secte de philosophes à qui l'on reprochait d'être mordants et sans pudeur. | Impudent, obscène. | Subst. *Diogène le cynique.* (Si-nic-e.)

CYNISME. s. m. La philosophie cynique, la doctrine des philosophes cyniques. | Le caractère du cynique, l'impudence. (Si-nis-me.)

CYNOCÉPHALE. s. m. (*Cynocephalus.*) À tête de chien : nom donné à une famille particulière de singes. (Si-no-sé-fa-le.)

CYNOGLOSSE. s. f. (*Cynoglossos.*) Genre de plantes, ainsi nommé à cause de la forme des feuilles dans la plupart des espèces. (Si-no-glo-se.)

CYNOSURE. s. f. (*Cynosura.*) Nom d'une constellation voisine du pôle nord. On l'appelle aussi *Petite Ourse.* (Si-no-zu-re.)

CYPRÈS. s. m. (*Cupressus.*) Arbre toujours vert, de la famille des Conifères, qui s'élève droit et en pointe. | Se dit, poét., en parlant De la mort, du deuil, de la tristesse. (Si prè.)

CYSTIQUE. adj. des 2 g. (*Kustis*, gr.) Qui appartient à la vésicule biliaire. (Sis-tic-e.)

CYSTITE. s. f. Inflammation de la vessie. (Sis-ti-te.)

CYSTOTOME. s. m. Instrument dont on se sert pour inciser la vessie. (Sis-to-to-me.)

CYSTOTOMIE. s. f. (*Kustis*, *tomé*, gr.) Opération qui consiste à inciser la vessie. (Sis-to-to-mie.)

CYTISE. s. m. (*Cytisus.*) Genre de plantes légumineuses, composé d'arbres et d'arbrisseaux, dont plusieurs sont cultivés dans les jardins à cause de la beauté et de la durée de leurs fleurs. (Si-ti-ze.)

CYZICÈNE. s. m. (*Cyzicenus.*) Chez les Grecs, grande salle exposée au nord. (Si-zi-sè-ne.)

CZAR. s. m. (*Gzar*, ou *Dzar.*) Titre qu'on donne au souverain de Russie. Qqns. écrivent et disent *Tzar.*

CZARIENNE. adj. f. *Sa majesté czarienne*, Le czar. (Gza-ri-ë-ne.)

CZARINE. s. f. L'épouse du souverain de Russie, ou la princesse qui est de son chef souveraine de cet empire. (Gza-ri-ne.)

CZAROWITZ. s. m. Fils de czar. (Gza-ro-vitch.)

D.

D. s. m. La 4ᵉ lettre de l'alphabet, et la 3ᵉ des consonnes. On la nomme *Dé*, suivant l'appellation ancienne et usuelle, et *De*, suivant la méthode moderne. | D, à la fin d'un mot, et devant un autre mot qui commence par une voyelle, se prononce souvent comme un T.

DA. Particule qui se joint qqfs., dans le langage familier, à l'affirmative *Oui*, et à la négative *Nenni*, pour exprimer plus formellement une adhésion ou un refus. *Oui-da. Nenni-da.*

D'ABORD. loc. adv. *V.* Abord.

DACTYLE. s. m. (*Dactylus.*) Sorte de mesure ou de pied, dans les vers grecs et dans les vers latins, qui est formée d'une syllabe longue suivie de deux brèves. (Dac-ti-le.)

DADA. s. m. Terme dont se servent les enfants, et quelquefois ceux qui leur parlent, pour désigner Un cheval. | Bâton sur lequel un enfant se met à cheval. | Fam., *C'est son dada*, C'est son idée favorite.

DADAIS. s. m. Un niais, un nigaud ; Un homme gauche dans son maintien. Fam. (Da-dè.)

DAGUE. s. f. Espèce de poignard. (Dag-e.)

DAGUER. v. a. Frapper de coups de dague. (Vi.) | Se dit Du cerf qui s'accouple avec la biche. Voler de toute sa force. (Dag-é [g m.].)

DAGUES. s. f. pl. Premier bois du cerf, qui ne vient qu'à la seconde année. (Dag-e.)

DAGUET. s. m. Jeune cerf qui est à sa première tête, qui pousse son premier bois. (Dag-ë [g m.].)

DAHLIA. s. m. Plante d'ornement qui porte de très-belles fleurs, et dont les tiges naissent en touffe. (Da-li-a.)

DAIGNER. v. n. (*Dignari.*) Avoir pour agréable, condescendre jusqu'à vouloir bien. Il est toujours suivi d'un infinitif. (Dè-né [n m.].)

D'AILLEURS. loc. adv. *V.* Ailleurs.

DAIM. s. m. (*Dama.*) Espèce de bête fauve d'une grandeur moyenne entre le cerf et le chevreuil. (Din.)

DAINE. s. f. La femelle du daim. Les chasseurs prononcent *Dine.* (Dë-ne.)

DAIS. s. m. Ouvrage de bois, de tenture, etc., fait dans l'ancienne forme des ciels de lit, et que l'on met, à qq. hauteur, au-dessus d'un maître-autel, d'une chaire à prêcher, d'un trône, etc. | Un poêle soutenu de deux ou de quatre petites colonnes, sous lequel on porte le saint sacrement, surtout dans les processions, et sous lequel on reçoit les rois,

les princes, etc., lorsqu'ils font une entrée solennelle. (Dè.)

DALER. s. m. Monnaie. *V.* Thaler.

DALLE. s. f. (*Deal*, angl.) Tablette de pierre ou de marbre, de peu d'épaisseur, et destinée à couvrir des terrasses, ou à paver des salles, des vestibules, etc. | Une tranche de qq. gros poisson. En ce sens, on dit plus ordin., *Darne*. (Da-le.)

DALLER. v. a. Couvrir ou paver de dalles. (Da-lé.)

DALMATIQUE. s. f. (*Dalmatica.*) Espèce de tunique, vêtement que portent sur leur aube les diacres, les sous-diacres et autres ecclésiastiques, quand ils servent à la messe le prêtre qui officie. (Dal-ma-tic-e.)

DALOT. s. m. Trou, canal pour faire écouler les eaux hors du navire. (Da-lô.)

DAM. s. m. (*Damnus.*) Dommage, préjudice. *À son dam, à votre dam, à leur dam.* (Vi.) | *La peine du dam,* La peine des damnés, en tant qu'ils seront privés de la vue de Dieu. (Dan.)

DAMAS. s. m. Espèce de satin à fleurs et à deux envers, qui se fabriquait originairement à Damas, ville de Syrie. | Espèce de prune dont le plant est venu de la ville de Damas. | Lame faite de cette espèce d'acier très-fin et renommé par l'excellence de sa trempe, qui se fabrique à Damas ou selon les procédés employés à Damas. On dit de même : *Acier de Damas.* (Da-ma.)

DAMASQUINER. v. a. Incruster de petits filets d'or ou d'argent dans du fer ou de l'acier. (Da-masc-i-né [c m.].)

DAMASQUINERIE. s. f. L'art de damasquiner. (Da-masc-i-ne-rie [c m.].)

DAMASQUINEUR. s. m. Celui qui damasquine. (Da-masc-i-neur [c m.].)

DAMASQUINURE. s. f. Le travail de ce qui est damasquiné. (Da-masc-i-nu-re [c m.].)

DAMASSER. v. a. Fabriquer une étoffe ou du linge en façon de damas. | Damassé, ée. part. Se dit Du linge de table qui est ou à fleurs ou à personnages. | Subst. m., Du linge damassé. (Da-ma-ssé.)

DAMASSURE. s. f. Dessin figuré sur la toile damassée, en la tissant. (Da-ma-su-re.)

DAME. s. f. (*Domina.*) Titre qu'on donnait autrefois à la femme d'un seigneur, et à celle qui possédait une seigneurie avec autorité et commandement sur des vassaux. | Simple titre que l'on donne par honneur aux femmes de qualité. | Titre donné aux religieuses des abbayes et de certaines autres communautés, ainsi qu'aux chanoinesses. | Titre qu'on donne à toutes les femmes mariées qui sont au-dessus de la dernière classe du peuple. | S'étend à Toutes les femmes et à toutes les filles. | La femme à laquelle un chevalier consacrait ses soins et ses exploits. | Espèce de titre qu'on joint au nom de fille des femmes du peuple, soit en parlant d'elles, soit en parlant à elles. Pop. | *Dame d'onze heures,* Plante liliacée à fleurs blanches qui ont l'extérieur des pétales vert. | Chacune des quatre cartes sur lesquelles est peinte la figure d'une dame. | Au jeu des échecs, La pièce du jeu la plus considérable après le roi. On l'appelle aussi *Reine.* | *Aller à dame,* Pousser un pion jusqu'aux dernières cases du côté de son adversaire. | Chacune des pièces rondes et plates avec lesquelles on joue sur un échiquier au jeu appelé, du nom de ces pièces, les *dames.* | Se dit Des pièces de même figure, mais ordin. plus grandes, dont on se sert au jeu de trictrac, etc. | Digue qu'on laisse en travers d'un canal, tandis qu'on le creuse, pour séparer la partie déjà occupée par les eaux de celle où les travailleurs sont encore. | Sorte d'interj. pour donner plus de force à une affirmation, à une négation, pour exprimer qq. surprise, etc. *Mais, dame, oui.* Pop.

DAME-JEANNE. s. f. Très-grosse bouteille qui sert à garder ou à transporter du vin et d'autres liqueurs. (Da-me-ja-ne.)

DAMER. v. a. Mettre une dame sur celle que l'adversaire a poussée jusqu'au dernier rang des cases opposées aux siennes.

DAMERET. s. m. Un homme soigneux de sa parure et fort empressé de plaire aux dames. (Da-me-rë.)

DAMIER. s. m. Échiquier, tablier sur lequel on joue aux dames, aux échecs, et qui est marqué d'un certain nombre de cases ou carrés de deux différentes couleurs, comme blanc et noir, jaune et rouge. | Coquillage marqueté de carrés de diverses couleurs, comme un damier. (Da-mié.)

DAMNABLE. adj. des 2 g. (*Damnabilis.*) Qui peut attirer la damnation éternelle, qui peut faire mériter les peines de l'enfer. | Pernicieux, détestable, abominable. (Da-na-ble.)

DAMNABLEMENT. adv. D'une manière damnable. Peu usité. (Da-na-ble-man.)

DAMNATION. s. f. (*Damnatio.*) Action de damner, de se damner, ou La punition des damnés. (Da-na-sion.)

DAMNER. v. a. (*Damnare.*) Condamner aux peines de l'enfer, punir des peines de l'enfer. | Rendre digne des peines de l'enfer. | Déclarer ou croire une personne digne des peines de l'enfer. | Pron., S'exposer à être damné, à mériter les peines de l'enfer. | Damné. subst. *Les tourments des damnés.* (Da-né.)

DAMOISEAU. s. m. Titre par lequel on désignait autrefois un jeune gentilhomme qui n'était point encore reçu chevalier, et qui aspirait à l'être. On a dit aussi *Damoisel.* | Fam. et par ironie, Un homme qui fait le beau, le galant auprès des femmes, et qui se donne pour homme à bonnes fortunes. (Da-moua-zô.)

DAMOISEL. s. m. *V. l'art. précédent*

DAMOISELLE. s. f. Titre qu'on donnait autrefois aux filles nobles dans les actes publics. *V.* DEMOISELLE. (Da-moua-zë-le.)

DANDIN. s. m. Niais qui n'a aucune contenance. Fam.

DANDINEMENT. s. m. Action de dandiner, mouvement de celui qui se dandine. (Dan-di-ne-man.)

DANDINER. v. n. et pron. Balancer son corps nonchalamment, soit exprès, soit faute de contenance. Fam.

DANGER. s. m. Péril, risque, ce qui est ordin. suivi d'un malheur, ou qui expose à une perte, à un dommage, etc. | Inconvénient. Fam. (Dan-jé.)

DANGEREUSEMENT. adv. Avec danger. (Dan-je-reû-ze-man.)

DANGEREUX, EUSE. adj. Périlleux, qui met en danger, qui expose à qq. danger; Nuisible, pernicieux. | Qui a les moyens de nuire, ou À qui l'on ne peut se fier sans danger, avec lequel il est dangereux de se lier. | Se dit D'une personne que l'on croit propre à inspirer de l'amour sans en éprouver. (Dan-je-reû; ze.)

DANOIS s. m. Espèce de chien à poil ras, ordin. blanc, tacheté de noir. (Da-noua.)

DANS. (*De, intus.*) Prép. de lieu qui marque Le rapport d'une chose à ce qui la contient ou la reçoit. | S'emploie avec des mots qui marquent L'état, la disposition du corps, de l'esprit, les mœurs, la condition, etc. | Avec. | Selon. | S'emploie avec des mots qui indiquent Une époque, une durée. — *Dans tel temps*, signifie aussi, Après tel temps, au bout de tel temps. (Dan.)

DANSE. s. f. (*Tanz*, all.) Mouvement du corps qui se fait en cadence, à pas mesurés, et ordin. au son des instruments ou de la voix. | L'action de plusieurs personnes qui exécutent une danse, des danses. | Pop., *Donner une danse à qqn.*, Le châtier, le battre. | La manière de danser d'une personne. | Un air à danser. | Pop. Un lieu où l'on danse.

DANSER. v. n. (*Tantzen*, all.) Mouvoir le corps en cadence et à pas mesurés, ordin. au son de la voix ou de qq. instrument. | V. a. Exécuter une danse.

DANSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui danse. | Celui, celle qui aime à danser, qui danse souvent, ou qui fait profession de danser. (—eû-ze.)

DAPHNÉ. s. m. Arbuste dont les tiges servent à faire les chapeaux dits de paille blanche : c'est la *Lauréole mâle*. (Daf-né.)

DARCE. s. f. *V.* DARSE.

DARD. s. m. (*Ardis.*) Arme de trait garnie par le bout d'une pointe de fer et qu'on lance avec la main. | Poét., L'aiguillon d'un insecte, de la langue des serpents, etc. | Ornement en forme de fer de dard, qui sépare les oves. | Espèce de carpe qui s'élance avec beaucoup de vitesse : on l'appelle aussi *Vaudoise*. | Pistil. (Dar.)

DARDER. v. a. Lancer une arme, ou autre chose, comme on lancerait un dard. | Frapper, blesser avec un dard.

DARIOLE. s. f. Petite pièce de pâtisserie contenant de la crème.

DARIQUE. s. f. (*Darieus.*) Monnaie d'or ou d'argent des anciens Perses, frappée d'abord au nom de Darius le Mède, et ensuite au nom de presque tous ses successeurs. (Dari-e.)

DARNE. s. f. Tranche d'un poisson, tel que le saumon, l'alose, etc.

DARSE. s. f. (*Darsina*, it.) Partie intérieure d'un port, laquelle se ferme avec une chaîne, et où l'on a coutume de retirer les petits bâtiments.

DARTRE. s. f. (*Dartos*, gr.) Maladie de la peau.

DARTREUX, EUSE. adj. Qui est de la nature des dartres. | Se dit, subst., Des personnes affectées de dartres. (Dar-treû; ze.)

DATAIRE. s. m. (*Datarius.*) Officier de la cour de Rome, qui préside à la daterie. (Da-tè-re.)

DATE. s. f. (*Datus.*) Indication du temps et du lieu où une lettre a été écrite, où un acte a été passé, etc. | L'époque où un événement a eu lieu, et L'indication de cette époque. | Le jour de l'enregistrement d'une supplique, pour obtenir un bénéfice en cour de Rome.

DATER. v. a. Mettre la date. | Suivi de la prép. *de*, signifie, neutr., Avoir eu lieu, ou avoir commencé d'exister à telle ou telle époque. — Commencer à compter d'une certaine époque.

DATERIE. s. f. Espèce de chancellerie établie en cour de Rome, et où s'expédient divers actes de cette cour. | L'office de dataire.

DATIF. s. m. (*Dativus.*) Se dit, dans les langues dont les noms et les adjectifs se déclinent, Du cas qui sert principalement à marquer attribution.

DATIF, IVE. adj. (*Dativus.*) *Tutelle dative*, La tutelle donnée par justice, à la différence de Celle qui est déférée par la loi ou par testament. On dit, dans un sens analogue, *Tuteur datif.*

DATION. s. f. (*Datio.*) *Dation en payement*, Action de donner une chose en payement d'une autre qui était due. (Da-sion.)

DATISME. s. m. (*Datismos*, gr.) Répétition ennuyeuse de synonymes pour exprimer la même chose.

DATTE. s. f. (*Dactylus.*) Fruit du dattier. (Da-te.)

DATTIER. s. m. Espèce de palmier qui porte des fruits un peu plus gros que l'olive, pulpeux et sucrés, que l'on emploie en médecine comme adoucissants. On dit, adj., *Palmier dattier.* (Da-tié.)

DATURA. s. m. Genre de plantes de la famille des Solanées, toutes plus ou moins narcotiques et vénéneuses. — L'espèce qui est cultivée dans qqs. jardins à cause de ses grandes fleurs blanches et odorantes.

DAUBE. s. f. Sorte d'assaisonnement qu'on fait à certaines viandes. | La viande qui est assaisonnée de cette sorte. (Dô-be.)

DAUBER. v. a. (*Dubba*, saxon.) Battre à coups de poing. Pop. | Fam., Railler, injurier qqn., parler mal de lui. (Dô-bé.)

DAUBEUR. s. m. Celui qui raille, qui médit. Fam. (Dô-beur.)

DAUPHIN. s. m. (*Delphinus.*) Genre de mammifères de la famille des Cétacés, qui ont la forme extérieure d'un poisson. | Constellation de l'hémisphère septentrional. | Le titre que portaient les princes du Viennois ou Dauphiné, et qui avait passé aux fils aînés des rois de France, depuis la réunion de cette province au royaume. On appelait *Dauphine*, La femme du Dauphin. (Dô-fin.)

DAURADE. s. f. *V.* Dorade.

D'AUTANT. loc. adv. *V.* Autant.

DAVANTAGE. adv. Plus. Il s'emploie toujours absolument. | Plus longtemps. (—ta-je.)

DAVIER. s. m. Instrument de fer ou d'acier, en forme de tenaille courbée, dont les dentistes se servent pour arracher les dents. (Da-vié.)

DE. prép. (*De.*) Marque Un rapport de départ, de séparation, d'extraction, de dérivation, d'origine, etc. | Marque La relation d'une distance ou d'une durée qcq. avec le lieu, avec l'époque où elle commence. | Marque l'espèce de relation qui est entre les personnes ou les choses. | A qqfs. pour complément le mot qui désigne La personne ou la chose d'où part l'action qu'éprouve une autre personne, une autre chose; et alors il équivaut à la prép. *par.* | A souvent pour complément le nom qui indique La matière, l'instrument, le moyen, l'objet indirect de l'action, la cause, etc. | Avec l'expression qu'on lui donne pour régime, indique La manière dont une action se fait, s'exécute, et qqfs. exprime un état. | Sur, touchant, concernant, relativement à. | Régit le mot ou les mots qui servent à déterminer, à préciser la signification d'un adjectif. | Sert à déterminer d'une manière analogue les substantifs qui désignent une personne considérée par rapport à une certaine qualité. | Souvent la prép. *De* a pour complément un verbe à l'infinitif, lorsqu'elle sert à déterminer les mots qui expriment une action, une qualité. | Se place de même entre certains verbes actifs et l'infinitif qui indique l'objet direct de l'action. | Après les noms, s'emploie pour marquer Appartenance, dépendance. | Marque: 1° Rapport d'une chose à celui qui l'a faite, etc. | 2° Rapport d'une personne ou d'une chose au lieu d'origine; d'une chose au lieu où elle a été faite, où elle s'est passée, etc. | 3° Rapport au temps. | 4° Rapport à la cause. | 5° Rapport à l'instrument. | 6° Rapport d'une personne à une autre, établi par les liens du sang, par qq. alliance, par les sentiments, le devoir, les conventions, etc. | 7° Rapport d'une chose à ce qu'elle concerne, à son objet, à sa fin, à son but. | 8° Rapport particulier au sujet traité, à la chose expliquée, enseignée, etc. | 9° Rapport à la destination habituelle ou momentanée. | 10° Rapport à la profession. | 11° Rapport à la condition. 12° Rapport d'une personne ou d'une chose à ce qui la modifie et la distingue, à sa qualité, à sa nature, etc. | 13° Rapport du contenant au contenu. | 14° Rapport de la partie au tout, à l'ensemble. | 15° Rapport d'une chose à ce dont elle est formée, composée. | 16° Rapport particulier d'une chose à la matière dont elle est faite. | 17° Rapport d'une portion ou fraction à la totalité, souvent avec l'idée accessoire de retranchement ou d'extraction. | La prép. *De* n'est souvent qu'un mot partitif désignant Une quantité vague, un nombre indéterminé. *Boire du vin.* | Subst. m. *Mettre le* de *devant son nom.* Fam. | Sert à unir le nom commun d'une chose avec le mot ou l'expression qui la distingue de toutes les autres choses semblables. *Le fleuve du Rhône.* | Exprime l'excellence d'une chose sur toutes les autres choses de même nature. *Le saint des saints.* | Marque Conformité. *Je suis de votre avis.* | De, sert à former un grand nombre de composés, et modifie plus ou moins la signification du mot simple: *Découler* (couler de haut en bas), etc.

DÉ. s. m. Petit morceau d'os ou d'ivoire, de figure cubique, ou à six faces, dont chacune est marquée d'un différent nombre de points, depuis un jusqu'à six, et qui sert à jouer; n. autr. *Dé à jouer.* | *Avoir le dé*, Être le premier à jouer. | Fam., *À vous le dé*, C'est à vous à parler, à répondre, à agir. | La partie cubique d'un piédestal. | Se dit de Petits cubes de pierre qu'on place sous des poteaux, des colonnes, des vases, etc., pour les isoler de terre.

DÉ. s. m. Petit instrument de matière solide, dont celui ou celle qui coud se garnit le bout du doigt, ou le milieu du doigt, afin de pousser l'aiguille plus facilement et sans risquer de se blesser; n. autr. *Dé à coudre.*

DÉBÂCLAGE. s. m. Action de débâcler un port, des bâtiments, etc. (—cla-je.)

DÉBÂCLE. s. f. Rupture de la glace qui couvrait une rivière, et qui se partage alors en glaçons dont la descente est plus ou moins rapide. | Fam., Tout changement brusque et inattendu qui amène du désordre, de la confusion. | Débâclage.

DÉBÂCLEMENT. s. m. Le moment de la débâcle des glaces; ou L'action de débâcler un port, des navires, des bateaux. (—cle-man.)

DÉBÂCLER. v. a. (*Debaculare* (Débar-

rasser un port des navires, des bateaux vides, afin d'en rendre l'accès libre à ceux qui arrivent chargés. | Ouvrir ce qui était bâclé. | V. n. Se dit D'une rivière, quand les glaces viennent à se rompre et à suivre le cours de l'eau.

DÉBÂCLEUR. s. m. Officier qui préside au débâclage d'un port.

DÉBAGOULER. v. n. (*Gula.*) Vomir. | V. a. Dire avec précipitation et diffusion tout ce qui vient à la bouche. Bas.

DÉBAGOULEUR. s. m. Celui qui dit sans retenue toutes les injures qui lui viennent à la bouche. Bas.

DÉBALLAGE. s. m. Action de déballer. (Dé-ba-la-je.)

DÉBALLER. v. a. Défaire une balle, un ballot, ôter l'emballage. (Dé-ba-ler.)

DÉBANDADE (À LA). loc. adv. Confusément et sans ordre.

DÉBANDEMENT. s. m. Action de se débander. (—de-man.)

DÉBANDER. v. a. Ôter une bande. | Détendre. | Pron., se dit Des armes dont le ressort se détend de lui-même. | Se dit Des gens de guerre qui se séparent, confusément et sans ordre, de la troupe dont ils font partie. — Se dit D'un corps de gens de guerre qui se disperse sans ordre, pour s'enfuir, ou pour se retirer.

DÉBANQUER. v. a. T. de jeu. Gagner tout l'argent qu'un banquier a devant lui. (Dé-banc-é [c m.].)

DÉBAPTISER. v. a. Priver qqn. des avantages du baptême. | Fam., Changer le nom de qqn. (Dé-ba-ti-zé.)

DÉBARBOUILLER. v. a. Nettoyer, ôter ce qui salit, ce qui rend sale. (—bou-llé [c m.].)

DÉBARCADÈRE. s. m. (*Desembarcadero*, esp.) Espèce de cale, de jetée qui, du rivage, s'avance un peu dans la mer, et qu'on nomme également *Embarcadère*, parce qu'elle est destinée à servir à l'embarquement comme au débarquement.

DÉBARDAGE. s. m. Action de débarder. (—da-je.)

DÉBARDER. v. a. Tirer du bois de dessus les bateaux, ou de la rivière, et le porter sur le bord. | Transporter des bois hors du taillis où ils ont été coupés, afin que les voitures n'y entrent pas.

DÉBARDEUR. s. m. Homme de journée qui débarde.

DÉBARQUEMENT. s. m. Action par laquelle on débarque des marchandises, des passagers, des troupes, etc. | L'action d'une personne qui débarque. (Dé-barc-e-man.)

DÉBARQUER. v. a. Tirer, ou faire sortir d'un navire, d'un bateau, les marchandises, les passagers, les troupes, etc., qu'il contient. | V. n. Quitter le navire, le bateau, et descendre à terre. | Subst. m. *Au débarquer*, Dans le temps même du débarquement. | DÉBARQUÉ, ÉE. subst. Fam. *Un nouveau débarqué*, Un homme nouvellement arrivé de la province. (Dé-barc-é [c m.].)

DÉBARRAS. s. m. Cessation d'embarras, délivrance de ce qui embarrassait. Fam. (Déba-ra.)

DÉBARRASSER. v. a. (*Vara.*) Ôter l'embarras, ou Ôter d'embarras. (Dé-ba-ra-sé.)

DÉBARRER. v. a. Ôter la barre. (Déba-ré.)

DÉBAT. s. m. Différend, contestation, altercation. | *Débat de compte*, Contestation formée contre qq. article de compte. | Au plur., Discussion. Se dit Des assemblées politiques. | La partie de l'instruction qui comprend la lecture de l'acte d'accusation, l'interrogatoire du prévenu, l'audition des témoins à charge et à décharge, les plaidoiries, et le résumé du président. (Dé-ba.)

DÉBÂTER. v. a. Ôter le bât.

DÉBATTRE. v. a. (Se conj. c. *Battre.*) Contester, discuter. | Pron., S'agiter, se tourmenter, faire beaucoup d'efforts pour résister, pour se dégager, etc. (Dé-ba-tre.)

DÉBAUCHE. s. f. Déréglement, excès dans le boire et dans le manger. L'habitude, le goût de ce genre d'excès. | L'action de se livrer un peu plus que de coutume aux plaisirs de la table. Fam. | Incontinence outrée. | *Débauche d'esprit* ou *d'imagination*, Usage déréglé de l'esprit ou de l'imagination. (Débô-che.)

DÉBAUCHER. v. a. (*Debacchari.*) Jeter dans la débauche, dans le vice. | Corrompre la fidélité de qqn. | Faire quitter un travail, une occupation sérieuse pour un divertissement honnête. | DÉBAUCHÉ. subst. m. Un homme abandonné à la débauche. (Dé-bô-ché.)

DÉBAUCHEUR, EUSE. s. Celui, celle qui débauche, qui excite à la débauche. (Dé-bô-cheur ; eû-ze.)

DÉBET. s. m. T. lat. Ce qu'un comptable doit après l'arrêté de son compte. (Dé-bè.)

DÉBIFFER. v. a. Affaiblir, déranger, gâter. Fam., *Être tout débiffé.* | DÉBIFFÉ, ÉE. part. *Visage débiffé*, Le visage d'une personne qui paraît affaiblie par qq. excès. *Estomac débiffé*, Estomac qui ne fait pas bien ses fonctions. (Dé-bi-fé.)

DÉBILE. adj. des 2 g. (*Debilis.*) Faible, affaibli, qui manque de forces.

DÉBILEMENT. adv. D'une manière débile. (-le-man.)

DÉBILITATION. s. f. (*Debilitatio.*) Affaiblissement. (-ta-sion.)

DÉBILITÉ. s. f. (*Debilitas.*) Faiblesse.

DÉBILITER. v. a. (*Debilitare.*) Rendre débile, affaiblir.

DÉBIT. s. m. Vente continue, répétée. | Le droit de vendre certaines marchandises dont le gouvernement s'est réservé le monopole. | La manière de s'énoncer, réciter. | T. de musique. Récitation précipitée qui

ressemble à la parole. | L'exploitation du bois, selon ses diverses destinations, comme lorsqu'on le met en poutres, en merrain, en cerceaux, etc. | Le compte que l'on tient sur le grand livre des articles payés ou fournis à qqn. ou pour qqn. (Dé-bi.)

DÉBITANT, ANTE. s. Celui, celle qui débite qq. marchandise.

DÉBITER. v. a. Vendre. On y joint ordin. l'idée d'habitude, de répétition. | Réciter. | Raconter, aller dire une chose de côté et d'autre, ou la répéter souvent. | Se dit De la manière d'exploiter les bois, pour les employer dans les constructions, etc. Il se dit de même Du marbre, etc. | Précipiter l'exécution d'un passage de manière à y substituer l'accent de la parole à l'accent musical. | Inscrire qqn. sur le grand livre comme débiteur de tel ou tel article.

DÉBITEUR, EUSE. s. Celui, celle qui débite. (—eû-ze.)

DÉBITEUR, TRICE. s. Celui, celle qui doit. (—tri-se.)

DÉBLAI. s. m. Action d'enlever des terres pour mettre un terrain de niveau, pour creuser des fondations, un fossé, etc.; ou Le résultat de cette action. | Se dit Des terres mêmes, des décombres qu'on enlève. | S'emploie, fam., pour exprimer que L'on est débarrassé de qqn. ou de qq. ch. qui incommodait, qui était à charge. *Enfin voilà ces ennuyeux partis, c'est un beau déblai.* (Dé-blè.)

DÉBLATÉRER. v. n. Parler longtemps et avec violence contre qqn. Fam.

DÉBLAYER. v. a. (Se conj. c. *Payer.*) Ôter, enlever. | Débarrasser, dégager un lieu des choses qui l'encombrent, qui s'y trouvent entassées confusément. (Dé-blé-ié.)

DÉBLOCAGE. s. m. T. d'impr. Action de débloquer. (—ca-je.)

DÉBLOQUER. v. a. (*Block*, all.) Obliger l'ennemi à lever un blocus. | Ôter d'une composition les lettres bloquées et renversées, pour les remplacer par celles qui conviennent. (Dé-bloc-é [c m.].)

DÉBOIRE. s. m. Mauvais goût qui reste de qq. liqueur après qu'on l'a bue. | La tristesse, le dégoût qui suit qqfs. les plaisirs. | Se dit Des dégoûts, des sujets de regret, de mécontentement, et des mortifications qu'on éprouve. (Dé-boua-re.)

DÉBOÎTEMENT. s. m. Déplacement d'un os sorti de son articulation. En médec. on dit *Luxation*. (Dé-boua-te-man.)

DÉBOÎTER. v. a. (*Buxetta.*) Disloquer. Se dit Des os qu'un accident, un effort fait sortir de leur place. On dit, en médec., *Luxer* | Se dit Des ouvrages de menuiserie et de serrurerie qui viennent à se déjoindre. (Dé-boua-té.)

DÉBONDER. v. a. et n. Ôter la bonde. | Se dit, fam., D'un purgatif qui fait cesser une grande constipation. | Pron., Se vider par un écoulement rapide, abondant. | Évacuer abondamment par bas, après avoir été longtemps resserré.

DÉBONDONNER. v. a. Ôter le bondon d'un muid, d'un tonneau, (—do-né.)

DÉBONNAIRE. adj. des 2 g. Doux, facile et bon jusqu'à la faiblesse. (Dé-bo-nè-re.)

DÉBONNAIREMENT. adv. Avec bonté, avec douceur. (Dé-bo-nè-re-man.)

DÉBONNAIRETÉ. s. f. Bonté, douceur. (Dé-bo-nè-re-té.)

DÉBORD. s. m. Débordement. (Vi.) Se disait Des humeurs. (Dé-bor.)

DÉBORDEMENT. s. m. Action par laquelle un fleuve, une rivière, etc., sort de son lit et franchit ses bords. | Un écoulement d'humeur très-abondant. | L'irruption d'une grande multitude dans un pays qu'elle veut envahir. | Se dit De certaines choses, telles que les injures, les louanges, les écrits, etc., lorsqu'elles sont dites, données, débitées avec profusion. | Dissolution, débauche. (—de-man.)

DÉBORDER. v. n. Dépasser le bord. Se dit Des fleuves, des rivières, etc. | Se dit D'un écoulement abondant des humeurs. | V. n. et a. Se dit D'une chose dont le bord ou l'extrémité dépasse le bord ou l'extrémité d'une autre chose. | Se dit Lorsqu'une ligne de troupes ou de vaisseaux a plus de front et plus d'étendue que la ligne qui lui est opposée. | V. n. Se détacher d'un vaisseau qu'on avait abordé. | V. a. Ôter la bordure. DÉBORDÉ, ÉE. adj. Débauché, dissolu.

DÉBOTTER. v. a. Tirer les bottes à qqn. | Subst. m. *Le débotter du roi.* | Le moment où on arrive. Qqns. écrivent *Débotté.* (Dé-bo-té.)

DÉBOUCHÉ. s. m. L'extrémité d'un défilé, d'une vallée, du col d'une montagne. | Toute voie qui facilite la vente, le transport, l'expédition au dehors, des produits agricoles ou industriels d'un pays. | Débouchement, en parlant D'effets de commerce et de marchandises. | Moyen, expédient.

DÉBOUCHEMENT. s. m. Action de déboucher. | Le passage d'un endroit resserré à un lieu plus ouvert. | Expédient, moyen de se défaire d'effets de commerce, de marchandises, etc., dont il n'est pas facile de trouver l'emploi, le débit. On dit plus ordin. *Débouché.* (—che-man.)

DÉBOUCHER. v. a. Ôter ce qui bouche. | Ôter ce qui empêche d'entrer, de passer. | V. n. Sortir d'un endroit resserré pour passer dans un lieu plus ouvert. | Se dit D'un fleuve, d'une rivière, d'un canal, en parlant De l'endroit où ils ont leur embouchure.

DÉBOUCLER. v. a. Dégager des ardillons qui l'arrêtent une courroie, une bande, un ruban passé dans une boucle. | Déranger, défaire les boucles d'une chevelure, d'une perruque.

DÉBOUILLI. s. m. Opération pour éprouver la qualité du teint d'une étoffe, ou pour

lui rendre sa première blancheur. (Dé-bou-lli [ll m.].)

DÉBOUILLIR. v. a. Faire bouillir dans de l'eau, avec certains ingrédients, des échantillons d'étoffes teintes, pour éprouver si la teinture en est bonne, ou des étoffes pour leur rendre leur première blancheur. (Dé-bou-llir [ll m.].)

DÉBOUQUEMENT. s. m. Canal, détroit, passage entre des îles. | L'action de débouquer. (Dé-bouc-e-man.)

DÉBOUQUER. v. n. (*Bucca.*) Sortir d'un débouquement, d'un détroit, etc., pour entrer dans une mer libre. (Dé-bouc-é [c m.].)

DÉBOURBER. v. a. Ôter la bourbe. | *Débourber une voiture*, La tirer de la bourbe. | *Faire débourber un poisson*, Le mettre dans de l'eau claire, pour qu'il perde le goût de bourbe.

DÉBOURRER. v. a. Ôter la bourre. | Fam., *Débourrer un jeune homme*, Lui faire perdre le mauvais ton, les manières gauches, l'air embarrassé qu'il avait. (Dé-bou-ré.)

DÉBOURS. s. m. Argent que l'on a avancé pour le compte de qqn. (Vi.) On dit *Déboursés.* (Dé-bour.)

DÉBOURSEMENT. s. m. Action de débourser. (—se-man.)

DÉBOURSER. v. a. Tirer de l'argent de sa bourse, de sa caisse, pour faire qq. payement. | DÉBOURSÉ. subst. m. L'argent qu'on a déboursé.

DEBOUT. adv. Se dit D'une chose qu'on dresse, ou qui est dressée, qui est maintenue verticalement sur un de ses bouts. | Se dit Des édifices et autres objets semblables qui n'ont point été renversés ou détruits. | En parlant des personnes, des quadrupèdes, Droit sur ses pieds. | *Être debout*, Être hors du lit, être levé. | *Vent debout*, Vent directement contraire à la route qu'on voudrait tenir. (De-bou.)

DÉBOUTER. v. a. Déclarer par jugement, par arrêt, qu'une personne est déchue de la demande qu'elle a faite en justice.

DÉBOUTONNER. v. a. Ôter, faire sortir les boutons d'une boutonnière ou d'une ganse. | Pron. et fam., Parler librement, ouvrir son cœur. | *Fleuret déboutonné*, Fleuret dont on a ôté le bouton. (Dé-bou-to-né.)

DÉBRAILLER (SE). v. pron. Se découvrir la gorge, l'estomac avec qq. indécence. (Dé-bra-llé [ll m.].)

DÉBREDOUILLER. v. a. Faire ôter la bredouille, ou empêcher que l'adversaire ne puisse gagner partie double ou quadruple. (—dou-llé [ll m.].)

DÉBRIDER. v. a. Ôter la bride à un cheval, à une bête de somme. | Fam., *Sans débrider*, Tout de suite, et sans interruption. | Fam., se dit De certaines choses qu'on fait avec précipitation.

DÉBRIS. s. m. (*Brisare.*) Se dit Des restes d'une chose brisée, fracassée, ou détruite en grande partie. | Ce qui reste d'une chose après sa ruine. | Le dégât que de grands trains, de grands équipages font dans les hôtelleries. (Vi.) (Dé-bri.)

DÉBROUILLEMENT. s. m. Action de démêler, de débrouiller une chose embrouillée. (Dé-brou-lle-man [ll m.].)

DÉBROUILLER. v. a. Démêler, mettre en ordre des choses qui sont en confusion. (Dé-brou-llé [ll m.].)

DÉBRUTIR. v. a. Ôter ce qu'il y a de rude et de brut.

DÉBRUTISSEMENT. s. m. Action de débrutir, ou Le résultat de cette action. (—ti-se-man.)

DÉBUCHER. v. n. (*Boscus.*) Se dit Des bêtes fauves qui sortent de l'endroit du bois où elles s'étaient retirées. | V. a., Faire sortir une bête de son fort. | Subst. m. *Il se trouva au débucher.*

DÉBUSQUEMENT. s. m. Action de débusquer. (Dé-busc-e-man.)

DÉBUSQUER. v. a. (*Boscus.*) Chasser qqn. d'un poste avantageux. | Fam., Faire perdre à qqn. une situation, une condition avantageuse, l'en déposséder, le supplanter. (Dé-busc-é [c m.].)

DÉBUT. s. m. Le premier coup à certains jeux, comme au billard, à la boule, au mail, etc. | Commencement. | La manière dont on commence un genre de vie, une entreprise ; les premiers actes qu'on fait dans un emploi, dans une profession. | Se dit De ceux qui paraissent pour la première fois sur le théâtre, et Des acteurs qui essayent leurs talents sur un théâtre où ils n'avaient point encore paru. (Dé-bu.)

DÉBUTANT, ANTE. s. Celui, celle qui débute.

DÉBUTER. v. n. Jouer le premier coup. | Commencer. | Faire les premières démarches dans un genre de vie, dans une entreprise ; faire les premiers actes dans une profession, les premiers pas dans une carrière. | S'essayer sur le théâtre, sur un théâtre. | V. a. Ôter du but, d'auprès du but.

DEÇÀ. prép. De ce côté-ci. | *Deçà et delà*, D'un côté et de l'autre.—De côté et d'autre. (De-sa.)

DÉCACHETER. v. a. Ouvrir ce qui est cacheté.

DÉCADE. s. f. (*Deka*, gr.) Espace de dix jours. | Se dit Des parties d'un ouvrage qui sont composées chacune de dix livres.

DÉCADENCE. s. f. (*De, cadere.*) Commencement de dégradation, de ruine, de destruction ; état de ce qui tend à sa ruine. | Se dit De tout ce qui déchoit, de tout ce qui va en déclinant. (Dé-ca-dan-se.)

DÉCADI. s. m. (*Deka*, gr. ; *Dies.*) Le dixième et dernier jour de la décade, dans le calendrier républicain.

DÉCAGONE. s. m. (*Deka, gônia*, gr.) Figure qui a dix angles et dix côtés. Adj.

Un bassin décagone. | Un ouvrage composé de dix bastions.

DÉCAGRAMME. s. m. (*Deka, gramma, gr.*) Nouvelle mesure de poids, qui vaut dix grammes. (Dé-ca-gra-me.)

DÉCAISSER. v. a. Tirer d'une caisse. (Déc-è-sé [c m.].)

DÉCALITRE. s. m. (*Deka, litra, gr.*) Nouvelle mesure de capacité qui vaut dix litres.

DÉCALOGUE. s. m. (*Decalogus.*) Les dix commandements de Dieu, les dix commandements de la loi donnée à Moïse. (—log-e.)

DÉCALQUER. v. a. Reporter le calque d'un dessin ou d'un tableau sur du papier, sur une toile, sur une muraille, sur une planche de cuivre, etc. (Dé-calc-é [c m.].)

DÉCAMÉRON. s. m. (*Deka, émera, gr.*) Ouvrage contenant le récit des événements de dix jours, ou une suite de récits faits en dix jours. Le recueil des Nouvelles de Boccace.

DÉCAMÈTRE. s. m. (*Deka, metron, gr.*) Nouvelle mesure de longueur, qui vaut dix mètres.

DÉCAMPEMENT. s. m. Action de décamper. (Dé-can-pe-man.)

DÉCAMPER. v. n. Lever le camp. | Fam., Se retirer précipitamment de qq. lieu, s'enfuir. (Dé-can-pé.)

DÉCANAT. s. m. (*Decanatus.*) Dignité de doyen. | L'exercice des fonctions de doyen. (Dé-ca-na.)

DÉCANDRIE. s. f. (*Deka, anêr, gr.*) Classe du système de Linné, qui renferme les plantes dont la fleur a dix étamines.

DÉCANTATION. s. f. Action de décanter. (—ta-sion.)

DÉCANTER. v. a. (*Canthus.*) Transvaser doucement une liqueur au fond de laquelle il s'est fait un dépôt.

DÉCAPER. v. a. Enlever, détacher la rouille, l'oxyde qui s'est formé à la surface d'un métal.

DÉCAPER. v. n. Sortir d'une grande baie, d'un golfe, passer un cap en dedans duquel on naviguait.

DÉCAPITATION. s. f. Action de décapiter. (—ta-sion.)

DÉCAPITER. v. a. (*De, caput.*) Décoller, trancher la tête à qqn.

DÉCARRELER. v. a. Ôter les carreaux qui pavent une chambre ou toute autre pièce d'un logement. (Dé-ca-re-lé.)

DÉCASTYLE. s. m. (*Decastylus.*) Édifice à dix colonnes de front. (Dé-ca-sti-le.)

DÉCASYLLABE. adj. des 2 g. (*Deka, sullabê, gr.*) Se dit Des vers français de dix syllabes. (Dé-ca-sil-la-be.)

DÉCATIR. v. a. Ôter le cati, l'apprêt que le fabricant a donné à une étoffe de laine.

DÉCATISSAGE. s. m. Action de décatir, ou L'effet de cette action. (—ti-sa-je.)

DÉCATISSEUR. s. m. Artisan qui fait le décatissage des étoffes de laine. (—ti-seur.)

DÉCAVER. v. a. Gagner toute la cave de l'un des joueurs.

DÉCÉDER. v. n. (*Decedere.*) Mourir de mort naturelle. Se dit Des personnes. (Dé-sé-dé.)

DÉCÈLEMENT. s. m. Action de déceler. (Dé-sè-le-man.)

DÉCELER. v. a. (*Je décèle, Je décèlerai.*) Découvrir ce qui est caché. (Dé-se-lé.)

DÉCEMBRE. s. m. (*December.*) Le dernier mois de l'année, ainsi nommé parce qu'il était le dixième de l'année romaine. (Dé-san-bre.)

DÉCEMMENT. adv. D'une manière décente. | Convenablement. (Dé-sa-man.)

DÉCEMVIR. s. m. (*Decemvir.*) Un des dix magistrats qui furent créés par la république romaine pour rédiger un code de lois. (Dé-së-me-vir.)

DÉCEMVIRAL, ALE. adj. (*Decemviralis*). Qui appartient aux décemvirs. (Dé-së-me-vi-ral.)

DÉCEMVIRAT. s. m. (*Decemviratus.*) La dignité de décemvir, la magistrature décemvirale. | L'espace de temps pendant lequel Rome fut soumise à l'autorité décemvirale. (Dé-së-me-vi-ra.)

DÉCENCE. s. f. (*Decentia.*) Honnêteté extérieure; bienséance qu'on doit observer quant aux lieux, aux temps et aux personnes. | La bienséance en ce qui concerne la pudeur. (Dé-san-se.)

DÉCENNAL, ALE. adj. (*Decennalis.*) Qui dure dix ans, ou qui revient tous les dix ans. (Dé-sën-nal.)

DÉCENT, ENTE. adj. (*Decens.*) Qui est selon les règles de la bienséance et de l'honnêteté extérieure. | Qui est conforme à la pudeur. (Dé-san; an-te.)

DÉCEPTION. s. f. (*Deceptio.*) Tromperie, séduction. (Dé-sëp-sion.)

DÉCERNER. v. a. (*Decernere.*) Accorder, donner. Se dit en parlant De récompenses, d'honneurs accordés par l'autorité publique. | Se dit en parlant Des prix que donnent certaines compagnies. | Se dit qqfs. en parlant De peines que les lois prononcent. | Ordonner, par un acte juridique, des mesures de précaution que les lois autorisent. (Dé-sër-né.)

DÉCÈS. s. m. (*Decessus.*) Mort naturelle d'une personne. (Dé-sè.)

DÉCEVABLE. adj. des 2 g. Facile à tromper; sujet à être trompé. (Dé-se-va-ble.)

DÉCEVANT, ANTE. adj. Qui abuse, qui trompe. (Dé-se-van.)

DÉCEVOIR. v. a. (*Decipere.*) Séduire, abuser, tromper par qq. ch. de spécieux et d'engageant. (Dé-se-vouar.)

DÉCHAÎNEMENT. s. m. Emportement

qui se manifeste par des discours violents ou des paroles injurieuses. (Dé-chè-ne-man.)

DÉCHAÎNER. v. a. Ôter la chaîne, les chaînes ; détacher de la chaîne. | Exciter, animer, soulever. | Pron., S'emporter avec violence contre qqn. (Dé-chè-né.)

DÉCHANTER. v. n. (*Decantare.*) Changer de ton, rabattre de ses prétentions, de ses espérances, de sa vanité.

DÉCHAPERONNÉ, ÉE. adj. Se dit D'un mur dont le chaperon est ruiné. (—ro-né.)

DÉCHAPERONNER. v. a. Ôter à un oiseau dressé pour le vol le chaperon dont on lui avait couvert les yeux. (—ro-né.)

DÉCHARGE. s. f. Action par laquelle on ôte d'une voiture, d'un chariot, etc., les objets dont ils sont chargés. | Se dit Des bateaux, des charrettes, des bêtes de somme sur lesquels des marchandises, etc., sont chargées. | Construction faite pour soulager qq. partie d'un édifice du poids qui est au-dessus. | Acte par lequel on déclare une personne quitte ou libérée d'une dette, d'un dépôt, etc. | Justification, avantage qui résulte pour l'accusé, des circonstances ou des dispositions favorables. | Soulagement. | *La décharge de la conscience*, L'acquit de la conscience. | L'action de tirer à la fois plusieurs armes à feu. | Fam., *Une décharge de coups de bâton*, Une bastonnade. | L'écoulement des eaux d'un bassin, d'un canal, etc. | L'ouverture qui donne issue aux eaux d'un étang, d'une fontaine, etc. | Réservoir ou bassin qui reçoit le trop-plein d'une rivière, d'un lac, d'une fontaine, etc. | Lieu de la maison, où l'on serre ce qui n'est pas d'un usage ordinaire, ou ce qui causerait de l'embarras. (Dé-char-je.)

DÉCHARGEMENT. s. m. Action de décharger. (Dé char-je-man.)

DÉCHARGER. v. a. Ôter ce qui formait la charge, le fardeau. Se dit en parlant Des marchandises, des denrées, etc., qu'on retire du bateau, etc. | Ôter un poids, un fardeau qui surcharge. | En impr., *Décharger des balles, une forme*, Ôter l'encre qui se trouve dessus. | Soulager d'une charge excessive. | Dispenser, débarrasser qqn. d'une chose. | Tenir quitte, déclarer quitte d'une obligation, d'une dette, d'un dépôt, etc. | *Décharger un registre*, Y mettre la quittance de ce qu'on a reçu. | En parlant D'une arme à feu, Tirer, faire partir le coup. | Ôter la charge d'un fusil, ou de toute autre arme à feu, avec un tire-bourre. | *Décharger un coup*, Assener un coup. | *Cette couleur se décharge*, Elle se déteint, et devient moins chargée. | Pron., se dit Des eaux ; S'écouler, se dégorger, se jeter. | V. n. Maculer. (Dé-char-jé.)

DÉCHARGEUR. s. m. Celui qui décharge les marchandises. | Se disait d'Un officier préposé au soin de faire décharger les poudres et les autres munitions. (Dé-char-jeur.)

DÉCHARNER. v. a. (*De, Caro*). Dépouiller les os de la chair qui les couvre. | Amaigrir, ôter l'embonpoint. | En parlant Du langage, Dépouiller d'agréments, d'ornements.

DÉCHASSER. v. n. T. de danse. Faire un chassé vers la gauche, après en avoir fait un vers la droite. (Dé cha-sé.)

DÉCHAUMER. v. a. Se dit en parlant D'une terre qu'on retourne avec la bêche ou la charrue, pour enterrer ce qui reste de chaume après la moisson. | Se dit en parlant D'une terre dont on commence le défrichement. (Dé-chô-mé.)

DÉCHAUSSEMENT. s. m. Façon qu'on donne aux arbres et aux vignes, lorsqu'on les laboure au pied, ou qu'on ôte quelque peu de la terre qui est sur les racines pour les recouvrir avec du terreau ou du fumier. | L'action de déchausser une dent avant de l'arracher; ou L'état des dents, lorsque les gencives en sont décollées et retirées, par l'effet de l'âge ou de quelque maladie. (Dé-chô-se-man.)

DÉCHAUSSER. v. a. Ôter, tirer à qqn. sa chaussure. | *Déchausser un mur*, etc., Enlever la terre qui est autour de ses fondations. | *Déchausser les dents*, Les découvrir et les détacher de la gencive. (Dé-chô-sé.)

DÉCHAUSSOIR. s. m. Instrument de chirurgie qui sert à détacher les gencives d'autour des dents qu'on veut arracher. (Dé-chô-souar.)

DÉCHAUX. Déchaussé.

DÉCHÉANCE. s. m. Perte d'un droit. (Dé-ché-an-se.)

DÉCHET. s. m. Diminution, perte qu'une chose éprouve dans sa substance, dans sa valeur, ou dans qqnes. de ses qualités. (Dé-chè.)

DÉCHEVELER. v. a. Mettre en désordre la chevelure de qqn.

DÉCHIFFRABLE. adj. des 2 g. Qui peut être déchiffré. (Dé-chi-fra-ble.)

DÉCHIFFREMENT. s. m. Action de déchiffrer, ou Le résultat de cette action. (Dé-chi-fre-man.)

DÉCHIFFRER. v. a. Expliquer ce qui est écrit en chiffre. | Lire ce qui est mal écrit ou difficile à lire. (Dé-chi-fré.)

DÉCHIFFREUR. s. m. Celui qui a la clef d'un chiffre, qui est chargé du déchiffrement. | Celui qui a le talent de déchiffrer des lettres sans en avoir le chiffre. | Fam., Celui qui sait lire ce qui est mal écrit ou difficile à lire. (Dé-chi-freur.)

DÉCHIQUETER. v. a. Tailler menu, découper en faisant diverses taillades. | En botan., *Feuille déchiquetée*, Feuille dont le bord a des découpures inégales et profondes. (Dé-chic-e-té.)

DÉCHIQUETURE. s. f. Se dit Des taillades qu'on fait à une étoffe. (Vi.) (Dé-chic-e-tu-re.)

DÉCHIRAGE. s. m. Action de défaire un train de bois flotté, ou de désassembler les planches qui composent un bateau. | *Bois de*

déchirage, Le bois qui provient du déchirage d'un bateau. (Dé-chi-ra-je.)

DÉCHIRANT, ANTE. adj. Qui déchire. Il n'est d'usage qu'au figuré.

DÉCHIREMENT. s. m. Action de déchirer, ou Le résultat de cette action. | *Déchirements d'entrailles*, Violentes douleurs d'entrailles. | *Déchirement de cœur*, Douleur vive et amère. | Au plur., Les guerres que causent les factions, dans une ville, dans un pays. (—re-man.)

DÉCHIRER. v. a. Diviser en morceaux, mettre en pièces sans se servir d'instrument tranchant. Se dit en parlant Des étoffes, des chairs, etc. | Fig., *Déchirer qqn. à belles dents*, Médire outrageusement de qqn. | *Déchirer l'oreille*, *les oreilles*, se dit Des sons discordants, des sons aigres qui affectent désagréablement le sens de l'ouïe. | *Déchirer un bateau*, Désassembler les planches qui le composent, lorsqu'il ne doit plus servir. | Se dit De ce qui émeut ou agite douloureusement le cœur, l'âme. | Se dit Des factions, des dissensions qui troublent un État, un grand corps, etc. | Offenser, outrager par des médisances, par des calomnies.

DÉCHIRURE. s. f. Rupture faite en déchirant.

DÉCHOIR. v. n. (*Je déchois, tu déchois, il déchoit; nous déchoyons, vous déchoyez, ils déchoient. Je déchus. Je décherrai. Je décherrais. Que je déchoie, que tu déchoies. Que je déchusse.*) Tomber dans un état moins brillant, moins avantageux que celui où l'on était. | *Être déchu d'un droit, d'un privilége*, etc., En être dépossédé, l'avoir perdu. | En parlant Des choses, Diminuer, s'affaiblir. (Dé-chouar.)

DÉCHOUER. v. a. Relever, remettre à flot un bâtiment qui était échoué. On dit mieux *Déséchouer*.

DÉCIDÉMENT. adv. D'une manière décidée. Fam. Se dit D'une résolution bien arrêtée, ou d'une chose que l'on regarde comme devenue certaine. (Dé-si-dé-man.)

DÉCIDER. v. a. (*Decidere.*) Porter son jugement sur une chose douteuse ou contestée, la résoudre. | Terminer une contestation, ou l'affaire qui est en contestation, y mettre fin. | Déterminer qqn. à faire qq. ch. | *Se décider pour qq. ch., pour qqn.*, Se prononcer, se déclarer pour qq. ch., pour qqn. | Prendre telle résolution; arrêter, déterminer ce qu'on doit faire. | V. n. Ordonner, disposer. | Porter son jugement sur qq. ch. | Décidé, ée. adj. Résolu, ferme, qui a des principes dont il ne s'écarte point. | Qui n'a rien de vague, d'incertain, qui ne marque point d'hésitation. (Dé-si-dé.)

DÉCILITRE. s. m. (*Decem*, lat.; *litra*, gr.) Nouvelle mesure de capacité, qui vaut la dixième partie du litre. (Dé-si-li-tre.)

DÉCILLER. v. a. *Voy.* Dessiller.

DÉCIMABLE. adj. des 2 g. Sujet à la dîme. (Dé-si-ma-ble.)

DÉCIMAL, ALE. adj. *Fractions décimales*, Fractions dont les parties sont des dixièmes, des centièmes, des millièmes, etc., d'unité. On dit de même, *Parties décimales*. | *Système décimal*, Mode de sous-division décimal appliqué aux poids et aux mesures. | Décimale. subst. f. Une fraction décimale. (Dé-si-mal.)

DÉCIMATEUR. s. m. Celui qui avait droit de lever la dîme dans une paroisse. (Dé-si-ma-teur.)

DÉCIMATION. s. f. (*Decimatio.*) Action de décimer. (Dé-si-ma-sion.)

DÉCIME. s. f. (*Decima.*) Se disait De la dixième partie des revenus ecclésiastiques, levée pour qq. affaire importante à la religion ou à l'État. | Au plur., Ce que les bénéficiers payaient tous les ans au roi sur le revenu de leurs bénéfices. (Dé-si-me.)

DÉCIME. s. m. (*Decimus.*) Valeur monétaire qui est la dixième partie du franc.

DÉCIMER. v. a. (*Decimare.*) Mettre à mort, ou frapper de qq. autre peine une personne sur dix, selon que le sort en décide. | Faire périr un certain nombre de personnes, sur un nombre beaucoup plus grand. (Dé-si-mé.)

DÉCIMÈTRE. s. m. (*Decem*, *metrum.*) La dixième partie du mètre. (Dé-si-mè-tre.)

DÉCINTREMENT. s. m. Action de décintrer. (Dé-sin-tre-man.)

DÉCINTRER. v. a. Ôter les cintres qu'on avait placés pour construire une voûte. (Dé-sin-tré.)

DÉCISIF, IVE. adj. Qui décide, qui fait cesser toute indécision. | Qui décide hardiment avec une sorte d'autorité et en prenant un ton avantageux. (Dé-si-zif.)

DÉCISION. s. f. (*Decisio.*) Jugement, résolution. Se dit Des personnes qui décident, et Des matières qui sont décidées. (Dé-si-zion.)

DÉCISIVEMENT. adv. D'une manière décisive. Peu usité. (Dé-si-zi-ve-man.)

DÉCISOIRE. adj. des 2 g. Décisif. *Serment décisoire*, Celui qu'une partie défère à l'autre pour en faire dépendre le jugement de la cause. (Dé-si-zoua-re.)

DÉCLAMATEUR. s. m. (*Declamator.*) Celui qui déclame. Se dit Des anciens rhéteurs qui faisaient des exercices d'éloquence dans les écoles. | Celui qui déclame des vers, un discours, etc. | S. et adj., Orateur, écrivain emphatique, outré dans ses expressions.

DÉCLAMATION. s. f. (*Declamatio.*) Action, manière, art de déclamer. | En parlant Des anciens rhéteurs, pièce d'éloquence que l'on compose pour s'exercer. | L'emploi d'expressions et de phrases pompeuses dans un sujet, dans un ouvrage qui ne le comporte pas, d'un discours, d'un écrit où l'on

remarque ce genre d'affectation. | Discours vague et injurieux. (—ma-sion.)

DÉCLAMATOIRE. adj. des 2 g. (*Declamatorius.*) Qui appartient à la déclamation. | Qui ne renferme que des déclamations. (—ma-toua-re.)

DÉCLAMER. v. a. (*Declamare.*) Prononcer, réciter à haute voix et avec le ton et les gestes convenables. | V. n. Invectiver, parler avec chaleur contre qqn., contre qq. ch.

DÉCLARATIF, IVE. adj. Se dit D'un acte par lequel on déclare qq. ch.

DÉCLARATION. s. f. (*Declaratio.*) Action de déclarer; discours, acte, écrit par lequel on déclare. | Loi par laquelle le prince expliquait, réformait ou révoquait un édit. | Mémoire, état détaillé. (—ra-sion.)

DÉCLARATOIRE. adj. des 2 g. (*Declarator.*) Se dit D'un acte par lequel on déclare juridiquement qq. ch. Peu usité. (—ra-toua-re.)

DÉCLARER. v. a. (*Declarare.*) Manifester, faire connaître. | *Déclarer la guerre*, Déclarer qu'on va prendre les armes et faire des actes d'hostilité. | Manifester, prononcer, décréter par acte public, par autorité publique. | Pron., S'expliquer. | Se manifester, se faire connaître. | Se prononcer, prendre parti pour ou contre qqn., pour ou contre qq. ch. | Prendre parti dans une guerre commencée. | DÉCLARÉ, ÉE. adj. *Ennemi déclaré.*

DÉCLIN. s. m. (*Declinis.*) État d'une chose qui penche vers sa fin, qui arrive au terme de son cours, qui perd de sa force, de son éclat. | Le ressort par lequel le chien d'un pistolet, d'un fusil, s'abat sur le bassinet.

DÉCLINABLE. adj. des 2 g. T. de gram. Qui peut être décliné.

DÉCLINAISON. s. f. (*Declinatio.*) L'arc de la sphère céleste qui mesure la distance angulaire dont un astre est éloigné de l'équateur, soit au nord, soit au sud. | *La déclinaison de l'aiguille aimantée*, L'angle qui mesure son écart du vrai nord, soit vers l'est, soit vers l'ouest. | La manière de faire passer les noms et les adjectifs par tous les cas, dans les langues qui ont des cas. (Dé-cli-nè-zon.)

DÉCLINANT. adj. Qui décline. *Cadran déclinant*, Cadran qui ne regarde pas directement quelqu'un des points cardinaux.

DÉCLINATOIRE. adj. des 2 g. et s. m. Se dit Des exceptions, des moyens qu'on allègue pour décliner une juridiction. (—na-touare.)

DÉCLINER. v. n. (*Declinare.*) Déchoir, pencher vers sa fin; s'affaiblir, diminuer. | Se dit Des astres qui s'éloignent de l'équateur. | Se dit De l'aiguille aimantée qui s'écarte du nord vrai. | Se dit D'un plan vertical qui ne regarde pas directement celui des points cardinaux vers lequel il est tourné. | V. a. Faire passer un nom, un adjectif, par tous ses cas, dans les langues qui ont des cas. | Fam., *Décliner son nom*, Dire qui l'on est, afin de se faire connaître. | *Décliner une juridiction*, Ne vouloir pas reconnaître la compétence d'un juge, d'un tribunal.

DÉCLIVE. adj. des 2 g. (*Declivis.*) Qui va en pente.

DÉCLIVITÉ. s. f. (*Declivitas.*) Situation d'une chose qui va en pente.

DÉCLORE. v. a. Ôter la clôture. | DÉCLOS, OSE. part. Qui n'est plus clos, ou dont la clôture est tombée en partie.

DÉCLOUER. v. a. Détacher qq. ch. en arrachant les clous qui l'attachent.

DÉCOCHEMENT. s. m. Action de décocher une flèche. (—che-man.)

DÉCOCHER. v. a. (*Cocca*, it.) Tirer une flèche, un trait avec l'arbalète ou avec qq. autre machine semblable. | Fam., *Décocher un trait de satire, une épigramme*, etc., Lancer un trait malin, une épigramme. On dit, plus fam., *Décocher un compliment.*

DÉCOCTION. s. f. (*Decoctio.*) Composition médicinale qu'on obtient en faisant bouillir des drogues ou des plantes. (—coc-sion.)

DÉCOIFFER. v. a. Ôter ce qui coiffe, ou défaire la coiffure. | Déranger la coiffure, les cheveux, les mettre en désordre. | Fam., *Décoiffer une bouteille*, Ôter ce qui entoure le bouchon. La boire, la vider. (Dé-coua-fé.)

DÉCOLLATION. s. f. Action par laquelle on coupe le cou. Le martyre de saint Jean-Baptiste. (Dé-col-la-sion.)

DÉCOLLEMENT. s. m. Action de décoller, de se décoller; ou État de ce qui est décollé. | Se dit D'un organe qui se détache d'un autre auquel il était adhérent. (Dé-co-le-man.)

DÉCOLLER. v. a. (*Decollare.*) Couper le cou à qqn. (Dé-co-lé.)

DÉCOLLER. v. a. Séparer, détacher une chose qui était collée. | *Décoller une bille*, L'éloigner, la détacher, en jouant, de la bande contre laquelle elle était.

DÉCOLLETER. v. a. Découvrir le cou, la gorge, les épaules. | V. n. Se dit D'un vêtement dont le collet se rabat et n'embrasse pas le cou. (Dé-co-le-té.)

DÉCOLORATION. s. f. (*Decoloratio.*) Perte de la couleur naturelle. (—ra-sion.)

DÉCOLORER. v. a. (*Decolorare.*) Ôter la couleur, effacer la couleur. | Se dit en parlant Des ouvrages d'esprit.

DÉCOMBRER. v. a. Ôter les décombres, les immondices, les débris, les plâtras qui embarrassent un terrain, et qui bouchent qq. passage. (Dé-con-bré.)

DÉCOMBRES. s. m. pl. Amas de matériaux inutiles qui restent sur le terrain après la démolition d'un bâtiment. (Dé-con-bre.)

DÉCOMPOSER. v. a. Analyser un corps,

le réduire à ses principes; séparer les éléments dont il est composé. | Produire dans qq. substance une altération ordin. suivie de corruption, de putréfaction, de dissolution, etc. | Se dit en parlant De l'altération des traits du visage par l'effet de la maladie, de la mort, de qq. passion violente, etc. (Dé-con-po-zé.)

DÉCOMPOSITION. s. f. Résolution d'un corps en ses principes, séparation de ses éléments. | Altération ordinair. suivie de corruption, de putréfaction, de dissolution, etc. (Dé-con-po-zi-sion.)

DÉCOMPTE. s. m. Ce qu'il y a à rabattre, à déduire sur une somme qu'on paye. | *Faire le décompte*, Rabattre sur une certaine somme, ou Faire la supputation de ce qu'il y a à rabattre. *Payer le décompte*, Payer ce qui est dû en retenant ce qu'on a avancé. (Dé-con-te.)

DÉCOMPTER. v. a. Déduire, rabattre d'une somme. | Fam., Rabattre de l'opinion qu'on avait d'une chose, d'une personne. (Dé-con-té.)

DÉCONCERTER. v. a. Troubler un concert de voix ou d'instruments. | Rompre les mesures de qqn., l'arrêter dans l'exécution de ses projets, etc. | Troubler, interdire qqn., lui faire perdre contenance. (—ser-té.)

DÉCONFIRE. v. a. Défaire entièrement dans une bataille. (Vi.) | Par plaisanterie, *Déconfire qqn.*, Le réduire à ne savoir plus que dire, ni quelle contenance tenir.

DÉCONFITURE. s. f. Entière défaite. (Vi.) | Fam., La ruine entière d'un négociant, d'un banquier, etc. | Insolvabilité, état d'un débiteur dont les biens ne sont pas suffisants pour payer ses dettes.

DÉCONFORT. s. m. Découragement, désolation d'une personne qui se voit sans secours. (Vi.) (Dé-con-for.)

DÉCONFORTER. v. a. (*Fortis.*) Décourager, abattre, affliger. (Vi.)

DÉCONSEILLER. v. a. Dissuader, conseiller de ne pas faire qq. ch., en détourner par ses raisons, par ses avis. (Dé-con-sè-llé (ll m.).)

DÉCONSIDÉRÉ, ÉE. adj. Qui n'est plus jugé digne de considération, d'estime.

DÉCONTENANCER. v. a. Faire perdre contenance à qqn. | Pron., Perdre contenance par timidité, par embarras. | DÉCONTENANCÉ, ÉE. part. Qui a perdu contenance, ou Qui de soi-même n'en a point. (—nansé.)

DÉCONVENUE. s. f. Malheur, mauvais succès. Fam.

DÉCOR. s. m. (*Decus.*) Ce qui décore. On ne le dit que Des peintures de bâtiment qui font partie de la décoration intérieure des appartements.

DÉCORATEUR. s. m. Celui dont la profession est d'orner l'intérieur des appartements, ou qui fait des décorations pour les théâtres, pour des fêtes, etc.—Adj., *Peintre décorateur.*

DÉCORATION. s. f. Embellissement, ornement. | En parlant De théâtre, La représentation des lieux où l'action est supposée se passer. | Au plur., Les châssis et les toiles peintes qui forment l'ensemble d'une décoration. | Marque d'honneur, de dignité. (—ra-sion.)

DÉCORDER. v. a. Détortiller une corde, séparer les petites cordes dont elle est composée.

DÉCORER. v. a. (*Decorare.*) Orner, parer. | Honorer d'une décoration, revêtir d'un titre, d'une dignité.

DÉCORTICATION. s. f. (*Decorticatio.*) Action d'écorcer ou de peler des branches, des racines, des graines, etc. (—ca-sion.)

DÉCORUM. s. m. T. lat. *Garder, observer le décorum*, Garder les bienséances. *Blesser le décorum*, Choquer les bienséances. (Dé-co-ro-me.)

DÉCOUCHER. v. n. Coucher hors de chez soi, hors du logis où l'on a accoutumé de coucher. | V. a. Être cause que qqn. quitte le lit où il couche. Fam.

DÉCOUDRE. v. a. (Se conj. c. *Coudre.*) Défaire une couture, ce qui est cousu. | Faire une blessure en long, comme le sanglier lorsqu'il déchire le ventre d'un chien. (Vi.) | Se dit, pron., Des choses dont la couture vient à se défaire. | V. n. S'emploie avec la particule *en*, et en parlant Des personnes qui se déterminent et se disposent soit à qq. combat, à qq. contestation, soit à des jeux, à des exercices qui sont une manière de combat. Fam. | DÉCOUSU, UE. adj. Propos sans suite, style qui n'a point de liaison, etc. | Subst. m. *Le décousu du style.*

DÉCOULEMENT. s. m. Flux, mouvement de ce qui découle peu à peu et de suite. (Vi.) (—le-man.)

DÉCOULER. v. n. Couler. Se dit Des choses liquides qui tombent peu à peu et de suite. | Se dit De certaines choses spirituelles et morales.

DÉCOUPER. v. a. Couper par morceaux. | Se dit en parlant Des étoffes que l'on coupe avec art à petites taillades, soit qu'on enlève la pièce, soit qu'on ne l'enlève pas. | Couper du carton, du papier, etc., de manière que ce qui en reste ait la figure de qq. objet, une forme déterminée. | Détacher, en coupant tout autour, les figures ou autres objets qui sont représentés sur une toile, sur du papier, etc. | DÉCOUPÉ. subst. Un parterre formé de divers compartiments destiné à recevoir des fleurs.

DÉCOUPEUR, EUSE. s. Celui, celle qui travaille en découpure. (—eû-ze.)

DÉCOUPLE ou DÉCOUPLER. s. m. Action de détacher les chiens pour qu'ils courent après la bête.

DÉCOUPLER. v. a. Détacher des chiens couplés. | Fam., *Découpler des gens après qqn.*, Lâcher des gens après qqn. pour le maltraiter, le poursuivre. | DÉCOUPLÉ, ÉE. part. Fam., *Être bien découplé*, Être vigoureux et de belle taille.

DÉCOUPURE. s. f. Action de découper une étoffe, de la toile, du papier, etc.; ou Le résultat de cette action.

DÉCOURAGEANT, ANTE. adj. Qui décourage, qui rebute. (—ra-jan.)

DÉCOURAGEMENT. s. m. Perte de courage, abattement de cœur. (—je-man.)

DÉCOURAGER. v. a. Abattre le courage, ôter le courage. | Faire perdre le courage, ôter l'envie de faire qq. ch. (—ra-jé.)

DÉCOURS. s. m. (*Decursus.*) Décroissement de la lune. | Se dit Du déclin des maladies. (Dé-cour.)

DÉCOUSURE. s. f. Endroit décousu de qq. linge ou de qq. étoffe. (Dé-cou-zu-re.)

DÉCOUVERTE. s. f. Action de découvrir; ou La chose même qu'on a découverte, qu'on a trouvée. (—vèr-te.)

DÉCOUVRIR. v. a. (Se conj. c. *Couvrir.*) Ôter ce qui couvrait une chose ou une personne. | Laisser voir, ou laisser trop voir. | Ôter, écarter ce qui mettait à couvert, ce qui défendait ou protégeait. | Révéler, déclarer, faire connaître ce qu'on tenait ou ce qui était tenu caché, secret. | Voir, apercevoir d'un lieu élevé. | Commencer d'apercevoir. | Trouver ce qui n'était pas connu, ce qui était resté ignoré, caché. | Parvenir à connaître ce qui était tenu caché. | Pron., Ôter son chapeau, son bonnet, etc. | Donner prise à son adversaire, ne pas se mettre bien en garde. | S'exposer aux coups, au danger, au lieu de se tenir derrière le retranchement. | DÉCOUVERT, ERTE. part. *Allée découverte*, Allée dont les arbres ne se joignent point par en haut. | *Pays découvert*, Pays où il y a peu d'arbres. | À DÉCOUVERT. loc. adv. Sans être couvert. | Sans que rien mette à couvert, garantisse du feu de l'ennemi. | *Être à découvert*, N'avoir aucun gage, aucune garantie pour sa créance. | Manifestement, clairement, sans ambiguïté. | À VISAGE DÉCOUVERT. loc. adv. Sans masque, sans voile.

DÉCRASSER. v. a. Ôter la crasse. | *Décrasser du linge*, En ôter, avec une première eau, ce qu'il y a de plus sale. | Fam., Enseigner à qqn. ce qu'il doit savoir pour n'être pas d'une ignorance crasse; ou Polir, former une personne qui a été mal élevée, ou qui n'a point encore vu le monde. | Fam., se dit en parlant D'une personne de basse condition qu'on revêt d'une dignité, d'une charge, d'un titre.

DÉCRÉDITEMENT. s. m. Action de décréditer. (—te-man.)

DÉCRÉDITER. v. a. Ôter le crédit, faire perdre le crédit. | Faire perdre à qqn. la considération, l'autorité, l'estime, la confiance dont il jouissait. | Se dit en parlant Des choses.

DÉCRÉPIT, ITE. adj. (*Decrepitus.*) Qui est dans la décrépitude. (Dé-cré-pi.).

DÉCRÉPITATION. s. f. Pétillement ou bruit que font qqs. sels dans le feu. (—tasion.)

DÉCRÉPITER. v. n. Pétiller, faire du bruit.

DÉCRÉPITUDE. s. f. État de vieillesse extrême; état d'un vieillard cassé.

DÉCRET. s. m. (*Decretum.*) Ordre, ordonnance, décision, jugement qui émane de qq. autorité. | Se dit De la volonté de Dieu, des arrêts du sort, de la Providence, etc. | Ordonnance du magistrat, qui portait ordin. prise de corps ou saisie de biens. | Recueil d'anciens canons des conciles, de constitutions des papes, et de sentences des Pères. (Dé-crè.)

DÉCRÉTALE. s. f. (*Decretalis.*) Épître, lettre écrite par les anciens papes pour répondre à des consultations qui leur étaient adressées sur des points de discipline, ou pour faire qq. règlement.

DÉCRÉTER. v. a. Ordonner, régler par un décret. | Lancer un décret contre qqn.

DÉCRI. s. m. Action de décrier; Proclamation par laquelle l'autorité décrie quelque chose. | Perte de réputation, d'estime, de considération.

DÉCRIER. v. a. Défendre la vente, le cours, l'usage de qq. ch. | S'applique À la suppression ou à la réduction d'une monnaie. | Décréditer, ôter la réputation, l'estime, la considération.

DÉCRIRE. v. a. (*Describere.*) (Se conj. c. *Écrire.*) Représenter, dépeindre par le discours. | Donner une idée générale de qq. ch. | Tracer, marquer, former; et se dit surtout en parlant De lignes courbes.

DÉCROCHER. v. a. Détacher une chose qui était accrochée.

DÉCROIRE. v. a. Ne croire pas. *Je ne crois ni ne décrois.* Fam. (Dé-croua-re.)

DÉCROISSEMENT. s. m. Diminution. (Dé-croua-se-man.)

DÉCROÎTRE. v. n. (*Decrescere.*) (Se conj. c. *Croître.*) Diminuer. (Dé-croua-tre.)

DÉCROTTER. v. a. Ôter la crotte. (Dé-cro-té.)

DÉCROTTEUR. s. m. Celui qui gagne sa vie à décrotter, à cirer les souliers et les bottes. (Dé-cro-teur.)

DÉCROTTOIR. s. m. Lame de fer, boîte garnie de brosses qu'on met à la porte d'une maison ou d'un appartement, pour que les personnes qui viennent du dehors puissent décrotter leur chaussure avant d'entrer. (Dé-cro-touar.)

DÉCROTTOIRE. s. f. Sorte de brosse dont on se sert pour décrotter. (Dé-cro-toua-re.)

DÉCRUE. s. f. Quantité dont une chose a décru. Se dit Des eaux.

DÉCRUER. v. a. Préparer, par une lessive, du fil ou de la soie à recevoir la teinture.

DÉCRÛMENT. s. m. Action de décruer. (Dé-crû-man.)

DÉCRUSEMENT. s. m. Action de décruser. (Dé-cru-ze-man.)

DÉCRUSER. v. a. Mettre des cocons dans l'eau bouillante, pour en dévider la soie avec facilité. (Dé-cru-zé.)

DÉCUIRE. v. a. (*Decoquere.*) Corriger l'excès de la cuisson. Se dit en parlant Des sirops et des confitures. | Pron., se dit Des confitures qui se liquéfient trop, faute d'avoir été assez cuites. | [c m.]

DÉCUPLE. adj. des 2 g. et s. m. (*Decuplum.*) Qui vaut dix fois autant. | [c m.]

DÉCUPLER. v. a. Rendre dix fois plus grand, augmenter de dix fois autant. | [c m.]

DÉCURIE. s. f. (*Decuria.*) T. d'antiq. romaine. Troupe de soldats composée de dix hommes et formant le dixième de la centurie; ou Division du peuple qui formait aussi le dixième d'une centurie, mais qui comprenait ordin. plus de dix citoyens. | [c m.]

DÉCURION. s. m. (*Decurio.*) T. d'antiq. romaine. Le chef d'une décurie civile ou militaire. | Chacun des dix juges ou conseillers municipaux d'une colonie romaine. | [c m.]

DÉDAIGNER. v. a. (*Dedignari.*) Marquer du dédain à qqn. | Rejeter, refuser avec mépris, regarder comme au-dessous de soi, comme indigne de ses désirs. (Dé-de-*né* [n m.].)

DÉDAIGNEUSEMENT. adv. Avec dédain, d'une manière dédaigneuse.

DÉDAIGNEUX, EUSE. adj. et subst. Qui marque du dédain. (Dé-dé-*neù*; ze [n m.].)

DÉDAIN. s. m. Mépris vrai ou affecté, exprimé par l'air, le ton, le maintien. (Dé-din.)

DÉDALE. s. m. (*Dædalus.*) Labyrinthe, lieu où l'on s'égare, où l'on se perd, à cause de la complication des détours. | Se dit Des embarras dont il est très-difficile de sortir, des choses très-compliquées.

DÉDAMER. v. n. Se dit Lorsqu'un joueur déplace une des dames qui occupent le rang le plus proche de lui.

DEDANS. adv. de lieu. Dans l'intérieur. | Pop., *Donner dedans*, Se laisser tromper comme un sot et, *Mettre qqn. dedans*, Le tromper. | *De dedans, en dedans, par dedans*, De l'intérieur, à l'intérieur, par l'intérieur. | *En dedans*, s'emploie avec *de*, comme loc. prép. *En dedans et en dehors de la ville.* | *Par dedans*, s'emploie comme loc. prép., mais sans la prép. *de. Il passa par dedans la ville.* | DEDANS. subst. m. La partie intérieure de quelque chose. (De-dan.)

DÉDICACE. s. f. (*Dedicare.*) Consécration d'un temple, d'une église, d'une chapelle. | La fête annuelle qui a lieu en mémoire de la consécration d'une église. | Hommage qu'on fait d'un livre à qqn., par une épître ou par une inscription à la tête de l'ouvrage. (—ca-se.)

DÉDICATOIRE. adj. (*Dedicator.*) Qui contient la dédicace d'un livre. *Épître dédicatoire.* (—ca-toua-re.)

DÉDIER. v. a. (*Dedicare.*) Consacrer au culte divin, mettre sous la protection d'une divinité, sous l'invocation d'un saint. | *Dédier un livre à qqn.*, Lui faire hommage d'un ouvrage, par une épître ou par une inscription à la tête du livre.

DÉDIRE. v. a. (*De, dicere.*) (Il fait, à la seconde personne du pluriel du présent de l'indicatif, *Vous dédisez.* Aux autres temps, il se conj. c. *Dire.*) Désavouer qqn. de ce qu'il a dit ou fait pour nous. | Pron., Se rétracter, dire le contraire de ce qu'on a dit, désavouer ce qu'on a dit. | Ne pas tenir sa parole, revenir contre un engagement verbal.

DÉDIT. s. m. Révocation d'une parole donnée. | *Avoir son dit et son dédit*, Être sujet à se dédire, à se rétracter, à changer aisément d'avis. | Fam., La peine stipulée dans un marché, dans une convention, contre celui qui n'en remplira pas les conditions. | L'acte même où se trouve stipulée la peine encourue par celui ou celle qui se dédira. (Dé-di.)

DÉDOMMAGEMENT. s. m. Réparation d'un dommage. | Compensation. (Dé-do-ma-je-man.)

DÉDOMMAGER. v. a. Indemniser, rendre l'équivalent du dommage souffert. (Dé-do-ma-jé.)

DÉDORER. v. a. Enlever, effacer la dorure en tout ou en partie. | Pron., Perdre de sa dorure peu à peu.

DÉDOUBLER. v. a. Ôter la doublure. | *Dédoubler une pierre*, La séparer, la partager en deux dans toute sa longueur.

DÉDUCTION. s. f. (*Deductio.*) Soustraction, retranchement. | L'action de raconter, d'exposer en détail. | L'action d'inférer une chose d'une autre, ou Le raisonnement par lequel on infère. (Dé-duc-sion.)

DÉDUIRE. v. a. (*Deducere.*) Rabattre, soustraire une somme d'une autre. | Narrer, raconter, exposer en détail. | Inférer, tirer comme conséquence.

DÉDUIT. s. m. Divertissement, occupation agréable. (Vi.) (Dé-dui.)

DÉESSE. s. f. (*Deitas*, b. l.) Divinité fabuleuse du sexe féminin. | Belle femme qui a l'air et le port majestueux. (Dé-ë-se.)

DÉFÂCHER (SE). v. pron. S'apaiser après s'être mis en colère. Fam.

DÉFAILLANCE. s. f. Faiblesse, évanouissement, pâmoison. | *Défaillance de nature*, État d'une personne affaiblie par l'âge, par

l'excès du travail, par la maladie, etc. (Dé-fa-llan-se [ll m.].)

DÉFAILLANT, ANTE. adj. Qui s'affaiblit. (Dé-fa-llan [ll m.])

DEFAILLANT, ANTE. s. Celui, celle qui manque à comparaître, à se trouver à l'assignation donnée en justice.

DÉFAILLIR. v. n. (Il n'est plus guère usité qu'au pluriel du présent de l'indicatif, *Nous défaillons;* à l'imparfait, *Je défaillais;* au prétérit, *Je défaillis, j'ai défailli;* et à l'infinitif, *Défaillir.*) Manquer. (Vi.) | Dépérir, s'affaiblir. | Tomber en faiblesse, s'évanouir. (Dé-fa-llir [ll m.].)

DÉFAIRE. v. a. (Se conj. c. *Faire.*) Détruire ce qui est fait, changer l'état d'une chose de manière qu'elle ne soit plus ce qu'elle était. | Faire mourir. Fam. | Mettre en déroute, tailler en pièces; remporter un grand avantage. | Abattre, atténuer, amaigrir. | Pron., *Ce vin se défait*, Il s'affaiblit. | Éclipser, effacer par plus d'éclat, par plus de beauté, par plus de mérite. (Vi.) | Délivrer, dégager, débarrasser. | Pron., Se désaccoutumer de qq. ch., y renoncer. | *Se défaire d'un domestique*, Le congédier. | *Se défaire de son ennemi*, Le faire mourir. | *Se défaire d'une chose*, L'aliéner, en transporter le droit et la possession à un autre. (Dé-fê-re.)

DÉFAITE. s. f. Déroute d'une armée, ou de quelques troupes. | Débit, facilité plus ou moins grande de se défaire de qq. ch. | Excuse artificieuse, mauvaise raison, prétexte. (De-fê-te.)

DÉFALCATION. s. f. Déduction, retranchement. (—ca-sion.)

DÉFALQUER. v. a. (*Defalcare.*) Rabattre, retrancher d'une somme. (Dé-falc-é [c m.].)

DÉFAUSSER (SE). v. pron. Se dit Du joueur qui, n'ayant pas de la couleur dans laquelle on joue, jette celle de ses cartes qu'il regarde comme la moins utile. (Dé-fô-sé.)

DÉFAUT. s. m. Imperfection. | Une imperfection morale. | Ce qui n'est pas conforme aux règles de l'art, ce qui choque le goût, le bon sens, dans un ouvrage, dans une production qcq. | Se dit Des parties faibles ou défectueuses dans une étoffe, dans du bois, etc. | Absence, manque, privation. | L'absence de certaines qualités, de certains avantages, etc. | *Le défaut des côtes*, L'endroit où se terminent les côtes. | Manquement à l'assignation donnée. | Fam., *Être en défaut*, Faillir, se tromper. | Au défaut, ou À défaut de. loc. prép. Au lieu de, à la place de telle personne ou de telle chose qui manque, qui vient à manquer. (Dé-fô.)

DÉFAVEUR. s. f. Cessation de faveur, disgrâce. | L'état de ce qui tombe en discrédit.

DÉFAVORABLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas favorable.

DÉFAVORABLEMENT. adv. D'une manière défavorable, fâcheuse. (—ble-man.)

DÉFÉCATION. s. f. (*Defæcatum.*) Dépuration d'une liqueur, qui se fait par la chute spontanée des parties qui la rendaient trouble. (—ca-sion.)

DÉFECTIF. adj. (*Defectivus.*) Se dit D'un verbe qui n'a pas tous ses temps et tous ses modes. On dit aussi *Défectueux.* (— fec-tif.)

DÉFECTION. s. f. (*Defectio.*) Action d'abandonner un parti auquel on est lié. (Dé-fec-sion.)

DÉFECTUEUSEMENT. adv. D'une manière défectueuse. (Dé-fec-tu-eû-ze-man.)

DÉFECTUEUX, EUSE. adj. (*Defectus.*) Qui manque des qualités, des conditions requises. | S'emploie en grammaire comme synonyme de Défectif. (Dé-fec-tu-eû; ze.)

DÉFECTUOSITÉ. s. f. Vice, imperfection, défaut. (Dé-fec-tu-o-zi-té.)

DÉFENDABLE. adj. des 2 g. Qui peut être défendu contre l'ennemi ou contre un adversaire. (Dé-fan-da-ble.)

DÉFENDEUR, ERESSE. s. Celui, celle à qui on fait une demande en justice. (Dé-fan-deur; e-rè-se.)

DÉFENDRE. v. a. (*Defendere.*) Protéger, soutenir une personne ou une chose attaquée. | Empêcher que l'ennemi ne puisse, sans risquer beaucoup, entrer dans un lieu ou en approcher. | Garantir. | Pron., Repousser une attaque, une agression qcq., y résister. | Pron., Se préserver. | Pron., S'excuser de faire qq. ch. à quoi on voudrait nous obliger. | Se disculper, nier qq. ch. qu'on nous reproche. | Prohiber, interdire qq. ch. | V. n. Fournir des défenses aux demandes de la partie adverse. (Dé-fan-dre.)

DÉFENS. s. m. *Bois en défens,* Bois dont la coupe est défendue au propriétaire, ou dans lequel il n'est pas permis de faire entrer des bestiaux. (Dé-fan.)

DÉFENSE. s. f. (*Defensa.*) Action de défendre, de se défendre; ou Ce qu'on dit, ce qu'on écrit pour défendre ou se défendre. | L'action ou la manière de défendre une place, un poste, etc., de s'y défendre. | *Ce bois est en défense*, Il est en tel état qu'on n'a plus besoin d'empêcher les bestiaux d'y aller. | Au plur., Ce qui sert à garantir, à couvrir les ouvrages et les soldats qui défendent une place. — Ce qu'on répond, par écrit et par ministère d'avoué, à la demande de sa partie. — Chacune des deux longues dents, canines ou incisives, qui sortent de la bouche de certains quadrupèdes, et dont ils se servent pour se défendre. | Prohibition, interdiction. | *Défenses,* Jugement qui défend de procéder, de passer outre à l'exécution de qq. ch. (Dé-fan-se.)

DÉFENSEUR. s. m. Celui qui défend, qui soutient, qui protége. (Dé-fan-seur.)

DÉFENSIF, IVE. adj. (*Defensio.*) Fait pour la défense. | Subst., La disposition à se

défendre, à ne faire simplement que se défendre. (Dé-fan-sif.)

DÉFÉQUER. v. a. (*Defecare.*) Ôter les fèces, les impuretés d'une liqueur. (Dé-féc-é [e m.].)

DÉFÉRANT, ANTE. adj. Qui défère, qui cède.

DÉFÉRENCE. s. f. Condescendance. (Dé-fé-ran-se.)

DÉFÉRENT. adj. m. *Canal* ou *conduit déférent*, Canal excréteur du sperme. (Dé-fé-ran.)

DÉFÉRER. v. a. (*Defero.*) Donner, décerner. | *Déférer le serment à qqn.*, S'en rapporter à son serment. | Dénoncer. | V. n. Céder, condescendre.

DÉFERLER. v. a. Déployer les voiles. *Une lame déferle*, Elle se déploie avec impétuosité, et se résout en écume. (Dé-fér-lé.)

DÉFERRER. v. a. Ôter le fer qui a été appliqué sur un objet. Ôter le fer du pied d'un cheval, d'un mulet, etc. | Fam., Rendre muet, déconcerter, interdire. | Pron., se dit Des fers d'un cheval, lorsqu'ils tombent, et De la ferrure d'un lacet, d'une aiguillette, lorsqu'elle vient à se détacher, à se défaire. | Se dit D'une personne qui se déconcerte, qui demeure interdite. | Pop., *Être déferré d'un œil*, Avoir un œil de moins. (Dé-fe-ré.)

DÉFET. s. m. (*Defectus.*) Se dit Des feuilles superflues et dépareillées d'un ouvrage, qui ne peuvent servir à former des exemplaires complets. (Dé-fè.)

DÉFI. s. m. Appel, provocation au combat. | Toute sorte de provocation.

DÉFIANCE. s. f. (*Diffidentia.*) Soupçon, crainte d'être trompé, surpris. | Le manque de confiance dans ses forces, dans ses talents, dans ses ressources, etc. (Dé-fi-an-se.)

DÉFIANT, ANTE. adj. (*Diffidens.*) Soupçonneux, qui craint toujours qu'on ne le trompe.

DÉFICIT. s. m. Mot lat. Ce qui manque. (Dé-fi-sit.)

DÉFIER. v. a. (*Diffidere.*) Provoquer qqn. au combat. | Toute provocation qu'une personne adresse à une autre. | Mettre qqn. à pis faire; lui déclarer qu'on ne le craint point. | Déclarer que l'on regarde une certaine chose comme impossible à qqn. | Braver qq. ch. de dangereux, s'y exposer hardiment. | Pron., Être, se mettre, par défiance, en garde contre qqn. ou qq. ch. | Pron., Se douter, prévoir.

DÉFIGURER. v. a. Gâter la figure, le visage. | Gâter la forme, la figure de qq. ch., la dénaturer. | [g m.]

DÉFILÉ. s. m. Passage étroit où il ne peut passer que peu de personnes de front. | Situation embarrassante.

DÉFILEMENT. s. m. Méthode pour préserver un ouvrage de l'enfilade. (—le-man.)

DÉFILER. v. a. Ôter le fil, le cordon qui était passé dans qq. ch. | *Défiler son chapelet*, Réciter en détail et de suite tout ce qu'on sait sur une matière. | Faire à qqn. tous les reproches qu'on croit avoir à lui faire. | *Défiler un ouvrage*, Garantir son prolongement des feux qui en balayaient les défenseurs.

DÉFILER. v. n. Aller l'un après l'autre, en sorte qu'il y ait peu de personnes de front. | Se dit Du mouvement qu'on fait faire à des troupes pour les voir plus en détail. | Subst. m. L'action des troupes qui défilent. On écrit aussi *Défilé*.

DÉFINIR. v. a. (*Definire.*) Marquer, déterminer. | Expliquer ce qu'est une chose; dire quels sont les attributs, les qualités qui la distinguent de toute autre. | *Définir une personne*, La faire connaître par ses qualités bonnes ou mauvaises. | Décider. | DÉFINI, IE. adj. Se dit D'un sens, d'un mot, qui s'applique à un objet particulier et déterminé.

DÉFINITEUR. s. m. (*Definitor.*) Dans quelques ordres religieux, Celui qui est préposé pour assister le général ou le provincial dans l'administration des affaires de l'ordre.

DÉFINITIF, IVE. adj. (*Definitivus.*) Qui termine une chose, une affaire, de manière qu'on n'y devra plus revenir. | Qui décide, qui juge le fond d'un procès. | EN DÉFINITIVE. loc. adv. Par jugement définitif. En résultat.

DÉFINITION. s. f. (*Definitio.*) Explication de ce qu'est une chose; énonciation des attributs, des qualités qui la distinguent. | *La définition d'un mot*, *d'un terme*, etc., L'explication de ce qu'il signifie. | Règlement. (—ni-sion.)

DÉFINITIVEMENT. adv. D'une manière définitive. | Par jugement définitif. (—ve-man.)

DÉFLAGRATION. s. f. (*Deflagratio.*) Opération par laquelle un corps est brûlé avec flamme. (—gra-sion.)

DÉFLEGMATION. s. f. Action d'enlever à des liquides spiritueux l'eau qu'ils contiennent. (Dé-flèg-ma-sion.)

DÉFLEGMER. v. a. (*De, flegma.*) Enlever la partie aqueuse d'une substance. (Dé-flèg-mé.)

DÉFLEURIR. v. n. (*Defloris.*) Se dit Des arbres, des arbrisseaux qui viennent à perdre leur fleur. | V. a. Faire tomber la fleur qui était aux arbres. | Ôter le velouté de certains fruits, en les touchant.

DÉFLORATION. s. f. (*Defloratum.*) Action par laquelle on ôte à une fille sa virginité. (—ra-sion.)

DÉFLORER. v. a. (*Deflorare.*) Ôter la fleur de la virginité. | *Déflorer un sujet*, Ôter à un sujet ce qu'il a de neuf et de piquant.

DÉFONCEMENT. s. m. Action de défoncer. (—se-man.)

DÉFONCER. v. a. (*De fundum.*) Ôter, enlever le fond. | *Défoncer un terrain*, Le fouiller, en ôter les pierres, et mettre à la place du fumier, ou de la terre nouvelle. |

Defoncer un cuir de vache, Le fouler avec les pieds, après l'avoir mouillé. | DÉFONCÉ, ÉE. adj. *Chemin défoncé*, Chemin rompu, dégradé, effondré. (Dé-fon-sé.)

DÉFORMATION. s. f. (*Deformatio.*) Altération de la forme de qq. partie du corps. (—ma-sion.)

DÉFORMER. v. a. (*Deformare.*) Gâter, altérer la forme d'une chose.

DÉFOURNER. v. a. Tirer d'un four.

DÉFRAYER. v. a. (Se conj. c. *Payer.*) Payer la dépense de qqn. (Dé-frë-ié.)

DÉFRICHEMENT. s. m. Action de défricher; ce qu'on fait pour mettre en valeur un terrain inculte. | Le terrain même qu'on défriche ou qu'on a défriché (—che-man.)

DÉFRICHER. v. a. Se dit en parlant D'une terre inculte dont on arrache les mauvaises herbes, les arbres, les épines, pour la cultiver ensuite. | Se dit en parlant Des choses que l'on commence à cultiver, à polir par l'étude. | Fam., Éclaircir, démêler une chose difficile et embrouillée.

DÉFRICHEUR. s. m. Celui qui défriche.

DÉFRISER. v. a. Défaire la frisure. (Dé-fri-zé.)

DÉFRONCER. v. a. Déplisser, ôter, défaire les plis d'une étoffe ou d'une toile froncée. | *Défroncer le sourcil*, Se dérider le front, prendre un air serein. (Dé-fron-sé.)

DÉFROQUE. s. f. Le petit mobilier et l'argent qu'un religieux laisse en mourant. | Se dit, fam., Des biens meubles de tout autre particulier, lorsque qqn. en profite, sans que ce soit par succession. | Se dit des vêtements qu'on ne porte plus. (Dé-froc-e.)

DÉFROQUER. v. a. Ôter le froc à qqn. Se dit D'un religieux qui a quitté ou qui veut quitter l'habit de moine et l'état monastique, pour prendre un autre état. Fam. (Dé-froc-é [c m.].)

DÉFUNT, UNTE. adj. (*Defunctus.*) Qui est mort. *Le roi défunt. La défunte reine.* | Subst., *Les enfants du défunt.* (Dé-fun.)

DÉGAGEMENT. s. m. Action de dégager, de se dégager; ou L'effet, le résultat de cette action. | T. d'escrime. Action de dégager le fer. | Partie d'un appartement, servant de passage dérobé. (Dé-ga-je-man.)

DÉGAGER. v. a. Retirer ce qui était engagé, ce qui avait été donné en hypothèque, en nantissement, en gage. | *Dégager sa parole*, Retirer une parole donnée sous des conditions qui n'ont pas été remplies. Tenir sa parole, satisfaire sa parole. | *Dégager un soldat*, Obtenir son congé. | Faire qu'une chose ne soit plus embarrassée, obstruée, etc. | *Dégager la tête, la poitrine*, Rendre la poitrine, la tête plus libre. | Débarrasser qqn. en le retirant d'un lieu où il se trouvait engagé, en le délivrant de ce qui le tenait embarrassé. | Faire un mouvement par lequel on détache son épée de celle de l'adversaire. | *Dégager un appartement*, Y pratiquer un ou plusieurs dégagements. | *Cet habit dégage la taille*, se dit D'un habit qui fait bien paraître la taille de la personne qui le porte. | Séparer une substance gazeuse, volatile, etc., de celles auxquelles elle était unie. | Se dit D'une substance composée qui donne qq. émanation. | Détacher un pied ou une jambe de l'autre pied ou de l'autre jambe. | DÉGAGÉ, ÉE. adj. Libre, aisé. (Dé-ga-jé.)

DÉGAINE. s. f. *D'une belle dégaine*, D'une façon, d'une manière ridicule, maussade. (Dég-ë-ne [g m.].)

DÉGAINER. v. a. Abs., Mettre l'épée à la main pour se battre. | S. m. Fam. *Il a été brave jusqu'au dégainer.* (Dég-ë-né [g m.].)

DÉGANTER. v. a. Ôter les gants.

DÉGARNIR. v. a. Ôter ce qui garnit. | *Dégarnir une place*, En retirer une partie considérable de la garnison ou des munitions. | *Dégarnir un arbre*, En ôter les branches inutiles qui viennent mal. | Ôter ce qui forme la garniture d'une chose, les ornements, les accessoires, etc., qu'on y avait fixés, attachés, cousus. | Se vêtir, se couvrir plus légèrement. | Se dessaisir de son argent comptant.

DÉGÂT. s. m. (*Devastatus.*) Ruine, ravage, détriment causé par une force majeure, par un accident, comme tempête, grêle, gens de guerre, etc. | Absol., *Faire le dégât*, Ravager, dévaster. | Consommation de denrées, de vivres, faite avec désordre et sans économie. (Dé-gâ.)

DÉGAUCHIR. v. a. Dresser le parement d'une pierre, d'une pièce de charpente ou de menuiserie, etc. (Dé-gô-chir.)

DÉGAUCHISSEMENT. s. m. Action de dégauchir. (Dé-gô-chi-se-man.)

DÉGEL. s. m. Fonte de la glace, de la neige, par l'adoucissement de l'air. (Dé-jël.)

DÉGELER. v. a. et n. Faire qu'une chose qui était gelée cesse de l'être. (Dé-je-lé.)

DÉGÉNÉRATION. s. f. État de ce qui dégénère. | L'altération qui survient dans les solides ou dans les liquides; Le changement de quelque partie en une substance morbide. (Dé-jé-né-ra-sion.)

DÉGÉNÉRER. v. n. (*Degenerare.*) S'abâtardir. Se dit Des hommes, des animaux, des plantes, etc., qui, par l'effet de la reproduction successive, perdent plus ou moins de leur force, de leur bonté, de leur beauté, etc. | N'avoir pas autant de noblesse, de vertu, de mérite que ceux dont on est sorti, ne pas suivre leurs bons exemples. | Se dit D'une personne qui perd de ses qualités, de son mérite, etc. | Suivi de la prép. *en*, se dit Des choses qui changent de bien en mal, de mal en pis, ou de mal en moins mal. | Se dit D'une maladie, lorsqu'elle s'affaiblit et prend un caractère moins grave, et aussi lorsqu'elle se change en une maladie plus violente. (Dé-jé-né-ré.)

DÉGÉNÉRESCENCE. s. f. T. de médec. Dégénération. (Dé-jé-né-rès-san-se.)

DÉGINGANDÉ, ÉE. adj. Se dit D'une personne dont la contenance et la démarche sont mal assurées, comme si elle était toute disloquée. Fam. (Dé-jin-gan-dé.)

DÉGLUER. v. a. Ôter la glu, débarrasser de la glu. | *Dégluer les yeux*, Ôter la chassie qui colle les paupières.

DÉGLUTITION. s. f. (*Deglutitio.*) T. de médec. Action d'avaler. (—ti-sion.)

DÉGOBILLER. Vomir le vin et les aliments qu'on a pris avec excès. Bas. (—bi-llé. [ll m.].)

DÉGOBILLIS. s. m. Les matières dégobillées. Bas. (—bi-lli [ll m.].)

DÉGOISER. v. a. En parlant Des oiseaux, Chanter, gazouiller. (Vi.) | Parler plus qu'il ne faut, et avec volubilité. Fam. | Dire ce qu'on devrait taire, ce qu'on aurait intérêt de cacher. (Vi.) | V. n. Jaser. (Dé-goua-zé.)

DÉGONFLEMENT. s. m. Action de dégonfler, de se dégonfler. (—fle-man.)

DÉGONFLER. v. a. Faire cesser le gonflement.

DÉGORGEMENT. s. m. Écoulement des eaux et des immondices retenues. | Le débordement et l'épanchement de la bile et des autres humeurs. | *Le dégorgement des jambes*, L'écoulement des humeurs qui y surabondent. | Action de dépouiller, de nettoyer certaines choses des matières superflues ou étrangères. (Dé-gor-je-man.)

DÉGORGER. v. a. et n. Déboucher, débarrasser un passage obstrué par qq. matière. | Dépouiller, nettoyer une chose des matières superflues ou étrangères. | Pron., se dit D'un tuyau, d'un canal qui verse, qui épanche ses eaux. | Se dit Du poisson qui se purge dans l'eau claire du goût de la marée ou de la bourbe. | *Faire dégorger des laines, des soies*, etc., Les laver pour les dégorger. (Dé-gor-jé.)

DÉGOTER. v. a. Déplacer, chasser qqn. de son poste, et se mettre à sa place. Fam.

DÉGOURDIR. v. a. Redonner du mouvement, de la chaleur à ce qui était engourdi. | Fam., Ôter, faire perdre à qqn. sa gaucherie et sa timidité. | *Faire dégourdir de l'eau*, Faire chauffer légèrement de l'eau pour lui ôter sa grande froideur. | DÉGOURDI, IE. adj. Adroit, avisé, difficile à tromper. | Subst., *C'est un dégourdi.*

DÉGOURDISSEMENT. s. m. Action par laquelle les membres engourdis reprennent du mouvement, de la chaleur, etc. (—di-se-man.)

DÉGOÛT. s. m. Manque de goût, d'appétit. | La répugnance qu'on a pour certains aliments. | Aversion qu'on prend pour une chose ou pour une personne. | Déplaisir, chagrin, mortification. (Dé-goû.)

DÉGOÛTANT, ANTE. adj. Qui donne du dégoût. | Qui inspire de l'aversion, de la répugnance. | Qui cause du déplaisir, qui rebute, qui décourage.

DÉGOÛTER. v. a. Ôter l'appétit. | Inspirer de la répugnance pour qq. aliment. | Donner, inspirer de l'éloignement, de l'aversion pour une personne, pour une chose. | Pron., Prendre du dégoût. | DÉGOÛTÉ, ÉE. subst. *Faire le dégoûté*, Faire le difficile, le délicat. Fam.

DÉGOUTTANT, ANTE. adj. Qui dégoutte. (Dé-gou-tan.)

DÉGOUTTER. v. n. Couler goutte à goutte. | Se dit Des choses d'où qq. liqueur dégoutte. (Dé-gou-té.)

DÉGRADATION. s. f. Destitution, privation forcée, et ordin. ignominieuse, du grade, de la dignité que l'on a, du rang, de l'état où l'on est. | Avilissement. | Dégât, détérioration plus ou moins considérable qu'on fait dans des bois, dans un héritage, dans une maison, etc. | Le dépérissement où est une chose, le dommage qu'elle a éprouvé par l'effet de la vétusté ou de qq. accident. | Affaiblissement graduel de la lumière, des ombres, des couleurs d'un tableau. (—da-sion.)

DÉGRADER. v. a. Dépouiller, destituer qqn. de son grade, de sa dignité, de son emploi, etc. | Avilir. | Détériorer, endommager. | Diminuer, affaiblir insensiblement la lumière, les ombres, la couleur d'un tableau.

DÉGRAFER. v. a. (*Graffa*, b.l.) Détacher une chose qui était agrafée, qui était retenue par une agrafe ou des agrafes.

DÉGRAISSAGE ou DÉGRAISSEMENT. s. m. Action de dégraisser les laines, les étoffes de laine. (Dé-grè-sa-je; ou dé-grè-se-man.)

DÉGRAISSER. v. a. Ôter la graisse de qq. ch. | Pop., *Dégraisser qqn.*, Lui ôter une partie des grandes richesses qu'il avait mal acquises. | Dépouiller une chose de la matière grasse dont elle est couverte ou pénétrée. | Ôter les taches que la graisse ou qq. autre matière grasse a faites. *Savon à dégraisser.* | Se dit en parlant Du mauvais effet que les torrents et les ravines d'eau font sur les terres labourables, en emportant ce qu'il y a de plus propre à les rendre fertiles. (Dé-grè-sé.)

DÉGRAISSEUR. s. m. Celui qui dégraisse les habits, les étoffes. (Dé-grè-seur.)

DÉGRAVOIEMENT ou DÉGRAVOÎMENT. s. m. Effet d'une eau courante qui dégravoie, qui déchausse des murs, des pilotis, etc. (—voua-man.)

DÉGRAVOYER. v. a. Dégrader, déchausser des murs, des pilotis. (—voua-ié.)

DEGRÉ. s. m. (*Gradus.*) Escalier d'un bâtiment. | Se dit Des marches qui forment un escalier. Se dit Des marches servant d'entrée ou de soubassement aux grands édifices. | Se dit Des emplois, des charges, des honneurs, des dignités par où on passe successivement pour arriver à une position plus élevée. | Se dit Des grades de maître ès arts, de bachelier, de licencié, de docteur. | Se dit en parlant De toute espèce de progrès, de transition, ou de dé-

clin, de déchéance. | Se dit Des notes d'une gamme considérées comme parcourues en montant ou en descendant. | Sert à marquer la proximité ou l'éloignement qu'il y a entre parents, à l'égard de la tige qui leur est commune. | La différence de plus ou de moins dans les qualités sensibles. | Se dit en parlant Des qualités morales, des passions, des sentiments, etc. | Se dit De chacune des divisions principales qui sont marquées sur l'échelle des instruments destinés à mesurer le plus ou le moins d'intensité, d'accroissement, de pesanteur, etc., de certaines choses. | Chacune des trois cent soixante ou des quatre cents parties égales de la circonférence. | PAR DEGRÉS. loc. adv. Graduellement.

DÉGRÉER. v. a. Se dit en parlant D'un bâtiment dont on ôte les agrès, les voiles, les cordages, etc.

DÉGRÈVEMENT. s. m. Action de dégrever qqn., de diminuer son imposition jugée trop forte. (—ve-man.)

DÉGREVER. v. a. Diminuer une imposition, une taxe jugée trop forte.

DÉGRINGOLADE. s. f. Action de dégringoler. Fam.

DÉGRINGOLER. v. a. Descendre avec précipitation, et souvent plus vite qu'on ne voudrait. | Rouler du haut en bas. Fam.

DÉGRISER. v. a. Faire passer l'ivresse. | Détruire l'illusion, le charme, l'espérance. Fam. (Dé-gri-zé.)

DÉGROSSIR. v. a. Ôter le plus gros de la matière, pour la préparer à recevoir la forme que l'artiste, que l'ouvrier veut lui donner. | Ébaucher. | Commencer à débrouiller, à éclaircir. (Dé-gro-sir.)

DÉGUENILLÉ, ÉE. adj. Dont les vêtements sont en lambeaux. (Dég-e-ni-llé [ll m.].)

DÉGUERPIR. v. a. Abandonner la possession d'un immeuble. | V. n. Sortir, se retirer d'un lieu malgré soi. Fam. (Dég-ér-pir [g m.].)

DÉGUERPISSEMENT. s. m. Abandonnement de la possession d'un immeuble. (Dég-ér-pi-se-man [g m.].)

DÉGUEULER. v. n. (*Gula.*) Vomir, rendre gorge. Bas. (Dég-eu-lé [g m.].)

DÉGUIGNONNER. v. a. Faire cesser le guignon, le malheur. Fam. (Dég-i-*no*-né [g et n m.].)

DÉGUISEMENT. s. m. Ce qui sert à déguiser une personne. | L'état d'une personne déguisée. | Fausse apparence. | Dissimulation, artifice pour cacher la vérité. (Dég-i-ze-man [g m.].)

DÉGUISER. v. a. (*Weise*, all.) Travestir une personne de telle sorte qu'il soit difficile de la reconnaître. | Cacher qq. ch. sous des apparences trompeuses. | Présenter, raconter une chose autrement qu'elle n'est, dans l'intention d'abuser, de surprendre. | Pron., Se montrer tout autre qu'on n'est réellement. (Dég-i-zé [g m.].)

DÉGUSTATEUR. s. m. Officier qui vérifie et constate la qualité des boissons. | Adj. *Commissaire dégustateur.* | [g m.]

DÉGUSTATION. s. f. (*Degustatio.*) Essai qu'on fait des liqueurs en les goûtant. (Dégus-ta-sion [g m.].)

DÉGUSTER. v. a. Goûter du vin ou qq. autre boisson, pour en connaître la qualité. | [g m.]

DÉHÂLER. v. a. Ôter l'impression que le hâle a faite sur le teint. (Dé-â-lé.)

DÉHANCHÉ, ÉE. adj. Qui a les hanches rompues ou disloquées. Se dit Des hommes et des chevaux. | Se dit, fam., De ceux qui marchent sans être fermes sur leurs hanches. (Dé-an-ché.)

DÉHARNACHEMENT. s. m. Action de déharnacher. (Dé-ar-na-che-man.)

DÉHARNACHER. v. a. Ôter le harnais à un cheval de trait. (Dé-ar-na-ché.)

DÉHISCENCE. s. f. Manière dont s'ouvrent les anthères pour laisser sortir le pollen, ou le péricarpe pour laisser échapper les graines, les semences. (Dé-is-san-se.)

DÉHISCENT, ENTE. adj. (*Dehiscere.*) Se dit Des parties qui s'ouvrent d'elles-mêmes à leur maturité, telles que les fruits du lis, de la jusquiame, de la balsamine, etc. (Dé-is-san; an-te.)

DÉHONTÉ, ÉE. adj. Éhonté, sans honte, sans pudeur. (Dé-on-té.)

DEHORS. adv. de lieu. Hors du lieu, hors de la chose dont il s'agit. | *Mettre qqn. dehors*, Le chasser, lui donner son congé. | *Mettre dehors un billet*, etc., Le mettre en circulation en le passant à l'ordre de qqn. | La pleine mer, le large. | *De dehors*, *en dehors*, *par dehors*, De l'extérieur, à l'extérieur, par l'extérieur. | Fam., *Être en dehors*, Être d'une extrême franchise. | *En dehors*, s'emploie avec *de*, comme loc. prép. *En dedans et en dehors de la ville.* | *Par dehors*, prép. *Il passa par dehors la ville.* | Subst., La partie extérieure de qq. ch. | Subst. plur. Apparences. (De-or.)

DÉICIDE. s. m. (*Deus*, *cædo.*) Mot employé quelquefois en parlant des Juifs et de la mort de Notre-Seigneur. (Dé-i-si-de.)

DÉIFICATION. s. f. Apothéose, action par laquelle on déifie, on divinise. (Dé-i-fi-ca-sion.)

DÉIFIER. v. a. (*Deificus.*) Admettre, placer au nombre les dieux, diviniser.

DÉISME. s. m. Système de ceux qui, rejetant toute révélation, croient seulement à l'existence de Dieu.

DÉISTE. s. des 2 g. Celui ou celle qui reconnait un Dieu, mais qui rejette toute religion révélée. Adj., *Les philosophes déistes.*

DÉITÉ. s. f. (*Deitas*, b. l.) Divinité, dieu ou déesse de la Fable. Poét.

DÉJÀ. adv. de temps. Dès l'heure présente, dès à présent. | Dès lors, dès le temps,

dès le moment dont je parle. | Auparavant.

DÉJECTION. s. f. (*Dejectio.*) Évacuation des excréments par l'anus. | Se dit Des matières évacuées. (Dé-jec-sion.)

DÉJETER (SE). v. pron. (*Dejectus.*) Se dit Du bois qui se resserre, s'enfle, se courbe, se déjoint, ou se fend. | Se dit De certaines parties du corps, lorsqu'elles se contournent ou s'écartent de leur direction naturelle.

DÉJEUNER. v. n. Faire le repas du matin.

DÉJEUNER. s. m. (Plusieurs écrivent *Dejeuné.*) Le repas du matin; ou Les mets, les aliments qu'on mange à ce repas. | Espèce de petit plateau garni d'une tasse, d'une soucoupe, etc.

DÉJOINDRE. v. a. (*Disjungere.*) Faire que ce qui était joint ne le soit plus. (Dé-jouin-dre.)

DÉJOUER. v. a. Faire manquer, faire échouer un projet, un dessein, une intrigue dont on craint le résultat pour soi ou pour autrui. | V. n. et fam. N'être pas à son jeu, jouer plus mal qu'à l'ordinaire.

DÉJUC. s. m. Le temps du lever des oiseaux. (Vi.)

DÉJUCHER. v. n. Se dit Des poules, quand elles sortent du juchoir. | Fam., Se déplacer d'un lieu haut et élevé. | V. a. Faire déjucher qqn.

DELÀ. prép. Plus loin, de l'autre côté de. | *Au delà*, et *Par delà*, s'emploient, au sens moral, Pour marquer excès d'une chose sur une autre. — Se disent aussi, fig. et absol., pour Encore plus, encore davantage. | *Deçà et delà*, De côté et d'autre. | *En delà*, Plus loin.

DÉLABREMENT. s. m. État d'une chose délabrée. (—bre-man.)

DÉLABRER. v. a. (*De, lamberare.*) Déchirer, mettre en lambeaux. | Se dit en parlant De toute chose détériorée, mise en mauvais état. | Fam., *Être délabré*, Avoir des vêtements en lambeaux.

DÉLACER. v. a. Relâcher ou retirer un lacet qui est passé dans les œillets d'un corset, d'une robe, etc. | *Délacer une femme*, Défaire, lâcher le lacet de son corset, de sa robe. (Dé-la-sé.)

DÉLAI. s. m. (*Dilatum.*) Retardement, remise; temps accordé pour faire une chose, ou à l'expiration duquel on sera tenu de faire une certaine chose. (Dé-lè.)

DÉLAISSEMENT. s. m. Manque de tout secours, de toute assistance. | Abandonnement, action d'abandonner une ch. à qqn. (Dé-lè-se-man.)

DÉLAISSER. v. a. Abandonner, laisser sans aucun secours, sans aucune assistance. | Quitter une chose dont on était en possession. | Ne pas continuer, renoncer à. (Dé-lè-sé.)

DÉLARDEMENT. s. m. Action de délarder, ou Le résultat de cette action. (—de-man.)

DÉLARDER. v. a. Enlever une partie du lit d'une pierre; Couper obliquement le dessous d'une marche d'escalier. | Abattre les aretes d'une pièce de bois.

DÉLASSEMENT. s. m. Repos, relâche qu'on prend pour se délasser de qq. travail. (Dé-la-se-man.)

DÉLASSER. v. a. Ôter la lassitude, faire qu'on ne soit plus las. (Dé-la-sé.)

DÉLATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui accuse, qui dénonce, qui fait métier de dénoncer. (-tri-se.)

DÉLATION. s. f. (*Delatio.*) Accusation, dénonciation; habitude de dénoncer. (Dé-la-sion.)

DÉLATTER. v. a. Ôter les lattes de dessus un toit. (Dé-la-té.)

DÉLAVÉ, ÉE. adj. Se dit Des couleurs faibles et blafardes. | *Pierre délavée*, Pierre dont la couleur est faible.

DÉLAYANT. s. m. Remède qui rend les humeurs plus fluides. | Adj. *Remèdes délayants.* (Dé-le-ian.)

DÉLAYEMENT. s. m. Action de délayer. (Dé-lè-ie-man.)

DÉLAYER. v. a. (*Diluere.*) (Se conj. c. *Payer.*) Détremper dans un liquide. | Se dit De ce qui est exprimé trop longuement et avec diffusion. (Dé-lè-ié.)

DÉLÉATUR. s. m. T. lat. Signe par lequel on indique, dans la correction des épreuves, les lettres, les mots ou les lignes à retrancher. (Dé-lé-a-tur.)

DÉLECTABLE. adj. des 2 g. (*Delectabilis.*) Qui plait beaucoup, très-agréable. (Dé-lec-ta-ble.)

DÉLECTATION. s. f. Plaisir qu'on savoure, qu'on goûte avec sensualité. (Dé-lec-ta-sion.)

DÉLECTER. v. a. (*Delectare.*) Charmer, réjouir. | Pron. et fam., Prendre beaucoup de plaisir à qq. ch. (Dé-lec-té.)

DÉLÉGATION. s. f. (*Delegatio.*) Commission donnée à qqn. pour agir au nom d'un autre. | Acte par lequel on autorise une personne à recevoir d'une autre une certaine somme, ou par lequel on transporte une dette à qqn. (—ga-sion.)

DÉLÉGUER. v. a. (*Delegere.*) Députer, commettre, envoyer qqn., avec pouvoir d'agir, d'examiner, de juger, etc. | Se dit aussi en parlant Des fonds qu'on assigne pour un payement. | *Déléguer une dette*, Charger qqn. de la payer. | DÉLÉGUÉ, ÉE. subst. Celui qui a reçu une délégation, qui a commission de quelqu'un. (Dé-lég-é [g m.].)

DÉLESTAGE. s. m. Action de délester, déchargement du lest d'un bâtiment. (Dé-lès-ta-je.)

DÉLESTER. v. a. Ôter le lest d'un bâtiment. (Dé-les-té.)

DÉLESTEUR. s. m. Celui qui, dans un

port, est chargé de faire délester les bâtiments. (Dé-les-teur.)

DÉLÉTÈRE. adj. des 2 g. (*Deletér*, gr.) Qui attaque la santé, qui peut causer la mort.

DÉLIBÉRANT, ANTE. adj. Qui délibère.

DÉLIBÉRATIF, IVE. adj. (*Deliberativus.*) Se dit De ce genre de discours par lequel l'orateur se propose de faire adopter ou rejeter une résolution, dans une affaire publique mise en délibération. | *Voix délibérante*, se dit Du droit de suffrage dans les délibérations d'une assemblée, d'un tribunal, etc.

DÉLIBÉRATION. s. f. (*Deliberatio.*) Discussion entre plusieurs personnes sur une résolution à prendre, sur une question à résoudre. | Examen que l'on fait en soi-même. | Résolution, décision. (—ra-sion.)

DÉLIBÉRÉMENT. adv. Hardiment, d'une manière délibérée. (—ré-man.)

DÉLIBÉRER. v. n. (*Deliberare.*) Examiner, consulter en soi-même ou avec les autres. | Prendre une délibération, se déterminer. | *De propos délibéré*, À dessein, exprès. | DÉLIBÉRÉ. adj. Aisé, libre, déterminé. | Subst., Toute discussion ou délibération qui a lieu à huis clos entre les juges d'un tribunal. | Le jugement qui ordonne un délibéré.

DÉLICAT, ATE. adj. (*Delicatus.*) Fin, délié. | Qui est fait, travaillé, façonné avec adresse et légèreté, avec un soin extrême. | Se dit Des choses par lesquelles ou à l'aide desquelles on exécute des ouvrages délicats. | Se dit Des pensées, des sentiments peu communs, lorsqu'ils ont qq. ch. de pur, de naïf, de touchant, etc. | Qui est fait ou exprimé d'une manière ingénieuse et détournée, par ménagement, par retenue, par modestie, par fierté, etc. | Subtil. | Faible, qui peut recevoir aisément qq. altération. | Agréable au goût. | Se dit De certaines choses frêles ou qui passent aisément. | Difficile, embarrassant, dangereux, périlleux. | Sensible, qui juge finement de ce qui regarde les sens ou l'esprit. | Difficile à contenter. —S. m. *Les délicats sont malheureux.* | Susceptible, facile à choquer, à offenser. | Scrupuleux sur ce qui concerne la probité, la morale, ou les simples bienséances. | Qui est conforme à la probité, à la morale, aux bienséances. (Dé-li-ca.)

DÉLICATEMENT. adv. Avec délicatesse, d'une manière délicate. (—te-man.)

DÉLICATER. v. a. Traiter avec délicatesse, accoutumer à la mollesse. (Vi.)

DÉLICATESSE. s. f. Qualité de ce qui est délicat, fin, délié. | Adresse, légèreté, soin. | Habileté, ménagement, circonspection. | La qualité de ce qui est agréable au goût. | *Les délicatesses de la table*, Les mets délicats. | Se dit De ce qui est senti, pensé, fait ou exprimé d'une manière délicate. | Faiblesse, debilité. | Mollesse. | Sensibilité, aptitude à juger finement de ce qui regarde les sens ou l'esprit. | Susceptibilité, facilité à s'offenser, à se choquer. | Se dit Des scrupules sur ce qui touche à la probité, à la morale, aux bienséances. (Dé-li-ca-tè-se.)

DÉLICES. s. f. pl. (*Deliciæ.*) Plaisir, volupté. | Au sing. il est masc. (Dé-li-se.)

DÉLICIEUSEMENT. adv. Avec délices, d'une manière délicieuse. (Dé-li-si-eû-ze-man.)

DÉLICIEUX, EUSE. adj. (*Deliciosus.*) Extrêmement agréable. (Dé-li-si-eû; ze.)

DÉLICOTER (SE). v. pron. Se dit D'un cheval qui se défait de son licou.

DÉLIÉ, ÉE. adj. Menu, grêle, mince. | *Être délié, avoir l'esprit délié*, Avoir beaucoup de finesse d'esprit, d'habileté, de pénétration, d'adresse. | DÉLIÉ. subst. m. La partie fine et déliée d'une lettre.

DÉLIER. v. a. Détacher, défaire ce qui lie qq. ch. | Dénouer. | Dégager d'une obligation, d'un serment, etc. | Absol., Absoudre.

DÉLIMITATION. s. f. (*Delimitatio.*) Action de délimiter, ou Le résultat de cette action. (—ta-sion.)

DÉLIMITER. v. a. Marquer, fixer, tracer des limites.

DÉLINÉATION. s. f. (*Delineatio.*) Action de tracer le contour d'un objet au simple trait. La figure qui en résulte. (—a-sion.)

DÉLINQUANT, ANTE. s. Celui, celle qui a commis un délit. (Dé-lin-can.)

DÉLINQUER. v. n. (*Delinquere.*) Faillir, contrevenir à la loi. (Vi.) (Dé-linc-é [c m.].)

DÉLIQUESCENCE. s. f. (*Deliquescere.*) Propriété qu'ont certains corps d'attirer l'humidité de l'air et de s'humecter, de se résoudre en liqueur. —L'état d'un corps ainsi pénétré par l'humidité. (Dé-li-cuès-san-se [c m.].)

DÉLIQUESCENT, ENTE. adj. Qui tombe ou peut tomber en déliquescence. (Dé-li-cuès-san; an-te [c m.].)

DÉLIQUIUM. s. m. T. lat. Déliquescence. *Tomber en deliquium.* (Dé-li-cui-o-me [c m.].)

DÉLIRANT, ANTE. adj. Qui est en délire.

DÉLIRE. s. m. (*Delirium.*) Égarement d'esprit causé par maladie. | L'agitation extrême qu'excitent dans l'âme les passions, les émotions violentes.

DÉLIRER. v. n. (*Delirare.*) Avoir le délire, être en délire.

DÉLIT. s. m. (*Delictum.*) Violation plus ou moins grave de la loi. | Délit correctionnel. (Dé li.)

DÉLIT. s. m. Côté d'une pierre opposé au lit qu'elle avait dans la carrière.

DÉLITER. v. a. Poser une pierre en délit, c'est-à-dire, sur un côté opposé au lit qu'elle avait dans la carrière.

DÉLITESCENCE. s. f. (*Delitescere.*) Disparition subite d'une tumeur, ou, plus généralement, des phénomènes inflammatoires. (Dé-li-tes-san-se.)

DÉLIVRANCE. s. f. Action par laquelle

on délivre, ou L'état de ce qui est délivré. | La sortie de l'arrière-faix. | Accouchement. | L'action par laquelle on livre, on remet qq. ch. entre les mains d'une personne. (Dé-li-vran-se.)

DÉLIVRE. s. m. L'arrière-faix, l'enveloppe du fœtus.

DÉLIVRER. v. a. (*Liberare.*) Mettre en liberté; affranchir de qq. mal, de qq. ch. d'incommode. | Accoucher. | Livrer, mettre, remettre entre les mains.

DÉLOGEMENT. s. m. Action de déloger. | Le départ des gens de guerre logés par étape. (Vi.) | Décampement. (Vi.) (Dé-lo-je-man.)

DÉLOGER. v. n. Quitter un logement, sortir d'un logement pour aller loger ailleurs. | Se dit De troupes logées par étape. (Vi.) | Décamper. Fam. | Fam., Sortir d'un lieu, d'une place qu'on occupe. | V. a. Ôter un logement à qqn., lui faire quitter son logement. | Faire quitter un poste. | Fam., Faire sortir qqn. d'une place commode où il s'était mis. (Dé-lo-jé.)

DÉLOYAL, ALE. adj. Perfide, qui n'a ni foi ni parole, qui compte pour rien les engagements les plus forts. | S'applique Aux choses. (Dé-loua-ial.)

DÉLOYALEMENT. adv. Sans foi, avec perfidie. (Dé-loua-ia-le-man.)

DÉLOYAUTÉ. s. f. Manque de loyauté, de foi; infidélité, perfidie. (Dé-loua-iô-té.)

DÉLUGE. s. m. (*Diluvium.*) Très-grande inondation. | Absol., Le déluge qui couvrit toute la terre et fit périr le genre humain. | Se dit, poét., en parlant De choses, autres que l'eau, qui sont répandues, versées avec une extrême abondance. | Une grande profusion de qq. ch. que ce soit. (Dé-lu-je.)

DÉLUSTRER. v. a. Ôter le lustre.

DÉLUTER. v. a. Ôter le lut ou l'enduit qui servait à fermer un vase destiné à aller au feu.

DÉMAGOGIE. s. f. Ambition de dominer dans une faction populaire; ou Moyens, menées qu'on emploie pour devenir influent parmi le peuple. | L'exagération dans les idées qui paraissent favorables à la cause populaire. (—go-jie.)

DÉMAGOGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la démagogie. (—go-jic-e.)

DÉMAGOGUE. s. m. et adj. (*Démos, agogos*, gr.) Celui qui dirige une faction populaire; ou Celui qui affecte de soutenir les intérêts du peuple, afin de gagner sa faveur et de le dominer. | Celui qui est du parti populaire, et qui a des opinions fort exagérées. (—gog-e.)

DÉMAIGRIR. v. n. Devenir moins maigre. | V. a. Retrancher qq. ch. d'une pierre, d'une pièce de bois. (Dé-mé-grir.)

DÉMAILLOTER. v. a. Ôter du maillot. (Dé-ma-llo-té [ll m.].)

DEMAIN. adv. de temps et subst. m. Le jour qui suivra immédiatement celui où l'on est. | Une époque qui en suit une autre de fort près. (De-min.)

DÉMANCHEMENT. s. m. Action de démancher, ou L'état de ce qui est démanché. | L'action de placer la main sur le manche du violon, de l'alto, de la basse, etc., de manière à tirer des sons plus aigus. (—che-man.)

DÉMANCHER. v. a. Ôter le manche d'un instrument. | V. n. Placer la main sur le manche d'un violon, de l'alto, de la basse, etc., de manière à tirer des sons plus aigus. | DÉMANCHÉ. subst. En musique, *L'art du démanché.*

DEMANDE. s. f. Action de demander. | Écrit qui contient une demande. | La démarche par laquelle on demande une fille en mariage à ses parents. | L'action qu'on intente en justice pour obtenir une chose à laquelle on a ou l'on croit avoir droit. | La chose demandée. | Question.

DEMANDER. v. a. Exprimer à qqn. le désir qu'on a d'obtenir qq. ch. de lui. | Se dit Des choses pour lesquelles on s'adresse à la justice. | Absol., Demander l'aumône. | Fam., *Je ne demande pas mieux*, Je consens volontiers à cela, j'en suis content. | Dire ou prier de donner, d'apporter, d'expédier qq. ch., d'envoyer ou d'aller chercher qqn., etc. | Chercher qqn. pour le voir. | Interroger qqn. pour apprendre de lui qq. ch. qu'on veut savoir. | Avec un nom de chose pour sujet, Exiger, avoir besoin de.

DEMANDERESSE. s. f. *V. l'article suivant.* (—re-se.)

DEMANDEUR, EUSE. s. Celui, celle qui demande qq. ch., qui fait métier de demander. | Celui qui intente un procès, qui forme une demande en justice. Au fém., *Demanderesse.* (—eû-ze.)

DÉMANGEAISON. s. f. Picotement, irritation qu'on éprouve à la peau, et qui excite à se gratter. | Fam., L'envie immodérée de faire une chose. (Dé-man-jé-zon.)

DÉMANGER. v. n. Éprouver une démangeaison. Il ne s'emploie qu'à l'infinitif et aux 3es personnes. (Dé-man-jé.)

DÉMANTÈLEMENT. s. m. Action de démanteler, ou L'état d'une place démantelée. (—le-man.)

DÉMANTELER. v. a. Démolir les murailles, les fortifications d'une ville.

DÉMANTIBULER. v. a. (*De, mantibula.*) Rompre la mâchoire. *Il criait à se démantibuler la mâchoire.* | Fam., se dit Des meubles et autres ouvrages d'art, dont les parties sont ou rompues, ou tellement dérangées, qu'ils ne peuvent plus servir.

DÉMARCATION. s. f. Action de marquer, de délimiter. | Toute ligne tracée sur un terrain, sur une carte, etc., pour marquer les limites de deux territoires, de deux propriétés. (—ca-sion.)

DÉMARCHE. s. f. Allure; manière, façon de marcher. | Manière d'agir, de se conduire, ou Ce qu'on fait pour la réussite d'une entreprise, d'une affaire.

DÉMARIER. v. a. Séparer juridiquement deux époux.

DÉMARQUER. v. a. Ôter une marque. | V. n. Se dit D'un cheval qui ne marque plus l'âge qu'il a. (Dé-marc-é [c m.].)

DÉMARRAGE. s. m. Déplacement d'un navire. (Dé-ma-ra-je.)

DÉMARRER. v. a. (*De, mare.*) Détacher ce qui est amarré; défaire un amarrage. | V. n. Se dit Des navires qui partent du port. | Se dit D'un navire qui rompt ses amarres par accident. | Fam., Quitter une place, un lieu. (Dé-ma-ré.)

DÉMASQUER. v. a. Ôter à qqn. le masque qu'il a sur le visage. | Faire connaître qqn. pour ce qu'il est; dévoiler, mettre en évidence la conduite secrète, les intentions cachées de qqn. | *Démasquer une batterie*, Découvrir une batterie auparavant cachée, et la mettre en état de tirer. (Démasc-é [c m.].)

DÉMÂTAGE. s. m. Action de démâter. (Dé-mâ-ta-je.)

DÉMÂTER. v. a. Ôter les bas mâts d'un bâtiment. | Rompre, abattre le mât, les mâts d'un vaisseau, d'un navire. | V. n. Se dit D'un bâtiment qui est démâté par la tempête.

DÉMÊLÉ. s. m. Querelle, contestation, débat.

DÉMÊLER. v. a. Séparer des choses qui sont mêlées ensemble. | *Démêler une fusée*, Débrouiller une intrigue, une affaire. | Apercevoir, reconnaître un objet confondu avec d'autres. | Discerner. | Débrouiller, éclaircir. | Contester, éclaircir, débattre. | Pron., Se débrouiller. | Se tirer, se dégager de.

DÉMÊLOIR. s. m. Machine ou instrument qui sert à démêler. Sorte de peigne à grosses dents, fort séparées, qui sert à démêler les cheveux. (Dé-mê-louar.)

DÉMEMBREMENT. s. m. Action de démembrer. | La chose démembrée, détachée d'une autre. (Dé-man-bre-man.)

DÉMEMBRER. v. a. (*De, membrum.*) Arracher, séparer les membres d'un corps, le mettre en pièces. | Diviser, séparer les parties d'un tout considérable. (Dé-man-bré.)

DÉMÉNAGEMENT. s. m. Action de déménager; transport de meubles d'une maison à une autre où l'on va loger. (Dé-mé-na-je-man.)

DÉMÉNAGER. v. a. Ôter, retirer ses meubles d'une maison que l'on quitte, pour les transporter dans une autre où l'on va s'établir. | Fam., Sortir du lieu où l'on est. (Dé-mé-na-jé.)

DÉMENCE. s. f. (*Dementia.*) Folie, aliénation d'esprit. | Action, conduite qui indique de la déraison, de l'extravagance. (Déman-se.)

DÉMENER (SE). v. pron. Se débattre, s'agiter, se remuer violemment. | Se donner beaucoup de mouvement pour qq. ch. Fam.

DÉMENTI. s. m. Parole, discours par lequel on dit à un homme qu'il en a menti. | Se dit Des choses qui se trouvent contraires à une assertion, à une conjecture, etc. | Fam., Le désagrément qu'on éprouve en échouant dans une entreprise, dans une tentative dont on avait le succès à cœur. (Dé-man-ti.)

DÉMENTIR. v. a. Dire à qqn., ou de qqn., qu'il a menti, soutenir qu'il n'a pas dit vrai. | Nier la vérité, l'exactitude de qq. fait, le déclarer faux, supposé, controuvé, etc. | *Démentir sa promesse*, Ne pas tenir sa promesse. | Ne pas confirmer ce qu'une personne a dit, annoncé, conjecturé, pensé, etc. | Faire des choses indignes de. | En parlant Des choses, N'être pas digne de, conforme à. | Pron., Se contredire soi-même, ou l'un l'autre. | Manquer à sa parole. | S'écarter de son caractère, de ses principes. | Se dit Des choses qui ne cessent ou ne continuent pas d'être ce qu'elles étaient. (Déman-tir.)

DÉMÉRITE. s. m. Ce qui peut attirer l'improbation, ce qui nous expose à perdre la bienveillance de qqn.

DÉMÉRITER. v. n. (*De, mereri.*) Faire qq. ch. qui prive de l'estime, de la bienveillance de qqn. | Faire qq. ch. qui prive de la grâce de Dieu.

DÉMESURÉ, ÉE. adj. Qui excède la mesure ordinaire. | Extrême, excessif. (Déme-zu-ré.)

DÉMESURÉMENT. adv. D'une manière démesurée, excessive. (Dé-me-zu-ré-man.)

DÉMETTRE. v. a. (Se conj. c. *Mettre.*) Disloquer, ôter un os de sa place. | Débouter. | Destituer. | Pron., Quitter une charge, un emploi, une dignité, etc., s'en défaire. (Dé-me-tre.)

DÉMEUBLEMENT. s. m. Action de démeubler, ou L'état de ce qui est démeublé. (—ble-man.)

DÉMEUBLER. v. a. Dégarnir de meubles.

DEMEURANT, ANTE. adj. Qui est logé en qq. endroit. | AU DEMEURANT. loc. adv. et fam. Du reste, au surplus.

DEMEURE. s. f. Habitation, domicile, lieu où l'on habite. | Le temps pendant lequel on habite un lieu. | Retardement, le temps qui court au delà du terme où l'on est tenu de payer ou de faire qq. autre ch. | À DEMEURE. loc. adv. De manière à rester dans le même état, à demeurer stable, à n'être pas déplacé.

DEMEURER. v. n. (*Demorari.*) Habiter, faire sa demeure. Il se conj. avec *Avoir.* |

Tarder, employer plus ou moins de temps à qq. ch. Se conj. avec *Avoir*. | S'arrêter, se tenir, rester en qq. endroit. Se conj. avec *Être*. | *Demeurer sur la place*, Être tue, terrassé sur la place où l'on a combattu. | Fam., *En demeurer là*, Ne point avancer. — Ne point donner suite à une affaire; ou, avec un nom de chose pour sujet, N'avoir point de suites, ne pas être continué, poussé plus loin. | *Demeurons-en là*, N'en parlons pas davantage, cessons. — Tenons-nous-en à cela, c'est cela que nous devons préférer. | Être à demeure, être permanent; ou Tenir, persister, durer. | Se trouver, rester, être dans un certain état. | Se dit De ce qui est conservé, laissé ou dévolu à qqn. | Rester, être de reste.

DEMI, IE. adj. sing. (*Dimidius.*) Qui contient, qui fait, qui est la moitié d'une chose divisée ou divisible en deux parties égales. Il reste invariable quand on le fait suivre immédiatement de son substantif. — Sert à former, avec divers autres mots, des termes indiquant Certaines choses qui ne sont pas tout à fait ce que les mots auxquels on le joint désigneraient si on les employait seuls. | DEMI. s. m. Désigne Une moitié d'unité. | DEMIE. s. f., absol., Demi-heure. | DEMI s'emploie, adv., devant plusieurs adjectifs; À moitié, presque. | À DEMI. loc. adv. À moitié. | En partie, ou Imparfaitement, incomplètement. | *Il n'y en a pas à demi*, Il y en a beaucoup.

DEMI-AUNE, DEMI-BAIN, DEMI-CERCLE, DEMI-DIEU, ETC., ETC. *V.* DEMI *et les mots* AUNE, BAIN, CERCLE, DIEU, etc.

DEMI-FORTUNE. s. f. Voiture bourgeoise à quatre roues, tirée par un seul cheval.

DEMI-LUNE. s. f. Pièce de fortification correspondante à une porte, et construite en avant d'une courtine, pour couvrir la contrescarpe et le fossé. | Partie circulaire à l'entrée d'un palais, à l'extrémité d'un jardin, à la rencontre de plusieurs allées, de plusieurs routes.

DÉMISSION. s. f. (*Demissio.*) Acte par lequel on se démet d'une dignité, d'un emploi, etc. (Dé-mi-sion.)

DÉMISSIONNAIRE. s. des 2 g. Celui, celle en faveur de qui une démission était donnée. | Celui ou celle qui donne sa démission.—Adj., *Un préfet démissionnaire*. (Dé-mi-sio-nè-re.)

DÉMOCRATE. s. m. Celui qui est attaché aux principes de la démocratie.

DÉMOCRATIE. s. f. (*Democratia.*) Gouvernement où le peuple exerce la souveraineté. (Dé-mo-cra-sie.)

DÉMOCRATIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la démocratie. (Dé-mo-cra-tic-e.)

DÉMOCRATIQUEMENT. adv. D'une manière democratique. (—tic-e-man.)

DEMOISELLE. s. f. Dénomination commune à toutes les filles d'honnêtes familles, et par laquelle on les distingue des femmes mariées. | Se disait D'une fille et même d'une femme née de parents nobles. | Genre d'insectes à quatre ailes membraneuses, qui ont les yeux fort gros et le corps très-long. | Se dit De certaines poules de Numidie qu'on tient dans quelques ménageries. | Pièce de bois ronde, haute de trois ou quatre pieds, ferrée par un bout, et dont les paveurs se servent pour enfoncer les pavés. On l'appelle autr. *Hie*. (De-moua-zë-le.)

DÉMOLIR. v. a. (*Demoliri.*) Détruire, abattre pièce à pièce.

DÉMOLITION. s. f. (*Demolitio.*) Action de démolir. | Se dit Des matériaux qui restent de ce qu'on démolit. (Dé-mo-li-sion.)

DÉMON. s. m. (*Dæmon.*) Diable, malin esprit. | Fam., *Faire le démon*, Tempêter, faire du bruit, donner de la peine. | Génie, esprit, soit bon, soit mauvais. | La cause à laquelle on attribue les inspirations de qqn., la passion qui l'agite, etc.

DÉMONÉTISATION. s. f. Action de démonétiser, ou L'état de ce qui est démonétisé. (—ti-za-tion.)

DÉMONÉTISER. v. a. Ôter à une monnaie, à un papier-monnaie, la valeur que la loi lui avait attribuée. (—ti-zé.)

DÉMONIAQUE. adj. des 2 g. et s. (*Dæmoniacus.*) Qui est possédé du malin esprit. | Fam., Personne qui est colère, emportée, passionnée. (Dé-mo-ni-ac-e.)

DÉMONOGRAPHE. s. m. (*Daimon, graphô* gr.) Auteur qui a écrit sur les démons. (—gra-fe.)

DÉMONOMANIE. s. f. (*Daimon, mania*, gr.) Sorte de folie où l'on se croit possédé du démon. | Traité sur les démons.

DÉMONSTRATEUR. s. m. (*Demonstrator.*) Celui qui démontre. Se dit Des professeurs chargés d'enseigner l'anatomie, la physique, etc.

DÉMONSTRATIF, IVE. adj. (*Demonstrativus.*) Qui démontre, qui sert à démontrer. Se dit Des preuves par lesquelles on démontre qq. ch. | De celui des trois genres d'éloquence qui a pour objet la louange ou le blâme. Subst., *Cela est bon dans le démonstratif.* | Se dit Des adjectifs et des pronoms qui servent à indiquer. | Qui donne des signes extérieurs d'affection, de bienveillance, d'intérêt, de zèle, etc.

DÉMONSTRATION. s. f. (*Demonstratio.*) Raisonnement qui prouve d'une manière évidente et convaincante. | Ce qui sert de preuve à qq. ch. | Marque, témoignage, toute parole, tout acte par lequel on manifeste ses dispositions, ses intentions, etc. | Se dit Des leçons que donne un professeur lorsqu'il met sous les yeux de ses élèves les objets mêmes dont il leur parle. (—tra-sion.)

DÉMONSTRATIVEMENT. adv. D'une

manière démonstrative, convaincante. (—ve-man.)

DÉMONTER. v. a. (*De*, *mons.*) Séparer qqn. de sa monture, ou Ôter à qqn. sa monture. | *Démonter un capitaine de vaisseau*, Lui ôter le commandement de son vaisseau. | Désassembler les pièces dont une chose est composée, la défaire avec soin. | *Démonter un canon*, L'ôter de dessus son affût. | *Démonter une batterie*, La mettre à coups de canon hors d'état de tirer, de servir. | Pron., *Cela se démonte*, se dit D'une chose faite de manière à pouvoir être démontée. | Mettre en désordre, déconcerter, mettre hors d'état d'agir, de répondre.

DÉMONTRABLE. adj. des 2 g. (*Demonstrabilis.*) Qui peut être démontré.

DÉMONTRER. v. a. (*Demonstrare.*) Prouver d'une manière évidente et convaincante, par des conséquences nécessaires, d'un principe incontestable. | Se dit De ce qui fournit la preuve ou l'indice de qq. ch. | Faire voir aux yeux la chose dont on parle, comme les parties du corps humain, une plante, un animal, etc.

DÉMORDRE. v. n. (*De*, *mordere.*) Quitter prise après avoir mordu. | Fam., Se départir de qq. entreprise, abandonner une opinion, un avis qu'on soutenait avec chaleur.

DÉMOTIQUE. adj. des 2 g. (*Dêmotikos*, gr.) Qui concerne le peuple, qui est à l'usage du peuple. Se dit De l'écriture qui, dans l'ancienne Égypte, pouvait être vue et comprise du peuple. (Dé-mo-tic-e.)

DÉMOUVOIR. v. a. Faire qu'une personne se désiste de qq. prétention. (Vi.) (Dé-mou-vouar.)

DÉMUNIR. v. a. (*De*, *munire.*) Ôter les munitions d'une place. | Pron., Se dépouiller des choses qu'on avait mises en réserve pour qq. besoin futur, pour qq. projet.

DÉMURER. v. a. Ouvrir une porte ou une fenêtre qui était murée, ôter la maçonnerie qui la bouchait.

DÉNAIRE. adj. des 2 g. (*Denarius.*) Qui a rapport au nombre dix. On dit plus ordin. *décimal*. (Dé-nè-re.)

DÉNANTIR (SE). v. pron. Abandonner des valeurs, des gages, des nantissements, qu'on avait entre les mains. | Se dépouiller de ce qu'on a.

DÉNATTER. v. a. Défaire ce qui était arrangé en natte. (Dé-na-té.)

DÉNATURER. v. a. Changer la nature ou les qualités d'une chose, faire qu'elle ne paraisse plus ce qu'elle était, qu'elle ne soit plus ce qu'elle était ou ce qu'elle devrait être. | DÉNATURÉ, ÉE. adj. Qui manque d'affection et de tendresse pour ses plus proches parents. | Qui est contraire aux sentiments naturels d'affection ou d'humanité.

DENDRITE. s. f. (*Dendritis.*) Pierre sur laquelle on trouve des accidents qui représentent des buissons, des arbrisseaux, etc. (Dan-dri-te.)

DÉNÉGATION. s. f. Déclaration par laquelle une personne soutient qu'un fait avancé par une autre n'est pas véritable. (—ga-sion.)

DÉNI. s. m. (*Denegare.*) Refus d'une chose due.

DÉNIAISER. v. a. Rendre qqn. moins niais, moins simple, moins gauche, qu'il n'était. | Ironiq., Tromper qqn., abuser de sa simplicité. Fam. | DÉNIAISÉ. subst. Un homme adroit et rusé. (Dé-niè-zé.)

DÉNICHER. v. a. (*De*, *nidus.*) Ôter du nid. | *Dénicher une statue, un saint*, L'ôter de sa niche. | Faire sortir par force de qq. poste, de qq. endroit. Fam. | Trouver, découvrir la demeure, la retraite de qqn. à force de recherches. | Se dit aussi en parlant Des choses. Fam. | V. n. Abandonner le nid. | Fam., S'évader, se retirer avec précipitation de qq. lieu.

DÉNICHEUR. s. m. Celui qui déniche les petits oiseaux.

DÉNIER. v. a. Nier. | Refuser qq. ch. que la bienséance, l'honnêteté, la justice ne veut pas qu'on refuse.

DENIER. s. m. (*Denarius.*) Monnaie romaine d'argent qui, jusqu'à l'an 536 de Rome, valut dix as, et plus tard seize. | Ancienne monnaie française de cuivre, devenue depuis simple monnaie de compte, et qui vaut la 12e partie d'un sou tournois ou le tiers d'un liard. | *Denier à Dieu*, Pièce de monnaie qu'on donne pour arrhes d'un marché verbal. | Toute espèce de numéraire, toute somme d'or ou d'argent. | La partie d'une somme, d'un revenu, etc., qui est prélevée au profit de qqn. (Vi.) On dit *Le dixième*, *le quinzième*, etc. | L'intérêt d'une somme principale. | *Denier fort*, Taux qui excède le taux ordinaire des intérêts. | Certaine part qu'on a dans une affaire, dans un traité, à proportion de laquelle on partage le gain ou la perte. | La 785e partie du kilogramme, ou vingt-quatre grains. | *Denier de fin* ou *de loi*, Le degré de pureté de l'argent. (De-nié.)

DÉNIGREMENT. s. m. Action de dénigrer. (Dé-ni-gre-man.)

DÉNIGRER. v. a. Tenir un langage qui tend à atténuer, à détruire la bonne opinion que les autres ont de qqn., à dépriser la qualité, la valeur de qq. ch.

DÉNOMBREMENT. s. m. Compte de personnes. | Se dit Des choses. | La déclaration détaillée qu'un vassal donnait à son seigneur de tout ce qu'il tenait de lui en fief. (Dé-non-bre-man.)

DÉNOMBRER. v. a. (*Denumerare.*) Faire un dénombrement. (Dé-non-bré.)

DÉNOMINATEUR. s. m. (*Denominare.*) C'est, des deux nombres qui expriment une fraction, Celui qui s'écrit au-dessous de l'au-

tre, et qui marque en combien de parties on suppose l'unité divisée.

DÉNOMINATIF, IVE. adj. (*Denominativus.*) Qui sert à nommer.

DÉNOMINATION. s. f. (*Denominatio.*) Désignation d'une personne ou d'une chose par un nom qui en exprime ordin. l'état, l'espèce, la qualité, etc. (—na-sion.)

DÉNOMMER. v. a. (*Denominare.*) Nommer une personne dans un acte. (Dé-no-mé.)

DÉNONCER. v. a. (*Denuntiare.*) Déclarer, publier. | Déférer, signaler à la justice, à l'autorité, à un supérieur. | Faire connaître extrajudiciairement qq. ch. à qqn. (Dé-non-sé.)

DÉNONCIATEUR, TRICE. s. (*Denuntiator.*) Celui, celle qui dénonce, qui accuse. (Dé-non-si-a-teur; tri-se.)

DÉNONCIATION. s. f. (*Denuntiatio.*) Déclaration, publication. | Délation, accusation. | Toute signification extrajudiciaire. (Dé-non-si-a-sion.)

DÉNOTATION. s. f. (*Denotatio.*) Désignation d'une chose par certains signes. (Vi.) (Dé-no-ta-sion.)

DÉNOTER. v. a. (*Denotare.*) Désigner. | Marquer, indiquer.

DÉNOUER. v. a. (*Denodare.*) Défaire ce qui forme un nœud, ce qui est noué, ou ce qui est retenu par un nœud. | Rendre plus souple, plus agile. | Fam., *Dénouer la langue*, Faire rompre le silence à qqn. qui voulait le garder. | Démêler, développer.

DÉNOÛMENT. s. m. (Qqns. écrivent *Dénouement.*) Action de dénouer. | Ce qui termine une pièce de théâtre, en démêlant le nœud de l'action. (Dé-noû-man.)

DENRÉE. s. f. Tout ce qui se vend pour la nourriture des hommes ou des animaux. | Toute espèce de marchandise. (Dan-rée.)

DENSE. adj. des 2 g. (*Densus.*) Épais, compacte, dont les parties sont serrées. | S'emploie, comparativement, pour exprimer les divers degrés de densité des corps. (Dan se.)

DENSITÉ. s. f. (*Densitas.*) Le rapprochement plus ou moins intime des particules matérielles dont se compose chaque corps d'un volume sensible. (Dan-si-té.)

DENT. s. f. (*Dens.*) Chacun des petits os recouverts d'une espèce d'émail, qui sont enchâssés dans la mâchoire, et qui servent à inciser, à déchirer, à mâcher les aliments, et à mordre. | *Dents de sagesse*, Les quatre dernières dents molaires. | *Être sur les dents*, se dit Des hommes et des animaux harassés et abattus de lassitude. | *Ne pas desserrer les dents*, Se taire obstinément. | Fig., *Avoir les dents longues*, Être affamé. | *Avoir une dent contre qqn.*, Avoir de l'animosité contre lui. | Pop., *Une vieille sans dents*, Une vieille femme décrépite. | *Dents d'éléphant*, Les défenses de l'éléphant, soit entières, soit en morceaux. | Se dit De plusieurs choses qui ont des pointes faites à peu près en forme de dents. | Se dit Des brèches qui sont au tranchant d'une lame. | *Dent-de-loup*, Espèce de cheville de fer qui sert à arrêter la soupente d'une voiture. Petit instrument qui sert à polir le parchemin, à lisser le papier. | *Dent-de-lion.* V. PISSENLIT. (Dan.)

DENTAIRE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport aux dents. (Dan-tè-re.)

DENTAIRE. s. f. Genre de plantes crucifères, dont les racines ont la forme des dents molaires.

DENTAL, ALE. adj. et s. f. Se dit De certaines consonnes qu'on ne peut prononcer sans que la langue touche les dents. (Dantal.)

DENTÉ, ÉE. adj. (*Dentatus.*) Qui a des dents. Se dit Des roues et autres machines munies de pointes qu'on nomme Dents. | Se dit Des feuilles, des calices, des pétales dont le bord est découpé en pointes serrées les unes contre les autres. (Dan-té.)

DENTÉE. s. f. Coup de dent. Se dit Des coups de dents qu'un lévrier donne à une bête que l'on chasse. | Se dit Des coups que le sanglier donne avec ses défenses. (Dantée.)

DENTELAIRE. s. f. Genre de plantes, ainsi nommé parce qu'une des espèces qu'il renferme était employée autrefois pour soulager le mal de dents. (Dan-te-lè-re.)

DENTELÉ, ÉE. adj. Qui a des pointes en forme de dents, ou Qui offre des dentelures. Subst. m. *Muscle grand denteté.* | DENTELÉ, t. de bot., Diffère de *Denté* en ce que les feuilles, les calices et les pétales dentelés ont leurs découpures moins égales et plus écartées que ceux qui sont dentés. (Dan-te-lé.)

DENTELLE. s. f. Sorte de passement à jour et à mailles très fines, ainsi nommé parce que les premières qu'on fit étaient dentelées. | La dentelle de fil. | Au plur., Certains objets de parure faits de dentelle. (Dantë-le.)

DENTELURE. s. f. Ouvrage de sculpture fait en forme de dents, ou dentelé. | Se dit Des découpures faites en forme de dents à quelque chose que ce soit, ou De ce qui ressemble à ces découpures. (Dan-telu-re.)

DENTICULES. s. m. pl. Moulure plate refendue dans le sens de la hauteur, de manière à former, dans toute la longueur, une suite de dents. (Dan-ti-cu-le [e m.].)

DENTIER. s. m. Rang de dents. Fam. | Plaque de métal ou d'ivoire sur laquelle sont montées les dents qu'on ajuste à la place de celles qui manquent. (Dan-tié.)

DENTIFRICE. s. m. (*Dens, fricare.*) Remède propre à nettoyer et à blanchir les dents. | Adj. des 2 g. *Poudre dentifrice.* (Danti-fri-se.)

DENTISTE. s. m. Chirurgien qui ne s'oc-

cupe que de ce qui concerne les dents. | Adj. *Chirurgien dentiste.* (Dan-tis-te.)

DENTITION. s. f. (*Dentitio.*) Éruption naturelle des dents depuis l'enfance jusqu'à l'adolescence. (Dan-ti-sion.)

DENTURE. s. f. Ordre dans lequel les dents sont rangées. | Le nombre de dents qu'on donne à chaque roue. (Dan-tu-re.)

DÉNUDATION. s. f. (*Denudatio.*) État d'une partie mise à nu ou dépouillée de ses enveloppes naturelles. (Dé-nu-da-sion.)

DÉNUER. v. a. (*Denudare.*) Priver, dépouiller des choses nécessaires, ou regardées comme nécessaires. | DÉNUÉ, ÉE. adj. Dépourvu.

DÉNÛMENT. s. m. Dépouillement, privation. (Dé-nû-man.)

DÉPAQUETER. v. a. Défaire, développer un paquet, ce qui forme un paquet. (Dé-pac-e-te.)

DÉPAREILLER. v. a. De deux ou plusieurs choses pareilles en ôter une, et ne point la remplacer, ou la remplacer par une autre qui n'a pas la forme ou la couleur convenable. (Dé-pa-re-llé [ll m.].)

DÉPARER. v. a. (*De, parare.*) Ôter ce qui pare. | Rendre moins agréable, nuire au bon effet de qq. ch.

DÉPARIER. v. a. (*De, par.*) Ôter l'une des deux choses qui font une paire. | Séparer l'un de l'autre le mâle et la femelle de certains animaux.

DÉPARLER. v. n. Cesser de parler.

DÉPART. s. m. Action de partir. | *Être sur son départ*, Être près de partir. | Opération par laquelle on sépare deux substances métalliques qui étaient mêlées ensemble; La séparation de l'or d'avec l'argent par l'acide nitrique ou par l'acide sulfurique. (Dé-par.)

DÉPARTAGER. v. a. Lever, faire cesser le partage qui résulte, dans une délibération, de ce que deux avis opposés ont obtenu un égal nombre de voix, de suffrages. (Dé-par-ta-jé.)

DÉPARTEMENT. s. m. Distribution, répartition. | S'est dit Des lieux qui étaient départis et distribués entre les divers intendants, et surtout Des provinces ou circonscriptions maritimes. | Se dit Des différentes parties des affaires d'État, distribuées entre les ministres, et dont la connaissance leur est attribuée. | Se dit Des principales divisions administratives du territoire français. | Absol., au pluriel, La province. (—te-man.)

DÉPARTEMENTAL, ALE. adj. Qui a rapport au département. (—te-man-tal.)

DÉPARTIE. s. f. (*De, partiri.*) Départ. (Vi.)

DÉPARTIR. v. a. Distribuer, partager. | Pron., Se désister. | *Se départir de son devoir*, S'écarter de son devoir.

DÉPASSER. v. a. Aller plus loin, aller au delà. | Devancer, laisser derrière, en allant plus vite. | Être plus long, plus haut, etc., excéder. | Retirer un ruban, un cordon, etc., qui était passé dans une boutonnière, dans un œillet, dans une coulisse, etc. (Dé-pa-sé.)

DÉPAVER. v. a. Arracher, ôter le pavé qui est placé.

DÉPAYSER. v. a. Conduire, envoyer qqn. hors de son pays. | Pron., Quitter son pays, ou le pays, le lieu dans lequel on a été longtemps. | Dérouter, désorienter. | Mettre une personne sur un sujet qu'elle connaît peu, sur lequel elle n'est point préparée. | Éloigner qqn. de la chose qu'on traite, lui donner de fausses idées pour empêcher qu'il ne devine ou ne vienne à connaître ce qu'on veut lui cacher. (Dé-pë-i-zé.)

DÉPÈCEMENT. s. m. Action par laquelle on dépèce, on met en pièces. (Dé-pè-se-man.)

DÉPECER. v. a. (*Je dépèce. Je dépècerai.*) Mettre en pièces, couper en morceaux. (Dé-pe-sé.)

DÉPÊCHE. s. f. Lettre concernant les affaires publiques. | Se dit, au plur., Des lettres que les négociants et les banquiers écrivent, chaque ordinaire, à leurs correspondants.

DÉPÊCHER. v. a. Expédier, faire promptement, hâter. Fam. | Pron., Se hâter. | Expédier qqn., l'envoyer en diligence avec des ordres, le renvoyer avec des expéditions qu'il attend. | Fam., Se défaire de qqn. en le tuant.

DÉPEINDRE. v. a Décrire et représenter par le discours. (Dé-pin-dre.)

DÉPENAILLÉ, ÉE. adj. (*De, pannus.*) Déguenillé, couvert de haillons. | Se dit D'une personne mise négligemment, de manière que les différentes parties de son habillement ne paraissent pas tenir ensemble. Fam. | Fam., *Visage dépenaillé*, Flétri, défait. (Dé-pe-na-llé [ll m.].)

DÉPENAILLEMENT. s. m. État d'une personne ou d'une chose dépenaillée. Fam. (Dé-pe-na-lle-man. [ll m.].)

DÉPENDAMMENT. adv. Avec dépendance, d'une manière dépendante. (Dé-pan-da-man.)

DÉPENDANCE. s. f. Sujétion, subordination. | Des terres qui relevaient, qui dépendaient d'une autre terre, d'un seigneur. | Se dit Des rapports qui lient certaines choses, certains êtres, et qui les rendent nécessaires les uns aux autres. | Tout accessoire d'une chose principale, Tout ce qui tient ou se rattache à une chose sans la constituer essentiellement. (Dé-pan-dan-se.)

DÉPENDANT, ANTE. adj. Qui dépend, qui est subordonné. | *Arriver en dépendant*, se dit D'un bâtiment sous voiles qui se dirige vers un objet en courbant graduellement sa route. (Dé-pan-dan.)

DÉPENDRE. v. a. Détacher, ôter une chose de l'endroit où elle était pendue. (Dé-pan-dre.)

DÉPENDRE. v. n. (*Dependere.*) Être as-

sujetti, subordonné à. | En matière de fiefs, Relever. | Être soumis à l'action, à l'influence de, ou Résulter, provenir, procéder de. | Dériver, découler. | Se dit De ce qui est laissé à la volonté, au caprice de qqn. | Faire partie de qq. ch., y appartenir.

DÉPENDRE. v. a. (*Dependere.*) Dépenser. | *Je suis à vous, à pendre et à dépendre*, Vous pouvez absolument disposer de moi.

DÉPENS. s. m. pl. Ce qu'on dépense, toute espèce de frais. | *Aux dépens de qqn.*, Aux frais de qqn. | *Aux dépens d'une chose*, Au détriment, ou par la perte, par le sacrifice de cette chose. | Se dit Des frais que la poursuite d'un procès occasionne. (Dé-pan.)

DÉPENSE. s. f. L'argent qu'on emploie à qq. ch. que ce puisse être. | Se dit Des articles d'un compte où se trouve porté en détail ce qui a été dépensé, déboursé par celui qui rend compte. | L'emploi d'une chose, surtout lorsque cet emploi manque d'à-propos ou d'utilité. | Dans un château, dans une communauté, Le lieu où l'on reçoit et où l'on distribue les objets en nature, où se fait le payement des journaliers et des fournisseurs. | Dans les maisons particulières, lieu où l'on serre des provisions et différents objets à l'usage de la table. | Dans les vaisseaux, lieu où l'on distribue les vivres, et qu'on nomme aujourd'hui *Cambuse.* (Dé-pan-se.)

DÉPENSER. v. a. (*Dependere.*) Employer de l'argent à qq. ch. | Fam., Employer, prodiguer, consumer. (Dé-pan-sé.)

DÉPENSIER, IÈRE. Adj. et subst. Qui aime excessivement la dépense, qui dépense excessivement. | Absol., dans qqs. communautés religieuses, Celui qui est chargé du soin de la dépense de toute la communauté. (Dé-pan-sié.)

DÉPERDITION. s. f. Perte, diminution, déchet. (Dé-per-di-sion.)

DÉPÉRIR. v. n. (*Deperiri.*) Diminuer, s'affaiblir. | Se détériorer, se délabrer, être près de tomber en ruine.

DÉPÉRISSEMENT. s. m. État de ce qui dépérit ou est dépéri. | *Le dépérissement des preuves*, L'altération ou la perte de ce qui peut servir à constater un fait. (Dé-pé-ri-se-man.)

DÉPÊTRER. v. a. (*De, petra.*) Débarrasser, dégager. Fam.

DÉPEUPLEMENT. s. m. Action de dépeupler un pays, ou L'état d'un pays dépeuplé. (—ple-man.)

DÉPEUPLER. v. a. (*De, populari.*) Dégarnir d'habitants une ville, un pays, etc., en diminuer extrêmement le nombre. | Dégarnir un lieu de la plus grande partie des animaux qui s'y trouvaient. | *Dépeupler une forêt*, En tirer une trop grande quantité d'arbres.

DÉPIÉCER. v. a. Démembrer. *V.* DÉPECER. (Dé-pi-é-sé.)

DÉPILATIF, IVE. adj. Qui fait tomber le poil, les cheveux.

DÉPILATION. s. f. Action de dépiler, ou Le résultat de cette action. (—la-sion.)

DÉPILATOIRE. s. m. Drogue qui fait tomber le poil. (—la-toua-re.)

DÉPILER (SE.) v. pron. (*Depilare.*) Se dit D'un animal qui perd son poil.

DÉPIQUER. v. a. Défaire les piqûres faites à une étoffe. | Fam., Ôter à qqn. l'humeur qu'il a de qq. ch., faire qu'il n'en soit plus piqué. (Dé-pic-é [e m.].)

DÉPISTER. v. a. Découvrir la trace, les pistes d'un animal qu'on chasse. | Fam., Découvrir ce qu'on veut savoir, en épiant les démarches de qqn.

DÉPIT. s. m. Chagrin mêlé d'un peu de colère. | Fam., *En dépit qu'il en ait*, Malgré qu'il en ait. | *En dépit de*, Malgré. (Dé-pi.)

DÉPITER. v. a. Causer du dépit à qqn., le mutiner. | Pron., Concevoir du dépit, se fâcher, se mutiner.

DEPLACEMENT. s. m. Action de déplacer ou de se déplacer. (Dé-pla-se-man.)

DÉPLACER. v. a. Ôter une chose de la place qu'elle occupait, la changer de place. | Enlever, retirer quelque chose d'un lieu, d'une maison, et le transporter ailleurs. | *Déplacer qqn.*, Prendre la place qu'il occupait, Ôter à qqn. son emploi, pour y mettre une autre personne. | Pron., Changer de place, de demeure, ou Se transporter d'un lieu dans un autre. | SANS DÉPLACER. loc. adv. Sans ôter les choses de leur place, sans les emporter; Sans changer de place, sans quitter le lieu. | DÉPLACÉ, ÉE. adj. Mal placé, placé dans un poste qui ne convient pas, ou auquel on n'est pas propre. | Qui n'est pas où il doit être. | Inconvenant, qui ne convient pas. (Dé-pla-sé.)

DÉPLAIRE. v. n. Être désagréable. | Fâcher, donner du chagrin. | Pron., S'ennuyer, s'attrister, se trouver mal à son aise. (Dé-plè-re.)

DÉPLAISANCE. s. f. Éloignement, répugnance, dégoût. *Prendre qqn. en déplaisance.* (Dé-plë-zan-se.)

DÉPLAISANT, ANTE. adj. Désagréable, qui déplaît, qui fâche, qui chagrine. (Dé-plë-zan.)

DÉPLAISIR. s. m. Chagrin, affliction, sentiment pénible. | Mécontentement. (Dé-plë-zir.)

DÉPLANTER. v. a. (*Deplantare.*) Ôter un arbre, une plante de terre, pour les planter ailleurs.

DÉPLANTOIR. s. m. Outil avec lequel on déplante des racines ou des plantes. (Dé-plan-touar.)

DÉPLIER. v. a. Étendre, défaire, ouvrir une chose qui était pliée. | Absol., Étaler de la marchandise.

DÉPLISSER. v. a. Défaire les plis d'une étoffe, d'une toile, etc. (Dé-pli-sé.)

DÉPLOIEMENT. s. m. Action de dé-

ployer, ou L'état de ce qui est déployé. (Dé-ploua-man.)

DÉPLORABLE. adj. des 2 g. Qui mérite d'être déploré, qui est digne de compassion, de pitié. | Poét., se dit Des personnes.

DÉPLORABLEMENT. adv. D'une manière déplorable, très-mal. (—ble-man.)

DÉPLORER. v. a. (*Deplorare.*) Plaindre avec de grands sentiments de compassion.

DÉPLOYER. v. a. (Se conj. comme *Employer.*) Étendre, développer ce qui était ployé. | *Déployer une armée*, Lui faire occuper un plus grand espace de terrain devant l'ennemi. | *Déployer la colonne*, Passer de l'ordre en colonne à l'ordre de bataille. | Faire paraître, montrer, étaler. (Dé-ploua-ié.)

DÉPLUMER. v. a. Ôter les plumes. On dit plus ordin. *Plumer.* | Pron., Perdre ses plumes.

DÉPOLIR. v. a. Ôter le poli de qq. ch.

DÉPONENT. adj. et subst. m. (*Deponens.*) Se dit Des verbes latins qui ont la signification active et la terminaison passive. Subst., *Un déponent.* (Dé-po-nan.)

DÉPOPULARISER. v. a. Faire perdre l'affection, la faveur du peuple. (—ri-zé.)

DÉPOPULATION. s. f. L'état d'un pays dépeuplé. (—la-sion.)

DÉPORT. s. m. Action de se récuser soi-même. | Retardement, délai. | Le droit qu'avait un seigneur de jouir du revenu d'un fief, la première année après la mort du possesseur. | Le droit qu'avaient, en certains lieux, les évêques, les archidiacres ou autres ecclésiastiques, de jouir, la première année, du revenu des cures vacantes. (Dé-por.)

DÉPORTATION. s. f. (*Deportatio.*) Action de déporter; exil infamant et perpétuel qu'on est condamné à subir dans un lieu déterminé. (—ta-sion.)

DÉPORTEMENT. s. m. Conduite, mœurs, manière de vivre. Se prend en mauvaise part. (—te-man.)

DÉPORTER. v. a. (*Deportare.*) Transporter, exiler qqn. dans un lieu d'où il ne doit point sortir, et qui est ordin. éloigné. | Pron., Se désister, se départir. | DÉPORTÉ, subst. Exilé.

DÉPOSANT, ANTE. adj. et subst. Qui dépose et affirme devant le juge. (Dé-po-zan.)

DÉPOSER. v. a. (*Depositum.*) Poser une chose que l'on portait. | Se dépouiller, se défaire de. | Destituer, priver, dépouiller qqn. d'une dignité, d'une charge, etc. | Placer, mettre, laisser une chose en qq. endroit. | Mettre en dépôt, donner en garde, confier, remettre. | Dire comme témoin ce qu'on sait d'un fait. | En parlant Des choses, Attester, prouver. | Se dit Des liqueurs qui laissent des parties grossières et hétérogènes au fond d'un vase, d'un vaisseau. (Dé-po-zé.)

DÉPOSITAIRE. s. des 2 g. (*Depositarius.*) Celui ou celle à qui on confie un dépôt. (Dé-po-zi-tè-re.)

DÉPOSITION. s. f. (*Depositio.*) Destitution, privation de certaines dignités, de certaines fonctions. | Ce qu'un témoin dépose et affirme par-devant le juge qui l'entend. (Dé-po-zi-sion.)

DÉPOSSÉDER. v. a. Ôter la possession de qq. ch. à qqn. (Dé-po-sé-dé.)

DÉPOSSESSION. s. f. Action de déposséder, ou L'état d'une personne dépossédée. (Dé-po-se-sion.)

DÉPOSTER. v. a. Chasser d'un poste, le faire abandonner.

DÉPÔT. s. m. (*Depositum.*) Action de déposer, de placer une chose en qq. endroit, ou de remettre, de confier une chose à qqn. | Ce qu'on a déposé, confié, donné en garde à qqn., pour être rendu ou employé à la volonté ou suivant l'intention de celui qui l'a donné. | La convention faite en déposant qq. ch. entre les mains de qqn. | Lieu où l'on dépose habituellement certains objets. | Lieu où qqn. fait débiter, permet de débiter ce qu'il récolte, ce qu'il fabrique, etc. | Le lieu où l'on déposait du sel, du tabac, jusqu'à ce qu'ils fussent voiturés aux lieux de leur distribution. | Lieu où l'on garde certaines choses, pour s'en servir, pour y recourir dans l'occasion. | Le lieu où restent les soldats qui ne peuvent suivre le corps auquel ils appartiennent, et où l'on exerce les recrues destinées à faire partie de ce corps. | Se dit Des soldats, des recrues qui sont au dépôt. | Abcès, amas d'humeurs qui se forme en qq. endroit du corps. On dit plus ordin. *Abcès.* | Le sédiment que des matières liquides laissent au fond du vase où elles ont séjourné pendant qq. temps. (Dé-pô.)

DÉPOTER. v. a. Ôter une plante d'un pot pour la mettre en terre, ou dans un autre pot. | *Dépoter du vin, des liqueurs*, Les changer de vase.

DÉPOUDRER. v. a. Ôter, faire tomber la poudre des cheveux, d'une perruque.

DÉPOUILLE. s. f. Peau ôtée de dessus le corps d'un animal. | *La dépouille, les dépouilles d'une personne*, Le corps d'une personne, quand elle est morte. | Se dit Des vêtements, des habits, etc., qu'une personne décédée portait habituellement. | La succession d'une personne, les dignités, les emplois qui deviennent vacants par sa mort. | Toute chose dont on s'empare ou que l'on acquiert au détriment, au préjudice d'autrui. | Tout ce qu'on enlève à l'ennemi. | La récolte des fruits de l'année. (Dé-pou-lle [ll m.].)

DÉPOUILLEMENT. s. m. Action de dépouiller, ou L'état de ce qui est dépouillé. | Se dit aussi D'un registre, d'un dossier, d'un inventaire, etc., que l'on examine et dont on fait le sommaire, l'extrait. (Dé-pou-lle-man [ll m.].)

DÉPOUILLER. v. a. (*Despoliare.*) Déshabiller qqn., lui ôter ses vêtements. | Se dit aussi en parlant Des animaux dont on ôte la peau pour les apprêter. | Pron., Se dit Des animaux qui quittent leur peau. | Se dit De ce qui enlève la peau ou même la chair. | Ôter, enlever ce qui couvre, accompagne ou garnit une chose. | Priver, dénuer. | Quitter un vêtement ou une chose qcq. dont on était enveloppé. | Se dit en parlant Des sentiments, des passions, des opinions, etc., auxquels on renonce, dont on se défait. | Recueillir, récolter. | Faire l'examen et donner l'état abrégé, l'extrait, le sommaire d'un inventaire, d'un compte, d'un dossier, d'un registre, etc. (Dé-pou-llé [ll m.].)

DÉPOURVOIR. v. a. (*De, providere.*) Dégarnir de ce qui est nécessaire. | DÉPOURVU, UE. | Adj. Qui manque de qq. ch. | AU DÉPOURVU. loc. adv. Sans être pourvu des choses nécessaires, sans être préparé. (Dé-pour-vouar.)

DÉPRAVATION. s. f. (*Depravatio.*) Action de dépraver, et, plus ordin., L'état de ce qui est dépravé, altéré. (—va-sion.)

DÉPRAVER. v. a. (*Depravare.*) Altérer d'une manière fâcheuse, faire passer d'un bon à un mauvais état. | Corrompre, pervertir.

DÉPRÉCATION. s. f. (*Deprecatio.*) Figure oratoire par laquelle on souhaite du bien ou du mal à qqn. | Prière faite avec soumission pour obtenir le pardon d'une faute. (—ca-sion.)

DÉPRÉCIATION. s. f. État d'une chose dépréciée. (Dé-pré-si-a-sion.)

DÉPRÉCIER. v. a. (*Depreciare.*) Mettre une chose, une personne au-dessous de son prix, en rabaisser la valeur, le mérite. (Dé-pré-si-é.)

DÉPRÉDATEUR. s. m. (*Deprædator.*) Celui qui fait ou qui tolère des déprédations. | Adj. *Un ministre déprédateur.*

DÉPRÉDATION. s. f. (*Deprædatio.*) Vol, ruine, pillage fait avec dégât. | Des malversations commises dans l'administration ou la régie de qq. ch. (Dé-pré-da-sion.)

DÉPRÉDER. v. a. Piller avec dégât.

DÉPRENDRE. v. a. (*Deprehendere.*) Détacher, séparer. | Pron., Se dégager. (Dé-pran-dre.)

DÉPRESSION. s. f. (*Depressio.*) Enfoncement, affaissement accidentel dans qq. partie du corps. | Enfoncement ou aplatissement naturel. | Abaissement de l'horizon visuel au-dessous de l'horizon vrai. (Dé-prë-sion.)

DÉPRIER. v. a. (*Deprecari.*) Retirer une invitation qu'on avait faite pour un diner, pour une fête, pour une assemblée, etc.

DÉPRIMER. v. a. (*Deprimere.*) Enfoncer, affaisser. | Chercher à diminuer, à détruire la bonne opinion que les autres ont conçue de qqn., l'idée avantageuse qu'ils se font de qq. chose. | DÉPRIMÉ, ÉE. adj. Qui est comme écrasé, aplati.

DÉPRISER. v. a. Mettre une chose au-dessous de son prix, de sa valeur. (Dé-pri-zé.)

DE PROFUNDIS. s. m. Le sixième des Sept psaumes de la pénitence, qui commence en latin par les mots *De profundis*, et qui sert ordin. de prière pour les morts. (Dé-pro-fon-dis.)

DÉPUCELER. v. a. Ôter le pucelage. Libre. (Dé-pu-se-lé.)

DEPUIS. Prép. qui indique Un rapport de temps, de lieu, ou d'ordre. | Se construit avec la particule *Que;* et alors indique Un rapport de temps. | DEPUIS. adv. de temps. *Qu'est-il arrivé depuis?* (De-pui.)

DÉPURATIF, IVE. adj. Se disait Des remèdes que l'on croyait propres à dépurer le sang, les humeurs. Subst. m. *Un dépuratif.*

DÉPURATION. s. f. Action de dépurer, ou Le résultat de cette action. (Dé-pu-ra-sion.)

DÉPURATOIRE. adj. des 2 g. Qui sert à dépurer, qui dépure. (—ra-toua-re.)

DÉPURER. v. a. (*Depurare,* b. l.) Rendre plus pur.

DÉPUTATION. s. f. (*Deputatus.*) Envoi d'une ou de plusieurs personnes chargées d'une mission. | Une réunion, un corps de députés. | La charge, les fonctions de député, surtout en parlant De ceux qui sont envoyés pour faire partie d'une assemblée délibérante. (—ta-sion.)

DÉPUTÉ. s. m. (*Deputatus.*) Celui qui est envoyé par une nation, par un prince, par un corps, etc., pour remplir une mission particulière auprès de qqn. | Celui qui est nommé, envoyé pour faire partie d'une assemblée où l'on doit s'occuper des intérêts généraux d'un pays, etc.

DÉPUTER. v. a. (*Deputare.*) Envoyer en députation, ou comme député.

DÉRACINEMENT. s. m. Action de déraciner, ou L'état de ce qui est déraciné. (Dé-ra-si-ne-man.)

DÉRACINER. v. a. (*De, radix.*) Tirer de terre, arracher de terre un arbre, une plante avec ses racines. | Cerner, couper autour, extirper. | *Déraciner un mal*, Le guérir entièrement. | Se dit en parlant Des mauvaises coutumes, des opinions, des vices, des mauvaises habitudes, etc. (Dé-ra-si-né.)

DÉRADER. v. n. Se dit D'un bâtiment qui est emporté de la rade ou du mouillage, par la force du vent ou des courants.

DÉRAISON. s. f. Défaut de raison, manière de penser ou d'agir déraisonnable. (Dé-rë-zon.)

DÉRAISONNABLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas raisonnable dans sa conduite, dans ses projets, dans ses propositions, etc. | Qui ne s'accorde pas avec la raison, qui est contraire à la raison. (Dé-rë-zo-na-ble.)

DÉRAISONNABLEMENT. adv. Sans raison. (Dé-rë-zo-na-ble man.)

DÉRAISONNER. v. n. Tenir des discours dénués de raison. (Dé-ré-zo-né.)

DÉRANGEMENT. s. m. Action de déranger, ou État de ce qui est dérangé. (Déran-je-man.)

DÉRANGER. v. a. Ôter une chose de son rang, de sa place; mettre en désordre ce qui était arrangé. | *Déranger qqn.*, Faire qu'il soit obligé de quitter sa place, de se lever de son siége, etc. Détourner qqn. d'une occupation, de ses affaires, etc. | Faire qu'une chose n'aille plus aussi bien, altérer, troubler, brouiller. | *Déranger qqn.*, Déranger sa santé. Fam. Chagriner qqn., le contrecarrer. — Faire que la conduite de qqn. ne soit plus aussi réglée qu'elle l'était auparavant. (Déran-jé.)

DÉRATER. v. a. Ôter, retrancher la rate. | Dératé, ée. subst. | Fam., Personne gaie, alerte, étourdie, sans retenue.

DERECHEF. adv. Une seconde fois, de nouveau. (Vi.) (De-re-chëf.)

DÉRÈGLEMENT. s. m. Désordre, état d'une chose déréglée. | Le désordre dans la conduite, l'opposition aux règles de la morale. (—gle-man.)

DÉRÉGLÉMENT. adv. Sans règle. (—glé-man.)

DÉRÉGLER. v. a. (*De, regulare.*) Faire oublier, faire négliger la règle de vie, de conduite, les règles du devoir. (Vi.) | Faire qu'une chose ne soit plus réglée, n'ait plus sa marche, son cours accoutumé. | Déréglé, ée. adj. Qui n'a point de règle, qui n'est pas dans la règle. | Qui est contraire aux règles de la morale.

DÉRIDER. v. a. Ôter les rides, faire passer les rides. | Égayer, réjouir.

DÉRISION. s. f. (*Derisio.*) Moquerie souvent accompagnée de mépris. (Dé-ri-zion.)

DÉRISOIRE. adj. des 2 g. (*Derisorius.*) Qui tient de la dérision, où il y a de la dérision. (Dé-ri-zoua-re.)

DÉRIVATIF, IVE. adj. (*Derivativus.*) Qui sert à opérer, à déterminer une dérivation. | Subst. m. *Un dérivatif.*

DÉRIVATION. s. f. (*Derivatio.*) Action de dériver des eaux. | L'action de détourner une irritation, une cause morbide, de l'attirer d'une partie vers une autre où ses effets sont moins dangereux. | La manière dont les mots naissent les uns des autres, ou L'origine d'un mot tiré d'un autre. (Dé-ri-vasion.)

DÉRIVE. s. f. Déviation de la route d'un bâtiment, occasionnée par l'obliquité des voiles, orientées au plus près du vent. L'angle que la quille du bâtiment fait avec la direction réelle de sa route. | *Ce bâtiment va en dérive*, Le vent, les courants le détournent de sa route | *Être en dérive*, se dit De ce qui flotte abandonné au gré du vent, du courant.

DÉRIVER. v. n. (*Derivare.*) S'éloigner du bord, du rivage. | Suivre le courant, le fil de l'eau. | S'écarter plus ou moins de la route qu'on voudrait tenir en mer. | Se dit Des eaux qui sont forcées d'abandonner leur cours naturel. | Venir de, tirer son origine de. | Se dit Des mots qui tirent leur origine de quelque autre. | V. a. Faire dériver. | Dérivé, ée. subst. Un mot dérivé d'un autre.

DERME. s. m. (*Derma*, gr.) T. did. La peau. (Dër-me.)

DERNIER, IÈRE. adj. Qui vient, qui est après tous les autres, ou après lequel il n'y en a point d'autre. | Plus récent. | Se dit De ce qu'il y a d'extrême en chaque genre, soit en bien, soit en mal. | *C'est le dernier des hommes*, C'est le plus vil, le plus méprisable de tous les hommes. | Subst., En parlant De certains jeux de main. *Ne vouloir jamais avoir le dernier*, Ne vouloir pas souffrir d'être touché le dernier. | Dernier. subst. Se dit De chacune des deux ouvertures de la galerie d'un jeu de paume qui sont les plus éloignées de la corde. (Dër-nié.)

DERNIÈREMENT. adv. de temps. Depuis peu, il n'y a pas longtemps. (—re-man.)

DÉROBER. v. a. (*Robare*, it.) Ôter la robe, l'enveloppe. | Faire un larcin, prendre en cachette ce qui appartient à autrui. | Se dit D'un auteur qui prend dans un autre qq. pensée, qq. passage, et qui se l'approprie. | Se dit en parlant Du temps, des moments pris sur les heures que l'on consacre à ses affaires, à ses occupations ordinaires. | Cacher, empêcher de voir, de découvrir. | Soustraire. | Pron., se dit D'un objet qu'on cesse peu à peu de voir, soit parce qu'il s'éloigne ou qu'on s'en éloigne, soit parce que la clarté diminue. | Se soustraire. | À la dérobée. loc. adv. Secrètement, avec une sorte de mystère.

DÉROGATION. s. f. (*Derogatio.*) Action de déroger à une loi, à un acte quelconque de l'autorité publique, à un traité, à un usage, à des droits, etc.; ou Le résultat de cette action. (—ga-sion.)

DÉROGATOIRE. adj. des 2 g. Qui contient une dérogation, qui emporte dérogation. (—ga-toua-re.)

DÉROGEANCE. s. f. Action par laquelle on perd les droits et priviléges attachés à la noblesse. (Dé-ro-jan-se.)

DÉROGEANT, ANTE. adj. Qui déroge. (Dé-ro-jan.)

DÉROGER. v. n. (*Derogare.*) Modifier, changer, de quelque manière que ce soit, une loi, une convention, des droits, un usage, etc.; ou S'en écarter, y faire qq. ch. de contraire. | Faire qq. ch. qui, par les lois du pays, entraîne la perte des priviléges attachés à la noblesse. | Faire une chose in-

digne de. | Condescendre, s'abaisser. (Dé-ro-jé.)

DÉROIDIR. v. a. Diminuer, ôter la roideur. (Dé-roua-dir.)

DÉROUGIR. v. a. Ôter la rougeur, ce qui rend rouge. | Devenir moins rouge. (Dé-rou-jir.)

DÉROUILLER. v. a. Ôter la rouille. | Fam., en parlant Des personnes, Façonner, former, polir. | Pron., Se remettre au fait d'une chose que l'on a autrefois apprise ou pratiquée, mais que l'on a plus ou moins négligée depuis. (Dé-rou-llé [ll m.].)

DÉROULEMENT. s. m. Action de dérouler. (—le-man.)

DÉROULER. v. a. Étendre ce qui était roulé, et le mettre de son long.

DÉROUTE. s. f. Fuite de troupes qui ont été défaites, qui ont été rompues, ou qui ont pris l'épouvante d'elles-mêmes. | Le renversement total des affaires de qqn.

DÉROUTER. v. a. Détourner, égarer qqn. de sa route, de son chemin. | Rompre les mesures que qqn. prenait, et qui le conduisaient à son but. | Déconcerter.

DERRIÈRE. (*De, retro.*) Prép. de lieu opposée à la prép. *Devant*, et qui marque Ce qui est après une chose ou une personne. | Adv. Après, en arrière, ou Du côté opposé au devant. | Subst. m. Le côté opposé au devant, la partie postérieure. | Subst. m. plur. Les derniers corps d'une armée en marche ou en bataille; Le côté auquel l'armée tourne le dos, ou le pays qu'elle laisse derrière elle. | Subst. m. Cette partie de l'homme et de qqs. animaux qui comprend les fesses et le fondement. (Dé-riè-re.)

DERVICHE ou DERVIS. s. m. Espèce de moine, chez les Turcs. Ce mot signifie *Pauvre.* (Der-vi-che; ou Dër-vi.)

DES. Mot qui tient lieu, par contraction, de la prép. *De* et de l'article pluriel *Les.* (Dè.)

DÈS. prép. de temps et de lieu. Depuis, à partir de. *Dès lors*, Dès ce moment-là, dès ce temps-là. | S'emploie pour De là, par forme de conséquence. | S'emploie pour désigner Un temps fixe et prochain dans l'avenir. | Construit avec *Que*, signifie Aussitôt que. | Puisque. (Dè.)

DÉSABUSER. v. a, Tirer d'erreur, détromper de qq. fausse croyance. | Détromper qqn. de l'idée avantageuse ou défavorable qu'il se fait de qq. personne, de qq. ch. (Dé-za-bu-zé.)

DÉSACCORD. s. m. État de ce qui n'est point d'accord. La différence d'opinions, de sentiments entre les personnes. (Dé-za-cor.)

DÉSACCORDER. v. a. Détruire l'accord d'un instrument de musique. (Dé-za-cor-dé.)

DÉSACCOUPLER. v. a. Détacher les unes des autres des choses accouplées. (Dé-za-cou-plé.)

DÉSACCOUTUMANCE. s. f. Perte de qq. coutume ou de qq. habitude. (Vi.) (Dé-za-cou-tu-man-se.)

DÉSACCOUTUMER. v. a. Faire perdre, faire quitter une coutume, une habitude. (Dé-za-cou-tu-mé.)

DÉSACHALANDER. v. a. Éloigner les chalands, faire perdre les pratiques, éloigner ceux qui vont habituellement acheter chez un marchand. (Dé-za-cha-lan-dé.)

DÉSAFFOURCHER. v. n. Lever l'ancre d'affourche. (Dé-za-four-ché.)

DÉSAGRÉABLE. adj. des 2 g. Qui déplait, de qq. manière que ce soit. (Dé-za-gré-a-ble.)

DÉSAGRÉABLEMENT. adv. D'une manière désagréable. (Dé-za-gré-a-ble-man.)

DÉSAGRÉER. v. n. Déplaire, n'agréer pas. (Dé-za-gré-é.)

DÉSAGRÉER. v. a. Se dit en parlant D'un bâtiment dont on ôte les agrès, les voiles, les cordages, et autres choses nécessaires pour la manœuvre, ou D'un bâtiment qui perd ses agrès par accident ou dans un combat. (Vi.) On dit *Dégréer.*

DÉSAGRÉMENT. s. m. Chose désagréable, sujet de chagrin, d'ennui, de dégoût. | Se dit Des défauts qui nuisent aux agréments extérieurs d'une personne. (Dé-za-gré-man.)

DÉSAJUSTER. v. a. Faire qu'une chose cesse d'être dans l'arrangement, dans la position où elle était, et où elle devrait être. | *Ce cheval est désajusté,* Il ne fait plus le manége avec la même justesse, ses allures sont dérangées. (Dé-za-jus-té.)

DÉSALTÉRER. v. a. Apaiser la soif. (Dé-zal-té-ré.)

DÉSANCRER. v. n. Lever l'ancre. (Vi.) (Dé-zan-cré.)

DÉSAPPAREILLER. v. a. Ôter une ou plusieurs choses d'un certain nombre de choses pareilles, dont la réunion forme une sorte d'ensemble, d'assortiment. On dit plus ordin. *Déparciller.* (Dé-za-pa-rë-llé [ll m.].)

DÉSAPPARIER. v. a. Séparer deux oiseaux appariés; Tuer le mâle ou la femelle. (Dé-za-pa-ri-é.)

DÉSAPPOINTEMENT. s. m. Contrariété qu'on éprouve lorsqu'on est trompé dans ses espérances, déconcerté dans un projet. (Dé-za-pouin-te-man.)

DÉSAPPOINTER. v. a. Ôter, rayer qqn. de l'état des soldats ou officiers de guerre entretenus. | Tromper qqn. dans ses espérances, ne pas remplir son attente. | *Désappointer une pièce d'étoffe,* Couper les points de fil ou de ficelle qui tiennent en état les plis de cette pièce. (Dé-za-pouin-té.)

DÉSAPPRENDRE. v. a. (Se conj. c. *Prendre.*) Oublier ce qu'on avait appris. (Dé-za-pran-dre.)

DÉSAPPROBATEUR, TRICE. adj. et s.

Qui désapprouve par caractère, par habitude. (Dé-za-pro-ba-teur; tri-se.)

DÉSAPPROBATION. s. f. Action de désapprouver. (Dé-za-pro-ba-sion.)

DÉSAPPROPRIATION. s. f. Action par laquelle on abandonne la propriété d'une chose. (Dé-za-pro-pri-a-sion.)

DÉSAPPROPRIER (SE). v. pron. Renoncer à une propriété; s'en dépouiller. (Dé-za-pro-pri-é.)

DÉSAPPROUVER. v. a. Blâmer, condamner, trouver mauvais. (Dé-za-prou-vé.)

DÉSARÇONNER. v. a. Mettre hors des arçons, jeter hors de la selle. | Fam., Confondre qqn. dans une discussion, le mettre hors d'état de répondre. (Dé-zar-so-né.)

DÉSARGENTER. v. a. Enlever l'argent d'une chose qui était argentée. | Fam., Dégarnir d'argent comptant. (Dé-zar-jan-té.)

DÉSARMEMENT. s. m. Action par laquelle on fait quitter les armes à des gens de guerre ou autres. | Le licenciement des gens de guerre. | L'action de désarmer un vaisseau. | L'action par laquelle on fait sauter l'épée de son adversaire. (Dé-zar-me-man.)

DÉSARMER. v. a. Ôter à qqn. son armure. | Ôter, enlever à qqn. ses armes. | Faire sauter l'épée de la main de son adversaire. | Obliger qqn. à livrer, à rendre les armes qu'il a en sa possession. | *Désarmer un vaisseau*, Le dégarnir et le laisser dans le port. | Toucher, fléchir, adoucir, rendre traitable. | Priver, dépouiller. | Absol., Poser les armes, congédier les troupes, et cesser de faire la guerre. | Se dit D'un vaisseau qu'on désarme. | DÉSARMÉ, ÉE. adj. Qui n'a plus d'armes. (Dé-zar-mé.)

DÉSARROI. s. m. Désordre dans les affaires, renversement de fortune. Fam. (Dé-za-roua.)

DÉSASSEMBLER. v. a. Séparer ce qui était joint par assemblage. (Dé-za-san-blé.)

DÉSASSORTIR. v. a. Ôter ou déplacer qqne. des choses qui avaient été assorties. (Dé-za-sor-tir.)

DÉSASTRE. s. m. Événement funeste, grand malheur; ou Les effets qui en résultent. (Dé-zas-tre.)

DÉSASTREUSEMENT. adv. D'une manière désastreuse. (Dé-zas-treû-ze-man.)

DÉSASTREUX, EUSE. adj. Funeste, malheureux. (Dé-zas-treû; ze.)

DÉSAVANTAGE. s. m. Infériorité en qq. genre que ce soit de combat, de lutte, de dispute, de concurrence, etc. | Se dit Des choses qui font qu'on a du désavantage. | Préjudice, dommage. | *Voir qqn. à son désavantage*, Le voir sous un aspect, sous un jour défavorable. (Dé-za-van-ta-je.)

DÉSAVANTAGEUSEMENT. adv. D'une manière désavantageuse. (Dé-za-van-ta-jeû-ze-man.)

DÉSAVANTAGEUX, EUSE. adj. Qui cause ou qui peut causer du désavantage, du préjudice, du dommage. (Dé-za-van-ta-jeû; ze.)

DÉSAVEU. s. m. Dénégation. | Rétractation. | L'action ou l'acte par lequel on déclare n'avoir point autorisé une persone à faire ou à dire ce qu'elle a fait ou dit. | Tout ce qui équivaut à un désaveu. (Dé-za-veû.)

DÉSAVEUGLER. v. a. Tirer qqn. de l'aveuglement, le détromper d'une erreur, le guérir d'une passion. (Dé-za-veu-glé.)

DÉSAVOUER. v. a. Nier d'avoir dit ou fait quelque chose. | Ne vouloir pas reconnaître une chose pour sienne. | Rétracter. | Déclarer qu'on n'avait point autorisé qqn. à faire ou à dire ce qu'il a fait ou dit. | Désapprouver, condamner, réprouver. (Dé-za-vou-é.)

DESCELLER. v. a. Détacher ce qui est scellé en plâtre, en plomb, etc. | Ôter le sceau d'un acte, d'un titre. (Dé-së-lé.)

DESCENDANCE. s. f. Extraction, filiation. (Dé-san-dan-se.)

DESCENDANT, ANTE. adj. Qui descend. *La marée descendante*, ou subst. *Le descendant.* | *Ligne descendante*, La postérité de qqn. | *Progression descendante*, Celle dont les nombres vont en décroissant. (Dé-san-dan.)

DESCENDANT, ANTE. s. Celui, celle qui descend, qui tire son origine d'une persone, d'une race.

DESCENDRE. v. n. (*Descendere.*) Aller de haut en bas. (Se conj. avec le verbe *Avoir* ou avec le verbe *Être*, selon que l'on considère l'action ou son résultat.) | Débarquer. | *Descendre du trône*, Cesser de régner. | *Descendre au cercueil, au tombeau*, Mourir. | *Descendre en soi-même*, Consulter sa conscience. | Faire une irruption à main armée en arrivant par mer. | Se dit D'une irruption qui se fait par terre, quand on vient d'un pays qui est regardé comme plus élevé. | Absol., Mettre pied à terre, se dit D'un voyageur qui s'arrête qq. part pour coucher, pour faire un séjour, etc. | Se transporter en qq. endroit pour y procéder à un examen ou à toute autre opération. | S'abaisser. | Déchoir. | V. n. et a. Se dit De tout ce qui tend, se dirige ou est porté, poussé de haut en bas. | Baisser. | S'étendre de haut en bas. | Aller en pente. | T. de mus. Aller, passer de l'aigu au grave. | Être issu, tirer son origine d'une persone, d'une race. | V. a. Ôter une chose ou une persone d'un lieu haut pour la mettre plus bas. (Dé-san-dre.)

DESCENTE. s. f. Action de descendre, ou par laquelle on descend. | *À la descente*, Pendant la descente, ou Au moment de la descente. | Irruption des ennemis par mer ou par terre. | L'action de se transporter dans un lieu par autorité de justice, pour en faire la visite, pour y procéder à qq. perquisition, etc. | Pente par laquelle on descend. | Le mouvement de haut en bas de qq. ch. que ce

soit. | Absol., Hernie, rupture, incommodité qui consiste dans le déplacement des intestins. | Tuyau qui porte les eaux d'un chéneau ou d'une cuvette jusque sur le pavé, ou par lequel descendent les eaux d'un réservoir. | L'action par laquelle on descend qq. ch. (Dé-san-te.)

DESCRIPTIF, IVE. adj. Qui a pour objet de décrire. (Dë-scrip-tif.)

DESCRIPTION. s. f. (*Descriptio.*) Discours par lequel on décrit, on dépeint. | Inventaire qui indique le nombre et la qualité des meubles, papiers, etc., qui se trouvent dans une maison. | Livre qui fait connaître l'état présent d'une province, d'un royaume, d'une partie du monde. | Une définition imparfaite. (Dé-scrip-tion.)

DÉSÉCHOUER. v. a. Relever, remettre à flot un bâtiment qui était échoué. (Dé-zé-chou-é.)

DÉSEMBALLAGE. s. m. Action de désemballer. (Dé-zan-ba-la-je.)

DÉSEMBALLER. v. a. Défaire une balle, et en tirer ce qui était emballé. (Dé-zan-ba-lé.)

DÉSEMBARQUEMENT. s. m. Action de désembarquer. (Dé-zan-barc-e-man.)

DÉSEMBARQUER. v. a. Tirer ou faire sortir de navire, avant le départ, ou avant l'arrivée au lieu de destination. (Dé-zan-barr-é [e m.].)

DÉSEMBOURBER. v. a. Tirer hors de la bourbe. (Dé-zan-bour-bé.)

DÉSEMPARER. v. n. et a. Abandonner le lieu où l'on est, en sortir. | *Sans désemparer*, Sans quitter la place. | V. a. Démâter un bâtiment, en ruiner les manœuvres, et le mettre hors d'état de servir. (Dé-zan-pa-ré.)

DÉSEMPENNÉ, ÉE. adj. Dégarni de plumes. (Vi.) *Il va comme un trait désempenné*, Il va de travers. (Dé-zan-pën-né.)

DÉSEMPESER. v. a. Ôter l'empois d'une étoffe, en la faisant tremper, ou en l'imprégnant d'humidité. (Dé-zan-pe-zé.)

DÉSEMPLIR. v. a. Vider en partie, faire qu'une chose qui était pleine le soit moins. | Neut. avec nég., et pron., Devenir moins plein. (Dé-zan-plir.)

DÉSENCHANTEMENT. s. m. Action de désenchanter, ou L'état de ce qui est désenchanté. (Dé-zan-chan-te-man.)

DÉSENCHANTER. v. a. Rompre l'enchantement, le faire finir. | Guérir quelqu'un d'une passion, faire cesser l'engouement de qqn. (Dé-zan-chan-té.)

DÉSENCLOUER. v. a. Tirer un clou de l'endroit où il est enfoncé. (Dé-zan-clou-é.)

DÉSENFILER. v. a. Faire que ce qui était enfilé ne le soit plus. (Dé-zan-fi-lé.)

DÉSENFLER. v. a. Faire qu'une chose enflée cesse de l'être, ou le soit moins. | V. n. Devenir moins enflé, ou cesser d'être enflé. (Dé-zan-flé.)

DÉSENFLURE. s. f. Diminution ou cessation d'enflure. (Dé-zan-flu-re.)

DÉSENIVRER. v. a. Faire passer l'ivresse. | V. n. *Cet homme ne désenivre point*, Il est toujours ivre. (Dé-zan-ni-vré.)

DÉSENNUYER. v. a. Dissiper, chasser l'ennui de qqn. (Dé-zan-nui-ié.)

DÉSENRAYER. v. a. (Se conj. c. *Payer.*) Ôter la corde, la chaine ou le sabot qui empêche que la roue d'une voiture ne tourne. (Dé-zan-rë-ié.)

DÉSENRHUMER. v. a. Guérir le rhume, faire cesser le rhume. (Dé-zan-ru-mé.)

DÉSENROUER. v. a. Faire cesser l'enrouement. (Dé-zan-rou-é.)

DÉSENSEVELIR. v. a. Ôter le linceul qui ensevelissait un mort. (Dé-zan-se-ve-lir.)

DÉSENSORCELER. v. a. Délivrer de l'ensorcellement. (Dé-zan-sor-se-lé.)

DÉSENSORCELLEMENT. s. m. Action de désensorceler. (Dé-zan-sor-së-le-man.)

DÉSENTÊTER. v. a. Faire cesser l'entêtement, la prévention de qqn. (Dé-zan-tê-té.)

DÉSERT, ERTE. adj. (*Desertus.*) Inhabité, ou Qui n'est guère fréquenté. (Dé-zër ; ër-te.)

DÉSERT. s. m. (*Desertum.*) Lieu, pays désert. | Lieu où il y a peu d'habitants ; lieu dans lequel on se trouve fort isolé, quoiqu'il ne manque point d'habitants.

DÉSERTER. v. a. (*Deserere.*) Abandonner un lieu. | Se dit Des militaires et des marins qui abandonnent le service sans congé. | *Déserter à l'ennemi*, Passer à l'ennemi. | Se dit De celui qui abandonne une religion, une cause, un parti, etc. | S'emploie neutr. dans les deux premiers sens, et se fait suivre alors de la prep. *De.* (Dé-zër-té.)

DÉSERTEUR. s. m. (*Desertor.*) Militaire ou marin qui déserte, ou qui a déserté. | Celui qui abandonne une religion, une cause, un parti, etc., qui se sépare d'une association, d'une compagnie, ou qui en trahit les intérêts. (Dé-zër-teur.)

DÉSERTION. s. f. (*Desertio.*) Action de déserter, de quitter sans congé le service de l'État. | Se dit en parlant D'une personne qui se sépare d'un parti, d'une association, d'une compagnie, etc. | *Désertion d'appel*, Abandonnement d'appel, faute de le relever dans le temps prescrit. (Dé-zër-sion.)

DÉSESPÉRADE (À LA). loc. adv. À la manière d'un désespéré. Fam. et vi. (Dé-zës-pé-ra-de.)

DÉSESPÉRANT, ANTE. adj. Qui jette dans le désespoir, qui cause un grand chagrin. (Dé-sës-pé-ran.)

DÉSESPÉRÉMENT. adv. Éperdument, avec excès. (Dé-zës-pé-ré-man.)

DÉSESPÉRER. v. n. Perdre l'espérance, cesser d'espérer. | *Désespérer de qqn.*, Ne plus espérer qu'il se corrige, qu'il devienne ce qu'on voulait qu'il fût. | *Désespérer d'un malade*, Ne plus espérer sa guérison. | V. a.

Mettre au désespoir, ou Tourmenter, affliger au dernier point. | Pron., Se tourmenter, s'agiter avec de grandes démonstrations de douleur, d'affliction. | Désespéré, ée. part. Qui est dans le désespoir. | Fâché, peiné. | Qui est inspiré par le désespoir. | Incorrigible. | Désespéré. subst. m. | Un furieux. (Dé-zès-pé-ré.)

DÉSESPOIR. s. m. Perte d'espérance; État d'une personne qui a perdu toute espérance. | Cet état violent de l'âme causé par une affliction qu'on ne cherche pas à surmonter. | *Être au désespoir*, Être bien fâché, avoir bien du déplaisir. *Mettre au désespoir*, Causer un grand déplaisir. | Ce qui cause le désespoir. | Se dit Des choses qui sont en un si haut degré d'excellence qu'elles passent pour inimitables. (Dé-zès-pouar.)

DÉSHABILLÉ. s. m. Vêtement négligé dont on se sert chez soi avant de prendre ou après avoir quitté les habillements avec lesquels on va dans le monde. (Dé-za-bi-llé [ll m.].)

DÉSHABILLER. v. a. Ôter à qqn. les habits dont il est vêtu. | Pron., se dit D'un ecclésiastique qui quitte ses vêtements sacerdotaux, d'un avocat, d'un acteur qui quitte son costume de théâtre, etc. | Quitter son habit de ville pour se mettre plus à son aise, pour se mettre en robe de chambre. | V. n. Se déshabiller. Fam. et vi. (Dé-za-bi-llé [ll m.].)

DÉSHABITÉ, ÉE. adj. tiré du verbe *Déshabiter*, qui n'est plus en usage. Qui cesse d'être habité, qui n'est plus habité. (Dé-za-bi-té.)

DÉSHABITUER. v. a. Désaccoutumer, faire perdre l'habitude de qq. ch. (Dé-za-bi-tu-é.)

DÉSHÉRENCE. s. f. (*Hæres.*) Droit qu'a l'État, et qu'avaient autrefois le roi et les seigneurs hauts justiciers, de recueillir la succession des personnes mortes sans héritiers. | L'état d'une succession à l'égard de laquelle peut s'exercer le droit de déshérence. (Dé-zé-ran-se.)

DÉSHÉRITER. v. a. Priver qqn. de sa succession. (Dé-zé-ri-té.)

DÉSHEURER. v. a. Déranger les heures ordinaires des occupations habituelles. Fam. (Dé-zeu-ré.)

DÉSHONNÊTE. adj. des 2 g. Qui est contre la pudeur, contre la bienséance. (Dé-zo-nê-te.)

DÉSHONNÊTEMENT. adv. D'une manière déshonnête, contre l'honnêteté, contre la pudeur. (Dé-zo-nê-te-man.)

DÉSHONNÊTETÉ. s. f. Vice de ce qui est déshonnête. (Dé-zo-nê-te-té.)

DÉSHONNEUR. s. m. Perte de l'honneur, honte, avilissement, opprobre. (Dé-zo-neur.)

DÉSHONORABLE. adj. des 2 g. Qui cause du déshonneur. On dit plus ordin. *Déshonorant*. (Dé-zo-no-ra-ble.)

DÉSHONORANT, ANTE. adj. Qui déshonore, qui tend à déshonorer. (Dé-zo-no-ran.)

DÉSHONORER. v. a. Ôter l'honneur à qqn., le perdre d'honneur et de réputation, le diffamer. | *Déshonorer une femme, une fille*, La séduire, en abuser. | En parlant Des choses, Flétrir, dégrader, ternir. (Dé-zo-no-ré.)

DÉSIGNATIF, IVE. adj. Qui désigne, qui spécifie. (Dé-zig-*na*-tif.)

DÉSIGNATION. s. f. (*Designatio.*) Dénotation, indication d'une personne ou d'une chose par des expressions, par des marques qui la font connaître. | Nomination et destination expresse. (Dé-zi-*na*-sion [n m.].)

DÉSIGNER. v. a. (*Designare.*) Dénoter, indiquer une personne ou une chose par des expressions, par des marques, par des symboles, etc., qui la font connaître. | Être le signe, le symbole, ou l'annonce, le symptôme de qq. ch. | Fixer, marquer. | Se dit en parlant Des personnes qu'on destine à qq. dignité, à qq. charge. | Signaler. (Dé-zi-*né* [n m.].)

DÉSINCORPORER. v. a. (*De, incorporare.*) Séparer une chose de celle avec laquelle elle avait été incorporée. (Dé-zin-cor-po-ré.)

DÉSINENCE. s. f. (*Desinere.*) Terminaison des mots. (Dé-zi-nan-se.)

DÉSINFATUER. v. a. Désabuser qqn. d'une chose ou d'une personne pour laquelle il avait une prévention très-favorable, dont il s'était infatué. Fam. (Dé-zin-fa-tu-é.)

DÉSINFECTER. v. a. Purger d'un mauvais air, de vapeurs infectes, de miasmes putrides. | *Désinfecter l'air*, Purifier un air vicié. (Dé-zin-fec-té.)

DÉSINFECTION. s. f. Action de désinfecter. (Dé-sin-fec-sion.)

DÉSINTÉRESSEMENT. s. m. Détachement de son propre intérêt. (Dé-zin-té-re-se-man.)

DÉSINTÉRESSÉMENT. adv. Sans aucune vue d'intérêt. (Dé-zin-té-rè-sé-man.)

DÉSINTÉRESSER. v. a. Mettre qqn. hors d'intérêt, en le dédommageant de ce qu'il perd ou de ce qu'il espérait. | Désintéressé, ée. adj. Qui n'a aucun intérêt particulier. | Qui n'est ou ne peut être animé d'aucun désir de vengeance, d'aucun sentiment d'affection, de haine, etc. (Dé-zin-té-rè-sé.)

DÉSIR. s. m. (*Desiderium.*) (Plusieurs font muet, surtout dans la conversation, l'*e* : *Desir, desirable*, etc.) Souhait, mouvement de la volonté vers un bien, un avantage qu'on n'a pas. (Dé-zir.)

DÉSIRABLE. adj. des 2 g. (*Desiderabilis.*) Qui mérite d'être désiré, qui excite le désir. (Dé-zi-ra-ble.)

DÉSIRER. v. a. (*Desiderare.*) Souhaiter, porter ses désirs vers qq. bien qu'on n'a

pas; avoir désir, volonté, envie de qq. ch. | Devant un verbe à l'infinitif, est suivi de la prép. *de*, lorsqu'il exprime un désir dont l'accomplissement est incertain, difficile, ou indépendant de la volonté. | Se dit en parlant Du bien qu'on souhaite à qqn. (Dé-zi-ré.)

DÉSIREUX, EUSE. adj. Qui désire avec ardeur. (Dé-zi-reû; ze.)

DÉSISTEMENT. s. m. Action de se désister, soit verbalement, soit par écrit; Acte par lequel on se désiste. (Dé-zis-te-man.)

DÉSISTER (SE). v. pron. (*Desistere.*) Se départir de quelque chose, y renoncer. (Dé-zis-té.)

DÈS LORS. loc. adv. *V.* Dès.

DÉSOBÉIR. v. n. Ne pas obéir, refuser d'obéir à qqn. | Se dit en parlant Des infractions à certaines choses. (Dé-zo-bé-ir.)

DÉSOBÉISSANCE. s. f. Manque ou refus d'obéissance, action de désobéir. | L'habitude de désobéir. | Acte de désobéissance. (Dé-zo-bé-i-san-se.)

DÉSOBÉISSANT, ANTE. adj. Qui désobéit. (Dé-zo-bé-i-san.)

DÉSOBLIGEAMMENT. adv. D'une manière désobligeante. (Dé-so-bli-ja-man.)

DÉSOBLIGEANCE. s. f. Disposition à désobliger. (Dé-zo-bli-jan-se.)

DÉSOBLIGEANT, ANTE. adj. Qui désoblige. (Dé-zo-bli-jan.)

DÉSOBLIGEANTE. s. f. Sorte de voiture étroite qui ne peut contenir que deux personnes. (Dé-zo-bli-jan-te.)

DÉSOBLIGER. v. a. Faire de la peine, du déplaisir à qqn. (Dé-zo-bli-jé.)

DÉSOBSTRUANT, ANTE. adj. Synonyme d'*Apéritif.* Subst. m. *Ce remède est un bon désobstruant.* (Dé-zops-tru-an.)

DÉSOBSTRUCTIF. s. m. Synonyme d'*Apéritif.* (Dé-zops-truc-tif.)

DÉSOBSTRUER. v. a. Débarrasser, dégager de ce qui obstrue, bouche, encombre. | Détruire, faire cesser une obstruction. (Dé-zops-tru-é.)

DÉSOCCUPATION. s. f. État d'une personne désoccupée. (Dé-zo-cu-pa-sion [c m.].)

DÉSOCCUPÉ, ÉE. adj. Qui n'a point d'occupation, qui ne s'occupe de rien. (Dé-zo-cu-pé [c m.].)

DÉSŒUVRÉ, ÉE. adj. et subst. Qui n'a rien à faire, qui ne sait point s'occuper. (Dé-zeu-vré.)

DÉSŒUVREMENT. s. m. État d'une personne désœuvrée. (Dé-zeu-vre-man.)

DÉSOLANT, ANTE. adj. (*Desolens.*) Qui désole, qui cause une grande affliction. | Se dit D'une simple contrariété. | Insupportable, ennuyeux, importun, fatigant. Fam. (Dé-zo-lan.)

DÉSOLATEUR. s. m. Celui qui désole, qui ravage, qui détruit. (Dé-zo-la-teur.)

DÉSOLATION. s. f. (*Desolatio.*) Ravage, ruine, destruction. | Extrême affliction. | Le chagrin, le vif déplaisir que cause une contrariété. (Dé-zo-la-sion.)

DÉSOLER. v. a. (*Desolare.*) Ravager, ruiner, détruire. | Causer une grande affliction. | S'emploie à propos d'une simple contrariété, d'un désagrément, etc. | Tourmenter, inquiéter, importuner beaucoup. | Pron., Se livrer à une grande affliction. | DÉSOLÉ, ÉE. adj. Qui éprouve une grande affliction. (Dé-zo-lé.)

DÉSOPILATIF, IVE. adj. Apéritif propre à désopiler. (Dé-zo-pi-la-tif.)

DÉSOPILATION. s. f. Débouchement de qq. partie obstruée. (Dé-zo-pi-la-sion.)

DÉSOPILER. v. a. Déboucher; détruire les obstructions, les opilations. | Fam., *Désopiler la rate,* Réjouir, faire rire. (Dé-zo-pi-lé.)

DÉSORDONNÉ, ÉE. adj. Où il y a du désordre. | Mal réglé, déréglé. | Excessif. (Dé-zor-do-né.)

DÉSORDONNÉMENT. adv. D'une manière désordonnée, avec beaucoup de licence et de désordre. | Excessivement. (Dé-zor-do-né-man.)

DÉSORDRE. s. m. Manque d'ordre; renversement, dérangement, confusion des choses qui ne sont plus dans l'état, dans le rang, dans la disposition où elles devraient être. | Pillage, dégât. | Trouble, égarement. | Le mauvais état de certaines choses qui ne sont pas ou ne sont plus réglées, administrées, etc., comme elles devraient l'être. | Le déréglement des mœurs. | Se dit Des querelles, des dissensions, des troubles, des émeutes, dans un État, dans une ville, etc. (Dé-zor-dre.)

DÉSORGANISATION. s. f. Action de se désorganiser, ou L'état de ce qui est désorganisé. (Dé-zor-ga-ni-za-sion.)

DÉSORGANISER. v. a. Détruire l'organisation, les organes. (Dé-zor-ga-ni-zé.)

DÉSORIENTER. v. a. Faire perdre la connaissance du véritable côté du ciel où le soleil se lève, par rapport au pays où l'on est. | Faire qu'une personne ne reconnaisse plus son chemin. | Dépayser, déconcerter, embarrasser. (Dé-zo-rian-té.)

DÉSORMAIS. adv. de temps. (*De, hora, magis.*) Dorénavant, à l'avenir, dès ce moment-ci. (Dé-zor-mè.)

DÉSOSSEMENT. s. m. Action de désosser. (Dé-zo-se-man.)

DÉSOSSER. v. a. Ôter les os de qq. animal pour en mettre la chair en pâte ou en hachis. | DÉSOSSÉ, ÉE. part. Se dit De certains poissons dont on a ôté les arêtes. (Dé-zo-sé.)

DÉSOURDIR. v. a. Défaire ce qui a été ourdi. (Dé-zour-dir.)

DÉSOXYDATION. s. f. Action de désoxyder, ou Le résultat de cette action. On dit aussi *Désoxygénation.* (Dé-zoc-si-da-sion.)

DÉSOXYDER. v. a. Séparer l'oxygène, en totalité ou en partie, des corps avec lesquels il était uni. On dit aussi *Désoxygéner.* (Dé-zoc-si-dé.)

DÉSOXYGÉNATION. s. f. *V.* Désoxydation.

DÉSOXYGÉNER. v. a. *V.* Désoxyder.

DESPOTE. s. m. (*Despotes*, gr.) Souverain qui gouverne avec une autorité arbitraire et absolue. | Se dit Des gouverneurs de certains petits États, tributaires de la Turquie. | Se dit De quiconque exerce ou s'arroge une autorité absolue, oppressive, tyrannique. (Des-po-te.)

DESPOTIQUE. adj. des 2 g. (*Despotikos.*) Absolu et arbitraire. *État despotique*, État gouverné par un despote. (Des-po-tic-e.)

DESPOTIQUEMENT. adv. D'une manière despotique; avec une autorité, un pouvoir despotique. (Des-po-tic-e-man.)

DESPOTISME. s. m. Pouvoir absolu et arbitraire. | Toute espèce d'autorité absolue, oppressive, tyrannique, qu'on exerce, qu'on s'arroge. (Des-po-tis-me.)

DESQUAMATION. s. f. (*Desquamatio.*) Exfoliation ou séparation de l'épiderme sous forme d'écailles plus ou moins grandes. (Des-coua-ma-sion.)

DESSAISIR (SE). v. pron. Relâcher, abandonner, laisser prendre ce qu'on avait en sa possession, en ses mains. (Dé-se-zir.)

DESSAISISSEMENT. s. m. Action par laquelle on se dessaisit. (Dé-se-zi-se-man.)

DESSAISONNER. v. a. S'écarter de l'ordre qu'on avait coutume d'observer pour la culture et l'ensemencement des terres. (Dé-se-zo-né.)

DESSALER. v. a. Faire qu'une chose ne soit plus aussi salée qu'elle l'était, ou qu'elle ne le soit plus du tout. | Dessalé, ée. part. Pop., *C'est un homme dessalé*, ou, subst., *C'est un dessalé*, C'est un homme fin, rusé. (Dé-sa-lé.)

DESSANGLER. v. a. Lâcher ou défaire les sangles. (Dé-san-glé.)

DESSÉCHANT, ANTE. adj. Qui dessèche. (Dé-sé-chan.)

DESSÉCHEMENT. s. m. Action de dessécher, ou L'état d'une chose desséchée. | L'état du corps humain affaibli, amaigri. (Dé-sé-che-man.)

DESSÉCHER. v. a. (*Dessicare.*) Rendre sec. | Mettre à sec. | Exténuer, amaigrir, consumer. | *Dessécher l'esprit*, Ôter à l'esprit son agrément. *Dessécher le cœur*, Le rendre froid, insensible.—Diminuer le goût de la piété. (Dé-sé-ché.)

DESSEIN. s. m. (*Designatio.*) Intention de faire qq. ch., vue, projet, résolution. | Le projet, le plan d'un ouvrage. | À dessein. loc. adv. Exprès, avec intention. (Dé-sin.)

DESSELLER. v. a. Ôter la selle de dessus un cheval. (Dé-sè-lé.)

DESSERRE. s. f. *Être dur à la desserre*, Ne se déterminer qu'avec beaucoup de peine à donner de l'argent, à payer. Fam. (Dé-se-re.)

DESSERRER. v. a. Relâcher ce qui est serré. | Fam., *Ne pas desserrer les dents*, Se taire obstinément. | Fam., *Desserrer un coup de pied*, etc., Donner un coup de pied avec violence. (Dé-se-ré.)

DESSERT. s. m. Ce qu'on sert, ce qui se mange à la fin du repas, comme le fruit, le fromage, les confitures, la pâtisserie, etc. | Le moment où le dessert est sur la table. (Dé-ser.)

DESSERTE. s. f. Viandes, mets qu'on a desservis, qu'on a ôtés de dessus la table. | Se dit Des fonctions attachées au service d'une cure, d'une chapelle, etc. (Dé-ser-te.)

DESSERTIR. v. a. (*De, serere.*) Dégager une pierre précieuse, une pierre gravée, un portrait, de ce qui les retient dans une monture de métal. (Dé-ser-tir.)

DESSERVANT. s. m. Celui qui dessert une cure, une chapelle, etc. (Dé-ser-van.)

DESSERVIR. v. a. Ôter, lever les plats de dessus la table. | Nuire à qqn., lui rendre de mauvais offices. | Faire le service d'une cure, d'une chapelle, etc. (Dé-ser-vir.)

DESSICCATIF, IVE. adj. Se dit Des remèdes qui ont la vertu de dessécher les parties sur lesquelles on les applique. | *Huiles dessiccatives*, se dit De certaines huiles qui, employées avec les couleurs, les rendent propres à sécher plus promptement. | Subst., *Un bon dessiccatif.* (Des-si-ca-tif.)

DESSICCATION. s. f. (*Dessiccatio.*) Opération qui consiste à enlever à des substances l'eau ou l'humidité qu'elles contiennent. (Des-si-ca-sion.)

DESSILLER. v. a. (Qqns. écrivent *Déciller*, parce que ce mot vient de *Cil.*) Séparer les paupières l'une de l'autre, afin de faire voir clair. | *Dessiller les yeux de qqn.*, *à qqn.*, Le détromper, le désabuser. (Dé-si-llé [ll m.].)

DESSIN. s. m. Représentation d'une ou de plusieurs figures, d'un paysage, d'un objet qcq. faite au crayon, à la plume, au pinceau, etc. | Se dit Des représentations de fantaisie, plus ou moins variées et ordin. symétriques, qu'on fait, qu'on applique sur divers objets, et principalement sur les étoffes, pour les orner. | L'art qui enseigne à bien faire des dessins. | *Les arts du dessin*, Les arts dont le dessin fait la partie essentielle, comme la peinture, la sculpture, etc. La simple délinéation et les contours des figures d'un tableau. | Toute l'ordonnance d'un tableau. | Plan d'un bâtiment. | T. de mus. La disposition des diverses parties d'un morceau. (Dé-sin.)

DESSINATEUR. s. m. (*Designator.*) Celui dont la profession est de dessiner. | Peintre qui sait rendre avec justesse les formes, le contour des figures. (Dé-si-na-teur.)

DESSINER. v. a. (*Designare.*) Imiter, représenter qq. objet avec le crayon, avec la plume. | Tracer le contour, exprimer les formes des figures d'un tableau. | Se dit De ce qui indique ou fait ressortir les formes du corps. | Se dit De ce qui paraît ou se détache plus ou moins nettement sur un fond qcq. | Prendre, acquérir des contours plus saillants, plus prononcés. | Prendre des attitudes, des positions propres à faire ressortir les avantages extérieurs. (Dé-si-né.)

DESSOLER. v. a. Ôter la sole. | Dessaisonner, changer l'ordre des soles d'une terre labourable. (Dé-so-lé.)

DESSOUDER. v. a. (*Dissolvere.*) Ôter, fondre la soudure. (Dé-sou-dé.)

DESSOULER. v. a. Faire cesser l'ivresse. | V. n. Cesser d'être ivre. Pop. (Dé-sou-lé.)

DESSOUS. adv. de lieu. Sert à marquer La situation d'une chose qui est sous une autre. | Prép., *J'ai cherché inutilement dessus et dessous le lit.* | Subst. masc. La partie qui est dessous; l'endroit, le côté de dessous. | Subst. m. Désavantage dans un combat, dans une lutte, dans un débat. | Par-dessous. prép. Sous. | Adv. *Passez par-dessous.* | Au-dessous. prép. Plus bas. | Exprime Toute espèce d'infériorité, de subordination, etc. | Se dit pour marquer Une infériorité de nombre, de durée, de valeur, etc. | Adv. *Les enfants de l'âge de deux ans et au-dessous.* | En-dessous. loc. adv. Du côté de dessous, vers ou dans la partie de dessous. | *Être en-dessous*, Être morne et dissimulé. | Là-dessous. loc. adv. Sous cela. | Ci-dessous. loc. adv. qui indique Le dessous du lieu où l'on est. Ci-après, plus bas dans la même page. (De-sou.)

DESSUS. adv. de lieu. Sert à marquer La situation d'une chose qui est sur une autre. | Prép. *Il n'est ni dessus ni dessous la table.* | Subst. m. La partie qui est dessus; l'endroit, le côté de dessus. | *Le dessus d'une lettre, d'un paquet*, etc., La suscription, l'adresse d'une lettre, etc. | L'avantage obtenu dans qq. genre que ce soit de combat, de lutte, de débat. | Subst. T. de musiq. La partie la plus haute, celle qui est opposée à la basse. | Une personne qui chante le dessus. | Par-dessus. prép. Sur, au delà, par delà. | *Par-dessus tout*, Surtout, principalement. | Outre. | Adv. *Il sauta par-dessus.* | Subst., *Par dessus de viole*, Ancien instrument de musique qui était plus petit que la viole, et qui s'accordait une octave plus haut. | Au-dessus. prép. Plus haut. | S'emploie pour exprimer Toute espèce de supériorité, de prééminence, ou d'excès. | Se dit pour marquer Une supériorité de nombre, de durée, de valeur, etc. | Au-dessus, se dit en parlant De ce dont une personne se dégage, s'affranchit, est dégagée, affranchie. | Se dit en parlant De ce qu'une personne dédaigne ou brave, de ce dont elle ne se met point en peine. | Se dit en parlant De ce qui est nuisible en soi, mais dont l'effet ou l'influence ne saurait atteindre la personne ou la chose dont on parle. | Adv. *Au-dessus étaient écrits ces mots.* | En dessus. loc. adv. Du côté de dessus, vers ou dans la partie de dessus. | Là-dessus. loc. adv. Sur cela. | Sur ce sujet, sur cette affaire, sur la réalité de telle ou telle chose. | Aussitôt après cela. | Ci-dessus. loc. adv. Dans ce qui a été dit, écrit, exposé plus haut. (De-su.)

DESTIN. s. m. Fatalité, l'enchaînement nécessaire et inconnu des événements et de leurs causes. | Le sort particulier d'une personne ou d'une chose; Ce qui arrive aux hommes, de bien ou de mal, indépendamment de leur volonté. | Poét., Vie, existence. (Dès-tin.)

DESTINATAIRE. s. des 2 g. La personne à qui une lettre est adressée. (Dès-ti-na-tè-re.)

DESTINATION. s. f. (*Destinatio.*) L'emploi d'une personne ou d'une chose pour un objet, pour un usage déterminé; ou La détermination même de cet emploi. | Dans le sens actif: *On ne doit pas changer la destination des fondateurs.* | Le lieu où l'on doit se rendre, le lieu où une chose est envoyée, expédiée; ou La détermination de ce lieu. (Dès-ti-na-sion.)

DESTINÉE. s. f. Le destin, ou L'effet du destin. | Le destin particulier d'une personne ou d'une chose. | Poét., Vie, existence. (Dès-ti-née.)

DESTINER. v. a. (*Destinare.*) Fixer, régler la destination d'une personne ou d'une chose. | Préparer, réserver. | Destiné, ée. part. Que son destin porte, conduit à. (Dès-ti-né.)

DESTITUABLE. adj. des 2 g. Qui peut être destitué. (Dès-ti-tu-a-ble.)

DESTITUER. v. a. (*Destituere.*) Déposer, ôter, priver qqn. de la charge, de l'emploi, de la fonction qu'il exerçait. | Destitué, ée. adj. Dépourvu, dénué. (Dès-ti-tué.)

DESTITUTION. s. f. (*Destitutio.*) Déposition, privation forcée d'une charge, d'un emploi, d'une commission, etc. (Dès-ti-tu-sion.)

DESTRIER. s. m. (*Dexter.*) Cheval de main, de bataille. (Vi.) (Dès-trié.)

DESTRUCTEUR. s. m. (*Destructor.*) Celui qui détruit. | Se dit De ceux qui rompent, qui brisent, qui font du ravage dans une maison, dans une ville, etc. | Adj., *Fléau destructeur.* (Dès-truc-te .)

DESTRUCTIBILITÉ. s. f. (*Destructibilis.*) Qualité de ce qui peut être détruit. Peu usité. (Dès—)

DESTRUCTIF, IVE. adj. (*Destructivus.*) Qui détruit, qui cause la destruction. (Dès-truc-tif.)

DESTRUCTION. s. f. (*Destructio.*) Ruine totale. (Dès-truc-sion.)

DÉSUÉTUDE. s. f. (*Desuetudo.*) Cessation, par laps de temps, d'un usage, d'une habitude.

DÉSUNION. s. f. Séparation des parties qui composent un tout, un assemblage. | Démembrement, disjonction. | Mésintelligence, division. (Dé-zu-nion.)

DÉSUNIR. v. a. Disjoindre, séparer ce qui était uni. | Rompre la bonne intelligence, l'union qui est entre des personnes. | *Cheval désuni*, Cheval qui traine les hanches, qui galope à faux. (Dé-zu-nir.)

DÉTACHEMENT. s. m. État de celui qui est dégagé, délivré d'une passion, d'un sentiment, de tout ce qui peut captiver trop l'esprit ou le cœur. | Un certain nombre de soldats ou d'une troupe, qu'on tire d'un corps plus considérable pour qq. service. (Dé-ta-che-man.)

DÉTACHER. v. a. Ôter les taches.

DÉTACHER. v. a. Dégager une personne ou une chose de ce qui l'attachait, de ce qui la retenait, de l'objet auquel elle était attachée, fixée. | Ôter, défaire ce qui sert à attacher. | Tenir écarté de. | Rendre distinct, isolé. | *Détacher des notes*, Les séparer, dans l'exécution, par de courts silences pris sur leur valeur. | Faire apercevoir et ressortir les contours d'un objet, lui donner de la saillie. | Se dit en parlant Des choses qu'on sépare de celles avec lesquelles elles sont jointes et font en qq. sorte un même corps. | Se dit en parlant D'une troupe qu'on tire d'un corps d'armée, des soldats qu'on tire d'un régiment, d'une compagnie, etc., pour qq. service. | Fam., *Détacher un soufflet*, etc., Donner un soufflet, etc. | Se dit en parlant Des engagements, des occupations, des passions, des affections, etc., qu'on détermine une personne à quitter.

DÉTAIL. s. m. Action de vendre habituellement des marchandises par le menu, à la petite mesure. | Énumération de parties, d'objets. | Exposé ou récit des circonstances et des particularités d'un événement, d'une affaire, etc. | Se dit De ces circonstances, de ces particularités mêmes, en tant qu'elles sont ou peuvent être l'objet d'un exposé, d'un récit. | Se dit Des divers objets, plus ou moins nombreux et plus ou moins dignes d'intérêt, qui concernent une affaire, une occupation, une gestion qcq. | Se dit Des parties qui concourent à la composition, à la formation d'un ensemble, d'un tout. | EN DÉTAIL. loc. adv. Par petites quantités, par petites mesures. | Pièce à pièce, partie par partie. | En faisant le détail, en donnant les détails. (Dé-tall [ll m.].)

DÉTAILLANT. adj. m. et s. Qui vend en détail. (Dé-ta-llan [ll m.].)

DÉTAILLER. v. a. Couper en pièces, distribuer par parties. | Débiter, vendre en détail. | Raconter, exposer en détail. (Dé-ta-llé [ll m.].)

DÉTAILLEUR. s. m. Marchand qui vend en détail. (Vi.) On dit *Détaillant*. (Dé-ta-lleur.)

DÉTALAGE. s. m. Action de détaler des marchandises. (Dé-ta-la-je.)

DÉTALER. v. a. Ôter, resserrer la marchandise qu'on avait étalée. | Pop., Se retirer de qq. endroit promptement et malgré soi.

DETALINGUER. v. n. Ôter le câble d'une ancre. (—ling-é [g m.].)

DÉTEINDRE. v. a. Faire perdre la couleur, enlever la teinture à qq. ch. | V. n. Se déteindre. (Dé-tin-dre.)

DÉTELER. v. a. (*De*, *telum*.) (*Je dételle. Je détellerai.*) Détacher d'une voiture, d'une charrue, etc., des chevaux, ou d'autres animaux de trait, qui y sont attelés.

DETENDRE. v. a. (*Detendere.*) Relâcher ce qui était tendu. | Détacher, enlever ce qui était tendu en qq. endroit. | Se dit, absol., soit en parlant Des tapisseries et des chambres qu'on détend, soit en parlant Des tentes et des pavillons qu'on détend lorsqu'une armée décampe. (Dé-tan-dre.)

DÉTENIR. v. a. (*Detinere.*) Retenir injustement, retenir ce qui n'est pas à soi. | *Détenir qqn.*, Le mettre, le retenir en prison. | DÉTENU, UE. subst. Personne qui est détenue, surtout lorsqu'elle l'est par autorité de justice.

DÉTENTE. s. f. Petite pièce de fer ou d'acier qui sert au ressort des armes à feu pour tirer, pour faire partir le coup. | L'action de lâcher la détente ; L'effort que fait cette pièce lorsqu'elle vient à se détendre. | Pop., *Être dur à la détente*, Être avare, avoir de la peine à donner de l'argent, à payer. (Dé-tan-te.)

DÉTENTEUR, TRICE. s. (*Detentor.*) Celui, celle qui retient, qui possède actuellement une chose, un bien. (Dé-tan-teur ; tri-se.)

DÉTENTION. s. f. (*Detentio.*) État d'une chose qu'on retient, dont on est saisi, dont on a la possession actuelle. | L'état d'une personne détenue, privée de sa liberté. (Dé-tan-sion.)

DÉTERGENT, ENTE. adj. T. de médec., synonyme de *Détersif, ive*, qui est plus usité. (Dé-ter-jan ; an-te.)

DÉTERGER. v. a. (*Detergere.*) T. de médec. Nettoyer, mondifier. (Dé-ter-jé.)

DÉTÉRIORATION. s. f. Action par laquelle on détériore qq. ch., ou Le résultat de cette action. (—ra-sion.)

DÉTÉRIORER. v. a. (*Deterior.*) Dégrader, gâter, rendre pire.

DÉTERMINANT, ANTE. adj. (*Determinans.*) Qui détermine, qui sert à déterminer. (Dé-tër-mi-nan.)

DÉTERMINATIF, IVE. adj. Qui détermine, qui précise ou restreint la signification d'un mot. | Subst., *Un mot et son déterminatif.* (Dé-ter-mi-na-tif.)

DÉTERMINATION. s. f. (*Determinatio.*) Résolution qu'on prend après avoir balancé entre plusieurs partis. | L'action par laquelle une chose, également susceptible de plusieurs qualités, de plusieurs manières d'être, est déterminée à recevoir l'une plutôt que l'autre. (Dé-ter-mi-na-sion.)

DÉTERMINÉMENT. adv. Résolument, absolument. | Expressément, précisément. | Courageusement, hardiment. (Dé-tër-mi-né-man.)

DÉTERMINER. v. a. (*Determinare.*) Décider, fixer, régler. | Se dit De ce qui précise ou restreint le sens d'un mot, d'une expression, d'une phrase. | Reconnaître, indiquer avec précision. | Résoudre, former une résolution. | Faire résoudre, faire prendre une résolution. | Donner une certaine qualité, une certaine manière d'être, à ce qui de soi-même n'a pas plutôt celle-là qu'une autre. | Faire qu'une chose ait lieu, s'accomplisse. | DÉTERMINÉ, ÉE. part. *Problème déterminé*, Celui qui n'a qu'un certain nombre de solutions possibles. | Adj. Se dit D'une personne entièrement adonnée à qq. passion, à qq. habitude. | Hardi, courageux, qui ne s'effraye d'aucun péril.—Se dit Des choses, dans un sens analogue. | Subst., Méchant, emporté, capable de violences et d'excès. (Détër-mi-né.)

DÉTERRER. v. a. (*De, terra.*) Retirer de terre ce qui s'y trouvait caché, enfoui. | Exhumer, retirer un corps de la sépulture. | Découvrir une chose qui était cachée, découvrir une personne qui se tenait cachée, qui ne voulait pas être connue. | DÉTERRÉ, ÉE. subst. *Cet homme a l'air d'un déterré*, Il a le visage pâle et défait. Fam. (Dé-të-ré.)

DÉTERSIF, IVE. adj. (*Detersus.*) Qui nettoie, qui mondifie les plaies ou les ulcères. | Subst. m. *Un excellent détersif.* (Dé-tër-sif.)

DÉTESTABLE. adj. des 2 g. (*Detestabilis.*) Qui doit être détesté. | Fam., Qui est fort mauvais dans son genre. (Dé-tës-ta-ble.)

DÉTESTABLEMENT. adv. Très-mal. Fam. (Dé-tës-ta-ble-man.)

DÉTESTATION. s. f. (*Detestatio.*) Horreur qu'on a de qq. ch. (Dé-tës-ta-sion.)

DÉTESTER. v. a. (*Detestari.*) Avoir en horreur. | Se dit, fam., en parlant De ce qu'on ne peut endurer, supporter. | Fam., *Détester sa vie*, Maudire les misères, les malheurs de sa vie. | V. n. *Ne faire que jurer et détester*, Ne faire que blasphémer. (Dé-tës-té.)

DÉTIRER. v. a. Étendre en tirant.

DÉTISER. v. a. *Détiser un feu*, Éloigner les tisons les uns des autres, afin qu'ils ne brûlent plus. (Dé-ti-zé.)

DÉTISSER. v. a. Défaire un tissu. (Dé-ti-sé.)

DÉTONATION. s. f. Inflammation violente et subite accompagnée de bruit. (Dé-to-na-sion.)

DÉTONER. v. n. (*Detonare.*) S'enflammer subitement avec bruit, faire explosion.

DÉTONNER. v. n. Sortir du ton qu'on doit garder pour chanter juste. (Dé-to-né.)

DÉTORDRE. v. a. (*Detorquere.*) (Se conj. c. *Tordre.*) Remettre dans son premier état ce qui était tordu.

DÉTORQUER. v. a. (*Detorquere.*) Détourner en faisant qq. violence. *Détorquer un passage*, Donner à un passage un sens différent du naturel, et une explication forcée, pour s'en servir à favoriser, à établir son opinion. (Dé-torc-é [c m.].)

DÉTORS, ORSE. adj. (*Detorsus.*) Qui est détordu. (Dé-tor.)

DÉTORSE. s. f. Synonyme d'Entorse, qui est plus usité.

DÉTORTILLER. v. a. Défaire ce qui était tortillé, le remettre dans l'état où il était avant d'être tortillé. (Dé-tor-ti-llé [ll m.].)

DÉTOUR. s. m. Sinuosité. | Endroit qui va en tournant, où l'on peut tourner, changer de direction. | *Les détours du cœur*, Les replis secrets du cœur. | Un chemin qui éloigne du droit chemin. | Se dit Des discours dans lesquels on ne s'exprime que d'une manière indirecte. | Toute espèce de biais, de moyen adroit, pour éluder qq. ch., venir à bout de ce qu'on veut faire. | *Être sans détour*, Être loyal, franc, ne jamais user de détours.

DÉTOURNER. v. a. (*Detornare.*) Éloigner, écarter; tourner, diriger ailleurs. | Distraire de qq. occupation. | Dissuader. | Soustraire frauduleusement. | Remarquer l'endroit où est une bête à la reposée, pour la courre ensuite, la chasser. | Pron., S'écarter, s'éloigner. | Se déranger d'une occupation. | Absol. Se détourner de son chemin, prendre un chemin plus long que le chemin ordinaire. | Se tourner d'un autre côté. | V. n. Quitter le chemin qu'on suivait. | DÉTOURNÉ, ÉE. adj. Se dit Des petites rues peu fréquentées, des chemins écartés. | Indirect.

DÉTRACTER. v. a. et n. (*Detractare.*) Parler mal de qqn. ou de qq. ch., s'efforcer ou affecter d'en rabaisser le mérite.

DÉTRACTEUR. s. m. (*Detractor.*) Celui qui parle mal de qqn., de qq. ch., qui s'efforce, qui affecte d'en rabaisser le mérite. | Adj., *Un esprit détracteur.*

DÉTRACTION. s. f. (*Detractio.*) Action de détracter, médisance. (Dé-trac-sion.)

DÉTRANGER. v. a. Chasser les animaux qui nuisent aux plantes. (Dé-tran-jé.)

DÉTRAQUER. v. a. Faire perdre à un cheval ses bonnes allures, son allure ordinaire. | En parlant D'une machine, d'une montre, etc., La dérégler, faire qu'elle n'aille plus comme elle doit aller. | Troubler, déranger les fonctions d'une chose organisée, ou les facultés d'un être intelligent. | Mettre le désordre où régnait une certaine règle, un certain ordre, etc. (Dé-trac-é [c m.].)

DÉTREMPE. s. f. Couleur délayée avec de l'eau et de la colle, et dont on se sert pour peindre. La maniere de peindre avec des couleurs ainsi préparées. | Une peinture faite en détrempe. | Fam., *Mariage en détrempe*, Commerce illicite sous qq. apparence de mariage. (Dé-tran-pe.)

DÉTREMPER. v. a. Délayer dans qq. liqueur. | Ôter la trempe à de l'acier, en le faisant rougir au feu, et en le laissant refroidir peu à peu. (Dé-tran-pé.)

DÉTRESSE. s. f. Angoisse, grande peine d'esprit causée par une situation malheureuse, par un embarras pressant, par un danger imminent; ou Cette situation, cet embarras, ce danger même. (Dé-trè-se.)

DÉTRIMENT. s. m. (*Detrimentum.*) Dommage, préjudice. | Débris, fragment. (Dé-triman.)

DÉTRITUS. s. m. Lat. Amas de débris qui s'est formé naturellement.

DÉTROIT. s. m. (*Districtus.*) Passage étroit qui fait la communication entre deux mers. | S'est dit Des passages serrés entre les montagnes. | S'est dit autrefois pour District, signifiant L'étendue d'une juridiction temporelle et spirituelle. (Dé-troua.)

DÉTROMPER. v. a. Désabuser, tirer d'erreur. | Pron., Sortir d'erreur, se désabuser. (Dé-tron-pé.)

DÉTRÔNER. v. a. Chasser, déposséder du trône, dépouiller de la puissance souveraine.

DÉTROUSSER. v. a. Détacher ce qui était troussé, et le laisser retomber. | Se dit de la personne qui détrousse son vêtement. | Fam., Voler par violence les effets, les marchandises, etc., d'un passant, d'un voyageur. (Dé-trou-sé.)

DÉTROUSSEUR. s. m. Voleur qui détrousse les passants. (Vi.) (Dé-trou-seur.)

DÉTRUIRE. v. a. (*Destruere.*) Démolir, abattre, renverser, ruiner un édifice, une construction, ou toute autre chose de semblable. | Faire qu'une chose ne soit plus, l'anéantir. | Pron., Se donner la mort.

DETTE. s. f. (*Debitum.*) Ce qu'on doit à qqn. Se dit surtout D'une somme d'argent. | Tout ce qu'on doit ou qu'on veut faire en retour de qq. ch.; Toute chose qu'on ne peut se dispenser de faire, d'accomplir. (De-te.)

DEUIL. s. m. (*Dolere.*) Grande tristesse causée par une chose funeste, déplorable. | Affliction, douleur qu'on éprouve de la perte de qqn. | Les vêtements noirs, le crêpe, la tenture des appartements, tout ce qui, à l'extérieur, caractérise la tristesse à l'occasion de la mort d'un parent, ou de ceux dont on hérite, ou de qq. autre, comme rois, princes, maitres. | Les étoffes ordin. noires, dont on tend une chambre, une église, etc. | La dépense qui se fait pour prendre le deuil. | Le temps pendant lequel se porte le deuil. | Le cortége des parents qui assistent aux funérailles de qqn. (Deull [ll m.].)

DEUTÉROCANONIQUE. adj. des 2 g. (*Deuteros*, *kanon*. gr.) Se dit Des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament qui ont été mis plus tard que les autres dans le canon des Écritures. (—nic-e.)

DEUTÉRONOME. s. m. (*Deuteronomium.*) Nom du 5ᵉ livre du Pentateuque.

DEUX. adj. (*Duo.*) Nombre double de l'unité. *Donner* ou mieux *Piquer des deux*, Faire sentir les deux éperons à un cheval, pour qu'il aille plus vite. | Fam., Aller très-vite, faire beaucoup de diligence. | Fam., Un très-petit nombre indéterminé. | Deuxième ou Second. | Subst., *Le produit de deux multiplié par cinq*. *Le nombre deux*. | *Le deux du mois*, ou *Le deux*, Le second jour du mois. | Subst. m. Le chiffre qui marque deux (2). | Une carte à jouer, ou Le côté d'un dé à jouer qui porte deux points, etc. | Au domino, *Double-deux*, Le dé sur lequel le point de deux est répété. | Au trictrac, *Amener Double-deux*, Amener un doublet de deux. (Deû.)

DEUXIÈME. adj. des 2 g. Nombre d'ordre. Second. (Deu-ziè-me.)

DEUXIÈMEMENT. adv. En second lieu. (Deu-ziè-me-man.)

DÉVALER. v. a. (*De*, *vallis.*) Faire descendre qq. ch. | V. a. et n. Descendre, aller d'un lieu haut à un lieu bas. (Vi. et pop.)

DÉVALISER. v. a. Voler, dérober à qqn. sa valise, ses hardes, ses effets. (Dé-va-li-zé.)

DEVANCER. v. a. Aller, marcher en avant. | Gagner le devant, arriver avant qqn. | Avoir le pas sur un autre, prendre rang avant lui. | Venir, paraître, avoir lieu avant. | Précéder qqn. dans l'ordre des temps; Être le prédécesseur de qqn. en qq. ch. que ce soit. | Faire une chose avant qqn., le précéder par sa diligence. | Surpasser, avoir l'avantage. (De-van-sé.)

DEVANCIER, ÈRE. s. Prédécesseur; celui, celle qui a précédé qqn. dans un emploi. | Au plur., Aïeux, ancêtres. (De-van-sié.)

DEVANT. prép. de lieu. À l'opposite, vis-à-vis, en face. | Du côté antérieur. | Prép. d'ordre, s'oppose à Après. | S'emploie comme adverbe dans les trois sens qui précèdent. | *Comme devant*, Comme autrefois. (Vi.) | En présence. | *Être devant Dieu*, Être mort. | Subst. m. Le côté opposé à celui de derrière, la partie antérieure. | *Les devants d'un tableau*, Les premiers plans | *Prendre le devant*, Partir avant qqn., le dépasser en allant plus vite. | Prévenir, devancer qqn., le gagner de vitesse dans une affaire. | AU-DEVANT DE. loc. prép. À la rencontre de. | *Aller au-devant*, Prévenir. | Loc. adv. *Allons au-devant*. | CI-DEVANT. loc. adv. Précédemment, ci-dessus. | Autrefois. *Les ci-devant récollets*. (De-van.)

DEVANTIER. s. m. Tablier que portent

les femmes du peuple. (Vi. et fam.) (De-van-tié.)

DEVANTIÈRE. s. f. Sorte de jupe fendue par devant et par derrière, que les femmes portent quand elles montent à cheval à la manière des hommes.

DEVANTURE. s. f. Face antérieure. Se dit en parlant Des objets qui ne présentent qu'une façade. | Le revêtement de boiserie qui garnit le devant d'une boutique, d'une alcôve, etc. | Au plur., Les plâtres que les couvreurs mettent au devant des souches de cheminées pour raccorder les tuiles et les ardoises.

DÉVASTATEUR, TRICE. adj. et s. Qui dévaste. (—tri-se.)

DÉVASTATION. s. f. Action de dévaster, ou Le résultat, l'effet de cette action. (—ta-sion.)

DÉVASTER. v. a. (*Devastare.*) Désoler, ravager, ruiner.

DÉVELOPPÉE. s. f. La courbe par le développement de laquelle on peut supposer qu'une autre courbe est formée. (Dé-ve-lo-pée.)

DÉVELOPPEMENT. s. m. Action de développer, de se développer; ou Le résultat de cette action. | Une exposition plus ou moins détaillée. | Figure de carton ou de papier dont les parties, étant pliées et rejointes, composent la surface d'un solide. (Dé-ve-lo-pe-man.)

DÉVELOPPER. v. a. (*De, velum.*) Ôter l'enveloppe de qq. ch., ou Déployer une chose enveloppée, pliée. | Faire qu'une chose prenne de l'accroissement, son accroissement. | Représenter sur un plan les diverses faces d'un objet. | Exposer, présenter, faire voir qq. ch. en détail. | Débrouiller. | Pron., S'étendre. (Dé-ve-lo-pé.)

DEVENIR. v. n. (*Devenire.*) (Se conj. c. *Venir.*) Commencer à être ce qu'on n'était pas; passer d'une situation, d'un état à un autre. | *Devenir à rien,* Se réduire considérablement, s'évaporer. | Avoir tel ou tel sort, tel ou tel résultat, telle ou telle issue. | *Qu'est devenue telle personne, telle chose?* Où est-elle? où a-t-elle passé?

DÉVERGONDAGE. s. m. Libertinage effronté, scandaleux. (Dé-vèr-gon-da-je.)

DÉVERGONDÉ, ÉE. adj. et s. Qui mène publiquement une vie licencieuse, qui ne met aucune retenue dans son libertinage. Fam. (Dé-vèr-gon-dé.)

DEVERS. prép. de lieu. (*De, versus.*) Du côté de. (Vi.) On dit *vers* ou *près de.* | Se joint avec la préposition *Par;* et sert à marquer possession. | *Se pourvoir par devers le juge,* Se pourvoir à son tribunal. (De-vèr.)

DÉVERS, ERSE. adj. (*Deversus.*) Se dit De tout corps qui n'est pas d'aplomb. | Subst., *Il faut marquer ce bois suivant son dévers,* Suivant sa pente et son gauchissement. (Dé-vèr; er-se.)

DÉVERSER. v. n. (*Devertere.*) Pencher, incliner, devenir courbe. | *Deverser une pièce de bois,* La pencher, l'incliner. (Dé-vèr-sé.)

DÉVERSOIR. s. m. Endroit de la conduite de l'eau d'un moulin où l'eau se perd quand il y en a trop. (Dé-vèr-souar.)

DÉVÊTIR. v. a. (*Devestire.*) (Se conj. c. *Vêtir.*) Pron., Se dégarnir d'habits. | Se dessaisir d'un bien, l'abandonner au donataire ou à l'acquéreur.

DÉVÊTISSEMENT. s. m. Dessaisissement. (Dé-vè-ti-se-man.)

DÉVIATION. s. m. (*Devius.*) Mouvement, action par laquelle un corps se détourne de sa direction. (Dé-vi-a-sion.)

DÉVIDER. v. a. (*De, viduare.*) Mettre en écheveau le fil qui est sur le fuseau. | Mettre en peloton le fil qui est en écheveau.

DÉVIDEUR, EUSE. adj. et s. Ouvrier, ouvrière qui dévide des fils, des soies, ou en pelotons ou en écheveaux. (—eû-ze.)

DÉVIDOIR. s. m. Instrument dont on se sert pour dévider. (Dé-vi-douar.)

DÉVIER. v. n. (*Devius.*) Se détourner, être détourné de sa direction.

DEVIN, INERESSE. s. (*Divinus.*) Celui, celle qui se donne pour prédire les événements qui arriveront et pour découvrir les choses cachées. | Espèce de serpent qui est le plus grand et le plus fort de tous les serpents connus. (—i-ne-rè-se.)

DEVINER. v. a. (*Divinare.*) Prédire ce qui doit arriver; ou découvrir, par des sortilèges, ce qui est caché. *Il prétendait deviner où était caché le trésor.* Abs., Prédire. | Juger, parvenir à connaître, à découvrir par voie de conjecture. | *Deviner une énigme,* En trouver le mot. | Fam., *Devinez le reste,* Jugez du reste.

DEVINERESSE. s. f. *Voy.* Devin.

DEVINEUR, EUSE. s. Celui, celle qui a la prétention de deviner. Personne qui aime à juger, à connaître par voie de conjecture. Fam. (—eû-ze.)

DEVIS. s. m. Propos, discours, entretien familier. (Vi.) | Description ou état détaillé de toutes les parties d'un ouvrage, dans lequel on indique la nature, la forme et la dimension des matériaux, le prix de chacun, et l'évaluation de tout l'ouvrage. (De-vi.)

DÉVISAGER. v. a. Défigurer, déchirer le visage. (Dé-vi-za-jé.)

DEVISE. s. f. Figure accompagnée de paroles, exprimant d'une manière allégorique qq. pensée, qq. sentiment. | *Le corps de la devise,* La figure de la devise. *L'âme de la devise,* Les paroles de la devise. | Un ou plusieurs mots formant une espèce de sentence qui indique les goûts, les qualités, la profession, la résolution, etc., de qqn. (De-vi-ze.)

DEVISER. v. n. S'entretenir familièrement. (De-vi-zé.)

DÉVISSER. v. a. Défaire, ôter les vis qui servent à retenir, à fixer une chose. | Reti-

rer, séparer une chose d'une autre à laquelle elle s'adapte à vis. (Dé-vi-sé.)

DÉVOIEMENT. s. m. (*De, via.*) Flux de ventre, diarrhée. | Inclinaison d'un tuyau de cheminée ou d'un tuyau de descente. (Dé-voua-man.)

DÉVOILEMENT. s. m. Action de dévoiler. (Dé-voua-le-man.)

DÉVOILER. v. a. Hausser, relever le voile d'une femme. | Relever une religieuse de ses vœux. | Ôter le voile ou toute autre chose semblable qui cache un objet. | Découvrir, révéler une chose qui était cachée, secrète. (Dé-voua-lé.)

DEVOIR. v. a. (*Debere.*) (*Je dois, il doit; nous devons, ils doivent. Je devrais. Je dus. J'ai dû. Je devrai. Je devais. Que je doive. Que je dusse. Devant.*) Être obligé à payer une somme d'argent, à rendre ou à donner qq. ch. que ce soit. | Fam., *Il m'en doit* ou *je lui en dois*, il m'a offensé, il m'a joué un tour, je m'en vengerai. | *Doit*, dans les livres de compte, désigne La partie d'un compte où l'on porte ce qu'une personne doit, ce qu'elle a reçu. *Doit et avoir,* Le passif et l'actif. | Être obligé à qq. ch. par la morale, par la loi, par sa condition, par la bienséance. | Pron., *Cela se doit*, se dit De ce qui doit être, de ce qu'on est obligé de faire. | Être redevable à, tenir de. | Se dit pour marquer qu'il y a une espèce de justice de raison, de nécessité, etc., qu'une chose soit. | Se dit De ce qui paraît vraisemblable, probable, plus ou moins certain. | Marque qu'une chose arrivera infailliblement. | Se dit De ce qu'on doit ou qu'on présume, ou qu'on suppose qui arrivera. | Marquer l'intention qu'on a de faire qq. ch. | Pron., Être obligé, Être tenu de se devouer, de se sacrifier. (De-vouar.)

DEVOIR. s. m. Ce à quoi on est obligé par la raison, par la morale, par la loi, par sa condition, par la bienséance, etc. | *Être à son devoir,* Être à son poste. | *Devoir pascal*, La communion que tout catholique doit faire chaque année à sa paroisse, aux fêtes de Pâques. | *Derniers devoirs*, Honneurs funèbres. | *Aller rendre ses devoirs à qqn.*, Aller le saluer chez lui, lui faire une visite de politesse. | Thème, version, composition qu'on donne à faire à un écolier.

DÉVOLE. s. f. Se dit Lorsque la personne qui fait jouer manque la vole.

DÉVOLER. v. n. Être en dévole.

DÉVOLU, UE. adj. (*Devolutus.*) Qui passe, qui est transporté d'une personne à une autre, qui est acquis, échu à qqn. en vertu d'un droit. *V.* Dévolutif.

DÉVOLU. s. m. Provision d'un bénéfice vacant par l'incapacité ecclésiastique de celui qui en est en possession. | *Jeter un dévolu*, Faire signifier un dévolu.

DEVOLUTAIRE. s. m. Celui qui a obtenu un dévolu. (—lu-tè-re.)

DÉVOLUTIF, IVE. adj. Qui fait qu'une chose passe, est transportée d'une personne à une autre.

DÉVOLUTION. s. f. (*Devolutus.*) Transport, transmission d'un bien, d'un droit, etc., qui se fait d'une personne à une autre en vertu d'un droit. (—lu-sion.)

DÉVORANT, ANTE. adj. (*Devorans.*) Qui mange en dévorant. | Qui consomme beaucoup, ou Qui excite à manger beaucoup et avidement. | Qui consume, qui détruit avec plus ou moins de rapidité. | Se dit De certaines choses qui se font sentir avec plus ou moins de violence. | *Air dévorant*, Air extrêmement subtil, et dangereux pour les personnes dont la poitrine est délicate.

DÉVORER. v. a. (*Devorare.*) Manger une proie en la déchirant avec les dents. | Avaler goulument, manger avidement. | Manger entièrement. | *Dévorer un livre, des livres*, Les lire avec avidité, avec une extrême promptitude. | *Dévorer des yeux*, Tenir les yeux fixement attachés sur une personne ou sur une chose, avec l'expression du désir. | Consumer, détruire. | Se dit De l'effet que produisent en nous la faim et la soif quand elles sont devenues pressantes, les longues peines d'esprit, les passions très-ardentes, etc.

DÉVOT, OTE. adj. (*Devotus.*) Pieux, attaché aux pratiques religieuses. | Se dit De celui qui fait consister la religion dans les pratiques extérieures du culte. | Qui caractérise une personne dévote. | Qui est fait avec dévotion, ou qui excite à la dévotion. | Subst., se dit Des personnes dévotes. | Subst., Faux dévot. (Dé-vô.)

DÉVOTEMENT. adv. D'une manière dévote et pieuse. (—te-man.)

DÉVOTIEUSEMENT. adv. Dévotement. (Vi.) Dé-vo-sieû ze-man.)

DÉVOTIEUX, EUSE. adj. Dévot. (Dé-vo-si-eû; ze.)

DÉVOTION. s. f. (*Devotio.*) Piété, attachement aux pratiques religieuses. | *Tableau de dévotion*, Tableau représentant un sujet pieux. | *L'offrande est à dévotion*, On donne ce qu'on veut à l'offrande. | L'action d'accomplir des pratiques religieuses; au plur., Ces pratiques mêmes. | Au plur., La communion. | Dévouement, disposition à faire tout ce qui peut plaire à qqn. (Dé-vo-sion.)

DÉVOUEMENT. s. m. (Plusieurs écrivent *Dévoûment.*) Abandonnement aux volontés d'un autre, disposition à le servir en toute occasion. | L'action de s'exposer à un grand péril, ou à une mort certaine, par humanité, par patriotisme, etc. | L'acte religieux des anciens par lequel un citoyen s'offrait volontairement aux divinités infernales, pour faire retomber sur sa tête le malheur dont la république se croyait menacée. (Dé-voû-man.)

DÉVOUER. v. a. (*Devovere.*) Vouer, consacrer, livrer sans réserve. | Pron., S'exposer à un grand péril, ou se dévouer à une mort certaine, par attachement pour qqn., par humanité, par patriotisme, etc.

DÉVOYER. v. a. (*Devius.*) (Se conj. c. *Employer.*) Détourner de la voie, du chemin. | Donner le dévoiement | DÉVOYÉ, ÉE. subst. Se dit De ceux qui ne sont pas dans la voie du salut. (Dé-voua-ié.)

DEXTÉRITÉ. s. f. (*Dexteritas.*) Adresse de la main. | L'adresse de l'esprit. (Dècs-té-ri-té.)

DEXTRE. s. f. (*Dextra.*) La main droite, ou Le côté droit, le côté de la main droite. (Vi.) T. de blas. *Le côté dextre*, Le côté droit. *À dextre*, À droite. (Dècs-tre.)

DEXTREMENT. adv. Avec dextérité. (Vi.) (Dècs-tre-man.)

DEY. s. m. (*Day*, turc.) Le chef de l'ancien gouvernement d'Alger. (Dè.)

DIA. Mot dont les charretiers se servent pour faire aller leurs chevaux à gauche.

DIABÈTE. s. m. (*Diabetes.*) Maladie qui est caractérisée par une excrétion très-abondante d'urine contenant une matière sucrée.

DIABÉTIQUE. adj. des 2 g. Qui tient du diabète. (Dia-bé-tic-e.)

DIABLE. s. m. (*Diabolus.*) Démon, esprit malin, mauvais ange. | *Tirer le diable par la queue*, Avoir beaucoup de peine à se procurer de quoi vivre. | *Loger le diable dans sa bourse*, N'avoir pas le sou. | *Avoir le diable au corps*, Être méchant, furieux; montrer beaucoup d'adresse, de courage, de force, de talent ou d'esprit. | *C'est là le diable*, se dit De ce qu'il y a de pénible, de difficile, de fâcheux, de contrariant dans la chose dont il s'agit. | *Au diable!* se dit Lorsqu'on se rebute, lorsqu'on renonce à faire une chose difficile ou très-pénible. | *S'en aller au diable, à tous les diables*, Se perdre, disparaître tout à fait. Manquer, échouer. | Personne très-méchante, ou violente, emportée, ou d'une pétulance excessive, d'une turbulence incommode et bruyante. | Personne remarquable par qq. qualité, par ses mœurs, par ses manières. | *Un bon diable*, Un homme de bonne humeur, de bon caractère. | *Un grand diable*, Un homme grand et dégingandé. | *Une affaire du diable*, Une affaire très-compliquée, ou qui a, qui peut avoir de très-grandes suites. | S'emploie souvent comme interj. de surprise, d'admiration, de doute, de mécontentement, d'inquiétude, etc. | Subst. masc. Sorte de double toupie que l'on fait tourner rapidement sur une corde attachée à deux baguettes, et qui roule avec beaucoup de bruit. | Espèce de charrette à quatre roues fort basses, qui sert au transport de certaines marchandises, et qui fait beaucoup de bruit en roulant sur le pavé. | Petit chariot à deux roues dont les maçons se servent pour transporter les pierres. | Se dit D'une espèce de cigale, ainsi que de Divers oiseaux et de Qqs. poissons. | EN DIABLE. loc. adv. Fort, extrêmement. | À LA DIABLE. loc. adv. Très-mal.

DIABLEMENT. adv. Excessivement. Fam. (Dia-ble-man.)

DIABLERIE. s. f. Sortilége, maléfice. | Se dit Des prétendues possessions, des ensorcellements. | Fam., Tout mauvais effet dont on ne peut découvrir la cause. | S'est dit De certaines pièces populaires où le diable jouait ordin. le principal rôle.

DIABLESSE. s. f. T. d'injure. Femme méchante et acariâtre. (Dia-blë-se.)

DIABLEZOT. Exclamation famil. *Vous pensez qu'on doive vous croire, diablezot*, Je ne suis point assez sot pour cela. (Vi.) (Dia-ble-zô.)

DIABLOTIN. s. m. Petite figure de diable. | Méchant petit enfant. | Espèce de dragée faite de chocolat et couverte de nonpareille.

DIABOLIQUE. adj. des 2 g. Qui est du diable, qui vient du diable. | Qui est extrêmement méchant, pernicieux dans son genre. | Fam., Qui est fort mauvais. | Qui est très-difficile, très-pénible. Fam. (Dia-bo-lic-e.)

DIABOLIQUEMENT. adv. Avec une méchanceté diabolique. (—lic-e-man.)

DIACHYLON. s. m. (*Dia, chulos*, gr.) Emplâtre considéré comme résolutif, et dans lequel il entre des substances mucilagineuses. On écrit aussi *Diachylum* (qui se prononce *Diachilome*). (Dia-chi-lon.)

DIACODE. s. m. (*Dia, kôdeia*, gr.) Sirop fait avec la décoction des têtes de pavots blancs. Adj., *Sirop diacode.*

DIACONAL, ALE. adj. (*Diaconus.*) Qui appartient au diacre, qui a rapport au diacre.

DIACONAT. s. m. (*Diaconatus.*) Le second des ordres sacrés, ou l'office de diacre. (Dia-co-na.)

DIACONESSE. s. f. (*Diaconissa.*) Se dit Des veuves et des filles qui, dans la primitive Église, étaient employées à certains ministères ecclésiastiques. On dit aussi *Diaconisse.* (Dia-co-në-se.)

DIACRE. s. m. (*Diaconus.*) Celui qui est promu au second des ordres sacrés.

DIADELPHIE. s. f. (*Dis, adelphos*, gr.) Classe du système de Linné qui comprend les plantes à plusieurs étamines réunies par leurs filets en deux corps distincts. (Di-a-dël-fie.)

DIADÈME. s. m. (*Diadema.*) Sorte de bandeau qui était la marque de la royauté parmi les anciens, et dont les rois et les reines se ceignaient le front. | Poétiq., La royauté même.

DIAGNOSTIC. s. m. (*Diagnostikos*, gr.) Partie de la médecine qui a pour objet de reconnaître, de distinguer les maladies; ou L'action même de les reconnaître, de les distinguer. (Di-ag-nos-tic-e.)

DIAGNOSTIQUE. adj. des 2 g. et s. m.

(*Diagnostikos*, gr.) Se dit Des signes d'après lesquels on peut établir le diagnostic d'une maladie. (Di-ag-nos-tic-e.)

DIAGONAL, ALE. adj. (*Diagonalis.*) Qui va d'un angle d'une figure rectiligne à l'angle opposé. | Subst. fém. La ligne qui va d'un angle d'un parallélogramme, ou d'une figure qcq., à l'angle opposé.

DIAGONALEMENT. adv. D'une manière diagonale. (Di-a-go-na-le-man.)

DIALECTE. s. m. (*Dialectus.*) Langage particulier d'une ville ou d'une province, dérivé de la langue générale de la nation. (Di-a-lèc-te.)

DIALECTICIEN. s. m. (*Dialecticus.*) Celui qui sait la dialectique, qui s'applique à l'étude de la dialectique. | Homme qui donne à ses raisonnements une forme méthodique. (Di-a-lec-ti-siin.)

DIALECTIQUE. s. f. (*Dialectica.*) Logique, art de raisonner. | Le talent de raisonner avec méthode ; Les raisonnements méthodiques en général. (Di-a-lèc-tic-e.)

DIALECTIQUEMENT. adv. Selon les formes de la dialectique. (Di-a-lec-tic-e-man.)

DIALOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a la forme du dialogue. (Di-a-lo-jic-e.)

DIALOGISME. s. m. L'art, le genre du dialogue; ou L'emploi des formes du dialogue. (Di-a-lo-jis-me.)

DIALOGISTE. s. des 2 g. (*Dialogista.*) Celui ou celle qui a fait un dialogue, des dialogues. (Di-a-lo-jis-te.)

DIALOGUE. s. m. (*Dialogus.*) Entretien, conversation. Fam. | Se dit De certains ouvrages d'esprit qui ont la forme d'un entretien, d'une conversation entre deux ou plusieurs personnes. | Ce que disent entre eux les personnages d'une pièce de théâtre, d'une églogue, d'un entretien supposé; et La manière dont l'auteur fait parler entre eux les personnages qu'il met en scène. | Se dit, en musiq., de Deux parties qui se répondent l'une à l'autre, et qui souvent se réunissent. (Di-a-log-e.)

DIALOGUER. v. n. Converser. Fam. | Se dit Des personnages d'une pièce de théâtre, d'une églogue, d'un entretien supposé. | Se dit, en musiq., De deux parties qui se répondent l'une à l'autre, et qui souvent se réunissent. | Faire parler entre eux deux ou plusieurs personnages. | V. a. *Bien dialoguer une scène.* (Di-a-log-é [g m.].)

DIAMANT. s. m. (*Adamas.*) Pierre précieuse, la plus brillante et la plus dure de toutes. | Petit ouvrage d'un genre gracieux, soigneusement exécuté. | *Diamant faux*, Pierre naturelle ou factice, qui ressemble au diamant. | Outil de vitrier, de miroitier, etc., qui consiste en une pointe de diamant fixée à un manche, et qui sert à couper le verre et les glaces. | *Le diamant d'une ancre*, La jonction des deux bras de l'ancre avec la verge.

DIAMANTAIRE. s. m. Ouvrier qui taille les diamants, et qui en fait trafic. On dit plus ordin. *Lapidaire.* (Di-a-man-tè-re.)

DIAMÉTRAL, ALE. adj. (*Diametrus.*) Appartenant au diamètre. *Ligne diamétrale.*

DIAMÉTRALEMENT. adv. D'un bout du diamètre à l'autre. | Se dit Des personnes ou des choses qui sont tout à fait contraires, entièrement opposées l'une à l'autre. (Di-a-mé-tra-le-man.)

DIAMÈTRE. s. m. (*Diameter.*) Ligne droite qui va d'un point de la circonférence d'un cercle à un autre point, en passant par le centre.—La plus grande largeur ou grosseur d'une chose ronde, arrondie, elliptique, etc.

DIANDRIE. s. f. (*Dis*, *anêr*, gr.) Classe du système de Linné qui renferme les plantes à deux étamines.

DIANE. s. f. (*Diana*, n. pr.) Batterie de tambour qui se fait à la pointe du jour, pour éveiller les soldats ou les matelots.

DIANTRE. s. m. Mot très-familier dont on se sert pour éviter de prononcer le mot de *Diable*, et qui est tantôt une sorte d'imprécation, tantôt un signe d'étonnement, d'admiration, etc.

DIAPALME. s. m. (*Dia*, gr. ; *palma.*) Sorte d'emplâtre dessiccatif.

DIAPASON. s. m. (*Diapason.*) L'étendue des sons qu'une voix ou un instrument peut parcourir, depuis le ton le plus bas jusqu'au plus haut. | Sorte d'instrument d'acier à deux branches, dont on se sert pour prendre le ton. (Dia-pa-zon.)

DIAPÉDÈSE. s. f. (*Diapedesis*, gr.) Éruption du sang par les pores. (Dia-pé-dè-ze.)

DIAPHANE. adj. des 2 g. (*Dia*, *phainô*, gr.) Se dit Des corps qui transmettent abondamment la lumière. Très-transparent. (Di-a-fa-ne.)

DIAPHANÉITÉ. s. f. La faculté qu'ont certains corps de transmettre abondamment la lumière. (Di-a-fa-né-i-té.)

DIAPHORÈSE. s. f. (*Diaphoresis.*) Toute espèce d'évacuation cutanée, de transpiration. (Dia-fo-rè-ze.)

DIAPHORÉTIQUE. adj. des 2 g. (*Diaphoreticus.*) Se dit Des remèdes qui excitent la diaphorèse, la transpiration. On l'emploie aussi comme substantif masculin. (Dia-fo-ré-tic-e.)

DIAPHRAGMATIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport au diaphragme. (Di-a-frag-ma-tic-e.)

DIAPHRAGME. s. m. (*Diaphragma.*) Muscle très large et fort mince, situé à la base de la poitrine, qu'il sépare d'avec l'abdomen. | Cloison transversale qui partage une silique, une capsule. (Di-a-frag-me.)

DIAPRER. v. a. Varier de plusieurs couleurs. | DIAPRÉ, ÉE. adj. *Les couleurs dont la nacre est diaprée.* | *Prunes diaprées*, Espèce de prunes violettes.

DIAPRUN. s. m. Sorte d'opiat ou d'électuaire dont on incorpore les ingrédients au moyen de la pulpe de pruneaux.

DIAPRURE. s. f. Variété de couleurs. (Vi.)

DIARRHÉE. s. f. (*Diarrhœa.*) Dévoiement; maladie caractérisée par des évacuations alvines liquides et fréquentes, et qui est ordin. due à l'inflammation de l'intestin. (Dia-rée.)

DIASCORDIUM. s. m. (*Dia*, *skordion*, gr.) Électuaire très-composé dans lequel entrent, en assez grande proportion, des feuilles de *Scordium*, espèce de germandrée. (Di-a-scor-di-o-me.)

DIASTASE. s. f. (*Diastasis.*) Écartement, séparation de deux os qui étaient contigus, et particulièrement du tibia et du péroné, du cubitus et du radius. (Di-a-sta-ze.)

DIASTOLE. s. f. (*Diastole.*) Mouvement de dilatation du cœur et des artères.

DIASTYLE. s. m. (*Diastylus*) Manière d'espacer les colonnes en leur donnant trois diamètres d'entre-colonnement. (Di-a-sti-le.)

DIATHÈSE. s. f. (*Diathesis*, gr.) Disposition particulière d'une personne à être souvent ou habituellement affectée de telle ou telle maladie. (Di-a-tè-ze.)

DIATONIQUE. adj. des 2 g. (*Diatonus.*) Qui procède par les tons naturels de la gamme. (Di-a-to-nic-e.)

DIATONIQUEMENT. adv. Suivant l'ordre diatonique. (Di-a-to-nic-e-man.)

DIATRAGACANTHE. s. m. (*Dia*, *tragos*, *akantha*, gr.) Poudre composée adoucissante, dans laquelle il entre une assez grande quantité de gomme adragant. (—can-te.)

DIATRIBE. s. f. (*Diatriba.*) Dissertation critique. Une critique amère et violente. Tout discours, tout écrit violent et injurieux.

DICHORÉE. s. m. (*Dichoreus.*) Pied composé de deux chorées ou trochées. (Di-co-rée.)

DICHOTOME. adj. des 2 g. (*Dichotome.*) Se dit De la lune, quand l'hémisphère qu'elle tourne vers la terre n'est qu'à moitié éclairé par le soleil. | Se dit Des parties divisées et subdivisées par bifurcation. (Di-co-to-me.)

DICOTOMIE. s. f. État de la lune quand la moitié seulement de son disque est éclairée par le soleil. (Di-co-to-mie.)

DICOTYLÉDONE. adj. des 2 g. et s. f. (*Dis*, *kotulédon*, gr.) Se dit Des plantes dont les semences ont deux lobes ou cotylédons. (Di-co-ti-lé-do-ne.)

DICTAME. s. m. (*Dictamum.*) Plante herbacée, espèce d'origan, qui est fort aromatique, et qui passait jadis pour un puissant vulnéraire.

DICTAMEN. s. m. *Le dictamen de la conscience*, Le sentiment intérieur de la conscience. (Dic-ta-me-ne.)

DICTATEUR. s. m. (*Dictator.*) Magistrat unique et souverain qu'on nommait extraordinairement à Rome, du temps de la république, en certaines occasions importantes, et seulement pour un certain temps. | Tout magistrat investi, temporairement ou à perpétuité, d'une autorité souveraine et absolue.

DICTATORIAL, ALE. adj. Qui a rapport, qui appartient à la dictature.

DICTATURE. s. f. (*Dictatura.*) Dignité, pouvoir de dictateur.

DICTÉE. s. f. Action de dicter un discours, une lettre, un devoir, etc. | Ce qui a été dicté.

DICTER. v. a. (*Dictare.*) Prononcer mot à mot une phrase ou une suite de phrases, pour qu'une ou plusieurs autres personnes l'écrivent. | Suggérer à qqn. ce qu'il doit dire. | Inspirer. | Prescrire, imposer.

DICTION. s. f. (*Dictio.*) Élocution, cette partie du style qui regarde le choix et l'arrangement des mots. | La manière de dire, de prononcer un discours, des vers, etc. (Dic-sion.)

DICTIONNAIRE. s. m. (*Dictionarium.*) Vocabulaire, recueil de tous les mots d'une langue, rangés dans un certain ordre, et expliqués dans la même langue, ou traduits dans une autre. — Se dit De divers recueils faits par ordre alphabétique sur des matières de littérature, de science ou d'art. (Dic-sio-nè-re.)

DICTON. s. m. (*Dictum.*) Mot ou sentence qui a passé en proverbe. | Raillerie, mot plaisant et piquant contre qqn. Fam.

DICTUM. s. m. Mot lat. Dispositif d'un jugement, d'un arrêt; cette partie d'un jugement, d'un arrêt, qui contient ce que le juge prononce et ordonne. (Dic-to-me.)

DIDACTIQUE. adj. des 2 g. (*Didatikos*, gr.) Qui est destiné à instruire, qui sert, qui est propre à l'enseignement. | Subst. m. Le langage didactique, le genre didactique. | Subst. fém. L'art d'enseigner. (—tic-e.)

DIDACTIQUEMENT. adv. D'une manière didactique. (—tic-e-man.)

DIDYME. adj. des 2 g. (*Didumos*, gr.) Qui est formé de deux parties plus ou moins arrondies, et accouplées. (Di-di-me.)

DIDYNAMIE. s. f. (*Dis*, *dunamis*, gr.) Classe du système de Linné qui renferme les plantes pourvues de quatre étamines, dont deux longues et deux courtes. (Di-di-na-mie.)

DIÉRÈSE. s. f. (*Diæresis.*) Division d'une diphthongue en deux syllabes. | Opération qui consiste à diviser, à dilater ou à séparer des parties dont le rapprochement, l'union ou la continuité sont nuisibles. (Di-é-rè-ze.)

DIÈSE. s. m. (*Diesis.*) Signe formé de deux doubles barres croisées, qui se met, soit devant une note, pour indiquer qu'il faut la hausser d'un demi-ton, soit à la clef, sur la ligne où se place la note qui doit être haussée d'un demi-ton dans tout le courant de l'air, du morceau. | Se dit Des notes haussées d'un demi-ton, abstraction faite des signes. | Adj. des 2 g. Se dit D'une note mar-

quée d'un dièse, ou haussée d'un demi-ton. (Di-è-ze.)

DIÉSER. v. a. Marquer d'un dièse, ou Hausser d'un demi-ton. (Di-é-zé.)

DIÈTE. s. f. (*Diæta.*) Régime de vie propre à conserver ou à rétablir la santé. | L'action de se priver d'aliments pour rétablir sa santé. | Dans certains États, Assemblée où l'on traite des affaires publiques. | Se dit De certaines assemblées qui se tiennent, dans qqs. ordres religieux, entre deux chapitres généraux, pour ce qui regarde leur discipline.

DIÉTÉTIQUE. adj. des 2 g. (*Diætetica.*) Qui concerne la diète, le régime de vie propre à conserver ou à rétablir la santé. | Subst. fém. Se dit De l'art de conserver ou de rendre la santé par les moyens diététiques. (—tic-e.)

DIÉTINE. s. f. Diète particulière.

DIEU. s. m. (*Deus.*) L'Être suprême, créateur et conservateur de l'univers. | *Le bon Dieu*, Dieu. | L'hostie consacrée. — Le viatique. | *S'il plaît à Dieu*, se dit en parlant Des choses qu'on souhaite ou qu'on a intention de faire. | *Pour l'amour de Dieu*, Dans la seule vue de plaire à Dieu.—Fam., Sans aucun intérêt. S'emploie aussi Lorsqu'on prie instamment qqn. de qq. chose. | *Entre Dieu et soi*, Secrètement. | Se dit Des fausses divinités qu'adorent les nations païennes. Absol. et au plur., Les divinités du paganisme ancien. | *Demi-dieu*, Être fabuleux qui est censé participer de la nature divine, comme les faunes.—Homme que l'on croyait né d'un dieu et d'une mortelle, comme Hercule. | Fam., *Comme un dieu*, Très-bien, parfaitement. | Celui qui est l'objet d'un grand enthousiasme, d'une vénération profonde, d'une vive reconnaissance, d'un extrême attachement. | *Faire son dieu de qq. ch.*, Avoir pour qq. ch. un grand attachement.

DIEUDONNÉ. s. m. Surnom qu'on donne à qqs. enfants, surtout à des fils de princes, dont on regarde la naissance comme un bienfait du ciel. (Dieu-do-né.)

DIFFAMANT, ANTE. adj. Qui diffame, qui est fait, qui est dit pour flétrir la réputation. (Di-fa-man.)

DIFFAMATEUR. s. m. Celui qui diffame par des paroles ou par des écrits. (Di-fa-ma-teur.)

DIFFAMATION. s. f. Action de diffamer par des paroles ou par des écrits. (Di-fa-ma-sion.)

DIFFAMATOIRE. adj. des 2 g. Qui diffame, qui est fait, qui est dit pour diffamer. (Di-fa-ma-toua-re.)

DIFFAMER. v. a. (*Diffamare.*) Décrier, chercher à déshonorer, à perdre de réputation. (Di-fa-mé.)

DIFFÉREMMENT. adv. D'une manière différente. (Di-fé-ra-man.)

DIFFÉRENCE. s. f. (*Differentia.*) Dissemblance. | La qualité essentielle qui distingue entre elles les espèces de même genre. | L'excès d'une quantité sur une autre. (Di-fé-ran-se.)

DIFFÉRENCIER. v. a. Distinguer, mettre de la différence. (Di-fé-ran-si-é.)

DIFFÉREND. s. m. Débat, contestation, querelle. | Ce qui fait la différence. (Di-fé-ran.)

DIFFÉRENT, ENTE. adj. (*Differens.*) Dissemblable, qui n'est point de même. | Se dit, au plur., De plusieurs personnes ou de plusieurs choses considérées seulement comme distinctes. (Di-fé-ran; an-te.)

DIFFÉRENTIEL, ELLE. adj. Qui procède par différences. Caractérise Une sorte particulière de calcul qui considère les quantités variables dans leur mode d'accroissement par différences infiniment petites. | *Différentielle*, s. f. Accroissement d'une quantité variable, considérée comme infiniment petite. (Di-fé-ran-si-el; è-le.)

DIFFÉRENTIER. v. a. *Différentier une quantité variable*, En prendre l'accroissement infiniment petit. (Di-fé-ran-si-é.)

DIFFÉRER. v. a. et n. (*Differre.*) Être dissemblable, n'être pas de même. | Avoir une opinion différente. | Retarder.

DIFFICILE. adj. des 2 g. (*Difficilis.*) Qui est malaisé, qui donne de la peine. | Exigeant, délicat. Fam., subst., *Faire le difficile, la difficile.* (Di-fi-si-le.)

DIFFICILEMENT. adv. Avec difficulté, avec peine. (Di-fi-si-le-man.)

DIFFICULTÉ. s. f. (*Difficultas.*) Ce qui rend une chose difficile, pénible. | Le manque de facilité pour qq. action que ce soit. | Ce qu'il y a de difficile en qq. ch., obstacle, empêchement, traverse, opposition. | Objection, raison alléguée contre. | *Faire difficulté de qq. ch.*, Y avoir de la répugnance, en faire scrupule. | Obscurité d'un texte, endroit difficile à entendre. | Fam., Différend, contestation. | SANS DIFFICULTÉ. loc. adv. Indubitablement, sans doute, volontiers. (Di-fi-cul-té [e m.].)

DIFFICULTUEUX, EUSE. adj. Qui se rend difficile sur tout, qui allègue des difficultés, qui fait des difficultés sur toutes choses. (Di-fi-cul-tu-eû; ze.)

DIFFORME. adj. des 2 g. (*Deformis.*) Laid, défiguré, qui n'a pas la figure, la forme ou les proportions qu'il devrait avoir. | Se dit Des choses morales. (Di-for-me.)

DIFFORMER. v. a. (*Deformare.*) Changer, gâter, altérer la forme. (Di-for-mé.)

DIFFORMITÉ. s. f. (*Deformitas.*) Défaut très-apparent dans la forme, dans les proportions. | Se dit Des choses morales. (Di-for-mi-té.)

DIFFRACTION. s. f. (*Diffractum.*) Phénomène qui s'opère quand les rayons lumineux passent très-près des limites des milieux où ils se meuvent, en sorte qu'ils semblent se diviser et s'infléchir. (Di-frac-sion.)

DIFFUS, USE. adj. (*Diffusus.*) Verbeux,

prolixe, trop abondant en paroles. | *Tige diffuse*, Celle dont les ramifications, naissant de tous côtés, s'étalent horizontalement, comme dans la fumeterre. (Di-fu; ze.)

DIFFUSÉMENT. adv. D'une manière diffuse. (Di-fu-zé-man.)

DIFFUSION. s. f. (*Diffusio.*) En parlant Des fluides, L'action de se répandre, ou L'état de ce qui est répandu. | La prolixité, la trop grande abondance de paroles. (Di-fu-sion.)

DIGASTRIQUE. adj. (*Digastricus.*) Se dit De certains muscles qui ont deux portions charnues ou comme deux ventres attachés bout à bout. (—tric-e.)

DIGÉRER. v. a. (*Digerere.*) Faire la digestion des aliments qu'on a pris. | Examiner à fond une affaire, un sujet, le réduire, par la méditation, à l'ordre, à l'état où il doit être. | Se rendre compte d'une chose, de manière à la bien concevoir, à la posséder parfaitement. | Fam., Souffrir, supporter qq. ch. de fâcheux. | *Cela est dur à digérer*, Difficile à croire. | V. n. Être mis en digestion. (Di-jè-ré.)

DIGESTE. s. m. (*Digesta.*) Recueil des décisions des plus fameux jurisconsultes romains, composé par ordre de l'empereur Justinien, qui leur donna force de loi. (Di-jes-te.)

DIGESTEUR. s. m. (*Digestor.*) Vase dans lequel on peut élever l'eau à une haute température sans qu'elle bouille. (Di-jës-teur.)

DIGESTIF, IVE. adj. Se dit De ce qui sert à la digestion. | Adj. et s. Se dit Des remèdes qui aident à la digestion. | Adj. et s. Se dit D'une espèce d'onguent, ou de liniment qu'on emploie pour favoriser la suppuration des plaies. (Di-jës-tif.)

DIGESTION. s. f. (*Digestio.*) Élaboration, coction des aliments dans l'estomac. | La fonction par laquelle s'opère la digestion. | Opération par laquelle on tient longtemps certaines matières en contact avec des liquides, pour en extraire les parties solubles. (Di-jes-tion.)

DIGITAL, ALE. adj. (*Digitalis.*) Qui appartient aux doigts. (Di-ji-tal.)

DIGITALE. s. f. Genre de plantes, ainsi nommées parce que leur fleur approche de la figure d'un dé à coudre. (Di-ji-ta-le.)

DIGITÉ, ÉE. adj. (*Digitatus.*) Découpé en forme de doigts. (Di-ji-té.)

DIGNE. adj. des 2 g. (*Dignus.*) Qui mérite qq. ch. | Absol., Qui a de l'honnêteté, de la probité, qui est digne d'estime. | Se dit D'une chose digne être approuvée. | Absol., Grave, composé; mêlé de réserve et de fierté. | Marque Proportion, convenance, conformité, rapport. (Di-*ne* [n m.].)

DIGNEMENT. adv. Selon ce qu'on mérite. | Convenablement, très-bien. (Di-*ne*-man [n m.])

DIGNITAIRE. s. m. Celui qui est revêtu d'une dignité. (Di-*ni*-tè-re [n m.].)

DIGNITÉ. s. f. (*Dignitas.*) Élévation, grandeur, majesté, noblesse qui impose; gravité noble qui inspire l'admiration ou commande le respect, les égards. | Affectation d'importance, de hauteur. | Poste, grade éminent, charge, office considérable. | Se dit De certains bénéfices auxquels est annexée qq. juridiction ecclésiastique, qq. prééminence, ou qq. fonction particulière dans le chapitre. | Se dit Des personnes qui possèdent ces bénéfices. (Di-*ni*-té [n m.].)

DIGRESSION. s. f. (*Digressio.*) Ce qui dans un discours est hors du principal sujet. (Di-grë-sion.)

DIGUE. s. f. (*Teichos*, gr.) Amas de terre, de pierres, de bois, etc., pour servir de rempart contre l'eau. | Obstacle. (Dig-e.)

DILACÉRATION. s. f. (*Dilaceratio.*) Action de dilacérer, déchirement. (Di-la-sé-ra-sion.)

DILACÉRER. v. a. (*Dilacerare.*) Déchirer qq. ch., mettre en pièces avec violence. (Di-la-sé-ré.)

DILAPIDATEUR, TRICE. adj. et s. Qui dilapide, qui dépense follement. (—tri-se.)

DILAPIDATION. s. f. (*Dilapidatio.*) Dépense excessive et désordonnée. (—da-sion.)

DILAPIDER. v. a. (*Dilapidare.*) Dépenser avec excès et avec désordre.

DILATABILITÉ. s. f. Faculté que possèdent tous les corps de pouvoir, sans se désagréger, admettre des variations plus ou moins étendues de distance entre les particules matérielles qui les composent.

DILATABLE. adj. des 2 g. Qui est susceptible de dilatation.

DILATANT. s. m. Se dit Des corps qui servent à dilater ou à tenir libres et béantes certaines ouvertures naturelles, accidentelles ou artificielles.

DILATATEUR. s. m. Instrument dont on se sert pour ouvrir et dilater une plaie, pour agrandir une ouverture.

DILATATION. s. f. (*Dilatatio.*) Action de dilater, de se dilater; ou L'état de ce qui est dilaté. (—ta-sion.)

DILATATOIRE. s. m. *V.* DILATATEUR.

DILATER. v. a. (*Dilatare.*) Élargir, étendre. | Se dit De ce qui augmente le volume d'un corps et lui fait occuper plus d'espace, en écartant ses particules matérielles, sans les désagréger.

DILATOIRE. adj. des 2 g. (*Dilatorius.*) Qui tend à prolonger un procès, à retarder le jugement. (Di-la-toua-re.)

DILAYER. v. a. (*Dilatare.*) Différer, remettre à un autre temps. (Vi.) | V. n. User de remise. (Di-lë-ié.)

DILECTION. s. f. (*Dilectio.*) T. de dévotion. Amour, charité. (Di-lëc-sion.)

DILEMME. s. m. (*Dilemma.*) Sorte d'argument qui contient deux ou plusieurs propositions différentes ou contraires, dont on

laisse le choix à l'adversaire, pour le convaincre également, quelle que soit celle qu'il adopte. (Di-lè-me.)

DILIGEMMENT. adv. Promptement, avec diligence. | Avec soin, exactement. (Di-li-ja-man.)

DILIGENCE. s. f. (*Diligentia.*) Promptitude; prompte exécution. | *Faire diligence*, Faire une chose promptement. | Poursuite. *À la diligence d'un tel*, Sur la demande, à la requête d'un tel. | Soin vigilant, recherche exacte. | Grande voiture publique qui part à des jours et à des heures fixes, et qui ordin. va vite. (Di-li-jan-se.)

DILIGENT, ENTE. adj. (*Diligens.*) Prompt à ce qu'il fait; qui se dépêche, qui fait ou qui va vite. | Soigneux, laborieux, vigilant. | Se dit Des choses. (Di-li-jan; an-te.)

DILIGENTER. v. a. Hâter. presser. | V. n. et v. pron. Agir avec diligence. | Fam. (Di-li-jan-té.)

DILUVIEN, IENNE. adj. (*Diluvium.*) Qui a rapport au déluge. (Di-lu-viin; iè-ne.)

DIMANCHE. s. m. (*Dies dominica.*) Le premier jour de la semaine, qui est consacré particulièrement aux pratiques de la religion chrétienne, et qu'on appelle aussi qqfs. Le jour du Seigneur. | *Dimanche gras*, Celui qui précède le mercredi des Cendres.

DÎME. s. f. (*Decima.*) La portion des grains, des vins, des fruits, etc., qui se payait à l'Église, ou au seigneur du lieu, et qui en était ordin. le dixième.

DIMENSION. s. f. (*Dimensio.*) Étendue des corps. | Fam., *Prendre ses dimensions dans une affaire*, Prendre les mesures nécessaires pour réussir. (Di-man-sion.)

DÎMER. v. n. (*Decimare.*) Lever la dîme. | Avoir droit de lever la dîme en un lieu.

DÎMEUR. s. m. Celui qui était commis pour recueillir les dîmes.

DIMINUER. v. a. (*Diminuere.*) Amoindrir, réduire quelque chose, en retrancher une partie. | V. n. Se réduire, devenir moindre. | Maigrir. | DIMINUÉ, ÉE. adj. Se dit D'un intervalle mineur dont on retranche un demi-ton par un dièse à la note inférieure, ou par un bémol à la note supérieure.

DIMINUTIF, IVE. adj. (*Diminutivus.*) Se dit De tout mot qui a une signification plus faible ou plus adoucie que celui dont il est formé par l'addition d'une certaine terminaison. | Subst. m. *La langue italienne abonde en diminutifs.* | Subst., Objet qui est en petit ce qu'un autre est en grand.

DIMINUTION. s. f. (*Diminutio.*) Amoindrissement, rabais, retranchement d'une partie de qq. ch. (—nu-sion.)

DIMISSOIRE. s. m. (*Dimissorius.*) Lettres par lesquelles un évêque consent qu'un de ses diocésains soit promu à la cléricature ou aux ordres par un autre évêque. (Di-mi-soua-re.)

DIMISSORIAL, ALE. adj. *Lettres dimissoriales.* (Di-mi-so-ri-al.)

DINANDERIE. s. f. coll. Il se dit De toutes sortes d'ustensiles de cuivre jaune.

DINDE. s. f. (*Indicus*) La femelle du dindon. | S. m. Le coq d'Inde. | Fam., Une femme sans intelligence.

DINDON. s. m. (*Indicus.*) Gros oiseau de basse-cour, dont la chair est très-estimée. | Se dit, au sing., Du mâle, appelé aussi *Coq d'Inde.* | Fam., Un homme stupide. | Fam., *Il en sera le dindon*, Il en sera la dupe.

DINDONNEAU. s. m. Petit dindon ou petite dinde. (Din-do-nô.)

DINDONNIER, IÈRE. s. Gardeur, gardeuse de dindons. | Par dénigrement, demoiselle de campagne. (Di-do-nié.)

DÎNÉE. s. f. Le repas ou la dépense qu'on fait à dîner dans les voyages, tant pour les personnes que pour les chevaux. | Le lieu où l'on s'arrête pour dîner lorsqu'on est en voyage.

DÎNER. v. n. (*Deipnein*, gr.) Prendre un repas vers le milieu ou vers la fin du jour. | *Dîner par cœur*, Se passer de dîner involontairement.

DÎNER. s. m. (Qqns. écrivent *Dîné.*) Repas qu'on fait vers le milieu ou vers la fin du jour. | Se dit Des mets qui composent ce repas, ou De la nourriture qu'on y prend.

DÎNETTE. s. f. Petit repas, ordin. simulé, que des enfants font entre eux ou avec une poupée. Fam. (Dî-nè-te.)

DÎNEUR. s. m. Celui qui est d'un dîner. | Celui dont le repas principal est le dîner. | Mangeur. Fam.

DIOCÉSAIN, AINE. s. (*Diœcesanus.*) Celui, celle qui est du diocèse. | *Évêque diocésain*, L'évêque du diocèse dont on parle. (Di-o-sé-zin; è-ne.)

DIOCÈSE. s. m. (*Diœcesis.*) Certaine étendue de pays sous la juridiction d'un évêque. (Di-o-sè-ze.)

DIOECIE. s. f. (*Dis*, *oikia*, gr.) Classe du système de Linné qui renferme les plantes dont les fleurs mâles sont sur un pied et les fleurs femelles sur un autre. (Di-é-sie.)

DIOÏQUE. adj. des 2 g. Se dit Des plantes qui appartiennent à la diœcie. (Di-o-ic-e.)

DIONÉE. s. f. Plante remarquable par l'extrême irritabilité de ses feuilles, dont les lobes, garnis de poils, se rejoignent quand un insecte vient s'y poser, et le retiennent comme dans un piége. (Di-o-née.)

DIONYSIAQUES. s. f. pl. (*Dionysia.*) Fêtes, chez les Grecs, en l'honneur de Bacchus. (Di-o-ni-zi-ac-e.)

DIOPTRIQUE. s. f. (*Dioptrica.*) Partie de l'optique, qui détermine les directions que prennent les diverses parties des faisceaux lumineux, après qu'ils ont traversé des surfaces et des milieux de forme et de

nature données. | Adj. des 2 g. Qui a rapport à la dioptrique. (Di-op-tric-e.)

DIPHTHONGUE. s. f. (*Diphthongus.*) Syllabe qu'on prononce en faisant entendre, d'une seule émission de voix, le son de deux voyelles. | La réunion, dans l'écriture, de deux ou plusieurs voyelles qui ne forment qu'un son unique dans la prononciation. (Dif-tong-e.)

DIPLOMATE. s. m. (*Diploma.*) Celui qui est versé dans la diplomatie, qui s'occupe de diplomatie, ou qui est dans la diplomatie. Adj., *Un ministre diplomate*, Qui entend bien la diplomatie.

DIPLOMATIE. s. f. Science des rapports mutuels, des intérêts respectifs des États et des souverains entre eux. | Ces rapports et ces intérêts mêmes, Les ministres, les ambassadeurs, etc., qui les règlent, qui les traitent. (—ma-sie.)

DIPLOMATIQUE. s. f. Art de reconnaître les diplômes ou chartes authentiques. (—ma-tic-e.)

DIPLOMATIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à la diplomatique. | Qui appartient, qui a rapport à la diplomatie.

DIPLÔME. s. m. (*Diploma.*) Chartre, titre, acte public. | L'acte qu'un corps, une faculté, une société littéraire, etc., délivre à chacun de ses membres, à chacun de ceux qu'elle s'agrége, pour qu'il puisse au besoin justifier de son titre, de la qualité qui lui a été conférée.

DIPTÈRE. s. m. (*Dipterus.*) Se dit Des insectes à deux ailes.—Adj., *Insectes diptères.* | Édifice qui a deux rangs de colonnes de chaque côté, ou deux ailes.

DIPTYQUES. s. m. pl. (*Diptycha.*) Registre où l'on inscrivait, chez les anciens, les noms des consuls, des magistrats, etc. | Se dit De registres à peu près semblables qu'on tenait anciennement dans les églises, pour y inscrire les noms des bienfaiteurs, des évêques, etc., dont il devait être fait mémoire, à la messe, en différentes circonstances. (Dip-tic-e.)

DIRE. v. a. (*Dicere.*) (*Je dis, il dit; nous disons, vous dites, ils disent. Je disais; nous disions. Je dirai, tu diras, il dira; nous dirons. Je dirais. Dis. Que je dise. Que je disse. Disant.*) Exprimer, énoncer, expliquer, faire entendre par la parole. | S'emploie en parlant De ce qu'on énonce par écrit. | *Que veut dire ce mot, cette phrase*, etc.? Quel en est le sens? | *On dit*, C'est la commune opinion, on C'est le bruit qui court. Cette locution s'emploie subst. *Ce n'est qu'un on dit.* | *On dit*, s'emploie Lorsqu'il s'agit d'une expression ou d'une façon de parler ordinaire. | *Trouver à dire*, S'apercevoir de l'absence d'une personne, du manque de qq. ch. (Vi.) —Trouver à reprendre, à blâmer. | Fam., *Il y a bien à dire*, Il s'en faut de beaucoup. Il y a grande différence. | Fam., *Il n'y a pas à dire*, Il n'y a pas de refus, de résistance à faire. | *Il a beau dire*, Malgré tout ce qu'il peut dire, alléguer, etc. | *L'art de bien dire*, L'art de bien parler. | Poét., Célébrer, chanter, raconter. | Débiter, réciter. | *Dire la messe*, Célébrer la messe. | Offrir, proposer. | Juger, croire, penser. | *Qu'est-ce à dire?* Qu'est-ce que cela signifie? que faut-il penser de cela? | S'emploie en parlant Des actions, des gestes, des regards, etc., qui manifestent la pensée de qqn. | Dénoter, signifier, indiquer, marquer. | Pron., Prétendre, assurer qu'on a une certaine qualité. | Subst., Ce qu'une personne dit, rapporte, avance, déclare. | Se dit Des moyens, des réponses ou déclarations d'une partie pour le soutien de sa cause. | *Le bien-dire*, L'élégance dans le discours. | *Soi-disant*, s'emploie Quand on ne veut pas reconnaitre la qualité que prend qqn.

DIRECT, ECTE. adj. (*Directus.*) Droit, qui ne fait aucun détour. | Immédiat, qui a lieu, qui se fait sans intermédiaire. | *Ligne directe*, La ligne des ascendants et des descendants. | *Construction directe, ordre direct*, Construction qui place le nominatif, le verbe et le régime dans l'ordre de la relation grammaticale. | *La raison directe de deux quantités*, Le rapport de la première à la seconde, dans l'ordre direct où on les énonce. (Di-rect, ëc-te.)

DIRECTE. s. f. L'étendue du fief d'un seigneur direct.

DIRECTEMENT. adv. Tout droit, en ligne directe, sans faire de détour. | D'une manière immédiate, sans intermédiaire, sans aucune entremise. | *Directement en face*, Juste en face, tout à fait vis-à-vis. (Di-rëc-te-man.)

DIRECTEUR, TRICE. s. Celui, celle qui conduit, qui administre. | La personne qui préside dans certaines compagnies. | Chacun des cinq membres du Directoire exécutif. | Celui qui règle, qui dirige la conscience d'une personne en matière de religion. (Di-rëc-teur; tri-se.)

DIRECTION. s. f. (*Directio.*) Conduite, action de celui qui dirige, qui règle. | Dans certaines administrations, L'emploi de directeur. | Le territoire administré par une direction publique. | Le côté vers lequel une personne ou une chose se dirige, est dirigée ou tournée, et Le mouvement de qqn. ou de qq. ch. dans un certain sens. | *Être dans la direction d'un objet*, Être exactement vis-à-vis de cet objet. (Di-rec-sion.)

DIRECTOIRE. s. m. (*Directorius.*) Conseil ou tribunal chargé d'une direction publique. | Conseil de cinq membres auquel la constitution française de 1795 avait délégué le pouvoir exécutif. | L'ordre qui règle la manière de dire l'office et la messe pour l'année courante. (Di-rëc-toua-re.

DIRECTORIAL, ALE. adj. Qui appartient à un directoire. (Di-rëc-to-ri-al.)

DIRIGEANT, ANTE. adj. Qui dirige. *Ministre dirigeant*, Ministre chargé du gouvernement en l'absence du chef de l'État. (Di-ri-jan.)

DIRIGER. v. a. (*Dirigere.*) Conduire, régler. | Faire aller, conduire dans un certain sens, tourner d'un certain côté. (Di-ri-jé.)

DIRIMANT, ANTE. adj. (*Dirimere.*) Qui emporte la nullité d'un mariage.

DISCALE. s. f. (*Chalaô*, gr.) Déchet dans le poids d'une marchandise, produit par l'évaporation de son humidité.

DISCERNEMENT. s. m. Distinction qu'on fait d'une chose d'avec une autre. | La faculté de bien distinguer les choses, et d'en juger sainement. | *Agir sans discernement*, Agir sans savoir si l'on fait bien ou mal. (Di-sër-ne-man.)

DISCERNER. v. a. (*Discernere.*) Distinguer un objet d'avec un autre, le voir distinctement. On dit plus ordin. *Distinguer.* | Découvrir, connaître par quelles qualités une chose ou une personne diffère d'une autre. (Di-sër-né.)

DISCIPLE. s. m. (*Discipulus.*) Celui qui apprend d'un maître qq. science ou qq. art libéral. | Celui qui suit la doctrine d'un autre, qui s'attache à ses principes, à ses sentiments. (Di-si-ple.)

DISCIPLINABLE. adj. des 2 g. (*Disciplinabilis.*) Docile, capable d'être discipliné, aisé à discipliner. (Di-si-pli-na-ble.)

DISCIPLINAIRE. adj. des 2 g. Qui concerne la discipline. (Di-si-pli-nè-re.)

DISCIPLINE. s. f. (*Disciplina.*) Institution, instruction, éducation. | Règlement, ordre, règle de conduite commune à tous ceux qui font partie d'un corps, d'un ordre, etc. | Un fouet de cordelettes ou de petites chaînes, dont se servent des dévots, et surtout des religieux, pour se mortifier, ou pour châtier ceux qui sont sous leur conduite. | Se dit Des coups de discipline. (Di-si-pli-ne.)

DISCIPLINER. v. a. Former, habituer, assujettir à des règles convenues.— Donner la discipline. (Di-si-pli-né.)

DISCOBOLE. s. m. (*Discobolus.*) Athlète qui faisait profession de l'exercice du disque ou du palet.

DISCONTINUATION. s. f. Interruption, suspension, cessation, pour un temps, de qq. action ou de qq. ouvrage. (—a-sion.)

DISCONTINUER. v. a. Interrompre, suspendre, cesser pour un temps qq. action ou qq. ouvrage. | Se dit Des choses et des actions qui cessent pour un temps.

DISCONVENANCE. s. f. Défaut de convenance, de rapport, de proportion, inégalité, différence. (—nan-se.)

DISCONVENIR. v. n. (*Disconvenire.*) Ne pas convenir, ne pas demeurer d'accord d'une chose.

DISCORD. s. m. (*Discors.*) Discorde. (Vi.) (Dis-cor.)

DISCORD. adj. m. (*Discors.*) T. de musiq. Qui n'est point d'accord.

DISCORDANCE. s. f. Vice de ce qui est discordant. (—dan-se.)

DISCORDANT, ANTE. adj. (*Discordans.*) T. de musiq. Qui n'est point d'accord, ou qu'on ne peut que difficilement accorder. | Se dit Des choses qui ne vont pas bien ensemble.

DISCORDE. s. f. (*Discordia.*) Dissension, division entre deux ou plusieurs personnes. | Nom de la divinité fabuleuse qui est censée causer et entretenir les dissensions. | Au jeu de l'hombre, La réunion des quatre rois.

DISCORDER. v. n. (*Discordare.*) T. de musiq. Être discordant.

DISCOUREUR, EUSE. s. Grand parleur, grande parleuse. | Personne qui parle longuement de choses vaines, ou qui promet ce qu'elle ne tiendra pas. Fam. | *Faire le beau discoureur*, Affecter de bien parler, ou Se plaire à parler longtemps. (—eû-ze.)

DISCOURIR. v. n. (*Discurrere.*) (Se conj. c. *Courir.*) Parler sur une matière avec qq. étendue. | Absol., *Ne faire que discourir*, Ne dire que des choses frivoles et inutiles.

DISCOURS. s. m. (*Discursus.*) Suite, assemblage de mots, de phrases qu'on emploie pour exprimer sa pensée, pour exposer ses idées. | Se dit Des propos de la conversation, des choses que l'on dit dans le commerce habituel de la vie. | Fam., Discours frivoles, discours en l'air. | Harangue, oraison, pièce ou composition sur qq. sujet, soit en prose, soit en vers. (Dis-cour.)

DISCOURTOIS, OISE. adj. Qui n'est pas courtois, qui est impoli. (Vi.) *Chevalier discourtois. Langage discourtois.* (Dis-courtoua; ze.)

DISCOURTOISIE. s. f. Manque de courtoisie, de politesse. (Vi.) (Dis-cour-toua-zie.)

DISCRÉDIT. s. m. Diminution, perte de crédit. (Dis-cré-di.)

DISCRÉDITER. v. a. Faire tomber en discrédit.

DISCRET, ÈTE. adj. (*Discretus.*) Avisé, prudent, judicieux, retenu dans ses paroles et dans ses actions, qui sait se taire et ne parler qu'à propos. | Se dit Des actions, de la conduite. | Qui sait garder un secret. | *Père discret, mère discrète*, Religieux ou religieuse qui entre dans le conseil du supérieur ou de la supérieure. | *Quantité discrète*, se dit, par opposition à *Quantité continue*, de L'assemblage de plusieurs choses distinctes les unes des autres, comme les nombres, les grains d'un tas de blé. | *Petite vérole discrète*, Celle dont les boutons ne se touchent point. (Dis-crè.)

DISCRÈTEMENT. adv. D'une manière discrète, réservée. (—te-man.)

DISCRÉTION. s. f. (*Discretio.*) Réserve,

retenue, circonspection dans les actions et dans les paroles. | *Se remettre à la discrétion de quelqu'un dans une affaire*, S'en rapporter à son jugement pour une affaire, dans la confiance qu'on a en sa justice et en sa sagesse. | *Se mettre à la discrétion de qqn.*, Se livrer entièrement à la volonté de qqn. | Ce qu'on gagne ou ce qu'on joue, sans le déterminer précisément, et qu'on laisse à la volonté de celui qui perdra. | À DISCRÉTION. loc. adv. qui se dit en parlant Des choses dont on a autant que l'on veut. | *Se rendre à discrétion*, Se mettre à la merci du vainqueur. (Dis-cré-sion.)

DISCRÉTIONNAIRE. adj. *Pouvoir discrétionnaire*, Faculté donnée à un juge d'assises d'agir, en certains cas, selon sa volonté particulière, mais avec sagesse et modération. (Dis-cré-sio-nè-re.)

DISCRÉTOIRE. s. m. Lieu où se tiennent les assemblées des supérieurs ou supérieures de certaines communautés. (Dis-cré-toua-re.)

DISCULPER. v. a. (*Disculpare.*) Justifier d'une faute imputée. | [c m.]

DISCURSIF, IVE. adj. (*Discursio.*) Qui tire une proposition d'une autre par le raisonnement. | [c m.]

DISCUSSIF, IVE. adj. Se disait Des médicaments qu'on appliquait à l'extérieur pour dissiper des engorgements. (Dis-cu-sif [c m.].)

DISCUSSION. s. f. (*Discussio.*) Action de discuter, de débattre; Examen, débat. | *Discussion de biens*, Recherche des biens d'un débiteur pour les faire vendre en justice. | Dispute, contestation. (Dis-cu-sion [c m.].)

DISCUTER. v. a. (*Discutere.*) Examiner, débattre une question, une affaire avec soin, avec exactitude, et en bien considérer le pour et le contre. | *Discuter les biens d'un débiteur*, Les rechercher et les faire vendre en justice. *Discuter un débiteur*, Discuter les biens d'un débiteur. | [c m.]

DISERT, ERTE. adj. (*Disertus.*) Qui parle aisément, et avec qq. élégance. (Di-zèr; èr-te.)

DISERTEMENT. adv. D'une manière diserte. (Di-zèr-te-man.)

DISETTE. s. f. (*Desita.*) Manque de qq. ch. nécessaire. | Se dit Du manque de certaines autres choses utiles. (Di-zè-te.)

DISETTEUX, EUSE. adj. Qui manque des choses nécessaires. (Vi.) (Di-zè-teû; ze.)

DISEUR, EUSE. s. Celui, celle qui dit. | Fam., *Un beau diseur*, Un homme qui affecte de bien parler. (Di-zeur; eû-ze.)

DISGRÂCE. s. f. Perte, privation des bonnes grâces d'une personne puissante. | Infortune, malheur. | Mauvaise grâce dans le maintien, la démarche, la manière de parler. | Se dit Des actions morales. (Dis-grâ-se.)

DISGRACIER. v. a. Cesser de favoriser qqn., le priver de ses bonnes grâces. | *Être disgracié*, Avoir qq. ch. de défiguré, de difforme en sa personne. | DISGRACIÉ. subst. *Les disgraciés occupent souvent les autres du récit de leurs disgrâces.* (Dis-gra-si-é.)

DISGRACIEUSEMENT. adv. D'une manière disgracieuse. (Dis-gra-sieû-ze-man.)

DISGRACIEUX, EUSE. adj. Qui est désagréable, fâcheux. (Dis-gra-sieû; ze.)

DISJOINDRE. v. a. (*Disjungere.*) Séparer des choses qui étaient jointes. | Séparer deux ou plusieurs causes ou instances, afin de les juger chacune à part. (Dis-jouin-dre.)

DISJONCTIF, IVE. adj. (*Disjunctivus.*) Se dit De toute conjonction qui, en unissant les membres de la phrase ou de la période, sépare les choses dont on parle. | Subst. fém. *La disjonctive* ou.

DISJONCTION. s. f. (*Disjunctio.*) Séparation. (Dis-jonc-sion.)

DISLOCATION. s. f. Déboitement, luxation d'un os. | *La dislocation d'une armée*, La séparation des différents corps d'une armée, lorsqu'on les répartit dans plusieurs cantonnements ou garnisons. (—ca-sion.)

DISLOQUER. v. a. (*Dis*, *locare.*) Démettre, déboiter. | *Disloquer le bras*, etc., Disloquer les os du bras, etc. | Fam., *Être disloqué*, Être infirme d'un ou de plusieurs membres, par suite de quelque dislocation. (Dis-loc-é [c m.].)

DISPARAÎTRE. v. n. (*Disparere.*) Cesser de paraître, d'être visible, d'être aperçu. | Se dit De ce qui cesse d'être, d'exister. | S'en aller de qq. endroit et ne plus s'y montrer, n'y plus revenir, ou Se retirer promptement, se cacher. | Se dit D'une chose qu'on avait, et qui tout d'un coup ne se trouve plus. (Dis-pa-rè-tre.)

DISPARATE. s. f. (*Disparatus.*) Défaut très-sensible de rapport, de conformité, de parité; ou L'effet, ordin. désagréable, qui en résulte. | Adj. des 2 g. Se dit Des choses qui font disparate.

DISPARITÉ. s. f. (*Dispar.*) Inégalité, différence qui se rencontre entre des choses qui se peuvent comparer.

DISPARITION. s. f. Action de disparaître. (—ri-sion.)

DISPENDIEUX, EUSE. adj. (*Dispendiosus.*) Qui exige beaucoup de dépense. (Dis-pan-dieû; ze.)

DISPENSAIRE. s. m. Codex, livre qui traite de la manière de préparer les remèdes. | Se dit Des établissements de charité où l'on distribue gratuitement les remèdes aux pauvres. (Dis-pan-sè-re.)

DISPENSATEUR, TRICE. s. (*Dispensator.*) Celui, celle qui distribue. (Dis-pan-sa-teur; tri-se.)

DISPENSATION. s. f. (*Dispensatio.*) Distribution. (Dis-pan-sa-sion.)

DISPENSE. s. f. Exemption, acte par lequel on dispense une personne de qq. ch. | Permission. (Dis-pan-se.)

DISPENSER. v. a. (*Dispensare.*) Exemp-

ter de la règle ordinaire, faire une exception en faveur de qqn.; Exempter de qq. ch. une personne. | Pron., S'exempter soi-même de qq. chose. | Départir, distribuer. (Dis-pan-sé.)

DISPERSER. v. a. (*Dispergere.*) Répandre, jeter çà et là. | Séparer des personnes ou des choses qui formaient un assemblage, les envoyer en divers lieux. | Forcer à s'enfuir de différents côtés, mettre en désordre, dissiper. (Dis-për-sé.)

DISPERSION. s. f. (*Dispersus.*) Action de disperser, de se disperser, ou Le résultat de cette action. (Dis-per-sion.)

DISPONDÉE. s. m. (*Dispondæus.*) Double spondée.

DISPONIBILITÉ. s. f. Qualité, état de ce qui est disponible.

DISPONIBLE. adj. des 2 g. (*Disponere.*) Que l'on a à sa disposition, dont on peut disposer. | Se dit De la portion ou quotité de biens dont la loi permet de disposer par donation ou par testament.

DISPOS. adj. m. (*Dispositus.*) Léger, agile. (Dis-pô.)

DISPOSER. v. a. (*Disponere.*) Arranger, mettre dans un certain ordre. | Préparer à qq. ch.; Engager qqn. à faire ce qu'on souhaite de lui. | Se dit en parlant Des lieux que l'on prépare pour qq. occasion. | V. n. Faire de qq. ch. ou de qqn. ce que l'on veut. | V. n. Régler, prescrire, décider. | V. n. Aliéner, soit par vente, soit par donation, ou autrement. | *Être disposé à qq. ch.*, Y être porté. | *Être bien disposé pour quelqu'un*, Être bien intentionné à son égard. (Dis-po-zé.)

DISPOSITIF, IVE. adj. Qui prépare, qui dispose à qq. ch. (Vi.) (Dis-po-zi-tif.)

DISPOSITIF. s. m. La partie d'une loi, d'un édit, d'un jugement, qui en contient les dispositions.

DISPOSITION. s. f. (*Dispositio.*) Arrangement, situation. | Absol., en rhét., L'arrangement des parties dont un discours est composé. | Au plur., Préparatifs. | Tendance, acheminement à qq. ch. de plus ou de moins prochain, à qq. modification ou altération. | L'état du tempérament ou de la santé. | Inclination, aptitude. | Se dit Des sentiments où l'on est à l'égard de qqn. ou de qq. ch. | Le dessein, l'intention que l'on a de faire qq. ch., l'état où l'on est par rapport à qq. ch. | L'action de régler qq. ch., d'en disposer, ou Le résultat de cette action. | L'action de disposer de son bien, ainsi que Tout acte par lequel on en dispose. | Chacun des points que règle ou que décide une loi, une ordonnance, un jugement, etc. | Pouvoir, faculté de disposer de qqn. ou de qq. ch. Ne prend pas le pluriel, et s'emploie surtout avec les prép. *a* et *en*. (Dis-po-zi-sion.)

DISPROPORTION. s. f. (*Disproportio.*) Inégalité, disconvenance, manque de proportion entre différentes choses, ou entre les parties d'une même chose. (—por-sion.)

DISPROPORTIONNÉ, ÉE. adj. Qui manque de proportion, qui n'a pas de convenance. (—por-sio-né.)

DISPUTABLE. adj. des 2 g. (*Disputabilis.*) Qui peut être disputé.

DISPUTE. s. f. Débat, contestation. | Se dit Des actes, ou discussions publiques, qui se font dans les écoles, pour débattre des questions de théologie, de philosophie, etc.

DISPUTER. v. n. (*Disputare.*) Être en débat, avoir contestation. | Raisonner, argumenter pour ou contre sur un sujet donné. | S'emploie, avec la prép. *De*, Pour exprimer que les choses ou les personnes dont il s'agit paraissent avoir des qualités si égales, que l'on ne sait laquelle l'emporte. | V. a. Contester pour obtenir ou pour conserver qq. ch. | *Le disputer à qqn.*, Prétendre l'égaler en qq. ch.

DISPUTEUR. s. m. et adj. Celui qui aime à disputer, à contredire.

DISQUE. s. m. (*Discus.*) Sorte de palet que les anciens, dans leurs jeux et dans leurs exercices, jetaient au loin, pour faire paraître leur force et leur adresse. | Ce qui ressemble à un disque, La surface visible des grands astres, qui, à nos yeux, paraissent ronds et plats. | La partie des fleurs radiées qui en occupe le centre, ou La partie élargie et membraneuse d'une feuille. (Disc-e.)

DISQUISITION. s. f. (*Disquisitio.*) T. did. Examen, recherche exacte de qq. vérité dans les sciences. (Disc-i-zi-sion [c m.].)

DISSECTION. s. f. (*Dissectio.*) Action de disséquer un corps organisé, ou L'état d'un corps disséqué. (Di sec sion.)

DISSEMBLABLE. adj. des 2 g. (*Dissimilis.*) Qui n'est point semblable, qui est différent. (Di-san-bla-ble.)

DISSEMBLANCE. s. f. Manque de ressemblance (Di-san-blan-se.)

DISSÉMINATION. s. f. (*Disseminatio.*) Action de disséminer, ou Le résultat de cette action. (Di-sé-mi-na-sion.)

DISSÉMINER. v. a. (*Disseminare.*) Semer, éparpiller, répandre çà et là. (Di-sé-mi-né.)

DISSENSION. s. f. (*Dissensio.*) Discorde, querelle causée par l'opposition, par la diversité des sentiments ou des intérêts. (Di-san-sion.)

DISSENTIMENT. s. m. Différence de sentiments, d'opinions. (Di-san-ti-man.)

DISSÉQUER. v. a. (*Dissecare.*) Diviser et ouvrir les différentes parties d'un cadavre, ou qq. partie seulement, soit pour en étudier ou en démontrer la structure, soit pour connaître les causes et le siége d'une maladie. | Se dit, dans un sens analogue, en parlant Des animaux et des végétaux. | Fam., *Disséquer un ouvrage d'esprit*, En faire une

analyse minutieuse, et le critiquer dans ses moindres parties. (Di-séc-é [c m.].)

DISSÉQUEUR. s. m. Celui qui dissèque. (Di-séc-eur [c m.].)

DISSERTATEUR. s. m. (*Dissertator.*) Celui qui disserte. (Di-sér-ta-teur.)

DISSERTATION. s. f. (*Dissertatio.*) Discours ou écrit dans lequel on examine soigneusement qq. matière, qq. question, qq. ouvrage d'esprit, etc. (Di-ser-ta-sion.)

DISSERTER. v. n. (*Dissertare.*) Faire une dissertation. (Di-sér-té.)

DISSIDENCE. s. f. (*Dissidentia.*) Scission; action ou état de ceux qui s'éloignent de la doctrine ou de l'opinion du plus grand nombre sur quelque matière. (Di-si-dan-se.)

DISSIDENT, ENTE. adj. (*Dissidens.*) Qui professe une doctrine, une opinion différente de celle du plus grand nombre. | Subst., *Les dissidents de Pologne.* (Di-si-dan; an-te.)

DISSIMILAIRE. adj. des 2 g. (*Dissimilaris.*) T. did. Qui n'est pas de même genre, de même espèce. (Di-si-mi-lè-re.)

DISSIMULATEUR. s. m. (*Dissimulator.*) Celui qui dissimule. (Di-si-mu-la-teur.)

DISSIMULATION. s. f. (*Dissimulatio.*) Action de dissimuler, conduite de celui qui dissimule. | Caractère de celui qui est dissimulé. (Di-si-mu-la-sion.)

DISSIMULÉ, ÉE. adj. et subst. Couvert, artificieux, qui ne laisse pas apercevoir ses sentiments, ses desseins. (Di-si-mu-lé.)

DISSIMULER. v. a. (*Dissimulare.*) Cacher ses sentiments, ses desseins; ou, par une conduite réservée, artificieuse, ne pas les laisser apercevoir. | Faire semblant de ne pas remarquer, de ne pas ressentir quelque chose. | *Se dissimuler qq. ch. à soi-même*, Ne pas se l'avouer, ou Ne pas le reconnaître. | Rendre moins apparent. (Di-si-mu-lé.)

DISSIPATEUR, TRICE. s. (*Dissipator.*) Dépensier, prodigue, qui dépense beaucoup. (Di-si-pa-teur; tri-se.)

DISSIPATION. s. f. (*Dissipatio.*) Évaporation, déperdition. | Action par laquelle une chose est dissipée ou se dissipe. Action de consumer un bien par de grandes dépenses, et Ces dépenses mêmes. | L'état d'une personne dissipée, d'une personne qui vit au milieu des plaisirs. | Distraction, récréation. (Di-si-pa-sion.)

DISSIPER. v. a. (*Dissipare.*) Disperser, écarter, défaire, détruire. | Consumer par des dépenses excessives, par des profusions. | Distraire, procurer de la récréation. | DISSIPÉ, ÉE. part. *Être dissipé*, N'avoir point d'attention à ce qu'on fait, à ce qu'on entend, ou à ce qu'on dit soi-même. — Être trop répandu dans le monde, et plus occupé de ses plaisirs que de ses devoirs. (Di-si-pé.)

DISSOLU, UE. adj. (*Dissolutus.*) Impudique, débauché. (Di-so-lu.)

DISSOLUBLE. adj. des 2 g. Qui peut être dissous. On dit plus ordin. *Soluble.* (Di-so-lu-ble.)

DISSOLUMENT. adv. D'une manière dissolue. (Di-so-lu-man.)

DISSOLUTIF, IVE. adj. Qui a la vertu de dissoudre. (Vi.) (Di-so-lu-tif.)

DISSOLUTION. s. f. (*Dissolutio.*) Séparation des parties d'un corps naturel qui se dissout. | *La dissolution du corps et de l'âme*, La séparation du corps et de l'âme. | S'emploie fig. *La dissolution d'un mariage*, La rupture du lien conjugal. | Débauche, déréglement de mœurs. | L'opération qui consiste à séparer les unes des autres les parties d'un corps solide, au moyen d'un fluide avec lequel elles se combinent. | Le résultat de cette opération. (Di-so-lu-sion.)

DISSOLVANT, ANTE. adj. (*Dissolvens*) Qui a la vertu de dissoudre. | Subst. m.; il est synonyme de *Menstrue*, qui vieillit. (Di-sol-van.)

DISSONANCE. s. f. (*Dissonantia.*) Faux accord, relation d'un son à un autre avec lequel il n'est pas consonnant. (Di-so-nan-se.)

DISSONANT, ANTE. adj. (*Dissonans.*) Qui forme dissonance. | (Vi.) Qui n'est point d'accord, qui n'est pas dans le ton. (Di-so-nan.)

DISSONER. v. n. (*Dissonare.*) Former dissonance. (Di-so-né.)

DISSOUDRE. v. a. (*Dissolvere.*) (*Je dissous; nous dissolvons. Je dissolvais. J'ai dissous. Je dissoudrai. Je dissoudrais. Dissous; dissolvez. Que je dissolve. Dissolvant.*) Opérer la séparation des parties d'un corps solide. | Se dit De ce qui fait disparaître une obstruction, un engorgement, de ce qui détruit une concrétion. | Rompre, diviser, faire cesser d'exister. | Pron., se dit De ce qui est dissous par un fluide; De tout corps dont les parties cessent de rester agrégées. (Di-sou-dre.)

DISSUADER. v. a. (*Dissuadere.*) Détourner qqn. de l'exécution d'un dessein, le porter à ne pas exécuter une résolution prise. (Di-su-a-dé.)

DISSUASION. s. f. (*Dissuasio.*) Effet des discours, des raisons qui dissuadent. (Di-su-a-zion.)

DISSYLLABE. adj. des 2 g. et s. m. (*Disyllabus.*) Qui est de deux syllabes. (Di-si-la-be.)

DISSYLLABIQUE. adj. des 2 g. Se dit Des vers dont tous les mots sont des dissyllabes, et Des vers qui n'ont que deux syllabes. (Di-sil-la-bic-e.)

DISTANCE. s. f. (*Distantia.*) L'espace, l'intervalle d'un lieu à un autre, d'un objet à un autre. | *Tenir à distance*, Empêcher d'approcher. | Se dit D'un intervalle de temps. | Différence. (Dis-tan-se.)

DISTANT, ANTE. adj. (*Distans.*) Éloigné.

DISTENDRE. v. a. (*Distendere.*) Causer une tension considérable. (Dis-tan-dre.)

DISTENSION. s. f. (*Distensio.*) Tension considérable, comme est, par exemple, celle de l'estomac et de l'utérus quand des matières plus ou moins abondantes s'y accumulent. (Dis-tan-sion.)

DISTILLATEUR. s. m. (*Distillator.*) Celui qui fait des distillations. | Celui dont la profession est de fabriquer par la distillation toutes sortes d'eaux, d'huiles, d'essences, de liqueurs, etc. (Dis-ti-la-teur.)

DISTILLATION. s. f. (*Distillatio.*) Opération par laquelle on sépare, à l'aide du feu, les principes volatils d'un corps d'avec ses principes fixes, les premiers se dégageant sous forme de vapeurs ou de gaz, que l'on recueille, et les autres restant au fond du vase. | (Vi.) Ce qui est obtenu par distillation. (Dis-ti-la-sion.)

DISTILLATOIRE. adj. des 2 g. Qui sert à distiller, propre aux distillations. (Dis-ti-la-toua-re.)

DISTILLER. v. a. (*Distillare.*) Faire une distillation, des distillations; ou Soumettre à la distillation. | Épancher, répandre, verser. | V. n. Dégoutter, couler. (Dis-ti-lé.)

DISTILLERIE. s. f. Lieu où l'on fait des distillations en grand. (Dis-ti-le-rie.)

DISTINCT, INCTE. adj. (*Distinctus.*) Différent, séparé d'un autre. | Se dit Des objets dont la forme est bien aperçue, ou qui ne paraissent pas confondus avec d'autres. | Clair et net. (Dis-tinc.)

DISTINCTEMENT. adv. Nettement, clairement, d'une manière distincte. (—te-man.)

DISTINCTIF, IVE. adj. Qui distingue.

DISTINCTION. s. f. (*Distinctio.*) Division, séparation. | L'action de mettre une différence entre des personnes ou des choses, ou d'avoir égard à la différence qui est entre elles. | Ce qui établit ou indique une différence entre des personnes ou des choses. | L'explication, l'indication des divers sens qu'une proposition peut recevoir. | Prérogative, honneur, marque de préférence, d'estime, d'égard. | DE DISTINCTION. loc. qualificative. Se dit D'une personne qui s'est distinguée dans son état par son mérite. (Distinc-sion.)

DISTINGUER. v. a. (*Distinguere.*) Discerner par la vue, par l'ouïe, ou par les autres sens. | Discerner par l'opération de l'esprit. | Diviser, séparer, reconnaître la différence, ou y avoir égard. | Marquer les divers sens qu'une proposition peut recevoir. | Rendre distinct, différent. | Élever au-dessus des autres, tirer du commun, rendre remarquable. | Remarquer, préférer, ou traiter avec distinction. (Dis-ting-é [g m.].)

DISTIQUE. s. m. (*Distichum.*) On appelle ainsi Deux vers qui renferment un sens complet. (Dis-tic-e.)

DISTORSION. s. f. (*Distorsio.*) État d'une partie du corps qui se tourne d'un seul côté, par le relâchement des muscles opposés, ou par la contraction des muscles correspondants. | La torsion, le déplacement d'une partie du corps, d'un membre.

DISTRACTION. s. f. (*Distractio.*) Démembrement, séparation d'une partie d'avec son tout. | L'inapplication aux choses dont on devrait s'occuper. | Se dit Des effets de cette disposition d'esprit; De tout relâchement d'attention causé par qq. ch. d'étranger à ce dont on devrait s'occuper. | Ce qui amuse, délasse ou distrait l'esprit. (Distrac-sion.)

DISTRAIRE. v. a. (*Distrahere.*) (Se conj. c. *Traire.*) Tirer, séparer une partie d'un tout, etc. | *Distraire qqn. de ses juges naturels,* L'obliger à comparaître devant d'autres juges que ceux qui lui sont donnés par la loi. | Détourner de qq. application. | Éloigner l'esprit de ce qui le fatigue ou l'obsède; amuser, divertir. | Détourner d'un dessein, d'une résolution. | DISTRAIT, AITE. adj. Qui n'a point d'attention à ce qu'il dit ou à ce qu'il fait, ou qui n'est point à ce qu'on lui dit. | Qui dénote que l'on est distrait. | Se dit, subst., en parlant Des personnes. (Distrè-re.)

DISTRIBUER. v. a. (*Distribuere.*) Départir, répartir, partager. | Replacer dans leurs cassetins les différentes lettres qui ont servi à faire une composition. | Diviser ou disposer, ranger.

DISTRIBUTEUR, TRICE. s. (*Distributor.*) Celui, celle qui distribue. (—tri-se.)

DISTRIBUTIF, IVE. adj. Qui distribue, qui répartit. | Se dit par opposition à Collectif.

DISTRIBUTION. s. f. (*Distributio.*) Action de distribuer, ou Le résultat de cette action. | La répartition entre créanciers des deniers provenant d'une saisie faite sur leur débiteur commun. | Action de replacer des lettres dans leurs cassetins. On le dit aussi Des lettres mêmes qui sont à replacer, à distribuer. | Ce que l'on distribue à des chanoines pour leur droit de présence au service divin. | Division, disposition, arrangement, ordonnance. | La division intérieure d'un appartement, d'un édifice en plusieurs pièces qui servent à différents usages. (—bu-sion.)

DISTRIBUTIVEMENT. adv. Dans un sens distributif. (—ve-man.)

DISTRICT. s. m. (*Districtus.*) Étendue de juridiction. | Chacune des divisions principales d'un département. (Dis-tric.)

DIT. s. m. (*Dictus.*) Mot, propos, maxime, sentence. (Di.)

DITHYRAMBE. s. m. (*Dithyrambus.*) Espèce de poëme lyrique qui se distingue de l'ode par un enthousiasme plus impétueux, et par l'irrégularité des mesures et des stances. (Di-ti-ran-be.)

DITHYRAMBIQUE. adj. des 2 g. (*Dithyrambicus.*) Qui appartient au dithyrambe,

qui tient du dithyrambe. (Di-ti-ran-bic-e.)

DITO. T. de commerce. Synonyme de *Idem.*

DITON. s. m. (*Dis, tonos,* gr.) Tierce majeure ou majeure, intervalle composé de deux tons, ou d'un ton et d'un semi-ton.

DIURÉTIQUE. adj. des 2 g. (*Diureticus.*) Apéritif, qui fait uriner. (Di-u-ré-tic-e.)

DIURNAL. s. m. (*Diurnus.*) Livre de prières qui contient l'office canonial de chaque jour, à l'exception des matines, et qqfs. des laudes.

DIURNE. adj. des 2 g. (*Diurnus.*) D'un jour, ou De jour.

DIVAGATION. s. f. Action de laisser divaguer. | L'action de s'écarter de la question, du sujet sur lequel on parle ou on écrit. (—ga-sion.)

DIVAGUER. v. n. (*Divagari.*) Errer çà et là. Se dit Des animaux féroces ou malfaisants, des fous et des furieux, livrés à eux-mêmes. | S'écarter de la question, du sujet sur lequel on parle ou on écrit. (Di-vag-é [g m.].)

DIVAN. s. m. (*Diouan,* turc.) Dans le Levant Un conseil suprême, un tribunal, une assemblée de notables. | Le conseil du Grand Seigneur; Le ministère ottoman. | Une estrade, un sofa, tel que celui où s'asseyent les membres d'un divan.

DIVE. adj. f. (*Divus.*) Divine. (Vi.) | Subst., Sorte de déesse subalterne, dans la mythologie orientale.

DIVERGENCE. s. f. Situation de deux lignes, de deux rayons, qui vont en s'écartant. | Se dit Des opinions. (Di-vër-jan-se.)

DIVERGENT, ENTE. adj. Se dit Des lignes, des rayons qui vont en s'écartant l'un de l'autre. (Di-vër-jan ; an-te.)

DIVERGER. v. n. (*Di, vergere.*) Se dit Des lignes, des rayons qui vont en s'écartant l'un de l'autre. (Di-vër-jé.)

DIVERS, ERSE. adj. (*Diversus.*) Différent, dissemblable, qui est de nature ou de qualité différente. | Au plur., Plusieurs. (Di-vèr; èr-se.)

DIVERSEMENT. adv. En diverses manières, différemment. (Di-vër-se-man.)

DIVERSIFIER. v. a. (*Diversus, facere.*) Varier, changer de plusieurs façons. (Di-vër-si-fi-é.)

DIVERSION. s. f. Action par laquelle on détourne, on oblige à se détourner; ou L'effet de cette action. (Di-vër-sion.)

DIVERSITÉ. s. f. (*Diversitas.*) Variété, différence. (Di-vër-si-té.)

DIVERTIR. v. a. (*Divertere.*) Détourner, distraire. (Vi.) Soustraire, dérober, s'approprier illégitimement. | Désennuyer, amuser, récréer. | Pron., Se réjouir, prendre du plaisir, s'ébattre. | Plaisanter, se moquer. (Di-vër-tir.)

DIVERTISSANT, ANTE. adj. Qui divertit, qui réjouit, qui récrée. (Di-vër-ti-san.)

DIVERTISSEMENT. s. m. Récréation, plaisir, amusement. | Se dit Des danses, qqfs. mêlées de chant, qui font partie d'un opéra ou de qq. autre pièce de théâtre. | L'action de divertir des effets, des fonds, etc. (Di-vër-ti-se-man.)

DIVIDENDE. s. m. (*Dividendus.*) Nombre à diviser selon la règle de division. | La portion d'intérêt ou de bénéfice qui revient à chaque actionnaire d'une compagnie de commerce ou de finance. | La portion afférente à chaque créancier sur la somme qui reste à partager après la liquidation d'une maison en faillite. (Di-vi-dan-de.)

DIVIN, INE. adj. (*Divinus.*) Qui est de Dieu, d'un dieu; qui appartient à Dieu, à un dieu. | Qui est relatif à Dieu, à un dieu. | Qui semble être au-dessus des forces de la nature. | Qui est excellent, parfait dans son genre.

DIVINATION. s. f. (*Divinatio.*) Art prétendu de deviner, de prédire l'avenir. | Se dit Des moyens employés pour deviner et prédire. (—na-sion.)

DIVINATOIRE. adj. des 2 g. Se dit De la science prétendue des devins, et Des choses qu'ils emploient pour mettre cette science en pratique. (—na-toua-re.)

DIVINEMENT. adv. Par la vertu divine, par la puissance de Dieu, d'un dieu. | Excellemment, parfaitement. (—ne-man.)

DIVINISER. v. a. Reconnaître pour divin, mettre au rang des dieux. | Exalter, préconiser outre mesure. (—ni-zé.)

DIVINITÉ. s. f. (*Divinitas.*) Essence divine, nature divine. | Dieu même. | Se dit Des dieux et des déesses du paganisme. | Poét., Une belle femme.

DIVIS. s. m. (*Divisus.*) *Posséder par divis*, Posséder par suite d'un partage. (Di-vi.)

DIVISER. v. a. (*Dividere.*) Partager, séparer, réellement ou fictivement, une chose en deux ou plusieurs parties. | Chercher combien de fois un nombre est contenu dans un autre. | Mettre en discorde, désunir. | DIVISÉ, ÉE. adj., t. de bot. Qui est naturellement fendu, partagé profondément en deux ou plusieurs parties. (Di-vi-zé.)

DIVISEUR. s. m. Nombre par lequel on en divise un plus grand. | Adj., *Le nombre diviseur.* (Di-vi-zeur.)

DIVISIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui peut être divisé. (Di-vi-zi-bi-li-té.)

DIVISIBLE. adj. des 2 g. (*Divisibilis.*) Qui peut être divisé. (Di-vi-zi-ble.)

DIVISION. s. f. (*Divisio.*) Séparation réelle ou fictive, partage. | La séparation que l'on fait des propositions contenues dans une motion, dans une question, etc., pour les discuter séparément, et les adopter ou les rejeter l'une après l'autre. | Celle des quatre premières règles ou opérations d'arithmétique par laquelle on cherche combien de

fois un nombre est contenu dans un autre. | Désunion, discorde. | Chacune des parties d'un tout divisé. | Se dit Des parties principales d'une armée ou d'un corps d'armée. | La réunion de deux compagnies ou pelotons. | Un certain nombre de vaisseaux d'une armée navale, qui sont ordin. commandés par un officier général. | Un certain nombre de bureaux placés sous la direction d'un commis principal que l'on nomme *Chef de division.* | T. de bot. Se dit Des parties d'une chose qui est fendue ou partagée naturellement. | Est synonyme de *Tiret.* (Di-vi-zion.)

DIVISIONNAIRE. adj. m. De division. | *Inspecteur divisionnaire,* Celui qui est chargé d'une inspection dans une certaine étendue de territoire. (Di-vi-zio-nè-re.)

DIVORCE. s. m. (*Divortium.*) Rupture légale du mariage du vivant des époux. | Se dit Des simples dissensions qui naissent entre époux. | S'applique Aux dissensions entre les amis, les concitoyens, etc. | Séparation volontaire d'avec les choses auxquelles on était fort attaché. (Di-vor-se.)

DIVORCER. v. n. Faire divorce. (Di-vor-sé.)

DIVULGATION. s. f. (*Divulgatio.*) Action de divulguer, ou État d'une chose divulguée. (—ga-sion.)

DIVULGUER. v. a. (*Divulgare.*) Rendre public ce qui n'était pas su. (Di-vulg-é [g m.].)

DIX. adj. numéral des 2 g. (*Decem.*) Nombre pair qui se compose de deux fois cinq, et qui suit immédiatement le nombre neuf. (L'*X* se prononce comme un *Z* devant une voyelle.) | Fam., *Plus de dix fois,* Souvent. | Dixième. | Subst. m. *Dix, multiplié par trois.* | *Le dix du mois,* Le dixième jour du mois. | Subst. m. Une carte à jouer marquée de dix points. (Dis; et Di.)

DIXIÈME. adj. des 2 g. (*Decimus.*) Nombre ordinal de Dix. | *La dixième partie,* ou, subst., *Le dixième,* Chaque partie d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en dix parties égales. (Di-ziè-me.)

DIXIÈMEMENT. adv. En dixième lieu. (Di-ziè-me-man.)

DIXME. s. f. *V.* DIME.

DIZAIN. s. m. Ce qui est composé de dix parties. Se dit Des pièces de poésie et des stances composées de dix vers. | Un chapelet composé de dix grains. | *Un dizain de cartes,* Dix jeux de cartes dans un paquet. (Di-zin.)

DIZAINE. s. f. Total de choses ou de personnes composé de dix. | Une collection de dix unités. (Di-zè-ne.)

DIZEAU. s. m. Un tas de dix gerbes, de dix bottes. (Di-zó.)

DIZENIER. s. m. (On dit aussi *Dizainier.*) Chef d'une dizaine, ou qui a dix personnes sous sa charge. C'était autrefois Le nom de certains officiers de ville. (Di-zenié.)

D-LA-RÉ. Ancien terme de musique, par lequel on désignait le ton de *ré.* (Do-la-ré.)

DOCILE. adj. des 2 g. (*Docilis.*) Qui a de la disposition à se laisser conduire et diriger. (Do-si-le.)

DOCILEMENT. adv. Avec docilité. (Do-si-le-man)

DOCILITÉ. s. f. (*Docilitas.*) Qualité par laquelle on est docile, disposition naturelle à se laisser diriger. (Do-si-li-té.)

DOCIMASTIQUE ou DOCIMASIE. s. f. (*Dokimastikos,* gr.) Art d'essayer en petit les minerais, pour connaître la qualité et la quantité des métaux qu'ils contiennent. (Do-si-mas-tic-e; ou Do-si-ma-sie.)

DOCTE. adj. des 2 g. (*Doctus.*) Savant, érudit. | Subst. m. *Les doctes ne sont pas de cet avis.*

DOCTEMENT. adv. Savamment, d'une manière docte. (Doc-te-man.)

DOCTEUR. s. m. (*Doctor.*) Celui qui est promu, dans une université, au plus haut degré de quelque faculté | Médecin. | Un homme docte, quoiqu'il n'ait pas été reçu docteur; Un homme habile en qq. ch. que ce soit. | Quiconque se donne l'air capable. | Celui qui donne des enseignements, maître.

DOCTORAL, ALE. adj. Appartenant au docteur. | Tranchant, suffisant.

DOCTORAT. s. m. Degré, qualité de docteur. (Doc-to-ra.)

DOCTORERIE. s. f. Acte qu'on fait en théologie pour être reçu docteur.

DOCTRINAIRE. s. m. Prêtre ou clerc séculier de la Doctrine chrétienne, père de la Doctrine chrétienne. Adj., *Un prêtre doctrinaire.* (Doc-tri-nè-re.)

DOCTRINAL, ALE. adj. Se dit Des avis, des sentiments que les docteurs, les universités, donnent en matière de doctrine, de morale, etc.

DOCTRINE. s. f. (*Doctrina.*) Savoir, érudition. | Ce que l'on croit ou qu'on enseigne, les maximes, les opinions qu'on professe ou qu'on adopte sur qq. matière.

DOCUMENT. s. m. Titre, preuve par écrit, renseignement. (Do-cu-man [c m.].)

DODÉCAÈDRE. s. m. (*Dôdeka, hedra,* gr.) Corps solide régulier dont la surface est formée de douze pentagones réguliers.

DODÉCAGONE. s. m. (*Dôdeka, gonnia,* gr.) Figure rectiligne qui a douze côtés.

DODÉCANDRIE. s. f. La classe du système de Linné qui renferme les plantes dont les fleurs ont douze étamines.

DODINER (SE). v. pron. Avoir beaucoup de soin de sa personne. Fam. | V. n. T. d'horlogerie. Avoir un certain mouvement.

DODO. s. m. (*Dormire.*) Mot fam., dont on se sert en parlant aux enfants. *Faire*

dodo, Dormir. *Aller à dodo*, Aller dormir, aller se coucher.

DODU, UE. adj. Gras, potelé, qui a beaucoup d'embonpoint. Fam.

DOGARESSE. s. f. La femme d'un doge. (Do-ga-rè-se.)

DOGAT. s. m. La dignité de doge, ou La durée de cette dignité. (Do-ga.)

DOGE. s. m. (*Doge*, it.) On appelait ainsi Le chef de la république de Venise, et Celui de la république de Gênes. (Do-je.)

DOGMATIQUE. adj. des 2 g. (*Dogmaticus.*) Qui appartient au dogme, qui concerne le dogme; Qui est consacré, usité dans l'école. | Subst. m. Le style dogmatique. | | Adj., Qui dogmatise, qui exprime ses opinions d'une manière impérieuse et tranchante. | *Ton dogmatique*, Le ton d'une personne qui dogmatise. | *Philosophie dogmatique*, Celle qui établit des dogmes. (—tic-e.)

DOGMATIQUEMENT. adv. D'une manière dogmatique, selon les règles de l'école. | D'un ton décisif et sentencieux. (—tic-e-man.)

DOGMATISER. v. n. (*Dogmatizare.*) Enseigner une doctrine fausse ou dangereuse. — Exprimer, débiter ses opinions, ses raisonnements d'un ton décisif, sentencieux et tranchant, et en homme qui veut régenter. (Dog-ma-ti-zé.)

DOGMATISEUR. s. m. Celui qui a l'habitude de prendre un ton dogmatique. (Dog-ma-ti-zeur.)

DOGMATISTE. s. m. Celui qui établit des dogmes, qui dogmatise.

DOGME. s. m. (*Dogma.*) Point de doctrine, proposition ou principe établi, ou regardé comme une vérité incontestable. | Se dit absol., au sing., Des dogmes d'une religion.

DOGRE. s. m. (*Dogger-boot*, holl.) Bâtiment de commerce qui sert ordin. à la pêche du hareng et du maquereau, dans la Manche et dans les mers du Nord.

DOGUE. s. m. (*Dog*, angl.) Espèce de chien, ordin. gros et fort, qui a le museau noir et écrasé, les lèvres épaisses et pendantes. (Dog-e.)

DOGUIN, INE. s. Mâle et femelle de petits dogues. (Dog-in; i-ne [g m.])

DOIGT. s. m. (*Digitus.*) Chacune des parties mobiles et distinctes qui terminent la main ou le pied de l'homme. | Se dit, dans un sens analogue, en parlant De qqs. animaux. | *Les doigts d'un gant*, Les parties d'un gant dans lesquelles entrent les doigts. | *Faire toucher une chose au doigt*, La démontrer clairement. | Fam., *Mettre le doigt sur qq. ch.*, Deviner, découvrir une chose. | *Le doigt de Dieu*, Désigne Ce qui est ou paraît être une manifestation de la volonté particulière de Dieu. | Indique Une petite mesure qui équivaut plus ou moins exactement à un travers de doigt. | *À deux doigts*, À une très-petite distance. | La douzième partie du diamètre apparent du soleil ou de la lune. (Doua.)

DOIGTER. v. n. Placer, poser, faire agir les doigts, selon une certaine méthode, sur l'instrument dont on joue. | Subst. m. La méthode, la manière de doigter. (Doua-té.)

DOIGTIER. s. m. Ce qui sert à couvrir un doigt. (Doua-tié.)

DOIT. T. de commerce. *V.* DEVOIR.

DOL. s. m. (*Dolus.*) Tromperie, fraude.

DOLCE. adv. T. de musique, tiré de l'italien. Sert à indiquer une expression douce dans l'exécution. (Dol-sé.)

DOLÉANCE. s. f. (*Dolere.*) Plainte. — Se disait Des demandes ou représentations contenues dans les cahiers des états géneraux ou provinciaux, pour demander le redressement de qq. grief, la diminution ou la suppression d'un impôt, etc. (Do-lé-an-se.)

DOLEMMENT. adv. D'une manière dolente. Fam. (Do-la-man.)

DOLENT, ENTE. adj. Triste, affligé, plaintif. | Subst., *Faire le dolent.* (Do-lan; an-te.)

DOLER. v. a. Aplanir un morceau de bois, le rendre uni, ou le réduire à l'épaisseur convenable avec la doloire.

DOLIMAN. s. m. Robe longue, ouverte par devant, qui se met par-dessus les autres vêtements, et qui est en usage chez les Turcs.

DOLLAR. s. m. Monnaie des États-Unis, dont le cours ordinaire du commerce fixe la valeur à cinq francs, terme moyen. (Dolar.)

DOLMAN. s. m. Veste de hussard dont les manches restent pendantes, et qui n'est retenue sur les épaules que par un cordon.

DOLOIRE. s. f. (*Dolabra.*) Instrument de tonnelier, à lame très-large, qui sert à unir le bois ou à le réduire à l'épaisseur convenable. (Do-loua-re.)

DOM. (*Dominus.*) Titre d'honneur que l'on joint aux noms propres des membres de certains ordres religieux, tels que les bénédictins et les feuillants. (Don.)

DOMAINE. s. m. (*Dominium.*) Possession, propriété d'une chose réputée Bien. | Bien, fonds, héritage. | Absol., *Le domaine* ou *Les domaines*, Les biens qui appartiennent à l'État, et dont les revenus se versent au Trésor. | L'administration des domaines, ou Celle du domaine de la couronne. | Se dit De tout ce qu'embrasse un art, une science, une faculté de l'intelligence, etc., de tout ce qui s'y rapporte ou en dépend. | *Cela n'est point de mon domaine*, Cela n'est pas de ma compétence. (Do-me-ne.)

DOMANIAL, ALE. adj. Qui est du domaine de l'État ou de la couronne.

DÔME. s. m. (*Dôma*, gr.) Ouvrage d'architecture en forme de coupe renversée, qui

surmonte un grand édifice. Tout autre ouvrage de même forme. | *Dôme de verdure, de feuillage,* Voûte de verdure, couvert de feuillage.

DOMERIE. s. f. Nom que prenaient autrefois certaines abbayes qui étaient des espèces d'hôpitaux.

DOMESTICITÉ. s. f. Condition d'une personne qui est au service d'une autre. | Tous les domestiques d'une maison. | Se dit en parlant Des animaux qu'on parvient à apprivoiser, par opposition à ceux qui demeurent dans l'état sauvage. (Do-mës-ti-si-té.)

DOMESTIQUE. adj. des 2 g. (*Domesticus.*) Qui est de la maison, qui appartient à la maison; ou Qui a rapport au ménage, à l'intérieur de la famille. | Se dit Des animaux qui vivent dans la demeure de l'homme, qui y sont élevés et nourris. | *État domestique,* État d'une personne qui sert, moyennant des gages, dans la maison d'une autre. L'état d'un animal domestique ou rendu domestique. | Se dit par opposition à Étranger. | Subst. m. Tout serviteur à gages. | Au fém. Servante. | Subst. m. Tous les serviteurs d'une maison. | L'intérieur de la maison, du ménage. (Do-mës-tic-e.)

DOMESTIQUEMENT. adv. En qualité de domestique, à la manière d'un domestique. | Familièrement. (Do-mës-tic-e-man.)

DOMICILE. s. m. (*Domicilium.*) La demeure d'une personne, le lieu qu'elle a choisi pour son habitation ordinaire, et où elle a fixé son principal établissement. | À DOMICILE. loc. adv. Au domicile, à la demeure de la personne à laquelle ce dont on parle est adressé, destiné. (Do-mi-si-le.)

DOMICILIAIRE. adj. des 2 g. Qui concerne le domicile. *Visite domiciliaire,* Visite faite dans le domicile de qqn. par autorité de justice. (Do-mi-si-li-è-re.)

DOMICILIER (SE). v. pron. Prendre une habitation fixe dans un lieu. | DOMICILIÉ, ÉE. part. Qui a un domicile, une demeure certaine. (Do-mi-si-li-é.)

DOMINANT, ANTE. adj. (*Dominans.*) Qui domine, qui a la prépondérance, qui prévaut.

DOMINANTE. s. f. La note qui fait la quinte au-dessus de la note tonique ou fondamentale. | *Sous-dominante,* La note qui fait la quarte au-dessus de la tonique.

DOMINATEUR, TRICE. s. (*Dominator.*) Celui, celle qui domine, qui s'arroge une grande autorité, qui exerce un grand empire. | Adj., *Esprit dominateur.* (—tri-se.)

DOMINATION. s. f. (*Dominatio.*) Puissance, empire, autorité souveraine. | Au plur., Un des ordres de la hiérarchie des anges. (—na-sion.)

DOMINER. v. n. (*Dominare.*) Commander souverainement, avoir une puissance absolue. | Exercer de l'empire, de l'influence sur quelqu'un ou sur quelque chose, ou Avoir de la prépondérance, prévaloir. | Se dit De ce qui parait le plus parmi d'autres choses, de ce qui se fait le plus remarquer, de ce qui est le plus fort. | V. n. et a. Se dit Des choses plus élevées que d'autres. | V. a. Maîtriser, gouverner.

DOMINICAIN, AINE. s. (*Dominicanus.*) Religieux, religieuse de l'ordre de Saint-Dominique. (Do-mi-nic-in; è-ne [c m.].)

DOMINICAL, ALE. adj. (*Dominicalis.*) Qui appartient au Seigneur. | DOMINICALE. subst. fém. Se dit Des sermons prêchés les dimanches qui n'appartiennent ni à l'avent ni au carême.

DOMINO. s. m. (*Domino,* it.) Camail noir que les ecclésiastiques portent aux offices, pendant l'hiver. On dit plus ordin. *Camail.* | Habillement ou costume de bal, composé d'une robe ouverte, descendant jusqu'aux talons, et d'une espèce de capuchon ou camail. | Une personne en domino. | Jeu qui se joue avec des espèces de dés d'ivoire ou d'os, très-plats et plus longs que larges, où les points ne sont marqués que sur une des faces. | Chacune des pièces de ce jeu, ou La réunion de ces pièces.

DOMINOTERIE. s. f. Nom que l'on donnait autrefois à Toutes sortes de papiers marbrés et autres papiers colorés, et que l'on donne encore Aux papiers imprimés de diverses couleurs, qui servent à différents jeux, tels que le loto, le jeu de l'oie, etc.

DOMINOTIER. s. m. Marchand de dominoterie. (—no-tié.)

DOMMAGE. s. m. (*Damnum.*) Perte, détriment, préjudice. | Dégât. | *C'est dommage,* C'est une chose fâcheuse, un grand malheur. | *Dommages et intérêts,* ou *Dommages-intérêts,* L'indemnité qui est due à qqn. pour le dommage, pour le préjudice qu'on lui a causé. (Do-ma-je.)

DOMMAGEABLE. adj. des 2 g. Qui cause, qui apporte du dommage. (Do-ma-ja-ble.)

DOMPTABLE. adj. des 2 g. (*Domabilis.*) Qu'on peut dompter, qu'on peut adoucir. (Don-ta-ble.)

DOMPTER. v. a. (*Domitare.*) Subjuguer, réduire sous son obéissance, vaincre, surmonter. | En parlant Des animaux, Les assujettir, leur faire perdre le naturel indépendant qu'ils avaient dans l'état sauvage. | Pron., Dompter ses passions. (Don-té.)

DOMPTEUR. s. m. (*Domator.*) Celui qui dompte. (Don-teur.)

DOMPTE-VENIN. s. m. Plante qu'on regardait comme un préservatif contre les venins. (Don-te-ve-nin.)

DON. s. m. (*Donum.*) Présent, gratification qu'on fait à qqn. | Se disait De certaines grâces utiles accordées par le prince. | Se dit

Des biens, des qualités physiques ou morales, des avantages qu'on reçoit de la Divinité, de la nature, du sort, etc. | Se dit Des biens spirituels que l'on tient de Dieu, etc. | Une certaine aptitude que l'on a à qq. ch.

DON. (*Dom*, esp.) Titre d'honneur particulier aux nobles d'Espagne et de Portugal, et qui se met ordin. devant le nom de baptême de celui à qui on le donne.

DONATAIRE. s. des 2 g. (*Donatarius.*) Celui ou celle à qui on a fait une donation. (Do-na-tè-re.)

DONATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui a fait une donation. (—tri-se.)

DONATION. s. f. (*Donatio.*) Don qui se fait par acte public. | L'acte par lequel on fait une donation. (Do-na-sion.)

DONATISTE. s. m. Nom d'anciens schismatiques, dont le chef était l'évêque Donat, et selon lesquels il n'y avait plus d'Église qu'en Afrique.

DONC. conj. qui sert à marquer la conclusion d'un raisonnement. | On l'emploie Pour marquer toute autre espèce d'induction, pour exprimer qu'une chose est ou doit être la conséquence, le résultat d'une autre. | Sert à marquer une sorte d'étonnement. | Sert à rendre plus pressante une demande, une injonction, etc.

DONDON. s. f. Femme ou fille qui a beaucoup d'embonpoint et de fraîcheur. Fam.

DONJON. s. m. Partie la plus forte et la plus élevée d'un château, et qui est ordin. en forme de tour. | Une tourelle en forme de guérite, élevée sur la plate-forme d'une tour. | Un petit pavillon élevé au-dessus du comble d'une maison, et d'où la vue s'étend au loin.

DONJONNÉ, ÉE. adj. Se dit Des tours ou châteaux qui ont des tourelles. (Don-jo-né.)

DONNANT, ANTE. adj. (*Donans.*) Qui aime à donner. Fam. | *Donnant donnant*, exprime qu'On ne veut donner une chose qu'en recevant une autre chose. (Do-nan.)

DONNE. s. f. Action de distribuer les cartes au jeu. (Do-ne.)

DONNER. v. a. (*Donare.*) Faire don à qqn. de qq. ch., l'en gratifier, lui en transmettre gratuitement la propriété ou la jouissance. | Pron., *Se donner à qqn.*, S'attacher, se dévouer à lui. — Se mettre sous la domination de qqn. Vouer à qqn. toute son affection. — En parlant D'une femme, Accorder les dernières faveurs. | Livrer; mettre entre les mains, remettre, confier. | Fam., *En donner à qqn.*, sig. Le tromper, et qqfs. Le battre. | *Donner le cerf aux chiens*, Lancer le cerf. | Céder, transmettre, payer en échange, en retour. | Fournir. | *Donner assurance*, Assurer qqn. de qq. ch. | Apporter, présenter, offrir. | Distribuer aux joueurs le nombre de cartes qu'il faut à chacun d'eux. | *Vous me la donnez belle*, Vous me trompez, vous vous moquez, etc. | *Donner une pièce de théâtre*, La représenter devant le public. — La faire représenter. | Administrer qq. ch. | Infliger, en parlant De supplices, etc. | Diriger, appliquer l'action, l'effet de qq. ch. sur un objet. | Accorder, octroyer. | *Donner attention*, Être attentif, écouter. | *Donner parole*, Promettre, engager sa foi. | Se dit en parlant De ce qu'on expose, qu'on énonce, de ce que l'on communique. | Se dit en parlant De ce qu'on impose ou qu'on prescrit, de ce qu'on établit ou qu'on indique. | *Donner jour, heure*, Assigner, marquer un certain jour, une certaine heure. | Attribuer. | Se dit, dans le même sens, en parlant De la situation, de la forme, des qualités qu'on fait prendre à une chose par un travail, par un moyen qcq. | *Donner la peste*, etc., Communiquer à qqn. la peste, etc., dont on est soi-même attaqué. | *Donner la vie*, Rendre à la santé; Causer une vive joie à une personne qui était inquiète, abattue. | Se dit De tout ce qu'une chose fournit, pousse, jette au dehors par son action ou son développement naturel, de tout ce qu'une chose quelconque rend, produit ou rapporte. | Enfanter, procréer. | Heurter, frapper, toucher. | *Donner de l'altesse à qqn.*, etc., Traiter qqn. d'altesse, etc. | *Le vent donne dans les voiles*, Il souffle dans les voiles. | *Donner du cor*, Jouer, sonner du cor. | V. n. Tomber, se jeter, se porter dans ou vers. | Aller à la charge contre l'ennemi. | *Donner à tout*, Entreprendre indifféremment toutes choses.—Se dit D'une personne qui dépense en toutes sortes de curiosités. | V. n. Avoir vue sur. | Avoir issue. | DONNÉE. subst. fém. Se dit Des suppositions, des notions, des probabilités, etc., qui servent de base à une recherche, à un examen. (Do-né.)

DONNEUR, EUSE. s. Celui, celle qui donne. (Do-neur; eû-ze.)

DONT. pronom des 2 nombres et des 2 g. Se dit Des personnes et des choses, et s'emploie, dans une foule de cas, au lieu des pronoms *De qui*, *duquel*, *de laquelle*, *de quoi*, *desquels*, *desquelles*. (Don.)

DONZELLE. s. f. (*Domina.*) T. de mépris. Une fille ou une femme d'un état médiocre, et dont les mœurs sont suspectes. Fam. | Poisson de mer dont les couleurs sont très-variées. (Don-zè-le.)

DORADE. s. f. Sorte de poisson de mer qui a des écailles de couleur d'or. | Nom d'une constellation australe. *V.* XIPHIAS.

DORADILLE. s. f. *V.* CÉTÉRAC.

DORÉNAVANT. adv. de temps. Désormais, à l'avenir. (—na-van.)

DORER. v. a. (*De, aurum.*) Appliquer de l'or moulu ou des feuilles d'or sur qq. ch. | *Le soleil dore les moissons*, etc., Le soleil jaunit les moissons, etc., en les faisant mûrir. | Mettre, étendre sur de la pâtisserie du jaune d'œuf délayé. | DORÉ, ÉE. adj. Qui est

d'un jaune brillant. | *Fumées dorées*, Fumées de cerf qui sont jaunes.

DOREUR, EUSE. s. Celui, celle dont le métier est de dorer. (—eû-ze.)

DORIEN. adj. m. (*Dorius.*) Propre à la Doride, petite contrée de la Grèce ancienne. | Subst. et absol., Le dialecte dorien. (Do-ri-in.)

DORIQUE. adj. des 2 g. (*Doricus.*) Se dit D'un des cinq ordres d'architecture, et De ce qui appartient à cet ordre. | Se dit Du dialecte dorien, et surtout De ce qui appartient à ce dialecte. | Subst. m. Se dit, absol., De l'ordre dorique. (Do-ric-e.)

DORLOTER. v. a. Traiter délicatement, avec complaisance. (Fam.)

DORMANT, ANTE. adj. Qui dort. | *Eau dormante*, Une eau qui ne coule point. *Châssis dormant*, Un châssis qui ne s'ouvre point. | Subst. m. Le châssis fixe et immobile auquel tient et dans lequel vient s'emboiter une porte ou le châssis mobile d'une croisée. | Espece de plateau garni de cristaux, de fleurs, etc., autour duquel on range les plats, et qu'on n'enlève qu'à la fin du repas.

DORMEUR, EUSE. s. Celui, celle qui dort, ou qui aime à dormir. Fam. (—eû-ze.)

DORMEUSE. s. f. Sorte de voiture de voyage construite de manière qu'on peut s'y étendre comme dans un lit, et y dormir à son aise.

DORMIR. v. n. (*Dormire.*) (*Je dors, il dort; nous dormons, ils dorment. Je dormais. Je dormis. J'ai dormi. Je dormirai. Dors. Que je dorme. Que je dormisse. Dormant.*) Reposer, être dans le sommeil. | V. a. *Dormir un bon somme*, Dormir longtemps. | Fam., *Dormir sur une affaire*, Prendre du temps pour en délibérer. | *Laisser dormir ses capitaux*, Ne pas les faire valoir. | Se dit Des eaux qui n'ont point de mouvement, ou dont le mouvement est imperceptible. | Ne point agir quand on le devrait, agir négligemment. | Subst. m. S'emploie dans le sens propre.

DORMITIF, IVE. adj. (*Dormitio.*) Qui provoque à dormir.

DORONIC. s. m. Genre de plantes à fleurs radiées dont une espèce est cultivée dans les jardins à cause de sa floraison précoce.

DORSAL, ALE. adj. (*Dorsualis.*) Qui appartient au dos.

DORTOIR. s. m. (*Dormitorium.*) Grande salle où l'on couche et où il y a plusieurs lits. (Dor-touar.)

DORURE. s. f. Or fort mince appliqué sur la superficie de qq. ouvrage. | L'art ou l'action de dorer.

DOS. s. m. (*Dorsum.*) Partie du corps de l'homme ou de l'animal, depuis le cou jusqu'aux reins. | *Faire le gros dos*, Faire l'homme important, le capable. | *Tourner le dos*, Fuir.—Fam., S'en aller. | Fam., *Porter qqn. sur son dos*, En être importuné, fatigué. | Fam., *Avoir bon dos*, Être en état de supporter une perte, une dépense considérable sans se trouver gêné; ou Être insensible aux railleries, aux mortifications. | La partie de certaines choses qui par sa destination, par sa position ou par sa forme, offre qq. rapport avec le dos de l'homme ou de l'animal. (Dô.)

DOSE. s. f. Quantité et proportion déterminées des ingrédients qui entrent dans la composition d'un remède. | La quantité de chacun des ingrédients qui entrent dans un remède. | Se dit en parlant Des choses qui entrent dans un composé qcq. | Chaque prise d'un remède, de la quantité qu'on en doit prendre en une fois. | Fam., Une quantité déterminée de qq. ch. (Dô-ze.)

DOSER. v. a. Régler, indiquer la quantité et la proportion des ingrédients qui entrent dans une composition médicinale. (Dô-zé.)

DOSSIER. s. m. (*Dossuarius.*) La partie d'un siége contre laquelle on s'appuie le dos. | *Le dossier d'un lit*, La traverse ou la planche qui soutient le chevet de certains lits. | La piece d'étoffe qui sert à couvrir cette planche. | Assemblage, liasse de pièces relatives à une même affaire, à un même objet. (Do-sié.)

DOT. s. f. (*Dos.*) (Le T se prononce tant au pluriel qu'au singulier.) Le bien qu'une femme apporte en mariage. | Une dot qui reste la propriéte de la femme, quoique le mari en partage la jouissance et en ait l'administration. | Ce qu'une fille apporte au couvent où elle se fait religieuse.

DOTAL, ALE. adj. (*Dotalis.*) Qui est relatif ou qui appartient à la dot.

DOTATION. s. f. Action de doter un établissement d'utilité publique, un corps, etc., et Le fonds, le revenu assigné à cet effet. | Se dit Des biens d'un majorat réversible à la couronne à défaut de mâle. (Dota-sion.)

DOTER. v. a. (*Dotare.*) Donner à une fille un bien, un revenu, une somme, lorsqu'elle se marie. | Se dit en parlant Des filles qui se font religieuses. | Assigner, un certain revenu à un établissement d'utilité publique, à un corps, etc. | Favoriser, gratifier de qq. ch. d'avantageux.

DOUAIRE. s. m. (*Dotare.*) Ce que le mari donne à sa femme en faveur du mariage qu'il contracte, et pour qu'elle en jouisse en cas qu'elle lui survive. (Dou-e-re.)

DOUAIRIER. s. m. Se disait D'un enfant qui se tenait au douaire de sa mère, en renonçant à la succession de son père. (Dou-è-rié.)

DOUAIRIÈRE. adj. et subst. Veuve qui jouit d'un douaire. Se dit Des personnes d'un rang distingué. (Dou-è-riè-re.)

DOUANE. s. f. (*Dogana*, it.) Administration chargée de percevoir les droits imposés sur l'entrée et la sortie des marchandises, et de veiller à ce que les importations ou les exportations prohibées n'aient pas lieu. | Le lieu, l'édifice où une douane est établie. | Se dit Des droits de douane.

DOUANIER. s. m. Celui qui est préposé pour visiter les marchandises importées, ou exportées, et pour recevoir les droits qu'elles doivent payer. (Doua-nié.)

DOUBLAGE. s. m. Revêtement de feuilles de cuivre, ou de planches, qu'on met aux bâtiments destinés à des voyages de long cours. (Dou-bla-je.)

DOUBLE. adj. des 2 g. (*Duplex.*) Opposé à *Simple*. Qui vaut, qui pèse, qui contient une fois autant. | *Raison double*, Rapport de deux quantités dont l'une est double de l'autre. | Se dit D'une chose composée de deux autres choses pareilles, ou analogues entre elles, ou seulement de même espèce. | *Fleur double*, Celle qui a acquis par la culture un plus grand nombre de pétales qu'elle n'en aurait eu dans l'état naturel. | *Fièvre double*, Fièvre intermittente dont les accès deviennent deux fois aussi nombreux qu'ils l'étaient dans un temps donné. | Se dit Des choses plus fortes, de qualité supérieure, de vertu plus efficace que les autres choses de même nature. | Fam., *Double coquin, double fripon*, etc., Grand coquin, grand fripon. | Qui a de la duplicité. | Subst. m. Toute chose qui équivaut à deux fois une autre chose. | *Le double d'un corps de logis*, Une des moitiés d'un corps de logis dans son épaisseur. | *Le double d'un acte*, etc., L'un des originaux, ou La copie d'un acte, etc. | Subst. m. Se dit Des acteurs et actrices qui remplacent dans les rôles ceux qui en sont chargés en premier. | Espèce de monnaie ancienne qui valait deux deniers, et dont les six faisaient un sou. | Fam., exprime Une très-petite valeur. | Adv., *Voir double*, Voir les objets comme s'ils étaient doubles; *Payer double*, Payer deux fois la valeur. | AU DOUBLE. loc. adv. Une fois plus.

DOUBLEAU. s. m. Se dit De certaines solives d'un plancher qui sont plus fortes que les autres, telles que les solives d'enchevêtrure. | Adj., *Arc-doubleau*, Espèce d'arcade formant une saillie ou plate-bande sur la courbure intérieure d'une voûte, qu'elle semble fortifier et soutenir. (Dou-blô.)

DOUBLEMENT. adv. Pour deux raisons, en deux manières. (Dou-ble-man.)

DOUBLEMENT. s. m. T. dont on se servait dans les enchères, pour dire Une fois autant. | Se disait De l'augmentation des rangs et des files d'un bataillon.

DOUBLER. v. a. (*Duplicare.*) Mettre le double, augmenter du double, d'une fois autant. | *Doubler le pas*, Marcher plus vite. | Appliquer une étoffe contre l'envers d'une autre. | *Doubler un rôle, un acteur*, Jouer un rôle au défaut de l'acteur qui en est chargé en premier. | Mettre double, et Mettre en double. | V. n. Au jeu de paume, *La balle a doublé*, Elle a touché deux fois la terre. | V. n. Devenir double. | DOUBLÉ. ÉE, part. | En mathém., *Raison doublée*, Raison de carrés. | DOUBLÉ. s. m. Au jeu de billard, L'action de doubler, et Toute disposition des billes qui permet de doubler. Qqns. écrivent *Doublet;* mais on prononce toujours *Doublé*.

DOUBLET. s. m. Deux morceaux de cristal mis l'un sur l'autre, avec une feuille colorée entre deux, pour imiter les émeraudes, les rubis, etc. | Au jeu de trictrac, se dit Lorsque chacun des deux dés amène le même point. | Au jeu de billard. *V.* DOUBLÉ. (Dou-blë.)

DOUBLETTE. s. f. Un des jeux de l'orgue, qui sonne l'octave au-dessus du prestant. (Dou-blë-te.)

DOUBLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui, dans les fabriques, double la laine, la soie sur le rouet. (- eû-ze.)

DOUBLON. s. m. (*Doblon*, esp.) Monnaie d'or espagnole qui a différentes valeurs. | Faute qui consiste à composer deux fois de suite un ou plusieurs mots.

DOUBLURE. s. f. Étoffe dont une autre est doublée. | Au Théâtre, Double.

DOUCE-AMÈRE. s. f. Espèce de solanum à tige grimpante, qui est d'un grand usage en médecine, surtout comme antidartreux. (Dou-sa-mè-re.)

DOUCEÂTRE. adj. des 2 g. Qui est d'une douceur fade. (Dou-sâ-tre.)

DOUCEMENT. adv. D'une manière douce. | Lentement. | Avec ménagement, délicatement. | Légèrement, faiblement. | Sans bruit, avec peu de bruit, à voix basse. | Sourdement, sans éclat. | Sans éprouver d'agitation, avec calme. | Paisiblement, sans qu'il y ait de trouble. | Avec humanité, avec bonté. | Sans sévérité, sans aigreur. | Sans emportement. | Dans une certaine aisance. | Commodément, agréablement. | Médiocrement bien. | Fam., se dit Lorsqu'on veut contenir ou réprimer la vivacité, l'impatience, l'emportement, etc., de qqn. (Dou-se-man.)

DOUCEREUX, EUSE. adj. Qui est doux sans être agréable, qui est d'une douceur fade. | Fam., Qui paraît doux, complaisant, poli, bienveillant, soumis, mais avec affectation. | Subst., se dit Des personnes. (Dou-se-reû; ze.)

DOUCET, ETTE. adj. et s. Diminutif de *Doux*. | Se dit Des personnes. Fam. (Dou-së; è-te.)

DOUCETTE. s. f. Plante, sorte de mâche. *V.* MÂCHE. (Dou-së-te.)

DOUCETTEMENT. adv. Doucement. Pop. (Dou-së-te-man.)

DOUCEUR. s. f. (*Dulcor.*) Qualité de ce qui est doux. | La chose même qui a cette qualité. | Absol., Façon d'agir douce et éloignée de toute sorte de violence. | Au plur., Les choses flatteuses et galantes qu'un homme dit à une femme pour tâcher de lui plaire. | Profit, gratification, dédommagement. | EN DOUCEUR. loc. adv. et fam. Doucement, lentement, avec ménagement, avec précaution. (Dou-seur.)

DOUCHE. s. f. Eau naturelle ou minérale qu'on fait jaillir avec qq. force sur une partie malade, pour la soulager, pour la guérir.

DOUCHER. v. a. Donner la douche.

DOUCINE. s. f. Moulure ondoyante, concave par le haut et convexe par le bas. (Dou-si-ne.)

DOUCIR. v. a. (*Dulcis.*) Donner le poli à une glace. (Dou-sir.)

DOUELLE. s. f. Le parement intérieur ou extérieur d'un voussoir. | La courbure d'une voûte. (Dou-ë-le.)

DOUER. v. a. (*Dotare.*) Donner, assigner un douaire. | Avantager, favoriser, pourvoir, orner.

DOUILLE. s. f. Partie creuse et cylindrique d'une baïonnette, du fer d'une pique, d'une bêche, etc., qui sert à l'adapter au canon du fusil, au bois, au manche, etc. (Dou-lle [ll m.].)

DOUILLET, ETTE. adj. (*Dulcis.*) Doux et mollet, tendre et délicat. | Adj. et subst. Se dit D'une personne trop délicate, qu'un rien incommode, qui est sensible à la plus légère douleur. (Dou-llë; llë-te [ll m.].)

DOUILLETTE. s. f. Vêtement de soie ouaté, qu'on met par-dessus les autres, en hiver. (Dou-llë-te [ll m.].)

DOUILLETTEMENT. adv. D'une manière douillette. *Douillettement couché sur un bon lit.* (Dou-llë-te-man [ll m.].)

DOULEUR. s. f. (*Dolor.*) L'effet d'un mal qu'éprouve, que souffre le corps. | L'effet que causent les peines de l'esprit ou du cœur.

DOULOIR (SE). v. pron. (*Dolere.*) Se plaindre. (Vi.) (Se-dou-louar.)

DOULOUREUSEMENT. adv. Avec douleur, d'un ton douloureux. (—reû-ze-man.)

DOULOUREUX, EUSE. adj. Qui cause de la douleur, ou Qui marque de la douleur. | Se dit Des parties du corps, lorsqu'elles deviennent tellement sensibles, qu'on n'y saurait toucher sans causer de la douleur. | Qui cause de la peine, du chagrin, de l'affliction. (Dou-lou-reû; ze.)

DOUTE. s. m. Incertitude, ou Ce qui cause l'incertitude. | Soupçon, conjecture. | Cette disposition de l'esprit par laquelle il ne reçoit pour vrai que ce qui est évidemment prouvé. | Crainte, appréhension. | Scrupule. | SANS DOUTE. loc. adv. Assurément, certes. | Selon toutes les apparences.

DOUTER. v. n. (*Dubitare.*) Être dans l'incertitude, n'être pas sûr. | Pron., Croire sur qq. apparence, conjecturer, soupçonner.

DOUTEUSEMENT. adv. Avec doute. (Dou-teû-ze-man.)

DOUTEUX, EUSE. adj. Incertain, dont il y a lieu de douter. | Se dit Des personnes sur qui l'on ne peut pas trop compter, dont on n'est pas trop sûr | Équivoque, ambigu. | *Jour douteux*, Jour faible. | DOUTEUX. subst. m. *Risquer le certain pour le douteux.* (Douteû; ze.)

DOUVAIN. s. m. Bois propre à faire des douves. (Dou-vin.)

DOUVE. s. f. Planche qui entre dans la construction d'un tonneau ou de qq. autre ouvrage de tonnellerie.

DOUVE. s. f. Nom vulgaire de deux espèces de renoncules qui croissent dans les marais, et qui sont très-nuisibles aux bestiaux.

DOUX, OUCE. adj. (*Dulcis.*) Dont la saveur est ordin. agréable au goût, et n'a rien d'aigre, d'amer, d'âpre, ou de salé. Subst. m. *L'amer et le doux sont deux qualités contraires.* | *Vin doux*, Qui n'a pas encore cuvé. | Se dit De tout ce qui fait une impression agréable sur les autres sens, et qui n'a rien de rude, d'aigre, de piquant, ou de brusque, de trop vif, de trop éclatant. etc. | *Vue douce*, Vue où il y a d'agréables repos. | *Style doux*, Style qui n'a rien de rude, qui est aisé et coulant. | Qui est d'une température agréable, qui n'est ni trop chaud, ni trop froid, et qui est calme. | *Chaleur douce*, Chaleur modérée. | Calme, tranquille. | Humain, traitable, affable, bénin, clément. | Qui est peu pénible, peu difficile à supporter, à endurer, à observer, qui n'est pas imposé ou infligé avec trop de rigueur. | Qui dénote ou semble exprimer une disposition bienveillante, affectueuse, ou la candeur, la sérénité, la bonté habituelle de l'âme. | *De douces paroles*, Des paroles obligeantes, flatteuses, ou Des propos tendres, galants. | Se dit De tout ce qui émeut agréablement, de tout ce qui flatte ou qui touche agréablement l'esprit, le cœur, l'imagination. | Subst. m. *Passer du grave au doux.* | Se dit Des métaux dont les parties sont bien liées, et qui se plient aisément sans se casser. | DOUX. adv. *Filer doux*, Demeurer dans la retenue, dans la soumission à l'égard de qqn. que l'on craint; Souffrir patiemment une injure. | TOUT DOUX. loc. adv. et fam. dont on se sert Pour reprendre qqn. qui s'emporte, qui s'échauffe trop, etc. (Dou; se.)

DOUZAINE. s. f. coll. Nombre de douze, assemblage de choses de même nature au nombre de douze. | Un nombre indéterminé, mais qui n'est pas considérable. Fam. | Fam., *À la douzaine*, se dit en parlant D'une chose, d'une personne commune, de peu de considération.— Communément. (Dou-zè-ne.)

DOUZE. adj. numéral des 2 g. (*Duodecim.*) Dix et deux. | Douzième. | Subst. m. *Le pro-*

duit de douze multiplié par cinq. | *Le douze du mois*, Le douzième jour du mois.

DOUZIÈME. adj. des 2 g. (*Duodecimus.*) Nombre d'ordre. Qui est immédiatement après le onzième. | Subst. m. Chaque partie d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en douze parties égales.

DOUZIÈMEMENT. adv. En douzième lieu. (— me-man.)

DOYEN. s. m. Le plus ancien suivant l'ordre de réception dans un corps, dans une compagnie. | Titre de dignité ecclésiastique. | Titre de dignité dans les facultés de l'université. | Le plus ancien en âge. (Douaiin.)

DOYENNÉ. s. m. Dignité de doyen dans une église. | Se dit De la demeure du doyen. | Espèce de poire très-fondante et peu parfumée, qui se cueille en automne. (Douaié-né.)

DRACHME. s. f. (*Drachma.*) (On prononce, et qqns. écrivent *Dragme.*) Ancienne monnaie grecque, qui était d'argent, et qui pesait la huitième partie d'une once. | Un huitième d'once, un gros.

DRAGÉE. s. f. (*Tragemata.*) Amande, pistache, aveline ou autre petit fruit couvert de sucre très-dur et ordinairement très-blanc. | Fig. et fam., *Avaler la dragée*, Se résigner à quelque chose de fâcheux. | Le menu plomb dont on se sert pour tirer aux oiseaux. | Mélange de divers grains, tels que pois, vesces, fèves, lentilles, qu'on laisse croître en herbe pour les donner aux chevaux. (Dra-jée.)

DRAGEOIR. s. m. Espèce de soucoupe à rebords élevés, et ordin. d'argent, dans laquelle on servait autrefois des dragées, sur la fin du repas. (Dra-jouar.)

DRAGEON. s. m. Rejeton qui naît de la racine d'un arbre ou d'une plante, et que l'on peut en détacher pour le replanter ailleurs. (Dra-jon.)

DRAGEONNER. v. n. Pousser des drageons. (Dra-jo-né.)

DRAGOMAN. s. m. *V.* DROGMAN.

DRAGON. s. m. (*Draco.*) Animal fabuleux qu'on représente avec des griffes, des ailes et une queue de serpent. | *Le dragon infernal*, Le démon. | Se dit De certains petits lézards des pays chauds, qui ont une aile membraneuse de chaque côté du corps, et qui voltigent avec légèreté d'un arbre à un autre. | Fam., Une femme vive, turbulente, acariâtre, ou Un enfant mutin et déterminé. | Constellation de l'hémisphère boréal. | Se dit Des soldats d'un corps de cavalerie qui combat qqfs à pied, et dont l'uniforme, en France, est ordin. de drap vert. | Tache qui vient dans la prunelle des hommes et des chevaux.

DRAGONNADE. s. f. Se dit Des persécutions exercées sous Louis XIV contre les protestants, pour les forcer à embrasser la religion catholique, et qui furent ainsi nommées parce qu'on y employait des dragons. (Dra-go-na-de.)

DRAGONNE. s. f. Cordon ou galon d'or, d'argent, de laine, etc., qui est ordin. terminé par un gland, et dont on garnit la poignée d'une épée ou d'un sabre. (Dra-go-ne.)

DRAGONNIER. s. m. Genre de plantes exotiques : l'espèce principale est un grand et gros arbre qui a le port des palmiers, et d'où découle, pendant les fortes chaleurs, une substance résineuse. (Dra-go-nié.)

DRAGUE. s. f. (*Drag*, angl.) Instrument fait en pelle recourbée, et emmanché d'une longue perche, qui sert à tirer le sable des rivières, etc., et à curer des puits. | L'orge ou tout autre grain qui a servi à faire de la bière. (Drag-e.)

DRAGUER. v. a. Nettoyer le fond d'une rivière, d'un canal, etc., avec l'instrument appelé *Drague*, ou avec un bateau dragueur. (Drag-é [g m.].)

DRAGUEUR. adj. et s. m. Se dit D'un bateau d'une construction particulière, qui porte une machine propre à tirer le sable du fond des rivières, des canaux, etc. (Drag-eur [g m.].)

DRAMATIQUE. adj. des 2 g. Se dit Des ouvrages faits pour le théâtre, et qui représentent une action tragique ou comique. | Qui a rapport ou qui est propre aux ouvrages dramatiques. | Qui intéresse ou émeut vivement le spectateur. | Qui offre une peinture vive et animée de l'action, des événements. | Subst., Le genre dramatique, la forme dramatique. | Ce qui excite particulièrement l'émotion dans une pièce de théâtre, dans un récit, etc. (—tic-e.)

DRAMATISTE. s. des 2 g. Celui ou celle qui compose des ouvrages de théâtre.

DRAMATURGE. s. des 2 g. (*Dramatourgos*, gr.) Auteur de drames, de pièces qui tiennent à la fois de la comédie et de la tragédie. (—tur-je.)

DRAME. s. m. (*Drama.*) Pièce de théâtre représentant une action, soit comique, soit tragique. | Pièce de théâtre, en vers ou en prose, d'un genre mixte entre la tragédie et la comédie, dont l'action, sérieuse par le fond, souvent familière par la forme, admet toutes sortes de personnages, ainsi que tous les sentiments et tous les tons. | Une suite d'événements qui agitent une ville, un pays.

DRAP. s. m. Sorte d'étoffe de laine. | *Drap mortuaire*, Pièce de drap ou de velours noir, etc., dont on couvre la bière ou le cénotaphe, au service des morts. | Grande pièce de toile qu'on met dans le lit pour y coucher. | Fam., *Se mettre entre deux draps*, Se coucher, se mettre au lit. (Dra.)

DRAPEAU. s. m. Haillon, vieux morceau de linge ou d'étoffe. (Vi.) On dit *Chiffon.* | Au plur., Ce qui sert à emmaillotter un en-

fant. On dit aussi *Les langes.* | Étendard, bannière, pièce d'étoffe qu'on attache à une espèce de lance, de manière qu'elle puisse se déployer et flotter. | L'enseigne d'une troupe, d'un régiment d'infanterie. | Se disait de L'enseigne de chaque compagnie, et de L'emploi de celui qui la portait. | *Être sous les drapeaux,* Être en activité de service. (Dra-pô.)

DRAPER. v. a. Couvrir de drap. | Habiller une figure, ou en représenter les vêtements. | Pron., se dit en parlant De la manière dont un acteur arrange ses vêtements, lorsqu'il est habillé à la grecque ou à la romaine. | Censurer, railler fortement qqn., en dire du mal. | Drapé, se dit, adj., Des parties couvertes de poils courts et tellement serrés, qu'ils forment un tissu plus ou moins semblable à celui du drap.

DRAPERIE. s. f. Manufacture de drap; Le métier de celui qui fabrique du drap. | Se dit Des diverses sortes de draps, et Du commerce des draps. | La représentation d'une étoffe, d'un vêtement ample et formant des plis. | Se dit Des ornements de tapisserie qui ont une certaine ampleur et qui forment des plis.

DRAPIER. s. m. Marchand ou fabricant de draps. (Dra-pié.)

DRASTIQUE. adj. des 2 g. et s. m. (*Drastikos,* gr.) Se dit Des purgatifs qui agissent avec violence. (Dras tic-e.)

DRÈCHE. s. f. Marc de l'orge qui a été employée pour faire de la bière.

DRESSER. v. a. (*Directus.*) Lever, tenir droit, faire tenir droit. | *Cela fait dresser les cheveux,* Cela fait horreur. | Ériger, élever. | Monter, tendre, construire. | Préparer, arranger, mettre en état. | *Dresser du linge,* Le repasser en lui donnant la forme qu'il doit garder. | *Dresser un buffet,* L'arranger, le garnir de sa vaisselle. | Faire. | Rédiger dans la forme prescrite ou ordinaire. | Unir, aplanir, rendre droit. | Tourner, diriger. | Instruire, former, façonner. | Dressé, ée. adj. T. de bot.: *Tige dressée,* Celle qui s'élève verticalement; *Feuilles dressées,* Les feuilles qui forment un angle très-aigu avec la tige; etc. (Dré-sé.)

DRILLE. m. (*Trill,* all.) Soldat. (Vi.) *Un bon drille,* Un bon compagnon, un homme jovial. (Vi.) | [ll m.]

DRILLES. s. f. pl. Vieux chiffons de toile qui servent à faire du papier. (Dri-lle [ll m.].)

DRISSE. s. f. Cordage qui sert à élever, à hisser une voile, une flamme, etc., à la hauteur où ces objets doivent être placés. (Dri-se.)

DROGMAN. s. m. Nom qu'on donne aux interprètes dans les échelles du Levant.

DROGUE. s. f. (*Droghe,* it.) Nom générique de diverses marchandises qui s'emploient surtout en médecine ou pour la teinture, et qui se vendent chez les pharmaciens et les épiciers. | Ce qui est mauvais en son espèce. | Sorte de jeu de cartes en usage parmi les soldats et les matelots : à ce jeu, le perdant est obligé de se mettre sur le nez un morceau de bois fourchu, qu'on appelle également *Drogue,* et de le garder jusqu'à ce qu'il soit parvenu à gagner. (Drog-e.)

DROGUER. v. a. Médicamenter, donner beaucoup de remèdes, purger avec des drogues. Fam. (Drog-é [g m.].)

DROGUERIE. s. f. Il se dit collectivement Des diverses sortes de drogues. | Le commerce des drogues. (Drog-e-rie.)

DROGUET. s. m. Espèce d'étoffe faite ordin. de laine ou de fil, et qqfs. de soie. (Drog-è [g m.].)

DROGUIER. s. m. Cabinet, armoire où l'on met différentes sortes de drogues. | Boîte portative destinée à contenir des drogues, des médicaments; n. autr. *Pharmacie.* (Drog-ié [g m.].)

DROGUISTE. s. m. Marchand de drogues. (Drog-is-te [g m.].)

DROIT, OITE. adj. (*Directus.*) Qui n'est pas courbe, qui va d'un point à un autre par le plus court chemin. | *La droite voie,* La voie du salut. | Perpendiculaire à l'horizon, qui ne penche d'aucun côté. | *Angle droit,* Angle formé par deux lignes perpendiculaires l'une à l'autre. | Qui n'est pas couché, qui est debout. | Juste, équitable, sincère. | Sain, judicieux. | Se dit par opposition à Gauche, pour indiquer la position relative d'un objet. | Droite, fém. Le côté droit, la main droite, la partie, l'aile ou l'extrémité droite. | Droit. En droite ligne, directement, par le plus court chemin. | *Marcher droit,* Se bien conduire, s'acquitter de son devoir. À droite, loc. adv. Du côté droit, à main droite. (Droua; te.)

DROIT. s. m. Faculté de faire qq. ch., d'en jouir, d'en disposer, d'y prétendre, de l'exiger. | *Chacun en droit soi,* Chacun pour ce qui le concerne et selon les droits qu'il a. | *C'est le droit du jeu,* C'est l'ordre, c'est l'usage. | Ce qui fait qu'une personne peut moralement exiger qq. ch. d'une autre, ou se permettre qq. ch. envers elle. | Imposition. | Salaire alloué à qqn. par la taxe, par un règlement. | Ce qui est juste. | Justice. | *Avant faire droit,* Avant de juger définitivement. Subst. m. Jugement provisoire ou interlocutoire. | *Donner droit à qqn.,* Lui donner raison. | L'ensemble de certaines lois écrites ou non écrites. Une législation. La loi en général. | Jurisprudence, science des lois. | De droit, de plein droit. loc. adv. Sans qu'il puisse y avoir matière à contestation, sans qu'il soit nécessaire de recourir à la justice, à l'autorité, etc. | *À qui de droit,* À qui on doit s'adresser, recourir, etc. | À bon droit. loc. adv. Avec raison, avec justice. | À tort et à droit. loc. adv. Sans examiner

si la chose est juste ou injuste. | À TORT OU À DROIT. loc. adv. Avec droit ou sans droit.

DROITEMENT. adv. Équitablement, avec droiture. | Judicieusement. (Droua-te-man.)

DROITIER, IÈRE. adj. Qui se sert de la main droite. (Droua-tié.)

DROITURE. s. f. Équité, justice, rectitude. | EN DROITURE. loc. adv. Directement, sans intermédiaire, par la voie la plus prompte. (Droua-tu-re.)

DRÔLE. adj. des 2 g. Gaillard, plaisant, original. | Subst. m. Se dit d'Un homme, d'un enfant, lorsqu'on leur attribue qq. qualité dont il faut plus ou moins se défier, lorsqu'ils font ou qu'on leur impute qq. ch. dont on est contrarié, mécontent, etc. | Un polisson, un mauvais sujet, un homme qu'on méprise. | Fam.

DRÔLEMENT. adv. D'une manière drôle. Fam. (Drô-le-man.)

DROLERIE. s. f. Trait de gaillardise, de bouffonnerie. Fam.

DRÔLESSE. s. f. Fille ou femme méprisable. Fam. (Drô-le-se.)

DROMADAIRE. s. m. (*Dromas.*) Espèce de chameau qui a une seule bosse sur le dos, et qui va fort vite. (Dro-ma-dè-re.)

DROME. s. f. Faisceau, assemblage flottant de plusieurs pièces de bois, telles que mâts, vergues, etc. | La réunion des mâts, vergues, bouts-dehors, etc., qui sont embarqués pour servir de rechange sur un bâtiment.

DRU, UE. adj. (*Durus.*) Se dit Des petits oiseaux qui sont prêts à s'envoler du nid. | Fam., Gaillard, vif, gai. | Adj. et adv. Se dit Des choses dont les parties sont en grande quantité et près à près.

DRUIDE. s. m. (*Druidæ.*) Nom des anciens prêtres gaulois.

DRUIDESSE. s. f. Se dit de Femmes qui étaient affiliées à l'ordre des druides, et qui passaient pour magiciennes et prophétesses. (Dru-i-de-se.)

DRUIDIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport aux druides, à la religion des anciens Gaulois. (Dru-i-dic-e.)

DRUIDISME. s. m. Le culte druidique.

DRUPE. s. m. Se dit Des fruits charnus et la plupart succulents, qui renferment un seul noyau, comme les prunes, les cerises, les pêches.

DRYADE. s. f. (*Dryades.*) Nymphe des bois. *V.* HAMADRYADE. | Nom d'une petite plante des Alpes, remarquable par l'élégance de ses fleurs et de son feuillage. (Dri-a-de.)

DU. Mot qui tient lieu de la prép. *De* et de l'article *Le*.

DÛ. s. m. Ce qui est dû. | (Vi.) Devoir, ce à quoi on est obligé.

DUBITATIF, IVE. adj. Qui sert à exprimer le doute.

DUBITATION. s. f. Figure de rhétorique par laquelle l'orateur feint de douter de la proposition qu'il veut prouver, afin d'aller au-devant des objections qu'on pourrait lui faire. (—ta-sion.)

DUC. s. m. (*Dux.*) Titre qui est le plus élevé parmi la noblesse de France et de qqs. États. | Titre de qqs. princes souverains.

DUC. s. m. Oiseau nocturne qui a des plumes en forme de cornes aux deux côtés de la tête.

DUCAL, ALE. adj. Qui appartient, qui est propre à un duc, à une duchesse.

DUCAT. s. m. (*Ducatus.*) Pièce d'or fin dont la valeur diffère suivant les différents pays. Il y a aussi des ducats d'argent. | Adj., *Or ducat*, L'or qui est au titre des ducats. (Du-ca.)

DUCATON. s. m. Espèce de monnaie d'argent.

DUCHÉ. s. m. Terre, seigneurie, principauté à laquelle le titre de duc est attaché. | *Duché femelle*, Duché que les femmes peuvent posséder, et qui se transmet par elles.

DUCHESSE. s. f. La femme d'un duc. Celle qui a un duché, ou la même dignité que si elle était la femme d'un duc. | Espèce de lit de repos, qui a un dossier. (Du-chè-se.)

DUCTILE. adj. des 2 g. (*Ductilis.*) Qui peut être battu, étendu, tiré, allongé, sans se rompre.

DUCTILITÉ. s. f. (*Ductilitas.*) Propriété de certains corps en vertu de laquelle ils peuvent être battus, étendus, tirés, allongés, sans se rompre.

DUÈGNE. s. f. (*Duena*, esp.) Gouvernante ou vieille femme chargée de veiller sur la conduite d'une jeune personne. Fam. (Duè-*ne* [n m.].)

DUEL. s. m. (*Duellum.*) Combat singulier, combat assigné d'homme à homme. | Nombre qui, dans les déclinaisons et les conjugaisons, sert à désigner deux personnes, deux choses. (Du-el.)

DUELLISTE. s. m. Celui qui se bat en duel. | Celui qui se bat souvent en duel, qui cherche les occasions de se battre en duel. (Du-ë-lis te.)

DUIRE. v. n. (*Ducere.*) Convenir, plaire, être à la convenance de qqn. Fam. et vi.

DULCIFICATION. s. f. Action de dulcifier, ou Le résultat de cette action. (Dul-si-fi-ca-sion.)

DULCIFIER. v. a. (*Dulcis, facere.*) Tempérer par qq. mélange la violence d'un acide. (Dul-si-fi-é.)

DULCINÉE. s. f. Fam. La maîtresse d'un homme sur la passion duquel on plaisante; par allusion à la dame des pensées de don Quichotte. (Dul-si-née.)

DULIE. s. f. (*Dulia.*) *Le culte de dulie*, Le culte de respect et d'honneur que l'on rend aux saints.

DÛMENT. adv. D'une manière conve-

nable; selon la raison, selon les formes. (Dû-man.)

DUNE. s. f. On appelle ainsi Des monticules ou collines de sable qui s'étendent le long des bords de la mer.

DUNETTE. s. f. Demi-gaillard qui forme la partie la plus élevée de l'arrière d'un vaisseau, et sous lequel se trouvent les logements des officiers et la chambre du conseil. (Du-në-te.)

DUO. s. m. (*Duo.*) Morceau de musique fait pour être chanté par deux voix ou exécuté par deux instruments.

DUODENUM. s. m. T. lat. La première portion des intestins grêles, ainsi nommée parce que sa longueur est ordin. de douze travers de doigt. (Du-o-dé-no-me.)

DUODI. s. m. (*Duo, dies.*) Le 2[e] jour de la décade, dans le calendrier républicain.

DUPE. s. f. Une personne qui a été trompée, jouée, ou qui est facile à tromper. | Adj., *Il n'est pas si dupe que vous le pensez.* | *Être la dupe d'une affaire*, N'y pas trouver son compte. | Sorte de jeu de cartes, appelé qqfs. *Jeu du Florentini.*

DUPER. v. a. Tromper, en faire accroire.

DUPERIE. s. f. Tromperie, fourberie, ce qui fait que l'on est dupe.

DUPEUR. s. m. Trompeur.

DUPLICATA. s. m. (*Duplicata.*) Double d'une dépêche, d'un brevet, d'une quittance, d'un acte quelconque.

DUPLICATION. s. f. (*Duplicatio.*) Action de doubler. (—ca-sion.)

DUPLICITÉ. s. f. (*Duplicitas.*) Se dit en parlant Des choses qui sont doubles, et qui devraient être uniques. | Mauvaise foi. (Du-pli-si-té.)

DUPLIQUE. s. f. Réponse à une réplique. (Vi.) (Du-plic-e.)

DUPLIQUER. v. n. (*Duplicare.*) Fournir des dupliques. (Vi.) (Du-plic-é [c m.].)

DUPONDIUS. s. m. (*Dupondius.*) T. d'antiq. romaine. Poids de deux livres, ou Monnaie valant deux as.

DUQUEL. Mot formé de la prép. *De* et du pronom relatif *Lequel. Voyez* LEQUEL. (Duc-èl [c m.].)

DUR, URE. adj. (*Durus.*) Ferme, solide, difficile à pénétrer, à entamer. | Subst., *Coucher sur la dure*, Coucher sur la terre, sur le plancher, ou sur des planches. | Fam., *Tête dure*, Esprit peu ouvert. | Rude, insensible, inhumain, très-sévère. | Qui est fâcheux, affligeant, difficile à supporter. | Pénible austère. | *Le temps est dur*, Il fait extrêmement froid. Se dit aussi Des temps où le peuple a de la peine à vivre. | *Vin dur*, Vin qui a beaucoup d'âpreté. | Rude et désagréable à l'oreille, sans harmonie. | Qui est marqué trop fortement; Ce qui est très-roide ou heurté. — Subst. m. *Le dur est le contraire du moelleux.* | Difficile. | Dur. adv. *Il entend dur*, Il a l'oreille dure, il est un peu sourd.

DURABLE. adj. des 2 g. (*Durabilis.*) Qui est de nature ou fait de manière à durer long-temps.

DURACINE. s. f. Espèce de pêche de bon goût, et dont la chair est plus ferme que celle des autres pêches. (Du-ra-si-ne.)

DURANT. Prép. servant à marquer la durée du temps. (Du-ran.)

DURCIR. v. a. Rendre dur. | Pron., Devenir dur, plus dur. | V. n. *Faire durcir des œufs.* (Dur-sir.)

DURCISSEMENT. s. m. Action de se durcir, ou État de ce qui est durci. (Dur-si-se-man.)

DURÉE. s. f. L'espace de temps pendant lequel une chose dure. | Le temps, la succession non interrompue des moments.

DUREMENT. adv. D'une manière dure, avec dureté. (Du-re-man.)

DURE-MÈRE. s. f. Membrane forte et épaisse qui tapisse la cavité intérieure du crâne et enveloppe le cerveau.

DURER. v. n. (*Durare.*) Continuer d'être. | Absol., Durer long-temps. | Fam., *Ne pouvoir durer en place*, Être si inquiet, qu'on ne peut demeurer dans le même lieu, dans la même situation.

DURET, ETTE. adj. Diminutif de Dur. (Du-rë; ë-te.)

DURETÉ. s. f. (*Duritas.*) Qualité de ce qui est dur, ferme, solide, difficile à entamer, à pénétrer. | Tumeur dure qui se forme en qq. partie du corps. | *Dureté d'oreille*, Difficulté d'entendre, commencement de surdité. | Le défaut de ce qui est rude et désagréable à l'oreille. | Ce qui est marqué trop fortement, ou ce qui a une grande roideur. | T. de peint. La crudité des tons. | Rudesse, insensibilité, inhumanité, extrême sévérité. | Subst. fém. Discours dur et offensant, etc.

DURILLON. s. m. Sorte de petit calus, dureté qui se forme principalement aux pieds et aux mains, par l'épaississement de la peau. | [ll m.]

DURIUSCULE. adj. des 2 g. (*Duriusculus.*) Un peu dur. | [c m.]

DUUMVIR. s. m. Titre que les anciens Romains donnaient à différents magistrats, tels que les juges établis pour connaître des crimes de trahison, les intendants de la navigation, etc. (Du-om-vir.)

DUUMVIRAT. s. m. (*Duumviratus.*) Dignité, charge de duumvir. | L'exercice des fonctions de duumvir. (Du-om-vi-ra.)

DUVET. s. m. coll. Sorte de plume courte, molle et frisée, qui garnit qqs. parties du corps de certains oiseaux. | Les premières plumes des jeunes oiseaux. | Poét., Le premier poil qui vient au menton et aux joues des jeunes gens. | Espèce de coton qui vient sur certains fruits. (Du-vë.)

DUVETEUX, EUSE. adj. Qui a beaucoup de duvet. (Du-ve-teû ; ze.)

DYNAMIQUE. s. f. (*Dunamis*, gr.) Partie des mathématiques mixtes qui s'applique à calculer les mouvements des corps matériels soumis à l'action de forces mécaniques. | Adj. des 2 g. Qui a rapport à la dynamique. (Di-na-mic-e.)

DYNAMOMÈTRE. s. m. (*Dunamis*, *metron*, gr.) Instrument qui sert à comparer, à mesurer les forces. (Di-na—.)

DYNASTE. s. m. (*Dunastès*, gr.) Petit souverain, qui ne régnait qu'à titre précaire ou sous le bon plaisir des grandes puissances, telles que les Romains, les Parthes, etc. (Di-nas-te.)

DYNASTIE. s. f. (*Dunasteia*, gr.) Descendance, succession des souverains d'une même famille qui ont régné dans un pays. (Di-nas-tie.)

DYSCOLE. adj. des 2 g. (*Dyscolus.*) Se dit D'une personne avec qui il est difficile de vivre, ou D'une personne qui s'écarte des opinions reçues. (Dis-co-le.)

DYSPEPSIE. s. f. (*Dyspepia.*) Difficulté de digérer. (Dis-pep-sie.)

DYSPNÉE. s. f. (*Dyspnœa.*) Difficulté de respirer. (Dis-pné.)

DYSSENTERIE. s. f. (*Dussenteria*, gr.) T. de médec. Dévoiement avec douleur d'entrailles, dans lequel la matière des évacuations est en grande partie formée de muscosités sanguinolentes. (Di-san-te-rie.)

DYSSENTÉRIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la dyssenterie. (Di-san-té-ric-e.)

DYSURIE. s. f. (*Dysuria.*) Difficulté d'uriner. (Di-zu-rie.)

E.

E. s. m. La 5[e] lettre de notre alphabet, et la seconde des voyelles. | On distingue trois sortes d'E : l'E *ouvert*, l'E *fermé*, l'E *muet*. Ainsi, dans *sévère*, le premier *e* est fermé, le second est ouvert, et le troisième est muet. | L'*E* ouvert est long ou bref : par exemple, il est long dans *fête*, et bref dans *trompette*. | L'*E* muet final s'élide ordin. dans la prononciation quand il est suivi d'une voyelle ou d'une *h* muette.

EAU. s. f. (*Aqua.*) Substance liquide, transparente, sans saveur et sans odeur, qui se durcit par le froid, et se vaporise par la chaleur. | T. de marine. *Faire de l'eau*, Se pourvoir d'eau bonne à boire. *Faire eau*, se dit D'un navire où l'eau entre par qq. ouverture faite à la carène. | *Eau douce*, se dit De l'eau des rivières, des lacs, des étangs et des fontaines, par opposition à L'eau de mer. | *Ce ragoût*, etc., *ne sent que l'eau*, Il ne sent rien, il est insipide. | La pluie. | Mer, rivière, lac, étang. | Fig., *Revenir sur l'eau*, Rétablir sa fortune, rentrer en faveur. | Fam., *Tomber dans l'eau*, Manquer, n'avoir pas lieu. | Se dit de Certaines eaux qui, en passant au travers des minéraux, contractent qq. vertu médicinale. — Le lieu où l'on va prendre les eaux. | Se dit De certaines humeurs ou sérosités qui se trouvent, qui se forment dans le corps de l'homme ou de l'animal. | *Fondre en eau*, Verser des larmes en abondance. | Sueur. | L'urine. | Liqueur artificielle, obtenue, extraite de qq. substance par expression, distillation ou décoction, ou composée de différents sucs. | Se dit De certains produits, de certaines préparations chimiques. | *Eau-forte*, Une estampe tirée sur une planche qui a été préparée à l'eau forte, pour être ensuite terminée au burin, ou sur une planche entièrement gravée à l'eau-forte. | Suc. | Le lustre, le brillant qu'ont les perles, les diamants et qqs. autres pierreries. | *Donner eau à un drap*, *à un chapeau*, Lui donner du lustre. | *Couleur d'eau*, Couleur bleuâtre qu'on donne au fer poli. | *Vert d'eau*, Couleur vert-clair. (Ô.)

ÉBAHIR (S'). v. pron. S'étonner, être surpris. (Sé-ba-ir.)

ÉBAHISSEMENT. s. m. Étonnement, surprise. Fam. (É-ba-i-se-man.)

ÉBARBER. v. a. Ôter les parties excédantes et superflues de certaines choses. | Dans l'art de la gravure en taille-douce, Enlever avec un outil ce qui reste au bord de la taille, afin que le trait paraisse net.

ÉBARBOIR. s. m. Outil qui sert à ébarber. (É-bar-bouar.)

ÉBAT. s. m. Passe-temps, divertissement. Fam. (É-ba.)

ÉBATTEMENT. s. m. Ébat. (Vi.) | *L'ébattement d'une voiture*, Le jeu qu'elle a dans ses balancements entre les brancards. (É-bate-man.)

ÉBATTRE (S'). v. pron. (Se conj. c. *Battre.*) Se réjouir, se divertir. Fam. (Séba-tre.)

ÉBAUBI, IE. adj. Étonné, surpris. Fam. (É-bô-bi.)

ÉBAUCHE. s. f. Ouvrage de peinture ou de sculpture, qui n'est que commencé, mais où les parties principales sont indiquées. | Se dit Des productions de l'esprit. (É-bô-che.)

ÉBAUCHER. v. a. Commencer un ouvrage, lui donner les premiers traits en indiquant les parties principales. | Dégrossir. | Se dit, fig., en parlant Des productions de l'esprit. (É-bô-ché.)

ÉBAUCHOIR. s. m. Outil de bois ou d'ivoire, dont les sculpteurs se servent pour ébaucher, pour modeler. (É-bô-chouar.)

ÉBAUDIR (S'). v. pron. Se réjouir avec excès, et témoigner sa joie en dansant, en sautant, etc. (Vi.) (Sé-bô-dir.)

ÉBAUDISSEMENT. s. m. Action de s'ébaudir. (Vi.) (É-bô-di-se-man.)

ÉBÈNE. s. f. (*Ebenus.*) Bois de l'ébénier.

| *Des cheveux d'ébène*, Des cheveux très-noirs.

ÉBÉNER. v. a. Donner à du bois la couleur de l'ébène.

ÉBÉNIER. s. m. Arbre des Indes, dont le bois est fort dur et ordin. noir. | *Faux ébénier*, Arbrisseau que l'on cultive dans les jardins d'agrément; n. autr. *Cytise des Alpes.* (É-bé-nié.)

ÉBÉNISTE. s. m. Ouvrier qui travaille en ébène et autres bois précieux, ou qui fait des ouvrages de marqueterie.

ÉBÉNISTERIE. s. f. Le métier, l'art de l'ébéniste. Se dit aussi Des ouvrages que fait l'ébéniste.

ÉBLOUIR. v. a. Frapper les yeux par un éclat très-vif qu'ils ne peuvent soutenir. | Surprendre l'esprit par qq. ch. de vif, de brillant, de spécieux. | Tenter, séduire. | *Être ébloui de qq. ch.*, signifie qqfs. En être ridiculement fier, orgueilleux.

ÉBLOUISSANT, ANTE. adj. Il a des significations analogues à celles du verbe *Éblouir*. (É-blou-i-san.)

ÉBLOUISSEMENT. s. m. État de la vue troublée par trop de lumière, par un éclat trop vif. | Altération de la faculté de voir, occasionnée par une cause interne. (É-blou-i-se-man.)

ÉBORGNER. v. a. Rendre borgne, priver d'un œil. | Fam., *Éborgner qqn.*, Lui faire grand mal à l'œil. (É bor-*né* [n m.].)

ÉBOUILLIR. v. n. (*Ebullire.*) (Se conj. c. *Bouillir.*) Diminuer à force de bouillir. (É-bou-*lir* [ll. m].)

ÉBOULEMENT. s. m. Chute de la chose qui s'éboule, ou État de la chose éboulée. (—le-man.)

ÉBOULER. v. n. (*Bulla.*) Tomber en ruine. Se dit Des amas de terre, de certaines constructions, etc., qui tombent, qui se dérangent, qui se renversent.

ÉBOULIS. s. m. Amas de matières éboulées. (É-bou-li.)

ÉBOURGEONNEMENT. s. m. Retranchement de bourgeons superflus des arbres fruitiers, pour les soulager, les conserver, et leur faire porter de plus beaux fruits. (É-bour-jo-ne-man.)

ÉBOURGEONNER. v. a. Ôter les bourgeons ou les nouveaux jets superflus. (É-bour-jo-né.)

ÉBOURIFFÉ, ÉE. adj. Se dit Des personnes dont le vent ou qq. autre cause a mis en désordre les cheveux ou la perruque, la coiffure. Fam. | S'applique Aux cheveux, à la coiffure même. | Se dit D'une personne agitée, troublée, et qui laisse voir son trouble, son agitation. (É-bou-ri-fé.)

ÉBOUSINER. v. a. Ôter le bousin d'une pierre, c'est-à-dire cette croûte tendre qui tient autant de la terre que de la pierre. (É-bou-zi-né.)

ÉBRANCHEMENT. s. m. Action d'ébrancher un arbre, ou Le résultat de cette action. (—che-man.)

ÉBRANCHER. v. a. Dépouiller un arbre d'une partie de ses branches, en les coupant ou en les rompant.

ÉBRANLEMENT. s. m. Secousse, action par laquelle une chose est ébranlée. (—le-man.)

ÉBRANLER. v. a. Donner des secousses à une chose, en sorte qu'elle ne soit plus dans une ferme assiette. | Émouvoir qqn.; l'étonner, faire qu'il soit moins ferme dans la situation d'esprit où il était. | Pron., Se mettre en mouvement. | Se dit De troupes qui commencent à faire qq. mouvement pour prendre la fuite.

ÉBRASEMENT. s. m. Action d'ébraser, ou Le résultat de cette action. (É-bra-ze-man.)

ÉBRASER. v. a. Élargir en dedans la baie d'une porte ou d'une fenêtre, suivant un plan oblique. (É-bra-zé.)

ÉBRÉCHER. v. a. Faire une brèche à un instrument tranchant. | *S'ébrécher une dent*, se casser une partie d'une dent. | Se dit fam., en parlant De la fortune d'une personne.

ÉBRENER. v. a. Ôter les matières fécales d'un enfant. Bas.

ÉBROUEMENT. s. m. L'éternument de certains animaux domestiques. | Le ronflement d'un cheval à la vue des objets qui le surprennent ou qui l'effrayent. (É-brou-man.)

ÉBROUER. v. a. Laver, passer dans l'eau, en parlant Des toiles, des étoffes. | Pron., se dit Des animaux domestiques lorsqu'ils font une espèce d'éternument, comme pour dégager leurs naseaux de ce qui y cause de la gêne ou de l'irritation. | Se dit D'un cheval qui fait un ronflement à la vue des objets qui le surprennent ou qui l'effrayent.

ÉBRUITER. v. a. Divulguer, rendre public.

ÉBUARD. s. m. Coin de bois fort dur, qui sert à fendre des bûches. (É-bu-ar.)

ÉBULLITION. s. f. (*Ebullitio.*) Mouvement d'un liquide qui bout sur le feu. | Un dégagement de bulles d'air qui a lieu quand on mélange certaines substances. | Toute espèce d'éruption passagère qui survient à la peau. (É-bu-li-sion.)

ÉCACHER. v. a. (*Escachar*, esp.) Écraser, froisser. Fam. | Fam., *Un nez écaché*, Un nez camus et aplati.

ÉCAILLE. s. f. (*Squaglia*, it.) Se dit Des petites lames minces et plates qui couvrent la peau de certains poissons et de certains reptiles. | Se dit Des petites plaques cornées ou osseuses qui garnissent les pattes des oiseaux, la queue de certains mammifères, etc. | L'enveloppe dure et calcaire qui couvre et protége le corps des mollusques bivalves. | L'enveloppe dure qui couvre le dos de la tortue, et dont on fait de petits objets pré-

cieux. | Se dit De productions plates et plus ou moins sèches, qui composent ou accompagnent certaines parties des végétaux. | Tout ce qui se détache des corps en petites parties minces et légères. (É-ca-lle [ll m.].)

ÉCAILLER. v. a. Ôter, enlever les écailles d'un poisson. | Pron., Se lever, se détacher par écailles, par plaques minces. | ÉCAILLÉ, ÉE. part. *Carpe écaillée.* | Signifie aussi Qui est couvert d'écailles. (É-ca-llé [ll m.].)

ÉCAILLER, ÈRE. s. Celui, celle qui vend et qui ouvre des huîtres à l'écaille.

ÉCAILLEUX, EUSE. adj. Qui se lève par écailles, par plaques minces. | Qui est couvert, garni en forme d'écailles. (É-ca-lleû; ze [ll m.].)

ÉCALE. s. f. (*Squaglia*, it.) Enveloppe extérieure qui renferme la coque dure de certains fruits, comme les noix. | Se dit Des coquilles d'œufs, et De la peau des pois qui se lève quand ils cuisent.

ÉCALER. v. a. Ôter l'écale.

ÉCARBOUILLER. v. a. Écacher, écraser. Pop. (— bou-llé [ll m.].)

ÉCARLATE. s. f. Couleur rouge et fort vive.— Adj. des 2 g. *Une robe écarlate.* | L'étoffe même teinte de cette couleur.

ÉCARLATINE. s. f. *V.* SCARLATINE.

ÉCARQUILLEMENT. s. m. Action d'écarquiller. Fam. (É-carc-i-lle-man [ll m.].)

ÉCARQUILLER. v. a. Écarter, ouvrir. *Écarquiller les jambes, les yeux.* Fam. (É-carc-i-llé [c et ll m.)

ÉCART. s. m. Action de s'écarter. | *Faire un écart*, Porter le pied de côté. | L'action de s'écarter du sujet que l'on traite. Toute action par laquelle on s'écarte de la raison, de la morale, des bienséances, etc. | Les cartes qui ont été écartées. | À L'ÉCART. loc. adv. En un lieu détourné, en un lieu écarté. | À part. | *Mettre à l'écart*, Réserver. — Faire abstraction. | *Mettre qqn. à l'écart*, Le faire participer à qq. avantage. (É-car.)

ÉCARTÉ. s. m. Jeu de cartes analogue à la triomphe, et qui se joue à deux.

ÉCARTÈLEMENT. s. m. Action d'écarteler. (—le-man.)

ÉCARTELER. v. a. Mettre en quatre quartiers : sorte de supplice qu'on faisait souffrir à des criminels de lèse-majesté au premier chef, en les tirant à quatre chevaux. | T. de blas. Partager l'écu en quatre.

ÉCARTELURE. s. f. T. de blas. Division de l'écu en quatre quatiers.

ÉCARTEMENT. s. m. Action d'écarter, de séparer, de s'écarter, de se séparer; ou Le résultat de cette action. | Disjonction, séparation de choses qui doivent être jointes. (—te-man.)

ÉCARTER. v. a. Séparer, éloigner. | Disperser. | *Ce fusil écarte*, Il ne porte pas, il ne lance pas son plomb bien serré et bien ensemble. | Détourner. | Fam., *Ne vous écartez pas*, Restez ici près. | Mettre à part, rejeter des cartes dont on ne veut point se servir, s'en défaire.

ÉCARTILLEMENT. s. m. ÉCARTILLER. v. a. *V.* ÉCARQUILLEMENT, ÉCARQUILLER.

ECCE HOMO. s. m. Expr. lat. Tableau ou statue de Christ couronné d'épines. | Se dit, fam., D'un homme pâle et fort maigre. (Èc-sé-o-mô.)

ECCHYMOSE. s. f. (*Ekchumosis*, gr.) Extravasation de sang dans le tissu de nos organes, due ordin. à une cause violente. L'extravasation qui a lieu dans le tissu cellulaire sous-cutané, et qui paraît à la peau. (Éc-i-mo-ze [c m.].)

ECCLÉSIASTE. s. m. (*Ecclesiastes.*) Nom d'un des livres sapientiaux de l'Ancien Testament. (É-clé-zi-as-te.)

ECCLÉSIASTIQUE. adj. des 2 g. (*Ecclesiasticus.*) Qui appartient à l'Église, au clergé, ou Qui concerne l'Église, le clergé. | Subst. m. Un homme attaché à l'Église. (É-clé-zi-as-tic-e.)

ECCLÉSIASTIQUE. s. m. Nom d'un des livres sapientiaux de l'Ancien Testament.

ECCLÉSIASTIQUEMENT adv. En ecclésiastique. (É-clé-zi-as-tic-e-man.)

ECCOPROTIQUE. adj. des 2 g. et subst. m. (*Ek*, *kopros*, gr.) Se dit Des purgatifs doux et légers. (É-co-pro-tic-e.)

ECCRINOLOGIE. s. f. (*Ekrinô*, *logos*, gr.) Partie de la médecine qui traite des sécrétions. (É-cri-no-lo-jie.)

ÉCERVELÉ, ÉE. adj. et subst. Qui a l'esprit léger, évaporé, qui est sans jugement. (É-sér-ve-lé.)

ÉCHAFAUD. s. m. Assemblage de pièces de bois, qui forme une espèce de plancher, sur lequel les ouvriers montent pour travailler aux lieux où ils ne peuvent atteindre autrement. | Se prend pour des ouvrages de charpenterie, élevés ordin. par degrés, en forme d'amphithéâtre, pour voir plus commodément des cérémonies publiques ou d'autres spectacles. | Espèce de plancher qu'on élève pour l'exposition ou l'exécution des criminels. (É-cha-fô.)

ÉCHAFAUDAGE. s. m. Action d'établir des échafauds pour bâtir, pour peindre, etc., ou L'assemblage de ces échafauds. | Se dit De grands préparatifs qu'on fait pour peu de chose. | Grand raisonnement inutile ou vain, grand étalage de sentiments, de maximes sur un sujet de peu d'importance. (É-cha fô-da-je.)

ÉCHAFAUDER. v. n. Dresser des échafauds. Se dit De ce qui regarde la construction ou la décoration des bâtiments. | Fam. et pron., Faire de grands préparatifs pour peu de chose. (É-cha-fô-dé.)

ÉCHALAS. s. m. Bâton de quatre ou cinq pieds de long que l'on fiche en terre pour soutenir un cep de vigne, un petit arbre,

un arbuste. | Fam., Une personne grande, maigre et sèche. (É-cha la.)

ÉCHALASSEMENT. s. m. Action d'échalasser une vigne. (É-cha-la-se-man.)

ÉCHALASSER. v. a. Garnir une vigne d'échalas. (É-cha-la-sé.)

ÉCHALIER. s. m. Clôture d'un champ faite avec des branches d'arbres, pour en fermer l'entrée aux bestiaux. (É-cha-lié.)

ÉCHALOTE. s. f. (*Ascalonia.*) Espèce d'ail qui a une saveur moins forte que l'ail ordinaire.

ÉCHAMPIR. v. a. *V.* Réchampir.

ÉCHANCRER. v. a. (*Cancer.*) Tailler, évider, couper en dedans en forme de croissant, de portion de cercle. | Échancré, ée. adj. Se dit Des objets dont les bords sont entamés comme si on en avait emporté une pièce avec des ciseaux.

ÉCHANCRURE. s. f. Coupure faite en dedans en forme de croissant, de portion de cercle. | Entaille naturelle qui ressemble à une échancrure.

ÉCHANGE. s. m. Troc que l'on fait d'une chose pour une autre. | Remise, communication ou envoi réciproque. (É-chan-je.)

ÉCHANGEABLE. adj. des 2 g. Qui peut être échangé. (É-chan-ja-ble.)

ÉCHANGER. v. a. Faire un échange. | Se remettre, se communiquer ou s'envoyer réciproquement des pouvoirs, un acte, etc. (É-chan-jé.)

ÉCHANSON. s. f. Officier chargé de servir à boire à un roi, à un prince, etc. | Par plaisanterie, Toute personne qui sert à boire.

ÉCHANSONNERIE. s. f. Corps des officiers qui servent à boire à un roi, à un prince, etc., et Le lieu où l'on tient les boissons, dans le palais d'un roi, d'un prince. (É chan-so-ne-rie.)

ÉCHANTILLON. s. m. (*Cantilio*, b. l.) Petit morceau d'étoffe, de toile ou d'autres choses semblables, qui sert de montre pour faire connaître la pièce. | Désigne La force, la dimension des pièces de bois qui servent aux constructions navales. | Se dit Des choses d'esprit, comme lorsqu'on montre un fragment de poeme, qqs. pages de prose, pour donner une idée de l'ouvrage dont ils font partie. | Fam., *Donner un échantillon de son savoir-faire*, Montrer ce que l'on sait faire. | [ll m.]

ÉCHANTILLONNER. v. a. Confronter un poids, une mesure, avec sa matrice originale. (—ti-llo-né [ll m.].)

ÉCHAPPADE. s. f. Accident qui arrive lorsque, en forçant la résistance du bois, l'outil échappe et va tracer un sillon sur une partie déjà gravée. (É-cha-pa-de.)

ÉCHAPPATOIRE. s. f. Défaite, subterfuge, moyen adroit et subtil pour se tirer d'embarras. (É-cha-pa-toua-re.)

ÉCHAPPÉE. s. f. Action imprudente par laquelle on s'écarte de son devoir. Fam. | L'espace ménagé pour le tournant des voitures à leur entrée dans une cour ou dans une remise, et Celui qu'on laisse entre un escalier et la voûte ou le plafond. | *Échappée de vue*, Vue resserrée entre des collines, des bois, des maisons. (É-cha-pée.)

ÉCHAPPEMENT. s. m. L'espèce de mécanique par laquelle le régulateur reçoit le mouvement de la dernière roue d'une machine, et ensuite modère le mouvement de cette roue même. | T. d'archit., synonyme d'*Échappée*. (É-cha-pe-man.)

ÉCHAPPER. v. n. (*Scappare*, it.) S'évader, s'esquiver, se sauver des mains de qqn., d'une prison, de qq. péril, etc. Avec la prép. *De*, Cesser d'être où l'on était, sortir de, etc. Avec la prép. *A*, Se soustraire, se dérober à, être preservé de. | N'être pas saisi, aperçu, découvert, ou seulement remarqué; alors il se conj. avec l'auxiliaire *Avoir*. | Se dit Des choses dont on est frustré, ou que l'on ne saurait conserver, fixer. | *Échapper de la main*, *des mains*, se dit Des choses qu'on laisse aller ou tomber involontairement. | S'applique À ce qu'on dit, à ce qu'on fait par imprudence, par indiscrétion, par mégarde, par négligence, etc.; alors il se conj. avec l'auxiliaire *Être*. | V. a. Éviter. | Pron., S'évader, s'enfuir, s'esquiver; alors il ne peut être suivi que de la prép. *De*. | Pron., S'emporter inconsidérément à dire ou à faire qq. chose contre la raison ou la bienséance. | Se dit D'une chose qui d'elle-même sort d'un lieu, d'une autre chose où elle était retenue, enfermée. | Se dissiper, s'évanouir. | Échappé. subst. m. Fam., *Un échappé des Petites-Maisons*, Un fou. | *Un échappé de barbe*, Un cheval engendré d'un barbe et d'une cavale du pays. (É-cha-pé.)

ÉCHARDE. s. f. Piquant de chardon ou petit éclat de bois qui est entré dans la chair.

ÉCHARDONNER. v. a. Ôter, couper, arracher les chardons d'un champ, d'un jardin, etc. (É-char-do-né.)

ÉCHARNER. v. a. Ôter d'une peau de bête, d'un cuir, la chair qui y est restée.

ÉCHARNOIR. s. m. Instrument avec lequel on écharne. (É-char-nouar.)

ÉCHARNURE. s. f. Reste de chair qui s'ôte d'un cuir que l'on prépare; ou Façon qu'on donne en écharnant.

ÉCHARPE. s. f Large bande de taffetas, ou de qq. autre tissu, que l'on portait autrefois de la droite à la gauche en forme de baudrier, et qu'on a portée depuis en forme de ceinturon. | Fam., *Changer d'écharpe*, Changer de parti. | Bande de qq. étoffe qu'on porte passée au cou, pour soutenir un bras blessé ou malade. | Sorte de vêtement ou d'ornement que portent les femmes. | En écharpe. loc. adv. Obliquement, de biais, de travers.

ÉCHARPER. v. a. Faire une grande blessure avec un coutelas, un sabre, etc. | Se dit en parlant D'une troupe qui est fort maltrai-

tée, presque entièrement détruite dans un combat.

ÉCHASSE. s. f. (*Scala.*) Se dit De deux longs bâtons, à chacun desquels il y a une espèce d'étrier attaché, ou un fourchon du bois même, dans lequel on met les pieds, soit pour marcher dans les marais, dans les sables, soit pour paraître plus grand. | Fig., *Être toujours monté sur des échasses*, Avoir l'esprit guindé, parler d'une manière emphatique; ou Affecter de grands airs pour se faire remarquer. (É-cha-se.)

ÉCHASSIER. s. m. Au plur., se dit D'un ordre d'oiseaux qui ont les jambes longues, ce qui les fait paraître comme montés sur des échasses. (É-cha sié.)

ÉCHAUBOULÉ, ÉE. adj. Qui a des échauboulures. (É-chô-bou-lé.)

ÉCHAUBOULURE. s. f. Il se dit De petites élevures rouges qui viennent sur la peau et qui causent un picotement plus ou moins vif. (É-chô-bou-lu-re.)

ÉCHAUDÉ. s. m. Sorte de pâtisserie très-légère, faite de pâte échaudée. (É-chô-dé.)

ÉCHAUDER. v. a. Laver avec de l'eau très-chaude, bouillante. | Tremper dans l'eau bouillante. | Jeter de l'eau chaude sur qq. ch. | Endommager qq. partie du corps par l'action d'un liquide très-chaud, bouillant. | Fam., *Être échaudé*, ou *S'échauder*, Être attrapé, éprouver qq. dommage. (É-chô-dé.)

ÉCHAUDOIR. s. m. Lieu où l'on échaude. Se dit Des vaisseaux qui servent à cet usage. (É-chô-douar.)

ÉCHAUFFAISON. s. f. Indisposition qui se manifeste par qq. éruption à la peau. (É-chô-fe-zon.)

ÉCHAUFFANT, ANTE. adj. Qui échauffe. Se dit Des aliments, des remèdes, etc. (É-chô-fan.)

ÉCHAUFFEMENT. s. m. Action d'échauffer, ou Le résultat de cette action. | Un excès de chaleur animale. (É-chô-fe-man.)

ÉCHAUFFER. v. a. Donner de la chaleur, rendre chaud. | Se dit De ce qui cause un excès de chaleur animale. | Pron., Se mettre en colère, s'emporter ou se passionner, s'animer beaucoup. | ÉCHAUFFÉ. subst. m. Certaine odeur causée par une chaleur excessive ou par un commencement de fermentation. (É-chô-fé.)

ÉCHAUFFOURÉE. s. f. Entreprise mal concertée, téméraire, malheureuse. | Se dit De certaines rencontres imprévues à la guerre. (É-chô-fou-rée.)

ÉCHAUFFURE. s. f. Petite rougeur, petite élevure qui vient sur la peau, dans une échauffaison. (É-chô-fu-re.)

ÉCHAUGUETTE. s. f. Guérite, petite loge placée dans qq. lieu d'une place forte, pour découvrir ce qui se passe aux environs. (É-chôg-è-te [g m.].)

ÉCHAULER. v. a. *V.* CHAULER.

ÉCHÉANCE. s. f. (*Cadere.*) Le terme où échoit le payement d'une chose due. | Le terme d'un délai. (É-ché-an-se.)

ÉCHEC. s. m. Terme qui s'emploie au jeu des échecs, lorsqu'on attaque le roi, en sorte qu'il est obligé de se retirer ou de se couvrir. | *Tenir des troupes en échec*, Empêcher des troupes d'agir. | *Tenir une place en échec*, La tenir en crainte d'être assiégée. | *Tenir qqn. en échec*. L'empêcher d'agir, de se déterminer. | Perte considérable que fait une armée, un corps de troupes, dans un combat, dans une retraite. | Atteinte, dommage, désappointement, mauvais succès. (É-chèc.)

ÉCHECS. s. m. pl. (*Scacchi*, it.) Jeu qui se joue par deux personnes sur un tablier ou damier, avec huit pièces et huit pions de chaque côté. | Se dit Des pièces avec lesquelles on joue à ce jeu, considérées toutes ensemble. (É-chè.)

ÉCHELETTE. s. f. Sorte de petite échelle que l'on attache à côté du bât d'une bête de somme pour y placer, y accrocher ce qu'on veut transporter. | Cette espèce de ridelle qu'on met sur le devant d'une charrette, et qui sert à retenir du foin, etc. (É-che-lè-te.)

ÉCHELLE. s. f. (*Scala.*) Machine composée de deux longues pièces de bois traversées d'espace en espace par des bâtons disposés de manière qu'on peut s'en servir pour monter et pour descendre. | Dans les vaisseaux, Tout degré, tout escalier fixe ou volant. | *L'échelle sociale*, La hiérarchie sociale, l'ensemble des diverses conditions sociales. | Ligne divisée en parties qui représentent des kilomètres, des mètres, des lieues, etc., et placée dans une carte, dans un dessin, pour servir de commune mesure à toutes les distances, à toutes les dimensions, etc., avec les distances et les dimensions réelles. | La succession des sons dans l'ordre diatonique, ou dans l'ordre harmonique. | Une place de commerce sur les côtes, dans les mers du Levant. | *Faire échelle*, se dit D'un bâtiment qui relâche dans qq. port du Levant. On dit plus ordin. *Faire escale*. (É-chè-le.)

ÉCHELON. s. m. Petite pièce de bois qui traverse l'échelle, et sert de degré pour monter. | Fam., Ce qui sert à mener d'un rang, d'un grade à un autre plus haut. | *Disposer des troupes par échelons*, Les disposer sur divers plans, de façon que les unes puissent soutenir et remplacer successivement les autres.

ÉCHELONNER. v. a. Ranger en échelons. (É-che-lo-né.)

ÉCHENILLAGE. s. m. Action d'écheniller. (É-che-ni-lla-je [ll m.].)

ÉCHENILLER. v. a. Ôter les chenilles. | [ll m.]

ÉCHENILLOIR. s. m. Instrument dont on se sert pour écheniller les arbres. (É-che-ni-llouar [ll m.].)

ÉCHEOIR. v. n. *V.* ÉCHOIR.

ÉCHEVEAU. s. m. Assemblage de fils de

chanvre, de soie, de laine, repliés en plusieurs tours, afin qu'ils ne se mêlent point. (É-che-vò.)

ÉCHEVELÉ, ÉE. adj. Qui a les cheveux épars et en désordre.

ÉCHEVIN. s. m. Magistrat, ordin. élu par les bourgeois, qui était chargé de la police et des affaires de la commune, pendant un certain temps.

ÉCHEVINAGE. s. m. Fonction d'échevin. | L'exercice même de cette fonction. (—na-je.)

ÉCHIMOSE. s. f. *V.* ÉCCHYMOSE.

ÉCHINE. s. f. (*Echinus.*) L'épine du dos, la partie de l'homme ou de l'animal qui prend depuis la nuque jusqu'au croupion. | Pop., *Longue échine*, Personne fort maigre. | Membre d'architecture convexe taillé en quart de cercle; n. autr. *Ove.*

ÉCHINÉE. s. f. Morceau du dos d'un cochon.

ÉCHINER. v. a. Rompre l'échine. | Tuer, assommer dans une mêlée, dans un combat. | *Échiner de coups*, Battre outrageusement. | Pron., S'excéder de fatigue, se donner beaucoup de peine. | Fam.

ÉCHIQUETÉ, ÉE. adj. T. de blas. Qui est divisé en carrés semblables à ceux d'un échiquier. (É-chic-e-té.)

ÉCHIQUIER. s. m. Tableau sur lequel on joue aux échecs, et qui est divisé en plusieurs carrés ou cases de deux couleurs. | Certain ordre de marche des armées navales. | En Normandie, juridiction où l'on décidait souverainement des différends importants entre les particuliers. | Juridiction anglaise qui règle toutes les affaires de finances. | Filet carré soutenu par deux demi-cerceaux qui se croisent au milieu, auquel est attachée une perche, et dont on se sert à Paris pour pêcher de petits poissons. (É-chic-ié [c m.].)

ÉCHO. s. m. (*Echo.*) Répétition du son lorsqu'il frappe contre un corps qui le renvoie plus ou moins distinctement; ou Ce qui produit cette répétition, le lieu où elle se fait. | Personne qui répète ce qu'une autre a dit. | La répétition adoucie ou affaiblie d'une ou de plusieurs notes. | *Échos de lumière*, Rappels de lumière à des plans différents. | Fém., Nymphe, fille de l'Air, qui, étant devenue éperdument amoureuse de Narcisse, dont elle ne put se faire aimer, fut métamorphosée en rocher, et ne conserva que la voix. (É-cò.)

ÉCHOIR. v. n. (*Cadere.*) (Au présent de l'indicatif, il n'est guère usité qu'à la personne du sing., *Il échoit*, qu'on prononce et qu'on écrit même, quelquefois, *Il échet. J'échus. J'écherrai. J'écherrais. Que j'échusse. Échéant.*) Il se dit ordin. Des choses qui sont dévolues par le sort ou qui arrivent par cas fortuit. | Se dit Du temps préfix auquel on doit faire certaines choses, et Des choses mêmes qui doivent se faire à des temps préfix. | Se dit Des peines imposées à ceux qui contrevenaient aux lois. | Construit avec les adv. *Bien* et *Mal*, il se dit Des personnes, et signifie Rencontrer fortuitement. Fam. et vi. (É-chouar.)

ÉCHOPPE. s. f. (*Shop*, angl.) Petite boutique ordin. en appentis, et adossée contre une muraille. (É-cho-pe.)

ÉCHOPPE. s. f. Pointe dont se servent plusieurs artistes et ouvriers.

ÉCHOPPER. v. a. Travailler avec l'échoppe. (É-cho-pé.)

ÉCHOUAGE. s. m. Situation d'un bâtiment qui, n'ayant pas assez d'eau pour flotter, porte sur le fond. | *Lieu d'échouage*, Celui où un bâtiment peut être échoué sans danger. (É-chou-a-je.)

ÉCHOUEMENT. s. m. Action d'échouer un bâtiment. (É-choû-man.)

ÉCHOUER. v. n. (*Cadere.*) Être porté, poussé dans un endroit de la mer où il n'y a pas assez d'eau pour flotter; donner sur le sable, sur un écueil, etc. | V. a. *Échouer une barque.* | Ne pas réussir dans ce qu'on entreprend. | Se dit Des affaires, des entreprises, des tentatives qui ne réussissent point.

ÉCIMER. v. a. Couper la cime des arbres. On dit aussi, et plus communément, *Étêter.* (É-si-mé.)

ÉCLABOUSSEMENT. s. m. Action d'éclabousser. (—bou-se-man.)

ÉCLABOUSSER. v. a. Faire rejaillir de la boue sur qqn. ou sur qq. ch. (—bou-sé.)

ÉCLABOUSSURE. s. f. Boue qui a rejailli sur qqn. ou sur qq. ch. (—bou-su-re.)

ÉCLAIR. s. m. (*Clarus.*) Lumière vive et soudaine qui brille entre les nuages au moment de l'explosion électrique, et qui précède le bruit du tonnerre. | Toute apparition subite de lumière qui ne dure presque qu'un instant. | *Passer comme un éclair*, Passer vite, ne durer guère. | Poét., *Les éclairs de ses yeux*, La vivacité de ses regards. | Lumière étincelante et mobile qui paraît à la surface du bouton d'or ou d'argent qui reste sur la coupelle. (É-clèr.)

ÉCLAIRAGE. s. m. Illumination habituelle d'une ville, d'une salle de spectacle, d'un établissement. (É-clè-ra-je.)

ÉCLAIRCIE. s. f. Endroit clair qui paraît au ciel en temps de brume ou entre des nuages. | Se dit Des espaces découverts, dans un bois. On dit plus ordin. *Clairière.* (É-clèr-sie.)

ÉCLAIRCIR. v. a. (*Clarus.*) Rendre clair, rendre plus clair. | *Éclaircir la voix*, La rendre plus nette, plus pure. | Rendre moins épais. | Rendre la couleur d'une étoffe moins foncée. | Diminuer le nombre. | Rendre évident, intelligible, débrouiller. | *Éclaircir qqn. de qq. ch.*, L'instruire d'une vérité, d'une chose dont il doutait. (É-clèr-sir.)

ÉCLAIRCISSEMENT. s. m. Explication

d'une chose obscure mal connue. | Explication que l'on demande à qqn., pour savoir s'il a dit ou fait telle chose, ou si, en la disant, en la faisant, il a eu intention d'offenser. (É-clèr-si-se-man.)

ÉCLAIRE. s. f. Nom vulgaire de la plante que les botanistes nomment *Grande chélidoine*. (É-clè-re.)

ÉCLAIRER. v. a. (*Clarus.*) Illuminer, jeter, répandre de la clarté. | Marcher, se tenir auprès de qqn. avec de la lumière, lui apporter de la lumière, afin qu'il y voie clair. | Donner de l'intelligence, instruire, ou faire voir clair en qq. ch. | Surveiller, épier, observer. | Distribuer les lumières d'un tableau, y répandre des clairs avec intelligence. | V. n. Étinceler, jeter une lueur. | Impers., Faire des éclairs. | ÉCLAIRÉ, ÉE. part. Qui a de grandes lumières, beaucoup d'expérience. (É-clè-ré.)

ÉCLAIREUR. s. m. Celui qui va à la découverte. Au plur., se dit De petits détachements qu'on envoie pour visiter le pays dans lequel on veut s'avancer. (É-clè-reur.)

ÉCLANCHE. s. f. (*Anca*, it.) Épaule de mouton séparée du corps de l'animal.

ÉCLAT. s. m. (*Klaô*, gr.) Partie d'un morceau de bois qui est brisé, rompu et long. | Se dit en parlant Des pierres, de la brique, des bombes, etc. | Bruit plus ou moins violent qui se fait entendre tout à coup. | Bruit, rumeur, scandale. | *En venir à un éclat*, En venir à une mesure violente, à un parti extrême. | Une lueur brillante, l'effet d'une vive lumière. | Il s'applique Au style, aux pensées. | La gloire, l'illustration, la splendeur. (É-cla.)

ÉCLATANT, ANTE. adj. Qui a de l'éclat. | Qui fait un bruit perçant. | Se dit De certaines choses qui se font remarquer, entre toutes les autres choses semblables, par leur importance, leur grandeur, leur célébrité, leur publicité, etc. | *Éclatant de gloire*, Qui s'est acquis une grande gloire.

ÉCLATER. v. n. (*Klaô*, gr.) Se rompre, se briser par éclats. | Faire entendre tout à coup un bruit violent ou perçant. | Se dit De ce qui se manifeste tout à coup, après avoir été qq. temps caché. | Montrer son ressentiment à découvert et avec force, après s'être contenu qq. temps. | Avoir de l'éclat, briller, frapper les yeux.

ÉCLECTIQUE. adj. des 2 g. (*Eclegô*, gr.) Se dit De la doctrine des philosophes qui, sans adopter de système particulier, choisissent, dans les divers systèmes, les opinions qui leur paraissent les plus vraisemblables. | Adj. et subst. Se dit De ceux qui professent cette doctrine. (É-clèc-tic-e.)

ÉCLECTISME. s. m. La philosophie éclectique. (É-clèc-tis-me.)

ÉCLIPSE. s. f. (*Eclipsis.*) Disparition apparente d'un astre, causée par l'interposition d'un autre corps céleste entre cet astre et l'observateur. L'obscurcissement du soleil à notre égard par l'interposition du corps de la lune. L'obscurcissement de la lune par l'interposition de la terre. | Fam., *Faire une éclipse*, S'absenter tout d'un coup, disparaître. | S'emploie en parlant De l'intelligence, de la gloire, etc.

ÉCLIPSER. v. a. Cacher, couvrir en tout ou en partie. Se dit D'un astre qui, par son interposition, en cache un autre, en intercepte la lumière. | Se dit en parlant Du mérite, de la gloire, etc. | Pron., se dit D'un astre qui souffre éclipse. | S'absenter, disparaître, s'évanouir. | Se dit De certaines choses qui viennent comme à disparaître tout d'un coup. (É-clip-sé.)

ÉCLIPTIQUE. s. f. (*Eclipticus.*) L'orbite que le soleil paraît décrire annuellement autour de la terre considérée comme fixe. | Adj. des 2 g. Qui a rapport aux éclipses. (É-clip-tic-e.)

ÉCLISSE. s. f. Petite plaque de bois ou de carton que l'on applique le long d'un membre fracturé pour contenir les os dans une situation fixe. | Se dit Du bois de fente qui sert à faire des seaux, des tambours, etc. | Un petit rond d'osier ou de jonc sur lequel on met égoutter le lait caillé pour en faire des fromages. (É-cli-se.)

ÉCLISSER. v. a. Mettre des éclisses à un membre fracturé. (É-cli-sé.)

ÉCLOGUE. s. f. *V.* ÉGLOGUE.

ÉCLOPPÉ, ÉE. part. du verbe *Éclopper*, qui n'est point en usage. Boiteux, estropié, dont la marche est pénible à cause de qq. incommodité. (É-clo-pé.)

ÉCLORE. v. n. (*Excludere.*) (Ce verbe n'est guère usité qu'à l'infinitif et aux 3es personnes de qqs. temps. On le conj. avec l'auxiliaire *Être. Il éclôt, ils éclosent. Il est éclos. Il éclôra. Il éclôrait. Qu'il éclose.*) Se dit de qqs. animaux qui naissent d'un œuf. | Se dit Des fleurs qui commencent à s'ouvrir. | Se dit De tout ce qui naît, est produit, se développe, se manifeste.

ÉCLOSION. s. f. Action d'éclore. (É-clo-zi-on.)

ÉCLUSE. s. f. (*Cludere.*) Clôture, barrière faite de terre, de pierre, de bois, sur une rivière, sur un canal, etc., ayant une ou plusieurs portes qui se lèvent et se baissent, ou qui s'ouvrent et se ferment pour retenir et pour lâcher l'eau. | La porte qui se hausse et se baisse, ou qui s'ouvre et se ferme, dans ces sortes de constructions. (É-clu-ze.)

ÉCLUSÉE. s. f. La quantité d'eau qui coule depuis qu'on a lâché l'écluse jusqu'à ce qu'on l'ait refermée. (É-clu-zée.)

ÉCLUSIER. s. m. Celui qui gouverne une écluse. (É-clu-zié.)

ÉCOFRAI ou ÉCOFROI. s. m. Grosse table dont se servent plusieurs artisans pour

tailler et préparer leur ouvrage. (É-co-fré, ou É-co-froua.)

ÉCOINÇON ou ÉCOINSON. s. m. Pièce de maçonnerie ou de menniserie qui cache et dissimule les angles que forment les parois d'une chambre. | Pierre qui fait l'encoignure de l'embrasure d'une porte, d'une fenêtre. (É-couin-son)

ÉCOLÂTRE. s. m. L'ecclésiastique qui dirigeait l'école attachée ordin. à la cathédrale, et qui plus tard fut chargé d'exercer une surveillance sur les maîtres d'école du diocèse.

ÉCOLE. s. f. (*Schola.*) Lieu, établissement où l'on enseigne une ou plusieurs sciences, un ou plusieurs arts, etc. | Se dit Des écoles où l'on montre à lire, à écrire, où l'on enseigne la grammaire et le calcul, et qui sont désignées aussi sous le nom de *Petites écoles* ou d'*Écoles primaires.* | Tous les élèves d'une école, ou les professeurs et les employés d'une école. | Vaisseau armé pour l'instruction des élèves de marine. | Ce qui est propre à former, à donner de l'expérience en qq. ch., à instruire. | Au jeu de trictrac, *Faire une école*, Oublier de marquer les points qu'on gagne, ou En marquer mal à propos. — Fam., Faire une faute, une sottise par ignorance, par méprise, par étourderie. | Absol., L'enseignement de la théologie et de la philosophie, suivant la méthode et les principes reçus dans la plupart des anciennes universités. | La secte ou doctrine de qq. philosophe ou docteur célèbre. | Se dit D'une classe d'artistes qui travaillent ou qui ont travaillé selon les principes, à l'imitation d'un même maître, ou suivant les habitudes propres à certaines époques de l'art, à certains lieux. | Se dit Des imitateurs d'un écrivain, prosateur ou poëte, et Des partisans d'un certain style, d'un certain genre d'écrire. | *Faire école*, se dit D'un artiste ou d'un écrivain qui trouve beaucoup d'imitateurs.

ÉCOLIER, IÈRE. s. Celui, celle qui va, qui est à l'école, au collége. | Celui, celle qui prend les leçons d'un maître. (É-co-lié.)

ÉCONDUIRE. v. a. Conduire dehors; éloigner avec ménagement qqn. de chez soi, d'une maison ou d'une société. | Refuser à qqn. avec ménagement ce qu'il demande.

ÉCONOMAT. s. m. Charge, emploi, office d'économe; et Le lieu où se tient l'économe, où il a ses bureaux. | L'administration des revenus d'un évêché, d'une abbaye et autres bénéfices, pendant la vacance. | S'est dit, au plur., Du bureau établi pour l'administration des bénéfices vacants, qui étaient à la nomination du roi. (—no-ma.)

ÉCONOME. adj. des 2 g. (*OEconomus*, b. l.) Ménager, ménagère, qui sait épargner la dépense. | Subst., Celui ou celle qui a soin de la conduite d'un ménage, de la dépense d'une maison. | Dans les hospices, dans les colléges, etc., Celui qui est chargé de la recette et de la dépense, et, en général, de tout ce qui concerne l'administration du matériel. Adj., dans les communautés religieuses, *Le père économe, la mère économe.* | Celui qui était nommé par le roi pour administrer les revenus d'un évêché, d'une abbaye, etc., pendant la vacance.

ÉCONOMIE. s. f. (*OEconomia*, b. l.) Ordre, règle qu'on apporte dans la conduite d'un ménage, dans la dépense d'une maison, dans l'administration d'un bien. | Épargne dans la dépense. | Au plur., La chose même qui est épargnée, mise en réserve. | *Économie rurale*, Administration des propriétés rurales. | L'harmonie qui existe entre les différentes parties, les différentes qualités d'un corps organisé. | La disposition des parties d'un dessin, d'un tableau, la distribution ou le plan d'un ouvrage d'esprit. Toute coordination des parties, quel que soit l'ensemble qu'elles contribuent à former.

ÉCONOMIQUE. adj. des 2 g. (*OEconomicus*, b. l.) Qui concerne l'économie, le gouvernement d'un ménage, d'une maison, etc. | Qui diminue les frais, la dépense. | Subst. fém. Cette partie de la philosophie morale qui concerne le gouvernement d'une famille, d'un État, etc. (—mic-e.)

ÉCONOMIQUEMENT. adv. Avec économie. (—mic-e-man.)

ÉCONOMISER. v. a. Gouverner, administrer avec économie. | V. a. et n. Épargner. (—mi-zé.)

ÉCONOMISTE. s. m. Écrivain qui s'occupe spécialement d'économie politique.

ÉCOPE. s. f. T. de marine. *V.* ESCOPE.

ÉCORCE. s. f. (*Cortex.*) Enveloppe d'un arbre ou d'une plante ligneuse. | L'enveloppe de certains fruits, quand elle est épaisse. | Superficie, apparence. (É-cor-se.)

ÉCORCER. v. a. Ôter l'écorce. (É-cor-sé.)

ÉCORCHÉE. s. f. Nom vulgaire d'un coquillage fort élégant.

ÉCORCHER. v. a. (*Excoriare.*) Dépouiller un animal de sa peau. | Emporter, déchirer, enlever une partie de la peau d'une personne, d'un animal, ou de l'écorce d'un arbre. | Fam., *Écorcher une langue*, La parler mal. | Se dit D'un aliment, d'une boisson, etc., qui est rude au palais, à la gorge. | Ôter du noyau d'une figure qu'on se propose de couler en plâtre, en bronze, etc., autant d'épaisseur qu'on veut en donner au plâtre, etc. | Exiger beaucoup plus qu'il ne faut pour des droits, des salaires, des fournitures, etc. | À ÉCORCHE-CUL. loc. adv. et fam. En glissant, en se traînant sur le derrière. | Par force, de mauvaise grâce, avec répugnance. | ÉCORCHÉ. subst. m. Une figure sans peau, dont on voit les muscles.

ÉCORCHERIE. s. f. Lieu où l'on écorche les bêtes. | Fam., Hôtellerie où l'on fait payer plus cher qu'il ne faut.

ÉCORCHEUR. s. m. Celui dont le métier

est d'écorcher les bêtes mortes. | Fam., Aubergiste, procureur, marchand, etc., qui fait payer trop cher.

ÉCORCHURE. s. f. Enlèvement de la peau en qq. partie du corps.

ÉCORNER. v. a. Rompre une corne, les cornes à un animal. | Casser, abattre, émousser un angle, des angles. | Fam., *Écorner qq. ch.*, Le diminuer, en ôter qq. partie.

ÉCORNIFLER. v. a. Chercher à manger aux dépens d'autrui, prendre part à un repas auquel on n'est pas invité.

ÉCORNIFLERIE. s. f. Action d'écornifler. Fam. et peu usité.

ÉCORNIFLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui écornifle, parasite. Fam. (—eû-ze.)

ÉCORNURE. s. f. Éclat emporté de l'angle d'une pierre, d'un marbre, etc.

ÉCOSSER. v. a. Tirer de la cosse. (É-co-sé.)

ÉCOSSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui écosse. (É-co-seur; eû-ze.)

ÉCOT. s. m. (*Quotus.*) Quote-part que doit chaque personne pour un repas commun. | La totalité de la dépense que l'on fait pour un repas chez un traiteur, ou dans une auberge. | Une compagnie de gens qui mangent ensemble dans une auberge, dans un cabaret. | Un tronc d'arbre où il reste encore des bouts de branches coupées. (É-cô.)

ÉCOULEMENT. s. m. Flux, mouvement de ce qui s'écoule. | L'exportation de la vente, du débit des marchandises, des produits de l'agriculture ou des fabriques. (É-cou-le-man.)

ÉCOULER (S'). v. pron. Couler hors de qq. endroit. | Se dit D'une foule qui se retire. | Diminuer, passer, se dissiper. | Se débiter, se vendre, être exporté. (Sé-cou-lé.)

ÉCOURGEON. s. m. Orge carré qu'on appelle aussi *Orge d'automne* ou *de prime.* (É-cour-jon.)

ÉCOURTER. v. a. Rogner, couper trop court. | *Cet habit est écourté, bien écourté*, Il est un peu court, trop court. | *Écourter un chien, un cheval*, Leur couper la queue et les oreilles. | Se dit en parlant Des ouvrages d'esprit où l'on ne met pas ou dont on retranche les développements nécessaires.

ÉCOUTANT, ANTE. adj. Qui écoute. Il ne s'emploie guère que dans cette locution, *Avocat écoutant*, Avocat qui ne plaide point; et cela ne se dit que par plaisanterie. | Au plur., se dit qqfs. subst. pour Auditeurs.

ÉCOUTE. s. f. Lieu où l'on écoute sans être vu. | *Sœur écoute*, Religieuse qui accompagne au parloir une autre religieuse, ou une pensionnaire.

ÉCOUTE. s. f. Cordage attaché au coin inférieur d'une voile, pour servir à la déployer et à la tendre de manière qu'elle reçoive l'impulsion du vent.

ÉCOUTER. v. a. (*Auscultare.*) Ouïr avec attention; prêter l'oreille pour ouïr. | *Un écoute s'il pleut*, se dit D'un moulin qui ne va que par des écluses. | Se dit d'un homme faible qui se laisse arrêter par les moindres obstacles. | D'une promesse illusoire, d'une mauvaise défaite. | Donner audience à qqn. | Donner qq. croyance ou qq. consentement à ce qu'une personne propose, ou prendre plaisir à l'entendre. | Obtempérer, obéir à qqn., suivre ses avis, s'y conformer. | S'emploie en parlant De la raison, des passions, de l'intérêt. | Pron., *Il s'écoute trop*, il s'inquiète trop de sa santé. | *Des mouvements écoutés*, Des mouvements faits avec justesse et précision.

ÉCOUTEUR. s. m. Celui qui a l'habitude d'écouter, par une curiosité indiscrète, ce qu'on ne veut pas faire connaître.

ÉCOUTEUX. adj. Se dit D'un cheval distrait par les objets qui le frappent. (É-cou-teû.)

ÉCOUTILLE. s. f. Sorte de trappe, ouverture carrée pratiquée au pont d'un bâtiment pour descendre dans l'intérieur. | [ll m.]

ÉCOUVILLON. s. f. (*Scopæ.*) Vieux linge attaché à un long bâton, avec lequel on nettoie le four lorsqu'on veut enfourner le pain. | Instrument à peu près semblable, avec lequel on nettoie le canon lorsqu'il a tiré, et qu'on veut le recharger ou le rafraîchir. | [ll m.]

ÉCOUVILLONNER. v. a. Nettoyer avec l'écouvillon. (—vi-llo-né [ll m.].)

ÉCRAN. s. m. Sorte de meuble dont on se sert pour se garantir de l'ardeur du feu.

ÉCRASER. v. a. Aplatir, briser qq. ch. par un grand poids, par une forte compression, par un coup violent. | Fatiguer excessivement. | Importuner extrêmement. | *Écraser d'impôts*, Surcharger d'impôts. | Perdre qqn., détruire entièrement ses moyens de fortune, de considération, etc. | *Écraser qqn. dans une discussion*, etc., Avoir un grand avantage sur lui. | Détruire, anéantir, réduire à rien. | ÉCRASÉ, ÉE. part. Trop aplati, trop bas, trop court. | *Taille écrasée*, Taille trop courte et engoncée. (É-cra-zé.)

ÉCRÉMER. v. a. Ôter la crème de dessus le lait. | Se dit, fam., en parlant Des choses dont on tire ce qu'il y a de meilleur.

ÉCRÊTER. v. a. Enlever à coups de canon le sommet d'un ouvrage de fortification.

ÉCREVISSE. s. f. (*Krebs*, all.) Animal de la classe des crustacés, qui vit dans l'eau, et qui, selon l'opinion vulgaire, va presque toujours à reculons. | Un des signes du zodiaque, dont le commencement répond au solstice, et qu'on nomme autrement le Cancer. (É-cre-vi-se.)

ÉCRIER (S'). v. pron. Faire un grand cri. une exclamation. | Prononcer qqs. paroles en criant, en élevant beaucoup la voix. (Sé-cri-é.)

ÉCRILLE. s. f. Clôture de clayonnage qu'on pratique à la décharge d'un étang,

pour empêcher le poisson d'en sortir. [ll m.]

ÉCRIN. s. m. (*Scrinium.*) Petit coffret où l'on met des bagues, des pierreries. | Se dit Des joyaux contenus dans un écrin.

ÉCRIRE. v. a. (*Scribere.*) (*J'écris, il écrit; nous écrivons, ils écrivent. J'écrivais. J'ai écrit. J'écrivis. J'écrirai. Écris. J'écrirais. Que j'écrive. Que j'écrivisse. Écrivant.*) Tracer, former, figurer des lettres, des caractères. | Représenter, indiquer, noter par le moyen de l'écriture. | Se dit en parlant De la manière d'orthographier. | S'engager par écrit. | Composer, en écrivant à mesure ce que l'on compose, ou en faisant écrire sous sa dictée. | Absol., *Écrire à qqn.*, Lui écrire une lettre, des lettres. | Se dit Du genre de style. | Avancer qq. proposition, enseigner une doctrine par écrit. | Se dit Des compositeurs de musique. | Exposer ses raisons dans une requête, dans un mémoire, etc., pour défendre sa cause. | ÉCRIT. part. Se dit D'un papier, d'un parchemin, etc., sur lequel on a écrit. | Marqué.

ÉCRIT. s. m. (*Scriptum.*) Ce qui est écrit sur du papier, sur du parchemin. | Se dit D'un acte, d'un mémoire portant promesse, convention. | Un ouvrage d'esprit de peu d'étendue. | Se dit, au plur., Des ouvrages d'esprit qcqs. (É-cri.)

ÉCRITEAU. s. m. Certaine inscription en grosses lettres, qu'on met sur un papier, sur du bois, etc., pour faire connaître qq. ch. au public. (É-cri-tô.)

ÉCRITOIRE. s. f. (*Scriptorius.*) Petit meuble qui contient ou renferme les choses nécessaires pour écrire. | Un vase où l'on met de l'encre, et qu'on appelle plus ordin. *Encrier.* É-cri-toua-re.)

ÉCRITURE. s. f. (*Scriptura.*) L'art d'écrire, de retracer la parole par des signes convenus. | Se dit De caractères écrits. | La manière de former les caractères. | Se dit Des écrits qu'on fait à l'occasion d'un procès, d'une affaire litigieuse. | *L'Écriture* ou *Les Écritures*, L'Ancien Testament et le Nouveau.

ÉCRIVAILLEUR. s. m. Mauvais auteur qui écrit beaucoup. On dit qqfs. *Écrivassier.* Fam. (É-cri-va-lleur [ll m.].)

ÉCRIVAIN. s. m. Celui dont la profession, dont l'occupation habituelle est d'écrire ou de montrer à écrire. | Se disait, sur les vaisseaux de l'État, de l'agent comptable chargé de tenir les registres en ordre, de veiller aux consommations, et de les porter sur les livres. | Le commis embarqué sur les grands bâtiments de commerce par les armateurs, pour y remplir des fonctions analogues. | *Écrivain public*, Celui qui écrit pour le public des lettres, des mémoires, des pétitions, etc. | Homme qui compose des livres. | Absol., Un auteur distingué par les qualités de son style. (É-cri-vin.)

ÉCRIVASSIER. s. m. Un auteur qui écrit beaucoup et très-mal. On dit plus ordin. *Écrivailleur.* (É-cri-va-sié.)

ÉCROU. s. m. Pièce de bois, de fer ou de toute autre matière solide, percée en spirale, et dans laquelle entre la vis en tournant.

ÉCROU. s. m. Article du registre des emprisonnements, indiquant le jour où une personne a été mise en prison, la cause pour laquelle elle a été arrêtée, et par l'ordre de qui s'est faite l'arrestation.

ÉCROUELLES. s. f. pl. (*Scrophulæ.*) Maladie chronique dans laquelle le système lymphatique est particulièrement affecté : elle se manifeste par la dégénérescence tuberculeuse des glandes superficielles, et spécialement des glandes du cou. Les médecins disent plus ordin. *Scrofules.* (É-crou-è-le.)

ÉCROUER. v. a. Écrire sur le registre des emprisonnements le jour où une personne est mise en prison, la cause pour laquelle elle a été arrêtée, et par l'ordre de qui s'est faite l'arrestation.

ÉCROUES. s. f. pl. États ou rôles de la dépense de bouche de la maison du roi. (É-croue.)

ÉCROUIR. v. a. Battre un métal à froid, pour le rendre plus dense, et pour lui donner du ressort.

ÉCROUISSEMENT. s. m. Action d'écrouir, ou Le résultat de cette action. (É-crou-i-se-man.)

ÉCROULEMENT. s. m. Chute, éboulement, en tout ou en partie, de terres, de murailles, d'édifices mal soutenus, etc. (—le-man.)

ÉCROULER (S'). v. pron. (*Kroueïn*, gr.) Tomber en s'affaissant. (Sé-crou-lé.)

ÉCROÛTER. v. a. Ôter la croûte.

ÉCRU, UE. adj. (*Crudus.*) *Soie écrue*, Celle qui n'a point été mise à l'eau bouillante; *Fil écru*, Celui qui n'a point été lavé; *Toile écrue*, Celle qui n'a point été blanchie.

ECTROPION. s. m. (*Ektropion*, gr.) Renversement des paupières en dehors. Dans le langage ordinaire, on dit *Éraillement.* (Èc-tro-pi-on.)

ECTYPE. s. f. (*Ectypus.*) Copie empreinte d'une médaille, d'un cachet; ou Copie figurée d'une inscription. (Vi.) (Èc-ti-pe.)

ÉCU. s. m. (*Scutum.*) Espèce de bouclier que portaient autrefois les cavaliers. | La figure de ce bouclier, sur laquelle se peignent les armoiries. | Certaine monnaie d'argent. | Monnaie de compte de la valeur de trois livres ou soixante sous tournois. | [c m.]

ÉCUBIER. s. m. Trou rond percé à l'avant d'un bâtiment pour y faire passer les câbles. (É-cu-bié [c m.].)

ÉCUEIL. s. m. (*Scoglio*, it.) Rocher dans la mer. | Se dit Des choses dangereuses pour la vertu, l'honneur, la fortune, la réputation, etc. (Éc-euil [ll m.].)

ÉCUELLE. s. f. (*Scutella.*) Pièce de vais-

selle d'argent, d'étain, de bois, de terre, etc., qui sert le plus communément à mettre du bouillon, du potage, etc. | *Écuelle-d'eau*, Plante ombellifère qui croît dans les marécages, et dont les feuilles font souvent le godet en dessus. (É-cue-le.)

ÉCUELLÉE. s. f. Plein une écuelle. (É-cuë-lé.)

ÉCUISSER. v. a. Faire éclater un arbre en l'abattant. (É-cui-sé [c m.].)

ÉCULER. v. a. (*Culus.*) Se dit en parlant Des bottes et des souliers qui s'abaissent par derrière sur le talon. (É-cu-lé [c m.].)

ÉCUMANT, ANTE. adj. Qui écume, qui jette de l'écume. (É-cu-man [c m.].)

ÉCUME. s. f. (*Spuma.*) Espèce de mousse blanchâtre qui se forme et qui surnage sur l'eau ou sur qq. autre liquide agité, échauffé, ou en fermentation. | La bave de qqs. animaux, lorsqu'ils sont échauffés ou en colère. | Se dit qqfs. Des personnes. | La sueur qui s'amasse sur le corps du cheval. | *Écume de mer*, Espèce de terre très-blanche, fine et onctueuse, dont les Orientaux font des pipes à fumer. | Ramas de gens vils et méprisables. [c m.]

ÉCUMÉNICITÉ, ÉCUMÉNIQUE, ÉCUMÉNIQUEMENT. *V.* Œcuménicité, etc.

ÉCUMER. v. n. (*Spumare.*) Se couvrir d'écume, jeter de l'écume. | Ôter l'écume qui se forme sur un liquide en ébullition. | Fam., *Écumer les marmites*, Vivre en parasite, écornifler. | *Écumer les mers*, Exercer la piraterie. | Prendre çà et là. (É-cu-mé [c m.].)

ÉCUMEUR. s. m. *Un écumeur de marmites*, Un parasite. Fam. | *Un écumeur de mer*, Un corsaire, un pirate. | [c m.]

ÉCUMEUX, EUSE. adj. (*Spumosus.*) Qui est chargé d'écume, qui jette beaucoup d'écume. (É-cu-meu; ze [c m.].)

ÉCUMOIRE. s. f. (*Spumatorium.*) Ustensile de cuisine fait en forme de cuiller plate, percée de plusieurs petits trous, et qui sert à écumer. (É-cu-moua-re [c m.].)

ÉCURER. v. a. (*Curare.*) Nettoyer, frotter, éclaircir avec du sablon, de la lie, ou autre chose semblable. (É-cu-ré [c m.].)

ÉCUREUIL. s. m. (*Sciurus.*) Petit quadrupède de la famille des Rongeurs, vivant dans les bois, et doué d'une telle agilité, qu'il saute de branche en branche comme les oiseaux. | Fam., Jeune homme vif, sémillant. (É-cu-reull [c et ll m.].)

ÉCUREUR, EUSE. s. Celui, celle qui écure la vaisselle et la batterie de cuisine. (É-cu-reur; eû-ze [c m.].)

ÉCURIE. s. f. (*Equus.*) Lieu destiné à loger des chevaux, des mulets, etc. | Train, équipage qui comprend écuyers, pages, carrosses, chevaux, etc., d'un prince, d'un grand seigneur. | [c m.]

ÉCUSSON. s. m. (*Scutum.*) Écu d'armoiries. | Un morceau d'écorce portant un œil ou un bouton, que l'on enlève, au moment de la sève, à une jeune branche d'arbre, pour l'insérer entre le bois et l'écorce d'un autre arbre. (É-cu-sou [c m.].)

ÉCUSSONNER. v. a. Greffer, enter en écusson. (É-cu-so-né [c m.].)

ÉCUSSONNOIR. s. m. Petit couteau dont on se sert pour écussonner. (É-cu-so-nouar [c m.].)

ÉCUYER. s. m. (*Equus.*) Gentilhomme qui suivait et accompagnait un chevalier, qui portait son écu et lui aidait à prendre ses armes et à se désarmer. | Titre que portaient anciennement les jeunes gens de la plus haute qualité, jusqu'à ce qu'ils eussent été armés chevaliers avec les cérémonies d'usage. | Titre que portaient autrefois, en France, les simples gentilshommes et les anoblis. | Celui qui a la charge, l'intendance de l'écurie d'un prince, d'un grand seigneur. | Celui qui enseigne à monter à cheval, qui dresse les chevaux au manége. | Celui qui donne la main à une dame pour la mener. | *Écuyer tranchant*, Officier qui coupe les viandes à la table des rois et des princes. | Perche de bois fixée le long du mur d'un escalier, pour servir d'appui aux personnes qui montent ou qui descendent. (É-cui-ié [c m.].)

EDDA. s. f. Nom d'un célèbre recueil mythologique des anciens peuples du Nord. (Éd-da.)

ÉDEN. s. m. (*Eden*, hébr.) Nom que l'Écriture sainte donne au Paradis terrestre. (É-dë-ne.)

ÉDENTER. v. a. User, rompre les dents d'une scie, d'un peigne, etc. (É-dan-té.)

ÉDIFIANT, ANTE. adj. (*Ædificans.*) Qui porte à la vertu et à la piété par l'exemple ou par le discours.

ÉDIFICATEUR. s. m. Celui qui élève, qui construit un édifice.

ÉDIFICATION. s. f. (*Ædificatio.*) Action de bâtir. | Se dit Des sentiments de piété et de vertu que l'on inspire par l'exemple ou par le discours. (—ca-sion.)

ÉDIFICE. s. m. (*Ædificium.*) Bâtiment. | Se dit De certaines choses formées par l'assemblage, le concours, la combinaison de plusieurs autres. (—fi-se.)

ÉDIFIER. v. a. (*Ædificare.*) Bâtir. On ne le dit guère qu'en parlant Des temples et autres grands bâtiments publics. | User de son autorité pour établir l'ordre et la paix. | Porter à la piété, à la vertu, par l'exemple ou par le discours. | Satisfaire par un bon procédé, donner bonne opinion de soi. (Vi.) | Édifié, ée. part. Touché. Avec l'adv. *Mal*, il signifie Scandalisé.

ÉDILE. s. m. (*Ædilis.*) Magistrat romain qui avait inspection sur les édifices publics, sur les jeux, etc.

ÉDILITÉ. s. f. (*Ædilitas.*) Magistrature

de l'édile. | L'exercice de cette magistrature.

ÉDIT. s. m. (*Edictum.*) Loi, ordonnance, constitution du souverain. | S'est dit De celles des ordonnances de nos rois qui ne statuaient que sur un seul point ou une seule matière. (É-di.)

ÉDITEUR. s. m. (*Editor.*) Celui qui fait imprimer l'ouvrage d'autrui en se donnant qqs. soins pour l'édition.

ÉDITION. s. f. (*Editio.*) Impression et publication d'un livre, soit qu'il paraisse pour la première fois, soit qu'il ait déjà été imprimé; ou La collection des exemplaires qu'on imprime pour cette publication. (É-di-sion.)

ÉDREDON. s. m. (*Eider*, sax.) Duvet d'une espèce de canard des pays septentrionaux, qui sert à faire des couvre-pieds, des couvertures. | Un couvre-pied d'édredon.

ÉDUCATION. s. f. (*Educatio.*) Action d'élever, de former un enfant, un jeune homme, de développer ses facultés physiques, intellectuelles et morales. Le résultat de cette action. | *Maison d'éducation*, Maison où l'on prend en pension des enfants, pour les instruire. | La connaissance et la pratique des usages de la société, relativement aux manières, à la politesse. | Se dit en parlant Du cheval, du chien, etc. L'action de les dresser à certains exercices. | Le soin qu'on prend pour élever certains animaux, l'art de les multiplier, et d'en tirer le plus grand avantage qu'il est possible. | Se dit dans un sens analogue, en parlant Des végétaux. (—ca-sion.)

ÉDULCORATION. s. f. Action d'édulcorer. (—ra-sion.)

ÉDULCORER. v. a. (*Edulcorare.*) Verser de l'eau sur des substances en poudre, pour les dépouiller des parties salines, alcalines, etc., qu'elles peuvent contenir. | Adoucir un médicament en y ajoutant du sucre ou qq. sirop.

ÉFAUFILER. v. a. Tirer la soie d'un ruban ou d'une étoffe, pour juger de sa qualité, ou pour en faire de la ouate. (É-fô-fi-lé.)

EFENDI. s. m. *V.* Effendi.

EFFAÇABLE. adj. des 2 g. Qui peut être effacé. (É-fa-sa-ble.)

EFFACER. v. a. Ôter, enlever la figure, le caractère, les couleurs, l'empreinte de qq. ch.; rayer, raturer. | Se dit en parlant De la beauté des femmes. | Faire disparaître, faire oublier. | Surpasser, éclipser. | *Effacer le corps*, *effacer une épaule*, etc., Tenir le corps, une épaule, dans la position qui donne le moins de prise, le plus de grâce. | Pron., Effacer le corps, l'épaule, etc. | Effacé, ée. adj. *Ce soldat a les épaules bien effacées.* (É-fa-sé.)

EFFAÇURE. s. f. Ce qui est effacé, soit par accident, soit à dessein. (É-fa-su-re.)

EFFANER. v. a. Il a le même sens qu'*Effeuiller*; mais on ne le dit guère qu'en parlant Des blés. (É-fa-né.)

EFFARER. v. a. (*Efferare.*) Troubler tellement une personne, que son air et ses yeux ont qq. ch. de hagard. | Effaré, ée. part. Qui est tout troublé, tout hors de lui. (É-fa-ré.)

EFFAROUCHER. v. a. Épouvanter, effrayer et faire fuir. | Rendre moins traitable, donner de l'éloignement. (É-fa-rou-ché.)

EFFECTIF, IVE. adj. (*Effectivus.*) Qui est réellement et de fait. | Fam., *C'est un homme effectif*, C'est un homme qui fait ce qu'il dit. | Effectif. subst. m. Le nombre réel des soldats d'une armée, d'une troupe. (É-fèc-tif.)

EFFECTIVEMENT. adv. Réellement, en effet. (É-fèc-ti-ve-man.)

EFFECTUER. v. a. (*Effectus.*) Mettre à effet, à exécution. (É-fèc-tu-é.)

EFFÉMINER. v. a. (*Effeminare.*) Rendre faible comme l'est ordin. une femme, amollir. | Efféminé, ée. adj. Qui tient de la faiblesse de la femme. | Subst., *C'est un efféminé.* (É-fé-mi-né.)

EFFENDI. s. m. (Qqns. écrivent *Efendi.*) Mot turc emprunté du grec. Seigneur, maître: titre des fonctionnaires civils, des ministres de la religion et des savants. | *Reis-effendi*, ministre des affaires étrangères, en Turquie. (É-fin-di.)

EFFERVESCENCE. s. f. (*Effervescentia.*) Mouvement intestin qui ressemble à l'ébullition, et qui s'excite par le contact ou le mélange de deux substances. | Une émotion vive et passagère dans les âmes, dans les esprits. (É-fèr-vès-san-se.)

EFFERVESCENT, ENTE. adj. (*Effervescens.*) Qui est susceptible de faire effervescence, ou Qui est en effervescence. (É-fèr-vès-san; an-te.)

EFFET. s. m. (*Effectus.*) Ce qui est produit par qq. cause. | Ce qui frappe, ce qui attire ou captive les regards, l'attention. | L'exécution d'une chose. | *Pour cet effet*, *à cet effet*, Pour l'exécution de quoi, ou En vue de quoi. | *À quel effet?* À quelle intention? Pourquoi? | *À l'effet de*, Pour l'exécution, pour l'accomplissement de, ou Afin de. | Billet, lettre de change, papier de crédit. | Au plur., Biens, objets, meubles, ou censés tels d'après la loi. | Au plur. Se dit Des objets meubles qui sont à l'usage d'une personne. | En effet. loc. adv. Réellement. | S'emploie aussi par manière de conjonction, et pour servir de liaison au discours. (É-fè.)

EFFEUILLAISON. s. f. Action d'effeuiller. (É-feu-llè-zon [ll m.].)

EFFEUILLER. v. a. Ôter les feuilles, dépouiller de feuilles. (É-feu-llé [ll m.].)

EFFICACE. adj. des 2 g. (*Efficax.*) Qui produit son effet. (É-fi-ca-se.)

EFFICACE. s. f. Il signifie la même chose qu'*Efficacité*; mais il est moins usité.

EFFICACEMENT. adv. D'une manière efficace. (É-fi-ca-se-man.)

EFFICACITÉ. s. f. (*Efficacitas.*) Force, vertu de quelque cause, pour produire son effet. (É-fi-ca-si-té.)

EFFICIENT, ENTE. adj. (*Efficiens.*) Qui produit certain effet. *Cause efficiente.* (É-fi-si-an; an-te.)

EFFIGIE. s. f. (*Effigies.*) Figure, représentation d'une personne, soit en relief, soit en peinture. (É-fi-jie.)

EFFIGIER. v. a. Exécuter en effigie. (Vi.) (É-fi-ji-é.)

EFFILÉ. s. m. *V. le partic. d'*Effiler.

EFFILÉ, ÉE. adj. Mince et long, étroit et allongé. | *Cheval effilé*, Cheval qui a l'encolure fine et déliée. (É-fi-lé.)

EFFILER. v. a. Défaire un tissu fil à fil. | *Effiler les cheveux*, Les dégarnir en les coupant en pointe. | Effilé. subst. m. Linge qui est effilé par le bout en forme de frange, et qu'on porte dans les grands deuils durant un nombre de jours déterminé. (É-fi-lé.)

EFFILOQUER. v. a. Effiler une étoffe de soie, pour faire de la ouate. (É-fi-loc-é [c m.].)

EFFLANQUER. v. a. (*Fianco*, it.) Se dit en parlant Des chevaux que l'excès du travail ou le défaut de nourriture a maigris jusqu'à leur rendre les flancs creux et décharnés. (É-flanc-é [c m.].)

EFFLEURER. v. a. Ne faire qu'enlever la superficie. | Raser, passer tout près, atteindre légèrement. | Toucher légèrement une question, une matière, sans l'approfondir. | Ôter les fleurs. (É-fleu-ré.)

EFFLEURIR (S'). v. pron. Tomber en efflorescence. (Sé-fleu-rir.)

EFFLORESCENCE. s. f. Changement qui arrive à une substance minérale, quand, exposée à l'air, elle se recouvre d'une matière pulvérulente. | *Avoir des efflorescences sur la peau*, Y avoir des élevures. (É-flo-rês-san-se.)

EFFLORESCENT, ENTE. adj. (*Efflorescens.*) Qui tombe en efflorescence. (É-flo-rês-san; an-te.)

EFFLUENCE. s. f. (*Effluentia.*) Émanation réelle ou supposée d'un fluide ou de corpuscules invisibles. (É-flu-an-se.)

EFFLUENT, ENTE. adj. (*Effluens.*) *Matière effluente*, Les émanations invisibles qui sortent ou qui sont supposées sortir d'un corps. (É-flu-an; an-te.)

EFFONDREMENT. s. m. Action d'effondrer, de fouiller des terres à la profondeur de plusieurs pieds. (É-fon-dre-man.)

EFFONDRER. v. a. (*Ex*, *fundus.*) Remuer, fouiller des terres profondément, en y mêlant de l'engrais. | Enfoncer, rompre, briser. | (Vi.) *Effondrer une volaille*, La vider avant de la mettre cuire. (É-fon-dré.)

EFFONDRILLES. s. f. pl. Les parties grossières qui restent au fond d'un vase, dans lequel on a fait cuire ou infuser qq. ch. (É-fon-dri-lle.)

EFFORCER (S'). v. pron. Employer toute sa force à faire qq. ch.; ne pas assez ménager ses forces en faisant quelque chose. | Employer son industrie ou faire tout ce qu'on peut pour venir à bout de qq. ch., pour arriver à un but. (Sé-for-sé.)

EFFORT. s. m. (*Fortis.*) Emploi plus qu'ordinaire des forces physiques ou morales. | Se dit, dans un sens analogue, en parlant Des choses. | Se dit d'Un ouvrage produit par une action où l'on s'est efforcé de faire tout ce qu'on pouvait. | Se dit Des choses qui demandent un sacrifice. | Hernie produite par qq. effort violent, tiraillement douloureux de qq. muscle, produit par une cause semblable. (É-for.)

EFFRACTION. s. f. (*Effractio.*) Fracture, rupture que fait un voleur pour dérober. (É-frac-sion.)

EFFRAIE. s. f. *V.* Fresaie.

EFFRAYANT, ANTE. adj. Qui donne de la frayeur. (É-frë-ian.)

EFFRAYER. v. a. (Se conj. c. *Payer.*) Donner de la frayeur, épouvanter. | Pron., S'étonner, être saisi de frayeur. (É-frë-ié.)

EFFRÉNÉ, ÉE. adj. (*Effrenatus.*) Qui est sans frein, sans retenue. (É-fré-né.)

EFFRITER. v. a. User, épuiser une terre. (É-fri-te.)

EFFROI. s. m. Grande frayeur, terreur, épouvante. (É-froua.)

EFFRONTÉ, ÉE. adj. (*Effrons.*) Impudent, qui n'a honte de rien. | Se dit De l'air, du regard, etc. | Effronté, ée. subst. (É-fron-té.)

EFFRONTÉMENT. adv. D'une manière effrontée, impudemment. (É-fron-té-man.)

EFFRONTERIE. s. f. Impudence. (É-fron-te-rie.)

EFFROYABLE. adj. des 2 g. Qui cause de l'effroi, de l'horreur. | Extrêmement difforme, laid. | Excessif, étonnant, prodigieux. (É-froua-ia-ble.)

EFFROYABLEMENT. adv. D'une manière excessive et prodigieuse. (É-froua-ia-ble-man.)

EFFUSION. s. f. (*Effusio.*) Épanchement. | *Effusion de cœur*, Vive et sincère démonstration de confiance et d'amitié. (É-fu-zion.)

ÉFOURCEAU. s. m. Machine composée d'un essieu, de deux roues et d'un timon, qui sert à transporter des fardeaux très-pesants, tels que des troncs d'arbres, etc. (É-four-sô.)

ÉGAL, ALE. adj. (*Æqualis.*) Pareil, semblable, le même, soit en nature, soit en quantité, soit en qualité. | *Faire tout égal*, Tenir la même conduite entre deux ou plusieurs personnes. | Fam., *Tout lui est égal*, Tout lui est indifférent. | Uni, qui n'est point raboteux, qui est de niveau. | Qui est tou-

jours le même, qui ne varie point, uniforme. | Égal, subst. Se dit Des personnes. *Il est son égal en mérite.* | *À l'égal de*, Autant que, de même que.

ÉGALEMENT. s. m. Distribution préalable faite avant partage entre des enfants héritiers de leur père ou de leur mère, qui avait donné en avancement d'hoirie aux uns plus qu'aux autres. (Vi.) | (—le-man.)

ÉGALEMENT. adv. D'une manière égale. | Autant, pareillement.

ÉGALER. v. a. Rendre égal. *Égaler les parts, les portions. La mort égale tous les hommes, égale tous les rangs.* | Être égal à. | Être ou devenir pareil, comparable à, atteindre au même degré. | *Égaler qqn. à un autre*, Prétendre qu'il lui est égal. | Pron., Se rendre l'égal ou se prétendre l'égal d'un autre. | Rendre uni, plan. En ce sens, on dit plus ordin. *Égaliser.*

ÉGALISATION. s. f. Action par laquelle on égalise les lots, dans un partage. (É-ga-li-za-sion.)

ÉGALISER. v. a. Rendre égal. Se dit en parlant Des choses. | Rendre uni, plan. (É-ga-li-zé.)

EGALITÉ. s. f. (*Æqualitas.*) Rapport entre des choses égales, conformité, parité. | *Distribuer avec égalité*, Distribuer en parties égales, par portions égales. | Uniformité. | *L'égalité d'un terrain*, se dit D'un terrain uni, sans aspérités.

ÉGARD. s. m. Action de prendre qq. ch. en considération, d'y faire attention, d'en tenir compte. | *Eu égard à*, En considération de. | Déférence, marque d'estime, de considération. | À l'égard de. loc. prép. Relativement à, quant à ce qui regarde, pour ce qui concerne. | *À cet égard-là, à cet égard*, Par rapport à cet objet. | *À différents égards*, Sous différentes vues. | *À tous égards*, Sous tous les rapports. | À l'égard de, Par comparaison, en proportion de. (É-gar.)

ÉGARD. s. m. Tribunal qui siégeait à Malte, et qui jugeait par commission les procès entre les chevaliers.

ÉGAREMENT. s. m. Méprise de celui qui s'écarte de son chemin. (Vi.) | Se dit Du déréglement de mœurs. | *Égarement d'esprit*, Aliénation d'esprit. (É-ga-re-man.)

ÉGARER. v. a. Fourvoyer, mettre, tirer hors du droit chemin. | Jeter dans l'erreur. | *Égarer la bouche d'un cheval*, Lui gâter la bouche en le menant mal. | *Égarer l'esprit*, Le troubler, l'aliéner. | Se dit en parlant D'une chose qu'on ne trouve pas, et que néanmoins on ne croit pas perdue. | Pron., S'écarter involontairement de son chemin, se fourvoyer. | Tomber dans l'erreur. | Se troubler, délirer.

ÉGAYER. v. a. (Se conj. c. *Payer.*) Réjouir, rendre gai. | *Égayer un ouvrage, son style, son sujet*, Le rendre plus agréable. | *Égayer un bâtiment, un appartement*, Lui donner plus de jour. | *Égayer son deuil*, Commencer à porter un deuil moins grand, moins exact. | *S'égayer sur le compte de qqn.*, Se permettre des plaisanteries sur son compte. | Ôter les branches qui étouffent un arbre. | *Égayer du linge. V.* Aiguayer. (Ég-ë-ié [g m.].)

ÉGIDE. s. f. (*Ægis.*) Le bouclier ou la cuirasse de Pallas. | Ce qui met à couvert. (É-ji-de.)

ÉGILOPS. s. m. *V.* Anchilops.

ÉGLANTIER. s. m. Sorte de rosier sauvage, qui vient dans les buissons et dans les haies. (É-glan-tié.)

ÉGLANTINE. s. f. La fleur de l'églantier.

ÉGLISE. s. f. (*Ecclesia.*) L'assemblée des chrétiens en général. Toute assemblée ou communion de personnes unies par une même foi chrétienne. | L'Église catholique, apostolique et romaine. | Se dit Des parties de l'Église universelle primitive, et de celles de l'Église catholique. | Un temple consacré à Dieu, un lieu destiné à la célébration du service divin. | L'état ecclésiastique. Le clergé en général. | (Vi.) *Se faire d'Église*, Entrer dans l'état ecclésiastique. (É-gli-ze.)

ÉGLOGUE. s. f. (*Ecloga.*) Sorte de poésie pastorale, où l'on fait ordin. parler des bergers. (É-glog-e.)

ÉGOISER. v. n. (*Ego.*) Parler trop de soi. Peu usité. (É-go-i-zé.)

ÉGOÏSME. s. m. Vice de l'homme qui rapporte tout à soi. | L'opinion de certains philosophes qui prétendaient qu'on ne peut être sûr que de sa propre existence. (É-go-is-me.)

ÉGOÏSTE. s. des 2 g. et adj. (*Ego.*) Celui ou celle qui a le vice de l'égoïsme. (É-go-is-te.)

ÉGORGER. v. a. Couper la gorge. | Tuer, massacrer. | Fam., Ruiner la fortune, les affaires de qqn., lui porter un préjudice considérable. (É-gor-jé.)

ÉGOSILLER (S'). v. pron. Se faire mal à la gorge à force de crier. | Se dit D'un oiseau qui chante beaucoup et fort haut. (Sé-go-zi-llé (ll m.].)

ÉGOUT. s. m. (*Gutta.*) La chute et l'écoulement des eaux qui viennent de qq. endroit. | La chute et l'écoulement des eaux de pluie. | Cloaque, conduit par où s'écoulent les eaux et les immondices d'une ville. (É-gou.)

ÉGOUTTER. v. n. Se dit De certaines choses dont on fait peu à peu écouler l'eau. | V. a. *Égoutter une glace*, En faire écouler le vif-argent superflu, quand on l'étame. | *Égoutter la chandelle*, La mettre sur l'établi, afin qu'elle y sèche. (É-gou-té.)

ÉGOUTTOIR. s. m. Planche, treillis, etc., sur lequel on met égoutter qq. ch. (É-gou-touar.)

ÉGOUTTURE. s. f. Reste de liqueur si petit, qu'il ne tombe que goutte à goutte, quand on le verse. (É-gou-tu-re.)

ÉGRAINER. v. a. *V.* ÉGRENER.

ÉGRAPPER. v. a. Détacher les grains de raisin de la grappe. (É-gra-pé.)

ÉGRATIGNER. v. a. Déchirer légèrement la peau avec les ongles, avec une épingle ou qq. ch. de semblable. | Se dit D'une certaine façon que l'on donne à qqs. étoffes de soie avec la pointe d'un fer. | Se dit D'une certaine manière de peindre à fresque. (É-gra-ti-*né* [n m.].)

ÉGRATIGNURE. s. f. Légère blessure qui se fait en égratignant. | Toute blessure légère et peu dangereuse. | La marque qui demeure quand on a été égratigné. (É-gra-ti-*nu*-re [n m.].)

ÉGRAVILLONNER. v. a. Ôter la plus grande partie de la terre d'entre les racines d'un arbre qui a été levé en motte, et qu'on veut replanter. (É-gra-vi-llo-né [ll m.].)

ÉGRENER. v. a. Faire sortir le grain de l'épi, la graine des plantes, détacher les grains de raisin de la grappe.

ÉGRILLARD, ARDE. adj. et subst. Vif, éveillé, gaillard. Fam. (É-gri-llar [ll m.].)

ÉGRISER. v. a. Ôter les parties brutes d'un diamant. (É-gri-sé.)

ÉGRUGEOIR. s. m. Sorte de petit vaisseau ordin. de buis, dans lequel on egruge, on brise du sel, du sucre, etc., avec un pilon. (É-gru-jouar.)

ÉGRUGER. v. a. Casser, briser, mettre en poudre dans l'égrugeoir. (É-gru-jé.)

ÉGUEULEMENT. s. m. Altération à la bouche des pièces d'artillerie. (Ég-eu-le-man [g. m.].)

ÉGUEULER. v. a. (*Gula.*) Casser le haut du goulot d'un vaisseau de terre ou de verre. | Bass. et pron., *S'égueuler de crier,* Se faire mal à la gorge à force de crier. | Se dit D'une piece de canon dont la bouche vient à changer de forme, parce qu'elle a éprouvé qq. accident, ou parce qu'elle a trop servi. | ÉGUEULÉ, ÉE, bas. et subst., se dit D'une personne qui est fort grossière dans ses propos. (Ég-eu-lé [g m.].)

ÉGYPTIEN, ENNE. s. (*Ægyptius.*) Sorte de vagabonds qu'on appelle aussi Bohémiens. *V.* BOHÉME. (É-jip-siin; ë-ne.)

EH. Interj. d'admiration, de surprise. | *Eh bien*, s'emploie de même et aussi pour donner plus de force à ce qu'on dit. (É.)

ÉHANCHÉ, ÉE. adj. *Voy.* DÉHANCHÉ.

ÉHERBER. v. a. *Voy.* SARCLER.

ÉHONTÉ, ÉE. adj. Qui est sans honte, sans pudeur. On dit aussi *Déhonté.* (É-on-té.)

ÉHOUPER. v. a. (*Upupa.*) Couper la cime d'un arbre. (É-ou-pé.)

ÉJACULATEUR. adj. m. (*Ejaculator*, b. l.) Qui sert, qui contribue à l'éjaculation. | [c m.]

ÉJACULATION. s. f. (*Ejaculatio.*) Émission du sperme avec une certaine force. | L'action par laquelle certains animaux font jaillir de leur corps une matière liquide. | Prière fervente, et qui part du cœur. (É-ja-cu-la-sion [c m.].)

ÉJACULER. v. a. (*Ejaculare.*) Lancer avec force hors de soi. (É-ja-cu lé [c m.].)

ÉLABORATION. s. f. (*Elaboratio.*) Action d'élaborer, de s'élaborer. (—ra-sion.)

ÉLABORER. v. a. (*Elaborare.*) Préparer un produit par un long travail.

ÉLAGAGE. s. m. Action d'élaguer. | Les branches qu'on a retranchées en élaguant. (É-la-ga-je.)

ÉLAGUER. v. a. Ébrancher, dépouiller un arbre de ses branches jusqu'à une certaine hauteur; éclaircir un arbre en coupant une partie de ses branches. | Retrancher dans qq. ouvrage d'esprit ce qui l'allonge inutilement, et nuit à sa force, à son éclat. (É-lag-é [g m.].)

ÉLAGUEUR. s. m. Celui qui élague. (É-lag-eur [g m.].)

ÉLAN. s. m. (*Ellens*, all.) Espèce de cerf qui se trouve dans les pays septentrionaux.

ÉLAN. s. m. Mouvement subit avec effort. | Se dit Des mouvements subits auxquels l'âme s'abandonne quand elle est pénétrée d'une vive affection, remplie d'un grand enthousiasme, ou saisie d'une extrême douleur.

ÉLANCEMENT. s. m. Impression que fait en qq. partie du corps une douleur subite, aiguë et de peu de durée, provenant de qq. cause interne. | Mouvement affectueux et subit de l'âme. (É-lan-se-man.)

ÉLANCER. v. a. Pousser, lancer en avant avec impétuosité. | Fig., *Mon âme s'élançait vers Dieu.* | V. n. Faire éprouver des élancements douloureux. | ÉLANCÉ, ÉE, adject. Se dit D'un cheval dont le corps est efflanqué. | En parlant Des personnes, *Taille élancée*, Dégagée et bien prise. | *Arbre élancé*, Arbre dont le tronc n'est point chargé de branches, et s'élève très-haut. (É-lan-sé.)

ÉLARGIR. v. a. Rendre plus large. | Mettre hors de prison. | Pron., Devenir plus large. | Se dit De qqn. qui prend plus de terrain, d'espace, qui étend, qui agrandit sa terre, etc. (É-lar-gir.)

ÉLARGISSEMENT. s. m. Augmentation de largeur. | Délivrance de prison. (É-lar-ji-se-man.)

ÉLARGISSURE. s. f. Ce qu'on ajoute à un vêtement, à un meuble, etc., pour le rendre plus large. (É-lar-ji-su-re.)

ÉLASTICITÉ. s. f. Propriété de certains corps en vertu de laquelle ils résistent plus ou moins à la pression et se rétablissent dans l'état où ils étaient, aussitôt que la force comprimante cesse d'agir. (É-las-ti-si-té.)

ÉLASTIQUE. adj. des 2 g. (*Elastés*, gr.) Qui a de l'élasticité, du ressort, qui fait ressort. | Qui produit l'élasticité, le ressort. (É-las-tic-e.)

ELBEUF. s. m. Se dit Du drap qui se

fabrique à Elbeuf, ville de Normandie. (Èl-beuf.)

ÉLECTEUR. s. m. Celui qui élit, qui a le droit de concourir à une élection. | Se disait Des princes d'Allemagne qui avaient le droit d'élire l'Empereur. On appelait *Électrice*, La femme d'un électeur de l'Empire. (É-lèc-teur.)

ÉLECTIF, IVE. adj. (*Electivus.*) Qui est nommé par élection. | Qui se donne par élection. (É-lèc-tif.)

ÉLECTION. s. f. (*Electio.*) Action d'élire, choix fait en assemblée par la voie des suffrages. Absol. et au plur., La nomination des députés. | Autrefois, tribunal établi pour juger les différends qui concernaient les tailles, les aides et les gabelles. | Toute l'étendue de pays qui était du ressort de ce tribunal. (É-lèc-sion.)

ÉLECTORAL, ALE. adj. (*Electoralis.*) Qui est relatif au droit d'élire, ou aux élections. | Qui appartenait, qui était propre à un électeur de l'Empire. | *Prince électoral*, Titre que l'on donnait au fils aîné d'un électeur de l'Empire. (É-lèc-to-ral.)

ÉLECTORAT. s. m. (*Electoratus.*) La dignité d'électeur de l'Empire. | L'étendue de pays à laquelle était attaché un titre d'électorat. (É-lèc-to-ra.)

ÉLECTRICITÉ. s. f. Propriété qu'ont certains corps, lorsqu'ils sont frottés, chauffés, ou seulement mis en contact entre eux, d'attirer d'abord et de repousser ensuite les corps légers, de lancer des étincelles et des aigrettes lumineuses, d'opérer certaines décompositions, et de faire éprouver des commotions plus ou moins fortes au système nerveux. On le dit également Des fluides invisibles et impondérables que l'on suppose exister combinés dans tous les corps, et y devenir la cause ou plutôt les causes de ces effets, quand on parvient à les désunir. (É-lèc-tri-si-té.)

ÉLECTRIQUE. adj. des 2 g. (*Electricus.*) Qui a rapport à l'électricité, qui la produit, ou qui en provient. | Qui sert à électriser ou à faire des expériences sur l'électricité. | Désignait Les corps dans lesquels les propriétés électriques peuvent être développées par le frottement. (É-lèc-tric-e.)

ÉLECTRISATION. s. f. Action d'électriser, ou État de ce qui est électrisé. (É-lèc-tri-za-sion.)

ÉLECTRISER. v. a. Développer dans un corps la vertu électrique, ou la lui communiquer. | Faire une impression vive et profonde, enflammer. (É-lèc-tri-zé.)

ÉLECTROMÈTRE. s. m. (*Electron, metron*, gr.) Instrument qui sert à mesurer la force répulsive de l'électricité rendue libre à la surface d'un corps. (É-lèc-tro-mè-tre.)

ÉLECTROPHORE. s. m. (*Èlectron, pherô*, gr.) Instrument sur lequel l'électricité développée reste adhérente, de manière qu'il la porte partout où on veut la faire agir. (É-lèc-tro-fo-re.)

ÉLECTUAIRE. s. m. Préparation pharmaceutique d'une consistance un peu supérieure à celle du miel, qui porte le nom d'*Opiat* quand il y entre une certaine quantité d'opium, et qui ne diffère point d'ailleurs des confections. (É-lèc-tu-è-re.)

ÉLÉGAMMENT. adv. Avec élégance. (É-lé-ga-man.)

ÉLÉGANCE. s. f. (*Elegantia.*) Une certaine grâce dans les formes des productions de la nature et de l'art. | Se dit, dans les arts du dessin, Des formes sveltes et délicates. | Se dit Du choix de mots et de tours d'où résulte la grâce et la facilité du langage. | Simplicité et facilité, netteté. (É-lé-gan-se.)

ÉLÉGANT, ANTE. adj. (*Elegans.*) Qui a de l'élégance. | Subst., Personne recherchée dans son ton, ses manières et sa parure.

ÉLÉGIAQUE. adj. des 2 g. (*Elegiacus.*) Qui appartient à l'élégie. | *Poëte élégiaque*, Poëte qui a composé des élégies. (É-lé-ji-ac-e.)

ÉLÉGIE. s. f. (*Elegia.*) Espèce de poésie dont le sujet est triste et tendre. (É-lé-jie.)

ÉLÉMENT. s. m. (*Elementum.*) Dans l'ancienne physique, L'air, le feu, la terre et l'eau. Se dit encore poétiq. | *Éléments d'un corps*, Les substances, composées ou simples, qui constituent ce corps, en se combinant les unes avec les autres sans se décomposer. | Toute chose qui entre dans la composition d'une autre, qui contribue à la former. | Le milieu dans lequel vit et se meut un animal. | *Être dans son élément*, Être dans un lieu, dans une société où l'on se plait. | *C'est son élément*, se dit D'une occupation à laquelle une personne s'adonne et se plait le plus. | Au plur., Les principes d'un art ou d'une science. (É-lé-man.)

ÉLÉMENTAIRE. adj. des 2 g. (*Elementarius.*) Qui appartient à un élément, qui constitue l'élément. | *Corps, substance élémentaire*, Substance indécomposable, dans l'état actuel de la science. | Qui concerne les éléments de qq. science, ou Qui les contient, les expose, les enseigne. (É-lé-man-tè-re.)

ÉLÉPHANT. s. m. (*Elephas.*) Le plus grand des quadrupèdes, qui a une trompe, et dont les dents principales, quand elles sont détachées de la bouche de l'animal, s'appellent *Ivoire*. (É-lé-phan.)

ÉLÉPHANTIASIS. s. f. (*Elephantiasis.*) Espèce de lèpre qui couvre la peau de rugosités semblables à celle de la peau de l'éléphant. (É-lé-fan-ti-a-zis.)

ÉLÉVATEUR. adj. et s. m. Se dit Des muscles qui ont pour usage d'élever certaines parties.

ÉLÉVATION. s. f. (*Elevatio.*) Exhaussement, hauteur. | Terrain élevé, éminence.

| *L'élévation du pouls*, Le mouvement du pouls, lorsqu'il est plus fréquent et plus fort qu'à l'ordinaire. | *Élévation de la voix*, Ton de voix plus haut que celui qu'on prend habituellement. | *Élévation de voix*, Passage d'un ton à un ton plus haut. | La représentation d'une face de bâtiment. | Augmentation, hausse. | Constitution en dignité. | L'action de s'élever. | Se dit Des mouvements vifs et affectueux de l'âme vers Dieu, et De certaines prières qui excitent ces mouvements. | Grandeur d'âme, noblesse de sentiments. | La noblesse et la pompe du style. (É-lé-va-sion.)

ÉLÈVE. s. des 2 g. (*Elevare.*) Celui ou celle qui reçoit, qui a reçu les leçons, les instructions de qqn. | Écolier, écolière. | Personne qui est ou qui a été instruite, formée dans un art par qq. maître.

ÉLEVER. v. a. (*Elevare.*) Hausser, mettre plus haut, faire monter plus haut. | *Le soleil élève les vapeurs*, Il les attire en haut. | *Élever la voix*, Parler plus haut qu'à l'ordinaire; Parler avec plus de hauteur, plus d'assurance qu'on n'en a le droit. | *Élever son cœur à Dieu*, Porter ses désirs vers Dieu. | Investir de qq. dignité, placer dans un haut rang; rendre supérieur en pouvoir, en fortune, en gloire, etc. | *Élever quelqu'un au-dessus des autres*, Lui attribuer la supériorité, l'avantage sur les autres. | *Élever l'âme, l'esprit*, Les fortifier, les ennoblir. | *Élever son style*, Prendre un ton plus noble dans son style. | Augmenter. | Construire, bâtir, dresser, ériger. | En parlant De doutes, de difficultés, etc., Opposer, proposer ou faire naître. | Nourrir un enfant jusqu'à ce qu'il ait acquis une certaine force. | Se dit, dans un sens analogue, en parlant Des animaux et des plantes. | Instruire, donner de l'éducation. | Pron., S'enorgueillir. | Se former, survenir, naître. | *S'élever contre qqn.*, Se déclarer contre lui, contre ce qu'il propose. Accuser qqn. | Pron., se dit De la peau, lorsqu'il y survient des bubes, des pustules. | ÉLEVÉ, ÉE. adj. Haut. | *Avoir le pouls élevé*, Avoir le battement du pouls plus fort qu'à l'ordinaire. | Éminent, supérieur. | Noble, grand, généreux. | *Style élevé*, Style noble.

ÉLEVURE. s. f. Petite bube qui vient sur la peau.

ÉLIDER. v. a. (*Elidere.*) Faire une élision, retrancher une voyelle finale, la supprimer dans l'écriture ou dans la prononciation. | Pron., Souffrir élision.

ÉLIGIBILITÉ. s. f. Réunion des conditions requises pour pouvoir être élu. (É-li-ji-bi li-té.)

ÉLIGIBLE. adj. des 2 g. et subst. (*Eligere.*) Qui peut être élu, qui a les conditions nécessaires pour être élu. (É-li-ji-ble.)

ÉLIMER (S'). v. pron. (*Elimare.*) S'user à force d'être porté. (Sé-li-mé.)

ÉLIMINATION. s. f. (*Eliminatio.*) Action d'éliminer, ou État de ce qui est éliminé. (—na-sion.)

ÉLIMINER. v. a. (*Eliminare.*) Expulser, mettre dehors. | Retrancher, ôter de.

ÉLIRE. v. a. (*Eligere.*) (Se conj. c. *Lire.*) Choisir, prendre par préférence, nommer à une dignité, à une fonction, à une place par la voie des suffrages. | Se dit en parlant De ceux que Dieu a prédestinés à la vie éternelle. | *Élire domicile*, Assigner un lieu certain et connu, où tous les actes de justice puissent être signifiés. | ÉLU. subst. m. *Les élus du peuple.* | Se disait Des officiers d'une élection, dont la principale fonction était de juger en première instance des contestations sur le fait des tailles, aides et autres impositions. On appelait *Élue*, La femme d'un élu. | Se dit Des prédestinés à la vie éternelle.

ÉLISION. s. f. Suppression d'une voyelle finale à la rencontre d'une autre voyelle. (É-li-zion.)

ÉLITE. s. f. (*Electus.*) Ce qu'il y a de meilleur et de plus digne d'être choisi.

ÉLIXIR. s. m. (*Alkohir*, ar.) Liqueur spiritueuse extraite d'une ou de plusieurs substances; la substance la plus pure que l'on tire de certaines choses, et que l'on nomme aussi *Teinture, quintessence, extrait.* (É-lic-sir.)

ELLE. Pronom personnel fém. de la 3[e] personne. (*Illa.*) (È-le.)

ELLÉBORE. s. m. (*Elleborum.*) Plante qui est employée en médecine comme purgative, et que les anciens croyaient propre à guérir la folie. (Èl-lé-bo-re.)

ELLÉBORINE. s. f. Genre de plantes, ainsi nommé parce que plusieurs de ses espèces ont les feuilles semblables à celles de l'ellébore. (Èl-lé-bo-ri-ne.)

ELLIPSE. s. f. (*Ellipsis.*) Retranchement d'un ou de plusieurs mots qui seraient nécessaires pour la régularité de la construction, mais que l'usage permet de supprimer. | Courbe qu'on forme en coupant obliquement un cône droit par un plan qui le traverse. (Èl-lip-se.)

ELLIPSOÏDE. s. m. (*Elleipsis, eidos*, gr.) Solide engendré par la révolution de la moitié d'une ellipse autour de l'un ou de l'autre de ses axes. (Èl-lip-so-i-de.)

ELLIPTICITÉ. s. f. Qualité d'une figure elliptique. (Èl-lip-ti-si-té.)

ELLIPTIQUE. adj. des 2 g. Qui renferme une ellipse. | *Langue elliptique*, Langue qui fait un fréquent usage de l'ellipse. | Qui tient de l'ellipse, qui en a la figure. (Èl-lip-tic-e.)

ELLIPTIQUEMENT. adv. Par ellipse, en faisant une ellipse. (Èl-lip-tic-e-man.)

ELME (SAINT-). *Feu Saint-Elme*, désigne Certains feux ou météores qui paraissent qqfs., dans les nuits obscures, lorsque le ciel est très-orageux et qui parcourent l'ar-

trémité des mâts, des vergues, etc., sous la forme d'aigrettes lumineuses. (Sin-tèl-me.)

ÉLOCUTION. s. f. (*Elocutio.*) Partie de le rhétorique qui a pour objet le choix et l'arrangement des mots. La manière dont on s'exprime. (É-lo-cu-sion [c m.].)

ÉLOGE. s. m. (*Elogium.*) Discours à la louange de qqn. | Louange. (É-lo-je.)

ÉLOIGNEMENT. s. m. Action par laquelle on éloigne, on s'éloigne; ou Le résultat de cette action. | Antipathie, répugnance, aversion. | Absence. | Distance, soit de lieu, soit de temps. | Se dit en parlant Des objets qui terminent la vue à une distance fort éloignée. | Désigne Les derniers plans d'un tableau. (É-loua-*ne*-man [n m.].)

ÉLOIGNER. v. a. (*Longe.*) Écarter une chose ou une personne d'une autre; mettre, porter, ou envoyer loin de. | Peut s'appliquer Au temps. | *Cette figure s'éloigne bien*, etc., Elle paraît fort éloignée dans le tableau. | *S'éloigner de son devoir*, etc., Manquer à son devoir, etc. | *S'éloigner de qq. ch.*, Avoir de la répugnance pour qq. ch., n'y être pas disposé. | *S'éloigner de*, avec un nom de chose pour sujet, signifie Différer de. | En parlant D'affection, d'attachement, aliéner, repousser. | Retarder, différer. | ÉLOIGNÉ, ÉE. adj. Qui est loin, soit au propre, soit au figuré. | *Être bien éloigné de faire une chose*, N'en avoir pas l'intention ou le pouvoir. | Qui n'est point immédiat. (É-loua-*né* [n m.].)

ÉLOQUEMMENT. adv. Avec éloquence. (É-lo-ca-man.)

ÉLOQUENCE. s. f. (*Eloquentia.*) L'art, le talent de bien dire, d'émouvoir, de persuader. | La qualité de ce qui produit ou peut produire sur l'auditeur ou le spectateur les mêmes effets, les mêmes impressions que l'éloquence. (É-lo-can-se.)

ÉLOQUENT, ENTE. adj. (*Eloquens.*) Qui a de l'éloquence. | Se dit Des discours, des ouvrages d'esprit, et du style. | En parlant Des termes dont on se sert pour s'exprimer; Noble, persuasif, choisi, etc. | *La colère est éloquente*, Elle rend qqfs. éloquent. | Qui est capable de faire la même impression, de produire les mêmes effets qu'un discours éloquent. (É-lo-can; an-te.)

ÉLU. s. m. *V. le part. d'*ÉLIRE.

ÉLUCUBRATION. s. f. (*Elucubrare.*) Ouvrage composé à force de veilles et de travail. | Se dit Des veilles, des travaux mêmes qu'un ouvrage a coûté. (É-lu-cu-bra-sion [c m.].)

ÉLUDER. v. a. (*Eludere.*) Éviter avec adresse.

ELYSÉE. s. m. (*Elysium.*) Séjour des héros et des hommes vertueux, après leur mort. Adj., *Les champs Élysées.* | Lieu agréable, arrosé par des eaux limpides et planté de beaux arbres. (É-li-zée.)

ÉLYSÉEN, ENNE. adj. Qui appartient à l'Élysée, aux champs Élysiens. (É-li-zé-in; è-ne.)

ÉLYSIENS. adj. m. pl. (*Elysius.*) *Les champs Élysiens*, Les champs Élysées. (É-li-zi-in.)

ÉLYTRE. s. m. (*Elutron*, gr.) (Qqns. le font fém.) Nom que l'on donne aux ailes supérieures des insectes à quatre ailes, lorsqu'elles sont coriaces, peu flexibles, et qu'elles protégent les ailes inférieures, comme une espèce de gaine ou d'étui. (É-li-tre.)

ÉMAIL. s. m. (*Smalto*, it.) Matière vitrifiée et plus ou moins opaque, qui peut recevoir différentes couleurs, et qu'on applique, à l'aide du feu, sur certains ouvrages d'or, d'argent, de cuivre, etc., pour les orner. | *L'émail des dents*, La superficie ordin. blanche et luisante qui couvre la partie osseuse des dents. | L'ouvrage émaillé. | Poét., La variété, la diversité des fleurs. | ÉMAUX, au plur., t. de blas., se dit Des couleurs et des métaux dans les armoiries. (É-mall [ll m.].)

ÉMAILLER. v. a. Orner, embellir avec de l'émail, appliquer de l'émail sur qq. ch. | *Émailler de la porcelaine*, La recouvrir d'un enduit vitreux. | Poét., Orner, embellir, et se dit surtout Des fleurs. (É-ma-llé [ll m.].)

ÉMAILLEUR. s. m. Ouvrier qui travaille en émail. (É-ma-lleur [ll m.].)

ÉMAILLURE. s. f. Art d'émailler. | L'ouvrage de l'émailleur. (É-ma-llu-re [ll m.].)

ÉMANATION. s. f. (*Emanatio.*) Action d'émaner. | La chose qui émane. (—na-sion.)

ÉMANCIPATION. s. f. (*Emancipatio.*) Action d'émanciper un mineur, ou État du mineur qui est émancipé. (É-man-si-pa-sion.)

ÉMANCIPER. v. a. (*Emancipare.*) Mettre un fils ou une fille hors de la puissance paternelle; ou mettre un mineur en état de jouir de ses revenus, à l'âge et suivant les formes déterminés par la loi. | Pron., Se donner trop de licence, sortir des bornes du devoir, de la bienséance; Ne pas garder la mesure nécessaire ou convenable. (É-man-si-pé.)

EMANER. v. n. (*Emanare.*) Provenir, sortir, découler de.

ÉMARGEMENT. s. m. Action d'émarger; ou Ce qui est porté, arrêté en marge d'un compte, d'un mémoire, etc. (É-mar-je-man.)

ÉMARGER. v. a. Signer, écrire, en marge d'un compte, d'un inventaire, d'un état, etc (É-mar-jé.)

EMBABOUINER. v. a. Engager qqn. par des caresses, par des paroles flatteuses, à faire ce qu'on souhaite de lui. Fam. (An-ba-boui-né.)

EMBALLAGE. s. m. L'action de celui qui emballe; Les choses qui servent à emballer. (An-ba-la-je.)

EMBALLER. v. a. Empaqueter, mettre dans une balle. | Par plaisanterie, *Emballer qqn. dans une voiture*, Le faire partir en voiture, ou le voir monter en voiture pour qq. voyage. (An-ba-lé.)

EMBALLEUR. s. m. Celui dont la profession est d'emballer des marchandises, etc. | Pop., Un hâbleur, un homme qui en veut faire accroire. (An-ba-leur.)

EMBARCADÈRE. s. m. (*Embarcadero*, esp.) Espèce de cale, de jetée qui, du rivage, s'avance un peu dans la mer, et qu'on nomme aussi *Débarcadère*. (An-bar-ca-dè-re.)

EMBARCATION. s. f. Dénomination générique sous laquelle on comprend tous les bateaux à rames, tels que chaloupes, canots, yoles, etc., et qqfs. même les petites barques à un ou à deux mâts. (An-bar-ca-sion.)

EMBARGO. s. m. T. esp. Défense faite aux navires marchands qui sont dans un port ou sur une rade d'en sortir sans permission. (An-bar-go.)

EMBARQUEMENT. s. m. Action de s'embarquer, ou d'embarquer qq. ch. | Se dit Des frais qu'il en coûte pour embarquer des marchandises. (An-barc-e-man.)

EMBARQUER. v. a. Mettre dans une barque, dans un navire, dans un vaisseau. | Pron., Entrer dans un vaisseau ou dans qq. autre bâtiment, pour faire route. | Engager à qq. ch., ou dans qq. affaire. (An-barc-é [c m.].)

EMBARRAS. s. m. Obstacle qu'on rencontre dans un chemin, dans un passage; encombrement. | Fam., *Faire de l'embarras*, Se donner de grands airs, ou Afficher de grandes prétentions. | *Causer de l'embarras à qqn.*, Être de trop chez lui, faire qu'il soit obligé de se mettre à l'étroit pour vous recevoir. | La confusion de plusieurs choses difficiles à débrouiller. | La peine que donne une multitude d'affaires qui surviennent toutes à la fois. | L'irrésolution dans laquelle on se trouve lorsqu'on ne sait quel parti prendre, ni par quelle voie se tirer de qq. pas difficile. | La gêne, le malaise que cause la nécessité d'agir ou de parler, lorsqu'on ne sait que faire ni que dire. | *Embarras d'esprit*, Peine d'esprit, irrésolution d'esprit. | Un commencement d'obstruction, une accumulation de matières dans l'estomac ou dans les intestins. (An ba-ra.)

EMBARRASSANT, ANTE. adj. Qui cause de l'embarras, qui est incommode, gênant. (An-ba-ra-san.)

EMBARRASSER. v. a. (*Vara.*) Causer de l'embarras, encombrer, obstruer. | Empêcher la liberté du mouvement. | *Embarrasser une affaire, une question*, etc., La rendre obscure et pleine de difficultés, la rendre malaisée à démêler, à éclaircir. | Mettre en peine, donner de l'irrésolution, causer du trouble d'esprit. | *Prononciation embarrassée*, Prononciation lente et mal articulée. (An-ba-ra-sé.)

EMBASEMENT. s. m. Espèce de piédestal continu sous la masse d'un bâtiment. (An-ba-ze-man.)

EMBATAGE. s. m. Action d'appliquer des bandes de fer sur une roue. (An-ba-ta-je.)

EMBÂTER, v. a. Faire un bât pour une bête de somme. | Fam., Charger qqn. d'une chose qui l'incommode. (An-bâ-té.)

EMBÂTONNER. v. a. Armer d'un bâton. Fam. (An-bâ-to-né.)

EMBATRE. v. a. Couvrir une roue avec des bandes de fer. (An-ba-tre.)

EMBAUCHAGE. s. m. Action d'embaucher. (An-bô-cha-je.)

EMBAUCHER. v. a. Engager un jeune garçon pour un métier dans une boutique; Faire entrer, admettre un ouvrier dans un atelier. | Enrôler par adresse. Fam. | Éloigner ou chercher à éloigner des soldats de leurs drapeaux, pour les faire passer à l'ennemi, ou dans un parti de rebelles. (An-bô-ché.)

EMBAUCHEUR. s. m. Celui qui embauche. Fam. (An-bô-cheur.)

EMBAUCHOIR. s. m. Instrument de bois en forme de jambe, dont on se sert pour élargir les bottes ou pour empêcher qu'elles ne se rétrécissent. (An-bô-chouar.)

EMBAUMEMENT. s. m. Action d'embaumer un corps mort. (An-bô-me-man.)

EMBAUMER. v. a. Remplir un cadavre de substances balsamiques, de drogues odorantes et dessiccatives, pour empêcher qu'il ne se corrompe. | Parfumer, remplir de bonne odeur. | *Cette liqueur embaume la bouche*, Elle a une saveur exquise. (An-bô-mé.)

EMBÉGUINER. v. a. Coiffer d'un béguin. | Envelopper la tête de linge ou d'autre chose, en forme de béguin. | Entêter de qq. ch., infatuer. Fam. (An-bég-i-né [g m.].)

EMBELLIE. s. f. Moment de ralentissement dans l'agitation de la mer ou dans la violence du vent. (An-bè-lie.)

EMBELLIR. v. a. (*Bellus.*) Rendre beau, orner. | V. n. et v. pron. Devenir beau. | *Ne faire que croître et embellir*, se dit D'une jeune personne qui devient tous les jours plus grande et plus belle. | Se dit, par plaisanterie, Des choses qui augmentent, soit en bien, soit en mal. (An-bè-lir.)

EMBELLISSEMENT. s. m. Action par laquelle on embellit. | La chose même qui sert à embellir. (An-bè-li se-man.)

EMBERLUCOQUER (S'). v. pron. Se coiffer d'une opinion, s'en préoccuper tellement, qu'on en juge aussi mal que si on avait la berlue. Fam. (An-ber-lu-coc-é [c m.].)

EMBESOGNÉ, ÉE. part. du verbe inusité *Embesogner*. Occupé à qq. besogne, à qq. affaire. Fam. et se dit par plaisanterie. (An-be-zo-né [n m.].)

EMBLAVER. v. a. (*Embledare*, b. l.) Semer une terre en blé. (An-bla-vé.)

EMBLAVURE. s. f. Terre ensemencée de blé. (An-bla-vu-re.)

EMBLE. s. m. *V.* AMBLE.

EMBLÉE (D'). loc. adv. Du premier effort, du premier coup, de plein saut. (Anblée.)

EMBLÉMATIQUE. adj. des 2 g. Qui tient de l'emblème. (An-blé-ma-tic-e.)

EMBLÈME. s. m. (*Emblema.*) Espèce de figure symbolique, qui est d'ordinaire accompagnée de quelques paroles en forme de sentence. | Symbole. | Attribut. (An-blè-me.)

EMBOIRE (S'). v. pron. Se dit D'un tableau dont les couleurs et les différentes touches deviennent ternes, mates, et se confondent. | En sculpture, et sans le pronom personnel, *Emboire d'huile* ou *de cire un moule de plâtre*, Le frotter d'huile ou de cire fondue, pour empêcher la matière qu'on y coulera de s'y attacher. (San-boua-re.)

EMBOISER. v. a. Engager qqn. par de petites flatteries, par des cajoleries et par des promesses, à faire ce qu'on souhaite de lui. (An-boua-zé.)

EMBOISEUR, EUSE. s. Celui, celle qui emboise. (An-boua-zeur; eû-ze.)

EMBOÎTEMENT. s. m. État, position d'une chose qui s'emboîte dans une autre, de deux choses qui s'emboîtent l'une dans l'autre. (An-boua-te-man.)

EMBOÎTER. v. a. (*Buretta.*) Enchâsser une chose dans une autre. | *Emboîter le pas*, Se dit dans les exercices, Lorsque les soldats, marchant les uns derrière les autres, se rapprochent tellement que le pied de chaque homme vient se poser à la place où était celui de l'homme qui le précède. (Anboua-té.)

EMBOÎTURE. s. f. L'endroit où les choses s'emboîtent. | L'insertion d'une chose dans une autre. (An-boua-tu-re.)

EMBOLISME. s. m. (*Embolismos*, gr.) Intercalation. (An bo-lis-me.)

EMBOLISMIQUE. adj. des 2 g. Intercalaire. Se dit Des mois surajoutés dans certaines années par les chronologistes, pour former le cycle lunaire de dix-neuf ans. (Anbo-lis-mic-e.)

EMBONPOINT. s. m. Bon état ou bonne habitude du corps. (An-bon-pouin.)

EMBORDURER. v. a. Mettre une bordure à un tableau, à une estampe. (An-bordu-ré.)

EMBOSSAGE. s. m. Action d'embosser, de s'embosser; ou L'état d'un vaisseau embossé. (An-bo-sa-je.)

EMBOSSER. v. a. Amarrer un vaisseau de l'avant et de l'arrière, pour le fixer contre le vent ou le courant. (An-bo-sé.)

EMBOUCHER. v. a. (*Bucca.*) Mettre à sa bouche un instrument à vent, afin d'en tirer des sons. | *Emboucher la trompette*, Prendre le ton élevé, sublime. | *Emboucher un cheval*, Lui faire un mors convenable à sa bouche. | Fam., *Emboucher qqn.*, Le bien instruire de ce qu'il a à dire. | Pron., se dit D'une rivière qui se jette dans une autre, ou qui se décharge dans la mer. | EMBOUCHÉ, ÉE. part. Pop., *Être mal embouché*, Avoir l'habitude de parler impertinemment, de dire ou des injures ou des paroles indécentes. | Se dit D'un bateau, d'un train de bois qui commence à passer dans qq. endroit resserré. (An-bou-ché.)

EMBOUCHOIR. s. m. Bout d'une trompette ou d'un cor, qui se sépare de l'instrument, et qu'on y adapte lorsqu'on veut en tirer des sons. | T. de bottier, se dit qqfs. pour *Embauchoir.* (An-bou-chouar.)

EMBOUCHURE. s. f. L'entrée d'un fleuve dans la mer, d'une rivière dans un fleuve ou dans une autre rivière. | La partie du mors qui entre dans la bouche du cheval. | La manière dont on embouche certains instruments à vent. | *Embouchure de trompette, de flûte, de flageolet*, La partie de ces instruments que l'on met dans la bouche pour en jouer. (An-bou-chu-re.)

EMBOUER. v. a. Couvrir, salir de boue. Pop. (An-bou-é.)

EMBOUQUEMENT. s. m. (*Bucca.*) Entrée d'une passe étroite, d'un canal entre des terres, entre des îles. (An-bouc-e-man.)

EMBOUQUER. v. n. Entrer dans une passe étroite, dans un canal qui est entre des terres, entre des îles. (An-bouc-é [c m.].)

EMBOURBER. v. a. Mettre dans un bourbier. | EMBOURBÉ, ÉE. part. Qui est enfoncé dans la bourbe. (An-bour-bé.)

EMBOURRER. v. a. Garnir de bourre, de crin, de laine. On dit plus ordin. *Rembourrer.* (An-bou-ré.)

EMBOURSER. v. a. Mettre en bourse. (An-bour-sé.)

EMBOUTIR. v. a. Revêtir de plomb étamé une corniche ou tout autre ornement de bois, pour les préserver de la pourriture. (An-bou-tir.)

EMBRANCHEMENT. s. m. Position d'un tuyau qui se joint à un autre, comme une branche d'arbre se joint au tronc. | Le point de rencontre de deux ou de plusieurs chemins. (An-bran-che-man.)

EMBRASEMENT. s. m. Action ou effet d'un feu violent qui consume en jetant des flammes. | Combustion, désordre, grand trouble dans un État. (An-bra-ze-man.)

EMBRASER. v. a. (*Brazein*, gr.) Mettre en feu. | Se dit De la guerre, de l'amour, de l'enthousiasme, etc. | EMBRASÉ, ÉE. part. *Air embrasé, atmosphère embrasée*, Air, atmosphère dont la chaleur est excessive et brûlante. (An-bra-zé.)

EMBRASSADE. s. f. Action de deux personnes qui s'embrassent. Fam. (An-brasa-de.)

EMBRASSEMENT. s. m. Action d'embrasser ou de s'embrasser. | Au plur., La conjonction de l'homme et de la femme. (An-bra-se man.)

EMBRASSER. v. a. Serrer, étreindre avec les deux bras. | Serrer qqn. avec les deux bras, et lui donner un baiser, des baisers. | *Embrasser bien son cheval,* Le serrer avec les cuisses, pour être plus ferme. | Environner, ceindre. | Contenir, renfermer, comprendre. | Entreprendre qq. ch., s'en charger. | Choisir, préférer qq. ch. et s'y attacher. (An-bra-sé.)

EMBRASURE. s. f. Ouverture qu'on pratique dans les batteries, dans les bastions, ou sur les murailles des places fortes, pour tirer le canon. | Se dit Des ouvertures pratiquées dans l'épaisseur des murs d'une maison, d'un appartement, pour y placer les portes et les fenêtres. | Le biais qu'on donne à l'épaisseur des murs à l'endroit des fenêtres. (An-bra-zu-re.)

EMBRENER. v. a. Salir de bran, de matière fécale. Bas. | Bass. et pron., *S'embrener dans qq. affaire,* S'engager mal à propos dans une vilaine affaire. (An-bre-né.)

EMBROCATION. s. f. (*Embroché,* gr.) Fomentation faite, sur une partie malade, avec un liquide gras, huileux. (An-brò-ca-sion.)

EMBROCHER. v. a. Mettre en broche ou à la broche. | Pop., *Embrocher qqn.,* Lui donner un coup d'épée au travers du corps. (An-bro-ché.)

EMBROUILLEMENT. s. m. Embarras, confusion. (An-brou-lle-man.)

EMBROUILLER. v. a. Mettre de la confusion, de l'obscurité. | Pron., Perdre le fil de ses idées, de ses discours. (An-brou-llé [ll m.].)

EMBRUMÉ, ÉE. adj. Qui est chargé de brouillard, de brume. (An-bru-mé.)

EMBRYON. s. m. (*Embruon,* gr.) Fœtus qui commence à se former dans le ventre de sa mère. | Par mépris, Un fort petit homme. | Se dit Des plantes qui ne sont pas encore développées, ou qui sont en germe ou en bouton. (An-bri-on.)

EMBÛCHE. s. f. (*Busca,* b. l.) Entreprise secrète pour surprendre qqn., pour lui nuire. (An-bû-che.)

EMBUSCADE. s. f. (*Boscus.*) Troupe de gens armés cachés dans un bois, dans un ravin, ou dans qq. autre lieu couvert, pour surprendre les ennemis. | *Se mettre, se tenir, être en embuscade,* Se cacher, se tenir caché, de manière à pouvoir surprendre qqn. au passage. (An-bus-ca-de.)

EMBUSQUER. v. a. (*Boscus.*) Mettre en embuscade. (An-busc-é [c m.].)

ÉMENDER. v. a. (*Emendare.*) Corriger, réformer. (É-man-dé.)

ÉMERAUDE. s. f. (*Smaragdus.*) Pierre précieuse et diaphane de couleur verte. (É-me-ró-de.)

ÉMERGENT. adj. (*Emergens.*) *Les rayons émergents,* Les rayons de lumière qui sortent d'un milieu après l'avoir traversé (É-mer-jan.)

ÉMERI. s. m. (*Smyris.*) Pierre fort dure qui contient des parcelles de fer, et dont on se sert pour polir les métaux et les pierres fines, après l'avoir pulvérisée.

ÉMERILLON. s. m. (*Smeriglione,* it.) Oiseau de proie qui est des plus petits et des plus vifs. | [ll m.]

ÉMÉRILLON. s. m. (*Smeriglione,* it.) Sorte de croc tournant sur un bout de chaîne, dont on fait principalement usage, en pleine mer, pour pêcher les requins. | [ll m.]

ÉMERILLONNÉ, ÉE. adj. Gai, vif, éveillé comme un émerillon. Fam. (É-me-ri-llo-né [ll m.].)

ÉMÉRITE. adj. Se dit De celui qui, ayant exercé un emploi pendant un certain temps, le quitte pour jouir des honneurs et de la récompense dus à ses services.

ÉMERSION. s. f. (*Emersio.*) Se dit en parlant Des planètes, lorsque, après avoir été cachées par l'ombre ou par l'interposition d'une autre planète, elles commencent à reparaître. (É-mer-sion.)

ÉMÉRUS. s. m. Séné bâtard. *V.* SÉNÉ.

ÉMERVEILLER. v. a. Donner de l'admiration, étonner. | Pron., Avoir de l'admiration, s'étonner. Fam. (É-mër-vë-llé [ll m.].)

ÉMÉTIQUE. s. m. (*Emetikos,* gr.) Vomitif dans la composition duquel il entre de l'antimoine. | Toute substance propre à faire vomir. | Adj. des 2 g. *Poudre émétique.* (É-mé-tic-e.)

ÉMÉTISER. v. a. Mêler de l'émétique dans qq. boisson. (É-mé-ti-zé.)

ÉMETTRE. v. a. (*Emittere.*) Mettre en circulation. (É-me-tre.)

ÉMEUTE. s. f. (*Emotus.*) Tumulte séditieux, soulèvement dans le peuple.

ÉMIER. v. a. (*Mica.*) Froisser un corps entre les doigts, de manière à le mettre en petites parties. (É-mi-é.)

ÉMIETTER. v. a. Réduire du pain en petits morceaux, en miettes. (É-mié-té.)

ÉMIGRANT. s. m. (*Emigrans.*) Celui qui sort de son pays pour aller s'établir ailleurs. | Adj. Il fait au fém. *Émigrante.*

ÉMIGRATION. s. f. (*Emigratio.*) Action de sortir de son pays pour aller s'établir ailleurs; L'état qui résulte de cette action. | Se dit D'un nombre plus ou moins considérable de personnes qui émigrent, qui ont émigré en même temps par suite de qq. événement politique. (É-mi-gra-sion.)

ÉMIGRER. v. n. (*Emigrare.*) (Se conj. avec l'auxiliaire *Avoir.*) Quitter son pays pour aller s'établir dans un autre. | ÉMIGRÉ, ÉE, subst. *C'est un émigré.*

ÉMINCER. v. a. Couper de la viande en tranches fort minces. | ÉMINCÉ, ÉE, subst.

m. *Un émincé de gigot, de poularde.* (É-min-sé.)

ÉMINEMMENT. adv. Excellemment, par excellence, au plus haut point, au souverain degré. | Se dit, en t. did., par opposition à *Formellement.* (É-mi-na-man.)

ÉMINENCE. s. f. (*Eminentia.*) Lieu éminent, hauteur, monticule. | T. d'anat. pour Saillie. | Titre d'honneur qu'on donne aux cardinaux, et au grand maître de Malte. (É-mi-nan-se.)

ÉMINENT, ENTE. adj. (*Eminens.*) Haut, élevé. | Excellent et surpassant tous les autres. | *Danger, péril éminent*, Danger, péril très-grand. (É-mi-nan ; an-te.)

ÉMINENTISSIME. adj. superlatif des 2 g. (*Eminentissimus.*) Titre qu'on donne aux cardinaux, et au grand maître de Malte. (É-mi-nan-tis-si-me.)

ÉMIR. s. m. (*Emyr*, ar.) Titre de dignité que les mahométans donnent à ceux qui sont de la race de Mahomet.

ÉMISSAIRE. s. m. (*Emissarius.*) Celui qui est envoyé secrètement pour découvrir qq. chose, pour semer des bruits, pour donner des avis, pour tramer qq. intrigue, etc. | Adj., *Bouc émissaire*, Bouc que l'on chassait dans le désert, après l'avoir chargé des malédictions qu'on voulait détourner de dessus le peuple. | Fam., Homme sur lequel on fait retomber les torts des autres. (É-mi-sè-re.)

ÉMISSION. s. f. (*Emissio.*) Action par laquelle une chose est poussée, lancée au dehors. | L'action d'émettre de la monnaie, etc. | *Émission des vœux*, Prononciation solennelle des vœux. (É-mi-sion.)

EMMAGASINAGE. s. m. Action d'emmagasiner. (An-ma-ga-zi-na-je.)

EMMAGASINER. v. a. Mettre en magasin. (An-ma-ga-zi-né.)

EMMAIGRIR. v. a. *V.* Amaigrir.

EMMAILLOTTER. v. a. Mettre un petit enfant dans un maillot, l'envelopper de langes qui le serrent. (An-ma-llo-té.)

EMMANCHEMENT. s. m. La manière dont les membres sont joints au tronc, ou dont les parties d'un membre tiennent les unes aux autres. (An-man-che-man.)

EMMANCHER. v. a. Mettre un manche à qq. instrument, etc. | Pron. *Cela ne s'emmanche pas ainsi*, Cela n'est pas si aisé que vous le pensez ; ou bien, Cela ne s'ajuste pas de cette sorte. | Emmanché, ée. part. T. de blas. Se dit Des haches, faux, etc., qui ont un manche d'un émail différent. | *Membre bien emmanché*, Qui se joint bien au corps dont il fait partie. (An-man-ché.)

EMMANCHEUR. s. m. Celui qui emmanche. (An-man-cheur.)

EMMANCHURE. s. f. Se dit Des ouvertures d'un habit, d'une robe, d'une chemise, etc., auxquelles on adapte les manches. (An-man-chu-re.)

EMMANNEQUINER. v. a. Mettre des arbustes ou des plantes, avec la terre qui tient à leurs racines, dans des paniers, dans des mannequins. (An-ma-nec-i-né [c m.].)

EMMANTELÉ, ÉE. adj. Enveloppé, couvert d'un manteau. *Corneille emmantelée*, Espèce de corneille qui a une partie du corps noire, et le reste grisâtre. (An-man-te-lé.)

EMMÉNAGEMENT. s. m. Action de ranger des meubles dans une maison, dans un appartement où l'on va loger. | Au plur., se dit Des compartiments et logements qu'on pratique dans l'intérieur d'un vaisseau, d'un navire. (An-mé-na-je-man.)

EMMÉNAGER. v. n. Mettre ses meubles en place, quand on les a transportés d'une maison dans une autre. | Pron., Se pourvoir de meubles de ménage. | Emménagé, ée. part. T. de mar. *Ce bâtiment est bien emménagé*, Il est bien distribué intérieurement. (An-mé-na-jé.)

EMMENER. v. a. Mener qqn. avec soi du lieu où il est en qq. autre. | Se dit en parlant Des animaux et des choses. (An-me-né.)

EMMENOTTER. v. a. Mettre des fers ou des menottes aux mains d'un prisonnier, d'un esclave. (An-me-no-té.)

EMMIELLER. v. a. Enduire de miel. | Mettre du miel dans une liqueur. | Emmiellé, ée. part. | Fam., *Paroles emmiellées*, Paroles flatteuses et d'une douceur affectée. (An-miè-lé.)

EMMIELLURE. s. f. Sorte de cataplasme dont les maréchaux se servent pour guérir les enflures et les foulures des chevaux. (An-miè-lu-re.)

EMMITOUFLER. v. a. Envelopper qqn. de fourrures, de vêtements, surtout au cou et à la tête, pour le tenir chaudement. Fam. (An-mi-tou-flé.)

EMMORTAISER. v. a. Faire entrer dans une mortaise le bout d'une pièce de bois ou de métal. (An-mor-tè-zé.)

EMMOTTÉ, ÉE. adj. Se dit Des arbres dont la racine est entourée d'une motte de terre. (An-mo-té.)

EMMUSELER. v. a. Mettre une muselière à un animal. On dit aussi, et plus ordin., *Museler.* (An-mu-ze-lé.)

ÉMOI. s. m. (*Emotus.*) Émotion, souci, inquiétude. (É-moua.)

ÉMOLLIENT, ENTE. adj. (*Emolliens.*) Se dit Des remèdes, employés à l'extérieur ou à l'intérieur, qui ont pour effet de ramollir, de relâcher les parties enflammées. | Subst. m. *Faire usage des émollients.* (É-mol-li-an ; an-te.)

ÉMOLUMENT. s. m. (*Emolumentum.*) Profit, avantage. | Au plur., Appointements, traitement, salaire. | S'est dit Des profits et avantages casuels qui proviennent d'une charge, d'un emploi. (É-mo-lu-man.)

ÉMOLUMENTER. v. n. Gagner, faire

qq. profit. (Vi.) Se dit en mauvaise part. (É-mo-lu-man-té.)

ÉMONCTOIRE. s. m. (*Emunctorium.*) Se dit Des orifices du corps par lesquels se rejettent les humeurs surabondantes ou nuisibles. (É-monc-toua-re.)

ÉMONDER. v. a. (*Emundare.*) Couper, retrancher d'un arbre les branches nuisibles ou inutiles.

ÉMONDES. s. f. pl. Branches superflues qu'on retranche des arbres. (É-mon-de.)

ÉMOTION. s. f. (*Emotus.*) Altération, trouble, mouvement excité dans les humeurs, dans l'économie. | L'agitation causée dans l'âme par qq. passion. | Se dit Des mouvements populaires qui annoncent une disposition au soulèvement, à la révolte. (É-mo-sion.)

ÉMOTTER. v. a. Briser les mottes d'un champ, avec un maillet, une herse, un rouleau, etc. (É-mo-té.)

ÉMOUCHER. v. a. Chasser les mouches.

ÉMOUCHET. s. m. Oiseau de proie semblable à l'épervier, mais plus petit. (É-mouche.)

ÉMOUCHETTE. s. f. Sorte de caparaçon fait de treillis ou de réseau, et garni tout autour de petites cordes pendantes qui s'agitent au moindre mouvement du cheval, et servent ainsi à le garantir des mouches. (É-mou-che-te.)

ÉMOUCHOIR. s. m. Queue de cheval attachée à un manche, et dont on se sert pour chasser les mouches. (É-mou-chouar.)

ÉMOUDRE. v. a. (Se conj. c. *Moudre.*) Aiguiser sur une meule.

ÉMOULEUR. s. m. Celui qui fait le métier d'émoudre, d'aiguiser les couteaux, les ciseaux et autres instruments tranchants.

ÉMOUSSER. v. a. Rendre mousse, c'est-à-dire, moins tranchant, moins aigu; ôter la pointe ou le tranchant à un instrument qui perce, qui coupe. | Amortir, affaiblir, diminuer. (É-mou-sé.)

ÉMOUSSER. v. a. Ôter la mousse. Se dit en parlant Des arbres.

ÉMOUSTILLER. v. a. Exciter à la gaieté, mettre en bonne humeur. Fam. (É-mous-ti-llé [ll m.].)

ÉMOUVOIR. v. a. (*Emovere.*) (Se conj. c. *Mouvoir.*) Mettre en mouvement, agiter, troubler. | Exciter, soulever, en parlant Des flots de la mer, d'une tempête, etc. | *Émouvoir une sédition*, Exciter, faire naître une sédition, etc. | Exciter qq. mouvement, qq. passion dans le cœur, causer du trouble, de l'altération dans l'âme. | Agiter, disposer à la sédition. (É-mou-vouar.)

EMPAILLAGE. s. m. Action ou art d'empailler les animaux pour les conserver. (An-pa-lla-je [ll m.].)

EMPAILLER. v. a. Garnir de paille. | Envelopper de paille. | Mettre de la paille autour d'une plante, d'un jeune arbre. | Rempiir de paille. | *Empailler des animaux*, Préparer des animaux morts de manière à leur conserver plus ou moins l'apparence de la vie. (An-pa-llé [ll m.].)

EMPAILLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui empaille. (An-pa-lleur; eû-ze [ll m.].)

EMPALEMENT. s. m. Action d'empaler, ou État de celui qui est empalé. (An-pa-le-man.)

EMPALER. v. a. (*Palus.*) Se dit D'un supplice barbare, usité chez les Turcs, qui consiste à ficher un pal aigu dans le fondement d'un condamné. (An-pa-lé.)

EMPAN. s. m. Sorte de mesure de longueur, qui se forme de l'intervalle existant entre l'extrémité du pouce et celle du petit doigt, quand ces deux extrémités sont aussi éloignées l'une de l'autre qu'elles peuvent l'être. (An-pan.)

EMPANACHER. v. a. Garnir, orner d'un panache. (An-pa-na-ché.)

EMPANNER. v. a. Mettre un bâtiment en panne. (An-pa-né.)

EMPAQUETER. v. a. Mettre en paquet. | En parlant Des personnes, Envelopper soigneusement. | Se dit, pron., De personnes entassées, pressées dans une voiture, etc. Fam. (An-pac-e-té.)

EMPARER (S'). v. pron. (*Pars.*) Se saisir d'une chose, s'en rendre maître, l'occuper, l'envahir. | Se dit surtout Des passions qui nous maîtrisent. (San-pa ré.)

EMPATEMENT. s. m. Épaisseur de maçonnerie qui sert de pied à un mur. | Se dit Des pièces de bois qui servent de base à une grue. (An-pa-te-man.)

EMPÂTEMENT. s. m. État de ce qui est empâté ou pâteux. | L'action d'empâter un tableau, ou Le résultat de cette action. | L'action d'empâter la volaille. | Gonflement œdémateux du tissu cellulaire, c'est-à-dire, non inflammatoire, et qui conserve l'impression des doigts. (An-pâ-te-man.)

EMPÂTER. v. a. Remplir de pâte, ou de qq. autre matière pâteuse. | Rendre pâteux. | *Empâter un tableau*, En coucher les couleurs avec abondance et sans la consistance nécessaire pour qu'elles puissent être maniées d'une façon moelleuse. | Engraisser de la volaille avec une certaine pâte. (An-pâ-té.)

EMPAUMER. v. a. (*Palma.*) Recevoir une balle, un éteuf à plein dans le milieu de la paume de la main, de la raquette ou du battoir, et le pousser fortement. | Fam., Se rendre maître de l'esprit d'une personne pour lui faire faire tout ce qu'on veut. | Fam., *Empaumer une affaire*, La bien saisir, la bien entendre. (An-pô-mé.)

EMPAUMURE. s. f. La partie d'un gant qui couvre la paume de la main. | Le haut de la tête du cerf ou du chevreuil, où il y a trois ou quatre andouillers. (An-pô-mu-re.)

EMPÊCHEMENT. s. m. Obstacle, opposition. (An-pé-che-man.)

EMPÊCHER. v. a. (*Impedire.*) Apporter de l'opposition, faire ou mettre obstacle. | Pron. et suivi de la prép. *De,* Se défendre de, s'abstenir de. | EMPÊCHÉ, ÉE. part. Embarrassé, gêné. Fam. | Subst., *Faire l'empêché,* Affecter l'embarras, la préoccupation que donnent les grandes affaires. | *Être empêché de sa personne,* Ne savoir comment se tenir; ou Être dans un grand embarras d'esprit. (An-pè-ché.)

EMPEIGNE. s. f. Ce qui forme le dessus d'un soulier. (An-pè-*ne* [n m.].)

EMPENNER. v. a. (*Penna.*) Se dit en parlant Des flèches, et signifie Les garnir de plumes. (Vi.) (An-pèn-né.)

EMPEREUR. s. m. (*Imperator.*) Le chef, le souverain d'un empire. | Absol., L'empereur d'Allemagne. (An-pe-reur.)

EMPESAGE. s. m. Action d'empeser. | La façon dont une chose est empesée. (An-peza-je.)

EMPESER. v. a. (*Impicare.*) Accommoder, apprêter le linge avec de l'empois, pour lui donner une sorte de roideur. | *Empeser une voile,* La mouiller parce qu'elle est trop claire et que le vent passe au travers. (Vi.) | EMPESÉ, ÉE. part. Se dit fam. Des personnes qui ont une attitude roide, un air composé, des manières affectées. | *Style empesé,* Style où il y a une grande affectation d'arrangement, d'exactitude et de purisme. (An-pe-zé.)

EMPESEUR, EUSE. s. Celui, celle qui empèse. (An-pe-zeur; eû-ze.)

EMPESTER. v. a. (*Pestis.*) Infecter de la peste, d'un mal contagieux. | Empuantir, infecter de mauvaise odeur. (An-pes-té.)

EMPÊTRER. v. a. (*Petra.*) Embarrasser, engager. (An-pe-tré.)

EMPHASE. s. f. (*Emphasis.*) Pompe affectée dans le discours ou dans la prononciation. (An-fa-ze.)

EMPHATIQUE. adj. des 2 g. Qui a de l'emphase. (An-fa-tic-e.)

EMPHATIQUEMENT. adv. D'une manière emphatique. (An-fa-tic-e-man.)

EMPHYSÈME. s. m. (*Emphuséma,* gr.) Tuméfaction causée par l'introduction de l'air ou par le développement d'un gaz dans le tissu cellulaire. (An-fi-zè-me.)

EMPHYTÉOSE. s. f. (*Emphyteusis.*) Bail à longues années, qui peut durer jusqu'à 99 ans. (An-fi-té-o-ze.)

EMPHYTÉOTE. s. des 2 g. (*Emphyteuta.*) Celui ou celle qui jouit d'un fonds par bail emphytéotique. (An-fi-té-o-te.)

EMPHYTÉOTIQUE. adj. des 2 g. (*Emphyteuticus.*) Qui appartient à l'emphytéose. (An-fi-té-o-tic-e.)

EMPIÉTEMENT. s. m. Action d'empiéter, ou Le résultat de cette action. (An-pié-teman.)

EMPIÉTER. v. a. (*In, pes.*) Usurper dans ou sur la propriété d'autrui. | Se dit D'une chose qui s'étend, qui déborde sur une autre. | S'arroger, exercer sur qqn. ou sur qq. ch. des droits qu'on n'a pas. | Se dit De l'autour qui arrête le gibier avec la serre. (An-pi-é-té.)

EMPIFFRER. v. a. Faire manger excessivement. | Rendre excessivement gras et replet. | Pron., Manger avec excès. | Devenir excessivement gras et replet. Fam. (An-pi-fré.)

EMPILEMENT. s. m. Action d'empiler. (An-pi-le-man.)

EMPILER. v. a. Mettre en pile. (An-pi-lé.)

EMPIRE. s. m. (*Imperium.*) Commandement, puissance, autorité, ascendant. | *Traiter qqn. avec empire,* Avec orgueil, avec rudesse. | Domination, puissance politique. | *Le siége d'un empire,* La résidence du souverain qui est à la tête d'un empire. | Le règne d'un empereur. | L'étendue des pays qui sont sous la domination d'un empereur. | Se dit Des pays placés sous la domination d'un souverain puissant qui a un autre titre que celui d'empereur. | Abs., L'empire d'Allemagne. | Les peuples d'un empire. (An-pi-re.)

EMPIRÉE. s. m. *V.* EMPYRÉE.

EMPIRER. v. a. (*Pejor.*) Rendre pire, mettre en pire état. | V. n. Devenir pire, tomber en pire état. (An-pi-ré.)

EMPIRIQUE. adj. des 2 g. (*Empiricus.*) Qui ne s'attache qu'à l'expérience, sans suivre la méthode ordinaire de l'art. | Subst. m. Un charlatan, un homme qui traite les maladies par de prétendus secrets, sans avoir aucune connaissance de la médecine. (An-piric-e.)

EMPIRISME. s. m. Médecine qui est fondée uniquement sur l'expérience, et qui rejette toute théorie. | La pratique des charlatans. (An-pi-ris-me.)

EMPLACEMENT. s. m. Lieu, place considérée comme propre à y construire un bâtiment, à y faire un jardin, etc. (An-place-man.)

EMPLÂTRE. s. m. (*Emplastrum.*) Se dit De médicaments solides et glutineux, qui se ramollissent par la chaleur, et qu'on emploie à l'extérieur du corps, après les avoir étendus sur de la toile ou sur de la peau. | Fam., *Mettre un emplâtre à une affaire,* Couvrir, réparer ce qu'il y a de mauvais, de défectueux dans une affaire. | Fam., Personne qui est ordin. infirme. | Personne qui n'a aucune vigueur d'esprit, qui ne fait qu'apporter de l'embarras dans les affaires dont elle se mêle. (An-plâ-tre.)

EMPLETTE. s. f. Achat de qq. marchandise, d'un meuble, d'un vêtement, etc. | La chose achetée. (An-plè-te.)

EMPLIR. v. a. (*Implere.*) Rendre plein. | Pron., Devenir plein. (An-plir.)

EMPLOI. s. m. L'usage qu'on fait de qq. ch. | La collocation de certains deniers ou capitaux. | *L'emploi d'un mot,* La manière dont on l'emploie, dont on peut l'employer. |

L'occupation, la fonction d'une personne qu'on emploie. | Se dit Des rôles dont un acteur est spécialement chargé. | *Chef d'emploi*, Acteur qui joue en chef les rôles de son emploi. (An-ploua.)

EMPLOYER. v. a. (*J'emploie, il emploie; nous employons, ils emploient. J'employais; nous employions, vous employiez, ils employaient. J'emploierai. J'emploierais. Que j'emploie; que nous employions, que vous employiez. Que j'employasse. Employant.*) Mettre en usage; faire usage, se servir de. | Donner de l'occupation, de l'emploi à qqn. | Pron., S'occuper, s'appliquer, agir. | EMPLOYÉ. subst. m. Homme employé dans une administration, dans un bureau, etc. (Anploua-ié.)

EMPLUMER. v. a. Garnir de plumes. *Emplumer un clavecin.* (An-plu-mé.)

EMPOCHER. v. a. Mettre en poche avec une sorte d'empressement, d'avidité. Fam. (An-po-ché.)

EMPOIGNER. v. a. (*Pugnus.*) Prendre et serrer avec le poing. (An-poua-*gné* [n m.].)

EMPOIS. s. m. (*Impicare.*) Espèce de colle faite avec de l'amidon, et dont on se sert pour rendre le linge plus ferme. (Anpoua.)

EMPOISONNEMENT. s. m. Action d'empoisonner. (An-poua-zo-ne-man.)

EMPOISONNER. v. a. Donner, faire prendre du poison. | Infecter de poison. | Se dit Des choses qui font mourir par une qualité vénéneuse. | Se dit Des vapeurs qui sont extrêmement infectes. | Troubler, altérer, remplir d'amertume. | Se dit De ce qui corrompt l'esprit et les mœurs. | Rapporter une chose en y donnant un tour malin, défavorable, dangereux, contre l'intention de celui qui l'a dite. (An-poua-zo-né.)

EMPOISONNEUR, EUSE. s. Celui, celle qui empoisonne. | Fam., Un mauvais cuisinier, un mauvais traiteur. | Un homme qui débite une doctrine pernicieuse. (An-pouazo-neur; eû-ze.)

EMPOISSER. v. a. *V.* POISSER.

EMPOISSONNEMENT. s. m. Action d'empoissonner. (Em-poua-so-ne-man.)

EMPOISSONNER. v. a. Peupler, garnir de poisson. (An-poua-so-né.)

EMPORTÉ, ÉE. adj. et subst. Qui se laisse entraîner par sa passion, qui se fâche aisément, qui est prompt à dire des injures. (An-por-té.)

EMPORTEMENT. s. m. Mouvement déréglé, violent, causé par qq. passion. Absol., Un emportement de colère. (An-por-teman.)

EMPORTE-PIÈCE. s. m. Instrument propre à découper, et qui enlève la pièce. | Fam., Un satirique qui se permet l'injure et les personnalités. (An-por-te-piè-se)

EMPORTER. v. a. (*Portare.*) Enlever, ôter d'un lieu. | Prendre une chose en un lieu, et la porter, l'avoir avec soi. | Se dit fig., Entraîner, arracher, enlever, emmener avec effort, avec rapidité, avec violence. | Fam., *Emporter la pièce*, Railler, médire d'une manière cruelle. | Se dit D'une maladie qui cause la mort. | En parlant De couleurs, etc., Détruire, faire disparaître. | *Ce remède emporte la fièvre*, Il la guérit. | Tirer l'âme de sa situation ordinaire, jeter dans qq. excès blâmable. | Pron., Se fâcher violemment, S'abandonner à la colère. | Se dit D'un cheval qui se livre à sa fougue, et qui ne peut être retenu par celui qui le monte ou qui le conduit. | Gagner, obtenir, mais avec l'idée d'une sorte de violence. | *Emporter une place*, S'en rendre maître en peu de temps. | Avoir la supériorité, le dessus, prévaloir; se joint avec le pronom *Le*. — Peser davantage. | Entraîner par une suite nécessaire; Comprendre, impliquer. | *Le fond emporte la forme*, Le fond prévaut sur la forme. (An-por-té.)

EMPOTER. v. a. Mettre en pot. (Anpo-té.)

EMPOURPRER. v. a. Colorer de pourpre ou de rouge. Poét. (An-pour-pré.)

EMPREINDRE. v. a. (*Imprimere.*) Imprimer une figure, un dessin, des traits, sur une surface. (An-prin-dre.)

EMPREINTE. s. f. Figure empreinte, impression, marque. | Se dit Des figures de plantes, d'insectes, de poissons, etc., qu'on trouve empreintes sur certaines pierres. (Anprin-te.)

EMPRESSÉ, ÉE. adj. Qui agit avec ardeur, qui se donne beaucoup de mouvement pour le succès de ce qu'il a entrepris. | Se dit D'une personne qui cherche par beaucoup de prévenances à se faire bien venir d'une autre. | Se dit De celui qui met une sorte de hâte, de précipitation à faire qq. ch. | Se dit, en des sens analogues, De l'air, des manières, des actions, des sentiments, etc. | S'emploie subst. et fam. en parlant Des personnes, dans les deux premiers sens. (Anprè-sé.)

EMPRESSEMENT. s. m. Action d'une personne qui s'empresse; mouvement que se donne celui qui recherche une chose avec ardeur. (An-prè-se-man.)

EMPRESSER (S'). v. pron. Agir avec ardeur, se donner beaucoup de mouvement, s'agiter, se mettre en avant pour faire réussir qq. affaire. | Se hâter. (San-prè-sé.)

EMPRISONNEMENT. s. m. Action par laquelle quelqu'un est mis en prison, ou État de celui qui est emprisonné. (An-priso-ne-man.)

EMPRISONNER. v. a. Mettre en prison. | Retenir comme dans une prison. (An-prizo-né.)

EMPRUNT. s. m. Action d'emprunter, ou La chose qu'on emprunte. (An-prun.)

EMPRUNTER. v. a. Demander et recevoir en prêt. | Recevoir, tirer de, devoir à. |

Se servir, user, tirer parti de ce qui est à un autre ou de ce qu'un autre fournit. | EMPRUNTÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas propre à la personne ou à la chose dont il s'agit. (An-prun-té.)

EMPRUNTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui emprunte. | Se dit De qqn. qui a l'habitude d'emprunter. (An-prun-teur; eû ze.)

EMPUANTIR. v. a. (*Putere.*) Infecter, répandre une mauvaise odeur, la communiquer. | Pron., Devenir puant, infect. (An-pu-an-tir.)

EMPUANTISSEMENT. s. m. État d'une chose qui s'empuantit. (An-pu-an-ti-se-man.)

EMPYÈME. s. m. (*Empuêma*, gr.) Amas de pus dans qq. cavité du corps. | L'opération chirurgicale par laquelle on fait une ouverture au bas de la poitrine pour donner une issue au pus, au sang épanché dans cette cavité. (An-pi-é-me.)

EMPYRÉE. s. m. (*En*, *pur*, gr.) La partie du ciel la plus élevée, que les anciens regardaient comme le séjour des divinités célestes, et où les théologiens placent celui des bienheureux. — Adj., *Le ciel empyrée.* (An-pi-rée.)

EMPYREUMATIQUE. adj. des 2 g. Tenant de l'empyreume. (An-pi-reu-ma-tic-e.)

EMPYREUME. s. m. (*Empyreuma*, b. l.) Qualité désagréable au goût et à l'odorat, que contractent certaines substances soumises à l'action d'un feu violent. (An-pi-reu-me.)

ÉMULATEUR. s. m. (*Æmulator.*) Qui est animé d'un sentiment d'émulation.

ÉMULATION. s. f. (*Æmulatio.*) Sentiment qui excite à égaler ou à surpasser qqn. en qq. ch. (É-mu-la-sion.)

ÉMULE. s. m. (*Æmulus.*) Concurrent, rival. | Se dit Des personnes qui sont regardées comme étant d'un mérite égal en qq. art, en qq. profession. | Subst. fém. *Carthage était la digne émule de Rome.*

ÉMULGENT, ENTE. adj. (*Emulgens.*) Se dit Des artères qui portent le sang dans les reins, et des veines qui le reportent au cœur. (É-mul-jan; an-te.)

ÉMULSIF, IVE. adj. Se dit Des graines, des semences dont on peut tirer de l'huile par expression. | Subst. m. *Les émulsifs.*

ÉMULSION. s. f. (*Emulsio.*) Nom donné à diverses préparations pharmaceutiques liquides et d'un blanc de lait.

ÉMULSIONNER. v. a. Mêler une émulsion avec une tisane ou avec une boisson qcq. (É-mul-sio-né.)

EN. (*In.*) Préposition qui sert à marquer, soit au propre, soit au figuré, La relation d'une chose avec le dedans, l'intérieur, le milieu d'une autre. Elle se prend dans une acception moins déterminée que *Dans*, et son régime ne s'emploie que très-rarement avec l'article défini. | Souvent elle régit un mot qui indique ou détermine L'état absolu ou relatif, la manière d'être, la disposition, la modification d'une personne ou d'une chose | Cette prép. régit également le mot qui indique ou détermine : 1° À quoi une personne est occupée, appliquée. — 2° Le résultat d'un changement de nature. — 3° La forme. — 4° Le genre de culture. — 5° Le mode de division. — 6° L'espèce de vêtement qu'une personne a sur elle. — 7° Le costume. | Régit aussi le mot qui détermine À quoi est relative, à quoi est restreinte, ou sous quel point de vue est considérée la chose, la qualité, l'action, etc., dont il s'agit. | Sert particulièrement à marquer Conformité. | *En son nom*, De son chef, personnellement. | EN, et son régime, servent pareillement à indiquer : 1° La manière dont se fait une action. — 2° Le langage ou le genre d'écriture qu'on emploie. — 3° La destination. — 4° Le motif qui fait agir, ou La fin qu'on se propose. | Durant, pendant. | Sert pour marquer le temps qu'on emploie à faire qq. ch. | EN, précédant le participe actif, sert surtout à marquer Le temps, l'époque. | Sert à former des mots, et surtout des verbes, qui signifient Garnir de, mettre dans, etc. Cette préposition, lorsqu'elle fait ainsi partie d'un mot composé, s'écrit avec une *m*, toutes les fois qu'elle est suivie d'un *b*, d'un *p*, ou d'une *m*. (An.)

EN. Pronom relatif, ou particule relative, qui tient lieu de la prép. *De* et d'un mot déjà exprimé, ou d'une phrase, d'une proposition déjà énoncée, qu'on ne veut pas répéter. *Vient-il de la ville? Oui, il en vient*, Oui, il vient de la ville. *Cette affaire est délicate, le succès en est douteux*, Le succès de cette affaire est douteux. | EN, s'emploie souvent sans aucune relation avec ce qui précède : mais il ne laisse pas de marquer qq. ch. de sous-entendu. | Se met qqfs. sans relation à aucune chose ni exprimée, ni sous-entendue, mais seulement par une certaine redondance que l'usage autorise.

ÉNALLAGE. s. m. (*Enallagé*, gr.) Figure de grammaire, qui consiste à employer un temps ou un mode pour un autre, et qu'on peut ordin. expliquer par une ellipse. (É-nal-la-je.)

ENHARRHEMENT. s. m. *V.* ARRHEMENT.

ENARRHER. v. a. *V.* ARRHER.

ENCABLURE. s. f. Distance de cent vingt brasses. (An-ca-blu-re.)

ENCADREMENT. s. m. Action d'encadrer, ou Ce qui sert à encadrer. (An-ca-dre-man.)

ENCADRER. v. a. Mettre dans un cadre. | Se dit en parlant De ce qu'on insère dans un ouvrage d'esprit comme digression, ou autrement. (An-ca-dré.)

ENCAGER. v. a. Mettre en cage. | Fam., Mettre en prison. (An-ca-jé.)

ENCAISSEMENT. s. m. Action d'encaisser, ou Le résultat de cette action. (An-cè-se-man [e m.].)

ENCAISSER. v. a. Mettre dans une caisse. *Encaisser de l'argent,* Mettre dans sa caisse de l'argent qu'on a reçu. | *Encaisser des orangers,* Les mettre dans une caisse remplie de terre. | ENCAISSÉ, ÉE. adj. Se dit D'un fleuve, d'une riviere dont les bords sont escarpés et fort élevés au-dessus de la surface de l'eau. (Anc-è-se [e m.].)

ENCAN. s. m. (*In, quantum.*) Vente publique à l'enchere, au plus offrant et dernier enchérisseur. (An-can.)

ENCANAILLER. v. a. Mêler avec de la canaille; introduire dans une compagnie une ou plusieurs personnes qui ne sont pas faites pour y être admises. | pron., Hanter de la canaille; avoir commerce, se lier avec de la canaille. (An-ca-na-llé [ll m.].)

ENCAPUCHONNER (S'). v. pron. Se couvrir la tête d'une sorte de capuchon. | Se dit D'un cheval qui ramène l'extrémité de sa tête contre son poitrail. (An-ca-pu-cho né.)

ENCAQUER. v. a. Mettre dans une caque. | Se dit, fam., en parlant De gens qui sont pressés et entassés dans une voiture. (An-cac-é [e m.].)

ENCAQUEUR, EUSE. s. Celui, celle qui encaque. (An-cac-eur; eû-ze [e m.].)

ENCARTER. v. a. (*Charta.*) Mettre, insérer un carton à l'endroit d'une feuille où il doit être. (An-car-té.)

ENCASTELER (S'). v. pron. Se dit D'un cheval dont le talon devient trop serré. (An-cas-te-lé.)

ENCASTELURE. s. f. Douleur dans le pied de devant d'un cheval, causée par l'étrécissement de la corne des quartiers, qui, resserrant les deux côtés du talon, fait boiter l'animal. (An-cas-te-lu-re.)

ENCASTREMENT. s. m. Action d'encastrer, ou Le résultat de cette action. (An-cas-tre-man.)

ENCASTRER. v. a. Enchâsser; unir une chose à une autre par le moyen d'une entaille. (An-cas-tré.)

ENCAUSTIQUE. s. f. (*Encaustica.*) Peinture avec de la cire et à l'aide du feu. | Une préparation faite avec de la cire et de l'essence de térébenthine, qu'on étend sur les parquets et sur certains meubles de bois pour leur donner du lustre, du poli. | Adj. des 2 g. Se dit D'une peinture, d'un tableau dont les couleurs sont préparées avec de la cire. (An-côs-tic-e.)

ENCAVEMENT. s. m. Action d'encaver. (An-ca-ve-man.)

ENCAVER. v. a. Mettre en cave. | Se dit en parlant Des boissons. (An-ca-vé.)

ENCAVEUR, s. Celui qui fait le metier d'encaver. (An-ca-veur.)

ENCEINDRE. v. a. Environner, entourer, enfermer. | ENCEINTE. adj. *Une femme enceinte,* Une femme grosse. (An-sin-dre.)

ENCEINTE. s. f. Circuit, tour. | Ce qui forme clôture autour d'un espace. | L'espace même qui est clos, entouré. | Une salle plus ou moins vaste, dans l'intérieur d'un édifice. | Ce que fait le veneur dans un bois, après avoir détourné un cerf, pour marquer le lieu où il est, en semant tout autour des branches et autres brisées. (An-sin-te.)

ENCENS. s. m. (*Incensum.*) Espèce de résine aromatique dont on fait souvent usage dans les cérémonies du culte catholique, et qui était également employée dans celles du culte païen. | Louange, flatterie. (An-san.)

ENCENSEMENT. s. m. Action d'encenser. (An-san-se-man.)

ENCENSER. v. a. Envoyer vers qqn. ou qq. ch. de la fumée d'encens. | Flatter par des louanges, Honorer avec exces. (An-san-sé.)

ENCENSEUR. s. m. Celui qui donne de l'encens. (An-san-seur.)

ENCENSOIR. s. m. Espèce de cassolette suspendue à de petites chaines, dans laquelle on brûle de l'encens, et dont on se sert pour encenser. | La puissance ecclésiastique. | Constellation de l'hémisphère austral, qu'on nomme aussi *L'Autel.* (An-san-souar.)

ENCÉPHALE. adj. des 2 g. (*En, kephalé,* gr.) Se dit De certains vers qui s'engendrent dans la tête. | Subst. m. L'organe qui est contenu dans la cavité du crâne, et dans le canal vertébral. (An-sé-fa-le.)

ENCÉPHALIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport, qui appartient à l'encéphale. (An-sé-fa-lic-e.)

ENCHAÎNEMENT. s. m. Ensemble, réunion de choses qui forment ou composent une chaine. Liaison ou suite de plusieurs choses de même nature, de même qualité, ou de choses qui ont entre elles certains rapports. (An-chè-ne-man.)

ENCHAÎNER. v. a. Lier, attacher avec une chaine. | Soumettre, dompter, réduire. | Retenir, contenir. | Captiver. | Lier des propositions, des preuves, etc.; établir entre certaines choses une dépendance, une relation mutuelle. (An-chè-né.)

ENCHAÎNURE. s. f. Enchaînement. Se dit en parlant Des ouvrages de l'art. (An-chè-nu-re.)

ENCHANTÈLER. v. a. Mettre du bois dans le chantier. (En-chan-te-lé.)

ENCHANTEMENT. s. m. Effet supposé de paroles ou d'opérations prétendues magiques. | L'action même d'enchanter. | Tout ce qui est merveilleux et surprenant. | Ce qui charme et captive le cœur et l'esprit. | Satisfaction, joie très-vive. (An-chan-te-man.)

ENCHANTER. v. a. (*Incantare.*) Charmer, ensorceler par des sons, par des paro-

les, par des figures, par des opérations prétendues magiques. | Surprendre, engager, par qq. attrait, par de belles paroles, de belles promesses. | Se dit De tout ce qui cause un vif plaisir ou une grande admiration. | Enchanté, ée. part. Fait par enchantement, plein d'enchantement, ou qui sert aux enchantements. | Merveilleux, extraordinairement beau, surprenant. (An-chan-té.)

ENCHANTEUR, ERESSE. s. Celui, celle qui enchante par des paroles, par des opérations prétendues magiques. | Personne qui cherche à tromper par un beau langage, par des artifices. | Une personne qui sait charmer, séduire. | Adj., S'applique principalement Aux choses. (An-chan-teur; e-ré-se.)

ENCHAPERONNER. v. a. Couvrir la tête d'un chaperon. | Se dit en parlant De cérémonies funèbres. (An-cha-pe-ro-né.)

ENCHÂSSER. v. a. Mettre, faire entrer, fixer qq. ch. dans du bois, dans de la pierre, dans de l'or, de l'argent, etc. | Se dit en parlant De ce qu'on insère, de ce qu'on fait entrer dans un discours ou dans qq. autre ouvrage d'esprit. | Enchâssé, ée. part. Se dit qqfs. De ce qui est fixé naturellement dans qq. ch., comme si on l'y avait enchâssé. (An-châ-sé.)

ENCHÂSSURE. s. f. Action par laquelle on enchâsse qq. ch. | L'ouvrage qui résulte de cette action. (An-châ-su-re.)

ENCHAUSSER. v. a. Se dit en parlant Des légumes que l'on couvre de paille ou de fumier, pour les faire blanchir ou pour les préserver de la grêle. (An-chô-sé.)

ENCHÈRE. s. f. (*Carus.*) Offre d'un prix supérieur à la mise à prix, ou au prix qu'un autre a déjà offert. | *Folle enchère,* Enchère faite témérairement, et à laquelle l'enchérisseur ne peut satisfaire. (An-chè-re.)

ENCHÉRIR. v. a. Mettre enchère sur qq. ch.; faire une offre supérieure à celles qui ont déjà été faites. | Ajouter à ce qu'un autre a fait; le surpasser en qq. ch., soit en bien, soit en mal. | Rendre une marchandise plus chere. | V. n, Devenir plus cher, hausser de prix. (An-ché-rir.)

ENCHÉRISSEMENT. s. m. Haussement de prix. (An-ché-ri-se-man.)

ENCHÉRISSEUR. s. m. Celui qui fait, qui met une enchère. | *Fol enchérisseur,* Celui qui a fait une folle enchère. (An-ché-ri-seur.)

ENCHEVÊTRER. v. a. Mettre un chevêtre, un licou. | Pron., se dit D'un cheval qui engage un pied dans la longe de son licou. | S'engager dans une affaire, dans un raisonnement, etc., dont on a de la peine à se tirer. (An-che-vè-tré.)

ENCHEVÊTRURE. s. f. Assemblage de solives dans un plancher pour environner le foyer d'une cheminée et porter les barres de fer qui le soutiennent, ou pour donner passage à un tuyau de cheminée. | La blessure, le mal qu'un cheval se fait à un pied, en l'engageant dans la longe de son licou. (An-che-vè-tru-re.)

ENCHIFRÈNEMENT. s. m. Embarras dans le nez, causé ordin. par un rhume de cerveau. (An-chi-frè-ne-man.)

ENCHIFRENER. v. a. Causer un rhume de cerveau qui embarrasse le nez. (An-chi-fre-né.)

ENCHYMOSE. s. f. (*Egchimosis*, gr.) Effusion soudaine du sang dans les vaisseaux cutanés par une violence exérieure. (Anc-i-mo-ze [c m.].)

ENCLAVE. s. f. Terrain qui est enclavé, enfermé dans un autre, entièrement ou en partie, sans en dépendre. | Se dit D'un territoire, d'un pays. (An-cla-ve.)

ENCLAVEMENT. s. m. Action d'enclaver, ou Le résultat de cette action. (An-cla-ve-man.)

ENCLAVER. v. a. (*In, clavis.*) Enfermer, enclore une chose dans une autre. (An-cla-vé.)

ENCLIN, INE. adj. (*Inclinis.*) Porté de son naturel à qq. ch. (An-clin; i-ne.)

ENCLITIQUE. s. f. (*Encliticus.*) Se dit De certains mots de la langue grecque, qui s'appuient sur le mot précédent, et qui semblent ne faire qu'un avec ce mot. (An-cli-tic-e.)

ENCLORE. v. a. (Il n'a que les temps de *Clore*, dont il est composé.) Clore de murailles, de haies, de fossés, etc. | Comprendre dans un clos, dans une étendue que l'on enceint. (An-clo-re.)

ENCLOS. s. m. Espace contenu dans une enceinte de maisons, de haies, de murailles, de fossés, etc. | L'enceinte même. (An-clô.)

ENCLOUER. v. a. Piquer, par maladresse, un cheval jusqu'au vif avec un clou, quand on le ferre. | Pron., se dit Lorsqu'un cheval rencontre, en marchant, un clou qui lui entre dans le pied. | Enfoncer de force un clou dans la lumière d'un canon, pour empêcher que les ennemis ne s'en servent. (An-clou-é.)

ENCLOUURE. s. f. Le mal, l'incommodité d'un cheval encloué. | Fam., Empêchement, obstacle, nœud d'une difficulté. (An-clou-u-re.)

ENCLUME. s. f. Masse de fer, ordin. portée par un bloc de bois, sur laquelle on bat les métaux, pour leur donner une certaine forme, ou pour les écrouir. | Osselet de l'oreille auquel on a cru trouver de la ressemblance avec une enclume. (An-clu-me.)

ENCLUMEAU ou ENCLUMOT. s. m. Petite enclume à main. (An-clu-mô.)

ENCOCHER. v. a. Mettre la corde d'un arc dans la coche d'une flèche. (An-co-ché.)

ENCOFFRER. v. a. Enfermer dans un coffre. Fam. (An-co-fré.)

ENCOIGNURE. s. f. (*Cuneus.*) (Plusieurs

écrivent *Encognure.*) Endroit où aboutissent deux murailles qui font un coin. | Petit meuble en forme d'armoire ou de buffet, propre à être placé dans les coins des appartements. (An-co-*n*u-re [n m.].)

ENCOLLAGE. s. m. Action d'encoller, ou Le résultat de cette action. | L'apprêt avec lequel on encolle. (An-co-la-je.)

ENCOLLER. v. a. Étendre, appliquer sur qq. ch. un apprêt fait de colle, de gomme, ou de qq. autre matière semblable. (An-co-lé.)

ENCOLURE. s. f. (*Collum.*) La partie du cheval qui s'étend depuis la tête jusqu'aux épaules et au poitrail. | Fam., en parlant Des personnes, L'air, l'apparence. (An-co-lu-re.)

ENCOMBRE. s. m. Empêchement, embarras, accident. Fam. (An-con-bre.)

ENCOMBREMENT. s. m. Action d'encombrer, ou Le résultat de cette action. (An-con-bre-man.)

ENCOMBRER. v. a. Obstruer, embarrasser, combler. (An-con-bré.)

ENCONTRE (A L'). *Aller à l'encontre de qq. ch.*, S'y opposer, y être contraire. Fam. (A-lan-con-tre.)

ENCORBELLEMENT. s. m. Construction en saillie du plan vertical d'un mur, soutenue par un assemblage de corbeaux. (An-cor-bè-le-man.)

ENCORE. adv. de temps. (*In hâc horâ.*) S'emploie pour marquer que l'action ou l'état dont il s'agit se continue, se continuera ou s'est continué jusqu'au temps indiqué par le verbe ou par les autres circonstances du discours. | Avec la négation, suivie de *pas*, ou de *point*, sert à indiquer que, jusqu'au moment dont il s'agit, une certaine chose n'existe pas ou n'a pas eu lieu, mais qu'elle doit, devrait ou pourrait exister, avoir lieu. | De nouveau. | De plus. | Du moins. | En poésie, on écrit indifféremment *Encor* ou *Encore*, selon le besoin. | S'emploie comme une sorte d'interj., lorsqu'on reproche à qqn. une récidive, une nouvelle marque d'obstination, d'opiniâtreté. | ENCORE QUE. loc. adv. Bien que, quoique. (An-co-re.)

ENCORNÉ, ÉE. adj. Qui a des cornes. Fam. | *Javart encorné*, Javart qui vient sous la corne du cheval. (An-cor-né.)

ENCOURAGEANT, ANTE. adj. Qui encourage. (An-cou-ra-jan.)

ENCOURAGEMENT. s. m. Ce qui encourage. (An-cou-ra-je-man.)

ENCOURAGER. v. a. Donner, inspirer du courage, exciter, inciter. | Favoriser le développement de l'industrie, etc. (An-cou-ra-jé.)

ENCOURIR. v. a. (Se conj. c. *Courir.*) Attirer sur soi, s'exposer à. Se dit en parlant De châtiments, de peines qui viennent d'une puissance supérieure. (An-cou-rir.)

ENCRASSER. v. a. Rendre crasseux. | Pron., Se dit, fam., De ceux qui se mésallient, et De ceux qui s'avilissent en fréquentant mauvaise compagnie. (An-cra-sé.)

ENCRE. s. f. Liqueur noire dont on se sert pour écrire. | Se dit De certaines compositions noires et épaisses dont on se sert pour l'impression des livres, des dessins lithographiés, etc. (An-cre.)

ENCRER. v. a. T. d'impr. Charger, enduire d'encre. (An-cré.)

ENCRIER. s. m. Petit vase où l'on met de l'encre, et où on la prend avec la plume. | Sorte de planche ou de table carrée sur laquelle les imprimeurs prennent, avec les balles ou avec le rouleau, l'encre dont ils noircissent la forme. (An-crié.)

ENCROUÉ. adj. Se dit D'un arbre qui est tombé sur un autre lorsqu'on l'abattait, et qui s'est embarrassé dans ses branches. (An-crou-é.)

ENCROUTER. v. a. Enduire un mur de mortier. | Pron., Se couvrir d'une espèce de croûte. | Fam., *Être encroûté de préjugés*, Avoir beaucoup de préjugés. (An-croû-té.)

ENCUIRASSER (S'). v. pron. Se dit De la peau, du linge, des habits, des étoffes, etc., lorsque la crasse, la graisse, s'y amasse et s'y unit fortement. Fam. (An-cui-ra-sé [c m.].)

ENCUVER. v. a. Mettre dans une cuve. (An-cu-vé [c m.].)

ENCYCLIQUE. adj. des 2 g. (*Encyclios.*) Circulaire. (An-si-clic-e.)

ENCYCLOPÉDIE. s. f. (*Egkuklopaideia*, gr.) Ensemble, enchaînement de toutes les sciences. | Ouvrage où l'on traite de toutes les sciences et de tous les arts, soit par ordre alphabétique, soit méthodiquement. Le grand ouvrage de ce genre, qui fut composé, dans le dernier siècle, sous la direction de Diderot et de d'Alembert. | Un ouvrage qui embrasse beaucoup de sciences, beaucoup d'objets, quel que soit d'ailleurs le titre qu'il porte. (An-si-clo-pé-die.)

ENCYCLOPÉDIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'encyclopédie, qui concerne toutes les sciences. (An-si-clo-pé-dic-e.)

ENCYCLOPÉDISTE. s. m. Auteur, écrivain qui fait, qui a fait une encyclopédie. | Se dit de Ceux qui travaillèrent à l'Encyclopédie entreprise par Diderot et d'Alembert. (An-si-clo-pé-dis-te.)

ENDECAGONE. s. m. *V.* HENDÉCAGONE.

ENDÉMIQUE. adj. des 2 g. (*Endemios*, gr.) Qui est particulier à un peuple, à une nation. (An-dé-mic-e.)

ENDENTER. v. a. Mettre des dents à une roue ou à qq. autre machine. || ENDENTÉ, ÉE, adj., en parlant Des personnes ou des animaux, Pourvu, garni de dents. Fam. Terme de blas. Se dit D'un pal, d'une bande et autres pièces composées de triangles alternés de divers émaux. (An-dan-té.)

ENDETTER. v. a. Charger de dettes, engager dans des dettes. (An-dè-té.)

ENDÉVÉ, ÉE. adj. et subst. Mutin, impatient, emporté. Fam. (An-dè-vé.)

ENDÈVER. v. n. Avoir grand dépit de qq. ch. Fam. (An-dè-vé.)

ENDIABLÉ, ÉE. adj. Furieux, enragé, extrêmement méchant. | *Un chemin endiablé*, Un très-mauvais chemin. | Se dit, subst., Des personnes. Fam. (An-dia-blé.)

ENDIABLER. v. n. Se donner au diable, enrager, être furieux. Fam. (An-dia-blé.)

ENDIMANCHER (S'). v. pron. Mettre ses habits du dimanche. Fam. (San-di-man-ché.)

ENDIVE. s. f. Nom que l'on donne qqfs. à la chicorée des jardins. (An-di-ve.)

ENDOCTRINER. v. a. Instruire qqn., lui enseigner qq. science, qq. doctrine. | Instruire de qq. ch., donner les renseignements, les indications nécessaires sur qq. affaire. Fam. (An-doc-tri-né.)

ENDOLORI, IE. adj. (*Dolor.*) Qui ressent qq. douleur. (An-do-lo-ri.)

ENDOMMAGER. v. a. Causer du dommage. Se dit Des choses. (An-do-ma-jé.)

ENDORMEUR. s. m. Flatteur, enjoleur, (An-dor-meur.)

ENDORMIR. v. a. (Se conj. c. *Dormir.*) Faire dormir. | Se dit De ce qui ennuie, de ce qui fatigue jusqu'à provoquer le sommeil. | Amuser qqn., afin de le tromper pour l'empêcher d'agir. | Engourdir. | Pron., Commencer à dormir. | Fam., Négliger une affaire, manquer à la vigilance, à l'attention nécessaire. | Négliger ce qui demande un soin assidu | ENDORMI, IE. adj. Qui manque de vivacité, lent, paresseux. (An-dor-mir.)

ENDOSSE. s. f. Le faix et toute la peine de qq. ch. Fam. (An-dô-se.)

ENDOSSEMENT. s. m. Ce qu'on écrit au dos d'un acte. L'ordre qu'on met au dos d'un billet, d'une lettre de change, etc., pour en transférer la propriété à qqn. (An-dô-se-man.)

ENDOSSER. v. a. Mettre sur son dos. | Fam., Charger qqn. de qq. ch. de désagréable, de fâcheux. | *Endosser une lettre de change*, etc., Mettre au dos l'ordre de payer à une autre personne la somme énoncée dans la lettre, dans le billet, etc. (An-dô-sé.)

ENDOSSEUR. s. m. Celui qui a endossé une lettre de change, un billet à ordre, etc., pour en faire le transport à qqn. (An-dô-seur.)

ENDROIT. s. m. Lieu, place, partie déterminée d'un espace. | Toute place ou toute partie déterminée d'une chose qcq. | Une partie d'un discours, d'un poeme, d'un ouvrage d'esprit. | *À l'endroit de quelqu'un*, À son égard, envers lui. (Vi.) | Le beau côté d'une étoffe, celui qui est opposé à L'envers. (An-droua.)

ENDUIRE. v. a. (*Inducere.*) Couvrir d'un enduit, d'une matière qui forme enduit. (An-dui-re.)

ENDUIT. s. m Couche de chaux, de plâtre, de ciment, ou de qq. autre matière semblable, que l'on applique sur les murailles. | Se dit de Quelques autres matières molles ou liquides dont on couvre la surface de certains objets. (An-dui.)

ENDURANT, ANTE. adj. Qui souffre aisément, avec patience les injures, la contrariété, les mauvais procédés. (An-du-ran.)

ENDURCIR. v. a. (*Durus.*) Rendre dur. | Rendre fort, robuste. | Accoutumer à ce qui est dur, fâcheux, pénible. | Rendre impitoyable, insensible. | *Dieu endurcit le cœur des pécheurs*, Il les abandonne à leur égarement. | Pron., Devenir dur. | S'accoutumer à ce qui est dur, fâcheux, etc., | Pron., Devenir impitoyable, insensible. | ENDURCI, IE. subst. Se dit De ceux qui ont perdu tout sentiment de piété. (An-dur sir.)

ENDURCISSEMENT. s. m. État de ce qui devient dur. L'état d une âme qui a perdu tout sentiment de piété, de vertu. (An-dur-si-se-man.)

ENDURER. v. a. (*Durus.*) Souffrir. | Supporter avec patience, avec fermeté, avec constance. | Permettre. (An-du-ré.)

ÉNERGIE. s. f. Force, vertu, puissance agissante. | La vigueur d'âme. | S'applique Au discours, à la parole. | La fermeté qu'on fait paraître dans les actes de la vie publique ou privée. (É-nèr-jie.)

ÉNERGIQUE. adj. des 2 genres. Qui a de l'énergie. (É-nèr-jic-e.)

ÉNERGIQUEMENT. adv. D'une manière énergique. (É-ner-jic-e-man.)

ÉNERGUMÈNE. s. des 2 g. (*Energoumenos*, gr.) Possédé du diable. | Homme qui se livre à des mouvements excessifs d'enthousiasme, de colère, qui parle et s'agite avec violence. (É ner-gu-mè-ne [g m.].)

ÉNERVER. v. a. (*Enervare.*) Affaiblir par la débauche, ou par qq. autre cause. | Amollir, efféminer. (É-nèr-vé.)

ENFAÎTEAU. s. m. Tuile creuse qui se met sur le faite d'une maison. (An-fè-tô.)

ENFAÎTEMENT. s. m. Table de plomb qui se met sur le faite des maisons couvertes d'ardoises. (An-fè-te-man.)

ENFAÎTER. v. a. Couvrir le faite d'une maison avec de la tuile ou du plomb, etc. (An fè-té.)

ENFANCE. s. f. (*Infantia.*) L'âge de l'homme depuis la naissance jusqu'à douze ans ou environ. | Ceux ou celles qui sont encore dans l'âge de l'enfance. | Puérilité, action qui convient à un enfant; dans ce sens, il a un pluriel. | *Être en enfance*, se dit D'une vieille personne qui est tombée en imbécillité, qui n'a plus l'usage de la raison. (An-fan-se.)

ENFANT. s. m. (*Infans.*) Garçon ou fille en bas âge, qui n'a pas encore l'usage de la raison. | Fém. sing. Une très jeune fille. | *Faire l'enfant*, Badiner comme un enfant, s'amuser à des choses puériles. | Fam.,

C'est un bon enfant, C'est un homme de bonne humeur, de bon caractère. | *Enfant trouvé*, Enfant qu'on trouve exposé, et dont le père et la mère ne se font pas connaître. | Se dit D'un fils ou d'une fille, quel que soit leur âge, par relation au père et à la mère, ou à l'un des deux seulement. | Au plur. comprend qqf. Les petits-fils et arrière-petits-fils. | Se dit De tous ceux qui sont sortis d'une même souche, qui ont la même origine. | *Les enfants de France,* Les princes enfants légitimes des rois de France, et ceux qui descendent des aînés. | Fam., *Enfant de Paris*, etc., Natif de Paris, etc. | *Les enfants de lumière*, Ceux qui sont éclairés des lumières de l'Évangile. | T. d'amitié, de familiarité, qu'on emploie qqfs. en parlant à qqn. de plus jeune que soi ou à un inférieur, soit pour le flatter, pour le consoler, etc., soit pour lui ordonner qq. ch., pour l'y engager, etc. | Poét., Une chose qui est conduite par une autre, qui en naît, qui en résulte. (An-fan.)

ENFANTEMENT. s. m. Action d'enfanter. (An-fan-te-man.)

ENFANTER. v. a. Mettre au monde un enfant. Se dit en parlant Des productions, des conceptions de l'esprit. | Se dit De ce qui produit, de ce qui détermine un effet, un résultat bon ou mauvais. (An-fan-té.)

ENFANTILLAGE. s. m. Discours, manières qui ne conviennent qu'à un enfant. Se dit en parlant des personnes qui ont passé l'enfance. Fam. (An-fan-ti-lla-je [ll m.].)

ENFANTIN, INE. adj. Qui a le caractère de l'enfance. (An-fan-tin; i-ne.)

ENFARINER. v. a. Poudrer de farine. | Fam., *Être enfariné d'une opinion, d'une doctrine*, Être un peu prévenu en faveur d'une opinion, d'une doctrine. (An-fa-ri-né.)

ENFER. s. m. (*Inferi.*) Lieu destiné au supplice des damnés. | Au plur., Le lieu où étaient les âmes que Notre-Seigneur délivra après sa mort. | Fam., Lieu où l'on se déplaît, où l'on est extrêmement gêné, où il y a beaucoup de confusion. | *Porter son enfer avec soi*, Porter son supplice avec soi. | Les démons, les puissances de l'enfer. | Au plur., Les lieux souterrains où les païens croyaient que les âmes allaient après la mort. | Fam., *Un feu d'enfer*, Un feu très-grand, très-violent. | Fam., *Jouer un jeu d'enfer*, Jouer très-gros jeu. (An-fer.)

ENFERMER. v. a. (*In, firmare.*) Mettre dans un lieu d'où il soit impossible ou très-difficile de sortir. | Mettre quelqu'un dans un hôpital de fous, dans un lieu de correction, etc. | Serrer, mettre une chose dans un lieu, dans un meuble, que l'on ferme, pour la mieux conserver, pour la soustraire aux regards, etc. | Environner de toutes parts. | Contenir, comprendre. | Pron., Se retirer dans un lieu qu'on ferme ensuite, pour que personne ne puisse s'y introduire. | Se retirer en un lieu où l'on ne veut être troublé par personne. | *S'enfermer dans un cloître*, Se faire religieux ou religieuse. | ENFERMÉ, subst., *Sentir l'enfermé*, se dit D'une chose qui sent mauvais, parce qu'il y a longtemps qu'elle n'a été à l'air, ou que l'air n'y a pénétré. On dit aussi et mieux *Renfermé*. (An-fer-mé.)

ENFERRER. v. a. Percer avec une épée, une pique, une hallebarde, un épieu, etc. | Pron. et fam., Se nuire inconsidérément à soi-même par ses paroles, ses raisonnements, sa conduite. (An-fè-ré.)

ENFILADE. s. f. Une longue suite de chambres dont les portes sont sur une même ligne. | Fam., *Une longue enfilade de phrases*, Une longue et ennuyeuse suite de phrases. | Au trictrac, Un jeu mis en tel état, qu'on risque de perdre un grand nombre de trous de suite. | T. de mar. L'action de tirer des coups de canon sur un bâtiment dans le sens de sa longueur. (An-fi-la-de.)

ENFILER. v. a. (*Filum.*) Passer un fil, etc., par le trou d'une aiguille, d'une perle, etc. | Fam., *Enfiler un chemin*, etc., Prendre un chemin, et s'y engager. | Fam., *Enfiler le degré*, S'échapper vite par un escalier. | *Enfiler la venelle*, S'enfuir. | Fam., *Enfiler un discours*, S'engager, s'embarquer dans un long discours. | *Enfiler une tranchée*, La battre dans le sens de sa longueur. | Fam., En parlant Du jeu, Engager qqn. dans une partie désavantageuse, l'entraîner dans une grosse perte. | Pron., Se laisser aller à faire une perte considérable. | Se dit, au trictrac, et pron., Quand on a mis son jeu dans un tel désordre, qu'on ne peut éviter de perdre le tour ou plusieurs trous. (An-fi-lé.)

ENFIN. adv. (*In, finis.*) Après tout, pour conclusion, bref, en un mot. | À la fin. (An-fin.)

ENFLAMMER. v. a. (*Flamma.*) Allumer, mettre en feu. — Échauffer, donner de la chaleur, de l'ardeur. | Se dit Des effets de l'amour. | Pron., Se passionner pour qq. ch., ou même S'emporter de colère. (An-fla-mé.)

ENFLER. v. a. (*Inflare.*) Remplir de vent ou de qq. autre chose qui fait prendre une plus grande extension, qui fait excéder le volume, la grosseur ordinaire. | *Enfler les voiles*, se dit Du vent qui frappe dans les voiles et les déploie. | Se dit De ce qui augmente les eaux d'une rivière, d'un ruisseau, etc. | Enorgueillir, donner de la vanité. | *Enfler le cœur, le courage*, Augmenter le courage. | *Enfler son style*, Écrire d'un style ampoulé. | *Enfler la dépense*, Porter les objets qu'on a achetés à un prix plus élevé que le prix d'achat, afin de gagner sur la dépense. On dit, dans le même sens, *Enfler un mémoire*, etc. | V. n. *La rivière enfle tous les jours.* | ENFLÉ, ÉE. part. *Être enflé*, se dit absol. D'un hydropique. (An-flé.)

ENFLURE. s. f. Gonflement, grosseur

bouffissure qui survient extraordinairement en qq. partie du corps | *L'enflure du style*, Le vice d'un style enflé. | *L'enflure du cœur*, L'orgueil et la vanité. (An-flu-re.)

ENFONCEMENT. s. m. Action d'enfoncer, de rompre, de briser. | La partie d'une façade qui forme un arrière-corps. | Ce qu'il y a de plus enfoncé, ou de plus éloigné, de plus reculé. (An-fon-se-man.)

ENFONCER. v. a. (*Fundus.*) Mettre au fond, pousser vers le fond, faire pénétrer bien avant. | Rompre, briser, en poussant, en pesant, etc. | Pron., Aller au fond, ou S'affaisser. — Pénétrer bien avant vers le fond, vers l'extrémité. — Se donner tout entier à qq. ch. | V. n. Aller au fond. | ENFONCÉ, ÉE. part. *Un lieu enfoncé*, Un lieu qui n'est pas au niveau du reste, qui forme cavité; ou Un endroit profond. (An-fon-sé.)

ENFONCEUR. s. m. Celui qui enfonce. *Un enfonceur de portes ouvertes*, Un fanfaron, un homme qui se vante d'avoir surmonté des obstacles qui n'existaient pas. (An-fon-seur.)

ENFONÇURE. s. f. Creux, cavité. | L'assemblage des pièces qui forment le fond d'une futaille, etc. | L'assemblage des ais que l'on met à un bois de lit pour soutenir la paillasse, les matelas. (An-fon-su-re.)

ENFORCIR. v. a. Rendre plus fort. | Pron. ou neutr., Devenir plus fort. (Anfor-sir.)

ENFOUIR. v. a. (*Infodere.*) Cacher en terre. | Cacher, placer une chose dans un lieu, parmi d'autres choses où il n'est pas facile de la découvrir. | Pron., *L'animal alla s'enfouir dans son terrier*, S'y réfugia et s'y blottit. (An-fou-ir.)

ENFOUISSEMENT. s. m. Action d'enfouir, de cacher en terre. (An-fou-i-se-man.)

ENFOURCHER. v. a. (*Furca.*) Monter à cheval jambe deçà, jambe delà. Famil. (An-four-ché.)

ENFOURNER. v. a. Mettre dans le four. | Fam., *Bien enfourner, mal enfourner*, Bien commencer une affaire, ou La commencer mal. | Pron. et fam., *Il s'est mal enfourné*, Il s'est engagé dans un lieu, dans un chemin d'où il aura de la peine à sortir. *Il s'est enfourné dans une mauvaise affaire*, Il s'est engagé dans une mauvaise affaire. (Anfour-né.

ENFREINDRE. v. a. (*In, frangere.*) Transgresser, violer, rompre, contrevenir à. Se dit en parlant De traité, de loi, de privilége, etc. (An frin-dre.)

ENFROQUER. v. a. (*Frocus*, b. l.) Faire qqn. moine. Se dit en plaisantant et par mépris. (An-froc-é [c m.].)

ENFUIR (S'). v. pron. Fuir de qq. lieu. | Se dit D'une liqueur qui sort, qui s'écoule d'un vase. | Se dit Du vase même d'où la liqueur sort. | ENFUIR (S'), se dit De certaines choses qui passent, disparaissent, se dissipent, etc. (San-fuir.)

ENFUMER. v. a. Noircir par la fumée. | Incommoder par la fumée. | *Enfumer des renards, des blaireaux*, Les obliger par la fumée à sortir de leurs terriers. | *Un tableau enfumé*, Un tableau noirci par la fumée ou par le temps. (An-fu-mé.)

ENGAGEANT, ANTE. adj. Insinuant, attirant. (An-ga-jan.)

ENGAGEANTES. s. f. pl. Ancienne parure de femme : sorte de manches de toile ou de dentelle qui pendaient au bout du bras. (An-ga-jan-te.)

ENGAGEMENT. s. m. Action d'engager qq. ch., ou Le résultat de cette action. | *Engagement d'immeubles*, Acte par lequel on cède à qqn. la jouissance d'un bien-fonds pour un temps. | Promesse, obligation. | *Engagement de cœur*, Liaison d'amour, de galanterie. | L'enrôlement volontaire d'un soldat; L'argent qu'il reçoit en s'enrôlant. | Se dit en parlant De ceux qui s'engagent à servir qqn. pour un certain temps. | Combat, et surtout combat qui a lieu entre des corps détachés. (An-ga-je-man.)

ENGAGER. v. a. (*Wagen*, all.) Mettre en gage, donner en gage. | Donner pour assurance. | Déterminer par la persuasion, sans aucune violence, à faire qq. ch. | Inciter, exhorter à. | Induire ou astreindre à. | Lier par qq. obligation. | *Engager une chose dans une autre*, Faire qu'une chose soit prise, empêtrée dans une autre. | *Engager le combat*, Le provoquer, commencer l'attaque. — Mettre l'ennemi dans la nécessité de combattre. | Provoquer ou commencer une querelle, une dispute. | *Engager le fer*, Saisir avec le fort de son épée le faible de celle de l'adversaire. Toucher le fer de son ennemi. | Pron., S'obliger, promettre. | S'enrôler. | S'obliger à servir qqn. pour un certain temps. | Accumuler ses dettes. | Pron., S'embarrasser, s'empêtrer. | S'embarrasser, entrer dans une affaire, dans une entreprise, plus avant qu'il ne faudrait. | *S'engager dans un bois*, etc., Y entrer fort avant, ou trop avant. | Pron., lorsqu'il s'agit De combat, de débat, de querelle, etc., Commencer, naître, s'élever. | ENGAGÉ. subst. m. Se dit surtout d'Un soldat. (An-ga-jé.)

ENGAGISTE. s. m. Celui qui jouit d'un domaine par engagement. (An-ga-jis-te.)

ENGAÎNER. v. a. Mettre dans une gaine. (Ang-ë-né [g m.].)

ENGEANCE. s. f. (*Gens.*) Race. Se dit en parlant De qqs. animaux domestiques. | En parlant Des personnes, se dit par injure. (An-jan-se.)

ENGELURE. s. f. (*Gelare.*) Enflure aux pieds ou aux mains causée par le froid, et accompagnée d'inflammation, qqfs. même de crevasses. (An-je-lu-re.)

ENGENDRER. v. a. (*Ingenerare.*) Pro-

duire son semblable. Se dit De l'homme et des animaux. | Produire, faire naitre qq. ch. | Être la cause, l'occasion de qq. ch. | Se dit De ce qui est censé décrire qq. figure par son mouvement. (An-jan-dré.)

ENGEOLER. v. a. *V.* Enjôler.

ENGEOLEUR, EUSE. s. *V.* Enjôleur.

ENGER. v. a. Embarrasser, charger. Vi. et fam. (An-jé.)

ENGERBER. v. a. Mettre en gerbe. | Entasser des choses les unes sur les autres. (An-jer-bé.)

ENGIN. s. m. (*Ingenium.*) Adresse, industrie, expédient. *Mieux vaut engin que force.* | Machine, instrument. | *Engins de guerre*, s'est dit Des machines dont on se servait à la guerre avant l'usage des canons. (An-jin.)

ENGLOBER. v. a. (*Globare.*) Réunir plusieurs choses pour en former un tout. | Comprendre, réunir dans. Fam. (An-glo-bé.)

ENGLOUTIR. v. a. (*Glutire.*) Avaler gloutonnement. | Absorber, faire disparaitre dans un gouffre, dans un abime, etc. | Consumer, dissiper des biens, des richesses. (An-glou-tir.)

ENGLUER. v. a. Frotter, enduire, couvrir de glu. | Pron., se dit surtout D'un oiseau qui se prend à la glu. (An-glu-é.)

ENGONCER. v. a. Se dit D'un habit ou d'une manière de s'habiller qui donne un air gauche et contraint, de manière que le cou paraît enfoncé dans les épaules. (An-gon-sé.)

ENGORGEMENT. s. m. Embarras formé dans un tuyau, dans un canal. | L'embarras qui se forme dans les vaisseaux de qq. partie du corps, et qui y cause une augmentation de volume. (An-gor-je-man.)

ENGORGER. v. a. (*Gurges.*) Obstruer, boucher un canal, un tuyau. | Se dit De ce qui cause de l'embarras dans les vaisseaux de qq. partie du corps, et une augmentation de volume. | *Ce havre, ce chenal s'engorge*, Il se comble de sable, de galets. | Engorgé, ée. part. Se dit D'un cheval dont les jambes sont gonflées par le sang et les humeurs, qui ne circulent pas. | *Les moulins sont engorgés*, L'eau est si haute, qu'elle empêche leurs roues de tourner. (An-gor-jé.)

ENGOUEMENT. s. m. Empêchement causé par qq. ch. qui engoue. | Admiration exagérée, entêtement, prévention excessive en faveur de qqn., de qq. ch. (An-goû-man.)

ENGOUER. v. a. Embarrasser, empêcher le passage du gosier. | *S'engouer, être engoué d'une personne, d'une chose*, Se passionner, s'enthousiasmer pour une personne, pour une chose, en être entêté. (An-gou-é.)

ENGOUFFRER (S'). v. pron. Se dit Des rivières ou des ravines d'eau, lorsqu'elles tombent et se perdent dans qq. ouverture de la terre, dans un gouffre. | Se dit Des tourbillons de vent, lorsqu'ils entrent avec violence dans qq. lieu étroit, resserré. (San-gou-fré.)

ENGOULER. v. a. (*Gula.*) Prendre tout d'un coup avec la gueule. Pop. | Engoulé, ée. part. T. de blas. Se dit Des pièces dont les extrémités entrent dans des gueules d'animaux. (An-gou-lé.)

ENGOURDIR. v. a. (*Gurdus.*) Rendre comme perclus, endormir une partie du corps, en sorte qu'elle soit presque sans mouvement et sans sentiment. | Engourdi, ie. part. *Un esprit engourdi*, Un esprit pesant, lourd. *Une âme engourdie*, Une âme froide, insensible. (An-gour-dir.)

ENGOURDISSEMENT. s. m. État de qq. partie du corps qui est engourdie. (An-gour-di-se-man.)

ENGRAIS. s. m. (*Crássus.*) Se dit Des herbages où l'on met engraisser certains animaux domestiques qui servent à la nourriture de l'homme. | La pâture qu'on donne à des volailles pour les engraisser. | Se dit Des fumiers et autres matières avec lesquelles on amende les terres. (An-gré.)

ENGRAISSEMENT. s. m. Action d'engraisser, de rendre gras. | L'état de celui qui engraisse, qui devient gras. (An-grè-se-man.)

ENGRAISSER. v. a. Faire devenir gras. | En parlant Des terres, Amender, fertiliser, améliorer. | Souiller de graisse, rendre sale et crasseux. On dit mieux *Graisser.* | Pron., Devenir gras, prendre de l'embonpoint. | Fam., *S'engraisser dans une affaire*, Y faire un gain considérable, un grand profit. | *Ce vin, cette liqueur s'engraisse*, Ce vin, cette liqueur s'épaissit, prend la consistance de l'huile. (Vi.) | V. n. S'engraisser, devenir gras. (An-grè-sé.)

ENGRANGER. v. a. Serrer des grains dans la grange. (An-gran-jé.)

ENGRAVEMENT. s. m. État d'un bateau, d'un petit bâtiment, d'un train de bois engravé. (An-gra-ve-man.)

ENGRAVER. v. a. Engager un petit bâtiment de mer ou de rivière, un train de bois, dans le sable, dans un bas-fond, de sorte qu'il ne flotte plus. | V. n. *La chaloupe engrava.* | Enfoncer un objet dans le lest qui est à fond de cale, de manière qu'il y soit caché en tout ou en partie. (An-gra-vé.)

ENGRÊLÉ, ÉE. adj. (*Gracilis.*) T. de blas. Se dit De certaines pièces honorables de l'écu, qui sont dentelées tout autour. (An-grê-lé.)

ENGRÊLURE. s. f. (*Gracilis.*) Sorte de petit point très-étroit que l'on met à une dentelle. | T. de blas. Une bordure engrêlée, qui n'a de largeur que le quart de la bordure ordinaire. (An-grê-lu-re.)

ENGRENAGE. s. m. Disposition de plusieurs roues qui engrènent les unes dans les autres. (An-gre-na-je.)

ENGRENER. v. a. (*Granum.*) Commen-

cer à mettre son blé dans la trémie du moulin pour moudre. | Fam., *Bien engrener*, *mal engrener*, Bien commencer, mal commencer une affaire. | Faire prendre de l'embonpoint à des chevaux en les nourrissant de bon grain. | *Engrener de la volaille*, L'engraisser avec du grain. (An-gre-né.)

ENGRENER. v. n. ou pron. (*Crena*) Se dit D'une roue dont les dents entrent dans celles d'une autre roue, ou dans les ailes d'un pignon, en sorte que l'une des deux pièces ne peut se mouvoir sans faire tourner l'autre. | V. a. *Engrener une pompe*, Jeter de l'eau dans une pompe avant de commencer à la faire jouer.

ENGRENURE. s. f. Position respective de deux roues dont l'une engrène dans l'autre. (An-gre-nu-re.)

ENGRI. s. m. Espèce de léopard qui se trouve au Congo. (An-gri.)

ENGROSSER. v. a. (*Grossus*, b. l.) Rendre une femme enceinte. Fam. (An-gro-sé.)

ENGRUMELER (S'). v. pron. (*Grumus.*) Se mettre en grumeaux. (San-gru-me-lé.)

ENHARDIR. v. a. (*Ardens.*) Rendre hardi, encourager. (An-ar-dir.)

ENHARMONIQUE. adj. des 2 g. (*Harmonicus.*) Qui procède par intervalles moindres que le semi-ton. (An-nar-mo-nic-e.)

ENHARNACHER. v. a. Synonyme de *Harnacher*. Mettre les harnais à un cheval. (An-ar-na-ché.)

ENHERBER. v. a. Mettre en herbe. Peu usité. (An-ner-bé.)

ÉNIGMATIQUE. adj. des 2 g. (*Ænigmaticus.*) Qui renferme une énigme, ou qui tient de l'énigme. (É-nig-ma-tic-e.)

ÉNIGMATIQUEMENT. adv. D'une manière énigmatique. (É-nig-ma-tic-e-man.)

ÉNIGME. s. f. (*Ænigma.*) Description d'une chose par des qualités qui lui conviennent, mais qui sont indiquées d'une manière assez ambiguë pour la déguiser et la rendre plus ou moins difficile à deviner. | S'est dit de Certains tableaux qu'on exposait dans les colléges, pour exercer l'esprit des écoliers à deviner le sens caché sous les figures. | Un discours, etc., qu'il est difficile de comprendre, d'expliquer. | *Voilà le mot de l'énigme*, Voilà l'explication de la chose que l'on ne comprenait pas.

ENIVRANT, ANTE. adj. Qui enivre. (An-ni-vran.)

ENIVREMENT. s. m. État d'une personne ivre. (An-ni-vre-man.)

ENIVRER. v. a. Rendre ivre. | Se dit De certaines choses qui causent un étourdissement, un trouble de la raison, semblable à celui qu'on éprouve dans l'ivresse. | Se dit aussi figur. *S'enivrer de son vin*, S'entêter de ses propres idées. (An-ni-vré.)

ENJAMBÉE. s. f. L'action, le pas qu'on fait pour enjamber; ou L'espace qu'on enjambe, qu'on peut enjamber. (An-jan-bée.)

ENJAMBEMENT. s. m. Se dit Lorsque le sens commence dans un vers et finit dans une partie du vers suivant. (An-jan-be-man.)

ENJAMBER. v. n. (*Campa.*) Étendre la jambe plus qu'à l'ordinaire, pour passer pardessus quelque chose ou au delà. | Faire de grands pas en marchant. | V. a. *Enjamber le ruisseau.* | V. n. Se dit D'une chose qui avance, qui se prolonge sur une autre. | On dit qu'*Un vers enjambe sur le vers suivant*, lorsque le sens d'un vers n'est achevé qu'au commencement ou au milieu du vers suivant. | Usurper, empiéter. | Fam., *Être haut enjambé*, se dit D'une personne qui a les jambes extraordinairement longues. (An-jan-bé.)

ENJAVELER. v. a. (*J'enjavelle. J'enjavelai. J'enjavellerai.*) Mettre en javelle des blés, des avoines, ou d'autres grains. (An-ja-ve-lé.)

ENJEU. s. m. Ce que l'on met au jeu en commençant à jouer, pour être pris par celui qui gagnera. | Fam., *Retirer son enjeu*, Se retirer d'une affaire où l'on courait qqs. risques. (An-jeû.)

ENJOINDRE. v. a. Ordonner, commander expressément. (An-jouin-dre.)

ENJÔLER. v. a. Surprendre, attirer, engager par des paroles flatteuses, tromper. Fam. (An-jô-lé.)

ENJÔLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui surprend, et qui attire par des manières et des paroles flatteuses. Fam. (An-jô-leur; eû-ze.)

ENJOLIVEMENT. s. m. Ornement, ajustement qui rend une chose plus jolie, qui l'embellit. (An-jo-li-ve-man.)

ENJOLIVER. v. a. Rendre joli, rendre plus joli. Ne se dit point en parlant Des personnes. (An-jo-li-vé.)

ENJOLIVEUR. s. m. Celui qui aime à enjoliver, qui a la manie des enjolivements. Fam. (An-jo-li-veur.)

ENJOLIVURE. s. f. Se dit Des enjolivements qu'on fait à de certains petits ouvrages de peu de valeur. (An-jo-)

ENJOUÉ, ÉE. adj. (*Jocari.*) Qui a de l'enjouement. | S'applique À la conversation, au style, aux ouvrages d'esprit. (An-joué.)

ENJOUEMENT. s. m. Gaieté douce, badinage léger. (An-joû-man.)

ENKYSTÉ, ÉE. adj. (*En*, *kustis*, gr.) Se dit D'une matière, d'une tumeur, d'un corps étranger qui se trouve enfermé dans une membrane particulière qu'on appelle *Kyste*. (Anc-is-té [c m.].)

ENLACEMENT. s. m. Action d'enlacer, ou Le resultat de cette action. (An-la-se-man.)

ENLACER. v. a. Mêler, passer des cordons, des lacets l'un dans l'autre. | Se dit en parlant De certaines autres choses longues et flexibles. | *Enlacer des papiers*, Les attacher ensemble avec un même lacet. | Serrer, étreindre. (An-la-sé.)

ENLAIDIR. v. a. Rendre laid. | V. n. Devenir laid. (An-lè-dir.)

ENLAIDISSEMENT. s. m. Action d'enlaidir, ou Le résultat de cette action. (An-le-di-se-man.)

ENLÈVEMENT. s. m. Action d'enlever, d'emporter qq. ch. d'un lieu. | Rapt, ravissement; action par laquelle une personne est enlevée malgré elle, ou par laquelle une chose est enlevée malgré celui à qui elle appartient, ou malgré celui qui la désire. (An-lè-ve-man.)

ENLEVER. v. a. (*J'enlève. J'enlèverai.*) Lever en haut. | Lever en haut avec rapidité, avec violence. | *Cela enlève la paille*, Cela est au-dessus de tout, ou Cela est décisif. On dit plus ordin. *Cela lève la paille.* | Ravir, emmener, emporter par force. | Emporter, retirer, ôter qq. ch. d'un endroit. | *Enlever des marchandises*, Se hâter de les acheter, de sorte que les autres marchands n'en trouvent plus que difficilement. | *Enlever qqn.*, se dit De ce qui fait mourir qqn. promptement, d'une manière inattendue. | *Enlever un poste*, etc., Ôter un poste, etc., à l'ennemi, et s'en rendre maître en peu de temps. | *Enlever les suffrages*, Obtenir un succès brillant | Transporter d'admiration, ravir, charmer. | Séparer, détacher une chose de celle sur laquelle elle est appliquée, ou à laquelle elle est adhérente. | Ôter, faire disparaître. (An-le-vé.)

ENLEVURE. s. f. Petite vessie ou bube qui vient sur la peau. (Vi.) On dit *Élevure.* (An-le-vu-re.)

ENLIER. v. a. (*Ligare.*) Joindre et engager des pierres ensemble, en élevant un mur. (An-lié.)

ENLIGNER. v. a. Placer plusieurs corps contigus sur une même ligne. (An-li-*né* [n m.].)

ENLUMINER. v. a. (*Luminare.*) Colorier une estampe, etc., y mettre les couleurs convenables. | Pron., Se mettre du rouge. | *Enluminer son style*, Y répandre des ornements qui ont de l'éclat, mais qui sont peu naturels. | Fam., Rendre rouge et enflammé, se dit en parlant Du teint, du visage. (An-lu-mi-né.)

ENLUMINEUR, EUSE. s. Celui, celle qui fait métier d'enluminer des estampes, etc. (An-lu-mi-neur; eû-ze.)

ENLUMINURE. s. f. Art d'enluminer, d'appliquer des couleurs sur des estampes, etc. | L'action d'enluminer, et le résultat de cette action. | Une estampe, une gravure enluminée. | Fam., en parlant Du style, se dit Des ornements qui ont de l'éclat, mais qui sont peu naturels. (An-lu-mi-nu-re.)

ENNÉAGONE. s. m. (*Ennagonus.*) Figure qui a neuf côtés. (Èn-né-a-go-ne.)

ENNÉANDRIE. s. f. (*Ennea, anèr*, gr.) Classe du système de Linné, qui renferme les plantes dont la fleur a neuf étamines. (Èn-né-an-drie.)

ENNEMI, IE. s. (*Inimicus.*) Celui, celle qui hait qqn., qui veut du mal à qqn. | Pron., *Ami au prêter, ennemi au rendre.* | Le diable, le démon. | Se dit De ceux avec lesquels on est en guerre. | Se dit pour marquer Toute sorte d'aversion, d'éloignement qu'on peut avoir pour Des choses mauvaises ou bonnes, justes ou injustes. | Se dit Des animaux, lorsqu'on veut marquer l'aversion d'une race pour une autre race. | Se dit Des choses entre lesquelles on remarque une sorte d'antipathie, d'opposition. | Se dit De certaines choses qui sont nuisibles à la santé. | S'emploie aussi comme adj. | *Couleurs ennemies*, Couleurs qui, par leur opposition, produisent un effet dur. (É-ne-mi.)

ENNOBLIR. v. a. (*Nobilis.*) Donner de la noblesse, de l'élévation, de la dignité, du lustre. (An-no-blir.)

ENNUI. s. m. Lassitude, langueur, fatigue d'esprit, causée par une chose dépourvue d'intérêt, monotone, déplaisante ou trop prolongée. | Cet abattement de l'esprit qui fait qu'on est las de tout, qu'on ne trouve de plaisir à rien. | *L'ennui de la vie*, Le dégoût de la vie. | Inquiétude, chagrin, déplaisir, souci. (An-nui.)

ENNUYANT, ANTE. adj. Qui ennuie. Se dit De ce qui chagrine, qui importune ou qui contrarie actuellement. (An-nui-ian.)

ENNUYER. v. a. Causer de l'ennui, fatiguer l'esprit par qq. ch. d'insignifiant, de monotone, de déplaisant, ou de trop long. | Pron., Éprouver de l'ennui. | *S'ennuyer de qqn., de qq. ch.*, En éprouver du dégoût, s'en lasser. (An-nui-ié.)

ENNUYEUSEMENT. adv. Avec ennui, ou D'une manière ennuyeuse. (An-nui-ieû-ze-man.)

ENNUYEUX, EUSE. adj. Qui ennuie, qui est propre à ennuyer, qui ennuie habituellement. | Se dit, subst., Des personnes. (An-nui-ieû; ze.)

ÉNONCER. v. a. (*Enuntiare.*) Exprimer ce qu'on a dans la pensée. | *Énoncer faux*, Avancer qq. ch. contre la vérité. | Pron., S'exprimer. | ÉNONCÉ, subst. *Un simple énoncé*, Une chose avancée sans explication, sans développement; *Un faux énoncé*, Une chose avancée contre la vérité. (É-non-sé.)

ÉNONCIATIF, IVE. adj. (*Enunciativus.*) Qui énonce. (É-non-si-a-tif.)

ÉNONCIATION. s. f. (*Enuntiatio.*) Action d'énoncer; ou Les termes qu'on emploie pour énoncer quelque chose. | L'action de nier ou d'affirmer. | La manière de s'énoncer, quant à l'expression et quant au ton de la voix. (É-non-sia-sion.)

ENORGUEILLIR. v. a. (Qqns. prononcent *Énorgueillir.*) Rendre orgueilleux. (An-norg-é-llir [ll m.].)

ÉNORME. adj. des 2 g. (*Enormis.*) Démesuré, qui excède de beaucoup la grandeur ou la grosseur accoutumée. | Se dit De tout ce qui est excessif dans son genre.

ÉNORMÉMENT. adv. Excessivement. (É-nor-mé-man.)

ÉNORMITÉ. s. f. (*Enormitas.*) Excès de grandeur ou de grosseur. | En parlant De crimes, de méfaits, Gravité, atrocité.

ÉNOUER. v. a. (*Enodare.*) Éplucher les draps, en ôter les nœuds.

ENQUÉRANT, ANTE. adj. Qui s'enquiert avec trop de curiosité. Fam. et vi. (Anc-é-ran [e m.].)

ENQUÉRIR (S'). v. pron. (*Quærere.*) (*Je m'enquiers, il s'enquiert; nous nous enquerons, ils s'enquièrent. Je m'enquérais. Je m'enquis. Je m'enquerrai. Je m'enquerrais. Enquiers-toi, qu'il s'enquière. Que je m'enquière. Que je m'enquisse.*) S'informer, faire des recherches. | Enquis, ise. part. T. de pratique. Interrogé. Se dit De témoins. (Sanc-é-rir [e m.].)

ENQUERRE. v. a. Vieux mot, synonyme de S'enquérir, examiner, rechercher. *A enquerre*, Marque qu'un mot, un fait, etc., a besoin d'être vérifié. T. de blas., *Armes à enquerre*, Armes qui ne sont pas selon les règles ordinaires du blason, et qui offrent métal sur métal, ou couleur sur couleur. (Anc-è-re [e m.].)

ENQUÊTE. s. f. (*Quæsitum.*) Recherche, preuve qui se fait en justice par audition de témoins. | *Convertir les informations en enquête*, sign. Civiliser un procès criminel. | *Les enquêtes*, se disait, dans les parlements, Des chambres où l'on jugeait les appellations des sentences rendues sur procès par écrit. | Se dit De certaines recherches en matière de commerce, d'industrie, de haute administration, faites par ordre de l'autorité. (Anc-ê-te [e m.].)

ENQUÊTER (S'). v. pron. S'enquérir. | *Ne s'enquêter de rien*, Ne se soucier, ne se mettre en peine de rien. Fam. et vi. (Sanc-ê-té [e m.].)

ENQUÊTEUR. adj. m. Se disait d'Un juge ou officier commis pour faire des enquêtes. (Anc-ê-teur [e m.].)

ENRACINER (S'). v. pron. Prendre racine. (San-ra-si-né.)

ENRAGEANT, ANTE. adj. Qui cause beaucoup de peine, un chagrin violent. Fam. (An-ra-jan.)

ENRAGER. v. a. Être saisi de la rage. (Vi.) | Se dit De celui qui souffre une douleur excessive. | Se dit en parlant D'un besoin vif et pressant, accompagné de douleur, ou D'un désir ardent et violent. | Se dit en parlant D'un dépit, d'un déplaisir sensible. | *Être enragé contre qqn.*, Être dans une grande colère contre lui. | Enragé, ée. part. *Un animal enragé*, Un animal qui a la rage. | Fam., *Un mal enragé*, Un mal violent. | Enragé, subst., Un homme fougueux, impétueux, ou qui s'acharne à quelque chose. Fam. (An-ra-jé.)

ENRAYER. v. a. (*Radius.*) (Se conj. c. *Payer.*) Garnir une roue de rais. | Arrêter une roue par les rais, ou au moyen d'un sabot, etc., en sorte qu'elle ne tourne point, et qu'elle ne fasse que glisser. | V. n. S'arrêter. Fam. | Tracer le premier sillon dans un champ qu'on veut labourer. (An-rê-ié.)

ENRAYURE. s. f. Ce qui sert à enrayer une roue. (An-rê-iu-re.)

ENRÉGIMENTER. v. a. Former un régiment de plusieurs hommes ou de plusieurs compagnies séparées. (An-ré-ji-man-té.)

ENREGISTREMENT. s. m. (Qqns. prononcent et écrivent *Enregitrement.*) Action d'enregistrer. | La transcription ou La simple mention d'un acte, d'un écrit, dans des registres publics. | Ce qu'on écrit sur un contrat, sur un acte, etc., pour faire foi qu'ils ont été enregistrés. (An-re-jis-tre-man.)

ENREGISTRER. v. a. (Qqns. prononcent et écrivent *Enregitrer.*) Mettre, écrire qq. ch. sur un registre, ou seulement En prendre note. Fam. | Transcrire ou seulement inscrire, mentionner un acte, un écrit dans des registres publics, formalité qui a principalement pour objet d'empêcher les antidates et les faux. (An-re-jis-tré.)

ENRHUMER. v. a. Causer du rhume. (An-ru-mé.)

ENRICHIR. v. a. Rendre riche. | Orner par qq. ch. de riche, de précieux. | Enrichi, ie. subst. Se dit Des personnes. (An-ri-chir.)

ENRICHISSEMENT. s. m. Action de rendre riche, plus riche. | Parure, ornement. (An-ri-chi-se-man.)

ENRÔLEMENT. s. m. Action d'enrôler ou de s'enrôler. | L'acte, la feuille où l'enrôlement est écrit. (An-rô-le-man.)

ENRÔLER. v. a. Mettre, écrire sur le rôle. | Se dit en parlant De ceux qu'on engage pour servir dans l'armée de terre ou de mer. | Pron., S'engager. | Se dit, fam., De toute espèce d'affiliation. (An-rô-lé.)

ENROUEMENT. s. m. État, incommodité de celui qui est enroué. (An-roû-man.)

ENROUER. v. a. (*Raucire.*) Rendre la voix rauque, moins nette et moins libre qu'à l'ordinaire. | Enroué, ée. part. Adv. et fam., *Parler enroué*, Parler d'une voix enrouée. (An-rou-é.)

ENROUILLER. v. a. Rendre rouillé, engendrer de la rouille sur qq. métal. On dit plus ordin. *Rouiller* et *Se rouiller.* (An-rou-llé [ll m.].)

ENROULEMENT. s. m. Action d'enrouler, de s'enrouler; ou Le résultat de cette action. | Ce qui est tourné en spirale. (An-rou-le-man.)

ENROULER. v. a. Rouler plusieurs fois une chose autour d'une autre, ou sur elle-même. (An-rou-lé.

ENSABLEMENT. s. m. Amas de sable

formé par un courant d'eau, ou par le vent. (An-sa-ble-man.)

ENSABLER. v. a. Faire échouer sur le sable. (An-sa-blé.)

ENSACHER. v. a. Mettre dans un sac. (An-sa-ché.)

ENSAISINEMENT. s. m. Action d'ensaisiner, acte par lequel on ensaisinait. (An-së-zi-ne-man.)

ENSAISINER. v. a. (*Sacire*, b. l.) Se disait Du seigneur censier, lorsque par un acte il reconnaissait un acquéreur pour son nouveau tenancier. (An-së-zi-né.)

ENSANGLANTER. v. a. Tacher de sang, souiller de sang. | *Ensanglanter la scène*, Mettre, dans une pièce de théâtre, un meurtre sous les yeux des spectateurs. (An-san-glan-té.)

ENSEIGNE. s. f. (*Insigne.*) Marque, indice servant à faire reconnaître qq. ch. (Vi.) | *À bonnes enseignes*, À bon titre, à juste titre, ou Avec des garanties, avec des sûretés. | *À telles enseignes que*, Tellement que, la preuve en est que. | Le tableau, l'indication qu'un marchand, un artisan, un aubergiste, etc., met à sa maison, à sa porte, pour faire connaître quelle est sa profession, et pour qu'on trouve facilement sa demeure. | Drapeau ou signe accoutumé de ralliement. | Dans l'ancienne infanterie française, La charge de celui qui portait le drapeau. | Subst. m. Celui qui avait cette charge. | Se dit De certains officiers de l'ancienne gendarmerie, des gardes du corps et des mousquetaires. | *Enseigne de vaisseau*, Titre d'un grade inférieur des officiers de la marine : ce grade est immédiatement au-dessous de celui de lieutenant de vaisseau. (An-së-*ne* [n m.].)

ENSEIGNEMENT. s. m. Instruction, précepte. | L'action ou l'art d'enseigner. | Au plur., se disait Des pièces qui servent à prouver, à établir un droit, une qualité, etc. (An-së-*ne*-man [n m.].)

ENSEIGNER. v. a. Instruire. | Montrer qq. science, qq. art, etc., en donner des leçons. | Indiquer, faire connaître qq. ch. que ce soit. (An-sé-*né* [n m.].)

ENSELLÉ, ÉE. adj. Se dit D'un cheval qui a le dos un peu enfoncé, comme le siége d'une selle. | Se dit D'un navire dont le milieu est bas, et dont les extrémités sont relevées. (An-se lé.)

ENSEMBLE. adv. (*In*, *simul.*) L'un avec l'autre, les uns avec les autres. | Simultanément, en même temps. | *Le tout ensemble*, Le tout pris ensemble, en masse, sans égard aux détails. | Subst. m. Ce qui résulte de l'union de différentes parties. | Accord. | *Morceau d'ensemble*, Morceau à diverses parties chanté par plusieurs voix. (An-san-ble.)

ENSEMENCEMENT. s. m. Action d'ensemencer, ou Le résultat de cette action. (An-se-man-se-man.)

ENSEMENCER. v. a. Jeter de la semence dans une terre, dans un champ destiné à la recevoir. (An-se-man-sé.)

ENSERRER. v. a. (*Serere.*) Enfermer, enclore. (Vi.) | Mettre dans la serre. (An-sè-ré.)

ENSEVELIR. v. a. (*Sepelire.*) Envelopper un corps mort dans un drap, dans un linceul. | *S'ensevelir dans la retraite*, Se retirer entièrement du monde. | *Être enseveli dans le chagrin*, Avoir un chagrin profond. | *Être enseveli dans le sommeil*, Dormir profondément. (An-se-ve-lir.)

ENSEVELISSEMENT. s. m. Action d'ensevelir. (An-se-ve-li-se-man.)

ENSORCELER. v. a. (*Sors.*) Causer, par de prétendus sortiléges ou maléfices, qq. maladie, qq. trouble extraordinaire de corps ou d'esprit. | Inspirer à qqn. une violente passion, un amour qui va jusqu'à la folie, jusqu'à la fureur. (An-sor-se-lé.)

ENSORCELEUR, EUSE. s. Celui, celle qui ensorcelle, qui enchante. (An-sor-se-leur; eû-ze.)

ENSORCELLEMENT. s. m. Action d'ensorceler, ou L'effet prétendu de cette action. (An-sor-së-le-man.)

ENSOUFRER. v. a. Enduire de soufre, ou imprégner de la vapeur de soufre. On dit plus ordin. *Soufrer*. (An-sou-fré.)

ENSUITE. adv. Après cela, à la suite de cela. | Quand ce mot est suivi de la particule *De*, il a la qualité de préposition. *Ensuite de cela. Ensuite de quoi.* (An-sui-te.)

ENSUIVANT. adj. Suivant. (Vi.) On dit *Suivant*. (An-sui-van.)

ENSUIVRE (S'). v. pron. Suivre, être après. Se dit à la 3e pers. du sing. et du plur. | Dériver, procéder, venir de. | Se dit De toute conséquence qui découle nécessairement d'un principe. (San-sui-vre.)

ENTABLEMENT. s. m. Le dernier rang de pierres qui est au haut d'un bâtiment, et sur lequel pose la charpente ou la couverture. | Cette partie de certains édifices qui surmonte ordin. des colonnes ou des pilastres, et qui comprend l'architrave, la frise et la corniche. (An-ta-ble-man.)

ENTABLER (S'). v. pron. (*Tabula.*) Se dit D'un cheval dont les hanches devancent les épaules, quand il manie de deux pistes, tant sur les voltes que sur les changements de main. (San-ta-blé.)

ENTACHER. v. a. Infecter, gâter. *Cet arrêt l'a entaché en son honneur.* (An-ta-ché.)

ENTAILLE. s. f. Coupure avec enlèvement de parties, faite dans une pierre, dans une pièce de bois, etc., soit pour y en emboîter une autre, soit pour qq. autre objet. | Se dit Des coupures faites dans les chairs. (An-ta-lle [ll m.].)

ENTAILLER. v. a. Faire une entaille à qq. ch. (An-ta-llé [ll m.].)

ENTAILLURE. s. f. Entaille. (An-ta-llu-re [ll m.].)

ENTAME. s. f. Premier morceau qu'on coupe d'un pain. On dit aussi *Entamure*. (An-ta-me.)

ENTAMER. v. a. (*Entenmô*, gr.) Faire une petite incision, une petite déchirure. | *Entamer la réputation de qqn.*, etc., Y porter qq. atteinte. | *Entamer un corps de troupes*, Commencer à l'ouvrir, à le rompre. | Ôter une petite partie d'une chose entière. | Commencer de s'occuper de qq. ch. | Fam., *Entamer qqn.*, Empiéter, entreprendre sur ses droits, sur sa charge. L'amener à faire qq. ch. contre son devoir ou contre sa résolution. | Se dit en parlant D'une personne dont on parvient à connaître les vues cachées, les sentiments secrets.— D'une personne sur qui on prend qq. avantage dans une discussion. (An-ta mé.)

ENTAMURE. s. f. Petite déchirure, petite incision. | Le premier morceau qu'on coupe d'un pain. | *L'entamure d'un pâté, d'un jambon*, L'ouverture d'un pâté, d'un jambon. La partie entamée. (An-ta-mu-re.)

ENTASSEMENT. s. m. Amas de plusieurs choses entassées les unes sur les autres. (An-ta-se-man.)

ENTASSER. v. a. Mettre en tas, mettre un grand nombre de choses les unes sur les autres. | Se dit en parlant De plusieurs personnes extrêmement pressées en qq. endroit. | Accumuler, multiplier. Fam. | ENTASSÉ, ÉE. part. Fam., *Être entassé*, Avoir la taille épaisse et ramassée. (An-ta-sé.)

ENTE. s. f. (*Ensitum.*) Greffe; un scion d'arbre, lorsqu'il est greffé sur un autre arbre. | L'arbre même où l'on a fait une ente. (An-te.)

ENTE. s. f. (*Ensitum.*) Le morceau de bois qui sert de manche à un pinceau.

ENTENDEMENT. s. m. (*Intendere.*) Faculté par laquelle l'âme conçoit. | Sens, jugement, bon esprit. (An-tan de-man.)

ENTENDEUR. s. m. Celui qui entend et qui conçoit bien qq. ch. *À bon entendeur salut*, Que celui qui entend bien ce que je dis en fasse son profit. (An-tan-deur.)

ENTENDRE. v. a. (*Intendere.*) Ouïr, recevoir l'impression des sons par l'organe de l'ouïe. | Fam., *Entendre dur*, Avoir l'oreille dure, être un peu sourd. | *Entendre qqn.*, L'ouïr, l'entendre discourir, chanter, jouer d'un instrument, etc. | Écouter, prêter volontiers l'oreille, prêter attention à | *Entendre à qq. ch.*, Y donner son consentement, l'approuver, y acquiescer. | Comprendre, concevoir. | *Entendre finesse, malice à qq. ch.*, Donner un sens fin et malin à qq. ch. | *Ne pas entendre malice à qq. ch.*, Faire ou dire qq. ch. sans mauvaise intention. | *Entendre la plaisanterie*, Prendre bien les choses dites en plaisantant. | *Il n'entend pas plaisanterie*, Il est susceptible.— Il est sévère et il veut qu'on soit exact. | *Entendre raison*, Acquiescer à ce qui est juste et raisonnable. | Présumer. | *Donner à entendre, laisser entendre, faire entendre*, Insinuer. | Exiger. | Avoir intention, avoir en vue. | *Qu'entendez-vous par là?* Que voulez-vous dire par là? Quelles sont vos prétentions? | *Faites comme vous l'entendrez*, Faites comme il vous plaira, comme vous le jugerez à propos. | Avoir la connaissance et la pratique d'une chose. | *Entendre la raillerie*, Avoir la facilité, le talent de bien railler. | *Ne rien entendre à qq. ch.*, Y être fort inhabile. | Fam., *Je m'entends bien*, Je sais bien ce que je veux dire. | *Nous commençons à nous entendre*, Nos avis, nos opinions commencent à ne plus différer autant. | *S'entendre avec qqn.*, Se concerter avec lui.— Agir de concert, Avoir avec qqn. une intelligence secrete. | Sympathiser, vivre en bonne intelligence avec lui. | *S'entendre à une chose*, La savoir bien faire, s'y prendre bien. | *S'entendre en musique*, etc., S'y bien connaître. | ENTENDU, UE. part. *C'est entendu*, C'est une chose convenue, arrêtée. | Adj., Intelligent. | Subst., *Faire l'entendu*, Faire le capable, l'important. | *Bien entendu*, Bien assorti, fait avec art, avec goût, avec intelligence. | BIEN ENTENDU QUE. loc. conj. À condition pourtant que. | Absol., Sans doute, assurément. (An-tan-dre.)

ENTENTE. s. f. Interprétation qu'on donne à un mot, à une phrase équivoque et susceptible de plusieurs sens. | Dans les arts du dessin, Intelligence dans la distribution. (An-tan-te.)

ENTER. v. a. Greffer, faire une ente. | *Canne entée*, Canne composée de plusieurs pièces emboîtées les unes dans les autres. | Se dit D'une personne qui joint ensemble diverses qualités. | Se dit Des défauts, des vices joints à de bonnes qualités, à des vertus. (An-té.)

ENTÉRINEMENT. s. m. Action d'entériner, jugement par lequel on entérine; ou L'état d'un acte entériné. (An-té-ri-ne man.)

ENTÉRINER. v. a. Ratifier juridiquement un acte qui ne pourrait valoir sans cette formalité. (An-té-ri-né.)

ENTERREMENT. s. m. Inhumation; les cérémonies qu'on observe pour porter et mettre un corps en terre. | Un convoi funèbre. (An-tè-re-man.)

ENTERRER. v. a. Enfouir, mettre dans la terre. | Tenir caché. | Fam., *Enterrer beaucoup d'argent en qq. endroit*, Y dépenser beaucoup en remuements de terres. | Inhumer, mettre un corps en terre. | Fam., *Enterrer qqn.*, Vivre plus longtemps que lui.—Faire oublier qqn. comme s'il était mort. Effacer la réputation de qqn., au

point de la faire oublier tout à fait. | *S'enterrer tout vif*, Se retirer entièrement du commerce du monde. | ENTERRÉ, ÉE. adj., se dit, fam., D'une maison, d'un jardin dont la situation est trop basse et la vue bornée. (An-tè-ré.)

ENTÊTEMENT. s. m. Attachement opiniâtre d'une personne à ses opinions, à ses goûts, à ses vues, etc. | L'engouement pour une personne. (An-tè-te-man.)

ENTÊTER. v. a. Envoyer à la tête des vapeurs qui étourdissent, qui incommodent. | *Les louanges entêtent*, Elles donnent de la vanité, de l'orgueil. | Préoccuper, prévenir en faveur d'une personne ou d'une opinion. Se prend en mauvaise part. | Pron. et absol., Se préoccuper, se laisser prévenir. | ENTÊTÉ, ÉE. part. Opiniâtre, trop prévenu, fortement préoccupé. | Subst., Une personne trop attachée à ses opinions, à qui l'on ne peut faire entendre raison. (An-tè-té.)

ENTHOUSIASME. s. m. (*Enthusiasmus.*) Émotion extraordinaire de l'âme, qu'on suppose être l'effet d'une inspiration. | Se dit en parlant Des sibylles, de la pythie, et en général de ceux qui rendaient les oracles du paganisme. | Ce mouvement extraordinaire de l'âme qu'un poete, un orateur, un artiste éprouve dans le moment de la composition. | Tout mouvement extraordinaire de l'âme qui excite à des actes de courage, de dévouement, etc. | Démonstration d'une grande joie. | Admiration outrée, goût excessif pour une personne ou pour une chose. (An-tou-zi-as-me.)

ENTHOUSIASMER. v. a. Charmer, ravir d'admiration. | Pron., S'engouer de qqn., de qq. ch. (An-tou-zi-as-mé.)

ENTHOUSIASTE. s. des 2 g. Visionnaire, fanatique qui se croit inspiré. | Celui ou celle qui a une admiration excessive pour qqn. ou pour qq. ch.; et, absol., Quiconque est sujet à s'engouer, à s'enthousiasmer. | *C'est un peuple enthousiaste et léger.* (An-tou-zi-as-te.)

ENTHYMÈME. s. m. (*Enthymema.*) Forme de raisonnement dans laquelle on réduit le syllogisme à deux propositions, dont la première est appelée *Antécédent*, et la seconde *Conséquent*. (An-ti-mè-me.)

ENTICHER. v. a. Commencer à gâter, à corrompre. | *Des fruits entichés.* | Se dit en parlant De mauvaises opinions, de doctrines dangereuses, etc. (An-ti-ché.)

ENTIER, IÈRE. adj. (*Integer.*) Complet, qui a toutes ses parties, ou que l'on considère dans toute son étendue. | *La question reste entière*, La question n'est point changée, est toujours la même. | *Cette affaire demande un homme tout entier*, Il est nécessaire d'y employer tous ses soins, toute son attention et tout son temps. | *Mourir tout entier*, Ne laisser aucun souvenir, aucune renommée après sa mort. | *Cheval entier*, Cheval qui n'est pas hongre. | En bot., *Feuille entière*, Feuille qui n'a aucune découpure sur ses bords. | Subst., *En son entier, en leur entier*, Marquer qu'il n'y a rien de changé, d'altéré dans les choses dont on parle. | *En entier*, En totalité, entièrement. | Obstiné, entêté, opiniâtre. (An-tié.)

ENTIÈREMENT. adv. Totalement, tout à fait, complètement. (An-tiè-re-man.)

ENTITÉ. s. f. (*Entitas.*) T. did. Ce qui constitue l'être ou l'essence de qq. ch. (An-ti-té.)

ENTOILAGE. s. m. Action d'entoiler, ou Le résultat de cette action. | La toile, etc., dont on s'est servi pour entoiler. (An-toua-la-je.)

ENTOILER. v. a. (*Tela.*) Fixer, coudre un ajustement de dentelle, ou de qq. autre tissu délicat, sur de la toile, sur de la dentelle moins fine, etc. | *Entoiler une estampe*, etc., La coller sur de la toile. (An-toua-lé.)

ENTOMOLOGIE. s. f. (*Entomon, logos*, gr.) Partie de l'histoire naturelle des animaux qui traite des insectes. (An-to-mo-lo-jie.)

ENTOMOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à l'entomologie. (An-to-mo-lo-ji-e.)

ENTOMOLOGISTE. s. m. Celui qui s'occupe d'entomologie, de l'étude des insectes. (An-to-mo-lo-jis-te.)

ENTONNER. v. a. (*Tonne*, all.) Verser une liqueur dans un tonneau. | Pop., *Il entonne bien*, Il boit beaucoup. | Pron., se dit Du vent lorsqu'il entre avec impétuosité dans un lieu étroit. (An-to-né.)

ENTONNER. v. a. (*Tonus.*) Mettre un air sur le ton. | Chanter le commencement, les premières paroles d'une hymne, d'un air, etc. | Chanter. | *Entonner les louanges de qqn*, Célébrer ses louanges.

ENTONNOIR. s. m. Instrument à l'aide duquel on verse une liqueur dans un tonneau, dans un vase. | Se dit D'instruments faits en entonnoir, qui servent à diriger les vapeurs, à conduire des cautères actuels vers certaines parties malades, etc. | Se dit De certains champignons qui ont la forme d'un entonnoir. | Cavité ou fossette qu'on trouve entre la base du pilier antérieur de la voûte du cerveau et la partie antérieure du point de réunion des nerfs optiques. (An-to-noua-re.)

ENTORSE. s. f. (*Torquere.*) Extension violente des ligaments, et en général des parties molles qui entourent une articulation. | Fam., *On lui a donné une entorse*, se dit en parlant D'un homme en place, en faveur, dont on a diminué par qq. moyen l'autorité ou le crédit. | Fam., *Donner une entorse à la vérité*, Dissimuler ou altérer la vérité. (An-tor-se.)

ENTORTILLEMENT. s. m. Action de ce qui s'entortille autour de qq. ch., ou L'état

d'une chose entortillée autour d'une autre. | L'embarras et l'obscurité du style. (An-tor-ti-lle-man [ll m.].)

ENTORTILLER. v. a. Envelopper dans qq. ch., envelopper tout autour en tortillant. | Se dit, pron., Des choses qui s'attachent à d'autres en faisant plusieurs tours. | Exprimer qq. ch. d'une manière embarrassée, obscure, trop recherchée. (An-tor-ti-llé [ll m.].)

ENTOUR. s. m. Environs, circuit. Se dit au plur. | *Les entours de qqn.*, Ceux qui vivent dans sa familiarité, et qui ont qq. crédit sur lui. | À L'ENTOUR. *V.* ALENTOUR. (An-tour.)

ENTOURAGE. s. m. Ornements qui entourent un bijou. | Se dit, fam., Des entours de qqn. (An-tou-ra-je.)

ENTOURER. v. a. Environner, ceindre; ou Être, se tenir autour de. | *Entourer qqn. de soins*, Lui prodiguer des soins. | Former la société, la compagnie habituelle de qqn. | Se dit D'une personne qui en choisit plusieurs autres pour confidents, pour conseillers, etc. (An-tou-ré.)

ENTOURNURE. s. f. Échancrure d'une manche dans la partie qui touche à l'aisselle. (An-tour-nu-re.)

ENTR'ACCORDER (S'). v. réciproque. S'accorder l'un avec l'autre, se mettre de bonne intelligence ensemble. (San-tra-cor-dé.)

ENTR'ACCUSER (S'). v. réciproque. S'accuser l'un l'autre. (San-tra-cu-zé [c m.].)

ENTR'ACTE. s. m. Intervalle qui, dans la représentation d'une pièce de théâtre, sépare un acte d'un autre. | Petit spectacle qui ne fait point partie de la pièce principale, et qui se donne entre les actes. | On dit plus ordin. *Intermède*. (An-trac-te.)

ENTR'AIDER (S'). v. réciproque. S'aider mutuellement. (San-trè-dé.)

ENTRAILLES. s. f. pl. (*Enteron*, gr.) Intestins, boyaux. | Tous les viscères, toutes les parties enfermées dans le corps de l'homme ou des animaux. | *S'armer contre ses propres entrailles*, S'armer contre sa famille, contre ses enfants. | Tendre affection. | *Avoir des entrailles*, Avoir un cœur très-tendre, et très-sensible pour ses amis, pour ceux qui souffrent. | Se dit Des lieux les plus profonds de la terre. (An-tra-lle (ll m.].)

ENTR'AIMER (S'). v. réciproque. S'aimer l'un l'autre. (San-trè-mé.)

ENTRAÎNANT, ANTE. adj. Qui entraîne. (An-trè-nan.)

ENTRAÎNEMENT. s. m. Action d'entraîner, ou L'état de ce qui est entraîné. (An-trè-ne-man.)

ENTRAÎNER. v. a. Traîner avec soi, après soi. | Emmener, conduire avec une sorte de violence. | Se dit De tout ce qui nous porte à qq. ch. avec force, et comme malgré nous. | Avoir pour effet, pour résultat, pour conséquence nécessaire, inévitable. (An-trè-né.)

ENTRAIT. s. m. Pièce principale ou poutre qui porte, dans une ferme de comble, les arbalétriers et le poinçon. (An-trè.)

ENTRANT, ANTE. adj. Insinuant, engageant. Fam. | ENTRANT. subst. m. *Les entrants et les sortants*, Les personnes qui entrent dans un lieu et celles qui en sortent. (An-tran.)

ENTR'APPELER (S'). v. réciproque. S'appeler l'un l'autre. (San-tra-pe-lé.)

ENTRAVER. v. a. Mettre des entraves. | Arrêter le mouvement, embarrasser la marche de qqn. (An-tra-vé.)

ENTR'AVERTIR (S'). v. réciproque. S'avertir mutuellement. (San-tra-ver-tir.)

ENTRAVES. s. f. pl. (*Trabs.*) Ce qui sert à lier les jambes d'un cheval, soit pour l'empêcher de s'éloigner trop du lieu où on veut qu'il paisse, soit pour le dresser à l'amble, etc. | Obstacles, empêchements.—S'emploie qqfs. au sing. (An-tra-ve.)

ENTRE. prép. de lieu. (*Inter.*) Au milieu ou à peu près au milieu de l'espace qui sépare des personnes ou des choses. | Se dit en parlant De ce qui est dans l'espace enfermé par deux extrémités qu'on désigne. | Fam., *Être entre deux vins*, Approcher de l'ivresse, être à moitié ivre. | Dans, en. | Avec la prép. *De*. *On l'a retiré d'entre ses mains*, De ses mains. | S'applique Au temps, à la durée, dans des sens analogues aux deux premiers. | Se dit en parlant De ce qui participe de deux choses, qui tient de l'une et de l'autre. | S'emploie en parlant De deux ou de plusieurs personnes, de deux ou de plusieurs choses qui sont ou que l'on suppose dans une certaine relation. | *Ils s'aident entre eux*, Ils s'aident mutuellement. | *Entre nous*, Que cela ne soit point redit à d'autres. | Parmi. | *Entre autres*, s'emploie Lorsqu'on veut désigner d'une façon particulière une personne ou une chose parmi d'autres personnes ou d'autres choses. | Cette prép. est une de celles qui servent à la composition de plusieurs noms et de plusieurs verbes. | Dans les verbes où cette prép. est accompagnée du pronom personnel, elle marque Une action réciproque : *S'entre-nuire*. | Elle marque aussi, dans la composition de qqs. verbes, Une action diminutive : *Entr'ouvrir*, Ouvrir à demi. (An-tre.)

ENTRE-BÂILLER. v. a. Entr'ouvrir légèrement. (An-tre-bâ-llé [ll m.].)

ENTRE-BAISER (S'). v. réciproque. Se baiser l'un l'autre. (San-tre-bè-zé.)

ENTRECHAT. s. m. Espèce de saut léger pendant lequel on croise rapidement les deux pieds à plusieurs reprises. (An-tre-cha.)

ENTRE-CHOQUER (S'). v. réciproque. Se choquer l'un l'autre. | Se contredire avec a-

greur, s'opposer l'un à l'autre pour se nuire. (San-tre-choc-é [c m.].)

ENTRE-COLONNE ou ENTRE-COLONNEMENT. s. m. Espace qui est, qui doit être entre deux colonnes. (An-tre-co-lo-ne ; ou An-tre-co-lo-ne-man.)

ENTRE-CÔTE. s. m. Morceau de viande coupé entre deux côtes de bœuf. (An-tre-cô-te.)

ENTRECOUPER. v. a. Couper, interrompre en divers endroits, par divers endroits. | Pron., se dit Des chevaux et autres animaux qui se blessent en se frottant un pied contre l'autre quand ils marchent. On dit plus ordin. *Se couper*. (An-tre-cou-pé.)

ENTRE-CROISER (S'). v. réciproque. Se croiser l'un l'autre. (San-tre-croua-zé.)

ENTRE-DÉTRUIRE (S'). v. réciproque. Se détruire l'un l'autre. (San-tre-dé-trui-re.)

ENTRE-DÉCHIRER (S'). v. réciproque. Se déchirer l'un l'autre. (San-tre-dé-chi-ré.)

ENTRE-DEUX. s. m. Partie qui est au milieu de deux choses avec lesquelles elle a relation ou contiguïté. | *Entre-deux de morue*, La partie d'une morue qui est entre la tête et la queue. | Adv., *Fait-il froid? Entre-deux :* Il ne fait ni chaud ni froid. (An-tre-deû.)

ENTRE-DÉVORER (S'). v. réciproque. Se dévorer mutuellement. (An-tre-dé-vo-ré.)

ENTRE-DONNER (S'). v. réciproque. Se donner mutuellement qq. ch. (San-tre-do-né.)

ENTRÉE. s. f. (*Intrare.*) Lieu, endroit par où l'on entre. | L'ouverture de certaines choses. | L'action d'entrer. | L'entrée en scène d'un acteur, d'une actrice. | L'action d'entrer solennellement dans une ville. | La réception solennelle qu'on fait à un roi, à une reine, etc., lorqu'ils entrent en cérémonie dans une ville. | *Première, seconde entrée*, Divertissement exécuté par un certain nombre de danseurs, dans un ballet, dans un opéra. | Au plur., Le privilége d'entrer sans payer dans un spectacle. | Au sing., Séance, droit de siéger dans une assemblée, d'y prendre part aux délibérations. | L'admission d'une personne en qq. endroit. | Occasion, ouverture. | Le début de qqn. dans le monde, dans une profession, etc. | Fig., Commencement. | *Dès l'entrée de table*, Dès le commencement du repas. | Adv., *D'entrée*, D'abord. (Vi.) | Le droit qu'on paye pour les marchandises qui entrent dans une ville, etc. | Se dit de Certains mets qui se servent au commencement du repas, avec le bœuf. (An-trée.)

ENTREFAITES. s. f. (*Inter, facere.*) S'emploie adv.: *Sur ces entrefaites, dans ces entrefaites*, Pendant ce temps-là, pendant que les choses étaient dans cet état. Au sing., *Dans l'entrefaite*. (An-tre-fè-te.)

ENTRE-FRAPPER (S'). v. réciproque. Se frapper l'un l'autre. (San-tre-fra-pé.)

ENTREGENT. s. m. (*Inter, gens.*) Manière adroite de se conduire dans le monde, dans la société. Fam. (An-tre-jan.)

ENTR'ÉGORGER (S'). v. réciproque. S'égorger l'un l'autre. (San-tré-gor-jé.)

ENTRELACEMENT. s. m. État de plusieurs choses entrelacées les unes dans les autres. (An-tre-la-se-man.)

ENTRELACER. v. a. Enlacer l'un dans l'autre. (An-tre-la-sé.)

ENTRELACS. s. m. Ornement composé de plusieurs moulures ou chiffres enlacés l'un dans l'autre. (An-tre-lâ.)

ENTRELARDER. v. a. Piquer de lard une viande. | Se dit, en parlant De certaines choses à manger, lorsqu'on y entremêle de certains ingredients. | Fam., *Entrelarder un discours de vers*, etc., Y insérer des vers, et se dit en mauvaise part. | Adj., *Viande entrelardée*, Viande mêlée de gras et de maigre. (An-tre-lar-dé.)

ENTRE-LIGNE. s. m. L'espace qui est entre deux lignes d'écriture. | Ce qui est écrit dans cet espace. (An-tre-li-*ne* [n m.].)

ENTRE-LUIRE. v. n. Luire à demi. (An-tre-lui-re.)

ENTRE-MANGER (S'). v. réciproque. Se manger l'un l'autre. (San-tre-man-jé.)

ENTREMÊLER. v. a. Mêler, insérer plusieurs choses parmi d'autres dont elles diffèrent plus ou moins. | Pron. et fam., S'entremettre. (An-tre-mê-lé.)

ENTREMETS. s. m. Ce qui se sert sur table après le rôti, et avant le dessert. (An-tre-mè.)

ENTREMETTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui s'entremet, qui s'emploie dans une affaire entre deux ou plusieurs personnes. | Au fém. et en mauvaise part, Une femme qui se mêle d'une intrigue galante, d'un commerce illicite, pour le faciliter. (An-tre-më-teur ; eû-ze.)

ENTREMETTRE (S'). v. pron. S'employer pour la réussite d'une chose qui intéresse une autre personne ou plusieurs autres. | *S'entremettre d'une affaire*, Se mêler d'une affaire, et entrer pour cela en négociation avec ceux qu'elle regarde principalement. (San-tre-më-tre.)

ENTREMISE. s. f. Action d'une personne qui s'entremet, qui interpose ses offices, son crédit, son autorité, etc. | Se dit lorsqu'on parle De celui par l'intermédiaire duquel une chose se fait. (An-tre-mi-ze.)

ENTRE-NOEUD. s. m. L'espace compris entre deux nœuds ou deux articulations d'une tige. (An-tre-neû.)

ENTRE-NUIRE (S'). v. réciproque. Se nuire l'un à l'autre. (San-tre-nui-re.)

ENTREPAS. s. m. (*Passus.*) Allure d'un cheval, laquelle approche de l'amble. (An-tre-pa.)

ENTRE-PERCER (S'). v. réciproque. Se percer l'un l'autre. (San-tre-për-sé.)

ENTRE-PONT. s. m. Intervalle, étage

qui sépare deux ponts dans un vaisseau. (An-tre-pon.)

ENTREPOSER. v. a. (*Interponere.*) Déposer des marchandises dans un entrepôt. (An-tre-po-zé.)

ENTREPOSEUR. s. m. Celui qui est commis à la garde d'un entrepôt, à la garde de marchandises entreposées. | Celui qui est préposé à la garde et à la vente de certaines marchandises dont le gouvernement a le monopole. (An-tre-po-zeur.)

ENTREPÔT. s. m. (*Interpositus.*) Lieu où l'on met des marchandises en dépôt, et principalement celles qu'on se propose d'expédier plus loin. | Lieu où les marchandises peuvent rester déposées jusqu'à ce qu'on les exporte, ou qu'on en acquitte les droits. | Magasin où l'on vend qq. marchandise pour le compte du gouvernement. (An-tre-pô.)

ENTRE-POUSSER (S'). v. réciproque. Se pousser l'un l'autre. (San-tre-poù-sé.)

ENTREPRENANT, ANTE. adj. Hardi, qui se porte aisément à qq. entreprise. | Téméraire dans ses entreprises, ou Disposé à entreprendre sur le droit d'autrui. (An-tre-pre-nan.)

ENTREPRENDRE. v. a. (Se conj. c. *Prendre.*) Prendre la résolution de faire qq. ch., et commencer à la mettre à exécution. | S'engager à faire ou à fournir qq. chose à certaines conditions. | Fam., *Entreprendre qqn.*, Se mettre à le poursuivre, à le tourmenter, à le railler. | Embarrasser, rendre perclus. | Avec la prép. *Sur*, Empiéter. | Attenter à. | Entrepris, ise. adj. Embarrassé, perclus. (An-tre-pran-dre.)

ENTREPRENEUR, EUSE. s. Celui, celle qui entreprend à forfait qq. ouvrage considérable, comme des fortifications, le pavé d'une ville, etc.; ou qq. grande fourniture, comme la fourniture des vivres d'une armée, etc. | Un maître ouvrier qui entreprend un édifice. | Celui qui forme par spéculation, seul ou avec d'autres, qq. grand établissement d'utilité publique. | Au fém., Une femme qui entreprend qq. besogne, et qui emploie plusieurs ouvrières. (An-tre-pre-neur; eû-ze.)

ENTREPRISE. s. f. Dessein formé, ce que l'on a entrepris. | L'action de faire ou de fournir qq. ch. à certaines conditions. | Se dit de Certains établissements d'utilité publique formés par des spéculateurs. | Violence, action injuste par laquelle on entreprend sur le bien, sur les droits d'autrui, etc. (An-tre-pri-ze.)

ENTRE-QUERELLER (S'). verb. récipr. Se quereller l'un l'autre. (San-tree-e-rè-lé.)

ENTRER. v. n. (*Intrare.*) (Se conj. avec l'auxiliaire *Être.*) Passer du dehors au dedans. | *Entrer en scène*, Arriver, venir sur la scène, pour y jouer son rôle. | *Entrer à table*, Se mettre à table pour commencer à dîner ou à souper. | Être admis qq. part, ou être reçu dans une compagnie, etc., pour en faire partie. | *Entrer en prison*, Être mis en prison. | *Entrer dans le monde, à la cour*, Commencer à paraître dans le monde, à la cour. | *Entrer en comparaison*, Être mis en comparaison. | Commencer à faire qq. ch.; Être au commencement de qq. ch. | *Entrer en matière*, Commencer à traiter le sujet, la matière dont il s'agit. | Se dit Des choses qu'on met, qu'on place, qui se mettent, s'engagent, etc., dans qq. autre. | Pénétrer dans qq. ch. | *Cela entre dans ses vues*, se dit De ce qui s'accorde avec les vues de qqn. | *Entrer dans les secrets, dans les peines*, etc., *de qqn.*, Avoir part aux secrets, de qqn., prendre part à ses peines, etc. | Tenir, être contenu dans qq. ch. | Être employé dans la composition ou à la confection d'une chose. | Se dit, au sens moral, De ce qui se mêle, contribue, ou concourt à qq. ch. (An-tré.)

ENTRE-RÉPONDRE (S'). v. réciproque. Se répondre l'un à l'autre. (San-tre—.)

ENTRE-SECOURIR (S'). v. réciproque. Se secourir mutuellement. (San-tre—.)

ENTRE-SOL. s. m. Tout logement pris sur la hauteur d'un étage; Un logement pratiqué entre le rez-de-chaussée et le premier étage. (An-tre-sol.)

ENTRE-SUIVRE (S'). v. réciproque. Aller de suite l'un après l'autre. (San-tre-sui-vre.)

ENTRETAILLE. s. f. Taille légère qu'on glisse entre des tailles plus fortes, pour donner de l'effet à certaines parties. (An-tre-ta-lle [ll m.].)

ENTRE-TAILLER (S'). v. pron. Se dit D'un cheval qui se heurte les jambes l'une contre l'autre en marchant, et qui s'entrecoupe. (San-tre-ta-llé [ll m.].)

ENTRETAILLURE. s. f. Blessure que se fait lui-même un cheval qui s'entre-taille. (An-tre-ta-llu-re [ll m.].)

ENTRE-TEMPS. s. m. Intervalle de temps qui s'écoule entre deux actions. (An-tre-tan.)

ENTRETÈNEMENT. s. m. Subsistance, ce qu'on donne à qqn. pour vivre, s'habiller, etc.; ou L'action d'entretenir une chose, de la tenir en bon état. (Vi.) : on dit *Entretien.* (An-tre-tè-ne-man.)

ENTRETENIR. v. a. (*Tenere.*) Arrêter et tenir ensemble les diverses parties d'un tout. | Pron., Se tenir, s'assujettir réciproquement. | Tenir en bon état. | Faire qu'une chose, une personne subsiste, continue d'être dans un certain état. | Pron., Se conserver. | Fournir les choses nécessaires à la subsistance. | *S'entretenir du jeu*, Y gagner de quoi s'entretenir. | *S'entretenir de chimères*, S'en repaître. | Parler à qqn., tenir qq. discours à qqn. | Pron., Converser, parler avec qqn., parler ensemble. | *S'entretenir de Dieu*, Parler de Dieu. *S'entretenir avec Dieu*, Pen-

ser Dieu, méditer la parole de Dieu. | ENTRETENU, UE. part. *Femme entretenue*, Femme qui vit aux dépens de l'homme dont elle est la maîtresse. | Adj., se dit D'un homme au service de l'État, qui reçoit une paye sans faire un service actif. | T. de blas. Se dit Des clefs et autres choses pareilles, liées ensemble par leurs anneaux. (An-tre-te-nir.)

ENTRETIEN. s. m. Ce qui est nécessaire pour la subsistance et les autres besoins de la vie. | Ce qui est nécessaire à l'habillement. | Le soin qu'on prend de maintenir une chose en état, et La dépense que ce soin exige. | Conversation; les discours que l'on tient, les paroles que l'on dit dans une conversation. | *Faire l'entretien du public*, se dit D'une personne ou d'une chose dont tout le monde parle. | *Entretiens spirituels*, Discours de piété que les ecclésiastiques font dans certaines assemblées. (An-tre-tiin.)

ENTRETOILE. s. f. (*Tela.*) Espèce de réseau ou de dentelle qu'on met entre deux bandes de toile pour servir d'ornement. (An-tre-toua le.)

ENTRETOISE. s. f. Pièce de bois ou barre de fer qui se met entre d'autres pour les soutenir, pour les lier ensemble. (An-tre-toua-ze.)

ENTREVOIR. v. a. (Se conj. c. *Voir.*) Voir imparfaitement, ou en passant. | Se dit Des vues de l'esprit. | Prévoir confusément ce qui doit arriver. | Pron., Avoir une entrevue. | Se rendre visite. (Vi.) (An-tre-vouar.)

ENTREVOUS. s. m. Intervalle d'une solive à l'autre dans un plancher. | Se dit Des espaces garnis de plâtre qui sont entre les poteaux d'une cloison. (An-tre-vou.)

ENTREVUE. s. f. Visite, rencontre concertée entre deux ou plusieurs personnes pour se voir, pour parler d'affaires. (An-tre-vue.)

ENTR'OUÏR. v. a. Ouïr imparfaitement. (An-trou-ir.)

ENTR'OUVERTURE. s. f. Incommodité d'un cheval entr'ouvert. (An-trou-vër-tu-re.)

ENTR'OUVRIR. v. a. Ouvrir à demi, ouvrir un peu. | ENTR'OUVERT, ERTE. part. *Cheval entr'ouvert*, Cheval qui a fait qq. effort, et qui s'est écarté les jambes de derrière par un mouvement si violent, qu'il lui en reste une grande incommodité. (An-trou-vrir.)

ENTURE. s. f. (*Ensitum.*) L'endroit où l'on place une ente, une greffe. | Se dit De petites pièces de bois qui en traversent une grosse pour former des échelons des deux côtés, comme dans les roues des carrières. (An-tu-re.)

ÉNUMÉRATEUR. s. m. Celui qui fait une énumération.

ÉNUMÉRATIF, IVE. adj. Qui énumère, qui contient une énumération.

ÉNUMÉRATION. s. f. (*Enumeratio.*) Dénombrement de choses. (—ra-sion.)

ÉNUMÉRER. v. a. (*Enumerare.*) Dénombrer.

ENVAHIR. v. a. (*Invadere.*) Usurper, prendre par force, par violence, ou par fraude, injustement. (An-va-ir.)

ENVAHISSEMENT. s. m. Action d'envahir. (An-va-i-se-man.)

ENVAHISSEUR. s. m. Celui qui envahit. (An-va-i-seur.)

ENVELOPPE. s. f. (*Velum.*) Ce qui sert à envelopper. | *Écrire sous l'enveloppe de qqn.*, Mettre sous l'adresse de qqn. des lettres qui sont pour un autre. | Ouvrage qui en couvre, qui en défend un autre. | Apparence, forme extérieure. (An-ve-lo-pe.)

ENVELOPPER. v. a. Mettre autour de qq. ch. une étoffe, un linge, etc., qui couvre, qui environne de tous côtés. | Se dit De la chose dont une autre est enveloppée. | Environner, entourer. | *Envelopper qqn. dans une accusation*, etc., Le comprendre avec d'autres dans une accusation. | Cacher, déguiser. | ENVELOPPÉ, ÉE. part. *Discours enveloppé*, Discours où, par circonspection, on donne plus à entendre qu'on ne dit. *Raisonnement enveloppé*, Raisonnement obscur, embarrassé. (An-ve-lo-pé.)

ENVENIMER. v. a. (*Venenum.*) Infecter de venin, communiquer une qualité venimeuse. | *Envenimer la bouche*, Y causer des élevures. | Fig., *Envenimer un discours, un fait*, Les rapporter d'une manière odieuse. | *Envenimer l'esprit de qqn.*, L'aigrir, l'irriter. (An-ve-ni-mé.)

ENVERGER. v. a. (*Virga.*) Garnir de petites branches d'osier. (An-vër-jé.)

ENVERGUER. v. a. Attacher les voiles aux vergues. (An-vërg-é [g m.].)

ENVERGURE. s. f. La longueur des vergues d'un bâtiment. | *L'envergure d'une voile*, Sa largeur dans le haut. | L'étendue qu'il y a entre les deux extrémités des ailes déployées d'un oiseau. (An-vër-gu-re [g m.].)

ENVERS. prép. (*Inversus.*) À l'égard de. (An-vèr.)

ENVERS. s. m. (*Inversus.*) Dans une étoffe, Le côté qui ne doit pas être exposé à a vue, et, dans un ouvrage de toile, Le coté de la couture. | *Étoffe à deux envers*, Sans envers. | AL'ENVERS. loc. adv. *Mettre un manteau à l'envers*, signifie, Mettre un manteau du mauvais côté de l'étoffe; *Mettre une chemise à l'envers*, La mettre de manière que le côté des coutures soit en dehors. | Fam., *Ses affaires sont à l'envers*, Ses affaires vont mal.

ENVI (À L'). loc. adv. et prép. (*Invidia.*) Avec émulation. (A-lan-vi.)

ENVIE. s. f. (*Invidia.*) Chagrin qu'on ressent du bonheur, des succès, des avan-

tages d'autrui. | *Faire envie*, Donner de l'envie, exciter l'envie. | *Porter envie à qqn.*, Souhaiter un bonheur, un avantage pareil au sien, sans être fâché qu'il en jouisse. | Désir, volonté. | Besoin que l'on a le désir de satisfaire, ou disposition à qq. ch. | Se dit Des marques que les enfants apportent qqfs. en naissant, et qu'on suppose être une suite des impressions reçues par leurs mères pendant qu'elles étaient grosses. | Se dit De certains petits filets qui se détachent de la peau autour des ongles, qqfs. avec douleur. (An-vie.)

ENVIEILLIR. v. a. Faire paraître vieux. On dit *Vieillir.* | Envieilli, ie. adj. *Erreurs, habitudes envieillies.* On dit plus ordin. *Invétéré.* | Se dit D'une personne qui a un vice, un défaut invétéré. On dit plus ordin. *Endurci.* (An-vié-lli [ll m.].)

ENVIER. v. a. (*Invidere.*) Être attristé des avantages d'autrui. | Souhaiter pour soi-même un bonheur, un avantage pareil à celui qu'un autre possède, mais sans être fâché qu'il en jouisse. | Désirer. (An-vi-é.)

ENVIEUX, EUSE. adj. et subst. (*Invidiosus.*) Qui a de l'envie, qui est sujet à l'envie. | Se dit en mauvaise part. (An-vieû; ze.)

ENVINÉ, ÉE. adj. Se dit D'un vase qui a pris l'odeur du vin. (An-vi-né.)

ENVIRON. adv. À peu près; un peu plus, un peu moins. (An-vi-ron.)

ENVIRONNER. v. a. Mettre une chose autour d'une autre, entourer, enfermer. | Être ou se mettre autour de qqn., de qq. ch. (An-vi-ro-né.)

ENVIRONS. s. m. pl. Lieux d'alentour. (An-vi-ron.)

ENVISAGER. v. a. Regarder une personne au visage. | Considérer une chose en esprit, examiner. (An-vi-za-jé.)

ENVOI. s. m. Action par laquelle on envoie. | La chose même qui est envoyée. | Se dit De qqs. vers mis à la suite d'une pièce de poésie, pour l'adresser, pour en faire hommage à qqn. (An-voua.)

ENVOILER (S'). v. pron. Se dit Du fer, de l'acier qui se courbe lorsqu'on le trempe. (San-voua-lé.)

ENVOISINÉ, ÉE. adj. Qui a des voisins. Fam. (An-voua-zi-né.)

ENVOLER (S'). v. pron. Prendre son vol, s'enfuir en volant. | Se dit Des choses légères que le vent emporte. | Envoler (s'): *Le temps s'envole, l'occasion s'envole*, Le temps, l'occasion passe rapidement. (San-vo-lé.)

ENVOÛTER. v. a. Faire un prétendu maléfice, qui consiste à piquer, déchirer, brûler une image de cire, en prononçant certaines paroles ou en faisant certaines cérémonies dans la persuasion que la personne représentée par cette image souffrira les mêmes maux. (An-voû-té.)

ENVOYER. v. a. (*Via.*) (*J'envoie; nous envoyons, ils envoient. J'envoyais; nous envoyions, vous envoyiez. J'enverrai. J'enverrais. Que j'envoie, que vous envoyiez.*) Donner ordre ou faire en sorte qu'une personne aille, ou qu'une chose soit portée en un certain lieu. | Absol., *Envoyer chez qqn.*, Envoyer savoir de ses nouvelles. | Fam., *Envoyer dans l'autre monde*, Faire mourir. | Se dit en parlant De toutes les choses qui nous viennent ou qui sont supposées nous venir du ciel, de la Divinité, du destin, etc. | Pousser, jeter. | Envoyé. subst. m. Un ministre envoyé par un prince souverain ou par une république auprès d'un autre prince ou d'une autre république. S. f. *Envoyée*, La femme d'un envoyé. (An-voua-ié.)

ÉOLIEN, ENNE. adj. (*Æolius.*) *Le dialecte éolien*, ou, subst., *L'éolien*, Celui des cinq dialectes grecs qui était parlé dans l'ancienne Éolie. | *Harpe éolienne*, Instrument à cordes monté de manière qu'il rend des sons harmonieux lorsqu'on le suspend et que le vent vient à le frapper. (É-o-li-in; è-ne.)

ÉOLIPYLE. s. m. (*Æolipyla.*) Boule de métal creuse qui, étant en partie remplie d'eau et chauffée, produit un jet continu de vapeur par un bec recourbé adapté à un point de sa surface. (É-o-li-pi-le.)

ÉOLIQUE. adj. des 2 g. (*Æolicus.*) Se dit qqfs. Du dialecte et du mode éoliens. (É-o-lic-e.)

ÉPACTE. s. f. (*Epactæ.*) Le nombre qui, pour chaque année, exprime l'âge de la lune au moment où l'année précédente a fini.

ÉPAGNEUL, EULE, s. Chien à long poil, dont la race vient d'Espagne. (É-pa-neul [n m.].)

ÉPAIS, AISSE. adj. (*Spissus.*) Se dit D'un corps solide considéré par rapport à son épaisseur. | Se dit par opposition à Mince. | Se dit De certaines choses fluides, gazeuses, etc., considérées par rapport à leur consistance ou à leur densité. | *Air épais*, Air grossier. | Par analogie, *Ignorance épaisse*, Ignorance profonde. | Se dit D'une réunion, d'un amas de certaines choses qui sont fort près les unes des autres. | Subst. m. Épaisseur. | Adv. *Il a neigé épais de trois doigts.* (É-pè; se.)

ÉPAISSEUR. s. f. L'une des trois dimensions de la matière étendue, qui, avec la longueur et la largeur, en complète la définition. | *L'épaisseur d'un bois, d'une forêt*, L'endroit où les arbres sont le plus près les uns des autres. | La qualité de ce qui est épais, dense. (É-pè-seur.)

ÉPAISSIR. v. a. Rendre épais, plus épais. | Pron., Devenir épais, plus épais. | *Sa langue s'épaissit*, Sa langue s'embarrasse. | Fam., *Son esprit s'épaissit tous les jours*, Son esprit

devient tous les jours plus pesant, plus obtus. | V. n. S'épaissir. (É-pè-sir.)

ÉPAISSISSEMENT. s. m. Action d'épaissir, de s'épaissir ; ou L'état de ce qui est épaissi. (É-pè-si-se-man.)

ÉPAMPREMENT. s. m. Action d'épamprer la vigne. (É-pan-pre-man.)

ÉPAMPRER. v. a. Ôter de la vigne les pampres, les feuilles inutiles qui empêchent le raisin de mûrir. (É-pan-pré.)

ÉPANCHEMENT. s. m. Effusion. L'écoulement, l'extravasation plus ou moins considérable de qq. humeur dans une partie du corps qui n'est pas destinée à la contenir. (É-pan-che-man.)

ÉPANCHER. v. a. (*Expandere.*) Verser doucement, répandre en inclinant le vase. | *Épancher sa bile*, Exhaler sa colère, sa mauvaise humeur. | *Épancher son cœur*, L'ouvrir avec sincérité, avec tendresse, avec confiance, etc. | Pron. Se dit Du sang, d'une humeur qui s'extravase. | Se dit en parlant Des épanchements du cœur, de l'âme.

ÉPANDRE. v. a. (*Expandere.*) (Se conj. c. *Rendre.*) Jeter çà et là en plusieurs endroits, éparpiller. | S'étendre.

ÉPANORTHOSE. s. f. (*Epanorthôsis*, gr.) Figure de rhétorique, par laquelle on feint de rétracter ce qu'on avait dit, comme trop faible, et l'on ajoute qq. ch. de plus fort. (—nor-to-ze.)

ÉPANOUIR (S'). v. pron. Se dit Des fleurs qui déploient leurs feuilles et qui sortent du bouton. | V. a. *Épanouir la rate.* Fam., Réjouir, faire rire. | *Son visage, son front s'épanouit*, Son visage se déride, devient serein.

ÉPANOUISSEMENT. s. m. Action de s'épanouir. | *Épanouissement de cœur*, L'effet qu'une vive joie cause à une personne dont le cœur était serré, affligé. (É-pa-nou-i-se-man.)

ÉPARCET. s. m. *V.* ESPARCETTE.

ÉPARER (S'). v. pron. Se dit D'un cheval qui détache des ruades.

ÉPARGNANT, ANTE. adj. Qui use d'épargne, qui est fort ménager. (É-par-*nan* [n m.].)

ÉPARGNE. s. f. Économie dans la dépense. | La chose même qu'on a épargnée, économisée. | Se disait absol. De ce qu'on appelle aujourd'hui le *Trésor royal.* | En parlant Du temps, se dit de toute chose qu'on ménage. (É-par-*ne* [n m.].)

ÉPARGNER. v. a. User d'épargne dans la dépense ; et, en général, Ménager qq. ch. que ce soit, ne l'employer qu'avec réserve. | *Épargner qq. ch. à qqn.*, L'en dispenser, ou l'en préserver ; ne pas le lui laisser éprouver, ne pas le lui faire subir. | *Épargner qqn.* Ne pas le traiter aussi mal qu'on serait en droit de le faire. — Faire grâce à qqn. | *Ne m'épargnez pas*, Employez-moi aussi souvent qu'il vous plaira. | *N'épargner personne*, Médire de tout le monde. | Ménager qq. ch. dans la matière que l'on travaille, et faire en sorte qu'on en tire qq. embellissement qui n'en soit pas détaché, ou qui fasse même une pièce utile. | Employer le blanc du papier ou de l'ivoire pour produire, sans crayon ni peinture, les lumières des chairs. | Pron., Ménager ses soins, ses pas, son crédit. | User de ménagement l'un envers l'autre. (É-par-*né* [n m.].)

ÉPARPILLEMENT. s. m. Action d'éparpiller, ou L'état de ce qui est éparpillé. (É-par-pi-lle-man [ll m.].)

ÉPARPILLER. v. a. Disperser çà et là. Se dit en parlant Des choses légères, minces, etc., et qui sont en petite quantité. | *Éparpiller ses troupes*, Les distribuer en petits corps. | *Éparpiller son argent*, L'employer en dépenses frivoles et multipliées. (É-par-pi-llé [ll m.].)

ÉPARS, ARSE. adj. (*Sparsus.*) Épandu çà et là en divers endroits. | *Avoir les cheveux épars*, Avoir les cheveux flottants et en désordre. (É-par.)

ÉPARVIN ou ÉPERVIN. s. m. Tumeur dure, bosse qui vient aux jarrets d'un cheval, et qui lui fait lever la jambe plus haut qu'il ne ferait sans cela. (É-par-vin ou É-pèr-vin.)

ÉPATER. v. a. Se dit en parlant D'un verre dont on rompt le pied. | ÉPATÉ, ÉE. adj. *Nez épaté*, Nez gros, large et court.

ÉPAULARD. s. m. Nom d'un grand mammifère marin qui a la forme d'un dauphin, mais qui est beaucoup plus gros. On le nomme aussi *Orque.* (É-pô-lar.)

ÉPAULE. s. f. (*Spalla.*) Partie du corps qui est au-dessous du chignon du cou, et qui se joint au bras dans l'homme, et à la jambe de devant dans les quadrupèdes. | *Hausser les épaules, lever les épaules*, Témoigner en haussant les épaules qu'une chose déplaît, qu'elle choque, et plus souvent qu'elle n'inspire que du mépris. | Fam., *Regarder qqn. par-dessus l'épaule*, Le regarder avec mépris. | *Faire qq. ch. par-dessus l'épaule*, Ne point le faire du tout. | Fam., *Je porte cet homme sur mes épaules*, Cet homme me pèse. | Fam., *Donner un coup d'épaule*, Aider à qq. ch., venir au secours de qqn. | *L'épaule d'un bastion*, La partie saillante que forme la réunion des pans nommés *flanc* et *face*. On dit aussi *L'angle d'épaule.* (É-pô-le.)

ÉPAULÉE. s. f. Effort qu'on fait de l'épaule pour pousser qq. ch. | Fam., *Faire une chose par épaulées*, La faire à diverses reprises et négligemment. | Le quartier de devant du mouton, dont on a retranché l'épaule. (É-pô-lée.)

ÉPAULEMENT. s. m. Espèce de rempart fait de fascines, de terre, etc., qui sert principalement pour garantir du feu de l'ennemi une troupe ou une batterie. (É-pô-le-man.)

ÉPAULER. v. a. Rompre l'épaule, ou dé-

mettre, disloquer l'épaule. Se dit en parlant Des quadrupèdes. | Fam., Assister, aider. | *Épauler des troupes*, Les mettre à couvert du canon par un épaulement. | ÉPAULÉ, ÉE. part. | Pop., *C'est une bête épaulée*, se dit D'une fille qui s'est déshonorée. | *Une bête épaulée*, Une personne qui est absolument sans esprit, sans capacité. (É-pô-lé.)

ÉPAULETTE. s. f. (*Spalla.*) Bande de toile, d'étoffe, cousue, attachée sur la partie du vêtement qui couvre le dessus de l'épaule. | Cette bande de galon que les militaires portent sur chaque épaule, et qui est ordin. garnie à son extrémité d'une touffe de filets pendants. | Se dit Des épaulettes d'officier. (É-pô-lë-te.)

ÉPAVE. adj. des 2 g. (*Expavere.*) Se dit Des choses égarées et dont on ne connait point le maître, le propriétaire, mais principalement Des chevaux, vaches, et autres bestiaux. | Subst. f. *Épaves maritimes*, Les objets naufragés que la mer rejette sur ses bords. | *Droit d'épave*, Droit de s'approprier les choses épaves.

ÉPEAUTRE. s. m. Sorte de blé dont le grain est petit et plus brun que celui du froment ordinaire. (É-pô-tre.)

ÉPÉE. s. f. (*Spada*, it.) Arme offensive et défensive que l'on porte à son côté. | Fam., *Emporter une chose à la pointe de l'épée*, L'emporter avec de grands efforts. | *C'est une bonne épée*, C'est un homme qui manie bien l'épée. | *Épée flamboyante*, Épée dont la lame est très-brillante, et semble jeter des flammes. | Absol., L'état des gens de guerre, l'état militaire. | Absol., Le courage, la valeur, ou La force des armes.

ÉPELER. v. a. (*Appellare.*) Nommer les lettres qui composent un mot, et en former des syllabes en les assemblant l'une avec l'autre.

ÉPELLATION. s. f. Action d'épeler, l'art d'épeler. (É-pel-la-sion.)

ÉPENTHÈSE. s. f. (*Epenthesis.*) Addition, insertion d'une lettre, ou même d'une syllabe, au milieu d'un mot. (É-pan-tè-ze.)

ÉPENTHÉTIQUE. adj. des 2 g. Qui est ajouté par épenthèse. (É-pan-té-tic-e.)

ÉPERDU, UE. adj. (*Perditus.*) Qui est fort agité, qui a l'esprit comme troublé par la crainte ou par qq. autre passion. (É-për-du.)

ÉPERDUMENT. adv. Violemment, d'une manière éperdue. (É-për-du-man.)

ÉPERLAN. s. m. (*Eperlanus.*) Petit poisson de mer, qui a des couleurs nacrées fort brillantes, et qui répand une odeur de violette. (É-për-lan.)

ÉPERON. s. m. (*Sperone*, it.) Petite branche de fer ou d'autre métal, qui s'adapte aux talons, et à l'extrémité de laquelle joue une espèce d'étoile appelée *Molette*, dont les pointes servent à piquer le cheval afin qu'il aille plus vite. | *Gagner ses éperons*, Faire ses premières armes avec distinction. | Fam., *Cet homme a besoin d'éperon*, Il faut le presser, l'exciter. | L'ergot que certains animaux, tels que les coqs, ont derrière la jambe vers le bas, et que les chiens ont derrière la jambe de devant. | Cette partie de la proue d'un bâtiment qui se termine en pointe et qui a plus ou moins de saillie en avant. | Sorte de fortification en angle saillant. | Tout ouvrage en pointe qui sert à rompre le cours de l'eau, devant les piles des ponts, ou sur les bords des rivières. | Se dit De certains ouvrages de maçonnerie terminés en pointe, faits en dehors d'un bâtiment ou d'une muraille, pour les soutenir. | Une pointe, un prolongement en cornet, que l'on remarque à la base du calice, de la corolle ou des pétales de certaines fleurs. | Se dit Des branches qui sont courtes, droites, regardant l'horizon, et qui sont placées en forme d'éperon. | Se dit, fam., De certaines rides qui se forment au coin de l'œil des personnes qui vieillisent.

ÉPERONNÉ, ÉE. adj. Qui a des éperons au talon. | Se dit Des coqs et des chiens. | Se dit D'une corolle, d'un calice, d'un pétale qui se termine en éperon. | Fam., *Avoir les yeux éperonnés*, ou *Être éperonné*, Avoir des rides au coin de l'œil. (É-pe-ro-né.)

ÉPERONNIER. s. m. Artisan qui fait ou qui vend des éperons, des mors, des étriers, etc. | Bel oiseau de la Chine, dont le mâle porte à chaque pied deux ergots ou éperons. (É-pe-ro-nié.)

ÉPERVIER. s. m. (*Sperber*, all.) Oiseau de proie, dont on se sert dans la fauconnerie. | Sorte de filet à prendre du poisson. (É-për-vié.)

ÉPERVIÈRE. s. f. T. de botan. Genre de plantes à fleurs composées, dont il existe un très-grand nombre d'espèces. (É-për-viè-re.)

ÉPERVIN. s. m. *V.* ÉPARVIN.

ÉPHÉLIDE. s. f. (*Ephelis.*) Se dit Des taches de rousseur, et de qqs. autres, qui viennent sur la peau. (É-fé-li-de.)

ÉPHÉMÈRE. adj. des 2 g. (*Ephemerus.*) Qui ne dure, qui ne vit qu'un jour. | Se dit De tout ce qui n'a qu'une très-courte durée. | Subst. m. Se dit De certains insectes névroptères qui ne vivent guère qu'un jour. (É-fé-mè-re.)

ÉPHÉMÉRIDES. s. f. pl. (*Ephemerides.*) Tables astronomiques par lesquelles on détermine, pour chaque jour, le lieu de chaque planète dans le zodiaque. | Se dit De livres ou de simples notices qui indiquent les événements arrivés, le même jour de l'année, à différentes époques. (É-fé-mé-ri-de.)

ÉPHOD. s. m. (*Ephod.*) Espèce de ceinture à l'usage des prêtres hébreux. (É-fod.)

ÉPHORES. s. m. pl. (*Ephori.*) Magistrats lacédémoniens établis pour contre-balancer l'autorité des rois et du sénat. (É-fo-re.)

ÉPI. s. m. (*Spica.*) Partie du blé, du fro-

ment et de plusieurs autres plantes graminées, qui est placée au sommet de la tige, et formée par la réunion des graines. La réunion des fleurs qui doivent donner les graines. | *Fleurs en épi*, se dit De fleurs attachées, rangées le long d'un axe commun, à l'extrémité de la tige. | *Épi d'eau*, Nom vulgaire d'une plante qui croît dans les étangs et les marais, et dont les fleurs sont en épi. | Sorte de bandage dont les tours représentent en qq. manière un épi d'orge. On le nomme aussi *Spica*. | Se dit De différentes choses qui ont de la ressemblance avec un épi.

ÉPIALE. adj. (*Epialos*, gr.) Nom donné par les anciens à une fièvre continue dans laquelle on sent, avec une chaleur répandue par tout le corps, des frissons vagues et irréguliers.

ÉPICE. s. f. (*Species.*) Toute drogue aromatique, chaude et piquante, dont on se sert pour assaisonner des viandes. | Au plur., se disait Des dragées et des confitures. | Ce qui était dû aux juges pour le jugement d'un procès par écrit. (É-pi-se.)

ÉPICÈNE. adj. des 2 g. (*Epicœnus.*) Se dit Des noms qui désignent indifféremment l'un ou l'autre sexe, le mâle ou la femelle. (É-pi-sè-ne.)

ÉPICER. v. a. Assaisonner avec des épices. (É-pi-sé.)

ÉPICERIE. s. f. collectif, qui comprend non seulement Toutes sortes d'épices, comme la cannelle, le poivre, etc., mais encore le sucre, le café, et toutes les substances médicinales qui viennent des pays éloignés. (É-pi se-rie.)

ÉPICHÉRÈME. s. m. (*Epicherema.*) Syllogisme dans lequel chacune des prémisses est accompagnée de sa preuve. (É-pic-é-rème [e m].)

ÉPICIER, IÈRE. s. Celui, celle qui vend des épiceries. (É-pi-sié.)

ÉPICRÂNE. s. m. L'ensemble des parties qui environnent le crâne.

ÉPICURIEN. s. m. Un sectateur d'Épicure. Un voluptueux, un homme qui ne songe qu'à son plaisir. Au fém., *Épicurienne.* | Adj., *La morale épicurienne.* (É-pi-cu-ri-in [e m.].)

ÉPICURISME. s. m. Doctrine, morale, manière de vivre d'Épicure et des épicuriens. [e m.]

ÉPICYCLE. s. m. (*Epicyclus.*) Petit cercle imaginé par les anciens astronomes, et dont le centre est dans un point de la circonférence d'un plus grand cercle. (É-pi-sicle.)

ÉPICYCLOÏDE. s. f. (*Epi, kuklos, eidos*, gr.) Courbe engendrée par la révolution d'un point de la circonférence d'un cercle qui roule sur la partie concave ou convexe d'un autre cercle. (É-pi-si-clo-i-de.)

ÉPIDÉMIE. s. f. (*Epidemus.*) Maladie qui attaque, en même temps et dans le même lieu, un grand nombre de personnes.

ÉPIDÉMIQUE. adj. des 2 g. Qui tient de l'épidémie. (—mic-e.)

ÉPIDERME. s. m. (*Epidermis*, gr.) Surpeau, la première peau de l'homme ou de l'animal, et la plus mince. | Se dit De cette pellicule mince et transparente qui forme l'enveloppe extérieure des plantes herbacées et des jeunes rameaux. (É-pi-dër me.)

ÉPIER. v. n. Monter en épi. | ÉPIÉ, ÉE. adj., *Une queue de chien épiée*, Dont les poils s'écartent comme les barbes d'un épi de blé. *Un chien épié*, Qui a, au milieu du front, du poil plus grand qu'ailleurs.

ÉPIER. v. a. (*Spiare*, it.) Observer secrètement et adroitement les actions, les discours de qqn., ou ce qui se passe en qq. lieu. | *Épier l'occasion*, etc., Se tenir prêt à la saisir.

ÉPIERRER. v. a. Ôter les pierres d'un jardin, d'un champ, etc. (É-piè-ré.)

ÉPIEU. s. m. (*Palus.*) Sorte d'arme à fer plat et pointu, dont on se sert plus ordin. à la chasse du sanglier.

ÉPIGASTRE. s. m. (*Epigastrion*, gr.) La partie moyenne et supérieure de l'abdomen.

ÉPIGASTRIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'épigastre. (—tric-e.)

ÉPIGLOTTE. s. f. (*Epiglottis.*) Cartilage de forme ovale, placé à la partie supérieure du larynx, derrière la base de la langue, et spécialement destiné à recouvrir exactement la glotte au moment de la déglutition. (É-pi-glo-te.)

ÉPIGRAMMATIQUE. adj. des 2 g. (*Epigrammaticus.*) Qui appartient à l'épigramme, qui tient de l'épigramme. (É-pi-gra-matic-e.)

ÉPIGRAMMATISTE. s. m. Celui qui fait, qui compose des épigrammes. (É-pi-gra-matis-te.)

ÉPIGRAMME. s. f. (*Epigramma.*) Petite pièce de poésie qui se termine ordin. par un trait piquant ou par un bon mot. | Un mot, un trait qui exprime une critique vive, une raillerie mordante. (É-pi-gra-me.)

ÉPIGRAPHE. s. f. (*Epigraphê*, gr.) Inscription qu'on met sur un bâtiment pour en marquer l'usage, pour indiquer le temps de sa construction, etc. (Vi.) On dit *Inscription.* | Une courte sentence, une courte citation qu'on met en tête d'un livre, d'un chapitre, etc., pour en indiquer l'objet ou l'esprit. (É-pi-gra-fe.)

ÉPILATOIRE. adj. des 2 g. Qui sert à épiler. (É-pi-la-toua-re.)

ÉPILEPSIE. s. f. (*Epilepsia.*) Mal caduc, haut mal; affection nerveuse caractérisée par des attaques, ordin. de courte durée, dans lesquelles le malade tombe sans connaissance, et éprouve des convulsions violentes, accompagnées de coma. (É-pi-lèp-sie.)

ÉPILEPTIQUE. adj. des 2 g. (*Epilepticus.*) Qui appartient à l'épilepsie. | Sujet à

l'épilepsie, attaqué d'épilepsie. | Subst., se dit Des personnes. (É-pi-lèp-tic-e.)

ÉPILER. v. a. (*Depilare.*) Arracher le poil, ou le faire tomber au moyen de qq. topique.

ÉPILLET. s. m. (*Spica.*) Chacun des petits assemblages de fleurs dont la réunion forme l'épi ou la panicule d'une graminée. (É-pi-llë [ll m.].)

ÉPILOGUE. s. m. (*Epilogus.*) La dernière partie ou la conclusion d'un poëme, d'un discours, etc. (É-pi-log-e.)

ÉPILOGUER. v. n. Censurer, trouver à redire. | V. a. *Épiloguer les actions d'autrui.* Fam. (É-pi-log-é [g m.].)

ÉPILOGUEUR. s. m. Celui qui aime à épiloguer. Fam. (É-pi-log-eur [g m.].)

ÉPINARD. s. m. qui ne s'emploie guère qu'au pluriel. (*Spinarium.*) Sorte d'herbage que l'on mange ordin. cuit. | *Frange*, etc., *à graine d'épinards*, Dont les filets ressemblent à un assemblage de graines d'épinards. (É-pi-nar.)

ÉPINE. s. f. (*Spina.*) Espèce d'arbre ou d'arbrisseau dont les branches ont des piquants. | Fam., *Être sur des épines*, Être dans de grandes inquiétudes et dans de grandes impatiences. | *Marcher sur des épines*, Se trouver dans une conjoncture difficile. | *L'épine du dos*, La suite de vertèbres qui règne le long du dos de l'homme et de plusieurs animaux. | Se dit Des piquants qui viennent à l'épine et à qqs. autres arbres, et à qqs. arbustes. | *Épine au pied*, Sujet de perplexité, d'embarras. | Au plur., Difficultés, choses qui donnent beaucoup de peine, qui sont désagréables, fâcheuses.

ÉPINES. s. f. pl. (*Spina.*) Cuivre hérissé de pointes, qui reste après l'opération du ressuage et de la liquation. (É-pi-ne.)

ÉPINETTE. s. f. (*Spinetta*, it.) Instrument de musique à clavier et à cordes de fil d'archal, plus petit qu'un clavecin. (É-pi-në-te.)

ÉPINEUX, EUSE. adj. (*Spinosus.*) Qui a des épines, des piquants. | Se dit Des choses qui sont pleines de difficultés, de contrariétés, etc., qui donnent beaucoup de peine. | Qui fait des difficultés sur tout. (É-pi-neû ; ze.)

ÉPINE-VINETTE. s. f. Espèce d'arbrisseau qui a des piquants, et qui porte un fruit rouge et acide. (—vi-në-te.)

ÉPINGARE. s. m. Pièce de canon qui ne passe pas une livre de balles.

ÉPINGLE. s. f. (*Spiculum.*) Brin de fil de laiton, ou de cuivre ou de fer, pointu par un bout, ayant une tête à l'autre, et dont on se sert pour attacher qq. ch. | *Tirer son épingle du jeu*, Se dégager adroitement d'une mauvaise affaire, d'une partie périlleuse. | Espèce de bijou en forme d'épingle, qui porte souvent, au lieu de tête, qq. petite pierrerie, et qui sert principalement aux hommes pour tenir leur chemise fermée sur la poitrine. | Au plur., Les dons ou gratifications qu'on accorde à des femmes dont on a reçu qq. service. | Ce qu'on donne à une femme quand on a fait qq. marché, qq. arrangement avec son mari.

ÉPINGLETTE. s. f. Espèce d'aiguille de fer dont on se sert pour percer les gargousses avant de les amorcer, lorsqu'on les a introduites dans les pièces. | Épingle de fil d'archal dont on se sert dans l'infanterie pour déboucher la lumière du fusil. (É-pin-glë-te.)

ÉPINGLIER, IÈRE. s. Faiseur ou faiseuse, marchand ou marchande d'épingles. (É-pin-glié.)

ÉPINIÈRE. adj. f. Qui appartient à l'épine du dos.

ÉPINIERS. s. m. pl. Bois ou fourrés d'épines, où les bêtes noires se retirent. (É-pi-nié.)

ÉPIPHANIE. s. f. (*Epiphania.*) Fête de la manifestation de Jésus-Christ aux gentils, et particulièrement de l'adoration des rois, appelée aussi Le jour des Rois. (É-pi-fa-nie.)

ÉPIPHONÈME. s. m. (*Epiphonema.*) Exclamation sentencieuse par laquelle on termine quelque récit intéressant. (É-pi-fo-nème.)

ÉPIPHORA. s. m. (*Epiphora.*) Écoulement continuel et involontaire des larmes, ordinairement causé par quelque maladie des voies lacrymales. (É-pi-fo-ra.)

ÉPIPLOON. s. m. (*Epiploon*, gr.) Nom donné à un grand repli du péritoine, qui flotte au devant de l'intestin grêle, et à qqs. autres de moindre étendue qui unissent des viscères entre eux.

ÉPIQUE. adj. des 2 g. (*Epicus.*) Se dit D'une grande composition en vers, où le poëte raconte qq. action héroïque qu'il embellit d'épisodes, de fictions et d'événements merveilleux. | Qui est propre ou s'applique à l'épopée, au poëme épique. On dit aussi *Un poete.* | Se dit Des ouvrages où le style, le ton est trop relevé, trop figuré pour la nature du sujet. (É-pic-e.)

ÉPISCOPAL, ALE. adj. (*Episcopalis.*) Qui appartient à l'évêque.

ÉPISCOPAT. s. m. (*Episcopatus.*) Dignité d'évêque. | Le corps des évêques. | Le temps pendant lequel un évêque a occupé son siége. (É-pis-co-pa.)

ÉPISCOPAUX. s. m. pl. Nom qu'on donne en Angleterre à ceux qui tiennent pour l'épiscopat. (É-pis-co-pô.)

ÉPISODE. s. m. (*Epeisodion*, gr.) Action incidente liée à l'action principale dans un poëme, dans un roman. | Toute action ou scène secondaire ajoutée à celle qui fait le sujet principal d'un tableau. | Se dit De certains faits, isolés en apparence, mais qui se rattachent plus ou moins à qq. grand événement. (É-pi-zo-de.)

ÉPISODIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'épisode, et qui n'est pas essentiel au sujet. (É-pi-zo-dic-e.)

ÉPISPASTIQUE. adj. des 2 g. (*Epispastikos*, gr.) Se dit Des substances médicamenteuses qui, appliquées sur la peau, y déterminent de la chaleur, de la rougeur, et une affluence de sérosité qui soulève et détache l'épiderme. | Subst. m. *Appliquer un épispastique.* (—tic-e.)

ÉPISSER. v. a. Réunir un bout de corde à un autre, en entrelaçant leurs torons. (É-pi-sé.)

ÉPISSOIR. s. m. Instrument en forme de poinçon, avec lequel on ouvre le bout des cordages qu'on veut épisser. (É-pi-souar.)

ÉPISSURE. s. f. Jonction, assemblage de deux bouts de corde par l'entrelacement de leurs torons. (É-pi-su-re.)

ÉPISTOLAIRE. adj. des 2 g. (*Epistolaris.*) Qui appartient à l'épître, qui regarde la manière d'écrire des lettres. | Se dit Des auteurs dont les lettres ont été recueillies; et alors il se prend substantivement. (É-pis-to-lè-re.)

ÉPISTOLOGRAPHE. s. m. (*Epistolé, graphô*, gr.) Se dit Des écrivains anciens dont on a des recueils de lettres. (—lo-gra-fe.)

ÉPISTYLE. s. f. (*Epistylium.*) Architrave: pierre, ou pièce de bois qui pose sur le chapiteau de la colonne. (É-pi-sti-le.)

ÉPITAPHE. s. f. (*Epitaphium.*) Inscription que l'on met sur un tombeau, ou qui est, que l'on suppose faite pour être mise sur un tombeau. (É-pi-ta-fe.)

ÉPITASE. s. f. (*Epitasis*, gr.) La partie du poeme dramatique qui vient immédiatement après la protase ou l'exposition, et qui contient les incidents qui font le nœud de la pièce. (É-pi-ta-ze.)

ÉPITHALAME. s. m. (*Epithalamium.*) Sorte de poeme qui se fait à l'occasion d'un mariage, et à la louange des nouveaux mariés. (É-pi-ta-la-me.)

ÉPITHÈME. s. m. (*Epithema.*) Topique sec, ou liquide, ou de consistance molle, différent de l'onguent et de l'emplâtre. (É-pi-tè-me.)

ÉPITHÈTE. s. f. (*Epithetum.*) Adj. Mot qui sert à qualifier, et qu'on joint à un nom substantif pour en préciser ou en modifier le sens. (É-pi-tè-te.)

ÉPITOGE. s. f. (*Epitogium.*) Espèce de chaperon ou de capuce que les présidents à mortier et le greffier en chef du parlement portaient jadis sur la tête, dans les grandes cérémonies, et qu'ils ne portèrent plus ensuite que sur l'épaule. (É-pi-to-je.)

ÉPITOME. s. m. (*Epitome.*) Abrégé d'un livre, et particulièrement d'une histoire. (É-pi-to-me.)

ÉPITRE. s. f. (*Epistola.*) Lettre missive. Se dit Des lettres des anciens. Fam. Une lettre ordinaire. | Se dit De certaines pièces de vers adressées à qqn. | Leçon tirée de l'Écriture sainte, et plus ordin. des Épitres de saint Paul, ou des Épitres canoniques, qui se dit un peu avant l'évangile, et que le sous-diacre chante dans les messes hautes. | *Le côté de l'épitre*, Le côté droit de l'autel, en entrant dans le chœur.

ÉPITROPE. s. f. (*Epitropus.*) Figure de rhétorique, qui consiste à accorder qq. ch. qu'on peut nier, afin de faire recevoir plus facilement ce qu'on veut persuader.

ÉPIZOOTIE. s. f. (*Epi, zôon*, gr.) Toute maladie qui règne sur les bestiaux.

ÉPIZOOTIQUE. adj. des 2 g. Qui tient de l'épizootie. (—tic-e.)

ÉPLORÉ, ÉE. adj. (*Plorare.*) Qui est tout en pleurs.

ÉPLOYÉ, ÉE. adj. (*Explicare.*) Déployé. *Aigle éployée*, Aigle que l'on représente, dans des armoiries, avec les ailes étendues. (É-ploua-ié.)

ÉPLUCHAGE ou ÉPLUCHEMENT. s. m. Action d'éplucher. Le premier de ces deux mots s'applique principalement à L'action d'éplucher des étoffes, des laines, etc. (É-plu-cha-je; ou É-plu-che-man.)

ÉPLUCHER. v. a. Nettoyer des herbes, des graines, etc., en ôter les ordures et ce qu'il y a de mauvais, de gâté. | En parlant Des étoffes, etc., En enlever les pailles, les bourres, les ordures. | Fam., Rechercher avec soin, avec un scrupule critique, ce qu'il peut y avoir de faux, de mauvais, de reprochable en qq. ch. | Pron., Se dit De certains animaux qui se nettoient de leur vermine, des ordures qu'ils ont sur le corps, etc.

ÉPLUCHEUR, EUSE. s. Celui, celle qui épluche. (—eû-ze.)

ÉPLUCHOIR. s. m. Sorte de petit couteau dont se servent qqs. artisans, tels que les fabricants d'étoffes ou de papiers, les vanniers, etc., pour éplucher, pour nettoyer leurs ouvrages. (É-plu-chouar.)

ÉPLUCHURE. s. f. Ordure que l'on ôte de quelque chose qu'on épluche.

ÉPODE. s. f. (*Epodos.*) La troisième partie d'un chant divisé en strophe, antistrophe et épode.

ÉPOINTÉ, ÉE. adj. Se dit D'un cheval qui s'est démis les hanches par quelque effort, ou D'un chien qui s'est cassé les os des cuisses. (É-pouin-té.)

ÉPOINTER. v. a. Ôter la pointe à qq. instrument. (É-pouin-té.)

ÉPOIS. s. m. pl. Cors qui sont au sommet de la tête du cerf. (É-poua.)

ÉPONGE. s. f. (*Spongia.*) Production marine qu'on trouve adhérente aux rochers dans la mer, et dont la substance, légère, élastique et très-poreuse, absorbe les liquides dans lesquels on la plonge. | *Passer l'éponge sur qq. ch. de peint ou d'écrit*, L'effacer

Fam., *Presser l'éponge*, Contraindre à restitution ceux qui ont pris indûment les deniers d'autrui, dont ils avaient le maniement. Tirer d'un pays mis à contribution tout ce qu'il est possible d'y prendre. | Ce qui forme le talon des animaux. (É-pon-je.)

ÉPONGER. v. a. Nettoyer avec une éponge. | Étancher, enlever avec une éponge, avec un linge, etc. (É-pon-jé.)

ÉPONYME. adj. et s. m. (*Epi*, *onoma*, gr.) À Athènes, Celui des neuf archontes qui donnait son nom à l'année. (É-po-ni-me.)

ÉPOPÉE. s. f. (*Epopoiïa*, gr.) Caractère, genre du poëme épique. | Un poëme épique.

ÉPOQUE. s. f. (*Epoché*, gr.) Point déterminé dans l'histoire qui ordin. est marqué par qq. événement considérable. | Toute partie du temps considéré par rapport à ce qui s'y passe, à ce qu'on y fait. | *Faire époque*, se dit D'un fait, d'un événement remarquable, qui ne peut de longtemps s'oublier. (É-poc-e.)

ÉPOUDRER. v. a. Ôter la poudre, la poussière qui est sur qq. ch. (Vi.) On dit *Epousseter*.

ÉPOUFFÉ, ÉE. adj. Se dit D'une personne qui s'empresse pour un sujet peu important, de manière à être toute haletante, à ne pouvoir plus respirer qu'avec peine. Fam. (É-pou-fé.)

ÉPOUFFER (S'). v. pron. S'enfouir secrètement, se dérober, disparaître. Pop. (Sé-pou-fé.)

ÉPOUILLER. v. a. Ôter des poux. Bas. (É-pou-llé [ll m.].)

ÉPOUMONER. v. a. Fatiguer les poumons. Fam.

ÉPOUSAILLES. s. f. pl. Célébration d'un mariage. (É-pou-za-lle [ll m.].)

ÉPOUSE. s. f. *V.* ÉPOUX.

ÉPOUSÉE. s. f. (*Sponsa.*) Celle qu'un homme vient d'épouser, ou qu'il va épouser. (É-pou-zée.)

ÉPOUSER. v. a. (*Sponsare.*) Prendre en mariage. | S'attacher par choix à une chose, à une personne. (É-pou-zé.)

ÉPOUSEUR. s. m. Celui qui, étant disposé à se marier, est reconnu pour tel. Fam. (É-pou-zeur.)

ÉPOUSSETER. v. a. Vergeter, nettoyer avec des époussettes ou vergettes. | *Épousseter un cheval*, Le nettoyer avec l'époussette, après l'avoir étrillé. | Fam., *Épousseter qqn.*, Le battre. (É-pou-se-té.)

ÉPOUSSETTE. s. f. Espèce de brosse composée d'une quantité de brins de bruyère, de jonc, de crin, dont on se sert pour nettoyer des habits, des étoffes, etc. (Vi.) On dit *Vergettes* ou *Vergette*. | Morceau d'étoffe avec lequel on nettoie un cheval, après l'avoir étrillé. (É-pou-sè-te.)

ÉPOUVANTABLE. adj. des 2 g. Qui cause de l'épouvante. | Qui est étonnant, incroyable, étrange, excessif, se prend ordin. en mauvaise part.

ÉPOUVANTABLEMENT. adv. D'une manière épouvantable, extrêmement, avec excès. (—ble-man.)

ÉPOUVANTAIL. s. m. Haillon que l'on met au bout d'une perche, d'un bâton, dans les chenevières, dans les champs, dans les jardins, pour épouvanter les oiseaux. (—van-tall [ll m.].)

ÉPOUVANTE. s. f. (*Pavor.*) Grande et soudaine peur, causée par qq. ch. d'imprévu.

ÉPOUVANTER. v. a. Causer de l'épouvante. | Pron., Prendre l'épouvante.

ÉPOUX, OUSE. s. (*Sponsus.*) Celui, celle que le mariage unit à une personne de l'autre sexe. Fam., On dit plutôt *Ma femme* que *Mon épouse.* | *Les épouses de* JÉSUS-CHRIST, Les religieuses ou les filles qui ont fait vœu de virginité. | Absol., *L'Époux et l'Épouse*, se dit Des deux personnages mystiques qui figurent dans le Cantique des cantiques. | Au pluriel, Le mari et la femme. (É-pou; ze.)

ÉPREINDRE. v. a. (*Exprimere.*) Serrer, presser qq. ch. pour en tirer le suc, pour en exprimer le jus. (É-prin-dre.)

ÉPREINTE. s. f. Fausse envie d'aller à la selle, qui cause de la douleur dans le rectum. (É-prin-te.)

ÉPRENDRE (S'). v. pron. (Se conj. c. *Prendre.*) Se laisser surprendre par une passion. (Sé-pran-dre.)

ÉPREUVE. s. f. (*Probare.*) Action d'éprouver, essai, expérience qu'on fait de qq. ch. Se dit, dans un sens analogue, en parlant Des personnes. | Se dit Des malheurs, des dangers, etc., où il est nécessaire de montrer de la fermeté, de la constance. | *Être à l'épreuve de l'argent*, Être incapable de se laisser corrompre par de l'argent. | *Être à l'épreuve de la médisance*, Être au-dessus de la médisance. | *Un ami à toute épreuve*, Un ami sur lequel on peut compter dans toutes les occasions. | Une feuille d'impression sur laquelle l'auteur ou une autre personne indique les corrections, les changements que devra faire l'imprimeur. | Se dit Des premières feuilles qu'on tire sur une planche gravée pour juger de l'état du travail, et voir s'il n'y a point de fautes. | Toute estampe tirée après que le travail est entièrement terminé.

ÉPROUVER. v. a. (*Probare.*) Essayer, faire l'épreuve, l'essai de. | Se dit en parlant Des personnes, ou de leurs qualités, de leurs sentiments, etc. | Ressentir, connaître par expérience. | Se dit Des changements, des variations, des altérations, etc., qui arrivent aux choses.

ÉPROUVETTE. s. f. Instrument à l'aide duquel on vérifie la qualité, l'état de certaines matières. | Se dit, en chirurgie, De certaines sondes. (É-prou-ve-te.)

EPTACORDE. *V.* Heptacorde.

EPTAGONE. *V.* Heptagone.

ÉPUCER. v. a. Ôter, chasser les puces. Fam. (É-pu-sé.)

ÉPUISABLE. adj. des 2 g. Qui peut être épuisé. (É-pui-za-ble.)

ÉPUISEMENT. s. m. Action d'épuiser, en tout ou en partie, les eaux amassées en qq. endroit; ou Le résultat de cette action. | Perte considérable de qq. humeur du corps, et, en général, Dissipation de forces. | Se dit Des finances, lorsqu'elles ont été épuisées par des dépenses excessives. (É-pui-ze-man.)

ÉPUISER. v. a. (*Puteus.*) Tarir, mettre à sec. | Se dit en parlant Du sang et de tout ce qui contribue à l'entretien des forces du corps. | *Épuiser un sol, une terre*, En absorber tous les sucs nourriciers. | *Épuiser une mine*, En extraire tout ce qu'elle contient. | Consommer, absorber, employer certaines choses de manière à n'en plus laisser du tout. (É-pui-zé.)

ÉPULIDE ou ÉPULIE. s. f. (*Epoulis.*) Excroissance de chair qui se forme sur les gencives.

ÉPULONS. s. m. pl. Nom de certains prêtres de l'ancienne Rome, institués pour présider aux festins qui se faisaient en l'honneur des dieux, et pour veiller au bon ordre dans les sacrifices. (É-pu-lon.)

ÉPULOTIQUE. adj. des 2 g. et subst. m. (*Epulones.*) Se dit Des médicaments topiques que l'on croit propres à favoriser la cicatrisation. (—tic-e.)

ÉPURATION. s. f. Action d'épurer. (—ra-sion.)

ÉPURE. s. f. (*Purus.*) Dessin de qq. édifice, ou de qq. partie d'un édifice, qu'on trace sur une muraille dans les dimensions que doit avoir l'édifice, ou la partie d'édifice, afin d'y prendre les mesures nécessaires. | Se dit Des dessins en petit que l'on fait pour s'exercer à tracer des épures en grand.

ÉPURER. v. a. Rendre pur, rendre plus pur. | *Épurer la langue*, Rendre la langue plus correcte, la corriger des vices qui la gâtent. | *Épurer un auteur*, Retrancher des ouvrages d'un auteur ce qu'il y a de trop libre et de contraire à la décence. | *Épurer le goût*, Le rendre plus sûr et plus délicat. | *Épurer le cœur*, etc., *de qqn.*, Chasser du cœur, etc., de qqn. les pensées, les sentiments contraires à la religion, aux bonnes mœurs, à la droiture. | Pron., Devenir plus pur.

ÉPURGE. s. f. Herbe qui purge violemment par haut et par bas. (É-pur-je.)

ÉQUARRIR. v. a. (*Quadrare.*) Tailler à angles droits. | *Équarrir une glace*, La rendre carrée en se servant du diamant et des pinces. (É-ca-rir.)

ÉQUARRISSAGE. s. m. État de ce qui est équarri. *Cette poutre a quinze pouces d'équarrissage*, c'est-à-dire, Quinze pouces en tous sens. | *Bois d'équarrissage*, Le bois qui doit avoir au moins six pouces d'équarrissage. | L'action d'écorcher les bêtes de somme ou de trait, comme les chevaux, les ânes. (É-ca-ri-sa-je.)

ÉQUARRISSEMENT. s. m. Action d'équarrir, ou L'état d'une chose équarrie. (É-ca-ri-se-man.)

ÉQUARRISSEUR. s. m. Celui qui fait métier de tuer et d'écorcher les bêtes de somme ou de trait. (É-ca-ri-seur.)

ÉQUATEUR. s. m. (*Æquator.*) Un des plus grands cercles de la sphère, qui est également distant des deux pôles, et qu'on appelle aussi *Ligne équinoxiale*, ou simplement *Ligne*. (É-coua-teur.)

ÉQUATION. s. f. (*Æquatio.*) L'expression de la condition d'égalité établie entre deux quantités algébriques. | La quantité variable, mais déterminable par le calcul, qu'il faut ajouter ou ôter aux mouvements moyens pour obtenir les mouvements vrais. (É-coua-sion.)

ÉQUERRE. s. f. (*Ex, quadra.*) Instrument qui sert à tracer un angle droit. | Ce qui est à angle droit, ce qui a la forme d'une équerre. (Ec-è-re [e m.].)

ÉQUESTRE. adj. des 2 g. (*Equestris.*) *Statue équestre, figure équestre*, Statue représentant une personne à cheval. *L'ordre équestre*, L'ordre des chevaliers romains, et la noblesse du second rang en Pologne. (É-cuës-tre [e m.].)

ÉQUIANGLE. adj. des 2 g. (*Æqui anguli.*) Se dit D'une figure dont tous les angles sont égaux entre eux. | Se dit D'une figure qui a ses angles égaux à ceux d'une autre. (É-cui-an-gle [e m.].)

ÉQUIDISTANT, ANTE. adj. (*Æqui, distantia.*) Qui dans toutes ses parties est également éloigné des parties d'un autre corps. (É-cui-dis-tan [e m.].)

ÉQUILATERAL, ALE. adj. (*Æquilateralis.*) Se dit D'un triangle qui a ses trois côtés égaux entre eux. (É-cui-la-té-ral [e m.].)

EQUILATÈRE. adj. des 2 g. (*Æquilaterus.*) Se dit D'une figure dont les côtés sont égaux à ceux d'une autre. (É-cui-la-tè-re.)

ÉQUILIBRE. s. m. (*Æquilibris.*) État des corps maintenus en repos sous l'influence de plusieurs forces qui se contre-balancent exactement. | *Faire l'équilibre*, Rendre les choses égales. | Se dit fig. en parlant D'États, de pouvoirs politiques, etc. | Se dit en parlant Des humeurs, lorsqu'elles sont dans la proportion convenable, et que rien n'en dérange la circulation; De l'âme, quand aucune passion n'y prédomine de manière à la troubler, etc. | *L'équilibre d'une composition*, La répartition, la distribution bien entendue des masses qui la composent. (Ec-i-li-bre [e m.].)

ÉQUINOXE. s. m. (*Æquinoctium.*) Se dit Des instants de l'année auxquels le soleil,

passant par l'équateur, rend les jours égaux aux nuits pour toutes les régions de la terre. (Éc-i-noc-se [c m.].)

ÉQUINOXIAL, ALE. adj. (*Æquinoctialis.*) Qui appartient à l'équinoxe. | *Cadran équinoxial*, Cadran dont le plan est parallèle à l'équateur. | *Fleurs équinoxiales*, Fleurs qui s'ouvrent et se ferment chaque jour à des heures déterminées. (Éc-i-noc-si-al [c m.].)

ÉQUIPAGE. s. m. (*Equus.*) Se dit Du train, de la suite, chevaux, mulets, carrosses, valets, hardes, etc. | Une voiture de maître, avec ce qui en dépend. | Se dit De toutes les choses nécessaires pour certaines entreprises ou opérations, pour divers exercices. | La réunion de ceux qui montent un bâtiment pour en faire le service et la manœuvre. | La manière dont une personne est vêtue. (Ec-i-pa-je [c m.].)

ÉQUIPÉE. s. f. Action, entreprise indiscrète, irréfléchie, téméraire, dont les suites ne peuvent être que fâcheuses, désagréables. (Éc-i-pée [c m.].)

ÉQUIPEMENT. s. m. Action d'équiper. | Ce qui sert à équiper. | L'action de pourvoir un vaisseau, une flotte, etc., de tout ce qui est nécessaire à la manœuvre, à la subsistance, à la défense et à l'attaque, etc. (Éc-i-pe-man [c m.].)

ÉQUIPER. v. a. Pourvoir qqn. des choses qui lui sont nécessaires, et surtout de vêtements. | Se dit en parlant D'un vaisseau, etc., qu'on pourvoit de tout ce qui est nécessaire à la manœuvre, à la subsistance, à la défense et à l'attaque, etc. | Fam., *Il a été bien équipé*, Il a été maltraité, raillé comme il faut. | Pron. et fam., S'accoutrer. | ÉQUIPÉ, ÉE. part. *Il arriva bien équipé.* | Se dit, en t. de blas., D'un vaisseau qui a ses voiles et ses cordages. (Éc-i-pé [c m.].)

ÉQUIPOLLENCE. s. f. (*Æquipollentia.*) *L'équipollence des propositions*, Propriété des propositions qui reviennent, qui équivalent l'une à l'autre. (Éc-i-pol-lan-se [c m.].)

ÉQUIPOLLENT, ENTE. adj. (*Æquipollens.*) Égal en valeur à une autre chose. (Vi.) | Subst. m. *Je lui ai rendu l'équipollent.* | À L'ÉQUIPOLLENT. loc. adv. À proportion, à l'avenant, selon la mesure et le rapport qu'une chose peut avoir avec une autre. (Éc-i-pol-lan; an-te [c m.].)

ÉQUIPOLLER. v. a. (*Æquipollere.*) Valoir autant que. (Vi.) | V. n. *Une raison qui équipolle à une autre.* | ÉQUIPOLLÉ, ÉE. part. Balancé, comparé avec. (Éc-i-pol-lé [c m.].)

ÉQUITABLE. adj. des 2 g. Qui a de l'équité. | Se dit Des choses qui sont conformes aux règles de l'équité. (Éc-i-ta-ble [c m.].)

ÉQUITABLEMENT. adv. D'une manière équitable, avec équité, avec justice. *Il faut juger équitablement de toutes choses.* (Éc-i-ta-ble-man [c m.].)

ÉQUITATION. s. f. (*Equitatio.*) Art de monter à cheval. | L'action de monter à cheval pour faire de l'exercice. (É-cui-ta-sion [c m.].)

ÉQUITÉ. s. f. (*Æquitas.*) Justice naturelle, droiture. | La justice exercée, non pas selon la rigueur de la loi, mais avec une modération et un adoucissement raisonnable. (Éc-i-té [c m.].)

ÉQUIVALENT, ENTE. adj. Qui est de même valeur, qui équivaut. | Subst. m. *Offrir des équivalents.* (Éc-i-va-lan [c m.].)

ÉQUIVALOIR. v. n. (*Æquivalere.*) (Se conj. c. *Valoir.*) Être de même prix, de même valeur. | En parlant De choses autres que celles qui ont un prix intrinsèque, Être à peu près le même que. (Éc-i-va-louar [c m.].)

ÉQUIVOQUE. adj. des 2 g. (*Æquivocum.*) Qui a un double sens, qui peut recevoir plusieurs interprétations, et qui convient à différentes choses. | Se dit De toutes les choses sur lesquelles on peut porter des jugements opposés. | *Un homme équivoque*, À qui l'on ne peut se fier. | *Signe équivoque*, Signe qui peut convenir à plusieurs maladies. | Subst. fém. Se dit dans le premier sens. *Il faut éviter les équivoques.* (Éc-i-voc-e [c m.].)

ÉQUIVOQUER. v. n. (*Æquivocare.*) User d'équivoque. | Pron. et fam., Dire involontairement un mot pour un autre. (Éc-i-voc-é [c m.].)

ÉRABLE. s. m. Genre d'arbres qui croissent naturellement dans les régions tempérées, et dont plusieurs espèces fournissent une liqueur qui peut être convertie en sucre au moyen de l'évaporation.

ÉRADICATION. s. f. (*Eradicatio.*) Action de déraciner, d'arracher qq. ch. par la racine. (—ca-sion.)

ÉRAFLER. v. a. Écorcher légèrement, effleurer la peau.

ÉRAFLURE. s. f. Écorchure légère. Fam.

ÉRAILLEMENT. s. m. Renversement des paupières en dehors. On l'appelle en médecine *Ectropion.* (É-ra-lle-man [ll m.].)

ÉRAILLER. v. a. Se dit en parlant Des toiles et des étoffes de soie dont le tissu est relâché, effilé, ou comme écorché par une légère déchirure. | *Avoir l'œil éraillé*, *les yeux éraillés*, Avoir naturellement des filets rouges dans l'œil, ou Avoir les paupières plus ou moins renversées en dehors. (É-ra-llé [ll m.].)

ÉRAILLURE. s. f. Marque qui reste à une étoffe de soie ou à une toile, quand elle est éraillée. (É-ra-llu-re [ll m.].)

ÉRATER. v. a. Ôter la rate.

ÈRE. s. f. (*Æra.*) Point fixe d'où l'on commence à compter les années. | La suite même des années que l'on compte depuis un point fixe. | Une époque très-remarquable

où un nouvel ordre de choses s'établit, commence.

ÉRÈBE. s. m. (*Erebus.*) La partie la plus ténébreuse de l'enfer des païens; Cet enfer même.

ÉRECTEUR. adj. et s. m. (*Erector.*) Se dit Des muscles qui servent à redresser certaines parties.

ÉRECTION. s. f. (*Erectio.*) Action d'ériger. L'action d'élever une statue, un monument en l'honneur de qq. personnage illustre ou en mémoire de qq. événement important. | L'action par laquelle certaines parties molles du corps se gonflent, se durcissent et se redressent. | Institution, établissement. (É-rèc-sion.)

ÉREINTER. v. a. (*Rein.*) Fouler ou rompre les reins. (É-rin-té.)

ÉRÉMITIQUE. adj. des 2 g. (*Eremiticus.*) *Vie érémitique*, Vie que mènent les solitaires dans le désert. (—tic-e.)

ÉRÉSIPÉLATEUX, EUSE. adj. Qui tient de l'érésipèle. (É-ré-zi-pé-la-teû; ze.)

ÉRÉSIPÈLE. s. m. (*Erysipelas.*) Affection aiguë inflammatoire, caractérisée par une rougeur bien circonscrite, ainsi que par la dureté et par le gonflement de la peau, qui est en même temps le siége d'une douleur plus ou moins forte et d'une chaleur souvent âcre. (É-ré-zi-pè-le.)

ÉRÉTHISME. s. m. (*Erethismos*, gr.) Tension violente des fibres. (É-ré-tis-me.)

ERGO-GLU. Expr. fam. dont on se sert pour se moquer des grands raisonnements qui ne concluent rien. (Ér-go-glu.)

ERGOT. s. m. (*Eirgo*, gr.) Espèce de petit ongle pointu, qui vient à la patte de qqs. animaux, vers la partie postérieure. | *Se lever sur ses ergots*, Parler avec colère, et d'un ton fier et élevé. | Maladie qui attaque le seigle, et qui rend dangereux le pain qu'on fait de grain ainsi gâté. (Ër-gò.)

ERGOTÉ, ÉE. adj. Qui a des ergots. | *Chien ergoté*, Chien qui a un ongle de surcroît au dedans et au-dessus du pied. | *Seigle ergoté*, Seigle attaqué de la maladie qu'on appelle *Ergot*. (Ër-go-té.)

ERGOTER. v. n. (*Ergo.*) Pointiller, contester mal à propos et avec importunité, chicaner dans la discussion. | Trouver à redire. Fam. (Ër-go-té.)

ERGOTEUR, EUSE. s. Pointilleux, pointilleuse, qui conteste mal à propos. Fam. (Ër-go-teur; eû-ze.)

ÉRIDAN. s. m. (*Eridanus.*) Ancien nom du Pô, qui a été donné à une constellation de l'hémisphère austral.

ÉRIGER. v. a. (*Erigere.*) Consacrer, dresser, élever. | *Ériger un tribunal*, Le créer, l'instituer. | *Ériger une église en cathédrale*, En faire une cathédrale. | Pron. et avec *En*, S'attribuer une autorité, un droit, une qualité qu'on n'a pas, ou qui ne convient pas. (É-ri-jé.)

ÉRIGNE ou ÉRINE. s. f. Petit instrument terminé en crochet, dont on se sert pour élever ou soutenir les parties qu'on veut disséquer. (É-ri-*ne* [n m.]; ou É-ri-ne.)

ERMIN. s. m. Se dit, dans les échelles du Levant, Du droit de douane qui se paye pour l'entrée et la sortie des marchandises. (Ër-mïn.)

ERMINETTE ou HERMINETTE. s. f. Espèce de hache recourbée qui sert à planer, à doler le bois. (Ër-mi-nè-te.)

ERMITAGE ou HERMITAGE. s. m. Habitation d'un ermite. | Un couvent d'ermites. | Un lieu écarté et solitaire, comme ceux que les ermites choisissent pour leur retraite. | Une maison écartée et champêtre. (Ër-mi-ta-je.)

ERMITE ou HERMITE. s. m. (*Eremita.*) Solitaire qui vit retiré dans un lieu désert, pour s'y livrer à des exercices de piété. (Ër-mi-te.)

ÉROSION. s. f. (*Erosio.*) Action d'une substance qui en corrode une autre, qui la ronge. (É-ro-zion.)

ÉROTIQUE. adj. des 2 g. (*Eroticus.*) Qui appartient, qui a rapport à l'amour, qui en procède. (É-ro-tic-e.)

ÉROTOMANIE. s. f. (*Erótomania*, gr.) Délire érotique.

ERPÉTOLOGIE. s. f. (*Herpetos*, *logos*, gr.) Partie de l'histoire naturelle qui traite des reptiles. (Ër-pé-to-lo-jie.)

ERRANT, ANTE. adj. (*Errans.*) Qui erre de côté et d'autre. | *Imagination errante et vagabonde*, Imagination sans frein, qui se porte rapidement sur un grand nombre d'objets. | ERRANT. subst. m. Celui qui erre dans la foi. (Ër-ran.)

ERRATA. s. m. T. lat. Liste des fautes survenues dans l'impression d'un ouvrage. Lorsqu'il ne s'agit que d'une faute à relever, qqns. disent *Erratum* (prononcez *Erratome*). (Ër-ra-ta.)

ERRATIQUE. adj. des 2 g. (*Erraticus.*) Irrégulier, déréglé. (Ër-ra-tic-e.)

ERRATUM. s. m. *V.* ERRATA.

ERRE. s. f. (*Errare.*) Train, allure. *Aller grand'erre*, *aller belle erre*, Aller bon train, aller vite. (Vi.) | Fam., Faire trop grande dépense. | La marche, le sillage, le plus ou moins de vitesse d'un bâtiment. | Au plur., Les traces ou voies du cerf. | Fam., *Suivre les erres de qqn.*, Tenir la même conduite que lui, suivre les mêmes voies, être dans les mêmes sentiments. | *Reprendre les premières*, *les dernières erres*, Recommencer à travailler sur une affaire, et la reprendre où elle avait été laissée. *V.* ERREMENTS. (Ër-re.)

ERREMENTS. s. m. pl. Erres, voies. Se dit en parlant D'affaires. (Ër-re-man.)

ERRER. v. n. (*Errare.*) Vaguer de côté et d'autre, aller çà et là à l'aventure. | Se tromper, avoir une fausse opinion. (Ër-ré.)

ERREUR. s. f. (*Error.*) Action d'errer. *Les erreurs d'Ulysse*, Le voyage très-long et rempli de traverses que ce prince fit en revenant de Troie. | Fausse opinion, fausse doctrine. | Illusion, *L'erreur des sens.* | Au plur., Déréglement dans les mœurs. | Faute, méprise. | *Erreur de calcul*, Inexactitude, manquement dans le calcul. (Èr-reur.)

ERRHIN, INE. adj. (*Errhinon*, gr.) Nom donné aux médicaments qu'on introduit dans les narines, qu'on applique sur la membrane nasale. (Èr-rin; i-ne.)

ERRONÉ, ÉE. adj. (*Erroneus.*) Qui est contraire à la vérité, aux principes, aux règles; qui contient de l'erreur. (Èr-ro-né.)

ERS. s. m. (*Ervum.*) Genre de plantes légumineuses, dont qqs. espèces produisent les graines alimentaires appelées *Lentilles.* (Èr.)

ERSE. adj. des 2 g. Qui appartient aux anciens Scandinaves. *Langue erse. Poésies erses.* (Èr-se.)

ÉRUCAGO ou ÉRUCAGUE. s. f. Plante qui est une espèce de roquette, et qui croît dans les blés de nos provinces méridionales. (—ca-gô; ou cag-e.)

ÉRUCTATION. s. f. (*Eructatio.*) Action de rendre par la bouche, et avec un bruit désagréable, les gaz contenus dans l'estomac; ou La sortie même de ces vents. (—tasion.)

ÉRUDIT, ITE. adj. (*Eruditus.*) Qui a beaucoup d'érudition. *Un homme érudit.* On dit, dans un sens analogue, *Un ouvrage érudit.* | Subst. m. *C'est un de nos érudits.* (É-ru-di.)

ÉRUDITION. s. f. (*Eruditio.*) Grande étendue de savoir en littérature, en philologie. | Se dit Des remarques, des recherches savantes, curieuses. (—di-sion.)

ÉRUGINEUX, EUSE. adj. (*Æruginosus.*) Qui tient de la rouille de cuivre, ou qui y ressemble. (É-ru-ji-neû; ze.)

ÉRUPTIF, IVE. adj. Se dit Des maladies et surtout des fièvres accompagnées d'éruption, comme la variole, la scarlatine, etc.

ÉRUPTION. s. f. (*Eruptio.*) Sortie prompte et avec effort. | Une évacuation subite et abondante de sang, de pus, de vents, etc. | La sortie d'une multitude de taches, de pustules, de boutons, etc., qui paraissent à la peau. | L'exanthème que forment les taches, les pustules, etc. | *L'éruption des dents*, La crise dans laquelle, chez les enfants, les dents se montrent hors de l'alvéole. (É-rup-sion.)

ÉRYSIPÉLATEUX, EUSE. adj. *V.* ÉRÉSIPÉLATEUX.

ÉRYSIPÈLE. s. m. *V.* ÉRÉSIPÈLE.

ÈS. Mot formé, par contraction, de la prép. *En* et de l'article pluriel *Les*, pour signifier *Dans les. Saint Pierre ès liens. Maître ès arts.* (È.)

ESCABEAU. s. m. (*Scabellum.*) Siége de bois sans bras ni dossier. (Ès-ca-bô.)

ESCABELLE. s. f. (*Scabellum.*) Il a la même signification qu'*Escabeau.* | *Déranger les escabelles de qqn.*, Rompre toutes ses mesures, mettre du désordre dans ses affaires. (Vi.) (Ès-ca-bè-le.)

ESCACHE. s. f. Mors de cheval, différent du canon, en ce que le canon est rond, et l'escache ovale. (Ès-ca-che.)

ESCADRE. s. f. (*Escuadra*, esp.) Nombre de vaisseaux de guerre sous un même chef. | *Chef d'escadre*, Titre que portait autrefois l'officier supérieur de marine auquel on donne aujourd'hui le titre de *Contre-amiral.* (Ès-ca-dre.)

ESCADRON. s. m. (*Squadrone*, it.) Troupe de cavalerie, composée d'une ou de plusieurs compagnies, et, en général, de quatre au plus. | Une troupe quelconque d'hommes à pied ou à cheval. (Ès-ca-dron.)

ESCADRONNER. v. n. Faire les différentes évolutions qui sont particulières à la cavalerie. (Ès-ca-dro-né.)

ESCALADE. s. f. (*Scala.*) Attaque d'une place avec des échelles, assaut que l'on donne avec des échelles. | L'action d'un voleur qui se sert d'une échelle ou de tout autre moyen pour s'introduire qq. part en montant. (Ès-ca-la-de.)

ESCALADER. v. a. Attaquer, emporter par escalade. | *Escalader une maison*, etc. Monter dans une maison, etc., soit à l'aide d'une échelle, soit en grimpant. (Ès-ca-la-dé.)

ESCALE. s. f. *Faire escale dans un port*, Y mouiller, y relâcher. (Ès-ca-le.)

ESCALIER. s. m. (*Scala.*) Suite de degrés, partie d'un bâtiment qui sert à monter et à descendre. (Ès-ca-lié.)

ESCALIN. s. m. Pièce de monnaie des Pays-Bas, qui vaut soixante-quatre centimes de France. (Ès-ca-lin.)

ESCAMOTAGE. s. m. Action d'escamoter. (Ès-ca-mo-ta-je.)

ESCAMOTER. v. a. Ôter, changer, faire disparaître qq. ch. par un tour de main, sans que les spectateurs s'en aperçoivent. | Dérober subtilement sans qu'on s'en aperçoive. | *Escamoter l'arme*, Supprimer, dans le maniement du fusil, certains mouvements voulus par l'ordonnance, afin d'exécuter les temps avec plus de promptitude. (Ès-ca-mo-té.)

ESCAMOTEUR. s. m. Celui qui escamote. (Ès-ca-mo-teur.)

ESCAMPER. v. n. (*Campus.*) Se retirer, s'enfuir en grande hâte. (Es-can-pé.)

ESCAMPETTE. s. f. (*Campus.*) *Prendre la poudre d'escampette*, S'enfuir. Pop. (Ès-cam-pè-te.)

ESCAPADE. s. f. (*Scappata*, it.) Échappée, action de manquer à son devoir pour aller se divertir. (Es-ca-pa-de.)

ESCAPE. s. f. (*Scapus.*) Tout le fût d'une

colonne, La partie inférieure et la plus proche de la base. (Es-ca-pe.)

ESCARBOT. s. m. (*Scarabœus.*) Espèce d'insecte du genre des Scarabées. (Es-car-bô.)

ESCARBOUCLE. s. f. (*Carbunculus.*) Pierre précieuse qui a beaucoup d'éclat, et qui est d'un rouge foncé. (Es-car-bou-cle.)

ESCARCELLE. s. f. (*Scarcella*, it.) Grande bourse à l'antique. Se dit fam. et par plaisanterie. (Es-car-se-le.)

ESCARGOT. s. m. (*Scarabœus.*) Espèce de limaçon. (Es-car-gô.)

ESCARMOUCHE. s. f. (*Scaramuccia*, it.) Combat entre de petits détachements ou entre des tirailleurs, lorsque deux armées sont proches l'une de l'autre. (Es-car-mou-che.)

ESCARMOUCHER. v. n. (*Scaramucciare.*) Combattre par escarmouches. | Se dit, fam., Des discussions et des disputes. (Es-car-mou-ché.)

ESCARMOUCHEUR. s. m. Celui qui va à l'escarmouche. (Vi.) (Es-car-mou-cheur.)

ESCAROLE. s. f. Plante potagère, espèce de chicorée à feuilles larges. (Es-ca-ro-le.)

ESCAROTIQUE. adj. des 2 g. et s. m. (*Escarothicus.*) Se dit Des substances caustiques qui brûlent les parties vivantes et déterminent la formation d'une escarre. (Es-ca-ro-tic-e.)

ESCARPE. s. f. (*Scarpa*, it.) Muraille de terre ou de maçonnerie qui règne au-dessus du fossé du côté de la place. (Es-car-pe.)

ESCARPEMENT. s. m. Pente roide. (Es-car-pe-man.)

ESCARPER. v. a. (*Scarpa*, it.) Couper droit, de haut en bas. Se dit en parlant D'un rocher, d'un fossé, etc. | ESCARPÉ, ÉE. adj. *Rocher escarpé*, *chemin escarpé*, Rocher, chemin fort rude, que l'on ne gravit que difficilement. (Es-car-pé.)

ESCARPIN. s. m. (*Scarpino*, it.) Soulier à simple semelle. Pop., *Jouer de l'escarpin*, S'enfuir. (Es-car-pin.)

ESCARPOLETTE. s. f. (*Scarpoletta*, it.) Espèce de siége suspendu par des cordes, sur lequel on se place pour être balancé dans l'air. | Fam., *Une tête à l'escarpolette*, Un étourdi. (Es-car-po-lë-te.)

ESCARRE. s. f. (*Escharra.*) Croûte qui résulte de la mortification d'une partie, quelle qu'en soit d'ailleurs la cause. | (Vi.) Ouverture faite avec violence, avec fracas. (Es-ca-re.)

ESCAVEÇADE. s. f. (*Cabesson*, esp.) Secousse du caveçon, pour presser le cheval d'obéir. (Es-ca-ve-sa-de.)

ESCIENT. s. m. (*Sciens.*) Se dit, adv. et fam., *À bon escient*, Sciemment, sachant bien ce qu'on fait, ou Tout de bon, sans feinte. *Dites-vous cela à bon escient? Je parle à bon escient.* On dit, dans le premier sens, *À mon escient*, *à son escient.* (É-si-an.)

ESCLAIRE. s. m. Oiseau de proie dont le corps est allongé, et qui vole bien. (Es-clè-re.)

ESCLANDRE. s. m. (*Scandalum.*) Malheur, accident qui fait du bruit, de l'éclat, et qui est accompagné de qq. honte. | *Faire esclandre*, Quereller qqn. en public. *Causer de l'esclandre*, Faire tapage, occasionner qq. scandale. (Es-clan-dre.)

ESCLAVAGE. s. m. Servitude; l'état, la condition d'un esclave. | L'état d'une personne dominée par qq. passion. | Tout ce qui tient dans une sorte d'assujettissement, de dépendance. | *L'esclavage de la rime*, La gêne, la contrainte qu'elle impose. | Une parure de diamants ou d'autres pierres précieuses, qui descend sur la poitrine. (Es-cla-va-je.)

ESCLAVE. s. des 2 g. et adj. Celui, celle qui est en servitude, et sous la puissance absolue d'un maître. | Se dit de Ceux qui, par flatterie, par intérêt, se mettent dans la dépendance de qqn., et suivent aveuglément ses volontés. | *Être esclave de sa parole*, Tenir religieusement ce qu'on promet. (Es-cla-ve.)

ESCOBARDER. v. n. User de réticences, de mots à double entente, dans le dessein de tromper. Fam. (Ës-co-bar-dé.)

ESCOBARDERIE. s. f. Subterfuge, faux-fuyant, mensonge adroit. Fam. (Ës-co—)

ESCOFFION. s. m. Ancienne coiffure à l'usage des femmes du peuple. Se dit par mépris. (Ës-co-fion.)

ESCOGRIFFE. s. m. Celui qui prend hardiment sans demander. | Un homme de grande taille et malbâti. Fam. (Ës-co-gri-fe.)

ESCOMPTE. s. m. (*Ex*, *computum.*) Remise faite au payeur par celui qui reçoit un payement avant l'échéance, ou avant le terme fixé par les usages du commerce. (Ës-con-te.)

ESCOMPTER. v. a. (*Ex*, *computare.*) Faire l'escompte, le calculer et le réduire. Payer à quelqu'un le montant d'un effet avant l'échéance, moyennant un escompte. (Ës-con-té.)

ESCOPE. s. f. Sorte de pelle de bois longue, étroite, creuse et recourbée, qui sert à prendre et à lancer de l'eau. (Ës-co-pe.)

ESCOPETTE. s. f. (*Escopetta*, esp.) Arme à feu, espèce de fusil de guerre ou de carabine que l'on portait ordin. en bandoulière. (Ës-co-pë-te.)

ESCOPETTERIE. s. f. Salve, décharge de plusieurs escopettes, carabines, fusils ou mousquets. (Vi.) (Ës-co-pë-te-rie.)

ESCORTE. s. f. (*Scorto*, it.) Troupe armée qui escorte une personne, un convoi, des bagages, qui accompagne pour protéger, défendre ou surveiller pendant la marche. | Se dit de Vaisseaux de guerre qui accompagnent, dans le même dessein, des bâtiments de transport, des navires marchands, etc. | *Faire escorte*, Servir d'escorte. | *Sous l'escorte de*, Escorté par. (Ës-cor-te.)

ESCORTER. v. a. Accompagner pour protéger, défendre ou surveiller pendant la marche. (Ës-cor-té.)

ESCOUADE. s. f. (*Scuadra*, it.) Fraction d'une compagnie de gens de guerre, sous les ordres d'un caporal ou d'un brigadier. (Ës-coua-de.)

ESCOURGÉE. s. f. Fouet qui est fait de plusieurs courroies de cuir. | Se dit Des coups donnés avec cette espèce de fouet. (Vi.) (Ës-cour-jée.)

ESCOURGEON. s. m. Espèce d'orge hâtive qu'on fait ordin. manger en vert aux chevaux. (Ës-cour-jon.)

ESCOUSSE. s. f. Mouvement, élan, course qu'on prend de qq. distance pour mieux sauter, pour s'élancer avec plus de force, avec plus de légèreté. Fam. (Ës-cou-se.)

ESCRIME. s. f. Art de faire des armes; exercice par lequel on apprend à se battre à l'épée ou au sabre. (Ës-crime.)

ESCRIMER. v. n. (*Schirmen*, all.) S'exercer à faire des armes, à se battre à l'épée ou au sabre. | Fam., Disputer l'un contre l'autre sur qq. matière d'érudition, de science. | Pron., *S'escrimer à faire qq. chose*, S'exercer, s'appliquer à le faire. | *S'escrimer de qq. ch.*, Savoir s'en servir. (Ës-cri-mé.)

ESCRIMEUR. s. m. Celui qui entend l'art d'escrimer. (Ës-cri-meur.)

ESCROC. s. m. Fripon, fourbe, homme qui a coutume de tirer qq. ch. des gens par fourberie, par artifice. (Ës-crô.)

ESCROQUER. v. a. Tirer qq. ch. d'une personne par fourberie, par artifice. (Ës-croc-é [c m.].)

ESCROQUERIE. s. f. Action d'escroquer. (Ës-croc-e-rie.)

ESCROQUEUR, EUSE. s. Celui, celle qui escroque. (Ës-croc-eur; eû-ze [c m.].)

E-SI-MI. Ancien terme de musique, par lequel on désignait Le ton de *mi*. (É-si-mi.)

ESPACE. s. m. (*Spatium*.) L'étendue indéfinie. Une étendue limitée, et ordin. superficielle. | Absol., Cette étendue qui embrasse l'univers. | L'étendue du temps. | Subst. f. Se dit de Petites pièces de fonte, plus basses que la lettre, qui ne marquent point sur le papier, et qui servent à séparer les mots l'un de l'autre. (Ës-pa-se.)

ESPACEMENT. s. m. Distance entre un corps et un autre. | L'intervalle qu'on laisse entre les mots ou entre les lignes. (Ës-pa-se-man.)

ESPACER. v. a. Ranger plusieurs choses de manière à laisser entre elles les espaces nécessaires. | Se dit en parlant Des mots, des lignes, et quelquefois même des lettres. (Ës-pa-sé.)

ESPADON. s. m. (*Spada*, it.) Grande et large épée qu'on tenait à deux mains. | Le sabre dont on apprend à se servir. | Espèce de grand poisson dont le museau est armé d'un os plat et allongé comme un glaive. (Ës-pa-don.)

ESPADONNER. v. n. Se servir de l'espadon. (Ës-pa-do-né.)

ESPAGNOLETTE. s. f. (*Espanol*, esp.) Sorte de ratine fine. | Une espèce de ferrure à poignée servant à fermer les châssis d'une fenêtre. (Ës-pa-*no*-lè-te [n m.].)

ESPALIER. s. m. (*Palus*.) Rangée d'arbres fruitiers dont les branches sont étendues, couchées, dressées contre un mur, et assujetties, soit avec des clous, soit par un treillage. (Ës-pa-lié.)

ESPALMER. v. a. Nettoyer, laver la carène d'un bâtiment, d'une embarcation, avant de l'enduire de suif ou autre matière. (Ës-pal-mé.)

ESPARCETTE. s. f. Nom vulgaire du Sainfoin, dans plusieurs provinces. On dit aussi *Éparcet*. (Ës-par-sè-te.)

ESPARS. s. m. pl. Longs mâtereaux de sapin, qui servent à faire des mâts de chaloupe et de canot, des bouts-dehors de vergues, etc. (Ës-par.)

ESPÈCE. s. f. (*Species*.) Division du genre; réunion de plusieurs êtres, de plusieurs choses sous un caractère commun qui les distingue des autres êtres, des autres choses appartenant au même genre. | Sorte, qualité. | *L'espèce humaine*, L'universalité des hommes, le genre humain. | Fam., *C'est une plaisante espèce d'homme*, C'est un homme sans considération. (Vi.) | *Des gens de toute espèce*, Des gens de tout état, de toute condition. | Fam., *Une espèce de valet de chambre*, etc., Un homme qui, sans être proprement un valet, etc., en fait les fonctions. *Une espèce d'avocat*, etc., Un mauvais avocat, etc. | En arithm., *Grandeurs de la même espèce*, Celles qui sont de la même nature. | Le cas particulier sur lequel il s'agit de prononcer. | Au plur., Les pièces de monnaie d'or ou d'argent. — Les apparences du pain et du vin après la transsubstantiation. — Les images, les représentations des objets sensibles, reçues par les sens, et de là portées dans l'imagination. | Les poudres mélangées qui forment la base des électuaires. | Se dit de Diverses substances végétales divisées en fragments plus ou moins menus, qui ont entre elles qq. analogie de propriétés. (Ës-pè-se.)

ESPÉRANCE. s. f. (*Sperare*.) Attente d'un bien qu'on désire, et qu'on croit qui arrivera. | La personne ou la chose sur laquelle on fonde son espérance. | L'une des trois vertus théologales, celle par laquelle nous espérons posséder Dieu, et obtenir les moyens nécessaires à cette fin, par les mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ. (Ës-pé-ran-se.)

ESPÉRER. v. a. (*Sperare*.) Attendre un bien qu'on désire, et que l'on croit qui ar-

rvera. | V. n. *Espérer en Dieu.* | Se construit qqfs. avec la prép. *De*. (Ës-pé-ré.)

ESPIÈGLE. adj. et s. des 2 g. Fin, subtil, éveillé. Fam. (Ës-piè-gle.)

ESPIÈGLERIE. s. f. Petite malice que fait un enfant vif et éveillé. Fam. (Ës-piè-gle-rie.)

ESPINGOLE. s. f. Gros fusil court, dont le canon est fort evasé, et que l'on charge de plusieurs balles. (Ës-pin-go-le.)

ESPION. s. m. (*Spione*, it.) Celui qui se mêle parmi les ennemis pour épier. Quiconque est chargé d'observer les actions, les discours d'autrui, pour en faire son rapport. | On emploie qqfs. son fém. *Espionne*. (Ës-pion.)

ESPIONNAGE. s. m. Action d'espionner, métier d'espion. (Ës-pio-na-je.)

ESPIONNER. v. a. Épier les actions, les discours d'autrui, pour en faire son rapport. (Ës-pio-né.)

ESPLANADE. s. f. (*Spianata*, it.) Espace uni et découvert au devant d'un édifice, au devant d'une place fortifiée, etc. (Ës-pla-na-de.)

ESPOIR. s. m. (*Sperare*.) Espérance. Ce mot n'a pas de pluriel. (Ës-pouar.)

ESPONTON. s. m. (*Spontone*, it.) Arme d'hast, sorte de demi-pique que portaient autrefois les officiers d'infanterie, et dont on se sert sur les vaisseaux quand on vient à l'abordage. (Ës-pon-ton.)

ESPRINGALE. s. f. Espèce de fronde dont on se servait anciennement dans les armées. (Ës-prin-ga-le.)

ESPRIT. s. m. (*Spiritus*.) Substance incorporelle. Se dit de Dieu. | *Le Saint-Esprit, l'Esprit consolateur, l'Esprit vivifiant*, Noms que l'on donne à la troisième personne de la Trinité. | *L'ordre du Saint-Esprit*, Ordre de chevalerie institué par Henri III. | Absol., *Saint-Esprit*, La croix en broderie d'argent que les chevaliers de l'ordre portaient sur leur habit et sur leur manteau. | Se dit Des anges. — *Esprits bienheureux*, Les âmes qui sont en paradis, et Les anges. | Mauvais anges. | Se dit Des prétendus revenants. | Vertu, puissance surnaturelle qui remue l'âme, qui opère dans l'âme. | Se dit Des grâces et des dons de Dieu. | L'âme. | *Rendre l'esprit*, Mourir. | *En esprit*, Par la pensée, en imagination. | Absol., se dit par opposition à la Chair. | L'ensemble des facultés intellectuelles. | *Être bien dans l'esprit de qqn.*, Avoir son estime, sa bienveillance. | L'attention, la présence d'esprit. | La facilité de la conception et la vivacité de l'imagination. | L'imagination seule. | La conception seule. | Le jugement seul. | Se dit Des pensées fines, ingénieuses, piquantes. | *Faire de l'esprit, courir après l'esprit*, Chercher à montrer de l'esprit. | Humeur, caractère. | La disposition, l'aptitude qu'on a à qq. ch.; ou Le principe, le motif, les vues par lesquelles on est dirigé dans sa conduite. | *Esprit public*, Opinion qui se forme dans une nation sur les objets qui intéressent sa gloire et sa prospérité. | *Avoir l'esprit de son état, de son âge*, etc., Connaître ce qui convient à la situation, à l'âge où l'on est, et s'y conformer. | Le sens d'un auteur, d'un texte. | Le caractère d'un auteur. | *L'esprit d'un auteur*, Un recueil de pensées choisies, extraites des ouvrages d'un auteur. | Ce qui tend à donner une idée sommaire de l'intention dans laquelle une lettre a été écrite, dans laquelle un livre a été composé, etc. | Une personne, considérée par rapport au caractère de son esprit. | *Un esprit fort*, Une personne qui se pique de ne pas croire les dogmes de la religion. Quiconque veut se mettre au-dessus des opinions et des maximes reçues. | Au plur., se dit D'une réunion de personnes, considérées par rapport aux passions, aux dispositions qui leur sont communes. | Un fluide très-subtil, ou une vapeur très-volatile. | Au plur., Petits corps légers, subtils et invisibles, qu'on supposait doués de la faculté de porter la vie et le sentiment dans les diverses parties de l'animal. | *Reprendre ses esprits*, Se remettre du trouble, de la surprise, etc., que l'on éprouvait. | *Esprit rude*, Signe qui marque aspiration. | Aigrette de plumes que les femmes mettent qqfs. dans leur coiffure. (Ës-pri.)

ESQUICHER. v. n. T. du jeu de reversi. Il signifie que, dans le cas où l'on a la carte supérieure et la carte inférieure de la couleur dont on joue, on préfère donner la dernière, afin de ne pas prendre la main. | Pron. et fam., Éviter de dire son avis, de prendre part à une querelle. (Ësc-i-ché [c m.].)

ESQUIF. s. m. (*Scapha*.) Petite barque, petit canot. (Ësc-if [c m.].)

ESQUILLE. s. f. (*Schidia*.) Petit fragment qui se détache d'un os fracturé ou carié. (Ësc-i-lle [c et ll m.].)

ESQUINANCIE. s. f. (*Synanche*.) Maladie qui fait enfler la gorge, et qui empêche d'avaler, qqfs. même de respirer. (Ësc-i-nan-sie [c m.].)

ESQUINE. s. f. (*Echinus*.) Se dit Des reins du cheval. *Un cheval fort d'esquine*. (Ësc-i-ne [c m.].)

ESQUINE. s. f. Plante. *V.* SQUINE.

ESQUIPOT. s. m. Espèce de tirelire, de petit tronc où l'on dépose de l'argent. Fam. (Ësc-i-pô [c m.].)

ESQUISSE. s. f. (*Schizzo*, it.) Premier trait d'un dessin; ébauche, essai en petit d'un ouvrage de peinture. | Le premier modèle, de terre ou de cire, d'un bas-relief que l'on se propose d'exécuter. | Se dit en parlant Des ouvrages d'esprit. (Ësc-i-se [c m.].)

ESQUISSER. v. a. (*Schizzare*, it.) Faire une esquisse. (Ësc-i-sé [c m.].)

ESQUIVER. v. a. et n. (*Scapha.*) Éviter adroitement qq. coup, qq. choc. | Se dit en parlant Des personnes, des rencontres, des difficultés, etc. | Pron., Se retirer, sans rien dire et en évitant d'être aperçu, d'une compagnie, d'un lieu où l'on ne veut pas demeurer. (Ès-ki-vé [c m.].)

ESSAI. s. m. Épreuve qu'on fait de qq. ch. | Une opération par laquelle on s'assure de la pureté d'un métal, ou de la nature de celui qui est contenu dans une mine. | L'épreuve qu'on fait de la pureté de l'or et de l'argent, à l'aide de la pierre de touche. | Une petite portion de qq. ch., qui sert à juger du reste. | Se dit Des petites bouteilles où il ne tient du vin qu'autant qu'il en faut à peu près pour l'essayer, et Des petites tasses où l'on met du vin pour en goûter. | Se dit Des premières productions de l'esprit ou de l'art qui se font sur qq. sujet, sur qq. matière, pour voir si l'on y réussira. | Se dit De certains ouvrages qu'on intitule ainsi, soit par modestie, soit parce qu'en effet l'auteur ne se propose pas d'approfondir la matière qu'il traite. (É-sè.)

ESSAIM. s. m. (*Examen.*) Volée de jeunes mouches à miel qui se séparent des vieilles pour aller ailleurs. | Une grande multitude d'autres insectes. | Une foule, une grande multitude de personnes qui marchent, qui s'agitent. (É-sin.)

ESSAIMER. v. n. Se dit Des ruches d'où il sort un essaim. (É-sè-mé.)

ESSANGER. v. a. Laver du linge sale avant que de le mettre dans le cuvier à la lessive. (É-san-jé.)

ESSARTEMENT. s. m. Action d'essarter. (É-sar-te-man.)

ESSARTER. v. a. Défricher en arrachant les bois, les épines. | *Essarter des bois*, Les éclaircir en arrachant les sous-bois et les épines. (É-sar-té.)

ESSAYER. v. a. (Se conj. c. *Payer.*) Éprouver qq. ch., en faire l'essai. | *Essayer de l'or, de l'argent*, Examiner à quel titre ils sont. | V. n. *Essayer d'une chose, d'une personne*, Faire une expérience, une épreuve, pour voir si une chose ou une personne est propre à ce qu'on en veut faire. | V. n. Tâcher, faire ses efforts. | Pron., S'éprouver, voir si l'on est capable d'une chose. (É-sè-ié.)

ESSAYEUR. s. m. Officier préposé pour faire l'essai de la monnaie, des matières d'or et d'argent destinées à la fabrication, et vérifier si elles sont au titre auquel elles doivent être. (É-sè-ieur.)

ESSE. s. f. Cheville de fer tortue, faite à peu près en forme d'S, qu'on met au bout de l'essieu d'une voiture pour empêcher que la roue n'en sorte. | Morceau de fer en forme d'S, dont on se sert pour accrocher les pierres qu'on veut élever dans un bâtiment. | Chacun des crochets qui sont au bout du fléau d'une balance et auxquels s'attachent les cordons, les chaînes qui tiennent les bassins suspendus. | Se dit De divers autres objets tortus et en forme d'S, qu'on emploie dans les arts. (É-se.)

ESSENCE. s. f. (*Essentia.*) Ce qui fait qu'une chose est ce qu'elle est, ce qui constitue la nature d'une chose. | T. d'eaux et forêts, Espèce. *Un bois d'essence de chêne*, Un bois qui est principalement formé d'arbres de cette espèce. | Huile aromatique très-subtile qu'on obtient de certains végétaux par la distillation. (É-san-se.)

ESSÉNIEN. s. m. Se dit De certains philosophes juifs, dont les opinions s'accordaient sur beaucoup de points avec celles des pythagoriciens. (És-sé-ni-in.)

ESSENTIEL, ELLE. adj. Qui appartient à l'essence, qui est de l'essence. | Absolument nécessaire, indispensable. | *Avoir à qqn. des obligations essentielles*, En avoir reçu des services très-importants. | *Un homme essentiel*, Un homme solide, et sur qui l'on peut compter. | *Maladie essentielle*, Maladie qui ne dépend d'aucune autre. | Se dit Des sels qu'on extrait des végétaux, des huiles volatiles et aromatiques qu'on obtient des plantes par la distillation. | Subst. m. Le point essentiel, la chose principale. (É-san-si-el; è-le.)

ESSENTIELLEMENT. adv. Par essence. | Beaucoup, extrêmement, à un très-haut degré. (É-san-sie-le-man.)

ESSETTE. s. f. Marteau qui d'un côté a une tête ronde, et de l'autre un large tranchant. (É-sè-te.)

ESSEULÉ, ÉE. adj. Qui est seul, délaissé de tout le monde. Fam. (É-seu-lé.)

ESSIEU. s. m. (*Axis.*) Pièce de bois ou de fer qui passe dans le moyeu des roues d'une voiture. (É-sieu.)

ESSOR. s. m. L'action d'un oiseau qui part librement pour s'élever dans les airs. | L'action de débuter en qq. ch. avec énergie, avec hardiesse et liberté. | Se dit D'une personne qui, après avoir été qq. temps dans la sujétion et dans la contrainte, s'en tire tout d'un coup et se remet en liberté. | *Donner l'essor à son esprit, à sa plume*, Parler, écrire avec qq. élévation ou qq. liberté. (É-sor.)

ESSORER. v. a. Exposer à l'air pour faire sécher. (É-so-ré.)

ESSORILLER. v. a. (*Ex, auricula.*) Couper les oreilles. | Famil., Couper les cheveux fort courts. (É-so-ri-llé [ll m.].)

ESSOUFFLEMENT. s. m. État de celui qui est essoufflé. (É-sou-fle-man.)

ESSOUFFLER. v. a. (*Sufflare.*) Mettre presque hors d'haleine par un mouvement violent. | ESSOUFFLÉ, ÉE. part. Qui est hors d'haleine pour avoir couru ou fait qq. autre effort. (É-sou-flé.)

ESSUI. s. m. Lieu où l'on étend qq. ch. pour le faire sécher. (É-sui.)

ESSUIE-MAIN. s. m. Linge qui sert à essuyer les mains; Linge que l'on met pour cet usage sur un rouleau de bois, dans les sacristies, les colléges, etc. (É-sui-min.)

ESSUYER. v. a. (*Exsugere.*) Ôter l'eau, la sueur, l'humidité, la poussière, etc., en frottant. | *Essuyer les larmes de qqn.*, Calmer son affliction, le consoler. | Sécher. Se dit surtout Du vent et du soleil. | Souffrir, éprouver, subir; et se dit tant au sens physique qu'au sens moral. (É-sui-ié.)

EST. s. m. (*Osten*, all.) La partie du monde qui est à notre soleil levant. | Le vent qui vient de l'est. (Èst.)

ESTACADE. s. f. Sorte de digue faite avec de grands pieux plantés dans une rivière, dans un canal, pour en fermer l'entrée, ou pour en détourner le cours. (Ès-ta-ca-de.)

ESTAFETTE. s. f. (*Stapia.*) Courrier qui ne porte son paquet que d'une poste à l'autre, pour le remettre à un autre courrier, qui le porte à la poste suivante. (Ès-ta-fe-te.)

ESTAFIER. s. m. (*Staffiere*, it.) En Italie, on appelle ainsi Des domestiques armés qui portent la livrée, et qui ont un manteau. | En France, Un laquais de grande taille. Se prend en mauvaise part. | Un souteneur de mauvais lieux. (Ès-ta-fié.)

ESTAFILADE. s. f. (*Staffilata*, it.) Coupure faite avec une épée, un rasoir ou qq. autre instrument tranchant. | Une coupure, une déchirure faite à un manteau, à une robe, etc. Il est fam. (Ès-ta-fi-la de.)

ESTAFILADER. v. a. Faire une estafilade, donner une estafilade. Pop. (Ès-ta-fi-la-dé.)

ESTAME. s. f. (*Stamen.*) Ouvrage de fils de laine passés, enlacés par mailles les uns dans les autres. (Ès-ta-me.)

ESTAMET. s. m. Petite étoffe de laine. (Ès-ta-me.)

ESTAMINET. s. m. Lieu public où s'assemblent des buveurs et des fumeurs, et qu'on nomme aussi *Tabagie.* (Ès-ta-mi-nè.)

ESTAMPE. s. f. (*Stampa*, it.) Image que l'on imprime sur du papier, sur du vélin, par le moyen d'une planche de cuivre, d'acier ou de bois, qui est gravée. | Chez les serruriers, etc. Se dit de Certains outils qui leur servent à estamper. (Ès-tan-pe.)

ESTAMPER. v. a. (*Stampare*, it.) Faire une empreinte de qq. matière dure et gravée, sur une matière plus molle. | *Estamper le cuir*, Y former, y empreindre des figures pour en faire des tapisseries, des ornements, etc. (Ès tan-pé.)

ESTAMPILLE. s. f. (*Stampatella*, it.) Marque, empreinte qu'on applique, au lieu de signature, ou avec la signature même, sur des brevets, des commissions, des lettres, etc., pour mieux en assurer l'authenticité. | Marque servant à faire connaître d'où provient une marchandise, etc., ou à constater l'acquittement de certains droits. | Marque apposée à un livre pour faire connaître la bibliothèque à laquelle il appartient. | L'instrument qui sert à faire ces sortes de marques. (Ès-tan-pi-lle [ll m.].)

ESTAMPILLER. v. a. Marquer avec une estampille. (Ès-tan-pi-llé [ll m.].)

ESTER. v. n. (*Stare.*) *Ester en jugement*, Poursuivre une action en justice, soit en demandant, soit en défendant. | *Ester à droit*, Comparaître, se présenter devant le juge sur l'assignation qu'on a reçue. (Vi.) (Ès-té.)

ESTÈRE. s. f. Natte de jonc qui vient de Provence, d'Italie, du Levant. (Es-tè-re.)

ESTERLIN. s. m. Poids de vingt-huit grains et demi. (Ès-tèr-lin.)

ESTEUBLE. s. f. *V.* ÉTEULE.

ESTHÉTIQUE. s. f. (*Aisthêsis*, gr.) Science qui a pour objet de rechercher et de déterminer les caractères du beau dans les productions de la nature ou de l'art. (Ès-té-tic-e.)

ESTIMABLE. adj. des 2 g. (*Æstimabilis.*) Qui mérite d'être estimé. (Ès-ti-ma-ble.)

ESTIMATEUR. s. m. (*Æstimator.*) Celui qui a la charge, la mission de priser une chose, d'en déterminer la valeur. | Se dit en parlant De choses morales. (Ès-ti-ma-teur.)

ESTIMATIF. adj. m. Se dit Des procès-verbaux et devis des experts nommés pour estimer des réparations, des travaux. (Ès-ti-ma-tif.)

ESTIMATION. s. f. (*Æstimatio.*) Action d'estimer, prisée, évaluation. (Ès-ti-ma-sion.)

ESTIME. s. f. (*Æstimium.*) Opinion favorable que l'on a de quelqu'un, fondée sur la connaissance de son mérite, de ses bonnes qualités, de ses vertus. | Se dit Du cas que l'on fait de certaines choses. | Calcul que le pilote fait tous les jours du sillage du navire, afin de juger à peu près du lieu où l'on est, et du chemin qu'on a fait. (Ès-ti-me.)

ESTIMER. v. a. (*Æstimare.*) Priser quelque chose, en apprécier, en déterminer la valeur. | Avoir une opinion avantageuse de qqn., de qq. ch., en faire cas. | Croire, conjecturer, présumer. (Ès-ti-mé.)

ESTIVAL, ALE. adj. (*Æstivalis.*) Qui naît ou qui produit en été. | *Maladies estivales*, Maladies qui règnent en été. (Ès-ti-val.)

ESTOC. s. m. (*Stock*, all.) Épée longue et étroite qui ne servait qu'à percer. | La pointe d'une épée, d'un sabre; *Frapper d'estoc et de taille*, Frapper de la pointe et du tranchant. | Tronc d'arbre, *Couper un arbre à blanc estoc*, Le couper à fleur de terre jusqu'à la souche. | Fam., *Être réduit à blanc estoc*, Être entièrement ruiné. | Fam., *Brin d'estoc*, Long bâton ferré par les deux bouts. Cette locution a vieilli. | Fam., *Cela ne vient pas de son estoc*, Cela ne vient pas de lui. (Vi.) | Ligne d'extraction. (Vi.) (Ès-toc.)

ESTOCADE. s. f. (*Stock*, all.) Grand coup allongé d'épée ou de fleuret, que dans

la salle d'armes on appelle *Botte*. | Fam. et vi. Demande imprévue, attaque à laquelle on ne s'attend pas. (Ës-to-ca-de.)

ESTOCADER. v. a. Porter des estocades. | (Vi.) Fam., Se presser l'un l'autre par de vives raisons, par des arguments. (Ës-to-ca-dé.)

ESTOMAC. s. m. (*Stomachus.*) Dans le corps de l'homme ou de l'animal, L'organe intérieur destiné à recevoir et à digérer les aliments. | La partie extérieure du corps qui répond à la poitrine et à l'estomac. | Dans les volailles La partie antérieure de l'animal, après que les cuisses et les ailes ont été levées. Se dit Des viandes cuites. (Ës-to-ma.)

ESTOMAQUER (S'). v. pron. Se tenir offensé de ce qu'une personne a dit ou fait, le trouver mauvais. Fam. (Sës-to-macé [c m.].)

ESTOMPE. s. f. Instrument en forme de petit rouleau pointu, fait de peau, de coton ou de papier, avec lequel on étend le crayon ou le pastel sur un dessin. | Un dessin fait à l'estompe. (Ës-ton-pe.)

ESTOMPER. v. a. Étendre le crayon ou le pastel sur un dessin avec l'estompe. (Ës-ton-pé.)

ESTOUFFADE. s. f. Façon d'accommoder les viandes en les faisant cuire dans un vase bien fermé. On dit qqfs. *Étouffade*. (Ës-tou-fa-de.)

ESTRADE. s. f. (*Strada*, it.) Chemin. *Battre l'estrade*, Parcourir la campagne, aller à la découverte, pour connaître la position, les mouvements de l'ennemi. | Petite élévation sur le plancher d'une chambre, d'une salle, etc. (Ës-tra-de.)

ESTRAGON. s. m. Herbe potagère odoriférante qu'on met ordin. dans les salades et dans les ragoûts. (Ës-tra-gon.)

ESTRAMAÇON. s. m. (*Stramazzone*, it.) Sorte d'épée à deux tranchants qu'on portait autrefois. *Un coup d'estramaçon*, Un coup du tranchant de l'épée. (Ës-tra-ma-son.)

ESTRAMAÇONNER. v. n. et a. Donner des coups d'estramaçon. (Ës-tra-ma-so-né.)

ESTRAPADE. s. f. (*Strappata*, it.) Supplice qu'on faisait souffrir à un criminel, en l'élevant au haut d'une longue pièce de bois, les mains liées derrière le dos avec une corde qui soutenait tout le poids du corps, et en le faisant tomber avec roideur jusqu'à deux ou trois pieds de terre. | L'espèce de potence au haut de laquelle on élevait un criminel pour lui donner l'estrapade. | *Double, triple estrapade*, Tour que font les danseurs de corde, en passant deux ou trois fois tout le corps entre leurs bras et la corde qu'ils tiennent. (Ës-tra-pa-de.)

ESTRAPADER. v. a. Faire souffrir l'estrapade. (Ës-tra-pa-dé.)

ESTRAPASSER. v. a. Fatiguer, excéder un cheval, en lui faisant faire un trop long manége. (Ës-tra-pa-sé.)

ESTROPIER v. a. (*Stroppiare*, it.) Ôter l'usage d'un membre, soit par une blessure, soit par qq. coup. | Se dit Des maladies qui ôtent l'usage de qq. partie du corps. | *Estropier une figure*, N'y pas observer les proportions. | Fam, *Estropier un nom propre*, Le défigurer en le prononçant ou en l'écrivant. (Ës-tro-pié.)

ESTURGEON. s. m. (*Sturgio*, b. l.) Gros poisson de mer, qui remonte les rivières comme le saumon. (Ës-tur-jon.)

ÉSULE. s. f. Nom que l'on donne à plusieurs espèces d'euphorbes herbacées, dont la plus connue est appelée *Petite ésule*. (É-zu-le.)

ET. (*Et.*) Conj. qui lie entre elles les parties du discours, telles que les noms, les pronoms, les verbes, les adverbes. | Elle joint aussi les membres d'une période. | Elle est qqfs. emphatique ou explétive. | ET CÆTERA. (É-tsé-té-ra.) Expr. lat. Et d'autres personnes, d'autres choses semblables, ou Et le reste, qu'il est facile de suppléer, qu'il est inutile d'énoncer. | Subst. m. Cette expression même. (É.)

ÉTABLAGE. s. m. (*Stabulum.*) Ce qu'on paye pour l'attache, pour la place d'un cheval, d'un bœuf, etc., dans une écurie, dans une étable. (—bla-je.)

ÉTABLE. s. f. (*Stabulum.*) Lieu où l'on met des bœufs, des vaches, des brebis, et autres bestiaux.

ÉTABLER. v. a. Mettre dans une étable, dans une écurie.

ÉTABLI. s. m. (*Stabilire.*) Espèce de table étroite et longue, dont le dessus est fort épais, et sur laquelle les menuisiers, les serruriers, les arquebusiers, etc., posent ou fixent les ouvrages auxquels ils travaillent. | Espèce de table sur laquelle les tailleurs s'asseyent, les jambes croisées, pour travailler.

ÉTABLIR. v. a. (*Stabilire.*) Asseoir et fixer une chose en qq. endroit, l'y rendre stable. | Installer, placer, mettre. | *Établir une machine*, La construire, et la mettre dans l'état où elle doit être pour qu'on puisse l'appliquer à l'usage auquel elle est destinée. | Mettre dans un état, dans un emploi avantageux, dans une condition stable. | *Établir une fille*, La marier. | Fonder. | Instituer. | Se dit en parlant Des lois, des opinions, des doctrines, et autres choses semblables, dont on est l'auteur, ou que l'on fait adopter, auxquelles on commence à donner cours. | *On a établi que... il est établi que...* C'est une coutume reçue que... | Prouver, démontrer. | *Établir des principes*, Poser des principes. *Établir un fait*, Déduire, exposer un fait avec ses preuves. | Pron., Fixer sa demeure, sa résidence en qq. lieu. | Se marier, prendre un état.

ÉTABLISSEMENT. s. m. Action d'établir,

d'installer, d'assurer, de fonder, d'instituer, etc. | Ce qui est établi pour l'utilité publique, pour l'exercice ou l'exploitation d'une industrie, etc. | *Les établissements de saint Louis*, Le code de lois donné par ce prince. | État, poste avantageux, condition avantageuse. | L'action de procurer un état, une condition avantageuse. (É-ta-bli-se-man.)

ÉTAGE. s. m. (*Stagium*, b. l.) Espace entre deux planchers dans un bâtiment. Ordin., *Premier étage*, signifie Celui qui est au-dessus du rez-de-chaussée et de l'entre-sol. | Se dit en parlant Des maisons où il n'y a que le rez-de-chaussée. | Se dit en parlant Des choses disposées par rangs les unes au-dessus des autres. | Fam., *C'est un sot à triple étage*, C'est un homme extrêmement sot. | Degré d'élévation ou d'infériorité. | Condition, rang dans la société. (É-ta-je.)

ÉTAGER. v. a. Disposer, tailler par étages. (É-ta-jé.)

ÉTAI. s. m. (*Stabilire.*) Pièce de bois dont on se sert pour appuyer, pour soutenir qq. construction ou partie de construction qui menace ruine, ou que l'on reprend sous œuvre. Qqns. disent *Étaie*; et alors le mot est fém. | Se dit De gros cordages dormants qui vont de la tête des mâts se fixer sur l'avant, pour les soutenir contre les efforts qui tendraient à les renverser vers l'arrière. (É-tè.)

ÉTAIM. s. m. La partie la plus fine de la laine cardée. (É-tin.)

ÉTAIN. s. m. (*Stannum.*) Métal blanc, léger, qui crie lorsqu'on le plie. | *Étain de glace*, Le bismuth. (É-tin.)

ÉTAL. s. m. Sorte de table sur laquelle on expose en vente de la viande de boucherie. | La boutique même où l'on vend de la viande.

ÉTALAGE. s. m. Exposition de marchandises qu'on veut vendre, ou ces marchandises mêmes. | Se dit Des marchandises de choix, et qqfs. de rebut, qu'on étale, qu'on déploie pour servir de montre. | Certain droit qu'on prélève pour permettre aux marchands d'étaler. | Se dit, par plaisanterie, De la toilette, des ajustements, surtout en parlant Des femmes. | Tout ce dont on fait parade par vanité, par ostentation. (—la-je.)

ÉTALAGISTE. adj. et s. m. Se dit D'un marchand qui expose sa marchandise en vente dans les rues, sur les places, dans les marchés. (—la-jis-te.)

ÉTALER. v. a. Exposer en vente des marchandises, des denrées, etc. | Fam., *Étaler sa marchandise*, Tirer vanité de ce qu'on fait, de ce qu'on a de rare, de singulier. | Étendre, déployer, montrer en détail. | *Étaler son jeu*, Montrer toutes ses cartes, les étendre sur la table. | Montrer avec ostentation. | Pron., S'étendre de son long. Fam.

ÉTALIER. adj. et s. m. Celui qui vend la viande pour le maître boucher. (É-ta-lié.)

ÉTALINGUER. v. a. Amarrer un câble, un grelin, etc., à l'organeau de l'ancre. (É-ta-ling-é [g m.])

ÉTALON. s. m. Cheval entier qu'on emploie à couvrir des cavales.

ÉTALON. s. m. Modèle de poids, de mesure, qui est réglé, autorisé et conservé par le magistrat, et auquel les mesures, les poids des marchands, doivent être conformes.

ÉTALONNAGE ou ÉTALONNEMENT. s. m. Action d'étalonner des poids ou des mesures. (—lo-na-je; ou —lo-ne-man.)

ÉTALONNER. v. a. Imprimer certaine marque sur un poids, sur une mesure, pour attester qu'ils sont conformes à l'étalon, ou qu'on les a rectifiés sur l'étalon. | Se dit, dans les haras, Du cheval qui couvre une jument. (É-ta-lo-né.)

ÉTALONNEUR. s. m. Officier commis pour étalonner, pour vérifier les poids et mesures. (É-ta-lo-neur.)

ÉTAMAGE. s. m. Action d'étamer ou État de ce qui est étamé. (É-ta-ma-je.)

ÉTAMBOT. s. m. Forte pièce de bois qui, élevée à l'extrémité de la quille d'un bâtiment, termine l'arrière de la carène. (É-tan-bô.)

ÉTAMER. v. a. (*Stannum.*) Enduire la surface d'un métal d'une couche d'étain fondu, pour empêcher la rouille ou le vert-de-gris de s'y former. | *Étamer une glace, un miroir*, Y mettre le tain.

ÉTAMEUR. s. m. Ouvrier qui étame.

ÉTAMINE. s. f. (*Stamen.*) Petite étoffe mince, qui n'est pas croisée. | Tissu peu serré, fait de crin, de soie ou de fil, qui sert à passer le plus délié de la farine, qq. poudre ou qq. liqueur. | Fam., *Passer par l'étamine*, se dit D'une personne dont on examine sévèrement la conduite, la doctrine. Se dit Des choses qui sont examinées en détail et à la rigueur.

ÉTAMINE. s. f. (*Stamen.*) L'organe mâle des fleurs, qui est ordin. formé d'un filet plus ou moins allongé, et d'une espèce de tête, nommée *anthère*, dans laquelle est renfermée la poussière fécondante.

ÉTAMINIER. s. m. Celui qui fait de l'étamine. (É-ta-mi-nié.)

ÉTAMPER. v. a. *Étamper un fer de cheval*, Y faire les huit trous. (É-tan-pé.)

ÉTAMURE. s. f. La matière qu'on emploie pour l'étamage.

ÉTANCHEMENT. s. m. Action d'étancher. (É-tan-che-man.)

ÉTANCHER. v. a. (*Stagnare.*) Arrêter l'écoulement d'un liquide qui s'enfuit par qq. ouverture. | *Étancher la soif*, Apaiser la soif. | *Étancher la soif des honneurs, des richesses*, etc., La satisfaire.

ÉTANÇON. s. m. Grosse pièce de bois

qu'on met sous un mur ou sous des terres minées, pour les soutenir. (É-tan-son.)

ÉTANÇONNER. v. a. Soutenir par des étançons. (É-tan-so-né.)

ÉTANFICHE. s. f. Hauteur de plusieurs lits de pierre qui font masse ensemble.

ÉTANG. s. m. (*Stagnum.*) Grand amas d'eau retenu par une chaussée, et dans lequel on nourrit du poisson. (É-tan.)

ÉTAPE. s. f. Provision de vivres et de fourrages que l'on distribue aux troupes lorsqu'elles sont en route. | Le lieu où l'on distribue l'étape aux soldats. | *Brûler l'étape*, Ne pas s'arrêter dans un lieu d'étape. | (Vi.) Ville de commerce où l'on décharge les marchandises, les denrées qu'on y apporte de dehors.

ÉTAPIER. s. m. Celui qui a le soin de fournir et de distribuer l'étape aux gens de guerre. (É-ta-pié.)

ÉTAT. s. m. (*Status.*) Disposition dans laquelle se trouve une personne, une chose, une affaire. | *L'état de nature*, se dit Des mœurs, de la vie habituelle des peuples sauvages, et de qqs. hommes isolés. | *Mettre qqn. en état de faire qq. ch.*, Lui en donner les moyens. | *Mettre les choses, les lieux en état*, Mettre les choses, les lieux dans la disposition convenable à leur destination. | *Tenir une chose en état*, La tenir ferme, de manière qu'elle ne se dérange pas. — La tenir prête. | *Tenir les choses en état*, Les tenir en suspens, les laisser comme elles sont. | *Faire état*, Estimer, faire cas. Présumer, penser. Se proposer de. Être assuré de, compter sur. (Vi.) | Liste, registre. | Mémoire, inventaire. | *Tenir un grand état*, Vivre splendidement et avec représentation. *Tenir un état*, Représenter. | Profession, condition. | *Le tiers état*, La partie de la nation française qui n'était comprise ni dans le clergé, ni dans la noblesse. | *États généraux*, ou, absol., *Les états*, s'est dit, en France, De l'assemblée des trois ordres du royaume, qui étaient le clergé, la noblesse et le tiers état. | *Les états de Blois*, etc., Les états généraux tenus à Blois, etc. | La forme du gouvernement d'un peuple, d'une nation. | Le gouvernement, l'administration d'un pays, d'une société politique. | Fam., *Affaire d'état*, Affaire importante. | Un peuple, en tant qu'il est constitué en corps de nation, qu'il forme une société politique distincte. | Se dit Des pays qui sont sous une même domination. | *L'État ecclésiastique*, Les États du pape. (É-ta.)

ÉTAU. s. m. (*Stabilire.*) Machine dont les serruriers et qqs. autres ouvriers se servent pour tenir fermes et serrés les objets qu'ils travaillent, et qui est formée de deux pièces de fer, appelées *Mâchoires*. | *Étau à main*, Petit étau dont on se sert en le tenant à la main. (É-tô.)

ÉTAYEMENT. s. m. Action d'étayer, ou État de ce qui est étayé. (É-tè-ie-man.)

ÉTAYER. v. a. (*Stabilire.*) (Se conj. c. *Payer.*) Appuyer, soutenir avec des étais. (É-tè-ié.)

ÉTÉ. s. m. (*Æstas.*) La saison qui commence au solstice de juin, et qui finit à l'équinoxe de septembre. | *Semestre d'été*, Les six mois qui s'écoulent d'avril à septembre inclusivement. | *Être dans son été*, Avoir passé l'âge de la jeunesse, être dans la force de l'âge.

ÉTEIGNOIR. s. m. (*Extinguere.*) Petit ustensile creux en forme de cône, qui sert à éteindre la chandelle, la bougie. (É-tè-*n*ouar [n m.].)

ÉTEINDRE. v. a. (*Extinguere.*) (Se conj. c. *Teindre.*) Se dit en parlant Du feu qu'on étouffe, dont on fait cesser l'action. | Amortir, tempérer, détruire la chaleur sensible ou cachée qui est en qq. ch. | Se dit en parlant De qqs. passions vives et de certaines facultés très-actives. | Faire cesser, en parlant De guerres, etc. | Abolir, faire que le souvenir d'une chose se perde entièrement. | Adoucir, affaiblir. | Se dit D'une personne qui s'affaiblit très-sensiblement, et qui touche à sa fin, ou D'une personne qui meurt lentement et presque sans s'en apercevoir. | Se dit Des maisons, des dignités qui finissent faute d'héritiers. | *Des yeux éteints*, Des yeux qui sont sans feu et sans vivacité. (É-tin-dre.)

ÉTENDAGE. s. m. Assemblage de cordes tendues horizontalement, sur lesquelles on étend les choses qu'on veut faire sécher. | Dans les imprimeries, Le lieu où est l'étendage. | Dans les manufactures en laine, opération qui se fait sur les laines avant de les employer. (É-tan-da-je.)

ÉTENDARD. s. m. (*Extendere.*) Enseigne de la cavalerie. | Se dit De toutes sortes d'enseignes de guerre. | *Lever l'étendard*, Se déclarer chef d'un parti, d'une faction. | Le pétale supérieur des fleurs papilionacées, qui est grand est redressé, et qui enveloppe les autres avant la floraison. (É-tan-dar.)

ÉTENDOIR. s. m. (*Extendere.*) Espèce de petite pelle à long manche, qui sert à placer sur l'étendage les feuilles imprimées. | L'endroit où l'on étend les feuilles de papier et les peaux. (É-tan-douar.)

ÉTENDRE. v. a. (*Extendere.*) Allonger, faire qu'une chose acquière ou plus de surface, ou plus de volume, soit en la rendant plus mince, soit en la tirant ou en la dilatant. | *Étendre ses troupes*, Leur faire occuper plus de terrain. | Fam., *Étendre la courroie*, Étendre les profits, les droits d'un emploi au delà de ce qui est permis. | Déployer en long et en large. | *Étendre les bras*, Les déployer de leur long. | *Étendre la vue*, La porter sur un point éloigné. | Fig., *Étendre un homme sur le carreau*, Le tuer, le renverser mort par terre. | Augmenter, agran-

dir. | Tenir un certain espace, se prolonger jusqu'à un certain endroit. | Se dit Des personnes, en parlant De leur propriété. | Se dit de la vue, de la voix. | *S'étendre sur qq. sujet*, En parler au long. | Pron., Durer. | ÉTENDU, UE. adj. Se dit De certaines choses qui, dans leur genre, sont grandes, larges, vastes, etc. (É-tan-dre.)

ÉTENDUE. s. f. Dimension d'une chose en longueur, largeur et profondeur. | Se dit pour indiquer Une ou deux des trois dimensions. | La superficie d'une chose. | Se dit Du temps.—Se dit De diverses choses. | *L'étendue d'un discours*, etc., Sa longueur. (É-tan-due.)

ÉTERNEL, ELLE. adj. (*Æternalis.*) Qui n'a point eu de commencement et n'aura jamais de fin. | Subst. m. Dieu. | *Une proposition d'éternelle vérité*, Une vérité immuable et nécessaire. | Qui n'aura jamais de fin, quoiqu'il ait eu un commencement. | Qui doit durer si longtemps, qu'on n'en sait point la fin. | S'applique, fam., Aux choses qui sont dites, qui sont répétées trop souvent. | Fam., *Un causeur, un harangueur éternel*, Un homme qui parle trop, qui harangue trop longtemps. (É-ter-nel; è-le.)

ÉTERNELLE. s. f. Plante. *V.* IMMORTELLE.

ÉTERNELLEMENT. adv. Sans commencement et sans fin. | Sans fin, quoiqu'il y ait eu un commencement. | Fam., Continuellement, toujours. (É-ter-nè-le-man.)

ÉTERNISER. v. a. Rendre éternel; Faire qu'une chose ne finisse point, qu'elle dure très-longtemps. (É-tér-ni-zé.)

ÉTERNITÉ. s. f. (*Æternitas.*) Durée qui n'a ni commencement ni fin. | Une durée qui a un commencement, mais qui n'aura point de fin. La vie à venir. | Un temps fort long. | *De toute éternité*, De temps immémorial. (É-tér-ni-té.)

ÉTERNUER. v. n. (*Sternutare.*) Faire le mouvement involontaire qu'on appelle *Éternument*, et qui est excité par qq. picotement au fond des narines. (É-tër-nu-é.)

ÉTERNUMENT. s. m. Mouvement, effort subit et convulsif des muscles qui servent à l'expiration, dans lequel l'air, après une grande inspiration commencée et un peu suspendue, est chassé tout d'un coup et avec violence par le nez et par la bouche. (É-tër-nu-man.)

ÉTÉSIEN. adj. m. (*Etesiæ.*) Se dit Des vents réguliers qui soufflent chaque année pendant un certain nombre de jours dans les mers du Levant, dans la Méditerranée. (É-té-zi-in.)

ÉTÊTEMENT. s. m. Action d'étêter un arbre. (É-tê-te-man.)

ÉTÊTER. v. a. Couper, tailler la tête d'un arbre. | *Étêter un clou, une épingle*, En ôter la tête.

ÉTEUF. s. m. (On ne prononce point l'F, si ce n'est dans les vers, lorsque le mot suivant commence par une voyelle.) Petite balle dont on se sert pour jouer à la longue paume. | *Renvoyer l'éteuf*, Repousser avec vigueur une injure, une raillerie. (É-teû.)

ÉTEULE ou ESTEUBLE. s. f. Chaume; ce qui reste sur la terre du tuyau des grains, quand on a fait la moisson. (ou Es-teu-ble.)

ÉTHER. s. m. (*Æther.*) Nom que les anciens donnaient à l'air pur et léger des hautes régions de l'atmosphère. | La matière fluide et subtile qu'on supposait remplir l'espace dans lequel se meuvent les corps célestes. | Liqueur spiritueuse très-volatile qu'on obtient par la distillation d'un acide mêlé avec de l'esprit-de-vin ou alcool. (É-tèr.)

ÉTHÉRÉ, ÉE. adj. (*Æthereus.*) Qui est de la nature de l'éther. | Poétiq., *La voûte éthérée*, Le ciel. (É-té-ré.)

ÉTHIOPS. s. m. (*Æthiops.*) On donnait autrefois ce nom à certains oxydes et à des sulfures métalliques. (É-ti-ops.)

ÉTHIQUE. s. f. (*Ethica.*) T. de l'école. Science de la morale. | *Les Éthiques d'Aristote*, Les ouvrages moraux d'Aristote. (É-tic-e.)

ETHMOÏDAL, ALE. adj. Qui appartient à l'ethmoïde. (Èt-mo-i-dal.)

ETHMOÏDE. adj. et s. m. (*Èthmos, eidos*, gr.) Os du crâne, dont la lame supérieure est criblée de petits trous. (Èt-mo-i-de.)

ETHNARCHIE. s. f. Province qui était sous le commandement d'un ethnarque. | La dignité d'ethnarque. (Èt-nar-chie.)

ETHNARQUE. s. m. (*Ethnarches.*) T. d'hist. ancienne. Celui qui commandait dans une province. (Èt-narc-e.)

ETHNIQUE. adj. des 2 g. (*Ethnicus.*) Païen, idolâtre, gentil. T. ecclésiast. | *Mot ethnique*, Mot qui désigne l'habitant d'un certain pays ou d'une certaine ville. (Èt-nic-e.)

ETHNOGRAPHE. s. m. Celui qui s'occupe d'ethnographie, qui en fait son étude. (Èt-no-gra-fe.)

ETHNOGRAPHIE. s. f. Partie de la statistique qui a pour objet l'étude et la description des divers peuples. (Èt-no-gra-fie.)

ETHNOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui est relatif à l'ethnographie. (Èt-no-gra-fic-e.)

ÉTHOLOGIE. s. f. (*Ethologus.*) Discours ou traité sur les mœurs. (É-to-lo-jie.)

ÉTHOPÉE. s. f. (*Ethopæus.*) T. did. Peinture et description des mœurs et des passions humaines. (É-to-pée.)

ÉTIAGE. s. m. Le plus grand abaissement des eaux d'une rivière. (É-ti-a-je.)

ÉTIER. s. m. Canal qui sert à conduire l'eau de la mer dans les marais salants. (É-tié.)

ÉTINCELANT, ANTE. adj. Qui étincelle. (É-tin-se-lan.)

ÉTINCELER. v. n. Briller, jeter des éclats de lumière. | *Cet ouvrage étincelle d'esprit.*

Il est plein de choses spirituelles. (É-tin-se-lé.)

ÉTINCELÉ. adj. *Écu étincelé*, Celui qui est semé d'étincelles. T. de blas. (É-tin-se-lé.)

ÉTINCELLE. s. f. (*Scintilla.*) Petite parcelle de feu, bluette. | Se dit en parlant De l'esprit, de l'âme. (É-tin-së-le.)

ÉTINCELLEMENT. s. m. Éclat de ce qui étincelle. (É-tin-së-le-man.)

ÉTIOLEMENT. s. m. Altération, décoloration qu'éprouvent les plantes lorsqu'elles lèvent dans un endroit obscur, ou lorsque, parvenues à un certain degré d'accroissement, elles cessent de recevoir l'action de la lumière et de l'air. (É-ti-o-le-man.)

ÉTIOLER. v. a. Faire éprouver à une plante l'espèce d'altération, de décoloration que l'on nomme Étiolement. (É-ti-o-lé.)

ÉTIOLOGIE. s. f. (*Ætiologia.*) Partie de la médecine qui traite des diverses causes des maladies. (É-ti-o-lo-jie.)

ÉTIQUE. adj. des 2 g. (*Hecticus*, gr.) Qui est dans l'étisie. | *Fièvre étique*, Fièvre lente, longue et habituelle, qui dessèche tout le corps. | Maigre, atténué. — Se dit De qqs. animaux. (É-tic-e.)

ÉTIQUETER. v. a. Mettre une étiquette, distinguer par une étiquette. (É-tic-e-té.)

ÉTIQUETTE. s. f. Petit écriteau qu'on met, qu'on attache sur un sac de procès, et qui contient les noms du demandeur et du défendeur, celui de l'avoué, etc. | Se dit de Ces petits écriteaux qu'on met à des sacs d'argent, à des liasses de papiers, à des paquets de hardes, etc., pour indiquer ce qu'ils contiennent. | Se dit Des usages établis dans la maison d'un prince, du cérémonial de cour, | Se dit Des formes cérémonieuses usitées entre particuliers, pour se témoigner mutuellement des égards. | Se dit Des différentes formules dont on se sert soit dans les lettres, soit dans les placets, selon les personnes à qui on les adresse. (É-tic-ë-te [e m.].)

ÉTIRER. v. a. Étendre, allonger.

ÉTISIE. s. f. (*Hecticus*, gr.) Phthisie, maladie qui dessèche et consume le corps. (É-ti-zie.)

ÉTOFFE. s. f. (*Stoff*, all.) Tissu de soie, de laine, de coton, de poil, de fil d'or ou d'argent, etc., dont on fait des habits, des meubles, etc. | La matière de qqs. autres ouvrages de manufacture. | Fam., Qualité, condition, naissance, mérite, etc. | Au plur., Ce que l'imprimeur fait payer, à raison de tant pour cent, au delà des frais d'impression, afin de se couvrir des dépenses que nécessite le matériel, la correction, l'éclairage, etc. (É-to-fe.)

ÉTOFFER. v. a. Mettre de l'étoffe, de la matière en quantité suffisante et de qualité convenable, à qq. ouvrage de manufacture. | Garnir de tout ce qui est nécessaire, soit pour la commodité, soit pour l'ornement. (É-to-fé.)

ÉTOILE. s. f. (*Stella.*) Astre qui brille de sa lumière propre, et qui paraît toujours fixe au même point du ciel. | *L'étoile du berger*, La planète de Vénus. | *Loger, coucher à la belle étoile*, Coucher dehors, en plein air. | Se dit, abusivement, de Ces météores, appelés aussi *Étoiles tombantes*, que l'on voit courir dans l'air la nuit, et s'éteindre incontinent. | Destinée. | Petit artifice qui imite, dans les airs, l'éclat d'une étoile. | Se dit de Certains ornements auxquels on suppose quelque ressemblance avec une étoile, et qui ont ordin. cinq rayons. | Se dit, en t. d'impr., dans le même sens qu'*Astérisque*. L'astérisque destiné à remplacer chacune des syllabes ou des lettres d'un mot qu'on ne veut pas écrire en entier. | Marque blanche sur le front d'un cheval dont le corps est d'une autre couleur. | Le centre où se réunissent plusieurs allées d'un parc, ou plusieurs routes d'une forêt. | Un fortin à quatre, cinq ou six angles saillants. (É-toua-le.)

ÉTOILÉ, ÉE. adj. Semé d'étoiles. (É-toua-lé.)

ÉTOILER (S'). v. pron. Se fêler en forme d'étoile. (Sé-toua-lé.)

ÉTOLE. s. f. (*Stola.*) Longue bande d'étoffe que les prêtres portent au cou, lorsqu'ils remplissent certaines fonctions ecclésiastiques, et qui pend des deux côtés par devant.

ÉTONNAMMENT. adv. D'une manière étonnante. (É-to-na-man.)

ÉTONNANT, ANTE. adj. Qui étonne, qui surprend. | *C'est un homme étonnant*, Se dit D'un homme extraordinaire, soit en bien soit en mal. (É-to-nan.)

ÉTONNEMENT. s. m. Surprise causée par qq. ch. d'extraordinaire, d'inattendu. | Admiration. | Ébranlement. (É-to-ne-man.)

ÉTONNER. v. a. (*Attonare.*) Surpendre par qq. ch. d'inopiné, d'extraordinaire. | Ébranler, faire trembler par qq. grande, qq. violente commotion. | Pron., Être étonné, troublé, effrayé. | Trouver étrange, singulier, extraordinaire. (É-to-né.)

ÉTOUFFADE. s. f. *V.* ESTOUFFADE.

ÉTOUFFANT, ANTE. adj. Qui fait qu'on étouffe, qu'on respire difficilement. *Temps étouffant. Chaleur étouffante.* (É-tou-fan.)

ÉTOUFFEMENT. s. m. Difficulté de respirer. (É-tou-fe-man.)

ÉTOUFFER. v. a. Suffoquer; faire perdre la respiration, faire mourir, en privant d'air. | V. n. Avoir la respiration empêchée; ou Mourir faute d'air. | Fam., *Étouffer de rire*, Rire avec excès, jusqu'à perdre la respiration. | Se dit De ce qui dérobe aux plantes l'air nécessaire à leur végétation. | Éteindre, en interceptant l'air. | Supprimer, cacher, surmonter. | *Étouffer des sons*, Les rendre moins éclatants, les amortir. | Détruire, dissiper, faire cesser. (É-tou-fé.)

ÉTOUFFOIR. s. m. Espèce de boîte faite

de métal, dont on se sert pour étouffer et éteindre des charbons. | Se dit De petites pièces de drap qui servent, dans un piano, à étouffer les sons, et qui s'abaissent au moyen d'une pédale. (É-tou-fouar.)

ÉTOUPE. s. f. (*Stupa.*) La partie la plus grossière, le rebut de la filasse, soit de chanvre, soit de lin. | Fam., *Mettre le feu aux étoupes*, Déterminer tout à coup qq. mouvement impétueux, comme la colère, etc.

ÉTOUPER. v. a. Boucher avec de l'étoupe ou avec qq. autre chose semblable.

ÉTOUPILLE. s. f. (*Stupa.*) T. d'artillerie. Petite mèche inflammable qu'on introduit dans la lumière d'une pièce, et qui sert d'amorce. | [ll m.]

ÉTOUPILLON. s. m. Petite mèche d'étoupe suivée qu'on introduit dans la lumière d'une pièce pour préserver la charge de l'humidité. | [ll m.]

ÉTOURDERIE. s. f. Action d'étourdi, ou Habitude de faire des actions d'étourdi.

ÉTOURDI, IE. adj. et subst. (*Stordido*, it.) Qui agit sans réflexion, sans considérer ce qu'il fait. | À L'ÉTOURDIE. loc. adv. À la manière d'un étourdi, inconsidérément.

ÉTOURDIMENT. adv. À l'étourdie. (— di-man.)

ÉTOURDIR. v. a. Causer dans le cerveau un ébranlement qui trouble, qui suspend en qq. sorte la fonction des sens. | Fam., *Étourdir les oreilles*, Importuner, fatiguer par trop de paroles. | Causer de l'étonnement, de l'embarras. | Calmer en mangeant qq. peu. | *Étourdir une douleur*, en parlant D'une douleur physique, L'endormir. En parlant D'une douleur morale, Faire que l'esprit en soit moins occupé, en soit distrait. | *S'étourdir sur qq. ch.*, Se distraire de qq. ch., s'empêcher d'y penser.

ÉTOURDISSANT, ANTE. adj. Qui étourdit. (É-tour-di-san.)

ÉTOURDISSEMENT. s. m. Impression, ébranlement causé par qq. ch. qui étourdit. | Le trouble que cause un malheur, une mauvaise nouvelle. (— di-se-man.)

ÉTOURNEAU. s. m. (*Sturnus.*) Sorte d'oiseau de passage, dont le plumage noirâtre est marqué de petites taches grises. On l'appelle aussi *Sansonnet.* | Fam., Un jeune homme léger et inconsidéré. | Subst. et adj. Se dit D'un cheval qui a le poil gris-jaunâtre. (É-tour-nó.)

ÉTRANGE. adj. des 2 g. (*Extraneus.*) Qui n'est pas dans l'ordre, dans l'usage commun; qui est singulier, extraordinaire, inconcevable. (É-tran-je.)

ÉTRANGEMENT. adv. D'une manière étrange, contre l'ordre et l'usage communs, extrêmement, excessivement. (É-tran-je-man.)

ÉTRANGER, ÈRE. adj. (*Extraneus.*) Qui est d'une autre nation, qui appartient, qui a rapport à une autre nation. | *Être étranger dans son pays*, Ne point en connaître les usages, ou Ignorer ce qui s'y passe, n'y prendre aucun intérêt. | Qui ne se mêle point d'une chose, d'une affaire, qui n'y a point de part. | *Être étranger à une science*, etc., N'en avoir aucune notion. | *Être étranger à une compagnie*, etc., N'en pas faire partie. | Se dit De ce qui ne concerne point une personne, ou De l'art, de la science, etc., qu'elle ignore. | Qui n'a aucun rapport ou aucune conformité avec la chose dont il s'agit. | Qui n'est pas naturel ou propre à une personne, à une chose. | Se dit Des choses qui ne sont pas de même nature que le corps auquel elles sont unies, alliées. | Une personne qui n'est pas du pays où elle se trouve. | Celui, celle qui n'est pas d'une famille, d'une compagnie, etc. | S. m., absol., Le pays étranger. (É-tran-jé.)

ÉTRANGER. v. a. (*Extraneus.*) Chasser d'un lieu, faire éloigner d'un lieu, désaccoutumer d'y venir. (Vi.)

ÉTRANGETÉ. s. f. Caractère de ce qui est étrange. (É-tran-je-té.)

ÉTRANGLEMENT. s. m. Action d'étrangler, et plus ordin. L'état de celui qui est étranglé. | Un resserrement, un rétrécissement, accidentel ou naturel, dans qq. partie d'une chose plus ou moins allongée. (É-trangle-man.)

ÉTRANGLER. v. a. (*Strangulare.*) Faire perdre la respiration ou la vie en pressant le gosier ou en le bouchant. | Trop resserrer, ne pas donner la largeur, l'étendue nécessaire. | Se dit en parlant Des endroits d'un discours où l'on ne s'est pas assez étendu. | *Étrangler une affaire*, La juger à la hâte, sans l'avoir examinée. | V. n. *Secourez-moi, j'étrangle.* | Pop., *Étrangler de soif*, Avoir grand'soif. | ÉTRANGLÉ, ÉE. adj. Qui est accidentellement ou naturellement resserré, rétréci dans qq. partie de sa longueur. | Se dit De certaines choses qui n'ont pas la largeur qu'elles doivent avoir. | *Habit étranglé*, Habit trop étroit, qui n'a pas assez de tour.

ÉTRANGUILLON. s. m. Sorte de maladie qui est pour les chevaux ce que l'esquinancie est pour les hommes. | *Poire d'étranguillon*, Espèce de poire fort âpre. (É-trangi-llon [ll m.].)

ÉTRAPE. s. f. Petite faucille qui sert à couper le chaume.

ÉTRAPER. Couper avec l'étrape.

ÉTRAVE. s. f. (*Trabs.*) L'assemblage des pièces de bois courbes qui forment l'avant, la proue d'un bâtiment.

ÊTRE. (*Stare*, et *Sum.*) Verbe que les grammairiens appellent Le verbe substantif. (*Je suis, tu es, il est; nous sommes, vous êtes, ils sont. J'étais. Je fus. J'ai été. Je serai. Je serais. Sois, soyez. Que je sois, que tu sois, qu'il soit; que nous soyons, que vous soyez, qu'ils soient. Que je fusse. Que j'aie été. Que j'eusse été. Étant. Ayant été.*) Ab-

sol., Exister. *Il n'est plus*, Il est mort. | S'emploie Lorsqu'on attribue à qqn. ou à qq. ch. une qualité, un état, une manière d'exister absolue ou relative. | *Cela est, cela n'est pas*, Cela est vrai, cela n'est pas vrai. *Cela sera, cela ne sera pas*, Cela arrivera, cela n'arrivera pas. | Fam., *Voilà ce que c'est*, Voilà en quoi consiste la chose. — La chose est faite maintenant comme il convient. | *Il est*, se dit, poét., pour Il y a. | *Il est jour*, Il fait jour. | S'emploie avec les prép. *A*, *Dans* et *En*, lorsqu'on veut indiquer La relation au lieu, au temps, ou L'état, la disposition, le genre d'occupation, etc. | *Être à qq. ch.*, S'en occuper, ou Y prêter attention. | Fam., *Vous n'y êtes pas*, se dit À une personne qui se méprend sur le mot d'une énigme, d'un discours, d'une action, etc. Se dit À une personne qui ne saisit pas, qui ne touche pas le point d'une affaire, ou qui ne s'y prend pas bien pour faire qq. ch. | *Être à plaindre*, *à blâmer*, etc., Être digne de compassion, de blâme. | Suivi de la prép. *A*, Appartenir. | *Je suis tout à vous*, Je suis dans la disposition de vous servir. | *Il n'est point à lui*, *il n'est plus à lui*, se dit D'un homme agité d'une violente passion. | S'emploie avec la plupart des autres prép. de lieu, surtout pour indiquer, au propre, La situation relative, et, au figuré, L'état, la condition, la disposition. | S'emploie d'une manière analogue avec les advs. de lieu. | *Être avec qqn.*, Se trouver qq. part avec lui, ou Vivre habituellement avec lui. | Avec la prép. *De*, précède les mots qui indiquent— le lieu d'origine : — l'auteur d'une chose, d'un ouvrage : — la profession, la condition : — la qualité propre à un sujet : — la matière : — l'occupation. | *Il est de la justice de faire telle chose*, La justice oblige à faire telle chose. | Suivi de la prép. *De*, signifie aussi Être compris dans, faire partie de. | Avec la prép. *De*, signifie encore Entrer en part, en société, s'intéresser. | Précédé de la particule *En*, se dit en parlant Du point où l'on est parvenu dans un travail, dans une étude, de l'état où est une affaire. — Se dit encore, impersonn., Du résultat, des conséquences d'une chose. | Précédé de la particule *En*, sert qqfs. à comparer, à marquer similitude, conformité. | Suivi de la prép. *Pour*, sert à marquer préférence ou prédilection. | Sert à marquer la destination, l'objet | S'emploie comme auxiliaire pour former les verbes passifs. | Sert à former les temps composés de qqs. verbes neutres et ceux de tous les verbes qui s'emploient avec le pronom personnel. | Sert à conjuguer, dans qqns. de leurs temps, les verbes actifs qu'on emploie impersonn. avec le pronom réfléchi. (É-tre. Je sui. Tu ê. Il ê.)

ÊTRE. s. m. Ce qui est. | Une personne contre laquelle on est indigné. | Existence. | Au plur., Les diverses parties de la distribution d'une maison.

ÊTRE. s. m. *À blanc être*, À blanc estoc.

ÉTRÉCIR. v. a. (*Strictus.*) Rendre étroit, rendre plus étroit. | *Étrécir un cheval*, Le ramener graduellement sur un terrain moins étendu que celui qu'il parcourait. | Pron., Devenir plus étroit. (É-tré-sir.)

ÉTRÉCISSEMENT. s. m. Action par laquelle on étrécit, ou État de ce qui est étréci. (É-tré-si-se-man.)

ÉTREINDRE. v. a. (*Stringere.*) (Se conj. c. *Atteindre.*) Serrer fortement en liant. | Embrasser, presser entre ses bras. (É-trindre.)

ÉTREINTE. s. f. Serrement, action par laquelle on étreint. | L'action de presser qqn. entre ses bras. (É-trin-te.)

ÉTRENNE. s. f. (*Strena.*) Présent qu'on fait le premier jour de l'année. | Le premier argent que les marchands reçoivent dans la journée, dans la semaine. | Le premier usage qu'on fait d'une chose. (É-tré-ne.)

ÉTRENNER. v. a. Donner les étrennes. | Être le premier qui achète à un marchand, qui donne à un pauvre. | Faire usage d'une chose pour la première fois. | V. n. Se dit en parlant Du premier argent qu'un marchand reçoit de sa marchandise dans la journée, dans la semaine. (É-tré-né.)

ÉTRÉSILLON. s. m. Se dit De pièces de bois qu'on place en travers dans les tranchées d'une fondation, dans les galeries d'une mine, etc., pour empêcher les terres de s'ébouler; ou dans un bâtiment, pour étayer les murs qui déversent ou qu'on reprend sous œuvre. (É-tré-zi-llon [ll m.].)

ÉTRÉSILLONNER. v. a. Soutenir, étayer avec un étrésillon, avec des étrésillons. (É-tré-zi-llo-né [ll m.].)

ÉTRIER. s. m. Espèce d'anneau de fer ou d'autre métal, qui pend à droite et à gauche par une courroie à une selle de cheval, et qui sert à appuyer les pieds du cavalier. | *Le vin de l'étrier*, Le vin que l'on boit au moment du départ. | *Courir à franc étrier*, Courir la poste à cheval. | *Tenir l'étrier à qqn.*, L'aider dans qq. entreprise. | Bandage dont on se sert pour la saignée du pied. | Pièce de fer en forme d'étrier, qu'on emploie pour soutenir une poutre. (É-trié.)

ÉTRILLE. s. f. (*Strigilis.*) Instrument de fer avec lequel on ôte la crasse, l'ordure qui s'est attachée à la peau et au poil des chevaux, des mulets, etc. | Un cabaret où l'on fait payer trop cher. | [ll m.]

ÉTRILLER. v. a. Frotter, nettoyer avec l'étrille. | Fam., *Étriller qqn.*, Le battre, le maltraiter. | *Il a été bien étrillé*, se dit D'un homme qui a eu une maladie violente, ou qui a perdu beaucoup au jeu, ou à qui on a fait payer son gîte trop cher. | [ll m.]

ÉTRIPER. v. a. Ôter les tripes d'un ani-

mal. | Pop., *Aller à étripe-cheval*, Presser un cheval excessivement.

ÉTRIQUÉ, ÉE. adj. (*Strictus.*) Qui n'a pas l'ampleur suffisante. | Se dit, fig., Des ouvrages d'art et des ouvrages d'esprit. Fam. (É-tri-é [c m.].)

ÉTRIVIÈRE. s. f. Courroie qui sert à porter les étriers. | Au plur., Les coups d'étrivière. | Fam., Tout mauvais traitement qui humilie, ou même qui déshonore.

ÉTROIT, OITE. adj. (*Strictus.*) Qui a peu de largeur. | *C'est un génie étroit*, C'est un homme qui a peu de capacité. | *Étroite alliance*, etc., Alliance intime, etc. | Qui est selon la rigueur de la loi, de l'ordre, etc. | *La voie étroite*, *le chemin étroit*, La voie, le chemin du salut. | À L'ÉTROIT. loc. adv. Dans un espace étroit. | *Être*, *vivre à l'étroit*, N'avoir pas les commodités de la vie. (É-troua ; te.)

ÉTROITEMENT. adv. À l'étroit. | Fortement, intimement. | À la rigueur. | Expressément, sur toutes choses. (É-troua-te-man.)

ÉTRON. s. m. Matière fécale qui a qq. consistance. Se dit Des excréments de l'homme et de qqs. animaux. Bas.

ÉTRONÇONNER. v. a. (*Truncus.*) Couper entièrement la tête à un arbre. (É-tron-so-né.)

ÉTUDE. s. f. (*Studium.*) Travail, application d'esprit pour apprendre ou approfondir les sciences, les lettres, les beaux-arts. | Lieu où l'on réunit les élèves pour leur faire étudier les leçons et composer les devoirs donnés par le professeur. | *Faire ses études*, Passer par les différents degrés d'instruction qui doivent former l'esprit de la jeunesse. | *Avoir de l'étude*, Avoir de l'instruction, des connaissances acquises. | Un dessin ou un morceau de peinture, de sculpture, qu'un artiste exécute pour bien connaître tel ou tel objet, et pour s'exercer à le bien représenter. | Le soin particulier qu'on apporte pour parvenir à qq. ch. que ce soit. | Dissimulation, affectation, recherche. | Le lieu où un notaire, un avoué travaille ordin., et où il fait travailler ses clercs. | Se dit Du dépôt des minutes et des papiers que les notaires ou les avoués conservent chez eux, et de la clientèle qu'ils ont.

ÉTUDIANT. s. m. Celui qui suit les cours d'une école publique.

ÉTUDIER. v. n. (*Studere.*) Appliquer son esprit, travailler pour apprendre les sciences, les lettres. | *Étudier ensemble*, Être élevés dans la même maison d'éducation, dans le même collège. | V. a. S'appliquer à apprendre une science, un art, à entendre un auteur, à connaître toutes les circonstances d'une affaire, les causes d'un phénomène, etc. | Tâcher de fixer dans sa mémoire, d'apprendre par cœur. | *Étudier un discours*, *un compliment*, Le méditer, le préparer, le composer avec soin. | Observer avec soin l'humeur, le génie, les façons de faire, les inclinations d'une personne. | Pron., et avec la prép. *À*, S'appliquer, s'exercer à faire qq. ch., méditer de quelle manière on peut s'y prendre. | ÉTUDIÉ, ÉE. adj. Feint, recherché, affecté. | Fait avec soin et application, bien travaillé, bien fini.

ÉTUDIOLE. s. f. (*Studium.*) Petit meuble à plusieurs tiroirs, qui se place sur une table, pour y serrer des papiers d'étude, ou autre chose.

ÉTUI. s. m. Sorte de boîte qui sert à mettre, à porter, à conserver qq. ch., et dont la forme et la grandeur varient selon les objets qu'elle est destinée à contenir. | L'enveloppe coriace et dure qui recouvre et protège les ailes de certains insectes, tels que le hanneton, l'escarbot, etc.

ÉTUVE. s. f. (*Æstuare.*) Lieu clos dont on échauffe plus ou moins la température, pour faire transpirer. | Espèce de four où l'on fait sécher différentes substances.

ÉTUVÉE. s. f. Certaine manière de cuire, d'assaisonner des viandes, du poisson. | Des viandes mêmes assaisonnées et cuites de la sorte.

ÉTUVEMENT. s. m. Action d'étuver. (É-tu-ve-man.)

ÉTUVER. v. a. Laver en appuyant doucement.

ÉTUVISTE. s. m. Celui qui tient des bains et des étuves. On dit maintenant *Baigneur.*

ÉTYMOLOGIE. s. f. (*Etymologia.*) Origine d'un mot; dérivation d'un mot formé d'un ou de plusieurs autres. | La science des étymologies. (É-ti-mo-lo-jie.)

ÉTYMOLOGIQUE. adj. des 2 g. (*Etymologicus.*) Qui concerne les étymologies. (É-ti-mo-lo-jic-e.)

ÉTYMOLOGISTE. s. m. Celui qui s'occupe d'étymologie, qui sait les étymologies. (É-ti-mo-lo-jis-te.)

EUBAGES. s. m. pl. Nom d'une classe de druides ou d'anciens prêtres gaulois, dont la principale occupation était l'étude de la physique, de l'astronomie et de la divination. (Eu-ba-je.)

EUCHARISTIE. s. f. (*Eucharistia.*) Le saint sacrement du corps et du sang de JÉSUS-CHRIST, contenus sous les espèces du pain et du vin. (Eu-ca-ris-tie.)

EUCHARISTIQUE. adj. des 2 g. (*Eucharisticus.*) Qui appartient à l'eucharistie. (Eu-ca-ris-tic-e.)

EUCOLOGE. s. m. (*Euché*, *logos*, gr.) Nom d'un livre où se trouve tout l'office des dimanches et des principales fêtes de l'année. (Eu-co-lo-je.)

EUCRASIE. s. f. (*Eucrasia.*) T. de médec. Un bon tempérament. (Eu-cra-zie.)

EUDIOMÈTRE. s. m. (*Eudios*, *metron*, gr.) Instrument dont on se sert pour mesurer

le degré de pureté de l'air atmosphérique, la quantité d'oxygène qu'il contient.

EUDIOMÉTRIE. s. f. Art de reconnaître par des procédés chimiques la proportion d'oxygène qui existe dans l'air atmosphérique.

EUDIOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'eudiométrie. (—tric-e.)

EUFRAISE. s. f. Petite plante annuelle qu'on employait beaucoup autrefois contre les maladies des yeux. (Eu-frè-ze.)

EULOGIES. s. f. pl. Choses bénites. (Eu-lo-jie.)

EUMÉNIDE. s. f. *V.* FURIE.

EUNUQUE. s. m. (*Eunuchus.*) Celui à qui on a coupé les parties nécessaires à la génération. Se dit De l'homme. (Eu-nuc-e.)

EUPATOIRE. s. f. (*Eupatoria.*) Genre de plantes à fleurs composées, dont l'espèce commune se nomme *Eudatoire d'Avicenne.* (Eu-pa-toua-re.)

EUPHÉMISME. s. m. (*Euphémia*, gr.) Adoucissement d'expression par lequel on déguise des idées désagréables, ou tristes, ou déshonnêtes, sous d'autres plus douces, plus décentes, qui laissent deviner les premières. (Eu-fé-mis-me.)

EUPHONIE. s. f. (*Euphonia.*) Son agréable d'une seule voix, ou d'un seul instrument. | Ce qui rend la prononciation plus douce et plus coulante. (Eu-fo-nie.)

EUPHONIQUE. adj. des 2 g. Qui produit l'euphonie. (Eu-fo-nic-e.)

EUPHORBE. s. m. (*Euphorbia.*) Genre de plantes qui renferme un très-grand nombre d'espèces, à suc laiteux, âcre et corrosif. (Eu-for-be.)

EUROPÉEN, ENNE. adj. (*Europæus.*) Qui appartient à l'Europe. (Eu-ro-pé-in; ë-ne.)

EURYTHMIE. s. f. (*Eurythmia*, gr.) Bel ordre, belle proportion. La beauté qui résulte de toutes les parties d'un ouvrage d'architecture. (Eu-rit-mie.)

EUSTACHE. s. m. Sorte de couteau grossier, dont le manche est ordin. de bois, et dont la lame n'est pas assujettie par un ressort.

EUX. (*Illi.*) Plur. masc. du pron. personnel *Lui.* (Eûs.)

ÉVACUANT, ANTE. adj. Se dit Des médicaments qui déterminent des évacuations, tels que les vomitifs, les purgatifs, etc. | Subst. m. *Les évacuants l'ont soulagé.* [c m.]

ÉVACUATIF, IVE. adj. T. synonyme d'*Évacuant, ante*, mais moins usité. [c m.]

ÉVACUATION. s. f. (*Evacuatio.*) Décharge, sortie d'humeurs, d'excréments, ou de matières viciées. | Se dit Des matières évacuées. | L'action d'évacuer un pays, une place de guerre, en conséquence d'un traité, d'une capitulation, etc. (É-va-cu-a-sion [c m.].)

ÉVACUER. v. a. (*Evacuare.*) Vider, faire sortir. Se dit De l'effet que font les remèdes en purgeant les mauvaises humeurs. | Se dit en parlant D'un lieu d'où sortent, d'où l'on fait sortir un nombre plus ou moins grand de personnes qui y étaient réunies. | Se dit D'une place, d'un pays d'où l'on fait sortir des troupes par un traité, par une capitulation, etc. (É-va-cué [c m.].)

ÉVADER (S'). v. pron. (*Evadere.*) S'échapper furtivement.

ÉVAGATION. s. f. (*Evagatio.*) Disposition de l'esprit qui l'empêche de se fixer à un objet. Il ne s'emploie guère que dans le langage ascétique. (—ga-sion.)

ÉVALUATION. s. f. Appréciation, estimation. (É-va-lu-a-sion.)

ÉVALUER. v. a. (*Valere.*) Apprécier, fixer le prix de qq. ch., en estimer la valeur.

ÉVANGÉLIQUE. adj. des 2 g. (*Evangelicus.*) Qui est de l'Évangile, qui est selon l'Évangile. | Qui est de la religion réformée. (É-van-jé-lic-e.)

ÉVNAGÉLIQUEMENT. adv. D'une manière évangélique. (É-van-jé-lic-e-man.)

ÉVANGÉLISER. v. a. (*Evangelizare.*) Prêcher l'Évangile. (É-van-jé-li-zé.)

ÉVANGÉLISTE. s. m. (*Evangelista.*) Nom qu'on donne à chacun des quatre écrivains qui ont rédigé par écrit la vie et la doctrine de JÉSUS-CHRIST, et que l'Église a reconnus pour sacrés. | Le conseiller qui tenait l'inventaire d'un procès pendant que le rapporteur lisait les pièces. | Celui qui, dans une compagnie, était nommé pour être témoin et inspecteur d'un scrutin. (É-van-jé-lis-te.)

ÉVANGILE. s. m. (*Evangelium.*) La loi de JÉSUS-CHRIST, sa doctrine. | Se dit Des livres qui contiennent la doctrine et la vie de JÉSUS-CHRIST, et dont la réunion forme le Nouveau Testament. | Absol., Le Nouveau Testament, Le recueil des quatre Évangiles. | Cette partie des Évangiles que le prêtre lit à la messe. | Le commencement du premier chapitre de saint Jean, qu'un prêtre récite en mettant un pan de son étole sur la tête de la personne à l'intention de qui il le récite. (É-van-ji-le.)

ÉVANOUIR (S'). v. pron. (*Evanescere.*) Tomber en faiblesse, perdre connaissance. | Disparaître. | *Faire evanouir*, Faire perdre connaissance, ou Faire disparaître.

ÉVANOUISSEMENT. s. m. Défaillance, perte de connaissance avec une cessation subite du mouvement et du sentiment. (É-va-nou-i-se-man.)

ÉVAPORATION. s. f. (*Evaporatio.*) Vaporisation; dissipation plus ou moins lente des parties d'un liquide par l'action du feu, du soleil, de l'air, etc. | Fam., Légèreté d'esprit. (—ra-sion.)

ÉVAPORER. v. a. (*Evaporare.*) Vaporiser, résoudre en vapeur. | *Évaporer sa bile*,

Soulager sa colère. | Pron., S'exhaler, ou Se dissiper, se perdre. | Fam., *Ce jeune homme s'évapore*, Il montre une grande légèreté d'esprit par ses discours et par sa conduite. | ÉVAPORÉ, ÉE. adj. et subst. Qui est fort étourdi, fort inconsidéré.

ÉVASEMENT. s. m. État de ce qui est évasé. (É-va-ze-man.)

ÉVASER. v. a. (*Vas.*) Élargir, rendre une chose plus large à son ouverture. | *Évaser un arbre*, Lui faire prendre plus de circonférence. | Fam., *Nez évasé*, Nez dont les narines sont trop ouvertes. (É-va-zé.)

ÉVASIF, IVE. adj. (*Evadere.*) Qui sert à éluder. (É-va-zif.)

ÉVASION. s. f. (*Evadere.*) Action de s'évader. (É-va-zion.)

ÉVÊCHÉ. s. m. (*Episcopus.*) Diocèse, partie de territoire soumise à l'autorité spirituelle d'un évêque. Dans qqs. phrases, ce terme comprend aussi les archevêchés. | La dignité épiscopale, le titre d'évêque. | Une ville où il y a un siége épiscopal. | Le palais où demeure l'évêque.

ÉVEIL. s. m. (*Evigilare.*) Avis qu'on donne à qqn. d'une chose qui l'intéresse, et à laquelle il ne pensait pas. Fam. (É-vèll [ll m.].)

ÉVEILLER. v. a. (*Evigilare.*) Faire cesser le sommeil. | Donner de la gaieté, ou Rendre plus actif. | Stimuler, exciter, provoquer. | Pron., Cesser de dormir. | ÉVEILLÉ, ÉE. adj. et subst. Gai, vif. Fam. | Avisé, soigneux. (É-vè-llé [ll m.].)

ÉVÉNEMENT. s. m. (*Evenire.*) Fait. Se dit en général De tout ce qui arrive dans le monde. | Tout incident remarquable, dans un ouvrage dramatique, dans un roman, etc. | L'issue, le succès bon ou mauvais de qq. ch. | *À tout événement*, A tout hasard, quoi qu'il arrive. (É-vé-ne-man.)

ÉVENT. s. m. (*Ventus.*) Altération causée par l'impression de l'air, dans les aliments ou dans les liqueurs, et qui en détruit, en affaiblit ou en corrompt le goût. | *Mettre des marchandises, des hardes à l'évent*, Les mettre à l'air. | Fam., *Avoir la tête à l'évent*, Avoir l'esprit léger, être évaporé. | L'ouverture par laquelle certains cétacés rejettent l'eau qu'ils ont aspirée. | Se dit Des conduits que l'on ménage dans la fondation des fourneaux des fonderies, pour que l'air y circule et en chasse l'humidité. | Défaut de fabrication d'un canon de fusil, défectuosité d'une mine, qui consiste en une petite ouverture ou fente par laquelle l'air peut passer. | La différence en moins du diamètre d'un boulet à celui du calibre de la pièce. | Dans ce sens, plusieurs disent *Vent*, au lieu d'*Évent*. (É-van.)

ÉVENTAIL. s. m. (*Ventus.*) Petit meuble composé de lames légères d'ivoire, de bois, etc., qui se replient les unes sur les autres, dont la partie supérieure est ordin. recouverte de papier ou de taffetas, et dont on se sert pour s'éventer. | Espèce de cadre couvert de toile ou de papier, qu'on suspend au plafond, et dont on se sert, dans qqs. pays, pour donner du vent et de la fraîcheur, en l'agitant. (É-van-tall [ll m.].)

ÉVENTAILLISTE. s. m. Ouvrier qui fait, qui monte des éventails. (É-van-ta-lliste [ll m.].)

ÉVENTAIRE. s. m. Plateau d'osier que portent devant elles les marchandes de fruits, d'herbages, de poisson, etc. (É-van-tè-re.)

ÉVENTER. v. a. Faire du vent en agitant l'air avec un éventail. | Mettre au vent, exposer au vent, à l'air. | Déboucher, ouvrir de manière à laisser pénétrer l'air. | Fig., *Éventer un secret, un complot*, Le découvrir. | *Éventer une voile*, Disposer, brasser une voile de manière à mettre le vent dedans. | Pron., Se gâter, s'altérer par le contact de l'air. | ÉVENTÉ, ÉE. adj. et subst. Se dit, fam., D'une personne qui a l'esprit léger, évaporé. (É-van-té.)

ÉVENTOIR. s. m. Sorte d'éventail fait grossièrement de plumes étendues, ou d'osier, etc., servant principalement aux rôtisseurs et aux cuisiniers pour allumer les charbons. (É-van-touar.)

ÉVENTRER. v. a. (*Venter.*) Ouvrir le ventre d'un animal, pour en tirer les intestins. | Blesser en déchirant ou en fendant le ventre. | Fam., *Éventrer un pâté*, L'ouvrir. (É-van-tré.)

ÉVENTUALITÉ. s. f. Caractère de ce qui est éventuel. (É-van-tu-a-li-té.)

ÉVENTUEL, ELLE. adj. (*Eventus.*) Qui a rapport, qui est subordonné à qq. événement incertain. (É-van-tu-èl ; è-le.)

ÉVENTUELLEMENT. adv. D'une manière éventuelle. (É-van-tu-è-le-man.)

ÉVÊQUE. s. m. (*Episcopus.*) Prélat du premier ordre de l'Église, et chargé de la conduite d'un diocèse. (É-vèc-e.)

ÉVERSION. s. f. (*Eversio.*) Ruine, renversement d'une ville, d'un état. (É-vèr-sion.)

ÉVERTUER (S'). v. pron. (*Virtus.*) S'exciter soi-même et faire effort pour se porter à qq. ch. de bon, de louable, de convenable. (Sé-vèr-tu-é.)

ÉVICTION. s. f. (*Evictio.*) Action d'évincer. (É-vic-sion.)

ÉVIDEMMENT. adv. D'une manière évidente. (É-vi-da-man.)

ÉVIDENCE. s. f. (*Evidentia.*) Caractère de ce qui est évident, manifeste. | *Mettre en évidence*, Faire connaître clairement, manifestement. — Faire qu'un objet frappe les yeux, qu'il puisse être vu de tout le monde. (É-vi-dan-se.)

ÉVIDENT, ENTE. adj. (*Evidens.*) Clair, manifeste, qui se connaît d'abord et sans peine. (É-vi-dan; an-te.)

ÉVIDER. v. a. (*Vacuus.*) Faire une espèce

de cannelure ou de découpure à un ouvrage, pour le rendre ou plus léger, ou plus agréable. | Échancrer. | Faire sortir l'empois qu'on a mis dans le linge.

ÉVIDOIR. s. m. Outil dont le facteur d'instruments à vent se sert pour les travailler en dedans. (É-vi-douar.)

ÉVIER. s. m. (*Aquarium.*) Pierre en forme de table, et légèrement creusée, sur laquelle on lave la vaisselle, et qui a un trou pour l'écoulement des eaux. (E-vié.)

ÉVINCER. v. a. (*Evincere.*) Déposséder, dépouiller juridiquement qqn. d'une chose dont il est en possession. | Enlever à qqn. par intrigue une place, une affaire lucrative, pour s'en emparer ou pour la faire passer à un autre. (É-vin-sé.)

ÉVITABLE. adj. des 2 g. Qui peut être évité.

ÉVITAGE. s. m. *V. l'article suivant.*

ÉVITÉE. s. f. Espace suffisant pour qu'un navire à l'ancre puisse éviter, puisse tourner librement, lorsque le vent ou la marée change. | L'action d'un navire qui se meut pour éviter. Dans ce sens, on dit plus souvent *Évitage.*

ÉVITER. v. a. (*Evitare.*) Fuir, esquiver qq. ch. de nuisible, de désagréable. | V. n. Se dit D'un navire à l'ancre qui tourne sur lui-même, au changement de vent ou de marée.

ÉVOCABLE. adj. des 2 g. Qui peut être évoqué.

ÉVOCATION. s. f. (*Evocatio.*) Action d'appeler, de faire venir, de faire apparaître. Se dit en parlant Des âmes, des esprits, etc. | L'action d'évoquer une cause, une affaire. (É-vo-ca-sion.)

ÉVOCATOIRE. adj. Qui donne lieu à une évocation. (—ca-toua-re.)

ÉVOLUTION. s. f. (*Evolutio.*) Mouvement que font des troupes pour prendre une nouvelle disposition. | *Évolution navale,* Mouvement d'une flotte ou d'une escadre. (É-vo-lu-sion.)

ÉVOQUER. v. a. (*Evocare.*) Appeler, faire venir, faire apparaître. | Se dit en parlant D'une simple apostrophe oratoire. | Enlever à un tribunal, à des juges, la connaissance d'une affaire, pour l'attribuer à un autre tribunal, à d'autres juges. | Attirer à soi la connaissance d'une affaire. (É-voc-é [e m.])

EX. prép. lat. Elle entre dans la composition de plusieurs mots français qui servent à marquer ce qu'une personne a été, le poste qu'elle a cessé d'occuper. *Ex-ministre, ex-député.* (Ècs.)

EXACERBATION. s. f. (*Exacerbatio.*) Synonyme de Paroxysme. (Èg-za-sèr-ba-sion.)

EXACT, ACTE. adj. (*Exactus.*) Régulier, ponctuel, soigneux. | Se dit Des choses qui se font avec tout le soin et toute la ponctualité possible, ou De celles qui ont une entière conformité avec les choses auxquelles elles se rapportent. | *Les sciences exactes,* Les sciences mathématiques. (Èg-zact.)

EXACTEMENT. adv. D'une manière exacte. (Èg-zac-te-man.)

EXACTEUR. s. m. (*Exactor.*) Celui qui commet une exaction, des exactions. (Èg-zac-teur.)

EXACTION. s. f. (*Exactio.*) Action par laquelle une personne chargée de percevoir certains droits, de lever certaines contributions, exige ce qui n'est pas dû ou plus qu'il n'est dû. (Èg-zac-sion.)

EXACTITUDE. s. f. (*Exactus.*) Attention ponctuelle, régulière, à faire ce qu'on doit, ce dont on est chargé. | Précision, justesse. (Èg-zac-ti-tu-de.)

EXAÈDRE. adj. et s. *V.* Hexaèdre.

EXAGÉRATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui exagère. (Èg-za-jé-ra-teur; tri-se.)

EXAGÉRATIF, IVE. adj. Qui tient de l'exagération, qui amplifie beaucoup. (Èg-za-jé-ra-tif.)

EXAGÉRATION. s. f. (*Exageratio.*) Action d'exagérer; discours, expression qui exagère. | L'action d'exagérer les proportions, l'expression, les effets. (Èg-za-jé-ra-sion.)

EXAGÉRER. v. a. (*Exagerare.*) Outrer, louer ou décrier à l'excès les choses dont on parle. | Faire plus grand, plus prononcé que nature; outrer. | Exagéré, ée. adj. Où il y a de l'exagération. (Èg-za-jé-ré.)

EXAGONE. adj. et s. *V.* Hexagone.

EXALTATION. s. f. (*Exaltatio.*) Action d'élever. L'élévation du pape au pontificat. Fête de l'année, qu'on nomme *L'Exaltation de la sainte croix.* | L'action de purifier certaines substances pour en augmenter l'énergie. | Un enthousiasme véhément, une sorte de transport, de délire auquel on s'abandonne. (Èg-zal-ta-sion.)

EXALTER. v. a. (*Exaltare.*) Louer, vanter beaucoup. | Augmenter, redoubler la vertu d'une substance, en la purifiant. | Échauffer, élever jusqu'à l'enthousiasme. | Animer à l'excès, jeter dans une sorte de transport, de délire. | Exalté, ée. part. *C'est un homme exalté.* Subst., *C'est un exalté.* (Èg-zal-té.)

EXAMEN. s. m. (*Examen.*) (On prononce ordin. la syllabe finale comme celle de *Chemin ;* qqns., au contraire, font sentir l'N au sing. comme dans le mot latin *Amen.*) Observation, recherche, discussion exacte, soigneuse, réfléchie. | L'action d'interroger qqn. pour savoir s'il est capable du grade, de la place qu'il veut obtenir, pour connaître son degré d'instruction. (Èg-za-min; ou Èg-za-mè-ne.)

EXAMINATEUR. s. m. (*Examinator.*) Celui qui est commis pour examiner. (Èg-za-mi-na-teur.)

EXAMINER. v. a. (*Examinare.*) Faire

l'examen de qq. ch. ou de qq. personne. | Regarder attentivement. (Ĕg-za-mi-né.)

EXANTHÈME. s. m. (*Exanthemata.*) Toute sorte d'éruption à la peau. (Ĕg-zan-tè-me.)

EXARCHAT. s. m. (*Exarchatus.*) La partie de l'Italie où commandait l'exarque, et dont Ravenne était la capitale. (Ĕg-zar-ca.)

EXARQUE. s. m. (*Exarchus.*) Celui qui commandait en Italie pour les empereurs de Constantinople, et qui résidait ordin. à Ravenne. | Dans l'Église grecque, Titre d'une dignité ecclésiastique immédiatement au-dessous de celle de patriarche. (Ĕg-zare-e.)

EXASPÉRATION. s. f. (*Exasperatio.*) Action d'exaspérer, ou État de ce qui est exaspéré. (Ĕg-zas-pé-ra-sion.)

EXASPÉRER. v. a. (*Exasperare.*) Aigrir, irriter à l'excès. (Ĕg-zas-pé-ré.)

EXAUCER. v. a. (*Exaudire.*) Écouter favorablement une prière, et accorder ce qu'on demande. | Se dit aussi en parlant Des personnes. (Ĕg-zô-sé.)

EXCAVATION. s. f. (*Excavatio.*) Action de creuser un terrain. | Creux fait dans un terrain, soit de main d'homme, soit par qq. accident naturel. (Ĕcs-ca-va-sion.)

EXCÉDANT, ANTE. adj. Qui excède. | Qui fatigue ou importune à l'excès. | Excédant. s. m. Le nombre, la quantité qui excède. (Ĕc-sé-dan.)

EXCÉDER. v. a. (*Excedere.*) Outre-passer, aller au delà de certaines bornes. | Surpasser en valeur, en nombre, en longueur, etc.; dépasser. | Battre outrageusement. | Causer une grande lassitude. | Fam., *Excéder qqn. de bonne chère*, L'exciter à qq. excès de table, par une grande abondance de mets. | Importuner, tourmenter excessivement. | Pron., *S'excéder de travail, de veilles*, etc., Travailler, veiller, etc., jusqu'à l'excès. (Ĕc-sé-dé.)

EXCELLEMMENT. adv. D'une manière excellente. (Ĕc-sé-la-man.)

EXCELLENCE. s. f. (*Excellentia.*) Degré éminent de perfection. | Titre d'honneur qu'on donne aux ambassadeurs, et à qqs. autres personnes qui ont certaines places, certaines dignités. | Par excellence. loc. adv. Excellemment, à merveille. Fam. | Se dit Pour marquer l'excellence d'une certaine qualité dans celui dont on parle, pour exprimer qu'il la possède au plus haut degré. (Ĕc-sé-lan-se.)

EXCELLENT, ENTE. adj. (*Excellens.*) Qui excelle; qui a le plus haut degré ou un très-haut degré de bonté, de perfection. (Ĕc-sé-lan; an-te.)

EXCELLENTISSIME. adj. des 2 g. Très-excellent. (Ĕc-sé-lan-ti-si-me.)

EXCELLER. v. n. (*Excellere.*) Être fort supérieur, par son mérite ou sa perfection, à la plupart des personnes d'une même profession, ou à la plupart des choses d'un même genre. (Ĕc-sè-lé.)

EXCENTRICITÉ. s. f. Distance du centre d'une ellipse à son foyer. (Ĕc-san-tri-si-té.)

EXCENTRIQUE. adj. des 2 g. (*Ex, centrum.*) Se dit De deux ou de plusieurs cercles, engagés l'un dans l'autre, qui ont des centres différents. (Ĕc-san-tric-e.)

EXCEPTÉ. sorte de prép. Hors, à la réserve de. (Ĕc-sĕp-té.)

EXCEPTER. v. a. (*Excipere.*) Désigner une personne ou une chose comme n'étant pas comprise dans un nombre, dans une règle où il semble qu'elle devrait l'être. (Ĕc-sĕp-té.)

EXCEPTION. s. f. (*Exceptio.*) Action par laquelle on excepte; ou Ce qui n'est pas soumis à la règle. | T. de jurispr. Se dit De tout moyen de défense, et particulièrement de ceux à l'aide desquels on soutient qu'une demande doit être déclarée non recevable. | À l'exception de. loc. prép. Excepté, hormis. (Ĕc-sĕp-sion.)

EXCEPTIONNEL, ELLE. adj. Qui est relatif à une exception. (Ĕc-sĕp-sio-nèl; è-le.)

EXCÈS. s. m. (*Excessus.*) Ce qui excède les bornes de la raison, de la justice, de la bienséance; ce qui passe la mesure accoutumée, le degré ordinaire. | Absol., Débauche, dérèglement. | Outrage, violence. | En arithmétique, Excédant, reste ou différence. | À l'excès, jusqu'à l'excès. loc. adv. Outre mesure, à l'extrême. (Ĕc-sè.)

EXCESSIF, IVE. adj. Qui excède la règle, la mesure, le degré ordinaire ou convenable. (Ĕc-sè-sif.)

EXCESSIVEMENT. adv. À l'excès, avec excès. (Ĕc-sè-si-ve-man.)

EXCIPER. v. n. (*Excipere.*) Alléguer une exception en justice. S'emploie avec la prép. *De*, suivie d'un complément qui indique sur quoi est fondée l'exception. *Exciper d'une longue prescription.* | Employer une pièce pour sa défense. (Ĕc-si-pé.)

EXCIPIENT. s. m. Se dit Des liquides ou autres substances propres à dissoudre, à incorporer certains médicaments. (Ĕc-si-pi-an.)

EXCISE. s. f. (*Excisus.*) Impôt établi sur la bière, le cidre et autres liqueurs, en Angleterre. Nom du bureau où l'on perçoit cet impôt. (Ĕc-si-ze.)

EXCISION. s. f. (*Excisus.*) Opération par laquelle on enlève, avec un instrument tranchant, des parties d'un petit volume. (Ĕc-si-zion.)

EXCITANT, ANTE. adj. Qui est propre à exciter, qui ranime les forces. | Subst. m. *Donner des excitants.* (Ĕc-si-tan.)

EXCITATIF, IVE. adj. *V.* Excitant.

EXCITATION. s. f. Action d'exciter, ou État de ce qui est excité. (Ĕc-si-ta-sion.)

EXCITER. v. a. (*Excitare.*) Engager, porter à. | Animer, encourager. | Provoquer, causer, faire naître. | En parlant Des choses morales. (Èc-si-té.)

EXCLAMATION. s. f. (*Exclamatio.*) Cri de joie, d'admiration, de surprise, d'indignation, etc. | *Point d'exclamation*, Point figuré ainsi (!) qui se met après une exclamation. (Ècs-cla-ma-sion.)

EXCLURE. v. a. (*Excludere.*) (*J'exclus, il exclut; nous excluons. J'excluais. J'exclus. J'exclurai. J'exclurais. Qu'il exclue. Que j'exclusse. Excluant.*) Renvoyer, retrancher qqn. d'une société, d'un corps, etc., où il avait été admis. | Repousser, écarter, ne point admettre. | Se dit Des choses qui, par leur nature, sont incompatibles avec d'autres. (Ècs-clu-re.)

EXCLUSIF, IVE. adj. Qui a force d'exclure. | En parlant Des personnes, Qui exclut, qui repousse tout ce qui blesse ses goûts, ses opinions, ses intérêts. (Ècs-clu-zif.)

EXCLUSION. s. f. (*Exclusio.*) Action d'exclure, acte par lequel on exclut. | À L'EXCLUSION DE. loc. prép. Telle personne ou telle chose étant exclue. (Ècs-clu-zion.)

EXCLUSIVEMENT. adv. En excluant, en exceptant. (Ècs-clu-zi-ve-man.)

EXCOMMUNICATION. s. f. (*Excommunicatio.*) Censure ecclésiastique par laquelle on est retranché de la communion de l'Église. (Ècs-co-mu-ni-ca-sion.)

EXCOMMUNIER. v. a. (*Excommunicare.*) Retrancher de la communion de l'Église. | EXCOMMUNIÉ, ÉE. subst. *C'est un excommunié.* | Fam., *Cet homme a un visage d'excommunié*, Il a une mauvaise mine. (Ècs-co-mu-ni-é.)

EXCORIATION. s. f. (*Excoriatio.*) Écorchure, plaie légère de la peau. (Ècs-co-ri-a-sion.)

EXCORIER. v. a. (*Excoriare.*) Écorcher la peau ou qq. membrane. (Ècs-co-ri-é.)

EXCRÉMENT. s. m. (*Excrementum.*) Toute matière solide ou fluide qui sort du corps de l'homme ou des animaux, par l'effet d'une évacuation naturelle. Se dit particulièrement Des matières fécales et de l'urine. *Gros excréments*, Les matières fécales. (Ècs-cré-man.)

EXCRÉMENTEUX, EUSE, ou EXCRÉMENTIEL, ou EXCRÉMENTITIEL, ELLE. adj. Qui tient de l'excrément. (Ecs-cré-man-teû; ze. Èsc-cré-man-si-ël. Ècs-cré-man-ti-si-ël; ë-le.)

EXCRÉTEUR. adj. m. Se dit Des vaisseaux et des conduits qui servent aux excrétions. (Ècs-cré-teur.)

EXCRÉTION. s. f. (*Excretio.*) Action par laquelle les fluides sécrétés sont poussés au dehors, ou portés dans les réservoirs où ils doivent séjourner. (Ècs-cré-sion.)

EXCRÉTOIRE. adj. *V.* EXCRÉTEUR.

EXCROISSANCE. s. f. (*Excrescentia.*) Espèce de tumeur qui se forme sur qq. partie extérieure du corps de l'homme ou de l'animal. | Se dit en parlant Des arbres, des plantes, etc. (Ècs-croua-san-se.)

EXCURSION. s. f. (*Excursio.*) Course au dehors. Une irruption sur le pays ennemi. Se dit De ceux qui vont parcourir un pays, un canton. | Digression. (Ècs-cur-sion [c m.].)

EXCUSABLE. adj. des 2 g. (*Excusabilis.*) Qui peut être excusé, qui est digne d'excuse. (Ècs-cu-za-ble [c m.].)

EXCUSATION. s. f. (*Excusatio.*) Raison que qqn. allègue pour être déchargé d'une tutelle, ou de qq. autre charge publique. On dit plus ordin. *Excuse.* (Ècs-cu-za-sion.)

EXCUSE. s. f. Raison que l'on apporte pour se disculper, ou pour disculper qqn. de ce qu'il a fait ou dit. | Terme de civilité dont on se sert, afin d'engager à l'indulgence pour qq. faute légère. | *Faire des excuses à qqn.*, Témoigner à qqn. le regret qu'on éprouve de l'avoir offensé, de s'être mal comporté à son égard. (Ècs-cu-ze [c m.].)

EXCUSER. v. a. (*Excusare.*) Donner des raisons pour disculper qqn. d'une faute. | Recevoir, admettre les raisons que qqn. allègue pour se disculper. | Pardonner, supporter, tolérer par qq. considération. | *Excuser qqn. de faire une chose*, Le dispenser de la faire. | Pron., Donner des raisons pour se disculper. | *S'excuser sur un autre*, Rejeter la faute sur une autre. | *S'excuser de faire une chose*, Donner des raisons pour s'en dispenser. (Ècs-cu-zé [c m.].)

EXEAT. s. m. T. lat. La permission par écrit qu'un évêque donne à un ecclésiastique son diocésain, pour aller exercer dans un autre diocèse les fonctions de son ministère. | Fam., *Donner à qqn. son exeat*, Le congédier. | Au collège, *Donner un exeat*, Donner la permission de sortir. (Èg-zé-at.)

EXÉCRABLE. adj. des 2 g. (*Execrabilis.*) Qu'on doit exécrer, dont on doit avoir horreur. | Se dit Des choses extrêmement mauvaises. (Èc-sé-cra-ble.)

EXÉCRABLEMENT. adv. D'une manière exécrable. (Èc-sé-cra-ble-man.)

EXÉCRATION. s. f. (*Execratio.*) Sentiment d'horreur extrême qu'on a pour qqn. ou pour qq. ch. | La personne ou la chose qui est en exécration, qui est digne d'exécration. | Imprécation où les choses saintes sont profanées. (Èc-sé-cra-sion.)

EXÉCRER. v. a. (*Execrari.*) Avoir en exécration. (Èc-sé-cré.)

EXÉCUTABLE. adj. des 2 g. Qui peut être exécuté, effectué. (Èg-zé-cu-ta-ble [c m.].)

EXECUTANT. s. m. Musicien qui exé-

cute sa partie dans un concert. (Ég-zé-cu-tan [e m.].)

EXÉCUTER. v. a. (*Exsequi.*) Effectuer, mettre à effet. | Faire un ouvrage d'après une esquisse, un projet, un plan, etc. | Rendre, exprimer, jouer, représenter, surtout en parlant De musique et de danse. | Saisir les meubles de qqn. par autorité de justice, pour les faire vendre. | Faire mourir par autorité de justice. | *Exécuter militairement un village*, etc., Y exercer des rigueurs militairement, pour contraindre les habitants à ce qu'on exige d'eux. | Pron., se dit De celui qui vend de son fonds ou de ses meubles pour payer ses dettes, sans attendre qu'on lui fasse des frais. | Se dit De celui qui se détermine à faire contre ses propres intérêts ce qu'exige l'équité, l'honneur, la prudence, la raison. (Ég-zé-cu-té [e m.].)

EXÉCUTEUR, TRICE. s. (*Exsecutor.*) Celui, celle qui exécute. | *L'exécuteur*, Le bourreau. (Ég-zé-cu-teur; tri-se [e m.].)

EXÉCUTIF, IVE. adj. Se dit Du pouvoir, de la puissance de faire exécuter les lois. (Ég-zé-cu-tif [e m.].)

EXÉCUTION. s. f. (*Exsecutio.*) Action d'exécuter, de mettre à effet. | *Il est homme d'exécution*, Résolu. | *Mettre à exécution*, Exécuter. | *L'exécution d'un condamné*, L'action de mettre à mort un condamné. | La manière dont un artiste exécute ses ouvrages. (Ég-zé-cu-sion [e m.].)

EXÉCUTOIRE. adj. des 2 g. Qui peut être mis à exécution, ou Qui donne pouvoir de procéder à une exécution judiciaire. | Subst. m. Acte qui donne pouvoir de contraindre au payement des frais et dépens, selon les formes judiciaires. (Ég-zé-cu-toua-re [e m.].)

EXÉGÈSE. s. f. (*Exégésis*, gr.) T. did. Explication, interprétation. (Ég-zé-jè-ze.)

EXÉGÉTIQUE. adj. des 2 g. (*Exégétikos*, gr.) Qui sert à expliquer, à interpréter. (Ég-zé-jé-tic-e.)

EXEMPLAIRE. adj. des 2 g. (*Exemplaris.*) Qui donne exemple, qui peut être proposé pour exemple, qui peut servir d'exemple. (Ég-zan-plè-re.)

EXEMPLAIRE. s. m. (*Exemplaris.*) Modèle, patron. (Vi.) | Se dit Des livres, des gravures, des médailles, et d'autres objets multipliés d'après un type commun.

EXEMPLE. s. m. (*Exemplum.*) Ce qui peut servir de modèle, ce qui peut être imité. | *Faire un exemple de qqn.*, Le punir pour apprendre aux autres les peines auxquelles ils s'exposeraient s'ils commettaient les mêmes fautes. | Chose qui est pareille à celle dont il s'agit, et qui sert pour l'autoriser, pour la confirmer, ou seulement pour la faire bien connaître. | Le patron, le modèle sur lequel l'écolier qui apprend à écrire forme ses caractères. | Se dit Des lignes, des caractères que l'écolier forme sur ce modèle. | PAR EXEMPLE. loc. adv. dont on se sert lorsqu'on va éclaircir, expliquer, ou confirmer, par un exemple, ce qu'on a dit. On supprime qqf. le *Par*, et on dit *Exemple*. | S'emploie, fam., Pour exprimer un grand étonnement, ou beaucoup d'incrédulité, etc. | À L'EXEMPLE DE. loc. prép. En se conformant à l'exemple donné par. (Ég-zan-ple.)

EXEMPT, EMPTE. adj. (*Exemptus.*) Qui par droit, par privilége, par nature, n'est point sujet à qq. ch., qui n'est point assujetti à qq. ch. | Garanti, préservé. (Ég-zan; an-te.)

EXEMPT. s. m. (*Exemptus.*) Dans certaines compagnies de gardes, Officier qui commandait en l'absence du capitaine et des lieutenants. | *Exempts de police*, se dit Des officiers de police. | Se dit Des ecclésiastiques qui ne sont point soumis à la juridiction de l'ordinaire.

EXEMPTER. v. a. (*Exemptus.*) Rendre exempt, affranchir. | Dispenser. (Ég-zan-té.)

EXEMPTION. s. f. (*Exemptio.*) Droit, grâce, privilége qui exempte. | Dispense. (Ég-zanp-sion.)

EXEQUATUR. s. m. T. lat. Ordre ou permission d'exécuter. | L'autorisation donnée à un agent étranger pour résider dans le royaume et pour y exercer ses fonctions. (Ég-zé-coua-tur.)

EXERCER. v. a. (*Exercere.*) Dresser, former, instruire à qq. ch. par des actes fréquents. | Faire mouvoir, pour mettre ou pour tenir en état de mieux faire certaines fonctions. | *Exercer la patience de qqn.*, Mettre sa patience à l'épreuve. | Pratiquer. | *Exercer des fonctions*, Les remplir; *Exercer une charge*, En faire les fonctions. | *Exercer son éloquence*, etc., Faire usage de son éloquence, etc. | *Exercer sa cruauté*, etc., S'abandonner à sa cruauté, etc., en faire éprouver les effets à qqn. | Se dit, absol., en parlant Des visites qui se font chez les contribuables, pour assurer le payement de l'impôt. (Ég-zër-sé.)

EXERCICE. s. m. (*Exercitium.*) Action par laquelle on exerce ou l'on s'exerce. | L'action d'exercer, de s'exercer au maniement des armes et aux évolutions militaires. | Se dit Des mouvements par lesquels on exerce le corps. | Fam., Peine, fatigue, embarras. | Se dit Des exercices du corps soumis à certaines règles, et que l'on apprend à bien exécuter. | Au plur., L'occupation d'une compagnie, d'une académie. | Se dit De certaines conférences où les écoliers répondent sur qq. partie des humanités. | Pratique. | *L'exercice d'une charge*, L'action de remplir les fonctions d'une charge. | Se dit en parlant D'une charge dont les fonctions sont remplies par deux personnes qui alternent, ou par plusieurs qui se succèdent tour à tour. | L'action d'user de qq. ch., de le faire

valoir. | Absol., La perception de l'impôt et l'emploi du revenu public, conformément à la loi des finances votée annuellement par les chambres législatives. | Se dit Des visites qui se font chez les contribuables, pour assurer le payement de l'impôt. (Ēg-zĕr-si-se.)

EXÉRÈSE. s. f. (*Exairesis*, gr.) Opération qui consiste à extraire ou à retrancher du corps humain ce qui est étranger, nuisible ou superflu. (Ēg-zé-rè-ze.)

EXERGUE. s. m. (*Ex, ergon*, gr.) Petit espace réservé au bas du type d'une médaille pour y mettre une date, une inscription, une devise. (Ēg-zĕrg-e.)

EXFOLIATION. s. f. (*Exfoliatio.*) Séparation des parties mortes qui se détachent d'un os, d'un tendon, d'un cartilage, d'une aponévrose, sous la forme de petites écailles ou de lames. (Ècs-fo-li-a-sion.)

EXFOLIER (S'). v. pron. (*Exfoliare.*) Se dit D'un corps dont qqs. parties se détachent sous la forme de feuillets ou de lames. | Se dit Des os, des tendons, des cartilages, des aponévroses. (Sècs-fo-li-é.)

EXHALAISON. s. f. (*Exhalatio.*) Ce qui s'exhale de qq. corps. (Ēg-za-lĕ-zon.)

EXHALANT. adj. et s. m. Se dit De vaisseaux très-déliés qui servent à l'exhalation. (Ēg-za-lan.)

EXHALATION. s. f. (*Exhalatio.*) Action d'exhaler. | La fonction par laquelle certains liquides sont répandus, sous la forme d'une rosée, à la surface des membranes ou dans les tissus organiques. (Ēg-za-la-sion.)

EXHALER. v. a. (*Exhalare.*) Pousser, envoyer hors de soi des vapeurs, des odeurs, des esprits, etc. | Pron., Se dissiper par l'évaporation. | Manifester, exprimer vivement, faire éclater un sentiment, une passion. (Ēg-za-lé.)

EXHAUSSEMENT. s. m. Élévation. Se dit en parlant De constructions. (Ēg-zô-se-man.)

EXHAUSSER. v. a. (*Altus.*) Élever plus haut. Se dit en parlant De constructions. (Ēg-zô-sé.)

EXHÉRÉDATION. s. f. (*Exhæredatio.*) Action par laquelle on exclut qqn. de l'hérédité, de l'héritage auquel il a droit. | L'état de celui qui est exhérédé. (Ēg-zé-ré-da-sion.)

EXHÉRÉDER. v. a. (*Exhæredare.*) Déshériter. (Ēg-zé-ré-dé.)

EXHIBER. v. a. (*Exhibere.*) Représenter, montrer. (Ēg-zi-bé.)

EXHIBITION. s. f. (*Exhibitio.*) Action d'exhiber, de produire un acte, une pièce, etc. (Ēg-zi-bi-sion.)

EXHORTATION. s. f. (*Exhortatio.*) Discours par lequel on exhorte. | Un discours chrétien et pieux qu'on fait en style familier, pour exciter à la dévotion. (Ēg-zor-ta-sion.)

EXHORTER. v. a. (*Exhortari.*) Exciter par le discours, tâcher de porter à qq. ch. de bien. | *Exhorter qqn. à la mort*, L'exhorter à mourir en bon chrétien. (Ēg-zor-té.)

EXHUMATION. s. f. (*Exhumatio.*) Action par laquelle on exhume. (Ēg-zu-ma-sion.)

EXHUMER. v. a. (*Exhumare.*) Déterrer un corps mort. | Se dit en parlant Des choses qui sont restées longtemps enfouies, oubliées, et qu'on vient à produire, à rappeler. (Ēg-zu-mé.)

EXIGEANT, ANTE. adj. Qui est dans l'habitude d'exiger beaucoup ou trop de déférence, d'attentions, de concessions, etc. (Ēg-zi-jan.)

EXIGENCE. s. f. Caractère ou prétention de celui qui exige, qui se montre exigeant. | Ce qu'exigent ou requièrent les circonstances. (Ēg-zi-jan-se.)

EXIGER. v. a. (*Exigere.*) Demander qq. ch. en vertu d'un droit légitime ou prétendu tel. | Faire payer, faire fournir qq. ch. par force. | Obliger ou vouloir obliger à qq. ch. au delà de ce qui est dû. | Obliger à de certaines choses, astreindre à de certains devoirs. (Ēg-zi-jé.)

EXIGIBLE. adj. des 2 g. Qui peut être exigé. (Ēg-zi-ji-ble.)

EXIGU, UË. adj. (*Exiguus.*) Fort petit, modique. (Ēg-zi-gu; ue [g m.].)

EXIGUITÉ. s. f. (*Exiguitas.*) Petitesse, modicité. (Ēg-zi-gu-i-té [g m.].)

EXIL. s. m. (*Exilium.*) État de celui que l'autorité force à vivre hors du lieu, hors du pays où il habitait ordinairement. | Tout séjour dans un lieu qui n'est pas celui où l'on voudrait être, tout éloignement qui prive de certains agréments qu'on regrette. (Ēg-zil.)

EXILER. v. a. Envoyer en exil. | Reléguer. | Pron., S'éloigner, se retirer. | Exilé, et subst. *On rappela les exilés.* (Ēg-zi-lé.)

EXISTANT, ANTE. adj. Qui existe. (Ēg-zis-tan.)

EXISTENCE. s. f. (*Existentia.*) État de ce qui existe. | Vie. | La position d'un homme dans la société. (Ēg-zis-tan-se.)

EXISTER. v. n. (*Existere.*) Être actuellement, avoir l'être. | Être, se trouver ou avoir lieu actuellement. | Vivre. (Ēg-zis-té.)

EXOCET. s. m. Poisson. *V.* Muge. (Ēg-zo-sĕ.)

EXODE. s. m. (*Exodus.*) Nom du second livre du Pentateuque, dans lequel Moïse a écrit l'histoire de la sortie des Israélites hors de l'Égypte. (Ēg-zo-de.)

EXOMPHALE. s. f. (*Exomphalos*, gr.) Nom générique des différentes hernies de l'ombilic ou nombril. (Ēg-zon-fa-le.)

EXOPHTHALMIE. s. f. (*Exophthalmia.*) Sortie de l'œil hors de son orbite. (Ēg-zof-tal-mie.)

EXORABLE. adj. des 2 g. (*Exorabilis.*) Qui se laisse fléchir par les prières. (Ēg-zo-ra-ble.)

EXORBITAMMENT. adv. Excessivement, d'une manière exorbitante. (Ég-zor-bi-ta-man.)

EXORBITANT, ANTE. adj. (*Exorbitare.*) Excessif, qui passe de beaucoup la juste mesure. (Ég-zor-bi-tan.)

EXORCISER. v. a. (*Exorcizare.*) Conjurer, se servir des paroles et des cérémonies de l'Église pour chasser les démons. | Exhorter qqn., le presser si fortement, qu'on le ramène à la raison. (Ég-zor-si-zé.)

EXORCISME. s. m. (*Exorcismus.*) Paroles et cérémonies dont on se sert pour exorciser. (Ég-zor-sis-me.)

EXORCISTE. s. m. (*Exorcista.*) Celui qui exorcise, qui fait les exorcismes. Titre de ceux qui, par les fonctions de leur ordre, ont le droit d'exorciser. (Ég-zor-sis-te.)

EXORDE. s. m. (*Exordium.*) Première partie d'un discours oratoire, laquelle sert ordin. à se concilier l'attention et la bienveillance de l'auditeur. | Fam., Le commencement d'un discours qcq.; Le commencement d'une entreprise. (Ég-zor-de.)

EXOSTOSE. s. f. (*Exostosis*, gr.) Tumeur qui se forme à la surface ou dans l'intérieur des os. (Ég-zos-to-ze.)

EXOTÉRIQUE. adj. des 2 g. (*Exotericus.*) Extérieur, public. (Ég-zo-té-ric-e.)

EXOTIQUE. adj. des 2 g. (*Exoticus.*) Étranger, qui n'est pas naturel au pays. (Ég-zo-tic-e.)

EXPANSIBILITÉ. s. f. Qualité par laquelle les corps fluides tendent à occuper un plus grand espace. (Èc-span-si-bi-li-té.)

EXPANSIBLE. adj. des 2 g. Qui est capable d'expansion. (Èc span-si-ble.)

EXPANSIF, IVE. adj Qui a la force de dilater, ou Qui peut se dilater. | *Une bonté expansive*, Une bonté qui s'étend à plusieurs objets; *Une âme expansive*, Une âme qui aime à s'épancher. (Èc-span-sif.)

EXPANSION. s. f. (*Expansio.*) Action ou état d'un corps fluide qui se dilate. | *Avoir de l'expansion*, Communiquer facilement ses sentiments. | T. d'anat. et de bot. Le prolongement de qq. partie. (Èc-span-sion)

EXPATRIATION. s. f. Action d'expatrier, de s'expatrier; ou État de celui qui est expatrié. (Èc-spa-tri-a-sion.)

EXPATRIER. v. a. Obliger qqn. de quitter sa patrie, lui faire quitter sa patrie. | Pron., Abandonner sa patrie pour s'établir ailleurs. (Èc-spa-tri-é.)

EXPECTANT, ANTE. adj. (*Exspectans.*) Qui a droit d'attendre, d'espérer une place, un emploi; qui a une expectative. | *Médecine expectante*, Celle qui laisse faire beaucoup à la nature, et qui emploie des moyens peu actifs. (Èc-spèc-tan.)

EXPECTATIF, IVE. adj. (*Exspectatio.*) Qui donne droit d'attendre, d'espérer. (Èc-spèc-ta-tif.)

EXPECTATIVE. s. f. Espérance, attente fondée sur qq. promesse, sur des probabilités. | Espèce de droit de survivance qu'on donne en certains pays. | Lettre, bref du pape, qui donnait à celui à qui on l'adressait l'assurance qu'il serait pourvu d'un certain bénéfice, lors de la vacance. | Acte de théologie qu'un étudiant soutenait, lorsqu'un licencié prenait le bonnet de docteur. (Èc-spec-ta-ti-ve.)

EXPECTORANT, ANTE. adj. Se dit Des médicaments qui facilitent l'expectoration. | Subst. m. *On lui a donné des expectorants.* (Èc-spèc-to-ran.)

EXPECTORATION. s. f. Action d'expectorer. (Èc-spèc-to-ra-sion.)

EXPECTORER. v. a. (*Expectorare.*) Chasser, expulser par les crachats les humeurs grossières et visqueuses attachées aux parois des bronches et des vésicules pulmonaires. (Èc-spèc-to-ré.)

EXPÉDIENT. s. m. (*Expedire.*) Moyen de résoudre qq. difficulté, de surmonter un obstacle, de réussir dans qq. affaire. | Adj., *Il est expédient*, Il est à propos, il est nécessaire. | Sorte de conciliation dans laquelle les parties se concertaient d'avance sur la décision que le juge devait prendre. (Èc-spé-di-an.)

EXPÉDIER. v. a. (*Expedire.*) Dépêcher, hâter l'exécution, la conclusion d'une affaire, d'une chose. | Fam., Dépenser, consommer avec une certaine promptitude. | En parlant Des personnes, Terminer les affaires qui les regardent. | *Expédier qqn.*, signifie aussi, Finir promptement qq. ch. de fâcheux pour lui.—Faire mourir vite. | Envoyer, faire partir qq. ch. pour une certaine destination. | Faire la copie littérale d'un acte notarié ou juridique, d'un diplôme, d'un brevet, etc., et la revêtir des formes nécessaires pour qu'elle puisse faire foi au besoin. (Èc-spé-di-é.)

EXPÉDITEUR. s. m. Celui qui fait un envoi de marchandises. (Èc-spé-di-teur.)

EXPÉDITIF, IVE. adj. Qui expédie promptement les affaires, la besogne dont il est chargé. (Èc-spé-di-tif.)

EXPÉDITION. s. f. (*Expeditio.*) Action d'expédier, de hâter. | Diligence. | *Un homme d'expédition*, Un homme actif, hardi. | L'action d'envoyer. | Entreprise de guerre qui exige un voyage, un trajet plus ou moins long. | Voyage que font ensemble des vaisseaux de guerre ou des navires marchands. | Se dit De certaines choses faites mal à propos, inconsidérément. | La copie littérale d'un acte, délivrée en bonne forme par l'officier public, dépositaire de l'original. | Au plur., Les dépêches, les lettres qu'on expédie. (Èc-spé-di-sion.)

EXPÉDITIONNAIRE. adj. et s. m. Se dit De celui qui est chargé par un autre de faire un envoi de marchandises, de celui

qui fait habituellement des envois de marchandises pour le compte d'autrui. | Se dit d'Un commis aux écritures chargé de faire les expéditions. (Ècs-pé-di-sio-nè-re.)

EXPÉRIENCE. s. f. (*Experientia.*) Épreuve qui se fait à dessein, ou par hasard. | Connaissance des choses, acquise par un long usage. (Ècs-pé-ri-an-se.)

EXPÉRIMENTAL, ALE. adj. Qui est fondé sur l'expérience. (Ècs-pé-ri-men-tal.)

EXPÉRIMENTER. v. a. (*Experimentum.*) Vérifier par des expériences, éprouver par expérience. | EXPÉRIMENTÉ, ÉE. adj. Instruit par l'expérience. (Ècs-pé-ri-man-té.)

EXPERT, ERTE. adj. (*Expertus.*) Fort versé en qq. art qui s'apprend par expérience. | Subst. m. Se dit Des gens nommés par autorité de justice, ou choisis par les parties intéressées, pour examiner, pour estimer certaines choses, et en faire leur rapport. (Ècs-pèr; èr-te.)

EXPERTISE. s. f. Visite et opération des experts. | Le procès-verbal, le rapport des experts. (Ècs-pèr-ti-ze.)

EXPIATION. s. f. (*Expiatio.*) Action par laquelle on expie un crime, une faute. | Se dit De certaines cérémonies que les anciens faisaient pour expier un crime, ou pour apaiser la colère du ciel, manifestée par des prodiges. (Ècs-pi-a-sion.)

EXPIATOIRE. adj. des 2 g. Qui expie. (Ècs-pi-a toua-re.)

EXPIER. v. a. (*Expiare.*) Réparer un crime, une faute. (Ècs-pi-é.)

EXPIRANT, ANTE. adj. Qui expire, qui est près d'expirer. (Ècs-pi-ran.)

EXPIRATEUR. adj. m. Se dit Des muscles qui contribuent à l'expiration, en resserrant les parois de la poitrine. (Ècs-pi-a-teur.)

EXPIRATION. s. f. (*Expiratio.*) Échéance d'un terme dont on est convenu de part et d'autre. | La fin d'un certain temps marqué. | L'action par laquelle les poumons rendent l'air qu'ils ont aspiré. (Ècs-pi-ra-sion.)

EXPIRER. v. n. (*Expirare.*) Mourir, rendre l'âme, rendre le dernier soupir. | Se dit De certaines choses qui s'évanouissent, qui cessent, telles que la lumière, la flamme, le son. | Se dit De certaines choses morales. | Prendre fin, être au terme de sa durée. | V. a. Rendre l'air qu'on avait aspiré. (Ècs-pi-ré.)

EXPLÉTIF, IVE. adj. (*Expletivus.*) Se dit De certains mots qui entrent dans une phrase, sans être nécessaires au sens. (Ècs-plé-tif.)

EXPLICABLE. adj. des 2 g. (*Explicabilis.*) Qui peut être expliqué. (Ècs-pli-cable.)

EXPLICATEUR. s. m. (*Explicator.*) Celui qui fait aux spectateurs l'explication d'une chose exposée à la curiosité publique. (Ècs-pli-ca-teur.)

EXPLICATIF, IVE. adj. Qui explique le sens de qq. ch. (Ècs-pli-ca-tif.)

EXPLICATION. s. f. (*Explicatio.*) Discours par lequel on explique ce qui est obscur, difficile à comprendre, extraordinaire ou singulier. | Ce qui aide à trouver la cause, le motif d'une chose difficile à concevoir. | Une simple démonstration, ou une énumération de détails. | La simple traduction orale d'un auteur. | *Avoir une explication avec qqn.*, Le faire expliquer sur qq. ch. d'équivoque. (Ècs-pli-ca-sion.)

EXPLICITE. adj. des 2 g. (*Explicitus.*) Qui est clair, formel, distinct, manifeste. (Ècs-pli-si-te.)

EXPLICITEMENT. adv. En termes clairs et formels. (Ècs-pli-ci-te-man.)

EXPLIQUER. v. a. (*Explicare.*) Éclaircir un sens obscur, rendre un discours intelligible, ou faire connaître la cause, le motif d'une chose qui paraît extraordinaire, bizarre, inconcevable. | Se dit De ce qui aide à trouver la cause, le motif d'une chose difficile à concevoir. | Enseigner, démontrer. | Interpréter un auteur, le traduire de vive voix. | Déclarer, développer, faire entendre nettement sa pensée. | *S'expliquer avec qqn.*, Avoir un éclaircissement avec lui. (Ècs-plic-é [c m.].)

EXPLOIT. s. m. (*Explicitus.*) Action de guerre signalée et mémorable. | Un acte que fait un huissier pour assigner, ajourner, saisir, etc. (Ècs-ploua.)

EXPLOITABLE. adj. des 2 g. Qui peut être saisi et vendu par justice. | Qui est en état de pouvoir être façonné et débité. | Qui peut être cultivé, exploité avec avantage. (Ècs-ploua-ta-ble.)

EXPLOITANT. adj. m. Qui fait des exploits. (Ècs-ploua-tan.)

EXPLOITATION. s. f. Action d'exploiter des biens, des terres, des bois, etc. (Ècs-ploua-ta-sion.)

EXPLOITER. v. n. (*Explicitus.*) Faire qq. exploit. (Vi.) | Faire et donner des exploits en qualité d'huissier. | V. a. *Exploiter des bois*, Abattre, façonner et débiter des bois dans la forêt. | *Exploiter une propriété*, etc., La faire valoir par ses mains. | En mauvaise part, *Exploiter une place, un emploi*, En tirer des produits illicites. (Ècs-ploua-té.)

EXPLORATEUR. s. m. (*Explorator.*) Celui qui va, qu'on envoie à la découverte dans un pays, pour en connaître l'étendue, la situation, etc. | Se dit De ceux que l'on envoie secrètement dans les cours étrangères, pour en découvrir les sentiments, les intentions, etc. (Ècs-plo-ra-teur.)

EXPLORATION. s. f. (*Exploratio.*) Action d'explorer. (Ècs-plo-ra-sion.)

EXPLORER v. a. (*Explorare.*) Examiner, visiter. (Ècs-plo-ré.)

EXPLOSION. s. f. (*Explosio.*) Éclat, bruit, mouvement subit et impétueux que produisent les volcans, la poudre à canon, etc., lorsqu'ils s'enflamment. | Se dit, fig.,

en parlant Des passions violentes, des complots, etc., qui viennent à éclater. (Ëcs-plo-zion.)

EXPORTATION. s. f. (*Exportatio.*) Action d'exporter. (Ëcs-por-ta-sion.)

EXPORTER. v. a. (*Exportare.*) Transporter hors d'un État des produits du sol ou de l'industrie. (Ëcs-por-té.)

EXPOSANT, ANTE. s. Celui, celle qui expose un fait, qui expose ses droits, ses prétentions dans une requête. | Se dit De ceux qui exposent des ouvrages d'art, pour les soumettre au jugement du public. | Le nombre qui exprime le rapport de deux autres. | Le nombre qui exprime le degré d'une puissance. (Ëcs-po-zan.)

EXPOSÉ. s. m. Récit d'un ou de plusieurs faits et des circonstances qui les ont accompagnés. | Ce qui est déduit dans une requête présentée au juge. | Compte rendu, ou Explication, développement. (Ëcs-po-zé.)

EXPOSER. v. a. (*Exponere.*) Mettre en vue. | *Exposer en vente*, Exposer à la vue du public ce que l'on veut vendre. | Placer, tourner d'un certain côté. | Déduire, expliquer, faire connaître. | Mettre en péril, mettre au hasard. | Absol., *S'exposer*, Se mettre en danger, courir des risques. | *Exposer un enfant*, Abandonner un enfant nouveau-né, dans un lieu désert ou dans un lieu public, pour le détruire ou pour se décharger du soin de le nourrir. (Ëcs-po-zé.)

EXPOSITION. s. f. (*Expositio.*) Action par laquelle une chose est exposée, mise en vue; ou État de la chose ainsi exposée. | Se dit en parlant Des condamnés qu'on expose sur un échafaud dressé en place publique. | Se dit De la situation, par rapport aux vues et aux divers aspects du soleil. | Narration, récit, déduction d'un fait. | *L'exposition d'une pièce de théâtre*, La partie du drame où l'auteur expose les faits principaux qui ont précédé et préparé l'action. | Explication, développement. | Interprétation. | Se dit en parlant Des enfants abandonnés par les parents qui ne peuvent ou ne veulent pas les nourrir. (Ëcs-po-zi-sion.)

EXPRÈS, ESSE. adj. (*Expressus.*) Qui est énoncé d'une manière si formelle, si positive, qu'il ne reste aucun lieu de douter. | Subst. m. Un homme qu'on envoie pour porter ou pour recevoir des lettres, des ordres, etc. (Ëcs-prè; è-se.)

EXPRÈS. adv. (*Expressus.*) À certaine fin; à dessein, avec intention.

EXPRESSÉMENT. adv. En termes exprès. (Ëcs-prè-sé-man.)

EXPRESSIF, IVE. adj. Qui exprime bien ce qu'on veut dire, ce qu'on veut faire entendre. | Qui a beaucoup d'expression. (Ëcs-prè-sif.)

EXPRESSION. s. f. (*Expressio.*) Action par laquelle on exprime le suc, le jus de qq. ch. | Ce qui exprime, ce qui manifeste le sentiment, la pensée, les passions. | La représentation vive et naturelle des passions. | Se dit Des termes et des tours qu'on emploie pour exprimer ce qu'on veut dire. (Ëcs-prè-sion.)

EXPRIMABLE. adj. des 2 g. Qui peut être exprimé. (Ëcs-pri-ma-ble.)

EXPRIMER. v. a. (*Exprimere.*) Tirer le suc, le jus d'une chose en la pressant. | Manifester, représenter la pensée, le sentiment, les passions. | Énoncer, rendre sa pensée avec de certains mots, de certains tours de phrase. | Pron., Exprimer ses sentiments, énoncer sa pensée. (Ëcs-pri-mé.)

EX PROFESSO. *V.* PROFESSO (EX).

EXPROPRIATION. s. f. Action d'exproprier. (Ëcs-pro-pri-a-sion.)

EXPROPRIER. v. a. (*Ex, proprius.*) Priver qqn. d'une propriété immobilière, soit pour cause d'utilité publique et moyennant une indemnité, soit par voie de saisie. (Ëcs-pro-pri-é.)

EXPULSER. v. a. (*Expulsus.*) Chasser qqn. d'un lieu, d'un pays où il était établi, dont il était en possession. | Exclure d'un lieu, d'une compagnie, etc. | Pousser au dehors, faire évacuer. (Ëcs-pul-sé.)

EXPULSIF, IVE. adj. S'est dit Des remèdes que l'on croyait propres à pousser les humeurs vers la peau, comme les diaphorétiques et les sudorifiques. (Ëcs-pul-sif.)

EXPULSION. s. f. (*Expulsio.*) Action d'expulser d'un lieu, d'un pays, d'une compagnie. | L'action de pousser au dehors, de faire évacuer. (Ëcs-pul-sion.)

EXPURGATOIRE. adject. Nom que l'on donne au catalogue des livres dont la publication et la vente sont défendues, à Rome, jusqu'à ce qu'ils aient été purgés et corrigés. (Ëcs-pur-ga-toua-re.)

EXQUIS, ISE. adj. (*Exquisitus.*) Excellent en son espèce, très-bon. | Qui est fait, travaillé dans la plus grande perfection, le plus délicatement qu'il est possible. | En parlant Des choses morales, Qui est de la plus grande perfection. (Ëcsc-i; ze [c m.].)

EXSUCCION. s. f. (*Exsuccus.*) Action de sucer, d'absorber par la force de succion. (Ëc-suc-sion.)

EXSUDATION. s. f. Action de suer. (Ëc-su-da-sion.)

EXSUDER. v. n. (*Exsudare.*) Sortir en manière de sueur. (Ëc-su-dé.)

EXTANT, ANTE. adj. (*Exstans.*) Qui est en nature. (Vi.) (Ëcs-tan.)

EXTASE. s. f. (*Extasis.*) Ravissement d'esprit, suspension des sens causée par une forte contemplation de qq. objet extraordinaire ou surnaturel. | Une vive admiration, un plaisir extrême qui absorbe tout autre sentiment. (Ëcs-ta-ze.)

EXTASIER (S'). v. pron. Être dans une sorte d'extase, être saisi d'une vive admiration. (Sëcs-ta-zi-é.)

EXTATIQUE. adj. des 2 g. Qui est causé par l'extase. (Ècs-ta-tic-e.)

EXTENSEUR. adj. m. et subst. (*Extendere.*) Se dit Des différents muscles qui servent à étendre. (Ècs-tan-seur.)

EXTENSIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est extensible. (Ècs-tan-si-bi-li-té.)

EXTENSIBLE. adj. des 2 g. Qui peut s'étendre, qui peut être étendu. (Ècs-tan-si-ble.)

EXTENSIF, IVE. adj. Qui étend, qui fait effort pour étendre. (Ècs-tan-sif.)

EXTENSION. s. f. (*Extensio.*) Étendue. | L'action d'étendre un corps, de lui faire acquérir plus de surface. | L'action de ce qui s'étend. | L'opération par laquelle on étend, en la tirant, une partie luxée ou fracturée, pour remettre les os dans leur situation naturelle. | Le relâchement d'un nerf, d'un tendon, qui vient, par qq. effort, à s'étendre plus qu'il ne faudrait. | *Extension d'autorité,* Augmentation d'autorité. | *L'extension d'une loi,* etc., L'explication d'une loi, etc., dans un sens plus étendu. | L'action d'étendre la signification d'un mot. (Ècs-tan-sion.)

EXTÉNUATION. s. f. (*Extenuatio.*) Affaiblissement extrême, grande diminution de forces. (Ècs-té-nu-a-sion.)

EXTÉNUER. v. a. (*Extenuare.*) Causer un grand affaiblissement. | Affaiblir, diminuer. (Vi.) On dit *Atténuer.* | *Avoir le visage exténué;* Avoir le visage amaigri, décharné. (Ecs-té-nu-é.)

EXTÉRIEUR, EURE. adj. (*Exterior.*) Qui est au dehors. | Qui a lieu, qui se passe au dehors. | Qui a rapport aux pays étrangers. | EXTÉRIEUR. subst. m. Ce qui paraît au dehors. | Se dit en parlant Des personnes, soit pour le corps, soit pour les manières ou pour la conduite. | Le lieu, les lieux qui sont au dehors. | Les pays étrangers. (Ècs-té-ri-eur.)

EXTÉRIEUREMENT. adv. À l'extérieur, au dehors. (Ècs-té-rieu-re-man.)

EXTERMINATEUR. adj. et subst. m. (*Exterminator.*) Qui extermine. (Ècs-tër-mi-na-teur.)

EXTERMINATION. s. f. (*Exterminatio.*) Destruction entière, anéantissement. | *Guerre d'extermination,* Celle qui a pour objet, pour but la destruction de l'un des deux partis, de l'une des deux nations. (Ècs-tër-mi-na-sion.)

EXTERMINER. v. a. (*Exterminare.*) Détruire, faire périr entièrement. (Ècs tër-mi-né.)

EXTERNAT. s. m. Institution, école où l'on ne reçoit que des élèves externes. (Ècs-tër-na.)

EXTERNE. adj. des 2 g. (*Externus.*) Qui est, qui paraît au dehors; ou Qui vient du dehors. | Se dit Des parties d'un organe qui sont tournées vers l'extérieur du corps. | Adj. et subst., dans les colléges, etc., se dit Des écoliers qui n'y sont pas en pension, et qui viennent de dehors assister aux cours, aux leçons. (Ècs-tër-ne.)

EXTINCTION. s. f. (*Exstinctio.*) Action d'éteindre; ou État de ce qui s'éteint, de ce qui est éteint. | *L'extinction de la chaux,* L'état de la chaux quand elle cesse d'être vive et qu'elle perd ses propriétés. *Extinction de voix,* Maladie qui affaiblit tellement la voix, qu'on peut à peine se faire entendre, etc. | Se dit en parlant De ce qu'on détruit, de ce qu'on abolit, ou de ce qui prend fin. | *L'extinction d'un crime,* La rémission ou la prescription d'un crime. (Ècs-tinc-sion.)

EXTIRPATEUR. s. m. (*Exstirpator.*) Celui qui extirpe. On ne le dit guère au propre. (Ècs-tir-pa-teur.)

EXTIRPATION. s. f. (*Exstirpatio.*) Action d'extirper, de déraciner. | Destruction totale. (Ècs-tir-pa-sion.)

EXTIRPER. v. a. (*Exstirpare.*) Déraciner. Se dit en parlant Des mauvaises herbes, lorsqu'on les déracine de telle sorte qu'elles ne puissent plus revenir. | *Extirper un cancer,* Enlever entièrement un cancer, etc. | Se dit De l'entière destruction de certaines choses pernicieuses. | *Extirper une race,* L'exterminer, la détruire entièrement. (Ècs-tir-pé.)

EXTORQUER. v. a. (*Extorquere.*) Tirer, obtenir par force, par violence, par menaces, par importunité, etc. (Ècs-torc-é [c m.].)

EXTORSION. s. f. (*Extorsio.*) Exaction violente, concussion. (Ècs-tor-sion.)

EXTRACTIF, IVE. adj. Qui marque extraction. (Ècs-trac-tif.)

EXTRACTION. s. f. (*Extractio.*) Action d'extraire. | Opération par laquelle on trouve la racine d'un nombre, et celle par laquelle on trouve les entiers contenus dans un nombre fractionnaire. | L'origine d'où qqn. tire sa naissance. (Ècs-trac-sion.)

EXTRADITION. s. f. (*Ex, traditio.*) Action de livrer, de remettre un criminel, un homme prévenu de crime, au gouvernement étranger dont il dépend et qui le réclame. (Ècs-tra-di-sion.)

EXTRADOS. s. m. La surface convexe et extérieure d'une voûte. (Ècs-tra-dô.)

EXTRADOSSÉ, ÉE. adj. *Voûte extradossée,* Voûte dont le dehors n'est pas brut, c'est-à-dire, dont le parement extérieur est aussi uni que celui de la douelle. (Ècs-tra-dô-sé.)

EXTRAIRE. v. a. (*Extrahere.*) (Se conj. c. *Traire.*) Tirer, séparer, par qq. opération chimique, une substance simple ou composée, d'un corps dont elle faisait partie. | Tirer, retirer une chose d'un lieu, d'un corps dans lequel elle s'est formée ou introduite. | *Extraire un prisonnier de sa prison,* Le tirer de sa prison pour le conduire dans une autre, ou pour l'amener devant le juge. |

Tirer d'un livre, d'un registre, d'un acte, etc., les passages, les renseignements dont on a besoin. | *Extraire un livre*, *un procès*, etc., En faire un abrégé, un sommaire. | *Extraire la racine carrée*, etc., *d'un nombre*, En chercher la racine carrée. (Ëcs-trè-re.)

EXTRAIT. s. m. (*Extractus.*) Substance qu'on a extraite d'une autre par qq. opération chimique. | Ce qu'on tire de qq. livre, de qq. registre, de qq. acte, etc. | *Extrait de naissance*, Extrait du registre des naissances. | Abrégé, sommaire, analyse. | Un numéro sur lequel on a fait une mise, et qui sort de la roue de fortune. | Au loto, Un simple numéro gagnant. (Ëcs-trè.)

EXTRAJUDICIAIRE. adj. des 2 g. (*Extra, judiciarius.*) Se dit Des actes et significations qui ne sont point relatifs à un procès actuellement pendant en justice. (Ëcs-tra-ju-di-si-è-re.)

EXTRAJUDICIAIREMENT. adv. Par acte extrajudiciaire, dans la forme extrajudiciaire. (Ëcs-tra-ju di-si-è-re-man.)

EXTRAORDINAIRE. adj. des 2 g. (*Extraordinarius.*) Qui n'est pas selon l'usage ordinaire, selon l'ordre commun; qui est au-dessus de l'ordinaire. | *Courrier extraordinaire*, Courrier dépêché pour qq. occasion particulière. Subst. m. *Un extraordinaire.* | *Procédure extraordinaire*, s'est dit De la procédure criminelle. | *Question extraordinaire*, se dit De la torture la plus rude qu'on faisait souffrir à un accusé pour lui arracher qq. aveu. | Qui est singulier, rare, peu commun. | Ridicule, choquant, bizarre, extravagant. | Subst., Ce qui ne se fait pas ordinairement. | Ce qui est outre la dépense ordinaire. (Ëcs-tra-or-di-nè-re.)

EXTRAORDINAIREMENT. adv. D'une façon contraire à l'usage, à la règle ordinaire, à l'ordre accoutumé. | *Procéder extraordinairement contre qqn.*, Procéder criminellement contre lui. | Extrêmement, beaucoup plus qu'il n'est ordinaire. | Bizarrement, ridiculement, d'une manière choquante. (Ëcs-tra-or-di-nè-re-man.)

EXTRAPASSER. v. a. T. de peinture. *V.* SURPASSER. (Ëcs-tra-pa-sé.)

EXTRAVAGAMMENT. adv. D'une manière extravagante. (Ëcs-tra-va-ga-man.)

EXTRAVAGANCE. s. f. Bizarrerie, folie. | Action extravagante, discours extravagant. (Ëcs-tra-va-gan-se.)

EXTRAVAGANT, ANTE. adj. Fou, bizarre, fantasque, qui est contre le bon sens, contre la raison. | Subst., *Ce sont des extravagants.* | Subst. fém. Se dit De certaines constitutions des papes, recueillies et ajoutées au corps du droit canon. (Ëcs-tra-va-gan.)

EXTRAVAGUER. v. n. (*Extra, vagari.*) Penser et dire des choses où il n'y a ni sens ni raison. (Ëcs-tra-vag-é [g m.].)

EXTRAVASATION ou EXTRAVASION. s. f. Action, mouvement d'un liquide qui s'extravase. (Ëcs-tra-va-za-sion; ou Ëcs-tra-va-zion.)

EXTRAVASER (S'). v. pron. (*Extra, vas.*) Se dit Du sang et des humeurs qui sortent des vaisseaux destinés à les contenir, et qui se répandent sous la peau, ou dans certaines autres parties du corps où ils ne doivent pas être. | Tout épanchement analogue. (Secs-tra-va-zé.)

EXTRAVASION. s. f. *V.* EXTRAVASATION.

EXTRÊME. adj. des 2 g. (*Extremus.*) Qui est tout à fait au bout, tout à fait le dernier. | Qui est au dernier point, au plus haut degré. | *Parti extrême*, Parti violent et hasardeux. | Excessif, qui donne toujours dans l'excès. | Subst. m., Opposé, contraire. | *Pousser, porter tout à l'extrême*, N'avoir de modération en rien. | En mathém., *Les extrêmes d'une proportion*, Le premier et le dernier terme. (Ëcs-trê-me.)

EXTRÊMEMENT. adv. Grandement, beaucoup, au dernier point. (Ëcs-trê-me-man.)

EXTRÊME-ONCTION. s. f. Le sacrement qui se confère en appliquant les saintes huiles sur un malade en péril de mort. (Ëcs-trê-monc-sion.)

EXTREMIS (IN). loc. adv. lat. À l'article de la mort. (I-nècs-tré-mis.)

EXTRÉMITÉ. s. f. (*Extremitas.*) Le bout d'une chose, la partie qui la termine. | Au plur., Les membres du corps humain. | Les pieds et les mains seulement. La partie inférieure des jambes de certains animaux. | Le dernier moment. | Les derniers moments de la vie. Fig., se dit Des villes assiégées. | Le plus triste état où l'on puisse être réduit. | Excès. | Un excès de violence, d'emportement. | *Pousser qqn. à l'extrémité*, Le pousser à bout. (Ëcs-tré-mi-té.)

EXTRINSÈQUE. adj. des 2 g. (*Extrinsecus.*) Qui vient de dehors. | *Valeur extrinsèque*, Valeur que la loi, que le souverain attribue aux monnaies indépendamment du poids. (Ëcs-trin-sèc-e.)

EXUBÉRANCE. s. f. (*Exuberantia.*) Surabondance, abondance inutile. (Ëg-zu-bé-ran-se.)

EXUBÉRANT, ANTE. adj. (*Exuberans.*) Surabondant, superflu. (Ëg-zu-bé-ran.)

EXULCÉRER. v. a. (*Exulcerare.*) Causer un commencement d'ulcération. (Ëg-zul-sé-ré.)

EXUTOIRE. s. m. (*Exutus.*) Cautère, vésicatoire, toute ulcération produite et entretenue par l'art. (Ëg-zu-toua-re.)

EX-VOTO. s. m. Expr. lat. Se dit Des tableaux, des figures qu'on place dans une église, en mémoire d'un vœu fait en maladie, en péril. (Ëcs-vo-tô.)

F.

F. s. m. et f. Lettre consonne, la sixième de l'alphabet. Lorqu'on l'appelle *Effe*, suivant la prononciation ancienne et usuelle, le nom de cette lettre est féminin. Lorsqu'on l'appelle *Fe*, suivant la méthode moderne, ce nom est masculin. | Quand cette lettre est à la fin d'un mot, elle se prononce presque toujours, même devant une consonne.

FA. s. m. La quatrième note de la gamme d'ut. | Le signe qui représente cette note.

FABAGO. s. m., ou FABAGELLE. s. f. Plante dont les feuilles épaisses ressemblent à celles du pourpier, et qui passe pour vermifuge. (Fa-ba-gô, ou Fa-ba-jë-le.)

FABLE. s. f. (*Fabula.*) Apologue, récit dans lequel on cache une vérité, une moralité sous le voile de qq. fiction. | Le sujet d'un poëme épique, d'un poëme dramatique, d'un roman. | Fausseté, chose controuvée. | Toutes les fables de l'antiquité païenne.

FABLIAU. s. m. (*Fabula.*) Sorte de poëme, de conte en vers, qui était fort à la mode dans les premiers âges de la poésie française. (Fa-bli-ô.)

FABRICANT. s. m. (*Fabricans.*) (Qqns. écrivent *Fabriquant.*) Celui qui fabrique ou qui fait fabriquer. | Un fabricant d'étoffes. Celui qui tient une filature de coton, de laine, etc.

FABRICATEUR. s. m. (*Fabricator.*) Celui qui fait, qui fabrique qq. ch.

FABRICATION. s. f. (*Fabricatio.*) L'art de fabriquer; L'action de fabriquer, ou Le résultat de cette action. (—ca-sion.)

FABRICIEN ou FABRICIER. s. m. Celui qui est chargé d'administrer la fabrique d'une église. On le nomme plus ordin. *Marguillier.* (Fa-bri-siin; ou Fa-bri-sié.)

FABRIQUE. s. f. (*Fabrica.*) Construction d'un édifice. | En parlant D'une église paroissiale, Tout ce qui appartient à cette église. | Le corps, l'assemblée de ceux qui sont chargés d'administrer la fabrique d'une église. | Fabrication. | Fam., *Cela est de sa fabrique,* Il a controuvé cela, c'est un mensonge qu'il fait. | Se dit en parlant Du lieu, de la ville même où l'on fabrique. | Un établissement où l'on fabrique. | Bâtiment dont la principale décoration consiste dans l'arrangement et l'appareil des divers matériaux dont il est composé. | Toute construction qui orne un parc, etc., telle qu'un pont, une tour. | Se dit Des édifices, des ruines d'architecture, etc., qui entrent dans la composition d'un tableau et surtout d'un paysage. (Fa-bric-e.)

FABRIQUER. v. a. (*Fabricare.*) Faire certains ouvrages suivant les procédés d'un art mécanique. | Faire fabriquer, tenir une fabrique. | *Fabriquer une pièce*, etc., Faire une fausse monnaie. (Fa-bric-é [c m.].)

FABULEUSEMENT. adv. D'une manière fabuleuse. (—leû-ze-man.)

FABULEUX, EUSE. adj. (*Fabulosus.*) Feint, controuvé, inventé. | Qui appartient, qui a rapport à la Fable. | Se dit De ce qui passe la croyance, quoique réel. (Fa-bu-leû; ze.)

FABULISTE. s. m. Auteur qui a écrit des fables.

FAÇADE. s. f. (*Facies.*) Un des côtés d'un bâtiment, d'un édifice, lorsqu'il se présente au spectateur, ou lorsqu'il décore une place, une rue, etc. | Le côté où se trouve la principale entrée. (Fa-sa-de.)

FACE. s. f. (*Facies.*) Visage. | Pop., *Couvrir la face à qqn.*, Lui donner un soufflet. | La mesure qui sert à déterminer les proportions d'une figure, et qui est égale à la longueur du visage. | Superficie. | Désigne Les diverses portions de surface plane qui terminent un solide. | T. d'anat. Une des parties qui composent la superficie d'un organe. | Le devant d'un édifice ou d'une de ses parties considérables. | *Les faces de l'architrave*, Les bandes dont elle est composée. *Faire face*, Être tourné vers un certain côté. Présenter le front. —Pourvoir ou parer à qq. ch., ne pas se trouver au dépourvu, dans le besoin. | L'état, la situation des affaires. | Se dit Des divers aspects, des divers points de vue sous lesquels une chose, une affaire peut être examinée, considérée. | Au jeu de la bassette, La première carte que découvre celui qui tient la banque. | Se dit Des cheveux qui couvrent les tempes. | En face. loc. adv. Par devant. | En présence. | Vis-à-vis. | De face. loc. adv. Du côté où l'on voit toute la face, tout le devant. | Face à face. loc. adv. S'emploie en parlant De deux personnes qui sont en présence l'une de l'autre, dont l'une a le visage tourné vers celui de l'autre. | À la face. loc. adv. En présence de, à la vue de. | De prime face. loc. adv. D'abord. On dit *De prime abord.* (Fa-se.)

FACÉ, ÉE. adj. *Être bien facé*, Avoir le visage plein et une belle figure. Fam. (Fa-sé.)

FACER. v. a. T. du jeu de la bassette. Amener pour face une carte qui est la même que celle sur laquelle un joueur a mis son argent. (Fa-sé.)

FACÉTIE. s. f. (*Facetia.*) Bouffonnerie, plaisanterie de paroles ou de gestes, pour divertir, pour faire rire. (Fa-sé-sie.)

FACÉTIEUSEMENT. adv. D'une manière facétieuse. (Fa-sé-sieû-ze-man.)

FACÉTIEUX, EUSE. adj. Plaisant, qui divertit, qui fait rire. (Fa-sé-sieû ze.)

FACETTE. s. f. Petite face, l'un des côtés d'un corps qui a plusieurs petits côtés. (Fa-sè-te.)

FACETTER. v. a. Tailler à facettes un diamant, une pierre précieuse. (Fa-sè-té.)

FÂCHER. v. a. Mettre en colère, indisposer fortement. | Causer du déplaisir, de la peine. | Pron., Se mettre en colère. | Impers. *Il me fâche*, etc., Je suis chagrin, je suis affligé.

FÂCHERIE. s. f. Mécontentement, déplaisir, chagrin.

FÂCHEUX, EUSE. adj. Qui fâche, qui donne du chagrin.— Subst. m. *Le fâcheux de l'affaire est que...* | Impers., *Il est fâcheux*, C'est une chose triste, désagréable. | Pénible, difficile, malaisé. | Malaisé à contenter, bizarre, peu traitable. | FÂCHEUX, subst., Un homme incommode, importun, ou dont la présence dérange. (Fâ-cheû; ze.)

FACIAL, ALE. adj. Qui appartient, qui a rapport à la face. (Fa-si-al.)

FACIENDE. s. f. (*Faciendus.*) Cabale, intrigue. Se dit en mauvaise part. (Vi.) (Fa-si-an-de.)

FACILE. adj. des 2 g. (*Facilis.*) Aisé, qui ne donne point de peine; qu'on peut faire, qu'on peut exécuter sans peine. | Qui ne sent point la gène, qui paraît fait sans peine, sans effort. | Qui crée, qui exécute aisément sans effort | Condescendant, doux, complaisant. | Se dit De celui qui manque de fermeté dans l'occasion, qui a une indulgence, une complaisance excessive. (Fa-si-le.)

FACILEMENT. adv. Aisément, avec facilité, sans peine. (Fa-si-le-man.)

FACILITÉ. s. f. (*Facilitas.*) Qualité de ce qui est aisé à faire, à employer, etc. | Moyen, manière facile, absence d'obstacle. | Se dit Des commodités, des délais accordés à un acheteur, à un débiteur. | Disposition, naturelle ou acquise, qui permet de faire qq. ch. sans peine, sans effort. | Absol., L'aptitude à concevoir, à produire, à travailler facilement. | La manière facile dont une chose est ou semble faite. | Condescendance, complaisance. | Se dit Du manque de fermeté, d'une indulgence, d'une complaisance excessive. | *Facilité de mœurs*, Disposition naturelle à vivre, à s'accommoder aisément avec tout le monde. (Fa-si-li-té.)

FACILITER. v. a. Rendre facile. (Fa-si-li-té.)

FAÇON. s. f. (*Facere.*) Manière dont une chose est faite, ou la forme qu'on lui a donnée. | *Les façons d'un bâtiment*, La forme rétrécie d'une partie de sa carène, à l'avant et à l'arrière. | Le travail de l'artisan qui a fait qq. ouvrage. | Le labour que l'on donne à la terre, à la vigne. | L'action de faire, d'inventer, de composer qq. ch. Fam. | Manière, sorte. | *Façon de parler*, Phrase, locution, expression. | *C'est une façon de parler*, Ce que je dis, ce qu'il dit, etc., ne doit pas être pris à la lettre, à la rigueur. | Fam., *Des gens d'une certaine façon*, Des gens d'un certain rang, d'un certain état. | Fam., L'air la mine, le maintien, le port d'une personne. | L'apparence de certaines choses. | Au plur., Les manières propres à une personne, ses actions, ses procédés, etc. | Se dit, absol., Des manières où il y a de l'affectation, de l'afféterie. | Manière cérémonieuse et gênante de témoigner ses égards, sa politesse, sa circonspection, sa retenue, etc. Fam. | Se dit Des difficultés qu'une personne fait de se déterminer à qq. ch. Fam. | Soin excessif, attention, circonspection trop exacte en de certaines choses. Fam. | DE FAÇON QUE. loc. conj. Tellement que. | En telle sorte que, de telle manière que. (Fa-son.)

FACONDE. s. f. (*Facundia.*) Vieux mot qui signifie, Éloquence, facilité à parler d'abondance. | Loquacité, trop grande abondance de paroles. Fam.

FAÇONNER. v. a. Travailler une chose, lui donner une certaine façon, une certaine forme. | Donner la dernière façon à un ouvrage, l'enjoliver, en embellir la forme. | Le labour qu'on donne à la vigne, aux terres. | Fam., Former l'esprit, les mœurs par l'instruction, par l'usage. | Accoutumer. | V. n. Se dit Des difficultés qu'on fait d'accepter qq. ch. (Fa-so-né.)

FAÇONNIER, IÈRE. adj. Qui fait trop de façons, qui est incommode par trop de cérémonies, par trop d'attention et de circonspection dans de petites choses. (Fa-so-nié.)

FAC-SIMILE. s. m. Expr. lat. La copie, l'imitation exacte, imprimée ou gravée, d'une pièce d'écriture, d'une signature, etc. (—mi-lé.)

FACTEUR. s. m. (*Factor.*) Faiseur. Se dit De ceux qui font, qui fabriquent des instruments de musique. | Celui qui est chargé de qq. négoce, de qq. trafic, etc., pour qqn. | Celui qui est chargé de distribuer, de remettre à leurs adresses les lettres envoyées par la poste. | Chacune des quantités qui servent à former un produit.

FACTICE. adj. des 2 g. (*Factitius.*) Qui est fait ou imité par art. (Fac-ti-se.)

FACTIEUX, EUSE. adj. Qui excite ou cherche à exciter des troubles dans un État, dans une ville, dans une société; ou Qui est de qq. cabale, de qq. faction. | Subst., *Le chef des factieux*. (Fac-sieû; ze.)

FACTION. s. f. (*Factio.*) Le guet que font successivement les soldats d'un poste. | Se dit en parlant De toute personne qui se tient dans un endroit pour guetter ou attendre qqn. ou qq. ch. | Parti, cabale dans un État, dans une ville, dans un corps, etc. (Fac-sion.)

FACTIONNAIRE. adj. Qui est obligé à faire faction. | Subst. m. Une sentinelle ou une vedette. (Fac-sio-nè-re.)

FACTORERIE ou FACTORIE. s. f. (*Factor.*) Le lieu, le bureau où sont les facteurs

ou agents d'une compagnie de commerce en pays étranger.

FACTOTUM. s. m. Mot lat. (Autrefois on prononçait, et plusieurs écrivaient, *Factoton.*) Celui qui se mêle, qui s'ingère de tout dans une maison. Fam. (Fac-to-to-me.)

FACTUM. s. m. T. lat. Mémoire, exposé sommaire des faits d'un procès, et des moyens d'une des parties. (Vi.) | Se dit par dénigrement De tout écrit qu'une personne publie pour attaquer, pour se défendre, etc. (Fac-to-me.)

FACTURE. s. f. (*Factura.*) État, mémoire qui indique en détail la quantité, la qualité et le prix des marchandises qu'un négociant, etc., envoie à qqn., associé, ou autre. | La manière dont une pièce de musique est composée. — Se dit en parlant De versification.

FACULTATIF, IVE. adj. Qui donne la faculté. | Qui laisse la faculté de faire ou de ne pas faire une chose, dont on peut, à son gré, faire ou ne pas faire usage. | [c m.]

FACULTÉ. s. f. (*Facultas.*) Puissance physique ou morale qui rend un être capable d'agir de certaine manière, de produire certains effets. | Facilité, talent, aptitude. | Pouvoir, moyen, droit de faire une chose. | *La faculté d'un légat*, Ses pouvoirs. | Au plur., Les biens, les ressources, les moyens d'une personne. | Le corps ou l'assemblée des professeurs chargés du haut enseignement d'une science ou de la littérature, dans l'université. | Absol., La faculté de médecine. | [c m.]

FADAISE. s. f. Niaiserie, ineptie, bagatelle, chose inutile et frivole. (Fa-dè-ze.)

FADE. adj. des 2 g. (*Fatuus.*) Insipide, sans saveur, ou de peu de goût. | *Se sentir le cœur fade*, Avoir, éprouver du dégoût. | Qui n'a rien de piquant, de vif, d'animé, d'agréable.

FADEUR. s. f. Qualité de ce qui est fade, de ce qui est insipide. | Un certain manque de grâce, d'agrément et de vivacité. Un excès de flatterie. | Louange fade.

FAGOT. s. m. Faisceau de menu bois, de branchages. | Pop., *L'âme du fagot*, Le dedans du fagot, composé du plus petit bois. | *Cet homme sent le fagot*, Il est soupçonné d'hérésie, d'impiété. | *Conter des fagots, faire des fagots*, Conter des bagatelles, des choses frivoles, ou fausses et sans vraisemblance. | Se dit en parlant D'un ouvrage de charpenterie, de menuiserie, ou de tonnellerie, qu'on a démonté, et dont les pièces sont liées en paquet, pour qu'elles occupent moins d'espace, et qu'elles puissent être remontées au besoin. (Fa-gô.)

FAGOTAGE. s. m. Le travail d'un faiseur de fagots. | Le bois qui n'est propre qu'à faire des fagots. (Fa-go-ta-je.)

FAGOTER. v. a. Mettre en fagots. | Fam., Mettre en mauvais ordre, mal arranger. | Habiller mal et avec mauvais goût. | FAGOTÉ, ÉE. part. | Fam., mal vêtu. (Fa-go-té.)

FAGOTEUR. s. m. Faiseur de fagots. | Fam., Celui qui fait mal qq. ch.

FAGOTIN. s. m. Singe habillé que les opérateurs, les charlatans ont avec eux sur leur théâtre. Ce nom a passé Aux valets d'opérateur ou de charlatan qui amusent le peuple par des bouffonneries et des lazzi. | Fam., Un mauvais plaisant.

FAGOUE. s. f. Glande qui est au haut de la poitrine des animaux, et que dans les veaux on appelle *Ris*.

FAGUENAS. s. m. Odeur fade et mauvaise, sortant d'un corps malpropre ou malsain. Fam. et vi. (Fag-e-na.)

FAIBLE. adj. des 2 g. (*Flexibilis.*) Débile, qui manque de force, de vigueur. | *Dans un âge faible*, Dans l'enfance, dans les premiers temps de l'adolescence. | Qui manque de puissance, de ressources, etc. | Qui est dépourvu de talent, de génie, etc. | S'applique aux productions de l'art ou de l'esprit. | Qui manque de force morale, qui est trop indulgent, trop facile, etc. | Se dit Des choses qui n'ont pas assez de grosseur, d'épaisseur, de force, de solidité, etc. | Se dit D'un poste, d'une place de guerre peu fortifiée. | Qui est peu considérable en son genre sous le rapport de la quantité, de l'étendue, de la valeur, de l'intensité, de l'énergie, etc. | S'emploie souvent avec la prép. *De*, suivie d'un substantif qui caractérise le genre de faiblesse. *Ce cheval est faible de reins.* | Subst. m. Toute personne faible, qui manque de puissance, de ressources. | Ce qu'il y a de moins fort, de moins solide, etc., dans une chose. | Ce qu'il y a de défectueux en qq. ch. | Le principal défaut auquel une personne est sujette, sa passion dominante. (Fè-ble.)

FAIBLEMENT. adv. Avec faiblesse, d'une manière faible. (Fè-ble-man.)

FAIBLESSE. s. f. (*Flexibilitas.*) Débilité, manque de force, de vigueur. | Défaillance, évanouissement, syncope. | Manque de puissance, de ressources, etc. | Manque de génie, de talent. | S'applique aux productions de l'art ou de l'esprit. | Ce manque de force morale qui dispose à trop d'indulgence, ou qui rend facile à tromper, à émouvoir, à intimider, etc. | *Avoir de la faiblesse, avoir un faible, du faible pour qqn.*, Avoir un grand penchant pour lui, une grande disposition à trouver bien ou à excuser tout ce qui vient de lui. | Se dit D'un défaut de raison, d'empire sur soi-même, et Des fautes qui en sont la suite. | Se dit en parlant D'une femme qui n'a pas résisté à la séduction. | Le manque ou le peu de grosseur, d'épaisseur, de force, de solidité, etc., de certaines choses. | Se dit D'une chose peu considérable en son genre. (Fe-ble-se.)

FAIBLIR. v. n. Perdre de sa force, de son ardeur, de son courage, de sa résistance. (Fé-blir.)

FAÏENCE. s. f. (*Faenza*, n. pr.) Sorte de poterie de terre vernissée, ordin. à fond blanc. (Fa-ian-se.)

FAÏENCERIE. s. f. Lieu, établissement où l'on fabrique de la faïence. | Se dit Des marchandises de faïence. (Fa-ian-se-rie.)

FAÏENCIER, IÈRE. s. Celui, celle qui fait ou qui vend de la faïence. (Fa-ian-sié.)

FAILLIBILITÉ. s. f. Possibilité de faillir, de se tromper. (Fa-lli-bi-li-té [ll m.].)

FAILLIBLE. adj. des 2 g. Qui est exposé à l'erreur, qui peut se tromper. (Fa-lli-ble [ll m.].)

FAILLIR. v. n. (*Fallere.*) (*Je faux, il faut; nous faillons, ils faillent. Je faillais. Je faillis. Je faudrai. Faillant.*) Faire qq. ch. contre son devoir, contre les lois. | Errer, se tromper, se méprendre en qq. ch. | Céder, manquer, finir. | Fam., *Le cœur me faut*, se dit Lorsqu'on se sent qq. faiblesse, et qu'on a besoin de manger. | *À jour faillant*, Lorsque le jour est près de manquer. | Manquer à exécuter, à faire. (Vi). | Se dit Pour exprimer qu'une chose a été sur le point d'arriver, qu'il a tenu à peu qu'elle n'arrivât, qu'elle n'eût lieu. | Se dit D'un négociant, d'un banquier qui fait une banqueroute non frauduleuse. | FAILLI. subst. m. Un négociant, un banquier qui a fait faillite. (Fa-llir [ll m.].)

FAILLITE. s. f. Banqueroute non frauduleuse. (Fa-lli-te [ll m.].)

FAIM. s. f. (*Fames.*) Besoin et désir de manger. | *Mourir de faim*, Avoir extrêmement faim. — Manquer des choses nécessaires à la vie. | Subst., *C'est un meurt-de-faim*, C'est un homme qui n'a pas de quoi vivre. | *La faim insatiable des richesses*, L'ardeur de les posséder. (Fin.)

FAIM-VALLE. s. f. Maladie des chevaux, spasme qui les fait s'arrêter tout à coup lorsqu'ils sont échauffés, et qui ne cesse qu'après qu'ils ont pris de la nourriture. (Fin-va-le.)

FAÎNE. s. f. (*Fagina.*) Le fruit du hêtre. (Fê-ne.)

FAINÉANT, ANTE. adj. et subst. (*Facere.*) Paresseux, qui ne veut point travailler, qui ne veut rien faire. | *Rois fainéants*, Se dit, dans l'Histoire de France, de certains rois de la première race, qui ont abandonné l'exercice du pouvoir aux maires du palais. (Fé-né-an.)

FAINÉANTER. v. n. Être fainéant, ne vouloir rien faire. (Fé-né-an-té.)

FAINÉANTISE. s. f. Paresse lâche, vie du fainéant. (Fé-né-an-ti-ze.)

FAIRE. v. a. (*Facere.*) (*Je fais, il fait; nous faisons, ils font. Je faisais. Je fis. J'ai fait. Je ferai. Je ferais. Fais. Que je fasse. Que je fisse. Faisant.*) Créer, former, produire, engendrer. | *Cet enfant fait ses dents*, Les dents lui viennent. | Fabriquer, composer, produire. | Se dit en parlant De tout ce qu'un sujet opère, effectue, exécute, accomplit, etc., soit dans l'ordre physique, soit dans l'ordre moral. | *Faire tant de points*, Gagner tant de points. *Faire le jeu*, Mettre les enjeux, etc. | *Faire qq. ch. pour qqn.*, Lui accorder ou lui faire obtenir qq. ch. | Fam., *Se laisser faire*, se dit D'une personne qui ne se défend pas. | Se dit De certaines fonctions de guerre. | Se dit, en parlant Des choses qui marquent Espace et étendue, et qui s'exécutent et s'accomplissent par le mouvement d'un lieu à un autre. | *Faire le nord*, Naviguer au nord, | Disposer, arranger mettre dans l'état convenable. | Amasser, assembler, mettre ensemble. | Gagner, acquérir. | En parlant De troupes, Lever, mettre sur pied. | Employer ses forces, ses talents, l'activité de son esprit à qq. ch.; s'en occuper, y passer son temps. | *Ne faire que de sortir*, etc., N'être sorti, etc., que depuis très-peu de temps. | Observer, mettre en pratique. | Se dit en parlant Des différentes professions qu'on embrasse, et des différents emplois. | *Faire le diacre, faire le sous-diacre*, Faire les fonctions de diacre, de sous-diacre. | *Faire l'histoire, faire le portrait*, etc., Peindre l'histoire, le portrait, etc. | Représenter. | *Faire un tel ou tel personnage*, Se donner pour avoir telle ou telle qualité. | Se dit, De quiconque cherche à paraître ou feint d'être ce qu'il n'est pas. | Mettre de l'affectation à se montrer avec telle ou telle qualité. | Se donner certains airs; prendre certaines manières. | Donner à une personne ou à une chose une qualité, la mettre dans un certain état. | Se construit avec la prép. *De* ou avec un équivalent, dans le sens de Changer, transformer en. | Suivi de la prép. *De*, Employer qqn. ou qq. ch., en disposer, en tirer parti de façon ou d'autre. | *N'avoir que faire de qqn.* ou *de qq. ch*, N'en avoir aucun besoin. | Dire, prétendre, publier qu'une chose est, en donner une certaine opinion. | En parlant De marchandises, etc., s'emploie Pour marquer le prix qu'on en demande. | Accoutumer, habituer. | Former, façonner, perfectionner qqn. | Se dit De deux ou de plusieurs choses qui, par leur union, leur assemblage, servent à former un tout. | Se dit De ce qui est l'essence d'une chose, de ce en quoi elle consiste. | Causer, attirer, exciter; être l'occasion de qq. ch. | FAIRE, se construit avec un infinitif ou avec un subjonctif, et se dit De tout ce qui est la cause prochaine ou éloignée de qq. ch., de tout ce qui donne lieu, de tout ce qui donne occasion à une chose, à une action. | Importer, concerner, être de qq. considération. | S'emploie d'une manière relative, avec la plupart des autres verbes. *Cet homme n'aime*

pas tant le jeu qu'il faisait, Il ne l'aime plus tant qu'il l'aimait. | Se dit, absol., en parlant Des jeux de cartes où chacun donne les cartes à son tour, et De certains autres jeux où chacun tour à tour est obligé de faire qq. ch. | V. n. Travailler, opérer, exécuter, agir. | *Avoir fort à faire*, Avoir beaucoup à travailler pour venir à bout de qq. ch. | Fam., *C'est à faire à lui*, se dit en parlant D'un homme qu'on reconnaît très-capable de faire une chose. | *Faire pour qqn.*, Le suppléer, tenir sa place; Être son commissionnaire, son agent, sa caution. | V. n. Avoir une influence, un effet qcq. | V. n. Être convenable, produire un effet agréable. | En parlant Des mots, Prendre telle ou telle forme, telle ou telle terminaison. | Dire. (Vi. et fam.) | V. n. et a. Fam., Se décharger le ventre. | Impers., indique L'état de l'atmosphère, du temps, ou qq. phénomène, qq. révolution atmosphérique, etc.—Marque la nature, l'état, la disposition, les qualités de certaines choses. | Être praticable, être produit, formé, exécuté, arriver, venir à être. | Pron. et fam., Devenir. | Pron. et, absol., S'améliorer, se perfectionner, se bonifier avec le temps. | Impers. et avec le pronom *Se*, se résout par les verbes *Être, arriver*. | Subst., *Il y a loin du vouloir au faire*. | La manière de peindre, de sculpter, de graver. | FAIT, AITE. part. *Cela vaut fait*, Regardez la chose comme faite. | *C'est fait de moi*, etc., Je suis perdu. | *Être fait pour*, Être propre à, être capable de. | *Un homme fait*, Un homme qui est dans un âge mûr. | *Ce fromage est fait*, Il est temps de le manger. | *Ce mot est fait*, Il est autorisé par l'usage. | *Vent fait*, Vent qui ne varie plus, et qui paraît devoir durer. (Fè-re.)

FAISABLE. adj. des 2 g. Qui se peut faire, qui n'est pas impossible, qu'il est permis de faire. (Fë-sa-ble.)

FAISAN. s. m. (*Phasianus.*) Oiseau de la grosseur d'une poule, et qui se nourrit d'insectes dans les bois. | *Poule faisane*, ou *Poule faisande*, La femelle du faisan. (Fë-zan.)

FAISANCES. s. f. pl. Tout ce qu'un fermier s'oblige par son bail de faire ou de fournir sans diminution du prix du bail. (Fë-zan-se.)

FAISANDEAU. s. f. Jeune faisan. (Fë-zan-dô.)

FAISANDER (SE). v. pron. Se dit Du gibier qu'on garde, comme cela se pratique ordin. pour les faisans, afin qu'il se mortifie et qu'il acquière du fumet. (Fë-zan-dé.)

FAISANDERIE. s. f. Lieu où l'on élève des faisans. (Fe-zan-de-rie.)

FAISANDIER. s. m. Celui qui nourrit et élève des faisans. (Fë-zan-dié.)

FAISCEAU. s. m. (*Fascis.*) Assemblage de certaines choses liées ensemble. | Au plur. et absol., Les faisceaux de verges avec une hache au milieu, qui étaient, chez les anciens Romains, le symbole de la puissance des magistrats. | *Prendre les faisceaux*, Être élevé à la dignité consulaire. | Un assemblage de fusils qu'on forme en engageant les baïonnettes les unes dans les autres, de manière que les fusils se soutiennent mutuellement et forment une espèce de pyramide. | Espèce de piquet autour duquel on range des fusils. | *Faisceau de rayons lumineux*, Cône de rayons lumineux qui partent d'un même point. (Fè-sô.)

FAISEUR, EUSE. s. Celui, celle qui fait qq. ch., qui fait habituellement certains ouvrages. | Fam., *C'est un faiseur de livres*, etc., se dit, par mépris, D'un auteur, etc. | Par dénigrement, Celui qui fait ou qui dit souvent certaines choses. | Absol., Celui qui travaille habituellement pour un autre, ou qui fait le travail d'un autre. (Fë-zeur; eû-ze.)

FAIT. s. m. (*Factum.*) Action, chose faite, ce qu'on fait, ce qu'on a fait. | *Cela est du fait d'un tel*, C'est un tel qui en est l'auteur. | *Les hauts faits, les beaux faits d'armes*, Les exploits militaires. | *Voies de fait*, Les actes de violence, les mauvais traitements. | *Voie de fait*, Tout acte par lequel on s'empare violemment d'une chose sur laquelle on n'a point de droit reconnu. | *En venir au fait*, En venir à l'exécution. | *Prendre qqn. sur le fait*, Le surprendre dans le temps même où il fait une action qu'il voulait cacher. | Événement, toute chose qui arrive, qui a lieu, ou Le récit qui en est fait. | L'événement, le cas, l'espèce dont il s'agit. | Fam., *Aller au fait, venir au fait*, En venir à l'essentiel, au principal, à l'intéressant. | *Au fait*, Tout bien considéré. | Fam., *Le fait est que....* La vérité est que.... | Fam., *Entendre bien son fait*, Être habile dans sa profession. | *Être au fait*, Être bien instruit. | Se dit De toute chose dont on a reconnu, vérifié, constaté l'existence. | Ce qui est propre et convenable à qqn. | La part qui revient, qui appartient à qqn. dans un total. | Fam., *Donner à qqn. son fait*, Se venger de lui, ou par qq. discours, ou par qq. violence. | Fam., *Dire à qqn. son fait*, Lui parler vertement, avec force, lui dire ses vérités. | DANS LE FAIT, PAR LE FAIT. loc. adv. Réellement, effectivement, au fond, quelles que soient les apparences. | DE FAIT. loc. adv. En réalité, véritablement. | Effectivement. | EN FAIT DE. loc. prép. En matière de. | SI FAIT. loc. adv. et pop. Au contraire. | TOUT À FAIT. adv. Entièrement. (Fè; ou Fèt.)

FAÎTAGE. s. m. L'ensemble du comble d'un bâtiment, la charpente, la couverture, etc. La pièce de bois qui termine le comble, et sur laquelle s'appuient les chevrons. | Une table de plomb que les couvreurs mettent au

haut d'un toit. | Droit que chaque propriétaire payait annuellement au seigneur, pour le faite de sa maison. | Le droit qu'avaient, en certains lieux, les habitants de prendre dans les bois du seigneur une pièce de bois pour servir de comble ou de faite à leur maison. (Fé-ta-je.)

FAITARDISE. s. f. (*Facere.*) Fainéantise, lâche paresse. (Vi.) (Fè-tar-di-ze.)

FAITE. s. m. (*Fastigium.*) Le comble, la partie la plus élevée d'un bâtiment, d'un édifice. | Le sommet de certaines choses qui ont de l'élévation. (Fè-te.)

FAITIÈRE. adj. Se dit Des objets placés au faite des combles. | Subst. f. Se dit Des tuiles creuses qui recouvrent le faite d'un toit. | *La faitière d'une tente,* La perche qui est au haut de la tente, et qui s'étend d'un bout à l'autre pour soutenir la toile.

FAIX. s. m. (*Fascis.*) Charge, fardeau. Une charge pesante. | *Ce bâtiment a pris son faix,* Il s'est affaissé, depuis sa construction, autant qu'il le devait. (Fè.)

FAKIR. s. m. *V.* Faquir.

FALAISE. s. f. Les terres et les rochers escarpés le long des bords de la mer. (Falè-ze.)

FALAISER. v. a. Se dit De la mer quand elle vient se briser contre une falaise. (Falè-zé.)

FALARIQUE. s. f. (*Falarica.*) Espèce de dard enflammé qu'on tirait avec l'arc contre les tours d'une place assiégée, pour y mettre le feu; poutre ferrée à plusieurs pointes, et chargée de matières inflammables, qu'on jetait avec la baliste ou la catapulte. (Fa-laric-e.)

FALBALA. s. m. Bandes d'étoffe plissées qu'on met pour ornement à une robe, à des rideaux, etc.

FALCIDIE ou FALCIDIENNE. adj. f. (*Falcidia.*) *Quarte falcidie* ou *falcidienne*, Droit qu'avait un héritier institué, en pays de droit écrit, de retrancher un quart sur les legs, fidéicommis, etc., lorsque, les legs payés, il ne lui serait pas resté un quart de la succession du testateur. (Fal-si-die; ou Fal-si-di-ë-ne.)

FALLACE. s. f. (*Fallacia.*) Tromperie, fraude. (Vi.) (Fal-la-se.)

FALLACIEUSEMENT. adv. D'une manière fallacieuse. (Fal-la-sieû-ze-man.)

FALLACIEUX, EUSE. adj. (*Fallaciosus.*) Trompeur, frauduleux. (Fal-la-si-eû; ze.)

FALLOIR. v. n. impers. (*Il faut, il fallait, il fallut, il a fallu, il faudra, il faudrait, qu'il faille, qu'il fallût.*) Être de nécessité, de devoir, d'obligation, de bienséance. | Fam., *Une personne comme il faut,* Une personne d'un rang distingué. | Fam., *Il faut voir,* Il est curieux, intéressant de voir. | Se dit De ce dont on a besoin. | Se dit De ce qu'on doit donner d'argent à qqn. pour un prix, pour un salaire. | Manquer; s'emploie avec la particule *En*, et le pronom de la 3e personne, et se conj. avec l'auxiliaire *Être.* | Tant s'en faut que. loc. adv. Bien loin que. (Fa-louar.)

FALOT. s. m. (*Phalos*, gr.) Espèce de grande lanterne ordin. faite de toile. | Grand vase qu'on emplit de suif, de poix-résine et d'autres matières combustibles, pour éclairer les abords d'un lieu de fête, les cours d'une grande maison, etc. On dit plus ordin. *Pot à feu.* (Fa-lò.)

FALOT, OTE. adj. et subst. Ridicule, plaisant, drôle. Fam.

FALOTEMENT. adv. D'une manière falote. (—te-man.)

FALOURDE. s. f. Gros fagot de quatre ou cinq bûches de bois à brûler, liées ensemble.

FALQUER. v. n. *Faire falquer un cheval*, Le faire couler sur les hanches en deux ou trois temps, et en formant un arrêt ou demi-arrêt. (Falc-é [e m.].)

FALSIFICATEUR. s. m. Celui qui falsifie.

FALSIFICATION. s. f. (*Falsificatio.*) Action par laquelle on falsifie, ou État de la chose falsifiée. (—ca-sion.)

FALSIFIER. v. a. (*Falsificus.*) Altérer, changer, dénaturer qq. ch., avec dessein de tromper. | Altérer une substance par un mauvais mélange. | *Falsifier de la monnaie*, L'altérer quant à la valeur intrinsèque.

FALUN. s. m. Assemblage de coquilles brisées qu'on trouve en masse à une certaine profondeur de terre, et qu'on emploie en engrais comme la marne.

FALUNER. v. a. Répandre du falun sur un champ.

FALUNIÈRE. s. f. Mine de falun, endroit d'où l'on extrait du falun.

FÂME. s. f. (*Fama.*) Renommée. *Rétabli en sa bonne fâme et renommée.*

FAMÉ, ÉE. adj. (*Fama.*) Qui a telle ou telle réputation. Fam.

FAMÉLIQUE. adj. des 2 g. et subst. (*Famelicus.*) Qui est souvent tourmenté de la faim, faute d'avoir de quoi la satisfaire. (—lic-e.)

FAMEUX, EUSE. adj. (*Famosus.*) Renommé, célèbre, insigne dans son genre. (Fa-meû; ze.)

FAMILIARISER. v. a. (*Familiaris.*) Rendre familier avec qqn. | Absol., Prendre des manières trop familières. | Accoutumer, habituer. | *Se familiariser un auteur,* Le posséder bien, l'entendre sans peine. (Fa-mi-lia-ri-zé.)

FAMILIARITÉ. s. f. (*Familiaritas.*) Privauté, manière de vivre familièrement avec qqn. | Au plur., Les manières familières.

FAMILIER, IÈRE. adj. (*Familiaris.*) Qui a une habitude particulière avec qqn., qui vit avec lui librement et sans façon, sans cérémonie, comme on a coutume de vivre

avec les gens de sa famille. | Se dit Des choses où il y a de la familiarité. | *Terme, mot familier*, etc., Qui ne peut entrer que dans le langage familier. | Terme, expression qui ne sont pas assez respectueux, eu égard aux personnes à qui ou devant qui l'on parle. | Ordinaire, habituel, accoutumé. | Se dit De ce que l'on connaît, de ce que l'on sait ou que l'on fait bien, pour l'avoir souvent vu, éprouvé, étudié, pratiqué, etc. | FAMILIER. subst. m. Celui qui affecte la familiarité avec les personnes d'un état au-dessus du sien. | Se dit De ceux qui vivent habituellement et familièrement avec une personne éminente. | *Les familiers de la maison*, Ceux qui sont reçus habituellement et familièrement dans une maison. | Nom des officiers de l'inquisition, en Espagne et en Portugal. (Fa-mi-lié.)

FAMILIÈREMENT. adv. D'une manière familière. (—re-man.)

FAMILLE. s. f. coll. (*Familia.*) Toutes les personnes d'un même sang, comme enfants, frères, neveux, etc. | Se dit qqfs. De parents qui habitent ensemble; Du père, de la mère et des enfants, ou même Des enfants seulement. | *Fils, fille de famille*, Celui, celle qui vit sous l'autorité de son père et de sa mère, ou sous l'autorité d'un tuteur. | En droit romain, *Père de famille*, Toute personne qui jouit de ses droits, qui n'est point sous la puissance d'autrui. | *Sainte famille*, Tableau qui représente Notre-Seigneur, la Vierge, saint Joseph, et saint Jean. | Race, maison; se dit De ceux qui sont de même sang par les mâles. | *Enfant de famille*, Jeune homme d'une naissance honnête. | Se prend pour Toutes les personnes, parentes ou non, maîtres ou serviteurs, qui vivent dans une même maison. | En parlant Des grands d'Italie, se dit De toutes les personnes attachées au service d'une maison. | Un assemblage de plusieurs genres ou espèces qui ont un certain nombre de caractères communs. | La réunion, la collection des mots qui ont une même racine. | [ll m.]

FAMINE. s. f. (*Fames.*) Disette générale dans une ville, dans une province, etc., de pain et des autres choses nécessaires à la nourriture. | Fam., *Crier famine*, Se plaindre hautement de la disette où l'on se trouve, ou que l'on craint.

FANAGE. s. m. Action de faner l'herbe d'un pré fauché; ou Le salaire de ceux qui sont employés à ce travail. | Tout le feuillage d'une plante. (Fa-na-je.)

FANAISON. s. f. Temps de faner le foin. (Fa-nè-zon.)

FANAL. s. m. (*Phanos*, gr.) Espèce de grosse lanterne dont on se sert sur les vaisseaux. | Se dit Des feux qu'on allume durant la nuit sur des tours, à l'entrée des ports et le long des plages maritimes, pour indiquer aux bâtiments la route qu'ils doivent tenir. On dit plus ordin. *Phare.* | Ce qui sert de guide, de lumière dans les arts, dans les sciences, etc.

FANATIQUE. adj. des 2 g. (*Fanaticus.*) Aliéné d'esprit, qui croit avoir des apparitions, des inspirations. | Qui est emporté par un zèle outré, et souvent cruel, pour une religion. | Qui se passionne à l'excès pour un parti, pour une opinion, etc. | Se dit Des passions, des doctrines, etc. | Subst., *Il y a des fanatiques dans toutes les religions.* (Fa-na-tic-e.)

FANATISER. v. a. Rendre fanatique pour une religion, une secte, etc. (—ti-zé.)

FANATISME. s. m. Illusion du fanatique, de celui qui se croit inspiré. | Un zèle outré, et souvent cruel, pour une religion, ou Un attachement opiniâtre et violent à un parti, à une opinion, etc. | Une secte de fanatiques.

FANE. s. f. (*Fenum.*) Se dit Des feuilles tombées de l'arbre qui les a produites. | Se dit Des feuilles qui tiennent encore aux plantes. | L'enveloppe foliacée de la fleur des anémones et des renoncules.

FANER. v. a. (*Fenum.*) Tourner et retourner l'herbe d'un pré fauché, pour la faire sécher. | Flétrir. | Altérer l'éclat d'une couleur, du teint.

FANEUR, EUSE. s. Celui, celle qui fane les foins. (—eû-ze.)

FANFAN. s. m. T. fam. dont les mères et les nourrices se servent en caressant leurs enfants.

FANFARE. s. f. Sorte d'air exécuté par des cors ou des trompettes. | L'air qu'on sonne au lancer du cerf.

FANFARON. adj. m. Qui fait le brave, qui se vante de l'être, et qui ne l'est pas. | Qui vante trop, qui exagère sa bravoure, qui veut trop la faire paraître. | Se dit De celui qui se vante trop en qq. ch. que ce soit, et qui veut passer pour valoir plus qu'il ne vaut en effet. | Se dit De l'air, des manières, des discours. | Subst. m. Faux brave, poltron qui fait le brave. | Celui qui se vante au delà de la vérité ou de la bienséance, qui promet par ostentation plus qu'il ne peut tenir.

FANFARONNADE. s. f. Rodomontade, vanterie en paroles. (—ro-na-de.)

FANFARONNERIE. s. f. Caractère du fanfaron; habitude de faire, de dire des fanfaronnades. (—ro-ne-rie.)

FANFRELUCHE. s. f. Se dit, par mépris, D'un ornement vain, frivole et de peu de valeur. Fam.

FANGE. s. f. (*Fango*, it.) Boue, bourbe. | Se dit, par mépris, D'une condition basse, abjecte. | L'état d'avilissement d'une personne qui vit dans la débauche. | Se dit Des voluptés du monde, par opposition à la vie dévote. (Fan-je.)

FANGEUX, EUSE. adj. Boueux, plein de fange. (Fan-jeû ; ze.)

FANON. s. m. La peau qui pend sous la gorge d'un taureau, d'un bœuf. | Se dit Des lames cornées qui garnissent transversalement le palais de la baleine. | L'assemblage de crins qui tombe sur la partie postérieure des boulets du pied d'un cheval, et cache l'ergot. | Cet ornement, de la largeur d'une étole, que les prêtres et les diacres portent au bras gauche lorsqu'ils officient. | Au plur., Les deux pendants de la mitre d'un évêque ou d'un archevêque, et Les pendants d'une bannière.

FANONS. s. m. pl. Sorte d'attelle, d'une forme particulière, qu'on employait autrefois dans les fractures de la cuisse et du bras, pour maintenir les fragments des os en contact. (Fa-non.)

FANTAISIE s. f. (*Phantasia.*) L'imagination, la faculté imaginative de l'homme. (Vi.) | Esprit, pensée, idée. | Humeur, envie, désir, volonté. | Opinion, sentiment, goût. | Caprice, boutade, bizarrerie. | Toute chose qui est moins utile qu'elle n'est curieuse par sa nouveauté ou par sa bizarrerie. | *Peindre de fantaisie,* Peindre sans avoir de modèle qu'on se propose d'imiter. | Se dit Des ouvrages où l'on suit plutôt les caprices de son imagination que les règles de l'art, mais sans abandonner tout à fait ces dernières. (Fan-te-zie.)

FANTASMAGORIE s. f. (*Phantasma, agora,* gr.) Sorte de spectacle qui consiste à faire apparaître, dans un lieu obscur, des images qui semblent être des ombres, des fantômes que l'on évoque. | L'abus des effets produits par des moyens surnaturels ou extraordinaires.

FANTASMAGORIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la fantasmagorie. (—ric-e.)

FANTASQUE. adj. des 2 g. (*Phantasticus.*) Capricieux, sujet à des fantaisies, à des caprices. | Bizarre, extraordinaire dans son genre. (Fan-tasc-e.)

FANTASQUEMENT. adv. D'une manière fantasque et bizarre. (Fan-tasc-e-man.)

FANTASSIN. s. m. (*Fantassino,* it.) Soldat à pied, soldat d'infanterie. (Fan-ta-sin.)

FANTASTIQUE. adj. des 2 g. (*Phantasticus.*) Chimérique. | Qui n'a que l'apparence d'un être corporel, qui est sans réalité. (Fantas-tic-e.)

FANTOCCINI. s. m. pl. T. it. Se dit des marionnettes auxquelles on fait exécuter des scènes sur un théâtre. (Fan-toc-chi-ni.)

FANTÔME. s. m. (*Phantasma.*) Spectre, vaine image qu'on croit voir. | Un homme maigre, défait et défiguré. | Ce qui n'est qu'en apparence, ce qui n'a point de réalité. | Chimère qu'on se forme dans l'esprit. | Au plur., Les images produites dans le cerveau par l'impression des objets extérieurs. (Vi.) | Espèce de statue ou de mannequin de bois sur lequel les chirurgiens s'exercent l'application des bandages ou aux opération de l'accouchement.

FANUM. s. m. Mot lat. Sert à désigner Les espèces de temples ou de monuments que les païens élevaient aux héros déifiés, aux empereurs, après l'apothéose. (Fa-no-me.)

FAON. s. m. Le petit d'une biche ou d'un chevreuil. Abs., Un faon de biche. (Fan.)

FAONNER. v. n. Se dit Des biches, des chevrettes ou femelles de chevreuils, qui mettent bas leur faon. (Fa-né.)

FAQUIN. s. m. (*Facchino,* it.) T. de mépris. Un homme de néant, ou Un homme qui fait des actions basses. | Le mannequin de bois ou de paille contre lequel on court avec une lance pour s'exercer. (Fac-in [e m.].)

FAQUINERIE. s. f. Action de faquin. Fam. (Fac-i-ne-rie [e m.].)

FAQUIR. s. m. Espèce de dervis ou religieux mahométan, qui court le pays en vivant d'aumônes. (Fac-ir [e m.].)

FARANDOLE. s. f. Sorte de danse provençale, de course cadencée, que plusieurs personnes exécutent en se tenant par la main.

FARCE. s. f. (*Farcimen.*) Différentes viandes hachées menu et assaisonnées d'épices et de fines herbes, qu'on met dans le corps de qq. animal, ou dans qq. autre viande, dans des œufs, etc. | Un mets de même sorte, fait d'herbes hachées. (Far-se.)

FARCE. s. f. Pièce de théâtre bouffonne. | Le comique bas et grossier qui est propre aux farces. | Se dit Des actions qui ont qq. ch. De plaisant, de bouffon ou de ridicule. | Pop., *Faire ses farces,* Se divertir d'une manière bouffonne.

FARCEUR. s. m. Comédien qui ne joue que dans les farces. Un acteur qui charge un rôle comique. | Un homme qui fait des bouffonneries, qui est dans l'habitude d'en faire. (Far-seur.)

FARCIN. s. m. (*Farciminum.*) Sorte de gale, de rogne qui vient aux chevaux, aux mulets. (Far-sin.)

FARCINEUX, EUSE. adj. Qui a le farcin. (Far-si-neû ; ze.)

FARCIR. v. a. (*Farcire.*) Remplir de farce. | Remplir avec excès. (Far-sir.)

FARD. s. m. (*Farda,* it.) Composition rouge ou blanche que des femmes mettent sur leur visage, pour donner plus d'éclat à leur teint. | Se dit Des faux ornements en matière d'éloquence. | Déguisement, feinte, dissimulation. (Far.)

FARDEAU. s. m. (*Phortos,* gr.) Faix, charge. | Se dit, dans les mines, Des terres et des roches qui menacent d'ébouler. (Far-dô.)

FARDER. v. a. Mettre du fard. | Donner à une chose un faux lustre qui en cache les

défauts. | Se dit en parlant Du soin que l'on prend de déguiser ce qui peut déplaire, choquer. | En parlant Du langage, des ouvrages d'esprit, Parer d'ornements faux ou affectés.

FARDER. v. n. S'affaisser, se détruire par son propre poids.

FARDIER. s. m. (*Phortos*, gr.) Espèce de voiture à roues très-basses, qui sert au transport des blocs de pierre travaillés ou sculptés. (Far-dié.)

FARFADET. s. m. Espèce d'esprit follet, de lutin, dans l'opinion du peuple. | Fam., Un homme très-frivole. (Far-fa-dè.)

FARFOUILLER. v. n. (*Perfodere.*) Fouiller dans qq. ch. avec désordre et en brouillant tout ce qui s'y trouve. | V. a. *On a farfouillé mes papiers.* (Far-fou-llé [ll m.].)

FARIBOLE. s. f. Chose frivole et vaine. Fam.

FARINACÉ, ÉE. adj. Qui a l'apparence ou qui est de la nature de la farine. (Fa-ri-na-sé.)

FARINE. s. f. (*Farina.*) Grain moulu, réduit en poudre. | Absol., La farine de blé, de froment.

FARINET. s. m. Dé à jouer qui n'est marqué que sur une de ses faces. (Fa-ri-në.)

FARINEUX, EUSE. adj. (*Farinosus.*) Qui est blanc de farine. | Adj. et subst., se dit De ce qui tient de la nature de la farine. | Se dit De certaines choses que recouvre ou dont il sort une espèce de poussière blanche semblable à de la farine. | *Coloris farineux*, Le coloris d'un tableau dont les teintes sont fades. (Fa-ri-neû; ze.)

FARINIER. s. m. (*Farinarius.*) Marchand de farine. (Fa-ri-nié.)

FAROUCHE. adj. des 2 g. (*Ferox.*) Sauvage, qui n'est point apprivoisé, qui s'épouvante et s'enfuit quand on l'approche. Se dit Des bêtes. | Rude, misanthrope, intraitable. Se dit D'une fille ou d'une femme qui ne souffre point qu'on lui fasse la cour. Fam. | Peu sociable, qui craint, qui fuit la société des hommes. | Se dit De l'air, du regard, des manières, des sentiments, etc.

FARRAGO. s. m. T. lat. Amas, mélange de différentes espèces de grains. | Fam., Un amas, un mélange confus de choses disparates.

FASCE. s. f. (*Fascia.*) T. de blas. Une des pièces honorables de l'écu, qui en occupe le milieu d'un côté à l'autre, qui est faite comme une espèce de règle, et qui a une largeur égale au tiers de celle de l'écu. (Fa-se.)

FASCÉ, ÉE. adj. T. de blas. Un écu chargé de fasces égales en largeur et en nombre. (Fa-sé.)

FASCICULE. s. m. (*Fasciculus.*) La quantité d'herbes, de plantes que l'on peut porter sous le bras. | Sert De titre aux différentes livraisons de certains ouvrages d'histoire naturelle ou d'érudition. (Fa-si-cu-le [c m.].)

FASCICULÉ, ÉE. adj. T. de botan. Se dit Des parties rassemblées naturellement en faisceau, en paquet. (Fa-si-cu-lé [c m.].)

FASCIÉ, ÉE. adj. (*Fascia.*) Qui est marqué de bandes ou de bandelettes. (Fa-si-é.)

FASCINAGE. s. m. Action de faire des fascines; Ouvrage fait avec des fascines. (Fa-si-na-je.)

FASCINATION. s. f. Action de fasciner; ensorcellement, espèce de charme qui fait qu'on ne voit pas les choses telles qu'elles sont. | Se dit en parlant Des animaux qui ont la faculté de fasciner. (Fa-si-na-sion.)

FASCINE. s. f. (*Fascis.*) Fagot de branchages dont on se sert pour combler des fossés, accommoder de mauvais chemins, faire des batteries pour le canon, et d'autres ouvrages semblables. (Fa-si-ne.)

FASCINER. v. a. (*Fascinare.*) Ensorceler par une espèce de charme qui fait qu'on ne voit point les choses comme elles sont. | Charmer, tromper, abuser par qq. ch. de séduisant. | Se dit en parlant De la faculté qu'ont certains animaux de paralyser ou de maîtriser les mouvements d'un autre en le regardant fixement. (Fa-si-né.)

FASÉOLE. s. f. (*Faseolus.*) Légume, espèce de fève, de haricot. (Fa-zé-o-le.)

FASIER. v. n. Se dit D'une voile qui bat parce que le vent n'y porte pas de manière à l'enfler. (Fa-zi-é.)

FASTE. s. m. sans pluriel. (*Fastus.*) Pompe, magnificence. | Luxe, affectation de paraître avec éclat. | Toute autre espèce d'ostentation, d'éclat recherché.

FASTES. s. m. pl. (*Fasti.*) Les tables ou livres du calendrier des anciens Romains. | Les registres publics contenant le récit de grandes et mémorables actions. | Histoire. (Fas-te.)

FASTIDIEUSEMENT. adv. D'une manière fastidieuse. (Fas-ti-di-eû-ze-man.)

FASTIDIEUX, EUSE. adj. (*Fastidiosus.*) Qui cause du dégoût, de l'ennui. (Fas-ti-di-eû; ze.)

FASTIGIÉ, ÉE. adj. (*Fastigiatus.*) Se dit Des pédoncules ou des rameaux qui s'élèvent à une même hauteur, de manière que leurs sommités réunies forment un plan horizontal. (Fas-ti-ji-é.)

FASTUEUSEMENT. adv. Avec faste. (Fas-tu-eû-ze-man.)

FASTUEUX, EUSE. adj. (*Fastuosus.*) Qui aime le faste, qui étale un grand luxe. | Se dit Des choses où il y a du faste, de l'ostentation. (Fas-tu-eû; ze.)

FAT. adj. et subst. m. (*Fatuus.*) Impertinent, sans jugement, plein de complaisance pour lui même. | Un homme à prétentions auprès des femmes, ou dont la parure est extrêmement recherchée.

FATAL, ALE. adj. (*Fatalis.*) Qui porte avec soi une destinée inévitable. | Qu'on ne

peut éviter, ou qui est arrêté, fixé d'une manière irrévocable. *Sentence fatale. Quand l'heure fatale est arrivée, a sonné, rien ne peut reculer.* Au plur. masc., *Fatals*, peu usité. | T. de jurispr. *Terme fatal*, Terme après lequel on n'a plus aucun délai à espérer. | Qui entraîne avec soi qq. suite d'événements importants, qui décide de qq. ch. en bien ou en mal. | Funeste, désastreux, qui produit de grands malheurs, qui a des suites malheureuses. | Absol., *Le coup fatal*, Coup par lequel on donne la mort à qqn.

FATALEMENT. adv. Par fatalité, par une destiné inévitable. | Par un malheur extraordinaire. (—le-man.)

FATALISME. s. m. Doctrine de ceux qui attribuent tout au destin.

FATALISTE. s. m. Celui qui n'admet d'autre cause de l'univers, et dans l'univers, que la *fatalité* ou le *destin*.

FATALITÉ. s. f. Destinée inévitable. | Se dit en parlant D'événements fâcheux amenés par un concours de circonstances qui ne peuvent être prévues ou empêchées.

FATIDIQUE. adj. des 2 g. (*Fatidicus.*) Qui déclare ce que les destins ont ordonné. Poét. (Fa-ti-dic-e.)

FATIGANT, ANTE. adj. (*Fatigans.*) Qui cause de la fatigue. | Qui demande une attention pénible. | Importun, ennuyeux.

FATIGUE. s. f. (*Fatigare.*) Travail, exercice, occupation pénible et capable de lasser. | *Être homme de fatigue*, Être capable de résister à la fatigue. | *La fatigue de la voiture*, La fatigue causée par le mouvement de la voiture. | Lassitude causée par le travail. (Fa-tig-e.)

FATIGUER. v. a. (*Fatigare.*) Causer de la fatigue, de la lassitude; être pénible. | *Fatiguer un champ, un terrain*, L'épuiser en le forçant à produire une même récolte plus souvent qu'il ne faudrait. | *Fatiguer une salade*, La retourner plusieurs fois avec la cuiller et la fourchette, après qu'elle a été assaisonnée. | Importuner. | V. n. Se donner de la fatigue. (Fa-tig-é [g m.].)

FATRAS. s. m. Par mépris, Un amas confus de plusieurs choses. (Fa-tra.)

FATUAIRE. s. m. (*Fatuarius.*) Enthousiaste qui, se croyant ou se disant inspiré, annonçait les choses futures. (Fa-tu-è-re.)

FATUITÉ. s. f. (*Fatuitas.*) Impertinence, sottise qui tient à un excès de bonne opinion de soi-même. | Un discours, un propos impertinent que qqn. tient à son avantage.

FAUBOURG. s. m. (*Falsus, burgus.*) La partie d'une ville qui est au delà de ses portes et de son enceinte. | Se dit Des quartiers d'une ville qui n'étaient anciennement que des faubourgs. (Fô-bour.)

FAUCHAGE. s. m. Action de faucher, le travail du faucheur. (Fô-cha-je.)

FAUCHAISON. s. f. Le temps où l'on fauche les prés. (Fô-chë-zon.)

FAUCHE. s. f. Le temps de faucher, ou Le produit du fauchage. (Fô-che.)

FAUCHÉE. s. f. Ce qu'un faucheur peut couper de foin dans un jour, ou sans affiler sa faux. (Fô-chée.)

FAUCHER. v. a. (*Falx.*) Couper avec la faux. | V. n. Se dit D'un cheval qui traîne en demi-rond une des jambes de devant. (Fô-ché.)

FAUCHET. s. m. Espèce de râteau avec des dents de bois, qui sert aux faneurs à amasser l'herbe fauchée et fanée, et aux batteurs en grange pour séparer la paille battue d'avec le blé. (Fô-chë.)

FAUCHEUR. s. m. Ouvrier qui fauche, qui coupe les foins, les avoines. (Fô-cheur.)

FAUCHEUX. s. m. Genre d'insectes semblables à l'araignée, qui ont le corps petit et les jambes fort grandes. On dit aussi *Faucheur.* (Fô-cheû.).

FAUCILLE. s. m. (*Falcula.*) Instrument dont on se sert pour scier les blés, et qui consiste en une lame d'acier courbée en demi-cercle, qui a de petites dents et qui est emmanchée dans une poignée de bois. (Fô-si-lle [ll m.].)

FAUCILLON. s. f. Instrument fait en forme de faucille, pour couper du menu bois, des broussailles. (Fô-si-llon [ll m.].)

FAUCON. s. m. (*Falco.*) Oiseau de proie dont la vue est extrêmement perçante, et qui est un des plus remarquables entre les oiseaux de leurre. (Fô-con.)

FAUCONNEAU. s. m. Petite pièce d'artillerie. (Fô-co-nô.)

FAUCONNERIE. s. f. Art de dresser et de gouverner les faucons et toutes sortes d'oiseaux de proie. | La chasse avec l'oiseau de proie, la volerie haute et basse. | Le lieu où sont nourris les oiseaux de proie. (Fô-co-ne-rie.)

FAUCONNIER. s. m. Celui qui dresse et gouverne les oiseaux de proie, et qui les fait voler. | *Grand fauconnier*, Officier qui a autorité sur tous les fauconniers et officiers de la fauconnerie. (Fô-co-nié.)

FAUCONNIÈRE. s. f. Espèce de sac ou de gibecière dont les fauconniers se servent pour porter les menues hardes dont ils ont besoin. | Toute espèce de gibecière séparée en deux que l'on met à l'arçon de la selle pour porter de menues hardes. (Fô-co-niè-re.)

FAUFILER. v. a. (*Falsus, filum.*) Faire une fausse couture à longs points, en attendant qu'on en fasse une autre à demeure. | Pron., Se lier d'amitié, d'intérêt, etc. S'insinuer avec adresse auprès de qqn., dans une maison, dans une société. (Fô-fi-lé.)

FAULX. s. f. *V.* FAUX, subst. fém.

FAUNE. s. m. (*Faunus.*) Dieu champêtre, chez les Latins. (Fô-ne.)

FAUNE. s. f. (*Faunus.*) Ouvrage qui contient la description des animaux d'un pays.

FAUSSAIRE. s. m. (*Falsarius.*) Celui qui est coupable de faux. Celui qui altère un acte, qui fait un faux acte ou une fausse signature. (Fô-sè-re.)

FAUSSE ATTAQUE, etc. *V.* Faux, adj. (Fô-sa-tac-e.)

FAUSSEMENT. adv. Contre la vérité. (Fô-se-man.)

FAUSSER. v. a. (*Falsus.*) Faire plier, faire courber un corps solide, en sorte qu'il ne se redresse point. | *Fausser une cuirasse,* L'enfoncer sans la percer tout à fait. | *Fausser une serrure,* En gâter les ressorts par qq. effort. | Rendre faux, détruire la justesse de qq. ch. | *Fausser le sens de la loi, d'un texte,* Donner une fausse interprétation à la loi, à un texte. | Enfreindre, violer. | Fam., *Fausser compagnie,* Se dérober d'une compagnie, ou manquer à s'y trouver quand on l'a promis. (Fô-sé.)

FAUSSET. s. m. (*Fauces.*) Nom que les musiciens donnaient autrefois à la voix de tête, et qui s'emploie qqfs. encore dans le langage ordinaire. | Fam., *Avoir une voix de fausset,* se dit D'un homme fait qui parle d'une voix grêle. | Une petite brochette de bois servant à boucher le trou que l'on fait à un tonneau pour goûter le vin ou qq. autre liqueur qui est dedans. (Fô-së.)

FAUSSETÉ. s. f. (*Falsitas.*) Qualité d'une chose fausse, ce qui rend une chose fausse. | Chose fausse. | Duplicité, hypocrisie, malignité cachée. (Fô-se-té.)

FAUTE. s. f. (*Fallere.*) Manquement contre le devoir, contre la loi. Un simple défaut de prudence, de soin. | Manquement contre les règles de qq. art. | Se dit au jeu de paume, Quand celui qui sert ne touche pas le premier toit. | Manquement, imperfection en qq. ouvrage. | Manque, disette. | *Faire faute,* Manquer, être absent, être regretté. | Faute de. loc. prép. Par manque de, à défaut de. | Sans faute. loc. adv. Immanquablement, sans faillir. (Fô-te.)

FAUTEUIL. s. m. Grand siége à dos et à bras. | Une place à l'Académie française. | Absol., Le fauteuil du président, dans qq. grande assemblée; ou La présidence. (Fôteull [ll m.].)

FAUTEUR, TRICE. s. (*Fautor, trix.*) Celui, celle qui favorise, qui appuie un parti, une opinion. (Fô-teur; tri-se.)

FAUTIF, IVE. adj. Sujet à faillir, à manquer. | Plein de fautes. Se dit Des choses. (Fô-tif.)

FAUVE. adj. des 2 g. (*Fulvus.*) Qui tire sur le roux. | *Bêtes fauves,* Les cerfs, les chevreuils, les daims. | Subst. m. La couleur fauve. | Collect., Les bêtes fauves. (Fô-ve.)

FAUVETTE. s. f. (*Fulvus.*) Petit oiseau de plumage tirant sur le fauve, qui chante agréablement. (Fô-vë-te.)

FAUX. s. f. (*Falx.*) Instrument dont on se sert pour couper l'herbe des prés, les avoines, etc., et qui consiste en une grande lame d'acier large de trois doigts ou environ, un peu courbée, et emmanchée au bout d'un long bâton. | Se dit De certains replis membraneux qui ont la forme d'une faux. (Fô.)

FAUX, AUSSE. adj. (*Falsus.*) Qui n'est pas véritable, qui est trompeur, contraire à la vérité, à la réalité. | Fam., *Avoir un faux air de qqn.,* Avoir qq. ressemblance avec lui. | Vain ou mal fondé. | Qui s'écarte du naturel, du vrai. | Qui manque d'exactitude, de justesse, de rectitude. | Irrégulier. | Discordant, qui n'est pas dans le ton, qui n'est pas juste. | *Fausse corde,* Corde qui n'est pas montée au ton juste. | *Corde fausse,* Corde qui ne peut jamais s'accorder avec une autre. | Qui n'est pas tel qu'il doit être ou qu'il a accoutumé d'être, ou que l'on voudrait qu'il fût, qu'il eût été. | *Faux-marcher,* se dit De la biche qui biaise en marchant; et Du cerf après qu'il a mis bas son bois. | Qui est supposé ou altéré, qui est contre la bonne foi. | Qui est postiche, ou feint, contrefait, simulé. | *Fausse porte,* Porte feinte, petite porte par laquelle on ne passe pas ordin. Une porte destinée pour faire des sorties ou pour recevoir du secours en cas de siége. | *Fausse-braie,* Avant-mur. | Se dit Des personnes qui ne sont pas ce qu'elles semblent ou ce qu'elles disent être. | Qui affecte des sentiments qu'il n'a pas, dans le dessein de tromper. | Se dit De l'air, du regard, etc. | Se joint à certains noms de minéraux et surtout de végétaux, pour désigner Des minéraux, des végétaux qui ont qq. ressemblance avec ceux que ces noms désignent. | Sert à former, avec divers substantifs, certaines expressions où il reçoit des sens plus ou moins éloignés de ceux qui viennent d'être indiqués | Faux, subst., *Discerner le vrai d'avec le faux* | Altération, contrefaçon, supposition frauduleuse d'actes, de pièces, d'écritures authentiques ou privées. | Faux, adv., *Raisonner faux.* | À faux. loc. adv. À tort, injustement | Fam., *Aller à faux en qq. endroit,* Manquer d'y trouver ce qu'on cherche. | *Porter faux,* se dit D'une partie de construction qui est mal posée sur ce qui doit la soutenir ou qui ne porte pas directement sur sa base, sur son point d'appui. Subst. m. *Ce mur est hors d'aplomb, il est en porte à faux* (Fô. Fô-se.)

FAUX-FUYANT. s. m. Endroit détourné, écarté, par où l'on peut s'en aller sans être vu. | Sente dans les bois pour les gens à pied. | Une défaite, une échappatoire. (Fô-fui-an.)

FAVEUR. s. f. (*Favor.*) Grâce, bienfait, marque d'amitié, de bienveillance. | Les marques d'amour qu'une femme donne à un homme. | La bienveillance, les bonnes grâces d'un prince, d'un personnage puissant, du public, etc. | Le crédit, le pouvoir qu'on a auprès d'un prince, d'un grand personnage

etc., dont on est aimé, préféré. | Recommandation et crédit auprès d'une personne puissante. | *Prendre faveur*, S'accréditer. | *S'attacher, se dévouer à la faveur*, Rechercher les personnes puissantes, leur faire la cour. | Se dit par opposition à Rigueur, à sévérité. | Sorte de ruban très-étroit. | EN FAVEUR DE. loc. prép. En considération d'une chose passée, en vue d'une chose à venir, en considération de qqn. | À l'avantage, au profit de. | *Prévenir en faveur de qqn., de qq. ch.*, En donner d'avance une opinion avantageuse. | À LA FAVEUR DE. loc. prép. Par le moyen, par l'aide de.

FAVORABLE. adj. des 2 g. (*Favorabilis.*) Propice, avantageux, tel qu'on le désire pour la fin qu'on se propose. | *Blessure favorable*, Blessure qui n'est pas dangereuse. (Vi.) | Se dit De certaines choses qui méritent d'être exceptées de la rigueur de la loi. | Qui est à l'avantage de qqn. ou de qq. ch.

FAVORABLEMENT. adv. D'une manière favorable. (—ble-man.)

FAVORI, ITE. adj. (*Favor.*) Qui plaît plus, qu'on affectionne plus que toute autre chose du même genre. | Subst., Celui, celle qui tient le premier rang dans la faveur, dans les bonnes grâces d'un roi, d'une reine, d'un prince. | Tout objet d'une prédilection habituelle. | Subst. m. Se dit Des touffes de barbe que qqs. personnes laissent croître de chaque côté du visage, de l'oreille au menton.

FAVORISER. v. a. Traiter favorablement, accorder qq. préférence, appuyer de son crédit, protéger. | Se dit De tout ce qui est conforme à nos souhaits, et qui seconde nos desseins, nos désirs. | Aider à. (—ri-sé.)

FAYENCE, FAYENCERIE, FAYENCIER. *V.* FAÏENCE, etc.

FÉAGE. s. m. (*Fides.*) Contrat d'inféodation; ou Tenure en fief. (Fé-a-je.)

FÉAL, ALE. adj. (*Fidelis.*) Fidèle. (Vi.) | Fam. et subst., *C'est mon féal*, C'est mon fidèle ami, mon intime.

FÉBRICITANT. adj. et subst. (*Febricitans.*) Qui a la fièvre. (Fé-bri-si-tan.)

FÉBRIFUGE. adj. des 2 g. et s. m. (*Febrifugus.*) Se dit Des médicaments avec lesquels on combat les fièvres intermittentes. (Fé-bri-fu-je.)

FÉBRILE. adj. des 2 g. (*Febrilis.*) Qui a rapport à la fièvre.

FÉCALE. s. f. (*Fœcalis.*) *Matière fécale*, Les gros excréments de l'homme.

FÈCES. s. f. pl. (*Fœces.*) Sédiment qui se dépose au fond d'une liqueur qui a fermenté, ou au fond d'une liqueur trouble, lorsqu'on la laisse reposer. (Fè-se.)

FÉCIAL. s. m. (*Fecialis.*) Nom de chacun des prêtres ou hérauts dont la fonction principale était d'intervenir dans les déclarations de guerre et dans les traités de paix et d'alliance, et de consacrer ces actes publics par des formalités religieuses. (Fé-si-al.)

FÉCOND, ONDE. adj. (*Fecundus.*) Qui produit, qui peut produire beaucoup par voie de génération. | *Œuf fécond*, Œuf dont le germe a été fécondé. | Fertile, abondant. | *Source féconde*, Source qui donne de l'eau abondamment. | Se dit De tout ce qui produit beaucoup de certaines choses. | *Principe fécond*, Principe d'où naissent beaucoup de vérités qui s'enchaînent et se lient les unes aux autres. | Fécondant, qui fertilise. (Fé-con.)

FÉCONDANT, ANTE. adj. Qui féconde.

FÉCONDATION. s. f. Action de féconder, ou le résultat de cette action. Se dit en parlant Des êtres organisés. (—da-sion.)

FÉCONDER. v. a. (*Fecundare.*) Communiquer à un germe le principe, la cause immédiate de son développement. | Rendre fécond, fertile.

FÉCONDITÉ. s. f. (*Fecunditas.*) Qualité de ce qui est fécond.

FÉCULE. s. f. (*Fœcula.*) Poudre blanche assez semblable à l'amidon, qui se précipite au fond du suc exprimé de certaines racines ou de certaines graines. | Comme synonyme de *Fèces*, il est vieux. | [c m.]

FÉCULENCE. s. f. (*Fœculentia.*) Sédiment, lie, partie grossière des choses liquides. (Vi.) (Fé-cu-lan-se [c m.].)

FÉCULENT, ENTE. adj. (*Fœculentus.*) Se dit Des liqueurs qui sont chargées d'une lie, et qui n'ont pas la pureté qu'elles doivent avoir. (Fé-cu-lan; an-te [c m.].)

FÉDÉRAL, ALE. adj. (*Fœdus.*) Qui a rapport à une confédération.

FÉDÉRATIF, IVE. adj. (*Fœderatus.*) Se dit en parlant De l'association politique de plusieurs États, unis entre eux par une alliance générale, et soumis en certains cas à des délibérations communes, mais dont chacun est régi par ses lois particulières. | Fédéral.

FÉDÉRATION. s. f. Alliance, union. *V.* CONFÉDÉRATION. (—ra-sion.)

FÉDÉRÉ, ÉE. adj. Qui fait partie d'une fédération.

FÉE. s. f. Nom que l'on donne, dans les contes, dans les romans, etc., à une femme, à un être qui possède une puissance surnaturelle, qui a le don de connaître l'avenir et d'opérer des prodiges. | Fam., Une femme qui charme par ses grâces, par son esprit, par ses talents.

FÉER. v. a. Enchanter, charmer. (Vi.)

FÉERIE. s. f. L'art des fées. | Le merveilleux où figurent les fées, les génies, etc. (Fé-rie.)

FEINDRE. v. a. (*Fingere.*) Simuler; se servir d'une fausse apparence pour tromper; faire semblant. | Controuver, inventer, imaginer. | V. n. Hésiter à faire qq. ch., en faire difficulté. (Vi.) | *Feindre en marchant*, se

dit D'une personne ou d'un cheval qui, après une indisposition, boite encore légèrement. (Fin-dre.)

FEINTE. s. f. Déguisement, artifice par lequel on cache une chose sous une apparence contraire. | Se dit Lorsqu'on fait semblant de vouloir diriger le coup vers un endroit du corps, et qu'on le porte à un autre. | Défaut de touche dans une feuille imprimée, imperfection qui résulte de ce qu'une partie de la forme n'a pas reçu assez d'encre. | Claudication d'un cheval, si légère, qu'elle est à peine sensible. (Fin-te.)

FEINTISE. s. f. Feinte, déguisement. (Vi.) (Fin-ti-ze.)

FELDSPATH. s. m. T. all. Pierre très-dure qui est composée de silice, d'alumine et de potasse, qui a une texture lamelleuse, et qui, fondue au chalumeau, se convertit en un émail blanc. (Fëld-spat.)

FÊLER. v. a. Fendre un vase, un cristal, un verre, etc., de telle sorte que les pièces en demeurent encore jointes l'une avec l'autre. | *Poitrine fêlée*, Poitrine délicate et menacée. | Fam., *Avoir la tête fêlée*, Être un peu fou.

FÉLICITATION. s. f. Action de féliciter; compliment qu'on fait à qqn. pour lui témoigner la part qu'on prend à ce qui lui est arrivé d'agréable. (Fé-li-si-ta-sion.)

FÉLICITÉ. s. f. (*Felicitas.*) Béatitude, grand bonheur. | Au plur., Les choses qui contribuent à la félicité. (Fé-li-si-té.)

FÉLICITER. v. a. (*Felicitare.*) Faire compliment à qqn. sur un succès, sur un événement agréable, lui exprimer que l'on prend part à sa joie. | Pron., S'applaudir, se savoir bon gré. (Fé-li-si-té.)

FÉLON, ONNE. adj. Traître, rebelle. S'est dit D'un vassal qui faisait qq. ch. contre la foi due à son seigneur. | Faux, méchant, cruel. (Vi.) (Fé-lon; o-ne.)

FÉLONIE. s. f. Trahison. La rébellion du vassal contre le seigneur.

FELOUQUE. s. f. Sorte de bâtiment léger, long et étroit, qui va à voiles et à rames. (Fe-louc-e.)

FÊLURE. s. f. Fente d'une chose fêlée.

FEMELLE. s. f. (*Femella.*) Animal du sexe qui conçoit, porte et fait les petits ou les œufs. Se dit Des bêtes. | Se dit Des femmes, par opposition à *Mâle*, quand il s'agit de succession et de généalogie. | Adj. des 2 g. *Un serin femelle.* | *Duché femelle*, Duché que les femmes peuvent posséder, et qui se transmet par elles. | S'applique À l'organe sexuel qui, dans une fleur, est destiné à donner le fruit; ainsi qu'Aux plantes, aux fleurs ou assemblages de fleurs qui n'ont que cet organe. (Fe-mè-le.)

FÉMININ, INE. adj. (*Femina.*) Qui appartient aux femmes, qui est propre et particulier à la femme. | Qui ressemble à la femme, ou qui tient de la femme. | *Noms féminins*, se dit Des noms substantifs ou adjectifs qui désignent ou qualifient soit les êtres femelles, soit ceux qu'on leur assimile, quant au genre, dans le langage. | *Terminaison féminine*, Terminaison dont la dernière lettre est un E muet, ou dans laquelle les consonnes qui suivent l'E muet ne se prononcent point ordinairement. | FÉMININ, subst., Genre féminin.

FÉMINISER. v. a. (*Feminus.*) T. de gram. Faire du genre féminin. (Fé-mi-ni-zé.)

FEMME. s. f. (*Femina.*) La femelle, la compagne de l'homme. | *Bonne femme*, outre sa signification ordinaire, veut dire aussi Une femme âgée. | Fam., *Elle est femme*, se dit Pour faire entendre que celle dont on parle a les penchants, les faiblesses, les défauts ordinaires à son sexe. | *Sage-femme*, Accoucheuse. | Se dit D'un homme sans force, sans courage. | Fam., Celle qui est nubile. | Celle qui est ou qui a été mariée. | *Prendre femme*, Se marier. (Fa-me.)

FEMMELETTE. s. f. diminutif. T. de dédain. Une femme d'humeur légère et d'un esprit borné. | Un homme faible, sans énergie. Fam. (Fa-me-lë-te.)

FÉMUR. s. m. T. lat. L'os de la cuisse.

FENAISON. s. f. (*Fenum.*) Action de couper les foins. | Le temps où on coupe les foins. (Fe-nê-zon.)

FENDANT. s. m. Coup donné du tranchant d'une épée de haut en bas. (Vi.) | Pop., *Faire le fendant*, Faire de grandes menaces, parler comme un fanfaron qui veut se faire craindre. (Fan-dan.)

FENDERIE. s. f. L'art et l'action de fendre le fer et de le séparer en verges, après qu'il a été mis en barre. | Le lieu où se font toutes les opérations de la fenderie. (Fan-de-rie.)

FENDEUR, EUSE. s. Celui, celle qui fend. | Dans les forges, Celui qui préside à la fenderie; et, dans les ardoisières, Celui qui fend les pierres d'ardoise. (Fan-deur; eû-ze.)

FENDILLER (SE). v. pron. Se dit Du bois ou d'une autre matière où il se forme de petites fentes, des gerçures. (Fan-di-llé [ll m.].)

FENDOIR. s. m. Outil qui sert à fendre, à diviser. (Fan-douar.)

FENDRE. v. a. (*Findere.*) Diviser, couper en long. | Fam., *Fendre la tête à qqn.*, L'incommoder en faisant un grand bruit. | *Fendre le cœur*, se dit De ce qui excite une très-vive compassion. | Séparer, écarter les parties d'un corps, d'une masse qcq., en les traversant avec un certain effort. | Faire que les parties d'un corps continu se séparent, et laissent des intervalles entre elles. | V. n. *La tête me fend*, *le cœur me fend*, pour marquer un violent mal de tête, un grand sentiment de compassion. | Pron., Devenir divisé, séparé, s'entr'ouvrir, se gercer.

| En t. d'escrime, Écarter les jambes de manière à porter en avant un pied loin de l'autre. | FENDU, UE. adj. *Des yeux bien fendus,* Des yeux grands et un peu longs. | *Être bien fendu*, se dit D'un homme qui a les cuisses et les jambes longues. (Fan-dre.)

FÊNE. s. f. *V.* FAINE.

FENESTRÉ, ÉE. adj. (*Fenestra.*) T. d'hist. natur. Percé à jour. (Fe-nës-tré.)

FENÊTRAGE. s. m. coll. Toutes les fenêtres d'une maison. | L'ordre, la disposition pour les jours, pour les fenêtres d'une maison. (Fe-nê-tra-je.)

FENÊTRE. s. f. (*Fenestra.*) Ouverture faite dans de certaines parties d'un bâtiment, pour donner du jour et de l'air à l'intérieur. | Se dit Du bois et du vitrage qui composent la croisée. | Se dit Des deux ouvertures placées à la paroi interne de la cavité du tympan.

FENIL. s. m. (*Fenile.*) Le lieu où l'on serre les foins, à la campagne. (Fe-nill [ll m.].)

FENOUIL. s. m. (*Feniculum.*) Plante aromatique de la famille des Ombellifères, qui porte des fleurs jaunes, et qui croit surtout dans le midi de l'Europe. | La graine de la même plante. (Fe-noull [ll m.].)

FENOUILLET. s. m., ou FENOUILLETTE. s. f. Espèce de pomme qui a le goût du fenouil. (Fe-nou-llë ; ou — llë-te [ll m.].)

FENOUILLETTE. s. f. Eau-de-vie rectifiée et distillée avec de la graine de fenouil.

FENTE. s. f. (*Findere.*) Petite ouverture en long. | *Bois de fente*, Celui qu'on débite en le fendant pour en faire des échalas, des lattes, des cercles, du merrain, etc. | Se dit Des gerçures ou intervalles qui accompagnent souvent les filons métalliques, et qui sont qqfs. remplis de mine. (Fan-te.)

FENTON. s. m. (Qqns. écrivent *Fanton.*) Sorte de ferrure qui sert principalement à lier le chambranle d'une cheminée avec le reste de la maçonnerie. (Fan-ton.)

FENUGREC. s. m. Plante légumineuse dont la graine a l'odeur forte, quoique assez agréable, et qui passe pour émolliente et adoucissante. (Fe-nu-grëc.)

FÉODAL, ALE. adj. (*Fides.*) Se dit De ce qui appartient, de ce qui a rapport à un fief, et De ce qui concerne les fiefs en général. | *Droit féodal*, Le droit qui traite des fiefs, des matières féodales. | *Gouvernement féodal*, Celui d'un pays qui est partagé en fiefs.

FÉODALEMENT. adv. En vertu du droit de fief. (Fé-o-da-le-man.)

FÉODALITÉ. s. f. Qualité de fief; ou La foi et hommage qu'un vassal doit à son seigneur. | Le régime féodal.

FER. s. m. (*Ferrum.*) Métal dur et malléable, d'un gris clair et brillant, dont l'emploi dans les arts est très-considérable, et qui, uni à un peu de charbon, donne l'acier et la fonte. | Fam., *Avoir un bras de fer*, Avoir le bras très-fort. — Exercer avec dureté, avec rigueur un pouvoir, dont on est revêtu. | *Age, siècle de fer*, Le plus barbare, le plus corrompu des quatre âges que les poëtes distinguent dans les premiers temps du monde. | *Un sceptre de fer*, Une autorité dure et despotique. | La pointe de fer ou d'autre métal qui est au bout d'une pique, d'une flèche, etc. | Le fleuret, l'épée. | Fam., *Battre le fer*, Faire des armes, s'exercer à l'escrime avec des fleurets. | Poét., se prend pour Poignard, épée, sabre, et généralement pour toutes sortes d'armes semblables. | Se dit De plusieurs instruments et outils de fer qui servent à divers usages. | Instrument de fer pour repasser le linge. | Le demi-cercle de fer, plat, dont on garnit en dessous la corne des pieds des chevaux, des mulets, des ânes. | *En fer à cheval*, En forme de croissant, de demi-cercle. | Au plur., Des chaines, des ceps, des menottes, etc. | Poét., Un état d'esclavage, d'oppression. | La tyrannie qu'exerce l'amour. (Fèr.)

FER. s. *Cheptel de fer*, Celui par lequel le propriétaire d'une métairie la donne à ferme, à la charge qu'à l'expiration du bail le fermier laissera des bestiaux d'une valeur égale au prix de l'estimation de ceux qu'il aura reçus.

FER-BLANC. s. m. Tôle recouverte d'étain. (Fër-blan.)

FERBLANTIER. s. m. Celui qui travaille en fer-blanc, qui fait, qui vend des ouvrages de fer-blanc. (Fër-blan-tié.)

FER-CHAUD. s. m. Sentiment d'ardeur à l'épigastre, avec éructation d'un liquide très-âcre. (Fër-chô.)

FÉRET. s. m. Sorte d'hématite qui est une vraie mine de fer. (Fé-rë.)

FÉRIAL, ALE. adj. (*Ferialis.*) Qui regarde la férie, qui est de férie.

FÉRIE. s. f. (*Feria.*) Terme dont l'Église se sert pour désigner Les différents jours de la semaine. Le lundi est appelé *La seconde férie*, et ainsi de suite jusqu'au vendredi, qui s'appelle *La sixième férie.* | Se disait, chez les anciens Romains, Des jours pendant lesquels il y avait cessation de travail prescrite par la religion. | Désignait aussi Un jour de foire.

FÉRIÉ. adj. m. (*Feriatus.*) Se dit Des jours où il y a cessation de travail prescrite par la religion.

FÉRIR. v. a. (*Ferire.*) Frapper. (Vi.)—*Sans coup férir*, Sans se battre, sans en venir aux mains; ou, fam., Sans éprouver de résistance. | FÉRU, UE. part. Blessé, frappé de qq. ch. *Ce cheval a le tendon féru.* | Fam., *Il est féru contre un tel*, Il est indisposé contre lui. | *Il est féru de cette femme*, Il en est éperdument amoureux.

FERLER. v. a. Plier entièrement une

voile, la serrer et l'attacher en paquet tout le long de sa vergue. (Fër-lé.)

FERMAGE. s. m. Le prix convenu pour une ferme. (Fër-ma-je.)

FERMANT, ANTE. adj. Qui se ferme. *Meuble fermant*, Meuble qui se ferme à clef; *À jour fermant*, Quand le jour finit; et *À portes fermantes*, Quand on ferme les portes d'une place de guerre. (Fër-man.)

FERME. adj. des 2 g. (*Firmus.*) Qui tient fixement. | Qui se tient fixement sans chanceler, sans reculer, sans s'ébranler. | Qui est compacte et solide. | *Terre ferme*, Le continent, et tout ce qui tient au continent, sans être environné d'eau; à la différence des îles. | Vigoureux, fort. | *Avoir la main ferme*, Avoir la main sûre. | *Avoir le jugement ferme*, Avoir l'esprit droit et solide. | Se dit D'une manière d'exécuter vigoureuse et hardie. | *Style ferme*, Style qui a de la concision et de la force. | Assuré. | Constant, invariable, inébranlable. | Qui ne se laisse point abattre par l'adversité, qui ne peut être intimidé, ni ébranlé. | Adv., Fortement, d'une manière ferme. | *Tenir ferme*, Résister courageusement, vigoureusement. | Se dit, absol., Lorsqu'on veut exciter, encourager. (Fër-me.)

FERME. s. f. Convention par laquelle le propriétaire d'un héritage, d'une rente, d'un droit, abandonne la jouissance de son héritage, de sa terre, de ses droits à qqn., pour un certain temps et moyennant un certain prix. | S'est dit Des conventions de ce genre par lesquelles le roi déléguait à des particuliers le droit de percevoir certains revenus publics. | S'est dit Des administrations chargées de percevoir les revenus publics donnés à ferme. | La chose donnée à ferme. | L'habitation du fermier, les bâtiments d'exploitation d'une terre donnée à ferme. | Au théâtre, Toute décoration montée sur un châssis qui se détache en avant de la toile de fond, telle qu'une colonnade, un obélisque, un arbre, etc. | Un assemblage de pièces de bois qu'on place de distance en distance, pour porter le faîte et les chevrons d'un comble.

FERMEMENT. adv. D'une manière ferme, avec force, avec vigueur. | Avec assurance, constamment, invariablement. (Fër-me-man.)

FERMENT. s. m. (*Fermentum.*) Levain, substance qui a la propriété d'exciter une fermentation dans le corps auquel on le mêle. | Ce qui fait naître ou entretient sourdement les haines, l'esprit de discorde, de rébellion, etc. (Fër-man.)

FERMENTATIF, IVE. adj. Qui a la vertu de produire la fermentation. (Vi.) (Fër-man-ta-tif.)

FERMENTATION. s. f. (*Fermentatio.*) Mouvement interne qui se manifeste dans un liquide, dans un corps, et qui en agite et décompose les parties. | La chaleur et l'agitation des esprits. (Fër-man-ta-sion.)

FERMENTER. v. n. (*Fermentare.*) Être en fermentation. | Être dans l'agitation, être en grand mouvement. | Se dit Des passions dangereuses qui naissent et s'entretiennent secrètement. (Fër-man-té.)

FERMER. v. a. (*Firmare.*) Clore ce qui est ouvert, en boucher l'entrée ou l'ouverture avec une porte, un couvercle, une trappe, etc. | Cesser en un lieu les exercices, les travaux, etc., qui s'y font habituellement. | Se dit en parlant De l'entrée, de l'ouverture même que l'on bouche, et en parlant Des objets qui servent à la clôture. | *Fermer un tiroir*, Le faire rentrer dans le meuble où il est emboîté. | *Fermer sa porte à qqn.*, Ne plus vouloir l'admettre chez soi. | *Fermer les rideaux*, Tirer les rideaux. | Absol., Fermer la porte, les portes. | Interrompre un passage, le rendre impossible ou très-difficile. | Empêcher, par une résistance, par une défense qcq., l'accès, l'entrée ou la sortie. | Rapprocher l'une contre l'autre des parties dont l'écartement formait une ouverture. | *Fermer une lettre*, Plier et cacheter une lettre. | Clore, arrêter, terminer. | Enclore. | V. n. *Cela ferme à clef.* (Fër-mé.)

FERMETÉ. s. f. (*Firmitas.*) L'état de ce qui est ferme, difficile à ébranler, de ce qui ne chancelle point. | La qualité d'un corps solide, compacte. | Vigueur, force. | *Fermeté de la main*, Sûreté de la main pour exécuter qq. ch. | Dans les beaux-arts, Une exécution vigoureuse et hardie. | Assurance. | Constance, énergie, force morale. (Fër-me-té.)

FERMETURE. s. f. Ce qui sert à fermer. | L'action de fermer les portes. (Fër-me-tu-re.)

FERMIER, IÈRE. s. Celui, celle qui prend des héritages ou des droits à ferme. | S'est dit De ceux auxquels les droits du roi étaient affermés. (Fër-mié.)

FERMOIR. s. m. Petite attache, agrafe d'argent ou d'autre métal, qui sert à tenir un livre fermé. | Outil tranchant dont les menuisiers et les sculpteurs se servent pour ébaucher leurs ouvrages. (Fër-mouar.)

FÉROCE. adj. des 2 g. (*Ferox.*) Qui est farouche et cruel. | Se dit Des personnes, surtout pour exprimer une cruauté réfléchie ou dans laquelle on semble se complaire. | Se dit De certaines choses propres à un animal, à une personne féroce. (Fé-ro-se.)

FÉROCITÉ. s. f. (*Ferocitas.*) Qualité d'un animal féroce. | Se dit Des personnes. (Fé-ro-si-té.)

FERRAILLE. s. f. coll. (*Ferrum.*) Vieux morceaux de fer usés ou rouillés. (Fè-ra-lle [ll m.].)

FERRAILLER. v. n. Faire du bruit avec des lames d'épée ou de sabre, en les frappant les unes contre les autres. | Se dit Des spadassins, des gens qui cherchent les occasions de se battre à l'épée. | Disputer fortement, contester. Fam. (Fè-ra-llé [ll m.].)

FERRAILLEUR. s. m. Marchand de ferraille. | Fam., Un homme qui se bat souvent à l'épée, qui en cherche les occasions. (Fë-ra-lleur [ll m.].)

FERRANDINIER. s. m. Ouvrier qui fabrique les étoffes de soie, et surtout une espèce d'étoffe qu'on appelait autrefois *Ferrandine*. (Fë-ran-di-nié.)

FERRANT. adj. m. Qui ferre. *Maréchal ferrant*, Artisan qui ferre les chevaux, les mulets, etc. (Fë-ran.)

FERREMENT. s. m. (*Ferramentum.*) Outil de fer. | Au plur., Les garnitures de fer qui entrent dans la construction d'un bâtiment, d'une machine, etc. (Fë-re-man.)

FERRER. v. a. Garnir de fer. | Attacher des fers aux pieds d'un cheval, d'un mulet, etc., avec des clous. | *Ferrer des aiguillettes, un lacet*, En garnir les extrémités de fer-blanc, de cuivre ou d'autre métal. | *Ferrer d'or, de cuivre*, Garnir d'or, d'argent, etc., ce qui est ordin. garni de fer. | FERRÉ, ÉE. part. *Eau ferrée*, Eau dans laquelle on a éteint un fer rouge, ou dans laquelle on a mis en dissolution des matières ferrugineuses. | *Chemin ferré*, Chemin dont le fond est ferme et pierreux, et où l'on n'enfonce point. | Fam., *Cet homme est ferré*, Il est extrêmement habile dans telle matière. (Fè-ré.)

FERRET. s. m. Diminutif. Fer d'aiguillette ou de lacet. (Fë-rë.)

FERREUR. s. m. Celui qui ferre. *Ferreur d'aiguillettes*. (Fë-reur.)

FERRIÈRE. s. f. (*Ferrarius.*) Sac de cuir dans lequel on porte tout ce qui est nécessaire pour ferrer un cheval, et autres choses propres à remédier aux accidents qui surviennent en voyage. (Fë-riè-re.)

FERRONNERIE. s. f. Lieu où l'on vend, où l'on fabrique les gros ouvrages de fer. (Fë-ro-ne-rie.)

FERRONNIER, IÈRE. s. (*Ferrum.*) Celui, celle qui vend des ouvrages de fer. (Fë-ro-nié.)

FERRUGINEUX, EUSE. adj. (*Ferrugineus.*) Qui tient de la nature du fer, ou qui a des parties de fer. (Fë-ru-ji-neû; ze.)

FERRURE. s. f. (*Ferrum.*) Garniture de fer. | L'action de ferrer les chevaux, ou Le fer qu'on y emploie. | La manière dont on ferre un cheval. (Fë-ru-re.)

FERTILE. adj. des 2 g. (*Fertilis.*) Fécond, qui produit, qui rapporte beaucoup. (Fër-ti-le.)

FERTILEMENT. adv. Abondamment, avec fertilité. (Fër-ti-le-man.)

FERTILISER. v. a. Rendre fertile. (Fër-ti-li-zé.)

FERTILITÉ. s. f. (*Fertilitas.*) Qualité de ce qui est fertile. | Se dit en parlant De l'esprit, de l'imagination. (Fër-ti-li-té.)

FÉRU, UE. *V.* le part. du v. FÉRIR.

FÉRULE. s. f. (*Ferula.*) Genre de plantes ombellifères qui croissent principalement dans les régions méridionales, et dont une espèce, originaire de Perse, fournit l'*Assa fœtida*. | Petite palette de bois ou de cuir dont on se servait autrefois pour frapper dans la main des écoliers, lorsqu'ils avaient fait qq. faute. | Un coup de férule. | Fam., *Être sous la férule de qqn.*, Être sous son autorité.

FERVEMMENT. adv. Avec ferveur. (Fër-va-man.)

FERVENT, ENTE. adj. (*Fervens.*) Qui a de la ferveur, qui est rempli de ferveur. | Se dit Des choses où il y a de la ferveur, que l'on fait avec ferveur. (Fër-van; an-te.)

FERVEUR. s. f. (*Fervor.*) Ardeur, zèle, sentiment vif et affectueux avec lequel on se porte aux choses de piété, de charité, etc. (Fër-veur.)

FESCENNIN, INE. adj. (*Fescenninus.*) Se dit D'une sorte de poésie grossière et ordin. licencieuse, inventée à Fescennie, ville de Toscane, d'où elle s'introduisit chez les Romains, qui l'employèrent longtemps dans leurs divertissements dramatiques. (Fë-së-nin.)

FESSE. s. f. (*Fissus.*) Chacune des deux parties charnues qui forment le derrière de l'homme et de quelques animaux quadrupèdes. | *Les fesses d'un bâtiment*, Les parties de l'arrière d'un bâtiment qui s'arrondissent plus ou moins en s'élevant au-dessus de la flottaison. (Fè-se.)

FESSE-CAHIER. s. m. T. de mépris. Celui qui gagne sa vie à faire des rôles d'écriture. Fam. (Fè-se-ca-ié.)

FESSÉE. s. f. Coups de main ou de verges donnés sur les fesses. Fam. (Fè-sée.)

FESSE-MATHIEU. s. m. T. de mépris. Un usurier, un homme qui prête sur gage. Fam. (Fè-se-ma-tieu.)

FESSER. v. a. Fouetter, frapper sur les fesses avec des verges ou avec la main. | Pop., *Fesser bien son vin*, Boire beaucoup, sans en être incommodé. (Fè-sé.)

FESSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui fouette, qui aime à fouetter. Fam. (Fë-seur, eû-ze.)

FESSIER. s. m. Les fesses de l'homme. Fam. (Fè-sié.)

FESSIER, IÈRE. adj. Qui appartient ou qui a rapport aux fesses.—Subst. m. Se dit Des muscles fessiers.

FESSU, UE. adj. Qui a de grosses fesses. Fam. (Fë-su.)

FESTIN. s. m. (*Festum.*) Banquet. (Fës-tin.)

FESTINER. v. a. et n. Faire festin. Fam. (Fës-ti-né.)

FESTON. s. m. (*Festum.*) Guirlande ou faisceau de petites branches d'arbres, garnies de leurs feuilles, et entremêlées de fleurs, de fruits, etc., qui sert ordin. de décoration, et que l'on suspend alors par les extrémités, de manière que le milieu retombe. | Se dit

Des ornements représentant des festons, que les architectes, les sculpteurs, les peintres, mettent dans leurs ouvrages, pour les orner, pour les embellir. | Se dit De découpures en forme de festons. (Fès-ton.)

FESTONNER. v. a. Dessiner, broder ou découper en festons. (Fès-to-né.)

FESTOYER. v. a. *V.* FÉTOYER.

FÊTE. s. f. (*Festum.*) Jour consacré particulièrement à des actes de religion; Cérémonies religieuses par lequelles on célèbre ce jour. | Dans la religion catholique, La célébration du service divin, en commémoration de qq. mystère, ou en l'honneur de qq. saint. | *La fête d'une personne*, Le jour de la fête du saint dont cette personne porte le nom. | *La fête d'une compagnie*, Le jour de la fête du patron de cette compagnie. | Se dit Des réjouissances publiques qui se font en certaines occasions extraordinaires. | Se dit Des réjouissances qui se font dans des assemblées particulières. | Subst. et fam., *Trouble-fête*, Un importun, un indiscret qui vient interrompre la joie, les plaisirs d'une réunion publique ou particulière; ou Une chose, un événement qui produit le même effet. | Fam., *Faire fête d'une chose à qqn.*, La lui faire espérer. | Fam., *Faire fête à qqn.*, Lui faire un accueil empressé.

FÊTER. v. a. Chômer, célébrer une fête. | Fam., *Fêter qqn.*, Célébrer la fête de qqn., ou Lui donner une fête, des fêtes. Accueillir qqn. avec empressement.

FETFA. s. m. Un mandement du muphti, fort respecté, même du Grand-Seigneur. (Fèt-fa.)

FÉTICHE. s. m. (*Feiticos*, port.) Nom qu'on donne aux objets du culte superstitieux des nègres. | Adj. *Les dieux fétiches.*

FÉTICHISME. s. m. Culte des fétiches.

FÉTIDE. adj. des 2 g. (*Fœtidus.*) Qui a une odeur forte et très-désagréable.

FÉTIDITÉ. s. f. (*Fœtiditas.*) Qualité de ce qui est fétide, puant.

FÉTOYER. v. a. (*Festum.*) (Se conj. c. *Employer.*) Bien recevoir qqn., le bien traiter, lui faire bonne chère. Fam. (Fé-toua-ié.)

FÉTU. s. m. (*Festuca.*) Brin de paille. | *Fétu-en-cul*, Oiseau de la grosseur d'un pigeon, dont la queue a deux longues plumes étroites. On lui donne communément le nom de *Paille-en-cul* ou *en-queue*, et celui d'*Oiseau des tropiques*, parce qu'il ne se trouve qu'entre les deux tropiques.

FEU. s. m. (*Focus.*) Fluide impondérable, formé de lumière et de chaleur, qui chauffe, brûle, calcine, amollit, rougit, etc., les corps exposés à son action. | *Les feux de l'été*, Les chaleurs excessives de l'été. | Pop., *N'y voir que du feu*, Être tellement ébloui, qu'on n'y voit rien.—Ne rien comprendre à quelque chose. | Le feu considéré comme agent de destruction. | Fam., *Prendre feu*, S'émouvoir, s'enflammer, s'irriter. | *Jeter son feu*, Faire d'abord preuve de talent, de génie, et ne pas réaliser ensuite les espérances qu'on avait données de soi. | *Armes à feu*, Les mousquets, les fusils, les pistolets, etc. | Se dit, absol., Des coups que l'on tire avec des armes à feu, avec de l'artillerie. | *Aller au feu*, Aller à un combat où l'on se sert d'armes à feu. | *Faire long feu*, se dit D'une arme à feu dont le coup est lent à partir.— Fam., se dit D'une affaire qui traîne en longueur. | Le feu que l'on fait avec du bois ou autres matières combustibles, ainsi que les matières qui brûlent. | Supplice qui consiste à brûler le condamné. | *Couleur de feu*, Rouge vif et éclatant. | *Faire feu qui dure*, Ménager son bien.— Se dit en parlant De la santé. | *Le feu sacré*, se dit De certains sentiments nobles et passionnés qui se conservent et se communiquent. | Absol., Un corps en ignition ou un caustique que l'on applique sur qq. partie du corps de l'homme ou des animaux. | Cheminée. | Le feu qu'on entretient ordin. dans une cheminée ou dans un poêle. | Un ménage, une famille logée dans une maison. | La simple lueur des flambeaux, des torches, des fanaux, etc. | Ce qu'un acteur reçoit en sus de ses appointements fixes, chaque fois qu'il joue. | Se dit Des météores enflammés et des éclairs. | Le brillant, l'éclat de certaines choses. | Inflammation, vive chaleur, ou État de ce qui est extrêmement échauffé, animé. | Ardeur, violence, véhémence. | Poét., La passion de l'amour. | La vivacité d'action, de mouvement, de geste, d'esprit, d'imagination, de style, etc. | L'inspiration. | Se dit en parlant De la guerre, des séditions, des troubles civils, des mouvements populaires, etc.

FEU, EUE. adj. (*Functus.*) Défunt. *Le feu pape*, etc., Le pape dernier mort, etc. Cet adj. n'a point de plur., et il ne prend pas la terminaison féminine lorsqu'il est placé avant l'article ou avant l'adj. possessif.

FEUDATAIRE. s. des 2 g. (*Fides.*) Vassal; celui ou celle qui possède un fief, et qui doit la foi et hommage au seigneur suzerain. (Feû-da-tè-re.)

FEUDISTE. s. m. (*Fides.*) Homme versé dans la matière des fiefs. | Adj., *Un docteur feudiste.*

FEUILLAGE. s. m. coll. (*Folium.*) Toutes les feuilles d'un ou de plusieurs arbres. | Se dit De branches d'arbres couvertes de feuilles; D'un amas de feuilles vertes détachées de l'arbre. | Se dit De certaines représentations capricieuses de feuillage, en sculpture, etc. (Feu-lla-je [ll m.].)

FEUILLAISON. s. f. (*Foliatio.*) Renouvellement annuel des feuilles, produit par le développement des bourgeons. (Feu-llè-zon [ll m.].)

FEUILLANT, ANTINE. s. Religieux, religieuse de l'étroite observance de Saint-Bernard. (Feu-llan [ll m.].)

FEUILLANTINE. s. f. Sorte de pâtisserie feuilletée. (Feu-llan-ti-ne [ll m.].)

FEUILLARD. s. m. Se dit Des branches de châtaignier ou de saule, fendues en deux, dont les tonneliers font des cercles. On appelle *Feuillard de fer*, Des bandes de fer, étroites et minces, qui servent au même usage. (Feu-llar [ll m.].)

FEUILLE. s. f. (*Folium.*) On appelle ainsi Les parties du végétal qui naissent des tiges et des rameaux, qqfs. de la racine, qui sont communément vertes, minces et planes, mais qui, dans beaucoup de plantes, offrent une grande variété de formes et de couleurs. | *Feuille composée*, Celle qui est formée de plusieurs folioles attachées à un pétiole commun. | *Vin* ou *bois de deux feuilles*, *de trois feuilles*, etc., Du vin, du bois de deux ans, de trois ans, etc. | Se dit Des pièces qui forment la corolle de certaines fleurs. | Se dit De certains ornements qui imitent les feuilles d'arbres ou de plantes. | Morceau de papier d'une certaine grandeur, fait ou taillé carrément, et qui se plie ordin. en deux feuillets. | Une feuille d'impression, qui se plie en plus ou moins de feuillets, suivant le format du volume où elle doit entrer. | Se dit Des feuilles imprimées de l'auteur qu'on explique aux écoliers, et sur lesquelles ils peuvent écrire, ou entre les lignes, ou à la marge. (Vi.) | Journal, feuille imprimée qui paraît tous les jours ou à des temps réglés. | Se dit De certains cahiers volants sur lesquels on écrit tous les jours ce qui regarde le courant ou des affaires publiques ou de l'économie particulière. | S'applique à Diverses choses larges, plates, et plus ou moins minces. | La petite lame de métal qu'on met sous les pierres précieuses pour leur donner plus d'éclat. | Se dit Des parties qui se détachent de certains corps en lames très-minces, comme l'ardoise, le talc et les pierres feuilletées. | Se dit Des parties mortes qui se détachent d'un os, d'un tendon, d'un cartilage, etc., en petites écailles. | Se dit Des châssis d'un paravent qui se plient l'un sur l'autre. (Feu-lle [ll m.].)

FEUILLÉ, ÉE. adj. (*Foliatus.*) Garni de feuilles. | Se dit, en t. de blas., Des feuilles des plantes, lorsqu'elles sont d'un émail différent de celui de la plante. | Subst. m. La partie d'un paysage qui représente le feuillage des arbres. La manière de feuiller. (Feu-llé [ll m.].)

FEUILLÉE. s. f. Couvert formé de branches d'arbres garnies de feuilles. (Feu-llée [ll m.].)

FEUILLE-MORTE. adj. des 2 g. et s. m. Se dit D'une couleur qui tire sur celle des feuilles sèches, et Des choses qui ont cette couleur. (Feu-lle—[ll m.].)

FEUILLER. v. n. (*Folium.*) Représenter les feuilles d'arbres, le feuillage. (Feu-llé [ll m.].)

FEUILLET. s. m. Chaque partie d'une feuille de papier qui a été pliée ou coupée en deux, en quatre, en huit, etc. | Se dit Des petites parties minces dont une chose est composée, et Des lames qui garnissent le dessous du chapeau des agarics. | Le troisième estomac des animaux ruminants. (Feullë [ll m.].)

FEUILLETAGE. s. m. Manière de feuilleter la pâtisserie. | La pâtisserie feuilletée. (Feu-lle-ta-je [ll m.].)

FEUILLETER. v. a. Tourner les feuillets d'un livre, d'un manuscrit qu'on parcourt. | Étudier, consulter les livres. | Se dit De la pâte, lorsqu'on la prépare de manière qu'elle se lève comme par feuillets. (Feu-lle-té [ll m.].)

FEUILLETON. s. m. Partie de certains journaux, ordin. imprimée en plus petits caractères au bas des pages, et contenant des articles de littérature, de critique, ou des annonces. (Feu-lle-ton [ll m.].)

FEUILLETTE. s. f. Vaisseau contenant un demi-muid de vin ou environ. (Feu-llë-te [ll m.].)

FEUILLU, UE. adj. (*Foliosus.*) Qui a beaucoup de feuilles. (Feu-llu [ll m.].)

FEUILLURE. s. f. Entaillure dans laquelle les fenêtres et les portes s'enfoncent un peu pour fermer juste. (Feu-llu-re [ll m.].)

FEURRE. s. m. Paille de toute sorte de blé. | La paille longue qui sert à empailler les chaises. (Feû-re.)

FEUTRAGE. s. m. Action par laquelle on feutre le poil ou la laine. (Feû-tra-je.)

FEUTRE. s. m. (*Feltro*, it.) Espèce d'étoffe non tissue, qui se fait en foulant le poil ou la laine dont elle est composée. | Un méchant chapeau mal retapé. (Vi.) | La bourre dont se servent les selliers pour rembourrer une selle.

FEUTRER. v. a. Mettre en feutre du poil ou de la laine. | Remplir de bourre.

FEUTRIER. s. m. Ouvrier qui fait, qui prépare le feutre. (Feû-trié.)

FÈVE. s. f. (*Faba.*) Plante de la famille des Légumineuses, qui produit des semences alimentaires. | Se dit Des semences de cette plante, qui sont oblongues, un peu comprimées, et qui viennent dans des gousses laineuses intérieurement. | Se dit Des semences de certaines autres plantes légumineuses, telles que le haricot. | Se dit De certaines semences ou fruits qui n'appartiennent point à des plantes légumineuses, tels que les grains du café; et même De certaines choses qui n'ont de rapport avec la fève que par la forme, comme les nymphes de vers à soie. | Fève, t. d'art vétérinaire. *V.* Lampas.

FÉVEROLE. s. f. diminutif. Variété de la fève de marais, dont les graines sont plus petites et plus rondes, et qui sert principalement pour nourrir les animaux et pour

amender les terres. | Se dit Des fèves de haricot, lorsqu'elles sont sèches.

FÉVRIER. s. m. (*Februarius.*) Le second mois de l'année, lequel a 28 jours seulement dans les années ordinaires, et 29 dans les années bissextiles. (Fé-vri-é.)

FI. (*Fi.*) Interj. fam. qui exprime Le mépris, la répugnance, le dégoût qu'inspire qqn. ou qq. ch. | *Faire fi d'une chose*, La dédaigner, la mépriser.

FIACRE. s. m. (*St. Fiacre*, n. pr.) Carrosse, voiture de louage et de place. | Le cocher même d'un fiacre. | Par mépris, Un mauvais carrosse.

FIANÇAILLES. s. f. pl. (*Fides.*) Promesse de mariage en présence d'un prêtre. (Fi-ansa-lle [ll m.].)

FIANCER. v. a. (*Fides.*) Promettre mariage en présence du prêtre. | Se dit en parlant De la cérémonie qui s'observe, qui se pratique par le prêtre en présence duquel se font les promesses de mariage. | Se dit Du père qui donne son fils ou sa fille. | FIANCÉ, ÉE. subst. *C'est son fiancé, sa fiancée.* (Fi-an-sé.)

FIBRE. s. f. (*Fibra.*) Se dit De certains filaments déliés qui se trouvent dans toutes les parties charnues ou membraneuses du corps de l'homme ou de l'animal. | La disposition à s'émouvoir, à s'affecter. | Se dit Des longs filets qui entrent dans la composition des végétaux.

FIBREUX, EUSE. adj. Qui a des fibres. (Fi-breû; ze.)

FIBRILLE. s. f. Petite fibre. (Fi-bri-le.)

FIBRINE. s. f. Substance animale blanche, insipide et inodore, qui constitue particulièrement la fibre musculaire.

FIC. s. m. (*Ficus.*) Excroissance ou tumeur charnue, pédiculée, irrégulièrement arrondie, molle, indolente, qui se forme aux paupières, au menton, et plus ordin. autour de l'anus et aux organes génitaux. | Excroissance qui vient aux pieds des chevaux.

FICELER. v. a. (*Je ficelle. Je ficelais. J'ai ficelé. Je ficellerai. Ficelant.*) Lier avec de la ficelle. (Fi-se-lé; Je fi-së-le.)

FICELLE. s. f. (*Fidicella.*) Sorte de petite corde qui est faite de plusieurs fils de chanvre, et dont on se sert ordin. pour lier de petits paquets. (Fi-së-le.)

FICELLIER. s. m. Dévidoir sur lequel on met de la ficelle. (Fi-se-lié.)

FICHANT, ANTE. adj. Se dit De la ligne de feu dont le projectile, partant du flanc d'un bastion, frappe la face du bastion voisin.

FICHE. s. f. (*Fixus.*) Petit morceau de fer ou d'autre métal servant à la penture des portes, des fenêtres, des armoires, etc. | Un morceau d'ivoire ou d'os, plat et ordin. coloré, qui sert de monnaie au jeu, et qui vaut plus ou moins, selon les conventions faites entre les joueurs.

FICHER. v. a. (*Figere.*) Faire entrer par la pointe. | Mettre des cales entre les pierres, afin d'introduire du mortier ou du plâtre dans les joints. | FICHÉ, ÉE. part. | Fam., *Avoir les yeux fichés en terre*, Avoir les yeux baissés vers la terre. | T. de blason. Se dit Des croix et des croisettes qui ont le pied aiguisé.

FICHET. s. m. (*Fixus.*) Petit morceau d'ivoire ou d'autre matière, qu'on met dans les trous d'un trictrac, et qui sert à marquer les parties à mesure qu'on les a gagnées. (Fi-chë.)

FICHU, UE. adj. T. de mépris, qui se dit De ce que l'on trouve mal fait ou impertinent. Bas.

FICHU. s. m. Petite pièce d'étoffe de forme triangulaire, dont les femmes se couvrent la gorge et les épaules.

FICOÏDE. s. m. (*Ficus*, lat.; *eidos*, gr.) Genre de plantes à feuilles charnues, et à fleurs rayonnées, qui comprend un très-grand nombre d'espèces, la plupart originaires du cap de Bonne-Espérance. (Fi-co-i-de.)

FICTIF, IVE. adj. Qui est imaginaire ou feint, qui n'existe ou qui n'a telle ou telle qualité que par supposition.

FICTION. s. f. (*Fictio.*) Invention fabuleuse. | Mensonge, dissimulation, déguisement de la vérité. | *Fiction de droit, fiction légale, fiction de la loi*, Fiction introduite ou autorisée par la loi en faveur de qqn. (Fic-sion.)

FICTIVEMENT. adv. Par fiction, par l'effet d'une fiction. (--ve-man.)

FIDÉICOMMIS. s. m. (*Fideicommissum.*) Disposition par laquelle un testateur charge son héritier institué de conserver et de rendre à une personne désignée la totalité ou une partie des biens qu'il lui laisse, soit au bout d'un certain temps, soit dans un certain cas. (Fi-dé-i-co-mi.)

FIDÉICOMMISSAIRE. s. m. (*Fideicommissarius.*) Celui qui est chargé d'un fidéicommis. Adj. des 2 g. *Héritier fidéicommissaire.* (Fi-dé-i-co-mi-sè-re.)

FIDÉJUSSEUR. s. m. (*Fidejussor.*) Caution; celui qui s'oblige de payer pour un autre qui ne payerait pas. (Fi-dé-ju-seur.)

FIDÉJUSSION. s. m. *V.* CAUTIONNEMENT.

FIDÈLE. adj. des 2 g. (*Fidelis.*) Qui garde sa foi, qui remplit ses devoirs, ses engagements; qui est constant dans ses affections. | *Être fidèle à des principes*, etc., Ne pas s'en écarter. | Se dit D'un employé, d'un domestique, etc., qui ne commet point de soustractions, qui ne dérobe rien. | Se dit Des choses qui prouvent de la fidélité. | Se dit De certaines autres choses, pour en marquer la constance, la continuité. | Qui professe la vraie religion. | Exact, qui ne s'écarte point de la vérité. | *Mémoire fidèle*, Mémoire qui

retient bien et avec beaucoup d'exactitude. | Subst., se dit De celui ou celle qui montre beaucoup de constance dans son attachement pour une personne. | Celui qui a la vraie foi.

FIDÈLEMENT. adv. D'une manière fidèle. (—le-man.)

FIDÉLITÉ. s. f. (*Fidelitas.*) Attachement à ses devoirs, régularité à remplir ses engagements; ou Constance dans ses affections. | *Ce commis est d'une grande fidélité*, Il a beaucoup de probité. | Exactitude, vérité, sincérité | Se dit De la mémoire, quand elle retient bien et avec exactitude.

FIDUCIAIRE. adj. et s. m. (*Fiduciarius.*) Celui qui est grevé d'un fidéicommis, c'est-à-dire, qui est chargé par le testateur de remettre à qqn. une succession en tout ou en partie. (Fi-du-si-è-re.)

FIEF. s. m. (*Fides.*) Domaine noble dont le possesseur, appelé *vassal*, doit l'hommage et ordin. aussi qq. redevance, qq. service, etc., au seigneur, au possesseur d'un autre domaine. | *Arrière-fief*, Fief mouvant d'un autre fief. (Fiëf.)

FIEFFER. v. a. Donner en fief. | FIEFFÉ, ÉE. adj. Se disait De celui qui tenait qq. ch. en fief. | S'est dit D'un officier dépendant d'un fief. | S'emploie, fam., avec des substantifs qui marquent un vice, un défaut, et il signifie que ce vice, que ce défaut est au suprême degré. (Fié-fé.)

FIEL. s. m. (*Fel.*) Nom que l'on donne qqfs. à la bile de l'homme ou des animaux, et plus ordin. à celle du bœuf. | Haine, animosité, humeur caustique. | *Se nourrir de fiel*, Vivre dans le mécontentement, dans la jalousie, dans la haine, etc. (Fiël.)

FIENTE. s. f. (*Fimetum.*) Se dit Des excréments de certains animaux. (Fian-te.)

FIENTER. v. n. Pousser dehors, rendre la fiente par les voies naturelles. Se dit Des animaux. (Fian-té.)

FIER. v. a. (*Fidere.*) Commettre à la fidélité de qqn. | Pron., Mettre sa confiance en qqn. ou en qq. ch.; compter, faire fond sur qqn. ou sur qq. ch. | Ironiq., *Fiez-vous-y, fiez-vous à cela*, On ne doit pas se fier à cela. (Fi-é.)

FIER, ÈRE. adj. (*Ferus.*) Hautain, altier, superbe, arrogant | Subst. et fam., *Faire le fier*, Affecter de la fierté, témoigner de la fierté. | *Être fier de qqn., de qq. ch.*, En concevoir, en montrer de l'orgueil, en tirer vanité. | Qui a des sentiments nobles, qui n'est point disposé à souffrir le mépris, etc. | Audacieux, intrépide, qui méprise les périls. | En peinture, *Touche fière*, Touche vigoureuse et hardie. | Pop., Grand, fort, remarquable en son genre. | T. de blas. Se dit D'un lion hérissé. (Fièr.)

FIER-À-BRAS. s. m. Un fanfaron qui fait le brave et le furieux, et qui veut se faire craindre par ses menaces. Fam. (Fiè-ra-bra.)

FIÈREMENT. adv. D'une manière fière. | *Ce tableau est fièrement touché.* Les touches en sont fières, hardies. | Pop., Extrêmement, fortement. (Fiè-re-man.)

FIERTE. s. f. La châsse d'un saint. La châsse de saint Romain, archevêque de Rouen, en mémoire duquel le chapitre métropolitain faisait grâce, chaque année, le jour de l'Ascension, à un criminel convaincu de meurtre, qui devait lever la châsse du saint. (Vi.) (Fiër-te.)

FIERTÉ. s. f. (*Feritas.*) Caractère de celui qui est fier, de ce qui est fier. (Fiër-té.)

FIÈVRE. s. f. (*Febris.*) Mouvement déréglé de la masse du sang, avec fréquence permanente du pouls, ordin. accompagné de chaleur. | Fam., *Fièvre de cheval*, Fièvre violente. | Pop., *Avoir les fièvres*, Avoir la fièvre, ou quotidienne, ou tierce, ou quarte. | Fam., Une émotion forte, un trouble violent de l'âme. | Toute agitation, toute passion vive et désordonnée.

FIÉVREUX, EUSE. adj. Qui cause la fièvre. | Qui est sujet à la fièvre. | Subst. m. Se dit Des personnes malades de la fièvre. (Fié-vreû; ze.)

FIÉVROTTE. s. f. Petite fièvre. Fam. (Fié-vro-te.)

FIFRE. s. m. (*Pfeiffe*, all.) Sorte de petite flûte d'un son aigu : elle était autrefois en usage dans l'infanterie, et principalement dans l'infanterie suisse. | Celui qui joue du fifre.

FIGEMENT. s. m. Action par laquelle un liquide gras se fige, ou État de ce qui est figé. (Fi-je-man.)

FIGER. v. a. (*Figere.*) Congeler, épaissir, condenser par le froid, par le refroidissement. (Fi-jé.)

FIGUE. s. f. (*Ficus.*) Sorte de fruit mou et sucré, plein de petits grains. | *Moitié figue, moitié raisin*, Moitié de gré, moitié de force. | En partie bien, en partie mal. Partie sérieusement, partie en plaisantant. | *Faire la figue*, Mépriser qqn., le braver, le défier, se moquer de lui. (Fig-e.)

FIGUERIE. s. f. Lieu destiné à la culture des figuiers. (Fig-e-rie.)

FIGUIER. s. m. Arbre de la famille des Urticées, qui porte des figues, et dont le suc est laiteux. (Fig-ié [g m.].)

FIGURANT, ANTE. s. Danseur, danseuse qui figure dans les corps de ballets. | Subst. m. Celui qui fait un personnage accessoire dans qq. pièce de théâtre que ce soit. (Fi-gu-ran [g m.].)

FIGURATIF, IVE. adj. (*Figurativus.*) Qui est la représentation, la figure, le symbole de qq. ch. | T. de gram. grecque. *Lettre figurative*, ou *Figurative*, La lettre qui caractérise le futur ou le parfait d'un verbe. [g m.]

FIGURATIVEMENT. adv. D'une manière figurative. (Fi-gu-ra-ti-ve-man [g m.].)

FIGURE. s. f. (*Figura.*) La forme exté-

rieure d'un corps, d'un être. | Le visage de l'homme. | Se dit De l'air, de la contenance, des manières, etc. | L'état bon ou mauvais dans lequel se trouve une personne à l'égard de ses affaires, de son crédit, etc. | Absol., *Faire figure*, Être dans une situation avantageuse, paraître beaucoup, faire beaucoup de dépense. | La représentation de certains objets. | Se dit Des personnages représentés dans les ouvrages de peinture, de sculpture, etc. | *Demi-figure*, Celle qui ne présente que le haut du corps, depuis la ceinture. | Ce qui est regardé comme représentation, comme image symbolique ou allégorique. | Un espace borné par une ou plusieurs lignes. | Se dit Des différentes lignes qu'on décrit en dansant. | Se dit De certaines formes de langage qui servent à donner au discours plus de grâce, de vivacité, etc. | [g m.]

FIGURÉMENT. adv. D'une manière figurée. (Fi-gu-ré-man [g m.].)

FIGURER. v. a. (*Figurare.*) Représenter par la peinture, par la sculpture, etc. | Se dit Des choses. | Représenter par un symbole. | Pron., Se représenter dans l'imagination, s'imaginer. | V. n. Se dit Des choses qui ont de la convenance, qui symétrisent l'une avec l'autre. | Se dit De plusieurs personnes qui dansent en formant des figures. | Se dit De ceux qui, dans les pièces de théâtre, représentent des personnages accessoires et ordin. muets. | Faire figure. | Paraître, se trouver, être. | *Le sens figuré d'un mot*, L'emploi d'un mot dans une signification détournée par rapport au sens propre. | Figuré. subst. m. Le sens métaphorique ou figuré. | T. de blas. Se dit Des pièces sur lesquelles on représente la figure humaine. (Fi-gu-ré [g m.].)

FIGURINE. s. f. Se dit De très-petites figures antiques de terre cuite, de bronze, d'argent, etc., dont la plupart représentent des divinités. | Se dit Des figures de petite dimension, et ordin. accessoires, qui se placent dans un paysage, dans un fond, etc. | [g m.]

FIGURISME. s. m. Opinion de ceux qui regardent les événements de l'Ancien Testament comme des figures de ceux du Nouveau. | [g m.]

FIGURISTE. s. m. Ouvrier qui coule des figures en plâtre. | Celui qui embrasse le figurisme. [g m.]

FIL. s. m. (*Filum.*) Petite partie longue et déliée qu'on détache de l'écorce du chanvre, du lin, etc. | Cette substance longue, flexible et très-déliée, que les chenilles et les araignées tirent de leur corps. | Fam., *Fils de la Vierge*, Les filandres qui voltigent dans l'air en automne. | Ce qui se forme des petits brins longs et déliés du chanvre, du lin, etc., tordus ensemble entre les doigts, avec le fuseau ou le rouet, et qu'on emploie principalement pour faire de la toile et pour coudre. | Ce qui est fait de petits brins de soie, de laine, de coton, etc., tordus ensemble. | Fam., *Aller de droit fil*, Aller directement à son objet. | *Fil de perles*, Collier de perles enfilées. | *Fil à plomb*, Instrument de charpentier, de maçon, etc., qui consiste en un morceau de plomb suspendu à un cordonnet, et qui sert à mettre les ouvrages d'aplomb. | Se dit Des métaux, lorsqu'ils sont tirés en long d'une manière si déliée, qu'il semble que ce soit du fil. | Le tranchant d'un instrument qui coupe. | *Donner le fil à un rasoir, à une épée*, etc., Les rendre tranchants. | Pop., *Avoir le fil*, Être fin, rusé. | Se dit De ces petites parties longues et déliées dont l'assemblage forme le corps des végétaux, et principalement des arbres. | S'applique, dans un sens analogue, Aux viandes. | Un défaut de continuité dans le marbre ou dans la pierre. | Le courant de l'eau. | Suite, liaison, enchaînement.

FILAGE. s. m. Action ou manière de filer le chanvre, le lin, la laine, la soie, etc. (Fi-la-je.)

FILAGRAMME. s. m. *V.* Filigrane.

FILAMENT. s. m. (*Filum.*) Petit fil, petit brin long et délié, semblable à celui qui se tire de l'écorce du chanvre ou du lin. | T. d'anat. Fibrille. (Fi-la-man.)

FILAMENTEUX, EUSE. adj. Qui a des filaments. (Fi-la-man-teû; ze.)

FILANDIÈRE. s. f. Femme ou fille dont le métier est de filer. | Adj., *Les sœurs filandières*, Les Parques.

FILANDRES. s. f. pl. (*Filum.*) Certains fils blancs et longs qui volent en l'air dans les beaux jours d'automne, et qui s'attachent au chaume, aux haies, aux herbes, etc. | Se dit Des fibres de la viande, lorsqu'elles sont longues et coriaces. | Se dit De certains filets blancs qui se forment qqfs. sur les plaies des chevaux, et qui s'opposent à la cicatrisation. | Se dit De petits vers qui se trouvent dans diverses parties du corps des oiseaux de proie. (Fi-lan-dre.)

FILANDREUX, EUSE. adj. Rempli de filandres. (Fi-lan-dreû; ze.)

FILANT, ANTE. adj. Qui file, qui coule doucement.

FILASSE. s. f. (*Filum.*) Assemblage, amas de filaments tirés de l'écorce du chanvre, de celle du lin, etc. | Se dit D'une viande insipide et filandreuse. (Fi-la-se.)

FILASSIER, IÈRE. s. (*Filascissa.*) Celui, celle qui façonne les filasses, ou qui en fait commerce. (Fi-la-sié.)

FILATEUR. s. m. Celui qui tient, qui dirige une filature.

FILATURE. s. f. Lieu, établissement où l'on file en grand la soie, la laine, le coton, etc. | L'action ou l'art de filer en grand.

FILE. s. f. (*Filum.*) Suite ou rangée de

choses ou de personnes disposées en long et l'une après l'autre. | Une rangée de soldats disposés les uns derrière les autres à peu de distance et sur une même ligne. | *Feu de file*, Feu d'une troupe qui tire par file, et sans interruption.

FILÉ. s. m. L'or ou l'argent tiré à la filière et laminé, qu'on applique sur un fil de soie, de chanvre, etc.

FILER. v. a. (*Filum.*) Tordre ensemble plusieurs brins de chanvre, de lin, de soie, de laine, etc., pour qu'ils forment un fil. | Se dit Des insectes qui tirent un fil de leur corps. | *Filer le parfait amour*, Nourrir longtemps un amour tendre et romanesque. | Fam., *Filer une période*, Faire une période. | Tirer de l'or, de l'argent, etc., en les passant à la filière; ou Couvrir d'un fil d'or ou d'autre métal, ordin. laminé, un fil de soie, de chanvre, etc. | Lâcher, larguer. | *Filer la ligne de sonde*, La laisser descendre librement dans l'eau. | *Filer ses cartes*, Les découvrir lentement et peu à peu. *Filer la carte*, Escamoter une carte. | *Filer un son*, En prolonger l'exécution en commençant *piano*, pour augmenter jusqu'au *forte*, et finir ensuite comme on a commencé. | V. n. Se dit D'une matière molle et tenace qui s'allonge en filets. | Se dit D'une liqueur qui coule doucement et sans se diviser en gouttes. | Fam., *Filer doux*, Demeurer dans la retenue, dans la soumission à l'égard de qqn. que l'on craint; souffrir patiemment une injure. | V. n. Aller de suite, l'un après l'autre et près à près. | Pop., S'en aller, se retirer. | Au brelan, Ne mettre au jeu précisément que ce qu'on est obligé d'y mettre.

FILERIE. s. f. Lieu où l'on file le chanvre pour l'employer soit en fil, soit en corde.

FILET. s. m. diminutif. Fil délié, petit fil. | Se dit De ce qui ressemble à un petit fil, et surtout des petites fibres des plantes. | Cette partie de l'étamine qui supporte l'anthère, et qui est ordin. plus ou moins déliée. | Le pli membraneux qui est sous la langue, et dont le principal usage est de régler les mouvements de cet organe. | *Il n'a pas le filet*, Se dit De qqn. qui parle beaucoup. | Se dit De certains ornements longs et déliés. | *Le filet d'une vis*, La saillie en spirale qui règne autour de son cylindre. | Se dit, en imprimerie, De certains traits qui ont diverses formes et divers usages. — Se dit Des lames de métal qui servent à imprimer ces sortes de traits. | Un liquide qui coule, qui vient en très-petite quantité. | *Un filet de voix*, Une petite voix. | Un rets pour prendre du poisson ou des oiseaux. | Se dit en parlant De piéges, de séductions. | Se dit De certains ouvrages à mailles qu'on emploie à divers usages. | Se dit Des rets d'un jeu de paume, qui sont au dessus des murs. | Une espèce de petite bride. | Fam., *Tenir qqn. au filet*, L'empêcher, le priver de manger; Lui faire long-temps espérer qq. ch., sans jamais lui rien donner. | La partie charnue qui est le long de l'épine du dos de qqs. animaux. (Fi-lë.)

FILEUR, EUSE. s. Celui, celle qui file. (—eû-ze.)

FILIAL, ALE. adj. (*Filialis.*) Qui appartient au fils, à l'enfant; qui est du devoir du fils, de l'enfant.

FILIALEMENT. adv. D'une manière filiale. (Fi-li-a-le-man.)

FILIATION. s. f. (*Filius.*) Suite continue de générations, dans une même famille; ligne directe qui descend des aïeux aux enfants, ou qui remonte des enfants aux aïeux. | Le seul degré de génération des père et mère aux enfants. | S'est dit De l'adoption d'un corps par un autre. | Se dit en parlant Des choses qui naissent les unes des autres, qui se rattachent les unes aux autres. (Fi-li-a-sion.)

FILICULE. s. f. (*Filicula.*) Espèce de capillaire dont les feuilles sont semblables à celles de la fougère. | [c m.]

FILIÈRE. s. f. (*Filum.*) Morceau d'acier percé d'un trou, ou de plusieurs trous inégaux, par lesquels on fait passer l'or, l'argent, etc., qu'on file. | Morceau d'acier percé de plusieurs trous inégaux, taillés intérieurement en spirale, de manière que le bout de fer, de cuivre, etc., qu'on y fait passer en tournant, prend la forme d'une vis. | Fam., *Passer par la filière*, Subir une longue, une rude épreuve. | Fam., *Une filière de gens*, se dit D'un grand nombre de gens par les mains desquels passe une même affaire. | Pièce de bois qui sert aux couvertures des bâtiments, et sur laquelle portent les chevrons.

FILIFORME. adj. des 2 g. (*Filum, forma.*) Délié comme un fil.

FILIGRANE. s. m. Ouvrage d'orfévrerie travaillé à jour, et fait en forme de petits filets. | Se dit De lettres ou figures de cuivre que l'on fixe sur la forme à fabriquer le papier, et dont la marque paraît sur la feuille de papier. | Cette marque.

FILIN. s. m. (*Filum.*) Tout cordage qui n'est pas câble ou grelin.

FILIPENDULE. s. f. Espèce de spirée qui croît dans les bois, et dont les racines ont des tubercules attachés comme par des fils. (Fi-li-pan-du-le.)

FILLE. s. f. (*Filia.*) Terme qui exprime la relation d'une personne du sexe féminin avec son père et sa mère, ou avec l'un des deux seulement. | Celle qu'on regarde ou qu'on aime comme sa fille. | *Ma fille*, T. d'affection, dont les personnes d'un certain âge ou d'un caractère vénérable se servent qqfs. envers une personne du sexe, qui n'est point leur fille. | Poét., Descendante, issue

de telle ou telle race, native de tel ou tel pays. | Nom que l'on donne aux religieuses de certaines communautés. | S'est dit Des églises, abbayes et prieurés qui étaient de la fondation et de la dépendance d'une autre église. | S'est dit Des corps qui étaient adoptés par un autre. | Le sexe féminin. | Se dit par opposition à Femme mariée. | *Fille de service*, Fille ou femme employée à différents services, dans une maison. Absol. et fam., La servante. | [ll m.]

FILLETTE. s. f. diminutif. Petite fille, jeune fille. (Fi-llĕ-te [ll m.].)

FILLEUL, EULE. s. (*Filiolus, ola.*) Se dit De celui ou de celle qui ont été tenus sur les fonts de baptême, par rapport au parrain et à la marraine qui les ont tenus. (Fi-lleul [ll m.].)

FILOCHE. s. f. (*Filum.*) Espèce de tissu, de filet.

FILON. s. m. (*Filum.*) Veine métallique ou fossile, souterraine ou à fleur de terre.

FILOSELLE. s. f. (*Filum.*) Espèce de grosse soie ou de fleuret. (Fi-lo-sé-le.)

FILOU. s. m. Celui qui vole avec adresse. | Celui qui trompe au jeu.

FILOUTER. v. a. Voler avec adresse. | Tromper au jeu. | Fam., *Filouter qqn. de tant*, Le tromper de tant.

FILOUTERIE. s. f. Action de filou.

FILS. s. m. (*Filius.*) T. qui exprime la relation d'une personne du sexe masculin avec son père et sa mère, ou avec l'un des deux seulement. | *Le fils de la maison*, Le fils du maître de la maison. | Celui qu'on regarde ou qu'on aime comme son fils. | *Mon fils.* Terme d'amitié dont les personnes d'un certain âge ou d'un caractère vénérable se servent qqfs. envers un jeune homme ou un homme qui n'est point leur fils. | Poét., *Les fils de Mars*, Les guerriers. | Poét., Descendant, issu de telle ou telle race, né en tel ou tel pays. | Un enfant mâle, un garçon. (Fis.)

FILTRANT, ANTE. adj. Qui sert à filtrer. *Fontaine filtrante.*

FILTRATION. s. f. (*Filtratio.*) Passage d'un liquide à travers un corps destiné à l'éclaircir, à le purifier. | Opération qui consiste à faire passer un liquide contenant des matières étrangères à travers un corps propre à les retenir. (Vi.) | L'action par laquelle la bile, la sueur, l'urine et les autres humeurs se séparent du sang. (Fil-tra-sion.)

FILTRE. s. m. Papier, étoffe, linge, pierre, sable, charbon, éponge, etc., au travers de quoi on passe une liqueur qu'on veut clarifier. | Se dit Des organes du corps qui séparent qq. humeur de la masse du sang.

FILTRÉ. s. m. Breuvage. *V.* PHILTRE.

FILTRER. v. a. Passer un liquide par le filtre. | Se dit Des organes qui élaborent les humeurs. | V. n. Se dit soit D'un liquide qui passe par un filtre, soit D'un liquide qui pénètre à travers les pores, les interstices d'un corps.

FILURE. s. f. (*Filum.*) Qualité de ce qui est filé.

FIN. s. f. (*Finis.*) Terme, ce qui termine, ce qui achève; ou L'extrémité d'une chose, la partie où elle se termine. | *Mettre fin à une chose*, La terminer, la faire cesser. | En termes de commerce et de banque, *Fin courant*, La fin du mois qui court. *Fin prochain*, Celle du mois prochain. | Fam., *Faire une fin*, Se fixer à un état. | Mort. | *Le cerf est sur ses fins*, Le cerf est bien las et près de se rendre. | *Les quatre fins de l'homme*, La mort, le jugement, le paradis et l'enfer. | Ce qu'on se propose pour but, ce pourquoi on agit. | *Fins civiles*, Les demandes présentées par la partie civile, et qui ne tendent qu'à une condamnation pécuniaire. | *À ces fins*, Afin de remplir l'objet qu'on se propose. | À LA FIN. loc. adv. Enfin.

FIN, INE. adj. (*Fein.* all.) Qui est délié et menu en son genre. *Plume fine*, Plume à écrire dont la pointe ou le bec est fin. | *Herbes fines*, Certaines petites plantes qui sentent bon, comme le thym, la marjolaine, etc. *Fines herbes*, Les herbes menues qui se mettent sur la salade, ou qui s'emploient dans les ragoûts. | Qui a de l'élégance et de la délicatesse. | *Pinceau fin*, Manière de peindre, etc., qui a de la délicatesse et de la grâce. | Recherché, qui n'est pas commun, qui est excellent en son genre. | *Or fin, argent fin*, Or, argent très-épuré. | *Fin voilier*, se dit D'un bâtiment qui marche bien et qui porte bien la voile. | Pop., *Le fin fond*, L'endroit le plus profond, le plus reculé. | Se dit par opposition à Faux, en parlant D'ouvrages de broderie, de dentelle d'or et d'argent, ou De pierreries, de perles, etc. | Subst. m. Se dit De l'or ou de l'argent qui se trouve dans un alliage. | Fam., *Le fin d'une affaire*, Le point décisif et principal; ou Ce qu'il y a dans une affaire de mystérieux, de caché. | Adj., se dit Des sens, lorsqu'ils perçoivent exactement jusqu'aux moindres impressions. | Fam., *Avoir le nez fin*, Avoir de la sagacité, prévoir les choses de loin. | S'applique À la subtilité, à la sagacité de l'esprit, du goût, du jugement, etc. | Se dit Des choses faites pour être appréciées par le goût et par la pénétration d'esprit. | Habile, avisé, rusé. | Se dit qqfs. De ce qui est fait avec adresse, avec ruse. | *Des yeux fins*, etc., Des yeux qui annoncent de l'esprit. | Subst. et fam., *Faire le fin d'une chose, en faire le fin*, Ne vouloir point découvrir ce qu'on en sait, ce qu'on en pense. | *Faire le fin*, absol., Se piquer d'adresse, de ruse, de finesse. | Subst. et fam., *Un gros fin*, Un homme simple qui veut faire le fin.

FINAGE. s. m. (*Finis.*) Étendue d'une

juridiction ou d'une paroisse jusqu'aux confins d'une autre. (Fi-na-je.)

FINAL, ALE. adj. (*Finalis.*) Qui finit, qui termine.—Subst. f. *La finale d'un air.* | Pop., *En fin finale*, Enfin, finalement. | Se dit Des dernières syllabes ou des dernières lettres d'un mot. | Subst. fém. La dernière syllabe d'un mot. | Qui dure jusqu'à la fin de la vie.

FINALE. s. m. T. it. Morceau d'ensemble qui termine un acte d'opéra, et dans lequel le compositeur doit chercher surtout à produire de l'effet.

FINALEMENT. adv. À la fin, en dernier lieu. (—le-man.)

FINANCE. s. f. Argent comptant. Fam. | Au plur., L'état de fortune, des ressources pécuniaires d'une personne. Fam. | La somme d'argent qui se payait au roi, soit pour la levée d'une charge, soit pour qq. droit imposé. | Au plur., L'argent et les revenus de l'État. | L'art d'asseoir, de régir et de percevoir les impositions. | Se dit en parlant De ceux qui manient les deniers de l'État, ou De ceux qui font des opérations de banque, de grandes affaires d'argent. (Fi-nan-se.)

FINANCER. v. n. Fournir, débourser de l'argent. Fam. | V. a. Se disait en parlant De l'argent qu'on fournissait au roi. (Fi-nan-sé.)

FINANCIER. s. m. Celui qui manie les deniers de l'État, ou qui fait des opérations de banque, de grandes affaires d'argent. Se disait De ceux qui avaient la ferme ou la régie des droits du roi. | Se dit, au théâtre, Des rôles de financiers. | Celui qui sait les finances, qui entend bien les affaires de finance. | Adj., se dit De ce qui est relatif aux finances; il fait au fém. *Financière.* | *Écriture financière*, Écriture en lettres rondes. (Fi-nan-sié.)

FINASSER. v. n. Agir avec petite ou mauvaise finesse. (Fi-na-sé.)

FINASSERIE. s. f. Petite ou mauvaise finesse. (Fi-na-se-rie.)

FINASSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui use de petite ou de mauvaise finesse. Fam. (Fi-na-seur; eû-ze.)

FINAUD, AUDE. adj. et subst. Qui est fin, rusé dans de petites choses. Fam. Se dit en mauvaise part. (Fi-nô; ô-de.)

FINEMENT. adv. Avec finesse, avec adresse d'esprit. | Délicatement, ingénieusement. (Fi-ne-man.)

FINESSE. s. f. Qualité de ce qui est fin, délié, menu. | Se dit De ce qui a une forme délicate et agréable. | En parlant Des sens, Subtilité, sagacité. | Se dit, fig., De l'esprit, du goût, du jugement, etc. | Se dit Des choses faites pour être appréciées par le goût et par la pénétration d'esprit. | La chose même qui est difficile à sentir, à saisir. | Absol., La finesse d'esprit. | Ruse, artifice. | Fam., *Entendre finesse à qq. ch.*, Donner un sens fin et malin à qq. ch. | Un acte de finesse, une ruse. (Fi-nè-se.)

FINET, ETTE. adj. Diminutif de Fin. Fam. et peu usité. (Fi-nè, è-te.)

FINETTE. s. f. Étoffe legère de laine ou de coton. (Fi-nè-te.)

FINI. s. m. *V. le part. du v.* Finir.

FINIMENT. s. m. Qualité d'un ouvrage soigné et fort travaillé. (Vi.); on dit, *Le fini.* (Fi-ni-man.)

FINIR. v. a. (*Finire.*) Achever, terminer, cesser. | *Finir un ouvrage*, Y mettre la dernière main. | Être la fin, le terme de qq. ch. | S'emploie avec la prép. *De*, suivie d'un infinitif indiquant l'action qu'on finit, qu'on cesse. *Finir de parler*, etc. | Fam., *En finir*, Finir, cesser. | Absol., se dit, Dans les arts du dessin, pour exprimer une exécution minutieusement soignée. | V. n. Se terminer, ou Être terminé. | Prendre fin, arriver à son terme. | Avoir une certaine fin, une certaine issue, arriver à un certain résultat. | Mourir. | S'emploie avec la prép. *Par*, suivie d'un infinitif indiquant L'action qui est le terme ou le résultat de ce qui a précédé. | Fini, ie. adj. Soigneusement terminé. | Limité, qui a des bornes. | Subst. m. *Le fini et l'infini*, Ce qui a des bornes et ce qui n'en a pas. | *Un nombre fini*, Un nombre déterminé. | Fini. subst. m. La qualité d'un ouvrage terminé avec soin, fort travaillé.

FIOLE. s. f. (*Phiala.*) Petite bouteille de verre.

FIORITURES. s. f. pl. (*Fioritura*, it.) T. de musiq. Se dit De toute espèce d'ornement, et en particulier De certains traits composés de gammes diatoniques ou chromatiques, de traits en tierces ascendantes ou descendantes, etc. (Fio-ri-tu-re.)

FIRMAMENT. s. m. (*Firmamentum.*) Cette apparence de voûte circulaire qui environne la terre, et à laquelle les astres semblent attachés. (Fir-ma-man.)

FIRMAN. s. m. Un édit, un ordre, un permis du Grand Seigneur, ou de qq. autre souverain de l'Orient.

FISC. s. m. (*Fiscus.*) Le trésor du prince, le trésor de l'État. | L'administration chargée de la conservation des droits du fisc.

FISCAL, ALE. adj. (*Fiscalis.*) Qui appartient au fisc, qui regarde, qui concerne le fisc. | Se dit, en mauvaise part, De celui qui montre un grand zèle pour l'intérêt du fisc.

FISCALITÉ. s. f. Système des lois relatives au fisc, ou Connaissance de ces lois. (Vi.) | En mauvaise part, Une disposition à étendre, à augmenter les droits du fisc, la perception des impôts.

FISSIPÈDE. adj. des 2 g. et subst. (*Fissus*, *pes.*) Se dit Des quadrupèdes qui ont le pied divisé en plusieurs doigts ou parties, tels que les chiens, les chats, etc. | Se dit

Des oiseaux dont les doigts ne sont pas réunis par une membrane. (Fi-si-pè-de.)

FISSURE. s. f. (*Fissura.*) Gerçure, petite fente, petite crevasse. | Fracture longitudinale d'un os qui est seulement fêlé ou fendu. (Fi-su-re.)

FISTULE. s. f. (*Fistula.*) Ulcère dont l'entrée est étroite et le fond ordinairement large, et qui communique avec une cavité naturelle, ou avec un conduit excréteur.

FISTULEUX, EUSE. adj. (*Fistulosus.*) Qui est de la nature de la fistule. | Se dit Des tiges et des feuilles qui sont creuses intérieurement comme une flûte. (Fis-tu-leû; ze.)

FIXATION. s. f. Opération de chimie par laquelle un corps volatil ou facile à dissiper est rendu fixe. | L'action de fixer, de déterminer, et qqfs. Le résultat de cette action. (Fic-sa-sion.)

FIXE. adj. des 2 g. (*Fixus.*) Qui ne se meut point, qui demeure toujours arrêté au même lieu, qui ne change point de place. | *Douleur fixe*, Douleur qui se fait sentir toujours au même endroit, dont le siége est fixe. | *Idée fixe*, Idée dominante, dont l'esprit est sans cesse occupé, obsédé. | Qui ne varie point, certain, déterminé. | Se dit par opposition À ce qui n'est pas casuel.—Subst. m. *Le fixe.* | Se dit Des corps qui ne peuvent point être volatilisés par le feu. | Subst. m. pl. En chimie, Les corps fixes; en astronomie, Les étoiles fixes. | Fixe, s'emploie adv. pour commander à une troupe de rester immobile, après qu'elle a exécuté certains mouvements. (Fic-se.)

FIXEMENT. adv. D'une manière fixe. (Fic-se-man.)

FIXER. v. a. (*Fixus.*) Attacher, affermir, arrêter. | Faire que ce qui est volatil ou gazeux cesse de l'être. | *Fixer qq. ch. sur le papier*, etc., L'écrire, le peindre, etc. | Faire résider, faire demeurer en qq. lieu. | Établir, en parlant De résidence, de domicile, etc. | Régler, déterminer. | Faire qu'une personne ou une chose ne soit plus changeante, versatile, indécise, etc. | *Fixer l'attention*, Captiver l'attention. | *Se fixer à qq. ch.*, S'y arrêter, s'y déterminer. | Fixé, ée. part. *Être fixé*, N'avoir plus aucun doute, aucune incertitude sur qq. ch. | Subst. m. Un petit tableau à l'huile ordin. peint sur taffetas et appliqué à une glace, qui lui tient lieu de vernis. (Fic-sé.)

FIXITÉ. s. f. Qualité de ce qui est fixe. La propriété qu'ont certains corps de n'être point volatilisés par l'action du feu. | Se dit en parlant de ce qui n'est point changeant, versatile, indécis. (Fic-si-té.)

FLACCIDITÉ. s. f. (*Flacciditas.*) État d'une chose qui est molle, flasque, qui n'offre aucune résistance à la pression. (Flac-si-di-té.)

FLACON. s. m. (*Flasco*, esp.) Espèce de bouteille qui se ferme avec un bouchon de même matière, ou avec un bouchon de métal.

FLAGELLANT. s. m. Nom de certains fanatiques qui se flagellaient en public. (Fla-jël-lan.)

FLAGELLATION. s. f. (*Flagellatio.*) Action de fouetter, de faire subir à qqn. le supplice du fouet. | L'action de se flageller. | Un tableau représentant la flagellation de Notre-Seigneur. (Fla-jël-la-sion.)

FLAGELLER. v. a. (*Flagellare.*) Fouetter, faire subir le supplice du fouet. | *Il a été vigoureusement flagellé*, Il a été cruellement maltraité, en discours ou par écrit. | Pron., se dit De ceux qui se fouettent par esprit de mortification. (Fla-jël-lé.)

FLAGEOLER. v. n. Se dit Des jambes du cheval, lorsque la faiblesse ou la fatigue les rend tremblantes. (Fla-jo-lé.)

FLAGEOLET. s. m. Petit instrument à vent, qui a un bec par lequel on l'embouche, et dont on peut varier les sons au moyen des trous dont il est percé. (Fla-jo-lë.)

FLAGORNER. v. a. et n. Flatter souvent et bassement. Fam.

FLAGORNERIE. s. f. Flatterie basse et fréquente. Fam.

FLAGORNEUR, EUSE. s. Celui, celle qui flagorne. Fam. (—eû-ze.)

FLAGRANT, ANTE. adj. (*Flagrans.*) Qui a lieu, qui se fait, qui se commet actuellement.

FLAIR. s. m. L'odorat du chien. (Flèr.)

FLAIRER. v. a. (*Flare.*) Sentir par l'odorat. | Fam., Pressentir, prévoir. (Flè-ré.)

FLAIREUR. s. m. Celui qui flaire. *Un flaireur de table, de cuisine*, Un parasite. Fam. (Flè-reur.)

FLAMANT. s. m. (*Flamma.*) Oiseau de l'ordre de Échassiers, à taille élevée, qui habite les rivages des mers méridionales, et qui est ainsi nommé à cause de la belle couleur rouge de son plumage. On lui a donné aussi les noms de *Phénicoptère* et de *Bécharu.*

FLAMBANT, ANTE. adj. Qui flambe. | T. de blas. Se dit Des pals ou paux ondes et aiguisés en forme de flamme. (Flan-ban.)

FLAMBE. s. f. (*Flamma.*) Nom vulgaire de la plante n. autr. *Iris des marais.* (Flan-be.)

FLAMBEAU. s. m. (*Flammare.*) Espèce de torche de cire qu'on porte à la main. | Se dit Des chandelles de cire ou de suif qu'on allume pour éclairer l'intérieur des maisons. Se dit aussi Des chandeliers. | Poét., *Le flambeau du jour, le flambeau du monde*, Le soleil. | Se dit Des lumières de la raison, du génie, de la science, etc. (Flan-bô.)

FLAMBER. v. n. (*Flammare.*) Jeter de la flamme. | V. a. Passer par le feu ou par-dessus le feu. | Flambé, ée. par plaisanterie, Ruiné, perdu, dont il n'y a plus rien à attendre. (Flan-bé.)

FLAMBERGE. s. f. Épée. Se dit en plai-

santant, *Mettre flamberge au vent*, Mettre l'épée à la main, tirer son épée du fourreau. (Flan-bër-je.)

FLAMBOYANT, ANTE. adj. Qui flamboie, qui brille beaucoup. | T. de peint. *Contours flamboyants*, Contours coulants, balancés et souples. (Flan-boua-ian.)

FLAMBOYER. v. n. (*Flammare.*) Jeter une flamme brillante, ou Briller comme une flamme très-vive. (Flan-boua-ié.)

FLAMINE. s. m. (*Flamen.*) Prêtre, chez les Romains, ainsi nommé d'un voile couleur de feu qu'il avait droit de porter comme une marque de sa dignité.

FLAMME. s. f. (*Flamma.*) La partie la plus lumineuse et la plus subtile du feu, celle qui s'élève au-dessus de la matière qui brûle. | *Flammes du Bengale*, Sorte d'artifice qui brûle sans bruit, et qui donne une lumière très-vive. | Se dit, poét., en parlant De la passion de l'amour. | Banderole longue et étroite qui va en diminuant en pointe jusqu'à son extrémité, et qu'on attache aux mâts ou aux vergues des navires. | Instrument d'acier dont on se sert pour saigner les chevaux. (Flâ-me.)

FLAMMÈCHE. s. f. Petite parcelle d'une matière combustible qui s'élève en l'air toute enflammée. (Fla-mè-che.)

FLAN. s. m. Pièce de métal qu'on a taillée et préparée pour en faire une pièce de monnaie, un jeton, une médaille.

FLAN. s. m. Sorte de tarte faite avec de la crème, etc.

FLANC. s. m. (*Fianco*, it.) Côté de l'homme ou des animaux, la partie qui est depuis le défaut des côtes jusqu'aux hanches. | *Par le flanc droit, par le flanc gauche.* Termes dont on se sert pour ordonner aux soldats d'une troupe de se tourner chacun à droite ou à gauche. | Fam., *Se battre les flancs pour qq. ch.*, Faire beaucoup d'efforts pour y réussir. | Le ventre, ou la partie du ventre qui est comprise entre les deux flancs. | Le côté de diverses choses. | Fam., *Prêter le flanc*, Donner prise sur soi. (Flan.)

FLANCONADE. s. f. Botte de quarte forcée qu'on porte dans le flanc de son adversaire.

FLANDRIN. s. m. Sobriquet que l'on donne aux hommes élancés, qui n'ont pas une contenance ferme. Fam.

FLANELLE. s. f. Étoffe légère de laine. (Fla-nè-le.)

FLANQUANT, ANTE. adj. On appelle *Angle flanquant, bastion flanquant*, Celui d'où l'on découvre le pied de qq. autre partie des fortifications d'une place, de manière qu'on peut en défendre les approches. (Flan-can.)

FLANQUEMENT. s. m. T. d'archit. militaire. Action de flanquer, ou Le résultat de cette action. (Flanc-e-man.)

FLANQUER. v. a. (*Fianco*, it.) Se dit De la partie d'une fortification qui en voit une autre, et qui lui sert de défense. | Construire, élever la partie d'une fortification qui doit en flanquer une autre. | Se dit Des ouvrages ou des ornements qui sont aux extrémités d'une façade. | Se dit, fam., D'objets placés en flanc, à côté de qq. ch. | Lancer, jeter brusquement. | Pop., *Flanquer un coup de poing*, Appliquer un coup de poing. | Pron., *Se flanquer dans la boue*, S'y laisser tomber, ou y marcher étourdiment. | FLANQUÉ, ÉE. part. Se dit, en t. de blas., Des pals, arbres, et autres figures qui en ont d'autres à leur côté. (Flanc-é [c m.].)

FLAQUE. s. f. Petite mare d'eau qui croupit. (Flac-e.)

FLAQUÉE. s. f. Une certaine quantité d'eau ou d'autre liqueur qu'on jette avec impétuosité contre qqn., contre qq. ch. Fam. (Flac-ée [c m.].)

FLAQUER. v. a. Jeter avec impétuosité de l'eau ou une autre liqueur contre qqn., contre qq. ch. Fam., et peu usité. (Flac-é [c m.].)

FLASQUE. adj. des 2 g. (*Flaccus.*) Mou, qui est sans force, sans vigueur. | Se dit Des parties du corps qui ont perdu leur fermeté. | Se dit Du style, des ouvrages d'esprit où il n'y a point de force, de verve. (Flasc-e.)

FLASQUE. s. m. Chacune des deux pièces principales d'un affût.

FLÂTRER. v. a. Se dit en parlant Des chiens mordus de qq. animal enragé, auxquels on applique sur le front un fer chaud en forme de clef, pour les garantir, dit-on, de la rage.

FLATTER. v. a. Louer excessivement dans le dessein de plaire, de séduire. | *Flatter une personne*, La peindre plus belle ou moins laide qu'elle n'est. | Excuser par une complaisance répréhensible. | Tromper en déguisant la vérité, ou par faiblesse, ou par une mauvaise crainte de déplaire. | Traiter avec trop de douceur et trop de ménagement ce qui a besoin d'être traité d'une autre manière. | *Flatter une plaie*, N'y appliquer que des remèdes trop doux. | Caresser. | *Flatter le dé*, Jeter doucement les dés en jouant.— Fam., Déguiser, adoucir qq. ch. de fâcheux par des termes qui en cachent une partie, ou qui font le mal moins grand. | Délecter, charmer. | Causer un vif plaisir, une grande satisfaction. | *Flatter les passions*, etc., *de qqn.*, Complaire aux passions, etc., de qqn., leur donner son approbation, ses louanges | *Flatter sa douleur*, En adoucir le sentiment par des pensées consolantes. | *Flatter qqn. de qq. ch.*, Lui faire espérer qq. ch. | Pron. Avoir ou vouloir donner une trop haute idée de soi-même, de ses ressources, etc. | S'entretenir dans l'espérance, s'amuser de l'espérance de qq. ch. | Se persuader. (Fla-té.)

FLATTERIE. s. f. Louange fausse ou exagérée, donnée dans le dessein de se rendre agréable. (Fla-te-rie.)

FLATTEUR, EUSE. adj. Qui flatte, qui loue avec exagération. | *Miroir flatteur*, Miroir où l'on se voit plus beau qu'on n'est. | *Avoir les manières flatteuses*, Avoir les manières douces et insinuantes. | Qui témoigne l'approbation, la louange, la faveur. | Agréable. | Caressant. | Subst., Adulateur, celui qui cherche à séduire, à se faire bien venir par de fausses louanges, ou par de basses complaisances. (Fla-teur; eû-ze.)

FLATTEUSEMENT. adv. D'une manière flatteuse. Il est peu usité. (Fla-teû-ze-man.)

FLATUEUX, EUSE. adj. (*Flatus.*) Venteux, qui a des vents. (Fla-tu-eû; ze.)

FLATUOSITÉ. s. f. Vents dans le corps. (Fla-tu-o-zi-té.)

FLÉAU. s. m. (*Flagellum.*) Instrument qui est composé de deux bâtons d'inégale longueur, attachés l'un au bout de l'autre avec des courroies, et qui sert à battre le blé. | Se dit Des grandes calamités qui affligent le genre humain, et que l'on attribue souvent à qq. vue secrète de la Providence. | Se dit De ceux par qui l'on croit que la Divinité châtie les peuples. | Se dit De tout ce qui est nuisible, funeste, redoutable. | Personne qui vous fait éprouver de grandes importunités, une sorte de persécution, etc. | La verge de fer aux extrémités de laquelle sont suspendus les deux bassins d'une balance. | Barre de fer qu'on met derrière les portes cochères, et qu'on tourne à demi pour ouvrir les deux battants. (Flé-ô.)

FLÈCHE. s. f. Trait qu'on lance avec un arc ou une arbalète. | Se dit De certaines choses qui sont faites en forme de flèche. | Se dit De certains signes représentant une flèche, dont on se sert dans les cartes géographiques, dans les plans, etc., pour indiquer le côté du nord ou la direction d'un courant d'eau. | Constellation de l'hémisphère boréal, qui est ordin. représentée par la figure d'une flèche dans les cartes astronomiques. | *La flèche d'un arc*, La portion de ligne droite qui, menée perpendiculairement au milieu de la corde, est terminée à l'arc. | Longue pièce de bois cambrée qui joint le train de derrière d'un carrosse avec celui de devant. | La partie d'un clocher qui surmonte la tour ou la cage, et qui est en pointe, en pyramide. | Petit ouvrage composé de deux côtés, qu'on élève vis-à-vis les angles saillants ou rentrants du chemin couvert, à l'extrémité de son glacis. | Chacune des languettes pointues, de deux couleurs, qui sont au fond du trictrac, et sur lesquelles on fait les cases. | *Flèche de lard*, Ce qu'on a levé de l'un des côtés d'un cochon, depuis l'épaule jusqu'à la cuisse.

FLÉCHIR. v. a. (*Flectere.*) Ployer, courber. | *Fléchir le genou, les genoux devant qqn.*, S'abaisser, s'humilier devant lui. | V. n. *Fléchir sous le joug*, S'y soumettre. | V. a. Émouvoir à compassion, attendrir, adoucir. | V. n. Se soumettre, s'abaisser. | Cesser de persister dans des sentiments de dureté ou de fermeté. | Céder, ne plus résister, ne plus combattre avec la même vigueur.

FLÉCHISSEMENT. s. m. Action de fléchir. | L'état d'un corps qui fléchit. (Flé-chi-se-man.)

FLÉCHISSEUR. adj. et subst. m. Se dit Des muscles destinés à faire fléchir certaines parties. (Flé-chi-seur.)

FLEGMAGOGUE. adj. des 2 g. et s. m. (*Phlegma, agô*, gr.) (On écrit aussi *Phlegmagogue.*) Se disait autrefois Des médicaments qu'on croyait propres à purger la pituite. (Flég-ma-gog-e.)

FLEGMASIE. s. f. *V.* PHLEGMASIE.

FLEGMATIQUE. adj. des 2 g. (*Phlegmaticus.*) Lymphatique, pituiteux; qui abonde en flegme, en pituite. | Se dit D'une personne dont le caractère est froid, qui s'émeut difficilement. (Fleg-ma-tic-e.)

FLEGME. s. m. (*Phlegma.*) Sérosité; humeur aqueuse, laquelle fait partie constituante du sang, du lait, etc. Dans ce sens, on écrit aussi *Phlegme.* | Se dit De la pituite, des matières aqueuses, épaisses et filantes, qu'on jette en crachant, en vomissant, etc. | La qualité d'un esprit posé, patient, qui se possède; dans ce sens, il ne se dit point au pluriel. | La partie aqueuse, insipide et inodore que la distillation dégage des corps. (Fleg-me.)

FLEGMON. s. m. (*Phlegmone.*) (On écrit aussi *Phlegmon.*) Inflammation du [illegible] cellulaire, accompagnée de rougeur, de gonflement et de douleur, et qui se termine [illegible] din. par suppuration. (Fleg-mon.)

FLEGMONEUX, EUSE. adj. Qui est [illegible] la nature du flegmon. (Fleg-mo-neû; ze.)

FLÉTRIR. v. a. Faner entièrement, [illegible] nir, ôter la couleur, la vivacité, la fraîcheur. | Se dit De ce qui altère ou diminue la [illegible] reté, le mérite, l'agrément, etc., de certaines choses. | Abattre, ôter l'énergie, la vigueur, le courage. | Diffamer, déshonorer, [illegible] der, ou traiter comme infâme. | Marquer [illegible] personne d'un fer chaud, en punition [illegible] crime.

FLÉTRISSANT, ANTE. adj. Qui flétrit, qui déshonore. (Flé-tri-san.)

FLÉTRISSURE. s. f. L'altération qui arrive à la fraicheur et à la vivacité des fleurs et des couleurs, ou à la beauté et à la délicatesse du teint, de la peau. | Tache à la réputation, à l'honneur. | La marque d'un fer chaud, imprimé par ordre de justice sur l'épaule d'un criminel. (Flé-tri-su-re.)

FLEUR. s. f. (*Flos.*) Production des végétaux, ordin. colorée, et qqfs. odorante, qui précède le fruit, et qui porte les organes de la reproduction. | Se dit Des plantes

fleurs que l'on cultive pour l'agrément. | *Fleur de la passion* (grenadille). *Fleur de jalousie* (amarante tricolore). *Fleur de tous les mois* (souci des jardins). *Fleur de coucou* (primevère à fleurs jaunes.) Etc. | Se dit Des figures, des représentations de fleurs, et même de fruits, de feuilles, etc. | *Étoffe à fleurs*, Étoffe où il y a des figures de fleurs, etc., tissues ou brochées avec l'étoffe. | En parlant De certaines choses, Le temps où elles sont dans toute leur beauté, dans leur plus grand éclat. | Poétiq., Une personne jeune, aimable, belle, ou même Un jeune enfant. | Ornement, embellissement. | Légère blancheur qui paraît sur la peau de certains fruits lorsqu'ils n'ont point encore été maniés. | Le lustre, l'éclat, etc., de certaines choses qui durent peu. | La première vue, le premier usage d'une chose nouvelle. | Élite, choix, ce qu'il y a de meilleur, d'excellent. | Au plur., se dit pour *Flueurs.* (Vi.) | *Fleurs blanches*, Certaine maladie des femmes. | Se dit De certaines substances solides ou volatiles, produites par sublimation ou décomposition. | *Fleurs du vin*, Petits flocons de moisissure qui paraissent sur le vin lorsqu'il vient à se gâter. | À FLEUR DE. loc. prépos. Presque au niveau de. | *Cette médaille est à fleur de coin*, Elle est parfaitement conservée.

FLEURAISON. s. f. (*Florere.*) Le développement et l'épanouissement des fleurs; L'époque où les plantes fleurissent; ou L'éclat des plantes en fleur. On dit aussi *Floraison.* (Fleu-rë-zon.)

FLEURDELISER. v. a. Marquer d'une fleur de lis avec un fer chaud. | FLEURDELISÉ, ÉE. adj. T. de blason. Qui est orné, semé de fleurs de lis. (— li-zé.)

FLEURÉ, ÉE. adj. T. de blas. Se dit Des pièces terminées en fleurs, ou bordées de fleurs. On dit aussi *Fleureté* et *Fleuronné.*

FLEURER. v. n. (*Flos.*) Répandre une odeur, exhaler une odeur.

FLEURET. s. m. Certaine espèce de fil fait de la matière la plus grossière de la soie. | Un ruban qui est fait de ce même fil. | *Fleuret de coton, de laine, de fil*, Le coton, la laine, le fil de choix. | Épée à lame carrée, sans pointe et tranchant, qui est terminée par une espèce de bouton garni de cuir, et dont on se sert à l'escrime. | Certain pas de danse. (Fleu-rë.)

FLEURETÉ. adj. *V.* FLEURÉ.

FLEURETTE. s. f. Petite fleur. | Propos galant, cajolerie que l'on dit à une femme. (Fleu-rë-te.)

FLEURIR. v. n. (*Florere.*) Pousser des fleurs, être en fleur. | Être dans un état de prospérité, de splendeur; être en crédit, en réputation. Alors il fait souvent *Florissait* à l'imparfait de l'indicatif, et toujours *Florissant*, au participe ou adj. verbal, l'un et l'autre empruntés du verbe inusité *Florir.* | V. a. Parer d'une fleur, d'un bouquet, etc. Fam. | FLEURI, IE. adj. *Teint, visage fleuri*, Teint, visage, etc., qui a de la fraîcheur et de l'éclat. | *Discours, style fleuri*, rempli d'ornements. | *Esprit fleuri*, Esprit remarquable surtout par l'éclat et par l'agrément. | *Couleur fleurie*, Couleur dont les tons brillants semblent tenir de l'éclat des fleurs. | En musique, *Contre-point fleuri* ou *figuré*, Celui où les différentes parties procèdent par des valeurs et des rhythmes différents.

FLEURISSANT, ANTE. adj. Qui pousse des fleurs, qui est fleuri. Au fig., on dit *Florissant.* (Fleu-ri-san.)

FLEURISTE. s. m. Celui qui est curieux de fleurs, qui connaît, qui aime les fleurs, qui prend plaisir à les cultiver. | Une ouvrière qui fait des fleurs artificielles. | Adj., *Marchand fleuriste*, Marchand de fleurs, de plantes à fleurs. | Peintre qui s'adonne à peindre des fleurs. (Vi.) On dit aujourd'hui *Peintre de fleurs.*

FLEURON. s. m. Espèce de représentation de fleur servant d'ornement. | Ornement que l'on met quelquefois à la fin des divisions d'un ouvrage ou sur le titre, et qui autrefois représentait ordin. des fleurs. | Se dit De chacune des petites fleurs dont la réunion sur un seul réceptacle et dans un calice commun forme une fleur composée.

FLEURONNÉ. adj. *V.* FLEURÉ.

FLEUVE. s. m. (*Fluvius.*) Grande rivière qui porte ses eaux et conserve son nom jusqu'à la mer. | Poét., Une rivière qcq. | *Le fleuve de la vie*, Le cours de la vie. | Se dit Des divinités qui président aux fleuves.

FLEXIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est flexible. (Flëc-si-bi-li-té.)

FLEXIBLE. adj. des 2 g. (*Flexibilis.*) Souple, qui plie aisément. | Qui cède aisément aux impressions qu'on veut lui donner. (Flëc-si-ble.)

FLEXION. s. f. (*Flexio.*) État de ce qui est fléchi. | L'action des muscles fléchisseurs. (Flëc-sion.)

FLEXUEUX, EUSE. adj. (*Flexuosus.*) Qui est fléchi, courbé plusieurs fois dans sa longueur. (Flëc-su-eû; ze.)

FLEXUOSITÉ. s. f. État de ce qui est flexueux. (Flëc-su-o-zi-té.)

FLIBUSTIER. s. m. (*Free-booter*, angl.) Nom d'une sorte de pirates qui couraient les mers d'Amérique, et qui étaient de toute nation. (Fli-bus-tié.)

FLIC FLAC. Exprime le bruit de plusieurs coups de fouet, celui de plusieurs soufflets donnés coup sur coup, etc. Fam. | Subst. m., en t. de danse, désigne Une sorte de pas.

FLINT-GLASS. s. m. T. angl. Verre de cristal, qui contient plus de plomb que le cristal ordinaire. (Flin-gla-se.)

FLOCON. s. m. (*Floccus.*) Petite touffe, petit amas de laine, de soie, etc. | Se dit De la neige. | L'état de certains précipités qui ressemblent à un amas de flocons. | Se dit

Des corps légers que qqs. malades croient apercevoir devant leurs yeux, et qu'ils cherchent à saisir ou à éloigner.

FLOCONNEUX, EUSE. adj. Qui ressemble à des flocons. (Flo-co-neû; ze.)

FLONFLON. s. m. Désigne Les refrains, les couplets de vaudeville en général. Fam.

FLORAISON. s. f. *V.* FLEURAISON.

FLORAL, ALE. adj. (*Floralis.*) Qui appartient à la fleur, ou qui l'accompagne.

FLORE. s. f. (*Flora.*) Livre contenant la description des plantes qui croissent naturellement dans un pays, dans un lieu déterminé.

FLORÉAL. s. m. (*Floreus.*) Le 8[e] mois du calendrier républicain.

FLORENCE. s. m. Petit taffetas léger qu'on tirait anciennement de Florence. (Flo-ran-se.)

FLORENCÉ, ÉE. adj. (*Florere.*) T. de blason. Se dit D'une pièce terminée en fleur de lis. (Flo-ran-sé.)

FLORÈS. T. lat. *Faire florès*, Briller, faire une dépense d'éclat.—Obtenir des succès, se faire une réputation. Fam.

FLORIN. s. m. (*Fiorino*, it.) Pièce de monnaie. | Monnaie de compte, qui est de diverse valeur, suivant les différents pays où elle a cours.

FLORISSANT, ANTE. adj. (*Florere.*) Qui est dans un état brillant, prospère; qui est en honneur, en crédit, en vogue. (Flo-ri-san.)

FLOSCULEUSE. adj. f. (*Flosculus.*) Se dit D'une fleur composée qui ne renferme que des fleurons. | *Fleur semi-flosculeuse*, Fleur composée qui n'est formée que de demi-fleurons. (Flos-cu-leû-ze [c m.].)

FLOT. s. m. (*Fluctus.*) Vague, élévation qui se forme sur une eau agitée. La mer, un fleuve, etc. | *Être à flot*, se dit D'un navire, d'un bateau, etc., qui ne touche point le fond. | *À grands flots*, Avec abondance. | Poétiq., *Les flots d'une chevelure*, etc., Les ondulations qu'elle forme. | Se dit Des mouvements d'une grande foule, d'une multitude; s'applique À la foule, à la multitude même. | Le flux et le reflux de la mer, la marée. Le flux, la marée montante seulement. | Un train de bois qui flotte. | La quantité de bois qu'on jette par bûches dans un courant pour qu'elle y flotte. | L'action même de l'y jeter, de l'y faire flotter. | *À flot perdu*, À bois perdu. (Flô.)

FLOTTABLE. adj. des 2 g. Se dit Des ruisseaux et des rivières sur lesquelles le bois peut flotter. (Flo-ta-ble.)

FLOTTAGE. s. m. Transport du bois par eau, lorsqu'on le fait flotter. (Flo-ta-je.)

FLOTTAISON. s. f. (*Fluctuatio.*) La partie du bâtiment qui est à fleur d'eau. (Flo-tè-zon.)

FLOTTANT, ANTE. adj. (*Fluctuans.*) Qui flotte. | Se dit Des navires et des poissons qui sont sur l'eau | Qui est ample, mobile, ondoyant. | Incertain, irrésolu, vaillant. | *Dette flottante*, Portion de la dette publique qui n'a point été consolidée, et qui est susceptible d'augmentation ou de diminution journalière. (Flo-tan.)

FLOTTE. s. f. (*Fluctus.*) Un certain nombre de navires qui vont ensemble, soit pour la guerre, soit pour le commerce. | Une bouée, ou une barrique vide, qui soutient un câble à fleur d'eau et l'empêche de porter sur le fond. | Morceau de liége ou autre corps léger qu'on attache à une ligne. (Flo-te.)

FLOTTEMENT. s. m. Mouvement d'ondulation que fait en marchant le front d'une troupe, et qui dérange son alignement. (Flo-te-man.)

FLOTTER. v. n. (*Fluctuare.*) Être porté sur un liquide sans aller à fond. | Se dit Du bois qu'on fait descendre sur un courant, sans bateau. | S'agiter, voltiger en ondoyant. | Se dit De certaines choses qui sont lâches, qui ne sont pas tendues comme elles pourraient l'être. | Se dit D'une troupe dont les rangs ne conservent pas bien leur alignement dans la marche. | N'avoir aucune assiette fixe, aller, être emporté çà et là. | Changer, hériter, être irrésolu, agité. | FLOTTÉ, ÉE. adj. *Bois flotté*, Bois à brûler qui est venu par le flottage. (Flo-té.)

FLOTTEUR. s. m. Ouvrier qui fait, qui construit des trains de bois. (Flo-teur.)

FLOTTILLE. s. f. Petite flotte, ou Flotte de plusieurs petits bâtiments. | Une flotte de petits navires armés en guerre. (Flo-ti-lle [ll m.].)

FLOU. sorte d'adverbe. (*Fluidus.*) *Peindre flou*, Peindre d'une manière tendre, légère, fondue. | Adj., *Un pinceau flou; ce tableau est flou*, etc.; et, subst., *Le flou du pinceau.*

FLUCTUATION. s. f. (*Fluctuatio.*) Balancement d'un liquide. | Le mouvement d'un fluide épanché dans qq. tumeur, ou dans qq. partie du corps. | Variation, défaut de fixité, de permanence, etc. (Fluc-tu-a-sion.)

FLUCTUEUX, EUSE. adj. (*Fluctuosus.*) Qui est agité de mouvements violents et contraires. (Fluc-tu-eû; ze.)

FLUER. v. n. (*Fluere.*) Couler. Se dit en parlant Du mouvement par lequel la mer monte. | Se dit Des humeurs qui s'écoulent de qq. partie du corps, d'une plaie, etc., et Des parties mêmes d'où ces humeurs s'écoulent.

FLUET, ETTE. adj. Mince, délicat, de faible complexion. (Flu-ë; ë-te.)

FLUEURS. s. f. pl. (*Fluor.*) *Flueurs blanches*, Certaine maladie des femmes. (Flu-eur.)

FLUIDE. adj. des 2 g. (*Fluidus.*) Coulant, dont les molécules ont si peu d'adhérence entre elles, qu'elles cèdent à la moindre

pression, et tendent continuellement à se séparer. | Subst. m. *L'air est un fluide.*

FLUIDITÉ. s. f. Qualité de ce qui est fluide.

FLUOR. adj. m. *Spath fluor*, ou *Fluor*, Sorte de pierre précieuse qui s'offre sous des couleurs brillantes et variées, et dont on fait de petits meubles d'ornement, etc.

FLÛTE. s. f. (*Fistula.*) Sorte d'instrument à vent en forme de tuyau, et percé d'un certain nombre de trous, qui s'embouche par le côté, et duquel on obtient différents tons par le souffle et par le remuement des doigts sur les trous. | Fam., *Ajuster ses flûtes*, Préparer les moyens de faire réussir qq. ch. | Pop., *Être monté sur des flûtes*, Avoir des jambes longues et grêles. | Petit pain long.

FLÛTE. s. f. Sorte de gros bâtiment de charge dont on se sert ordin. pour porter des vivres et des munitions.

FLÛTÉ, ÉE. adj. *Des sons flûtés*, Des sons qui par leur douceur imitent ceux de la flûte. *Une voix flûtée*, Une voix douce.

FLÛTEAU. s. m. Espèce de flûte grossière, ou de sifflet, qui sert principalement à amuser les enfants. | Nom d'une plante qu'on appelle aussi *Plantain aquatique.* (Flu-tô.)

FLÛTER. v. n. Jouer de la flûte. Se dit par dénigrement. | Pop., Boire.

FLÛTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui joue de la flûte. | Se dit par dénigrement. (—eû-ze.)

FLUVIAL, ALE. adj. (*Fluvialis.*) Qui appartient aux fleuves, aux rivières.

FLUVIATILE. adj. des 2 g. (*Fluviatilis.*) Se dit Des plantes et des coquillages d'eau douce.

FLUX. s. m. (*Fluxus.*) Mouvement réglé de la mer vers le rivage à certaines heures du jour. | Se dit, avec son opposé *Reflux*, en parlant De la vicissitude, du changement alternatif de certaines choses. | Dévoiement, diarrhée. | *Flux de sang*, Dyssenterie, dévoiement accompagné de sang. | *Flux de bile*, ou *Flux bilieux*, Évacuation de bile par haut ou par bas. | Fam., *Flux de paroles*, Abondance superflue de paroles. | Se dit Des matières qui facilitent la fusion. | Suite de plusieurs cartes de même couleur. (Flu.)

FLUXION. s. f. (*Fluxio.*) Congestion, afflux de liquides dans qq. partie du corps; Gonflement, ordin. indolent, souvent mobile, du tissu cellulaire. | *Méthode des fluxions*, Méthode de calcul où l'on considère les quantités finies comme engendrées par un flux continuel. (Fluc-sion.)

FLUXIONNAIRE. adj. des 2 g. Qui est sujet aux fluxions. (Fluc-sio-nè-re.)

FOC. s. m. Se dit De voiles triangulaires qui se placent à l'avant du bâtiment, entre le mât de misaine et le beaupré, ou entre ce dernier et le grand mât, dans les bâtiments qui n'ont pas de mât de misaine.

FOERRE ou FOARRE. s. m. Paille longue de toute sorte de blé. *Faire à Dieu barbe de foerre*, Ne pas payer la dîme à son curé, ou La payer avec des gerbes où il y a peu de grains. Traiter les choses de la religion avec irrévérence. (Foua-re.)

FOETUS. s. m. (*Fetus.*) L'animal qui est formé dans le ventre de la mère ou dans l'œuf. L'enfant qui est formé dans le ventre de la femme. (Fé-tus.)

FOI. s. f. (*Fides.*) Croyance aux vérités de la religion. | L'objet de la foi, les dogmes qu'une religion propose à croire comme révélés de Dieu. Cette religion même. | *Foi divine*, Celle qui est fondée sur la révélation. *Foi humaine*, Celle qui est fondée sur l'autorité des hommes. | *Ma foi, par ma foi.* Façons de parler fams., dont on se sert Lorsqu'on affirme, ou lorsqu'on reconnait, lorsqu'on avoue qq. ch. | La fidélité, l'exactitude à tenir sa parole, à remplir ses promesses, ses engagements; ou L'assurance donnée de garder sa parole, sa promesse, etc. | *Bonne foi*, La qualité ou la conduite de celui qui agit, qui parle selon sa conscience, avec franchise, avec une intention droite. | La conviction où est une personne qu'elle agit, qu'elle contracte légalement, ou qu'elle acquiert, qu'elle possède légitimement. | *Laisser qqn. sur sa bonne foi, sur sa foi*, Le laisser maître de sa conduite. | *Sur la foi de*, En se confiant, en croyant à. | Croyance, confiance. | Témoignage, assurance, preuve. | La promesse et le serment que le vassal fait d'être fidèle à son seigneur. | *Homme de foi*, Le vassal qui doit, qui a rendu foi et hommage au seigneur dont il relève. (Foua.)

FOIBLE et ses dérivés. *V.* FAIBLE, etc.

FOIE. s. m. Viscère d'un volume considérable, de couleur rougeâtre, convexe dans la partie supérieure et antérieure qui répond à la voûte des côtes et du diaphragme, situé sous les fausses côtes. | Le viscère analogue au foie de l'homme, qu'on trouve dans les animaux. | FOIE, dans l'ancienne chimie, se disait De certaines combinaisons qui ont une couleur analogue à celle du foie. (Fouae.)

FOIN. s. m. (*Fenum.*) Herbe fauchée et séchée qui sert principalement à la nourriture des chevaux et des bestiaux. | L'herbe avant qu'elle soit fauchée. | *Foin d'artichaut*, L'amas de barbes soyeuses qui garnit le fond d'un artichaut. (Fouin.)

FOIN. Sorte d'interj. qui marque le dépit, la colère, la haine, le mépris.

FOIRE. s. f. (*Forum.*) Grand marché public où l'on vend toutes sortes de marchandises, et qui se tient régulièrement en certains temps, une ou plusieurs fois l'année. | Le présent qu'on fait au temps de la foire. (Foua-re.)

FOIRE. s. f. Cours de ventre. Bas.

FOIRER. v. n. Aller par bas, lorsqu'on a le cours de ventre. Bas. (Foua-ré.)

FOIREUX, EUSE. adj. et subst. Qui a la foire. Bas. (Foua-reû; ze.)

FOIS. s. f. (*Vices.*) S'emploie surtout avec des mots qui indiquent un nombre, et se dit en parlant Des actions, des événements qui se réitèrent ou qui peuvent se réitérer. | Se dit en parlant De quantités, de nombres qu'on augmente, qu'on diminue, ou que l'on compare à d'autres. | *De fois à autre,* De temps en temps. | *D'autres fois,* En d'autres moments, en d'autres occasions. | *À la fois, tout à la fois,* En même temps, ensemble. | *Une fois,* À une certaine époque, ou Dans une certaine occasion. | *Une fois que, dès qu'une fois, lorsqu'une fois,* etc., Dès que, lorsque, quand. (Foua.)

FOISON. s. f. (*Vices.*) Abondance, grande quantité. Il ne prend jamais l'article et n'a point de pluriel. Fam. | À FOISON. adv. Abondamment. (Foua-zon.)

FOISONNER. v. n. Abonder. | En parlant De certains animaux, Multiplier. | Se dit Des viandes, des mets apprêtés de manière qu'ils paraissent davantage, qu'ils fournissent plus à manger. (Foua-zo-né.)

FOL, OLLE. adj. (*Toll,* all.) *V.* Fou.

FOLÂTRE. adj. des 2 g. Qui aime à badiner, à jouer. | Se dit De l'air, des manières, des actions, etc.

FOLÂTRER. v. n. Badiner, faire des actions folâtres.

FOLÂTRERIE. s. f. Action folâtre, parole folâtre.

FOLIACÉ, ÉE. adj. (*Foliaceus.*) Qui est de la nature des feuilles, qui a l'apparence d'une feuille. (Fo-li-a-sé.)

FOLICHON, ONNE. adj. et subst. Folâtre, badin. (—o-ne.)

FOLIE. s. f. (*Toll,* all.) Démence, aliénation d'esprit. | *Aimer à la folie,* Aimer éperdument, avec excès. | Imprudence, extravagance, manque de jugement. | Cette gaieté vive et ordin. bruyante dans laquelle on fait ou on dit des choses peu raisonnables, mais propres à divertir. | Se dit Des actes d'imprudence, d'extravagance. | Se dit Des excès, des écarts de conduite; ou Des choses peu raisonnables qu'on fait par divertissement. | Se dit Des propos gais, sans objet et sans suite; ou Des pensées, des idées bizarres, ridicules, absurdes. | Une passion excessive et déréglée pour qq. ch. | Se dit De maisons de plaisance construites d'une manière recherchée, bizarre, ou dans lesquelles on a fait des dépenses excessives, extravagantes.

FOLIÉ, ÉE. adj. (*Foliatus.*) Se dit De certains produits dont les cristaux ressemblent, ou à peu près, à de petits feuillets.

FOLIO. s. m. (*Folium.*) M. lat. Feuillet. Se dit en parlant De registres, de manuscrits, etc., numérotés par feuillets, et non par pages. | Le chiffre numéral qui se met au haut de chaque page.

FOLIOLE. s. f. (*Folium.*) Chacune des petites feuilles qui forment une feuille composée. | Chaque pièce d'un calice ou d'un involucre.

FOLLEMENT. adv. Avec folie, d'une manière folle, imprudemment, témérairement. (Fo-le-man.)

FOLLET, ETTE. adj. Qui fait ou dit par habitude de petites folies. Fam. | Subst. m. *Follet,* Sorte de lutin familier qui, selon le préjugé populaire, est plus malin que malfaisant. | *Poil follet,* Le poil rare et léger qui vient avant la barbe, et Le duvet des petits oiseaux. (Fo-lè; è-te.)

FOLLICULAIRE. s. m. (*Follicularis.*) Celui qui rédige des feuilles périodiques. (Fol-li-cu-lè-re [c m.].)

FOLLICULE. s. m. (*Folliculum.*) Fruit capsulaire, membraneux et allongé, qui n'a qu'une seule valve, et qui s'ouvre par une suture longitudinale. | Subst. m. et f. *Follicules de séné,* Les gousses purgatives du séné. | En t. d'anat., il est synonyme de Crypte. (Fol-li-cu-le [c m.].)

FOMENTATION. s. f. (*Fomentatio.*) Application d'un médicament liquide et chaud sur une partie malade, pour adoucir, fortifier, résoudre, etc.; ou Le médicament même qu'on applique. (Fo-man-ta-sion.)

FOMENTER. v. a. (*Fomentare.*) Adoucir, fortifier, etc., une partie malade, en y appliquant qq. remède, en y faisant des fomentations. | Entretenir, faire durer. (Fo-man-té.)

FONCER. v. a. (*Fundus.*) Mettre un fond à un tonneau, à une cuve, etc. | V. n. *Foncer à l'appointement,* Fournir aux dépenses nécessaires. Fam. et vi. | FONCÉ, ÉE. adj. Signifie Riche, qui a un grand fonds d'argent. | Fam., *Être foncé,* Être habile dans une science, dans une matière, la connaître à fond. | Se dit D'une couleur, d'une teinte chargée, forte. (Fon-sé.)

FONCIER, IÈRE. adj. Se dit De celui à qui le fonds d'une terre appartient. | Qui est établi sur le fonds d'une terre. | Qui est relatif à un immeuble, aux biens-fonds en général. | (Vi.) Qui a de l'habileté, de la science dans son art, dans sa profession. (Fon-sié.)

FONCIÈREMENT. adv. À fond. | Dans le fond. (Fon-siè-re-man.)

FONCTION. s. f. (*Functio.*) Action qu'on fait pour s'acquitter des obligations, des devoirs d'un emploi, d'une charge; Pratique de certaines choses attachées de droit à une charge, à un emploi. Cette charge, cet emploi même. | L'action des différents organes, exécutée conformément à leur destination naturelle. | *Cela fait fonction de...* Cela sert, est employé en guise de... (Fonc-sion.)

FONCTIONNAIRE. s. Celui ou celle qui remplit une fonction. (Fonc-sio-nè-re.)

FONCTIONNER. v. n. Faire sa fonction, agir. (Fonc-sio-né.)

FOND. s. m. (*Fundus.*) L'endroit le plus bas, le plus intérieur d'une chose creuse. | *Le fond d'un tonneau, d'une bouteille*, etc., La partie de liquide qui reste au fond. | La partie la plus basse de la mer, d'une rivière, etc., par rapport à la surface; La terre, le sable, la vase, qui est immédiatement sous l'eau. | La hauteur de l'eau dans un endroit donné. | *Couler à fond un bâtiment*, Le faire aller à fond, le submerger. | V. n. Se dit D'un bâtiment qui va à fond, qui s'enfonce dans l'eau. | *Couler qqn. à fond*, Ruiner son crédit, sa fortune, etc. | Un terrain considéré surtout par rapport à son degré de fermeté, à sa qualité, à sa composition. | *De fond en comble*, Entièrement, depuis le fondement jusqu'au faîte. | Fam., *Faire fond sur...* Compter sur... | Ce qu'il y a de plus éloigné de l'entrée, de l'abord; ce qu'il y a de plus reculé, de plus retiré dans un lieu, dans un pays. | Ce qui forme le côté d'une chose opposé à l'entrée, à l'ouverture. | Cet assemblage de petites douves qui ferme les tonneaux et les futailles par l'un des deux bouts, ou par tous les deux. | Cet assemblage de petits ais, ou Ce châssis garni de sangles, qui porte la paillasse et les matelas d'un lit. | En parlant D'étoffes, La première ou plus basse tissure sur laquelle on fait qq. dessin, ou qq. nouvel ouvrage. | L'étoffe même sur laquelle on ajoute qq. broderie. | Le champ sur lequel les figures d'un tableau sont peintes. | Les plans les plus reculés d'un paysage, ou La représentation du lieu de la scène dans un tableau d'histoire, etc. | La décoration qui forme le fond de la scène. | Ce qu'il y a d'essentiel dans une chose, ce qui la constitue principalement. | *Un fond de raison, de vérité*, etc., se dit de Ce qu'il y a de raisonnable, de vrai, etc., dans une chose. | Ce qui fait la matière d'un procès. | Ce qu'il y a de plus intérieur, de plus intime, ou de plus caché dans le cœur, dans l'esprit, etc. | À FOND. loc. adv. Jusqu'au fond, entièrement, complétement, tout à fait. | AU FOND, DANS LE FOND. loc. adv. À juger des choses en elles-mêmes, et indépendamment de qq. circonstance légère. (Fon.)

FONDAMENTAL, ALE. adj. (*Fundamentum.*) Qui sert de fondement à un édifice, à une construction. | Se dit fig. *Son fondamental*, Celui qui sert de fondement à l'accord ou au ton. (Fon-da-man-tal.)

FONDAMENTALEMENT. adv. Sur de bons fondements, sur de bons principes. (Fon-da-man-ta-le-man.)

FONDANT, ANTE. adj. (*Fundere.*) Qui a beaucoup d'eau, et qui se fond dans la bouche. | Adj. et subst. m. Se disait Des remèdes que l'on croyait propres à fondre les humeurs, et à les rendre fluides. | Subst. m. Désigne Les substances qui servent à accélérer la fusion de certains corps. | Verre tendre que l'on mêle avec les couleurs qu'on veut appliquer sur les métaux.

FONDATEUR, TRICE. s. (*Fundator.*) Celui, celle qui a fondé qq. établissement, ou qq. religion, qq. doctrine. | Celui qui a fondé qq. église, qq. monastère, etc., avec un revenu fixe pour les faire subsister. | Se dit de Ceux qui fondent des lits dans un hôpital, des bourses dans un collége, des messes dans une église, etc. (—tri-se.)

FONDATION. s. f. (*Fundatio.*) Se dit Des travaux qui se font pour asseoir les fondements d'un édifice, d'une construction; et Des fondements mêmes. | Le fossé, la tranchée que l'on fait pour y placer les fondements. | L'action de fonder, de créer qq. établissement. | Se dit en parlant D'un fonds légué pour des œuvres de piété, ou pour qq. autre usage louable. (Fon-da-sion.)

FONDEMENT. s. m. (*Fundamentum.*) La maçonnerie qui sert de base à un édifice, à une construction, et qui se fait dans la terre jusqu'au rez-de-chaussée. | Au plur., Le creux, le fossé que l'on fait pour commencer à bâtir. | Ce qui sert de base, de principal soutien. | Cause, motif, sujet. | L'anus, l'ouverture par où sortent les gros excréments. (Fon-de-man.)

FONDER. v. a. (*Fundare.*) Mettre les premières pierres, les premiers matériaux pour la construction d'un bâtiment, d'un édifice. | *Fonder une ville*, Être le premier à la bâtir. | Établir le premier qq. ch., créer, instituer. | Donner un fonds suffisant pour l'établissement et l'entretien de qq. ch. de louable, d'utile. | Appuyer de raisons, de preuves; établir sur des principes, sur des faits. | *Fonder qqn. de procuration*, Lui donner sa procuration. | FONDÉ, ÉE. part. *Une personne fondée de procuration.* — Subst. m. *Un fondé de procuration.* | Adj., Juste, légitime, raisonnable.

FONDERIE. s. f. Le lieu où l'on fond et où l'on purifie le métal tiré d'une mine. | Lieu où l'on fabrique certains objets avec du métal fondu. | Lieu où l'on fond la cire. | L'art de fondre les métaux.

FONDEUR. s. m. Ouvrier en l'art de fondre les métaux.

FONDOIR. s. m. Lieu où les bouchers fondent leurs graisses et leurs suifs. (Fondouar.)

FONDRE. v. a. (*Fundere.*) Liquéfier ou rendre fluide par le moyen du feu, de la chaleur, une substance plus ou moins solide. | *Fondre les métaux*, Fabriquer, mouler certains objets avec des métaux que l'on fond à cet effet. | Jeter en moule. | Dissoudre. | *Fondre les humeurs*, Les rendre plus fluides. *Fondre une obstruction*, La faire disparaître. | Unir et combiner une chose avec une autre. | Se dit Des couleurs, des teintes contiguës, lorsqu'on les joint et qu'on les mêle, de manière que le passage de l'une à l'autre soit

ménagé. | Pron., Se liquéfier par l'effet de la chaleur ou autrement, se dissoudre. | V. n. *Le sucre fond dans l'eau.* | Fam., *Il s'est fondu, il est fondu*, se dit De qqn. ou de qq. ch. qui a disparu tout à coup, sans que l'on sache ce qu'il est devenu. | Pron., Se mêler, s'unir, se lier. | V. n. S'abîmer, s'écrouler. | Tomber impétueusement, s'abattre. | Assaillir, attaquer impétueusement et tout à coup.

FONDRIÈRE. s. f. (*Fundus.*) Ouverture à la superficie de la terre, faite par des ravines d'eau, ou par qq. autre accident. | Terrain marécageux sous lequel les eaux croupissent, où l'on enfonce et l'on s'embourbe.

FONDS. s. m. (*Fundus.*) Le sol d'une terre, d'un champ, d'un héritage. | *Le fonds et le très-fonds*, Le fonds et tout ce qui en dépend. | Une somme plus ou moins considérable destinée à qq. usage. | Fam., au plur., Un avoir, un pécule en argent. | Au plur., Les fonds destinés à servir les intérêts des rentes ou des actions créées par les caisses publiques. Le prix de ces rentes, de ces actions. | Un bien, un capital qcq. | Un établissement industriel ou commercial, avec ce qui en dépend. | Ce qu'une personne a d'esprit, de capacité, de savoir, de vertu, etc. | Une science, une matière, un sujet, par rapport à ce qu'ils peuvent fournir de ressources ou offrir de résultats. (Fon.)

FONDUE. s. f. (*Fundere.*) Mets qui se fait avec du fromage fondu au feu.

FONGIBLE. adj. des 2 g. Se dit Des choses qui peuvent être remplacées par d'autres de même nature, comme sont toutes celles qui se consomment par l'usage, et qui se règlent par nombre, poids ou mesure. (Fon-ji-ble.)

FONGOSITÉ. s. f. (*Fungositas.*) Terme de chirurgie, synonyme de *Fongus.* (Fon-go-zi-té.)

FONGUEUX, EUSE. adj. (*Fungosus.*) T. de chirur. Qui est de la nature du fongus. Il se dit Des chairs mollasses, des excroissances baveuses qui s'élèvent en forme de champignon sur les parties ulcérées, et Des parties mêmes où viennent ces chairs. *Chairs fongueuses. Ulcère fongueux.* (Fong-eù; ze [g m.].)

FONGUS. s. m. T. lat. Excroissance charnue, molle, spongieuse, qui a la forme d'un champignon, et qui s'élève sur la peau, etc. | [g m.]

FONTAINE. s. m. (*Fons.*) Eau vive qui sort de terre. | Tout le corps d'architecture qui sert pour l'écoulement, pour le jeu des eaux d'une fontaine. | Un vaisseau de cuivre, de grès, ou de qq. autre matière, dans lequel on garde de l'eau, pour les usages domestiques, etc. | Se dit De certaines machines d'où l'on fait jaillir un liquide par la pression et la force élastique de l'air. | Le robinet et le canal de cuivre, d'étain, etc., par où coule l'eau d'une fontaine, ou le vin d'un tonneau, ou qq. autre liqueur que ce soit. | *Fontaine de la tête*, Endroit au haut de la tête où aboutissent les sutures. (Fon-tè-ne.)

FONTAINIER. s. m. *V.* FONTENIER.

FONTANELLE. s. f. Se dit de Certains espaces membraneux que présente le crâne, avant son entière ossification, aux points où les angles de plusieurs os contigus tendent à se réunir. (Fon-ta-në-le.)

FONTANGE. s. f. (*Fontange*, n. pr.) Nœud de rubans que les femmes portaient autrefois sur leur coiffure. (Fon-tan-je.)

FONTE. s. f. (*Fundere.*) Action de fondre, de liquéfier, de résoudre en liquide; ou Action de ce qui fond, de ce qui se liquéfie. | L'action ou l'art de mouler certains objets qu'on fait avec du bronze ou avec qq. autre métal fondu. | Le fer fondu. | Une certaine composition de métaux dont le cuivre fait la principale partie. | L'ensemble de toutes les lettres et de tous les signes composant un caractère complet de telle ou telle grosseur. | *Ce tableau est d'une belle fonte*, Les passages des teintes y sont bien liés, bien fondus.

FONTE. s. f. Chacun des deux fourreaux de gros cuir que l'on attache à l'arçon d'une selle, pour y mettre des pistolets.

FONTENIER. s. m. (On dit et on écrit aussi *Fontainier.*) Celui qui est chargé de conduire et de faire aller les fontaines, de les entretenir, de les faire jouer. | Celui qui fait, qui vend des fontaines de grès, de cuivre, etc., pour les usages domestiques. (Fon-te-nié.)

FONTICULE. s. m. (*Fonticulus.*) Petit ulcère artificiel pratiqué par le chirurgien, soit avec un instrument tranchant, soit avec un caustique. On dit plus ordin. *Cautère.* | [c m.]

FONTS. s. m. pl. (*Fons.*) Bassin, grand vaisseau de pierre, de marbre ou de bronze, où l'on conserve l'eau dont on se sert pour baptiser. | *Tenir un enfant sur les fonts*, En être le parrain ou la marraine. | Fam., *Tenir qqn. sur les fonts*, S'en entretenir avec détail. (Vi.) | Questionner qqn. (Fon.)

FOR. s. m. (*Forum.*) Juridiction, tribunal de justice. | *Le for extérieur*, L'autorité de la justice humaine La juridiction temporelle de l'Eglise. | *Le for intérieur*, L'autorité que l'Église exerce sur les âmes et sur les choses purement spirituelles; Le jugement de la propre conscience.

FORAGE. s. m. Action de forer, ou Le résultat de cette action. (Fo-ra-je.)

FORAGE. s. m. Droit seigneurial qui se levait sur le vin.

FORAIN, AINE. adj. (*Foras.*) Qui est de dehors, qui n'est pas du lieu. | *Marchand forain*, ou simplement *Forain*, Marchand

qui parcourt avec ses marchandises les villes, les campagnes, les marchés. (Fo-rin ; ë-ne.)

FORBAN. s. m. (*Foras, bannus.*) Corsaire qui exerce la piraterie sans commission d'aucun prince, et qui attaque également ami et ennemi.

FORÇAGE. s. m. Excédant que peut avoir une pièce au-dessus du poids prescrit par les ordonnances. (For-sa-je.)

FORÇAT. s. m. Homme condamné aux travaux forcés. | Se dit de Ceux qui, chez certains peuples, sont employés, comme esclaves, au service des galères ou à d'autres travaux pénibles. (For-sa.)

FORCE. s. f. (*Fortis.*) Vigueur, faculté naturelle d'agir vigoureusement. | *La force de l'âge*, L'âge où un être organisé est dans toute sa force. | *Tour de force*, Action qui exige beaucoup de force. | L'aptitude à réfléchir, à concevoir, à produire. | L'habileté, le talent, l'expérience qu'on a dans un art, dans un exercice, etc. ; et, en général, les ressources dont on peut disposer, etc. | La puissance d'un peuple, d'un État, etc. | *Être en force*, Être en état de se défendre et d'attaquer. | *La force d'une place*, Ses moyens de défense, ses fortifications, sa garnison, etc. | Au plur., Les troupes d'un État, d'un souverain, etc. | Violence, contrainte, ou Pouvoir de contraindre. | La fermeté d'âme, de caractère, etc. | *N'avoir pas la force de faire une chose*, Ne pouvoir pas se déterminer à la faire. | En parlant des choses, Solidité, pouvoir de résister. | La propriété qu'ont certaines choses d'imprimer à d'autres une impulsion plus ou moins grande, de les mettre en mouvement. | L'impulsion qu'a reçue le corps poussé, lancé, jeté. | Impétuosité. | Énergie, activité. | L'énergie du style, des expressions, etc. | La valeur d'un raisonnement, d'une preuve, etc. | L'autorité, l'influence d'une chose. | Toute cause ou puissance à laquelle on attribue la propriété de produire ou de déterminer certains effets, certains phénomènes. | Le caractère ressenti dans les formes. L'emploi des couleurs les plus vigoureuses, distribuées avec intelligence. | Adv., Beaucoup, en grande quantité, et se met avant le subst. | À FORCE DE. loc. prép. qui peut avoir pour complément un substantif, ou un verbe à l'infinitif. Par beaucoup de. | À TOUTE FORCE. loc. adv. Par toutes sortes de moyens. | À tout prendre, absolument parlant. | À FORCE. loc. adv. et fam. Beaucoup, extrêmement. | DE FORCE. loc. adv. qui sert à marquer diverses sortes d'efforts ou de violences, selon les différentes choses dont on parle. | PAR FORCE, À FORCE OUVERTE, DE VIVE FORCE. loc. adv. En employant la force, la violence, par une violence manifeste. (For-se.)

FORCÉMENT. adv. Par force, par contrainte. | Par une conséquence rigoureuse. (For-sé-man.)

FORCENÉ, ÉE. adj. et subst. (*Foras, sensus.*) Furieux et hors de sens. (For-se-né.)

FORCEPS. s. m. (*Forceps.*) T. lat. Nom générique de toutes les espèces de pincettes, ciseaux, tenettes, et autres instruments qui servent au chirurgien pour saisir et tirer les corps étrangers. | Instrument en forme de grande et large tenette, dont on se sert dans les accouchements laborieux, pour l'extraction de l'enfant. (For-sëps.)

FORCER. v. a. Briser, rompre, ouvrir qq. ch. avec violence. | *Forcer une clef, une serrure*, Fausser, tordre qq. ch. à une clef, aux ressorts d'une serrure, de manière qu'ils ne peuvent plus jouer. | Prendre par force. | *Forcer une bête*, La prendre avec des chiens de chasse, après l'avoir courue et réduite aux abois. | Contraindre, obliger à qq. ch., violenter. | *Forcer nature*, Vouloir faire plus qu'on ne peut. | *Forcer le pas*, Presser le pas. | Pron., Faire qq. ch. avec trop de force et de véhémence. | Se contraindre, faire effort sur soi-même. | FORCÉ, ÉE. adj. Qui manque de naturel, qui est contraint, affecté. | En parlant Des ouvrages d'esprit, qui s'éloigne du naturel, de la vérité ; qui est mal amené, tiré de trop loin, etc. (For-sé.)

FORCES. s. f. pl. Espèce de grands ciseaux qui servent à tondre les draps, à couper des étoffes, des feuilles de laiton, etc. (For-se.)

FORCLORE. v. a. (*Foras, claudere.*) Exclure de faire qq. acte, qq. production en justice, parce que le temps préfix en est passé.

FORCLUSION. s. f. (*Foras, claudere.*) Exclusion de faire une production en justice, faute de l'avoir faite dans le temps. (For-clu-zion.)

FORER. v. a. (*Forare.*) T. d'arts. Percer.

FORESTIER, IÈRE. adj. Qui concerne les forêts. | *Arbres forestiers*, Arbres dont se composent les grandes forêts. | Adj. et subst. m. Qui a qq. charge, qq. fonction dans les forêts. | *Les forestiers de Flandre*, Les anciens gouverneurs de Flandre, avant qu'il y eût des comtes. (Fo-rës-tié.)

FORÊT. s. f. (*Forst*, all.) Grande étendue de terrain planté de bois; ou L'assemblage d'arbres qui occupent, qui couvrent cette étendue. | *Une forêt de mâts*, Un grand nombre de vaisseaux réunis. (Fo-rê.)

FORET. s. m. (*Forare.*) Instrument de fer ou d'acier dont on se sert pour faire des trous dans le métal, dans le bois, etc. | Le petit foret avec lequel on perce un tonneau. (Fo-rë.)

FORFAIRE. v. n. (*Foras, facere.*) Faire qq. ch. contre le devoir. | V. a. *Forfaire un fief*, Le rendre confiscable de droit au profit du seigneur féodal. (For-fê-re.)

FORFAIT. s. m. Crime énorme commis avec audace. (For-fê.)

FORFAIT. s. m. Traité, marché par lequel une des parties s'oblige à faire ou à

fournir qq. ch. pour un certain prix, à perte ou à gain.

FORFAITURE. s. f. Prévarication. | Un délit qui entrainait la confiscation du fief par le seigneur. (For-fê-tu-re.)

FORFANTE. s. m. Mot it. Hâbleur, charlatan, fanfaron. Fam. et vi.

FORFANTERIE s. f. Hâblerie, charlatanerie. | Fanfaronnade, ou Fanfaronnerie.

FORGE. s. f. Lieu où l'on fond le fer quand il est tiré de la mine, et où on le met en barre. | Le fourneau où certains artisans chauffent le métal qu'ils emploient, et l'enclume où ils le battent. | L'atelier d'un maréchal ferrant. (For-je.)

FORGEABLE. adj. des 2 g. Qui peut se forger. (For-ja-ble.)

FORGER. v. a. (*Fabricare.*) Donner une forme au fer, ou à qq. autre métal, par le moyen du feu et du marteau. | Se dit D'un cheval qui, en marchant, touche les fers des pieds de devant avec les fers des pieds de derrière. | Fam., Inventer, controuver. (For-jé.)

FORGERON. s. m. Ouvrier qui travaille le fer au marteau, après l'avoir fait chauffer à la forge. (For-je-ron.)

FORGEUR. s. m. Celui qui est employé aux travaux de la forge. | Fam., Celui qui invente qq. fausseté. (For-jeur.)

FORHUIR. v. n. *Forhuir du cor, du cornet, du huchet,* Sonner du cor, etc., pour rappeler les chiens. (Fo-ru-ir.)

FORJETER. v. n. (*Foras, jactare.*) Se jeter en dehors, sortir de l'alignement ou de l'aplomb.

FORLANCER. v. a. Faire sortir une bête de son gîte. (For-lan-sé.)

FORLIGNER. v. n. (*Foras, linea.*) Dégénérer de la vertu de ses ancêtres, faire qq. action indigne de la vertu de ses aïeux. (For-li-*né* [n m.].)

FORLONGER. v. n. (*Foras, elongare.*) Se dit Des bêtes qui, étant chassées, s'éloignent du pays où elles font leur séjour ordinaire. | Se dit Du cerf, quand il a bien de l'avance sur les chiens. (For-lon-jé.)

FORMALISER (SE.). v. pron. (*Formalis.*) S'offenser, se piquer, trouver à redire. (For-ma-li-zé.)

FORMALISTE. adj. des 2 g. et subst. Qui s'attache scrupuleusement aux formes, aux formalités. | Façonnier, vétilleux dans les moindres choses qui regardent les devoirs de la vie civile.

FORMALITÉ. s. f. (*Formalitas*, b. l.) Formule prescrite ou consacrée; manière formelle, expresse, ordinaire de procéder, de faire certains actes civils, judiciaires, administratifs, religieux. | Cérémonie, acte d'une civilité recherchée. Fam.

FORMAT. s. m. (*Formatus.*) La dimension d'un volume en hauteur et en largeur. (For-ma.)

FORMATION. s. f. (*Formatio.*) Action par laquelle une chose se forme, est produite. | Le mouvement par lequel une troupe prend une certaine disposition. | L'ensemble des couches ou portions de terrains, de gîtes de substances minérales qui paraissent avoir été formés à la même époque et ensemble. | L'action de former, d'organiser, d'instituer. | La manière dont un mot se forme d'un autre mot, ou dont un mot passe par ses diverses formes. (For-ma-sion.)

FORME. s. f. (*Forma.*) Ce qui détermine la matière à être telle ou telle chose. | T. did. *Forme substantielle*, Forme inhérente à la substance, forme qui détermine et complète l'être. | *Sous forme liquide*, etc., À l'état de liquide, etc. | *La forme d'un mot*, se dit en parlant D'un mot considéré par rapport à sa composition, à ses modifications. | La figure extérieure d'un corps, la configuration d'une chose. | Au plur., Les contours d'un objet. | S'applique souvent Aux tours du style, aux diverses façons d'exprimer la pensée. | La constitution, le mode particulier de certaines choses. | La manière dont une chose est ou peut être faite, présentée, traitée. | La formule usité dans certains actes ou écrits, la manière dont on les rédige habituellement. | *Par forme de...* En manière de... | Manière ou façon d'agir, de se conduire, de procéder, etc., conforme à certains usages, à certaines règles établies. | Absol., se dit Des formes judiciaires. | Au plur., Les façons de s'exprimer ou d'agir propres à une personne.—Absol. et fam., Formes polies. | Le modèle qui sert à donner à certaines choses la forme qu'elles doivent avoir. | *Forme brisée*, Forme composée de pièces qui peuvent se séparer. | La partie d'un chapeau qui est fait sur le modèle de bois, La partie de dessus d'un soulier. | Châssis de fer qui contient des pages de caractères plus ou moins nombreuses, selon le format. | Châssis de bois, garni d'un tissu métallique, servant à fabriquer le papier. | Banc garni d'étoffe, et rembourré. | Se dit Des stalles qui sont dans un chœur. | *Un lièvre en forme*, Un lièvre au gîte. | Bassin pratiqué dans un port, pour y faire entrer les bâtiments qu'on veut radouber ou réparer. | Tumeur calleuse qui vient au paturon d'un cheval.

FORMEL, ELLE. adj. (*Formalis.*) Exprès, précis, positif, clair. (For-mèl; è-le.)

FORMELLEMENT. adv. En termes exprès, précisément, clairement. | Se disait, en t. did., par opposition à *Matériellement.* (For-mè-le-man.)

FORMER. v. a. (*Formare.*) Donner l'être et la forme. | Produire, faire, opérer, ou Composer, constituer. | Fabriquer, figurer, façonner. | Produire dans son esprit, concevoir dans son esprit. | Proposer, exposer ce qu'on a conçu, le mettre en avant. | Organiser, instituer, établir. | *Former une entre-*

prise, La concevoir et travailler à l'exécuter. | *Instruire*, façonner par l'instruction ; faire contracter à qqn. certaines habitudes convenables. | Se dit, en parlant Du goût, du style, *etc.* | Se dit pron., Des choses dont la forme devient plus parfaite, plus prononcée. | Prendre une certaine disposition, un certain arrangement.

FORMICA-LEO. s. m. *V*. FOURMI-LION.

FORMICANT. adj. m. (*Formicare*.) *Pouls formicant*, Pouls petit, faible et fréquent.

FORMIDABLE. adj. des 2 g. (*Formidabilis*.) Redoutable, qui est à craindre, ou qui inspire une grande crainte.

FORMIER. s. m. Ouvrier qui fait et vend des formes pour les chaussures. (For-mié.)

FORMUER. v. a. (*Foras*, *mutare*.) Faire passer la mue à un oiseau.

FORMULAIRE. s. m. (*Formularius*.) Livre, recueil de formules. | Tout ce qui contient qq. formule, qq. formalité à observer, quelque profession de foi. | S'est dit, absol., Du bref émané de la cour de Rome au sujet du livre de Jansénius. (For-mu-lè-re.)

FORMULE. s. f. (*Formula*.) Modèle qui contient les termes formels et exprès dans lesquels un acte authentique, solennel, religieux, etc., est ou doit être conçu. | *Formule algébrique*, Un ensemble de termes algébriques qui compose l'expression la plus générale d'un résultat de calcul. | Se dit Des recettes pharmaceutiques, des ordonnances de médecin, rédigées conformément aux règles et dans le langage de l'art. | Se dit De certaines façons de s'exprimer dont on se sert habituellement dans les diverses relations de la vie.

FORMULER. v. a. Rédiger une ordonnance de médecine selon les règles et avec les termes de l'art. | *Formuler un acte*, etc., Le rédiger en la forme accoutumée. | Donner la formule qui exprime le résultat général d'un calcul.

FORNICATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui commet le péché de fornication. (—trise.)

FORNICATION. s. f. (*Fornicatio*.) Le péché de la chair entre deux personnes qui ne sont ni mariées ni liées par aucun vœu. (For-ni-ca-sion.)

FORNIQUER. v. n. (*Fornicari*.) Commettre le péché de fornication. Peu usité. (For-nic-é [c m.].)

FORPAÎTRE ou FORPAISER. v. n. Se dit Des bêtes qui vont chercher leur pâture dans des lieux éloignés de leur séjour ordinaire. (For-pè-tre, ou For-pë-zé.)

FORS. prép. (*Foris*.) Excepté, hormis, à la réserve de. (Vi.) (For.)

FORSENANT. adj. (*Foras*, *sensus*.) Se dit D'un chien courant qui a beaucoup d'ardeur.

FORT, ORTE. adj. (*Fortis*.) Robuste, vigoureux. | Grand et puissant de corps, épais de taille. | Gros et épais de matière, capable de porter un poids ou de résister au choc. | Se dit Des étoffes, des toiles, du cuir, etc. | *Terre forte*, Terre grasse, tenace, et difficile à labourer. | En parlant Des places de guerre, Qui est en état de résister aux attaques de l'ennemi. | Se dit Des troupes que leur nombre et leurs ressources mettent à même d'attaquer et de se défendre avec avantage. | En parlant Des bois, des blés, etc., Touffu, rangé près à près. | Rude, difficile, pénible. | Qui est considérable dans son genre. | Impétueux, grand, violent, énergique dans son genre. | Qui fait une vive impression sur le goût ou sur l'odorat. | Qui est excessivement âcre, désagréable au goût, à l'odorat. | En parlant D'un liquide, d'une couleur, etc., Chargé. | Puissant. | Qui est bien fondé, qui est appuyé sur de bons principes. | Se dit Des expressions, du style, etc., lorsqu'ils joignent l'énergie à la justesse. | Se dit Des expressions, des termes, des propos durs et offensants. | Fam., *Cela est fort*, *voilà qui est fort*, se dit D'une chose qui étonne désagréablement, qui parait extraordinaire, ou difficile à croire. | Habile, expérimenté, capable. | *Avoir l'esprit fort*, Avoir de la vigueur, de la pénétration et de l'étendue d'esprit. | Courageux, magnanime, ferme. | *Se faire fort*, S'engager à qq. ch., se rendre caution. | Se met avec la prép. *En*, ou avec la prép. *De*, suivie d'un substantif qui indique le genre de force, la cause, la qualité, etc., qui rendent fort. | FORT. subst. m. Celui qui a la force ou la puissance. | *Les forts de la halle*, Les portefaix qui font le service de la halle aux blés de Paris. | L'endroit le plus fort d'une chose. | L'endroit le plus épais et le plus touffu d'un bois. | Le repaire de certains animaux qui se réfugient toujours dans l'endroit le plus épais du bois. | Fam., Le genre de mérite ou de savoir, la qualité qui distingue une personne. | Le temps où une chose est dans son plus haut point, dans son plus haut degré. | Un ouvrage de terre ou de maçonnerie, en état de résister aux attaques de l'ennemi. | Adv., Vigoureusement. | Extrêmement, beaucoup. (For. For-te.)

FORTE. adv. T. de musique, emprunté de l'italien. Fort. Il se met, dans une pièce de musique, aux endroits où le son doit être renforcé. (For-té.)

FORTEMENT. adv. D'une manière vigoureuse, ferme, solide. | Avec énergie, avec force, avec ardeur. (For-te-man.)

FORTE-PIANO. s. m. T. it. Espèce de clavecin dont la construction est telle, qu'on peut renforcer ou adoucir le son à volonté. (For-té-pi-a-no.)

FORTERESSE. s. f. (*Fortis*.) Lieu fortifié, destiné à recevoir une garnison et à défendre un pays. (For-te-rë-se.)

FORTIFIANT, ANTE. adj. Qui augmente les forces. | Subst. m. *Prendre des fortifiants*.

FORTIFICATION. s. f. Ouvrage de terre

ou de maçonnerie qui rend une place forte. | L'art de fortifier. | L'action même de fortifier. (—ca-sion.)

FORTIFIER. v. a. (*Fortificare.*) Rendre fort, donner plus de force. | Faire des ouvrages pour mettre une ville, un poste, etc., en état de résister à l'ennemi. | Pron., Devenir fort, plus fort.

FORTIN. s. m. diminutif. Petit fort.

FORTIORI (À). Expr. lat. À plus forte raison. (A-for-si-o-ri.)

FORTITRER. v. n. (*Foras, trahere.*) Se dit Des cerfs ou d'autres bêtes qui évitent de passer dans les lieux où il y a des relais ou des chiens frais amenés pour les courre.

FORTRAIT, AITE. adj. (*Foras, tractus.*) Se dit D'un cheval outré de fatigue. (Fortrè; è-te.)

FORTRAITURE. s. f. Fatigue outrée d'un cheval. (For-trë-tu-re.)

FORTUIT, UITE. adj. (*Fortuitus.*) Qui arrive par hasard, d'une manière imprévue. (For-tui.)

FORTUITEMENT. adv. Par cas fortuit, par hasard. (For-tui-te-man.)

FORTUNE. s. f. (*Fortuna.*) Hasard, chance. | *Bonne fortune*, Chance heureuse, heureux hasard.—Se dit Des faveurs d'une femme. | Bonheur. | Malheur, péril, danger, risque. | Tout ce qui arrive ou peut arriver de bien ou de mal à qqn. | La bonne, l'heureuse fortune de qqn., les succès qu'il obtient. | L'avancement et l'établissement dans les biens, dans les emplois, dans les honneurs, etc. | *Les biens de la fortune*, Les richesses, les honneurs, les emplois, etc. | *Homme de fortune*, Celui qui, d'un fort petit commencement, est parvenu à de grands biens. | *Faire fortune*, en parlant Des choses, Obtenir du succès, être accueilli, goûté. | L'état, la condition où l'on est. | Biens, richesses, état d'opulence. | La divinité païenne qui était censée faire, à son gré, le bonheur et le malheur.

FORTUNÉ, ÉE. adj. Heureux. | Qui donne le bonheur, où l'on trouve le bonheur.

FORT-VÊTU. s. m. Homme qui a un habit au-dessus de son état. Fam. et vi. (For-vê-tu.)

FORUM. s. m. Mot lat. Se dit Des places où le peuple s'assemblait, à Rome, pour les affaires publiques, et de Celles où se tenait quelque marché. | Se dit Des places où se tenaient les foires, dans les villes dépendantes de l'empire romain. (Fo-ro-me.)

FORURE. s. f. (*Forare.*) Trou fait avec un foret.

FOSSE. s. f. (*Fossa.*) Creux dans la terre, fait par la nature ou par l'art, et qui est plus ou moins large et profond. | L'endroit que l'on creuse en terre pour y mettre un corps mort. | *Basse-fosse*, Cachot très-profond dans une prison. | Se dit De certaines cavités, plus ou moins profondes, que présentent divers organes. (Fo-se.)

FOSSÉ. s. m. (*Fossa.*) Fosse creusée en long pour clore, pour enfermer qq. espace de terre, ou pour faire écouler les eaux, ou pour la défense d'une place. (Fo-sé.)

FOSSETTE. s. f. (*Fossa.*) Petit creux que les enfants font en terre, pour jouer à qui y fera tenir plus de noix, de billes, de petites pièces de monnaie, etc., en les y jetant d'une certaine distance. | Le petit creux que certaines personnes ont au bout du menton, ou qui se forme au milieu de la joue quand elles rient. (Fo-së-te.)

FOSSILE. adj. des 2 g. (*Fossilis.*) Se dit Des substances qui se tirent de la terre. | Se dit Des dépouilles, des débris, ou des formes, des empreintes de corps organisés, qu'on trouve dans les couches de la terre. | Subst. m. Se dit De toutes les substances qui se tirent de la terre, telles que minéraux, pétrifications, etc.; mais surtout Des animaux et des plantes fossiles. (Fo-si-le.)

FOSSOYAGE. s. m. Action de fossoyer, ou Travail du fossoyeur. (Fo-soua-ia-je.)

FOSSOYER. v. a. (Se conj. c. *Employer.*) Fermer avec des fossés. (Fo-soua-ié.)

FOSSOYEUR. s. m. Celui qui creuse les fosses pour enterrer les morts. (Fo-soua-ieur.)

FOU ou FOL, FOLLE. adj. (*Toll*, all.) (On emploie *Fol* devant un subst., au sing., commençant par une voyelle ou par une *h* non aspirée.) Qui a perdu le sens, l'esprit. | *Être fou d'une personne, d'une chose*, L'aimer avec une passion démesurée, y avoir un attachement excessif. | *Chien fou*, Chien enragé. | Simple, crédule, ou Malavisé, imprudent, extravagant. | Qui est contraire à la raison, à la prudence, à la modération. | Excessif, prodigieux. | *Fol appel*, Appel mal fondé. (Vi.) | *Fou rire*, Rire dont on n'est pas le maître. | *Folle farine*, La plus subtile fleur de la farine. | Extrêmement gai, badin, enjoué. | Subst., Celui qui a perdu le sens, qui est tombé en démence. — Celui qui fait, qui dit des extravagances, ou qui est crédule, imprudent, ou qui a une gaieté folle, turbulente. | S. m. Un bouffon. | Au jeu des échecs, se dit d'Une certaine pièce dont la marche est toujours par une ligne transversale, en coupant l'angle des carrés. | Oiseau palmipède des Antilles, ainsi nommé parce qu'il se pose sans précaution sur les bâtiments, et s'y laisse qqfs. prendre à la main. (Fo-le.)

FOUACE. s. f. Sorte de pain fait de fleur de farine en forme de galette, et ordin. cuit sous la cendre. (Foua-se.)

FOUAGE. s. m. Sorte de droit et de redevance qui se payait en certaines provinces par chaque feu ou maison. (Foua-je.)

FOUAILLE. s. f. Part que l'on fait aux chiens après la chasse du sanglier. (Foua-lle [ll m.].)

FOUAILLER. v. a. Donner souvent des coups de fouet. (Foua-llé [ll m.].)

FOUDRE. s. f. (*Fulgur.*) Le feu du ciel, la matière électrique lorsqu'elle s'échappe de la nue en produisant une vive lumière et une violente détonation. | *Comme la foudre,* Avec une grande rapidité, avec une grande impétuosité. | Poét., *Les foudres de la guerre,* Les canons, l'artillerie. | S. m. *Foudre de guerre,* Grand général d'armée. | Le courroux de Dieu, l'indignation d'un souverain, etc. | *Les foudres de l'éloquence,* Les arguments victorieux par lesquels un orateur confond ses adversaires. | S. m. Cette représentation de la foudre que les peintres et les sculpteurs donnent ordin. pour attribut à Jupiter, et qui consiste en une espece de grand fuseau, du milieu duquel sortent plusieurs petits dards en zigzag.

FOUDRE. s. m. (*Fuder,* all.) Grande tonne, vaisseau d'une très-vaste capacité, qui peut contenir beaucoup de muids de vin ou de qq. autre liquide.

FOUDROIEMENT. s. m. (On prononce *Foudroîment.*) Action par laquelle une personne, une chose est foudroyée. (Fou-droua-man.)

FOUDROYANT, ANTE. adj. Qui foudroie, ou Qui frappe avec la rapidité de la foudre. | *Apoplexie foudroyante,* Violente attaque d'apoplexie qui cause promptement la mort. | Qui exprime un grand courroux, une vive indignation. | Qui épouvante, ou qui interdit et confond. (Fou-droua-ian.)

FOUDROYER. v. a. (*Fulgurire.*) (Se conj. c. *Employer.*) Frapper de la foudre. | Battre, détruire à coups de canon, de mortier, etc. | Terrasser, atterrer, confondre. (Fou-droua-ié.)

FOUÉE. s. f. Sorte de chasse aux oiseaux, qui se fait la nuit à la clarté du feu.

FOUET. s. m. Cordelette de chanvre ou de cuir, qui est attachée à une baguette, à un bâton, et dont on se sert pour conduire et pour châtier les chevaux et autres animaux. | Espèce de petite corde fort menue et fort pressée, dont les cochers et les charretiers se servent ordin. pour mettre au bout de leurs fouets. | Lanière de cuir qui est attachée au bout d'un petit bâton, et dont les enfants se servent pour faire tourner un sabot. | Fam., *Coup de fouet,* Ce qui hâte une affaire. | *Le fouet de l'aile,* Le bout de l'aile d'un oiseau. | Se dit Des coups de verges dont on châtie les enfants. | Se dit Des coups de verges dont la justice fait châtier qqs. criminels, en certains pays. (Fouë.)

FOUETTER. v. a. Donner des coups de fouet; ou Donner le fouet. | *Fouetter de la crème, des œufs,* etc., Battre de la crème, des œufs, etc., avec des verges, pour les faire mousser. | V. n. Se dit De la pluie, de la grêle, etc., quand elles frappent violemment contre qq. ch. | Se dit Du canon, lorsqu'il donne en qq. lieu sans obstacle. | FOUETTÉ. adj. Qui est marqué de petites raies comme de coups de fouet. (Fouë-té.)

FOUETTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui fouette. Fam. (Fouë-teur; eû-ze.)

FOUGASSE. s. f. (*Focus.*) Espèce de petite mine ou de fourneau de mine. (Fouga-se.)

FOUGER. v. n. Se dit du sanglier qui arrache des plantes avec son boutoir. (Fou-jé.)

FOUGÈRE. s. f. Plante herbacée dont les feuilles sont grandes et extrêmement découpées, et qui croît ordin. dans les terrains sablonneux. | Absol. et poét. Un verre à boire. | Au plur., se dit De la famille de plantes cryptogames dont la fougère est le genre principal. (Fou-jè-re.)

FOUGON. s. m. Lieu où se fait la cuisine dans certains petits bâtiments de la Méditerranée.

FOUGUE. s. f. Mouvement violent et impétueux, ordin. accompagné de colère. | Ardeur, impétuosité naturelle. | Enthousiasme, feu, verve. | *Mât, vergue de fougue,* etc., Mât, vergue d'artimon. (Foug-e.)

FOUGUEUX, EUSE. adj. Qui est sujet à entrer en fougue, ardent, impétueux. (Foug-eû; ze [g m.].)

FOUILLE. s. f. Le travail qu'on fait en fouillant dans la terre. (Fou-lle [ll m.].)

FOUILLE-AU-POT. s. m. Petit marmiton. (Fou-llô-po.)

FOUILLER. v. a. (*Fodere.*) Creuser pour chercher qq. ch. | *Fouiller qqn.,* Chercher soigneusement dans ses poches, dans ses habits. | *Fouiller un bois,* Le faire visiter par des troupes. | Travailler avec le ciseau les parties renfoncées d'une statue, d'un bas-relief, etc., ou Pratiquer des enfoncements qui puissent produire des ombres fières et vigoureuses. Donner de la force aux touches et aux ombres qui représentent les enfoncements. | V. n. *Fouiller dans un champ.* | Chercher qq. ch. en remuant, en déplaçant les objets qui peuvent le cacher. | V. n. Consulter, examiner, rechercher curieusement. (Fou-llé [ll m.].)

FOUINE. s. f. Espèce de martre, animal carnassier, de la grosseur d'un chat, qui étrangle les petits oiseaux, les poulets, les pigeons, etc. | Instrument de fer à deux ou trois fourchons, qu'on met au bout d'une perche, et qui sert à élever les gerbes sur le tas. | Espèce de trident propre à percer de gros poissons.

FOUIR. v. a. (*Fodere.*) Creuser. Se dit en parlant De la terre.

FOULAGE. s. m. T. d'arts et métiers. Action de fouler, ou Le résultat de cette action. (Fou-la-je.)

FOULANT, ANTE. adj. Qui foule. | *Pompe foulante,* Pompe qui élève l'eau en la pressant.

FOULARD. s. m. Étoffe de soie, ou de soie et coton, fort légère, dont on fait des

mouchoirs, des cravates, des fichus, etc., et qui offre ordin. des dessins variés. | Un mouchoir, une cravate, etc., de foulard. (Fou-lar.)

FOULE. s. f. (*Fullo.*) Presse, multitude de personnes qui s'entre-poussent. | Grand nombre, grande quantité, multiplicité. | Le vulgaire, le commun des hommes, le grand nombre des personnes ou des choses ordinaires dans leur genre. | L'action de fouler des draps, des chapeaux, etc. | Chez les fabricants de chapeaux, L'atelier où l'on foule. | Oppression, vexation. | EN FOULE. loc. adv. En se pressant, ou en grande quantité, en grande multitude.

FOULÉE. s. f. Temps pendant lequel, dans la marche, le pied du cheval pose sur le sol; ce qu'on appelle autrement *Appui.* | Au plur., Traces légères que la bête laisse de son pied, en passant sur l'herbe ou sur les feuilles.

FOULER. v. a. (*Fullo.*) Presser qq. ch. qui cède, qui ne résiste pas beaucoup. | *Fouler aux pieds*, Traiter avec mépris. | Poét., Marcher sur. | Opprimer par des exactions, surcharger d'impôts. | Blesser en foulant, en pressant fortement. | Se dit Des personnes, en parlant d'une entorse, d'un tiraillement violent de qq. partie. | Faire battre ou parcourir un terrain par le limier ou par la meute. | V. n. Se dit De l'action de la presse sur les feuilles qui reçoivent l'impression.

FOULERIE. s. f. Atelier où l'on foule les draps, les cuirs, etc.

FOULOIR. s. m. Instrument avec lequel on foule. (Fou-louar.)

FOULON. s. m. (*Fullo.*) Artisan qui foule, qui apprête les draps et autres étoffes de laine. | *Moulin à foulon*, Moulin qui sert à fouler les draps. | *Terre à foulon*, Sorte de terre qui sert à dégraisser les draps.

FOULQUE. s. f. (*Fulica.*) Espèce de poule d'eau. (Foulc-e.)

FOULURE. s. f. Contusion, blessure d'une partie foulée. | L'action de fouler les étoffes de laine, les cuirs, etc. | Au plur., Marques légères que le pied du cerf laisse sur l'herbe ou sur les feuilles.

FOUR. s. m. (*Furnus.*) Ouvrage de maçonnerie voûté en rond, avec une seule ouverture par devant, et dans lequel on fait cuire le pain, la pâtisserie, etc. | *Pièce de four*, Gâteau ou autre pièce de pâtisserie qui se cuit au four. | Le lieu où est le four, et où se rendent ceux qui veulent cuire. | Se dit Des lieux voûtés et ouverts par en haut, où l'on fait cuire la chaux, la brique, etc. | Le lieu où l'on cachait ceux que l'on enrôlait par force.

FOURBE. s. f. (*Furtum.*) Tromperie basse et odieuse. | L'habitude de tromper, la disposition à tromper, à fourber.

FOURBE. adj. des 2 g. et subst. (*Furtum.*) Qui emploie, pour tromper, des ruses odieuses, une adresse maligne et perfide.

FOURBER. v. a. Tromper d'une manière basse et odieuse.

FOURBERIE. s. f. Tromperie coupable, et qui tient de la fourbe. | La disposition à faire des fourberies.

FOURBIR. v. a. (*Furbire*, it.) Nettoyer, polir, rendre clair en frottant.

FOURBISSEUR. s. m. Artisan qui fourbit, et qui monte des sabres, des épées, etc. (Four-bi-seur.)

FOURBISSURE. s. f. Nettoiement, polissure. (Four-bi-su-re.)

FOURBU, UE. adj. Se dit Des chevaux, des mulets, etc., qui perdent tout à coup l'usage de leurs jambes, soit pour avoir trop travaillé, soit pour avoir bu trop tôt après avoir eu chaud.

FOURBURE. s. f. Maladie d'un cheval ou de qq. autre animal fourbu.

FOURCHE. s. f. (*Furca.*) Instrument qui consiste en un long manche de bois terminé par deux ou trois branches ou pointes de bois, de fer, qui vont en s'écartant. | *Faire la fourche*, se dit D'une chose qui se divise en deux ou trois par l'extrémité; D'un chemin qui aboutit à deux ou à trois autres.

FOURCHER. v. n. Se partager, se diviser en deux ou trois par l'extrémité, en manière de fourche. | Fam., *La langue lui a fourché*, se dit D'une personne qui, par méprise, a prononcé un mot pour un autre à peu près semblable.

FOURCHETTE. s. f. (*Furca.*) Ustensile de table, qui a deux, trois ou quatre pointes ou dents par le bout, et dont on se sert pour prendre les viandes. | Instrument de même forme, mais plus long et plus gros, dont on se sert pour tirer la viande des grandes marmites. | *Déjeuner à la fourchette*, Manger de la viande à son déjeuner. | Instrument en forme d'Y, dont les soldats se servaient autrefois pour appuyer leur mousquet en tirant. | Instrument de même forme, qui sert à assujettir des cisailles. | Long morceau de bois à deux pointes de fer, qui est attaché à la flèche d'un carrosse, et que l'on baisse pour empêcher que le carrosse ne vienne à reculer, quand il est sur une pente. | Le petit os divisé en deux branches, qui est entre les deux ailes d'une volaille. | Pop., *La fourchette de l'estomac*, Le brechet. | Un certain endroit du pied du cheval, qui est plus élevé que le dedans du pied, et qui finit au talon. | Cette partie de la manchette qui garnit l'ouverture de la manche d'une chemise d'homme. (Four-chè-te.)

FOURCHON. s. m. Une des pointes de la fourche ou de la fourchette. | L'endroit d'où sortent les branches d'un arbre.

FOURCHU, UE. adj. Qui se fourche, fourché. | *Menton fourchu*, Menton qui est

marqué, à son milieu, d'un léger sillon ou renfoncement.

FOURGON. s. m. Espèce de charrette couverte dont on se sert ordin. dans les armées et dans les voyages.

FOURGON. s. m. Longue perche de bois garnie de fer par le bout, et servant à remuer, à arranger le bois et la braise dans le four.

FOURGONNER. v. n. Remuer avec le fourgon du four. | Remuer le feu sans besoin avec les pincettes, et le déranger en le voulant accommoder. Fam. | Fouiller maladroitement en brouillant et en mettant tout sens dessus dessous. Fam. (Four-go-né.)

FOURMI. s. f. (*Formica.*) Petit insecte qui vit en société, et qui fait ordin. sa demeure sous terre. | Pop., *Avoir des fourmis dans qq. partie du corps*, Y éprouver des picotements.

FOURMILIER. s. m. Quadrupède de l'Amérique méridionale, qui se nourrit d'insectes et surtout de fourmis. | Se dit De certains oiseaux des forêts de la Guyane, qui vivent de fourmis. (Four-mi-lié.)

FOURMILIÈRE. s. f. Lieu où se retirent, où habitent les fourmis, et où elles pratiquent ordin. des espèces de loges, de galeries et d'étages. | Se dit De toutes les fourmis qui habitent la même fourmilière. | Une grande quantité de certains autres insectes ou animaux, et même Un grand nombre de personnes.

FOURMI-LION. s. m. Insecte ainsi appelé parce qu'à l'état de larve il se nourrit de fourmis et d'autres petits insectes semblables qui tombent dans un trou en forme d'entonnoir, qu'il a pratiqué lui-même dans le sable, et où il se tient blotti.

FOURMILLEMENT. s. m. Picotement, comme si l'on sentait des fourmis courir sur la peau. (Four-mi-lle-man [ll m.].)

FOURMILLER. v. n. (*Formica.*) Abonder. | Se dit De certaines choses qui sont réunies en très-grande quantité. | Se dit D'un picotement entre cuir et chair qu'on sent qqfs. à la peau. (Four-mi-llé [ll m.].)

FOURNAGE. s. m. Ce que l'on paye au fournier pour la cuisson du pain. (Four-na-je.)

FOURNAISE. s. f. (*Furnus.*) Sorte de grand four. | Fig., Creuset. (Four-nè-ze.)

FOURNEAU. s. m. (*Furnus.*) Petite construction de maçonnerie ou de brique, soit portative, soit à demeure, et à plusieurs cavités, dans lesquelles on met du charbon, de la braise, pour cuire ou chauffer les mets. Ustensile, ordin. de terre ou de fer, qui sert au même usage, dans les petites cuisines. | Se dit De certains vaisseaux, et De certaines constructions de maçonnerie ou de brique, qui servent, dans les arts, à soumettre diverses substances à l'action du feu. | Un grand four où l'on fond le verre. | Un creux fait en terre, et chargé de poudre, pour faire sauter un rocher, une muraille, ou qq. ouvrage de fortification. | *Le fourneau d'une pipe*, Cette partie évasée d'une pipe, dans laquelle on fait brûler le tabac. (Four-nô.)

FOURNÉE. s. f. La quantité de pain qu'on fait cuire ou qu'on peut faire cuire à la fois dans un four. | Se dit en parlant D'autres choses que l'on expose à l'action de la chaleur dans les fours. | Se dit, fam., D'un certain nombre de personnes qui sont nommées à la fois aux mêmes fonctions, etc.

FOURNIER, IÈRE. s. (*Furnarius.*) Celui, celle qui tient un four public, et qui y fait cuire le pain. | Au jeu de billard, Celui qui faisait passer sa bille sous l'archet ou la passe, par le côté du but. (Four-nié.)

FOURNIL. s. m. Le lieu où est le four et où l'on pétrit la pâte. (Four-ni.)

FOURNIMENT. s. m. Sorte d'étui dont les mousquetaires à pied se servaient, dans le XVIIIe siècle, pour mettre leur poudre, et qui est également à l'usage des chasseurs. | Se dit De certains objets d'équipement à l'usage de chaque soldat, et particulièrement de la buffleterie. (Four-ni-man.)

FOURNIR. v. a. (*Furnus.*) Pourvoir, approvisionner. V. n. *C'est lui qui fournit dans cette maison.* | Garnir. | Livrer, donner, procurer, faire avoir. | Produire, exposer, établir. | Achever, parfaire. | *Fournir la carrière*, La parcourir tout entière. | V. n. Subvenir, contribuer en tout ou en partie. | Suffire. | FOURNI. adj. Qui est épais, touffu.

FOURNISSEMENT. s. m. Fonds que chaque associé doit mettre dans une société. | Se dit Des choses qui, dans un partage, doivent être respectivement comptées entre les copartageants, en dépense ou en recette, en rapports et retours. (Four-ni-se-man.)

FOURNISSEUR. s. m. Celui qui entreprend de faire la fourniture de qq. marchandise, de qq. denrée. (Four-ni-seur.)

FOURNITURE. s. f. Provision fournie ou à fournir. L'action même de fournir, d'approvisionner. | Ce que les tailleurs, tapissiers, et autres semblables artisans, ont coutume de fournir en employant l'étoffe, la matière principale. | Les petites herbes dont on accompagne les salades.

FOURRAGE. s. m coll. La paille, le foin et toute autre espèce d'herbe qu'on donne pour nourriture aux bestiaux, aux chevaux, etc., lorsqu'on ne les fait point paître. | L'herbe qu'on coupe et qu'on amasse, à l'armée, pour la nourriture des chevaux. | L'action même de couper le fourrage. | Se dit Des troupes commandées, tant pour faire le fourrage que pour le soutenir. | Le foin ou l'herbe dont on se sert pour bourrer le canon, etc. (Fou-ra-je.)

FOURRAGER. v. n. Couper et amasser du fourrage. | V. a. Ravager. | Fam., *Fourra-*

ger des papiers, Les mettre en désordre. (Fou-ra-jé.)

FOURRAGÈRE. adj. f. Se dit Des plantes propres à être employées comme fourrage. (Fou-ra-jè-re.)

FOURRAGEUR. s. m. Celui qui va au fourrage. (Fou-ra-jeur.)

FOURRÉ. s. m. Endroit d'un bois, d'un bosquet, etc., où il y a un assemblage épais d'arbrisseaux, d'arbustes, de broussailles. (Fou-ré.)

FOURREAU. s. m. Gaine, étui, enveloppe.| Se dit De certaines robes d'enfant.| La peau qui couvre le membre génital d'un cheval. (Fou-rô.)

FOURRER. v. a. (*Furnus.*) Introduire, faire entrer, placer en qq. endroit, mettre parmi d'autres choses.| Fam., *Ne savoir où se fourrer*, Ne savoir où se cacher, ne savoir comment se dérober à la confusion qu'on éprouve.| Donner avec excès et sans réflexion. | Insérer hors de propos. | Introduire qqn. dans une maison, dans une société, etc.; ou Le faire entrer, l'engager dans une affaire. Tous ces sens sont fam.| Garnir, doubler de peau avec le poil. | Pron., Se vêtir chaudement.| FOURRÉ, ÉE. part.| *Langues fourrées*, Langues recouvertes d'une autre peau que la leur, et avec laquelle on les fait cuire. | Fam., *Paix fourrée*, Fausse paix, faite de mauvaise foi par les deux parties. | *Pays fourré*, Pays rempli de bois, de haies, etc. (Fou-ré.)

FOURREUR. s. m. Marchand pelletier, artisan qui travaille en pelleterie. (Foureur.)

FOURRIER. s. m. Officier qui sert sous un maréchal des logis, et dont la fonction est de marquer le logement de ceux qui suivent la cour. | Le sous-officier d'une compagnie qui est principalement chargé de pourvoir au logement des soldats quand ils passent dans qq. ville, et de répartir entre les escouades les vivres, etc. (Fou-rié.)

FOURRIÈRE. s. f. Office qui fournit le bois pour le chauffage de la maison du roi et des princes. | Le lieu où l'on met ce bois. (Fou-riè-re.)

FOURRURE. s. f. Peau de certains animaux, dont on se sert pour doubler, garnir ou orner les robes, les habits, etc. : on en fait aussi des manchons, des bonnets, etc. | Une robe fourrée, ou garnie, ou ornée de fourrures. | T. de blas. Un fond de fourrure qui est ou d'hermine ou de vair. (Fou-ru-re.)

FOURVOIEMENT. s. m. Erreur de celui qui s'égare de son chemin. (Four-voua-man.)

FOURVOYER. v. a. (*Foras*, *via.*) (Se conj. c. *Employer.*) Égarer, détourner du chemin. | *Faire fourvoyer qqn.*, Faire qu'il se fourvoie. | Se dit De méprises grossières. Fam. (Four-voua-ié.)

FOUTEAU. s. m. C'est un des noms vulgaires de l'arbre qu'on appelle plus ordin. *Hêtre.* (Fou-tô.)

FOUTELAIE. s. f. Lieu planté de fouteaux ou de hêtres. (Fou-te-lèe.)

FOYER. s. m. Âtre, lieu où se fait le feu. | La dalle de pierre ou de marbre que l'on met au devant d'une cheminée, pour éloigner du feu le plancher et les parquets.| La salle commune où se rassemblent les acteurs, et Celle où les spectateurs peuvent se réunir pour converser et pour se chauffer.| Maison, demeure, pays natal.| L'endroit où se réunissent les directions des rayons lumineux qui, partant d'un même point, sont réfléchis ou réfractés par des surfaces courbes. | *Foyer de lumière*, Le point d'où part, d'où rayonne une lumière plus ou moins vive. | *Cette ville est le foyer des lumières*, Les arts et les sciences y fleurissent plus que partout ailleurs. (Foua-ié.)

FRAC. s. m. Habit d'homme qui ne couvre par devant que la poitrine, et qui se termine par derrière en de longues basques plus ou moins étroites.

FRACAS. s. m. (*Frangere.*) Rupture ou fracture avec bruit et violence.|Tout bruit semblable à celui d'une chose qui se fracasse. |Tout ce qui se fait avec tumulte, avec désordre et grand bruit. | Se dit en parlant Des personnes qui cherchent et qui obtiennent une sorte de vogue, qui font du bruit dans le monde.|Se dit en parlant Des choses qui excitent l'attention du public, qui font scandale. (Fra-ca.)

FRACASSER. v. a. Briser, rompre en plusieurs pièces. (Fra-ca-sé.)

FRACTION. s. f. (*Fractio.*) Action par laquelle on rompt, on divise. |Portion, partie. | Se dit, Des quantités qui contiennent un certain nombre de parties de l'unité. (Fracsion.)

FRACTIONNAIRE. adj. des 2 g. Se dit De tout nombre, entier ou non, qui est actuellement présenté sous la forme d'une fraction. (Frac-sio-nè-re.)

FRACTURE. s. f. (*Fractura.*) Rupture avec effort.|Solution de continuité, ou division faite subitement dans les os ou les cartilages durs, par la violence de qq. cause externe.

FRACTURER. v. a. T. de chirur. Briser, casser.

FRAGILE. adj. des 2 g. (*Fragilis.*) Aisé à rompre, sujet à rompre, sujet à se casser. |Qui n'est pas solidement établi, qui peut aisément être détruit. | Sujet à tomber en faute. (Fra-ji-le.)

FRAGILITÉ. s. f. (*Fragilitas.*) Disposition à être facilement cassé, brisé.|Instabilité.|Facilité à tomber en faute. (Fra-ji-li-té.)

FRAGMENT. s. m. (*Fragmentum.*) Morceau de qq. chose qui a été cassé, brisé. | Une petite partie qui est restée d'un livre,

d'un traité, d'un ouvrage. | Morceau d'un livre, d'un ouvrage qui n'est point encore terminé, ou qui n'a pu l'être. (Frag-man.)

FRAI. s. m. Action de frayer. L'action propre aux poissons pour la multiplication de leur espèce. | Se dit Des œufs de poisson mêlés avec ce qui les rend féconds. | Le petit poisson. | L'altération, la diminution de poids que l'usage et le frottement apportent à la monnaie. (Frè.)

FRAÎCHEMENT. adv. Avec un frais agréable. | Fig. et fam., Froidement. | Récemment. Fam. (Frè-che-man.)

FRAÎCHEUR. s. f. (*Frigescere.*) Froid doux et modéré, qui tempère la chaleur de l'atmosphère, et qui cause une sensation agréable. | Froidure, froid. | Une douleur causée par un froid humide. | Le lustre, le brillant, l'éclat agréable des fleurs, du teint, des couleurs, etc. | Un vent très-faible qui suit ou qui précède le calme. (Frè-cheur.)

FRAÎCHIR. v. n. (*Frigescere.*) Se dit Du vent qui devient plus fort. (Frè-chir.)

FRAIRIE. s. f. (*Frater.*) Partie de divertissement et de bonne chère. Fam. (Frè-rie.)

FRAIS, AÎCHE. adj. (*Frigescere.*) Médiocrement froid, plus froid que chaud, et propre à tempérer une trop grande chaleur. Adv., *Boire frais.* | Froid. | *Vent frais*, Vent médiocrement fort, et bon pour faire route. | Récent, nouvellement produit, cueilli, arrivé, etc. | S'emploie figur. *Être frais de qq. ch.*, En avoir la mémoire récente. | Qui n'a point été salé, fumé, etc. | Se dit Des choses sujettes à se sécher ou à se corrompre, lorsqu'elles n'ont point encore souffert d'altération, malgré le laps de temps. | Qui a de la fraicheur, de l'éclat, du lustre, etc. | *Être frais*, Avoir bon visage, avoir un air de vigueur, de santé. | Se dit, par moquerie, De qqu. à qui il est arrivé un accident, ou qui en est menacé. | Délassé, qui a recouvré ses forces par le repos. | *Troupes fraîches*, Troupes qui ne sont point fatiguées, et qui n'ont point encore donné. | Frais. subst. m. Air frais, froid modéré. | Frais, Fraîche. adv. Nouvellement, récemment. | *Du beurre frais battu. Une fleur fraîche éclose.* (Frè. Frè-che.)

FRAIS. s. m. pl. Dépense, dépens. | Fam., *A peu de frais*, Sans beaucoup de peine, de soins, etc. | Fam., *Faire les frais de qq. ch.*, Fournir la matière ou le fond de qq. ch., contribuer le plus à qq. ch. | Au billard, etc., La dépense que l'on fait dans le jeu. (Frè.)

FRAISE. s. f. (*Fraga.*) Petit fruit qui est fort agréable au goût, et qui vient sur une plante dont la tige est très-basse. (Frè-ze.)

FRAISE. s. f. Le mésentère de veau et d'agneau. | Espèce de collet à plusieurs doubles et à plusieurs plis ou godrons, qui tourne autour du cou, et qui a, par sa forme, qq. ressemblance avec une fraise de veau. | Un rang de pieux qui garnit une fortification de terre par dehors, vers le milieu du talus, et présente la pointe à l'ennemi. | La forme des meules et des pierrures de la tête du cerf, du daim et du chevreuil.

FRAISER. v. a. Plisser en manière de fraise. | *Fraiser la pâte*, La bien pétrir. (Frè-zé.)

FRAISETTE. s. f. Petite fraise. (Frè-zë-te.)

FRAISIER. s. m. Petite plante de la famille des Rosacées, qui produit les fraises, et dont la fleur est blanche. (Frë-zié.)

FRAISIL. s. m. Cendre du charbon de terre dans une forge. (Frè-zi.)

FRAMBOISE. s. f. (*Fraga.*) Petit fruit bon à manger, qui croît sur un arbrisseau épineux. (Fran-boua-ze.)

FRAMBOISER. v. a. Accommoder avec du jus de framboise. (Fran-boua-zé.)

FRAMBOISIER. s. m. Arbrisseau épineux à fleurs rosacées, qui porte les framboises. (Fran-boua-zié.)

FRAMÉE. s. f. Arme des anciens Germains, des Francs.

FRANC. s. m. (*Francus.*) Unité monétaire du système métrique, laquelle se divise en dix parties appelées décimes, et en cent appelées centimes. | S'employait autrefois pour désigner La livre tournois. (Fran.)

FRANC, ANCHE. adj. (*Frangere.*) Libre. | *Franc de toute passion*, etc., Libre et exempt de toute passion, etc. | *Franc-bord*, L'espace de terrain laissé libre sur le bord d'une rivière, d'un canal. Tout le bordage extérieur d'un bâtiment, depuis la quille jusqu'à la première préceinte. | Exempt d'impositions, de charges, de dettes. | Sincère, loyal, qui dit ce qu'il pense. | *Le vent est franc*, Sa direction est telle, que le bâtiment peut, avec ses voiles orientées obliquement à la quille, suivre la route déterminée. | Se dit Des choses où il y a de la sincérité, de la loyauté, de la candeur, etc. | T. d'arts, etc. Se dit en parlant D'un faire aisé, hardi, où il n'y a ni timidité ni tâtonnement. | Vrai. | *Terre franche*, Bonne terre. | Entier, complet. | *Franc tillac*, Pont, tillac de plain-pied, sans interruption. | Se dit Des arbres qui portent du fruit doux sans avoir été greffés. | S. m. *Enter franc sur franc*, Enter un scion d'arbre franc sur un autre arbre franc. | Franc. adv. Ouvertement, résolument, sans déguiser, sans biaiser. | Absolument, entièrement.

FRANC, ANQUE. s. Nom générique des Européens qui habitent ou commercent dans le Levant et en Barbarie, et qui ne sont point sujets à la capitation. | Adj. *Langue franque*, Sorte de jargon mêlé de français, d'italien, d'espagnol, etc., qui est en usage parmi les Francs de la basse classe. (Fran. Franc-e.)

FRANÇAIS. adj. et s. m. (*Frank*, all.)

Cela n'est pas français, se dit D'un propos ou même d'une action contraire à l'honneur, à la délicatesse, à la galanterie. | Fam., *Entendez-vous le français?* Comprenez-vous bien mon avertissement, mes menaces, ma réprimande, etc.? | Adv., *Parler français*, S'expliquer clairement, intelligiblement. | Fam., *Parler français à qqn.*, Parler à qqn. avec autorité et d'un ton menaçant. | Fam., *En bon français*, Franchement et sans ménagement. (Fran-sè.)

FRANC-ALLEU. s. m. *V.* Alleu.

FRANCATU. s. m. Sorte de pomme qui se conserve longtemps.

FRANC-ÉTABLE (DE). loc. adv. On le dit Lorsque deux bâtiments se portent l'un sur l'autre de manière que leurs étraves ou éperons s'entre-choquent avec violence. | [c m.]

FRANC-FIEF. s. m. *V.* Fief.

FRANC-FUNIN. s. m. *V.* Funin.

FRANCHEMENT. adv. Avec exemption de toutes charges, de toutes dettes. | Sincèrement, ingénument. | Librement, avec hardiesse et précision, sans se retenir ni hésiter. (Fran-che-man.)

FRANCHIR. v. a. (*Frangere.*) Sauter franc, passer en sautant par-dessus qq. ch. | Passer, traverser vigoureusement, hardiment des lieux, des endroits difficiles, de grands espaces, etc.

FRANCHISE. s. f. (*Frangere.*) Exemption, immunité. | La faculté accordée aux ouvriers qui n'étaient point passés maîtres de travailler pour leur propre compte en certains lieux ou quartiers déterminés. | Se dit Des droits d'asile attachés à certains lieux. | Asile. | Sincérité, loyauté, candeur. T. d'art. La qualité de ce qui est franc, hardi. (Fran-chi-ze.)

FRANCISATION. s. f. Acte qui constate qu'un navire est français. (Fran-si-za-sion.)

FRANCISCAIN. s. m. Religieux de l'ordre de Saint-François d'Assise. (Fran-sisc-in [c m.]

FRANCISER. v. a. Donner une terminaison, une inflexion française à un mot d'une autre langue. | Se dit D'une personne qui prend l'air, le maintien, les manières françaises. (Fran-si-zé.)

FRANCISQUE. s. f. Arme des anciens Francs, sorte de hache d'armes à deux tranchants. (Fran-sisc-e.)

FRANC-MAÇON. s. m. Celui qui est initié à la franc-maçonnerie. (Fran-ma-son.)

FRANC-MAÇONNERIE. s. f. Association secrète qui fait un emploi symbolique des instruments à l'usage de l'architecte et du maçon, et dont les membres se réunissent dans des lieux qu'ils appellent *Loges*. Les pratiques de cette association. (Fran-ma-sone-rie.)

FRANCO. adv. T. it. Sans frais.

FRANCOLIN. s. m. Sorte d'oiseau plus gros que la perdrix, et qui est bon à manger.

FRANC-QUARTIER. s. m. Le premier quartier de l'écu, qui est à la droite du côté du chef, et qui est moins grand qu'un vrai quartier d'écartelure, et d'un émail différent du reste de l'écu. (Fran-car-tié.)

FRANC-RÉAL. s. m. Sorte de poire, dont il y a deux espèces, le *Franc-réal d'hiver*, et le *Franc-réal d'été*. (Fran-ré-al.)

FRANC-SALÉ. s. m. Droit de prendre à la gabelle certaine quantité de sel sans payer. (Fran-sa-lé.)

FRANGE. s. f. Tissu de qq. fil que ce soit, d'où pendent des filets, et dont on se sert pour orner les vêtements, les meubles, etc. (Fran-je.)

FRANGER. v. a. Garnir de frange. | Frangé, ée. Se dit De ce qui a un bord découpé en manière de frange. (Fran-jé.)

FRANGER ou FRANGIER. s. m. Artisan qui fait de la frange. (Fran-jé; ou Fran-jié.)

FRANGIPANE. s. f. (*Frangipani*, n. pr.) Pièce de pâtisserie contenant une crème où il entre des amandes et d'autres ingrédients. | Espèce de parfum. (Fran-ji-pa-ne.)

FRANGIPANIER. s. m. Arbuste des îles d'Amérique, qui a des rapports avec le laurier-rose, et qui donne un suc laiteux, épais et très-caustique. (Fran-ji-pa-nié.)

FRANQUE. adj. f. *V.* Franc.

FRANQUETTE. s. f. *À la bonne franquette*, Franchement, ingénument. Pop. (Franc-ë-te [c m.].)

FRAPPANT, ANTE. adj. Qui fait une impression vive sur les sens, sur l'esprit, sur l'âme. (Fra-pan.)

FRAPPE. s. f. Empreinte que le balancier fait sur la monnaie. | Un assortiment complet de matrices pour fondre des caractères d'imprimerie. (Fra-pe.)

FRAPPEMENT. s. m. Action de frapper. (Fra-pe-man.)

FRAPPER. v. a. et n. Donner un ou plusieurs coups. | *Frapper l'air de cris*, etc., Pousser des cris qui retentissent au loin. | Fam., *Frapper son coup*, Produire l'effet qu'on se propose. | Donner une empreinte à qq. ch. au moyen d'une matrice ou autrement. | En parlant De la lumière, Se diriger vers, tomber sur. | Se dit De l'impression qui se fait sur les sens, sur l'esprit, sur l'âme. | *Frapper de glace*, Rafraîchir, rendre extrêmement frais par le moyen de la glace | Absol., Faire périr, exterminer, ou Affliger par qq. grand malheur, par une calamité. | Être établi, assigné sur. | Attacher fortement et à demeure. | Absol. et fam., se remplir l'imagination de qq. pensée sinistre. | Frappé, ée. part. *Drap bien frappé*, Drap fort et serré. | *Vers bien frappés*, etc., Vers, etc., où il y a beaucoup de force et d'énergie. | *Être frappé de qq. ch.*, En être

atteint, attaqué, saisi. | Subst. m. Le temps *de la mesure* où l'on baisse le pied ou la main pour la marquer. Adj., *Temps frappé*. (Fra-pé.)

FRAPPEUR, EUSE. s. Celui, celle qui frappe. Fam. (Fra-peur; eû-ze.)

FRASQUE. s. f. (*Frasca*, it.) Action extravagante, imprévue, et faite avec éclat. Fam. (Frasc-e.)

FRATER. s. m. Mot lat. Un garçon chirurgien. (Vi.) Un mauvais chirurgien. | Sur les vaisseaux, Celui qui est chargé de raser les hommes d'une compagnie ou de l'équipage. (Fra-tèr.)

FRATERNEL, ELLE. adj. (*Fraternus*.) Qui est propre à des frères, tel qu'il convient entre des frères. (Fra-tër-nël; ë-le.)

FRATERNELLEMENT. adv. En frère, d'une manière fraternelle. (Fra-tër-në-le-man.)

FRATERNISER. v. n. Vivre d'une manière fraternelle avec qqn.; ou Se promettre mutuellement une amitié fraternelle. (Fra-tër-ni-zé.)

FRATERNITÉ. s. f. (*Fraternitas*.) Relation de frère à frère. | Union fraternelle, amitié fraternelle. | La liaison étroite que contractent ensemble ceux qui, sans être frères, ne laissent pas de se traiter réciproquement de frères. (Fra-tër-ni-té.)

FRATRICIDE. s. m. (*Fratricida*.) Celui qui tue son frère ou sa sœur. | Le crime que commet celui qui tue son frère ou sa sœur. (Fra-tri-si-de.)

FRAUDE. s. f. (*Fraus*.) Tromperie, action faite de mauvaise foi. | L'action de soustraire des marchandises ou des denrées aux droits de douanes, d'octroi, etc. | EN FRAUDE. loc. adv. Frauduleusement. (Frô-de.)

FRAUDER. v. a. (*Fraudare*.) Tromper, décevoir. (Vi.) | Frustrer par qq. fraude. | Éluder par qq. ruse le payement des droits imposés sur une marchandise, sur une denrée. (Frô-dé.)

FRAUDEUR, EUSE. s. Celui, celle qui fraude. Celui, celle qui fait la fraude, la contrebande. (Frô-deur; eû-ze.)

FRAUDULEUSEMENT. adv. Avec fraude (Frô-du-leû-ze-man.)

FRAUDULEUX, EUSE. adj. (*Fraudulosus*.) Enclin à la fraude. | Fait avec fraude. | *Banqueroutier frauduleux*, Celui qui fait une banqueroute frauduleuse. (Frô-du-leû; ze.)

FRAXINELLE. s. f. (*Fraxinus*.) Plante qui est ainsi nommée parce que ses feuilles approchent de celles du frêne, et qui a la propriété, lorsqu'elle est en pleine fleur, de rendre l'air environnant inflammable. (Frac-si-nè-le.)

FRAYER. v. a. (*Fricare*.) (Se conj. c. *Payer*.) Marquer, tracer, pratiquer. Se dit en parlant D'un chemin. | *Se frayer un passage*, S'ouvrir un passage. | Frôler, frotter contre qq. ch., toucher légèrement qq. ch. en passant. | V. n. Se dit Des choses qui s'usent, qui diminuent de volume par le frottement. | Se dit Des poissons, quand ils s'approchent pour la génération. | Fam., Avoir habituellement des relations, ou Se convenir, s'accorder. (Frë-ié.)

FRAYEUR. s. f. (*Fragor*.) Peur, crainte, émotion, agitation véhémente de l'âme, causée par l'image d'un mal véritable ou apparent. (Frë-ieur.)

FRAYOIR. s. m. (*Fricare*.) Marques qui restent sur les baliveaux contre lesquels le cerf a bruni son bois nouveau pour en détacher la peau velue qui le couvre. (Frë-iouar.)

FREDAINE. s. f. Trait de libertinage, folie de jeunesse. Fam. (Fre-dë-ne.)

FREDON. s. m. Espèce de roulement et de tremblement de voix dans le chant. (Vi.)

FREDONNEMENT. s. m. Le chant de celui qui fredonne. (Fre-do-ne-man.)

FREDONNER. v. n. Faire des fredons. (Vi.) | Chanter entre ses dents, et sans articuler d'une manière distincte. | V. a. *Fredonner un air*. (Fre-do-né.)

FRÉGATE. s. f. (*Fregata*) Bâtiment de guerre qui n'a qu'une seule batterie couverte, et qui porte moins de soixante bouches à feu. | Oiseau de mer d'une très-grande envergure, et dont le vol est très-rapide.

FREIN. s. m. (*Frenum*.) Mors, la partie de la bride qu'on met dans la bouche du cheval pour le gouverner. | Fam., *Ronger son frein*, Retenir son dépit, son ressentiment en soi-même. | Ce qui bride ou retient qq. partie. | Tout ce qui retient dans les bornes du devoir, de la raison. (Frin.)

FRELAMPIER. s. m. T. de mépris. Un homme de peu et qui n'est bon à rien. Pop. et vi. (Fre-lan-pié.)

FRELATAGE. s. m. ou FRELATERIE. s. f. Altération dans les liqueurs ou dans les drogues, pour les faire paraître meilleures ou plus agréables. (—ta-je.)

FRELATER. v. a. Mêler qq. drogue dans une boisson, pour en déguiser les mauvaises qualités, pour la faire paraître plus agréable à la vue et au goût.

FRELATERIE. s. f. *V.* FRELATAGE.

FRELATEUR. s. m. Celui qui frelate.

FRÊLE. adj. des 2 g. (*Fragilis*.) Fragile, aisé à casser, à rompre. | *Une santé, un corps frêle*, Faible.

FRELON. s. m. Sorte de grosse mouche-guêpe.

FRELUCHE. s. f. Petite houppe de soie, sortant d'un bouton, du bout d'une ganse, ou de qq. autre ouvrage.

FRELUQUET. s. m. Homme léger, frivole et sans mérite. Fam. (Fre-luc-ë [c m.].)

FRÉMIR. v. n. (*Fremere*.) Être ému avec

qq. espèce de tremblement, par l'effet de la crainte, de la colère, etc. | Se dit D'une chose qui vibre, qui tremble rapidement et légèrement ; et De ce qui produit, en s'agitant, un bruissement léger, un faible murmure. | Se dit De l'eau et de toute autre liqueur, lorsqu'elle chauffe, et qu'elle est près de bouillir. *La mer frémit*, Elle commence à s'agiter.

FRÉMISSANT, ANTE. adj. Qui frémit. (Fré-mi-san.)

FRÉMISSEMENT. s. m. Espèce d'émotion, de tremblement qui vient de qq. passion violente. | Un tremblement dans les membres, qui précède ou accompagne une indisposition. | Un commencement d'agitation dans les corps naturels, ou Une agitation accompagnée d'un bruissement léger. | Une suite de vibrations rapides, surtout en parlant Des corps sonores. (Fré-mi-se-man.)

FRÊNE. s. m. (*Fraxinus.*) Arbre forestier dont les deux espèces principales sont : le *Frêne commun*, qui s'élève à une grande hauteur, et qui fournit un bois sans nœuds propre au charronnage ; et le *Frêne de Calabre* ou *Frêne à manne*, dont on tire la manne par incision.

FRÉNÉSIE. s. f. (*Phrenesis.*) Égarement d'esprit, aliénation d'esprit, fureur violente. | Se dit De toutes sortes d'extrémités où l'on s'abandonne par l'emportement de qq. passion que ce soit. (Fré-né-zie.)

FRÉNÉTIQUE. adj. des 2 g. et subst. (*Phreneticus.*) Atteint de frénésie, furieux. (—tic-e.)

FRÉQUEMMENT. adv. Souvent. (Fré-ca-man.)

FRÉQUENCE. s. f. (*Frequentia.*) Réitération, répétition fréquente. | *La fréquence du pouls*, La vitesse des battements du pouls. (Fré can-se.)

FRÉQUENT, ENTE. adj. (*Frequens.*) Qui arrive souvent. | *Pouls fréquent*, Pouls qui bat plus vite qu'à l'ordinaire. (Fré-can ; an-te.)

FRÉQUENTATIF, IVE. adj. Se dit D'un mot dérivé qui exprime, outre l'idée primitive, l'idée accessoire de répétition, de fréquence. | Subst. m. Clignoter *est le fréquentatif de* Cligner. (Fré-can-ta-tif.)

FRÉQUENTATION. s. f. (*Frequentatio.*) Communication habituelle avec d'autres personnes. (Fré-can-ta-sion.)

FRÉQUENTER. v. a. (*Frequentare.*) Hanter, avoir un fréquent commerce, de fréquentes relations, voir souvent; ou Aller souvent dans un lieu. | *Fréquenter les sacrements*, Aller souvent à confesse, et communier souvent. | V. n. *Il fréquente au logis.* | FRÉQUENTÉ, ÉE. part. Se dit Des lieux où il y a, où il va ordin. beaucoup de monde. | *Port fréquenté*, Port où il vient d'ordinaire beaucoup de navires. (Fré-can-té.)

FRÈRE. s. m. (*Frater.*) Celui qui est né de même père et de même mère, ou de l'un des deux seulement. | Fam., *Demi-frère*, Celui qui n'est frère que du côté paternel ou du côté maternel. | *Frères jumeaux*, Ceux qui sont nés d'un même accouchement. | *Frère adoptif*, Celui qui a été adopté par le père naturel et légitime d'un autre enfant. | Se dit De tous les hommes en général, comme étant tous sortis d'un même père, comme étant tous de la même espèce. | Se dit De tous les chrétiens, comme étant tous enfants de Dieu par le baptême. | Titre que tout religieux prend dans les actes publics, et Le nom que l'on donne ordin. à tout religieux qui n'est pas prêtre. | Au plur., Titre que l'on joint au nom de certains ordres religieux. | *Faux frère*, Celui qui trahit ou une société, ou qqu. de cette société.

FRESAIE. s. f. Espèce d'oiseau nocturne, que le peuple croit de mauvais augure; n. autr. *Effraie.* (Fre-zèe.)

FRESQUE. s. f. (*Fresco*, it.) Manière de peindre avec des couleurs détrempées dans de l'eau de chaux, sur une muraille fraîchement enduite. | Toute peinture, tout tableau à fresque. (Fresc-e.)

FRESSURE. s. f. coll. Se dit De plusieurs parties intérieures de qqs. animaux prises ensemble, comme sont le foie, le cœur, la rate et le poumon. (Fré-su-re.)

FRET. s. m. (*Fretum.*) T. de marine marchande. Louage d'un bâtiment, soit en totalité, soit en partie. | Le prix du fret. | La cargaison, le chargement d'un navire de commerce. (Frèt.)

FRÉTER. v. a. T. de marine. Donner un bâtiment à loyer, en totalité ou en partie.

FRÉTEUR. s. m. T. de mar. Celui qui donne un bâtiment à loyer.

FRÉTILLANT, ANTE. adj. Qui frétille [ll m.]

FRÉTILLEMENT. s. m. Mouvement de ce qui frétille. (Fré-ti-lle-man [ll m.].)

FRÉTILLER. v. n. Se remuer, s'agiter par des mouvements vifs et courts. | Pop. *Les pieds lui frétillent*, Il a impatience d'aller. [ll m.]

FRETIN. s. m. Le menu poisson. | Se dit, fam., De choses de rebut, et qui sont de nulle valeur, de nulle considération.

FRETTE. s. f. (*Fretus.*) Lien ou cercle de fer dont on entoure l'extrémité du moyeu des roues, la tête des pilotis, etc., pour empêcher qu'ils n'éclatent, qu'ils ne se fendent. (Frë-te.)

FRETTÉ, ÉE. adj. T. de blas. Se dit Des pièces couvertes de bâtons en sautoir, qui forment des losanges. (Frë-té.)

FRETTER. v. a. Mettre une frette. (Frë-té.)

FREUX. s. m. Oiseau qui ressemble beaucoup à la corneille, et qu'on nomme aussi *Grolie.* (Freû.)

FRIABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est friable.

FRIABLE. adj. des 2 g. (*Friabilis.*) Qui peut aisément être réduit en poudre.

FRIAND, ANDE. adj. Qui aime la chère fine et délicate, et qui s'y connaît. Subst., *C'est un friand, c'est une friande.* Fam. | *Avoir le goût friand,* Avoir le goût délicat. | *Un morceau friand,* Un morceau délicat. (Fri-an.)

FRIANDISE. s. f. Goût pour la chère fine et délicate. | Au plur., Certaines choses délicates à manger, comme des sucreries et la pâtisserie. (—di-ze.)

FRICANDEAU. s. m. (*Frixus.*) Morceau de veau lardé, qu'on sert en entrée de table. (Fri-can-dô.)

FRICASSÉE. s. f. Viande fricassée. (Fri-ca-sée.)

FRICASSER. v. a. (*Frixus.*) Faire cuire dans la poêle, etc., qq. ch., après l'avoir coupé par morceaux. | Pop., Dissiper en débauches et en bonne chère. (Fri-ca-sé.)

FRICASSEUR. s. m. Un mauvais cuisinier. (Fri-ca-seur.)

FRICHE. s. f. Terrain qui ne rapporte point, soit que la culture en ait été négligée depuis longtemps, soit qu'on ne l'ait jamais cultivé. | EN FRICHE. loc. adv. Sans culture.

FRICTION. s. f. (*Frictio.*) Frottement que l'on fait sur qq. partie du corps, à sec ou autrement, avec les mains, avec une brosse, avec de la flanelle, etc. (Fric-sion.)

FRICTIONNER. v. a. Faire une friction, des frictions. (Fric-sio-né.)

FRIGIDITÉ. s. f. (*Frigidus.*) État d'un homme impuissant. | Une sensation de froid. (Fri-ji-di-té.)

FRIGORIFIQUE. adj. des 2 g. (*Frigorificus.*) Qui cause le froid. (—fic-e.)

FRILEUX, EUSE. adj. Fort sensible au froid. (Fri-leû; ze.)

FRIMAIRE. s. m. Le troisième mois du calendrier républicain. (Fri-mè-re.)

FRIMAS. s. m. Grésil, brouillard froid et qui se glace en tombant. (Fri-ma.)

FRIME. s. f. Le semblant, la mine que l'on fait de qq. ch. Pop.

FRINGALE. s. f. Faim subite et inopinée, dont on est saisi qqfs. hors de l'heure accoutumée des repas. Fam.

FRINGANT, ANTE. adj. Qui est fort alerte, fort éveillé, fort vif, et dont la vivacité se manifeste par des mouvements rapides et fréquents.

FRINGUER. v. n. Danser, sautiller en dansant. (Vi.) | Se dit Des chevaux fringants. (Fring-é [g m.].)

FRIPER. v. a. Chiffonner. Fam. | Gâter, user. Fam. | Pop., Consumer, dissiper en débauches. | Manger goulûment. Bas.

FRIPERIE. s. f. Se dit Des habits, des meubles qui ont servi à d'autres personnes, et qui sont fripés et usés. Fam. | *Se jeter sur la friperie de qqn.,* Se jeter sur qqn. pour le maltraiter, pour le battre. Se moquer de qqn., en dire du mal. | Le métier d'acheter, de raccommoder et de revendre de vieux habits et de vieux meubles. | Le lieu où logent ceux qui font ce métier.

FRIPE-SAUCE. s. m. Goinfre, goulu. Un mauvais cuisinier. Bas. (—sô-se.)

FRIPIER, IÈRE. s. Celui, celle qui fait le métier d'acheter, de raccommoder et de revendre de vieux habits et de vieux meubles. | Fam., *Fripier d'écrits,* Plagiaire, compilateur maladroit et sans goût. (Fri-pié.)

FRIPON, ONNE. s. Celui, celle qui vole adroitement. | Une personne fourbe, sans bonne foi. | Un enfant vif et malin; Un jeune homme léger et étourdi; Une femme coquette, adroite et fine. | Au masc., Un homme trompeur et inconstant en amour. | Adj., *Est-elle friponne!* | Coquet, éveillé. (—o-ne.)

FRIPONNEAU. s. m. Diminutif familier de *Fripon.* (Fri-po-nô.)

FRIPONNER. v. a. Escroquer, dérober, attraper qq. ch. par adresse. Se dit aussi en parlant des personnes. | Absol., Faire des tours, des actions de fripon. (Fri-po-né.)

FRIPONNERIE. s. f. Action de fripon. (Fri-po-ne-rie.)

FRIQUET. s. m. Moineau de la plus petite espèce. (Fric-ë [c m.].)

FRIRE. v. a. (*Frigere.*) (*Je fris, Je frirai, Je frirais. Fris.*) Faire cuire dans une poêle avec du beurre roux, ou du sain-doux, ou de l'huile bouillante. | Pop., *N'avoir plus de quoi frire,* Être ruiné. | V. n. *Le beurre frit dans la poêle.* | FRIT, ITE. part. et pop. *Cet homme est frit,* Il est ruiné, perdu. | *Tout est frit,* Tout a été mangé, dissipé.

FRISE. s. f. Partie de l'entablement qui est entre l'architrave et la corniche. | Une surface plate et continue formant un bandeau. (Fri-ze.)

FRISE. s. f. Sorte d'étoffe de laine à poil frisé. | Sorte de toile venant de Frise en Hollande.

FRISER. v. a. Crêper, anneler, boucler. | Se dit en parlant Du poil des étoffes. | *Friser qqn.,* Lui friser les cheveux. | Fam., Raser, effleurer. | Fam., *Friser l'impertinent, le fat,* etc., Faire des actions, tenir des discours qui sentent l'impertinence, la fatuité, etc. | V. n. Se dit Des cheveux, des poils qui se crêpent, qui se mettent en boucles. | Se dit Des caractères qui doublent, qui papillotent. (Fri-zé.)

FRISOTTER. v. a. Friser souvent et par menues boucles. (Fri-zo-té.)

FRISQUETTE. s. f. Châssis que les imprimeurs mettent sur la feuille blanche, afin d'empêcher que les marges et tout ce qui doit demeurer blanc ne soient maculés. (Frisc-ë-te [c m.].)

FRISSON. s. m. (*Phrissein,* gr.) Tremble-

ment causé par le froid qui précède la fièvre. Le saisissement qui naît de la peur, de l'horreur, ou de qq. autre émotion violente. | Se dit en parlant D'émotions légères et même agréables. (Fri-son.)

FRISSONNEMENT. s. m. Léger tremblement causé par les approches de la fièvre. | Un frémissement soudain, un trouble causé par qq. émotion très-vive. (Fri-so-ne-man.)

FRISSONNER. v. n. Avoir le frisson. | Le frémissement soudain que cause une émotion très-vive. (Fri-so-né.)

FRISURE. s. f. Façon de friser. | L'état de ce qui est frisé. | Cette sorte de petits grains que l'on forme sur les étoffes de laine, etc., en frisant le poil. (Fri-zu-re.)

FRITILLAIRE. s. f. Plante liliacée, dont la fleur, semblable par sa forme à celle de la tulipe, est parsemée de petits carreaux blancs et rouges imitant les cases d'un échiquier. (Fri-til-lè-re.)

FRITTE. s. f. Mélange de substances terreuses et de substances salines, auquel on a fait éprouver un commencement de fusion pour en former le verre. | L'action de cuire ce mélange. (Fri-te.)

FRITURE. s. f. L'action ou la manière de frire. | Le beurre ou l'huile qui sert à frire, et qu'on garde ensuite pour le même usage. | Le poisson frit.

FRIVOLE. adj. des 2 g. (*Frivolus.*) Vain et léger, qui n'a nulle importance, nulle solidité. | Se dit Des personnes. | Subst. masc. Se dit Des choses. *Le goût du frivole.*

FRIVOLITÉ. s. f. Caractère de ce qui est frivole. | Se dit Des choses frivoles.

FROC. s. m. (*Frocus*, b. l.) La partie de l'habit monacal qui couvre la tête et tombe sur l'estomac et sur les épaules. Tout l'habit. | *Prendre le froc*, Se faire moine.

FROCARD. s. m. T. de mépris. Un moine. Fam. (Fro-car.)

FROID. s. m. (*Frigus.*) Privation, absence de chaleur; ou Sensation que fait éprouver l'absence, la perte, la diminution de la chaleur. | Le froid de l'air, l'état de la température quand elle est froide. | Un air sérieux et composé, et qui ne marque nulle émotion. | Fam., *Il y a du froid entre eux*, se dit en parlant de Deux personnes dont l'amitié a souffert qq. altération. | Le manque de chaleur, de mouvement, d'intérêt dans les ouvrages d'esprit. (Froua.)

FROID, OIDE. adj. (*Frigidus.*) Qui est privé de chaleur, qui communique ou qui ressent le froid. | *Vêtement froid*, Vêtement qui ne garantit pas assez du froid. | *Humeurs froides*, Les scrofules ou écrouelles. | Refroidi. | *Déjeuner froid*, Déjeuner composé de mets froids. | *Viandes froides*, Viandes préparées pour être mangées froides. | Qui sert à corriger l'excès de la chaleur animale, ou qui la détruit. | Flegmatique, sérieux, qui ne s'émeut point. | Fam., *Faire le froid*, Faire le réservé, l'indifférent, ne témoigner nul empressement. | *Imagination froide*, Imagination dépourvue de chaleur, d'activité, d'énergie. | Se dit De l'air, du ton, des discours. Des sentiments et des actions qui marquent de l'insensibilité. | Qui n'a rien d'animé, de touchant, d'intéressant, de piquant. | Qui manque de feu, d'âme, d'expression. | Se dit Du manque d'éclat et de vivacité dans les tons, dans les couleurs. | À FROID. loc. adv. Sans mettre au feu. (Froua; oua-de.)

FROIDEMENT. adv. De telle sorte qu'on est exposé au froid. | D'une manière sérieuse et réservée. | Sans passion, sans émotion, avec insensibilité. (Froua-de-man.)

FROIDEUR. s. f. Qualité de ce qui est froid. | Froid accueil, ou air froid, indifférence. N'a point de plur. (Froua-deur.)

FROIDIR. v. n. (*Frigere.*) Devenir froid après avoir été chaud. (Froua-dir.)

FROIDURE. s. f. Le froid répandu dans l'air. | Poét., L'hiver. (Froua-du-re.)

FROIDUREUX, EUSE. adj. Sujet à avoir froid. Vi. et fam. On dit *Frileux*. (Froua-du-reû; ze.)

FROISSEMENT. s. m. Action de froisser, ou L'effet, le résultat de cette action. (Froua-se-man.)

FROISSER. v. a. Meurtrir par une pression violente. | Frotter fortement. | Chiffonner. | Blesser, heurter, choquer. (Froua-sé.)

FROISSURE. s. f. Impression qui demeure à un corps qui a été froissé. (Froua-su-re.)

FRÔLEMENT. s. m. Action de frôler, ou L'effet d'une chose qui frôle. (Frô-le-man.)

FRÔLER. v. a. Toucher légèrement en passant.

FROMAGE. s. m. (*Formaceus.*) Sorte d'aliment que se fait de lait séparé de sa sérosité, qu'on appelle petit-lait. | Un pain, une masse de fromage. (Fro-ma-je.)

FROMAGER, ÈRE. s. Celui, celle qui fait ou qui vend des fromages. (Fro-ma-jé.)

FROMAGER. s. m. Petit vaisseau percé de plusieurs trous, dans lequel on dresse le lait caillé pour en faire des fromages frais ou mous.

FROMAGER. s. m. Genres d'arbres exotiques, qui portent des fruits très-gros, et dont plusieurs s'élèvent à une hauteur prodigieuse.

FROMAGERIE. s. m. Manufacture de fromages. (Fro-ma-je-rie.)

FROMENT. s. m. (*Frumentum.*) La meilleure espèce de blé. Se dit tant De la plante que du grain. (Fro-man.)

FROMENTACÉE. adj. f. Se dit Des plantes qui ont du rapport avec le froment par leur fructification, et par la disposition de leurs feuilles et de leurs épis. (Fro-man-ta-sé.)

FRONCEMENT. s. m. Action de froncer ou État de ce qui est froncé. (Fron-se-man.)

FRONCER. v. a. (*Frons.*) Rider en con-

tractant, en resserrant. | Plisser. (Fron-sé.)

FRONCIS. s. m. Les plis que l'on fait à une robe, à une chemise, etc., en les fronçant. (Fron-si.)

FRONDE. s. f. (*Funda.*) Instrument, fait de corde ou de cuir, avec lequel on lance des pierres, et même des balles. | Bandage à quatre chefs, qui ressemble par sa forme à une fronde. | Le nom du parti qui prit les armes contre la cour, sous la minorité de Louis XIV.

FRONDER. v. a. Jeter, lancer avec une fronde. | Se dit en parlant De tout ce qu'on jette avec violence. | Blâmer, condamner, critiquer. | Absol., Parler contre le gouvernement, désapprouver, blâmer tout.

FRONDEUR. s. m. Celui qui lance des pierres, des balles, avec une fronde. | Celui qui parle contre le gouvernement, ou Celui qui montre une humeur morose, chagrine. | Celui qui contredit, qui critique, qui blâme.

FRONT. s. m. (*Frons.*) La partie du visage qui est comprise entre la racine des cheveux et les sourcils. | *N'avoir point de front*, N'avoir ni honte ni pudeur. | Tout le visage. | Poét., La tête. | Le devant de la tête de qqs. animaux. | Trop grande hardiesse, impudence. | L'étendue que présente la face d'une armée, d'une troupe, d'un bâtiment. | Poét., Cime, sommet. | DE FRONT. loc. adv. Par devant. | Sans ménagement. | Côte à côte. (Fron.)

FRONTAL, ALE. adj. Qui a rapport ou qui appartient au front.

FRONTAL. s. m. Bandeau ou topique qu'on applique sur le front. | Instrument de torture, fait d'une corde à plusieurs nœuds, dont on serrait le front de la personne à laquelle on voulait arracher quelque aveu.

FRONTEAU. s. m. Sorte de bandeau appliqué sur le front. | FRONTEAU ou FRONTAL, Cette partie de la têtière qui passe au-dessus des yeux du cheval. Le morceau de drap noir dont on couvre le front d'un cheval, quand on l'enharnache de deuil. (Fron-tô.)

FRONTIÈRE. s. f. (*Frons.*) Les limites, les confins d'un pays, d'un État, en tant qu'ils le séparent d'un autre pays, d'un autre État. | Adj., Qui est limitrophe.

FRONTISPICE. s. m. (*Frons, inspicere.*) La face principale d'un grand bâtiment. | Le titre imprimé d'un livre, placé à la première page, entouré ou accompagné d'ornements ou de vignettes. | Gravure que l'on place en regard du titre d'un livre. (—pi-se.)

FRONTON. s. m. Ornement d'architecture qui est fait ordin. en triangle, et qui se met au haut de l'entrée d'un bâtiment, au-dessus des portes, des croisées, etc. | La partie sculptée du couronnement d'un vaisseau, au-dessus de sa galerie; on dit plus ordin. *Tableau.*

FROTTAGE. s. m. Le travail de celui qui frotte. (Fro-ta-je.)

FROTTEMENT. s. m. Action de frotter, action de deux choses qui se frottent. (Frote-man.)

FROTTER. v. a. Passer une chose sur une autre à plusieurs reprises, et en appuyant, en pressant. | Fam., *Se frotter à qqn.*, Avoir commerce, communication avec quelqu'un. S'attaquer à qqn. | Oindre, enduire, en frottant. | Frotter avec de la cire ou avec qq. autre chose semblable. | Fam., Battre, frapper, maltraiter. | V. n. Se dit D'une chose qui passe, qui glisse sur une autre ou contre une autre, en exerçant qq. pression. (Froté.)

FROTTEUR. s. m. Celui qui frotte les planchers, les parquets. (Fro-teur.)

FROTTOIR. s. m. Linge dont on se sert pour se frotter la tête et le corps. | Le linge dont les barbiers se servent pour essuyer leur rasoir en faisant la barbe. (Fro-touar.)

FROUER. v. n. Faire une espèce de sifflement à la pipée, pour attirer les oiseaux.

FRUCTIDOR. s. m. (*Fructus.*) Le douzième mois du calendrier républicain.

FRUCTIFICATION. s. f. (*Fructificatio.*) Formation, production des fruits; ou Le résultat, le produit de cette formation. (—ca-sion.)

FRUCTIFIER. v. n. (*Fructificare.*) Rapporter du fruit. | Produire un effet, un résultat avantageux. | Se dit D'un végétal qui produit son fruit, qui est en fructification.

FRUCTUEUSEMENT. adv. Avec fruit, utilement, avec progrès. (Fruc-tu-eû-zeman.)

FRUCTUEUX, EUSE. adj. (*Fructuosus.*) Qui produit du fruit. Poét. | Utile, profitable, lucratif. (Fruc-tu-eû; ze.)

FRUGAL, ALE. adj. (*Frugalis.*) Qui se contente de peu pour sa nourriture, qui vit de choses communes. N'a point de plur. au masc. | *Repas frugal, table frugale*, Repas, table où l'on ne sert que des mets simples et communs, et que ce qu'il en faut pour se nourrir.

FRUGALEMENT. adv. Avec frugalité. (—le-man.)

FRUGALITÉ. s. f. (*Frugalitas.*) Qualité de ce qui est frugal.

FRUGIVORE. adj. des 2 g. (*Fruges, vorare.*) Qui se nourrit de fruits, de végétaux. (Fru-ji-vo-re.)

FRUIT. s. m. (*Fructus.*) Production des végétaux qui succède à la fleur, et qui sert à leur propagation. | Se dit Des fruits charnus ou pulpeux qui viennent la plupart sur des arbres ou sur des arbrisseaux. | Au sing., Le dessert. | Au plur., Tout ce que la terre produit pour la nourriture des hommes et des animaux. | Les produits, les revenus d'une terre, d'une charge, etc. | Au sing., L'enfant qu'une femme porte dans ses flancs, ou qu'elle vient de mettre au monde. | Se dit Des enfants déjà nés. | Utilité, profit qu'on retire

de qq. ch. | L'effet, le résultat d'une cause. (Frui.)

FRUIT. s. m. Se dit de La retraite ou diminution d'épaisseur qu'on donne à une muraille à mesure qu'on l'élève.

FRUITÉ, ÉE. adj. T. de blas. Se dit Des arbres chargés de fruits d'un émail différent.

FRUITERIE. s. f. Lieu où l'on garde, où l'on conserve le fruit. On dit plus ordin. *Fruitier.* | L'office qui fournit le fruit aux tables de la maison du roi, et qui fournit aussi la bougie et la chandelle. | Le commerce du marchand fruitier.

FRUITIER, IÈRE. adj. (*Fructuarius.*) Qui porte du fruit. (Frui-tié.)

FRUITIER, IÈRE s. (*Fructuarius.*) Celui, celle qui fait métier et profession de vendre du fruit, des légumes, etc. | Jardin rempli uniquement d'arbres à fruits. | *Verger* est plus usité. | Lieu où l'on conserve le fruit pour l'hiver.

FRUSQUIN. s. m. Ce qu'un homme a d'argent et de nippes. (Frusc-in [c m.].)

FRUSTE. adj. des 2 g. (*Frustum.*) Se dit D'une médaille, d'une monnaie effacée, altérée, ou défectueuse dans sa forme. | Se dit D'une pierre, d'un débris antique dont le temps a dépoli ou corrodé la surface; et D'une coquille dont les pointes et les cannelures sont usées.

FRUSTRATOIRE. adj. des 2 g. (*Frustratorius.*) Fait pour frustrer, pour tromper, ou pour éluder, pour gagner du temps. (Frustra-toua-re.)

FRUSTRATOIRE. s. m. Boisson sucrée ou aromatisée qu'on prend quelquefois après le repas, pour faciliter la digestion.

FRUSTRER. v. a. (*Frustrare.*) Priver qqn. de ce qui lui est dû, de ce qui doit lui revenir, ou à quoi il s'attend.

FUCUS. s. m. T. lat. Il est synonyme de *Varech.* [c m.]

FUGACE. adj. des 2 g. (*Fugax.*) Se dit, en méd., Des symptômes qui disparaissent aussitôt après s'être montrés. | Se dit Des parties qui n'adhèrent pas longtemps à la plante, qui s'en détachent promptement. (Fu-ga-se.)

FUGITIF, IVE. adj. (*Fugitivus*) Qui fuit ou qui s'est enfui, qui a pris la fuite. Subst. | Qui court, passe ou se dérobe avec qq. rapidité. | Passager, peu durable. | *Pièces fugitives*, Ouvrages ou écrits de peu d'étendue, et qu'il est facile de perdre, d'égarer. | *Pièces fugitives, poésies fugitives*, Pièces de poésie légère sur divers sujets. (Fu-ji-tif.)

FUGUE. s. f. (*Fuga.*) Morceau de musique, ou passage d'un morceau de musique, dans lequel différentes parties se suivent, en répétant le même sujet d'après des règles établies. | Fam., *Faire une fugue*, S'enfuir, prendre la fuite. (Fug-e.)

FUIE. s. f. Espèce de petit colombier.

FUIR. v. a. (*Fugere.*) (*Je fuis, il fuit; nous fuyons, ils fuient. Je fuyais. Je fuis. J'ai fui. Je fuirai. Je fuirais. Fuis, qu'il fuie. Que je fuisse. Fuyant.*) S'éloigner avec vitesse, par un motif de crainte. | Différer, éluder, empêcher qu'une chose ne se termine. | Se dit Des choses qui courent ou se meuvent avec qq. rapidité, qui s'éloignent ou semblent s'éloigner. | Fam., *Cela ne peut lui fuir*, Cela doit lui échoir, lui arriver infailliblement. | Se dit Des parties d'un tableau qui paraissent s'enfoncer et s'éloigner de la vue du spectateur. | Se dit D'un vase, d'un pot, d'un tonneau, etc., qui a qq. fêlure, fente par où le liquide s'en va. | V. a. S'éloigner de qqn. ou de qq. ch., l'éviter, par crainte, par aversion, etc. | *Se fuir soi-même*, Chercher à éviter les remords, l'ennui; etc.

FUITE. s. f. Action de fuir. | L'action par laquelle on se retire, on s'éloigne d'une chose dangereuse, ou qui peut déplaire. | Délai, échappatoire, retardement artificieux. | Se dit, poét., en parlant De choses qui passent, qui s'éloignent, qui s'écoulent avec qq. rapidité.

FULGURATION. s. f. (*Fulguratio.*) Synonyme d'*Éclair*, dans la coupellation de l'argent, de l'or. (Ful-gu-ra-sion [g m.].)

FULIGINEUX, EUSE. adj. (*Fuliginosus.*) Qui ressemble à de la suie, qui est couleur de suie. (Fu-li-ji-neû; ze.)

FULMINANT, ANTE. adj. Qui lance la foudre, qui est armé de la foudre. | Se dit De certaines compositions ou préparations qui détonent ou éclatent avec bruit lorsqu'on les chauffe légèrement ou qu'on les soumet à une pression plus ou moins vive. | Qui éclate en menaces, qui se livre à de grands emportements de colere. | Qui exprime ou dénote une violente colère.

FULMINATION. s. f. (*Fulminatio.*) Détonation subite, explosion d'une matière fulminante. | T. de droit canon, L'action par laquelle on publie qq. ch. avec certaines formalités. (Ful-mi-na-sion.)

FULMINER. v. n. (*Fulminare.*) Se dit Des matières fulminantes lorsqu'elles font explosion. | S'emporter, invectiver contre qqn. avec menaces. | V. a., en t. de droit canon, Publier qq. acte avec certaines formalités.

FUMAGE. s. m. Opération par laquelle on donne une fausse couleur d'or à l'argent filé, en l'exposant à la fumée de certaines compositions. (Fu-ma-je.)

FUMANT, ANTE. adj. Qui fume, qui jette de la fumée ou qq. vapeur. | *Fumant de courroux*, Transporté de courroux.

FUMÉ. s. m. Épreuve d'un poinçon; empreinte que l'on fait sur une carte avec le poinçon d'une lettre noirci à la flamme d'une bougie, pour voir s'il est bien gravé.

FUMÉE. s. f. (*Fumus.*) Vapeur plus ou moins épaisse qui sort des choses brûlées, ou

extrêmement échauffées par le feu. | *S'en aller en fumée*, se dit Des choses qui ne produisent point l'effet attendu ou désiré. | La vapeur qui s'exhale des viandes chaudes. | Se dit Des vapeurs qui s'exhalent des corps humides, lorsqu'ils viennent à être échauffés. | Se dit Des choses vaines, frivoles, périssables, ou que l'on regarde comme telles. | Au plur., Les vapeurs qui montent de l'estomac ou des entrailles au cerveau. | *Les fumées de l'orgueil, etc.*, Les mouvements d'orgueil, etc. | Au plur., La fiente des cerfs et des autres bêtes fauves.

FUMER. v. n. Jeter de la fumée. | Se dit en parlant Des vapeurs que la chaleur fait exhaler d'un corps humide. | Pop., Avoir de la colère, du dépit, de l'impatience, etc. | V. a. Exposer des viandes à la fumée pour les sécher et les conserver. | Prendre en fumée, par la bouche, du tabac ou qq. autre substance. Prendre du tabac en fumée. | V. a. Épandre du fumier sur une terre cultivée, pour l'engraisser, pour l'amender.

FUMERON. s. m. Morceau de charbon de bois qui, n'étant pas assez cuit, jette encore de la flamme et beaucoup de fumée.

FUMET. s. f. (*Fumus.*) Vapeur qui s'exhale de certains vins et de certaines viandes, et qui frappe agréablement l'odorat et le goût. (Fu-mè.)

FUMETERRE. s. f. Plante fort commune dans les champs, très-amère, et souvent employée en médecine comme tonique. (Fu-me-tè-re.)

FUMEUR. s. m. Celui qui a l'habitude de prendre du tabac en fumée.

FUMEUX, EUSE. adj. (*Fumosus.*) Qui envoie des vapeurs à la tête. (Fu-meû; ze.)

FUMIER. s. m. (*Fimarium.*) Paille qui a servi de litière aux chevaux, aux bestiaux, et qui est mêlée avec leur fiente. | Toute sorte d'engrais. | Un amas de fumier que l'on forme dans une mare, dans une fosse. (Fu-mié.)

FUMIGATION. s. f. (*Fumigare.*) Action de répandre dans un lieu la fumée d'une substance odorante, la vapeur d'un liquide, ou un gaz. | L'action d'appliquer un médicament, sous forme de fumée, de vapeur ou de gaz, à qq. partie du corps. | L'action d'exposer un corps à la fumée. (Fu-mi-ga-sion.)

FUMIGATOIRE. adj. *Boîte fumigatoire*, Boîte qui contient les objets nécessaires pour secourir, au moyen de fumigations, les noyés et les asphyxiés. (Fu-mi-ga-toua-re.)

FUMIGER. v. a. (*Fumigare.*) Exposer un corps à la fumée d'un ou de plusieurs autres corps qui brûlent. (Fu-mi-jé.)

FUMISTE. s. m. (*Fumus.*) Ouvrier dont la profession est d'empêcher que les cheminées ne fument.

FUNAMBULE. s. m. (*Funambulus.*) Danseur de corde. (Fu-nan-bu-le.)

FUNÈBRE. adj. des 2 g. (*Funebris.*) Qui appartient aux funérailles. | Sombre, triste, lugubre, effrayant. | *Oiseaux funèbres*, se dit De certains oiseaux nocturnes, dont le cri a qq. ch. de sinistre.

FUNÉRAILLES. s. f. pl. (*Funera.*) Obsèques et cérémonies qui se font aux enterrements. (Fu-né-ra-lle [ll m.].)

FUNÉRAIRE. adj. des 2 g. (*Funerarius.*) Qui concerne les funérailles. (Fu-né-rè-re.)

FUNESTE. adj. des 2 g. (*Funestus.*) Malheureux, sinistre, qui porte la calamité et la désolation avec soi. (Fu-nès-te.)

FUNESTEMENT. adv. D'une manière funeste. (Fu-nès-te-man.)

FUNGUS. s. m. *V.* FONGUS.

FUNIN. s. m. (*Funis.*) Nom générique des cordages blancs, ou faits de fil non goudronné, qui servent aux grands appareils employés dans les opérations des ports. On dit plus ordin. *Franc-funin.*

FUR. s. m. *Au fur et à mesure*, ou *À fur et mesure*, loc. conj., prép. et adv. À mesure que, à mesure de, à mesure.

FURET. s. m. Petit animal du genre des Martres, dont on se sert pour prendre des lapins, et qui va les chercher dans leur terrier. | Fam., Un homme qui a beaucoup d'habileté, de sagacité, pour découvrir certaines choses, ou qui s'enquiert de tout. (Fu-rè.)

FURETER. v. n. Chasser au furet. V. a. *Fureter une garenne.* | Fouiller, chercher partout avec soin, curieusement. Fam. | S'empresser à savoir des nouvelles de tout, chercher à satisfaire sa curiosité sur tout. Fam.

FURETEUR. s. m. Celui qui chasse aux lapins avec un furet. | Fam., Celui qui fouille, qui cherche partout. | Celui qui s'enquiert de tout.

FUREUR. s. f. (*Furor.*) Rage, manie, frénésie. | Fam., *Faire fureur*, se dit D'une personne ou d'une chose qui est fort en vogue, qui excite, dans le public, une vive curiosité. | Une extrême colère. | La colère de Dieu. | L'agitation et l'émotion qui parait dans un animal irrité. | L'agitation violente de certaines choses inanimées. | Passion démesurée. | L'habitude importune, nuisible, etc., que qqn. a de faire une certaine chose. Fam. | Un transport qui élève l'esprit au-dessus de lui-même, et qui fait faire ou dire des choses extraordinaires. | Au plur., Les transports frénétiques, les emportements, les excès auxquels on se livre dans la fureur, dans la colère; les mouvements d'exaltation, etc.

FURIBOND, ONDE. adj. et subst. (*Furibundus.*) Qui est sujet à de grands emportements de fureur, de colère. | Se dit De celui dont les traits, les gestes, etc., annoncent une grande fureur. (Fu-ri-bon.)

FURIE. s. f. (*Furia.*) Fureur qui éclate avec violence, grand emportement de colère. | Le mouvement violent et impétueux d'un animal irrité. | L'action impétueuse de

certaines choses inanimées. | Ardeur, impétuosité de courage. | L'état le plus violent d'une chose, sa plus grande intensité. | Se dit De ces divinités infernales qui avaient l'emploi de tourmenter les méchants, soit dans les enfers, soit sur la terre. | Une femme extrêmement méchante et emportée.

FURIEUSEMENT. adv. Avec furie. | Fam., Prodigieusement, extrêmement, excessivement. (Fu-rieû-ze-man.)

FURIEUX, EUSE. adj. (*Furiosus.*) Qui est en fureur, en furie. | Qui dénote ou exprime la fureur. | Impétueux, véhément, violent. | Fam., Prodigieux, qui est excessif, extraordinaire dans son genre. | Subst. Se dit Des personnes. | T. de blas. Se dit D'un taureau élevé sur ses pieds. (Fu-rieû; ze.)

FUROLLES. s. f. pl. Exhalaisons enflammées qui paraissent qqfs. sur terre et sur mer. (Fu-ro-le.)

FURONCLE. s. m. (*Furunculus.*) Espèce de petit flegmon très-douloureux, qui a son siége dans la peau, et qu'on appelle vulg. *Clou.*

FURTIF, IVE. adj. (*Furtivus.*) Qui se fait à la dérobée, en cachette. On dit aussi *Une main furtive*, etc.

FURTIVEMENT. adv. À la dérobée. (—ve-man.)

FUSAIN. s. m. Arbrisseau qui vient naturellement le long des haies, et dont le bois sert à faire des fuseaux, des lardoires, etc., ou s'emploie, réduit en charbon, pour tracer des esquisses légères. On le nomme vulg. *Bonnet à prêtre.* (Fu-zin.)

FUSAROLLE. s. f. Petit ornement taillé en forme de collier sous l'ove des chapiteaux. (Fu-za-ro-le.)

FUSEAU. s. m. (*Fusus.*) Petit instrument de bois, de la longueur d'environ un demi-pied, qui est arrondi partout, renflé en son milieu, fort menu par les bouts, et dont les femmes se servent pour filer et tordre le fil. | Petit instrument dont on se sert pour faire les dentelles et les passements de fil et de soie. | Se dit de Certaines choses qui ont, ou à peu près, la forme, la figure d'un fuseau. (Fu-zô.)

FUSÉE. s. f. (*Fusus.*) Le fil qui est autour du fuseau quand la filasse est filée. | *Démêler une fusée*, Débrouiller une intrigue, une affaire. | Une pièce de feu d'artifice faite avec du carton ou du papier rempli de poudre à canon. | Petit cône, cannelé en spirale, autour duquel se roule la chaîne d'une montre, quand on la monte. | Se dit de Plusieurs suros contigus. | *Fusée purulente*, Trajet fistuleux que forme le pus d'un abcès, lorsqu'il tend à s'échapper au dehors. (Fu-zée.)

FUSELÉ, ÉE. adj. En forme de fuseau. *Colonne fuselée*, Colonne dont le fût est un peu renflé vers le tiers de sa hauteur. *Doigt fuselé*, Doigt très-mince par son extrémité. | T. de blason. Se dit D'un écu, chargé de fusées. (Fu-ze-lé.)

FUSER. v. n. (*Fusus.*) S'étendre, se répandre. (Fu-zé.)

FUSIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est fusible, ou Disposition à se fondre. (Fu-zi-bi-li-té.)

FUSIBLE. adj. des 2 g. (*Fusibilis.*) Qui peut être fondu, liquéfié. (Fu-zi-ble.)

FUSIFORME. adj. des 2 g. (*Fusus, forma.*) Qui a la forme d'un fuseau; c'est-à-dire, qui est allongé, renflé au milieu, et aminci aux deux extrémités. (Fu-zi-for-me.)

FUSIL. s. m. (*Fucile*, it.) Petite pièce d'acier avec laquelle on bat un caillou pour en tirer du feu. | Arme à feu portative, longue de plusieurs pieds, et munie d'une batterie. | Morceau de fer ou d'acier qui sert à aiguiser les couteaux. (Fu-zi.)

FUSILIER. s. m. Soldat qui a pour arme un fusil. Se dit surtout Des simples soldats qui forment les compagnies du centre. (Fu-si-lié.)

FUSILLADE. s. f. (*Fucilata*, it.) Décharge de plusieurs fusils. (Fu-zi-lla-de [ll m.].)

FUSILLER. v. a. Tuer à coups de fusil. | Pron, se dit De deux troupes qui se tirent mutuellement des coups de fusil. (Fu-zi-llé [ll m.].)

FUSION. s. f. (*Fusio.*) Fonte, liquéfaction. | Alliance et mélange. (Fu-zion.)

FUSTE. s. f. Sorte de bâtiment long et de bas bord, qui va à voiles et à rames. (Vi.)

FUSTET. s. m. Espèce de sumac dont le bois, jaunâtre et veiné, sert en médecine et pour la teinture. (Fus-të.)

FUSTIGATION. s. f. (*Fustigatio.*) Action de fustiger. (—ga-sion.)

FUSTIGER. v. a. (*Fustigare.*) Battre, frapper à coups de fouet. (Fus-ti-jé.)

FÛT. s. m. (*Fustis.*) Le bois sur lequel est monté le canon d'un fusil, d'un pistolet, etc. | La tige de la colonne, la partie qui est entre la base et le chapiteau. | Un tonneau où l'on met le vin. (Fû.)

FUTAIE. s. f. (*Fustis.*) Bois, forêt composée de grands arbres. | *Demi-futaie*, Futaie qui n'est parvenue qu'à la moitié de sa hauteur. (Fu-tée.)

FUTAILLE. s. f. Vaisseau de bois à mettre le vin ou d'autres liqueurs. | Une grande quantité de tonneaux. (Fu-ta-lle [ll m.].)

FUTAINE. s. f. Étoffe de fil et de coton. (Fu-të-ne.)

FUTÉ, ÉE. adj. Fin, rusé, adroit. Fam. | T. de blas. Se dit D'une javeline ou autre arme dont le fer et le bois sont de deux émaux différents.

FUTÉE. s. f. Espèce de mastic composé de sciure de bois et de colle-forte, propre à boucher les fentes et les trous des pièces de bois.

F-UT-FA. Ancien terme de musique, par lequel on désignait Le ton de *fa*. (Éf-ut-fa.)

FUTILE. adj. des 2 g. (*Futilis.*) Frivole, qui est de peu de conséquence, de peu de considération.

FUTILITÉ. s. f. (*Futilitas.*) Caractère de ce qui est futile. | Chose futile.

FUTUR, URE. adj. (*Futurus.*) Qui est à venir. | *Les futurs époux, les futurs conjoints*, Les deux personnes qui contractent ensemble, pour se marier ensuite. Ou, subst., *Le futur, la future*. | FUTUR. subst. Le temps du verbe qui marque un état, une action à venir.

FUTURITION. s. f. (*Futuritio.*) La qualité d'une chose future, en tant que future. (—ri-sion.)

FUYANT, ANTE. adj. (*Fugiens.*) Se dit De tout ce qui, comparé à un autre objet, paraît s'enfoncer dans le tableau. | *Échelle fuyante*, Celle qu'on trace pour trouver la diminution des objets, relativement à leur enfoncement. (Fui-ian.)

FUYARD, ARDE. adj. Qui s'enfuit, qui a coutume de s'enfuir. | Subst., se dit, au plur., de Gens de guerre qui s'enfuient du combat. | Un homme qui évitait de tirer à la milice. (Fui-iar.)

G.

G. s. m. Lettre consonne, la 7ᵉ de l'alphabet, qu'on nomme *Gé*, suivant l'appellation ancienne et usuelle, et *Ge*, suivant la méthode moderne. | Devant A, O et U, il se prononce dur. Devant E et I, il s'amollit, et se prononce comme J. G, avec N, forme une prononciation mouillée; il faut en excepter qqs. mots dérivés du grec ou du latin. G final, suivi d'un mot qui commence par une voyelle, se prononce ordin. comme un C dur. | À la fin de certains mots, tels que *Seing, étang*, il ne se prononce point, même devant une voyelle. (Jé; ou Je.)

GABARE. s. f. Se dit De certaines embarcations qui vont à voile et à rames, et qui servent à naviguer sur les rivières, à charger et à décharger les bâtiments, etc. | Se dit, dans la marine royale, De certains bâtiments de charge ou de transport. | Espèce de filet qui ne diffère de la seine que par la grandeur.

GABARIER. s. m. Le maître ou patron d'une gabare. | Se dit Des portefaix qui chargent et déchargent les gabares. (Ga-ba-rié.)

GABARIT. s. m. Modèle de construction sur lequel les charpentiers travaillent, en donnant aux pièces de bois qui doivent entrer dans la composition du bâtiment la même forme, les mêmes contours et les mêmes proportions en grand, que ces pièces ont en petit dans le modèle. (Ga-ba-ri.)

GABATINE. s. f. *Donner de la gabatine à qqn.*, Le tromper, lui en faire accroire. Fam.

GABELAGE. s. m. Espace de temps que le sel doit demeurer dans le grenier avant que d'être mis en vente. | Certaine marque que les commis des greniers mettent parmi le sel, pour reconnaître si le sel est sel de grenier ou sel de faux-saunage. (Ga-be-la-je.)

GABELER. v. a. Faire sécher du sel dans les greniers de la gabelle pendant un temps convenable.

GABELEUR. s. m. Homme employé dans la gabelle.

GABELLE. s. f. Autrefois l'impôt sur le sel. | Le grenier où l'on vendait le sel. (Ga-bë-le.

GABIER. s. m. (*Gabbia*, it.) Se dit Des matelots qui se tiennent dans les hunes, et qui sont chargés spécialement de visiter et d'entretenir le gréement. (Ga-bié.)

GABION. s. m. (*Gabbione*, it.) Espèce de panier en forme de tonneau, qu'on remplit de terre, et dont on se sert dans les siéges pour couvrir les travailleurs, les soldats, etc.

GABIONNER. v. a. Couvrir avec des gabions. (Ga-bio-né.)

GÂCHE. s. f. Pièce de fer percée, dans laquelle entre le pêne de la serrure d'une porte. | Se dit Des anneaux de fer qui sont scellés dans un mur pour soutenir et attacher un tuyau de descente, une boite de lanterne, etc.

GÂCHER. v. a. (*Wasser*, all.) Détremper, délayer. Se dit en parlant Du mortier ou du plâtre. | Faire un ouvrage grossièrement, négligemment, sans goût.

GÂCHETTE. s. f. Morceau de fer que la détente d'un fusil fait partir. | La petite pièce d'une serrure qui se met sous le pêne. (Gâ-chë-te.)

GÂCHEUR. s. m. Ouvrier qui gâche le mortier, le plâtre. | Pop., Un homme qui travaille mal, négligemment, sans goût

GÂCHEUX, EUSE. adj. Détrempé d'eau, bourbeux. (Gâ-cheû; ze.)

GÂCHIS. s. m. (*Wasser*, all.) Ordure, saleté causée par de l'eau, ou par qq. autre ch. liquide. | Fam., Qq. affaire désagréable dont il est difficile de se tirer. (Gâ-chi.)

GADE. s. m. Genre de poissons qui renferme plusieurs espèces estimées pour la délicatesse et la saveur de leur chair, tels que le merlan, la morue, la lotte.

GADOUARD. s. m. Celui qui tire la gadoue et la transporte. *V.* VIDANGEUR. (Ga-douar.)

GADOUE. s. f. La matière fécale qu'on tire des fosses d'aisances.

GAFFE. s. f. Perche munie d'un croc de fer à deux branches, dont l'une est droite et l'autre courbe. (Ga-fe.)

GAFFER. v. a. Accrocher qq. ch. avec une gaffe. (Ga-fé.)

GAGE. s. m. (*Wagen*, all.) Nantissement, ce que l'on met entre les mains de

qqn. pour sûreté d'une dette. | Tout objet meuble ou immeuble qui assure le payement d'une dette. | Se dit, à certains petits jeux, Des objets que les joueurs déposent chaque fois qu'ils se trompent, et qu'ils ne peuvent retirer, à la fin du jeu, qu'après avoir subi une pénitence. | Ce que l'on consigne, ce que l'on met en main tierce, lorsque, dans une contestation entre deux ou plusieurs personnes, on est convenu que celui qui sera condamné payera à l'autre une somme ou qq. autre ch. | Toute sorte de garantie, d'assurance, de preuve, de témoignage. | Au plur., Salaire, appointements. | *A gages*, Qui est gagé, payé pour faire une chose. | *Casser aux gages*, Ôter à qqn. son emploi et les appointements qui y sont attachés. — Se dit D'un supérieur qui ôte sa confiance à un inférieur. | Au plur., Le payement que le roi ordonnait par an aux officiers de sa maison, aux officiers de justice et de finance, etc. (Ga-je.)

GAGE-MORT. s. m. *V.* MORT-GAGE.

GAGER. v. a. (*Wagen*, all.) Parier; convenir avec qqn., sur une contestation, que celui des deux qui sera condamné payera à l'autre une somme ou qq. autre ch. | Fam., *Gage que si, non*, Je gage que si, etc. | Donner des gages, des appointements à qqn. (Ga-jé.)

GAGERIE. s. f. *Saisie-gagerie*, Simple saisie de meubles sans transport, qui se fait sans condamnation, sans permission de juge, et même sans obligation par écrit, à l'effet que la chose ainsi arrêtée devienne le gage du créancier. (Ga-je-rie.)

GAGEUR, EUSE. s. Celui, celle qui gage, ou qui est dans l'habitude de gager souvent. Fam. (Ga-jeur; eû-ze.)

GAGEURE. s. f. Promesse que les personnes qui gagent se font réciproquement de payer ce dont elles conviennent en gageant. | La chose gagée. (Ga-ju-re.)

GAGISTE. s. m. Celui qui est gagé de qqn. pour rendre certains services, sans être domestique. (Ga-jis-te.)

GAGNAGE. s. m. Pâtis, pâturage, lieu où vont paître les troupeaux et les bêtes fauves. (Ga-*na*-je [n m.].)

GAGNANT. s. m. Celui qui gagne au jeu, à la loterie. | Adj., *Numéro gagnant*. (Ga-*nan* [n m.].)

GAGNE-DENIER. s. m. On appelle ainsi Tous ceux qui gagnent leur vie par le travail de leur corps, sans savoir de métier. (Ga-*ne*-de-nié [n m.].)

GAGNE-PAIN. s. m. Ce qui fait subsister qq., ce dont il se sert principalement pour gagner sa vie, son pain. (Ga-*ne*-pin [n m.].)

GAGNE-PETIT. s. m. Rémouleur, celui dont le métier est d'aller par les rues pour aiguiser des couteaux, des ciseaux, etc. (Ga-*ne*-pe-ti [n m.].)

GAGNER. v. a. (*Guadagnare*, it.) Faire un gain, tirer un profit. | *Gagner sa vie*, Gagner de quoi vivre en travaillant. | Absol., Se dit en parlant Du gain que l'on fait au jeu ou aux loteries. | *Gagner qqn.*, Lui gagner son argent au jeu. | Obtenir, remporter qq. ch. que l'on désire. | Se dit De l'avantage que l'on remporte dans une lutte ou un débat. | Se joint avec la prép. *Sur*, pour marquer sur qui l'on remporte l'avantage. | *Gagner qq. ch. sur qqn.*, Lui persuader qq. ch., en obtenir qq. ch. | Mériter. | *Gagner les œuvres de miséricorde*, Faire des œuvres de charité, gagner les récompenses que Dieu a promises. | En parlant Des cœurs, des esprits, etc., Acquérir. | Attirer qqn. à son parti, se le rendre favorable. | Corrompre. | Se dit en parlant Des avantages, des qualités qu'une personne ou qu'une chose acquiert. | Prendre qq. mal. | Tomber dans un inconvénient. | S'emparer, se rendre maître. | Se diriger vers qq. endroit, et y arriver, y parvenir. | *Gagner qqn. de vitesse*, Arriver avant lui, parce qu'on est allé plus vite. | V. a. et n. Se dit Des choses qui font du progrès, qui s'étendent, se propagent. | Se dit Des besoins, des maux qui se font sentir par degrés. | *Votre cheval vous gagne*, Vous n'en êtes plus le maître. (Ga-né [n m.].)

GAGUI. s. f. Fille ou femme qui a beaucoup d'embonpoint et qui est fort enjouée. Pop. (Ga-gui [g m.].)

GAI, GAIE. adj. Qui a de la gaieté. | Qui inspire la gaieté. | *Chambre gaie*, Chambre qui reçoit bien le jour et qui est en bel aspect. | *Temps gai*, Temps serein et frais. | Fam., *Être un peu gai*, Être en pointe de vin. | Fam., *Propos, conte gai*, se dit qqf. De propos, de contes un peu libres. | T. de blas. *Cheval gai*, Cheval qui n'a ni selle ni bride. | GAI. Se dit Du mouvement d'un air, et répond au mot italien *Allegro*. | GAI. s'emploie, adv., pour exciter à la gaieté, au plaisir. (Gé. Gée [g m.].)

GAÏAC. s. m. Arbre d'Amérique, dont le bois est dur, pesant et résineux. (Ga-iac.)

GAIEMENT ou GAÎMENT. adv. Avec gaieté, joyeusement. | De bon cœur. Fam. | *Aller gaiement*, Aller bon train. (Gé-man [g m.].)

GAIETÉ ou GAÎTÉ. s. f. Joie, allégresse, belle humeur. | Fam., *De gaieté de cœur*, De propos délibéré et sans sujet. | Se dit Des paroles ou des actions folâtres que disent ou que font les jeunes personnes. | *Ce cheval a de la gaieté*, Il a de la vivacité. (Ge-te [g m.].)

GAILLARD, ARDE. adj. Gai, joyeux avec démonstration. | Se dit Des discours, des propos un peu libres. | Sain et délibéré. | Évaporé. | Se dit D'un homme qui est entre deux vins. | Se dit Des choses hardies, périlleuses, nouvelles, extraordinaires. |

Vent gaillard, air gaillard, Le vent, l'air lorsqu'il est un peu froid. | Subst., se dit Des personnes. Au féminin, il ne se dit guère que D'une femme peu scrupuleuse, trop libre. Fam. (Ga-llar [ll m.].)

GAILLARD. s. m. Élévation qui est sur le pont supérieur d'un vaisseau, à la proue et à la poupe.

GAILLARDE. s. f. Espèce de danse qui n'est plus en usage depuis longtemps. | Se dit Des airs sur lesquels on dansait la gaillarde. (Ga-llar-de [ll m.].)

GAILLARDE. s. f. Caractère d'imprimerie, qui est entre le petit romain et le petit texte, et qui a une force de corps de huit points ou à peu près.

GAILLARDEMENT. adv. Joyeusement, gaiement. | Légèrement, hardiment, témérairement. Fam. (Ga-llar-de-man.)

GAILLARDISE. s. f. Gaieté. | Se dit Des discours, des propos un peu libres. Fam. (Ga-llar-di-ze.)

GAILLET. s. m. *V.* Caille-lait.

GAÎMENT. adv. *V.* Gaiement.

GAIN. s. m. (*Guadagno*, it.) Profit, bénéfice, lucre. | L'heureux succès, la victoire, l'avantage que l'on a dans une entreprise, dans la poursuite d'une affaire. | *Gains de survie*, Avantages qui se font entre époux en faveur du survivant. (Gin [g m.].)

GAÎNE. s. f. (*Vagina.*) Étui de couteau, ou de qq. autre instrument servant à couper, à percer, etc. | Espèce de support à hauteur d'appui, plus large du haut que du bas, sur lequel on pose des bustes. | L'espèce de tuyau que la base de certaines feuilles forme autour de la tige; Le tube que les étamines ou anthères de certaines plantes forment autour du pistil, en se soudant les unes aux autres. | Se dit, en anat., De certaines parties qui servent d'enveloppe à d'autres. (Gè-ne [g m.].)

GAÎNIER. s. m. Ouvrier qui fait des gaines, des étuis. (Gè-nié [g m.].)

GAÎNIER. s. m. Arbre de la famille des Légumineuses, originaire des pays chauds, que l'on cultive dans les jardins à cause de la beauté de sa fleur, et qui est ainsi nommé parce que sa gousse ressemble à une gaîne. On lui donne aussi le nom d'*Arbre de Judée.*

GAÎTE. s. f. *V.* Gaieté.

GALA. s. m. Fête, réjouissance. | Fam., Un repas splendide.

GALAMMENT. adv. De bonne grâce. | D'une manière galante. | Avec goût, élégamment. | Habilement, adroitement, finement. Fam. (Ga-la-man.)

GALANT, ANTE. adj. Qui a de la probité, civil, social; qui a des procédés nobles. Ne se dit jamais Des femmes. | Se dit D'un homme qui cherche à plaire aux femmes. | *Femme galante,* Femme qui est dans l'habitude d'avoir des commerces de galanterie. | Se dit De diverses choses, lorsqu'on les considère comme agréables et bien entendues dans leur genre. | Galant. subst. m. Amant, amoureux. | Fam., Un homme éveillé, et à qui il ne faut pas trop se fier. On a dit au fém. *Galande.* | *C'est un vert galant,* se dit D'un homme vif, alerte, qui aime beaucoup les femmes.

GALANTERIE. s. f. Qualité de celui qui est galant; agrément, politesse dans l'esprit et dans les manières. (Vi.) | Se dit Des respects, des soins, des empressements pour les femmes, qu'inspire l'envie de leur plaire. Se dit Des propos flatteurs qu'on tient à une femme. | Un commerce amoureux et illicite. | Fam. et par ironie, se dit Des maladies secrètes. | Se dit Des petits présents qu'on se fait dans la société.

GALANTIN. s. m. Homme ridiculement galant auprès des femmes. Fam.

GALANTINE. s. f. Sorte de mets fait avec de la chair de dindon désossée et lardée, ou avec de la chair de veau qu'on assaisonne de fines herbes et d'autres ingrédients.

GALANTISER. v. a. Être ridiculement galant auprès des femmes. Vi. et fam. (—ti-zé.)

GALAXIE. s. f. T. d'astron. Nom de la voie lactée. (Ga-lac-sie.)

GALBANUM. s. m. Espèce de gomme tirée d'une plante du même nom. | Vi. et fam., *Donner du galbanum*, Donner à qqn de fausses espérances. (Gal-ba-no-me.)

GALBE. s. m. (*Garbo*, it.) Contour que l'on donne ordin. au fût d'une colonne, à une feuille d'ornement, à un vase, à un balustre, etc.

GALE. s. f. Maladie cutanée et contagieuse, caractérisée par une éruption de vésicules transparentes à leur sommet, qui se développent principalement au pli des articulations, et qui sont toujours accompagnées de démangeaison. | Maladie des végétaux, caractérisée par des rugosités qui s'élèvent sur l'écorce des branches, sur les feuilles et sur les fruits.

GALÉ. s. m. Genre de plantes amentacées, dont les espèces les plus remarquables sont le *Galé odorant*, qui croît en Europe dans les endroits marécageux, et l'*Arbre à cire* (Gale cerifera), de la Caroline, dont on retire une cire qui sert à faire des bougies odorantes.

GALÉASSE ou GALÉACE. s. f. Vaisseau d'une construction particulière, qui allait à voiles et à rames comme une galère, mais qui était beaucoup plus grand. (Ga-lé-a-se.)

GALÉE. s. f. Espèce de planche carrée avec un rebord, où le compositeur met les lignes à mesure qu'il les compose.

GALÉGA. s. m. Genre de plantes légumineuses, qui renferme un grand nombre d'espèces, toutes exotiques, à l'exception

d'une seule (la *Rue de chèvre*), qui croît en France et en Italie.

GALÈNE. s. f. (*Galena.*) Combinaison naturelle de soufre et de plomb, qui se divise en cubes lorsqu'on la casse.

GALÉNIQUE. adj. des 2 g. Se dit De la manière de traiter les maladies suivant les principes de Galien. (Ga-lé-nic-e.)

GALÉNISME. s. m. La doctrine de Galien.

GALÉNISTE. s. m. Sectateur de Galien. Adj., *Médecin galéniste.*

GALÉOPSIS. s. m. (*Galiopsis.*) Nom donné à plusieurs espèces de plantes, et particulièrement à une labiée qu'on appelle aussi *Chanvre bâtard.*

GALER (SE). v. pron. Se gratter. Pop.

GALÈRE. s. f. (*Galea.*) Sorte de bâtiment long et de bas bord, qui va ordin. à rames et qqfs. à voiles avec des antennes, et dont on se servait beaucoup autrefois sur la Méditerranée. | *Vogue la galère*, Arrive ce qui pourra. | Au plur., La peine de ceux qui sont condamnés à ramer sur les galères.

GALERIE. s. f. (*Galeria*, it.) Pièce d'un bâtiment beaucoup plus longue que large, où l'on peut se promener à couvert. | *Galerie de tableaux, de peintures*, Galerie où l'on a réuni des tableaux. La collection même de tableaux que la galerie renferme. | Une suite, une collection de portraits représentant des personnages célèbres qui appartiennent à une même époque, à un même pays, à une même profession. | Corridor ou allée qui sert à la communication des appartements et à les dégager. | Dans un jeu de paume, L'espèce d'allée longue et couverte d'où l'on regarde les joueurs; et, Les spectateurs mêmes qui s'y trouvent. | Toute réunion de personnes qui en regardent d'autres jouer à qq. jeu que ce soit. | Fam., Le monde, les hommes considérés comme jugeant les actions de leurs semblables. | Dans les théâtres, se dit De ces espèces de balcons en encorbellement qui sont destinés à recevoir chacun deux ou plusieurs rangs de spectateurs. | Sorte de balcon découvert qui est autour de la poupe d'un vaisseau. | Le travail que font les assiégeants dans le fossé d'une place assiégée, pour aller à couvert de la mousqueterie au pied de la muraille, et y attacher le mineur. | Route que les ouvriers pratiquent sous terre pour découvrir les filons et en détacher le minerai.

GALÉRIEN. s. m. Celui qui est condamné aux galères, forçat. (Ga-lé-ri-in.)

GALERNE. s. f. Vent entre le nord et l'ouest; nord-ouest. (Ga-lër-ne.)

GALET. s. m. Se dit De certains cailloux polis et ronds qui se trouvent en plusieurs endroits sur le bord de la mer. | Un amas de galets. | Jeu où l'on pousse une espèce de caillou plat sur une longue table. (Ga-lè.)

GALETAS. s. m. (*Calata*, ar.) Logement pratiqué sous les combles, et ordin. lambrissé de plâtre. | Tout logement pauvre et mal en ordre. (Ga-le-ta.)

GALETTE. s. f. Espèce de gâteau plat, que l'on fait ordin. quand on cuit le pain. | Se dit, dans la marine, Des pains de biscuit, durs et plats, dont on fait provision pour les voyages de long cours. (Ga-le-te.)

GALEUX, EUSE. adj. Qui a de la gale, qui a la gale. | Se dit Des arbres et Des plantes. | Subst., se dit Des personnes. (Ga-leû; ze.)

GALHAUBAN. s. m. Se dit De longs cordages qui servent à étayer latéralement les mâts de hune et de perroquet, et qui descendent de la tête de ces mâts jusqu'au bord du bâtiment où ils sont fixés. (Ga-lô-ban.)

GALIMAFRÉE. s. f. Espèce de fricassée composée de restes de viande.

GALIMATIAS. s. m. Discours embrouillé et confus, qui semble dire qq. ch., et ne dit rien. Fam. (Ga-li-ma-tia.)

GALION. s. m. (*Galeon*, esp.) Se dit Des grands bâtiments de charge que l'Espagne employait autrefois pour les voyages aux colonies d'Amérique, et qui servaient principalement à transporter en Europe les produits des mines du Pérou, du Mexique, etc.

GALIOTE. s. f. Espèce de petit bâtiment qui va à rames et à voiles. | Un long bateau couvert dont on se sert pour voyager sur des rivières.

GALIPOT. s. m. Résine solide qu'on tire du pin par incision. (Ga-li-pô.)

GALLE. s. f. (*Galla.*) Se dit De certaines excroissances qui viennent sur les tiges et les feuilles de plusieurs plantes, par l'extravasation de leurs sucs. | Se dit Des galles d'un chêne de l'Asie Mineure, qui sont appelées aussi *Noix de galle*, et qui servent à teindre en noir et à faire de l'encre. (Ga-le.)

GALLICAN, ANE. adj. (*Gallicanus.*) Français. *Le rit gallican. L'Église gallicane.*

GALLICISME. s. m. (*Gallicus.*) Construction propre et particulière à la langue française, contraire aux règles ordinaires de la grammaire, mais autorisée par l'usage. | Se dit Des façons de parler de la langue française, transportées dans une autre langue. (Gal-li-sis-me.)

GALLINACÉS. s. m. plur. (*Gallinaceus.*) Ordre d'oiseaux qui comprend la plupart des oiseaux de basse-cour, tels que les poules, les dindons, les paons, les faisans, etc. (Gal-li-na-sé.)

GALLIQUE. adj. m. (*Galla.*) Se dit D'un acide particulier qu'on prépare en exposant l'infusion de noix de galle à l'air. (Gal-lic-e.)

GALLIQUE. adj. des 2 g. (*Gallicus.*) Qui appartient aux anciens Gaulois ou Galls.

GALLON. s. m. (*Gallon*, angl.) Mesure anglaise, de capacité, pour les liquides.

GALOCHE. s. f. Espèce de chaussure de cuir que l'on porte par-dessous les souliers, pour avoir le pied sec. | Chaussure dont le dessus est de cuir, et la semelle de bois. | Fam., *Menton de galoche,* Menton long, pointu et recourbé.

GALON. s. m. Tissu d'or, d'argent, de soie, de fil, de laine, etc., qui a plus de corps qu'un simple ruban, et que l'on met au bord, ou sur les coutures des vêtements, des meubles, etc., soit pour les empêcher de s'effiler, soit pour servir d'ornement.

GALONNER. v. a. Orner ou border de galon. | *Il est tout galonné,* se dit D'un homme dont l'habit est couvert de galon. (Ga-lo-né.)

GALOP. s. m. La plus élevée et la plus diligente allure du cheval, qui n'est proprement qu'une suite de sauts en avant. | Danse hongroise à deux temps et d'un mouvement vif. | Air sur lequel on danse le galop. (Ga-lo.)

GALOPADE. s. f. Action de galoper. *Ce cheval a la galopade fort belle.* | Certain espace qu'on parcourt en galopant. | *Faire une galopade,* Faire une petite course au galop.

GALOPER. v. n. Aller le galop. Se dit Du cheval et du cavalier. | Fam., Faire beaucoup de démarches, courir beaucoup pour qq. affaire. | Se dit, fam., D'une personne qui marche, qui parle ou qui lit avec précipitation. | V. a. Mettre au galop, faire aller au galop. | Fam., Poursuivre qqn. | Se rendre assidu dans tous les lieux où l'on peut voir qqn., où l'on peut lui parler. | Pop., *La peur le galope,* Il est saisi d'une grande peur.

GALOPIN. s. m. Petit garçon que l'on envoie çà et là pour différentes commissions. Fam. | Se dit De petits marmitons qui tournent les broches, et qui servent à courir çà et là pour les besoins de la cuisine. | Pop. par mépris, Un petit garçon.

GALOUBET. s. m. Petite flûte à trois trous, et de deux octaves plus élevée que la flûte traversière. (Ga-lou-bë.)

GALUCHAT. s. m. Peau d'une espèce de raie, qu'on emploie pour couvrir des boîtes, des étuis, des fourreaux d'épée, etc. (Ga-lu-cha.)

GALVANIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport au galvanisme. (—nic-e.)

GALVANISME. s. m. (*Galvani*, n. pr.) Nom donné à une classe de phénomènes électriques, qui consistent en des excitations musculaires. | L'agent invisible qui produit les phénomènes galvaniques.

GALVAUDER. v. a. Maltraiter qqn. de paroles, le réprimander avec aigreur ou avec hauteur. (Vi.) | Déranger, mettre en désordre, gâter. Fam. (Gal-vô-dé.)

GAMBADE. s. f. (*Campa.*) Espèce de saut sans art et sans cadence. Fam. (Gan-ba-de.)

GAMBADER. v. n. Faire des gambades. (Gan-ba-dé.)

GAMBILLER. v. n. (*Campa.*) Remuer les jambes de côté et d'autre, lorsqu'on est assis ou couché. Fam. (Gan-bi-llé [ll m.].)

GAMBIT. s. f. T. du jeu d'échecs. On dit *Jouer le gambit,* Lorsque, après avoir poussé le pion du roi ou celui de la reine deux pas, on pousse encore celui de leur fou deux pas. (Gan-bi.)

GAMELLE. s. f. (*Camella.*) Sorte de grande écuelle de bois ou de fer blanc qui est en usage sur les vaisseaux et dans les armées, et dans laquelle plusieurs matelots ou plusieurs soldats mangent ensemble. (Ga-më-le.)

GAMIN. s. m. Petit garçon. Pop., et se dit ordin., par mépris, Des petits garçons qui passent leur temps à jouer et à polissonner dans les rues.

GAMME. s. f. La suite des sept notes principales de la musique, disposées selon leur ordre naturel, dans l'intervalle d'une octave. | *Chanter à qqn. sa gamme,* Lui faire une forte réprimande, ou lui dire ses vérités. (Ga-me.)

GANACHE. s. f. (*Ganascia*, it.) La mâchoire inférieure du cheval. | Pop., Une personne qui est dépourvue de talent, de capacité.

GANER. v. n. T. du jeu de l'hombre. Laisser aller la main.

GANGLION. s. m. (*Ganglion*, it.) Nom donné à divers organes qui ont l'apparence de petits pelotons, de glandes ou de nœuds, et dont on ignore en général les fonctions. | Tumeur ronde ou oblongue, dure, indolente, et qui ne cause aucun changement de couleur à la peau.

GANGRÈNE. s. f. (*Gangrena.*) Mortification totale de qq. partie du corps, qui s'étend qqfs. avec rapidité. | Se dit Des doctrines pernicieuses, de la corruption des mœurs, etc. (Can-grë-ne.)

GANGRENER (SE). v. pron. Se corrompre en sorte que la gangrène se forme. (Can-gre-né.)

GANGRÉNEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature de la gangrène. (Can-gré-neû ; ze.)

GANGUE. s. f. (*Gang*, all.) Se dit Des substances pierreuses ou autres qui accompagnent ou enveloppent les métaux dans le sein de la terre. (Gang-e.)

GANO. T. du jeu de l'hombre, qui signifie, Laissez-moi venir la main.

GANSE. s. f. Cordonnet de soie, d'or, d'argent, etc., qui sert ordin. à attacher un bouton. | Ce cordonnet, quand il sert de boutonnière.

GANT. s. m. (*Vagina.*) Partie de l'habillement, qui couvre la main, et chaque doigt séparément. | Il prend divers compléments

qui servent à indiquer, soit La matière dont les gants sont faits, soit Les lieux où ils sont faits, soit L'odeur qui domine dans l'apprêt qu'on leur donne. | *Jeter le gant*, Défier qqn. au combat. *Relever le gant*, Accepter le défi. (Gan.)

GANTELÉE. s. f. Espèce de campanule qui est assez commune dans les bois.

GANTELET. s. m. Espèce de gant couvert de lames de fer par le dehors de la main, qui faisait autrefois partie de l'armure d'un homme armé de toutes pièces. | Espèce de bandage qui enveloppe la main et les doigts comme un gant. | Morceau de cuir dont certains artisans, tels que les bourreliers et les relieurs, se couvrent la paume de la main quand ils travaillent. (Gan-te-lé.)

GANTER. v. a. Mettre des gants. | *Ces gants gantent bien*, Ils sont bien justes à la main.

GANTERIE. s. f. L'art, le métier, ou le commerce du gantier.

GANTIER, IÈRE. s. Celui, celle qui fait ou qui vend des gants. (Gan-tié.)

GARANCE. s. f. Plante de la famille des Rubiacées, dont l'espèce commune est cultivée en grand dans le midi de la France, à cause de ses racines, qui fournissent une belle teinture rouge. | La couleur rouge qu'on tire de cette plante. | Adj. des 2 g. Se dit Des étoffes qui sont teintes en garance. (Ga-ran-se.)

GARANCER. v. a. Teindre en garance. (Ga-ran-sé.)

GARANT, ANTE. s. (*Warte*, all.) Celui, celle qui répond de son propre fait ou du fait d'autrui. | Celui qui est caution d'un autre, qui répond de sa dette. | Celui qui est obligé de faire jouir un autre de la chose qu'il lui a vendue ou transportée à titre onéreux ou gratuit. | Auteur dont on a tiré un fait, un principe qu'on avance, un passage que l'on cite; ou une personne de qui on tient une nouvelle. | Sûreté, garantie.

GARANTIE. s. f. Engagement par lequel on garantit. | Le dédommagement auquel on s'oblige. | Sûreté, ce qui garantit une chose, ce qui la rend indubitable. | *Garantie individuelle*, La protection que les lois doivent à tout citoyen.

GARANTIR. v. a. (*Warte*, all.) Se rendre garant, répondre d'une chose, du maintien, de l'exécution d'une chose. | Assurer la bonté, la qualité d'une marchandise pour un certain temps, sous peine de dédommagement ou de nullité de la vente. | Rendre sûr, certain, indubitable. | Affirmer, certifier. | Défendre qqn. contre une demande, ou L'indemniser du tort qu'il souffre par une éviction, une condamnation, etc. | Mettre à l'abri, préserver de. | GARANTI. subst. m. Celui qu'on est obligé de garantir.

GARBURE. s. f. Espèce de potage épais fait de pain de seigle, de choux, de lard et autres ingrédients.

GARCE. s. f. Par injure. Fille ou femme débauchée et publique. Bas. (Gar-se.)

GARCETTE. s. f. Tresse de bitord ou de fil de caret, plate, plus ou moins large, et terminée en pointe. (Gar-sè-te.)

GARÇON. s. m. Enfant mâle, par opposition à Fille. | Fam., Un jeune homme, un homme. | *Dîner de garçons*, Où il n'y a que des hommes. | *Brave garçon*, se dit, par éloge, De celui qui a fait une chose dont on est satisfait. | Celui qui demeure dans le célibat. | Se dit Des ouvriers qui travaillent chez les maîtres. | Se dit De ceux qui servent les acheteurs chez les marchands; des domestiques de collége, de café, etc., et des employés subalternes de certains établissements, de certaines administrations. (Gar-son.)

GARÇONNIÈRE. s. f. Jeune fille qui aime à hanter les garçons. Fam. (Gar-so-niè-re.)

GARDE. s. f. (*Warte*, all.) Action ou commission de garder, de conserver, de défendre, de soigner, de surveiller, qqn. ou qq. ch. | Protection. | *Être de bonne garde*, Garder longtemps ce qu'on possède.—Se dit Du vin, des fruits, etc., qui se conservent longtemps sans se gâter. | Un corps de troupes spécialement chargé de garder, de défendre un souverain. | *Garde nationale*, Troupe non soldée, qui est composée de citoyens. | Guet, action par laquelle on observe ce qui se passe, afin de n'être point surpris, de prévenir qq. danger, etc. | *Ce chien est de bonne garde*, Il garde bien, il avertit bien. | *Prendre garde*, Avoir soin, avoir attention, avoir l'œil sur qq. ch., sur qqn. | *N'avoir garde de faire une chose*, N'avoir pas la volonté ou le pouvoir de la faire, en être bien éloigné. | Se dit Des gens de guerre qui montent la garde. | *Corps de garde*, Certain nombre de soldats placés en un lieu pour monter la garde. | Manière de tenir le corps et l'épée ou le fleuret, telle que l'on soit à couvert de l'épée ou du fleuret de son adversaire, et que l'on puisse aisément le frapper ou lui porter une botte. | La partie d'une épée, d'un sabre ou d'un poignard, qui est entre la poignée et la lame, et qui sert à couvrir la main. | Fam., *Monter une garde à qqn.*, Le réprimander vivement. | *S'en donner jusqu'aux gardes*, Faire un grand excès. | Une ou plusieurs basses cartes de la même couleur que la carte principale qu'on veut garder. | Au plur., La garniture qui se met dans une serrure, pour empêcher que toutes sortes de clefs ne l'ouvrent. | Un feuillet blanc que l'on met au commencement et à la fin d'un livre.

GARDE. s. m. (*Warte*, all.) Gardien, surveillant, conservateur. | Subst. f. Femme dont la profession est de garder et de soigner les malades. | Subst. m. Se dit De

ceux que l'on charge de garder, de surveiller une personne qu'on ne veut pas laisser échapper. | Un homme armé qui fait partie de la garde d'un roi, d'un gouverneur. | *Garde royal*, *Garde municipal*, Soldat de la garde royale, de la garde municipale.

GARDE-BOURGEOISE. s. f. C'était, à l'égard des bourgeois, le même droit que celui de garde-noble à l'égard des nobles. (—bour-joua-ze.)

GARDE-BOUTIQUE. s. m. Tout objet que le marchand a depuis longtemps dans sa boutique, et qu'il ne peut vendre. (—tic-e.)

GARDE-CORPS. s. m. T. de mar., synonyme de Garde-fou. (—cor.)

GARDE-FEU. s. m. Grille de fer, ou plaque de fer-blanc, de tôle, etc., etc., qu'on met devant une cheminée pour prévenir les inconvénients du feu.

GARDE-FOU. s. m. Balustrade, parapet ou barrière qu'on met au bord des ponts, des terrasses, etc., pour empêcher de tomber en bas.

GARDE-MANCHE. s. m. Fausse manche que l'on met par-dessus la manche de l'habit, ou même de la chemise, quand on fait un travail qui peut les salir.

GARDE-MANGER. s. m. Lieu pour garder ou serrer de la viande et autres choses servant à la nourriture. | Petite armoire formée ordin. de châssis garnis de toile, et destinée au même usage. (—man-jé.)

GARDE-MEUBLE. s. m. Lieu où l'on garde des meubles.

GARDE-NOBLE. s. f. Droit qu'avait le survivant de deux époux nobles de jouir du bien des enfants, venant de la succession du prédécédé, jusqu'à ce qu'ils eussent atteint un certain âge, à la charge de les nourrir, de les entretenir et de payer toutes les dettes, sans être tenu de rendre aucun compte.

GARDE-ROBE. s. f. Chambre destinée à renfermer les habits, le linge, et toutes les hardes de jour et de nuit. | Se dit De tous les habits et de toutes les autres hardes qui sont à l'usage d'une personne. | Le lieu où l'on met la chaise percée.

GARDE-ROBE. s. m. Tablier de toile que mettent qqs. femmes pour conserver leurs vêtements.

GARDE-ROBE. s. f. Nom donné vulgairement à diverses plantes odorantes, telles que certaines armoises, qui éloignent ou font périr les insectes, et qu'on met, pour cette raison, parmi les habits et les autres hardes.

GARDER. v. a. (*Warte*, all.) Conserver une chose, l'empêcher de se perdre, de se gâter, etc. | Retenir qq. ch., ne pas s'en dessaisir; rester en possession de qq. ch. | *Garder la chambre*, *le lit*, Se tenir dans sa chambre, dans son lit, pour cause de qq. incommodité. | *Garder une médecine*, Ne pas la vomir. | Conserver, retenir. | *Garder un secret*, Ne pas le révéler. | Observer. | Se dit en parlant Des personnes que l'on continue d'employer pour les choses de leur profession. | Réserver. | Fam., *La garder à qqn.*, Conserver du ressentiment contre qqn. | Se dit en parlant Des personnes ou des choses à la conservation, au soin, à la surveillance desquelles on s'est commis. | Fam., *En donner à garder à qqn.*, Lui en faire accroire. | Se dit D'une personne qui se tient assidûment auprès d'un malade, auprès d'une femme en couche, pour les soigner et les servir. | Prendre garde que les prisonniers ne s'évadent. | Se dit Du soin qu'on prend des troupeaux, lorsqu'on les mène paitre. | Défendre, protéger. | Préserver, garantir. | En parlant D'un roi, Veiller à sa sûreté. | Se dit en parlant D'un lieu, d'un poste que l'on est chargé de défendre. | Pron., Prendre garde, se préserver de qq. ch.

GARDEUR, EUSE. s. Celui, celle qui garde. (—eû-ze.)

GARDE-VUE. s. m. Sorte de visière, ordin. garnie ou doublée de taffetas vert, qu'on place au-dessus des yeux, pour garantir la vue du trop grand éclat de la lumière.

GARDIEN, IENNE. s. Celui, celle qui protége ou qui est commis pour protéger qqn. ou qq. ch. — Adj., *Ange gardien.* | Celui qui garde qq. ch., qui est chargé de veiller à sa conservation. | Celui qui est commis par justice pour garder des meubles saisis, des scellés, etc. | Titre qu'on donne au supérieur d'un couvent de religieux de Saint-François. (Gar-diin; iè-ne.)

GARDON. s. m. Petit poisson blanc d'eau douce.

GARE. Impératif du verbe *Garer*, qui s'emploie par manière d'interjection, lorsqu'on avertit de se ranger, de se détourner pour laisser passer qqn. ou qq. ch. Fam. | Se dit Pour avertir qqn. du châtiment qu'il éprouvera s'il ne prend garde à lui, s'il ne fait pas mieux son devoir, etc. | Se dit en parlant De ce qu'on appréhende pour soi ou pour les autres.

GARE. s. f. (*Warte*, all.) Lieu destiné, sur les rivières, pour y retirer les bateaux de manière qu'ils soient en sûreté, qu'ils soient à l'abri des glaces et des inondations, et n'embarrassent point la navigation.

GARENNE. s. f. Lieu, à la campagne, où il y a des lapins, et où l'on prend soin de les conserver. | Lieu particulier, près du château, que le seigneur faisait garder avec plus de soin. (Ga-rë-ne.)

GARENNIER. s. m. Celui qui a soin d'une garenne, qui a une garenne en garde. (Ga-rë-nié.)

GARER. v. a. Faire entrer, et attacher, amarrer un bateau dans une gare. | *Garer un train de bois*, Le lier. | Pron., se dit Des bateaux qui se rangent de côté pour en laisser

passer d'autres. | Fam., Se préserver, se défendre de qqn., de qq. ch., l'éviter.

GARGARISER. v. a. (*Gargarizare.*) Se laver la gorge avec de l'eau, ou avec qq. autre liqueur, en la faisant entrer le plus avant qu'il se peut, et en la repoussant à diverses reprises pour s'empêcher de l'avaler. (Gar-ga-ri-zé.)

GARGARISME. s. m. Liqueur faite exprès pour guérir le mal de gorge, en s'en gargarisant. | Action de se gargariser.

GARGOTAGE. s. m. Repas malpropre, et viande mal apprêtée. Pop. (—ta-je.)

GARGOTE. s. f. (*Gurgustium.*) Petit cabaret où l'on donne à manger à bas prix. | Se dit, par mépris, de Tous les méchants petits cabarets, et de tous les lieux où l'on mange malproprement.

GARGOTER. v. n. Hanter les méchants petits cabarets, les gargotes. | Boire et manger malproprement.

GARGOTIER, IÈRE. s. Celui, celle qui tient une gargote. | Se dit, par mépris, de Tous les mauvais cabaretiers ou traiteurs, et de tous les cuisiniers qui apprêtent mal à manger. (Gar-go-tié.)

GARGOUILLADE. s. f. Pas de danse. (Vi.) (Gar-gou-lla-de [ll m.].)

GARGOUILLE. s. f. (*Gurgulio.*) L'endroit d'une gouttière ou d'un tuyau par où l'eau tombe, et qui est souvent orné d'une figure de qq. animal. (Gar-gou-lle [ll m.].)

GARGOUILLEMENT. s. m. Bruit que fait quelquefois l'eau dans la gorge, dans l'estomac et dans les entrailles. (Gar-gou-lle-man [ll m.].)

GARGOUILLER. v. n. Se dit en parlant De ce que font de petits garçons lorsqu'ils s'amusent à barboter dans l'eau. Pop. (Gar-gou-llé [ll m.].)

GARGOUILLIS. s. m. Bruit que fait l'eau en tombant d'une gargouille. Fam. (Gar-gou-lli [ll m.])

GARGOUSSE. s. f. (*Cartoccio,* it.) Charge pour un canon, enveloppée de papier fort ou de serge, etc. (Gar-gou-se.)

GARIGUE. s. f. Se dit, en qqs. provinces, Des landes ou terres incultes. (Ga-rig-e.)

GARNEMENT. s. m. Mauvais sujet, libertin, vaurien. Fam. (Gar-ne-man.)

GARNIR. v. a. (*Warnen,* all.) Fournir, pourvoir des choses nécessaires. | Pron., Se munir, se pourvoir. Fam. | Se dit en parlant Des choses que l'on joint à une autre comme ornement, comme accessoire, etc. | Se dit Des choses mêmes qui sont le complément nécessaire ou l'ornement, l'accessoire d'une autre. | Remplir, occuper un certain espace. | Se dit encore en parlant Des choses qu'on double, qu'on renforce avec d'autres, pour les faire durer plus longtemps. | *Chambre garnie,* etc., Chambre, etc., qu'on loue fournie de toutes les choses nécessaires. *Loger en chambre garnie,* ou, subst., *en garni.*

GARNISAIRE. s. m. Celui qu'on établit en garnison chez les contribuables en retard, pour les obliger à payer. (Gar-ni-zè-re.)

GARNISON. s. f. coll. Se dit Des troupes qu'on met dans une place, dans une forteresse, pour la défendre contre l'ennemi, pour tenir le pays en respect, ou simplement pour y faire un séjour de qq. durée. | Une ville de garnison, un lieu où les troupes sont en garnison. | Fam., *Mariage de garnison,* Mariage mal assorti. | Un ou plusieurs hommes qu'on établit en qq. maison, pour contraindre un débiteur à payer. (Gar-ni-zon.)

GARNITURE. s. f. Ce qui est mis à une chose pour la garnir, la compléter, l'orner. | Se disait Des rubans que l'on mettait en certains endroits des habits, ou à la coiffure, pour les orner. | Se dit Des accessoires qu'on ajoute à certains mets, pour les assaisonner ou les orner. | Ce qui se met à une chose pour la renforcer, pour la faire durer plus longtemps. | Un assortiment complet de qq. ch. que ce soit. | T. d'impr. Se dit De divers morceaux de bois ou de métal dont on se sert pour séparer les pages et former les marges.

GAROU. s. m. *V.* LOUP-GAROU.

GAROU. s. m. Espèce de lauréole, appelée aussi *Bois gentil,* qui porte de petites baies rouges très-purgatives, et dont l'écorce, trempée dans le vinaigre, sert à faire des vésicatoires.

GAROUAGE. s. m. *Aller en garouage, être en garouage,* Aller en partie de plaisir dans des lieux suspects. Fam. (Ga-rou-a-je.)

GARROT. s. m. Partie du corps de certains quadrupèdes, et principalement du cheval, qui est située au-dessus des épaules, et qui termine le cou, l'encolure. (Ga-rô.)

GARROT. s. m. Morceau de bois court que l'on passe dans une corde, dans un lien, pour le serrer en tordant.

GARROTTER. v. a. Lier, attacher avec de forts liens. (Ga-ro-té.)

GARS. s. m. Garçon. Fam. (Gar.)

GARUS. s. m. [n. pr.] Élixir dont on fait usage dans certaines affections de l'estomac.

GASCON. s. m. (*Vascones.*) Fanfaron, hâbleur. | Adj., il fait, au fém., *Gasconne.*

GASCONISME. s. m. Construction vicieuse usitée en Gascogne.

GASCONNADE. s. f. Fanfaronnade, vanterie outrée. (Gas-co-na-de.)

GASCONNER. v. n. Parler avec l'accent gascon, ou en imitant l'accent gascon. (Gas-co-né.)

GASPILLAGE. s. m. Action de gaspiller. Fam. (Gas-pi-lla-je [ll m.].)

GASPILLER. v. a. Gâter, mettre en désordre. | Dissiper avec une folle prodigalité. Fam. (Gas-pi-llé [ll m.].)

GASPILLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui

gaspille. Fam. (Gas-pi-lleur ; eû-ze [ll m.].)

GASTER. s. m. (*Gaster.*) Le bas-ventre. L'estomac. (Gas-tér.)

GASTRALGIE. s. f. (*Gastér, algos*, gr.) Douleur d'estomac. (Gas-tral-jie.)

GASTRIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à l'estomac. | Subst. fém. Se dit Des artères gastriques. (Gas-tric-e.)

GASTRITE. s. f. Inflammation de l'estomac.

GASTRONOME. s. m. Celui qui aime la bonne chère, qui connaît l'art de faire bonne chère. Fam.

GASTRONOMIE. s. f. (*Gastronomia*, gr.) L'art de faire bonne chère. Fam.

GASTRONOMIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à la gastronomie. (—mic-e.)

GASTRORAPHIE. s. f. (*Gastroraphia*, gr.) Suture qu'on fait pour réunir les plaies du bas-ventre. (Gas-tro-ra-fie.)

GASTROTOMIE. s. f. (*Gastér, tomé*, gr.) Ouverture que l'on fait au ventre par une incision qui pénètre dans sa capacité.

GÂTEAU. s. m. (*Pastillum.*) Espèce de pâtisserie faite ordin. avec de la farine, du beurre et des œufs. | Fig., *Avoir part au gâteau*, Avoir part à qq. affaire utile, avantageuse. | *Gâteau de miel*, La gaufre où les mouches d'une ruche font leur miel et leur cire. | Morceau de cire ou de terre dont les sculpteurs remplissent les creux et les pièces d'un moule où ils veulent mouler une figure. (Gâ-tô.)

GÂTE-ENFANT. s. des 2 g. Celui ou celle qui par excès d'indulgence gâte un enfant. Fam. (Gâ-tan-fan.)

GÂTE-MÉTIER. s. m. Celui qui, en donnant sa marchandise ou sa peine à trop bon marché, diminue le profit de son métier. Fam. (—mé-tié.)

GÂTE-PÂTE. s. m. Mauvais boulanger, ou mauvais pâtissier. | Celui qui fait mal ce qui est de son métier, de sa profession. Fam.

GÂTER. v. a. (*Vastare.*) Endommager, mettre en mauvais état, détériorer, donner une mauvaise forme, etc. | Se dit en parlant Des choses morales, des productions de l'esprit, des affaires, etc. | Salir, tacher. | Être trop indulgent pour qqn., entretenir ses défauts, ses vices par trop de complaisance. | Corrompre, dépraver l'esprit, les goûts, les mœurs, etc. | Pron., Se corrompre.— Se dit en parlant Des changements de bien en mal, de la dépravation des mœurs, du goût, etc. | *Il s'en bien gâté*, Il s'est bien décrié.

GATTILIER. s. m. Genre de plantes, dont plusieurs espèces sont des arbrisseaux indigènes ou exotiques. (Ga-ti-lié.)

GAUCHE. adj. des 2 g. Qui est opposé à droit. Il se dit, dans l'homme et les animaux, Du côté où se font sentir les battements du cœur. | Subst. fém. La main gauche, le côté gauche. | Se dit en parlant D'un bâtiment où l'on distingue deux parties, dont l'une répond au côté droit de l'homme, adossé à la façade du bâtiment, et l'autre au côté gauche. | Se dit de même en parlant D'une armée, d'une troupe. | Se dit D'une rivière, relativement au côté gauche de celui qui en suivrait le cours. | Se dit De la partie, de l'extrémité d'un objet qui répond au côté gauche du spectateur placé en face. | Se dit De la partie d'une assemblée qui répond au côté gauche du président. | Qui est de travers, qui est mal fait et mal tourné. | Gêné, contraint, sans grâce. | Maladroit. | À GAUCHE. loc. adv. Du côté gauche, à main gauche. | Fam., *Donner à gauche*, Se tromper, ou Se mal conduire. | Fam., *Prendre une chose à gauche*, La prendre de travers, autrement qu'il ne faut. | *À droite et à gauche*, De tous côtés. (Gô-che.)

GAUCHEMENT. adv. D'une manière contrainte, gênée, ou maladroite. (Gô-che-man.)

GAUCHER, ÈRE. adj. et subst. Qui se sert ordinairement de la main gauche au lieu de la droite. (Gô-ché.)

GAUCHERIE. s. f. Action d'une personne gauche, maladroite. | Manque d'aisance, de grâce, d'adresse. Fam. (Gô-che-rie.)

GAUCHIR. v. n. Détourner tant soit peu le corps pour éviter qq. coup. | Fam., Ne pas agir ou ne pas parler avec franchise. | Perdre sa forme, se contourner. (Gô-chir.)

GAUCHISSEMENT. s. m. Action de gauchir, ou Le résultat de cette action. (Gô-chi-se-man.)

GAUDE. s. f. Espèce de réséda dont les teinturiers se servent pour teindre en jaune. (Gô-de.)

GAUDE. s. f. Espèce de bouillie qu'on fait avec la farine du maïs ou blé de Turquie.

GAUDIR (SE). v. pron. Se réjouir ; ou Se moquer. (Vi.) (Gô-dir.)

GAUDRIOLE. s. f. Propos gai, plaisanterie sur qq. sujet un peu libre. (Gô-dri-o-le.)

GAUFRE. s. f. Rayon de miel, gâteau de miel. | Espèce de pâtisserie mince et légère, cuite entre deux fers, et dont la surface présente ordin. de petits carreaux ou des dessins en relief. (Gô-fre.)

GAUFRER. v. a. Empreindre, imprimer de certaines figures sur des étoffes, avec des fers faits exprès. (Gô-fré.)

GAUFREUR. s. m. Ouvrier qui gaufre les étoffes. (Gô-freur.)

GAUFRIER. s. m. Ustensile de fer dans lequel on fait cuire des gaufres. (Gô-frié.)

GAUFRURE. s. f. Empreinte que l'on fait sur une étoffe en la gaufrant. (Gô-fru-re.)

GAULE. s. f. (*Caulis.*) Grande perche. |

Houssine dont on se sert pour faire aller un cheval. (Gô-le.)

GAULER. v. a. Battre un arbre avec une gaule, pour en faire tomber le fruit. (Gô-lé.)

GAULIS. s. m. (*Caulis.*) Se dit Des branches d'un taillis qu'on a laissées croître. | Se dit Des menues branches d'arbre que les veneurs plient ou détournent, quand ils percent dans le fort d'un bois. (Gô-li.)

GAULOIS, OISE. adj. et s. (*Gallicus.*) Fam., *C'est un vrai Gaulois, un bon Gaulois*, C'est un homme franc et sincère. | *Probité gauloise*, Probité sévère. | Fam., *C'est du gaulois*, se dit D'un vieux mot, d'une vieille façon de parler. (Gô-loua; ze.)

GAUPE. s. f. Terme d'injure. Une femme malpropre et désagréable. Fam. (Gô-pe.)

GAURES. s. m. pl. Nom synonyme d'*Infidèles*, qu'on donne, dans la Perse et aux Indes, aux restes encore subsistants de la secte de Zoroastre. (Gô-re.)

GAUSSER (SE). v. pron. (*Gaudere.*) Se moquer, railler. Pop. (Gô-sé.)

GAUSSERIE. s. f. Moquerie, raillerie. Pop. (Gô-se-rie.)

GAUSSEUR, EUSE. s. et adj. Celui, celle qui a coutume de se gausser des autres. Pop. (Gô-seur; eû-ze.)

GAVION. s. m. (*Cavus.*) Gosier. Pop.

GAVOTTE. s. f. Air de danse à deux temps, qui est composé de deux reprises, et dont le mouvement est qqfs. vif et gai, qqfs. tendre et lent. | La danse dont les pas sont faits sur cet air. (Ga-vo-te.)

GAYAC. s. m. *V.* Gaïac.

GAZ. s. m. Tout fluide aériforme. | Absol., Gaz hydrogène carboné que l'on emploie pour l'éclairage.

GAZE. s. f. (*Gaza*, n. pr.) Espèce d'étoffe fort claire, faite de soie ou de fil d'or et d'argent.

GAZÉIFIER. v. a. Transformer en gaz.

GAZÉIFORME. adj. des 2 g. Qui est à l'état de gaz, qui ressemble à un gaz.

GAZELLE. s. f. (*Gazal*, ar.) Sorte de bête fauve, du genre des Antilopes, qui est plus petite que le daim, et qui est d'une grande légèreté. (Ga-zë-le.)

GAZER. v. a. Mettre une gaze sur qq. ch. | Fam., Adoucir, déguiser ce qu'il y aurait de trop libre, d'indécent dans un discours, dans un récit, etc.

GAZETIER. s. m. Celui qui compose une gazette, qui publie une gazette. | Celui qui vendait ou qui donnait à lire les gazettes. (Ga-ze-tié.)

GAZETIN. s. m. Petite gazette.

GAZETTE. s. f. (*Gazetta*, it.) Journal, écrit périodique, contenant les nouvelles politiques, littéraires, ou autres. On dit plus souvent *Journal*. | Par dénigrement, Histoire, poëme où les événements sont racontés d'une manière sèche et dénuée d'intérêt. | Fam., Une personne qui rapporte tout ce qu'elle entend dire. (Ga-zë-te)

GAZEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature du gaz. (Ga-zeû; ze.)

GAZIER. s. m. Ouvrier en gaz. (Ga-zié.)

GAZOMÈTRE. s. m. Instrument qui sert à mesurer la quantité de gaz employée dans une opération. | L'appareil où l'on prépare le gaz hydrogène destiné à l'éclairage, et d'où il est distribué par des conduits aux divers endroits que l'on veut éclairer.

GAZON. s. m. (*Wasen*, all.) Herbe courte et menue; ou La terre qui est couverte de cette herbe. | Au plur., Les mottes de terre carrées et couvertes d'herbe courte et menue, dont on se sert pour faire des gazons artificiels, etc.

GAZONNEMENT. s. m. Action de gazonner, ou L'emploi qu'on fait des gazons pour quelque ouvrage. (Ga-zo-ne-man.)

GAZONNER. v. a. Revêtir de gazon. (Ga-zo-né.)

GAZOUILLEMENT. s. m. Petit bruit agréable que font les oiseaux en chantant, les ruisseaux en coulant. (Ga-zou-lle-man [ll m.].)

GAZOUILLER. v. n. Faire un petit bruit doux et agréable, tel que celui que font de petits oiseaux en chantant. | Se dit Du bruit que font les petits ruisseaux en coulant sur les cailloux. (Ga-zou-llé [ll m.].)

GAZOUILLIS. s. m. Gazouillement. (Vi.) (Ga-zou-lli [ll m.].)

GEAI. s. m. Oiseau d'un plumage bigarré, qui est du genre de ceux auxquels on apprend à parler. (Jè.)

GÉANT, ANTE. s. (*Gigas.*) Celui, celle qui excède de beaucoup la stature ordinaire des hommes. | Se dit Des animaux qui se distinguent par des proportions colossales. (Jé-an.)

GÉHENNE. s. f. (*Gehenna.*) L'enfer. (Jé-è-ne.)

GEINDRE. v. n. (*Gemere.*) Gémir, ou se plaindre à diverses reprises, et d'une voix languissante et non articulée. Fam. (Jin-dre.)

GÉLATINE. s. f. (*Gelatus.*) Substance que l'on obtient sous forme de gelée, quand on traite les parties molles et solides des animaux par l'eau bouillante, et qu'on laisse refroidir la solution. (Jé-la-ti-ne.)

GÉLATINEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature de la gélatine, ou qui ressemble à la gélatine. (Jé-la-ti-neû ; ze.)

GELÉE. s. f. (*Gelu.*) Grand froid qui pénètre les corps et qui glace l'eau. | *Gelée blanche*, Couche très-blanche de glaçons menus, et qui paraît le matin sur les herbes, etc. | Suc de viande, ou de qq. autre substance animale, qui a pris, en se refroidissant, une consistance molle et tremblante. | Le jus que l'on tire de qqs. fruits cuits avec le sucre, et qui se congèle étant refroidi. (Je-lée.)

GELER. v. a. (*Gelare.*) Glacer, endurcir par le froid, pénétrer par un froid excessif. | Le dommage que le froid cause aux vignes, aux arbres, etc., surtout lorsqu'ils sont en boutons ou en fleurs. | Causer du froid. | V. n. *La rivière a gelé.* — Avoir extrêmement froid. (Je-lé.)

GÉLIF. adj. m. (*Gelu.*) Se dit Des bois qui ont été fendus par les grandes gelées. (Jé-lif.)

GELINE. s. f. (*Gallina.*) Poule ou poularde. (Vi.) (Je-li-ne.)

GELINOTTE. s. f. (*Gallina.*) Petite poule engraissée dans une basse-cour. | *Gelinotte des bois*, Espèce d'oiseau sauvage qui a beaucoup de ressemblance avec la perdrix. (Je-li-no-te.)

GÉLIVURE. s. f. (*Gelu.*) Fente ou gerçure des arbres, causée par les grandes gelées. (Jé-li-vu-re.)

GÉMEAU. s. m. (*Gemellus.*) Jumeau. Il n'est usité qu'au pluriel, pour signifier L'un des douze signes du zodiaque. (Jé-mô.)

GÉMINÉ, ÉE. adj. (*Geminus.*) T. de palais. Réitéré. | En bot., se dit Des parties qui naissent deux ensemble, ou qui sont rapprochées deux à deux. (Jé-mi-né.)

GÉMIR. v. n. (*Gemere.*) Exprimer sa peine, sa douleur, d'une voix plaintive et non articulée. | Se dit Des plaintes qu'excitent la tyrannie, l'injustice, le malheur, etc. | Être péniblement affecté d'une chose, en éprouver une vive et profonde peine. | Se dit pour exprimer Le cri languissant et plaintif de certains oiseaux. | Se dit, poét., Des choses inanimées, lorsqu'elles font entendre qq. bruit, qq. murmure. | Se dit Des choses qui s'affaissent sous le poids, sous la pression d'une autre, ou que l'on suppose ne pouvoir la soutenir qu'avec effort. (Jé-mir.)

GÉMISSANT, ANTE. adj. Qui gémit. (Jé-mi-san.)

GÉMISSEMENT. s. m. Lamentation, plainte douloureuse. | Se dit Des plaintes en général. | *Gémissement de cœur,* Sentiment de componction, vive et sincère douleur des péchés qu'on a commis. | Poét., Le bruit, le murmure que certaines choses font entendre. (Jé-mi-se-man.)

GEMMATION. s. f. (*Gemmatio.*) Développement des bourgeons, dans les plantes ligneuses et vivaces; ou L'époque de ce développement. (Jém-ma-sion.)

GEMME. adj. m. (*Gemma.*) Se dit Des pierres précieuses, et Du sel qui se tire des mines. (Jê-me.)

GÉMONIES. s. f. (*Gemoniæ.*) Lieu qui était destiné chez les Romains au supplice des criminels, et principalement à exposer leurs corps après l'exécution. (Jé-mo-nie.)

GÉNAL, ALE. adj. (*Gena.*) Qui appartient aux joues. (Jé-nal.)

GÊNANT, ANTE. adj. Qui contraint, qui incommode. (Jé-nan.)

GENCIVE. s. f. (*Gingiva.*) La chair qui est autour des dents, et dans laquelle les dents sont comme enchâssées. (Jan-si-ve.)

GENDARME. s. m. (*Gens, arma.*) Un homme d'armes d'une compagnie d'ordonnance, qui était armé de toutes pièces, et qui avait sous ses ordres un certain nombre d'hommes à cheval. | Se dit Des cavaliers de certaines compagnies d'ordonnance, quoiqu'ils fussent armés à la légère. | Se dit Des soldats d'un corps militaire qui a remplacé la maréchaussée, et qui est spécialement chargé de maintenir la sûreté et la tranquillité publiques. | Fam., Une grande et puissante femme, qui a l'air hardi. | Se dit Des bluettes qui sortent du feu. | Se dit De certains points qui se trouvent qqfs. dans les diamants, et qui en diminuent l'éclat et le prix. (Jan-dar-me.)

GENDARMER (SE). v. pron. S'emporter mal à propos pour une cause légère. Fam. (Jan-dar-mé.)

GENDARMERIE. s. f. coll. On comprenait autrefois sous ce nom Tout le corps des gendarmes et des chevau-légers des compagnies d'ordonnance, autres que les gendarmes et les chevau-légers de la garde du roi. | Corps militaire qui a remplacé la maréchaussée, et qui est spécialement chargé de maintenir la sûreté et la tranquillité publiques. (Jan-dar-me-rie.)

GENDRE. s. m. (*Gener.*) Nom que l'on donne à un homme, par rapport au père et à la mère de la femme qu'il a épousée. (Jan-dre.)

GÊNE. s. f. (*Gehenna.*) Torture, question, peine que l'on fait souffrir à qqn. pour l'obliger à confesser la vérité. | Ce qu'on fait souffrir à qqn. injustement et par violence pour lui faire dire qq. ch., pour en tirer de l'argent, etc. (Vi.) | Se dit en parlant De ce qui met à l'étroit, mal à l'aise, de ce qui empêche d'agir librement. | L'embarras que cause le séjour d'une personne chez une autre. | Contrainte fâcheuse, état pénible où l'on se trouve. | Fam., *Être sans gêne*, se dit Des personnes qui prennent leurs aises, sans s'inquiéter de l'embarras ou du déplaisir qu'elles peuvent causer. | *Se donner la gêne*, S'inquiéter, se tourmenter. | Pénurie d'argent, état voisin de la pauvreté. (Jè-ne.)

GÉNÉALOGIE. s. f. (*Genealogia.*) Suite énoncée, dénombrement des ancêtres de qqn., ou des autres parents. (Jé-né-a-lo-jie.)

GÉNÉALOGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la généalogie. (Jé-né-a-lo-jic-e.)

GÉNÉALOGISTE. s. m. Celui qui dresse les généalogies, ou qui les fait. (Jé-né-a-lo-jis-te.)

GÊNER. v. a. (*Gehenna.*) Incommoder, contraindre les mouvements du corps. | Embarrasser, empêcher le libre mouvement de qq. ch. que ce soit. | Causer qq. embarras chez une personne. | Tenir en contrainte,

mettre qqn. dans un état pénible en l'obligeant de faire ce qu'il ne veut pas, ou en l'empêchant de faire ce qu'il veut. | Pron., se dit De qqn. qui ne prend pas ses aises, qui se contraint par discrétion ou par timidité. | Réduire à une certaine pénurie d'argent. (Jé-né.)

GÉNÉRAL, ALE. adj. (*Generalis.*) Universel, ou qui est commun, applicable à un très-grand nombre de personnes ou de choses. | Se joint souvent à certains noms de charge, d'office, de dignité. | Subst. m. Chef, celui qui commande en chef une armée, un corps d'armée. | Le supérieur général d'un ordre religieux. | Subst., se dit, absol., Des faits, des principes généraux, par opposition Aux faits particuliers. | EN GÉNÉRAL. loc. adv. D'une manière générale. | Ordinairement, communément. (Jé-né-ral.)

GÉNÉRALAT. s. m. Dignité de général. | Le temps que dure le généralat. | L'emploi de celui qui est supérieur d'un ordre. (Jé-né-ra-la.)

GÉNÉRALE. s. f. (*Generalis.*) Batterie de tambour par laquelle on donne l'alarme aux troupes, soit lorsque l'ennemi approche, soit à l'occasion d'un incendie ou d'une révolte. (Jé-né-ra-le.)

GÉNÉRALEMENT. adv. Universellement, en général, communément. | *Généralement parlant*, À prendre la chose en général. (Jé-né-ra-le-man.)

GÉNÉRALISATION. s. f. Action de généraliser. (Jé-né-ra-li-za-sion.)

GÉNÉRALISER. v. a. Rendre général. | Donner plus d'étendue à une hypothèse, à une formule. (Jé-né-ra-li-zé.)

GÉNÉRALISSIME. s. m. Celui qui commande dans une armée, même aux généraux. (Jé-né-ra-lis-si-me.)

GÉNÉRALITÉ. s. f. Qualité de ce qui est général. | Au plur., Les discours qui ne satisfont pas précisément à la demande de qqn., qui n'ont pas un rapport précis au sujet. | L'étendue de la juridiction d'un bureau de trésoriers de France. (Jé-né-ra-li-té.)

GÉNÉRATEUR, TRICE. adj. (*Generator.*) Qui engendre, ou Qui appartient à la génération. | Qui engendre qq. ligne, qq. surface, ou qq. solide, par son mouvement. (Jé-né-ra-teur; tri-se.)

GÉNÉRATIF, IVE. adj. Qui a rapport à la génération. (Jé-né-ra-tif.)

GÉNÉRATION. s. f. (*Generatio.*) Action d'engendrer, de produire son semblable. | La chose engendrée, la postérité, les descendants d'une personne. | Chaque filiation et descendance de père à fils. | La réunion, la collection de tous les hommes du même âge, ou à peu près, qui vivent dans le même temps. | L'espace de trente ans, qui est regardé comme la durée moyenne de chaque génération d'hommes. | Production. | Se dit en parlant De certaines choses qui naissent les unes des autres. | La formation d'une ligne, d'une surface ou d'un solide, par le mouvement d'un point, d'une ligne ou d'une surface. (Jé-né-ra-sion.)

GÉNÉREUSEMENT. adv. D'une manière noble, généreuse. | Libéralement. | Vaillamment, courageusement. (Jé-né-reû-ze-man.)

GÉNÉREUX, EUSE. adj. (*Generosus.*) Magnanime, de naturel noble. | Se dit Des choses qui sont l'indice d'une âme généreuse, qui partent d'une âme généreuse. | Subst. et famil., *Faire le généreux*, Se montrer magnanime ou libéral, surtout par ostentation. | *Don généreux*, Don fait par générosité. | *Vin généreux*, Vin agréable, de bonne qualité, et qui a du corps. | Poétiq., en parlant De qqs. animaux, Hardi. (Jé-né-reû; ze.)

GÉNÉRIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient au genre. (Jé-né-ric-e.)

GÉNÉROSITÉ. s. f. (*Generositas.*) Magnanimité, grandeur d'âme. | Libéralité, disposition à la bienfaisance. (Jé-né-rô-zi-té.)

GENÈSE. s. f. (*Genesis.*) Nom du premier des livres de l'Ancien Testament, dans lequel Moïse a écrit l'histoire de la création du monde et celle des patriarches. (Je-ne-ze.)

GENESTROLLE. s. f. Espèce de genêt, plante aussi nommée *Genêt* ou *Herbe des teinturiers*, parce qu'on s'en sert pour teindre en jaune. (Je-nes-tro-le.)

GENÊT. s. m. (*Genista.*) Genre de plantes légumineuses, qui renferme un grand nombre d'arbrisseaux et d'arbustes, la plupart à fleurs jaunes. (Je-në.)

GENET. s. m. (*Ginete*, esp.) Espèce de cheval d'Espagne entier. (Je-nè.)

GÉNÉTHLIAQUE. adj. des 2 g. (*Genethliacus.*) Se dit Des poëmes ou des discours composés sur la naissance d'un enfant. | Se dit de Certains astrologues qui dressaient l'horoscope d'un enfant au moment de sa naissance. (Jé-né-tli-ac-e.)

GENETTE. s. f. Espèce de civette, dont la peau s'emploie en fourrures. (Je-nè-te.)

GENETTE (À LA). loc. adv. *Aller à cheval à la genette*, Aller à cheval avec les étriers fort courts.

GENÉVRIER. s. m. (*Juniperus.*) Genre de plantes conifères, qui comprend une vingtaine d'arbres ou d'arbrisseaux toujours verts. (Je-né-vrié.)

GÉNIE. s. m. (*Genium.*) L'esprit ou le démon, soit bon, soit mauvais, qui, selon l'opinion des anciens, accompagnait les hommes depuis leur naissance jusqu'à leur mort. | Se dit De ces esprits ou démons qui, selon l'opinion des anciens, présidaient à de certains lieux, à des villes, etc. | Se dit Des gnomes, des sylphes, des ondins, etc. | Au plur., Figures d'enfants ou d'hommes ailés qui servent à représenter les vertus, les passions, les arts, etc. | Talent, disposition naturelle, aptitude pour une chose. | Cette qualité des esprits supérieurs qui les rend ca-

pables de créer, d'inventer, d'entreprendre des choses extraordinaires, etc. | Se joint qqfs. à des épithètes, pour exprimer Le peu de génie ou de capacité d'une personne. | Celui qui a du génie. | *Le génie d'une langue*, Le caractere propre et distinctif d'une langue. | *Le génie d'une nation*, Le caractère, la manière de voir, de penser qui lui est propre. | L'art de fortifier, d'attaquer, de défendre une place, un camp, un poste. (Jé-nie.)

GENIÈVRE. s. m. (*Juniperus.*) Nom vulgaire du *Genévrier commun*, arbuste odoriférant dont les feuilles sont cylindriques, un peu longues, et pointues par le bout, et qui porte, comme le laurier, un petit fruit rond et noir. | La graine même du genièvre. | La liqueur faite avec du grain de genièvre. (Je-niè-vre.)

GÉNISSE. s. f. (*Junix.*) Jeune vache qui n'a point porté. (Jé-ni-se.)

GÉNITAL, ALE. adj. (*Genitalis.*) Qui sert à la génération. (Jé-ni-tal.)

GÉNITIF. s. m. (*Genitivus.*) Se dit, dans les langues où les noms se déclinent, Du cas qui sert principalement à marquer appartenance, dépendance. (Jé-ni-tif.)

GÉNITOIRES. s. f. pl. (*Genitor.*) Parties qui servent à la génération dans les mâles. (Vi.) (Jé-ni-toua-re.)

GÉNITURE. s. f. (*Genitura.*) Ce qu'un homme a engendré. (Vi.) (Jé-ni-tu-re.)

GENOU. s. m. (*Genu.*) Partie du corps humain qui joint la cuisse avec la jambe par devant. | *A genoux*, Les genoux en terre. | *Demander une chose à genoux*, La demander avec instance. | *Fléchir le genou*, *les genoux devant qqn.*, S'abaisser, s'humilier devant lui. | Se dit en parlant De qqs. animaux. | Boule de cuivre ou d'autre matière solide que l'on serre, avec une faible pression, entre deux capsules sphériques de même diamètre, de sorte qu'elle conserve la liberté de tourner de tous sens autour de son centre. (Je-nou.)

GENOUILLÈRE. s. f. (*Genualia.*) La partie de l'armure qui servait autrefois à couvrir le genou. | La partie de certaines bottes qui couvre le genou. | Tout ce qu'on attache sur le genou pour le garantir. (Je-nou-llè-re [ll m.].)

GÉNOVÉFAIN. s. m. Chanoine régulier de Sainte-Geneviève. (Jé-no-vé-fin.)

GENRE. s. m. (*Genus.*) Ce qui est commun à diverses espèces, Ce qui renferme plusieurs espèces différentes. | Collection, groupe d'espèces analogues entre elles, et qui peuvent se réunir par des caractères communs. | Espèce, dans le langage ordinaire. | *Le genre humain*, Tous les hommes pris ensemble. | Espèce, sorte, manière. | Mode, goût. Fam. | Style, manière d'écrire, de travailler, d'exécuter. | Dans les beaux-arts, Chacune de leurs parties ou divisions. | Se dit, absol., De tout ce qui n'est pas tableau d'histoire ou paysage. | Le rapport des noms à ce qui est mâle ou femelle, ou considéré abusivement comme tel. | *Le genre nerveux*, L'ensemble des nerfs distribués par tout le corps, ou La sensibilité physique en général. (Jan-re.)

GENT. s. f. (*Gens.*) Nation, race. Poét. et fam. *La gent qui porte le turban*, Les Turcs, la nation des Turcs. *La gent moutonnière*, Les moutons; ou Les personnes qui font ce qu'elles voient faire. | Au plur., Personnes : il veut au fém. les adj. ou les participes qui le précèdent, et au masc. ceux qui le suivent. | Fam., *Il y a gens et gens*, Il y a grande différence entre certaines personnes. Se dit en parlant D'un nombre déterminé de personnes, à moins qu'il ne soit précédé de certains adj. | Suivi de la prép. *De* et d'un substantif qui désigne une profession un état qcq., il signifie, Tous ceux d'une nation, d'une ville, etc., qui sont de cet état, de cette profession. | Peut ne comprendre qu'une partie de ceux qui sont du même état, de la même profession. | Se dit de Ceux qui sont d'un parti, par opposition à ceux de l'autre. | Se dit Des personnes qui sont d'une même partie de promenade, de jeu, de festin, etc. Fam. | S'est dit, dans les ordonnances, dans les édits, etc., Des parlements et autres compagnies de justice. | Les domestiques. (Jan.)

GENT, ENTE. adj. Gentil, joli. Vi. et poét. (Jan. Jan-te.)

GENTIANE. s. f. Genre de plantes vivaces, qui sont la plupart indigènes. (Jan-sia-ne.)

GENTIL. adj. et subst. m. (*Gentilis.*) Païen, idolâtre. (Jan-ti.)

GENTIL, ILLE. adj. Joli, agréable, mignon, gracieux, qui plaît, qui a de l'agrément, de la délicatesse. | Subst., *Faire le gentil*, Affecter des manières gentilles, agréables. | Se dit, ironiquement, Des gens que l'on veut traiter d'impertinents et de ridicules. (Jan-ti ; i-lle [ll m.].)

GENTILHOMME. s. m. (Au plur., *Gentilshommes.*) Celui qui est noble de race. | Se dit Des hommes nobles qui s'attachent à qq. prince. | Titre de charge. (Jan-ti-llo-me [ll m.]; au plur., Jan-ti-zo-me.)

GENTILHOMMERIE. s. f. La qualité de gentilhomme. Fam., et se dit par dénigrement. (Jan-ti-llo-me-rie [ll m.].)

GENTILHOMMIÈRE. s. f. Petite maison de gentilhomme à la campagne. (Jan-ti-llo-miè-re [ll m.].)

GENTILITÉ. s. f. coll. (*Gentilitas.*) Les nations païennes. | La profession d'idolâtrie. (Jan-ti-li-té.)

GENTILLÂTRE. s. m. Un petit gentilhomme dont on fait peu de cas. (Jan-ti-llâ-tre [ll m.].)

GENTILLESSE. s. f. Grâce, agrément.

| Se dit de Certains tours de souplesse agréables. | Se dit de Certaines saillies agréables, spirituelles. | Par ironie, Trait de mauvaise conduite, de malice, etc. | Se dit de Certains petits ouvrages délicats, de certaines petites curiosités. (Vi.) | Fam. (Jan-ti-llë-se [ll m.].)

GENTIMENT. adv. Joliment, d'une manière gentille. (Jan-ti-man.)

GÉNUFLEXION. s. f. (*Genu*, *flexio.*) Acte du culte religieux, qui se fait en fléchissant le genou. (Jé-nu-flëc-sion.)

GÉOCENTRIQUE. adj. des 2 g. (*Gè*, *kentron*, gr.) Qui appartient à une planète vue de la terre. (Jé-o-san-tric-e.)

GÉODÉSIE. s. f. (*Geodesia.*) Partie de la géométrie qui enseigne à mesurer et à diviser les terres. (Jé-o-dé-sie.)

GÉODÉSIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la géodésie. (Jé-o-dé-zic-e.)

GÉOGNOSIE. s. f. (*Gé*, *gnósis*, gr.) T. d'histoire naturelle, synonyme de Géologie. (Jé-og-no-zie.)

GÉOGRAPHE. s. m. (*Geographus.*) Celui qui sait la géographie, qui écrit sur la géographie. (Jé-o-gra-fe.)

GÉOGRAPHIE. s. f. (*Geographia.*) Science qui enseigne la position de toutes les régions de la terre, les unes à l'égard des autres, et par rapport au ciel, avec la description de ce qu'elles contiennent de remarquable. | Un traité de géographie. (Gé-o-gra-fie.)

GÉOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (*Geographicus.*) Qui appartient à la géographie. (Gé-o-gra-fic-e.)

GEÔLAGE. s. m. Droit qu'on paye au geôlier à l'entrée et à la sortie de chaque prisonnier. (Jô-la-je.)

GEÔLE. s. f. Prison. | La demeure du geôlier. (Jô-le.)

GEÔLIER. s. m. Celui qui garde les prisonniers, le concierge de la prison. (Jô-lié.)

GEÔLIÈRE. s. f. La femme du geôlier. (Jô-liè-re.)

GÉOLOGIE. s. f. (*Gé*, *logos*, gr.) Science qui a pour objet la connaissance de la forme extérieure du globe terrestre, des matériaux qui le composent. (Jé-o-lo-jie.)

GÉOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la géologie. (Jé-o-lo-jic-e.)

GÉOLOGUE. s. m. Celui qui est savant en géologie, qui s'occupe de géologie. (Jé-o-log-e.)

GÉOMANCE ou GÉOMANCIE. s. f. (*Gé*, *manteia*, gr.) Art prétendu de deviner par des points que l'on marque au hasard sur la terre ou sur du papier, dont on forme des lignes, et dont on observe ensuite le nombre ou la situation, pour en tirer certaines conséquences. (Jé-o-man-se ; ou Jé-o-man-sie.)

GÉOMANCIEN, IENNE. s. Celui, celle qui pratique la géomancie. (Jé-o-man-siin iè-ne.)

GÉOMÉTRAL, ALE. adj. Se dit D'un dessin d'architecture qui donne la position, la dimension et la forme exacte des différentes parties d'un objet, d'un ouvrage, abstraction faite des illusions de la perspective. (Jé-o-mé-tral.)

GÉOMÉTRALEMENT. adv. D'une manière géométrale. (Jé-o-mé-tra-le-man.)

GÉOMÈTRE. s. m. (*Geometra.*) Celui qui sait la géométrie. | Mathématicien. (Jé-o-mè-tre.)

GÉOMÉTRIE. s. f. (*Geometria.*) Science qui a pour objet tout ce qui est mesurable, les lignes, les superficies, les corps solides. | Un traité de géométrie. (Jé-o-mé-trie.)

GÉOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. (*Geometricus.*) Qui appartient à la géométrie. | *Esprit géométrique*, Esprit qui est propre à la géométrie, qui est juste, méthodique. (Jé-o-mé-tric-e.)

GÉOMÉTRIQUEMENT. adv. D'une manière géométrique, d'une manière exacte et rigoureuse. (Jé-o-mé-tric-e-man.)

GÉORGIQUE. s. f. (*Georgicus.*) Se dit surtout au plur., et en parlant Des ouvrages qui ont rapport à la culture de la terre. (Jé-or-jic-e.)

GÉRANIUM. s. m. (*Geranion.*) Genre de plantes qu'on nomme aussi *Bec-de-grue* : il renferme un très-grand nombre d'espèces ; la capsule y figure un bec de grue. (Jé-ra-ni-o-me.)

GÉRANT. s. m Celui qui gère, qui administre pour le compte d'autrui. | Adj. *Procureur gérant.* (Jé-ran.)

GERBE. s. f. Faisceau de blé coupé. | S'est dit, absol., Des gerbes que l'on prélevait pour la dîme. | Assemblage de plusieurs fusées, qui, partant toutes ensemble, représentent une espèce de gerbe. (Jër-be.)

GERBÉE. s. f. Botte de paille où il reste encore qq. grain. (Jër-bée.)

GERBER. v. a. Mettre en gerbe. | Mettre dans une cave, dans un cellier, les pièces de vin les unes sur les autres. (Jër-bé.)

GERBOISE. s. f. Genre de mammifères rongeurs qui ont les pattes de devant fort courtes, et dont la queue est garnie de longs poils à son extrémité. (Jër-boua-ze.)

GERCE. s. f. L'un des noms vulgaires des teignes qui rongent les étoffes. (Jër-se.)

GERCER. v. a. (*Bersten*, all.) Faire de petites fentes ou crevasses à la peau. | Se dit en parlant De la terre, du bois, des murs, etc., qui se fendent par l'effet de la chaleur, de la sécheresse, etc. | V. n. *Les lèvres gercent au grand froid.* (Jër-sé.)

GERÇURE. s. f. Se dit Des fentes qui se font à certaines parties du corps, et principalement De celles que le froid ou la bise fait aux lèvres et aux mains. | Se dit Des fentes qui se font à la terre, dans le bois, etc. (Jër-su-re.)

GÉRER. v. a. (*Gerere.*) Gouverner, conduire, administrer. (Jé-ré.)

GERFAUT. s. m. Oiseau de proie du genre des faucons, dont on se sert à la volerie. (Jèr-fo.)

GERMAIN, AINE. adj. (*Germanus.*) Se joint ordin. avec Cousin ou Cousine; et se dit De deux personnes qui sont sorties des deux frères ou des deux sœurs, ou du frère et de la sœur. | *Il a le germain sur moi*, Il est cousin germain de mon père ou de ma mère. | Adj. et subst., se dit Des frères ou sœurs nés d'un même père et d'une même mère. (Jër-min; ē-ne.)

GERMANDRÉE. s. f. (*Gamander*, all.) Genre de plantes labiées, composé d'un très-grand nombre d'espèces, parmi lesquelles on distingue la *Germandrée aquatique*, ou *Scordium*, qui passe pour stimulante, et la *Germandrée officinale*, ou *Petit chêne vert*, dont les feuilles amères et aromatiques sont employées comme fébrifuges. (Jër-mandrée.)

GERMANIQUE. adj. des 2 g. (*Germanicus.*) Qui appartient aux Allemands, à l'Allemagne. (Jer-ma-nic-e.)

GERMANISME. s. m. (*Germani.*) Façon de parler propre à la langue allemande. | Se dit Des façons de parler empruntées à la langue allemande et transportées dans une autre langue. (Jër-ma-nis-me.)

GERME. s. m. (*Germen.*) Se dit Des rudiments d'un nouvel être, encore adhérent à la mère et non développé par la fécondation. | Abusiv., *Faux germe*, La matière informe qui provient d'une conception défectueuse. | L'ovaire, la partie de la fleur qui devient le fruit lorsque la fécondation s'est opérée. | La partie de la semence dont se forme la plante, etc. | La partie d'une racine bulbeuse ou tubéreuse qui produit une nouvelle plante. | Cette première pointe qui sort d'une graine, d'une bulbe, etc., lorsqu'elle commence à pousser. | Ce qui est le principe, la cause de qq. chose. (Jër-me.)

GERMER. v. n. (*Germinare.*) Se dit Des semences, des racines bulbeuses ou tubéreuses qui poussent leur germe au dehors. | Se développer, s'accroître, produire ses effets. (Jër-mé.)

GERMINAL. s. m. (*Germinalis.*) Le 7ᵉ mois du calendrier républicain. (Jër-mi-nal.)

GERMINATION. s. f. (*Germinatio.*) Le premier développement des parties qui sont contenues dans le germe d'une semence. (Jër-mi-na-sion.)

GÉROFLE. s. m. *V.* GIROFLE.

GÉRONDIF. s. m. (*Gerundia.*) Se dit Des cas du participe passif en *dus*, lorsqu'on les emploie comme cas de l'infinitif. | Abusiv., dans notre langue, Le participe actif, précédé de la prép. *En*, exprimée ou sous-entendue. (Jé-ron-dif.)

GERZEAU. s. m. L'un des noms vulgaires de la nielle, plante qui croît parmi les blés et qui leur est très-nuisible. (Jër-zô.)

GÉSIER. s. m. (*Gigeria.*) Le second ventricule de certains oiseaux qui se nourrissent de grains, comme les poules, les pigeons, etc. (Jé-zié.)

GÉSINE. s. f. Les couches d'une femme, ou Le temps qu'elle est en couche. (Vi.) (Jé-zi-ne.)

GÉSIR. v. n. Vieux mot. *V.* GIT.

GESSE. s. f. Genre de plantes légumineuses, dont qqs. espèces sont cultivées comme fourrage, et même comme aliment. | Se dit Des semences de la gesse domestique. (Jë-se.)

GESTATION. s. f. (*Gestatio.*) Sorte d'exercice en usage chez les Romains, qui consistait à se faire porter en chaise ou en litière, à se faire traîner rapidement dans un chariot ou dans un bateau. | L'état d'une femelle qui porte son fruit, et Le temps que dure cet état. (Jës-ta-sion.)

GESTE. s. m. (*Gestus.*) L'action et le mouvement du corps, et principalement des bras et des mains dans la déclamation, dans la conversation. | Un simple mouvement du bras, de la main, et même de la tête, surtout quand on le fait pour exprimer qq. sentiment. (Jës-te.)

GESTES. s. m. pl. (*Gesta.*) Belles, grandes, mémorables actions, principalement des généraux et des princes. (Jes-te.)

GESTICULATEUR. s. m. (*Gesticulator.*) Celui qui fait trop de gestes. (Jës-ti-cu-la-teur [c m.].)

GESTICULATION. s. f. (*Gesticulatio.*) Action de gesticuler. (Jës-ti-cu-la-sion [c m.].)

GESTICULER. v. n. (*Gesticulari.*) Faire trop de gestes en parlant. (Jes-ti-cu-lé [c m.].)

GESTION. s. f. (*Gestio.*) Action de gérer, administration. (Jës-tion.)

GIBBEUX, EUSE. adj. (*Gibbosus.*) T. did. Bossu, élevé. (Jib-beû; ze.)

GIBBOSITÉ. s. f. Bosse, courbure de l'épine du dos. (Jib-bo-zi-té.)

GIBECIÈRE. s. f. (*Cibaria.*) Espèce de bourse large et plate que l'on portait anciennement à la ceinture. | Grande bourse où les chasseurs mettent le plomb, la poudre et les autres choses dont ils se servent à la chasse. | L'espèce de sac dans lequel les escamoteurs mettent leurs instruments, et qu'ils attachent devant eux quand ils font leurs tours. (Ji-be-siè-re.)

GIBELET. s. m. Petit foret dont on se sert pour percer une pièce de vin ou de qq. autre liquide qu'on veut déguster. | *Avoir un coup de gibelet*, Avoir l'esprit léger. (Ji-be-lë.)

GIBELIN. s. m. (*Ghibellino*, it.) Partisan d'une faction attachée aux empereurs, et opposée aux Guelfes, partisans des papes en Italie, dans les XIIᵉ, XIIIᵉ et XIVᵉ siècles. (Ji-be-lin.)

GIBELOTTE. s. f. Espèce de fricassée de lapins, etc. (Ji-be-lo-te.)

GIBERNE. s. f. Partie de l'équipement d'un soldat; boite recouverte de cuir, dans laquelle sont placées les cartouches et qqs. menus objets pour l'entretien des armes. (Ji-ber-ne.)

GIBET. s. m. (*Gabalus.*) Potence où l'on exécute ceux qui sont condamnés à être pendus. | Se dit Des fourches patibulaires, où l'on expose les corps de ceux qui ont été pendus. (Ji-bë.)

GIBIER. s. m. (*Cibaria.*) Se dit De certains animaux sauvages bons à manger, qu'on prend à la chasse. | *Gros gibier*, se dit Des cerfs, daims, chevreuils, sangliers, etc. | *Menu gibier*, se dit, par opposition au gros gibier, Des lièvres, perdrix, bécasses, etc. (Ji-bié.)

GIBOULÉE. s. f. Guilée, pluie grande, soudaine, de peu de durée, et quelquefois mêlée de grêle. (Ji-bou-lée.)

GIBOYER. v. n. Chasser, prendre du gibier. Fam. | *Poudre à giboyer*, Poudre beaucoup plus fine que la poudre ordinaire. (Ji-boua-ié.)

GIBOYEUR. s. m. Celui qui chasse beaucoup. (Ji-boua-ieur.)

GIBOYEUX, EUSE. adj. Qui abonde en gibier. (Ji-boua-ieû; ze.)

GIGANTESQUE. adj. des 2 g. (*Giganteus.*) Qui tient du géant. | Se dit Des animaux et des choses qui sont remarquables par leur grandeur, par leur élévation. | Subst. m. Des choses gigantesques en général. (Ji-gan-tèsc-e.)

GIGANTOMACHIE. s. f. (*Gigantomachia*, gr.) Le prétendu combat des géants de la Fable contre les dieux, et Les descriptions poétiques ou représentations pittoresques de ce combat. (Ji-gan-to-ma-chie.)

GIGOT. s. m. Cuisse de mouton séparée du corps de l'animal, pour être mangée. | Au plur., Les jambes de derrière du cheval | Les jambes d'une personne. Pop., et se dit par plaisanterie. (Ji-gô.)

GIGOTTER. v. n. Se dit D'un lièvre, ou d'un autre animal semblable, qui secoue les jarrets en mourant. | Se dit Des enfants qui remuent continuellement les jambes. Fam. | GIGOTTÉ, ÉE. adj. *Un cheval bien gigotté*, Dont les membres sont bien fournis. (Ji-go-té.)

GIGUE. s. f. (*Ischium.*) Jambe. Pop. (Jig-e.)

GIGUE. s. f. Sorte d'air dont le mouvement est vif et gai. | Danse faite sur cet air.

GILET. s. m. Sorte de veste courte, sans pans et sans manches, qui se porte sous l'habit ou la redingote. | Sorte de camisole de laine, de coton, etc., que l'on porte ordin. sur la chemise ou sur la peau. (Ji-lë.)

GILLE. s. m. Nom d'un personnage du théâtre de la foire. | Se dit d'Un homme qui a l'air et le maintien d'un niais. Fam. | Pop., *Faire gille*, Se retirer, s'enfuir. (Ji-le.)

GIMBLETTE. s. f. Petite pâtisserie dure et sèche, faite en forme d'anneau. (Jin-blè-te.)

GINGAS. s. m. Toile de fil à carreaux bleus et blancs, que l'on emploie ordin. pour faire les matelas. (Jin-ga.)

GINGEMBRE. s. m. (*Zinziberis.*) Plante, espèce de balisier qui vient des Indes orientales, et dont la racine, appelée aussi *Gingembre*, est d'un goût approchant de celui du poivre. (Jin-jan-bre.)

GINGUET, ETTE. adj. Qui a peu de force, peu de valeur; court. Fam. | Fam., *Esprit ginguet*, Esprit médiocre, frivole. | GINGUET. subst. m. Le vin. (Jing-è; è-te. [g. m.].)

GINSENG. s. m. Plante qui croît dans la Tartarie et dans le Canada, et dont la racine, appelée du même nom, est tonique et stimulante. (Jin-sang.)

GIRAFE. s. f. (*Zorafeh*, ar.) Quadrupède ruminant de l'intérieur de l'Afrique, qui a une très-grande taille, le cou et les jambes de devant fort longs, la croupe très-basse, la tête petite, et le poil ras, tacheté de jaune-fauve et de blanc. | Constellation de l'hémisphère boréal. (Ji-ra-fe.)

GIRANDE. s. f. Faisceau de plusieurs jets d'eau. | Assemblage de fusées volantes qui partent en même temps. (Ji-ran-de.)

GIRANDOLE. s. f. Synonyme de *Girande*. | Chandelier à plusieurs branches que l'on met sur une table, sur des guéridons. | Assemblage de diamants ou d'autres pierres précieuses, qui sert à la parure des femmes, et qu'elles portent à leurs oreilles. | Se dit De qqs. plantes dont les fleurs forment des espèces de bouquets; De certaines plantes aquatiques dont les feuilles sont disposées en verticilles. (Ji-ran-do-le.)

GIRASOL. s. m. (*Girasole*, it.) Pierre précieuse chatoyante, sorte d'opale. (Ji-ra-sol.)

GIRATOIRE. adj. des 2 g. (*Gyratus.*) Se dit D'un mouvement de rotation, et Du point autour duquel ce mouvement s'exécute. (Ji-ra-toua-re.)

GIRAUMONT. s. m. Espèce de courge, qui porte un fruit bon à manger, auquel on donne le même nom. (Ji-rô-mon.)

GIROFLE. s. m. (Plusieurs disent *Gerofle.*) Sorte d'épicerie qui est à peu près de la figure d'un petit clou à tête. (Ji-ro-fle.)

GIROFLÉE. adj. f. *Cannelle giroflée*, L'écorce du giroflier, lorsqu'elle est dans le commerce. (Ji-ro-flée.)

GIROFLÉE. s. f. Genre de plantes crucifères, dont plusieurs espèces sont cultivées dans les jardins, à cause du parfum et de la beauté de leurs fleurs. | Se dit Des fleurs de ces plantes. La *Giroflée jaune* s'appelle aussi *Violier*.

GIROFLIER. s. m. Arbre de la famille des *Myrtes*, qui porte le clou de girofle. (Ji-ro-flié.)

GIRON. s. m. (*Gyrus.*) Cet espace qui est depuis la ceinture jusqu'aux genoux, dans une personne assise. | *Le giron de l'Église*, La communion de l'Église catholique. | La partie de la marche sur laquelle on pose le pied en montant ou en descendant. | T. de blas. Espèce de triangle dont la base est aussi large que la moitié de l'écu, et dont la pointe est au centre de l'écu. (Ji-ron.)

GIRONNÉ. adj. T. de blas. Se dit D'un écu où il y a quatre girons d'un émail et quatre d'un autre. (Ji-ro-né.)

GIROUETTE. s. f. (*Gyrus.*) Pièce de fer-blanc, ordin. taillée en forme de banderole ou de flèche empennée, mise sur un pivot en un lieu élevé, de manière qu'elle tourne au moindre vent, et que par sa position elle indique la direction du vent. | Se dit De bandes de toile ou d'étamine qu'on place au haut des mâts, pour indiquer la direction du vent. | Fam., Homme qui change souvent d'avis, de parti. (Ji-rouë-te.)

GISANT, ANTE. adj. (*Jacere.*) Couché, étendu. (Ji-san.)

GISEMENT. s. m. (*Jacere.*) La situation des côtes de la mer. | La position des masses de minéraux dans la terre. (Ji-ze-man.)

GIT. (*Jacere.*) 3e pers. du présent de l'indicatif du v. n. *Gésir*, qui n'est plus usité, et qui signifiait Être couché. On dit encore *Nous gisons, vous gisez, ils gisent. Je gisais, tu gisais, il gisait; nous gisions, vous gisiez, ils gisaient. Gisant.* Qqus. doublent l's. On ne l'emploie guère qu'en parlant De personnes malades ou mortes, et de choses renversées par le temps ou la destruction. | *La côte gît nord et sud*, etc., S'étend du nord au sud, etc. | Gît, Consiste. Fam. (Ji.)

GITE. s. m. (*Jacere.*) Le lieu où l'on demeure, où l'on couche ordinairement. | Le lieu où couchent les voyageurs. | Le lieu où le lièvre repose, et où il est en forme. | Celle des deux meules d'un moulin qui est immobile. | Se dit Des masses ou couches de minéraux considérées par rapport à leur gisement et aux substances qu'elles renferment. (Ji-te.)

GITER. v. n. Demeurer, coucher. Pop. (Ji-té.)

GIVRE. s. m. Espèce de glace, de frimas qui s'attache aux arbres, aux buissons, etc. (Ji-vre.)

GIVRE. s. f. T. de blas. Un serpent.

GLABRE. adj. des 2 g. (*Glaber.*) T. de botan. Qui est sans poils, sans duvet.

GLAÇANT, ANTE. adj. Qui glace. (Gla-san.)

GLACE. s. f. (*Glacies.*) Eau congelée et durcie par le froid. | Le degré qui, dans les thermomètres, indique la température de la glace fondante, et qui est marqué d'un zéro, parce que c'est de ce degré que l'on commence à compter. | Fig., *Rompre la glace*, Faire les premiers pas dans une affaire. | *De glace*, Insensible. | Certain air de froideur qui paraît sur le visage et dans les actions de qqs. personnes. | Se dit De certaines liqueurs, des sucs de certains fruits que l'on fait congeler en les frappant de glace, et qui se prennent comme rafraîchissement. | Se dit De plaques de verre ou de cristal dont on fait des miroirs, des vitrages, etc. | Se dit Des miroirs de grande dimension. | Se dit Des vitres mobiles d'une voiture. | Dans un diamant, Petite tache qui en diminue considérablement le prix. (Gla-se.)

GLACER. v. a. et n. Se dit De l'action par laquelle le froid fait congeler les liquides. | Se dit Des choses qui causent une sensation de froid très-vive. | Poét., La diminution, la perte de la chaleur naturelle, causée par la vieillesse, la mort, etc. | Déconcerter, décourager, abattre, frapper de stupeur. | Appliquer une couleur brillante et transparente sur une autre qui est déjà sèche et à laquelle on veut donner ainsi plus d'éclat, de vigueur, etc. | *Glacer des confitures*, etc., Les couvrir d'une croûte de sucre qui est lissée comme de la glace. | Glacé, ée. part. *Gants glacés*, Gants cirés et unis comme de la glace. | Très-froid. | Qui déconcerte et refroidit. (Gla-sé.)

GLACEUX, EUSE. adj. Se dit Des pierreries qui ont des glaces, ou qui ne sont pas absolument nettes. (Gla-seû; ze.)

GLACIAL, ALE. adj. (*Glacialis.*) Glacé, qui est extrêmement froid. Il n'a point de plur. au masc. | *Mer Glaciale*, Mer qui est vers le pôle, et qui est pleine de glaces. *Zone glaciale*, La zone qui enferme le pôle arctique ou le pôle antarctique. (Gla-si-al.)

GLACIALE. s. f. Espèce de ficoïde dont les feuilles sont parsemées de vésicules transparentes. On l'appelle aussi *Plante glacée*, ou simplement *Glacée*. (Gla-si-a-le.)

GLACIER. s. m. Limonadier qui prépare et vend des glaces. (Gla-sié.)

GLACIER. s. m. Grand amas de glace, qui couvre le sommet d'une haute montagne.

GLACIÈRE. s. f. Grand creux fait en terre, ordin. maçonné, voûté et recouvert de terre et de paille, dans lequel on conserve de la glace ou de la neige, pour rafraîchir les boissons, pour faire des glaces, etc. | Chambre extrêmement froide. (Gla-siè-re.)

GLACIS. s. m. Talus, pente douce et unie. | Se dit Des couleurs légères et transparentes que les peintres appliquent qqfs. sur les couleurs déjà sèches d'un tableau, pour leur donner ainsi plus d'éclat, de vigueur, etc. (Gla-si.)

GLAÇON. s. m. Morceau de glace. (Gla-son.)

GLADIATEUR. s. m. (*Gladiator.*) Celui

qui, pour le plaisir du peuple, combattait sur l'arène, volontairement ou de force, contre un autre homme ou contre une bête féroce, avec une arme meurtrière.

GLAÏEUL. s. m. (*Gladiolus.*) Plante dont il existe un grand nombres d'espèces, et dont les feuilles sont longues, étroites et pointues. | *Glaïeul des marais*, *Glaïeul puant.* Noms vulgaires de deux espèces d'iris. (Gla-ieul.)

GLAIRE. s. f. Sorte d'humeur visqueuse. | Le blanc de l'œuf, quand il n'est pas cuit. (Glè-re.)

GLAIRER. v. a. Frotter la couverture d'un livre avec une éponge trempée dans des blancs d'œufs, pour y donner du lustre. (Glè-ré.)

GLAIREUX, EUSE. adj. Qui est de la nature de la glaire, qui est plein de glaires. (Glè-reû; ze.)

GLAISE. s. f. (*Glis.*) Sorte de terre grasse et compacte que l'eau ne pénètre point, et dont on se sert pour faire de la pôterie, des batardeaux, pour enduire des bassins de fontaine, etc.—Adj., *Terre glaise.* (Glè-ze.)

GLAISER. v. a. Faire un corroi de terre glaise. | *Glaiser des terres*, Engraisser avec de la glaise des terres maigres et sablonneuses. (Glè-zé.)

GLAISEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature de la glaise. (Glè-zeû; ze.)

GLAISIÈRE. s. f. Endroit d'où l'on tire de la glaise. (Glè-ziè-re.)

GLAIVE. s. m. Coutelas, épée tranchante. | La guerre, les combats. | Le droit de vie et de mort. | *Le glaive de la parole*, Le pouvoir de l'éloquence. (Glè-ve.)

GLAMA. s. m. T. d'hist. nat. *V.* LAMA.

GLANAGE. s m. Action de glaner. (Gla-na-je.)

GLAND. s. m. (*Glans.*) Le fruit que porte de chêne. | *Gland de mer*, Espèce de coquille. | Se dit De certain ouvrage de fil, de soie, etc., qui est composé d'une espèce de tête et de filets pendants, et dont on se sert pour attacher ou orner les vêtements, les tentures, etc. | L'extrémité de la verge, et Celle du clitoris. (Glan.)

GLANDE. s. f. (*Glans.*) Partie spongieuse ou vasculaire, destinée à sécréter certaines liqueurs ou humeurs du corps. | Se dit De certaines tumeurs accidentelles qui se forment en qq. partie du corps. | Se dit De petits mamelons arrondis ou ovales, destinés à sécréter les sucs particuliers à diverses espèces de plantes.

GLANDÉ, ÉE. adj. Se dit D'un cheval qui a les glandes de dessous la ganache enflées, lorsqu'il est près de jeter sa gourme. | Se dit Des chênes chargés de glands d'un émail différent de celui des chênes.

GLANDÉE. s. f. La récolte du gland. | *Envoyer des cochons à la glandée*, Les envoyer dans la forêt manger du gland.

GLANDULAIRE. adj. des 2 g. T. d'anat., synonyme de *Glanduleux, euse.* (Glan-du-lè-re.)

GLANDULE. s. f. (*Glandula.*) T. d'anat. Petite glande.

GLANDULEUX, EUSE. adj. (*Glandulosus.*) T. d'anat. Qui a l'aspect, la forme ou la texture des glandes. (Glan-du-leû; ze.)

GLANE. s. f. Poignée d'épis que l'on ramasse dans le champ après que le blé en a été emporté, ou que les gerbes sont liées. | Se dit De plusieurs petites poires qui sont rangées près à près sur une même branche, et De plusieurs oignons attachés de la même manière à une torche de paille.

GLANER. v. a. Ramasser des épis de blé après la moisson. | Se dit en parlant Du profit que l'on peut encore tirer d'une affaire où un autre a beaucoup gagné, ou bien en parlant De ce qui reste à dire sur une matière, sur un sujet qu'un autre a déjà traité.

GLANEUR, EUSE. s. Celui, celle qui glane. (—eû-ze.)

GLANURE. s. f. Ce que l'on glane après la moisson faite.

GLAPIR. v. n. Se dit De l'aboi aigre des petits chiens, et des renards. | Se dit Du son aigre de la voix d'une personne quand elle parle ou qu'elle chante.

GLAPISSANT, ANTE. adj. Qui glapit. (Gla-pi-san.)

GLAPISSEMENT. s. m. Le cri des renards et des petits chiens quand ils glapissent. Il se dit figurément en parlant Des personnes. (Gla-pi-se-man.)

GLAS. s. m. (*Classicum.*) Le son d'une cloche que l'on tinte pour une personne qui vient d'expirer. (Glâ.)

GLAUCOME. s. m. (*Glaucoma.*) Maladie des yeux, où l'humeur vitrée devient opaque, et semble prendre une couleur glauque. (Glô-co-me.)

GLAUQUE. adj. des 2 g. (*Glaucus.*) Qui est de couleur vert de mer, c'est-à-dire d'un vert blanchâtre ou bleuâtre. (Glôc-e.)

GLÈBE. s. f. (*Gleba.*) Une terre, un fonds. | S'est dit en parlant Des serfs attachés à un héritage, et qu'on vendait avec le fonds. | Poét., Le champ de la terre qu'on travaille, que l'on cultive. | Motte de terre.

GLÈNE. s. f. (*Gléné*, gr.) Cavité de moyenne grandeur creusée dans un os, et dans laquelle un autre os s'emboite.

GLÉNOÏDALE. adj. f. Se dit De toute cavité qui sert à l'emboîtement d'un os dans un autre, lorsqu'elle a peu de profondeur et de superficie. (Glé-no-i-da-le.)

GLÉNOÏDE. adj. (*Gléné*, *eidos*, gr.) Synonyme de Glénoïdale. (Glé-no-i-de.)

GLETTE. s. f. Mot all. L'oxyde de plomb ou la litharge. (Glè-te.)

GLISSADE. s. f. Action de glisser involontairement, le mouvement que l'on fait en glissant. (Gli-sa-de.)

GLISSANT, ANTE. adj. Sur quoi l'on glisse facilement. (Gli-san.)

GLISSÉ. s. m. Pas de danse, qui consiste à passer le pied doucement devant soi, en touchant légèrement le plancher. (Gli-sé.)

GLISSEMENT. s. m. Action de glisser. Il est peu usité. (Gli-se-man.)

GLISSER. v. n. (*Gleiten*, all.) Se dit Des choses qui coulent, que l'on fait couler sur une autre, ou le long d'une autre. | Se dit Lorsque le pied vient tout d'un coup à couler sur qq. ch. de gras ou d'uni. | Passer légèrement sur qq. matière. | Se dit Des choses qui ne font qu'une impression légère, ou qui n'en font aucune. | V. a. Mettre, couler adroitement qq. ch. en qq. endroit. | Insinuer dans les esprits. | Pron., Se couler doucement et presque sans être aperçu. (Gli-sé.)

GLISSEUR. s. m. Celui qui glisse sur la glace. (Gli-seur.)

GLISSOIRE. s. f. Chemin frayé sur la glace, pour y glisser par amusement. (Gli-soua-re.)

GLOBE. s. m. (*Globus.*) Corps sphérique, corps tout rond, sphère. | Absol., Le globe terrestre. | *Globe terrestre*, Globe de cuivre, de carton, etc., sur la superficie duquel les diverses régions de la terre sont représentées avec leurs situations et leurs dimensions relatives. | La boule d'or, surmontée d'une croix, que l'empereur d'Allemagne et qqs. rois portent dans la main, pour marque de leur dignité.

GLOBULAIRE. s. f. Genre de plantes qui tirent leur nom de ce que leurs fleurs sont ramassées en forme de petites boules. (Glo-bu-lè-re.)

GLOBULE. s. m. (*Globulus.*) Petit globe, petit corps sphérique.

GLOBULEUX, EUSE. adj. Qui est composé de globules. | Qui a une forme ronde, sphérique. (Glo-bu-leû ; ze.)

GLOIRE. s. f. (*Gloria.*) L'honneur, l'estime, les louanges, la réputation que les vertus, le mérite, les grandes actions ou les bons ouvrages attirent à qqn. | L'honneur, les hommages qu'on rend à Dieu. | *Rendre gloire à la vérité*, Rendre témoignage à la vérité. | *Faire gloire de qq. ch.*, S'en faire honneur, ou en faire vanité. | Éclat, splendeur. | Orgueil, vanité. | *Vaine gloire*, Le sentiment trop avantageux de soi-même que la vanité inspire. | La béatitude dont on jouit dans le paradis. | La représentation du ciel ouvert, avec les personnes divines, les anges et les bienheureux. | Un assemblage de rayons divergents, entourés de nuages, et au centre desquels on figure ordinairement la Trinité sous la forme d'un triangle. | Au théâtre, Machine suspendue et entourée de nuages, sur laquelle se placent les personnages qui doivent descendre de l'Empyrée ou y monter. (Gloua-re.)

GLORIEUSEMENT. adv. D'une manière glorieuse, qui mérite louange. (Glo-rieû-ze-man.)

GLORIEUX, EUSE. adj. (*Gloriosus.*) Qui s'est acquis, qui mérite beaucoup de gloire, beaucoup de louange et d'honneur. | *Être glorieux de qq. ch.*, S'en faire honneur, en tirer vanité. | Adj. et subst., Qui est plein de vanité, de bonne opinion de lui-même. (Glo-rieû ; ze.)

GLORIFICATION. s. f. (*Glorificatio.*) Élévation de la créature à la gloire éternelle. *La glorification des élus.* (—ca-sion.)

GLORIFIER. v. a. (*Glorificare.*) Rendre honneur et gloire à Dieu. | *Dieu glorifie les saints*, Il les rend participants de la gloire, de la béatitude éternelle. | Pron., Faire gloire de qq. ch., en tirer vanité. | Suivi de la prép. *Dans*, il signifie Mettre son honneur, sa gloire, en qqn., en qq. ch.

GLORIOLE. s. f. (*Gloriola.*) Vanité qui a pour objet de petites choses.

GLOSE. s. f. (*Glossa.*) Explication de qqs. mots obscurs d'une langue par d'autres mots plus intelligibles de la même langue. | *Glose ordinaire*, La glose faite sur le latin de la Vulgate. | Commentaire, ou notes servant à l'éclaircissement d'un texte. | Petit ouvrage de poésie, qui est une espèce de parodie de la pièce d'un autre auteur, dont on répète un vers à la fin de chaque stance. | Se dit, fam., Des réflexions, des critiques, des interprétations ajoutées à un récit. (Glô-ze.)

GLOSER. v. a. (*Glossa.*) Faire une glose, expliquer par une glose. | Fam., v. n. et a. Donner un mauvais sens à qq. action, à qq. discours, les censurer, les critiquer. (Glô-zé.)

GLOSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui glose sur tout, qui interprète tout en mal. (Glo-zeur ; eû-ze.)

GLOSSAIRE. s. m. (*Glossarium.*) Dictionnaire servant à l'explication de certains mots moins connus d'une langue par d'autres termes de la même langue plus connus. | Un simple vocabulaire. (Glos-sè-re.)

GLOSSATEUR. s. m. Auteur qui a glosé un livre. | *Les glossateurs de la Bible.* (Glos-sa-teur.)

GLOSSITE. s. f. (*Glossa.*) Inflammation de la langue. (Glo-si-te.)

GLOSSOPÈTRE. s. m. (*Glossopetra.*) Dent de poisson pétrifiée. (Glo-so-pè-tre.)

GLOTTE. s. f. (*Glottis.*) Nom d'une petite fente du larynx, par laquelle l'air qu'on respire descend et remonte, et qui sert à former et à modifier la voix. (Glo-te.)

GLOUGLOTER ou GLOUGLOUTER. v. n. Se dit Du cri des dindons.

GLOUGLOU. s. m. Le bruit que fait une liqueur lorsqu'on la verse d'une bouteille. Fam.

GLOUME. s. f. *V.* GLUME.

GLOUSSEMENT. s. m. Cri de la poule qui glousse. (Glou-se-man.)

GLOUSSER. v. n. Se dit Du cri de la poule qui veut couver, ou qui appelle ses poussins. (Glou-sé.)

GLOUTERON. s. m. La bardane.

GLOUTON, ONNE. adj. et subst. Qui mange avec avidité et avec excès. | Genre de mammifères de l'ordre des Carnassiers. (—o-ne.)

GLOUTONNEMENT. s. m. Avec avidité, avec gourmandise. (Glou-to-ne-man.)

GLOUTONNERIE. s. f. Vice de celui qui est glouton. (Glou-to-ne-rie.)

GLU. s. m. (*Glus.*) Matière visqueuse et tenace, avec laquelle on prend les oiseaux.

GLUANT, ANTE. adj. Qui est de la nature de la glu, visqueux. | *Avoir les mains gluantes*, Avoir les mains salies de qq. ch. de gluant.

GLUAU. s. m. Petite branche, petite verge, enduite, frottée de glu, pour prendre des oiseaux. (Glu-ô.)

GLUER. v. a. Frotter de glu. | Poisser, salir avec qq. ch. de gluant.

GLUI. s. m. Grosse paille de seigle dont on couvre les toits.

GLUME. s. f. (*Gluma.*) Se dit Des paillettes ou écailles sèches qui forment l'enveloppe de chaque fleur des graminées, et qu'on n. autr. *Bâle.*

GLUTEN. s. m. T. lat. Matière qui sert à lier ensemble les parties qui composent un corps solide, tel que les pierres, etc. | La matière visqueuse et grisâtre qui reste après qu'on a enlevé tout l'amidon de la farine des céréales. (Glu-të-ne.)

GLUTINATIF. adj. (*Glutinativus.*) T. de médec., synonyme d'Agglutinatif.

GLUTINEUX, EUSE. adj. (*Glutinosus.*) Qui est de la nature du gluten; gluant, visqueux. (Glu-ti-neû; ze.)

GLYCONIEN ou **GLYCONIQUE.** adj. m. (*Glyconicum.*) Vers composé d'un spondée et de deux dactyles. (Gli-co-ni-in; ou Gli-co-nic-e.)

GLYPTIQUE. s. f. (*Gluptês*, gr.) L'art de graver en pierres fines, soit en creux, soit en relief. (Glip-tic-e.)

GNOME. s. m. (*Gnômôn*, gr.) Nom que les cabalistes donnent à certains génies ou peuples invisibles, qu'ils supposent habiter dans la terre, où ils sont les gardiens des trésors, des mines, des pierres précieuses. [g dur.]

GNOMIDE. s. f. Femelle d'un gnome. [g dur.]

GNOMIQUE. adj. des 2 g. (*Gnômikos*, gr.) Sentencieux. Se dit Des poëmes qui contiennent des maximes. (Gno-mic-e [g dur.].)

GNOMON. s. m. (*Gnômôn.*) Tout instrument qui marque les heures par la direction de l'ombre qu'un corps solide porte sur un plan ou sur une surface courbe. [g dur.]

GNOMONIQUE. s. f. (*Gnômonica.*) L'art de tracer des cadrans au soleil, à la lune et aux étoiles; mais surtout des cadrans solaires sur un plan, et même sur la surface d'un corps donné qcq. (Gno-mo-nic-e [g dur.].)

GNOSTIQUES. s. m. pl. (*Gnostici.*) Espèce d'hérétiques des premiers siecles de l'Église, qui se vantaient d'avoir des connaissances et des lumières surnaturelles. (Gnos-tic-e [g dur.].)

GO (TOUT DE). loc. adv. Librement, sans façon, ou Sans obstacle. Pop.

GOBBE. s. f. Sorte de composition, en forme de bol, qu'on donne aux animaux pour les empoisonner. (Go-be.)

GOBELET. s. m. (*Cupella.*) Vase à boire, rond, sans anse, et ordin. sans pied, moins large et plus haut qu'une tasse. | Se dit, absol., Du lieu où l'on fournit le pain, le vin et le fruit pour la bouche du roi. Les officiers qui servent au gobelet. | Se dit D'ustensiles en forme de gobelets à boire, et ordin. de fer-blanc, dont le dessous est concave, et qui servent à escamoter, à faire des tours de gibeciere. (Go-be-lë.)

GOBELINS. s. m. pl. (*Gobelin*, n. pr.) Nom d'une célèbre manufacture de teinture et de tapisseries à Paris. (Go-be-lin.)

GOBELOTTER. v. n. (*Cupella.*) Buvotter, boire à plusieurs petits coups. (Go-be-lo-té.)

GOBE-MOUCHES. s. m. Oiseau qui se nourrit de mouches et d'autres insectes volants. | Se dit De qqs. plantes dont la tige visqueuse ou certaines parties irritables retiennent ou emprisonnent les mouches et autres insectes qui viennent s'y poser. *V.* APOCYN, DIONÉE. | Celui qui n'a point d'avis à lui, et qui parait être de l'avis de tout le monde. Fam. | Celui qui croit sans examen toutes les nouvelles que l'on débite. Fam. | Un homme qui s'occupe niaisement de bagatelles. Fam. (—mou-che.)

GOBER. v. a. (*Cupa.*) Avaler avec avidité et sans savourer ce qu'on avale. Fam. | Fam., Croire légèrement. | Pop., Prendre qqn., se saisir de qqn. lorsqu'il s'y attend le moins.

GOBERGER (SE). v. pron. Se moquer. | Se divertir. | Prendre ses aises. Fam. (Go-bër-jé.)

GOBERGES. s. f. pl. Petits ais de bois qui se mettent en travers sur le bois de lit, pour soutenir la paillasse. (Go-bër-je.)

GOBET. s. m. Morceau que l'on gobe. Fam. | Fam., *Prendre un homme au gobet*, Le prendre lorsqu'il y pense le moins. | Pop., Espèce de cerise. (Go-be.)

GOBETER. v. a. Jeter du plâtre avec la truelle pour le faire entrer dans les joints des murs de moellon ou de plâtras.

GOBIN. s. m. (*Gibbus.*) Bossu. Fam. et peu usité.

GODAILLER. v. n. Boire avec excès et à plusieurs reprises. Pop. (Go-da-llé [ll m.].)

GODELUREAU. s. m. Jeune homme qui fait l'agréable et le galant auprès des femmes. Se dit en mauvaise part. Fam. (Go-de-lu-rô.)

GODENOT. s. m. Petite figure de bois ou d'ivoire qui représente un homme, et dont les joueurs de gibecière se servent pour amuser les spectateurs. (Go-de-nô.)

GODER. v. n. Se dit D'un vêtement qui fait de faux plis, soit parce que la coupe en est mauvaise, soit parce que les parties en sont mal assemblées.

GODET. s. m. (*Cupa.*) Sorte de petit vase à boire. | Se dit Des augets attachés à des roues, dont on se sert pour élever de l'eau. | Se dit De certaines choses, naturelles ou artificielles, qui ont, ou à peu près, la forme de godets à boire. (Go-dè.)

GODIVEAU. s. m. Pâté chaud composé d'andouillettes, de hachis de veau, et de béatilles. (Go-di-vô.)

GODRON. s. m. Certains plis ronds qu'on faisait autrefois aux fraises, et qu'on fait encore aux jabots de chemise, à certaines coiffures des femmes, etc. (Vi.) | Se dit De certaines façons qu'on fait aux bords de la vaisselle d'argent, et qui ont la forme d'un œuf allongé. | Se dit De certains ornements de même forme qu'on fait aux ouvrages de sculpture et de menuiserie.

GODRONNER. v. a. Faire des godrons. (Vi.) | En botan., *Feuille godronnée*, Feuille dont les bords sont plissés naturellement. (Go-dro-né.)

GOÉLAND. s. m. Nom donné à certains oiseaux de mer qui sont de grandes mouettes. (Go-é-lan.)

GOÉLETTE. s. f. Bâtiment à deux mâts, du port de cinquante à cent tonneaux. (Go-é-le-te.)

GOÉMON. s. m. Nom que l'on donne, en certains lieux, aux varechs ou herbes marines qui croissent le long des côtes, sur les rochers. (Go-é-mon.)

GOÉTIE. s. f. (*Goëtia*, gr.) Espèce de magie par laquelle on invoquait les génies malfaisants, pour nuire aux hommes. (Go-é-sie.)

GOFFE. adj. des 2 g. (*Goffo*, it.) Mal fait, grossier, maladroit. Fam. et vi. (Go-fe.)

GOGAILLE. s. f. Repas joyeux. Pop. (Go-ga-lle [ll m.].)

GOGO (À). loc. adv. À son aise, dans l'abondance. Fam.

GOGUENARD, ARDE. adj. et subst. Plaisant, railleur. (Gog-e-nar.)

GOGUENARDER. v. n. Faire de mauvaises plaisanteries. Fam. (Gog-e-nar-dé.)

GOGUENARDERIE. s. f. Mauvaise plaisanterie. Fam. (Gog-e-nar-de rie.)

GOGUETTES. s. f. pl. Propos joyeux. Fam. | Fam., *Chanter goguettes à qqn.*, Lui dire des injures. (Gog-è-te [g m.].)

GOINFRE. s. m. Celui qui met tout son plaisir à manger. Pop. (Gouin-fre.)

GOINFRER. v. n. Manger beaucoup et avidement. Pop. (Gouin-fré.)

GOINFRERIE. s. f. Gourmandise sans goût. Pop. (Gouin-fre-rie.)

GOÎTRE. s. m. (*Guttur.*) Tumeur qui se forme au devant de la trachée-artère et du larynx. (Goua-tre.)

GOÎTREUX, EUSE. adj. Qui est de la nature du goitre. | Adj. et subst. Se dit De ceux qui sont atteints du goitre. (Goua-treû ; ze.)

GOLFE. s. m. (*Kolpos*, gr.) Partie de mer plus ou moins vaste, qui entre, qui avance dans les terres, et dont l'ouverture du côté de la mer est ordin. fort large.

GOMME. s. f. (*Gummi.*) Substance visqueuse qui découle de certains arbres, qui s'épaissit à l'air, et qui est soluble dans l'eau. | *Gomme élastique* ou *Caoutchouc*, Substance végétale qui a beaucoup d'élasticité. (Go-me.)

GOMME-GUTTE. s. f. Gomme-résine, jaune, âcre, amère, qui s'emploie en médecine comme purgative, mais surtout en peinture, pour l'aquarelle. (Go-me-gu-te.)

GOMME-RÉSINE. s. f. Suc végétal, principalement composé de gomme et de résine, dont une partie se dissout dans l'eau, et l'autre dans l'esprit-de-vin. (Go-me-ré-zi-ne.)

GOMMER. v. a. Enduire de gomme. | *Gommer une couleur*, Y mêler un peu de gomme. (Go-mé.)

GOMMEUX, EUSE. adj. (*Gummosus.*) Qui jette de la gomme. | Qui est ou qui tient de la nature de la gomme. (Go-meû ; ze.)

GOMMIER. s. m. T. de botan. Arbre d'Amérique, espèce d'acacia qui donne beaucoup de gomme. *Gommier blanc. Gommier rouge.* (Go-mié.)

GOMPHOSE. s. f. (*Gomphosis.*) Espèce d'articulation immobile, par laquelle les os sont emboîtés l'un dans l'autre, comme un clou et une cheville dans un trou : telle est l'insertion des dents dans les mâchoires. (Gon-fo-ze.)

GOND. s. m. (*Gomphus.*) Morceau de fer coulé et rond par la partie d'en haut, sur lequel tournent les pentures d'une porte. (Gon.)

GONDOLE. s. f. (*Gondola*, it.) Petit bateau plat et fort long, qui est particulièrement en usage à Venise pour naviguer sur les canaux, et qui ne va qu'à rames. | Petit vaisseau à boire, long et étroit, qui n'a ni pied ni anse. (Gon-do-le.)

GONDOLIER. s. m. (*Gondoliere*, it.) Celui qui mène les gondoles. (Gon-do-lié.)

GONFALON. s. m. Bannière d'église à trois ou quatre fanons, qui sont des pièces pendantes. On dit aussi *Gonfanon.*

GONFALONIER. s. m. Celui qui porte le gonfalon. On a longtemps donné ce titre

aux chefs de qqnes. des républiques modernes d'Italie. On dit aussi *Gonfanonier*. (Gon-fa-lo-nié.)

GONFLEMENT. s. m. Enflure. (Gon-fle-man.)

GONFLER. v. a. et n. (*Conflare*.) Rendre enflé, faire devenir enflé. | Se dit Des enflures causées par des flatuosités.

GONIN. s. m. *C'est un maître gonin*, C'est un fripon adroit et rusé. Pop.

GONIOMÈTRE. s. m. (*Gônia*, *metron*, gr.) Instrument qui sert à mesurer les angles des cristaux naturels.

GONIOMÉTRIE. s. f. Art de mesurer les angles.

GONORRHÉE. s. f. (*Gonorrhœa*.) Écoulement par le canal de l'urètre. (Go-no-rée.)

GORD. s. m. Pêcherie composée de deux rangs de perches plantées dans le fond de la rivière, qui forment un angle, au sommet duquel est un filet où les deux rangs de perches conduisent le poisson. (Gor.)

GORDIEN. adj. m. *V.* NOEUD.

GORET. s. m. Petit cochon. (Go-rë.)

GORGE. s. f. (*Gurges*.) La partie antérieure du cou. | *Se couper la gorge avec qqn.*, Se battre en duel avec lui. | *Prendre qqn. à la gorge*, Le contraindre avec violence à faire qq. ch. | Le cou et le sein d'une femme. | La partie supérieure de la chemise d'une femme. | Le gosier. | *Gorge chaude*, La chair des animaux vivants que l'on donne aux oiseaux de proie. | L'entrée, l'orifice de certaines choses. | L'entrée d'une fortification du côté de la place. | Un détroit, un passage entre deux montagnes. | Une moulure concave. | Bâton ou morceau de bois tourné auquel on attache les estampes, etc., pour pouvoir les rouler. (Gor-je.)

GORGÉ, ÉE. adj. T. de blason. Se dit D'un lion, d'un cygne, ou autre animal, qui a le cou ceint d'une couronne dont l'émail est différent de celui de l'animal. (Gor-jé.)

GORGE-DE-PIGEON. adj. invariable et s. m. Se dit D'une couleur composée et mélangée, qui paraît changer suivant les différents aspects du corps coloré, comme celle de la gorge des pigeons. (Gor-je-de-pi-jon.)

GORGÉE. s. f. La quantité de liqueur que l'on peut avaler en une seule fois. (Gor-jée.)

GORGER. v. a. Soûler, donner à manger avec excès. | Combler, remplir. | Au jeu de reversi, *Gorger le quinola*, Contraindre à le jouer. (Gor-jé.)

GORGERETTE. s. f. Espèce de collerette servant à couvrir la gorge des femmes. (Vi.) (Gor-je-rë-te.)

GORGERIN. s. m. Pièce de l'armure qui servait autrefois pour couvrir et défendre la gorge d'un homme d'armes. | Partie du chapiteau dorique au-dessus de l'astragale de la colonne. (Gor-je-rin.)

GORGONE. s. f. (*Gorgones*.) Selon la Fable, il y avait trois *Gorgones*, Méduse, Euryale, et Sthényo : elles avaient le pouvoir de pétrifier ceux qui les regardaient.

GOSIER. s. m. La partie intérieure de la gorge par où les aliments passent de la bouche dans l'estomac. | Le canal par où sort la voix, et qui sert à la respiration. | *Un beau gosier*, Une belle voix. (Go-zié.)

GOSSAMPIN. s. m. Espèce de fromager, grand arbre de la famille des Malvacées, qui croît dans les Indes, en Afrique et en Amérique. (Go-san-pin.)

GOTHIQUE. adj. des 2 g. (*Gothicus*.) Qui vient des Goths, qui est fait à l'imitation des Goths. | Fam. et par une sorte de mépris, Qui paraît trop ancien, hors de mode. | Subst. m., dans le premier sens, *Le gothique domine dans cette architecture*. S. f. *La gothique*, L'écriture gothique. (Go-tic-e.)

GOUACHE. s. f. (*Gouazzo*, it.) Genre de peinture où l'on emploie des couleurs détrempées avec de l'eau de gomme. | Se dit Des petits tableaux de genre peints à la gouache.

GOUDRON. s. m. (*Kitran*, ar.) Matière noirâtre, liquide et gluante, que l'on retire des arbres résineux en les faisant brûler, et qui est d'un grand usage dans la marine pour enduire les bâtiments, les cordages, etc.

GOUDRONNER. v. a. Enduire ou imbiber de goudron. (Gou-dro-né.)

GOUET. s. m. *V.* ARUM.

GOUFFRE. s. m. Abîme, trou large et profond. | Se dit De toutes les choses où l'on fait des frais, des sacrifices, des pertes immenses. | Un grand nombre de malheurs, de misères, de chagrins, qui accablent à la fois une personne, une famille, etc. (Gou-fre.)

GOUGE. s. f. Espèce de ciseau servant aux menuisiers, aux sculpteurs et à d'autres ouvriers. (Gou-je.)

GOUINE. s. f. T. d'injure. Une femme de mauvaise vie. Bas.

GOUJAT. s. m. Valet d'armée. | Fam., Un homme sale et grossier. (Gou-ja.)

GOUJON. s. m. (*Gobio*.) Petit poisson blanc qu'on prend ordin. à la ligne. | Cheville de fer qui sert à lier les pièces de certains ouvrages, de certaines machines.

GOULÉE. s. f. (*Gula*.) Grosse bouchée.

GOULET. s. m. (*Gula*.) Le cou d'un vase dont l'entrée est étroite. (Vi.) On dit *Goulot*. | L'entrée étroite d'un port, d'une rade. (Gou-lë.)

GOULETTE. s. f. *V.* GOULOTTE.

GOULOT. s. m. (*Gula*.) Le cou d'un vase dont l'entrée est étroite. (Gou-lô.)

GOULOTTE. s. f. (*Gula*.) Petite rigole pour servir à l'écoulement des eaux. | Petit canal de pierre ou de marbre, qui a une pente douce, et qui est interrompu de distance en distance par de petits bassins, pour

le jeu des eaux. On dit aussi *Goulette*. (Gou-lo-te.)

GOULU, UE. adj. et subst. (*Gulo.*) Qui aime à manger, et qui mange d'ordin. avec avidité.

GOULÛMENT. adv. Avidement. (Gou-lû-man.)

GOUPILLE. s. f. (*Cuspicula.*) Petite fiche, petite cheville de laiton ou d'autre métal, dont on se sert pour arrêter qqs. parties d'une montre ou d'autres ouvrages semblables. | [ll m.].

GOUPILLON. s. m. Aspersoir, petit bâton au bout duquel il y a des soies de cochon, et qui sert à l'église pour prendre de l'eau bénite, et pour la répandre sur les objets qu'on bénit, ou la présenter à qqn. | Instrument destiné au même usage, qui consiste en une boule de métal creuse, percée de petits trous, et placée au bout d'un manche de même métal ou de bois. | Se dit De certaines brosses qui ont de la ressemblance avec un goupillon de bois. | [ll m.]

GOURD, OURDE. adj. (*Gurdus.*) Qui est devenu comme perclus par le froid. (Gour.)

GOURDE. s. f. Monnaie d'argent, qu'on nomme plus ordin. *Piastre.*

GOURDE. s. f. Calebasse, courge séchée et vidée, dont les soldats, les pèlerins, etc., se servent pour porter de l'eau, du vin, etc.

GOURDIN. s. m. (*Cordino*, it.) Gros bâton court. Pop.

GOURE. s. f. (*Ghour*, ar.) Toute drogue falsifiée.

GOUREUR. s. m. Celui qui falsifie les drogues. | Celui qui trompe dans un petit commerce, dans un échange. Pop.

GOURGANDINE. s. f. Coureuse, femme de mauvaise vie. Fam.

GOURGANE. s. f. Petite fève de marais qui est douce et de bonne qualité.

GOURGOURAN. s. m. Étoffe de soie travaillée en gros de Tours, et qui vient des Indes.

GOURMADE. s. f. Coup de poing. Fam.

GOURMAND, ANDE. adj. Qui mange avec avidité et avec excès. | Subst., se dit Des personnes. | *Branches gourmandes*, Branche d'un arbre fruitier qui absorbent la nourriture des autres branches. (Gourman.)

GOURMANDER. v. a. Réprimander avec dureté, avec des paroles rudes et impérieuses. | *Gourmander un cheval*, Le manier rudement de la main. | *Un carré de mouton gourmandé de persil*, Lardé de persil.

GOURMANDISE. s. f. Vice de celui qui est gourmand. (Gour-man-di-ze.)

GOURME. s. f. Se dit Des mauvaises humeurs qui surviennent aux jeunes chevaux. | *Jeter sa gourme*, se dit Des enfants qui ont qq. maladie de la peau. | Fam., se dit D'un jeune homme qui vient d'entrer dans le monde, et qui y fait beaucoup de folies.

GOURMER. v. a. Mettre la gourmette à un cheval. | Fam., Battre à coups de poing. | Fam., *Être gourmé*, Affecter un maintien composé et trop grave.

GOURMET. s. m. Celui qui sait bien connaître et goûter le vin. (Gour-mé.)

GOURMETTE. s. f. Petite chaînette de fer qui tient à un des côtés du mors d'un cheval, et qu'on accroche à l'autre côté en la faisant passer sous la ganache. | Fam., *Lâcher la gourmette à qqn.*, Lui donner plus de liberté qu'il n'en avait auparavant. (Gour-mè-te.)

GOUSSAUT ou GOUSSANT. s. m. Cheval court de reins, et dont l'encolure et la conformation annoncent de la force. —Adj., *Un cheval gossaut.* (Gou-sô, ou Gou-san.)

GOUSSE. s. f. (*Concha.*) Cosse, enveloppe des graines, des semences dans les plantes légumineuses. | *Gousse d'ail*, Petite tête d'ail. | Au plur., Ornement d'architecture particulier au chapiteau ionique. (Gou-se.)

GOUSSET. s. m. (*Concha.*) Le creux de l'aisselle. | La mauvaise odeur qui vient du gousset. | Cette petite pièce de toile qu'on met à la manche d'une chemise à l'endroit de l'aisselle. | Petite poche qui est en dedans de la ceinture d'un pantalon. | Espèce de petite console de menuiserie servant à soutenir des tablettes. (Gou-sè)

GOÛT. s. m. (*Gustus.*) Celui des cinq sens par lequel on discerne les saveurs. | Saveur. | Odeur. | L'appétence des aliments. | La faculté de sentir, de discerner les beautés et les défauts qui se trouvent dans les ouvrages d'esprit, dans les productions des arts. | Absol., Le bon goût. | Le sentiment agréable ou avantageux qu'on a de qq. ch. | L'inclination qu'on a pour certaines personnes, pour certaines choses. | *Ouvrages de goût.* Ouvrages, objets qui ne sont faits que pour l'agrément, pour l'ornement. | La manière dont une chose est faite, le caractère particulier de qq. ouvrage. | Absol., Bon goût, agrément, grâce, élégance. | Le caractère d'un auteur, etc.; le caractère général d'un siècle. (Goû.)

GOÛTER. v. a. (*Gustare.*) Exercer le sens du goût sur ce qui a de la saveur. | Examiner la saveur, la qualité d'une chose, en mettant dans la bouche une petite partie, une petite quantité de cette chose. | V. a. et n. Boire ou manger qq. peu d'une chose dont on n'a pas encore bu ou mangé. | V. a. et n. Se dit en parlant Des choses dont on ne juge que par l'odorat. | V. n. Essayer, éprouver. | V. a. Approuver, trouver bon, agréable. | Sentir qq. ch., en jouir.

GOÛTER. v. n. Manger légèrement entre le dîner et le souper.

GOÛTER. s. m. Petit repas qu'on fait entre le dîner et le souper.

GOUTTE. s. f. (*Gutta.*) Petite partie

d'une chose liquide. | Une quantité peu considérable. | *Mère goutte*, Le vin qui coule de la cuve ou du pressoir sans que l'on ait pressuré le raisin. | La mesure de certaines liqueurs qui s'emploient à très-petite dose. | Au plur., Certains remèdes liquides qui ne s'administrent ordin. qu'à très-petite dose, à cause de leur énergie. | Petite partie tirée d'une fonte d'or ou d'argent, qu'on remet à l'essayeur pour avoir le rapport du titre. | Se dit De petits ornements de forme conique placés dans le plafond de l'ordre dorique ou sous les triglyphes. | Adv., *Ne voir goutte*, *n'entendre goutte*, se dit pour donner plus de force à la négation. Fam. | Goutte à goutte. loc. adv. Goutte après goutte. (Gou-te.)

GOUTTE. s. f. Maladie qui affecte particulièrement les articulations, et qui est caractérisée par la douleur, la rougeur et le gonflement de ces parties.

GOUTTELETTE. s. f. Petite goutte de qq. liqueur. (Gou-te-lè-te.)

GOUTTEUX, EUSE. adj. et subst. Qui est sujet à la goutte. (Gou-teû; ze.)

GOUTTIÈRE. s. f. (*Gutta.*) Petit canal par où les eaux de la pluie coulent de dessus les toits. | Fam., Le toit même. | Bande de cuir qui avance autour de l'impériale d'un carrosse, et qui sert à empêcher que la pluie n'y entre par les portieres. | T. de relieur. La coupe creuse qu'ils donnent à la tranche du livre opposée au dos. | Se dit Des fentes ou raies creuses qui sont le long de la perche du merrain de la tête du cerf. | Se dit De certains enfoncements que présentent les os. (Gou-tiè-re.)

GOUVERNAIL. s. m. (*Gubernaculum.*) Pièce de bois attachée à l'arrière d'un vaisseau, d'un navire, d'un bateau, et qui sert à le gouverner, à le faire aller du côté qu'on veut. | Le gouvernement d'un État. (Gou-vèr-nall [ll m.].)

GOUVERNANCE. s. f. Juridiction qui existait autrefois dans qqs. villes des Pays-Bas, et à la tête de laquelle était le gouverneur de la place. (Gou-vèr-nan-se.)

GOUVERNANTE. s. f. La femme du gouverneur d'une province, d'une place. | Femme qui a le gouvernement d'une province, d'une ville. | Femme à laquelle on confie l'éducation d'un ou de plusieurs enfants. | Femme qui a soin du ménage d'un homme veuf ou d'un célibataire. (Gou-vèr-nan-te.)

GOUVERNE. s. f. (*Guberna.*) Ce qui doit servir de règle de conduite dans une affaire. (Gou-vèr-ne.)

GOUVERNEMENT. s. m. Action, charge, ou manière de gouverner, de régir, d'administrer. | Absol., Le gouvernement des États. | *Avoir qq. ch. en son gouvernement*, Être chargé d'en avoir soin. | La constitution d'un État. | Ceux qui gouvernent un État. | La charge de gouverneur dans une province, dans une ville, etc. | La ville et le pays qui sont sous le pouvoir du gouverneur. | L'hôtel du gouverneur. (Gou-ver-ne-man.)

GOUVERNER. v. a. (*Gubernare.*) Diriger, conduire. | Régir, conduire avec autorité. | Avoir grand crédit, grand pouvoir sur l'esprit de qqn. | Fam., *Comment gouvernez-vous un tel?* Comment êtes-vous avec lui? | Avoir l'administration, la conduite de qq. ch. | Administrer avec épargne. | Le soin qu'on a qu'une chose soit en bon état, qu'elle ne périsse pas. | Le soin que l'on prend des enfants ou des malades. | Se dit De la manière d'élever, de soigner toutes sortes d'animaux. | T. de gramm. Régir. | Se dit D'un État démocratique, d'un gouvernement où le pouvoir est exercé par le peuple. | Tenir une conduite bonne ou mauvaise dans sa vie, dans ses mœurs, dans les affaires. (Gou-vèr-né.)

GOUVERNEUR. s. m. Celui qui commande en chef dans une province, dans une place forte, dans une maison royale. | Celui qui est commis pour avoir soin de l'éducation et de l'instruction d'un jeune seigneur, d'un jeune prince. (Gou-vèr-neur.)

GOYAVE. s. f. Fruit du goyavier. (Goua-ia-ve.)

GOYAVIER. s. m. Grand arbre d'Amérique et des Indes orientales, appelé aussi *Poirier des Indes*, qui porte un fruit long ou ovale, à peu près gros comme une pomme de reinette. (Goua-ia-vié.)

GRABAT. s. m. (*Grabatus.*) Méchant lit, tel que ceux des pauvres gens. | Prov., *Être sur le grabat*, Être malade, au lit. (Gra-ba.)

GRABATAIRE. s. des 2 g. Se dit De ceux qui différaient jusqu'à la mort à recevoir le baptême. | Se dit D'une personne habituellement malade ou alitée. Fam. (Gra-ba-tè-re.)

GRABUGE. s. m. Querelle, différend, noise. Fam. (Gra-bu-je.)

GRÂCE. s. f. (*Gratia.*) Faveur qu'on fait à qqn. sans y être obligé. | *Être en grâce auprès du prince*, Y être en considération, en faveur. | *Bonnes grâces*, au plur., La faveur ou la bienveillance, l'amitié qu'une personne accorde à une autre. | Pardon, indulgence. | Le pardon que le prince accorde de son autorité souveraine à un criminel, en lui remettant la peine que méritait son crime. | *Lettres de grâce*, ou *Grâce*, Lettres par lesquelles le souverain accorde la grâce d'un criminel. | *Faire grâce à qqn.*, Lui accorder, lui remettre ce qu'il ne pouvait pas demander avec justice. | *Faire grâce à qqn. d'une chose*, Ne pas l'exiger de lui, ou La lui épargner. | L'aide et le secours que Dieu donne aux hommes pour faire leur salut. | *An de grâce*, se dit De chacune des années de l'ère chrétienne. | Remercîment, témoignage de reconnaissance. | Au plur., Prière que l'on fait à Dieu après le repas pour le remercier

de ses biens. | Certain agrément dans les personnes et dans les choses. | *De bonne grâce*, De bonne volonté, sans répugnance. | Au plur., Les trois déesses qui étaient les compagnes de Vénus, et dont le pouvoir s'étendait à tout ce qui fait l'agrément, le charme de la vie. | Titre d'honneur que l'on donne aux ducs en Angleterre. | De grâce. loc. adv. Par grâce, par pure bonté. (Grâ-se.)

GRACIABLE. adj. des 2 g. Qui est rémissible, digne de pardon. *Fait graciable, cas graciable.* (Gra-si-a-ble.)

GRACIER. v. a. Faire grâce à un criminel, lui remettre sa peine. (Gra-si-é.)

GRACIEUSEMENT. adv. D'une manière gracieuse. (Gra-sieû-ze-man.)

GRACIEUSER. v. a. Faire des démonstrations d'amitié ou de bienveillance à quelqu'un. Fam. (Gra-si-eû-zé.)

GRACIEUSETÉ. s. f. Honnêteté, civilité. | Gratification. Fam. (Gra-si-eû-ze-té.)

GRACIEUX, EUSE. adj. (*Gratiosus.*) Agréable, qui a beaucoup de grâce et d'agrément. | Poli, doux, civil. (Gra-sieû; ze.)

GRACILITÉ. s. f. (*Gracilitas.*) Qualité de ce qui est grêle. (Gra-si-li-té.)

GRADATION. s. f. (*Gradatio.*) Augmentation successive et par degrés. | Figure de rhétorique, par laquelle on assemble plusieurs idées, plusieurs expressions qui enchérissent les unes sur les autres. | Le passage insensible d'une couleur à une autre. | Cet artifice de composition qui consiste à faire saillir le personnage ou le groupe principal. | T. d'archit. La disposition de plusieurs parties qui sont rangées par degrés ou les unes au-dessus des autres, et qui symétrisent par leurs formes et leurs ornements. (Gra-da-sion.)

GRADE. s. m. (*Gradus.*) Dignité, degré d'honneur, d'avancement. | Se dit Des différents degrés que l'on acquiert dans les universités. | Se dit Des lettres qu'on obtenait en vertu des grades qu'on avait acquis.

GRADÉ. adj. Qui a un grade dans l'armée.

GRADIN. s. m. (*Gradus.*) Petit degré qu'on met sur des autels, sur des buffets, etc., pour y poser des chandeliers, des vases de fleurs, etc. | Se dit Des bancs élevés graduellement les uns au-dessus des autres, pour placer plusieurs personnes, dans les grandes assemblées, dans les théâtres, dans les écoles, etc.

GRADUATION. s. f. (*Gradus.*) Division en degrés. | *Chambre graduée*, Bâtiment destiné à faire évaporer l'eau dans laquelle le sel est dissous. (Gra-du-a-sion.)

GRADUEL, ELLE. adj. (*Gradus.*) Qui va par degrés. | *Psaumes graduels*, Certains psaumes que les Hébreux chantaient sur les degrés du temple. | Subst. m. Désigne des versets qui se disent entre l'épître et l'évangile, et qui se chantaient autrefois au jubé. | Livre qui comprend tout ce qui se chante au lutrin pendant la messe. (Gra-du-ël; ë-le.)

GRADUELLEMENT. adv. D'une manière graduelle, par gradation. (Gra-du-ë-le-man.)

GRADUER. v. a. (*Gradus.*) Marquer des degrés de division. | Augmenter par degrés. | Conférer des degrés dans qqne. des facultés de théologie, de droit, etc. | Gradué. subst. m. Celui qui a pris des degrés dans qqne. des facultés de théologie, de droit, etc.

GRAILLEMENT. s. m. (*Crassus.*) Son cassé ou enroué de la voix. (Gra-lle-man [ll m.].)

GRAILLER. v. n. Sonner du cor sur un ton qui sert à rappeler les chiens (Gra-llé [ll m.].)

GRAILLON. s. m. (*Crassus.*) Les restes ramassés d'un repas. | *Goût de graillon*, Goût de viande ou de graisse brûlée. (Gra-llon [ll m.].)

GRAIN. s. m. (*Granum.*) Le fruit et la semence du froment, du seigle. | *Gros grains*, Le froment, le méteil et le seigle. *Menus grains*, L'orge, l'avoine, le mil, la vesce, etc. | Le fruit de certaines plantes et de certains arbrisseaux. | Se dit De certaines choses faites à peu près en forme de grain. | Se dit Des petites parties de certains amas ou monceaux. | Fam., *N'avoir pas un grain de bon sens*, etc., En être tout à fait dépourvu. | Petit poids qui, dans les anciennes divisions de mesure, vaut la 72e partie d'un gros. | Se dit Des petites aspérités qui couvrent la surface de certaines étoffes, de certains cuirs, etc. | Se dit Des parties tenues, et serrées entre elles, qui forment la masse des pierres, des métaux, etc. | Pluie soudaine et de peu de durée. | Certain tourbillon qui se forme tout à coup, et qui, à proportion de sa violence, fatigue plus ou moins le navire. Le nuage qui annonce le grain de vent. (Grin.)

GRAINE. s. f. (*Granum.*) La semence de qqs. plantes. (Grê-ne.)

GRAINETIER. s. m. *V.* Grènetier.

GRAINIER, IÈRE. s. Celui, celle qui vend en détail toutes sortes de grains. (Grê-nié.)

GRAISSAGE. s. m. Action de graisser. (Grè-sa-je.)

GRAISSE. s. f. (*Crassus.*) Substance onctueuse et aisée à fondre, répandue en diverses parties du corps de l'homme ou de l'animal. | *La graisse de la terre*, La substance la plus onctueuse, et qui contribue le plus à la fertilité de la terre. | La fertilité de la terre. (Grè-se.)

GRAISSER. v. a. Frotter, oindre de graisse, de qq. ch. d'onctueux. | Fam., *Graisser la patte à qqn.*, Donner de l'argent à quelqu'un pour le gagner. | Pop., *Graisser les épaules à qqn.*, Lui donner des coups de bâton. | Souiller de

graisse. | Rendre sale et crasseux. | *Ce vin graisse*, Il file comme l'huile, lorsqu'on le verse. (Grè-sé.)

GRAISSEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature de la graisse. (Grè-seû; ze.)

GRAMEN. s. m. Mot lat. Graminée. (Gra-më-ne.)

GRAMINÉE. adj. des 2 g. et s. f. (*Gramineus.*) Se dit D'une famille de plantes fort nombreuse, à laquelle appartiennent le blé, l'avoine, l'orge, le chien-dent, etc.

GRAMMAIRE. s. f. (*Grammatica.*) L'art qui enseigne à parler et à écrire correctement. | Livre où sont exposées les règles d'une langue, du langage. (Gram-mè-re.)

GRAMMAIRIEN. s. m. Celui qui sait, qui enseigne la grammaire, qui a écrit sur la grammaire. | Se disait, chez les anciens, De ceux qui s'adonnaient à l'étude ou à l'enseignement des lettres en général. (Gram-më-riin.)

GRAMMATICAL, ALE. adj. (*Grammatica.*) Qui appartient à la grammaire, qui est selon les regles de la grammaire.

GRAMMATICALEMENT. adv. Selon les règles de la grammaire. (Gra-ma-ti-ca-le-man.)

GRAMMATISTE. s. m. (*Grammatista.*) Celui qui enseigne, qui fait profession d'enseigner la grammaire. S'emploie par dénigrement.

GRAMME. s. m. (*Gramma.*) L'unité de poids des mesures métriques, équivalente à un peu moins de dix-neuf grains. (Gra-me.)

GRAND, ANDE. (*Grandis.*) Qui a beaucoup de hauteur, de profondeur, de longueur, de largeur, de volume, ou de capacité. | Se dit Pour marquer simplement différence ou égalité de dimension entre les objets que l'on compare. | Se dit De la taille d'une personne qui prend de la croissance. | Se dit Des animaux et des plantes. | Fam., *Une grande personne*, se dit D'une personne faite. | Se dit Des choses qui passent un peu la mesure déterminée qu'elles ont ordin. | Se dit Des choses physiques ou morales qui surpassent la plupart des autres choses du même genre; de celles qui sont considérables, extraordinaires, étonnantes, distinguées, etc. | Qui est en grande quantité. | Fam., *Ils sont grands amis*, Extrêmement amis. | Important, principal. | Se dit Des personnes qui sont fort au-dessus des autres par leur naissance, leur pouvoir, leur dignité, leur richesse, leur génie, etc. | Courageux, magnanime, noble. | Absol., *Trancher du grand*, Affecter la grandeur, la magnificence. | Surnom de qqs. princes et de qqs. personnages illustres, qui se sont élevés au-dessus des autres par leurs actions héroïques, par leur mérite extraordinaire. | Titre de certains dignitaires, de certains officiers qui en ont d'autres sous eux. | Absol., *Monsieur le Grand*, désignait autrefois Le grand écuyer du roi. | Titre de divers princes souverains. | On donne ce même titre Aux chefs de certains ordres. | Se donne à Certains officiers principaux des mêmes ordres. | Se dit en parlant De certaines charges de divers monastères d'hommes ou de femmes. | GRANDE, devant un subst. fém. qui commence par une consonne, perd qqfs. l'*e* dans la prononciation, et même dans l'écriture. *À grand'peine.* | Subst. m. Se dit Des principaux d'un État, des grands seigneurs d'un royaume.—Désigne, en Espagne, Ceux d'entre les seigneurs titrés qui ont le privilége de se couvrir devant le roi. | Subst. m., absol., Le sublime. | EN GRAND. loc. adv. De grandeur naturelle. | *Travailler en grand*, Travailler sur un vaste plan, d'après une vue générale et complète. | *Penser, agir en grand*, D'une manière grande, noble, élevée. | À LA GRANDE. loc. adv. À la manière des grands seigneurs. (Vi.) (Gran.)

GRANDELET, ETTE. adj. Diminutif de Grand. Fam. (Gran-de-lë; ë-te.)

GRANDEMENT. adv. Avec grandeur. | Beaucoup, extrêmement. Fam. (Gran-de-man.)

GRANDESSE. s. f. (*Grandeza*, esp.) Dignité du grand d'Espagne. (Gran-dè-se.)

GRANDEUR. s. f. (*Grandis.*) Étendue en hauteur, en longueur, en largeur, etc. | Absol., Tout ce qui est susceptible d'augmentation et de diminution. | Se dit De certaines choses physiques ou morales qui surpassent la plupart des autres choses du même genre. | La puissance unie à la splendeur, à la majesté. | Absol., Le pouvoir, les dignités, les honneurs. | Noblesse, élévation, dignité. | Un titre d'honneur qu'on donne, en parlant, en écrivant à un grand seigneur, aux évêques, etc.

GRANDIOSE. adj. des 2 g. et subst. m. (*Grandioso*, it.) Se dit, surtout dans les beaux-arts, De ce qui impose, de ce qui frappe l'imagination par un caractère de grandeur, de noblesse, de majesté. (Gran-di-o-ze.)

GRANDIR. v. n. (*Grandire.*) Devenir grand, croître en hauteur. | Fig., *Grandir en sagesse.*

GRANDISSIME. adj. des 2 g. Superlatif de grand. Fam. (Gran-di-si-me.)

GRAND'MÈRE. s. f. Aïeule. | Pop., on dit qqfs. *Mère-grand.* (Gran-mè-re.)

GRAND-ONCLE. s. m. Le frère du grand-père ou de la grand'mère. (Gran-ton-cle.)

GRAND-PÈRE. s. m. Aïeul. (Gran-pè-re.)

GRAND'TANTE. s. f. La sœur du grand père ou de la grand'mère. (Gran-tan-te.)

GRANGE. s. f. (*Granum.*) Bâtiment où l'on serre les blés en gerbes. (Gran-je.)

GRANIT. s. f. (*Granito*, it.) Pierre fort dure, qui est composée naturellement d'un assemblage d'autres pierres de différentes couleurs.

GRANITELLE. adj. (*Granitella*, it.) Il se dit Du marbre ressemblant au granit. (Gra-ni-tè-le.)

GRANITIQUE. adj. des 2 g. Qui est formé de granit. (Gra-ni-tic-e.)

GRANULATION. s. f. (*Granum.*) Opération par laquelle on réduit les métaux en petits grains, que l'on nomme *Grenaille.* | Au plur., Lésion organique consistant en de petites tumeurs arrondies, qui se rencontrent surtout dans les poumons (Gra-nu-la-sion.)

GRANULER. v. a. (*Granum.*) Mettre un métal en petits grains. | *Marbre granulé*, Qui est comme formé de petits grains.

GRANULEUX, EUSE. adj. Qui est divisé en petits grains. | Qui a, qui présente des granulations. (Gra-nu-leû; ze.)

GRAPHIQUE. adj. des 2 g. (*Graphicus.*) Se dit Des descriptions, des opérations qui, au lieu d'être simplement énoncées par le discours, sont données par une figure. | Qui a rapport à l'écriture, à la maniere de représenter le langage par des signes. (Gra-fic-e.)

GRAPHIQUEMENT. adv. D'une manière graphique. Se dit Des choses dont on donne une description graphique. (Gra-fic-e-man.)

GRAPHOMÈTRE. s. m. (*Graphé, metron*, gr.) Instrument de mathématiques, dont on se sert pour mesurer les angles, dans les opérations de l'arpentage. (Gra-fo-mè-tre.)

GRAPIN. s. m. *V.* GRAPPIN.

GRAPPE. s. f. (*Grappo*, it.) L'assemblage des grains qui composent le fruit de la vigne, le raisin; Tout assemblage de grains, de fleurs, ou de fruits, qui ont naturellement la même disposition. | *Vin de grappe*, Vin qui coule naturellement du raisin sans qu'on le presse. | *Mordre à la grappe*, Saisir avidement une proposition, croire aveuglément à une promesse. | Se dit De petites excroissances molles, et ordin. rouges, qui viennent aux pieds des chevaux, des ânes, des mulets, et dont l'assemblage forme une espèce de grappe. | *Grappe de raisin*, Assemblage de balles ou de biscaïens enfermés dans un sachet, et qui se tirent comme mitraille. (Gra-pe.)

GRAPPILLER. v. n. Cueillir ce qui reste de raisins dans une vigne, après qu'elle a été vendangée. | V. n. et a. Fam., Faire qq. petit gain. (Gra-pi-llé [ll m.].)

GRAPPILLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui grappille. | Fam., Un homme qui grappille, qui fait de petits profits illicites. (Gra-pi-lleur; eû-ze [ll m.].)

GRAPPILLON. Petite grappe de raisin prise d'une plus grande. (Gra-pi-llon [ll m.].)

GRAPPIN. s. m. (*Greif*, all.) (Plusieurs écrivent *Grapin.*) Petite ancre qui a quatre ou cinq branches recourbées, dont on se sert pour les embarcations telles que chaloupes, canots, etc. | Instrument de fer à plusieurs pointes recourbées, dont on se sert pour accrocher un bâtiment ennemi. (Gra-pin.)

GRAS, ASSE. adj. (*Crassus.*) Qui est formé de graisse, ou Qui est onctueux. | Qui a beaucoup de graisse. | Pop., *Sortir bien gras d'un emploi*, se dit D'un homme qui s'est enrichi dans un emploi. | *Ce cheval a la vue grasse*, Sa vue s'obscurcit. | Se dit Des mets où il y a plus ou moins de graisse. | Se dit Des mets, des aliments qui consistent en viande, ou qui sont préparés avec de la viande. | Sali, imbu de graisse ou de qq. matière onctueuse. | Se dit De certaines liqueurs qui s'épaississent trop avec le temps. | Adv., *Pain gras-cuit*, Pain qui n'a pas levé, qui est pâteux faute de cuisson. | *Terre grasse*, Terre forte, tenace, fangeuse.—L'argile dont on se sert pour dégraisser les habits, et pour en ôter les taches. | Subst., *Peindre à gras*, Retoucher avant que la couleur soit sèche. | Fam., Obscène, licencieux. | GRAS. subst. m. Se dit Des parties grasses de la viande. | *Le gras de la jambe*, L'endroit le plus charnu de la jambe. | La viande, les mets gras. (Gra. Gra-se.)

GRAS-DOUBLE. s. m. La membrane de l'estomac du bœuf. (Gra-dou-ble.)

GRAS-FONDU. s. m., ou GRAS-FONDURE. s. f. Maladie des chevaux, qui consiste en une inflammation du bas-ventre, principalement du mésentère et des intestins, et qui est ordin. produite par l'excès du chaud ou du travail. (Gra—.)

GRASSEMENT. adv. *Vivre grassement*, Vivre commodément et à son aise. Payer, récompenser généreusement, au delà de ce qu'on doit. Fam. (Gra-se-man.)

GRASSET, ETTE. adj. Qui est un peu gras. Fam. (Gra-së; ë-te.)

GRASSETTE. s. f. Plante de la famille des Personnées. On la nomme ainsi parce que ses feuilles sont grasses, luisantes, et qu'elles paraissent comme frottées de suif. (Gra-së-te.)

GRASSEYEMENT. s. m. Manière dont prononce une personne qui grasseye. (Gra-së-ie-man.)

GRASSEYER. v. n. Parler gras, prononcer mal certaines consonnes, et principalement les *r.* (Gra-sé-ié.)

GRASSOUILLET, ETTE. adj. Diminutif de Grasset. Fam. (Gra-sou-llë, ë-te [ll m.].)

GRATERON. s. m. Plante dont les tiges et les fruits sont hérissés de petits crochets, et s'attachent aux vêtements; n. autr. *Rièble.*

GRATICULER. v. n. (*Craticula.*) Se dit Du moyen employé par les peintres et les dessinateurs pour conserver exactement dans une copie les proportions de l'original. On dit aussi *Craticuler.* | [c m.]

GRATIFICATION. s. f. (*Gratificatio.*

Don, libéralité qu'on fait à qqn.; récompense surérogatoire. (—ca-sion.)

GRATIFIER. v. a. (*Gratificare.*) Favoriser qqn. en lui faisant qq. don, qq. libéralité. | Fam., Attribuer mal à propos qq. ch. à qqn.

GRATIN. s. m. La partie de certains mets liquides, farineux, etc., qui reste attachée au fond des vases où on les a fait cuire, et qui est souvent rousse et brûlée. | Manière d'apprêter certains mets avec de la chapelure de pain.

GRATIOLE. s. f. (*Gratiola.*) Genre de plantes de la famille des Personnées. L'espèce officinale, qui croît dans nos marais, a reçu le nom vulgaire d'*Herbe à pauvre homme*, à cause de ses propriétés fortement purgatives, qui en font un remède économique pour les pauvres gens. (Gra-sio-le.)

GRATIS. adv. Mot lat. Gratuitement, par pure grâce, sans qu'il en coûte rien. | Subst. m. *Il a obtenu le gratis de ses bulles.*

GRATITUDE. s. f. (*Gratus.*) Reconnaissance d'un bienfait reçu.

GRATTE-CUL. s. m. Le fruit en forme de bouton rouge et allongé qui succède à la rose. Le fruit de l'églantier ou rosier sauvage. (Gra-te-cu [c m.].)

GRATTELEUX, EUSE. adj. Qui a de la grattelle. (Gra-te-leû; ze.)

GRATTELLE. s. f. Menue gale. (Gra-tè-le.)

GRATTE-PAPIER. s. m. Se dit, par dénigrement, Des copistes de bureau, des clercs d'avoué, de notaire, etc. Fam. (Gra-te-pa-pié.)

GRATTER. v. a. Râcler, ratisser. | Passer les ongles ou qq. ch. de semblable, un peu fortement et à plusieurs reprises, sur qq. endroit du corps. | Frotter la partie où il démange. | Se dit Des animaux qui, avec leurs ongles, remuent la terre. (Gra-té.)

GRATTOIR. s. m. Instrument propre à gratter le parchemin, le papier, etc., pour en enlever l'écriture ou les taches. | Se dit De certains instruments qui servent à gratter, à creuser, à nettoyer, etc. (Gra-touar.)

GRATUIT, UITE. adj. (*Gratuitus.*) Qu'on donne gratis, sans y être tenu. | *École gratuite*, École où l'instruction est gratuite. | *Supposition gratuite*, Supposition qui n'a aucun fondement.

GRATUITÉ. s. f. Caractère de ce qui est gratuit.

GRATUITEMENT. adv. Gratis, d'une maniere gratuite, de pure grâce. | Sans fondement, sans motif. (Gra-tui-te-man.)

GRAVATIER. s. m. Charretier payé pour enlever les gravois dans un tombereau. (Gra-va-tié.)

GRAVATIF, IVE. adj. (*Gravatus.*) Se dit Des douleurs qui consistent dans un sentiment de pesanteur, ou qui en sont accompagnées.

GRAVATS. s. m. pl. *V.* Gravois.

GRAVE. adj. des 2 g. (*Gravis.*) Pesant. *Les corps graves.*—Subst. m., *Les graves.* | Sérieux, qui agit, qui parle avec un air sage, avec circonspection et dignité. | Se dit Du maintien, de l'air, du ton, etc. | Adj. et subst. Se dit Des choses qui excluent toute idée d'enjouement, de plaisanterie, de gaieté. | *Auteur grave*, Qui est d'un grand poids. | Important, qui est de conséquence. | Qui peut avoir des conséquences fâcheuses. | Se dit Des sons, des notes basses. | *Accent grave*, Accent qui va de gauche à droite (`).

GRAVELÉE. adj. f. *Cendre gravelée*, Cendre faite de lie de vin calcinée.

GRAVELEUX, EUSE. adj. Qui est mêlé de gravier. | *Fruit graveleux*, Fruit dont le cœur est formé d'une espece de gravier. | Qui est relatif à la gravelle, ou Qui la dénote. | Adj. et subst. Qui est sujet à la gravelle. | Se dit, fam., Des discours trop libres. (Gra-ve-leû; ze.)

GRAVELLE. s. f. Maladie causée par de petites concrétions semblables à du sable ou à du gravier, qui se développent dans les voies urinaires. (Gra-vè-le.)

GRAVELURE. s. f. Discours, propos trop libre et approchant de l'obscénité.

GRAVEMENT. adv. D'une manière grave et composée. | En musique, indique Un mouvement lent. (Gra-ve-man.)

GRAVER. v. a. (*Graphis.*) Tracer qq. trait, qq. figure, avec le burin, avec le ciseau, sur du cuivre, sur du marbre, etc. | Se dit De l'action de graver, sur une planche de cuivre ou d'autre matière, la copie d'un tableau, d'un dessin, pour la reproduire ensuite plusieurs fois sur le papier, sur la toile, etc., par le moyen de l'impression. | *Graver qq. ch. dans l'esprit*, L'imprimer fortement dans l'esprit.

GRAVEUR. s. m. Celui dont la profession est de graver.

GRAVIER. s. m. Gros sable mêlé de fort petits cailloux. | Se dit Du sable qui se trouve dans le sédiment des urines. (Gra-vié.)

GRAVIR. v. n. (*Gradi.*) Grimper, monter avec effort à qq. endroit roide et escarpé, en s'aidant des pieds et des mains. | V. a. *Gravir une muraille.* | Monter avec effort.

GRAVITATION. s. f. Action de graviter, ou Tendance que les corps ont naturellement les uns vers les autres. (Gra-vi-ta-sion.)

GRAVITÉ. s. f. (*Gravitas.*) Pesanteur. | La qualité d'une personne ou d'une chose grave; l'air, le ton grave et sérieux. | L'importance des choses. | Se dit d'un son qlcq., par rapport aux sons plus élevés, dans l'échelle générale.

GRAVITER. v. n. Tendre et peser vers un point.

GRAVOIS. s. m. pl. La partie la plus grossiere qui reste du plâtre, après qu'on l'a

sassé. On dit qqfs. *Gravats.* | Les menus débris d'une muraille qu'on a démolie ou d'un bâtiment que l'on fait. (Gra-voua.)

GRAVURE. s. f. L'art ou la manière de graver. | L'ouvrage du graveur. | Estampe.

GRÉ. s. m. (*Gratum.*) Volonté, caprice, fantaisie. | Se dit figur., au sens physique et au sens moral. | Bonne, franche volonté qu'on a de faire qq. ch. | *Bon gré, mal gré*, De gré ou de force. | Goût, sentiment, opinion. | *Prendre en gré*, Recevoir avec patience, avec résignation. | *Savoir gré à qqn.*, Être satisfait d'une chose qu'il a dite ou faite. | *De gré à gré*, À l'amiable.

GRÈBE. s. m. Oiseau aquatique dont le plumage est d'un blanc argenté.

GREC, ECQUE. adj. (*Græcus.*) *Y grec*, La pénultième des lettres de l'alphabet français. | *L'Église grecque*, Toute l'Église d'Orient. | Subst., se dit De ceux qui sont de l'Église grecque. | Fam., *Être grec en qq. ch.*, Y être fort habile, trop habile. | GREC. subst. m. La langue grecque. (Grec; èc-e.)

GRÉCISER. v. a. (*Græcissare.*) Donner une forme grecque à un mot d'une autre langue. (Gré-si-zé.)

GRECQUE. s. f. Ornement composé d'une suite de lignes droites qui reviennent sur elles-mêmes, en formant toujours des angles droits. (Grèc-e.)

GREDIN, INE. s. Mendiant, gueux de profession. (Vi.) | Fig., Personne qui n'a ni bien, ni bonnes qualités, ni considération. Fam.

GREDIN. s. m. Espèce de petit chien à longs poils.

GREDINERIE. s. f. Misère, gueuserie. Fam. et vi.

GRÉEMENT. s. m. (Plusieurs écrivent *Grément.*) L'ensemble de toutes les choses nécessaires pour gréer un bâtiment ; La manière dont elles sont arrangées, disposées. | L'art ou l'action de gréer les bâtiments. (Gré-man.)

GRÉER. v. a. Garnir un bâtiment de toutes les voiles, manœuvres, poulies, etc., dont il a besoin pour être en état de naviguer. (Gré-é.)

GRÉEUR. s. m. Celui qui fait métier de gréer les bâtiments.

GREFFE. s. m. (*Graphium.*) Le lieu d'un tribunal où sont déposées les minutes des jugements, des arrêts, celles de divers actes de procédure, et où se font certaines déclarations, certains dépôts. | Se disait Des droits du greffe, des émoluments qu'on tirait du greffe. (Grè-fe.)

GREFFE. s. f. (*Graphis.*) Petite branche que l'on coupe, ou œil qu'on lève à la branche d'un arbre qui est en sève, et que l'on ente dans un autre arbre, afin que la branche ou l'œil reprenne, et que l'arbre sur lequel on ente porte le fruit de l'arbre d'où la branche ou l'œil a été tiré. | L'opération par laquelle on ente une greffe sur un arbre, et Le résultat de cette opération.

GREFFER. v. a. Faire une greffe, enter. (Gré-fé.)

GREFFEUR. s. m. Celui qui greffe, qui sait greffer. (Gré-feur.)

GREFFIER. s. m. Fonctionnaire qui tient le greffe : il est en outre chargé d'écrire, à l'audience, les minutes des jugements, des arrêts, et d'assister le juge dans certaines occasions. (Gré-fié.)

GREFFOIR. s. m. Petit couteau dont on se sert pour greffer. (Gré-fouar.)

GRÉGE. adj. Se dit De la soie quand elle est tirée de dessus le cocon. (Gré-je.)

GRÉGEOIS. adj m. (*Græcus.*) *Feu grégeois*, Espèce d'artifice dont on se servait anciennement à la guerre, et qui brûlait dans l'eau. (Gré-joua.)

GRÉGORIEN, ENNE. adj. Se dit Du chant d'église ordonné par Grégoire Ier, et Du calendrier réformé par Grégoire XIII en 1528. (Gré-go-ri-in; è-ne.)

GRÈGUE. s. f. Espèce de haut-de-chausses, de culotte. | *Il a bien mis de l'argent dans ses grègues*, Il s'est bien enrichi. Pop. | *Tirer ses grègues*, S'enfuir. Pop. (Grèg-e.)

GRÊLE. adj. des 2 g. (*Gracilis.*) Long et menu. | Se dit D'une voix aiguë et faible. | *Ton grêle*, Le ton le plus haut d'un cor ou d'une trompette.—S. m. *Sonner du grêle.*

GRÊLE. s. f. Eau qui, étant congelée en l'air par le froid, tombe par grains. | *Une grêle de traits*, etc., Une grande quantité de flèches, etc., qui tombent à la fois, qui se succèdent rapidement. | Petite tumeur arrondie et ferme qui se développe dans le tissu des paupières.

GRÊLER. verbe impers. Se dit Quand il tombe de la grêle. | V. a. Gâter par la grêle. | Fam., *Cet homme a été grêlé*, Il a fait de grandes pertes. | GRÊLÉ, ÉE. part. | Fam., *Avoir l'air grêlé*, Être mal vêtu, avoir l'air misérable. *Ce prédicateur est grêlé*, Il est peu suivi. | Fam., Qui a beaucoup de marques de petite vérole.

GRELIN. s. m. Nom des cordages commis deux fois, dont la grosseur n'excède pas onze pouces.

GRÊLON. s. m. Grain de grêle fort gros.

GRELOT. s. m. (*Crotalum.*) Espèce de sonnette, petite boule de métal creuse et percée de trous, dans laquelle il y a un morceau de métal qui la fait résonner dès qu'on la remue. | *Fleurs en grelot*, Fleurs qui ont la forme d'un grelot. (Gre-lô.)

GRELOTTER. v. n. Trembler de froid. (Gre-lo-té.)

GRELUCHON. s. m. Nom qu'on donne à l'amant aimé et favorisé secrètement par une femme qui se fait payer par d'autres amants. Fam. et libre.

GRÉMENT. s. m. *V.* GRÉEMENT.

GRÉMIAL. s. m. (*Gremium.*) Mor

d'étoffe qui fait partie des ornements pontificaux, et qu'on met sur les genoux du prélat officiant pendant qu'il est assis.

GRÉMIL. s. m. Genre de plantes, dont l'espece officinale a reçu le nom vulgaire d'*Herbe aux perles*, Parce que ses semences sont blanches et approchent de la figure d'une perle.

GRENADE. s. f. (*Granatum.*) Fruit bon à manger, et qui contient quantité de grains rouges, chacun renfermé dans une petite cellule. | Petit globe de fer, creux, qu'on charge de poudre et qu'on jette avec la main, ou avec des fusées, etc. | Se dit De certains ornements militaires qui représentent une grenade.

GRENADIER. s. m. Petit arbre, originaire d'Afrique, qui produit de belles fleurs, et dont quelques espèces portent le fruit que l'on nomme Grenade. | Se dit Des soldats d'élite qui forment la première compagnie des bataillons d'infanterie, et qui originairement étaient chargés de jeter des grenades. † Fam., Femme de haute taille qui a des manières libres et hardies (Gre-na-dié.)

GRENADIÈRE. s. f. Gibecière qui faisait autrefois partie de l'équipement d'un grenadier, et dans laquelle il portait les grenades. | Celle des capucines d'un fusil de munition à laquelle s'attache la bretelle. | *Mettre son fusil à la grenadière*, Le placer sur les épaules, en lâchant la bretelle.

GRENADILLE. s. f. Plante d'Amérique dont les semences ont un goût approchant de celles de la grenade; n. autr. *Fleur de la Passion*. | [ll m.]

GRENADIN. s. m. Petit fricandeau.

GRENADINE. s. f. Soie qu'on emploie dans la fabrication de la dentelle noire.

GRENAILLE. s. f. (*Granum.*) Métal réduit en menus grains. | Se dit Des rebuts de graine qui servent principalement à nourrir la volaille. (Gre-na-lle [ll m.].)

GRENAILLER. v. a. Mettre un métal en petits grains. (Gre-na-llé [ll m.].)

GRENAT. s. m. Sorte de pierre précieuse dont la couleur est très-variable, mais qui est le plus ordin. d'un rouge analogue à celui des semences de la grenade. (Gre-na.)

GRENAUT. s. m. Espèce de poisson qui a la tête fort grosse. (Gre-nô.)

GRENELER. v. a. Préparer une peau ou qq autre chose semblable, de manière qu'elle paraisse couverte de grains.

GRENER. v. n. Produire de la graine, rendre beaucoup de grains. | V. a. Réduire en petits grains. | Greneler. | GRENÉ. subst. m. Se dit Des parties d'un dessin, d'une gravure, etc., qui offrent une multitude de petits points fort rapprochés les uns des autres.

GRÈNETERIE. s. f. Commerce que fait un marchand grènetier.

GRÈNETIER, IÈRE. s. Celui, celle qui vend des graines. | Se dit D'un officier au grenier à sel, qui jugeait en premiere instance des différends relatifs aux gabelles. (Gre-ne-tié.)

GRÈNETIS. s. m. (*Granum.*) Le tour fait de petits grains relevés en bosse au bord des médailles, des monnaies. | Le poinçon qui sert à marquer ces petits grains. (Gre-ne-ti.)

GRENETTES. s. f. pl. Petites graines qu'on fabrique à Avignon, et dont les peintres en miniature se servent pour la couleur jaune. On les nomme aussi *Graines d'Avignon*. (Gre-në-te.)

GRENIER. s. m. (*Granarium.*) Partie la plus haute d'un bâtiment, destinée à serrer les grains ou les fourrages. | L'étage d'une maison qui est immédiatement sous le comble. | Province, pays fertile, dont on tire beaucoup de blé. | Se dit en parlant Des grains, du sel, du charbon, etc., qu'on charge sur un navire, sur un bateau, sans les mettre dans des sacs, dans des caisses ou dans des paniers. (Gre-nié.)

GRENOUILLE. s. f. (*Ranunculus.*) Petit animal quadrupède et ovipare qui vit ordin. dans les marais | La partie creuse qui est placée sur la platine d'une presse, et qui reçoit le pivot de la vis. (Gre-nou-lle [ll m.].)

GRENOUILLER. v. n. Ivroguer. Pop. et vi. (Gre-nou-llé [ll m.].)

GRENOUILLÈRE. s. f. Lieu marécageux où les grenouilles se retirent. | Lieu dont la situation est humide et malsaine. (Gre-nou-llè-re [ll m.].)

GRENOUILLET. s. m. Espèce de muguet qui croît sur les montagnes et les collines, et dont les feuilles ont qq. ressemblance avec celles du laurier. (Gre-nou-lle [ll m.].)

GRENOUILLETTE. s. f. (*Ranunculus.*) Espèce de renoncule qui croît dans les marais. | Tumeur qui se forme sous la langue par l'accumulation de la salive dans ses conduits excréteurs. (Gre-nou-llë-te [ll m.].)

GRENU, UE. adj. (*Granosus.*) Qui a beaucoup de grains. | Se dit De certains cuirs dont le grain est beau et pressé. | Qui est ou semble composé de petits grains. | *Huile grenue*, Celle qui est figée en petits grains et qui est la meilleure.

GRÈS. s. m. Pierre formée de grains de sable plus ou moins fins. | Sorte de poterie de terre, fabriquée avec une glaise naturellement mêlée d'un sable fin. (Grè.)

GRÉSIL. s. m. Petite grêle fort menue et fort dure. (Gré-zill [ll m.].)

GRÉSILLEMENT. s. m Action de grésiller, ou l'état de ce qui est grésillé. (Gré-zi-lle-man [ll m.].)

GRÉSILLER. v. impersonnel. Se dit Du grésil qui tombe. *Il grésille*. | V. a. Faire que qq. ch. se fronce, se rétrécisse, se racornisse, se retire. (Gré-zi-llé [ll m.].)

G-RÉ-SOL. Ancien terme de musique par lequel on désignait le ton de sol. (Jé-ré-sol.)

GRESSERIE. s. f. coll. Pierres de grès mises en œuvre. | Des pots, des cruches, des vases, etc., faits de grès. | La roche ou carrière d'où l'on tire le grès. (Grè-se-rie.)

GRÈVE. s. f. Lieu uni et plat, couvert de gravier, de sable, le long de la mer ou d'une grande rivière. | Absol., à Paris, Place publique qui est située sur le bord de la Seine, et où l'on faisait autrefois les exécutions.

GREVER. v. a. Léser, faire tort, apporter du dommage. | Charger, surtout en matière de contributions et d'hypothèques. | *Être grevé de substitutions*, Être héritier ou légataire à charge de substitution.—Subst. m. *Le grevé.*

GRIANNEAU. s. m. Jeune coq de bruyère. (Gri-a-nô.)

GRIBLETTE. s. f. Petit morceau de porc frais ou salé, de veau, de volaille, etc., mince, haché, battu et enveloppé de petites tranches de lard, qu'on met rôtir sur le gril. (Gri-blè-te.)

GRIBOUILLAGE. s. m. Mauvaise peinture; écriture mal formée. Fam. (Gri-bou-lla-je [ll m.].)

GRIBOUILLER. v. n. Faire du gribouillage. Fam. (Gri-bou-llé [ll m.].)

GRIBOUILLETTE. s. f. Jeu d'enfants. *Jeter une chose à la gribouillette*, La jeter au milieu d'une troupe d'enfants, qui cherchent à s'en saisir. Fam. (Gri-bou-llè-te [ll m.].)

GRIÈCHE. adj. des 2 g. (*Gravis.*) *Ortie-grièche*, Ortie dont la piqûre est douloureuse.

GRIEF, IÈVE. adj. (*Gravis.*) Grand, considérable, énorme. | Se dit en mauvaise part. (Grièf.)

GRIEF. s. m. (*Gravis.*) Dommage que l'on reçoit, lésion que l'on souffre en qq. ch. | La plainte que l'on fait pour le dommage reçu. | Au plur., Les écritures que l'on fait pour montrer en quoi on a été lésé par un jugement dont on est appelant.

GRIÈVEMENT. adv. D'une manière griève, excessivement. (Gri-è-ve-man.)

GRIÈVETÉ. s. f. (*Gravitas.*) Énormité.

GRIFFADE. s. f. Coup de griffe. | La blessure qu'un oiseau onglé fait avec ses serres. (Gri-fa-de.)

GRIFFE. s. f. (*Greif*, all.) Ongle crochu, pointu et mobile de certains animaux, tels que le tigre, le chat, etc., ou d'un oiseau de proie. | L'extrémité de la patte des animaux pourvus de griffes. | Fam., Le pouvoir qu'une personne exerce injustement ou avec dureté sur une autre, la rapacité des gens de chicane, etc. | Se dit Des caïeux de renoncule, d'anémone, etc., à cause de la ressemblance qu'ils ont avec les griffes d'animaux. | Une empreinte imitant la signature d'une personne, et L'instrument qui sert à faire cette empreinte. (Gri-fe.)

GRIFFER. v. a. (*Greifen*, all.) Prendre avec la griffe. (Gri-fé.)

GRIFFON. s. m. (*Greif*, all.) Espèce d'oiseau de proie semblable à l'aigle. | Animal fabuleux, moitié aigle et moitié lion. | Espèce de chiens qui ont les poils du corps durs et peu nombreux, et ceux de la tête longs, hérissés et mêlés. (Gri-fon.)

GRIFFONNAGE. s. m. Écriture si mal formée, qu'il est presque impossible de la lire. Fam. (Gri-fo-na-je.)

GRIFFONNER. v. a. Écrire mal, et d'un caractère très-difficile à lire. | Fam., Composer, rédiger avec précipitation et négligence. | Dessiner grossièrement qq. ch. (Gri-fo-né.)

GRIFFONNEUR. s. m. Celui qui griffonne. Par dénigrement, Un auteur qui écrit beaucoup et vite, ou Un auteur sans talent. Fam. (Gri-fo-neur.)

GRIGNON. s. m. Morceau de l'entamure du pain du côté qu'il est le plus cuit. (Gri-*n*on [n m.].)

GRIGNOTER. v. n. Manger doucement en rongeant. | Pop., Faire qq. petit profit dans une affaire. (Gri-*n*o-té [n m.].)

GRIGNOTIS. s. m. Travail du graveur, qui consiste en points, en tailles courtes, en traits tremblés. (Gri-*n*o-ti [n m.].)

GRIGOU. s. m. Un misérable qui n'a pas de quoi vivre; ou Celui qui, ayant de quoi vivre, fait le gueux et vit d'une manière sordide. Pop.

GRIL. s. m. (*Craticula.*) (L ne se prononce point dans le langage familier, et se mouille quand on la prononce.) Ustensile de cuisine qui est fait de plusieurs verges de fer parallèles, attachées à qq. distance l'une de l'autre, et sur lequel on fait rôtir de la viande ou du poisson. | Fam., *Être sur le gril*, Souffrir beaucoup de corps ou d'esprit.

GRILLADE. s. f. Manière d'apprêter certaines viandes en les grillant. | Se dit Des viandes grillées. | [ll m.]

GRILLAGE. s. m. Opération de métallurgie, qui consiste à faire passer le minéral par plusieurs feux, avant que de le faire fondre. | Garniture de fil de fer en treillis qu'on met aux fenêtres, aux portes vitrées, etc. | Un assemblage de pièces de charpente croisées carrément, qu'on établit sur un terrain où l'on veut bâtir. (Gri-lla-je [ll m.].)

GRILLE. s. f. (*Craticula.*) Assemblage à claire-voie de barreaux de fer ou de bois, se traversant les uns les autres, et servant à fermer une fenêtre ou qq. autre ouverture. | Sorte de grille en petits carreaux fort serrés, qui est dans les parloirs de religieuses. | Absol., Le parloir même. | Treillis de fer maillé, de trois à quatre pouces de jour, qui sépare le chœur des religieuses d'avec le chœur ou la nef de leur église. | Se dit De certaines clôtures ou séparations qui sont

formées principalement de barreaux montants et parallèles, et qui ont qqfs. des ornements. | Se dit Des barres de fer sur lesquelles on place le charbon dans un fourneau au-dessus du cendrier. | La plaque de fer trouée qui est sur une râpe, et qui sert à pulvériser le tabac. | Dans un jeu de paume, Espece de fenêtre carrée, qui est sous le bout du toit hors du service, et élevée à deux pieds de terre |[ll m.]

GRILLER. v. a. Rôtir sur le gril. | Se dit en parlant De ce qui est brûlé pour avoir été trop près du feu. | Se dit De la chaleur du soleil. | Se dit, fam., De toute chaleur qui se fait trop vivement sentir. | V. n. *Faites griller ces côtelettes.* | Fam., *Griller de faire une chose*, Avoir un grand désir, une extrême impatience de la faire. |[ll m.]

GRILLER. v. a. Fermer avec une grille. | Fam., *Griller une fille*, La faire religieuse.

GRILLET. s. m., ou GRILLETTE. s. f. T. de blas. Sonnette ronde qu'on met au cou des chiens et aux jambes des oiseaux de proie. (Gri-llè; ou Gri-lle-te [ll m.].)

GRILLETÉ, ÉE. adj. T. de blas. Se dit Des oiseaux de proie qui ont des sonnettes aux pieds. | [ll m.]

GRILLON. s. m. Petit insecte qui aime les lieux chauds, et qui fait un bruit aigu et perçant. |[ll m.]

GRIMAÇANT, ANTE. adj. Qui grimace. (Gri-ma-san.)

GRIMACE. s. f. (*Ringi.*) Contorsion du visage faite souvent à dessein. | Fam., *Faire la grimace*, se dit aussi Des habits, des étoffes, etc., qui font qq. mauvais pli. | Feinte, dissimulation. | Se dit D'une boite destinée à contenir des pains à cacheter, et dont le dessus est une espèce de pelote où l'on met les épingles. (Gri-ma-se.)

GRIMACER. v. n. Faire une grimace, des grimaces. | Se dit De l'expression outrée de la physionomie. | Se dit Des habits, des étoffes, etc., qui font qq. mauvais pli. (Gri-ma-sé.)

GRIMACIER, IÈRE. adj. et subst. Qui fait ordin. des grimaces. | Qui minaude souvent. | Hypocrite. (Gri-ma-sié.)

GRIMAUD. s. m. (*Ringi.*) On appelait ainsi, par mépris, dans les colléges, Les écoliers des basses classes. | Un mauvais écrivain. (Gri-mô.)

GRIME. s. m. (*Ringi.*) T. de mépris qui se dit Des petits écoliers. Fam. et vi. | Se dit, au théâtre, Des personnages de vieillards ridicules. *Jouer les grimes*, ou, adj., *Les pères grimes.*

GRIMELIN. s. m. T. qui se dit, par mépris, D'un petit garçon. | Joueur qui joue toujours fort petit jeu et fort mesquinement. Fam. et vi.

GRIMELINAGE. s. m. Petit jeu où l'on ne fait que grimeliner. | Petit gain qu'on fait, qu'on ménage dans une affaire dans un marché. Fam. et vi. (—na-je.)

GRIMELINER. v. n. Jouer mesquinement en petit jeu. | Faire qq. petit gain, ménager qq. petit profit dans un marché, dans une affaire. Fam. et vi.

GRIMER (SE.) v. pron. (*Ringi.*) Se peindre des rides sur le visage, et prendre les airs et les manieres convenables pour représenter un vieillard, une duègne, etc.

GRIMOIRE. s. m. Livre dont on dit que les magiciens se servent pour évoquer les démons, etc. | Se dit, fam., Des discours obscurs, et Des écritures difficiles à lire. (Gri-moua-re.)

GRIMPANT, ANTE. adj. Qui grimpe, qui a l'habitude de grimper. (Grin-pan.)

GRIMPER. v. n. Gravir, monter à qq. endroit en s'aidant des pieds et des mains. | Se dit Des animaux. | Se dit Des plantes dont la tige s'élève en s'accrochant aux corps voisins. | Se dit, fam., Des lieux hauts, où l'on monte avec peine. (Grin-pé.)

GRIMPEREAU. s. m. Petit oiseau qui grimpe le long des arbres. (Grin-pe-rô.)

GRIMPEURS. s. m. pl. Ordre d'oiseaux qui ont les doigts disposés et conformés de manière à pouvoir monter facilement le long des arbres, des murailles, etc., tels que les perroquets et les pies. (Grin-peur.)

GRINCEMENT. s. m. Action de grincer les dents. (Grin-ce-man.)

GRINCER. v. a. (*Ringi.*) *Grincer les dents*, Les serrer les unes contre les autres ou de douleur, ou de colere, en retirant les levres, et avec qq. frissonnement. | V. n. *Grincer des dents.* (Grin-sé.)

GRINGOLÉ, ÉE. adj. T. de blas. Se dit Des pièces terminées en têtes de serpent.

GRINGOTTER. v. n. (*Fringultire.*) Se dit Des petits oiseaux, Fredonner. | Se dit Fam., Des personnes qui fredonnent mal. | V. a. *Il nous a gringotté un air.* (Grin-go-té.)

GRINGUENAUDE. s. f. Petite ordure qui s'attache aux émonctoires et ailleurs par malpropreté. Bas. (Gring-e-nô-de.)

GRIOTTE. s. f. Espèce de cerise à courte queue, grosse et noirâtre, plus douce que les autres. (Grio-te.)

GRIOTTE. s. f. Marbre tacheté de rouge et de brun.

GRIOTTIER. s. m. Arbre qui porte des griottes. (Gri-o-tié.)

GRIPPE. s. f. Fantaisie, goût capricieux | Fam., *Prendre qqn. en grippe*, Se prévenir défavorablement contre lui. | Espece de catarrhe épidémique. (Gri-pe.)

GRIPPER. v. a. (*Greifen*, all.) Attraper, saisir subtilement. Fam. | Se dit, pop., Des personnes qui dérobent, qui ravissent le bien d'autrui. | Pop., *Gripper qqn.*, L'arrêter pour le mettre en prison. | Pron., se dit Des étoffes qui se retirent en se fronçant. | Fam., Se prévenir défavorablement et sans raison. (Gri-pé.)

GRIPPE-SOU. s. m. Celui qui était chargé par les rentiers de recevoir leurs rentes, moyennant une légère remise. | Se dit, par mépris, D'un homme qui fait de petits gains sordides. Fam. (Gri-pe-sou.)

GRIS, ISE. adj. (*Grau*, all.) Qui est de couleur mêlée plus ou moins de blanc et de noir. | Fam., *Être tout gris*, Avoir des cheveux gris. | *Il fait gris*, Le temps est couvert et froid. | Fam., *Être gris*, Être à demi ivre. | *Vin gris*, Vin fort paillet. | S. m. La couleur grise. (Gri. Gri-ze.)

GRISAILLE. s. f. (*Grau*, all.) Peinture qui se fait avec deux couleurs, l'une claire, l'autre brune, et qui représente des objets supposés blancs. | Un mélange de cheveux bruns et de cheveux blancs dont on fait des perruques. (Gri-za-lle [ll m.].)

GRISAILLER. v. a. Barbouiller de gris. (Gri-za-llé [ll m.].)

GRISÂTRE. adj. des 2 g. Qui tire sur le gris. (Gri-zâ-tre.)

GRISER. v. a. Faire boire qqn. jusqu'à le rendre demi-ivre. | En parlant Des liqueurs enivrantes, de la fumée du tabac, etc., Porter à la tête, étourdir. (Gri-zé.)

GRISET. s. m. Jeune chardonneret qui est encore gris, qui n'a pas encore pris son rouge et son jaune vif. (Gri-zè.)

GRISETTE. s. f. Vêtement d'étoffe grise de peu de valeur, que portent les femmes du commun. | Jeune fille ou jeune femme de médiocre condition; une jeune ouvrière coquette et galante. Fam. (Gri-ze-te.)

GRISOLLER. v. n. Se dit Du chant de l'alouette. (Gri-zo-lé.)

GRISON, ONNE. adj. et subst. Qui est gris. Se dit Du poil, ou Des personnes par rapport au poil. | Subst. m. Homme de livrée qu'on faisait habiller de gris pour l'employer à des commissions secrètes. | Pop., Un âne, un baudet. (Gri-zon; o-ne.)

GRISONNER. v. n. Devenir grison. (Gri-zo-né.)

GRISOU. s. m. Le gaz inflammable qui se dégage de certaines espèces de houilles. Adj., *Le feu grisou*. (Gri-zou.)

GRIVE. s. f. (*Grau*, all.) Oiseau bon à manger, dont le plumage est mêlé de blanc et de brun, et qui est à peu près de la grosseur d'un merle.

GRIVELÉ, ÉE. adj. (*Grau*, all.) Qui est tacheté, mêlé de gris et de blanc.

GRIVELÉE. s. f. Petit profit illicite et secret qu'on fait dans un emploi. Fam. et vi.

GRIVELER. v. a. ou n. (*Greifen*, all.) Faire qqs. petits profits illicites dans un emploi, dans une charge. Fam.

GRIVÈLERIE. s. f. Action de griveler. Fam et vi.

GRIVELEUR. s. m. Celui qui fait des grivelées. Fam. et vi.

GRIVOIS, OISE. s. et adj. Qui est alerte, éveillé, d'une humeur libre et hardie. Fam. (Gri-voua; oua-ze.)

GROG. s. m. T. angl. Boisson à l'usage des marins, qui est composée ordin. d'une partie d'eau-de-vie et de trois parties d'eau.

GROGNARD, ARDE. adj. et subst. Qui est dans l'habitude de grogner. Fam. (Gro-*n*ar [n m.].)

GROGNEMENT. s. m. Cri des pourceaux. Se dit, fam., Des personnes. (Gro-*n*e-man [n m.].)

GROGNER. v. n. (*Grunnire*.) Se dit Du cri du cochon. | Fam., Murmurer. (Gro-*n*é [n m.].)

GROGNEUR, EUSE. adj. et subst. Qui grogne souvent par chagrin, par mécontentement. (Gro-*n*eur; eû-ze [n m.].)

GROGNON. adj. et subst. (*Grunnire*.) Grogneur, grondeur. Fam. (Gro-*n*on [n m.].)

GROIN. s. m. (*Grunnire*.) Museau de cochon. (Grouin.)

GROLLE. s. f. *V.* Freux.

GROMMELER. v. n. Murmurer, se plaindre entre ses dents quand on est fâché. Fam. (Gro-me-lé.)

GRONDEMENT. s. m. Bruit sourd. (Gron-de-man.)

GRONDER. v. a. (*Grunnire*.) Murmurer, se plaindre entre ses dents. | Se dit Des animaux. | Se dit Des choses qui produisent un bruit sourd. | Réprimander avec humeur, avec colère.

GRONDERIE. s. f. Reprimande faite avec humeur, avec colère.

GRONDEUR, EUSE. adj. et subst. Fâcheux, qui aime à gronder, à réprimander. (—eû-ze.)

GRONDIN. s. m. Poisson. *V.* Rouget.

GROS, OSSE. adj. (*Grossus*.) Qui a beaucoup de circonférence et de volume. | Se dit pour marquer Différence ou égalité de volume entre les objets que l'on compare. | Fam., *Faire le gros dos*, se dit Des chats lorsqu'ils relèvent leur dos en bosse. | Grossi, enflé accidentellement. | Fam., *Être gros de savoir, de dire qq. ch.*, etc., En avoir une extrême envie. (Vi). | *La mer est grosse*, Elle est fort agitée. *Gros temps*, se dit Lorsque le vent est violent et la mer très-élevée. | Au fém., se dit D'une femme enceinte. | Épais, grossier. | *Grosse viande*, La viande de boucherie. | Fam., *Gros rire*, Rire bruyant et prolongé. | Fam., *Gros juron*, Jurement, blasphème grossier. | Fam., *Grosses vérités*, Vérités si palpables que tout esprit peut les saisir.—Reproches graves et mérités. | *Gros vert, gros bleu*, etc., Vert foncé, bleu foncé, etc. | Se dit De certaines choses qui surpassent la plupart des autres choses du même genre, en étendue, en volume, en nombre, en valeur, en importance, etc. | *Grosse voix*, Voix grave et forte. | *Gros péché*, Péché grave. | *Grosse fièvre*, Fièvre violente. | *Mettre à la grosse aventure* ou *à la grosse*, Mettre

une somme d'argent sur qq. navire de commerce, au hasard de la perdre si le navire périt. | Riche, opulent. Fam. | Subst. m. La partie la plus grosse. | *Le gros d'une armée,* La principale partie d'une armée. | *Le gros du monde*, La plus grande partie du monde. | *Le gros de l'eau,* La pleine mer, au temps des syzygies de la lune. | Ce qu'il y a de principal et de plus considérable. | Se dit Du revenu fixe et certain d'une cure. | Le droit que l'on payait aux fermiers des aides pour chaque muid de vin que l'on vendait en gros. | *Gros de Naples, gros de Tours*. Noms de certaines étoffes de soie que l'on fait à Naples, à Tours, et qui sont un peu plus fortes que les taffetas ordinaires. | Une des subdivisions de l'ancienne livre poids de marc, valant la 128 partie de cette livre, ou la huitieme partie d'une once. | Adv., Beaucoup. | *Il y a gros à parier que*, Il y a de fortes raisons de croire que. | EN GROS. loc. adv. Qui se dit en parlant De marchandises qu'on vend ou qu'on achète en pièces, en ballots, en futailles, etc. | Se dit en parlant Des circonstances principales d'un événement, d'une affaire, etc. | TOUT EN GROS. loc. adv. et pop. Seulement. (Grô. Grô-se.)

GROS-BEC. s. m. Genre d'oiseaux qui ont le bec court, gros et dur. (Grô-bëc.)

GROSEILLE. s. f. Espèce de petit fruit bon à manger, un peu acide, qui vient par grappes. (Gro-zë-lle [ll m.].)

GROSEILLIER. s. m. Arbrisseau qui porte des groseilles. (Gro-zë-llé [ll m.].)

GROSSE. s. f. (*Grossus.*) Douze douzaines de certaines marchandises. (Grô-se)

GROSSE. s. f. *Grossus.*) Écriture en gros caractères, qui est principalement usitée comme exercice pour les commençants. | L'expédition d'une obligation, d'un contrat, etc., ou d'un jugement, d'un arrêt, qui est délivrée en forme exécutoire par un notaire, par un greffier, et qui est ordin. écrite en plus gros caractères que la minute. | Se dit De certaines écritures dont les unes sont des copies et les autres des originaux. |

GROSSERIE. s. f. Nom générique des gros ouvrages que font les taillandiers. | Le commerce en gros. (Grô-se-rie.)

GROSSESSE. s. f. L'état d'une femme enceinte, et La durée de cet état. (Grô-së-se.)

GROSSEUR. s. f. La circonférence, le volume de ce qui est gros. | Tumeur. (Grô-seur.)

GROSSIER, IÈRE. adj. (*Grossus.*) Épais. qui n'est pas délié, qui n'est pas délicat. | Se dit Des aliments peu recherchés, communs, de basse ou de mauvaise qualité. | *Les plaisirs grossiers*, Les plaisirs des sens. | Se dit Des ouvrages qui ne sont pas proprement et délicatement faits. | Rude, mal poli, peu civilisé. | Adj. et subst., Malhonnête, incivil. | *Discours grossier*, Discours contraire à la bienséance, à la pudeur. | Qui suppose beaucoup d'ignorance, de sottise, de déraison, ou de maladresse. | *Ignorance grossière*, Grande, profonde ignorance. (Grô-sié.)

GROSSIÈREMENT. adv. D'une manière grossière. | Sommairement, imparfaitement. (Grô-siè-re-man.)

GROSSIÈRETÉ. s. f. Caractère de ce qui est grossier, rude; manque de délicatesse. | La rudesse qui vient du défaut de civilisation. | Impolitesse, défaut de civilité dans ce qu'on dit ou ce qu'on fait. | Parole grossière, rude, malhonnète. | Se dit en parlant De ce qui suppose beaucoup d'ignorance, de sottise, de déraison ou de maladresse. (Grô-siè-re-té.)

GROSSIR. v. a. (*Grossus.*) Rendre gros. | Faire paraître gros. | Exagérer. | *Grossir sa voix*, Lui donner plus de volume et de gravité. | V. n. Devenir gros. (Grô-sir.)

GROSSISSEMENT. s. m. Action de grossir, de rendre ou de faire paraître gros: Le résultat de cette action. (Grô-si-se-man.)

GROSSOYER. v. a. (Se conj. c. *Employer.*) Faire la grosse d'un acte, d'un contrat, d'un jugement, d'une requête, etc. (Grô-soua-ié.)

GROTESQUE. adj. des 2 g. et subst. (*Grottesca*, it.) Se dit Des figures bizarres et chargées, imaginées par un peintre, et dans lesquelles la nature est outrée et contrefaite. | Ridicule, bizarre, extravagant. | Subst. m. Ce qui est dans le genre grotesque. | Subst. m. Se dit De certains danseurs bouffons, dont le pas et les gestes sont outrés. (Gro-tësc-e.)

GROTESQUEMENT. adv. D'une manière ridicule et extravagante. (Gro-tësc-e-man.)

GROTTE. s. f. (*Grotta*, it.) Antre, caverne naturelle ou faite de main d'homme. (Gro-te.)

GROUILLANT, ANTE. adj. Qui grouille, qui remue. Pop. | *Tout grouillant de vers*, Tout plein de vers. (Grou-llan [ll m.].)

GROUILLEMENT. s. m. Mouvement et bruit de ce qui grouille. (Grou-lle-man [ll m.].)

GROUILLER. v. n. Remuer. | Se dit en parlant Du bruit que les flatuosités causent qqfs. dans les intestins. | Fourmiller: alors il se construit avec la prép. *De*. Pop. (Grou-llé [ll m.].)

GROUP. s. m. Sac cacheté plein d'or ou d'argent, qu'on envoie d'une ville à une autre.

GROUPE. s. m. (*Groppo*, it.) Assemblage d'objets tellement rapprochés ou unis, que l'œil les embrasse à la fois. | Un certain nombre de personnes réunies et rapprochées. | Une réunion qcq. d'objets formant un tout distinct.

GROUPER. v. a. Mettre en groupe. | *Grouper des colonnes*, Les disposer deux à deux. | Réunir, rassembler. | Pron., se dit

Des personnes. | V. n. T. de peinture. *Ces figures groupent bien ensemble.*

GRUAU. s. m. Grain mondé et moulu grossièrement. | La bouillie de gruau, et L'eau ou tisane de gruau. | *Pain de gruau*, Pain de qualité supérieure, qui se fait avec la fleur de farine. (Gru-ô.)

GRUE. s. f. (*Grus.*) Sorte de gros oiseau de passage qui vole fort haut et par bandes. | *Faire le pied de grue*, Attendre longtemps sur ses pieds. | Fam., *Cou de grue*, Cou long et grêle.—Fam., Niais, sot. | Constellation de l'hémisphère austral, qui n'est point visible dans nos climats.

GRUE. s. f. (*Grus.*) Grande machine de bois qui sert à élever de grosses pierres pour les bâtiments, et d'autres grands fardeaux.

GRUERIE. s. f. Juridiction où les officiers commis pour la garde des bois, des forêts, jugeaient des délits et des dommages qui s'y commettaient. | Le lieu où s'exerçait cette juridiction. | Le droit de justice que le roi avait dans les bois de qqn. (Grû-rie.)

GRUGER. v. a. (*Grainô*, gr.) Briser qq. ch. de dur ou de sec avec les dents. | Manger, se dit en plaisantant. | Fam., *Gruger qqn.*, Lui manger son bien. (Gru-jé.)

GRUME. s. f. Le bois coupé qui a encore son écorce.

GRUMEAU. s. m. (*Grumus.*) Petite portion durcie ou caillée de sang, de lait ou de qq. autre matière liquide. (Gru-mô.)

GRUMELER (SE). v. pron. Se mettre en grumeaux.

GRUMELEUX, EUSE. adj. Qui est composé de grumeaux. | Qui a de petites inégalités dures, au dehors ou au dedans. (Grume-leû; ze.)

GRUYER, ÈRE. adj. Qui a rapport à la grue. *Faucon gruyer*, Qui est dressé à voler la grue. *Faisan gruyer*, Qui ressemble à une grue. (Grui-ié.)

GRUYER. adj. m. S'est dit D'un seigneur qui avait un certain droit sur les bois de ses vassaux. | Subst., Officier qui connaissait en première instance des délits commis dans les forêts et dans les rivières de son département.

GRUYÈRE. s. m. Sorte de fromage qui tire son nom d'un lieu de la Suisse où il se fait. (Grui-iè-re.)

GUÉ. s. m. (*Vadum.*) Endroit d'une rivière où l'eau est si basse et le fond si ferme, qu'on y peut passer sans nager et sans s'embourber. | Fam., *Sonder le gué*, Faire qq. tentative sous main dans une affaire, pressentir les dispositions où peuvent être ceux de qui elle dépend. (Gé [g m.].)

GUÉABLE. adj. des 2 g. Que l'on peut passer à gué. (Gé-a-ble [g m.].)

GUÈBRES. s. m. pl. Nom que portent les restes de l'ancienne nation persane, épars aujourd'hui en diverses contrées de la Perse et des Indes. (Gè-bre [g m.].)

GUÈDE. s. f. (*Glastum.*) Plante crucifère, dont les feuilles servent à teindre en bleu foncé, et qui est principalement cultivée dans le nord de la France. On l'appelle aussi, et plus ordin., *Pastel.* (Gè-de [g m.].)

GUÉDER. v. a. Soûler, faire manger avec excès. Fam. et vi. (Gé-dé [g m.].)

GUÉER. v. a. (*Aqua.*) Baigner, laver dans l'eau. (Gé-é [g m.].)

GUELFE. s. m. (*Guelfo*, it.) Partisan d'une faction qui soutint longtemps en Italie les prétentions des souverains pontifes contre celles des empereurs (Gel-fe [g m.].)

GUENILLE. s. f. Haillon, chiffon. | Se dit, au plur., de Toutes sortes de hardes vieilles et usées. | Se dit Des choses de peu d'importance. Fam. (Ge-ni-lle [g dur.].)

GUENILLON. s. m. Petite guenille. Fam. (Ge-ni-llon [g dur.].)

GUENIPE. s. f. Femme malpropre, maussade, et de la lie du peuple. | Une coureuse, une femme de mauvaise vie. Fam. (Ge-ni-pe [g dur.].)

GUENON. s. f. Genre de singes de l'ancien continent, qui ont une longue queue. | La femelle d'un singe. | Fam., Une femme très-laide. | Une femme de mauvaise vie. (Ge-non [g dur.].)

GUENUCHE. s. f. Petite guenon. | Fam., *Une guenuche coiffée*, Une femme laide et fort parée. (Ge-nu-che [g dur.].)

GUÊPE. s. f. (*Vespa.*) Grosse mouche presque semblable à une abeille, qui a un aiguillon, et qui fait de mauvais miel. (Gè-pe [g m.].)

GUÊPIER. s. m. Lieu où les guêpes construisent des gâteaux et des alvéoles, qui forment un groupe revêtu d'une enveloppe en tout ou en partie. (Gè-pié [g m.].)

GUERDON. s. m. Loyer, salaire, récompense. (Vi.) (Gèr-don [g m.].)

GUERDONNER. v. a. Récompenser. (Vi.) (Gèr-do-né [g m.].)

GUÈRE ou GUÈRES. (On n'écrit *Guères* que dans les vers.) Adv. S'emploie avec la négative, et signifie, Pas beaucoup, peu. | Presque point; alors il est suivi de *Que*. (Gè-re [g m.].)

GUÉRET. s. m. (*Vervactum.*) Terre labourée et non ensemencée. | Se dit, poét., de Toutes les terres propres à porter des grains, qu'elles soient ensemencées ou qu'elles ne le soient pas. (Gé-re [g m.].)

GUÉRIDON. s. m. Sorte de meuble qui n'a qu'un pied, et qui sert principalement à soutenir des chandeliers, des flambeaux. (Gé-ri-don [g m.].)

GUÉRIR. v. a. (*Curare.*) Délivrer de maladie, faire revenir en santé, redonner la santé. | Se dit en parlant des maux, des maladies. | V. n. Recouvrer la santé. | Se dit Des maux, et des parties affectées de qq. mal. | V. a. pron. Se dit en parlant

Des maux du cœur, de l'esprit, ou de l'imagination. (Gé-rir [g m.].)

GUÉRISON. s. f. Recouvrement de la santé. | Se dit en parlant Des maux, des maladies, qui guérissent naturellement ou avec le secours de l'art. (Gé-ri-zon [g m.].)

GUÉRISSABLE. adj. des 2 g. Qu'on peut guérir, qui n'est pas incurable. (Gé-ri-sa-ble [g m.].)

GUERITE. s. f. (*Warte*, all.) Petite loge de bois ou de maçonnerie, petit réduit où une sentinelle se met à couvert contre les injures du temps. | Se dit de Certains petits cabinets, ouverts de tous côtés, qu'on fait qqfs. au haut des maisons. (Gé-ri-te.)

GUERRE. s. f. Querelle, différend entre deux princes ou deux nations, qui se vide par la voie des armes; Action d'un prince, d'un peuple qui en attaque un autre, ou qui résiste à une agression, à une invasion, etc. | L'art militaire, la connaissance des moyens que l'on doit employer pour faire la guerre avec avantage. | *Faire bonne guerre*, Garder dans la guerre toute l'humanité et toute l'honnêteté que les lois de la guerre permettent | *Faire la guerre avec qqn.*, Servir avec lui en temps de guerre dans les armées de la même nation, du même parti. | *Nom de guerre*, Nom que chaque soldat prenait autrefois en s'enrôlant. — Nom supposé que l'on prend pour n'être pas connu. — Sobriquet donné à qqn. par plaisanterie. | Toute espece de débat, de démêlé, d'attaque, de lutte. | Fam., *Faire la guerre à qqn.*, Lui faire souvent des réprimandes sur qq. ch. | Se dit en parlant Des bêtes qui en attaquent d'autres pour en faire leur proie. | Nom D'un jeu qui se joue sur un billard. (Ge-re [g m.].)

GUERRIER, IÈRE. adj. Qui appartient à la guerre. | Qui est porté, qui est propre à la guerre. | *Avoir l'air guerrier*, Avoir l'air d'un homme de guerre. | Subst. m. Celui qui fait la guerre, et qui s'y plaît. Au fém., *Une vaillante guerrière.* | Soldat. (Gè-rié [g m.].)

GUERROYER. v. n. Faire la guerre. Fam. (Gè-roua-ié [g m.].)

GUERROYEUR. s. m. Celui qui se plait à faire la guerre. Fam. (Gè-roua-ieur [g m.).)

GUET. s. m. (*Vache*, all.) Action par laquelle on observe, on épie ce qui se passe, ce qui se fait. | La surveillance qu'on exerce, pendant la nuit, dans une place de guerre, dans une ville. (Vi.) | Se disait d'Un soldat placé en sentinelle pour faire le guet. | La troupe chargée de faire le guet ou la ronde pendant la nuit. | *Mot du guet*, Le mot donné à ceux qui font le guet, afin que les gens du même parti se puissent reconnaître. | Le détachement des gardes du corps qui demeurait, la nuit, près de la personne du roi pour le garder. (Gè [g m.].)

GUET-APENS. s. m. Embûche dressée pour assassiner qqn., ou pour lui faire qq. grand outrage. | Tout dessein prémédité de nuire. (Gè-ta-pan [g m.].)

GUÊTRE. s. f. Sorte de chaussure qui sert à couvrir la jambe et le dessus du soulier, et qui se ferme ordin. sur le côté avec des boutons. | Pop., *Tirer ses guêtres*, S'en aller. (Gê-tre [g m.].)

GUÊTRER. v. a. Mettre des guêtres à qqn. (Gê-tré [g m.].)

GUETTER. v. a. (*Wachen*, all.) Épier, observer à dessein de surprendre, de nuire. | Fam., Attendre qqn. à un endroit où il ne croit pas qu'on le cherche, ou L'attendre simplement à un endroit où il doit passer. (Gè-té [g m.].)

GUETTEUR. s. m. Nom que l'on donne aux hommes placés sur des hauteurs le long des côtes, pour signaler les bâtiments qui paraissent au large, leurs manœuvres, etc. (Ge-teur [g m.].)

GUEULARD, ARDE. s. Celui, celle qui a l'habitude de parler beaucoup et fort haut. Pop. (Geu-lar [g m.].)

GUEULE. s. f. (*Gula.*) La bouche, dans la plupart des quadrupèdes carnassiers et des poissons. | Se dit, pop. et par mépris, en parlant Des personnes. | Bassem., *Il n'a que de la gueule*, C'est un grand hâbleur. | Bassem., *Mots de gueule*, Paroles sales, déshonnêtes. | Fam., *Gueule fraiche*, Personne de bon appétit et toujours prête à manger. | Se dit de l'ouverture de plusieurs choses. (Geû-le [g m.].)

GUEULÉE. s. f. Grosse bouchée ou goulée; ce qui tient dans la bouche d'une personne, d'un animal, etc. | Paroles sales, déshonnêtes. Bas. (Geu-lée [g m.].)

GUEULER. v. n. Parler beaucoup et fort haut; ou Se plaindre en criant. | V. a. Se dit D'un lévrier qui saisit bien le lievre avec sa gueule. (Geu-lé [g m.].)

GUEULES. s. m. T. de blas. La couleur rouge. (Geu-le [g m.].)

GUEUSAILLE. s. f. Canaille, multitude de gueux. Pop. (Geû-za-lle [g et ll m.].)

GUEUSAILLER. v. n. Faire métier de gueuser. Pop. (Geû-za-llé [g et ll m.].)

GUEUSANT, ANTE. adj. Qui gueuse actuellement. (Geû-zan [g m.].)

GUEUSARD. s. m. Gueux, coquin. Fam. (Geû-zar [g m.].)

GUEUSE. s. f. (*Giessen*, all.) Pièce de fer fondu, qui n'est point encore purifiée. (Geû-ze [g m.]

GUEUSER. v. n. (*Quærere.*) Mendier, faire métier de demander l'aumône. | V. a. *Gueuser son pain.* Fam. (Geû-zé [g m.].)

GUEUSERIE. s. f. Indigence, misere, pauvreté. | Mendicité. | Une chose vile et de peu de prix. Fam. (Geû-ze-rie [g m.].)

GUEUX, EUSE. adj. Indigent, nécessiteux, qui est réduit à mendier. Fam. | *Cette corniche est gueuse*, Elle est trop dénuée

d'ornements. | Se dit D'une personne qui n'a pas de quoi vivre selon son état, selon ses désirs. | Gueux. subst. m. Celui qui demande l'aumône, qui fait le métier de quémander. | Coquin, fripon. | Gueuse. subst. fém. Mendiante. (Vi.) | Bassem., Une femme de mauvaise vie. (Geû ; ze [g m.].)

GUI. s. m. (*Viscum.*) Plante parasite qui naît sur les branches de certains arbres, du poirier, de l'aubépine, du chêne, etc. (Gi [g m.].)

GUICHET. s. m. (*Ostium.*) Petite porte pratiquée dans une grande. | Fam., *Être pris au guichet*, Être pris au moment où l'on allait s'évader. | Se dit Des portes d'une armoire, d'un buffet. (Vi.) | Petite ouverture ou fenêtre pratiquée dans une porte, et par laquelle on peut parler à qqn., ou lui faire passer qq. ch., sans être obligé d'ouvrir la porte. (Gi-che [g m.].)

GUICHETIER. s. m. Valet de geôlier, qui ouvre et ferme les guichets, et qui a soin d'empêcher que les prisonniers ne s'évadent. (Gi-che-tié [g m.].)

GUIDE. s. m. (*Guida*, it.) Celui ou celle qui conduit une personne, et l'accompagne pour lui montrer le chemin. | Se dit Des personnes du pays qui connaissent les routes et dirigent la marche des détachements. | Se dit Des hommes d'une troupe sur lesquels tous les autres doivent régler leurs mouvements dans les évolutions. | Celui ou celle qui donne des instructions pour la conduite de la vie, ou pour celle d'une affaire. | Tout ce qui dirige ou inspire qqu. dans ses travaux, dans ses études, dans ses actions, etc. | Sert aussi de titre de Divers ouvrages qui renferment des conseils sur la manière d'accomplir certains devoirs, des instructions sur un art, des renseignements sur un pays, etc. (Gi-de [g m.].)

GUIDE. s. f. Lanière de cuir, espèce de rêne qu'on attache à la bride d'un cheval attelé à une voiture, à un chariot, et qui sert à conduire le cheval. (Gi-de [g m.].)

GUIDE-ÂNE. s. m. Petit livre qui contient l'ordre des fêtes, et celui des offices relatifs à chaque fête. | Tout ce qui contient des instructions, des règles propres à guider dans un travail, dans l'exercice d'un art, etc. Fam. (Gi-dâ-ne [g m.].)

GUIDER. v. a. (*Guidare*, it.) Accompagner quelqu'un pour lui montrer le chemin. | Se dit Des choses qui mettent sur la voie. | Faire aller, diriger, gouverner. (Gi-dé [g m.].)

GUIDON. s. m. Petit drapeau d'une compagnie. | Celui qui porte le guidon. | La charge de guidon. | Se dit De petits drapeaux qui servent pour l'alignement dans les manœuvres de l'infanterie. | Se dit, en t. de mar., De banderoles plus courtes et plus larges que la flamme, et fendues à leur extrémité. | S'est dit dans le sens de Guide. | Marque que l'on fait au bout d'une ligne, pour indiquer l'endroit où doit être placée la note qui commence la ligne suivante. (Gi-don [g m.].)

GUIGNARD. s. m. Espèce de pluvier de la grosseur d'un merle, bon à manger et fort délicat. (Gi-*nar* [g et n m.].)

GUIGNE. s. f. (*Guinda*, esp.) Espèce de cerise douce, assez approchante du goût et de la forme du bigarreau. (Gi-*ne* [g et n m.].)

GUIGNER. v. n. (*Guinar*, esp.) Fermer à demi les yeux, en regardant du coin de l'œil. | V. a. Lorgner, regarder sans faire semblant. | Former qq. dessein sur qq. personne, sur qq. ch. Fam. (Gi-*né* [g et n m.].)

GUIGNIER. s. m. Arbre qui porte les guignes. (Gi-*né* [g et n m.].)

GUIGNON. s. m. Malheur. Fam. (Gi-*non* [g et n m.].)

GUILDIVE. s. f. Eau-de-vie, esprit tiré du sucre. On dit plus ordin. *Tafia.* (Gil-di-ve [g m.].)

GUILÉE. s. f. Pluie soudaine et de peu de durée. On l'appelle plus ordin. *Giboulée.* (Gi-lée [g m.].)

GUILLAGE. s. m. Fermentation par le moyen de laquelle la bière récemment entonnée pousse hors du tonneau cette écume que les brasseurs nomment *Levure.* (Gi-lla-je [g et ll m.].)

GUILLAUME. s. m. Sorte de rabot. (Gi-llô-me [g et ll m.].)

GUILLEDOU. s. m. *Courir le guilledou*, Aller souvent, et principalement pendant la nuit, dans des lieux suspects. Pop. (Gi-lle-dou [g et ll m.].)

GUILLEMET. s. m. Signe ressemblant à une double virgule (»), qui se met au commencement et à la fin d'une citation, et souvent même au commencement de chacune des lignes qui la composent. (Gi-lle-më [g et ll m.].)

GUILLEMETER. v. a. Distinguer par des guillemets. (Gi-lle-me-té [g et ll m.].)

GUILLERET, ETTE. adj. Éveillé, léger. Fam. | Fam., *Habit guilleret*, Habit trop léger pour la saison. | Se dit Des discours, des propos un peu libres. (Gi-lle-rè; è-te [g et ll m.].)

GUILLERI. s. m. Chant du moineau. (Gi-lle-ri [g et ll m.].)

GUILLOCHER. v. a. Faire un guillochis sur qq. ch. (Gi-llo-ché [g et ll m.].)

GUILLOCHIS. s. m. Ornement composé de lignes, de traits ondés qui s'entrelacent ou se croisent avec symétrie. (Gi-llo-chi [g et ll m.].)

GUILLOTINE. s. f. Instrument de supplice, qui tranche la tête par une opération purement mécanique et très-prompte. (Gi-llo-ti-ne [g et ll m.].)

GUILLOTINER. v. a. Trancher la tête au moyen de la guillotine. (Gi-llo-ti-né [g et ll m.].)

GUIMAUVE. s. f. (*Bismalva.*) Espèce de mauve qui a la tige plus haute et les feuilles plus petites que les mauves ordinaires. (Gimô-ve [g m.].)

GUIMBARDE. s. f. Sorte de chariot long et couvert, à quatre roues, qui sert de coche ou de fourgon | Petit instrument sonore, de fer ou de laiton, composé de deux branches, entre lesquelles est une languette qui vibre lorsqu'on la touche. (Gin-bar-de [g m.].)

GUIMPE. s. f. Morceau de toile dont les religieuses se servent pour se couvrir le cou et le sein. (Gin-pe [g m.].)

GUINDAGE. s. m. Action d'élever les fardeaux au moyen d'une machine. (Gin-da-je [g m.]

GUINDANT. s. m. La hauteur d'un pavillon du côté où il est attaché. (Gin-da-je [g m.].)

GUINDER. v. a. (*Winde*, all.) Hausser, lever en haut par le moyen d'une machine. | Se dit en parlant De l'esprit, et des choses d'esprit où l'on affecte trop d'élévation. | *Cet homme est guindé*, Il a l'air contraint, il veut paraître grave. (Gin-dé [g m.].)

GUINGAN. s. m. Sorte de toile de coton. (Gin-gan [g m.].)

GUINÉE. s. f. (*Guinea*, angl.) Monnaie d'or qui se fabrique en Angleterre, et qui vaut vingt-six francs quarante-sept centimes de notre monnaie. | Sorte de toile de coton. (Gi-née [g m.].)

GUINGOIS. s. m. Travers, ce qui n'est point droit, ce qui n'a point de figure, la situation qu'il devrait avoir. | Se dit fig. et fam. | De guingois. loc. adv. et fam. De travers. (Gin-goua [g m.])

GUINGUETTE. s. f. Cabaret hors de la ville, où le peuple va boire, les jours de fêtes. | Fam., Une petite maison de campagne. (Ging-ê-te [g m.].)

GUIPURE. s. f. Espèce de dentelle de fil ou de soie, où il y a de la cartisane. (Gipu-re [g m.].)

GUIRLANDE. s. f. Couronne, chapeau de fleurs, festons de fleurs. | Se dit De certaines choses qui, par la manière dont elles sont assemblées ou disposées, imitent des festons, des guirlandes. | Se dit Des ornements de feuillages ou de fleurs dont les sculpteurs et les peintres décorent les bâtiments. (Gir-lan-de [g m.].)

GUISE. s. f. (*Weise*, all.) Manière, façon. | En guise de. loc. prép. À la façon, à la ressemblance de, en maniere de. (Gi-ze [g m.].)

GUITARE. s. f. (*Cithara.*) Instrument de musique qui a six cordes, et dont on joue en pinçant les cordes. (Gi-ta-re [g m.].)

GUITARISTE. s. m. Celui qui joue de la guitare. (Gi-ta-ris-te [g m.].)

GUMÈNE. s. f. T. de blas. Le câble d'une ancre. | [g m.]

GUSTATIF. adj. Se dit Du nerf qui transmet au cerveau la sensation du goût. | [g m.]

GUSTATION. s. f. (*Gustatio.*) Sensation du goût, perception des saveurs. (Gus-tasion [g m.].)

GUTTE. *V.* Gomme-gutte.

GUTTURAL, ALE. adj. (*Gutturalis.*) Qui appartient au gosier. | Qui vient du gosier, qui se prononce du gosier. | Subst. fém. Une lettre gutturale. | [g m.]

GYMNASE. s. m. (*Gymnasium.*) Lieu où les Grecs s'exerçaient, nus ou presque nus, à lutter, à jeter le disque, et à d'autres jeux propres à développer et à fortifier le corps. | Se dit De certains établissements où l'on forme la jeunesse aux exercices du corps. (Jim-na-ze.)

GYMNASIARQUE. s. m. (*Gymnasiarchus.*) Chef du gymnase; officier qui avait la surintendance du gymnase. (Jim-na-ziarc-e.)

GYMNASTE. s. m. Officier particulier préposé, dans le gymnase, à l'éducation des athlètes, et chargé du soin de les former aux exercices auxquels leur complexion les rendait le plus propres. (Jim-nas-te.)

GYMNASTIQUE. adj. des 2 g. Appartenant aux exercices du corps. (Jim-nas-tic-e.)

GYMNASTIQUE. s. f. L'art, l'action d'exercer le corps pour le fortifier.

GYMNIQUE. adj. des 2 g. (*Gymnicus.*) Se dit Des jeux publics où les athlètes combattaient nus. (Jim-nic-e.)

GYMNIQUE. s. f. (*Gymnicus.*) La science des exercices qu'on apprenait aux athlètes de profession.

GYMNOSOPHISTE. s. m. (*Gymnosophistæ.*) Nom donné par les anciens à des philosophes indiens, qui allaient presque nus, s'abstenaient de viandes, renonçaient à toutes les voluptés, et s'adonnaient à la contemplation des choses de la nature. (Jim-noso-fis-te.)

GYMNOSPERME. adj. des 2 g. Se dit Des plantes qui appartiennent à la gymnospermie. (Jim-no-sper-me.)

GYMNOSPERMIE. s. f. (*Gumnos, sperma*, gr.) Se dit Du premier ordre de la didynamie, lequel renferme les plantes dont les fleurs ont quatre graines nues au fond du calice. (Jim-no-sper-mie.)

GYNANDRIE. s. f. (*Guné, anêr*, gr.) Classe du système de Linné, qui renferme les plantes dont les étamines naissent sur le pistil. (Ji nan-drie.)

GYNÉCÉE. s. m. (*Gynæceum.*) Appartement des femmes chez les Grecs. | Lieu où se réunissent, où travaillent habituellement plusieurs femmes. (Ji-né sée.)

GYNÉCOCRATIE. s. f. (*Gunaikokratia*, gr.) État où les femmes peuvent gouverner. (Ji-né-co-cra-sie.)

GYNÉCOCRATIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la gynécocratie. (Ji-né-co-cratic-e.)

GYPSE. s. m. (*Gypsum.*) Plâtre. La pierre à plâtre ou sulfate de chaux. (Jip-se.)

GYPSEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature du gypse, qui y ressemble. (Jip-seû; ze.)

GYRATOIRE. adj. *V.* GIRATOIRE.

GYROMANCIE. s. f. (*Guros, manteia*, gr.) Sorte de Divination qui se pratique en marchant en rond. (Ji-ro-man-sie.)

GYROVAGUE. s. f. (*Gyrus, vagari.*) Nom d'une espèce de moines qui n'étaient attachés à aucune maison, et qui, différant en ce point des cénobites, erraient de monastère en monastère. (Ji-ro-vag-e.)

H.

H. s. f. et m. La huitième lettre de l'alphabet. Lorsqu'on l'appelle *Ache*, suivant la prononciation ancienne et usuelle, son nom est féminin. *Une* H (*ache*). Il est masc. lorsque, suivant la méthode moderne, on prononce cette lettre comme une simple aspiration. | Dans la prononciation, H s'aspire, ou reste nul, ou se combine avec la consonne qui le précède.

H initial aspiré empêche l'élision des voyelles, ou la liaison des consonnes avec la voyelle qui le suit.

H, placé au milieu d'un mot, entre deux voyelles, est ordin. aspiré. | Quand H est après un T ou une R, cette lettre n'a aucun son particulier. | Quand H est après un C, dans les mots pris du grec, de l'hébreu ou de l'arabe, C et H ensemble se prononcent ordin. comme un K. | Dans tous les mots purement français, ou qui ne viennent que du latin, C et H ensemble se prononcent toujours comme l'articulation forte du J. | Quand H se trouve après un P dans les mots d'origine grecque ou hébraïque, ces deux lettres ensemble se prononcent comme un F.

HA. (H s'asp.) Interj. de surprise, d'étonnement. (A.)

HABILE. adj. des 2 g. (*Habilis.*) Capable, intelligent, adroit, savant. | Pop., Diligent, expéditif. | Qui est capable ou qui a droit de faire une chose. (A-bi-le.)

HABILEMENT. adv. D'une manière habile, avec adresse, avec intelligence, avec diligence, avec esprit. (A-bi-le-man.)

HABILETÉ. s. f. (*Habilitas.*) Qualité de celui qui est habile; capacité, intelligence. (A-bi-le-té.)

HABILITÉ. s. f. (*Habilitas.*) Aptitude. *Habilité à succéder.* (A-bi-li-té.)

HABILITER. v. n. Rendre qqn. capable de faire une chose, lever les obstacles qui l'en empêchaient. (A-bi-li-té.)

HABILLAGE. s. m. (*Habitus.*) Préparation des volailles ou du gibier pour les mettre en broche. (A-bi-lla-je [ll m.].)

HABILLEMENT. s. m. Vêtement, habit, tout ce dont on est vêtu. | L'action d'habiller, de pourvoir d'habits. (A-bi-lle-man [ll m.].)

HABILLER. v. a. (*Habitus.*) Vêtir qqn., lui mettre des habits. | Fam., *Habiller qqn. de toutes pièces*, Lui faire un mauvais parti, le maltraiter; ou En dire beaucoup de mal. | Donner, faire faire des habits à qqn. | Faire des habits à qqn. | Se dit en parlant De la manière dont un peintre ou un sculpteur drape et revêt les figures. | Donner un certain caractère à un personnage. | Se dit De l'effet que font les habits lorsqu'on les a sur soi. | Couvrir, envelopper. | *Habiller une pensée en vers*, La mettre en vers. | Se dit en parlant De certains animaux qu'on écorche et qu'on vide pour les mettre en état de pouvoir être accommodés à la cuisine. | Pron., Mettre des habits, se vêtir. | Se pourvoir d'habits. | Se dit en parlant De la manière dont une personne s'habille, du goût qu'elle met dans le choix et l'arrangement de ses habits. | *Habit habillé*, Habit d'homme que l'on met en grande toilette. (A-bi-llé [ll m.].)

HABIT. s. m. (*Habitus.*) Vêtement, ce qui est fait pour couvrir le corps. Ce qui est l'ouvrage du tailleur ou de la couturière; Un habillement complet. | Absol., *Prendre l'habit*, Prendre l'habit de religieux ou de religieuse. | Cette partie de l'habillement des hommes qui couvre les bras et le corps et qui est ouverte par devant. (A-bi.)

HABITABLE. adj. des 2 g. Qui peut être habité, où l'on peut habiter. | *Toute la terre habitable*, Toute la terre qui est habitée, ou qu'on présume être habitée. (A-bi-ta-ble.)

HABITACLE. s. m. (*Habitaculum.*) Habitation, demeure. | Espèce d'armoire faite entièrement de bois, sans aucun fer, et placée devant le poste du timonier vers l'artimon. (A-bi-ta-cle.)

HABITANT, ANTE. s. Celui, celle qui habite, qui fait sa demeure en qq. lieu. | Celui qui possède un domaine, une habitation dans une colonie. | Adj. et vi., Domicilié. (A-bi-tan.)

HABITATION. s. f. (*Habitatio.*) Action d'habiter un lieu, séjour que l'on y fait habituellement. | L'endroit où l'on demeure, domicile, maison. | *L'habitation d'un animal*, Les lieux qu'il fréquente habituellement. | *L'habitation d'une plante*, Son site ordinaire. | La portion de terre qu'un particulier cultive et fait valoir dans une colonie. | L'établissement qu'une colonie forme dans un pays éloigné. (A-bi-ta-sion.)

HABITER. v. a. et n. (*Habitare.*) Faire sa demeure, faire son séjour en qq. lieu. (A-bi-té.)

HABITUDE. s. f. (*Habitudo.*) Coutume, disposition acquise par des actes réitérés. | *C'est un homme d'habitude*, Il tient beaucoup à ses habitudes. | *Habitude extérieure, habitude du corps*, L'aspect, la disposition extérieure du corps. | Connaissance, accès auprès de qqn., fréquentation ordinaire. |

Fam., *Avoir une habitude*, Avoir un commerce de galanterie. (A-bi-tu-de.)

HABITUEL, ELLE. adj. (*Habitus.*) Qui s'est tourné en habitude, qui est passé en habitude. | *Grâce habituelle*, Celle qui réside toujours dans le sujet. (A-bi-tu-ël; ë-le.)

HABITUELLEMENT. adv. Par habitude. (A-bi-tu-ë-le-man.)

HABITUER. v. a. (*Habitus.*) Accoutumer, faire prendre l'habitude. | HABITUÉ, part. et subst. Se dit D'un ecclésiastique qui n'a point de charge ni de dignité dans une église, mais qui assiste à l'office divin, et est employé aux fonctions d'une paroisse. | S. m. Celui qui va fréquemment et habituellement dans un lieu. (A-bi-tu-é.)

HÂBLER. v. n. (H s'asp.) Parler beaucoup et avec vanterie, avec exagération et ostentation. (Â-blé.)

HÂBLERIE. s. f. (H s'asp.) Discours plein de vanterie, d'exagération et d'ostentation. (Â-ble-rie.)

HÂBLEUR, EUSE. s. (H s'asp.) Celui, celle qui hâble, qui aime à débiter des mensonges. (Â-bleur; eû-ze.)

HACHE. s. f. (*Ascia.*) (H s'asp.) Instrument de fer tranchant, qui a un manche, et dont on se sert pour couper et pour fendre du bois et autres choses. | Fam., *Fait à coups de hache*, Grossièrement fait. (A-che.)

HACHE-PAILLE. s. m. (H s'asp.) Instrument dont on se sert pour hacher la paille que l'on donne aux chevaux et au bétail. (A-che-pa-lle [ll m.].)

HACHER. v. a. (*Ascia.*) (H s'asp.) Couper en petits morceaux. | Couper maladroitement. | Se dit Du dommage que la grêle fait qqfs. aux blés et aux arbres. | T. de dessinateur. Faire des traits qui se croisent les uns les autres. | *Style haché*, Style coupé en trop petites phrases. (A-ché.)

HACHEREAU. s. m. diminutif. (H s'asp.) Petite cognée. (A-che-rô.)

HACHETTE. s. f. (H s'asp.) Petite hache, marteau tranchant d'un côté. (A-chë-te.)

HACHIS. s. m. (H s'asp.) Mets fait avec de la viande ou du poisson, qu'on hache extrêmement menu. (A-chi.)

HACHOIR. s. m. (H s'asp.) Petite table de chêne sur laquelle on hache les viandes. | Un grand couteau pour hacher les viandes. | Un hache-paille. (A-chouar.)

HACHURE. s. f. (H s'asp.) Se dit Des traits, ordin. croisés les uns sur les autres, par lesquels on forme les demi-teintes et les ombres. | T. de blas. Se dit Des traits ou des points dont on se sert pour marquer la différence des couleurs et des métaux. (A-chu-re.)

HAGARD, ARDE. adj. (H s'asp.) (*Hager*, all.) Farouche, rude. (A-gar.)

HAGIOGRAPHE. adj. des 2 g. (*Hagiographos*, gr.) Se dit Des livres de la Bible, autres que ceux de Moïse et les prophètes. | Subst., se dit Des auteurs qui traitent de la vie et des actions des saints. (A-ji-o gra-fe.)

HAGIOLOGIQUE. adj. des 2 g. (*Hegios*, *logos*, gr.) Qui concerne les saints, les choses saintes. (A-ji-o-lo-jic-e.)

HAHA. s. m. (H s'asp.) Ouverture qu'on fait au mur d'un jardin, avec un fossé en dehors, afin de laisser la vue libre. (A-a.)

HAHÉ. (H s'asp.) T. dont on se sert pour arrêter les chiens qui prennent le change, ou qui s'emportent trop. (A-é.)

HAIE. s. f. (*Hag*, all.) (H s'asp.) Clôture faite d'épines, de ronces, de sureau, etc., ou seulement de branchages entrelacés. | Une ou deux files de personnes qui marchent ou sont postées, rangées qq. part pour une cérémonie. (Èe.)

HAIE. s. f. (H s'asp.) Pièce de bois arrondie qui règne tout le long de la charrue.

HAÏE. (H s'asp.) Cri que font les charretiers pour animer leurs chevaux. | (Vi.) *Et haie au bout*, Et qq. ch. par dessus. (A-ie.)

HAILLON. s. m. (H s'asp.) Guenillon, vieux lambeau de toile ou d'étoffe. (A-llon [ll m.].)

HAINE. s. f. (H s'asp.) Action de haïr, inimitié; passion qui fait haïr. | *La haine de qqn.*, Se dit qqfs. de la haine qu'on a pour qqn. | Se dit en parlant Des choses pour lesquelles on a de l'aversion, de la répugnance. | EN HAINE DE. loc. prép. Par aversion, par vengeance, par animosité, par ressentiment. (È-ne.)

HAINEUX, EUSE. adj. (H s'asp.) Qui est naturellement porté à la haine. (È-neû; ze.)

HAÏR. v. a. (*Odi.*) (H s'asp.) (*Je hais, il hait; nous haïssons, ils haïssent. Je haïssais. J'ai haï. Je haï. Je haïrai. Je haïrais. Hais. Que je haïsse. Haïssant.*) Vouloir mal à qqn. | Avoir de l'éloignement, de la répugnance. | Se dit en parlant Des choses dont on reçoit quelque incommodité. (A-ir. Je È.)

HAIRE. s. f. (*Haar*, all.) (H s'asp.) Espèce de petite chemise faite de crin ou de poil de chèvre, que l'on met sur la peau par esprit de mortification et de pénitence. (È-re.)

HAÏSSABLE. adj. des 2 g. (H s'asp.) Qui mérite d'être haï, qui inspire la haine. (A-i-sa-ble.)

HALAGE. s. m. (H s'asp.) L'action de haler, de tirer un bateau. (A-la-je.)

HALBRAN. s. m. (H s'asp.) Jeune canard sauvage. (Al-bran.)

HALBRENÉ, ÉE. adj. (H s'asp.) Se dit D'un oiseau de proie qui a qqs. plumes rompues. | Vi. et fam., Qui est fatigué, mouillé, déguenillé. (Al-bre-né.)

HÂLE. s. m. (H s'asp.) Certaine constitution de l'air, chaude et sèche, qui fait impression sur le teint, en le rendant brun et rougeâtre; sur les herbes à la campagne, en les flétrissant; et sur le pain, sur la viande, en les desséchant. (Â-le.)

HALEINE. s. f. (*Halitus.*) Le souffle de la respiration, l'air attiré et repoussé par les poumons. | *Haleine de vent,* Un petit souffle de vent. | La faculté de respirer. | La faculté d'être un certain temps sans respirer. | *Tout d'une haleine,* Sans reprendre haleine. | Sans intermission. | *Courte haleine,* Essoufflement, respiration difficile et fréquente. | *Ouvrage de longue haleine,* Qui demande beaucoup de temps. | EN HALEINE. loc. adv. En exercice, en habitude de travailler, de faire bien et facilement qq. ch. (A-lë-ne.)

HALENÉE. s. f. L'air qu'on souffle par la bouche en une seule respiration, l'orsqu'il est accompagné d'odeur. (A-le-née.)

HALENER. v. a. (*Halitus.*) (H s'asp.) Sentir l'haleine de qqn. Pop. et vi. | Se dit Des chiens de chasse qui prennent l'odeur, le sentiment d'une bête. | Fam., Découvrir ce qu'une personne a dans l'âme, reconnaître son faible. Vi.; on dit *Flairer.* (A-le-né.)

HALER. v. a. (H s'asp.) Tirer à soi avec force, et presque horizontalement, un cordage, ou un objet qcq. à l'aide d'un cordage. | Exciter. (A-lé.)

HÂLER. v. a. (H s'asp.) Faire impression sur le teint en le rendant brun et rougeâtre. | Pron., Être noirci par le hâle. (A-lé.)

HALETANT, ANTE. adj. (H s'asp.) Qui souffle comme quand on est hors d'haleine. (A-le-tan.)

HALETER. v. n. (*Halitare.*) (H s'asp.) Respirer fréquemment, souffler comme quand on a couru, et qu'on est hors d'haleine. (A-le-té.)

HALEUR. s. m. (H s'asp.) Celui qui hale un bateau. (A-leur.)

HALITUEUX, EUSE. adj. (*Halitus.*) Se dit De la peau lorsqu'elle est couverte d'une douce moiteur. (A-li-tu-eû; ze.)

HALLAGE. s. m. (H s'asp.) Droit levé sur les marchandises qui s'étalent dans les halles et les foires. (A-la-je.)

HALLALI. Cri de chasse qui annonce que le cerf est sur ses fins. (A-la-li.)

HALLE. s. f. (*Halle,* all.) (H s'asp.) Place publique, ordin. couverte, qui sert à tenir le marché ou la foire. | *Langage des halles,* Langage grossier. (A-le.)

HALLEBARDE. s. f. (*Hellebarde,* all.) (H s'asp.) Sorte d'arme d'hast, garnie par en haut d'un fer long, large et pointu, traversé d'un autre fer en forme de croissant. (A-le-bar-de.)

HALLEBARDIER. s. m. (H s'asp.) Sorte de garde à pied, qui portait la hallebarde. (A-le-bar-dié.)

HALLEBREDA. s. f. (H s'asp.) T. de mépris. Une grande femme malbâtie. | Se dit d'un homme. Pop. et vi. (A-le-bre-da.)

HALLIER. s. m. (*Hag,* all.) (H s'asp.) Réunion de buissons fort épais. (A lié.)

HALLIER. s. m. (H s'asp.) Celui qui garde une halle, qui en garde les marchandises. | Un marchand qui étale aux halles.

HALLUCINATION. s. f. (*Hallucinatio.*) Erreur, illusion d'une personne qui croit avoir des perceptions qu'elle n'a pas réellement. (Al-lu-si-na-sion.)

HALO. s. m. (*Halo.*) (H. s'asp.) Couronne lumineuse que l'on voit qqfs. autour des astres, et principalement du soleil et de la lune, lorsqu'ils brillent à travers une atmosphère vaporeuse. | Le cercle rouge qui est autour du mamelon. (A-lô.)

HALOIR. s. m. (H s'asp.) Lieu où l'on sèche le chanvre par le moyen du feu, pour le disposer à être broyé ou tillé. (A-louar.)

HALOT. s. m. (H s'asp.) Trou dans une garenne, où se retirent les lapins. (A-lô.)

HALOTECHNIE. s. f. (*Hals, techné,* gr.) (H s'asp.) Partie de la chimie qui traite de la préparation des sels. (A-lo-tëc-nie.)

HALTE. s. f. (*Halt,* all.) (H s'asp.) Pause, station que font des gens de guerre dans leur marche. | Le lieu fixé pour la halte, ou Le repas que l'on fait pendant la halte. | T. dont on se sert pour commander à une troupe de s'arrêter. | *Halte-là,* Arrêtez-vous là, n'avancez pas davantage. (Al-te.)

HALURGIE. s. f. (*Hals, ergon,* gr.) (H s'asp.) Art d'extraire ou de fabriquer les sels. (A-lur-jie.)

HAMAC. s. m. (H s'asp.) Sorte de lit formé d'un morceau de toile ou d'un filet, suspendu horizontalement à deux points fixes par ses extrémités, de manière à pouvoir se balancer. (A-mac.)

HAMADRYADE. s. f. (*Hamadryades.*) Nymphe des bois qui naissait et mourait avec l'arbre dont la garde lui était confiée, et qui ne pouvait jamais le quitter. Les *dryades,* au contraire, étaient des nymphes immortelles qui présidaient aux arbres en général, et qui pouvaient errer en liberté autour de ceux qui leur étaient particulièrement consacrés. (A-ma-dri-a-de.)

HAMEAU. s. m. (H. s'asp.) Petit village Un petit nombre de maisons écartées du lieu où est la paroisse. (A-mô.)

HAMEÇON. s. m. (*Hamus.*) (H s'asp.) Petit crochet de fer ou de fil d'archal, armé de pointes en dessous, et qu'on met au bout d'une ligne, avec de l'appât, pour prendre du poisson. | Fig., *Mordre à l'hameçon,* Se laisser séduire par qq. artifice. | T. de bot. Une épine crochue ou un poil recourbé. (A-me-son.)

HAMPE. s. f. (H s'asp.) Le bois d'une hallebarde, d'une pertuisane, d'un épieu, etc. | Une tige herbacée, sans feuilles ni rameaux, et destinée seulement à porter la fleur et le fruit. (An-pe.)

HAN. s. m. (H s'asp.) T. ar. Sorte de caravansérai. (An.)

HAN. (H s'asp.) Le cri sourd et guttural d'un homme de peine qui frappe un coup avec effort. Pop.

HANAP. s. m. (*Ahenum.*) (H s'asp.) Un grand vase à boire. (Vi.) (A-nap.)

HANCHE. s. f. (H s'asp.) La partie du corps humain dans laquelle le haut de la cuisse est emboité. | Le train de derrière d'un

cheval, depuis les reins jusqu'au jarret. | La partie de l'arrière d'un bâtiment qui est entre la poupe et les haubans du grand mât. (An-che.)

HANEBANE. s. f. Nom vulgaire de la plante que les botanistes appellent *Jusquiame noire*. (A-ne-ba-ne.)

HANGAR. s. m. (H s'asp.) Construction en appentis ou isolée, formée d'un toit élevé sur des piliers de pierre ou sur des poteaux, et ordin. destinée à servir de remise pour des chariots, pour des charrettes. (An-gar.)

HANNETON. s. m. (H s'asp.) Insecte coléoptère d'un rouge brun, qui a des antennes courtes, frangées à leur extrémité, et qui paraît au printemps. | Fam., Jeune homme fort étourdi. | *Soucis de hanneton*, Franges qui portent de petites houppes. (A-ne-ton.)

HANSCRIT. s. m. (H s'asp.) *V*. SANSCRIT.

HANSE. s. f. (*Hanse*, all.) (H s'asp.) Qqns. écrivent *Anse*.) Confédération de plusieurs villes d'Allemagne et du Nord, qui étaient unies ensemble pour le commerce, sous de certaines constitutions. (An-se.)

HANSÉATIQUE. adj. (*Hanseatich*, all.) (Qqns écrivent *Anséatique*.) Se dit Des villes d'Allemagne et du Nord qui faisaient partie de la Hanse teutonique. (A-sé-a-tic-e.)

HANSIÈRE. s. f. (*Hanse*, all.) (H s'asp.) *V*. HAUSSIÈRE.

HANTER. v. a. (H s'asp.) Fréquenter, visiter souvent et familièrement. | Se dit Des lieux et des personnes. | V. n. *Hanter chez qqn*. (An-té.)

HANTISE. s. f. (H s'asp.) Fréquentation commerce familier avec qqn. Fam. et vi. (An-ti-ze.)

HAPPE. s. f. (H s'asp.) Demi-cercle de fer dont on garnit un essieu pour le conserver. | Espèce de crampon qui attache et lie deux pièces de bois, deux pierres, etc. (A-pe.)

HAPPELOURDE. s. f. (H s'asp.) Pierre fausse qui a l'éclat et l'apparence d'une pierre précieuse. | Se dit, fam., Des personnes qui ont une belle apparence, un bel extérieur, et qui n'ont point d'esprit. (Vi.) | Cheval qui a une belle apparence, mais qui n'a point de vigueur. (Vi.) (A-pe-lour-de.)

HAPPER. v. a. (*Haporn*, all.) (H s'asp.) Se dit D'un chien, lorsqu'il prend avidement avec la gueule ce qu'on lui jette. | Attraper, saisir, surprendre à l'improviste. Fam. (A-pé.)

HAQUENÉE. s. f (*Equinus*.) (H s'asp.) Cheval ou jument de moyenne taille, facile au montoir, et qui va ordin. à l'amble. *Haquenée*. (Vi.) | Pop., Une grande femme mal faite et dégingandée. (Ac-e-née.)

HAQUET. s. m. (H s'asp.) Espèce de charrette étroite, longue et sans ridelles, qui sert à voiturer du vin, etc. (Ac-ē [c m.].)

HAQUETIER. s. m. (H s'asp.) Conducteur de haquet. (Ac-e-tié.)

HARANGUE. s. f. (H s'asp.) Discours fait à une assemblée, à un prince, etc. | Fam., Un discours ennuyeux, d'une longue remontrance. (A-rang-e.)

HARANGUER. v. a. et n. (H s'asp.) Adresser une harangue à une assemblée, à qqn. | Se dit D'un homme qui a coutume de parler beaucoup et avec emphase. (A-rang-é [g m.].)

HARANGUEUR. s. m. (H s'asp.) Celui qui harangue. | Fam., Un grand parleur, ou Un homme qui a coutume de faire des remontrances sur toutes choses. (A-rang-eur [g m.].)

HARAS. s. m. (*Hara*.) (H s'asp.) Lieu destiné à loger des étalons et des juments, pour élever des poulains. | Un nombre de juments avec leurs étalons, qu'on tient aux champs pour en tirer de la race. (A-ra.)

HARAS. s. m. Gros perroquet à longue queue. On écrit plus souvent. *Ara*.

HARASSER. v. a. (H s'asp.) Lasser, fatiguer à l'excès. (A-ra-sé.)

HARCELER. v. a (*Arcere*.) (H s'asp.) Agacer, provoquer, exciter jusqu'à importuner, jusqu'à tourmenter. | *Harceler les ennemis*, Les inquiéter, les fatiguer par de fréquentes attaques. (Ar-se-lé.)

HARDE. s. f. (*Herde*, all.) (H s'asp.) Troupe de bêtes fauves. | Le lien qui attache les chiens six à six ou quatre à quatre. (Ar-de.)

HARDER. v. a. (H s'asp.) Attacher des chiens six à six ou quatre à quatre. (Ar-dé.)

HARDES. s. f. pl. (H s'asp.) Tout ce qui est d'un usage nécessaire et ordinaire pour l'habillement. (Ar-de.)

HARDI, IE. adj. (*Ardens*.) (H s'asp.) Qui se hasarde courageusement, qui ose beaucoup. | Ferme, intrépide, assuré. | Insolent, impudent, effronté. | Se dit Des choses que fait ou que dit une personne hardie. | Se dit Des propositions, des opinions, des doctrines, etc., qu'il est difficile ou dangereux de soutenir. | Qui est heureusement hasardé, qui s'élève au-dessus des règles communes. | Libre, franc, aisé, qui ne marque point d'hésitation, de timidité. | Se dit De certains ouvrages de l'art qui ont qq. ch. d'extraordinaire et de grand. | Se dit Des ouvrages d'architecture qui sont d'une légèreté, d'une élégance que leur masse, ou leur élévation, etc., ne semble pas comporter. (Ar-di.)

HARDIESSE. s. f. (H s'asp.) Qualité de celui qui est hardi, entreprenant, assuré. | Témérité, insolence, impudence. | Licence. | Se dit en parlant Des choses faites ou dites avec hardiesse. | Fam., *Il y a des hardiesses dans cet ouvrage*, Il y a, dans cet ouvrage, des choses hasardées. | Se dit en parlant Du style, des expressions, etc. | Se dit, dans certains arts, en parlant D'une exécution hardie. | Se dit en parlant Des ouvrages de l'art

qui présentent qq. ch. d'extraordinaire, de grand. | Se dit Des licences que se permet un écrivain, un artiste. (Ar-di-ĕ-se.)

HARDIMENT. adv. (H s'aspire.) Avec hardiesse. | Librement, sans hésiter, sans barguigner. | Fam., Sans crainte de se tromper, d'aller au delà de ce qui est nécessaire, convenable. (Ar-di-man.)

HAREM. s. m. (H s'asp.) T. ar. Chez les mahométans, L'appartement des femmes. | La réunion des femmes qui habitent un harem. (A-rĕ-me.)

HARENG. s. m. (*Harengus.*) (H s'asp.) Poisson de moyenne grosseur, qui ne se pêche que dans l'Océan et en certaines saisons de l'année, où il arrive par troupes. (A-ran.)

HARENGAISON. s. f. (H s'asp.) Temps de la pêche du hareng. | La pêche du hareng. (A-rang-ĕ-zon [g m.].)

HARENGÈRE. s. f. (H s'asp.) Celle qui fait métier de vendre des harengs, et toute autre sorte de poisson en détail. | Fam., Femme qui se plaît à quereller et à dire des injures. (A-ran-je-re.)

HARGNEUX, EUSE. adj. (H s'asp.) Qui est d'humeur chagrine, querelleuse et insociable. | Se dit Des animaux, comme des chevaux qui mordent ou qui ruent. (Ar-neû; ze [n m.].)

HARICOT. s. m. (H s'asp.) Plante de la famille des Légumineuses, dont les semences sont alimentaires. | Se dit Des semences mêmes de cette plante, qui ressemblent ordin. à des fèves, et qui viennent dans des gousses lisses intérieurement. | *Haricots verts*, Gousses de haricots encore vertes et assez tendres pour pouvoir être mangées. | Espèce de ragoût fait ordin. avec du mouton et des navets. (A-ri-cô.)

HARIDELLE. s. f. (*Aridus.*) (H s'asp.) Un mauvais cheval maigre. (A-ri-dĕ-le.)

HARMONICA. s. m. (*Harmonicus.*) Instrument de musique composé de cloches ou tasses de verre, de différents timbres, qu'on fait résonner en passant le doigt mouillé sur les bords, et qui rendent des sons à peu près semblables à ceux de la voix humaine. | Se dit Des divers instruments à touches, où le verre remplace les cordes de métal. (Ar-mo-ni-ca.)

HARMONIE. s. f. (*Harmonia.*) Concours et accord de divers sons. | Une succession d'accords. | Un ensemble d'instruments à vent. | Se dit, ou D'une voix seule, lorsqu'elle est sonore, nette et douce; ou D'un instrument qui rend un son agréable. | En parlant Du langage, Concours de sons, de mots qui flattent l'oreille; nombre, cadence. | Un accord parfait, et une entière correspondance de plusieurs parties qui forment un tout, ou qui concourent à une même fin. | Concorde. | Une articulation dans laquelle les os sont liés ensemble par des dentelures presque imperceptibles. (Ar-mo-nie.)

HARMONIEUSEMENT. adv. Avec harmonie. (Ar-mo-ni-eû-ze-man.)

HARMONIEUX, EUSE. adj. Qui a de l'harmonie. | *Couleurs harmonieuses*, Couleurs dont la réunion flatte l'œil, qui concourent bien à une même fin. (Ar-mo-ni-eû; ze.)

HARMONIQUE. adj. des 2 g. (*Harmonicus.*) Qui appartient à l'harmonie. | Se dit Des sons considérés comme s'engendrant les uns les autres suivant des lois et des rapports constants. | Subst., se dit Des sons harmoniques, des sons accessoires qui naissent d'un son qcq. (Ar-mo-nic-e.)

HARMONIQUEMENT. adv. Suivant les lois de l'harmonie, ou suivant les rapports harmoniques des sons. (Ar-mo-nic-e-man.)

HARMONISTE. s. m. Musicien qui connaît les règles de l'harmonie. (Ar-mo-nis-te.)

HARNACHER. v. a. (H s'asp.) Mettre le harnais à un cheval de trait. | HARNACHÉ, ÉE. part. Se dit Des chevaux de selle et des chevaux de trait. (Ar-na-ché.)

HARNOIS ou HARNAIS. s. m. (*Arnese*, it.) (H s'asp.) Lorsqu'on parle des chevaux, *Harnois* est poét. On appelait anciennement *Harnois* L'armure complète d'un homme d'armes. | *Endosser le harnois*, Embrasser la profession des armes. | Tout l'équipage d'un cheval de selle. | Le poitrail, le collier, et tout le reste de ce qui sert à atteler des chevaux de carrosse ou de charrette. | Se dit Des chevaux et de tout l'attirail d'un voiturier, d'un roulier, etc. *Cheval de harnois*, Cheval de charrette. (Ar-noua; ou Ar-nè.)

HARO. (H s'asp.) T. de pratique dont on se servait, suivant la coutume de Normandie, pour faire arrêt sur qqn. ou sur qq. ch., et pour aller procéder sur-le-champ devant le juge. | Fam., *Crier haro sur qqn.*, Se récrier avec indignation sur ce qu'il fait ou dit mal à propos. (A-rô.)

HARPAILLER (SE). v. récipr. (*Harpago.*) (H s'aspire.) Se quereller avec aigreur, avec indécence. Fam. et vi. (Ar-pa-llé [ll m.].)

HARPE. s. f. (*Harpa.*) (H s'asp.) Instrument de musique à plusieurs cordes de longueur inégale, que l'on pince avec les deux mains. | Pierre d'attente qui sort d'un mur. | Se dit Des pierres qui sont dans les chaînes des murs, et qui sont plus larges que celles de dessus et de dessous. | Une espèce de pont-levis, dans l'ancienne fortification. (Ar-pe.)

HARPÉ, ÉE. adj. (H s'aspire.) Se dit D'un lévrier dont le corps a qq. ressemblance avec la forme d'une harpe, parce que son estomac est fort avancé et fort bas, et son ventre fort étroit et fort élevé. (Ar-pé.)

HARPÉGE. s. m. *V.* ARPÉGE.

HARPÉGER. v. n. *V.* ARPÉGER.

HARPER. v. a. (*Harpago.*) (H s'asp.) Prendre et serrer fortement avec les mains. | Fam. (Ar-pé.)

HARPER. v. n. (H s'asp.) Se dit D'un cheval qui lève une des jambes de derrière plus haut que l'autre sans plier le jarret, ou qui les lève toutes deux en même temps et avec précipitation, comme s'il allait à courbettes.

HARPIE. s. f. (*Harpyiæ.*) (H s'asp.) Monstre ailé et fabuleux, extrêmement vorace, qui avait un visage de femme, un corps de vautour, et des ongles crochus et tranchants. | Se dit De ceux qui ravissent le bien d'autrui, ou qui sont âpres au gain. | Fam., Une méchante femme, criarde et acariâtre. (Ar-pie.)

HARPISTE. s. des 2 g. (H s'asp.) Celui ou celle qui sait jouer de la harpe. (Ar-pis-te.)

HARPON. s. m. (*Harpago.*) (H s'asp.) Espèce de dard qui a une pointe tournante accompagnée de deux crocs recourbés, et dont on se sert ordin. à la pêche des baleines, des cachalots, des marsouins, etc. (Ar-pon.)

HARPONNER. v. a. (H s'asp.) Darder avec le harpon, accrocher avec le harpon. (Ar-po-né.)

HARPONNEUR. s. m. (H s'asp.) Pêcheur, matelot choisi pour lancer le harpon. (Ar-po-neur.)

HART. s. f. (*Hærere.*) (H s'asp.) Espèce de lien fait d'osier, ou d'autre bois fort pliant, dont on lie les fagots, les bourrées, etc. | La corde dont on étranglait les criminels. (Ar.)

HARUSPICE. s. m. *V.* ARUSPICE.

HASARD. s. m. (H s'asp.) Fortune, sort; cas fortuit, imprévu. | *Jeu de hasard*, Jeu où le hasard seul décide, tel que la roulette, le trente et quarante, etc. | *Les hasards*, Certains points fixes qui sont toujours favorables à celui qui tient le dé. | Péril, risque. | AU HASARD. loc. adv. Sans dessein, à l'aventure; ou Sans réflexion, inconsidérément. | À TOUT HASARD. loc. adv. À tout événement, quoi qu'il puisse arriver. | *Dire qq. ch. au hasard, à tout hasard*, Sans être sûr de la vérité de ce qu'on dit, ou sans y attacher aucune importance. | PAR HASARD. loc. adv. Fortuitement. (A-zar.)

HASARDER. v. a. (H s'asp.) Risquer, exposer à la fortune, exposer au péril. | Se dit en parlant Des propositions, des opinions, etc., qu'on met en avant, pour voir de quelle manière elles seront reçues. | HASARDÉ, ÉE. adj. Qui ne paraît pas bien fondé, qu'il serait difficile de justifier. | Se dit D'une pièce de boucherie, ou d'une pièce de gibier, qu'on a gardée longtemps pour la rendre plus tendre, ou pour lui donner plus de fumet, et qui commence à se gâter, à sentir. (A-zar-dé.)

HASARDEUSEMENT. adv. (H s'asp.) Avec risque, avec péril, d'une manière hasardeuse. (A-zar-deû-ze-man.)

HASARDEUX, EUSE. adj. (H s'asp.) Hardi, qui hasarde volontiers sa personne, sa fortune, etc. | Périlleux. (A-zar-deû ; ze.)

HASE. s. f. (*Hase*, all.) (H s'asp.) La femelle d'un lapin, d'un lièvre. (A-ze.)

HAST. s. m. (*Hasta.*) *Arme d'hast*, Toute arme emmanchée au bout d'un long bâton. (Ast.)

HASTAIRE. s. m. (*Hastarius.*) Soldat qui portait une arme d'hast, un javelot. (As-tè-re.)

HASTE. s. f. (*Hasta.*) (H s'asp.) Longue lance que portaient originairement les hastaires. | Le javelot sans fer, ou sceptre long, qui est l'attribut des divinités bienfaisantes. (As-te.)

HASTÉ, ÉE. adj. (*Hasta.*) (H s'asp.) T. de botan. Qui s'élargit subitement à la base en deux lobes aigus et divergents. (As-té.)

HÂTE. s. f. (*Hast*, all.) (H s'asp.) Précipitation, diligence, promptitude. | AVEC HÂTE, EN HÂTE. loc. adv. Promptement, avec diligence. | À LA HÂTE. loc. adv. Avec précipitation. (Â-te.)

HÂTER. v. a. (H s'asp.) Presser, avancer, accélérer. | *Hâter le pas*, Presser sa marche. | *Hâter les fruits*, En avancer la maturité. | Faire dépêcher. | Pron., Faire diligence. | HÂTÉ, ÉE. part. *La saison est un peu hâtée*, Elle est plus avancée qu'elle ne devrait l'être. | Qui a hâte. (Â-té.)

HÂTEUR. s. m. (H s'asp.) Officier des cuisines royales, dont l'emploi est d'avoir soin des viandes qui sont à la broche, et de faire qu'elles soient rôties à propos. (Â-teur.)

HÂTIER. s. m. (H s'asp.) Sorte de grand chenet de cuisine, qui a plusieurs crochets de fer, placés les uns au-dessus des autres, sur lesquels on appuie les broches pour les faire tourner. (Â-tié.)

HÂTIF, IVE. adj. (*Hast*, all.) (H s'asp. Précoce. (Â-tif.)

HÂTIVEAU. s. m. (H s'asp.) Sorte de poire lisse et d'un jaune brun, qui mûrit des premières. Se dit aussi Des pois hâtifs. (Â-ti-vô.)

HÂTIVEMENT. adv. (H s'asp.) Avant le temps ordinaire. (Â-ti-ve-man.)

HÂTIVETÉ. s. f. (H s'asp.) Croissance hâtive. Se dit Des fruits et des plantes. Peu usité. (Â-ti-ve-té.)

HAUBANS. s. m. pl. (H s'asp.) Gros cordages qui vont, en forme d'échelles, de la tête des mâts au bord du navire ou des hunes, où ils sont fixés avec la roideur convenable, et qui servent principalement à soutenir les mâts contre l'effort du roulis. (Ô-ban.)

HAUBERGEON. s. m. (H s'asp.) Petit haubert. (Ô-ber-jon.)

HAUBERT. s. m. (H s'asp.) Sorte de cuirasse ancienne, ou de cotte de mailles. (Ô-bèr.)

HAUSSE. s. f. (*Altus.*) (H s'asp.) Ce qui sert à hausser. | Augmentation. (Ô-se.)

HAUSSE-COL. s. m. (H s'asp.) Ornement imité d'une des pièces de l'ancienne armure; petite plaque en forme de croissant et bombée, ordin. de cuivre doré, que les officiers d'infanterie portent au-dessous du cou, lorsqu'ils sont de service actuel. (Ô-se-col.)

HAUSSEMENT. s. m. (H s'asp.) Action d'élever, de hausser qq. ch. Le mouvement qu'on fait des épaules pour marquer de l'indignation ou du mépris. (Ô-se-man.)

HAUSSER. v. a. (*Altus.*) (H s'asp.) Élever, exhausser, rendre plus haut. | Lever en haut. (Vi.) | *Le temps se hausse*, Il commence à s'éclaircir. | Se dit en parlant de la voix, du son des instruments. | Augmenter. | V. n. Devenir ou être plus haut. | *Avoir une épaule qui hausse*, Avoir une épaule plus haute que l'autre. | V. n. Se dit Des choses dont la valeur, dont le prix augmente. (Ô-sé.)

HAUSSIÈRE. s. f. (On écrit plus ordin. *Aussière.*) Cordage qui est composé de trois ou quatre torons, et dont la grosseur varie de trois à six pouces. (Ô-siè-re.)

HAUT, AUTE. adj. (*Altus.*) (H s'asp.) Élevé. Se dit D'un objet considéré par rapport à tous les autres objets du même genre, ou seulement par comparaison à un ou à plusieurs autres. | Se dit De certaines choses qui sont situées au-dessus d'autres. | Se dit De certains pays qui sont plus éloignés de la mer, ou plus proches de la source de qq. grande rivière. | Levé, relevé. | T. de blas. *Épée haute*, Épée droite. | Profond. | *La mer est haute*, La mer est agitée. | *La haute mer*, La pleine mer. | Se dit Des sons élevés, aigus. —Se dit en parlant Des instruments. | Se dit De la voix, lorsqu'elle est sonore, éclatante, et qu'elle se fait entendre de loin. | *Messe haute*, Messe chantée. | Grand, supérieur, excellent, éminent, distingué dans son genre. | Subst. et absol., *Le Très-Haut*, Dieu. | *Le haut style*, Un style oratoire, élevé, soutenu. | *Le haut mal*, L'épilepsie ou le mal caduc. | *Hautes cartes*, Celles qui ont le plus de valeur. | *Haut prix*, Valeur considérable, extraordinaire. | *L'argent est haut*, On ne prête qu'à un gros intérêt. | *Être haut en couleur*, Avoir le visage rouge, coloré. | *Une haute antiquité*, Une antiquité fort reculée. | Se dit, en mauvaise part, De ce qui est excessif dans son genre. | Fier, orgueilleux, impérieux. | HAUT. subst. m. Élévation, hauteur. | *Tomber de son haut*, se dit D'une personne qui tombe de toute sa hauteur, et, fam., D'une personne qui est extrêmement surprise de qq. ch. | Le faîte, le sommet, la partie supérieure. | *Le haut du pavé*, La partie du pavé des rues qui borde les maisons. | *Gagner le haut*, S'enfuir. | Adv. Dans la partie haute. | *Plus haut*, Ci-dessus. | Adv. *Monter haut*, S'élever à un prix considérable. | *Reprendre une chose de plus haut*, La raconter en la commençant d'un temps plus éloigné.—Remonter à des principes généraux, à des vérités antérieures. | À haute voix, fort, d'un ton intelligible. | Dans un ton haut. | EN HAUT, LÀ-HAUT. loc. adv. Dans le lieu qui est plus haut, qui est au-dessus. | *Par en haut*, Par le haut. | *Tirer en haut*, Vers le haut. | LÀ-HAUT, Dans le ciel. *D'en haut*, Du ciel. | EN HAUT. loc. prép. *Écrivez ceci en haut de la page.* | PAR HAUT. loc. adv. *Ce cheval va par haut*, Il fait un manège élevé. (Ô. Ô-te.)

HAUT-À-BAS. s. m. (H s'asp.) Porte-balle, petit mercier qui porte sur son dos une balle où sont ses marchandises. (Vi.) (Ô-ta-ba.)

HAUT-À-HAUT. s. m. (H s'asp.) Cri de chasse que l'on fait pour appeler son camarade, et lui faire revoir la voie de son cerf pendant un défaut, ou pour l'appeler le matin au bois. (Ô-ta-ô.)

HAUTAIN, AINE. adj. (H s'asp.) Fier, orgueilleux. (Ô-tin; ë-ne.)

HAUTAINEMENT. adv. (H s'asp.) D'une manière hautaine. (Ô-të-ne-man.)

HAUTBOIS. s. m. (H s'asp.) Instrument à vent et à anche, dont le ton est fort clair. | Celui qui joue du hautbois. (Ô-boua.)

HAUT-DE-CHAUSSE, ou HAUT-DE-CHAUSSES. s. m. (H s'asp.) La partie du vêtement de l'homme qui le couvre depuis la ceinture jusqu'aux genoux. (Ô-de-chô-se.)

HAUTE-CONTRE. s. f. (H s'asp.) Celle des quatre parties de la musique qui est entre le dessus et la taille en ténor. | Celui qui a une voix de haute-contre. (Ô-te-con-tre.)

HAUTEMENT. adv. (H s'asp.) Hardiment, librement, résolument. | Avec hauteur, avec vigueur, à force ouverte. (Ô-te-man.)

HAUTESSE. s. f. (*Altus.*) (H s'asp.) Titre qu'on donne au sultan. (Ô-të-se.)

HAUTE-TAILLE. s. f. (H s'asp.) Voix moyenne entre la taille et la haute-contre. (Vi.) (Ô-te-ta-lle [ll m.].)

HAUTEUR. s. f. (*Altus.*) (H s'asp.) Dimension d'un corps en tant qu'il est haut. | L'élévation d'un corps placé, suspendu au-dessus de la terre ou de qq. autre surface horizontale. | L'angle compris entre le plan de l'horizon et le rayon visuel mené au point du ciel que l'on veut désigner. | *Être à la hauteur d'une île*, etc., Être dans le même parallèle, dans le même degré de latitude. | Profondeur. | *La hauteur d'un bataillon*, etc., La quantité des rangs dont il est composé. | Colline, éminence. | Ce qui est supérieur, éminent, d'un ordre élevé. | *Être à la hauteur de qqn.*, Être en état de le comprendre. | Fermeté, fierté. | Arrogance, orgueil. | Au

plur., Les actions, les paroles qui marquent de l'arrogance. (Ô-teur.)

HAUT-FOND. s. m. (H s'asp.) V. Bas-fond.

HAUT-LE-CORPS. s. m. (H s'asp.) Saut, bond que fait un cheval. | Se dit, fam., Des premiers mouvements d'un homme auquel on fait des propositions qui le révoltent, ou D'un homme qui éprouve une grande surprise. (Ô-le-cor.)

HAUTURIER, IÈRE. adj. (*Altus.*) (H s'asp.) *Pilote hauturier,* Pilote qui sait se conduire en pleine mer, par l'observation des astres. *Navigation hauturière*, Navigation de long cours. (Vi.) (Ô-tu-rié.)

HÂVE. adj. des 2 g. (H s'asp.) (*Hauos,* gr.) Pâle, maigre et défiguré. (Â-ve.)

HAVIR. v. a. et n. (*Hauein,* gr.) (H s'asp.) Se dit en parlant De la viande, lorsqu'on la fait rôtir à un grand feu, qui la dessèche et la brûle par-dessus, sans qu'elle soit cuite en dedans. (Â-vir.)

HAVRE. s. m. (H s'asp.) Un port de mer qcq. (Vi.) | Se dit De certains ports qui restent la plupart sans eau à marée basse. (A-vre.)

HAVRE-SAC. s. m. (*Habersack*, all.) (H s'asp.) Sac de peau dans lequel chaque fantassin renferme les effets à son usage, et qui se porte sur le dos à l'aide de deux bretelles. | Le sac que les gens de métier, en courant le pays, portent sur le dos avec des bretelles, et où ils mettent leurs provisions, leurs ustensiles, leurs outils. (A vre-sac.)

HÉ. (H s'asp.) Interj. qui sert principalement à appeler. | Se dit, soit pour avertir de prendre garde à qq. ch , soit pour témoigner de la commisération, soit pour marquer du regret, de la douleur, etc. | Fam., Exprime Une sorte d'adhésion, d'approbation, etc. (É.)

HEAUME. s. m. (*Helme*, all.) (H s'asp.) Casque, habillement de tête d'un homme d'armes. (Vi.) (Ô-me.)

HEBDOMADAIRE. adj. des 2 g. (*Hebdomas.*) Qui se renouvelle chaque semaine. (Èb-do-ma-dè-re.)

HEBDOMADIER. s. m. (*Hebdomas.*) Celui qui est en semaine, dans un chapitre ou dans un couvent, pour faire l'office et y présider (Èb-do-ma-dié.)

HÉBERGE. s. f. Le point jusqu'où un mur est censé être commun entre deux bâtiments contigus et de hauteur inégale. (É-bèr-je.)

HÉBERGER. v. a. (*Herbergen*, all.) Recevoir chez soi, loger. Fam. (É-bèr-jé.)

HÉBÉTER. v. a. (*Bestia.*) Rendre stupide. | Hébété, ée. subst. *C'est un hebété.* (É-bé-té.)

HÉBRAÏQUE. adj. des 2 g. (*Hebraicus.*) Qui appartient aux Hébreux. (É-bra-ic-e.)

HÉBRAÏSANT. s. m. Nom que l'on donne aux savants qui s'attachent particulièrement à l'étude de la langue hébraïque et du texte hébreu de l'Écriture. (É-bra-i-zan.)

HÉBRAÏSME. s. m. (*Hebraismus.*) Façon de parler propre et particulière à la langue hébraïque. (É-bra-is-me.)

HÉBREU. s. m. (*Hebræus.*) Langue hébraïque. | Fam., *Vous me parlez hébreu*, Je n'entends rien à ce que vous dites. | Adj., Hébraïque. (É-breû.)

HÉCATOMBE. s. f. (*Hecatombe.*) Sacrifice de cent bœufs, ou de plusieurs animaux de différente espèce, que faisaient les anciens. (É-ca-ton-be.)

HECTARE. s. m. (*Hecaton, aroû, gr.*) Nouvelle mesure agraire ou de superficie qui contient cent ares, et qui surpasse de très-peu deux arpents anciens, à la mesure de vingt-deux pieds pour perche. (Èc-ta-re.)

HECTIQUE. adj. f. (*Hecticus.*) Se dit D'une fièvre lente et continue, accompagnée d'une diminution progressive de l'embonpoint et des forces. (Èc-tic-e.)

HECTISIE. s. f. (*Hecticus.*) État de ceux qui ont la fièvre hectique. (Èc-ti-zie.)

HECTOGRAMME. s. m. (*Hecaton, gramma*, gr.) Nouvelle mesure de poids qui contient cent grammes, et qui équivaut à peu près à trois onces deux gros et onze grains, ancienne mesure. (Èc-to-gra-me.)

HECTOLITRE. s. m. (*Hecaton, litra*, gr.) Nouvelle mesure de capacité qui contient cent litres ou environ sept boisseaux et sept dixièmes, ancienne mesure. (Èc-to-li-tre.)

HÉGIRE. s. f. (*Hegireh*, ar.) L'ère des mahométans, qui commence à l'époque où Mahomet s'enfuit de la Mecque. (É-ji-re.)

HEIDUQUE. s. m. (*Heidu*, hongr.) Volontaire esclavon, ou Fantassin hongrois. On donnait ce nom, en France, à Certains domestiques qui étaient vêtus à la hongroise, et qui portaient la livrée de leurs maîtres. (É-duc-e.)

HEIN. (H s'asp.) Interj. fam. dont on accompagne qqfs. une interrogation, ou une phrase qui exprime l'étonnement. (In.)

HÉLAS. Interj. de plainte. | Subst. m. et fam. *Il fit de grands hélas.* (É-las.)

HÉLER. v. a. (H s'asp.) Appeler, faire un cri à la rencontre d'un navire, pour demander d'où il est, où il va, ou pour faire d'autres questions à l'équipage. (É-lé.)

HÉLIANTHE. s. m. (*Helianthes.*) Genre de plantes de la famille des Composées, auquel appartiennent le tournesol et le topinambour. (É-li-an-te.)

HÉLIANTHÈME. s. m. (*Helianthes.*) Genre de plantes, dont l'espèce la plus connue porte des fleurs d'un jaune luisant disposées en épi. (É-li-an-tè-me.)

HÉLIAQUE. adj. (*Hélios*, gr.) Se dit Du lever et du coucher d'un astre, lorsque ces phénomènes s'opèrent à une époque de l'année où le soleil se trouve abaissé sous l'horizon exactement autant qu'il le faut pour que

l'astre soit visible à l'instant précis auquel il se lève ou se couche. (É-li-ac-e.)

HÉLIASTES. s. m. pl. (*Héliastai*, gr.) Nom que portaient, à Athènes, les membres d'un tribunal très-nombreux, dont les assemblées, tenues en plein air, commençaient au lever du soleil. (É-li-as-te.)

HÉLICE. s. f. (*Helix.*) Ligne tracée en forme de vis autour d'un cylindre. | Se dit De petites volutes qui entrent dans la composition du chapiteau corinthien. | Se dit De certains coquillages univalves, contournés en spirale. (É-li-se.)

HÉLICON. s. m. (*Helicon.*) Montagne de Béotie, qui était consacrée à Apollon et aux Muses. *Il est au sommet de l'Hélicon*, C'est un grand poete. (É-li con.)

HÉLIOCENTRIQUE. adj. des 2 g. (*Hélios*, *kentron*, gr.) Se dit Du lieu où paraîtrait une planète, si elle était vue du soleil, c'est-à-dire, si l'œil de l'observateur était au centre du soleil. (É-li-o-san-tric-e.)

HÉLIOSCOPE. s. m. (*Helioscopium.*) Lunette destinée à regarder le soleil, et garnie à cet effet d'un verre coloré d'un teinte sombre, pour affaiblir la trop grande vivacité de la lumière transmise. (É-li-o-sco-pe.)

HÉLIOTROPE. s. m. (*Heliotropium.*) Genre de plantes qui contient une cinquantaine d'espèces : les plus connues sont l'*Héliotrope du Pérou*, n. autr. *Vanille*, et l'*Héliotrope d'Europe*, appelé vulg. *Herbe aux verrues.* | S. m. et adj. des 2 g. Se dit De qqs. plantes dont la fleur suit le cours du soleil. | Pierre précieuse qui est une espèce de jaspe. (É-li-o-tro-pe.)

HÉLIX. s. m. (*Helix.*) Le grand bord, le tour de l'oreille externe. (É-lics.)

HELLANODICES ou HELLANODIQUES. s. m. pl. (*Hellanodikos*, gr.) Officiers qui présidaient aux jeux Olympiques. (Él-la-nodi-se; ou-dic-e.)

HELLÉBORE. s. m. *V.* Ellébore.

HELLÉBORINE. s. f. *V.* Elléborine.

HELLÉNIQUE. adj. des 2 g. (*Hellénikos*, gr.) Qui appartient à la Grèce. *Corps hellénique*, La confédération que formaient entre elles les différentes cités grecques qui avaient droit d'amphictyonie. | Se dit De la langue grecque ancienne. (Él-lé-nic-e.)

HELLÉNISME. s. m. (*Hellenismus.*) Tour, expression, manière de parler empruntée du grec, ou qui tient au génie de cette langue. (Él-lé-nis-me.)

HELLÉNISTE. s. m. (*Hellénistès*, gr.) Nom qui, chez les anciens, désignait en même temps les Juifs d'Alexandrie, les Juifs qui parlaient la langue des Septante, les Juifs qui s'accommodaient aux usages des Grecs, et les Grecs qui embrassaient le judaïsme. | Un érudit versé dans la langue grecque. (Él-lé-nis-te.)

HÉLOSE. s. f. (*Hélosis*, gr.) Renversement des paupières avec convulsion des muscles de l'œil. (É-lo-ze.)

HELVÉTIQUE. adj. des 2 g. (*Helvetii.*) Qui appartient à la nation suisse. (Él-vé-tic-e.)

HEM. (H s'asp.) Interj. dont on se sert pour appeler. (Ë-me.)

HÉMATITE. s. f. (*Hæmatites.*) Sanguine, mine de fer d'un rouge brun.—Adj., *Pierre hématite.* (É-ma-ti-te.)

HÉMATOCÈLE. s. f. (*Hæma*, *kélé*, gr.) Tumeur formée par un épanchement plus ou moins considérable de sang dans le scrotum. (É-ma-to-sè-le.)

HÉMATOSE. s. f. (*Hæmatôsis*, gr.) Sanguification, action ou fonction naturelle par laquelle le chyle se convertit en sang. (É-ma-to-ze.)

HÉMATURIE. s. f. (*Hæma*, *ourcô*, gr.) Pissement de sang. (É-ma-tu-rie.)

HÉMÉROCALLE. s. f. (*Hemerocallis.*) Genre de plantes liliacées; la plupart des espèces, et notamment l'*Hémérocalle jaune*, portent des fleurs remarquables par leur élégance, mais de très-peu de durée. (É-mé-ro-ca-le.)

HÉMI. Mot qui commence plusieurs termes de sciences et d'arts, et qui signifie *Demi.* (Ém-i.)

HÉMICYCLE. s. m. (*Hemicyclium.*) Demi-cercle. Un lieu formé en amphithéâtre, pour une assemblée d'auditeurs et de spectateurs. (É-mi-si-cle.)

HÉMINE. s. f. (*Hemina.*) Mesure de capacité chez les Romains. (É-mi-ne.)

HÉMIPLÉGIE ou HÉMIPLEXIE. s. f. (*Hemiplexia.*) Paralysie de la moitié du corps. (É-mi-plé-jie, ou É-mi-plec-sie.)

HÉMIPTÈRES. adj. et s. m. pl. (*Hémisus*, *pteron*, gr.) Nom d'un ordre d'insectes qui comprend tous ceux dont la bouche est en suçoir, et dont les élytres sont en partie coriaces et en partie membraneux. (É-mi-ptè-re.)

HÉMISPHÈRE. s. m. (*Hemisphærium.*) La moitié d'une sphère. La moitié du globe terrestre. | *Les hémisphères du cerveau*, Les deux moitiés du cerveau. (É mi-sfè-re.)

HÉMISPHERIQUE. adj. des 2 g. (*Hæmisphærium.*) Qui a la forme d'une moitié de sphère, d'un hémisphère. (É-mi-sfé-ric-e.)

HÉMISTICHE. s. m. (*Hemistichium.*) La moitié d'un vers héroïque ou alexandrin. (É-mi-sti-che.)

HÉMOPTOÏQUE. adj. des 2 g. (*Hæmoptuikos*, gr.) Qui crache du sang, qui est atteint d'hémoptysie. (É-mo-pto-ic-e.)

HÉMOPTYSIE. s. f. (*Hæma*, *ptusis*, gr.) Crachement de sang, hémorragie de la membrane muqueuse qui tapisse les voies aériennes, le larynx, la trachée-artère et les bronches. (É-mo-pti-zie.)

HÉMORRAGIE. s. f. (*Hæmorragia.*) Écoulement du sang hors des vaisseaux qui

doivent le contenir, avec ou sans rupture de leurs parois. (É-mo-ra-jie.)

HÉMORROÏDAL, ALE. adj. Se dit Des vaisseaux sanguins de l'anus, qui est le siége des hémorroïdes. | Se dit Des tumeurs qui forment les hémorroïdes, et Du sang qui en coule. | Subst. fém. Se dit Des artères hémorroïdales. (É-mo-ro-i-dal.)

HÉMORROÏDES. s. f. pl. (*Hæmorroides.*) Tumeurs arrondies et douloureuses qui se forment au pourtour de l'anus, et qui ordin. laissent échapper de temps à autre une certaine quantité de sang. (É-mo-ro-i-de.)

HÉMORROÏSSE. s. f. (*Hæmorroicus.*) La femme malade d'un flux de sang, qui fut guérie en touchant la robe de Notre-Seigneur. (É-mo-ro-i-se.)

HÉMOSTATIQUE. adj. des 2 g. et subst. m. (*Hæma, statikos*, gr.) Se dit Des remèdes qui arrêtent les hémorragies. (É-mo-sta-tic-e.)

HENDÉCAGONE. adj. des 2 g. et s. m. (*Hendeca, gônia*, gr.) Qui a onze angles et onze côtés (An-dé-ca-go-ne.)

HENDÉCASYLLABE. adj. des 2 g. et s. m. (*Hendecasyllabus.*) Se dit Des vers de onze syllabes. (An-dé-ca-sil-la-be.)

HENNIR. v. n. (*Hinnire.*) (H s'asp.) Se dit Du cheval quand il fait son cri ordinaire. (A-nir.)

HENNISSEMENT. s. m. (H s'asp.) Le cri ordinaire du cheval. (A-ni-se-man.)

HÉPAR. s. m. (*Hepar.*) Nom que les anciens chimistes donnaient au foie du soufre ou sulfure alcalin. (É-par.)

HÉPATIQUE. adj. des 2 g. (*Hepaticus.*) Se dit Des parties qui appartiennent au foie, et De certaines affections qui ont leur siége dans le foie. (É-pa-tic-e.)

HÉPATIQUE. s. f. (*Hepatica.*) Se dit De certaines plantes acotylédones, formées d'une membrane herbacée et rampante, qui croissent en général dans les lieux humides. | Espèce d'anémone printanière, dont la fleur a de la ressemblance avec la marguerite double.

HÉPATITE. s. f. (*Hépatitis*, gr.) Inflammation du foie. (É-pa-ti-te.)

HÉPATITE. s. f. (*Hepatites.*) Pierre précieuse, ainsi nommée parce qu'elle est de la couleur du foie.

HEPTACORDE. s. m. (*Hepta, cordê*, gr.) La lyre ou cythare à sept cordes des anciens. | Système de sons composé de sept notes, tel que la gamme. (Èp-ta-cor-de.)

HEPTAGONE. adj. des 2 g. et s. m. (*Heptagonus.*) Qui a sept angles et sept côtés. | Un ouvrage composé de sept bastions. (Èp-ta-go-ne.)

HEPTAMÉRON. s. m. (*Hepta, hêmera*, gr.) Ouvrage composé de parties distribuées en sept journées. (Èp-ta-mé-ron.)

HEPTANDRIE. s. f. (*Hepta, anêr*, gr.) Classe du système sexuel de Linné, qui renferme les plantes dont la fleur a sept étamines. (Èp-tan-drie.)

HÉRALDIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport au blason, aux armoiries. (É-ral-dic-e.)

HÉRAULT. s. m. (H s'asp.) Officier d'un prince ou d'un État souverain, dont l'emploi principal est de faire certaines publications solennelles, certains messages importants, et qui remplit en outre diverses fonctions dans les cérémonies publiques. (É-ró.)

HERBACÉ, ÉE. adj. (*Herbaceus.*) Se dit, par opposition à Ligneux, Des plantes dont la tige est tendre et périt après la fructification. (Èr-ba-sé.)

HERBAGE. s. m. Toutes sortes d'herbes. | L'herbe des prés, où l'on met les animaux pour les engraisser. | Pré qu'on ne fauche jamais, et qui ne sert qu'à y mettre des bœufs et des vaches, pour les engraisser. (Èr-ba-je.)

HERBE. s. f. (*Herba.*) Plante herbacée, toute plante vivace ou annuelle qui perd sa tige dans l'hiver. | *Ce cheval prendra quatre ans aux herbes*, etc., Au printemps, il aura quatre ans, etc. | Se dit, au sing., Des herbes qui couvrent les pâturages, les prairies, les lieux peu fréquentés, etc., et que l'on coupe ordin. pour la nourriture des chevaux et des bestiaux. | *Blé en herbe*, etc., Le blé, etc., lorsqu'il est encore vert et qu'il s'élève peu au-dessus des sillons. | T. générique. *Herbe à l'ambassadeur, herbe à la reine. V.* TABAC. | *Herbes aux charpentiers, herbe à la coupure, herbe militaire. V.* MILLE-FEUILLE. | *Herbe aux chats. V.* CATAIRE. | *Herbe aux chantres. V.* VÉLAR. | *Herbe aux cuillers. V.* COCHLÉARIA. | *Herbe aux écus. V.* NUMMULAIRE. | *Herbe aux gueux. V.* CLÉMATITE. | *Herbe aux patagons. V.* HYDROCOTYLE. | *Herbe au pauvre homme. V.* GRATIOLE. | *Herbe aux perles. V.* GRÉMIL. | *Herbe du siége. V.* SCROFULAIRE. | *Herbe aux verrues. V.* HÉLIOTROPE. (Èr-be.)

HERBEILLER. v. n. (*Herba.*) Se dit D'un sanglier qui va paître l'herbe. (Èr-bè-lle [ll m.].)

HERBER. v. a. Exposer sur l'herbe. (Èr-bé.)

HERBETTE. s. f. L'herbe courte et menue de la campagne. Poét. (Èr-bè-te.)

HERBEUX, EUSE. adj. (*Herbosus.*) Se dit Des lieux où il croît de l'herbe. (Èr-beû; ze.)

HERBIER. s. m. (*Herbarius.*) Collection de plantes desséchées et mises entre des feuilles de papier. | Une collection d'estampes contenant des figures de plantes. | Le premier ventricule du bœuf et des autres animaux qui ruminent. Vi. On dit aujourd'hui *Panse.* (Èr-bié.)

HERBIÈRE. s. f. Vendeuse d'herbes. (Èr-biè-re.)

HERBIVORE. adj. des 2 g. et s. m. (*Herba, vorare.*) Se dit en général Des animaux qui se nourrissent de substances végétales, et plus particulièrement De ceux qui paissent l'herbe des prairies. (Èr-bi-vo-re.)

HERBORISATION. s. f. Action d'herboriser; promenade, course que l'on fait dans l'intention de recueillir des plantes. | Le dessin d'une pierre herborisée. (Èr-bo-ri-za-sion.)

HERBORISÉ, ÉE. adj. Synonyme peu usité d'Arborisé. (Èr-bo-ri-zé.)

HERBORISER. v. n. Aller dans les champs recueillir des herbes, des plantes. (Èr-bo-ri-zé.)

HERBORISEUR. s. m. Celui qui herborise. Fam. (Èr-bo-ri-zeur.)

HERBORISTE. s. m. (*Herba.*) Celui qui connaît les simples. | Celui qui vend des simples, des herbes médicinales. (Èr-bo-ris-te.)

HERBU, UE. adj. (*Herbosus.*) Couvert d'herbes. (Èr-bu.)

HERCOTECTONIQUE. s. f. (*Herkòs, tectonikè*, gr.) Art de fortifier les places, de retrancher un camp, un poste, etc. (Èr-co-tèc-to-nic-e.)

HERCULE. s. m. (*Hercules.*) Nom d'un demi-dieu de la Fable, célèbre par sa force et par ses travaux. Se dit, fam., D'un homme fort et robuste. | Constellation de l'hémisphère boréal. (Èr-cu-le [c m.].)

HÈRE. s. f. (*Herus.*) (H s'asp.) Se dit par dérision D'un homme sans mérite, sans considération, sans fortune. *Pauvre hère.* (È-re.)

HÈRE. s. m. (H s'asp.) Espèce de jeu de cartes qui se joue entre plusieurs personnes, et où il n'y a qu'un seul des joueurs qui gagne. On appelle aussi ce jeu l'*As qui court.*

HÉRÉDITAIRE. adj. des 2 g. (*Hæreditarius.*) Qui se transmet, qui vient par droit de succession. | Se dit Des charges, des offices, des titres, etc., qui passent aux héritiers de ceux qui en sont pourvus. | Se dit par opposition à Électif. | Se dit De ceux qui sont revêtus de certaines grandes charges dont le titre a été conservé, quoiqu'elles soient présentement sans fonction. | Se dit Des maladies qui passent des parents aux enfants.—Se dit Des vertus, des vices, des passions, etc. (É-ré-di-tè-re.)

HÉRÉDITAIREMENT. adv. Par droit d'hérédité. (É-ré-di-tè-re-man.)

HÉRÉDITÉ. s. f. (*Hæreditas.*) Droit de recueillir la totalité ou une partie des biens qu'une personne laisse à son décès. | Absol., La succession au trône. | Se dit De tous les biens qu'une personne laisse en mourant. (É-ré-di-té.)

HÉRÉSIARQUE. s. m. (*Hæresiarcha.*) Auteur d'une hérésie, chef d'une secte hérétique. (É-ré-zi-arc-e.)

HÉRÉSIE. s. f. (*Hæresis.*) Doctrine contraire à la foi, erreur condamnée par l'Église en matière de religion. | Fam., Une doctrine, une maxime, lorsqu'elle est en opposition avec les idées reçues. (É-ré-zie.)

HÉRÉTICITÉ. s. f. Qualité d'une proposition opposée à la foi catholique. (É-ré-ti-si-té.)

HÉRÉTIQUE. adj. des 2 g. (*Hæreticus.*) Qui appartient à l'hérésie. | Adj. et subst. Se dit De celui qui professe, qui soutient qq. hérésie. (É-ré-tic-e.)

HÉRISSER. v. a. (H s'asp.) (*Hirsutus.*) Dresser. Se dit Des animaux qui dressent leur poil ou leurs plumes. | Pron. et absol., Dresser son poil ou ses plumes. | Se dit Des cheveux, du poil, des plumes qui se dressent. Se dit De certaines choses droites, saillantes, aiguës, etc., qui couvrent ou garnissent une surface. | Fig. *Hérisser son style de pointes.* | HÉRISSÉ, ÉE. part. | Fam., *C'est un homme hérissé*, C'est un homme si difficile, qu'on ne sait par où le prendre. | Se dit, adj., D'un corps, d'une surface couverte ou garnie de certaines choses droites, saillantes, aiguës, etc. | En bot., se dit Des plantes qui sont couvertes de poils rudes et fort apparents. (É-ri-sé.)

HÉRISSON. s. m. (*Ericius.*) (H s'asp.) Petit quadrupède dont la peau est toute couverte d'une sorte de poil long, dur, piquant et fort hérissé. | Roue dont les dents ou rayons sont plantées sur la circonférence extérieure, et ne peuvent s'engager que dans une lanterne. | Poutre portée par le milieu sur un pivot et garnie de quantité de pointes de fer, qui sert, aux portes des villes, pour ouvrir et fermer le passage selon qu'il est nécessaire. (É-ri-son.)

ÉRISSONNÉ, ÉE. adj. (H s'asp.) T. de blas. Se dit D'un chat ou d'un autre animal ramassé et accroupi. (É-ri-so-né.)

HÉRITAGE. s. m. Ce qui vient par voie de succession. | Les immeubles réels, comme terres, maisons. (É-ri-ta-je.)

HÉRITER. v. n. (*Hæres.*) Recueillir une succession. | Devenir propriétaire d'une chose par droit de succession. | Fig. *Il a hérité des vertus de son père.* | V. a. *Il n'a rien hérité de son père.* (É-ri-té.)

HÉRITIER, IÈRE. s. (*Hæres.*) Celui, celle que la loi appelle à recueillir une succession, qui hérite ou qui doit hériter de qqn. | Se dit par rapport à la chose dont on hérite. | Se dit Des enfants d'une personne, parce qu'ils sont ses héritiers naturels. | S. fém. Fille unique qui doit hériter d'une grande succession. (É-ri-tié.)

HERMAPHRODISME. s. m. Réunion des deux sexes dans un seul individu. (Èr-ma-fro-dis-me.)

HERMAPHRODITE. s. m. (*Hermaphro-*

ditus.) Personne qui a les deux sexes. | S. et adj. des 2 g. Se dit De certains animaux. | Se dit Des fleurs qui renferment les étamines et le pistil. (Èr-ma-fro-di-te.)

HERMÉNEUTIQUE. adj. des 2 g. (*Herméneutikê*, gr.) Qui interprète. *L'art herméneutique*, L'art d'interpréter les livres sacrés. — Subst. *L'herméneutique sacrée.* (Èr-mé-neu-tic-e.)

HERMÈS. s. m. (*Hermes.*) Gaîne portant une tête de Mercure. (Èr-mès.)

HERMÉTIQUE. adj. des 2 g. (*Hermes.*) S'est dit De ce qui avait rapport aux recherches et à la connaissance de la transmutation des métaux, et de la médecine universelle. | *Colonne hermétique*, Colonne qui a une tête d'homme, au lieu de chapiteau. (Èr-mé-tic-e.)

HERMÉTIQUEMENT. adv. Se dit De la manière de boucher un vase, qui consiste à le sceller de sa propre matière, par le moyen du feu. | Se dit en parlant De tout ce qui est bien fermé. (Èr-mé-tic-e-man.)

HERMINE. s. f. (*Armenios.*) Petit animal blanc, du genre des Martres, dont le poil est très-fin, et qui a le bout de la queue noir. | La fourrure que l'on fait avec la peau d'hermine. | Une des deux fourrures du blason. (Èr-mi-ne.)

HERMINÉ, ÉE. adj. T. de blas. Se dit Des pièces dont le fond est d'argent moucheté de noir. (Èr-mi-né.)

HERMINETTE. s. f. *V*. Erminette.

HERMITAGE. s. m. *V*. Ermitage.

HERMITE. s. m. *V*. Ermite.

HERNIAIRE. adj. des 2 g. (H s'asp.) Qui appartient, qui a rapport aux hernies. (Èr-ni-è-re.)

HERNIE. s. f. (*Hernia.*) (H s'asp.) Tumeur molle, sans changement de couleur à la peau, située à la circonférence ou à la surface de l'une des cavités splanchniques, et formée par la sortie partielle ou totale de qqn. des viscères qui y sont contenus. | Se dit, vulg., Des hernies abdominales ou descentes. (Èr-nie.)

HERNIOLE. s. f. Petite plante à fleurs verdâtres, qu'on appelle aussi *Turquette.* (Èr-ni-o-le.)

HERNUTES. s. m. pl. (H s'asp.) Sectaires chrétiens qui forment entre eux une espèce de société religieuse, et qui se distinguent par une grande pureté de mœurs. (Èr-nu-te.)

HÉRODIENS. s. m. pl. Sectaires juifs dont il est fait mention dans l'Évangile de saint Matthieu et dans celui de saint Marc. (É-ro-di-in.)

HÉROÏ-COMIQUE. adj. des 2 g. Qui tient de l'héroïque et du comique. (É-ro-i-co-mic-e.)

HÉROÏDE. s. f. (*Heros.*) Épître en vers composée sous le nom de qq. héros ou personnage fameux. (É-ro-i-de.)

HÉROÏNE. s. f. (*Heroina.*) Femme courageuse, qui a de l'élévation et de la noblesse dans les sentiments, dans la conduite. | *L'héroïne d'un conte*, etc., Celle dont on raconte la vie, dans un roman, etc. (É-ro-i-ne.)

HÉROÏQUE. adj. des 2 g. (*Heroicus.*) Qui appartient au héros, ou à l'héroïne. | Se dit Des personnes qui montrent de l'héroïsme. | Se dit d'une poésie noble et élevée. | *Poème héroïque*, Poëme épique. | *Âge héroïque*, Les temps où vivaient les anciens héros, et dont l'histoire est mêlée de fables. | T. de médec. Se dit pour Très-puissant, très-efficace. (É-ro-ic-e.)

HÉROÏQUEMENT. adv. D'une manière héroïque. (É-ro-ic-e-man.)

HÉROÏSME. s. m. Ce qui est propre et particulier au héros, et qui en fait le caractère. (É-ro-is-me.)

HÉRON. s. m. (*Herodio.*) (H s'asp.) Grand oiseau de l'ordre des Échassiers, qui a le bec fort long et les jambes fort hautes, et qui vit principalement de poisson. (É-ron.)

HÉRONNEAU. s. m. (H s'asp.) Petit héron. (É-ro-nô.)

HÉRONNIER, IÈRE. adj. (H s'asp.) *Faucon héronnier*, Celui qui est dressé à la chasse du héron; et *Oiseau héronnier*, Celui qui est sec, vite, et aussi peu chargé de graisse que le héron. (É-ro-nié.)

HÉRONNIÈRE. s. f. (H s'asp.) Lieu où les hérons se retirent et font leurs petits. (É-ro-niè-re.)

HÉROS. s. m. (*Heros.*) (H s'asp.) Nom donné, dans l'antiquité païenne, à ceux qui passaient pour être nés d'un dieu ou d'une déesse et d'une personne mortelle. | Se dit de Ceux qui se distinguent par une valeur extraordinaire, qui exécutent de grandes et périlleuses entreprises. | Tout homme qui se distingue par l'élévation et la force du caractère, par une grande noblesse d'âme, par qq. haute vertu. | *Le héros d'un poëme*, etc., Le principal personnage d'un poëme, etc. | Fam., *Vous êtes son héros*, Vous êtes l'objet de son admiration. (É-rô.)

HERPES. s. f. pl. (*Herpes.*) *Herpes marines*, Certaines matières que la mer jette sur ses rivages. (Èr-pe.)

HERSAGE. s. m. (H s'asp.) Action de herser. (Èr-sa-je.)

HERSE. s. f. (H s'asp.) (*Herkion*, gr.) Instrument de labourage, qui a d'un côté divers rangs de dents, lesquelles, étant tournées vers la terre labourée, servent à recouvrir les grains nouvellement semés. | Espèce de grille ou de treillis à grosses pointes de bois ou de fer, qui est ordin. placée entre le pont-levis et la porte d'une ville, d'un château, pour en défendre l'entrée, et qui se lève et s'abat selon les occasions. | Sorte de chandelier fait en triangle, et sur les pointes duquel on met des cierges. (Èr-se.)

HERSER. v. a. (H s'asp.) Passer la herse dans un champ, pour en rompre les mottes

après qu'il a été labouré, ou pour recouvrir les grains qu'on y a semés. | HERSÉ, ÉE. part. | Se dit D'un château représenté avec herse. (Ěr-sé.)

HERSEUR. s. m. (H s'asp.) Celui qui herse. (Ěr-seur.)

HÉSITATION. s. f. (*Hæsitatio.*) Incertitude dans l'énonciation. | Le doute, l'indécision qu'une personne manifeste par ses mouvements, par sa conduite, etc. (É-zita-sion.)

HÉSITER. v. n. (*Hæsitare.*) Ne pas trouver facilement ce qu'on veut dire, soit que cela vienne de crainte, d'un défaut de mémoire, ou du peu de netteté d'esprit. | Être incertain sur le parti, sur la résolution que l'on doit prendre. (É-zi té.)

HÉTÉROCLITE. adj. des 2 g. (*Heteroclitus.*) Qui s'écarte des règles communes de l'analogie grammaticale. | Fam., Ridicule, bizarre, fantasque. | Se dit De certaines choses qui s'écartent des règles ordinaires de l'art. (É-té-ro-cli-te.)

HÉTÉRODOXE. adj. des 2 g. (*Heterodoxus.*) Qui est contraire aux sentiments reçus dans la religion catholique. (É-té-ro-doc-se.)

HÉTÉRODOXIE. s. f. Opposition aux sentiments orthodoxes. (É-té-ro-doc-sie.)

HÉTÉROGÈNE. adj. des 2 g. (*Heterogeneus.*) Qui est de différente nature. (É-té-ro-jè-ne.)

HÉTÉROGÉNÉITÉ. s. f. Qualité de ce qui est hétérogène. (É-té-ro-jé-né-i-té.)

HÉTÉROSCIENS. s. m. pl. (*Heteros, skia*, gr.) On donne ce nom aux habitants des zones tempérées, qui à midi ont leur ombre de côté différent. (É-té-ro-siin.)

HETMAN. s. m. Titre de dignité chez les Cosaques. (Ět-ma-ne.)

HÊTRE. s. m. (H s'asp.) Grand arbre de la famille des Amentacées, dont l'écorce est lisse, et qui porte une sorte de fruit appelé *Faine*. (Ê-tre.)

HEUR. s. m. (*Hora.*) Bonne fortune, chance heureuse. (Eur.)

HEURE. s. f. (*Hora.*) Espace de temps qui fait la 24e partie du jour naturel. | Fam., *D'heure en heure*, D'un moment à l'autre. | Se dit Des époques, des divers moments du jour, considérés par rapport au temps, aux heures écoulées depuis que l'une des deux parties du jour a commencé. | Fam., *Être sujet à l'heure*, N'être pas maître de son temps. | *À deux heures de nuit*, Deux heures après le coucher du soleil. | *À l'heure de midi*, À midi. | *Bonne heure*, Moment convenable, commode, favorable pour faire qq. ch. | Adv., *De bonne heure*, Tôt. | Fam., *À la bonne heure*, sert qqfs. à marquer une sorte d'approbation. | Fam., *À cette heure*, Maintenant, présentement. | *Tout à l'heure*, Dans un moment, ou Il n'y a qu'un moment. | *Sur l'heure*, À l'instant même. | Fam., *Pour l'heure*, Pour le présent. | L'indication de l'heure qu'il est, donnée par une horloge, etc. | *Avancer l'heure*, Avancer l'horloge. | Se dit Des signes d'un cadran qui servent à l'indication des heures. | Le moment qu'on indique, qu'on fixe pour un rendez-vous, pour une affaire, etc. | Le moment de la journée où l'on fait habituellement qq. ch. | Se dit Des divers moments de la journée, par rapport à la manière dont on les passe, dont on les emploie. | *Les petites heures*, Prime, tierce, sexte et none. | *Livre d'heures*, ou *Heures*, Livre où ces prières sont contenues. | Un temps, un moment, une époque qcq. | *Dernière heure, heure suprême*, L'heure, le moment de la mort. | Absol. et avec l'adj. possessif. Le temps, le moment où qq. ch. doit arriver à qqn. | Le moment De la mort. (Eu-re.)

HEUREUSEMENT. adv. D'une manière heureuse. | Par bonheur. (Eu-reû-ze-man.)

HEUREUX, EUSE. adj. (*Hora.*) Qui jouit du bonheur, qui possède ce qui peut le rendre content. | S'applique À la condition, à la situation, à la vie de celui qui est heureux. | Se dit De celui que la fortune favorise, qui est bien partagé du sort. | Qui rend fortuné, qui procure du plaisir, ou qui est favorable et avantageux. | Fig., *Être né sous une heureuse étoile*, Être heureux dans tout ce qu'on entreprend. | *Choix heureux, conseil heureux*, Choix, conseil qui est suivi d'un bon succès. | Qui annonce de la prospérité, qui promet de la bonne fortune, ou qui prévient favorablement. | Se dit Des choses sujettes à qq. danger, lorsqu'elles arrivent sans accident. | Se dit D'une chute ou de qq. autre ch. de fâcheux qui n'a pas eu de mauvaise suite. | Bon, excellent, distingué, rare en son genre. | Subst., se dit Des personnes. (Eu-reû; ze.)

HEURT. s. m. (H s'asp.) Choc, coup donné en heurtant contre qq. ch. | La marque que le coup a laissée. (Eurt.)

HEURTER. v. a. (H s'asp.) Choquer, toucher, ou rencontrer rudement. | Blesser, léser, offenser, contrarier. | Pron., Se cogner contre qq. ch., ou Se heurter l'un contre l'autre en se rencontrant. | V. n. *Heurter contre une pierre*. | V. n. Absol., Frapper à la porte. | HEURTÉ, ÉE. part. Se dit D'un dessin où l'artiste a négligé de fondre les teintes avec soin, mais qui est large, facile et vigoureux. (Eur-té.)

HEURTOIR. s. m. (H s'asp.) Le marteau dont on se sert pour frapper à une porte. (Vi.) On dit Marteau. (Eur-touar.)

HEXAÈDRE. adj. des 2 g. (*Hex, edra*, gr.) Qui a six faces. | Subst. m. Corps régulier dont chaque face est un carré. (Ég za-è-dre.)

HEXAGONE. adj. des 2 g. et s. m. (*Hexagonus.*) Qui a six angles et six côtés.

| Un ouvrage composé de six bastions. (Ég-za-go-ne.)

HEXAMÈTRE. adj. des 2 g. et s. m. (*Hexameter.*) Se dit Des vers qui ont six pieds ou six mesures. (Ég-za-mè-tre.)

HEXANDRIE. s. f. (*Hex, anêr,* gr.) Classe du système sexuel de Linné, qui comprend les plantes dont la fleur a six étamines. (Ec-san-drie.)

HEXAPLES. s. m. pl. Ouvrage publié par Origène, qui contient, en six colonnes, six versions grecques du texte hébreu de la Bible. (Ég-za-ple.)

HIATUS. s. m. T. lat. Sorte de bâillement produit par la rencontre, par la succession immédiate de deux voyelles. La rencontre, sans élision, de deux voyelles dont l'une finit un mot, et dont l'autre commence le mot suivant. (Ia-tus.)

HIBOU. s. m. (*Bubo.*) (H s'asp.) Espèce d'oiseau nocturne. | Fam., se dit D'un homme mélancolique et qui fuit la société. (I-bou.)

HIC. s. m. (*Hic.*) (H s'asp.) Le nœud ou la principale difficulté d'une affaire. Fam. (Ic.)

HIDALGO. s. m. Titre que prennent en Espagne les nobles qui se prétendent descendus d'ancienne race chrétienne, sans mélange de sang juif ou more. (I-dal-gô.)

HIDEUSEMENT. adv. (H s'asp.) D'une manière hideuse. (I-deû-ze-man.)

HIDEUX, EUSE. adj. (*Hispidus.*) (H s'asp.) Difforme à l'excès, très-désagréable à voir, affreux et repoussant. (I-deû; ze.)

HIE. s. f. (H s'asp.) Sorte d'instrument dont on se sert pour battre, pour enfoncer le pavé; n. autr. *Une demoiselle.* | Sorte d'instrument dont on se sert pour enfoncer les pilotis en terre; n. autr. *Un mouton.* (Ie.)

HIÈBLE. s. f. (*Hebulus.*) Espèce de sureau dont la tige est herbacée. (Iè-ble.)

HIER. adv. de temps. (*Heri.*) Se dit Du jour qui précède immédiatement celui où l'on est. | *Avant-hier,* Le jour d'avant celui d'hier. | Se dit D'une époque indéterminée, mais qui n'est passée que depuis peu. (Ièr.)

HIÉRARCHIE. s. f. (*Hierarchia.*) (H s'asp.) L'ordre et la subordination des différents chœurs des anges. | Se dit De l'ordre et de la subordination des divers degrés de l'état ecclésiastique. | Se dit De toutes sortes de pouvoirs, d'autorités, de rangs subordonnés les uns aux autres. (Ié-rar-chie.)

HIÉRARCHIQUE. adj. des 2 g. (*Hierarchicus.*) (H s'asp.) Qui est de la hiérarchie, qui appartient à la hiérarchie. (Ié-rar-chic-e.)

HIÉRARCHIQUEMENT. adv. (H s'asp.) D'une manière hiérarchique. (Ié-rar-chic-e-man.)

HIÉRATIQUE. adj. des 2 g. (*Hieratikos,* gr.) Qui concerne les choses sacrées, qui appartient aux prêtres. (Ié-ra-tic-e.)

HIÉROGLYPHE. s. m. (*Hieroglyphus.*) Caractère, figure qui contient qq. sens mystérieux. (Ié-ro-gli-fe.)

HIÉROGLYPHIQUE. adj. des 2 g. (*Hieroglyphicus.*) Qui appartient à l'hiéroglyphe. (Ié-ro-gli-fic-e.)

HIÉRONIQUE. adj. des 2 g. (*Hieronica.*) Se dit De certains jeux qui se célébraient chez les Romains en l'honneur des dieux. | Subst., se dit De ceux qui avaient été vainqueurs aux jeux Hiéroniques. (Ié-ro-nic-e.)

HIÉROPHANTE. s. m. (*Hierophanta.*) Titre du prêtre qui présidait aux mystères d'Éleusis et de qqs. autres temples de la Grèce, et qui enseignait les choses sacrées aux initiés. (Ié-ro-fan-te.)

HILARITÉ. s. f. (*Hilaritas.*) Joie douce et calme. | Une gaieté subite, inattendue. (I-la-ri-té.)

HILE. s. m. (*Hilum.*) (H s'asp.) Espèce de cicatrice que porte une graine, et qui indique le point par lequel elle tenait à la plante qui l'a produite. (I-le.)

HIPPIATRIQUE. s. f. (*Hippos, iatrikê,* gr.) Art de connaître et de guérir les maladies des animaux, et en particulier celles des chevaux. (I-pi-a-tric-e.)

HIPPOCENTAURE. s. m. (*Hippocentaurus.*) Animal fabuleux qu'on suppose être moitié homme et moitié cheval. On l'appelle plus ordin. *Centaure.* (I-po-san-tô-re.)

HIPPOCRAS. s. m. *V.* HYPOCRAS.

HIPPOCRÈNE. s. f. (*Hippocrene.*) Fontaine du mont Hélicon, qui était consacrée aux Muses, et que, selon la Fable, le cheval Pégase avait fait jaillir d'un coup de pied. Poét., *Il a bu des eaux de l'Hippocrène,* Il a le talent de la poésie. (I-po-crè-ne.)

HIPPODROME. s. m. (*Hippodromus.*) Lieu, cirque disposé pour les courses de chevaux et de chars. (I-po-dro-me.)

HIPPOGRIFFE. s. m. (*Hippos, grups,* gr.) Animal fabuleux qu'on suppose être un cheval ailé, dont la tête ressemble à celle d'un griffon. (I-po-gri-fe.)

HIPPOLITHE. s. f. (*Hippos, lithos,* gr.) Pierre jaune qui se trouve dans la vésicule du fiel, dans les intestins et dans la vessie du cheval. (I-po-li-te.)

HIPPOMANE. s. m. (*Hippomanes.*) Se disait, chez les anciens, De la liqueur blanchâtre qui s'écoule des parties génitales de la jument, et à laquelle on attribuait une vertu aphrodisiaque très-puissante. | Se disait D'une partie de l'arrière-faix de la jument. (I-po-ma-ne.)

HIPPOPOTAME. s. m. (*Hippopotamus.*) Gros quadrupède amphibie, qui n'habite que les grands fleuves de l'Afrique. (I-po-po-ta-me.)

HIRONDELLE. s. f. (*Hirundo.*) Oiseau

de passage, qui paraît ordin. au printemps, qui fait son nid dans les cheminées, sous les combles, etc., et qu'on ne voit plus en hiver. | *Hirondelle de mer*, se dit De certains oiseaux de mer qui ont qq. ressemblance avec les hirondelles. Se dit D'une espèce de poisson. | *Pierre d'hirondelle*, Nom d'une pierre qui s'employait autrefois dans les maladies des yeux. (I-ron-dè-le.)

HISPIDE. adj. des 2 g. (*Hispidus.*) T. de botan. Couvert de poils rudes et épars. (Is-pi-de.)

HISSER. v. a. (H. s'asp.) Élever, hausser. (I-sé.)

HISTOIRE. s. f. (*Historia.*) Récit d'actions, d'événements, de choses dignes de mémoire. | *L'Histoire de Salluste*, etc., L'Histoire écrite par Salluste, etc. | Un récit qcq. d'actions, d'événements, de circonstances qui offrent plus ou moins d'intérêt. | Le récit de qq. aventure particulière. | Fam., *C'est une histoire, ce sont des histoires*, C'est un mensonge, je ne crois point ce que vous dites, ce qu'il dit. | Se dit, absol., Des ouvrages d'histoire en général, et De la connaissance des faits que rapportent les historiens. | Fam., *À ce que dit l'histoire*, À ce que l'on raconte. | Se dit absol., par opposition à La Fable aux fictions en général. | Se dit De toutes sortes de descriptions des choses naturelles, comme plantes, minéraux, etc. | *Histoire naturelle*, La science, la connaissance des divers êtres, des diverses productions de la nature, et particulièrement des animaux. (Is-toua-re.)

HISTORIAL, ALE. adj. (*Historialis.*) Qui marque quelques points d'histoire. (Vi.) (Is-to-ri-al.)

HISTORIEN. s. m. Celui qui écrit l'histoire, qui a écrit une histoire, des histoires. | Celui qui se borne à raconter des faits, sans les accompagner de réflexions. (Is-to-riin.)

HISTORIER. v. a. Enjoliver de divers petits ornements. (Is-to-ri-é.)

HISTORIETTE. s. f. Récit de quelque aventure galante ou plaisante, ou d'autres choses de peu d'importance. (Is-to-ri-è-te.)

HISTORIOGRAPHE. s. m. (*Historiographus.*) Celui qui est nommé par un brevet du prince pour écrire l'histoire du temps. (Is-to-ri-o-gra-fe.)

HISTORIQUE. adj. des 2 g. (*Historicus.*) Qui a rapport, qui appartient à l'histoire. | *Nom historique*, Nom qui a qq. célébrité dans l'histoire. | *Cela est historique*, se dit D'actions, d'événements, de faits qui ont réellement eu lieu. | *Pièce historique*, Pièce de théâtre dont le sujet est tiré de l'histoire. | Subst. m. Simple narration des faits dans leur ordre et leurs circonstances. (Is-to-ric-e.)

HISTORIQUEMENT. adv. D'un style historique, en historien, sans aucun ornement étranger. | Se dit par opposition à Fabuleusement. (Is-to-ric-e-man.)

HISTRION. s. m. (*Histrio.*) Se disait, chez les Romains, de Toutes sortes d'acteurs, de comédiens, et particulièrement des pantomimes. Chez les modernes, t. de mépris, analogue à ceux de Baladin, de bateleur, etc. (Is-tri-on.)

HIVER. s. m. (*Hibernum.*) Celle des quatre saisons de l'année qui est la plus froide, et qui commence, selon les astronomes, vers le vingt-deux de décembre, et finit vers le vingt et un de mars. | Poétiq., *L'hiver de l'âge, l'hiver de nos ans*, etc., La vieillesse. | Se dit par rapport au froid qu'il fait en hiver. | Poét., Année, en parlant Des personnes d'un âge avancé. (I-vèr.)

HIVERNAGE. s. m. Le temps que les bâtiments passent en relâche pendant la mauvaise saison. | Un port bien abrité où les bâtiments peuvent relâcher pendant la mauvaise saison. | Un labour qu'on donne, avant l'hiver, aux terres ou aux vignes. (I-vër-na-je.)

HIVERNAL, ALE. adj. (*Hibernalis.*) Qui appartient à l'hiver. Il n'est guère usité. (I-vër-nal.)

HIVERNER. v. n. (*Hibernare.*) Passer l'hiver, la mauvaise saison. | Pron., S'exposer aux premiers froids, afin de s'y endurcir et d'y être moins sensible. | V. a. *Hiverner les terres*, Leur donner un dernier labour avant l'hiver. (I-vër-né.)

HO. (H s'asp.) Interj. qui sert tantôt pour appeler, tantôt pour témoigner de l'étonnement ou de l'indignation. (Ô.)

HOBEREAU. s. m. (H s'asp.) Espèce de petit oiseau de proie. | Par mépris, Un petit gentilhomme campagnard. (O-bé-rô.)

HOC. s. m. (H s'asp.) Sorte de jeu de cartes. | Au jeu du *Hoc*, les quatre rois, la dame de pique, le valet de carreau, et toutes les cartes au-dessus desquelles il ne s'en trouve point d'autres, comme les six quand tous les sept sont joués, sont *Hoc*. Fam., pour dire qu'Une chose est assurée à qqn., on dit *Cela lui est hoc.* (Oc.)

HOCA. s. m. (H s'asp.) Un certain jeu de hasard. (O-ca.)

HOCHE. s. f. (H s'asp.) Coche, entaillure. La marque qu'on fait sur une taille pour tenir le compte du pain, du vin, etc., qu'on prend à crédit. (O-che.)

HOCHEMENT. s. m. (H s'asp.) Action de hocher. *Hochement de tête.* (O-che-man.)

HOCHEPIED. s. m. (H s'asp.) Nom qu'on donne, en fauconnerie, au premier des oiseaux qui attaque le héron dans son vol, ou qu'on jette seul après le héron pour le faire monter. (O-che-pié.)

HOCHEPOT. s. m. (H s'asp.) Espèce de ragoût fait de bœuf haché, et cuit sans eau dans un pot, avec des marrons, des navets et autres assaisonnements. (O-che-pô.)

HOCHEQUEUE. s. m. (H s'asp.) Sorte de petit oiseau, ainsi appelé parce qu'il remue continuellement la queue. (O-chec-eüe [e m.].)

HOCHER. v. a. (H s'asp.) Secouer, branler. | Fam., *Hocher la tête*, Marquer, en levant subitement la tête en haut, qu'on désapprouve qq. ch. ou qu'on ne s'en soucie guère. | V. n. Se dit D'un cheval qui lève et baisse fréquemment le nez pour faire mouvoir le mors dans sa bouche. (O-ché.)

HOCHET. s. m. (H s'asp.) Jouet qu'on met entre les mains d'un petit enfant, pour qu'il le porte à sa bouche et le presse entre ses gencives, pendant le travail de la dentition. | Se dit Des choses futiles qui flattent qq. passion, qui amusent l'esprit. (O-chë.)

HOGNER. v. n. (H s'asp.) Gronder, murmurer, se plaindre. Pop. (O-*gné* [n m.].)

HOIR. s. m. (*Hæres.*) Héritier. Se dit Des enfants, des héritiers en ligne directe. (Ouar.)

HOIRIE. s. f. Héritage, succession qui appartient à l'héritier. (Oua-rie.)

HOLÀ. (H s'asp.) Interj. dont on se sert pour appeler. | Adv., Tout beau, c'est assez. | Subst. et fam., invariable. *Mettre le holà, les holà*, Faire cesser des gens qui se querellent, qui se battent. (O-la.)

HOLLANDER. v. a. (H s'asp.) Se dit De la préparation que l'on donne aux plumes à écrire, et qui consiste à les passer dans la cendre chaude, pour les dépouiller d'une pellicule grasse qui empêcherait l'encre de couler. (O-lan-dé.)

HOLOCAUSTE. s. m. (*Holocaustum.*) Sorte de sacrifice parmi les Juifs, où la victime était entièrement consumée par le feu. | La victime ainsi sacrifiée. | Sacrifice en général. (O-lo-côs-te.)

HOLOGRAPHE. adj. *V.* OLOGRAPHE.

HOM. (H s'asp.) Exclamation qui exprime le doute, la défiance. (O-me.)

HOMARD. s. m. (H s'asp.) (*Cammarus.*) Grosse écrevise de mer. (O-mar.)

HOMBRE. s. m. (*Hombre*, esp.) Sorte de jeu de cartes qui nous est venu d'Espagne. | À ce jeu, Celui qui fait jouer. (On-bre.)

HOMÉLIE. s. f. (*Homilia.*) Discours fait pour expliquer au peuple les matières de la religion, et principalement l'Évangile. | Se dit, absol., au plur., De certaines leçons du bréviaire qui sont des extraits des homélies des Pères, et qu'on chante au 3ᵉ nocturne des matines. | Par dénigrement, Un ouvrage d'esprit, un discours où se montre l'affectation de moraliser, et qui cause de l'ennui. (O-mé-lie.)

HOMICIDE. s. m. (*Homicida.*) Meurtrier, Celui qui tue un homme. | Adj. des 2 g. *Son bras homicide.* | Meurtre, action de tuer un homme. (O-mi-si-de.)

HOMICIDER. v. a. Tuer, commettre un homicide sur qqn. (Vi.) (O-mi-si-dé.)

HOMMAGE. s. m. (*Homo.*) Le devoir que le vassal est tenu de rendre au seigneur dont son fief relève. | Soumission, vénération, respect. | *Rendre ses hommages à qqn.*, Lui rendre ses respects, ses devoirs. | *Rendre hommage à la vérité*, Dire, déclarer la vérité. | Don respectueux, offrande. (O-ma-je.)

HOMMAGÉ, ÉE. adj. Qui est tenu en hommage. (O-ma-jé.)

HOMMAGER. s. m. Celui qui doit l'hommage.—Adj., *Vassal hommager.* (O-ma-jé.)

HOMMASSE. adj. des 2 g. Se dit D'une femme dont les traits, le son de la voix, la taille, tiennent plus de l'homme que de la femme. (O-ma-se.)

HOMME. s. m. (*Homo.*) Animal raisonnable, être formé d'un corps et d'une âme. Dans ce sens, il se dit en parlant De l'un et de l'autre sexe, et on l'emploie souvent au sing. pour désigner L'espèce humaine en général. | *Les enfants des hommes*, Les hommes. Ceux qui vivent dans l'iniquité. | Se dit par rapport aux sentiments, aux passions, aux vicissitudes, aux infirmités qui sont communes à tous les hommes, inhérentes à leur nature. | Le sexe masculin. | *Un petit bonhomme*, Un petit garçon. | *Ce n'est pas être homme*, C'est être barbare, c'est n'avoir nul sentiment d'humanité. | Joint à un subst. par la prép. *De*, sert à marquer la profession, l'état ou les qualités bonnes ou mauvaises d'un homme. | *Homme des bois*, Nom donné vulgairement à l'orang-outang, et qu'on applique aussi à d'autres grands singes. | Joint avec un infinitif ou avec un subst. par la prép *À*, sert ordin. à marquer, en bien ou en mal, De quoi un homme est capable. | S'emploie, avec le même complément, pour marquer De quoi un homme est digne, soit en bien, soit en mal. | Avec les adj. possessifs, signifie souvent Un homme propre et convenable à ce qu'on veut, l'homme dont on a affaire, un homme tel qu'il faut. | Se dit Des soldats et des hommes de peine. | L'homme dont il s'agit, dont on parle. | Pop., Mari. | Vassal. | *Il est l'homme d'un tel*, Il est présenté, délégué, rétribué par lui. | Absol., Homme de cœur, homme de fermeté. | Celui qui est parvenu à l'âge de virilité. (O-me.)

HOMOCENTRIQUE. adj. des 2 g. (*Homokentros*, gr.) Se dit Des cercles qui ont un centre commun, et que l'on nomme aussi *Cocentrique.* (O-mo-san-tric-e.)

HOMOGÈNE. adj. des 2 g. (*Homogeneus.*) Qui est de la même nature. | Qui est formé de parties homogènes. (O-mo-jè-ne.)

HOMOGÉNÉITÉ. s. f. Qualité de ce qui est homogène. (O-mo-jé-né-i-té.)

HOMOLOGATION. s. f. Action d'homologuer. (O-mo-lo-ga-sion.)

HOMOLOGUE. adj. des 2 g. (*Homologus.*) Se dit Des côtés qui, dans des figures rectilignes semblables, se correspondent et

sont opposés à des angles égaux. (O-mo-lo-gue.)

HOMOLOGUER. v. a. Se dit Du juge qui donne à un acte fait par des particuliers la force d'un acte fait en justice. (O-mo-log-é [g m.].)

HOMONYME. adj. des 2 g. (*Homonymus.*) Se dit Des choses qui ont un même nom, quoiqu'elles soient de nature différente. | Subst. m. *Dictionnaire des homonymes.* | Se dit Des personnes qui portent le même nom sans être parentes. (O-mo-ni-me.)

HOMONYMIE. s. f. (*Homonymia.*) Qualité de ce qui est homonyme. (O-mo-ni-mie.)

HOMOPHONIE. s. f. (*Homophônia*, gr.) Concert de plusieurs voix qui chantent à l'unisson. (O-mo-fo-nie.)

HONCHETS. s. m. pl. (H s'asp.) Sorte de jeu d'enfants. *V.* JONCHETS. (On-chë.)

HONGRE. adj. et subst. m. (*Hungaria.*) (H s'asp.) Châtré. Se dit Des chevaux. (On-gre.)

HONGRER. v. a. (H s'asp.) Châtrer. Se dit en parlant Des chevaux. (On-gré.)

HONGROYEUR. s. m. (H s'asp.) (*Hungaria.*) Ouvrier qui façonne le cuir appelé Cuir de Hongrie. On dit aussi *Hongrieur.* (On-groua-ieur.)

HONNÊTE. adj. des 2 g. Vertueux, conforme à la probité, à l'honneur et à la vertu. | *Famille honnête*, Famille à laquelle il n'y a rien à reprocher. | *Honnête homme*, outre sa signification principale, exprime aussi toutes les qualités sociales et agréables qu'un homme peut avoir dans la vie civile. (Vi.) | Un homme qu'on ne connait pas, ou dont on ne dit pas le nom, et qui parait d'une condition honorable. | Conforme à la raison, bienséant, convenable à la profession et à l'âge des personnes. | *Excuse honnête*, etc., Excuse plausible. | *Prix honnête*, Prix convenable. | *Longueur honnête*, Longueur suffisante. | Civil, poli. | Subst. m. Ce qui est moral, vertueux. (O-nè-te.)

HONNÊTEMENT. adv. D'une manière honnête. | Suffisamment, passablement; et, par ironie, Beaucoup, extrêmement. (O-nè-te-man.)

HONNÊTETÉ. s. f. Conformité à l'honneur, à la probité, à la vertu. | Bienséance. | Civilité. | Se dit Des actes de civilité, des politesses que l'on fait. | Manière d'agir obligeante et officieuse. | Présent qu'on fait par reconnaissance. | Chasteté, pudeur, modestie. (O-nè-te-té.)

HONNEUR. s. m. (*Honor.*) La gloire, l'estime, la considération qui suit la vertu, le courage, les talents. | *Être en honneur*, Être honoré, favorisé, protégé. | *Faire honneur à son siècle*, etc., Lui acquérir de la gloire, de l'estime, par ses talents, par ses actions. | *Faire honneur à qqn. d'une chose*, La lui attribuer. | *Se faire honneur de qq. ch.*, S'en tenir honoré, s'en honorer. | L'estime, la réputation dont une personne jouit dans le monde. | *Point d'honneur*, Ce qu'on regarde comme touchant à l'honneur. | Vertu, probité; qualité qui nous porte à faire des actions nobles, courageuses, loyales, etc. | *Parole d'honneur*, Promesse faite ou assurance donnée sur l'honneur. — Se dit qqfs., dans les conversations, Pour affirmer fortement. | En parlant Des femmes, Pudicité, chasteté. | L'action, la démonstration extérieure par laquelle on fait connaitre la vénération, le respect, l'estime qu'on a pour la dignite ou pour le mérite de qqn. | *Legion d'honneur*, Ordre institué en France pour récompenser les services et les talents distingués. | Absol., *Les honneurs*, se dit, en certaines grandes cérémonies, etc., Des pièces principales qui servent à la cérémonie, comme le sceptre, la couronne, etc. *Faire les honneurs d'une maison*, Recevoir, selon les règles de politesse établies, ceux qui viennent dans la maison. | Fam., *Faire honneur à un repas*, Y bien manger. | Se joint à un infinitif et qqfs. à un subst., par la prép. *De*: alors il se prend ordin. dans le sens de Grâce, faveur, distinction. | Au plur., Dignité, charge. (O-neur.)

HONNIR. v. a. (*Hohn*, all.) (H s'asp.) Couvrir de honte, déshonorer. (O-nir.)

HONORABLE. adj. des 2 g. (*Honorabilis.*) Qui fait honneur, qui attire de l'honneur et du respect. | Qui mérite d'être honoré, considéré. | Se dit De celui qui emploie sa fortune à tenir une bonne maison et à bien recevoir. | *Amende honorable*, Sorte de peine infamante qui était ordonnée par justice, et qui consistait à reconnaitre publiquement son crime, et à en demander pardon. (O-no-ra-ble.)

HONORABLEMENT. adv. D'une manière honorable. | D'une manière splendide, magnifique. (O-no-ra-ble-man.)

HONORAIRE. adj. des 2 g. (*Honorarius.*) Se dit Des personnes qui, après avoir exercé longtemps certains emplois, certaines charges, en conservent le titre et les prérogatives honorifiques. | Se dit Des personnes qui portent un titre honorifique sans fonctions. (O-no-rè-re.)

HONORAIRE. s. m. Ce que l'on donne à un avocat pour avoir plaidé ou écrit dans une cause. | Se dit Des rétributions qu'on donne à qqs. autres personnes de professions honorables.

HONORER. v. a. (*Honorare.*) Rendre honneur et respect. | Avoir beaucoup d'estime pour qqn. | Faire honneur à. | Donner, accorder une chose qui est regardée comme une faveur. | Se dit De la chose donnée, accordée. | Pron., Acquérir de l'honneur, faire une chose honorable. | Se faire honneur d'une chose, en tirer vanité. | HONORÉ, ÉE. adj. On écrit, qqfs., à un homme de la même pro-

fession que soi, *Mon honoré confrère*. (O-no-ré.)

HONORES (AD). Expr. lat. dont on se sert en parlant D'un titre sans fonction et sans émoluments. Fam. (A-do-no-rès.)

HONORIFIQUE. adj. des 2 g. (*Honorificus.*) Qui procure des honneurs, des respects. | Se dit Des droits qui appartenaient aux seigneurs et aux patrons dans les églises. (O-no-ri-fic-e.)

HONTE. s. f. (*Hohn*, all.) (H s'asp.) Confusion, trouble, sentiment pénible excité dans l'âme par l'idée de qq. déshonneur, qu'on a reçu ou qu'on craint de recevoir, ou qu'on aurait seulement à ses propres yeux. | *Faire honte à qqn.*, Lui causer de la honte, être un sujet de honte pour lui. | Faire à qqn. des reproches qui lui causent de la honte. | Déshonneur, ignominie, opprobre. (On-te.)

HONTEUSEMENT. adv. (H s'asp.) Avec honte et ignominie. (On-teû-ze-man.)

HONTEUX, EUSE. adj. (H s'asp.) Qui a de la honte, de la confusion. | Se dit Des personnes qui sont timides et embarrassées dans la société. | *Pauvres honteux*, Pauvres qui n'osent demander l'aumône publiquement. | Qui cause ou doit causer de la honte, du déshonneur. (On-teû; ze.)

HÔPITAL. s. m. (*Hospitalis.*) Maison de charité établie pour recevoir et traiter gratuitement les malades indigents. | Fam., Maison où il y a plusieurs personnes malades. | Se disait De certains établissements auxquels on donne aujourd'hui le nom d'Hospice. (Ô-pi-tal.)

HOQUET. s. m. (H s'asp.) Mouvement convulsif de l'estomac, qui se fait avec une espèce de son non articulé. (Oc-è [e m.].)

HOQUETON. s. m. (H s'asp.) Sorte de casaque brodée que portaient les archers du grand prévôt, du chancelier, etc. | La casaque que portaient les gardes de la manche. | L'archer qui portait le hoqueton. (Oc-e-ton.)

HORAIRE. adj. des 2 g. (*Horarius.*) Qui a rapport aux heures, qui est mesuré par une heure, qui se fait par heure. (O-rè-re.)

HORDE. s. f. (*Hard*, ar.) (H s'asp.) Peuplade errante; troupe nombreuse d'hommes qui vivent en société, mais sans avoir d'établissement fixe. | Par mépris, Troupe d'hommes indisciplinés, qui se plaisent au carnage, à la dévastation, etc. (Or-de.)

HORION. s. m. (H s'asp.) Coup rudement déchargé sur la tête ou sur les épaules. (Vi.) (O-rion.)

HORIZON. s. m. (*Horizon.*) C'est, en chaque point de la surface terrestre, Le plan qui est tangent à cette surface et perpendiculaire à la verticale. | Désigne Les parties de la surface terrestre où se termine notre vue, où le ciel et la terre semblent se joindre; et souvent La partie du ciel qui en est voisine. | L'endroit d'un tableau, où, selon l'ordre des plans, le ciel succède à la terre; La hauteur à laquelle le peintre a placé le point de vue. (O-ri-zon.)

HORIZONTAL, ALE. adj. Parallèle à l'horizon. (O-ri-zon-tal.)

HORIZONTALEMENT. adv. Parallèlement à l'horizon. (O-ri-zon-ta-le-man.)

HORLOGE. s. f. (*Horologium.*) Machine placée dans un endroit apparent de qq. édifice, et destinée à marquer et à sonner les heures. | *Monter, remonter une horloge*, En bander les ressorts, ou en hausser les poids. (Or-lo-je.)

HORLOGER. s. m. Celui qui fait, qui répare des horloges, des pendules, des montres. | *Horlogère*, La femme d'un horloger. (Or-lo-jé.)

HORLOGERIE. s. f. Art de faire des horloges, des pendules, des montres. | Se dit Des ouvrages d'horlogerie. (Or-lo-je-rie.)

HORMIS. prép. Signifie Hors dans le sens d'Excepté. (Or-mi.)

HOROGRAPHIE. s. f. (*Hórographia*, gr.) Synonyme de Gnomonique. *V.* GNOMONIQUE. (O-ro-gra-fie.)

HOROSCOPE. s. m. (*Horoscopium.*) Observation qu'on fait de l'état du ciel au moment de la naissance de qqn., et par laquelle les astrologues prétendent juger de ce qui doit arriver au nouveau-né dans le cours de sa vie. | Fam., Ce qu'on prédit par simple conjecture sur le sort de qqn. ou sur le résultat de qq. ch. (O-ro-sco-pe.)

HORREUR. s. f. (*Horror.*) Mouvement de l'âme accompagné de frémissement, et causé par qq. ch. d'affreux, de révoltant ou de terrible. | *L'horreur d'un supplice*, La cruauté d'un supplice. | Fam., se dit D'une personne extrêmement laide. Se dit D'une chose extrêmement laide ou défectueuse dans son genre. | Détestation, abomination, haine violente. | Un certain saisissement de crainte ou de respect. | Ce qu'ont d'horrible, d'effrayant ou de sinistre, certains lieux ou certains objets. | Au plur., Des choses horribles ou désastreuses, des maux extrêmes, de privations cruelles, etc. | L'énormité d'une mauvaise action, d'une action cruelle, infâme, etc. | Se dit Des choses mêmes qui sont atroces, infâmes, etc. | Au plur., Les choses déshonorantes qu'on attribue à qqn. (Or-reur.)

HORRIBLE. adj. des 2 g. (*Horribilis.*) Qui fait horreur, qui soulève, qui révolte. | Très-mauvais. | Extrême, excessif. (Or-ri-ble.)

HORRIBLEMENT. adv. D'une manière horrible. | Extrêmement, excessivement. (Or-ri-ble-man.)

HORRIPILATION. s. f. (*Horripilatio.*) Frissonnement accompagné de froid, qui fait hérisser les poils. (Or-ri-pi la-sion.)

HORS. (H s'asp.) (*Foris.*) Prép. de lieu, servant à marquer exclusion du lieu et des choses qui sont considérées comme ayant

qq. rapport au lieu. | *Hors d'ici*, Sortez d'ici. | Fam., S'emploie sans la particule *De. Il est logé hors la barrière.* | Subst., *Le hors de page*, La récompense accordée aux pages qui sortaient de service. | S'emploie en parlant De plusieurs choses, sans rapport au lieu, et marque toujours exclusion de la chose indiquée par le complément. | *Être hors de soi*, se dit D'une personne violemment agitée par qq. passion. | Prép. de temps, sert à marquer exclusion de temps. | Excepté. (Or.)

HORTENSIA. s. m. Arbrisseau du Japon, qui est cultivé comme plante d'agrément : il porte des fleurs d'un rose tendre, qui naissent, à l'extrémité des rameaux, en boules, en corymbes touffus. (Or-tan-sia.)

HORTICULTEUR. s. m (*Hortus, cultor.*) Celui qui s'occupe de perfectionner la culture des jardins. (Or-ti-cul-teur [e m.].)

HORTICULTURE. s. f. (*Hortus, cultura.*) L'art de cultiver les jardins. (Or-ti-cul-tu-re [e m.].)

HOSPICE. s. m. (*Hospitium.*) Maison où des religieux donnent l'hospitalité aux pèlerins, aux voyageurs. | Petite maison religieuse établie pour recevoir les religieux du même ordre qui voyageaient, et où il n'y avait pas assez de religieux pour faire régulièrement le service. | Maison bâtie dans une grande ville pour y retirer pendant la guerre les religieux ou les religieuses des couvents bâtis dans la campagne. | Se dit De certaines maisons de charité où l'on nourrit les pauvres, les gens hors d'état de gagner leur vie. (Os-pi-se.)

HOSPITALIER, IÈRE. adj. (*Hospitalis.*) Qui exerce volontiers l'hospitalité. | Se dit De certains ordres militaires, institués originairement pour recevoir les pèlerins. Subst. m. *Les hospitaliers.* | *Religieuses hospitalières*, Religieuses qui reçoivent des malades. | Se dit, poét., Des lieux où l'on reçoit l'hospitalité, où l'on trouve un refuge, etc. (Os-pi-ta-lié.)

HOSPITALITÉ. s. f. (*Hospitalitas.*) Charité, libéralité qu'on exerce en recevant et logeant gratuitement les étrangers, les passants. | L'obligation où sont certaines abbayes de recevoir les voyageurs pendant qqs. jours. | En parlant Des anciens, se dit D'un droit réciproque de loger les uns chez les autres. (Os-pi-ta-li-té.)

HOSPODAR. s. m. Titre de dignité qui se donne à certains princes vassaux du Grand Seigneur. (Os-po dar.)

HOSTIE. s. f. (*Hostia.*) Toute victime que les anciens Hébreux offraient et immolaient à Dieu. | Ce pain très-mince et sans levain que le prêtre offre et consacre à la messe. (Os-tie.)

HOSTILE. adj. des 2 g. (*Hostilis.*) Qui est d'un ennemi, qui annonce, qui caractérise un ennemi. (Os-ti-le.)

HOSTILEMENT. adv. En ennemi, en faisant des actes d'ennemi. (Os-ti-le-man.)

HOSTILITÉ. s. f. (*Hostilitas.*) Acte d'ennemi. Se dit Des agressions, des courses de gens de guerre, des pillages et des exactions qu'un prince ou un État souverain fait exercer contre un autre prince ou un autre État. | Disposition à faire des actes d'ennemi, disposition hostile. (Os-ti-li-té.)

HÔTE, ESSE. s. (*Hospes.*) Celui, celle qui tient un cabaret, une hôtellerie, une auberge, etc., et qui donne à manger et à loger pour de l'argent. | *Table d'hôte*, Table servie à heure fixe, et où l'on peut aller manger moyennant un prix réglé. | Celui qui vient manger dans un cabaret, ou loger dans une hôtellerie, dans une auberge, etc. | Celui qui loue à qqn. une portion de sa maison, et Celui qui la tient à loyer. (Vi.) On dit *Propriétaire* et *Locataire.* | Toute personne qui donne l'hospitalité, qui héberge, qui traite qqn. sans rétribution. Celui qui est reçu, traité de cette manière. | Se dit, fam., Des animaux qui fréquentent, qui habitent ordin. la demeure de l'homme. | Poét., Habitant. (Ô-te. Ô-tè-se.)

HÔTEL. s. m. (*Hospitalia.*) Grande maison, demeure somptueuse d'une personne de qualité, d'un personnage éminent, d'un riche particulier. | Absol., La maison du roi. (Vi.) | La demeure d'un conseiller ou d'un autre officier de justice. | Se dit De certains grands édifices destinés à des établissements publics. | *Hôtel de ville*, L'hôtel, la maison où siége l'autorité municipale. | Une grande maison garnie. (O-tèl.)

HÔTELIER, IÈRE. s. Celui, celle qui tient hôtellerie. | Dans qqs. abbayes, Religieux chargé de recevoir et de nourrir les hôtes, les passagers. (Ô-te-lié.)

HÔTELLERIE. s. f. Maison où les voyageurs et les passants sont logés et nourris pour leur argent. | Dans les grosses abbayes, Le corps de logis destiné à recevoir les étrangers. (Ô-tè-le-rie.)

HOTTE. s. f. (H s'asp.) Sorte de panier qui est ordin. d'osier, et qu'on met sur le dos avec des bretelles, pour porter diverses choses. (O-te.)

HOTTÉE. s. f. (H s'asp.) Plein une hotte. (O-tée.)

HOTTEUR, EUSE. s. (H s'asp.) Celui, celle qui porte la hotte. (O-teur; eû-ze.)

HOUBLON. s. m. (*Lupulus.*) (H s'asp.) Plante grimpante qui croît naturellement en Europe, et dont on fait principalement usage dans la composition de la bière. (Ou-blon.)

HOUBLONNER. v. a. (H s'asp.) Mettre du houblon dans une boisson. (Ou-blo-né.)

HOUBLONNIÈRE. s. f. (H s'asp.) Champ planté de houblon. (Ou-blo-niè-re.)

HOUE. s. f. (H s'asp.) Instrument de fer, large et recourbé, qui a un manche de bois, et avec lequel on remue la terre en la tirant vers soi. (Oue.)

HOUER. v. a. et n. (H s'asp.) Labourer une terre avec la houe. (Ou-é.)

HOUILLE. s. f. (*Kohle*, all.) (H s'asp.) Sorte de charbon de terre, charbon fossile. (Ou-lle [ll m.].)

HOUILLER. adj. m. (H s'asp.) Se dit Des terrains qui renferment des couches de houille. (Ou-llé [ll m.].)

HOUILLÈRE. s. f. (H s'asp.) Mine de houille. (Ou-llè-re [ll m.].)

HOUILLEUR. s. m. (H s'asp.) Ouvrier qui travaille aux mines de houille. (Ou-lleur [ll m.].)

HOUILLEUX, EUSE. adj. (H s'asp.) Qui contient de la houille. (Ou-lleû; ze [ll m.].)

HOULAN. s. m. (H s'asp.) *V.* UHLAN. (Ou-lan.)

HOULE. s. f. (H s'asp.) Mouvement d'ondulation que les eaux de la mer conservent après une tempête, mais qui les agite sans bruit et sans former d'écume. | Se dit Des grosses ondes d'une mer agitée par la houle. (Ou-le.)

HOULETTE. s. f. (H s'asp.) Bâton que porte un berger, et au bout duquel est une plaque de fer faite en forme de gouttière, pour jeter des mottes de terre aux moutons qui s'écartent, et les faire revenir. | Ustensile qui est fait en forme de petite houlette, et dont on se sert pour lever de terre les oignons de fleurs. | Se dit De certains instruments en forme de houlette, de pelle ou de spatule. (Ou-lè-te.)

HOULEUX, EUSE. adj. (H s'asp.) Se dit De la mer, lorsqu'elle est agitée par la houle. (Ou-leû; ze.)

HOUPER. v. a. (H s'asp.) T. de chasse. Appeler son compagnon. (Ou-pé.)

HOUPPE. s. f. (*Upupa.*) (H s'asp.) Assemblage de plusieurs filets de laine, de soie, etc., liés ensemble de manière à former un bouquet, une touffe, un flocon. (Ou-pe.)

HOUPPELANDE. s. f. (H s'asp.) Sorte de vêtement large qui se met par-dessus l'habit. (Ou-pe-lan-de.)

HOUPPER. v. a. (H s'asp.) Faire des houppes. *Houpper de la laine*, La peigner. | *Graine houppée*, Graine surmontée d'une houppe de poils. (Ou-pé.)

HOURA. s. m. *V.* HOURRA.

HOURAILLER. v. n. (H s'asp.) Chasser avec des hourets. (Ou-ra-llé [ll m.].)

HOURAILLIS. s. m. (H s'asp.) Meute de mauvais chiens de chasse. (Ou-ra-lli [ll m.].)

HOURDAGE. s. m. (H s'asp.) Maçonnage grossier de moellons ou de plâtras. On dit aussi *Hourdis.* | La première couche de gros plâtre qu'on met sur un lattis pour former l'aire d'un plancher. (Our-da-je.)

HOURDER. v. a. (H s'asp.) Maçonner grossièrement, faire un hourdage. (Our-dé.)

HOURDIS. s. m. (H s'asp.) *V.* HOURDAGE.

HOURET. s. m. (H s'asp.) Un mauvais petit chien de chasse. (Ou-rè.)

HOURI. s. f. (H s'asp.) Nom que les mahométans donnent aux femmes qui doivent contribuer aux plaisirs des élus, dans le paradis de Mahomet. (Ou-ri.)

HOURQUE. s. f. (H s'asp.) Sorte de navire hollandais à fond plat, dont l'avant et l'arrière sont arrondis.—Tout navire qui est mal construit et qui ne marche pas bien. (Ourc-e.)

HOURRA. s. m. (H s'asp. Plusieurs écrivent *Houra.*) Cri de joie que poussent les marins anglais, en l'honneur de leurs commandants, ou de qq. grand personnage qui visite un vaisseau. | L'attaque imprévue que font des troupes indisciplinées, ou des troupes légères, des Cosaques, des hussards, etc., en poussant des cris. (Ou-ra.)

HOURVARI. s. m. (H s'asp.) Terme dont les chasseurs se servent pour faire revenir les chiens sur leurs premières voies, quand ils sont tombés en défaut. | Fam., Un grand bruit, un grand tumulte. (Our-va-ri.)

HOUSARD. s. m. (H s'asp.) *V.* HUSSARD.

HOUSÉ, ÉE. adj. (H s'asp.) Crotté, mouillé. (Vi.) (Ou-zé.)

HOUSEAUX. s. m. pl. (H s'asp.) Sorte de chaussure de jambes contre la pluie et la crotte, comme sont les guêtres, etc. (Vi.) *Laisser ses houseaux qq. part*, Y mourir. (Ou-zô.)

HOUSPILLER. v. a. (H s'asp.) Tirailler et secouer qqn. pour le maltraiter, pour le tourmenter. | Maltraiter qqn. de paroles, le critiquer, le réprimander avec aigreur ou avec malice. (Ous-pi-llé [ll m.].)

HOUSSAGE. s. m. (H s'asp.) Action de housser. (Ou-sa-je.)

HOUSSAIE. s. f. (H s'asp.) Lieu où il croît quantité de houx. (Ou-sèe.)

HOUSSARD. s. m. (H s'asp.) *V.* HUSSARD.

HOUSSE. s. f. (H s'asp.) Sorte de couverture qu'on attache à la selle d'un cheval, et qui couvre la croupe. | Se dit Des couvertures d'étoffe légère dont on se sert pour couvrir les meubles de prix. | La couverture du siége du cocher. (Ou-se.)

HOUSSER. v. a. (H s'asp.) Nettoyer avec un houssoir. | HOUSSÉ, ÉE. part. T. de blas. Un cheval qui a sa housse. (Ou-sé.)

HOUSSINE. s. f. (H s'asp.) Verge, baguette de houx ou d'autre arbre, dont on se sert pour faire aller un cheval, ou pour battre des habits, des meubles, etc. (Ou-si-ne.)

HOUSSINER. v. a. (H s'asp.) Battre avec une houssine. | Fam., Battre qqn. avec violence. (Ou-si-né.)

HOUSSOIR. s. m. (H s'asp.) Balai de houx ou d'autre branchage, et le plus souvent de plumes. (Ou-souar.)

HOUSSON. s. m. (H s'asp.) *Voyez l'article suivant.* (Ou-son.)

HOUX. s. m. (H s'asp.) Arbre toujours vert, dont les feuilles sont luisantes et armées de piquants, et dont le fruit est une baie d'un très-beau rouge. | *Houx-frelon*, *Petit houx*, et *Housson*, Sous-arbrisseau dont les feuilles, toujours vertes, sont semblables à celles du myrte, pointues et piquantes, et dont les racines passent pour diurétiques et apéritives. (Ou.)

HOYAU. s. m. (H s'asp.) Sorte de houe à deux fourchons, qui sert à fouir la terre. (Oua-iô.)

HUARD. s. m. (H s'asp.) Nom d'oiseau, synonyme d'*Aigle de mer* ou *Orfraie*. (U-ar.)

HUBLOT. s. m. (H s'asp.) Petit sabord, petite ouverture carrée qu'on perce dans la muraille d'un vaisseau, pour donner du jour et de l'air à l'entrepont. (U-blô.)

HUCHE. s. f. (H s'asp.) Grand coffre de bois, dont on se sert principalement pour y pétrir le pain et pour le serrer. | *La huche d'un moulin*, Le coffre où tombe la farine. (U-che.)

HUCHER. v. a. (H s'asp.) (*Vocare.*) Appeler à haute voix ou en sifflant. (Vi.) (U-ché.)

HUCHET. s. m. (H s'asp.) Cornet avec lequel on appelle ou on avertit de loin. (U-chè.)

HUE. (H s'asp.) Mot dont se servent les charretiers pour faire avancer les chevaux, et particulièrement pour les faire tourner à droite. (Ue.)

HUÉE. s. f. (H s'asp.) Le bruit que des paysans assemblés pour une battue font après le loup, soit pour le faire lever, soit pour le pousser vers les chasseurs. | Se dit Des cris de dérision qu'une réunion de gens fait contre qqn. (U-ée.)

HUER. v. a. (H s'asp.) Faire des huées après le loup. | Se dit Des cris de dérision qu'une réunion de gens fait contre qqn. (U-é.)

HUETTE. s. f. *V.* Hulotte.

HUGUENOT, OTE. s. (H s'asp.) Sobriquet que les catholiques de France donnèrent autrefois aux calvinistes. | Adj. *Le parti huguenot.* (Ug-e-nô.)

HUGUENOTE. s. f. (H s'asp.) Petit fourneau de terre ou de fer avec une marmite dessus, propre à faire cuire quelque chose à peu de frais. | Vaisseau de terre sans pieds, propre à être mis sur le fourneau. | *Œufs à la huguenote*, Œufs cuits dans le jus de mouton. (Ug-e-no-te.)

HUGUENOTISME. s. m. (H s'asp.) Doctrine, profession de la religion réformée. *V.* Huguenot. (Ug-e-no-tis-me.)

HUHAU. (H s'asp.) *V.* Hue.

HUI. (*Hodie.*) adv. de temps servant à marquer Le jour où l'on est. (Vi.) (Ui.)

HUILE. s. f. (*Oleum.*) Nom donné à des substances inflammables, ordin. liquides, qui sont de deux sortes : les *huiles grasses, douces* ou *fixes* ; et les *huiles volatiles* ou *essentielles*, qu'on appelle autrement *Essences.* | *Peindre à l'huile*, Peindre avec des couleurs à l'huile. | Se dit Des huiles grasses. | L'huile d'olive. | Se dit de Différentes compositions que l'on obtient en faisant macérer des fleurs ou d'autres substances dans de l'huile d'olive, d'œillette, etc., et qui sont employées comme médicaments ou comme parfums. (Ui-le.)

HUILER. v. a. Oindre, frotter avec de l'huile. (Ui-lé.)

HUILEUX, EUSE. adj. Qui est de nature d'huile, gras, ou onctueux. | Qui est comme imbibé ou frotté d'huile. | *Sauce huileuse*, Sauce mal liée, et qui est devenue grasse en chauffant. (Ui-leû ; ze.)

HUILIER. s. m. Espèce de vase destiné à contenir les burettes où l'on met l'huile et le vinaigre qu'on sert sur la table. (Ui-lié.)

HUIS. s. m. (*Ostium.*) Porte. (Vi.) | *À huis clos*, À portes fermées et sans que le public soit admis. | Subst., *Le huis clos.* (Ui.)

HUISSERIE. s. f. (*Ostium.*) Assemblage de pièces de bois qui forment la baie, l'ouverture d'une porte. (Ui-se-rie.)

HUISSIER. s. m. (*Ostium.*) Officier dont la principale charge est d'ouvrir et de fermer la porte du cabinet, de la chambre du roi, etc. | Se dit de Ceux qui se tiennent dans l'antichambre des ministres, des hauts fonctionnaires, etc., pour introduire les personnes qu'ils reçoivent. | Se dit de Gens préposés pour faire le service des séances de certains corps, de certaines assemblées délibérantes. | Se dit Des officiers publics qui sont principalement chargés de signifier les actes de justice, de mettre à exécution les jugements, etc., et dont plusieurs font le service des audiences du tribunal auquel ils appartiennent. (Ui-sié.)

HUIT. adj. (*Octo.*) (H s'asp.) Nombre pair contenant deux fois quatre. (Le T ne se prononce point quand le mot *Huit* est suivi immédiatement d'un mot qui commence par une consonne.) | *D'aujourd'hui en huit*, Dans huit jours. | Huitième. | Subst. m. Se dit dans le premier sens ; et alors le T se prononce toujours. | *Le huit du mois*, ou *Le huit*, Le huitième jour du mois. | Subst. m. Le chiffre qui marque huit. (Uit.)

HUITAIN. s. m. (H s'asp.) Petite pièce de poésie composée de huit vers ; ou Stance de huit vers, dans un plus long ouvrage. (Ui-tin.)

HUITAINE. s. f. coll. (H s'asp.) Nombre collectif de huit ou environ. | *La cause a été remise à huitaine*, À huit jours. (Ui-tè-ne.)

HUITIÈME. adj. des 2 g. (H s'asp.) Nombre ordinal de huit. | *La huitième partie*, ou absol., *Le huitième*, Chaque partie d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en huit parties. (Ui-tiè-me.)

HUITIÈMEMENT. adv. (H s'asp.) En huitième lieu (Ui-tiè-me-man.)

HUÎTRE. s. f. Mollusque de mer à coquille bivalve irrégulière. | *C'est une huître à l'écaille*, se dit D'une personne très-stupide. (Ui-tre.)

HULAN. s. m. (H s'asp.) *V.* UHLAN.

HULOTTE ou HUETTE. s. f. (H s'asp.) (*Ulula.*) Espèce de hibou, de gros oiseau nocturne. (U-lo-te, ou U-ë-te.)

HUMAIN, AINE. adj. (*Humanus.*) Qui est de l'homme, qui concerne l'homme, qui appartient à l'homme en général. | *Plus qu'humain*, se dit De ce qui excède la portée ordinaire de l'homme. | Sensible à la pitié, secourable, bienfaisant. | *N'avoir rien d'humain*, Être dur et impitoyable. | Subst. m. plur. Les hommes. | Au sing. et fam. Homme. (U-min; ë-ne.)

HUMAINEMENT. adv. Suivant la portée, la capacité, le pouvoir de l'homme. | Avec humanité, avec bonté. | *Humainement parlant*, En parlant selon les idées communes. (Hu-më-ne-man.)

HUMANISER. v. a. Rendre bon, humain; civiliser. | Fam., Rendre plus traitable, plus favorable. | Pron., Se dépouiller de certains sentiments et d'une certaine façon de vivre trop austère. | Se conformer, s'accommoder à la portée des autres. (U-ma-ni-zé.)

HUMANISTE. s. m. (*Humanista*, b. l.) Celui qui étudie les humanités dans un collége. Celui qui sait, qui enseigne les humanités. (U-ma-nis-te.)

HUMANITÉ. s. f. (*Humanitas.*) Nature humaine. | Le genre humain, les hommes en général. | Bonté, sensibilité, compassion pour les malheurs d'autrui. | Au plur., Ce qu'on apprend ordin. dans les colléges jusqu'à la philosophie exclusivement. (U-ma-ni-té.)

HUMBLE. adj. des 2 g. et subst. (*Humilis.*) Qui a de l'humilité. | Qui porte trop loin la déférence et le respect. | Qui marque du respect et de la déférence. | Modeste. | Qui a peu d'élévation, peu d'apparence, peu d'éclat. | Médiocre, peu relevé. (Un-ble.)

HUMBLEMENT. adv. Avec des sentiments d'humilité. | Avec soumission, avec respect, avec modestie. (Un-ble-man.)

HUMECTANT, ANTE. adj. Qui humecte. | Subst. m. *Prendre des humectants*. (U-mëc-tan.)

HUMECTATION. s. f. Action d'humecter; action des médicaments humectants. (U-mëc-ta-sion.)

HUMECTER. v. a. (*Humectare.*) Rendre humide, mouiller. | En parlant Des personnes, Rafraîchir. (U-mëc-té.)

HUMER. v. a. (H s'asp.) Avaler qq. ch. de liquide en retirant son haleine. | *Humer l'air*, etc., S'exposer à l'air, etc., de telle sorte qu'il entre, qu'il pénètre dans les poumons. (U-mé.)

HUMÉRAL, ALE. adj. Qui appartient, qui a rapport au bras ou à l'humérus. (U-mé-ral.)

HUMÉRUS. s. m. T. lat. L'os du bras, depuis l'épaule jusqu'au coude. (U-mé-rus.)

HUMEUR. s. f. (*Humor.*) Toute substance fluide qui se trouve dans un corps organisé. | Se dit, vulg., Des humeurs du corps que l'on croit viciées. | *Humeurs froides*, Nom vulgaire des écrouelles. | Une certaine disposition du tempérament ou de l'esprit, soit naturelle, soit accidentelle. | Absol., L'humeur chagrine, la mauvaise humeur. | Fantaisie, caprice. | Penchant à la plaisanterie, originalité facétieuse. (U-meur.)

HUMIDE. adj. des 2 g. (*Humidus.*) Qui est d'une substance aqueuse, qui tient de la nature de l'eau. | Moite, qui est abreuvé, qui est imprégné, chargé de qq. substance ou vapeur aqueuse. | *Tempérament humide*, Tempérament qui abonde en pituite. | Subst. m. Se prend, dans la physique d'Aristote, pour Une des quatre premières qualités. (U-mi-de.)

HUMIDEMENT. adv. Dans un lieu humide. (U-mi-de-man.)

HUMIDITÉ. s. f. Qualité de ce qui est humide. (U-mi-di-té.)

HUMILIANT, ANTE. adj. Qui humilie, qui mortifie, qui cause de la confusion, de la honte. (U-mi-li-an.)

HUMILIATION. s. f. Action par laquelle on s'humilie, on est humilié; ou État d'une personne humiliée, mortifiée. | Se dit Des choses qui donnent de la confusion, de la mortification. (U-mi-li-a-sion.)

HUMILIER. v. a. (*Humilis.*) Abaisser, mortifier, donner de la confusion. (U-mi-li-é.)

HUMILITÉ. s. f. (*Humilitas.*) Vertu qui nous donne le sentiment de notre faiblesse, qui réprime en nous les mouvements de l'orgueil. | Fam., Déférence, soumission, abaissement. (U-mi-li-té.)

HUMORAL, ALE. adj. (*Humor.*) Qui a rapport aux humeurs. (U-mo-ral.)

HUMORISME. s. m. La doctrine des médecins humoristes. (U-mo-ris-me.)

HUMORISTE. adj. des 2 g. et subst. (*Humor.*) Qui a souvent de l'humeur sans sujet, qui est difficile à vivre. Fam. | Se dit Des médecins qui attribuent principalement aux humeurs les divers phénomènes de la vie, soit dans l'état de santé, soit dans l'état de maladie. (U-mo-ris-te.)

HUMUS. s. m. T. lat. Terre végétale. (U-mus.)

HUNE. s. f. (H s'asp.) Sorte de plate-forme élevée qui est en saillie autour des mâts, et sur laquelle, quand on est en mer, on fait monter ordin. un matelot pour découvrir de plus loin. | Grosse pièce de bois terminée par deux tourillons, et à laquelle une cloche est suspendue. (U-ne.)

HUNIER. s. m. (H s'asp.) Voile qui se place au mât de hune. (U-nié.)

HUPPE. s. f. (H s'asp.) (*Upupa.*) Oiseau de la grosseur d'un merle, qui a une petite touffe de plumes sur la tête. | La touffe de plumes que portent cet oiseau et qqs. autres. (U-pe.)

HUPPÉ, ÉE. adj. (H s'asp.) Se dit Des oiseaux qui ont une huppe sur la tête. | Fam., Une personne riche, notable, de haut parage. (U-pé.)

HURE. s. f. (H s'asp.) Nom que l'on donne à la tête de qqs. animaux, particulièrement lorsqu'elle est coupée. (U-re.)

HURHAU. (H s'asp.) *V.* HUE.

HURLEMENT. s. m. (H s'asp.) Le cri prolongé que fait le loup, et que fait aussi qqfs. le chien. | Se dit Des cris aigus et prolongés que l'on pousse dans la douleur, dans la colère, etc. (Ur-le-man.)

HURLER. v. n. (H s'asp.) (*Ululare.*) Se dit Des loups et des chiens lorsqu'ils font un cri prolongé. | Se dit Des cris aigus et prolongés que l'on pousse dans la douleur, dans la colère, etc. | Parler avec emportement, avec le ton de la fureur. (Ur-lé.)

HURLUBERLU. s. m. Inconsidéré, brusque, étourdi. Fam. (Ur-lu-ber-lu.)

HUSSARD. s. m. (H s'asp.) Cavalier hongrois. On donne aujourd'hui ce nom aux soldats des corps de cavalerie légère dont l'uniforme ressemble à celui de la cavalerie hongroise. | *Vivre à la hussarde*, Vivre de pillage. (U-sar.)

HUTTE. s. f. (H s'asp.) (*Hütte*, all.) Petite loge faite grossièrement avec de la terre, du bois, de la paille, etc. (U-te.)

HUTTER (SE). v. pron. (H s'asp.) Faire une hutte pour se loger. (U-té.)

HYACINTHE. s. f. (*Hyacinthus.*) Plante. *V.* JACINTHE. | Pierre précieuse qui est ordin. d'un jaune tirant sur le rouge. (Ia-sin-te.)

HYADES. s. f. pl. (*Hyades.*) Assemblage d'étoiles placées sur le front du Taureau céleste. (I-a-de.)

HYBRIDE. adj. des 2 g. et subst. (*Hybrida.*) Qui est né, provenu de deux espèces différentes. (I-bri-de.)

HYDATISME. s. m. (*Hudôr*, gr.) Bruit causé par la fluctuation d'un liquide renfermé dans un abcès. (I-da-tis-me.)

HYDRAGOGUE. adj. des 2 g. et s. m. (*Hydragogus.*) Se dit Des médicaments auxquels on attribuait la propriété de faire écouler la sérosité épanchée dans les différentes cavités du corps ou dans le tissu cellulaire. (I-dra-gog-e.)

HYDRATE. s. m. (*Hudôr*, gr.) Nom générique Des corps composés d'eau et d'un autre corps, tels qu'un oxyde métallique. (I-dra-te.)

HYDRATÉ, ÉE. adj. Qui est combiné avec l'eau. (I-dra-té.)

HYDRAULIQUE. adj. des 2 g. (*Hydraulicus.*) Se dit De la science, de l'art qui enseigne à conduire et à élever les eaux, ou Des machines qui servent à cet objet. | *Orgue hydraulique*, Orgue qui joue par le moyen de l'eau. | Subst. fém. La science hydraulique. (I-drô-lic-e.)

HYDRE. s. f. (*Hydra.*) Nom donné par qqs. auteurs à une sorte de serpent qui vit dans les rivières et dans les étangs. | Serpent fabuleux que les poëtes feignaient avoir sept têtes, et à qui il en renaissait plusieurs dès qu'on lui en avait coupé une. | Mal qui augmente à proportion des efforts qu'on fait pour le détruire. | Constellation de l'hémisphère austral. (I-dre.)

HYDROCÈLE. s. f. (*Hydrocele.*) Tumeur due à l'accumulation de la sérosité dans le tissu cellulaire du scrotum, ou dans qqne. des enveloppes du testicule et du cordon spermatique. (I-dro-sè-le.)

HYDROCÉPHALE. s. f. (*Hydrocephalus.*) Hydropisie de la tête. (I-dro-sé-fa-le.)

HYDROCHLORATE. s. m. (*Hudôr, chlôros*, gr.) Nom générique des sels formés d'acide hydrochlorique et d'une base qcq. (I-drô-clo-ra-te.)

HYDROCHLORIQUE. adj. Se dit D'un acide gazeux formé de parties de chlore et d'hydrogène égales en volume. | On le nomme aussi *Acide muriatique.* (I-dro-clo-ric-e.)

HYDROCOTYLE. s. f. (*Hudôr, kotulê*, gr.) Genre de plantes ombellifères, dont plusieurs espèces croissent dans les lieux humides ou marécageux. *V. Ecuelle-d'eau.* (I-dro-co-ti-le.)

HYDRODYNAMIQUE. s. f. (*Hudôr, dunamis*, gr.) Science du mouvement, de la pesanteur et de l'équilibre des fluides. (I-dro-di-na-mic-e.)

HYDROGÈNE. s. m. (*Hudôr, gennaô*, gr.) Se dit De la substance aériforme autrefois connue sous le nom d'*Air* ou de *Gaz inflammable*, et dont la combinaison avec le gaz oxygène forme de l'eau. | Se dit Du gaz hydrogène carboné que l'on emploie à l'éclairage. (I-dro-jè-ne.)

HYDROGÉNÉ, ÉE. adj. Qui est combiné avec de l'hydrogène. (I-dro-jé-né.)

HYDROGRAPHE. s. m. Celui qui est versé dans l'hydrographie. (I-dro-gra-fe.)

HYDROGRAPHIE. s. f. (*Hydrographia.*) Connaissance ou description des mers; Art de naviguer. (I-dro-gra-fie.)

HYDROGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'hydrographie. (I-dro-gra-fic-e.)

HYDROLOGIE. s. f. (*Hudôr, logos*, gr.) Partie de l'histoire naturelle qui traite des eaux et de leurs espèces différentes. (I-dro-lo-jie.)

HYDROMEL. s. m. (*Hydromeli.*) Sorte de breuvage fait d'eau et de miel. (I-dro-mël.)

HYDROMÈTRE. s. m. (*Hudôr, metron*, gr.) Instrument qui sert à mesurer la pesanteur, la densité, la vitesse ou la force des fluides. (I-dro-mè-tre.)

HYDROMÉTRIE. s. f. Science qui apprend à faire usage de l'hydromètre. (I-dro-mé-trie.)

HYDROPHOBE. s. et adj. des 2 g. (*Hydrophobus.*) Celui ou celle qui a l'eau et tous les liquides en horreur. Se dit De ceux qui sont attaqués de la rage. (I-dro-fo-be.)

HYDROPHOBIE. s. f. (*Hydrophobia.*) Horreur de l'eau et des autres liquides. | La rage même. (I-dro-fo-bie.)

HYDROPIQUE. adj. des 2 g. et subst. (*Hydropicus.*) Qui est malade d'hydropisie. (I-dro-pic-e.)

HYDROPISIE. s. f. (*Hydropisis.*) Accumulation de sérosité dans qq. partie du corps où il ne devrait point y en avoir. | L'hydropisie du bas-ventre. (I-dro-pi-zie.)

HYDROPNEUMATIQUE. adj. des 2 g. (*Hudôr, pneuma,* gr.) Se dit De l'appareil qui sert à recueillir les gaz, et dont la pièce principale est une cuve remplie d'eau. (I-dro-pneû-ma-tic-e.)

HYDROSCOPE. s. m. (*Hudroskopos,* gr.) Celui que l'on suppose avoir la faculté de sentir les émanations des eaux souterraines. (I-dro-sco-pe.)

HYDROSCOPIE. s. f. Prétendue faculté de sentir les émanations des eaux souterraines. (I-dro-sco-pie.)

HYDROSTATIQUE. s. f. (*Hudôr, statikê,* gr.) Partie de la mécanique qui considère la pesanteur des corps liquides, et surtout de l'eau, ou celle des corps solides posés sur des corps liquides, en les comparant les uns aux autres. | Adj. des 2 g. *Balance hydrostatique.* (I-dro-sta-tic-e.)

HYDROSULFATE ou HYDROSULFURE. s. m. (*Hudôr,* gr.; *Sulfur,* lat.) Nom générique des sels formés d'acide hydrosulfurique et d'une base qcq. (I-dro-sul-fa-te; ou I dro-sul-fu-re.)

HYDROSULFURIQUE. adj. Se dit D'un acide formé de soufre et d'hydrogène, qui est gazeux, incolore, et d'une odeur fétide, analogue à celle des œufs pourris. (I-dro-sul-fu-ric-e.)

HYDROTIQUE. adj. des 2 g. (*Hudôr,* gr.) T. de médecine, synonyme d'*Hydragogue.* (I-dro-tic-e.)

HYDRURE. s. m. (*Hudôr,* gr.) Nom que l'on donne aux composés d'hydrogène et de tout autre corps simple que l'oxygène, lorsqu'ils ne sont ni acides ni gazeux. (I-dru-re.)

HYÉMAL, ALE. adj. (*Hiemalis.*) Qui appartient à l'hiver. (Ié-mal.)

HYÈNE. s. f. (*Hyæna.*) Quadrupède de l'Asie et de l'Afrique méridionales, qui a beaucoup de rapport avec le loup par son naturel carnassier, mais qui en diffère principalement en ce qu'il n'a que quatre doigts à chaque pied, et qu'il a, comme le blaireau, une poche entre l'anus et la queue. (Iè-ne.)

HYGIÈNE. s. f. (*Hygieinos,* gr.) Partie de la médecine qui traite de la manière de conserver la santé. (I-ji-è-ne.)

HYGIÉNIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'hygiène. (I-ji-é-nic-e.)

HYGROMÈTRE. s. m. (*Hugros, metron,* gr.) Instrument de physique servant à mesurer le degré d'humidité ou de sécheresse de l'air. (I-gro-mè-tre.)

HYGROMÉTRIE. s. f. Science qui s'occupe de déterminer l'état d'humidité ou de sécheresse de l'air. (I-gro-mé-trie.)

HYGROMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Se dit Des corps qui sont particulièrement sensibles aux changements accidentels d'humidité ou de sécheresse de l'air. (I-gro-mé-tric-e.)

HYMEN et HYMÉNÉE. s. m. (*Hymen,* et *Hymenæus.*) Noms de la divinité païenne qui présidait aux noces, au mariage. | Poét., Union, mariage. | Repli membraneux qui se trouve ordin. chez les vierges, à l'entrée du vagin. (I-mè-ne, et I-mé-née.)

HYMÉNOPTÈRE. adj. des 2 g. et s. m. (*Humen, pteron,* gr.) Se dit Des insectes qui ont quatre ailes membraneuses, nues, à nervures longitudinales, telles que les abeilles, les guêpes, les fourmis, etc. (I-mé-nop-tè-re.)

HYMNE. s. m. (*Hymnus.*) Cantique en l'honneur de la Divinité. | Sorte de poëme en l'honneur des dieux ou des héros. | S. f. Se dit Des hymnes qu'on chante dans l'église. (Im-ne.)

HYOÏDE. adj. et s. m. (*Hueidos,* gr.) Se dit De l'os qui est à la racine de la langue, et qui a une certaine ressemblance de forme avec l'Upsilon des Grecs (υ). (I-o-i-de.)

HYPALLAGE. s. f. (*Hypallage.*) Figure par laquelle on parait attribuer à certains mots d'une phrase ce qui appartient à d'autres mots de cette phrase, sans cependant qu'il soit possible de se méprendre au sens. (I-pal-la-je.)

HYPERBATE. s. f. (*Hyperbaton.*) Figure de grammaire qui consiste à intervertir, à renverser l'ordre naturel du discours. (I-pèr-ba-te.)

HYPERBOLE. s. f. (*Hyperbole.*) Figure de rhétorique qui consiste à augmenter ou à diminuer excessivement la vérité des choses. | La section faite dans un cône du second degré par un plan qui, étant prolongé, rencontre les deux nappes de cette surface. (I-pèr-bo-le.)

HYPERBOLIQUE. adj. des 2 g. (*Hyperbolicus.*) Qui exagère beaucoup au delà du vrai. | Se dit D'une personne qui est sujette à exagérer dans tout ce qu'elle dit. | Qui a la forme de l'hyperbole, ou qui dépend de ses propriétés. (I-pèr-bo-lic-e.)

HYPERBOLIQUEMENT. adv. Avec exagération. (I-pèr-bo-lic-e-man.)

HYPERBORÉE. adj. des 2 g. (*Hyperboreus.*) Se dit Des peuples, des pays très-sep-

tentrionaux. On dit aussi *Hyperboréen, enne.* (I-pěr-bo-rée.)

HYPERCRITIQUE. s. m. (*Huper, kritikos*, gr.) Censeur outré, critique qui ne laisse passer aucune faute, qui ne pardonne rien. (I-pěr-cri-tic-e.)

HYPERDULIE. s. f. (*Huper, douleia*, gr.) *Le culte d'hyperdulie*, Le culte qu'on rend à la sainte Vierge. (I-pěr-du-lie.)

HYPÈTHRE. adj. et s. m. (*Hypæthrum.*) Édifice, temple découvert. (I-pè-tre.)

HYPNOTIQUE. adj. des 2 g. (*Hypnoticus.*) Se dit Des remèdes qui provoquent le sommeil. On dit plus communément *Narcotique.* (Ip-no-tic-e.)

HYPOCONDRE. s. m. Les parties latérales de la région supérieure du bas-ventre. | Hypocondriaque. — Adj. *Il devient hypocondre.* (I-po-con-dre.)

HYPOCONDRIAQUE. adj. des 2 g. (*Hypochondriacus.*) Qui appartient à l'hypocondrie. (I-po-con-dri-ac-e.)

HYPOCONDRIE. s. f. (*Hypochondria.*) Sorte de maladie, ordin. de longue durée, qui rend bizarre et morose, et dans laquelle on se plaint de douleurs variées, de souffrances excessives, malgré les apparences d'une santé assez bonne. | Toute espèce de mélancolie ou de tristesse habituelle. (I-po-con-drie.)

HYPOCRAS. s. m. (*Hupo, krasis*, gr.) Espèce de liqueur faite avec du vin, du sucre, de la cannelle, et d'autres ingrédients. (I-po-cra.)

HYPOCRISIE. s. f. (*Hypocrisis.*) Vice qui consiste à affecter une piété, une vertu, un sentiment louable qu'on n'a pas. (I-po-cri-zie.)

HYPOCRITE. adj. des 2 g. (*Hypocrita.*) Qui a de l'hypocrisie; qui affecte des apparences de piété, de probité, de douceur, etc. | S'applique Aux manières, aux actions, etc., d'une personne hypocrite. | Subst., se dit Des personnes. (I-po-cri-te.)

HYPOGASTRE. s. m. (*Hypogastrium.*) La partie inférieure du bas-ventre. (I-po-gas-tre.)

HYPOGASTRIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'hypogastre. (I-po-gas-tric-e.)

HYPOGÉE. s. m. (*Hypogeum.*) Souterrain. Se dit Des excavations et des constructions souterraines où les anciens déposaient leurs morts. | Adj., *Temple hypogée.* (I-po-jée.)

HYPOGLOSSE. adj. et s. m. (*Hypoglossa.*) Se dit Des nerfs qui se distribuent à la langue, et qui servent à la rendre l'organe du goût. (I-po-glo-se.)

HYPOSTASE. s. f. (*Hypostasis.*) Suppôt, personne. | Le sédiment des urines. (I-po-sta-ze.)

HYPOSTATIQUE. adj. des 2 g. (*Hypostaticus.*) *Union hypostatique*, L'union du Verbe avec la nature humaine. (I-po-sta-tic-e.)

HYPOSTATIQUEMENT. adv. D'une manière hypostatique. (I-po-sta-tic-e-man.)

HYPOTÉNUSE. s. f. (*Hupoteinousa*, gr.) Le côté qui est opposé à l'angle droit dans un triangle rectangle. (I-po-té-nu-ze.)

HYPOTHÉCAIRE. adj. des 2 g. (*Hypothecarius.*) Qui a droit d'hypothèque. (I-po-téc-è-re [c m.].)

HYPOTHÉCAIREMENT. adv. Avec hypothèque; ou Par rapport à l'hypothèque, aux hypothèques. (I-po-téc-è-re-man [c m.].)

HYPOTHÈQUE. s. f. (*Hypotheca.*) Droit réel qui grève les immeubles affectés à la sûreté, à l'acquittement d'une obligation, d'une dette, et qui les suit en qqs. mains qu'ils passent. (I-po-tèc-e.)

HYPOTHÈQUE. s. f. (*Hypotheca.*) Composition faite avec de l'eau-de-vie, du sucre, des fruits, etc., qu'on boit après le repas. Pop. et vi.

HYPOTHÉQUER. v. a. Soumettre à l'hypothèque, donner pour hypothèque. | Fam., *Être hypothéqué*, Avoir une santé fort délabrée, avoir plusieurs infirmités graves. (I-po-téc-é [c m.].)

HYPOTHÈSE. s. f. (*Hypothesis.*) Supposition d'une chose soit possible, soit impossible, de laquelle on tire une conséquence. | Se dit De l'assemblage de plusieurs choses qu'on imagine et qu'on suppose pour parvenir plus facilement à l'explication de certains phénomènes. | Proposition particulière comprise sous la thèse générale. (I-po-tè-ze.)

HYPOTHÉTIQUE. adj. des 2 g. (*Hypotheticus.*) Qui est fondé sur une hypothèse. (I-po-té-tic-e.)

HYPOTHÉTIQUEMENT. adv. Par hypothèse, par supposition. (I-po-té-tic-e-man.)

HYPOTYPOSE. s. f. (*Hupotuposis*, gr.) Figure de rhétorique : description animée, peinture vive et frappante. (I-po-ti-po-ze.)

HYSOPE. s. f. (*Hyssopus.*) Plante aromatique de la famille des Labiées. (I-zo-pe.)

HYSTÉRIE. s. f. (*Husteria*, gr.) Maladie chronique particulière aux femmes. (Is-té-rie.)

HYSTÉRIQUE. adj. des 2 g. (*Husterikos*, gr.) Qui appartient à l'hystérie. | Se dit D'une femme attaquée d'hystérie. (Is-té-ric-e.)

HYSTÉRITE. s. f. (*Hustera*, gr.) Inflammation de la matrice. (Is-té-ri-te.)

HYSTÉROCÈLE. s. f. (*Hustera, kélé*, gr.) Hernie de matrice. (Is-té-ro-sè-le.)

HYSTÉROLITHE. s. f. (*Hustera, lithos*, gr.) Pierre ou pétrification qui offre une représentation assez exacte des parties naturelles de la femme. (Is-té-ro-li-te.)

HYSTÉROTOME. s. m. Instrument propre à ouvrir la matrice. (Is-té-ro-to-me.)

HYSTÉROTOMIE. s. f. (*Hustera, tomé*, gr.) Dissection de la matrice. | L'opération césarienne. (Is-té-ro-to-mie.)

I

I. s. m. La neuvième lettre de l'alphabet, et La troisieme des voyelles. *On met un tréma sur l'ï pour indiquer que, dans la prononciation, il doit se séparer de la voyelle qui précède ou qui suit :* Achaïe, faïence, Moïse. | I s'unit avec *a*, *e*, *u* et *ou* pour former des diphthongues, comme dans *Mail*, *bataille*, *meilleur.* | Il se joint souvent aux voyelles *a*, *e* et *o* pour représenter des sons tres-différents du son qui lui est propre. Ainsi, dans *Faire peine*, *ai* et *ei* se prononcent *è*; dans *Aimer*, *peiner*, ils se prononcent *é*. | Prov. et fig., *Il n'est bon qu'à mettre les points sur les* i, se dit D'un homme qui, dans les ouvrages d'esprit, ne s'attache qu'à remarquer des minuties. | *Il faut avec cet homme mettre les points sur les* i, Il faut être avec lui d'une exactitude scrupuleuse; ou, Il faut prendre avec lui les plus grandes précautions. | Fam., *Droit comme un* I, Très-droit.

ÏAMBE. s. m. (*Iambus.*) T. de versific. lat. Pied dont la première syllabe est breve, et la dernière longue. | Subst. et adj., se dit D'un vers dont le second, le quatrieme et le sixième pied sont toujours des ïambes. (I-an-be.)

ÏAMBIQUE. adj. (*Iambus.*) Composé d'ïambes. (I-an-bic-e.)

IBIDEM. (Mot lat.) Dans les citations, signifie que le mot, la phrase, etc., que l'on cite se trouve à l'endroit déjà indiqué dans la citation précédente. On écrit souvent, par abréviation, *Ibid.* ou *Ib.* (I-bi-de-me.)

IBIS. s. m. (*Ibis.*) Oiseau, espèce de courlis, qui était fort révéré des Égyptiens, parce que, se nourrissant de serpents, il en détruit une grande quantité.

ICELUI, ICELLE. adj. démonst., ou pron. (*Hicce, ille.*) Vieux mot employé qqf. encore dans le style de pratique et dans le langage familier. (I-se-lui; I-sè-le.)

ICHNEUMON. s. m. (*Ichneumon.*) Quadrupède de la taille d'un chat et de la forme d'une martre, que les Égyptiens révéraient parce qu'il détruit les serpents et les jeunes crocodiles. | Genre d'insectes hyménopteres qui sont pourvus d'un aiguillon comme les abeilles, et qui déposent leurs œufs dans le corps des chenilles. (Ic-neu-mon.)

ICHNOGRAPHIE. s. f. (*Ichnographia.*) Plan horizontal et géométral d'un édifice. (Ic-no-gra-fie.)

ICHNOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'ichnographie. (Ic-no-gra-fic-e.)

ICHOREUX, EUSE. adj. (*Ichor.*) Se dit D'une espèce de sanie ou de pus séreux et âcre qui découle de certains ulcères. (I-co-reû; ze.)

ICHTHYOLITHE. s. m. (*Ichtus, lithos,* gr.) Poisson pétrifié, ou Pierre qui porte l'empreinte d'un poisson. (Ic-ti-o-li-te.)

ICHTHYOLOGIE. s. f. (*Ichtus, logos,* gr.) Partie de l'histoire naturelle qui traite des poissons. (Ic-ti-o-lo-jie.)

ICHTHYOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à l'ichthyologie ou aux poissons. (Ic-ti-o-lo-jic-e.)

ICHTHYOLOGISTE. s. m. Celui qui étudie, qui connaît l'histoire des poissons. (Ic-ti-o-lo-jis-te.)

ICHTHYOPHAGE. adj. des 2 g. et subst. (*Ichtiophagi.*) Qui se nourrit principalement de poissons. (Ic-ti-o-fa-je.)

ICI. adv. de lieu. (*Hicce.*) En ce lieu-ci. Il est souvent opposé à l'adv. *Là.* | Au commencement d'un membre de période, il marque la différence des lieux, sans aucun rapport au plus ou au moins de distance. | Il s'emploie aussi de la même maniere dans l'énumération, pour marquer les circonstances. *Ici il pardonne, là il punit.* | Dans ce pays-ci, dans cette ville-ci, etc., par opposition à un autre pays, à une autre ville, désignés qqf. par l'adv. *Là-bas.* | *Ici-bas*, Dans ce bas monde, sur la terre. | Endroit qu'on désigne dans un discours, dans une narration, dans un livre, etc. | Adv. de temps, Le moment présent. (I-si.)

ICOGLAN. s. m. Page du Grand Seigneur.

ICONOCLASTE. s. m. (*Iconoclastæ.*) Briseur d'images; celui qui brise, qui détruit les saintes images.

ICONOGRAPHE. s. m. (*Eikôn, graphos,* gr.) Celui qui est savant en iconographie, qui s'occupe d'iconographie. (I-co-no-gra-fe.)

ICONOGRAPHIE. s. f. Description des images, des tableaux, etc. Connaissance des monuments antiques, tels que les bustes, les peintures, etc. (I-co-no-gra-fie.)

ICONOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'iconographie. (I-co-no-grafic-e.)

ICONOLÂTRE. s. m. (*Eikôn, latris,* gr.) Nom que les inconoclastes donnaient aux catholiques, qu'ils accusaient d'adorer les images.

ICONOLOGIE. s. f. (*Eikôn, logos,* gr.) Interprétation, explication des images, des monuments antiques. (I-co-no-lo-jie.)

ICONOMAQUE. s. m. (*Eikôn, machomai,* gr.) Celui qui combat le culte des images. (I-co-no-mac-e.)

ICOSAÈDRE. s. m. (*Eikosi, hedra,* gr.) Corps solide qui a vingt faces.

ICOSANDRIE. s. f. (*Eikosi, anêr,* gr.) Classe du système de Linné qui renferme les plantes dont les fleurs ont vingt étamines au moins, attachées sur le calice.

ICTÈRE. s. m. (*Icterus.*) Maladie caractérisée par la couleur jaune que prennent les téguments, et qu'on peut attribuer à la pré-

tence de la bile dans le sang. On la nomme vulg. *Jaunisse.*

ICTÉRIQUE. adj. des 2 g. (*Ictericus.*) Se dit Des remèdes contre l'ictère ou jaunisse. | Qui tient de l'ictère, ou Qui est affecté d'ictère. (Ic-té-ric-e.)

IDE. s. Il se dit, au piquet à écrire, De chacun des deux coups que l'on joue pour la décision d'un parti.

IDÉAL, ALE. adj. (*Idealis.*) Qui existe dans l'idée; qui n'existe ou ne peut exister que dans l'entendement, dans l'imagination. | Qui réunit toutes les perfections, ou qui est plus beau que les modèles offerts par la nature. On dit qqf. subst., en ce sens, *L'idéal.* | Chimérique.

IDÉE. s. f. (*Idea.*) Représentation d'une chose dans l'esprit; notion que l'esprit reçoit ou se forme de qq. ch. | Fam., *On n'a pas d'idée de cela*, se dit en parlant D'une chose qui paraît extraordinaire, excessive en son genre. | Souvenir. | Se prend, en parlant de Dieu, pour Les types, les modèles éternels de toutes les choses créées, qui sont dans la pensée de Dieu. | Se dit Des pensées, des conceptions de l'esprit, des opinions, des réflexions, etc. | *Idée fixe*, Idée dominante, dont l'esprit est sans cesse occupé, obsédé. | Invention, en parlant D'une production des arts. On l'emploie qqf. au plur. dans un sens analogue; et alors il s'applique également Aux ouvrages d'esprit. | L'esquisse, l'ébauche rapide d'un ouvrage. On le dit aussi, en mauvaise part, D'un ouvrage trop peu achevé. | Se dit Des visions chimériques, des choses qui ne sauraient avoir lieu, qui ne peuvent se réaliser. | Fam., La pensée, l'esprit, l'imagination.

IDEM. Mot lat. qui signifie Le même; on l'emploie pour éviter de répéter ce qui vient d'être dit ou écrit. Par abréviation, *Id.* (I-dè-me.)

IDENTIFIER. v. a. (*Idem, facere.*) Comprendre deux choses sous une même idée. | Se dit, au sens moral, pour exprimer D'une chose prend le caractère d'une autre, lui devient comme pareille. | Se dit D'une personne qui se pénètre bien des sentiments d'une autre. (I-dan-ti-fi-é.)

IDENTIQUE. adj. des 2 g. (*Idem.*) Qui est le même qu'un autre, qui ne fait qu'un avec un autre, ou qui est compris sous une même idée. (I-dan-tic-e.)

IDENTIQUEMENT. adv. D'une manière identique. (I-dan-tic-e-man.)

IDENTITÉ. s. f. Ce qui fait qu'une chose est la même qu'une autre, que deux ou plusieurs choses ne sont qu'une ou sont comprises sous une même idée. | Se dit De la reconnaissance d'une personne en état d'arrestation, d'un prisonnier évadé, d'un mort, etc. (I-dan-ti-té.)

IDÉOLOGIE. s. f. (*Idea, logos*, gr.) Science des idées, des opérations de l'entendement. (I-dé-o-lo-jie.)

IDÉOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport, qui appartient à l'idéologie. (I-dé-o-lo-jic-e.)

IDÉOLOGUE. s. m. Celui qui s'occupe d'idéologie. On dit qqf. *Idéologiste.* (I-dé-o-log-e.)

IDES. s. f. pl. (*Idus.*) Le quinzième jour des mois de mars, de mai, de juillet et d'octobre dans le calendrier des anciens Romains, et le treizième des autres mois. | *Le second, le troisième*, etc., *des ides*, Le premier, le troisième jour, etc., avant les ides. (I-de.)

IDIOME. s. m. (*Idioma.*) Langue propre à une nation. | Le langage particulier d'une province.

IDIOPATHIE. s. f. (*Idios, pathos.* gr.) Se dit De toute maladie primitive, c'est-à-dire qui n'est point le symptôme d'une autre maladie, qui n'en dépend pas. | T. de morale. L'inclination particulière qu'on a pour une chose. (I-di-o-pa-tie.)

IDIOPATHIQUE. adj. des 2 g. Se dit D'une affection qui n'est liée à aucune autre, qui n'en dépend pas. (I-di-o-pa-tic-e.)

IDIOT, IOTE. adj. et subst. (*Idiota.*) Stupide, imbécile. (I-di-ô; i-o-te.)

IDIOTISME. s. m. (*Idiotismus.*) L'espèce d'aliénation mentale qui rend idiot, stupide. | Construction, locution contraire aux règles communes et générales, mais propre et particulière à une langue.

IDOINE. adj. des 2 g. (*Idoneus.*) Propre à qq. ch. (Vi.) (I-doua-ne.)

IDOLÂTRE. adj. des 2 g. (*Idololatra.*) Qui adore les idoles, et leur rend des honneurs qui n'appartiennent qu'à Dieu. | Se dit De tous ceux qui rendent un culte divin à des créatures. | Se dit Du culte même. | Se dit, fig., D'une personne qui en aime une autre avec excès, ou qui estime trop une chose, qui en raffole. | Subst., se dit De ceux qui adorent les idoles ou les autres fausses divinités.

IDOLÂTRER. v. n. Adorer les idoles. | V. a. Signifie, fig., Aimer avec trop de passion.

IDOLÂTRIE. s. f. (*Idolatria.*) Adoration des idoles, culte des faux dieux. | Fig., Amour, attachement excessif.

IDOLE. s. f. (*Idolium.*) Figure, statue représentant une fausse divinité, et exposée à l'adoration. | Fig. et fam., *Il se tient là comme une idole*, se dit D'un homme qui se tient debout à ne rien faire. | Fig. et fam., *C'est une idole, une vraie idole*, se dit D'une belle personne sans grâce, sans maintien, et qui ne paraît point animée. On le dit aussi D'une personne stupide. | Fig., Personne à laquelle on prodigue les honneurs, les louanges, les flatteries. | Ce qui fait le sujet de l'affection, de la passion de qqn.

IDYLLE. s. f. (*Idyllium.*) Petit poëme dont le sujet est ordinairement pastoral ou amou-

reux, et qui tient de l'églogue. (I-di-le.)

IF. s. m. Arbre toujours vert, qui a la feuille fort étroite et un peu longue, et qui porte un petit fruit rouge et rond. | Pièce de charpenterie, de forme triangulaire, employée dans les illuminations, et destinée à porter plusieurs lampions dont l'assemblage imite un if taillé en pyramide.

IGNAME. s. f. Genre de plantes grimpantes, et toutes exotiques. L'espèce la plus remarquable est l'*Igname ailée*, plante des Indes orientales, dont la racine, qui pèse qqf. jusqu'à trente livres, est farineuse et alimentaire. (Ig-na-me.)

IGNARE. adj. des 2 g. et subst. (*Ignarus.*) Qui n'a point étudié, qui n'a point de lettres. (I-*na*-re [n m.].)

IGNÉ, ÉE. adj. (*Igneus.*) Qui est de feu, qui a les qualités du feu. | Qui est produit par l'action du feu. (Ig-né.)

IGNICOLE. adj. des 2 g. (*Ignis, colere.*) Se dit Des adorateurs du feu. (Ig-ni-co-le.)

IGNITION. s. f. (*Ignitio.*) État des corps en combustion. | Se dit D'un corps incombustible rougi par l'action du feu (Ig-ni-sion.)

IGNOBLE. adj. des 2 g. (*Ignobilis.*) Qui est bas, sans noblesse, qui marque une âme dépourvue de sentiments nobles. (I-*no*-ble [n m.].)

IGNOBLEMENT. adv. D'une manière ignoble. (I-*no*-ble-man [n m.].)

IGNOMINIE. s. f. (*Ignominia.*) Infamie, grand déshonneur. (I-*no*-mi-nie [n m.].)

IGNOMINIEUSEMENT. adv. Avec ignominie. (I-*no*-mi-nieû-ze-man.)

IGNOMINIEUX, EUSE. adj. (*Ignominiosus.*) Qui porte ignominie, qui cause de l'ignominie. (I-*no*-mi-nieu; ze [n m.].)

IGNORAMMENT. adv. Avec ignorance. (I-*no*-ra-man [n m.].)

IGNORANCE. s. f. (*Ignorantia.*) Défaut de connaissance, manque de savoir. | Se dit Des fautes qui marquent une ignorance grossière. | *Prétendre cause d'ignorance*, T. de prat., Alléguer son ignorance pour excuse. —Fam., Prétendre ignorer qq. ch.; et cela se dit Des choses qu'on veut faire semblant d'ignorer. (I-*no*-ran-se.)

IGNORANT, ANTE. adj. et subst. (*Ignorans.*) Qui est sans lettres, sans étude, qui n'a point de savoir. | Celui qui n'est pas instruit de certaines choses, qui ignore certaines choses. | *Un médecin, un magistrat ignorant*, etc., Un médecin, un magistrat, etc., qui n'a pas le savoir, l'habileté que sa profession exige. (I-*no*-ran [n m.].)

IGNORANTIN. adj. m. et subst. *Les frères ignorantins*, Les frères de la congrégation de Saint-Yon, qui tiennent des écoles élémentaires. (I-*no*-ran-tin [n m.].)

IGNORER. v. a. (*Ignorare.*) Ne savoir pas, ne pas connaître.—Fam. et neutr., *C'est un homme qui n'ignore de rien.* | *Ignorer les hommes*, Ne pas connaître le cœur humain. | *S'ignorer soi-même*, N'avoir point une juste idée de soi-même, de ses forces, etc. | Poét., Ne point pratiquer une chose. | IGNORÉ, ÉE. part. Inconnu, caché. (I-*no*-ré [n m.].)

IL. Pronom masc. qui désigne la 3[e] personne. (*Ille.*) | Se met avant le verbe, dans les phrases affirmatives, sans qu'il y ait rien entre deux, si ce n'est des particules et des pronoms, comme : *Il nous dit, il lui parle.* | Se met immédiatement après le verbe dans les interrogations et dans certaines phrases exclamatives. *Que fait-il?* | Se met après le verbe dans certaines phrases affirmatives. *Alors, dit-il, nous résolûmes d'agir.* | Quand une phrase interrogative contient le nom masc. qui est le sujet du verbe, on n'en met pas moins, ordinairement, le pronom *Il* après le verbe. *Jean est-il venu?* | Dans certaines phrases, au contraire, le verbe est précédé du pronom *Il*, et suivi du nom masc. auquel ce pronom se rapporte. *Ils sont rares, les hommes constamment désintéressés.* | Le pronom *Il* se met aussi avec les verbes impersonnels ou employés impersonnellement; et alors il n'est point relatif à un sujet exprimé. *Il faut que... Il est bon... Il pleut.*

ÎLE. s. f. (*Insula.*) Espace de terre entouré d'eau de tous côtés. | Se dit absol., au plur. Des îles qui forment l'archipel du Mexique.

ILÉON ou ILÉUM. s. m. (*Ileus.*) Le dernier et le plus long des intestins grêles. Adj., *L'intestin iléon.* (I-lé-on; ou I-lé-o-me.)

ILES. s. m. pl. (*Ilia.*) Les flancs, les parties latérales et inférieures du bas-ventre. | *Os des iles*, Os larges et plats qui forment les hanches. On dit aussi *Os iliaques.* (I-le.)

ILÉUS. s. m. *V. l'article suivant.*

ILIAQUE. adj. des 2 g. (*Ileus; iliacus.*) | *Os iliaques*, Os des iles. *Fosses iliaques, crêtes iliaques*, Les fosses, la crête des os iliaques. | *Muscle iliaque*, Muscle qui sert à faire mouvoir l'os de la cuisse sur le bassin. | *Artères iliaques*, Artères qui sont formées par la bifurcation de l'aorte descendante. | *Passion iliaque*, ou *Iléus* (on prononce l'S), Maladie caractérisée par une douleur profonde dans l'abdomen, une constipation opiniâtre et le vomissement des matières contenues dans l'estomac et dans l'intestin. (I-li-ac-e.)

ILION. s. m. (*Ileus.*) Nom d'un des trois os qui forment les os des hanches ou os iliaques.

ILLÉGAL, ALE. (*In, legalis.*) adj. Qui est contre la loi.

ILLÉGALEMENT. adv. D'une manière illégale. (Il-lé-ga-le-man.)

ILLÉGALITÉ. s. f. Caractère, vice de ce qui est illégal.

ILLÉGITIME. adj. des 2 g. (*In, legitimus.*) Qui n'a pas les conditions, les qualités requises par la loi pour être légitime. | Injuste, déraisonnable. (Il-lé-ji-ti-me.)

ILLÉGITIMEMENT. adv. Injustement.

sans fondement, sans raison. (Il-lé-ji-ti-me-man.)

ILLÉGITIMITÉ. s. f. Défaut de légitimité. (Il-lé-ji-ti-mi-té.)

ILLETTRÉ, ÉE. adj. (*Illiteratus.*) Qui n'a point de connaissances en littérature, ignorant. (Il-lè-tré.)

ILLICITE. adj. des 2 g. (*Illicitus.*) Qui est défendu par la morale ou par la loi. (Il-li-si-te.)

ILLICITEMENT. adv. Contre le droit et la justice. (Il-li-si-te-man.)

ILLIMITÉ, ÉE. adj. (*In, limes.*) Qui n'a point de bornes, de limites, de terme.

ILLISIBLE. adj. des 2 g. Qu'on ne saurait lire. *V.* Inlisible. (Il-li-zi-ble.)

ILLUMINATEUR. s. m. (*Illuminator.*) Celui qui illumine, qui se charge de faire des illuminations.

ILLUMINATIF, IVE. adj. T. de dévotion. Qui illumine.

ILLUMINATION. s. f. (*Illuminatio.*) Action d'illuminer, ou État de ce qui est illuminé. | Grande quantité de lumières disposées avec symétrie, à l'occasion d'une réjouissance. | Fig., La lumière extraordinaire que Dieu répand qqf. dans l'âme. (Il-lu-mi-na-sion.)

ILLUMINER. v. a. (*Illuminare.*) Éclairer, répandre de la lumière sur qq. ch. | Faire des illuminations. | Fig., Éclairer l'esprit, éclairer l'âme. | Illuminé, ée. subst. Un visionnaire en matière de religion.—Se dit De certains hérétiques qui se prétendaient éclairés de Dieu d'une manière particulière.

ILLUMINISME. s. m. Opinions chimériques des illuminés.

ILLUSION. s. f. (*Illusio.*) Apparence trompeuse; erreur des sens ou de l'esprit qui fait voir les choses autrement qu'elles ne sont, ou qui fait prendre l'apparence pour la réalité. | S'est dit Des fausses apparences que l'on attribuait au démon ou à la magie. | *Se faire illusion à soi-même,* S'abuser soi-même. | Se dit Des pensées et des imaginations chimériques. | Se dit De certains songes, de certains fantômes qui [il]lattent ou qui troublent l'imagination. (Il-lu-zion.)

ILLUSOIRE. adj. des 2 g. (*Illusor.*) Captieux, qui tend à tromper sous une fausse apparence. | Se dit De ce qui est sans effet, de ce qui ne se réalise point. (Il-lu-zoua-re.)

ILLUSOIREMENT. adv. D'une façon illusoire. (Il-lu-zoua-re-man.)

ILLUSTRATION. s. f. (*Illustratio.*) Action d'illustrer, ou État de ce qui est illustre. | Se dit Des marques d'honneur dont une famille est illustrée. | Au plur., se dit des Explications, éclaircissements, commentaires ajoutés à un ouvrage (Il-lus-tra-sion.)

ILLUSTRE. adj. des 2 g. (*Illustris.*) Éclatant, célèbre par le mérite, par la noblesse, par qq. ch. de louable et d'extraordinaire. | Subst., Personne qui excelle en qq. ch., et principalement en qq. art.

ILLUSTRER. v. a. (*Illustrare.*) Rendre illustre.

ILLUSTRISSIME. adj. des 2 g. (*Illustrissime.*) Titre qu'on donne par honneur à qqs. personnes élevées en dignité, et principalement aux ecclésiastiques. (Il-lus-tri-si-me.)

ILOT. s. m. Très-petite île. (I-lô.)

ILOTE. s. m. Nom que les Spartiates donnaient à leurs esclaves.

ILOTISME. s. m. La condition d'ilote. | L'état d'abjection et d'ignorance où qq. partie d'un peuple est réduite par ceux qui la dominent.

IMAGE. s. f. (*Imago.*) Représentation de qq. ch. en sculpture, en peinture, en gravure, en dessin. | Se dit Des images qui sont l'objet d'un culte religieux. | Se dit De certaines estampes représentant des sujets pieux ou autres, et qui sont ordinairement gravées et coloriées grossièrement. Fam. | Fig. et fam., *C'est une belle image,* se dit D'une femme qui est belle, mais froide, et sans physionomie. | Prov. et fig., *Il est sage comme une image*, se dit D'un enfant fort retenu et fort posé. | Ressemblance. | Se dit D'un objet qui se répète dans un miroir, dans l'eau, etc. | Se dit fig., tant au sens physique qu'au sens moral. | La représentation des objets dans l'esprit, dans l'âme. | Idée. | Fig., Description, en parlant Des ouvrages d'esprit. | Métaphore par laquelle on rend une idée plus vive et plus sensible, en prêtant à l'objet dont on parle des formes, des apparences, des qualités empruntées à d'autres objets. (I-ma-je.)

IMAGER, ÈRE. s. Celui, celle qui vend des images, des estampes. (I-ma-jé.)

IMAGINABLE. adj. des 2 g. Qui peut être imaginé, conçu. (I-ma-ji-na-ble.)

IMAGINAIRE. adj. des 2 g. (*Imagineus.*) Qui n'est que dans l'imagination, qui n'est point réel. | *Espaces imaginaires,* Espaces créés par l'imagination, hors du monde réel, pour y placer des chimères. | *Malade imaginaire,* Personne qui a l'imagination blessée au point de se croire malade, quoiqu'elle ne le soit pas. | En algèbre, Impossible. Subst., *Faire évanouir l'imaginaire.* (I-ma-ji-nè-re.)

IMAGINATIF, IVE. adj. (*Imaginativus.*) Qui imagine aisément, qui a une grande fertilité d'imagination. | *La faculté, la puissance imaginative,* ou, subst. et fam., *L'imaginative,* La faculté, la puissance par laquelle on imagine. (I-ma-ji-na-tif.)

IMAGINATION. s. f. (*Imaginatio.*) Faculté d'imaginer, de se représenter qq. ch. dans l'esprit. | La faculté d'inventer, de concevoir, jointe au talent de rendre vivement ses conceptions. | Se dit Des ouvrages dont l'auteur a fait preuve d'imagination. |

Pensée, conception. (Vi.) | La croyance, l'opinion qu'on a de qq. ch. sans beaucoup de fondement. | Fantaisie bizarre, idée folle et extravagante. (I-ma-ji-na-sion.)

IMAGINER. v. a. (*Imaginare.*) Se représenter qq. ch. dans l'esprit. | Inventer. | Avec le pron. pers., régime indirect, signifie tantôt Se représenter qq. ch. dans l'esprit, tantôt. Se figurer qq. ch. sans beaucoup de fondement. | Croire, se persuader.

IMAN. s. m. Ministre de la religion mahométane.

IMARET. s. m. Hôpital chez les Turcs. (I-ma-rë.)

IMBÉCILE. adj. des 2 g. et subst. (*Imbecillis.*) Qui est dans l'imbécillité. | Se dit D'une personne dépourvue d'esprit, ou qui parle, qui agit sottement. Fam. | *Imbécile de corps et d'esprit,* se dit D'une personne à qui l'âge ou les indispositions ont ôté les forces du corps et affaibli la raison. (In-bé-si-le.)

IMBÉCILEMENT. adv. Avec imbécillité. (In-bé-si-le-man.)

IMBÉCILLITÉ. s. f. (*Imbecillitas.*) Faiblesse d'esprit qui ôte plus ou moins la faculté de raisonner, de comprendre, etc. | Sottise, niaiserie. (In bé-sil-li-té.)

IMBERBE. adj. des 2 g. (*Imberbis.*) Qui est sans barbe. | Très-jeune. (In-bër-be.)

IMBIBER. v. a. (*Imbibere.*) Abreuver, pénétrer d'eau ou de qq. autre liquide. | Pron., Devenir imbibé d'eau ou de qq. autre liquide. (In-bi-bé.)

IMBIBITION. s. f. (*Imbibitum.*) L'action d'imbiber, ou L'action, la faculté de s'imbiber. (In-bi-bi-sion.)

IMBRIQUÉ, ÉE. adj. Se dit Des parties qui se recouvrent les unes les autres comme les tuiles d'un toit. (In-bric-é.)

IMBROGLIO. s. m. (Mot it.) Embrouillement, confusion. | Pièce de théâtre dont l'intrigue est fort compliquée. (In-bro-lio ; ou In-bro-lle [ll m.].)

IMBU, UE. participe passé de l'ancien verbe *Imboire* (Imbibere). (*Imbutus.*) Se dit au fig., Qui est rempli, pénétré. On l'applique Aux opinions, aux doctrines, aux préjugés, aux principes. (In-bu.)

IMITABLE. adj. des 2 g. (*Imitabilis.*) Qui peut être imité, qui doit être imité.

IMITATEUR, TRICE. adj. (*Imitator; trix.*) Qui imite, qui s'attache à imiter. | Subst., Personne qui règle sa conduite, ses actions sur celles d'une autre. | Écrivain ou artiste qui imite le style, la manière, le genre d'un autre. (-tri-se.)

IMITATIF, IVE. adj. Qui imite.

IMITATION. s. f. (*Imitatio.*) Action d'imiter, ou Le résultat de cette action. | *Cela est au-dessus de toute imitation*, Se dit D'une chose qu'il est impossible de bien imiter. | Se dit Des ouvrages où l'on s'est proposé d'en imiter d'autres. | *Cet ouvrage est une imitation de l'allemand, de l'anglais,* etc., Est l'imitation d'un ouvrage écrit en allemand, en anglais, etc. | IMITATION, l'*Imitation* de JÉSUS-CHRIST, livre de piété très-estimé. | À L'IMITATION DE. loc. prép. À l'exemple de, sur le modèle, etc. (I-mi-ta-sion.)

IMITER. v. a. (*Imitare.*) Faire ou s'efforcer de faire exactement la même chose que fait une personne, un animal; contrefaire, copier. | Prendre la conduite, les actions d'une personne pour modèle. | Faire l'image, la ressemblance d'une chose. | Se dit D'un écrivain, d'un artiste qui s'efforce de prendre, dans ses compositions, le style, le genre, la manière d'un autre, ou qui fait un ouvrage dont l'idée principale, le plan, etc., lui ont été suggérés par l'ouvrage d'un autre. | *Cet ouvrage est imité de l'anglais, de l'allemand*, etc., Est imité d'un ouvrage écrit en anglais, en allemand, etc. | Se dit Des choses, et signifie alors Ressembler. (I-mi-ta-sion.)

IMMACULÉ, ÉE. adj. (*Immaculatus.*) (Dans ce mot et dans les suivants, on prononce les deux M, et l'I conserve le son qui lui est naturel.) Qui est sans tache de péché. *L'immaculée conception de la Vierge*, ou *La conception immaculée.* [c m.]

IMMANENT, ENTE. adj. (*Immanere.*) Qui est continu, constant. (Im-ma-nan; an-te.)

IMMANGEABLE. adj. des 2 g. (*In, manducare.*) Qui ne peut se manger. (Im-man-ja-ble.)

IMMANQUABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut manquer d'être, qui ne peut manquer d'arriver, de réussir. (Im-man-ca-ble.)

IMMANQUABLEMENT. adv. Infailliblement, sans manquer. (Im-man-ca-ble-man.)

IMMARCESSIBLE. adj. des 2 g (*Immarcessibilis.*) Qui ne peut se flétrir. (Im-mar-së-si-ble.)

IMMATÉRIALITÉ. s. f. Qualité, état, manière d'être de ce qui est matériel.

IMMATÉRIEL, ELLE. adj. (*In, materialis.*) Qui est sans aucun mélange de matière. (Im-ma-té-ri-ël; ë-le.)

IMMATÉRIELLEMENT. adv. D'une manière immatérielle, en esprit. (Im-ma-té-ri-ë-le-man.)

IMMATRICULATION. s. f. Action d'immatriculer, ou État de ce qui est immatriculé. (Im-ma-tri-cu-la-sion [c m.].)

IMMATRICULE. s. f. (*In, matricula.*) Enregistrement. Il s'est dit en parlant Des rentes sur l'Hôtel de-Ville. | Se dit aujourd'hui De l'inscription d'un huissier parmi ceux qui ont le droit d'instrumenter près d'un tribunal. La patente qui lui confère ce droit. [c m.]

IMMATRICULER. v. a. Mettre dans la matricule, insérer dans le registre. [c m.]

IMMÉDIAT, ATE. adj. (*Immediate.*) Qui agit, qui est produit sans intermédiaire. | Qui suit ou précède sans intermédiaire.

IMMÉDIATEMENT. adv. D'une manière immédiate. | *Immédiatement après*, Aussitôt après, incontinent après. (Im-mé-di-a-te-man.)

IMMÉMORIAL, ALE. adj. (*Immemor.*) Qui est si ancien qu'on n'en sait pas l'origine, qu'il n'en reste aucune mémoire.

IMMENSE. adj. des 2 g. (*Immensus.*) Qui est sans bornes, sans mesure; Dont l'étendue, la grandeur est infinie. Se dit De Dieu. | Qui est d'une très-grande étendue; Qui est très-considérable en son genre. (Im-man-se.)

IMMENSÉMENT. adv. D'une manière immense. (Im-man-sé-man.)

IMMENSITÉ. s. f. (*Immensitas.*) Grandeur infinie, sans bornes. Se dit De Dieu. | Très-vaste étendue. | Se dit Des choses physiques ou morales qui sont très-considérables dans leur genre. (Im-man-si-té.)

IMMERSION. s. f. (*Immersum.*) Action par laquelle on plonge dans l'eau ou dans qq. autre liquide. | L'entrée d'une planète dans l'ombre d'une autre planète. (Im-mër-sion.)

IMMEUBLE. adj. des 2 g. et subst. (*Immobilis.*) Qui ne peut être transporté d'un lieu à un autre. Il se dit des biens-fonds, et de certaines autres choses qui leur sont assimilées par une fiction de la loi. | *Immeuble fictif*, Toute chose que l'on considère comme immeuble, quoiqu'elle ne le soit pas de sa nature.

IMMINENCE. s. f. (*Imminentia.*) Qualité de ce qui est imminent. (Im-mi-nan-se.)

IMMINENT, ENTE. adv. (*Imminens.*) Qui est près de tomber sur qqn., sur qq. ch. (Im-mi-nan; an-te.)

IMMISCER (S'). v. pron. (*Immiscere.*) Se mêler. Se dit De celui qui est appelé à une succession, et qui jouit des biens qui la composent comme propriétaire. | S'ingérer mal à propos dans quelque affaire, se mêler de qq. ch. sans en avoir l'autorisation, le droit. (Sim-mi-sé.)

IMMIXTION. s. f. (*Immixtus.*) Action de s'immiscer dans une succession. (Im-mics-tion.)

IMMOBILE. adj. des 2 g. (*Immobilis.*) Qui ne se meut pas. | Fig., au sens moral, Ferme, inébranlable.

IMMOBILIER, ÈRE. adj. Immeuble, ou composé de biens immeubles. | Subst., Les biens immeubles. (Vi.) (Im-mo-bi-lié.)

IMMOBILISATION. s. f. Action d'immobiliser, ou Le résultat de cette action. (Im-mo-bi-li-za-sion.)

IMMOBILISER. v. a. Donner à un effet mobilier la qualité d'immeuble, le convertir fictivement en immeuble. (Im-mo-bi-li-zé.)

IMMOBILITÉ. subst. f. (*Immobilitas.*) L'état d'une chose qui ne se meut point. L'état d'un homme qui ne se donne aucun mouvement sur rien.

IMMODÉRÉ, ÉE. adj. (*Immoderatus.*) Excessif, violent.

IMMODÉRÉMENT. adv. Sans modération, avec excès. (Im-mo-dé-ré-man.)

IMMODESTE. adj. des 2 g. (*Immodestus.*) Qui manque à la modestie, à la pudeur, aux bienséances. | Se dit Des choses qui sont contraires à la modestie, à la pudeur. (Im-mo-dës-te.)

IMMODESTEMENT. adv. D'une manière immodeste. (Im-mo-dës-te-man.)

IMMODESTIE. s. f. (*Immodestia.*) Manque de modestie, de bienséance. | Manque de pudeur. (Im-mo-dës-tie.)

IMMOLATION. s. f. (*Immolatio.*) Action d'immoler. (Im-mo-la-sion.)

IMMOLER. v. a. (*Immolare.*) Offrir en sacrifice). Se dit Des victimes qu'on tuait chez le peuple juif pour les offrir en sacrifice à Dieu, et De celles que les païens offraient aux idoles. | Se dit Du sacrifice sanglant et du sacrifice non sanglant de Jésus-Christ. | Fig., *Immoler qqn. à sa rage, à sa fureur*, etc., Le tuer dans un transport de rage, de fureur, etc. | Poét., Tuer, massacrer, égorger. | Fig., Ruiner, perdre qqn., ou détruire une chose, y renoncer, s'en priver, pour satisfaire qq. passion, pour obéir à quelque nécessité, à qq. devoir, etc. | Fig. et fam., *Immoler qqn.*, Le railler, le tourner en ridicule. | Pron., Exposer, sacrifier sa fortune, son bien-être ou sa vie pour qqn., pour qq. ch. | Fig. et en plaisantant, *Je m'immole*, Je surmonte ma répugnance, je fais ce qu'on veut, et que je ne voulais pas faire. *Il s'est immolé de bonne grâce*, Il s'est laissé railler, il a entendu raillerie.

IMMONDE. adj. des 2 g. (*Immundus.*) Sale, impur. | *L'esprit immonde, les esprits immondes*, Le démon, les diables.

IMMONDICE. s f. (*Immundities.*) Ordure, boue, saletés entassées dans les maisons, dans les rues. | *Immondice légale*, L'impureté légale dans laquelle les Juifs tombaient lorsqu'il leur était arrivé de toucher qq. ch. d'immonde. (Im-mon-di-se.)

IMMORAL, ALE. adj. (*In, moralis.*) Qui est sans principes de morale, sans mœurs. | Se dit Des choses contraires à la morale.

IMMORALITÉ. s. f. Opposition aux principes de la morale, absence de ces principes.

IMMORTALISER. v. a. Rendre immortel dans la mémoire des hommes. (Im-mor-ta-li-zé.)

IMMORTALITÉ. s. f. (*Immortalitas.*) Qualité, état de ce qui est immortel. | Espèce de vie perpétuelle dans le souvenir des hommes.

IMMORTEL, ELLE. adj. (*Immortalis.*)

Qui n'est point sujet à la mort. | Se dit, poét., Des choses qui ne peuvent point périr. | Se dit, fig., De ce qu'on suppose devoir être d'une très-longue durée. | Se dit Des choses dont on suppose que la mémoire doit toujours durer. | Se dit, subst., Des divinités du paganisme. (Im-mor-tèl; è-le.)

IMMORTELLE. s. f. Plante de la famille des Composées, qui est ainsi nommée parce que ses fleurs ne se fanent jamais. | Se dit Des fleurs mêmes de cette plante.

IMMORTIFICATION. s. f. (*In, mortificatio.*) État d'une personne qui n'est pas mortifiée. (Im-mor-ti-fi-ca-sion.)

IMMORTIFIÉ, ÉE. adj. (*In, mortificare.*) Qui n'est point mortifié.

IMMUABLE. adj. des 2 g. (*Immutabilis.*) Qui n'est point sujet à changer.

IMMUABLEMENT. adv. D'une manière immuable. (Im-mu-a-ble-man.)

IMMUNITÉ. s. f. (*Immunitas.*) Exemption d'impôts, de devoirs, de charges, etc. | *Immunités ecclésiastiques*, Les exemptions et les priviléges dont les ecclésiastiques jouissent.

IMMUTABILITÉ. s. f. (*Immutabilitas.*) État, qualité de ce qui est immuable.

IMPAIR, AIRE. adj. (*Impar.*) T. d'arith., opposé à *Pair*. Il se dit Des nombres entiers qui ne sont pas composés de couples complets d'unités. | *Années impaires*, Celles qui sont exprimées par un nombre impair. | Fém., se dit De la foliole terminale de certaines feuilles pinnées. (Im-pèr; è-re.)

IMPALPABLE. adj. des 2 g. (*In, palpare.*) Se dit De ce qui est si ténu, si fin, si délié, qu'il ne fait aucune impression sensible au toucher.

IMPANATION. s. f. (*In, panis.*) Il n'est d'usage qu'en parlant De l'opinion des luthériens, qui croient que la substance du pain n'est pas détruite dans le sacrement de l'eucharistie, et que le corps de Jésus-Christ y est avec le pain. (In-pa-na-sion.)

IMPARDONNABLE. adj. des 2 g. Qui ne mérite point de pardon, qui ne doit pas être pardonné. (In-par-do-na-ble.)

IMPARFAIT, AITE. adj. (*Imperfectus.*) Qui n'est pas achevé. | À qui il manque qq. ch. pour être parfait. | *Livre imparfait*, Livre imprimé où il manque qqs. feuilles. | *Prétérit* ou *passé imparfait*, ou, subst., *Imparfait*, Temps du verbe qui sert à indiquer une action considérée comme présente par rapport à un temps passé; et qu'on emploie qqf. aussi, dans les suppositions, par rapport à un temps présent ou même à un temps futur. (In-par-fè; è-te.)

IMPARFAITEMENT. adv. D'une manière imparfaite. (In-par-fè-te-man.)

IMPARISYLLABIQUE. adj. des 2 g. (*Impar, syllabicus.*) (S se prononce fortement, comme dans *Syllabe.*) T. de gram. grecque. Il se dit Des noms qui ont, au génitif singulier, une syllabe de plus qu'au nominatif. (In-pa-ri-sil-la-bi-c-e.)

IMPARTABLE. adj. des 2 g. (*Impertire.*) Qui ne peut être partagé. (Vi.) (In-par-ta-ble.)

IMPARTAGEABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être partagé, qui n'est pas susceptible de partage. (In-par-ta-ja-ble.)

IMPARTIAL, ALE. adj. (*In, partes.*) Exempt de partialité, qui ne sacrifie point la justice ou la vérité à des préventions, à des affections, à des considérations particulières. (In-par-sial.)

IMPARTIALEMENT. adv. Sans partialité. (In-par-sia-le-man.)

IMPARTIALITÉ. s. f. Qualité, caractère de celui qui est impartial. (In-par-sia-li-té.)

IMPASSE. s. f. Cul-de-sac, petite rue qui n'a point d'issue. (In-pa-se.)

IMPASSIBILITÉ. s. f. (*Impassibilitas.*) Qualité de ce qui est impassible. (In-pas-si-bi-li-té.)

IMPASSIBLE. adj. des 2 g. (*Impassibilis.*) Qui n'est pas susceptible de souffrance. | Se dit De celui qui, par la force de son caractère, s'est mis au-dessus de la douleur. | Qui ne se laisse déterminer dans ses jugements par aucune considération particulière. (In-pas-si-ble.)

IMPASTATION. s. f. (*Pasta*, b. l.) T. de maçonnerie. Composition faite de substances broyées et mises en pâte. (In-pas-ta-sion.)

IMPATIEMMENT. adv. Avec impatience, avec inquiétude d'esprit, avec chagrin. (In-pa-sia-man.)

IMPATIENCE. s. f. (*Impatientia.*) Manque de patience; sentiment d'inquiétude que l'on éprouve, soit dans la souffrance d'un mal, soit dans l'attente de qq. bien. | Au plur., L'espèce d'irritation nerveuse que cause l'impatience. (In-pa-si-an-se.)

IMPATIENT, ENTE. adj. (*Impatiens.*) Qui manque de patience, soit dans la souffrance de qq. mal, soit dans l'attente de qq. bien. | Poét., *Impatient du joug*, *impatient du frein*, etc., Qui ne peut supporter, souffrir le joug, le frein, etc. (In-pa-si-an; an-te.)

IMPATIENTANT, ANTE. adj. Qui impatiente. (In-pa-sian-tan.)

IMPATIENTER. v. a. Faire perdre patience. | Pron., Perdre patience. (In-pa-sian-té.)

IMPATRONISER (S'). v. pron. (*In, patronus.*) Acquérir tant de crédit, tant d'autorité dans une maison, qu'on y gouverne tout. Fam. (In-pa-tro-ni-zé.)

IMPAYABLE. adj. des 2 g. Qui ne se peut trop payer. | Fig., Qui est extraordinaire, très-bizarre, très-plaisant. Fam. (In-pè-ia-ble.)

IMPECCABILITÉ. s. f. État de celui qui est incapable de pécher. (In-pèc-ca-bi-li-té.)

IMPECCABLE. adj. des 2 g. (*Impeccabilis.*) Incapable de pécher. | Fam., Incapable de faillir. (In-pec-ca-ble.)

IMPÉNÉTRABILITÉ. s. f. État de ce qui est impénétrable. (In-pé-né-tra-bi-li-té.)

IMPÉNÉTRABLE. adj. des 2 g. (*Impenetrabilis.*) Qui ne peut être pénétré ; au travers duquel on ne peut passer, pénétrer. | Se dit De cette propriété qui fait que deux corps ne peuvent jamais occuper ensemble le même espace. | Se dit, fig., De ce que l'on ne peut connaître, expliquer. | Se dit D'une personne qui cache soigneusement ses opinions, ses sentiments, ses desseins. (In-pé-né-tra-ble.)

IMPÉNÉTRABLEMENT. adv. D'une manière impénétrable. (In-pé-né-tra-ble-man.)

IMPÉNITENCE. s. f. (*Impœnitentia.*) État d'un homme impénitent, endurcissement dans le péché. | *Impénitence finale*, L'impénitence dans laquelle on meurt. (In-pé-ni-tan-se.)

IMPÉNITENT, ENTE. adj. et subst. (*Impœnitens.*) Qui est endurci dans le péché, et n'a aucun regret d'avoir offensé Dieu. | *Mourir impénitent*, se dit D'un homme qui, après avoir mené une vie scandaleuse, meurt sans donner aucune marque de repentir et de pénitence. (In-pé-ni-tan ; an-te.)

IMPENSES. s. f. pl. (*Impensa.*) Dépenses qu'on fait pour entretenir une maison, une terre, un héritage, ou pour les mettre en meilleur état. (In-pan-se.)

IMPÉRATIF, IVE. adj. (*Imperativus.*) Impérieux. | *Loi, disposition impérative*, Celle qui exprime un ordre absolu. | IMPÉRATIF. adj. et subst. Se dit, en grammaire, Du mode des verbes qui exprime commandement, exhortation, défense, etc.

IMPÉRATIVEMENT. adv. D'une manière impérative. (In-pé-ra-ti-ve-man.)

IMPÉRATOIRE. s. f. (*Imperatorius.*) Plante ombellifère, ainsi nommée à cause des grandes vertus qu'on attribuait à la racine de l'espèce appelée vulgairement *Angélique française*. (In-pé-ra-toua-re.)

IMPÉRATRICE. s. f. (*Imperatrix.*) La femme d'un empereur, ou la princesse qui, de son chef, possède un empire. (In-pé-ra-tri-se.)

IMPERCEPTIBLE. adj. des 2 g. (*Imperceptus.*) Qui ne peut être aperçu. | Se dit aussi De ce qui a rapport à d'autres sens que la vue. | Se dit Des choses que l'esprit ne peut apercevoir, qui échappent à l'attention. (In-pĕr-sĕp-ti-ble.)

IMPERCEPTIBLEMENT. adv. D'une manière imperceptible, peu à peu, insensiblement. (In-pĕr-sĕp-ti-ble-man.)

IMPERDABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne saurait perdre, dont le gain est sûr. Fam. (In-pĕr-da-ble.)

IMPERFECTION. s. f. (*Imperfectio.*) État de ce qui n'est point achevé, parfait. | Défaut, ce qui fait qu'une personne ou une chose n'est point parfaite. | IMPERFECTIONS, se dit De toutes les feuilles imprimées qui ne suffisent pas pour faire un volume parfait, et que, par cette raison, on met au rebut. (Vi.) On dit maintenant *Défets*. (In-pĕr-fĕc-sion.)

IMPERFORATION. s. f. Vice de conformation qui consiste en ce qu'une partie qui devrait être ouverte ne l'est pas. (In-pĕr-fo-ra-sion.)

IMPERFORÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas ouvert, et qui devrait l'être. (In-pĕr-fo-ré.)

IMPÉRIAL, ALE. adj. (*Imperialis.*) Qui appartient à un empereur ou à un empire. | *Villes impériales*, Les villes libres qui composaient le troisième collége du corps de l'empire d'Allemagne. | *Aigle impériale*, Les armes de l'empire d'Autriche, qui sont une aigle à deux têtes. | *Eau impériale*, Espèce d'eau-de-vie distillée. | *Couronne impériale*, ou *Impériale*, Espèce de fritillaire panachée qui fleurit au printemps. | *Prune impériale*, ou *Impériale*, Espèce de grosse prune longue. | *Serge impériale*, ou *Impériale*, Espèce de serge faite de laine fine. | IMPÉRIAUX, au plur., subst., Les troupes de l'empereur d'Allemagne. | Se dit Des ministres de l'empereur d'Allemagne, dans une assemblée. (In-pé-ri-al ; a-le.)

IMPÉRIALE. s. f. Jeu de cartes qui tient du piquet et de la triomphe, et où l'on nomme également *Impériale* Une certaine séquence de cartes. (In-pé-ri-a-le.)

IMPÉRIALE. s. f. Le dessus d'un carrosse. On dit, dans un sens analogue, *L'impériale d'un lit*, surtout en parlant Des lits à l'ancienne mode.

IMPÉRIEUSEMENT. adv. Avec orgueil, avec hauteur, superbement. (In-pé-rieu-ze-man.)

IMPÉRIEUX, EUSE. adj. (*Imperiosus.*) Altier, hautain, qui commande avec orgueil. | Se dit, poét., Des animaux, et même Des choses. | Se dit, fig., Des choses pressantes, des choses auxquelles on ne peut résister. (In-pé-rieu ; ze.)

IMPÉRISSABLE. adj. des 2 g. Qui ne saurait périr. | Se dit Des choses qu'on suppose devoir durer très-longtemps. (In-pé-ri-sa-ble.)

IMPÉRITIE. s. f. (*Imperitia.*) Incapacité, inhabileté ; ignorance de ce qu'on doit savoir dans sa profession. (In-pé-ri-sie.)

IMPERMÉABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est imperméable. (In-pĕr-mé-a-bi-li-té.)

IMPERMÉABLE. adj. des 2 g. (*In, permeabilis.*) Se dit Des corps qui ne se laissent point traverser par certains autres corps. | Se dit absol. D'un cuir, d'une étoffe, etc., apprêtés de manière que l'eau ne saurait les traverser. (In-pĕr-mé-a-ble.)

IMPERSONNEL, ELLE. adj. (*Imper-*

sonalis.) Se dit Des verbes qui sont employés à la 3e personne du singulier, sans relation à un sujet déterminé. | On dit qqf. subst., *Un impersonnel, les impersonnels*, mais seulement en parlant Des verbes impersonnels de leur nature. | Se dit Des modes du verbe qui ne reçoivent pas d'inflexions indiquant les personnes. (In-për-so-nel ; ë-le.)

IMPERSONNELLEMENT. adv. D'une manière impersonnelle. Se dit Des verbes personnels qui deviennent accidentellement impersonnels. (In-për-so-në-le-man.)

IMPERTINEMMENT. adv. Avec impertinence. (In-për-ti-na-man.)

IMPERTINENCE. s. f. Caractère d'une personne ou d'une chose impertinente. | Se dit Des paroles et des actions qui sont contre la bienséance, ou contre le bon sens. | Se dit Des paroles et des actions offensantes. (In-për-ti-nan-se.)

IMPERTINENT, ENTE. adj. (*Impertinens.*) Qui parle ou qui agit contre la bienséance ou contre le bon sens. | Qui parle ou qui agit d'une manière offensante pour qqn. | Se dit Des actions, des discours contraires à la bienséance, à la raison. | Offensant, insolent. | *Fait, article impertinent*, Fait, article qui n'a rien de commun avec la chose dont il s'agit. T. de prat. | IMPERTINENT, subst., Se dit Des personnes. (In-për-ti-nan ; an-te.)

IMPERTURBABILITÉ. s. f. État de ce qui est imperturbable. (In-për-tur-ba-bi-li-té.

IMPERTURBABLE. adj. des 2 g. (*Imperturbabilis.*) Que rien ne peut troubler, ébranler, émouvoir. (In-për-tur-ba-ble.)

IMPERTURBABLEMENT. adv. D'une manière imperturbable. (In-për-tur-ba-ble-man.)

IMPÉTRABLE. adj. des 2 g. (*Impetrabilis.*) Qu'on peut impétrer. | *Bénéfice impétrable*, Bénéfice vacant par mort, ou qu'on peut obtenir par dévolu. (In-pé-tra-ble.)

IMPÉTRANT, ANTE. s. Celui, celle qui a obtenu des lettres du prince ou qq. bénéfice. (In-pé-tran.)

IMPÉTRATION. s. f. (*Impetratio.*) Obtention. Il se dit de L'action par laquelle on obtient des lettres du prince, ou qq. bénéfice. (In-pé-tra-sion.)

IMPÉTRER. v. a. (*Impetrare.*) Obtenir en vertu d'une supplique, d'une requête. (In-pé-tré.)

IMPÉTUEUSEMENT. adv. Avec impétuosité. (In-pé-tu-eu ze-man.)

IMPÉTUEUX, EUSE. adj. (*Impetuosus.*) Violent, véhément, rapide. | Fig., Qui ne sait point se contenir, vif, bouillant, fougueux. (In-pé-tu-eû ; ze.)

IMPÉTUOSITÉ. s. f. Action, qualité de ce qui est impétueux. | Se dit, fig., D'une extrême vivacité dans l'esprit, dans le caractere, dans les manieres. (In-pé-tu-o-zi-té.)

IMPIE. adj. des 2 g. (*Impius.*) Qui n'a point de religion, qui a du mépris pour les choses de la religion. On le dit aussi, poét., De ce qui appartient aux personnes impies. | Se dit De tout ce qui est contraire à la religion. | IMPIE. subst. *C'est un impie.* (In-pie.)

IMPIÉTÉ. s. f. (*Impietas.*) Mépris pour les choses de la religion. | S'applique Aux actions et aux discours impies. | Action, parole, sentiment contraire à la religion. (In-pi-é-té.)

IMPITOYABLE. adj. des 2 g. Qui est insensible à la pitié, sans pitié, qui ne fait aucune grâce. (In-pi-toua-ia-ble.)

IMPITOYABLEMENT. adv. D'une manière impitoyable, sans aucune pitié. (In-pi-toua-ia-ble-man.)

IMPLACABLE. adj. des 2 g. (*Implacabilis.*) Qui ne peut être apaisé. (In-pla-ca-ble.)

IMPLANTATION. s. f. (*In, plantatio.*) Action d'implanter ou de s'implanter. (In-plan-ta-sion.)

IMPLANTER. v. a. (*In, plantare.*) Insérer dans, ficher, planter une chose dans une autre. | Pron., se dit Des corps qui adhèrent spontanément à un autre corps sans en faire essentiellement partie, comme des excroissances et des boutures naturelles, des cheveux de l'homme, du poil des animaux. | IMPLANTÉ, ÉE. adj. *Les poils sont implantés dans la peau.* (In-plan-té.)

IMPLEXE. adj. des 2 g. (*Implexus.*) Se dit Des ouvrages dramatiques où il y a reconnaissance ou péripétie, ou l'un et l'autre; et s'emploie surtout en parlant Du théâtre des anciens. (In-plèc-se.)

IMPLICATION. s. f. (*Implicatio.*) Action d'impliquer, état d'une personne impliquée dans une affaire criminelle. | Contradiction; on l'emploie en parlant Des propositions contradictoires. (In-pli-ca-sion.)

IMPLICITE. adj. des 2 g. (*Implicitus.*) Qui est contenu dans un discours, dans une clause, dans une proposition, non pas en termes clairs, exprès et formels, mais qui s'en tire naturellement par induction, par conséquence. | *Volonté implicite*, Celle qui se manifeste moins par des paroles que par certaines actions, par certains faits. | *Foi implicite*, Celle d'un homme qui, sans être instruit en détail de tout ce que l'Église a décidé, se soumet à tout ce qu'elle croit. | Confiance absolue dans l'opinion, dans les paroles de quelqu'un. (In-pli-si-te.)

IMPLICITEMENT. adv. D'une manière implicite. (In-pli-si-te-man.)

IMPLIQUER. v. a. (*Implicare.*) Envelopper, engager, embarrasser. Se dit en parlant De crime ou de qq. affaire fâcheuse. | Se

dit Des choses qui en font supposer d'autres, qui les renferment, les comprennent implicitement. | *Cela implique contradiction*, se dit Des propositions, des discours où il y a contradiction. (In-plic-é [e m.].)

IMPLORER. v. a. (*Implorare.*) Demander humblement et avec instance qq. secours, qq. faveur, qq. grâce. | *Implorer le bras séculier*, Recourir à la justice séculière, à la puissance temporelle, pour faire mettre à exécution les sentences de la justice ecclésiastique. (In-plo ré.)

IMPOLI, IE. adj. et subst. (*Impolitus.*) Qui est sans politesse. Il se dit Des personnes et des choses. (In-po-li.)

IMPOLIMENT. adv. Avec impolitesse. (In-po-li-man.)

IMPOLITESSE. s. f. (*In, polities.*) Manque de politesse, ignorance ou mépris des regles de la politesse. | S'applique Aux actions et aux paroles d'une personne impolie. | Action, procédé contraire à la politesse. (In-po-li-te-se.)

IMPOLITIQUE. adj. des 2 g. Qui est contraire à la bonne, à la saine politique. (In-po-li-tic-e.)

IMPOLITIQUEMENT. adv. D'une manière impolitique. (In-po-li-tic-e-man.)

IMPONDÉRABLE. adj. des 2 g. Il sert à qualifier Diverses substances dont la matérialité est constatée, mais dont le poids spécifique échappe à nos déterminations, de sorte qu'on ne peut affirmer que ces substances obéissent à l'action de la pesanteur. (In-pon-dé-ra-ble.)

IMPOPULAIRE. adj. des 2 g. Qui n'est pas conforme aux désirs du peuple. | Qui déplait au peuple, qui n'a pas l'affection du peuple. (In-po-pu-le-re.)

IMPOPULARITÉ. s. f. Défaut de popularité, défaut de l'affection du peuple. (In-po-pu-la-ri-té.)

IMPORTANCE. s. f. Ce qui fait qu'une chose est d'un grand intérêt, est considérable par elle-même, ou par les circonstances qui l'accompagnent, ou par les suites qu'elle peut avoir. | *Mettre, attacher de l'importance à une chose*, La considérer comme ayant beaucoup d'importance. | Autorité, crédit, influence. | Il se dit en mauvaise part, et s'applique À ceux qui montrent de l'orgueil, de la vanité, qui veulent paraitre plus considérables qu'ils ne le sont réellement. | D'IMPORTANCE. loc. adv. Très-fort, extrêmement. Se dit Des mauvais traitements. (In-por-tan-se.)

IMPORTANT, ANTE. adj. Qui importe, qui est de conséquence, qui est considérable, d'un grand intérêt. | Se dit Des personnes qui jouissent d'une certaine autorité, d'un grand crédit, d'une grande influence. | IMPORTANT. subst. La chose importante, l'essentiel. | Homme vain qui cherche à donner aux autres et qui a souvent lui-même une opinion exagérée de sa qualité, de son mérite, de son crédit. (In-por-tan.)

IMPORTATION. s. f. Action d'importer. | Se dit Des marchandises importées. (In-por-ta-sion.)

IMPORTER. v. a. (*Importare.*) Apporter, introduire dans un pays des productions étrangères, une industrie créée à l'étranger, etc. (In-por-té.)

IMPORTER. v. n. (Il n'est d'usage qu'à l'infinitif et aux 3es personnes.) Être d'importance, de conséquence. | Il s'emploie dans un grand nombre de phrases, la plupart négatives ou interrogatives, qui servent à marquer L'indifférence que l'on a ou que l'on doit avoir pour qq. ch., le peu de cas que l'on en fait ou que l'on en doit faire. (In-por-té.)

IMPORTUN, UNE. adj. et subst. (*Importunus.*) Fâcheux, incommode, qui déplait, qui ennuie, qui fatigue par ses assiduités, par ses discours, par ses demandes, etc. | Se dit Des choses qui deviennent incommodes par leur continuité, leur fréquence, etc. (In-por-tun; u-ne.)

IMPORTUNÉMENT. adv. D'une manière importune. (In-por-tu-né-man.)

IMPORTUNER. v. a. Incommoder, fatiguer par ses assiduités, par ses demandes, par ses questions, etc. | Fig. et poétiq., *Importuner les dieux, le ciel de ses prières, de ses vœux*, Implorer souvent et mal à propos la Divinité. | Se dit Des choses qui incommodent, qui lassent, qui causent de l'ennui. (In-por-tu-né.)

IMPORTUNITÉ. s. f. (*Importunitas.*) Action d'importuner. (In-por-tu-ni-té.)

IMPOSABLE. adj. des 2 g. Qui doit, qui peut être imposé; qui est sujet aux impositions, aux droits. (In-po-za-ble.)

IMPOSANT, ANTE. adj. Qui impose, qui est propre à s'attirer de l'attention, des égards, du respect. | Se dit Des choses qui élèvent l'âme et qui la remplissent d'une admiration mêlée de respect. | *Force imposante, forces imposantes*, Forces militaires considérables. (In-po-zan.)

IMPOSER. v. a. (*Impositum.*) Mettre dessus. *Imposer les mains.* | Fig., *Imposer un nom*, Donner un nom, donner une dénomination. | Fig., Charger qqn. d'une chose incommode, pénible ou difficile; prescrire, infliger. | *Imposer silence*, Ordonner qu'on se taise, faire qu'on se taise. | Fig., *Imposer silence aux passions*, Les réprimer. | Fig., *Imposer silence aux médisants, au mensonge*, etc., Les réduire au silence. | Se Dit en parlant des tributs dont on charge les peuples, des droits, des contributions que le gouvernement exige des particuliers dans l'intérêt commun. | Faire une espece de violence à qqn. pour qu'il accueille une personne, pour qu'il accepte une chose. |

Imposer du respect, Inspirer du respect. | Absol., *Imposer*, Inspirer du respect, de l'admiration, de la crainte. | *En imposer*, a été pris souvent dans le sens précédent; mais il signifie plus exactement Tromper, abuser, surprendre, en faire accroire. | Imputer à tort. (Vi.) | Disposer les pages qui doivent composer une forme, de telle sorte qu'elles se trouvent dans l'ordre convenable sur la feuille imprimée et pliée. (In-po-zé.)

IMPOSITION. s. f. (*Impositio.*) Action d'imposer. *L'imposition des mains.* | Se dit, fig., Des noms qu'on donne. | Se dit, fig., De l'action d'imposer qq. ch. de pénible, d'onéreux. | Absol., Droit, contribution imposée sur les choses ou sur les personnes. | Action ou manière d'imposer les pages d'une forme. (In-po-zi-sion.)

IMPOSSIBILITÉ. s. f. (*Impossibilitas.*) Défaut de possibilité. | *Impossibilité métaphysique*, se dit de ce qui implique contradiction. | *Impossibilité physique*, se dit D'une chose qui est impossible selon l'ordre de la nature. | *Impossibilité morale*, se dit D'une chose qui est vraisemblablement impossible. (In-po-si-bi-li-té.)

IMPOSSIBLE. adj. des 2 g. et subst. (*Impossibilis.*) Qui ne peut être, qui ne se peut faire. | Qui est très-difficile. | *Je ferai l'impossible pour vous, pour lui*, etc., Il n'y a rien que je ne fasse pour vous obliger, etc. | *Réduire qqn. à l'impossible*, En exiger ce qu'il ne peut faire; ou Le réduire à ne pouvoir répondre sans tomber en contradiction. | Fam., *Gagner l'impossible*, etc., Gagner beaucoup, etc. | PAR IMPOSSIBLE. Formule dont on se sert, dans le discours, lorsqu'on suppose une chose qu'on sait bien être impossible. (In-po-si-ble.)

IMPOSTE. s. f. (*Impostus.*) La dernière pierre du pied-droit d'une porte ou d'une arcade, faisant saillie sur les autres pierres, ayant ordinairement qqs. moulures, et sur laquelle on pose la première pierre qui commence à former le cintre de la porte, de l'arcade. (In-pos-te.)

IMPOSTEUR. s. m. (*Impostor.*) Celui qui en impose, qui trompe. | Calomniateur qui impute faussement à qqn. qq. ch. de préjudiciable et d'odieux. | Celui qui invente, qui débite une fausse doctrine pour séduire les hommes, pour faire secte. | Celui qui tâche de tromper, soit par de fausses apparences de piété, de sagesse, de probité, soit en voulant se faire passer pour un autre homme qu'il n'est. | Adj. *Un éloge imposteur.* (In-pos-teur.)

IMPOSTURE. s. f. (*Impostura.*) Action de tromper, d'en imposer. | Calomnie, ce que l'on impute faussement à qqn. dans le dessein de lui nuire. | Hypocrisie, déguisement. | Se dit Des choses qui font illusion, qui causent des illusions. (In-pos-tu-re.)

IMPÔT. s. m. (*Impositus.*) Charge publique, droit imposé sur certaines choses. | Se dit absol. Des impôts en général, et De la manière de les établir. | Fig., Ce que l'on paye pour des besoins imaginaires, pour des plaisirs. (In-pô.)

IMPOTENCE. s. f. (*Impotentia.*) État de celui qui est impotent. (In-po-tan-se.)

IMPOTENT, ENTE. adj. et subst. (*Impotens.*) Estropié, qui est privé de l'usage d'un bras, d'une jambe, etc., soit par vice de nature, soit par accident. (In-po-tan; an-te.)

IMPRATICABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut se faire, s'exécuter. | Se dit Des lieux où l'on ne peut passer, où l'on ne passe qu'avec beaucoup de difficulté. | Se dit D'une maison, d'un appartement qui a des inconvénients tels, qu'on ne peut l'habiter. | Insociable, très-difficile à vivre. (In-pra-ti-ca-ble.)

IMPRÉCATION. s. f. (*Imprecatio.*) Malédiction, souhait qu'on fait contre qqn. | Figure par laquelle on souhaite des malheurs à celui dont on parle ou à qui l'on parle. (In-pré-ca-sion.)

IMPRÉGNER. v. a. (*In, prægnans.*) Il se dit en parlant D'un corps solide ou fluide dans lequel pénètrent et se répandent les particules d'une substance. | S'emploie fig., en parlant Des opinions, des principes, etc., inculqués dans l'esprit. (In-pré-*né* [n m.].)

IMPRENABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être pris. Il se dit en parlant De villes et de places de guerre. | Très-difficile à prendre. (In-pre-na-ble.)

IMPRESCRIPTIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est imprescriptible. (In-pres-crip-ti-bi-li-té.)

IMPRESCRIPTIBLE. adj. des 2 g. (*In, præscribere.*) Qui n'est pas susceptible de prescription. (In-près-crip-ti-ble.)

IMPRESSES. adj. *V.* INTENTIONNELLES.

IMPRESSION. s. f. (*Impressio.*) Action par laquelle une chose appliquée sur une autre y laisse une empreinte, des traits, etc.; ou Le résultat de cette action. | *Impressions digitales*, Légères dépressions qu'on observe à la face interne des os du crâne, et qu'on dirait faites par l'impression des doigts. | L'action ou la manière de tirer des empreintes d'une surface où il y a des creux ou des saillies propres à se décharger d'une couleur qui, par compression, se reporte sur une autre surface. | L'action d'imprimer un livre, etc., ou Le résultat de cette action. | Édition. | L'effet que l'action d'une chose quelconque produit sur un corps. | Ce qui reste de l'action qu'une chose a exercée sur un corps. | Fig., L'effet qu'une cause quelconque produit dans le cœur ou dans l'esprit. | La couleur qui se met sur la toile ou sur un panneau, et qui sert de première couche à l'ouvrage. | *Peinture d'impression*,

La peinture à couches plates que font les peintres en bâtiments. (In-pré-sion.)

IMPRÉVOYANCE. s. f (*Improvidentia.*) Défaut de prévoyance. (In-pré-voua-ian-se.)

IMPRÉVOYANT, ANTE. adj. Qui manque de prévoyance. (In-pré-voua-ian.)

IMPRÉVU, UE. adj. (*Improvidus.*) Qu'on n'a pas prévu, et qui arrive lorsqu'on y pense le moins. (In-pré-vu.)

IMPRIMER. v. a. (*Imprimere.*) Faire ou laisser une empreinte sur qq. ch., y marquer des traits, une figure. | L'impression, à l'encre noire ou en couleur, qui se fait par l'application et la pression d'une surface sur une autre. | Marquer, empreindre des lettres sur du papier ou sur qq. autre ch. semblable, avec des caractères fondus ou gravés, que l'on a chargés d'encre; Faire tous les travaux nécessaires pour la confection d'un livre, etc. | Faire imprimer, publier par la voie de l'impression. | *Se faire imprimer*, Mettre au jour qq. ouvrage. | Se dit Des sentiments, des images, etc., qui font impression dans l'esprit, dans la mémoire. dans le cœur. | Se dit Du mouvement, de la vitesse, etc., qu'un corps communique à un autre corps. | Donner à une toile ou à un panneau la préparation nécessaire pour y peindre un tableau. | Enduire d'une ou de plusieurs couches de couleur des ouvrages de serrurerie, de menuiserie, etc. | IMPRIMÉ. subst. Se dit De petites brochures ou de feuilles volantes. (In-pri-mé.)

IMPRIMERIE. s. f. L'art d'imprimer des livres, etc. | Se dit Des caractères, des presses, et de tout ce qui sert à l'impression des ouvrages. | Établissement où l'on imprime des livres, etc. | *Imprimerie en taille-douce, lithographique*, Établissement, lieu où l'on imprime des gravures en taille-douce, des lithographies. (In-pri-me-rie.)

IMPRIMEUR. s. m. Celui qui fait imprimer des livres, etc., par des ouvriers qu'il paye et qu'il dirige. | *Imprimeur en taille-douce, imprimeur lithographe*, Celui qui a un établissement dans lequel on imprime des gravures, des lithographies. | Ouvrier qui travaille à la presse, qui tire les feuilles d'un ouvrage, ou des gravures, des lithographies, etc. | Tout ouvrier qui travaille dans une imprimerie. (In-pri-meur.)

IMPROBABLE. adj. des 2 g. (*Improbabilis.*) Qui n'a point de probabilité. (In-pro-ba-ble.)

IMPROBATEUR, TRICE. adj. et subst. (*Improbator.*) Qui désapprouve, qui marque improbation. (In-pro-ba-teur; tri-se.)

IMPROBATION. s. f. (*Improbatio.*) Action d'improuver. (In-pro-ba-sion.)

IMPROBITÉ. s. f. (*Improbitas.*) Défaut de probité, mépris de la justice et de l'honnêteté. (In-pro-bi-té.)

IMPRODUCTIF, IVE. adj. Qui ne produit point, qui ne rapporte point. (In-pro-duc-tif.)

IMPROMPTU. s. m. (*In, promptus.*) T. lat. Ce qui se fait sur-le-champ, sans avoir été prémédité, préparé. | Adj. *Un dîner, un bal, un concert impromptu.* | Épigramme, madrigal, ou autre petite pièce de poésie faite sur-le-champ. Qqs. uns lui donnent un *s* au pluriel. | *Un impromptu fait à loisir*, Petite pièce de poésie, bon mot, etc., qui a été préparé d'avance, et que l'auteur donne comme fait, comme trouvé sur-le-champ. (In-pronp-tu.)

IMPROPRE. adj. des 2 g. (*Improprius.*) Qui ne convient pas, qui n'est pas juste, exact. Se dit Du langage. (In-pro-pre.)

IMPROPREMENT. adv. D'une manière qui ne convient pas, qui n'est pas juste, exacte. Se dit du langage. (In-pro-pre-man.)

IMPROPRIETE. s. f. Qualité de ce qui est impropre. Se dit Du langage. (In-pro-pri-é té.)

IMPROUVER. v. a. (*Improbare.*) Désapprouver, blâmer. (In-prou-vé.)

IMPROVISATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui improvise, qui a le talent d'improviser. (In-pro-vi sa-teur; tri-se.)

IMPROVISATION. s. f. Action d'improviser des vers, un discours, de la musique. | Se dit Des vers, du discours, de la musique qu'on improvise. (In-pro-vi-za-sion.)

IMPROVISER. v. n. (*Improvisus.*) Faire, sans préparation et sur-le-champ, des vers sur une matière donnée. | Se dit D'un musicien qui compose et exécute sur-le-champ un morceau de musique. | Parler d'abondance. | V. a. Se dit De toute chose faite sans préparation et sur-le-champ. (In-pro-vi-zé.)

IMPROVISTE (À L'). loc. adv. (*Improvisus.*) Subitement, lorsqu'on y pense le moins. (A-lin-pro-vis-te.)

IMPRUDEMMENT. adv. Avec imprudence. (In-pru-da-man.)

IMPRUDENCE. s. f. (*Imprudentia.*) Défaut, manque de prudence. | Action contraire à la prudence. (In-pru-dan-se.)

IMPRUDENT, ENTE. adj. (*Imprudens.*) Qui manque de prudence. | Se dit Des actions et des discours. (In-pru-dan; an-te.)

IMPUBÈRE. adj. des 2 g. et subst. (*Impuber.*) Se dit De celui ou celle qui n'a pas encore atteint l'âge de puberté. (In-pu-bè-re.)

IMPUDEMMENT. adv. Effrontément, avec impudence. (In-pu-da-man.)

IMPUDENCE. s. f (*Impudentia.*) Effronterie, manque de pudeur. | Se dit Des actions et des paroles impudentes. (In-pu-dan-se.)

IMPUDENT, ENTE. adj. (*Impudens.*) Insolent, effronté, qui n'a point de pudeur. | Se dit Des actions et des paroles qui blessent la pudeur, ou qui sont trop libres, trop

hardies. | Subst., se dit Des personnes (In-pu-dan; an-te.)

IMPUDEUR. s. m. Défaut, manque de pudeur. | Défaut, manque de cette honnête retenue que doit imposer à tout homme le sentiment de sa dignité personnelle. (In-pu-deur.)

IMPUDICITÉ. s. f. Vice contraire à la chasteté. | Se dit des actions impudiques. (In-pu-di-si-té.)

IMPUDIQUE. adj. des 2 g. (*Impudicus.*) Qui fait des actions contraires à la chasteté. | Se dit De tout ce qui blesse la chasteté dans les actions ou dans les discours. | Subst., se dit Des personnes. (In-pu-dic-e.)

IMPUDIQUEMENT. adv. D'une manière impudique. (In-pu-di-que man.)

IMPUGNER. v. a. (*Impugnare.*) Attaquer, combattre une proposition, un point de doctrine, un droit. (Vi.) (In-pu-*né* [n m.].)

IMPUISSANCE. s. f. (*Impotentia.*) Manque de pouvoir, de moyens pour faire qq. ch. | L'incapacité d'avoir des enfants. Se dit D'un homme. (In-pui-san-se.)

IMPUISSANT, ANTE. adj. (*Impotens.*) Qui a peu ou point de pouvoir. | Se dit Des choses, Incapable de produire aucun effet. | Adj. et subst. Se dit De celui qui, par vice de conformation ou par qq. faiblesse naturelle ou accidentelle, est incapable d'engendrer. (In-pui-san.)

IMPULSIF, IVE. adj. Qui agit par impulsion. (In-pul-sif.)

IMPULSION. s. f. (*Impulsio.*) Action de pousser; mouvement ou tendance à se mouvoir qu'un corps donne à un autre par le choc. | L'action d'exciter, d'encourager, de pousser qqn. à faire une chose. (In-pul-sion.)

IMPUNÉMENT. adv. (*Impunis.*) Avec impunité, sans subir aucune punition. | Il s'applique souvent À des actions qui ne sont ni des crimes, ni des fautes, mais desquelles il peut résulter qq. préjudice, qq. désagrément pour celui qui les fait. (In-pu-né-man.)

IMPUNI, IE. adj. (*Impunitus.*) Qui demeure sans punition. (In-pu-ni.)

IMPUNITÉ. s. f. (*Impunitas.*) Manque de punition, exemption d'une peine méritée. (In-pu-ni-té.)

IMPUR, URE. adj. (*Impurus.*) Qui n'est pas pur, qui est altéré ou corrompu par qq. mélange, qui est souillé. | Fig., *Être né d'un sang impur*, Être né de parents flétris, connus pour de malhonnêtes gens. | Fig., Impudique. (In-pur.)

IMPURETÉ. s. f. (*Impuritas.*) Ce qu'il y a dans une chose d'impur, de grossier et d'étranger, qui l'altère ou la gâte. | *Impureté légale*, La souillure que l'on contractait en faisant certaines choses défendues par la loi des Juifs. | Fig., pour Impudicité. | Au plur. Obscénités. (In-pu-re-té.)

IMPUTABLE. adj. des 2 g. Qui peut, qui doit être attribué à. | Se dit D'une somme, d'une valeur qui doit être imputée sur une autre. (In-pu-ta-ble.)

IMPUTATION. s. f. (*Imputatio.*) Action d'attribuer à qqn. une chose digne de blâme. Il se dit surtout Des accusations faites sans preuve. | Compensation d'une somme avec une autre; déduction d'une somme, d'une valeur sur une autre. | L'application des mérites de JÉSUS-CHRIST. (In-pu-ta-sion.)

IMPUTER. v. a. (*Imputare.*) Attribuer à qqn. une chose digne de blâme. | *Imputer à crime, à faute, à blâme, à déshonneur*, Trouver, dans une action qui paraît indifférente ou même louable, de quoi blâmer celui qui l'a faite, et lui en faire un reproche, un crime. | *Imputer à négligence, à oubli, etc.*, Attribuer à négligence, à oubli, etc. | Appliquer un payement à une certaine dette; déduire une somme, une valeur sur une autre, l'en rabattre. | Se dit De l'application des mérites de JÉSUS-CHRIST. (In-pu-té.)

IN. Particule qui entre, avec deux sens différents, dans la composition de beaucoup de mots (*In*) : 1° elle signifie *Dans ;* 2° elle emporte une idée négative ou privative. | Elle a le premier sens dans les mots *Imbu, incorporer*, etc. | Elle conserve ce même sens, avec la prononciation latine ou italienne, dans plusieurs expressions empruntées du latin et de l'italien, comme *In manus*, *In naturalibus*, *In pace*, etc. V. MANUS (IN), NATURALIBUS (IN), PACE (IN), etc. | On dit *In-folio*, *in-quarto*, *in-octavo*, *in-douze*, *in-seize*, *in-dix-huit*, etc., pour dire que La feuille de papier est pliée en deux, en quatre, en douze, etc. ; et, dans ces expressions, *In* prend le son nasal : mais il le perd dans *In-octavo*, qui se dit de la feuille pliée en huit : on prononce *I-noctavo*. | Dans un très-grand nombre de mots français, la particule *In* donne au mot composé un sens contraire à celui du mot simple. Elle est alors négative ou privative : *Docile*, *indocile*, *patient*, *impatient*, etc. | Dans les mots composés dont le simple commence par L, M, ou R, l'*I* garde le son qui lui est propre, et l'*n* s'assimile à la consonne dont elle est suivie : *Illettré*, *immortel*, *irrévérence*. | Quand le simple commence par une des labiales B ou P, l'*n* se change en *m*, et l'on prononce *Èn*, avec le son nasal : *Imbu*, *importer* (*Ènbu*, *ènporter*). | Partout ailleurs, *In* reste tel qu'il est; et il prend toujours le son nasal devant les consonnes, à moins que le simple ne commence par N : *Inattendu*, *inutile* (prononcez, *I-nattendu*, *i-nutile*); *Indocile*, *injuste* (prononcez *Èn-docile*, *èn-juste*); *Inné*, *innombrable* (prononcez *I-nné*, *i-nnombrable*). Par exception, on dit *Ignoble*, *ignominie*, *ignare*, *ignorer*, etc., au lieu de *Innoble*, *ingnare*, etc. (In ; ou I-ne.)

INABORDABLE adj. des 2 g. Qu'on ne peut aborder. | Se dit D'un endroit dont on

ne peut approcher. | Se dit D'une personne de difficile accès. Fam. (Dans ce mot et dans les suivants jusqu'à *Incaguer* exclus., *I* conserve le son qui lui est propre.) (I-na-bor-da-ble)

INACCEPTABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut, qu'on ne doit pas accepter. (I-nac-sèp-ta-ble.)

INACCESSIBLE. adj. des 2 g. (*Inaccessibilis.*) Dont on ne peut approcher, dont l'accès est impossible. | Se dit fig. Des personnes auprès de qui on ne peut trouver d'accès, à qui il est très-difficile de parler. | Se dit, fig., D'une personne qui n'est point touchée de certaines choses, qui n'éprouve point certains mouvements de l'âme, certaines passions. (I-nac-sè-si-ble.)

INACCOMMODABLE. adj. des 2 g. Qui ne se peut accommoder. (I-na-co-mo-da-ble.)

INACCORDABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut mettre d'accord. Qu'on ne peut accorder, octroyer. (I-na-cor-da-ble.)

INACCOSTABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut accoster. (I-na-cos-ta-ble.)

INACCOUTUMÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas coutume de se faire, d'arriver. (I-na-cou-tu-mé.)

INACHEVÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été achevé.

INACTIF, IVE. adj. Qui n'a point d'activité.

INACTION. s. f. Cessation de toute action. (I-nac-sion.)

INACTIVITÉ. s. f. Manque, défaut d'activité.

INADMISSIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui ne peut être admis. (I-nad-mi-si-bi-li-té.)

INADMISSIBLE. adj. des 2 g. Qui n'est point recevable, qui ne saurait être admis. (I-nad-mi-si-ble.)

INADVERTANCE. s. f. Défaut d'attention à qq. ch. | Action, faute que l'on fait par inadvertance. (I-nad-vèr-tan-se.)

INALIÉNABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est inaliénable.

INALIÉNABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut s'aliéner.

INALLIABLE. adj. des 2 g. Il se dit Des métaux qui ne peuvent s'allier l'un avec l'autre. | *Les intérêts de Dieu et ceux du monde sont inalliables.* (I-na-li-a-ble.)

INALTÉRABLE. adj. des 2 g. (*Inalterare.*) Qui ne peut être altéré.

INAMISSIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est inamissible. *L'inamissibilité de la justice.* (I-na-mis-si-bi-li-té.)

INAMISSIBLE. adj. des 2 g. (*Inamissibilis.*) Qui ne se peut perdre. *Grâce inamissible.* (I-na-mis-si-ble.)

INAMOVIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est inamovible.

INAMOVIBLE. adj. des 2 g. (*In, amovere.*) Qui ne peut être ôté d'un poste, qui ne peut être destitué de sa place arbitrairement. | Se dit Des emplois à vie.

INANIMÉ, ÉE. adj. (*Inanimatus.*) Qui n'est point animé, ou qui a cessé de l'être. | Qui manque de mouvement, de vivacité, d'expression.

INANITÉ. s. f. (*Inanitas.*) Le vide d'une chose. Il se dit Des choses vaines, inutiles.

INANITION. s. f. (*Inanitus.*) Faiblesse, manque de force causé par défaut de nourriture. (I-na-ni-sion.)

INAPERCEVABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être aperçu. (I-na-pèr-se-va-ble.)

INAPERÇU, UE. adj. Qui n'est point aperçu. (I-na-pèr-su.)

INAPPÉTENCE. s. f. (*In, appetentia.*) Défaut d'appétit, de goût pour les aliments. (I-nap-pé-tan-se.)

INAPPLICABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être appliqué. (I-na-pli-ca-ble.)

INAPPLICATION. s. f. Inattention; défaut, manque d'application. (I-na-pli-ca-sion.)

INAPPLIQUÉ, ÉE. adj. Qui n'a point d'application, d'attention. (I-na-plic-é [c m.].)

INAPPRÉCIABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être apprécié, déterminé. | Se dit De ce qui est d'un grand prix, de ce qu'on ne saurait trop apprécier, estimer. (I-na-pré-si-a-ble.)

INAPTITUDE. s. f. Défaut d'aptitude à qq. ch.

INARTICULÉ, ÉE. adj. [c m.] (*Inarticulatus.*) Qui n'est point articulé, ou qui ne l'est qu'imparfaitement.

INATTAQUABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut attaquer. (I-na-ta-ca-ble.)

INATTENDU, UE. adj. Qu'on n'attendait pas, qu'on n'avait pas lieu d'attendre. (I-na-tan-du.)

INATTENTIF, IVE. adj. Qui n'a point d'attention. (I-na-tan-tif.)

INATTENTION. s. f. Défaut d'attention. (I-na-tan-sion.)

INAUGURAL, ALE. adj. (*Inauguralis.*) Qui a rapport à l'inauguration. | *Discours inaugural*, se dit Du discours qu'un professeur prononce lorsqu'il prend possession de sa chaire. (I-nô-gu-ral.)

INAUGURATION. s. f. (*Inauguratio.*) Cérémonie religieuse qui se pratique au sacre, au couronnement des souverains. On dit plus ordinairement, *Sacre* ou *Couronnement.* | Consécration, dédicace. | *Discours d'inauguration*, se dit aussi Du discours inaugural d'un professeur. (I-nô-gu-ra-sion [g m.])

INAUGURER. v. a. (*Inaugurare.*) Faire l'inauguration d'un temple, d'un monument, d'une statue. (I-nô-gu-ré [g m.].)

INCAGUER. v. a. Défier qq., le braver, en lui témoignant beaucoup de mépris. Fam. et vi. (In-cag-é [g m.].)

INCALCULABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut se calculer. | Très-nombreux, ou très-consi-

dérable, très-grave. (In-cal-cu-la-ble [c m.].)

INCAMÉRATION. s. f. Union de qq. terre au domaine de la chambre ecclésiastique, à Rome. (In-ca-mé-ra-sion.)

INCAMÉRER. v. a. (*Camera.*) À la cour de Rome, Unir qq. terre au domaine de la chambre ecclésiastique.

INCANDESCENCE. s. f. (*Incandesco.*) État d'un corps qui est échauffé et pénétré de feu jusqu'à devenir blanc. (In-can-dès-san-se.)

INCANDESCENT, ENTE. adj. Qui est en incandescence. (In-can-dès-san; an-te.)

INCANTATION. s. f. (*Incantatio.*) Action de faire des enchantements pour opérer un charme, un sortilége; cérémonies, pratiques des prétendus magiciens. (In-can-ta-sion.)

INCAPABLE. adj. des 2 g. (*Incapabilis.*) Qui n'est pas capable, qui n'est pas en état de faire une chose. | Qui n'a pas la capacité, le talent, l'aptitude nécessaire pour certaines choses. | Se dit absol., D'une personne qui est sans capacité, malhabile. | Qui est dans une disposition, dans une situation qui ne lui permet pas certaines choses. | Se dit D'un homme tellement fortifié dans une bonne habitude, qu'il ne peut rien faire qui y soit contraire. | Adj. et subst., se dit De celui que la loi prive de certains droits ou qu'elle exclut de certaines fonctions. | Qui n'a pas les qualités et les conditions nécessaires.

INCAPACITÉ. s. f. (*Incapax.*) Défaut de capacité. On ne le dit qu'en parlant Des personnes. | L'état d'une personne que la loi prive de certains droits. (In-ca-pa-si-té.)

INCARCÉRATION. s. f. T. de Jurispr. Action d'incarcérer, ou État de celui qui est incarcéré. (In-car-sé-ra-sion.)

INCARCÉRER. v. a. (*Incarcerare.*) Mettre en prison. (In-car-sé-ré.)

INCARNADIN, INE. adj. et subst. Se dit D'une couleur plus faible que l'incarnat ordinaire.

INCARNAT, ATE. adj. (*Incarnatus.*) Espèce de couleur entre le couleur de cerise et le couleur de rose. | Subst. masc. *Voilà de bel incarnat.* (In-car-na.)

INCARNATION. s. f. (*Incarnatio.*) Action de la Divinité qui s'incarne, ou Le résultat de cette action. | Absol. L'incarnation de Jésus-Christ. (In-car-na-sion.)

INCARNER (S'). v. pron. Il se dit De la Divinité qui prend un corps de chair, qui se fait homme. | Fig. et fam., *C'est un diable incarné, un démon incarné*, se dit D'une personne très-méchante. | Incarné, ée, adj., se joint À certains noms abstraits pour exprimer que la qualité, le défaut, le vice qu'ils désignent domine chez une personne. Fam. (Sin-car-né.)

INCARTADE. s. f. Espèce d'insulte qu'une personne fait brusquement et inconsidérément à une autre. | Au plur., Extravagances, folies que fait une personne.

INCENDIAIRE. s. des 2 g. Auteur volontaire d'un incendie. | Subst. et adj., fig., Séditieux. | Se dit, adj., Des choses. (In-san-di-è-re.)

INCENDIE. s. m. (*Incendium.*) Grand embrasement. | Fig., Troubles que les factions excitent dans un État, grandes guerres, etc. (In-san-die.)

INCENDIER. v. a. (*Incendere.*) Brûler, consumer par le feu. Il se dit D'un grand embrasement. | Incendié, ée. Subst., se dit Des personnes dont l'habitation a été brûlée. (In-san-di-é.)

INCERTAIN, AINE. adj. (*Incertus.*) Douteux, qui n'est pas assuré. | Variable, mal assuré. | Qui n'est pas fixé, qui n'est pas déterminé. | Se dit Des personnes, et sert à exprimer, tantôt L'incertitude qui ne dépend pas de nous; tantôt L'irrésolution. | Subst. masc. Ce qui est douteux, peu certain. (In-sër-tin; è-ne.)

INCERTAINEMENT. adv. Avec doute et incertitude. (In-ser-tè-ne-man.)

INCERTITUDE. s. f. État d'une personne irrésolue sur ce qu'elle doit faire, ou incertaine de ce qui doit arriver. | S'applique Au caractère, à l'esprit, aux opinions d'une personne irrésolue. | Se dit De tout ce qui est susceptible de doute. | *L'incertitude du temps*, L'état incertain du temps. (In-ser-ti-tu-de.)

INCESSAMMENT. adv. Sans délai, au plus tôt. Dans ce sens, il s'emploie par rapport au temps futur. | Continuellement, sans cesse. (In-së-sa-man.)

INCESSIBLE. adj. des 2 g. (*Incessio.*) Qui ne peut être cédé. (In-së-si-ble.)

INCESTE. s. m. (*Incestum.*) Conjonction illicite entre les personnes qui sont parentes ou alliées au degré prohibé par les lois. | *Inceste spirituel*, Conjonction illicite entre les personnes alliées par une affinité spirituelle, comme entre le parrain et la filleule.— Commerce criminel entre le confesseur et sa pénitente. | S'est dit D'une personne coupable d'inceste. Dans ce sens, on l'a qqf. employé comme adj., surtout en poésie. (In-së-ste.)

INCESTUEUSEMENT. adv. Avec inceste, dans l'inceste. (In-sës-tu-eu-ze-man.)

INCESTUEUX, EUSE. adj. (*Incestuosus.*) Coupable d'inceste. | Se dit Des choses où il y a inceste. | Se dit subst., Des personnes. (In-sës-tu-eû; ze.)

INCHOATIF, IVE. adj. (*Inchoativus.*) Qui commence. Il se dit Des verbes qui expriment le commencement d'une action. *Suivant qqs. grammairiens*, Vieillir, s'endormir, verdir, *sont des verbes inchoatifs*, ou, subst., *sont des inchoatifs*. (In-co-a-tif.)

INCIDEMMENT. adv. Par incident, ou Par occasion. (In-si-da-man.)

INCIDENCE. s. f. La rencontre d'une ligne ou d'une surface avec une autre ligne

ou une autre surface. | La rencontre des corps par les rayons lumineux : alors Le point où la rencontre a lieu est appelé *Point d'incidence ;* et l'on nomme *Angle d'incidence* L'angle formé par le rayon incident avec la surface rencontrée. (In-si-dan-se.)

INCIDENT. s. m. (*Incidens.*) Événement qui survient dans le cours d'une entreprise, d'une affaire. | Se dit en parlant D'un poëme dramatique, d'un roman, etc., et signifie, Un événement plus ou moins important qui survient dans le cours de l'action principale. | En matière de procès, Difficulté, contestation accessoire qui naît, qui survient pendant l'instruction de la cause principale. | Se dit Des mauvaises difficultés qu'une personne élève dans une dispute, au jeu, etc. (In-si-dan.)

INCIDENT, ENTE. adj. (*Incidens.*) Il se dit De certains cas qui surviennent dans les affaires. | En gram., *Proposition, phrase incidente*, Celle qui est insérée dans une proposition principale dont elle fait partie. | Sert pour qualifier Les rayons lumineux dans l'acte de leur rencontre avec les surfaces des corps. (In-si-dan ; an-te.)

INCIDENTAIRE. s. m. Celui qui forme des incidents, chicaneur. (In-si-dan-tè-re.)

INCIDENTER. v. n. Faire naître, élever un incident, des incidents dans le cours d'un procès. | Chicaner, faire des objections peu importantes, élever de mauvaises difficultés. (In-si-dan-té.)

INCINÉRATION. s. f. Action de réduire en cendres, ou État de ce qui est réduit en cendres. (In-si-né-ra-sion.)

INCINERER. v. a. (*In, cinis.*) Réduire en cendres. (In-si-né-ré.)

INCIRCONCIS, ISE. adj. (*Incircumcisus.*) Qui n'est point circoncis. | Il se disait, chez les Juifs, De ceux qui n'étaient pas de leur nation ; et, en ce sens, il est ordin. subst. *Les incirconcis.* | Fig., Immortifié. (In-sir-con-si ; i-ze.)

INCIRCONCISION. s. f. État de celui qui est incirconcis. Se dit au fig. (In-sir-con-si-zion.)

INCISE. s. f. (*Incisus.*) Petite phrase qui forme un sens partiel, et qui entre dans le sens total de la période ou d'un membre de la période. (In-si-ze.)

INCISER. v. a. (*Incisum.*) Faire une fente avec qq. ch. de tranchant. Se dit De cette opération de chirurgie qui consiste à faire des taillades sur la chair. | Se dit Des taillades qu'on fait à des arbres en certaines occasions. | S'est dit, en médecine, pour Dissoudre, diviser, en parlant Du suc gastrique et de certains médicaments. | INCISÉ, ÉE. adj. Se dit, en bot., Des parties dont le limbe ou les bords sont divisés comme avec un instrument tranchant. (In-si-zé.)

INCISIF, IVE. adj. Se disait Des remèdes que l'on croyait propres à diviser, à atténuer les humeurs grossières.—Subst. masc. *Les incisifs.* (Vi.) | *Dents incisives*, ou, subst., *Incisives*, Les dents de devant, qui sont faites pour couper les aliments. | *Muscles incisifs*, ou, subst., *Incisifs*, Les muscles de la lèvre supérieure. (In-si-zif.)

INCISION. s. f. (*Incisio.*) Fente, taillade, ouverture faite avec un instrument tranchant. | *Incision cruciale*, Double incision dont les taillades se croisent. (In si-zion.)

INCITANT, ANTE. adj. T. de médec. Qui donne du ton.—Subst. masc., *Les incitants.* (In-si-tan.)

INCITATION. s. f. (*Incitatio.*) Instigation, impulsion. | L'action de donner du ton aux organes. (In-si-ta-sion.)

INCITER. v. a. (*Incitare.*) Pousser, déterminer, induire à faire qq. ch. (In-si-té.)

INCIVIL, ILE. adj. (*Incivilis.*) Qui manque de civilité. | Se dit Des manières, des actions, des paroles, etc., qui sont contraires à la politesse, à la bienséance. | *Clause incivile*, Clause faite contre la disposition des lois civiles. (Vi.) (In-si-vil.)

INCIVILEMENT. adv. D'une manière incivile. (In-si-vi-le-man.)

INCIVILITÉ. s. f. (*Incivilitas.*) Manque de civilité. | Action ou parole contraire à la civilité. (In-si-vi-li-té.)

INCIVIQUE. adj. des 2 g. Qui n'est point civique. Se dit Des choses. (In-si-vic-e.)

INCIVISME. s. m. Défaut de civisme. (In-si-vis-me.)

INCLÉMENCE. s. f. (*Inclementia.*) Rigueur. *L'inclémence des dieux.* | Fig., se dit Du temps, de la saison. (In-clé-man-se.)

INCLÉMENT, ENTE. adj. (*Inclemens.*) Qui n'a pas de clémence, rigoureux. | Fig., *Un ciel inclément*, Un temps ou un climat rigoureux. (In-clé-man ; an-te.)

INCLINAISON. s. f. (*Inclinatio.*) Dans le langage ordinaire, il exprime spécialement L'obliquité des lignes droites ou des surfaces planes sur le plan de l'horizon. | Exprime La relation d'obliquité. (In-cli-në-zon.)

INCLINANT. adj. m. (*Inclinans.*) Se dit Des cadrans solaires tracés sur un plan qui n'est pas perpendiculaire à l'horizon, mais qui incline du côté du midi. On les appelle aussi *Inclinés.*

INCLINATION. s. f. (*Inclinatio.*) Action de pencher. Il se dit De l'action de pencher la tête ou le corps en signe d'acquiescement ou de respect. | *Verser par inclination*, Verser qq. liqueur en penchant doucement le vaisseau. | Fig., Disposition, pente naturelle à qq. ch. ; se dit Des personnes. | Affection, amour. | Fam., La personne qu'on aime. | Se dit De la chose pour laquelle on a du penchant. (In-cli-na-sion.)

INCLINER. v. a. (*Inclinare.*) Mettre dans une situation oblique, pencher. On le

dit surtout par rapport au plan de l'horizon. | Baisser, courber. | Pron., se dit De ce qui est dans une situation oblique par rapport à une ligne, à une surface quelconque. — Se baisser, se courber.—Absol., Se prosterner par respect, par crainte. | Être incliné, penché. | Fig., Avoir du penchant, de la prédilection pour qq. ch., être porté à qq. ch. | *La victoire incline de ce côté*, se dit en parlant De l'armée qui commence à obtenir l'avantage dans une bataille.

INCLUS, USE. part. du v. *Inclure*, qui n'est plus usité. (*Inclusus.*) Enfermé, enveloppé. | Absol. et subst., *L'incluse*, La lettre enfermée dans un paquet. | Dans certaines élections, *Demeurer inclus*, se dit De ceux sur qui l'élection peut encore tomber, lorsqu'une partie des prétendants ont été rejetés. (In-clu ; u-ze.)

INCLUSIVEMENT. adv. Il est opposé à *Exclusivement*, et signifie En y comprenant, y compris. (In-clu-zi-ve-man.)

INCOERCIBLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas coercible. (In-co-ër-si-ble.)

INCOGNITO. adv. (*Incognito*, it.) Sans être connu. Il se dit Des personnes de qualité, qui, en pays étranger, ne voulant pas être connues, ou traitées selon leur dignité, n'ont pas leur train ordinaire ou leurs autres marques distinctives, et qui le plus souvent prennent un autre nom, un autre titre que le leur. | Se dit De toute personne qui ne veut pas être connue dans la ville, dans le pays où elle se trouve, ou qui veut laisser ignorer qu'elle y est. | Subst., *Garder l'incognito*. (In-co-ni-to [n m.].)

INCOHÉRENCE. s. f. (*In, cohærentia.*) Qualité de ce qui est incohérent. (In-co-é-ran-se.)

INCOHÉRENT, ENTE. adj. (*In, cohærens.*) Qui manque de liaison. (In-co-é-ran ; an-te.)

INCOLORE. adj. des 2 g. (*In, color.*) Qui n'est pas coloré.

INCOMBUSTIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est incombustible. (In-con-bus-ti-bi-li-té.)

INCOMBUSTIBLE. adj. des 2 g. (*In, comburere.*) Qui ne peut être brûlé, qui ne se consume point au feu. (In-con-bus-ti-ble.)

INCOMMENSURABILITÉ. s. f. État, caractère de ce qui est incommensurable. (In-com-man-su-ra-bi-li-té.)

INCOMMENSURABLE. adj. des 2 g. (*In, cum, mensurabilis.*) Se dit De deux quantités qui n'ont point de commune mesure. (In-com-man-su-ra-ble.)

INCOMMODE. adj. des 2 g. (*Incommodus.*) Qui n'est pas commode, dont on ne se sert pas facilement. | Qui cause du malaise, qui fatigue, qui ennuie. | Se dit Des personnes qui sont importunes et à charge, et Des animaux dont on est importuné. (In-co-mo-de.)

INCOMMODÉMENT. adv. Avec incommodité. (In-co-mo-dé-man.)

INCOMMODER. v. a. (*Incommodare.*) Apporter, causer qq. sorte d'incommodité, de gêne, de malaise. | Mettre à la gêne, mettre dans l'embarras relativement à la fortune. | Se dit Des choses, surtout dans le premier sens. | Rendre un peu malade ; et, dans ce sens, on l'emploie souvent au passif. | *Un bâtiment incommodé*, Qui a souffert qq. dommage. | *Être incommodé d'un bras, d'une jambe*, N'avoir pas l'usage d'un bras, d'une jambe. | Fam., *Être incommodé dans ses affaires*, se dit D'une personne dont les affaires sont en mauvais état. (In-co-mo-dé.)

INCOMMODITÉ. s. f. (*Incommoditas.*) La peine, la gêne, le malaise, que cause une chose incommode. | Se dit De ce qui met dans l'embarras relativement à la fortune. | Indisposition ou maladie. | *Signal d'incommodité*, Signal par lequel un bâtiment fait connaître qu'il a besoin d'être secouru. On dit plus communément *Signal de détresse*. (In-co-mo-di-té.)

INCOMMUNICABLE. adj. des 2 g. Qui ne se peut communiquer, dont on ne peut faire part. (In-co-mu-ni-ca-ble.)

INCOMMUTABILITÉ. s. f. (*Incommutabilitas.*) T. de jurispr., qui se dit D'une possession où l'on ne peut être légitimement troublé. (In-com-mu-ta-bi-li-té.)

INCOMMUTABLE. adj des 2 g. (*Incommutabilis.*) *Propriétaire incommutable, possesseur incommutable*, Propriétaire, possesseur qui ne peut être légitimement dépossédé. On dit dans un sens analogue, *Propriété incommutable*. (In-com mu-ta-ble.)

INCOMMUTABLEMENT. adv. En telle sorte qu'on ne puisse être dépossédé légitimement. (In-com-mu-ta-ble-man.)

INCOMPARABLE. adj. des 2 g. (*Incomparabilis.*) À qui ou à quoi rien ne peut être comparé. | Fam., *Il est incomparable*, se dit par ironie, et pour témoigner la surprise qu'on a de ce qu'un homme fait ou dit. (In-con-pa-ra-ble.)

INCOMPARABLEMENT. adv. Sans comparaison. Il ne s'emploie jamais sans être suivi de qq. autre adv. de comparaison, comme *plus*, *moins*, *mieux*. (In-con-pa-ra-ble-man.)

INCOMPATIBILITÉ. s. f. Contrariété, opposition qui fait que deux personnes, que deux choses ne peuvent s'accorder, exister ensemble. | Impossibilité qu'il y a, selon les lois, que deux places soient remplies en même temps par la même personne. (In-con-pa-ti-bi-li-té.)

INCOMPATIBLE. adj. des 2 g. (*Incompassibilis.*) Qui n'est pas compatible. (In-con-pa-ti-ble.)

INCOMPÉTEMMENT. adv. Sans compétence, par un juge incompétent. (In-con-pé-ta-man.)

INCOMPÉTENCE. s. f. Défaut, manque de compétence. (In-con-pé-tan-se.)

INCOMPÉTENT, ENTE. adj. Qui n'est pas compétent. (In-con-pé-tan; an-te.)

INCOMPLET, ÈTE. adj. (*Incompletus.*) Qui n'est pas complet. | *Fleur incomplète*, Fleur qui manque de calice ou de corolle. (In-con-plé; è-te.)

INCOMPLEXE. adj. des 2 g. Qui est simple, qui n'est pas complexe. (In-con-plec-se.)

INCOMPRÉHENSIBILITÉ. s. f. État de ce qui est incompréhensible. (In-con-pré-an-si-bi-li-té.)

INCOMPRÉHENSIBLE. adj. des 2 g. (*Incomprehensibilis.*) Qui ne peut être compris. | Se dit D'une chose très-difficile à expliquer, à concevoir. | Se dit D'une personne dont on ne peut expliquer les inégalités, la conduite, les procédés. (In-con-pré-an-si-ble.)

INCOMPRESSIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est incompressible. (In-con-pres-si-bi-li-té.)

INCOMPRESSIBLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être comprimé. (In-con-prés-si-ble.)

INCONCEVABLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas concevable, explicable; dont on ne peut aisément se rendre raison. | Se dit Des choses qui sont surprenantes, extraordinaires dans leur genre. (In-con-se-va-ble.)

INCONCILIABLE. adj. des 2 g. (*Inconciliare.*) Se dit Des choses qui ne peuvent se concilier, qui s'excluent mutuellement. | Se dit qqf. Des personnes. (In-con-si-li-a-ble.)

INCONDUITE. s. f. Défaut de conduite.

INCONGRU, UE. adj. (*Incongruus.*) Il se dit D'une locution, d'une phrase qui pècherait contre les règles de la syntaxe. | Se dit, fam., De ce qui n'est convenable ni aux personnes ni aux circonstances. | Se dit, fig. et par plaisanterie, D'une personne qui est sujette à manquer aux bienséances du monde.

INCONGRUITÉ. s. f. Faute contre la syntaxe, contre les règles de la construction. | Se dit, fam., Des fautes contre le bon sens et contre la bienséance, soit dans le discours, soit dans les actions et dans la conduite. | Une de ces choses sales qu'on rougirait de faire et même de nommer en bonne compagnie. (In-con-gru-i-té.)

INCONGRÛMENT. adv. D'une manière incongrue. (In-con-grû-man.)

INCONNU, UE. adj. (*Incognitus.*) Qui n'est point connu. | En mathém., *Quantité inconnue*, ou, substant., *inconnue*, La quantité que l'on cherche pour la solution d'un problème. *Dégager l'inconnue*, La faire sortir des relations algébriques où elle est engagée. | Qu'on n'a point encore éprouvé, ressenti. | Subst., se dit Des personnes. | Se dit D'une personne qui n'est guère connue, ou qu'on regarde comme peu digne de l'être. | Se dit, absol., Des choses que l'on ignore, par opposition à celles que l'on connaît. (In-co-nu.)

INCONSÉQUENCE. s. f. (*Inconsequentia.*) Défaut de conséquence dans les idées, dans les discours, dans les actions. | Se dit Des choses que l'on fait, que l'on dit par inconséquence ou d'une manière irréfléchie. (In-con-sé-can-se.)

INCONSÉQUENT, ENTE. adj. (*Inconsequens.*) Qui agit, qui parle sans se conformer à ses propres principes. | On le dit Des choses, dans un sens analogue. | Fam., *Cette femme est bien inconséquente*, Cette femme a de la légèreté dans sa conduite, elle oublie ce qu'exigent les bienséances. | Se dit Des personnes. (In-con-sé-can; an-te.)

INCONSIDÉRATION. s. f. (*Inconsideratio.*) Légère imprudence, ou dans le discours, ou dans la conduite. (In-con-si-déra-sion.)

INCONSIDÉRÉ, ÉE. adj. (*Inconsideratus.*) Étourdi, imprudent, qui fait les choses sans attention, sans considération. | Se dit Des choses, dans un sens analogue. | Se dit, subst., Des personnes.

INCONSIDÉRÉMENT. adv. Étourdiment, d'une manière inconsidérée. (In-con-si-déré-man.)

INCONSOLABLE. adj. des 2 g. (*Inconsolabilis.*) Qui ne peut se consoler, qu'on ne peut consoler.

INCONSOLABLEMENT. adv. De manière à ne pouvoir être consolé. (In-con-so-la-ble-man.)

INCONSTAMMENT. adv. Avec inconstance et légèreté. (In-cons-ta-man.)

INCONSTANCE. s. f. (*Inconstantia.*) Facilité à changer d'opinion, de résolution, de passion, de conduite, de sentiment. Il se prend en mauvaise part. | L'action de changer. | Se dit Des choses sujettes à changer. (In-cons-tan-se.)

INCONSTANT, ANTE. adj. (*Inconstans.*) Volage, qui est sujet à changer. | Se dit Des choses qui ne demeurent pas long-temps en même état.

INCONSTITUTIONNEL, ELLE. adj. Qui n'est pas constitutionnel, qui est en opposition avec la loi constitutionnelle de l'État. (In-cons-ti-tu-sio-nèl; è-le.)

INCONTESTABLE. adj. des 2 g. Qui est certain, qui ne peut être contesté. (In-contès-ta-ble.)

INCONTESTABLEMENT. adv. Certainement, sans difficulté, d'une manière incontestable. (In-con-tès-ta-ble-man.)

INCONTESTÉ, ÉE. adj. Qui n'est point contesté. (In-con-tès-té.)

INCONTINENCE. s. f. (*Incontinentia.*) Vice opposé à la vertu de continence, à la chasteté. | *Incontinence d'urine*, Écoulement involontaire de l'urine. (In-con-ti-nan-se.)

INCONTINENT, ENTE. adj. (*Incontinens.*) Qui n'a pas la vertu de continence

qui n'est pas chaste. (In-con-ti-nan; an-te.)

INCONTINENT. adv. de temps. Aussitôt, au même instant, sur-le-champ.

INCONVENANT, ANTE. adj. (*Inconveniens.*) Qui ne convient pas, qui blesse les convenances.

INCONVÉNIENT. s. m. (*Inconveniens.*) Ce qui survient de fâcheux dans qq. affaire, ce qui résulte de fâcheux d'un parti qu'on prend. | Se dit Des désavantages attachés à une chose, des résultats fâcheux qu'elle doit nécessairement produire. (In-con-vé-ni-an.)

INCORPORALITÉ. s. f. (*Incorporalitas.*) Qualité des êtres incorporels.

INCORPORATION. s. f. (*Incorporatio.*) Action d'incorporer, de s'incorporer; ou État des choses incorporées. (In-cor-po-ra-sion.)

INCORPOREL, ELLE. adj. (*Incorporalis.*) Qui n'a point de corps. | Se dit, en jurispr., Des choses qui ne tombent point sous nos sens, et qui n'ont qu'une existence morale. (In-cor-po-rël; ë-le.)

INCORPORER. v. a. (*Incorporare.*) Mêler, unir ensemble certaines matières, et en faire un corps qui ait qq. consistance. | Fig. *Plusieurs des lois anciennes furent incorporées dans le nouveau code.* | Se dit Des corps politiques, ou ecclésiastiques, ou militaires. | Se dit De pays, de terres, de propriétés. | S'emploie, dans ses divers sens, avec le pronom personnel, soit comme verbe réfléchi, soit comme verbe réciproque.

INCORRECT, ECTE. adj. (*Incorrectus.*) Qui n'est pas correct. | Se dit D'un écrivain dont le style n'est pas correct, d'un artiste dont la manière est incorrecte. (In-cor-rëct; ëc-te.)

INCORRECTION. s. f. Défaut de correction. | Se dit Des endroits incorrects d'un ouvrage d'esprit ou d'art. (In-cor-rëc-sion.)

INCORRIGIBILITÉ. s. f. Défaut de celui qui est incorrigible. (In-cor-ri-ji-bi-li-té.)

INCORRIGIBLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut corriger. Se dit surtout Des personnes et de leurs défauts. (In-cor-ri-ji-ble.)

INCORRUPTIBILITÉ. s. f. (*Incorruptibilitas.*) Qualité de ce qui est incorruptible. | Fig., L'intégrité d'un homme incapable de se laisser corrompre pour agir contre son devoir. (In-co-rup-ti-bi-li-té.)

INCORRUPTIBLE. adj. des 2 g. (*Incorruptibilis.*) Qui n'est pas sujet à corruption. | Fig., Qui est incapable de se laisser corrompre pour agir contre son devoir. (In-co-rup-ti-ble.)

INCRASSANT, ANTE. adj. et subst. masc. (*Incrassatus.*) Qui épaissit. Il s'est dit De certains remèdes que l'on croyait propres à épaissir le sang ou les humeurs. (In-cra-san.)

INCRÉDIBILITÉ. s. f. (*Incredibilitas.*) Ce qui fait qu'on ne peut croire une chose.

INCRÉDULE. adj. des 2 g. (*Incredulus.*) Qui ne croit que difficilement, qu'on a peine à persuader. | À l'égard des choses de foi, Qui ne croit point et ne veut point croire aux mysteres. Subst. *C'est un incrédule.*

INCRÉDULITÉ. s. f. (*Incredulitas.*) Opposition, répugnance à croire ce qui est pourtant croyable | Manque de foi.

INCRÉÉ, ÉE. adj. (*Increatus.*) Qui existe sans avoir été créé. | Chez les chrétiens, *La sagesse incréée*, se dit Du Fils de Dieu.

INCRIMINER. v. a. (*In*, *criminare.*) Accuser qqn. de crime, imputer une chose à crime.

INCROYABLE. adj. des 2 g. (*Incredibilis.*) Qui ne peut être cru, ou qui est difficile à croire. Il se dit Des choses. | *Il est incroyable*, se dit, impers., pour On ne saurait croire, concevoir. Fam. | Excessif, extraordinaire, qui passe la croyance. | Substant. et absol. *Il leur faut du merveilleux, de l'incroyable.* (In-croua-ia-ble.)

INCROYABLEMENT. adv. D'une manière incroyable, excessivement. (In-croua-ia-ble-man.)

INCRUSTATION. s. f. (*Incrustatio.*) Action d'incruster, ou Le résultat de cette action. | La croûte ou l'enduit pierreux qui se forme autour de qqs. corps lorsqu'ils séjournent dans des eaux. (In-crus-ta-sion.)

INCRUSTER. v. a. (*Incrustare.*) Appliquer à la surface d'une chose, soit au moyen d'un mortier ou d'un mastic, soit par la pression, des lames ou des plaques de matières plus ou moins précieuses, pour l'orner, pour y former des dessins, etc. | Il a qqf. pour régime le nom des choses mêmes qu'on applique de cette manière. *Incruster une mosaïque dans le pavé d'un temple.* | Se dit Des choses qui adhèrent fortement à la surface d'une autre, qui font corps avec elle. (In-crus-té.)

INCUBATION. s. f. (*Incubatio.*) Action des volatiles qui couvent des œufs. (In-cu-ba-sion. [C est mouillé devant l'U dans ce mot et dans les suivants.])

INCUBE. s. m. (*Incubare.*) Sorte de démon qui, suivant une erreur populaire, abuse des femmes. Il est opposé à *Succube.*

INCULPATION. s. f. (*Inculpatus.*) Action d'attribuer une faute à qqn., accusation. (In-cul-pa-sion.)

INCULPER. v. a. (*In*, *culpare*) Accuser qqn. d'une faute. | INCULPÉ. subst. Celui qui est soupçonné d'un crime ou d'un délit.

INCULQUER. v. a. (*Inculcare.*) Imprimer une chose dans l'esprit de qqn. à force de la répéter. (In-culc-é [c m.].)

INCULTE. adj. des 2 g. (*Incultus.*) Qui n'est point cultivé.

INCULTURE. s. f. État de ce qui est inculte.

INCURABILITÉ. s. f. État de ce qui est incurable.

INCURABLE. adj. des 2 g. (*In*, *curare.*)

Qui ne peut être guéri. | Subst., se dit Des malades incurables qui habitent un hôpital. | *Au plur.*, Un hôpital d'incurables.

INCURIE. s. f. (*Incuria.*) Défaut de soin, négligence.

INCURIOSITÉ. s. f. (*Incuriosus.*) Insouciance, négligence d'apprendre ce qu'on ignore. (In-cu-rio-zi-té [c m.].)

INCURSION. s. f. (*Incursio.*) Course de gens de guerre en pays ennemi. | Se dit Des courses, des voyages que l'on fait dans un pays par curiosité.

INCUSE. adj. f. (*Incusus.*) Se dit Des médailles dont la fabrication a été manquée, de manière que l'un des côtés, ou même les deux, sont gravés en creux, au lieu de l'être en relief. *Médaille incuse.* On dit qqf., subst., *Une incuse.* (In-cu-ze [c m.].)

INDE. s. m. (*Indus.*) Couleur bleue que l'on tire de l'indigo.

INDÉBROUILLABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être débrouillé. (In-dé-brou-lla-ble [ll m.].)

INDÉCEMMENT. adv. Contre la décence, contre les bienséances. (In-dé-sa-man.)

INDÉCENCE. s. f. (*Indecentia.*) Vice de ce qui est contraire à la décence, à l'honnêteté, aux bienséances. | Action, propos indécent. (In-dé-san-se.)

INDÉCENT, ENTE. adj. (*Indecens.*) Qui est contre la décence, contre l'honnêteté, contre les bienséances. (In-dé-san; an-te.)

INDÉCHIFFRABLE. adj. des 2 g. Qui ne se peut lire, déchiffrer, deviner. | Se dit D'une écriture mal formée, et qui est difficile à lire. | Obscur, embrouillé, qu'on ne peut expliquer. | Fig. et fam., se dit D'une personne dont on ne saurait pénétrer les desseins, les vues. (In-dé-chi-fra-ble.)

INDÉCIS, ISE. adj. Qui n'est pas décidé. | Douteux, incertain. | Se dit D'une personne irrésolue, qui a peine à se déterminer, qui ne s'est pas déterminée. | Vague, difficile à distinguer, à reconnaitre, à déterminer. (In-dé-si; ze.)

INDÉCISION. s. f. Indétermination, caractère, état d'un homme indécis. (In-dé-ci-zion.)

INDÉCLINABILITÉ. s. f. Qualité des mots indéclinables.

INDÉCLINABLE. adj. des 2 g. (*Indeclinabilis.*) T. de gram. Qui ne peut être décliné, qui ne se décline point. | Se dit Des mots qui ne reçoivent pas les signes du genre et du nombre. Mieux, *Invariable.*

INDÉCOMPOSABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être décomposé. (In-dé-con-po-za-ble.)

INDÉCROTTABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut décrotter. *Homme indécrottable*, *animal indécrottable*, Homme d'un caractère très-difficile. (In-dé-cro-ta-ble.)

INDÉFECTIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est indéfectible. *L'indéfectibilité de l'Église.* (In-dé-fec-ti-bi-li-té.)

INDÉFECTIBLE. adj. des 2 g. (*Indefectus.*) Qui ne peut défaillir, cesser d'être. *L'indéfectible.* (In-dé-fec-ti-ble.)

INDÉFINI, IE. adj. (*Indefinitus.*) Dont la fin, les bornes ne sont ou ne peuvent point être déterminées. | Se dit De ce qui exprime une idée vague ou générale qu'on n'applique point à un objet particulier et déterminé. | *Prétérit* ou *passé indéfini*, Temps de l'indicatif du verbe qui indique l'action comme passée, mais sans relation nécessaire à une époque déterminée.

INDÉFINIMENT. adv. D'une manière indéfinie. (In-dé-fi-ni-man.)

INDÉFINISSABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne saurait définir. | Se dit, fig., Des choses qu'on ne peut s'expliquer. | Se dit qqf. Des personnes. (In-dé-fi-ni-sa-ble.)

INDÉLÉBILE. adj. des 2 g. (*Indelebilis.*) Qui ne peut être effacé.

INDÉLIBÉRÉ, ÉE. adj. Se dit D'une action, d'un mouvement sur lequel on n'a point délibéré, point réfléchi.

INDÉLICAT, ATE. adj. Qui manque de délicatesse dans les sentiments. | Se dit aussi Des choses. (In-dé-li-ca.)

INDÉLICATESSE. s. f. Manque de délicatesse dans les sentiments; ou Procédé indélicat. (In-dé-li-ca-tè-se.)

INDEMNE. adj. des 2 g. (*Indemnis.*) Indemnisé, dédommagé. (In-dèm-ne.)

INDEMNISER. v. a. (*Indemnis.*) Dédommager; payer à qqn. le dommage qu'il souffre ou qu'il a souffert. (In-dam-ni-zé.)

INDEMNITÉ. s. f. (*Indemnis.*) Dédommagement. | Se dit D'un acte par lequel on promet d'indemniser. | S'est dit Du droit que les gens de mainmorte devaient au seigneur pour le dédommager des droits qui lui auraient été dus aux mutations. (In-dam-ni-té.)

INDÉPENDAMMENT. adv. Sans dépendance, d'une manière indépendante. | Sans aucun égard, sans aucune relation à une chose. Outre, par-dessus. (In-dé-pan-da-man.)

INDÉPENDANCE. s. f. État d'une personne indépendante. | Se dit Des nations, des corps politiques. | Le goût de l'indépendance. (In-dé-pan-dan-se.)

INDÉPENDANT, ANTE. adj. Qui ne dépend point de telle personne ou de telle chose, qui ne lui est point subordonné. | Se dit Des choses qui n'ont point de rapport, de relation avec une autre. | Absol., Qui est libre de toute dépendance. | Qui aime à ne dépendre de personne, qui ne se laisse pas dominer par la volonté d'autrui. | Se dit, subst., D'une secte qui ne reconnaissait point d'autorité ecclésiastique. (In-dé-pan-dan.)

INDESTRUCTIBILITÉ. s. f. Qualité ou état de ce qui est indestructible. (In-dès-truc-ti-bi-li-té.)

INDESTRUCTIBLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être détruit. (In-dès-truc-ti-ble.)

INDÉTERMINATION. s. f. (*Indeterminatus.* Irrésolution. (In-dé-tër-mi-na-sion.)

INDÉTERMINÉ, ÉE. adj. (*Indeterminatus.*) Qui n'est pas déterminé, fixé. | Irrésolu, indécis. (Vi.) | *Problèmes indéterminés*, Ceux qui ont un nombre illimité de solutions. *Quantités indéterminées*, Celles que l'on introduit dans le calcul sans leur assigner actuellement une valeur déterminée. (In-dé-tër-mi-né.)

INDÉTERMINÉMENT. adv. D'une manière indéterminée, vague; sans rien spécifier. (In-dé-tër-mi-né-man.)

INDÉVOT, OTE. adj. (*Indevotus.*) Qui n'a point de dévotion, qui ne respecte pas les pratiques religieuses. | Se dit Du ton, des manieres, etc. | S'emploie subst., en parlant des personnes. (In dé-vô.)

INDÉVOTEMENT. adv. D'une manière indévote. (In-dé-vo-te-man.)

INDÉVOTION. s. f. (*Indevotio.*) Manque de dévotion, manque de respect pour les pratiques religieuses. (In-dé-vo-sion.)

INDEX. s. m. Mot lat. La table d'un livre. La table d'un livre latin. | Catalogue des livres défendus à Rome. | *Index expurgatoire*, Catalogue des livres dont la publication et la vente sont défendues jusqu'à ce qu'ils aient été purgés et corrigés. | Fig., *Mettre une chose à l'index*, L'interdire, en défendre l'usage.—Se dit De la défense que fait une autorité de publier, d'exposer en vente un livre, une gravure, etc. | Le doigt le plus proche du pouce. Adj., *Le doigt index.* | Aiguille portée par un pivot, et dont l'extrémité parcourt un limbe divisé. (In-dec-se.)

INDICATEUR. s. et adj. m. (*Indicator.*) Celui qui fait connaître, qui dénonce un coupable. (Vi.) | T. d'anat., L'index. Adj., *Le doigt indicateur.*

INDICATIF, IVE. adj. (*Indicativus.*) Qui indique.

INDICATIF. s. m. On appelle ainsi Le mode des verbes qui exprime l'état ou l'action d'une manière positive, certaine et absolue.

INDICATION. s. f. (*Indicatio.*) Action par laquelle on indique. | Renseignement, désignation. | Ce qui indique, ce qui donne à connaître qq. ch., et qui est une espèce de signe. | Moyen, mode de traitement que les symptômes de la maladie indiquent au médecin. (In-di-ca-sion.)

INDICE. s. m. (*Indicium.*) Signe apparent et probable qu'une chose est, existe. | L'index ou catalogue imprimé des livres défendus à Rome. Dans ce sens, il est moins usité qu'*Index*. (In-di-se.)

INDICIBLE. adj. des 2 g. (*In, dicere.*) Qu'on ne saurait exprimer. (In-di-si-ble.)

INDICTION. s. f. (*Indictio.*) Convocation d'une grande assemblée à certain jour. La convocation d'un concile ou d'un synode. | Période de quinze années. | *Indiction première, indiction seconde*, etc., La premiere année, la seconde année, etc., de chaque indiction. (In-dic-sion.)

INDICULE. s. m. (*Indiculum.*) Petit indice; Ce qui montre, ce qui enseigne, annonce qq. ch.

INDIENNE. s. f. (*India.*) Étoffe de coton peinte qui se fait aux Indes; se dit Des étoffes du même genre fabriquées en Europe. (In-die-ne.)

INDIFFÉREMMENT. adv. Avec indifférence, avec froideur. | Sans distinction, sans faire de différence. (In-di-fé-ra-man.)

INDIFFÉRENCE. s. f. (*Indifferentia.*) L'état d'une personne indifférente. | *Liberté d'indifférence*, État d'une âme libre de choisir entre deux partis, parce qu'aucun motif ne la fait pencher vers l'un plutôt que vers l'autre. | Se dit en parlant D'une personne qui n'est point sensible à l'amour. (In-di-féran-se.)

INDIFFÉRENT, ENTE. adj. (*Indifferens.*) Qui ne présente en soi aucune cause de détermination, aucun motif de préférence. | *Actions indifférentes*, Les actions qui, d'elles-mêmes, ne sont ni bonnes ni mauvaises. | Qui touche peu, dont on ne se soucie point. | Qui est de peu d'intérêt, qui n'est d'aucune importance, d'aucune conséquence. | Se dit Des personnes: Qui n'a pas plus de penchant pour une chose que pour une autre, pour un parti que pour un autre. | Qui n'est point touché de qq. ch., qui ne prend point d'intérêt à qqn. ou à qq. ch. | Absol., Qui n'a d'attachement à rien, qui n'est touché de rien. | Il se dit D'une personne qui n'est point sensible à l'amour. | Se dit, subst., Des personnes. (In-di-fé-ran; an-te.)

INDIGENCE. s. f. (*Indigentia.*) Grande pauvreté, privation du nécessaire. | Absol., Les indigents en général. | Il s'emploie qqf. fig., au sens moral. (In-di-jan-se.)

INDIGÈNE. adj. des 2 g. (*Indigena.*) Qui est du pays, qui en est originaire. | Adj. et subst., se dit Des peuples établis de tout temps dans un pays. (In-di-jè-ne.)

INDIGENT, ENTE. adj. et subst. (*Indigens.*) Nécessiteux, extrêmement pauvre. (In-di-jan; an-te.)

INDIGESTE. adj. des 2 g. (*Indigestus.*) Qui est difficile à digérer. Qui n'est pas digéré. | Fig., Qui est embrouillé, confus, mal ordonné, surtout en parlant Des ouvrages d'esprit. (In-di-jès-te.)

INDIGESTION. s. f. (*Indigestio.*) Mauvaise digestion; coction imparfaite des aliments dans l'estomac. (In-di-jes-tion.)

INDIGÈTE. adj. des 2 g. (*Indigetes.*) Nom que les anciens donnaient aux héros divinisés, aux demi-dieux particuliers d'un pays.

INDIGNATION. s. f. (*Indignatio.*) Sen-

timent de colère et de mépris qu'excite un *outrage*, une injustice criante, une action honteuse, etc. (In-di-*na*-sion [n m].)

INDIGNE. adj. des 2 g. (*Indignus.*) Qui n'est pas digne, qui ne mérite pas. | S'applique Aux choses. | Adj. et subst., Ceux qui, pour avoir manqué à quelque devoir essentiel envers une personne, de son vivant ou après sa mort, sont privés de sa succession. | Titre que l'on se donne par humilité. | Qui n'est pas séant, convenable. | Absol., Méchant, odieux, très-condamnable. | *Communion indigne*, Communion qui n'est pas faite avec les dispositions requises. | Subst., personne vile, méprisable. Fam. (In-di-*ne* [n m].)

INDIGNEMENT. adv. D'une manière indigne. (In-di-*ne*-man [n m].)

INDIGNER. v. a. (*Indignari.*) Exciter l'indignation. | *Être indigné*, Éprouver de l'indignation. | Pron., Être indigné, courroucé. (In-di-*né* [n m].)

INDIGNITÉ. s. f. (*Indignitas.*) Qualité odieuse par laquelle on est réputé indigne d'une grâce, d'un emploi, d'un héritage, etc. | Méchanceté, noirceur, énormité. | Action indigne, odieuse. | Outrage, affront. (In-di-*ni*-té [n m].)

INDIGO. s. m. Matière colorante qui sert à teindre en bleu, et que l'on retire des feuilles et des tiges de certaines plantes légumineuses des régions équatoriales. | Se dit Des plantes mêmes qui fournissent l'indigo, et qu'on nomme plus ordinairement *Indigotiers*. | Toute couleur semblable à celle de l'indigo.

INDIGOTERIE. s. f. Lieu ou l'on prépare, où l'on fait l'indigo.

INDIGOTIER. s. m. Genre de plantes légumineuses, qui croissent la plupart dans la zone équatoriale, et dont quelques espèces fournissent la matière colorante qu'on nomme indigo. (In-di-go-tié.)

INDIQUER. v. a. (*Indicare.*) Montrer, désigner une personne ou une chose. | Faire connaître, enseigner à qqn. une chose ou une personne qu'il cherche ou qui lui peut être utile. | Déterminer, assigner. | *Indiquer une assemblée, une session*, etc., Fixer le jour, l'époque où elle aura lieu. | Se dit De ce qui fait connaître l'existence d'une chose. | Marquer, représenter qq. objet, sans trop s'attacher aux détails. (Indic-é [c m.].)

INDIRECT, ECTE. adj. (*Indirectus.*) Qui n'est pas direct. | *Régime indirect*, Celui sur lequel ne tombe pas directement l'action du verbe. On dit, dans le même sens, *Complement indirect*. | *Avantage indirect*, Avantage que l'on fait à qqn. contre la loi, au moyen d'une personne interposée ou de qq. acte simulé. *Ligne indirecte* ou *collatérale*, se dit par opposition à *Ligne directe*. *Contributions indirectes*, Les impôts établis sur les objets de commerce et de consommation ou sur certaines choses dont le besoin est éventuel. (In-dirèct ; èc-te.)

INDIRECTEMENT. adv. D'une manière indirecte. (In-di-rèc-te-man.)

INDISCIPLINABLE. adj. des 2 g. Indocile, qui n'est pas capable de discipline. (In-di-si-pli-na-ble.)

INDISCIPLINE. s. f. Manque de discipline. (In-di-si-pli-ne.)

INDISCIPLINÉ, ÉE. adj. (*Indisciplinatus.*) Qui n'est pas discipliné, qui manque à la discipline. (In-di-si-pli-né.)

INDISCRET, ÈTE. adj. (*Indiscretus.*) Qui manque de discrétion, de retenue, de prudence. | Se dit Des choses contraires à la retenue que les égards, les bienséances, la prudence, etc., nous imposent. | Qui ne sait pas garder le secret. | Se dit Des choses par lesquelles on révèle ce qu'on devrait taire, cacher. | Se dit, subst., Des personnes. (In-dis-crè ; è-te.)

INDISCRÈTEMENT. adv. D'une manière indiscrète, imprudemment, étourdiment. (In-dis-crè-te-man.)

INDISCRÉTION. s. f. Manque de discrétion. | Action indiscrète. (In-dis-cré-sion.)

INDISPENSABLE. adj. des 2 g. (*Indispensatus.*) Dont on ne peut se dispenser. | Se dit Des choses qui sont très-nécessaires, dont on ne peut se passer. (In-dis-pan-sa-ble.)

INDISPENSABLEMENT. adv. Nécessairement, par un devoir indispensable. (In-dis-pan-sa-ble-man.)

INDISPONIBLE. adj. des 2 g. Se dit Des biens dont les lois ne permettent pas de disposer à titre gratuit.

INDISPOSÉ, ÉE. adj. (*Indispositus.*) Qui a une légère incommodité, qui a qq. altération dans sa santé. (In-dis-po-zé.)

INDISPOSER. v. a. (*Indispositus.*) Aliéner, fâcher, mettre dans une disposition peu favorable. (In-dis-po-zé.)

INDISPOSITION. s. f. Incommodité légère, légère altération dans la santé. | Disposition peu favorable, éloignement pour qqn., pour qq. ch. (In-dis-po-zi-sion.)

INDISSOLUBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est indissoluble. (In-di-so-lu-bi-li-té.)

INDISSOLUBLE. adj. des 2 g. (*Indissolubilis.*) Qui ne peut être dissous. (In-di-so-luble.)

INDISSOLUBLEMENT. adv. D'une manière indissoluble. (In-di-so-lu-ble-man.)

INDISTINCT, INCTE. adj. (*Indistinctus.*) Qui n'est pas bien distinct.

INDISTINCTEMENT. adv. D'une manière indistincte. | Sans distinction, sans mettre de différence entre une personne et une autre, entre une chose et une autre. (In-dis-tinc-te-man.)

INDIVIDU. s. m. (*Individuum.*) Se dit

De chaque être organisé, soit animal, soit végétal, par rapport à l'espèce à laquelle il appartient. | Se dit Des personnes. | Se dit D'un homme que l'on ne connait pas, qu'on ne veut pas nommer, dont on parle en plaisantant ou avec mépris. | Fam., *Avoir soin de son individu*, Avoir grand soin de sa personne, de sa santé, etc.

INDIVIDUALISER. v. a. Considérer, présenter une chose quelconque isolément, individuellement ; ou faire qu'elle ait un caractère propre et qui la distingue de toutes les autres choses de son espèce. (In-di-vi-du-a-li-zé.)

INDIVIDUALITÉ. s. f. Ce qui constitue l'individu ; ce qui fait qu'il est tel être, et qu'il a une existence distincte de celle des autres êtres.

INDIVIDUEL, ELLE. adj. Qui est de l'individu, qui appartient à l'individu. | Qui concerne chaque personne ou une seule personne. (In-di-vi-du-ël ; è-le.)

INDIVIDUELLEMENT. adv. D'une manière individuelle, isolément. | Chacun en particulier, chacun pour ce qui le concerne. (In-di-vi-du-ë-le-man.)

INDIVIS, ISE. adj. (*Indivisus.*) Qui n'est point divisé. | *Propriétaires indivis*, Ceux qui possèdent une chose par indivis. | PAR INDIVIS. loc. adv. Sans être divisé. (In-di-vi ; i-ze.)

INDIVISÉMENT. adv. Par indivis. (In-di-vi-zé-man.)

INDIVISIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui ne peut être divisé. (In-di-vi-zi-bi-li-té.)

INDIVISIBLE. adj. des 2 g. (*Indivisibilis.*) Qui ne peut être divisé. (In-di-vi-zi-ble.)

INDIVISIBLEMENT. adv. D'une manière indivisible. (In-di-vi-zi-ble-man.)

INDIVISION. s. f. État d'une chose possédée par indivis, ou des personnes qui possèdent une chose par indivis. (In-di-vi-zion.)

IN-DIX-HUIT. adj. et s. m. Se dit Du format où la feuille est pliée en dix-huit feuillets ; et Des livres, des volumes qui ont ce format. (In-diz-uit.)

INDOCILE. adj. des 2 g. (*Indocilis.*) Qui n'est pas docile, qui est très-difficile à instruire, à gouverner. (In-do-si-le.)

INDOCILITÉ. s. f. Caractère de celui qui est indocile. (In-do-si-li-té.)

INDOLENCE. s. f. (*Indolentia.*) Nonchalance. | Le caractère, l'état d'une personne peu sensible à la plupart des choses qui touchent les autres hommes. | Insensibilité, impassibilité, état d'une âme qui s'est mise au-dessus des passions. (In-do-lan-se.)

INDOLENT, ENTE. adj. et subst. Nonchalant. | Indifférent, sur qui rien ne fait impression. | T. de méd., Qui ne cause point de douleur. (In-do-lan ; an-te.)

INDOMPTABLE. adj. des 2 g. (*Indomabilis.*) Qu'on ne peut dompter, qu'on ne peut soumettre à l'obéissance. | Fig., Qu'on ne peut maitriser, réprimer. (In-donp-ta-ble.)

INDOMPTÉ, ÉE. adj. (*Indomitus.*) Qui n'est pas dompté, ou Qui n'a pu encore être dompté. | Furieux, fougueux, sauvage. | Fig, Qui ne peut être contenu, réprimé. (In-donp-té.)

IN-DOUZE. adj. et s. m. Se dit Du format où la feuille est pliée en douze feuillets ; et Des livres, des volumes qui ont ce format.

INDU, UE. adj. (*Indebitus.*) Qui est contre ce qu'on doit, contre la raison, contre la règle, contre l'usage.

INDUBITABLE. adj. des 2 g. (*Indubitabilis.*) Dont on ne peut douter, certain, assuré.

INDUBITABLEMENT. adv. Sans doute, certainement, assurément. (In-du-bi-ta-ble-man.)

INDUCTION. s. f. (*Inductio.*) Instigation, impulsion, suggestion. | Manière de raisonner qui consiste à inférer une chose d'une autre, à reconnaitre, à établir qu'une chose doit ou peut être, puisqu'une ou plusieurs autres sont ou pourraient être. | Se dit D'une conséquence que l'on tire par induction. (In-duc-sion.)

INDUIRE. v. a. (*Inducere.*) Porter, pousser à faire qq. ch. | *Induire à erreur*, Être la cause volontaire ou involontaire de l'erreur où tombe une personne. *Induire en erreur*, Tromper à dessein. | *Ne nous induisez point en tentation*, Ne permettez pas que nous soyons tentés au-dessus de nos forces. | Inférer, tirer une conséquence.

INDULGENCE. s. f. (*Indulgentia.*) Qualité opposée à la sévérité ; facilité à excuser et à pardonner les fautes, les défauts. | | Chez les catholiques, La rémission des peines que les péchés méritent, accordée par l'Église sous de certaines conditions. (In-dul-jan-se.)

INDULGENT, ENTE. adj. (*Indulgens.*) Qui a de l'indulgence, qui pardonne aisément les fautes, les defauts. (In-dul-jan ; an-te.)

INDULT. s. m. (*Indultum.*) Privilége accordé, par lettres du pape, à qq. corps, ou à qq. personne, de pouvoir nommer à de certains bénéfices, ou de pouvoir les tenir contre la disposition du droit commun. | Droit particulier qu'avaient le chancelier de France et les officiers du parlement de Paris de requérir sur un évêché ou sur une abbaye le premier bénéfice vacant, soit pour eux-mêmes, soit pour un autre, après y avoir été autorisés par lettres du prince. | Le droit que le roi d'Espagne lève sur l'argent et sur les marchandises qui arrivent d'Amérique.

INDULTAIRE. s. m. (*Indultus.*) Celui

qui a droit à un bénéfice en vertu d'un *indult*. (In-dul-tè-re.)

INDÛMENT. adv. D'une manière indue. (In-du-man.)

INDUSTRIE. s. f. (*Industria.*) Dextérité, adresse à faire qq. ch. | Profession mécanique ou mercantile, art, méter que l'on exerce pour vivre. | *Vivre d'industrie*, Trouver moyen de subsister par son adresse et par son savoir-faire. Se dit en mauvaise part, ainsi que *Chevalier d'industrie*, Homme qui vit d'adresse, d'expédients. | Les arts mécaniques et les manufactures en général.

INDUSTRIEL, ELLE. adj. Qui appartient à l'industrie. | Qui provient de l'industrie. | INDUSTRIEL. subst. Personne qui se livre à l'industrie. (In-dus-tri-el; è-le.)

INDUSTRIEUSEMENT. adv. Avec industrie, avec art. (In-dus-tri-eu-ze-man.)

INDUSTRIEUX, EUSE. adj. (*Industriosus.*) Qui a de l'industrie, de l'adresse. (Indus-tri-eû; ze.)

INDUTS. s. m. pl. (*Indutus.*) Les ecclésiastiques qui assistent aux messes hautes, revêtus d'aubes et de tuniques, pour servir le diacre et le sous-diacre. (In-du.)

INÉBRANLABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être ébranlé. | Fig., Constant, ferme, qui ne se laisse point abattre. | Qu'on ne peut faire changer de dessein, d'opinion, etc. | Se dit Des choses morales.

INÉBRANLABLEMENT. adv. Fermement, d'une manière inébranlable. (I-né-bran-la-ble-man.)

INÉDIT, ITE. adj. (*Ineditus.*) Qui n'a point été imprimé, publié. (I-né-di.)

INEFFABILITÉ. s. f. Impossibilité d'exprimer qq. ch. par des paroles. (I-nef-fa-bi-li-té.)

INEFFABLE. adj. des 2 g. (*Ineffabilis.*) Qui ne peut être exprimé par des paroles. | Se dit De Dieu et des mystères de la religion. (I-ne-fa-ble.)

INEFFAÇABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être effacé. (I-në-fa-sa-ble.)

INEFFICACE. adj. des 2 g. (*Inefficax.*) Qui n'a point d'efficacité, qui ne produit point son effet. (I-ne-fi-ca-se.)

INEFFICACITÉ. s. f. Manque d'efficacité. (I-né-fi-ca-si-té.)

INÉGAL, ALE. adj. (*Inæqualis.*) Qui n'est point égal: qui n'est pas de même étendue, de même durée, de même valeur. | Qui n'est pas uni, qui est raboteux. | Qui n'est pas réglé, régulier, uniforme.

INÉGALEMENT. adv. D'une manière inégale. (I-né-ga-le-man.)

INÉGALITÉ. s. f. (*Inæqualitas.*) Défaut d'égalité. | Se dit, au plur., Des irrégularités, des défectuosités de ce qui est inégal.

INÉLÉGANCE. s. f. Défaut d'élégance. (I-né-lé-gan-se.)

INÉLÉGANT, ANTE. adj. (*Inelegans.*) Qui manque d'élégance.

INÉLIGIBLE. adj. des 2 g. Qui n'a pas les qualités requises pour être élu. (I-né-li-ji-ble.)

INÉNARRABLE. adj. des 2 g. (*Inenarrabilis.*) Qui ne peut être raconté. (I-né-nar-ra-ble.)

INEPTE. adj. des 2 g. (*Ineptus.*) Qui n'a nulle aptitude à certaines choses. | Sot, impertinent, absurde. (I-nèp-te.)

INEPTIE. s. f. (*Ineptia.*) Caractère de ce qui est inepte, absurde. | Se dit Action, idée, parole absurde, impertinente. (I-nèp-sie.)

INÉPUISABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut épuiser, tarir, mettre à sec. | Se dit De certaines choses autres que les sources, etc. (I-né-pui-za-ble.)

INERME. adj. des 2 g. (*Inermis.*) Qui n'a ni aiguillons ni épines. (I-nèr-me.)

INERTE. adj. des 2 g. (*Iners.*) Qui est sans ressort et sans activité. (I-ner-te.)

INERTIE. s. f. (*Inertia.*) État de ce qui est inerte. — *Force d'inertie*, La propriété qu'ont les corps de rester dans leur état de repos ou de mouvement, jusqu'à ce qu'une cause étrangère les en tire. | Fig. *Force d'inertie*, Résistance passive, qui consiste principalement à ne pas obéir. | Fig., Manque absolu d'activité ou d'énergie. (I-ner-sie.)

INESPÉRÉ, ÉE. adj. Imprévu, à quoi on ne s'attendait pas. Ne se dit qu'en bonne part. (I-nes-pé-ré.)

INESPÉRÉMENT. adv. Contre toute espérance, lorsqu'on s'y attendait le moins. (I-nës-pé-ré-man.)

INESTIMABLE. adj. des 2 g. (*Inæstimabilis.*) Qu'on ne peut assez estimer, assez priser. Se dit Des choses. (I-nes-ti-ma-ble.)

INÉVITABLE. adj. des 2 g. (*Inevitabilis.*) Qu'on ne peut éviter.

INÉVITABLEMENT. adv. Nécessairement, sans qu'on puisse l'éviter. (I-né-vi-ta-ble-man.)

INEXACT, ACTE. adj. Qui manque d'exactitude. (I-neg-zact.)

INEXACTEMENT. adv. D'une manière inexacte. (I-neg-zac-te-man.)

INEXACTITUDE. s. f. Défaut d'exactitude. | Se dit Des fautes, des erreurs commises par inexactitude. (I-neg-zac-ti-tu-de.)

INEXCUSABLE. adj. des 2 g. (*Inexcusabilis.*) Qui ne peut être excusé. (I-necs-cu-za-ble [e m.].)

INEXÉCUTABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être exécuté. (I-neg-zé-cu-ta-ble [e m.].)

INEXÉCUTION. s. f. Manque d'exécution. (I-neg-zé-cu-sion [e m.].)

INEXERCÉ, ÉE. adj. (*Inexercitus.*) Qui n'est point exercé. (I-neg-zer-sé.)

INEXIGIBLE. adj. des 2 g. Qui n'est point encore exigible, qui ne peut être

exigé. *Dette inexigible. Capital inexigible.* (I-nég-zi-ji-ble.)

INEXORABLE. adj. des 2 g. (*Inexorabilis.*) Qui ne peut être fléchi, apaisé. (I-nëg-zo-ra-ble.)

INEXORABLEMENT. adv. D'une manière inexorable. (I-nëg-zo-ra-ble-man.)

INEXPÉRIENCE. s. f. (*Inexperientia.*) Manque d'expérience. (I-nëcs-pé-ri-an-se.)

INEXPÉRIMENTÉ, ÉE. adj. Qui n'a point d'expérience. (I-nëcs-pé-ri-man-té.)

INEXPIABLE. adj. des 2 g. (*Inexpiabilis.*) Qui ne peut être expié. (I-nëcs-pi-a-ble.)

INEXPLICABLE. adj. des 2 g. (*Inexplicabilis.*) Qui ne peut être expliqué par aucun discours. | Incompréhensible, bizarre, étrange. (I-nëcs-pli-ca-ble.)

INEXPRIMABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut exprimer par des paroles. (I-nëcs-pri-ma-ble.)

INEXPUGNABLE. adj. des 2 g. (*Inexpugnabilis.*) Qui ne peut être forcé, pris d'assaut. (I-nëcs-pug-na-ble.)

INEXTINGUIBLE. adj. des 2 g. Qui ne peut s'éteindre. | *Une soif inextinguible*, Une soif que rien ne peut apaiser. | *Un rire inextinguible*, Un rire éclatant et prolongé. (I-nëcs-tin-gui-ble [g m.].)

IN EXTREMIS. *V.* EXTREMIS (IN).

INEXTRICABLE. adj. des 2 g. (*Inextricabilis.*) Qui ne peut être démêlé. (I-nëcs-tri-ca-ble.)

INFAILLIBILITÉ s. f. (*Infallibilis.*) Qualité de ce qui est infaillible. | Se dit De l'impossibilité de se tromper, d'errer. (In-fa-lli-bi-li-té [ll m.].)

INFAILLIBLE. adj. des 2 g. (*Infallibilis.*) Qui est certain et immanquable. | Qui ne peut ni tromper ni errer. (In-fa-lli-ble [ll m.].)

INFAILLIBLEMENT. adv. Immanquablement, assurément, sans aucun doute. (In-fa-lli-ble-man [ll m.].)

INFAISABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être fait. (In fë-za-ble.)

INFAMANT, ANTE. adj. (*Infamans.*) Qui porte infamie. *V.* AFFLICTIF.

INFAMATION. s. f. (*Infamatio.*) Note d'infamie. (In-fa-ma-sion.)

INFÂME. adj. des 2 g. (*Infamis.*) Qui est diffamé, noté, flétri par les lois, par l'opinion publique. | Qui est indigne, honteux, avilissant. | *Lieu infâme*, Maison de prostitution. | Se dit De tout ce qui est sale, malpropre, malséant. | Subst., Celui qui est flétri par la loi, ou qui a fait des choses déshonorantes.

INFAMIE. s. f. (*Infamia.*) Flétrissure imprimée à l'honneur, à la réputation, soit par la loi, soit par l'opinion publique. | Chose infâme, déshonorante. | Action vile, honteuse, indigne d'un honnête homme. | Au plur., Parole injurieuse à l'honneur, à la réputation.

INFANT, ANTE. s. (*Infante; onta*, esp.) Titre qu'on donne aux enfants puînés des rois d'Espagne et de Portugal.

INFANTERIE. s. f. (*Infanteria*, it.) Il se dit Des gens de guerre qui marchent et qui combattent à pied.

INFANTICIDE. s. m. (*Infanticida.*) Meurtre d'un enfant. Se dit surtout en parlant D'un enfant nouveau-né. | Substant. et adj. des 2 g. Meurtrier d'un enfant, ou de son propre enfant. (In-fan-ti-si-de.)

INFATIGABLE. adj. des 2 g. (*Infatigabilis.*) Qui ne peut être lassé par le travail, par la peine, par la fatigue. (In-fa-ti-ga-ble.)

INFATIGABLEMENT. adv. Sans se lasser. (In-fa-ti-ga-ble-man.)

INFATUATION. s. f. Prévention excessive et ridicule en faveur de qqn. ou de qq. ch. (In-fa-tu-a-sion.)

INFATUER. v. a. (*Infatuare.*) Prévenir, préoccuper tellement qqn. en faveur d'une personne, d'une chose qui ne le mérite pas qu'il n'y ait presque pas moyen de l'en désabuser.

INFÉCOND, ONDE. adj. (*Infecundus.*) Stérile. Se dit surtout Des terres qui ne produisent point ou qui produisent peu; et, poétiq., Des animaux, des plantes, de l'esprit. (In-fé-con.)

INFÉCONDITÉ. s. f (*Infecunditas.*) Manque de fécondité, stérilité.

INFECT, ECTE. adj. (*Infectus.*) Puant, gâté, corrompu, qui est infecté, ou qui infecte. (In-fect; ëc-te.)

INFECTER. v. a. Gâter, corrompre, incommoder par communication de qq. ch. de puant, de contagieux, ou de venimeux. (In-fec-té.)

INFECTION. s. f. (*Infectio.*) Grande puanteur. | Corruption, altération produite dans un corps par les substances ou miasmes délétères qui s'y introduisent. (Infëc-sion.)

INFÉODATION. s. f. Acte par lequel le seigneur aliénait une terre, et la donnait pour être tenue de lui en fief. (In-fé-o-da-sion.)

INFÉODER. v. a. (*Fides.*) Donner une terre pour être tenue en fief. | *Dîmes inféodées*, Dîmes aliénées par l'Église et possédées par des laïques.

INFÉRER. v. a. (*Inferre.*) Tirer une conséquence de qq. proposition, de qq. fait, etc.

INFÉRIEUR, EURE. adj. (*Inferior.*) Qui est placé au-dessous, en bas. | Se dit, surtout en t. de géogr. ancienne, De la partie d'un pays qui est la plus éloignée de la source d'un fleuve, ou la plus voisine de la mer. | *Département de la Seine-Inférieure, de la Loire-Inférieure*, Département de la

France où se trouve l'embouchure de la Seine, de la Loire. Par ellipse, *La Seine-Inférieure*, *la Loire-Inférieure*. | Fig., Qui est au-dessous d'un autre en rang, en dignité, en mérite, en forces. | Se dit Des choses, tant au sens physique qu'au sens moral. | *Tribunal inférieur*, Celui dont il y a appel. On dit, dans le même sens, *Juges inférieurs*. | *Classes inférieures*, Celles par où commence le cours des études, où l'on enseigne les éléments du latin, etc. | INFÉRIEUR. substant. Celui qui est au-dessous d'un autre en rang, en dignité, et ordinairement avec subordination et dépendance.

INFÉRIEUREMENT. adv. Au-dessous. (In-fé-rieu-re-man.)

INFÉRIORITÉ. s. f. Désavantage, inégalité en ce qui concerne le rang, la force, le mérite, etc.

INFERNAL, ALE. adj. (*Infernus.*) Qui appartient à l'enfer. *Le serpent*, *le dragon infernal*, Le démon. | Poét., se dit surtout lorsqu'on parle De l'enfer des païens. | Fig., Qui annonce beaucoup de méchanceté, de noirceur, de cruauté. | Se dit, fam., D'un grand bruit, ou De ce qui fait un grand bruit. | *Pierre infernale*, Nitrate d'argent fondu, pierre factice qui a la propriété de brûler, de consumer les chairs sur lesquelles on l'applique. (In-fer-nal.)

INFERTILE. adj. des 2 g. Stérile, qui ne produit rien, qui ne rapporte rien, ou qui ne rapporte que fort peu. | Se dit, fig., De l'esprit, de l'imagination. | *Sujet*, *matière infertile*, Sujet, matière qui fournit peu de choses à dire. (In-fer-ti-le.)

INFERTILITÉ. s. f. Stérilité. (In-fer-ti-li-té.)

INFESTER. v. a. (*Infestare.*) Ravager, désoler, tourmenter par des irruptions, par des courses hostiles, par des actes fréquents de violence et de brigandage. | Se dit Des animaux nuisibles ou incommodes, des malins esprits, etc. (In-fès-té.)

INFIBULATION. s. f. Opération par laquelle on réunit, au moyen d'un anneau, ou même d'une suture, les parties dont la liberté est nécessaire à l'acte de la génération. (In-fi-bu-la-sion.)

INFIBULER. v. a. (*Infibulare.*) Faire l'opération de l'infibulation.

INFIDÈLE. adj. des 2 g. (*Infidelis.*) Qui ne garde point sa foi, qui ne remplit point ses devoirs, ses engagements; qui n'est pas constant dans ses affections. | Se dit D'un employé, d'un domestique, etc., qui commet des soustractions. | Se dit, fig., Des choses sur lesquelles on ne peut pas ou on ne peut plus compter. | Qui n'a pas la vraie foi. | Qui manque à la vérité, inexact; se dit Des personnes et des choses. | *Mémoire infidèle*, Mémoire faible. | Subst., Celui ou celle qui manque à la fidélité, à la foi promise. | Celui ou celle qui n'a pas la vraie foi.

INFIDÈLEMENT. adv. D'une manière infidèle. (In-fi-dè-le-man.)

INFIDÉLITÉ. s. f. (*Infidelitas.*) Manque de fidélité ou de probité. | Manque d'exactitude, de vérité, et se dit Des personnes et des choses. | *L'infidélité de la mémoire*, Le défaut de mémoire. | Acte d'infidélité. | Inexactitude. | L'état de ceux qui ne sont pas dans la vraie religion.

INFILTRATION. s. f. Action d'un fluide qui s'insinue dans les pores des parties solides. | T. de méd., se dit D'un liquide qui pénètre et s'amasse dans un tissu quelconque. (In-fil-tra-sion.)

INFILTRER (S'). v. pron. Passer comme par un filtre; filtrer, pénétrer à travers les pores, les interstices d'un corps solide. | Se dit, en méd., D'un liquide qui pénètre et s'amasse dans un tissu quelconque. (Sin-fil-tré.)

INFIME. adj. des 2 g. (*Infimus.*) Dernier, placé le plus bas. Se dit au figuré.

INFINI, IE. adj. (*Infinitus.*) Qui n'a ni commencement ni fin, qui est sans bornes et sans limites. | Se dit Des attributs de Dieu. | Dont on ne peut assigner les bornes, le terme, etc. | Qui ne doit point avoir de fin. | Qui est très-considérable en son genre. | Innombrable. | INFINI. subst. Ce que l'on suppose sans limites. | À L'INFINI. loc. adv. Sans fin, sans bornes, sans mesure.

INFINIMENT. adv. Sans bornes et sans mesure. | Extrêmement. | *Quantité infiniment petite*, Celle qui est conçue comme moindre qu'aucune quantité assignable. On dit, dans un sens analogue, *Le calcul des infiniment petits*. (In-fi-ni-man.)

INFINITÉ. s. f. (*Infinitas.*) Qualité de ce qui est infini. | Un très-grand nombre.

INFINITÉSIMAL, ALE. adj. *Calcul infinitésimal*, Le calcul des infiniment petits. (In-fi-ni-té-zi-mal.)

INFINITIF. s. m. (*Infinitivus.*) Dans les verbes, Le mode qui exprime l'état ou l'action, sans déterminer ni le nombre ni la personne. Adj., *Le mode infinitif*.

INFIRMATIF, IVE. adj. (*Infirmatio.*) Qui infirme, qui rend nul. *Un arrêt infirmatif d'une sentence*, *d'un jugement*.

INFIRME. adj. des 2 genres. Qui a une constitution faible, qui est sujet à des infirmités; ou qui a actuellement qq. indisposition qui le rend languissant. | Subst. *Nous avons plusieurs infirmes*. | Fig., Faible, fragile, qui manque de force pour faire le bien.

INFIRMER. v. a. (*Infirmare.*) Affaiblir, diminuer, ôter la force. Il n'est d'usage qu'au figuré. *Infirmer une preuve*, *un témoignage*, Montrer le faible d'une preuve, d'un témoignage. | *Infirmer un jugement*, *une décision*, *une sentence*, se dit D'un juge supérieur qui annulle ou réforme la sentence rendue par un juge inférieur.

INFIRMERIE. s. f. Lieu destiné aux malades et aux infirmes, dans les communau-

tés et maisons religieuses, dans les colléges, etc. | Dans certaines abbayes d'hommes, se dit D'un office claustral dont le revenu est destiné à l'entretien des religieux malades.

INFIRMIER, IÈRE. s. Celui, celle qui soigne et sert les malades dans une infirmerie, dans un hôpital. | Dans certaines abbayes d'hommes, se dit Du religieux qui est revêtu de l'office claustral qu'on appelle *Infirmerie*. (In-fir-mié.)

INFIRMITÉ. s. f. (*Infirmitas.*) Indisposition ou maladie habituelle. | Faiblesse, fragilité pour le bien, défaut, imperfection.

INFLAMMABLE. adj. des 2 g. Qui s'enflamme facilement. (In-flam-ma-ble.)

INFLAMMATION. s. f. (*Inflammatio.*) Action par laquelle une matière combustible s'enflamme, ou Le résultat de cette action. | L'âcreté et l'ardeur qui surviennent aux parties du corps excessivement échauffées. (In-flam-ma-sion.)

INFLAMMATOIRE. adj. des 2 g. (*Inflammator.*) Qui cause de l'inflammation, qui tient de l'inflammation. (In-flam-ma-toua-re.)

INFLÉCHIR. v. a. (*Inflexum.*) S'emploie surtout pron., et se dit Des rayons lumineux qui dévient. V. Inflexion.

INFLEXIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est inflexible. (In-flec-si-bi-li-té.)

INFLEXIBLE. adj. des 2 g. (*Inflexibilis.*) Qu'on ne peut fléchir, plier, courber. | Fig., Qui ne se laisse point émouvoir à compassion, qui ne se laisse ébranler par aucune considération. (In-flec-si-ble.)

INFLEXIBLEMENT. adv. D'une manière inflexible. (In-flec-si-ble-man.)

INFLEXION. s. f. (*Inflexio.*) Action de fléchir, de plier, d'incliner. | Espèce particulière de déviation que les rayons lumineux éprouvent lorsqu'ils passent dans les confins de deux milieux dont le pouvoir réfringent est différent. | Se dit des changements de ton, d'accent dans la voix, soit en chantant, soit en parlant. | Se dit De la disposition, de la facilité qu'on a à faire ces changements, et à passer d'un ton à un autre. | La manière de décliner ou de conjuguer. | Se dit Des différentes formes que prend un nom quand on le décline, un verbe quand on le conjugue. (In-flec-sion.)

INFLIGER. v. a. Prononcer une peine contre qqn., lui imposer une peine pour qq. transgression, qq. crime, qq. faute. (In-fli-jé.)

INFLORESCENCE. s. f. (*Inflorescere.*) Disposition particulière des fleurs d'une plante. (In-flo-rès-san-se.)

INFLUENCE. s. f. (*Influentia.*) Action d'une chose qui influe sur une autre. | Autorité, crédit, ascendant. (In-flu-an-se.)

INFLUENCER. v. a. Exercer une influence, un ascendant. (In-flu-an-sé.)

INFLUENT, ENTE. adj. (*Influens.*) Qui a de l'influence, du crédit. (In-flu-an; an-te.)

INFLUER. v. n. Faire impression sur une chose, exercer sur elle une action qui tend à la modifier.

IN-FOLIO. adj. et s. Il se dit Du format où la feuille est pliée en deux; et D'un livre, d'un volume qui a ce format.

INFORMATION. s. f. (*Informatio.*) Acte judiciaire où l'on rédige les dépositions des témoins sur un fait, en matière criminelle. C'est ce qu'on nomme *Enquête* en matière civile. V. Instruction. | *Convertir les informations en enquête*, signifiait autrefois Civiliser un procès criminel. | Se dit Des recherches que l'on fait pour s'assurer de la vérité d'une chose, pour connaître la conduite, les mœurs d'une personne, etc. (In-for-ma-sion.)

INFORME. adj. des 2 g. (*Informis.*) Imparfait, qui n'a pas la forme qu'il doit avoir. | Qui ne fait pas foi, qui n'est pas revêtu des formes prescrites. | *Étoiles informes*, se dit Des groupes d'étoiles qui, en raison de leur petitesse ou de leur peu d'éclat, n'ont pas été compris dans les constellations désignées par des noms particuliers

INFORMER. v. a. (*Informare.*) Avertir, instruire. | Pron., S'enquérir. | V. n. En jurispr. criminelle, Faire une information, une instruction. On dit mieux *Instruire.* | *Informer des vie et mœurs de qqn.*, se disait De l'enquête que l'on faisait sur la conduite de celui qui devait être reçu dans une charge, etc. | Informé. subst. *Un plus amplement informé*, ou *Un plus ample informé*, Une nouvelle et plus ample instruction de l'affaire, l'audition de nouveaux témoins, la production ou la recherche de pièces, de documents nouveaux.

INFORTUNE. s. f. (*Infortunium.*) La mauvaise fortune, l'adversité. | Revers de fortune, désastre, disgrâce.

INFORTUNÉ, ÉE. adj. et subst. (*Infortunatus.*) Malheureux.

INFRACTEUR. s. m. Transgresseur, celui qui viole une loi, un ordre, un traité, etc.

INFRACTION. s. f. (*Infractio.*) Transgression, contravention, violation d'une loi, d'un ordre, d'un traité, etc. | *Infraction de ban*, Action d'une personne condamnée au bannissement, qui revient dans le pays, dans les lieux d'où elle est bannie. (In-frac-sion.)

INFRUCTUEUSEMENT. adv. Sans profit, sans utilité. (In-fruc-tu-eu-ze-man.)

INFRUCTUEUX, EUSE. adj. (*Infructuosus.*) Qui ne rapporte point de fruit, ou qui en rapporte fort peu. | Qui n'apporte aucun profit, aucune utilité, qui ne donne aucun résultat. (In-fruc-tu-eû; ze.)

INFUS, USE. adj. (*Infusus.*) Se dit Des connaissances ou des vertus que l'on possède sans avoir travaillé à les acquérir. | Fam. *Il croit avoir la science infuse*, il se croit savant sans avoir étudié. (In-fu; ze.)

INFUSER. v. a. (*Infusus.*) Mettre et laisser

plus ou moins de temps une plante ou une drogue dans qq. liquide, afin que le liquide en tire le suc. (In-fu-zé.)

INFUSIBLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut fondre, qui n'est pas susceptible de fusion. (In-fu-zi-ble.)

INFUSION. s. f. (*Infusio.*) Action d'infuser, opération qui consiste à laisser séjourner des substances dans une liqueur. | La liqueur dans laquelle les substances ont séjourné. | La manière dont certaines facultés surnaturelles sont infuses dans l'âme. (In-fu-zion.)

INFUSOIRES. s. m. pl. (*Infusorium.*) Animalcules qui vivent dans les liquides, et que l'on y découvre à l'aide du microscope. Adj. *Vers infusoires, animalcules infusoires.* (In-fu-zoua-re.)

INGAMBE. adj. des 2 g. Léger, dispos, alerte. Fam. (In-gan-be.)

INGÉNIER (S'). v. pron. (*Ingenium.*) Chercher, tâcher de trouver dans son esprit qq. moyen pour réussir. Fam. (Sin-jé-ni-é.)

INGÉNIEUR. s. m. Celui qui invente, qui trace et qui conduit des travaux et des ouvrages, pour attaquer, défendre, ou fortifier les places. | Celui qui conduit qqs. autres ouvrages ou travaux publics, tels que la construction et l'entretien des routes, l'exploitation des mines, etc. | *Ingénieur géographe*, celui qui dresse des cartes de géographie. | *Ingénieur pour les instruments de mathématiques*, Celui qui fait des instruments de mathématiques. | *Ingénieur-opticien*, Celui qui fait des instruments d'optique. (In-jé-ni-eur.)

INGÉNIEUSEMENT. adv. D'une manière ingénieuse. (In-jé-ni-eu-ze-man.)

INGÉNIEUX, EUSE. adj. (*Ingeniosus.*) Plein d'esprit, plein d'invention et d'adresse. | Se dit Des choses qui marquent de l'adresse, de l'esprit, de la sagacité dans celui qui en est l'auteur. | Qui met de l'application et de l'adresse à faire qq. ch. (In-jé-ni-eû; ze.)

INGÉNU, UE. adj. et subst. (*Ingenuus.*) Naïf, simple, franc, qui est sans déguisement, sans finesse. | Au théâtre, *Jouer les ingénues*, Jouer les rôles de jeunes filles naïves. | INGÉNU. subst. Se dit, Dans le droit romain, De l'homme né libre, et qui n'a jamais été dans une légitime servitude. (In-jé-nu.)

INGÉNUITÉ. s. f. (*Ingenuitas.*) Naïveté, simplicité, franchise. | Au pl., se dit, au théâtre, Des rôles de jeunes filles naïves. (In-jé-nui-té)

INGÉNUMENT. adv. D'une manière ingénue et naïve. | Franchement, sincèrement. (In-jé-nu man.)

INGÉRER (S'). v. pron. (*Ingerere.*) Se mêler de qq. ch. sans en avoir le droit, l'autorisation, sans en être requis. (Sin-jé-ré.)

INGRAT, ATE. adj. et subst. (*Ingratus.*) Qui n'a point de reconnaissance, qui ne tient point de compte des bienfaits qu'il a reçus. | Fig., Stérile, infructueux, qui ne dédommage point des dépenses qu'on fait, ou des peines qu'on se donne. | *Étude ingrate*, *travail ingrat*, etc., Étude, travail où aucune sorte d'agrément, de profit ne dédommage des peines que l'on se donne. | Se dit D'un sujet qui n'est pas favorable au développement du talent, qui fournit peu d'idées. (In-gra.)

INGRATITUDE. s. f. (*Ingratitudo.*) Vice des ingrats; manque de reconnaissance pour un bienfait reçu.

INGRÉDIENT. s. m. (*Ingrediens.*) Se dit Des choses qui entrent dans la composition d'un médicament, d'une boisson, etc. (In-gré-di-an.)

INGUÉRISSABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être guéri. (Ing-é-ri-sa-ble [g m.].)

INGUINAL, ALE. adj. (*Inguinalis.*) Qui appartient ou qui a rapport à l'aine. (In-gui-nal [g m.].)

INHABILE. adj. des 2 g. (*Inhabilis*) Qui manque d'habileté, d'aptitude. | En jurispr., Qui n'a pas les qualités requises pour faire une chose. (I-na-bi-le.)

INHABILETÉ. s. f. Manque d'habileté. (I-na-bi-le-té.)

INHABILITÉ. s. f. T. de jurispr. Incapacité. (I-na-bi-li-té.)

INHABITABLE. adj. des 2 g. (*Inhabitabilis.*) Qui ne peut être habité. (I-na-bi-ta-ble.)

INHABITÉ, ÉE. adj. Qui n'est point habité. (I-na-bi-té.)

INHÉRENCE. s. f. (*Inhærentia.*) L'union des choses inséparables par leur nature, ou qui ne peuvent être séparées que mentalement et par abstraction. (I-né-ran-se.)

INHÉRENTE, ENTE. adj. (*Inhæreo.*) Qui par sa nature est joint inséparablement à un sujet. (I-né-ran; an-te.)

INHIBER. v. a. (*Inhibere.*) Défendre, prohiber. (Vi.) (I-ni-bé.)

INHIBITION. s. f. (*Inhibitio.*) T. de jurispr. Défense, prohibition. (I-ni-bi-sion.)

INHOSPITALIER, IÈRE. adj. (*Inhospitalis.*) Qui n'exerce point l'hospitalité, inhumain envers les étrangers. | Se dit D'un lieu où les étrangers sont mal accueillis, qui n'offre point un refuge assuré. (I-nos-pi-ta-lié.)

INHOSPITALITÉ. s. f. (*inhospitalitas.*) Refus de recevoir les étrangers, inhumanité envers eux. (I-nos-pi ta-li-té.)

INHUMAIN, AINE. adj. (*Inhumanus.*) Cruel, sans pitié, sans humanité. | INHUMAINE, adj. et subst. fém., s'est dit D'une femme qui ne répond pas à la passion de celui dont elle est aimée. On ne le dit plus guère qu'en plaisantant. (I-nu-min; è-ne.)

INHUMAINEMENT. adv. Cruellement. (I-nu-me-ne-man.)

INHUMANITÉ. s. f. (*Inhumanitas.*) Cruauté, barbarie. | Acte d'inhumanité. (I-nu-ma-ni-té.)

INHUMATION. s. f. (*Inhumatum.*) Action d'inhumer. (I-nu-ma-sion.)

INHUMER. v. a. (*Inhumare.*) Enterrer. Se dit Des corps humains. (I-nu-mé.)

INIMAGINABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut imaginer. (I-ni-ma-ji-na-ble.)

INIMITABLE. adj. des 2 g. (*Inimitabilis.*) Qui ne peut être imité, qu'on ne saurait imiter.

INIMITIÉ. s. f. (*Inimicitia.*) Haine, malveillance, aversion qu'on a pour qqn., et qui ordinairement dure longtemps. | L'antipathie naturelle qui existe entre certains animaux.

ININTELLIGIBLE. adj. des 2 g. (*Inintelligibilis.*) Qui n'est pas intelligible, qu'on ne peut comprendre. (I-nin-tel-li-ji-ble.)

INIQUE. adj. des 2 g. (*Iniquus.*) Injuste à l'excès; qui blesse grièvement l'équité. (I-nic-e.)

INIQUEMENT. adv. D'une manière inique. (I-nic-e-man.)

INIQUITÉ. s. f. (*Iniquitas.*) Vice de ce qui est inique; injustice excessive, criante, manifeste. | Acte d'injustice. | Le péché, la corruption des mœurs, le débordement des vices. | Se dit Des péchés, des actes contraires à la religion, à la morale. (I-nic-i-té [c m.].)

INITIAL, ALE. adj. (*Initialis.*) Se dit Des lettres, des syllabes qui commencent un mot, un livre, un chapitre. | Subst. fém. Lettre initiale. (I-ni-si-al.)

INITIATION. s. f. (*Initiatio.*) Admission à la connaissance de certaines choses secrètes. | La cérémonie par laquelle on était initié à la connaissance et à la participation de certains mystères chez les païens. (I-ni-si-a-sion.)

INITIATIVE. s. f. Action de celui qui propose le premier qq. ch. | Droit de faire le premier certaines propositions. (I-ni-si-a-ti-ve.)

INITIER. v. a. (*Initiare.*) Il se dit en parlant De la religion des anciens païens; Recevoir au nombre de ceux qui font profession de qq. culte particulier, admettre à la connaissance et à la participation de certaines cérémonies secrètes qui regardaient le culte particulier de qq. divinité. | Il se dit en parlant De qq. religion que ce soit. | *Initier qqn. dans une compagnie, dans une société,* L'admettre, le recevoir au nombre des membres qui la composent. | Fig., Donner la connaissance d'une chose, mettre au fait d'une science, d'un art, d'une profession, etc. | Initié, ée. subst. On l'emploie en parlant De l'initiation à certains mystères. (I-ni-si-é.)

INJECTER. v. a. (*Injectare.*) Introduire, par le moyen d'une seringue ou de tout autre instrument, un liquide émollient, ou détersif, ou stimulant, etc., dans une cavité du corps, dans une plaie. *Injecter du lait dans l'oreille. On a injecté plusieurs fois sa plaie.* | Introduire une matière colorée, ou du mercure, dans les vaisseaux d'un cadavre, soit pour le conserver, soit pour rendre ces parties plus apparentes et pour en faciliter la dissection. (In-jèc-té.)

INJECTION. s. f. (*Injectio.*) Action par laquelle on injecte une liqueur dans qq. cavité du corps ou dans une plaie. | Liquide que l'on injecte. | L'action d'injecter un cadavre, ainsi que la matière liquide ou liquéfiée dont on se sert pour cette opération. | Se dit Des pièces anatomiques préparées au moyen de l'injection. (In-jèc-sion.)

INJONCTION. s. f. (*Injunctio.*) Commandement exprès. (In-jonc-sion.)

INJURE. s. f. (*Injuria.*) Insulte, outrage, ou de fait, ou de parole, ou par écrit. | Parole offensante, outrageuse. | Fig., *L'injure du temps, les injures du temps, de l'air, des saisons,* Les intempéries de l'air ou des saisons, considérées par rapport aux incommodités ou aux dommages qu'elles causent. | *L'injure du temps, l'injure des temps,* La dégradation, la ruine, la perte de certaines choses par l'effet de la durée, du laps de temps. | Fig., *Les injures du sort,* Les revers, les malheurs extraordinaires et non mérités.

INJURIER. v. a. (*Injuriari.*) Offenser qqn. par des paroles injurieuses.

INJURIEUSEMENT. adv. D'une manière injurieuse, outrageante. (In-ju rieu-ze-man.)

INJURIEUX, EUSE. adj. (*Injuriosus.*) Outrageux, offensant. | Fig. et poét., Injuste ou nuisible. (In-ju-rieû; eu-ze.)

INJUSTE. adj. des 2 g. (*Injustus.*) Qui n'a point de justice, qui agit contre les règles de la justice. | Qui est contraire à la justice, à l'équité; qui est déraisonnable, mal fondé. | Subst. et absol., Ce qui est injuste.

INJUSTEMENT. adv. D'une manière injuste. (In-jus-te-man.)

INJUSTICE. s. f. (*Injustitia.*) Manque de justice, d'équité. | Acte d'injustice. (In-jus-ti-se.)

INLISIBLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut lire, ou qu'on ne lit que très-difficilement. Plusieurs disent et écrivent *Illisible.* | Se dit, fig., D'un écrit dont la lecture n'est pas supportable. (In-li-zi-ble.)

IN MANUS. *V.* Manus (in.)

IN NATURALIBUS. *V.* Naturalibus (in.)

INNAVIGABLE. adj. des 2 g. (*Innavigabilis.*) Où l'on ne peut naviguer.

INNÉ, ÉE. adj. (*Innatus.*) (On prononce les deux N.) Qui est né avec nous, que nous apportons en naissant.

INNOCEMMENT. adv. Avec innocence, sans dessein de mal faire, sans fraude ni

tromperie. | Sottement, niaisement. (I-no-sa-man.)

INNOCENCE. s. f. (*Innocentia.*) État de celui qui n'est point coupable. | L'état, la qualité de celui qui ne commet point le mal sciemment, qui est pur et candide. | Se dit Des animaux qui ne sont point malfaisants. | *L'âge d'innocence*, L'enfance. | Fig., *La robe d'innocence*, L'état d'innocence. | Trop grande simplicité. (I-no-san-se.)

INNOCENT, ENTE. adj. (*Innocens.*) Qui n'est point coupable. | Subst., *Protéger les innocents.* | Qui ne vient point d'une mauvaise intention. | Adj. et subst., Exempt de toute malice, de tout vice, pur et candide. | Se dit, dans un sens analogue, De la conduite, des actions, des paroles, etc. | *Jeux innocents*, Petits jeux de société, où l'on impose des pénitences à ceux qui se trompent. | Qui ne nuit point, qui n'est point malfaisant, dangereux. | Simple, crédule. | Subst., se dit Des enfants au-dessous de l'âge de sept à huit ans. Fam. | *Les Innocents, les saints Innocents*, Les petits enfants que le roi Hérode fit égorger. | INNOCENT. subst. Homme qui a l'esprit faible, borné. | INNOCENTS, au plur., se dit De pigeons nouveau-nés qu'on sert à table. (I-no-san; an-te.)

INNOCENTER. v. a. Absoudre, déclarer innocent. (I-no-san-té.)

INNOCUITÉ. s. f. (*Innocuus.*) (On prononce les deux N.) Qualité d'une chose qui n'est pas nuisible. [c m.]

INNOMBRABLE. adj. des 2 g. (*Innumerabilis.*) Qui ne peut se nombrer. Il s'emploie qqf. par exagération. (I-non-bra-ble.)

INNOMBRABLEMENT. adv. D'une manière innombrable. (I-non-bra-ble-man.)

INNOMÉ, ÉE. adj. (On prononce les deux N.) Qui n'a pas encore reçu de nom. | Se dit, en droit romain, Des contrats qui n'ont point de dénomination particulière.

INNOMINÉ, ÉE. adj. (On prononce les deux N.) Sans nom, qui n'a pas reçu de nom particulier. *Os innominés*, Les deux os qui, s'unissant entre eux antérieurement, et avec l'os *sacrum* postérieurement, forment ce qu'on appelle le bassin. *Artère innominée*, Une des grandes artères du corps. Etc.

INNOVATEUR. s. m. (On prononce les deux N dans ce mot et dans les deux qui suivent.) Celui qui innove, qui fait des innovations. En parlant De religion, on dit mieux. *Novateur.*

INNOVATION. s. f. (*Innovatio.*) Introduction de qq. nouveauté dans le gouvernement, dans les lois, dans un acte, dans une croyance, un usage, une science, etc. (-vasion.)

INNOVER. v. n. (*Innovare.*) Faire une innovation, des innovations. *Ils veulent innover en tout.* | V. a. *Sans rien innover.*

INOBSERVATION. s. f. Manque d'obéissance aux lois, aux règlements, etc.; inexécution des promesses qu'on a faites, des engagements qu'on a contractés. (I-nop-sër-vasion.)

INOCCUPÉ, ÉE. adj. Qui est sans occupation. (I-no-cu-pé [c m.].)

IN-OCTAVO. adj. et s. (*In, octavus.*) Se dit Du format où la feuille est pliée en huit feuillets; et Des livres, des volumes qui ont ce format. (I-noc-ta-vo.)

INOCULATEUR, TRICE. s. f. (*Inoculator.*) Celui, celle qui fait l'opération de l'inoculation. *Un habile inoculateur.* Le féminin ne se dit guère que Des femmes grecques qui apportèrent ou renouvelèrent la pratique de l'inoculation à Constantinople. (I-no-cu-la-teur; tri-se [c m.].)

INOCULATION. s. f. (*Inoculatio.*) Action de communiquer artificiellement une maladie contagieuse en introduisant le virus dans le corps. On dit aussi *L'inoculation d'un virus.* | Absol., L'inoculation de la petite vérole. (I-no-cu-la-sion [c m.].)

INOCULER. v. a. (*Inoculare.*) Communiquer une maladie, transmettre un virus par inoculation. | Absol., Inoculer la petite vérole. | *Inoculer une personne*, lui communiquer la petite vérole par inoculation. | Se communiquer; se dit Des maladies qui se communiquent par la transmission d'un virus. [c m.]

INOCULISTE. s. m. Partisan de l'inoculation. On a dit, dans le sens contraire, *Anti-inoculiste.* [c m.]

INODORE. adj. des 2 g. (*Inodorus.*) Sans odeur.

INOFFENSIF, IVE. adj. (*Inoffensus.*) Qui n'est pas capable d'offenser, de nuire; qui ne fait de mal, d'offense à personne. (I-no-fan-sif.)

INOFFICIEUX, EUSE. adj. (*Inofficiosus.*) *Testament inofficieux*, Celui où l'héritier légitime est déshérité sans cause par le testateur. *Donation inofficieuse*, Celle par laquelle un des enfants est avantagé aux dépens de la légitime des autres. (I-no-fi-si-eû; ze.)

INOFFICIOSITÉ. s. f. Qualité d'un acte inofficieux. | *Action d'inofficiosité*, Action intentée, plainte faite contre un testament inofficieux, une donation inofficieuse, etc. (I-no-fi-sio-zi-té.)

INONDATION. s. f. (*Inundatio.*) Débordement d'eaux qui inondent un pays. | *Faire des inondations autour d'une place*, Lâcher les eaux autour d'une place pour empêcher les approches de l'ennemi. | Les eaux débordées. | Fig., Grande multitude de peuple qui envahit un pays : par dénigrement, Grande quantité de certaines choses. (I-non-da-sion.)

INONDER. v. a. (*Inundare.*) Submerger un terrain, un pays par un débordement d'eaux. | Mouiller beaucoup. | Se dit, fig., Des nations, des grandes armées qui envahissent un pays, ou D'une grande multitude

qui se porte vers un même lieu. | Se dit aussi De certaines choses répandues, multipliées avec une extrême profusion.

INOPINÉ, ÉE. adj. (*Inopinatus.*) Imprévu, à quoi on ne s'attendait point. Se dit Des événements qui surviennent tout d'un coup, et sans qu'on y eût songé auparavant.

INOPINÉMENT. adv. D'une manière inopinée. (I-no-pi-né-man.)

INOPPORTUN, UNE. adj (*Inopportunus.*) Qui n'est pas opportun, à propos. (I-no-por-tun.)

INOPPORTUNITÉ. s. f. Qualité de ce qui n'est pas opportun, à propos. (I-no-por-tu-ni-té.)

INORGANIQUE. adj. des 2 g. Se dit Des corps qui ne sont point organisés, et qui ne peuvent s'accroître que par juxtaposition, tels que les minéraux. (I-nor-ga-nic-e.)

INOUÏ, INOUÏE. adj. (*Inauditus.*) Dont on n'a jamais ouï parler. | Qui est tel, que jusque-là on n'avait ouï parler de rien de semblable. (I-nou-i; ie.)

IN PACE. *V.* Pace (in).

IN PARTIBUS. *V.* Partibus (in).

IN PETTO. *V.* Petto (in).

IN-PLANO. adj. et s. (*In, planus.*) Se dit Du format où la feuille imprimée ne contient qu'une page de chaque côté.

IN-PROMPTU. *V.* Impromptu.

INQUART. s. m. (*In, quartus.*) Action de joindre trois parties d'argent contre une d'or pour en faire le départ. On dit aussi *Quartation*. (In-car.)

IN-QUARTO. adj. et s. (*In, quartus.*) Se dit Du format où la feuille est pliée en quatre feuillets; et Des livres, des volumes qui ont ce format. (In-couar-to.)

INQUIET, ÈTE. adj. (*Inquietus.*) Qui est dans qq. trouble, dans qq. agitation d'esprit, soit par crainte, soit par irrésolution et incertitude. | Se dit Des passions et des mouvements de l'âme. | Qui marque de l'inquiétude. | Qui ne peut se tenir en repos, qui n'est jamais content de la situation, de l'état où il se trouve. | Il s'applique également, dans ce sens, Aux passions, aux mouvements de l'âme. | Se dit D'une personne que la souffrance met dans une agitation continuelle. | *Sommeil inquiet*, Sommeil qui est souvent interrompu, qui est troublé par qq. peine d'esprit, ou par la mauvaise disposition physique où se trouve celui qui dort. (Inc-iè [c m.].)

INQUIÉTANT, ANTE. adj. Qui cause de l'inquiétude. (Inc-i-é-tan [c m.].)

INQUIÉTER. v. a. (*Inquietare.*) Rendre inquiet. Dans ce sens, il se dit De l'âme. | Troubler, faire de la peine en qq. ch. que ce soit. | Troubler qqn. dans la possession d'une chose, lui faire un procès, lui chercher querelle. (Inc-i-été [c m.].)

INQUIÉTUDE. s. f. (*Inquietudo.*) Trouble, souci, agitation d'esprit, impatience causée par qq. passion. | Inconstance d'humeur, amour du changement qui fait que l'on est toujours mécontent de l'état où l'on se trouve. | Agitation de corps causée par qq. malaise. | Au pl., Certaines petites douleurs qui donnent de l'agitation et de l'impatience, et qui se font sentir ordinairement aux jambes. (Inc-i-é-tu-de [c m.].)

INQUISITEUR. s. m. (*Inquisitor.*) Juge de l'inquisition. | *Inquisiteur d'État*, Magistrat de la république de Venise qui était chargé de découvrir et de prévenir les complots formés contre le gouvernement. (Inc-i-zi-teur [c m.].)

INQUISITION. s. f. (*Inquisitio.*) Recherche, enquête. | Recherche, perquisition rigoureuse où il se mêle de l'arbitraire. | Tribunal établi en certains pays pour rechercher et punir ceux qui ont des sentiments contraires à la foi catholique. On nomme qqf. ce tribunal *Le saint-office*. (Inc-i-zi-sion [c m.].)

INQUISITORIAL, ALE. adj. Se dit De tout pouvoir ombrageux, trop sévère, de tout acte, de toute recherche arbitraire, et se prend toujours en mauvaise part. (Inc-i-zi-to-rial [c m.].)

INSAISISSABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être saisi. Se dit, en jurispr., Des choses qu'on ne peut saisir valablement. | Fig., qui ne peut être perçu, compris. (In-sè-zi-sa-ble.)

INSALUBRE. adj. des 2 g. (*Insalubris.*) Malsain, qui nuit à la santé.

INSALUBRITÉ. s. f. Qualité de ce qui est nuisible à la santé.

INSATIABILITÉ. s. f. (*Insatiabilitas.*) Avidité de manger qui ne se peut rassasier. (In-sa-sia-bi-li-té.)

INSATIABLE. adj. des 2 g. (*Insatiabilis.*) Qui ne peut être rassasié. (In-sa-sia-ble.)

INSATIABLEMENT. adv. D'une manière insatiable. (In-sa-sia-ble-man.)

INSCRIPTION. s. f. (*Inscriptio.*) Caractères gravés ou fixés sur le cuivre, sur le marbre, sur la pierre, etc., soit pour conserver la mémoire d'une personne ou d'un événement, soit pour indiquer la destination d'un édifice, etc. | Courte indication, avis écrit, imprimé, peint, etc., qu'on place dans un lieu apparent, pour servir d'instruction, de renseignement. | Action d'inscrire une personne ou une chose sur un registre, une liste, etc. | Résultat de cette action. | L'inscription d'un étudiant sur le registre de la faculté dans laquelle il étudie pour prendre ses grades. | *Inscription de faux*, Acte par lequel on soutient en justice qu'une pièce est fausse ou falsifiée. (In-scrip-sion.)

INSCRIRE. v. a. (*Inscribere.*) Écrire le nom de qqn., ou prendre note, faire mention de qq. ch. sur un registre, sur une liste, etc. | Mettre une inscription. | *Inscrire une figure dans une autre*, Tracer, dans l'in-

térieur d'une figure géométrique, une autre figure qui en touche le contour intérieurement. | Inscrire ou faire inscrire son nom dans un registre, sur une liste, etc. | *S'inscrire en faux*, Soutenir en justice qu'une pièce que la partie adverse produit est fausse. | Nier qq. proposition qu'une personne allègue.

INSCRUTABLE. adj. des 2 g. (*Inscrutabilis.*) Impénétrable, qui ne peut être conçu, qui ne peut être compris par l'esprit humain.

INSÇU (À L'). *V.* Insu.

INSECTE. s. m. (*Insectum.*) Petit animal sans vertèbres, dont le corps est divisé par étranglements ou par anneaux. (In-séc-te.)

IN-SEIZE. adj. et s. Se dit Du format où la feuille est pliée en seize feuillets; et Des volumes, des livres qui ont ce format. (In-sè-ze.)

INSENSÉ, ÉE. adj. Fou, qui a perdu le sens, qui a l'esprit aliéné. | Se dit D'une personne dont les actions ou les discours ne sont pas raisonnables. | Se dit Des choses qui ne sont pas conformes à la raison, au bon sens. | Se dit, subst., Des personnes. (In-san-sé)

INSENSIBILITÉ. s. f. Manque, défaut de sensibilité. (In-san-si-bi-li-té.)

INSENSIBLE. adj. des 2 g (*Insensibilis.*) Qui ne peut point éprouver de sensations. | Qui ne sent point, qui ne reçoit point l'impression que l'objet doit faire sur les sens | Il s'emploie également au sens moral. | Subst., Personne qui n'est point sensible à l'amour. | Imperceptible, qu'on n'aperçoit, qui n'est connu que difficilement par les sens, ou même dont on ne peut s'apercevoir. (In-san-si-ble.)

INSENSIBLEMENT. adv. Peu à peu, d'une manière peu sensible, qui se connait difficilement par les sens ou par l'esprit. (In-san-si-ble-man.)

INSÉPARABLE. adj. des 2 g. (*Inseparabilis.*) Qui ne peut être séparé. | Se dit Des personnes qui ne se quittent presque jamais, ou qui sont très-souvent ensemble. | S'emploie, substant. et fam., dans ce dernier sens: *Ce sont deux inséparables.*

INSÉPARABLEMENT. adv. De manière à ne pouvoir être séparé. (In-sé-pa-ra-ble-man.)

INSÉRER. v. a. (*Inserere.*) Mettre parmi, ajouter, faire entrer, introduire. | Se dit en parlant Des ouvrages d'esprit, des actes, tels que contrats, etc., et de certaines publications.

INSERTION. s. f. (*Insertio.*) Action par laquelle on insère, ou État de la chose insérée. | T. d'anat., L'attache d'une partie sur une autre. (In-sër-sion.)

INSIDIEUSEMENT. adv. D'une manière insidieuse et qui tend à surprendre. (In-si-di-eu-ze-man.)

INSIDIEUX, EUSE. adj. (*Insidiosus.*) Qui tend ou qui cherche à surprendre qqn. (In-si-di-eû; ze.)

INSIGNE. adj. des 2 g. (*Insignis.*) Signalé, remarquable. | Se dit De qqs. églises cathédrales. (In-si-*ne* [n m.].)

INSIGNE. s. m. (*Insigne.*) Marque distinctive. Il ne se dit qu'en parlant Des personnes ou des grades, des dignités, etc.

INSIGNIFIANCE. s. f. Qualité de ce qui est insignifiant. (In-si-*ni*-fi-an-se [n m.].)

INSIGNIFIANT, ANTE. adj. Qui est sans importance, ce qui est sans caractere, insipide. (In-si-*ni*-fi-an [n m.].)

INSINUANT, ANTE. adj. Qui a l'adresse et le talent de s'insinuer, d'insinuer qq. ch. | Se dit Des manieres, des discours, etc.

INSINUATION. s. f. (*Insinuatio*) Adresse dans le style, dans le langage, par laquelle on insinue qq. ch. | En rhétorique, Ce que dit un orateur pour s'insinuer dans la bienveillance de son auditoire. | Tout discours par lequel, sans énoncer positivement une chose, on la donne à entendre, ou on prépare l'esprit à la recevoir. | S'est dit De l'enregistrement des actes qui doivent être rendus publics. (In-si-nu-a-sion.)

INSINUER. v. a. (*Insinuare.*) Introduire doucement et adroitement qq. ch. | Fig., Faire entendre adroitement, faire entrer dans l'esprit. | *Insinuer, faire insinuer une donation*, Faire enregistrer une donation à un certain greffe destiné pour cet effet. (Vi.) | Pron., Pénétrer, se faire admettre qq. part, s'y introduire avec adresse. | *S'insinuer dans l'esprit de qqn.*, etc., Se mettre bien dans son esprit, etc.

INSIPIDE. adj. des 2 g. (*Insipidus.*) Qui n'a nulle saveur, nul goût. | Se dit, fig., Des choses, des personnes qui n'ont aucun agrément, qui n'ont rien qui touche et qui pique.

INSIPIDITÉ. s. f. Qualité de ce qui est insipide.

INSISTANCE. s. f. (*Insistens.*) Action d'insister. (In-sis-tan-se.)

INSISTER. v. n. (*Insistere.*) Faire instance, persévérer à demander, à vouloir une chose. | Appuyer sur qq. ch., s'y arrêter avec force.

INSOCIABILITÉ. s. f. Caractère de celui qui est insociable. (In-so-si-a-bi-li-té.)

INSOCIABLE. adj. des 2 g. (*Insociabilis.*) Fâcheux, incommode, avec qui l'on ne peut avoir de société, avec qui l'on ne peut vivre. (In-so-si-a-ble.)

INSOLATION. s. f. (*Insolatio.*) Action d'exposer qqn. ou qq. ch. à la chaleur du soleil. (In-so-la-sion.)

INSOLEMMENT. adv. Avec insolence. (In-so-la-man.)

INSOLENCE. s. f. (*Insolentia.*) Hardiesse excessive, effronterie, manque de respect. | Orgueil offensant. | Se dit Des paroles et des actions où il y a de l'insolence. (In-so-lan-se.)

INSOLENT, ENTE. adj. (*Insolens.*) Ef-

fronté, qui perd le respect. | Se dit De l'air, des manières, des discours, etc. | Se dit De celui qui offense la modestie, la pudeur. | Orgueilleux, qui en use avec orgueil, avec dureté. | Se dit également, en ce dernier sens, De l'air, des discours, etc. | Il s'emploie aussi substant., en parlant Des personnes, surtout dans le premier sens. (In-so-lan; an-te.)

INSOLITE. adj. des 2 g. (*Insolitus.*) Qui n'est point d'usage, qui est contraire à l'usage, aux règles.

INSOLUBILITÉ. s. f. Qualité des substances qui ne peuvent se dissoudre. | Impossibilité de résoudre un problème, une question, etc.

INSOLUBLE. adj. des 2 g. (*Insolubilis.*) Qui ne peut se dissoudre. | Fig., Qu'on ne peut résoudre, expliquer.

INSOLVABILITÉ. s. f. Impuissance de payer.

INSOLVABLE. adj. des 2 g. Qui n'a pas de quoi payer.

INSOMNIE. s. f. (*Insomnia.*) Privation de sommeil causée par qq. indisposition, qq. chagrin, qq. inquiétude.

INSOUCIANCE. s. f. État ou caractère de celui qui est insouciant. (In-sou-si-an-se.)

INSOUCIANT, ANTE. adj. (*Sollicitus.*) Qui n'a aucun souci d'une chose, ou qui ne se soucie et ne s'affecte de rien. (In-sou-si-an.)

INSOUMIS, ISE. adj. Non soumis. (In-sou-mi; i-ze.)

INSOUTENABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut soutenir, défendre, justifier. Se dit Des choses. | Qu'on ne peut supporter, qui choque extrêmement. Se dit Des personnes et des choses.

INSPECTER. v. a. (*Inspectare.*) Examiner avec autorité, ou avec une mission spéciale d'une autorité compétente. (In-spèc-té.)

INSPECTEUR. s. m. (*Inspector.*) Celui dont la fonction est d'inspecter, de surveiller qq. ch. (In-spèc-teur.)

INSPECTION. s. f. (*Inspectio.*) Action par laquelle on regarde, on considère, on examine qq. ch. | La fonction et le soin d'examiner qq. ch., de le surveiller. | Place, emploi d'inspecteur (In-spèc-sion.)

INSPIRATEUR, TRICE, adj. Qui inspire. | *Muscles inspirateurs*, Muscles qui contribuent à l'inspiration. (In-spi-ra-teur; tri-se.)

INSPIRATION. s. f. (*Inspiratio.*) Action d'inspirer qqn., de le conseiller, de lui suggérer qq. ch. | La chose inspirée. | Se dit Des sentiments, des pensées, des desseins qui semblent naître spontanément dans le cœur, dans l'esprit, et que l'on regarde souvent comme inspirés par le génie, par l'enthousiasme, ou même par la Divinité. | Se dit absol. De l'enthousiasme, dans la poésie, dans les beaux-arts, etc. | Action par laquelle l'air entre dans le poumon. (In-spi-ra-sion.)

INSPIRER. v. a. (*Inspirare.*) Faire naître dans le cœur, dans l'esprit, qq. mouvement, qq. dessein, qq. pensée. | Conseiller, diriger, animer. | Se dit De ceux qui reçoivent de la Divinité des lumières surnaturelles, qui sont pleins d'une fureur divine, ou qui sont animés de qq. enthousiasme. | Fam. *Je fus bien inspiré quand je fis telle chose*, Je fus bien avisé, j'eus une bonne idée lorsque, etc. | *Inspirer de l'air dans les poumons*, Y souffler de l'air. *V.* INSUFFLER. | INSPIRÉ, ÉE. subst. Personne qui est ou que l'on suppose inspirée de la Divinité.

INSTABILITÉ. s. f. (*Instabilitas.*) Défaut de stabilité.

INSTALLATION. s. f. Action par laquelle on est installé. (In-sta-la-tion.)

INSTALLER. v. a. Mettre solennellement en possession d'une place, d'un emploi, d'une dignité. | Placer, établir qqn. en qq. endroit. (In-sta-lé.)

INSTAMMENT. adv. Avec instance, d'une manière pressante. (In-sta-man.)

INSTANCE. s. f. (*Instantia.*) Sollicitation pressante. | Demande, poursuite en justice. | *Première instance*, Poursuite d'une action devant le premier juge. | *Tribunal de première instance*, Tribunal inférieur qui connaît de toutes les contestations en matière civile, à partir d'une certaine somme. | Un nouvel argument qui a pour objet de détruire la réponse faite au premier. (In-stan-se.)

INSTANT, ANTE. adj. (*Instans.*) Pressant. | Imminent, urgent.

INSTANT. s. m. Moment très-court, le plus petit espace de temps. | Fam., *Un instant*, Attendez, arrêtez un instant | À CHAQUE INSTANT, À TOUT INSTANT. loc. adv. Continuellement, sans cesse. | À L'INSTANT, DANS L'INSTANT. loc. adv. Aussitôt, à l'heure même, tout à l'heure. (In-stan.)

INSTANTANÉ, ÉE. adj. Qui ne dure qu'un instant.

INSTAR (À L'). loc. prép. (*Instar.*) À la manière, à l'exemple de, de même que. (A-lin-star.)

INSTAURATION. s. f. (*Instauratio.*) Établissement. (In-stó-ra-sion.)

INSTIGATEUR, TRICE. s. (*Instigator, trix.*) Celui, celle qui incite, qui pousse à faire qq. ch. Il se prend le plus souvent en mauvaise part. (In-sti-ga-teur; tri-se.)

INSTIGATION. s. f. (*Instigatio.*) Incitation, suggestion, sollicitation pressante par laquelle on pousse qqn. à faire qq. ch. (In-sti-ga-sion.)

INSTIGUER. v. a. (*Instigare.*) Exciter, pousser qqn. à faire qq. action. (In-stig-é [g m.].)

INSTILLATION. s. f. (*Instillatio.*) Action d'instiller. (In-stil-la-sion.)

INSTILLER. v. a. (*Instillare.*) Faire couler, verser goutte à goutte. (In-stil-lé.)

INSTINCT. s. m. (*Instinctus.*) Sentiment, mouvement intérieur qui est naturel aux animaux, et qui les fait agir sans le secours de la réflexion. | Mouvement intérieur et involontaire auquel on attribue les actes non réfléchis, les sentiments indélibérés; très-grande aptitude, propension irrésistible à qq. ch. (In-stin.)

INSTINCTIF, IVE. adj. Qui appartient à l'instinct, qui naît de l'instinct.

INSTINCTIVEMENT. adv. Par instinct. (In-stinc-ti-ve-man.)

INSTITUER. v. a. (*Instituere.*) Établir qq. ch. de nouveau, donner commencement à qq. ch. | *Instituer un héritier, instituer héritier*, Nommer, faire qqn. son héritier par testament. | INSTITUER, se dit De ceux qu'on établit en charge, en fonction.

INSTITUT. s. m. (*Institutum.*) Constitution d'un ordre religieux, règle de vie qui est prescrite à cet ordre au temps de son établissement. | Se dit De l'ordre même. | Titre de certaines sociétés savantes. | *L'Institut royal de France*, ou *L'Institut*, Nom de la première société savante de France, établie à Paris, et composée de cinq Académies; savoir : l'Académie française, l'Académie des inscriptions et belles-lettres, l'Académie des sciences, l'Académie des beaux-arts, et l'Académie des sciences morales et politiques.—Lieu où se tiennent les séances de l'Institut. | Au plur. est qqf. synonyme d'*Institutes*. (In-sti-tu.)

INSTITUTES. s. f. (*Institutum.*) Ouvrage élémentaire qui renferme les principes du droit romain. Qqns. disent *Instituts* et le font masculin. | Absol., Les Institutes de Justinien. | S'applique aussi à Certains autres ouvrages élémentaires de jurisprudence. (In-sti-tu-te.)

INSTITUTEUR, TRICE. s. (*Institutor.*) Celui, celle qui institue, qui établit. | Personne chargée de l'éducation et de l'instruction d'un ou de plusieurs enfants. | Celui ou celle qui tient une pension, une maison d'éducation, une école. (—tri-se.)

INSTITUTION. s. f. (*Institutio.*) Action par laquelle on institue, on établit. | La chose instituée. | *Institution d'héritier*, Nomination d'un héritier. | Éducation. | École, maison d'éducation. (In-sti-tu-sion.)

INSTRUCTEUR. s. m. (*Instructor.*) Celui qui instruit. | Celui qui est chargé d'enseigner aux jeunes soldats l'exercice et le maniement des armes. Adj., *Capitaine instructeur.* | *Juge instructeur*, Juge d'instruction. *V.* INSTRUCTION.

INSTRUCTIF, IVE. adj. Qui instruit. Il ne se dit que Des choses.

INSTRUCTION. s. f. (*Instructio.*) Éducation, enseignement. | Connaissances, savoir, notions acquises. | Leçon, précepte qu'on donne pour instruire. | *Instruction pastorale*, Mandement d'évêque sur quelque point de doctrine. | Connaissance qu'on donne à qqn. de certains faits, de certains usages qu'il ignore. | Se dit Des ordres, des explications, des avis qu'une personne donne à une autre pour la conduite de qq. affaire, de qq. entreprise. | Se dit Des ordres, des explications écrites ou verbales qu'un prince ou un gouvernement donne à son ambassadeur, à son envoyé, à son délégué, sur la manière de se conduire dans la mission dont il le charge. | Toutes les formalités nécessaires pour mettre une cause, une affaire civile ou criminelle en état d'être jugée. | *Juge d'instruction*, Magistrat établi pour rechercher les crimes et délits, en recueillir les preuves ou indices, et faire arrêter et interroger les prévenus, les inculpés. (Instruc-sion.)

INSTRUIRE. v. a. Enseigner qqn., lui apprendre qq. ch., lui donner des leçons. | Se dit aussi Des bêtes. | Informer, avertir, donner connaissance de qq. ch. | Mettre une cause, une affaire civile ou criminelle en état d'être jugée. | *Instruire le procès de qqn.*, Lui faire son procès en matière criminelle. Absol., *Instruire contre qqn.* | INSTRUIT, UITE. part. absol., Qui a beaucoup de connaissances, de savoir.

INSTRUMENT. s. m. (*Instrumentum.*) Nom générique de la plupart des outils, machines, ou appareils dont on se sert dans un art ou dans une science. | Se dit Des instruments de musique. | Tout ce dont on se sert pour faire une chose quelconque, une action bonne ou mauvaise. | Se dit, fig., Des personnes ou des choses qui servent à produire qq. effet, à parvenir à qq. fin. | Se dit Des contrats et des actes publics par-devant notaire. (In-stru-man.)

INSTRUMENTAIRE. adj. m. *Témoin instrumentaire*, Celui qui assiste qq. officier public dans les actes pour la validité desquels la présence de témoins est nécessaire. (Instru-man-tè-re.)

INSTRUMENTAL, ALE. adj. Qui sert d'instrument. | T. de mus., Qui s'exécute, qui doit être exécuté par des instruments. (In-stru-man-tal.)

INSTRUMENTATION. s. f. Manière dont la partie instrumentale d'un morceau de musique est disposée. (In-stru-man-ta-sion.)

INSTRUMENTER. v. n. Faire des contrats, des procès-verbaux, des exploits, et autres actes publics. (In-stru-man-té.)

INSU. s. m. Ignorance de qq. fait, de qq. ch. Loc. prép. *À l'insu de.*

INSUBORDINATION. s. f. Défaut de subordination, manquement à la subordination. (In-su-bor-di-na-sion.)

INSUBORDONNÉ, ÉE. adj. Qui a l'esprit d'insubordination, qui manque fré-

quemment à la subordination. (In-su-bor-do-né.)

INSUFFISAMMENT. adv. D'une manière insuffisante. (In-su-fi-za-man.)

INSUFFISANCE. s. f. (*Insufficientia.*) Incapacité, manque de suffisance. (In-su-fi-zan-se.)

INSUFFISANT, ANTE. adj. (*Insufficiens.*) Qui ne suffit pas. (In-su-fi-zan.)

INSUFFLATION. s. f. Action d'insuffler. (In-su-fla-sion.)

INSUFFLER. v. a. (*Insufflare.*) Souffler, introduire à l'aide du souffle un gaz, une vapeur dans qq. cavité du corps. (In-su-flé.)

INSULAIRE. adj. des 2 g. et subst. (*Insularis.*) Qui habite une île. (In-su-le-re.)

INSULTANT, ANTE. adj. (*Insultans.*) Qui insulte. Ne se dit que Des choses.

INSULTE. s. f. (*Insultus.*) Injure, outrage, mauvais traitement de fait ou de parole, avec dessein prémédité d'offenser. | Coup de main, attaque brusque et vive.

INSULTER. v. a. (*Insultare.*) Maltraiter, outrager qqn. de fait ou de parole, de propos délibéré. | Manquer à ce que l'on doit aux personnes ou aux choses. S'emploie avec la prép. *à.* | Attaquer vivement et à découvert, se dit surtout en parlant D'une place de guerre et des fortifications.

INSUPPORTABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être supporté, souffert ; ou Qui est extrêmement fâcheux, désagréable. (In-su-por-ta-ble.)

INSUPPORTABLEMENT. adv. D'une manière insupportable. (In-su-por-ta-ble-man.)

INSURGENTS. s. m. pl. (*Insurgens.*) Nom qu'on donnait autrefois à certains corps de troupes hongroises levées extraordinairement pour le service de l'État. | Américains qui se soulevèrent pour la cause de l'indépendance, dans les colonies anglaises. (In-sur-jan.)

INSURGER (S'). v. pron. Se soulever, se révolter. Ellipt., *Faire insurger un peuple,* etc. | INSURGÉ. subst. *L'armée des insurgés.* (Sin-sur-jé.)

INSURMONTABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être surmonté.

INSURRECTION. s. f. (*Insurrectum.*) Soulèvement contre le gouvernement. (In-sur-rec-sion.)

INSURRECTIONNEL, ELLE. adj. Qui tient de l'insurrection. (In sur-réc-sio-nel ; è-le.)

INTACT, ACTE. (*Intactus.*) À quoi l'on n'a point touché, dont on n'a rien retranché. | Sain, entier, qui n'a point souffert d'altération. | *Homme intact*, à qui l'on ne peut rien reprocher de contraire à la probité.

INTACTILE. adj. des 2 g. (*Intactilis.*) Qui échappe au sens du tact.

INTARISSABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut tarir, être tari, épuisé. (In-ta-ri-sa-ble.)

INTÉGRAL, ALE. adj. (*Integer.*) Total. | *Calcul intégral*, Le calcul par lequel on remonte des incréments infiniment petits aux quantités finies dont ils dérivent. | Subst., *L'intégrale d'une quantité différentielle*, La quantité finie dont cette différentielle est l'incrément infiniment petit.

INTÉGRALEMENT. adv. En totalité. (In-té-gra-le-man.)

INTÉGRANT, ANTE. adj. (*Integrare.*) *Partie intégrante*, Chacune des parties qui contribuent à l'intégrité d'un tout, à la différence Des parties qui en constituent l'essence.

INTÉGRATION. s. f. (*Integratum.*) Action d'intégrer. (In-té-gra-sion.)

INTÈGRE. adj. des 2 g. (*Integer.*) Qui est d'une probité incorruptible.

INTÉGRER. v. a. (*Integrare.*) Trouver l'intégrale d'une quantité différentielle.

INTÉGRITÉ. s. f. (*Integritas.*) L'état d'un tout, d'une chose qui a toutes ses parties. | L'état d'une chose saine et sans altération. | Vertu, qualité d'une personne intègre.

INTELLECT. s. f. (*Intellectus.*) La faculté de l'âme qu'on nomme aussi l'*Entendement.* (In-tel-lect.)

INTELLECTIF, IVE. adj. (*Intellectio.*) Appartenant à l'intellect. *La faculté, la puissance intellective.* (In-tel-lec-tif.)

INTELLECTUEL, ELLE. adj. (*Intellectualis.*) Qui appartient à l'intellect, qui est dans l'entendement. | Spirituel, par opposition à *Materiel.* (In-tel-lec-tu-el ; e-le.)

INTELLIGENCE. s. f. (*Intelligentia.*) Faculté intellective, capacité d'entendre, de concevoir, de comprendre ; ou L'esprit, en tant qu'il conçoit. | Connaissance approfondie, compréhension nette et facile. | En t. de peinture, L'entente de certains effets, le talent, le goût avec lequel l'artiste sait les produire. | Adresse, habileté ; et s'applique surtout Au choix des moyens employés pour obtenir un certain résultat. | Amitié réciproque, accord, union de sentiments. | Correspondance, communication entre des personnes qui s'entendent l'une avec l'autre. | *Avoir une double intelligence*, Avoir des intelligences dans les deux partis, dans les deux armées. | Une substance purement spirituelle. (In-tel-li-jan-se.)

INTELLIGENT, ENTE. adj. Pourvu de la faculté intellective, capable de concevoir et de raisonner. | Qui a beaucoup d'intelligence, qui conçoit facilement. | Qui a beaucoup d'habileté, d'adresse. (In-tel-li-jan ; an-te.)

INTELLIGIBLE. adj. des 2 g. (*Intelligibilis.*) Qui peut être ouï facilement et distinctement. | Qui est aisé à comprendre. | Qui ne subsiste que dans l'entendement, comme les êtres de raison ; il est opposé à *Reel.* (In-tel-li-ji-ble.)

INTELLIGIBLEMENT. adv. D'une manière intelligible. (In-tel-li-ji-ble-man.)

INTEMPÉRANCE. s. f. (*Intemperantia.*) Vice opposé à la tempérance, à la sobriété. | Toute espèce d'excès. | *Intempérance de langue*, Trop grande liberté qu'on se donne de parler. (In-tan-pé-ran-se.)

INTEMPÉRANT, ANTE. adj. et subst. (*Intemperans.*) Qui a le vice de l'intempérance. (In-tan-pé-ran.)

INTEMPÉRÉ, ÉE. adj. (*Intemperatus.*) Déréglé dans ses passions et dans ses appétits. (In-tan-pé-ré.)

INTEMPÉRIE. s. f. (*Intemperies.*) Déréglement. Se dit De l'air, des saisons, etc. (In-tan-pé-rie.)

INTEMPESTIF, IVE. adj. (*Intempestivus.*) Qui n'est pas fait à propos, ou qu'il n'est pas à propos de faire pour le moment. (In-tan-pès-tif.)

INTEMPESTIVEMENT. adv. D'une manière intempestive. (In-tan-pës-ti-ve-man.)

INTENDANCE. s. f. (*Intendens.*) Direction, administration d'affaires importantes. | Le temps que dure l'administration d'un intendant. | District où s'étendait le pouvoir d'un intendant de province. | La maison où demeure un intendant, où il a ses bureaux. (In-tan-dan-se.)

INTENDANT. s. m. (*Intendens.*) Celui qui est chargé de régir les biens, de conduire et de surveiller la maison d'un prince, d'un grand seigneur, d'un riche particulier. | Se dit De certains fonctionnaires qui surveillent et dirigent un service public ou un grand établissement. | Se disait De ceux qui étaient à la tête de l'administration des provinces, ou qui avaient des attributions relatives aux finances du royaume. (In-tan-dan.)

INTENDANTE. s. f. Se disait De la femme d'un intendant de province. (In-tan-dan-te.)

INTENSE. adj. des 2 g. (*Intensus.*) Grand, fort, vif. (In-tan-se.)

INTENSITÉ. s. f. Degré de force ou d'activité d'une chose, d'une qualité, d'une puissance. (In-tan-si-té.)

INTENTER. v. a. (*Intentare.*) *Intenter une action, un procès, une accusation contre qqn.*, Faire un procès à qqn., etc. (In-tan-té.)

INTENTION. s. f. (*Intentio.*) Dessein, vue; mouvement de l'âme par lequel on tend à qq. fin. | *Faire une chose à l'intention de qqn.*, Pour lui, à sa considération. | *Faire des prières*, etc., *à l'intention de qqn.*, Faire ces choses dans le dessein qu'elles lui servent devant Dieu. | *Direction d'intention*, se dit De ceux qui, pour sauver ce qu'il y a de mauvais dans un discours, dans une action, allèguent l'innocence de leur motif, de leur intention. (In-tan-sion.)

INTENTIONNÉ, ÉE. adj. Qui a certaine intention. (In-tan-sio-né.)

INTENTIONNEL, ELLE. adj. Qui appartient à l'intention. | *Espèces intentionnelles*, Images que les anciens supposaient sortir des corps pour frapper les sens. *Espèces impresses.* (In-tan-sio-nel; è-le.)

INTERCADENCE. s. f. Se dit Du pouls lorsqu'il offre par intervalles une pulsation surnuméraire. (In-tër-ca-dan-se.)

INTERCADENT, ENTE. adj. (*Inter, cadere.*) Se dit Du pouls lorsqu'il offre des intercadences. (In-tër-ca-dan; an-te.)

INTERCALAIRE. adj. des 2 g. (*Intercalaris.*) Qui est ajouté et inséré. Se dit Du jour que l'on ajoute au mois de février dans l'année bissextile. | *Lune intercalaire*, La treizième lune qui se trouve dans une année, de trois ans en trois ans. | Se dit De vers qu'on répète plusieurs fois dans de petits poëmes, tels que les chants royaux, les ballades, les virelais, etc. (In-tër-ca-lè-re.)

INTERCALATION. s. f. (*Intercalatio.*) Action d'intercaler, ou Le résultat de cette action. L'addition d'un jour dans le mois de février aux années bissextiles. (In-tër-ca-la-sion.)

INTERCALER. v. a. (*Intercalare.*) Insérer. Se dit Du jour qu'on ajoute, de quatre ans en quatre ans, dans le mois de février, afin que la manière de compter cadre plus exactement avec le cours du soleil. | Il se dit D'écrits auxquels on ajoute qq. ch. après coup.

INTERCÉDER. v. n. (*Intecedere.*) Prier, solliciter pour qqn., afin de lui procurer qq. bien ou de le garantir de qq. mal. (In-tër-sé-dé.)

INTERCEPTER. v. a. (*Interceptus.*) Arrêter, interrompre le cours direct de qq. ch. | S'emparer par surprise de ce qui est adressé, envoyé à quelqu'un. (In-tër-sep-té.)

INTERCEPTION. s. f. (*Interceptio.*) Se dit De qq. ch. dont le cours direct est interrompu. (In-tër-sëp-sion.)

INTERCESSEUR. s. m. (*Intercessor.*) Celui qui intercède. (In-tër-së-seur.)

INTERCESSION. s. f. (*Intercessio.*) Prière, action d'intercéder. (In-tër-së-sion.)

INTERCOSTAL, ALE. adj. (*Intercostalis.*) Qui est entre les côtes. (In-ter-cos-tal.)

INTERCURRENTE. adj. f. (*Intercurrere.*) *Maladies intercurrentes*, Celles qui surviennent en différents temps de l'année. (In-tër-cu-ran-te [c m.].)

INTERDICTION. s. f. (*Interdictio.*) Défense, prohibition. | Défense, perpétuelle ou temporaire, de continuer l'exercice de certaines fonctions, faite par sentence ou arrêt, par décision d'une autorité supérieure. | Privation d'échéance. | L'action d'ôter à qqn. la libre disposition de ses biens, et même de sa personne, quand on reconnaît qu'il est en état d'imbécillité, de démence, ou de fureur. (In-tër-dic-sion.)

INTERDIRE. v. a. (*Interdicere.*) (Se conj. comme *Dire*, excepté à la 2ᵉ pers. du plur.

du présent de l'indic., qui fait, *Vous interdisez.*) Défendre qq. ch. à qqn. | Se dit, fig., Des choses à l'égard desquelles on se trouve dans une sorte d'impossibilité. | Se dit D'une sentence par laquelle on défend à un ecclésiastique l'exercice des ordres sacrés, ou à tout ecclésiastique la célébration des sacrements et du service divin dans les lieux marqués par la sentence. | Défendre à qqn., temporairement ou pour toujours, de continuer l'exercice de ses fonctions. | Ôter à qqn. la libre disposition de ses biens, et même de sa personne. | Étonner, troubler qqn., en sorte qu'il ne sache ce qu'il dit ni ce qu'il fait. | *Interdire le feu et l'eau.* Formule usitée, chez les Romains, dans les sentences de bannissement. (In-tër-di-re.)

INTERDIT, ITE. part. Étonné, troublé, qui ne peut répondre, ou qui ne sait ce qu'il fait, ce qu'il dit. | Subst. masc. Celui contre lequel une interdiction a été prononcée. (In-tër-di.)

INTERDIT. s. m. (*Interdictum.*) Sentence ecclésiastique qui défend à un ecclésiastique en particulier l'exercice des ordres sacrés, ou à tout ecclésiastique la célébration des sacrements et du service divin dans les lieux marqués par la sentence. (In-tër-di.)

INTÉRESSANT, ANTE. adj. Qui intéresse. (In-té-rë-san.)

INTÉRESSER. v. a. (*Interesse.*) Faire entrer qqn. dans une affaire, en sorte qu'il ait part au succès. | Donner qq. ch. à qqn. pour le rendre favorable à une affaire, à une entreprise. | Être de qq. importance pour qqn. | Se dit Des choses. | Fig., t. de chir., Atteindre, blesser. | Inspirer de l'intérêt, de la bienveillance, de la compassion, etc. | Fixer l'attention, captiver l'esprit, toucher, émouvoir. | *Intéresser le jeu*, Le rendre plus attachant par l'appât du gain. | Pron., Prendre part dans une affaire. | Entrer dans les intérêts de qqn., prendre intérêt à qq. ch.

INTÉRESSÉ, ÉE. adj. Qui est trop attaché à ses intérêts, qui a son profit particulier en vue dans tout ce qu'il fait. | Se dit Des sentiments et des actions. | Subst. plur. Ceux qui ont intérêt à qq. ch. | Ceux qui avaient intérêt dans les affaires du roi. (In-té-rë-sé.)

INTÉRÊT. s. m. Ce qui importe, ce qui convient, en qq. manière que ce soit, ou à l'honneur, ou à l'utilité de qqn. | *Mettre qqn. hors d'intérêt*, Le dédommager, faire qu'il ne reçoive aucun préjudice. | *Avoir un intérêt dans une société*, etc., Y avoir part. | Sentiment qui nous attache à nos intérêts, qui nous fait rechercher l'agréable ou l'utile, le bien-être, la fortune, le profit. | Profit qu'on retire de l'argent prêté ou dû. | *Intérêts civils*, Le dédommagement que l'on adjuge à celui qui a été lesé en sa personne ou dans ses biens par le crime ou le délit. | Sentiment qui nous fait prendre part à ce qui regarde une personne, à ce qui lui arrive d'agréable ou de fâcheux. | *Prendre intérêt à une affaire*, Désirer qu'elle réussisse, travailler à la faire réussir. | L'attention, la curiosité, en tant qu'elle est ou peut être excitée, captivée. | Cette qualité de certaines choses, qui les rend propres à captiver l'attention, à charmer l'esprit, ou à toucher le cœur. (In-té-rê.)

INTERFOLIER. v. a. (*Inter*, *folium.*) Brocher ou relier un livre, en insérant des feuillets blancs entre les feuillets qui portent l'écriture ou l'impression. (In-ter-fo-li-é.)

INTÉRIEUR, EURE. adj. (*Interior.*) Qui est au dedans, ou Qui a rapport au dedans. | Se dit De l'âme. | *Mer intérieure*, Celle qui se trouve au milieu d'une grande contrée, ou entre des continents. | *L'homme intérieur*, L'homme spirituel, qui est opposé à L'homme charnel. | *Être fort intérieur*, Être fort recueilli, rentrer souvent en soi-même. | INTÉRIEUR. subst. masc. La partie de dedans, le dedans. | Absol., L'intérieur du pays. | *Tableau d'intérieur*, ou *Intérieur*, Tableau de genre qui a pour objet principal la représentation de l'architecture et des effets de lumière à l'intérieur des maisons, des édifices. Tableau qui représente qq. scène de la vie domestique, dans l'intérieur d'une maison. | *L'intérieur d'une personne*, L'intérieur de sa maison, sa vie domestique. | Fig., Ce qu'il y a de plus caché dans une chose, et s'applique particulièrement Aux secrets de la vie privée. | Se dit Des pensées les plus secrètes, des mouvements les plus intimes de l'âme.

INTÉRIEUREMENT. adv. Au dedans. | Se dit en parlant De la conscience et de l'état de l'âme. (In-té-rieu-re-man.)

INTÉRIM. s. m. Mot lat. L'entre-temps. | L'action de gouverner, d'administrer par intérim. | Formulaire que Charles-Quint avait fait dresser, sur les matières de foi, pour pacifier les troubles de la religion en Allemagne, et dont l'autorité ne devait durer que jusqu'à la décision d'un concile général sur les mêmes matières. (In-té-ri-me.)

INTERJECTION. s. f. (*Interjectio.*) Partie d'oraison qui sert à exprimer les passions. Ah! hélas! *sont des interjections.* | *Interjection d'appel*, Action d'interjeter un appel. (In-tër-jec-sion.)

INTERJETER. v. a. (*Interjectum.*) *Interjeter appel*, *un appel*, Appeler d'un jugement. (In-tër-je-té.)

INTERLIGNE. s. m. (*Inter*, *linea.*) L'espace qui est entre deux lignes écrites ou imprimées. | S. f. Se dit Des lames de métal qui servent à séparer les lignes et à les maintenir. (In-tër-li-*ne* [n m.].)

INTERLIGNER. v. a. Séparer par des interlignes. (In-tër-li-*né* [n m.].)

INTERLINÉAIRE. adj. des 2 g. (*Inter*, *linearis.*) Qui est écrit dans l'interligne, dans les interlignes. (In-ter-li-né-è-re.)

INTERLOCUTEUR, TRICE. (*Inter, locutor.*) Se dit Des personnages qu'on introduit dans un dialogue. | Toute personne qui converse avec une autre. (In-tër-lo-cu-teur; tri-se [c m.].)

INTERLOCUTION. s. f. (*Interlocutio.*) Jugement par lequel on prononce un interlocutoire. (In-tër-lo-cu-sion [c m.].)

INTERLOCUTOIRE. adj. des 2 g. (*Inter, locutorium.*) Jugement qui ordonne une preuve, une instruction préalable, à l'effet de parvenir au jugement définitif, mais qui préjuge le fond. | Se dit De la preuve ordonnée. | Subst masc. *Ordonner un interlocutoire.* (In-tër-lo-cu-toua-re [c m.].)

INTERLOPE. s. m. Navire marchand qui trafique en fraude dans les pays de la concession d'une compagnie de commerce, ou dans les colonies d'une autre nation que la sienne. | Adj. des 2 g. *Vaisseau interlope.* (In-tër-lo-pe.)

INTERLOQUER. v. a. (*Interloqui.*) Ordonner un interlocutoire. | Fam., Embarrasser, étourdir, interdire. (In-tër-loc-é [c m.].)

INTERMÈDE. s. m. (*Intermedius.*) Sorte de représentation et de divertissement, comme ballet, danse, chœur, etc., entre les actes d'une pièce de théâtre. | Substance au moyen de laquelle deux autres substances peuvent s'unir ou se décomposer. (In-tër-mè-de.)

INTERMÉDIAIRE. adj. des 2 g. (*Intermedius.*) Qui est entre deux. | *Gages intermédiaires*, se disait Des gages d'un office échus pendant la vacance. | Substant. masc. *Passer d'une idée à une autre sans intermédiaire.* | Entremise, moyen, voie, et qqf. La personne entremise, interposée, etc. (In-tër-mé di-è-re.)

INTERMÉDIAT, ATE. adj. (*Intermedius.*) Se dit D'un intervalle de temps entre deux actions, entre deux termes. *Le temps intermédiat.* On dit plus ordinairement *Le temps intermédiaire.* | *Congrégation intermédiate*, Assemblée qui se tient entre deux chapitres, soit généraux, soit provinciaux. | Subst., *Lettres d'intermédiat*, Lettres que le roi accordait pour faire jouir des gages d'un office, depuis la mort du titulaire jusqu'à ce que le successeur fût pourvu et qu'il eût pris possession. (In-tër-mé di-at.)

INTERMINABLE. adj. des 2 g. (*Interminabilis.*) Qui ne saurait être terminé, qui dure très-longtemps. (In ter-mi-na-ble.)

INTERMISSION. s. f. (*Intermissio.*) Interruption, discontinuation. (In-tër-mi-sion.)

INTERMITTENCE. s. f. Caractère, qualité de ce qui est intermittent. *L'intermittence du pouls, de la fièvre.* | Intermission. (In-tër-mit-tan-se.)

INTERMITTENT, ENTE. adj. (*Intermittere.*) Qui discontinue, et reprend par intervalles. | *Pouls intermittent*, Pouls dont les battements cessent par des intervalles inégaux. *Fièvre intermittente*, Fièvre qui cesse et qui reprend à des intervalles réglés. *Type intermittent*, Ordre suivant lequel les symptômes d'une maladie se montrent et disparaissent alternativement. | *Fontaine, source intermittente*, Fontaine, source qui coule et qui s'arrête alternativement. (In-tër-mit-tau; an-te.)

INTERMUSCULAIRE. adj. des 2 g. Qui est placé entre les muscles. (In-tër-mus-cu-lè-re [c m.].)

INTERNE. adj. des 2 g. (*Internus.*) Qui est au dedans, qui appartient au dedans. | *Élève interne*, ou *Interne*, Élève qui habite dans le collége. (In-tër-ne.)

INTERNONCE. s. m. (*Internuncius.*) Ministre chargé des affaires de Rome au défaut d'un nonce. | *Internonce autrichien*, Ministre chargé des affaires de l'Autriche auprès du Grand Seigneur, en l'absence de l'ambassadeur autrichien. (In-tër-non-se.)

INTEROSSEUX, EUSE. adj. Qui est placé entre les os. (In-tër-os-seû; ze.)

INTERPELLATION. s. f. (*Interpellatio.*) Sommation, demande, interrogation. (In-tër-pël-la-sion.)

INTERPELLER. v. a. (*Interpellare.*) Requérir, sommer. | Se dit De la sommation de répondre, de s'expliquer sur la vérité ou la fausseté d'un fait. (In-tër-pel-lé.)

INTERPOLATEUR. s. m. (*Interpolator.*) Celui qui interpole. (In-tër-po-la-teur.)

INTERPOLATION. s. f (*Interpolatio.*) Action d'interpoler; ou Le résultat de cette action. (In-ter-po-la-sion.)

INTERPOLER. v. a. (*Interpolare.*) Insérer par ignorance ou par fraude un mot, une phrase dans le texte d'un acte, d'un manuscrit. (In-tër-po-lé.)

INTERPOSER. v. a. (*Interpositum.*) Mettre une chose entre deux autres. | Pron., Intervenir comme médiateur. | *Personne interposée*, Donataire qu'on suppose n'avoir reçu une libéralité que pour la transmettre à une personne à laquelle le donateur n'aurait pu faire directement cet avantage. (In tër-po-zé.)

INTERPOSITION. s. f. (*Interpositio.* État, situation d'un corps interposé entre deux autres. | Intervention. | *Interposition de personne*, Libéralité faite a une personne interposée. (In-tër-po-zi-sion.)

INTERPRÉTATIF, IVE. adj. Qui interprète, qui explique. (In-tër-pré-ta-tif.)

INTERPRÉTATION. s. f. Explication d'une chose. Il prend tous les sens du verbe *interpréter.* (In-tër-pré-ta-sion.)

INTERPRÈTE. s. des 2 g. (*Interpres.*) Traducteur, celui qui rend les mots, les phrases d'une langue par les mots, par les phrases d'une autre langue. | Truchement, celui qui traduit à une personne, dans la langue qu'elle parle, ce qui a été dit ou

écrit par une autre dans une langue différente. | Celui qui fait connaître, qui éclaircit le sens d'un auteur, d'un discours. | Celui qui a charge de déclarer, de faire connaître les intentions, les volontés d un autre. | Celui qui explique ce que présage qq ch. | Fig., *Les yeux sont les interprètes de l'âme*, Les yeux servent à faire connaître les sentiments, les mouvements de l'âme. (In-ter-pre-te.)

INTERPRÉTER. v. a. (*Interpretari.*) Traduire d'une langue en une autre. | Expliquer ce qu'il y a d'obscur et d'ambigu dans un écrit, dans une loi, dans un acte, etc. | Expliquer, deviner une chose par induction, ou Tirer d'une chose qq. induction, qq. présage, etc. | *Interpréter une loi*, En expliquer, en déterminer le sens par une loi supplémentaire. | Prendre un discours ou une action en bonne ou mauvaise part. (In-tër pré-té.)

INTERRÈGNE. s. m. (*Interregnum.*) C'est, dans un royaume, soit héréditaire, soit électif, Un intervalle de temps pendant lequel il n'y a point de roi. | Se dit Des États gouvernés par d'autres que par des rois. (In-tër-rè *ne* [n m.].)

INTERROGANT. adj. (*Interrogans.*) *Point interrogant*, Point dont on se sert dans l'écriture pour marquer l'interrogation, et que l'on figure ainsi (?). On dit plus ordin. *Point d'interrogation.* (In-ter-ro-gan.)

INTERROGATEUR, TRICE. s. (*Interrogator.*) Celui, celle qui interroge. Synonyme d'*Examinateur.* (In-te-ro-ga-teur; tri-se.)

INTERROGATIF, IVE. adj. (*Interrogativus.*) Qui sert à interroger, qui marque interrogation. (In-te-ro-ga-tif.)

INTERROGATION. s. f. (*Interrogatio.*) Question, demande qu'on fait à qqn. | Figure de rhétorique par laquelle on interroge. | *Point d'interrogation*, Point dont on se sert dans l'écriture pour marquer l'interrogation, et que l'on figure ainsi (?).

INTERROGATOIRE. s. m. (*Interrogatorius.*) Se dit Des questions que fait un juge sur des faits civils ou criminels, et Des réponses que fait celui qui est interrogé. | Le procès-verbal qui contient les interrogations du juge et les réponses de l'accusé. (In-te-ro-ga-toua-re.)

INTERROGER. (*Interrogare.*) Faire une question ou des questions à qqn. | Faire des questions à qqn., pour s'assurer qu'il a bien appris certaines choses, qu'il possède certaines connaissances. | Se dit, fig., Des choses, Consulter, examiner. | Pron., S'examiner, se consulter. | V. récipr. Se faire mutuellement des questions. (In-te-ro-jé.)

INTERROMPRE. v. a. (*Interrumpere.*) Couper, rompre la continuité d'une chose; ou Arrêter, empêcher, suspendre la continuation d'une chose.—Fig., *Interrompre un discours; Interrompre qqn.* | Fam., *Sans vous interrompre*, se dit Pour faire une sorte d'excuse de ce qu'on interrompt le discours de qqn. | *Interrompre la possession, la prescription, la péremption*, Empêcher qu'une possession, une prescription, une péremption ne continue. | Pron., Cesser de faire une chose. | *Propos interrompu*, Discours, conversation sans suite, sans liaison. Il y a un jeu de société auquel on donne aussi ce nom. | *Épi interrompu*, Épi qui est entrecoupé d'un ou de plusieurs espaces sans fleurs. (In-te-ron-pre.)

INTERRUPTEUR. s. m. (*Interruptor.*) Celui qui interrompt une personne qui parle. (In-te-rup-teur.)

INTERRUPTION. s. f. (*Interruptio.*) Action d'interrompre, ou État de ce qui est interrompu. | L'action d'interrompre une personne qui parle. | L'action d'interrompre le fil de son discours, pour se livrer à d'autres idées. (In-te-rup sion.)

INTERSECTION. s. f. (*Intersectio.*) Point où deux lignes, deux plans, etc., se coupent l'un l'autre. (In-ter-sec-sion.)

INTERSTICE. s. m. (*Interstitium.*) Intervalle de temps, déterminé par qq. loi, par qq. usage, etc. Temps que l'Église fait observer entre la réception de deux ordres sacrés. | Petit intervalle que les parties d'un corps laissent entre elles. (In-ter-sti-se.)

INTERVALLE. s. m. (*Intervallum.*) Distance d'un lieu ou d'un temps à un autre. | La distance qu'il y a d'un son à un autre, en allant de l'aigu au grave ou du grave à l'aigu. (In-ter-va-le.)

INTERVENANT, ANTE. adj. et subst. (*Interveniens.*) Qui intervient. (In-ter-ve-nan.)

INTERVENIR. v. n. (*Intervenire.*) Prendre part à une chose, entrer dans une affaire par qq. intérêt que ce soit. | Demander d'être reçu dans une instance, dans un procès. | Se rendre médiateur dans une affaire. | Interposer son autorité, etc. | Se dit Des jugements qui se rendent dans un procès, et de toutes les choses qui arrivent pendant la durée d'une affaire, etc. (In-ter-ve-nir.)

INTERVENTION. s. f. (*Interventio.*) Action par laquelle on intervient dans un acte, dans une affaire controversée, dans un procès, etc. | *Intervention à protêt*, Action d'un tiers qui intervient pour accepter une lettre de change lorsqu'elle est protestée faute d'acceptation. (In-ter-van-sion.)

INTERVERSION. s. f. (*Interversio.*) Renversement, dérangement d'ordre. (In-ter-vër-sion.)

INTERVERTIR. v. a. (*Intervertere.*) Déranger, renverser. (In-ter-ver-tir.)

INTESTAT. (*Intestatus.*) *Mourir, décéder intestat*, Mourir sans avoir fait de testament. *Hériter ab intestat*, Hériter d'une personne qui n'a point fait de testament. (In-tès-tat.)

INTESTIN, INE. adj. (*Intestinus.*) Qui *est interne*, qui est dans le corps. | Se dit, fig., *De guerres civiles.* (In-tês-tin; i-ne.)

INTESTIN. s. m. (*Intestinum.*) Boyau.

INTESTINAL, ALE, adj. Qui appartient aux intestins. (In-tês-ti-nal.)

INTIMATION. s. f. (*Intimatio.*) Action d'intimer, L'acte de procédure par lequel on intime. (In-ti-ma-sion.)

INTIME. adj. des 2 g. (*Intimus.*) Intérieur et profond. Se dit De ce qui fait l'essence d'une chose, ou De ce qui lie étroitement certaines choses entre elles. | Se dit fig. en parlant D'amitié, d'attachement, de confiance réciproque. | Adj. et subst., Qui a et pour qui l'on a une affection très-forte. | Qui existe au fond de l'âme.

INTIMEMENT. adv. Étroitement, fortement. | Avec une affection très-particulière et très-étroite. (In-ti-me-man.)

INTIMER. v. a. (*Intimare.*) Déclarer, faire savoir, signifier avec autorité. | Se dit, dans la pratique, en parlant D'une signification légale. | Appeler en justice, se dit D'une assignation pour procéder sur un appel. | *Intimer un concile*, Assigner le lieu et le temps auxquels un concile doit se tenir.

Intimé, ée. subst. Défendeur en cause d'appel.

INTIMIDER. v. a. (*In, timidus.*) Donner de la crainte, de l'appréhension à qqn.

INTIMITÉ. s. f. Qualité de ce qui est intime. | Liaison intime.

INTITULER. v. a. (*Intitulare.*) Donner un titre à un livre, à une comédie, à qq. ouvrage d'esprit. | Il se dit De la formule que l'on met en tête d'une loi, d'une ordonnance, d'un jugement, etc. | Pron., Se donner un titre.

Intitulé. s. m. *L'intitulé d'un acte, d'un jugement*, La formule usitée qui se met en tête d'un acte, d'un jugement.

INTOLÉRABLE. adj. des 2 g. (*Intolerabilis.*) Qu'on ne peut souffrir, supporter patiemment. | Qu'on ne peut tolérer.

INTOLÉRANCE. s. f. (*Intolerantia.*) Défaut de tolérance, disposition à violenter, à persécuter ceux avec lesquels on diffère d'opinions. (In-to-lé-ran-se.)

INTOLÉRANT, ANTE. adj. et subst. (*Intolerans.*) Qui manque de tolérance, qui ne veut souffrir aucune autre opinion que la sienne.

INTOLÉRANTISME. s. m. Sentiment de ceux qui ne veulent souffrir aucune autre religion que la leur.

INTONATION. s. f. (*Intonatum.*) Action, manière d'attaquer une note, un son. | L'action de mettre un chant sur le ton dans lequel il doit être. | Se dit Des divers tons que l'on prend en parlant ou en lisant. (In-to-na-sion.)

INTRADOS. s. m. La partie intérieure et concave d'une voûte; ou *Douelle intérieure.*

INTRADUISIBLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut traduire. (In-tra-dui-zi-ble.)

INTRAITABLE. adj. des 2 g. (*Intractabilis.*) Rude, d'un commerce difficile, avec qui on ne peut traiter. | À qui on ne peut faire entendre raison sur quelque chose. (In-trê-ta-ble.)

INTRANSITIF, IVE. adj. Se dit Des verbes neutres, lesquels expriment des actions qui ne passent point hors du sujet. (In-tran-zi-tif.)

INTRANT. s. m. Nom que l'on donnait, dans l'université de Paris, à Celui qui était choisi par l'une des quatre nations pour élire le recteur. (In-tran.)

IN-TRENTE-DEUX. adj. et s. Se dit Du format où la feuille est pliée en trente-deux feuillets; et Des livres, des volumes qui ont ce format. (In-tran-te-deû.)

INTRÉPIDE. adj. des 2 g. (*Intrepidus.*) Qui ne craint point le péril. Se dit des personnes et de ce qui leur est propre. | Fam., se dit D'une personne qui s'obstine à qq. ch., qui n'est point rebutée par les désagréments, par les obstacles.

INTRÉPIDEMENT. adv. D'une manière intrépide. (In-tré-pi-de-man.)

INTRÉPIDITÉ. s. f. Courage, fermeté inébranlable dans le péril.

INTRIGANT, ANTE. adj. et subst. Qui se mêle de beaucoup d'intrigues.

INTRIGUE. s. f. Pratique secrète qu'on emploie pour faire réussir ou pour faire manquer une affaire. | Les différents incidents qui forment le nœud d'une pièce. | *Comédie d'intrigue*, Celle où l'auteur s'occupe surtout d'intéresser et d'amuser par une action fortement intriguée et par la multiplicité et la variété des incidents. | Embarras, incident fâcheux. | Commerce secret de galanterie. (In-trig-e.)

INTRIGUER. v. a. (*Intricare.*) Embarrasser, donner à penser. | Pron., Se donner beaucoup de peine et de soin, mettre divers moyens en usage pour faire réussir une affaire. | *S'intriguer partout*, Se fourrer partout, chercher à se donner de l'accès partout où l'on peut. (In-trig-é [g m.].)

INTRINSÈQUE. adj. des 2 g. (*Intrinsecus.*) Qui est intérieur et au dedans de qq. ch., qui lui est propre et essentiel. | *Valeur intrinsèque*, La valeur qu'ont les objets indépendamment de toute convention. | La valeur des pièces de monnaie par rapport à leur poids. (In-trin-sèc-e.)

INTRINSÈQUEMENT. adv. D'une manière intrinsèque. (In-trin-sèc-e-man.)

INTRODUCTEUR, TRICE. s. Celui, celle qui introduit. | *Introducteur des ambassadeurs*, Celui dont la fonction est de conduire les ambassadeurs et les princes étrangers à l'audience du roi. (—tri-se.)

INTRODUCTIF, IVE. adj. Qui sert de commencement à une procédure.

INTRODUCTION. s. f. (*Introductio.*) Action d'introduire qqn. | Fig., Ce qui sert comme d'entrée, d'acheminement, de préparation à une science, à une étude., etc. | Espèce de discours préliminaire qu'on met à la tête d'un ouvrage. | L'action d'introduire, de faire entrer une chose dans une autre. | *L'introduction d'une instance*, Le commencement d'une procédure à qq. tribunal. (In-tro-duc-sion.)

INTRODUIRE. v. a. (*Introducere.*) Faire entrer, conduire qqn. dans un lieu. | Faire admettre dans un lieu, dans une société, auprès de qqn., etc. | Faire paraître, faire figurer un personnage dans un dialogue, dans une pièce de théâtre, etc. | Faire entrer une chose dans une autre. | Fig., se dit Des choses qu'on établit, qu'on fait adopter, ou De celles qui sont amenées par certaines circonstances.

INTROÏT. s. f. (*Introitus.*) Prières que le prêtre dit à la messe quand il est monté à l'autel, et qui sont chantées par le chœur au commencement des grandes messes (In-tro-it)

INTROMISSION. s. f. (*Intromissio.*) Action par laquelle un corps, soit solide, soit fluide, s'introduit ou est introduit dans un autre. (In-tro-mi-sion.)

INTRONISATION. s. f. Action par laquelle on intronise. (In-tro-ni-za-sion.)

INTRONISER. v. a. Se dit De la cérémonie qui se fait en plaçant un évêque sur son siége épiscopal, lorsqu'il prend possession de son église. (In-tro-ni-zé.)

INTROUVABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut trouver. Fam.

INTRUS, USE. part. du v. inusité *Intrure.* (*Intrusus.*) Introduit, établi par force, par ruse, ou contre le droit, et sans titre, dans qq. dignité ecclésiastique. | Se dit D'une personne qui, sans droit, et sans être légitimement appelée, s'est introduite dans qq. charge, etc. | Adj. et subst., *Un évêque intrus.* | Fam., *C'est un intrus.* Celui qui s'introduit qq. part sans avoir qualité pour y être admis. (In-tru; ze.)

INTRUSION. s. f. Action par laquelle on s'introduit, contre le droit ou la forme, dans qq. dignité ecclésiastique, dans qq. charge, dans qq. compagnie, etc. (In-tru-zion.)

INTUITIF, IVE. adj. Se dit De la vision, de la connaissance claire et certaine d'une chose.

INTUITION. s. f. (*Intuitus.*) Vision intuitive. | La vision de Dieu telle que les bienheureux l'ont dans le ciel. | *Vérité d'intuition*, Vérité frappante et qui se manifeste d'elle-même à l'intelligence. (In-tu-i-sion.)

INTUITIVEMENT. adv. D'une vision intuitive. (In-tu-i-ti-ve-man.)

INTUMESCENCE. s. f. (*Intumescere.*) Action par laquelle une chose s'enfle. (In-tu-mès-san-se.)

INTUSSUSCEPTION. s. f. (*Intus, susceptio.*) Introduction d'un suc ou d'une matiere qq. dans un corps organisé. (In-tus-sus-sep-sion.)

INUSITÉ, ÉE. adj. (*Inusitatus.*) Qui n'est point usité. (I-nu-zi-té.)

INUTILE. adj. des 2 g. (*Inutilis.*) Qui n'apporte aucun profit, aucun avantage; qui n'est ou ne peut être d'aucune utilité, qui ne sert à rien | Dont on ne se sert pas. | *Laisser qqn. inutile*, Ne pas employer ses talents.

INUTILEMENT. adv. Sans utilité, en vain. (I-nu-ti-le-man.)

INUTILITÉ. s. f. (*Inutilitas.*) Manque d'utilité. | Défaut d'emploi ou d'occasion de servir. | Chose inutile, chose superflue.

INVAINCU, UE. adj. (*Invictus.*) Qui n'a jamais été vaincu. Poét. (In-vin-cu [c m.])

INVALIDE. adj. des 2 g. et subst. (*Invalidus.*) Infirme, qui ne saurait travailler ni gagner sa vie. | Se dit Des gens de guerre que l'âge ou leurs blessures ont rendus incapables de servir. | Au plur., L'hôtel des Invalides. | Qui n'a point les conditions requises par les lois pour produire son effet.

INVALIDEMENT. adv. D'une manière invalide, nulle, sans force, sans effet. (In-va-li-de-man.)

INVALIDER. v. a. Rendre nul; déclarer, rendre invalide.

INVALIDITÉ. s. f. Manque de validité.

INVARIABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est invariable.

INVARIABLE. adj. des 2 g. Qui ne change point. | Se dit Des mots dont la terminaison n'éprouve jamais de changement.

INVARIABLEMENT. adv. D'une manière invariable. (In-va-ria-ble-man.)

INVASION. s. f. (*Invasio.*) Irruption faite dans le dessein de piller un pays ou de s'en emparer. | Fig., *L'invasion du mauvais goût.* | Début d'une maladie, symptômes par lesquels elle se déclare. (In-va-zion.)

INVECTIVE. s. f. (*Invectivus.*) Discours amer et violent, expression injurieuse contre qq. personne ou contre qq. chose. (In-vèc-ti-ve.)

INVECTIVER. v. n. Dire des invectives. (In-vèc-ti-vé.)

INVENDABLE. adj. des 2 g. (*Invendibilis.*) Qu'on ne peut vendre. (In-van-da-ble.)

INVENDU, UE. adj. (*Invenditus.*) Qui n'a pas été vendu. (In-van-du.)

INVENTAIRE. s. m. (*Inventarium.*) Rôle, mémoire, état, catalogue dans lequel sont énumérés et décrits, article par article, les biens, meubles, titres, papiers d'une personne, d'une maison. | *Benefice d'in-*

ventaire, La faculté accordée à un héritier de ne payer les dettes de la succession que jusqu'à concurrence de ce qui est porté dans l'inventaire. | *Inventaire de production*, se disait De l'état contenant l'énumération et la description des pièces produites dans un procès, et les conclusions de la partie qui les produisait. | Vente de meubles inventoriés par un officier ministériel. On dit *Encan*. (In-van-tè-re.) (Vi.)

INVENTER. v. a. (*Inventum.*) Trouver qq. ch. de nouveau, d'ingénieux, par la force de son esprit, de son imagination. | Supposer, controuver. (In-van-té.)

INVENTEUR, TRICE. s. (*Inventor; trix.*) Celui, celle qui a inventé. (In-van-teur; tri-se.)

INVENTIF, IVE. adj. Qui a le génie, le talent d'inventer. (In-van-tif.)

INVENTION. s. f. (*Inventio.*) Faculté d'inventer, disposition de l'esprit à inventer. | L'action d'inventer; La chose inventée. | La recherche et le choix des arguments que l'on doit employer, des idées que le sujet fournit, dont on peut faire usage. | La découverte de certaines reliques; La fête que l'Église célèbre en mémoire de cette découverte. (In-van-sion.)

INVENTORIER. v. a. Dresser l'inventaire de certaines choses, ou Mettre dans un inventaire. (In-van-to-rié.)

INVERSABLE. adj. des 2 g. (*Inversum.*) Qui ne peut verser. (In-ver-sa-ble.)

INVERSE. adj. des 2 g. (*Inversus.*) Opposé, renversé, par rapport à l'ordre, au sens, à la direction actuelle ou naturelle des choses. | Subst., *Faire l'inverse*, Reprendre une opération, mais dans l'ordre, dans le sens, dans la direction inverse. Fam., Faire le contraire de ce qu'on attendait, de ce qui était prescrit. | Adj. et subst. fém. Proposition, théorème, problème dont les termes sont dans un ordre inverse par rapport à ceux d'une autre proposition, etc. | L'état actuel ou la loi de variation d'une chose qui augmente ou qui diminue, à mesure qu'une autre dont elle dépendait, qui lui est comparée, diminue ou augmente. (In-vèr-se.)

INVERSION. s. f. Transposition, changement de l'ordre dans lequel les mots sont ordinairement rangés dans le discours. | Formation en bataille par les principes contraires aux principes généraux. (In-vèr-sion.)

INVERTÉBRÉ, ÉE. adj. Se dit Des animaux qui n'ont point de colonne vertébrale. | Subst. masc. *La classe des invertébrés.* (In-ver-té-bré.)

INVESTIGATEUR, TRICE. s. (*Investigator.*) Celui, celle qui fait des recherches suivies sur qq. objet. | Adj. Se dit en parlant De toute sorte d'examen, de recherche faite avec ardeur et persévérance. (In-vès-ti-ga-teur; tri-se.)

INVESTIGATION. s. f. (*Investigatio.*) Recherche suivie sur qq. objet. | *L'investigation du thème*, La recherche analytique du radical d'un verbe. (In-vès-ti-ga-sion.)

INVESTIR. v. a. (*Investire.*) Donner ou ratifier, avec de certaines formalités, le titre d'un fief ou d'une dignité ecclésiastique et la faculté de le posséder. | Revêtir, mettre en possession d'un pouvoir, d'une autorité. | Cerner, entourer avec des troupes une place de guerre, etc.; environner de gardes une maison, de manière à empêcher l'entrée et la sortie. (In-vès-tir.)

INVESTISSEMENT. s. m. Action d'investir une place, une ville, etc. (In-vès-ti-se-man.)

INVESTITURE. s. f. (*Investitus.*) Acte par lequel on investit qqn. d'un fief ou d'une dignité ecclésiastique. (In-vès-ti-tu-re.)

INVÉTÉRER (S'). v. pron. (*Inveterare.*) Devenir ancien. Se dit Des maladies, des mauvaises coutumes, des préjugés, des haines, etc., qui persistent, que l'on garde longtemps.

INVINCIBLE. adj. des 2 g. (*Invincibilis.*) Qu'on ne saurait vaincre. | Qu'on ne peut surmonter, faire céder; qui est irrésistible, plus fort que la volonté. | Auquel il n'y a point de bonne réplique. | *Ignorance invincible*, L'ignorance des choses dont il est impossible qu'une personne ait eu connaissance. (In-vin-si-ble.)

INVINCIBLEMENT. adv. D'une manière invincible. (In-vin-si-ble-man.)

INVIOLABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est inviolable.

INVIOLABLE. adj. des 2 g. (*Inviolabilis.*) Qu'on ne doit jamais violer, auquel on ne doit jamais attenter. | Qu'on ne viole point, qu'on n'enfreint jamais.

INVIOLABLEMENT. adv. D'une manière inviolable. (In-vio-la-ble-man.)

INVISIBILITÉ s. f. (*Invisibilitas.*) État de ce qui est invisible (In-vi-zi-bi-li-té.)

INVISIBLE. adj. des 2 g. (*Invisibilis.*) Qu'on ne peut voir, qui échappe à la vue par sa nature, par sa petitesse, par sa position, ou seulement à cause de la distance. Fig., Qui ne se laisse point voir, qui se cache, ou que l'on ne saurait trouver. | *Devenir invisible*, Disparaître subitement, sans que personne s'en aperçoive. (In-vi-zi-ble.)

INVISIBLEMENT. adv. D'une manière invisible. (In-vi-zi-ble-man.)

INVITATION. s. f. (*Invitatio.*) Action d'inviter. (In-vi-ta-sion.)

INVITATOIRE. s. m. (*Invitatorius.*) L'antienne qui se chante avec le *Venite exultemus.* (In-vi-ta-toua-re.)

INVITER. v. a. (*Invitare.*) Convier, prier de se trouver, de se rendre qq. part,

d'assister à. | Engager, exciter à qq. ch. porter à. | Se dit, fig., Des choses. | Pron. et fam., se dit D'une personne qui vient d'elle-même qq. part sans y avoir été conviée. | INVITÉ, ÉE. subst. *Quel est le nombre des invités?*

INVOCATION. s. f. (*Invocatio.*) Action d'invoquer. | *Cette église est sous l'invocation de la sainte Vierge*, etc., Est dédiée à la sainte Vierge, etc. | En poés., Prière que le poëte adresse à une muse, à un génie, à qq. divinité, pour lui demander son secours. (In-vo-ca-sion.)

INVOLONTAIRE. adj. des 2 g. (*Involuntarius.*) Qui se fait sans le concours, sans le consentement de la volonté. (In-vo-lon-tè-re.)

INVOLONTAIREMENT. adv. Sans le vouloir. (In-vo-lon-tè-re-man.)

INVOLUCRE. s. m. (*Involucre.*) Assemblage de bractées ou de feuilles florales qui entourent la base commune de plusieurs pédoncules, ou qui enveloppent plusieurs fleurs comme une sorte de calice.

INVOLUTION. s. f. (*Involutio.*) Assemblage d'embarras, de difficultés. (In-vo-lu-sion.)

INVOQUER. v. a. (*Invocare.*) Appeler à son secours, à son aide. | *Invoquer le nom de Dieu, du Seigneur*, L'adorer et faire un acte de religion. | Fig., Citer en sa faveur, en appeler à. (In-voc-é [c m.].)

INVRAISEMBLABLE. adj. des 2 g. (S se prononce fortement dans ce mot et dans le suivant.) Qui n'est pas vraisemblable. (In-vrë-san-bla-ble.)

INVRAISEMBLANCE. s. f. Défaut de vraisemblance. | Se dit Des choses invraisemblables que contient une pièce de théâtre, un roman, etc. (In-vrë-san-blan-se.)

INVULNÉRABLE. adj. des 2 g. (*Invulnerabilis.*) Qui ne peut être blessé.

IODE. s. m. Substance simple, lamelleuse, d'un gris bleuâtre et d'un éclat métallique, volatile à une température un peu élevée, et qui, lorsqu'on la chauffe, répand une vapeur violette.

IONIEN, IENNE. adj. (*Ionius.*) Synonyme d'*Ionique*. *Le dialecte ionien*, ou, subst., *L'ionien.* (Io-ni-in; i-ène.)

IONIQUE. adj. des 2 g. (*Ionicus.*) Qui appartient, qui est particulier à l'ancienne Ionie; ou Qui est imité des Ioniens. (Io-nic-e.)

IOTA. s. m. (*Iota.*) La 9e lettre de l'alphabet grec, et dont la figure est la plus simple de toutes. | Fig. et fam., Pas la moindre chose, rien.

IOTACISME. s. m. (*Iotacismus.*) Emploi fréquent du son *i* dans les mots d'une langue. (Io-ta-sis-me.)

IPÉCACUANA. s. m. (*Ipécacuanha*, pér.) Petite racine brune ou grise, noueuse, inodore, d'une saveur âcre et nauséabonde, qui nous est apportée d'Amérique, et qu'on emploie en médecine.

IPSO FACTO. Expr. adv. prise du lat., qui se dit De tout ce qui suit infailliblement et immédiatement de quelque fait.

IRASCIBLE. adj. des 2 g. (*Irascibilis.*) Qui s'emporte facilement, qui est prompt à se mettre en colère | IRASCIBLE. Did. *L'appétit irascible*, *la partie irascible*, *la faculté irascible*, La faculté par laquelle l'âme se porte à surmonter les difficultés qu'elle rencontre dans la poursuite du bien ou dans la fuite du mal. (I-ras-si-ble.)

IRATO (AB). Loc. lat. qui signifie Par un homme en colère. (A-bi-ra-to.)

IRE. s. f. (*Ira.*) Courroux, colère. (Vi.)

IRIS. s. m. (*Iris.*) Météore qu'on appelle vulgairement l'Arc-en-ciel. | Se dit Des couleurs qui paraissent autour des objets quand on les regarde avec une lunette. | *Pierre d'iris*, ou *Iris*, Pierre dans laquelle on voit les couleurs de l'arc-en-ciel. | Cette partie colorée de l'œil qui environne la prunelle, et qui présente qqf. des nuances circulaires et concentriques. | Genre fort nombreux de plantes monocotylédones. | *Vert d'iris*, ou *Iris*, Couleur qui sert pour la miniature et pour la gouache, et qui est faite avec de la chaux et des pétales d'iris d'Allemagne. | *Poudre d'iris*, ou *Iris*, Poudre de senteur faite de la racine d'iris.

IRISÉ, ÉE. adj. Qui présente les couleurs de l'arc-en-ciel. (I-ri-zé.)

IRONIE. s. f. (*Ironia.*) Figure de rhétorique par laquelle on dit le contraire de ce qu'on veut faire entendre.

IRONIQUE. adj. des 2 g. (*Ironice.*) Où il y a de l'ironie. (I-ro-nic-e.)

IRONIQUEMENT. adv. D'une manière ironique, par ironie. (I-ro-nic-e-man.)

IROQUOIS. s. m. Nom de nation. | Fig. et fam., Une personne dont les actions et la conduite sont bizarres, contraires au bon sens ou aux usages. (I-ro-coua.)

IRRACHETABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut racheter. (Ir-ra-che-ta-ble.)

IRRADIATION. s. f. Émission des rayons d'un corps lumineux. L'espèce d'effusion que l'on suppose opérée dans les images des corps lumineux, et par laquelle leur diamètre apparent se trouve agrandi au-delà de la réalité. | Tout mouvement qui se fait de l'intérieur à l'extérieur, dans un corps organisé. (Ir-ra-di-a-sion.)

IRRADIER. v. n. (*Irradiare.*) Diverger, se développer, s'étendre de l'intérieur à l'extérieur, ou d'un point quelconque vers les parties environnantes. (Ir-ra-di-é.)

IRRAISONNABLE. adj. des 2 g. (*Irrationabilis.*) Qui n'est pas doué de raison. (Ir-rë-zo-na-ble.)

IRRATIONNEL, ELLE. adj. (*Irrationalis.*) Se dit Des quantités qui n'ont aucune commune mesure avec l'unité, c'est-à-dire

qui ne peuvent être représentées ni par des nombres entiers ni par des fractions. (Ir-ra-sio-nèl ; è-le.)

IRRÉCONCILIABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut réconcilier. (Ir-ré-con-si-li-a-ble.)

IRRÉCONCILIABLEMENT. adv. D'une manière irréconciliable. (Ir-ré-con-si-li-a-ble-man.)

IRRÉCUSABLE. adj. des 2 g. (*Irrecusabilis.*) Qui ne peut être récusé. (Ir-ré-cu-za-ble [c m.].)

IRRÉDUCTIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est irréductible.

IRRÉDUCTIBLE. adj. des 2 g. Se dit D'un oxide métallique qu'on ne peut ramener à l'état de metal. | Se dit Des luxations, des fractures, des hernies qui ne peuvent être réduites. | Se dit, en algèbre, De ce qui ne peut être réduit sous une autre forme plus simple.

IRRÉFLÉCHI, IE. adj. Qui n'est point réfléchi, qui est ou se fait sans réflexion.

IRRÉFLEXION. s. f. Défaut, manque de réflexion. (Ir-ré-flèc-sion.)

IRRÉFORMABLE. adj. des 2 g. (*Irreformabilis.*) Qui ne peut être réformé.

IRRÉFRAGABLE. adj. des 2 g. (*Refragari.*) Qu'on ne peut contredire, qu'on ne peut récuser.

IRRÉGULARITÉ. s. f. (*Irregularitas.*) Manque de régularité. | L'état où est un clerc, un prêtre irrégulier. [g m.].

IRRÉGULIER, IÈRE. adj. Qui n'est point selon les règles, qui ne suit point les règles. | Se dit De ce qui n'est pas symétrique ou uniforme. | *Vers irréguliers* ou *libres*, Ceux où l'on ne s'assujettit point à une marche régulière, soit pour la mesure des vers, soit pour la disposition des rimes. | *Fleur, corolle irrégulière*, Celle dont les divisions ou les pétales ne sont point semblables. | Qui ne sait ou qui ne peut s'assujettir aux règles. | Se dit De celui qui, après avoir reçu les ordres ecclésiastiques, devient incapable d'en exercer les fonctions, pour avoir encouru les censures. (Ir-ré-gu-lié [g m.].)

IRRÉGULIÈREMENT. adv. D'une façon irrégulière. (Ir-ré-gu-liè-re-man [g m.].)

IRRÉLIGIEUSEMENT. adv. Avec irréligion. (Ir-ré-li-jieu-ze-man.)

IRRÉLIGIEUX, EUSE. adj. (*Irreligiosus.*) Qui ne respecte pas la religion, qui l'offense par sa conduite, par ses discours, par ses écrits. | Se dit Des choses qui blessent le respect dû à la religion. (Ir-ré-li-jieû ; ze.)

IRRÉLIGION. s. f. (*Irreligio.*) Manque de religion. (Ir-ré-li-jion.)

IRRÉMÉDIABLE. adj. des 2 g. (*Irremediabilis.*) À quoi on ne peut remédier.

IRRÉMISSIBLE. adj. des 2 g. (*Irremissibilis.*) Qui n'est pas pardonnable, qui ne mérite point de pardon, de rémission.

IRRÉMISSIBLEMENT. adv. Sans rémission, sans miséricorde. (Ir-ré-mis-si-ble-man.)

IRRÉPARABLE. adj. des 2 g. (*Irreparabilis.*) Qui ne peut être réparé.

IRRÉPARABLEMENT. adv. D'une manière irréparable. (Ir-ré-pa-ra-ble-man.)

IRRÉPRÉHENSIBLE. adj. des 2 g. (*Irreprehensibilis.*) Qu'on ne saurait blâmer, reprendre. (Ir-ré-pré-an-si-ble.)

IRRÉPROCHABLE. adj. des 2 g. Qui ne mérite point de reproche, à qui on n'en peut faire aucun. | *Témoin irréprochable*, Témoin contre lequel on ne peut alléguer aucune cause de récusation.

IRRÉPROCHABLEMENT. adv. D'une manière irréprochable. (Ir-ré-pro-cha-ble-man.)

IRRÉSISTIBLE. adj. des 2 g. À quoi on ne peut résister. (Ir-ré-zis-ti-ble.)

IRRÉSISTIBLEMENT. adv. D'une manière irrésistible. (Ir-ré-zis-ti-ble-man.)

IRRÉSOLU, UE. adj. (*Irresolutus.*) Qui a peine à se résoudre, à se déterminer. (Ir-ré-zo-lu.)

IRRÉSOLUMENT. adv. D'une manière irrésolue, incertaine. (Ir-ré-zo-lu-man.)

IRRÉSOLUTION. s. f. Incertitude, état de celui qui demeure irrésolu, qui ne prend point de résolution. (Ir-ré-zo-lu-sion.)

IRRESPECTUEUX, EUSE. adj. Qui manque au respect, ou Qui blesse le respect. (Ir-res-pèc-tu-eû ; ze.)

IRRÉVÉREMMENT. adv. Avec irrévérence. Il est peu usité. (Ir-ré-vé-ra-man.)

IRRÉVÉRENCE. s. f. (*Irreverentia.*) Manque de respect, de révérence. | Se dit Des actions, des paroles irrévérentes. (Ir-ré-vé-ran-se.)

IRRÉVÉRENT, ENTE. adj. (*Irreverens.*) Qui est contre le respect, contre la révérence qu'on doit. Se dit De la religion et des choses saintes. (Ir-ré-vé-ran ; an-te.)

IRRÉVOCABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est irrévocable.

IRRÉVOCABLE. adj. des 2 g. (*Irrevocabilis.*) Qui ne peut être révoqué.

IRRÉVOCABLEMENT. adv. D'une manière irrévocable. (Ir-ré-vo-ca-ble-man.)

IRRIGATION. s. f. (*Irrigatio.*) Arrosement des prés, des terres, par des rigoles ou saignées qui amènent l'eau d'une rivière, d'un ruisseau, etc. (Ir-ri-ga-sion.)

IRRITABILITÉ. s. f. (*Irritabilitas.*) Qualité de ce qui est irritable.

IRRITABLE. adj. des 2 g. (*Irritabilis.*) Susceptible d'irritation, de contraction. | Se dit De la disposition à éprouver très-vivement les impressions qu'on reçoit. | Susceptible, qui se pique, s'irrite facilement.

IRRITANT, ANTE. adj. Qui casse, qui annulle. *Condition, clause irritante*, Condition, clause tellement essentielle à la vali-

dité d'un acte, que l'acte serait nul si elle n'était pas remplie. | *Décret irritant*, Les clauses, insérées dans les bulles de la cour de Rome, dont l'inexécution fait perdre la grâce et emporte nullité.

IRRITANT, ANTE. adj. Se dit Des médicaments qui déterminent une irritation en qq. partie du corps. | Subs. masc. *Le sel est un irritant.*

IRRITATION. s. f. (*Irritatio.*) Action de ce qui irrite les membranes, les organes, les nerfs, etc. ; ou L'état qui résulte de cette action. | Fig., Agitation, effervescence violente de l'esprit. (Ir-ri-ta-sion.)

IRRITER. v. a. (*Irritare.*) Mettre en colère. | Fig., Augmenter, exciter, rendre plus fort, plus violent. | Se dit De ce qui détermine de la douleur, de la chaleur et de la tension dans un organe, dans un tissu quelconque. | Se dit D'une simple excitation des membranes, des nerfs, etc. | Fig. *La mer s'irrite*, La mer s'agite. | IRRITÉ, ÉE. part. Fig. et poét., Courroucé, en parlant Des choses inanimées.

IRROTATION. s. f. (*Irrotatum.*) Action d'exposer à la rosée ou à un arrosement. (Ir-ro-ta-sion.)

IRRUPTION. s. f. (*Irruptio.*) Entrée soudaine et imprévue des ennemis dans un pays, ordinairement accompagnée de dégât et de ravage. | Débordement, envahissement de la mer, d'un fleuve, sur les terres. (Ir-rup-sion.)

ISABELLE. adj. des 2 g. et subst. mas. Qui est de couleur mitoyenne entre le blanc et le jaune, mais dans lequel le jaune domine. (I-za-bè-le.)

ISCHION. s. m. (*Ischium.*) Nom qu'on donne à un des trois os qui forment les os innominés. (Isc-i-on [c m.].)

ISCHURÉTIQUE. adj. des 2 g. Se dit Des remèdes propres à guérir l'ischurie. (Is-cu-ré-tic-e [c m.].)

ISCHURIE. s. f. (*Ischouria*, gr.) Rétention d'urine complète. (Is-cu-rie [c m.].)

ISIAQUE. adj. (*Isiacus.*) Qui appartient à Isis, divinité égyptienne. (I-zi-ac-e.)

ISLAMISME. s. m. (*Islam*, ar.) Nom que l'on donne qqf. au mahométisme. | Se dit aussi relativement Aux pays mahométans, dans le même sens que *Chrétienté* par rapport aux pays chrétiens.

ISOCÈLE. adj. des 2 g. (*Isoskelés*, gr.) Se dit D'un triangle qui a deux côtés égaux entre eux. (I-zo-sè-le.)

ISOCHRONE. adj. des 2 g. (*Isos*, *chronos*, gr.) Se dit Des mouvements qui se font en temps égaux. (I-zo-cro-ne.)

ISOCHRONISME. s. m. Égalité de durée dans les mouvements d'un corps. (I-zo-cro-nis-me.)

ISOLATION. s. f. Action d'isoler le corps que l'on veut électriser. (I-zo-la-sion.)

ISOLEMENT. s. m. État d'une personne qui vit isolée. | La distance entre deux parties de construction qui ne se touchent pas. | La séparation opérée par des milieux non conducteurs entre un corps qu'on électrise et les corps environnants qui pourraient lui enlever son électricité. (I-zo-le-man.)

ISOLÉMENT. adv. D'une manière isolée, séparément, à part. (I-zo-lé-man.)

ISOLER. v. a. (*Insulare.*) Faire qu'un corps ne tienne à aucun autre. | Faire en sorte que le corps que l'on veut électriser ne soit en contact avec aucun de ceux qui pourraient lui enlever son électricité. | Prov., Se séparer de la société. | *Colonne isolée, statue isolée*, Colonne, statue qui ne tient point au mur de l'édifice. | ISOLÉ. adj. Se dit D'un lieu solitaire. *Un endroit isolé.* | Fig., Qui vit sans relations de parenté, d'affection ou de société, qui ne tient à rien; ou À qui personne ne s'intéresse. | *Homme isolé, soldat isolé*, Celui qui se trouve n'appartenir momentanément à aucun corps. (I-zo-lé.)

ISOLOIR. s. m. Appareil formé de substances non conductrices de l'électricité, et sur lequel on pose les corps que l'on veut électriser, afin de les isoler des corps environnants. Espèce de tabouret ou support de bois garni de pieds de verre, qui sert ordinairement à cet usage. (I-zo-louar.)

ISRAÉLITE. s. m. (*Israelita.*) *C'est un bon Israélite*, C'est un homme simple et plein de candeur. | Se dit, adj., De certaines choses qui appartiennent aux Juifs. (Iz-ra-é-li-te.)

ISSU, UE. part. du v. *Issir*, qui n'est plus en usage. (*Exitum.*) Venu, descendu d'une personne ou d'une race. | *Cousins issus de germains*, Les enfants de deux cousins germains. (I-su.)

ISSUE. s. f. (*Exitus.*) Sortie, lieu par où l'on sort. | Passage, ouverture par laquelle une chose peut sortir. | *Les issues d'une ville*, etc., Les dehors et les environs. | Adverb., *A l'issue du conseil*, etc., A la sortie du conseil, etc. | Fig., Succès, événement final. | Moyen, expédient pour sortir d'une affaire. | Les extrémités et les entrailles de qqs. animaux. | Au plur., Ce qui reste des moutures après la farine, comme le son, la récoupe, etc. (I-sue.)

ISTHME. s. m. (*Isthmus.*) Langue de terre entre deux mers ou deux golfes, qui joint une terre à une autre, une presqu'île au continent. | Se dit De certaines parties qui ont qq. ressemblance de forme avec un isthme. (Ist-me.)

ITALIANISME. s. m. Manière de parler propre à la langue italienne. | Tour italien, expression italienne transportée dans une autre langue.

ITALIQUE. adj. des 2 g. et subst. (*Italus.*) Caractère différent du caractère ro-

main, et un peu incliné de droite à gauche, *comme l'écriture*. (I-ta-lic-e.)

ITEM. adv. Mot lat. De plus. | Subst., Un article de compte. Fam. | Fam., *Voilà l'item*, Voilà de quoi il s'agit, voilà le point de la difficulté. (I-tém.)

ITÉRATIF, IVE. adj. (*Iterativum.*) Fait une seconde, une troisième ou quatrième fois.

ITÉRATIVEMENT. adv. Pour la 3ᵉ ou 4ᵉ fois. (I-té-ra-ti-ve-man.)

ITINÉRAIRE. s. m. (*Itinerarium.*) Chemin à suivre pour aller d'un lieu à un autre. | Mémoire de tous les lieux par où l'on passe pour aller d'un pays à un autre, et aussi des choses qui sont arrivées à ceux qui en ont fait le chemin. | Se dit De certaines prières marquées dans les livres d'église pour ceux qui voyagent. | Adj., *Mesures itinéraires*, Celles dont on fait usage pour mesurer et indiquer la longueur de chemin d'un lieu à un autre. (I-ti-né-rè-re.)

IULE. s. m. (*Iuli.*) Genre d'insectes sans ailes qui appartient à la même famille que les scolopendres. *V.* MILLE-PIEDS.

IVE ou IVETTE. s. f. Espèce de germandrée ou de bugle dont les feuilles, légèrement amères et aromatiques, sont employées en médecine. (I-vë-te.)

IVOIRE. s. m. (*Ebur.*) Matière des dents d'éléphant, surtout lorsqu'elles ont été détachées de la mâchoire de l'animal pour être mises en œuvre. | Se dit Des dents ou défenses de certains autres animaux, tels que l'hippopotame, le narval, etc. | Poét., *Un cou d'ivoire*, Un cou bien fait et très-blanc. | *Noir d'ivoire*, Poudre noire très-fine faite d'ivoire calciné et pulvérisé. (I-voua-re.)

IVRAIE. s. f. Espèce de mauvaise herbe à graine noire qui croît parmi le froment, et qui est de la famille des Graminées. | Fig., *Séparer l'ivraie d'avec le bon grain*, Séparer la mauvaise doctrine d'avec la bonne, ou les méchants d'avec les bons. (I-vree.)

IVRE. adj. des 2 g. (*Ebrius.*) Qui a le cerveau troublé par les fumées et par les vapeurs du vin ou de qq autre boisson. | Prov., *Être ivre mort*, Être ivre au point d'avoir perdu tout sentiment. | Fig., *Ivre de sang*, Qui s'est plu à répandre le sang, qui a commis beaucoup de meurtres. | IVRE, se dit fig. De l'espèce de transport, de délire, d'égarement qu'une passion produit dans l'âme.

IVRESSE. s. f. (*Ebrietas.*) État d'une personne ivre. | Fig., *L'ivresse des passions.* | L'enthousiasme poétique. (I-vre-se.)

IVROGNE. adj. et subst. Qui est sujet à s'enivrer ou à boire avec excès. (I-vro-*ne* [n m.].)

IVROGNER. v. n. Boire avec excès et souvent. (I-vro-*né* [n m.].)

IVROGNERIE. s. f. Habitude de s'enivrer. | L'action même de s'enivrer. (I-vro-*ne*-rie [n m.].)

IVROGNESSE. s. f. Femme sujette à s'enivrer. (I-vro-*në*-se [n m.].)

IXIA. s. f. (*Ixia.*) Genre de plantes bulbeuses dont presque toutes les espèces sont cultivées dans les jardins à cause de leurs fleurs. (Ic-si-a.)

J.

J. s. m. Lettre consonne, la 10ᵉ de l'alphabet, qu'on nomme *Ji*, suivant l'appellation ancienne et usuelle, et *Je*, suivant la méthode moderne. Sa forme était anciennement la même que celle de l'I.

JÀ. adv. Déjà. (Vi.)

JABLE. s. m. Rainure qu'on fait aux douves des tonneaux pour arrêter les pièces du fond.

JABLER. v. a. Faire le jable des douves.

JABOT. s. m. Espèce de poche que les oiseaux ont sous la gorge, et dans laquelle la nourriture qu'ils prennent est d'abord reçue, et séjourne qq. temps avant de passer dans l'estomac. | Fig. et pop., *Remplir son jabot*, Manger beaucoup, faire un bon repas. | La mousseline, la dentelle, etc., qu'on attache par ornement à l'ouverture d'une chemise, au devant de l'estomac. | Fam., *Faire jabot*, Tirer en dehors le jabot de sa chemise pour en faire parade.—Fig., Se rengorger, se donner des airs avantageux. (Jabò.)

JABOTER. v. n. Caqueter, parler sans cesse, dire des bagatelles. Fam.

JACASSER. v. n. Crier. Se dit De la pie. (Ja-ca-sé.)

JACÉE. s. f. Genre de plantes de la famille des Composées, dont qqs. espèces sont cultivées dans les jardins, à cause de la beauté de leurs fleurs. (Ja-sée.)

JACENT, ENTE. adj. (*Jacens.*) Se dit Des biens qui n'ont point de propriétaire connu; d'une succession dont l'héritier n'apparaît point. (Ja-san; an-te.)

JACHÈRE. s. f. (*Jacere.*) État d'une terre labourable qu'on laisse reposer. | Se dit De la terre même quand elle repose.

JACHÉRER. v. a. Labourer des jachères, donner le premier labour à une terre qu'on a laissée reposer.

JACINTHE. s. f. (*Hyacinthus.*) Genre de plantes liliacées dont plusieurs espèces sont cultivées dans les jardins à cause de l'élégance et de l'odeur suave de leurs fleurs. On dit aussi *Hyacinthe.* (Ja-sin-te.)

JACOBÉE. s. f. Plante à fleurs radiées, espèce de séneçon, qu'on n. autr. *Herbe de Saint-Jacques.*

JACOBIN, INE. Nom qu'on donnait autrefois, en France, aux religieux et religieuses qui suivent la règle de Saint-Dominique. Fam. Dans le style grave, on disait *Dominicains*, et *Filles de Saint-Dominique.*

JACONAS. s. m. Espèce de mousseline. (Ja-co-na.)

JACTANCE. s. f. (*Jactantia.*) Vient du v. inusité *Jacter.* Vanterie. (Jac-tan-se.)

JACULATOIRE. adj. des 2 g. (*Jaculatorius.*) *Oraison jaculatoire*, Prière courte et fervente. (Ja-cu-la-toua-re [c m.].)

JADE. s. m. Pierre d'une couleur verdâtre ou olivâtre, fort dure.

JADIS. adv. (*Jam, dies.*) Autrefois, au temps passé, il y a longtemps. | S'emploie adj. et fam. avec le mot *Temps. Cela était bon au temps jadis.*

JAGUAR. s.m. Quadrupède du genre des Chats, dont la peau est mouchetée comme celle des léopards et des panthères. [g m.].

JAÏET. s. m. *V.* JAIS.

JAILLIR. v. n. (*Jaculari.*) Saillir, sortir impétueusement. Se dit surtout Des fluides. (Ja-llir [ll m].)

JAILLISSANT, ANTE. adj. Qui jaillit. (Ja-lli-san [ll m].)

JAILLISSEMENT. s. m. Action de jaillir. (Ja-lli-se-man [ll m].)

JAIS. s. m. (*Gagates.*) Substance bitumineuse, solide, et d'un noir luisant, qu'on taille pour en faire divers petits ouvrages. | Certain verre qu'on teint de différentes couleurs, et dont on fait divers ouvrages. (Jè.)

JALAGE. s. m. Droit seigneurial qui se levait sur le vin vendu en détail. (Ja-la-je.)

JALAP. s. m. Plante dont la fleur ressemble à celle du liseron, et dont la racine, qu'on appelle également *Jalap*, est un purgatif violent. N. autr. *Belle-de-nuit.*

JALE. s. f. Espèce de grande jatte ou de baquet.

JALET. s. m. Petit caillou rond. *Arbalète à jalet*, ou *Arc à jalet.* Arbalète avec laquelle on lance des cailloux, de petites boules de terre cuite, ou même des balles. (Ja-lé.)

JALON. s. m. (*Jaculum.*) Perche ou grand bâton qu'on plante en terre pour prendre des alignements. | Se dit Des idées préliminaires ou principales qui servent à diriger dans une étude, dans un travail, etc.

JALONNER. v. n. et a. Planter des jalons de distance en distance. | *Jalonner une ligne, une direction*, ou *Jalonner*, Placer des jalonneurs, ou se placer en jalonneur, pour déterminer une direction, un alignement. | S'emploie qqf. fig. (Ja-lo-né.)

JALONNEUR. s. m. Homme qu'on place, ou qui se place, en guise de jalon, pour déterminer d'avance une direction, un alignement. (Ja-lo-neur.)

JALOUSER. v. a. (*Zelus.*) Avoir de la jalousie contre qqn. (Ja-lou-zé.)

JALOUSIE. s. f. Chagrin, dépit qu'on a de ne pas obtenir ou posséder ce qu'un autre obtient ou possède. On le dit qqf. Des animaux. | Se dit surtout De la crainte que la personne aimée n'éprouve un sentiment de préférence pour qq. autre. | Se dit De la crainte, de l'inquiétude qu'un prince, qu'un État donne à d'autres par sa puissance, par ses forces. | Treillis de bois ou de fer au travers duquel on voit sans être vu. Espèce de contrevent formé de planchettes minces, assemblées parallèlement, de manière qu'on peut les remonter et les baisser à volonté au moyen d'un cordon. | *Fleur de jalousie*, ou *Jalousie*, Fleur que l'on cultive dans les jardins, et que les botanistes nomment *Amarante tricolore.* (Jo-lou-zie.)

JALOUX, OUSE. adj. (*Zelus.*) Qui a de la jalousie, envieux. On l'emploie aussi, dans ce sens, substant., *Votre sort fait bien des jaloux.* | Se dit De la jalousie que cause l'amour. Subst., *C'est un jaloux, une jalouse.* | Se dit, poét., De ce qui fait obstacle aux désirs. | Qui tient beaucoup, qui est fort attaché à qq. ch. | Qui a à cœur, qui est très-désireux de. | On dit *Le Dieu jaloux*, Pour faire entendre aux hommes que Dieu doit être seul adoré. | Se dit, dans la Méditerranée, D'un petit bâtiment, d'une barque, etc., qui incline facilement, qui roule et se tourmente beaucoup. | Se dit Des berlines et autres voitures semblables, quand elles sont sujettes à pencher d'un côté ou de l'autre. (Ja-lou; ze.)

JAMAIS. adv. de temps. (*Jam, magis.*) En aucun temps. | *À jamais*, Toujours. | *Pour jamais*, Pour toujours. | Subst., Un temps sans fin. (Ja-mê.)

JAMBAGE. s. m. Chaîne de pierre de taille ou de maçonnerie qui soutient l'édifice, et sur laquelle on pose les grosses poutres. | *Jambage de cheminée*, Assises de pierres qui soutiennent le manteau d'une cheminée. On dit de même *Le jambage d'une porte.* | Se dit Des lignes droites de l'*m*, de l'*n*, et de l'*u*. (Jan-ba-je.)

JAMBE. s. f. (*Campa.*) Cette partie du corps humain qui s'étend depuis le genou jusqu'au pied. | La partie du corps de certains animaux qui répond à la jambe dans l'homme. | *Jambe de cerf*, La partie du pied d'un cerf comprise entre le talon et les ergots qu'on appelle *Les os.* | *N'avoir plus de jambes*, N'avoir plus la force de marcher. | *Aller, courir à toutes jambes*, Aller, courir fort vite, soit à pied, soit à cheval. | Pop., *Prendre ses jambes à son cou*, Partir sur l'heure, s'enfuir. On dit aussi *jouer des jambes.* | Pop., *Faire jambes de vin*, Boire deux ou trois coups, pour être en état de marcher plus délibérément. | *Jouer qqn. par-dessous jambe, par-dessous la jambe*, Déranger avec facilité les projets de qqn., et l'amener aux vues que l'on a soi-même | Se dit Des deux branches d'un compas, des deux règles mobiles d'un compas de proportion, etc. | *Jambes de force*, se dit De deux grosses pièces de bois qui, étant posées sur les extrémités de la poutre du dernier étage d'un bâtiment, vont se joindre dans le poinçon pour former le comble. | *Jambe sous poutre*, La chaine de pierre de taille mise dans un mur pour porter la poutre. (Jan-be.)

JAMBÉ, ÉE. adj. Qui a la jambe bien faite. S'emploie avec *bien*. *C'est un jeune homme bien jambé*. Fam. (Jan-bé.)

JAMBETTE. s. f. Petit couteau de poche dont la lame se replie dans le manche. (Jan-be-te.)

JAMBIER, IÈRE. adj. Qui appartient ou qui a rapport à la jambe. | Se dit, subst., Des muscles jambiers. (Jan-bié.)

JAMBON. s. m. (*Campa.*) La cuisse ou l'épaule d'un cochon ou d'un sanglier, qui a été salée. (Jan-bon.)

JAMBONNEAU. s. m. Petit jambon. (Jan-bo-nô.)

JAN. s. m. T. du jeu de trictrac. Les deux tables de jeu : celle dans laquelle on range la pile des dames en commençant la partie est le *Petit jan*; l'autre est le *Grand jan*. | *Jan de retour*, se dit Lorsque, après avoir passé toutes ses dames dans le jeu de l'adversaire, on revient dans son propre jeu.

JANISSAIRE. s. m. (*Genizeri*, turc.) Soldat de l'infanterie turque qui servait à la garde du Grand Seigneur. (Ja-ni-sè-re.)

JANSÉNISME. s. m. Doctrine de Jansénius sur la grâce et la prédestination.

JANSÉNISTE. adj. et s. des 2 g. Partisan du jansénisme.

JANTE. s. f. (*Canthus.*) Pièce de bois courbée qui fait une partie du cercle de la roue d'un carrosse, d'un chariot, d'une charrette, etc.

JANVIER. s. m. (*Januarius.*) Le premier mois de l'année, suivant l'usage actuel. (Jan-vié.)

JAPON. s. m. Porcelaine apportée du Japon.

JAPPEMENT. s. m. Action de japper. Se dit Des petits chiens. (Ja-pe-man.)

JAPPER. v. n. Aboyer. Se dit, surtout, Du cri des petits chiens. (Ja-pé.)

JAQUE. s. f. Un habillement court et serré. (Vi.) | *Jaque de mailles*, Armure faite de mailles ou annelets de fer qui couvrent le corps depuis le cou jusqu'aux cuisses. (Jac-e.)

JAQUEMART. s. m. Figure de fer, de plomb ou de fonte, qui représente un homme armé, et qu'on met qqf. sur le haut d'une tour pour frapper les heures avec un marteau sur la cloche de l'horloge. | Par dérision, *Être armé comme un jaquemart*, se dit D'un homme armé de cuirasse, et embarrassé de ses armes. (Jac-e-mar.)

JAQUETTE. s. f. Sorte d'habillement qui descend jusqu'aux genoux ou plus bas, et qui était à l'usage des paysans et des hommes du peuple. | La robe que portent les petits garçons avant qu'on leur donne la culotte. | Pop., *Trousser la jaquette à un enfant*, Le fouetter. (Jac-è-te [e m.].)

JAQUIER. s. m. Genre de plantes monoïques, dont l'espèce la plus connue est l'*Arbre à pain*, ainsi nommé parce que son fruit contient une pulpe blanche et farineuse qui a le goût de la mie de pain frais. (Jac-ié [e m.])

JARDIN. s. m. (*Garten*, all.) Lieu découvert, ordinairement fermé de murailles, de fossés, de haies, et joignant les maisons, dans lequel on cultive des légumes, des fleurs, des arbres, etc. | Fig. et fam., *Jeter une pierre, des pierres dans le jardin de qqn.*, Mêler dans un discours des paroles qui attaquent qqn. indirectement. | Pays fertile et dont la culture est très-variée.

JARDINAGE. s. m. L'art de cultiver les jardins, ou Le travail que l'on fait aux jardins. | Les parties d'un terrain qui sont cultivées en jardins. | Les plantes potagères que le jardin produit. (Jar-di-na-je.)

JARDINER. v. n. Travailler au jardin, surtout par passe-temps. Fam.

JARDINET. s. m. Petit jardin. (Jar-di-nè.)

JARDINEUSE. adj. f. Se dit Des émeraudes qui ont qq. ch. de sombre et de peu net. (Jar-di-neû-ze.)

JARDINIER, IÈRE. s. Celui, celle dont le métier est de travailler aux jardins, ou qui cultive un jardin pour en vendre les produits. | Celui qui entend bien l'ordonnance, la culture, l'embellissement des jardins, et qui en donne les dessins. (Vi.) | JARDINIÈRE, fém., Meuble d'ornement qui supporte une caisse dans laquelle on cultive des fleurs.— Mets composé de diverses sortes de légumes, principalement de navets et de carottes.—Petite broderie de fil, faite au bord d'une manchette de chemise, etc. (Jar-di-nié.)

JARDONS. s. m. pl. Tumeurs calleuses qui viennent aux jambes d'un cheval, et qui sont placées en dehors du jarret, au lieu que l'éparvin est en dedans. (Jar-don.)

JARGON. s. m. Langage corrompu. (*Gerigonza*, esp.) | Se dit, par mépris, Des langues étrangères qu'on n'entend pas. | Le langage particulier que certaines gens adoptent. Fam.

JARGON. s. m. Espèce de diamant jaune.

JARGONNER. v. n. et a. (*Gerigonzar*, esp.) Parler un langage barbare, corrompu, non intelligible. (Jar-go-né.)

JARRE. s. f. Grand vaisseau de terre vernissé dans lequel on met de l'eau, pour la conserver, particulièrement sur les navires. | Se dit Des fontaines de terre cuite dont on se sert dans les maisons. (Ja-re.)

JARRET. s. m. La partie du corps humain qui est derrière le genou, et qui lui est opposée. | Se dit De l'endroit où se plie la jambe de derrière des animaux à quatre pieds. | *Être ferme sur ses jarrets*, Faire bonne contenance. | Espèce de saillie ou de bosse qui est une défectuosité. (Ja-rè.)

JARRETÉ, ÉE. adj. Se dit De tout quadrupède qui a les jambes de derrière tournées en dedans, et si peu ouvertes, que les deux jarrets se touchent presque en mar-

chant. | Se dit en archit. D'une surface qui a un jarret. (Ja-re-té.)

JARRETIÈRE. s. f. Sorte de ruban, de courroie, de tissu dont on lie ses bas au-dessus ou au dessous du genou. | *Il ne lui va pas à la jarretière*, Il a bien moins de mérite, de capacité, de science que lui. (Ja-re-tiè-re.)

JARS. s. m. Le mâle de l'oie. | Pop., *Il entend le jars*, Il est fin, on ne lui en fait pas accroire aisément. (Jar.)

JAS. s. m. Assemblage de deux pièces de bois qui sont ajustées par le milieu à l'extrémité de la verge d'une ancre, et qui servent, lorsqu'on jette l'ancre, à la tenir placée de manière qu'une de ses pattes ou becs morde sur le fond. On dit aussi *Jouail*. (Ja.)

JASER. v. n. Causer, babiller. V. Pie. Dire et révéler qq. ch. qu'on devait tenir secret. | Se dit Des geais et de qq. autres oiseaux, particulièrement des pies, des perroquets, des merles qui parlent. | *Jaser comme une pie, comme une pie borgne*, Parler beaucoup, babiller. (Ja-zé.)

JASERIE. s. f. Babil, caquet. Fam. (Ja-ze-rie.)

JASEUR, EUSE. s. Causeur, babillard. | Celui qui est sujet à redire ce qu'il entend. Fam. (Ja-zeur; eû-ze.)

JASMIN. s. m. (*Jelseminum.*) Arbuste sarmenteux dont on connaît plusieurs espèces, et qui produit des fleurs odoriférantes. | Les fleurs de cette plante.

JASPE. s. m. (*Iaspis.*) Pierre dure et opaque de la nature de l'agate.

JASPER. v. a. Bigarrer de diverses couleurs, en imitant le jaspe. | Jaspé, ée. part. Peint et bigarré, naturellement ou par art, d'une manière qui imite le jaspe.

JASPURE. s. f. Action de jasper, ou Le résultat de cette action.

JATTE. s. f. (*Gabatæ.*) Espèce de vase de bois, de faïence, etc., qui est rond, tout d'une pièce, et sans rebord. | Fam., *Cul-de-jatte*, Personne estropiée qui ne peut faire usage ni de ses jambes ni de ses cuisses pour marcher. (Ja-te.)

JATTÉE. s. f. Plein une jatte. (Ja-tée.)

JAUGE. s. f. (*Gagga*, b. l.) La juste mesure que doit avoir un vaisseau fait pour contenir qq. liqueur ou du grain. | Cette verge de bois ou de fer avec laquelle on mesure la capacité des futailles. | Futaille qui sert d'échantillon, d'étalon pour ajuster et échantillonner les autres. | Boite percée de plusieurs trous qui sert aux fontainiers à mesurer la quantité d'eau fournie par une source. | Se dit De divers instruments qui servent à prendre des mesures. (Jô-je.)

JAUGEAGE. s. m. Action de jauger. | Le droit que prennent les jaugeurs. (Jô-ja-je.)

JAUGER. v. a. Mesurer un tonneau, un vase, pour voir s'il est de la mesure dont il doit être. | Mesurer un navire pour en connaître la capacité. (Jô-jé.)

JAUGEUR. s. m. Celui dont l'emploi est de jauger. (Jô-jeur.)

JAUNÂTRE. adj. des 2 g. Qui tire sur le jaune. (Jô-nâ-tre.)

JAUNE. adj. des 2 g. (*Galbinus.*) Qui est de couleur d'or, de citron, de safran. | Fam., *Être jaune comme un coing, comme souci, comme safran*, Avoir le teint fort jaune. | *Faire payer à qqn. son bec jaune* (pron. *Béjône*), Lui faire payer sa bienvenue. | *Fièvre jaune*, ou *Typhus d'Amérique*, Affection aiguë très-grave, dans le cours de laquelle la peau et les tissus blancs se teignent ordinairement en jaune. | Subst. masc., La couleur jaune. | Se dit De certaines matières qui ont une couleur jaune, et qui servent à teindre ou à colorer en jaune. | *Jaune d'œuf*, Cette partie de l'intérieur de l'œuf qui est jaune. (Jô-ne.)

JAUNIR. v. a. Rendre jaune, peindre ou teindre en jaune. | Devenir jaune. (Jô-nir.)

JAUNISSANT, ANTE. adj. Qui jaunit. (Jô-ni-san.)

JAUNISSE. s. f. Maladie qui jaunit la peau, et qu'on peut attribuer à la présence de la bile dans le sang. Les médecins la nomment *Ictère*. (Jô-ni-se.)

JAVART. s. m. (*Clavardus.*) Tumeur dure et douloureuse qui vient au bas de la jambe des chevaux, et qui est analogue à celle que, dans l'homme, on appelle *Clou* ou *Furoncle*. (Ja-var.)

JAVEAU. s. m. Ile formée de sable et de limon par un débordement d'eau. (Ja-vô.)

JAVELER. v. a. Mettre les blés par petites poignées, et les laisser couchés sur les sillons, afin que le grain sèche et jaunisse. | V. n. *Le blé javelle.* | *Avoines javelées*, Celles dont le grain est devenu noir et pesant par la pluie qui les a mouillées tandis qu'elles étaient en javelle.

JAVELEUR. s. m. Celui qui javelle.

JAVELINE. s. f. Espèce de dard long et menu.

JAVELLE. s. f. Plusieurs poignées de blé scié qui demeurent couchées sur le sillon jusqu'à ce qu'on en fasse des gerbes. | Petit faisceau de sarment. (Ja-vè-le.)

JAVELOT. s. m. Espèce de dard, arme de trait. (Ja-ve-lô.)

JE. pron. de la 1re personne du sing., et des 2 g. *V.* Nous. | Il est toujours le sujet de la proposition, ou, comme on parle en grammaire, le nominatif du verbe. Quand le verbe commence par une voyelle ou une *h* non aspirée, on élide l'*e*. | Il se met après le verbe, soit dans les façons de parler interrogatives ou admiratives ou dubitatives, soit quand le verbe se trouve enfermé dans une espèce de parenthèse, soit quand on l'em-

ploie par manière de souhait, soit enfin quand il est précédé de la conj. *Aussi*, ou de certains adverbes semblables. | Fam., *Je ne sais quoi*, ou, subst., *Un je ne sais quoi*, se dit D'une qualité, d'un sentiment indéfinissable.

JECTISSES. adj. f. pl. Se dit Des terres qui ont été remuées ou rapportées. | *Pierres jectisses*, Pierres qui peuvent se poser à la main, dans toutes sortes de constructions. (Jec-ti-se.)

JÉHOVAH. s. m. (*Iehovah*, hébr.) Nom de Dieu en hébreu. | L'assemblage de caractères qui représente ce nom. (Jé-o-va.)

JEJUNUM. s. m. T. lat. Le second intestin grêle. (Jé-ju-no-me.)

JÉRÉMIADE. s. f. (*Jeremias*, n. pr.) Il se dit, par allusion aux *Lamentations de Jérémie*, D'une plainte fréquente et importune.

JÉSUITE. s. m. Nom des membres de l'ordre religieux appelé *Compagnie* ou *Société de Jésus*. | *Jésuite de robe courte*, Laïque affilié à l'ordre des jésuites. (Jé-zui-te.)

JÉSUITIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui est propre aux jésuites. Se dit en mauvaise part. (Jé-zui-tic-e.)

JÉSUITISME. s. m. Système de conduite des jésuites ou de leurs adhérents; caractère de ce qui est propre aux jésuites ou conforme à leur doctrine. (Jé-zui-tis-me.)

JÉSUS. s. m. *Papier nom de Jésus*, ou *Papier Jésus*, Sorte de papier de grand format, qui s'emploie principalement dans l'imprimerie, et dont la marque portait autrefois le nom de Jésus (I. H. S.). (Jé-zu.)

JET. s. m. (*Jactus*.) Action de jeter, ou Mouvement qu'on imprime à un corps en le jetant. | *Le jet des bombes*, L'art de lancer les bombes. | *Arme de jet*, Toute arme propre à lancer des corps avec force. | *Jet de pierre*, Autant d'espace qu'en peut parcourir une pierre qu'un homme jette de toute sa force. | *Jet de marchandises*, se dit, à la mer, Quand on est forcé de jeter, pour alléger le navire, une partie des marchandises dont il est chargé. | *Le jet d'un filet*, se dit D'un filet qu'on jette pour prendre du poisson. | *Le jet d'une draperie*, La manière plus ou moins naturelle dont les mouvements, les plis d'une draperie sont rendus dans un tableau. | Calcul qui se fait par les jetons. | Action d'introduire, de faire couler la matière dans le moule, lorsqu'elle est en fusion. Loc. adv., *D'un seul jet*, se dit D'une pièce dont toutes les parties sont fondues à la fois dans un seul moule. | *D'un seul jet*, se dit D'une composition faite avec rapidité et sans y revenir à plusieurs fois. *Ce n'est qu'un premier jet*, se dit De ce qui n'est qu'ébauché, des idées que l'on s'est hâté de fixer sur la toile ou sur le papier. Adv. *Du premier jet*, Du premier coup, sans qu'il ait été nécessaire d'y revenir. | Se dit Des ouvertures ménagées pour donner passage à la matière en fusion, et la distribuer dans toutes les parties du moule. | Liquide qui jaillit avec force en filet, en colonne, etc. | *Jet d'eau*, se dit de l'eau qui s'élance d'une fontaine jaillissante, et qui s'élève. | *Jet de lumière*, Rayon de lumière qui paraît subitement. | *Jet d'abeilles*, Nouvel essaim qui sort de la ruche. | Se dit Des bourgeons, des scions que poussent les arbres, les vignes. | *Cette canne est d'un seul jet*, Elle n'a point de nœuds, elle n'est point entée. Absol., *Un jet*, Une canne d'un seul jet. | Menue courroie qu'on met autour de la jambe de l'oiseau. (Jè.)

JETÉ. s. m. Un des pas de la danse.

JETÉE. s. f. Amas de pierres, de sable, etc., jetés à coté du canal qui forme l'entrée d'un port, liés fortement, et ordinairement soutenus de pilotis, pour servir à rompre l'impétuosité des vagues. | Se dit Des amas de pierres, de sable et de cailloux jetés dans la longueur d'un mauvais chemin pour le rendre plus praticable.

JETER. v. a. (*Jactum*.) (*Je jette. Je jetais. J'ai jeté. Je jetterai. Jetant.*) Lancer avec la main ou de qq. autre manière. | *Jeter un chale, un manteau*, etc., *sur ses épaules*, Mettre avec qq. promptitude un chale, etc., sur ses épaules. Disposer avec une négligence qui a de la grâce, etc. | *Jeter une draperie*, Donner une certaine disposition aux plis de la draperie dont on revêt une figure. | *Jeter l'ancre*, La faire tomber dans la mer, pour arrêter le navire. | *Jeter ses cartes*, Les jouer. | *Jeter les fondements d'un édifice*, Les asseoir, les établir. | *Jeter un pont sur une rivière*, Construire, établir un pont sur une rivière. | *Jeter une marchandise à la tête*, L'offrir à vil prix. | Fam., *Jeter une chose à la tête de qqn.*, La lui offrir sans qu'il la demande. Pron., *Se jeter à la tête de qqn.*, et, absol., *Se jeter à la tête*, S'offrir à lui avec empressement et sans être recherché. | Fam., *Jeter de la poudre aux yeux*, Éblouir, surprendre par de faux brillants, par des raisons spécieuses, etc. | Fam., *Jeter le grappin sur qqn.*, Se rendre maître de son esprit. | *Jeter son plomb sur qq. ch.*, Porter ses vues sur qq. ch., former un dessein pour parvenir à qq. ch. | *Jeter qqn. dans un cachot, dans les fers*, Le mettre ou le faire mettre au cachot, en prison. | *Jeter des hommes*, etc., *dans une place*, Les y faire entrer promptement dans le besoin. | *Jeter le faucon*, Le laisser partir pour le vol. | Fig., Mettre, placer, diriger, envoyer, etc., et souvent avec l'idée d'une certaine violence, de qq. soudaineté ou rapidité dans l'action. | *Jeter les yeux sur qqn*, Avoir sur qqn. des vues particulières. | *Jeter des propos*, Avancer des propos qui vont indirectement à insinuer ou à découvrir qq. ch. | *Jeter des soupçons contre qqn.*, Faire soupçonner qqn. | *Le sort, le dé en est jeté*, Le parti en est pris. | T. d'imp. *Jeter un blanc*,

Ménager un blanc. | Pousser avec violence. | Fam., *Jeter une maison*, etc., *par terre*, Démolir, abattre une maison, etc. On dit aussi, *Jeter bas.* | *Jeter son navire à la côte*, ou *Se jeter à la côte*, S'y échouer exprès, afin d'éviter un danger plus grand. | Pousser, envoyer, lancer hors de soi. | *Jeter des larmes*, Pleurer. | *Jeter un soupir, un cri*, Faire un soupir, un cri. | *Jeter feu et flamme*, Se livrer à de grands emportements de colère. | Se dit Des ulcères, des abcès, etc. | Se dit Des chevaux. | Se dit Des mouches à miel qui produisent et mettent dehors un nouvel essaim. | Se dit Des arbres et des plantes qui produisent des bourgeons ou des scions. | *Jeter de profondes racines*, S'enraciner profondément. | *Ce cerf jette sa tête*, Il quitte son bois. | Calculer avec des jetons. (Vi.) | Faire couler du métal fondu dans qq. moule, afin d'en tirer une figure. | Pron., Se lancer, se précipiter, se porter impétueusement dans, contre, vers qqn. ou qq. ch. | *Ce fleuve, cette rivière se jette dans telle autre*, etc., Ce fleuve, cette rivière se rend, va se perdre dans telle autre, etc. | *Se jeter sur qq. ch.*, S'y porter avidement. | Pron., Entrer, se réfugier précipitamment en qq. endroit. | Fig., *Se jeter dans un couvent*, S'y retirer.

JETON. s. m. Pièce de métal, d'ivoire, etc., plate et ordinairement ronde, dont on se servait autrefois pour calculer des sommes, et dont on se sert encore pour marquer et payer au jeu. | *Jeton de présence*, Jeton de métal que l'on donne dans certaines sociétés ou compagnies à chacun des membres qui sont présents à une séance, à une assemblée. | *Être faux comme un jeton*, Avoir un caractère faux.

JEU. s. m. (*Jocus.*) Divertissement, récréation, tout ce qui se fait par esprit de gaieté et par pur amusement. | *Jeux d'esprit*, Certains petits jeux qui demandent qq. facilité, qq. agrément d'esprit. Certaines productions d'esprit qui n'ont aucune solidité, comme les bouts-rimés, etc. | *Jeux de main*, Jeux où l'on se frappe légèrement les uns les autres. L'action de lutter, de se porter des coups réciproques en plaisantant. | *C'est un rude jeu*, Jeu qui va à fâcher ou à blesser qqn. | Fam., *Le jeu lui plaît*, se dit D'une personne qui veut recommencer à faire une ch. qui lui plait. | *Prendre qq. ch. en jeu*, Le prendre en plaisanterie. | Fam., *Ce n'est qu'un jeu*, se dit D'une chose qu'on fait facilement. | *Se faire un jeu de qq. ch.*, Y mettre son plaisir. Ne se dit qu'en mauvaise part. | *Jeu de mots*, Certaine allusion fondée sur la ressemblance des mots. | *Jeu de la nature*, L'action de la nature qui produit une chose bizarre, extraordinaire; ou La chose même qui est ainsi produite. | Poét., *Les jeux de la scène*, Les représentations théâtrales. | Poét., *Les jeux sanglants de Mars*, La guerre, les combats. | *C'est un jeu du hasard*, C'est un effet du hasard. | Au plur., Certaines divinités allégoriques qui sont censées présider à la gaieté, à la joie. | Exercice de récréation qui a de certaines règles, et auquel on hasarde ordinairement de l'argent. | *Jeu de bourse*, se dit De toute espèce d'agiotage sur les fonds publics. | *Il y a grand jeu dans cette maison*, Il s'y rassemble beaucoup de joueurs. | *Tenir un jeu*, Donner à jouer chez soi ou en public. | *Tenir le jeu de qqn.*, Jouer pour qqn. | *Mettre au jeu*, Donner, déposer son enjeu. | *Tenir jeu*, Continuer à jouer avec une personne qui perd. | *Couper jeu*, Se retirer avec gain, et ne vouloir pas tenir jeu. | *Ouvrir le jeu*, Faire la première vade. *Fermer le jeu*, Tenir la dernière vade, et ne point faire de renvi. | *Entrer en jeu*, se dit De celui qui, ayant levé une main, est en état de jouer comme il lui plaît.—Fam., Entrer dans une affaire, dans une discussion, avoir son tour, soit pour agir, soit pour parler, etc. | *D'entrée de jeu*, Dès le commencement du jeu. — Fam., D'abord. | *Se piquer au jeu*, S'opiniâtrer à jouer, malgré la perte.—Fam., Vouloir venir à bout de qq. ch. malgré les obstacles. | Fig. et fam., Tout de bon, sérieusement. | Fam., *Mettre qqn. en jeu*, Le citer sans sa participation, le mêler à son insu dans une affaire. *Mettre une chose en jeu*, La faire agir, l'employer. | Les règles du jeu, la manière dont il convient de jouer, ou dont une personne joue. | Fam., *C'est son jeu*, se dit De celui qui fait précisément ce qui convient le plus à ses intérêts, ce qu'il doit faire pour réussir. | L'assemblage des cartes qui viennent à chacun des joueurs, et dont il doit se servir; Les points qu'on amène aux dés; ou, en général, La situation dans laquelle on se trouve par rapport à son adversaire, à qq. jeu que ce soit. | *Donner beau jeu*, Donner des cartes qui font un jeu favorable.—Fig. et fam., Présenter à qqn. une occasion favorable de faire ce qu'il souhaite. | *Perdre à beau jeu*, Perdre quoiqu'on ait un beau jeu. — Fig. et fam., Échouer dans une tentative dont le succès paraissait assuré. | *Faire voir beau jeu à qqn.*, Le maltraiter, lui nuire par vengeance, par un mouvement de colère; ou L'emporter sur lui dans une discussion. | Fam., *Jouer bien son jeu*, Se comporter adroitement, savoir bien dissimuler pour arriver à ses fins. | *Cacher, couvrir son jeu*, Cacher ses desseins, ses vues, etc., ou les moyens qu'on met en œuvre pour réussir. | Aux jeux de cartes, *Avoir le jeu serré*, Ne jouer qu'à beau jeu, et ne point se hasarder.—Fig., Agir avec beaucoup de prudence. Aux échecs, *Avoir le jeu serré*, se dit D'un joueur qui n'étend pas assez son jeu. Au trictrac, *Le jeu de ce joueur est serré, est pressé*, Les cases les plus éloignées sont faites, et, s'il amène des cinq ou des six, il ne pourra les jouer utile

ment. | Ce que l'on met au jeu. | *J'y vais du jeu, Je suis du jeu, J'en suis*, Aux jeux de renvi, se dit Pour avertir que l'on joue une somme pareille à celle qui est sur le jeu. | *Jouer beau jeu*, Jouer le jeu que les autres veulent. | Au jeu de paume, Chacune des divisions de la partie. | Fam., *Être à deux de jeu*, se dit De deux personnes qui ont, l'une à l'égard de l'autre, un avantage ou un désavantage égal. — De deux personnes qui se sont rendu réciproquement de mauvais offices.— De deux personnes qui ont été également maltraitées dans qq. affaire. | Lieu où l'on joue à certains jeux. | Ce qui sert à jouer à certains jeux. | *Un jeu de voiles*, L'assortiment complet de toutes les voiles d'un bâtiment. | *Un jeu d'avirons*, Le nombre d'avirons nécessaires pour un canot. | Au plur., se dit Des spectacles publics des anciens, comme les courses, les luttes, etc. | *Jeux de prix*, Jeux, exercices qui exigent de la force, de l'agilité ou de l'adresse, et dans lesquels un prix est destiné au vainqueur. | Maniement des hautes armes. | La façon d'escrimer, de faire des armes. | Fam., *Savoir le jeu de qqn.*, Connaître sa manière d'agir. | La manière de jouer d'un instrument de musique. | *Jeu d'orgues*, L'instrument qu'on appelle aussi simplement *Orgues*. *Le jeu de flutes*, etc., se dit Des registres qui servent, dans les orgues, à imiter le son des flûtes douces, etc. *Le plein jeu*, Ce qui sert, dans le même instrument, à produire des sons plus forts. | La manière dont un comédien remplit ses roles. | *Jeu de théâtre*, Certaines actions des acteurs, qui consistent surtout en gestes et en expression du visage. | *Jeu joué*, feinte concertée. | En parlant De certains ouvrages d'art, se dit de L'aisance, de la facilité du mouvement qu'ils doivent avoir. | *Il y a du jeu dans cette composition*, se dit D'un tableau où il y a du mouvement, une variété d'aspects. | L'action d'un ressort ; L'action régulière et combinée des diverses parties d'une machine. | *Jeu d'eau*, se dit De la diversité des formes que l'on fait prendre aux jets d'eau en variant celle des ajutages.

JEUDI. s. m. (*Jovis dies.*) Le cinquième jour de la semaine. | Pop., *La semaine des trois jeudis*, Jamais. | *Jeudi gras*, Le jeudi qui précède le mardi gras. | *Jeudi saint*, ou *Jeudi absolu*, ou *Jeudi de l'absoute*, Le jeudi de la semaine sainte.

JEUN (À). loc. adv. (*Jejunus.*) Se dit D'une personne qui n'a rien mangé de la journée. (À-jun.)

JEUNE. adj. des 2 g. (*Juvenis.*) Qui n'est guère avancé en âge. | Se dit par rapport Aux emplois, aux dignités qu'on donne surtout à des hommes faits. | Subst., *Jeunes de langue*, Jeunes gens que qq. gouvernements entretiennent pour apprendre les langues orientales, et devenir capables de servir de drogmans. | Qui appartient, qui est propre à une personne jeune. | *Le jeune âge*, L'âge, le temps où l'on est jeune. | Fam., *Une jeune barbe*, Un jeune homme. | *Cette couleur est jeune*, Elle ne convient qu'à des personnes jeunes. | Cadet, se dit par opposition à Aîné. | Se dit, par opposition à Ancien. | Qui a encore qq. ch. de l'ardeur, de la vivacité et de l'agrément de la jeunesse. | *Avoir encore le gout jeune, les gouts jeunes*, se dit D'une personne avancée en âge qui conserve les inclinations de la jeunesse. | Étourdi, évaporé, qui n'a point encore l'esprit mûr. | Se dit Des animaux, par rapport à l'âge qu'ils vivent ordinairement. | Se dit Des arbres et des plantes. | Se dit Des baliveaux de l'âge du taillis, par opposition aux *baliveaux modernes*, qui ont deux ou trois âges, et aux *baliveaux anciens*, qui ont plus de trois âges.

JEÛNE. s. m. (*Jejunium.*) Pratique religieuse, acte de dévotion, qui consiste à s'abstenir d'aliments par esprit de mortification. | Se dit Du jeûne des catholiques, qui consiste à s'abstenir de viande en ne faisant qu'un repas dans toute la journée. | *Il a fait bien des jeûnes qui n'étaient pas de commandement*, Il a été long-temps sans trouver de quoi manger. | Toute abstinence d'aliments. | Fam., Toute autre espèce d'abstinence ou de privation.

JEUNEMENT. adv. Nouvellement. | *Cerf de dix cors jeunement*, Cerf qui a pris depuis peu fin cors de dix andouillers de chaque côté. (Jeu-ne-man.)

JEÛNER. v. n. S'abstenir d'aliments, ou de certains aliments, par esprit de dévotion, de mortification. | Manger peu, manger moins qu'il ne faut, ou même ne point manger du tout. | S'abstenir ou être privé de certaines jouissances, etc.

JEUNESSE. s. f. (*Juventus.*) Cette partie de la vie de l'homme qui est entre l'enfance et l'âge viril ; ou L'état d'une personne jeune. Se dit aussi Des animaux et des arbres. | Adv. et fam., *De jeunesse*, Dès la jeunesse. | *Avoir un air de jeunesse*, Paraître encore jeune, quoique l'on soit déjà d'un certain âge. | Ceux qui sont dans l'âge de la jeunesse, et même Ceux qui sont encore dans l'enfance. | *La jeunesse revient de loin*, Les personnes jeunes réchappent souvent des maladies les plus dangereuses. La jeunesse peut revenir de grandes erreurs, de grands égarements. | Ceux qui sont de l'âge de vingt ans à trente-cinq ou environ. | Il s'entend qqf., dans ce sens, Du sexe masculin seulement. | Pop., Une personne jeune, Une jeune fille. (Jeu-nè-se.)

JEUNET, ETTE. adj. Qui est extrêmement jeune. Fam. (Jeu-nè ; è-te.)

JEÛNEUR, EUSE. s. Celui, celle qui jeûne. (-eû-ze.)

JOAILLERIE. s. f. Art, métier, commerce de joaillier. | Se dit Des marchan-

dises qui consistent en joyaux, en pierreries, etc. (Jo-a-lle-rie [ll m.].)

JOAILLIER, IÈRE. s. (*Joculum.*) Celui, celle qui travaille en joyaux, en pierreries, ou dont la profession est d'en vendre. (Jo-a-llé [ll m.].)

JOCKEY. s. m. Mot angl. Très-jeune domestique principalement chargé de conduire la voiture en postillon. (Joc-e [c m.].)

JOCKO. s. m. Espèce de singe, n. autr. *Pongo.* (Jo-cô [c m.].)

JOCRISSE. s. m. Benêt qui se laisse gouverner, ou qui s'occupe des soins les plus bas du ménage. | Valet niais et maladroit. (Jo-cri-se.)

JOIE. s. f. (*Gaudium.*) Mouvement vif et agréable que l'âme ressent dans la possession d'un bien réel ou imaginaire. | *Feu de joie*, Feu qu'on allume dans les rues, en signe de réjouissance. | Fam., *Être dans la joie de son cœur*, Être transporté de joie. | *Se donner à cœur joie de qq. ch.*, En jouir pleinement, s'en rassasier. | Gaieté, humeur gaie. | Au plur., Plaisirs, jouissances. | *Une fille de joie*, Une fille prostituée. (Jouae.)

JOIGNANT, ANTE. adj. Qui est contigu. Se dit Des maisons, des possessions en terres. | Prép. Tout proche, sans qu'il y ait rien entre-deux. (Joua-*n*an [n m.].)

JOINDRE. v. a. (*Jungere.*) (*Je joins*; *nous joignons. Je joignais. Je joignis. J'ai joint. Je joindrai. Je joindrais. Joins. Que je joigne. Que je joignisse. Joignant.*) Approcher deux choses l'une contre l'autre, en sorte qu'elles se touchent ou qu'elles se tiennent. | *Joindre les mains*, Approcher les deux mains en sorte qu'elles se touchent en dedans. | Ajouter, mettre une chose avec une autre, en sorte qu'elles fassent un tout, ou que l'une soit le complément de l'autre. | Unir, allier. | Se réunir à. | Atteindre, attraper. | *Joindre qqn.*, Parvenir à le trouver et à lui parler. | V. n. Se toucher, être comme collé à. | *Ci joint*, Ici joint, ou joint à ceci. Se dit D'un écrit, d'une pièce que l'on joint à une lettre, à un mémoire, etc. Invar. *Ci-joint quittance.* | JOINT QUE. loc. conj. Ajoutez que, outre que. (Jouin-dre.)

JOINT. s. m. (*Junctus.*) Articulation, l'endroit où deux os se joignent. | Se dit Des pierres, des pièces de menuiserie. | Fam., *Trouver le joint*, Trouver la meilleure façon de prendre une affaire. (Jouin.)

JOINTÉ, ÉE. adj. Qui s'emploie surtout avec les mots *Court* et *Long*, pris adv. *Cheval court jointé*, *cheval long-jointé*, Cheval qui a le paturon trop court et disproportionné, ou qui a cette partie trop longue. (Jouin-té.)

JOINTÉE. s. f. Autant que les deux mains rapprochées peuvent contenir. (Jouin-tée.)

JOINTIF, IVE. adj. Qui est joint. T. d'archit. (Jouin-tif.)

JOINTOYER. v. a. Remplir les joints des pierres avec du mortier ou du plâtre. (Jouin-toua ié.)

JOINTURE. s. f. (*Junctura.*) Joint. (Jouin-tu-re.)

JOLI, IE. adj. (*Gaudialis.*) Gentil, agréable. Qui est petit en son espèce, et qui plaît plutôt par la gentillesse que par la beauté. | *Joli sujet*, Jeune homme qui se distingue et se fait estimer par sa bonne conduite, par son mérite. On a dit dans le même sens, *Il est joli garçon.* | Ironiq. et pop., *Il est joli garçon*, se dit D'un homme qui s'est enivré, qui a été battu, qui est en mauvais état, ou qui par sa conduite a mis ses affaires en désordre. | Fam., *Le tour est joli*, Le tour est plaisant. | Qui est avantageux. Fam. | Qui est digne d'être apprécié, remarqué. (Vi.) | Se dit, par ironie et fam., D'une personne ou d'une chose déplaisante, ridicule, etc. | JOLI est subst. dans le premier sens. *Le beau est au-dessus du joli.* | Fam., *Le joli de l'affaire est que...* Le plaisant, le plus piquant de l'affaire est que...

JOLIET, ETTE. adj. Diminutif de *joli.* Fam. (Jo-li è; è-te.)

JOLIMENT. adv. D'une manière jolie, bien. | Se dit qqf. par ironie, et fam. | Fam., Beaucoup, extrêmement. (Jo-li-man.)

JOLIVETÉ. s. f. Se dit Des babioles, des bijoux, et de certains petits ouvrages qui n'ont pas ou qui ont peu d'utilité. | Se dit Des gentillesses d'un enfant. (Vi.)

JONC. s. m. (*Juncus.*) Genre de plantes, à tige droite et flexible, qui croissent ordinairement le long des eaux, ou dans l'eau, et dont plusieurs espèces servent à faire des liens, des nattes, des cannes, etc. | Se dit De qqs. autres plantes qui ne sont pas de véritables joncs, telles que le *Jonc marin*, le *Jonc fleuri*, le *Jonc odorant*, etc. | Absol., D'une canne de jonc. | (*Jungere.*) Espèce de bague dont le cercle est égal partout. (Jon.)

JONCHÉE. s. f. Toutes sortes d'herbes, de fleurs et de branchages dont on jonche les rues, les églises, etc., un jour de cérémonie. | Petit fromage de crème ou de lait caillé fait dans une espèce de panier ou de clisse de jonc.

JONCHER. v. a. Parsemer de jonc, de feuillages, de fleurs, de branchages verts, pour une cérémonie. | Se dit, fig., D'une grande quantité d'objets que l'on épand, ou qui sont épars çà et là.

JONCHETS. s. m. pl. (*Juncus.*) Certains petits bâtons fort menus que l'on jette confusément les uns sur les autres pour jouer à qui en retirera le plus avec un crochet, sans en faire remuer d'autres que celui qu'on cherche à dégager. (Jon-che.)

JONCTION. s. f. (*Junctio.*) Action

de joindre; union, réunion. (Jonc-sion.)

JONGLERIE. s. f. Charlatanerie, tour de passe-passe. | Fig. et fam., Toute fausse apparence par laquelle une personne cherche à en imposer.

JONGLEUR. s. m. (*Joculator.*) Espèce de ménétrier qui allait, chantant des chansons, dans les cours des princes et dans les maisons des grands seigneurs. Joueur de tours de passe-passe, bateleur, charlatan. | Fig. et fam., Tout homme qui cherche à en imposer par de fausses apparences.

JONQUE. s. f. (*Junck*, chin.) Sorte de vaisseau fort en usage dans les Indes et à la Chine. (Jonc-e.)

JONQUILLE. s. f. (*Junquilla.*) Plante du genre des Narcisses, que l'on cultive dans les jardins à cause de l'élégance de son port et du parfum que ses fleurs répandent. (Jonc-i-lle [c et ll m.].)

JOSEPH. adj. (*Josephus*, n. pr.) Se dit D'une sorte de papier mince et transparent. (Jo-zéf.)

JOUAIL. s. m. T. de mar. V. Jas.

JOUAILLER. v. n. Jouer petit jeu, et seulement pour s'amuser. Fam. (Jou-a-llé [ll m.].)

JOUBARBE. s. f. (*Jovis, barba.*) Plante grasse et toujours verte, dont l'espèce la plus commune croît ordinairement sur les toits et sur les murs.

JOUE. s. f. La partie du visage de l'homme qui est au-dessous des tempes et des yeux, et qui s'étend jusqu'au menton. | Fig. et fam., *Tendre la joue*, Présenter la joue. | *Coucher, mettre en joue*, Ajuster son fusil et viser, pour tirer sur qqn., sur qq. ch. On dit, ellipt., *En joue, feu.* | Cette partie de la tête du cheval qui répond à la joue dans l'homme. | Cette partie arrondie de la coque d'un navire qui est comprise entre le mât de misaine et l'étrave.

JOUÉE. s. f. Épaisseur du mur dans l'ouverture d'une porte, d'une fenêtre, d'un soupirail.

JOUER. v. n. (*Jocari.*) Se récréer, se divertir, se débattre, folâtrer. | Fig., *Jouer avec sa vie, avec sa santé*, etc., N'user d'aucun ménagement pour conserver sa vie, sa santé, etc. *Jouer avec la vie*, Ne point la regarder comme une chose sérieuse. | *Ce cheval joue avec son mors*, se dit D'un cheval qui mâche son mors avec action. | *Jouer sur le mot, sur les mots*, Faire des allusions, des équivoques sur les mots. | *Faire qq. ch. en se jouant*, Faire qq. ch. en s'amusant, sans application et sans peine. | *Se jouer de qq. ch.*, Surmonter, braver sans peine, ce qui, pour d'autres, semble difficile, dangereux, etc.—Se moquer de qq. ch., le traiter d'une manière frivole ou dérisoire. Disposer de qq. ch. arbitrairement et selon son caprice. | | *Se jouer de qqn.*, Se moquer de lui, le railler adroitement. | Le décevoir, tromper ses projets, ses conjectures, etc. | Le tromper en lui donnant de belles paroles. | Fam., *Se jouer à qqn.*, L'attaquer inconsidérément. | Se mettre en danger de; alors il est suivi de la prép. *à*. | Se divertir, s'occuper à un jeu quelconque. | Se dit, absol., De l'habitude de jouer à des jeux de commerce ou de hasard. | *Faire jouer*, Nommer la couleur dans laquelle le coup doit être joué.— Jouer, obliger l'adversaire à jouer sans écarter et sans prendre de nouvelles cartes. | Au tri, *Jouer sans prendre*, Jouer sans demander le roi. | Fam., *Ne jouer que pour l'honneur*, Jouer sans intéresser le jeu. | Fam., *Jouer au roi dépouillé*, se dit Quand plusieurs personnes sont autour de qqn. pour le piller, le ruiner. | Fam., *Jouer au fin, au plus fin*, Employer l'adresse, la finesse pour venir à bout de ses desseins. | Fam., *Jouer de bonheur*, Réussir dans une affaire où l'on avait à craindre d'échouer. | Fam., *Jouer de son reste*, Prendre un moyen extrême après lequel on n'a plus de ressource. Achever de consumer son bien. | Se servir de l'instrument qui est nécessaire pour jouer à tel ou tel jeu. | *Jouer des gobelets*, Faire des tours de passe-passe avec des gobelets. On le dit, fig. et fam., D'un fourbe, d'une personne qui cherche à tromper ceux avec qui elle traite. | *Jouer des mains*, Badiner avec les mains. | *Jouer de l'espadon*, etc., Le manier avec adresse. | Se servir d'un instrument de musique, en tirer des sons. | Se mouvoir, agir d'une certaine façon. | Se dit surtout Des ressorts, des machines, etc. Avoir l'aisance et la faculté du mouvement. | *Faire jouer toutes sortes de ressorts*, Employer tous les moyens dont on peut disposer. | Se dit Des cascades, des jets d'eau, etc., qu'on lâche pour les faire couler ou jaillir. | Se dit D'une mine que l'on fait sauter, d'une pièce d'artillerie, d'un artifice que l'on fait partir en y mettant le feu. | *Faire jouer une pompe, des pompes*, Les faire aller. | Faire, en parlant D'un jeu ou d'une partie de jeu, d'un coup au jeu, etc. | *Jouer une balle*, Pousser une balle. | *Jouer une carte*, Jeter une carte. *Jouer cœur, carreau*, etc., Jouer une carte de ces couleurs. | Au piquet, *Jouer bien les cartes*, Tirer tout le parti possible de ses cartes. | *Jouer le jeu*, Jouer suivant les règles du jeu. | *Jouer un jeu*, Le savoir bien jouer, le jouer par préférence, être dans l'usage, dans l'habitude de le jouer. | V. a. Se dit en parlant De ce que l'on hasarde au jeu. | Fam., *Jouer un gros jeu*, S'engager dans une affaire où l'on hasarde beaucoup pour sa réputation, pour sa fortune, pour sa vie. | *Jouer sa vie*, S'exposer témérairement. | *Jouer qqn.*, Jouer avec qqn. | Fig., Le tromper, l'abuser. | Fam., *Jouer les deux*, Tromper deux personnes ou deux parties qui ont des intérêts

opposés, en faisant semblant de les servir l'une contre l'autre. | *Jouer une pièce, un tour à qqn.*, Lui faire un tour ou malin ou méchant. — V. n. *Jouer d'un tour à qqn.* | V. a. Exécuter un air, un morceau de musique sur un instrument, avec des instruments. | Représenter, se dit soit De la pièce de théâtre qu'on représente, soit Du personnage qu'on est chargé d'y représenter. | *Jouer la comédie*, ou, absol., *Jouer*, Exercer la profession de comédien. | *Jouer la comédie*, Faire des actions plaisantes pour exciter à rire. Fig., Feindre des sentiments qu'on n'a pas, chercher à paraître ce qu'on n'est pas réellement. | Fig., *Jouer la douleur*, etc.; *Jouer l'affligé*, etc., Feindre d'être affligé. | *Jouer un petit personnage*, Être dans un poste peu honorable, ou Avoir peu d'influence dans une affaire. | Railler qqn., le tourner en ridicule sur le théâtre. | Se dit D'une chose qui en imite une autre, qui en a l'apparence.

JOUEREAU. s. m. Celui qui ne joue pas bien à qq. jeu, ou qui joue petit jeu. Fam. (Joû-rô.)

JOUET. s. m. Se dit Des bagatelles qu'on donne aux enfants pour les amuser, et avec lesquelles ils jouent. | Se dit Des choses avec lesquelles jouent les animaux. | Personne dont on se joue, dont on se moque. | Poét., ce qui est abandonné à l'action impétueuse des éléments. | Se dit plus souvent au sens moral. | T. de manége. Petite chaînette suspendue à la brisure du canon qui forme l'embouchure. (Jou-ë.)

JOUEUR, EUSE. s. Celui, celle qui joue, qui folâtre avec qqn. Fam., *Un rude joueur, une rude joueuse*, Une personne qui ne sait point jouer, folâtrer, sans blesser ceux avec qui elle joue. | Fig. et fam., *C'est un rude joueur*, C'est un homme à qui il ne fait pas bon se jouer. | Celui qui joue à qq. jeu où il y a des règles. | *Beau joueur*, ou *Bon joueur*, homme qui joue franchement, et qui est d'une humeur égale. | Absol., Celui qui a la passion du jeu, qui fait en qq. sorte métier de jouer. | *Joueur d'instrument*, Celui qui joue de qq. instrument de musique. | *Joueur de farces*, etc., se dit De ceux qui divertissent le public par des farces, etc. (-eû-ze.)

JOUFFLU, UE. adj. et subst. Qui a de grosses joues. (Jou-flu.)

JOUG. s. m. (*Jugum.*) (On fait sentir un peu et dur le G final, même devant une consonne.) Pièce de bois qu'on met pardessus la tête des bœufs, et avec laquelle ils sont attelés pour tirer, pour labourer. | Servitude, sujétion. | *Le joug du mariage*, Le lien du mariage. | Dans l'Histoire romaine, pique attachée en travers au bout de deux autres piques fichées en terre, et sous laquelle on faisait passer des ennemis vaincus.

JOUJOU. s. m. Jouet d'enfant. Fam.

JOUIR. v. n. (*Gaudere.*) Avoir l'usage, la possession actuelle de qq. ch. et en tirer tous les émoluments, tous les avantages, etc. | Se dit De toute chose qui procure du bien-être, de l'avantage, de l'agrément, etc. | Profiter d'une chose qu'on a, qu'on possède, en goûter le plaisir, l'agrément, etc. | *Jouir de l'embarras de qqn.*, etc., Éprouver du plaisir à le voir ou à le savoir embarrassé, etc. | *Jouir de qqn.*, Avoir la liberté, le temps de conférer avec lui, d'en tirer qq. service, qq. plaisir.

JOUISSANCE. s. f. Usage et possession de qq. ch. | *Jouissance de telle époque*, se dit De l'époque de l'année où le Trésor public paye les intérêts d'une rente inscrite au grand-livre. | Plaisir, volupté. (Jou-i-san-se.)

JOUISSANT, ANTE. adj. T. de jurispr. Qui jouit. (Jou-i-san.)

JOUR. s. m. (*Diurnum.*) Clarté, lumière que le soleil répand lorsqu'il est sur l'horizon ou qu'il en est proche. | Fam., *Brûler le jour*, allumer des flambeaux pendant qu'il fait encore jour. | Fam., *Il est jour chez lui, chez elle*, se dit D'une personne qui vient de se lever et chez laquelle on peut entrer. *Il est petit jour chez lui, chez elle*, se dit D'une personne qui ne fait que de s'éveiller. | *Demi-jour*, Clarté faible. | *Percé à jour*, Percé de part en part. | *Cette maison est à jour, tout à jour*, Les portes et les fenêtres ne sont pas encore placées, ou n'existent plus. | *Voir le jour*, Être né, vivre. *Perdre le jour*, Mourir. Etc. | *Voir le jour*, se dit, fig., Des choses qu'on expose au jour, qu'on retire du lieu où elles étaient cachées, enfouies. Se dit en parlant De la publication des ouvrages d'esprit. | *Mettre une chose au jour, au grand jour*, La divulguer, la rendre publique. | *Il craint le jour*, Il craint de se montrer, d'être connu. | Toute autre clarté que celle du jour. | Se dit De la manière dont un objet est frappé par la lumière. | *Faux jour*, Lumière qui éclaire mal les objets, de manière à les faire voir autrement qu'ils ne sont. | Se dit De l'imitation de la lumière qui se répand sur les objets représentés dans un tableau. | Au plur., Les touches les plus claires d'un tableau. | Se dit Des fenêtres, des ouvertures qu'on fait aux bâtiments, pour qu'ils puissent recevoir le jour. | Ouverture par où le jour, l'air peut passer. | *Se faire jour*, Se faire ouverture et passage. | Facilité, moyen pour venir à bout de qq. affaire. | Certain espace de temps par lequel on divise les mois et les années. Il se dit proprement De l'espace de vingt-quatre heures, que l'on appelle *Jour civil*, et qui se prend, parmi nous, d'un minuit à l'autre; mais on le dit souvent aussi Du temps qui s'écoule entre le lever et le coucher du soleil, et que l'on nomme par opposition *Jour naturel.* | Se dit par rapport à la saison, à l'état de l'atmosphère, de la température. | *Jour astrono-*

mique, L'espace de vingt-quatre heures solaires moyennes, compté d'un midi à l'autre. | *Les beaux jours*, Les premiers jours du printemps. — Fig., Le temps de la première jeunesse, ou Les temps les plus heureux de la vie. | *Les jours gras*, Les derniers jours du carnaval, qui sont le jeudi, le dimanche, le lundi et le mardi. | *Un bon jour*, Un jour de grande fête. | Pop., *Faire son bon jour*, Faire ses dévotions, recevoir la communion. | *Jour critique*, Jour où il arrive ordinairement qq. crise, dans certaines maladies. Se dit aussi Des jours où les femmes ont leurs règles. | *Prendre le jour de qqn.*, Prendre le temps qui lui convient. | Fam., *Vivre au jour la journée*, *au jour le jour*, N'avoir pour subsister que ce qu'on gagne chaque jour par son travail.—Fig., S'inquiéter peu du lendemain, être sans prévoyance. | *Se mettre à tous les jours*, S'exposer trop, se prodiguer. | Fam., *Le saint du jour*, L'homme qui est à la mode ou en crédit depuis peu. | *Le goût du jour*, Le goût qui règne présentement. | *Se mettre à jour*, Mettre toute sa correspondance, tous ses comptes en règle. | *Tous les jours*, De jour en jour. | Adv., *Un jour*, se dit D'une époque indéterminée dans le passé ou dans l'avenir. | Fam., *Un beau jour*, Un certain jour. | *Jours de faveur*, ou *Jours de grâce*, Dix jours de délai qu'on accordait autrefois à celui sur lequel une lettre de change était tirée. | *Grands jours*, assemblée ou compagnie extraordinaire de juges, qui avaient commission d'aller dans les provinces éloignées pour écouter les plaintes des peuples et faire justice. | *L'Ancien des jours*, Dieu. | Se dit D'un temps plus ou moins long, pour exprimer la rapidité avec laquelle il s'écoule ou s'est écoulé. | Au plur., se dit D'une certaine durée, d'une certaine époque, par rapport à ce qui s'y passe, aux événements qui la remplissent. | La vie, l'existence.

JOURNAL. adj. (*Diurnus.*) Qui est relatif à chaque jour. *Livre journal*, Registre où l'on écrit, jour par jour et de suite, ce qu'on a reçu ou payé, acheté ou vendu, etc. | Subst., Relation jour par jour de ce qui se passe ou s'est passé en qq. pays, en qq. affaire, etc. | Ouvrage quotidien ou périodique qui se publie par feuilles, par numéros. | Ancienne mesure de terre, en usage encore dans certains départements.

JOURNALIER, IÈRE. adj. Qui se fait chaque jour. | Inégal, qui est sujet à changer. | Subst., Homme qui travaille à la journée. (Jour-na-lié.)

JOURNALISTE. s. m. Celui qui fait, rédige un journal.

JOURNÉE. s. f. (*Diurnum.*) L'espace de temps qui s'écoule depuis l'heure où l'on se lève jusqu'à l'heure où l'on se couche. | Travail d'un ouvrier pendant un jour. | Fam., *Mentir à la journée*, Avoir l'habitude de mentir. | *Faire tant par ses journées, que...* Faire en sorte par son travail, par ses soins, par son industrie, que... | Le salaire qu'on donne à un ouvrier pour le payer du travail qu'il a fait pendant un ou plusieurs jours. | Le chemin qu'on fait d'un lieu à un autre dans l'espace d'une journée. | Un jour de bataille, ou La bataille même.

JOURNELLEMENT. adv. Tous les jours, chaque jour. (Jour-nè-le-man.)

JOUTE. s. f. Combat à cheval d'homme à homme avec la lance. | *Joute sur l'eau*, Divertissement dans lequel deux hommes, placés chacun sur l'avant d'un batelet, tâchent de se faire tomber dans l'eau, en se poussant l'un l'autre avec de longues lances au moment où les bateaux s'approchent. | Se dit De certains animaux qu'on fait combattre les uns contre les autres.

JOUTER. v. n. Combattre avec des lances l'un contre l'autre. | *Faire jouter des coqs, des cailles*, Les faire combattre. | Disputer.

JOUTEUR. s. m. Celui qui joute. | Fam., *C'est un rude jouteur*, C'est un homme avec lequel il ne fait pas bon se mesurer.

JOUVENCE. s. f. (*Juventa.*) *La fontaine de Jouvence*, Fontaine fabuleuse qu'on suppose avoir la vertu de rajeunir. (Jou-van-se.)

JOUVENCEAU. s. m. (*Juvenculus.*) Jeune homme qui est encore dans l'adolescence. Ne se dit que par plaisanterie. (Jou-van-sô.)

JOUVENCELLE. s. f. (*Juvencula.*) Jeune fille. (Vi.) (Jou-van-se-le.)

JOUXTE. prép. (*Juxta.*) Proche: *Jouxte le palais.* Conformément à : *Jouxte la copie originale.* (Vi) (Jouc-ste.)

JOVIAL, ALE. adj. (*Gaudialis.*) Gai, joyeux. Fam. Il n'a point de plur. au masc.

JOYAU. s. m. (*Joculum.*) Ornement précieux d'or, d'argent, de pierreries, qui sert à la parure des femmes. | *Bagues et joyaux*, Les pierreries et autres semblables objets de prix qui appartiennent à une mariée, et que son contrat de mariage lui donne le droit de reprendre après la mort de son mari. | *Les joyaux de la couronne*, Les joyaux qui appartiennent à la couronne. (Joua-iô.)

JOYEUSEMENT. adv. Avec joie. (Joua-ieu-ze-man.)

JOYEUSETÉ. s. f. Plaisanterie, mot pour rire. On le dit par raillerie. Fam. (Joua-ieu-ze-té.)

JOYEUX, EUSE. adj. (*Gaudiosus.*) Qui a de la joie, qui est rempli de joie. | *Mener joyeuse vie*, Se livrer au plaisir. | Fam., *Bande joyeuse*, Compagnie de gens qui ne cherchent qu'à se réjouir. | Qui exprime la joie. | Qui donne, qui inspire de la joie. | *Le droit de joyeux avénement*, Impôt qu'on payait au roi de France lors de son avénement au trone. (Joua-ieû; ze.)

JUBÉ. s. m. (*Jube, de jubere.*) Espèce de tribune, lieu élevé dans une église en forme de galerie, et qui est ordinairement entre la nef et le chœur. | *Venir à jubé*, Venir à la raison par contrainte.

JUBILAIRE. adj. des 2 g. Qui appartient au jubilé. | Synonyme de *Jubilé*, adj. (Ju-bi-lè-re.)

JUBILATION. s. f. (*Jubilatio.*) Réjouissance. Fam. (Ju-bi la-sion.)

JUBILÉ. s. m. (*Jubilæus.*) Chez les Juifs, solennité publique qui se célébrait de cinquante ans en cinquante ans, et lors de laquelle toutes sortes de dettes étaient remises, et tous les esclaves rendus à la liberté. | Une indulgence plénière, solennelle et générale, accordée par le pape en certains temps et en certaines occasions. | *Faire son jubilé*, Faire toutes les pratiques de dévotion ordonnées par la bulle du jubilé. | Fam., *Faire jubilé*, en t. de jeu, Brouiller le jeu, de manière qu'il n'y ait ni perdants, ni gagnants. | Adj., se dit D'un religieux, d'un chanoine, d'un docteur qui a cinquante ans de profession, de service, de doctorat.

JUCHER. v. n. (*Jugare.*) Se dit Des poules, de qqs. autres oiseaux qui se mettent sur une branche, sur une perche pour dormir. | Se dit, pop. et fig., D'une personne logée très-haut ou placée dans un lieu élevé et peu convenable. | *Cheval juché*, Cheval dont le boulet se porte tellement en avant, qu'il marche et repose sur la pince.

JUCHOIR. s. m. L'endroit où juchent les poules. (Ju-chouar.)

JUDAÏQUE. adj. des 2 g. (*Judaicus.*) Qui appartient aux Juifs. *Pierres judaïques*, Pierres que l'on trouve en Judée, en Palestine, en Silésie, etc., et qui ressemblent à des olives. (Ju-da-ic-e.)

JUDAÏSER. v. n. (*Judaizare.*) Suivre et pratiquer en qqs. points les cérémonies de la loi judaïque. (Ju-da-i-zé.)

JUDAÏSME. s. m. (*Judaismus.*) La religion des Juifs. (Ju-da-is-me.)

JUDAS. s. m. Disciple qui trahit J.-C. Fig., Traître. Fam. | *Baiser de Judas*, Le baiser d'un traître. | Fig., Petite ouverture pratiquée à un plancher pour voir ce qui se passe au-dessous. (Ju-da.)

JUDELLE. s. f. Sorte d'oiseau aquatique. (Ju-dè-le.)

JUDICATUM SOLVI. Loc. lat. *Caution judicatum solvi*, La caution qu'on peut obliger un étranger à fournir lorsqu'il veut intenter une action devant les tribunaux de France contre un Français. (Ju-di-ca-tom-sol-vi.)

JUDICATURE. s. f. (*Judicatus.*) État, condition, profession du juge, de toute personne employée à l'administration de la justice.

JUDICIAIRE. adj. des 2 g. (*Judiciarius.*) Qui est relatif à la justice, à l'administration de la justice. | Qui se fait en justice, par autorité de justice. — *Témoin judiciaire*, Toute personne appelée à déposer en justice. | *Bail judiciaire*, Bail d'un héritage saisi réellement, fait à la poursuite du commissaire aux saisies réelles. | *Combat judiciaire*, Manière de procéder en justice, qui consistait à soutenir son droit en se battant contre son adversaire. | *Genre judiciaire*, Celui des trois genres d'éloquence par lequel on accuse ou l'on défend. | *Astrologie judiciaire*, L'art prétendu de connaître l'avenir par l'observation des astres. (Ju-di-si-e-re.)

JUDICIAIRE. s. f. La faculté de juger. Fam.

JUDICIAIREMENT. adv. En forme judiciaire. (Ju-di-si-è-re-man.)

JUDICIEUSEMENT. adv. Avec jugement, d'une manière judicieuse. (Ju-di-sieu-ze-man.)

JUDICIEUX, EUSE. adj. (*Judicium.*) Qui a le jugement bon. | Fait avec jugement. (Ju-di-si-eû; ze.)

JUGE. s. m. (*Judex.*) Celui qui juge, qui a le droit et l'autorité de juger. | Homme préposé par autorité publique pour juger, pour rendre la justice aux particuliers. | Absol., Tribunal. | *Juge de rigueur*, Les juges qui doivent prononcer selon la rigueur de la loi; s'est dit aussi Des juges subalternes. | *Juges naturels*, Ceux que la loi assigne aux accusés, aux parties, suivant leur qualité et l'espèce de la cause. | *Juges ordinaires*, Juges à qui appartient naturellement la connaissance des affaires civiles ou criminelles; Ceux qui servaient toute l'année. | *Juges royaux*, Ceux qui rendaient la justice au nom du roi. | *Juge délégué*, Celui qui était commis pour connaître d'une affaire particulière. | *Juge-commissaire*, Juge désigné par le tribunal dont il fait partie pour procéder à certaines opérations, et en faire son rapport, s'il y a lieu. | *Juge d'instruction*, Magistrat établi pour rechercher les crimes et délits, et faire arrêter et interroger les prévenus. | *Juge de paix*, Magistrat chargé de juger sommairement, sans frais et sans ministère d'avoué, les contestations de peu d'importance, et de concilier, s'il se peut, les différends dont le jugement est réservé aux tribunaux civils ordinaires. | *Grand juge*, Sous l'empire, Ministre de la justice. | *Juge mage* ou *maje*, Titre qu'on donnait, dans qqs. provinces méridionales de la France, au lieutenant du sénéchal. | *Juge botté*, Juge qui n'était pas gradué. On le dit fig. et par dénigr., Juge sans lumières et sans capacité. | Toute personne choisie pour prononcer sur un différend, ou au jugement, à l'opinion de laquelle on s'en rapporte sur qq. ch. | Celui qui est capable de juger d'une chose. Se dit aussi Des sens, de la conscience. | Se dit De certains magistrats qui gouvernèrent le peuple

juif durant la période qui commence à la mort de Josué et qui finit à la naissance de Samuel. | *Le livre des Juges*, ou *Les Juges*, Le septième livre de l'Ancien Testament, qui contient l'histoire des Juifs pendant la domination des juges. (Ju-je.)

JUGEMENT. s. m. Action de juger, de prononcer une décision; ou La décision prononcée. | *Mettre qqn. en jugement*, Lui faire un procès criminel. | *Ester en jugement*, Être partie dans un procès. | *Jugement de Dieu*, Dessein, décret de la justice, de la providence, de la miséricorde divine. | Preuves extraordinaires, comme le duel, l'épreuve du feu, etc., auxquelles on recourait anciennement pour décider certaines contestations. | *Le jugement dernier*, Le jugement par lequel Dieu jugera les vivants et les morts, à la fin du monde. | *Jugement particulier*, Celui par lequel Dieu juge les âmes aussitôt après la mort. | Acte de l'entendement par lequel on décide qu'il y a ou qu'il n'y a pas convenance entre deux idées. | Avis, sentiment, opinion. | L'approbation ou la condamnation de qq. action morale. | La faculté de l'entendement qui compare et qui juge. (Ju-je-man.)

JUGER. v. a. (*Judicare.*) Décider une affaire, un différend en qualité de juge. | *Juger une personne*, Juger son procès. | Décider comme arbitre, et comme étant choisi par ceux qui sont en différend. | Absol. Reconnaître la convenance ou la disconvenance de deux idées. | Se former, avoir, énoncer un avis, une opinion sur une personne ou sur une chose. | Il s'emploie avec la prép. *De*, ou un équivalent. *Juger des gens sur l'apparence. L'oreille juge des sons.* | Décider du défaut ou de la perfection de qq. ch. | Décider en bien ou en mal du mérite d'autrui, de ses pensées, de ses sentiments, du motif de ses actions. | Conjecturer. | Au jeu de paume, *Juger la balle*, Prévoir où la balle doit tomber; et, fig. et fam., Prévoir quel tour une affaire prendra. | Croire, estimer que, être d'opinion que, etc. | Se figurer, s'imaginer. | *La chose jugée*, se dit D'un point de contestation qui a été jugé par les tribunaux. | Jugé. subst. masc. *Le bien jugé. Maintenir le bien jugé.* (Ju-jé.)

JUGULAIRE. adj. des 2 g. (*Jugularis.*) Qui appartient à la gorge. Subst. fém. Se dit Des veines jugulaires. | Des mentonnières d'un shako, d'un casque, etc., qui sont de cuir, et recouvertes de lames de métal. (Ju-gu-lè-re [g m.].)

JUIF, IVE. adj. et s. (*Judæus.*) Celui, celle qui professe la religion judaïque. | *Être riche comme un Juif*, Être fort riche. | *Le Juif errant*, Personnage imaginaire que l'on suppose condamné à errer jusqu'à la fin du monde. | Fam., Homme qui change souvent de demeure, qui voyage sans cesse. | Fam., Celui qui prête à usure ou qui vend exorbitamment cher. | Quiconque cherche à gagner de l'argent par des moyens injustes et sordides.

JUILLET. s. m. (*Julius*, n. pr.) Le septième mois de l'année. (Jui-llé [ll m.].)

JUIN. s. m. (*Junius.*) Le sixième mois de l'année.

JUIVERIE. s. f. Quartier d'une ville habité par les Juifs. | Fam., Marché usuraire.

JUJUBE. s. f. Le fruit du jujubier, qui consiste en un noyau à deux loges renfermé dans une enveloppe pulpeuse, et qui s'emploie comme pectoral et adoucissant.

JUJUBIER. s. m. Arbre de la même famille que le houx et le fusain, dont le bois tortueux est armé de fortes épines. (Ju-jubié.)

JULE. s. m. T. d'entom. *V.* Iule.

JULE. s. m. (*Julius*, n. pr.) Nom d'une monnaie qui a cours en Italie, et surtout à Rome.

JULEP. s. m. (*Djouláb*, ar.) Potion adoucissante que l'on administre particulièrement la nuit. (Ju-lèp.)

JULIENNE. adj. f. Se dit De l'année commune de trois cent soixante-cinq jours, ou bissextile de trois cent soixante-six, ainsi que De la correction qui a introduit les années bissextiles, suivant le calendrier de Jules César. | *Période Julienne*, Espace de temps qui renferme sept mille neuf cent quatre-vingts ans, et qui résulte de la multiplication des trois cycles ordinaires, c'est-à-dire le cycle solaire, le cycle lunaire, et l'indiction. (Ju-lié-ne.)

JULIENNE. s. f. Genre de plantes crucifères, qui se rapprochent beaucoup des giroflées, et dont plusieurs espèces sont employées en médecine, ou cultivées dans les jardins d'agrément.

JULIENNE. s. f. Potage fait avec plusieurs sortes d'herbes et de légumes.

JUMART. s. m. (*Gemardus.*) Animal qu'on supposait engendré soit d'un taureau et d'une ânesse, ou d'un âne et d'une vache, ou d'un taureau et d'une jument. (Ju-mar.)

JUMEAU, ELLE. adj. et subst. (*Geminus.*) Se dit De deux ou de plusieurs enfants nés d'un même accouchement. | On le dit Des animaux. | Adj. Se dit Des fruits quand il s'en trouve deux joints ensemble. | *Lits jumeaux*, Deux lits de même forme et de même dimension, placés parallèlement dans la même pièce. | *Muscles jumeaux*, ou, subst., *Jumeaux*, se dit De deux petits muscles qui concourent au mouvement de la jambe; et, *Artères, veines jumelles, nerfs jumeaux*, De certaines artères, etc., qui aboutissent, qui se perdent dans les muscles jumeaux. (Ju-mô; è-le.)

JUMELÉ, ÉE. adj. Se dit D'un sautoir, d'un chevron de toute pièce formée de deux jumelles. T. de blas.

JUMELLES. s. f. pl. Deux pièces de bois

montantes qui entrent dans la composition d'un pressoir. | Deux pièces de bois ou de métal qui sont semblables, et qui entrent dans la composition d'une machine ou d'un outil. | T. de blas. Deux petites fasces, bandes, barres, etc., parrallèles, qui n'ont que le tiers de la largeur ordinaire. | Espèce de double lorgnette dont on se sert principalement au spectacle. (Ju-mè-le.)

JUMENT. s. f. (*Jumentum.*) Cavale, la femelle du cheval. (Ju-man.)

JUNON. s. f. (*Juno*, n. pr.) Planète qui est entre Vesta et Cérès, et qui fait sa révolution autour du soleil en mille cinq cent quatre-vingt-onze jours.

JUNTE. s. f. (*Junta*, esp.) Nom qu'on donne à différents conseils, en Espagne et en Portugal. (Jon-te.)

JUPE. s. f. (*Giubba*, it.) La partie de l'habillement des femmes qui descend depuis la ceinture jusqu'aux pieds.

JUPITER. (*Jupiter*, n. pr.) Planète qui est entre Pallas et Saturne, et qui fait sa révolution autour du soleil en quatre mille trois cent trente-trois jours. | Nom de l'étain, en t. d'alchimie. (Ju-pi-tèr.)

JUPON. s. m. (*Giubbone*, it.) Courte jupe que les femmes mettent sous les autres jupes.

JURANDE. s. f. (*Jurandum.*) La charge de juré d'un métier, ou Le temps pendant lequel on l'exerçait. | Il signifiait aussi Le corps des jurés.

JURAT. s. m. (*Juratus.*) Nom que l'on donnait aux consuls ou échevins de Bordeaux. (Ju-ra.)

JURATOIRE. adj. (*Juratorius.*) *Caution juratoire*, Serment que fait qqn. en justice de représenter sa personne, ou de rapporter qq. ch. dont il est chargé. (Ju-ra-toua-re.)

JURÉ, ÉE. adj. (*Juratus.*) Se disait, dans les corporations, De celui qui avait fait les serments requis pour la maîtrise. | Adj. et subst. Se disait, dans les corps d'artisans, Des hommes qui étaient préposés pour faire observer les statuts et réglements à ceux de leur métier. | *Écolier juré*, Celui qui avait fait ses études de philosophie dans l'université, et qui en avait le certificat, pour être ensuite reçu maître ès arts. | Subst., Chacun des citoyens appelés à prononcer sur l'existence d'un délit, d'un crime, et sur la part que l'accusé y a prise.

JUREMENT. s. m. (*Juramentum.*) Serment qu'on fait en vain, sans nécessité et sans obligation. | Blasphème, imprécation, exécration. (Ju-re-man.)

JURER. v. a. (*Jurare*) Affirmer par serment, en prenant Dieu, ou qqn., ou qq. ch., à témoin. | Assurer, certifier une chose. | Blasphémer. | Confirmer, ratifier une chose par serment; ou S'engager par serment à qq. ch. | Promettre fortement, quand même ce serait sans jurer. | Résoudre fermement une chose. | Affirmer, ou S'engager par serment. | *Il ne faut jurer de rien*, Il ne faut jamais répondre de ce qu'on fera, ni de ce qui peut arriver. | V. n. Faire des serments sans nécessité. | Blasphémer. | V. n. Se dit De deux choses dont l'union est choquante. | D'un violon ou de qq. autre instrument, lorsqu'il rend un son aigre. | *Ennemi juré*, Ennemi irréconciliable et déclaré.

JUREUR. s. m. Celui qui jure beaucoup par mauvaise habitude ou par emportement.

JURI. s. m. *V.* JURY.

JURIDICTION. s. f. (*Juridictio.*) Pouvoir du juge, de celui qui a droit de juger. | *Degré de juridiction*, Chacun des tribunaux devant lesquels une même affaire peut être successivement portée. | Le ressort, l'étendue du lieu où le juge a pouvoir de juger. | Fam., *Cela n'est point de votre juridiction*, se dit À qqn. qui se mêle d'une chose qu'il n'entend pas. | Se dit Des corps mêmes de judicature. (Ju-ri-dic-sion.)

JURIDICTIONNEL, ELLE. adj. Qui est relatif à la juridiction. (Ju-ri-dic-sio-nel; e-le.)

JURIDIQUE. adj. des 2 g. (*Juridicus.*) Qui se fait en justice, qui est conforme à la manière de procéder en justice. (Ju-ri-dic-e.)

JURIDIQUEMENT. adv. D'une manière juridique. (Ju-ri-dic-e-man.)

JURISCONSULTE. s. m. (*Jurisconsultus.*) Celui qui est versé dans la science du droit et des lois, et qui fait profession de donner son avis sur des questions de droit.

JURISPRUDENCE. s. f. (*Jurisprudentia.*) La science du droit et des lois. | L'ensemble des principes de droit qu'on suit dans chaque pays ou dans chaque matière. | La manière dont un tribunal juge habituellement telle ou telle question. (Ju-ris-pru-dan-se.)

JURISTE. s. m. (*Jus.*) Celui qui écrit, qui a écrit sur les matières de droit.

JURON. s. m. Certaine façon de jurer dont une personne se sert habituellement. | Toute espèce de jurement. Fam.

JURY. s. m. (*Jury*, angl.) (Qqns. écrivent *Juri.*) Le corps, la réunion des jurés. Se dit, soit De tous les citoyens qui peuvent être jurés, soit De tous les jurés désignés pour une session, ou seulement Des douze jurés auxquels une affaire est soumise. | *Jury d'accusation*, Jury qui décide s'il y a lieu d'admettre une accusation. | *Jury de jugement*, Jury qui décide si l'accusé est coupable des faits qui lui sont imputés. | L'usage de faire prononcer sur les faits criminels par des jurés. | Se dit De certaines commissions chargées d'un examen particulier. (Ju-ri.)

JUS. s. m. (*Jus.*) Suc, liqueur que l'on tire de qq. ch., soit par pression, soit par coction, soit par préparation. | *Le jus de la*

vigne, *le jus de la treille*, Le vin. | *Jus de réglisse*, Le suc de la racine de réglisse préparé, soit en blanc, soit en noir. (Ju.)

JUSANT. s. m. Reflux de la marée. On dit *Flot et jusant*, pour Flux et reflux. (Ju-san.)

JUSQUE. (*Usque.*) Prép. qui marque certains termes de lieu ou de temps, au-delà desquels on ne passe point. On écrit qqf. *Jusques*, quand une voyelle suit, et l'on fait sentir la liaison. | Fam., *Jusqu'à tant que*, Jusqu'à ce que. | Marque qq. excès, qq. ch. qui va au-delà de l'ordinaire, soit en bien, soit en mal. (Jusc-e.)

JUSQUIAME. s. f. (*Hyoscyamum.*) Genre de plantes de la famille des Solanées, dont l'espece commune, la *Jusquiame noire*, ou *Hanebane*, est vénéneuse, narcotique, d'une odeur désagréable, et s'emploie comme calmant. (Jus-cui-a me [e m.].)

JUSSION. s. f. (*Jussio.*) Commandement. Se disait De lettres scellées, adressées par le prince aux juges d'une compagnie supérieure, ou d'une autre, pour leur enjoindre de faire qq. ch. qu'ils avaient refusé de faire. (Ju-sion.)

JUSTAUCORPS. s. m. Espèce de vêtement à manches qui descend jusqu'aux genoux et qui serre le corps. (Jus-tô-cor.)

JUSTE. adj. des 2 g. (*Justus.*) Équitable, qui est conforme au droit, à la raison et à la justice. — Subst. masc. *La science du juste et de l'injuste.* | Fondé, légitime. | Qui juge ou qui agit selon l'équité. | Adj. et subst., Qui observe exactement les devoirs de la religion, qui unit la piété à la vertu. | *Le séjour, la demeure des justes*, Le paradis, le ciel. | Qui est exact, ou qui s'ajuste bien, qui convient bien, qui est tel qu'il doit être. | *Cela est juste comme l'or*, se dit De ce qui a précisément le poids, la qualité, etc., qu'il doit avoir. | Qui a le caractere de la justesse et du bon sens. | Qui apprécie bien, qui juge des choses avec exactitude. | Qui est plus court, plus étroit, etc., qu'il ne faut. *Etre chaussé trop juste*, Avoir des souliers trop étroits. | Se dit D'une arme de jet qui porte droit au but. | Se dit De celui qui tire, quand il donne au point où il vise. (Vi.) | Adv., Dans la juste proportion, ou Exactement, comme il faut. | Précisément. | AU JUSTE. loc. adv. Justement et précisément. Se dit Du prix, du nombre, du poids et de la mesure.

JUSTE. s m. Habillement de paysanne.

JUSTEMENT. adv. Avec justice. | Dans la juste proportion, ni plus ni moins qu'il ne faut, précisément. (Jus-te-man.)

JUSTESSE. s. f. (*Justitia.*) Qualité de ce qui est juste, exact, convenable, tel qu'il doit être. | La qualité qui fait apprécier les choses d'une maniere exacte. | La maniere de faire une chose avec exactitude, avec précision. (Jus-te-se.)

JUSTICE. s. f. (*Justitia.*) Vertu morale qui fait que l'on rend à chacun ce qui lui appartient, que l'on respecte tous les droits d'autrui. | *Justice commutative*, Celle qui regarde le commerce, les ventes, etc., et qui, dans l'échange d'une chose contre une autre, oblige à rendre autant qu'on reçoit. | *Justice distributive*, Celle par laquelle on adjuge à chacun ce qui lui appartient, on distribue les récompenses et les peines. | Bon droit, raison. | Le pouvoir de faire droit à chacun, de récompenser et de punir; ou L'exercice de ce pouvoir. | *Avoir justice d'un juge*, Obtenir qu'il s'occupe de l'affaire, qu'il la juge. | *Faire justice de qqn.*, Punir, châtier, traiter qqn. comme il le mérite. | L'action de reconnaître le droit de qqn. à qq. ch., d'accueillir sa plainte, etc.; L'action d'accorder à une personne ce qu'elle demande et qu'il est juste qu'elle obtienne. | *Se faire justice à soi-même*, Se venger soi-même, se payer par ses mains, etc. | Absol., *Se faire justice*, Se condamner quand on a tort. | *Rendre justice à qqn.*, Apprécier ses bonnes qualités, sa conduite, etc. | Désigne Les tribunaux, les officiers et magistrats qui sont chargés d'administrer la justice. | *Gens de justice*, Les officiers inférieurs. | Fam., *Se brouiller avec la justice*, S'exposer aux poursuites de la justice par qq. méfait. | Juridiction. | *Justice seigneuriale*, Celle qui s'exerçait au nom des seigneurs, et que l'on nommait aussi *Justice subalterne.* On appelait aussi *Justice*, Les fourches patibulaires. | *Haute justice*, La juridiction d'un seigneur dont le juge connaissait de toutes les affaires civiles et criminelles, excepté des cas royaux. | *Moyenne justice*, La justice d'un seigneur dont le juge connaissait de toutes les actions civiles, mais ne pouvait juger au criminel que les délits dont la peine n'excédait pas soixante et quinze sous d'amende. | *Basse justice*, Celle des seigneurs dont le juge connaissait seulement des droits dus aux seigneurs, des actions personnelles au civil jusqu'à soixante sous parisis, et des délits dont l'amende n'excédait pas dix sous parisis. | La rectitude que Dieu met dans l'âme par sa grâce. | L'observation exacte des devoirs de la religion. (Jus-ti-se.)

JUSTICIABLE. adj. des 2 g. et subst. Qui doit répondre devant certains juges. (Jus-ti-si-a-ble.)

JUSTICIER. v. a. Punir qqn. d'une peine corporelle, en exécution de sentence ou d'arrêt. (Jus-ti-si é.)

JUSTICIER. s m. Celui qui aime à rendre, à faire justice. | Adj. et subst., Celui qui a droit de justice en qq. lieu. (Jus-ti-si-é.)

JUSTIFIABLE. adj. des 2 g. Qui peut être justifié. (Jus-ti-fi-a-ble.)

JUSTIFIANT, ANTE. adj. Qui rend juste

intérieurement. *La grâce justifiante. La foi justifiante.* (Jus-ti-fi-an.)

JUSTIFICATIF, IVE. adj. Qui tend, qui sert à justifier qqn., ou à prouver ce qu'on avance, ce qu'on allègue.

JUSTIFICATION. s. f. (*Justificatio.*) Action de justifier qqn., de se justifier; ou Les preuves qui servent à justifier. | La preuve que l'on fait de qq. ch. par titres par témoins, etc. | L'action et l'effet de la grâce pour rendre les hommes justes. | T. d'impr., La longueur des lignes. (Jus-ti-fi-ca-sion.)

JUSTIFIER. v. a. (*Justificare.*) Montrer, prouver, déclarer que qqn. est innocent, qu'il ne mérite point de châtiment, de blâme. | Se dit Des actions, des paroles, etc. | Faire qu'une chose soit juste, légitime. | Prouver, faire voir qu'une chose n'était point fausse, erronée, mal fondée. | Montrer la vérité de ce qu'on avance, de ce qu'on allègue. | Donner la justice intérieure. | Donner à une ligne la longueur qu'elle doit avoir. (Jus-ti-fi-é.)

JUTEUX, EUSE. adj. Qui a beaucoup de jus. (Ju-teû ; ze.)

JUXTAPOSER (SE). v. pron (*Se, juxta, positus.*) Se dit Des molécules matérielles qui viennent se joindre successivement à d'autres déjà réunies en une masse sensible. (Jucs-ta-po-zé.)

JUXTAPOSITION. s. f. (*Juxta, positio.*) Action des molécules qui se juxtaposent. (Jucs-ta-po-zi-sion.)

K.

K. s. m. Lettre consonne, la onzième de l'alphabet. On la nomme *Ka* suivant l'appellation ancienne et usuelle, et *Ke* suivant la méthode moderne. | Cette lettre ne s'emploie guère que dans qqs. noms propres, et dans qqs. mots tirés du grec ou des langues étrangères. (Ca.)

KABAK. s. m. Chez les Moscovites espèce d'estaminet où l'on vend du vin, de la bière, des cartes, etc. (Ca-bac.)

KABIN. s. m. (*Kabin*, ar.) Mariage en usage chez les mahométans, par lequel un homme épouse une femme pour un temps limité. (Ca-bin.)

KAHOUANNE. s. f. Espèce de tortue dont l'écaille s'emploie dans les ouvrages de marqueterie. (Ca-ou-a-ne.)

KAKATOËS. s. m. (Qqs. personnes disent, par corruption, *Katakoua.*) Sorte de perroquet remarquable par une huppe formée de longues plumes, jaunes ou rouges, qui se couchent et se redressent au gré de l'oiseau. (Ca-ca-toua.)

KALI. s. m. (*Kali*, ar.) Nom que les Arabes donnent à la soude. Espèce de soude à feuilles épineuses qui croît abondamment sans culture sur les bords de la mer, dans les parties méridionales de l'Europe. (Ca-li.)

KAMICHI. s. m. Grand oiseau noir de l'ordre des Échassiers, dont la tête est ornée d'une espèce de casque, et dont les ailes sont armées d'éperons. (Ca-mi-chi.)

KAN. s. m. (*Kan*, tart.) Prince, commandant chez les Tartares, les Persans, etc. | Lieu où les caravanes se reposent. (Can.)

KANDJAR. s. m. (Qqns. écrivent et prononcent, *Kangiar.*) Sorte de poignard à lame très-large, dont se servent les Asiatiques et les Africains. (Can-djar.)

KANGUROO. s. m. Quadrupède de la Nouvelle-Hollande, remarquable par le volume de sa queue, sur laquelle il s'appuie en sautant, et par l'extrême longueur de ses membres postérieurs. (Can-gu-rô, ou mieux Can-gou-rou.)

KAOLIN. s. m. Nom chinois d'une terre qui entre dans la composition de la porcelaine. (Ca-o-lin.)

KARABÉ. s. m. *V.* Carabé.

KARAT. s. m. *V.* Carat.

KARATA. s. m. Espèce d'aloès qui croît en Amérique, et dont les sauvages tirent une sorte de fil qui leur sert à faire de la toile, des filets, des hamacs, etc. | Autre espèce d'aloès fort commune aux Antilles et à la Jamaïque, dont le fruit, assez semblable à une prune, est d'un goût aigre-doux fort agréable. (Ca-ra-ta.)

KARMESSE. s. f. *V.* Kermesse.

KATAKOUA. s. m. *V.* Kakatoës.

KÉRATOPHYTE. s. m. (*Keras phuton*, gr.) Nom donné par les anciens naturalistes à toute production polypeuse dont la substance est transparente comme la corne. (Cé-ra-to-fi-te [c m.].)

KERMÈS. s. m. (*Kermes.*) Espèce de cochenille qui vit sur un petit chêne vert, et qui donne une belle teinture écarlate. On dit aussi *Kermès animal.* | Préparation rouge d'antimoine, qui est souvent employée en médecine comme expectorante, et qu'on nomme vulg. *Poudre des chartreux ;* on dit aussi *Kermès minéral.* (Cer-mès [c m.].)

KERMESSE ou KARMESSE. s. f. Nom qu'on donne, en Hollande et dans les Pays-Bas, à des foires annuelles qui se célèbrent avec des processions, des mascarades, etc. (Cer-mè-se [c m.]; ou Car-mè-se.)

KILOGRAMME. s. m. (*Chilioi, gramma*, gr.) Poids de mille grammes, équivalant à un peu plus de deux livres de l'ancien poids de marc. On dit souvent par abréviation, dans le commerce, *Kilo*, *cinquante kilos.* (Ci-lo-gra-me [c m.].)

KILOLITRE. s. m. (*Chilioi, litra.*) Mesure de capacité, qui contient mille litres. (Ci-lo-li-tre [c m.].)

KILOMÈTRE. s. m. (*Chilioi, metron.*) Mesure itinéraire de mille mètres, qui vaut environ cinq cents toises, ou un quart de lieue ancienne. (Ci-lo-mè-tre [c m.].)

KING. s. m. Se dit Des livres sacrés des Chinois, contenant la doctrine et la morale de Confucius. (Cing-e [c m. et g dur.].)

KININE. s. f. *V.* Quinine.

KINO. s. m. Substance dure, opaque et d'un rouge foncé, qui s'emploie comme tonique, et qui est fournie par un arbuste de même famille que le caféier et le quinquina. (Ci-nó [c m.].)

KIOSQUE. s. m. (*Kiosk*, turc.) Se dit De certains pavillons dont on décore les jardins, les parcs, et qui sont dans le goût oriental. (Ci-osc-e [c m.].)

KIRSCH-WASSER. s. m. (*Kirschenwasser*, all.) Espèce d'eau-de-vie obtenue par distillation du suc des cerises sauvages. On dit souvent, par abréviation, *Kirsch*. (Circh-va-ser [c m.].)

KLEPHTE. s. m. *V.* Clephte.

KNOUT. s. m. Supplice usité en Russie, qui consiste à frapper le dos du patient avec un fouet dont les coups emportent la chair. | Se dit Du fouet même. (Cnout.)

KOPECK. s. m. Monnaie de cuivre, qui est en usage dans la Russie, qui vaut à peu près quatre centimes de France. (Co-pec.)

KORAN. s. m. *V.* Coran.

KOUAN. s. m. (*Couan.*) Plante dont la graine sert à faire du carmin.

KREUTZER. s. m. Monnaie d'Allemagne, qui est la soixantième partie du florin. (Crei-tser.)

KURTCHIS. s. m. pl. Chez les Persans, corps de cavalerie composé de l'ancienne noblesse. (Cur-tchis [c m.].)

KYNANCIE. s. f. *V.* Cynancie.

KYRIELLE. s. f. (*Kyrie, eleison.*) Litanie. | Fam., Longue suite de choses ennuyeuses ou fâcheuses. (Ci-ri-è-le [c m.].)

KYSTE. s. m. (*Kustis.*) Membrane en forme de vessie qui renferme des humeurs ou autre matière contre nature. *Extirper un kyste.* (Cis-te [c m.].)

KYSTIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport au kyste. (Cis-tic-e [c m.].)

KYSTOTOME. s. m. *V.* Cystotome.

KYSTOTOMIE. s. f. *V.* Cystotomie.

L.

L. s. f. et m. Consonne, la douzième lettre de l'alphabet. | Lorsqu'on la nomme *Elle* suivant la prononciation ancienne et usuelle, le nom de cette lettre est féminin. *Une* L (*elle*). | Lorsqu'on l'appelle *Le*, suivant la méthode moderne, ce nom est masculin. | Cette lettre, quand elle est double, et qu'elle est précédée de *ai, ei, oui*, se prononce mouillée, comme dans ces mots, *Travailler, maille, veiller, recueillir, fouiller, grenouille.* Elle se prononce de même dans qqs. mots où elle n'est précédée que d'un *i*, comme dans ceux-ci, *Fille, quille, brille*, et dans plusieurs autres qui seront indiqués en leur lieu. — La même prononciation est suivie dans les mots qui finissent en *ail, eil, ueil* et *ouil*, comme *Travail, réveil, cercueil, œil, fenouil*; et dans qqs. autres qui finissent par *il*, comme *Péril, mil*, lorsqu'il signifie *millet.* | Dans qqs. mots, comme *Vil, subtil, puéril*, etc., on fait sonner l'*l*: on ne la prononce point dans qqs. autres, tels que *Sourcil, outil, baril.* (È-le; le.)

LA. article des noms féminins. (*Illa.*) *V.* Le.

LA. pronom relatif. *V.* Le.

LÀ. adv. démonstr. (*Illac.*) Se dit D'un lieu qu'on désigne d'une manière expresse. | Se dit D'un lieu considéré comme différent de celui où l'on est; et, dans ce sens, il est opposé à *Ici.* | Se dit de même Du temps. | Se met au commencement d'un membre de période, et il marque la différence des lieux, sans aucun rapport au plus ou au moins de distance. | Il se joint à qqs. adv. de lieu, et il les précède toujours. *Là-haut, là-bas.* | *Çà et là*, De côté et d'autre. | Là se met à la suite des pronoms démonstratifs et des noms, pour leur donner une désignation plus précise. *Celui-ci, celui-là.* | Est employé qqf. par une espèce de redondance, et pour donner plus de force au discours. | Fam., s'emploie explétivement, pour insister sur qq. circonstance, pour exciter l'attention ou le souvenir de celui à qui l'on parle. | Placé à la suite de certains verbes, signifie À ce point, à ce parti, à cette chose. ‖ Là, tant au sens physique qu'au sens moral, se joint aux prép. *De, dès, par* et *jusque.* | *De là*, De ce lieu-là, de ce point-là. | Se dit aussi Du temps, de la durée. | Au sens moral, De cette cause-là, de ce sujet-là, de cette chose-là. | *De-là* ou *Delà*, prép. *V.* Delà. | *Dès-là*, Dès lors, dès ce temps-là. (Vi.) | *Dès-là*, Cela étant. (Vi.) | *Par là*, Par ce lieu-là, par ce point-là. | *Par là*, Par ce parti, par ce moyen, par ces paroles. | *Par-ci par-là*, En divers endroits, de côté et d'autre. | À diverses reprises, à diverses fois, et sans aucune suite. | *Jusque là*, Jusqu'à ce lieu. | Jusqu'à ce temps.

LA LA. Loc. fam. Espèce d'interj., qu'on emploie tantôt pour apaiser, pour consoler, tantôt pour réprimer, pour menacer. On dit aussi, à peu près dans ce sens, *La* seul. *La, en voilà assez.* | La la, adv., sert de réponse à certaines questions, et signifie, Médiocrement.

LA. s. m. (A est long.) La sixième note de la gamme. Signe qui représente cette note. | *Donner le la*, Faire sonner le *la* sur son instrument, afin qu'un autre musicien puisse mettre le sien à l'unisson. On dit, dans un sens analogue, *Prendre le la.* | La troisième corde de qqs. instruments.

LABARUM. s. m. T. lat. L'étendard impérial sur lequel Constantin fit mettre une croix

et le monogramme de J. C. (La-ba-ro-me.)

LABEUR. s. m. (*Labor.*) Travail pénible et suivi. | *Ces terres sont en labeur*, Elles ne sont pas en friche, elles sont façonnées, cultivées. | Se dit Des ouvrages considérables et tirés à grand nombre.

LABIAL, ALE. adj. (*Labium.*) Qui a rapport aux lèvres. | *Lettre labiale*, ou, subst., *Labiale*, Lettre qui se prononce avec les lèvres. | *Offres labiales*, Offres de payer faites de bouche ou par écrit, sans qu'il y ait exhibition réelle des deniers.

LABIÉ, ÉE. adj. (*Labium.*) Se dit De certaines plantes dont la fleur est découpée en forme de levres, et De la fleur même de ces plantes. | *La lavande est une labiée.*

LABILE. adj. des 2 g. (*Labilis.*) Caduc, sujet à manquer. *Mémoire labile*, Mémoire faible, qui manque souvent au besoin.

LABORATOIRE. s. m. (*Laboratum.*) Local disposé pour y exécuter les opérations de la chimie. | Se dit Des ateliers garnis de fourneaux, où les distillateurs, confiseurs, etc., font leurs préparations. (La-bo-ra-toua-re.)

LABORIEUSEMENT. adv. Avec beaucoup de peine et de travail. (La-bo-rieu-ze-man.)

LABORIEUX, EUSE, adj. (*Laboriosus*). Qui travaille beaucoup, qui aime le travail. | Pénible, qui coûte beaucoup de travail, de fatigues, d'efforts. (La-bo-rieû; ze.)

LABOUR, s. m. (*Labor.*) Façon qu'on donne aux terres en les labourant. | *Cette pièce de terre est en labour*, Elle est préparée pour recevoir la semence.

LABOURABLE. adj. des 2 g. Propre à être labouré.

LABOURAGE. s. m. (*Labor, agere.*) L'art de labourer la terre. | L'ouvrage, le travail du laboureur. (La-bou-ra-je.)

LABOURER. v. a. (*Laborare.*) Remuer, retourner la terre avec la charrue, la bêche ou la houe, etc. | *Labourer à deux charrues, à trois charrues*, Occuper deux charrues, trois charrues, pour le labourage de ses terres. | Se dit De certains animaux et des choses qui font sur la superficie de la terre à peu près le même effet que la charrue, la bêche, etc. | *Ce cheval laboure le terrain*, se dit D'un cheval qui butte. | Se dit D'une ancre qui ne tient pas sur le fond où on l'a jetée, ou D'un navire qui passe par un endroit où il y a peu d'eau, et qui touche le fond sans être arrêté. | Avoir beaucoup à souffrir. | Pop., *Labourer sa vie*, Avoir beaucoup de peine, d'embarras, de traverses.

LABOUREUR. s. m. Celui dont l'état est de labourer, de cultiver la terre.

LABYRINTHE. s. m. (*Labyrinthus.*) Édifice composé d'un grand nombre de chambres et de galeries dont la disposition était telle, que ceux qui s'y engageaient parvenaient difficilement à en trouver l'issue. | Petit bois coupé d'allées tellement entrelacées, qu'on s'y peut égarer facilement. | Grand embarras, une complication d'affaires embrouillées. | T. d'anat., La cavité intérieure de l'oreille. (La-bi-rin-te.)

LAC. s. m. (*Lacus.*) Grande étendue d'eau environnée par les terres.

LACER. v. a. (*Laqueare.*) Serrer avec un lacet. | *Lacer la voile*, Attacher à la vergue une partie de la voile. | Se dit D'un chien qui couvre sa femelle. (La-sé.)

LACÉRATION. s. f. (*Laceratio.*) Action de lacérer un écrit, un livre. (La-sé-ra-sion.)

LACÉRER. v. a. (*Lacerare.*) Déchirer. Se dit Du papier. (La-sé-ré.)

LACERNE. s. f. (*Lacerna.*) Habit grossier qui ne fut d'abord en usage que pour la campagne, et dont ensuite on se servit à la ville pour se garantir de la pluie. (La-ser-ne.)

LACREON. s. m. *V.* LAITERON.

LACET. s. m. (*Laqueus.*) Cordon plat ou rond, de fil ou de soie, serré par un bout ou par les deux bouts, qu'on passe dans des œillets pour serrer une partie de vêtement. | Lacs avec lequel on prend les perdrix, les lièvres, etc. Au plur., Piéges, embûches. (La-sé.)

LÂCHE. adj. des 2 g. (*Laxus.*) Qui n'est pas tendu, qui n'est pas serré comme il pourrait ou devrait l'être. | *Toile, drap, étoffe lâche*, Toile, drap, étoffe dont la trame n'est pas assez battue ou la chaîne assez serrée. | *Ventre lâche*, Ventre trop libre. | *Temps lâche*, Temps mou. | *Style lâche*, Style qui manque d'énergie et de concision. | Qui manque de vigueur et d'activité. | Poltron, qui manque de courage. | Qui n'a que des sentiments vils, méprisables. | Se dit Des actions honteuses, indignes d'un homme d'honneur. | Subst., Poltron, homme sans cœur. | Fam., *C'est un grand lâche*, C'est un homme très-mou, très-paresseux.

LÂCHEMENT. adv. Mollement, avec nonchalance, sans vigueur. | *Écrire lâchement*, Écrire sans force, sans précision. | Sans cœur et sans honneur, honteusement, avec bassesse. (Lâ-che-man.)

LÂCHER. v. a. (*Laxare.*) Détendre, desserrer qq. ch. | *Cet aliment lâche le ventre*, ou, abs., *lâche*, Il rend le ventre libre. | *Lâcher la bride, la main à un cheval*, Lui tenir la bride moins courte, pour le laisser ou le faire courir. — Fam., *Lâcher la main, la bride, la gourmette à qqn.*, Lui donner plus de liberté qu'à l'ordinaire. | A certains jeux de cartes, *Lâcher la main*, La laisser aller à un autre, quoiqu'on ait de quoi la lever. — Fam., *Lâcher la main*, Céder de ses prétentions, diminuer du prix qu'on demandait d'une chose. | *Lâcher pied, lâcher le pied*, Reculer, s'enfuir. | *Lâcher pied*, Céder, montrer de la faiblesse. | *Lâcher la mesure*, Reculer devant son adversaire. | Laisser aller,

laisser échapper. | *Lâcher prise*, Laisser aller ce qu'on tient avec force. Cesser une poursuite, etc., ou Rendre malgré soi ce qu'on a pris. | *Lâcher les chiens*, Les laisser courre après la bête. | Fam., *Lâcher de l'eau*, Uriner. *Lâcher un vent*, Laisser échapper un vent par en bas. | Fig., *Lâcher une parole, lâcher un mot*, Dire inconsidérément qq. ch. qui peut nuire ou déplaire. Dire une chose avec quelque dessein. Fam., *Lâcher la parole, lâcher le mot*, Dire le dernier prix qu'on veut avoir ou donner, ou Donner son consentement, dans une négociation, après avoir fait qqs. difficultés. | *Lâcher un coup de fusil*, etc., Faire partir ces armes, en tirer un coup. | Pop., *Lâcher un coup*, Donner un coup. | Au jeu de la paume, *Lâcher la balle*, Ne la point toucher, la laisser passer. | Se détendre, se débander. | Tenir des propos offensants, indiscrets, indécents. | S'échapper, se détendre.

LÂCHETÉ, s. f. (*Laxitas.*) Poltronnerie, défaut de courage. | Action basse, indigne.

LACINIÉ, ÉE. adj. (*Laciniatus.*) Se dit Des feuilles découpées de manière à figurer d'autres feuilles étroites et longues. (La-si-ni-é.)

LACIS. s. m. (*Laqueus*). Espèce de réseau de fil ou de soie. | Réseau plus ou moins compliqué, formé de vaisseaux ou de nerfs. (La-si.)

LACONIQUE. adj. des 2 g. (*Laconicus.*) Concis à la manière des habitants de la Laconie, des Lacédémoniens. (La-co-nic-e.)

LACONIQUEMENT. adv. En peu de mots, brièvement, d'une manière laconique. (La-co-nic-e-man.)

LACONISME. s. m. (*Laconismus.*) Expression ou phrase concise et énergique, à la manière des Lacédémoniens. | La grande concision du langage ou du style.

LACRYMAL, ALE. adj. (*Lacryma.*) Qui a rapport aux larmes. | *Fistule lacrymale*, Ulcère à l'angle interne de l'œil, avec perforation du conduit des larmes. (La-cri-mal.)

LACRYMATOIRE. s. m. et adj. des 2 g. (*Lacrymatum.*) Se dit de Petits vases de terre cuite ou de verre, déposés dans la plupart des tombeaux, et qui, selon toute apparence, contenaient les huiles odorantes dont on parfumait le bûcher avant de l'allumer. (La-cri-ma-toua-re.)

LACS. s. m. (*Laqueus.*) Cordon délié. | Nœud coulant qui sert à prendre des oiseaux, des lievres, et autre gibier. | Corde qui a une certaine longueur, et que l'on emploie pour abattre les chevaux. | Piége, embarras dont on a de la peine à se tirer. | *Lacs d'amour*, Cordons repliés sur eux-mêmes, de manière à former un 8 renversé. (Lâ.)

LACTATION. s. f. (*Lactatus.*) Action d'allaiter un enfant, de le nourrir avec du lait. (Lac-ta-sion)

LACTÉ, ÉE. adj. (*Lacteus.*) Qui a rapport au lait, ou Qui est de la couleur du lait. | *Diète lactée*, Régime dans lequel les malades font du lait leur principal aliment. | *Vaisseaux lactés, veines lactées*, Petits conduits qui sont dispersés dans le mésentère, et qui des intestins portent le chyle au réservoir de Pecquet. | *Voie lactée*, Blancheur irrégulière qui entoure le ciel en forme de ceinture, et dans laquelle on observe un nombre infini de petites étoiles.

LACUNE. s. f. (*Lacuna.*) Interruption, vide dans le texte d'un auteur, dans le corps d'un ouvrage, etc. | [c m.].)

LADRE adj. des 2 g. (*Lazarus*, n. pr.) Lépreux, attaqué de lèpre, de ladrerie. | Insensible, fam. | Excessivement avare. | Subst., Lépreux, Avare; alors il fait au féminin *Ladresse*. | *Ladre vert*, Homme d'une avarice sordide. | *Ce cheval a du ladre*, se dit D'un cheval qui a le tour des yeux, le bout des naseaux ou le tour des lèvres dénués de poil.

LADRERIE. s. f. Lèpre, maladie qui couvre la peau de pustules et d'écailles. | Maladie particulière au porc, et qui est analogue aux scrofules. | Fam., Avarice sordide. | Hôpital destiné aux lépreux.

LADY. s. f. Titre qui appartient en Angleterre aux femmes des lords et des chevaliers, et qu'on donne aussi, par courtoisie, aux filles des lords et des chevaliers baronnets, en y joignant les noms de baptême. (Lé-di.)

LAGOPHTHALMIE. s. f. (*Lagophthalmia.*) Maladie des paupières, qui sont tellement retirées, que l'œil reste ouvert pendant le sommeil, comme chez les lievres. (La-go-ftal-mie.)

LAGUNE. s. f. (*Laguna*, it.) Espèce de petit lac ou de flaque d'eau, dans des lieux marécageux. | [g m.]

LAI, AIE. adj. (*Laicus.*) Laïque. | *Frère lai, moine lai*, Frère servant qui n'est point destiné aux ordres sacrés. On a dit aussi *Sœur laie*, pour *Sœur converse*. | *Moine lai*, laïque, ordinairement homme de guerre invalide, que le roi plaçait dans une abbaye de nomination royale, pour y être entretenu. | Subst. masc., *Les clercs et les lais*. (Lè; lee.)

LAI. s. m. (*Lessum*) Complainte, doléance, et jadis le nom particulier d'une espèce de petit poëme. (Vi.) (Lè.)

LAÏC. *V.* LAÏQUE.

LAÎCHE. s. f. (*Læsum.*) Genre de plante vivace, n. autr. *Carex*, qui croît dans les lieux humides, et dont une espèce a l'inconvénient de blesser la langue des chevaux. (Lè-che.)

LAID, AIDE. adj. (*Lædere.*) Qui a qq. défaut remarquable dans les proportions, dans les formes ou dans les couleurs qui constituent la beauté naturelle de l'espèce humaine. | Se dit Des animaux dont la conformation ou la couleur est désagréable. |

Fam., *C'est un laid magot*, se dit D'un homme extrêmement laid; et, *C'est une laide guenon*, D'une femme extrêmement laide. | Tout ce qui est désagréable à voir. | Fam., Déshonnête, contraire à la bienséance, au devoir. | *Il n'y a point de laides amours*, On trouve toujours belle la personne qu'on aime. | Subst., *Fi! le laid! Fi! la laide!* | Subst. masc. Se dit Des choses. (Lë.)

LAIDERON. s. f. Jeune fille ou jeune femme laide. Fam. (Lë-de-ron.)

LAIDEUR. s. f. Difformité, défaut remarquable dans les proportions, dans les formes ou dans les couleurs qui constituent la beauté naturelle de l'espèce. | Se dit Des vices et des actions vicieuses ou malhonnêtes. (Lë-deur.)

LAIE. s. f. La femelle du sanglier. (Lèe.)

LAIE. s. f. (*Laxatus.*) Route étroite percée dans une forêt, dans une futaie.

LAINAGE. s. m. Marchandise de laine. | La toison des moutons. | La façon qu'on donne aux draps en les tirant avec des chardons, pour en faire ressortir le poil. (Lë-na-je.)

LAINE. s. f. (*Lana.*) Poil doux, épais et frisé, qui croît sur la peau des moutons et de qqs autres animaux. | *Bêtes à laine*, Béliers, moutons, brebis et agneaux. | *Se laisser manger la laine sur le dos*, Souffrir tout, ne pas savoir se défendre. | *Tirer la laine*, Voler la nuit des manteaux dans les rues. (Vi.) | *Laine de Moscovie*, Le duvet que l'on tire adroitement de la peau des castors, sans offenser le grand poil. | Se dit Des cheveux épais et crépus des nègres. (Lè-ne.)

LAINER. v. a. Faire sortir le poil du fond d'une étoffe de laine, par l'opération du lainage. (Lë-né.)

LAINERIE. s. f. Toute sorte de marchandises de laine. (Lë-ne-rie.)

LAINEUX, EUSE. adj. (*Lanosus.*) Qui a beaucoup de laine, qui est extrêmement fourni de laine. | Se dit Des plantes ou parties de plantes qui sont couvertes de poils imitant la laine ou un tissu drapé, telles que la molène, etc. (Lë-neû; ze.)

LAINIER. s. m. Marchand qui vend des laines en gros, en écheveau, etc. (Vi.) | Ouvrier en laine. (Lë-nié.)

LAÏQUE. adj. des 2 g. et subst. (*Laicus.*) (Plus. écrivent *Laïc* au masc.) Qui n'est ni ecclésiastique ni religieux, ni du clergé séculier ni du clergé régulier. (La-ie-e.)

LAIS. s. m. (*Laxatus.*) Jeune baliveau de l'âge du bois, qu'on laisse quand on coupe le taillis, afin qu'il vienne en haute futaie. | Atterrissement, alluvion, ce que la mer ou une rivière donne d'accroissement à un terrain. (Lé.)

LAISSE. s. f. (*Laxatus.*) Corde dont on se sert pour mener des chiens attachés. | *Une laisse de lévriers*, Deux lévriers, qu'ils soient ou ne soient pas attachés. | Se dit en parlant D'un chien seul que l'on conduit avec un cordon, un ruban. | Fam., *Mener qqn. en laisse*, Le gouverner, lui faire faire tout ce qu'on veut. | Espèce de cordon de chapeau, fait de crin, de fil de soie, etc. (Lè-se.)

LAISSÉES. s. f. plur. La fiente du loup et des autres bêtes noires. (Lè-sée.)

LAISSER. v. a. (*Laxare.*) Quitter; se séparer d'une personne ou d'une chose qui reste dans l'endroit dont on s'éloigne. | | Ne pas emmener, ne pas emporter avec soi. | Oublier de prendre avec soi. | Confier, mettre en dépôt. | Donner une chose à qqn. pour qu'il la remette à un autre. | Ne pas ôter, ne pas retirer de qq. endroit ou de chez qqn. une chose ou une personne que l'on peut en ôter, en retirer. | Ne pas ôter une personne ou une chose de la place où elle est, de la situation où elle se trouve. | Ne pas changer l'état où se trouve une chose. | *Laisser à l'abandon*, Ne prendre aucun soin de. | *Laisser en blanc*, Réserver, dans un écrit, une place, un espace qu'on remplira plus tard. | Ne pas prendre, ne pas enlever, ne pas détruire ce qu'on pourrait prendre, enlever, détruire, etc. | *Laisser un chemin, une maison*, etc., *à droite, sur la droite*, Prendre sur la gauche, en sorte que le chemin, la maison, etc., soit sur la droite. | *Laisser là qqn., qq. ch.*, Rompre avec qqn., discontinuer qq. ch. | *Laisser qqn. pour mort*, S'en éloigner avec la conviction qu'il est mort. | Fam. *Laissez-le pour ce qu'il est*, N'ayez aucun égard aux injures, aux outrages d'un pareil homme. | *Il y a à prendre et à laisser dans ces marchandises*, Il s'y trouve du bon et du mauvais, et il faut savoir choisir. | Subst., *Avoir le prendre et le laisser*, Avoir le choix. Fam. | *Laisser beaucoup à penser*, se dit D'une personne qui s'exprime mystérieusement ou avec finesse.— *Cela laisse beaucoup à penser*, Cela donne matière à bien des réflexions. | *Laisser à désirer*, N'être pas entièrement satisfaisant. | *Ne pas laisser de, ne pas laisser que de*, Ne pas cesser, ne pas s'abstenir, ne pas discontinuer de. | Fam., *Laissez que*, Permettez, souffrez que. | Fam., *Laissez donc*, Finissez. *Laissez, laissez*, C'est assez, ne continuez pas. | *Laisser la vie*, et, pop., *Laisser ses os, ses bottes en qq. occasion*, Y mourir. Fam., *Laisser des plumes*, Faire qq. perte, et particulièrement une perte d'argent. | Passer sous silence. | *Laissons cela*, Ne parlons plus de cela. | Céder. | *Laisser une chose à un certain prix, à bon compte*, Consentir à la vendre pour un certain prix, etc. | *Laisser le champ libre à qqn.*, Ne pas vouloir se mettre en concurrence avec qqn., ou Se retirer, abandonner ses prétentions. | Léguer, transmettre par des dispositions testamentaires. | Se dit Des personnes ou des choses qui ont été à qqn., et qui subsistent après sa mort. | Se ditDu souvenir, de l'opinion, etc.,

qui reste de qqn. lorsqu'il est mort, ou seulement lorsqu'il a quitté le lieu où il était. | Se dit, tant au sens physique qu'au sens moral, en parlant De la sensation, de l'impression qui reste de qq. ch., ou de ses suites, etc. | Suivi d'un infinitif, signifie Permettre, souffrir, ne pas empêcher. | *Laisser faire, laisser dire*, Ne se pas soucier, ne se pas mettre en peine de ce que fait ou dit qqn. | Fam., *Je me suis laissé dire telle chose*, J'ai ouï dire telle chose, mais sans y ajouter grande foi. | *Laisser voir*, Montrer, découvrir. | *Laisser voir sa pensée*, Parler, agir de manière à faire deviner sa pensée. | *Laisser tout aller sous soi*, se dit D'un enfant ou d'une personne infirme qui n'a pas la force de retenir ses excréments. | Fam., *Laisser tout aller*, Négliger entièrement ses affaires. | Fam., *Laisser tout traîner*, Ne mettre rien à sa place, laisser tout en désordre. | *Laisser courre les chiens*, ou *Laisser courre*, Les découpler, afin qu'ils courent après la bête.—Subst., *Laisser courre*, Le lieu où l'on découple les chiens. | Et dans un sens analogue au précédent il est toujours suivi d'un verbe neutre. | *Se laisser aller*, Se relâcher, ne pas tenir ferme, suivre ses mouvements naturels, sans projet, sans réflexion. | Fam., *Cette jeune fille s'est laissée aller*, Elle a cédé à la séduction. | Subst., *Avoir du laisser aller*, Avoir une sorte de négligence, d'abandon. Fam. | Fam., *Se laisser mourir*, Mourir. | On ne doit pas confondre l'emploi qui vient d'être indiqué avec celui où le verbe qui suit *Laisser* est actif, et régit le pronom, comme dans ces phrases: *Se laisser tromper, Se laisser battre. Se laisser battre*, signifie qqf. Être battu. Fam. | Fam., *Ce livre, cet ouvrage se laisse lire*, On le lit sans fatigue, sans ennui. *Cela se laisse manger*, On le mange avec plaisir. | *Se laisser pénétrer*, Ne pas cacher avec assez de soin ses intentions, ses projets. (Lè-sé.)

LAIT. s. m. (*Lac.*) Liqueur blanche qui se forme dans les mamelles de la femme pour la nourriture de son enfant, et dans celles des animaux mammifères femelles pour la nourriture de leurs petits. | *Jeune lait*, Lait d'une femme accouchée depuis peu. | *Lait répandu*, se dit de certaines maladies auxquelles sont exposées les femmes qui n'allaitent pas, ou qui cessent d'allaiter. | *Frères de lait, sœurs de lait*, L'enfant de la nourrice et le nourrisson qui a sucé le même lait. | *Dents de lait*, Les premières dents qui viennent aux enfants, aux animaux.—*Avoir une dent de lait contre qqn.*, Lui vouloir du mal depuis longtemps. | *Vache à lait*, Vache à laquelle on a enlevé son veau, et dont le lait est employé pour les besoins de l'homme.—Fam., *Vache à lait*, personne, chose dont on tire un profit continuel. | *Petit-lait*, ou *Lait clair*, La sérosité qui se sépare du lait lorsqu'il se caille. | *Lait de beurre*, Espèce de petit-lait qui reste dans la barette après qu'on a fait le beurre. | *Lait coupé*, Lait dans lequel on a mis une portion d'un autre liquide. | Fig., *Sucer avec le lait une doctrine*, etc., Recevoir dès l'enfance une doctrine, etc. | *Bouillir du lait à qqn.*, Lui faire plaisir. | Certaine liqueur blanche qui est dans les œufs frais quand ils sont cuits à point pour être mangés à la coque. | Suc blanc qui sort de qqs. plantes et de qqs. fruits. | Se dit De certaines liqueurs artificielles qui ont une ressemblance de couleur avec le lait. | *Lait de poule*, Jaune d'œuf délayé dans de l'eau chaude avec du sucre. (Lè.)

LAITAGE. s. m. Le lait, ce qui vient du lait, ce qui se fait avec le lait, comme beurre, crème, fromage. (Lè-ta-je.)

LAITANCE, ou LAITE. s. f. (*Lactentia; Lacteus.*) Sperme des poissons mâles, substance blanche et molle, ressemblant à du lait caillé. (Lè-tan-se ; ou Lè-te.)

LAITÉ, ÉE. adj. Se dit Des poissons qui ont de la laite, de la laitance. | *Poule laitée*, Homme faible et sans vigueur. (Lè-té.)

LAITERIE. s. f. Lieu où l'on serre, où l'on met le lait des vaches, des chèvres, des brebis, etc.; où l'on fait la crème, le beurre, les fromages, etc. (Lè-te.)

LAITERON. s. m. Plante laiteuse de la famille des Composées, qui sert à la nourriture des lapins domestiques. On dit aussi, vulg., *Laceron*. (Lè-te-ron.)

LAITEUX, EUSE. adj. Se dit De certaines plantes qui ont un suc de la couleur du lait. | Se dit De certaines choses qui ont une couleur de lait. *Cette opale est laiteuse*, Le blanc en est trouble. (Lè-teû; ze.)

LAITIER. s. m. Sorte de matière vitrifiée qui nage au-dessus de qqs. métaux en fusion. (Lè-tié.)

LAITIÈRE. s. f. Femme qui fait métier de vendre du lait. | *Bonne laitière*, Vache qui donne beaucoup de lait. | Fam. *Cette nourrice est une bonne laitière*, Se dit D'une nourrice qui a beaucoup de lait. | Adj., *Vache laitière*, Vache à lait, vache nourrie uniquement pour donner du lait. (Lè-tiè-re.)

LAITON. s. m. Cuivre rendu jaune par le mélange du zinc. (Lè-ton.)

LAITUE. s. f. Herbe potagère du genre des plantes laiteuses. (Lè-tue.)

LAIZE. s. f. Différence, ordinairement légère, en plus ou en moins, de la largeur réelle d'une étoffe à sa largeur légale ou convenue. | La largeur même. (Lè ze.)

LAMA. s. m. Nom des prêtres de Bouddha, au Thibet et chez les Mongols.

LAMA ou LLAMA. (On mouille les deux L.) s. m. (*Llama*, tart.) Quadrupède ruminant du Pérou, semblable à un petit chameau, mais sans bosse.

LAMANAGE. s. m. Travail, profes-

sion des pilotes lamaneurs. (La-ma-na-je.)

LAMANEUR. s. m. et adj. Pilote qui connaît particulièrement l'entrée d'un port, et qui y réside pour conduire les navires étrangers à l'entrée et à la sortie.

LAMANTIN. s. m. *V.* LAMENTIN.

LAMBEAU. s. m. (*Lambellum*,) Morceau, pièce d'une étoffe déchirée. | Se dit Des morceaux de chair déchirée. | Partie détachée, fragment, débris. (Lan-bô.)

LAMBEL. s. m (*Lambellum.*) Certaine brisure dont les puinés chargent en chef les armes de leur maison. (Lan-bel.)

LAMBIN, INE. subst. et adj. (*Lambinus*; n. pr.) Celui, celle qui agit habituellement avec lenteur. Fam. (Lan-bin; i-ne.)

LAMBINER. v. n. Agir lentement. Fam. (Lan-bi-né.)

LAMBOURDE. s. f. (*Ambrices.*) Pièce de bois de charpente qui sert à soutenir un parquet ou les ais d'un plancher. | Se dit Des pièces de bois qu'on met le long des murs ou des poutres, pour soutenir les bouts des solives, lorsqu'ils n'entrent pas dans les murs ou ne portent pas sur les poutres. | Espèce de pierre tendre et calcaire. (Lan-bour-de.)

LAMBREQUINS. s. m. plur. Ornements qui pendent du casque et entourent l'écu. | Découpures de bois ou de tôle, imitant le coutil et couronnant un pavillon, une tente, un store, etc. (Lan-brec-in [e m.].)

LAMBRIS. s. m. (*Ambrices.*) Revêtement de menuiserie, de marbre, de stuc, etc., sur les murailles d'une salle, d'une chambre, etc. | *Lambris d'appui*, Lambris de deux à trois pieds de haut qui règne autour d'une pièce. | *Lambris feint*, Imitation d'un lambris par le moyen de la peinture. | Enduit de plâtre fait au dedans d'un grenier, d'un galetas, sur des lattes jointives clouées aux chevrons. | Revêtement de menuiserie appliqué aux solives d'une salle, d'une chambre, etc., et où l'on forme qqf. des caissons. | Poét., *De vastes lambris*, *des lambris dorés*, etc., se dit De la décoration intérieure d'une maison vaste et magnifique. | *Le céleste* ou *les célestes lambris*, Le ciel. (Lan-bri.)

LAMBRISSAGE. s. m. Ouvrage de celui qui a lambrissé. (Lan-bri-sa-je.)

LAMBRISSER. v. a. Revêtir de lambris. | *Chambre lambrissée*, Chambre sous le toit, dont l'intérieur est revêtu d'un enduit de plâtre.

LAMBRUCHE ou LAMBRUSQUE. s. f. (*Labrusca.*) Espèce de vigne sauvage. (Lan-bru-che; ou Lan-brus-e.)

LAME. s. f. (*Lamina.*) Morceau de métal plat, de peu d'épaisseur, et ordinairement plus long que large. | Au plur., L'or ou l'argent trait, battu, ou aplati entre deux cylindres, qu'on fait entrer dans la fabrication de qqs. étoffes, de qqs. broderies, pour les rendre plus riches et plus brillantes. | Se dit Des parties minces et plates, des espèces de feuillets qui garnissent ou composent certaines productions naturelles. | *Les lames d'un trictrac*, Les languettes pointues qui sont tracées au fond du trictrac. Plus ordin. *Flèches.* | Le fer de l'épée. | Fam. *C'est une bonne lame*, se dit D'un homme qui manie bien l'épée; et, *C'est une fine lame*, D'une femme fine et rusée. | *La lame use le fourreau*, se dit Des personnes en qui une grande activité d'âme ou d'esprit nuit à la santé. | Se dit Du fer de plusieurs autres armes, et de beaucoup d'instruments propres à percer, tailler, couper, etc. | Vague de la mer.

LAMÉ, ÉE. adj. Se dit Des étoffes enrichies de lames d'or ou d'argent.

LAMELLÉ, ÉE. et plus souvent LAMELLEUX, EUSE. adj. (*Lamella.*) Nat. Qui est garni de lames ou feuillets, ou Qui se laisse diviser en lames, en feuilles. (La-mel-lé; ou La-mèl-leû; ze.)

LAMENTABLE. adj. des 2 g. (*Lamentabilis.*) Déplorable, qui mérite d'être pleuré. | Douloureux, qui porte à la pitié. (La-man-ta-ble.)

LAMENTABLEMENT. adv. D'un ton lamentable, d'un ton propre à exciter la pitié. (La-man-ta-ble-man.)

LAMENTATION. s. f. (*Lamentatio.*) Plainte accompagnée de gémissements et de cris. Expression de douleur et de regret. | *Les Lamentations de Jérémie*, Sorte de poëme que ce prophète a fait sur la ruine de Jérusalem. (La-man-ta-sion.)

LAMENTER. v. a. et n. (*Lamentare.*) Déplorer, regretter avec plaintes et gémissements. (La-man-té.)

LAMENTIN. s. m. (Qqus. écrivent *Lamantin.*) Animal vivipare marin qui n'a que les extrémités de devant, et dont les mamelles sont sous la poitrine. (La-man-tin.)

LAMIE. s. f. (*Lamia.*) Espèce de requin, de squale d'une grandeur extraordinaire. | Se dit De certains êtres fabuleux qui passaient, chez les anciens, pour dévorer les enfants, et qu'on représentait ordin. avec une tête de femme et un corps de serpent.

LAMINAGE. s. m. Action de laminer. (La-mi-na-je.)

LAMINER. v. a. (*Lamina.*) Réduire un métal en lame, en lui donnant une épaisseur uniforme par une compression toujours égale.

LAMINOIR. s. m. Machine composée de deux cylindres d'acier, entre lesquels on fait passer des lames de métal pour en réduire plus ou moins l'épaisseur, suivant qu'on rapproche plus ou moins les cylindres. (La-mi-nouar.)

LAMPADAIRE. s. m. (*Lampadarius.*) Officier qui portait des flambeaux devant l'empereur, l'impératrice, et devant qqs.

autres personnes considérables. | Espèce de lustre ou de candélabre propre à soutenir des lampes. (Lam-pa-dè-re.)

LAMPADISTE. s. m. On appelait ainsi, chez les Grecs, Ceux qui disputaient le prix à la course des flambeaux. (Lam-pa-dis-te.)

LAMPADOPHORE. s. m. (*Lampadéphoros*) On nommait ainsi, chez les Grecs, Ceux qui portaient les lumières dans les cérémonies religieuses. | Il se dit aussi dans le même sens que *Lampadiste.* (Lan-pa-do-fo-re.)

LAMPAS. s. m. Etoffe de soie qu'on tirait originairement de la Chine, et qui est en général à grands dessins d'une couleur différente de celle du fond. (Lan-pas.)

LAMPAS. s m. Engorgement ou allongement de la membrane qui tapisse le palais du cheval près des dents incisives; autr. *Fève.* | Pop., *Humecter le lampas*, Se mouiller le palais, boire du vin.

LAMPE. s. f. (*Lampas.*) Vase, ustensile où l'on met une mèche et de l'huile pour éclairer. | Fam. *Il n'y a plus d'huile dans la lampe*, se dit D'une personne qui se meurt d'épuisement, dont les forces naturelles s'éteignent. | *Cul-de lampe*, Certain ornement de lambris ou de voûte qui est fait comme le dessous d'une lampe d'église.—Cabinet saillant en dehors d'une maison, et dont la partie inférieure a cette forme. | *Cul-de-lampe*, Ornement qui se termine ordin. en pointe, et qui servait principalement à remplir le blanc de la page où finissait un livre, un chapitre, etc. (Lan-pe.)

LAMPÉE. s. f. Grand verre de vin. Pop. (Lan- ée.)

LAMPER. v. a. (*Lambere.*) Boire avidement de grands verres de vin. Abs. *Il aime lamper.* (Lan-pé.)

LAMPERON. s. m. Petit tuyau ou languette qui tient la mèche dans une lampe. (Lan-pe-ron.)

LAMPION. s. m. (*Lampas.*) Petit vaisseau de terre, de fer-blanc ou de verre, dans lequel on met du suif ou de l'huile avec une mèche, pour faire des illuminations. | Le vase de verre qu'on suspend au milieu des lampes d'église, entre le panache et le culot. (Lan-pion.)

LAMPISTE. s. m. Ouvrier qui fait et vend des lampes. (Lan-pis-te.)

LAMPROIE. s. f. (*Lampreda*, it.) Poisson de mer, de forme cylindrique et allongée, qui a, de chaque côté, sept trous pour la respiration, et qui, au printemps, remonte les fleuves et les rivières. (Lan-prouae.)

LAMPROYON ou LAMPRILLON. s. m. Espèce de petite lamproie. (Lan-prouaion; ou Lan-pri-llon [ll m.].)

LANCE. s. f. (*Lancea.*) Arme d'hast, ou à long bois, qui est terminée par un fer pointu, et qui est fort grosse vers la poignée. | *Lance brisée*, Lance dont on se servait dans les joutes, et qui était à demi sciée près du bout, en sorte qu'elle pouvait facilement se briser. | *Lance à outrance*, ou *Lance à fer émoulu*, Lance dont le fer était pointu, et avec laquelle on combattait à outrance. *Lance courtoise*, ou *Lance mousse*, ou *Lance frétée*, ou *Lance mornee*, Lance dont le fer n'était pas pointu, et qui était garnie au bout d'une sorte d'anneau qu'on appelait *Frette* ou *Morne.* | *La main de la lance*, La main droite du cavalier.—*Le pied de la lance*, Le pied droit du cheval. | Fig., *Coup de lance*, Marque naturelle que quelques chevaux ont entre le poitrail et l'épaule. | Fam., *Baisser la lance*, Fléchir, mollir, se relâcher. | *Rompre une lance*, *des lances pour qqn.*, Le défendre contre ceux qui l'attaquent; — *avec qqn.*, *contre qqn.*, Disputer avec lui. | Se disait D'un gendarme armé d'une lance. | *Lance fournie*, Homme d'arme ayant tout son accompagnement, qui consistait en un certain nombre de soldats, de valets et de chevaux. | Longue pique dont certains corps de cavalerie sont armés. | *Lance de drapeau*, *d'etendard*, Bâton surmonté d'un fer de lance, et auquel est attaché le drapeau, l'étendard. | Long bâton garni d'un tampon, pour jouter sur l'eau. | *Lance à feu*, Fusée emmanchée qui sert à mettre le feu à une pièce d'artillerie ou d'artifice. | Météore igné dont la forme est à peu près celle d'une lance. | Se dit De deux instruments de chirurgie, dont l'un sert à faire l'opération de la fistule lacrymale, et l'autre à percer la tête du fœtus mort et arrêté au passage. (Lan-se.)

LANCÉOLÉ, ÉE. adj. (*Lanceola.*) Qui a la forme d'un fer de lance. (Lan-sé-o-lé.)

LANCER. v. a. (*Lanceare.*) Darder, jeter en avant avec force, avec roideur, pour atteindre au loin. | *Lancer la bête*, *le cerf*, etc., Les faire sortir de l'endroit où ils sont, pour leur donner les chiens. | *Lancer un vaisseau à la mer*, *dans un fleuve*, etc., Le faire descendre du chantier à la mer, dans un fleuve, en le laissant glisser sur un plan incliné.--V. n. *Ce vaisseau lance bâbord*, *lance tribord*, se dit D'un vaisseau qui, se détournant accidentellement de sa route, se jette à gauche ou à droite. | *Lancer un cheval*, Le faire partir très-vite au galop. | Pron., Se jeter avec impétuosité, avec effort. | Fam., *Se lancer dans le monde*, *dans la littérature*, *dans les affaires*, Y entrer, s'y produire, s'y jeter avec peu de réflexion. (Lan-sé.)

LANCETTE. s. f. Instrument de chirurgie, servant à ouvrir la veine, à percer un abcès, etc. (Lan-sè-te.)

LANCIER. s. m. (*Lancearius.*) Cavalier dont l'arme principale est une lance. (Lan-sié.)

LANCINANT, ANTE. adj. (*Lancinare.*)

Douleur lancinante, Douleur qui se fait sentir par élancements. (Lan-si-nan.)

LANDAMMAN. s. m. (*Landammann*, all.) Titre du premier magistrat dans qqs. républiques de la Suisse. (Lan-da-ma-ne.)

LANDAU ou LANDAW. s. m. Sorte de voiture à quatre roues, dont le dessus est formé de deux soufflets qui se replient à volonté. (Lan-dô.)

LANDE. s. f. (*Land*. all.) Grande étendue de terre inculte et stérile.

LANDGRAVE. s. m. (*Landgraff*, all.) Titre, dignité de qqs. princes d'Allemagne. Ce nom signifie Comte du pays.

LANDGRAVIAT. s. m. État, pays soumis à un landgrave. (Land-gra-vi-a.)

LANDIER. s. m. (*Ende, eisen*, all.) Gros chenet d fe: servant à la cuisine. (Lan-dié.)

LANDWEHR. s. f. (*Landwehr*, all.) Nom donné, en Prusse, et dans d'autres États d l'Allemagne, à une partie de la population qui est armée pour servir d'auxiliaire aux troupes de ligne. (Land-vër.)

LANERET. s. m. (*Laniarius*.) Oiseau de proie, le mâle du lanier. (La-ne-rë.)

LANGAGE. s. m. (*Lingua*.) Emploi que l'homme fait des sons et des articulations de la voix pour exprimer ses pensées et ses sentiments. | Se dit Des cris, du chant, etc., dont les animaux se servent pour se faire entendre. | Tout ce qui sert à exprimer des idées et des sensations. | L'idiome d'une nation. | Discours, style, manière de s'exprimer. | La manière dont on parle de qq. ch, eu égard au sens plutôt qu'aux mots ou à la diction. (Lan-ga-je.)

LANGE. s. m. (*Laneus*.) Morceau d'étoffe ou de toile dont on enveloppe les enfants au berceau. (Lan-je.)

LANGOUREUSEMENT. adv. D'une manière langoureuse. (Lan-gou-reu-se-man.)

LANGOUREUX, EUSE. adj. (*Languor*.) Qui est en langueur. | *Faire le langoureux auprès d'une femme*, Lui faire la cour d'une manière doucereuse et fade. (Lan-gou-reû ; ze.)

LANGOUSTE. s. f. (*Locusta*.) Sorte d'écrevisse de mer à corselet épineux.

LANGUE. s. f. (*Lingua*.) Cette partie charnue et mobile qui est dans la bouche, et qui est le principal organe du goût et de la parole. | *Donner de la langue*, Appeler, exciter le chien, le cheval, par un bruit qui se fait en appuyant fortement la langue contre le palais et en la retirant vivement. | *Avoir la langue grasse*, Avoir la langue épaisse, prononcer mal certaines consonnes, principalement les *r*. On dit plus ordin., dans le même sens, *Parler gras, grasseyer*. | Fam., *Avoir la langue bien pendue*, Avoir une grande facilité de parler. | Fam., *Avoir la langue bien affilée*, Parler beaucoup et avec facilité, avoir beaucoup de babil. | Fam., *La langue lui va toujours*, Cette personne babille continuellement. | Fam., *Il a bien de la langue, il a la langue bien longue, il ne saurait tenir sa langue*, Il parle beaucoup, il dit tout ce qu'il sait, il ne saurait garder un secret. | Fam., *Il a la langue dorée, c'est une langue dorée*, se dit De qqn. qui tient des discours faciles, élégants, propres à séduire. | Fam., *N'avoir point de langue*, se dit D'une personne qui parle très-peu, ou qui, devant parler, garde le silence. | Fam., *La langue lui a fourché*, se dit en parlant D'une personne qui, par méprise, a prononcé un mot pour un autre à peu près semblable. | Fam., *Avoir un mot sur la langue, sur le bout de la langue*, Croire qu'on est près de trouver, de dire un mot qu'on cherche dans sa mémoire. | Fig., *C'est une mauvaise langue, une méchante langue, une langue de vipère*, etc., se dit D'une personne qui aime à médire, à déchirer la réputation d'autrui. | Fam., *Coup de langue*, Médisance ou mauvais rapport que l'on fait. | Fam., *Donner du plat de la langue*, Faire de belles promesses qu'on n'a pas dessein d'exécuter. | Fam., *Se mordre la langue*, S'arrêter au moment de dire ce qu'on ne doit pas ou ce qu'on ne veut pas exprimer. | *Jeter sa langue aux chiens*, Renoncer à deviner qq. ch. | *Qui langue a à Rome va*, Qui sait parler, s'expliquer, peut aller partout. | *Prendre langue*, S'informer de ce qui se passe, de l'état d'une affaire, du caractère, des dispositions de ceux avec qui l'on doit traiter. | L'idiome d'une nation. | *Langue primitive*, Celle qu'on suppose que les hommes ont parlée la première. | *Langue primitive ou originelle*, Celle qu'on suppose ne s'être formée d'aucune autre. | *Langue mère ou matrice*, Celle qui, n'étant formée d'aucune autre langue connue, a servi à en former d'autres. Et, par opposition, *Langue dérivée*, Celle qui est formée d'une autre. | *Langue morte*, Celle qu'un peuple a parlée, mais qui n'existe plus que dans les livres. Et, par opposition, *Langue vivante*, Celle qu'un peuple parle actuellement. | *Langue nationale*, Celle que parle généralement une nation, aussi par opposition à *Langue étrangère*. | *La langue sainte*, La langue hébraïque. | *Langue sacrée*, Toute langue dans laquelle sont écrits des livres qu'on suppose inspirés par la Divinité. | *Maître de langue*, Celui qui enseigne une langue vivante. | *Enfants de langue, jeunes de langue*, Jeunes gens que qqs. gouvernements entretiennent pour apprendre les langues orientales, et devenir capables de servir de drogmans. | Langage, manière de parler, abstraction faite de l'idiome dont on se sert. | S'est dit Des différentes nations ou divisions de l'ordre de Malte. | Se dit De certaines choses qui ont la forme d'une langue. | *Langue de terre*, Certain espace de terre beaucoup plus long que large, qui ne tient que par un bout aux autres

terres, et qui est environné d'eau de tous les autres côtés. Il se dit aussi Des pièces de terre longues et étroites qui sont enclavées dans d'autres terres. | *Langue-de-cerf*, ou Scolopendre, plante de la famille des Capillaires. | *Langue-de-chien*. *V.* CYNOGLOSSE. | *Langue-de-serpent*, ou *Ophioglosse*, Plante ainsi nommée parce qu'elle a une double feuille, dont la plus petite a quelque rapport avec la langue d'un serpent. Il se dit aussi Des dents de poisson pétrifiées; et, en ce sens, il est synonyme de *Glossopètre*. (Lang.)

LANGUETTE. s. f. Ce qui est taillé, découpé, etc., en forme de petite langue. | Petite pièce mobile de métal qui, en s'élevant ou s'abaissant, ouvre ou ferme les trous faits à un instrument à vent. | Cette petite pièce de fer d'une balance qui sert à marquer l'équilibre quand elle est d'aplomb. On l'appelle aussi *Aiguille*. | Séparation de qqs. pouces d'épaisseur faite de pierres, de briques, ou de plâtre, dans l'intérieur des souches de cheminée, dans un puits mitoyen, etc. | Espèce de tenon continu formé par le rabot sur l'épaisseur d'une planche, et fait pour entrer dans une rainure. | Petit morceau d'argent ou d'or que les orfèvres laissent en saillie à chaque pièce qu'ils fondent, et qui sert à faire l'essai avant de marquer la pièce du poinçon légal (Lang-è-te [g m.].)

LANGUEUR. s. f. (*Languor.*) Abattement, état d'une personne faible et malade. | Sorte d'abattement moral et physique causé par les fatigues de l'esprit, par les peines de l'âme, et principalement par celles qui viennent de l'amour. | *Langueur d'estomac*, État d'un estomac qui a perdu le ton, le ressort dont il a besoin pour bien faire ses fonctions. | *Il y a de la langueur dans cet ouvrage*, Souvent cet ouvrage manque de chaleur, de force, d'intérêt, de mouvement. | Au plur., État d'affaiblissement, d'abattement. (Langeur [g m.].)

LANGUEYER. v. a. Visiter la langue d'un porc pour voir s'il est sain ou ladre. (Lang-è-ié [g m.].)

LANGUEYEUR. s. m. Celui qui est commis pour langueyer les porcs. (Lang-è-ieur [g m.].)

LANGUIER. s. m. La langue et la gorge d'un porc quand elles sont fumées. (Lang-ié [g m.].)

LANGUIR. v. n. (*Languere.*) Être dans un état d'abattement et de faiblesse causé par qq. maladie qui ôte peu à peu les forces. | Souffrir de la continuité, de la durée d'un supplice, d'un châtiment, d'un besoin, d'un mal physique autre que la maladie. | Se dit Des peines de l'esprit et de l'âme. | Se dit Des végétaux qui ne sont pas en bon état, qui poussent faiblement, qui donnent peu de fruits. | *La nature languit pendant l'hiver*, La nature est alors comme engourdie. | Se dit Des ouvrages d'esprit qui manquent de force, de chaleur, de vivacité. | *La conversation languissait*, Personne ne soutenait la conversation. | *Les affaires languissent*, On n'en fait guère. | *L'affaire languit*, Elle traîne en longueur, on ne l'expédie point. (Lang-ir [g m.].)

LANGUISSAMMENT. adv. D'une manière languissante, avec langueur. (Lang-i-sa-man [g m.].)

LANGUISSANT, ANTE. adj. Qui languit. | Se dit Des choses, tant au sens physique qu'au sens moral. | *Regards languissants*, Regards qui marquent beaucoup d'abattement ou beaucoup d'amour. (Lang-i-san [g m.].)

LANICE. adj. f. (*Lanicium.*) *Bourre lanice*, Bourre qui provient de la laine. (Lani-se.)

LANIER. s. m. (*Laniarius.*) La femelle du laneret, qui est une grande espèce de faucon. (La-nié.)

LANIÈRE. s. f. (*Laneus*). Sorte de courroie longue et étroite.

LANIFÈRE. adj. des 2 g. (*Lanifer.*) Qui porte de la laine. Il se dit Des animaux et des plantes qui produisent une matière laineuse ou cotonneuse.

LANISTE. s. m. (*Lanista.*) Celui qui achetait, formait ou vendait des gladiateurs.

LANSQUENET. s. m. (*Landsknecht*, all.) On appelait ainsi Un fantassin allemand. | Sorte de jeu de hasard que l'on joue avec des cartes. (Lanse-e-né.)

LANTERNE. s. f. (*Lanterna.*) Ustensile de verre, de corne, de toile, ou d'autre matière transparente, dans lequel on enferme une lumière. | *Lanterne sourde*, Sorte de lanterne faite de manière que celui qui la porte voit sans être vu, et qu'il en cache entièrement la lumière à volonté. | *Lanterne magique*, Instrument d'optique qui, au moyen de lentilles et de verres peints, fait voir différents objets sur une toile ou sur une muraille blanche. | Espèce de petite armoire dont le dessus et les côtés sont vitrés, pour empêcher l'action de l'air sur les trébuchets, ou balances très-fines, qui y sont placés. | Sorte de tourelle ouverte par les cotés, posée sur le comble d'un édifice, et ordinairement au-dessus d'un dôme, d'une coupole. | Espèce de cage circulaire ou carrée, garnie de fenêtres et de vitraux, et placée au-dessus d'un édifice pour en éclairer l'intérieur par en haut. | Se dit d'Espèces de loges ou de cabinets qui sont placés dans qqs. salles d'assemblées publiques, et d'où, sans être vu, on peut voir et écouter. | Petite roue formée de plusieurs fuseaux, dans laquelle engrènent les dents d'une autre roue. | Au plur., Fadaises, contes absurdes, ridicules. (Lan-tèr-ne.)

LANTERNER. v. n. Être irrésolu en affaires, perdre le temps à des riens. | V. a.

Remettre quelqu'un de jour en jour, l'amuser par de vaines paroles. | S'emploie activ. et absol. dans le sens de Tenir des discours frivoles et ridicules. Fam. (Lan-ter-né.)

LANTERNERIE. s. f. Irrésolution, difficulté futile qui retarde qq. affaire. | Fadaise, discours frivole et ridicule. (Lan-ter-ne-rie.)

LANTERNIER. s. m. (*Laternarius.*) Celui qui fait des lanternes; Celui qui est chargé d'allumer les lanternes publiques. | Fam., Homme irrésolu, indéterminé en toutes choses, avec qui l'on ne peut rien conclure. | Diseur de fadaises. (Lan-ter-nié.)

LANTIPONNAGE. s. m. Action de lantiponner, discours frivole et importun. Pop. (Lan-ti-po-na-je.)

LANTIPONNER. v. n. et a. Tenir des discours frivoles, inutiles et importuns. (Lan-ti-po-né.)

LANTURLU ou **LANTURELU.** Façon de parler tirée d'un refrain de chanson, et qui n'a aucun sens propre. On l'emploie pour marquer un refus accompagné de mépris, ou pour indiquer une réponse évasive. Fam.

LANUGINEUX, EUSE. adj. (*Lanuginosus.*) Se dit De toutes les parties des plantes, feuilles, fruits, etc., qui sont couvertes d'une espece de duvet semblable à la laine ou au coton. (La-nu-ji-neû; ze.)

LAPER. v. n. et a. (*Lambere.*) Boire en tirant avec la langue. Se dit surtout du chien.

LAPEREAU. s. m. Jeune lapin de trois ou quatre mois ou au-dessous. (La-pe-rô.)

LAPIDAIRE. s. m. (*Lapidarius.*) Ouvrier qui taille les pierres précieuses. (La-pi-de-re.)

LAPIDAIRE. adj. des 2 g. (*Lapidarius.*) *Style lapidaire*, Style des inscriptions, qui sont ordinairement gravées sur la pierre, le marbre, etc.

LAPIDATION. s. f. (*Lapidatio.*) Action d'assommer quelqu'un à coups de pierres, et Supplice de ceux qu'on faisait mourir ainsi. (La-pi-da-sion.)

LAPIDER. v. a. (*Lapidare.*) Tuer à coups de pierres. | Attaquer, poursuivre à coups de pierres. | Se dit De plusieurs personnes qui se déchaînent contre qqn.

LAPIDIFICATION. s. f. (*Lapis, facere.*) Formation des pierres. (La-pi-di-fi-ca-sion.)

LAPIDIFIER. v. a. (*Lapis, facere.*) Donner à une substance la dureté de la pierre.

LAPIDIFIQUE. adj. des 2 g. (*Lapis, facere*) Se dit Des substances propres à former les pierres. (La-pi-di-fic-e.)

LAPIN, INE. s. (*Lepinus*, b. l.) Petit animal quadrupède, de l'ordre des Rongeurs, qui creuse sous terre pour se loger, et dont la conformation a beaucoup de rapport avec celle du lievre. | *Il est brave comme un lapin*, se dit D'un homme habillé de neuf; *Il est propre comme un lapin*, D'un homme qui est d'une propreté remarquable; et, *Il court comme un lapin*, D'un homme qui court ou qui marche avec vitesse.

LAPIS. s. m. (*Lapis.*) Sorte de pierre dure et opaque, d'un bleu plus ou moins foncé, et ordinairement parsemée de petites veines de pyrite semblables à de l'or. On dit aussi *Lapis-lazuli*.

LAPS. s. m. (*Lapsus.*) Il n'est d'usage qu'au sing., et dans cette loc., *Laps de temps*, Espace de temps.

LAPS, APSE. adj. (*Lapsus.*) Tombé. Se dit De celui qui a quitté la religion catholique après l'avoir embrassée volontairement, et il ne s'emploie qu'avec le reduplicatif *Relaps. Il est laps et relaps.*

LAQUAIS. s. m. (*Landsknecht*, all.) Valet de livrée, destiné principalement à suivre son maître ou sa maîtresse. | Fam., *Mentir comme un laquais*, Mentir avec impudence, mentir habituellement. (Lac-ë [c m.].)

LAQUE. s. f. (*Lakk*, ar.) Sorte de gomme résine, d'un rouge jaunâtre, que certains insectes déposent sur plusieurs especes d'arbres des Indes orientales. Adj. *Gomme laque.* | Terre alumineuse, teinte d'un suc colorant, qu'on emploie dans la peinture. | S. masc. Se dit du beau vernis de la Chine, ou noir, ou rouge, ainsi que Des meubles qui en sont revêtus. (Lac e.)

LAQUETON. s. m. Diminutif de *Laquais*. Fam. et vi. (Lac-e-ton.)

LAQUEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature ou de la couleur de la laque. (Lac-eû; ze [c m.].)

LARAIRE. s. m. (*Lararium.*) Sorte de chapelle domestique où l'on plaçait les dieux lares. (La-rè-re.)

LARCIN. s. m. Genre de vol, action de celui qui dérobe, qui prend furtivement et sans violence. | La chose dérobée. | Passage ou pensée qu'un auteur prend d'un autre pour se l'approprier. (Lar-sin.)

LARD. s. m. (*Lardum.*) Couche de graisse qui se trouve entre la peau et la chair du porc. *Il est vilain comme lard jaune*, Il est tres-avare. | Pop., *Faire du lard*, Conserver ou augmenter son embonpoint en dormant la grasse matinée. *Être gras à lard*, Être fort gras. | Cette partie grasse qui est entre la peau et la chair de la baleine, du marsouin, et d'autres gros poissons de même espece. (Lar.)

LARDER. v. a. Mettre des lardons dans la viande. | Fam., *Larder qqn. de coups d'épée*, Le percer de plusieurs coups d'épée; *d'épigrammes, de brocards*, etc., Lui lancer coup sur coup plusieurs épigrammes, plusieurs brocards. *Larder ses discours de citations*, etc., Faire, en parlant, en écrivant, un usage trop fréquent de citations, etc.

LARDOIRE. s. f. Sorte de brochette pointue par un des bouts, pour piquer la viande et y laisser les lardons contenus dans l'autre bout, qui est creux et fendu en plusieurs branches. (Lar-doua-re.)

LARDON. s. m. Petit morceau de lard

coupé en long qu'on introduit dans la viande avec une lardoire. | Fam., Brocard, sarcasme, raillerie piquante contre qqn.

LARE. s et adj. masc. (*Lar.*) Nom que les anciens Romains donnaient à leurs dieux domestiques, autrement appelés *Pénates.* | Poét., *Les lares*, La maison, la demeure.

LARGE. adj. des 2 g. (*Largus.*) Se dit D'un corps considéré dans l'extension qu'il a d'un de ses côtés à l'autre, et par opposition à Long ou à Étroit. | *Un cheval large du devant*, Un cheval qui a beaucoup de poitrail. | *Une large blessure*, Une grande blessure. | *Une large base*, Une base étendue. | Fam., *Avoir la conscience large*, Être peu scrupuleux sur la probité, le devoir. | Fig., Étendu. | Qui est fait par masses et à grands traits, qui n'a rien de maigre, de mesquin, de timide. | Libéral | *Peindre large*, Peindre d'une manière large. *Ce cheval va large, trop large*, Il s'étend sur un trop grand terrain, il se porte de côté. | Subst. masc. Largeur. | Subst., La haute mer, la partie de la mer qui est éloignée des côtes. | *La mer vient du large*, Les vagues sont poussées par le vent de la mer, et non par celui de la terre. | Fam., *Prendre le large, gagner le large*, S'enfuir. | Au large. loc. adv. Spacieusement. | Fam., *Être au large*, Être dans l'opulence. | Au long et au large. loc. adv. En tout sens, et avec autant de développement qu'il est possible. | *S'étendre au long et au large*, Prendre, acquérir beaucoup de terrain, d'espace autour de soi. | En long et en large. loc. adv. En longueur et en largeur alternativement. *Se promener, aller en long et en large, de long en large.* | Du long et du large. loc. adv. *Il en a eu, on lui en a donné du long et du large*, Il a été bien battu, ou bien moqué. Pop. (Lar-je.)

LARGEMENT. adv. Abondamment, autant et plus qu'il ne faut. | D'une manière large. (Lar-je-man.)

LARGESSE. s. f. (*Largitas.*) Libéralité, distribution d'argent ou d'autre chose. | *Pièces de largesse*, Pièces d'or et d'argent que les hérauts jetaient parmi le peuple au sacre des rois et aux autres grandes cérémonies. (Lar-je-se.)

LARGEUR. s. f. Étendue d'une chose considérée d'un de ses cotés à l'autre, par opposition à Longueur. (Lar-jeur.)

LARGO. adv. T. it. Ce mot, placé en tête d'un morceau, indique qu'on doit le jouer d'un mouvement très-lent.

LARGUE. adj. m. (*Largo*, it.) *Vent largue*, Le vent qui s'écarte au moins d'un quart de vent de la route que l'on tient. | Subst., La haute mer. On dit plus ordin. *Le large.* (Larg-e.)

LARGUER. v. a. Lâcher une manœuvre, lâcher ou filer le cordage qui retient une voile par le bas. (Larg-é [g m.].)

LARIGOT. s. m. Espèce de flûte ou de petit flageolet qui n'est plus en usage, et qui imite un des jeux de l'orgue qu'on appelle *Le jeu du larigot.* | Pop., *Boire à tire-larigot*, Boire excessivement. (La-ri-gô.)

LARIX. s. m. *V.* Mélèze. (La-rics.)

LARME. s. f. (*Lacryma.*) Goutte d'humeur limpide qui sort de l'œil, par l'effet d'une impression vive, soit physique, soit morale. | *Pleurer à chaudes larmes, être tout en larmes*, Pleurer abondamment. | *Sécher, essuyer ses larmes*, Se consoler. | Fam., *Avoir toujours la larme à l'œil*, S'attendrir très-facilement, ou affecter une grande sensibilité. | *Avoir le don des larmes*, Pleurer à volonté. | Ornement, figurant à peu près une larme. qu'on fait entrer, comme un symbole de tristesse, dans la décoration des catafalques, etc. | Fam., Goutte, petite quantité de vin. etc. | Suc qui coule de plusieurs arbres ou plantes, soit naturellement, soit quand on les taille. | *Larmes-de-cerf.* V. Larmières. | *Larme-de-verre*, ou *Larme batavique*, Goutte de verre fondu en forme de larme, et qui, dès qu'on en rompt la pointe, se réduit en poussière. | *Larme-de-Job*, Plante graminée à feuilles de maïs, dont les semences ont la forme d'une larme.

LARMIER. s. m. Partie saillante au haut d'un édifice, d'un ouvrage de maçonnerie, destinée à éloigner l'eau de pluie, à la faire tomber en gouttes à une distance convenable du pied de l'édifice, etc. | Pièce de bois mise en saillie au bas d'un châssis de croisée, de porte, pour empêcher l'eau de pénétrer dans l'intérieur. (Lar-mié.)

LARMIÈRES. s. f. pl. Fentes qui sont au-dessous des yeux du cerf, et d'où sort une liqueur jaune qu'on nomme *Larmes-de-cerf.* Qqns. disent *Larmiers.* (Lar-miè-re.)

LARMIERS. s. m. pl. Parties qui, dans le cheval, répondent aux tempes de l'homme. (Lar-mié.)

LARMOIEMENT. s. m. Écoulement de larmes involontaire et continuel. (Lar-moua-man.)

LARMOYANT, ANTE. adj. Qui fond en larmes. | Qui est propre à faire verser des larmes. *La comédie larmoyante.* | Subst. masc. *Le comique et le larmoyant.* (Lar-moua-ian.)

LARMOYER. v. n. (*Lacrymare.*) (Se conj. c. *Employer.*) Pleurer, jeter des larmes. Fam. (Lar-moua-ié.)

LARRON, ONNESSE. s. (*Latro.*) Celui, celle qui dérobe, qui prend furtivement qq. ch. *L'occasion fait le larron*, Souvent l'occasion fait faire des choses répréhensibles, auxquelles on n'aurait pas songé. | *Ils s'entendent comme larrons en foire*, Ils sont d'intelligence pour faire qq. ch. de blâmable. | *Il ne faut point crier au larron*, se dit Quand une marchandise n'a été vendue que ce qu'elle vaut. | Se dit Des deux voleurs qui furent mis en croix avec Notre-Seigneur Jé-

sus-Chapit. | Pli qui se trouve dans une feuille de papier mise sous la presse, et qui cause une défectuosité dans l'impression. | Petit morceau de papier qui, se trouvant sur la feuille à imprimer, reçoit l'impression, et laisse un blanc. | Le pli d'un feuillet qui n'a pas été rogné quand on a relié le livre. (La-ron; o-ne-se.)

LARONNEAU. s. m. Petit larron, qui ne dérobe que des choses de peu de valeur. Fam. (La-ro-nó.)

LARVE. s. f. (*Larva.*) L'insecte dans l'état où il est en sortant de l'œuf, et où il passe un temps plus ou moins long avant ses métamorphoses.

LARVES. s. f. pl. (*Larva.*) Nom que les poetes donnaient aux génies malfaisants, aux âmes des méchants, qui, selon la croyance superstitieuse, se montraient, revenaient, sous des figures hideuses, pour tourmenter les vivants. (Lar-ve.)

LARYNGÉ, ÉE. adj. Qui appartient au larynx. *Phthisie laryngée*, Phthisie dont le siége est le larynx. (La-rin-jé.)

LARYNGIEN, ENNE. adj. T. synonyme de *Laryngé.* (La-rin-ji-in; è-ne.)

LARYNGOTOMIE. s. f. (*Larugx, tomé*, gr.) *V.* Bronchotomie.

LARYNX. s. m. (*Larynx.*) Partie supérieure de la trachée-artère. (La-rincs.)

LAS. Interj. plaintive. (*Lassus.*) Hélas!

LAS, ASSE. adj. (*Lassus.*) Fatigué, qui éprouve le sentiment de la lassitude. | Dégoûté, ennuyé à l'excès de qq. ch. que ce soit. | Pop., *Un las d'aller*, Un homme mou, paresseux et lâche. | *Faire qq. ch. de guerre lasse*, Le faire après avoir long-temps résisté. (La; la-se.)

LASCIF, IVE. adj. (*Lascivus.*) Fort enclin, fort porté à la luxure. | Se dit Des choses qui portent, qui excitent à la luxure. (Las-sif.)

LASCIVEMENT. adv. D'une manière lascive. (Las-si-ve-man.)

LASCIVETÉ. s. f. (*Lascivitas.*) Forte inclination à la luxure. | Ce qui porte, ce qui excite à la luxure. (Las-si-ve-té.)

LASSANT, ANTE. adj. Qui fatigue. (La-san.)

LASSER. v. a. (*Lassare.*) Fatiguer, causer de la lassitude. | Ennuyer, dégoûter. (La-sé.)

LASSITUDE. s. f. (*Lassitudo*) Abattement où l'on se trouve après un travail excessif de corps ou d'esprit. | État, sensation semblable causée par une mauvaise disposition de santé. | Ennui, dégoût. (La-si-tu-de.)

LAST ou LASTE. s. m. Se dit D'un certain poids, d'une certaine mesure qui diffère selon les lieux et les denrées, mais qui est ordin. de deux tonneaux ou quatre milliers.

LATANIER. s. m. Espèce de palmier dont les feuilles sont en éventail. (La-ta-nié.)

LATENT, ENTE. adj. (*Latens.*) Caché. | *Chaleur latente.* Chaleur qui n'est point sensible au thermomètre. | *Vices latents, maladies latentes*, Certaines maladies des chevaux, dont les symptômes peuvent rester long-temps cachés. (La-tan; an-te.)

LATÉRAL, ALE. adj. (*Lateralis.*) Qui appartient au côté de qq. ch.

LATÉRALEMENT. adv. De côté, sur le côté. (La-té-ra-le-man.)

LATERE (À). T. lat. *V.* Légat. (A-la-té-ré.)

LATICLAVE. s. m. (*Laticlavia.*) Tunique bordée par devant d'une large bande de pourpre, et garnie de nœuds ou boutons de pourpre ou d'or, imitant des têtes de clous.

LATIN, INE. adj. (*Latinus.*) *La langue latine*, La langue des anciens Romains. | *Le pays latin*, Le quartier de Paris où sont la plupart des colléges. | Fam., *Cela sent le pays latin*, se dit De tout ce qui retient un certain air de collége. | *L'Église latine*, Toute l'Église d'Occident, par opposition à l'Église grecque ou d'Orient. | *Le rit latin*, Le rit de l'Église romaine. | Subst., *Latins*, Ceux qui sont de l'Église latine. | *Voile latine*, Voile faite en forme de triangle. | Subst. masc. La langue latine. | Pop., *Du latin de cuisine*, De fort mauvais latin. | Fam., *Il est au bout de son latin*, Il ne sait plus où il en est, il ne sait plus que dire, que faire. | *Il y a perdu son latin*, Il a travaillé inutilement à qq. ch.

LATINISER. v. a. (*Latinizare.*) Donner une terminaison, une inflexion latine à un mot d'une autre langue. | *Un Grec latinisé*, Un Grec qui adopte les sentiments de l'Église latine. (La-ti-ni-zé.)

LATINISME. s. m. Construction, tour de phrase propre à la langue latine.

LATINISTE. s. m. Celui qui entend et parle la langue latine.

LATINITÉ. s. f. (*Latinitas.*) Langage latin. | *La basse latinité*, Le latin corrompu qu'écrivaient les auteurs du dernier temps [illegible] le peuple parlait encore la langue latine alors très-défigurée.

LATITUDE. s. f. (*Latitudo.*) Hauteur du pôle sur l'horizon, ou distance d'un lieu à l'équateur, mesurée en degrés sur le méridien. | L'angle que fait, avec un plan parallèle à l'écliptique, la ligne droite qui passe par un astre et par un centre donné sur le plan. | Se dit Des différents climats, considérés par rapport à leur température. | Fig., Étendue, extension.

LATOMIE. s. f. (*Latomiæ.*) Carrière où l'on renfermait des prisonniers.

LATRIE. s. f. (*Latria.*) *Culte de latrie*, Culte d'adoration que l'on rend à Dieu seul, par opposition à *Culte de dulie*, Culte de respect et d'honneur que l'on rend aux saints.

LATRINES. s. f. pl. (*Latrinæ.*) Retrait, privé, lieu où l'on satisfait les besoins naturels. (La-tri-ne.)

LATTE. s. f. Morceau de bois refendu selon son fil, long, mince, étroit, que l'on attache avec des clous sur les chevrons, pour porter la tuile, ou dans l'intérieur, sur la charpente, pour recevoir l'enduit de plâtre des plafonds et des cloisons. (La-te.)

LATTER. v. a. Garnir de lattes. (La-té.)

LATTIS. s. m. Ouvrage de lattes. (La-ti.)

LAUDANUM. s. m. (*Ladan*, ar.) Préparation, extrait d'opium, liquide ou solide. (Lô-da-no-me.)

LAUDATIF, IVE. adj. (*Laudativus.*) Qui loue. Se dit Des écrits et des discours. (Lô da-tif.)

LAUDES. s. f. (*Laudes.*) La seconde partie de l'office divin, celle qui se dit immédiatement après matines. (Lô-dès.)

LAURÉAT. adj. m. (*Laureatus.*) Se dit Des poetes qui ont reçu solennellement une couronne de laurier. | De ceux qui ont remporté un prix dans un concours académique. Subst. *Un jeune lauréat.* | Désigne Les poetes qui, dans qqs. cours, sont pensionnés pour célébrer les événements remarquables. (Lô-ré-a.)

LAURÉOLE. s. f. (*Laureola.*) Genre de plantes à suc corrosif, dont la feuille ressemble, par sa forme, à celle du laurier. V. GAROU et SAINBOIS. (Lô-ré-o-le.)

LAURIER. s. m. (*Laurus.*) Arbre toujours vert qui porte une petite graine noire et amère. Pour distinguer le véritable laurier de qqs. arbustes qui portent le même nom, on l'appelle *Laurier franc* ou *Laurier commun.* | *Cueillir des lauriers, moissonner des lauriers*, Remporter des victoires. | *Flétrir ses lauriers*, Souiller sa gloire. | *S'endormir sur ses lauriers*, Ne point poursuivre une carriere glorieusement commencée. | *Se reposer sur ses lauriers*, Jouir d'un repos mérité par des succès éclatants. | *Laurier-rose*, ou *Oléandre*, Arbuste toujours vert qui porte des fleurs de couleur rose. | *Laurier-tin*, Arbuste du genre des viornes. | *Laurier-cerise*, Arbuste toujours vert qui porte un petit fruit rouge, et qui appartient au genre des Cerisiers. (Lô-rié.)

LAVABO. s. m. (*Lavabo.*) La prière que le prêtre dit en lavant ses doigts durant la messe. | Le petit linge dont le prêtre qui dit la messe se sert pour essuyer ses doigts. | Meuble de toilette, souvent en forme de trépied, qui porte un pot à l'eau et sa cuvette.

LAVAGE. s. m. Action de laver. | Trop grande quantité d'eau pour laver. | Se dit Des aliments et des breuvages où l'on a mêlé plus d'eau qu'il ne fallait. | Breuvage pris en trop grande quantité. | *Medecine en lavage*, Médecine étendue dans beaucoup d'eau. | Opération qui consiste à laver le minerai, pour séparer de la partie terreatre et pierreuse la partie propre à être fondue. (La-va-je.)

LAVANCHE ou **LAVANGE.** s. f. *Voyez* AVALANCHE.

LAVANDE. s. f. (*Lavandula.*) Plante aromatique, labiée, portant de petites fleurs bleues qui viennent par épi.

LAVANDIER. s. m. Nom qu'on donne dans la maison du roi à Ceux qui ont la charge de faire blanchir le linge. (La-van-dié.)

LAVANDIÈRE. s. f. Femme qui lave le linge. Peu usité : on dit *Blanchisseuse.*

LAVARET. s. m. Poisson de la famille des Truites, mais sans grandes dents, qui se trouve dans les lacs. (La-va-rë.)

LAVASSE. s. f. (*Lavatio.*) Se dit De la pluie lorsqu'elle tombe tout à coup, avec impétuosité, et qu'elle coule à grands ruisseaux. | Fam., soupe où il y a trop d'eau. (La-va-se.)

LAVE. s. f. Matière fondue et enflammée que les volcans vomissent dans le temps de leur éruption, et qui s'écoule en torrents.

LAVEMENT. s. m. Action de laver. | *Le lavement des pieds. Le lavement des mains. Le lavement des autels.* | Clystère, remède liquide qu'on introduit par l'anus dans les intestins. (La-ve-man.)

LAVER v. a. (*Lavare.*) Nettoyer avec de l'eau ou avec quelque autre liquide. | Absol., Se laver les mains avant le repas. | *Donner à laver à qqn.*, Lui présenter de l'eau et un linge, quand il va se mettre à table, afin qu'il se lave les mains. | Fam., *Laver la tete à qqn.*, Lui faire une sévère réprimande. | Fam., *Je m'en lave les mains*, se dit Pour faire entendre qu'on ne veut point prendre ou qu'on n'a point pris de part à une affaire, et qu'on ne doit pas être responsable des suites. | *Laver une tache, laver qqn. d'une tache*, se dit De choses qui flétrissent l'honneur, qui ternissent la réputation. | *Laver ses pechés avec ses larmes*, Pleurer ses péchés. | *Se laver d'un crime*, S'en purger, s'en justifier. | *Ce fleuve lave les murs de telle ville*, Il passe auprès des murs, au pied des murs de telle ville. | *Laver un livre, les feuillets d'un livre*, Les tremper dans une eau chargée d'acide muriatique pour en ôter les taches. | *Laver du papier*, Le tremper dans une eau chargée d'alun pour lui donner plus de consistance et l'empêcher de boire. | *Laver un dessin*, Ombrer, colorier un dessin en étendant, sur ses différentes parties, une ou plusieurs teintes d'encre de Chine, de bistre ou d'autre couleur délayée dans de l'eau de gomme. | LAVÉ, ÉE, adj., s'emploie en parlant De certaines couleurs peu vives et peu chargées. *Cheval de poil bai lavé*, Cheval de poil bai clair. *Couleur lavée*, Couleur faible et déchargée.

LAVETTE. s. f. Petit morceau de linge dont on se sert pour laver la vaisselle. (La-vè-te.)

LAVEUR, EUSE. s. Celui, celle qui lave. (—eû-ze.)

LAVIS. s. m. Manière de colorier un dessin. (La vi.)

LAVOIR. s. m. Lieu destiné à laver. Réservoir d'eau où on lave le linge. | *Lavoir de cuisine*, Lieu où on lave la vaisselle. | Dans les communautés et dans les sacristies, Lieu où on se lave les mains. | Se dit, dans les manufactures, De certains appareils destinés à laver les substances qu'on y emploie; et, dans les mines, De la machine dont on se sert pour laver le minerai. (La-vouar.)

LAVURE. s. f. *Lavure de vaisselle, d'écuelles*, Eau qui a servi à laver la vaisselle, les écuelles. | Fam., *Lavure de vaisselle*, Un bouillon, un potage fade et insipide, où il y a trop d'eau. | L'action de laver un livre avant de le relier. | Opération par laquelle on retire l'or ou l'argent des cendres, des terres auxquelles il est mêlé, ou des creusets dans lesquels on l'a fondu. | Au plur., Parcelles d'or ou d'argent qui proviennent de cette opération, et celles qu'on tire des balayures.

LAXATIF, IVE. adj. (*Laxativus.*) Qui a la vertu, la propriété de lâcher le ventre. (Lac-sa-tif.)

LAYER. v. a. (*Laxare.*) (Se conj. c. *Payer.*) Tracer une laie, une route étroite dans une forêt. *V.* Laie. (Lë-ié)

LAYETIER. s. m. Celui qui fait des layettes, des caisses de bois blanc. (Lë-ie-tié.)

LAYETTE. s. f. Tiroir d'armoire où l'on serre des papiers. | Coffret de bois. | Le linge, les langes, le maillot, et tout ce qui est destiné pour un enfant nouveau-né. (Lë-ië-te.)

LAYEUR. s. m. Celui qui trace des laies dans une forêt, ou qui marque le bois qu'on veut layer. (Lë-ieur.)

LAZARET. s. m. (*Lazarus*, n. pr.) Lieu préparé dans qq. ports, principalement dans ceux de la Méditerranée, pour y faire passer la quarantaine aux personnes, aux effets et aux marchandises, qui viennent des pays infectés ou soupçonnés d'être infectés d'une maladie contagieuse. (La-za-rè.)

LAZULI. *V.* Lapis.

LAZZI. s. m. Mot it. Action, mouvement, geste bouffon dans la représentation des comédies. | Se dit De mauvaises plaisanteries et de bouffonneries faites ailleurs qu'au théâtre. Qqns. écrivent, au plur., *Lazzis.* (La-zi.)

LE, LA, LES. (*Ille, illa.*) Le 1er de ces trois mots est l'article du nom masc., au sing : *Le jour.* Le 2e est l'article du nom fém., au sing. : *La nuit.* Le 3e est l'article du plur., et il est commun aux 2 g : *Les jours. Les nuits.* | Si les prép. *de* ou *à* se trouvent avant l'article masc. au sing., et que le nom suivant commence par une consonne ou par une *h* aspirée, on change *de le* en *du*, et *à le* en *au* : *Du mois. Au mois. Du heros. Au héros.* | Si le nom commence par une voyelle ou par une *h* non aspirée, la prép. et l'article n'éprouvent aucun changement: mais l'article, soit masc., soit fém., s'élide. | Quant à l'article du pluriel, la même contraction a lieu, quelle que soit la lettre qui commence le mot suivant. Pour *de les*, on dit *des*, et pour *à les*, on dit *aux.* (Le; la; lë.)

LE, LA, LES. Pronoms relatifs, dont le premier est pour le genre masc., le 2e pour le fém., le 3e pour les 2 g. au plur. Ils accompagnent toujours un verbe, et ils remplacent un substantif déjà exprimé.

Le, tient qqf. la place, soit d'un adjectif, soit d'un verbe, ou plutôt d'une proposition; alors il signifie *Cela*, et il est invariable.

Le et La, toutes les fois qu'ils sont devant un verbe qui commence par une voyelle, s'élident dans l'écriture et dans la prononciation : *Je l'aimai.* Quand *Le* est après le verbe, s'il est suivi d'une voyelle, il ne s'élide point en écrivant, mais il s'élide en prononçant : *Voyez-le à son retour.* (On prononce *Voyez-l' à son retour.*) Dans le même cas, *La* ne souffre pas d'élision : *Ramenez-la à son devoir.*

LÉ, s. m. Largeur d'une étoffe entre ses deux lisières. | *Demi-lé*, La moitié de la largeur d'un lé.

LÈCHE. s. f. Tranche fort mince de qq. ch. qui se mange. Fam.

LÈCHEFRITE. s. f. Ustensile de cuisine, ordinairement de fer, qu'on met sous la broche pour recevoir la graisse et le jus de la viande que l'on fait rôtir.

LÉCHER. v. a. (*Lingere.*) Passer la langue sur qq. ch. | Fam., *C'est à s'en lécher les doigts*, Cela est excellent à manger. | Finir son ouvrage avec un soin excessif et minutieux. T. de peint. | Se dit qqf. Des ouvrages d'esprit. Fam.

À lèche-doigts. loc. adv. et fam. Se dit De choses qui se mangent, et qui sont données en trop petite quantité.

LEÇON s. f. (*Lectio.*) Instruction qu'on donne ordinairement dans une classe, et du haut d'une chaire, à ceux qui veulent apprendre qq. science, qq. langue. | Se dit De toutes sortes d'arts, d'exercices, et de sciences, qu'on enseigne en particulier à un seul élève ou à peu d'élèves à la fois. | Se dit Des instructions, des conseils donnés à une personne relativement à sa conduite dans la vie ou dans qq. affaire. | *Faire à qqn. sa leçon*, Faire une réprimande. | Se dit Des enseignements, des avertissements utiles que l'on reçoit des choses. | Ce que le maître donne à l'écolier à apprendre par cœur. | Se dit Du

texte d'un auteur, par comparaison à une ou plusieurs autres copies du même texte. | Fam., Récit qui diffère d'un autre relatif au même fait. | Se dit De certains petits chapitres de l'Écriture ou des Pères, qui font partie du bréviaire, et que l'on récite ou que l'on chante à matines. (Le-son.)

LECTEUR, TRICE. s. (*Lector*, *trix.*) Celui, celle qui lit à haute voix et devant d'autres personnes. | Celui, celle dont la fonction est de lire. | S. m. Se dit De celui qui lit seul et des yeux qq. ouvrage. | Se disait, chez qqs. religieux, Des régents, des docteurs qui enseignaient la philosophie, la théologie. | *Lecteurs royaux*, Les professeurs du collége royal de France. | LECTEUR, est, dans l'Église romaine, Un des quatre ordres qu'on appelle *Les quatre mineurs.* (Lec-teur; tri-se.)

LECTURE. s. f. Action d'une personne qui lit à haute voix. | L'action, l'habitude de lire seul et des yeux, pour son instruction ou pour son plaisir. | L'instruction qui résulte de la lecture. | L'art de lire. | Se dit par opposition à Représentation, en parlant D'une pièce de théâtre. *Comité de lecture*, *jury de lecture*, Assemblée devant laquelle on lit les ouvrages destinés à un théâtre, et qui juge s'ils méritent d'être représentés. | *Cabinet de lecture*, Lieu où, moyennant une rétribution, on lit des journaux et des livres. (Lec-tu-re.)

LÉGAL, ALE. adj. (*Legalis.*) Qui est établi par la loi, qui est selon la loi, qui résulte de la loi. | *Médecine légale*, Application des connaissances médicales à différentes questions de droit, pour les éclaircir et en faciliter la décision. | Se dit De ce qui concerne la loi de Dieu donnée par Moïse.

LÉGALEMENT. adv. D'une manière légale. (Lé-ga-le-man.)

LÉGALISATION. s. f. Attestation par laquelle un fonctionnaire public compétent certifie qu'un acte est authentique et que foi doit y être ajoutée. | L'action de légaliser. (Lé-ga-li-za-sion.)

LÉGALISER. v. a. Attester, certifier l'authenticité d'un acte public, afin qu'il puisse faire foi hors du ressort où il a été passé. (Lé-ga-li-zé.)

LÉGALITÉ. s. f. Caractère, qualité de ce qui est légal.

LÉGAT. s. m. (*Legatus.*) Cardinal préposé par le pape pour gouverner qq. province de l'État ecclésiastique. | *Légat à latere* (on prononce *laterè*), ou *Légat*, Cardinal envoyé avec des pouvoirs extraordinaires, par le pape, auprès de qqn. des princes chrétiens, à un concile, etc. | *Légat-né du saint-siége.* Qualité que prennent qqs. prélats. (Lé-ga.)

LÉGATAIRE. s. des 2 g. (*Legatarius.*) Celui ou celle à qui on fait un legs. (Lé-ga-tè-re.)

LÉGATION. s. f. (*Legatio.*) La charge, l'office, l'emploi du légat. | L'étendue du gouvernement d'un légat dans l'État ecclésiastique. En ce sens, on n'applique guère ce mot qu'au Bolonais et au Ferrarais. | Le temps que durent les fonctions d'un légat. | Commission que qqs. puissances donnent à une ou plusieurs personnes, pour aller négocier auprès d'une puissance étrangère. | Se dit collect. non-seulement De l'ambassadeur, de l'envoyé ou du ministre plénipotentiaire, mais encore Des conseillers, des secrétaires employés sous lui et payés par le gouvernement. | L'hôtel que ces personnes habitent. (Lé-ga-sion.)

LÉGATOIRE. adj. (*Legator.*) *Province légatoire*, Province gouvernée par un lieutenant, sous les empereurs romains. (Lé-ga-toua-re.)

LÉGE. adj. des 2 g. Se dit D'un bâtiment qui n'a pas sa charge complète, et dont la carène n'entre pas assez dans l'eau. | *Bâtiment qui fait son retour lége*, Bâtiment qui revient sans charge, à vide. (Lé-je.)

LÉGENDAIRE. s. m. Auteur de légendes. (Lé-jan-dè-re.)

LÉGENDE. s. f. (*Legenda.*) Ouvrage contenant le récit de la vie des saints. | *Légende dorée*, Compilation de vies des saints, composée vers la fin du treizième siècle. | Écrit long et ennuyeux par ses détails, longue suite de choses fastidieuses. | Inscription gravée circulairement près des bords et qqf. sur la tranche d'une pièce de monnaie, d'un jeton, d'une médaille. (Lé-jan-de.)

LÉGER, ÈRE. adj. (*Levis.*) Qui ne pèse guère. | *Terre légère*, Terre meuble, qu'on remue aisément. | *Troupes légères*, Troupes qu'on emploie hors de ligne pour reconnaître, harceler, poursuivre l'ennemi. | *Infanterie légère*, Les corps de chasseurs à pied. | *Artillerie légère*, Celle dont les canonniers sont à cheval. | *Ce cheval est léger à la main*, Il a la bouche bonne, les jarrets bons. | *Avoir la main légère*, se dit D'un cavalier qui se sert bien des aides de la main; D'un chirurgien qui opère facilement et adroitement; D'un joueur d'instrument qui exécute avec aisance et prestesse; D'une personne qui met de la liberté et de la rapidité dans son écriture. — Fam., *Avoir la main légère*, Être prompt à frapper. Se dit aussi D'un filou qui dérobe adroitement.—User de son pouvoir, de son autorité avec modération. | *Avoir le sommeil léger*, Se réveiller au moindre bruit. | Facile à digérer. | S'applique À certaines boissons qui ont peu de force. | Dispos et agile. | *Avoir la voix légère*, Chanter aisément les passages difficiles. | Dans les arts du dessin, se dit De ce qui est l'opposé de Lourd, de massif, de ce qui porte un caractere de délicatesse et de facilité. | S'emploie par opposition à Grossier, opaque, | *Couleur légère*, Couleur aérienne et transpa-

rente. | Peu important, peu considérable. | Au moral, Superficiel. | Volage, inconstant dans ses sentiments ou dans ses opinions. | Inconsidéré. | En parlant du style, Agréable et facile. | *Poésie légère*, Poésie dont les sujets sont peu importants, et dont le principal caractère est la facilité, l'abandon. | À LA LÉGÈRE. loc. adv. Se dit surtout Des armes et des habits qui pèsent peu. | Inconsidérément, sans beaucoup de réflexion. (Lé-jé.)

LÉGÈREMENT. adv. D'une manière légère, par opposition à pesante. | Peu. | Inconsidérément, avec irréflexion. | Avec facilité et délicatesse. (Lé-jè-re-man.)

LÉGÈRETÉ. s. f. Qualité de ce qui est léger, peu pesant. | Agilité, vitesse. *Il a une grande legèreté de main*, se dit D'un homme qui écrit avec aisance et célérité, et D'un joueur d'instruments dont le jeu est facile et brillant. *Il a beaucoup de legèreté dans la voix*, se dit D'un chanteur qui fait aisément les passages difficiles. | Inconstance, instabilité. | Irréflexion, imprudence. | Faute commise par légèreté, tort peu grave. | Agrément, facilité, en parlant De style et de conversation. (Lé-jè-re-té.)

LÉGION. s. f. (*Legio.*) T. d'antiquité romaine. Corps de gens de guerre composé d'infanterie et de cavalerie. | S'est dit, en France, De certains corps d'infanterie, et il se disait encore récemment Des régiments d'infanterie de ligne. | Se dit Des régiments de garde nationale, des escadrons de gendarmerie, etc. | *Légion d'honneur*, Ordre institué en France pour récompenser les services et les talents distingués. | Fam., Un grand nombre de personnes. (Lé-ji-on.)

LÉGIONNAIRE. s. m. (*Legionarius.*) Soldat dans une légion romaine. | Membre de la Légion d'honneur. | Adj., *Soldat legionnaire*. | *Épées legionnaires*, Épées qui étaient à l'usage des légions romaines. (Lé-ji-o nè re.)

LÉGISLATEUR, TRICE. s. et adj. (*Legislator.*) Celui, celle qui donne des lois à un peuple. | Se dit en parlant Des lois religieuses. | Celui, celle qui établit les principes d'un art, d'une science. | Se dit, absol., Du pouvoir qui fait les lois. (Lé-jis-la-teur; tri-se.)

LÉGISLATIF, IVE. adj. Qui fait les lois. | Qui est de la nature des lois, qui porte le caractère des lois. (Lé-jis-la-tif.)

LÉGISLATION. s. f. Droit de faire les lois. | Le corps même des lois. | La science, la connaissance des lois. (Lé-jis-la-sion.)

LÉGISLATURE. s. f. Les trois pouvoirs qui concourent à la confection des lois. | Assemblée législative. | La période de temps qui s'écoule depuis l'installation d'une assemblée législative jusqu'à l'expiration de ses pouvoirs. (Lé-jis-la-tu-re.)

LÉGISTE. s. m. Celui qui connaît ou qui étudie les lois. (Lé-jis-te.)

LÉGITIMAIRE. adj. des 2 g. Qui appartient à la légitime. (Lé-ji-ti-me-re.)

LÉGITIMATION. s. f. Changement d'état d'un enfant naturel que ses pere et mere reconnaissent par un mariage subséquent, et qui acquiert par là les droits des enfants nés en légitime mariage. | Reconnaissance authentique et juridique des pouvoirs d'un envoyé, d'un député, etc. (Lé-ji-ti-ma-sion.)

LÉGITIME. adj. des 2 g. (*Legitimus.*) Qui a les conditions, les qualités requises par la loi. | *Enfant légitime*, Enfant né durant le mariage, ou apres la mort du pere, dans le délai que fixe la loi. | *Intérêt légitime*, Intérêt de l'argent au taux fixé par la loi. | Juste, équitable, fondé sur la raison, ou conforme à des regles établies. (Lé-ji-ti-me.)

LÉGITIME. s. f. La portion assurée par la loi à certains héritiers sur la part héréditaire qu'ils auraient eue en entier si le défunt n'en avait disposé, totalement ou partiellement, par donations entre-vifs ou testamentaires.

LÉGITIMEMENT. adv. Conformément à la loi, à l'équité, à la raison, aux règles établies. (Lé-ji-ti-me-man.)

LÉGITIMER. v. a. Donner à un enfant naturel les droits des enfants nés en légitime mariage. | Faire reconnaître son titre, son pouvoir, pour authentique et juridique. | Justifier, rendre excusable. (Lé-ji-ti-me.)

LÉGITIMITÉ. s. f. La qualité de ce qui est conforme à la loi, à la justice, à la raison, ou aux règles établies. | L'état, la qualité d'un enfant légitime. (Lé-ji-ti-mi-té.)

LEGS. s. m. Don fait par testament ou par autre acte de derniere volonté. (Le.)

LÉGUER. v. a. (*Legare.*) Donner par testament ou par autre acte de derniere volonté. | Transmettre. (Lég-é [g m.].)

LÉGUME. s. m. (*Legumen.*) Se dit De certaines graines qui viennent dans des gousses, comme les pois, les feves, etc. | Se dit De toute sorte d'herbes potagères, de plantes, de racines bonnes à manger. | T. de bot. Gousse. (Lé-gu-me [g m.].)

LÉGUMINEUX, EUSE. adj. et subst. (*Leguminosus.*) Se dit De certaines plantes dont la fleur est irrégulière, et dont le fruit est une gousse, comme le pois, la feve, le genêt, etc. (Lé-gu-mi-neû; ze [g m.].)

LEMME. s. m. (*Lemma.*) Proposition dont la démonstration est nécessaire pour une autre proposition qui doit la suivre. (Le-me.)

LÉMURES. s. f. plur. (*Lemures.*) V. LARVES.

LENDEMAIN. s. m. (*De mane.*) Le jour qui a suivi ou qui suivra celui dont on parle. (Lan-de-min.)

LENDORE. s. des 2 g. (*Dormire.*) Personne lente et paresseuse, qui semble toujours assoupie. Pop. (Lan-do-re.)

LÉNIFIER. v. a (*Lenis, facere.*) Adoucir au moyen d'un lénitif.

LÉNITIF, IVE. adj. Qui adoucit les humeurs, et qui calme les douleurs, ou Qui purge doucement. | Subst. m. *Le miel est un bon lénitif.* | Adoucissement, soulagement, consolation.

LENT, ENTE. adj. (*Lentus.*) Tardif, qui n'est pas vite dans ses mouvements, dans ses actions, qui n'agit pas avec promptitude. Se dit De certaines facultés et de certaines choses dont l'action ou l'effet manque de promptitude. (Lan; an-te.)

LENTE. s. f. (*Lens.*) Œuf de pou. (Lan-te.)

LENTEMENT. adv. Avec lenteur. (Lante-man.)

LENTEUR. s. f. (*Lentor.*) Manque d'activité et de célérité dans le mouvement et dans l'action. | Se dit De l'imagination, de l'esprit. | Se dit De l'action d'une pièce de théâtre, d'un roman. (Lan-teur.)

LENTICULAIRE. adj. des 2 g. (*Lenticularis.*) Qui a la forme d'une lentille. En t. d'anat, on dit, dans le même sens, *Lenticulé, ée*, et *Lentiforme.* (Lan-ti-cu-lè-re [c m].)

LENTICULÉ, ÉE, et LENTIFORME. adj. *V.* LENTICULAIRE.

LENTILLE. s. f. (*Lenticula.*) Plante légumineuse dont la graine, petite, plate, ronde, amincie par les bords, et de couleur roussâtre, est employée comme aliment. | Se dit Des graines de lentille. | *Lentille d'eau* ou *Lentille de marais*, Plante qui flotte sur les eaux stagnantes, et dont la feuille a la forme d'une lentille. | Se dit surtout, au plur., De certaines taches rousses qui viennent sur la peau. Ces taches se nomment vulgairement *Taches de rousseur*, et, dans le langage médical, *Éphélides.* | Verre taillé en forme de lentille. | *Lentille de pendule*, Poids de cuivre, de forme lenticulaire, qui est attaché à l'extrémité du pendule ou balancier. (Lanti-lle [ll m.].)

LENTISQUE. s. m. (*Lentiscus.*) Espèce de pistachier que l'on cultive dans l'Orient pour en tirer la résine connue sous le nom de *Mastic.* | (Lan-tisc-e.)

LÉONIN, INE. adj. (*Leoninus.*) Qui appartient au lion, qui est propre au lion. *Société léonine*, Société où tous les avantages sont pour un ou pour qqn. des associés, au détriment des autres.

LÉONIN, INE. adj. (*Leoninus.*) Il se dit De certains vers latins dont les deux hémistiches riment ensemble.

LÉOPARD. s. m. (*Leopardus.*) Quadrupède carnassier qui a la peau tavelée, tachetée, marquetée. | Poét., *Les léopards*, ou *Le léopard*, L'Angleterre, par allusion aux léopards qui figurent dans ses armoiries. (Lé-o-par.)

LÉPAS. s. m. (*Lepas.*) Coquillage univalve, n. autr. *Patelle.*

LÉPIDOPTÈRE. s. m. et adj. (*Lepis, pteron*, gr.) Se dit Des insectes qui ont quatre ailes couvertes d'une poussière écailleuse, et une trompe roulée en spirale.

LÈPRE. s. f. (*Lepra.*) Ladrerie, maladie qui couvre la peau de pustules et d'écailles.

LÉPREUX, EUSE. adj. et subst. (*Leprosus.*) Qui a la lepre. (Lé-preû; ze.)

LÉPROSERIE. s. f. Hôpital pour les lépreux. (Lé-pro-ze-rie.)

LEQUEL, LAQUELLE. adj. (*Ille, illa, qualis.*) relatif et conjonctif, composé de l'article *Le, la*, et de l'adj *Quel, quelle.* Il est synonyme de *Qui. Duquel, de laquelle; auquel, à laquelle.* Pluriel, *Lesquels, lesquelles; desquels, desquelles; auxquels, auxquelles.* | Il se dit Des personnes et des choses, et presque toujours avec *du, de la, des, au, à la, aux*; alors il n'est point sujet de la préposition qu'il joint à l'antécédent. | Il s'emploie qqf. comme sujet de la proposition qu'il joint à son antécédent, lorsque l'emploi de *Qui* pourrait produire une équivoque. | S'emploie aussi comme sujet, en style de pratique et d'administration. | Quel est celui, quelle est celle, etc. En ce sens, il est toujours interrogatif. | Celui, celle qui, etc. (Lecel; lac-e-le (c m.).)

LÉROT. s. m. Espèce de petit loir gris, à taches noires sur l'œil et derrière l'oreille, n. autr. *Liron.* (Lé-ro.)

LES. (*Illi, illæ.*) Plur. des articles *Le* et *La*, ainsi que du pronom relatif de la 3e personne. *V.* LE. (Le.)

LÈSE. (*Læsus.*) Blessé, violé. Il s'emploie principalement avec le mot de *Majesté. Criminel de lèse-majesté.* | Se joint qqf. à d'autres subst. fém. *Crime de lèse-humanité, de lèse-nation.* (Lè-ze.)

LÉSER. v. a. (*Læsum.*) Faire tort. | T. de chirurgie, Blesser. (Lé-zé)

LÉSINE. s. f. Épargne sordide et raffinée jusque dans les moindres choses. (Lé-zi-ne.)

LÉSINER. v. n. User de lésine. (Lé-zi-né.)

LÉSINERIE. s. f. Acte de lésine. | Le vice de caractère qui porte à lésiner. (Lé-zine-rie.)

LÉSION. s. f. (*Læsio.*) Dommage, préjudice qu'on souffre dans qq. transaction, dans qq. marché. | T. de chirurgie, Blessure. | *Lésion organique du cœur, du poumon*, Altération du cœur, du poumon, produite par quelque cause interne. (Lé-zion.)

LESSE. s. f. *V.* LAISSE.

LESSIVE. s. f. (*Lixivia.*) Eau chaude que l'on verse sur du linge à blanchir, qui est entassé dans un cuvier, et sur lequel on a mis un lit de soude ou de cendre de bois neuf. | Se dit De l'action de lessiver, de couler la lessive. | Se dit Du linge qui doit être mis à la lessive, qui doit être lessivé. | Se dit De toute sorte d'eau détersive, rendue telle par de la cendre ou par qq. autre matière convenable. | Fam., Perte considérable au jeu. | Opération qui consiste à verser plusieurs fois de l'eau chaude ou froide sur

des matières terreuses ou autres, pour en extraire les parties solubles qu'elles contiennent. (Lè-si-ve.)

LESSIVER. v. a. Nettoyer, blanchir au moyen de la lessive; faire la lessive. | Verser à plusieurs reprises de l'eau chaude ou froide sur des matières terreuses ou autres pour en extraire les parties solubles qu'elles contiennent. (Lè-si-vé.)

LEST. s. m. (*Last*, all.) Pierres, sable ou autres matières pesantes, dont on charge le fond d'un bâtiment pour lui faire prendre la quantité d'eau convenable, et pour lui donner de la stabilité. | *Le navire est parti, est retourné sur son lest*, Il est parti, retourné sans prendre de chargement. (Le t.)

LESTAGE. s. m. Action de lester un bâtiment. (Lès-ta-je.)

LESTE. adj. des 2 g. (*Lesto*, it.) Qui a de la facilité, de la légèreté dans ses mouvements. | Qui est équipé de manière à exécuter avec facilité tous ses mouvements. | *Un équipage leste*, Une voiture attelée de chevaux vifs et légers. | Se dit Des vêtements légers et dégagés qui laissent aux mouvements toute leur liberté. | Se dit D'une personne adroite, prompte à trouver des expédients, et à les mettre en usage. | Se dit, en mauvaise part, D'une personne légère, peu scrupuleuse sur les principes, les égards et les convenances. | Se dit Des choses, et signifie Léger, inconsidéré, inconvenant. (Lès-te.)

LESTEMENT. adv. D'une manière leste. | Avec dextérité et promptitude. | Avec une légèreté répréhensible. (Lès-te-man.)

LESTER. v. a. Mettre du lest dans un bâtiment. | Fam., *Se lester l'estomac*, ou, absol., *Se lester*, Prendre de la nourriture. (Lès-té.)

LESTEUR. s. m. Bateau qui sert à transporter le lest. On dit qqf., adject., *Bateau lesteur*. (Lès-teur.)

LÉTHARGIE. s. f. (*Lethargia*.) Sommeil profond et maladif qui ôte l'usage de tous les sens. | Grande insensibilité, extrême nonchalance. (Lé-tar-jie.)

LÉTHARGIQUE. adj. des 2 g. (*Letargicus*.) Qui tient de la léthargie. | Fig., Nonchalant, indolent, insensible. (Lé-tar-jie-e.)

LÉTHIFÈRE. adj. des 2 g. (*Lethifer*.) Qui cause la mort. (Lé-ti-fè-re.)

LETTRE. s. f. (*Littera*.) On appelle ainsi Chaque caractère de l'alphabet. | *Écrire un nombre en toutes lettres*, L'écrire, non en chiffres, mais avec des mots. | *Lettre dominicale*, La lettre qui marque le dimanche dans l'almanach perpétuel. | *Lettres hiéroglyphiques*, se dit impropr. De certaines figures, de certains caractères dont se servaient les anciens Égyptiens. | *Estampe, gravure avant la lettre*, Épreuve tirée avant qu'on ait gravé au bas de la planche l'inscription qui en indique le sujet. *Estampe avec la lettre grise*, Épreuve tirée lorsque l'inscription n'est encore gravée qu'au trait. *Estampe après la lettre*, Épreuve tirée avec l'inscription au bas. | Chaque caractère de l'alphabet sous le rapport de sa forme dans les diverses écritures. | Caractère de fonte représentant en relief une des lettres de l'alphabet. | *Lever la lettre*, Prendre les lettres les unes après les autres dans les cassetins et les arranger sur le composteur pour en faire des mots et des lignes. | *Lettre initiale*, Lettre qui commence un mot ou un nom propre. Subst., *Initiale*. | Absol., t. d'imprimerie, L'ensemble des caractères dont on se sert pour la composition d'un ouvrage. | Le son ou l'articulation même que chaque caractère de l'alphabet représente. | En parlant D'un texte, se dit Du sens littéral. | *À la lettre, au pied de la lettre*, Selon le sens littéral, selon le propre sens des paroles. | *À la lettre*, Exactement, ponctuellement. | Une épître, une missive, une dépêche. *Lettre de change*, Traite faite de place en place, par laquelle un banquier ou un négociant tire sur son correspondant une somme d'argent au profit ou à l'ordre d'un tiers qui en a fourni la valeur par lui-même ou par un autre. | *Lettre de crédit*, Lettre dont le porteur est autorisé à toucher de l'argent du correspondant à qui elle est adressée. | *Lettre de passe*, Lettre en vertu de laquelle un militaire passe d'un corps à un autre. | *Lettre de créance*, Lettre qui porte qu'on doit donner confiance à celui qui la remet. | *Lettre de créance*, La lettre qu'un banquier ou un négociant donne à un voyageur, comme lettre de change ou de crédit, pour toucher de l'argent quand il en aura besoin. | *Lettre de recréance*, Lettre qu'un prince envoie à son ambassadeur ou ministre pour la présenter au prince d'auprès duquel il le rappelle; ou Lettre qu'un prince donne à l'ambassadeur ou ministre rappelé d'auprès de lui pour la remettre au prince qui le rappelle. | Au plur., se dit De certains actes expédiés en chancellerie au nom du prince, et dont plusieurs sont abolis par nos lois nouvelles. Ces lettres de chancellerie s'appelaient généralement *Lettres royaux*. | Se dit De certains actes qui s'expédient sous le sceau de qq. autorité ou de qq. communauté ou compagnie ecclésiastique ou séculière. | Se dit, au plur., Des connaissances que procure l'étude en général, et, en particulier, celle de la littérature proprement dite. | *Les belles-lettres*, La grammaire, l'éloquence et la poésie. On dit aussi, dans le même sens, *Les lettres humaines*. | *Les saintes lettres*, L'Écriture sainte. (Le-tre.)

LETTRÉ, ÉE. adj. (*Litteratus*.) Qui a des lettres, du savoir. | Subst., se dit D'une classe d'hommes qui, à la Chine, cultivent les lettres et exercent les emplois publics. (Lè-tré.)

LETTRINE. s. f. Petite lettre qui se met au-dessus ou à côté d'un mot pour renvoyer le lecteur à des notes placées soit à la marge, soit au bas des pages. | Se dit Des lettres majuscules qui se mettent au haut des colonnes ou des pages d'un dictionnaire pour indiquer les initiales des mots qui s'y trouvent. | Se dit Des lettres qui se mettent dans les pages, dans les colonnes mêmes, pour indiquer le changement de la syllabe initiale. (Le-tri-ne.)

LEUCORRHÉE. s. f. (*Leukos, rheô*, gr.) Catarrhe utérin, maladie des femmes connue sous le nom impropre de *Fleurs blanches*. (Leu-co-rée.)

LEUDE. s. m. Nom que, dans les premiers temps de la monarchie, on donnait à de grands vassaux qui suivaient volontairement leur roi à la guerre.

LEUR. Pron. pers. plur. des 2 g. À eux, à elles. Se place immédiatement devant le verbe, et se dit principalement Des personnes. | Se dit qqf. Des animaux, des plantes, et même des choses inanimées.

LEUR. adj. possessif des 2 g. (*Ille horum.*) Il fait au pluriel *Leurs*, et signifie D'eux, d'elles, qui appartient à eux, à elles. Il est ordin. relatif Aux personnes. | Se dit qqf. relativement Aux animaux, aux plantes, et même aux choses inanimées.

LEUR, précédé de l'article *Le, la, les*, s'emploie pronominalement. Quoique d'ordinaire il soit relatif aux personnes, on le peut dire Des animaux, et même des choses inanimées. | Subst., Ce qui est à eux, à elles. | Au plur., est qqf. subst., Leurs parents, leurs amis, ceux qui leur sont attachés.

LEURRE. s. m. (*Lorum.*) Morceau de cuir façonné en forme d'oiseau, dont les fauconniers se servent pour rappeler les oiseaux de fauconnerie lorsqu'ils ne reviennent pas au réclame. | Chose dont on se sert artificieusement pour attirer qqn. et le tromper. (Leu-re.)

LEURRER. v. a. Dresser un oiseau au leurre. | Se dit Des personnes, Les attirer par qq. espérance pour les tromper. (Leu-ré.)

LEVAIN. s. m. Substance capable d'exciter un gonflement, une fermentation interne dans le corps avec lequel on la mêle. | Morceau de pâte aigrie qui, étant mêlée avec la pâte dont on veut faire le pain, sert à la faire lever, à la faire fermenter. | Se dit Des humeurs du corps humain quand on les suppose viciées de manière à causer qq. désordre, à produire qq. altération. | Se dit Des mauvaises impressions que le péché laisse dans l'âme. | Les restes et qqf. les germes de certaines passions violentes. (Le-vin.)

LEVANT. adj. m. Qui se lève. *Soleil levant.* | *Adorer le soleil levant*, Faire sa cour à la puissance nouvelle, à la faveur naissante.

LEVANT. s. m. (*Levans.*) L'orient, relativement au lieu où l'on est, la partie de l'horizon où le soleil se lève. | *Le levant d'été*, Le point où le soleil se lève sur notre horizon au solstice d'été; et, *Le levant d'hiver*, Celui où il se lève au solstice d'hiver. | Se dit Des régions qui sont, à notre égard, du côté où le soleil se lève, comme la Turquie, la Perse, etc. (Le-van.)

LEVANTIN, INE. adj. et subst. Natif des pays du Levant.

LEVANTINE. s. f. Étoffe de soie toute unie.

LÈVE. s. f. Espèce de cuiller de bois à long manche dont on se sert au jeu de mail pour lever la boule.

LEVÉE. s. f. Action de lever, de recueillir certaines choses; et Ce qui se lève, se recueille. Il se dit Des fruits, et principalement des graines; alors il signifie Récolte, collecte, perception, recette. | Se dit Des soldats, des troupes qu'on lève, qu'on enrôle. | *La levée d'un siége*, La retraite des troupes qui tenaient une place assiégée. | *La levée du scellé*, L'action par laquelle l'officier de justice lève un scellé. | Ce qu'on lève sur la largeur d'une étoffe pour un habit, ce qu'on lève d'une pièce de toile pour des chemises, etc. | En parlant De course de bague, L'action de celui qui lève la lance pour enfiler la bague. | T. de jeu de cartes, Une main qu'on a levée. | Élévation de terre ou de maçonnerie en forme de digue, de berge. | L'heure à laquelle une compagnie, une assemblée se lève pour finir la séance. | L'opération des agents de la poste lorsqu'ils viennent retirer de la boîte les lettres qui y ont été jetées. | Se dit, collect., Des lettres qu'on retire de la boîte à chaque levée.

LEVER. v. a. (*Levare.*) (Au futur *Je lèverai*, et au conditionnel *Je lèverais.*) Hausser, faire qu'une chose soit plus haute qu'elle n'était. | *Il n'ose pas lever les yeux*, se dit D'un homme qui, ayant qq. reproche à se faire, craint de voir et d'être vu. | Fam., *J'en lèverais la main*, J'en ferais serment. | *Lever la main, le bâton*, etc., *sur qqn.*, Se mettre en état de le frapper. | Fam., *Lever le pied*, S'enfuir subitement et secrètement, pour cause de mauvaises affaires. | Fam., *Lever la crête*, S'enorgueillir, s'en faire accroire. Se montrer, paraître avec plus de hardiesse. On dit aussi *Lever la tête.* | Redresser une personne ou une chose qui était couchée ou penchée. | *Lever qqn.*, L'aider à se lever et à s'habiller. | V. n. *Faire lever un lièvre*, Faire partir un lièvre. | Ôter, enlever, retirer, écarter. | Se dit, au Trictrac, Quand le joueur a passé toutes ses dames dans le jan de retour, et qu'il les lève ensuite sur la bande. | *Lever les cartes*, ou *Lever la main*, Faire la main, enlever les cartes jouées, celle que l'on avait étant supérieure. | Couper une partie sur un tout. Se dit en parlant

Des étoffes. | Se dit Des animaux qui servent à la nourriture, et dont on coupe un membre ou qq. partie. | Percevoir, recueillir, rassembler, ramasser, emporter. | *Lever des soldats, une armée,* Enrôler des soldats, mettre une armée sur pied. | *Lever un corps,* Procéder à l'enlèvement d'un corps mort par autorité publique. | *Lever un corps saint,* Le tirer du tombeau avec cérémonie pour l'exposer à la vénération des fidèles. | *Lever un enfant,* se dit D'un petit enfant exposé que l'autorité fait emporter à l'hôpital. | *Lever un arrêt, une sentence; lever un acte chez un notaire,* S'en faire délivrer une expédition. | *Lever boutique, lever ménage,* Commencer à tenir boutique, à tenir ménage, etc. | *Lever un cheval à cabrioles, à courbettes,* Manier un cheval à cabrioles, etc. | V. n. Se dit Des plantes, des graines qui commencent à pousser et à sortir de terre. | Se dit De la pâte qui fermente. | Pron., Se dresser, se mettre debout sur ses pieds. | Absol., *Se lever,* Sortir du lit. | Pron., se dit Du soleil et des astres qui commencent à paraître sur l'horizon.

Levé, ée. part. *Aller partout tête levée, le front levé,* Aller partout sans rien craindre. | *Voter par assis et levé,* Manifester son vote, dans une assemblée délibérante, en se levant, ou en restant assis. | *Être levé,* Être sorti du lit.

Levé. subst., de mus. Le temps de la mesure où on lève le pied ou la main.

LEVER. s. m. L'heure, le temps auquel on se lève. | *Le lever du soleil, le lever des étoiles,* L'instant où le soleil et les étoiles commencent à paraître sur l'horizon. On dit aussi *Le lever de l'aurore.* | *Le lever de la toile, le lever du rideau,* L'instant où on lève la toile, le rideau qui cache le théâtre aux spectateurs.

LEVER-DIEU. s. m. Le temps de la messe où le prêtre élève l'hostie. (Le-vé-dieu.)

LEVIER. s. m. (*Levare.*) Bâton, barre de fer ou de qq. autre matière solide, propre à soulever, à remuer des fardeaux. S'emploie aussi au figuré. (Le-vié.)

LEVIS. adj. (*Levare.*) *Pont-levis,* Pont qui se baisse et se lève pour ouvrir ou fermer le passage d'un fossé. | Fam., *Culotte à pont-levis,* Culotte qui a par devant une pièce qui s'abat et se relève à volonté.

LÉVITE. s. m. (*Levita.*) Israélite de la tribu de Lévi, destiné au service du temple.

LÉVITE. s. f. Sorte de vêtement.

LÉVITIQUE. s. m. (*Leviticus.*) Nom du 3e livre du Pentateuque, qui établit les cérémonies du culte. (Lé-vi-tic-e.)

LEVRAUDER. v. a. Harceler, poursuivre qqn., comme un lièvre. Fam. (Le-vrô-dé.)

LEVRAUT. s. m. Jeune lièvre. (Le-vrô.)

LÈVRE. s. f. (*Labrum.*) Partie extérieure et charnue qui borde la bouche, qui couvre les dents, et qui aide à la formation des sons, à l'articulation des mots. | *Rire du bout des lèvres,* Rire sans en avoir envie. | *Avoir la mort sur les lèvres,* Être près de mourir, ou Avoir la figure d'un mourant. | *Se mordre les lèvres de qq. ch.,* S'en repentir. | Se dit Des bords d'une plaie. | Se dit Des bords extérieurs ou intérieurs de la vulve. | Se dit De certaines découpures, à peu près en forme de lèvres, qui caractérisent les fleurs des plantes nommées, par cette raison, *Plantes labiées.*

LEVRETTE. s. f. La femelle du lévrier. (Le-vrè-te.)

LEVRETTÉ, ÉE. Qui a la taille mince comme un lévrier. (Le-vrè-té.)

LÉVRIER. s. m. (*Lepus.*) Sorte de chien haut monté sur jambes, qui a la tête longue et menue, le corps fort délié, et dont on se servait beaucoup autrefois pour la chasse du lièvre. | Se dit, fam., Des gens qu'on met à la poursuite de qqn. (Lé-vri-é.)

LEVRON. s. m. Diminutif. Lévrier au-dessous de six mois ou environ. | Sorte de lévrier de fort petite taille.

LEVÛRE. s. f. Écume que fait la bière quand elle bout, et dont les boulangers et les pâtissiers se servent qqf. au lieu d'autre levain. | Ce qu'on lève de dessus et de dessous le lard à larder.

LEXICOGRAPHE. s. m. (*Lexicon, graphô,* gr.) Auteur d'un lexique, d'un dictionnaire. Celui qui s'occupe d'études, de travaux lexicographiques. (Léc-si-co-gra-fe.)

LEXICOGRAPHIE. s. f. Science, art du lexicographe. (Léc-si-co-gra-fie.)

LEXICOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la lexicographie. (Léc-si-co-gra-fic-e.)

LEXIQUE. s. m. (*Lexicon.*) Dictionnaire. Se dit particulièrement Des dictionnaires grecs. | Adj., *Manuel lexique,* Petit dictionnaire dont l'usage est facile et fréquent. (Léc-sic-e.)

LEZ. adv. (*Latus.*) À côté de, proche de, tout contre. Ancienne façon de parler, qui n'est plus usitée que dans qqs. noms de lieux, comme *Le Plessis-lez-Tours, Saint-Denis-lez-Paris,* etc.

LÉZARD. s. m. (*Lacerta.*) Quadrupède ovipare et à longue queue. (Lé-zar.)

LÉZARDE. s. f. Fente, crevasse qui se fait dans un ouvrage de maçonnerie.

LÉZARDÉ, ÉE. adj. Qui a une ou plusieurs lézardes.

LIAIS. s. m. Pierre calcaire dure, d'un grain très fin, qui est propre à faire des sculptures. (Li-è.)

LIAISON. s. f. (*Ligatio.*) Union, jonction de plusieurs corps ensemble. | Se dit Des traits déliés qui joignent les unes aux autres les lettres ou les parties d'une même lettre. | Trait recourbé dont on couvre les notes qui doivent être liées. | Se dit De jaunes d'œufs délayés, et d'autres matières propres

à épaissir une sauce. | Le mortier, le plâtre qui sert à jointoyer les pierres. | *Maçonnerie en liaison*, Celle qui est faite de manière que le milieu d'une pierre est posé sur le joint de deux autres. | Se dit De certains mots qui servent à lier les périodes, et qu'on nomme autr. *Conjonctions.* | Ce qui lie les parties d'un discours les unes aux autres. | La connexion et le rapport que des affaires ont les unes avec les autres. | L'union qui existe entre les personnes. | Au plur., Sociétés, accointances. (Li-ë-zon.)

LIAISONNER. v. a. Arranger les pierres d'un édifice de façon que le milieu des unes porte sur les joints des autres. | Se dit aussi Des briques, des pavés, etc. | Remplir les joints de mortier. (Li-é-zo-né.)

LIANE. s. f. Nom donné à diverses plantes sarmenteuses et grimpantes de l'Amérique.

LIANT, ANTE. adj. Souple, élastique, qui a un mouvement facile et doux. | Doux, complaisant, affable, propre à former des liaisons. | Subst. masc. Douceur, affabilité, complaisance, esprit de conciliation.

LIARD. s. m. (*Arsum.*) Petite monnaie de cuivre valant trois deniers. | Fam., *N'avoir pas un liard*, *n'avoir pas le liard*, Être fort pauvre, ou Être sans argent pour le moment. | Fam., *Je n'en donnerais pas un liard*, se dit en parlant D'une chose dont on fait peu de cas. | *Il se ferait fesser pour un liard*, Il est excessivement avare. (Liar.)

LIARDER. v. n. Boursiller, donner chacun une petite somme. | Lésiner, payer liard à liard. Fam.

LIASSE. s. f. (*Ligatio.*) Amas de papiers liés ensemble, et ordin. relatifs à un même objet. | Se dit Des papiers d'affaires et de procédure. (Li-a-se.)

LIBAGE. s. m. Quartier de pierre, ou gros moellon dur, équarri grossièrement, et qu'on emploie dans les fondements d'un édifice. (Li-ba-je.)

LIBATION. s. f. (*Libatio.*) Effusion, soit de vin, soit d'autre liqueur, que les anciens faisaient en l'honneur d'une divinité. | Fam., *Faire des libations*, Boire du vin largement, par plaisir plus que par besoin. (Li-ba-sion.)

LIBELLE. s. m. (*Libellus*) Écrit, ordinairement de peu d'étendue, injurieux, diffamatoire, et le plus souvent calomnieux. (Li-be-le.)

LIBELLER. v. a. Rédiger, motiver convenablement une demande judiciaire. | *Libeller un mandement*, *une ordonnance*, Spécifier la destination de la somme qui y est portée. (Li-bel-lé.)

LIBELLISTE. s. m. (On fait sentir légèrement les deux L.) Auteur d'un libelle, faiseur de libelles. (Li bel-lis-te.)

LIBER. s. m. (*Liber.*) Pellicule qui existe entre l'écorce et le bois de certains arbres. (Li-ber.)

LIBERA. s. m. Mot lat. Dans la Liturgie cathol., La prière que l'Église fait pour les morts, et qui commence par ce mot. (Li-bé-ra.)

LIBÉRAL, ALE. adj. (*Liberalis.*) Qui aime à donner, qui se plaît à donner. | *Éducation libérale*, Éducation propre à former l'esprit et le cœur. | Qui est favorable à la liberté civile et politique.

LIBÉRALEMENT. adv. D'une manière libérale. | D'une manière favorable à la liberté civile et politique. (Li-bé-ra-le-man.)

LIBÉRALITÉ. s. f. (*Liberalitas.*) Penchant, disposition à donner avec discernement. | Le don même que fait une personne libérale.

LIBÉRATEUR, TRICE. s. (*Liberator.*) Celui, celle qui a délivré une personne, une ville, un peuple, de captivité, de servitude, ou de qq. grand péril. (Tri-se.)

LIBÉRATION. s. f. (*Liberatio.*) Décharge d'une dette ou d'une servitude. (Li-bé-ra-sion.)

LIBÉRER. v. a. (*Liberare.*) Délivrer de qq. ch. qui incommode, qui est à charge. | Pron., S'acquitter. | *Forçat libéré*, Forçat mis en liberté après avoir subi sa peine.

LIBERTÉ. s. f. (*Libertas.*) Le pouvoir d'exercer sa volonté, en agissant ou n'agissant pas. | Se dit Du libre arbitre, de la faculté donnée à l'âme de choisir entre diverses choses, de se déterminer pour l'une ou pour l'autre. | *Liberté naturelle*, Pouvoir que l'homme a naturellement d'employer ses facultés à faire ce qu'il regarde comme devant lui être utile ou agréable. | *Liberté civile*, Pouvoir de faire tout ce qui n'est pas défendu par les lois. | *Liberté politique*, ou *Liberté*, Jouissance des droits politiques que la constitution de certains pays accorde à chaque citoyen. | *Liberté de conscience*, Droit que tout homme a d'adopter les opinions religieuses qu'il croit conformes à la vérité, sans pouvoir être inquiété à cet égard par l'autorité publique. | *Liberté de penser*, Droit de manifester sa pensée sans contrainte. — Manière hardie de penser sur les matières de religion, de morale, de gouvernement. | L'état d'une personne de condition libre. | Se dit par opposition à Captivité. | Se dit par opposition à Contrainte. | Indépendance de caractère, d'état, de conduite. | L'état d'un cœur libre, exempt de passion. | *Liberté d'esprit*, État d'un homme qui a l'esprit dégagé de toute préoccupation. | *Liberté de langage*, ou *Liberté*, Franchise, hardiesse. | Manière d'agir libre, familière, hardie. Il se dit en bien et en mal, et s'emploie souvent au plur. | *Demander la liberté*, Demander la permission. | Facilité, aisance dans les mouvements du corps, dans les opérations de la main, etc. Dans ce sens, il se dit aussi Des choses inanimées. | *Liberté de langue*, Espace vide, espèce d'arcade pratiquée dans le canon du

mors, à l'effet de loger la langue du cheval. | Au plur., Franchises, immunités. | En liberté. loc. adv. Librement. (Li-bèr-té.)

LIBERTIN, INE. adj. et subst. (*Libertinus.*) Déréglé dans ses mœurs, dans sa conduite. | Se dit Des choses. *Il est d'une humeur bien libertine*, Il hait toute espèce de sujétion, de contrainte. | *Imagination libertine*, Imagination vagabonde et sans frein. | Adj. et subst., Enfant, écolier dissipé, qui néglige ses devoirs pour le jeu. — (Vi.) Qui fait profession de ne point s'assujettir aux lois de la religion. (Li-bèr-tin ; i-ne.)

LIBERTINAGE. s. m. Déréglement dans les mœurs, dans la conduite. | Licence des opinions en matière de religion. (Vi.) | *Libertinage d'esprit, d'imagination*, Légèreté, inconstance dans les idées, qui fait qu'on passe d'un objet à un autre, sans s'arrêter à aucun. (Li-ber-ti-na-je.)

LIBERTINER. v. n. Faire le libertin, se livrer au libertinage. | Se dit Des enfants, des écoliers trop dissipés. Fam. (Li-bèr-ti-né.)

LIBIDINEUX, EUSE. adj. (*Libidinosus.*) Dissolu, lascif. (Li-bi-di-neû ; ze.)

LIBRAIRE. s. m. Marchand de livres. On dit, en parlant d'Une femme qui fait le commerce de livres, *Une marchande libraire*. (Li-brè-re.)

LIBRAIRIE. s. f. (*Librarius.*) La profession de libraire, le commerce des livres. | Magasin, boutique de librairie. | Signifiait Bibliothèque. (Li-brè-rie.)

LIBRATION. s. f. (*Libratio.*) Balancement apparent de la lune autour de son axe, mouvement par lequel elle nous cache et nous découvre alternativement une partie de sa surface. (Li-bra-sion.)

LIBRE. adj. des 2 g. (*Liber.*) Qui a le pouvoir de faire ce qu'il veut, d'agir ou de n'agir pas. | Se dit par opposition à Esclave, servile. | Se dit par opposition à Captif, prisonnier. | Indépendant. | Qui n'est pas marié. | Se dit Des États où le peuple participe à la puissance législative, soit par lui-même, soit par ses mandataires, et où les droits civils et politiques sont garantis par la constitution. | *Villes libres*, en Allemagne, Villes qui, n'étant soumises à aucun prince, sont gouvernées par leurs propres magistrats. | Qui n'éprouve aucune contrainte, aucune gêne. | Licencieux, indiscret, téméraire ; et s'applique Aux choses comme aux personnes | *Avoir le cœur libre*, N'être pas amoureux. | *Vers libres*, Ceux où l'on admet différentes mesures, et qui ne sont pas soumis au retour d'un rhythme régulier. | *Libre de*, devant un nom subst., signifie Exempt, affranchi de. | *Libre de*, devant un verbe, signifie Qui a la liberté de. | Qui a de la facilité, de l'aisance, qui n'est point gêné dans ses mouvements. Se dit aussi Des choses inanimées. | *Avoir la main libre*, Écrire légèrement, faire des traits avec hardiesse. | *Avoir le ventre libre*, Aller facilement à la garde-robe, n'être pas constipé.

LIBREMENT. adv. Avec liberté, sans gêne, sans contrainte. (Li-bre-man.)

LICE. s. f. Lieu préparé pour les courses de tête ou de bague, pour les tournois, les combats à la barrière, et autres exercices de ce genre. | Se dit en parlant De discussions, de contestations publiques, soit de vive voix, soit par écrit. | Se dit Des lieux où se passent les discussions, où il y a, en qq. sorte, des combats de la parole. (Li-se.)

LICE. s. f. T. de manufact. *V.* Lisse.

LICE. s. f. Femelle d'un chien de chasse.

LICENCE. s. f. (*Licentia.*) Permission. (Vi.) | Permission spéciale, accordée par le gouvernement, pour exporter ou pour vendre certaines marchandises. | Se dit, dans les Facultés de théologie, de droit et de médecine, Du degré qui est entre celui de bachelier et celui de docteur. | Se disait, autrefois, Du temps que l'on passait sur les bancs avant de pouvoir obtenir le degré de licencié. | Liberté trop grande, contraire au respect, à la retenue et à la modestie. | Liberté excessive, déréglement, insubordination. | Toute liberté que le poëte, l'artiste se donne, dans son art, contre la règle et l'usage ordinaire. (Li-san-se.)

LICENCIEMENT. s. m. Action de licencier, de congédier. Se dit Des troupes. (Li-san-si-man.)

LICENCIER. v. a. Congédier. Se dit Des troupes. | Pron., S'émanciper, sortir des bornes du devoir, de la modestie. (Vi.) | Licencié. adj. masc. et subst. Qui a pris ses degrés de licence. (Li-san-si-é.)

LICENCIEUSEMENT. adv. D'une manière licencieuse. (Li-san-sieu ze-man.)

LICENCIEUX, EUSE. adj. (*Licentiosus.*) Déréglé, désordonné, contraire à la pudeur. (Li-san-sieû ; ze.)

LICET. s. m. (*Licet.*) Permission. (Li-sèt.)

LICHEN. s. m. (*Lichen.*) Genre de plante de la famille des Algues, ordin. en forme de croûte, qui croît sur les troncs d'arbres, sur les rochers, etc. (Lic-ë-ne [e m.].)

LICITATION. s. f. (*Licitatio.*) Vente, au plus offrant et dernier enchérisseur, d'une maison, d'un héritage qui appartient en commun à plusieurs cohéritiers ou copropriétaires, et qui ne peut se partager commodément. (Li-si-ta sion.)

LICITE. adj. des 2 g. (*Licitus.*) Qui est permis par la loi. (Li-si-te.)

LICITEMENT. adv. D'une manière licite, sans aller contre la loi. (Li-si-te-man.)

LICITER. v. a. (*Licitari.*) Mettre à l'enchère une maison, un héritage, etc., qui appartient à plusieurs cohéritiers ou copropriétaires (Li-si-té.)

LICOL. s. m. *V.* Licou.

LICORNE. s. f. (*Unicornis.*) Quadrupède

qui, selon qqs. relations, aurait une corne au milieu du front, et du reste serait assez semblable à un petit cheval. | *Licorne de mer*, Cétacé, n. autr. *Narval*, qui porte à l'extrémité de sa mâchoire supérieure une dent en forme de corne, droite, et qqf. de quinze ou seize pieds.

LICOU ou LICOL. s. m. (*Ligare, collum.*) Lien de cuir, de corde ou de crin, qu'on met autour de la tête des chevaux, des mulets, etc., pour les attacher, au moyen d'une ou deux longes, au râtelier, à l'auge, etc. *Licol* n'est plus usité que poét., devant une voyelle. En prose, on dit et on écrit toujours, *Licou.*

LICTEUR. s. m. (*Lictor.*) Officier public qui marchait devant les premiers magistrats de Rome, et qui portait une hache placée dans un faisceau de verges.

LIE. s. f. (*Lienus.*) Ce qu'il y a de plus grossier dans une liqueur et qui va au fond. | Abs., La lie de vin. | *La lie du peuple*, La plus vile et la plus basse populace.

LIE. adj. (*Lætus.*) Gai. (Vi.) *Faire chère lie*, Faire bonne chère avec gaieté. Fam.

LIÉGE. s. m. Espèce de chêne vert, dont l'écorce est épaisse, spongieuse et fort légère. | L'écorce de cet arbre. (Lié-je.)

LIEN. s. m. (*Ligamen.*) Ce qui sert à lier. | La corde ou la chaine avec laquelle un prisonnier est attaché. | Fig., Esclavage, dépendance. | Tout ce qui attache et unit les personnes ensemble. | *Double lien*, Parenté entre enfants d'un même père et d'une même mère. *Lien simple*, Parenté entre frères et sœurs qui ne sont pas nés du même père ou de la même mère. (Li-in.)

LIENTERIE. s. f. (*Lienteria.*) Espèce de dévoiement dans lequel on rend les aliments tels qu'on les a pris. (Vi.) (Li-an-te-rie.)

LIENTÉRIQUE. adj. des 2 g. (*Lientericus.*) Qui tient de la lienterie. (Li-an-té-ric-e.)

LIER. v. a. (*Ligare.*) Serrer avec un lien ou avec qq. autre ch. que ce soit. | *C'est un fou à lier*, C'est un extravagant. | *Lier les mains à qq.*, Le réduire à l'inaction dans une affaire. | *Lier la langue*, Empêcher de parler. | Faire un nœud. | Joindre ensemble différentes parties par qq. substance qui s'incorpore dans les unes et dans les autres. | *Lier une sauce*, Lui donner de la consistance. | *Lier les lettres*, Les joindre l'une à l'autre par certains petits traits. | *Lier des notes*, Passer, exécuter deux ou plusieurs notes d'un même coup d'archet, ou d'un seul coup de langue sur un instrument à vent, ou d'un seul coup de gosier en chantant. | *Lier les idées*, *les propositions*, etc., Les unir entre elles, les enchaîner les unes aux autres. | *Lier une partie de promenade*, *de divertissement*, etc., Projeter une partie de promenade, de divertissement, et prendre jour pour la faire. | Fam., *Il a bien lié sa partie*, Il a bien concerté son affaire, son entreprise. | *Lier amitié avec qqn.*, Contracter amitié avec qqn. | *Lier conversation*, *commerce*, *société avec qqn*, Entrer en conversation, en commerce, faire société avec lui. | Fig., en parlant Des personnes, Attacher, unir, enchaîner ensemble. | Astreindre, obliger. | *Lier et délier*, Refuser ou donner l'absolution. | Pron., se dit Des personnes qui forment une liaison entre elles. | *Jouer en parties liées*, Jouer avec la condition que l'enjeu appartiendra à celui qui aura gagné le plus de parties, sur un nombre déterminé. (Li-é.)

LIERRE. s. m. (*Hedera.*) Plante toujours verte qui rampe à terre ou qui grimpe le long des murailles et autour des arbres. | *Lierre terrestre*, Plante labiée dont on fait usage en médecine, et dont les feuilles ont qq. ressemblance avec celles du lierre. (Li-è-re.)

LIESSE. s. f. (*Lætitia.*) Joie. (Vi.) *Vivre en joie et en liesse.* Fam. *Notre-Dame de liesse.* (Li-è-se.)

LIEU. s. m. (*Locus.*) L'espace qu'un corps occupe. | Un espace pris absolument, sans considérer aucun corps qui le remplisse, et vu seulement sous le rapport de la dimension, de la situation, ou de qq. autre circonstance qui le distingue. | Se dit aussi par rapport à la destination. | *Le lieu saint*, *le saint lieu*, L'église, le temple. | *Les saints lieux*, Les lieux de la terre sainte qui sont célèbres par les mystères de notre rédemption. | *Lieu de sureté*, Prison. Fam. | *Lieu de plaisance*, Maison de campagne uniquement destinée à l'agrément. | *Lieu de franchise*, *lieu d'asile*, Lieu où, en vertu de qq. privilége, on est à l'abri de certaines poursuites. | *Mauvais lieu*, Maison de débauche. | *Lieux d'aisances*, ou *Lieux*, Les latrines. | Un endroit désigné, indiqué. | Au plur., Les appartements et les différentes pièces d'une maison, d'une ferme, etc. | Ligne droite ou courbe, dont tous les points servent à résoudre un problème qui a une infinité de solutions. | Le point du ciel auquel répond une planète, une comète. | Place, rang. | *Être au lieu et place de qqn.*, Avoir la cession de ses droits et actions. | *En premier lieu*, *en second lieu*, *en 3e lieu*, *en dernier lieu*, Premièrement, secondement, troisièmement, enfin. | *Tenir lieu de*, Remplacer, suppléer. | Maison ou famille. | *Bas lieu*, Basse extraction. | *De bon lieu*, De bonne part. | Fam., *En bon lieu*, En bonne compagnie. | L'endroit, le temps convenable pour dire, pour faire qq. ch. | Moyen, sujet, occasion. | *Avoir lieu*, se dit De l'époque d'un événement. | Endroit ou passage d'un livre. | *Lieux communs*, *lieux oratoires*, ou *Lieux*, Sources générales d'où un orateur peut tirer ses arguments et ses moyens. — Certains traits généraux qui peuvent s'ap-

pliquer à tout, certaines réflexions générales qu'on fait entrer dans un sujet particulier. | Idées usées, rebattues. | AU LIEU DE. loc. prép. À la place de, en place de. | AU LIEU DE, marque aussi opposition, différence. | AU LIEU QUE, se dit, dans une acception pareille, pour Tandis que.

LIEUE. s. f. (*Leuca.*) Mesure itinéraire, dont l'étendue varie selon les provinces, selon les pays. | *Lieue de poste*, Lieue de deux mille toises. | *Lieue de pays*, Lieue qui differe de la lieue commune, et dont la longueur est déterminée par l'usage particulier de telle ou de telle contrée. | *Lieue marine*, Lieue de vingt au degré. | *Lieue carrée*, Espace carré qui a une lieue de chaque côté. | Adv., *Une lieue à la ronde*, Dans l'étendue d'une lieue en tous sens. Une certaine étendue à peu près d'une lieue de rayon. (Lieû.)

LIEUR. s. m. (*Ligator.*) Celui qui lie des bottes de foin, des gerbes de blé, etc.

LIEUTENANCE. s. f. Charge, office, emploi, grade de lieutenant. (Lieu-te-nan-se.)

LIEUTENANT. s. m. Officier qui est immédiatement au-dessous d'un chef, qu'il supplée dans certains cas. | *Lieutenant général des armées du roi*, ou *Lieutenant général*, Officier qui occupe le second grade dans les armées. | *Lieutenant de roi*, ou *Commandant d'armes*, Celui qui commande en l'absence du gouverneur, dans une place de guerre. | *Lieutenant civil*, Celui qui connaissait des causes civiles. | *Lieutenant criminel*, Celui qui connaissait des causes criminelles. | *Lieutenant général*, Celui qui présidait le tribunal d'une sénéchaussée, d'un bailliage. | *Lieutenant général de police*, Magistrat qui avait à Paris la direction de la police. | Se dit De ceux à qui le souverain, ou le chef d'une armée, délègue, dans certains cas, une portion de son autorité. (Lieu-te-nan.)

LIEUTENANTE. s. f. Se disait De la femme de certains magistrats qui portaient le titre de lieutenants.

LIÈVRE. s. m. (*Lepus.*) Quadrupède sauvage, très-léger à la course et fort timide, à longues oreilles, à courte queue, et un peu plus grand que le lapin. | Fam., *Lever le lièvre*, Être le premier à faire qq. ouverture, à proposer qq. ch. dont les autres ne s'étaient point avisés. | *C'est là que gît le lièvre*, C'est là le secret, le nœud de l'affaire. | Constellation de l'hémisphère austral.

LIGAMENT. s. m. (*Ligamentum.*) Partie blanche et fibreuse qui sert à attacher des os ou des viscères, et qqf. à les soutenir (Li-ga-man.)

LIGAMENTEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature des ligaments. | Se dit Des plantes dont les racines ou les tiges sont grosses et tortillées en forme de cordage. (Li-ga-man-teû; ze.)

LIGATURE. s. f. (*Ligatura.*) Nœud de fil, ou autre lien, avec lequel on serre un vaisseau pour prévenir ou arrêter l'écoulement du sang; L'action, la maniere de placer ce nœud | Se dit Du petit cordon de fil, de soie, etc., dont on serre la base de certaines tumeurs pour les faire tomber en mortification. | Se dit De cette bande, ordin. de drap ou de toile, avec laquelle on serre la partie supérieure du bras, du pied, pour l'opération de la saignée. | Se dit De plusieurs lettres liées ensemble.

LIGE. adj. des 2 g. (*Ligatus.*) Se disait Du vassal tenant une certaine sorte de fief qui le liait d'une obligation plus étroite que les autres envers son seigneur dominant. | *Fief lige, héritage lige, terre lige*, Terre possédée sous la charge de l'*hommage lige* et des obligations qu'il imposait. (Li-je.)

LIGNAGE. s. m. collectif. Race, famille. (Li-*gna*-je [n m.].)

LIGNAGER. s. m. Celui qui est du même lignage. | *Retrait lignager*, Action par laquelle un parent du coté et ligne d'où était venu à un vendeur l'héritage par lui vendu pouvait, dans un délai fixé, et à la charge d'observer certaines formalités, retirer cet héritage des mains de l'acquéreur, en lui remboursant le prix qu'il en avait payé. (Li-*gna*-jé [n m.].)

LIGNE. s. f. (*Linea.*) Trait simple, considéré comme n'ayant ni largeur ni profondeur. | *Ligne équinoxiale*, ou *Ligne*, Le cercle de la sphere qui est également distant des deux pôles du monde, et qu'on appelle autrement l'*Équateur.* | *Lignes d'eau*, Coupes horizontales de la partie submergée de la carene du vaisseau, parallèlement à la flottaison, qui est elle-même la plus haute des *lignes d'eau* sur le plan de ce vaisseau. | *Ligne de demarcation*, Ligne tracée sur un terrain ou sur une carte pour marquer la division de deux territoires, de deux propriétés. | *Ligne de marcation*, Ligne tracée sur la mappemonde par Alexandre VI, qui, de son autorité pontificale, donnait aux Espagnols les terres qu'ils découvriraient à l'ouest de cette ligne, et aux Portugais celles qu'ils découvriraient à l'est. On appela ensuite *Ligne de démarcation* Celle qui fut fixée d'accord entre ces peuples, et qui déclinait de la *ligne de marcation* d'Alexandre VI. | Se dit Des traits ou plis du dedans de la main, dont le principal s'appelle vulgair. *La ligne de vie.* | L'espace droit ou circulaire que parcourt le cheval, soit au cercle, soit au pilier, soit sur le carré du manége. | Se dit, absol., De la ligne qui est directement opposée à l'adversaire, et dans laquelle doivent être les épaules, le bras droit et l'épée. | L'effet général produit par la réunion et la combinaison des diverses parties d'une composition. | Les caracteres rangés sur une ligne droite dans une page. | Ce qui est écrit dans une ligne. | Fam., *Deux lignes*, Une courte missive. | *Mettre un mot à la ligne*,

Commencer par ce mot un nouvel alinéa. | *Écrire, mettre, tirer une somme hors ligne*, L'écrire à la marge. | Se dit Du cordeau dont les maçons, etc., se servent pour dresser leurs ouvrages. | Se dit Des fils de crin au bout desquels est attaché un hameçon, et dont les pêcheurs se servent pour prendre du poisson. | Petit cordage à trois torons qui sert à un grand nombre d'usages dans la marine. | La direction générale de la position des troupes, soit pour combattre, soit pour s'exercer aux grandes manœuvres. | Rang d'une armée en ordre de bataille ou de campement, suite de bataillons ou d'escadrons placés les uns près des autres sur la même ligne, et faisant face du même coté. | *Ligne pleine*, Celle où la droite d'un corps s'appuie à la gauche du corps qui est sa droite; par opposition à *Ligne à intervalles*, Celle dans laquelle on laisse un vide, un espace assez étendu entre la gauche d'un corps et la droite d'un autre. | *Troupe de ligne*, Troupe destinée à combattre en ligne. | Absol., *La ligne*, Les corps composant la troupe de ligne. | Toute réunion de bâtiments de guerre qui sont rangés, qui gouvernent sur un même rumb de vent. | *Vaisseau de ligne*, Grand vaisseau de guerre, ayant au moins cinquante pieces de canon, et pouvant se mettre en ligne. On dit, dans un sens analogue, *Équipage de ligne*. | Retranchement. | Suite d'ouvrages de fortification, destinés à couvrir une armée ou un corps d'armée dans son camp, à fermer une trouée ou un débouché, à empêcher les approches d'une place. | *Ligne de défense*, ou *Ligne de frontière*, Ligne que, dans le système défensif d'un État, occupent ou doivent occuper les places fortes, les camps retranchés et les lignes. | *Ligne de douanes*, Bureaux de douane placés le long d'une frontière, d'une limite. | *Ligne télégraphique*, Suite de télégraphes qui correspondent entre eux. | La douzieme partie d'un pouce. | *Ligne d'eau*, La cent quarante-quatrième partie d'un pouce d'eau. | La suite des descendants d'une race, d'une famille. (Li-*ne* [n m.].)

LIGNÉE. s. f. (*Lineata.*) Race, descendance. (Vi.) (Li-*née* [n m.].)

LIGNETTE. s. f. Ficelle de médiocre grosseur, pour faire des filets. (Li-*ne*-te [n m.].)

LIGNEUL. s. m. (*Lineola.*) Fil enduit de poix, dont se servent les cordonniers. (Li-*neul* [n m.].)

LIGNEUX, EUSE. adj. (*Lignosus.*) De la nature ou de la consistance du bois. | *Le corps ligneux*, Le bois de l'arbre. (Li-*neû*; ze [n m.].)

LIGUE. s. f. (*Ligare.*) Union, confédération de plusieurs États pour se défendre ou pour attaquer. | Se dit, absol., De l'union qui s'était formée en France, vers la fin du XVIe siècle, sous prétexte de défendre la religion catholique contre les huguenots. | Complot, cabale que plusieurs particuliers font ensemble pour reussir dans qq. projet. | *Ligues grises*, Les trois petites républiques qui composaient le corps des Grisons. (Lig-e.)

LIGUER. v. a. (*Ligare.*) Unir dans une même ligue. (Lig-é [g m.].)

LIGUEUR, EUSE. s. Il se dit seulement Des personnes qui étaient de la Ligue, du temps de Henri III et de Henri IV. (Ligeur; ze [g m.].)

LILAS. s. m. Arbrisseau qui fleurit un des premiers au printemps, et qui porte de petites fleurs par bouquets très-odorants et très-nombreux. | Adj., Désigne La couleur bleue mêlée de rouge, qui est le plus ordin. celle du lilas. (Li-la.)

LILIACÉE. adj. f. et subst. (*Liliaceus.*) Se dit Des plantes analogues au lis. (Li-li-asée.)

LIMACE. s. f. ou LIMAS. s. m. (*Limax.*) Mollusque rampant, sans coquille, de forme allongée, à quatre tentacules, et ordin. rougeâtre. | T. de mécanique. V. *Vis d'Archimède*. (Li-ma-se.)

LIMAÇON. s. m. (*Limax.*) Mollusque rampant semblable à une limace, mais habitant une coquille dont l'ouverture est en forme de croissant. | La partie osseuse du labyrinthe de l'oreille, qui a la forme d'une coquille de limaçon. | *Escalier en limaçon*, Escalier qui tourne autour d'un noyau. (Lima-son.)

LIMAILLE. s. f. Les petites parties de métal que la lime fait tomber. (Li-ma-lle [ll m.].)

LIMANDE. s. f. Poisson de mer fort plat, et à peu près de la forme d'un carrelet, mais à peau rude.

LIMAS. s. m. V. LIMACE.

LIMBE. s. m. (*Limbus.*) T. de mathém. Bord. | *Le limbe d'une corolle, d'un calice*, Le bord supérieur et plus ou moins évasé d'une corolle, d'un calice. | *Le limbe d'une feuille*, La partie plane et plus ou moins large d'une feuille. (Lin-be.)

LIMBES. s. m. pl. (*Limbus.*) Lieu où, selon qqs. théologiens, étaient les âmes de ceux qui étaient morts dans la grâce de Dieu, avant la venue de Notre-Seigneur, et où vont celles des enfants morts sans baptême. (Lin-be.)

LIME. s. f. (*Lima.*) Outil de fer ou d'acier, plus ou moins long et étroit, d'une forme plate, ronde ou triangulaire, dont la surface est couverte d'entailles qui se croisent, et qui sert à dégrossir, à couper, à polir des métaux et qqf. du bois. | *Lime douce*, Lime dont les entailles sont très-peu profondes, et qui polit le métal en le limant. | *Lime sourde*, Lime qui ne fait pas de bruit quand on l'emploie. | Fam., se dit D'une personne qui agit secrètement pour qq. mauvais dessein, ou qui, sous un air taciturne, cache de la malignité.

| S'emploie en parlant Des ouvrages d'esprit. *Passer, repasser la lime sur un ouvrage*, Travailler à le corriger, à le perfectionner.

LIME. s. f. Sorte de petit citron qui a une eau fort douce, et que, par cette raison, l'on appelle *Lime douce*.

LIMER. v. a. (*Limare.*) Couper, dégrossir, amenuiser, polir avec la lime. | Se dit Des ouvrages d'esprit, Corriger avec soin, polir, perfectionner.

LIMIER. s. m. (*Limes.*) Gros chien de chasse avec lequel le veneur quête et détourne la bête, pour la lancer quand on veut la courir. | Fam., *Limier de police*, Espion. (Li-mié.)

LIMITATIF, IVE. adj. Qui limite, qui renferme dans des bornes certaines. | *Assignant limitatif, disposition limitative*, Assignat, disposition dont l'objet et tellement déterminé, que le légataire n'a rien à demander, à prétendre sur le surplus des biens du testateur.

LIMITATION. s. f. (*Limitatio.*) Fixation, restriction, détermination. (Li-mi-ta-sion.)

LIMITE. s. f. Borne, ce qui sert à séparer un territoire, un terrain, d'un territoire, d'un terrain contigu ou voisin. | S'emploie au sens moral.

LIMITER. v. a. (*Limitare.*) Borner, donner des limites. | Se dit Du prix et de la qualité des choses, du nombre des personnes, de la durée du temps. | S'emploie aussi au sens moral.

LIMITROPHE. adj. des 2 g. (*Limitrophus.*) Qui est sur les limites. (Li-mi-tro-fe.)

LIMON. s. m. (*Limus.*) Boue, terre détrempée, bourbe. | Extraction, origine, nature.

LIMON. s. m. (*Limo.*) L'une des deux branches de la limoniere d'une voiture. | Pièce de bois ou de pierre, taillée en biais, qui supporte les marches et la balustrade d'un escalier.

LIMON. s. m. Sorte de citron qui a beaucoup de jus.

LIMONADE. s. f. (*Limone*, it.) Boisson qui se fait avec du jus de limon ou de citron, de l'eau et du sucre.

LIMONADIER, IÈRE. s. Celui, celle qui fait et qui vend de la limonade, de l'orgeat, des liqueurs, du café, du chocolat, des glaces, etc. (Li-mo-na-dié.)

LIMONEUX, EUS . adj. Bourbeux, plein de limon. (Li-mo-neû; ze.)

LIMONIER. s. m. Cheval qu'on met aux limons. (Li-mo-nié.)

LIMONIER. s. m. Arbre qui porte les limons.

LIMONIÈRE. s. f. Espèce de brancard formé par les deux limons adaptés au devant d'une voiture. | Voiture à quatre roues, ayant, au lieu d'un limon, un brancard formé par deux limons.

LIMOSINAGE. s. m. Ouvrage de maçonnerie fait avec des moellons et du mortier. (Li-mo-si-na-je.)

LIMPIDE. adj. des 2 g. (*Limpidus.*) Clair, net, transparent. (Lin-pi-de.)

LIMPIDITÉ. s. f. (*Limpiditas.*) Qualité de ce qui est limpide. (Lin-pi-di-té.)

LIMURE. s. f. Action de limer. | L'état d'une chose limée. | Limaille.

LIN. s. m. (*Linum.*) Plante dont la graine est employée à beaucoup d'usages, et dont la tige fournit un fil qui sert à fabriquer des toiles fines et des dentelles. | Absol., La toile faite de lin. | *Gris de lin*, Couleur qui ressemble à celle de la fleur de lin. Adj., *Couleur gris de lin.*

LINAIRE. s. f. (*Linum.*) Plante ainsi nommée parce que ses feuilles ont de la ressemblance avec celle du lin. N. autr. *Lin sauvage.* (Li-nè-re.)

LINCEUL. s. m. (*Linteolum.*) Drap de toile dont on se sert pour ensevelir un mort. (Lin-seul.)

LINÉAIRE. adj. des 2 g. (*Linearis.*) Qui a rapport aux lignes, qui se fait par des lignes. | *Feuille linéaire*, Feuille tres-étroite dans toute sa longueur. (Li-né-è-re.)

LINÉAL, ALE. adj. (*Linealis.*) Qui est dans l'ordre d'une ligne.

LINÉAMENT. s. m. (*Lineamentum.*) Trait, ligne délicate, ou Première trace, premier rudiment d'un être, d'un objet. | Il s'emploie au sens moral. (Li-né-a-man.)

LINGE. s. m. (*Linteum.*) Toile mise en œuvre selon les différents usages auxquels on veut l'employer. *Linge de corps*, Chemises, mouchoirs, etc. *Linge de table*, Nappes, serviettes, etc. *Linge de lit*, Draps, taies d'oreillers, etc. *Linge de cuisine*, Tabliers, torchons, etc. | Un morceau de linge. | *Il n'a pas plus de force qu'un linge mouillé*, Il est d'une faiblesse extrême de corps ou de caractère. (Lin-je.)

LINGER, ÈRE. s. Celui, celle qui fait commerce de toile, qui vend, qui fait du linge, qui travaille en linge. (Lin-jé.)

LINGERIE. s. f. Commerce de linge, métier de linger, de lingère. | Dans les hopitaux, dans les grandes maisons, etc., Lieu où l'on serre le linge. (Lin-je-rie.)

LINGOT. s. m. Barre ou morceau de métal fondu qui n'est ni monnayé ni ouvragé. Se dit surtout De l'or et de l'argent. | Petit morceau de fer ou de plomb, de forme cylindrique, dont on charge qqf. le fusil au lieu de balles. (Lin-gô.)

LINGOTIÈRE. s. f. Morceau de fer creux et long destiné à recevoir le métal en fusion qui doit former le lingot.

LINGUAL, ALE. adj. (*Lingua.*) Qui appartient, qui a rapport à la langue. | Se dit Des articulations, des consonnes formées par les différents mouvements et les différentes positions de la langue. Subst. fem. *Une linguale.* (Lin-gou-al.)

LINGUISTE. s. m. Celui qui écrit sur les principes et les rapports des langues, ou qui en fait une étude spéciale. (Lin-guis-te [g m.].)

LINGUISTIQUE. s. f. Étude des principes et des rapports des langues, science des langues. (Lin-guis-tic-e [g m.].)

LINIÈRE. s. f. Terre semée en lin.

LINIMENT. s. m. (*Linimentum.*) Médicament, fait d'huile et d'autres substances, qui s'emploie en frictions, et qui est propre à adoucir, amollir et résoudre. (Li-ni-man.)

LINON. s. m. (*Linum.*) Sorte de toile de lin tres-claire et tres-déliée.

LINOT, NOTTE. s. Petit oiseau de plumage gris, à bec conique, dont le chant est tres-agréable. Le nom de la femelle s'emploie communément, même en parlant du mâle. | Fam., *C'est une tête de linotte*, Il a bien peu de jugement, son esprit est fort leger. | Pop., *Siffler la linotte*, Boire plus que de raison. Être en prison. (Li-nó; o-te.)

LINTEAU. s. m. (*Limen.*) Pièce de bois, de pierre, ou même de fer, qui se met en travers au-dessus de l'ouverture d'une porte ou d'une fenêtre pour en former la partie supérieure et soutenir la maçonnerie. | Bout de fer placé au haut d'une porte ou d'une grille pour recevoir les tourillons. (Lin-tó.)

LION, ONNE. s. (*Leo.*) Quadrupede carnivore, d'un poil tirant sur le roux, tres-fort, tres-courageux, qui habite principalement l'Afrique : le mâle a le cou entouré d'une crinière. | Fig., *C'est un lion*, Il est très-brave. | *C'est une lionne*, se dit D'une femme en fureur. | *Partage du lion*, Partage où le plus fort s'empare de tout. | *Lion marin*, Quadrupede du genre des phoques qui porte une crinière. | *Le Lion*, Le 5e signe du zodiaque, qui est ordinairement indiqué, dans les cartes astronomiques, par la figure d'un lion. (Li-on; o-ne.)

LIONCEAU. s. m. Diminutif. Le petit d'un lion. (Li-on-só.)

LIPOGRAMMATIQUE. adj. des 2 g. (*Leipô, gramma*, gr.) Se dit Des ouvrages d'où l'on affecte d'exclure une ou plusieurs lettres de l'alphabet. (Li-po-gra-ma-tic-e.)

LIPOTHYMIE. s. f. (*Leipô, thumos*, gr.) Privation momentanée du sentiment et du mouvement. (Li-po-ti-mie.)

LIPPE. s. f. La levre d'en bas lorsqu'elle est trop grosse ou trop avancée. | *Faire sa lippe, une vilaine lippe*, Faire la moue, bouder. (Li-pe.)

LIPPÉE. s. f. Bouchée. Fam. (Vi.) | Repas; et, dans ce sens, il s'emploie toujours avec l'épithete de *franche : Il a eu là une franche lippee*, Il a fait un bon repas qui ne lui a rien coûté. (Li-pée.)

LIPPITUDE. s. f. (*Lippitudo.*) Écoulement trop abondant de la chassie. (Li-pi-tu-de.)

LIPPU, UE. adj. et subst. Qui a une grosse lèvre. Fam. (Li-pu.)

LIQUATION. s. f. (*Liquatio.*) Opération de métallurgie qui consiste à séparer, par une douce chaleur, un métal tres-fusible d'un autre beaucoup moins fusible avec lequel il est allié. | *Pièces de liquation*, Gâteaux de cuivre allié au plomb. (Li-coua-sion.)

LIQUÉFACTION. s. f. (*Liquefactio.*) Changement d'état d'une substance qui, par l'effet de la chaleur, passe de l'état solide à l'état liquide. (Li-cué-fac-sion [c m.].)

LIQUÉFIER. v. a. (*Liquefacere.*) Fondre, rendre liquide. (Lic-é-fi-é [c m.].)

LIQUEUR. s. f. (*Liquor.*) Substance fluide et liquide. | Se dit De certaines boissons qu'on obtient par la distillation, et d'autres boissons dont la base est l'eau-de-vie ou l'esprit-de-vin. | Poét., *La liqueur bachique*, Le vin. | *Vins de liqueur*, Certains vins qu'on boit en petite quantité à l'entremets et au dessert. | *Ce vin a de la liqueur, trop de liqueur*, se dit D'un vin ordinaire qui a trop de douceur. | *Liqueurs fraîches*, Boissons rafraichissantes, telles que la limonade, etc. (Lic-eur [c. m.].)

LIQUIDATEUR. adj. et subst. Chargé de travailler, de présider à une liquidation de comptes ou de créances. (Lic-i-da-teur [c m.].)

LIQUIDATION. s. f. Action par laquelle on regle, on fixe ce qui était indéterminé, en toute espèce de comptes. | *Liquidation d'une société de commerce*, se dit Des opérations relatives au payement des dettes et au partage entre les associés de l'actif restant, lorsque la société cesse. (Lic-i-da-sion [c m.].)

LIQUIDE. adj. des 2 g. et subst. (*Liquidus.*) Qui coule ou qui tend à couler. | *Métal liquide*, Métal en état de fusion. | Poét., *Le liquide empire, la plaine liquide*, La mer; et, *Le liquide élément*, L'eau. | *Confitures liquides*, Marmelades, gelées, confitures qui sont dans du sirop. | *Consonnes liquides*, ou, subst., *Liquides*, Les quatre lettres L, M, N, R, qui, étant employées à la suite d'une autre consonne dans une même syllabe, sont coulantes, et se prononcent aisément. | Fig., en parlant De bien et d'argent, Net et clair, qui n'est point sujet à contestation, qui n'est point chargé de dettes. | Se dit Des boissons spiritueuses, acides ou fermentées. | Se dit De qqs. autres boissons, ou aliments liquides, tels que le lait, le bouillon, les consommés, etc. (Lic-i-de [c m.].)

LIQUIDER. v. a. Régler, fixer ce qui était indéterminé. | *Liquider son bien*, Payer ses dettes en vendant une partie de son bien, de manière que le restant soit libre de créances. | Pron., S'acquitter, éteindre ses dettes. (Lic-i-dé [c m.].)

LIQUIDITÉ. s. f. (*Liquiditas.*) Qualité des substances liquides. (Lic-i-di-té [c m.].)

LIQUOREUX, EUSE. adj. Qui est comme

de la liqueur. Se dit De certains vins qui ont une douceur particulière. (Li-coû-re ; ze.)

LIQUORISTE. s. des 2 g. Celui, celle qui fait et vend des liqueurs. (Li-co-ris-te.)

LIRE. v a. (*Legere.*) (*Je lis, il lit; nous lisons*, etc. *Je lisais. Je lus, vous lûtes, ils lurent. Je lirai. Lis. Que je lise. Que je lusse. Lisant. Lu, ue.*) Parcourir des yeux ce qui est écrit ou imprimé, et le parcourir avec la connaissance de la valeur des lettres, soit qu'on profère les mots, soit qu'on ne les profère pas. | Prononcer à haute voix ce qui est écrit ou imprimé. | Se dit en parlant Des lectures qu'on fait pour son instruction ou pour son amusement. | *Lire la musique*, Parcourir des yeux une musique notée, avec la connaissance des sons que les notes figurent. | Se dit en parlant De quelque livre qu'un professeur explique à ses auditeurs, et qu'il prend pour sujet des leçons qu'il leur donne. | Comprendre ce qui est écrit ou imprimé dans une langue étrangère. | Pénétrer qq. ch. d'obscur ou de caché. (Je-li ; il-li.)

LIRON. s. m. *V.* Lérot.

LIS. s. m. (*Lilium.*) (On prononce l'S.) Plante bulbeuse qui porte, sur une haute tige, des fleurs à six pétales. | La fleur du lis blanc. | *Teint de lis*, *teint de lis et de rose*, Teint extrêmement blanc, teint blanc et vermeil. | *Fleur de lis*, Figure imitant à peu près trois fleurs de lis unies ensemble, celle du milieu droite, et les deux autres ayant leurs sommités courbées en dehors. Dans tous ces ex. l'*s* du mot *lis* ne se prononce point. | Poét., *Le Lis*, se disait de La France. On prononce l'*s*. | *Siéger, être assis sur les fleurs de lis*, s'est dit De ceux qui exerçaient qq. charge de magistrature, et surtout des membres d'une cour supérieure. | *Fleur de lis*, La marque représentant une fleur de lis, qu'on imprimait, avec un fer chaud, sur l'épaule des malfaiteurs condamnés à une peine afflictive et infamante.

LISÉRÉ. s. m. (*Lirare.*) Ruban fort étroit dont on borde un habit, un gilet, etc. | Raie plus ou moins étroite qui borde un ruban, un mouchoir, etc., et qui est d'une couleur différente de celle du fond. (Li-zé-ré).

LISERON ou LISET. s. m. (*Lilium.*) Plante à fleurs en entonnoir, dont on connaît plusieurs espèces, qui la plupart sont grimpantes, et s'entortillent autour des plantes voisines. (Li-ze-ron ; li-zé.)

LISEUR, EUSE. s. Celui, celle qui a l'habitude de lire beaucoup. Fam. (Li-zeur, ze.)

LISIBLE. adj. des 2 g. Qui est aisé à lire. | *Cela n'est pas lisible*, se dit D'un ouvrage très-mal écrit, très-ennuyeux. (Li-zi-ble.)

LISIBLEMENT. adv. D'une manière lisible. (Li-zi-ble-man.)

LISIÈRE. s. f. (*Lirare.*) Ce qui termine des deux côtés la largeur d'une étoffe; la partie où la trame s'est bouclée par le retour de la navette sur elle-même. | Se dit Des bandes d'étoffe, des cordons, attachés par derrière aux robes des petits enfants, et servant à les soutenir quand ils marchent. | Les extrémités d'une province, d'un pays considéré comme limitrophe d'un autre. (Li-zie-re.)

LISSE. adj. des 2 g. (*Lissos*, gr.) Uni et poli. (Li-se.)

LISSE. s. f. Se dit Des fils verticaux à mailles d'un métier à tisser, dans chacun desquels sont passés un ou plusieurs des fils horizontaux de la chaîne. | *Tapisserie à haute* ou *de haute lisse*, ou *Haute lisse*, Sorte de tapisserie dont la chaîne est tendue verticalement sur le métier. | *Tapisserie à basse* ou *de basse lisse*, ou *Basse lisse*, Celle dont la chaîne est tendue horizontalement sur le métier.

LISSE. s. f. T. de mar. *V.* Préceinte.

LISSER. v. a. Rendre lisse (Li-sé.)

LISSOIR. s. m. Instrument de verre, de marbre, d'ivoire, ou d'autre matière dure, avec lequel on lisse le linge, le papier, etc. (Li-souar.)

LISTE. s. f. (*Lista*, b. l.) Catalogue de plusieurs noms. Se dit ordin. Des personnes. | Se dit Des choses. | *Liste civile*, Somme votée par le corps législatif pour les dépenses de la couronne, dans les monarchies constitutionnelles.

LISTEL. s. m. (*Listello*, it.) Petite moulure carrée et unie qui surmonte ou qui accompagne une autre moulure plus grande, ou qui sépare les cannelures d'une colonne, d'un pilastre. Au plur. *Listeaux*. (Lis-tel.)

LISTON. s. m. Petite bande qui porte la devise.

LIT. s. m. (*Lectus.*) Meuble sur lequel on se couche pour dormir ou pour se reposer. Tout ce qui compose ce meuble | *Être au lit de mort*, Être à l'extrémité. *À son lit de mort*, Avant de mourir, en mourant. | *Lit de misère*, Lit où l'on place une femme pour l'accoucher. | Lit où l'on expose, durant qqs. jours, les princes ou grands seigneurs après leur mort, avant de les inhumer. | *Lit de repos*, Petit lit bas, sans rideau et sans pavillon, où l'on se repose pendant le jour. | *Lit de camp*, Petit lit dont le bois se démonte de manière qu'on peut le transporter facilement. | Espèce de couchette formée de planches inclinées, qui sert de lit dans un corps de g[illegible]. | Le bois et le fond du lit. Le tour du lit. | [illegible]es matelas et le lit de plume sur lesquels on se couche. | *Lit de plume*, Toile ou coutil rem[illegible] de plume, et de la grandeur du lit. | Tout lieu où l'on peut se coucher. | *Lit de justice*, Trône sur lequel le roi s'asseyait dans le parlement de Paris lorsqu'il y tenait une séance solennelle. La séance même. | Mariage. | Le canal dans lequel coule une rivière. On dit aussi *Le lit de la mer*, *de l'Océan*. | *Le lit du vent*, *d'un courant*, La direction du vent, d'un courant

| Couche d'une chose quelconque qui est étendue sur une autre. (Li.)

LITANIES. s. f. pl. (*Litaniæ.*) Prière faite en l'honneur de Dieu, de la Vierge et des saints, en les invoquant les uns après les autres. | LITANIE. sing. Longue et ennuyeuse énumération (Li-ta-nie.)

LITEAU. s. m. (*Leiste*, all.) Se dit Des raies colorées qui traversent, d'une lisière à l'autre, certaines nappes et serviettes de linge uni, et qui sont à quelque distance des extrémités. (Li-tô.)

LITEAU. s. m. (*Lectus.*) Lieu où le loup se repose pendant le jour.

LITÉE. s. f. (*Lectus.*) Réunion de plusieurs animaux dans le même gîte, dans le même repaire.

LITHARGE. s. f. (*Lithargyrus.*) Oxyde de plomb fondu et cristallisé en lames. (Li-tar-je.)

LITHARGÉ, ÉE, ou LITHARGIRÉ, ÉE. adj. Altéré avec de la litharge. (Li-tar-jé; li-tar-ji-ré.)

LITHIASIE. s. f. (*Lithiasis.*) Formation de la pierre dans le corps humain. | Maladie des paupières, laquelle consiste en de petites tumeurs dures et comme pétrifiées qui se forment sur leurs bords. (Li-ti-a-zie.)

LITHOCOLLE. s. f. (*Lithocolla.*) Ciment dont les lapidaires se servent pour attacher et assujettir les pierres précieuses qu'ils veulent tailler sur la meule. (Li-to-co-le.)

LITHOGRAPHE. s. m. Celui qui imprime par les procédés de la lithographie. On dit aussi *Imprimeur lithographe.* (Li-to-gra-fe.)

LITHOGRAPHIE. s. f. (*Lithos, graphè*, gr.) Procédé par lequel on obtient sur du papier, au moyen de la presse, l'empreinte de ce qui a été dessiné ou écrit, sur une pierre d'une espèce particulière. | Se dit Des épreuves, des feuilles imprimées par ce procédé. | L'atelier d'un lithographe. (Li-to-gra-fie.)

LITHOGRAPHIER. v. a. Imprimer par les procédés de la lithographie. (Li-to-gra-fi-é.)

LITHOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la lithographie, qui s'emploie dans la lithographie. (Li-to-gra-fic-e.)

LITHOLOGIE. s. f. (*Lithos, logos*, gr.) Partie de l'histoire naturelle qui a les pierres pour objet. (Li-to-lo-jie.)

LITHOLOGUE. s. m. Celui qui s'occupe de lithologie, qui écrit sur cette science. (Li-to-log-e.)

LITHONTRIPTIQUE. adj. des 2 g. et subst. masc. (*Lithos, triptikos*, gr.) Se dit Des médicaments qu'on a crus propres à dissoudre la pierre dans la vessie. (Li-ton-trip-tic-e.)

LITHOPHAGE. adj. des 2 g. et subst. (*Lithos, phagô*, gr.) Qui mange la pierre. Se dit De certains coquillages qui s'introduisent dans les rochers et s'y creusent des demeures. (Li-to-fa-je.)

LITHOPHYTE. s. m. (*Lithos, phuton*, gr.) Production marine qui tient de la pierre par sa dureté et de la plante par sa forme. (Li-to-fi-te.)

LITHOTOME. s. m. (*Lithotomus.*) Instrument de chirurgie avec lequel on fait une ouverture à la vessie pour en tirer la pierre. (Li-to-to-me.)

LITHOTOMIE. s. f. (*Lithotomia.*) Taille ou opération par laquelle on tire une pierre de la vessie. (Li-to-to-mie.)

LITHOTOMISTE. s. m. Chirurgien qui s'applique particulièrement à l'opération de la taille. (Li-to-to-mis-te.)

LITHOTRITEUR. s. m. Instrument avec lequel on broie la pierre dans la vessie. (Li-to-tri-teur.)

LITHOTRITIE. s. f. (*Lithos, tribô*, gr.) Opération par laquelle on broie la pierre dans la vessie, en y introduisant un lithotriteur par le canal de l'urètre. (Li-to-tri-sie.)

LITIÈRE. s. f. (*Lectus.*) Paille ou autre espèce de fourrage qu'on répand dans les écuries, dans les étables, sous des chevaux, des bœufs, etc., afin qu'ils se couchent dessus. | *Être sur la litière*, Être malade. | *Faire litière d'une chose*, La prodiguer, la répandre avec profusion.

LITIÈRE. s. f. (*Lectus.*) Sorte de voiture ou de chaise, ordin. couverte, portée sur deux brancards par deux chevaux ou deux mulets, l'un devant, l'autre derrière.

LITIGANT, ANTE. adj. (*Litigans.*) Plaidant, ou qui plaide.

LITIGE. s. m. (*Litigium.*) Contestation en justice. Toute sorte de contestations. (Li-ti-je.)

LITIGIEUX, EUSE. adj. (*Litigiosus.*) Qui est ou qui peut être en litige. | Qui se plaît dans les contestations, dans les litiges. (Li-ti-ji-eû; ze.)

LITISPENDANCE. s. f. (*Lis, pendere.*) Le temps durant lequel un procès est pendant en justice. (Vi.) (Li-tis-pan-dan-se.)

LITORNE. s. f. Espèce de grive à tête cendrée.

LITOTE. s. f. (*Litotès*, gr.) Figure de rhétorique qui consiste à se servir, par modestie ou par égard, d'une expression qui dit le moins pour faire entendre le plus.

LITRE. s. f. Grande bande ou ceinture noire, qu'aux obsèques d'un prince, etc., on tend autour de l'église ou de la chapelle, et sur laquelle sont appliquées ou peintes les armoiries du défunt. | *Droit de litre*, Droit que les seigneurs-patrons fondateurs et les seigneurs hauts justiciers avaient de faire peindre leurs armoiries au dedans ou au dehors des églises ou chapelles.

LITRE. s. m. (*Litra*, gr.) Nouvelle mesure de capacité, d'un décimètre cube, et qui répond à une pinte et un vingtième environ.

LITRON. s. m. Ancienne mesure de capacité qui contenait la seizième partie d'un boisseau ou trente-six pouces cubes.

LITTÉRAIRE. adj. des 2 g. (*Litterarius.*) Qui appartient aux belles-lettres. | *Le monde littéraire*, Ceux qui cultivent les lettres. (Li-té-rè-re.)

LITTÉRAIREMENT. adv. Sous le rapport littéraire. (Li-té-rè-re-man.)

LITTÉRAL, ALE. adj. (*Litteralis.*) Qui est selon la lettre, conforme à la lettre. | *Version littérale*, Celle qui est faite mot à mot. | Se dit De la langue grecque telle qu'elle est dans les auteurs anciens, et de la langue arabe. | Fam., *Cet homme est trop littéral*, Il prend trop les choses au pied de la lettre. | En Algèbre, *Grandeurs littérales*, Grandeurs qui sont exprimées par des lettres. (Li-té-ral.)

LITTÉRALEMENT. adv. À la lettre. (Li-té-ra-le-man.)

LITTÉRALITÉ. s. f. Attachement scrupuleux à la lettre, dans une traduction. (Li-té-ra-li-té.)

LITTÉRATEUR. s. m. (*Litterator.*) Celui qui est versé dans la littérature, qui en fait profession. (Li-té-ra-teur.)

LITTÉRATURE. s. f. (*Litteratura.*) La science qui comprend la grammaire, l'éloquence et la poésie, et qu'on appelle autrement *Belles-lettres*. | La connaissance des règles, des matières et des ouvrages littéraires. | L'ensemble des productions littéraires d'une nation, d'un pays, d'une époque. (Li-té-ra-tu-re.)

LITTORAL, ALE. adj. (*Littoralis.*) Qui appartient aux bords de la mer, aux côtes. | Subst. masc. Se dit Des côtes qui bordent une mer ou un pays. (Li-to-ral.)

LITURGIE. s. f. (*Liturgia.*) L'espèce et l'ordre des cérémonies et des prières qui constituent le service divin. (Li-tur-jie.)

LITURGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la liturgie. (Li-tur-jic-e.)

LITURGISTE. s. m. Celui qui a composé qq. ouvrage sur la liturgie, ou qui en a fait une étude spéciale. (Li-tur-jis-te.)

LIURE. s. f. (*Ligatura.*) Câble d'une charrette, qui sert à lier, à maintenir les fardeaux dont on la charge. | Se dit, surtout au plur., De plusieurs tours de corde qui lient deux objets ensemble, qui fixent une chose à une autre.

LIVIDE. adj. des 2 g. (*Lividus.*) Qui est de couleur plombée, bleuâtre et tirant sur le noir.

LIVIDITÉ. s. f. État de ce qui est livide.

LIVRAISON. s. f. (*Liberatio.*) Action de livrer de la marchandise qu'on a vendue. | Chaque partie d'un ouvrage qu'on publie par volumes ou par cahiers, à des époques plus ou moins rapprochées les unes des autres. (Li-vrè-zon.)

LIVRE. s. m. (*Liber.*) Assemblage de plusieurs feuilles de papier, de vélin, ou de parchemin, imprimées ou écrites à la main, cousues ensemble, et formant un volume, recouvert de papier, de basane, etc. | Registre sur lequel on inscrit ce qu'on reçoit et ce qu'on dépense, ce qu'on achète et ce qu'on vend, ses dettes actives et ses dettes passives, etc. | *Livre de raison, livre d'extrait, grand livre*, Registre où les négociants portent tous leurs comptes par *doit* et *avoir*. | *Le grand-livre*, La liste générale des créanciers de l'État. | *Le livre d'or*, Le registre où étaient inscrits les noms des nobles, dans qqs. républiques. | Un ouvrage d'esprit, soit en prose, soit en vers, d'assez grande étendue pour faire au moins un volume, etc. | Fam., *N'avoir jamais mis le nez dans un livre*, Être fort ignorant. | Fam., *Parler comme un livre*, Parler avec facilité, mais en termes recherchés ou trop arrangés pour la conversation. S'exprimer heureusement sur toute sorte de sujets. | *Le livre du monde*, La fréquentation, la pratique du monde, par lesquels on apprend à vivre dans la société. | *Être écrit dans le livre de vie*, Être prédestiné à jouir d'un bonheur éternel. | Une des principales parties qui forment la division de certains ouvrages. | À LIVRE OUVERT. loc. adv. Sans avoir besoin de préparation. | À L'OUVERTURE DU LIVRE. c. adv. En ouvrant le livre.

LIVRE. s. f. (*Libra.*) Poids contenant un certain nombre d'onces, plus ou moins selon les différents usages des lieux et des temps, et que remplace à peu près le demi-kilogramme.

LIVRE. s. f. (*Libra.*) Monnaie de compte valant vingt sous, qui a été remplacée par le franc. | Se dit en parlant D'un revenu annuel. | *Au sou, au marc la livre*, Au prorata de ce que chacun a mis de fonds dans une entreprise, ou de ce qui lui est dû dans une affaire commune. | *Payer au marc la livre*. Depuis l'établissement du système décimal, on dit, *Au marc le franc*.

LIVRÉE. s. f. Habits dont l'étoffe et les galons rappellent, par les dessins et par les couleurs, les armoiries du maître qui en revêt ses gens. Habits d'une couleur convenue, ordin. galonnés, que portent les domestiques d'une même maison. | Se dit aussi fig. de Tous les gens portant une même livrée. | Tous les laquais en général. | Se dit Du poil de certains animaux, qui est marqueté jusqu'à un certain âge.

LIVRER. v. a. (*Liberare.*) Mettre en main; mettre une chose au pouvoir, en la possession de qqn., selon les conventions faites avec lui. | Mettre aux mains, au pouvoir, en parlant Des personnes. | Livrer par trahison. | *Livrer une bataille*, Donner une bataille. | Livrer en proie, exposer à; alors il est suivi de la prép. *à*. | Pron., S'abandonner à. | Absol., *C'est un homme*

qui ne se livre pas, C'est un homme très-circonspect, très-réservé. | Pron., signifie, à plusieurs jeux, Donner imprudemment qq avantage à son adversaire.

LIVRET. s. m. Petit livre dans lequel les ouvriers et les domestiques sont tenus de faire inscrire les époques où ils sont entrés chez leurs différents maîtres, celles où ils en sont sortis, etc. | Table qui contient tous les produits possibles des neuf premiers chiffres. | Au pharaon et à la bassette, Les treize cartes qu'on donne à chacun des pontes. (Li-vré.)

LIXIVIATION. s. f. (*Lixivia.*) Opération chimique qui consiste à laver les cendres ou autres matières pour en tirer les parties solubles qu'elles contiennent. (Lic-si-vi-a-sion.)

LIXIVIEL, ELLE. adj. (*Lixivius.*) S'est dit Des sels alcalis obtenus par la lixiviation ou le lavage des cendres. (Lic-si-vi-el; e-le.)

LLAMA. s. m. (ll m.) *V.* LAMA.

LOBE. s. m. (*Lobus.*) Division d'une partie du corps formée par des sillons ou des échancrures. | Le bout inférieur de l'oreille. | Se dit, en bot., Des divisions larges et arrondies de certaines feuilles. | *Lobes séminaux*, ou *Lobes*, Les deux corps charnus qui sortent de la semence des dicotylédones lorsqu'elle germe.

LOBÉ, ÉE. adj. Qui est divisé, partagé en lobes.

LOBULE. s. m. Petit lobe.

LOCAL, ALE. adj. (*Localis.*) Qui appartient à un lieu, qui a rapport à un lieu. | Subst. masc. Se dit D'un lieu considéré par rapport à sa disposition et à son état.

LOCALITÉ. s. f. Particularité ou circonstance locale. | Se dit Des lieux mêmes, quant à ce qu'ils ont de particulier.

LOCATAIRE. s. des 2 g. (*Locatus.*) Celui, celle qui tient une maison ou une portion de maison à loyer. | *Principal locataire*, La personne qui loue du propriétaire une maison pour la sous-louer en totalité ou par parties. (Lo-ca tè-re.)

LOCATIF, IVE. adj. *Réparations locatives*, Celles qui sont à la charge du locataire; et, *Valeur locative*, Ce qu'un immeuble peut rapporter quand on le donne à loyer.

LOCATION. s. f. (*Locatio.*) Action par laquelle le propriétaire d'une chose la donne à qqn., à titre de louage ou de bail. (Lo-ca-sion.)

LOCATIS. s. m. (*Locatitius.*) Mauvais cheval de louage. Fam.

LOCH. s. m. (*Loch*, angl.) Petite pièce de bois plate et triangulaire qui, attachée à une corde ou à une ligne, et jetée dans la mer, sert à mesurer la vitesse du sillage d'un bâtiment. (Loc.)

LOCHE. s. f. Sorte de petit poisson qui se trouve dans les ruisseaux et dans de petites rivières.

LOCHER. v. n. Branler, être près de tomber. Se dit D'un fer de cheval. | *Avoir toujours qq. fer qui loche*, Être valétudinaire, et avoir souvent de petites incommodités. | *Il y a qq. fer qui loche*, Il y a qq. ch. qui empêche cette affaire d'aller bien.

LOCHIES. s. f. pl. (*Locheia*, gr.) Évacuation utérine qui a lieu après l'accouchement, et qu'on appelle ordin. *Vidanges.* (Lo-chie.)

LOCMAN. s. m. *V.* LAMANEUR.

LOCOMOTEUR, TRICE. adj. Qui opère la locomotion. (Tri-se.)

LOCOMOTIF, IVE. adj. Qui a rapport à la locomotion. *Faculté locomotive.*, Faculté de changer de lieu par un acte de sa volonté.

LOCOMOTION. s. f. (*Locus*, *motor.*) Changement de lieu en vertu de la faculté locomotive. (Lo-co-mo-sion.)

LOCUTION. s. f. (*Locutio.*) Expression, façon de parler spéciale ou particulière. (Lo-cu-sion [c m.].)

LODS. s. m. pl. *Lods et vente*, Redevance qu'un seigneur avait droit de prendre sur le prix d'un héritage vendu dans sa censive ou dans sa mouvance. (Lô.)

LOF. s. m. (*Loof*, angl.) Le côté que le navire présente au vent. *Aller au lof*, *venir au lof*, Aller au plus près du vent. *Virer lof pour lof*, Virer vent arrière, pour mettre au vent un des côtés du bâtiment au lieu de l'autre.

LOFER. v. n. Venir au lof.

LOGARITHME. s. m. (*Logarithmus.*) Nombre pris dans une progression arithmétique, et répondant à un autre nombre pris dans une progression géométrique. (Lo-ga-rit-me.)

LOGARITHMIQUE. adj. des 2 g. et subst. fém. Qui a rapport aux logarithmes, qui est de la nature des logarithmes. (Lo-ga-rit-mic-e.)

LOGE. s. f. (*Logeum.*) Petite hutte. | Petit logement pratiqué ordin. au rez-de-chaussée d'une maison, près de la porte d'entrée, et destiné à l'habitation du portier. | Galerie, portique en avant-corps, pratiqué à l'un des étages d'un édifice pour jouir de la vue du dehors et de la fraîcheur de l'air. Se dit surtout en parlant Des édifices d'Italie. | Se dit Des petites boutiques que certains marchands occupent durant la tenue des foires. | Se dit des petits cabinets rangés par étages au pourtour d'une salle de spectacle, séparés les uns des autres par des cloisons, et ayant vue sur le théâtre. | Au plur., se dit Des spectateurs qui sont dans les loges. | Se dit Des chambres, des cabinets où les acteurs s'habillent. | Une assemblée, une réunion de francs-maçons. | Se dit De certains établissements de commerce formés par des

Européens en Asie, en Afrique, etc. | Se dit Des espèces de cellules où l'on enferme les fous. | Se dit Des petites chambres où l'on enferme les bêtes féroces. On dit aussi *La loge d'un chien.* | Dans un buffet d'orgues, Le lieu où sont les soufflets. | Se dit Des petites cellules ou cavités, ordin. séparées par des cloisons, dans lesquelles sont renfermés les pepins de certains fruits. (Lo-je.)

LOGEABLE. adj. des 2 g. Où l'on peut loger commodément. (Lo-ja-ble.)

LOGEMENT. s. m. Le lieu où l'on loge. Le domicile habituel. | *Logement garni*, Celui qui se loue meublé. | Place pour loger. | Se dit Des logis désignés pour le roi et pour les personnes de sa suite, dans un voyage. | Se dit en parlant Des troupes qui sont en marche dans un pays ami, et qu'on loge chez les particuliers. (Lo-je-man.)

LOGER. v. n. Habiter, demeurer dans une maison. | S'emploie fig. au sens moral. | Donner la retraite, le couvert à qqn. dans un logis. | Pron., Prendre un logement. | Disposer, arranger, décorer un logement pour l'occuper. | Se bâtir une maison. | *Etre logé*, Avoir un logement. (Lo-jé.)

LOGETTE. s. f. Petite loge. (Lo-jè-te.)

LOGEUR, EUSE. s. Celui, celle qui tient des chambres garnies pour les ouvriers et les gens de la classe indigente. (Lo-jeur; ze.)

LOGICIEN. s. m. Celui qui possède bien la logique, qui raisonne avec justesse et avec méthode. | Se disait D'un écolier qui étudiait en logique. (Lo-ji-siin.)

LOGIQUE. s. f. (*Logica.*) Science qui enseigne à raisonner juste. | Ouvrage sur l'art de raisonner. | La première des deux classes où l'on enseignait la philosophie. | Sens droit, disposition à raisonner juste. | Raisonnement, méthode, suite dans les idées. | Fig., manière particulière de raisonner. | Adj. des 2 g. Conforme aux règles de la logique. (Lo-jic-e.)

LOGIQUEMENT. adv. D'une manière conforme à la logique. (Lo-jic-e-man.)

LOGIS. s. m. (*Logeum.*) Habitation, maison. | *Corps de logis*, Masse ou partie principale d'un bâtiment. Logement détaché de la masse du bâtiment principal. | La maison de celui qui parle. Fam. | *Maréchal des logis*, Sous-officier des troupes à cheval, chargé des détails du service, de la discipline intérieure d'une compagnie, et notamment de tout ce qui concerne le logement. | Le titre des officiers chargés de faire préparer les logements pour la cour en voyage. (Lo-ji.)

LOGOGRIPHE. s. m. (*Logogryphus.*) Sorte d'énigme consistant en un mot dont les lettres, diversement combinées, forment d'autres mots qu'il faut également deviner. (Lo-go-gri-fe.)

LOGOMACHIE. s. f. (*Logomachia.* gr.) T. did. Dispute de mots.

LOI. s. f. (*Lex.*) Acte de l'autorité souveraine, qui règle, ordonne, permet ou défend. | *Les lois de la nature*, Les lois constantes qui règlent l'ordre du monde physique. | Au sens moral, et, plus ordin., *La loi naturelle*, Les sentiments et les principes de justice et de bienveillance que l'auteur de la nature a imprimés dans le cœur de tous les hommes. | *La loi divine*, La loi naturelle; et, plus souvent, Les préceptes positifs donnés par la révélation. | *La loi ancienne*, ou, absol., *La loi*, La loi de Moïse, la loi des Juifs. | *La loi nouvelle*, ou *La loi de grâce*, La loi de Jésus-Christ, la loi des chrétiens. | *La loi des nations*, Le droit des gens. | *La loi de l'État*, ou *La loi*, Toute règle qui est reçue dans l'État, et qui y a force de loi. | *Lois politiques*, Celles qui ont pour objet la conservation de l'État, abstraction faite des sociétés et des individus qu'il renferme. | *Lois organiques*, Celles qui ont pour objet de régler le mode et l'action des institutions ou établissements dont le principe a été consacré par une loi précédente. | *Loi martiale*, Loi qui autorise l'emploi de la force armée dans certains cas, et après avoir rempli certaines formalités. | *Loi agraire*, Loi qui, chez les Romains, réglait le partage ou l'administration des terres conquises. | *Loi d'exception*, Loi qui déroge momentanément à la loi constitutionnelle de l'État, ou à qq. autre loi générale. | *Faire loi*, Tenir lieu d'une loi, avoir l'autorité, la force d'une loi. | *Se faire une loi de qq. ch.*, S'en imposer à soi-même l'obligation. | Puissance, autorité. | *Subir, recevoir la loi de qqn.*, Se soumettre à sa volonté. | Se dit De certaines règles, de certaines obligations de la vie civile. | *Les lois de la grammaire, de la syntaxe*, Les règles établies, en matière de langage, par la grammaire, par la syntaxe. (Loua.)

LOI. s. f. Aloi, titre auquel les monnaies doivent être alliées et fabriquées.

LOIN. adv. de lieu. (*Longè.*) À une grande distance. | S'emploie aussi fig. | *Aller loin*, Faire fortune, s'élever à de hauts emplois. | *Il n'ira pas loin*, Il mourra bientôt. Il sera bientôt ruiné. | Il est aussi adv. de temps. | DE LOIN. loc. adv. de lieu. D'une grande distance. | *Voir venir qqn. de loin*, Voir où il veut en venir, quelle est son intention. | Fam., *Revenir de loin, de bien loin*, Réchapper d'une maladie très-grave, ou de qq. grand danger. | DE LOIN. loc. adv. de temps. *C'est parler de loin, c'est se souvenir de loin.* | DU PLUS LOIN, D'AUSSI LOIN QUE. loc. conj. de lieu. De la plus grande distance possible. | Se dit aussi Du temps. | AU LOIN. loc. adv. de lieu. À une grande distance. | AU PLUS LOIN. loc. adv. de lieu.

À la plus grande distance possible. | LOIN À LOIN, DE LOIN À LOIN, DE LOIN EN LOIN. loc. adv. de lieu. À de grandes distances, à de longs intervalles. | Se dit aussi Du temps. | LOIN DE. loc. prép. qui a une signification analogue à celle de *Loin*, employé seul, comme adv. | *Bien loin*, ou *Loin*, au commencement d'une phrase, et se construisant avec la prép. *de* suivie d'un verbe à l'infinitif, ou avec la conj. *que* suivie d'un verbe au subj., signifie Au lieu de, tant s'en faut que. | LOIN DE, s'applique qqf. Au temps. (Louin.)

LOINTAIN, AINE. adj. Qui est fort loin du lieu où l'on est ou dont on parle. Se dit Des pays et des peuples. | LOINTAIN. subst. masc. Éloignement. (Louin-tin ; ë-ne.)

LOIR. s. m. Petit animal semblable à un rat, à poil gris, à queue velue, qui vit dans le creux des arbres, et qui dort durant tout l'hiver. (Louar.)

LOISIBLE. adj. des 2 g. (*Licitus.*) Qui est permis. (Vi.) (Loua-zi-ble.)

LOISIR. s. m. (*Otium.*) Temps dont on peut disposer sans manquer à ses devoirs. | Espace de temps suffisant pour faire qq. chose commodément. | À LOISIR. loc. adv. À son aise, à sa commodité, sans se presser. (Loua-zir.)

LOK. s. m. T. de médec. *V.* LOOCH.

LOMBAIRE. adj. des 2 g. Qui appartient aux lombes. (Lon-bè-re.)

LOMBARD. s. m. (*Longobardi*, n. pr.) Nom d'un établissement autorisé, dans plusieurs villes, pour faire des prêts sur gages. (Lon-bar.)

LOMBES. s. m. pl. (*Lumbus.*) Partie inférieure du dos, composée de cinq vertèbres et des chairs qui y sont attachées. (Lon-be.)

LONDRIN. s. m. Drap léger fait à l'imitation de qqs. draps de Londres.

LONG, ONGUE. adj. (*Longus.*) Il se dit Des objets considérés dans leur étendue, d'une extrémité à l'autre, et par opposition à Court. | *Habit long* La soutane et le long manteau que portent les ecclésiastiques. | *Longue-vue*, Lunette d'approche. | *Avoir les dents longues*, Être affamé. | Fam., *Il a les bras longs, les mains longues*, Son pouvoir s'étend bien loin. | *Prendre le plus long*, Aller en qq. lieu par le plus long chemin. | Se servir des moyens les moins propres à faire réussir promptement ce qu'on a entrepris. | Se dit D'une surface considérée dans sa plus longue dimension, et par opposition à Large. | Qui dure plus ou moins longtemps. | Fam., *Il ne la fera pas longue*, Il ne vivra pas longtemps. | Se dit Des ouvrages d'esprit, soit que l'on en considère l'étendue, soit qu'on ait égard au temps nécessaire pour les lire, les réciter, les entendre. | Lent, tardif. LONG. subst. masc. Longueur, par opposition à Largeur. | *S'étendre de son long, tout de son long*, Tomber à terre ou se coucher, en déployant ou en laissant aller son corps dans toute sa longueur. | *Scieur de long*, Ouvrier qui scie des pièces de bois en long, pour faire des planches. | Adv. Fam., *Il nous en a dit long, bien long*, Il nous a dit beaucoup de choses sur tel sujet. | *En savoir long, bien long*, Être fin, rusé, difficile à surprendre. | LONGUE. subst. fém. Syllabe longue. | DE LONG, EN LONG. loc. adv. En longueur, dans le sens de la longueur. | Fam., *Tirer de long*, S'esquiver, s'enfuir. | Apporter des délais dans une affaire. | AU LONG, TOUT AU LONG. loc. adv. Amplement. | DE LONGUE MAIN. loc. adv. Depuis long-temps. | LE LONG, TOUT LE LONG, TOUT DU LONG, AU LONG DE. loc. prép. En côtoyant. | TOUT LE LONG, TOUT DU LONG DE, Pendant toute la durée de. | À LA LONGUE. loc. adv. Avec le temps. (Lon ; ong-e.)

LONGANIMITÉ. s. f. (*Longanimitas.*) Patience avec laquelle un être puissant et bon endure les fautes, les insultes qu'il pourrait punir. | Patience, courage dans le malheur.

LONGE. s. f. (*Longus.*) La moitié de l'échine d'un veau ou d'un chevreuil, depuis le bas de l'épaule jusqu'à la queue. | Une longe de veau. | Corde de chanvre, de crin, ou morceau de cuir coupé en long, qui sert à attacher un cheval au râtelier, à l'auge, etc., ou à le conduire quand on ne le monte pas. | Corde placée à l'anneau du caveçon, et qui sert à tenir un cheval que l'on trotte sur des cercles. (Lon-je.)

LONGER. v. a. Marcher le long de. | S'étendre le long de. Se dit Des choses. (Lon-jé.)

LONGÉVITÉ. s. f. (*Longævitas.*) Longue durée de la vie. (Lon-jé-vi-té.)

LONGIMÉTRIE. s. f. (*Longus, metrum.*) Art de mesurer les longueurs. (Lon-ji-mé-trie.)

LONGITUDE. s. f. (*Longitudo.*) Distance en degrés d'un lieu qcq. à un premier méridien. | La distance, en degrés, qui existe entre un astre rapporté à l'écliptique, et le point équinoxial du printemps. (Lon-ji-tu-de.)

LONGITUDINAL, ALE. adj. Qui est étendu en long. (Lon-ji-tu-di-nal.)

LONGITUDINALEMENT. adv. En longueur. (Lon-ji-tu-di-na-le-man.)

LONG-JOINTÉ, ÉE. adj. Se dit D'un cheval, d'une jument dont les articulations inférieures sont trop longues. (Lon-join-té.)

LONGTEMPS. adv. Il exprime Un long espace de temps. (Lon-tan.)

LONGUEMENT. adv. Durant un long temps. (Long-e-man.)

LONGUET, ETTE. adj. Qui est un peu long. (Long-e; ë-te [g m.].)

LONGUEUR. s. f. Dans le sens où *Long*

est opposé à *Court*, L'étendue d'un objet considéré d'un bout, d'une extrémité à l'autre. | L'étendue d'une surface considérée dans sa plus grande dimension, par opposition à *Largeur*. | Se dit De la durée du temps. | Se dit Des ouvrages d'esprit considérés sous le rapport de l'étendue, ou sous celui du temps qu'on met à les lire, à les réciter, à les entendre. | Ce qui est superflu, ce qui surabonde. | Lenteur dans les actions, dans les affaires. | En Longueur. loc. adv. Dans le sens de la longueur. | Marque de longs délais. (Longeur [g m.].)

LOOCH. s. m. T. arabe. (Qqs.-uns écrivent *Lok*.) Potion médicale adoucissante et calmante. (Loc.)

LOPIN. s. m. (*Lobus*.) Morceau de qq. ch. qui se mange, surtout de viande. | Une portion de qq. ch. qui était à partager.

LOQUACE. adj. des 2 g. (*Loquax*.) Qui parle beaucoup. (Lo-coua-se.)

LOQUACITÉ. s. f. (*Loquacitas*.) Habitude de parler beaucoup. (Lo-coua-si-té.)

LOQUE. s. f. Pièce, morceau d'une étoffe, d'une toile usée et déchirée. Fam. (Loc-e.)

LOQUÈLE. s. f. (*Loquela*.) Facilité à parler des choses communes en termes communs. Fam. (Lo-cu-è-le [e m.].)

LOQUET. s. m. Sorte de fermeture très-simple que l'on met aux portes qui n'ont point de serrure, et à celles dont le pêne est dormant. (Loc-é [e m.].)

LOQUETEAU. s. m. Petit loquet qu'on met ordin. aux volets d'en haut d'une fenêtre, et auquel on attache un cordon, afin de pouvoir les ouvrir et les fermer aisément. (Loc-e-tô.)

LOQUETTE. s. f. Petite pièce, petit morceau. Pop. (Loc-è-te [e m.].)

LORD. s. m. Titre d'honneur usité en Angleterre. Il signifie *Seigneur*, et *Milord* veut dire *Monseigneur*. (Lor.)

LORGNER. v. a. Regarder en tournant les yeux de côté, et comme à la dérobée. Fam. | Regarder avec une lorgnette. | *Lorgner une femme*, La regarder de manière à faire croire qu'on a du goût pour elle. | *Lorgner une charge*, etc., Avoir des vues sur une charge, sur une place. (Lor-*né*, [n. m.].)

LORGNERIE. s. f. Action de lorgner. Fam. (Lor-*ne*-rie [n. m.].)

LORGNETTE. s. f. Petite lunette d'approche dont on se sert pour voir les objets peu éloignés. (Lor-*nè*-te [n m.].)

LORGNEUR, EUSE. s. Celui, celle qui lorgne. Fam. (Lor-*neur*; ze [n m.].)

LORGNON. s. m. Petite lunette à un seul verre, qu'on porte ordin. suspendue à un cordon. (Lor-*non* [n m.].)

LORIOT. s. m. (*Loridus*.) Oiseau de l'ordre des Passereaux, qui est à peu près de la grosseur d'un merle. (Lo-ri-ô.)

LORS. adv. de temps. (*Hora*.) Alors, le temps dont on parle. | *Pour lors*, En ce temps-là. | *Dès lors*, Dès ce temps-là. | De là ou Dès là, par forme de conséquence. | Lors de. loc. prépos. Dans le temps de, au moment de. (Lor.)

LORSQUE. conj. (*Horâ quâ*.) (L'E s'élide ordin. devant les pronoms *Il*, *elle*, *on*, et devant *Un*, *une*.) Quand. | Qqfs. *Lors* est séparé de *que* par un autre mot. (Lorsc-e.)

LOS. s. m. Louange. (Vi.) (Lô.)

LOSANGE. s. f. (*Losange*, esp.) Figure quadrilatère, formée de deux angles aigus et de deux angles obtus. (Lo-zan-je.)

LOT. s. m. (*Los*, all.) Portion d'un tout qui se partage entre plusieurs personnes. | Ce qui échoit dans une loterie à chacun des billets gagnants. | Destinée, sort, partage. (Lô.)

LOTERIE. s. f. (*Los*, all.) Sorte de jeu de hasard où l'on fait des mises, pour lesquelles on reçoit des billets portant des numéros : celui ou ceux de ces numéros qui sortent, lorsque le tirage a lieu, donnent droit à un lot, à la propriété d'un objet. | Espèce de banque établie par qqs. gouvernements, dans laquelle les particuliers font des mises, et courent la chance de perdre leur argent ou de gagner des sommes plus ou moins considérables. | Fam., Affaire de hasard. | Jeu de cartes dont les règles et les termes sont analogues à ceux de la loterie proprement dite.

LOTIER. s. m. (*Lothus*.) Plante odorante de la famille des Légumineuses, qui ressemble au trèfle, et dont l'espèce la plus remarquable est appelée *Trèfle musqué* ou *Faux baume du Pérou*. (Lo-tié.)

LOTION. s. f. (*Lotio*.) L'action de laver des terres, des cendres, ou autres matières, pour en extraire les parties solubles. | L'action de laver un médicament dans l'eau ou dans qq. liqueur convenable. | L'action de laver qq. partie du corps, pour l'adoucir, la déterger, etc. La liqueur employée à cet usage. | Ablution, bain. (Lo-sion.)

LOTIR. v. a. Faire des lots, des portions d'une succession à partager entre plusieurs personnes. | Se dit De toutes les autres choses qu'on partage entre plusieurs personnes. | Fam., *Bien loti*, Qui a été bien partagé ou favorisé par le sort. | Fam., se dit par ironie De qqn. qui a fait un mauvais choix, qui est trompé dans ses espérances.

LOTISSAGE. s. m. Opération de docimastique qui consiste à former un tas avec le minéral pulvérisé, et à y prendre de quoi en faire l'essai. (Lo-ti-sa-je.)

LOTISSEMENT. s. m. Action de faire des lots. | Se dit De marchandises. (Lo-ti-se-man.)

LOTO. s. m. (*Los*, all.) Jeu ressemblant à une loterie, et qu'on joue avec des numéros dont les uns sont sur des boules qu'on tire au hasard, les autres sur des tableaux

distribués aux joueurs. | Se dit Des objets do..t on se sert pour jouer à ce jeu. | *Loto-dauphin*, Sorte de loto moins simple que le loto ordinaire.

LOTTE. s. f. Poisson de rivière à plusieurs barbillons. (Lo-te.)

LOTUS ou LOTOS. s. m. (*Lotos.*) Plante aquatique du genre Nénuphar qui croît dans les Indes et en Égypte, et qu'on trouve figurée sur plusieurs monuments égyptiens.

LOUABLE. adj. des 2 g. (*Laudabilis.*) Qui est digne de louange. | Se dit Des personnes, avec la prép. *de* suivie d'un verbe à l'infinitif. | T. de méd., Qui est de la qualité requise. | Titre d'honneur que se donnent ordinairement les assemblées des cantons suisses.

LOUABLEMENT. adv. D'une manière louable. (Lou-a-ble-man.)

LOUAGE. s. m. Transport, cession de l'usage de qq. ch., faite par le propriétaire pour un certain temps, moyennant un certain prix. (Lou-a-je.)

LOUANGE. s. f. (*Laudare.*) Discours par lequel on relève le mérite de qqn., de qq. action, de qq. chose. (Lou-an-je.)

LOUANGER. v. a. Louer, donner des louanges. Se dit en plaisantant. (Lou-an-jé.)

LOUANGEUR, EUSE. s. et adj. Celui, celle qui est dans l'habitude de donner des louanges sans discernement. (Lou-an-jeur; ze.)

LOUCHE. adj. des 2 g. (*Luciscus.*) Dont les yeux ont une différente direction. | Se dit Des yeux mêmes et du regard. | Qui n'est pas clair, net, transparent. | Équivoque. | Subst. *Cela jette du louche dans la phrase.*

LOUCHER. v. n. Avoir des yeux dont l'un n'a pas la même direction que l'autre.

LOUCHET. s. m. Sorte de hoyau propre à fouir la terre. (Lou-chè.)

LOUER. v. a. (*Locare.*) Donner à louage. | Prendre à louage. | Pron., Se donner à louage, engager son service, son travail pour un salaire. | Se dit aussi Des choses qu'on prend à loyer.

LOUER. v. a. (*Laudare.*) Honorer et relever le mérite de qqn., de qq. action, de qq. ch., par des termes qui témoignent l'estime qu'on en fait. | Pron., Se donner des louanges. | *Se louer de qqn., de qq. ch.*, Témoigner qu'on en est satisfait. | *Dieu soit loué!* Exclamation par laquelle on témoigne son contentement de qq. ch.

LOUEUR, EUSE. s. Celui, celle qui fait métier de donner qq. chose à louage. (Loueur; ze.)

LOUEUR, EUSE. s. Celui, celle qui donne des louanges. Se dit D'un flatteur qui loue à tout propos. (Vi.) (-eû-ze.)

LOUGRE. s. m. Espèce de bâtiment marchand.

LOUIS. s. m. (*Ludwig*, all. n. pr.) Monnaie d'or, ainsi appelée, depuis Louis XIII, du nom des rois qui l'ont fait frapper. | Absol., *Un louis*, Un louis d'or de vingt-quatre livres. (Lou i.)

LOUP. s. m. (*Lupus.*) Quadrupède sauvage et carnassier qui ressemble à un grand chien. | *Marcher à pas de loup*, Marcher sans bruit et à dessein de surprendre. | *Il a vu le loup*, Il a vu le monde, il est aguerri et expérimenté. | *Entre chien et loup*, Le moment du crépuscule pendant lequel on entrevoit les objets sans pouvoir les distinguer. | Fam., *Tenir le loup par les oreilles*, Être dans une situation difficile. | *Loup marin*, Espèce de phoque. Certain poisson de mer à grosses dents coniques. | Fam., *Loup de mer*, Marin à qui un séjour constant sur mer a fait perdre tout usage du monde. | *Le Loup*, Constellation de l'hémisphere autral. | Espèce de masque de velours noir que les dames portaient pour garantir leur visage du hâle. (Lou.)

LOUP-CERVIER. s. m. (*Lupus, cervarius.*) Quadrupède carnassier ressemblant à un grand chat, mais à queue courte, et avec des pinceaux de poils aux oreilles. (Lou-servié.)

LOUPE. s. f. Tumeur enkystée qui vient sous la peau, qui s'élève en rond, et augmente qqf. jusqu'à une grosseur prodigieuse. | Excroissance ligneuse qui vient aux troncs et aux branches de qqs. arbres. | Verre convexe de deux côtés, qui grossit les objets à la vue, autr. *Lentille.* | Pierre précieuse que la nature n'a pas achevée.

LOUPEUX, EUSE. adj. Qui a des loupes. (Lou-peû; ze.)

LOUP-GAROU. s. m. (*Lukos, agrios*, gr.) Homme que des gens ignorants, superstitieux, accusent d'être sorcier, et de courir, la nuit, par les rues et les champs, transformé en loup. | Fam., Un homme d'une humeur farouche, qui ne veut avoir de société avec personne. (Lou-ga-rou.)

LOURD, OURDE. adj. (*Lurdus*, b. l.) Pesant, difficile à remuer, à porter. | Coûteux. | Fam., *Une lourde tâche, une lourde besogne*, etc., Une tâche, une besogne difficile et rude à faire. | Qui se remue avec peine, avec effort. | *Faire une lourde chute*, Tomber de haut, tomber de tout son poids. | *Une lourde faute, une lourde bévue*, Une faute, une bévue grossière. | Se dit De l'esprit, Qui manque de légèreté, de facilité, de promptitude, de finesse, de grâce. *Un esprit lourd.* | S'applique À la manière de converser, au style, etc. *Un style lourd.* | Se dit aussi dans les arts. (Lour.)

LOURDAUD, AUDE. s. Grossier et maladroit. Fam. (Lour-dô; ô-de.)

LOURDEMENT. adv. Pesamment, rudement. | Gauchement, sans finesse. | Grossièrement. (Lour-de-man.)

LOURDERIE. s. f. Faute grossière contre le bon sens, contre la civilité, contre la bienséance. Fam.

LOURDEUR. s. f. Pesanteur. Il ne se dit guère qu'au figuré.

LOURDISE. s. f. Lourderie. (Lour-di-ze.) (Vi.)

LOURE. s. f. Sorte de danse grave dont l'air, qui porte le même nom, se bat à deux temps, et d'un mouvement marqué.

LOURER. v. a. Lier les notes en appuyant sur la première de chaque temps.

LOUTRE. s. f. (*Lutra.*) Quadrupède carnassier, grand à peu près comme un renard, mais plus bas de jambes, et à tête plate et obtuse: il vit au bord des rivières.

LOUVE. s. f. (*Lupa.*) La femelle du loup. | Fam., Femme très-adonnée à la débauche.

LOUVE. s. f. Outil de fer qu'on place dans un trou fait exprès à une pierre, et qui sert à l'enlever.

LOUVER. v. a. Faire un trou dans une pierre pour y mettre la louve.

LOUVET, ETTE adj. Il ne se dit qu'en parlant De la couleur du poil d'un cheval, lorsqu'elle approche de la couleur du poil du loup. (Lou-vè; è-te.)

LOUVETEAU. s. m. Petit loup qui est encore sous la mère. (Lou-ve-tô.)

LOUVETER. v. n. Se dit D'une louve qui fait ses petits.

LOUVETERIE. s. f. Équipage pour la chasse du loup. | Lieu destiné, dans qqs. maisons royales, à loger cet équipage.

LOUVETIER. s. m. *Grand louvetier*, Officier de la maison du roi qui commandait l'équipage pour la chasse du loup. | Propriétaire qui s'est engagé à entretenir un équipage pour chasser le loup. (Lou-ve-tié.)

LOUVIERS. s. m. (*Lupariæ.*) Sorte de drap fabriqué dans la ville de Louviers. (Lou-vié.)

LOUVOYER. v. n. (*Lupus.*) (Se conj. c. *Employer.*) Faire plusieurs routes en zigzag au plus près du vent, en lui présentant tantôt un côté du bâtiment, tantôt l'autre. | Prendre des détours pour arriver à un but où l'on ne peut aller directement. (Lou-voua-ié.)

LOUVRE. s. m. Se dit Des maisons superbes et magnifiques, par allusion Au palais qui porte ce nom à Paris.

LOXODROMIE. s. f. (*Loxos, dromos*, gr.) Chemin qu'un bâtiment fait sur mer, ou La ligne courbe qu'il décrit, en suivant toujours le même rumb de vent. (Loc-so-dro-mie.)

LOXODROMIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la loxodromie. | *Tables loxodromiques*, Tables par lesquelles on peut calculer le chemin que fait un bâtiment. (Loc-so-dro-mic-e.)

LOYAL, ALE. adj. (*Legalis.*) Sans fraude, d'une qualité bonne et convenable. | *Loyaux coûts, les frais et loyaux coûts*, Les frais légitimement faits. *Un bon et loyal inventaire*, Un inventaire fait fidèlement et régulièrement. | Fidèle, sincère, droit, franc, plein d'honneur et de probité. (Loua-ial.)

LOYALEMENT. adv. Avec fidélité, franchise, bonne foi. (Loua-ia le-man.)

LOYAUTÉ. s. f. Fidélité, probité. (Loua-iô-té.)

LOYER. s. m. (*Locarium.*) Le prix du louage d'une maison. | Salaire, ce qui est dû à un serviteur, à un ouvrier, pour ses services, pour son travail. | Vi. et sans plur., Récompense. (Loua-ié.)

LOZANGE. s. f. *V.* LOSANGE.

LUBIE. s. f. (*Lubido.*) Caprice extravagant. Fam.

LUBRICITÉ. s. f. Lasciveté excessive. (Lu-bri-si-té.)

LUBRIFIER. v. a. Oindre, rendre glissant.

LUBRIQUE. adj. des 2 g. (*Lubricus.*) Qui a ou qui exprime, qui inspire de la lubricité. (Lu-bric-e.)

LUBRIQUEMENT. adv. D'une manière lubrique. (Lu-bric-e-man.)

LUCARNE. s. f. (*Lucere.*) Ouverture, petite fenêtre pratiquée au toit d'une maison pour donner du jour aux greniers, aux galetas, aux chambres du comble.

LUCIDE. adj. des 2 g. (*Lucidus.*) Clair, lumineux. | *Avoir des intervalles lucides*, se dit D'une personne dont la tête est dérangée, et à qui la raison revient par intervalles. (Lu-si-de.)

LUCIDITE. s. f. Qualité, état de ce qui est lucide. (Lu-si-di-té.)

LUCIFER. s. m. (*Lucifer.*) Chez les anciens païens, L'étoile de Vénus quand elle précédait le soleil. Chez les chrétiens, Le chef des démons. (Lu ci-fèr.)

LUCRATIF, IVE. adj. (*Lucrativus.*) Qui apporte du gain, du lucre.

LUCRE. s. m. (*Lucrum.*) Gain, profit qui se tire de l'industrie, d'un négoce, d'un travail mercenaire, de l'exercice d'une charge, d'un emploi.

LUCUBRATION. s. f. *V.* ÉLUCUBRATION.

LUETTE. s. f. (*Uva.*) Partie charnue, saillante, au milieu du voile du palais, à l'entrée du gosier. (Lu-è te.)

LUEUR. s. f. (*Lucere.*) Lumière faible ou affaiblie. | Légère apparence.

LUGUBRE. adj. des 2 g. (*Lugubris.*) Funèbre, qui marque, qui inspire une sombre tristesse. (Lu-gu-bre [g m.].)

LUGUBREMENT. adv. D'une manière lugubre. (Lu-gu-bre-man [g m.].)

LUI. pronom sing. de la 3e personne, et presque toujours masc. (*Ille.*) Cependant, quand la prép. *à* est sous-entendue, comme dans cette phrase, *Vous lui parlerez*, il est commun aux 2 g.

LUIRE. v. n. (*Lucere.*) (*Je luis, il luit; nous luisons*, etc. *Je luisais. Je luirai. Je luirais. Que je luise. Luisant. Lui.*) Éclairer; jeter, répandre de la lumière. | *Le so-*

luit pour tout le monde, Il est des avantages dont chacun a le droit de jouir. | Se dit Des corps polis qui réfléchissent la lumière. | Fig., Paraître, briller.

LUISANT, ANTE. adj. (*Lucens.*) Qui luit, qui jette qq. lumière. | Qui a qq. éclat, qui réfléchit qq. lumière. | LUISANT. subst. masc. *Le luisant d'une étoffe.* | LUISANTE, subst., désigne Certaines étoiles qui brillent d'un éclat particulier. (Lui-zan.)

LUITES. s. f. pl. Les testicules d'un sanglier. *V.* SUITES. (Lui-te.)

LUMACHELLE. s. f. (*Lumachella*, it.) Espèce de marbre où se trouvent des débris de coquilles. (Lu-ma-chë-le.)

LUMBAGO. s. m. (*Lumbago.*) Rhumatisme dans les lombes, dans les reins. (Lon-ba-gò.)

LUMIÈRE. s. f. (*Luminare.*) Ce qui éclaire, et qui rend les objets visibles. | Absol., Bougie, chandelle, lampe allumée. | *Voir la lumière, la lumière du jour*, Naître. | Vivre. | *Perdre la lumière*, Mourir. Devenir aveugle. | *Mettre un livre en lumière*, L'imprimer. | *Mettre une vérité en lumière*, La démontrer et la répandre. | Les effets de la lumière imités dans un tableau. | L'ouverture, le petit trou par où l'on met le feu à un canon, à un fusil, etc. | Se dit, pour les instruments de mathématiques à pinnules, Du petit trou à travers lequel on aperçoit l'objet observé. | L'ouverture par laquelle le vent entre dans un tuyau d'orgues. | *Lumière de la pompe*, Ouverture pratiquée au corps de pompe, et par laquelle l'eau sort pour entrer dans la manche où le tuyau la conduit. | Publicité, examen. | Intelligence, clarté d'esprit, ou Savoir, connaissance, et en général tout ce qui éclaire et guide l'esprit. | Éclaircissement, indice sur qq. affaire, qq. sujet. | Se dit D'un homme d'un rare savoir, d'un mérite transcendant.

LUMIGNON. s. m. (*Lumen*) Bout de la mèche d'une bougie, d'une chandelle ou d'une lampe allumée. | Ce qui reste d'un bout de bougie ou de chandelle qui achève de brûler. (Lu-mi-*non* [n m.].)

LUMINAIRE. s. m. (*Luminare.*) Corps naturel qui éclaire. | *Dieu fit deux grands luminaires, l'un pour présider au jour, l'autre pour présider à la nuit.* | Les torches et les cierges dont on se sert à l'église pour le service divin. (Lu-mi-nè-re.)

LUMINEUX, EUSE. adj. (*Luminosus.*) Qui a, qui jette de la lumière. | Se dit De l'esprit et des productions de l'esprit. | *Un principe fécond et lumineux*, Un principe dont on tire sans peine beaucoup de conséquences importantes. (Lu-mi-neû; ze.)

LUNAIRE. adj. des 2 g (*Lunaris.*) Qui appartient à la lune. | *Cadran lunaire*, Cadran qui marque les heures par le moyen de la lune. (Lu-nè-re.)

LUNAIRE. s. f. (*Lunaris.*) Plante de la famille des Crucifères.

LUNAISON. s. f. Le temps qui s'écoule depuis le commencement de la nouvelle lune jusqu'à la fin du dernier quartier. (Lu-ne-zon.)

LUNATIQUE. adj. des 2 g. (*Lunaticus.*) Qui est soumis aux influences de la lune. Se dit D'un cheval qui est sujet à une fluxion périodique sur les yeux, dont la diminution et l'augmentation ont été mal à propos attribuées au cours de la lune. | Fam., Fantasque et capricieux. | Subst., se dit Des personnes. (Lu-na-tic-e.)

LUNDI. s. m. (*Lunæ dies.*) Le second jour de la semaine. | *Lundi gras*, Le lundi de la semaine où le carnaval finit. *Lundi saint*, Le lundi de la semaine sainte. | Pop., *Faire le lundi*, Continuer, le lundi, l'oisiveté du dimanche.

LUNE. s. f. (*Luna.*) Planète, plus petite que la terre, dont elle est satellite et autour de laquelle elle tourne à peu près en vingt-sept jours : elle l'éclaire, pendant la nuit, suivant ses phases, de la lumière qu'elle réfléchit du soleil. | *Lune rousse*, La lune d'avril | Fam., *Aboyer à la lune*, Crier contre une personne à qui l'on ne peut faire de mal. | *Ce cheval est sujet à la lune*, Il a la vue grasse, sa vue se charge et s'obscurcit de temps en temps. | *Vouloir prendre la lune avec les dents*, Vouloir faire une chose impossible. | Fam., Personne qui a le visage fort plein et fort large. | Pop., *Avoir des lunes*, Être sujet à des fantaisies, à des caprices. | Fam., *Prendre qqn. dans sa bonne lune, dans sa mauvaise lune*, Avoir affaire à lui quand il est de bonne humeur, de mauvaise humeur. | *Faire un trou à la lune*, S'en aller furtivement et sans payer ses créanciers. | S'est dit, poét., pour *Mois.* | *La lune de miel*, Le premier mois du mariage. | Nom que les anciens chimistes donnaient à l'argent.

LUNETTE. s. f. (*Lumen.*) Instrument composé d'un ou de plusieurs verres, taillés de manière à faire voir les objets plus grands qu'à l'œil nu, ou à rendre la vue plus nette et plus distincte. | *Lunette convexe*, Lunette qui grossit les objets. *Lunette concave*, Lunette qui diminue les objets. | *Lunette d'approche*, ou *Lunette*, Lunette qui grossit ou qui rapproche les objets, n. autr. *Longue-vue.* | *Lunette achromatique*, Lunette qui laisse voir les objets sans couleur étrangère, sans iris. | Au plur., se dit De deux verres de lunette assemblés dans une même enchâssure, de manière à pouvoir être placés au devant des deux yeux. | Fig., Manière de voir. | Au plur., Les petits ronds de feutre qu'on met, dans les manéges, à côté des yeux des chevaux ombrageux, pour les monter plus facilement. | Au jeu de dames, *Mettre dans la lunette*, Placer une dame

entre deux dames de son adversaire, en sorte que l'une des deux est forcée. | Au jeu des échecs, *Donner une lunette*, Mettre son adversaire à même d'attaquer deux pièces avec un pion. | Petit jour réservé dans le berceau d'une voûte. | Petite baie voûtée pratiquée dans les côtés d'une voûte. | T. de fortific., Petite demi-lune. *V.* TENAILLON. | La partie de la boite d'une montre dans laquelle on place le verre. | L'ouverture ronde du siége d'un privé ou d'une chaise percée. | Cet os fourchu qui est au haut de l'estomac d'un poulet, d'une perdrix, etc. (Lu-nè-te.)

LUNETTIER. s. m. Faiseur de lunettes, marchand de lunettes. (Lu-nè-tié.)

LUNI-SOLAIRE. adj. des 2 g. (*Lunus, solaris.*) Se dit De ce qui est composé de la révolution du soleil et de celle de la lune. (Lu-ni-so-lè-re.)

LUNULE. s. f. (*Lunula.*) Figure qui a la forme d'un croissant.

LUPERCALES. s. f. pl. (*Lupercalia.*) Fêtes annuelles, chez les Romains, en l'honneur de Pan. (Lu-për-ca-le.)

LUPIN. s. m. (*Lupinus.*) Plante légumineuse, à feuilles disposées en éventail.

LURON, ONNE. s. Le masc. se dit D'un homme joyeux et sans souci, d'un bon vivant, ou même D'un homme vigoureux et déterminé; et le fém., D'une femme réjouie, décidée, qui ne s'effarouche pas aisément. Pop. (-o-ne.)

LUSTRAL, ALE. adj. (*Lustralis.*) *Eau lustrale*, Eau dont les païens se servaient pour faire des lustrations ou des ablutions. *Jour lustral*, Jour où, chez les païens, un enfant nouveau-né recevait son nom, et où se faisait la cérémonie de sa lustration.

LUSTRATION. s. f. (*Lustratio.*) Cérémonies, sacrifices par lesquels les païens purifiaient une ville, un champ, une armée, ou les personnes souillées. | La cérémonie qui, chez les Romains, consistait à asperger d'eau lustrale un enfant nouveau-né. (Lus-tra-sion.)

LUSTRE. s. m. L'éclat que l'on donne à un objet, soit en le polissant, soit en faisant usage de qq. eau, de qq. composition. | La composition même dont les fourreurs, les chapeliers et autres fabricants, se servent pour donner du lustre aux fourrures, aux chapeaux, etc. | L'éclat que donne la parure, la beauté, le mérite, la dignité, etc. | *Servir de lustre*, se dit De ce qui, par le contraste de son imperfection, rehausse ou fait valoir l'agrément, le mérite d'une personne ou d'une chose. | Dans toutes les acceptions qui précèdent, *Lustre* n'a point de pluriel. | Chandelier de cristal ou de bronze, à plusieurs branches, qu'on suspend au plafond pour l'éclairer. | Le grand lustre garni de lampes qu'on suspend au milieu d'une salle de spectacle.

LUSTRE. s. m. (*Lustrum.*) Espace de cinq ans. Poétiq.

LUSTRER. v. a. Donner le lustre à une étoffe, à une fourrure, à un chapeau, etc.

LUSTRINE. s. f. Étoffe, espèce de droguet de soie.

LUT. s. m. Matière molle que l'on applique sur les bouchons des vases pour mieux fermer ceux-ci, ou autour des cornues, etc., pour les préserver de l'action trop vive du feu.

LUTER. v. a. (*Lutare.*) Fermer avec du lut, enduire de lut les vaisseaux qu'on met au feu.

LUTH. s. m. (*Laud*, esp.) Instrument de musique à cordes, qui n'est plus en usage. | L'inspiration, le talent poétique, mais dans des genres moins élevés. (Lut.)

LUTHÉRANISME. s. m. Doctrine de Luther, religion des luthériens. (Lu-té-ra-nis-me.)

LUTHÉRIEN, IENNE. adj. Conforme à la doctrine de Luther. | Subst., Un sectateur de Luther. (Lu-té-ri-in: è-ne.)

LUTHIER. s. m. Ouvrier qui fait des instruments de musique à cordes. (Lu-tié.)

LUTIN. s. m. (*Luctare.*) Suivant l'opinion populaire et superstitieuse, Espèce de démon ou d'esprit follet qui vient la nuit tourmenter les vivants. | Fam., Personne excessivement vive, pétulante; se dit surtout D'un enfant. | Adj., Éveillé, agaçant, piquant; fém. *Lutine.*

LUTINER. v. a. Tourmenter qqn. comme le ferait un lutin. Fam. | S'emploie aussi fig. | V. n. Faire le lutin.

LUTRIN. s. m. Pupitre élevé dans le chœur d'une église, sur lequel on met les livres dont on se sert pour chanter l'office. | Ceux qui chantent au lutrin.

LUTTE. s. f. Sorte d'exercice, de combat, où deux hommes se prennent corps à corps, et cherchent à se terrasser l'un l'autre. | Guerre, dispute, controverse, conflit. | Fam., *Emporter qq. ch. de haute lutte*, Venir à bout de qq. ch. par autorité, par force. *Faire qq. ch. de bonne lutte*, Sans employer de fraude. (Lu-te.)

LUTTER. v. n. (*Luctare.*) Se prendre corps à corps avec qqn. pour le terrasser. | Se dit De toute espèce de combat. (Lu-té.)

LUTTEUR. s. m. (*Luctator.*) Celui qui combat à la lutte. (Lu-teur.)

LUXATION. s. f. (*Luxatio.*) Déboîtement des os, sortie de la tête d'un os de la cavité où elle doit être. (Luc-sa-sion.)

LUXE. s. m. (*Luxus.*) Somptuosité, excès de dépense dans le vêtement, la table, l'ameublement, etc. | Grande abondance, profusion, superfluité. | Parure, ornement, décoration. (Luc-se.)

LUXER. v. a. (*Luxare.*) Faire sortir un os de la place où il doit être naturellement. (Luc-sé.)

LUXURE. s. f. (*Luxuria.*) Incontinence, lubricité. (Luc-su-re.)

LUXURIEUSEMENT. adv. Avec luxure. (Luc-su-rieu-ze-man.)

LUXURIEUX, EUSE. adj. (*Luxuriosus.*) Lascif, qui est adonné à la luxure; qui peut exciter à la luxure. (Luc-su-rieû; ze.)

LUZERNE. s. f. Plante légumineuse à feuilles en trèfle et à gousses en spirale, qui est employée comme fourrage. (Lu-zêr-ne.)

LUZERNIÈRE. s. f. Terre semée en luzerne, champ de luzerne. (Lu-zêr-niè-re.)

LYCANTHROPE. s. m. Homme atteint de lycanthropie. (Li-can-tro-pe.)

LYCANTHROPIE. s. f. (*Lucanthropia*, gr.) Maladie mentale de celui qui se croit métamorphosé en loup, et qui imite le cri de cet animal. La manie de ceux qui se croient métamorphosés en qq. autre animal. (Li-can-tro-pie.)

LYCÉE. s. m. (*Lycæum.*) Lieu public où les Grecs s'assemblaient pour les exercices du corps. | L'école d'Aristote. | Se dit De certains établissements où l'on s'occupe de littérature et de sciences. (Li-sée.)

LYCOPODE. s. m. (*Lucos*, *pous*, gr.) Plante cryptogame, de la famille des Mousses, dont les capsules sont remplies d'une poussière abondante qui prend feu comme la résine. (Li-co-po-de.)

LYMPHATIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la lymphe, où domine la lymphe. (Lin-fa-tic-e.)

LYMPHE. s. f. (*Lympha.*) Humeur transparente qui circule dans des vaisseaux qui lui sont propres, et à laquelle on a long-temps attribué la cause de plusieurs maladies. | L'humeur aqueuse qui circule dans les plantes. (Lin-te.)

LYNX. s. m. (*Lynx.*) Quadrupède carnassier auquel les anciens poetes attribuaient une vue perçante, capable de pénétrer les murs les plus épais, et que les naturalistes croient être le *Loup-cervier.* | Fam., *Avoir des yeux de lynx*, Avoir la vue très-perçante. (Lincs)

LYRE. s. f. (*Lyra.*) Instrument de musique à cordes, qui était en usage parmi les anciens. | Le talent du poete, l'action de faire des vers. | Constellation de l'hémisphère septentrional. (Li-re.)

LYRIQUE. adj. des 2 g. (*Lyricus.*) Se dit De la poésie et des vers qui se chantaient autrefois sur la lyre. | Se dit Des ouvrages en vers français qui sont faits pour être chantés ou propres à être mis en musique. | Se dit Des odes, quoiqu'on ne les chante pas. | *Théâtre lyrique*, Théâtre sur lequel on représente des ouvrages mis en musique. | *Poete, auteur lyrique*, Celui qui compose des odes ou des poésies propres à être mises en musique. | Subst. masc. Auteur lyrique.—Le genre, le talent lyrique. (Li-ric-e.)

M.

M. s. f. et m. Consonne, la 13e lettre de l'alphabet. Lorsqu'on l'appelle *Emme*, suivant la prononciation ancienne et usuelle, le nom de cette lettre est féminin. *Une* M (*emme*). Lorsqu'on l'appelle *Me*, suivant la méthode moderne, ce nom est masculin. | Quand cette lettre est à la fin d'un mot, elle ne rend qu'un son nasal. Ainsi on prononce *Nom*, *parfum*, *faim*, comme s'il y avait *Non*, *parfun*, *fain*. Mais dans la plupart des mots étrangers, *Abraham*, *Jérusalem*, *Stockholm*, *Amsterdam*, etc., elle se prononce comme si elle était suivie d'un *e* muet. *Adam* est une des exceptions à cet usage. | M se prononce comme *n* quand elle est au milieu d'un mot devant *b* ou *p*. | Dans certains mots, où cette lettre est suivie de l'*n*, comme *Amnistie*, *Memnon*, *somnifère*, etc., on la prononce pleinement, tandis qu'on ne la prononce point dans les mots *Damner*, *automne*. | Lorsque cette lettre est redoublée dans les mots composés de la prép. *En*, la première *m* se prononce comme *n*. | Hors de là, elle retient sa prononciation ordinaire, comme dans *Immédiatement*, etc.

MA. adj. possessif fém. dont le masc. est *Mon.* (*Mea.*) Devant les mots féminins qui commencent par une voyelle ou par une *h* non aspirée, on dit, par euphonie, *Mon*, et non pas *Ma*. *Mon âme.*

MACAQUE. s. m. Genre de singes à tête plate et à queue courte. (Ma-cac-e.)

MACARON. s. m. (*Macaroni*, it.) Sorte de pâtisserie friande, dans laquelle il entre principalement des amandes et du sucre, et qu'on forme en petits pains ronds ou ovales.

MACARONÉE. s. f. (*Macaroni*, it.) Piece de vers en style macaronique.

MACARONI. s. m. Mot it. Pâte faite de farine très-fine, qui est en forme de petits cylindres creux, et qu'on assaisonne de différentes manières, surtout avec du fromage.

MACARONIQUE. adj. des 2 g. Se dit D'une sorte de poésie burlesque, où l'on faisait entrer beaucoup de mots de la langue vulgaire, auxquels on donnait une terminaison latine. (Ma-ca-ro-nic-e.)

MACÉDOINE s. f. (*Macedonia.*) Mets composé d'un mélange de différents légumes ou de différents fruits. | Fam., Livre, ouvrage de littérature, où sont réunies et mêlées des pièces de différents genres. | Une suite de parties dans laquelle chacun des joueurs, lorsqu'il tient les cartes, prescrit l'espèce de jeu qu'on va jouer sous sa main. (Ma-sé-doua-ne.)

MACER. v. a. *V.* MASSER.

MACÉRATION. s. f. (*Maceratio.*) Opération chimique qui consiste à laisser séjourner dans un liquide, à la température de l'atmosphère, quelque substance dont on veut extraire les principes solubles. | Mortifi-

cation par jeûnes, disciplines et autres austérités. (Ma-sé-ra-sion.)

MACÉRER. v. a. (*Macerare.*) Faire infuser à froid dans qq. liquide une substance qui doit y déposer ses principes solubles. | Affliger son corps par diverses austérités pour se rendre agréable à Dieu. (Ma-sé-ré.)

MACHABÉES. s. m. pl. (*Machabæi.*) Les deux derniers livres de l'Ancien Testament, qui contiennent l'histoire des Juifs sous les premiers princes de la race des Asmonéens. (Ma-ca-bée.)

MÂCHE. s. f. Doucette, herbe potagère qu'on mange en salade.

MÂCHECOULIS ou MÂCHICOULIS. s. m. Les galeries établies à la partie supérieure des fortifications anciennes, et dans lesquelles sont pratiquées des ouvertures pour voir et défendre immédiatement le pied des ouvrages. | Ces ouvertures mêmes. (Mâ-checou-li.)

MÂCHEFER. s. m. Scorie qui sort du fer à la forge, au fourneau, et lorsqu'on le bat rouge sur l'enclume. (Mâ-che-fèr.)

MÂCHELIÈRE. adj. f. et subst. Se dit Des grosses dents qui sont aux deux côtés de la bouche, et qui servent principalement à broyer les aliments; n. autr. *Molaires.*

MÂCHER. v. a. (*Mastice.*) Broyer avec les dents. | Fam., *Mâcher de haut*, Manger sans appétit. | Fam., *Mâcher à vide*, Se repaître de fausses espérances. | *Mâcher les morceaux*, Expliquer les choses les plus simples. | Fam., *Mâcher à qqn. sa besogne*, La préparer de façon qu'il puisse l'achever sans travail et sans peine. | Fam., *Je ne le lui ai point mâché*, Je le lui ai dit avec une pleine franchise. | Fam., Manger avec sensualité, avec gourmandise. (Vi.)

MÂCHEUR, EUSE. s. Celui, celle qui mâche. | Pop., Celui, celle qui mange beaucoup. (Mâ-cheur; eû-ze.)

MACHIAVÉLIQUE. adj. des deux g. Conforme ou analogue aux principes politiques de Machiavel. | Se dit Des maximes et des actions, étrangères à la politique, où il entre de la mauvaise foi, de la perfidie. (Machi-a-vé-lic-e.)

MACHIAVÉLISME. s. m. Système politique de Machiavel. | Principes et actions conformes ou analogues au système politique de Machiavel. | Se dit Des affaires privées.

MACHIAVÉLISTE. s. des 2 g. Celui ou celle qui adopte, qui pratique les maximes de Machiavel.

MÂCHICATOIRE. s. m. Se dit De toute drogue qu'on mâche sans l'avaler. (Mâ-chica-toua-re.)

MÂCHICOULIS. s. m. *V.* MÂCHECOULIS.

MACHINALE, ALE. adj. (*Machinalis.*) Qui est semblable au jeu d'une machine, qui est produit par le seul jeu des organes, sans intention ni réflexion. Le pluriel *Machinaux* est peu usité.

MACHINALEMENT. adv. D'une manière machinale. (Ma-chi-na-le-man.)

MACHINATEUR. s. m. (*Machinator.*) Celui qui fait qq. machination.

MACHINATION. s. f. (*Machinatio.*) Intrigue, menée secrète pour faire réussir qq. mauvais dessein, qq. complot, pour nuire à qqn., pour le perdre. (Ma-chi-na-sion.)

MACHINE. s. f. (*Machina.*) Engin, instrument propre à faire mouvoir, à tirer, lever, traîner, lancer qq. ch., ou à mettre en jeu qq. agent naturel. | *Machine de guerre*, Instrument servant à lancer des traits, des pierres, etc., à battre les murs en ruine et à faire brèche, etc. | *Machine de vingt*, et *trente chevaux*, Machine dont la force équivant à celle de vingt, de trente chevaux, etc. | *Machine infernale*, Sorte d'appareil destiné à produire une explosion meurtrière. | Tout assemblage de ressorts dont les mouvements et les effets se terminent à la machine même. | Poét., *La machine ronde*, L'univers, ou seulement La terre. | Fig., Personne sans esprit, sans énergie. | Dans les théâtres, se dit Des moyens mécaniques employés pour opérer des changements de décoration, etc. | Invention, intrigue, ruse dont on se sert dans qq. affaire. | Tout grand ouvrage du génie.

MACHINER. v. a. (*Machinari.*) Former en secret qq. mauvais dessein contre qqn., faire des menées sourdes pour lui nuire, pour le perdre.

MACHINISTE. s. m. Celui qui invente, construit, ou conduit des machines.

MÂCHOIRE. s. f. Partie de la bouche dans laquelle les dents sont enchâssées. | Fam., *Avoir la mâchoire pesante*, S'exprimer lourdement. | Homme d'un esprit lourd, qui parle pesamment. | Se dit De deux pièces de fer qui s'éloignent et se rapprochent pour assujettir un objet, pour le serrer. | La partie du chien du fusil qui porte la pierre. (Mâ-choua-re.)

MÂCHONNER. v. a. Mâcher avec difficulté ou avec négligence. | Fam., *Ne faire que mâchonner ses paroles*, N'articuler qu'à moitié. (Mâ-cho-né.)

MÂCHURER. v. a. Barbouiller de noir. Fam. | T. d'impr. Ne pas tirer sa feuille nette.

MACIS. s. m. (*Macis.*) Écorce intérieure de la noix muscade. (Ma-sis.)

MACLE ou MACRE. s. f. Fruit de la grosseur et presque de la forme d'une châtaigne, qui croît dans les marais, et qui flotte sur l'eau. | Pierre cristallisée, souvent disposée en croix.

MAÇON. s. m. Ouvrier qui travaille à tous les genres de constructions, d'ouvrages pour lesquels on emploie de la pierre, de la brique, du mortier, du plâtre. | *Maître ma-*

çon, Artisan qui dirige les maçons, surveille leurs travaux et répond de leur ouvrage. | *Aide-maçon*, Manœuvre qui sert et aide le maçon, qui bat et gâche le plâtre, et qui apporte les matériaux. | Fig., Ouvrier qui travaille grossièrement sur des ouvrages délicats. | MAÇON, se dit qqfs. pour *Franc-Maçon*. (Ma-son.)

MAÇONNAGE. s. m. Travail du maçon. (Ma-so-na-je.)

MAÇONNER. v. a. Travailler à un bâtiment, à une construction, en employant de la pierre, de la brique, du mortier, du plâtre, etc. | Boucher une ouverture dans une muraille avec de la pierre, du mortier, etc. | Fam., Travailler d'une façon grossière. (Ma-so-né.)

MAÇONNERIE. s. f. Ouvrage du maçon. | Se dit qqfs. pour *Franc-Maçonnerie*. (Ma so ne-rie.)

MAÇONNIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la franc-maçonnerie. (Ma-so-nic-e.)

MACRE. s. f. *V.* MACLE.

MACREUSE. s. f. (*Mercoot*, holl.) Oiseau aquatique qui ressemble à un canard, et qui a la chair noire. | *Il a un sang de macreuse*, C'est un homme froid, qui ne s'émeut de rien. (Ma-creû-se.)

MACULATURE. s. f. (*Maculatum.*) T. d'imp. Feuille de papier gâtée ou tachée, dont on ne se sert que pour faire des enveloppes. | Toute feuille imprimée qui ne sert que d'enveloppe. | *Maculature grise*, Feuille de gros papier gris qui sert d'enveloppe à une rame de papier. | [c m.]

MACULE. s. f. (*Macula.*) Tache, souillure. | *Agneau sans macule*, Agneau sans tache, désigne JÉSUS-CHRIST. | Tache obscure qu'on observe sur le disque du soleil. | [c m.]

MACULER. v. a. et n. (*Maculare.*) Tacher, barbouiller. Se dit Des feuilles imprimées et des estampes. | [c m.]

MADAME. s. f. (*Mea Domina.*) Titre d'honneur qu'on ne donnait autrefois qu'aux femmes de qualité, et que l'on donne aujourd'hui communément aux femmes mariées. | Au théâtre qqfs. Les filles *Madame*, en leur adressant la parole; mais, dans la tragédie, on n'emploie pas le plur. | Titre qu'on donne à toutes les filles de maison souveraine, lors même qu'elles ne sont pas mariées. | Se donne également aux chanoinesses, aux abbesses, etc. | Absol., désignait autrefois La fille aînée du roi ou du dauphin, ou La femme de Monsieur, frère du roi. | Fam., *Elle fait la madame*, Elle se donne des airs. | Pop., *C'est une grosse madame*, C'est une femme riche. | *Jouer à la madame*, se dit Des petites filles qui s'amusent ensemble à contrefaire les dames, en se faisant des visites, etc.

MADÉFACTION. s. f. (*Madefactus.*) T. de pharm. Action de rendre humide, d'humecter. (Ma dé-fac-sion.)

MADÉFIER. v. a. (*Madefacere.*) T. de pharm. Humecter une substance, la rendre humide.

MADEMOISELLE. s. f. (*Mea Domina.*) Titre qu'on donne ordin. aux filles. Au plur. *Mesdemoiselles*. | Titre qu'on donnait autrefois à toute femme mariée qui n'était pas noble. | Absol., désignait La fille aînée de Monsieur, frère du roi, ou La première princesse du sang, tant qu'elle était fille. (Ma-de-moua-zè-le.)

MADONE. s. f. (*Madona*, it.) Représentation de la Vierge.

MADRAGUE. s. f. Enceinte faite de câbles et de filets pour prendre des thons et autres poissons. (Ma-drag e.)

MADRAS. s. m. Étoffe dont la chaîne est de soie et la trame de coton, et qui est ainsi nommée parce qu'elle a été fabriquée d'abord à Madras, ville de l'Inde. Mouchoir de Madras.

MADRÉ, ÉE. adj. Tacheté, marqué de diverses couleurs. *Bois madré*, Celui qui a de petites taches brunes. | Subst. et adj. Fam., Rusé, matois, qui sait plus d'un tour.

MADRÉPORE. s. m. Genre de Polypiers pierreux, dont les cellules ont une forme rayonnée ou étoilée.

MADRIER. s. m. Espèce de planche de chêne fort épaisse. (Ma-drié.)

MADRIGAL. s. m. (*Madrigale*, it.) Pièce de poésie qui renferme, dans un petit nombre de vers, une pensée ingénieuse et galante. | Paroles de galanterie qu'on adresse aux femmes.

MAESTRAL. s. m. *V.* MISTRAL.

MAFFLÉ, ÉE. adj. et subst. Qui a de grosses joues. On dit aussi *Mafflu, ue*. Fam. (Ma-flé.)

MAGASIN. s. m. (*Maghazin*, ar.) Lieu où l'on garde, où l'on serre un amas de marchandises. | Un établissement de commerce où l'on vend certaines marchandises, soit en gros, soit en détail. | *Marchand en magasin*, Celui qui vend ses marchandises en gros. | *Garçon de magasin*, Celui qui sert les chalands dans un magasin. | Lieu où sont déposées des munitions de guerre et de bouche. | *Magasin des vivres, des fourrages*, L'établissement où l'on distribue aux troupes le pain, les fourrages. | Provisions de ménage un peu considérables, amas d'objets. S'emploie aussi fig. | Le grand panier qui est derrière certaines diligences publiques, et où l'on met les portemanteaux et les paquets. | Nom qu'on donne À certains ouvrages périodiques, à certains recueils de morceaux concernant la littérature ou les sciences. (Ma-ga zin.)

MAGASINAGE. s. m. Dépôt et séjour

d'une marchandise dans un magasin, dans un entrepôt. (Ma ga-zi-na je.)

MAGASINIER. s. m. Celui qui est chargé de la garde, du soin des objets renfermés dans un magasin. (Ma-ga-zi-nie.)

MAGDALÉON. s. m. (*Magdalides*, b. l.) Masse d'emplâtre ou de toute autre composition pharmaceutique à laquelle on a donné la forme cylindrique.

MAGE. s. m. Prêtre de la religion des anciens Perses. | *Les trois mages*, ou *Les mages*, Les trois personnes qui vinrent de l'Orient à Bethléem pour adorer Jésus-Christ. (Ma-je.)

MAGE ou MAJE. adj. m. (*Magus.*) *Juge mage*, Titre qu'on donnait, dans plusieurs provinces, au lieutenant du sénéchal.

MAGICIEN, ENNE. s. (*Magicus.*) Celui, celle qui fait profession de la magie, ou qui passe pour en faire usage. | Celui qui, dans un art, a le talent de produire beaucoup de surprise ou de plaisir. (Ma-ji-siin; è-ne.)

MAGIE. s. f. (*Magia.*) Art prétendu auquel on attribue le pouvoir d'opérer, par des moyens surnaturels, des effets surprenants et merveilleux. | *Magie naturelle*, ou *Magie blanche*, Celle qui, par des moyens naturels, mais inconnus au vulgaire, produit des effets qui semblent surnaturels et merveilleux; par opposition à *Magie noire*, Celle qui est censée opérer des effets vraiment surnaturels, avec le secours des êtres infernaux, et qui est la *Magie* proprement dite. | *C'est la magie noire*, se dit D'une chose qu'il est malaisé de pénétrer, et où l'on ne comprend rien. | Pouvoir qu'exercent sur les sens et sur l'ame les beaux-arts, l'éloquence, les passions. (Ma-jie.)

MAGIQUE. adj. des 2 g. (*Magicus.*) Appartenant à la magie. | *Lanterne magique*, Instrument d'optique qui, au moyen de lentilles et de verres peints, fait voir différents objets sur une toile ou sur une muraille blanche. | *Tableau magique*, Tableau de verre, garni d'une feuille d'étain, dont on se sert pour donner la commotion électrique. | *Carré magique*, Carré formé de plusieurs cases, dans lesquelles on place des nombres, dont la somme, prise en tous sens, est la même. | Qui étonne, enchante, fait illusion. (Ma-jic-e.)

MAGISTER. s. m. Mot lat. Maître d'école de village. (Vi.) (Ma-jis-tèr.)

MAGISTÈRE. s. m. (*Magisterium.*) La dignité du grand maître de l'ordre de Malte. | Le temps du gouvernement d'un grand maître. (Ma jis-tè-re.)

MAGISTÈRE. s. m. (*Magisterium.*) Préparation médicale, à laquelle on attribuait une grande vertu.

MAGISTRAL, ALE. adj. (*Magistralis*, b. l.) Qui tient du maître, qui convient à un maître. Se dit D'une personne qui parle comme ayant droit d'enseigner. | *Prébende magistrale*, s'est dit, dans qqs. églises cathédrales, D'une prébende qui, dans d'autres, s'appelait *préceptoriale.* | Dans l'ordre de Malte, *Commanderies magistrales*, Celles qui étaient annexées à la dignité de grand maître. | *Ligne magistrale*, La ligne principale d'un plan. | *Compositions magistrales*, se dit Des médicaments composés sur-le-champ d'après l'ordonnance du médecin. (Ma-jis-tral.)

MAGISTRALEMENT. adv. D'un ton, d'un air magistral. (Ma-jis-tra-le-man.)

MAGISTRAT. s. m. (*Magistratus.*) Officier civil revêtu d'une autorité administrative ou judiciaire. Un membre d'une cour de justice. | *Magistrat de sûreté.* Magistrat chargé de la poursuite des délits. | Absol. et collect., dans qqs. villes désigne Le corps des officiers municipaux. (Ma-jis-tra.)

MAGISTRATURE. s. f. (*Magistratus.*) La dignité, la charge de magistrat. | Le corps entier des magistrat. | Le temps durant lequel un magistrat exerce ses fonctions. (Ma-jis-tra-tu-re.)

MAGNANIME. adj. des 2 g. et subst. (*Magnanimus.*) Qui a l'âme grande, qui a des sentiments élevés, généreux. (Ma-na-ni-me [n m.].)

MAGNANIMEMENT. adv. D'une manière magnanime. (Ma-*na*-ni-me-man [n m.].)

MAGNANIMITÉ. s. f. (*Magnanimitas.*) Vertu de celui qui est magnanime, grandeur d'âme. (Ma-*na*-ni-mi-té [n m.].)

MAGNAT. s. m. (*Magnus.*) Autrefois en Pologne, et encore aujourd'hui en Hongrie. Un grand du royaume. (Mag-na.)

MAGNÉSIE. s. f. (*Magnesia.*) Terre absorbante, blanche, insipide, insoluble dans l'eau, mais soluble dans les acides, et qu'on extrait, par la potasse ou la soude, d'un sulfate appelé *Sulfate de magnésie.* (Ma-*né*-zie [n m.].)

MAGNÉTIQUE. adj. des 2 g. (*Magneticus.*) Qui appartient à l'aimant, qui dépend des propriétés de l'aimant, ou qui en est doné. (Ma-*né*-tic-e [n m.].)

MAGNÉTISER. v. a. Employer sur une personne les procédés indiqués par les adeptes de la doctrine appelée *Magnétisme.* (Ma-*né*-ti-zé [n m.].)

MAGNÉTISEUR. s. m. Celui qui pratique les procédés du magnétisme. (Ma-*né*-ti-zeur [n m.].)

MAGNÉTISME. s. m. T. de physiq. Nom générique, qui se dit Des propriétés de l'aimant. | *Magnétisme animal*, ou *Magnétisme.* Doctrine dont les partisans croient qu'on peut produire sur le corps humain, par des attouchements ou par certains mouvements, des impressions propres à guérir les maladies. (Ma-*né*-tis-me [n m.].)

MAGNIFICAT. s. m. Cantique de la Vierge, qu'on chante à vêpres et au salut

et qui commence par le mot *Magnificat.* (Mag-ni-fi-cat.)

MAGNIFICENCE. s. f. (*Magnificentia.*) Qualité de celui qui est magnifique. | En parlant Des choses, Éclat, richesse extraordinaire. | Au plur., désigne Des objets magnifiques ou des dépenses éclatantes. (Ma-ni-fi-san-se [n m.].)

MAGNIFIER. v. a. (*Magnificare.*) Exalter, élever la grandeur, se dit en parlant De Dieu. (Ma-*ni*-fi-é [n m.].)

MAGNIFIQUE. adj. des 2 g. (*Magnificus.*) Splendide, somptueux dans ses dons, qui se plaît à faire de grandes et éclatantes dépenses, principalement pour le public. | Se dit Des choses dans lesquelles la magnificence éclate. | Fam., *Un temps magnifique*, Un très-beau temps. | *Des titres magnifiques*, Des titres pompeux, éclatants. *Un style magnifique*, Un style pompeux, brillant, élevé. *Des promesses magnifiques*, Des promesses qui font espérer de grandes choses. | Subst., *Ce que le libéral fait par générosité, le magnifique ne le fait souvent que par ostentation.* (Ma-*ni*-fic-e [n m.].)

MAGNIFIQUEMENT. adv. Avec magnificence. (Ma-*ni*-fic-e-man [n m.].)

MAGNOLIER. s. m. Arbre d'Amérique, remarquable par la beauté de ses fleurs. (Mag-no-lié.)

MAGOT. s. m. Gros singe sans queue, du genre des Macaques. | Fam., Homme fort laid. — Homme gauche et grossier dans ses manières. | Figure grotesque de porcelaine, de pierre, etc. | Fam., Un amas d'argent caché. (Ma-gô.)

MAHALEB. s. m. *V.* Bois de Sainte-Lucie.

MAHOMÉTAN, ANE. s. et adj. Celui, celle qui professe la religion de Mahomet. (Ma-o-mé-tan.)

MAHOMÉTISME. s. m. La religion de Mahomet. (Ma-o-mé-tis-me.)

MAI. s. m. (*Maius.*) Le 5ᵉ mois de l'année. | *Champ de mai*, Assemblée que les principaux de la nation française tenaient au mois de mai. | Arbre qu'on a coupé et qu'on plante, le premier jour de mai, devant la porte de qqn., en signe d'honneur.

MAIDAN. s. m. Nom qu'on donne, dans l'Orient, aux places où se tiennent les marchés.

MAÏEUR. s. m. (*Major.*) Titre qui, dans qqs. villes, répondait à celui de *Maire.* (Ma-ieur.)

MAIGRE. adj. des 2 g. (*Macer.*) Qui n'a point de graisse, ou qui a en très-peu, qui est sec et décharné. | *Jours maigres*, Jours auxquels l'Église défend de manger de la viande. | *Repas maigre*, Repas où l'on ne sert point de viande. *Soupe maigre*, Soupe où il n'entre pas de jus de viande. | *Maigre chère*, Mauvaise chère. | Se dit D'un terroir aride qui rapporte peu. | Fam., *Un maigre sujet*, Une cause bien légère. | *Un sujet maigre*, Un sujet stérile, qui fournit peu à l'écrivain. | Se dit par oppos. à Riche, orné, moelleux, large, nourri. | Adv., *Étamper maigre*, Percer les trous ou étampures du fer d'un cheval près du bord extérieur. | Subst. masc. La partie de la chair où il n'y a aucune graisse. | Se dit Des aliments où il n'entre ni viande, ni graisse, ni jus de viande. | *Faire maigre, manger maigre*, S'abstenir de manger de la chair. (Mè-gre.)

MAIGRE. s. m. Grand poisson de mer.

MAIGRELET, ETTE. adj. Diminutif de Maigre. Se dit Des enfants et des jeunes personnes. (Më-gre-lë; ë-te.)

MAIGREMENT. adv. dérivé de *Maigre* Petitement, chétivement. (Mè-gre-man.)

MAIGRET, ETTE. adj. Diminutif de Maigre. (Më-grë; ë-te.)

MAIGREUR. s. f. L'état du corps des personnes et des animaux maigres. | S'emploie, fig., dans les arts du dessin et en littérature. (Më-greur.)

MAIGRIR. v. n. (*Macrescere.*) Devenir maigre. (Më-grir.)

MAIL. s. m. (*Mallus.*) Espèce de petite masse cylindrique de bois, garnie d'un cercle de fer à chaque bout, qui a un long manche un peu pliant, et dont on se sert pour jouer en poussant, en chassant avec force une boule de buis. | Le jeu où l'on fait usage de mail. | Le lieu, l'allée où l'on joue au mail. Dans qqs. villes, Nom de la promenade publique où l'on jouait autrefois au mail. | *Boule de mail*, La boule avec laquelle on joue au mail. (Mall [ll m.].)

MAILLE. s. f. Chaque nœud que forme le fil, la soie, la laine, etc., dans des tissus serrés et sans intervalles, et aussi dans des tissus lâches. | L'ouverture que les nœuds laissent entre eux. | Se dit De petits annelets de fer dont on formait des armures en les entrelaçant les uns dans les autres. | L'ouverture pratiquée dans les lisses du métier à tisser, et qui sert à recevoir les fils de la chaîne. | Se dit Des marques, des taches qui paraissent sur les plumes du perdreau lorsqu'il devient fort. | Certaine tache ronde qui vient sur la prunelle de l'œil, et qui gêne la vue. | Espèce de monnaie de billon qui était au-dessous du denier, et dont le nom sert encore, fam., à exprimer Une chose de très petite valeur. | *Ils ont toujours maille à partir ensemble*, Ils ont toujours qq. différend sur peu de chose. (Ma-lle [ll m.].)

MAILLER. v. n. Se dit Des perdreaux à qui les mailles viennent | *Fer maillé*, Treillis de fer qui se met à une fenêtre. (Ma-llé [ll m.].)

MAILLET. s. m. (*Malleus.*) Espèce de marteau à deux têtes, qui est ordin. de bois. (Ma-llé [ll m.].)

MAILLOCHE. s. f. Gros maillet de bois. (Ma-llo-che [ll m.].)

MAILLOT. s. m. Morceau de toile ou d'étoffe dans lequel on laçait un petit enfant pour le coucher. | Se dit Des langes et des bandes dont on enveloppe un enfant au berceau. (Ma-llo [ll m.].)

MAILLURE. s. f. Se dit Des taches ou mouchetures qui forment des espèces de mailles sur les plumes d'un oiseau de proie. (Ma-llu-re [ll m.].)

MAIN. s. f. (*Manus.*) Partie du corps humain qui est à l'extrémité du bras, qui s'étend depuis le poignet jusqu'au bout des doigts, et que sa conformation rend propre à toute sorte d'actions et d'ouvrages. | *Lever la main sur qqn.*, Se préparer, être prêt à le frapper. | *Toucher dans la main de qqn.*, Mettre sa main dans la sienne, en signe d'amitié. | *Battre des mains*, Applaudir; rapprocher et frapper l'une par l'autre les deux mains. | Fam., *Main morte*, Main qu'on laisse aller au gré d'une personne qui l'agite, comme si elle était sans nerfs et sans vie. | *N'y pas aller de main morte*, Frapper rudement, avec violence. | Employer des expressions fortes, rudes, violentes. | *Main de justice*, Espèce de sceptre que le roi portait le jour de son sacre, et au haut duquel était la figure d'une main, emblème de la puissance. | À LA MAIN, Avec la main. | *Acheter de la viande à la main*, L'acheter sans la faire peser. | Fam., *Une chose faite à la main*, Une chose arrangée exprès, d'avance, de concert. | À LA MAIN, Dans la main. | *Cela est bien à la main*, se dit D'une chose faite de manière qu'on peut s'en servir aisément, commodement. | À LA MAIN, Sous la main, proche, à portée. | *Avoir un livre à la main*, Le tenir. | Fam., *Avoir la parole à la main*, Parler avec facilité. | *Cheval à deux mains, à toutes mains*, Cheval qui sert à la selle et à la voiture. | *À pleines mains*, Abondamment, libéralement. | *À main droite, à main gauche*, Du côté droit, du côté gauche de la personne qui parle, à qui l'on parle, de qui l'on parle. | *Aux mains*, se dit De l'action de combattre. | DE MAIN, se dit De plusieurs substantifs, pour spécifier la nature ou l'emploi des personnes ou des choses qu'ils désignent. | *Combat de main, de main à main*, Combat qui a lieu de près, entre deux ou plusieurs personnes. | *Coup de main*, Entreprise hardie, dont l'exécution est prompte. | *Homme de main*, Homme d'exécution, hardi. | *De main en main*, De la main d'une personne à celle d'une autre, et de celle-ci à d'autres successivement, jusqu'à la dernière. | Fig., *De longue main*, Depuis longtemps. | DE LA MAIN, Avec la main. | Fam., *Gagner qqn. de la main*, Le prévenir, le devancer dans qq. affaire. | DE LA MAIN, fig., De la part. | *De la main à la main*, Manuellement, sans formalité, sans écrit. | *De la première main*, De la main de celui qui a le premier recueilli, fabriqué ou mis en vente la chose dont il s'agit. | *De toutes mains*, Des mains de tout le monde. | DANS LA MAIN, DANS LES MAINS, se dit en parlant D'une chose dont on confie la garde, le soin ou l'exécution à qqn. | EN MAIN, Dans la main. | *Avoir qqn. ou qq. ch. en main*, L'avoir à sa disposition. | *Prendre en main les intérêts*, Soutenir les intérêts. | *Être en main*, Être à portée de faire qq. ch. commodément. | *En main propre*, Dans la main même de la personne intéressée. | PAR LES MAINS, Dans les mains. | SOUS LA MAIN, Proche, à portée. | *Sous main*, Secrètement, en cachette. | En musique, *Avoir de la main*, Avoir une exécution facile. | *Avoir la main bonne*, Être adroit dans les ouvrages de la main.—Réussir ordin. dans les choses qu'on entreprend. | *Avoir la main légère*, se dit D'un cavalier qui se sert bien des aides de la main, d'un chirurgien qui opère avec habileté, d'un joueur d'instrument qui exécute avec aisance et prestesse, d'un homme qui met de la liberté et de la rapidité dans son écriture. *V.* LÉGER. | En musique, *Avoir un passage, un morceau dans la main*, Le savoir. | *Changer de main*, Passer d'un propriétaire à un autre. | *Donner la main à qqn.*, L'aider en qq. affaire, le favoriser. | *Donner les mains à qq. ch.*, Y consentir, y condescendre. | *Être haut à la main*, Être impérieux, violent. | Fam., *Faire sa main*, Dérober, faire des profits illicites. | *Forcer la main à qqn.*, Le contraindre à faire qq. ch. | *Lier les mains à qqn.*, Le réduire à l'inaction dans une affaire. | Fam., *Manger dans la main*, Avoir des manières trop familières. | *Mettre la main sur qqn.*, Le frapper. | *Mettre la main sur qq. ch.*, S'en saisir, ou, simplement, la trouver. | *Mettre la main à qq. ch.*, L'entreprendre, s'en mêler. | *Se tenir par la main*, Être d'intelligence. | *Tendre la main*, Demander l'aumône, des places, des grâces. | *Cheval de main*, Cheval mené par un valet monté sur un autre cheval. | *Tenir la main haute à qqn.*, Le traiter avec sévérité, sans lui rien passer. | *Lever la main*, Lever la main vers le ciel, pour jurer et affirmer par serment. | *Saisir entre les mains de qqn.*, S'opposer à la délivrance des deniers qui sont entre ses mains. | *Vider ses mains*, Se dessaisir d'une somme qu'on a entre les mains, et la payer à qui il est ordonné par la justice. | *Plaider la main garnie, les mains garnies*, Plaider pour une chose dont on jouit pendant le procès. | *Sans main mettre*, Sans travailler et sans faire de frais. | A certains jeux de cartes, *Avoir la main*, Être le premier à jouer. | *Avoir la main, faire la main*, Donner les cartes. | Pop., *Il a la main chaude*, se dit De celui qui gagne plusieurs mains de suite, à certains jeux où le gagnant fait toujours. | *Faire une main*, Faire une levée. | Fig., Écriture, caractère d'écriture

d'une personne. | *Proposer, donner sa main à qqn.*, Lui proposer de l'épouser, l'épouser. | Fig., Action, puissance. | *Avoir une main de fer*, Avoir une autorité dure et despotique. | *Avoir les mains longues*, Avoir de grands moyens de servir ou de nuire. | Se dit Des extrémités des animaux quand il y a un pouce distinct des quatre autres doigts. | Se dit Des pieds de qqs. oiseaux, comme les perroquets et les oiseaux de fauconnerie. | Se dit, en bot., Des filaments en forme de vrille par lesquels les plantes sarmenteuses et grimpantes s'attachent aux corps voisins. | Pelle de tôle, à manche de bois très-court, dont on se sert pour prendre et pour porter de la braise, de la cendre, etc. | Espèce d'anneau de fer à ressort qui est au bout de la corde d'un puits, et dans lequel on passe l'anse du seau. | Se dit De certains anneaux de fer qui tiennent à la caisse d'un carrosse, et auxquels les soupentes sont attachées. | Sorte d'anneau qui est au devant d'un tiroir, et qui sert à le tirer. | Morceau de galon plat attaché au dedans d'un carrosse, et qu'on tient à la main pour se soutenir. | Assemblage de vingt-cinq feuilles de papier. | *Main courante*, registre n. autr. *Brouillard*. (Min.)

MAIN-D'OEUVRE. s. f. Façon, travail de l'ouvrier. (Min-deu-vre.)

MAIN-FORTE. s. f. Assistance qu'on donne à qqn. pour exécuter qq. ch. Secours qu'on prête à la justice, afin que la force demeure à ses agents, et que ses ordres soient exécutés. (Min-for-te.)

MAINLEVÉE. s. f. Acte judiciaire ou volontaire qui lève l'empêchement résultant d'une saisie, d'une opposition, d'une inscription. (Min le-vée.)

MAINMISE. s. f. T. de jurispr. féod. Saisie. | Fam., *User de mainmise*, Frapper. (Vi.) (Min-mi-ze.)

MAINMORTABLE. adj. des 2 g. Qui est sujet au droit de mainmorte. | Se disait Des corps et communautés dont les biens, étant inaliénables, ne donnent pas ouverture aux droits de mutation. (Min-mor-ta-ble.)

MAINMORTE. s. f. État des vassaux qui, en vertu d'anciens droits féodaux, étaient attachés à la glebe, et privés de la faculté de disposer de leurs biens. | *Gens de mainmorte*, Les corps et les communautés qui, nonobstant les diverses manières dont les individus s'y succèdent, sont considérés comme perpétuels et formant toujours la même corporation. (Min-mor-te.)

MAINT, AINTE. adj. coll. Plusieurs. *Maint homme. Mainte femme. Par maints et maints travaux.* Fam. (Min; in-te.)

MAINTENANT. adv. de temps. (*Manu tenente.*) À présent, à cette heure, aujourd'hui, au temps où nous sommes. | MAINTENANT QUE. loc. conj. (Min-te-nan.)

MAINTENIR. v. a. (*Manus tenere.*) Tenir ferme et fixe. | Affirmer, soutenir. | Demeurer dans le même état. (Min-te-nir.)

MAINTENUE. s. f. Confirmation, par jugement, dans la possession d'un bien ou d'un droit litigieux. (Min-te-nue.)

MAINTIEN. s. m. Conservation. | Contenance, air du visage, habitude du corps. | *N'avoir point de maintien*, Avoir l'air gauche et embarrassé. (Min-tiin.)

MAIRAIN. s. m. *V.* MERRAIN.

MAIRE. s. m. (*Major.*) Le premier officier municipal d'une ville, d'une commune. | *Maire du palais*, Le principal officier qui avait l'administration des affaires de l'État sous les rois de la première race. (Mè-re.)

MAIRIE. s. f. Office de maire. | Le temps durant lequel on exerce cette fonction. | Le bâtiment où se tient l'administration municipale. | *Mairie du palais*, Dignité de maire du palais. (Mè-rie.)

MAIS. conj. adversative. (*Magis.*) Marque Opposition, exception, différence. | S'emploie pour Rendre raison de qq. ch. dont on veut s'excuser. | Marque L'augmentation ou la diminution. | S'emploie au commencement d'une phrase qui a qq. rapport à ce qui a précédé. | Sert de transition pour revenir à un sujet qu'on avait laissé, ou pour quitter celui dont on parle. | Adv. fam.; alors il se joint au verbe *pouvoir* par une négation ou par une interrogation. *Je n'en puis mais.* | Subst., Objection, difficulté. (Mè.)

MAÏS. s. m. *V. Blé de Turquie.* (Ma-is.)

MAISON. s. f. (*Mansio.*) Bâtiment servant de logis, d'habitation, de demeure. | Fam., *Garder la maison*, Rester chez soi. | *Par-dessus les maisons*, se dit Des choses exorbitantes, excessives, exagérées. | *Maison garnie*, Maison où on loue des chambres, des appartements meublés. | *Maison de commerce*, Maison où l'on fait le trafic des marchandises. | *La maison de Dieu*, L'église. | *Petites-Maisons*, Hôpital de Paris, où l'on renfermait des aliénés. | *Petite maison*, se disait D'une maison ordin., située dans un quartier peu fréquenté, et destinée à des plaisirs secrets. | *Les douze maisons du soleil*, Les douze signes du zodiaque. | Le ménage, tout ce qui a rapport aux affaires domestiques. | *Avoir une bonne maison*, Donner souvent à manger. | *Faire une bonne maison*, Amasser beaucoup de bien. | Ceux qui demeurent et vivent ensemble dans une maison, qui y composent une même famille. | Les gens attachés au service d'une maison. | *Faire sa maison*, Rassembler tout ce qui forme un état de maison, en domestiques, en chevaux, en équipages, etc. Se dit Des princes, etc. | Fam., *Faire maison nette*, Renvoyer à la fois tous ses domestiques; et, *Faire maison neuve*, En prendre d'autres. | *Maison du roi*, Les officiers de la chambre et autres attachés au service personnel du roi. | *Maison militaire du roi*, ou *La maison*, Les troupes destinées à la garde de la per-

sonne du roi. | Race, famille. Se dit Des familles nobles et illustres. | *La maison royale*, Les princes du sang. | *Un homme de bonne maison*, De noble et ancienne race. | Compagnie, communauté d'ecclésiastiques, de religieux. (Me-zon.)

MAISONNÉE. s. f. collect. Tous les gens d'une famille qui demeurent dans une même maison. Pop. (Mè-zo-née.)

MAISONNETTE. s. f. Maison basse et petite. (Mè-zo-ne-te.)

MAÎTRE. s. m. (*Magister*) Celui qui a des sujets, des domestiques, des esclaves. | Fam., *Avoir bon maître*, Être au service ou dans la dépendance d'un homme puissant par qui l'on peut être protégé. | Celui qui commande, qui domine soit de droit, soit de fait. | *Se rendre maître d'une province*, S'en emparer par la force. | *Ce chanteur est maître de sa voix*, Il la dirige avec facilité | *Être le maître de faire qq. ch.*, Avoir la liberté, le pouvoir de faire qq. ch. | Propriétaire. | Celui qui enseigne qq. art ou qq. science. | *Maître ès arts*, Celui qui avait reçu, dans une université, les degrés qui donnaient pouvoir d'enseigner les humanités et la philosophie. | *Maître d'étude*, Celui qui, dans un collége, surveille les élèves pendant les heures de travail et de récréation. | Celui qui, après avoir été apprenti, était reçu avec les formes ordinaires dans qq. corps de métier. | Se dit Des artisans qui emploient ou dirigent plusieurs ouvriers. | *Maître valet, maître garçon, maître clerc*, Celui qui est le premier entre ses compagnons, dans une maison, dans une boutique, dans une étude. | *Maître d'équipage*, ou *Maître*, Le premier sous-officier de manœuvre, qui a autorité sur toutes les personnes de l'équipage. | *Maître des hautes œuvres*, L'exécuteur de la haute justice, le bourreau. | *Maître des œuvres basses*, Cureur de retraits, vidangeur. | Se joint fam. à certains termes d'injure. *Maître fou. Maître sot.* | Fam., *Un maître homme, un maître sire*, Un homme entendu, habile, qui sait se faire obéir, se faire servir. | Savant, expert en qq. art. | Se dit Des grands peintres. | *Les petits maîtres*, Certain nombre de graveurs qui sont ainsi désignés dans les catalogues d'estampes. | Titre qu'on donne aux avocats, aux avoués et aux notaires. | Fam., *Petit-maître*, Jeune homme qui se fait remarquer par une élégance recherchée dans sa parure, par des manières libres et un ton avantageux avec les femmes. | Titre des personnes revêtues de certaines charges. | *Maître de chapelle*, Celui qui est chargé de diriger le chant dans une église, et de former les enfants de chœur. Se dit qqf. pour Maître de musique, en parlant Des orchestres d'Italie. | Titre qu'on donne aux chefs des ordres militaires, des ordres de chevalerie. | *Grand maître de l'université de France*, Titre donné, à diverses époques, au chef de l'université de France. | Premier ou principal, en parlant Des choses inanimées qui sont de même nature. (Mè tre.)

MAÎTRESSE. s. f. (*Magistra.*) Ce mot a presque toutes les acceptions de celui de *Maître* | Fam., *Une maîtresse femme*, Une femme habile, intelligente, ferme, qui impose. | *Petite-maîtresse*, Femme qui est d'une élégance recherchée dans son ton, dans ses manières, dans sa parure, dans son ameublement, etc. | Fille, veuve recherchée ou promise en mariage, ou aimée de qqu. | Femme ou fille qui vit avec un homme dans un commerce d'amour et de galanterie. (Mè-tre-se.)

MAÎTRISE. s. f. Qualité de maître. Se disait en parlant Des métiers. | Maîtrise, ou Grande maîtrise, se dit De certaines charges ou dignités. *La grande maîtrise de Malte*, etc. | L'emploi de maître de chapelle dans une église cathédrale. (Mè-tri-ze.)

MAÎTRISER. v. a. Gouverner en maître, avec une autorité absolue. | *Maîtriser ses passions*, etc., ou *se maîtriser*, Dompter ses passions, etc., s'en rendre le maître. (Mè-tri-zé.)

MAJESTÉ. s. f. (*Majestas.*) Grandeur suprême, caractère auguste qui imprime le respect. | Se dit Des personnes et des choses qui ont un air de grandeur propre à inspirer de l'admiration, du respect. | Titre particulier qu'on donne aux empereurs, aux rois, et à leurs épouses. | *Sa Majesté Impériale*, L'empereur d'Autriche. *Sa Majesté Très-Chrétienne*, Le roi de France. *Sa Majesté Catholique*, Le roi d'Espagne. *Sa Majesté Très-Fidèle*, Le roi de Portugal. *Sa Majesté Britannique*, *Sa Majesté Suédoise*, *Sa Majesté Danoise*, Le roi d'Angleterre, le roi de Suède, le roi de Danemark. (Ma-jes-té.)

MAJESTUEUSEMENT. adv. Avec majesté, avec grandeur. (Ma-jès-tu-eu-ze-man.)

MAJESTUEUX, EUSE. adj. Qui a de la majesté, de l'éclat, de la grandeur. (Ma-jès-tu-eû ; ze.)

MAJEUR, EURE. adj. (*Major.*) Qui est plus grand, plus important, plus considérable. | *Ordres majeurs*, La prêtrise, le diaconat, le sous-diaconat, par opposition Aux quatre ordres mineurs. *Excommunication majeure*, Excommunication qui retranche entièrement de l'Église. | *Tierce majeure*, Tierce composée de deux tons. On appelle *Ton* ou *mode majeur*, Celui où la tierce et la sixte au-dessus de la tonique sont majeures. | *Tierce majeure*, L'as, le roi et la dame de la même couleur. | Grand, important, considérable, absolument et sans comparaison. | *Force majeure*, Force à laquelle on ne peut résister, événement qu'on ne peut empêcher et dont on n'est pas responsable. | Qui a atteint l'âge prescrit par les lois pour user et jouir de ses droits, et pour pouvoir contracter valablement. | Majeurs. subst. masc. plur.

(Vi.) Les ancêtres ou les prédécesseurs.

MAJEURE. s. f. (*Major.*) La proposition d'un syllogisme, qui contient le *grand terme* ou l'attribut de la conclusion. | L'acte que soutenaient les étudiants en théologie la 2e année de leur licence.

MAJOR. s. m. (*Major.*) Officier supérieur qui dirige l'administration et la comptabilité d'un régiment, et qui est chargé en outre de tout ce qui concerne le recrutement et l'état civil du corps. | *Major général*, Officier général chargé de remplir ces mêmes fonctions pour toute une armée, ainsi que d'expédier tous les ordres du généralissime, et de rendre compte des opérations. | Officier supérieur qui, dans une place de guerre, est spécialement chargé des détails du service, sous l'autorité du commandant. | *État-major*, Les officiers et sous-officiers sans troupes. Se dit aussi Des officiers supérieurs d'un corps de troupes. | *État-major*, Le lieu où sont les bureaux de l'état-major. | *Ronde major*, Celle que fait le major. | Au jeu de piquet, *Tierce major, quinte major*. V. Majeur.

MAJORAT. s. m. Immeuble inaliénable attaché à la possession d'un titre de noblesse, et qui passe avec ce titre à l'héritier naturel ou adoptif du titulaire. (Ma-jo-ra.)

MAJORDOME. s. m. (*Maggiordomo*, it.) Maître d'hôtel. Se dit Des officiers qui servent en cette qualité à la cour de Rome, dans les autres cours d'Italie, et en Espagne.

MAJORITÉ. s f. La pluralité des votants, des suffrages. | *Majorité absolue*, Celle qui se compose de la moitié des voix, plus une; *Majorité relative*, Celle qui se forme simplement de la supériorité du nombre des voix obtenues par un des concurrents. | Absol., Le parti qui, dans une assemblée, réunit ordin. le plus grand nombre de suffrages. | L'état de celui qui est majeur. | La place de major.

MAJUSCULE. adj. des 2 g. et subst. fém. (*Majusculus.*) *Lettre majuscule, caractère majuscule*, Grande lettre, lettre capitale. | [c m.]

MAKI. s. m. Animal de l'ordre des Quadrumanes, qui ressemble au singe par le corps, les jambes et les pieds, et qui a le museau allongé comme le renard. (Mac-i [c m.].)

MAL. s. m. (*Malum.*) Ce qui est contraire au bien, ce qui est mauvais, nuisible, désavantageux, préjudiciable, etc. | Ce qui est contraire à la vertu, à la probité, à l'honneur. | *Induire qqn. à mal*, Le porter à malfaire. | *Mettre une femme à mal*, La séduire. | *Penser à mal*, Avoir qq. intention maligne ou mauvaise. | Douleur physique, maladie. | *Avoir du mal à faire une chose*, La faire avec répugnance, avec chagrin. | Dommage, perte, calamité. | Inconvénient. | Discours désavantageux tenu sur qqn., ou Interprétation défavorable et fausse donnée à qq. ch. | Adv., De mauvaise manière, autrement qu'il ne faut, qu'il ne convient, qu'on ne désirerait. | *Prendre mal une chose*, S'en offenser. | *Prendre mal un passage*, N'en pas saisir le véritable sens. | *Se trouver mal*, Tomber en faiblesse, en défaillance. Éprouver du malaise. | *Se trouver mal d'une chose*, En éprouver du dommage, de l'inconvénient. | *Être mal avec qqn.*, Être brouillé avec lui. | *Être mal*, Être sérieusement malade. *Être fort mal*, Être en grand danger de mourir. *Être au plus mal*, Être dans un état désespéré. | Adj., *Bon gré, mal gré; Bon an, mal an.* Il a servi de même à former les mots *Malheur*, *Malefaim*, etc.

MALACHITE. s. f. (*Malachites.*) Pierre opaque, mamelonnée et d'un beau vert, qui est susceptible de poli. (Ma-lac-i-te [c m.].)

MALACIE. s. f. (*Malacia.*) Dépravation du goût, désir plus ou moins grand de certains aliments inusités, ou même dégoûtants. (Ma-la-sie.)

MALACTIQUE. adj. des 2 g. et subst. masc. (*Malassare.*) Se dit Des médicaments émollients. (Ma-lac-tic-e.)

MALADE. adj. des 2 g. (*Malato*, it.) Qui éprouve, qui souffre qq. altération dans sa santé. | *Avoir l'air malade*, Paraître malade. | Se dit Des animaux. | Se dit Des parties du corps. | Se dit De plusieurs choses inanimées. | Se dit Des corps politiques, des établissements publics ou autres, du cœur, de l'esprit, de l'imagination. | *Visiter, guérir, garder les malades.*

MALADIE. s. f. Altération dans la santé. | Absol., se dit D'une épidémie. | *Maladie du pays*, Mélancolie profonde et dangereuse, causée par le regret d'être éloigné de son pays. | Se dit Des animaux. | Se dit Des plantes et de plusieurs autres objets inanimés. | Se dit fig., au sens moral. | Affection excessive pour qq. ch.

MALADIF, IVE. adj. Valétudinaire; qui est sujet à être malade.

MALADRERIE. s. f. (*Malum, lazarus.*) Hôpital anciennement affecté aux personnes malades de la lèpre, et qu'on appelait aussi *Léproserie*.

MALADRESSE. s. f. Défaut d'adresse. (Ma-la-dre-se.)

MALADROIT, OITE. adj. et subst. Qui manque d'adresse. (Ma-la-droua; oua-te.)

MALADROITEMENT. adv. D'une manière maladroite. (Ma-la-droua-te-man.)

MALAGUETTE. s. f. Espèce de poivre n. autr. *Graine de paradis.* (Ma-lag-ë-te [g m].)

MALAI. s. m. Nom d'une langue très-répandue dans les îles de l'Inde orientale. Plusieurs écrivent *Malais*, et qqns. disent *La langue malaise.* (Ma-lë.)

MALAISE. s. m. État incommode du corps, dans lequel les fonctions, sans être assez dérangées pour qu'il y ait maladie, ne s'exécutent pas avec une pleine liberté. |

Fig., *Être dans le malaise*, Être à l'étroit, être mal dans ses affaires. (Ma-lè-ze.)

MALAISÉ, ÉE. adj. Difficile. | Incommode, dont on ne peut se servir avec facilité. | Qui est à l'étroit dans sa fortune. (Ma-le-zé.)

MALAISÉMENT. adv. Difficilement, avec peine. (Ma-lè-zé-man.)

MALANDRE. s. f. (*Malandria.*) Espèce de crevasse, de fente qu'on aperçoit aux plis du genou d'un cheval, et d'où découle une humeur séreuse et fétide. | Se dit Des nœuds pourris dans les bois de construction.

MALANDREUX, EUSE. adj. (*Malandriosus.*) *Bois malandreux*, Bois de construction où il y a des nœuds pourris. (Malan-dreù ; ze)

MAL-APPRIS. adj. et s. masc. *V. le participe d'*Apprendre. (Ma-la-pri.)

MALART. s. m. Le mâle des canes sauvages. (Ma lar.)

MALAVISÉ, ÉE. adj. et subst. Imprudent, indiscret, qui parle ou agit mal à propos et sans y prendre garde. (Ma-la-vi-zé.)

MALAXER. v. a. (*Malassare.*) Pétrir des drogues pour les rendre plus molles, plus ductiles (Ma-lac-sé.)

MALBÂTI, IE. adj. et subst. Mal fait, mal tourné. Fam.

MALCONTENT, ENTE. adj. Qui n'est pas aussi satisfait qu'il espérait ou qu'il avait droit de l'être. (Mal-con-tan ; an-te.)

MALDISANT, ANTE. adj. et subst. Qui aime à dire du mal des autres. (Mal-di-zan.)

MÂLE. s. m. et adj. des 2 g. (*Masculus.*) Mot qui désigne le sexe de l'homme dans notre espèce, et le sexe masculin dans toutes les espèces d'animaux : il est corrélatif de *Femelle.* | *Fleurs mâles*, Celles qui n'ont que des étamines sans pistil. | *Encens mâle. V.* Oliban. | Fort, ayant l'apparence de la force qui convient au sexe masculin. | Qui est très-expressif, énergique, ou grave, imposant.

MALEBÊTE. s. f. (*Mala bestia.*) Une personne dangereuse, et dont on doit se défier. Fam.

MALÉDICTION. s. f. (*Maledictio.*) Imprécation, vœu pour qu'il arrive du mal à qqn. | Fam., *La malédiction est sur cette maison*, Le malheur parait attaché à cette maison. (Ma-lé-dic-sion.)

MALEFAIM. s. f. (*Mala fames.*) Faim cruelle. (Vi.) (Ma-le-fin.)

MALÉFICE. s. m. (*Maleficium.*) Action par laquelle on est censé causer du mal, soit aux hommes, soit aux animaux et aux fruits de la terre, en employant des moyens cachés et surnaturels. (Ma-lé-fi-se.)

MALÉFICIÉ, ÉE. adj. Maltraité par l'effet de qq. maléfice. Se dit D'une personne maltraitée par la nature ou par qq. maladie. Fam. (Ma-lé-fi-si-é.)

MALÉFIQUE. adj. des 2 g. (*Maleficus.*) Se dit Des planètes et des étoiles auxquelles l'ignorance et la superstition attribuent de malignes influences. (Ma-lé-fic-e.)

MALEMORT. s. f. (*Mala mors.*) Mort funeste. (Vi.) (Ma-le-mor.)

MALENCONTRE. s. f. Mauvaise rencontre, accident. Fam. (Ma-lan-con-tre.)

MALENCONTREUSEMENT. adv. Par malencontre. Fam. (Ma-lan-con-treu-ze-man.)

MALENCONTREUX, EUSE. adj. Qui est sujet à éprouver des revers, des accidents. | Se dit Des choses qui annoncent ou qui causent du malheur. Fam. (Ma-lan-con-treù ; ze.)

MAL-EN-POINT. adv. En mauvais état de santé, de fortune, dans une situation critique ou périlleuse. Fam. (Ma-lan-pouin.)

MALENTENDU. s. m. Paroles ou actions prises dans un autre sens que celui où elles ont été dites ou faites. (Ma-lan-tan-du.)

MALEPESTE. (*Mala pestis.*) Espèce d'interjection qui exprime la surprise. Fam. (Ma-le-pès-te.)

MAL-ÊTRE. s. m. État de langueur, indisposition vague et sourde.

MALÉVOLE. adj. des 2 g. (*Malevolus.*) Malveillant. Il est familier et peu usité.

MALFAÇON. s. f. Ce qu'il y a de mal fait dans un ouvrage. | Supercherie, mauvaise façon d'agir dans le commerce de la vie, dans la conduite. Fam. (Mal-fa-son.)

MALFAIRE. v. n. (*Malefacere.*) Faire de méchantes actions. Il n'est usité qu'à l'infinitif. (Mal-fe-re.)

MALFAISANCE. s. f. Disposition à faire du mal à autrui. (Mal-fe-zan-se.)

MALFAISANT, ANTE. adj. (*Malefaciens.*) Qui se plait à nuire, à faire du mal aux autres. | Se dit Des choses nuisibles à la santé. (Mal-fe-zan.)

MALFAITEUR. s. m. (*Malefactor.*) Qui commet des crimes, qui fait de méchantes actions. (Mal-fe-teur.)

MALFAMÉ, ÉE. adj. Qui a mauvaise réputation. On écrit aussi *Mal famé* en deux mots.

MALGRACIEUSEMENT. adv. De mauvaise grâce, d'une manière malgracieuse. Fam. et vi. (Mal-gra-si-eu-ze-man.)

MALGRACIEUX, EUSE. adj. Rude, incivil. (Vi.) (Mal-gra-si-eû ; se.)

MALGRÉ. prép. Contre le gré de. | Se dit par rapport Aux choses Nonobstant. | *Malgré tout*, Quoi qu'on fasse, quoi qu'il arrive. | Adv., *Bon gré, mal gré*, De gré ou de force. | Malgré que. loc. conj. Quoique. On ne l'emploie qu'avec le verbe *Avoir: Malgré que j'en aie*, En dépit de moi.

MALHABILE. adj. des 2 g. Qui n'est point intelligent, qui manque de capacité, d'adresse. (Ma-la-bi-le.)

MALHABILEMENT. adv. D'une manière malhabile. (Ma-la-bi-le-man.)

MALHABILETÉ, s. f. Manque d'habileté, de capacité, d'adresse. (Ma la-bi-le té.)

MALHEUR. s. m. (*Mala hora.*) Mauvaise fortune, mauvaise destinée. | *Jouer de malheur,* Jouer malheureusement; Éprouver une contrariété qui résulte du hasard. | *Être en malheur,* Avoir une mauvaise veine, au jeu ou en toute autre chose. | *Porter malheur,* se dit D'une personne dont la présence cause ou est censée causer du malheur à une autre. Se dit aussi Des choses. | Désastre, infortune, accident fâcheux. | S'emploie avec la prép. *A* ou *Sur,* par imprécation. *Malheur aux impies! Malheur sur eux et sur leurs enfants!* | PAR MALHEUR. loc. adv. Par l'effet d'un accident, d'un hasard malheureux. (Ma-leur.)

MALHEUREUSEMENT. adv. D'une manière malheureuse. | Par malheur. (Ma-leu-reu-ze-man.)

MALHEUREUX, EUSE. adj. Qui n'est pas heureux. | Se dit Des choses. Misérable, affligeant, digne de pitié | Funeste, désastreux, calamiteux, fâcheux, préjudiciable. | Qui porte malheur, qui annonce ou qui cause du malheur. | Qui manque des qualités qu'il devrait avoir, qui est mauvais, méprisable dans son genre. | *Mémoire malheureuse,* Mémoire qui retient difficilement, qui manque au besoin. | *Facilité malheureuse,* Facilité dont on abuse, et qui ne produit que de mauvais ouvrages. | Exprime la grande infériorité de la personne ou de la chose qu'il qualifie, à l'égard d'une autre personne ou d'une autre chose. | MALHEUREUX. subst. Un homme misérable. | Un méchant homme, un homme vil et méprisable. | MALHEUREUSE. subst. fém., Femme méprisable, femme de mauvaise vie. (Ma-leu-reû; ze.)

MALHONNÊTE. adj. des 2 g. Qui manque, qui est contraire à l'honneur, à la probité. | Incivil. (Ma-lo-nê-te.)

MALHONNÊTEMENT. adv. D'une manière contraire à la probité, à l'honneur. | Avec incivilité. (Ma-lo-nê-te-man.)

MALHONNÊTETÉ. s. f. Incivilité, manque de bienséance. | Se dit Des paroles et des actions inciviles. (Ma-lo-nê-te-té.)

MALICE. s. m. (*Malitia.*) Inclination à nuire, à mal faire, à causer de la peine. | S'applique Aux choses. | *La malice du péché,* La malignité du péché. | Fam., *Ne pas entendre malice à qq. ch.,* Faire ou dire qq. ch. sans mauvaise intention. | Action faite avec malice. | Disposition à la gaieté et à la plaisanterie. | Action faite, parole dite dans la seule intention de badiner, de se divertir | *Entendre malice à qq. ch.,* Y donner un sens détourné, un sens malin. (Ma-li-se.)

MALICIEUSEMENT. adv. Avec malice. (Ma-li-sieu-se-man.)

MALICIEUX, EUSE. adj. (*Maliciosus.*) Qui a de la malice, où il y a de la malice. | Gai, plaisant. | *Cheval malicieux,* Cheval qui rue de côté, qui use d'adresse contre celui qui le monte ou qui l'approche. (Ma-li-sieû; ze.)

MALIGNEMENT. adv. Avec malignité. (Ma-li-*ne*-man [n m.].)

MALIGNITÉ. s. f. (*Malignitas.*) Inclination à faire, à penser, à dire du mal. | Se dit Des choses. | Qualité nuisible, dangereuse. (Ma-li-*ni*-té [n m.].)

MALIN, IGNE. adj. (*Malignus; igna.*) Qui prend plaisir à nuire, à faire ou à dire du mal. | Qui se plaît à faire ou à dire des choses malicieuses, seulement pour s'amuser, se divertir. | Se dit Des choses dans les deux sens. | *Maligne joie,* Joie que l'on a du mal d'autrui, et qu'on voudrait cacher. | Fam., *Malin vouloir,* Intention maligne, intention de nuire. | *L'esprit malin,* ou, absol., *Le malin,* Le diable. | Adj. et subst., Fin, rusé. | Au sens physique, Qui a quelque qualité mauvaise, nuisible | *Fièvre maligne,* Fièvre intermittente ou rémittente, accompagnée d'accidents graves, qui surviennent inopinément. (Ma-lin; i-*ne* [n m.].)

MALINE. s. f. (*Malignus.*) Se dit Des grandes marées qui ont lieu à la nouvelle et à la pleine lune, et dont les plus considérables arrivent aux équinoxes.

MALINES. s. f. Dentelle très-fine qui s'est fabriquée originairement dans la ville de Malines, en Flandre. (Ma-li-ne.)

MALINGRE. adj. des 2 g. (*Male, æger.*) Qui a peine à recouvrer ses forces et sa santé après une maladie, ou qui est d'une complexion faible et sujette à se déranger. Fam.

MALINTENTIONNÉ, ÉE. adj. et subst. Qui a de mauvaises intentions. (Ma-lin-tan-sio-né.)

MALITORNE. adj. des 2 g. et subst. (*Male, tornatus.*) Grossier, maladroit et gauche. *V.* MARITORNE.

MAL-JUGÉ. s. m. Jugement défectueux, mais sans prévarication. (Mal-ju jé.)

MALLE. s. f. (*Vellus.*) Coffre de bois de la forme d'un carré long, couvert de peau, fermant à clef, et servant à renfermer les hardes, les effets qu'on porte en voyage. | *Faire sa malle,* Mettre, ranger dans sa malle ce qu'on veut emporter pour son voyage. *Défaire sa malle,* En tirer les effets qu'elle contient. | *Malle-poste,* ou *Malle,* Voiture par laquelle l'administration des postes envoie les lettres aux bureaux de destination, et dans laquelle on reçoit des voyageur. | *Courrier de la malle,* Préposé de l'administration des postes chargé d'accompagner les lettres, et de les remettre aux différents bureaux de la route qu'il parcourt. | Sorte de panier dans lequel les petits merciers portent leurs marchandises. | *Trousser en malle,* Enlever par surprise et promptement. (Vi.) (Ma-le.)

MALLÉABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est malléable.

MALLÉABLE. adj. des 2 g. (*Malleus.*) Qui est dur et ductile, qu'on peut battre, forger et étendre à coups de marteau.

MALLÉOLE. s. f. (*Malleolus.*) Partie saillante du bas des os de la jambe, n. autr. La cheville du pied.

MALLETTE. Petite malle. (Ma-lë-te.)

MALLIER. s. m. Le cheval qu'on met dans le brancard d'une chaise de poste. (Ma-lié.)

MALMENER. v. a. Réprimander, maltraiter de paroles ou d'actions. | Faire essuyer à qqn. un grand échec, une grande perte.

MALOTRU, UE. s. T. d'injure et de mépris, par lequel on désigne Une personne maussade, mal faite, malbâtie, grossière.

MALPEIGNE. s. m. Homme malpropre et mal vêtu. (Mal-pe-né [n m.].)

MALPLAISANT, ANTE. adj. Désagréable, fâcheux. (Vi.) (Mal-ple-zan.)

MALPROPRE. adj. des 2 g. Qui manque de propreté, qui est sale.

MALPROPREMENT. adv. Salement, avec malpropreté. | *Travailler malproprement*, Travailler mal et grossièrement. (Mal-pro pre-man.)

MALPROPRETÉ. s. f. Défaut de propreté, saleté.

MALSAIN, AINE. adj. Qui est habituellement malade, qui n'est pas sain. | Qui est contraire à la santé. (Mal-sin; ë-ne.)

MALSÉANT, ANTE. adj. Messéant, contraire à la bienséance.

MALSONNANT, ANTE. adj. Hasardé, téméraire, qui semble contraire à la véritable doctrine. | *Cela est malsonnant*, se dit D'un discours, d'une expression qui semble contraire à la morale, à la bienséance. (Mal-so-nan.)

MALT. s. m. T. angl. Drèche, orge préparée pour faire de la bière.

MALTÔTE. s. f. (*Male, tollere.*) Exaction, perception d'un droit qui n'est pas dû, qui n'est pas légal. Toute espèce de perception d'impôts. | Fam., Le corps des maltôtiers, (Vi.)

MALTÔTIER. s. m. Celui qui exige des droits qui ne sont pas dus, ou qui ne sont pas imposés légalement; Tout homme chargé de la perception des impôts. (Vi.) (Mal-tô-tié.)

MALTRAITER. v. a. Traiter durement en actions ou en paroles. | Faire préjudice à qqn., ne pas le traiter favorablement, soit à tort, soit avec raison. (Mal-tre-té.)

- MALVACÉE. adj. f. et subst. (*Malvaceus.*) Se dit Des plantes qui appartiennent à la famille des mauves. (Mal-va-sée.)

MALVEILLANCE. s. f. (*Malevolentia.*) Mauvaise volonté pour les hommes en général, ou pour qqn. en particulier. (Mal-ve-llan-se [ll m.].)

MALVEILLANT, ANTE. adj. (*Malevolens.*) Qui a de la malveillance, où il y a de la maveillance. | Subst. masc. Celui qui veut du mal à qqn., qui est malintentionné pour qq. ch. (Mal-vë-llan [ll m.].)

MALVERSATION. s. f. (*Male, versatio.*) Faute grave commise par cupidité, dans l'exercice d'une charge, d'un emploi, dans l'exécution d'un mandat. (Mal-ver-sa-sion.)

MALVERSER. v. n. (*Male, versare.*) Commettre une ou plusieurs malversations. (Mal ver-sé.)

MALVOISIE. s. f. (*Malvasia*, n. pr.) Vin grec, qui est fort doux. | Vin muscat, cuit, de qq. pays que ce soit. (Mal-voua-zie.)

MALVOULU, UE. adj. À qui l'on veut du mal, pour qui l'on est mal disposé. On écrit aussi *Mal voulu.*

MAMAN. s. f. (*Mamma.*) T. dont les enfants, et ceux qui leur parlent, se servent au lieu du mot de *Mère.* | *Grand'maman, bonne maman*, Grand'mere. | Fam., *Une grosse maman*, Une femme qui a de l'embonpoint.

MAMELLE. s. f. (*Mamilla.*) La partie charnue et glanduleuse du sein des femmes, où se forme le lait. | Le premier âge, l'âge de l'allaitement. | La partie charnue qui, dans les hommes, est placée au même endroit que la mamelle des femmes. | Se dit Des organes qui, dans les animaux femelles, servent à l'allaitement. (Ma-me-le.)

MAMELON. s. m. Le bout de la mamelle. Toute éminence arrondie.

MAMELONNÉ, ÉE. adj. Qui est couvert de mamelons ou de petites tumeurs arrondies, qui a des proéminences approchant de la forme d'un mamelon. (Ma-me-lo-né.)

MAMELU, UE. adj. et subst. Qui a de grosses mamelles. Pop.

MAMELUK. s. m. (*Mameluk*, ar.) Homme faisant partie, en Égypte, d'une milice à cheval, composée de soldats achetés dans leur enfance. (Mam-louc.)

MAMILLAIRE. adj. des 2 g. (*Mamillare.*) Qui a la forme d'un mamelon. (Ma-mil-lè-re.)

MAMMAIRE. adj. des 2 g. (*Mammalis.*) Qui a rapport aux mamelles. (Ma-mè-re.)

MAMMIFÈRE. adj. des 2 g. et subst. masc. Se dit Des animaux qui ont des mamelles.

MAMMOUTH. s. m. Animal du genre de l'éléphant, dont l'espèce a disparu, et dont on retrouve les ossements en terre, surtout près des grandes rivières de Sibérie. | Autre genre d'animal fossile, à dents mamelonnées, n. autr. Mastodonte. (Ma-mout.)

MANANT. s. m. (*Manens.*) T. d'ancienne pratiq Habitant d'un bourg ou d'un village. | S'est dit absol., dans le langage or-

naire, D'un paysan. | Homme grossier, mal élevé. (Ma-nan.)

MANCENILLIER. s. m. Arbre du genre des Tithymales, qui croît aux Antilles, et dont le fruit et le suc sont des poisons très-subtils. (Man-se-ni-lié.)

MANCHE. s. m. (*Manicula.*) La partie d'un instrument, d'un outil, par laquelle on le tient pour en faire usage. | *Le manche de la charrue*, La partie de la charrue que tient le laboureur. | *Le manche d'un gigot, d'une épaule de mouton*, La partie par où on les prend pour les découper. | *Le manche d'un violon*, etc., La partie où l'on pose les doigts de la main gauche, pour former les tons différents. | *Manche de couteau*, Espèce de coquillage bivalve.

MANCHE. s. f. (*Manica.*) Partie du vêtement dans laquelle on met le bras. | *Manches pendantes*, Bandes d'étoffe que l'on attache à de certaines robes de cérémonie. | *Avoir une personne dans sa manche*, En disposer à son gré. | *Il a la manche large*, se dit D'un casuiste, d'un directeur relâché. | Fam., *Il ne se fera pas tirer par la manche*, Il fera volontiers telle chose. | *C'est une autre paire de manches*, C'est une autre affaire. | *Gentilshommes de la manche*, Gentilshommes dont la fonction était d'accompagner continuellement les fils de France depuis qu'ils étaient sortis des mains des femmes jusqu'à la fin de leur éducation. | *Gardes de la manche*, Ceux des gardes du corps qui, en certaines occasions, étaient aux deux côtés du roi, vêtus de hoquetons et armés de pertuisanes. | Tuyau de cuir, drap, toile, ou autre étoffe rendue, autant qu'il est possible, imperméable, servant à conduire des liquides ou des gaz d'un lieu dans un autre. | *Manches à vent*, Manches qui font l'office de ventilateurs, et qui conduisent l'air extérieur dans les entre-ponts. | Canal, espace étroit de mer renfermé entre deux terres. | Le canal compris entre les côtes de France et celles d'Angleterre, n. autr. *Pas de Calais.*

MANCHETTE. s. f. Ornement fait de mousseline, de batiste, de dentelle, qui s'attache au poignet de la chemise. | *Vous m'avez fait là de belles manchettes*, Vous avez fait une équipée, une étourderie qui me met dans l'embarras. (Man-che-te.)

MANCHON. s. m. (*Manica.*) Espèce de sac, ouvert par les deux bouts, ordin. recouvert d'une fourrure, et ouaté intérieurement, dans lequel on met les deux mains pour les garantir du froid.

MANCHOT, OTE. adj. et subst. (*Mancus.*) Estropié ou privé de la main ou du bras. | *Cet homme n'est pas manchot*, Il a de la finesse, de la dextérité. (Man-chô.)

MANCHOT. s. m. (*Mancus.*) Nom de certains oiseaux des mers australes, qui ont des ailes très-petites, et qui volent difficilement.

MANDANT. s. m. (*Mandare.*) Celui qui, par un mandat, donne pouvoir à un autre d'agir en son nom. (Man-dan.)

MANDARIN. s. m. Titre que l'on donne à tous les gens en place de la Chine, mais qui est étranger à la langue chinoise.

MANDAT. s. m. (*Mandatus.*) Acte par lequel on commet le soin d'une affaire à qqn. qui s'en charge gratuitement. | Écrit portant l'ordre de payer une certaine somme à la personne qui y est dénommée. | *Mandat d'amener*, Ordre de faire comparaître qqn. devant un tribunal, un magistrat. *Mandat d'arrêt*, Ordre d'arrêter, d'emprisonner. | Se dit Des instructions spéciales que, dans qqs. gouvernements, les électeurs donnaient aux députés qu'ils envoyaient à l'assemblée représentative. | Rescrit du pape, par lequel il mandait à un collateur ordinaire de pourvoir celui qu'il lui nommait du premier bénéfice qui vaquerait à sa collation. (Man-da.)

MANDATAIRE. s. m (*Mandatarius*, b. l.) Celui qui est chargé d'un mandat, d'une procuration, d'une mission pour agir au nom d'un autre. | Celui en faveur de qui le pape avait expédié un mandat. (Man-da-tè-re.)

MANDEMENT. s. m. Ordre par écrit et rendu public, de la part d'une personne qui a autorité et juridiction; ordonnance d'un supérieur, d'un juge, etc. | Écrit qu'un évêque fait publier dans l'étendue de son diocèse, et par lequel il donne aux fidèles des instructions ou des ordres relatifs à la religion. | (Vi.) La lettre, le billet qu'on donne à qqn., portant ordre à un receveur ou fermier de payer qq. somme. (Man-de-man.)

MANDER. v. a. (*Mandare.*) Envoyer dire, faire savoir, par lettre, ou par message. | *Mander qqn.*, Lui donner avis ou ordre de venir. | *Il a mandé ses équipages*, etc., Il a donné ordre qu'on les lui envoyât.

MANDIBULE. s. f. (*Mandibula.*) Mâchoire. La mâchoire inférieure. | Chacune des deux parties qui forment le bec des oiseaux. | Se dit Des parties saillantes de la bouche des insectes, situées au-dessus des mâchoires.

MANDILLE. s. f. Sorte de casaque que les laquais portaient autrefois. (Man-di-lle [ll m.].)

MANDOLINE. s. f. (*Bandolin*, esp.) Instrument de musique à cordes et à manche dont on joue avec une plume.

MANDORE. s. f. (*Bandurria*, esp.) instrument de musique à cordes et à manche dont on joue avec les doigts.

MANDRAGORE. s. f. (*Mandragora.*) Plante de la famille des Solanées, d'une odeur et d'une saveur désagréables.

MANDRIN. s. m. Poinçon dont les serru-

riers se servent pour percer le fer à chaud. | Pièce sur laquelle les tourneurs et les tabletiers assujettissent les ouvrages qui ne peuvent être tournés entre les pointes.

MANDUCATION. s. f. (*Manducatio.*) Action de manger. Se dit, particulièr., en parlant De l'eucharistie. (Man-du-ca-sion.)

MANÉAGE. s. m. (*Manu, agere.*) Travail gratuit que les matelots sont obligés de faire pour charger sur un navire, ou pour en décharger, les planches, le poisson, etc. (Ma-né-a-je.)

MANÉGE. s. m. (*Manu, agere.*) Exercice qu'on fait faire à un cheval pour le dresser. | Lieu où l'on exerce les chevaux pour les dresser, et où l'on donne des leçons d'équitation. | Se dit De certaines manières d'agir adroites et artificieuses. (Ma-né-je.)

MÂNES. s. m. pl. (*Manes.*) Nom que les anciens donnaient à l'ombre, à l'âme des morts. (Mâ-ne.)

MANGANÈSE. s. m. (*Magnes.*) Métal cassant, très-oxydable, qui ne se trouve, pour ainsi dire, qu'à l'état d'oxyde dans la nature. (Man-ga-nè-ze.)

MANGEABLE. adj. des 2 g. Qui peut se manger sans dégoût. (Man-ja-ble.)

MANGEAILLE. s. f. Ce qu'on donne à manger à qqs. animaux domestiques, à des oiseaux. | Fam., Ce que mangent les hommes. (Man-ja-lle [ll m.].)

MANGEANT, ANTE. adj. Qui mange. (Man-jan.)

MANGEOIRE. s. f. L'auge où mangent les chevaux, les bêtes de somme. *Tourner le dos à la mangeoire*, Faire tout le contraire de ce qu'il faudrait pour arriver au but qu'on se propose. (Man-joua-re.)

MANGER. v. a. (*Mandere.*) Mâcher et avaler qq. aliment. | Prendre ses repas. | *On mange bien chez cette personne*, on y prend de bons repas. | *Donner à manger*, Tenir une maison où les gens viennent prendre leurs repas en payant. | Consumer, dissiper en débauches ou en folles dépenses. | *Ses valets le mangent*, etc., Le ruinent. | Se dit De plusieurs choses inanimées qui en consument, en absorbent, en rongent, en minent, en détruisent d'autres. | *Cette voyelle finale se mange*, se dit D'une voyelle finale qui s'élide, qui ne se prononce pas. | Fam., *Manger ses mots, la moitié de ses mots*, se dit D'une personne qui ne prononce pas bien toutes les lettres ou toutes les syllabes des mots. | *Manger dans la main*, Avoir des manières trop familières. | *Manger de la vache enragée*, Éprouver beaucoup de privations et de fatigues. | *Ils se sont mangé le blanc des yeux*, Ils se sont fortement querellés. | *Manger qqn., qq. ch. des yeux*, Regarder avidement qqn, qq. ch. | *Manger qqn. de caresses*, Lui faire de grandes caresses. | *Être joli à manger, être à manger*, se dit D'un enfant, d'une jolie personne. | *Manger les crucifix*, se dit Des hypocrites, des dévots outrés qu'on voit sans cesse agenouillés dans les églises. (Man-jé.)

MANGER. s. m. Ce qu'on mange, ce dont on se nourrit.

MANGERIE. s. f. Action de manger, de manger beaucoup. | Se dit Des frais de chicane, des exactions. (Man-je-rie.)

MANGE-TOUT. s. m. Celui qui consume son bien en folles dépenses. Fam. (Man-je-tou.)

MANGEUR, EUSE. s. (*Manducator.*) Celui, celle qui est dans l'habitude de manger beaucoup. | Fam., *Un mangeur*, Un prodigue, un dissipateur. | Pop., *Un mangeur de chrétiens*, Un homme de chicane, qui tourmente le peuple. | Pop., *Un mangeur de charrettes ferrées*, Un fanfaron. | Fam., *Un mangeur de viandes apprêtées*, Un fainéant qui aimerait à bien vivre. | Fam., *Un mangeur de crucifix, d'images, de saints*, Un bigot, un faux dévot. (Man-jeur; ze.)

MANGEURE. s. f. Endroit mangé d'une étoffe, d'un pain, etc. Pop. (Man-jû-re.)

MANGOUSTE. s. f. *V.* ICHNEUMON.

MANGUE. s. f. Le fruit du manguier. (Mang-e.)

MANGUIER. s. m. Grand arbre à cime étalée, que l'on cultive aux Indes et au Brésil, et dont les fruits, verdâtres, jaunes, rouges ou noirs, sont savoureux et d'une odeur agréable. (Mang-ié [g m.].)

MANIABLE. adj. des 2 g. (*Manus.*) Qui est aisé à manier, qui se prête à l'action de la main. | Qui est aisé à mettre en œuvre. | Traitable.

MANIAQUE. adj. des 2 g. et subst. (*Mania.*) Possédé de quelque manie. (Ma-ni-ac-e.)

MANICHÉEN, ENNE. s. (*Manichæus.*) Celui, celle qui adopte la doctrine de Manès, qui admet deux premiers principes, un bon et un mauvais. (Ma-ni-ché-in; e-ne.)

MANICHÉISME. s. m. Doctrine des manichéens.

MANICHORDION. s. m. (*Monochordum.*) Sorte de clavecin, instrument de musique à clavier. (Ma-ni-cor-di-on.)

MANICLE. s. f. *V.* MANIQUE.

MANIE. s. f. (*Mania.*) Folie qui n'est pas complète comme la démence, et qui se manifeste par des accès intermittents. | Folie dans laquelle l'imagination est constamment frappée d'une idée particulière. | Habitude bizarre, contraire à la raison. | Goût porté jusqu'à l'excès.

MANIEMENT. s. m. Action de manier. | *Le maniement des armes*, L'exercice de pied ferme qu'on fait faire aux soldats pour leur apprendre à bien manier l'arme. | Administration, gestion. (Ma-ni-man.)

MANIER. v. a. (*Manuari.*) Prendre, tâter, toucher avec la main. | Se servir de qq. outil, de qq. instrument, de qq. arme. | Employer la matière propre à qq. ouvrage. | Se dit des productions de l'esprit. *Manier*

un esprit, un caractère, une personne, Les tourner, les gouverner à son gré. | *Manier un cheval*, Le faire aller, le mener. | *Ce cheval manie bien sous l'homme, manie bien à droite et à gauche*, Il exécute avec docilité tous les mouvements que veut le cavalier. | Avoir en sa disposition, administrer, gérer. | *Manier une affaire*, La diriger, la conduire. | AU MANIER. loc. adv. En maniant.

MANIÈRE. s. f. (*Manuarius.*) Façon, sorte. | Absol., Façon d'agir habituelle. | *Manière de parler*, Expression, locution. | *Manière de parler*, Chose dite sans conséquence, ou avec une exagération sensible. | Avec dureté, sans ménagement. | *Par manière d'acquit*, Négligemment, et parce qu'on ne peut guère s'en dispenser. | *Par manière de dire, d'entretien*, Sans avoir eu aucun dessein formé d'en parler; sans y mettre d'importance. | Espèce, apparence. Fam. | La façon de composer et de peindre qui est propre à un artiste, à une école. | Se dit en parlant des ouvrages de littérature. | Affectation, recherche, exagération. | Au plur., La façon d'être ou d'agir dans le commerce de la vie. | *Avoir les belles manières*, Affecter les manières d'un état au-dessus du sien. | DE MANIÈRE QUE. loc. conj. De sorte que. DE MANIÈRE À. loc. prép. De façon à.

MANIÉRÉ, ÉE. adj. Qui est remarquable par qq. affectation dans son maintien, dans ses manières. | Qui a de la manière, où il y a de la manière.

MANIEUR. s. m. Celui qui manie beaucoup.

MANIFESTATION. s. f. (*Manifestatio.*) Action par laquelle on manifeste qq. ch. (Ma-ni-fés-ta-sion.)

MANIFESTE. adj. des 2 g. (*Manifestus.*) Notoire, évident, connu de tout le monde. (Ma-ni-fés-te.)

MANIFESTE. s. m. (*Manifestum.*) Écrit public par lequel un prince, un État, un parti, une personne de grande considération, rend raison de sa conduite dans qq. affaire importante.

MANIFESTEMENT. adv. Clairement, évidemment. (Ma-ni-fés-te-man.)

MANIFESTER. v. a. (*Manifestare.*) Faire connaître, découvrir, mettre au grand jour. (Ma-ni-fes-té.)

MANIGANCE. s. f. Manœuvre secrète, procédé artificieux, petite intrigue. (Ma-ni-gan-se.)

MANIGANCER. v. a. (*Manu agere.*) Tramer secrètement qq. petite intrigue. (Ma-ni-gan-sé.)

MANILLE. s. f. (*Malilla.*) T. du jeu d'hombre, du quadrille et du tri. C'est, en noir, Le deux, et, en rouge, Le sept de la couleur dans laquelle on joue. (Ma-ni-lle [ll m.].)

MANIOC. s. m. Arbrisseau d'Amérique dont la racine sert à faire une sorte de pain qu'on nomme *Cassave*.

MANIPULAIRE. s. m. (*Manipularis.*) Chef d'une des compagnies dont la cohorte romaine était composée. | Adj. des 2 g. Qui appartient au manipule. (Ma-ni-pu-lè-re.)

MANIPULATEUR. s. m. Celui qui manipule.

MANIPULATION. s. f. Action de manipuler. (Ma-ni-pu-la-sion.)

MANIPULE. s. m. (*Manipulus.*) Ornement que le prêtre catholique porte au bras gauche lorsqu'il célèbre la messe, et que le diacre et le sous-diacre portent aussi quand ils servent à l'autel. | Chacune des compagnies dont était composée la cohorte, dans l'ancienne milice romaine. | L'ustensile qui sert à retirer un vase du feu sans se brûler. | Une poignée d'herbes, de fleurs, de graines, ou d'autres choses semblables.

MANIPULER. v. a. (*Manipulus.*) Opérer avec la main sur les substances qu'on extrait, qu'on décompose, qu'on mêle, etc.

MANIQUE. s. f. (*Manica.*) Espèce de gant ou demi-gant que certains ouvriers se mettent à la main pour qu'elle puisse résister au travail. Le peuple dit D'un savetier, *C'est un homme de la manique*. (Ma-nic-e.)

MANIVEAU. s. m. Petit plateau d'osier sur lequel on range certains comestibles pour les vendre. (Ma-ni-vô.)

MANIVELLE. s. f. (*Manu vehere.*) Pièce de fer ou de bois qui se replie deux fois à angle droit, et qui, placée à l'extrémité d'un arbre ou essieu, sert à le faire tourner. (Ma-ni-ve-le.)

MANNE. s. f. (*Manna.*) Espèce de suc concret, qui découle naturellement, ou par incision, de certains végétaux. | La nourriture que Dieu fit tomber du ciel pour nourrir les enfants d'Israël dans le désert. | *C'est une bonne manne, une vraie manne*, se dit D'un aliment qui est très-abondant, et est très-utile pour la nourriture du peuple. | *La manne céleste*, La parole de Dieu. (Mâ-ne.)

MANNE. s. f. Panier d'osier plus long que large, qui a une anse à chaque extrémité, et où l'on met du linge, de la vaisselle, et d'autres objets. (Ma-ne.)

MANNEQUIN. s. m. Panier long et étroit, dans lequel on apporte des fruits ou de la marée au marché. | Panier d'osier à claire-voie, dans lequel on élève des arbres destinés à regarnir un jardin. | Figure imitant le corps humain, dont tous les membres ont des jointures brisées qui imitent le jeu des articulations, et sur laquelle les peintres et les sculpteurs ajustent des draperies, après lui avoir donné l'attitude de la figure qu'ils veulent représenter. | *Cette figure sent le mannequin*, Elle manque de naturel. | Fam., Homme nul, sans caractère. | Se dit Des figures imitant le corps humain, sur lesquelles les chirurgiens s'exercent à l'application des bandages et à la

manœuvre des accouchements. (Ma-nec-in [c m.].)

MANNEQUINÉ, ÉE. adj. Qui sent le mannequin, qui est disposé avec affectation. T. de peint. (Ma-nec-i-né [c m.].)

MANOEUVRE. s. f. (*Manus*, *opus*.) Action ou opération de la main. L'action de gouverner, de conduire un vaisseau, de régler ses mouvements, de lui faire faire toutes les évolutions nécessaires, soit pour la route, soit pour le combat. | Au plur., Tous les cordages destinés à manier les voiles et à faire les autres services du vaisseau.—*Manœuvres courantes*, Les cordages mobiles qui servent à tout moment pour manœuvrer le vaisseau; et *Manœuvres dormantes*, Les cordages fixes dont on ne fait usage que rarement. | Se dit Des mouvements qu'on fait exécuter à des troupes. | Se dit Des moyens qu'on emploie pour arriver à ses fins. (Ma-neu-vre.)

MANOEUVRE. s. m. Celui qui travaille de ses mains. Se dit surtout De ceux qui servent sous les maçons, etc. | Homme qui exécute grossierement et par routine un ouvrage d'art. | Homme subtil, rusé, disposé à tromper. | *Travail, ouvrage de manœuvre*, se dit Des ouvrages d'art ou de littérature qui n'exigent que du temps et de la patience.

MANOEUVRER. v. n. (*Manu operari.*) T. de mar. Faire la manœuvre. V. a. *Manœuvrer les voiles.* | *Ce vaisseau manœuvre bien*, Il exécute bien ses mouvements. | Se dit en parlant Des mouvements que des troupes exécutent. | Se dit en parlant De l'art qu'un général déploie pour réussir dans ses projets, soit qu'il veuille attaquer l'ennemi, soit qu'il veuille l'éviter. | Prendre des mesures pour faire réussir une affaire. (Ma-neu-vré.)

MANOEUVRIER. s. m. Celui qui entend bien la manœuvre des vaisseaux. | Se dit en parlant De la manœuvre des troupes de terre. (Ma-neu-vrié.)

MANOIR. s. m. (*Manere.*) Demeure, maison. T. de prat. ou poét. (Ma-nouar.)

MANOUVRIER. s. m. Ouvrier qui travaille de ses mains, et à la journée. (Ma-nou-vrié.)

MANQUE. s. m. (*Mangel*, all.) Défaut, absence, privation. | *Trouver qq. ch. de manque*, Le trouver de moins où il devrait être. | Prép., Faute. | Au billard, *Un manque-à-toucher*, se dit Lorsque le joueur n'atteint pas la bille sur laquelle il joue. Ne prend pas la marque du pluriel. (Manc-e.)

MANQUEMENT. s. m. Faute d'omission. | Défaut, manque. *Manque* est plus usité. (Manc-e-man.)

MANQUER. v. n. (*Mangeln*, all.) Faillir, tomber en faute. | Se dit Des armes à feu, lorsqu'on veut tirer et que le coup ne part pas. | Tomber, périr. | Se dérober, s'affaisser. | *Le pied lui a manqué*, Le pied lui a glissé. | Faillir, faire banqueroute. | Défaillir. | Faire faute. | En parlant D'une personne ou d'une chose, signifie aussi qu'Elle est de moins là où elle devrait se trouver. | MANQUER, suivi de la prép. *de*, Avoir faute de. | *Manquer de parole*, *de foi*, Ne pas tenir sa parole, n'avoir pas de bonne foi. | Avec *de* et un verbe à l'infinitif, Omettre, oublier de faire qq. ch. | Courir qq. risque, être sur le point d'éprouver qq. accident. | Suivi de la prép. *à*, sign. Ne pas faire ce qu'on doit à l'égard de qqn. ou de qq. ch. | *Manquer à qqn.*, Manquer aux égards, au respect qu'on lui doit. | *Se manquer à soi-même*, Compromettre son honneur. | Ne pas réussir dans ce qu'on a entrepris, ne pas rencontrer ce qu'on cherchait, laisser échapper ce qu'on poursuivait, etc. | *Manquer une pièce de gibier*, La tirer et ne pas la tuer. | *S'il me manque, je ne le manquerai pas*, Il peut compter sur les effets de mon ressentiment. | Fam., *L'avoir manqué belle*, Avoir échappé à un grand danger. | MANQUÉ, ÉE. part. *Un ouvrage manqué*, Défectueux. *Un projet manqué*, Avorté. | Fam., *Un poète*, *un peintre*, *un avocat manqué*, Qui manque de talent. (Manc-é [c m.].)

MANSARDE. s. f. (*Mansard*, n. pr.) Fenêtre pratiquée dans la partie presque verticale d'un comble brisé. On dit aussi *Fenêtre en mansarde.* | Chambre pratiquée sous un comble brisé. | *Étage en mansarde*, Étage dont les chambres sont des mansardes. | *Comble, toit en mansarde*, Comble, toit brisé.

MANSE. s. f. *V.* MENSE.

MANSUÉTUDE. s. f. (*Mansuetudo.*) Débonnaireté, douceur d'âme, bénignité, patience.

MANTE. s. f. (*Mantellum.*) Espèce de vêtement de femme, ample et sans manches, qui se porte par-dessus les autres vêtements dans les temps froids. | Vêtement semblable que les dames de la cour portent dans les deuils. | Certain habit que portent qqs. religieuses.

MANTEAU. s. m. (*Mantellum.*) Vêtement ample et sans manches qui se met par-dessus l'habit, et qui prend ordin. depuis les épaules jusqu'au-dessous des genoux. | *Sous le manteau*, Clandestinement. | Fam., *Garder les manteaux*, Faire le guet, ou demeurer à ne rien faire. | *Manteau long*, Espèce de manteau étroit, ordin. fait de soie noire, que les ecclésiastiques portent avec la soutane. | *Manteau court*, espèce de petit manteau de soie noire, qui ne passe pas le genou, et que les ecclésiastiques mettent avec l'habit court lorsqu'ils vont dans le monde. | *Manteau de cour*, Espèce de robe sans corsage, ouverte par devant et à queue traînante, qui s'attache au bas de la taille, et que portent les dames de la cour les jours de présentation et de cercle. | Fig., Apparence, prétexte dont on se couvre. | T. de blas. La fourrure herminée sur laquelle

est posé l'écu. | T. de faucon. La couleur des plumes d'un oiseau de proie. | *Manteau de cheminée*, La partie de la cheminée qui fait saillie dans la chambre, au-dessus de l'âtre, au-dessus du foyer. (Man-tô.)

MANTELET. s. f. (*Mantellum.*) Espèce de petit manteau. | Grande piece de cuir qui s'abat sur le devant et sur les côtés des calèches. | Sorte de machine composée de plusieurs madriers, que l'on poussait devant soi, dans l'attaque des places, pour se mettre à couvert des coups de fusil. (Mante-lé.)

MANTELURE. s. f. Le poil du dos d'un chien lorsqu'il n'est pas de la même couleur que celui des autres parties du corps.

MANTILLE. s. f. Petit manteau qui servait à l'habillement des femmes. (Man-ti-lle [ll m.].)

MANUEL, ELLE. adj. (*Manualis.*) Qui se fait avec la main.

MANUEL. subst. masc. Sert de Titre à certains livres ou abrégés, pour annoncer qu'on doit en faire un fréquent usage, et les avoir, pour ainsi dire, toujours à la main. (Ma-nu-ël; è-le.)

MANUELLEMENT. adv. Avec la main, de la main à la main. (Ma-nu-ë-le-man.)

MANUFACTURE. s. f. (*Manu, facere.*) La fabrication de certains produits de l'industrie. On dit plus ordin. *Fabrication.* | Le bâtiment où l'on fabrique tout ce qui est nécessaire pour garnir les ateliers. | Les ouvriers de la manufacture. | S'emploie au fig.

MANUFACTURER. v. a. Fabriquer des ouvrages dans une manufacture. On dit plus ordin. *Fabriquer.*

MANUFACTURIER. s. m. Entrepreneur, propriétaire d'une manufacture. | Ouvrier qui travaille dans une manufacture. (Ma-nu-fac-tu-rié.)

MANUMISSION. s. f. (*Manumissio.*) Action d'affranchir les esclaves et autres personnes de condition serve. (Ma-nu-mi-sion.)

MANUS (IN). Expr. lat. *Dire son in manus*, Recommander son âme à Dieu au moment de mourir. (I-ne-ma-nus.)

MANUSCRIT, ITE. adj. et subst. masc. (*Manu scriptus.*) Qui est écrit à la main, par opposition à ce qui est imprimé. | Se dit De certains écrits précieux par leur ancienneté, ou par leur objet, ou par leur matière et leur rareté. (Ma-nus-cri.)

MANUTENTION. s. f. (*Manu tenere.*) Administration, gestion. | En parlant des choses morales, Maintien, conservation. | L'établissement où se fabrique le pain pour la troupe. (Ma-nu-tan-sion.)

MAPPEMONDE. s. f. (*Mappa mundi.*) Carte, à la fois hydrographique et géographique, représentant toutes les parties du globe terrestre divisé en deux hémisphères par un grand cercle. (Ma-pe-mon-de.)

MAQUEREAU. s. m. Poisson de mer à plusieurs petites nageoires sur la queue, qui vient en grandes troupes dans la Manche, au commencement de l'été. | Se dit de Taches qui viennent aux jambes quand on s'est chauffé de trop près. (Mac-e-rô.)

MAQUEREAU, ELLE. s. Celui, celle qui fait métier de débaucher et de prostituer des femmes ou des filles. T. grossier. (-è-le.)

MAQUERELLAGE. s. m. Le métier, l'action de débaucher et de prostituer des femmes ou des filles. T. déshonnête. (Mac-e-rè-la-je.)

MAQUETTE. s. f. Modèle, informe et en petit, d'un ouvrage de ronde bosse. (Mac-e-te [c m.].)

MAQUIGNON. s. m. (*Mangonicus.*) Marchand de chevaux. Ce mot étant devenu une sorte d'injure, on dit maintenant *Marchand de chevaux.* | Homme qui, sans faire par état le commerce des chevaux, se mêle d'en revendre, d'en troquer. | Fam., Celui qui, dans l'espoir de qq. profit, s'intrigue pour ménager des marchés de charges, d'offices, etc., pour faire des mariages. (Mac-i-*no*n [c et n m.].)

MAQUIGNONNAGE. s. m. Métier de maquignon; moyens que les maquignons employent pour raccommoder leurs chevaux. | Se dit, fam., De certains commerces secrets, illicites, et de certains moyens frauduleux qui servent à intriguer dans les affaires. (Mac-i-*no*-na-je [c et n m.].)

MAQUIGNONNER. v. a. Raccommoder un cheval, corriger ou cacher ses défauts, pour s'en mieux défaire. | Fam., S'intriguer pour faciliter qq. marché, qq. mariage, etc., à dessein d'en tirer un profit. (Mac-i-*no*-né [c et n m.].)

MARABOUT. s. m. (*Rabatat*, ar.) Dans qqs contrées de l'Afrique, prêtre mahométan attaché au service d'une mosquée. | Pop., Homme laid, malbâti. | Sorte de cafetière de cuivre battu et étamé, qui a le ventre très-large, n. autr. *Cafetière du Levant.* | Oiseau dont la queue fournit des plumes, auxquelles on donne le même nom, et qui servent d'ornement à diverses coiffures de femmes. (Ma-ra-bou.)

MARAÎCHER. s. f. Jardinier qui cultive un de ces terrains qu'à Paris on appelle Marais. (Ma-rê-ché.)

MARAIS. s. m. Espace de terrain couvert ou abreuvé par des eaux qui n'ont point d'écoulement. | *Marais salant*, Espace de terre, entouré d'une digue, situé sur le bord de la mer, qui le couvre dans les hautes marées, et y laisse, en se retirant, une eau qui s'évapore, et dépose le sel dont elle était chargée. | A Paris, Un terrain bas où l'on fait venir des herbages, des légumes, etc. (Ma-rè.)

MARASME. s. m. (*Marasmos*, gr.) Maigreur extrême, consomption.

MARASQUIN. s. m. Liqueur spiritueuse qui se fait avec une espèce de cerise appelée Marasca. (Ma-rasc-in [c m.].)

MARÂTRE. s. f. Belle-mère. Se dit D'une femme qui maltraite les enfants que son mari a eus d'un autre lit. | Mère qui n'a point de tendresse pour ses enfants, qui les traite durement. Adj., *La nature a été marâtre envers cet homme.*

MARAUD, AUDE. s. (*Maroud*, hébr.) Vil et impudent coquin. (Ma-rô: ô-de.)

MARAUDE. s. f. Vol commis par des gens de guerre dans les environs du camp, ou en s'écartant de l'armée. | Se dit Des écoliers qui vont à la picorée.

MARAUDER. v. n. Aller en maraude.

MARAUDÉ, ÉE. part. Pillé par les maraudeurs. (Ma-rô-dé.)

MARAUDEUR. s. m. Celui qui va en maraude. (Ma-rô-deur.)

MARAVÉDIS. s. m. (*Moravides*, ar.) Petite monnaie de cuivre qui sert de monnaie de compte en Espagne, et qui vaut environ un centime et demi de France.

MARBRE. s. m. (*Marmor.*) Sorte de pierre calcaire, dure et solide, qui reçoit le poli, et sert principalement aux ouvrages de sculpture et d'architecture. | *Marbre statuaire*, Marbre propre à faire des statues, qui est sans tache ni veine, à la différence de celui qu'on emploie aux ouvrages d'architecture. | Morceau de marbre taillé et poli. | Au plur., se dit Des ouvrages de marbre, et des échantillons de différents marbres. | Pierre sur laquelle on pose les pages pour les imposer, et les formes pour les corriger. | Cette partie de la presse sur laquelle on place la forme. | La pierre qui sert à broyer les drogues et les couleurs. | *Table de marbre*, s'est dit de Chacune des juridictions de la connétablie, de l'amirauté, et des eaux et forêts.

MARBRER. v. a. (*Marmorare.*) Imiter par la peinture le mélange et la disposition des différentes couleurs qui se trouvent dans certains marbres. | Se dit, soit Du papier sur lequel on imite le marbre, soit De la tranche et de la couverture des livres, que l'on tachète. | *Étoffes marbrées*, Étoffes de soie ou de laine de différentes couleurs mêlées ensemble. | *Truffes marbrées*, Truffes qui sont grises et blanches en dedans.

MARBRERIE. s. f. Métier de scier et de polir le marbre; Emploi du marbre à des ouvrages communs.

MARBREUR. s. m. Artisan qui marbre du papier, ou des tranches, des couvertures de livres.

MARBRIER. s. m. (*Marmorarius.*) Artisan qui travaille à scier, à polir le marbre, ou qui fait avec le marbre de ces ouvrages communs appelés (sic). Celui qui fait le commerce du marbre. (Mar-brié.)

MARBRIÈRE. s. f. Carrière d'où l'on tire le marbre.

MARBRURE. s. f. L'imitation du marbre sur du papier, ou sur la tranche, sur la couverture d'un livre. | La peinture que l'on met sur les boiseries lorsqu'elle imite le marbre.

MARC. s. m. Demi-livre, poids qui contient huit onces. | *Poids de marc*, Huit onces, ou la moitié de la livre de Paris, telle qu'elle existait avant le système décimal. | *Au marc la livre*, Manière de répartir ce qui doit être reçu ou payé par chacun, en proportion de sa créance ou de son intérêt dans une affaire. Depuis l'établissement du système décimal, on dit *Au marc le franc.* | *Marc d'or*, Certaine finance que le titulaire d'un office payait au roi avant d'en obtenir les provisions. (Mar.)

MARC. s. m. Ce qui reste de plus grossier de qq. fruit, de qq. herbe, ou de qq. autre substance dont on a extrait le suc par expression, filtration, ébullition, ou autrement. | Ce que l'on pressure à la fois de raisins, de pommes, d'olives, etc. (Mar.)

MARCASSIN. s. m. Petit sanglier au-dessous d'un an, qui suit encore sa mère. (Mar-ca-sin.)

MARCASSITE. s. f. Pyrite d'un bel éclat, qui se taille, et qui est susceptible de poli. (Mar-ca-si-te.)

MARCATION. s. f. *V.* LIGNE DE MARCATION.

MARCHAND, ANDE. s. (*Mercans.*) Celui, celle qui fait profession d'acheter et de vendre. | *Marchand forain*, Celui qui parcourt avec ses marchandises les campagnes, les foires. | *Être mauvais marchand d'une chose*, S'en trouver mal. | Celui qui achète pour son usage, pour sa consommation. | Adj., Qui est de bon débit, de bonne qualité, qui a les qualités requises pour être vendu. | *Prix marchand*, Auquel les marchands vendent entre eux. | *Le sel est marchand*, Il est permis à tout le monde d'en faire le commerce. | *Place marchande*, Commode pour vendre la marchandise. | *Quartier marchand*, Habité par un grand nombre de marchands. | *Ville marchande*, Où il y a un grand mouvement commercial. | *Rivière marchande*, Navigable. | *Navire, bâtiment marchand*, Qui n'est destiné qu'à porter des marchandises. (Mar-chan.)

MARCHANDER. v. a. Demander le prix de qq. ch. : plus souvent, Contester sur ce prix. | Se dit au sens moral. | *Ne pas marchander sa vie*, Ne pas hésiter à l'exposer, à en faire le sacrifice. | Fam., *Ne pas marchander qqn.*, Ne point l'épargner. | V. n., fam., Hésiter, balancer.

MARCHANDISE. s. f. Ce qui se vend, se débite dans des boutiques, foires, etc. | *Faire valoir sa marchandise*, Vanter ce qu'on a. — Ce qu'on dit, ce qu'on fait. | Fam., *Marchandise*

mêlée, Assemblage de bon et de mauvais. | Trafic. *Faire métier et marchandise d'une chose*, Être accoutumé à la faire. Faire habituellement qq. ch. dans des vues intéressées. | *Moitié guerre, moitié marchandise*, se dit D'un procédé, d'une conduite équivoque et douteuse. -- Moitié de gré, moitié de force. (Mar-chan di-ze.)

MARCHE. s. f. (*Margo.*) Frontière militaire d'un État. Usité dans *La Marche Trévisane, la Marche d'Ancône, la Marche de Brandebourg*, etc.

MARCHE. s. f. Action, mouvement de celui qui marche. | L'action de marcher, sous le rapport de la distance ou de la durée. | Se dit Des troupes, des armées. | *Marche forcée*, par opposition à *Marche ordinaire*, Marche dans laquelle on fait faire à des troupes beaucoup plus de chemin qu'elles n'ont coutume d'en faire dans le même espace de temps. | *Fausse marche*, Le mouvement que fait une armée qui feint de marcher sur un point, et qui se porte sur un autre. | Se dit Des processions et des cérémonies solennelles. | *La marche d'un vaisseau*, Le degré de sa vitesse. | *La marche des astres, des corps celestes*, Leur mouvement réel ou apparent. | *Marche harmonique, marche de l'harmonie*, La succession des différents accords, et la manière dont la modulation passe d'un ton à un autre. | Au jeu des échecs, mouvement particulier auquel chaque pièce est assujettie.—Se dit aussi au jeu de dames et à qqs. autres jeux. | Conduite, manière d'agir, de procéder. | *La marche d'un poeme, d'un ouvrage*, etc., Le progrès de l'action dans un poeme, la progression des idées dans un ouvrage. | Air de musique composé pour régler et animer la marche des troupes. | Air de musique qui a le mouvement d'un air militaire.

MARCHE. s. f. Degré, partie d'un escalier sur laquelle on pose le pied pour monter ou pour descendre. | Se dit Des pièces de bois sur lesquelles les tourneurs, les tisserands, etc., posent les pieds pour faire mouvoir leurs métiers.

MARCHÉ. s. m. (*Mercatus.*) Lieu public où l'on vend les choses nécessaires pour la subsistance et pour les différents besoins de la vie. | *Marché franc*, Marché où l'on ne paye pas de droit pour vendre. | La réunion de ceux qui vendent et qui achètent dans le marché. | La vente de ce qui se débite dans le marché. | Ce qu'on a acheté, ce qu'on rapporte du marché. | Toute convention verbale ou écrite, renfermant les conditions d'une vente. | *Mettre à qqn. le marché à la main*, Lui donner le choix de tenir ou de rompre un engagement. | Fam., *C'est un marché d'or*, C'est un marché très-avantageux. | Le prix de la chose qu'on achète ou qu'on vend; s'emploie alors avec *Bon, grand, meilleur*, pour exprimer Un prix peu élevé, ou un prix inférieur à un autre. | *À bon marché*, À peu de frais, sans beaucoup de peine. | Fam., *Faire bon marché d'une chose*, La prodiguer, ne pas l'épargner. | Fam., *Avoir bon marché de qqn.*, Avoir facilement sur lui l'avantage. | *À grand marché faire*, À mettre les choses au plus bas. | Fam., *Par-dessus le marché*, En outre, de plus.

MARCHEPIED. s. m. Degrés plus ou moins nombreux qui conduisent à une estrade. | Escabeau, petit meuble à deux ou trois degrés, dont on se sert pour atteindre à qq. ch. | *Marchepied d'une voiture*, Espèce de degrés, ordin. de fer, qui sont le plus souvent brisés, de manière à se replier l'un sur l'autre, et qui servent à monter dans une voiture. | Moyen de parvenir à un poste plus élevé. | Petit chemin sur le bord d'une rivière pour le halage des bateaux. (Mar-che-pié.)

MARCHER. v. n. Aller, s'avancer d'un lieu à un autre par le mouvement des pieds. Il se dit Des hommes et des animaux. | *Marcher sur qq. ch.*, Mettre le pied dessus en marchant, ou Poser le pied dessus. | *Marcher sur les pas, sur les traces de qqn.*, Imiter ses actions, suivre ses exemples. | Fig., *Marcher sur des épines*, Être dans une conjoncture difficile. | Fam., *On marche sur les mauvais plaisants*, Ils sont en très-grand nombre. | S'avancer de qq. manière que ce soit, à pied, à cheval, ou autrement. | Se dit Des troupes, des armées. | *Ce régiment, ce corps marche*, Il fait la campagne. | Tenir un certain rang dans les cérémonies. | Se dit Des choses inanimées qui se meuvent ou que l'on met en mouvement. | En parlant Des personnes, il exprime en général une idée de Progrès. | *Marcher droit*, Être irréprochable dans sa conduite, franc dans ses procédés. | *Ce discours, ce poeme marche bien*, L'ordre en est bon, l'intérêt se soutient. | *Ces vers marchent bien*, Le mouvement en est facile. | V. a. *Marcher l'etoffe d'un chapeau*, La fouler, la comprimer, soit à froid, soit à chaud.

MARCHER. s. m. La manière dont on marche. | L'endroit où l'on marche, relativement au plus ou au moins de facilité qu'on a d'y marcher.

MARCHEUR, EUSE. s. Celui, celle qui peut marcher beaucoup sans se fatiguer. (Mar-cheur; eû-ze.)

MARCOTTE. s. f. (*Mergus.*) Branche que l'on couche en terre à une certaine profondeur, sans la détacher de la plante, et qu'on détache lorsqu'elle a des racines. (Mar-co-te.)

MARCOTTER. v. a. Coucher des branches ou des rejetons en terre, pour leur faire prendre racine. (Mar-co-té.)

MARDELLE. s. f. *V.* MARGELLE.

MARDI. s. m. (*Martis dies.*) Le 3e jour

de la semaine. | *Mardi gras*, Le dernier jour du carnaval.

MARE. s. f. (*Mara*, b. l.) Petit amas d'eau dormante qui se forme naturellement par l'abaissement du sol, ou qu'on se procure artificiellement, dans les villages et dans les fermes, pour des usages communs ou domestiques. (Mâ-re.)

MARÉCAGE. s. m. Grande étendue de terrain humide et bourbeux, comme le sont les marais. (Ma-ré-ca-je.)

MARÉCAGEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature du marécage. | *Air marécageux*, Air qui s'élève ordin. des marécages, ou Toute autre émanation de la même espèce. | *Goût marécageux*, Le goût du gibier ou des poissons qui sentent le marécage. (Ma-ré-ca-jeû; ze.)

MARÉCHAL. s. m. Artisan dont le métier est de ferrer les chevaux, et de les traiter quand ils sont malades. | Désigne Des grades, des titres, plus ou moins élevés. | *Maréchal des logis*, Sous-officier des troupes à cheval, chargé des détails du service, de la discipline intérieure d'une compagnie, et notamment de tout ce qui concerne le logement. | Titre des officiers chargés de faire préparer les logements pour la cour en voyage. | *Maréchal de camp*, Officier général dont le grade est immédiatement au-dessus de celui de colonel. | *Maréchal de bataille*, Officier général dont la fonction était de mettre une armée en bataille, et d'en disposer la marche et les campements, sous les ordres du général. | *Maréchal de France*, Celui qui occupe le grade militaire le plus élevé, et dont la fonction est de commander en chef les armées. | *Prévôt des maréchaux*, Officier qui commandait, sous l'autorité des maréchaux, une compagnie d'archers à cheval, pour la sûreté publique, dans les provinces. | Se dit De certains grands officiers en divers royaumes.

MARÉCHALERIE. s. f. L'art du maréchal ferrant.

MARÉCHAUSSÉE. s. f. On nommait ainsi La juridiction des maréchaux de France. *V.* CONNÉTABLE. | Corps de gens à cheval qui était établi pour la sûreté publique, et qu'on a remplacé par la gendarmerie. (Ma-ré-chô-sée)

MARÉE. s. f. (*Mare.*) Le flux et le reflux; le mouvement périodique des eaux de la mer, par lequel ces eaux s'élèvent et s'abaissent, généralement deux fois le jour, en se portant des pôles à l'équateur, et de l'équateur aux pôles. | *Prendre la marée*, Prendre le temps où la marée est favorable, pour entrer dans un port, ou pour en sortir. | Fam., *Avoir vent et marée*, Avoir toutes choses favorables pour réussir dans ses desseins. | Le poisson de mer qui n'est pas salé. | Prov. et pop., *Arriver comme marée en carême*, Arriver à propos.

MARELLE. s. f. (On disait autrefois *Mérelle.*) Jeu d'enfants et d'écoliers, qui consiste en une sorte d'échelle tracée sur le pavé, dans laquelle on saute à cloche-pied, en poussant avec le bout du pied une espèce de palet. (Ma-re-le.)

MARGAY. s. m. Espèce de chat sauvage, qui est fort commun dans les diverses contrées de l'Amérique méridionale; n. autr. *Chat-tigre.* (Marg-e [g n.].)

MARGE. s. m. (*Margo.*) Le blanc qui est autour d'une page imprimée ou écrite; Le blanc qui est à droite du recto, à gauche du verso, et au bas des pages. | Fam., *Avoir de la marge*, Avoir plus de temps ou plus de moyens qu'il n'en faut pour exécuter qq. ch. (Mar-je.)

MARGELLE. s. f. (*Margo.*) La pierre percée ou l'assise de pierres qui forme le rebord d'un puits. (Mar-jè-le.)

MARGER. v. a. Compasser les marges d'une feuille à imprimer, pour les mettre en rapport avec la forme. (Mar-jé.)

MARGINAL, ALE. adj. Qui est à la marge. (Mar-ji-nal.)

MARGINER. v. a. (*Marginare.*) Écrire sur la marge d'un manuscrit, d'un livre imprimé. (Mar-ji-né.)

MARGOUILLIS. s. m. Gâchis plein d'ordure. | *Mettre qqn. dans le margouillis*, Le mettre dans l'embarras, dans une mauvaise affaire. (Mar-gou-lli [ll m.].)

MARGRAVE. s. m. (*Mark*, *graf*, all.) Titre de qqs. princes souverains, en Allemagne.

MARGRAVIAT. s. m. État, dignité, seigneurie d'un margrave. (Mar-gra-vi-a.)

MARGUERITE. s. f. (*Margarita.*) Petite fleur blanche, ou rouge, ou blanche et rouge, qui vient au commencement du printemps. | La plante qui porte cette fleur. | *Reine marguerite*, Plante du genre des Asters, qui nous a été apportée de la Chine. | Perle : *Il ne faut pas jeter les marguerites devant les pourceaux*, Il ne faut pas publier devant les profanes les mystères des choses sacrées. Il ne faut pas dire des choses élevées devant ceux qui ne sont pas en état de les comprendre. (Marg-e-ri-te.)

MARGUILLERIE. s. f. Charge de marguillier. (Marg-i-lle-rie [g et ll m.].)

MARGUILLIER. s. m. Celui qui a le soin de tout ce qui regarde la fabrique et l'œuvre d'une paroisse, ou les affaires d'une confrérie. (Marg-i-llé [g et ll m.].)

MARI. s. m. (*Maritus.*) Époux, celui qui est uni à une femme par le lien conjugal. | *Mari commode*, Mari qui, par intérêt ou par qq. autre cause, laisse vivre sa femme peu régulièrement.

MARIABLE. adj. des 2 g. Qui est en état d'être marié ou mariée. Fam.

MARIAGE. s. m. (*Maritus, agere.*) Union d'un homme et d'une femme par le lien

conjugal. | *Mariage de conscience*, Mariage entre personnes qui ont eu ensemble un commerce illicite. | Fam., *Sous la cheminée*, Union secrète contractée entre un homme et une femme, sans que les formalités légales aient été remplies. | *In extremis*, Union conjugale contractée dans un temps où l'une des parties est en danger de mort. | Fam., *En détrempe*, Commerce illicite sous qq. apparence de mariage. | *De la main gauche*, Mariage qu'un prince ou seigneur contracte avec une femme d'un état inférieur, en lui donnant, dans la cérémonie nuptiale, la main gauche au lieu de la main droite. Les enfants qui naissent de ce mariage n'héritent pas de la dignité et du pouvoir de leur père. | La célébration des noces. | Le bien que les parents donnent à leurs enfants en les mariant, et qu'on appelle *Dot* pour les filles. (Ma-ri-a-je.)

MARIER. v. a. Unir un homme et une femme par le lien conjugal, selon les lois de l'État, ou leur administrer le sacrement de mariage. | Se dit De l'officier de l'état civil ou du prêtre qui remplit l'une ou l'autre de ces fonctions. | Se dit De ceux qui font ou qui procurent un mariage, soit par autorité paternelle, soit par office d'amitié. | Pron., Prendre une femme. Prendre un mari. | Allier deux choses ensemble, les joindre l'une avec l'autre. | *Marier des couleurs*, Les assortir. | MARIÉ, ÉE. subst. *Un nouveau marié. Une nouvelle mariée.* — Absol., La personne, homme ou femme, qui se marie ou qui s'est mariée le jour même.

MARIEUR, EUSE. s. Celui, celle qui aime à s'entremettre pour procurer des mariages. (Ma-rieur; eû-ze.)

MARIN, INE. adj. (*Marinus.*) Qui est de mer. | Qui est spécialement destiné à la marine. | MARIN. subst. masc. Homme de mer, celui dont la profession est de servir à bord des bâtiments de mer, pour les gréer et les manœuvrer. | Fam., *Marin d'eau douce*, se dit, par mépris, D'un homme qui a navigué seulement sur les rivières, ou qui a peu navigué sur mer.

MARINADE. s. f. Viande marinée, enveloppée de pâte et frite à la poêle.

MARINE. s. f. Ce qui concerne la navigation sur mer; la science de la navigation. | Le service de mer. | La puissance navale d'une nation, le matériel et le personnel du service de mer. | *Marine marchande*, Les bâtiments et les équipages employés par le commerce; par opposition à *Marine militaire*, La marine de l'État. | Le goût, l'odeur de la mer. | Tableau représentant un port de mer ou qq. vue de la mer.

MARINER. v. a. Faire cuire du poisson, et l'assaisonner de telle sorte qu'il puisse se conserver très-longtemps. | Assaisonner certaines viandes d'une manière qui les rend mangeables plus promptement. | Laisser tremper de la viande dans du vinaigre assaisonné d'ognons, d'ail, de thym, etc., afin de l'attendrir et de lui donner du goût. | *Marchandises marinées*, Marchandises gâtées par l'eau ou par l'air de la mer.

MARINGOUIN. s. m. Nom donné par les voyageurs à des insectes qui paraissent appartenir au genre des Cousins.

MARINIER. s. m. (*Marinus.*) Batelier, celui dont la profession est de conduire les bâtiments sur les rivières et les canaux navigables. | *Officiers mariniers*, Tous les bas officiers qui servent à la manœuvre d'un vaisseau. (Vi.) On dit maintenant *Sous-officiers de marine.* (Ma-ri-nié.)

MARIONNETTE. s. f. On appelle ainsi de Petites figures de bois ou de carton qui représentent des hommes ou des femmes, et que l'on fait mouvoir ordin. par des fils, qqf. par des ressorts, qqf. avec la main. | Fam., Personne frivole, qui cède facilement aux impulsions étrangères. (Ma-ri-o-nè-te.)

MARITAL, ALE. adj. (*Maritalis.*) Qui appartient au mari.

MARITALEMENT. adv. En mari, comme doit faire un mari. | Comme on vit en mariage, comme on doit vivre en mariage. (Ma-ri-ta-le-man.)

MARITIME. adj. des 2 g. (*Maritimus.*) Qui est proche de la mer. | Qui est adonné à la navigation sur mer. | Qui est relatif à la mer, à la navigation sur mer. | *Les forces maritimes*, Les forces navales ou de mer.

MARITORNE. s. f. Fille hommasse, laide, malpropre; ainsi nommée par allusion à la Maritorne de Don Quichotte.

MARIVAUDAGE. s. m. Manière d'écrire, qui a été reprochée à Marivaux, et qui consiste dans des raffinements d'idées et d'expressions. (Ma-ri-vô-da-je.)

MARJOLAINE. s. f. Plante aromatique, de la famille des Labiées. (Mar-jo-lè-ne.)

MARJOLET. s. m. Petit homme qui fait le galant, qui fait l'entendu. (Vi.) (Mar-jo-lè.)

MARLI. s. m. Espèce de gaze de fil à claire-voie, qui sert à des ouvrages de mode et à des ajustements

MARMAILLE. s. f. collectif. Nombre de petits enfants. Fam. (Mar-ma-lle [ll m.].)

MARMELADE. s. f. Confiture de fruits presque réduits en bouillie. | Fam., *Cela est en marmelade*, se dit D'une chose trop cuite et presque en bouillie; et, fig., De ce qui est fracassé, broyé.

MARMENTEAU. adj. Se dit Des bois de haute futaie mis en réserve, qu'on ne coupe point, et qui servent à la décoration d'une terre. Il s'emploie qqf. subst. *Les marmenteaux.* (Mar-man-tô.)

MARMITE. s. f. Vase de terre ou de métal, à trois pieds, où l'on fait ordin. cuire les viandes dont le bouillon sert à faire le potage. | Ce que la marmite contient. | *La marmite bout, est bonne dans cette maison*,

On y fait bonne chère. | Fam., *Cela fait bouillir la marmite*, se dit De ce qui contribue particulièrement à faire subsister une maison. | Fam., *Écumeur de marmites*, Parasite. | *Marmite de Papin*, Vase de métal très-épais, dont le couvercle ferme hermétiquement, et dans lequel on peut porter l'eau à la plus haute température.

MARMITEUX, EUSE. adj. et subst. Piteux, qui est mal sous le rapport de la fortune ou de la santé, et qui s'en plaint habituellement. Fam. (Mar-mi-teû; ze.)

MARMITON. s. m. Celui qui est chargé du plus bas emploi dans une cuisine.

MARMONNER. v. a. Murmurer sourdement. (Mar-mo-né.)

MARMOT. s. m. Espèce de singe qui a une barbe et une longue queue. | Petite figure grotesque, de pierre, de bois, etc. | Fam., Petit garçon : subst. fém., *Marmotte*, Petite fille. | Fam., *Croquer le marmot*, Attendre longtemps. (Mar-mô.)

MARMOTTE. s. f. Quadrupède de l'ordre des Rongeurs, qui vit dans les montagnes, et qui est en léthargie pendant l'hiver. (Mar-mo-te.)

MARMOTTER. v. a. Parler confusément et entre ses dents. Fam. (Mar-mo-té.)

MARMOUSET. s. m. Petite figure grotesque. | Par dérision, *Marmouset*, *visage de marmouset*, Petit garçon, petit homme mal fait. | Espèce de chenet de fonte, en forme de prisme triangulaire, dont une extrémité est ornée d'une figure. (Marmou-zè.)

MARNAGE. s. m. Action d'employer la marne comme engrais. (Mar-na-je.)

MARNE. s. f. (*Marca.*) Espèce de terre calcaire, mêlée d'argile, dont on se sert pour amender certains terrains.

MARNER. v. a. Répandre de la marne sur un champ.

MARNEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature de la marne. (Mar-neû; ze.)

MARNIÈRE. s. f. Espèce de carrière d'où l'on tire de la marne.

MARONITE. adj. et subst. des 2 g. Se dit Des catholiques du rit syrien, dont la principale demeure est au mont Liban.

MAROQUIN. s. m. (*Maroc*, n. pr.) Cuir de bouc ou de chèvre, apprêté avec de la noix de galle ou du sumac. | *Papier maroquin*, Papier de couleur, apprêté de manière à ressembler au maroquin. (Ma-roc-in [c m.].)

MAROQUINER. v. a. Apprêter des peaux de veau ou de mouton, comme on apprête des peaux de bouc ou de chèvre, pour en faire du maroquin. On dit aussi *Maroquiner du papier*. (Ma-roc-i-né [c m.].)

MAROQUINERIE. s. f. Art de faire le maroquin. (Ma-roc-i-ne-rie [c m.].)

MAROQUINIER. s. m. Ouvrier qui façonne des peaux en maroquin. (Ma-roc-i-nié [c m.].)

MAROTIQUE. adj. des 2 g. Qui est imité du vieux langage de Clément Marot. (Ma-ro-tic-e.)

MAROTTE. s. f. Espèce de sceptre qui est surmonté d'une tête coiffée d'un capuchon bigarré de différentes couleurs, et garnie de grelots. | *Il devrait porter la marotte*, C'est un extravagant. | Se dit, fam., de L'objet de quelque affection folle et déréglée. (Ma-ro-te.)

MAROUFLE. s. m. T. de mépris, se dit D'un malhonnête homme, d'un homme grossier.

MAROUFLE. s. f. Espèce de colle très-forte et très-tenace, dont on se sert pour maroufler, et qui est faite avec le résidu de couleurs broyées à l'huile, que les pinceaux laissent dans le vase où on les nettoie.

MAROUFLER. v. a. Coller la toile d'un tableau sur une autre toile, pour la renforcer, ou sur un panneau de bois, sur une muraille, etc., pour l'y fixer.

MARQUANT, ANTE. adj. verbal. Qui marque, qui se fait remarquer. | *Cartes marquantes*, se dit, à l'impériale et à qqs. autres jeux, Des cartes qui valent des points à celui qui les a. (Mar-can.)

MARQUE. s. f. (*Merk*, all.) Empreinte, signe mis sur un objet pour le reconnaître, pour le distinguer d'un autre. | Chiffre, caractère, figure qcq. appliquée par empreinte ou autrement sur différentes sortes de marchandises, soit pour désigner le lieu où elles ont été fabriquées, le fabricant qui les a faites, ou le marchand qui les vend, soit pour attester qu'elles ont été visitées par les préposés chargés de leur faire acquitter les droits. | *Droit de marque*, Droit qu'on perçoit sur certaines marchandises qui doivent être marquées. | La flétrissure imprimée, avec un fer chaud, sur l'épaule d'une personne condamnée à cette peine. | L'instrument avec lequel on fait une empreinte sur de la vaisselle, sur du drap, etc. | Espèce de chiffre secret dont les marchands se servent pour indiquer sur leurs marchandises le prix qu'elles leur ont coûté. | Croix, signe par lequel un homme qui ne sait point écrire supplée au défaut de signature. | La trace que laisse sur le corps une contusion, une blessure, etc. | Fam., *Faire porter ses marques à qqn.*, Le maltraiter. | La trace, l'impression qu'un corps laisse sur un autre à l'endroit où il l'a touché, où il a passé. | Tache ou autre signe qu'une personne ou un animal apporte en naissant. | Signe de dignité. | Distinction. | Ce qu'on emploie pour se souvenir ou pour faire souvenir de qq. ch. | Se dit Des jetons qui servent à marquer les points et les parties qu'on gagne. | Indice. | Présage. | Témoignage, preuve. | Fam. et absol., *Marque que j'ai fait cela*, Une preuve que j'ai fait cela. *Marque de cela*, Une preuve de cela. | *Lettres de marque*, Commission dont tout patron d'un [illegible]

vire armé en course doit être pourvu, sous peine d'être réputé pirate ou forban. (Marc-e.)

MARQUER. v. a. (*Merken*, all.) Mettre une marque à une chose pour la distinguer d'une autre. | Imprimer, avec un fer chaud, un signe flétrissant sur l'épaule de l'homme qui est condamné à cette peine. | Faire une marque, une impression sur qq. partie du corps, par contusion, blessure, brûlure, etc. | Laisser des traces, des vestiges. | Mettre une marque pour se souvenir ou faire souvenir. | *Marquer qqn. au piquet, au trictrac*, etc., Avoir sur lui l'avantage d'un nombre quelconque de points, d'après le calcul des points obtenus de part et d'autre dans les deux coups qui font le pari. | Fixer, déterminer, assigner. | Indiquer, donner lieu de connaître. | Mander, indiquer, faire connaître, soit de bouche, soit par écrit. | Témoigner, donner des marques. | *Cette nouvelle allée commence à marquer*, Les arbres commencent à grandir. | *Ce cheval marque encore*, Les creux de ses dents paraissent encore, et font connaître qu'il n'a pas plus de huit ans. | *Ce cadran solaire marque encore*, Le soleil y donne encore. | Fam., *Cela marquerait trop*, Cela serait trop remarqué; Cela décèlerait trop l'intention qu'il faut cacher. | *Cet homme ne marque point*, Il ne se fait pas remarquer. | *On ne trouve rien qui marque dans cet ouvrage*, Rien n'y attire particulièrement l'attention. | MARQUÉ, ÉE. part. *Papier marqué*, marqué avec un timbre, pour servir aux actes qui font foi en justice. | *Être marqué au front, à la joue*, etc., Avoir qq. marque sur ces parties du corps. | *Être né marqué*, Avoir apporté en naissant qq. signe. | Au piquet, etc., *Être marqué*, Avoir perdu l'avantage des points dans un des paris qui composent la partie. | Subst., et dans un sens analogue, *Un marqué, deux marqués*. | *Avoir les traits marqués*, Avoir les traits du visage prononcés. | Évident, remarquable. (Marc-é [c m.].)

MARQUETER. v. a. (*Merken*, all.) Marquer de plusieurs taches. | MARQUETÉ, ÉE. adj. (Marc-e-té.)

MARQUETERIE. s. f. Ouvrage de bois de diverses couleurs, appliqués par feuilles minces sur de la menuiserie, de manière à former des compartiments. | *Marqueterie de marbre*, Ouvrage de marbre de diverses couleurs, formé de lames minces appliquées sur une dalle de pierre. | Se dit Des ouvrages d'esprit composés de morceaux qui n'ont pas entre eux de véritable liaison. (Marc-e-te-rie.)

MARQUETTE. s. f. Pain de cire vierge. (Marc-è-te [c m.].)

MARQUEUR. s. m. Celui qui marque. Au jeu de paume, au billard, à la balle, au ballon, Celui qui compte et marque les points de chaque joueur. (Marc-eur [c m.].)

MARQUIS. s. m. (*Marchio.*) On appelait ainsi Un seigneur préposé à la garde des marches, des frontières d'un État; et c'est de là que vient le titre de *Marquis de Brandebourg*. | C'était plus récemment Un titre de dignité qu'on donnait à celui qui possédait une terre érigée en marquisat par lettres patentes. C'est aujourd'hui Un simple titre de noblesse confirmé ou conféré par le roi. | Nom donné par dérision aux jeunes gens qui prennent des airs avantageux. (Marc-i [c m.].)

MARQUISAT. s. m. Titre de dignité qui était attaché à une terre dont la seigneurie s'étendait sur un certain nombre de paroisses. | La terre même qui avait ce titre. (Marc-i-za [c m.].)

MARQUISE. s. f. Titre que l'on donne à la femme d'un marquis. (Marc-i-ze [c m.].)

MARQUISE. s. f. Tente de toile dressée au-dessus d'une tente d'officier, de manière à l'entourer et à la rendre moins accessible aux injures de l'air. | Se dit Des toiles tendues sur le pont d'arrière d'un vaisseau, ou dans un jardin, etc.

MARRAINE. s. f. (*Materna.*) Celle qui tient un enfant sur les fonts de baptême. (Ma-rè-ne.)

MARRI, IE. adj. Fâché, repentant. (Vi.) (Ma-ri.)

MARRON. s. m. Fruit de l'espèce de châtaignier appelé *Marronnier*. | *Marron d'Inde*, Fruit du marronnier d'Inde. | *Marrons glacés*, Marrons confits et couverts de caramel. | *Couleur marron*, Couleur approchant de celle du marron.—Adj., *Un habit marron*. | Espèce de pétard, de forme cubique, fait d'un fort carton entouré d'une ficelle enduite de goudron. | T. de guerre. Pièce de cuivre ou petit anneau de fer que les rondes déposent, à chaque poste, dans une boîte destinée à cet usage. (Ma-ron.)

MARRON, ONNE. adj. et subst. Se dit, dans plusieurs colonies, D'un nègre qui s'est enfui dans les bois pour y vivre en liberté. | Se dit Des animaux qui, de domestiques, sont devenus sauvages. | Se dit De celui qui exerce sans titre, sans commission, l'état d'agent de change. (-o-ne.)

MARRONNAGE. s. m. État d'un esclave fugitif. (Ma-ro-na-je.)

MARRONNER. v. a. Friser les cheveux en grosses boucles. (Vi.) (Ma-ro-né.)

MARRONNIER. s. m. Espèce de châtaignier cultivé, dont les fruits sont gros et bons à manger. | *Marronnier d'Inde*, Grand et bel arbre qui a été apporté en France de Constantinople, dont les fleurs sont en bouquets pyramidaux, et dont le fruit est âcre et amer. (Ma-ro-nié.)

MARRUBE. s. m. (*Marrubium.*) Plante labiée dont on distingue plusieurs sortes. (Ma-ru-be.)

MARS. s. m. (*Mars*, n. pr.) On ne met ici

ce nom, qui était celui du dieu de la guerre, chez les païens, que parce qu'il signifie, poét., *Les travaux de Mars*, La guerre.

MARS. s. m. Une des planètes. | Dans l'ancienne nomenclature chimique, Le fer; l'on donnait le nom de *Mars* à tous les médicaments dans lesquels il entre du fer. | Le 3e des mois de l'année. | Se dit, au plur., Des menus grains qu'on sème au mois de mars, tels que les orges, les avoines, les millets, etc.

MARSOUIN. s. m. Cétacé du genre des Dauphins, mais à museau obtus. | Pop. et par injure, *Gros marsouin, vilain marsouin*, Homme laid, malbâti et mal propre.

MARSUPIAUX. s. m. pl. (*Marsupium.*) Quadrupèdes ainsi nommés parce que, dans la plupart des espèces, les femelles ont sous le ventre un sac ou grand repli de la peau, qui renferme les mamelles, et où les petits sont réunis après leur naissance. (Mar-su-pi-ô.)

MARTAGON. s. m. Espèce de lis dont les pétales sont renversés et recourbés.

MARTE. s. f. *V.* MARTRE.

MARTEAU. s. m. (*Martellus.*) Outil de fer qui a un manche ordin. de bois, et qui est propre à battre, à forger, à cogner. | Marteau de fer dont le gros bout porte une marque en relief, que l'on imprime sur des arbres en les frappant. | *Marteau d'armes*, Sorte d'arme offensive qui était faite à peu près comme un marteau. | *Marteau de porte*, Espèce d'anneau ou de battant de fer qui est attaché au milieu d'une porte à l'extérieur, et avec lequel on frappe pour se faire ouvrir. | Fam., *Graisser le marteau*, Donner de l'argent au portier d'une maison, afin de s'en faciliter l'entrée. | Fam., *Perruque à trois marteaux*, Perruque qui avait une longue boucle entre deux nœuds. | Se dit Des petites tringles de bois que l'on fait mouvoir en touchant le clavier d'un piano, et dont une extrémité, garnie de peau, sert à frapper les cordes de l'instrument. | Nom d'un des quatre osselets de l'oreille. (Mar-tô.)

MARTEL. s. m. (*Martellus.*) Marteau. *Martel en tête*, Inquiétude, ombrage, souci. (Mar-tel.)

MARTELAGE. s. m. La marque que les agents des eaux et des forêts font avec leur marteau aux arbres qu'on veut réserver dans les triages mis en vente. (Mar-te-la-je.)

MARTELER. v. a. Battre à coups de marteau. | Faire avec effort un travail d'esprit. | Donner de l'inquiétude, du souci. | MARTELÉ, ÉE. part. *Vaisselle martelée*, Vaisselle faite au marteau. | *Médaille martelée*, Celle dont on a effacé le revers, qui était commun, pour frapper à la place un revers rare. | *Trille martelé*, Trille bien frappé, et dans lequel les deux sons se font entendre distinctement. | *Vers martelés*, Vers péniblement travaillés, qui sentent l'effort qu'ils ont coûté.

MARTELET. s. m. Petit marteau dont qqs. ouvriers se servent pour des ouvrages délicats. (Mar-te-le.)

MARTELEUR. s. m. Celui qui, dans une forge, est chargé de faire travailler le marteau.

MARTIAL, ALE. adj. (*Martialis.*) Guerrier. | *Cour martiale*, Sorte de tribunal militaire. | Se disait Des substances dans lesquelles il entre du fer. *Les remèdes martiaux.* Et, subst., *Les martiaux.* (Mar-si-al.)

MARTIN-PÊCHEUR. s. m. (*Martinus*, n. pr.) Oiseaux de l'ordre des Passereaux, qui a le plumage bleu, et qui se plaît dans les eaux, dans les marécages.

MARTINET. s. m. Espèce d'hirondelle à très-longues ailes. (Mar-ti-nê.)

MARTINET. s. m. Espèce de petit chandelier plat qui a un manche.

MARTINET. s. m. Marteau qui est mû ordin. par la force de l'eau, et qui sert dans les forges, dans les moulins à papier, à tan, etc.

MARTINET. s. m. Espèce de fouet qui est formé de plusieurs brins de corde attachés au bout d'un manche, et dont les maîtres d'école se servaient pour corriger les enfants.

MARTINGALE. s. f. Courroie qui tient par un bout à la sangle sous le ventre du cheval, et par l'autre à la muserolle, pour empêcher qu'il ne porte au vent et ne donne de la tête. | Manière de jouer qui consiste à ponter, à chaque coup, le double de ce qu'on a perdu sur le coup précédent. | Se dit De diverses manières de jouer son argent, que certains joueurs imaginent, et qu'ils suivent avec plus ou moins de persévérance.

MARTINISME. s. m. (*Saint-Martin*, n. pr.) Croyance particulière des Martinistes.

MARTINISTE. s. des 2 g. Se dit De certains illuminés qui prétendent être en commerce avec les intelligences célestes et avec les âmes.

MARTRE. s. f. Quadrupède carnassier qui a le poil roux, et qui se trouve dans les pays septentrionaux. On dit aussi *Marte*. | La peau de cet animal quand elle est employée en fourrure.

MARTYR, TYRE. s. (*Martyr.*) Celui, celle qui a souffert la mort pour attester la vérité de la religion chrétienne. | *Ère des martyrs*, Ère qui commence à l'avénement de Dioclétien. | Celui qui a souffert des tourments ou la mort, soit pour une fausse religion, soit pour une doctrine qcq. | Personne qui souffre beaucoup. | *Être le martyr de qqn.*, Souffrir beaucoup de ses mauvais traitements, de ses caprices. | *Être le martyr de ses opinions*, etc., S'exposer à bea

coup d'inconvenients, de dangers, pour soutenir ses opinions, etc. (Mar-tir; ti-re.)

MARTYRE. s. m. (*Martyrium.*) La mort ou les tourments endurés pour la religion chrétienne. | Toute sorte de peines de corps et d'esprit. | S'est dit, poét., Des peines que l'amour fait souffrir aux amants.

MARTYRISER. v. a. Faire souffrir le martyre. | Faire souffrir de grandes douleurs, de grands tourments. (Mar-ti-ri-zé.)

MARTYROLOGE. s. m. (*Martur, logos*, gr.) Catalogue où furent inscrits d'abord les noms des martyrs, et dans lequel on a inséré depuis les noms des autres saints dont l'Église fait commémoration. (Mar-ti-ro-lo-je.)

MARUM. s. m. (*Marum.*) Plante aromatique, dont l'odeur est très-forte, et qui plaît extrêmement aux chats. On l'appelle aussi *Germandrée maritime*, et vulgairement *Herbe aux chats*. (Ma-ro-me.)

MASCARADE. s. f. (*Mascherata*, ital.) Déguisement d'une personne qui se masque pour qq. divertissement. | Troupe de gens déguisés et masqués. | S'est dit également D'une danse exécutée par une troupe de gens masqués. | S'est dit Des chansons composées pour les comédies-ballets où l'on dansait sous le masque.

MASCARET. s. m. On appelle ainsi, sur la Gironde, Un flux violent de la mer. C'est ce qu'on nomme *Barre* à l'embouchure de la Seine. *V.* BARRE. (Mas-ca-rè.)

MASCARON. s. m. (*Mascherone*, ital.) Tête ou masque fait de caprice, qu'on met pour ornement à la clef des arcades, aux fontaines, etc.

MASCULIN, INE. adj. (*Masculinus.*) Qui appartient, qui a rapport au mâle. | *Fief masculin*, Fief que les mâles seuls étaient capables de posséder. | *Noms masculins*, Les noms substantifs ou adjectifs qui désignent ou qualifient les êtres masculins et ceux qu'on leur assimile, quant au genre, dans le langage. | *Terminaison masculine*, La terminaison d'un mot dont l'*e* muet ne forme pas à lui seul la dernière syllabe. | *Rimes masculines*, Rimes qui ont une terminaison masculine; et *Vers masculins*, Ceux dont les rimes sont masculines. | MASCULIN. subst. Le genre Masculin. | [c m.]

MASCULINITÉ. s. f. Caractère, qualité de mâle. | [c m.]

MASQUE. s. m. (*Masca*, ital.) Faux visage de carton ou d'autre matière, dont on se couvre la figure pour se déguiser. | *Avoir un bon masque*, se dit D'un acteur comique dont la physionomie a beaucoup d'expression et de jeu. | Faux visage de velours noir doublé que les dames se mettaient sur la figure pour se garantir du hâle ou du froid. | Personne qui porte un masque pour se déguiser pendant le carnaval. | Apparence trompeuse sous laquelle on se cache, on s'efforce de se cacher. | *Oter le masque à qqn*, Faire connaître sa fausseté, sa perfidie, etc. | Sorte de terre préparée et appliquée sur le visage de qqn. pour en prendre le moule. | Visage d'homme ou de femme sculpté, qui sert d'ornement en architecture. | Fém. et pop., Injure, pour reprocher à une femme sa laideur ou sa malice. (Masc-e.)

MASQUER. v. a. (*Mascherare.*) Mettre un masque sur le visage de qqn. pour le déguiser. Déguiser qqn, en lui mettant, outre le masque, des habits qui ne soient pas les siens. | Absol., Aller en masque. (Vi.) Cacher qq. ch. sous de fausses apparences. | Couvrir, cacher une chose de manière à en ôter la vue. | *Masquer une batterie*, Placer des troupes ou élever un ouvrage devant une batterie, pour que l'ennemi ne l'aperçoive pas. | *Être toujours masqué*, Avoir l'habitude de se contrefaire, de dissimuler. | *Bal masqué*, Bal où l'on va en masque et sous un déguisement. (Masc-é [c m.].)

MASSACRANTE. adj. f. *Humeur massacrante*, Humeur bourrue, grondeuse, menaçante. Fam. (Ma-sa-cran-te.)

MASSACRE. s. m. Tuerie, carnage. Se dit surtout Des hommes qu'on tue sans qu'ils se défendent. | Grande tuerie de bêtes. | Fam., *C'est un massacre*, se dit en parlant De qq. chose de rare, de précieux, qui a été gâté par mégarde ou autrement. | Homme qui exécute mal ce qu'il a à faire. | La tête du cerf, du daim, du chevreuil, mise debout sur la peau de la bête, ou sur une nappe étendue par terre, lorsqu'on fait faire curée aux chiens. (Ma-sa-cre.)

MASSACRER. v. a. Tuer, égorger des hommes qui ne se défendent point. | *Il a été massacré*, Il a reçu un grand nombre de blessures. | Se dit Des animaux. | Fam., Gâter, mettre en mauvais état, défigurer. | Se dit D'un mauvais ouvrier, d'un homme qui fait très-mal ce qu'il a à faire. (Ma-sa-cré.)

MASSACREUR. s. m. Celui qui massacre. (Ma-sa-creur.)

MASSAGE. s. m. Action de masser les membres du corps pour les assouplir. (Ma-sa-je.)

MASSE. s. f. (*Massa.*) Amas de plusieurs parties de même ou de différente nature, qui font corps ensemble. | Un seul corps compacte. | Un corps informe. | Fam., *C'est une masse de chair*, se dit D'une personne qui a le corps et l'esprit lourds, ou seulement dont le corps est très-gros, très-pesant. | La quantité de matière d'un corps, par opposition à Volume. | La totalité d'une chose dont les parties sont de même nature. *La masse de l'air*, Tout l'air qui pèse sur la terre. *La masse du sang*, Tout le sang qui est dans le corps. | Se dit au sens moral. | *La masse des créanciers*, Tous les créanciers d'un failli. | L'ensemble d'un ouvrage d'architecture

considéré sous le rapport des proportions. | La réunion de plusieurs parties considérées comme ne faisant qu'un tout. | Se dit Des lits de pierre d'une carrière. | Certaine quantité de marchandises semblables, dont le nombre ou le poids est fixé par l'usage. | Le fonds d'argent d'une succession, d'une société. | Somme formée par les retenues faites sur la paye de chaque soldat, cavalier, etc., ou allouée, par abonnement, pour une dépense spéciale. | Gros marteau de fer qui est carré des deux côtés, et emmanché de bois. | *Masse d'armes*, ou *Masse*, Ancienne arme, faite de fer, fort pesante par un bout, qui ne pouvait ni percer ni trancher, mais avec laquelle on assommait. | Espèce de bâton à tête d'or, d'argent, etc., qu'on porte en certaines cérémonies. | Instrument particulier dont on se sert qqf. pour jouer au billard. Le gros bout d'une queue ordinaire. | *Masse d'eau.* V. MASSETTE. | EN MASSE. loc. adv. Tous ensemble, en totalité. (Ma-se [*a* bref.].)

MÂSSE. s. f. (*Massa.*) Ce qu'on met au jeu lorsqu'on joue aux dés, et à qqs. autres jeux de hasard. (Vi.) (Mâ-se.)

MASSEPAIN. s. m. Sorte de pâtisserie faite avec des amandes pilées et du sucre. (Ma-se-pin.)

MASSER. v. a. Disposer les masses d'un tableau. (Ma-sé [*a* bref.].)

MASSER. v. a. (*Massare.*) Pétrir avec les mains les différentes parties du corps d'une personne qui sort du bain, de manière à rendre les articulations plus souples et la circulation des humeurs plus facile. (Ma-sé [*a* bref.].)

MÂSSER. v. a. (*Massare.*) T. de jeu. Faire une mâsse. (Vi.) | *Mâsse tout, mâsse à qui dit, mâsse la poste*, Je mâsse tout, je mâsse à qui répondra, je mâsse autant qu'il y a déjà au jeu. (Mâ-sé.)

MASSETTE. s. f. Plante qui croît dans les rivières, les marais, les étangs, etc., et dont les fleurs sont réunies au haut de la tige en un chaton cylindrique et allongé. On nomme aussi la grande espèce *Masse d'eau.* (Ma-së-te.)

MASSICOT. s. m. Plomb uni à l'oxigène, oxyde de plomb d'un jaune plus ou moins vif. (Ma-si-cô.)

MASSIER. s. m. Officier qui porte une masse dans certaines cérémonies. (Ma-sié.)

MASSIF, IVE. adj. Qui est ou qui paraît épais et pesant. | Fig., Grossier, lourd. | Se dit De certains ouvrages d'orfévrerie qui ne sont ni creux en dedans ni fourrés. | Se dit Des bois précieux qui sont employés pleins, et non en placage. | MASSIF. subst. masc. Ouvrage de maçonnerie destiné à porter un piédestal, un perron, etc., ou à recevoir un revêtement. | Se dit D'un plein bois ou d'un bosquet qui ne laisse point de passage à la vue. (Ma-sif.)

MASSIVEMENT. adv. D'une manière massive. (Ma-si-ve-man.)

MASSORAH ou MASSORE. s. f. (*Masorah*, hébr.) Examen critique du texte de l'Écriture sainte, fait par des docteurs juifs qui ont fixé les différentes leçons, le nombre des versets, des mots, des lettres, etc. (Ma-so-ra; ou Ma-so-re.)

MASSORÉTIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la Massore. (Ma-so-ré-tic-e.)

MASSORÈTES. s. m. pl. Ceux qui ont travaillé à la Massore. (Ma-so-rè-te.)

MASSUE. s. f. (*Massare.*) Sorte de bâton noueux, beaucoup plus gros par un bout que par l'autre, et dont on se sert comme d'arme offensive. | Fig., *Coup de massue*, Événement fâcheux et imprévu. (Ma-sue.)

MASTIC. s. m. (*Mastice.*) Résine en larmes ou en grains jaunâtres, qui découle d'une espèce de pistachier appelé Lentisque. | Composition ou ciment formé de cire, de résine et de poudre de briques, dont on se sert pour différents usages. | La composition formée de blanc de céruse et d'huile dont les vitriers se servent pour fixer les vitres aux croisées, et empêcher le passage de l'air.

MASTICATION. s. f. (*Masticatio.*) Action de mâcher. (Mas-ti-ca-sion.)

MASTICATOIRE. s. m. (*Masticatus.*) Sorte de médicament simple ou composé, que l'on mâche pour exciter l'excrétion de la salive..—Adj. des 2 g. *Remède masticatoire.* (Mas-ti-ca-toua-re.)

MASTIGADOUR. s. m. Espèce de mors garni d'anneaux et de patenôtres qu'on met dans la bouche des chevaux pour exciter la salivation.

MASTIQUER. v. a. Joindre, coller avec du mastic. (Mas-tic-é [c m.].)

MASTODONTES. s. m. pl. (*Mastos*, *odontos*, gr.) Il se dit D'un genre de grands quadrupèdes, à dents mamelonnées, qui ont beaucoup de rapport avec l'éléphant, et qu'on ne connaît que par leurs ossements trouvés en terre. (Mas-to-don-te.)

MASTOÏDE. adj. f. (*Mastos*, *eidos*, gr.) Se dit De l'apophyse ou éminence en forme de mamelon qui est placée à la partie inférieure et postérieure de l'os temporal. (Mas-to-i-de.)

MASTOÏDIEN, ENNE. adj. Qui a rapport, qui appartient à l'apophyse mastoïde. (Mas-to-i-di-in ; ë-ne.)

MASTURBATION. s. f. Genre de pollution qui trompe le vœu de la nature, et qui a ordin. les suites les plus funestes. (Mas-tur-ba-sion.)

MASTURBER (SE). v. pron. Faire l'acte contre nature appelé Masturbation.

MASULIPATAN. s. m. (*Masulipatam*, n. pr.) Nom d'une toile de coton des Indes qui s'emploie ordin. en mouchoirs.

MASURE. s. f. (*Mansura.*) Ce qui reste d'un bâtiment tombé en ruine. | Méchante

habitation qui semble menacer ruine. (Ma-zu-re.)

MAT, ATE. adj. (*Matto*, it.) Qui n'a point d'éclat. Se dit surtout Des métaux qu'on met en œuvre sans y donner le poli. | *Coloris mat*, *couleur mate*, Coloris, couleur qui n'a point d'éclat. | Lourd, compacte. | *Broderie mate*, Broderie d'or ou d'argent qui est très-chargée.

MAT. s. m. (*Mat*, pers.) Se dit, aux échecs, Du coup qui fait gagner la partie, en réduisant le roi auquel l'échec est donné à ne pouvoir sortir de sa place sans se mettre de nouveau en échec, en prise. | Adj., *Être échec et mat*, ou *Être mat*, se dit Du joueur qui a perdu. | Fam., *Faire qqn. échec et mat*, Emporter sur lui un avantage complet.

MÂT. s. m. (*Malus*.) Pièce de bois longue, ronde et droite, dressée sur un bâtiment, presque toujours perpendiculairement à la quille, et destinée à porter les voiles. | *Caler les mâts*, Abaisser les mâts; et *Guinder les mâts*, Les remettre à leur hauteur. (Mâ.)

MATADOR. s. m. T. esp. Celui qui, dans les combats de taureaux, doit mettre l'animal à mort.

MATADOR. s. m. T. du jeu de l'hombre. Se dit Des cartes supérieures. | Fam., Homme considérable dans son état, dans son corps.

MATAMORE. s. m. (*Matamoros*, esp.) Faux brave.

MATASSINS. s. m. pl. (*Matachin*, esp.) Ancienne danse bouffonne. | Se disait aussi Des danseurs. (Ma-ta-sin.)

MATELAS. s. m. Une des principales pièces de la garniture d'un lit; espèce de grand coussin, piqué d'espace en espace, qui couvre toute l'étendue d'un lit, et qui est rempli de laine, ou de bourre, ou de crin, etc. | Se dit Des petits coussins piqués qu'on met aux deux côtés d'un carrosse. (Ma-te-la.)

MATELASSER. v. a. Garnir de coussins rembourrés et piqués en façon de matelas. (Ma-te-la-sé.)

MATELASSIER, IÈRE. s. Celui, celle qui fait et qui rebat des matelas. (Ma-te-la-sié.)

MATELOT. s. m. Se dit, en général, De tout homme qui fait partie de l'équipage manœuvrier d'un bâtiment de mer. | S'applique au Marin qui, par ses services, son âge et son aptitude comme homme de mer, a obtenu une certaine solde déterminée par les règlements. | Se dit, dans la tactique navale, De chacun des vaisseaux d'une ligne considéré par rapport à celui qu'il précède ou qu'il suit immédiatement. (Ma-te-lô.)

MATELOTE. s. f. Mets composé de plusieurs sortes de poissons apprêtés à la manière dont on prétend que les matelots les accommodent. | À LA MATELOTTE. loc. adv. À la mode, à la façon des matelots.

MATER. v. a. Réduire le roi, par l'échec qu'on lui donne, à ne pouvoir sortir de sa place, ou à n'en pouvoir sortir sans se mettre de nouveau en échec. | Mortifier, affaiblir. | Humilier, abattre. (Ma-té [a bref.].)

MÂTER. v. a. Garnir un navire de ses mâts. (Mâ-té.)

MÂTEREAU. s. m. Petit mât. (Mâ-te-rô.)

MATÉRIALISER. v. a. Supposer matériel, considérer comme matériel. (Ma-té-ri-a-li-zé.)

MATÉRIALISME. s. m. Système de ceux qui pensent que tout est matière.

MATÉRIALISTE. s. des 2 g. et adj. Celui, celle qui n'admet que la matière.

MATÉRIALITÉ. s. f. Qualité de ce qui est matière.

MATÉRIAUX. s. m. pl. Les différentes matières qui entrent dans la construction d'un bâtiment, comme la pierre, le bois, la tuile, etc. | Tout ce qu'une personne qui se dispose à écrire l'histoire ou à composer qq. autre ouvrage d'esprit rassemble de faits, d'idées, de réflexions, etc. (Ma-té-ri-ô.)

MATÉRIEL, ELLE. adj. (*Materialis*.) Qui est formé de matière. | Qui a rapport à la matière, qui tient de la matière. | Grossier, qui a ou qui paraît avoir beaucoup de matière. | *Il est matériel, c'est un esprit bien matériel*, se dit D'un homme qui a l'esprit lourd, pesant. | Subst. masc. Ancien. t. did. Qui est opposé à Formel. | | Subst. masc. Les objets de toute nature qui sont employés à qq. service public. | *Le matériel d'une armée*, Les bagages, les pièces d'artillerie, etc. (Ma-té-ri-el; è-le.)

MATÉRIELLEMENT. adv. Ancien t. did. Par rapport à la matière; est opposé à Formellement. | Grossièrement. (Ma-té-ri-è-le-man.)

MATERNEL, ELLE. adj. (*Maternus*.) Qui est propre à la mère, qui est naturel à une mère. | *Côté maternel*, *ligne maternelle*, La ligne de parenté du côté de la mère. *Parents maternels*, *biens maternels*, Les parents, les biens du côté de la mère. | *Langue maternelle*, La langue du pays où l'on est né. (Ma-tèr-nel; è-le.)

MATERNELLEMENT. adv. D'une manière maternelle. (Ma-tèr-nè-le-man.)

MATERNITÉ. s. f. (*Maternus*.) L'état, la qualité de mère. (Ma-tèr-ni-té.)

MATHÉMATICIEN. s. m. Celui qui fait son étude principale des mathématiques, qui s'occupe d'ouvrages ou de travaux relatifs à cette science. (Ma-té-ma-ti-siin.)

MATHÉMATIQUE. s. f. (*Mathematica*.) Science qui a pour objet les propriétés de la grandeur en tant qu'elle est calculable ou mesurable. On ne l'emploie jamais, au singulier, avec l'article. | *Étui de mathématique*, Étui dans lequel sont renfermés les instruments nécessaires aux mathématiciens. | *Mathématiques pures*, Celles qui considèrent les propriétés de la grandeur d'une manière abstraite. (Ma-té-ma-tic-e.)

MATHÉMATIQUE. adj. des 2 g. (*Ma-*

thematicus.) Qui a rapport aux mathématiques, ou Qui résulte des procédés de cette science. | *Point mathématique*, Le point considéré abstractivement, comme n'ayant aucune étendue.

MATHÉMATIQUEMENT. adv. Selon les règles des mathématiques. (Ma-té-ma-tic-e-man.)

MATIÈRE. s. f. (*Materia.*) Ce dont une chose est faite. | *Matières d'or et d'argent*, Les espèces fondues, les lingots et les barres employés pour la fabrication des monnaies. | *Matières premières*, Les matières avant qu'elles soient mises en œuvre. | La substance étendue, divisible, impénétrable, et susceptible de toute sorte de formes et de mouvements. | En physique, nom donné à la cause inconnue de plusieurs espèces de phénomènes. | Se dit par opposition à Esprit. | Fam., *Être enfoncé dans la matière*, Avoir l'esprit grossier. | T. de méd., se dit Des substance évacuées par haut ou par bas. | *La matière de la transpiration*, La sueur. | *Matière purulente*, ou *Matière*, Le pus qui sort d'une plaie, d'un abcès. | *Matière médicale*, Connaissance des substances employées en médecine, et de la manière de les préparer et de les administrer. | Le sujet sur lequel on écrit, on parle. | Cause, sujet, occasion. En ce sens, il s'emploie sans article. | *Matière civile*, Ce qui donne action au civil. *Matière criminelle*, Ce qui donne action au criminel. | *La matière d'un crime, d'un délit*, Ce qui constitue un crime, un délit. | Se dit De qqnes. des parties qui composent la science du droit. | EN MATIÈRE DE. loc. prép. En fait de, quand il s'agit de.

MÂTIN. s. m. (*Mastinus*, b. l.) Espèce de chien servant ordin. à garder une cour et à d'autres usages domestiques. | MÂTIN, est aussi un terme d'injure populaire.

MATIN. s. m. (A bref.) (*Matutinum.*) La première partie, les premières heures du jour. | Adv. *Il s'est levé matin.* | Fam., *Un de ces matins, un beau matin*, se dit D'un jour, d'un temps qui n'est pas déterminé. | Poét., *Les portes du matin*, L'aurore ou le levant. | Poét., *Le matin de la vie*, Les premières années de la vie. | Tout le temps qui s'écoule depuis le moment où on se lève jusqu'à l'heure du dîner. | Tout le temps qui s'écoule depuis minuit jusqu'à midi.

MATINAL, ALE. adj. (*Matutinalis.*) Qui s'est levé matin.

MÂTINEAU. s. m. Petit mâtin. (Mâ-ti-nô.)

MATINÉE. s. f. La partie du matin qui s'écoule depuis le point du jour jusqu'à midi.

MÂTINER. v. a. Il se dit D'un mâtin, et, par extension, de tous les chiens qui couvrent une chienne d'une espèce plus belle que la leur. | Pop., Gourmander, maltraiter de paroles.

MATINES. s. f. pl. La première partie de l'office divin, contenant un certain nombre de psaumes et de leçons qui se disent ordin. la nuit. (Ma-ti-ne.)

MATINEUX, EUSE. adj. Qui est dans l'habitude de se lever matin. (Ma-ti-neû; ze.)

MATINIER, IÈRE. adj. Qui appartient au matin. *L'étoile matinière.* (Ma-ti-nié.)

MATIR. v. a. Rendre mat de l'or ou de l'argent sans le polir ni le brunir.

MATOIS, OISE. adj. et subst. Rusé. Fam. (Ma-toua ; ze.)

MATOISERIE. s. f. Qualité du matois. | Tromperie, fourberie. Fam. (Ma-toua-ze-rie.)

MATOU. s. m. Chat mâle et entier. | Pop., Homme désagréable par la figure et par le caractère.

MATRAS. s. m. Vase de verre à long cou dont se servent les chimistes et les pharmaciens.

MATRICAIRE. s. f. (*Matricaria.*) Plante radiée dont les fleurs sont en corymbe. (Ma-tric-è-re [c m.])

MATRICE. s. f. (*Matrix.*) Viscère de la femme dans lequel le fœtus se nourrit et s'accroît jusqu'au terme de la gestation | Se dit aussi Des animaux. | Le lieu, La substance où se forment certains minéraux. | La pièce, ordin. de cuivre, qui a reçu en creux l'empreinte de la lettre gravée sur un poinçon d'acier, et qui s'ajuste au fond du moule dans lequel on fond les caractères. | Le carré d'une médaille ou d'une monnaie gravée avec le poinçon. | Se dit Des originaux ou étalons des poids et mesures. | Le registre original d'après lequel sont établis les rôles de contributions. | *Langue matrice*, Celle dont quelques autres sont dérivées. | *Couleurs matrices*, Les couleurs simples qui servent à en composer d'autres. (Ma-tri-se.)

MATRICULE. s. f. (*Matricula.*) Le registre, la liste, le rôle sur lequel on écrit le nom des personnes qui entrent dans certaines sociétés, dans certaines compagnies. (Vi.) | L'inscription sur la matricule. | L'extrait de la matricule qui est délivré à la personne inscrite. | [c m.]

MATRIMONIAL, ALE. adj. (*Matrimonialis.*) Qui appartient au mariage.

MATRONE. s. f. (*Matrona.*) Nom donné par les tribunaux aux sages-femmes qu'ils nomment, dans certains procès, pour visiter des femmes. | Se dit aussi Des dames romaines. | Par plaisanterie, femme d'un certain âge, d'une certaine gravité.

MATTE. s. f. Substance métallique qui n'a subi qu'une première fonte, et qui n'est pas encore dans un état suffisant de pureté. (Ma-te.)

MATURATIF, IVE. adj. Qui hâte la formation de la matière purulente dans les plaies. | Subst. masc. *Un bon maturatif.*

MATURATION. s. f. (*Maturatio.*) Progrès successif des fruits vers la maturité |

Se dit, dans un sens analogue, en parlant Des tumeurs purulentes. (Ma-tu-ra-sion.)

MÂTURE. s. f. collectif. Tous les mâts d'un bâtiment. | Le bois propre à faire des mâts. | L'art de mâter les bâtiments. | La machine destinée dans les ports à mâter les bâtiments. | L'atelier et les magasins établis pour confectionner, réparer, conserver les mâts et les bois de mâture.

MATURITÉ. s. f. (*Maturitas.*) L'état où sont les fruits, les grains, les légumes, quand ils sont mûrs. | Se dit Des abcès et de la matière qu'ils contiennent. | *La maturité de l'âge*, L'état de développement complet de force intellectuelle et physique, où l'homme est communément vers le milieu de la durée ordinaire de la vie. | *Avec maturité*, Avec circonspection et jugement. | Se dit Du style, Justesse d'expression, solidité de raisonnement.

MATUTINAL, ALE. adj. (*Matutinalis.*) Qui appartient au matin. Peu usité.

MAUDIRE. v. a. (*Maledicere.*) (*Je maudis, il maudit; nous maudissons, ils maudissent. Je maudissais. Qu'il maudisse. Maudissant.* Le reste se conj. c. *Dire.*) Faire des imprécations contre qqn. | Quand il exprime une volonté de Dieu, Condamner, réprouver, abandonner. | Détester une chose, exprimer l'horreur qu'on en a. | MAUDIT, ITE. adj. Très-mauvais. | Se dit Des personnes et des choses, pour s'en plaindre avec impatience ou colère. | MAUDIT. subst. *Allez, maudits, au feu éternel.* (Mô-di-re.)

MAUDISSON. s. m. (*Maledictio.*) Malédiction. Fam. (Mô-di-son.)

MAUGRÉER. v. n. Pester, jurer. (Mô-gré-é.)

MAUPITEUX, EUSE. adj. Cruel, impitoyable (Vi). Fam., *Faire le maupiteux*, Faire le misérable, se plaindre, se lamenter, sans en avoir autant de sujet qu'on le veut faire croire. (Mô-pi-teû; ze.)

MAURE. *V.* MORE.

MAURESQUE. *V.* MORESQUE.

MAURICAUD. *V.* MORICAUD.

MAUSOLÉE. s. m. Grand et riche monument funéraire. | Impropr., Le simulacre de tombeau qu'on élève dans les églises pour les services funèbres des princes, etc. *V.* CATAFALQUE. (Mô-zo-lée.)

MAUSSADE. adj. des 2 g. (*Malè sapidus.*) Désagréable, de mauvaise grâce. | *Le temps est maussade aujourd'hui*, Le temps est sombre, couvert. | Se dit De qq. ouvrage mal fait, mal construit. | Se dit Des productions de l'esprit qui causent de l'ennui, du dégoût. (Mô-sa-de.)

MAUSSADEMENT. adv. D'une manière maussade. (Mô-sa-de-man.)

MAUSSADERIE. s. f. Mauvaise grâce, manières désagréables. (Mô-sa-de-rie.)

MAUVAIS, AISE. adj. (*Malus.*) Le contraire de Bon. Se dit Des choses qui ont qq. vice ou qq. défaut essentiel. | *Mauvais livre*, Livre dangereux. | *Mauvais lieu*, Lieu de prostitution. | *Femme de mauvaise vie*, Prostituée. | *Les temps sont mauvais*, se dit Des temps de trouble, de disette, d'oppression. | *Mauvais bruit*, Bruit, propos désavantageux, défavorable. | Nuisible, incommode, qui cause du mal. | Sinistre, malheureux, funeste, qui fait craindre qq. mal. | Dangereux, enclin à faire du mal. | *Le mauvais ange*, Le diable, le démon. | Subst. et fam., *Faire le mauvais*, Menacer de battre, de faire du désordre. | Qui n'a pas les qualités qu'il doit avoir. | *Mauvaise tête*, Personne sujette à beaucoup d'écarts et de travers. | Malicieux, malin. On dit qqf. subst., par forme de plainte légère et amicale, *Oh! le mauvais! Oh! la mauvaise!* | Avec la négative, Assez bon, ou même Fort bon, selon le ton qu'on y donne. | MAUVAIS. subst. masc. Ce qu'il y a de mauvais dans la chose ou dans la personne dont il s'agit. | MAUVAIS. adv. *Sentir mauvais*, Rendre, exhaler une mauvaise odeur. | *Il fait mauvais*, Il est dangereux de. | Il fait vilain temps. | *Trouver mauvais*, Désapprouver. (Mô-vè; è-ze.)

MAUVE. s. f. (*Malva.*) Plante qui a donné son nom à la famille des Malvacées, et qui est employée comme émolliente, relâchante et adoucissante. (Mô-ve.)

MAUVIETTE. s. f. (*Malviscum*, b. l.) Espèce d'alouette grasse. | Fam., Personne grêle, d'une chétive complexion. (Mô-vi-è-te.)

MAUVIS. s. m. (*Malviscum*, b. l.) Petite espèce de grive très-bonne à manger. (Mô-vi.)

MAXILLAIRE. adj. des 2 g. (*Maxillaris.*) Qui appartient aux mâchoires, qui a rapport aux mâchoires. (Mac-sil-lè-re.)

MAXIME. s. f. (*Maximus.*) Proposition générale qui sert de principe, de fondement, de règle dans un art, dans une science, et particulièrement en matière de politique et de morale. | Note qui vaut elle seule quatre mesures. (Mac-si-me.)

MAXIMUM. s. m. T. lat. L'état le plus grand auquel une quantité variable puisse parvenir. | La somme la plus forte dans l'ordre de celles dont il est question. | La plus forte des peines prononcées par la loi. | Le taux au-dessus duquel, à certaines époques, il a été défendu de vendre une denrée, une marchandise. | Le plus haut point où une chose puisse être portée. (Mac-si-mo-me.)

MAZETTE. s. f. Mauvais petit cheval. | Se dit, fam., de Celui qui manque de force ou d'ardeur, soit en marchant, soit en portant des fardeaux. | Personne inhabile à qq. jeu qui demande de la combinaison ou de l'adresse. (Ma-zè-te.)

ME. Pron. personnel des 2 g., signifie la même chose que *Je* et *Moi*, mais s'emploie seulement comme régime du verbe. Régime

direct : *Vous me soupçonnez mal à propos;* régime indirect, À moi : *Vous me donnez un sage conseil.* | Le pronom *Me* se place devant le verbe. Cette règle n'a d'exception que lorsqu'il se trouve tout à la fois 1° que le verbe est à l'impératif, 2° que la phrase est affirmative, 3° que la particule *en* suit immédiatement le pronom. | La particule *y*, unie au pronom *Me*, ne se met jamais après le verbe.

MÉANDRE. s. m. (*Mæander.*) Se dit, poét., Des sinuosités d'un fleuve, d'une rivière ; et De ce qui a du rapport avec ces sinuosités.

MÉAT. s. m. T. d'anat. Conduit. (Mé-a.)

MÉCANICIEN. s. m. (*Mechanicus.*) Celui qui possède la science appelée Mécanique. | Celui qui invente ou qui construit des machines. (Mé-ca-ni-siin.)

MÉCANIQUE. s. f. (*Mechanicus.*) La partie des mathématiques qui a pour objet la connaissance et l'application des lois du mouvement, de celles de l'équilibre, des forces mouvantes, etc. | La structure naturelle ou artificielle d'un corps, d'une chose. | *La mécanique céleste*, La science du mouvement des astres. | Machine. (Mé-ca-nic-e.)

MÉCANIQUE. adj. des 2 g. Il se dit Des arts qui ont principalement besoin du travail de la main. | Qui a rapport à la mécanique, qui est conforme aux lois de la mécanique. | *Actions mécaniques*, Celles que l'habitude a rendues très-familières, et auxquelles l'intelligence n'a, pour ainsi dire, point de part. | La partie la moins relevée et purement pratique d'un art libéral.

MÉCANIQUEMENT. adv. D'une façon mécanique. (Mé-ca-nic-e-man.)

MÉCANISME. s. m. La structure d'un corps et l'action combinée de ses parties. | *Le mécanisme du langage*, La structure matérielle des éléments de la parole, l'arrangement des mots et des phrases. | Fig., *Le mécanisme des vers* ou *de la prose*, La composition des parties du vers ou de la phrase suivant le rhythme qui est propre à l'un ou à l'autre.

MÉCÈNE. s. m. (*Mæcenas*, n. pr. lat.) Homme qui encourage les sciences, les lettres et les arts.

MÉCHAMMENT. adv. Avec méchanceté. (Mé-cha-man.)

MÉCHANCETÉ. s. f. Penchant à faire du mal. | Fam., L'opiniâtreté des enfants. | Action méchante. | Parole médisante, parole dite dans l'intention de nuire, d'offenser. (Mé-chan-se-té.)

MÉCHANT, ANTE. adj. (*Male cadens.*) Mauvais, qui ne vaut rien dans son genre. (Vi.) | Contraire à la probité, à la justice. | Chétif, insuffisant. | Qui manque de bonté, qui est porté à faire du mal. | *Avoir méchante mine*, Avoir l'air ignoble et bas. | Fam., *Méchante langue*, Homme ou femme qui se plait à médire. | Fam., *Trouver plus méchant que soi.* Trouver plus fort, plus fier, plus puissant que soi. | Qui manque de mérite, de capacités, qui n'a pas les qualités qu'exige son état. | Se dit, par forme de plainte légère et obligeante, de Celui qui a fait qq. petite malice, ou qui est coupable de qq. petite négligence. | Le sens de *Méchant* varie, qqf., selon qu'il précède ou qu'il suit le substantif. Ainsi, *De méchants vers*, Des vers mal faits ; et *Des vers méchants*, Des vers où il y a beaucoup de malignité. *Méchant homme*, Homme qui fait de mauvaises actions; et *Homme méchant*, Homme qui tient de mauvais discours. | Subst. m. Homme de mauvais caractère, vicieux. — Fam., *Faire le méchant*, S'emporter en menaces.

MÈCHE. s. f. (*Myxa.*) Assemblage de fils de coton, de chanvre, etc., qu'on met dans les lampes avec de l'huile, ou dont on fait des chandelles, des bougies, en les couvrant de suif ou de cire. | Matière préparée pour prendre facilement feu, comme linge demi-brûlé, amadou, etc. | La corde faite d'étoupe broyée et sèche, dont les canonniers se servent pour mettre le feu au canon, et les mineurs à une mine. | *Découvrir, éventer la mèche*, Découvrir, au moyen d'une contre-mine, l'endroit où une mine a été pratiquée, et enlever la mèche qui devait la faire jouer. — Fam., Découvrir le secret d'un complot. | Le bout de ficelle attaché à l'extrémité d'un fouet. | La spirale de fer ou d'acier d'un tire-bouchon ; La partie d'un vilebrequin, d'une vrille, et d'autres outils semblables, qui sert à percer.

MÉCHEF. s. m. (*Malum caput.*) Malheur, fâcheuse aventure. (Vi.) (Mé-chéf.)

MÉCHER. v. a. Faire entrer dans un tonneau la vapeur du soufre brûlant, au moyen d'une mèche.

MÉCOMPTE. s. m. Erreur dans un compte, dans une supputation. | Espérance trompée, idée fausse ou exagérée qu'on s'est faite d'une chose. (Mé-con-te.)

MÉCOMPTER (SE). v. pron. (*Male computare.*) Se tromper dans un calcul, dans un compte. | Se tromper en qq. ch. qu'on croit ou qu'on espère. (Se-mé-con-té.)

MÉCONIUM. s. m. T. lat. Excrément que rend l'enfant peu de temps après la naissance, et qui s'était accumulé dans les gros intestins durant la grossesse. (Mé-co-ni-o me.)

MÉCONNAISSABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut reconnaître qu'avec peine. (Mé-co-nè-sa-ble.)

MÉCONNAISSANCE. s. f. Manque de reconnaissance, de gratitude. (Mé-co-nè-san-se.)

MÉCONNAISSANT, ANTE. adj. Qui manque de reconnaissance, qui oublie les bienfaits. (Mé-co-nè-san.)

MÉCONNAÎTRE. v. a. Ne pas reco-

naitre. | Désavouer qqn., affecter de ne pas le connaître. | Ne pas rendre justice à une personne ; ne pas apprécier une qualité, une chose, comme elle le mérite. | Pron., Oublier ce qu'on a été ou ce qu'on est, ce qu'on doit aux autres. (Mé-co-né-tre.)

MÉCONTENT, ENTE. adj. et subst. Qui n'est pas satisfait de qqn., qui croit avoir sujet de s'en plaindre. | Se dit Des choses. | Subst., se dit de Ceux qui ne sont pas satisfaits du gouvernement. (Mé-con-tan.)

MÉCONTENTEMENT. s. m. Déplaisir, manque de satisfaction. (Mé-con-tan-te-man.)

MÉCONTENTER. v. a. Rendre mécontent, donner sujet d'être mécontent. (Mé-con-tan-té.)

MÉCRÉANT. s. m. (*Male credens.*) Se disait en parlant Dé tous les peuples qui ne sont pas de la religion chrétienne, et surtout Des mahométans; se dit, par dénigrement, D'un chrétien qui ne croit point les dogmes de sa religion, et qu'on regarde comme un impie.

MÉCROIRE. v. n. (*Male credere.*) Refuser de croire, ne pas croire. *Il est dangereux de croire et de mécroire.* (Mé-croua-re.)

MÉDAILLE. s. f. (*Metallum.*) Pièce de métal fabriquée en l'honneur d'une personne illustre, ou pour conserver le souvenir d'une action mémorable, d'un événement, d'une entreprise. On comprend sous le nom de *Médailles* les anciennes monnaies des Grecs, des Romains, etc. | *Medaille fruste*, Celle qui est presque entièrement effacée. *Médaille fourrée*, Celle dont l'extérieur seulement est d'or ou d'argent. | Fam., *Le revers de la médaille*, Le mauvais côté, les mauvaises qualités d'une personne ou d'une chose. | *Tête de médaille*, Personne dont les traits sont grands et fort marqués. | *Vieille médaille*, Vieille femme. | Pièce d'or, d'argent, ou de cuivre, qui représente un sujet de dévotion, et que le pape a bénite. | Se dit De certains prix qu'on donne aux poetes, aux orateurs, aux artistes, aux manufacturiers. | Bas-relief de forme ronde, sur lequel est représentée la tête de qq. personne illustre, ou qq. action mémorable. (Mé-da-lle [ll m.].)

MÉDAILLIER. s. m. Meuble composé de plusieurs tablettes à tiroir, dans lesquelles il y a de petites enfonçures de forme ronde et de différentes grandeurs, propres à recevoir des médailles. | Collection de médailles. (Mé-da-llé [ll m.].)

MÉDAILLISTE. s. m. Celui qui est curieux de médailles, qui s'y connait, qui en a traité par écrit. (Mé-da-llis-te [ll m.].)

MÉDAILLON. s. m. Médaille qui surpasse en poids et en volume les médailles ordinaires. | T. d'archit., Médaille. | Bijou, d'un cadre de forme circulaire ou ovale, dans lequel on enferme un portrait, des cheveux, etc. (Mé-da-llon [ll m.].)

MÉDECIN. s. m. (*Medicinus.*) Celui qui exerce la médecine. On dit qqf. *Docteur-médecin.* | Ce qui est propre à rendre ou à conserver la santé. | S'emploie en parlant Des afflictions, des maladies morales. (Mé-de-sin.)

MÉDECINE. s. f. (*Medicina.*) L'art qui enseigne les moyens de conserver la santé, et de traiter les maladies. | Système médical. | *Médecine agissante*, Celle qui fait usage tout de suite des moyens qui tendent à guérir; par opposition à *Médecine expectante*, Celle des médecins qui ont pour principe d'attendre les opérations successives de la nature avant de se décider. | Remède, sous forme liquide ou solide, qu'on prend pour se purger. | Fam., *Avaler la médecine*, Prendre son parti, se résigner malgré ses dégoûts. (Mé-de-si-ne.)

MÉDECINER. v. a. Donner des breuvages purgatifs et autres remèdes. Fam., se dit en mauvaise part. (Mé-de-si-né.)

MÉDIAN, ANE. adj. (*Medianus.*) T. d'anat. Qui est placé au milieu. *Ligne médiane*, Ligne verticale qu'on suppose partager longitudinalement le corps en deux parties égales; et, *Veines médianes*, Veines, au nombre de trois, qui sont à la superficie de l'avant-bras.

MÉDIANOCHE. s. m. T. esp. Repas en gras qui se fait après minuit sonné, particulièrement dans le passage d'un jour maigre à un jour gras.

MÉDIANTE. s. f. (*Mediante*, it.) La tierce au-dessus de la note tonique ou principale.

MÉDIASTIN. s. m. (*Mediastinus.*) Cloison membraneuse formée par l'adossement des deux plèvres, et qui sépare la poitrine en deux parties.

MÉDIAT, ATE. adj. (*Mediare.*) Qui n'a rapport, qui ne touche à une chose que moyennant une autre qui est entre deux.

MÉDIATEMENT. adv. D'une manière médiate. (Mé-di-a te-man.)

MÉDIATEUR, TRICE. s. et adj. (*Mediator; trix.*) Celui, celle qui s'entremet pour opérer un accord, un accommodement entre deux ou plusieurs personnes, entre différents partis. | Sorte de jeu de quadrille. (—tri-se.)

MÉDIATION. s. f. (*Mediatio.*) Entremise. (Mé-di a-sion.)

MÉDIATISER. v. a. Faire qu'un prince, un pays, en Allemagne, ne relève plus immédiatement de l'Empire. (Mé-di-a-ti-zé.)

MÉDICAL, ALE. adj. (*Medicus.*) Qui appartient à la médecine. | Propre à guérir.

MÉDICAMENT. s. m. (*Medicamentum.*) Remède qu'on introduit dans l'intérieur du corps, ou qu'on applique extérieurement. (Mé-di-ca-man.)

MÉDICAMENTAIRE. adj. des 2 g. Qui traite des médicaments. (Mé-di-ca-man-tè-re.)

MÉDICAMENTER. v. a. Donner des médicaments à un malade, à un animal malade, appliquer des médicaments. (Mé-di-ca-man-té.)

MÉDICAMENTEUX, EUSE. adj. (*Medicamentosus.*) Qui a la vertu d'un médicament. (Mé-di-ca-man-teû; ze.)

MÉDICINAL, ALE. adj. (*Medicinalis.*) Qui sert de remède. (Mé-di-si-nal.)

MÉDIMNE. s. m. (*Medimnum.*) Mesure grecque, pour les choses sèches, qui valait près de quatre de nos boisseaux ou cinquante-et-un litres soixante-dix-neuf centilitres.

MÉDIOCRE. adj. des 2 g. et subst. (*Mediocris.*) Qui est entre le grand et le petit, entre le bon et le mauvais. | *Un homme médiocre*, de peu d'esprit, de peu de talent. | Précédé de l'un des adv. *Bien*, *fort*, etc., se dit De ce qui est moins que médiocre.

MÉDIOCREMENT. adv. D'une façon médiocre. | Peu. (Mé-di-o-cre-man.)

MÉDIOCRITÉ. s. f. (*Mediocritas.*) État, qualité de ce qui est médiocre. | Absol., Cet état de fortune qui tient le milieu entre l'opulence et la pauvreté, entre l'élévation et la bassesse. | Insuffisance du côté de l'esprit, du mérite. | (Vi.) Modération, juste milieu.

MÉDIRE. v. n. (*Maledicere.*) (On dit à l'indicatif, 2ᵉ pers. du plur., *Vous médisez;* et à l'impératif, *Médisez.* Quant au reste, il se conj. c. *Dire.*) Dire du mal de qqn., soit par imprudence, soit par malignité.

MÉDISANCE. s. f. (*Maledicentia.*) Discours au désavantage de qqn., tenu par imprudence ou par malignité. | Imputation avancée sans preuve. | Les gens médisants. (Mé-di-zan-se.)

MÉDISANT, ANTE. adj. et subst. (*Maledicens.*) Qui médit. (Mé-di-zan.)

MÉDITATIF, IVE. adj. et subst. Qui est porté, livré à la méditation.

MÉDITATION. s. f. (*Meditatio.*) Opération que fait l'esprit lorsqu'il veut approfondir un sujet, lorsqu'il s'applique fortement à la recherche de qq. vérité. | Se dit De certains écrits composés sur des sujets de dévotion ou de philosophie. | Oraison mentale. (Mé-di-ta-sion.)

MÉDITER. v. a. (*Meditari.*) Réfléchir sur qq. ch., l'examiner mûrement, de manière à l'approfondir. | S'emploie, neutr., avec la prép. *Sur.* | Projeter, penser à faire une chose, réfléchir aux moyens de l'exécuter. | S'emploie neutral., dans ce sens, avec plusieurs prepos., pronoms, adv., conj. | Abs., Faire une méditation pieuse.

MÉDITERRANÉ, ÉE. adj. (*Mediterraneus.*) Qui est au milieu des terres, enfermé dans les terres. | Absol., *La mer Méditerranée*, ou, subst., *La Méditerranée*, La mer qui est entre l'Europe, l'Afrique et l'Asie, et qui communique avec l'Océan par le détroit de Gibraltar. (Mé-di-té-ra-né.)

MÉDIUM. s. m. T. lat. Moyen d'accommodement, tempérament propre à concilier des prétentions opposées, à rapprocher des esprits divisés. Fam. | Se dit Des sons de la voix qui tiennent le milieu entre le grave et l'aigu. (Mé-di-o-me.)

MÉDULLAIRE. adj. des 2 g. (*Medullaris.*) Qui appartient à la moelle, ou qui en a la nature. (Mé-dul-lè-re.)

MÉFAIRE. v. n. (*Malefacere.*) Faire le mal, faire une mauvaise action. Fam. (Mé-fè-re.)

MÉFAIT. s. m. (*Malefactum.*) Mauvaise action. Fam. (Mé-fè.)

MÉFIANCE. s. f. Disposition à soupçonner le mal; crainte habituelle d'être trompé. (Mé-fi-an-se.)

MÉFIANT, ANTE. adj. et subst. Qui se méfie, qui est naturellement soupçonneux.

MÉFIER (SE). v. pron. Ne pas se fier à qqn., à ce qu'il dit, à ce qu'il fait paraître, parce qu'on le soupçonne de peu de fidélité, de peu de sincérité.

MÉGALANTHROPOGÉNÉSIE. s. f. (*Megalé*, *anthropôn*, *genesis*, gr.) Art prétendu de procréer des enfants de génie, des grands hommes. (Mé-ga-lan-tro-po-jé-né-zie.)

MÉGARDE (PAR). loc. adv. Faute d'attention, faute de prendre garde.

MÉGÈRE. s. f. (*Megæra*, n. pr.) Nom d'une des Furies. Fam., Une femme méchante et emportée.

MÉGIE. s. f. Art de préparer en blanc les peaux de mouton et autres peaux délicates, et de les rendre propres à divers usages. (Mé-jie.)

MÉGISSERIE. s. f. Le métier et le trafic du mégissier. (Mé-ji-se-rie.)

MÉGISSIER. s. m. Artisan dont le métier est d'apprêter les peaux de mouton, de veau, etc., pour les rendre propres à différents usages, autres que ceux qui concernent le métier de corroyeur et celui de pelletier. (Mé-ji-sié.)

MEILLEUR, EURE. adj., comparatif de Bon. (*Melior.*) Qui est au-dessus du bon, qui a un plus haut degré de bonté que la personne ou la chose à laquelle on le compare. | Précédé de l'article *le*, est superlatif, et signifie Qui est au-dessus de tout dans son genre, pour la bonté, l'utilité. | Subst. *Prenez le meilleur, et laissez le reste.* (Më-lleur [ll m.].)

MEISTRE ou MESTRE. s. m. (*Magister.*) T. usité dans la Méditerranée. *Mât, arbre de meistre*, Le grand mât des bâtiments à voiles latines. (Mës-tre.)

MÉLANCOLIE. s. f. (*Melancolia.*) La bile noire; l'humeur sécrétée par le foie, lorsqu'elle devient épaisse et noire. | La disposition triste qu'on attribue à un excès de

bile noire, ou qui provient de qq. cause morale. | Cette disposition de l'âme qui, se refusant aux vives impressions du plaisir ou de la joie, se plaît dans la rêverie.

MÉLANCOLIQUE. adj. des 2 g. (*Melancholicus.*) En qui domine la mélancolie. | Qui est triste, qui est chagrin. | Se dit Des choses qui inspirent ou qui annoncent la mélancolie. | Subst., *Les rêveries d'un mélancolique.* (Mé-lan-co-lic-e.)

MÉLANCOLIQUEMENT. adv. D'une manière triste et mélancolique. (Mé-lan-co-lic-e-man.)

MÉLANGE. s. m. Ce qui résulte de plusieurs choses mêlées ensemble. | *Un bonheur sans mélange*, Un bonheur qui n'est troublé, interrompu par aucun événement fâcheux. | Le croisement des races, l'accouplement de deux êtres animés d'espèces différentes. | Au plur., Titre de Certains recueils composés de pièces de prose ou de poésie, de petits ouvrages sur différents sujets. | Réunion d'articles sur des objets variés. | Dans les catalogues de livres, La partie qui comprend les ouvrages qu'on n'a pas pu classer dans les autres divisions. (Mé-lan-je.)

MÉLANGER. v. a. (*Miscellum agere.*) Faire un mélange d'une chose avec une autre. (Mé-lan-jé.)

MELASSE. s. f. Sirop qui est le résidu du sucre après son extraction et sa cristallisation. (Mé-la-se.)

MÊLÉE. s. f. Combat opiniâtre, où deux troupes de gens de guerre s'attaquent corps à corps et se mêlent. | Batterie entre plusieurs individus. | Fig. et fam., Contestation vive entre plusieurs personnes.

MÊLER. v. a. (*Miscellus.*) Mettre ensemble deux ou plusieurs choses, et les confondre. | *Mêler du fil, des écheveaux*, etc., Les brouiller de telle sorte qu'on ne puisse pas aisément les dévider ou les séparer. | *Mêler les cartes*, ou *mêler*, Battre les cartes.—Fig., Embrouiller les affaires. | *Mêler une serrure*, Fausser les gardes ou qq. ressort d'une serrure, en sorte que la clef ne puisse ouvrir. | Joindre, unir une chose avec une autre. | *Se mêler d'une chose*, En prendre soin.—S'occuper d'une chose étrangère à sa profession, à ses habitudes, etc. | S'entremettre, s'ingérer mal à propos. | *Compagnie mêlée*, Compagnie moitié bonne, moitié mauvaise. | Fam., *Il a les dents mêlées*, Il a trop bu et articule mal.

MÉLÈZE. s. m. Arbre de la famille des Conifères et de forme pyramidale, dont les feuilles, étroites et groupées en bouquet, tombent pendant l'hiver; n. autr. *Larix.*

MÉLILOT. s. m. Plante de la famille des Légumineuses, qui a beaucoup de rapport avec le trèfle. (Mé-li-lô.)

MÉLISSE. s. f. Plante aromatique de la famille des Labiées, dont on fait une eau spiritueuse, appelée *Eau de mélisse* ou *des carmes.* (Mé-li-se.)

MELLIFÈRES. s. m. plur. (*Mellifer.*) Famille d'insectes qui ramassent avec leurs pieds la poussière des étamines. (Mél-li-fè-re.)

MÉLODIE. s. f. (*Melodia.*) Suite de sons d'où résulte un chant agréable et régulier. | Tout arrangement de sons exécutés, entendus successivement dans un même air. | Choix et suite de mots, de phrases propres à flatter l'oreille.

MÉLODIEUSEMENT. adv. D'une manière mélodieuse. (Mé-lo-di-eu-ze man.)

MÉLODIEUX, EUSE. adj. Rempli de mélodie. (Mé-lo-di-eû ; ze.)

MÉLODRAME. s. m. (*Melos, drama.*) Sorte de drame où le dialogue est coupé par une musique instrumentale.

MÉLOMANE. s. Celui, celle qui aime la musique à l'excès, avec passion.

MÉLOMANIE. s. f. (*Melos, mania*, gr.) Amour excessif de la musique.

MELON. s. m. (*Melo.*) Fruit d'un goût agréable, provenant d'une plante du même nom, qui est de la famille des Cucurbitacées, et dont la tige rampe sur terre. | *Melon d'eau*, Sorte de melon fort rafraîchissant; n. autr. *Pastèque.*

MÉLONGÈNE ou MELONGÈNE. s. f. *V.* AUBERGINE. (Mé ou Me-lon-jè-ne.)

MELONNIÈRE. s. f. Endroit où l'on cultive des melons. (Me-lo-niè-re.)

MÉLOPÉE. s. f. (*Melopœia.*) L'art, les règles de la composition du chant. | La déclamation notée des anciens.

MÉLOPLASTE. s. m. (*Melos, plastés*, gr.) Tableau représentant une portée de musique, sur laquelle le professeur indique avec une baguette les sons que l'élève doit entonner.

MÉMARCHURE. s. f. Entorse que se donne un cheval en faisant un faux pas.

MEMBRANE. (*Membrana.*) Tissu mince et large du corps de l'animal, servant à former, à envelopper ou à tapisser des organes. (Man-bra-ne.)

MEMBRANEUX, EUSE. adj. Qui participe de la membrane. (Man-bra-neû ; ze.)

MEMBRE. s. m. (*Membrum.*) Partie extérieure du corps de l'animal, distinguée de toutes les autres par qq. fonction particulière. Se dit surtout Des bras et des jambes, jamais de la tête. | *Membre viril*, La partie de l'homme qui sert à la génération. | Fig., Chacune des parties d'un corps politique. | Chacune des personnes qui composent un corps constitué dans l'État, une société littéraire ou savante, etc. | Chaque partie d'une période ou d'une phrase. | Chacune des parties, grandes ou petites, qui entrent dans la composition d'un ouvrage d'architecture. | *Membres d'un bâtiment*, Les grosses pièces de bois qui forment les côtes ou les couples d'un bâtiment. (Man-bre.)

MEMBRÉ, ÉE. adj. S'emploi avec *Bien ;* Qui a des membres bien faits, bien proportionnés. (Man-bré.)

MEMBRU, UE. adj. et subst. (*Membrosus.*) Qui a les membres fort gros. Fam. (Man-bru.)

MEMBRURE. s. f. Pièce de bois épaisse dans laquelle on enchâsse les panneaux. | La totalité des membres ou couples d'un bâtiment. | Sorte de mesure dans laquelle les voies de bois à brûler sont mesurées, sur le port et dans les chantiers. (Man-bru-re.)

MÊME. adj. des 2 g. (*Medesimo,* it.) Qui n'est pas autre, qui n'est point différent. | Subst., *Cela revient au même,* C'est la même chose. | S'emploie sans article, immédiatement après les noms ou les pronoms, pour marquer plus expressément la personne ou la chose dont on parle. | *Être soi-même,* Ne pas démentir son caractère. | *Faire une chose de soi-même,* De son propre mouvement. | Se met après les subst. qui désignent qqs. qualités, pour exprimer qu'elles sont au plus haut degré dans la personne dont on parle. | Semblable, pareil. | Adv., De plus, aussi, encore. | Entre dans les phrases adversatives, pour les fortifier. | À MÊME, loc. adv. qui s'emploie avec les verbes *Être, mettre, laisser,* etc.— *Être à même,* Être en état, avoir la facilité de. | DE MÊME, TOUT DE MÊME. loc. adv. De même manière, de même sorte.

MÊMEMENT. adv. Même, de même. (Vi.) (Mê-me-man.)

MÉMENTO. s. m. Marque destinée à rappeler le souvenir de qq. ch. Fam. | *Le mémento des vivants, des morts,* Deux prières du canon de la messse, l'une pour les vivants, l'autre pour les morts. (Mé-min-to.)

MÉMOIRE. s. f. Faculté par laquelle l'âme conserve et réveille en elle-même des souvenirs. | Fam., *Mémoire de lièvre,* Manque de mémoire. | *Mémoire locale,* Celle qui retient particulièrement la disposition et l'état des lieux et des choses. | *Mémoire artificielle,* Mnémonique, méthode destinée à aider la mémoire naturelle. | Souvenir, action de la mémoire, effet de la mémoire. | *De mémoire d'homme on n'avait point vu pareille chose,* etc., On n'a aucun souvenir d'une chose semblable, etc. | *En mémoire de,* Pour transmettre et perpétuer le souvenir de. | Commémoration. | La réputation bonne ou mauvaise qui reste d'une personne après sa mort. | *Réhabiliter, purger la mémoire d'un défunt,* Faire annuler, par voie de révision, le jugement qui l'a condamné. | Poét., *Les Filles de Mémoire,* Les Muses. | *Le Temple de Mémoire,* Le temple où, suivant les poëtes, les noms des grands hommes sont conservés. (Mé-moua-re.)

MÉMOIRE. s. m. (*Memoria.*) Écrit sommaire qu'on remet à qqn. pour le faire ressouvenir de qq. ch., ou pour lui donner des instructions sur qq. affaire. | Factum, ouvrage imprimé contenant les faits et les moyens d'une cause qui doit être jugée. | L'état des sommes dues à un homme de justice pour ses vacations, ses écritures et ses déboursés dans une affaire. | L'état de ce qui est dû à un marchand pour ses fournitures, à un artisan pour son ouvrage, à un domestique pour les emplettes qu'il a faites au compte de son maître. | Fig. et fam., *Mémoire d'apothicaire,* Mémoire dont les articles sont portés à un taux exagéré. | Dissertation sur qq. objet de science, d'érudition, de littérature, etc. | Au plur., Recueil des dissertations lues dans une société savante ou littéraire. | Au plur., Relations écrites par ceux qui ont eu part aux affaires publiques, ou qui en ont été les témoins oculaires. | Les divers documents d'après lesquels on écrit l'histoire.

MÉMORABLE. adj. des 2 g. (*Memorabilis.*) Digne de mémoire, qui mérite d'être conservé dans la mémoire, remarquable.

MÉMORATIF, IVE. adj. (*Memoratio.*) Qui se souvient, qui a mémoire de qq. ch. Fam.

MÉMORIAL. s. m. (*Memorialis.*) Mémoire, placet. Il se dit Des mémoires particuliers qui servent à instruire d'une affaire. | Livre-journal sur lequel les banquiers et les commerçants sont tenus d'inscrire leurs affaires journellement et à mesure qu'elles se font. *Les mémoriaux de la chambre des comptes,* Les registres de la chambre des comptes, sur lesquels étaient transcrites les lettres patentes de nos rois.

MENAÇANT, ANTE. adj. Qui menace. Il se dit Des choses qui pronostiquent, qui font craindre qq. malheur. (Me-na-san.)

MENACE. s. f. (*Minaciæ.*) Parole ou geste dont on se sert pour marquer à qqn. son ressentiment, pour lui faire craindre le mal qu'on lui prépare. | Fam., *Menaces en l'air,* Menaces qui ne sont suivies d'aucun effet. (Me-na-se.)

MENACER. v. a. Faire des menaces. | Pronostiquer, faire craindre qq. malheur, qq. accident peu éloigné. | *Menacer ruine,* se dit D'un bâtiment qui est près de tomber; et, fig., D'un empire, etc. | Poét., *Menacer le ciel,* se dit De certains objets fort élevés. | Fam., Faire espérer. (Me-na-sé.)

MÉNADE. s. f. (*Mainas,* gr.) Bacchante; femme qui, chez les anciens, célébrait les fêtes de Bacchus, et se livrait à un délire qui allait jusqu'à la fureur.

MÉNAGE. s. m. Gouvernement domestique, et tout ce qui concerne la dépense et l'entretien d'une famille. | *Liqueurs de ménage,* Liqueurs qu'on fait chez soi et pour son usage particulier. | Fam., *Avoir ménage en ville,* Entretenir une maîtresse. | Les meubles et ustensiles nécessaires à un ménage. | Le soin qu'on donne à l'arran-

gement et à la propreté des meubles d'un appartement. | Épargne, économie, conduite que l'on tient dans l'administration de son bien. | *Vivre de ménage*, Vivre avec economie.—En plaisantant, vendre ses meubles pour vivre. | Toutes les personnes dont une famille est composée. | L'association d'un homme et d'une femme mariés ensemble. | *Ils font bon ménage, mauvais ménage*, se dit D'un mari et d'une femme qui vivent en bonne, en mauvaise intelligence. (Mé-na-je.)

MÉNAGEMENT. s. m. Circonspection, égard, précaution. | *Le ménagement des esprits, des affaires*, L'art de les manier, de les conduire. (Vi.) (Mé-na-je-man.)

MÉNAGER. v. a. User d'économie, dépenser avec circonspection, avec prudence. | Fig., *Ménager ses paroles*, Parler peu. — *Les termes, les expressions*, Parler avec une grande circonspection. — *Le temps, son temps*, En faire un bon emploi. — *Ses pas*, Éviter de faire des démarches. — *Un terrain, une étoffe*, Les employer si bien, qu'on en fasse tout ce qu'on en veut faire, et qu'il n'y ait rien de perdu. | Manier, conduire, préparer avec ménagement, avec adresse. | *Ménager l'occasion*, Préparer le moment favorable pour faire qq. ch. — *Les intérêts de qqn.*, Avoir soin de ne pas les compromettre. | *N'avoir rien à ménager avec qqn.*, N'avoir plus de mesures à garder avec lui. | Conduire bien, disposer avec art. | *Ménager un escalier dans un bâtiment*, etc., Faire en sorte qu'il s'y trouve de la place pour un escalier, etc., sans gâter le dessin principal. — *Une chose à qqn.*, La lui procurer, la lui réserver. | Traiter avec ménagement, avec égard. | *Ménager qqn.*, L'épargner, user modérément de la supériorité, de l'avantage qu'on a sur lui. | Pron., Avoir soin de sa personne, de sa santé. — Se conduire avec adresse, avec circonspection. (Mé-na-jé.)

MÉNAGER, ÈRE. adj. et subst. Qui entend le ménage, l'épargne, l'économie. | Subst. fém. Servante qui a soin du ménage de qqn. Parmi le peuple des campagnes, un mari appelle qqfs. sa femme *Notre ménagère.*

MÉNAGERIE. s. f. Lieu bâti auprès d'une maison de campagne pour y engraisser, y élever des bestiaux, des volailles, etc. | Lieu où l'on rassemble des animaux étrangers ou rares. (Mé-na-je-rie.)

MENDIANT, ANTE. s. Celui, celle qui fait profession de mendier. | *Religieux mendiants, moines mendiants*, Ceux qui vivent de quête, d'aumône. | *Les quatre mendiants*, Les jacobins, les franciscains, les augustins et les carmes.—Quatre sortes de fruits secs, qui sont les figues, les avelines, les raisins et les amandes, et dont on fait des assiettes de dessert. (Man-dian.)

MENDICITÉ. s. f. (*Mendicitas.*) État d'indigence où l'on est réduit à mendier. | La profession de mendiant, Les mendiants. (Man-di-si-té.)

MENDIER. v. a. (*Mendicare.*) Demander l'aumône. | Rechercher avec empressement et avec qq. sorte de bassesse. (Man-di-é.)

MENEAU. s. m. Se dit des montants et des traverses qui partagent l'ouverture d'une croisée. (Me-nó.)

MENÉE. s. f. Pratique secrète et artificieuse dont on se sert pour faire réussir qq. dessein. | *Suivre la menée, être à la menée d'un cerf*, Prendre la route d'un cerf qui fuit.

MENER. v. a. (*Manus.*) Conduire, guider. | Conduire par force en qq. endroit. | Introduire, donner accès. | Se dit De ceux qui ont la conduite d'une troupe, et qui la font marcher et agir. | *Mener le deuil*, dans une cérémonie funèbre, Être à la tête de toutes les personnes qui forment le cortége. | Se dit Des animaux, Les conduire. | Se dit Des voitures de terre et d'eau. | Voiturer. | Se faire accompagner de ou par. | Forcer à suivre. | Gouverner qqn. | *Mener loin qqn., le mener comme il faut, le mener rudement*, Lui donner bien de la peine, lui susciter bien des affaires. | *Cette médecine l'a mené doucement* ou *rudement*, Elle l'a peu ou beaucoup tourmenté. | Fig., Amuser et entretenir de paroles, d'espérances. | En parlant Des choses, Diriger, conduire. | *Mener une vie sainte, une vie scandaleuse*, Vivre saintement, scandaleusement, etc. | *Mener grand train, grand bruit*, Faire beaucoup de dépense, vivre avec faste. | Se dit, fig., De ce qui dirige, de ce qui détermine les hommes. | *Mener loin qqn.*, en parlant De choses qui se dépensent ou se consomment, Fournir long-temps du secours à qqn., lui durer longtemps.

MÉNESTREL. s. m. Nom de ces anciens poëtes et musiciens qui allaient, de châteaux en châteaux, chantant des vers et récitant des fabliaux. (Mé-nès-trèl.)

MÉNÉTRIER. s. m. Homme qui joue du violon pour faire danser. (Mé-né-trié.)

MENEUR. s. m. Celui qui mène, qui conduit une femme par la main, dans certaines cérémonies. | *Meneur d'ours*, Celui qui mène un ours dans les rues, et qui gagne sa vie à lui faire faire des tours pour le plaisir des passants. | Celui qui amène les nourrices aux bureaux des gens qui se chargent de leur procurer des nourrissons. | Fém., *Meneuse.* | Fig. et fam., Celui qui, dans les affaires, prend de l'ascendant sur les autres, et leur fait faire sa volonté.

MENIANE. s. f. (*Meniana.*) Petite terrasse ou balcon en avant-corps, ménagé pour jouir de la vue du dehors, et ordinairement fermé de jalousies.

MENIANTHE. s. m. (*Ménanthos.*) Plante à fleurs en bouquets et à feuilles semblables à celles du trèfle, qui croit dans les marais, et dont on fait usage en médecine. N. autr. *Trèfle d'eau.* (Mé-ni-au-te.)

MENIN. s. m. Chacun des six gentilshommes qui étaient attachés particulièrement à la personne du Dauphin.

MÉNINGE. s. f. (*Meninges.*) Nom spécial des membranes qui enveloppent le cerveau. (Mé-nin-je.)

MÉNISQUE. s. m. (*Menisci.*) Verre convexe d'un côté et concave de l'autre. (Mé-nisc-e.)

MÉNOLOGE. s. m. (*Menologium.*) Martyrologe, ou calendrier de l'Église grecque, divisé en douze parties, pour les douze mois de l'année. (Mé-no-lo-je.)

MENON. s. m. Dans le Levant, espèce de chèvre dont la peau sert à faire le maroquin.

MENOTTE. s. f. (*Manus.*) Se dit Des mains d'un enfant. Fam. (Me-no-te.)

MENOTTES. s. f. pl. (*Manus.*) Lien de fer ou de corde qu'on met aux poignets d'un prisonnier, d'un malfaiteur, pour lui ôter l'usage des mains. | Fig. et fam., *Mettre des menottes à qqn.*, Le mettre dans l'impossibilité de se mêler d'une affaire. (Me-no-te.)

MENSE. s. f. (*Mensa.*) Revenu d'une abbaye. *Mense abbatiale*, Le revenu qui est dans le partage de l'abbé; *Mense conventuelle*, Celui qui est dans le partage des religieux; et *Mense commune*, Celui dont l'abbé et les religieux jouissent en commun. (Man-se.)

MENSONGE. s. m. (*Mentiri.*) Discours contraire à la vérité, tenu avec dessein de tromper. | *Mensonge innocent*, Mensonge sans conséquence, qui ne peut nuire à personne.—*Officieux*, Fait dans l'intention d'être utile ou agréable à qqn.—*Puant*, évident et grossier. | *L'esprit du mensonge*, Le diable. | Poët., Fable, fiction. | Fig., Erreur, vanité, illusion. (Man-son-je.)

MENSONGER, ÈRE. adj. Faux, trompeur. Ne se dit que des choses. (Man-son-jé.)

MENSTRUE. s. m. Liqueur propre à dissoudre les corps solides. (Vi.) (Man-strue.)

MENSTRUEL, ELLE, adj. Qui a rapport aux menstrues des femmes, et qui arrive tous les mois. (Man-stru-el; è-le.)

MENSTRUES. s. f. pl. (*Menstrua.*) L'écoulement de sang auquel les femmes qui ne sont point grosses sont sujettes tous les mois, depuis l'âge de la puberté jusqu'à celui où elles cessent ordinairement d'avoir des enfants. (Man-strue.)

MENSUEL, ELLE. adj. (*Mensis.*) Qui se fait tous les mois. (Man su-el; e-le.)

MENTAL, ALE. adj. (*Mens.*) Qui se fait, qui s'exécute dans l'esprit, dans l'entendement. | *Restriction mentale*, Réserve tacite. | Qui a rapport à l'entendement. | *Maladies mentales*, Celles qui dérangent les fonctions intellectuelles. (Man-tal.)

MENTALEMENT. adv. D'une manière mentale. (Man-ta-le-man.)

MENTERIE. s. f. Discours par lequel on donne pour vrai ce qu'on sait être faux. Il est plus familier que *Mensonge*, et s'applique à des choses moins graves. (Man-te-rie.)

MENTEUR, EUSE. adj. Qui dit une chose fausse, et dont il connait la fausseté. | *Tout homme est menteur*, Tout homme est sujet à se tromper. | Se dit Des choses dont les apparences sont trompeuses. | Subst., Celui, celle qui ment, qui a l'habitude de mentir. (Man-teur: ze.)

MENTHE. s. f. Plante de la famille des Labiées, qui est odoriférante, et qui sert à différents usages. (Man-te.)

MENTION. s. f. (*Mentio.*) Commémoration, témoignage, rapport fait de vive voix ou par écrit. (Man-sion.)

MENTIONNER. v. a. Faire mention. (Man-sio-né.)

MENTIR. v. n. (*Mentiri.*) Dire, affirmer pour vrai ce qu'on sait être faux. | *Il en a menti*, Il a menti sur la chose dont il s'agit. (Man-tir.)

MENTON. s. m. (*Mentum.*) La partie du visage qui est au-dessous de la bouche. | Fig. et fam., *Avoir deux mentons, double, triple menton*, se dit D'une personne replète qui a le dessous du menton fort gras. | Dessous de la mâchoire inférieure dans certains animaux. (Man-ton.)

MENTONNIÈRE. s. f. Bande de toile ou d'étoffe qui tenait autrefois aux masques, et dont on se couvrait le menton. | Bande de toile dont on enveloppe son menton dans les cas de blessure ou de fluxion. (Man-to-niè-re.)

MENTOR. s. m. Nom propre du gouverneur de Télémaque. Gouverneur, guide, conseil de qqn. (Min-tor.)

MENU, UE. adj. (*Minutus.*) Délié, qui a peu de volume, peu de grosseur, peu de circonférence. | *Menu rôt*, Les cailles, perdreaux, bécassines, ortolans, etc. | *Menus droits*, Les issues ou extrémités d'un animal, dont on fait de certains ragoûts. | *Menus grains*, Les pois, les lentilles, la vesce, le millet, etc. | Qui est de peu de conséquence. | *Menus plaisirs*, Dépenses d'amusement et de fantaisie. | *Menus plaisirs*, Dépenses du roi, qui sont réglées par une administration particulière, et qui ont pour objet les cérémonies, les fêtes de la cour, etc. | *Menus suffrages*, Les oraisons qui se disent après l'office, pour la commémoration des saints; Certaines prières courtes qui se disent par dévotion. Il est vieux dans les deux sens. | Petits profits attachés à une charge, etc. | *Menue monnaie*, La monnaie de cuivre et de billon. | *Menu peuple*, Les dernières classes du peuple. |

Subst. *Compter par le menu*, Avec un grand détail. | *Le menu d'un repas*, La note de ce qui doit y entrer. | Subst., Menu linge. | Adv., En fort petits morceaux. | *Écrire menu*, Écrire en lettres fort petites.

MENUAILLE. s. f. Quantité de petites monnaies. | Quantité de petits poissons. | Toute sorte de petites choses qu'on met au rebut. Fam. (Me-nu-a-lle [ll m.].)

MENUET. s. m. Air à danser, dont la mesure se bat à trois temps, dans lequel il y a un repos de quatre en quatre mesures, et qui est composée de deux reprises. | La danse caractérisée par cet air. (Me-nu-ë.)

MENUISER. v. a. et n. Travailler en menuiserie. (Me-nui-zé.)

MENUISERIE. s. f. L'art de menuiser. | Ouvrages que fait un menuisier. (Me-nui-ze-rie.)

MENUISIER. s. m. Artisan qui travaille en bois, et qui fait des ouvrages nécessaires dans l'intérieur des maisons, tels que portes, parquets, tables, etc. (Me-nui-zié.)

MÉPHITIQUE. adj. des 2 g. (*Mephiticus.*) Se dit Des exhalaisons gazeuses qui produisent des effets plus ou moins nuisibles, et qui d'ordinaire sont puants. (Mé-fi-tic-e.)

MÉPHITISME. s. m. (*Mephitis.*) Exhalaison incommode, et souvent pernicieuse. (Mé-fi-tis-me.)

MÉPLAT. s. m. L'indication des différents plans d'un objet. | Adj., *Lignes méplates*, se dit Des lignes qui établissent le passage d'un plan à un autre. (Mé-pla.)

MÉPRENDRE (SE). v. pron. (Se conj. comme *Prendre.*) Se tromper, se mécompter, prendre une personne ou une chose pour une autre. | Se dit, fig., à une personne qui semble s'oublier et manquer de respect. (Se mé-pran-dre.)

MÉPRIS. s. m. Sentiment par lequel on juge une personne, ou une chose, indigne d'estime, d'égard, d'attention. | *Le mépris de la vie*, *de la mort*, etc., Le sentiment par lequel on s'élève au-dessus de l'amour de la vie, de la crainte de la mort, etc. | Au plur., Paroles ou actes de mépris. | AU MÉPRIS DE. loc. prép. Au préjudice de, sans avoir égard à. | EN MÉPRIS DE. loc. prép. Par un sentiment de mépris pour. (Mé-pri.)

MÉPRISABLE. adj. des 2 g. Digne de mépris. (Mé-pri-za-ble.)

MÉPRISANT, ANTE. adj. Qui marque du mépris. (Mé-pri-zan.)

MÉPRISE. s. f. Inadvertance, erreur, faute de celui qui se méprend. (Mé-pri-ze.)

MÉPRISER. v. a. Avoir du mépris pour une personne, pour une chose, n'en point faire de cas. | S'élever au-dessus de l'amour qu'on a ordinairement pour une chose, ou la crainte qu'elle inspire. (Mé-pri-zé.)

MER. s. f. La vaste étendue d'eau salée qui baigne toutes les parties de la terre. Chacune des grandes portions de cette masse d'eau ; et on les distingue les unes des autres par des qualifications tirées ordinairement de qq. circonstance locale. | *Pleine mer* ou *Haute mer*, La partie de la mer qui est éloignée du rivage. | *Port de mer*, Ville ou endroit situé sur le bord de la mer et ayant un port. | *Écumeur de mer*, Pirate, corsaire. | *Coup de mer*, Tempête de peu de durée. Vague. | *Armée de mer*, Flotte composée de vaisseaux armés en guerre. | Absol., *Mettre en mer*, *à la mer*, Mettre à la voile, quitter le port. | *Tenir la mer*, Naviguer, courir en haute mer, loin des ports et des rades. | *Il est basse mer*, La mer est vers la fin de son reflux. | Grande étendue d'eau non salée. | Jarre, vase de terre dans lequel est une certaine quantité de vin, qu'on remplace à mesure qu'on y puise. (Mer.)

MERCANTILE. adj. des 2 g. (*Mercans.*) Qui concerne le commerce. (Mer-can-ti-le.)

MERCANTILLE. s. m. Négoce de peu de valeur. (Mer-can-ti-lle [ll m.].)

MERCENAIRE. adj. des 2 g. et subst. (*Mercenarius.*) Qui se fait seulement pour le gain, pour le salaire. | Qui se laisse aisément corrompre par l'intérêt. | Subst., Artisan, homme de journée, qui travaille pour de l'argent. | Au plur., Étrangers qui servent dans une armée pour de l'argent. (Mer-se-nè-re.)

MERCENAIREMENT. adv. D'une façon mercenaire. (Mer-se-nè-re-man.)

MERCERIE. s. f. Les diverses marchandises dont les merciers font trafic. (Mer-se-rie.)

MERCI. s. f. qui n'a point de pluriel. Miséricorde. | *Être*, *se mettre à la merci de qqn.*, Être, se mettre à sa discrétion. | *Merci de ma vie*, Exclamation populaire qui annonce l'impatience, la colère. | Remerciment. Fam. | *Merci*, *grand merci*, Je vous rends grâce. | GRAND MERCI. subst. *Voilà le grand merci que j'en ai*, Voilà la reconnaissance qu'on me témoigne pour les services que j'ai rendus. | Adv., *Dieu merci*, Grâce à Dieu. (Mer-si.)

MERCIER, IÈRE. s. (*Merx.*) Marchand, marchande qui vend en gros ou en détail diverses marchandises qui, en général, servent pour l'habillement et la parure, comme le fil, etc. | Porteballe qui va par les villes et les villages pour y vendre toute sorte de menues marchandises. (Mer-sié.)

MERCREDI. s. m. (*Mercurii dies.*) Le quatrième jour de la semaine. (Mer-cre-di.)

MERCURE. s. m. (*Mercurius.*) Dieu de la fable, qui présidait à l'éloquence, au commerce, etc., et qui était le messager des autres dieux. | Homme qui se charge de procurer ou de faciliter à un autre qq. commerce de galanterie. | Sert De titre à divers écrits périodiques traitant de politique, de

littérature, et contenant des annonces, des nouvelles. (Mër-cu-re [e m.].)

MERCURE. s. m. (*Mercurius.*) La planète qui est la plus voisine du soleil, et qui met le moins de temps à faire sa révolution autour de cet astre. | Substance métallique qui est toujours fluide à notre température, et qu'on appelle communément Vif-argent.

MERCURIALE. s. f. (*Mercurialis.*) Plante dioïque de la famille des Tithymales, dont une espèce est une mauvaise herbe très-commune dans les jardins et les terrains cultivés. On tire du suc de cette plante une espèce de miel, qu'on appelle *Miel mercurial.* (Mër-cu-ri-a-le [e m.].)

MERCURIALE. s. f. (*Mercurialis.*) Assemblée des cours souveraines qui se tenait toujours un mercredi, et dans laquelle on parlait contre les abus qui pouvaient s'être introduits dans l'administration de la justice. | Les discours mêmes qui étaient prononcés dans ces occasions; se dit encore De ceux que les officiers du ministère public prononcent à la rentrée des cours et des tribunaux. | Fig., Réprimande qu'on fait à qqn. | L'état du prix des grains, des fourrages, etc., qui ont été vendus au marché.

MERCURIEL, ELLE. adj. (*Mercurialis.*) Qui contient du mercure. (Mër-cu-ri-ël; ë-le [e m.].)

MERDE. s. f. (*Merda.*) Excrément, matière fécale de l'homme et de qqs. animaux, tels que le chien, le chat, etc. On évite d'employer ce mot dans la conversation. | *Couleur merde d'oie*, Couleur entre le vert et le jaune. (Mër-de.)

MERDEUX, EUSE. adj. Souillé, gâté de merde. (Mër-deû ; ze.)

MÈRE. s. f. (*Mater.*) Femme qui a mis un enfant au monde. | Se dit Des femelles des animaux lorsqu'elles ont des petits. | *Mère de famille*, Femme mariée qui a des enfants. | *Grand'mère*, Aïeule. — Pop., on dit qqf., *Mère-grand.* | *Notre mère commune*, La terre. | Fam., *La mère une telle*, se dit D'une femme du peuple un peu âgée. | Qualification qu'on donne à une religieuse professe. | Fig., Cause. | Se dit Des lieux, des établissements où une chose a commencé et s'est perfectionnée. | Adj., *La reine mère*, La reine douairière | *La mère patrie*, L'État, le pays qui a fondé une colonie, et qui la gouverne. | *Mère perle*, Grosse coquille qui renferme qqf. un grand nombre de perles. | *Eau mère*, Eau saline d'où se sont déposés des cristaux, et qui est qqf. assez épaisse pour ne plus en fournir. | *Dure-mère* et *Pie-mère*, Deux des membranes qui enveloppent le cerveau. *V.* MÉNINGE.

MÈRE. adj. f. (*Merus.*) Pure. *Mère goutte*, Le vin qui coule de la cuve ou du pressoir, sans que l'on ait pressuré le raisin; et, *Mère laine*, La laine la plus fine qui se tond sur une brebis.

MÉRELLE. s. f. Jeu. *V.* MARELLE.

MÉRIDIEN. s. m. (*Meridianus.*) Grand cercle de la sphère, qui passe par le zénith et le nadir et par les pôles du monde, et qui divise le globe terrestre en deux hémisphères, l'un oriental, l'autre occidental. | *Méridien terrestre*, La section du plan du méridien sur le plan de l'horizon; n. autr. *Méridienne.* (Mé-ri-diin.)

MÉRIDIENNE. adj. f. (*Meridianus.*) Qui a rapport au méridien. | *Ombre méridienne*, Celle que projettent les objets saillants au moment de midi. | *Ligne méridienne*, ou *Méridienne*, Ligne droite tirée du nord au sud dans le plan du méridien.—Ligne tirée depuis l'extrémité la plus méridionale d'un pays jusqu'à son extrémité la plus septentrionale. | Subst., Ligne qui est la section du plan du méridien sur un autre plan quelconque, horizontal, vertical ou incliné. (Mé-ri-di-è-ne.)

MÉRIDIENNE. s. f. (*Meridianus.*) Le sommeil auquel les habitants des pays chauds se livrent ordinairement vers l'heure de midi.

MÉRIDIONAL, ALE. adj. (*Meridionalis.*) Qui est du côté du midi. | *Distance méridionale*, La différence de longitude entre le méridien sous lequel un vaisseau se trouve et celui d'où il est parti.

MERINGUE. s. f. Espèce de pâtisserie fort délicate faite avec des blancs d'œufs et du sucre en poudre, et que l'on garnit de crème fouettée ou de confiture. (Me-ring-e.)

MÉRINOS. s. m. Mouton de race espagnole, dont la laine est très-fine.—Adj., *Bélier mérinos*, *brebis mérinos.* | L'étoffe faite avec de la laine de mérinos.

MERISE. s. f. Fruit du merisier. (Me-ri-ze.)

MERISIER. s. m. Cerisier sauvage. (Me-ri-zié.)

MÉRITANT, ANTE. adj. verbal. Qui a du mérite.

MÉRITE. s. m. (*Meritum.*) Ce qui rend une personne digne d'estime. | Se dit de ce que Les choses ont de bon et d'estimable. | Pris dans un sens collectif, il ne s'emploie qu'au singulier; pris dans un sens distributif, il peut avoir un pluriel. | Ce qui rend digne de récompense ou de punition. | *Les mérites de la passion de* JÉSUS-CHRIST, Ses souffrances et sa mort, en tant qu'elles ont satisfait pour nous à la justice divine. | *Les mérites des saints*, Les bonnes œuvres des saints. | *Se faire un mérite de qq. ch.*, Tirer gloire, avantage d'avoir fait qq. ch.

MÉRITER. v. a. (*Meritare.*) Être digne, se rendre digne de. | En mauvaise part, Encourir, attirer sur soi. | *Bien mériter de sa patrie*, *des lettres*, etc., Rendre de grands services à sa patrie, aux lettres. | Absol., *Mériter beaucoup*, Être digne de récompense par ses talents, par ses services. | Se dit aussi Des choses. | *Mériter qq. . . .*

qqn., se dit De ce qui fait obtenir une faveur à qqn.

MÉRITOIRE. adj. des 2 g. (*Meritorius.*) Qui mérite. | Louable, digne d'estime ou de reconnaissance; se dit Des actions. (Mé-ri-toua-re.)

MÉRITOIREMENT. adv. D'une manière méritoire. (Mé-ri-toua-re-man.)

MERLAN. s. m. Poisson de mer du genre des Gades, dont la chair est extrêmement légère. (Mer-lan.)

MERLE. s. m. (*Merula.*)Oiseau de l'ordre des Passereaux, à bec comprimé et échancré, dont l'espèce la plus commune en France a le plumage noir et le bec jaune. | Fam., *Fin merle*, Homme fin et rusé. (Mer-le.)

MERLETTE. s. f. (*Merula.*) Petit oiseau représenté sans pieds ni bec. (Mer-lè-te.)

MERLIN. s. m. Long marteau ou espèce de massue dont les bouchers se servent pour assommer les bœufs. | Espèce de hache à fendre le bois. (Mer-lin.)

MERLON. s. m. La partie du parapet qui est entre deux embrasures. (Mer-lon.)

MERLUCHE. s. f. Nom qu'on donne, en général, aux poissons du genre Gade, après qu'ils ont été desséchés au soleil. | La morue sèche. (Mer-lu-che.)

MERRAIN. s. m. Bois de chêne fendu en menues planches, dont on fait des panneaux, des douves de tonneaux, et d'autres ouvrages. | La matière de la perche et du bois du cerf. (Mè-rin.)

MERVEILLE. s. f. (*Mirabilis.*) Chose qui cause de l'admiration. | Se dit qqf. Des personnes. | *Une des sept merveilles*, Superbe édifice; chose étonnante en son genre. On dit de même : *C'est la huitième merveille du monde.* | Fam., *Faire merveilles*, *faire des merveilles*, Se distinguer dans qq. circonstance par un zele, un courage, une adresse, un talent extraordinaires. | À MERVEILLE. loc. adv. Très-bien, parfaitement. | PAS TANT QUE DE MERVEILLE. loc. adv. et fam. Pas beaucoup. (Vi.) (Mer-vè-lle [ll m.].)

MERVEILLEUSEMENT. adv. D'une façon merveilleuse, à merveille. (Mer-vè-lleu-ze-man [ll m.].)

MERVEILLEUX, EUSE. adj. Admirable, surprenant, étonnant. | Excellent en son espece. | MERVEILLEUX, subst., L'intervention des êtres surnaturels dans un poeme épique ou dramatique. — Ce qui, dans un événement, dans un récit, s'éloigne de l'ordre naturel et du cours ordinaire des choses. | Subst. fam., Personne qui affecte de belles manières, et qui a beaucoup de prétentions. (Mer-ve-lleû; ze.)

MES. (*Mei.*) Pluriel de *Mon*, *Ma.* (Mé.)

MÉSAIR ou MÉZAIR. s. m. Allure d'un cheval, qui tient le milieu entre le terre à terre et les courbettes. (Mé-zèr.)

MÉSAISE. s. m. Malaise. (Mé-zè-ze.)

MÉSALLIANCE. s. f. Alliance, mariage avec une personne d'une condition fort inférieure à celle de la personne qui l'épouse. (Mé-za-li-an-se.)

MÉSALLIER. v. a. Marier à une personne d'une naissance ou d'un rang fort inférieur. | Pron., fig. et fam., S'abaisser, déroger. (Mé-za-li-é.)

MÉSANGE. s. . Petit oiseau de l'ordre des Passereaux, qui est remarquable par sa forme élégante et son plumage varié. (Mé-zan-je.)

MÉSARRIVER. v. n. impers. Se dit D'un accident fâcheux qui est amené par qq. faute. (Mé-za-ri-vé.)

MÉSAVENIR. v. n. Mésarriver. (Mé-za-ve-nir.)

MÉSAVENTURE. s. f. Accident, événement fâcheux. (Mé-za-van-tu-re.)

MÉSENTÈRE. s. m. (*Mesenterium.*) Membrane qui est un repli du péritoine, et à laquelle le canal intestinal est suspendu. (Mé-zan-tè-re.)

MÉSENTÉRIQUE. adj. des 2 g. T. d'anat. Qui appartient au mésentère. (Mé-zan-té-rie-e.)

MÉSESTIMER. v. a. Avoir mauvaise opinion de qqn., n'avoir point d'estime pour lui. | Apprécier une chose au-dessous de sa valeur, la dépriser. (Mé-zès-ti-mé.)

MÉSINTELLIGENCE. s. f. Mauvaise intelligence, défaut d'accord, brouillerie, dissension entre personnes qui ont été ou qui devraient être bien ensemble. (Mé-zin-tel-li-jan-se.)

MESMÉRISME. s. m. Doctrine de Mesmer sur le magnétisme animal. (Mès-mé-ris-me.)

MÉSOFFRIR. v. a. Offrir d'une marchandise beaucoup moins qu'elle ne vaut. (Mé-zo-frir.)

MESQUIN, INE. adj. (*Meschino*, it.) Chiche, qui fait une dépense fort au-dessous de sa fortune et de sa condition. | Se dit Des choses dans lesquelles on met plus de parcimonie qu'il ne convient, eu égard à sa fortune et à son état. | *Avoir l'air mesquin*, *la mine mesquine*, Avoir l'air pauvre, la mine chétive. | Se dit Des choses morales qui n'ont point les qualités qu'elles doivent avoir dans leur genre. | Dans les arts du dessin, Maigre, de mauvais goût. (Mesc-in [c m.].)

MESQUINEMENT. adv. D'une façon mesquine. (Mesc-i-ne-man [c m.].)

MESQUINERIE. s. f. Économie poussée trop loin. | Se dit Des choses faites avec une excessive économie. (Mesc-i-ne-rie [c m.].)

MESSAGE. s. m. (*Missus, agere.*) Charge, commission de dire ou de porter qq. ch. | La chose que le messager est chargé de dire ou de porter. (Me-sa-je.)

MESSAGER, ÈRE. s. Toute personne qui vient annoncer qq. ch., soit d'elle-même, soit de la part d'une autre. | *Messager d'État*,

Fonctionnaire chargé de porter les messages d'un des grands pouvoirs de l'État, d'une assemblée politique. | Poét., *Le messager des dieux*, Mercure. | Annonce, avant-coureur. | Celui qui est établi pour porter ordin. les paquets et les hardes d'une ville à une autre. (Mé-sa-jé.)

MESSAGERIE. s. f. Établissement où l'on fait partir, à jour et à heure fixes, pour une ou plusieurs villes, des voitures dont on loue les places à des voyageurs. | Lieu où la messagerie a son bureau et ses voitures. | Les voitures mêmes établies pour ce service. (Mé-sa-je-rie.)

MESSALINE. s. f. Nom de la femme de l'empereur Claude. Une femme extrêmement dissolue. (Mé-sa-li-ne.)

MESSE. s. f. (*Missa.*) Le sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ, qui se fait par le ministère du prêtre à l'autel, suivant le rit prescrit. | *Messe basse*, ou *Petite messe*, Celle qui se dit sans chant, et où les prières sont seulement récitées. *Messe haute*, ou *Grande messe*, ou *Grand'messe*, Celle qui est chantée par des choristes, et que l'on célèbre quelquefois avec diacre et sous-diacre. | La musique (Mé-se.)

MESSÉANCE. s. f. Manque de bienséance, le contraire de la bienséance. (Mé-sé-an-se.)

MESSÉANT, ANTE. adj. Malséant, qui est contraire à la bienséance. (Mé-sé-an.)

MESSEOIR. v. n. N'être pas convenable, n'être pas séant. Ce verbe n'est plus en usage à l'infinitif. Il s'emploie dans les mêmes temps que *Seoir*. (*V.* Seoir, Être convenable.) (Me-souar.)

MESSER. s. m. (*Messire.*) Vi. et poét. *Messer Gaster*, L'estomac. (Mé-sèr.)

MESSIDOR. s. m. (*Messis.*) Le 10e mois du calendrier républicain. (Me-si-dor.)

MESSIE. s. m. (*Missus.*) Le Christ promis de Dieu dans l'Ancien Testament. (Me-sie.)

MESSIER. s. m. Homme commis pour garder les fruits de la terre avant qu'on en fasse la récolte. (Me-sié.)

MESSIEURS. pluriel de *Monsieur*. (Mé-sieu.)

MESSIRE. s. m. Titre d'honneur qui se donnait anciennement, dans les actes, à des personnes distinguées, mais qui, depuis, ne s'est plus donné qu'au chancelier de France. | *Poire de Messire Jean*, Poire de couleur rousse, qui est cassante et fort sucrée, et qui est mûre en octobre ou en novembre. (Mé-si-re.)

MESTRE. s. m. (*Magister.*) T. de marine. *V.* Meistre.

MESTRE DE CAMP. s. m. Commandant en chef d'un régiment d'infanterie ou de cavalerie; *Mestre de camp général de la cavalerie*, Officier qui était après le colonel général de la cavalerie; *La mestre de camp*, La première compagnie d'un régiment. (Vi.) (Mès-tre-de-can.)

MESURABLE. adj. des 2 g. (*Mensurabilis.*) Qui se peut mesurer. (Me-zu-ra-ble.)

MESURAGE. s. m. Action de mesurer. | Le procès-verbal de l'arpenteur, auquel est ordinairement annexé le plan figuré de l'arpentage. (Me-zu-ra-je.)

MESURE. s. f. (*Mensura.*) Ce qui sert de règle pour déterminer la durée du temps, ou l'étendue de l'espace, ou la quantité de la matière. | Longue bande de papier, de parchemin, avec laquelle les tailleurs, les couturières, déterminent toutes les longueurs et les largeurs de l'habit, du vêtement qu'ils ont à faire. | *Avoir deux poids et deux mesures*, Juger avec partialité. | *Il a comblé la mesure*, *la mesure est comble*, Il s'est rendu coupable au point de ne devoir plus espérer de pardon. | La quantité que peut contenir le vaisseau qui sert de mesure pour vendre en détail certaines denrées. | Dimension. | Certaine quantité qu'on prend pour unité, et dont on exprime les rapports avec d'autres quantités homogènes. | Le nombre et l'arrangement de pieds, ou seulement de syllabes, propres à chaque espèce de vers. | La division de la durée d'un air en parties égales. | Chacune des parties égales d'un air, qui sont indiquées ordin., dans la musique écrite, par des lignes verticales. | *Chanter, danser, jouer en mesure*, Observer exactement la mesure. | La distance convenable pour parer ou pour porter un coup de fleuret ou d'épée. | *Rompre la mesure*, Se mettre hors de portée de recevoir un coup de fleuret ou d'épée. | *Serrer la mesure*, Avancer sur son adversaire. *Lâcher la mesure*, Reculer devant lui. | *Être en mesure de faire une chose*, Avoir les facilités, les moyens nécessaires pour faire une chose. | Précaution, moyen qu'on prend pour arriver au but. | Bornes, limites, capacité. | Modération, retenue, sentiment et observation des bienséances. | À mesure que. loc. conj. Selon que, suivant que, à proportion et en même temps que. — Absol. sans *que*, se met à la fin des phrases. — S'emploie avec *de*, comme loc. prép. | À fur et à mesure, À fur et mesure. conj., prép., et adv. À mesure que, à mesure de, à mesure. | Outre mesure, sans mesure. loc. adv. Avec excès. (Me-zu-re.)

MESURER. v. a. (*Mensurare.*) Chercher à connaitre ou déterminer une quantité par le moyen d'une mesure. | *Mesurer des yeux*, Juger à la simple vue, de la distance ou de la grandeur d'un objet. | *Mesurer qqn. des yeux*, Le regarder de la tête aux pieds, par manière de menace ou de provocation. | Pron., *Se mesurer avec qqn.*, Lutter contre lui, se comparer à lui. | Proportionner. | Régler avec sagesse, avec circonspection. (Me-zu-ré)

MESUREUR. s. m. Officier public qui a droit, dans quelques marchés, de mesurer certaines marchandises. (Me-zu-reur.)

MÉSUSER. v. n. Mal user, abuser, faire un mauvais usage. (Mé-zu-zé.)

MÉTABOLE. s. f. (*Metabole.*) Accumulation de plusieurs expressions synonymes pour peindre une même idée.

MÉTACARPE. s. m. (*Meta*, *carpos*, gr.) La partie de la main qui est entre les doigts et le carpe ou le poignet.

MÉTACHRONISME. s. m. (*Meta* , *chrónos* , gr.) Anachronisme qui consiste à placer un événement dans un temps antérieur à celui où il est arrivé. (Mé-ta-cro-nis-me.)

MÉTAIRIE. s. f. Bien-fonds affermé sous la condition que le colon retiendra pour ses travaux la moitié des fruits, ou telle autre portion qui est réglée entre les contractants. | Petite ferme, dont le fermier paie une redevance annuelle déterminée en argent ou en fruits. (Mé-tè-rie.)

MÉTAL. s. m. (*Metallum.*) Corps simple, brillant, tantôt ductile et malléable, tantôt cassant : on le trouve dans les entrailles de la terre, qqfs. pur, mais le plus souvent uni à d'autres substances, avec lesquelles il se forme des oxydes, des sulfures, des sels. | T. de blas. L'or et l'argent, qu'on représente par le jaune et le blanc.

MÉTALEPSE. s. f. (*Metalepsis.*) Figure par laquelle on prend l'antécédent pour le conséquent, ou le conséquent pour l'antécédent. (Mé-ta-lèp-se.)

MÉTALLIQUE. adj. des 2 g. (*Metallicus.*) Qui est de métal, qui concerne le métal. | Subst. fém. Métallurgie. (Vi.) | Adj., Qui concerne les médailles. | *Histoire métallique*, Histoire où les événements sont constatés par une suite de médailles. (Mé-tal-lic-e.)

MÉTALLISATION. s. f. Opération par laquelle un oxyde passe à l'état de métal. (Mé-tal-li-za-sion.)

MÉTALLISER v. a. Faire prendre l'état métallique à un oxyde. (Mé-tal-li-zé.)

MÉTALLOGRAPHIE. s. f. (*Metallon*, *graphé*, gr.) Description des métaux. | La science, la connaissance des métaux. (Mé-tal-lo-gra-fie.)

MÉTALLURGIE. s. f. (*Metallon*, *argon*, gr.) Art qui a pour objet l'extraction et la purification des métaux. (Mé-ta-lur-jie.)

MÉTALLURGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à la métallurgie. (Mé-ta-lur-jic-e.)

MÉTALLURGISTE. s. m. Celui qui s'occupe de la métallurgie, qui écrit sur cette matière. (Mé-ta-lur-jis-te.)

MÉTAMORPHOSE. s. f. (*Metamorphosis.*) Transformation, changement d'une forme en une autre. Changements de cette nature que les païens croyaient avoir été faits par les dieux. | Se dit Des divers changements de forme qu'on observe dans le plus grand nombre des insectes, et dans qqs. autres animaux. | Changement dans la forme extérieure ou dans l'habillement d'une personne. | Fig., Changement extraordinaire dans la fortune, dans l'état, dans le caractère d'une personne. (Mé-ta-mor-fo-ze.)

MÉTAMORPHOSER. v. a. Transformer, changer une forme en une autre. | Fig., Changer l'extérieur ou le caractere de qqn. (Mé-ta-mor-fo-zé.)

MÉTAPHORE. s. f. (*Metaphora.*) Espèce de comparaison abrégée, par laquelle on transporte un mot du sens propre au sens figuré. (Mé-ta-fo-re.)

MÉTAPHORIQUE. adj. des 2 g. Qui tient de la métaphore, qui appartient à la métaphore. | Qui abonde en métaphores. (Mé-ta-fo-ric-e.)

MÉTAPHORIQUEMENT. adv. D'une manière métaphorique. (Mé-ta-fo-ric-e-man.)

MÉTAPHYSICIEN. s. m. Celui qui fait son étude de la métaphysique. (Mé-ta-fi-zi-siin.)

MÉTAPHYSIQUE. s. f. (*Metaphysika*, gr.) Science qui traite des facultés de l'entendement humain, des premiers principes de nos connaissances, et des idées universelles. | L'abus des abstractions. | Adj. des 2 g. Qui appartient à la métaphysique. — Trop abstrait. | *Certitude métaphysique*, Fondée sur l'évidence. (Mé-ta-fi-zic-e.)

MÉTAPHYSIQUEMENT. adv. D'une manière métaphysique. (Mé-ta-fi-zic-e-man.)

MÉTAPHYSIQUER. v. n. Parler, écrire sur un sujet d'une maniere trop abstraite. Fam. (Mé-ta-fi-zic-é [e m.].)

MÉTAPLASME. s. m. (*Métaplasmus.*) Changement qui se fait dans un mot en retranchant, ajoutant ou changeant une lettre ou une syllabe.

MÉTASTASE. s. f. (*Metastasis.*) Transport ou passage d'une maladie, d'une partie du corps dans une autre partie. (Mé-tas-ta-ze.)

MÉTATARSE. s. m. (*Meta*, *tarsos*, gr.) La partie du pied qui est entre les orteils et le tarse ou le cou-de-pied.

MÉTATHÈSE. s. f. (*Metathesis.*) Figure de grammaire qui consiste dans la transposition d'une lettre. (Mé-ta-te-ze.)

MÉTAYER, ÈRE. s. Celui, celle qui fait valoir une métairie. (Mé-tè-ié.)

MÉTEIL. s. m. Froment et seigle mêlés ensemble. *Blé méteil.* | *Passe-méteil*, Blé dans lequel il y a deux tiers de froment contre un tiers de seigle. (Mé-tèll [ll m.].)

MÉTEMPSYCOSE. s. f. (*Metempsychosis.*) Passage d'une ame dans un corps autre que celui qu'elle animait. (Mé-tan-psi-co-ze.)

MÉTÉORE. s. m. (*Meteóros*, gr.) Phénomène atmosphérique. | Se dit, fig., Des personnes qui ont une renommée éclatante, mais

passagère, et Des choses qui font une impression vive, mais peu durable.

MÉTÉORIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient au météore. (Mé-té-o-ric-e.)

MÉTÉORISÉ, ÉE. adj. (*Meteôrizô*, gr.) *Ventre météorisé*, Ventre enflé et tendu par des flatuosités, par des gaz. (Mé-té-o-ri-zé.)

MÉTÉOROLOGIE. s. f. (*Meteôrologia*, gr.) Partie de la physique qui traite des météores et des variations de l'atmosphère. (Mé-té-o-ro-lo-jie.)

MÉTÉOROLOGIQUE. adj. des 2 g. (*Meteôrologikos*, gr.) Qui concerne les météores et les variations de l'atmosphere. (Mé-té-o-ro-lo-jic-e.)

MÉTHODE. s. f. (*Methodus.*) Manière de dire ou de faire qq. ch. suivant certains principes et avec un certain ordre. | Disposition des matieres et des pensées dans l'ordre le plus conforme à la raison et le plus propre à faciliter l'intelligence de l'ouvrage. | Distribution des êtres de même nature en plusieurs divisions servant à les faire reconnaitre avec plus de facilité. | Titre de certains livres élémentaires, et particulièrement de ceux qui concernent l'étude des langues. | Usage, coutume, habitude, manière d'être. (Mé-to-de.)

MÉTHODIQUE. adj. des 2 g. Qui a de la regle et de la méthode. | Trop compassé, qui n'agit que par poids et par mesure. | Qui est fait avec méthode, avec règle, où il y a de la méthode. (Mé-to-dic-e.)

MÉTHODIQUEMENT. adv. Avec méthode. (Mé-to-dic-e-man.)

MÉTHODISME. s. m. Doctrine des méthodistes. (Mé-to-dis-me.)

MÉTHODISTE. s. des 2 g. Nom des partisans d'une secte religieuse qui prétend à une grande rigidité de principes. (Mé-to-dis-te.)

MÉTICULEUX, EUSE. adj. (*Meticulosus.*) Susceptible de petites craintes, de petits scrupules. (Mé-ti-cu-leû; ze [e m.].)

MÉTIER. s. m. (*Ministerium.*) Profession d'un art mécanique. | S'emploie par opposition au mot Art. | Se dit de Plusieurs professions non mécaniques. | Ce qu'on a coutume de faire. | Prov., *Gâter le métier*, Donner sa marchandise ou sa peine à un prix que les autres marchands ou les autres ouvriers trouvent trop modique. | Prov., *Donner, servir un plat de son métier*, Faire ou dire qq. ch. qui tienne du caractère qu'on a ou de la profession qu'on exerce. | Espece de machine qui sert à certaines fabrications, à certains ouvrages. | Se dit, fig. et fam., Des productions de l'esprit. (Mé-tié.)

MÉTIS, ISSE. adj. Qui est né d'un blanc et d'une Indienne, ou d'un Indien et d'une blanche. Qqns. disent *Métif*, et au fém. *Métive.* | Se dit De certains animaux qui sont engendrés de deux espèces. | Se dit Des fleurs et des fruits nés du mélange de deux espèces. | Subst., se dit Des hommes et des animaux. (Mé-tis; i-se.)

MÉTONOMASIE. s. f. (*Metonomasia*, gr.) Changement de nom propre par la voie de la traduction. (Mé-to-no-ma-zie.)

MÉTONYMIE. s. f. (*Metonymia.*) Figure par laquelle on met la cause pour l'effet, le sujet pour l'attribut, le contenant pour le contenu, etc. (Mé-to-ni-mie.)

MÉTOPE. s. f. (*Metopa.*) Intervalle carré qui est entre les triglyphes de la frise dorique, et dans lequel on met ordinairement des ornements. | *Demi-métope*, Portion de métope qui termine une frise.

MÉTOPOSCOPIE. s. f. (*Metoposcopus.*) Art de conjecturer, par l'inspection des traits du visage, ce qui doit arriver à qqn.

MÉTOPOSCOPIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la métoposcopie. (—sco-pic-e.)

MÈTRE. s. m. (*Metrum.*) Chez les Grecs et les Latins, pied déterminé par la quantité, comme le dactyle, le spondée, etc. | La nature et le nombre de pieds nécessaires à la formation de chaque genre de vers. | L'unité fondamentale des nouvelles mesures, laquelle est égale à la dix-millionieme partie de l'arc du méridien terrestre, compris entre le pôle boréal et l'équateur, et à peu pres équivalente à trois pieds onze lignes et demie des anciennes mesures.

MÉTRÈTE. s. f. (*Metreta.*) Mesure des anciens pour les liquides : c'était, chez les Romains, la même mesure que l'amphore.

MÉTRIQUE. adj. des 2 g. (*Metricus.*) Composé de metres. | Qui a rapport à la nouvelle mesure appelée Metre. | Subst. fém. La connaissance de la quantité, et celle des différentes espèces de vers, dans les langues prosodiques. (Mé-tric-e.)

MÉTROMANE. s. adj. des 2 g. Celui, celle qui a la manie de faire des vers.

MÉTROMANIE. s. f. (*Metron, mania*, gr.) La manie de faire des vers.

MÉTROPOLE. s. f. (*Metropolis.*) La ville principale d'une province. (Vi.) Ville avec siége archiépiscopal. | Adj., *Église métropole*, Église métropolitaine ou archiépiscopale. | Un État considéré relativement aux colonies qu'il possède.

MÉTROPOLITAIN, AINE. adj. (*Metropolitanus.*) Archiépiscopal. | Subst. masc. Archevêque. (Mé-tro-po-li-tin; è-ne.)

METS. s. m. Chacun des aliments apprêtés qu'on sert pour les repas. (Mè.)

METTABLE. adj. des 2 g. Qu'on peut mettre. Se dit Des vêtements. (Mè-ta-ble.)

METTEUR. s. m. *Metteur en œuvre*, Ouvrier dont la profession est de monter des pierres fausses. | *Metteur en pages*, Ouvrier chargé de rassembler les différents paquets de composition pour en former des pages et des feuilles. (Mè-teur.)

METTRE. v. a. (*Mittere.*) (*Je mets, il met; nous mettons, ils mettent. Je mettais. Je mis. Je mettrai. Mets. Que je misse. Mettant. Mis.*) Placer une personne, ou un animal,

ou une chose, dans un lieu déterminé. | *Mettre le pied dans une maison*, Y entrer. | Placer dans un certain rapport de position un être animé avec un autre, ou une chose avec une autre, ou un être animé avec une chose. | En parlant Des personnes, Envoyer, conduire en un lieu, y faire entrer, y établir.—Fig., *Mettre qqn. dans un poste*, Lui conférer un emploi —*Dans le monde*, L'introduire dans la société. *Mettre au monde un enfant*, Lui donner la naissance. | Se dit De certaines peines qu'on inflige, qu'on fait subir. | Réduire. | En parlant De ce qui sert à l'habillement, à la parure, Le revêtir, le mettre sur soi | Porter habituellement sur soi. | *Mettre sur soi ce qu'on gagne*, Le dépenser en parures. | En parlant Des choses qui se mangent, Les accommoder, les apprêter d'une certaine façon. | En parlant De l'argent qu'on possède, Le placer, l'employer d'une certaine manière. | En parlant Des terres, Les ensemencer, les planter, les employer d'une certaine manière. | Se dit De certaines choses dont on change la forme, qu'on fait passer d'un état à un autre. | Ajouter à qq. ch. une partie qui y manque. | En parlant De qualités et de dispositions morales, Les employer, Les manifester dans ses actions, dans ses discours, dans ses ouvrages. | Mettre a qqf. pour complément direct un subst. non précédé de l'article. | Suivi des prép. *en* ou *à*, se dit Des personnes ou des choses dans un nombre considérable de phrases faites, où il y a un sens plus ou moins rapproché, plus ou moins éloigné de sa signification primitive. | Mettre, avec *à*, suivi d'un verbe à l'infinitif, Faire consister. | Se construit qqf. avec l'infinitif d'un autre verbe, sans que cet infinitif soit précédé d'aucune prép. | *Cette chienne a mis bas*, Elle a fait des petits. | *Ce cerf a mis bas, a mis sa tête bas*, Il s'est dépouillé de son bois, son bois est tombé. | *Mettre habit bas*, Ôter son habit. *Mettre ses habits bas*, Se déshabiller. | *Mettre bas son chapeau*, ou *Mettre chapeau bas*, Ôter son chapeau. | *Mettre pavillon bas*, Baisser le pavillon pour annoncer qu'on se rend. | *Mettre de côté*, Épargner son revenu, amasser de l'argent. | Pron., *Se mettre à qq. ch.*, S'en occuper. | *Se mettre à tout*, Se rendre utile en toute occasion, ne se refuser à rien. | *Se mettre au régime*, etc., Commencer à user de régime, etc. | *Se mettre à*, suivi d'un infinitif, marque ordinairement le commencement d'une action. | Pron. et absol., S'habiller. | Mis, Mise. part. *Bien mis, mal mis*, Bien vêtu, mal vêtu. (Mè-tre; je me; je mè-tè; je mi; je mè-tré. Mi; ze.)

MEUBLANT, ANTE. adj. verbal. Qui est propre à meubler. | *Meubles meublants*, Ce qui sert à garnir, à orner une maison, une chambre, sans en faire partie.

MEUBLE. adj. des 2 g. (*Mobilis.*) Qui est aisé à remuer. | *Terre meuble*, Terre légère, ou Terre brisée et divisée par les labours. | *Biens meubles*, Les choses qui peuvent être facilement transportées d'un lieu dans une autre sans détérioration. | Subst. masc. Se dit Des différents objets qui servent à garnir, à orner un appartement, une chambre, sans en faire partie. | Au sing., Toute la garniture d'un appartement, d'un cabinet, etc., comme tapisseries, lits, siéges, etc. | Se dit De certains ustensiles qu'on peut porter sur soi.

MEUBLER. v. a. Garnir de meubles. | *Meubler une ferme*, La garnir de ce qui est nécessaire pour la faire valoir. | Fig., *Meubler sa tête, sa mémoire*, L'orner, l'enrichir. | Meublé, ée. part. *Être bien meublé*, Être bien en meubles. | Fam., *Une cave bien meublée*, Une cave garnie de beaucoup de vins de différentes espèces.

MEUGLEMENT. s. m. *V.* Beuglement. (Meu-gle-man.)

MEUGLER. v. n. *V.* Beugler.

MEULE. s. f. (*Mola.*) Corps solide, rond et plat, qui sert à broyer. | Roue de grès, de fer ou d'acier, de bois, etc., dont on se sert dans plusieurs professions pour aiguiser, user, polir, etc. | *Meule de fromage*, Masse de fromage, de la forme d'une meule.

MEULE. s. f. (*Moles.*) Monceau, pile de foin, d'épis, etc., qu'on fait dans les prés, dans les champs, et à laquelle on donne ordinairement une forme conique. | La racine dure et raboteuse du bois des cerfs.

MEULIÈRE. s. f. Pierre rocailleuse dont on fait des meules de moulin; qu'on emploie aussi comme moellon pour bâtir; n. autr. *Pierre de meulière.* | La carrière d'où l'on tire ces sortes de pierres. | Adj., *Une pierre meulière.*

MEUNIER. s. m. Celui qui conduit, qui gouverne un moulin à blé. | La femme d'un meunier, ou Celle qui gouverne un moulin à blé. (Meu-nié.)

MEURTRE. s. m. Homicide commis avec violence. | Fam., Grand dommage.

MEURTRIER. s. m. Celui qui a commis un meurtre. (Meur-trié.)

MEURTRIER, IÈRE. adj. Qui cause la mort à beaucoup de personnes. | *Cette place est meurtrière*, On ne peut l'assiéger, la prendre, sans perdre beaucoup de monde.

MEURTRIÈRE. s. f. Ouverture pratiquée dans les murs d'une fortification, et par laquelle on peut tirer à couvert sur les assiégeants.

MEURTRIR. v. a. Faire une meurtrissure. | Meurtri, poét., Tué. (Vi.)

MEURTRISSURE. s. f. Contusion avec tache livide. | Tache sur les fruits, causée par leur chute ou par leur froissement. (Meur-tri-su-re.)

MEUTE. s. f. collectif. Nombre de chiens courants dressés pour la chasse du lièvre, du cerf, du loup, etc. | *Clefs de meute*, Les meil-

leurs chiens d'une meute, qui servent à conduire les autres, et à les redresser. | Fig. et famil., Homme qui a beaucoup de crédit dans sa compagnie, dans son parti. N. autr. *Chef de meute.*

MÉVENDRE. v. a. Vendre une chose moins qu'elle ne vaut. (Vi.) (Mé-van-dre.)

MÉVENTE. s. f. Vente à trop bas prix. (Vi.) | Non-vente, interruption, cessation de vente. (Mé-van-te.)

MÉZAIR. s. m. T. de man. *V.* MÉSAIR.

MEZZANINE. s. f. (*Mezzanino*, it.) Petit étage pratiqué entre deux grands. | Petite fenêtre carrée, comme celles qu'on pratique aux entre-sols.—Adj., *Fenêtre mezzanine.* (Med-za-ni-ne.)

MEZZO-TERMINE. s. m. T. it. Parti moyen qu'on prend pour terminer une affaire embarrassante, pour concilier des prétentions opposées. (Med-zo-ter-mi-né.)

MEZZO-TINTO. s. m. T. it. Genre de gravure appelé plus ordin. *Gravure à la manière noire.* (Med-zo-tin-to.)

MI. (*Medius.*) Mot invariable, qui ne s'emploie jamais seul, qui se joint à plusieurs autres mots, et qui sert à marquer le partage d'une chose en deux portions égales, lorsqu'il se joint au mot Parti : *Mi-parti, mi-partie.* | À marquer l'endroit où une chose peut être partagée en deux portions égales, lorsqu'il se joint à des noms substantifs : *Mi-chemin. Mi-côte.* | Quand il se joint aux mots *Corps, jambe, chemin, mur, terme, sucre* et *côte*, on ne l'emploie qu'adverb., avec la prép. *à*, sans article. Ainsi on dit : *À mi-corps*, etc.; ou bien, *Jusqu'à mi-corps*, etc. | Lorsque *Mi* est joint au mot *Carême* ou aux noms de mois, ces mots reçoivent l'article, et l'article fém., quoique tous soient masc. | *La mi-carême*, Le jeudi de la troisième semaine du carême, qui est à peu près la moitié du carême.

MI. s. m. La troisième note de la gamme. | Signe qui représente cette note.

MIASME. s. m. (*Miasma*, gr.) Au plur., Émanations contagieuses, morbifiques. | Se dit Des exhalaisons que répandent les matières animales ou végétales en décomposition, les marais, etc.

MIAULEMENT. s. m. Cri du chat. (Miô-le-man.)

MIAULER. v. n. (*Miagulare*, it.) Il se dit Du chat, lorsqu'il fait le cri qui est propre à son espèce. (Miô-lé.)

MICA. s. m. (*Mica.*) Pierre composée de feuillets minces, élastiques, flexibles et d'un éclat métallique.

MICACÉ, ÉE. adj. Qui est de la nature du mica, qui contient du mica. (Mi-ca-sé.)

MICHE. s. f. Pain d'une grosseur médiocre, pesant au moins une livre, et qqf. deux. | Se dit Des pains ronds d'un poids plus considérable.

MICMAC. s. m. Intrigue, manigance, pratique secrète dont le but est blâmable. Familier.

MICOCOULIER. s. m. Arbre qui a du rapport avec l'orme, et dont le bois compacte, presque incorruptible, est employé par les ébénistes. (Mi-co-cou-lié.)

MICROCOSME. s. m. (*Microcosmus.*) Petit monde, monde en abrégé.

MICROGRAPHIE. s. f. (*Mikros, graphé*, gr.) Description des objets qui sont si petits, qu'on ne peut les voir sans le secours du microscope. (Mi-cro-gra-fie.)

MICROMÈTRE. s. m. (*Mikros, métron*, gr.) Sorte d'appareil qui s'applique aux lunettes, et qui sert à mesurer, dans les cieux, avec une très-grande précision, de petites distances et de petites grandeurs.

MICROSCOPE. s. m. (*Microscopium.*) Instrument d'optique dont on se sert pour grossir à la vue les petits objets. | *Il voit tout avec un microscope*, Son imagination lui grossit tous les objets; il s'exagère tout.

MICROSCOPIQUE. adj. des 2 g. Qui se fait avec le secours du microscope. | Qui ne peut être vu qu'avec le microscope. (Mi-cro-sco-pic-e.)

MIDI. s. m. (*Medius dies.*) Le milieu du jour, le point qui partage le jour également entre le soleil levant et le soleil couchant; et, dans l'usage ordinaire, La douzième heure depuis minuit. | *En plein midi*, En plein jour, publiquement. | *Chercher midi à quatorze heures*, Chercher des difficultés où il n'y en a point; Allonger inutilement ce qu'on peut faire ou dire d'une manière plus courte; Vouloir expliquer d'une manière détournée qq. ch. de fort clair. | Poétiq., *Le midi de la vie*, L'époque de la vie qui est entre l'enfance et la vieillesse. | Le moment où le centre du soleil se trouve dans le méridien, et où commence le jour astronomique. | Le sud. | Se dit Des pays méridionaux. | Exposition qui, étant en face du soleil à midi, reçoit toute la chaleur de ses rayons.

MIE. s. f. (*Mica.*) Toute la partie du pain qui est entre les deux croûtes.

MIE. Particule explétive. Pas, point. *Il n'en tâtera mie.* (Vi. et Fam.)

MIE. s. f. (*Amica.*) Abréviation d'Amie. Les enfants donnent qqf. ce nom à leur gouvernante. Ils disent plus ordin. *Ma bonne.*

MIEL. s. m. (*Mel.*) Substance liquide et sucrée que les abeilles composent avec ce qu'elles recueillent dans les fleurs et sur les feuilles des plantes. | Fam., *Être doux comme miel*, Être doucereux. (Miel.)

MIELLEUX, EUSE. adj. (*Mellosus*, b. l.) Qui tient du miel. | Fade, doucereux. (Mie-leû; ze.)

MIEN, IENNE. (*Meus.*) Adj. possessif et relatif de la première personne. *Vos affaires sont les miennes.* Dans ce sens, *Mien* et *Mienne* ne se mettent jamais sans l'article.

et ne se joignent à aucun subst. | Famil., se joint qqf. avec *un*, et se met devant un subst. : *Un mien frère.* | Il s'emploie encore sans être accompagné de l'article ni du mot *un*; et alors il se met toujours après le substantif avec lequel il se construit. *Je donne cette raison non comme bonne, mais comme mienne.* | Subst. masc. Le bien qui m'appartient. | Ce qui vient de moi. | *Le tien et le mien*, La propriété. | *Les miens*, au plur., Mes proches, mes alliés. | Fam., *J'ai bien fait des miennes dans ma jeunesse*, J'ai fait bien des folies quand j'étais jeune. (Miin; mié-ne.)

MIETTE. s. f. Se dit De toutes les petites parties qui tombent du pain quand on le coupe, ou qui restent quand on a mangé. | Très-petit morceau de qq. chose à manger. Fam. (Mié-te.)

MIEUX. adv. (*Melius.*) Comparatif de Bien. D'une manière plus accomplie, d'une façon plus avantageuse. | Plus. | Superlatif, il prend ordinairement l'article. *C'est l'homme du monde le mieux fait.* | *Il vaut mieux, mieux vaut*, Il est plus à propos, plus expédient. | Absol., *Être mieux*, Être en meilleure santé, en meilleur état.—Être d'une figure, d'un extérieur plus agréable. — Être d'une meilleure conduite, d'un meilleur caractère. | Fam., *À qui mieux mieux*, À l'envi l'un de l'autre. | *Faute de mieux*, À défaut d'une chose meilleure, plus convenable. | Fam., *Cette personne chante des mieux*, Elle chante aussi bien que celles qui chantent le mieux. | Adj., Meilleur, plus convenable, plus propre à la chose dont il s'agit. | LE MIEUX DU MONDE, AU MIEUX, TOUT AU MIEUX. loc. adverb. Très-bien. | DU MIEUX, LE MIEUX, TOUT DU MIEUX; TOUT LE MIEUX QUE. loc. conj. Aussi bien qu'il est possible dans telle circonstance; aussi bien qu'il est possible à telle personne. (Mieû.)

MIÈVRE. adj. des 2 g. et subst. Se dit D'un enfant vif, remuant, et un peu malicieux. Fam.

MIÈVRERIE. s. f. Qualité de la personne qui est mièvre. | Une petite malice. Fam.

MIÈVRETÉ. s. f. synonyme de Mièvrerie.

MIGNARD, ARDE. adj. Gracieux, délicat. (Vi.) | Se dit Des choses où l'on remarque un mélange de gentillesse et d'afféterie. (Mi-*n*ar [n m.].)

MIGNARDEMENT. adv. Avec délicatesse. | D'une manière mignarde, avec une gentillesse mêlée d'afféterie. Fam. (Mi-*n*ar-e-man [n m.].)

MIGNARDER. v. a. Traiter délicatement. Fam. et en mauvaise part. | Affecter de la délicatesse, de la grâce. (Mi-*n*ar-dé [n m.].)

MIGNARDISE. s. f. Délicatesse. | Affectation de gentillesse, de délicatesse. | Au plur., Manières gracieuses et caressantes. | Espèce de petits œillets dont on garnit les plates-bandes des jardins. (Mi-*n*ar-di-ze [n m.].)

MIGNON, ONNE. adj. (*Minimus.*) Délicat, joli, gentil. | Fam., *Argent mignon*, Argent qu'on a mis en réserve, et qu'on peut, sans se gêner, employer en dépenses superflues. | Fam., *Péché mignon*, Péché qu'on se plaît à commettre, et dont on ne veut pas se corriger. | Subst., T. de flatterie dont on se sert en parlant À un enfant. | Subst. masc., fam., Favori.—Il se prend qqf. dans un sens obscène. *Les mignons de Henri III.* (Mi-*n*on; o-ne [n m.].)

MIGNONNE. s. f. Petit caractère d'imprimerie qui est entre la nonpareille et le petit-texte. (Vi.) | Nom d'une espèce de poire fort belle et d'un rouge foncé; n. autr. *Grosse mignonne.*

MIGNONNEMENT. adv. Avec délicatesse, d'une manière délicate. Fam. (Mi-*n*o-ne-man [n m.].)

MIGNONNETTE. s. f. Sorte de petite dentelle. | Espèce de petits œillets, n. autr. *Mignardise.* | Le poivre concassé. (Mi-*n*o-nè-te [n m.].)

MIGNOTER. v. a. Traiter délicatement, dorloter, caresser. Fam. (Mi-*n*o-té [n m.].)

MIGNOTISE. s. f. Flatterie, caresse. Fam. et vi. (Mi-*n*o-ti-ze [n m.].)

MIGRAINE. s. f. (*Hemicarnia.*) Douleur qui occupe la moitié ou une moindre partie de la tête. (Mi-grè-ne.)

MIGRATION. s. f. (*Migratio.*) Transport, action de passer d'un pays dans un autre pour s'y établir. Se dit D'une quantité considérable de peuple. | Se dit Des voyages que font certaines espèces d'animaux, soit périodiquement, soit à des époques irrégulières. (Mi-gra-sion.)

MIJAURÉE. s. f. Fille ou femme qui montre des prétentions, par de petites manières affectées et ridicules. (Mi-jô-rée.)

MIJOTER. v. a. Faire cuire doucement et lentement. | Mignoter.

MIL. adj. numéral. (*Milium.*) *V.* MILLE.

MIL. s. m. Plante graminée qui porte une graine fort petite, à laquelle on a donné le même nom. On dit plus ordin. *Millet.* (Mill [ll m.].)

MILAN. s. m. (*Milvus.*) Oiseau de proie à queue fourchue.

MILIAIRE. adj. des 2 g. (*Miliarius.*) Qui ressemble à des grains de mil. | *Éruption miliaire*, Éruption de très-petits boutons. *Fièvre miliaire*, Fièvre accompagnée d'une éruption miliaire. (Mi-li-è-re.)

MILICE. s. f. (*Militia.*) L'art et l'exercice de la guerre. (Vi.) Se dit en parlant Des anciens. | Un corps de troupes, une armée. | S'est dit Des levées de bourgeois et de paysans, faites par la voie du sort. | Fig. et fam., *Soldat de la milice*, Homme qui n'a aucun avancement dans sa condition. (Mi-li-se.)

MILICIEN. s. m. Soldat de milice. (Mi-li-si-in.)

MILIEU. s. m. (*Medius locus.*) Le centre d'un lieu, l'endroit qui est également distant de la circonférence, des extrémités. | Adj., *Le point milieu*, Le point du milieu. | Tout endroit qui est éloigné de la circonférence, des extrémités. | *Au beau milieu*, Tout au milieu. | Fig., *Au milieu des hommes*, Dans le monde, dans la société de nos semblables. | Le point qui est également éloigné des deux termes d'un espace de temps, ou à peu près. | Se dit Des ouvrages prononcés ou écrits, par rapport à leur commencement et à leur fin. | Se dit Des choses morales, et s'emploie avec l'article *au*, et pour signifier Dans, parmi. | Fam., *Au milieu de tout cela*, Parmi tout cela, avec tout cela, nonobstant tout cela. | Ce qui est également éloigné des extrémités vicieuses. | Fig., Certain tempérament qu'on prend dans les affaires pour accommoder des intérêts différents, pour concilier des esprits opposés. | *Il n'y a point de milieu*, Il faut absolument prendre un des deux partis qui sont proposés. | Tout corps, soit solide, soit fluide, qui peut être traversé par la lumière ou par un autre corps. | Le fluide qui environne les corps.

MILITAIRE. adj. des 2 g. (*Militaris.*) Qui concerne la guerre, qui est relatif ou propre à la guerre. | *Exécution militaire*, La peine de mort infligée aux soldats pour délit militaire. Violences qu'on exerce militairement dans un pays, pour punir les habitants de leur résistance, ou pour les contraindre à qq. ch. | S'emploie par opposition à Civil. | | Subst. masc. Un homme de guerre.—La totalité des gens de guerre. (Mi-li-tè-re.)

MILITAIREMENT. adv. D'une manière militaire. (Mi-li-tè-re-man.)

MILITANTE. adj. f. Qui combat. *L'Église militante*, L'assemblée des fidèles sur la terre.

MILITER. v. n. (*Militare.*) Combattre. *Cette raison, cet argument milite pour moi*, Cette raison, cet argument est en ma faveur.

MILLE. adj. numéral des 2 g. (*Mille.*) Il ne prend point la marque du pluriel. (Les deux L ne se mouillent pas dans ce mot, ni dans ses dérivés.) Dix fois cent. Dans la date ordinaire des années, quand *Mille* est suivi d'un ou de plusieurs autres nombres, on met ordinairement *Mil*. | Un nombre incertain, mais fort grand. | Subst., *Mille multiplié par vingt, donne tant. Le nombre mille.* (Mi-le.)

MILLE. s. m. (*Millia.*) Mesure itinéraire, dont l'étendue diffère selon les pays, et dont on se sert principalement en Angleterre et en Italie.

MILLE-FEUILLE. s. f. Plante de la famille des Radiées, et dont les feuilles sont découpées très-menu; n. autr. *Herbe à la coupure, Herbe au charpentier*, ou *Herbe militaire*, parce qu'elle est vulnéraire. (Mi-le-feu-lle [ll m.].)

MILLE-FLEURS. subst. *Rossolis de mille-fleurs*, Sorte de rossolis, dans la composition duquel il entre quantité de fleurs distillées. *Eau de mille-fleurs*, Urine de vache reçue dans un vase pour être prise en remède. *Eau de mille-fleurs, huile de mille-fleurs*, Eau, huile extraite de la bouse de vache, par distillation. (Mi-le-fleur.)

MILLÉNAIRE. adj. des 2 g. (*Millenarius.*) Qui contient mille. | Subst. masc. Dix siècles ou mille ans. | Subst., se dit de Sectaires chrétiens qui croyaient qu'après le jugement universel les élus demeureraient mille ans sur la terre à jouir de toute sorte de plaisirs. (Mil-lé-nè-re.)

MILLE-PERTUIS. s. m. Plante ainsi nommée parce que, en la regardant au soleil, on voit sur ses feuilles quantité de petits points transparents qui paraissent autant de trous. (Mi-le-per-tui.)

MILLE-PIEDS. s. m. Nom d'une famille d'insectes qui ont un très-grand nombre de pieds. (Mi-le-pié.)

MILLÉPORE. s. m. (*Mille, porus.*) Genre de polypiers pierreux, dont la surface est creusée d'une multitude de pores. (Mil-lé-po-re.)

MILLÉSIME. s. m. (*Millesimus.*) L'ensemble des chiffres qui marquent l'année sur les médailles, monnaies et monuments, depuis que les années de l'ère vulgaire sont arrivées au nombre de mille. | Se dit Des médailles frappées avant l'an mille. (Mil-lé-zi-me.)

MILLET. s. m. (*Milium.*) Synonyme de Mil. (Mi-llè [ll m.].)

MILLIAIRE. adj. des 2 g. et s. m. (*Milliarius.*) Se dit Des bornes, des pierres, etc., placées de distance en distance, sur les grands chemins, pour indiquer les milles, les lieues, etc. | *Milliaire doré*, Colonne qu'Auguste fit élever au milieu de Rome, et d'où l'on commençait à compter les milles pour tous les grands chemins de l'empire. (Mi-li-è-re.)

MILLIARD. s. m. Mille fois un million, ou dix fois cent millions. | Absol., Un milliard de livres ou de francs. (Mi-liar.)

MILLIASSE. s. f. (*Mille.*) Terme de dénigrement, qui signifie Un fort grand nombre. Fam. (Mi-li-a-se.)

MILLIÈME. adj. des 2 g. (*Millesimus.*) Nombre ordinal qui complete le nombre de mille. | Se dit D'une des parties d'un tout que l'on suppose composé de mille parties. | Subst. masc. La millième partie. (Mi-liè-me.)

MILLIER. s. m. Nom de nombre collectif contenant mille. | *Un millier de foin, de paille*, Un millier de bottes de foin, de paille. | Mille livres pesant. | Un nombre indéterminé, mais considérable. | À MILLIERS, PAR MILLIERS. loc. adv. En très-grand nombre. (Mi-lié.)

MILLIMÈTRE. s. m. (*Mille*, *metrum.*) Nouvelle mesure de longueur, la millième partie du mètre. (Mi-li-mè-tre.)

MILLION. s. m. Mille fois mille, ou dix fois cent mille. | Absol., Un million de livres ou de francs. | Fam., *Être riche à millions*, Être extrêmement riche. | Un nombre indéterminé, mais fort considérable. (Mi-lion.)

MILLIONIÈME. adj. numéral des 2 g. Nombre ordinal qui complete le nombre d'un million. | Adj. et subst. m. Se dit Des parties d'un tout que l'on suppose composé d'un million de parties. (Mi-lio-nie-me.)

MILLIONNAIRE. adj. et s. des 2 g. Qui possède des millions, qui est extrêmement riche. (Mi-lio-nè-re.)

MILORD. s. m. (*My lord*, angl.) *V.* LORD. On dit, fig. et pop., D'un homme riche, *C'est un milord.* (Mi-lor.)

MIME. s. m. (*Mimus.*) Espèce de comédie, chez les Romains ; le sujet et l'action en étaient, le plus souvent, bouffons et libres. | Se dit Des acteurs qui représentaient ces sortes de pièces. | *C'est un bon mime*, se dit D'un homme qui a le talent d'imiter l'air, l'action, le langage d'autres personnes. — Adj., *Il est mime.*

MIMIQUE. adj. des 2 g. (*Mimicus.*) Qui concerne les mimes. *Un mimique*. Un auteur de mimes. | Qui imite, qui exprime par le geste. (Mi-mic-e.)

MIMIQUE. s. f. (*Mimicus.*) Art d'imiter, de peindre par le geste.

MIMOSA. s. f. Nom latin de la sensitive. Genre nombreux de plantes légumineuses qui donnent des signes évidents d'irritabilité. (Mi-mo-za.)

MINAGE. s. m. (*Mina.*) Droit que l'on prenait sur les grains qui se vendaient au marché. (Mi-na-je.)

MINARET. s. m. (*Menarah*, ar.) Tour élevée auprès d'une mosquée et faite en forme de clocher, du haut de laquelle on appelle le peuple à la prière, et d'où l'on annonce les heures. (Mi-na-rè.)

MINAUDER. v. a. Faire certaines mines, affecter certaines manières pour plaire et paraître plus agréable. (Mi-nô-dé.)

MINAUDERIE. s. f. Action de minauder, défaut d'une personne qui minaude. | Se dit Des mines et des manières affectées. (Mi-nô-de-rie.)

MINAUDIER, IÈRE. s. et adj. Celui, celle qui est dans l'habitude de faire de petites mines affectées. (Mi-nô-dié.)

MINCE. adj. des 2 g. Qui a fort peu d'épaisseur. | Fig., Faible, peu considérable, médiocre. | *Cet homme a la mine bien mince*, Il a l'air d'un homme de peu de considération, de peu de mérite. (Min-se.)

MINE. s. f. (*Miene*, all.) L'air qui résulte de la conformation extérieure de la personne, et principalement du visage. | *De bonne mine*, D'une figure agréable. | *Homme de mauvaise mine*, Homme mal vêtu, dont l'habillement et l'extérieur peuvent exciter des inquiétudes. | Fam., *Payer de mine*, Avoir un bel extérieur, mais peu de mérite, ou peu de santé. | Fam., *Avoir la mine d'être riche*, etc., Paraître tel. | Fam., *Porter la mine de*, avoir l'air de. | La contenance que l'on prend, l'air qu'on se donne, dans une intention qqc. | *Faire mine de qq. ch.*, En faire semblant. | *Faire bonne mine*, *mauvaise mine à qqn.*, Lui faire un bon, un mauvais accueil. | *Faire la mine à qqn.*, Lui témoigner qu'on est mécontent de lui. | *Il fait une laide mine*, Il fait une vilaine grimace. | Fam. et absol., *Faire la mine*, Faire la grimace. | Se dit, fam., de Certains mouvements du visage, de certains gestes qui ne sont pas naturels. | *Faire des mines à qqn.*, Lui faire des signes pour lui faire entendre une chose qu'on ne peut pas ou qu'on ne veut pas lui dire autrement. — L'agacer par des regards affectés, par des mouvements de visage particuliers. | La bonne ou mauvaise apparence de qq. ch.

MINE. s. f. (*Minera*, b. l.) Lieu souterrain où gisent, et d'où l'on peut extraire en grand, des métaux, des minéraux, et certaines pierres précieuses. | La cavité souterraine pratiquée pour extraire ce qu'une mine contient. | Se dit Des métaux et des minéraux encore mêlés avec la terre, avec la pierre de la mine. | *Mine de plomb*, ou *Plombagine*, La pierre dont on fait les crayons de couleur de plomb. | *C'est une mine de savoir, d'érudition*, C'est un homme très-savant, très-érudit. | Cavité souterraine pratiquée sous un bastion, sous un rempart, dans un roc, etc., pour le faire sauter par le moyen de la poudre à canon. | *La chambre* ou *le fourneau de la mine*, Le lieu destiné à recevoir la charge de la mine. | *Éventer la mine*, Découvrir le lieu où elle est pratiquée, et en empêcher l'effet. — Pénétrer un dessein secret, et empêcher par là qu'il ne réussisse.

MINE. s. f. (*Mina.*) Ancienne mesure contenant la moitié d'un setier. | Ce qui est contenu dans la mine.

MINE. s. f. (*Mina.*) Monnaie qui valait cent drachmes chez les Athéniens, et deux cent quarante chez les Hébreux.

MINER. v. a. Faire, pratiquer une mine sous un ouvrage de fortification, dans un roc, etc. | Creuser, caver lentement. | Fig., Consumer, détruire, ruiner peu à peu.

MINERAI. s. m. (*Mineralia*, b. l.) Synonyme de *Mine*, dans le sens de Métal tel qu'on le retire de la mine. | Se dit Des espèces métalliques qui résultent de la combinaison d'un métal avec un minéralisateur. (Mi-ne-rè.)

MINÉRAL. s. m. Se dit Des corps non vivants et non organisés qui se trouvent dans l'intérieur de la terre ou à sa surface, tels

que les pierres, les métaux, les substances inflammables, les sels et les pétrifications.

MINÉRAL, ALE. adj. (*Mineralia*, b. l.) Qui appartient aux minéraux, qui tient des minéraux. | *Le règne minéral*, L'ensemble des objets compris sous le nom de Minéraux. | *Eau minérale*, Eau dans laquelle un ou plusieurs minéraux sont en dissolution.

MINÉRALISATEUR. s. m. Se dit Des substances qui, par leur combinaison avec les matières métalliques, en changent beaucoup les caractères extérieurs. (Mi-né-ra-li-za-teur.)

MINÉRALISATION. s. f. Action, opération par laquelle les métaux se combinent avec les diverses substances qu'on nomme Minéralisateurs. (Mi-né-ra-li-za-sion.)

MINÉRALISER. v. a. Se dit Des substances qui, se combinant avec les matières métalliques, en changent beaucoup les caractères extérieurs. (Mi-né-ra-li-zé.)

MINÉRALOGIE. s. f. (*Minera*, lat.; *logos*, gr.) Partie de l'histoire naturelle qui traite des minéraux. (Mi-né-ra-lo-jie.)

MINÉRALOGIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne la minéralogie. (Mi-né-ra-lo-jic-e.)

MINÉRALOGISTE. s. m. Celui qui possède la science des minéraux. (–lo-jis-te.)

MINERVE. s. f. (*Minerva.*) Nom propre devenu nom commun dans le sens de Tête, de cervelle. Fam. (Mi-nèr-ve.)

MINET, ETTE. s. Petit chat, petite chatte. Fam. (Mi-ne; è-te.)

MINEUR. s. m. Celui qui fouille la mine pour en tirer la matière minérale. | Celui qui est employé aux travaux des mines pratiquées pour l'attaque ou la défense des places.

MINEUR, EURE. adj. comparatif. (*Minor.*) Moindre, plus petit. | *L'Asie Mineure*, Partie occidentale de l'Asie. | T. ecclésiast. *Les quatre ordres mineurs*, ou, subst., *Les quatre mineurs*, Les quatre petits ordres, qui sont ceux de portier, de lecteur, d'exorciste et d'acolyte. | *Frères mineurs*, Religieux nommés autrement *Cordeliers.* | *Tierce mineure*, Tierce composée d'un ton et d'un semi-ton. | *Ton* ou *mode mineur*, Celui où la tierce et la sixte, au-dessus de la tonique, sont mineures.—Subst. masc. *Passer du mineur au majeur.* | Adj. et subst., Qui n'a point atteint l'âge prescrit par les lois pour disposer de sa personne, de son bien.

MINEURE. s. f. (*Minor.*) La seconde proposition d'un syllogisme. | La thèse que les étudiants en théologie soutenaient durant le cours de la licence. On la nommait aussi *Mineure ordinaire.*

MINIATURE. s. f. (*Miniatus.*) Sorte de peinture délicate qui se fait à petits points ou à petits traits, avec des couleurs très-fines délayées à l'eau gommée. | Se dit Des ouvrages de littérature faits dans de petites proportions. | Un tableau, un portrait peint en miniature. | Objet d'art de petite dimension, et travaillé avec délicatesse. | Personne petite et délicate. (Mi-nia-tu-re [n m.].)

MINIATURISTE. s. m. Peintre en miniature.

MINIÈRE. s. f. La terre, le sable ou la pierre dans lesquels on trouve et d'où l'on tire un métal ou un minéral.

MINIME. adj. des 2 g. (*Minimus.*) Très-petit, très-peu considérable.

MINIME. s. f. (*Minimus.*) Il se disait, dans l'ancienne Musique, de La note qu'on appelle aujourd'hui *Blanche.*

MINIME. s. m. Religieux de l'ordre de Saint-François de Paule.

MINIMUM. s. m. T. de mathém. empr. du latin. Le plus petit degré auquel une grandeur puisse être réduite. | Se dit, par opposition à *Maximum*, De la plus petite somme dans l'ordre des sommes dont il s'agit. | La moindre des peines que la loi inflige pour un crime, pour un délit. (Mi-ni-mo-me.)

MINISTÈRE. s. m. (*Ministerium.*) L'emploi, la charge qu'on exerce. | *Le ministère des autels*, Le sacerdoce, les fonctions de prêtre. | *Le ministère de la parole, de l'éloquence*, Les fonctions qui exigent le talent de l'orateur, telles que celles d'avocat, de prédicateur, etc. | *Ministère public*, Magistrature établie près de chaque tribunal, pour y veiller au maintien de l'ordre public, et y requérir l'exécution et l'application des lois. | L'entremise de qqn. dans une affaire, le service qu'il rend à une autre personne dans qq. emploi. | La fonction d'un ministre ayant un département, et Ce département même. | Le temps pendant lequel la personne dont on parle a été ministre. | Le lieu où sont établis les bureaux d'un ministère, l'hôtel destiné à l'habitation d'un ministre. | Se dit Du corps des ministres ayant département.

MINISTÉRIEL, ELLE. adj. Qui appartient, qui a rapport au ministère, qui est propre à un ministre. | Subst., Qui est partisan du ministère, dévoué au ministère. | Au palais, *Officiers ministériels*, Officiers publics ayant qualité pour faire certains actes, tels que les notaires, les avoués, les huissiers, etc. (Mi-nis-té-ri-el; è-le.)

MINISTÉRIELLEMENT. adv. Dans la forme ministérielle. (Mi-nis-té-ri-è-le-man.)

MINISTRE. s. m. (*Minister.*) Celui dont on se sert pour l'exécution de qq. ch. | Se dit De ceux dont le prince a fait choix pour les charger des principales affaires de l'État, et pour en délibérer avec eux. | Parmi les Luthériens et les Calvinistes, Celui qui fait le prêche.

MINIUM. s. m. (*Minium.*) Plomb uni à l'oxygène, oxyde rouge de plomb. (Mi-ni-o me.)

MINOIS. s. m. (*Miene*, all.) Visage d'un

jeune personne plus jolie que belle. Fam. (Mi-noua.)

MINON. s. m. Nom que les femmes et les enfants donnent quelquefois aux chats, quand ils les appellent.

MINORATIF. s. m. et adj. (*Minoratio.*) Se dit D'un remède qui purge doucement.

MINORITÉ. s. f. Le petit nombre, par opposition à Majorité. | *Minorité d'une assemblée*, La partie la moins nombreuse, qui combat certaines opinions, certaines mesures préférées par la partie la plus nombreuse. | L'état d'une personne mineure. | Le temps pendant lequel on est mineur. | Absol., La minorité des souverains.

MINOT. s. m. Ancienne mesure de capacité, qui contenait la moitié d'une mine. | Ce qui est contenu dans le minot. (Mi-nô.)

MINUIT. s. m. (*Media nox.*) Le milieu de la nuit. (Mi-nui.)

MINUSCULE. adj. des 2 g. [e m.] (*Minusculus.*) *Lettre minuscule, caractère minuscule*, Petite lettre. | Subst. fém. Se dit Des petites capitales, par opposition à Majuscules.

MINUTE. s. f. (*Minutus.*) Petite portion de temps qui forme la soixantième partie d'une heure. | Un court espace de temps qui n'est pas déterminé d'une manière précise. | Fam., *C'est un homme à la minute*, Il est d'une grande exactitude. | La soixantième partie de chaque degré d'un cercle.

MINUTE. s. f. (*Minutus.*) Lettre, écriture extrêmement petite. | L'original, le brouillon de ce qu'on écrit d'abord pour en faire ensuite une copie, et le mettre plus au net. | L'original des actes, qui demeure chez les notaires, et sur lequel s'expédient les copies qu'on appelle Grosses et Expéditions. | L'original des sentences, des arrêts, des procès-verbaux qui demeurent au greffe.

MINUTER. v. a. Faire la minute d'un écrit qu'on se propose de mettre ensuite au net. | Fam., Projeter qq. ch. pour l'accomplir bientôt.

MINUTIE. s. f. (*Minutia.*) Bagatelle, chose frivole et de peu de conséquence. (Mi-nu-sie.)

MINUTIEUSEMENT. adv. D'une manière minutieuse. (Mi-nu-sieu-ze-man.)

MINUTIEUX, EUSE. adj. Qui s'attache aux minuties. | Se dit aussi Des choses. (Mi-nu-sieû : ze.)

MI-PARTI, IE. adj. Composé de deux parties égales, mais dissemblables. | Au sens moral, Partagé en deux moitiés égales ou à peu près égales.

MIQUELET. s. m. (*Miquelete*, esp.) Se disait De bandits espagnols qui vivaient dans les Pyrénées, principalement sur les frontières de la Catalogne et de l'Aragon. | Se dit de soldats qui forment la garde particulière des capitaines généraux, ou gouverneurs de province, en Espagne. (Mic-e-lé.)

MIRABELLE. s. f. (*Mirabel*, n. pr.) Espèce de petite prune ronde, de couleur jaune. (Mi-ra-be-le.)

MIRACLE. s. m. (*Miraculum.*) Acte de la puissance divine, contraire aux lois connues de la nature. | Se dit D'une chose extraordinaire, d'une chose qui devait naturellement arriver, et qui cependant n'est pas arrivée. | Tout ce qui fait naître l'étonnement, l'admiration. | Fam., *Faire des miracles en qq. occasion*, Se signaler en qq. occasion. | Fam., À MIRACLE. loc. adv. Parfaitement bien.

MIRACULEUSEMENT. adv. D'une manière miraculeuse, surprenante, admirable. (Mi-ra-cu-leu-ze-man [e m.].)

MIRACULEUX, EUSE. adj. Qui s'est fait par miracle, qui tient du miracle. | Surprenant, merveilleux, admirable. (Mi-ra-cu-leû ; ze [e m.].)

MIRAGE. s. m. (*Mirare.*) Phénomène qui est l'effet de la réfraction, et qui fait paraître au-dessus de l'horizon les objets qui n'y sont pas. (Mi-ra-je.)

MIRE. s. f. (*Mirare.*) Espèce de bouton placé vers le bout d'un fusil, d'un canon, et qui sert à mirer. | *Point de mire*, L'endroit où l'on veut que le coup porte.—But auquel on tend.

MIRÉ. adj. m. *Sanglier miré*, Vieux sanglier dont les défenses sont recourbées en dedans.

MIRER. v. a. (*Mirare.*) Viser, regarder avec attention l'endroit où l'on veut que porte le coup d'une arme à feu, d'une arbalète, etc. | *Mirer des œufs*, Les regarder, en les plaçant entre son œil et le jour, pour s'assurer qu'ils sont frais. | Fam., *Mirer une place, un emploi*, Y aspirer, y viser. | Pron., Se regarder dans un miroir ou dans qq. autre chose qui renvoie l'image des objets qu'on lui présente. | Fam., *Se mirer dans son ouvrage*, Regarder son ouvrage avec complaisance.

MIRLIFLORE. s. m. Jeune homme qui fait l'agréable, le merveilleux. Fam.

MIRLIROT. s. m. *V.* MÉLILOT.

MIRLITON. s. m. Espèce de flûte très-simple, formée d'un roseau bouché par les deux bouts, avec une pelure d'oignon ou avec un morceau de baudruche.

MIRMIDON. s. m. (*Murmêdôn*, gr.) (Qqns. écrivent *Myrmidon.*) Nom de peuple devenu nom appellatif, par lequel on désigne avec mépris, avec raillerie, Un jeune homme de très-petite taille. | Se dit De ceux qui ont des prétentions exagérées et ridicules. Fam.

MIROIR. s. m. (*Mirare.*) Glace de verre ou de cristal, qui, étant enduite par derrière avec une feuille d'étain et du mercure, réfléchit l'image des objets qu'on lui présente. | Tout corps poli qui, ne donnant point passage à la lumière, la réfléchit, et renvoie l'image des objets. | Ce qui repré-

sente une chose et la met en qq. sorte devant nos yeux. | *Œufs au miroir*, Œufs qu'on fait cuire sur un plat enduit de beurre, sans les brouiller; n. autr. *Œufs sur le plat.* | Instrument monté sur un pivot et garni de petits morceaux de miroir, qu'on expose au soleil pour attirer par son éclat des alouettes et d'autres petits oiseaux. | Le cadre ou cartouche de menuiserie, placé à l'arrière du vaisseau, et chargé des armes du roi. La figure qui donne son nom au vaisseau. On dit aujourd'hui *Tableau.* | Se dit Des places entaillées sur le tronc d'un arbre, et marquées avec le marteau. (Mi-rouar.)

MIROITÉ, ÉE. adj. se dit D'un cheval dont le poil véritablement bai présente des marques plus brunes ou plus claires qui rendent sa croupe en qq. façon pommelée. (Mi-roua-té.)

MIROITERIE. s. f. Commerce de miroirs. (Mi-roua-te-rie.)

MIROITIER. s. m. Marchand qui fait, répare et vend les miroirs. (Mi-roua-tié.)

MIROTON. s. m. Mets composé de tranches de bœuf déjà cuites, qu'on assaisonne de différentes manières.

MISAINE. s. f. se dit Du mât d'avant, du mât qui est près du mât de beaupré; se dit aussi Des objets qui en dépendent. (Mi-zè-ne.)

MISANTHROPE. s. m. et adj. (*Misanthropos*, gr.) Celui qui hait les hommes. | Homme bourru, chagrin, ennemi du commerce des autres hommes. (Mi-zan-tro-pe.)

MISANTHROPIE. s. f. Haine des hommes. Caractère d'un homme bourru, chagrin, ennemi du commerce des autres hommes. (Mi-zan-tro-pie.)

MISANTHROPIQUE. adj. des 2 g. Qui naît de la misanthropie, qui en a le caractère. (Mi-zan-tro-pic-e.)

MISCELLANÉES. s. m. pl. (*Miscellanea.*) Recueil de différents ouvrages de science, de littérature, qui n'ont qqf. aucun rapport entre eux. On dit plus ordin. *Miscellanéa* ou *Mélanges.* (Mi-sel-la-née.)

MISCIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui peut se mêler, s'allier. (Mis-si-bi-li-té.)

MISCIBLE. adj. des 2 g. (*Miscere.*) Qui a la propriété de se mêler avec qq. ch. (Mis-si-ble.)

MISE. s. f. (*Missus.*) Ce qu'on met, soit dans une société de commerce, soit au jeu. | Enchère. | L'emploi de l'argent qu'on a reçu, qu'on a dépensé, et L'état que l'on en dresse dans un compte. (Vi.) | *Ces espèces-là ne sont plus de mise*, N'ont plus de cours, ne sont plus de débit. | Fam., *De mise*, Présentable, recevable, de mode. | Manière de se mettre, de se vêtir. | *Mise en possession*, Formalité juridique par laquelle on est mis en possession d'un bien. | *Mise en scène*, Les préparatifs, les soins qu'exige la représentation d'une pièce de théâtre. | *Mise hors*, Argent déboursé, avancé pour les frais d'une entreprise. (Mi-ze.)

MISÉRABLE. adj. des 2 g. Malheureux, qui est dans la misère, dans la souffrance. | *Faire une fin misérable*, Mourir dans la misère, ou Périr d'une manière très-fâcheuse. | Méchant. | Qui est fort mauvais dans son genre. | Subst., Celui qui est dans la misère. | Par injure, Homme de néant, très-malhonnête homme. | Enfant, jeune homme vicieux. | Femme décriée pour sa mauvaise conduite. (Mi-zé-ra-ble.)

MISÉRABLEMENT. adv. D'une manière misérable. (Mi-zé-ra-ble-man.)

MISÈRE. s. f. (*Miseria.*) État malheureux, condition malheureuse, extrême indigence, privation des choses nécessaires à la vie. | La faiblesse et le néant de l'homme. | Peine, difficulté, gêne. | *La misère du temps, des temps*, Le mauvais état des affaires. | Bagatelle, chose de peu d'importance et de valeur. (Mi-zè-re.)

MISÉRÉRÉ. s. m. T. de lit. cathol. Le psaume 50, qui commence en latin par ces mots, *Miserere mei, Domine* (Ayez pitié de moi, Seigneur). | Sorte de colique très-violente et très-dangereuse, dans laquelle on rend les excréments par la bouche. (Mi-zé-ré-ré.)

MISÉRICORDE. s. f. (*Misericordia.*) Vertu qui porte à avoir compassion des misères d'autrui, et à les soulager. | La grâce, le pardon accordé à ceux qu'on pourrait punir. | *La miséricorde de Dieu, la miséricorde divine*, Bonté par laquelle Dieu fait grâce aux hommes, aux pécheurs. | *A tout péché miséricorde*, signifie tantôt Il faut avoir de l'indulgence, tantôt Espérez votre pardon. | *Être à la miséricorde de qqn.*, Dépendre absolument de la pitié de qqn. | Fam., *Crier miséricorde*, se dit De qqn. qui souffre de violentes douleurs, et qui pousse de grands cris. | Petite saillie de bois attachée sous le siége d'une stalle, et sur laquelle on peut être en qq. manière assis, lorsque le siége est levé. (Mi-zé-ri-cor-de.)

MISÉRICORDIEUSEMENT. adv. Avec miséricorde. (Mi-zé-ri-cor-dieu-ze-man.)

MISÉRICORDIEUX, EUSE. adj. et subst. Qui a de la miséricorde, qui est enclin à la miséricorde. (Mi-zé-ri-cor-dieû; ze.)

MISSEL. s. m. (*Missale.*) Livre qui contient les prières, le canon et les cérémonies de la messe. (Mi-sel.)

MISSION. s. f. (*Missio.*) Charge, pouvoir qu'on donne à qqn. d'aller faire qq. chose. | Se dit, collect., Des prêtres, séculiers ou réguliers, employés dans qqs. pays, soit pour la conversion des infidèles, soit pour l'instruction des chrétiens. | Une suite de prédications, de catéchismes et de conférences que les missionnaires font en qq. endroit. | *Pères de la Mission*, Congrégation de pré-

tres réguliers qui vivent en communauté sous un supérieur général, et dont l'institution a principalement pour objet la prédication dans les campagnes; n. autr. Lazaristes. | S'est dit De la maison où demeuraient les Pères de la Mission. | *Prêtres des Missions étrangères*, Prêtres séculiers qui vivent en communauté sous un supérieur général, et dont l'institution est d'aller prêcher l'Évangile dans les Indes. *Missions étrangères*, La maison où ces prêtres demeurent. (Mi-sion.)

MISSIONNAIRE. s. m. Celui qui est employé aux missions pour la conversion ou pour l'instruction des peuples. | Se disait Des Pères de la Mission. (Mi-sio-nè-re.)

MISSIVE. adj. f. (*Missio.*) Destinée à être envoyée. *Lettre missive*, ou, subst., *Missive*. Fam. (Mi-si-ve.)

MISTRAL. s. m. Nom que, dans les provinces de France voisines de la Méditerranée, on donne au vent de nord-ouest. Qqs. uns disent et écrivent *Maëstral*.

MITAINE. s. f. (*Mitana*, b. l.) Sorte de gant de laine, de soie ou de peau, où la main entre tout entière, sans qu'il y ait de séparation pour les doigts, excepté pour le pouce. | Sorte de petits gants de femme, qui ne couvrent que le dessus des doigts. | Fam., au plur., Précautions, soins, ménagements. | Pop., *Onguent miton mitaine*, Remède qui ne fait ni bien ni mal. | Expédient inutile. (Mi-tê-ne.)

MITE. s. f. Petit insecte sans ailes et à huit pattes, dont une espèce, presque imperceptible, s'engendre dans le fromage.

MITHRIDATE. s. m. (*Mithridatia.*) Drogue composée, que l'on dit être de l'invention de Mithridate, et à laquelle on attribue des vertus antivénéneuses. | *Vendeur de Mithridate*, Charlatan; fam., Homme qui parle avec jactance, et qui promet beaucoup et ne tient rien. (Mi-tri-da-te.)

MITIGATION. s. f. (*Mitigatio.*) Adoucissement. (Mi-ti-ga-sion.)

MITIGER. v. a. (*Mitigare.*) Adoucir, rendre plus aisé à supporter, à subir, à pratiquer. | *Mitiger une assertion, une proposition*, La rendre moins absolue, y apporter qq. modification. | *Morale mitigée*, Morale relâchée. *Ordres mitigés*, Ceux qui vivent sous une règle moins austère et moins pénible que celle de leur première institution. (Mi-ti-jé.)

MITON. s. m. Sorte de gant sans main ni doigt qui ne sert qu'aux femmes, et ne leur couvre que l'avant-bras. | *Miton mitaine*. *V.* MITAINE.

MITONNER. v. n. Il se dit Du pain qu'on laisse tremper longtemps dans le bouillon sur le feu avant de servir le potage. | V. a., fam., Dorloter, prendre un grand soin de tout ce qui regarde la santé et les aises d'une personne. | Fam., *Mitonner qqn.*, Ménager adroitement son esprit, dans des vues intéressées. | Fam., *Mitonner une affaire*, La disposer et la préparer doucement, pour la faire réussir quand il en sera temps. (Mi-to-né.)

MITOYEN, ENNE. adj. (*Mediastinus.*) Qui est au milieu, qui tient le milieu, qui est entre deux choses. | *Mur mitoyen*, Mur qui appartient aux deux propriétés contiguës dont il forme la séparation. | *Dents mitoyennes d'un cheval*, Celles qui sont entre les pinces et les coins. | Qui est placé entre deux choses extrêmes ou opposées, et qui tient un peu de l'une et de l'autre. (Mi-toua-iin; ë-ne.)

MITOYENNETÉ. s. f. Qualité de ce qui est mitoyen; Droit de copropriété de deux voisins sur le mur, la haie, le fossé qui les sépare. (Mi-toua-ië-ne-té.)

MITRAILLADE. s. f. Décharge de plusieurs canons chargés à mitraille, sur une masse de personnes. (Mi-tra-lla-de [ll m.].)

MITRAILLE. s. f. collectif. Toute sorte de vieille quincaillerie, de vieux morceaux de cuivre. | Fam., La basse monnaie. | Toute sorte de vieux clous, de vieux fers, etc., dont on chargeait qqfs. le canon; Les balles de fer ou biscaïens, ordin. mêlés de ferraille, dont on fait des cartouches pour l'artillerie. (Mi-tra-lle [ll m.].)

MITRAILLER. v. n. et a. Tirer le canon à mitraille. (Mi-tra-llé [ll m.])

MITRE. s. f. (*Mitra.*) Coiffure que portent les évêques quand ils officient en habits pontificaux. | Coiffure qui était en usage chez les femmes romaines, et qui venait originairement des Perses. | Se dit Des tuiles, des planches de plâtre qu'on dispose en forme de mitre au-dessus d'une cheminée, pour l'empêcher de fumer.

MITRÉ, ÉE. adj. (*Mitratus.*) Qui porte la mitre. *Abbé crossé et mitré*.

MITRON. s. m. Garçon boulanger. Pop.

MIXTE. adj. des 2 g. (*Mixtus.*) Qui est mélangé, qui est composé de plusieurs choses de différente nature, et qui participe de la nature des unes et des autres. | *Commission mixte*, Commission composée d'hommes pris dans deux ou plusieurs nations. | *Causes, actions mixtes*, Causes, actions qui sont à la fois personnelles et réelles. | Subst. masc. Un corps mixte. (Mic-ste.)

MIXTILIGNE. adj. des 2 g. (*Mixtus, linea.*) Se dit Des figures terminées en partie par des lignes droites, et en partie par des lignes courbes. (Mic-sti li-ne [n m.].)

MIXTION. s. f. (*Mixtio.*) Mélange de plusieurs drogues dans un liquide, pour la composition d'un médicament. (Mic-stion.)

MIXTIONNER. v. a. Mélanger, mêler qq. drogue dans une liqueur, et faire qu'elle s'y incorpore. *Vin mixtionné*, Vin qui n'est pas naturel, qui est mélangé, frelaté. (Mic-sti-o-né.)

MIXTURE. s. f. (*Mixtura.*) Médicament liquide qui résulte du mélange de substances diverses. (Mic-stu-re.)

MNÉMONIQUE. s. f. (*Mnemonica.*) Art de faciliter les opérations de la mémoire; Méthode au moyen de laquelle on se forme une mémoire artificielle. | Adj. des 2 g. *Art mnemonique.* (Mné-mo-nic-e.)

MNÉMOTECHNIE. s. f. (*Mnemé, techné*, gr.) Il est synonyme de Mnémonique. (Mné-mo-tèc-nie.)

MOBILE. adj. des 2 g. (*Mobilis.*) Qui se meut, ou qui peut être mû. | *Caractères mobiles*, Caracteres séparés qu'on place les uns après les autres pour en former des mots, etc. | *Fêtes mobiles*, Certaines fêtes de l'année, ainsi nommées parce que le jour de leur célébration change tous les ans, selon la différence des lunaisons. | *Caractère mobile*, Caractère changeant. *Imagination, esprit mobile*, Imagination, esprit qui reçoit aisément des impressions différentes. | *Troupes mobiles*, se dit par opposition à Troupes, à corps sédentaires. | Subst. masc. Le corps qui est mû. | Une roue ou quelque autre pièce du mouvement d'une montre ou d'une pendule, qui tourne sur son pivot. | La force mouvante. | *Le premier mobile*, Le ciel que les anciens astronomes supposaient envelopper et faire mouvoir tous les autres cieux. | Personne qui donne le mouvement à une affaire, à une association. | MOBILE, subst. m. Ce qui porte à faire qq. ch.

MOBILIAIRE. adj. f. Qui consiste en meubles, ou qui concerne cette nature de biens. (Mo-bi-li-è-re.)

MOBILIER, ÈRE. adj. (*Mobilis.*) Qui est de la nature du meuble. | *Succession mobilière*, Succession ou portion de succession qui consiste en meubles. *Héritier mobilier*, Celui qui hérite des meubles. | MOBILIER, subst. collectif, se dit Des meubles, de ce qui sert à garnir et à orner une maison, sans en faire partie. (Mo-bi-lié.)

MOBILISATION. s. f. Action de mobiliser. (Mo-bi-li-za-sion.)

MOBILISER. v. a. Faire une convention en vertu de laquelle un immeuble réel ou réputé tel est considéré comme meuble. On dit aussi *Ameublir.* | Envoyer en expédition, mettre en campagne un corps ordinairement sédentaire. (Mo-bi-li-zé.)

MOBILITÉ. s. f. (*Mobilitas.*) Facilité à être mû. | *Mobilité de caractère, d'esprit, d'imagination*, Facilité à passer promptement d'une disposition à une autre, d'un objet à un autre. | *La mobilité des choses humaines, des opinions*, Leur incertitude, leur passage continuel d'un état à un autre.

MODALITÉ. s. f. T. de Logique. Mode, qualité, manière d'être.

MODE. s. f. (*Modus.*) Usage passager qui dépend du goût et du caprice. | *Bœuf à la mode*, Ragoût fait d'une pièce de bœuf piquée de gros lard. | Au plur., Les ajustements, les parures à la mode; mais, dans cette acception, se dit De ce qui sert à l'habillement des dames. | Maniere, fantaisie. | *À la mode d'Italie, d'Espagne*, etc., Suivant les usages d'Italie, d'Espagne, etc.

MODE. s. m. (*Modus.*) Manière d'être. | Forme, méthode. | Se dit Des inflexions générales du verbe, qui forment la conjugaison, et qui servent à exprimer les différents points de vue sous lesquels on considère l'existence ou l'action. | T. de mus. Le caractere affecté au ton. | *Mode majeur*, Celui où la tierce et la sixte, au-dessus de la tonique, sont majeures; et, dans le Plain-chant, *Mode authentique*, Celui où la quinte de la tonique est au grave, et la quarte à l'aigu; et, *Mode plagal*, celui où la quinte est à l'aigu, et la quarte au grave.

MODELAGE. s. m. Opération de celui qui modèle. (Mo-de-la-je.)

MODÈLE. s. m. (*Modulus.*) Exemplaire, patron. | La personne, homme ou femme, d'après laquelle les artistes dessinent, peignent, modèlent, sculptent, etc. | *Poser le modèle*, Mettre le modèle dans l'attitude qu'on veut représenter. | La représentation en terre ou en cire d'un ouvrage qu'on se propose d'exécuter en marbre ou en qq. autre matière. | La représentation en petit d'un objet qu'on se propose d'exécuter en grand. | Se dit Des ouvrages d'esprit, et Des actions morales. | Personne qui a de grandes vertus, de grandes qualités.

MODELER. v. a. (*Modulari.*) Former avec de la terre molle ou de la cire le modèle, la représentation d'un ouvrage qu'on veut exécuter en marbre ou en qq. autre matière. | Régler, conformer. | MODELÉ. subst. masc. La représentation, l'imitation des formes.

MODÉNATURE. s. f. Proportion et galbe des moulures d'une corniche.

MODÉRATEUR, TRICE. s. (*Moderator.*) Celui, celle qui modère, qui dirige, qui règle. | Celui qui cherche à tempérer des opinions exaltées, à rapprocher des sentiments extrêmes. (—tri-se.)

MODÉRATION. s. f. (*Moderatio.*) Retenue, vertu qui porte à garder une sage mesure en toutes choses. | Retranchement, diminution d'un prix ou d'une taxe. | Adoucissement, mitigation. (Mo-dé-ra-sion.)

MODÉRÉMENT. adv. Sans excès, avec modération. (Mo-dé-ré-man.)

MODÉRER. v. a. (*Moderare.*) Diminuer, adoucir, tempérer, rendre moins violent. | Au sens moral, et pron., Se posséder, se contenir. | MODÉRÉ, ÉE. adj. Se dit Des choses qui sont éloignées de toute sorte d'excès. | Qui est sage et retenu, qui n'est point emporté.

MODERNE. adj. des 2 g. (*Modernus*, b. l.) Nouveau, récent, qui est des derniers temps.

| Subst. masc. Se dit Des auteurs, des savants, des artistes qui ont paru depuis la renaissance des lettres et des arts. | À LA MODERNE. loc. adv. Suivant la manière récente. (Mo-der-ne.)

MODERNER. v. a. Restaurer, pour de nouveaux usages et dans un goût moderne, un ancien édifice. (Mo-der-né.)

MODESTE. adj. des 2 g. (*Modestus.*) Qui a de la modestie. | Subst., *Faire le modeste.* | Qui a de la retenue, de la modération, qui ne donne dans aucun excès. | En parlant Des choses, Médiocre, simple, sans éclat. | *Couleur modeste*, Couleur qui n'est pas éclatante. Se dit Des vêtements. | Qui a de la pudeur, de la décence. (Mo-dès-te.)

MODESTEMENT. adv. D'une manière modeste, avec modestie, avec modération. (Mo-dès-te-man.)

MODESTIE. s. f. (*Modestia.*) Retenue dans la manière de penser et de parler de soi. | Modération. | Pudeur, décence. (Mo-dès-tie.)

MODICITÉ. s. f. (*Modicus.*) Petite quantité. Se dit en parlant De bien, d'argent. (Mo-di-si-té.)

MODIFICATIF, IVE. adj. Qui modifie. | Subst. masc. Se dit surtout Des mots qui déterminent le sens des autres.

MODIFICATION. s. f. (*Modificatio.*) Modération, restriction, adoucissement d'une proposition, d'une convention, etc. | Changement qui s'opère dans la manière d'être d'une substance. (Mo-di-fi-ca-sion.)

MODIFIER. v. a. Modérer, adoucir, restreindre. | Corriger, changer une chose dans qqne. de ses parties. | Opérer un changement dans la manière d'être d'une substance.

MODILLON. s. m. Ornement propre aux ordres ionique, corinthien et composite, placé sous le larmier de la corniche, et figurant l'extrémité des chevrons du comble. (Mo-di-llon [ll m.].)

MODIQUE. adj. des 2 g. (*Modicus.*) Qui est peu considérable, de peu de valeur. (Mo-dic-e.)

MODIQUEMENT. adj. Avec modicité. (Mo-dic-e-man.)

MODISTE. s. des 2 g. Ouvrier, ouvrière en modes; marchand, marchande de modes.

MODULATION. s. f. (*Modulatio.*) Passage d'un ton, d'un mode à un autre, dans le chant ou dans l'harmonie. | L'action de moduler le chant ou l'harmonie, et L'effet qui en résulte. (Mo-du-la-sion.)

MODULE. s. m. (*Modulus.*) Mesure arbitraire servant à établir les rapports de proportion entre toutes les parties d'un ouvrage d'architecture. | Se dit de Tout ce qui sert à mesurer. | Le diamètre d'une médaille.

MODULER. v. n. et a. (*Modulari.*) Faire passer le chant ou l'harmonie dans des tons ou des modes différents.

MOELLE. s. f. (*Medulla.*) Substance molle et grasse qui remplit la cavité des os. | La substance molle et spongieuse qui se trouve au dedans de certains arbres, de certaines plantes. | La substance que contient un bâton de casse. | En parlant Des ouvrages d'esprit, Ce qu'il y a de plus essentiel, de plus instructif. (Moua-le.)

MOELLEUSEMENT. adv. D'une manière moelleuse. *Ce tableau est peint moelleusement.* (Moua-leu-ze-man.)

MOELLEUX, EUSE. adj. (*Medullosus.*) Rempli de moelle. | *Vin moelleux*, Vin qui joint la douceur à la force, et qui flatte agréablement le goût. | *Étoffe moelleuse*, Étoffe qui a du corps, et qui est souple, douce à la main. | *Voix moelleuse*, Voix pleine, douce, et qui n'a rien d'aigre ni de dur. | *Pinceau moelleux*, Pinceau dont les touches sont larges, grasses et bien fondues. | *Contours moelleux*, Contours souples et gracieux. | Subst., *Le moelleux des contours.* (Moua-leû, ze.)

MOELLON. s. m. Pierre de petite dimension qui s'emploie dans les massifs de construction, et qu'on recouvre ord. de plâtre ou de mortier. | *Moellon d'appareil*, Celui qui est équarri pour être employé en parement. | *Moellon piqué*, Moellon travaillé avec la pointe. (Moua-lon.)

MOEUF. s. m. T. de gramm., synonyme de Mode. (Vi.) *V.* MODE. (Meuf.)

MOEURS. s. f. pl. (*Mores.*) Habitudes naturelles ou acquises, pour le bien ou pour le mal, dans tout ce qui regarde la conduite de la vie. | *Avoir des mœurs*, Avoir de bonnes mœurs. | La manière de vivre, les inclinations, les habitudes, les coutumes particulières de chaque nation, de chaque personne. | *Les mœurs des animaux*, Les habitudes naturelles des différentes espèces d'animaux, les habitudes qui résultent de leur instinct. | Ce qui concerne les habitudes morales du pays et du temps dont il est question dans un poëme, dans une pièce de théâtre, ce qui est conforme au caractère des personnages qui y sont introduits. | T. de peint. Le costume, les usages des différents temps, des différents lieux. | La partie morale de l'éloquence, celle qui a pour objet de gagner la confiance des auditeurs. (Meurs.)

MOFETTE. s. f. Exhalaison pernicieuse qui s'élève dans les lieux souterrains, et principalement dans les mines. | Toute exhalaison dangereuse. (Mo-fè-te.)

MOHATRA. adj. m. *Contrat mohatra*, Contrat ou marché usuraire, par lequel un marchand vend très-cher, à crédit, ce qu'il rachète à très vil prix, mais argent comptant. (Vi.) (Mo-a-tra.)

MOI. Pronom sing. de la 1re personne, qui est des 2 g., et dont *Nous* est le pluriel. (*Me, Mihi.*) Ce mot est un synonyme réel de *Je* et de *Me;* mais il s'emploie différemment, et dans aucun cas il ne peut être remplacé

ni par *Je* ni par *Me*. | Moi, employé seul comme réponse, peut être sujet ou régime direct. *Qui veut aller avec lui? Moi:* dans cet ex. il est sujet. *Qui a-t-on voulu désigner? Moi:* dans cet ex. il est régime direct. | Se joint à *Je*, par apposition et réduplication, pour donner plus d'énergie à la phrase, *Je dis, moi; Moi, je dis.* | Se met par opposition devant ou après *Me*. *Voudriez vous me perdre, moi votre allié?* | Moi, se construit encore avec les pronoms *Ce* et *Il*. *C'est moi qui vous en réponds. C'est de moi qu'il s'agit.* | Après une prép., il n'y a que le pronom *Moi* qui puisse exprimer la première personne. *Il a parlé de moi.* — Il en est de même après une conj. *Mon frère et moi.* | *De moi*, après un nom de personne ou un pronom personnel également précédé de la prép. *de*, se met qqf. pour Le mien, etc. *C'est l'opinion de mon frère et de moi que je vous exprime.* | Quand le verbe est à l'impératif, et que le pronom qu'il régit n'est point suivi du mot *en*, c'est *Moi* qu'il faut employer après le verbe, soit comme régime simple, *Louez-moi*, *récompensez-moi;* soit comme régime indirect, où la prép. *à* est sous-entendue, *Rendez-moi compte, dites-moi la vérité;* et alors *Moi* se joint au verbe par un tiret. | Qqf., mais fam., il se met par redondance, et pour donner plus de force à ce qu'on dit. *Faites-moi taire ces gens-là.* | Dans le même cas, *Moi* se met après l'adv. de lieu *y*, soit comme régime direct, soit comme régime indirect. *Menez-y-moi. Donnez-y-moi une place.* | *À moi.* Sorte d'exclamation pour faire venir promptement qqn. auprès de soi. | *Quant à moi, pour moi.* Autres façons de parler dont on se sert pour marquer plus particulièrement ce qu'on pense. | *Quant-à-moi*, s'emploie aussi subst. et comme un seul mot, et signifie Air fier ou réservé. Fam., *Garder son quant-à-moi.* | Moi se prend, subst., pour signifier L'attachement de qqn. à ce qui lui est personnel. *Le moi choque toujours l'amour-propre des autres.* | L'individualité métaphysique d'une personne. (Moua.)

MOIGNON. s. m. Ce qui reste d'un bras, d'une jambe, d'une cuisse coupés. | Ce qui reste d'une grosse branche d'arbre qui a été coupée ou rompue. (Moua-non [n m].)

MOINAILLE. s. f. T. de mépris. Les moines en général. Fam. (Moua-na-lle [ll m.].)

MOINDRE. adj. comparatif des 2 g. (*Minor.*) Plus petit en étendue ou en quantité. | Plus petit dans son genre. | Moins considérable. | Qui n'est pas si bon, ou qui est plus mauvais. | Avec l'article, Le moins considérable, le moins important, le plus petit, etc. | Avec l'article et précédé d'une négation, signifie Aucun. | Absol., *Les quatre moindres*, Les quatre ordres inférieurs ou mineurs. *V.* Mineur. (Mouin-dre.)

MOINE. s. m. (*Monachus.*) Religieux faisant partie d'un ordre dont les membres vivent sous une règle commune, et séparés du monde, comme les bénédictins, les bernardins, les chartreux. L'usage a étendu cette dénomination aux religieux mendiants. | Meuble de bois où l'on suspend une sorte de réchaud plein de braise pour chauffer le lit. Cylindre de bois creusé, doublé de tôle, dans lequel on introduit un fer chaud pour ce même usage. (Moua-ne.)

MOINEAU. s. m. Passereau, petit oiseau de plumage gris, qui aime à faire son nid dans des trous de muraille. | *Pot à moineau*, Pot de terre qu'on attache en dehors d'une fenêtre, afin que les moineaux y viennent faire leurs nids. | Petit bastion obtus, que l'on met au milieu d'une courtine très-longue, pour compléter le flanquement. (Moua-nó.)

MOINERIE. s. f. T. de mépris. Les moines en général. | L'esprit et l'humeur des moines. (Moua-ne-rie.)

MOINESSE. s. f. (*Monacha.*) Religieuse. Se dit en plaisanterie. | Se dit par mépris. (Moua-nè-se.)

MOINILLON. s. m. Petit moine, ou Moine sans considération. (Moua-ni-llon.)

MOINS. (*Minus.*) Adv. de comparaison, opposé à Plus, et qui sert à marquer l'infériorité d'une personne ou d'une chose comparée à une autre ou à elle-même, sous qq. rapport de qualité, de quantité, d'action, etc. | Moins, subst., Trait horizontal qui est le signe de la soustraction. | Tiret long qui ordin. sert à séparer des phrases, ou à remplacer des mots qu'on juge inutile de répéter. | Sur et tant moins. loc. prép. En déduction. (Vi.) | À moins de. loc. prép. À un prix au-dessous de. | Sans une certaine condition. | À moins que. loc. conj. qui régit le subjonctif avec une négation. Si ce n'est que. —Se construit, dans le même sens, avec l'infinitif et la prép. *de*, sans négation. | Au moins, du moins. locs. conjs. qui servent à marquer qq. restriction dans les choses dont on parle. | Au moins. Sur toutes choses; sert à avertir celui à qui l'on parle de se souvenir particulièrement de ce qu'on lui dit. | De moins. loc. adv. De manque. | Exprime aussi qq. diminution, qq. rabais. | En moins de, dans moins de. loc. prép. Dans un moindre espace de temps. | En moins de rien. loc. adv. Très-promptement, en fort peu de temps. | Rien moins, précédé du verbe *Être* et suivi d'un adjectif, a le sens de la négation. — Suivi d'un subst., il peut avoir le sens positif ou négatif, selon la circonstance. | Rien moins, ou plutôt Rien de moins, employé avec un verbe impers., a aussi un sens négatif. — Avec un verbe actif ou neutre, le sens de *Rien moins* serait équivoque, s'il n'était déterminé par ce qui précède. (Mouin.)

MOIRE. s. f. Apprêt que reçoivent, à la calandre ou au cylindre, par l'écrasement

de leur grain, certaines étoffes, et qui leur communique un éclat changeant, une apparence ondée et chatoyante. | Se dit D'une étoffe qui a reçu ce genre d'apprêt. (Moua-re.)

MOIRER. v. a. Donner à une étoffe, par la pression de la calandre ou du cylindre, un éclat changeant, une apparence ondée et chatoyante. | MOIRÉ, substant., *Moiré métallique*, Fer-blanc auquel on a donné, par le moyen de qq. acide, une apparence cristalline et chatoyante. (Moua-ré.)

MOIS. s. m. (*Mensis.*) Une des 12 parties de l'année, dont chacune contient 30 ou 31 jours, excepté la seconde (février), qui est de 28 jours seulement dans les années ordinaires, et de 29 dans les années bissextiles. | L'espace de trente jours consécutifs, de qq. jour que l'on commence à compter. | Le prix convenu pour un mois d'allaitement, de location, de leçons, de travail, etc. | Se dit, absol., Des mois de grossesse d'une femme. | *Mois solaire*, L'espace de temps que le soleil met à parcourir un des signes du zodiaque. *Mois lunaire*, L'espace de temps qui s'écoule d'une nouvelle lune à une autre. | *Mois romains*, L'imposition qu'on levait sur les États de l'Empire dans les besoins extraordinaires. | Au plur., se dit, absol., De l'écoulement périodique des femmes. (Moua.)

MOISE. s. f. Se dit De certaines pièces de bois plates assemblées deux à deux avec des boulons, et servant à maintenir la charpente. (Moua-ze.)

MOISER. v. a. Mettre des moises. (Moua-zé.)

MOISIR. v. a. et n. (*Mucere.*) Faire qu'une matière se couvre d'une certaine mousse qui marque un commencement de corruption. | MOISI. subst. masc. Ce qui est moisi. | La moisissure. (Moua zir.)

MOISISSURE. s. f. Espèce de végétation qui naît sur les corps où se trouve une matière végétale unie à une certaine quantité d'eau, et qui se développe surtout quand cette matière commence à entrer en putréfaction. | L'endroit moisi, le moisi. (Moua-zi-su-re.)

MOISSINE. s. f. Faisceau de branches de vigne où les grappes sont encore attachées. (Moua-si-ne.)

MOISSON. s. f. (*Messis.*) Récolte des blés et autres grains. | Le temps de la moisson. | S'emploie au figuré, La conversion des âmes. (Moua-son.)

MOISSONNER. v. a. Faire la récolte des blés et autres grains. | *Moissonner un champ*, Faire la moisson des grains qu'il a produits. | S'emploie figur., Détruire, faire périr. (Moua-so-né.)

MOISSONNEUR, EUSE. s. Celui, celle qui moissonne, qui coupe les blés et autres grains. (Moua-so-neur; eû-ze.)

MOITE. adj. des 2 g. (*Madidus.*) Qui a qq. humidité, qui est un peu mouillé. (Moua-te.)

MOITEUR. s. f. (*Mador.*) Légère humidité, qualité de ce qui est moite. (Moua-teur.)

MOITIÉ. s. f. (*Medietas.*) L'une des parties d'un tout divisé, partagé également en deux. | Une portion, une part qui est à peu près de la moitié. | *Partager une chose par la moitié*, La partager en deux moitiés. | Prendre chacun la moitié d'une chose qui était à partager. | *À moitié*, se dit De terres et d'affaires commerciales, pour signifier que le produit doit être partagé par moitié entre le propriétaire et le fermier, ou entre les deux associés. | *À moitié chemin*, À la moitié du chemin. | *Être, se mettre de moitié avec qqn.*, Faire avec lui une société dans laquelle la perte et le gain se partagent par moitié. | Se dit, fam., D'une femme à l'égard de son mari. | Adv., À demi. | À MOITIÉ. loc. adv. En partie, à demi. | DE MOITIÉ. loc. adv. *Il a été trop long de moitié dans son discours*, etc., Il a été beaucoup plus long qu'il ne fallait. (Moua-tié.)

MOKA. s. m. Le café qui vient de Moka, ville d'Arabie. *Du café de Moka*, ou simplement *Du moka*. (Mo-ca.)

MOL, OLLE. adj. *V.* MOU.

MOLAIRE. adj. f. et subst. fém. (*Molaris.*) Se dit Des grosses dents qui servent à broyer les aliments, et qu'on appelle autr. *Mâchelières.* (Mo-lè-re.)

MÔLE. s. f. (*Mola.*) Masse informe et inanimée, dont les femmes accouchent qqf., au lieu d'accoucher d'un enfant.

MÔLE. s. m. (*Moles.*) Jetée de pierres fondée dans la mer, à l'entrée d'un port, pour rompre l'impétuosité des vagues, et pour mettre les vaisseaux plus en sûreté.

MOLÉCULAIRE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport aux molécules. (Mo-lé-cu-le-re [c m.].)

MOLÉCULE. s. f. (*Mola.*) Petite partie d'un corps. | [c m.]

MOLÈNE. s. f. Genre de plantes laineuses dont une espèce, le *Bouillon blanc*, est employé en médecine comme pectorale.

MOLESTER. v. a. (*Molestare.*) Vexer, tourmenter de qq. manière que ce soit, inquiéter par des embarras suscités mal à propos. (Mo-lès-té.)

MOLETTE. s. f. (*Mollitus.*) Partie de l'éperon qui est ordinairement faite en forme d'étoile, et qui sert à piquer le cheval. | Maladie des chevaux, qui consiste en une tumeur molle à la jambe. | Morceau de marbre, de verre, etc., taillé ordin. en cône, dont la base est plane, et sert à broyer des couleurs ou d'autres corps sur le marbre, etc. (Mo-lè-te.)

MOLINISME. s. m. Sentiment, opinion de Molina et de ses sectateurs sur la grâce.

MOLINISTE. s. et adj. des 2 g. Celui, celle qui suit le sentiment, l'opinion de Molina sur la grace.

MOLLAH. s. m. Docteur, prêtre musulman qui fait, à certaines heures, la prière sur le toit de la mosquée. (Mol-la.)

MOLLASSE. adj. des 2 g. (*Mollis.*) Qui est désagréablement mou au toucher. | Se dit D'une étoffe qui n'a pas assez de consistance, assez de corps. (Mo-la-se.)

MOLLEMENT. adv. D'une maniere molle. | *Être couché, être assis mollement*, Être couché dans un bon lit, être assis sur un siége bien mollet. | Avec un abandon gracieux. | Faiblement, lâchement, sans vigueur. | D'une manière molle et efféminée. (Mo-le-man.)

MOLLESSE. s. f. (*Mollitia.*) Qualité de ce qui est mou. Son plus grand usage, au propre, est dans le style didactique. | En parlant du climat, Température douce et molle. | Se dit aussi De la complexion, du tempérament des personnes. | *La mollesse des chairs*, L'imitation vraie de la flexibilité, de la morbidesse des chairs. | *La mollesse du pinceau*, Le défaut de fermeté dans le maniement du pinceau. | Manque de vigueur et de fermeté dans le caractere, dans la conduite, dans les mœurs. | Excès d'indulgence. | Délicatesse d'une vie efféminée. | Certain abandon gracieux, certaine douceur de pensées et de style. (Mo-le-se.)

MOLLET, ETTE. adj. Diminutif de Mou. Qui a une mollesse agréable et douce au toucher. | *Pain mollet*, Sorte de petit pain blanc qui est léger et délicat. | *OEufs mollets*, OEufs à la coque, œufs cuits de maniere que le blanc et le jaune restent liquides. (Mo-le; ê-te.)

MOLLET. s. m. (*Mollitum.*) Le gras de la jambe.

MOLLETON. s. m. (*Mollitum.*) Étoffe de laine, de coton ou de soie, tirée à poil, d'un seul côté ou des deux côtés, douce, chaude et mollette, dont on fait des camisoles. (Mo-le-ton.)

MOLLIFIER. v. a. (*Mollis, facere.*) Rendre mou et fluide.

MOLLIR. v. n. (*Molire.*) Devenir mou. | Manquer de force, faiblir, fléchir. | Céder trop aisément dans une occasion où il faudrait avoir de la fermeté. (Mo-lir.)

MOLLUSQUE. s. m. (*Molluscus.*) Nom donné aux animaux sans vertebres, dont le corps est mou, et qui ont un cœur et des vaisseaux. (Mo-lusc-e.)

MOLY. s. m. (*Moly.*) Plante dont parle Homère, et à laquelle il attribue des vertus merveilleuses. (Mo-li.)

MOLYBDÈNE. s. m. (*Molubdaina*, gr.) Sorte de métal cassant, d'une couleur semblable à celle du plomb, et tres-difficile à fondre. (Mo-lib-dè-ne.)

MOMENT. s. m. (*Momentum.*) Instant, petite partie du temps, temps fort court. | *Un bon moment*, Un instant favorable pour faire ce qu'on désire. | *Avoir de bons moments*, se dit D'une personne dont l'esprit est égaré, mais qui a qqs. bons intervalles, etc. | Fam., *Un moment*, Attendez un moment. | Le produit d'une puissance par le bras du levier, suivant lequel elle agit. | AU MOMENT DE. loc. prép. Sur le point de. | AU MOMENT OÙ, AU MOMENT QUE, DANS LE MOMENT QUE, DANS LE MOMENT OÙ. locs. conjs. Lorsque. | DU MOMENT QUE. loc conj. Dès que, depuis que. | Puisque. | À TOUT MOMENT, À TOUS MOMENTS. loc. adv. Sans cesse, à toute heure. | DANS LE MOMENT. loc. adv. Bientôt, dans très-peu de temps. | EN CE MOMENT. loc. adv. Présentement, à l'heure qu'il est. (Mo-man.)

MOMENTANÉ, ÉE. adj. (*Momentaneus.*) Qui ne dure qu'un moment. (Mo-man-ta-né.)

MOMENTANÉMENT. adv. Passagèrement, pour un moment, pendant un moment. (Mo-man-ta-né-man.)

MOMERIE. s. m. (*Momus.*) Mascarade. (Vi.) Affectation ridicule d'un sentiment qu'on n'a pas. | Chose concertée pour faire rire, jeu joué pour tromper qqn. par plaisanterie. (Vi.) | Cérémonie bizarre, ridicule. Fam.

MOMIE. s. f. (*Momia.*) Corps embaumé par les anciens Égyptiens. | Se dit Des corps de ceux qui ont été enterrés sous les sables mouvants que les vents élèvent dans les déserts de l'Arabie et de l'Égypte, et qu'on retrouve ensuite desséchés par les ardeurs du soleil. | Fam., Personne seche et noire. La couleur brune tirée des bitumes dont les momies ont été enduites.

MON. adj. possessif masc. (*Meum.*) Qui répond au pronom personnel *Moi, Je.* | Il fait, au féminin, *Ma.* Mais, lorsque le subst. ou l'adj. fém. devant lequel il est placé commence par une voyelle ou par *h* sans aspiration, au lieu de *Ma*, on dit, par euphonie, *Mon.* Devant une *h* aspirée, on dit *Ma* au féminin. | Il fait *Mes* au pluriel du masc. et du fém.

MONACAL, ALE. adj. (*Monachus.*) Appartenant à l'état de moine.

MONACALEMENT. adv. D'une maniere monacale. (Mo-na-ca-le-man.)

MONACHISME. s. m. (*Monachus.*) Il se dit Des institutions monastiques en général, et il marque ordin. une sorte de mépris.

MONADE. s. f. (*Monas.*) Être simple et sans parties, dont les leibnitziens croient que tous les autres êtres sont composés. | Animal tellement petit, qu'au plus fort microscope il ne parait que comme un point.

MONADELPHIE. s. f. (*Monas, adelphos*, gr.) Classe du systeme de Linné qui renferme les plantes à plusieurs étamines réu-

nies par leurs filets en un seul corps ou faisceau. (Mo-na-dèl-fie.)

MONANDRIE. s. f. (*Monandreó*, gr.) Classe du système de Linné qui renferme les plantes à une seule étamine.

MONARCHIE. s. f. (*Monarchia.*) Le gouvernement d'un État régi par un seul chef. | *Monarchie constitutionnelle*, Celle où la balance et l'exercice des pouvoirs sont réglés par des lois fondamentales. | État gouverné par un monarque.

MONARCHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la monarchie. (Mo-nar-chic-e.)

MONARCHIQUEMENT. adv. D'une manière monarchique. (Mo-nar-chic-e-man.)

MONARQUE. s. m. (*Monarcha.*) Chef d'une monarchie. (Mo-narc-e.)

MONASTÈRE. s. m. (*Monasterium.*) Couvent, lieu habité par des moines ou par des religieuses.

MONASTIQUE. adj. des 2 g. (*Monastikos*, gr.) Qui appartient aux moines, qui concerne les moines. (Mo-nas-tic-e.)

MONAUT. adj. m. (*Monôtos*, gr.) Qui n'a qu'une oreille. (Mo-nô.)

MONCEAU. s. m. (*Mons.*) Tas, amas fait en forme de petit mont. | Fam., *Avoir des monceaux d'une chose*, En avoir beaucoup. (Mon-sô.)

MONDAIN, AINE. adj. (*Mundanus.*) Qui aime les vanités du monde. | Qui se ressent des vanités du monde. | *C'est un sage mondain*, se dit D'un homme sage, mais peu dévot (Vi.) | MONDAIN, subst., Celui qui est attaché aux choses vaines et passagères du monde. (Mon-din; ë-ne.)

MONDAINEMENT. adv. D'une manière mondaine. (Mon-dè-ne-man.)

MONDANITÉ. s. f. Vanité mondaine.

MONDE. s. m. (*Mundus.*) L'univers, le ciel et la terre, et tout ce qui y est compris. | *L'an du monde deux mille*, La deux millième année depuis la création du monde. | La terre, le globe terrestre. | *Venir au monde*, Naître; se dit Des personnes. | *Le monde ancien*, ou *le monde des anciens*, Ce que les anciens connaissaient du globe terrestre. | *Le nouveau monde*, Le continent de l'Amérique. | *Les deux mondes*, Les deux continents. | Se dit au plur., Planètes qu'on suppose habitées. | Un lieu vaste et très-peuplé. | La totalité des hommes, le genre humain. | *Le monde chrétien*, La totalité des hommes qui professent le christianisme. | Les hommes en général, la plupart des hommes. | Se prend indéfiniment pour Gens, personnes. | Un certain nombre de personnes. | *Un monde*, Une grande quantité de personnes. | Une seule personne. | Avec l'adj. possessif, se dit Des domestiques de qqn. — Des gens qui sont sous les ordres de qqn. | Un certain nombre de personnes que l'on attend. | La société des hommes, ou Une partie de cette société. | *Homme du monde*, Homme qui vit dans le grand monde. Au plur., *Les gens du monde.* | Fam., *Le grand monde*, La société distinguée par les richesses, par les dignités de ceux qui la composent. | Une société nombreuse. | Fam., *Le petit monde*, Les gens du commun. | *Connaître le monde*, Connaître les hommes. | *N'être plus du monde*, N'être plus dans le commerce du monde. | Les hommes qui ont les mœurs corrompues du siècle. | La vie séculière. | Est qqfs. un terme augmentatif. *Je donnerais tout au monde pour l'avoir.* | *Cela est, cela va le mieux du monde*, Cela est, cela va très-bien. | *L'autre monde*, La vie future. | Pop., *Il est allé dans l'autre monde*, Il est mort.

MONDE. adj. des 2 g. (*Mundus.*) Pur, net. Se dit pour qualifier Les animaux dont la loi des Juifs permettait l'usage, soit pour les sacrifices, soit pour les repas.

MONDER. v. a. (*Mundare.*) Nettoyer. *Monder de l'orge*, Le dégager de sa pellicule; *Monder de la casse*, Tirer la casse de son bâton, et la préparer, après en avoir ôté les semences. | *Prendre de l'orge mondé*, Boire de l'eau dans laquelle on a fait bouillir de l'orge mondé.

MONDIFIER. v. a. (*Mundus, facere.*) T. de médec. Nettoyer, déterger.

MONÉTAIRE. s. m. (*Monetarius.*) Se dit Des officiers publics qui présidaient à la fabrication des monnaies et des médailles. | Adj. des 2 g. Qui a rapport aux monnaies. (Mo-né-te-re.)

MONITEUR. s. m. (*Monitor.*) Celui qui donne des avis, des conseils. | Dans les Écoles d'enseignement mutuel, L'élève chargé d'instruire un certain nombre de ses condisciples. | Titre de certains journaux.

MONITION. s. f. (*Monitio.*) Avertissement juridique qui se fait en de certains cas par l'autorité de l'évêque, avant de procéder à l'excommunication. (Mo-ni-sion.)

MONITOIRE. s. m. (*Monitorius.*) Lettres d'un official pour obliger, sous des peines ecclésiastiques, tous ceux qui ont qq. connaissance d'un crime ou de qq. autre fait dont on cherche l'éclaircissement, à venir révéler ce qu'ils savent. Adj., *Des lettres monitoires.* (Mo-ni-toua-re.)

MONITORIAL, ALE. adj. (*Monitorius.*) *Lettres monitoriales*, Lettres en forme de monitoire.

MONNAIE. s. f. (*Moneta.*) Toute sorte de pièces de métal, servant au commerce, frappées par autorité souveraine, et marquées au coin d'un prince ou d'un État souverain. | *Papier-monnaie*, Papier créé par le gouvernement pour faire office de monnaie. | *Monnaie obsidionale*, Monnaie frappée dans une ville assiégée, où on lui donne cours pendant le siège, pour une valeur ordinairement beaucoup

plus forte que sa valeur intrinsèque. | Fam., *Battre monnaie*, Se procurer de l'argent. | Se dit Des petites espèces d'argent ou de billon. *Je n'ai pas un sou de monnaie.* | La valeur d'une pièce monnayée en plusieurs pièces moindres. | Se dit Des paroles dont il se fait une espèce d'échange dans la société. | Le lieu où l'on bat monnaie. | *La monnaie des médailles*, Le lieu où l'on frappe les médailles, les jetons. (Mo-nèe.)

MONNAYAGE. s. m. Fabrication de la monnaie. (Mo-në-ia-je.)

MONNAYER. v. a. Convertir un métal en monnaie. | Donner l'empreinte à la monnaie. | *Argent monnayé*, Se dit par opposition à Argent ouvragé ou brut. (Mo-ne-ié.)

MONNAYEUR. s. m. Celui qui travaille à la monnaie de l'État. | *Faux monnayeur*, Celui qui fait de la fausse monnaie. (Mo-ne-ieur.)

MONOCHRÔME. adj. des 2 g. et subst. masc. (*Monochromum.*) Qui est d'une seule couleur. (Mo-no-cro-me.)

MONOCLE. s. m. (*Monos*, gr.; *oculus*, lat.) Petite lunette qui ne sert que pour un œil. *V.* LORGNON.

MONOCORDE. s. m. (*Monochordum.*) Instrument de bois, de cuivre, etc., sur lequel il y a une seule corde tendue, et divisée selon certaines proportions pour faire connaître les différents intervalles des sons.

MONOCOTYLÉDONE. adj. des 2 g. et subst. fém. (*Monos*, *cotulêdôn*, gr.) Se dit Des plantes dont les semences n'ont qu'un seul lobe ou cotylédon. (— ti-lé-do-ne.)

MONOECIE. s. f. (*Monos*, *oikia*, gr.) Classe du système de Linné dans laquelle on range les plantes qui portent, sur le même pied, des fleurs mâles et des fleurs femelles. (Mo-ne-sie.)

MONOGRAMME. s. m. (*Monogramma.*) Chiffre ou caractère composé des principales lettres d'un nom, et quelquefois de toutes. (Mo-no-gra me.)

MONOGRAPHIE. s. f. (*Monos*, *graphé*, gr.) Description d'un seul genre ou d'une seule espèce d'animaux, de végétaux, etc. (Mo-no-gra-fie.)

MONOÏQUE. adj. des 2 g. (*Monos*, *oikos*, gr.) Se dit Des plantes qui portent, sur le même pied, des fleurs mâles et des fleurs femelles. (Mo-no-ic-e.)

MONOLITHE. adj. des 2 g. et subst. masc. (*Monolithus.*) Qui est d'une seule pierre. (Mo-no-li-te.)

MONOLOGUE. s. m. (*Monologia.*) Scène d'une pièce de théâtre où un personnage est seul et se parle à lui-même. (Mo-no-log-e.)

MONOMANE. adj. et s. des 2 g. Qui est atteint de qq. monomanie.

MONOMANIE. s. f. (*Monos*, *mania*, gr.) Espèce d'aliénation mentale, dans laquelle une seule idée semble absorber toutes les facultés de l'intelligence.

MONÔME. s. m. (*Monos*, *nomê*, gr.) Grandeur qui est exprimée sans que celles qui la composent soient jointes par les signes *plus* ou *moins*.

MONOPÉTALE. adj. des 2 g. (*Monos*, *petalon*, gr.) Se dit Des fleurs dont la corolle est d'un seul pétale, d'une seule pièce.

MONOPHYLLE. adj. m. (*Monos*, *phullon*, gr.) Se dit d'un calice formé d'une seule pièce. (Mo-no-fi-le.)

MONOPOLE. s. m. (*Monopolium.*) Trafic exclusif, fait en vertu d'un privilége. | Trafic d'un ou de plusieurs marchands réunis, qui achètent qq. marchandise en si grande quantité, que ceux qui veulent s'en procurer sont obligés de s'adresser à eux, et de payer le prix qu'ils exigent.

MONOPOLEUR. s. m. Celui qui exerce un monopole.

MONOPTÈRE. adj. des 2 g. (*Monopterus.*) Se dit D'un édifice qui n'a qu'une seule rangée de colonnes; et surtout D'un édifice rond formé d'une simple colonnade, sans mur.

MONOSTIQUE. s. m. (*Monostichium.*) Épigramme, inscription en un seul vers. (Mo-no-stic-e.)

MONOSYLLABE. s. m. (*Monosyllabus.*) Mot d'une seule syllabe. | Adj. des 2 g. *Ce mot est monosyllabe.* (Mo-no-sil-la-be.)

MONOSYLLABIQUE. adj. des 2 g. Se dit particulièrement Des vers dont tous les mots sont des monosyllabes. | Se dit aussi Des vers d'une seule syllabe. (— sil-la-bic-e.)

MONOTONE. adj. des 2 g. Qui est presque toujours sur le même ton, qui n'est pas assez varié dans ses intonations ou dans ses inflexions. | *Acteur*, *orateur monotone*, Acteur, orateur dont le débit a de la monotonie. | Se dit Des choses qui sont trop uniformes, qui manquent de variété.

MONOTONIE. s. f. (*Monotonia.*) Uniformité, égalité ennuyeuse de ton dans la conversation; dans les discours prononcés en public; dans la musique. | Trop grande uniformité dans le style. | Manière de vivre qui est toujours la même.

MONS. s. m. Abréviation du mot Monsieur. Entre particuliers, elle est méprisante.

MONSEIGNEUR. s. m. (*Meus*, *senior.*) Titre d'honneur que l'on donne en parlant ou en écrivant à certaines personnes distinguées par leur naissance ou par leur dignité. | MESSEIGNEURS, Pluriel de Monseigneur, dont on se sert, soit en parlant, soit en écrivant collectivement à plusieurs des personnes qui ont droit au titre de Monseigneur. | NOSSEIGNEURS, Autre pluriel de Monseigneur, dont on se servait dans les requêtes présentées au conseil du roi, aux cours de

parlement, et autres cours souveraines. (Mon-sé-neur [n m.].)

MONSEIGNEURISER. v. a. Donner le titre de monseigneur. S'emploie par plaisanterie. (Mon-sé-neu-ri-zé [n m.].)

MONSIEUR. s. m. (*Meus, senior.*) Qualité, titre que l'on donne par civilité, par bienséance, aux personnes à qui on parle, à qui on écrit. | Au plur., Messieurs. On écrit, par abréviation, au sing. *Mr* ou *M.*, et au plur *Mrs* ou *MM.* | Se disait absol. Au parlement et dans les autres cours souveraines. | Se dit, par les domestiques d'une maison, Du chef, du maître de cette maison. | Tout homme dont le langage et les manières annoncent qq. éducation. | Fam., *C'est un vilain monsieur*, C'est un homme difficile à vivre. | Se joint qqf. à un terme d'injure. | Absol., s'est dit De l'aîné des frères du roi. | Nom D'une nuance de la couleur violette. (Mo-sieu.)

MONSTRE. s. m. (*Monstrum.*) Animal qui a une conformation contre nature. | Se dit Des végétaux. | Ce qui est extrêmement laid. Une personne cruelle et dénaturée. | Poét., *Les monstres des forêts*, Les bêtes féroces qui habitent les forêts. | *Monstres marins*, Les grands cétacés. | *Se faire un monstre de qq. ch.*, S'imaginer qu'une chose est très-pénible, très-difficile.

MONSTRUEUSEMENT. adv. Prodigieusement, excessivement. (Mon-stru-euze-man.)

MONSTRUEUX, EUSE. adj. (*Monstrosus.*) Qui a une conformation contre nature. | Qui est contraire aux lois de la nature. | Prodigieux, excessif dans son genre. | Se dit Des choses morales. (Mon-stru-eû; ze.)

MONSTRUOSITÉ. s. f. Caractère, vice de ce qui est monstrueux. Désigne La chose monstrueuse. (Mon-stru-o-zi-té.)

MONT. s. m. (*Mons.*) Grande masse de terre ou de roche, élevée au-dessus du terrain qui l'environne. Il n'est jamais suivi de la prep. *de* quand il sert à désigner Une certaine montagne; au lieu que le mot *Montagne* est toujours suivi de cette prép. | Au plur. absol., Les Alpes. | Poét., *Le double mont*, Le Parnasse. | Adv., *Par monts et par vaux*, En toute sorte d'endroits. | *Mont-de-piété*, Établissement où l'on prête sur nantissement et à intérêt. (Mon.)

MONTAGE. s. m. Action de transporter qq. ch. de bas en haut. (Mon-ta-je.)

MONTAGNARD, ARDE. adj. et subst. (*Montanus.*) Qui habite les montagnes. (Mon-ta-nar [n m.].)

MONTAGNE. s. f. (*Montanus.*) Mont, grande masse de terre ou de roche fort élevée au-dessus du terrain qui l'environne. | *Une chaîne de montagnes*, Une suite de montagnes qui tiennent l'une à l'autre. | *Il a sa montagne dans la tête*, Il est très-occupé d'un dessein qu'il a conçu. (Mon-ta-ne [n m.].)

MONTAGNEUX, EUSE. adj. Où il y a beaucoup de montagnes. (Mon-ta-neû; zé [n m.].)

MONTANT. s. m. Pièce de bois, de pierre ou de fer, qui est posée verticalement et à plomb dans certains ouvrages de menuiserie, de serrurerie, etc. | *Les montants d'une raquette*, Les cordes qui vont du haut en bas. | Le total d'un compte, d'une recette, etc. | Se dit D'un ecclésiastique, d'un magistrat, etc., à qui, par droit d'ancienneté, il appartient de monter à qq. place, en cas de vacance. | Se dit Du goût relevé de certaines choses, de la vapeur qui sort de certaines substances.

MONTANT, ANTE. adj. Il se dit De tout ce qui monte | *Joint montant*, Le joint vertical de deux pierres. | *Garde montante*, Celle qu'on place dans un poste, par opposition à Celle qu'on relève, et qu'on appelle *Garde descendante*.

MONTE. s. f. L'accouplement des chevaux et des cavales. | Le temps de cet accouplement.

MONTÉE. s. f. Endroit par où l'on monte à une montagne, à un coteau, à une éminence, etc. | Rampe douce au devant d'un édifice. | L'action de monter. | Un petit escalier dans une maison de pauvres gens. | Pop., Chacune des marches d'un escalier, d'un degré. | La hauteur d'une voûte.

MONTER. v. n. (*Mons.*) Se transporter dans un lieu plus haut que celui où l'on était. Se dit Des hommes et des animaux. | Fig., *Monter à cheval*, Manier un cheval, lui faire faire le manége. | *Monter sur un vaisseau, monter sur mer*, S'embarquer sur un vaisseau. | *Monter en chaire*, Prêcher. | *Monter sur le théâtre, sur les planches*, Se faire comédien; et, *Monter sur les tréteaux*, Se faire bateleur. | *Monter aux nues*, Se mettre en colère. | Passer à un poste, à un degré au-dessus de celui qu'on occupait. | S'élever. *Ce mur monte trop haut*, Il a trop d'élévation. | Croître, s'accroître. | Hausser de prix, croître en valeur. | Se dit D'un total composé de plusieurs sommes, de plusieurs nombres. | *Ce mémoire monte bien haut*, Il en coûtera beaucoup pour l'acquitter. | V. a. Se transporter en un lieu plus haut que celui où l'on était. | *Monter un cheval*, Être monté sur un cheval. — S'en servir habituellement. — Instruire, dresser un cheval. | *Monter un vaisseau*, Le commander. | V. a. Fournir un établissement ou une personne de tout ce qui lui est nécessaire. | *Monter un cavalier*, Lui fournir le cheval et l'équipement. | *Monter un ouvrage d'orfévrerie*, etc., En assembler les pièces les unes avec les autres. | *Monter une cabale*, Préparer une cabale. | *Monter un diamant*, Le mettre en œuvre.

| *Monter une estampe*, La mettre sous verre, dans un cadre. | *Monter un métier*, Accommoder et tendre sur le métier l'étoffe, etc., pour travailler. | *Monter un violon, une harpe, une guitare, un piano*, Y mettre des cordes, y remettre de nouvelles cordes. | V. a. Élever, accroitre. | *Monter un instrument de musique*, En hausser le ton. | *Monter sa couleur*, Rendre la couleur de son tableau plus vigoureuse. | Fam., *Monter la tête à quelqu'un*, Lui inspirer qq. idée qui s'empare de lui jusqu'à l'exalter. | V. a. Porter, transporter qq. ch. en haut, ou l'y élever. | Pron. et absol., S'exalter, s'échauffer, s'irriter. | MONTÉ, ÉE. part. *Être bien monté, mal monté*, Être monté sur un bon, sur un mauvais cheval. Être bien, être mal monté en chevaux. | *Monté sur le ton de*, En usage de. | Fam., *Bien monté*, Bien. | *Cheval monté haut* ou *haut monté*, Cheval dont les jambes sont trop hautes, et ne sont point proportionnées.

MONTEUR. s. m. Ouvrier qui monte des pierres fines, des pièces d'orfèvrerie, etc.

MONTGOLFIÈRE. s. f. Sorte d'aérostat inventé par Montgolfier, et qui s'élève au moyen de la raréfaction opérée, par le feu, dans l'air que contient son enveloppe.

MONTICULE. s. m. [c m.] Petite montagne, simple élévation de terrain.

MONT-JOIE. s. f. S'est dit D'un monceau de pierres jetées confusément les unes sur les autres, soit pour marquer les chemins, soit en signe de qq. victoire, etc. | Cri de guerre usité autrefois parmi les Français dans les batailles. | Titre affecté au premier roi d'armes de France. (Mon-jouae.)

MONTOIR. s. m. Grosse pierre ou gros billot de bois dont on se sert pour monter plus aisément à cheval. | *Le côté du montoir*, Le côté gauche du cheval. (Mon-touar.)

MONTRE. s. f. (*Monstrare.*) Échantillon, partie de qq. ch. qui est à vendre, et dont on veut faire voir la qualité. | Ce que les marchands exposent au devant de leur boutique, pour montrer quelles sortes de marchandises ils ont à vendre. | Boîte dans laquelle les orfèvres, etc., mettent leurs marchandises, afin qu'on les voie sans pouvoir y toucher. | *Montre d'orgues*, Les tuyaux d'orgues qui paraissent au dehors. | Le lieu que les marchands de chevaux ont choisi pour y faire voir aux acheteurs les chevaux qu'ils ont à vendre.—La manière dont ils essayent et conduisent ces mêmes chevaux. | Parade, étalage. | Apparence. | Fam., *N'être que pour la montre*, se dit De certaines choses qui ne sont que pour l'apparence, et dont on ne se sert point. | Signifiait autrefois La revue d'une armée, d'un régiment, d'un corps de troupes.

MONTRE. s. f. (*Monstrare.*) Petite horloge qui se porte ordin. dans une poche destinée à cet usage. | *Montre marine*, Montre faite avec une extrême précision, pour donner les longitudes en mer.

MONTRER. v. a. (*Monstrare.*) Faire voir, exposer aux regards. | Pop., *Montrer les talons*, S'enfuir, se retirer. | Indiquer. | *Montrer qqn. au doigt*, S'en moquer publiquement. | Faire voir une affection, un sentiment réel ou simulé. | Donner des marques, des preuves de qq. qualité bonne ou mauvaise. | Faire connaître, prouver. | Enseigner. | Pron., Paraître, se faire voir. | *Se montrer tel qu'on est*, Ne rien affecter, ne rien dissimuler | *Se bien montrer, se montrer mal*, Faire bonne, mauvaise contenance dans les occasions qui exigent de la résolution et de la fermeté. | MONTRÉ, ÉE. part. *Avoir été bien montré*, Avoir eu un bon maître.

MONTUEUX, EUSE. adj. (*Montuosus.*) Se dit D'un terrain extrêmement inégal, et coupé d'espace en espace par des montagnes, des collines, etc. (Mon-tu-eû; ze.)

MONTURE. s. f. Bête de charge qui sert à porter l'homme. | Ce qui sert à assembler, à fixer la partie ou les parties principales d'un objet, d'un outil. | *La monture d'un fusil, d'un pistolet*, Le bois sur lequel le canon et la platine sont montés. | *Monture de bride*, Ce qui porte et soutient la partie du mors qui entre dans la bouche du cheval. | Le métal employé pour assembler, réunir, encadrer les différentes pièces dont se forment une tabatière, un étui, un vase, un bijou qcq. | Le travail de l'ouvrier qui a monté un ouvrage.

MONUMENT. s. m. (*Monumentum.*) Ouvrage d'architecture ou de sculpture, fait pour transmettre à la postérité la mémoire de qq. personne illustre, ou de qq. événement important. | Se dit de Certains édifices publics ou particuliers, qui imposent par leur grandeur ou par leur ancienneté. | Tombeau. | Se dit de Certains grands objets de la nature. | Se dit Des ouvrages durables de littérature, de sciences et d'arts. (Mo-nu-man.)

MONUMENTAL, ALE. adj. Qui a rapport, qui est propre aux monuments, qui est de la nature des monuments. On n'emploie guère le plur. masc. *Monumentaux*. (Mo-nu-man-tal.)

MOQUER (SE). v. pron. (*Môkein*, gr.) Se railler de qqn. ou de qq. ch., en rire, en faire un sujet de plaisanterie ou de dérision. | Mépriser, braver, témoigner par ses actions, par ses paroles, qu'on ne fait nul cas de qqn. ou de qq. ch., qu'on ne s'en inquiète point. | Absol., Ne pas parler, ne pas agir sérieusement. | Par civilité, *Vous vous moquez de moi, vous vous moquez*, Vous me traitez avec trop de cérémonie, vous poussez trop loin la politesse. | S'emploie au participe avec le verbe *Être*. *Il fut moqué de tout le monde*. Fam. (Se moeé [c m.].)

MOQUERIE. s. f. Paroles ou actions par

lesquelles on se moque. | Chose absurde, chose impertinente. (Moc-e-rie.)

MOQUETTE. s. f. Étoffe à chaîne et à trame de fil, veloutée en laine, dont on fait des tapis ou dont on couvre des siéges. (Moc-é-te [c m.].)

MOQUEUR, EUSE. adj. Qui se moque, qui raille, qui a l'habitude de se moquer, de railler. | Subst., se dit D'une personne qui ne parle pas sérieusement. Fam. (Moc-eur; ze [c m.].)

MORAILLES. s. f. pl. Instrument de maréchal, espèce de tenailles, avec lesquelles on pince le nez d'un cheval impatient, vicieux, pour le ferrer ou lui faire subir qq. opération. (Mo-ra-lle [ll m.].)

MORAILLON. s. m. Piece de fer attachée au couvercle d'un coffre, garnie d'un anneau qui entre dans la serrure, et dans lequel passe le pêne. (Mo-ra-llon [ll m.].)

MORAL, ALE. adj. (*Moralis.*) Qui concerne les mœurs. | *Vertus morales*, Celles qui ont pour principe les seules lumières de la raison. | *Ce livre, ce discours est fort moral*, Il renferme une morale fort saine. | Qui a des mœurs, qui a des principes et une conduite conformes à la morale. | Se dit De ce qui ne tombe point sous le sens, de ce qui est uniquement du ressort de l'intelligence. | *Certitude morale*, Certitude fondée sur de fortes probabilités, telle qu'on peut l'avoir dans les choses ordinaires de la vie.

MORAL. subst. masc. L'ensemble de nos facultés morales.

MORALE. s. f. (*Moralis.*) Doctrine relative aux mœurs. | Traité de morale. | Réprimande. | *La morale d'un ouvrage*, La leçon de morale qui en résulte.

MORALEMENT. adv. Suivant les règles de la morale. | *Moralement parlant*, Vraisemblablement, et selon les règles de la certitude morale. (Mo-ra-le-man.)

MORALISER. v. n. Faire des réflexions, des dissertations, des leçons morales. | Activ. et fam., *Moraliser qqn.*, Lui faire de la morale, ou une morale. (Mo-ra-li-zé.)

MORALISEUR. s. m. Celui qui affecte de parler morale. Se dit en plaisanterie. (Mo-ra-li-zeur.)

MORALISTE. s. m. Écrivain qui traite des mœurs.

MORALITÉ. s. f. (*Moralitas.*) Réflexion morale. | *Moralités chrétiennes*, Réflexions conformes aux principes et à l'esprit de la religion chrétienne. | Le sens moral que renferme un discours fabuleux ou allégorique. | S'est dit de Certaines pièces de théâtre que représentaient les clercs de la basoche. | Conscience, discernement moral. | *La moralité des actions humaines*, Le rapport de ces actions avec les principes de la morale. | Le caractère moral, les principes, les mœurs d'une personne.

MORBIDE. adj. des 2 g. (*Morbidus.*) Se dit Des chairs mollement et délicatement exprimées. | Qui a rapport à la maladie.

MORBIDESSE. s. f. (*Morbidezza*, it.) Mollesse et délicatesse des chairs dans une figure. (Mor-bi-dè-se.)

MORBIFIQUE. adj. des 2 g. (*Morbificus.*) Qui cause la maladie. (Mor-bi-fic-e.)

MORCEAU. s. m. Partie séparée d'un corps solide et continu. | Absol., portion séparée d'une chose solide qui peut être mangée. | Fam., *Manger un morceau*, Faire un repas fort léger. | *Aimer les bons morceaux*, Aimer la bonne chère. | Fam., *Le morceau honteux*, Le morceau qui reste le dernier sur le plat. | Fam., *Tailler les morceaux à quelqu'un*, Régler, prescrire la dépense qu'il doit faire. | Fam., *Il a ses morceaux taillés*, Il vit de son revenu, et n'a précisément que ce qu'il lui faut.—On lui a prescrit tout ce qu'il doit faire, et il ne peut s'écarter en rien de ses instructions. | Portion, partie non séparée, mais distincte et considérée à part, d'un corps solide et continu. — Se dit, dans le même sens, Des parties, des fragments d'un ouvrage d'esprit. | Un objet entier, un tout. | *Morceau d'ensemble*, Morceau à diverses parties, chanté par plusieurs voix. (Mor-sô.)

MORCELER. v. a. Diviser par morceaux. (Mor-se-lé.)

MORCELLEMENT. s. m. L'action de morceler. (Mor-sè-le-man.)

MORDACITÉ. s. f. (*Mordacitas.*) Qualité corrosive, par laquelle un corps agit sur un autre, et le dissout en tout ou en partie. | Médisance aigre et piquante. (Mor-da-si té.)

MORDANT, ANTE. adj. (*Mordens.*) Qui mord. | *Bêtes mordantes*, Le blaireau, le renard, l'ours, le loup, la loutre, etc. | Qui a une qualité corrosive. | Qui censure, qui critique avec malignité.

MORDANT. s. m. (*Mordens.*) Vernis qui sert à fixer l'or en feuilles que l'on applique sur du cuivre, du bronze, etc. | Se dit Des substances au moyen desquelles on parvient à fixer les couleurs sur la laine, la soie, le coton, etc. | *Cette voix a du mordant*, Le timbre en est sonore et pénétrant. | *Avoir du mordant dans l'esprit*, Avoir de la force, du piquant, de l'originalité dans l'esprit.

MORDICANT, ANTE. adj. (*Mordicans.*) Âcre, picotant, corrosif. | Fam., Qui aime à médire, à railler amèrement, à critiquer.

MORDICUS. adv. empr. du lat. Avec obstination.

MORDIENNE. s. f., adv. et pop., *À la grosse mordienne*, Sans façon, sans finesse, avec sincérité. On disait autrefois, fam., *Mordienne de vous!* La peste soit de vous! (Mor-diè-ne.)

MORDILLER. v. a. Mordre légèrement et à plusieurs reprises. (Mor-di-llé [ll m.].)

MORDORÉ, ÉE. adj. Qui est d'une cou-

leur brune mêlée de rouge. | Subst. masc. *Le mordoré est une couleur sérieuse.*

MORDRE. v. a. (*Mordere.*) (*Je mords, il mord ; nous mordons. Je mordais. Je mordis. Je mordrai. Mords. Que je morde. Que je mordisse. Mordant. Mordu.*) Serrer avec les dents. | *Se mordre la langue d'avoir parlé,* S'en repentir. | *S'en mordre les doigts, les pouces,* Se repentir d'une chose qu'on a faite. | Fam., *Mordre à la grappe,* Saisir avidement une proposition, croire aveuglément à une promesse. | Poét., *Mordre la poussière,* Être tué dans un combat. | Fam., *Il n'y saurait mordre,* se dit D'un homme qui aspire à une chose à laquelle il ne saurait parvenir ; De celui qui ne peut comprendre une chose, ou qui n'a pas de goût pour l'étudier. | Se dit Des oiseaux, de qqs. insectes, et de la vermine. | Se dit De plusieurs choses inanimées qui rongent, qui creusent ou qui percent. | *Mordre une planche,* ou *Faire mordre une planche,* Lui faire éprouver l'effet de l'eau-forte. | *Il faut mordre plus avant dans l'étoffe,* Il faut faire la couture un peu plus loin du bord de l'étoffe. | Médire, reprendre, critiquer, censurer avec malignité. (Je-mors.)

MORE. s. m. (*Maurus.*) Nom de peuple. | *Traiter qqn. de Turc à More,* Le traiter avec une extrême dureté. | *À laver la tête d'un More on perd sa lessive,* Inutilement on se donne beaucoup de soin et de peine pour faire comprendre à un homme qq. ch. qui passe sa portée, ou pour corriger un homme incorrigible. | *Gris de More,* Couleur grise tirant sur le noir.

MOREAU. adj. m. (*Moró.*) Se dit D'un cheval qui est extrêmement noir. (Vi.) (Mo-ró.)

MORELLE. s. f. Plante vénéneuse de la famille des Solanées. (Mo-rë-le.)

MORESQUE. adj. des 2 g. (*Maurisci.*) Qui a rapport aux coutumes, aux usages, au goût des Mores. | Subst. fém. Une espèce de danse à la manière des Mores. | Sorte de peinture faite de caprice, et représentant pour l'ordinaire des branchages, des feuillages qui n'ont rien de naturel. (Mo-rësc-e.)

MORFIL. s. m. Certaines petites parties d'acier presque imperceptibles, qui restent au tranchant d'un couteau, d'un rasoir, etc., lorsqu'on les a passés sur la meule, et qu'il faut achever d'emporter pour se servir utilement ou du couteau ou du rasoir. | Se dit Des dents d'éléphant séparées du corps de l'animal, et avant qu'elles soient travaillées.

MORFONDRE. v. a. Refroidir, causer un froid qui incommode, qui pénètre. | Fam. et pron., Perdre bien du temps à la poursuite d'une affaire, d'une entreprise qui ne réussit pas, dans l'attente d'une personne qui n'arrive pas, d'un succès qu'on n'obtient point. | *La pâte se morfond,* Elle perd la force de fermentation qu'elle doit avoir pour faire de bon pain.

MORFONDURE. s. f. Sorte de maladie qui vient aux chevaux lorsqu'ils ont été saisis de froid après avoir eu chaud.

MORGELINE. s. f. Genre de plantes à petites fleurs et à feuilles pointues, que l'on nomme autrement Alsine. (Mor-je-li-ne.)

MORGUE. s. f. Mine, contenance grave et sérieuse, où il paraît qq. fierté, qq. orgueil. | Excès de suffisance, orgueil. (Morg-e.)

MORGUE. s. f. Endroit à l'entrée d'une prison, où l'on tient qq. temps ceux que l'on écroue, afin que les guichetiers puissent les regarder, les examiner, pour les reconnaître ensuite. | Endroit où l'on expose les corps des personnes trouvées mortes hors de leur domicile, afin qu'elles puissent être reconnues.

MORGUER. v. a. Braver qqn. en le regardant d'un air fier et menaçant. (Vi.) (Morg-é [g m.].)

MORIBOND, ONDE. adj. et subst. (*Moribundus.*) Qui va mourir. | *Être tout moribond,* Être dans un état de langueur, comme si l'on allait mourir. (Mo-ri-bon.)

MORICAUD, AUDE. adj. et subst. (*Maurisci.*) Qui a le visage de couleur brune. Fam. (Mo-ri-cô ; ô-de.)

MORIGÉNER. v. a. (*Morigerare.*) Former les mœurs de qqn., l'instruire aux bonnes mœurs. (Vi.) | Plus ordin., Corriger, remettre dans l'ordre et dans le devoir. Fam. (Mo-ri-jé-né.)

MORILLE. s. f. Sorte de champignon qui vient au printemps, et dont le chapeau a de petites cavités comme une éponge ou comme un rayon de miel. (Mo-ri-lle [ll m.].)

MORILLON. s. m. [ll m.] Sorte de raisin noir.

MORILLONS. s. m. pl. Émeraudes brutes qui se vendent à l'once. (Mo-ri-llon [ll m.].)

MORION. s. m. Sorte d'armure de tête plus légère que le casque. Ce mot est usité en parlant De l'armure des anciens chevaliers. | Espèce de punition qu'on infligeait aux soldats, et qui consistait à les frapper sur le derrière avec la hampe d'une hallebarde ou avec la crosse d'un mousquet.

MORNE. adj. des 2 g. Triste, sombre et abattu ; obscur.

MORNE. s. m. On donne ce nom, en Amérique, Aux petites montagnes.

MORNÉ, ÉE. adj. S'est dit, dans les tournois, Des armes dont le fer était émoussé, et qu'on appelait aussi Armes courtoises.

MORNIFLE. s. f. Coup de la main sur le visage. Pop.

MOROSE. adj. des 2 g. (*Morosus.*) Chagrin, difficile, bizarre. (Mo-ro-ze.)

MOROSITÉ. s. f. (*Morositas.*) Caractère morose. (Mo-ro-zi-té.)

MORPHINE. s. f. (*Morphino, gr.*) Alcali

végétal qui donne à l'opium sa vertu soporifique et calmante. (Mor-fi-ne.)

MORPION. s. m. Espèce de pou qui s'attache d'ordinaire aux endroits du corps où l'on a du poil, et qui adhère à la peau avec tant de force, qu'on a de la peine à l'en séparer. On doit éviter de se servir de ce mot.

MORS. s. m. (*Morsus.*) Assortiment de toutes les pièces de fer qui servent à brider un cheval, comme les branches, la gourmette, etc. | La pièce qui se place dans la bouche du cheval pour le gouverner. | *Prendre le mors aux dents*, se dit D'un cheval dont la bouche est tellement échauffée, qu'elle devient absol. insensible, et qu'il s'emporte, sans que le cavalier ou le cocher puisse le retenir.—Se dit D'un homme qui, n'écoutant plus les avis ni les remontrances de ceux qui dirigeaient sa conduite, se livre tout entier à ses passions.—Se dit D'une personne qui se met en colère, qui s'emporte subitement.—Se dit D'une personne qui, ayant été qq. temps dans l'indolence, dans l'inaction, change tout à coup, et se livre au travail avec ardeur. (Mor.)

MORSURE. s. f. (*Morsus.*) Action de mordre; Plaie, meurtrissure, marque faite en mordant. | Se dit Des effets de la médisance, de la calomnie.

MORT. s. f. (*Mors.*) Fin, cessation de la vie. | Fam., *Mourir de sa belle mort*, Mourir de mort naturelle. | *Être à l'article de la mort*, Être à l'agonie. | *Avoir la mort entre les dents*, Être fort vieux ou fort malade. | La peine capitale, la peine qui consiste dans la perte de la vie. | *Testament de mort*, Déclaration dernière que fait un condamné avant son supplice. | Écrit qui atteste les derniers sentiments d'une personne. | *Mort civile*, Cessation de toute participation aux droits civils. | *La mort éternelle*, La condamnation des pécheurs aux peines de l'enfer. | Se dit Des grandes douleurs. | Se dit Des grands chagrins. | Fam., *C'est ma mort*, C'est la chose la plus désagréable pour moi. | Cause de destruction. | Fam., *Mort aux rats*, Drogue dont on se sert pour faire mourir les rats. | À MORT. loc. adv. De manière qu'on en meure. | À LA MORT. loc. adv. Extrêmement, excessivement. | À LA VIE ET À LA MORT. loc. adv. Pour toujours (Mor.)

MORTADELLE. s. f. (*Mortadella*, it.) Espèce de gros saucisson qui vient d'Italie. (Mor-ta-dè-le.)

MORTAILLABLE. adj. des 2 g. (*Mors.*) Se disait De ceux qui étaient serfs de leur seigneur, et dont celui-ci héritait. (Mor-ta-lla-ble [ll m.].)

MORTAISE. s. f. Trou, entaillure faite dans une pièce de bois ou de métal, pour y recevoir le tenon d'une autre pièce, quand on veut les assembler. (Mor-tè-ze.)

MORTALITÉ. s. f. (*Mortalitas.*) Condition de ce qui est sujet à la mort. | La mort d'une quantité plus ou moins considérable d'hommes ou d'animaux qui sont emportés en peu de temps par la même maladie. | La quantité d'individus de l'espèce humaine qui meurent annuellement sur un certain nombre de vivants. | *Tables de mortalité*, Listes qui, sur un nombre donné de naissances, indiquent le nombre des survivants à la fin de chaque année.

MORT-BOIS. s. m. *V.* Bois.

MORTE-EAU. s. f. Se dit Des marées les plus faibles, qui ont lieu entre la nouvelle et la pleine lune; et De l'époque de ces marées. (Mor-tô.)

MORTEL, ELLE. adj. (*Mortalis.*) Qui cause la mort, ou qui paraît devoir la causer. | *Péché mortel*, Péché qui fait perdre la grâce de Dieu, et qui donne une espèce de mort à l'âme. | Extrême, excessif dans son genre; se dit en mal. | *Il y a dix mortelles lieues de cette ville à telle autre*, Dix lieues longues et ennuyeuses. | *Être l'ennemi mortel de qqn.*, Le haïr profondément. | Qui est sujet à la mort. | MORTEL. subst. Homme. —Absol., *Les mortels*, L'espèce humaine. (Mor-tël; ê-le.)

MORTELLEMENT. adv. À mort. | *Pécher mortellement*, Commettre un péché mortel. | Excessivement. (Mor-të le-man.)

MORTE-PAYE. s. f. *V.* PAYE.

MORTE-SAISON. s. f. Temps où, dans certaines professions, on a moins de travail, moins de débit qu'à l'ordinaire. (Mor-te-së-zon.)

MORT-GAGE. Gage dont on laisse jouir le créancier, sans que les fruits dont il profite soient imputés sur la dette. (Mor-ga-je.)

MORTIER. s. m. (*Mortarium.*) Mélange de chaux et de sable, de ciment ou de pouzzolane, détrempé avec de l'eau, et servant à lier les pierres ou les moellons d'une construction. | Fam., *Cette soupe est du mortier, n'est que du mortier*, Elle est trop épaisse. | Sorte de vase qui est fait de métal, de pierre, etc., et dont on se sert pour y piler certaines choses. | Bouche à feu, qui est faite à peu près comme un mortier à piler, et dont on se sert pour lancer des bombes, etc. | Espèce de bonnet rond de velours noir, que les présidents de parlement portaient dans l'exercice de leurs fonctions, et qui est encore la coiffure des présidents des cours de justice. (Mor-tié.)

MORTIFÈRE. adj. des 2 g. (*Mortiferus.*) Qui cause la mort.

MORTIFIANT, ANTE. adj. Qui humilie l'amour-propre, et cause de la confusion.

MORTIFICATION. s. f. (*Mortificatio.*) État du corps ou d'une partie du corps, dans lequel les fluides naturels, dont la circulation est arrêtée, s'altèrent et se corrompent de manière à détruire le tissu des

chairs. | L'action par laquelle on mortifie son corps, ses passions. | Chagrin, affliction qu'on donne à une personne par qq. réprimande ou par qq. procédé dur et fâcheux. | Se dit Des accidents fâcheux qui arrivent dans la vie. (Mor-ti-fi-ca-sion.)

MORTIFIER. v. a. (*Mortificare.*) Faire que de la viande devienne plus tendre. | Affliger son corps par des macérations, des jeûnes, des austérités. | *Mortifier ses sens, ses passions*, Les réprimer dans la vue de plaire à Dieu. | Humilier qqn., lui faire de la peine par qq. réprimande ou par qq. procédé dur et fâcheux. | *Être mortifié d'une chose*, En éprouver du chagrin.

MORT-NÉ. adj. *V.* Né, *au mot* Naître.

MORTUAIRE. adj. des 2 g. (*Mortuarius.*) Appartenant au service, à la pompe funèbre. | *Registre mortuaire*, Registre où l'on inscrit les noms des personnes décédées. *Extrait mortuaire*, Extrait qu'on tire de ce registre. (Mor-tu-è-re.)

MORUE. s. f. Poisson de mer du genre des Gades, dont la plus grande pêche se fait au banc de Terre-Neuve. | *Une poignée de morues*, Deux morues jointes ensemble.

MORVE. s. f. Humeur visqueuse qui découle des narines. | Maladie à laquelle les chevaux sont sujets, et qui est regardée par certains vétérinaires comme contagieuse.

MORVEAU. s. m. Morve épaisse et recuite. C'est un mot désagréable, dont on évite de se servir. (Mor-vô.)

MORVEUX, EUSE. adj. Qui a la morve au bout du nez. | *Cheval morveux*, Cheval qui a la maladie appelée *Morve*. | Subst., se dit, fam. et par mépris, D'un enfant, garçon ou fille. (Mor-veû; ze.)

MOSAÏQUE. adj. des 2 g. (*Moses.*) Qui vient de Moïse. (Mo-za-ic-e.)

MOSAÏQUE. s. f. (*Mosaicum.*) Ouvrage de rapport composé de petites pierres dures, ou de petit morceaux d'émail de différentes couleurs, liés par un mastic et assemblés de manière à former des figures, des arabesques, etc. | L'art dont ces ouvrages sont le produit. | Ouvrage d'esprit composé de morceaux séparés, dont les sujets sont différents.

MOSARABE. *V.* Mozarabe.

MOSCOUADE. s. f. Nom qu'on donne au sucre brut.

MOSQUÉE. s. f. (*Mesgid*, ar.) Temple du culte mahométan, édifice où les mahométans s'assemblent pour faire leurs prières. (Mosc-ée [c m.].)

MOT. s. m. (*Mutitum.*) Une ou plusieurs syllabes réunies, qui expriment une idée. | *Mot propre*, Mot qui exprime avec plus de justesse et d'exactitude que tout autre l'idée qu'on veut faire entendre. | *Jeu de mots*, Allusion tirée de la ressemblance des mots. | *Mot factice*, Mot qui est dérivé d'un autre mot suivant l'analogie ordinaire, mais dont l'usage n'est pas établi. | *Mot forgé*, Mot créé par plaisanterie, et formé d'une manière bizarre. | *Mot artificiel*, Mot dont on se sert pour aider la mémoire par l'arrangement des lettres. | Fam., *Gros mots*, Jurements, menaces, paroles offensantes. | *Grands mots*, Expressions exagérées. | Fam., *Ce sont des mots*, Ces paroles sont vides de sens. Ces paroles ne seront suivies d'aucun effet. | Ce qu'on dit ou ce qu'on écrit brièvement à qqn. | *Entendre à demi-mot*, comprendre facilement ce qu'un autre veut dire, sans qu'il se soit entièrement expliqué. | *Mot fin*, Expression d'une simplicité apparente, et qui fait penser plus qu'elle ne semble dire. | Fam., *Dire le fin mot*, Manifester entièrement son projet, ses vues. | *Trancher le mot*, Donner une réponse décisive. Parler net, dire sa pensée sans ménagement. | Sentence, apophthegme, dit notable. Se dit aussi De pensées moins importantes. | Le prix que l'on demande ou que l'on offre de qq. ch. | *Prendre qqn. au mot*, Se hâter d'accepter une offre. | Billet portant assurance ou déclaration de qq. ch. | Parmi les gens de guerre, se dit Du mot ou plutôt des deux mots qu'un chef donne à ceux qui sont sous ses ordres, pour qu'ils puissent se reconnaître entre eux. | *Avoir le mot*, Être averti de ce qu'il convient de dire ou de faire dans une certaine circonstance. | Dans une devise, Les paroles de la devise. | Se dit D'un mot ou d'une phrase courte que qqs. maisons illustres placent dans leurs armoiries. | En un mot. loc. adv. Bref, enfin, en peu de mots. | Mot à mot, mot pour mot. loc. adv. Sans aucun changement ni dans les mots, ni dans leur ordre. — *Dicter mot à mot*, Dicter un mot après l'autre, ne dicter qu'un mot à la fois. | Mot à mot, subst., Traduction littérale. | À ces mots. loc. adv. usitée dans la narration. Après avoir ainsi parlé. (Mô.)

MOTET. s. m. (*Motus.*) Psaume ou autres paroles latines mises en musique pour être chantées à l'église, et qui ne font point partie de l'office divin. (Mo-te.)

MOTEUR. s. m. (*Motor.*) Celui qui donne le mouvement. | Mobile, ce qui imprime le mouvement. | Se dit Des muscles qui font mouvoir un membre.

MOTEUR, TRICE. adj. (*Motor.*) Qui fait mouvoir, qui donne le mouvement. (Moteur; tri-se.)

MOTIF. s. m. (*Motio.*) Ce qui meut et porte à faire qq. ch., à adopter un avis. | *Motif de crédibilité*, Ce qui peut raisonnablement porter à croire une chose, indépendamment des preuves démonstratives. | La phrase de chant, l'idée primitive qui domine dans tout le morceau.

MOTION. s. f. (*Motio.*) Mouvement, action de mouvoir. | Proposition faite dans une assemblée délibérante, par un de ses mem-

bres. | *Motion d'ordre*, Motion qui a pour objet particulier l'ordre de la discussion. (Mo-sion.)

MOTIVER. v. a. Alléguer, rapporter les motifs d'un avis, d'un arrêt, d'une déclaration qcq. | Servir de motif à. | *Motiver les entrées et les sorties dans une pièce de théâtre*, Faire que les entrées et les sorties des personnages paraissent naturelles et raisonnables.

MOTTE. s. f. Petit morceau de terre détaché avec la charrue, avec la bêche, ou autrement. | Butte, éminence isolée, faite de main d'homme ou par la nature. | La portion de terre qui tient aux racines des plantes quand on les lève ou qu'on les arrache. | *Motte à bruler*, Petite masse plate et ronde qui est faite ordin. avec le tan qu'on ne peut plus employer à préparer les cuirs, et qui sert à faire du feu. (Mo te.)

MOTTER (SE.) v. pron. Se dit Des perdrix lorsqu'elles se cachent derrière des mottes de terre. (Se-mo-té.)

MOTUS. (*Mutus.*) Expression familière par laquelle on avertit qqn. de ne rien dire.

MOU, MOLLE. adj. (*Mollis.*) Qui cède facilement au toucher, qui reçoit facilement l'impression des autres corps. | On dit qqf. *Mol*, au masc., en poésie et dans le style soutenu, quand le mot qui suit commence par une voyelle. | *Corps mous*, Ceux qui ne tendent pas à reprendre la figure que le choc ou la compression leur a fait perdre. | *Le temps, le vent est mou*, Le temps est relâché, le vent est chaud et humide. | Qui a peu de vigueur. | Indolent, inactif, qui manque de résolution, d'application. | Affaibli, énervé par les plaisirs. | Se dit Des choses qui annoncent ou qui causent la mollesse de l'âme. | *Style mou*, Style qui manque de vigueur. | *Touche molle, manière molle*, Faiblesse d'expression dans le mécanisme de l'art. (Mo-le.)

MOU. s. m. Nom vulgaire du poumon de certains animaux.

MOUCHARD. s. m. (*Musca.*) Espion de police. (Mou char.)

MOUCHE. s. f. (*Musca.*) Insecte à deux ailes, dont une espèce est fort commune. | Se dit de qqs. insectes coléoptères, c'est-à-dire, dont les ailes extérieures ne sont pas transparentes. | *Gober les mouches*, Perdre le temps à attendre, à ne rien faire. | *Prendre la mouche*, Se piquer, se fâcher mal à propos. | Fam., *Pieds de mouches*, Mauvaise écriture dont le caractère est menu, mal formé, et n'est point lié. | Petit morceau de taffetas noir préparé, que les femmes se mettaient sur le visage, ou pour cacher qqs. élevures, ou pour faire paraître leur teint plus blanc. | Au plur., se dit Des premières et des plus légères douleurs de l'enfantement. | Fam., Celui ou celle que la police met à la suite de qqn. pour épier ses démarches et en rendre compte. | Fam., *C'est une fine mouche*, C'est une personne très-fine et très-rusée. | Espèce de jeu de cartes qui se joue à plusieurs personnes, depuis trois jusqu'à six. | Constellation de l'hémisphère austral, qui n'est point visible dans nos climats.

MOUCHER. v. a. (*Muscus.*) Presser les narines pour en faire sortir la surabondance des humeurs qui tombent dans le nez.—*Moucher du sang*, Rendre du sang par le nez en se mouchant. | Pop., *C'est un homme qui ne se mouche pas du pied*, C'est un homme habile, intelligent, ferme. | Ôter le bout du lumignon, lorsqu'il empêche la chandelle, la bougie, la lampe, le flambeau de bien éclairer.

MOUCHER. v. a. (*Musca.*) Espionner. Fam.

MOUCHEROLLE. s. m. Oiseau à bec très-aplati, qui se nourrit de mouches. (Mou-che-ro-le.)

MOUCHERON. s. m. Toute espèce de petite mouche.

MOUCHERON. s. m. Le bout de la mèche d'une chandelle, d'une bougie qui brûle.

MOUCHETER. v. a. (*Musca.*) Marquer une étoffe de petites taches rondes placées symétriquement. | *Moucheter de l'hermine*, Y coudre de distance en distance de petits morceaux de fourrure noire. | MOUCHETÉ, ÉE. adj. Tacheté, en parlant De certains animaux. — *Blé moucheté*, Blé malade qui a une poussière noire dans les poils placés à l'une des extrémités du grain. | *Sabre moucheté*, Sabre dont on a garni la pointe de manière à pouvoir l'employer sans danger pour s'exercer à l'escrime.

MOUCHETTES. s. f. pl. Instrument à deux branches avec lequel on mouche les chandelles, les bougies. (Mou-che-te.)

MOUCHETURE. s. f. Se dit Des taches naturelles qui se trouvent sur la peau de certains quadrupèdes, sur le plumage de plusieurs especes d'oiseaux, sur les ailes de divers papillons, etc. | Ornement qu'on donne à une étoffe en la mouchetant. | *Moucheture d'hermine*, Les petits morceaux de fourrure noire qu'on met çà et là sur de l'hermine. | T. de chirur. Scarification superficielle.

MOUCHEUR. s. m. Celui qui, dans un théâtre, était chargé de moucher les chandelles.

MOUCHOIR. s. m. Morceau carré de toile de fil ou de coton, et quelquefois de tissu de soie, dont on se sert pour se moucher. | *Mouchoir à tabac*, Mouchoir d'une couleur ordin. rembrunie, où le tabac paraît moins. | *Mouchoir de cou*, Morceau de toile de fil ou de coton, ou d'étoffe de soie, de la forme d'un mouchoir, dont les femmes se couvrent le cou et la gorge. | *Jeter le mouchoir*, Choisir à son gré, entre plusieurs femmes, celle que l'on préfère. (Mou-chouar.)

MOUCHURE. s. f. *Mouchure de chan-*

delle, Bout du lumignon d'une chandelle lorsqu'on l'a mouchée.

MOUÇON. s. f. (Mola.) *V.* MOUSSON.

MOUDRE. v. a. (*Je mouds; nous moulons. Je moulais. Je moulus. Je moudrai. Que je moule. Que je moulusse. Moulant. Moulu.*) (*Mola.*) Broyer, mettre en poudre par le moyen du moulin. | *Moudre un homme de coups*, Le battre violemment. | MOULU, UE. part. *Or moulu*, Or réduit en très-petites parties. | *Être moulu*, Sentir des douleurs par tout le corps, pour avoir enduré qq. fatigue.

MOUE. s. f. Grimace que l'on fait, en rapprochant et en allongeant les lèvres, en signe de dérision ou de mécontentement. | Fam., *Faire la moue*, Bouder, témoigner de la mauvaise humeur par son silence et par son air.

MOUÉE. s. f. Mélange de sang de cerf, de lait et de pain coupé, qu'on donne aux chiens à la curée.

MOUETTE. s. f. Oiseau de mer de l'ordre des Palmipèdes, et à longues ailes. (Mou-ë-te.)

MOUFETTE. s. f. *V.* MOFETTE.

MOUFLARD, ARDE. s. (*Muffel*, all.) Celui, celle qui a le visage gros et rebondi. Pop. (Mou-flar.)

MOUFLE. s. f. (*Muffel*, all.) Machine, formée d'un assemblage de plusieurs poulies, qui sert à élever et à descendre des poids considérables. | Mitaine, gr s gant de cuir ou de laine, où il n'y a pas de séparation pour les doigts, excepté pour le pouce.

MOUFLE. Vaisseau de terre, dont on se sert pour exposer des corps à l'action du feu, sans que la flamme touche immédiatement.

MOUFLÉ, ÉE. adj. *Poulie mouflée*, Poulie qui agit concurremment avec une ou plusieurs autres.

MOUFLON. s. m. Quadrupède ruminant, espèce de bélier sauvage, que qqns. croient être la souche des nombreuses variétés du mouton domestique.

MOUILLAGE. s. m. Lieu de la mer propre à y jeter l'ancre. (Mou-lla-je [ll m.].)

MOUILLE-BOUCHE. s. f. Espèce de poire fondante qui mûrit dans les mois de juillet et d'août. (Mou-lle-bou-che [ll m.].)

MOUILLER. v. a. Tremper, humecter, rendre moite et humide. | *Mouiller les L, les deux L*, Les prononcer, non tout à fait selon leur valeur ordinaire, comme dans les mots *Ville*, *Achille*, etc., mais avec une sorte de mollesse, comme dans *Fille*, *grille*, *bataille*, etc. La double LL est presque toujours précédée d'un I, mis là pour faire mouiller la double LL: *Bouteille*, *mouille*, *cueille*, etc. | *Mouiller l'ancre*, ou *Mouiller*, Jeter l'ancre en qq. endroit de la mer, pour arrêter le bâtiment. | MOUILLÉ, ÉE. part. Fam., *Poule mouillée*, Personne qui manque de résolution et de courage. (Mou-llé [ll m.].)

MOUILLETTE. s. f. Petit morceau de pain long et mince, qu'on trempe dans les œufs à la coque. (Mou-lle-te [ll m.].)

MOUILLOIR. s. m. Petit vase dont les fileuses se servent pour y mouiller le bout de leurs doigts. (Mou-llouar [ll m.].)

MOUILLURE. s. f. Action de mouiller; État de ce qui est mouillé. (Mou-llu-re [ll m.].)

MOULAGE. s. m. Action de mouler des ouvrages de sculpture. | L'action de mesurer du bois. (Mou-la-je.)

MOULE. s. f. (*Mutilus.*) Mollusque bivalve, dont la coquille est de forme oblongue.

MOULE. s. m. (*Modulus.*) Tout objet qui a un vide, un creux taillé ou façonné de telle sorte, que la matière en fusion, liquéfiée, molle ou detrempée, qu'on y introduit, reçoit une forme déterminée. | *Cela ne se jette pas en moule*, Cet ouvrage ne se peut faire qu'avec beaucoup de soin et de temps. | *Moule de bouton*, Petit morceau de bois ou d'os, plat, rond, et percé au centre, qu'on recouvre d'étoffe pour en faire un bouton d'habit. | Ancienne mesure de bois à brûler, qui n'est plus en usage, mais dont on a conservé le nom pour dé igner Du bois choisi et de la meilleure qualité.

MOULER. v. a. (*Modulari.*) Jeter en moule, faire au moule. Quand il s'agit De métaux, on dit mieux, *Fondre* ou *Couler*. | *Mouler une chose sur une autre*, La former sur une autre, faire qu'elle en reçoive l'empreinte en creux. | Fam., *Se mouler sur quelqu'un*, Se former sur lui, le prendre pour modèle. | *Mouler du bois*, Mesurer une certaine quantité de bois, en la rangeant entre deux traverses qui doivent la contenir. On dit plus ordin. *Corder du bois.* | MOULÉ, ÉE. part. *Lettre moulée*, Lettre imprimée. Écriture à la main, dont les caractères sont de la même forme que ceux des livres imprimés. | MOULÉ, subst., se dit Des caractères imprimés. Pop.

MOULEUR. s. m. Ouvrier qui moule des ouvrages de sculpture. | *Mouleur de bois*, Officier de police dont la charge était de visiter le bois qui se vendait, et de le mouler.

MOULIN. s. m. (*Molina.*) Machine à moudre du grain, etc. | Se dit de Plusieurs autres machines du même genre, qui servent à divers usages. | *Moulin à café*, Petit moulin à moudre du café. | *Moulin à paroles*, Personne fort babillarde.

MOULINAGE. s. m. Action de tordre ou de filer la soie avec une espèce de moulin garni de bobines et de fuseaux. (-na-je.)

MOULINER. v. a. Faire subir à la soie les opérations du moulinage. | Se dit Des vers qui rongent le bois et le mettent, par places, en menue poussière.

MOULINET. s. m. Espèce de tourniquet dont on se sert pour enlever ou pour tirer

des fardeaux. | Certaine machine dont on se servait pour travailler à la monnaie. | *Faire le moulinet avec une épée, avec un bâton à deux bouts*, etc.. Les manier en rond autour de soi avec tant de vitesse, qu'on puisse parer les coups qui seraient portés en même temps par plusieurs personnes. (Mou-li-nè.)

MOULINEUR ou MOULINIER. s. m. Ouvrier employé au moulinage de la soie. (Mou-li-nié.)

MOULT. adv. (*Multum.*) Beaucoup. (Vi.)

MOULURE. s. f. Nom générique des diverses parties d'un profil d'architecture, c'est-à-dire, des parties plus ou moins saillantes, carrées ou rondes, droites ou courbes, qui servent d'ornement dans un ouvrage d'architecture. | Se dit Des ouvrages de menuiserie et autres semblables.

MOURANT, ANTE. adj. et subst. (*Moriens.*) Qui se meurt. | *Des yeux mourants*, Des yeux languissants et pleins de passion. | *Voix mourante*, Voix langoureuse et traînante.

MOURIR. v. n. (*Mori.*) (*Je meurs, il meurt; nous mourons, ils meurent. Je mourais. Je mourus. Je mourrai. Meurs. Que je meure. Je mourrais. Que je mourusse. Mourant. Mort.*) Cesser de vivre. Se dit Des hommes et des animaux. | Fam., *Mourir de sa belle mort*, Mourir de mort naturelle. | *Mourir tout en vie*, Mourir d'une maladie vive et prompte. | *Mourir martyr*, Mourir en souffrant de grandes douleurs. | *Être mort au monde*, se dit D'une personne qui a quitté le monde pour vivre dans la retraite et dans les exercices de piété. | *Mourir de faim*, N'avoir pas les moyens d'exister. On dit, subst., dans le même sens, et par dénigrement, *Un meurt-de-faim*, Un homme qui n'a pas de quoi vivre. | *Vous me faites mourir*, Vous m'affligez beaucoup; Vous m'impatientez extrêmement. | Se dit Des arbres et des plantes. | Se dit Des États, des institutions, des établissements. | Se dit Des choses morales, des passions, des productions de l'esprit, des ouvrages de l'art. | Se dit De certaines choses dont l'activité, le mouvement finit peu à peu. | Se dit De choses qui finissent par une dégradation insensible, comme les sons, les couleurs, etc. | Pron., Être sur le point de mourir; mais, en ce sens, il ne se dit guère qu'au présent et à l'imparfait de l'indicatif. *Il se meurt. Il se mourait.* | MORT, ORTE. Adj., *Un homme mort. Une femme morte.* | *Avoir le teint mort, les yeux morts, les lèvres mortes*, Avoir le teint décoloré, les lèvres pâles, les yeux éteints. | *Balle morte*, Balle qui a perdu la plus grande partie de l'impulsion qu'elle avait reçue. | *Eau morte*, Eau qui ne coule point, telle que celle des étangs. *Morte eau*, Les marées les plus faibles, et L'époque de ces marées. | *Argent mort*, Argent qu'on ne fait pas valoir. | *Papier mort*, se dit par opposition à *Papier timbré*. | *Pays mort*, Pays où il n'y a ni commerce, ni industrie. | *Nature morte*, se dit Des animaux morts, des objets inanimés, dont l'imitation exclusive forme un genre particulier. | Subst., *Tête de mort*, Tête dont il ne reste que la partie osseuse. | *Le mort saisit le vif*, Une personne en mourant transmet son bien à son héritier, sans qu'il soit besoin d'un acte de mise en possession.

MOURON. s. m. Petite plante à fleurs bleues ou rouges, de la famille des Primevères; n. autr. *Anagallis.* | *Mouron des oiseaux*, Petite plante à fleurs blanches, du genre Morgeline, qui sert principalement à la nourriture des petits oiseaux.

MOURRE. s. f. Jeu que deux personnes jouent ensemble en se montrant rapidement les doigts, les uns élevés et les autres fermés, afin de donner à deviner le nombre des premiers. (Mou-re.)

MOUSQUET. s. m. (*Moschetto*, it.) Arme à feu qui était en usage avant le fusil, et qu'on faisait partir au moyen d'une mèche allumée. | *Porter le mousquet*, Être soldat dans l'infanterie. (Mousc-è [c m.].)

MOUSQUETADE. s. f. (*Moschettata*, it.) Coup de mousquet. | Se disait de Plusieurs coups de mousquet tirés à la fois ou continûment par un corps de gens armés. (Mousc-e-ta-de.)

MOUSQUETAIRE. s. m. (*Moschettiere*, it.) Un soldat à pied armé du mousquet. On dit aujourd'hui *Fusilier.* | S'est dit de Certains cavaliers qui formaient, dans la maison du roi, deux compagnies distinguées l'une de l'autre par la couleur de leurs chevaux. (Mousc-e-tè-re.)

MOUSQUETERIE. s. f. coll. (*Moschetteria*, it.) Décharge de plusieurs mousquets, de plusieurs fusils tirés en même temps. (Mousc-e-te-rie.)

MOUSQUETON. s. m. (*Moschettone*, it.) Espèce de fusil dont le canon est plus court que celui du fusil ordinaire, et dont le calibre est égal à celui du mousquet. C'était autrefois le nom qu'on donnait au fusil court des cavaliers. (Mousc-e-ton.)

MOUSSE. adj. des 2 g. Se dit Des instruments de fer dont la pointe ou le tranchant est usé. (Vi.) (Mou-se.)

MOUSSE. s. m. Jeune apprenti matelot.

MOUSSE s. f. (*Muscus.*) Se dit de Certaines plantes cryptogames menues, herbacées, dont le fruit, en forme d'urne, est porté par un filet, et qui naissent sur les pierres, sur les troncs d'arbres, à la surface des marais, etc., où elles forment d'ordinaire une sorte de gazon ou de duvet serré. | L'espèce de moisissure qui vient sur la tête des vieilles carpes. | *Mousse de Corse*, Fucus menu et rougeâtre qu'on emploie en médecine comme vermifuge. | Certaine

écume qui se forme sur l'eau et sur qqs. liqueurs quand on les bat ou qu'on les verse de haut. | Espèce de crème fouettée dans laquelle on mêle du chocolat, etc.

MOUSSELINE. s. f. (*Mussolina*, it.) Toile de coton très claire et ordinairement très-fine. (Mou-se-li-ne.)

MOUSSER. v. n. (*Muscus.*) Se dit Des liquides sur lesquels il se fait de la mousse. | Fam., *Faire mousser un succès, un petit avantage*, Le présenter, le raconter de manière à le faire croire plus considérable, plus glorieux qu'il n'est en effet. | *Chocolat moussé*, qu'on a fait mousser. (Mou-sé.)

MOUSSERON. s. m. Nom vulgaire de plusieurs agarics d'une odeur et d'une saveur agréables, qui naissent ordin. sous la mousse. (Mou-se-ron.)

MOUSSEUX, EUSE. adj. (*Muscosus.*) Qui mousse, qui fait beaucoup de mousse. | *Rose mousseuse*, se dit abusivement, pour *Rose moussue*, D'une rose dont le calice et la tige sont garnis d'une espèce de mousse. (Mou-seû; ze.)

MOUSSOIR. s. m. Ustensile pour faire mousser le chocolat. (Mou-souar.)

MOUSSON. s. f. (*Mouson*, ar.) Se dit de Certains vents réglés et périodiques de la mer des Indes, qui soufflent six mois du même côté, et les autres six mois du côté opposé. | La saison de ces vents. (Mou-son.)

MOUSSU, UE. adj. (*Muscosus.*) Qui est couvert de mousse. (Mou-su.)

MOUSTACHE. s. f. (*Mustax*, gr.) Partie de barbe qu'on laisse au-dessus de la lèvre d'en haut. | Fam., *Vieille moustache*, Soldat qui a vieilli dans le service, qui a long-temps fait la guerre. | Se dit Des longs poils que les chats, les lions, et d'autres animaux, ont autour de la gueule.

MOUSTIQUAIRE. s. f. Rideau de gaze ou de mousseline très-claire, dont on entoure les lits dans les pays où l'on a besoin de se préserver de la piqûre des moustiques, des maringouins, etc. Qqns. le nomment *Moustillier*. (Mous-tic-è-re [e m.].)

MOUSTIQUE. s. m. Petit insecte d'Afrique et d'Amérique, dont la piqûre est très-douloureuse, et laisse sur la peau une tache semblable à celles du pourpre. (Mous-tic-e.)

MOÛT. s. m. (*Mustum.*) Vin qui vient d'être fait, et qui n'a point encore fermenté. (Moû.)

MOUTARDE. s. f. (*Mustum, ardeo.*) Composition faite de graine de sénevé broyée avec du moût, du vinaigre, ou qq. autre liquide. | Se dit de La graine de sénevé, et quelquefois de Cette plante même. | *S'amuser à la moutarde*, S'arrêter à des bagatelles, à des choses inutiles. | *La moutarde lui monte au nez*, Il commence à s'impatienter de ce qu'on lui dit ou de ce qu'on lui fait.

MOUTARDIER. s. m. Petit vase servant à mettre la moutarde. | Celui qui fait et vend de la moutarde. (Mou-tar-dié.)

MOUTIER. s. m. (*Monasterium.*) Monastère. (Vi.) (Mou-tié.)

MOUTON. s. m. Bélier châtré que l'on engraisse. | La viande de mouton. | Se dit Des béliers, des brebis et des agneaux, quand ils sont en troupes. | Fam., *C'est un mouton*, Il est d'une humeur fort douce, fort traitable. | *Revenons à nos moutons*, Reprenons le discours que nous avons quitté; Revenons à notre sujet. | La peau de mouton préparée. | Fam., Homme aposté pour gagner la confiance d'un prisonnier, découvrir son secret et le révéler. | Masse de fer, ou grosse pièce de bois armée de fer, qu'on élève, et qu'on laisse retomber sur des pieux pour les enfoncer en terre. | La grosse pièce de bois dans laquelle sont engagées les anses d'une cloche, pour la tenir suspendue. | Au plur., Ces vagues blanchissantes qui s'élèvent sur la mer et sur les grandes rivières lorsqu'elles commencent à être agitées.

MOUTONNER. v. a. Rendre frisé et annelé comme la laine d'un mouton. | Et se dit, fam., De la mer, d'un lac, d'une rivière dont les eaux commencent à s'agiter et à blanchir. (Mou-to-né.)

MOUTONNIER, IÈRE. adj. Se dit Des personnes qui, à la manière des moutons, font ce qu'elles voient faire, suivent aveuglément l'exemple des autres. (Mou-to-nié.)

MOUTURE. s. f. Action de moudre du blé. | Le salaire du meunier. | Le mélange du froment, du seigle et de l'orge, par tiers.

MOUVANCE. s. f. (*Movens.*) La supériorité d'un fief à l'égard d'un domaine qui en relevait, et la dépendance de ce domaine à l'égard du fief : il exprimait plus ordin. La relation de dépendance. (Mou-van-se.)

MOUVANT, ANTE. adj. (*Movens.*) Qui a la puissance de mouvoir. *Force mouvante*, Force qui produit un mouvement actuel. | Se dit D'un sol où l'on enfonce aisément, des sables et des terres dont le fond n'est pas stable, solide. | *Tableau mouvant*, Tableau où il y a des figures qui se meuvent par une mécanique cachée. — Point de vue animé par un passage fréquent d'hommes, de chevaux, de voitures. | Se disait Des fiefs, des terres qui relevaient d'un autre fief.

MOUVEMENT. s. m. Transport d'un corps, ou de quelqu'une de ses parties, d'un lieu, d'une place dans une autre. | *Se donner bien du mouvement*, Agir avec beaucoup d'empressement et d'ardeur. | *Mouvement de terres*, Transport de terres végétales d'un lieu dans un autre. | Changement par lequel un corps est successivement présent en différentes parties de l'espace. | La révolution, la marche, réelle ou apparente, des corps célestes. | Toute fonction animale

qui change la situation, la figure, la grandeur de quelque partie intérieure ou extérieure du corps. | Se dit Des marches, des évolutions, des différentes manœuvres d'une armée, d'une troupe. | Se dit Des variations qui arrivent dans certains établissements publics, dans certains corps, par les changements de situation des personnes qui en font partie. | Se dit Des changements qui arrivent dans un corps militaire ou civil, et qui y donnent lieu à des promotions. | Se dit Des variations de prix qui ont lieu dans le commerce. | Le degré de vitesse ou de lenteur que le caractère de l'air doit donner à la mesure. | *Air de mouvement*, Air dont la mesure est très-marquée. | La marche ou le progrès des sons du grave à l'aigu et de l'aigu au grave, entre des parties qui concertent ensemble. | T. de peint., L'expression des mouvements du corps et des affections de l'âme; en parlant De paysages, Variété, diversité agréable. | *Le mouvement, les mouvements du terrain*, La succession et la diversité des plans d'un terrain. | Ce qui anime le style, ce qui rend le discours propre à émouvoir les auditeurs. | Se dit Des différentes impulsions, passions et affections de l'âme. | Agitation, fermentation dans les esprits, petite émeute qui annonce une disposition au trouble, à la révolte. | Sorte d'agitation naturelle des corps et des esprits. | L'assemblage des parties qui font aller une horloge, une pendule, une montre. | *Mouvement en blanc*, Le mouvement d'une montre lorsqu'il n'est qu'ébauché. (Mou-ve-man.)

MOUVER. v. a. (*Movere.*) Remuer la terre d'un pot, d'une caisse, à la surface, y donner une espèce de labour.

MOUVOIR. v. a. (*Movere.*) (*Je meus, il meut; nous mouvons, ils meuvent. Je mouvais. Je mus. Je mouvrai. Meus. Que je meuve. Que nous mouvions. Je mouvrais. Que je musse. Mouvant. Mû.* Plusieurs de ces temps ne sont en usage que dans le style didactique.) Remuer, faire aller d'un lieu à un autre, faire changer de place. | Exciter, donner quelque impulsion, faire agir. | *Mouvoir une querelle*, Susciter, faire une querelle. On dit aussi qqf. *Émouvoir.* | *Tous procès mus et à mouvoir*, Tous procès présents et futurs. | Elliptiq., *Faire mouvoir*, Mettre une chose en mouvement, faire qu'elle se meuve. (Mou-vouar.)

MOXA. s. m. Espèce de cautérisation qui consiste à appliquer sur quelque partie du corps un cône de coton, d'étoupe, etc., auquel on met le feu. (Moc-sa.)

MOYE. s. f. Couche tendre qui se trouve dans la pierre, et qui la fait déliter; surface tendre d'une pierre dure. (Moua-ie.)

MOYEN, ENNE. adj. (*Medianus.*) Qui tient le milieu entre deux extrémités. | *Être d'un moyen âge*, Être entre deux âges, n'être ni jeune ni vieux. | *Moyen terme*, La partie d'un syllogisme qui sert à unir les deux autres, à en prouver la convenance ou la disconvenance. On dit aussi *Moyen*, substant. On appelle de même *Termes moyens*, ou *Moyens*, dans une proportion, Les deux termes du milieu. | Fam., *Moyen terme*, Parti moyen qu'on prend pour terminer une affaire embarrassante, pour concilier des prétentions opposées. | *Moyenne proportionnelle*, Quantité moyenne entre deux autres. | *Verbe moyen*, Verbe qui, dans qqs. langues, participe de l'actif et du passif, soit pour le sens, soit pour les terminaisons. | *Écrire en moyen*, Employer une écriture qui n'est ni grosse ni fine. (Moua-iin; ié-ne.)

MOYEN. s. m. (*Medium.*) Ce qui sert pour parvenir à quelque fin. | Le pouvoir, la faculté de faire qq. ch. | Entremise, aide, assistance, secours. | Au plur., Richesses, facultés pécuniaires. | Les facultés naturelles, morales ou physiques. | T. de droit, se dit Des raisons qu'on apporte pour établir les conclusions que l'on a prises. | AU MOYEN DE. loc. prép. En conséquence de, avec, par.

MOYENNANT. prép. Au moyen de. (Moua-iè-nan.)

MOYENNEMENT. adv. Médiocrement. (Vi.) (Moua-iè-ne-man.)

MOYENNER. v. a. Procurer qq. ch. par son entremise. (Vi.) (Moua-iè-né.)

MOYEU. s. m. (*Medium.*) Milieu de la roue d'une voiture; gros morceau de bois tourné, où s'emboîtent les rais, et dans le creux duquel entre l'essieu. (Moua-ieu.)

MOYEU. s. m. Le jaune d'un œuf. On dit *Jaune d'œuf.*

MOYEU. s. m. Espèce de prune confite.

MOZARABE. s. m. (*Mozarabe*, esp.) Nom qu'on donne aux chrétiens d'Espagne venus des Mores et des Sarrasins. | Se dit, adj., De ce qui appartient à leur culte. | On dit aussi *Mozarabique.*

MUABLE. adj. des 2 g. (*Mutabilis.*) Inconstant, sujet au changement.

MUANCE. s. f. Le changement d'une note en une autre, pour aller au-delà des six anciennes notes de musique, soit en montant, soit en descendant. (Mu-an-se.)

MUCHE-POT (À). *V.* MUSSER.

MUCILAGE. s. m. Substance de nature visqueuse et nourrissante, qui est répandue dans presque tous les végétaux, et qui se trouve en plus grande quantité dans les racines et dans les semences que dans les autres parties. (Mu-si-la-je.)

MUCILAGINEUX, EUSE. adj. Qui contient du mucilage. | *Glandes mucilagineuses*, Glandes destinées à filtrer des humeurs visqueuses. (Mu-si-la-ji-neû; ze.)

MUCOSITÉ. s. f. (*Mucosus.*) Fluide visqueux que les membranes muqueuses sécrètent, en plus ou moins grande quantité, dans leur état naturel et dans leur état d'irritation.

Suc qui n'est ni tout à fait fluide, ni tout à fait visqueux, que contiennent certaines plantes. (Mu-co-zité.)

MUE. s. f. Changement de poil, de plumes, de peau, de cornes, etc., qui arrive aux animaux, ou tous les ans, ou à certaines époques de leur vie. | Temps où ces changements se font. | La dépouille d'un animal qui a mué. | Sorte de grande cage où l'on met un oiseau quand il mue. | Lieu étroit et obscur où l'on tient la volaille pour l'engraisser.

MUER. v. n. (*Mutare.*) Changer. Se dit Des animaux quand ils changent de poil, de plumes, de peau, etc. | Se dit en parlant Des jeunes gens parvenus à l'âge où la voix change et devient plus grave.

MUÉ, ÉE. adj. Qui a mué.

MUET, ETTE. adj. (*Mutus.*) Qui est privé de l'usage de la parole, naturellement ou par accident. | Se dit Des personnes que la peur, la honte, etc., empêchent momentanément de parler. | Qui se tait. | Se dit des choses inanimées qui ont un genre d'expression, de signification. | *Jeu muet*, La partie du jeu d'un acteur par laquelle il exprime, sans parler, les sentiments dont il doit paraître affecté. | *H muette*, Celle qui n'est point aspirée. | Subst., *Un muet*, *Une muette.* | Au plur., se dit de Gens attachés au service des sultans, et qui, sans être privés de l'usage de la parole, ne s'expriment jamais que par signes. (Mu-ë.)

MUETTE. s. f. S'est dit d'Une petite maison bâtie soit pour y garder les mues de cerfs, soit pour y mettre les oiseaux de fauconnerie, au temps de la mue. Depuis on a donné ce nom à Des pavillons, et même à des édifices considérables, servant de rendez-vous de chasse. (Mu-ë-te.)

MUFLE. s. m. (*Muffel*, all.) Extrémité du museau de certains animaux, comme le bœuf, le taureau, et de certaines bêtes féroces, comme le lion, le tigre. | Se dit Des ornements de sculpture qui représentent des mufles d'animaux. | Visage d'un homme qu'on veut injurier. | *Mufle de veau. V.* l'article suivant.

MUFLIER. s. m. Genre de plantes de la famille des Personnées. Le muflier des jardins s'appelle vulg. *Mufle de veau.* (Muflié.)

MUFTI. s. m. (*Mofti*, ar.) Le chef de la religion mahométane.

MUGE. s. m. Poisson de mer à tête obtuse et à deux petites nageoires sur le dos; n. autr. *Mulet.* | *Muge volant*, ou *Exocet*, Poisson approchant de la forme d'un muge, mais à tres-longues nageoires pectorales qui le soutiennent en l'air comme des ailes. (Mu-je.)

MUGIR. v. n. (*Mugire.*) Se dit Du cri du taureau, des bœufs et des vaches. | Se dit De la voix humaine, quand on la force, et qu'elle approche du mugissement. | Se dit Du bruit que font les flots de la mer, les vents, les torrents, etc., quand ils sont violemment agités. (Mu-jir.)

MUGISSANT, ANTE. adj. Qui mugit. (Mu-ji-san.)

MUGISSEMENT. s. m. Cri que font les bœufs, les taureaux et les vaches. | Se dit Des sons et des bruits analogues à ce cri. (Mu-ji-se-man.)

MUGUET. s. m. Plante qui fleurit au printemps, et qui porte de petites fleurs blanches d'une odeur agréable, qu'on appelle du même nom. (Mug-ë [g m.].)

MUGUET. s. m. Celui qui affecte de se parer avec soin, et d'être galant auprès des dames. Fam.

MUGUETER. v. a. et n. Faire le galant auprès des dames. (Mug-e-té.)

MUID. s. m. (*Modius.*) Certaine mesure dont on se servait pour les liquides, pour les grains, et pour plusieurs autres matières, comme sel, charbon, etc., et qui était de différente grandeur, selon les différents pays. | Le vaisseau, la futaille qui contient la mesure d'un muid de vin ou de qq. autre liqueur. (Mui.)

MULÂTRE. adj. des 2 g. et subst. (*Mulus.*) Qui est né d'un nègre et d'une blanche, ou d'un blanc et d'une négresse. Il se prend aussi subst. Qqns. disent au fém. *Mulâtresse.*

MULCTER. v. a. (*Mulctare.*) Condamner à qq. peine, punir. | Maltraiter, vexer.

MULE. s. f. Nom qu'on donnait aux pantoufles des hommes, et à une chaussure sans quartier dont les femmes se servaient. Il n'est plus guère usité que lorsqu'il s'agit de La pantoufle du pape.

MULE. s. f. (*Mulus.*) Femelle de même nature que le mulet. | *Ferrer la mule*, Profiter sur un achat qu'on fait pour autrui.

MULES. s. f. pl. Sorte d'engelures qui viennent aux talons dans les grands froids. | *Mules traversières* ou *traversines*, Fentes ou crevasses qui se montrent sur le derrière du boulet du cheval, et d'où suinte une sérosité fétide. (Mu-le.)

MULET. s. m. (*Mulus.*) Quadrupède engendré d'un âne et d'une jument, ou d'un cheval et d'une ânesse, et qui n'engendre point. | *Garder le mulet*, Attendre longtemps qqn. avec ennui et impatience. | Tout animal provenu de deux animaux de différente espèce, et qui n'engendre point. | Toute plante qui est le produit d'une semence fécondée par la poussière d'une plante d'une autre espèce. (Mu-lè.)

MULET. s. m. Sorte de poisson de mer, n. autr. *Muge.*

MULETIER. s. m. Conducteur de mulets; valet qui panse les mulets, et qui a

soin de les charger et de les conduire. (Mu-le-tié.)

MULOT. s. m. Espèce de souris des champs, de couleur rousse. On donne aussi ce nom au Campagnol, autre souris des champs, brune et à queue courte. (Mu-lô.)

MULTIFLORE. adj. des 2 g. (*Multus, flos.*) Qui a plusieurs fleurs.

MULTIFORME. adj. des 2 g. (*Multiformis.*) Qui a plusieurs formes ou figures.

MULTINÔME. s. m. (*Multus, nomos.*) Grandeur exprimée par plusieurs termes que joignent les signes *plus* ou *moins*. On dit plus ordin. et mieux *Polynôme*.

MULTIPLE. adj. des 2 g. et subst. masc. (*Multiplex.*) Se dit D'un nombre qui en contient un autre un certain nombre de fois exactement. | S'emploie par opposition à Simple, à Unique.

MULTIPLIABLE. adj. des 2 g. (*Multiplicabilis.*) Qui peut être multiplié.

MULTIPLICANDE. s. m. Nombre à multiplier par un autre.

MULTIPLICATEUR. s. m. (*Multiplicator.*) T. d'arithmétique. Nombre par lequel on en multiplie un autre.

MULTIPLICATION. s. f. (*Multiplicatio.*) Augmentation en nombre. | L'opération d'arithmétique par laquelle on répète un nombre autant de fois qu'il y a d'unités dans un autre nombre donné. (-ca-sion.)

MULTIPLICITÉ. s. f. (*Multiplex.*) Nombre considérable et indéfini. (-si-té.)

MULTIPLIER. v. a. (*Multiplicare.*) Augmenter le nombre, la quantité d'une chose. | *Il se multiplie*, se dit D'un homme fort actif, qui semble être en plusieurs lieux à la fois. | Répéter un nombre autant de fois qu'il y a d'unités dans un autre nombre donné. | V. n. Augmenter en nombre par voie de génération.

MULTITUDE. s. f. (*Multitudo.*) Grand nombre. | Abs., Grand nombre d'hommes. | Le peuple, le vulgaire.

MULTIVALVE. adj. des 2 g. (*Multus, valvus.*) Il se dit Des coquilles composées de plusieurs pièces ou valves. *Les coquilles multivalves.* On l'emploie aussi comme subst. fém. *Les multivalves.*

MUNICIPAL, ALE. adj. (*Municipalis.*) Qui appartient, qui a rapport à une communauté d'habitants formant une municipalité. | Adj. et subst, se dit Des magistrats, des fonctionnaires qui administrent une commune, une ville ou une portion de ville. (Mu-ni-si-pal.)

MUNICIPALITÉ. s. f. Le corps des officiers municipaux. | La commune, le territoire administré par des magistrats municipaux. | La maison où les officiers municipaux tiennent leurs séances et ont leurs bureaux. (Mu-ni-si-pa-li-té.)

MUNICIPE. s. m. (*Municeps.*) Titre que portaient les villes du Latium et de l'Italie, dont les habitants participaient au droit de bourgeoisie romaine, sans qu'elles cessassent de former des cités à part. (Mu-ni-si-pe.)

MUNIFICENCE. s. f. (*Munificentia.*) Vertu qui porte à faire de grandes libéralités. (Mu-ni-fi-san-se.)

MUNIR. v. a. (*Munire.*) Garnir, pourvoir des choses nécessaires pour la défense ou pour la nourriture. | Pron., Se pourvoir des choses nécessaires. | Fig., *Se munir de patience, de résolution, de courage*, Se préparer à soutenir avec patience, avec courage, tout ce qui peut arriver.

MUNITION. s. f. (*Munitio.*) Provision des choses nécessaires dans une armée ou dans une place de guerre. (Mu-ni-sion.)

MUNITIONNAIRE. s. m. Celui qui est chargé de fournir les munitions nécessaires à la subsistance des troupes. (—sio-nè-re.)

MUPHTI. s. m. *V.* MUFTI.

MUQUEUX, EUSE. adj. (*Mucosus.*) Qui a ou qui produit de la mucosité. | *Membrane muqueuse*, Nom des membranes qui tapissent certaines cavités du corps humain. | *Fièvre muqueuse*, Celle dont la cause est l'irritation des membranes muqueuses. (Muc-eû; ze [e m.].)

MUR. s. m. (*Murus.*) Ouvrage de maçonnerie, qui sert à enclore qq. espace, à le séparer d'un autre, ou à le diviser. | *Les gros murs d'un batiment*, Ceux qui en forment l'enceinte, et qui portent les combles, les voûtes, etc. | *Mur d'appui*, Mur qui n'est qu'à hauteur d'appui. | *Murs d'une ville*, Les murs qui entourent une ville. Dans ce sens, on dit *Murs*, absol. Se prend qqf. pour Ville. | Fam., *Mettre qqn. au pied du mur*, Le mettre hors d'état de reculer, et le forcer à prendre un parti; Le mettre dans l'impossibilité de répliquer. | Dans les mines, La partie inférieure, par opposition à La partie supérieure, qui se nomme *Le toit*.

MÛR, ÛRE. adj. (*Maturus.*) Se dit Des fruits de la terre. Qui est arrivé à un certain point de développement, qui le rend propre à être cueilli ou mangé. | Se dit Du vin quand il n'a plus de verdeur, et qu'il est bon à boire. | *Cet abcès est mûr*, Il est près de crever, de percer; ou Il est temps de l'ouvrir. | Et, fam., *Cet habit est mûr, est bien mûr*, Il est vieux, usé. | *Âge mûr*, Âge qui suit la jeunesse. | *Homme mûr*, Homme, esprit sage, posé, réfléchi.

MURAILLE. s. f. Mur. Il se dit surtout Des murs épais et d'une certaine élévation. | Se dit Des constructions de ce genre qui servent de clôture, de défense. | *Cette muraille pousse*, Elle bombe et menace ruine. | *Tirer à la muraille*, Pousser de tierce et de quarte à qqn. qui ne fait que parer. | Au plur., Ville. (Mu-ra-lle [ll m.].)

MURAL, ALE. adj. (*Muralis.*) *Couronne murale*, Couronne qu'on donnait, chez les Romains, à ceux qui dans un assaut avaient

monté les premiers sur les murs de la ville assiégée. | *Cercle mural*, Instrument astronomique qui est fixé à un mur. | *Plantes murales*, Plantes qui croissent sur les murs.

MÛRE. s. f. (*Morus.*) Le fruit du mûrier. | *Mûre sauvage*, Le fruit de la ronce, qui ressemble à celui du mûrier.

MÛREMENT. adv. Avec beaucoup de réflexion, d'attention. (Mû-re-man.)

MURÈNE. s. f. (*Muræna.*) Poisson de mer visqueux, qui ressemble beaucoup à l'anguille, mais qui n'a point de nageoires pectorales.

MURER. v. a. Entourer de murailles. | Boucher une porte ou une fenêtre avec de la maçonnerie.

MUREX. s. m. (*Murex.*) Mot lat.; sert à désigner Différentes espèces de coquilles univalves, hérissées de pointes. (Mu-rècs.)

MURIATE. s. m. (*Muria.*) Nom générique des sels neutres formés par la combinaison de l'acide muriatique avec une base alcaline, terreuse ou métallique. | *Muriate de soude*, Le sel commun.

MURIATIQUE. adj. m. (*Muriaticus.*) Se dit D'un acide connu autrefois sous le nom d'*Acide marin*, et qui entre dans la composition du sel commun. (Mu-ri-a-tic-e.)

MÛRIER. s. m. Arbre dont le fruit, appelé *Mûre*, est la réunion d'un assez grand nombre de petites baies charnues. *Mûriers noirs*, Les mûriers qui portent des mûres noires. *Mûriers blancs*, Ceux qui portent des mûres blanches. (Mu-rié.)

MÛRIR. v. n. (*Maturescere.*) Devenir mûr. | V. a. Rendre mûr. | Se dit Des choses et des personnes, tant au neutre qu'à l'actif.

MURMURE. s. m. (*Murmur.*) Bruit sourd et confus de plusieurs personnes qui parlent en même temps, ou qui font entendre des sons inarticulés en signe d'improbation ou d'approbation. | Le bruit et les plaintes que font des personnes mécontentes. | La plainte sourde d'une seule personne. | *Le murmure du cœur, le murmure des passions*, Le mouvement secret des passions contraintes ou contrariées. | Le bruit que font les eaux en coulant, ou les vents quand ils agitent doucement les feuilles des arbres, etc.

MURMURER. v. n. (*Murmurare.*) Faire du bruit en se plaignant sourdement, sans éclater. V. a. *Que murmurez-vous là?* | Se dit Du bruit sourd qui court de qq. affaire, de qq. nouvelle. Fam. | Se dit Des eaux, des vents, etc.

MURRHIN, INE. adj. (*Murrinus.*) Se dit De certains vases fort estimés des anciens, et dont la matière est encore pour les savants un objet de discussion. (Mur-rin.)

MUSAGÈTE. adj. m. (*Mouségétès*, gr.) *Apollon musagète*, Qui conduit les Muses. (Mu-za jè-te.)

MUSARAIGNE. s. f. (*Mus araneus.*) Petit animal sauvage, à peu près de la grosseur d'une souris, et dont le museau et fort pointu. (Mu-za-rè-*ne* [n m.].)

MUSARD, ARDE. adj. et subst. Qui perd son temps à s'occuper, à s'amuser de petites choses. Fam. (Mu-zar.)

MUSC. s. m. (*Mosch*, ar.) Quadrupède ruminant, de la taille d'un chevreuil, et qui a près du nombril une poche pleine d'une matière dont l'odeur est fort pénétrante. | La matière odorante qui sort de cet animal. | *Couleur de musc*, Espèce de couleur brune. | *Peau de musc*, Peau parfumée de musc.

MUSCADE. s. f. (*Muscata.*) Graine très-odorante, de la forme d'une noisette, et qu'on met au nombre des épices. On l'appelle aussi, adj., *Noix muscade.* | Adj., *Rose muscade*, Espèce de rose, ainsi nommée à cause de son odeur particulière. | Nom que les escamoteurs donnent aux petites boules, de la grosseur d'une muscade, dont ils se servent dans leurs tours de gibecière.

MUSCADET. s. m. Sorte de vin qui a quelque goût de vin muscat. (Mus-ca-dè.)

MUSCADIER. s. m. Arbre de la famille des Lauriers, qui porte la muscade. (Mus-ca-dié.)

MUSCADIN. s. m. Petite pastille à manger, où il entre du musc.

MUSCAT. adj. m. et subst. Se dit De certains raisins parfumés, et des vins qu'on en tire. | Subst., nom de plusieurs espèces de poires. (Mus-ca.)

MUSCLE. s. m. (*Musculus.*) Organe charnu, fibreux, irritable, dont les contractions produisent tous les mouvements des animaux.

MUSCLÉ, ÉE. adj. Qui a des muscles bien marqués.

MUSCULAIRE. adj. des 2 g. (*Musculus.*) Qui a rapport aux muscles, ou qui est propre aux muscles. (Mus-cu-lè-re [c m.].)

MUSCULE. s. m. (*Musculus.*) Nom d'une machine de guerre des anciens qui servait à couvrir les assiégeants. | [c m.]

MUSCULEUX, EUSE. adj. (*Musculosus.*) Où il y a beaucoup de muscles. | Qui a les muscles très-apparents et très-forts. (Mus-cu-leù; ze [c m.].)

MUSE. s. f. (*Musa.*) Chacune des neuf déesses qui, suivant les anciens, présidaient aux arts libéraux, et principalement à l'éloquence et à la poésie. | *Les nourrissons, les amants des muses*, Les poetes. | Au plur., Les belles-lettres, et principalement La poésie. | Absol., se dit De l'inspiration poétique. | Se dit Du génie de chaque poete, du caractère de sa poésie. | La personne ou Le sentiment qui inspire un poete. (Mu-ze.)

MUSE. s. m. Le commencement du rut des cerfs.

MUSEAU. s. m. (*Muso*, it.) La partie de la tête du chien, et de qqs. autres animaux, qui comprend la gueule et le nez. | Se dit, pop., Des personnes, mais seulement par mépris ou par plaisanterie. (Mu-zô.)

MUSÉE s. m. (*Museum.*) Lieu destiné, soit à l'étude des lettres, des sciences et des beaux-arts, soit à rassembler les productions, les monuments qui y sont relatifs. (Mu-zée.)

MUSELER. v. a. Mettre une muselière à un animal. | Empêcher de parler. (Mu-ze-lé.)

MUSELIÈRE. s. f. (*Museliera*, it.) Ce qu'on met à la gueule, à la bouche de qqs. animaux pour les empêcher de mordre ou de paître, etc. (Mu-ze-liè-re.)

MUSER. v. n. (*Mussig*, all.) S'amuser et perdre son temps à des riens. | Se dit Du cerf qui est près d'entrer en rut. (Mu-zé.)

MUSEROLLE. s. f. (*Museruola.*) La partie de la bride d'un cheval qui se place au dessus du nez. (Mu-ze-ro-le.)

MUSETTE. s. f. Instrument de musique champêtre, auquel on donne le vent avec un soufflet qui se hausse et se baisse par le mouvement du bras. | Air fait pour la musette, ou dont le caractère convient à cet instrument. (Mu-zè-te.)

MUSÉUM. s. m. (*Museum.*) Il a le même sens que le mot *Musée;* cependant on l'emploie plus particulièrement pour certains pays. *Le muséum de Florence. Le muséum britannique.* (Mu-zé-o-me.)

MUSICAL, ALE. adj. Qui appartient, qui a rapport à la musique. (Mu-zi-cal.)

MUSICALEMENT. adv. Relativement, conformément aux règles de la musique. (Mu-zi-ca-le-man.)

MUSICIEN, ENNE. s. et adj. (*Musicus.*) Celui, celle qui sait l'art de la musique. | Celui, celle qui fait profession de composer ou d'exécuter de la musique. (Mu-zi-siin; iè-ne.)

MUSICO. s. m. C'est dans les Pays-Bas, et surtout en Hollande, Un lieu où le bas peuple et les matelots vont boire, fumer, entendre de la musique, etc. (Vi.) (Mu-zi-cô.)

MUSIQUE. s. f. (*Musica.*) L'art de combiner les sons d'une manière agréable à l'oreille; La théorie de cet art, ou la science des sons considérés sous le rapport de la mélodie, du rhythme et de l'harmonie. | Se dit Des productions de cet art. | *Notes de musique*, Les signes ou caractères dont on se sert pour indiquer les divers tons de la musique. | L'exécution de la musique, soit avec la voix, soit avec les instruments. | Une compagnie de musiciens de profession qui ont coutume d'exécuter de la musique ensemble. | Se dit De certains sons agréables ou désagréables. (Mu-zic-e.)

MUSQUER. v. a. Parfumer avec du musc. | MUSQUÉ, ÉE. part. Se dit De certaines choses dont l'odeur a qq. rapport avec celle du musc. | Fam., *Écrivain, orateur, poete musqué*, Qui a trop d'apprêt, de recherche, qui affecte les ornements futiles. | Fam., *Paroles musquées*, Paroles obligeantes et flatteuses. | Fam., *Messe musquée*, La dernière messe, où assistent ordin. les gens du grand monde. (Musc-é [c m.].)

MUSSER (SE). v. pron. (*Amicire.*) Se cacher. (Vi.) | Fam., *A musse pot*, et, par corruption, *A muche-pot*, En cachette. (Se-mu-sé.)

MUSULMAN, ANE. s. (*Muslemann*, ar.) Vrai fidèle, vrai croyant. Titre par lequel les mahométans se distinguent des autres hommes. | Adj., Qui concerne la religion des mahométans. (Mu-zul-man.)

MUSURGIE. s. f. (*Mousourgia*, gr.) Art d'employer à propos les consonnances et les dissonances. (Mu-zur-jie.)

MUTABILITÉ. s. f. (*Mutabilitas.*) Qualité de ce qui est muable, de ce qui est sujet à changer.

MUTATION. s. f. (*Mutatio.*) Changement, remplacement d'une personne par une autre. | Révolution. (Mu-ta-sion.)

MUTILATION. s. f. (*Mutilatio.*) Retranchement d'un membre ou de qq. autre partie extérieure du corps. | Se dit Des statues, des tableaux, des édifices, et même des productions littéraires. (Mu-ti-la-sion.)

MUTILER. v. a. (*Mutilare.*) Retrancher, couper, se dit surtout Du retranchement d'un membre ou de qq. autre partie extérieure du corps humain, ou de qq. partie d'une statue. | Absol., Châtrer. | En parlant De tableaux, d'édifices, etc., Défigurer, briser. | Se dit Des ouvrages d'esprit.

MUTIN, INE. adj. et subst. Obstiné, têtu, querelleur. | Séditieux. | *Un visage, un air mutin*, —vif, éveillé, piquant.

MUTINER (SE). v. pron. Se porter à la sédition, à la révolte. | Se dit D'un enfant qui se dépite.

MUTINERIE. s. f. Tumulte de gens mécontents, sédition. | L'obstination d'un enfant qui se dépite.

MUTISME. s. m. (*Mutus.*) État de celui qui est muet.

MUTUEL, ELLE. adj. (*Mutuus.*) Réciproque entre deux ou plusieurs personnes, entre deux ou plusieurs choses. (Mu-tu-èl; è-le.)

MUTUELLEMENT. adv. Réciproquement. (Mu-tu-è-le-man.)

MUTULE. s. f. (*Mutulus.*) Ornement propre à la corniche de l'ordre dorique, et qui représente, au-dessous du larmier, l'extrémité des chevrons.

MYOGRAPHIE. s. f. (*Mus, graphé*, gr.) Représentation des muscles. S'emploie qqf. pour Myologie. (Mi-o-gra-fie.)

MYOLOGIE. s. f. (*Mus, logos*, gr.) Partie

de l'anatomie, qui traite des muscles. (Mi-o-lo-jie.)

MYOPE. s. et adj. (*Myops.*) Celui, celle qui a la vue fort courte, et qui ne peut voir les objets éloignés sans le secours d'un verre concave. (Mi-o-pe.)

MYOPE. s. m. (*Myops.*) Genre d'insectes à deux ailes, qui vivent sur les fleurs, et qui sont très-communs en Europe.

MYOPIE. s. f. État de ceux qui ont la vue courte. (Mi-o-pie.)

MYOSOTIS. s. m. (*Myosotis.*) Plante, n. autr. *Oreille. V.* OREILLE. (Mi-o-zo-tis.)

MYOTOMIE. s. f. (*Mus, tomé,* gr.) Partie de l'anatomie qui a pour objet la dissection des muscles. (Mi-o-to-mie.)

MYRIADE. s. f. (*Myrias.*) Nombre de dix mille. | Une quantité indéfinie et innombrable. (Mi-ri-a-de.)

MYRIAMÈTRE. s. m. (*Myrias, metrum.*) Mesure itinéraire, qui vaut dix mille mètres, ou environ deux lieues de poste. (Mi-ri-a-mè-tre.)

MYRIAPODE. s. m. (*Myria, pous.*) *V.* MILLE-PIEDS.

MYROBAN. s. m. *V.* MIRMIRON.

MYROBOLAN. s. m. *Myron, balanos,* gr.) Nom de plusieurs espèces de fruits desséchés qui sont apportés de l'Amérique et de l'Inde, et qui entrent dans qqs. compositions pharmaceutiques. (Mi-ro-bo-lan.)

MYRRHE. s. f. (*Myrrha.*) Sorte de gomme odorante, médicinale, qui vient de l'Arabie Heureuse. (Mi-re.)

MYRRHIS. s. m. (*Myrrhis.*) Plante ombellifère et médicinale, dont les feuilles sont assez semblables à celles de la ciguë. On la nomme aussi *Cerfeuil musqué*, et *Cicutaire odorante.* (Mir-ris.)

MYRTE. s. m. (*Myrtum.*) Arbrisseau toujours vert, dont les feuilles sont menues, et qui porte de petites fleurs blanches d'une odeur agréable. (Mir-te.)

MYRTIFORME. adj. des 2 g. (*Myrtum, forma.*) Qui a la forme d'une feuille de myrte. (Mir-ti-for-me.)

MYSTAGOGUE. s. m. (*Mystagogus.*) T. d'antiq. grecque. Prêtre qui initiait aux mystères de la religion. (Mis-ta-gog-e.)

MYSTÈRE. s. m. (*Mysterium.*) Secret. Ce qu'une religion a de plus caché. | Dans la religion chrétienne, Tout ce qui est proposé pour être l'objet de la foi des fidèles. | *Les saints mystères*, Le sacrifice de la messe. | Se dit Des opérations secrètes de la nature, des mouvements du cœur humain, et des moyens les moins vulgaires employés par les beaux-arts. | Ce qu'il y a de caché, de secret dans les affaires humaines. | Se dit de Certaines précautions que l'on prend pour n'être point entendu, pour n'être point observé. | Difficulté que l'on fait touchant qq. ch., importance qu'on y attache. | *Faire mystère d'une chose*, La tenir secrète, la cacher avec soin. | Nom que nos pères donnaient à certaines pièces de théâtre dont le sujet était tiré de la Bible. (Mis-te-re.)

MYSTÉRIEUSEMENT. adv. D'une façon mystérieuse. | D'une manière cachée, secrète. (Mis-té-ri-eu-ze-man.)

MYSTÉRIEUX, EUSE. adj. Qui contient qq. mystère, qq. secret, qq. sens caché. | Se dit Des personnes; Qui fait mystère de beaucoup de choses qui n'en valent pas la peine. (Mis-té-ri-eû; ze.)

MYSTICITÉ. s. f. Recherche profonde en fait de spiritualité, raffinement de dévotion. (Mis-ti-si-té.)

MYSTIFICATEUR. s. m. Celui qui a le goût, l'habitude de mystifier; celui qui en fait métier. (Mis-ti-fi-ca-teur.)

MYSTIFICATION. s. f. Action de mystifier. (Mis-ti-fi-ca-sion.)

MYSTIFIER. v. a. Abuser de la crédulité de qqn., pour s'amuser à ses dépens. (Mis-ti-fi-é.)

MYSTIQUE. adj. des 2 g. (*Mysticus.*) Se dit Des choses de la religion. | Adj. et subst. Qui raffine sur les matières de dévotion, et sur la spiritualité. (Mis-tic-e.)

MYSTIQUEMENT. adv. Selon le sens mystique. (Mis-tic-e-man.)

MYSTRE. s. m. (*Mystrum.*) Une des mesures dont les Grecs se servaient pour les liqueurs. (Mis-tre.)

MYTHE. s. m. (*Mythus.*) Trait, particularité de la fable, de l'histoire héroïque ou des temps fabuleux. (Mi-te.)

MYTHOLOGIE. s. f. (*Mythologia.*) Histoire fabuleuse des dieux, des demi-dieux et des héros de l'antiquité. | La science, l'explication des mystères et des fables du paganisme. (Mi-to-lo-jie.)

MYTHOLOGIQUE. adj. des 2 g. (*Mythologicus.*) Qui appartient à la mythologie. (Mi-to-lo-jic-e.)

MYTHOLOGUE. s. m. (*Mythologus.*) Celui qui traite de la science appelée Mythologie. Qqns. disent aussi *Mythologiste.* (Mi-to-log-e.)

MYURE. adj. m. (*Mus, oura,* gr.) *Pouls myure*, Dont les pulsations s'affaiblissent peu à peu. (Mi-u-re.)

N.

N. s. f. et m. Consonne, la 13e lettre de l'alphabet. Lorsqu'on la nomme *Enne*, suivant la prononciation ancienne et usuelle, le nom de cette lettre est fém. *Une* N (*enne*). Lorsqu'on l'appelle *Ne*, suivant la méthode moderne, ce nom est masc. *Un* N (*ne*) *majuscule.* | Cette lettre, quand elle est à la fin d'une syllabe ou d'un mot, change qqf. la prononciation de la voyelle qui la précède, et produit un son nasal, comme dans les mots *Bon, bon, bien, chacun, indice, ardeur*, etc. Qqf. elle se prononce fortement,

comme dans les mots *Hymen*, *amen*, *abdomen*, *Éden*, etc. | N. majuscule, suivie d'un point, se met à la place d'un nom propre qu'on ignore, ou qu'on ne veut pas faire connaître, et sert encore à une désignation générale et indéterminée de personne.

NABAB. s. m. Mot arabe qui signifie Lieutenant; titre des princes de l'Inde musulmane. | Se dit, par dérision, Des Anglais qui ont rempli de grands emplois ou fait le commerce dans l'Inde, et qui en sont revenus avec des richesses considérables.

NABABIE. s. f. Dignité de nabab. | Le territoire soumis à la puissance d'un nabab.

NABOT, OTE. s. T. de mépris. Une personne d'une très-petite taille. Fam. (Na-bô.)

NACARAT. adj. invariable. Qui est d'un rouge clair entre le cerise et le rose. | Subst. masc. La couleur nacarat. (Na-ca-ra.)

NACELLE. s. f. (*Navicella.*) Petit bateau qui n'a ni mât ni voile. | *La nacelle de saint Pierre*, L'Église catholique romaine. | Moulure en demi-ovale. (Na-se-le.)

NACRE. s. f. Matière blanche et brillante qui réfracte la lumière de manière à produire un mélange agréable de couleurs, et qui forme l'intérieur de beaucoup de coquilles.

NACRÉ, ÉE. adj. Qui a l'éclat, l'apparence de la nacre.

NADIR. s. m. T. emprunté de l'arabe. Le point du ciel qui est directement sous nos pieds, et auquel aboutirait une ligne verticale tirée du point que nous habitons par le centre de la terre.

NAFFE. s. f. *Eau de naffe*, Sorte d'eau de senteur, dont la fleur d'oranger est la base. (Na-fe.)

NAGE. s. f. | *À la nage*, En nageant. | *Se jeter à la nage*, Se jeter à l'eau pour nager. | Fam., *Être en nage*, *tout en nage*, Être tout trempé, tout mouillé de sueur. (Na-je.)

NAGÉE. s. f. Espace qu'on parcourt, en nageant, à chaque impulsion qu'on donne à son corps, par le mouvement simultané de ses bras et de ses jambes. (Na-jée.)

NAGEOIRE. s. f. Organe extérieur des poissons, des animaux marins, qui leur sert à nager. | Ce qu'on met sous ses bras pour se soutenir sur l'eau quand on apprend à nager. (Na-joua-re.)

NAGER. v. n. (*Navigare.*) Se soutenir et avancer sur l'eau par le mouvement de certaines parties du corps. | Fam., *Nager en grande eau*, Être dans l'abondance, se trouver dans de grandes occasions d'avancer ses affaires. | *Nager dans les plaisirs*, Vivre au milieu des plaisirs, s'y abandonner. | Fam., *Nager entre deux eaux*, Se conduire de manière à ménager deux partis. | Ramer pour voguer sur l'eau.—V. a. *Nager la chaloupe à bord*, La faire avancer vers le bord, l'y conduire. | Flotter sur l'eau, ne point aller à fond. | Être dans un liquide qcq. | *Nager dans son sang*, En être couvert. (Na-jé.)

NAGEUR, EUSE. s. Celui, celle qui nage, qui sait nager. | Un batelier qui rame. (Na-jeur; ze.)

NAGUÈRE ou NAGUÈRES. adv. Il y a peu de temps, il n'y a pas longtemps. (Nag-è-re [g m.].)

NAÏADE. s. f. (*Naiades.*) Chacune des divinités qui, suivant la Fable, présidaient aux fontaines et aux rivières. (Na-ia-de.)

NAÏF, ÏVE. adj. (*Nativus*) Naturel, ingénu, sans fard, sans apprêt, sans artifice. | Qui retrace simplement la vérité, qui imite la nature sans laisser paraître d'artifice ni d'effort. | Qui dit sa pensée sans détour, ingénument. | Qui dit, par un excès de simplicité, ce qu'il aurait intérêt à cacher. | Se dit Des choses, dans un sens analogue. | Naïf. subst. masc. Le genre naïf dans les arts et en littérature. (Na-if; i-ve.)

NAIN, AINE. s. (*Nanus.*) Celui, celle qui est d'une taille beaucoup plus petite que la taille ordinaire. | Adj., se dit Des choses: *Arbres nains*, Arbres à fruit qui ne croissent ou qu'on ne laisse croître que jusqu'à une hauteur médiocre, et que l'on élève en buisson. | *Œuf nain*, Œuf de poule qui ne contient point de jaune. (Nin; nè-ne.)

NAÏRE. s. m. Nom que les Indiens du Malabar donnent à leurs nobles, surtout aux militaires. (Na-i-re.)

NAISSANCE. s. f. Sortie de l'enfant hors du ventre de la mère. | Se dit qqf. Des animaux. | Extraction. | Abs., Noblesse. | Se dit Des bonnes et des mauvaises qualités avec lesquelles on est né. (Vi.) | Origine, commencement. | *Naissance de la verdure, des fleurs*, Le moment où la verdure, les fleurs commencent à pousser. | Le point, l'endroit où commence, d'où part, d'où s'élève une chose qui se prolonge ensuite dans une certaine direction. (Nè-san-se.)

NAISSANT, ANTE. adj. Qui naît, qui commence à paraître. | *Cheveux naissants*, Cheveux qui flottent en liberté, ou qui sont frisés en long. | *Perruque naissante*, Perruque qui imite les cheveux naissants. | *Tête naissante*, Tête nouvellement rasée, dont les cheveux commencent à repousser. (Nè-san.)

NAÎTRE. v. n. (*Nascere.*) (*Je nais, il naît; nous naissons, ils naissent. Je naissais. Je naquis. Je naîtrai. Je naîtrais. Que je naisse. Que je naquisse. Naissant. Né.*) Sortir du ventre de la mère, venir au monde. | *Il est à naître que*, Il n'est jamais arrivé que. (Vi.) | Se dit Du fils de Dieu. | Se dit Des animaux. | Se dit Des végétaux qui sortent de terre, qui commencent à pousser. | Prendre son origine, être produit. | Au sens moral, Commencer. | Né, ée, adj., se dit De certains droits attachés à qqs. dignités. | Bien né, ée. adj. Né d'une famille honnête, honorable.—Qui a de bonnes inclinations. | Mal né, ée. adj. Qui a de mau-

vaises inclinations. | MORT-NÉ, ÉE. adj. Mort avant que de naître.—Se dit des ouvrages d'esprit qui n'ont aucun succès. | NOUVEAU-NÉ, ÉE. adj. Qui est né depuis peu de temps, qui vient de naître.—Subst. masc. *Je viens de voir le nouveau-né.* | PREMIER-NÉ. adj. m. et subst. Le premier enfant mâle. | Se dit Des animaux. (Nê-tre.)

NAÏVEMENT. adv. Avec naïveté. (Na-i-ve-man.)

NAÏVETÉ. s. f. (*Nativitas.*) Ingénuité, simplicité d'une personne qui manifeste naturellement ses opinions et ses sentiments. | La simplicité naturelle et gracieuse avec laquelle une chose est exprimée ou représentée, | Simplicité niaise, ou défaut de retenue dans l'expression de sentiments qu'on aurait intérêt à cacher. | Se dit Des propos, etc., qui échappent par ignorance. (Na-i-ve-té.)

NANAN. s. m. Des friandises, des sucreries. Mot d'enfant.

NANKIN s. m. Toile de coton qui est ordiniairement d'un jaune approchant de la couleur du chamois, qui se fabrique à Nankin, ville de la Chine, et qu'on imite aux Indes et en Europe. (Nanc-in [c m.].)

NANTIR. v. a. (*Nampta*, b. l.) Donner des gages pour assurance d'une dette. | Pron., *Se nantir des effets d'une succession*, S'en saisir comme y ayant droit, sauf à rapporter. | Pron. et fam., Se garnir, se pourvoir de qq. ch. par précaution. | Absol., Faire des profits dans un emploi, dans une place, et les mettre en réserve.

NANTISSEMENT. s. m. Gage, ce qu'on donne à un créancier pour sûreté de ce qui lui est dû. | *Pays de nantissement*, Les lieux où la coutume voulait que pour avoir privilége sur les biens d'un débiteur, on fit inscrire sa créance sur le registre public. (Nan-ti-se-man.)

NAPÉE. s. f. (*Napææ.*) Chacune des nymphes qui, suivant la Fable, présidaient aux forêts et aux montagnes.

NAPEL. s. m. Espèce d'aconit. (Na-pél.)

NAPHTE. s. m. (*Naphta.*) Espèce de bitume transparent, léger, et très-inflammable. (Naf-te.)

NAPOLÉON. (Analogue de *Louis.*) s. m. Pièce de vingt ou de quarante francs à l'effigie de Napoléon.

NAPPE. s. f. (*Mappa.*) Linge dont on couvre la table pour prendre ses repas. | *Nappe d'autel*, Le linge dont on couvre l'autel. *Nappe de communion*, Le linge placé devant les communiants. | *Nappe d'eau*, Espèce de cascade dont l'eau tombe en forme de nappe. Grande étendue d'eau tranquille. | La peau du cerf qu'on étend par terre quand on veut donner la curée aux chiens. | Filet de bon fil, qui sert à prendre des cailles, des alouettes, des ortolans. (Na-pe.)

NAPPERON. s. m. Petite nappe ou serviette qu'on étend sur la nappe pour la garantir des taches, et qu'on enlève au dessert. (Na-pe-ron.)

NARCISSE. s. m. (*Narcissus.*) Plante bulbeuse, dont les espèces sont nombreuses et presque toutes très-odoriférantes. (Narsi-se.)

NARCISSE. s. m. (*Narcissus.*) Nom propre devenu appellatif, pour signifier Un homme amoureux de sa figure.

NARCOTINE. s. f. Nom donné à un principe cristallisable, que l'on tire de l'opium.

NARCOTIQUE. adj. des 2 g. et subst. (*Narcoticus.*) Qui assoupit. (Nar-co-tic-e.)

NARD. s. m. (*Nardus.*) Nom que l'on donne à une espèce de lavande très-odoriférante, à un genre de graminées, à la racine de l'asaret, etc. | Parfum que les anciens tiraient de certaines racines odoriférantes. (Nar.)

NARGUE. subst. *Dire nargue d'une chose*, Exprimer le peu de cas qu'on fait d'une chose. *Faire nargue à qqn.*, Le braver avec mépris. | Interj., *Nargue de cet homme!* Fam. (Narg-e.)

NARGUER. v. a. Faire nargue, braver avec mépris. Fam. (Narg é [g m.].)

NARINE. s. f. (*Naris.*) Chacune des deux cavités, des deux ouvertures du nez, par lesquelles l'homme respire et flaire. | Se dit en parlant D'un grand nombre d'animaux.

NARQUOIS, OISE. s. Homme fin, subtil, rusé, qui se plaît à tromper les autres, ou à s'en moquer. | Fam., *Parler narquois*, Parler un certain langage qui n'est entendu que de ceux qui sont d'intelligence ensemble pour tromper qqn. (Narc-oua; ze.)

NARRATEUR. s. m. (*Narrator.*) Celui qui narre, qui raconte qq. ch.

NARRATIF, IVE. adj. Qui appartient à la narration. | S'emploie avec la prépos. *de*, Qui fait connaître, qui expose en détail.

NARRATION. s. f. (*Narratio.*) Récit historique, oratoire ou poétique. | Simple récit fait en conversation. (Nar-ra-sion.)

NARRÉ. s. m. (*Narratus.*) Discours par lequel on narre, on raconte qq. ch.

NARRER. v. a. (*Narrare.*) Raconter.

NARVAL. s. m. Cétacé, n. autr. *Licorne de mer*, qui porte à l'extrémité de sa mâchoire supérieure une dent en forme de corne, droite, et longue qqf. de quinze ou seize pieds.

NASAL, ALE. adj. (*Nasus.*) Se dit D'un son modifié par le nez, comme celui des premières syllabes d'*Embrasser, tinter, tomber;* et celui des dernières d'*Océan*, *raison*, *parfum.* | Se dit, subst., Des voyelles dont la prononciation est nasale. | T. d'anatomie, Qui appartient au nez. (Na-zal.)

NASALEMENT. adv. Avec un son nasal. (Na-za-le-man.)

NASALITÉ. s. f. Qualité d'une voyelle ou d'une consonne nasale. (Na-za-li-té.)

NASARD. s. m. Un des jeux de l'orgue, qu'on appelle ainsi parce qu'il imite la voix d'un homme qui chante du nez. (Na-zar.)

NASARDE. s. f. Chiquenaude sur le nez. (Na-zar-de.)

NASARDER. v. a. Donner des nasardes. | Fam., Se moquer de qqn. avec des marques de mépris. (Na-zar-dé.)

NASEAU. s. m. (*Nasus.*) Une des deux ouvertures du nez par lesquelles l'animal respire et flaire. Se dit surtout Des narines du cheval. | *Fendeur de naseaux*, Bravache, fanfaron. (Na-zô.)

NASI. s. m. Président du sanhédrin, chez les Juifs. (Na-zi.)

NASILLARD, ARDE. adj. Il se dit Du son de voix de celui qui nasille, qui parle du nez. | Subst., se dit De la personne qui nasille. (Na-zi-llar [ll m.].)

NASILLER. v. n. Parler du nez. (Na-zi-llé [ll m.].)

NASILLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui parle du nez. (Na-zi-lleur; ze [ll m.].)

NASILLONNER. v. n. Diminutif de Nasiller. (Na-si-llo-né [ll m.].)

NASSE. s. f. (*Nassa.*) Instrument d'osier servant à prendre du poisson. | Fig. et fam., *Être dans la nasse*, Être engagé dans une affaire fâcheuse dont on ne peut se tirer. (Na-se.)

NATAL, ALE. adj. dont le masc. n'a point de plur. (*Natalis.*) Se dit Du lieu et De l'époque de la naissance.

NATATION. s. f. (*Natatio.*) L'art de nager. | L'action de nager. (Na-ta-sion.)

NATIF, IVE. adj. (*Nativus.*) Se dit Des personnes, en parlant De la ville, du lieu où elles ont pris naissance, et suppose ordinairement l'établissement fixe des parents, l'éducation, etc.; à la différence de *Né*, qui peut supposer seulement la naissance accidentelle. | Subst., *Les natifs d'un pays*, Les naturels, les habitants originaires d'un pays. | Se dit D'un métal qui se trouve dans la terre sous la forme métallique, sans être minéralisé par sa combinaison avec d'autres substances. | Au sens moral, Naturel.

NATION. s. f. coll. (*Natio.*) La totalité des personnes nées ou naturalisées dans un pays, et vivant sous un même gouvernement. | Les habitants d'un même pays, encore qu'ils ne vivent pas sous le même gouvernement. | Les personnes d'une même nation qui se trouvent dans un pays étranger. | Au plur., t. de l'Écriture sainte, Les peuples infidèles et idolâtres. | Se disait, dans la faculté des arts de l'université de Paris, pour classer ceux qui la composaient. (Na-sion.)

NATIONAL, ALE. adj. Qui concerne toute une nation, qui appartient à une nation. | NATIONAUX, au plur., subst. La totalité de ceux qui composent une nation. (Na-sio-nal.)

NATIONALEMENT. adv. D'une manière nationale. (Na-sio-na-le-man.)

NATIONALITÉ. s. f. État, condition d'un réunion d'hommes formant une nation distincte des autres. (Na-sio-na-li-té.)

NATIVITÉ. s. f. (*Nativitas.*) Naissance. S'emploie en parlant de Notre-Seigneur, de la sainte Vierge et de qqs. saints. | Absol., La naissance de JÉSUS-CHRIST, ou la fête de Noël. | L'état et la disposition du ciel, des astres, au moment de la naissance de qqn.

NATRON ou NATRUM. s. m. Carbonate de soude, solide et naturel, ordinairement mêlé à du sel marin et à du sulfate de soude. (Na-tron; ou Na-tro-me.)

NATTE. s. f. (*Matta.*) Sorte de tissu de paille, de jonc, de roseau, etc., fait de trois brins ou cordons entrelacés, et servant ordinairement à couvrir les planchers et à revêtir les murailles des chambres. | Absol., La natte de paille. | Toute sorte de tresses de fil, de soie, etc., lorsqu'elles sont faites de trois brins ou cordons. | *Natte de cheveux*, Cheveux tressés en natte. (Na-te.)

NATTER. v. a. Couvrir de natte. | *Natter des cheveux*, etc., Les tresser en natte. (Na-té.)

NATTIER. s. m. Celui qui fait et vend de la natte, des nattes. (Na-tié.)

NATURALIBUS (IN). T. lat. Dans l'état de nudité. On dit qqf. *Puris in naturalibus*. Fam. (I-ne-na-tu-ra-li-bus.)

NATURALISATION. s. f. Action de naturaliser; Effet des lettres de naturalité. (Na-tu-ra-li-za-sion.)

NATURALISER. v. a. Accorder à un étranger les droits et les priviléges dont jouissent les naturels du pays. | Se dit Des animaux et des plantes que l'on apporte dans un pays, et qui y réussissent. | Se dit Des sciences, des arts, des inventions, des institutions qu'on apporte dans un pays, et qui y prospèrent. | Se dit Des mots et des phrases que l'on transporte d'une langue dans une autre. (Na-tu-ra-li-zé.)

NATURALISME. s. m. Qualité de ce qui est produit par une cause naturelle. | Le système de ceux qui attribuent tout à la nature comme premier principe.

NATURALISTE. s. m. Celui qui s'applique particulièrement à l'histoire naturelle, qui s'attache à la connaissance des plantes, des minéraux, des animaux, etc.

NATURALITÉ. s. f. État de celui qui est naturel d'un pays, ou qui s'y est fait naturaliser. *Droit de naturalité*, Droit dont jouissent les habitants naturels d'un pays, à l'exclusion des étrangers; et *Lettre de naturalité*, Les lettres par lesquelles le gouvernement accorde le droit de naturalité aux étrangers.

NATURE. s. f. (*Natura.*) L'universalité des choses créées. | L'ordre établi dans l'univers. | La puissance, la force active qui a éta-

bli cet ordre, et qui le conserve suivant de certaines lois | Ce qui constitue tout être en général, soit incréé, soit créé. | *La nature humaine*, Le genre humain. | L'essence d'un être, avec les attributs qui lui sont propres. | En parlant Des êtres animés, L'organisation particulière de chacun d'eux, le mouvement qui le porte vers les choses nécessaires à sa conservation. | *Forcer nature*, Vouloir faire plus qu'on ne peut. | *L'état de nature*, L'état de l'homme tel qu'on le suppose antérieurement à toute civilisation. | La constitution du corps humain, le principe de vie qui l'anime et le soutient. | La complexion, le tempérament de chaque individu. | La lumière qui est née avec l'homme, et qui le rend capable de discerner le bien et le mal. | Se dit Des affections naturelles de l'homme, de celles qui ont pour objet les personnes auxquelles on est uni par les liens du sang. | Une certaine disposition ou inclination de l'âme. | La partie morale de l'instinct des animaux. | L'état naturel de l'homme, par opposition à L'état de grâce. | Se dit Des opérations, des productions de la nature, par opposition à Celles de l'art. | La nature, soit physique, soit morale, considérée comme modèle des arts d'imitation. | L'objet naturel que le peintre ou le sculpteur a sous les yeux pour l'imiter. | *Figures de demi-nature*, Figures qui n'ont que la moitié des proportions naturelles. | Les parties qui servent à la génération, surtout dans les femelles des animaux. | Se dit De certaines choses considérées telles qu'elles sont matériellement, par opposition à L'argent qu'elles peuvent valoir. | *Payer en nature*, Payer avec les productions naturelles du sol. | Sorte, espèce.

NATUREL, ELLE. adj. (*Naturalis.*) Qui appartient à la nature, qui est conforme à l'ordre, au cours ordinaire de la nature. | Qui a pour objet l'étude des lois et des causes des phénomènes naturels. | *Enfant naturel*, Enfant qui n'est pas né en légitime mariage. | *Parties naturelles*, Les parties destinées à la génération. | Qui est conforme à la nature particulière de chaque espèce, de chaque individu. Se dit aussi Des choses. | Qui vient de la nature seule, par opposition À ce qui est artificiel, factice, acquis, cultivé. | *Vin naturel*, Vin où l'on n'a rien mêlé d'étranger. | Qui est conforme aux lois de la nature. | Qui est conforme à la raison ou à l'usage commun. | *Cela n'est pas naturel*, se dit D'une chose où l'on soupçonne qq. tromperie. | Se dit De ce que nous faisons en conséquence de nos habitudes. | Qui s'offre naturellement à l'esprit. | Qui est sans affectation, sans contrainte, sans effort. | NATUREL, subst., Habitant originaire d'un pays. | Propriété inhérente à la nature de l'être animé ou inanimé dont on parle. | Inclination, humeur naturelle. | Se dit Des sentiments que la nature inspire aux pères et aux mères pour leurs enfants, et aux enfants pour leurs pères et pour leurs mères. | Se dit Des sentiments d'humanité et de compassion qu'on doit avoir pour tous les hommes. | NATUREL, subst., La facilité, l'aisance naturelle avec laquelle on fait une chose, avec laquelle une chose est faite. | La forme naturelle et extérieure de chaque chose. | T. de peint., Le modèle qu'on a sous les yeux pour l'imiter. | AU NATUREL, loc adv. D'après nature, selon la nature. | Se dit aussi De la manière la plus simple d'apprêter certaines viandes. (Na-tu-rel; è-le.)

NATURELLEMENT. adv. Par un principe naturel, par une impulsion, une propriété naturelle. | Par le seul secours, par les seules forces de la nature. | *Cela ne se fait pas naturellement*, se dit Des choses qui ne sont pas dans l'usage, dans l'ordre ordinaire ; — Des choses où l'on veut faire entendre qu'on soupçonne qq. supercherie. | D'une manière naturelle, simple, facile. | D'une manière naïve, propre à imiter exactement la nature. | Sans affectation, sans recherche, sans effort. | Sans déguisement, avec franchise. | *Naturellement parlant*, En parlant sans figure. Cela se dit aussi par opposition à Surnaturellement. (Na-tu-rè-le-man.)

NAUFRAGE. s. m. (*Naufragium.*) Perte d'un vaisseau, causée par qqn. des accidents qu'on éprouve sur mer. | Se dit Des autres bâtiments de mer, et même des barques, etc., qui vont sur les fleuves, les rivières et les lacs. | Toute sorte de pertes, de ruines et de malheurs. (Nô-fra-je.)

NAUFRAGÉ, ÉE. adj. Qui a péri, qui a été submergé, par l'effet d'un naufrage. | Subst., *Les naufragés*. (Nô-fra-jé.)

NAULAGE. s. m. (*Naulum.*) Fret, louage d'un navire, d'une barque, pour le transport, par mer, de personnes ou de marchandises. On dit aussi *Nolis*. (Nô-la-je.)

NAUMACHIE. s. f. (*Naumachia.*) Spectacle d'un combat naval qu'on donnait au peuple de l'ancienne Rome. | Se dit Du lieu même où se donnait ce spectacle. (Nô-machie.)

NAUSÉABOND, ONDE. adj. (*Nauseabundus.*) Qui cause des nausées. | Se dit Des ouvrages littéraires qui déplaisent, rebutent, excitent le dégoût. (Nô-zé-a-bon.)

NAUSÉE. s. f. (*Nausea.*) Envie de vomir. | Dégoût qu'inspirent les discours et les ouvrages littéraires qui sont rebutants, fastidieux, insipides. (Nô-zée.)

NAUTILE. s. m. (*Nautilus.*) Mollusque testacé à coquille divisée en plusieurs cellules. | *Nautile papyracé*, ou *Argonaute*, Mollusque de la famille des Seiches, qui conduit sa coquille comme une barque, en

s'aidant de ses pieds, dont deux sont élargis et servent de voiles. (Nô-ti-le.)

NAUTIQUE. adj. des 2 g. (*Nauticus.*) Qui appartient à la navigation. (Nô-tic-e.)

NAUTONNIER, IÈRE. s. (*Nauta.*) Celui, celle qui conduit un navire, une barque. (Nô-to-nié)

NAVAL, ALE. adj. (*Navalis.*) Qui regarde, qui concerne les vaisseaux de guerre. Il n'a point de plur. au masc.

NAVÉE. s. f. (*Navis.*) Charge d'un bateau.

NAVET. s. m. (*Napus.*) Plante crucifère que l'on cultive dans les jardins, dans les champs, et dont la racine, qui prend le même nom, sert à la nourriture des hommes et des bestiaux. (Na-vè.)

NAVETTE. s. f. (*Napus.*) Espèce de navet sauvage dont la graine, nommée aussi *Navette*, donne une huile qui est bonne à brûler et qu'on emploie aussi à d'autres usages. (Na-vè-te.)

NAVETTE. s. f. (*Navis.*) Petit vase de cuivre, d'argent, etc., fait en forme de navire, et où l'on met l'encens qu'on brûle à l'église dans les encensoirs. | Instrument de tisserand, qui sert à porter et à faire courir le fil, la soie, la laine entre les fils de la chaîne. | Fam., *Faire la navette*, Faire beaucoup d'allées et de venues.

NAVICULAIRE. adj. des 2 g. (*Navicularis.*) Qui a la forme d'une nacelle. (Na-vi-cu-lè-re [c m.].)

NAVIGABLE. adj. des 2 g. (*Navigabilis.*) Où l'on peut naviguer.

NAVIGATEUR. s. m. (*Navigator.*) Celui qui a fait sur mer des voyages de long cours. | Adj., *Peuple navigateur*, Peuple adonné à la navigation. | Marin, homme qui entend la conduite d'un vaisseau.

NAVIGATION. s. f. (*Navigatio.*) Voyage sur mer ou sur les grandes rivières. | L'art, le métier du navigateur. (Na-vi-ga-sion.)

NAVIGUER. v. n. (*Navigare.*) Aller sur mer ou sur les grandes rivières. | Se dit De la manœuvre qu'un pilote fait faire à un vaisseau, et De la manière dont un vaisseau va sur mer. (Na-vig-é [g m.].)

NAVILLE. s. f. (*Naviglio*, it.) Petit canal qui sert a conduire des eaux pour arroser les terres. Se dit surtout Des canaux d'irrigation de la Lombardie. | [ll m.]

NAVIRE. s. m. (*Navis.*) Bâtiment pour aller sur mer. En parlant De vaisseaux de guerre, on dit plus ordinairement *Vaisseau* que *Navire*. | *Le Navire Argo*, Constellation de l'hémisphère austral.

NAVRANT, ANTE. adj. Qui navre, qui cause une vive et profonde affliction.

NAVRER. v. a. Blesser, faire une grande plaie. | Causer une grande peine, une extrême affliction.

NE. (*Non.*) Mot qui rend une proposition négative, et qui précède toujours le verbe. On l'accompagne souvent de *Pas* ou *Point*. | On peut indifféremment mettre *Pas* et *Point* devant ou après le verbe, s'il est à l'infinitif. | Dans les temps simples du verbe, *Pas* et *Point* doivent toujours suivre le verbe. Au contraire, dans les temps composés, ils se mettent entre l'auxiliaire et le participe. | On peut supprimer *Pas* et *Point* après les verbes *Cesser, oser* et *pouvoir*. | Après *Savoir*, pris dans le sens de Pouvoir, on doit toujours les supprimer. | Souvent *Ne.... que* équivaut à *Seulement*. *Je ne veux que la voir.* | On supprime *Pas* et *Point* après *Que*, mis à la suite d'un terme comparatif, ou de qq. équivalent. *Vous écrivez mieux que vous ne parlez.* | On les supprime, quand le mot *Que* signifie Pourquoi, au commencement d'une phrase. *Que n'êtes-vous arrivé plus tôt?* | Après *Depuis que*, ou *Il y a*, suivi d'un mot qui indique une certaine quantité de temps, on supprime *Pas* et *Point* quand le verbe est au prétérit. *Depuis que je ne l'ai vu.* Mais il faut l'un ou l'autre si le verbe est au présent. *Depuis que nous ne nous voyons pas.* | Après les conj. *À moins que*, et *Si* dans le sens d'À moins que, on les supprime. *Je ne sors pas, à moins qu'il ne fasse beau.* | On les supprime encore lorsque deux négations sont jointes par *Ni*, comme *Je ne l'estime ni ne l'aime.* | Dans ces phrases, *Je crains que mon ami ne meure, vous empêchez qu'on ne chante*, et c. ce mot *Ne* n'exprime point une négation, c'est le NE ou le QUIN des Latins, qui a passé dans notre langue. | Fam., *N'était pour Si ce n'était.* | L'e de *Ne* s'élide toujours devant une voyelle ou une H non aspirée.

NÉANMOINS. adv. (*Nihilominus.*) Toutefois, pourtant, cependant. (Né-an-mouin.)

NÉANT. s. m. (*Non, ens*, b. l.) Rien, ce qui n'est point, ce qui ne se conçoit que par une négation. | *Mettre une appellation au néant*, Déclarer que la partie qui a appelé d'une sentence est déboutée de son appel. | Se dit pour marquer, ou Le peu de valeur d'une chose, ou Le manque de naissance et de mérite dans une personne. | Rien. (Vi.) | Fam., Non.

NÉBULEUX, EUSE. adj. (*Nebulosus.*) Obscurci par les nuages. | *Visage, front nébuleux*, Visage, front sur lequel se peint le souci, l'inquiétude. | *Étoiles nébuleuses*, Étoiles qui sont beaucoup moins brillantes que les autres. Subst., *Une nébuleuse.* (Né-bu-leû: ze.)

NÉCESSAIRE. adj. des 2 g. (*Necessarius.*) Dont on ne peut se passer, dont on a absolument besoin pour qq. fin. | Subst., *Il fait le nécessaire*, Il fait l'empressé, il se mêle de tout. | *C'est un mal nécessaire*, Indispensable ou inévitable. | *Lois nécessaires*, Lois sans lesquelles l'univers ne saurait exister. | *Agents nécessaires*, Les causes et

les agents qui n'agissent pas librement, et qui produisent infailliblement leur effet. | *Il est nécessaire*, Il faut. | Subst. masc. Tout ce qui est essentiel pour les besoins de la vie. Ne se dit point au pluriel. | Ce qui est essentiel, ce qui est indispensable. | Subst., Boite, étui qui renferme différents petits meubles et ustensiles nécessaires ou commodes. — Les choses qui sont contenues dans la boîte. (Né-sè-sè-re.)

NÉCESSAIREMENT. adv. Par un besoin absolu. | Infailliblement. (Né-sè-sè-re-man.)

NÉCESSITANTE. adj. f. *De nécessité nécessitante*, De nécessité absolue et indispensable, fam.: *Grâce nécessitante*, Grâce qui contraint, et qui ôte la liberté. (Né-së-si-tan-te.)

NÉCESSITÉ. s. f. (*Necessitas.*) Tout ce qui est absolument nécessaire et indispensable; il se prend dans une signification plus ou moins étroite, suivant les choses dont on parle. | Absol., Tout ce à quoi il est impossible de se soustraire, de résister. | Ce qui contraint dans qq. circonstance déterminée. | Besoin pressant. | Indigence, dénûment. | *Une chose de première nécessité*, Une chose dont il est impossible ou très-difficile qu'on se passe pour exister. | Au plur., Les besoins de la vie, les choses nécessaires à la vie. | Les besoins d'argent qu'éprouve un pays, un gouvernement, une corporation. | *Les nécessités de la nature*, Les besoins auxquels la nature de l'homme est assujettie, comme, boire, manger, dormir, etc. | *Aller à ses nécessités*, Aller aux commodités, à la chaise percée. | DE NÉCESSITÉ. loc. adv. Nécessairement. | PAR NÉCESSITÉ. loc. adv. À cause d'un besoin pressant. (Né-së-si-té.)

NÉCESSITER. v. a. Contraindre, réduire à la nécessité de faire qq. ch. | Rendre une chose nécessaire. (Né-sè-si-té.)

NÉCESSITEUX, EUSE. adj. Indigent, pauvre, qui manque des choses nécessaires à la vie. (Né-sè-si-teû; ze.)

NEC PLUS ULTRÀ. *V.* NON PLUS ULTRÀ.

NÉCROLOGE. s. m. (*Nekros, logos*, gr.) Livre, registre sur lequel on inscrit les noms des morts. | Se dit de Certains ouvrages consacrés à la mémoire des hommes célèbres morts récemment. (Né-cro-lo-je.)

NÉCROLOGIE. s. f. Se dit de Certains petits écrits consacrés à la mémoire des personnes considérables mortes depuis peu de temps. (Né-cro-lo-jie.)

NÉCROLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la nécrologie. (Né-cro-lo-jic-e.)

NÉCROMANCE ou NÉCROMANCIE. s. f. (*Necromantia.*) L'art prétendu d'évoquer les morts pour avoir connaissance de l'avenir, ou de quelque autre chose de caché. *Nécromancie* est surtout plus usité. La Magie en général. (Né-cro-man-se; Né-cro-man-sie.)

NÉCROMANCIEN, NÉGROMANCIEN, IENNE. s. (*Necromantius.*) Celui, celle qui se mêle de nécromancie. | Magicien. (Ne-cro-man-siin; Né-gro-man-siin; ie-ne.)

NÉCROMANT ou NÉGROMANT. s. m. (*Necromanta.*) Celui qui exerçait la nécromance.

NÉCROSE. s. f. (*Necrôsis*, gr.) Mortification des os. (Në-cro-ze.)

NECTAIRE. s. m. (*Nectarea.*) Partie de certaines fleurs qui contient le suc dont les abeilles composent leur miel. (Nec-tè-re.)

NECTAR. s. m. (*Nectar.*) Le breuvage des dieux, suivant la Fable. | Toute sorte de vin excellent, ou de liqueur agréable. (Nëc-tar.)

NEF. s. f. (*Navis.*) Navire. Poét. | *Moulin à nef*, Moulin à eau construit sur un bateau. | La partie d'une église qui est comprise entre les bas côtés, et qui s'étend depuis la porte principale jusqu'au chœur. | *Nefs latérales*, Les bas côtés d'une église. (Nef.)

NÉFASTE. adj. des 2 g. (*Nefastus.*) On distinguait par ce nom, dans le calendrier romain, Les jours consacrés au repos, et où il était défendu par la religion de vaquer aux affaires publiques. | Il désignait aussi Les jours de fêtes solennelles qui étaient accompagnées de sacrifices ou de spectacles; et, plus ordin., Les jours de deuil et de tristesse destinés à l'inaction, et regardés comme funestes, en mémoire de qq. disgrâce éclatante du peuple romain.

NEFLE. s. f. (*Mespilum.*) Sorte de fruit qui a plusieurs noyaux, dont la peau est de couleur grisâtre, et qui n'est bon à manger que quand il est amolli par le temps.

NÉFLIER. s. m. Arbre de la famille des Rosacées, qui porte les nèfles. (Né-flié.)

NÉGATIF, IVE. adj. (*Negativus.*) Qui exprime une négation. | Fam., *Cet homme est négatif*, Il refuse toujours. | En algèbre, *Grandeurs* ou *Quantités négatives*, Celles qui sont l'opposé des grandeurs ou des quantités positives, et qu'on fait précéder du signe de la soustraction. | NÉGATIVE, subst., Proposition qui nie. — Refus. | Mot qui sert à nier. On dit plus ordin. *Négation*.

NÉGATION. s. f. (*Negatio.*) Action de nier. | Se dit Des mots qui servent à nier, comme *Ne*, *pas*, etc. (Né-ga-sion.)

NÉGATIVEMENT. adv. D'une manière négative. (Né-ga-ti-ve-man.)

NÉGLIGEMENT. s. m. Action de négliger avec dessein. (Né-gli-je-man.)

NÉGLIGEMMENT. adv. Avec négligence. (Né-gli-ja-man.)

NÉGLIGENCE. s. f. (*Negligentia.*) Défaut de soin, d'exactitude, d'application. | *Négligence de style*, ou *Négligence*, se dit Des fautes légères que fait un auteur lorsqu'il n'apporte pas assez de soin à corriger son style. (Né-gli-jan-se.)

NÉGLIGENT ENTE adj. et subst. (*Ne-*

gligens.) Qui n'a pas les soins qu'il devrait avoir. (Né-gli-jan; an-te.)

NÉGLIGER. v. a. (*Negligere.*) N'avoir pas soin de qq. ch. comme on le devrait, ne pas s'en occuper. | Ne pas mettre en usage. | *Négliger qqn.*, N'avoir pas soin de le voir assidûment. | *Négliger une occasion*, La laisser échapper, ne pas en profiter. | Se dit De quantités fort petites qu'on omet dans un calcul, parce qu'elles ne peuvent influer sensiblement sur le résultat, sur le total. | Pron., N'avoir pas soin de sa personne pour la propreté, pour l'ajustement. | S'occuper moins exactement qu'à l'ordinaire de son devoir, de sa profession, etc. | NÉGLIGÉ. subst. masc. L'état où est une femme quand elle n'est point parée. (Né-gli-jé.)

NÉGOCE. s. m. (*Negotium.*) Trafic, commerce. On dit *Commerce*, et non pas *Négoce*, en parlant D'un État, d'une nation. | Se dit de Certaines industries auxquelles il est honteux, messéant, dangereux de se livrer. (Né-go-se.)

NÉGOCIABLE. adj. des 2 g. Qui peut se négocier. Se dit Des effets publics, des lettres de change, etc. (Né-go-si-a-ble.)

NÉGOCIANT. s. m. Celui qui fait le négoce. (Né-go-sian.)

NÉGOCIATEUR. s. m. (*Negociator.*) Celui qui négocie quelque affaire considérable auprès d'un prince, d'un État. | Se dit Des personnes qui négocient qq. affaire particulière; et, en ce sens, il prend une terminaison féminine lorsqu'on parle d'une femme. *Elle a été la négociatrice de ce mariage.* (Né-go-si-a-teur.)

NÉGOCIATION. s. f. (*Negotiatio.*) L'art, l'action de négocier les grandes affaires, les affaires publiques. | L'affaire même qu'on traite et qu'on négocie. | Se dit aussi en parlant Des affaires particulières. | *La négociation d'un billet*, etc., Le trafic qui se fait de ces sortes d'effets par les agents de change, etc. (Né-go-si-a-sion.)

NÉGOCIER. v. n. (*Negociari.*) Faire négoce, faire trafic. | V. a. Se dit en parlant Des effets publics, des lettres de change, etc., Les transporter, les céder à un autre qui en donne la valeur, en retenant ordin. l'intérêt de la somme. | V. a. Traiter une affaire avec qqn. (Né-go-si-é.)

NÈGRE. s. m. (*Niger.*) Nom qu'on donne en général à la race des noirs, et spécialement aux habitants de certaines contrées de l'Afrique. | Se dit Des esclaves noirs employés aux travaux des colonies. | Fam., *Traiter qqn. comme un nègre*, Avec beaucoup de dureté et de mépris.

NÉGRESSE. s. C'est le féminin de Nègre. (Né-gre-se.)

NÉGRERIE. s. f. Lieu où l'on renferme les nègres dont on fait commerce.

NÉGRIER. adj. m. *Vaisseau* ou *bâtiment négrier*, ou *Négrier*, Bâtiment qui sert à la traite des nègres; *Capitaine négrier*, Capitaine d'un bâtiment qui a cette destination. (Né-grie.)

NÉGRILLON, ONNE. s. Petit nègre, petite négresse. (Né-gri-llon; o-ne [ll m.].)

NÉGROMANCIEN, NÉGROMANT. s. m. *V.* NÉCROMANCIEN, NÉCROMANT.

NEIGE. s. f. (*Nix.*) Eau, vapeur congelée qui tombe des nues sur la terre, en flocons blancs et légers. | *OEufs à la neige*, Blancs d'œufs battus de manière qu'ils forment une mousse semblable à la neige. (Nè-je.)

NEIGER. v. n. Est usité à l'infinitif et aux 3es pers. du sing. (*Nivere.*) Se dit De la neige qui tombe. | Fam., *Il a neigé sur sa tête*, Il a les cheveux blanc. (Nè-jé.)

NEIGEUX, EUSE. adj. (*Nivosus.*) Chargé, couvert de neige; où il y a beaucoup de neige. (Nè-jeû; ze.)

NÉMÉENS. adj. m. pl. (*Nemea.*) *Jeux Néméens*, Jeux établis par les Argiens, près de Némée. (Né-mé-in.)

NÉNIES. s. m. pl. (*Neniæ.*) Chants funèbres en usage aux funérailles, dans l'ancienne Rome. (Né-nie.)

NENNI. Mot dont on se sert pour répondre négativement à une interrogation expresse ou sous-entendue. Fam. | *Il n'y a point de nenni*, C'est une chose forcée, nécessaire. | Subst., *Un doux nenni*, Un refus engageant. (Na-ni.)

NÉNUFAR. s. m. Plante aquatique qui a de larges feuilles rondes et de grandes fleurs en forme de roses.

NÉOCORE. s. m. (*Neocorus.*) Officier préposé à la garde et à l'entretien des temples, et de ce qu'ils renfermaient de précieux. | Se dit Des villes et des provinces qui avaient fait bâtir des temples en l'honneur de Rome et des empereurs.

NÉOGRAPHE. adj. des 2 g. et subst. masc. (*Neos*, *graphô.*) Qui veut introduire ou qui admet une orthographe nouvelle et contraire à l'usage. (Né-o-gra-fe.)

NÉOGRAPHISME. s. m. Manière d'orthographier contraire à l'usage. (Né-o-gra-fis-me.)

NÉOLOGIE. s. f. (*Neos*, *logos*, gr.) Invention, usage, emploi de termes nouveaux; Emploi de mots usuels, dans un sens nouveau, ou différent de la signification ordinaire. (Né-o-lo-jie.)

NÉOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la néologie ou au néologisme. (Né-o-lo-jic-e.)

NÉOLOGISME. s. m. Habitude d'employer des termes nouveaux, ou de donner aux mots reçus des significations différentes de celles qui sont en usage. Se prend en mauvaise part. (Né-o-lo-jis-me.)

NÉOLOGUE. s. m. Celui qui, soit en parlant, soit en écrivant, fait un usage fréquent de termes nouveaux ou détournés de leur véritable sens. (Né-o-log-e.)

NÉOMÉNIE. s. f. (*Neomenia.*) T. d'astron. ancienne. Nouvelle lune. | Fête qui se célébrait chez les anciens à chaque renouvellement de lune.

NÉOPHYTE. s. des 2 g. (*Neophytus.*) Une personne nouvellement convertie, nouvellement baptisée. (Né-o-fi-te.)

NÉPHRÉTIQUE adj. des 2 g. (*Nephriticus.*) Qui appartient aux reins. *La colique néphrétique*, ou, subst., *La néphrétique*, Sorte de colique causée par le gravier qui se détache des reins, et qui cause de grandes douleurs en passant par les uretères. | Subst. masc. Celui qui est affligé de la colique néphrétique. | Adj. et subst., se dit Des remedes propres aux maladies des reins, et en particulier à la colique néphrétique. (Né-fré-tic-e.)

NÉPOTISME. s. m. (*Nepos.*) Autorité que les neveux d'un pape ont eue qqf. dans l'administration des affaires, durant le pontificat de leur oncle. | La faiblesse qu'un homme en place a d'avancer ses parents.

NÉRÉIDE. s. f. (*Nereides.*) Chacune des nymphes qui, suivant la Fable, habitaient dans la mer.

NERF. s. m. (*Nervus.*) (On prononce l'F au singulier.) Il se dit De petits filaments blanchâtres qui, distribués dans les diverses parties du corps, transmettent au cerveau les sensations occasionnées par les objets extérieurs, et portent aux muscles les ordres de la volonté. | Se dit Des tendons des muscles. | *Nerf de bœuf*, Le membre génital du bœuf, arraché et desséché. (Prononcez *Nèr.*) — *Nerf*, se dit aussi Du membre du cerf. | Au sens moral, Force, vigueur mobile. | Se dit Des cordelettes qui sont attachées au dos du livre, et sur lesquelles les cahiers sont cousus. (Nerf; nèr.)

NERF-FÉRURE. s. f (*Nervus, ferire.*) Coup qu'un cheval a reçu du pied d'un autre cheval, sur le tendon de la partie postérieure d'une jambe de devant ou de derrière.

NÉRITE. s. f. (*Neritæ.*) Coquillage univalve, operculé, et de forme à peu près sphérique, dont il existe plusieurs espèces.

NEROLI. s. m. Essence tirée de la fleur d'oranger.

NERPRUN. s. m. Arbrisseau qui porte un petit fruit noir, dont on se sert en médecine et dans la teinture. (Nèr-prun.)

NERVER. v. a. (*Nervus.*) Garnir et couvrir du bois avec des nerfs que l'on colle dessus, après les avoir battus et comme réduits en filasse. | *Nerver un livre*, Dresser les nerfs ou les cordelettes sur le dos d'un livre, et les fortifier avec de la colle forte et de la toile ou du parchemin. (Ner-vé.)

NERVEUX, EUSE. adj. (*Nervosus.*) Qui appartient aux nerfs. | *Être nerveux*, Avoir les nerfs irritables. | Qui a de bons nerfs, qui a beaucoup de force dans les muscles. | *Ce style est nerveux*, Il a de la fermeté, de la vigueur. | Plein de nerfs et de muscles. (Ner-veû; ze.)

NERVIN. adj. et s. m. (*Nervinus.*) Se dit Des remèdes propres à fortifier les nerfs. On dit, subst. et plus communément, *Les nervins.* (Ner-vin.)

NERVURE. s. f. La réunion des parties saillantes qui sont formées sur le dos d'un livre par les nerfs ou cordes qui servent à relier. | Se dit Des moulures saillantes et rondes placées sur les arêtes d'une voûte, sur les arêtes des volutes, etc. | Se dit Des filets saillants qui parcourent la surface des feuilles de certaines plantes et des pétales de certaines fleurs. (Ner-vu-re.)

NESCIO VOS. Formule familière de refus, empruntée du latin. (Nes-si-o-vo-se.)

NESTOR. s. m. Nom propre devenu appellatif. Le vieillard le plus âgé ou le plus respectable.

NESTORIANISME. s. m. Hérésie des sectateurs de Nestorius. (Nes-to-ri-a-nis-me.)

NESTORIEN, IENNE. adj. et s. Partisan de la doctrine de Nestorius. (Nes-to-riin; iè-ne.)

NET, ETTE. adj. (*Nitidus.*) Propre, qui est sans ordure, sans souillure. | *Un enfant net*, Un enfant qui ne laisse plus rien aller sous lui. | Qui est pur, sans mélange. | Clair, transparent. | Uni, poli, sans tache. | Qui n'est point confus, qui est distinct, facile à discerner. | *Voix nette*, Voix qui a le son clair et fort égal. | *Avoir la vue nette*, Avoir des yeux qui distinguent bien les objets. | Vide. | *Faire tapis net*, Gagner tout l'argent qui est sur le tapis. | Clair, liquide, quitte de dettes, aisé à recevoir. | *Produit net*, Ce qu'on retire d'un bien, d'un héritage, tous frais faits et toutes charges déduites. | *Poids net*, Le poids d'une chose, sans ce qui la contient ou l'enveloppe. | Clair, pur, aisé. | Qui est sans difficulté, sans embarras, sans ambiguïté. | Franc, sans supercherie, qui ne donne lieu à aucun doute, à aucun soupçon. | *Il a l'âme nette, la conscience nette*, Sa conscience ne lui reproche rien. | *Je veux en avoir le cœur net*, Savoir ce qui en est. | *Patente nette*, Attestation légale qui constate qu'un bâtiment est sorti d'un pays exempt de maladies contagieuses. | Subst., *Mettre au net un écrit, un dessin*, etc. En faire une copie correcte sur l'original qui est brouillé, qui a des ratures. | Uniment et tout d'un coup. (Nè; è-te.)

NETTEMENT. adv. Avec netteté, avec propreté. | D'une manière claire, distincte. | Franchement et sans rien déguiser. (Nete-man.)

NETTETÉ. s. f. (*Nitiditas.*) Qualité de ce qui est net. Il se dit au propre et au figuré dans les mêmes acceptions que l'adjectif Net. (Ne-te-té.)

NETTOIEMENT ou **NETTOYAGE.** s.

m. Action de nettoyer. (Në-toua-man; Nëtoua ia-je.)

NETTOYER. v. a. (*Nitidare.*) (Se conj. c. *Envoyer.*) Rendre net. | Fam., *Nettoyer une maison, une chambre*, Prendre et emporter tout ce qui s'y trouve. | *Nettoyer la tranchée*, En chasser les assiégeants. | Fig., *Nettoyer les affaires, le bien d'une personne*, En acquitter les dettes, et en terminer les procès. | *Nettoyer le tapis*, Gagner tout l'argent qui est sur le jeu. | *Nettoyer des contours*, Les rendre plus purs et plus corrects. (Në-toua-ié.)

NEUF. Nom de nombre des 2 g. (*Novem.*) Nombre impair qui suit immédiatement le nombre huit. | L'F ne se prononce point dans le mot *Neuf*, quand il est suivi immédiatement d'un mot qui commence par une consonne: *Neu cavaliers, neu chevaux.* Quand il est suivi d'un subst. qui commence par une voyelle, l'usage ordinaire est de prononcer l'F comme un V, *Neuv-écus, neuv-ans, neuv-aunes, neuv-hommes.* Mais quand *Neuf* n'est suivi d'aucun mot, ou qu'il n'est suivi ni d'un adjectif ni d'un substantif, l'F se prononce. | Est qqf. employé comme nombre ordinal. *Le roi Louis neuf.* | Subst. masc. *Un neuf de chiffre.*

NEUF, EUVE. adj. (*Novus.*) Qui est fait depuis peu. | Qui n'a point encore servi. | Qui a peu servi. | Pop., *Tout battant neuf*, Tout neuf. | Se dit De certaines choses à l'égard d'autres de même espèce qui sont plus anciennes. | Novice, qui n'a point encore d'expérience en qq. ch. | Qui n'a point encore été dit, traité, produit, employé. | Neuf, subst. *Coudre le neuf avec le vieux.* | À neuf. loc. adv. Se dit De choses qu'on raccommode, et qu'on renouvelle en qq. sorte. | De neuf. loc. adv. *Habiller de neuf, tout de neuf*, Avec des habits neufs.

NEUTRALEMENT. adv. T. de gram. D'une manière neutre. (Neu-tra-le-man.)

NEUTRALISATION. s. f. T. de chimie. Action de neutraliser. | L'action de rendre neutre un territoire, une ville, un vaisseau. (Neu-tra-li-za-sion.)

NEUTRALISER. v. a. (*Neutralis.*) Rendre neutre un sel, par une opération chimique. | Au sens moral, Diminuer, réduire à rien, à presque rien. (Neu-tra-li-zé.)

NEUTRALITÉ. s. f. (*Neutralis.*) État d'une puissance qui ne prend point parti entre deux ou plusieurs autres puissances qui sont en guerre. | Se dit De ceux qui ne prennent point de parti dans des disputes, dans des différends.

NEUTRE. adj. des 2 g. (*Neuter.*) Qui ne prend point parti entre des puissances belligérantes, entre des personnes qui ont des opinions, des sentiments, des intérêts opposés. | Subst. plur. masc. *Droit des neutres*, Droit reconnu, par les puissances belligérantes, aux États qui ne prennent point part à la guerre. | *Pavillon neutre*, Pavillon d'une puissance qui ne prend point part à la guerre. | Se dit Des noms latins et des noms de qqs. autres langues, qui ne sont ni du genre masculin ni du genre féminin. | Subst., *Cet adjectif latin est au neutre.* | *Verbe neutre*, Verbe qui ne peut point avoir de régime direct. | *Sel neutre*, Sel qui n'est ni acide ni alcalin. | *Fleur neutre*, Fleur qui ne contient point d'étamines ni de pistils.

NEUVAINE. s. f. L'espace de neuf jours consécutifs, pendant lesquels on fait qq. acte de dévotion, qq. prière en l'honneur d'un saint, pour implorer son secours. (Neu-vè-ne.)

NEUVIÈME. adj. ordinal des 2 g. et subst. Qui suit immédiatement le huitième. | Subst. masc. La neuvième partie d'un tout.

NEUVIÈMEMENT. adv. En neuvième lieu. (Neu-viè-me-man.)

NEVEU. s. m. (*Nepos.*) Fils du frère ou de la sœur. | *Petit-neveu*, Le fils du neveu ou de la nièce. | *Neveu à la mode de Bretagne*, Le fils du cousin germain ou de la cousine germaine. | *Cardinal neveu*, Cardinal qui est le neveu du pape vivant. | Poét., *Nos arrière-neveux*, La postérité.

NÉVRALGIE. s. f. (*Neuron, algos*, gr.) Douleurs des nerfs. (Né-vral-jie.)

NÉVRITIQUE. adj. des 2 g. Se dit Des médicaments propres aux maladies des nerfs. (Né-vri-tic-e.)

NÉVROGRAPHIE. s. f. (*Neuron, graphé*, gr.) Description des nerfs. (Né-vro-gra-fie.)

NÉVROLOGIE. s. f. (*Neuron, logos*, gr.) Partie de l'anatomie qui traite des nerfs. (Né-vro-lo-jie.)

NÉVROPTÈRE. adj. et s. m. (*Neuron, pteron*, gr.) Nom générique des insectes dont les ailes sont transparentes, et sont traversées de veines croisées en réseau.

NÉVROSE. s. f. (*Neuron*, gr.) Affection nerveuse, maladie des nerfs en général. (Né-vro-ze.)

NÉVROTOMIE. s. f. (*Neuron, tomé*, gr.) Dissection des nerfs. | L'opération qui consiste à couper un nerf.

NEWTONIANISME. s. m. La philosophie naturelle de Newton. (Neu-to-ni-a-nis-me.)

NEWTONIEN, IENNE. adj. Qui a rapport à la doctrine de Newton. | Adj. et subst. Qui a adopté cette doctrine. (Neu-to-ni-in; è-ne.)

NEZ. s. m. (*Nasus.*) Cette partie saillante du visage qui est entre le front et la bouche, et qui est l'organe de l'odorat. | Se dit aussi Du chien, du cheval, etc. | *Parler, chanter du nez*, Parler, chanter d'une manière désagréable, comme si le nez était bouché. | Fam., *Saigner du nez*, Manquer de résolution de courage dans l'occasion.

| *Ne pas voir plus loin que son nez*, Avoir peu de lumières, peu de prévoyance. | *Tirer les vers du nez à qqn.*, Tirer de lui un secret en le questionnant adroitement. | *Jeter à qqn. une chose au nez*, La lui reprocher. | *Mener qqn. par le nez*, Abuser de l'ascendant qu'on a sur qqn. pour lui faire faire tout ce qu'on veut. | Fam., Tout le visage. | *Donner sur le nez à qqn.*, Lui faire éprouver qq. mortification. | Fam., *Au nez de qqn.*, En sa présence et en le bravant. | Le sens de l'odorat. | Fam., *Avoir bon nez*, Avoir de la sagacité, prévoir les choses de loin. | L'éperon, l'avant, la proue d'un vaisseau. *Ce vaisseau est trop sur le nez*, Il penche en avant. (Né.)

NI. Particule conj. et négative. (*Nec.*)

NIABLE. adj. des 2 g. Qui peut être nié.

NIAIS, AISE. adj. S'est dit Des oiseaux de fauconnerie que l'on prenait dans le nid, et qui n'en étaient pas encore sortis. | Qui est simple, qui n'a encore aucun usage du monde. | Se dit De l'air, des manières, du ton, etc. | Se dit Des choses qui annoncent la sottise ou l'inexpérience. | Subst., se dit Des personnes. (Niè; è ze.)

NIAISEMENT. adv. D'une façon niaise. (Niè-ze-man.)

NIAISER. v. n. (*Neazein*, gr.) Badiner, s'amuser à des choses de rien. Fam. (Niè-zé.)

NIAISERIE. s. f. Bagatelle, chose frivole. | Le caractère de celui qui est niais. (Niè-ze-rie.)

NICE. adj. des 2 g. (*Nescius.*) Simple, niais. (Vi.) (Ni-se.)

NICHE. s. f. (*Nidus.*) Enfoncement pratiqué dans l'épaisseur d'un mur pour y placer une statue, un buste, un vase, un poêle, etc. | Petit réduit pratiqué dans un appartement pour y mettre un lit, ou dans un jardin pour s'y retirer en particulier. | Petit meuble portatif dans lequel se retire et couche un chien d'appartement, un chat favori.

NICHE. s. f. Malice, espièglerie que l'on fait à qqn. Fam.

NICHÉE. s. f. coll. Les petits oiseaux d'une même couvée, qui sont encore dans le nid. On dit aussi, *Une nichée de souris.* | Se dit, fam. et par mépris, de Plusieurs personnes de mauvaise conduite, rassemblées en un même lieu.

NICHER. v. n. Se dit D'un oiseau qui fait son nid. | V. act. Placer en qq. endroit.

NICHET. s. m. Œuf qu'on met dans les nids préparés pour la ponte des poules. (Ni-chè.)

NICHOIR. s. m. Cage propre à mettre couver des serins. (Ni-chouar.)

NICKEL. s. m. Espèce de métal, qui a, comme le fer, la propriété magnétique, mais à un moindre degré. (Nic-èl [c m.].)

NICODÈME. s. m. Nom propre devenu nom commun, pour signifier Un homme simple et borné, un niais. Pop.

NICOTIANE. s. f. *V.* Tabac.

NID. s. m. (*Nidus.*) Espèce de berceau, de logement que les oiseaux construisent pour y déposer leurs œufs et y élever leurs petits. On appelle *Aire*, Le nid de l'aigle et des autres grands oiseaux de proie. | Fam., *Un bon nid*, Un bon établissement où l'on est à son aise. | Fam., *Nid à rats*, Méchante petite maison, méchante petite chambre. | *Nid d'oiseau*, se dit particulièrement de Nids que certains oiseaux de mer forment avec du frai de poisson, et qui passent pour un mets friand, à la Chine et dans les Indes. (Ni.)

NIDOREUX, EUSE. adj. (*Nidorosus.*) Qui a une odeur et un goût de pourri, de brûlé, d'œufs couvis. (Ni-do-reû; ze.)

NIÈCE. s. f. (*Neptis.*) Fille du frère ou de la sœur. | *Petite-nièce*, La fille du neveu ou de la nièce. | *Nièce à la mode de Bretagne*, La fille du cousin germain ou de la cousine germaine. (Niè-se.)

NIELLE. s. f. (*Nigella.*) Plante qui croît dans les blés, et dont la semence est noire. | Maladie des grains, dont l'effet est de convertir la substance farineuse en une poussière noire. (Niè-le.)

NIELLE. s. m. Ornements ou figures que l'on grave en creux sur un ouvrage d'orfévrerie, et dont les traits sont remplis d'une sorte d'émail noir.

NIELLER. v. a. Orner de nielles.

NIELLER. v. a. Gâter par la nielle. (Niè-lé.)

NIER. v. a. (*Negare.*) Dire qu'une chose n'est pas vraie, soutenir qu'une chose n'est pas. | *Nier une dette, un dépôt*, Nier qu'on ait une dette à payer, qu'on ait reçu un dépôt. | Ne pas demeurer d'accord d'une proposition. (Ni-é.)

NIGAUD, AUDE. adj. et subst. Sot et niais. Fam. (Ni-gô; ô-de.)

NIGAUD. s. m. Oiseau, petit cormoran.

NIGAUDER. v. n. Faire des actions de nigaud, s'amuser à des choses de rien. (Ni-gô-dé.)

NIGAUDERIE. s. f. Action de nigaud. | Le caractère du nigaud. (Ni-gô-de-rie.)

NILOMÈTRE. s. m. (*Nilus, metrum.*) Nom de certaines colonnes qui sont divisées dans leur longueur en coudées et en parties de coudée, et qui, placées en différents lieux de l'Égypte, servent à mesurer la crue des eaux du Nil dans ses débordements périodiques.

NIMBE. s. m. Cercle de lumière que les peintres et les sculpteurs mettent autour de la tête des saints. | Le cercle que, sur certaines médailles, et particulièrement sur des médailles du Bas-Empire, on remarque autour de la tête de qqs. empereurs. (Nin-be.)

NIPPE. s. f. Se dit Des vêtements, des meubles, et de tout ce qui sert à l'ajustement

et à la parure, s'emploie surtout au plur. (Ni-pe.)

NIPPER. v. a. Fournir des nippes. (Ni-pé.)

NIQUE. s. f. Signe de mépris ou de moquerie : *Faire la nique*, Se moquer de qqn., de qq. ch., comme ne s'en souciant point. (Nic-e.)

NITÉE. s. f. *V.* NICHÉE.

NITOUCHE. s. f. *Sainte nitouche*, Personne qui contrefait la sagesse ou la dévotion, qui affecte des airs d'innocence, de simplicité. Fam.

NITRATE. s. m. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide nitrique et des bases salifiables.

NITRE. s. m. (*Nitrum.*) Sel formé par la combinaison de l'acide nitrique et de la potasse jusqu'au point de la saturation.

NITREUX, EUSE adj. (*Nitrosus.*) Qui tient du nitre. (Ni-treû; ze.)

NITRIÈRE. s. f. (*Nitraria.*) Lieu où se forme le nitre, et d'où on le tire. (Ni-tri-è-re.)

NITRIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport au nitre. (Ni-tri-c-e.)

NIVEAU. s. m. (*Libella.*) Instrument par le moyen duquel on connaît si un plan, un terrain est uni et horizontal, et l'on détermine de combien un point de la surface de la terre est plus haut ou plus bas qu'un autre. | L'état d'un plan horizontal, ou de plusieurs points qui sont dans le même plan horizontal. | *Niveau de pente*, Surface d'un terrain qui a une pente réglée par le niveau. | DE NIVEAU, AU NIVEAU. loc. adv. ou prép. Selon le niveau. On le dit Des choses dont la surface est unie, égale, horizontale. | DE NIVEAU, AU NIVEAU. De pair, à la même hauteur. (Ni-vô.)

NIVELER. v. a. (*Libella.*) Mesurer avec le niveau, au niveau. | Rendre un plan uni et horizontal. | Au sens moral, Rendre égal.

NIVELEUR. s. m. Celui qui nivelle, qui fait profession de niveler.

NIVELLEMENT. s. m. Action de mesurer avec le niveau. | Action de rendre un plan uni et horizontal. (Ni-ve-le-man.)

NIVET. s. m. Bénéfice illicite et caché qu'un agent, un mandataire obtient sur un marché qu'il fait pour autrui. Pop. (Ni-vè.)

NIVÔSE. s. m. (*Nivosus.*) Le 4e mois du calendrier républicain. (Ni-vô-ze.)

NOBILIAIRE. s. m. (*Nobilis.*) Catalogue détaillé des familles nobles d'un pays. (No-bi-li-è-re.)

NOBILIAIRE. adj. des 2 g. (*Nobilis.*) Qui appartient à la noblesse.

NOBILISSIME. (*Nobilis.*) Pris adject., c'est Le titre d'honneur accordé, dans le Bas-Empire, aux césars et à leurs femmes. Pris substant., c'est Le nom d'une dignité créée par Constantin, laquelle donnait le droit de porter la pourpre. | Se disait aussi, dans le cours des études théologiques en Sorbonne, de Celui qui était le premier de la licence ou du cours, non par sa science, mais par sa naissance.

NOBLE. adj. des 2 g. (*Nobilis.*) Qui, par droit de naissance ou par lettres du prince, fait partie d'une classe distinguée dans l'État. | *Biens nobles*, Les biens qui étaient tenus en fief. | *Noble homme*, Qualité que prenaient qqf., non-seulement ceux qui étaient nobles, mais aussi qqs. bourgeois, dans les actes qu'ils passaient. | Subst., *Nouveau noble. Faux noble.* | Subst., signifiait qqf., Celui qui était noble par lettres, et non de race. | Adj., Qui a ou qui annonce de la grandeur, de l'élévation. | *Les parties nobles*, Le cœur, le foie, le cerveau, etc. | Subst. masc. Ce qui est grand, élevé.

NOBLEMENT. adv. D'une manière noble, avec noblesse. | *Vivre noblement*, signifiait, Vivre sur sa terre, ou à la ville, sans exercer aucune profession, ou sans en avoir d'autre que celle des armes. | *Tenir noblement une terre*, La tenir en fief. (Noble-man.)

NOBLESSE. s. f. (*Nobilitas.*) Qualité par laquelle un homme est noble. | Tout le corps des hommes qualifiés nobles, ou Une partie de ce corps. | Fig., Grandeur, élévation, dignité. | T. d'arts. Le caractère élevé de la composition, des formes et généralement du système d'imitation. (No-ble-se.)

NOCE. s. f. (*Nuptiæ.*) Mariage. En ce sens, il ne se dit qu'au pluriel. | Le festin, la danse et les autres réjouissances qui accompagnent le mariage. | Toute l'assemblée qui s'est trouvée à la noce. | Pop., *Tant qu'à des noces*, Abondamment. (No-se.)

NOCHER. s. m. (*Nauclerus.*) Celui qui gouverne, qui conduit un vaisseau, une barque. Poét. (No-ché.)

NOCTAMBULE. adj. et subst. des 2 g. (*Noctu ambulans.*) Celui, celle qui marche la nuit en dormant. (Noc-tan-bu-le.)

NOCTAMBULISME. s. m. État de ceux qui marchent la nuit en dormant. (Noc-tan-bu-lis-me.)

NOCTURNE adj. des 2 g. (*Nocturnus.*) Qui a lieu, qui arrive durant la nuit. | Se dit Des animaux qui veillent la nuit, et des végétaux dont les fleurs ne s'ouvrent que dans l'obscurité. | Subst. masc. Partie de l'office de la nuit, composée d'un certain nombre de psaumes et de leçons. | Morceau de musique à plusieurs voix ou à plusieurs instruments, qui est d'un caractère tendre et plaintif.

NODOSITÉ. s. f. (*Nodositas.*) État de ce qui a des nœuds. Il se dit plus ordin. Des nœuds mêmes. (No-do-zi-té.)

NODUS. s. m. T. lat. Tumeur dure et indolente qui vient sur les os, les tendons et les ligaments du corps humain.

NOËL. s. m. Fête de la nativité de Notre-

Seigneur. | Cantique spirituel fait à l'honneur de la nativité de Notre-Seigneur. | Se dit Des airs sur lesquels ces cantiques ont été faits. | Se dit De certaines chansons satiriques qui se font sur ces airs. (Vi.)

NOEUD. s. m. (*Nodus.*) Enlacement fait de qq. ch. de flexible, comme ruban, corde, etc., dont on passe les bouts l'un dans l'autre en les serrant. | Se dit De certaines choses qui sont disposées en forme de nœuds de ruban, et qui servent à la parure des femmes. | La difficulté, le point essentiel d'une affaire, d'une question. | L'obstacle qui donne lieu à l'intrigue d'une action dramatique. | Attachement, liaison entre des personnes. | Se dit De ces bosses ou saillies qui viennent à l'extérieur d'un arbre, d'un arbrisseau. | Certaine partie, fort serrée et fort dure, qui se trouve qqf. dans l'intérieur de l'arbre. | Se dit Des endroits où la tige des graminées et de qqs. autres plantes, telles que la vigne, le fenouil, etc., est renflée et comme articulée. | L'article, la jointure des doigts de la main. | Cette partie du gosier ou de la gorge qu'on nomme autrement *Le larynx.* | Se dit Des os qui forment la queue du cheval, du chien, du chat, etc. | Se dit Des tumeurs dures, n. autr. *Nodus.* | Se dit De chacun des deux points opposés où l'écliptique est coupée par l'orbite d'un corps céleste. | Se dit, en t. de marine, Des nœuds de la ligne de loch, formés à la distance d'environ 50 pieds les uns des autres, et par le moyen desquels on estime le nombre des lieues que le navire a parcourues. (Neû.)

NOIR, OIRE. adj. (*Niger.*) Qui est de la couleur la plus obscure, et la plus opposée au blanc. | Qui approche de la couleur noire. | *Viandes noires*, Certains animaux dont la chair tire un peu sur le noir, comme le lièvre, la bécassine, etc. | Livide, meurtri. | Obscur. | *Froid noir*, Le froid qu'il fait quand le temps est fort couvert. | *Chambre noire* ou *obscure*, Chambre dans laquelle on intercepte toute lumière extérieure, pour y introduire ensuite des rayons solaires, directs ou réfléchis, qu'on soumet à diverses analyses. — Se dit aussi D'instruments d'optique de forme très-variées, à l'aide desquels on voit, sur un papier blanc ou sur un verre dépoli, une peinture exacte, mobile de tous les objets extérieurs. | Sale, crasseux. | Triste, morne, mélancolique. | Adv., *Il voit en noir*, Il est sujet à prendre les choses du côté fâcheux. | Se dit Des crimes, des mauvaises actions, et Des personnes qui les commettent. | *Rendre noir*, Diffamer, faire passer qqn. pour méchant, pour criminel. | Subst. masc. La couleur noire; Ce qui est de couleur noire. | | Fam., *Faire du noir*, *broyer du noir*, Se livrer à des réflexions tristes. (Nouar; oua-re.)

NOIR. s. m. Nègre. Se dit par opposition à Blanc.

NOIRÂTRE. adj. des 2 g. Qui tire sur le noir, qui approche du noir. (Noua-râ-tre.)

NOIRAUD, AUDE. adj. et subst. Qui a les cheveux noirs et le teint brun. (Nouarô; ô-de.)

NOIRCEUR. s. f. Qualité qui fait qu'un corps est noir, paraît noir. | Tache noire. | Atrocité d'une action, d'un caractère. | | Action faite ou parole dite dans l'intention de nuire. (Nouar seur.)

NOIRCIR. v. a. (*Nigrescere.*) Rendre noir. | *Noircir l'esprit*, Y faire naître des pensées tristes, sombres. | Fam., *Noircir du papier*, Écrire. | Diffamer, faire passer pour méchant, pour infâme. | V. n. Devenir noir. | Pron. et fig., Se rendre odieux, infâme par qq. mauvaise action. (Nouar-sir.)

NOIRCISSURE. s. f. Tache de noir. (Nouar-si-su-re.)

NOIRE. s. f. Note qui vaut pour la durée le double d'une croche, la moitié d'une blanche. (Noua-re.)

NOISE. s. f. (*Nex.*) Querelle, dispute. Fam. (Noua-ze.)

NOISETIER. s. m. Arbre qui porte les noisettes; n. autr. Coudrier. (Noua-ze-tié.)

NOISETTE. s. f. (*Nux.*) Espèce de petite noix ou d'amande que porte le coudrier. | *Couleur de noisette*, ou *Couleur noisette*, Gris roussâtre qui approche de la couleur de la noisette. (Noua-ze-te.)

NOIX. s. f. (*Nux.*) Sorte de fruit ayant une coque dure et ligneuse, couverte d'une écale verte. | Se dit D'autres fruits qui ont qq. ressemblance avec la noix. | Cette petite glande qui se trouve dans une épaule de veau, proche la jointure des deux os. | La rotule, ou l'os qui est sur l'articulation de la cuisse avec la jambe. | La partie du ressort d'une arbalète où la corde est arrêtée quand elle est tendue. | La partie du ressort d'un fusil, d'un pistolet, etc., qui est garnie de deux crans, qui s'engrènent dans la mâchoire de la gâchette. | La roue dentelée qui fait partie d'un moulin à café, à poivre, etc., et qui sert à broyer la graine. (Noua.)

NOLI ME TANGERE. s. m. Expr. lat., qui signifie *Ne me touchez pas*, et qui s'emploie pour désigner Certaines plantes que le moindre attouchement flétrit, ou qui sont armées de fortes épines, ou dont les semences, s'élançant avec roideur quand on les touche, causent une espèce de surprise et une légère douleur. | Espèce d'ulcère incurable, qu'on aggrave quand on y touche. (No-li-mé-tan-jé-ré.)

NOLIS. s. m. Fret ou louage d'un navire, d'une barque, etc. On dit aussi *Naulage*. (No-li.)

NOLISER. v. a. Affréter. (No-li-zé.)

NOLISSEMENT. s. m. Action de noliser, de faire un nolis. (No-li-se-man.)

NOM. s. m. (*Nomen.*) Le terme dont on a coutume de se servir pour désigner une personne ou une chose, une agrégation de

personnes ou de choses. | La personne. | Sobriquet sous lequel une personne est connue. | | Fam., *Décliner son nom,* Dire qui l'on est, afin de se faire connaître. | *Nommer les choses par leur nom,* Donner, sans aucun ménagement, aux choses et aux personnes les noms qu'elles méritent. | Employer dans la conversation des termes que la bienséance en a bannis. | Titre, qualité en vertu de laquelle on agit, en vertu de laquelle on prétend à qq. ch. | Réputation. | Naissance, noblesse. | Se dit D'une épithète, d'une qualification morale. | *Le nom chrétien,* etc. Tous les chrétiens, le christianisme, etc. | Mot qui sert à désigner ou à qualifier une personne ou une chose, les personnes ou les choses. | AU NOM DE. loc. prép. De la part de. | AU NOM DE. En considération de. | DE NOM. loc. adv. Se dit par opposition à Réellement et de fait. (Non.)

NOMADE. adj. des 2 g. et subst. (*Nomades.*) Errant, qui n'a point d'habitation fixe. Se dit surtout Des nations, des tribus, des peuplades.

NOMARQUE. s. m. (*Nomarcha.*) Gouverneur d'un nome dans l'ancienne Égypte. (No-marc-e.)

NOMBRANT. adj. m. Qui nombre. *Nombre nombrant. V.* NOMBRE. (Non-bran.)

NOMBRE. s. m. (*Numerus.*) Se dit de L'unité, d'une collection d'unités, des parties de l'unité. | Dans la Numération, *Nombre, dizaine, centaine, mille,* etc., Unité, dizaine, centaine, etc. | Quantité, multitude. | Se dit Des noms et des verbes, selon qu'ils s'appliquent à une chose ou à plusieurs. | L'harmonie qui résulte d'un certain arrangement de mots dans la prose et dans les vers. | DANS LE NOMBRE. loc. adv. Parmi plusieurs, entre plusieurs; s'emploie relativement à des personnes ou à des choses dont on vient de parler. | AU NOMBRE, DU NOMBRE. loc. prép. Parmi, au rang. | DU NOMBRE, s'emploie qqf. adv. *Plusieurs s'y rendaient, je me suis mis du nombre.* | SANS NOMBRE. loc. adv. Se dit D'une grande multitude, d'une quantité que l'on suppose innombrable. (Non-bre.)

NOMBRER. v. a. (*Numerare.*) Supputer combien il y a d'unités dans une quantité. Il s'emploie dans un sens négatif, et relativement à des choses qui ne sont pas de nature à être comptées. (Non-bré.)

NOMBREUX, EUSE. adj. (*Numerosus.*) Qui est en grand nombre. | Harmonieux, qui flatte l'oreille par un heureux choix et une habile disposition des mots. (Non-breû; ze.)

NOMBRIL. s. m. (*Umbilicus.*) Cette partie qui est au milieu du ventre de l'homme et des quadrupèdes, et qui est la cicatrice du cordon ombilical. | Se dit, en botanique, De certaines cavités qu'on aperçoit à la partie des fruits qui est opposée à la queue, et auxquelles les jardiniers donnent le nom d'*OEil.* (Non-bri.)

NOME. s. m. (*Nomos.*) Mot qui signifie Loi. Sorte de poëmes qui se chantaient en l'honneur d'Apollon. | Chant ou air assujetti à une certaine cadence, à laquelle il n'était pas permis de manquer, en changeant à son gré le ton de la voix, ou celui des cordes de l'instrument. | Préfecture, gouvernement; se dit surtout Des différentes parties de l'Égypte, suivant une ancienne division du pays.

NOMENCLATEUR. s. m. (*Nomenclator.*) Esclave dont les Romains qui briguaient les magistratures se faisaient accompagner, afin qu'il leur dit le nom des citoyens qu'ils rencontraient. | Celui qui s'applique à la nomenclature d'une science ou d'un art. (No-man-cla-teur.)

NOMENCLATURE. s. f. (*Nomenclatura.*) Collection des mots employés pour désigner les différents objets d'une science ou d'un art. | L'ensemble des mots qui composent un dictionnaire. (No-man-cla-tu-re.)

NOMINAL, ALE. adj. (*Nominalis.*) Qui dénomme, ou Qui est dénommé.

NOMINATAIRE. s. m. (*Nominatus.*) Celui qui était nommé par le roi à un bénéfice. (No-mi-na-tè-re.)

NOMINATEUR. s. m. (*Nominator.*) Celui qui nomme, qui a droit de nommer.

NOMINATIF. s. m. (*Nominativus.*) Le nom tel qu'il est avant d'être décliné, dans les langues qui ont des cas. | Le mot qui, dans l'ordre direct, précède le verbe, et qu'on appelle en logique Le sujet de la proposition.

NOMINATIF, IVE. adj. (*Nominativus.*) Qui dénomme, qui contient des noms.

NOMINATION. s. f. (*Nominatio.*) Action de nommer à qq. emploi, à qq. dignité, etc. | Le droit de nommer à un emploi, à une dignité, etc. | Se dit De celui qui a été nommé à un emploi, etc. (No-mi-na-sion.)

NOMINATIVEMENT. adv. Par son nom. (No-mi-na-ti-ve-man.)

NOMINAUX. s. m. pl. (*Nominales.*) On a donné ce nom à ceux des scolastiques qui étaient opposés aux réalistes. (No-mi-nô.)

NOMMÉMENT. adv. Avec désignation par le nom. (No-mé-man.)

NOMMER. v. a. (*Nominare.*) Donner, imposer un nom. | Se dit De certaines qualifications qu'on joint qqf. aux noms propres, soit des personnes, soit des villes. | Dire le nom d'une personne, d'une chose. | *Nommer qqn. à un emploi,* Choisir, constituer qqn. pour posséder un emploi. | Pron., Déclarer son nom. | NOMMÉ, subst. *Un nommé Pierre.* Cette manière de parler emporte l'idée d'infériorité dans celui qu'on désigne. | À POINT NOMMÉ. loc. adv. Précisément, au temps qu'il faut, fort à propos. | À SON

NOMMÉ. loc. adv. Au jour qui avait été marqué, dont on était convenu. (No-mé.)

NON. Particule négative, qui est directement opposée à la particule affirmative Oui. (*Non.*) | Se joint souvent avec Pas. *Il avait des flatteurs, et non pas des amis.* | S'emploie d'une maniere simplement négative, sans opposition directe à Oui. | Se joint aux adv. *Certes, certainement, vraiment*, etc., qui rendent la négation plus formelle. | NON, subst. *Le oui et le non.* | NON-SEULEMENT. loc. adv., qui est ordin. suivie de la conj. adversative Mais. | NON PLUS. loc. adv. Pas plus. | Pareillement; mais il n'a cette acception que dans une phrase négative.

NONAGÉNAIRE. adj. des 2 g. (*Nonagenarius.*) Qui a quatre-vingt-dix ans. (No-na-jé-ne-re.)

NONAGÉSIME. adj. m. (*Nonagesimus.*) *Le nonagésime degré*, ou *Le nonagésime*, Le point de l'écliptique qui est éloigné de 90 degrés des points où l'écliptique coupe l'horizon. (No-na-jé-zi-me.)

NONANTE. adj. (*Nonus.*) Nom de nombre cardinal composé de neuf dizaines. (Vi.) On dit *Quatre-vingt-dix.*

NONANTIÈME. adj. des 2 g. Nombre ordinal qui répond à l'adjectif numéral Nonante. (Vi.) On dit *Quatre-vingt-dixième.*

NONCE. s. m. (*Nuntius.*) Prélat que le pape envoie en ambassade. | Titre des députés que la noblesse des diétines polonaises envoyait à la grande diete, pour composer la chambre de la noblesse. (Non-se.)

NONCHALAMMENT. adv. Avec nonchalance. | Mollement, avec abandon. (Non-cha-la-man.)

NONCHALANCE. s. f. Négligence, manque de soin. | Mollesse, abandon. (Non-cha-lan-se.)

NONCHALANT, ANTE. adj. et subst. (*Non calere.*) Qui, par insouciance, par mollesse, par négligence, ne se donne pas les soins qu'il devrait.

NONCIATURE. s. f. (*Nunciatum.*) L'emploi, la charge de nonce. | Le temps pendant lequel on exerce cet emploi. (Non-si-a-tu-re.)

NON-CONFORMISTE. s. et adj. des 2 g. Terme générique par lequel on désigne, en Angleterre, Tous ceux qui s'écartent de la religion anglicane.

NONE. s. f. Celle des sept heures canoniales qui se chante ou qui se récite après sexte.

NONES. s. f. pl. (*Nonæ.*) C'était, chez les Romains, Le 5ᵉ jour dans qqs. mois, le 7ᵉ dans d'autres, et toujours le 8ᵉ avant les ides. (No-ne.)

NONIDI. s. m. (*Nonus dies.*) Le 9ᵉ jour de la décade, dans le calendrier républicain.

NONIUS. s. m. Échelle de certains instruments de mathématiques, formée de très-petites parties, et qui sert à déterminer avec une grande précision les quantités que l'on mesure.

NON-JOUISSANCE. s. f. Privation de jouissance. (Non-joui-san-se.)

NONNE ou NONNAIN. s. f. Religieuse. Se dit en plaisanterie. (No-ne; No-nin.)

NONNETTE. s. f. Jeune nonnain. | Sorte de petits pains d'épice de forme ronde et d'un goût délicat, que des religieuses ont fabriqués les premières. (No-ne-te.)

NONOBSTANT. prép. (*Non obstante.*) Malgré, sans avoir à. (No-nop-stan.)

NON-PAIR, NON-PAIRE. adj. Il signifie la même chose qu'*Impair*, et il est moins usité. (Non-pèr; Non-pè-re.)

NONPAREIL, EILLE. adj. Qui excelle par-dessus tous les autres, qui est sans pareil, sans égal. (Non-pa-rell; è-lle [ll m.].)

NONPAREILLE. s. f. Dans plusieurs arts, Ce qu'il y a de plus petit. | Sorte de ruban fort étroit. | Chez les confiseurs, Sorte de dragée fort menue. | T. d'impr. Un des plus petits caractères, que l'on fond maintenant sur un corps de six points. On appelle par opposition *Grosse nonpareille*, Le plus gros caractère, celui qui est au-dessus du triple canon.

NON-PAYEMENT. s. m. Défaut de payement. (Non-pè-man.)

NON-PLUS-ULTRÀ, NEC-PLUS-ULTRÀ. Loc. lat., subst. masc., Le terme qu'on ne saurait passer. Fam.

NON-PRIX. s. m. *V.* PRIX.

NON-RÉSIDENCE. s. f. Absence du lieu où l'on devrait résider. (Non-ré-zi-dan-se.)

NON-SENS. s. m. Défaut de sens, de signification. (Non-sans.)

NONUPLE. adj. des 2 g. (*Nonus.*) Qui contient neuf fois.

NONUPLER. v. a. Répéter neuf fois.

NON-USAGE. s. m. Cessation d'usage. (Non-u-za-je.)

NON-VALEUR. s. f. Manque de produit dans une terre, dans une ferme, dans une maison. | Se dit De certaines parties d'impositions qu'on n'a pu lever, de certaines créances qu'on n'a pu recouvrer.

NON-VUE. s. f. L'effet de la brume, quand elle est si épaisse, qu'on ne peut avoir connaissance du parage où l'on se trouve. (Vi.)

NOPAL. s. m. Nom qu'on donne, en Amérique, à tous les cactiers qui ont les tiges aplaties et articulées, principalement à celui sur lequel se trouve la cochenille.

NORD. s. m. (*Nord*, all.) Septentrion, La partie du monde qui est opposée au midi. | Celui des pôles du monde qui répond à l'étoile polaire arctique, et qui est opposé au sud. Adj., *Le pôle nord.* | *Degrés de latitude nord*, Ceux qui vont de l'équateur au pôle septentrional. | T. de mar., *Faire le nord*, Faire route au nord. | Abs., Le vent du nord. On dit, adj., *Le vent est nord.* | Se dit

Des pays septentrionaux, considérés absolument ou relativement. (Nor.)

NORD-EST. s. m. La partie du monde qui est entre le nord et l'est. | Le vent qui souffle entre le nord et l'est. Adj., *Le vent est nord-est.* (Nor-dèst.)

NORD-OUEST. s. m. La partie du monde qui est entre le nord et l'ouest. | Le vent qui souffle entre le nord et l'ouest. On dit, adj., *Le vent est nord-ouest.* (Nor-dou-èst.)

NORMAL, ALE. adj. (*Normalis.*) Qui sert de règle. Se dit principalement Des écoles destinées à former des maîtres pour l'enseignement public. | *État normal*, État d'un être organisé ou d'un organe qui n'a éprouvé aucune altération: état ordinaire et régulier. | NORMALE. subst. fém. T. de géométrie, La ligne verticale ou perpendiculaire.

NORMAND, ANDE. adj. (*Nord*, *mann*, all.) Nom de peuple. | Fam., *Répondre en normand*, Ne répondre ni oui ni non. | *Réponse normande*, Réponse ambiguë. | *Réconciliation normande*, simulée. (Nor-man.)

NOS. plur. de l'adj. possessif *Notre.*

NOSOGRAPHIE. s. f. (*Nosos*, *graphê*, gr.) Classification et description des maladies. (No-zo-gra-fie.)

NOSOLOGIE. s. f. (*Nosos*, *logos*, gr.) Partie de la pathologie qui traite des maladies en général. (No-zo-lo-jie.)

NOSTALGIE. s. f. (*Nostos*, *algos*, gr.) Maladie causée par un désir violent de retourner dans sa patrie. On dit, vulg., *Le mal du pays.* (Nos-tal-jie.)

NOSTOC. s. m. Plante de la famille des Algues, qui ressemble à une espèce de gelée gluante, membraneuse, et d'un vert brun.

NOTA. T. lat. qui signifie *Remarquez.* On dit aussi *Nota benè.* | Subst. masc. Remarque, note que l'on met à la marge d'un écrit, d'un livre. Il n'a point de plur.

NOTABLE. adj. des 2 g. (*Notabilis.*) Remarquable, considérable. | Subst., se dit Des principaux et des plus considérables citoyens d'une ville, d'un État.

NOTABLEMENT. adv. Grandement, beaucoup. (No-ta-ble-man.)

NOTAIRE. s. m. (*Notarius.*) Officier public qui reçoit et passe les contrats, les obligations, les transactions, et les autres actes volontaires. (No-tè-re.)

NOTAMMENT. adv. Spécialement. (No-ta-man.)

NOTARIAT. s. m. Charge, fonction de notaire. (No-ta-ri-a.)

NOTARIÉ, ÉE. adj. *Acte notarié*, Acte passé devant notaire.

NOTATION. s. f. (*Notatio.*) Action, manière d'indiquer, de représenter par des signes convenus. (No-ta-sion.)

NOTE. s. f. (*Nota.*) Marque que l'on fait, avec une plume ou un crayon, en qq. endroit d'un livre, d'un écrit. | Remarque, espèce de commentaire sur qq. passage d'un écrit, d'un livre. | Observation qu'on fait sur un mot, sur une phrase. | Extrait sommaire, exposé succinct. | Mémoire. | Communication entre des agents diplomatiques. | Déshonneur qui résulte d'une action blâmable ou de l'exercice d'une profession honteuse. | *Note d'infamie*, ou *Note infamante*, Note imprimée juridiquement pour qq. cause grave. | Se dit Des caractères dont on se sert pour écrire la musique. | Se dit Des noms qu'on donne à ces différents caractères. | Se dit Des sons représentés par ces caractères, selon leurs divers degrés du grave à l'aigu, et selon leurs différentes durées. | *Chanter la note*, Solfier.

NOTER. v. a. (*Notare.*) Faire une note sur qq. ch. | Remarquer. | Marquer d'une manière défavorable. | *Noter d'infamie*, Couvrir de honte, d'opprobre. | Écrire de la musique avec les caractères destinés à cet usage. | *Homme noté*, Homme qui a une mauvaise réputation, méritée par qqs. fautes qui ont fait de l'éclat.

NOTEUR. s. m. Copiste de musique.

NOTICE. s. f. (*Notitia.*) Livre, traité où l'on donne une connaissance particulière des dignités, des charges, des lieux, des chemins d'un pays. | Indication ou extrait raisonné qui se met à la tête d'un manuscrit, pour faire connaître l'auteur, le temps où il a vécu, et pour donner une idée générale de l'ouvrage. | Le compte succinct que l'on rend d'un ouvrage. | La liste imprimée des livres d'un cabinet, quand elle n'est pas assez étendue pour s'appeler Catalogue. (No-ti-se.)

NOTIFICATION. s. f. Action de notifier; Acte par lequel on notifie. (No-ti-fi-ca-sion.)

NOTIFIER. v. a. (*Notificare.*) Faire savoir dans les formes légales, dans les formes usitées.

NOTION. s. f. (*Notio.*) Connaissance, idée qu'on a d'une chose. (No-sion.)

NOTOIRE. adj. des 2 g. (*Notorius.*) Connu généralement. (No-toua-re.)

NOTOIREMENT. adv. Évidemment, manifestement. (No-toua-re-man.)

NOTORIÉTÉ. s. f. Connaissance générale, publique, d'une chose de fait. | *Acte de notoriété*, Acte par lequel les officiers d'un tribunal attestaient un usage établi dans ce tribunal, et faisant jurisprudence. | Acte passé devant notaires, par lequel des témoins suppléent à des preuves par écrit.

NOTRE. adj. possessif des 2 g. (*Noster.*) Qui est à nous, qui est relatif à nous. Il précède toujours le subst., et il fait *Nos* au pluriel. | Pop., Est qqf. synonyme de *Mon.* | Il est employé au lieu de *Mon*, par le roi, par les évêques, etc., dans les mêmes cas où ils emploient *Nous* pour *Je* ou *Moi.*

NÔTRE. possessif des 2 g. (*Noster.*) Qui

a un sens analogue à celui de *Notre* adj., et qui se dit par rapport à une personne ou à une chose dont on a déjà parlé. | Subst. masc. Ce qui est à nous, ce qui nous appartient. | Ce qui vient de nous. | Nôtres. subst. plur. Ceux qui sont de notre famille, nos parents. | Ceux qui sont de notre pays, de notre parti, de notre compagnie.

NOTRE-DAME. s. f. Fête de la sainte Vierge. | Se dit Des églises consacrées à la sainte Vierge. *Notre-Dame de Paris. Notre-Dame d'Amiens*, etc. | Se dit De certaines images de la Vierge qui sont l'objet d'une vénération particulière.

NOUE. s. f. Endroit où se rencontrent les surfaces inclinées de deux combles. | Lame de plomb ou de cuivre placée dans la noue. | Tuile creuse servant à l'écoulement des eaux. | Terre grasse et humide, qui est une espèce de pré servant à la pâture des bestiaux.

NOUEMENT. s. m. Action de nouer. *Nouement de l'aiguillette*. Pop. (Noû-man.)

NOUER. v. a. (*Nodare.*) Lier en faisant un nœud, faire un nœud à qq. ch. | Pop., *Nouer l'aiguillette*, Faire un prétendu maléfice pour empêcher la consommation du mariage. | *Nouer une partie*, Faire une partie. | En parlant Des pièces de théâtre, Former le nœud, l'obstacle qui donne lieu à l'intrigue. | Envelopper dans qq. ch., en faisant un nœud. | V. n. ou pron., En parlant Des arbres à fruit, Passer de l'état de fleur à celui de fruit. | *Cet enfant se noue*, Il devient rachitique. | *Cet homme est noué de goutte*, L'humeur de la goutte s'est fixée dans les jointures de ses membres.

NOUET. s. m. (*Nodatus.*) Linge noué, dans lequel on a mis qq. substance pour la faire infuser ou bouillir. (Nou-è.)

NOUEUX, EUSE. adj. (*Nodosus.*) Qui a beaucoup de nœuds. (Nou-eû; ze.)

NOUGAT. s. m. Espèce de gâteau fait d'amandes ou de noix au caramel. (Nou-ga.)

NOUILLES. s. f. pl. (*Nudeln*, all.) Espèce de pâte d'Allemagne, faite avec de la farine et des œufs, et qui, par la manière dont elle est coupée, ressemble au vermicelle. Dans les livres de cuisine, on écrit ordin. *Noules*. (Nou-lle [ll m.].)

NOULET. s. m. Canal pour l'écoulement des eaux, fait avec des noues, c'est-à-dire avec des tuiles creuses, des lames de cuivre ou de plomb courbées, etc. | Se dit Des petits chevrons qui forment le fond de la noue entre deux combles. (Nou-lè.)

NOURRAIN. s. m. Le fretin, le petit poisson qu'on met dans un étang pour le repeupler; n. autr. *Alevin*. (Nou-rin.)

NOURRICE. s. f. (*Nutrix.*) Femme qui allaite l'enfant d'une autre. | Mère qui allaite son propre enfant. | *Mettre un enfant en nourrice*, Le donner à une nourrice hors de chez soi. | Province qui fournit à une ville, à un pays de quoi subsister. | Se dit, fam., Des choses qui, dans certaines professions, procurent le plus grand gain. (Vi.) (Nou-ri-se.)

NOURRICIER. s. m. et adj. Le mari d'une nourrice. | Fam., *C'est son père nourricier*, se dit D'un homme qui en fait subsister un autre. (Nou-ri-sié.)

NOURRICIER, IÈRE. adj. Qui opère la nutrition, qui se répand dans un corps pour en augmenter la substance.

NOURRIR. v. a. (*Nutrire.*) Sustenter, servir d'aliment. | Donner à téter à un enfant. | Entretenir d'aliments. | Instruire, élever. | Se dit D'un pays qui ordin. en fournit un autre de vivres; d'une terre, d'un héritage qui donne au propriétaire de quoi le faire subsister; d'une profession qui procure de quoi vivre à celui qui l'exerce. | Produire, porter, renfermer. | Entretenir, faire subsister, faire durer. | Se dit De certaines choses qui en entretiennent d'autres, qui les font profiter. | *Nourrir les sons*, Faire qu'ils soient pleins et retentissants, et les soutenir exactement pendant leur durée. (Nou-rir.)

NOURRISSAGE. s. m. *Le nourrissage des bestiaux*, Le soin et la manière de nourrir et d'élever les bestiaux. (Nou-ri-sa-je.)

NOURRISSANT, ANTE. adj. Qui sustente, qui nourrit beaucoup. (Nou-ri-san.)

NOURRISSEUR. s. m. (*Nutritor.*) On appelle ainsi, dans les grandes villes, Celui qui nourrit des vaches dans l'étable, pour faire commerce de leur lait. (Nou-ri-seur.)

NOURRISSON. s. m. (*Nutritus.*) Enfant qui est en nourrice. | Élève. (Nou-ri-son.)

NOURRITURE. s. f. (*Nutritum.*) Aliment; subsistance des hommes et des animaux au moyen des aliments. | Se dit de Certaines humeurs, de certains sucs qui servent au développement et à l'entretien des corps animés et des végétaux. | Se dit au sens moral. | L'allaitement. | Celui qu'on a élevé, le disciple qu'on a formé. (Vi.) | *Faire des nourritures*, Nourrir, élever du bétail, de la volaille dans une terre. (Nou-ri-tu-re.)

NOUS. Pronom de la 1re personne, pluriel de *Je* ou *Moi*, et des 2 g. | Il peut être ou sujet, ou régime direct, ou régime indirect. | Nous, sujet, se place avant le verbe. Il faut excepter les phrases interrogatives, dans lesquelles il se place après le verbe. | Régime direct ou indirect, se place avant le verbe. Il faut excepter les phrases impératives sans négation, dans lesquelles il se place après le verbe. | S'emploie au lieu du sing. *Je* ou *Moi*, par le roi dans les lois, etc. Un auteur, un orateur, le dit qqf. en parlant De lui-même. | S'emploie fam., au lieu du pronom personnel *Il* ou *Elle*. (Nou.)

NOUVEAU ou NOUVEL, NOUVELLE. adj. (*Novellus.*) Qui commence d'être ou de paraître, qui n'existe ou qui n'est connu que depuis peu de temps. *Nouveau* se met de-

vant un nom masc. qui commence par une consonne ou une *h* aspirée, et *Nouvel* devant un nom masculin qui commence par une voyelle ou une *h* muette. | *Un habit nouveau*, Un habit d'une nouvelle mode. *Un nouvel habit*, Un habit différent de celui qu'on avait auparavant. | *La saison nouvelle*, Le printemps. | T. de prat. *Passer titre nouvel.* On dit aussi *Articuler faits nouveaux.* | Novice, inexpérimenté. | *Un homme nouveau*, Celui qui a fait fortune, qui n'a pas de naissance; le premier de sa race qui se fasse remarquer. | *Nouvel homme*, et *Homme nouveau*, Le chrétien régénéré par la grâce. | *Un nouveau visage*, Une personne qu'on n'a pas encore vue. | Qui a de la ressemblance, de la conformité avec une autre personne ou avec une autre chose. | Subst., *Voici du nouveau.* | Adv., Nouvellement. | DE NOUVEAU. loc. adv. Derechef, encore une fois. | À NOUVEAU. loc. adv. T. de comm. Sur un nouveau compte. (Nou-vô; nou-vèl; nou-vè-le.)

NOUVEAUTÉ. s. f. (*Novellitas*, b. l.) Qualité de ce qui est nouveau, ce qu'il y a de nouveau dans une chose. | Chose nouvelle. | Innovation, introduction de qq. doctrine, de qq. pratique nouvelle. | Se dit Des étoffes les plus nouvelles et les plus à la mode. | Se dit Des livres qui viennent de paraître. | *Magasin de nouveautés*, Magasin où l'on vend toute sorte d'objets de fantaisie, en mercerie, bijouterie, etc. | Se dit d'Un spectacle, d'une pièce nouvelle qui a une certaine vogue. | Se dit Des légumes, des fruits qui sont dans leur primeur. | Le temps pendant lequel une chose est nouvelle. (Nou-vô-té.)

NOUVEL. adj. *V.* NOUVEAU.

NOUVELLE. s. f. (*Novellus.*) Le premier avis qu'on reçoit d'une chose arrivée récemment. | Fam., *Nouvelles d'antichambre, de basse-cour*, etc., Nouvelles fausses, ridicules. | *Nouvelles à la main*, Espèce de journal manuscrit qu'on distribuait à des abonnés. | *Vous aurez de mes nouvelles*, Je me vengerai de vous. | *Je sais de vos nouvelles*, Je sais de vos aventures secretes. | Famil., *Vous en pouvez dire des nouvelles*, Vous êtes mieux instruit de cela que personne. | *Envoyer savoir des nouvelles de qqn.*, Envoyer demander quel est l'état de sa santé. | *Recevoir des nouvelles de qqn.*, Recevoir de ses lettres. | *Voici bien des nouvelles*, Il est arrivé qq. ch. de fort surprenant, de fort important. | Se dit de Certains récits d'aventures intéressantes ou amusantes. (Nou-vè-le.)

NOUVELLEMENT. adv. Depuis peu. (Nou-vè-le-man.)

NOUVELLETÉ. s. f. (*Novellitas*, b. l.) Entreprise faite sur le possesseur d'un héritage, trouble dans la possession. (Nou-vè-le-té.)

NOUVELLISTE. s. m. Celui qui est curieux de savoir des nouvelles, et qui aime à les débiter. (Nou-vè-lis-te.)

NOUURE. s. f. État d'un enfant noué, rachitisme. | Se dit Des fruits, lorsqu'ils commencent à se former, après que les fleurs sont tombées. (Nou-u-re.)

NOVALE. s. f. et adj. (*Novale.*) Terre nouvellement défrichée et mise en valeur. | Au plur., La dîme que les curés levaient sur les novales.

NOVATEUR. s. m. (*Novator.*) Celui qui fait ou qui tente de faire des innovations.

NOVATION. s. f. T. de jurispr. (*Novatio.*) Changement d'une obligation en une autre. (No-va-sion.)

NOVELLES. s. f. pl. (*Novellæ.*) Constitutions de l'empereur Justinien, qui forment la 4ᵉ et dernière partie du corps du droit romain. Quand on cite une de ces constitutions, on dit, au sing., *La novelle X, la novelle XI*, etc. (No-vè-le.)

NOVEMBRE. s. m. (*November.*) Le 9ᵉ mois de l'année lorsque l'année commençait en mars, et le 11ᵉ mois selon notre manière actuelle de compter. (No-van-bre.)

NOVICE. s. des 2 g. (*Novitius.*) Se dit d'Un homme, d'une femme qui a pris nouvellement l'habit de religion dans un couvent, pour y passer un temps d'épreuve avant de faire profession. | Adj., Qui est nouveau et peu exercé, peu habile en qq. profession. | Se dit D'une personne qui n'a point encore la connaissance du monde. | *N'être pas novice*, Avoir une habileté, une finesse, une expérience portées trop loin. | Se dit Des choses prises pour la personne. *Une plume novice.* (No-vi-se.)

NOVICIAT. s. m. L'état des novices avant qu'ils fassent profession; Le temps pendant lequel ils sont dans cet état. | Maison ou partie d'une maison religieuse que les novices habitent, et où ils font leurs exercices pendant leur année de probation. | Apprentissage qu'on fait de qq. art, de qq. profession. (No-vi-si-a.)

NOVISSIMÉ. adv. Mot lat. Tout récemment. Fam.

NOYALE. s. f. (Quelques-uns écrivent *Noyalle.*) Toile de chanvre écru, très-forte et très-serrée, dont on fait des voiles. (Noua-ia-le.)

NOYAU. s. m. (*Nucleus.*) Cette substance dure et ligneuse qui est enfermée au milieu de certains fruits, comme la prune, la pêche, etc., et qui contient une amande. | Pop., *Il a amassé des noyaux*, Il a gagné bien des écus. | T. d'architect. Toute partie, plus ou moins brute et massive, qui est enveloppée d'un revêtement. | La masse de terre à potier, de plâtre, ou autre matière, qui remplit l'intérieur d'un moule, et qui est destinée à soutenir la cire que doit remplacer le métal en fusion. | La substance qui s'est moulée et durcie dans l'intérieur d'une coquille pétrifiée. | La partie la plus dure qui se trouve au centre de certains cailloux. | La partie centrale d'un

cristal, dont la forme diffère souvent beaucoup de celle du cristal lui-même. | *Le noyau d'une comète*, La partie la plus lumineuse de la comète. | L'origine, le fonds, le commencement d'une société politique ou civile, d'une compagnie littéraire ou scientifique, d'un corps militaire, ou d'un rassemblement d'hommes. (Noua-iô.)

NOYER. s. m. Arbre qui porte les noix. Bois de noyer. (Noua-ié.)

NOYER. v. a. (*Necare.*) (Se conj. c. *Employer.*) Faire périr, causer une suffocation dans l'eau ou dans qq. autre liquide. | *Noyer sa raison dans le vin*, Perdre la raison à force de boire. | Inonder. | *Noyer une boule*, La pousser ou la chasser de manière qu'elle passe une certaine ligne qui est au-delà du but. | *Noyer les couleurs*, En mêler les extrémités avec celles des couleurs voisines, de manière qu'elles se fondent insensiblement les unes dans les autres. | Pron., Mourir, suffoquer dans l'eau ou dans qq. autre liquide. | *Se noyer dans la débauche*, Faire excès de débauche. | *C'est un homme qui se noie*, Qui se ruine, qui se perd. | Pron., Pousser sa boule plus loin que la ligne qui est marquée au delà du but. | Subst., se dit Des personnes.

NOYON. s. m. (On prononce pop. *Néyon.*) Ligne qui borne le jeu, et au-delà de laquelle la boule est noyée. (Noua-ion; Né-ion.)

NU, NUE. adj. (*Nudus.*) Qui n'est point vêtu, qui n'est couvert d'aucun vêtement. Se dit De l'espèce humaine. | Nu est invariable lorsqu'il précède le subst. | Fam., *Un va-nu-pieds*, Un gueux, un misérable. | *Être nu en chemise*, N'avoir sur soi que sa chemise. | *Être tout nu*, Avoir de méchants habits tout déchirés, ou N'être pas vêtu comme l'exigerait la saison ou la bienséance. | *Observer qq. ch. à l'œil nu*, Sans lunette, sans microscope. | *Feu nu*, Celui dont l'action est dirigée immédiatement vers le corps sur lequel on travaille. | Se dit D'un cheval, lorsqu'on le vend ou qu'on l'achète sans selle ni bride. | S'applique À certaines choses qui n'ont pas l'enveloppe, la couverture, l'ornement qu'elles ont d'ordinaire. | Qui manque des ornements convenables. | *Pays nu*, Pays qui est sans arbres, sans verdure. | Se dit au sens moral. | Qui est sans fard, sans déguisement. | *Nue propriété*, Propriété d'un fonds dont un autre a l'usufruit. | Nu, subst., Les figures non drapées, les parties des figures qui ne sont pas drapées. | T. d'archit. L'absence d'ornements. | *Le nu du mur*, La partie du mur qui est plane, où il n'y a point de ressaut, d'ornements qui excèdent. | Nus. subst. plur. *Vêtir les nus*, Donner des habits aux pauvres. | À nu. loc. adv. À découvert.

NUAGE. s. m. (*Nubes.*) Amas de vapeurs élevées dans l'air, et qui se résolvent ordin. en pluie. | *Se perdre dans les nuages*, Rendre avec emphase des idées vagues, obscures. | Tout ce qui offusque la vue, et qui empêche de voir distinctement les objets. | Se dit Des difficultés qui répandent le doute, l'incertitude dans notre esprit. | Le chagrin, la tristesse, la mauvaise humeur. | Se dit Des soupçons qui s'élèvent sur la conduite de qqn., des incertitudes répandues sur sa réputation, sur son amitié, etc., d'un commencement ou d'un reste de brouillerie. | Substance légère et blanchâtre qui nage qqf. dans l'urine. (Nu-a-je.)

NUAGEUX, EUSE. adj. Où il y a des nuages. | *Pierre nuageuse*, Pierre précieuse dont la transparence est terne en qqs. endroits (Nu-a-jeû; ze.)

NUAISON. s. f. Tout le temps que dure un vent fort et soutenu. (Nu-è-zon.)

NUANCE. s. f. Se dit Des degrés différents par lesquels peut passer une couleur, en conservant le nom qui la distingue des autres. | Le mélange et l'assortiment de plusieurs couleurs qui vont bien ou mal ensemble. | La différence délicate et presque insensible qui se trouve entre deux choses de même genre. (Nu-an-se.)

NUANCER. v. a. Assortir, disposer des couleurs de manière qu'il se fasse une diminution insensible d'une couleur à l'autre, ou d'une même couleur, en allant soit du clair à l'obscur, soit de l'obscur au clair. | S'emploie fig. (Nu-an-sé.)

NUBÉCULE. s. f. (*Nubecula.*) Maladie de l'œil qui fait voir les objets comme à travers un nuage ou un brouillard. | (e m.)

NUBILE. adj. des 2 g. (*Nubilis.*) Qui est en âge d'être marié. | *Age nubile*, L'âge auquel on est en état de se marier.

NUBILITÉ. s. f. État d'une personne nubile; âge nubile.

NUDITÉ. s. f. (*Nuditas.*) État d'une personne qui est nue. | Se dit Des parties que la pudeur oblige de cacher. | Figure nue.

NUE. s. f. (*Nubes.*) Nuage. | Fig., *Porter une personne, une action aux nues*, La louer excessivement. | *Cette pièce a été aux nues*, Cette pièce de théâtre a obtenu un très-grand succès. | *Faire sauter qqn. aux nues*, L'impatienter, le mettre en colère. | *Tomber des nues*, Être extrêmement surpris. | Fam., *Il est tombé des nues*, Il n'est connu ni avoué de personne.

NUÉE. s. f. Nuage étendu, épais, sombre. | Entreprise, complot, punition, vengeance, etc., qui se prépare et qui est près d'éclater. | Multitude de personnes, d'oiseaux, d'animaux venus par troupes.

NUEMENT. adv. *V.* Nûment.

NUER. v. a. Assortir, disposer des couleurs, dans des ouvrages de laine ou de soie, etc., de manière qu'il se fasse une diminution insensible d'une couleur à l'autre,

ou d'une même couleur, en allant du clair à l'obscur, ou de l'obscur au clair.

NUIRE. v. n. (*Nocere.*) (UI forme une diphthongue dans ce mot et les suivants.) (*Je nuis, il nuit; nous nuisons, ils nuisent. Je nuisais. Je nuirai. Nuis. Que je nuise. Que je nuisisse. Nuisant. Nui.*) Faire tort, porter dommage, faire obstacle, empêcher, incommoder. | *Ne pas nuire*, Aider, servir, être utile.

NUISIBLE. adj. des 2 g. Dommageable, qui nuit. (Nui-zi-ble.)

NUIT. (*Nox.*) L'espèce de temps pendant lequel le soleil est sous notre horizon. *Nuit blanche*, nuit qu'on passe sans dormir. | *Passer la nuit*, absol., Veiller hors de son lit. | *Ce malade ne passera pas la nuit*, Il mourra dans la nuit. | DE NUIT. loc. adv. Pendant la nuit. | NUIT ET JOUR, ou JOUR ET NUIT. locs. adverbiales. Sans cesse. | NI JOUR NI NUIT. loc. adv. Jamais. (Nui.)

NUITAMMENT. adv. De nuit. Se dit De qq. mauvaise action faite de nuit. (Nui-ta-man.)

NUITÉE. s. f. L'espace d'une nuit. Se dit De l'ouvrage, du travail fait pendant une nuit; et De ce qu'on paye par nuit en certains endroits pour le gîte et pour la dépense.

NUL, NULLE. adj. (*Nullus.*) Aucun, pas un. | NUL, masc., absol. et sujet de la phrase, Nul homme, personne. | Qui est sans valeur, sans effet, qui se réduit à rien. | *C'est un homme nul*, C'est un homme sans mérite, qui n'est propre à rien. (Nul; Nu-le.)

NULLE. s. f. Caractère qui ne signifie rien, et qu'on emploie dans les lettres en chiffres pour les rendre plus difficiles à déchiffrer.

NULLEMENT. adv. En aucune manière. (Nu-le-man.)

NULLITÉ. s. f. Vice, défaut qui rend un acte nul, de nul effet, de nulle valeur.

NÛMENT. adv. Sans déguisement. (Nû-man.)

NUMÉRAIRE. adj. des 2 g. (*Numerarius.*) Se dit De la valeur légale des espèces qui ont cours. | Absol. et subst. masc., L'argent monnayé. (Nu-mé-rè-re.)

NUMÉRAL, ALE. adj. (*Numeralis.*) Qui désigne un nombre. *I, V, X, L, C, D, M, sont des lettres numérales dans le chiffre romain.* | *Vers numéraux*, Vers dont toutes les lettres numérales marquent le millésime de qq. événement.

NUMÉRATEUR. s. m. (*Numerator.*) Le nombre qui indique, dans une fraction, combien elle contient de parties de l'unité. *Dans la fraction* $\frac{7}{16}$ *7 est le numérateur.*

NUMÉRATION. s. f. (*Numeratio.*) Art de nombrer, de compter. | Style de Notaire, Action de compter. (Nu-mé-ra-sion.)

NUMÉRIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient aux nombres. (Nu-mé-ric-e.)

NUMÉRIQUEMENT. adv. En nombre exact. (Nu-mé-ric-e-man.)

NUMÉRO. s. m. (*Numerus.*) Le nombre, la cote qu'on met sur qq. ch., et qui sert à la reconnaître. | La marque particulière qu'un marchand met sur ses marchandises, qui n'est connue que de lui, et qui est destinée à le faire souvenir du prix auquel il a acheté et de celui auquel il peut vendre. | Pop., *Cet homme entend le numéro*, Il est habile dans le commerce dont il se mêle, et son habileté lui est profitable. | La grosseur, la longueur, la largeur, la qualité de certaines marchandises. | Se dit Des parties d'un ouvrage publié par cahiers ou par feuilles numérotées. *Il me manque des numéros de ce journal.*

NUMÉROTAGE. s. m. Action de numéroter. (Nu-mé-ro-ta-je.)

NUMÉROTER. v. a. Mettre un numéro, une cote, distinguer par des numéros.

NUMISMATE. s. m. (*Numisma.*) Celui qui étudie les médailles, qui est versé dans la numismatique.

NUMISMATIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport aux médailles antiques. | Subst. fém. La science des médailles. (Nu-mis-ma-tic-e.)

NUMISMATOGRAPHIE. s. f. (*Nomisma, graphé*, gr.) Description des médailles antiques. (Nu-mis-ma-to-gra-fie.)

NUMMULAIRE. s. f. (*Nummularia.*) Plante ainsi nommée parce que ses feuilles ont la forme ronde d'une pièce de monnaie. | Petite coquille pétrifiée, en forme de lentille, qui compose souvent des roches entières. (Num-mu-le-re.)

NUNCUPATIF. adj. m. (*Nuncupatio.*) Se dit D'un testament dicté par le testateur avec les formalités prescrites par la loi. (Non-cu-pa-tif [c m.].)

NUNDINALES. adj. f. plur. (*Nundinalis.*) Se disait, chez les Romains, Des huit premières lettres de l'alphabet, qui s'appliquaient de suite à tous les jours de l'année; en sorte qu'il y en avait tous les ans une qui indiquait les jours de marché, lesquels revenaient de neuf en neuf jours. | *Jour nundinal*, Jour de marché indiqué par une de ces lettres. (Non-di-na-le.)

NUPTIALE, ALE. adj. (*Nuptialis.*) Qui concerne la cérémonie des noces, qui appartient au mariage. (Nup-si-al.)

NUQUE. s. f. Le derrière du cou, et surtout sa partie creuse, immédiatement sous l'occiput. (Nuc-e.)

NUTATION. s. f. (*Nutatio.*) Balancement. | *Nutation des plantes*, L'habitude qu'elles ont de pencher leurs fleurs, leurs feuilles, ou de les redresser, dans certains moments de la journée. (Nu-ta-sion.)

NUTRITIF, IVE. adj. Qui nourrit, qui sert d'aliment. | *Faculté nutritive*, Propriété par laquelle l'aliment se convertit en la substance de l'animal.

NUTRITION. s. f. (*Nutritium.*) Fonction naturelle par laquelle le chyle est converti en la substance de l'animal; ou L'effet qui en résulte. | Se dit aussi en parlant Des végétaux. (Nu-tri-sion.)

NYCTALOPE. s. des 2 g. (*Nuktalôps*, gr.) Celui ou celle qui voit mieux de nuit que de jour. (Nic-ta-lo-pe.)

NYCTALOPIE. s. f. Maladie des yeux, qui fait qu'on n'y voit pas si bien le jour que la nuit. (Nic-ta-lo-pie.)

NYMPHE. s. f. (*Nympha.*) Chacune des divinités subalternes de la Fable, qui, selon les païens, habitaient les fleuves, les fontaines, les bois, les montagnes et les prairies. | Poét., Une jeune fille belle et bien faite. | L'insecte au premier degré de ses métamorphoses. | Les deux productions membraneuses des parties génitales de la femme, placées en dedans des grandes lèvres. (Nin-fe.)

NYMPHÉE. s. f. (*Nympheum.*) Lieu où il y a de l'eau, et qui est orné de statues, de vases, de bassins et de fontaines. (Nin-fée.)

NYMPHOMANIE. s. f. (*Numphê, mania*, gr.) Fureur utérine. (Nin-fo-ma-nie.)

O.

O. s. m. La 15e lettre de l'alphabet, et la 4e des voyelles. | *C'est un* o *en chiffre*, c'est un homme inutile, qui n'est propre à rien. | Ô, avec l'accent circonflexe, est une interjection qui sert à marquer diverses passions, divers mouvements de l'âme, etc. | Il marque aussi le vocatif, l'apostrophe. | *Les O de Noel*, Neuf antiennes qui commencent chacune par la particule latine *O*, et que l'Église chante successivement dans les neuf jours qui précèdent Noël.

OASIS. s. f. (*Oasis*, ar.) Lieu, espace qui, dans les déserts de sable de l'Afrique ou de l'Asie, offre de la végétation. (O-a-zis.)

OBÉDIENCE. s. f. (*Obedientia.*) Obéissance. Se dit Des religieux. | L'ordre, la permission par écrit qu'un supérieur donne à un religieux ou à une religieuse pour aller en qq. endroit, pour passer d'un couvent à un autre. | L'emploi particulier qu'un religieux ou une religieuse a dans son couvent. | *Ambassadeur d'obédience*, Ambassadeur que le roi envoie vers le pape, pour l'assurer de son obéissance filiale. | *Pays d'obédience*, Pays dans lequel le pape nomme aux bénéfices qui viennent à vaquer dans certains mois de l'année. | Dans les temps de schisme servait à désigner Les différents pays qui reconnaissaient l'un ou l'autre pape. (O-bé-di-an-se.)

OBÉDIENCIER. s. m. Religieux qui, par ordre de son supérieur, dessert un bénéfice dont il n'est pas titulaire. (O-bé-di-an-sié.)

OBÉDIENTIEL, ELLE. adj. Qui appartient, qui est relatif à l'obédience. (O-bé-di-an-si-èl; è-le.)

OBÉIR. v. n. (*Obedire.*) Se soumettre à la volonté, aux ordres de qqn., et les exécuter. | *Obeir à la nécessité*, Faire ce que la nécessité contraint de faire. | Se dit Des peuples, des villes qui sont soumises à l'autorité d'un prince, d'un État. | En parlant De choses inanimées, Céder, plier.

OBÉISSANCE. s. f. (*Obedientia.*) Action de celui qui obéit. | *Prêter obéissance à un prince*, Se soumettre solennellement à sa domination. | La disposition à obéir, l'habitude d'obéir, la soumission d'esprit aux ordres des supérieurs. | En parlant Des princes, Domination, autorité. (O-bé-i-san-se.)

OBÉISSANT, ANTE. adj. Qui obéit. | Soumis, docile. | Souple, maniable, qui cede, qui se plie facilement. (O-bé-i-san.)

OBÉLISQUE. s. m. (*Obeliscus.*) Monument quadrangulaire en forme d'aiguille, élevé sur un piédestal, et ordin. monolithe. (O-bé-lisc-e.)

OBÉRER. v. a. (*Obæratus.*) Endetter.

OBÉSITÉ. s. f. (*Obesitas,*) Exces d'embonpoint. (O-bé-zi-té.)

OBIER. s. m. (Qqus. écrivent *Aubier.*) Arbrisseau fort dur qui ressemble un peu au cornouiller, et qui porte de petites baies rouges. (O-bié.)

OBIT. s. m. (*Obitus.*) Service fondé pour le repos de l'âme d'un mort, et qui doit être célébré à des époques déterminées.

OBITUAIRE. adj. m. et subst. Se dit Du registre qu'on tient, dans une église, des obits qui y sont fondés. | Subst., Celui qui était pourvu en cour de Rome d'un bénéfice vacant par mort. (-tu-e-re.)

OBJECTER. v. a. (*Objectare.*) Opposer une difficulté à une proposition, à une demande; opposer qq. ch. à ce qu'une personne dit ou prétend. | Reprocher. (Ob-jec-té.)

OBJECTIF, IVE. adj. *Verre objectif*, Le verre d'une lunette, destiné à être tourné du côté de l'objet qu'on veut voir. — Subst. *L'objectif de cette lunette est défectueux.* | T. did. Qui a rapport à l'objet. (Ob-jec-tif.)

OBJECTION. s. f. (*Objectio.*) Difficulté qu'on oppose à une proposition, à une demande. (Ob-jèc-sion.)

OBJET. s. m. (*Objectum.*) Tout ce qui s'offre, tout ce qui est présenté à la vue. | Tout ce qui se présente à l'esprit, tout ce qui l'occupe. | Tout ce qui touche, tout ce qui affecte les sens. | Tout ce qui meut, occupe les facultés de l'âme. | Tout ce qui sert de matière à une science, à un art. | Tout ce qui est la cause, le sujet, le motif d'un sentiment, d'une passion, d'une action. | Le but, la fin qu'on se propose. | Se prend pour Chose, dans un sens indéterminé. (Ob-je.)

OBJURGATION. s. f. (*Objurgatio.*) Reproche violent, réprimande vive. C'est un t. did. par lequel on désigne Les reproches

animés qui entrent dans un discours. (Ob-jur-ga-sion.)

OBLAT. s. m. (*Oblatus.*) Laïque, ordin. homme de guerre invalide, qui était logé, nourri et entretenu dans une abbaye ou dans un prieuré de nomination royale; n. autr. *Moine lai.* (O-bla.)

OBLATION. s. f. (*Oblatio.*) Offrande, action par laquelle on offre qq. ch. à Dieu. | Se dit Des choses qui sont offertes à Dieu. (O-bla-sion.)

OBLIGATION. s. f. (*Obligatio.*) Lien, engagement qui impose quelque devoir concernant la religion, la morale, ou la vie civile. | Lien de droit, qui oblige à donner, à faire, ou à ne pas faire une chose. | L'acte, fait par-devant notaire ou sous seing privé, par lequel on s'oblige à payer une certaine somme, à donner ou à faire telle chose dans un temps fixé. | Lien de reconnaissance envers les personnes qui nous ont rendu des services, ou qui nous ont fait qq. plaisir. (O-bli-ga-sion.)

OBLIGATOIRE. adj. des 2 g. (*Obligatorius.*) Qui a la force d'obliger suivant la loi. (O-bli-ga-toua-re.)

OBLIGEAMMENT. adv. D'une manière obligeante. (O-bli ja-man.)

OBLIGEANCE. s. f. Disposition, penchant à obliger. (O-bli-jan-se.)

OBLIGEANT, ANTE adj. Officieux, qui aime à obliger, à faire plaisir. (O-bli-jan.)

OBLIGER. v. a. (*Obligare.*) Imposer l'obligation de dire ou de faire qq. ch. | Porter, exciter, engager à faire qq. ch. | Lier, qqn. par un acte, en vertu duquel on puisse l'appeler en justice, s'il n'exécute pas la chose à laquelle il s'est engagé. | Se dit aussi Des biens. | *S'obliger pour qqn.*, Lui servir de caution. | Pron., Se lier par une simple promesse. | Contraindre, forcer. | Rendre service, faire plaisir. | *Obliger un apprenti*, L'engager chez un maître pour y apprendre pendant un certain temps le métier de ce maître. | OBLIGÉ, ÉE. subst. *Le principal obligé*, Le principal débiteur. | OBLIGÉ. subst. masc. Acte passé entre un maître et un apprenti, sous des conditions réciproques. | Adj., Qui est d'usage, dont on ne peut guère se dispenser. | *Partie obligée*, Partie qu'on ne pourrait retrancher sans gâter l'harmonie ou le chant. *Récitatif obligé*, Récitatif accompagné et coupé par les instruments. (O-bli-jé.)

OBLIQUE. adj. des 2 g. (*Obliquus.*) Qui est de biais, ou incliné. | *Sphère oblique*, Celle où l'équateur n'est ni parallele ni perpendiculaire à l'horizon. | Qui manque de droiture, de franchise. | Indirect, détourné. | *Cas obliques*, Tous les cas, hors le nominatif singulier. | *Propositions obliques*, Les propositions subordonnées qui sont énoncées par ces modes. (O-blic-e.)

OBLIQUEMENT. adv. De biais, d'une manière oblique. | D'une manière insidieuse, contraire à la droiture, à la franchise, à la probité. | Indirectement. (O-blic-e-man.)

OBLIQUITÉ. s. f. (*Obliquitas.*) Inclinaison d'une ligne, d'une surface sur une autre. | *L'obliquité de l'écliptique*, L'angle que l'écliptique fait avec l'équateur, et qui est d'environ 23 degrés 28 minutes. | *L'obliquité de sa conduite*, Ce qu'il y a de contraire à la droiture, à la franchise dans sa conduite. (O-bli-ci-té [e m.].)

OBLITÉRATION. s. f. (*Oblitteratio.*) Action d'oblitérer; État de ce qui est oblitéré. (Ob-li-té-ra-sion.)

OBLITÉRER. v. a. (*Oblitterare.*) Effacer insensiblement et de manière à laisser des traces. Se dit De ce qui a souffert du laps de temps, ou de qq. autre cause naturelle. | Se dit aussi, en anat., D'un canal qui se ferme peu à peu, et dont les parois finissent par adhérer l'une à l'autre, en sorte que sa cavité ne parait presque plus.

OBLONG, ONGUE. adj. (*Oblongus.*) Qui est beaucoup plus long que large. | Se dit Des livres qui ont moins de hauteur que de largeur. (O-blon; ong-e.)

OBOLE. s. f. (*Obolus.*) Nom d'une ancienne petite monnaie de cuivre valant la moitié d'un denier tournois. | Petite monnaie d'Athènes, qui faisait la 6ᵉ partie d'une drachme. | S'est dit D'un petit poids qui pesait douze grains.

OBOMBRER. v. a. (*Obumbrare.*) Couvrir de son ombre. *Les anges l'obombraient de leurs ailes.* (O-bon-bré.)

OBREPTICE. adj. des 2 g. (*Obreptitius.*) Se dit Des grâces obtenues en taisant une vérité qu'on aurait dû exprimer pour qu'elles fussent valables. (Ob-rep-ti-se.)

OBREPTICEMENT. adv. D'une manière obreptice. (Ob-rèp-ti-se-man.)

OBREPTION. s. f. (*Obreptio.*) T. de chancellerie. Réticence d'un fait vrai qui aurait dû être exposé, et dont l'omission rend les lettres obreptices. (Ob-rèp-sion.)

OBSCÈNE. adj. des 2 g. (*Obscenus.*) Qui blesse la pudeur. (Op-sè-ne.)

OBSCÉNITÉ. s. f. (*Obcenitas.*) Parole, image, action qui blesse la pudeur. (Op-sé-ni-té.)

OBSCUR, URE. adj. (*Obscurus.*) Sombre, ténébreux, qui n'est pas éclairé. | *Il fait obscur,* Le jour est sombre, le temps est bas. | En parlant De couleurs, Qui est moins clair, moins vif, moins éclatant, plus brun, plus chargé. | Qui n'est pas bien clair, bien intelligible. | Peu connu, caché. (Ops-cur [e m.].)

OBSCURCIR. v. a. Rendre obscur. | Pron., Devenir obscur, perdre sa clarté. (Ops cur-sir [e. m.].)

OBSCURCISSEMENT. s. m. Affaiblissement de lumiere. (Ops-cur-si-se-man [e m.].)

OBSCURÉMENT. adv. Avec obscurité. (Ops-cu-ré-man [c m.].)

OBSCURITÉ. s. f. (*Obscuritas.*) Privation de lumière. | *L'obscurité des temps, de l'avenir,* Le peu de connaissance qu'on a des temps éloignés, l'ignorance où l'on est de l'avenir. | Défaut de clarté dans les idées, dans les expressions. | Privation de célébrité, d'éclat. (Ops-cu-ri-té [c m.].)

OBSÉCRATION. s. f. (*Obsecratio.*) Fig. par laquelle l'orateur implore l'assistance de Dieu ou de qq. personne. | Au plur., Prières publiques que, chez les Romains, on ordonnait pour apaiser les dieux, lorsque la république était affligée de qq. calamité. (Op-sé-cra-sion.)

OBSÉDER. v. a. (*Obsidere.*) Être assidûment autour de qqn., pour empêcher que d'autres n'en approchent, et pour se rendre maître de son esprit. | Importuner qqn. par ses assiduités, par ses démarches. | Se dit D'une personne qu'on suppose tourmentée par des illusions du malin esprit. (Op-sé-dé.)

OBSÈQUES. s. f. pl. (*Obsequiæ.*) Funérailles accompagnées de pompe et de cérémonies. (Op-sèc-e.)

OBSÉQUIEUSEMENT. adv. D'une manière obséquieuse. (Op-sé-cui-eû-ze-man [c m.].)

OBSÉQUIEUX, EUSE. adj. (*Obsequiosus.*) Qui porte à l'excès le respect, les égards, la complaisance. (Op-sé-cui-eû; ze [c m.].)

OBSERVABLE. adj. des 2 g. (*Observabilis.*) T. did. Qui peut être observé. (Op-sër-va-ble.)

OBSERVANCE. s. f. (*Observantia.*) Pratique d'une règle, exécution de ce que prescrit une règle, une loi. T. de religion. | La règle, la loi même. | *Observances légales,* Certaines pratiques ou cérémonies que prescrivait la loi de Moïse. | Se dit Des communautés religieuses où certaines règles s'observent. (Op-ser-van-se.)

OBSERVANTIN. adj. et s. m. Religieux de l'observance de Saint-François. (Op-ser-van-tin.)

OBSERVATEUR, TRICE. s. (*Observator.*) Celui, celle qui accomplit ce que prescrit quelque loi ou quelque règle. | Qui s'applique à observer les phénomènes de la nature, les événements du monde, les mœurs et les actions des hommes. | Se dit par opposition à Celui qui agit. (Op-sër-va-teur; tri-se.)

OBSERVATION. s. f. (*Observatio.*) Action par laquelle on observe ce qui est prescrit par qq. loi, ce que l'on a promis à qqn. | Action de considérer avec attention, avec étude les choses physiques ou les choses morales. | Le résultat de l'observation. | Remarque sur des écrits de qq. auteur. | Réflexion, considération. | *Armée, corps d'observation,* Armée, corps d'armée dont la destination est d'observer les mouvements d'une armée étrangère. (Op-sër-va-sion.)

OBSERVATOIRE. s. m. (*Observatorius,* b. l.) Édifice destiné aux observations astronomiques. (Op-ser-va-toua-re.)

OBSERVER. v. a. (*Observare.*) Accomplir, suivre ce qui est prescrit par qq. loi, par qq. règle. | Regarder, considérer avec application, avec étude, les choses physiques ou les choses morales. | Remarquer, faire attention. | Épier, remarquer les actions, les discours, les gestes d'une personne. | Pron., Être fort circonspect dans ses actions, dans ses paroles. | Se regarder l'un l'autre avec attention. (Op-ser-vé.)

OBSESSION. s. f. (*Obsessio.*) État des personnes qu'on croit obsédées du malin esprit. | L'action de celui qui obsède quelqu'un, qui est tellement assidu auprès de lui, que d'autres personnes ne peuvent en approcher. | L'état de celui qui est obsédé. (Op-sé-sion.)

OBSIDIANE ou OBSIDIENNE. s. f. (*Obsidianus.*) Pierre noire, qui est un verre volcanique, et qui prend un très-beau poli. (Op-si-di-a-ne; Op-si-di-è-ne.)

OBSIDIONAL, ALE. adj. (*Obsidionalis.*) Qui concerne les siéges. | *Couronne obsidionale,* Couronne d'herbes que les Romains donnaient à celui qui avait fait lever le siége d'une ville. (Op-si-di-o-nal.)

OBSTACLE. s. m. (*Obstaculum*) Empêchement, opposition, ce qui empêche qu'une personne n'arrive à son but. (Ops-ta-cle.)

OBSTINATION. s. f. (*Obstinatio.*) Entêtement, opiniâtreté. (Ops-ti-na-sion.)

OBSTINÉMENT. adv. Avec obstination. (Ops-ti-né-man.)

OBSTINER. v. a. (*Obstinare.*) Rendre opiniâtre, faire qu'une personne mette de l'obstination à qq. ch. | Pron., S'opiniâtrer, s'attacher opiniâtrément à qq. ch. | OBSTINÉ, ÉE. adj. et subst. Qui s'obstine. | Se dit d'Un mal qu'on ne peut faire cesser. (Ops-ti-né.)

OBSTRUCTIF, IVE. adj. Qui cause obstruction. (Ops-truc-tif.)

OBSTRUCTION. s. f. (*Obstructio.*) Engagement, embarras qui se forme dans les vaisseaux par lesquels les liqueurs se portent dans tout le corps de l'animal, et qui en arrête le passage, ou le rend moins libre. (Ops-truc-sion.)

OBSTRUER. v. a. (*Obstruere.*) Interposer un obstacle. | Former, causer une obstruction, un engorgement. (Ops-tru-é.)

OBTEMPÉRER. v. n. (*Obtemperare.*) Obéir. (Op-tan-pé-ré.)

OBTENIR. v. a. (*Obtinere.*) Parvenir à se faire accorder ce qu'on demande. | T. did. Parvenir à un effet, à un résultat. (Op-te-nir.)

OBTENTION. s. f. (*Obtentus.*) Impétration, action d'obtenir. (Op-tan-sion.)

OBTURATEUR. s m. (*Obturare.*) Plaque d'or ou d'argent, destinée à boucher un trou contre nature à la voûte du palais, aux os du crâne, etc. | Plaque de verre que l'on met sous les cloches remplies de gaz ou de liquide, pour les boucher, et pour pouvoir les transporter d'un lieu à un autre. (Op-tu-ra-teur.)

OBTURATEUR, TRICE. adj. Se dit De certaines parties destinées à boucher le trou ovale de l'os des iles. (Op-tu-ra-teur; tri-se.)

OBTURATION. s. f. (*Obturatio.*) La manière dont on bouche les trous qui se font, contre l'ordre naturel, à la voûte du palais, etc. (Op-tu-ra-sion.)

OBTUS, USE. adj. (*Obtusus.*) Se dit d'Un angle plus grand, plus ouvert qu'un angle droit. | *Esprit obtus*, Esprit peu pénétrant, qui a de la peine à concevoir. | *Sens obtus*, Sens dont les perceptions manquent de vivacité, de netteté. | Qui est comme écrasé, arrondi, émoussé, au lieu d'être anguleux ou pointu. (Op-tu; ze.)

OBTUSANGLE. adj. des 2 g. (*Obtusus angulus.*) Se dit d'Un triangle qui a un angle obtus. (Op-tu-zan-gle.)

OBUS. s. m. Sorte de petite bombe sans anse, que l'on jette au moyen d'un obusier. (O-bu-ze.)

OBUSIER. s. m. Espèce de mortier monté sur un affût à roues, qui se tire sous un degré peu élevé, et dont on se sert pour lancer les petites bombes appelées Obus. (O-bu-zier.)

OBVENTION. s. f. (*Obventio.*) Impôt ecclésiastique. (Ob-van-sion.)

OBVIER. v. n. (*Obviare.*) Prendre les précautions, les mesures nécessaires pour prévenir, pour empêcher un mal, un accident fâcheux.

OCA. s. m. Sorte de racine longue dont on fait une espèce de pâte, appelée *Cavi*, qui tient lieu de pain dans qqs. contrées de l'Amérique.

OCCASE. adj. f. (*Occasus.*) *Amplitude occase*, L'arc de l'horizon compris entre le point où se couche un astre et l'occident vrai, qui est l'intersection de l'horizon et de l'équateur. (Oc-ca-ze.)

OCCASION. s. f. (*Occasio.*) Rencontre, conjoncture de temps, de lieux, d'affaires, convenable pour qq. ch. | Combat et rencontre de guerre. (Vi.) | Sujet, ce qui donne lieu à qq. ch. | *Occasions prochaines*, Celles qui sont présentes, ou qui peuvent porter facilement au péché. | D'OCCASION. loc. adv. Par occasion. Se dit en parlant De choses que l'on achète à bon marché, soit parce qu'elles ont déjà servi, soit parce que le marchand est pressé de s'en défaire, etc. (Oc-ca-sion.)

OCCASIONNEL, ELLE. adj. (*Occasionalis*, b. l.) Qui occasionne, qui sert d'occasion. (Oc-ca-zio-nèl; e-le.)

OCCASIONNELLEMENT. adv. Par occasion. (Oc-ca-zio-ne-le-man.)

OCCASIONNER. v. a. Donner lieu à, être cause de. (Oc-ca-zio-né.)

OCCIDENT. s. m. (*Occidens.*) Celui des quatre points cardinaux qui est du côté où le soleil se couche. | Cette partie de notre hémisphère qui est au couchant par rapport aux Orientaux. (Oc-si-dan.)

OCCIDENTAL, ALE. adj. (*Occidentalis.*) Qui est à l'occident. | Subst., *Les Occidentaux*, Les Européens. (Oc si-dan-tal.)

OCCIPITAL, ALE. Qui appartient à l'occiput. (Oc-si-pi-tal.)

OCCIPUT. s. m. (*Occiput.*) Le derrière de la tête. (Oc-si-put.)

OCCIRE. v. a. (*Occidere.*) Tuer. (Vi.) (Oc-si-re.)

OCCISEUR. s. m. (*Occisor.*) Tueur. (Vi.) (Oc-si-zeur.)

OCCISION. s. f. (*Occisio.*) Tuerie. (Vi.) (Oc-si-zion.)

OCCLUSION. s. f. (*Occlusus.*) État des intestins lorsque la cavité en est bouchée ou rétrécie, oblitérée en qq. endroit. (Oc-clu-zion.)

OCCULTATION. s. f. (*Occultatio.*) Disparition passagère d'une étoile ou d'une planète cachée par la lune. (O-cul-ta-sion [c m.].)

OCCULTE. adj. des 2 g. (*Occultus.*) Caché. (O-cul-te [c m.].)

OCCUPANT, ANTE. adj. Qui occupe, qui est en possession. | Se dit d'Un avoué qui occupe pour une partie dans un procès. | Subst., *Premier occupant*, Celui qui s'empare le premier. (O-cu-pan [c m.].)

OCCUPATION. s. f. (*Occupatio.*) Emploi, affaire à laquelle on est occupé. | *Donner de l'occupation à qqn.*, Lui susciter des affaires, de l'embarras. | T. de droit. Habitation. | L'action d'occuper, de s'emparer d'un lieu, d'un bien. | L'action de s'emparer d'un pays, d'une place. (O-cu-pa-sion [c m.].)

OCCUPER. v. a. (*Occupare.*) Tenir, remplir un espace de lieu ou de temps. | Habiter. | Se rendre maître, demeurer maître d'un pays, d'une place forte, d'un poste militaire. | T. de jurispr. S'emparer, se rendre possesseur d'un bien. | Remplir, posséder. | Donner de l'occupation, employer. | Se dit Des choses qui sont l'objet d'un travail du corps ou d'une application de l'esprit. | Pron. et suivi de la prép. *de* ou de la prép. *à*, *S'occuper de qq. ch.*, Y penser, en avoir la tête remplie, chercher les moyens d'y réussir. | *S'occuper à qq. ch.*, Y travailler. | Absol., *Aimer à s'occuper*, Aimer le travail. | V. n. Se dit D'un avoué qui est chargé d'une affaire en justice. | OCCUPÉ, ÉE. adj. Qui a de l'occupation. (O-cu-pé [c m.].)

OCCURRENCE. s. f. Rencontre, événement fortuit, occasion. (O-cur-ran-se [c m.].)

OCCURRENT, ENTE. adj. (*Occurrere.*)

Se dit Des choses, des circonstances qui surviennent. (O-cur-ran; an-te [c m.].)

OCÉAN. s. m. (*Oceanus.*) La vaste étendue d'eau salée qui baigne toutes les parties de la terre. | Désigne Qqnes. des grandes portions de l'Océan. | Une grande quantité, une grande étendue. (O-sé-an.)

OCÉANE. adj. f. (*Oceanus.*) *La mer océane*, L'Océan. (Vi.) (O-sé-a-ne.)

OCHLOCRATIE. s. f. (*Ochlos, kratos.*) gr.) Sorte de gouvernement où le pouvoir est dans les mains de la multitude turbulente, du bas peuple. (O-clo-cra-sie.)

OCRE. s. f. (*Ochra.*) Terre ferrugineuse dont on fait une couleur jaune.

OCREUX, EUSE. adj. Qui est de la nature de l'ocre. (O-creû; ze.)

OCTAÈDRE. s. m. (*Octô hedra*, gr.) Corps solide à huit faces. | L'octaèdre régulier, dont les faces font huit triangles équilatéraux.

OCTAÉTÉRIDE. s. f. (*Oktaetêris*, gr.) T. did. Espace, durée de huit ans.

OCTANDRIE. s. f. (*Okto andros*, gr.) Classe du système de Linné, qui renferme les plantes dont les fleurs ont huit étamines.

OCTANT. s. m. (*Octo.*) Instrument ou secteur qui contient la 8e partie du cercle, c'est-à-dire 45 degrés, et dont on se sert pour mesurer les angles. | Une distance de quarante-cinq degrés entre deux astres.

OCTANTE. adj. numéral des 2 g. (*Octo.*) Quatre-vingts.

OCTANTIÈME. adj. des 2 g. Nombre ordinal qui répond à l'adj. numéral Octante. (Vi.) On dit *Quatre-vingtième.*

OCTAVE. s. f. (*Octavus.*) Huitaine, espace de huit jours consacré, dans l'Église romaine, à solenniser qq. grande fête. | Le dernier jour de l'octave, qui répond au jour de la fête qu'on célèbre. | Ton éloigné d'un autre de huit degrés, les deux extrémités comprises. | La consonnance que font deux tons éloignés d'un autre de huit degrés, les deux extrémités comprises. | Les huit degrés pris ensemble. | *Double octave*, L'octave de l'octave | Se dit Des stances de huit vers, employées dans la poésie italienne, espagnole et portugaise.

OCTAVIN. s. m. Instrument de musique à vent, espèce de petite flûte dont on tire des sons très-aigus.

OCTAVO. *Voyez* IN-OCTAVO.

OCTAVON, ONNE. s. Celui, celle qui provient d'un quarteron et d'une blanche, ou d'un blanc et d'une quarteronne. (—o-ne.)

OCTIDI. s. m. (*Octo, dies.*) Le 8e jour de la décade, dans le calendrier républicain.

OCTIL. adj. m. *Aspect octil*, La position de deux planètes qui sont éloignées l'une de l'autre de la 8e partie du zodiaque, ou de 45 degrés.

OCTOBRE. s. m. (*October.*) Le mois qui était le 8e de l'année quand elle commençait au mois de mars, et qui est maintenant le 10e.

OCTOGÉNAIRE. adj. et subst. des 2 g. (*Octogenarius.*) Qui a quatre-vingts ans. (Octo-jé-nè-re.)

OCTOGONE. adj. des 2 g. et subst. m. *Octo, gonia*, gr.) Qui a huit angles et huit côtés.

OCTOSTYLE. adj. des 2 g. (*Octo, stulos*, gr.) Qui a huit colonnes. (Oc-to-sti-le.)

OCTROI. s. m. Concession. T. de chancellerie. | Se dit de Certains droits que les villes sont autorisées à lever sur les denrées qui entrent dans leur enceinte, et dont elles appliquent le produit à leurs différents besoins. (Oc-troua.)

OCTROYER. v. a. (Se conj. c. *Employer.*) Concéder, accorder. T. de chancellerie. (Oc-troua-ié.)

OCTUPLE. adj. des 2 g. (*Octuplus.*) Qui contient huit fois.

OCTUPLER. v. a. Répéter huit fois.

OCULAIRE. adj. des 2 g. (*Ocularis.*) Ce qui appartient à l'œil. | *Verre oculaire*, ou, subst., *Oculaire*, Le verre d'une lunette d'approche qui est destiné à être placé du côté de l'œil. | *Témoin oculaire*, Celui qui rend témoignage d'une chose qu'il a vue de ses propres yeux. (O-cu-le-re [c m.].)

OCULAIREMENT. adv. Par le secours de ses propres yeux. (O-cu-lè-re-man [c m.].)

OCULISTE. s. m. et adj. Celui qui fait profession de connaître les différentes maladies de l'œil, et de les traiter. | [c m.]

ODALISQUE. s. f. (*Odaliké*, ar.) Femme du sérail destinée aux plaisirs du sultan. (O-da-lisc-e.)

ODE. s. f. (*Oda.*) Chez les anciens, poëme fait pour être chanté. Chez les modernes, poëme divisé en strophes, semblables entre elles par le nombre et la mesure des vers.

ODÉUM ou ODÉON. s. m. (*Odeum.*) Édifice destiné, chez les anciens, à la répétition de la musique qui devait être chantée sur le théâtre. | Nom de l'un des théâtres de Paris. (O-dé o-me; O-dé-on.)

ODEUR. s. f. (*Odor.*) Sensation que produisent sur l'odorat les émanations des corps. | Au plur., Parfums, toute sorte de bonnes odeurs. | Fam., *Être en bonne, en mauvaise odeur*, Avoir une bonne, une mauvaise réputation. *Mourir en odeur de sainteté.*

ODIEUSEMENT. adv. D'une manière odieuse. (O-di-eû-ze-man.)

ODIEUX, EUSE. adj. (*Odiosus.*) Haïssable, qui excite l'aversion, la haine, l'indignation. (O-di-eû; ze.)

ODOMÈTRE. s. m. (*Hodos, metron*, gr.) Instrument qui sert à mesurer le chemin qu'on a fait, soit à pied, soit en voiture, &c. autr. *Compte-pas.*

ODONTALGIE. s. f. (*Odontos algos*, gr.) Douleur des dents. (O-don-tal-jie.)

ODONTALGIQUE. adj. des 2 g. et subst. masc. Se dit Des remèdes propres à calmer la douleur des dents. (O-don-tal-ji-e.)

ODONTOÏDE. adj. (*Odontos eidos*, gr.) Qui a la forme d'une dent. Se dit De l'apophyse de la seconde vertèbre du cou. (O-don-to-i-de.)

ODONTOLOGIE. s. f. (*Odontos logos*, gr.) Partie de l'anatomie, qui traite des dents. (O-don-to-lo-jie.)

ODORANT, ANTE. adj. (*Odorare.*) Qui répand une bonne odeur.

ODORAT. s. m. (*Odoratus.*) Le sens qui perçoit les odeurs. (O-do-ra.)

ODORIFÉRANT, ANTE. adj. (*Odorifer*) Il signifie la même chose qu'Odorant.

ODYSSÉE. s. f. (*Odyssea.*) Poëme épique d'Homère, qui contient le récit des aventures d'Ulysse, et dont on applique le nom, par plaisanterie, à Tout voyage semé d'aventures variées et singulières. (O-di-sée.)

OECUMÉNICITÉ. s. f. Qualité de ce qui est œcuménique. (É-cu-mé-ni-si-té [e m.].)

OECUMÉNIQUE. adj. des deux g. (*Oicouménicos*, gr.) Universel, de toute la terre habitable. *Concile œcuménique*, Concile de l'Église universelle. (É-cu-mé-nic-e [e m.].)

OECUMÉNIQUEMENT. adv. D'une manière œcuménique. (É-cu-mé-nic-e-man [e m.].)

OEDÉMATEUX, EUSE. adj. Qui est attaqué d'œdème; Qui est de la nature de l'œdème. (É-dé-ma-teû; ze.)

OEDÈME. s. m. (*OEdema.*) Tumeur molle, non douloureuse, cédant à l'impression du doigt, et la retenant quelque temps. (É-de-me.)

OEDIPE. s. m. (*Oidipous*, n. pr. gr.) Homme qui trouve facilement le mot des énigmes, des logogriphes, ou la solution de questions obscures. (É-di-pe.)

OEIL. s. m. (*Oculus.*) L'organe de la vue. Au plur., *Yeux.* | L'organe de la vue, considéré comme l'indice des qualités et des défauts de l'esprit ou du caractère, des passions et des sentiments. | Action de la vue, regard. | *Coup d'œil*, Regard prompt et de peu de durée. | La vue d'un paysage, l'aspect d'un édifice, d'une assemblée, etc. | Au plur., fam., Lunettes. | Fam., *Avoir des yeux*, Ne pas être dupe. | *Avoir l'œil à qq. ch.*, *sur qq. ch.*, *sur qqn.*, En avoir soin, y veiller, prendre garde à sa conduite. | *Donner dans les yeux de qqn.*, *à qqn.*, L'éblouir, le tenter, le séduire par un certain éclat. | Fam., *Donner dans l'œil à qqn.*, Faire une impression vive sur lui par des agréments extérieurs. | Fam., *Faire les yeux doux à une personne*, Lui témoigner de l'amour par ses regards. | *N'avoir des yeux que pour une personne*, N'avoir d'affection que pour elle. | *Ouvrir les yeux*, Regarder. Découvrir les choses que la prévention avait empêché de voir. | Fam., *Ouvrir de grands yeux*, Être très-étonné. | Fam., *Pour les beaux yeux de qqn.*, Pour lui, en vue de lui faire plaisir. | *Sauter aux yeux*, Être évident, manifeste. | Pop., *Se battre l'œil de qq. ch.*, S'en soucier peu. | *OEil* se dit Des ouvertures pratiquées dans qqs. outils ou instruments. | *OEil-de-bœuf*, Fenêtre ronde ou ovale. Au plur., *Des œils-de-bœuf.* | *L'œil de la volute*, Le milieu de volute du chapiteau ionique. | YEUX, plur., Trous qui se trouvent dans la mie du pain et dans plusieurs espèces de fromages. | Marques de graisse qu'on aperçoit dans le bouillon. | OEIL, Bouton, petite excroissance qui paraît sur une tige ou sur une branche d'arbre, et qui annonce une feuille, une branche, un fruit. | L'endroit par où sort le petit bourgeon de la vigne et des arbres fruitiers. | Le lustre des étoffes, l'éclat des pierreries, la nuance d'une couleur : il n'est d'usage qu'au singulier. | *Ce vin a un œil louche*, Il a une couleur un peu trouble. | Le relief de la lettre, la partie de la lettre qui laisse son empreinte sur le papier, et qui, dans les caractères de même corps, varie souvent de dimension. | L'ensemble que présentent à la vue les caractères imprimés. | *OEil-de-chat*, Sorte de pierre précieuse chatoyante. | À L'OEIL. loc. adv. Avec l'œil, à la vue. | *À l'œil nu*, sans le secours d'une lunette. | À VUE D'OEIL. loc. adv. Autant qu'on en peut juger par la vue seule. | Visiblement. | AUX YEUX, SOUS LES YEUX. loc. prép. Sous les regards, en présence. | AUX YEUX, Suivant la manière de voir, selon le sentiment. | ENTRE DEUX YEUX, ENTRE LES DEUX YEUX. loc. adv. Fixement. Fam. | ENTRE QUATRE YEUX. loc. adv. (On prononce ordin., par euphonie, *Entre quatre-z-yeux.*) Tête à tête. Fam. PAR-DESSUS LES YEUX. loc. adv. Plus qu'on n'en peut faire ou supporter. | NON PLUS OU PAS PLUS QUE DANS MON OEIL. loc. adv. Point du tout. (Eull [ll m.]; ieû.)

OEILLADE. s. f. Regard, coup d'œil jeté comme furtivement, à dessein et avec une expression marquée, en signe de tendresse ou de bienveillance. (Eu-lla-de [ll m.].)

OEILLÈRE. adj. f. et subst. *Dents œillères*, Dents de la mâchoire supérieure, qui sont entre les incisives et les molaires : mieux *Dents canines.* (Eu-lle-re [ll m.].)

OEILLÈRE. s. f. Chacune des deux petites pièces de cuir que l'on attache à la têtière d'un cheval, pour l'assujettir à regarder devant lui, et lui garantir les yeux des coups de fouet. | Petit bassin ovale, monté sur un pied, dont on se sert pour se baigner les yeux.

OEILLET. s. m. Petit trou entouré de fil, de soie, etc., qu'on fait à du linge, à des habits, pour passer un lacet, une aiguillette, un cordon, etc. (Eu-lle [ll m.].)

OEILLET. s. m. Sorte de fleur odoriférante. | La plante même. | *OEillets d'Espagne*, Sorte de petits œillets qui sont d'un

rouge fort vif. *OEillets de poete*, Autre sorte d'œillets, encore plus petits, qui viennent dans les bois. | *OEillet d'Inde*, Sorte de fleur d'automne, dont la corolle veloutée tire sur l'orangé, et qui a une odeur forte et peu agréable.

OEILLETON. s. m. Rejeton d'œillet, marcotte d'œillets. | Se dit Des bourgeons que poussent les racines de certaines plantes, telles que les artichauts, et qu'on détache afin de multiplier ces plantes. (Eu-lle-ton [ll m.].)

OEILLETTE. s. f. Nom vulgaire du pavot cultivé, dont on tire de l'huile. (Eu-lle-te.)

OENOLOGIE. s. f. (*Oinos*, *logos*, gr.) Art de faire le vin; Traité sur cette matière. (É-no-lo-jie.)

OENOMANCIE. s. f. (*Oinos*, *manteia*, gr.) Divination qui se faisait avec le vin destiné aux libations. (É-no-man-sie.)

OENOMÈTRE. s. m. (*Oinos*, *metron*, gr.) Instrument pour mesurer le degré de force du vin. (É-no-mè-tre.)

OENOPHORE. s. m. (*OEnophorus.*) Grand vase où les anciens mettaient du vin. | L'officier qui avait soin du vin, qui portait le vin. (É-no-fo-re.)

OESOPHAGE. s. m. (*OEsophagus.*) Canal membraneux qui s'étend depuis le fond de la bouche jusqu'à l'orifice supérieur de l'estomac, dans lequel il conduit les aliments. (É-zo-fa-je.)

OESTRE. s. m. (*OEstrum.*) Fureur, enthousiasme. Peu usité. (Ès-tre.)

OEUF. s. m. (*Ovum.*) Corps qui se forme dans la femelle de plusieurs classes d'animaux, et qui, sous une enveloppe dure ou molle, renferme des fluides où se développe le germe d'un animal de la même espèce, qui s'y nourrit jusqu'à ce qu'il éclose. | Absol., se dit Des œufs de poule, qui sont d'un grand usage dans l'économie domestique, surtout comme aliment. (Euf; au plur. Eû.)

OEUVÉ, ÉE. adj. Se dit Des poissons qui ont des œufs. (Eu-vé.)

OEUVRE. s. f. (*Opus.*) Ce qui est fait, ce qui est produit par qq. agent, et qui subsiste après l'action. Dans le style soutenu, il est qqf. masc. au sing. *Ce saint œuvre. Un œuvre de génie.* | *OEuvres mortes*, Les parties d'un vaisseau qui sont hors de l'eau. *OEuvres vives*, Les parties qui sont dans l'eau. | L'enchâssure d'une pierre, le chaton dans lequel une pierre est enchâssée. | La fabrique d'une paroisse, le revenu affecté à la construction et à la réparation des bâtiments, à l'achat et à l'entretien des choses nécessaires au service divin. | Le banc particulier que les marguilliers d'une paroisse occupent dans la nef de l'église. | Se dit, au sing, Des productions de l'esprit, considérées relativement à celui qui en est l'auteur. | Se dit de Toute sorte d'actions morales, et particulièrement de celles qui ont rapport au salut. | OEuvre, masc., Le recueil de toutes les estampes d'un même graveur. | Se dit Des ouvrages des musiciens. | Le plomb qui contient de l'argent. | *Le grand œuvre*, La pierre philosophale. | Dans oeuvre, hors d'oeuvre, loc. adv. Dans le corps du bâtiment, hors du corps du bâtiment. | Se disent aussi Des bâtiments et parties de bâtiments que l'on mesure en comprenant l'épaisseur des murs, ou en ne la comprenant pas. | Adv. et adj., Hors d'oeuvre, se dit Des choses qui, dans un ouvrage de littérature ou d'art, ne font point partie essentielle du sujet. | Se dit De certains mets qu'on sert avec le potage. | Sous oeuvre. loc adv. *Travailler sous œuvre, reprendre sous œuvre* ou *en sous-œuvre, un bâtiment, un mur*, En réparer les fondations sans l'abattre, et en le soutenant. | Fam., *Reprendre sous œuvre*, se dit Des ouvrages d'esprit. | À pied d'oeuvre. loc. adv. À la proximité du bâtiment que l'on construit. (Eu-vre.)

OFFENSANT, ANTE. adj. Qui offense, qui est injurieux. (O-fan-san.)

OFFENSE. s. f. (*Offensa.*) Injure de fait ou de parole. | Faute, péché. (O-fan-se.)

OFFENSER. v. a. Faire une offense. | *Offenser Dieu*, Pécher. | Blesser. | Fig., Blesser, choquer. | Pron., Se piquer, se fâcher. | Offensé, ée. subst. *L'offensé et l'offenseur ont fini par avoir également tort.* (O-fan-sé.)

OFFENSEUR. s. m. (*Offensor.*) Celui qui offense ou qui a offensé. (O-fan-seur.)

OFFENSIF, IVE. adj. Qui attaque, qui sert à attaquer. | *Traité offensif et défensif*, Traité par lequel deux princes ou deux États conviennent de s'assister mutuellement, soit pour attaquer, soit pour se défendre. | Offensive. subst. f. Attaque. (O-fan-sif.)

OFFENSIVEMENT. adv. D'une manière offensive. (O-fan-si-ve-man.)

OFFERTE. s. f., ou OFFERTOIRE. s. m. (*Offertus.*) La prière qui dans la messe précède immédiatement l'oblation du pain et du vin. | La partie de la messe dans laquelle le prêtre offre à Dieu le pain et le vin avant de les consacrer. (O-fer-te; O-fer-toua-re.)

OFFICE. s. m. (*Officium.*) Devoir de la vie humaine, de la société civile. | *Le juge a informé d'office*, Sans en être requis, et par le seul devoir de sa charge. | *Avocat, expert nommé d'office*, Avocat, expert nommé par le juge. | *Faire qq. ch. d'office*, Faire qq. ch. de son propre mouvement, sans en être requis. | Protection, assistance, service. | Le service de l'église, les prières publiques et les cérémonies qu'on y fait. | La manière particulière de dire l'office de chaque jour, en raison du mystère ou du saint dont l'Église fait commémoration. | *Le petit office*, Office abrégé de la Vierge. | Cette partie du bréviaire que tout ecclésiastique, dans les ordres sacrés, est obligé de dire chaque jour | Se

disait de Certains emplois, de certaines charges avec juridiction. | *Le saint office*, La congrégation de l'inquisition établie à Rome; Le tribunal de l'inquisition. | Fonction. | L'art de faire, de préparer ce qu'on met sur la table pour le dessert. | La classe de domestiques qui mange à l'office dans une maison. (O-fi-se.)

OFFICE. s. f. (*Officium.*) Lieu, dans une maison, où l'on fait, où l'on prépare tout ce qui se met sur la table pour le dessert, et dans lequel on garde le linge et la vaisselle. | Au plur., comprend Tous les lieux où l'on prépare, où l'on garde les diverses choses nécessaires pour le service de la table.

OFFICIAL. s. m. Juge ecclésiastique délégué par l'évêque pour exercer en son nom la juridiction contentieuse. (O-fi-si-al.)

OFFICIALITÉ. s. f. Juridiction de l'official. | Le lieu où l'official rend la justice. (O-fi-si-a-li-té.)

OFFICIANT. adj. m. et subst. Qui officie à l'église. | OFFICIANTE. subst. fém. Se dit, dans les monastères de filles, de La religieuse qui est de semaine au chœur. (O-fi-si-an.)

OFFICIEL, ELLE. adj. (*Officialis.*) T. de comm. Qui est déclaré, dit, proposé en vertu d'une commission expresse, d'une autorité reconnue. | Qui émane du gouvernement, qui est déclaré, publié par lui. (O-fi-si-ël; ë-le.)

OFFICIELLEMENT. adv. D'une manière officielle. (O-fi-si-ë-le-man.)

OFFICIER. v. n. Faire l'office divin à l'église. | Se dit De celui qui célèbre une grand'messe, ou qui préside à l'office divin. | Fam., *Cet homme officie bien*, Il mange et boit bien à table. (O-fi-si-é.)

OFFICIER. s. m. Celui qui a un office, une charge, un emploi, qui est à la tête de qq. compagnie. | Se dit Des gens de guerre qui ont qq. commandement. | *Officiers généraux*, Ceux qui ont sous leurs ordres un corps de troupes composé de plusieurs régiments. | Le domestique d'une grande maison, qui a soin de l'office, qui garde le linge, etc. | Au plur., L'officier proprement dit, le cuisinier et le maître d'hôtel. (O-fi-sié.)

OFFICIEUSEMENT. adv. D'une manière officieuse. (O-fi-si-eû-ze-man.)

OFFICIEUX, EUSE. adj. (*Officiosus.*) Qui est prompt à rendre de bons services, serviable. | Subst. et iron., *Il fait l'officieux. Mensonge officieux*, Mensonge qu'on se permet pour faire plaisir à qqn., ou pour lui rendre service, sans nuire à personne. (O-fi-si-eû; ze.)

OFFICINAL, ALE. adj. *Plantes officinales*, Celles qui entrent dans des préparations utiles ou agréables, et qu'on trouve dans les boutiques d'herboristes, etc. *Compositions officinales*, Préparations pharmaceutiques qui se trouvent toutes composées chez les apothicaires. (O-fi-si-nal.)

OFFICINE. s. f. (*Officina.*) Se dit qqf., chez les pharmaciens, pour Laboratoire. (O-fi-si-ne.)

OFFRANDE. s. f. (*Offerendus.*) Don que l'on offre à Dieu, à ses saints, ou à ses ministres. | La cérémonie qui se pratique aux messes, dans lesquelles le prêtre, tourné vers le peuple, présente la patène à baiser, et reçoit les offrandes des fidèles. | Tout ce qu'on offre à qqn. pour lui marquer son respect, son dévouement, son zèle. (O-fran-de.)

OFFRANT. adj. m. (*Offerens.*) Celui qui offre. *Au plus offrant*, À celui qui offre le plus haut prix de la chose mise à l'enchère. (O-fran.)

OFFRE. s. f. Action d'offrir. | Ce que l'on offre. | Acte par lequel on propose de payer ce qu'on doit, afin de prévenir une action judiciaire ou d'arrêter les poursuites. (O-fre.)

OFFRIR. v. a. (*Offerre.*) (*J'offre, il offre; nous offrons, ils offrent. J'offrais. J'offris. J'offrirai. J'offrirais. Offre, offrez. Que j'offre. Que j'offrisse. Offert.*) Présenter ou proposer qq. ch. à qqn., afin qu'il l'accepte. | Se dit De ce qu'on propose de donner ou de faire à telle ou telle condition. | Se dit Des personnes et des choses, en parlant De ce qu'elles montrent, de ce qu'elles présentent, soit à la vue, soit à l'esprit. (O-frir.)

OFFUSQUER. v. a. (*Offuscare.*) Empêcher d'être vu. Empêcher de voir. | *Les vapeurs du vin offusquent le cerveau*, Les vapeurs du vin troublent le cerveau. | Empêcher de voir en éblouissant, éblouir. | Choquer, déplaire, donner de l'ombrage. (O-fusc-é [c m].)

OGIVE. s. f. (*Auge*, all.) Se dit Des nervures ou arêtes saillantes qui, en se croisant diagonalement, forment un angle au sommet d'une voûte. | Adj. des 2 g. Se dit De toute arcade, voûte, etc., qui, étant plus élevée que le plein cintre, se termine en pointe, en angle. (O-ji-ve.)

OGRE. s. m. Personnage des contes de fées, espèce de monstre, de géant, d'homme sauvage, qu'on suppose se nourrir de chair humaine. | Fam., *Manger comme un ogre*, Manger excessivement.

OGRESSE. s. f. Fém. d'Ogre. (O-grë-se.)

OH. Interj. qui marque la surprise. | Donne au sens plus de force. (O.)

OIE. s. f. Espèce d'oiseau aquatique, plus gros et plus grand qu'une cane. | *Tirer l'oie*, se dit d'Une sorte d'exercice qui consiste à suspendre une oie vivante à un pieu, et à lancer horizontalement des bâtons contre cette espèce de but, jusqu'à ce que le cou de l'animal ait été rompu et détaché par des atteintes répétées. | *Jeu de l'oie*, Jeu que l'on joue avec deux dés, sur un carton où il y a des figures d'oies placées dans un certain ordre. | Fam., Une personne fort sotte, fort niaise. | Fam., *Contes de ma mère l'oie*, Contes dont on amuse les enfants. | *Petite-oie*, Le cou, les ailerons, et ce qu'on retranche d'une oie ou d'une autre volaille qu'on pré-

pare pour la faire cuire.—Les bas, le chapeau, les gants, et les autres ajustements nécessaires pour rendre un habillement complet. (Vi.)—Fam., Les faveurs qui précèdent la dernière. (Ouae.)

OIGNON. s. m. (Qqns. écrivent *Ognon.*) Cette partie de la racine de qqs. plantes qui est d'une forme renflée, et dont la base produit des racines fibreuses. | Plante potagère qui a une racine bulbeuse de figure ronde, de saveur et d'ordeur fortes, composée de plusieurs tuniques ou pellicules qui s'enveloppent les unes les autres. | Certaine callosité douloureuse qui vient aux pieds. | | Grosseur de la sole du cheval, qui se manifeste plus souvent en dedans qu'en dehors, et qui ne vient presque jamais aux pieds de derrière. | En rang d'oignon. loc. adv. et fam. Se dit De plusieurs personnes qui sont rangées sur une même ligne. (O-non [n m.].)

OIGNONET. s. m. Sorte de poire d'été. (O-*no*-në [n m.].)

OIGNONIÈRE. s. f. Terre semée d'oignons. (O-*no*-niè-re [n m.].)

OILLE. s. f. (*Olla*, esp.) Espèce de potage dans lequel il entre plusieurs racines et plusieurs viandes différentes. (O-lle [ll m.].)

OINDRE. v. a. (*Ungere.*) (*J'oins, il oint; nous oignons. J'oignais. J'oignis. J'ai oint. J'oindrai. Que j'oigne. Que j'oignisse. Oignant.*) Frotter d'huile ou de qq. autre matière grasse. | Se dit De l'huile consacrée dont on se sert dans qqs. cérémonies religieuses, et dans l'administration de qqs. sacrements. | Oint. subst. *Les rois sont les oints du Seigneur.* (Ouin-dre.)

OING. s. m. *Vieux oing*, Vieille graisse de porc fondue, dont on se sert pour frotter les essieux des voitures et pour d'autres usages. (Ouin.)

OISEAU. s. m. (*Avicula.*) Animal ovipare à deux pieds, ayant des plumes et des ailes. | Absol., en fauconnerie, Oiseau de proie. | *Oiseau branchier*, Celui qui n'a encore que la force de voler de branche en branche. | *Oiseau dépiteux*, Celui qui ne revient pas quand il a perdu sa proie. | À vol d'oiseau. loc. adv. En ligne droite. | À vue d'oiseau. loc. adv. De la manière dont un oiseau verrait l'objet dont il s'agit, s'il planait au-dessus. (Oua-zô.)

OISEAU. s. m. Instrument dont les manœuvres se servent pour porter le mortier sur leurs épaules.

OISELER. v. a. Dresser un oiseau pour le vol. | Tendre des filets, des gluaux, etc., pour prendre des oiseaux. (Oua-ze-lé.)

OISELEUR. s. m. Celui qui fait métier de prendre des oiseaux à la pipée, aux filets, ou autrement. | Celui qui avait un goût décidé pour la chasse à l'oiseau. (Oua-ze-leur.)

OISELIER. s. m. Celui dont le métier est d'élever et de vendre des oiseaux. (Oua-ze-lié.)

OISELLERIE. s. f. Art de prendre et d'élever des oiseaux. (Oua-zë-le-rie.)

OISEUX, EUSE. adj. (*Otiosus.*) Qui, par goût ou par habitude, ne fait rien, ou ne fait que des riens. | Inutile, vain, qui n'est bon à rien, ne sert à rien. (Oua-zeû; ze.)

OISIF, IVE. adj. (*Otium.*) Qui ne fait rien, qui n'a point d'occupation. | *Vie oisive*, La vie d'une personne oisive. | Subst. masc. *Les oisifs sont à charge à eux-mêmes et aux autres.* | Se dit De certaines choses, pour marquer qu'on n'en fait point d'usage. (Oua-zif.)

OISILLON. s. m. Petit oiseau. Fam. (Oua-zi-llon [ll m.].)

OISIVEMENT. adv. D'une manière oisive. (Oua-zi-ve-man.)

OISIVETÉ. s. f. État, habitude d'une personne qui est oisive. (Oua-zi-ve-té.)

OISON. s. m. Le petit d'une oie. | *Oison bridé*, Celui à qui l'on a placé une plume dans les ouvertures de la partie supérieure du bec, afin de l'empêcher d'entrer dans les lieux fermés de haies. | Fam., Un imbécile, un esprit borné. (Oua-zon.)

OLÉAGINEUX, EUSE. adj. (*Oleaginus.*) Dont on peut tirer de l'huile, ou Qui tient de la nature de l'huile. (O-lé-a-ji-neû; ze.)

OLÉANDRE. s. m. *V.* Laurier-rose.

OLFACTIF, IVE. adj. (*Olfactus.*) Qui appartient, qui est relatif à l'odorat.

OLIBAN. s. m. Le premier encens qui découle de l'arbre, en grosses larmes nettes, de couleur jaunâtre. N. autr. *Encens mâle.*

OLIBRIUS. s. m. (*Olybrius*, n. pr.) Étourdi qui fait le brave ou l'entendu, qui se donne des airs avantageux. Fam.

OLIGARCHIE. s. f. (*Oligarchia.*) Gouvernement politique où l'autorité souveraine est entre les mains d'un petit nombre de personnes.

OLIGARCHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'oligarchie. (O-li-gar-chic-e.)

OLIM. Mot lat. qui signifie *Autrefois*: on s'en est servi comme d'un subst. plur. pour désigner Les anciens registres du parlement de Paris.

OLINDE. s. f. Sorte de lame d'épée.

OLIVAIRE. adj. des 2 g. (*Olivarius.*) Qui ressemble à une olive. (O-li-ve-re.)

OLIVAISON. s. f. (*Olivatum.*) Saison où l'on fait la récolte des olives. | La récolte même. (O-li-vë-zon.)

OLIVÂTRE. adj. des 2 g. Qui est couleur d'olive.

OLIVE. s. f. (*Oliva.*) Sorte de fruit à noyau, dont on tire de l'huile, et qui est bon à manger après une certaine préparation. | *Baril d'olives*, Baril d'olives vertes confites dans la saumure. | *Olives*, Boutons qui ont la forme d'une olive. | Olivier. | Se dit de Certains ornements en forme d'olives, c'est-à-dire oblongs et arrondis, qu'on taille sur les baguettes et les astragales, ou dans les cannelures.

OLIVÈTE. s. f. Plante qui porte sa graine en tête comme le pavot : on tire de cette graine une huile bonne à manger.

OLIVETTES. s. f. pl. Espèce de danse en usage chez les Provençaux après qu'ils ont cueilli les olives. (O-li-vè-te.)

OLIVIER. s. m. Arbre toujours vert, qui porte les olives. (O-li-vié.)

OLLAIRE. adj. f. (*Ollaris.*) Se dit D'une pierre tendre et facile à tailler, qui sert à faire des pots. (Ol-lè-re.)

OLOGRAPHE. adj. m. (*Holos, graphô*, gr.) *Testament olographe*, Écrit tout entier de la main du testateur. (O-lo-gra-fe.)

OLYMPE. s. m. (*Olympus.*) Montagne de Thessalie, dont le nom désigne Le séjour des divinités du paganisme ancien. (O-lin-pe.)

OLYMPIADE. s. f. (*Olympias.*) Espace de quatre ans, qui s'écoulait d'une célébration des jeux Olympiques à une autre. (O-lin-pi-a-de.)

OLYMPIEN, ENNE. adj. Se dit Des douze divinités de l'Olympe, savoir : Jupiter, Mars, Neptune, Pluton, Vulcain, Apollon, Junon, Vesta, Minerve, Cérès, Diane, et Vénus. | Un des surnoms de Jupiter et de Junon. (O-lin-piin ; ie-ne.)

OLYMPIQUE. adj. des 2 g. (*Olympicus.*) *Jeux Olympiques*, Jeux publics, qu'on célébrait auprès d'Olympie, en Élide ; *Couronne olympique*, La couronne qu'on décernait aux vainqueurs, dans ces jeux. (O-lin-pic-e.)

OMBELLE. s. f. (*Umbella.*) Réunion de pédoncules ou de petits rameaux sans feuilles, qui, partant de l'extrémité d'une tige, s'évasent comme les rayons d'un parasol, et portent les fleurs et les semences. (On-bè-le.)

OMBELLIFÈRE. adj. des 2 g. et subst. fém. Se dit Des plantes qui portent les ombelles. (Om-bel-li-fe-re.)

OMBILIC. s. m. (*Umbilicus.*) Synonyme de *Nombril* | L'enfoncement qui se trouve à l'une ou à l'autre extrémité de certains fruits, et qqf. à toutes les deux. (On-bi-lic.)

OMBILICAL, ALE. adj. Qui appartient, qui a rapport à l'ombilic. (On-bi-li-cal.)

OMBILIQUÉ, ÉE. adj. Pourvu d'un ombilic. | *Feuille ombiliquée*, Feuille attachée au pétiole par le milieu de sa surface, qui est un peu enfoncé, et d'où les nervures divergent comme d'un centre commun. (On-bi-lic é [c m.].)

OMBRAGE. s. m. L'ensemble, la réunion des branches et des feuilles des arbres, qui produit de l'ombre. | Fig., Défiance, soupçon. (On-bra-je.)

OMBRAGER. v. a. Faire de l'ombre, donner de l'ombre. | Poét., *Un panache ombrageait sa tête, son front*, Il avait un panache sur sa tête. (On-bra-jé.)

OMBRAGEUX, EUSE. adj. Se dit Des chevaux, des mulets, etc., qui sont sujets à avoir peur. | Se dit, fig., Des personnes qui prennent trop légèrement des soupçons, de l'ombrage sur des choses qui les regardent, qui les intéressent. (On-bra-jeû ; ze.)

OMBRE. s. f. (*Umbra.*) Obscurité que cause un corps opaque en interceptant la lumière. | *Courir après une ombre*, Se livrer à une espérance chimérique. | *Tout lui fait ombre*, Il se défie de tout. | *Faire ombre à qqn.*, Obscurcir le mérite, le crédit de qqn. par un mérite, par un crédit plus grand. | *Mettre un homme à l'ombre*, Le mettre en prison, ou Le tuer. | Légère apparence. | | Signe, figure d'une chose à venir. Se dit De l'ancienne loi, par rapport à la nouvelle. | Poét., L'âme après qu'elle a quitté le corps ; Une apparence, un simulacre du corps, après que l'âme en a été séparée par la mort. | Personne ou établissement qui a perdu les qualités, les avantages qui faisaient sa force, son éclat. | Se dit Des couleurs obscures qu'on emploie dans un tableau pour représenter les parties des objets les moins éclairées, et qui servent à donner du relief aux autres. | *Terre d'ombre*, ou *Ombre*, Terre brune et noirâtre qu'on emploie dans la peinture. | SOUS L'OMBRE, SOUS OMBRE. loc. prép. Sous apparence, sous prétexte. | À L'OMBRE. loc. prép. Sous la protection, à la faveur. (On-bre.)

OMBRE. s. m. Jeu. *V.* HOMBRE.

OMBRELLE. s. f. (*Ombrello*, it.) Petit parasol dont se servent les dames. (On-brè-le.)

OMBRER. v. a. Distinguer, par le moyen du crayon ou du pinceau, ce qui dans la nature n'est pas frappé de la lumière, d'avec ce qui en est frappé. (On-bré.)

OMBREUX, EUSE. adj. (*Umbrosus.*) Qui fait de l'ombre. | Qui est couvert d'ombre. Poét. (On-breû ; ze.)

OMÉGA. s. m. (*Omega*, gr.) Nom de la dernière lettre de l'alphabet grec.

OMELETTE. s. f. Œufs battus ensemble, et cuits dans la poêle avec du beurre, du lard ou de l'huile. (O-me-lè-te.)

OMETTRE. v. a. (*Omittere.*) (Se conj. c. *Mettre.*) Manquer, soit volontairement, soit involontairement, à faire ou à dire ce qu'on pouvait, ce qu'on devait faire ou dire. (O-mè-tre.)

OMISSION. s. f. (*Omissio.*) Action d'omettre, ou La chose omise. | *Péché d'omission*, Péché qui consiste à ne pas faire ce qui est commandé. (O-mi-sion.)

OMNIBUS. s. m. Mot lat. qui signifie *Pour tous*, et dont on se sert pour désigner Certaines voitures fort grandes qui parcourent la ville dans des directions déterminées, et où chacun peut monter moyennant une rétribution assez modique. Adj., *Une voiture omnibus.*

OMNIPOTENCE. s. f. (*Omnipotentia.*) Toute-puissance. | La faculté de décider souverainement en certaines matières. (Om-ni-po-tan-se.)

OMNISCIENCE. s. f. (*Omnis scientia.*)

La science infinie de Dieu. (Om-ni-si-an-se.)

OMNIVORE. adj. des 2 g. (*Omnivorus.*) Se dit Des animaux qui se nourrissent également de chair et de végétaux.

OMOPLATE. s. f. (*Omoplatæ.*) Os large, mince et triangulaire, qui forme la partie postérieure de l'épaule, et auquel s'articule l'os du bras. | Fam., Le plat de l'épaule.

ON. (*Homo.*) Pronom personnel indéfini, et des 2 g., qui indique d'une manière générale une ou plusieurs personnes, et qui ne se joint jamais qu'avec la 3[e] pers. du verbe au sing. | Il s'emploie avec le pluriel *des* et un nom. | Qqf., pour la douceur de la prononciation, on met avant ce pronom l'article *le*, dont l'*e* s'élide.

ONAGRE. s. m. (*Onager.*) Âne sauvage. | Ancienne machine de guerre qui servait à lancer des pierres.

ONANISME. s. m. *V.* MASTURBATION.

ONC ou ONQUES. adv. de temps. (*Unquam.*) Jamais. (Vi.) (Onc-e.)

ONCE. s. f. (*Uncia.*) Ancien poids qui forme la 8[e] partie du marc, ou la 16[e] partie de la livre de Paris. | Nom de différentes monnaies dont on se sert en Espagne, en Sicile, etc. (On-se.)

ONCE. s. f. Quadrupède carnivore dont la peau est tachetée comme celle du léopard, mais plus irrégulièrement.

ONCIALE. adj. f. (*Uncialis.*) Se dit Des grandes lettres dont on se servait anciennement pour les inscriptions et les épitaphes, et même pour les manuscrits. (On-si-a-le.)

ONCLE. s. m. (*Avunculus.*) Le frère du père ou de la mère. | *Grand-oncle*, Le frère du grand-père ou de la grand'mère. | *Oncle à la mode de Bretagne*, Le cousin germain du père ou de la mère.

ONCTION. s. f. (*Unctio.*) Action d'oindre. L'action de frotter doucement qq. partie du corps avec une substance grasse, huileuse. | L'action d'oindre qui entre dans l'administration de quelques sacrements, et dans plusieurs cérémonies de l'Église. | *Extrême-onction*, Un des sept sacrements, celui qu'on administre aux malades qui sont en danger de mort. | Se dit Des mouvements de la grâce, des consolations du Saint-Esprit. | Ce qui, dans un discours, dans un écrit, touche le cœur et porte à la dévotion ou à une sorte d'attendrissement. (Onc-sion.)

ONCTUEUSEMENT. adv. Avec onction. (Onc-tu-eû-ze-man.)

ONCTUEUX, EUSE. adj. Qui est d'une substance grasse et huileuse. | Qui a de l'onction; se dit Des choses et des personnes. (Onc-tu-eû; ze.)

ONCTUOSITÉ. s. f. Qualité de ce qui est onctueux. (Onc-tu-o-zi-té.)

ONDE. s. f. (*Unda.*) Flot, soulèvement de l'eau agitée. | Poét., L'eau en général. | La mer. | Poét., *L'onde noire*, Le Styx, le Cocyte. *Passer l'onde noire*, Mourir. | Au plur., Ce qui ressemble à des ondes.

ONDÉ, ÉE. adj. (*Undatus.*) Qui offre des dessins, des lignes, etc., en forme d'ondes.

ONDÉE. s. f. Grosse pluie qui vient tout à coup, et qui ne dure pas long-temps.

ONDIN, INE. s. Nom que les cabalistes donnent aux prétendus génies élémentaires qu'ils supposent habiter les eaux.

ONDOIEMENT. s. m. Baptême où l'on n'observe que l'essentiel du sacrement, en se réservant de suppléer ensuite les cérémonies qui ont été omises. (On-doua-man.)

ONDOYANT, ANTE. adj. Qui ondoie, qui a un mouvement par ondes. | Se dit Des lignes, des contours, des draperies. (On-doua-ian.)

ONDOYER. v. n. (Se conj. c. *Employer.*) Flotter par ondes. | Répandre de l'eau sur la tête d'un enfant, au nom des trois personnes de la Trinité, sans observer les cérémonies ordinaires du baptême. (On-doua-ié.)

ONDULATION. s. f. (*Undulatus.*) Mouvement dans un fluide dont les parties s'élèvent et s'abaissent alternativement. | Tout mouvement qui imite celui des ondes. | Se dit, en peint., Des lignes, des contours, des draperies. (On-du-la-sion.)

ONDULATOIRE. adj. des 2 g. *Mouvement ondulatoire*, Mouvement d'ondulation. (On-du-la-toua-re.)

ONDULER. v. a. (*Undula.*) Avoir un mouvement d'ondulation lent, mais sensible.

ONDULÉ, ÉE. adj. Dont la surface présente ou semble présenter des ondulations.

ONDULEUX, EUSE. adj. Qui forme des ondulations, des sinuosités. (On-du-leû; ze.)

ONÉRAIRE. adj. des 2 g. (*Onerarius.*) Qui a le soin et la charge d'une chose. (O-né-rè-re.)

ONÉREUX, EUSE. adj. (*Onerosus.*) Qui est à charge, qui est incommode. | *Titre onéreux*, Celui par lequel on acquiert une chose à prix d'argent, ou sous la condition d'acquitter certaines charges. (O-né-reû; ze.)

ONGLE. s. m. (*Ungula.*) Partie ferme et cornée qui couvre le dessus du bout des doigts. | Fam., *Avoir du sang sous les ongles*, Avoir du cœur. | Se dit Des griffes de plusieurs animaux. | On dit plus ordin. *Serres*, pour les oiseaux de proie. | Se dit Du sabot d'un cheval. | Pellicule qui commence en forme d'ongle ou de croissant vers l'angle interne de l'œil, et qui s'étend peu à peu jusque sur la prunelle. | Un amas de pus entre l'iris et la cornée, qui forme une tache de la figure d'un croissant.

ONGLÉE. s. f. Engourdissement douloureux au bout des doigts, causé par un grand froid. | Excroissance membraneuse que les oculistes appellent *Ongle*.

ONGLET. s. m. Bande de papier ou de parchemin que l'on coud au dos d'un livre en le reliant, pour y coller des estampes, des

cartes, etc. | Un carton de deux pages. | L'extrémité d'une planche, d'une moulure, *qui*, au lieu d'être terminée à angle droit, forme un angle de quarante-cinq degrés. | Échancrure sur le plat d'une règle de fer ou de bois. | Espèce de petit burin plat dont se servent les serruriers, et les graveurs sur métaux. On dit aussi *Onglette*. | La partie inférieure du pétale, par laquelle il s'insère au réceptacle. (On-glé.)

ONGLETTE. s. f. *V.* ONGLET.

ONGUENT. s. m. (*Unguentum.*) Médicament d'une consistance plus molle que dure, qu'on étend sur du linge, etc., et qu'on applique ensuite extérieurement pour guérir les plaies, etc. | Se disait Des drogues aromatiques et des essences dont on se parfumait, et dont on embaumait les corps. (On-gan.)

ONGUICULÉ, ÉE. adj. (*Ungniculus.*) Se dit Des animaux qui ont un ongle à chaque doigt. | Se dit Des pétales qui sont pourvus d'onglets très-apparents, tels que ceux de l'œillet. | (g et c m.)

ONGULÉ, ÉE. adj. Se dit Des animaux dont le pied est terminé par un sabot continu, ou divisé en deux parties. (g m.)

ONIROCRITIE. s. f. (*Onirocrites.*) Explication des songes. (O-ni-ro-cri-sie.)

ONIROMANCE ou ONIROMANCIE. s. f. (*Oneiros manteia*, gr.) Divination par les songes. (O-ni-ro-man-se; sie.)

ONOCROTALE. s. m. (*Onocrotalus.*) *V.* PÉLICAN.

ONOMATOPÉE. s. f. (*Onomatopœia.*) Formation d'un mot dont le son est imitatif de la chose qu'il signifie. | Se dit Des mots imitatifs eux-mêmes.

ONTOLOGIE. s. f. (*Ontos logos*, gr.) Science de l'être en général. | Traité sur cette matière. (On-to-lo-jie.)

ONTOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'ontologie. (On-to-lo-jic-e.)

ONYX. s. m. (*Onyx.*) Espèce d'agate très-fine, qui présente des couches parallèles de différentes couleurs. *Une agate onyx.* (O-nics.)

ONZE. adj. numéral des 2 g. (*Undecim.*) Nombre qui contient dix et un. | Il arrive qqf., surtout quand il est question de dates, qu'on prononce et qu'on écrit sans élision l'article, la prép., ou la particule qui le précède. *De vingt, il n'en est resté que onze.* On dit aussi, fam., *Il n'en est resté qu'onze.* | Quand *Onze* est précédé d'un mot qui finit par une consonne, on ne prononce pas plus la consonne finale que s'il y avait une aspiration. | Subst., *Onze multiplié par deux.* — Le nombre d'ordre qu'il forme. | Adject., *Louis onze.*

ONZIÈME. adj. des 2 g. (*Undecimus.*) (La 1re syllabe est ordin. aspirée.) Nombre d'ordre qui suit immédiatement le dixième. Qqns. disent encore *L'onzième.* | Subst., La onzième partie d'un tout.

ONZIÈMEMENT. adv. En onzième lieu. (On-zié-me-man.)

OOLITHE. s. m. (*Oon, lithos*, gr.) Pierre composée de petites coquilles pétrifiées, qui ressemblent à des œufs de poisson. (O-o-li-te.)

OPACITÉ. s. f. (*Opacitas.*) Qualité de ce qui est opaque, impénétrable aux rayons de la lumière. (O-pa-si-té.)

OPALE. s. f. (*Opalus.*) Pierre précieuse, dont le fond est de couleur laiteuse, mais qui, par différents changements de position, présente des couleurs très-vives, très-variées, et assez semblables à celles de la nacre de perle.

OPAQUE. adj. des 2 g. (*Opacus.*) Qui n'est point transparent, qui ne laisse point passer la lumière. (O-pac-e.)

OPÉRA. s. m. (*Opera*, it.) Espèce de poëme dramatique, fait pour être mis en musique, et chanté sur le théâtre, avec des accompagnements, des danses et des changements de décorations. | Le genre de spectacle que constituent les poëmes dramatiques mis en musique; Le théâtre qui est destiné à leur représentation. | *Opéra-comique*, Drame mixte qui tient de la comédie par l'intrigue et les personnages, et de l'opéra par les paroles chantées qui entrecoupent le dialogue; Le genre de spectacle que constitue cette espèce de drame; Le théâtre où il se représente. | Fam., Affaire qui entraîne beaucoup d'embarras.

OPÉRATEUR. s. m. (*Operator.*) Celui qui fait certaines opérations de chirurgie. | Celui qui débite ses remèdes, et qui vend ses drogues en place publique. On dit qqf., au fém., *Opératrice.*

OPÉRATION. s. f. (*Operatio.*) L'action d'une puissance, d'une faculté qui agit, selon sa nature, pour produire un effet. | L'action, l'effet d'un remède, d'une médecine. | Action méthodique de la main sur le corps de l'homme ou de l'animal, pour réunir ce qui est divisé, diviser ce qui est uni contre nature, extraire ce qui est étranger, etc. | *Opérations d'arithmétique*, Les calculs qu'on fait par l'addition, la soustraction, la multiplication et la division. | T. de guerre, etc., se dit Des desseins qui sont ou qui doivent être mis à exécution. (O-pé-ra-sion.)

OPERCULE. s. m. (*Operculum.*) Couvercle. Se dit Des pièces osseuses et mobiles qui ferment les ouïes d'un grand nombre de poissons; de La pièce testacée ou cartilagineuse qui ferme en tout ou en partie l'ouverture de qqs. coquilles univalves; et d'Autres organes analogues, soit dans les animaux, soit dans les végétaux. | (c m.)

OPERCULÉ, ÉE. adj. (*Operculatus.*) Muni d'un opercule. | (c m.)

OPÉRER. v. a. (*Operari.*) Faire, produire qq. effet. | Se dit De l'effet que produit une médecine, un remède | Se dit en

parlant De qqs. arts ou sciences qui demandent une certaine pratique, comme la chirurgie, la chimie. | *Être opéré, se faire opérer*, Subir une opération.

OPES. s. m. pl. Trous qui reçoivent les poutres, les solives, etc. (O-pe.)

OPHICLÉIDE. s. m. (*Ophis, cleis, gr.*) Serpent à clefs, instrument de basse dans la musique militaire. (O-fi-clé-i-de.)

OPHITE. s. m. (*Ophites.*) Espèce de porphyre antique, qui rappelle, par son fond vert tacheté de blanc, la peau bigarrée des serpents. Adj., *Marbre ophite.* (O-fi-te.)

OPHTHALMIE. s. f. (*Ophthalmia.*) Maladie des yeux qui consiste dans l'inflammation de la conjonctive. (Of-tal-mie.)

OPHTHALMIQUE. adj. des 2 g. (*Ophthalmicus.*) Qui a rapport ou qui appartient aux yeux; Qui est propre aux maladies des yeux. (Of-tal-mic-e.)

OPHTHALMOGRAPHIE. s. f. (*Ophthalmos, graphé, gr.*) Partie de l'anatomie, qui traite de la composition de l'œil, et de l'usage des différentes parties dont il est composé. (Of-tal-mo-gra-fie.)

OPIACÉ, ÉE. adj. Se dit Des médicaments qui contiennent de l'opium. (O-pi-a-sé.)

OPIAT. s. m. Sorte d'électuaire d'une consistance un peu molle, et qui est composé de diverses substances. Qqns. disaient *Opiate*, subst. féminin. *V.* Électuaire. | Se dit de Certaines pâtes dont on se sert pour nettoyer les dents. (O-pi-a.)

OPILATIF, IVE. adj. Qui a pour effet de boucher les passages, les conduits intérieurs du corps.

OPILATION. s. f. (*Oppilatio.*) Obstruction. (O-pi-la-sion.)

OPILER. v. a. (*Oppilare.*) Boucher, obstruer les vaisseaux, les conduits intérieurs du corps.

OPIMES. adj. f. pl. (*Opimus.*) *Dépouilles opimes*, Celles que remportait, chez les Romains, un général d'armée qui avait tué de sa main le général de l'armée ennemie. (O-pi-me.)

OPINANT. s. m. Celui qui opine dans une délibération.

OPINER. v. n. (*Opinare.*) Dire son avis dans une assemblée, dans une compagnie, sur un sujet qui a été mis en délibération. | *Opiner du bonnet*, Être de l'avis des autres.

OPINIÂTRE. adj. des 2 g. et subst. Obstiné, entêté, qui est trop fortement attaché à son opinion, à sa volonté. | Se dit Des choses où l'on met de la persévérance, de l'obstination, de l'acharnement. | *Un mal opiniâtre*, Qui dure longtemps, qui résiste aux remèdes.

OPINIÂTRÉMENT. adv. Avec opiniâtreté. | Avec fermeté, avec constance. (-man.)

OPINIÂTRER. v. a. Contredire, contrarier qqn., de manière à le rendre opiniâtre. (Vi.) | Soutenir une chose avec obstination. | Pron., S'obstiner fortement.

OPINIÂTRETÉ. s. f. Obstination forte, trop grand attachement à son opinion, à sa volonté. | Fermeté, constance.

OPINION. s. f. (*Opinio.*) Avis, sentiment de celui qui opine sur qq. affaire mise en délibération. | Le sentiment particulier qu'on se forme d'une chose en la considérant en soi-même. | *C'est une opinion*, C'est une assertion qui n'est pas sûre. | Jugement, en bien ou en mal, qu'on porte d'une personne ou d'une chose. | (Vi.) T. did. Croyance probable.

OPIUM. s. m. (*Opium.*) Suc épaissi et concret des capsules de pavot blanc, qui a une qualité narcotique et soporative. (O-pi-o-me.)

OPLOMACHIE. s. f. (*Hoplomachia, gr.*) Escrime, combat de gladiateurs armés d'épées ou de poignards.

OPPORTUN, UNE. adj. (*Opportunus.*) Qui est à propos, selon le temps et le lieu. (O-por-tun.)

OPPORTUNITÉ. s. f. (*Opportunitas.*) Qualité de ce qui est opportun. | Absol., Occasion propre, favorable. (O-por-tu-ni-té.)

OPPOSANT, ANTE. adj. et subst. Qui s'oppose suivant les formes judiciaires à une sentence, à une vente, etc. | Quiconque s'oppose à une mesure, combat une opinion, etc. (O-po-zan.)

OPPOSER. v. a. (*Oppositum.*) Placer une chose, une personne de manière qu'elle fasse obstacle à une autre. | Se dit Des choses et des personnes dont on se sert pour résister à d'autres, pour les vaincre. | Mettre une chose vis-à-vis d'une autre, ou en placer plusieurs de manière à faire contraste. | Mettre en comparaison, en parallèle. | Pron., Être contraire, se rendre contraire. | Déclarer suivant les formes judiciaires qu'on met empêchement à l'exécution de qq. acte, de qq arrêt. | Opposé, ée. adj. Contraire, de différente nature. | Se dit D'un terme relatif ou contraire à un autre terme. | Opposé, subst. masc. *Cette proposition est l'opposé de telle autre.* (O-po-zé.)

OPPOSITE. s. des 2 g. (*Oppositus.*) Signifie Opposé, et est peu usité. | À l'opposite. loc. prép. et adv. Vis-à-vis. (O-po-zi-te.)

OPPOSITION. s. f. (*Oppositio.*) Empêchement, obstacle qu'une personne met à qq. ch. | L'action de se rendre opposant. | Contrariété, différence considérable dans la maniere d'être, de sentir, d'agir de deux ou plusieurs personnes. | Se dit aussi Des choses. | La partie d'une assemblée législative qui contrarie habituellement et s'efforce de balancer l'opinion de la partie dominante. Le parti qui s'attache à la minorité opposante d'une assemblée, et qui professe les mêmes opinions qu'elle. | Figure par laquelle on réunit deux idées qui paraissent contradic-

toires. | L'aspect d'un corps céleste qui est à cent quatre-vingts degrés d'un autre. (O-po-zi-sion.)

OPPRESSER. v. a. (*Oppressum.*) Presser fortement. Se dit De certaines affections corporelles, dans lesquelles il semble qu'on ait une espèce de poids sur l'estomac, sur la poitrine, etc. | Se dit Des affections morales qui produisent le même effet. (O-prë-sé.)

OPPRESSEUR. s. m. (*Oppressor.*) Celui qui opprime. (O-prë-seur.)

OPPRESSIF, IVE. adj. Qui tend à opprimer, qui sert à opprimer. (O-pre-sif.)

OPPRESSION. s. f. (*Oppressio.*) État de ce qui est oppressé. | L'action d'opprimer, L'état de ce qui est opprimé. (O-pre-sion.)

OPPRIMER. v. a. (*Opprimere.*) Accabler par violence, par autorité. | OPPRIMÉ, ÉE. subst., *Prendre la défense des opprimés.* (O-pri-mé.)

OPPROBRE. s. m. (*Opprobrium.*) Ignominie, honte affront. (O-pro-bre.)

OPTATIF, IVE. (*Optativus.*) Qui exprime le souhait.

OPTER. v. n. (*Optare.*) Choisir entre deux ou plusieurs choses qu'on ne peut avoir ensemble, entre deux ou plusieurs partis pour l'un desquels il faut se déterminer.

OPTICIEN. s. m. (*Opticus.*) Celui qui sait, qui enseigne l'optique, qui est versé dans l'optique. | Celui qui fait, qui vend des instruments d'optique. (Op-ti-si-in.)

OPTIMÈ. Mot lat. *Très-bien.* On s'en sert pour marquer son approbation de ce qu'une personne a dit ou a fait. Fam.

OPTIMISME. s. m. (*Optimus.*) Système des philosophes qui soutiennent que tout ce qui existe est le mieux possible.

OPTIMISTE. s. et adj. des 2 g. Celui ou celle qui admet l'optimisme. | Quiconque, sans avoir fait de l'optimisme un système, est disposé à croire que tout est bien.

OPTION. s. f. (*Optio.*) Pouvoir, faculté, action d'opter. (Op-sion.)

OPTIQUE. s. f. (*Optice.*) Partie des mathématiques mixtes qui traite de la lumière et des lois de la vision. | Perspective, aspect des objets vus dans l'éloignement. | *Optique du théâtre*, se dit en parlant Des ouvrages dramatiques. | Espèce de boite dans laquelle on regarde, à travers une grosse lentille, des estampes enluminées. (Op-tic-e.)

OPTIQUE. adj. des 2 g. (*Opticus.*) Qui sert à la vue, qui a rapport à la vision.

OPULEMMENT. adv. Avec opulence. (O-pu-la-man.)

OPULENCE. s. f. (*Opulentia.*) Grande richesse, abondance de biens. (O-pu-lan-se.)

OPULENT, ENTE. adj. (*Opulentus.*) Très-riche, qui est dans l'opulence. (O-pu-lan ; an-te.)

OPUNTIA. s. f. Plante de la famille des Cactiers, dont la tige, dépourvue de feuilles, est articulée, aplatie, et s'élargit, entre les articulations, en forme de raquette. On la nomme vulg. *Raquette* et *Figuier d'Inde.* (O-pon-si-a.)

OPUSCULE. s. m. (*Opusculum.*) Petit ouvrage de science ou de littérature. | (c m.)

OR. (*Hora.*) Particule dont on se sert pour lier un discours à un discours. | Sert à lier une proposition à une autre, comme la mineure d'un argument à la majeure. | S'emploie fam. pour exhorter, pour inviter.

OR. s. m. (*Aurum.*) Métal d'un jaune brillant, très-ductile, très-pesant, mou, inaltérable à l'air, insoluble dans les acides, et dont on fait les monnaies de la plus haute valeur, les ouvrages de bijouterie les plus précieux. | Au plur., Les différentes couleurs qu'on peut donner à l'or. | La monnaie d'or | Le fil d'argent doré dont on fait des passements, etc. | Richesse, opulence. | Fam., *Un marché d'or*, Très-avantageux. | Fam., *Il dit d'or, il parle d'or*, Il dit ce qu'il y a de mieux dans la circonstance. | Fig., *Pont d'or*, Avantage pour déterminer qqn. à se désister de qq. prétention, à quitter une place, un emploi. | Se dit, poét., De certaines choses qui sont jaunes et brillantes. | Un des métaux du blason, que dans les armoiries peintes on représente avec de l'or ou avec du jaune, et que dans les armoiries gravées on distingue par des points.

ORACLE. s. m. (*Oraculum.*) Réponse que les païens s'imaginaient recevoir de leurs dieux. | La divinité même qui rendait des oracles. | Se dit Des vérités énoncées dans l'Écriture sainte, ou déclarées par l'Église. | *Les oracles de la justice*, Les arrêts, les sentences, les décisions des tribunaux. | Se dit Des décisions données par des personnes d'autorité ou de savoir. | Se dit Des personnes mêmes qui donnent ces sortes de décisions.

ORAGE. s. m. (*Auragium*, b. l.) Tempête, vent impétueux; grosse pluie ordin. de peu de durée, et qqf. accompagnée de vent, de grêle, d'éclairs et de tonnerre. | Se dit Des malheurs dont on est menacé, des disgrâces qui surviennent tout à coup. | Se dit Des reproches et des emportements que l'on essuie de la part de ses supérieurs. | Le tumulte de la société, Les agitations du cœur humain. (O-ra-je.)

ORAGEUX, EUSE. adj. Qui cause de l'orage, qui menace d'orage. | Sujet aux orages. | Troublé par l'orage. | Se dit, dans les mêmes acceptions, en parlant De la vie, de la société des États, des assemblées, de l'âme, de la santé. (O-ra-jeû ; ze.)

ORAISON. s. f. (*Oratio.*) Discours, assemblage de mots qui forment un sens complet, et qui sont construits suivant les règles grammaticales. | T. did. Ouvrage d'éloquence composé pour être prononcé en

public. | Prière adressée à Dieu ou aux saints. (O-rè-zon.)

ORAL, ORALE. adj. (*Os.*) Qui passe de bouche en bouche. | Qui est dit de vive voix, par opposition à Écrit.

ORANGE. s. f. (*Aurantium.*) Fruit à pepins, de forme ronde, de couleur jaune doré, d'odeur agréable, et qui a beaucoup de jus. (O-ran-je.)

ORANGÉ, ÉE. adj. Qui est de couleur d'orange. | Subst., *L'orangé est une des sept couleurs primitives.* (O-ran-jé.)

ORANGEADE. s. f. Sorte de boisson qui se fait avec du jus d'orange, du sucre et de l'eau. (O-ran-ja-de.)

ORANGEAT. s. m. Espèce de confiture sèche faite avec de petits morceaux d'écorce d'orange. | Se dit De certaines dragées faites d'écorce d'orange. (O-ran-ja.)

ORANGER. s. m. Arbre toujours vert, qui porte les oranges. (O-ran-jé.)

ORANGER, ÈRE. s. Celui, celle qui vend des oranges. Il se joint ordin. au mot *Fruitier.*

ORANGERIE. s. f. Lieu fermé, où l'on met, pendant l'hiver, des orangers en caisse et d'autres plantes frileuses. | La partie d'un jardin où les orangers sont placés pendant la belle saison. (O-ran-je-rie.)

ORANG-OUTANG. s. m. Espèce de singe sans queue, dont la taille et la conformation se rapprochent de celle de l'homme. (O-ran-gou-tan.)

ORATEUR. s. m. (*Orator.*) Celui qui compose, qui prononce des discours, des ouvrages d'éloquence. | *L'Orateur romain*, Cicéron. | *Orateur sacré*, Auteur de sermons, d'oraisons funèbres. | *Orateur du barreau*, Avocat plaidant. | En Angleterre, *L'orateur*, Le président de la chambre des communes.

ORATOIRE. adj. des 2 g. (*Oratorius.*) Appartenant à l'orateur. (O-ra-toua-re.)

ORATOIRE. s. m. Petite pièce qui, dans une maison, est destinée aux actes de dévotion. | Congrégation d'ecclésiastiques établie en France par le cardinal de Bérulle, au commencement du 17e siècle. | Se disait De la maison et de l'église de la congrégation de l'Oratoire.

ORATOIREMENT. adv. D'une manière oratoire. (O-ra-toua-re-man.)

ORATORIEN. s. m. Membre de la congrégation de l'Oratoire. — Adj., *Les pères oratoriens.* (O-ra-to-riin.)

ORATORIO. s. m. T. ital. Espèce de drame en latin ou en langue vulgaire, divisé par scènes à l'imitation des pièces de théâtre, dont le sujet est toujours religieux, et qu'on met en musique pour l'exécuter ordin. dans une église.

ORBE. s. m. (*Orbis.*) Cercle. L'espace que parcourt une planète dans toute l'étendue de son cours. | *Le grand orbe de la terre*, Le chemin que la terre fait tous les ans autour du soleil. | Poét., Globe, en parlant Des corps célestes.

ORBE. adj. des 2 g. (*Orbis.*) *Coup orbe*, Coup qui n'entame pas la chair, mais qui fait une forte contusion, une grande meurtrissure.

ORBICULAIRE. adj. des 2 g. Qui est rond, qui va en rond. (Or-bi-cu-lè-re [c m.].)

ORBICULAIREMENT. adv. En rond. (Or-bi-cu-lè-re-man [c m.].)

ORBITAIRE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'orbite de l'œil. (Or-bi-tè-re.)

ORBITE. s. f. (*Orbita.*) (Qqns. le font masc.) La route, le chemin que décrit une planète par son mouvement propre. | *L'orbite de l'œil*, La cavité dans laquelle l'œil est placé.

ORCANÈTE. s. f. Plante de la famille des Bourraches, dont la racine sert à teindre en rouge.

ORCHESTIQUE. adj. m. (*Orchéstiké*, gr.) *Genre orchestique*, Celui des deux genres principaux de la gymnastique ancienne, qui embrassait tout ce qui avait rapport à la danse et à l'exercice de la paume. (Orc-ës-tic-e [c m.].)

ORCHESTRE. s. m. (*Orchestra.*) C'était, dans le théâtre des Grecs, Le lieu où l'on dansait; et, dans le théâtre des Romains, Le lieu où se plaçaient les sénateurs et les vestales. C'est, parmi nous, Le lieu où l'on place les musiciens. | La réunion de tous les musiciens d'un théâtre, d'un concert, d'un bal. | Se dit De plusieurs rang de banquettes destinées à des spectateurs, et qui sont placées entre l'orchestre des musiciens et le parterre. (Orc-ës-tre [c m.].)

ORCHIS. s. m. (*Orchis.*) Plante herbacée qui a sous ses racines deux tubercules ovales, et dont les fleurs en épi ont leur corolle divisée en six pétales et prolongée à sa base en éperon. (Orc-is [c m.].)

ORD, ORDE. adj. (*Sordes.*) Vilain, sale. (Vi.) (Or.)

ORDALIE. s. f. (*Ordall*, sax.) Se dit Des diverses épreuves qui étaient usitées dans le moyen âge sous le nom de Jugement de Dieu.

ORDINAIRE. adj. des 2 g. (*Ordinarius.*) Qui est dans l'ordre commun, qui a coutume de se faire, dont on se sert communément. | Se dit Des officiers de la maison du roi qui remplissent leurs fonctions toute l'année. | S'est dit Des conseillers d'État qui siégeaient au conseil toute l'année. | S'est dit Des juges, des cours qui servaient toute l'année. | Se dit Des ambassadeurs qu'on envoie résider dans une cour. | Subst. masc. Ce qu'on a coutume de servir pour le repas. — La portion d'aliments que, dans les auberges, chez les traiteurs, on donne à une personne pour un repas. — La mesure de vin qu'on donne par repas

aux domestiques; La mesure d'avoine qu'on donne le soir et le matin aux chevaux. | Ce qu'on a coutume de faire, ce qui a coutume d'être. | *L'ordinaire des guerres*, se disait D'un certain fonds établi pour payer la maison du roi, les commissaires des guerres, et les compagnies de gendarmerie. | *Régler un procès à l'ordinaire*, Ordonner qu'un procès intenté au criminel ne pourra être poursuivi qu'au civil. | *Ordinaire de la messe*, Les prières qui se font tous les jours à la messe. | L'évêque diocésain, ou L'autorité diocésaine, le siége épiscopal vacant. | Le courrier de la poste, qui part et qui arrive à certains jours précis. (Vi.) — Le jour où ce courrier part ou arrive. | Au plur., se dit Des purgations menstruelles des femmes. | À l'ordinaire. loc. adv. Suivant la manière accoutumée. | D'ordinaire, pour l'ordinaire. loc. adv. Le plus souvent. (Or-di-nè-re.)

ORDINAIREMENT. adv. Le plus souvent. (Or-di-nè-re-man.)

ORDINAL. adj. m. (*Ordinalis.*) Qui regarde l'ordre dans lequel les choses sont rangées. | *Adjectif ordinal*, Qui sert à indiquer l'ordre dans lequel sont rangées les choses.

ORDINAND. s. m. (*Ordinandus.*) Celui qui se présente à l'évêque pour être promu aux ordres sacrés. (Or-di-nan.)

ORDINANT. s. m. (*Ordinans.*) Évêque qui confère les ordres sacrés. (Or-di-nan.)

ORDINATION. s. f. (*Ordinatio.*) Action de conférer les ordres de l'Église. (—na-sion.)

ORDO. s. m. Mot lat. Livret qui s'imprime tous les ans, pour indiquer aux ecclésiastiques la manière dont ils doivent faire et réciter l'office de chaque jour.

ORDONNANCE. s. f. Disposition, arrangement. | Règlement fait par une ou plusieurs personnes qui ont droit et pouvoir de le faire. | S'est dit Des lois et constitutions des rois de France. On disait au plur., en t. de Palais, *Ordonnances royaux.* | Se dit Des règlements et actes faits par le roi, pour l'exécution des lois ou pour des objets d'administration qui ne doivent pas être la matière d'une loi. | Toutes les ordonnances en général. | *Compagnies d'ordonnance*, se disait de Certaines compagnies de cavalerie qui ne faisaient partie d'aucun régiment. | *Habit d'ordonnance*, L'habillement uniforme que les officiers et les soldats doivent avoir dans chaque corps militaire, ou dans une certaine compagnie du corps. | Se dit Des militaires qui sont placés près d'un officier supérieur ou d'un fonctionnaire public, pour porter ses ordres et ses messages. | Mandement à un trésorier de payer une certaine somme. | T. de Palais, *Une ordonnance de dernière volonté*, Un testament. (Vi.) | Ce que prescrit le médecin. | L'écrit par lequel le médecin ordonne qq. ch. (Or-do-nan-se.)

ORDONNANCER. v. a. Écrire au bas d'un état, d'un mémoire, l'ordre d'en payer le montant. (Or-do-nan-sé.)

ORDONNATEUR. s. m. Celui qui ordonne, qui dispose. Fém., *Elle a été l'ordonnatrice de la fête.* | Celui qui ordonne des payements. | Adj., Qualifie Certains administrateurs qui ordonnancent les dépenses de l'armée, de la marine. (Or-do-na-teur.)

ORDONNER. v. a. (*Ordo.*) Ranger, disposer, mettre en ordre. | Commander, prescrire. | V. n. *Ordonner de qq. ch.*, En disposer. | Donner à un trésorier l'ordre, le mandement de payer une certaine somme à quelqu'un. (Vi.) *V.* Ordonnancer. | Conférer les ordres de l'Église. | Ordonné, ée. part. *Une tête bien ordonnée*, Un esprit juste et méthodique. | *Une maison bien ordonnée*, Une maison tenue avec beaucoup d'ordre. | Ordonnée, subst., Ligne droite tirée d'un point de la circonférence d'une courbe perpendiculairement à son axe. (Or-do-né.)

ORDRE. s. m. (*Ordo.*) Arrangement, disposition des choses mises en leur rang, à leur place. | Tranquillité, police, discipline. | Régularité, exactitude, économie. | En parlant D'une maison, d'un jardin, etc., L'arrangement, l'état des choses qu'ils contiennent. | Loi, règle établie par la nature, par l'autorité, par les bienséances, par l'usage, etc. | *Ordre de choses*, Système, régime, ensemble des choses. — Système de gouvernement, d'administration. | *Ordre du jour*, se dit, dans les assemblées délibérantes, Du travail dont l'assemblée doit s'occuper dans le jour. | *Mettre, donner, apporter ordre*, Pourvoir. | Se dit Des différentes classes subordonnées entre elles qui composent un État, une corporation. | *L'ordre des avocats*, La compagnie des avocats exerçant près d'une juridiction et inscrits sur le tableau. | Se dit Des rangs qu'occupent entre eux les esprits, les talents, les ouvrages. | Une compagnie dont les membres font vœu ou s'obligent par serment de vivre sous de certaines règles, avec qq. marque extérieure qui les distingue. | Se dit de Certaines compagnies de chevalerie que des souverains ont instituées. | Le collier, le ruban ou autre marque d'un ordre de chevalerie. | Le commandement d'un supérieur. | Le mot que l'on donne tous les jours aux gens de guerre pour distinguer les amis d'avec les ennemis. | Le moment de la journée où le général distribue ses ordres à son armée. | Se dit Des publications qui se font par ordre du général. | Endossement ou écrit succinct que le propriétaire d'un billet ou d'une lettre de change met au dos de cet effet pour en faire le transport à une autre personne qui en devra recevoir le montant. | Nom du sacrement de l'Église par lequel celui à qui l'évêque le confère reçoit le pouvoir de faire les fonctions ecclésiastiques. | L'une des prin-

cipales divisions admises dans la classification des animaux, des végétaux, etc. | Se dit de Certaines proportions et de certains ornements qui distinguent la colonne et l'entablement, dans les diverses manières de construire les édifices. | EN SOUS-ORDRE. loc. adv. Subordonnément. *V.* SOUS-ORDRE.

ORDURE. s. f. (*Sordidus.*) Il se dit Des excréments et des autres impuretés du corps. | Tout ce qui rend un appartement, une cour, un escalier, etc., sale et malpropre. | La poussière, le duvet, et toutes les petites choses malpropres qui s'attachent aux habits, aux meubles, etc. | Turpitude dans les actions, corruption honteuse dans les mœurs. | Se dit, fam., Des paroles, des discours, des écrits obscènes.

ORDURIER, IÈRE. adj. et subst. Qui se plaît à dire ou à écrire des ordures, des choses sales et déshonnêtes. | Qui contient des ordures, des choses obscènes. (Or-du-rié.)

ORÉADE. s. f. (*Oreades.*) Nymphe ou divinité des montagnes.

ORÉE. s. f. (*Ora.*) Le bord, la lisière d'un bois. (Vi.)

OREILLARD, ARDE. adj. Se dit D'un cheval, d'une jument dont les oreilles sont longues, basses, pendantes ou mal plantées, et qui les remue ordin. en marchant. | On dit aussi *Orillard.* (O-rë-llar; ou O-ri-llar [ll m.].)

OREILLE. s. f. (*Auricula.*) Organe de l'ouïe, placé de chaque côté de la tête. | *Oreille externe*, La partie de l'oreille qui est en dehors de la tête; *Oreille interne*, Celle qui est au dedans. | L'ouïe, le sens qui a la perception des sons. | Cette partie cartilagineuse qui est au dehors et autour du trou de l'oreille. | Fam., *Avoir l'oreille basse*, Être humilié, mortifié.—Être fatigué, abattu par le travail, par qq. excès, par qq. maladie. | *Avoir l'oreille de qqn.*, Avoir un libre accès auprès de lui, en être écouté favorablement. | Fam., *Avoir la puce à l'oreille*, Être inquiet, occupé de qq. ch. | Fam., *Échauffer les oreilles à qqn.*, Le mettre en colè par qq. discours. | Fam., *Frotter les oreilles à qqn.*, Le battre. | Fam., *Secouer les oreilles*, Ne tenir compte de qq. ch., s'en moquer. | Fam., *Se faire tirer l'oreille*, Avoir de la peine à consentir à qq. ch. | Fam., *Se gratter l'oreille*, Avoir qq. souci; Avoir de la peine à se souvenir de qq. ch. | Se dit de Plusieurs choses qui ont qq. ressemblance avec la figure de l'oreille, ou qui sont doubles comme les oreilles. | Pli qu'on fait à un feuillet de livre. | La partie de toile d'emballage qu'on laisse aux quatre coins d'un ballot pour pouvoir le saisir, le remuer, le transporter plus facilement. | Chacune des deux dents d'un peigne qui sont placées aux extrémités. | Se dit Des appendices qui se trouvent à la base de certaines feuilles, et de qqs. pétales. On les appelle aussi *Oreillons* ou *Oreillettes.* | *Oreille-d'ours*, ou *Cortuse*, Petite plante printanière, à fleur monopétale, qui sert à l'ornement des jardins. | *Oreille-de-souris*, ou *Myosotis*, Petite plante à fleurs bleues et qqf. blanches, dont une espèce, à feuilles velues, croît au bord des eaux et dans les lieux humides. | JUSQU'AUX OREILLES. loc. adv. et fam. Des pieds à la tête. | PAR-DESSUS LES OREILLES. loc. adv. Plus qu'on ne peut endurer, supporter. (O-rè-lle [ll m.].)

OREILLER. s. m. Coussin carré qui sert à soutenir la tête quand on est couché. (O-rë-llé [ll m.].)

OREILLETTE. s. f. Se dit Des deux cavités du cœur, qui reçoivent le sang des veines, et dont chacune est au-dessus de l'un des deux ventricules. (O-rë-lle-te [ll m.].)

OREILLONS. s. m. pl. Les tumeurs des parotides, qui sont des glandes voisines de l'oreille. On dit aussi *Orillons.* (O-rë-llon; O-ri-llon [ll m.].)

ORÉMUS. s. m. lat. Prière, oraison. Fam.

ORÉOGRAPHIE. s. f. Description par écrit des montagnes, de qq. montagne. (O-ré-o-gra-fie.)

ORFÈVRE. s. m. (*Auri faber.*) Ouvrier et marchand qui fait et qui vend toute sorte d'ouvrages d'or et d'argent.

ORFÈVRERIE. s. f. L'art des orfèvres. | Se dit Des ouvrages faits par l'orfèvre.

ORFÉVRI, IE. adj. Il se dit De l'or et de l'argent travaillé par l'orfèvre.

ORFRAIE. s. f. (*Ossi fraga.*) Oiseau de proie; n. autr. *Aigle de mer.* (Or-frée.)

ORFROI. s. m. Les parements d'une chape, d'une chasuble. (Or-froua.)

ORGANDI. s. m. Sorte de mousseline ou de toile de coton fort claire.

ORGANE. s. m. (*Organum.*) Partie du corps organisé, laquelle remplit qq. fonction nécessaire ou utile à la vie. | La voix. | La personne dont on se sert pour déclarer ses volontés, par l'entremise et par le moyen de laquelle on fait quelque chose.

ORGANEAU. s. m. Anneau de fer où l'on attache un câble. On a dit aussi *Arganeau.* (Or-ga-nô.)

ORGANIQUE. adj. des 2 g. (*Organicus.*) *Corps organique*, Le corps de l'animal, en tant qu'il agit par le moyen des organes; *Partie organique*, Partie qui sert d'organe, d'instrument pour qq. action; *Molécules organiques*, Particules qui, selon certains philosophes, sont les premiers éléments des corps organisés. | *Lésion*, *maladie organique*, Maladie qui attaque un des organes nécessaires à la vie. (Or-ga-nie-e.)

ORGANIQUE. s. f. Les anciens donnaient ce nom à La partie de la musique qui s'exécute avec les instruments.

ORGANISATION. s. f. La manière dont un corps est organisé. | Se dit en parlant

Des États, des établissements publics ou particuliers. (Or-ga-ni-za-sion.)

ORGANISER. v. a. Donner aux parties d'un corps la disposition nécessaire pour les fonctions auxquelles il est destiné. | Donner à un établissement une forme fixe et déterminée, en régler le mouvement intérieur. | Joindre, unir un petit orgue à un forte-piano, etc., de sorte qu'en abaissant les touches de cet instrument, on fasse jouer l'orgue en même temps. | *Une tête bien organisée*, Une personne dont l'esprit a de la netteté et de l'étendue. (Or-ga-ni-zé.)

ORGANISME. s. m. T. de physiologie. L'ensemble des fonctions qu'exécutent les organes.

ORGANISTE. s. Celui, celle dont la profession est de jouer de l'orgue.

ORGANSIN. s. m. Fil de soie très-fin composé de plusieurs brins de soie grége, déjà apprêtés isolément par une première opération qui les tord à droite, et qu'on retord une seconde fois ensemble à gauche sur le moulin à organsiner.

ORGANSINAGE. s. m. Action d'organsiner. (Or-gan-si-na-je.)

ORGANSINER. v. a. Tordre ensemble plusieurs brins de soie pour en faire de l'organsin.

ORGASME. s. m. (*Orgasmos*, gr.) État de gonflement et d'excitation des organes, et particulièrement de ceux de la génération.

ORGE. s. f. (*Hordeum.*) Sorte de grain, du nombre de ceux qu'on appelle *Menus grains*, et qui se sèment ordin. en mars. La plante qui porte ce grain. | Pop., *Faire ses orges*, Faire son profit, ses affaires. | *Sucre d'orge*, Espèce de pâte jaunâtre, transparente et solide, faite avec du sucre fondu dans une légère décoction d'orge. | Masc., *Orge mondé*, Grains d'orge qu'on a bien nettoyés et bien préparés; et, *Orge perlé*, Orge réduite en petits grains dépouillés de leur son. (Or-je.)

ORGEAT. s. m. Boisson rafraîchissante, faite avec de l'eau, du sucre, des amandes, et de la graine pilée des quatre semences froides. (Or-ja.)

ORGELET. s. m. Maladie des paupières, qui consiste en une petite tumeur de la forme d'un grain d'orge. (Or-je-lé.)

ORGIES. s. f. pl. (*Orgia.*) Fêtes consacrées à Bacchus. | Débauche de table; en ce sens il a un sing. (Or-jie.)

ORGUE. s. m. ORGUES, au plur. s. f. (*Organum.*) Instrument de musique à vent et à touches, composé de tuyaux de différentes grandeurs, d'un ou de plusieurs claviers, et de soufflets qui fournissent du vent. | Le lieu élevé où les orgues sont placées dans une église. | *Point d'orgue*, Trait que la partie chantante exécute *ad libitum*, et pendant lequel l'accompagnement est suspendu. | Espèce de herse avec laquelle on ferme les portes d'une ville attaquée. | Arme qu'on employait à la défense des brèches d'une place assiégée, et qui consistait en un assemblage de plusieurs gros canons de mousquets joints ensemble, dont les lumières se communiquaient. | *Orgue de mer*, Espèce de madrépore qui offre un assemblage de petits tuyaux rangés par étages les uns contre les autres. (Org-e.)

ORGUEIL. s. m. Présomption, opinion trop avantageuse de soi-même. | Sentiment noble et élevé, qui donne une raisonnable confiance à son propre mérite, qui porte à faire de grandes choses, et qui éloigne de toute sorte de bassesse. (Org-euil [g et ll m.].)

ORGUEILLEUSEMENT. adv. D'une manière orgueilleuse. (Org-ë-lleû-ze-man [g et ll m.].)

ORGUEILLEUX, EUSE. adj. Qui a de l'orgueil. | Se dit Des choses que l'orgueil inspire, ou dans lesquelles l'orgueil se montre. | Subst., se dit Des personnes. | Se dit, poét., De certaines choses inanimées, comme les flots de la mer, les montagnes. (Org-ë-lleû; ze [g et ll m.].)

ORIENT. s. m. (*Oriens.*) La partie, le point du ciel où le soleil se lève sur l'horizon. | Celui des quatre points cardinaux où le soleil se lève à l'équinoxe. | Se dit Des États et des provinces de l'Asie orientale, comme l'Inde, la Chine, etc. | *L'empire d'Orient*, L'empire romain, lorsqu'il eut été transféré à Bysance. | *L'orient d'une carte de géographie*, Le côté qui est à notre droite, lorsque la carte est étendue sous nos yeux dans son sens naturel. | *L'orient d'une perle*, Son eau, sa couleur. (O-ri-an.)

ORIENTAL, ALE. adj. Qui est du côté de l'Orient, qui appartient à l'Orient. | Qui croît en Orient, qui vient d'Orient. | Orientaux, au plur., subst., Les peuples de l'Asie les plus voisins de nous, et plus communément Les Turcs, les Persans, les Arabes. (O-ri-an-tal.)

ORIENTALISTE. s. m. Celui qui est versé dans la connaissance des langues orientales. (O-ri-an-ta-lis-te.)

ORIENTER. v. a. Disposer une chose selon la situation qu'elle doit avoir par rapport à l'orient et aux trois autres points cardinaux. | *Orienter un plan, un dessin*, etc., Y placer la rose des vents, pour indiquer comment sont ou devront être orientés, dans la nature, les objets que le plan, le dessin représente. | *Orienter les voiles*, Les disposer de manière qu'elles reçoivent le plus avantageusement possible l'impulsion du vent. | Pron., Reconnaître l'orient et les trois autres points cardinaux du lieu où l'on est.— Reconnaître de quoi il s'agit dans une affaire. (O-ri-an-té.)

ORIFICE. s. m. (*Orificium.*) Ouverture qui sert comme d'entrée et de sortie à certaines cavités du corps de l'animal. | En chimie etc., L'entrée de l'ouverture plus ou

moins étroite de certains objets. (O-ri-fi-se.)

ORIFLAMME. s. f. (*Auri flamma.*) Étendard que les anciens rois de France faisaient porter devant eux quand ils allaient à la guerre. (O-ri-fla-me.)

ORIGAN. s. m. (*Origanum.*) Genre de plante de la famille des Labiées.

ORIGINAIRE. adj. des 2 g. (*Originarius.*) Il se dit Des personnes, des familles et des peuples, lorsqu'on désigne les lieux d'où ils tirent leur origine. | Se dit Des animaux et des plantes, en parlant des espèces. (O-ri-ji-nè-re.)

ORIGINAIREMENT. adv. Primitivement, dans le commencement, dans l'origine. (O-ri-gi-nè-re-man.)

ORIGINAL, ALE. adj. (*Originalis.*) Qui n'a pas été fait d'après un modèle de même nature, et qui sert de modèle pour des copies ou des imitations. | Se dit D'une copie qui, à défaut de l'exemplaire primitif, perdu ou détruit, sert elle-même d'exemplaire, comme étant la copie la plus authentique. | Qui paraît inventé, imaginé sans aucun souvenir qui précède. | Se dit des auteurs et des artistes qui écrivent, qui travaillent d'une manière neuve, non empruntée. | *Avoir un caractère original,* Avoir une manière de penser et d'agir qui est singulière, particulière, qui ne ressemble point à celle des autres. | Subst., La minute, le manuscrit primitif des contrats, traités, chartes, etc. | Se dit Des ouvrages d'esprit, par opposition à Version, à Traduction. | Se dit Des personnes dont on a fait le portrait, et des choses d'après lesquelles on copie. | Se dit D'un auteur qui excelle en qq. genre, sans s'être formé sur aucun modèle. | Fam., Homme qui porte la singularité jusqu'à se rendre plus ou moins ridicule. | EN ORIGINAL. loc. adv. Fam., *En propre original,* En personne. | D'ORIGINAL. loc. adv. *Savoir une chose d'original,* L'avoir apprise de ceux qui en doivent être les mieux informés. (O-ri-ji-nal.)

ORIGINALEMENT. adv. D'une manière originale. (O-ri-ji-na-le-man.)

ORIGINALITÉ. s. f. Qualité de ce qui est original; caractère de ce qui est neuf, sans modèle de même nature, digne de servir de modèle. | Singularité, bizarrerie. (O-ri-ji-na-li-té.)

ORIGINE. s. f. (*Origo.*) Principe ou commencement de qq. ch. | L'extraction d'une personne, d'une race, d'une nation. | Étymologie. | DANS L'ORIGINE. loc. adv. Originairement, dans le principe. | DÈS L'ORIGINE. loc. adv. Dès le commencement, dès le principe. (O-ri-ji-ne.)

ORIGINEL, ELLE. adj. (*Originalis.*) Qui vient de l'origine, qui remonte jusqu'à l'origine. | *Justice originelle, grâce originelle,* L'état d'innocence où Adam a été créé. | *Péché originel,* Le péché que tous les hommes ont contracté en la personne d'Adam. (O-ri-ji-nël; ë-le.)

ORIGINELLEMENT. adv. Dès l'origine, dans l'origine. (O-ri-ji-në-le-man.)

ORIGNAL. s. m. Nom de l'élan, dans le Canada. (O-ri-*n*al [n m.].)

ORILLARD, ARDE. adj. *V.* OREILLARD.

ORILLON. s. m. Petite oreille. | *Les orillons d'une charrue,* Les pièces de bois qui accompagnent le soc de la charrue pour verser hors du sillon la terre enlevée par le soc. *Bastions à orillons,* Bastion au côté duquel il y a des avances, des épaulements de figure ronde ou carrée. (O-ri-llon [ll m.].)

ORILLONS. s. m. pl. *V.* OREILLONS.

ORIN. s. m. Câble qui tient par un bout à l'ancre, et par l'autre à la bouée.

ORION. s. m. Nom d'une constellation de l'hémisphère méridional.

ORIPEAU. s. m. (*Auri pellis.*) Lame de cuivre très-mince, polie et brillante, qui de loin a l'éclat de l'or. | Toute étoffe, toute broderie qui est de faux or ou de faux argent. | Fam., Ancienne étoffe ou vieux vêtement dont l'or est passé. | Se dit Des ouvrages d'esprit où il y a de faux brillants. (O-ri-pô.)

ORLE. s. m. (*Orlo*, it.) Rebord ou filet sous l'ove d'un chapiteau. | T. de blas. Pièce honorable qui est faite en forme de bordure, mais qui ne touche pas les bords de l'écu.

ORMAIE ou ORMOIE. s. f. Lieu planté d'ormes. (Or-mëe; Or-mouae.)

ORME. s. m. (*Ulmus.*) Arbre fort connu qui sert ordin. à border des routes, des avenues. | Fam., *Attendez-moi sous l'orme,* se dit en parlant D'un rendez-vous où l'on n'a pas dessein d'aller, d'une promesse sur laquelle il ne faut pas compter.

ORMEAU. s. m. (*Ulmus.*) Jeune orme. | Se dit qqf. pour Orme en général. (Or-mô.)

ORMILLE. s. f. coll. Plant de petits ormes. (Or-mi-lle [ll m.].)

ORMIN. s. m. (*Orminon*, gr.) Plante du genre des Sauges.

ORNE. s. m. (*Ornus.*) Arbre qui ressemble beaucoup au frêne ordinaire, et qui donne la manne; n. autr. *Frêne à fleurs.*

ORNEMANISTE. s. m. Artiste, ouvrier qui ne fait que des ornements.

ORNEMENT. s. m. (*Ornamentum.*) Parure, embellissement, ce qui orne, ce qui sert à orner. | Ce qui sert à faire honneur, à donner du lustre à un pays, à un siècle, à une famille, etc. | Se dit Des figures, des formes de style dont on embellit le discours. | Se dit Des sculptures, etc., qui servent à décorer les différentes parties d'un bâtiment ou d'une boiserie. | *Ornement courant,* Tout ornement qui se continue, qui se répète dans une frise ou une moulure. | Se dit Des peintures faites dans une galerie, pour servir d'accompagnement au sujet

principal, et qui n'en font point partie. | Au plur., Se dit Des habits sacerdotaux, et autres, dont on se sert pour l'office divin, dans le culte catholique. | Se dit De plusieurs pièces d'une même couleur ou d'une même parure, faisant un assortiment entier, dans lequel les habits sacerdotaux et les devants d'autels sont compris. (Or-ne-man.)

ORNER. v. a. (*Ornare.*) Parer, embellir une chose, y en ajouter, y en joindre d'autres qui lui donnent plus d'éclat, plus d'agrément.

ORNIÈRE. s. f. Trace profonde que les roues d'une voiture font dans les chemins. | Se dit Des habitudes auxquelles on ne peut renoncer aisément, des opinions adoptées et suivies sans examen.

ORNITHOGALE. s. m. (*Ornithos gala*, gr.) Genre de plantes bulbeuses, dont les fleurs sont d'un beau blanc. (Or-ni-to-ga-le.)

ORNITHOLOGIE. s. f. (*Ornithos logos*, gr.) La partie de l'histoire naturelle qui concerne les oiseaux. | Ouvrage, traité fait sur cette matière. (Or-ni-to-lo-jie.)

ORNITHOLOGISTE ou ORNITHOLOGUE. s. m. Celui qui s'applique à la connaissance des oiseaux. (Or-ni-to-lo-jis-te; Or-ni-to-log e.)

ORNITHOMANCE ou ORNITHOMANCIE. s. f. (*Ornithos manteia*, gr.) Divination par le vol ou par le chant des oiseaux. (Or-ni-to-man-se; man-sie.)

OROBANCHE. s. f. (*Orobanche.*) Genre de plantes parasites qui ont une tige charnue garnie d'écailles au lieu de feuilles, et dont l'espèce commune croit principalement sur les racines des plantes légumineuses.

OROBE. s. f. (*Orobos.*) Plante légumineuse, assez semblable aux pois, et dont l'espèce commune porte, à sa racine, des tubercules bons à manger.

ORONGE. s. f. Nom vulgaire d'une espèce de champignon qui croit dans le midi de la France, et qui est très-bon à manger. Nom scientifique de tous les champignons qui sont bulbeux à leur base. (O-ron-je.)

ORPAILLEUR. s. m. Homme qui s'occupe à recueillir, au moyen du lavage, les paillettes d'or qui se trouvent dans le sable de certaines rivières. (Or-pa-lleur [ll m.].)

ORPHELIN, INE. s. (*Orphanus.*) Enfant en bas âge qui a perdu son père et sa mère, ou l'un des deux. Se dit, ordin., D'un enfant à qui il reste son père. (Or-fe-lin.)

ORPHIQUE. adj. des 2 g. Se dit Des dogmes, des mystères et des principes de morale qu'Orphée passait pour avoir inventés ou établis. *Vie orphique*, Vie sage et réglée à l'amour de la vertu. | Se dit De certains philosophes pythagoriciens qui prétendaient avoir reçu d'Orphée les dogmes et la morale qu'ils professaient. | Au plur. subst. fém., Les orgies ou fêtes de Bacchus. (Or-fic-e.)

ORPIMENT. s. m. (*Auri, pigmentum.*) Combinaison d'arsenic et de soufre, qui se sublime dans les fissures des matières volcaniques, et dont on se sert pour peindre en jaune; n. autr. *Orpin*. (Or-pi-man.)

ORPIN. s. m. Plante à feuilles charnues, à fleurs à cinq pétales, qui croit sur les toits, sur les murs. | L'orpiment.

ORQUE. s. f. *V.* ÉPAULARD.

ORSEILLE. s. f. Espèce de lichen qui, préparé avec de la chaux et de l'urine, donne une belle couleur bleue tirant sur le violet. (Or-sè-lle [ll m.].)

ORT. adj. invariable. *Peser ort*, Peser avec l'emballage. (Or.)

ORTEIL. s. m. (*Articulus.*) Doigt du pied. | Le gros doigt du pied. (Or-tell [ll m.].)

ORTHODOXE. adj. des 2 g. et subst. (*Orthodoxus.*) Conforme à la droite et saine opinion en matière de religion. | Se dit Des doctrines morales ou littéraires. (Or-to-doc-se.)

ORTHODOXIE. s. m. (*Orthodoxia.*) Conformité à la saine et droite opinion en matière de religion. | Se dit Des doctrines morales ou littéraires. (Or-to-doc-sie.)

ORTHODROMIE. s. f. (*Orthos dromos*, gr.) Route qu'un vaisseau fait en droite ligne, vers l'un des quatre points cardinaux. (Or-to-dro-mie.)

ORTHOGONAL, ALE. adj. (*Orthogonus.*) Qui est perpendiculaire, qui est à angles droits. (Or-to-go-nal.)

ORTHOGRAPHE. s. f. (*Orthographus.*) L'art et la manière d'écrire les mots d'une langue correctement, selon l'usage établi. | La manière qcq. d'écrire les mots; alors le sens est déterminé par une épithète. | Se dit Des changements que différents écrivains ont essayé d'introduire dans la manière d'écrire ordinaire. | Fam., *Faire une faute d'orthographe*, Avoir un tort de conduite. (Or-to-gra-fe.)

ORTHOGRAPHIE. s. f. (*Orthographia.*) Dessin représentant sans perspective la façade d'un bâtiment; élévation géométrale. | Le profil ou la coupe perpendiculaire d'une fortification. (Or-to-gra-fie.)

ORTHOGRAPHIER. v. a. Écrire les mots suivant l'orthographe. (Or-to-gra-fi-é.)

ORTHOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'orthographe. | Qui appartient à l'orthographie. (Or-to-gra-fic-e.)

ORTHOPÉDIE. s. f. (*Orthos, pais*, gr.) Art de corriger ou de prévenir, dans les enfants, les difformités du corps. (Or–to-pé-die.)

ORTHOPÉDIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'orthopédie. (Or-to-pé-dic-e.)

ORTHOPNÉE. s. f. (*Orthopnœa.*) Oppression qui ne permet de respirer que debout ou assis, ou en élevant les épaules. (Or-top-née.)

ORTIE. s. f. (*Urtica.*) Plante sauvage et fort commune, dont la tige et les feuilles sont piquantes. | *Ortie blanche*, *ortie jaune*, *ortie puante*. Plantes labiées, qui ne sont point du même genre que l'ortie, mais qui ont avec elle une certaine ressemblance. | Morceau de cuir ou mèche qu'on insinue, par le moyen d'une incision, entre le cuir et la chair d'un cheval, pour dégorger la partie malade.

ORTIVE. adj. f. (*Ortivus.*) *Amplitude ortive*, L'arc de l'horizon qui est entre le point où se lève un astre et l'orient vrai où se fait l'intersection de l'horizon et de l'équateur.

ORTOLAN. s. m. (*Ortolano*, it.) Petit oiseau de passage, d'un goût délicat.

ORVALE. s. f. Espèce de sauge, n. autr. *Toute-bonne.*

ORVIÉTAN. s. m. (*Orvietano*, it.) Drogue composée, espèce de thériaque, qui avait autrefois beaucoup de vogue. | *Marchand d'orviétan*, Tout charlatan qui débite des drogues en public. — Homme qui débite beaucoup de paroles pompeuses, qui fait beaucoup de promesses magnifiques pour tromper le monde.

ORYCTOGRAPHIE. s. f. (*Oruktos graphé*, gr.) Description des fossiles. (O-ric-to-gra-fie.)

ORYCTOLOGIE. s. f. (*Oruktos logos*, gr.) Partie de l'histoire naturelle qui traite des fossiles. (O-ric-to-lo-gie.)

OS. s. m. (*Os.*) Partie du corps de l'homme ou de l'animal, dure et solide, qui sert à attacher, à soutenir toutes les autres parties. | *Os de seiche*, Partie dure et friable qui soutient le dos de la seiche. | Fam., *Donner un os à ronger à qqn.*, Lui proposer une difficulté qui l'embarrasse; Lui susciter une affaire qui l'empêche de s'occuper d'autre chose. | Lui donner qq. occupation qui l'aide à vivre, ou Lui faire qq. légère grâce, afin de se délivrer de ses importunités. | *Jusqu'à la moelle des os*, Profondément. | Se dit Des ergots du cerf, sur lesquels cet animal ne porte que lorsqu'il court.

OSCILLATION. s. f. (*Oscillatio.*) Mouvement d'un pendule qui va et vient alternativement en deux sens contraires. | Le balancement de certains corps naturels ou artificiels. | Fluctuation. (O-sil-la-sion.)

OSCILLATOIRE. adj. des 2 g. Qui est de la nature de l'oscillation. (O-sil-la-toua-re.)

OSCILLER. v. n. (*Oscillare.*) Se mouvoir alternativement en deux sens contraires. Il se dit D'un pendule. (O-sil-lé.)

OSEILLE. s. f. (*Oxalis.*) Plante potagère d'un goût acide. (O-zè-lle [ll m.].)

OSER. v. a. (*Ausus.*) Avoir la hardiesse, l'audace de dire, de faire qq. ch.; Entreprendre hardiment. | *Si j'ose le dire, si j'ose m'exprimer ainsi.* | Espèce de formule dont on se sert pour faire passer une idée ou une expression qui pourrait paraître hasardée. | Avec la négation. Ne pas vouloir, par circonspection, faire ou dire certaines choses. | OSÉ, ÉE. adj. Hardi, audacieux. (Osé.)

OSERAIE. s. f. Lieu planté d'osiers. (O-ze-rèe.)

OSIER. s. m. (*Oisua*, gr.) Espèce de petit saule, dont les jets ou scions sont fort pliants, et propres à faire des liens, des paniers. | Se dit Des jets ou scions de cet arbrisseau. (O-zié.)

OSMAZÔME. s. f. T. de chimie. Principe qui se trouve surtout dans la chair du bœuf, et qui donne le parfum au bouillon.

OSMONDE. s. f. Plante de la famille des Fougères, dont la fructification est en forme de bouquet. On nomme l'espèce commune *Osmonde royale*, et abusivement *Fougère à fleurs.*

OSSELET. s. m. (*Ossiculum.*) Petit os. | Au plur., se dit De petits os avec lesquels les enfants jouent, et qui sont tirés de la jointure d'un gigot de mouton. | Instrument de torture qui se mettait entre les doigts. | Tumeur osseuse placée sur la partie inférieure de la jambe d'un cheval, à côté du boulet. (O-se-le.)

OSSEMENTS. s. m. pl. Os décharnés des personnes qui sont mortes. | Se dit qqfs. Des animaux. (O-se-man.)

OSSEUX, EUSE. adj. (*Osseus.*) Qui est de nature d'os. (O-seû; ze.)

OSSIFICATION. s. f. Formation des os, changement insensible des parties membraneuses et cartilagineuses en os. (—ca-sion.)

OSSIFIER. v. a. (*Os*, *facere.*) Changer en os les parties membraneuses et cartilagineuses. (O-si-fi-é.)

OSSUAIRE. s. m. (*Ossuaria.*) *Ossuaire de Morat*, Monument que les Suisses formèrent avec les ossements des Bourguignons tués à la bataille de Morat. (O-su-è-re.)

OSTENSIBLE. adj. des 2 g. (*Ostensum.*) Qui peut être montré, qui est fait pour être montré. (Os-tan-si-ble.)

OSTENSIBLEMENT. adv. D'une manière ostensible. (Os-tan-si-ble-man.)

OSTENSOIR ou OSTENSOIRE. s. m. (*Ostensus.*) Pièce d'orfèvrerie dans laquelle les catholiques romains exposent la sainte hostie ou des reliques, qu'on y voit à travers une glace. (Os-tan-souar ; oua-re.)

OSTENTATION. s. f. (*Ostentatio.*) Affectation de montrer qq. qualité ou qq. avantage dont on veut faire parade. (Os-tan-ta-sion.)

OSTÉOCOLLE. s. f. (*Osteon*, *kolla*, gr.) Concrétion calcaire en forme de tube, que l'on croyait autrefois propre à accélérer la consolidation des os. (Os-té-o-co-le.)

OSTÉOCOPE. s. f. (*Osteon*, *koptein*, gr.) Maladie des os, douleur semblable à celle qu'éprouverait celui dont on briserait les os.

OSTÉOGRAPHIE. s. f. (*Osteon, graphé*, gr.) Description des os. (Os-té-o-gra-fie.)

OSTÉOLITHE. s. m. (*Osteon, lithos*, gr.) Os pétrifié. (Os-té-o-li-te.)

OSTÉOLOGIE. s. f. (*Osteon, logos*, gr.) Partie de l'anatomie qui enseigne les noms, la situation, les usages, la nature, et la figure des os. (Os-té-o-lo-jie.)

OSTÉOTOMIE. s. f. (*Osteon, tomé*, gr.) Dissection des os.

OSTRACÉ, ÉE. adj. (*Ostrakon*, gr.) Qui est de la nature de l'huître. Subst. masc. *Les ostracés.* (Os-tra-sé.)

OSTRACISME. s. m. (*Ostracismus.*) Jugement par lequel les Athéniens bannissaient pour dix ans les citoyens que leur puissance, leur mérite trop éclatant, ou leurs services rendaient suspects à la jalousie républicaine. (Os-tra-sis-me.)

OSTRACITE. s. f. (*Ostracites.*) Coquille d'huître pétrifiée. (Os-tra-si-te.)

OSTROGOT. s. m. Nom des habitants des parties orientales de la Gothie. Fam., Un homme qui ignore les usages, les coutumes, les bienséances. (Os-tro-gô.)

OTAGE. s. m. (*Hospita.*) La personne qu'un général, un prince, un gouverneur de place, etc., remet à ceux avec qui il traite, ou qu'il exige qu'on lui remette, pour la sûreté de l'exécution d'un traité, d'une convention. | Se dit Des places qu'on donne à ceux d'un parti ennemi, pour garantie d'un traité de paix, d'un armistice. (O-ta-je.)

OTALGIE. s. f. (*Otos algos*, gr.) Douleur d'oreille. (O-tal-jie.)

ÔTER. v. a. (*Obstare.*) Tirer une chose de la place où elle est. Se dit qqfs. Des personnes et des animaux. | *Oter qqn. de peine, d'inquiétude*, Le tirer de peine, le délivrer d'inquiétude. | Se dit Des différentes parties du vêtement. Quitter, déposer, se dépouiller de. | *Oter son chapeau à qqn.*, Le saluer en se découvrant la tête. | Ravir, enlever, prendre qq. ch. à qqn. | *Cet objet ôte la vue de tel autre*, Il empêche qu'on ne puisse le voir. | Retrancher. | Faire cesser, faire passer; délivrer qqn. de qq. ch. qui l'incommode. | ÔTÉ. prep. Excepté, hormis.

OTTOMANE. s. f. Sorte de grand siége sans dossier, où plusieurs personnes peuvent être assises à la fois. (O-to-ma-ne.)

OU. Conj. alternative. (*Aut.*) Autrement, d'une autre façon, en d'autres termes.

OÙ. adv. de lieu. En quel lieu, en quel endroit. | *Où que*, En qq. lieu que. | Dans un sens moral, A quoi. | Se joint avec la prép. *De*, et sert à marquer Le lieu, ou La cause, selon les différentes matières dont il s'agit. | Se joint à la prép. *Par*, Par quel endroit ou Par quel moyen, selon les différentes choses dont on parle. | S'emploie aussi en place des pronoms relatifs Lequel, laquelle, lesquels, lesquelles, précédés des prépositions. Se dit Des choses.

OUAICHE. s. m. Sillage d'un vaisseau. (Vi.) (Oué-che.)

OUAILLE. s. f. (*Oklia.*) Brebis. (Vi.) Se dit d'Un chrétien par rapport à son pasteur, à son supérieur spirituel, à son évêque. (Oualle [ll m.].)

OUAIS. interj. fam. (*Oke.*) Qui marque de la surprise. (Oué.)

OUATE. s. f. Pièce de coton plus fin et plus soyeux que le coton ordinaire, et qui sert à garnir un vêtement, une couverture, etc., entre la doublure et le dessus. Qqns. écrivent *De l'ouate.* | *Ouate de soie*, Soie effilée et cardée qu'on emploie aux mêmes usages que la ouate de coton. On dit de même *Ouate de laine, de chanvre*, etc. (Oué-te.)

OUATER. v. a. Mettre de la ouate entre une étoffe et la doublure. (Oué-té.)

OUBLI. s. m. (*Oblivio.*) Manque de souvenir. | *L'oubli des injures*, L'action d'oublier les injures, les offenses, de les pardonner, de n'en garder aucun ressentiment. | *L'oubli de ses devoirs*, L'action de manquer à ses devoirs. | *L'oubli de soi-même*, L'abnégation de ses droits, de ses intérêts, de ses affections.

OUBLIANCE. s. f. Oubli, faute de mémoire. (Vi.) (Ou-bli-an-se.)

OUBLIE. s. f. (*Oblata.*) Sorte de pâtisserie fort mince, de figure ronde, et que l'on cuit entre deux fers.

OUBLIER. v. a. Perdre le souvenir de qq. ch. | *Oublier à chanter, à danser*, etc., L'usage, l'habitude. (Vi.) | *Il a oublié la commission*, Il a négligé de la faire, et a gardé l'argent. | Laisser qq. ch. en qq. endroit, par inadvertance. | Omettre, manquer à faire mention de qq. ch. dans un écrit, dans un discours. | Négliger. | Manquer à qq. obligation. | Ne point conserver de reconnaissance. | Ne point garder de ressentiment. | Négliger qqn., ne pas songer à lui, manquer à lui faire du bien dans une occasion qui se présente. | *Oublier qui l'on est*, Se méconnaître, vouloir s'élever par orgueil au-dessus de sa condition. *Vous oubliez qui je suis*, Vous n'avez pas pour moi le respect, les égards que vous me devez. (Vi.) | Pron., Manquer à ce qu'on doit aux autres ou à soi-même. | Devenir vain, orgueilleux, insolent dans la prospérité. | Négliger ses intérêts, ne pas se servir de l'occasion, n'en pas profiter.

OUBLIETTES. s. f. pl. Cachot où l'on renfermait ceux qui étaient condamnés à une prison perpétuelle; et, suivant une tradition populaire, Espèce de fosse couverte d'une fausse trappe, dans laquelle on faisait tomber ceux dont on voulait se défaire secrètement. (Ou-bli-è-te.)

OUBLIEUR. s. m. Garçon pâtissier qui allait le soir par les rues crier des oublies. (Ou-bli-eur.)

OUBLIEUX, EUSE. adj. (*Obliviosus.*) Sujet à oublier. (Ou-bli-eû; ze.)

OUEST. s. m. (*West*, all.) La partie de l'horizon qui est au soleil couchant. | La partie d'un pays située du côté de l'ouest. | *Le vent est à l'ouest, il est ouest*, Il vient du couchant. (Ouèst.)

OUF. interj. qui annonce une douleur subite, ou l'étouffement, l'oppression.

OUI. particule d'affirmation, opposée à Non. | S'emploie qqfs. d'une manière simplement affirmative. | Subst., Se prononce comme s'il était aspiré. | *Dire le grand oui*, Se marier. | Marque la surprise: Quoi, cela est vrai? | Se joint avec les adv. *Certes, vraiment, certainement, sans doute*, etc., pour affirmer davantage. | Fam., *Oui-da*, De bon cœur, volontiers, oui. (Oui.)

OUICOU. s. m. Boisson faite de manioc, de patates, de bananes, et de cannes de sucre, dont se servent les sauvages de l'Amérique, et même les Européens quand le vin manque. (Ou-i-cou.)

OUI-DIRE. s. m. invariable. Ce qu'on n'a ni vu ni entendu soi-même, et qu'on ne sait que par le rapport d'une autre personne ou par le bruit public. (Ou-i-di-re.)

OUÏE. s. f. (*Audire.*) Celui des cinq sens par lequel on reçoit les sons. (Ou-ie.)

OUÏES. s. f. pl. Ouvertures que les poissons ont aux côtés de la tête, et qui donnent issue à l'eau qui est entrée dans leur bouche pour la respiration. | Se dit Des branchies, ou des organes en forme de peignes, qui sont renfermés dans les ouïes, et qui opèrent la respiration. | Se dit Des ouvertures pratiquées dans la table supérieure de certains instruments de musique, etc., et par lesquelles sort le son harmonieux. (Ou-ie.)

OUÏR. v. a. (*Audire.*) (*J'ois, il oit; nous oyons, ils oient. J'oyais. J'ouïs. J'oirai. J'oirais. Que j'oie ou que j'oye. Que j'ouïsse. Oyant. Ouïr.* On ne se sert presque jamais de ce verbe qu'à l'inf., et aux temps formés du part. *Ouï* et du verbe *Avoir.*) Entendre, recevoir les sons par l'oreille. | Donner audience, écouter. | Écouter favorablement, exaucer. (Vi.) | *Ouïr des témoins*, Recevoir leurs dépositions. (Ou-ir; joua; nou-zoua-ion.)

OUISTITI. s. m. Petite espèce de singe qui vient d'Amérique.

OURAGAN. s. m. Tempête violente, causée par le choc de plusieurs vents qui forment des tourbillons.

OURDIR. v. a. (*Ordiri.*) Préparer ou disposer sur une machine faite exprès les fils de la chaîne d'une étoffe, etc., pour mettre cette chaîne en état d'être montée sur le métier où l'on doit la tisser en faisant passer au travers le fil de la trame. | *Ourdir une trame*, Former un complot.

OURDISSAGE. s. m. Action de l'ouvrier, de l'ouvrière qui ourdit; Façon de l'ouvrage ourdi. (Our-di-sa-je.)

OURDISSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui ourdit. (Our-di-seur; ze.)

OURDISSOIR. s. m. Pièce de bois sur laquelle les tisserands, les rubaniers, les fabricants de draps mettent le fil, la soie, la laine, quand ils ourdissent. (Our-di-souar.)

OURLER. v. a. (*Ora.*) Faire un ourlet à du linge ou à quelque autre étoffe.

OURLET. s. m. (*Ora.*) Repli qu'on assujettit, en le cousant, au bord d'une toile ou d'une étoffe, pour empêcher qu'elle ne s'effile.

OURS. s. m. (*Ursus.*) Quadrupède carnassier très-velu, à pattes larges, armées d'ongles courbés. | Fam., Homme qui fuit la société.

OURSE. s. f. (*Ursa.*) La femelle de l'ours. | Nom de deux constellations situées près du pôle arctique. | Poét., Le septentrion.

OURSIN. s. m. Genre de zoophytes à coquille calcaire, hérissée d'épines mobiles.

OURSON. s. m. Le petit d'un ours.

OURVARI. s. m. *V.* HOURVARI.

OUTARDE. s. f. (*Avis tarda.*) Gros oiseau à jambes hautes, dont les pieds n'ont que trois doigts, et qui vit ordin. dans les grandes plaines.

OUTARDEAU. s. m. Le petit d'une outarde. (Ou-tar-dô.)

OUTIL. s. m. (*Utile.*) Tout instrument dont les artisans, les laboureurs, etc., se servent pour leur travail. (Ou-ti.)

OUTILLER. v. a. Garnir, fournir d'outils. | OUTILLÉ, ÉE, adj., s'emploie avec les adverbes *Bien* ou *Mal.* — Se dit, pop., D'un homme bien ou mal pourvu de ce qui lui serait nécessaire pour ce qu'il entreprend. (Ou-ti-llé [ll m.].)

OUTRAGE. s. m. Injure grave de fait ou de parole. | *Faire outrage à la raison, à la morale publique*, Faire ou dire quelque chose qui y soit fort contraire. | Poét., *L'outrage des ans, les outrages du temps*, Le dommage que la durée du temps cause à la solidité, à la beauté de certaines choses. (Ou-tra-je.)

OUTRAGEANT, ANTE. adj. Qui outrage. Se dit Des choses. (Ou-tra-jan.)

OUTRAGER. v. a. (*Ultra agere.*) Offenser cruellement, faire outrage. (Ou-tra-jé.)

OUTRAGEUSEMENT. adv. Avec outrage, d'une manière outrageuse. | Avec excès, à outrance. (Ou-tra-jeu-ze-man.)

OUTRAGEUX, EUSE. adj. Qui fait outrage. (Ou-tra-jeû; ze.)

OUTRANCE. s. f. *À outrance, à toute outrance*, loc. adv., Jusqu'à l'excès. | *Combat à outrance*, Duel qui ne devait se terminer que par la mort d'un des combattants. (Ou-tran-se.)

OUTRE. s. f. (*Uter.*) Peau de bouc préparée pour recevoir des liquides, comme du vin, de l'huile, etc.

OUTRE. prép. de lieu. (*Ultra.*) Au delà. N'est en usage que dans certains mots composés, tels que *Outre-Meuse*, *outre-Rhin*,

outre-mer. | S'emploie au propre et au fig. | Prép., Par-dessus. | En jurispr., *Lésion d'outre moitié*, Lésion de plus de la moitié. | OUTRE MESURE. loc. adv. Avec excès, déraisonnablement. | D'OUTRE EN OUTRE. loc. adv. De part en part. | EN OUTRE. loc. adv. De plus, davantage. | OUTRE QUE. loc. conj.

OUTRECUIDANCE. s. f. Présomption, témérité. (Ou-tre-cui-dan-se [c m.].)

OUTRECUIDANT, ANTE. adj. Présomptueux, téméraire. (Vi.) [c m.]

OUTRECUIDÉ, ÉE. adj. Présomptueux, téméraire. (Vi.) [c m.]

OUTRÉMENT. adv. D'une manière outrée. (Ou-tré-man.)

OUTREMER. s. m. Couleur bleue extraite du lapis pulvérisé. (Ou-tre-mèr.)

OUTRE-PASSE. s. f. Abatis que l'adjudicataire d'une coupe de bois fait au delà des limites qui lui ont été marquées. (—pa-se.)

OUTRE-PASSER. v. a. Aller au delà de. (Ou-tre-pa-sé.)

OUTRER. v. a. Porter les choses au delà de la juste raison. | Accabler, surcharger de travail. (Vi.) | *Outrer un cheval*, Le pousser au delà de ses forces. | Offenser qqn. grièvement, pousser sa patience à bout. | *Outré de douleur, de dépit, de colère*, etc., Pénétré, transporté de douleur, de dépit, de colère, etc. | OUTRÉ, ÉE, adj., se dit Des choses exagérées, excessives, qui passent les bornes prescrites par la raison. Se dit qqf. Des personnes.

OUVERTEMENT. adv. Hautement, franchement. (Ou-vër-te-man.)

OUVERTURE. s. f. (*Apertura.*) Fente, trou, espace vide, dans ce qui d'ailleurs est continu. | Se dit Des portes, des arcades, des croisées d'un édifice. | L'action par laquelle on ouvre. | *À l'ouverture du livre*, En ouvrant le livre au hasard. | Le commencement de certaines choses. | La symphonie par laquelle commence un opera. | Se dit Des premières propositions relatives à une affaire, à une négociation, à un traité, etc. | Expédient, voie, occasion. | Aveu, confidence. | *Ouverture de cœur*, Franchise, sincérité, épanchement amical. | *Ouverture d'esprit*, La facilité de comprendre, de saisir. | *L'ouverture d'une succession*, Le moment où es biens d'un défunt sont dévolus à ses héritiers. | La surface plus ou moins grande que les verres de lunettes présentent aux rayons de la lumière. | *L'ouverture d'un compas*, L'écartement plus ou moins grand de ses deux branches. (Ou-vër-tu-re.)

OUVRABLE. adj. Consacré au travail. *Jour ouvrable*, Jour qui n'est point férié, où il est permis de travailler et d'ouvrir les boutiques.

OUVRAGE. s. m. (*Opus.*) Œuvre, ce qui est produit par l'ouvrier, ce qui résulte d'un travail. | La façon, le travail que l'on emploie à faire qq. ouvrage. | Absol., Travail, action de travailler. | Se dit Des productions de l'esprit. | Se dit Des lois, des institutions. | Toute sorte de travaux avancés au dehors d'une place, et destinés à la fortifier. | *Les gros ouvrages*, Les murs de fondation, de face, de refend, les contre-murs; et *Les menus ouvrages*, Les cheminées, les plafonds, les carrelages, etc. (Ou-vra-je.)

OUVRAGÉ, ÉE. part. du v. *Ouvrager*, inusité. Se dit De certains ouvrages qui demandent beaucoup de travail de la main. (Ou-vra-jé.)

OUVRANT, ANTE. adj. *A portes ouvrantes*, À l'heure où l'on ouvre la porte ou les portes d'une ville. *A jour ouvrant*, Dès que le jour commence à paraître.

OUVREAUX. s. m. pl. Ouvertures latérales par lesquelles on travaille dans les fourneaux de verrerie. (Ou-vrô.)

OUVRER. v. n. (*Operari.*) Travailler. | V. a. *Ouvrer la monnaie*, Fabriquer, façonner des espèces. | OUVRÉ, ÉE. part. Façonné en ouvrages. | Se dit D'une sorte de linge façonné de manière à représenter des figures, des fleurs, des compartiments.

OUVREUR, EUSE. s. Celui, celle qui ouvre. Se dit Des personnes commises pour ouvrir les loges dans les spectacles. (Eû-ze.)

OUVRIER, IÈRE. s. Celui, celle qui travaille habituellement de la main, et qui fait qq. ouvrage pour gagner sa vie. | *Les ouvriers d'iniquité*, Les méchants. | Fam., Se dit De ceux qui font des ouvrages d'esprit. (Ou-vrié.)

OUVRIER, ÈRE. adj. *La classe ouvrière*, La partie de la population qui se compose des ouvriers, des artisans; *Cheville ouvrière*, Grosse cheville de fer qui joint le train de devant d'un carrosse avec la flèche ou avec les brancards. | Fam., Le principal mobile, le principal agent d'une affaire

OUVRIR. v. a. (*Aperire.*) (*J'ouvre, il ouvre; nous ouvrons*, etc. *J'ouvrais. J'ouvris. J'ouvrirai. J'ouvrirais. Ouvre; ouvrez. Que j'ouvre. Que j'ouvrisse. Ouvert.*) Faire que ce qui était clos, fermé, ne le soit plus. Se dit De ce qu'on ouvre, et de ce qui sert à ouvrir. | *Ouvrir l'esprit*, Le rendre plus capable de connaître, de penser. | Absol., Ouvrir la porte. | Pratiquer une ouverture, une percée. | Entamer, fendre, couper, percer qq. ch. | *Ouvrir qq.*, Ouvrir son corps après sa mort. | Commencer à creuser, à fouiller. | Diviser une chose, séparer les parties jointes ou contiguës dont elle est formée. | *Ouvrir la bouche*, Parler. | *Ouvrir les yeux*, Regarder. | Séparer, écarter. | Rendre une chose libre, en rendre facile l'abord, le passage, l'occupation. | Commencer. | *Ouvrir la lice*, Entrer le premier dans la lice. | *Ouvrir boutique*, Commencer à tenir boutique. | *Ouvrir un avis*, Être le premier à proposer un avis. | *Ouvrir un crédit à qqn.*, L'autoriser à prendre à une caisse jusqu'à

concurrence d'une certaine somme, ou même tout l'argent dont il aura besoin. | V. n. *Cette porte ouvre sur le jardin*, Elle donne accès dans le jardin. | Pron., *S'ouvrir à qqn.*, Lui confier, lui déclarer ce qu'on pense sur qq. ch. | *Tenir table ouverte*, Tenir une table où l'on reçoit beaucoup de personnes, même celles qui n'ont pas été priées. | *Ce pays est ouvert*, Il n'y a ni rivières, ni montagnes, ni places fortes, qui empêchent l'ennemi d'y entrer. | *Cette ville est ouverte*, Elle n'est point fortifiée. | *Compte ouvert*, Celui qui n'est point arrêté, et auquel on ajoute journellement des articles. | *Guerre ouverte*, Guerre déclarée. | Adj., Franc, sincère. | À FORCE OUVERTE. loc. adv. Les armes à la main. | À COEUR OUVERT. loc. adv. Sans déguisement. | À BRAS OUVERTS. loc. adv. Avec empressement, avec cordialité. | À LIVRE OUVERT. loc. adv. Sans préparation, sans étude préalable. | À BUREAU OUVERT. loc. adv. de comm. Dès qu'on se présente.

OUVROIR. s. m. Lieu où plusieurs ouvriers travaillent ensemble dans les communautés de filles. Le lieu où elles s'assemblent à des heures réglées pour travailler à différents ouvrages. (Ou-vrouar.)

OVAIRE. s. m. (*Ovum.*) L'organe où sont renfermés les œufs dans la femelle des animaux ovipares. | Chacun des deux corps glanduleux placés près des reins, au-dessus de la matrice, et que l'on suppose remplir les mêmes fonctions. | La partie inférieure du pistil, où sont attachées les semences. (O-vè-re.)

OVALAIRE. adj. des 2 g. Qui est de forme ovale. (O-va-lè-re.)

OVALE. adj. des 2 g. Qui est de figure ronde et oblongue, à peu près semblable à celle d'un œuf. | Subst. masc. Figure ronde et oblongue.

OVATION. s. f. (*Ovatio.*) Espèce de triomphe, chez les Romains, où le triomphateur entrait dans la ville à pied ou à cheval, et sacrifiait une brebis. | Se dit Des honneurs que plusieurs personnes assemblées rendent à une autre, en lui faisant cortége, en la portant dans leurs bras, etc. (O-va-sion.)

OVE. s. m. Ornement taillé en forme d'œuf.

OVIPARE. adj. des 2 g. et subst. m. (*Ovum parere.*) Se dit Des animaux qui se reproduisent par des œufs.

OVOÏDE. adj. des 2 g. (*Ovum*, lat.; *eidos*, gr.) Qui est en forme d'œuf, qui a la forme d'un œuf. (O-vo-i-de.)

OXYCRAT. s. m. (*Oxukraton*, gr.) Boisson qui se fait avec de l'eau, du vinaigre et du sucre. (Oc-si-cra.)

OXYDABLE. adj. des 2 g. Qui peut s'oxyder. (Oc-si-da-ble.)

OXYDATION. s. f. Action d'oxyder, État de ce qui est oxydé. (Oc-si-da-sion.)

OXYDE. s. m. (*Oxus.*) Résultat de la combinaison de l'oxygène avec qq. autre subst. (Oc-si-de.)

OXYDER. v. a. Réduire à l'état d'oxyde. (Oc-si-dé.)

OXYGÉNATION. s. f. Action d'oxygéner; État de ce qui est oxygéné. (Oc-si-jé-na-sion.)

OXYGÈNE. s. m. (*Oxus generare.*) L'un des principes de l'air atmosphérique, qui entretient la respiration et la combustion, et qui, combiné avec différentes substances, forme les oxydes et les acides. (Oc-si-jè-ne.)

OXYGÉNER. v. a. Opérer la combinaison d'un corps avec l'oxygène. On dit plus ordin. *Oxyder*, quand il s'agit De métaux. (Oc-si-jé-né.)

OXYGONE. adj. des 2 g. (*Oxus gonia*, gr.) *Triangle oxygone*, Triangle dont tous les angles sont aigus. (Oc-si-go-ne.)

OXYMEL. s. m. (*Oxus mel.*) Boisson qui se fait avec de l'eau, du miel et du vinaigre. (Oc-si-mèl.)

OYANT, ANTE. adj. verbal et subst. (*Audiens.*) Celui, celle à qui on rend un compte en justice. (Oua ian.)

P.

P. s. m. Lettre consonne, la 16[e] de l'alphabet. On la nomme *Pé*, suivant l'appellation ancienne et usuelle, et *Pe*, suivant la méthode moderne. | Quand le P est suivi de la lettre H, ces deux consonnes se prononcent comme F. Ainsi on prononce *Philosophe* comme s'il y avait *Filosofe*.

PACAGE. s. m. (*Pascua.*) Lieu où l'herbe est abondante, et où l'on mène paître les bestiaux. | *Droit de pacage*, Droit d'envoyer paître dans certains pâturages. (Pa-ca-je.)

PACAGER. v. n. Faire paître, faire pâturer. (Pa-ca-jé.)

PACANT. s. m. (*Pascens.*) Un manant, un homme grossier. (Pop. et vi.)

PACE (IN). T. lat. Dans les monastères, désignait La prison où l'on enfermait pour leur vie ceux qui avaient commis quelque grande faute. Subst., *Mettre un religieux dans l'in pace d'un couvent.* (I-ne-pa-se.)

PACHA. s. m. (*Pa-cha*, ar.) Titre d'honneur qui se donne en Turquie à des personnes considérables, même sans gouvernement. On disait autrefois *Bacha*.

PACHALIK. s. m. Étendue de pays soumise au gouvernement d'un pacha. (Pa-cha-lic.)

PACHYDERME. s. et adj. m. (*Pachuderma*, gr.) Se dit Des animaux mammifères qui ont la peau très-épaisse, et les pieds terminés par plus de deux sabots. (Pa-chi-dèr-me.)

PACIFICATEUR. s. m. (*Pacificator.*) Celui qui pacifie, qui apaise les troubles d'un État, les dissensions d'une ville, d'une

famille, les différends des particuliers. | Adj., *Un pouvoir pacificateur.* (Pa-si-fi-ca-teur.)

PACIFICATION. s. f. (*Pacificatio.*) Le rétablissement de la paix dans un État agité par des dissensions intestines. | Le soin qu'on prend pour apaiser les dissensions domestiques, les différends entre particuliers. (Pa-si-fi-ca-sion)

PACIFIER. v. a. (*Pacificare.*) Apaiser, calmer en rétablissant la paix. (Pa-si-fié.)

PACIFIQUE. adj. des 2 g. (*Pacificus.*) Qui aime la paix, qui est faborable à la paix. | Paisible, tranquille, exempt de guerre. | *Mer Pacifique*, La mer qui est au couchant de l'Amérique, et qu'on nomme autrement Mer du Sud. (Pa-si-fic-e.)

PACIFIQUEMENT. adv. D'une manière pacifique, tranquillement. (Pa-si fic-e-man.)

PACOTILLE. s. f. (*Pack*, all.) Certaine quantité de marchandises, qu'il est permis à ceux qui s'embarquent sur un vaisseau d'emporter avec eux, afin d'en faire commerce pour leur propre compte. | Se dit de Certaines parties de marchandises qui composent ensemble la cargaison d'un navire. | *Marchandises de pacotille*, Marchandises de qualité inférieure, qu'on envoie ordin. dans les colonies. | Fam., Certaine quantité d'objets qcqs. (Pa-co-ti-lle [ll m.].)

PACTA CONVENTA. s. m. pl. Expr. lat. Les conventions que le roi de Pologne, nouvellement élu, et la république, s'obligeaient mutuellement d'observer et de maintenir. (Con-vin-ta.)

PACTE. s. m. (*Pactum.*) Convention. | *Pacte de famille*, Accord fait entre les membres d'une famille souveraine occupant des trônes différents.

PACTISER. v. n. Faire un pacte, une convention. | Composer, transiger. (Pac-ti zé.)

PADOU. s. m. (*Padoue*, n. pr.) Ruban tissu moitié de fil et moitié de soie.

PADOUANE. s. f. Nom donné à certaines médailles qui ont été parfaitement contrefaites d'après l'antique par deux graveurs de Padoue.

PAGAIE. s. f. Rame dont se servent les Indiens pour faire voguer leurs pirogues. (Pa-gèe [g m.].)

PAGANISME. s. m. (*Paganus.*) Idolâtrie, religion des païens, culte des faux dieux.

PAGE. s. f. (*Pagina.*) Un des côtés d'un feuillet de papier, de parchemin, etc. | L'écriture ou l'impression contenue dans la page même. | *Mettre en pages*, Rassembler plusieurs paquets de composition, pour en former des pages d'une longueur déterminée. *Metteur en pages*, Le compositeur chargé de cette opération. | Le contenu de la page considérée sous le rapport littéraire. (Pa-je.)

PAGE. s. m. (*Pais*, gr.) Jeune homme servant auprès d'un roi, d'un prince, etc., dont il porte la livrée. | *Être sorti de page*, *être hors de page*, Avoir accompli le temps de son service dans les pages. | Subst., *Le hors de page*, La récompense accordée aux pages qui sortent de service. | Fam., *Hors de page*, Hors de la dépendance d'autrui. | *Pages de la musique*, Enfants qui étaient élevés pour chanter devant le roi. | *Page de la vénerie*, Jeune homme destiné à devenir officier de vénerie.

PAGINATION. s. f. (*Pagina.*) Série des numéros des pages d'un livre. (Pa-ji-na-sion.)

PAGINER. v. a. Numéroter les pages d'un livre. (Pa-ji-né.)

PAGNE. s. m. (*Pannus.*) Morceau de toile de coton, dont les nègres et les Indiens qui vont nus se couvrent depuis la ceinture jusqu'aux genoux. (Pa-*n*e [n m.].)

PAGNON. s. m. (*Pagnon*, n. pr.) Drap noir très-fin, fabriqué à Sedan. Adj., *Du drap pagnon.* (Pa-*n*on [n m.].)

PAGNOTE. s. m. (*Pagnotta.* it.) Poltron, lâche. (Vi.) | *Mont pagnote*, Tout lieu élevé d'où l'on peut, sans aucun péril, regarder un combat. (Vi.) (Pa-no-te [n m.].)

PAGNOTERIE. s. f. Action de pagnote. (Vi.) (Pa-*n*o-te-rie [n m.].)

PAGODE. s. f. (*Pakoda*, ind.) Nom que l'on donne aux temples païns de certains peuples de l'Asie, particulièrement à ceux des Chinois, des Indiens et des Siamois. | L'idole qu'on adore dans un temple de ce genre. | Se dit de Petites figures, ordin. de porcelaine, et qui souvent ont la tête mobile. | Fam., Personne qui fait beaucoup de gestes insignifiants. | Monnaie d'or en usage dans l'Inde, et dont la valeur et le poids varient selon les différents lieux.

PAIEMENT. s. m. *V.* PAYEMENT.

PAÏEN, ENNE. adj. (*Paganus.*) Idolâtre, adorateur des faux dieux, des idoles. Il se dit principalement par opposition à Chrétien, et en parlant Des anciens peuples. | Se dit Des peuples modernes qui adorent des idoles. | Qui est relatif au culte des faux dieux, des idoles. | Subst., se dit Des personnes. (Pa-iin; ië-ne.)

PAILLARD, ARDE. adj. et subst. Luxurieux, adonné aux plaisirs charnels. Ce mot est libre. (Pa-llar [ll m.].)

PAILLARDER. v. n. Faire des actes d'impudicité. (Vi.) (Pa-llar-dé [ll m.].)

PAILLARDISE. s. f. Goût, habitude de l'impudicité. | Au plur., Les actions que ce goût, cette habitude fait commettre. (Pa-llar-di-ze [ll m.].)

PAILLASSE. s. f. Amas de paille enfermé dans de la toile, qu'on étend sur un lit entre le bois ou le fond sanglé et les matelas. | La toile où la paille est enfermée. (Pa-lla-se [ll m.].)

PAILLASSE. s. m. Bateleur dont le rôle est d'imiter gauchement les tours de force ou d'adresse de ses camarades.

PAILLASSON. s. m. Sorte de paillasse

plate, et piquée entre deux coutils, qu'on met au devant des fenêtres pour garantir une chambre du soleil, du bruit. | Espèce de claie faite avec de la paille longue, étendue et attachée sur des perches, qui sert à garantir de la gelée les couches et les espaliers. | Natte de paille ou de roseau qu'on met à l'entrée d'un appartement pour servir à essuyer les pieds. (Pa-lla-son [ll m.].)

PAILLE. s. m. (*Palea.*) Le tuyau et l'épi du blé, du seigle, de l'orge, etc., quand le grain en a été séparé. | *Un cent, un millier, de paille*, Un cent, un millier de bottes de paille. | *Une paille*, Un fétu, un très-petit brin de paille. | Fam., *Homme de paille*, Homme de néant, de nulle considération. | Fam., *Feu de paille*, Passion qui commence avec ardeur, et qui est de peu de durée. | *Rompre la paille*, Annuler un accord, un marché. Cesser tout commerce toute liaison avec qqn. | *Tirer à la courte paille*, Tirer au sort avec des brins de paille d'une longueur inégale. | *Paille-en-cul*, *Paille-en-queue*, Oiseau de mer dont la queue a deux longues plumes étroites. | Certain défaut de liaison dans la fusion des métaux. | Défaut qui se trouve qqf. dans les pierreries, principalement dans les diamants, et qui en diminue l'éclat. (Pa-lle [ll m.].)

PAILLER. s. m. La cour d'une ferme où il y a des pailles, des grains. Adj., *Chapon pailler.* | *Être sur son pailler*, Être en lieu où l'on est le plus fort. (Pa-llé [ll m.].)

PAILLET. adj. m. Se dit Du vin rouge peu chargé de couleur. (Pa-llë [ll m.].)

PAILLETTE. s. f. Petit morceau d'une lame d'or, d'argent, de cuivre, ou d'acier, qui est mince, percé au milieu, et qu'on applique sur qq. étoffe pour l'orner. | Se dit De petites parcelles d'or qu'on trouve dans le sable de qqs. rivières. (Pa-llë-te [ll m.].)

PAILLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui vend ou qui voiture de la paille. (Pa-lleur; eû-ze [ll m.].)

PAILLEUX. adj. m. Se dit Du fer et des autres métaux qui ont des pailles. (Pa-lleû [ll m.].)

PAILLON. s. m. Grosse paillette. | Se dit De ces lames de cuivre battu, très-minces, colorées d'un côté, dont les joailliers mettent de petits morceaux au fond des chatons des pierres précieuses et des cristaux. | Un petit morceau de soudure. (Pa-llon [ll m.].)

PAIN. s. m. (*Panis.*) Aliment fait de farine pétrie et cuite. | Fam., *Manger du pain d'un autre*, Être domestique. | *Pain cuit*, Ouvrage, travail qui ne sert pas au moment où il vient d'être fait, mais qui servira plus tard. | Fam., *Avoir son pain cuit*, Avoir sa subsistance assurée. | *Donner une chose pour un morceau de pain*, La vendre à fort bas prix. | Pop., *Faire passer le goût du pain à qqn.*, Le faire mourir. | *Pain d'épice*, Certain pain qui est fait avec de la farine de seigle, du miel, des épices, etc.— *Pain bénit*, Pain qui est béni avec les cérémonies de l'Église, et que l'on distribue à la grand'messe, dans les églises paroissiales.— *Pain à cacheter*, Sorte de petit pain sans levain et très-mince, dont on se sert pour cacheter les lettres. | *Pain à chanter*, Pain sans levain, coupé en rond, portant l'empreinte de la figure ou de qq. symbole de Jésus-Christ, et que le prêtre consacre pendant la messe. | *Le pain des anges*, *le pain céleste*, L'Eucharistie. | *Pain quotidien*, La nourriture de chaque jour ou les besoins journaliers. | Fam., Ce que l'on fait tous les jours ou presque tous les jours. | La nourriture, la subsistance. | Se dit De certaines substances mises en masse. | *Arbre à pain*, Nom vulgaire du Jaquier. | *Pain-de-coucou*, Plante. *V.* Alleluia. | *Pain de pourceau*, Plante. *V.* Cyclamen. | *Pain-de-singe*, Fruit. *V.* Baobab. (Pin.)

PAIR. adj. m. (*Par.*) Égal, semblable, pareil. | *Nombre pair*, Nombre qui peut se diviser exactement par le nombre deux. | *Pair ou non*, Sorte de jeu dans lequel on donne à deviner si le nombre de plusieurs choses que l'on tient dans la main est pair ou impair. | *Pair et impair*, Sorte de jeu qui se joue avec trois dés, comme le passe-dix. | Subst., *Vivre avec ses pairs*, Se dit Du mâle ou de la femelle de certains oiseaux, en parlant de l'un par rapport à l'autre. | *Le pair*, L'égalité de change qui résulte de la comparaison du prix d'une espèce dans un pays avec le prix de la même espèce dans un autre pays. | *La rente est au pair*, Elle ne perd rien sur la place; elle se vend et s'achète au prix de sa création. | *Être au pair*, N'avoir point de travail en arrière. | De pair. loc. adv. D'égal, d'une manière égale. | Hors du pair, hors de pair. loc. adv. Au-dessus de ses égaux. (Pèr.)

PAIR. s. m. Titre de dignité, se disait Des grands vassaux du roi. S'est dit plus tard De ceux qui possédaient des terres érigées en pairies, et qui avaient droit de séance au parlement de Paris. | Se disait Des principaux vassaux d'un seigneur, qui, en certaines affaires, avaient droit de juger avec lui. | Se dit Des membres de la chambre qui exerce la puissance législative avec le roi et la chambre des députés. (Pèr.)

PAIRE. s. f. Couple d'animaux de la même espèce, mâle et femelle. | Se dit De certains volatiles. | Fam., *Une paire d'amis*, Deux amis. | Se dit de Deux choses de même espèce, qui vont ou nécessairement ou ordin. ensemble. | Abusiv., *Une paire d'heures*, Un livre qui contient les prières du jour et celles de la nuit. | *Paire de nerfs*, ou *Paire*, Chaque division de nerfs semblables qui ont une origine commune. | Chose unique, mais composée essentiellement de deux pièces. (Pè-re.)

PAIREMENT. adv. *Nombre pairement*

pair, Nombre pair, dont la moitié est aussi un nombre pair. (Pè-re-man.)

PAIRESSE. s. f. Se dit Des femmes qui, en Angleterre, possèdent une pairie femelle. (Pè-re-se.)

PAIRIE. s. f. Dignité de pair qui était attachée à un grand fief relevant immédiatement de la couronne. | Le fief, le domaine auquel cette dignité était attachée. | *Pairies femelles*, Celles qui passaient aux femmes. | La dignité de membre de la chambre qui concourt avec le roi et avec la chambre des députés à la confection des lois. (Pè-rie.)

PAISIBLE. adj. des 2 g. (*Pax.*) Qui est doux et pacifique. | Se dit Des animaux. | Qui n'est point inquiété, qui n'est point troublé dans la possession d'un bien. | En parlant Des choses, Qui n'est point troublé, point agité. | Où l'on est en paix, où il n'y a point de bruit. (Pë-zi-ble.)

PAISIBLEMENT. adv. D'une manière paisible, sans trouble. (Pë-zi-ble-man.)

PAISSON. s. f. (*Pascere.*) Tout ce que les bestiaux et les bêtes fauves paissent et broutent. (Pè-son.)

PAÎTRE. v. a. et n. (*Pascere.*) (*Je pais, il paît; nous paissons*, etc. *Je paissais. Je paîtrai. Je paîtrais. Paissez. Que je paisse. Paissant :* les autres temps sont inusités.) Se dit Des animaux qui broutent l'herbe, qui la mangent sur la racine, ou qui se nourrissent de certains fruits tombés par terre. | Pop., *Envoyer paître qqn.*, Le renvoyer avec mépris. | Faire paître, mener paître. | *Paître un oiseau*, Lui donner à manger. | Pron., Se repaître, se nourrir; se dit Des oiseaux carnassiers. | *Se paître de chimères*, Se livrer à de vaines imaginations. | Pu. part. *Un faucon qui a pu.* (Pè-tre.)

PAIX. s. f. (*Pax.*) Situation tranquille d'un État, d'un peuple, d'un royaume qui n'a point d'ennemis à combattre. | Absol., Traité de paix. | La concorde, la tranquillité intérieure qui règne dans les États, dans les familles. | Se dit Des animaux. | *Faire la paix*, se réconcilier. | La tranquillité de l'âme. | *L'ange de paix*, Jésus-Christ. | *Laisser qqn. en paix*, Ne plus le molester, ne plus l'importuner. | Calme, repos, silence, éloignement du bruit ou des affaires. | Sorte d'interj. dont on se sert pour faire faire silence. | La patène que le prêtre donne à baiser quand on va à l'offrande, et Cette plaque que l'acolyte, après l'*Agnus Dei*, porte à baiser aux principales personnes du chœur. (Pè.)

PAL. s. m. (*Palus.*) Pieu, pièce de bois longue et aiguisée par un bout. | Son plur. est *Paux* ou *Pals.*

PALADIN. s. m. (*Palatinus.*) Se dit de qqs. principaux seigneurs qui suivaient Charlemagne à la guerre, et Des chevaliers qui couraient le monde en cherchant des aventures. | Fam., Homme qui a de la prétention à la bravoure et à la galanterie.

PALAIS. s. m. (*Palatium.*) Maison vaste et somptueuse destinée à loger un souverain, un prince, un grand personnage, etc. | Maison magnifique. | Se dit Des maisons considérables de la plupart des villes d'Italie. | *Le palais de justice*, ou, absol., *Le palais*, Le lieu où les tribunaux rendent la justice. | *Jours de palais*, Les jours où l'on plaide au palais. | *Gens de palais*, Les juges, avocats, avoués, huissiers, etc. | Les officiers et les gens du palais. | La profession d'avocat. (Pa-lè.)

PALAIS. s. m. (*Palatum.*) La partie supérieure du dedans de la bouche. | Le sens du goût. | La partie supérieure du fond de la corolle, dans les labiées et les personnées.

PALAN. s. m. Assemblage de poulies et de cordages, dont on se sert sur les bâtiments.

PALANÇONS. s. m. pl. Morceaux de bois qui retiennent les torchis. (Pa-lan-son.)

PALANQUE. s. f. Retranchement formé de pièces de bois jointives et plantées verticalement. (Pa-lanc-e.)

PALANQUIN. s. m. Sorte de chaise, de litière, que des hommes portent sur leurs épaules, et dont les personnes considérables se servent, dans l'Inde et à la Chine, pour se faire transporter d'un lieu à un autre. (Pa-lanc-in [c m.].)

PALASTRE. s. m. Boîte de fer qui forme la partie extérieure d'une serrure.

PALATALE. adj. et s. f. (*Palatum.*) Se dit Des consonnes produites par les mouvements de la langue qui va toucher le palais.

PALATIN. adj. m. (*Palatinus.*) Titre de dignité qu'on donnait jadis à tous ceux qui avaient quelque office ou charge dans le palais d'un prince. | Se dit Des seigneurs qui avaient un palais où l'on rendait la justice. Subst., *Les palatins de France.* | Se dit, subst., Du vice-roi de Hongrie, et de Chaque gouverneur de province en Pologne. Adj., *Un seigneur palatin.*

PALATIN, INE. adj. (*Palatinus.*) Qui a rapport au palais.

PALATINAT. s. m. La dignité de palatin. | Se dit Du pays qui était sous la domination de l'électeur palatin. | Nom de chaque province de la Pologne. (Pa-la-ti-na.)

PALATINE. adj. f. *Maison palatine*, La maison, la famille de l'électeur palatin. *Princesse palatine*, ou *Palatine*, Femme d'un palatin, ou Princesse de la maison palatine.

PALATINE. s. f. Fourrure que les femmes portent sur le cou en hiver.

PALE. s. f. (A bref.) Espèce de petite vanne qui sert à ouvrir et à fermer le biez d'un moulin, la chaussée d'un étang. | La partie d'une rame, d'un aviron, qui est plate, et qui entre dans l'eau. | Carton carré garni ordin. de toile blanche, et servant à couvrir le calice quand on dit la messe.

PÂLE. adj. des 2 g. (*Pallidus.*) Blême dé-

coloré par une teinte de blanc sans vivacité, sans éclat. | Poét., *Les pâles ombres*, Les âmes des morts. | Se dit Des corps lumineux, quand ils ne répandent qu'une lumière faible, terne, blafarde. | Se dit Des couleurs qui sont déchargées, qui ne sont pas vives. | Se dit Du style, quand il manque d'éclat, de couleur.

PALÉE. s. f. (*Palus.*) Rang de pieux enfoncés en terre à refus de mouton, pour former une digue, soutenir des terres, etc.

PALEFRENIER. s. m. Valet qui panse des chevaux. (Pa-le-fre-nié.)

PALEFROI. s. m. Cheval de parade sur lequel les rois et les grands seigneurs faisaient leur entrée dans les villes. Se dit Des chevaux qui servaient ordin. aux dames, avant qu'on eût l'usage des carrosses. (Pa-le-froua.)

PALÉOGRAPHIE. s. f. (*Palaios, graphé*, gr.) Science des écritures anciennes, art de les déchiffrer. (Pa-lé-o-gra-fie.)

PALERON. s. m. (*Pala.*) Cette partie de l'épaule qui est plate et charnue. Se dit De certains animaux.

PALESTINE. s. f. Caractère d'imprimerie entre le gros parangon et le petit canon, dont le corps est de 22 points. (Pa-lès-ti-ne.)

PALESTRE. s. f. (*Palæstra.*) Nom que les Grecs et les Romains donnaient aux lieux publics où les jeunes gens se formaient aux différents exercices du corps. | Les exercices mêmes. (Pa-lès-tre.)

PALESTRIQUE. adj. des 2 g. et subst. f. (*Palæstricus.*) Se dit Des exercices qui se faisaient dans les palestres, et n'est guère usité. (Pa-les-tric-e.)

PALET. s. m. (*Pala.*) Pierre plate et ronde, ou morceau de métal de la même forme, avec lequel on joue en le jetant le plus près qu'on peut du but qui a été marqué. (Pa-lè.)

PALETTE. s. f. (*Pala.*) Instrument de bois plat, qui a un manche, et avec lequel les enfants jouent qqf. au volant. | Petite planche fort mince, d'un bois dur, sur laquelle les peintres placent leurs couleurs, et qu'ils tiennent de la main gauche, à l'aide d'un trou pratiqué vers le bord pour y passer le pouce. | *Charger sa palette*, Y mettre les couleurs. | *Il a une palette brillante*, se dit D'un peintre qui est bon coloriste; et D'un poëte dont le style a de l'éclat. | Espèce de petite écuelle de métal, et d'une capacité déterminée, dans laquelle on reçoit le sang de ceux à qui on ouvre la veine. | La quantité de sang qu'on tire par la saignée. (Pa-lè-te.)

PALÉTUVIER. s. m. Arbre des Indes, qui s'élève à 10 ou 12 pieds, et dont la semence commence à germer dans l'intérieur du fruit aussitôt qu'elle est parvenue à sa maturité. (—vié.)

PÂLEUR. s. f. La couleur de ce qui est pâle. Se dit Des personnes.

PÂLI. s. m. Langue sacrée de l'île de Ceylan et de la presqu'île au delà du Gange. Adj., *La langue pâli.*

PALIER. s. m. Espace ou plate-forme servant de repos dans un escalier, dans un perron, dans une rampe douce, ou dans les gradins d'un théâtre. (Pa-lié.)

PALIFICATION. s. f. (*Palus, facere.*) Action d'affermir, de fortifier un sol avec des pilotis. (Pa-li-fi-ca-sion.)

PALIMPSESTE. s. m. (*Palimpsestus.*) Manuscrit sur parchemin ou sur papier dont on a fait disparaître l'écriture, pour y écrire de nouveau. Adj., *Un manuscrit palimpseste.* (Pa-lin-psès-te.)

PALINGÉNÉSIE. s. f. (*Palingensia.*) Régénération, renaissance. (Pa-lin-jé-né-zie.)

PALINOD. s. m. (*Palin, odé*, gr.) Poeme en l'honneur de l'immaculée Conception de la Vierge. (Vi.) (Pa-li-nò.)

PALINODIE. s. f. (*Palinodia.*) Rétractation de ce qu'on a dit. | Fam., *Chanter la palinodie*, Se rétracter.

PÂLIR. v. n. (*Pallere.*) Devenir pâle. | Rendre pâle.

PALIS. s. m. (*Pallus.*) Petit pieu pointu par un bout, dont plusieurs, enfoncés en terre et rangés à la suite les uns des autres, forment une clôture. | Lieu entouré de palis. (Pa-li.)

PALISSADE. s. f. (*Palus.*) Clôture de palis; espèce de barrière faite avec des pieux, ou même avec des planches, fichés en terre. | Chacun des pieux qui forment la palissade. | Mur de verdure; suite d'arbres ou d'arbustes feuillus, plantés à la ligne, et dont les branches, qu'on laisse croître dès le pied, forment une espèce de haie, que l'on taille de temps en temps. (Pa-li-sa-de.)

PALISSADER. v. a. Entourer une fortification de palissades. | Dresser, établir des palissades autour des murailles d'un jardin, d'un parc. (Pa-li-sa-dé.)

PALISSAGE. s. m. Action de palisser un un arbre. (Pa-li-sa-je.)

PÂLISSANDRE ou PALIXANDRE. s. m. Bois violet propre aux ouvrages de tour et de marqueterie. (Pa-li-san-dre; Pa-lic-san-dre.)

PÂLISSANT, ANTE. adj. Qui pâlit, qui devient pâle. (Pâ-li-san.)

PALISSER. v. a. (*Palus.*) Étendre et fixer contre une muraille ou un treillage les branches d'un arbre dont on veut faire un espalier. (Pa-li-sé.)

PALLADIUM. s. m. Mot lat. Statue de Pallas, qui passait pour être le gage de la conservation de Troie. Se dit Des divers objets auxquels certaines villes, certains empires attachaient leur durée. | Tout ce qui est le garant de la conservation d'une chose. (Pa-la-di-o-me.)

PALLADIUM. s. m. Espèce de métal blanc, extrêmement difficile à fondre.

PALLAS. s. f. (*Palliatus.*) Nom d'une planète découverte par Olbers.

PALLIATIF, IVE. adj. Qui pallie. *Remède palliatif, cure palliative*, Remède qui ne guérit pas à fond, cure qui ne soulage que pour peu de temps. | Palliatif. subst. *Ce remède n'est qu'un palliatif.*

PALLIATION. s. f. Déguisement, action de pallier. (Vi.) | Adoucissement, modération de la douleur et des symptômes les plus violents. (Pal-li-a-sion.)

PALLIER. v. a. Déguiser, couvrir une chose qui est mauvaise, l'excuser en y donnant quelque couleur favorable. | *Pallier le mal*, Ne le guérir qu'en apparence. (Pa-li-é.)

PALLIUM. s. m. Mot lat. Ornement fait de laine blanche, semé de croix noires, et béni par le pape, qui l'envoie aux archevêques. (Pal-li-o-me.)

PALMA-CHRISTI. s. m. *Voy.* Ricin.

PALME s. f. (*Palma.*) Branche de palmier. | Le palmier même. | Poét., *Remporter la palme*, Remporter la victoire. | *La palme du martyre*, La gloire éternelle qui est le prix de la mort soufferte par les martyrs pour la confession de la foi.

PALME. s. m. (*Palma.*) Espèce de mesure commune en Italie, et qui est de l'étendue de la main. | Nom d'une mesure en usage chez les anciens.

PALMÉ, ÉE. adj. (*Palma.*) Divisé profondément en plusieurs lanières allongées, de manière à ressembler à une main ouverte | Se dit Des pieds des oiseaux dont les doigts sont unis par une membrane.

PALMETTE. s. f. Ornement en forme de feuille de palmier, qu'on taille ou qu'on applique sur des moulures, qu'on peint ou qu'on brode sur des étoffes, etc. (Pal-mĕ-te.)

PALMIER. s. m. (*Palma.*) Arbre portant des fruits qu'on nomme Dattes, et qui ne vient guère que dans les pays chauds. Famille d'arbres monocotylédones, tels que le dattier, le cocotier, dont la plupart croissent entre les tropiques. (Pal-mié.)

PALMIPÈDE. s. et adj. m. (*Palma, pes.*) Se dit Des oiseaux nageurs qui ont des pieds dont les doigts sont unis par une membrane.

PALMISTE. s. m. Nom générique et vulgaire des palmiers dont la cime porte une espèce de chou, appelé *Chou-palmiste*, qui est formé par les feuilles tendres de la pousse nouvelle, et qui se mange.

PALMITE. s. m. La moelle des palmiers.

PALOMBE. s. f. (*Palumbus.*) Espèce de pigeon ramier des provinces voisines des Pyrénées. (Pa-lon-be.)

PALONNIER. s. m. (*Palus.*) Pièce qui fait partie du train d'un voiture, et à laquelle les traits des chevaux sont attachés. (Pa-lo-nié.)

PALOT. s. m. T. de mépris. Un villageois fort grossier. Pop. (Pa-lô.)

PÂLOT, OTTE. adj. Un peu pâle. Fam. (Pâ-lô; o-te.)

PALPABLE. adj. des 2 g. Qui se fait sentir au toucher. | Fort évident, fort clair.

PALPABLEMENT. adv. D'une manière palpable. (Pal-pa-ble-man.)

PALPE. s. f. Se dit de Ces petites antennes, au nombre de deux ou davantage, articulées, sensibles et mobiles, qui sont placées à la partie inférieure de la bouche d'un insecte.

PALPÉBRAL, ALE. adj. Qui appartient aux paupières.

PALPER. v. a. (*Palpare.*) Toucher avec la main doucement, à plusieurs reprises, et en pressant légèrement; manier. | Fam., *Palper de l'argent*, Le toucher, le recevoir.

PALPITANT, ANTE. adj. Qui palpite.

PALPITATION. s. f. (*Palpitatio.*) Agitation convulsive de quelque partie du corps. | Se dit Des battements du cœur, lorsqu'ils deviennent plus forts, plus sensibles qu'à l'ordinaire. (Pal-pi-ta-sion.)

PALPITER. v. n. (*Palpitare.*) Avoir des palpitations. | Se dit Des mouvements réglés du cœur, du sein, etc.

PALTOQUET. s. m. T. de mépris. Un homme épais et grossier. Popul. (Pal-toc-ĕ [e m.].)

PALUS. s. m. (*Palus.*) Marais. *Le Palus Méotide*, ou *Les Palus Méotides*, Nom ancien de la mer d'Azof ou de Zabache.

PÂMER. v. n., ou SE PÂMER. v. pron. (*Spasma.*) Tomber en pâmoison, en défaillance. | Fam., *Pâmer de rire*, *se pâmer de rire*, ou *Rire à pâmer*, *à se pâmer*, Rire bien fort.

PÂMOISON. s. f. Défaillance, évanouissement. (Pâ-moua-zon.)

PAMPE. s. f. (*Pampinus.*) La feuille du blé, de l'orge, etc. (Pan-pe.)

PAMPHLET. s. m. Mot angl. Brochure. Se prend souvent en mauvaise part. (Pan-flè.)

PAMPHLÉTAIRE. s. m. Auteur de pamphlets. (Pan-flé-tè-re.)

PAMPLEMOUSSE. s. f. Espèce d'oranger dont le fruit, qui prend le même nom, est très-bon à manger, et devient qqf. aussi gros que la tête d'un homme. (Pan-plemou-se.)

PAMPRE. s. m. (*Pampinus.*) Branche de vigne avec ses feuilles. | Ornement d'architecture imitant une branche de vigne. (Pan-pre.)

PAN. s. m. (*Pannus.*) Partie considérable d'un vêtement, comme d'une robe, d'un manteau. | Partie d'un mur. | Un des côtés, une des faces d'un ouvrage de maçonnerie, de menuiserie, d'orfévrerie, etc., qui a plusieurs angles. | *Pan de comble*, Un des côtés de la couverture d'un comble. | *Pan coupé*, Surface qui remplace l'angle à la rencontre

de deux pans de mur. | *Pan de bois*, Assemblage de charpente dont on remplit les vides de maçonnerie, et qu'on recouvre d'un enduit sur lattes.

PANACÉE. s. f. (*Panacea.*) Remède universel. Nom de Quelques préparations pharmaceutiques. (Pa-na-sée.)

PANACHE. s. m. (*Penna.*) Assemblage de plumes flottantes, qui sert d'ornement. | *Panache de mer*, Nom donné à divers animaux aquatiques dont qqs. parties ont des formes de plumes. | La partie supérieure d'une lampe d'église. | La surface triangulaire de cette partie de voûte qu'on appelle Pendentif, et qui supporte un dôme ou un plafond en coupole.

PANACHER. v. n., ou SE PANACHER. v. pron. Se dit Des plantes dont les fleurs, les feuilles ou les fruits sont rayés ou bigarrés de couleurs qui tranchent avec la couleur naturelle. | Se dit De certains oiseaux.

PANACHURE. s. f. Se dit Des veines, des taches blanchâtres ou de diverses couleurs qui se mêlent à la couleur principale d'une fleur, d'une feuille ou d'un fruit.

PANADE. s. f. (*Panis.*) Espèce de soupe ordin. faite avec de l'eau, du sel, du beurre, un jaune d'œuf, et de la croûte de pain, qu'on laisse longtemps mitonner.

PANADER (SE). (*Penna.*) v. pron. Se dit D'une personne qui marche avec un air d'ostentation et de complaisance, à peu près comme un paon quand il fait la roue. Fam.

PANAGE. s. m. Droit que l'on paye au propriétaire d'une forêt, pour avoir la permission d'y mettre des porcs qui s'y nourrissent de gland, de faine, etc. (Pa-na-je.)

PANAIS. s. m. (*Pastinaca.*) Plante potagère, dont la racine, qui prend le même nom, est d'un blanc jaunâtre, et d'une saveur doucereuse. (Pa-në.)

PANARD. adj. m. Se dit D'un cheval dont les deux pieds de devant sont tournés en dehors. (Pa-nar.)

PANARIS. s. m. (*Paronychia.*) Inflammation flegmoneuse qui vient au bout des doigts ou à la racine des ongles, et qui fait éprouver de vifs élancements. (Pa-na-ri.)

PANATHÉNÉES. s. f. pl. (*Panathenææ.*) Fêtes solennelles qu'on célébrait à Athènes en l'honneur de Minerve. (Pa-na-té-née.)

PANCALIERS. s. m. Variété du chou frisé, qui tire son nom de la ville de Pancaliers, en Piémont, d'où elle nous a été apportée. | Adj., *Des choux pancaliers.* (Pan-ca-lié.)

PANCARTE. s. f. Placard affiché pour avertir le public de qq. ch., comme de certaines défenses, des droits imposés sur certaines denrées ou marchandises, etc. | Se dit, par plaisanterie, de Toute sorte de papiers et d'écrits.

PANCRACE. s. m. (*Pancratium.*) Exercice qui faisait partie de la gymnastique, et qui consistait dans la réunion de la lutte et du pugilat. (Pan-cra-se.)

PANCRATIASTE. s. m. Celui qui avait remporté le prix à la lutte et au pugilat. (Pan-cra-si-as-te.)

PANCRÉAS. s. m. (*Pancreas.*) Corps glanduleux situé dans l'abdomen, et qui verse dans l'intestin une liqueur analogue à la salive.

PANCRÉATIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport au pancréas. | *Suc pancréatique*, La liqueur qui sort du pancréas. (Pan-cré-a-tic-e.)

PANDECTES. s. f. pl. (*Pandectæ.*) Recueil des décisions données par les anciens jurisconsultes romains, auxquelles Justinien, qui les fit compiler, donna force de loi; n. autr. *Le Digeste.* | *Pandectes florentines*, L'édition des Pandectes faite sur le manuscrit de Florence. (Pan-dëc-te.)

PANDÉMONIUM. s. m. (*Pan, daimonion*, gr.) Lieu imaginaire que l'on suppose être la capitale des enfers, et où Satan convoque le conseil des démons. (Pan-dé-mo-ni-o-me.)

PANDICULATION. s. f. Action automatique et souvent forcée, par laquelle on porte le bras en haut, en renversant la tête et le tronc en arrière, et en allongeant les jambes. (Pan-di-cu-la-sion [e m.].)

PANDOUR ou PANDOURE. s. m. Nom de certains soldats hongrois.

PANÉGYRIQUE. s. m. (*Panegyricus.*) Discours public fait à la louange de qqn. | Fam., Tout ce qu'on dit à la louange de qqn. | Discours médisants, malins. (—ji-ric-e.)

PANÉGYRISTE. s. m. Celui qui fait un panégyrique; Celui qui fait l'éloge de qqn. (Pa-né-ji-ris-te.)

PANER. v. a. (*Panis.*) Couvrir de pain émietté de la viande qu'on fait griller ou rôtir. | *Eau panée*, Eau où l'on a fait tremper du pain grillé.

PANERÉE. s. f. Le contenu d'un panier entièrement rempli.

PANETERIE. s. f. Le lieu où se fait la distribution du pain dans les grandes maisons, les communautés, etc. | Abs., La paneterie du roi. | Les officiers qui servaient à la paneterie.

PANETIER. s. m. Celui qui est chargé, dans les communautés, les colléges, etc., de garder et de distribuer le pain. | *Grand panetier*, Grand officier de la couronne, qui avait autrefois la charge de faire distribuer le pain dans toute la maison du roi, et qui avait autorité sur tous les boulangers du royaume. (Pa-ne-tié.)

PANETIÈRE. s. f. Petit sac dans lequel les bergers, les bergères portent du pain en allant garder les moutons.

PANICULE. s. f. (*Paniculus.*) Disposition de fleurs ou de fruits dont les pédoncules, &

visés plusieurs fois et de différentes manières, s'élèvent inégalement. | (c m.)

PANICULÉ, ÉE. adj. Se dit Des tiges dont les rameaux, se divisant et se subdivisant diversement, forment une panicule. | (c m.)

PANIER. s. m. (*Panarium.*) Ustensile fait d'osier, de jonc, etc., qui sert à contenir des marchandises, des provisions, etc. | *Panier de marée*, Panier dans lequel on apporte d'ordinaire la marée à la halle. | *Panier à bouteilles*, Panier à compartiments, dans lequel on met des bouteilles. | *Panier à ouvrage*, Petite corbeille où les femmes mettent leurs ouvrages d'aiguille. | Fam., *Panier percé*, Personne qui dépense tout son argent. | Panerée, contenu d'un panier. | *Le fond du panier*, Le rebut, ce qu'il y a de moins beau et de moins bon. Fam. | Ruche d'abeilles faite en osier ou en paille. | Espèce de jupon, garni de verges de baleine, qui soutenait et étendait les jupes et la robe des femmes à droite et à gauche jusqu'à une largeur d'un demi-pied au moins de chaque côté. (Pa-nié.)

PANIFICATION. s. f. (*Panis*, *facere.*) Conversion des matières farineuses en pain. (Pa-ni-fi-ca-sion.)

PANIQUE. adj. des 2 g. (*Panicus.*) *Terreur panique*, Frayeur subite et sans fondement. Qqns. disent, par ellipse, *Une panique.* (Pa-nic-e.)

PANNE. s. f. (*Pannus.*) Sorte d'étoffe de soie, de fil, de laine, de coton, de poil de chèvre, fabriquée à peu près comme le velours, mais dont les poils sont plus longs et moins serrés. Absol., La panne de soie. (Pa-ne.)

PANNE. s. f. (*Pannus.*) Graisse dont la peau du cochon et de qqs. autres animaux se trouve garnie au dedans, et principalement au ventre.

PANNE. s. f. (*Pannus.*) *Mettre en panne*, Suspendre ou ralentir la marche d'un vaisseau, en disposant les voiles de manière que moitié de leur effort tende à le faire avancer, et que l'autre moitié tende à le faire reculer. | Fam., *Rester en panne*, Suspendre toute action en attendant l'événement ou un temps plus favorable.

PANNE. s. f. (*Pannus.*) Pièce de bois placée horizontalement sur la charpente d'un comble pour porter les chevrons. | La partie du marteau opposée au gros bout.

PANNEAU. s. m. (*Pannus.*) Petit pan. Chacune des faces d'une pierre taillée. | Plaque de carton, de fer-blanc ou de bois, qui sert à tracer les différentes faces d'une pierre. | Toute partie d'un ouvrage d'architecture, de menuiserie, etc., qui offre un champ, une surface de médiocre grandeur encadrée, ou ornée de moulures. | *Panneau de sculpture*, Les ornements sculptés dans un panneau. | *Panneau de glace*, Celui pour lequel on emploie une glace, au lieu de bois. | *Panneau de fer*, L'ensemble des ornements fixés dans le cadre d'un balcon, d'une rampe, d'une porte de fer. | Filet pour prendre des lièvres, des lapins, etc. | Famil., Piége. | Chacun des deux coussinets, qu'on met aux côtés d'une selle, sous les arçons, pour empêcher que le cheval ne se blesse. (Pa-nô.)

PANNEAUTER. v. n. Tendre des panneaux pour prendre des lapins, etc. (Pa-nô-té.)

PANNETON. s. m. (*Penis.*) La partie d'une clef qui entre dans la serrure. | *Panneton d'espagnolette*, Partie saillante sur le corps de l'espagnolette, qui sert à fermer les deux volets de la fenêtre. (Pa-ne-ton.)

PANONCEAU. s. m. (*Pannus.*) Écusson d'armoiries mis sur une affiche, pour y donner plus d'autorité; ou sur un poteau, pour marque de juridiction. | Se dit Des écussons placés à la porte des notaires. (Pa-non-sô.)

PANORAMA. s. m. (*Pan*, *horama*, gr.) Grand tableau circulaire et contigu, disposé de manière que le spectateur qui est au centre voit les objets représentés, comme si, placé sur une hauteur, il découvrait tout l'horizon dont il serait environné.

PANSAGE. s. m. Action de panser de la main un cheval, un mulet, etc. *V.* PANSEMENT. (Pan-sa-je.)

PANSE. s. f. (*Pantex.*) Ventre. Fam. | Le premier estomac des animaux ruminants. | La partie arrondie d'un petit *a*. | *N'avoir pas fait une panse d'*a, N'avoir rien écrit, n'avoir rien composé.

PANSEMENT. s. m. L'action de panser une plaie, une blessure. | Se dit Des soins qu'on donne et des remèdes qu'on emploie pour panser une blessure, des blessés. | L'action de panser les chevaux en santé. (Panse-man.)

PANSER. v. a. Lever l'appareil d'une plaie, d'une blessure; appliquer sur une plaie, sur une blessure les remèdes nécessaires à sa guérison. | En parlant D'un cheval, L'étriller, le brosser, le nettoyer, et lui donner tout ce qui lui est nécessaire. | Pop., *Cet homme est bien pansé*, Il a bien mangé et bien bu.

PANSU, UE. adj. et subst. Qui a une grosse panse. Fam.

PANTALON. s. m. (*Pantalone*, it.) Espèce de culotte longue qui descend jusque sur le cou-de-pied. | *Pantalon à pieds*, Pantalon qui a des pieds comme les bas. | Personnage de la comédie italienne, qui porte une culotte longue, une espèce de robe de palais, un masque à barbe, et qui représente les vieillards. | Fam., Homme qui prend toute sorte de figures, et qui joue toute sorte de rôles pour arriver à ses fins.

PANTALONNADE. s. f. Se dit de Bouffonneries et de postures comiques, semblables à celles d'un pantalon, d'un farceur. |

Subterfuge ridicule pour sortir d'embarras. | Fausse démonstration de joie, de douleur, de bienveillance. Fam. (Pan-ta-lo-na-de.)

PANTELANT, ANTE. adj. Qui halète, qui respire avec peine, par secousse. | *Chair pantelante*, La chair d'un animal récemment tué, lorsqu'elle palpite encore.

PANTELER. v. n. Haleter, avoir la respiration embarrassée et pressée. (Vi.)

PANTHÉE. adj. f. (*Pan*, *theos*, gr.) *Figure panthée*, Statue qui réunissait les symboles ou les attributs de différentes divinités. (Pan-tée.)

PANTHÉISME. s. m. (*Pan*, *theos*, gr.) Système de ceux qui n'admettent d'autre Dieu que le grand tout, l'universalité des êtres. (Pan-té-is-me.)

PANTHÉON. s. m. (*Pantheon.*) Nom des temples consacrés à tous les dieux à la fois. | Nom donné, en France, au monument national où l'on dépose les restes de ceux qui ont rendu de grands services à la patrie, qui l'ont illustrée. | Se dit Des figures panthées, des petites statues qui portaient les symboles de plusieurs divinités. (Pan-té-on.)

PANTHÈRE. s. f. (*Panthera.*) Bête féroce du genre des Chats, dont la peau est semée de taches noires en forme de roses. (Pan-tè-re.)

PANTIÈRE. s. f. (*Panther.*) Espèce de filet qu'on tend verticalement pour prendre certains oiseaux.

PANTIN. s. m. Petite figure de carton mince et colorié, qui représente un homme ou une femme, et dont on fait mouvoir les membres par le moyen d'un fil. | Homme qui gesticule sans motif et ridiculement.

PANTOGRAPHE. s. m. (*Pan*, *graphô*, gr.) Sorte d'instrument au moyen duquel on copie des dessins, des gravures, mécaniquement et sans aucune connaissance de l'art. On l'appelle aussi *Singe*. (Pan-to-gra-fe.)

PANTOIEMENT. s. m. Asthme dont les oiseaux sont attaqués. (Pan-toua-man.)

PANTOIS. adj. m. Haletant, hors d'haleine. (Vi.) | Fam., Stupéfait, interdit. (Pan-toua.)

PANTOMÈTRE. s. m. (*Pantos metron*, gr.) Instrument pour mesurer toute sorte d'angles, de longueurs et de hauteurs.

PANTOMIME. s. m. (*Pantomimus.*) Acteur qui exprime les passions, les sentiments, et même les idées, par des gestes et par des attitudes, sans proférer aucune parole.

PANTOMIME. s. f. Art ou action d'exprimer les passions, les sentiments, les idées, par des gestes et par des attitudes, sans le secours de la parole. | Espèce de drame où les acteurs suppléent à la parole par le geste. | Adj. des 2 g. *Danse pantomime*.

PANTOUFLE. s. f. Chaussure dont on se sert dans la chambre, et qui ne s'attache pas comme le soulier. | *Mettre ses souliers en pantoufle*, Mettre le quartier de ses souliers sous ses talons, au lieu de le relever. | *Raisonner pantoufle*, Parler au hasard, battre la campagne. | *Fer à pantoufle*, ou *Pantoufle*, Fer de cheval forgé de façon qu'il a plus d'épaisseur en dedans qu'en dehors, et qu'il s'amincit en talus du côté où il s'applique à la corne. | EN PANTOUFLES. loc. adverb. À son aise, avec toute sorte de commodité.

PAON. s. m. (*Pavo.*) Grand oiseau domestique dont le cri est fort aigre, qui a un beau plumage, une petite aigrette sur la tête, et dont la queue se compose de longues plumes couvertes de marques de différentes couleurs en forme d'yeux. | Constellation de l'hémisphère austral, qui n'est point visible dans nos climats. | Se dit De plusieurs espèces de papillons qui ont sur leurs ailes des yeux chatoyants, à peu près semblables à ceux de la queue du paon. (Pan.)

PAONNE. s. f. La femelle du paon. (Pa-ne.)

PAONNEAU. s. m. Jeune paon. (Pa-nô.)

PAPA. s. m. (*Papa.*) Terme dont les petits enfants et ceux qui leur parlent ont coutume de se servir, au lieu du mot Père. | *Gros papa*, Homme d'un certain âge, qui a de l'embonpoint et de la fraîcheur.

PAPABLE. adj. m. Propre à être élu pape. Se dit Des prélats, et surtout des cardinaux, qu'on regarde comme pouvant parvenir qq. jour à la papauté.

PAPAL, ALE. adj. Qui appartient au pape.

PAPAS. s. m. (*Pappas*, gr.) Nom que les peuples chrétiens du Levant donnent à leurs prêtres.

PAPAUTÉ. s. f. Dignité de pape. | Le temps pendant lequel un pape a occupé le saint-siége. (Pa-pô-té.)

PAPAYER. s. m. Arbre des deux Indes, dont le fruit est gros comme un petit melon, charnu, jaunâtre, d'une saveur douce et d'une odeur aromatique. (Pa-pë-ié.)

PAPE. s. m. (*Papa.*) L'évêque de Rome, chef de l'Église catholique romaine. | Bel oiseau de trois couleurs, gros comme un serin, qu'on trouve à la Caroline et au Canada.

PAPEGAI. s. m. Oiseau de carton ou de bois peint, que l'on place au bout d'une perche pour servir de but à ceux qui s'exercent à tirer de l'arc, de l'arbalète, ou de l'arquebuse. (Pa-peg-è [g m.].)

PAPELARD. s. m. Hypocrite, faux dévot. Fam. | Adj., *Le ton papelard. Voix, mine papelarde.* (Pa-pe-lar.)

PAPELARDISE. s. f. Hypocrisie, fausse dévotion. Fam. (Pa-pe-lar-di-ze.)

PAPELINE. s. f. *V.* POPELINE.

PAPERASSE. s. f. Papier écrit qui ne sert plus de rien, qu'on regarde comme inutile. (Pa-pe-ra-se.)

PAPERASSER. v. n. Remuer, feuilleter,

arranger des papiers. Fam. | Faire des écritures inutiles. (Pa-pe-ra-sé.)

PAPERASSIER. s. m. Homme qui aime à ramasser, à conserver des papiers inutiles. Fam. (Pa-pe-ra-sié.)

PAPESSE. s. f. Femme pape. *Papesse Jeanne*, Personnage féminin, imaginaire, que qqns. ont prétendu avoir occupé le trône pontifical. (Pa-pè-se.)

PAPETERIE. s. f. Manufacture de papier. | L'art de fabriquer le papier, et Le commerce de papiers.

PAPETIER. s. m. Celui qui fait le papier, et Celui qui le vend. (Pa-pe-tié.)

PAPIER. s. m. (*Papyrus.*) Composition faite ordin. de vieux linge détrempé dans l'eau, réduit en pâte, ensuite étendu par feuilles, que l'on fait sécher, et qu'on met en presse, pour servir à écrire, à imprimer, etc. | *Papier libre* ou *mort*, Le papier non timbré. | *Papier peint*, ou *Papier-tenture*, se dit Des papiers de différentes espèces et de toutes sortes de couleurs et de dessins. | Toute sorte de titres, documents, mémoires et autres écritures. | *Être sur les papiers de qqn.*, Lui devoir de l'argent. Se dit aussi D'une personne contre laquelle il a été donné qq. mémoire. | *Papier volant*, Feuille détachée sur laquelle on a écrit qq. chose. | Au pluriel, Passeport, livret, et différents actes qui certifient la qualité, la profession, l'état civil d'une personne. | Journal, livre de compte. (Vi.) | Se dit Des lettres de change, des billets payables au porteur, et autres effets de cette nature, qui représentent l'argent comptant. | *Le papier d'un négociant*, Les lettres de change et billets souscrits par lui. | Se dit Des effets publics, des valeurs en papier données par le gouvernement. | *Papiers publics*, *papiers-nouvelles*, Les journaux, les gazettes. | *Papier-monnaie*, Papier créé par le gouvernement pour avoir valeur et cours d'argent monnayé. (Pa-pié.)

PAPILIONACÉ, ÉE, ou PAPILLONACÉ, ÉE. adj. Se dit Des fleurs dont les corolles, formées de cinq pétales inégaux, ont qq. ressemblance avec un papillon qui vole. | Subst. fém. Se dit Des plantes à fleurs papilionacées. (Pa-pi-li-o-na-sé ; ou Pa-pi-llo-na-sé [ll m.].)

PAPILLAIRE. adj. des 2 g. Qui a des papilles, des mamelons, ou qui est en forme de mamelon. (Pa-pil-lè-re.)

PAPILLE. s. f. (*Papilla.*) Se dit De certaines petites éminences semblables à des mamelons, qui sont répandues sur la surface du corps. (Pa-pi-lle.)

PAPILLON. s. m. (*Papilio.*) Insecte volant, à quatre ailes, couvertes d'écailles fines comme de la poussière. | Esprit léger qui voltige d'objets en objets. | [ll m.]

PAPILLONNER. v. n. Voltiger d'objets en objets, sans s'arrêter à aucun. (Pa-pi-llo-né [ll m.].)

PAPILLOTAGE. s. m. Mouvement incertain et involontaire des yeux, qui les empêche de se fixer sur les objets. | L'effet d'un tableau qui éblouit et fatigue les yeux par des lumières également brillantes et des couleurs également vives. Se dit D'un écrit dont le style est semé d'un trop grand nombre d'expressions brillantes. | La feuille imprimée, lorsque le caractère a marqué double, ou a laissé certains petites taches noires aux extrémités des pages et des lignes. (Pa-pi-llo-ta-je [ll m.].)

PAPILLOTE. s. f. (*Papyrus.*) Morceau de papier dont on enveloppe les cheveux que l'on met en boucles, pour les faire tenir frisés. | *Être en papillotes*, Avoir les cheveux sous des papillotes. | *Côtelette de veau en papillote*, Côtelette de veau panée, que l'on enveloppe d'une feuille de papier pour la faire cuire. | Dragée de sucre ou de chocolat enveloppée dans un morceau de papier. (Pa-pi-llo-te [ll m.].)

PAPILLOTER. v. n. Se dit Des yeux, lorsqu'un mouvement incertain et involontaire les empêche de se fixer sur les objets. | Se dit D'un tableau qui fatigue les yeux par des lumières également brillantes et des couleurs également vives. | Se dit Du style, lorsque les expressions brillantes y ont été répandues avec trop de profusion. | Se dit De la feuille imprimée, lorsque le caractère a marqué double, ou a laissé de petites taches noires aux extrémités des pages et des lignes. | [ll m.]

PAPISME. s. m. Terme dont qqs. communions chrétiennes se servent pour désigner l'Église catholique romaine.

PAPISTE. s. et adj. des 2 g. Terme dont qqs. communions chrétiennes se servent pour désigner les catholiques romains.

PAPYRACÉ, ÉE. adj. (*Papyraceus.*) Qui est mince et sec comme du papier. (Pa-pi-ra-sé.)

PAPYRUS. s. m. (*Papyrus.*) Plante qui croît en Égypte le long du Nil, et dont la tige est triangulaire. (Pa-pi-rus.)

PÂQUE. s. f. (*Pascha.*) Fête solennelle que les Juifs célèbrent tous les ans, le 4e jour de la lune après l'équinoxe du printemps, en mémoire de leur sortie d'Égypte. | S. m. PÂQUE et plus ordin., PÂQUES, Fête que les chrétiens solennisent tous les ans en mémoire de la résurrection de Notre-Seigneur, et qu'on célèbre toujours le premier dimanche qui suit immédiatement la pleine lune de l'équinoxe du printemps. | Subst. fém. *Faire ses pâques*, Faire ses dévotions, communier un des jours de la quinzaine de Pâques. (Pâc-e.)

PAQUEBOT. s. m. (*Paket*, *boat*, angl.) Petit bâtiment de mer, qui va et vient d'un

pays à un autre, pour transporter des lettres et des passagers. (Pac-e-bô.)

PÂQUERETTE. s. f. Espèce de marguerite blanche, qui vient vers le temps de Pâques. (Pac-e-rë-te.)

PAQUET. s. m. (*Pack*, all.) Assemblage de plusieurs choses attachées ou enveloppées ensemble. | Pop., *Faire son paquet*, S'en aller de la maison où l'on demeurait | Fam., *Plier son paquet*, S'en aller furtivement. | Toutes les lettres et les dépêches que porte un courrier. | Fam., Personne qui a pris beaucoup d'embonpoint, et qui se remue difficilement; Personne qui n'apporte aucun agrément dans la société, qui y cause plutôt de la gêne. | *Donner un paquet à qqn.*, Lui faire une tromperie, une malice. Pop. | Certaine quantité de lignes de composition, à peu près de l'étendue d'une page ordinaire, mais sans folio ni titre courant, et liée avec une ficelle. (Pac-ë [c m.].)

PAQUETIER. s. m. Compositeur qui travaille en paquet, qui fait des paquets. (Pac-e-tié.)

PAR. (*Per.*) Prép. de lieu, qui sert à marquer le mouvement et le passage. | En, dans. | Fig., *De par le monde*, Dans le monde. | T. de marine. À. | Sert à désigner l'endroit, la partie d'une chose ou d'une personne qu'on saisit, qu'on tient. | Sert à désigner la cause, l'agent, le motif, le moyen, l'instrument, la manière. | *De par*, Par l'ordre, par le commandement de. | *Par quoi*, Raison pour laquelle, en conséquence de quoi. (Vi.) | S'emploie ausi pour affirmer, jurer, conjurer. | Prép. de temps, Durant. | Se joint à plusieurs prép. et adv. de lieu, sans modifier beaucoup leur signification. | PAR ICI. loc adv. Par cet endroit-ci, vers cet endroit-ci. | PAR LÀ. loc. adv. Par ce lieu-là, par ce point-là. | Par ce parti, par ce moyen, par ces paroles. | PAR-CI, PAR-LÀ. loc. adv. En divers endroits, de côté et d'autre. | À diverses reprises, à diverses fois, et sans aucune suite. | PAR APRÈS. loc. adv. Depuis. (Vi.) | PAR TROP. loc. adv. Beaucoup trop. | PAR CONSÉQUENT. loc. adv. En conséquence, donc. | PARCE QUE. conj. D'autant que, à cause que.

PARA. s. m. Monnaie turque qui vaut un peu plus de huit centimes de France.

PARABOLAIN. s. m. (*Paroboli.*) Nom qu'on donnait aux plus hardis des gladiateurs, et qu'on donna dans la suite à des clercs qui affrontaient les plus grands dangers pour secourir les malades, et surtout les pestiférés. (Pa-ra-bo-lin.)

PARABOLE. s. f. (*Parabola.*) Allégorie qui renferme qq. vérité importante. | Ligne courbe qui résulte de la section d'un cône quand il est coupé par un plan parallèle à un de ses côtés.

PARABOLIQUE. adj. des 2 g. (*Parabolicus.*) Qui est courbé en parabole. (—lic-e.)

PARABOLIQUEMENT. adv. En parabole, par paraboles. | En décrivant une parabole. (Pa-ra-bo-lic-e-man.)

PARACHÈVEMENT. s. m. Fin, perfection d'un ouvrage. (Vi.) (—ve-man.)

PARACHEVER. v. a. (*Per, caput.*) Achever, terminer. (Vi.)

PARACHRONISME. s. m. (*Para, chronos*, gr.) Espèce d'anachronisme qui consiste à placer un fait dans un temps postérieur à celui où il est réellement arrivé. (Para-cro-nis-me.)

PARACHUTE. s. m. Machine destinée à ralentir la chute des corps, en offrant, par son déploiement, une résistance à l'air.

PARACLET. s. m. Consolateur; titre affecté au Saint-Esprit. (Pa-ra-clë.)

PARADE. s. f. (*Parare.*) Montre, étalage de qq. ch. | Tout ce qui est moins pour l'usage ordinaire que pour l'ornement. | *Faire parade d'une chose*, En faire ostentation, en tirer vanité. | Se dit Des scènes burlesques que les bateleurs donnent au peuple à la porte de leur théâtre, pour engager à y entrer. | Imitation ridicule, vain semblant, étalage plein de fausseté. | Le lieu où ceux qui vendent des chevaux viennent habituellement les montrer aux acheteurs. | L'espèce de revue que l'on fait passer aux troupes qui vont monter la garde. | L'action par laquelle on pare un coup. | L'arrêt d'un cheval qu'on manie.

PARADER. v. n. *Faire parader un cheval*, Faire manœuvrer un cheval sur la parade ou la montre. | T. de marine. Croiser, aller et venir en paraissant se disposer à l'attaque.

PARADIGME. s. m. (*Paradigma.*) T. de Gram. Exemple, modèle.

PARADIS. s. m. (*Paradisus.*) Jardin délicieux. *Le paradis terrestre*, Le jardin où Dieu mit Adam lorsqu'il l'eut créé | Fam., Lieu, séjour délicieux, charmant. | Le séjour des bienheureux, Le lieu de délices où les âmes des justes voient Dieu et jouissent d'un bonheur éternel. | *Être en paradis*, Être dans une extrême joie; ou Se trouver délivré de qq. grande douleur, de qq. grande peine d'esprit. | L'état le plus heureux dont on puisse jouir; Le lieu où l'on en jouit. | Espèce d'amphithéâtre placé au plus haut rang des loges. | *Oiseau de paradis*, Oiseau des Indes, dont les flancs ont des faisceaux de longues plumes effilées. Se dit aussi Des plumes de cet oiseau, que des femmes portent dans leur coiffure. | *Pommier de paradis*, ou *Paradis*, Espèce de pommier nain. | *Pomme de paradis*, Espèce de pomme rouge qui se mange en été. (Pa-ra-di.)

PARADOXAL, ALE. adj. Qui tient du paradoxe. | Qui aime le paradoxe. (Pa-ra-doc-sal.)

PARADOXE. s. m. (*Paradoxum.*) Pro-

position contraire à l'opinion commune. | S'est dit adj. (Pa-ra-doc-se.)

PARADOXISME. s. m. Figure de rhétorique qui consiste à réunir sur un même sujet des attributs qui semblent inconciliables. (Pa-ra-doc-sis-me.)

PARAFE ou PARAPHE. s. m. Marque faite d'un ou de plusieurs traits de plume, qu'on met ordin. après sa signature, et qui, en certains cas, se met pour la signature même.

PARAFER ou PARAPHER. v. a. Mettre un parafe à qq. acte.

PARAGE. s. m. (*Paragium.*) Extraction, qualité. (Vi.) *De haut parage*, De grande naissance, de haut rang. (Pa-ra-je.)

PARAGE. s. m. (*Paragium.*) Endroit, espace de mer, partie de côtes, accessible à la navigation. | Fam., Lieu, endroit sur terre, où des personnes se rencontrent.

PARAGOGE. s. f. (*Paragôgê*, gr.) Addition d'une lettre ou d'une syllabe à la fin d'un mot. (Pa-ra-go-je.)

PARAGOGIQUE. adj. des 2 g. Se dit De la lettre ou de la syllabe ajoutée à la fin d'un mot. (Pa-ra-go-jic-e.)

PARAGRAPHE. s. m. (*Para, graphé*, gr.) Petite section d'un discours, d'un chapitre, etc. | Signe figuré de cette manière §, que l'on met qqf. en tête ou au commencement d'un paragraphe. (Pa-ra-gra-fe.)

PARAGUANTE. s. f. T. esp. Présent fait en reconnaissance de qq. service. (Vi.) (Pa-ra-gouan-te.)

PARAÎTRE. v. n. (*Parere.*) Être exposé à la vue, se faire ou se laisser voir, se manifester. | Impers., *Il y paraît*, On le voit bien, il y en a des marques. | Se dit D'un livre qui est ou qui doit être publié, mis en vente. | Éclater, se distinguer, briller, se faire remarquer. | Sembler, avoir l'apparence. (Pa-rê-tre.)

PARALIPOMÈNES. s. m. pl. (*Paraleipoména.*) Titre d'une partie de la Bible, qui forme un supplément aux livres des Rois. (—mè-ne.)

PARALIPSE. s. f. (*Paraleipsis*, gr.) Figure de rhétorique qui consiste à fixer l'attention sur un objet en feignant de le négliger.

PARALLACTIQUE. adj. des 2 g. *Angle parallactique*, L'angle de la parallaxe; et, *Machine parallactique*, Machine composée d'un axe dirigé vers le pôle du monde, et d'une lunette qui peut s'incliner sur cet axe, et suivre le mouvement diurne des astres, sur le parallèle qu'ils décrivent. (Pa-ral-lac-tic-e.)

PARALLAXE. s. f. (*Parallaxis*, gr.) L'angle formé au centre d'un astre par deux lignes droites menées de ce point, l'une au centre de la terre, l'autre au point de la surface terrestre où se fait une observation. (Pa-ral-lac-se.)

PARALLÈLE. adj. des 2 g. (*Parallelus.*) Se dit D'une ligne ou d'une surface également distante d'une autre ligne ou d'une autre surface dans toute son étendue. | Subst. fém. Ligne parallèle à une autre. | Subst. m. Se dit Des cercles parallèles à l'équateur, tirés par tous les degrés du méridien terrestre. | Tranchée bordée d'un parapet avec banquette, et tracée parallèlement au côté de la place de guerre qu'on assiége. (Pa-ra-lè-le.)

PARALLÈLE. s. m. (*Parallelus.*) Comparaison au moyen de laquelle on examine, on explique les rapports et les différences que deux choses ou deux personnes ont entre elles.

PARALLÈLEMENT. adv. D'une manière parallèle. (Pa-ra-lè-le-man.)

PARALLÉLIPIPÈDE. s. m. (*Parallélos épi pédion.*) Corps solide terminé par six parallélogrammes dont les opposés sont parallèles entre eux. (Pa-ra-lé-li-pi-pè-de.)

PARALLÉLISME. s. m. (*Parallelismus.*) État de deux lignes, de deux plans parallèles. (Pa-ra-lé-lis-me.)

PARALLÉLOGRAMME. s. m. (*Parallelogrammus.*) Figure plane dont les côtés opposés sont parallèles. (Pa-ra-lé-lo-gra-me.)

PARALOGISME. s. m. (*Paralogismus.*) Faux raisonnement, raisonnement qui porte à faux. (Pa-ra-lo-jis-me.)

PARALYSER. v. a. Frapper de paralysie. | Rendre nul, frapper d'inertie, neutraliser. (Pa-ra-li-zé.)

PARALYSIE. s. f. (*Paralysis.*) Maladie qui consiste dans une privation ou dans une diminution considérable du sentiment et du mouvement volontaire, ou de l'un des deux. (Pa-ra-li-zie.)

PARALYTIQUE. adj. des 2 g. et subst. (*Paralyticus.*) Atteint de paralysie. (Pa-ra-li-tic-e.)

PARAMÈTRE. s. m. (*Para, metron*, gr.) Ligne constante et invariable qui entre dans l'équation ou dans la construction d'une courbe.

PARANGON. s. m. (*Paragein*, gr.) Modèle, patron. (Vi.) | Comparaison. | Adj. des 2 g. et subst. *Un diamant parangon*, Un diamant qui n'a aucun défaut. | Caractère qui est entre le gros romain et la palestine.

PARANGONNAGE. s. m. T. d'imprim. Action de parangonner. (Pa-ran-go-na-je.)

PARANGONNER. v. a. Comparer, mettre en égalité d'estime. (Vi.) | Faire qu'un caractère qui n'est pas du même corps que celui dont on se sert s'aligne bien avec lui. (Pa-ran-go-né.)

PARANT, ANTE. adj. Qui orne, qui pare.

PARANYMPHE. s. m. (*Paranymphus.*) Nom que les Grecs donnaient à une espèce d'officier qui présidait aux mariages, pour en régler les divertissements, et qui était spécialement chargé de la garde du lit nup-

tial. | Se disait, chez les anciens Romains, De chacun des trois jeunes garçons qui conduisaient la mariée à la maison de son époux. | S'est dit Du discours solennel qui se prononçait, dans la faculté de théologie et dans celle de médecine, à la fin de chaque licence. (Pa-ra-nin-fe.)

PARAPET. s. m. (*Parapetto*, it.) Massif de terre ou de maçonnerie qui borde un ouvrage de fortification, et qui donne aux soldats le moyen de faire feu sur l'ennemi, en ne laissant à découvert que la partie supérieure de leur corps. | Muraille à hauteur d'appui, élevée sur le bord d'une terrasse, sur les côtés d'un pont, le long d'un quai, etc., pour servir de garde-fou. (Pa-ra-pè.)

PARAPHERNAL. adj. m. (*Parapherna*.) *Biens paraphernaux*, Les biens de la femme qui n'ont pas été constitués en dot, et dont elle conserve l'administration et la jouissance. | Subst., *Le paraphernal. Les paraphernaux*. (Pa-ra-fèr-nal.)

PARAPHIMOSIS. s. m. (*Para, phimoô*, gr.) Maladie dans la laquelle le prépuce est tellement renversé et gonflé, qu'on ne peut le rabattre sur le gland. (Pa-ra-fi-mo-zis.)

PARAPHRASE. s. f. (*Paraphrasis*.) Explication plus étendue que le texte, ou que la simple traduction du texte. | Se dit, fam., Des interprétations malignes que l'on donne à des choses indifférentes. | Se dit, fam., Des discours, des écrits verbeux et diffus. (Pa-ra-fra-ze.)

PARAPHRASER. v. a. Faire une paraphrase, des paraphrases. | Étendre, amplifier dans le récit. (Pa-ra-fra-zé.)

PARAPHRASEUR, EUSE. Celui, celle qui fait des paraphrases, qui étend, qui amplifie les choses en les rapportant. Fam. (Pa-ra-fra-zeur ; ze.)

PARAPHRASTE. s. m. (*Paraphrastes*.) Auteur de paraphrases. (Pa-ra-fras-te.)

PARAPLUIE. s. m. Sorte de petit pavillon portatif, qu'on étend au-dessus de la tête pour se garantir de la pluie.

PARASANGE. s. f. (*Parasanga*.) Mesure itinéraire chez les anciens Perses. (Pa-ra-zan-je.)

PARASÉLÈNE. s. f. (*Paraselena*.) Image de la lune réfléchie dans un nuage.

PARASITE. s. m. (*Parasitus*.) Écornifleur, celui qui fait métier d'aller manger à la table d'autrui. | Adj., *Insectes parasites*, Certains insectes qui vivent sur d'autres animaux aux dépens de leur substance. | *Ornements parasites*, Superflus, ou qui reviennent trop souvent dans un même ouvrage. (Pa-ra-zi-te.)

PARASOL. s. m. Sorte de petit pavillon portatif, qu'on étend au-dessus de la tête pour être à couvert du soleil. | *Plante en parasol*, Plante ombellifère.

PARATITLAIRE. s. m. Auteur de paratitles. (Pa-ra-ti-tlè-re.)

PARATITLES. s. m. pl. (*Paratitla*.) Explication abrégée de quelques titres ou livres de jurisprudence civile ou canonique. (Pa-ra-ti-tle.)

PARATONNERRE. s. m. Verge de fer terminée en pointe, que l'on dresse sur la partie la plus élevée d'un édifice, et que l'on fait communiquer, par une chaîne, avec la terre humide ou avec l'eau : cet appareil est destiné à garantir du tonnerre, en soutirant le fluide électrique des nuages. (Pa-ra-to-nè-re.)

PARAVENT. s. m. Sorte de meuble fait de châssis de bois, couverts de papier peint ou d'étoffe, qui s'étendent et se plient l'un sur l'autre, et dont on se sert dans les chambres en hiver, pour se garantir du vent qui vient des portes. (Pa-ra-van.)

PARC. s. m. Grande étendue de terre entourée de murs, ou de fossés, ou de pieux, ou de haies, pour conserver les bois dont elle est plantée, et pour réserver au propriétaire le plaisir de la chasse, ou la liberté de la promenade. | Pâtis entouré de fossés, où l'on met les bœufs pour les engraisser. | Clôture faite de claies, où l'on enferme les moutons en été, quand ils couchent dans les champs. | Enceinte de toiles dans laquelle on enferme les bêtes noires. | Se dit de Diverses clôtures que l'on fait pour prendre ou pour conserver du poisson ; et d'Un lieu préparé pour y mettre des huîtres, qu'on y laisse grossir et verdir. | Endroit où l'on place l'artillerie, les munitions, ou les vivres. | La réunion des voitures qui traînent à la suite d'une armée le matériel de l'artillerie, du génie, de l'administration.

PARCAGE. s. m. Le séjour des moutons parqués sur des terres labourables. (Par-ca-je.)

PARCELLAIRE. adj. m. et subst. *Cadastre parcellaire*, Cadastre fait par pièces de terre. (Par-sèl-lè-re.)

PARCELLE. s. f. (*Particula*.) Petite partie de quelque chose. (Par-sè-le.)

PARCE QUE. *V*. Par. (Par-se-e.)

PARCHEMIN. s. m. (*Pergamenum*.) Peau de brebis ou de mouton préparée pour écrire dessus, ou pour d'autres usages. | *Parchemin vierge*, La peau préparée des petits chevreaux ou agneaux mort-nés. | Fam., *Allonger le parchemin*, Allonger inutilement, et multiplier des écritures sans nécessité. | Se dit, fam., Des titres de noblesse.

PARCHEMINERIE. s. f. Lieu où l'on prépare le parchemin. | L'art de préparer le parchemin, et le négoce qui s'en fait.

PARCHEMINIER. s. m. Celui qui prépare le parchemin, et qui le vend. (-nié.)

PARCIMONIE. s. f. (*Parcimonia*.) Épargne minutieuse, qui porte sur les petites choses. (Par-si-mo-nie.)

PARCIMONIEUX, EUSE. adj. Qui a de la parcimonie. (Par-si-mo-ni-eû ; ze.)

PARCOURIR. v. a. (*Percurrere*.) (Se conj.

c. *Courir.*) Aller d'un bout à l'autre; Courir çà et là.

PARCOURS. s. m. Droit de mener paître, en un certain temps de l'année, ses troupeaux sur le terrain d'autrui ou sur un terrain commun. (Par-cour.)

PARDON. s. m. Rémission d'une faute, d'une offense. | *Lettres de pardon*, Lettres que le prince accordait en petite chancellerie, pour remettre la peine de certains délits moins graves que ceux pour lesquels les lettres de grâce étaient nécessaires. | Au plur., se dit Des indulgences que l'Église catholique accorde aux fidèles. | Le nom d'une certaine prière dont on avertit par trois coups de cloche sonnés à trois reprises, et qui se dit le matin, à midi et le soir. (Vi.) On dit plus ordin. *Angelus.*

PARDONNABLE. adj. des 2 g. Qui mérite d'être pardonné, d'être excusé. (Par-do-na-ble.)

PARDONNER. v. a. Accorder le pardon d'une faute commise, ne garder aucun ressentiment d'une injure reçue. | Faire grâce. | Excuser, supporter, tolérer. | Voir sans chagrin, sans dépit, sans jalousie. | Régit qqfs. les choses avec la prép. *à*, comme si elles étaient personnifiées. | Excepter, épargner. (Par-do-né.)

PARÉAGE ou PARIAGE. s. m. Égalité de droit et de possession que deux seigneurs avaient par indivis dans une même terre. (—a-je.)

PARÉATIS. s. m. Mot lat. Se disait De certaines lettres qu'on obtenait en chancellerie, afin de pouvoir mettre un arrêt, un jugement à exécution ailleurs que dans le ressort du tribunal par lequel il avait été rendu.

PARÉGORIQUE. adj. des 2 g. et subst. (*Paregoricus.*) Se dit Des remèdes qui calment, adoucissent, apaisent les douleurs. Subst., on dit ordin. *Anodin*, *ine.* (Pa-ré-go-ric-e.)

PAREIL, EILLE. adj. (*Parilis.*) Égal, semblable. | *Sans pareil*, Excellent, supérieur dans son genre. | *C'est un homme sans pareil*, C'est un homme d'un très-grand mérite. Se dit D'un homme extraordinaire et singulier dans ses manières, dans sa conduite. | Tel, de cette nature, de cette espèce. | Subst. *Elle n'a pas sa pareille pour la malignité. Il a peu de pareils.* | Au plur., précédé des adj. *Mes*, *tes*, *ses*, *nos*, etc., signifie, Les gens de l'état, de la naissance, du caractère de la personne dont il s'agit. | Subst., *La pareille*, Le même traitement qu'on a reçu ou qu'on a fait. | À LA PAREILLE. loc. adv. et fam. De la même manière, de la même façon. (Vi.) | Je vous rendrai la pareille. (Pa-rèll; è-lle [ll m.].)

PAREILLEMENT. adv. De la même manière. | Aussi. (Pa-rè-lle-man [ll m.].)

PARÉLIE. s. m. *V.* PARHÉLIE.

PARELLE. s. f. Plante. *V.* PATIENCE.

PAREMENT. s. m. (*Paramentum.*) Ornement, ce qui orne, ce qui pare. Se dit Des étoffes dont on pare le devant d'un autel. | Se dit De certaines étoffes riches ou voyantes que les hommes portaient autrefois sur les manches de leurs habits, et les femmes sur le devant de leurs robes, et que les militaires portent encore sur les manches de leurs uniformes. | L'espèce de retroussis qui est au bout des manches d'un habit, et qui est fait de la même étoffe. | *Les parements d'un fagot*, Les plus gros bâtons d'un fagot, ceux que le bûcheron met en dessus pour parer sa marchandise. | T. de maçonnerie. La surface apparente d'un ouvrage. | *Le parement d'une pierre*, Le côté d'une pierre qui doit paraître en dehors du mur. | Les gros quartiers de pierre ou de grès qui bordent un chemin pavé. (Pa-rë-man.)

PARENCHYME. s. m. (*Paregchuma*, gr.) Nom que l'on donne à la substance propre de chaque viscère. | Le tissu tendre et spongieux des feuilles, des tiges et des fruits. (Pa-ran-chi-me.)

PARÉNÈSE. s. f. (*Parainesis*, gr.) Discours moral, exhortation à la vertu. Peu usité. (Pa-ré-ne-ze.)

PARÉNÉTIQUE. adj. des 2 g. (*Parainetikos*, gr.) Qui a rapport à la parénèse, à la morale. (Pa-ré-né-tic-e.)

PARENT, ENTE. (*Parens.*) Celui, celle qui est de même famille, qui est de même sang, qui touche par consanguinité à qqn. | Se dit De ceux de qui on descend. | Se dit Du père et de la mère. | *Nos premiers parents*, Adam et Ève. | Se dit De ceux qui sont simplement alliés. | Fam., *Les grands parents*, Les plus considérables d'entre les proches parents. (Pa-ran; an-te.)

PARENTAGE. s. m. Parenté. (Vi.) (Pa-ran-ta-je.)

PARENTÉ. s. f. Consanguinité. | Tous les parents et alliés d'une même personne. (Pa-ran-té.)

PARENTÈLE. s. f. coll. Les parents. (Vi.) (Pa-ran-tè-le.)

PARENTHÈSE. s. f. (*Parenthesis.*) Phrase formant un sens distinct et séparé de celui de la période où elle est insérée. | Se dit Des marques dont on se sert dans l'écriture et dans l'imprimerie pour enfermer les mots d'une parenthèse, et qui sont ainsi figurées ( ). | PAR PARENTHÈSE. loc. adv. dont on se sert lorsque dans la conversation on interrompt le discours pour dire qq. ch. qui n'y a pas un rapport direct. (Pa-ran-tè-ze.)

PARER. v. a. (*Parare.*) Orner, embellir. | Pron., Faire parade. | Préparer, apprêter certaines choses de manière à leur donner meilleure apparence, à les rendre plus belles, etc. | *Parer le pied d'un cheval*, Ôter de la corne du pied d'un cheval, pour le ferrer. | *Parer du cidre, du poiré*, Le faire fermenter, pour lui ôter le goût douceâtre

qu'il a naturellement. | *Parer un agneau*, Lever la graisse qui est sur la pansée, et l'étendre sur le quartier de derrière. | V. n. T. de manége. S'arrêter. | Empêcher, éviter un coup, soit en le détournant, soit en y opposant quelque chose qui l'arrête. | Joint avec les prép. *de* et *contre*, Mettre à couvert, défendre contre qq. attaque, qq. incommodité. | V. n. S'emploie avec la prép. *à*. *Il n'a fait que parer aux coups.* | *Parer un cap*, Le doubler, le laisser à côté en passant au delà. | T. de procéd. *Ce titre est paré*, Il est en forme exécutoire.

PARÈRE. s. m. Avis, sentiment de négociants sur des questions de commerce.

PARESSE. s. f. (*Paresis*, gr.) Fainéantise, nonchalance, négligence des choses qui sont de devoir, d'obligation. | Fam., Certaine faiblesse de tempérament, qui porte à se dispenser de faire tout ce qui demande un peu d'action. | Amour du repos, du loisir, tranquillité du corps et de l'esprit. (Pa-rë-se.)

PARESSER. v. n. Faire le paresseux, se laisser aller à la paresse. (Pa-rë-sé.)

PARESSEUX, EUSE. adj. et subst. Qui aime à éviter l'action, le travail, la peine. | *Estomac paresseux*, qui fait lentement ses fonctions. | Nom d'un quadrupède commun entre les tropiques, qui n'a point de dents incisives, et qui marche et se meut avec une extrême lenteur. (Pa-rë-seû; ze.)

PARFAIRE. v. a. (*Perficere.*) Achever, compléter qq. ch. en sorte qu'il n'y manque rien. | *Parfaire le procès de qqn.*, Conduire ce procès jusqu'au jugement définitif. | *Parfaire un payement*, Ajouter à un payement ce qui y manquait. | PARFAIT, AITE. part. *Fait et parfait*, Entièrement terminé. (Par-fê-re.)

PARFAIT, AITE. adj. (*Perfectus.*) Qui réunit toutes les qualités, sans nul mélange de défauts. | Qui a beaucoup de qualités, qui paraît accompli dans son genre. | Complet, total. | Subst., Le prétérit qui marque une chose parfaite, une chose arrivée dans un temps qui n'est ni précis ni déterminé. | *Nombre parfait*, Celui qui est égal à la somme de ses parties aliquotes. (Par-fê; è-te.)

PARFAITEMENT. adv. D'une manière parfaite. | D'une manière complète, totale. (Par-fè-te-man.)

PARFILAGE. s. m. Action de parfiler. | Ce qui résulte du parfilage. (Par-fi-la-je.)

PARFILER. v. a. Défaire fil à fil le tissu d'un morceau d'étoffe ou de galon, soit d'or, soit d'argent, et séparer de la soie l'or ou l'argent qui la recouvre.

PARFOIS. adv. de temps et de nombre. Quelquefois. (Par-foua.)

PARFONDRE. v. a. (*Perfundere.*) Incorporer les couleurs à la plaque de verre ou d'émail, et les faire fondre également.

PARFOURNIR. v. a. Fournir en entier, achever de fournir. Peu usité.

PARFUM. s. m. (*Per, fumus.*) Odeur aromatique, agréable, plus ou moins forte, plus ou moins subtile et suave. | *Le parfum de la louange*, Le plaisir qu'on a de s'entendre louer. | Se dit Des choses mêmes dont il s'exhale une odeur agréable. | Se dit Des compositions minérales ou végétales d'une odeur forte, dont on se servait dans les lazarets pour purifier les personnes et les effets regardés comme suspects. (Par-fun.)

PARFUMER. v. a. Répandre une bonne odeur dans qq. lieu, sur qq. ch. ou sur qqn. | *Parfumer une maison*, Y faire des fumigations. | Pron., Remplir ses habits, son linge de bonnes odeurs; embaumer sa peau avec des eaux ou des pommades odorantes.

PARFUMEUR, EUSE. s. Celui, celle qui fait et qui vend des parfums. (—eû-ze.)

PARHÉLIE ou PARÉLIE. s. m. (*Parélios*, gr.) Image du soleil réfléchi dans une nuée. (Pa-ré-lie.)

PARI. s. m. (*Par.*) Gageure, promesse réciproque, par laquelle deux ou plusieurs personnes qui soutiennent des choses contraires s'engagent de payer une certaine somme à celui qui se trouvera avoir raison. | *Tenir le pari*, L'accepter. | La somme pariée. | La somme, indépendante de l'enjeu ordinaire, que des personnes parient entre elles, et dont le sort est décidé par celui de la partie. | Au jeu du piquet à écrire, Le résultat des deux coups qui forment l'ide.

PARIA. s. m. Homme de la dernière caste des Indiens qui suivent la loi de Brama.

PARIADE. s. f. État des perdrix lorsqu'elles cessent d'aller par compagnies pour s'apparier. | La saison où les perdrix s'apparient. | Se dit Des perdrix appariées.

PARIER. v. a. Faire un pari, une gageure.

PARIÉTAIRE. s. f. Plante ainsi nommée parce qu'elle croît ordin. sur les murailles. (Pa-ri-é-tè-re.)

PARIÉTAL. adj. m. (*Parietalis.*) Se dit De deux os qui forment les côtés et la voûte du crâne. Subst., *Les pariétaux.*

PARIEUR. s. m. Celui qui parie.

PARISIENNE. s. f. Petit caractère d'imprimerie, qui est immédiatement au-dessous de la nonpareille, et dont le corps a cinq points; n. autr. *Sédanoise.* (Pa-ri-zie-ne.)

PARISIS. adj. des 2 g. On le disait De la monnaie qui se frappait à Paris, et qui était plus forte d'un quart que celle qui se frappait à Tours. (Pa-ri-zis.)

PARISYLLABIQUE. adj. des 2 g. (*Par, syllabicus.*) Se dit Des déclinaisons qui ont à tous les cas le même nombre de syllabes. (Pa-ri-sil-la-bic-e.)

PARITÉ. s. f. (*Paritas.*) Égalité, similitude entre des objets de même qualité, de même nature. | Comparaison que l'on emploie pour prouver une chose par une autre semblable.

PARJURE. s. m. Faux serment ; Violation de serment.

PARJURE. adj. des 2 g. et subst. (*Perjurium.*) Qui fait un faux serment, qui viole son serment, qui se parjure.

PARJURER (SE). v. pron. (*Perjurare.*) Violer son serment. | Faire un faux serment en justice.

PARLAGE. s. m. Verbiage, abondance de paroles inutiles ou dépourvues de sens. Fam. (Par-la-je.)

PARLANT, ANTE. adj. Qui parle. | Qui parle volontiers. | Expressif. | *Trompette parlante*, Porte-voix. | Fort ressemblant. | T. de blas. *Armes parlantes*, Armes dont la pièce principale exprime le nom de la famille à qui elles appartiennent.

PARLEMENT. s. m. Du temps de nos premiers rois, Une assemblée des grands du royaume, qui était convoquée pour traiter des affaires importantes. | A signifié depuis, Une cour souveraine de justice connaissant directement des affaires qui lui étaient attribuées, et, par appel, des jugements des juridictions inférieures de son ressort. | Le ressort, l'étendue de la juridiction d'un parlement. | La durée du parlement, depuis le jour de son ouverture jusqu'aux vacances. | Lorsqu'il s'agit de l'Angleterre, se dit, collectiv., Des deux chambres ou assemblées qui exercent, avec le roi, le pouvoir législatif, et qui sont formées, l'une des pairs ecclésiastiques et séculiers, l'autre des députés des provinces, des villes et des bourgs. | Les trois parties du pouvoir législatif. (Parle-man.)

PARLEMENTAIRE. adj. des 2 g. Qui appartient au parlement. | Adj. et subst. Se dit De ceux qui, pendant les divisions de l'Angleterre, et en France pendant les troubles de la Fronde, tenaient le parti du parlement. | Subst., Vaisseau qu'on envoie porter des paroles à une flotte, ou dans un port de la nation avec laquelle on est en guerre. | Personne que des assiégeants ou des assiégés envoient les uns aux autres pour porter qq. proposition, ou pour y répondre. (Parle-man-tè-re.)

PARLEMENTER. v. n. Faire et écouter des propositions pour rendre une place. | Entrer en voie d'accommodement. (Par-le-man-té.)

PARLER. v. n. (*Perorare.*) Proférer, prononcer, articuler des mots. | Se dit De certains oiseaux qui imitent le langage de l'homme, comme les perroquets, les sansonnets, etc. | Discourir, s'énoncer par le discours, soit dans un entretien familier, soit en public. | *Parler bien*, Parler avec élégance et pureté. | *Parler avec passion*, Dire des choses que la passion suggère. | *Parler bien, parler mal d'une personne*, En dire du bien, en dire du mal. | *Parler pour qqn.*, Intercéder pour lui auprès d'un autre. | *Cet avocat, cet avoué parle pour un tel*, Il plaide pour un tel. | *Parler en l'air*, Parler sans aucun dessein, sans attacher la moindre importance à ce qu'on dit. Fam. | Parler sans fondement, sans être bien instruit. | *Parler haut*, Parler sans ménagement. | *Il faut que qqn. ait parlé*, Il faut que qqn. ait divulgué ce secret. | Expliquer ses sentiments, sa pensée, déclarer son intention, sa volonté. | Manifester ses sentiments, ses pensées par un autre moyen que celui de la parole. | Se dit Des choses morales ou inanimées qui ont ou qui semblent avoir une sorte de langage. | *Cela parle tout seul, parle de soi*, Cela se comprend sans qu'il soit besoin d'explication. | *Tout parle pour lui*, Le bon droit, l'équité et la raison sont de son côté. | Expliquer sa pensée par écrit. | V. n. *Parler une langue. Parler latin.* | *Parler français*, S'exprimer clairement, intelligiblement.—Fam., Expliquer nettement son intention sur une affaire. | Fam., *Parler français à qqn.*, Lui parler avec autorité, et d'un ton menaçant. | *Parler affaires*, S'entretenir d'affaires. | *Parler gascon, parler normand*, Parler français avec un accent gascon, avec un accent normand. | GÉNÉRALEMENT PARLANT. loc. adv. À prendre la chose en général. | SANS PARLER DE. loc. prép. Indépendamment de.

PARLER. s. m. Langage, manière de parler. | Se dit Du jargon, de l'accent particulier à certaines contrées de la France.

PARLERIE. s. f. Babil. Fam.

PARLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui a l'habitude de parler beaucoup, de parler trop. (—eû-ze.)

PARLOIR. s. m. Lieu destiné pour parler, pour recevoir les étrangers. | Se dit Du lieu où les religieux et religieuses, les écoliers, les malades, etc., viennent parler aux personnes du dehors. (Par-louar.)

PARMESAN. s. m. Nom d'un fromage qui tire son nom du duché de Parme. (Par-me-zan.)

PARMI. prép. (*Per, medium.*) Entre, dans le nombre de, etc. Il ne se met qu'avec un pluriel indéfini, qui signifie plus de deux ou trois, ou avec un singulier collectif.

PARNASSE. s. m. (*Parnassus.*) Montagne de la Phocide, et qui était consacrée à Apollon et aux Muses. *Monter sur le Parnasse*, Composer des vers, s'adonner à la poésie. *Le Parnasse français*, La poésie française ; Les poetes français. (Par-na-se.)

PARODIE. s. f. (*Parodia.*) Sorte d'ouvrage en vers, fait sur une pièce de poésie sérieuse, que l'on rend comique au moyen de qqs. changements, et que l'on détourne à un autre sujet dont on veut plaisanter ou se moquer. | Pièce de théâtre d'un genre gai ou burlesque, faite pour travestir, pour tourner en ridicule une autre pièce de théâtre d'un

genre noble ou pathétique. | Vers faits sur un air de musique donné.

PARODIER. v. a. Faire une parodie. | *Parodier qqn.*, Imiter, contrefaire ses gestes, ses manières, son langage.

PARODISTE. s. m. Auteur d'une parodie, de parodies.

PAROI. s. f. (*Paries.*) Muraille. | Cloison de maçonnerie qui sépare une chambre ou quelque autre pièce d'un appartement d'avec une autre. | Se dit Des parties qui forment la clôture, les limites des diverses cavités du corps, et principalement de Leurs faces internes. | Se dit Des côtés intérieurs d'un vase, d'un tube, etc. (Pa-roua.)

PAROISSE. s. f. (*Parochia.*) Certain territoire ou arrondissement dans lequel un curé exerce ses fonctions, et dirige, pour le spirituel, les habitants qui sont de sa communion. | L'Église de la paroisse. | Tous les habitants d'une paroisse. (Pa-roua-se.)

PAROISSIAL, ALE. adj. (*Parochialis.*) Appartenant à la paroisse. (Po-roua-si-al.)

PAROISSIEN, IENNE. s. Habitant d'une paroisse. | Livre de prières dont on se sert principalement pour suivre l'office qui se dit à l'église. (Pa-roua-siin; iëne.)

PAROLE. s. f. (*Perorare.*) Mot prononcé. | La faculté naturelle de parler. | Le ton de la voix, selon qu'elle est forte ou faible, douce ou rude, etc. | *Avoir la parole haute*, Parler avec autorité, avec arrogance. | Sentence, beau sentiment, mot notable. | Mot ou discours considéré sous le rapport des qualités que lui donne l'idée ou le sentiment qu'il exprime. | Ironiq., *De belles paroles*, De grandes promesses qu'on n'a pas dessein de tenir. | *Porter la parole*, Parler au nom d'une autorité, d'un corps, au nom de plusieurs personnes. | Dans les assemblées politiques, Avoir le droit, la permission de parler, conformément au règlement. | T. de guerre. *Passe parole*, absol., Faites passer l'avis, l'ordre, le commandement. | Se dit Des termes, des expressions considérés relativement à l'art de parler ou d'écrire. | Éloquence, diction. | Assurance, promesse verbale par laquelle on s'engage à faire certaines choses. | *Être homme de parole*, Tenir tout ce qu'on promet. | *Jouer sur sa parole*, Jouer à crédit et sur sa bonne foi. | Proposition que l'on fait de la part d'un autre. | Au plur., Discours piquants, aigres, offensants. — Promesses vaines et vagues, par opposition à Effets. | L'Écriture sainte et les sermons qui se font pour l'expliquer. | *La parole écrite*, L'Écriture sainte; à la différence de *La parole non écrite*, La tradition. | Les mots d'un air, d'une chanson, d'un motet, etc. | SUR PAROLE. loc. adv. D'après le témoignage d'autrui. | *Être prisonnier sur parole*, Sur sa parole.

PAROLI. s. m. T. de jeux, Le double de ce qu'on a joué la première fois. | La corne qu'on fait à la carte sur laquelle on joue le double.

PARONOMASE. s. f. (*Paronomasia.*) Figure de diction qui consiste à employer, dans une même phrase, des mots dont le son est à peu près semblable, mais dont le sens est différent. (—ma-ze.)

PARONOMASIE. s. f. (*Paronomasia.*) Ressemblance entre des mots de différentes langues, qui peut marquer une origine commune. (-ma-zie.)

PARONYME. s. m. (*Paronyma.*) Mot qui a du rapport avec un autre par son étymologie, ou seulement par sa forme. (Pa-roni-me.)

PAROTIDE. s. f. (*Parotis.*) Se dit Des deux grosses glandes salivaires qui sont situées chacune derrière une oreille, près de l'angle de la mâchoire inférieure. | Gonflement douloureux, et souvent inflammatoire, qui survient à ces glandes.

PAROXYSME. s. m. (*Paroxysmus.*) Accès, redoublement, temps le plus fâcheux de la maladie. (Pa-roc-sis-me.)

PARPAING. s. m. (*Per, pannus.*) Pierre, moellon qui tient toute l'épaisseur d'un mur, et qui a deux faces ou parements, l'un en dehors, l'autre en dedans. | Se dit Des pierres placées sous un pan de bois pour l'isoler du sol et de l'humidité. (Par-pin)

PARQUE. s. f. (*Parcæ.*) Chacune des trois déesses, nommées Clotho, Lachésis et Atropos, qui, selon les anciens païens, filaient, dévidaient et coupaient le fil de la vie des hommes. (Parc—e.)

PARQUER. v. a. Mettre dans un parc, dans une enceinte. | Se dit Des munitions de guerre et de bouche, à l'armée. (Par-ce [e m.].)

PARQUET. s. m. L'espace qui est enfermé par les siéges des juges, et par le barreau où sont les avocats. | Le lieu où les officiers du ministère public tiennent leur séance, pour recevoir les communications qui les concernent. | *Tenir le parquet*, Tenir séance au parquet. | Se dit Des officiers mêmes du ministère public lorsqu'ils tiennent le parquet. | *Le parquet des huissiers*, Le lieu où les huissiers se tiennent pendant la séance des juges. | La partie d'une salle de spectacle qui est entre l'orchestre des musiciens et le parterre. On dit plus ordin. *Orchestre*. | Assemblage à compartiments, fait de pièces de bois minces clouées sur des lambourdes, et qui forme le plancher d'en bas d'une salle, d'une chambre, etc. | *Parquet en feuilles*, Celui qui se compose de plusieurs assemblages pareils d'environ trois pieds carrés, qu'on appelle *Feuilles de parquets*. | L'assemblage de bois sur lequel les glaces sont appliquées et fixées, au moyen d'une bordure d'encadrement. (Par-cë [e m.].)

PARQUETAGE. s. m. Ouvrage de parquet. (Parc-e-ta-je.)

PARQUETER. v. a. Mettre du parquet dans un lieu. (Parc-e-té.)

PARQUETERIE. s. f. Art de faire du parquet. (Parc-e-te-rie.)

PARQUETEUR. s. m. Ouvrier qui fait du parquet. (Parc-e-teur.)

PARRAIN. s. m. (*Paternus.*) Celui qui tient un enfant sur les fonts de baptême. | Celui qui est choisi pour assister à la cérémonie de la bénédiction d'une cloche, et pour lui donner un nom. | Celui que chaque combattant choisissait pour l'accompagner, pour empêcher la surprise, et pour lui servir de témoin. | Dans les ordres militaires, Le chevalier qui présente le novice à sa réception. | Celui qu'un soldat qui doit être passé par les armes choisit pour lui bander les yeux. (Pa-rin.)

PARRICIDE. s. m. (*Parricida.*) Celui qui tue son père ou sa mère, son aïeul ou son aïeule, ou qq. autre de ses ascendants. Celui qui attente à la vie du roi, ou qui porte les armes contre sa patrie. | Le crime que commet le parricide. | Adj. des 2 g. *Main parricide.* (Pa-ri-si-de.)

PARSEMER. v. a. Semer, jeter çà et là, répandre. Se dit Des choses qu'on répand pour orner, pour embellir.

PARSI. s. m. *Voyez* GUÈBRE.

PART. s. m. (*Partus.*) L'enfant dont une femme vient d'accoucher. Il n'a point de pluriel. (Part.)

PART. s. f. (*Pars.*) Portion de qq. ch. qui se divise entre plusieurs personnes. | Se dit Des choses qui, sans être divisées, peuvent se communiquer à plusieurs personnes. | *Avoir part à qq. ch.*, Y contribuer, y concourir. | *Prendre part à qq. ch.*, Y participer. | Y prendre intérêt. | *Faire part de qq. ch. à qqn.*, Lui communiquer qq. ch., le lui faire savoir. | *Faire la part des accidents*, Prévoir et mettre comme en ligne de compte tout ce que les accidents pourront apporter d'obstacles et causer de préjudice. | *Faire la part de la critique*, Mêler qqs. critiques aux éloges qu'on donne. | Lieu, endroit, côté. | *Prendre en bonne part*, Trouver bon, interpréter en bien. | Se dit De la personne d'où vient qq. ch. | *Pour ma part*, Quant à moi, | DE PART ET D'AUTRE, DE TOUTE PART, DE TOUTES PARTS. loc. adv. De côté et d'autre, de tout côté. *En l'autre part, de l'autre part*, De l'autre côté de la feuille. | DE PART EN PART. loc. adv. D'un côté à l'autre, d'une superficie à l'autre. | À PART. loc. adv. Séparément. | *Raillerie à part*, Sans raillerie, en mettant la raillerie de côté. | *C'est un homme, un esprit à part*, C'est un homme que son genre d'esprit, que ses qualités distinguent de tous les autres. | Au commencement de la phrase, Excepté. | Se dit De qqs. mots que les personnages qui sont en scène prononcent assez haut pour être entendus des spectateurs, mais que d'autres personnages, qui sont en scène avec eux, sont censés ne point entendre. V. APARTÉ. | À PART MOI, À PART SOI. loc. adv. et fam. En moi-même, en soi-même, tacitement. (Par.)

PARTAGE. s. m. Division de qq. ch. en plusieurs portions. | Portion de la chose partagée, assignée à chaque partageant. | L'acte, l'instrument qui contient la division d'une succession. | Se dit Des biens et des maux, des qualités bonnes ou mauvaises que l'on tient de la nature ou de la fortune. | Se dit Des opinions, des votes, des suffrages d'une assemblée, lorsqu'il y en a autant d'un côté que de l'autre. (Par-ta-je.)

PARTAGEABLE. adj. des 2 g. Qui peut être aisément partagé. (Par-ta-ja-ble.)

PARTAGEANT. s. m. Celui qui reçoit une part de qq. ch., qui est intéressé dans un partage. (Par-ta-jan.)

PARTAGER. v. a. (*Partem agere.*) Diviser une chose en plusieurs parties séparées, pour en faire la distribution. | V. n. Avoir, former dans un tout des parties distinctes, mais non séparées les unes des autres. | Donner, prendre, avoir une part égale ou à peu près égale. | S'intéresser à. | *Partager l'opinion, l'avis, le sentiment de qqn.*, Être de son opinion, de son avis, de son sentiment. | Donner en partage à qqn.; et, en ce sens, il régit directement la personne. | Se dit en parlant Des dons de la nature ou de la fortune. | Séparer en partis opposés. | *Un amour partagé*, Un amour réciproque. (Par-ta-jé.)

PARTANCE. s. f. Départ d'une flotte, d'un vaisseau ou d'un autre bâtiment. (Vi.) | *Coup de partance*, Le signal du départ. (Par-tan-se.)

PARTANT. adv. Par conséquent.

PARTENAIRE. s. des 2 g. (*Partem tenere.*) L'associé avec lequel on joue. Qqns. écrivent *Partner.* | Personne qui figure avec une autre dans un bal. (Par-te-nè-re.)

PARTERRE. s. m. Jardin, ou partie d'un jardin, qu'on orne de compartiments de gazon ou de buis, de plates-bandes garnies de fleurs, etc. | *Parterre d'eau*, Canaux découverts qui ornent un jardin, et qui forment des compartiments. | La partie d'une salle de spectacle qui, plus basse que le théâtre, forme un espace ordin. garni de banquettes, au milieu de l'enceinte des loges, entre l'orchestre et l'amphithéâtre. | Les spectateurs qui sont placés au parterre. | Le public, par rapport à ceux qui sont dans des emplois élevés, qui dirigent les affaires de l'État. (Par-tè-re.)

PARTHÉNON. s. m. (*Parthenôn*, gr.) Le temple de Minerve à Athènes. (Par-té-non.)

PARTI. s. m. (*Pars.*) Union de plusieurs personnes contre d'autres qui ont un intérêt, une opinion contraire | *Homme de parti*, Celui qui se montre crédule ou passionné en tout ce qui intéresse son parti. | *Esprit de parti*, Disposition morale d'un homme telle-

ment attaché à son parti, qu'il est aveugle ou même injuste en tout ce qui regarde ce parti et le parti contraire. | *Prendre le parti de qqn.*, Se déclarer pour lui, le défendre, le protéger. | *Se ranger du parti de qqn.*, Favoriser, préférer. | Résolution, détermination | Absol., *Prendre son parti*, Prendre une dernière et ferme résolution.—Se résigner à ce qui doit arriver. | Expédient. | Condition, traitement qu'on fait à qqn. | Avantage, utilité, profit. | *Tirer parti de la vie*, En faire un bon et agréable usage. | *Faire un mauvais parti à qqn.*, Lui faire essuyer qq. mauvais traitement, ou même Attenter à sa vie. | Profession, genre de vie, emploi. | *Prendre parti*, S'enrôler. | Troupe de gens de guerre, que l'on détache pour battre la campagne, faire des prisonniers, etc. | Personne à marier, considérée par rapport à son bien ou à sa naissance.

PARTIAIRE. adj. m. (*Partiarius.*) *Colon partiaire*, Cultivateur qui rend au propriétaire une portion convenue des récoltes et des autres produits de sa ferme. (Par-si-è-re.)

PARTIAL, ALE. adj. Qui s'affectionne de préférence, et par esprit de prévention, à une personne, à une opinion, à un parti. Le pluriel, *Partiaux*, est inusité. | S. did. Partiel. (Par-si-al.)

PARTIALEMENT. adv. Avec partialité. (Par-si-a-le-man.)

PARTIALITÉ. s. f. Attachement de préférence et passionné à un parti, à une personne, à une opinion. Le pluriel est peu usité. (Par-si-a-li-té.)

PARTIBUS (IN). (On sous-entend *Infidelium.*) Loc. lat. Se dit De celui qui a un titre d'évêché dans un pays occupé par les infidèles.

PARTICIPANT, ANTE. adj. Qui participe à qq. ch. | *Protonotaires*, *camériers participants*,—en charge à la cour de Rome. (Par-ti-si-pan.)

PARTICIPATION. s. f. (*Participatio.*) L'action de participer à quelque chose. | La connaissance qu'on nous a donnée d'une affaire, et la part que nous y avons prise. | *Lettres de participation*, Lettres qu'un ordre religieux donne à une personne séculière, et en vertu desquelles elle participe aux prières et aux bonnes œuvres de l'ordre. (Par-ti-si-pa-sion.)

PARTICIPE. s. m. (*Particeps.*) Partie du discours qui est une des modifications du verbe. Ce mot tient à la fois de la nature du verbe et de celle du nom. | On distingue les participes en *Participes présents* ou *actifs*, et en *Participes passés* ou *passifs*.—Les premiers, qui se terminent toujours en *ant*, et qui marquent une coïncidence d'époque, expriment en général une action, et sont employés avec ou sans régime direct, selon que le verbe auquel ils appartiennent est actif ou neutre.—Les seconds, qui prennent différentes terminaisons, comme *Aimé*, *suivi*, *lu*, *souffert*, etc., expriment l'état passif; dans ce cas, ils se joignent à l'auxiliaire *Être*, sans jamais avoir de régime direct. | Celui qui avait part dans un traité, dans une affaire de finance. | Celui qui prend part à un crime. (Vi.) (Par-ti-si-pe.)

PARTICIPER. v. n. (*Particeps.*) Avoir part. En ce sens, il s'emploie avec la prép. *à*. | Prendre part, s'intéresser. | Tenir de la nature de quelque chose. En ce sens, il s'emploie avec la prép. *de*. (Par-ti-si-pé.)

PARTICULARISER. v. a. Faire connaître le détail, les particularités d'une affaire, d'un événement. | Rendre particulier, par opposition à Généraliser. | *Particulariser une affaire*, Poursuivre la vindicte d'un crime commun à plusieurs, contre un seul de ceux qui y ont eu part. (Par-ti-cu-la-ri-zé [c m.].)

PARTICULARITÉ. s. f. Circonstance particulière. | (c m.)

PARTICULE. s. f. (*Particula.*) Petite partie. | Se dit de Certaines petites parties du discours, qui sont invariables et ord. d'une seule syllabe, telles que la plupart des prépositions. | Se dit de Petits mots qui ne peuvent point être employés seuls, et qui s'unissent à un radical, pour le modifier, et former un seul mot avec lui, comme *très* (très-bon), *ex* (ex-député). | [c m.]

PARTICULIER, IÈRE. adj. (*Particularis*, b. l.) Qui appartient, proprement et singulièrement, à certaines choses ou à certaines personnes; qui n'est point commun à d'autres personnes, à d'autres choses de même espèce. | S'emploie par opposition à Général. | S'emploie par opposition à Public. | Particularisé, détaillé, circonstancié. | Qui est séparé, distinct d'une autre chose de même nature. | Singulier, extraordinaire, peu commun. | *Un homme particulier*, Un homme qui n'aime pas à voir le monde, qui se communique à peu de gens. | *Un esprit particulier*, *des opinions particulières*, Une sorte d'esprit qui ne s'accommode pas avec le reste du monde; des opinions différentes de l'opinion commune. | PARTICULIER, subst., *Ce qui est* particulier.— Une personne privée, par opposition, soit à Une société, soit à Une personne publique ou d'un rang très-élevé. | Pop., *Un particulier*, Un homme, un inconnu, un quidam. | DANS LE PARTICULIER. loc. adv. Dans la société particulière. | EN PARTICULIER. loc. adv. À part, séparément des autres. | *En mon particulier*, Pour ce qui est de moi. | *Être en son particulier*, Être retiré dans sa chambre, dans son cabinet. | *Vivre en son particulier*, Faire ordinaire chez soi. (Par-ti-cu-lié [c m.])

PARTICULIÈREMENT. adv. Singulièrement. Spécialement. | En détail. (Par-ti-cu-lié-re-man [c m.].)

PARTIE. s. f. (*Pars.*) Portion d'un tout. Il se dit au sens physique et au sens moral.

| Se dit de Certaines parties du corps, considérées comme saines ou comme malades. | *Se dit* de Certains organes. | *Parties d'oraison*, Les mots dont le discours est composé, comme l'article, le nom, le pronom, etc. | Se dit Des bonnes qualités naturelles ou acquises. (Vi.) | Chacune des mélodies séparées, dont la réunion forme l'harmonie ou le concert. | *Chanter en partie, faire sa partie*, Exécuter une partie dans un concert. | Fam., *Tenir bien sa partie*, Se bien acquitter de ce qu'il convient de faire dans la société où l'on est. | Le papier, le cahier sur lequel est écrite la partie séparée de chaque musicien. | Quantité plus ou moins considérable de marchandises qu'on vend ou qu'on achète. | (Vi.) Somme d'argent qui est due. | Article de compte. | *Au plur.*, Les articles d'un mémoire, de ce qui a été fourni par un marchand, un ouvrier, etc. (Vi.) | *Parties d'apothicaires*, Comptes sur lesquels il y a beaucoup à diminuer, à rabattre. | La totalité de ce qu'il faut faire pour qu'un des joueurs ait gagné ou *perdu*, suivant les règles de chaque sorte de jeu. | Fam., *Il fait bien ses parties*, C'est un homme qui sait prendre ses avantages. | *Quitter la partie*, Convenir que celui contre qui l'on joue a gagné. | Se désister de qq. ch., y renoncer. | Projet formé entre plusieurs personnes. | Projet de divertissement. | Le divertissement même. | *Partie carrée*, Partie de plaisir faite entre deux hommes et deux femmes. | *Partie fine*, Partie de plaisir où l'on met qq. mystère. | Celui qui plaide contre qqn., soit en demandant, soit en défendant. | Se dit, relativement aux avocats et aux avoués, De ceux dont ils défendent le droit ou les prétentions. | *Partie publique*, Le procureur-général ou ses substituts. | *Prendre qqn. à partie*, Attaquer en justice un homme qui n'était pas d'abord notre adversaire. — Fig., Lui imputer le mal qui est arrivé, s'en prendre à lui. | Au plur., se dit Des personnes qui contractent ensemble. | En partie. loc. adv. Non en totalité, non entièrement.

PARTIEL, ELLE. adj. Qui fait partie d'un tout. | Qui n'existe ou qui n'a lieu qu'en partie. (Par si-ël; ë-le.)

PARTIELLEMENT. adv. Par parties. (Par-si-ë-le-man.)

PARTIR. v. a. (*Partire.*) Diviser en plusieurs parts. (Vi.) *Avoir maille à partir avec qqn.*, Avoir avec lui qq. démêlé. | parti, part. T. de blas., Divisé perpendiculairement en parties égales.

PARTIR. v. n. (*Partire.*) (*Je pars, il part; nous partons. Je partais. Je partis. Je partis* ou *J'ai parti. Pars. Partez*, etc.) Se mettre en chemin, commencer un voyage. | Se mettre à courir; et, en parlant Des animaux, des oiseaux, Prendre sa course, son vol. | Fam., *Il part de la main*, se dit, Il fait avec promptitude ce qu'on lui ordonne, ce qu'on lui demande. | *Partir d'un éclat de rire*, Rire tout à coup avec éclat. | *Partir d'un principe*, Poser ou admettre un principe et raisonner en conséquence. | En parlant Des choses, Sortir avec impétuosité. | Se dit Des armes à feu dont le coup part, d'un ressort qui se détend brusquement, etc. | En parlant Des choses physiques, Tirer son origine, avoir son commencement. | En parlant Des choses morales, Émaner. | Subst. T. de manége. *Le partir du cheval.* | À partir de. loc. prép. À dater de; En commençant à. | *À partir de là*, En supposant telle chose.

PARTISAN. s. m. Celui qui est attaché à la fortune d'une personne ou d'un parti, qui en épouse les intérêts, qui en prend la défense. | Se dit Des choses. | Celui qui avait fait un traité avec le roi pour des affaires de finances, etc. | Officier de troupes légères ou irrégulières, détachées pour faire une guerre de surprises ou d'avant-postes. | Se dit Des troupes qui font cette espèce de guerre. (Par-ti-zan.)

PARTITIF, IVE. adj. T. de gramm. Qui désigne une partie d'un tout. — Moitié, dizaine, etc.

PARTITION. s. f. (*Partitio.*) L'ensemble, la réunion de toutes les parties d'une composition musicale, rangées les unes au-dessous des autres, selon la nature de leur diapason, et de manière à se correspondre exactement. | *Les Partitions oratoires*, Ouvrage de Cicéron, qui traite des parties de la rhétorique. (Par-ti-sion.)

PARTNER. s. *V.* Partenaire.

PARTOUT. adv. En tous lieux. | Au domino, *Six partout, as partout*, etc., se dit Pour annoncer que le nombre indiqué se trouve aux deux extrémités du jeu. On dit, subst., *Faire un partout.* | En qq. lieu que ce puisse être. (Par-tou.)

PARURE. s. f. Ornement, ajustement, ce qui sert à parer. | Ressemblance, convenance entre deux ou plusieurs choses. *Chevaux de même parure*, Chevaux de même taille, de même poil. | Ce qui a été retranché avec un outil.

PARVENIR. v. n. (*Pervenire.*) Arriver à un terme qu'on s'est proposé, y arriver avec difficulté. | Se dit Des choses; Arriver. | Absol., S'élever en dignité, faire fortune. | Parvenu, subst., Homme qui, né dans un état très-obscur, a fait une grande fortune, est arrivé aux emplois, aux honneurs.

PARVIS. s. m. (*Pervius.*) Place devant la grande porte d'une église, et principalement d'une église cathédrale. | En parlant de l'ancien temple de Jérusalem, L'espace qui était autour du tabernacle. | Au plur., poét., Vestibule, enceinte. | *Les célestes parvis*, Le ciel. (Par-vi.)

PAS. s. m. (*Passus.*) Le mouvement que

fait une personne ou un animal en mettant un pied devant l'autre pour marcher. | *Retourner sur ses pas*, Retourner au lieu d'où l'on vient. | *Suivre les pas de qqn.*, L'imiter, le prendre pour modèle. | *Faire des pas, de grands pas*, Faire des progrès. | *Faire un faux pas*, Glisser ou chanceler en marchant, faute d'avoir bien assuré son pied. | Fam., Faire qq. faute dans sa conduite, dans une affaire. | T. de danse. Se dit Des différentes manières de conduire ses pas en marchant, en sautant ou en pirouettant. | *Un pas de deux, un pas de trois*, Une entrée de ballet dansée par deux ou par trois personnes. | Se dit Des différentes manières de marcher qui ont été réglées pour les troupes. | L'une des allures naturelles du cheval. | Se dit Des allées et venues, des démarches que l'on fait pour quelque affaire, et des peines qu'on prend pour y réussir. | *Regretter ses pas*, Regretter les peines que l'on s'est données. | *Plaindre ses pas*, Ne pas aimer à prendre de la peine pour autrui. | Le vestige, la marque qu'imprime, que laisse le pied d'une personne ou d'un animal, en marchant. | *Pas d'âne*, ou *Tussilage*, Plante médicinale qui croît dans les lieux humides, et dont la fleur est jaune. | Sorte de mors de cheval. | Instrument avec lequel les maréchaux tiennent la bouche d'un cheval ouverte, pour la considérer intérieurement. | L'espace qui se trouve d'un pied à l'autre, quand on marche. | *Pas géométrique*, Mesure précise de terrain, qui est longue de cinq pieds, ou un mètre soixante-deux centimetres. | *Il n'y a qu'un pas*, Il n'y a que très-peu de chemin à faire. | Préséance, droit de marcher le premier. | Passage étroit et difficile dans une vallée, dans une montagne. | *Le pas de Calais*, Le détroit entre Calais et Douvres. | *Un mauvais pas*, Un endroit par où il est difficile ou dangereux de passer.— Affaire difficile, embarrassante. | Pop., *Il a passé le pas*, Il est mort. Se dit ordin. De ceux qui ont été exécutés par l'ordre de la justice. | Seuil. | Se dit Des marches qui sont au devant d'une entrée. | *Pas d'une vis, pas de vis*, L'espace compris entre deux filets d'une vis. | PAS À PAS. loc. adv. Un pas après l'autre, et doucement. | DE CE PAS, TOUT DE CE PAS. loc. adv. À l'heure même, à l'heure même où je vous parle. (Pa.)

PAS. Adv. de négation, qui est toujours précédé ou censé précédé de l'une des négatives *Ne* ou *Non*. Point, Nullement. | Joint avec le mot *Un*, *une*, signifie, Nul, nulle, aucun, aucune. *V.* NE.

PASCAL, ALE. adj. (*Paschalis.*) Qui appartient à la pâque des Juifs, ou à la fête de Pâques des chrétiens. Le plur. masc., *Pascaux*, n'est point usité.

PASIGRAPHIE. s. f. (*Pasi, graphê*, gr.) Écriture universelle. (Pa-zi-gra-fie.)

PASQUIN. s. m. (*Pasquino*, it.) Nom moderne d'une vieille statue mutilée, qui est à Rome, et à laquelle on a coutume d'attacher de petits écrits satiriques. Un méchant diseur de bons mots, un satirique dans le genre bas et bouffon. (Pasc-in [c m.].)

PASQUINADE. s. f. (*Pasquinata*, it.) Se dit Des placards satiriques qu'on attache à la statue de Pasquin à Rome; et Des railleries bouffonnes et triviales. (Pasc-i-na-de [c m.].)

PASSABLE. adj. des 2 g. Qui peut être admis, comme n'étant pas mauvais dans son espèce. (Pa-sa-ble.)

PASSABLEMENT. adv. D'une manière supportable, de telle sorte qu'on peut s'en contenter. (Pa-sa-ble-man.)

PASSACAILLE. s. f. (*Passacalle*, esp.) Espèce de chaconne d'un mouvement plus lent que la chaconne ordinaire. | L'espèce de danse qu'on exécutait sur l'air d'une passacaille. (Pa-sa-ca-lle [ll m.].)

PASSADE. s. f. Passage d'un homme dans un lieu où il fait peu de séjour. | Commerce avec une femme qu'on quitte aussitôt après qu'on l'a possédée. | Aumône demandée par des gens qui ne font que passer, et qui n'ont pas coutume de mendier. (Vi.) | La course d'un cheval qu'on fait passer et repasser plusieurs fois sur une même longueur de terrain. (Pa-sa-de.)

PASSAGE. s. m. Action de passer. Il se dit De la personne qui passe, et Du lieu qui est traversé, par lequel on passe. | Se dit Des oiseaux et des poissons qui changent de lieu dans certaines saisons. | Le moment de passer. | Transition. | Changement d'une situation, d'une disposition d'âme en une autre. | Le lieu par où l'on passe. | Il se dit, à Paris et dans qqs. autres grandes villes, de Certaines issues ordin. couvertes, où ne passent que les piétons, et qui servent comme de dégagement aux rues voisines. | Droit général ou particulier de passer sur la propriété d'autrui, par prescription ou par convention. | Voyage au delà des mers, soit en allant, soit en revenant. La somme qu'on paye pour faire transporter par mer sa personne, ses effets, sa pacotille. | Le droit qu'on paye pour traverser une rivière dans un bac ou dans un bateau, pour passer sous un pont, sur un pont, etc. | Certain endroit d'un auteur, d'un ouvrage, que l'on cite, que l'on allègue, que l'on indique. | Ornement qu'on ajoute à un trait de chant. | Le moment où un astre est interposé entre l'œil d'un observateur et d'autres corps fixes ou mobiles auxquels il rapporte sa position. | Action mesurée et cadencée du cheval dans son allure, qui dès lors est ou doit être soutenue. (Pa-sa-je.)

PASSAGER. v. a. *Passager un cheval*, Le conduire et le tenir dans l'action du passage. | Se dit, neutr., Du cheval qui est dans cette action. (Pa-sa-jé.)

PASSAGER, ÈRE. adj. Qui ne s'arrête

point dans un lieu, qui ne fait que passer. | Qui est de peu de durée.

PASSAGER, ÈRE. s. Celui, celle qui s'embarque sur un bâtiment pour ne faire que passer en qq. lieu. | Celui, celle qui ne fait que passer dans un lieu, qui n'y a point de demeure fixe.

PASSAGÈREMENT. adv. En passant, pour peu de temps. (Pa-sa-jè-re-man.)

PASSANT, ANTE. adj. *Chemin passant, rue passante*, Chemin, rue par lesquels il passe beaucoup de monde. *Chemin passant*, Chemin public où tout le monde a droit de passer. (Pa-san.)

PASSANT. s. m. Celui qui passe par une rue, par un chemin, etc.

PASSATION. s. f. Action de passer un contrat. (Pa-sa-sion.)

PASSAVANT. s. m. Passage établi de chaque côté d'un grand vaisseau de guerre, pour servir de communication entre les deux gaillards. (Pa-sa-van.)

PASSAVANT. s. m. Acte, billet qui autorise à transporter d'un lieu à un autre une quantité de denrées ou marchandises de moindre valeur que celles qui sont assujetties à l'acquit à caution.

PASSE. s. f. La petite somme qu'il faut ajouter à des pièces de monnaie pour achever un compte. | La petite somme qui ramène à leur valeur primitive les pièces de monnaie que le gouvernement a reduites à leur valeur intrinsèque. | *La passe du sac*, Ce qu'on paye pour le prix du sac où est renfermée la somme qu'on reçoit. | T. de comm. La mise que chacun doit faire de qqs. jetons ou fiches, à chaque nouveau coup. | L'action par laquelle on avance sur l'adversaire, en faisant passer le pied gauche devant le pied droit. | T. de danse, Mouvement du corps particulier à qqs. figures. | La petite arcade de fer, par laquelle il faut que la bille ou la boule passe, selon les règles du jeu. | Fig. et fam., *Être en passe d'avoir qq. emploi*, etc., Être dans une position favorable pour l'obtenir. | Sorte de canal de mer entre deux bancs, par où les bâtiments peuvent passer sans échouer. | La partie d'un chapeau de femme qui est attachée à la forme, et qui abrite le visage. (Pa-se.)

PASSE-CARREAU. s. m. Morceau de bois long sur lequel les tailleurs passent les coutures au fer. (— Ca-rô.)

PASSE-CHEVAL. s. m. Espèce de petit bac destiné à passer un cheval d'un bord de la rivière à l'autre.

PASSE-DEBOUT. s. m. Permission donnée à un négociant ou à un voiturier de faire entrer, sans payer l'octroi, des marchandises dans une ville, qu'elles ne feront que traverser pour être conduites à leur destination (— De-bou.)

PASSE-DIX. s. m. Jeu qui se joue avec trois dés, et dans lequel un des joueurs parie amener plus de dix. (— Dis.)

PASSE-DROIT. s. m. Grâce qu'on accorde à quelqu'un contre le droit et contre l'usage ordinaire, sans tirer à conséquence. | Injustice qu'on fait à qqn., en lui préférant, pour un grade, pour un emploi, pour une récompense, une personne qui a moins de titres que lui par l'ancienneté ou par les services. (— Droua.)

PASSÉE. s. f. Le moment du soir où les bécasses se lèvent du bois pour aller dans la campagne. (Pa-sée.)

PASSE-FLEUR. s. f. Sorte de plante et de fleur, qu'ordin. on appelle *Anémone*. (Pa-se-fleur.)

PASSÉGER. v. n. T. de man. *V.* PASSAGER.

PASSEMENT. s. m. Tissu plat et un peu large, de fil d'or, de soie, etc., qu'on met pour ornement sur des habits, sur des meubles. (Pa-se-man.)

PASSEMENTER. v. a. Chamarrer de passements. (Pa-se-man-té.)

PASSEMENTERIE. s. f. Art et commerce du passementier. (Pa-se-man-te-rie.)

PASSEMENTIER, IÈRE. s. Celui, celle qui fait, qui vend des passements d'or, d'argent, de soie, etc. (Pa-se-man-tié.)

PASSE-MÉTEIL. s. m. Blé où il y a deux tiers de froment sur un tiers de seigle. (Pa-se-mé-tèll [ll m.].)

PASSE-PAROLE. s. m. Commandement donné à la tête d'une troupe, et qu'on fait passer de bouche en bouche jusqu'à la queue.

PASSE-PARTOUT. s. m. Clef faite de façon qu'elle puisse ouvrir plusieurs serrures différentes dans un même appartement, dans une même maison. | Se dit Des clefs qui, étant pareilles, servent à plusieurs personnes pour ouvrir une même porte. | Planche gravée dans laquelle on a réservé une ouverture pour y placer une autre planche gravée exprès, à laquelle la première sert de bordure et d'ornement. | Cadre avec glace, dont le fond s'ouvre à volonté, pour recevoir les différents dessins qu'on voudra successivement y placer. | Encadrement de papier, orné de filets et de teintes variées, dans lequel on place un dessin. | Ornement de bois ou de fonte, dont le milieu est percé, et peut recevoir telle lettre qu'on veut y placer. (-par-tou.)

PASSE-PASSE. s. m. *Tours de passe-passe*, Tours d'adresse, de subtilité, que font les joueurs de gobelets, les charlatans. (-pa-se.)

PASSE-PIED. s. m. Espèce de danse sur un air à trois temps, dont le mouvement est fort vite. | L'air sur lequel on danse le passe-pied. (Pa-se-pié.)

PASSE-PIERRE. s. m. Plante qui croit naturellement sur les bords de la mer, et qui sort des fentes des rochers. On la nomme

aussi *Bacile*, *Perce-pierre*, et *Fenouil marin*. (Pa-se-piè-re.)

PASSE-POIL. s. m. Liséré de soie, de drap, etc., qui borde certaines parties d'un habit, d'un gilet, etc., ou qui règne le long d'une couture. (Pa-se-poual.)

PASSE-PORT. s. m. Ordre par écrit donné par les autorités compétentes, pour la liberté et la sûreté du passage des personnes, des effets, des marchandises, etc. | Se dit Des choses qui en font passer, qui en font supporter d'autres. (Pa-se-por.)

PASSER. v. n. (*Passus*.) Aller d'un lieu, d'un endroit à un autre, traverser l'espace qui est entre-deux ; ou, simplement, Traverser un lieu, une chose. | *Passer debout*, se dit Des marchandises qui, pour être transportées à leur destination au delà d'une ville, la traversent sans pouvoir y être vendues, ni même déchargées. | *Passer à un conseil de guerre*, Être jugé par un conseil de guerre. | *Passer par les emplois*, *par les dignités*, S'élever des moindres dignités aux plus grandes, et y parvenir par degrés. | Fam., *Cela lui a passé par la tête*, *par l'esprit*, Il lui est arrivé d'y penser, il s'en est occupé ; et, *Cela lui a passé de la tête*, *de l'esprit*, Il a cessé d'y penser, il l'a oublié. | *Passer sur les défauts d'une personne*, *d'un ouvrage*, Les voir avec indulgence, ne pas les faire remarquer. | T. de procédure, *Passer outre*, Commencer ou continuer d'exécuter, nonobstant une opposition. | Par plaisanterie, *Passer par les mains d'un médecin*, Être traité par lui. | *Laisser passer une proposition*, *une parole*, *une action*, Ne pas la reprendre, ne pas la blâmer. | *Laisser passer une faute*, *une erreur*, Ne pas la remarquer. | *Il faut passer là-dessus*, Il faut pardonner, oublier cette faute. | *En passer par*, Se résigner, se soumettre à. | *La loi a passé*, La loi est portée, est rendue. | Fam., *Passe*, Soit, je l'accorde, j'y consens. | Se dit Des transitions qui se font d'un point ou d'une matière à l'autre. | Se dit Des choses qui changent de main, qui sont transmises de l'un à l'autre. | En parlant Des choses, S'introduire, se glisser. | S'écouler, ne pas demeurer dans un état permanent. | Finir, cesser. | Suffire pendant qq. temps, durer qq. temps. | Être admis, être reçu. | Être supportable. | T. de jeu. Faire passer la boule ou la bille par la passe. | Au jeu d'hombre, etc., Ne point faire jouer, Ne point ouvrir le jeu, ou ne point tenir la vade que fait un autre joueur. | *La carte*, *la main passe*, Aucun des joueurs ne la coupe. *La main passe*, signifie aussi qu'un joueur perd sa donne. | Suivi de la prép. *pour*, Être réputé. (Pa-sé.)

PASSER. v. a. (*Passus*.) Traverser. | Fam., *Passer son chemin*, Continuer son chemin sans s'arrêter. | Absol. et adv., *En passant*, se dit De tout ce que l'on fait avec qq. sorte de précipitation. | *Passer le pas*, Mourir. | Transporter d'un lieu à un autre. | Faire passer. | *Passer son habit*, *sa robe*, etc., Mettre son habit, sa robe, etc. | *Passer une pièce de monnaie*, La faire recevoir. | Faire couler des substances liquides au travers d'un tamis, d'un linge, etc. | Se dit pareillement De certaines substances qui ne sont pas liquides. | Transmettre. | Aller au delà, excéder. | *Il ne passera pas l'année*, etc., Il ne vivra pas jusqu'à la fin de l'année, etc. | Devancer, Surmonter en mérite, valoir mieux. | Être au-dessus des forces du corps ou des facultés de l'esprit. | *Cela me passe*, Je n'y entends rien. | Faire mouvoir, faire glisser une chose sur une autre. | Exposer, soumettre à l'action de. | *Passer des coutures au fer*, Les rabattre avec un fer, avec le carreau. | *Passer un examen*, Le subir. | Préparer, accommoder, apprêter certaines choses, comme cuirs, étoffes, etc. | Toucher, mentionner adroitement une chose dans le discours, sans l'approfondir, sans s'y arrêter. | Omettre qq. ch., ou n'en point parler. | Se dit Des actes que l'on fait par-devant notaires. | Approuver, allouer. | *Passer qqn. maître*, Le recevoir à la maîtrise. | Pardonner. | En parlant Du temps, Consumer, employer. | *Passer le temps*, Se divertir. | *Passer mal son temps*, *le temps*, Souffrir, ou être maltraité. | Pron., S'écouler. Se dit Du temps. | Se dit Des choses qui perdent leur beauté, leur éclat, leur force, etc. | Arriver, avoir lieu. | Se contenter. | Savoir se priver, s'abstenir. | PASSÉ, ÉE. adj., Qui a été autrefois et qui n'est plus. | PASSÉ. subst. masc. Le temps passé. | Ce que l'on a fait ou dit autrefois. | Prép., Après. *Passé cette époque, il ne sera plus temps.* | Le prétérit, l'inflexion du verbe, par laquelle on marque un temps passé. (Pa-sé.)

PASSERAGE. s. f. Plante crucifère, qui est antiscorbutique, et que l'on croyait autrefois propre à guérir la rage. (Pa-se-ra-je.)

PASSEREAU. s. m. (*Passer*.) Moineau, sorte de petit oiseau de plumage gris, qui fait son nid dans les trous des murailles. On dit plus communément *Moineau*. | Au plur., se dit de L'ordre d'oiseaux auquel le passereau commun appartient. (Pa-se-rô.)

PASSERELLE. s. f. Sorte de pont étroit, qui ne sert qu'aux piétons. (Pa-se-re-le.)

PASSE-ROSE. s. f. Nom vulgaire de l'Alcée rose, nom. autr. *Rose trémière*. (Pa-se-ro-ze.)

PASSE-TEMPS. s. m. Divertissement, occupation légère et agréable. (— tan.)

PASSEUR. s. m. Celui qui conduit un bac, un bateau pour passer l'eau. (Pa-seur.)

PASSE-VELOURS. s. m. Nom vulgaire de l'Amarante. (Pa-se-ve-lour.)

PASSE-VOLANT. s. m. Homme qui, sans être enrôlé, se présentait dans une revue pour faire paraître une compagnie plus nombreuse, et pour toucher la paye au pro-

fit du capitaine. | Fam., Homme qui s'introduit dans une partie de plaisir sans payer sa part de la dépense comme les autres, ou qui entre au spectacle sans payer, quoiqu'il n'en ait ni le droit ni la permission. | Fam., Celui qui n'est dans une société que passagèrement et sans y être invité.

PASSIBILITÉ. s. f. Qualité des corps passibles, des corps qui peuvent éprouver des sensations, le plaisir, la douleur. (Pa-si-bi-li-té.)

PASSIBLE. adj. des 2 g. (*Passibilis.*) Capable d'éprouver des sensations, de souffrir la douleur, de sentir le plaisir. | Qui doit subir, qui a mérité de subir une peine. (Pa-si-ble.)

PASSIF, IVE. adj. (*Passivus.*) Qui souffre, qui reçoit l'action, l'impression. | *Obéissance passive*, Obéissance d'un homme qui exécute sans examen, sans objection. | Subst., *Passif*. La totalité des dettes passives d'une personne. | Se dit Des verbes et des participes qui présentent le sujet comme recevant l'effet d'une action produite par un autre sujet. | *Signification passive*, Celle des verbes ou des adjectifs verbaux qui servent à marquer l'action, l'impression reçue par le sujet. | Subst., *Conjuguer le passif d'un verbe.* (Pa-sif.)

PASSION. s. f. (*Passio.*) Souffrance. Se dit Des souffrances de JÉSUS-CHRIST, pour la rédemption du genre humain. | *La semaine de la passion*, Celle qui précède la semaine sainte, et dans laquelle l'Église commence à faire l'office de la passion de Notre-Seigneur. *Le dimanche de la Passion*, Le dimanche qui ouvre cette semaine. | Le sermon qu'on prêche le vendredi saint sur le même mystère. | La partie de l'Évangile où est racontée la passion de Notre-Seigneur. | Se disait De certaines maladies très-douloureuses. (Pa-sion.)

PASSION. s. f. (*Passio.*) Mouvement de l'âme, sentiment, agitation qu'elle éprouve, comme l'amour, la haine, la crainte, l'espérance, le désir, etc. | La passion de l'amour. | Fam., *Aimer à la passion*, Aimer extrêmement. | L'affection très-vive qu'on a pour qq. ch. que ce soit. | L'objet de cette affection. | Prévention forte pour ou contre qqn., pour ou contre qq. ch. | L'expression, la représentation vive des passions. | L'impression reçue par un sujet, et il est opposé à Action. | DE PASSION. loc. adv. passionnément.

PASSIONNÉMENT. adv. Avec beaucoup de passion. Se dit De l'amour et du désir. (Pa-sio-né-man.)

PASSIONNER. v. a. Donner un caractère animé, et qui marque de la passion. | Pron. Se préoccuper par l'effet de qq. passion, prendre un extrême intérêt à qq. ch. — Devenir amoureux. | PASSIONNÉ, ÉE. adj. Rempli de passion, d'affection pour une personne ou pour une chose. | Rempli d'une forte prévention; d'une chaleur immodérée pour ou contre qqn. ou qq. ch. (Pa-sio-né.)

PASSIVEMENT. adv. D'une manière passive. (Pa-si-ve-man.)

PASSOIRE. s. f. Vaisseau de terre ou de métal percé d'un grand nombre de petits trous, et dans lequel on écrase des pois, des fruits, etc., pour en tirer la purée, le jus. (Pa-soua-re.)

PASTEL. s. m. (*Pastello*, it.) Sorte de crayon fait de couleurs pulvérisées, mêlées, soit avec du blanc de plomb, soit avec du talc, et incorporées avec une eau de gomme. | Ce qui est peint au pastel. (Pas-tel.)

PASTEL s. m. Plante dont on tire une fécule qui remplace l'indigo pour qqs. usages; n. autr. *Guède.*

PASTENADE. s. f. *V.* PANAIS.

PASTÈQUE. s. f. Plante qu'on appelle aussi *Melon d'eau*, et dont le fruit, de même nom, ne mûrit que dans nos provinces méridionales. (Pas-tèc-e.)

PASTEUR. s. m. (*Pastor.*) Celui qui possède ou qui garde des troupeaux. | *Les peuples pasteurs.* | Celui qui exerce une autorité paternelle sur un peuple, sur une réunion d'hommes. | Titre des ministres protestants.

PASTICHE. s. m. (*Pasticcio*, it.) Mot ital. Tableau où un peintre a imité la manière d'un autre, son goût, son coloris, ses formes favorites. | L'imitation mélangée de la manière et du style de différents maîtres. | Ouvrage où l'on a imité les idées et le style de qq. écrivain célèbre. | Opéra dont la partition est composée de morceaux de différents maîtres.

PASTILLE. s. f. (*Pastillus.*) Se dit De petits pains de diverses formes, et composés de différentes substances odorantes, dont on se sert ordin. pour parfumer l'air d'une chambre en les brûlant. | Se dit De petits pains ronds faits avec du sucre, des aromates, des jus de fruits, etc., et que l'on mange comme agréables au goût ou utiles à la santé. (Pas-ti-lle [ll m.].)

PASTORAL, ALE. adj. (*Pastoralis.*) Champêtre, qui appartient aux pasteurs ou bergers, et en général aux personnes des champs. | Se dit De ce qui retrace la vie, les mœurs pastorales. | Se dit Des choses qui appartiennent aux pasteurs spirituels. Le pluriel, *Pastoraux*, n'est point usité.

PASTORALE. s. m. Pièce de théâtre dont les personnages sont des bergers et des bergères.

PASTORALEMENT. adv. En bon pasteur. Il n'est d'usage qu'au figuré. (Pas-to-ra-le-man.)

PASTOUREAU, ELLE. s. (*Pastor.*) Petit pasteur, petite bergère. Poét. (Pas-tou-rô, e-le.)

PAT. s. invariable. (*Patta*, ital.) Terme

du jeu des échecs, qui se dit Lorsqu'un des deux joueurs, n'ayant pas son roi en échec, ne peut plus jouer sans le mettre en prise.

PATACHE. s. f. (*Patascia*, ital.) S'est dit D'une sorte de bâtiment léger, employé au service des grands navires pour aller à la découverte, et pour envoyer des nouvelles en diligence. | Se dit Des bâtiments de la douane et du fisc en général. | Se dit De petits bâtiments ancrés dans des fleuves ou des rivières pour la perception des droits sur les marchandises qui y entrent par eau. | Se dit De certaines barques, de certains bâtiments qui portent des lettres ou des passagers sur qqs. fleuves, sur qqs. rivières. | Se dit De certaines voitures publiques, non suspendues, par lesquelles on voyage à peu de frais.

PATAGON. s. f. Monnaie d'argent fabriquée au coin du roi d'Espagne, et valant à peu près trois livres tournois.

PATARAFFE. s. f. Traits informes, lettres confuses et brouillées ou mal formées. (—ra-fe.)

PATARD. s. m. Petite monnaie ancienne. (Pa-tar.)

PATATE. s. f. Plante du genre des Liserons, qui a de grosses racines tuberculeuses semblables à des pommes de terre. Se dit De ces racines mêmes.

PATATRAS. Exprime le bruit d'un corps qui tombe avec fracas. Fam. (Pa-ta-tra.)

PATAUD. s. m. Jeune chien qui a de grosses pattes. | Fam., *Être à nage pataud*, se dit D'un chien qu'on a jeté à l'eau, et, par plaisanterie, D'un homme qui est tombé dans l'eau, et qui se débat pour en sortir; et, pop., D'un homme qui est dans l'abondance. (Pa-tô.)

PATAUD, AUDE. adj. et subst. Se dit D'une personne grossièrement faite. Fam. (—ô-de.)

PATAUGER. v. n. Marcher dans une eau bourbeuse. Fam. | S'embarrasser dans son raisonnement, dans son discours, dans ses opérations d'affaires. (Pa-tô-jé.)

PATE. s. f. *V*. PATTE.

PÂTE. s. f. (*Pasta*, b. l.) Farine détrempée et pétrie, pour faire du pain, ou qq. autre chose de semblable bon à manger. | Se dit De plusieurs autres choses qui sont mises en une masse, et comme pétries ensemble. | Fam., Constitution, complexion. | Se dit De certaines matières broyées, et mêlées dans les proportions convenables, et qu'on emploie à différents usages dans les arts.

PÂTÉ. s. m. Sorte de pâtisserie qui renferme de la chair ou du poisson. | *Un gros pâté*, Un gros enfant potelé. | Fam., Goutte d'encre tombée sur du papier | *Faire le pâté*, Arranger les cartes par tricherie, pour se donner beau jeu. | T. d'archit. Sorte d'ouvrage avancé, placé dans un terrain inondé ou entouré d'eau. | Assemblage de maisons, ou d'un seul édifice, isolé, et ayant une forme arrondie ou carrée, comme les pâtés. | Certaine quantité de caractères mêlés et confondus sans aucun ordre; ce qui arrive quand une forme se rompt par qq. accident.

PÂTÉE. s. f. Sorte de pâte faite avec de la farine et des herbes, dont on nourrit les dindons et qqs. autres oiseaux. | Mélange de pain émietté et de petits morceaux de viande, qu'on donne à manger aux animaux domestiques.

PATELIN. s. m. (N. pr.) Homme souple et artificieux, qui, par des manières flatteuses et insinuantes, tâche de faire venir les autres à ses fins. Fam. | Adj., se dit Du ton, de l'air, des manières, etc. Fém., *Pateline*.

PATELINAGE. s. m. Manière insinuante et artificieuse d'un patelin. (—na-je.)

PATELINER. v. n. Agir en patelin. | V. a. Ménager adroitement l'esprit d'une personne dans la vue de qq. intérêt. | *Pateliner une affaire*, La manier avec adresse pour la faire réussir comme on souhaite.

PATELINEUR, EUSE. s. Celui, celle qui tâche de faire venir les autres à ses fins par des manières souples et artificieuses. (—eû-ze.)

PATELLE. s. f. *V*. LÉPAS.

PATÈNE. s. f. (*Patena*.) Vase sacré, fait en forme de petite assiette, qui sert à couvrir le calice et à recevoir l'hostie, et qu'on donne à baiser aux personnes qui vont à l'offrande.

PATENÔTRE. s. f. (*Pater noster*.) L'oraison dominicale, ou le *Pater noster*. On comprend aussi sous ce nom l'*Ave*, et les autres premières prières qu'on apprend aux enfants. Pop. | Se dit De toute sorte d'autres prières chrétiennes. Fam., se dit en plaisantant. | Au plur., se dit, pop., Des grains d'un chapelet, et D'un chapelet tout entier. | Ornement composé de petits grains ronds ou ovales qu'on taille sur les baguettes, dans les profils d'architecture.

PATENÔTRIER. s. m. Fabricant, marchand de chapelets, de boutons, etc. (Vi.) (—trié.)

PATENT, ENTE. adj. (*Patens*.) Évident, manifeste. | *Acquit-patent*, se disait D'un brevet du roi, portant gratification de qq. somme d'argent, et servant d'acquit à celui qui devait en faire le payement. | *Lettres-patentes*, Nom De toutes les lettres du roi en parchemin, scellées du grand sceau. Se dit encore De certains actes de l'autorité royale. | PATENTE, subst., se dit Des lettres, des commissions, des diplômes accordés, ou par le roi, ou par des corps, des universités, etc. | Contribution annuelle et proportionnelle imposée sur ceux qui font un commerce, ou qui exercent une industrie su-

jette à ce droit. | La quittance de cette contribution. | Se dit Des passe-ports et certificats de santé qui se délivrent dans les ports de mer aux vaisseaux qui partent. (Pa-tan; an-te.)

PATENTÉ, ÉE. adj. Qui a une patente. (Pa-tan-té.)

PATER. s. m. (*Pater.*) Mot qui commence l'oraison dominicale en latin, et dont on se sert pour nommer cette prière. | Fam., *Il ne sait pas son pater*, Il est fort ignorant. | Se dit Des gros grains d'un chapelet, sur lesquels on dit le *Pater.* (Pa-tèr.)

PATÈRE. s. f. (*Patera.*) Espèce de soucoupe de bronze ou d'argile, munie qqf. d'un manche, dont les anciens faisaient usage dans les sacrifices. | Ornement à peu près de la forme d'une patère antique.

PATERNE. adj. des 2 g. (*Paternus.*) Paternel, qui appartient à un père. (Vi.) (Pa-tër-ne.)

PATERNEL, ELLE. adj. (*Paternus.*) Du père, qui appartient au père. | Qui vient du père, qui est du côté du père. | Qui est tel qui convient à un père, tel qu'il appartient à l'état, à la qualité de père. | Se dit D'un souverain, d'un supérieur, etc. (Pa-tër-nël; ë-le.)

PATERNELLEMENT. adv. En père, comme un père doit faire. (Pa-tër-në-le-man.)

PATERNITÉ. s. f. L'état, la qualité de père. (Pa-tër-ni-té.)

PÂTEUX, EUSE. adj. Se dit Du pain qui n'est pas assez cuit. | Se dit Des choses qui font dans la bouche le même effet que ferait de la pâte. | *Cette liqueur est pâteuse*, Il y a des matières non fondues, qui empêchent son entière liquidité. | *Cette agate a un œil pâteux*, A qq. ch. de trouble et de louche. | *Chemin pâteux*, — dont la terre est grasse, molle et à demi détrempée. (Pâ-teû; ze.)

PATHÉTIQUE. adj. des 2 g. et s. m. (*Patheticus.*) Qui émeut les passions. (Pa-té-tic-e.)

PATHÉTIQUEMENT. adv. D'une manière pathétique. (Pa-té-tic-e-man.)

PATHOGNOMONIQUE. adj. des 2 g. (*Pathos, gnomonikos*, gr.) Se dit Des signes ou symptômes qui sont propres, particuliers à la santé et à chaque maladie, et qui en sont inséparables. (Pa-tog-no-mo-nic-e.)

PATHOLOGIE. s. f. (*Pathologia.*) Partie de la médecine qui traite de la nature, des causes et des symptômes des maladies. (Pa-to-lo-jie.)

PATHOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la pathologie. (Pa-to-lo-jic-e.)

PATHOS. s. m. Mot grec, qui signifie Passion, et que nous employons en mauvaise part, pour signifier Une chaleur, une emphase affectée et déplacée dans un discours, dans un ouvrage littéraire. | Les rhéteurs donnent ce nom Aux mouvements, aux figures propres à toucher fortement l'âme des auditeurs. (Pa-tos.)

PATIBULAIRE. adj. des 2 g. (*Patibulum.*) Qui appartient au gibet, qui est destiné à servir de gibet. | *Mine patibulaire*, D'un méchant homme. (—lè-re.)

PATIEMMENT. adv. Avec patience. (Pa-si-a-man.)

PATIENCE. s. f. (*Patientia.*) Vertu qui fait supporter les adversités, les douleurs, les injures, les incommodités, etc., avec modération et sans murmurer. | *Prendre son mal en patience*, Le supporter avec résignation. | La tranquillité, le calme avec lequel on attend ce qui tarde à venir ou à se faire. | Constance, persévérance à faire une chose, à poursuivre un dessein. (Pa-sian-se.)

PATIENCE. s. f. Genre de plante dont l'espèce commune, appelée aussi *Parelle*, croît dans les terres incultes, et a des feuilles semblables à celles de l'oseille, mais plus longues.

PATIENT, ENTE. adj. (*Patiens.*) Qui souffre, avec modération et sans murmurer, les adversités, les mauvais traitements, etc. | Qui supporte, qui tolère avec bonté, avec douceur, les défauts, les importunités de ses inférieurs. | Qui attend et qui persévère avec tranquillité. | Did., Qui reçoit l'impression d'un agent physique. | Subst., *L'agent et le patient*, Le sujet qui agit, et celui sur lequel il agit. — Individu condamné à la peine capitale, et livré à l'exécuteur. — Celui qui est entre les mains des chirurgiens, et qui subit une opération douloureuse. (Pa-sian; an-te.)

PATIENTER. v. n. Prendre patience, attendre avec patience. (Pa-sian-té.)

PATIN. s. m. (*Patein*, gr.) Sorte de soulier dont la semelle était fort épaisse, et que les femmes portaient autrefois pour se grandir. | Certaine chaussure, garnie de fer par-dessous, dont on se sert pour glisser sur la glace. | Pièce de bois qu'on pose de niveau sous la charpente d'un escalier pour la porter et lui servir de base. | *Fer à patin*, Sorte de fer qu'on met au pied d'un cheval, dans certains cas, pour le forcer à s'appuyer sur le pied opposé.

PATINE. s. f. Oxyde vert de bronze; vert-de-gris noirâtre qui se forme sur les statues et les médailles de bronze de l'antiquité.

PATINER. v. a. Manier indiscrètement. | Prendre et manier les mains et les bras d'une femme. (Libre et vi.)

PATINER. v. n. Glisser sur la glace avec des patins.

PATINEUR. s. m. Celui qui prend et manie les mains et les bras d'une femme. (Libre et vi.)

PATINEUR. s. m. Celui qui glisse sur la glace avec des patins.

PÂTIR. v. n. (*Pati.*) Souffrir, avoir du

mal, être dans la misère. | *Pâtir de qq. ch.*, En être puni, en souffrir du dommage. | *Pâtir pour qqn.*, Souffrir d'une faute qu'il a faite, d'un tort qu'il a eu. | Se dit Des choses, Souffrir du déchet, de l'altération, diminuer de profit.

PÂTIS. s. m. (*Pascere.*) Espèce de lande ou de friche dans laquelle on met paître des bestiaux. (Pâ-ti.)

PÂTISSER. v. n. Faire de la pâtisserie. (Pâ-ti-sé.)

PÂTISSERIE. s. f. Pâte préparée et assaisonnée, qu'on fait cuire ordin. dans le four. | L'art de faire la pâtisserie. (Pâ-ti-se-rie.)

PÂTISSIER, IÈRE. s. Celui, celle qui fait des pâtés et autres pièces de four. (Pâ-ti-sié.)

PÂTISSOIRE. s. f. Table avec des rebords, sur laquelle on pâtisse. (Pâ-ti-soua-re.)

PATOIS. s. m. Le langage du peuple et des paysans, particulier à chaque province. | Se dit de Certaines façons de parler qui échappent aux gens de province. (Pa-toua.)

PATON. s. m. Se dit de Certains morceaux de pâte dont on engraisse les chapons, les poulardes, etc.

PATRAQUE. s. f. Machine usée ou mal faite, et de peu de valeur. | Fam., Personne faible et usée. Adj., *Il devient patraque.* (Pa-trac-e.)

PÂTRE. s. m. (*Pastor.*) Celui qui garde, qui fait paître des troupeaux de bœufs, de vaches, de chèvres, etc.

PATRES (AD). Expr. lat. et fam. *Aller ad patres*, Mourir. (Ad-pa-três.)

PATRIARCAL, ALE. adj. (*Patriarchalis.*) Qui appartient à la dignité de patriarche. | Qui a rapport aux anciens patriarches; Qui rappelle la simplicité de leurs mœurs.

PATRIARCAT. s. m. (*Patriarchatus.*) Dignité de patriarche. | L'étendue de territoire soumise à la juridiction d'un patriarche. | Le temps pendant lequel un patriarche a occupé son siége. (Pa-tri-ar-ca.)

PATRIARCHE. s. m. (*Patriarcha.*) Nom donné à plusieurs saints personnages de l'Ancien Testament. | Vieillard qui vit au milieu d'une famille nombreuse. | Titre de dignité dans l'Église, qui se donnait aux évêques des premiers siéges épiscopaux. | Titre des chefs de l'Église grecque, et de qqs. autres communions regardées comme schismatiques par l'Église romaine. | Le premier instituteur de certains ordres religieux, comme saint Basile, saint Benoit, etc.

PATRICE. s. m. (*Patricius.*) Titre d'une dignité instituée dans l'empire romain par Constantin. (Pa-tri-se.)

PATRICIAT. s. m. (*Patriciatus.*) Dignité de patrice. | L'ordre des nobles dans les gouvernements où ils sont appelés Les patriciens. (Pa-tri-si-a.)

PATRICIEN, IENNE. adj. Se dit De ceux qui, parmi les Romains, étaient issus des premiers sénateurs institués par Romulus. | *Les familles patriciennes*, Les familles nobles. | PATRICIEN, subst., *Les anciens patriciens.* (Pa-tri-siin; iè-ne.)

PATRIE. s. f. (*Patria.*) Le pays où l'on a pris naissance. | La province, la ville où l'on est né. | La nation dont on fait partie, la société politique dont on est membre. | Le climat, la contrée propre à certains animaux, ou même à certains végétaux. | *La France est la patrie des sciences et des arts*, Les sciences et les arts y fleurissent, y sont en honneur. | *La céleste patrie*, Le ciel, considéré comme le séjour des bienheureux.

PATRIMOINE. s. m. (*Patrimonium.*) Le bien qui vient du père et de la mère, qu'on a hérité de son père et de sa mère. | Se dit Des biens de famille, pour les distinguer des acquêts. | Chose qui est le revenu ordinaire et naturel d'un homme ou d'une classe d'hommes. | *Le patrimoine de Saint-Pierre*, et *La province du Patrimoine*, Une partie du domaine que le pape possède en Italie, et dont Viterbe est la capitale. (Pa-tri-moua-ne.)

PATRIMONIAL, ALE. adj. Qui est de patrimoine.

PATRIOTE. s. (*Patriôtês*, gr.) Celui, celle qui aime sa patrie, et qui cherche à lui être utile. | Adj., *Turgot fut un ministre patriote.*

PATRIOTIQUE. adj. des 2 g. (*Patriôtikos*, gr.) Qui appartient au patriote. | *Don patriotique*, Don fait à la patrie. (Pa-tri-o-tic-e.)

PATRIOTIQUEMENT. adv. En patriote. (Pa-tri-o-tic-e-man.)

PATRIOTISME. s. m. Amour de la patrie.

PATROCINER. v. n. (*Patrocinari.*) Parler longuement et jusqu'à l'importunité, pour persuader. Vi. et s'emploie par badinage. (Pa-tro-si-né.)

PATRON, ONNE. s. (*Patronus.*) Protecteur. Se dit Du saint dont on porte le nom, de celui sous l'invocation de qui une église est dédiée, et de celui qu'un pays, *etc.*, réclame comme son protecteur. | Homme puissant sous la protection de qui l'on se met pour faire sa fortune, pour avoir de l'appui; homme dont on obtient le secours dans une affaire, dans une circonstance difficile. | Fam., Le maître d'une maison. | Celui qui commande aux matelots d'un canot, d'une chaloupe ou d'un très-petit bâtiment. | Adj. ou subst., *Patronne*, La seconde des galères du roi, que montait ordin. le lieutenant général des galères. | Se disait, chez les Romains, Du maître à l'égard de son affranchi. | Se dit, dans le Levant, Du maître à l'égard de l'esclave. | Le prélat ou le seigneur laïque qui avait droit de nommer à un bénéfice. | Adj., *Cardinal patron*, s'est dit, à la cour de Rome, Du cardinal qui gouvernait comme premier ministre. | Se dit, par manière de

qualification amicale, à un homme d'un rang inférieur. (—o-ne.)

PATRON. s. m. Modèle sur lequel travaillent certains artisans, comme les brodeurs, les tapissiers, et autres. | Morceau de papier, de carte, ou de parchemin, que les tailleurs, les lingères, etc., découpent de manière à figurer les différentes parties de leurs ouvrages, et sur lequel ils taillent l'étoffe dont ces ouvrages doivent être faits. | Fam., Modèle. | Se dit de Certaines pièces de bois qui ont la forme des différentes parties d'un instrument, tel que violon, basse, etc., et d'après lesquelles on taille le bois dont ces instruments doivent être faits. | Papier ou carton découpé, qu'on applique sur une surface, pour peindre les parties que ces découpures laissent à découvert.

PATRONAGE. s. m. Le droit qu'un prélat ou un seigneur laïque avait de nommer à un bénéfice. | La protection qu'un homme puissant accorde à un homme d'un état inférieur. (Pa-tro-na-je.)

PATRONAL, ALE. adj. Qui appartient au patron, au saint du lieu.

PATRONNER. v. n. T. de cartier. Enduire de couleur, en se servant d'un patron évidé aux endroits où la couleur doit paraitre. (Pa-tro-né.)

PATRONYMIQUE. adj. (*Patronymicus.*) *Nom patronymique*, Nom commun à tous les descendants d'une race, et tiré du nom de celui qui en est le père.—Le nom de famille; par opposition aux noms de terre ou de fief, et aux surnoms. (Pa-tro-ni-mic-e.)

PATROUILLAGE. s. m. Saleté, malpropreté qu'on fait en patrouillant. (Pa-trou-lla-je [ll m.].)

PATROUILLE. s. f. Marche qu'une partie des troupes de garde dans une ville fait, pendant la nuit, pour la sûreté des habitants; Toute marche que fait un détachement de soldats, soit pour prévenir les désordres et arrêter les malfaiteurs, soit pour empêcher les surprises de la part de l'ennemi. | Le détachement même qui fait la patrouille. (Pa-trou-lle [ll m.].)

PATROUILLER. v. n. Faire la patrouille, aller en patrouille. Fam. (Pa-trou-llé [ll m.].)

PATROUILLER. v. n. Agiter, remuer de l'eau sale et bourbeuse avec les mains, les pieds ou autrement. | V. a. Manier malproprement les choses auxquelles on touche, les gâter, les déranger en les maniant. Pop.

PATROUILLIS. s. m. Patrouillage. | Bourbier. Pop. (Pa-trou-lli [ll m.].)

PATTE. s. f. Le pied des animaux quadrupèdes qui ont des doigts, des ongles ou des griffes; Celui de tous les oiseaux, à l'exception des oiseaux de proie. | Se dit Des pieds de certains animaux aquatiques, comme l'écrevisse, etc., et de certains insectes, comme l'araignée, etc. | Fam., La main de l'homme. | Fam., *Marcher à quatre pattes*, Marcher sur les pieds et sur les mains. | Fam., *Donner un coup de patte*, Lâcher avec finesse qq. trait vif et malin. | Fam., *Graisser la patte à qqn.*, Le corrompre, le gagner par argent. | Le pied d'un verre, d'une coupe, et d'autres objets semblables. | *Les pattes d'une ancre*, Les pièces triangulaires qui terminent à ses deux extrémités la partie courbe d'une ancre, et qui la font mordre sur le fond. | Morceau de fer pointu d'un bout, et plat de l'autre : par le bout pointu il se fiche dans du bois, ou se scelle dans du plâtre; et par l'autre bout il sert à fixer un lambris, etc. | Instrument qui sert à régler du papier de musique. | Petite bande d'étoffe qui est attachée par un de ses bouts à qq. partie d'un vêtement, et dont l'autre bout porte soit un bouton, soit une boutonnière. | Petite bande d'étoffe de couleur tranchante qui fait partie du parement d'un habit uniforme. | Racine de certaines plantes, qui a qq. ressemblance avec la patte d'un animal; n. autr. *Griffe*. (Pa-te.)

PATTE-D'OIE. s. f. Point de réunion de plusieurs routes, de plusieurs allées divergentes, d'où on les aperçoit d'un coup d'œil. | Se dit, fam., De ces rides divergentes que les personnes qui commencent à vieillir ont à l'angle extérieur de chaque œil. (Pa-te-douae.)

PATTE-PELU. s. m. Homme qui va adroitement à ses fins, sous des apparences de douceur et d'honnêteté. On dit aussi *Pattepelue*, au fém., même en parlant D'un homme.

PATTU, UE. adj. Qui a ou qui semble avoir de grosses pattes. | Se dit De certains oiseaux d'une espèce particulière, qui ont de la plume jusque sur les pieds. (Pa-tu.)

PÂTURAGE. s. m. Lieu où les bestiaux pâturent. | L'usage du pâturage. (Pâ-tu-ra-je.)

PÂTURE. s. f. (*Pastum.*) Ce qui sert à la nourriture des bêtes, des oiseaux, et même des poissons. | L'herbe et la paille qu'on donne aux bestiaux pour leur nourriture, et principalement à des bœufs et à des vaches. | Le lieu où croît la nourriture des animaux qui paissent. | *Vaine pâture*, Terres dont la pâture est libre, où tous les habitants d'une commune peuvent conduire leurs bestiaux; Toutes les terres où il n'y a ni semences ni fruits. | Fam., La nourriture de l'homme.

PÂTURER. v. n. Prendre la pâture.

PÂTUREUR. s. m. Se dit Des cavaliers et des valets qui mènent les chevaux à l'herbe.

PATURON. s. m. La partie du bas de la jambe d'un cheval, entre le boulet et la couronne.

PAULETTE. s. f. (*Paulet*, n. pr.) Droit que la plupart des officiers de justice et de finance payaient tous les ans au roi, afin de pouvoir disposer de leurs charges, et pour que le prix en demeurât à leurs héritiers

s'ils venaient à mourir dans le cours de l'année. (Pô-lë-te.)

PAULO-POST-FUTUR. s. m. (*Paulo post futurus.*) Futur très-prochain. Nom d'un temps propre à la langue grecque, dans les verbes passifs. (Pô-lo-post-fu-tur.)

PAUME. s. f. (*Palma.*) Le dedans de la main entre le poignet et les doigts. (Pô-me.)

PAUME. s. f. Sorte de jeu auquel jouent deux ou plusieurs personnes qui se renvoient une balle avec une raquette ou un battoir, dans un lieu préparé exprès. | Absol., Le jeu de la paume. | *Jeu de paume*, Le lieu où l'on joue à la courte paume.

PAUMELLE. s. f. Espèce d'orge très-commune dans quelques provinces. (Pô-më-le.)

PAUMER. v. a. *Paumer la gueule*, Donner un coup de poing sur le visage. Pop. (Pô-mé.)

PAUMIER. s. m. Maître d'un jeu de paume. (Pô-mié.)

PAUMURE. s. f. *V.* EMPAUMURE.

PAUPIÈRE. s. f. (*Palpebra.*) La peau mobile qui sert à couvrir le globe de l'œil quand elle s'abaisse, et qui est bordée de petits poils appelés Cils. | Fig., *Fermer la paupière*, Dormir, mourir. | *Fermer la paupière à qqn.*, L'assister jusqu'à la mort, lui rendre le dernier service. | Le poil de la paupière, les cils. (Pô-piè-re.)

PAUSE. s. f. (*Pausa.*) Suspension, interruption momentanée d'une action. | Silence, intervalle de temps pendant lequel un ou plusieurs musiciens, ou même tous les concertants, demeurent sans chanter, sans jouer. | Silence de la durée d'une mesure pleine. | *Demi-pause*, Silence de la valeur d'une blanche, quelle que soit la mesure. (Pô-ze.)

PAUSER. v. n. (*Pausare.*) Appuyer sur une syllabe en chantant. (Vi.) (Pô-zé.)

PAUVRE. adj. des 2 g. (*Pauper.*) Qui n'a pas le nécessaire, ou qui l'a trop strictement. | Se dit D'une personne qui n'a pas de quoi subsister honorablement selon sa condition. | Subst., *Cet homme fait le pauvre*, Il feint de n'avoir pas le nécessaire relatif à son état. | Se dit Des pays stériles ou dont les habitants sont misérables, et Des associations, des établissements qui ont des revenus très-modiques ou insuffisants. | Se dit De certaines choses dans lesquelles on ne trouve pas l'abondance qu'on y pourrait désirer. | Se dit par tendresse et par familiarité, par sentiment de compassion. | Se dit De diverses choses, par manière de plainte. | Chétif, mauvais dans son genre. | *Un pauvre homme*, Celui qui manque d'industrie, d'esprit, de cœur pour ses affaires. | Subst., Mendiant, homme qui est véritablement dans le besoin. | *Pauvres honteux*, Personnes qui sont dans l'indigence, et qui n'osent demander publiquement l'aumône. | T. de l'Écrit. *Pauvres d'esprit*, Ceux qui ont le cœur et l'esprit entièrement détachés des biens de la terre. | Fam., *Pauvre d'esprit*, Une personne de peu d'esprit. (Pô-vre.)

PAUVREMENT. adv. Dans l'indigence, dans la pauvreté. | *Être vêtu pauvrement*, Être mal habillé, être habillé comme quelqu'un qui est dans la misère. (Pô-vre-man.)

PAUVRESSE. s. f. Femme pauvre qui mendie. (Pô-vrë-se.)

PAUVRET, ETTE. s. Diminutif de Pauvre : terme de commisération, d'affection. Fam. (Pô-vrë ; ë-te.)

PAUVRETÉ. s. f. (*Paupertas.*) Indigence, manque de biens, manque des choses nécessaires à la vie. | *Pauvreté évangélique*, La renonciation volontaire aux biens temporels, suivant le conseil de l'Évangile. *Pauvreté d'esprit*, Le détachement entier des biens de la terre. | Se dit de Certaines choses basses et méprisables qu'on dit ou qu'on fait. | Ce qui est commun, plat, mauvais, dans les ouvrages de l'art. (Pô-vre-té.)

PAVAGE. s. m. Ouvrage fait avec du pavé. | Le travail du paveur, et les matériaux fournis par lui. (Pa-va-je.)

PAVANE. s. f. (*Pavana*, it.) Sorte d'ancienne danse grave et sérieuse.

PAVANER (SE). v. pron. (*Pavo.*) Marcher d'une manière fière, superbe, comme un paon qui fait la roue.

PAVÉ. s. m. Morceau de grès, de pierre dure, de marbre, etc., dont on se sert pour paver. | L'assemblage de pavés qui couvre une aire, une surface. | Se dit D'un chemin, d'une rue, etc. | *Être sur le pavé*, N'avoir point de domicile, Être sans place, sans condition, sans emploi. | Fam., *Battre le pavé*, Courir par la ville sans aucune affaire et pour perdre le temps. | *Le haut du pavé*, La partie du pavé qui est du côté des murailles. Fam., *Bruler le pavé*, Aller très-vite à cheval ou en voiture. | Fam., *Tâter le pavé*, Agir avec circonspection.

PAVEMENT. s. m. L'action de paver ; Les matériaux qu'on emploie pour cet effet. | Se dit Des ouvrages de luxe et de goût qui forment les pavages intérieurs. (Pa-ve-man.)

PAVER. v. a. (*Pavire.*) Couvrir le terrain, le sol d'un chemin, d'une cour, etc., avec du grès, du caillou, etc., pour le rendre plus solide et plus uni.

PAVESADE. s. f. Toile ou étoffe qu'on tendait en dehors autour des bords d'une galère, le jour d'un combat, pour dérober aux ennemis la vue de ce qui se faisait, de ce qui se passait sur le pont. (Pa-ve-za-de.)

PAVEUR. s. m. Celui dont le métier est de paver des rues, des chemins, des cours.

PAVIE. s. m. Sorte de pêche dont la chair est adhérente au noyau. (Pa-vie.)

PAVILLON. s. m. (*Papilio.*) Espèce de logement portatif de forme ronde ou carrée, et terminé en pointe par en haut, qui servait jadis au campement des gens de guerre. | Tour de lit plissé par en haut, et suspendu

au plancher, ou attaché à un petit mât vers le chevet. On dit aujourd'hui *Couronne*. | Le tour d'étoffe dont on couvre le tabernacle, dans qqs. églises. | Le tour d'étoffe qu'on met sur le saint ciboire. | Corps de bâtiment, ordin. carré, appelé ainsi à cause de la ressemblance de sa forme avec celle des pavillons d'armée. | L'extrémité évasée d'une trompette, d'un cor, d'un porte-voix, etc. | *Le pavillon de l'oreille*, Le cartilage de l'oreille. | Espèce de bannière ou d'étendard, qui est en forme de carré long, et dont le principal usage est de faire connaître à quelle nation appartient le bâtiment sur lequel il est arboré. On le place au mât de l'arrière. | *Amener le pavillon*, Le baisser par déférence ou par force. | *Assurer son pavillon*, Tirer un coup de canon, en arborant le pavillon de sa nation. | Désigne Les vaisseaux, l'armée navale, la puissance maritime d'une nation. | Au jeu de trictrac, Marque façonnée en étendard, qui annonce qu'on a la bredouille. (Pa-vi-llon [ll m.].)

PAVOIS. s. m. (*Pavese*, it.) Sorte de grand bouclier. Poét. | Tenture de toile ou de drap qu'on étend sur le bord d'un bâtiment, les jours de solennité ou de réjouissance. (Pa-voua.)

PAVOISER. v. a. Garnir un bâtiment de ses pavois et de ses pavillons. (Pa-voua-zé.)

PAVOT. s. m. (*Papaver.*) Plante qui porte de grandes fleurs à quatre pétales, et dont le suc a la vertu d'assoupir. (Pa-vô.)

PAYABLE. adj. des 2 g. Qui doit être payé à certains termes ou à certaines personnes. (Pë-ia-ble.)

PAYANT, ANTE. adj. et subst. Qui paye. (Pë-ian.)

PAYE. s. f. Ce qu'on donne aux gens de guerre pour leur solde. | *Haute paye*, Solde plus forte que la solde ordinaire. | Le salaire des ouvriers. | L'action de donner la paye. | Se dit De celui qui paye. | *Morte-paye*, Nom que l'on donnait autrefois à un soldat entretenu à demeure dans une garnison, tant en paix qu'en guerre.—Vieux domestique, homme qu'on entretient dans une maison, sans qu'il y fasse aucune fonction, ni qu'il y rende aucun service. Au plur., se dit De ceux qui ne peuvent pas payer la contribution à laquelle ils sont imposés. (Pé-ie.)

PAYEMENT. s. m. (L'usage autorise aussi à écrire *Paiement* et *Paiment.*) Ce qui se donne pour acquitter une dette. | L'action de payer. (Pè-man.)

PAYEN, ENNE. adj. et s. *V.* PAÏEN.

PAYER. v. a. (*Pagare*, it.) (*Je paye, il paye*, ou *il paie ; nous payons, ils payent*, ou *ils paient. Je payais. Je payai. J'ai payé. Je payerai*, ou *je paierai* ou *pairai. Je payerais*, ou *je paierais* ou *pairais. Paye, payez. Que je paye. Que je payasse. Payant.*) Acquitter une dette. | Se dit en parlant De celui à qui on doit. | *Se faire bien payer*, Vendre cher ses services, son travail. | Se dit en parlant De la chose pour laquelle on doit. | Par menace, *Il le payera*, se dit Pour exprimer qu'on trouvera moyen de se venger du déplaisir, de l'injure qu'on a reçue de qqu. | *Cela est à payer, cela ne se peut payer*, se dit De ce qui est excellent dans son genre, très-agréable, ou très-curieux. | *Payer pour les autres*, Être seul puni d'une faute commune à plusieurs. | Se dit Des personnes ou des choses qui sont sujettes à qq. impôt. | Récompenser, reconnaître. | Dédommager. | Obtenir, acquérir qq. ch. par un sacrifice. | Punir. | Expier. | *Payer de belles paroles*, Ne donner satisfaction qu'en paroles. | *Payer d'ingratitude*, Manquer de reconnaissance pour un bienfait reçu. | *Payer de raisons*, Donner de bonnes raisons sur les choses dont il s'agit. | *Payer de sa personne*, S'exposer dans une occasion dangereuse et y bien faire son devoir. | *Je suis payé pour cela*, J'ai fait, à mes dépens, l'expérience de ce que telle chose a de dangereux, de désagréable. (Pé-ié.)

PAYEUR, EUSE. s. m. Celui, celle qui paye. | Homme chargé par son emploi, par son office, de payer des dépenses, des traitements, des rentes. (Pé-ieur ; eû-ze.)

PAYS. s. m. (*Pagus.*) Région, contrée. | Les habitants mêmes du pays. | *Le pays de sapience*, La Normandie. | *Les Pays-Bas*, La Belgique et la Hollande. | *Vin de pays*, Vin recueilli dans le canton, et qui n'est pas de la première qualité. | *Gagner pays*, Avancer, faire du chemin. | Pop., *Tirer pays*, S'enfuir, s'évader. | *Faire voir du pays à une personne*, Lui donner bien de l'exercice, lui susciter beaucoup d'embarras. | *Un pays perdu*, Un lieu où il y a peu de ressource ; Un quartier éloigné du centre des affaires et de la société. | Patrie, lieu de naissance. Tout État dans lequel on est né ; La contrée, la ville où l'on a pris naissance. | Pop., Compatriote ; au fém., *Payse.* (Pë-ii.)

PAYSAGE. s. m. Étendue de pays que l'on voit d'un seul aspect. | Tableau qui représente un paysage. | Le genre de peinture qui a pour objet la représentation des paysages. (Pë-i-za-je.)

PAYSAGISTE. s. m. Peintre qui fait des paysages. (Pë-i-za-jis-te.)

PAYSAN, ANNE. s. Homme, femme de village, de campagne. | *Paysan, gros paysan*, Homme rustre, impoli. | À LA PAYSANNE. loc. adv. À la manière des paysans. (Pé-i-zan ; a-ne.)

PAYSANNERIE. s. f. Condition, manières, mœurs des paysans. (Pé-i-za-ne-rie.)

PÉAGE. s. m. (*Pedagium*, b. l.) Droit qui se lève sur les personnes, les animaux, les marchandises, pour leur passage sur un chemin, sur un pont, etc. | Le lieu où l'on paye le droit de passage. (Pé-a-je.)

PÉAGER. s. m. Celui qui reçoit le péage. (Pé-a-jé.)

PEAU. s. f. (*Pellis.*) Membrane qui enveloppe et couvre extérieurement toutes les parties du corps de l'homme et des animaux. | Se dit, fam., Des parties de la peau qui sont flasques et pendantes. | *La peau lui démange*, Sans aucune nécessité, il s'expose à se faire battre. | Le simple épiderme de la première peau. | Fam., La personne même dont on parle. | La dépouille de l'animal, sa peau séparée de son corps. | *Peau de bon apprêt*, Peau facile à préparer. | T. de palais. Se disait Du parchemin. | Se dit Des parties tendineuses et coriaces qui se trouvent dans la viande. | L'enveloppe qui couvre les fruits, les amandes des noyaux, les oignons, etc. | Espèce de croûte plus ou moins déliée qui se forme sur les substances liquides ou onctueuses, par l'épaississement qui résulte de l'évaporation. (Pò.)

PEAUSSERIE. s. f. Commerce, marchandise de peaux. (Pò-se-rie.)

PEAUSSIER. s. m. Artisan qui prépare les peaux, pour en faire des cuirs propres à certains usages, comme gants, bourses, etc. | Adj., *Muscle peaussier*, Muscle qui adhère à la peau, et qui, dans plusieurs animaux, sert à la remuer. (Pò-sié.)

PEAUTRE. s. m. *Envoyer qqn. au peautre* ou *aux peautres*, Le brusquer pour le congédier, le chasser. (Vi. et pop.) (Pò-tre.)

PEC. adj. m. *Hareng-pec*, Hareng en caque fraîchement salé. (Pèc.)

PECCABLE. adj. des 2 g. Qui est capable de pécher. (Pëc-ca-ble.)

PECCADILLE. s. f. Petit péché, faute légère. (Pec-ca-di-lle [ll m.].)

PECCANT, ANTE. adj. Qui pèche. | (Pëc-can.)

PECCATA. s. m. T. pop. Un âne, dans les combats publics d'animaux. | Un homme stupide, un sot. (Pëc-ca-ta.)

PECCAVI. s. m. T. lat. L'aveu qu'un pécheur fait de sa faute devant Dieu, et le regret qu'il en a. *Un bon peccavi*, Une bonne contrition. Fam. (Pëc-ca-vi.)

PÊCHE. s. f. (*Pessicum.*) Gros fruit à noyau, qui a beaucoup d'eau, et qui est d'un goût excellent.

PÊCHE. s. f. Art, exercice, action de pêcher. | Le droit de pêcher. | Le poisson qu'on a pêché, ou Celui qu'on pêchera. | Se dit Des perles et du corail, qu'on prend dans certaines mers. | Se dit Des marchandises qu'on retire de l'eau lorsqu'un navire a fait naufrage.

PÉCHÉ. s. m. (*Peccatum.*) Transgression volontaire de la loi divine ou religieuse.

PÉCHER. v. n. (*Peccare.*) Transgresser la loi divine ou religieuse. | Faillir contre qq. règle. | Mal user d'une bonne qualité ou d'une bonne intention, la porter trop loin.

PÊCHER. s. m. Arbre qui porte la pêche.

PÊCHER. v. a. (*Piscari.*) Prendre du poisson avec des filets, ou autrement. | *Pêcher un étang*, Pêcher tout le poisson d'un étang. | Fam. *Où pêche-t-il ce qu'il dit?* | Se dit De tout ce qu'on tire de l'eau.

PÊCHERIE. s. f. Lieu où l'on a coutume de pêcher, ou qui est préparé pour une pêche.

PÉCHEUR, CHERESSE. s. Celui, celle qui commet des péchés, qui est sujet, enclin au péché, *La jeune pécheresse de l'Évangile.* | Fam., *Vieux pécheur*, Vieux débauché. (—che-rë-se.)

PÊCHEUR. s. m. Celui qui fait métier et profession de pêcher, ou qui a le goût et l'habitude de la pêche.

PÉCORE. s. f. (*Pecus.*) Un animal, une bête. | T. injurieux. Une personne stupide.

PECQUE. s. f. T. injurieux. Femme sotte et impertinente, qui fait l'entendue. (Pec-e.)

PECTORAL, ALE. (*Pectus.*) Qui concerne la poitrine. | Qui est bon pour la poitrine. | *Les muscles pectoraux*, ou, subst., *Les pectoraux*, Muscles qui s'attachent à la poitrine. (Pëc-to-ral.)

PECTORAL. s. m. (*Pectus.*) Ornement garni de pierres précieuses que le grand prêtre des Juifs portait sur la poitrine.

PÉCULAT. s. m. (*Peculatus.*) Vol des deniers publics, fait par ceux qui en ont le maniement et l'administration. (Pé-cu-la [c m.].)

PÉCULE. s. m. (*Peculum.*) Ce qu'une personne en puissance d'autrui acquiert par son industrie, par son travail et par son épargne, et dont il lui est permis de disposer. | [c m.]

PÉCUNE. s. f. (*Pecunia.*) Argent comptant. (Vi.) | [c m.]

PÉCUNIAIRE. adj. des 2 g. (*Pecuniarius.*) Qui a rapport à l'argent, qui consiste en argent. (Pé-cu-ni-è-re [c m.].)

PÉCUNIEUX, EUSE. adj. (*Pecuniosus.*) Qui a beaucoup d'argent comptant. (Pé-cu-ni-eû; ze [c m.].)

PÉDAGOGIE. s. f. (*Pædagogium.*) T. did. Instruction, éducation des enfants. | Établissement public d'éducation. (—go-jie.)

PÉDAGOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'éducation des enfants. (—go-jic-e.)

PÉDAGOGUE. s. m. (*Pædagogus.*) Celui qui enseigne des enfants, et qui a soin de leur éducation. | Celui qui, sans en avoir le droit, censure les actions et les discours des autres. (—gog-e.)

PÉDALE. s. f. (*Pedalis.*) Gros tuyau d'orgue, qu'on fait jouer avec le pied. | *Pédales de piano*, Touches de bois qui sont placées sous l'instrument, et qu'on abaisse avec le pied pour modifier le son de différentes manières. | La tenue d'un même son pendant plusieurs mesures, dans une partie, [illegible]

que les autres parties, sans cesser de chanter, continuent leur marche.

PÉDANÉ. adj. m. (*Pedaneus.*) *Juges pédanés*, Les juges d'une petite justice subalterne, qui jugeaient debout, n'ayant point de siége d'audience particulier.

PÉDANT. s. m. et adj. (*Pais*, gr.) T. injurieux dont on désigne Ceux qui enseignent les enfants. | Celui qui affecte mal à propos de paraître savant, ou qui parle avec un ton trop décisif. | Celui qui affecte trop d'exactitude, trop de sévérité dans des bagatelles, et qui veut assujettir les autres à ses règles. | Fém. *Pédante.* | *Elle est très-pédante.* | Se dit De l'air, du ton, des manières.

PÉDANTER. v. n. Faire mal le métier de régent dans les colléges, dans les classes.

PÉDANTERIE. s. f. T. de mépris. Profession de ceux qui enseignent dans les classes. | Air pédant, manière pédante. | Érudition pédante.

PÉDANTESQUE. adj. des 2 g. Qui tieut du pédant, qui sent le pédant. (Pé-dantèsc-e.)

PÉDANTESQUEMENT. adv. D'un air, d'uue manière qui sent le pédant. (Pé-dantësc-e-man.)

PÉDANTISER. v. n. Faire le pédant. Fam. (—ti-zé.)

PÉDANTISME. s. m. Pédanterie; air, ton, caractère, manière de pédant.

PÉDÉRASTE. s. m. (*Paiderastês*, gr.) Celui qui est adonné à la pédérastie.

PÉDÉRASTIE. s. f. (*Paiderastia*, gr.) Vice contre nature.

PÉDESTRE. adj. des 2 g. (*Pedestris.*) *Statue pédestre*, Celle qui représente un homme à pied. | Qui se fait à pied. (Pé-dës-tre.)

PÉDESTREMENT. adv. *Aller pédestrement*, Aller à pied. Fam. (Pé-dës-tre-man.)

PÉDICELLE. s. m. (*Pedicellus.*) Petit pédoncule, le pédoncule propre de chaque fleur. (Pé-di-së-le.)

PÉDICULAIRE. adj. (*Pedicularis.*) *Maladie pédiculaire*, Sorte de maladie dans laquelle il s'engendre une grande quantité de poux. (-cu-lè-re [c m.].)

PÉDICULAIRE. s. f. (*Pedicularis.*) Plante qui croît dans les prés, les marais et autres lieux humides; n. autr. *Herbe aux poux.*

PÉDICULE. s. m. (*Pediculus.*) Espèce de queue propre à certaines parties des plantes. | (c m.)

PÉDICULÉ, ÉE. adj. Qui a un pédicule. | (c m.)

PÉDICURE. adj. m. (*Pes, curare.*) *Chirurgien pédicure*, Celui qui extirpe ou réduit les cors, les oignons et les durillons des pieds. | Subst., *Un habile pédicure.* | (c m.)

PÉDILUVE. s. m. (*Pes, luere.*) T. de médec. Bain de pieds.

PÉDIMANE. s. m. et adj. (*Pes, manus.*) Se dit Des mammifères carnassiers qui ont le pouce des pieds de derrière écarté des autres doigts.

PÉDOMÈTRE. s. m. *V.* ODOMÈTRE.

PÉDON. s. m. (*Pedo.*) Courrier à pied, dans certains pays méridionaux.

PÉDONCULE. s. m. (*Pedunculus.*) La queue d'une fleur ou d'un fruit. | (c. m.)

PÉDONCULÉ, ÉE. adj. Porté par un pédoncule. | (c m.)

PÉGASE. s. m. (*Pegasus.*) Cheval fabuleux, auquel les anciens ont donné des ailes. Poét., *Monter sur Pégase*, Faire des vers. | Nom d'une constellation de l'hémisphère boréal. (Pé-ga-ze.)

PEIGNE. s. m. (*Pecten.*) Instrument de buis, de corne, d'ivoire, etc., qui est taillé en forme de dents, et qui sert à démêler les cheveux et à nettoyer la tête. | Sorte de peigne courbe et à longues dents, dont les femmes se servent pour retrousser leurs cheveux, ou seulement pour les orner. | Instrument de fer dont se servent les cardeurs et les tisserands pour apprêter la laine, le chanvre et le lin. | Nom d'un genre de mollusques acéphales à coquille bivalve, qui étaient fort estimés des anciens, et que l'on mange encore sur nos côtes. (Pè-*ne* [n m.].)

PEIGNER. v. a. Démêler, arranger les cheveux, les poils, etc., avec un peigne. | Se dit Du lin, du chanvre, etc. | Pop., Maltraiter, battre. (Pè-*né* [n m.].)

PEIGNIER. s. m. Celui qui fait et qui vend des peignes. (Pè-*nié* [n m.].)

PEIGNOIR. s. m. Espèce de manteau fait de toile ou de mousseline, que l'on met sur ses épaules quand on se peigne. | Manteau de toile, à peu près semblable, dont on se couvre dans le bain, ou quand on en sort. (Pè-*nouar* [n m.].)

PEIGNURES. s. f. pl. Cheveux qui tombent de la tête quand on se peigne. (Pè-*nu*-re [n m.].)

PEINDRE. v. a. (*Pingere.*) Représenter une personne, une chose, par des lignes et par des couleurs. | *Peindre l'histoire*, Représenter des sujets historiques. | Couvrir simplement avec des couleurs, sans qu'elles représentent aucune figure. | Décrire, représenter vivement qq. chose par le discours. | *S'achever de peindre*, se dit D'un homme qui se conduit de manière à compléter sa ruine, son déshonneur. | D'un homme qui, après avoir beaucoup bu, recommence à boire. | Écrire, former les lettres, les caractères. (Pin-dre.)

PEINE. s. f. (*Pœna.*) Châtiment, punition. | *Sous les peines de droit*, Sous les peines portées par la loi. | Douleur, affliction, souffrance, sentiment de qq. mal dans le corps ou dans l'esprit. | *Être dans la peine*, Être dans le besoin. | Inquiétude d'esprit. | Travail, fatigue. | *Un homme de peine, des gens de peine*, Celui, ceux qui gagnent leur vie par un travail pénible de corps, sans avoir aucun métier particulier. | Le salaire du travail d'un

artisan. | Se dit Des difficultés, des obstacles que l'on trouve à qq. ch. | *Avoir de la peine à marcher*, Se servir difficilement de ses jambes. | La répugnance d'esprit qu'on a à dire ou à faire qq. ch. | *Faire une chose sans peine*, La faire de bon cœur, sans nulle contrainte. | À PEINE. loc. adv. Marque Le peu de temps qui s'est écoulé depuis que la chose dont on parle est arrivée. | Presque pas. | Difficilement. | *À grand'peine*, Malaisément, difficilement. (Pè-ne.)

PEINER. v. a. Faire de la peine, causer du chagrin, de l'inquiétude. | Donner de la peine, fatiguer. | Travailler beaucoup et difficilement ce qu'on fait. | Répugner à. | Faire des efforts pour, se fatiguer à. | *Cette poutre peine beaucoup*, Elle est chargée d'un faix trop pesant. | Pron., Se donner de la peine. | Se dit en parlant des ouvrages de l'esprit ou de la main, dans lesquels le travail se fait beaucoup sentir. (Pè-né.)

PEINTRE. s. m. (*Pictor.*) Celui qui exerce l'art de peindre. | Celui dont le métier est de mettre en couleur des murailles, des lambris, etc. | Se dit de Ceux qui représentent vivement les choses dont ils parlent, dont ils traitent, soit en prose, soit en vers. (Pin-tre.)

PEINTURAGE. s. m. Action de peinturer, et L'effet qui en résulte. (Pin-tu-ra-je.)

PEINTURE. s. f. (*Pictura.*) L'art de peindre. | Se dit de Toute sorte d'ouvrages de peinture. | Toute couleur qui est étendue, appliquée sur une surface. | Description vive et naturelle. | EN PEINTURE. loc. adv. et fig. En apparence, sans réalité. (Pin-tu-re.)

PEINTURER. v. n. Enduire d'une seule couleur. (Pin-tu-ré.)

PEINTUREUR. s. m. Celui qui peinture, et qu'on appelle plus ordin. *Barbouilleur.* (Pin-tu-reur.)

PÉKIN, s. m. Espèce d'étoffe de soie faite à la Chine, ou fabriquée en Europe à l'imitation de celle de la Chine. (Péc-in [c m.].)

PELADE. s f. Sorte de maladie qui fait tomber les poils et les cheveux; n. autr. *Alopécie.*

PELAGE. s. m. La couleur principale du poil de certains animaux. (Pe-la-je.)

PELAMIDE. s. f. (*Pelamis.*) Poisson de mer, dont la forme approche de celle du maquereau.

PELARD. adj. m. *Bois pelard*, Bois dont on ôte l'écorce pour faire du tan. (Pe-lar.)

PÊLE. s. m. V. PÊNE.

PÊLE-MÊLE. adv. Confusément. | Subst. masc. *C'est un pêle-mêle où il est impossible de se reconnaître.*

PELER. v. a. (*Pilare.*) Ôter le poil. || (*Pellis.*) Ôter la peau d'un fruit, l'écorce d'un arbre, et en général la surface des choses qui ont une espèce de peau. | *Peler la terre*, En enlever du gazon. | V. n. Se dit Du corps de l'homme et des animaux, quand la première superficie de la peau s'en détache d'elle-même. | PELÉ, subst., se dit Des personnes. Fam.

PÈLERIN, INE. s. (*Peregrinus.*) Celui, celle qui par piété fait un voyage à un lieu de dévotion. | Voyageur. | Fam., Homme, femme qui a de la finesse, de la dissimulation.

PÈLERINAGE. s. m. Le voyage que fait un pèlerin. | Le lieu où un pèlerin va en dévotion. (Pè-le-ri-na-je.)

PÈLERINE. s. f. Ajustement de femme, fait en forme de grand collet rabattu, qui couvre la poitrine et les épaules.

PÉLICAN. s. m. (*Pelicanus.*) Oiseau aquatique, de l'ordre des Palmipèdes, dont le bec est très-large, et dont l'œsophage se dilate de manière à former une espèce de sac, où il met en réserve des aliments pour lui et pour ses petits. | Alambic de verre d'une seule pièce, avec un chapiteau tubulé d'où sortent deux becs opposés et recourbés qui font anse et qui se rendent à la cucurbite. | Instrument de chirurgie recourbé en manière de crochet, qui sert à arracher les dents.

PELISSE. s. f. (*Pellicia*, it.) Robe, manteau ou mantelet doublé ou garni de fourrure. (Pe-li-se.)

PELLE. s. f. (*Pala.*) Instrument de fer ou en bois, large et plat, qui a un long manche, et qui sert à divers usages. (Pè-le.)

PELLÉE, PELLERÉE, PELLETÉE. s. f. Autant qu'il en peut tenir sur une pelle. (Pè-lée; pè-le-rée; pè-le-tée.)

PELLETERIE. s. f. (*Pellis.*) Art d'accommoder les peaux garnies de leur poil, pour en faire des fourrures; Commerce de fourrures. | Les peaux dont on fait les fourrures. (Pè-le-te-rie.)

PELLETIER, IÈRE. s. Celui, celle qui fait, qui vend des fourrures. (Pè-le-tié.)

PELLICULE. s. f. (*Pellicula.*) Diminutif. Petite peau, peau extrêmement mince et déliée. (Pel-li-cu-le [c m.].)

PELOTE. s. f. (*Pila.*) Espèce de boule que l'on forme avec du fil, de la laine, de la soie, etc., en les roulant sur eux-mêmes. On dit plus ordin. *Un peloton.* | Petit coussinet dont les femmes se servent pour y ficher des épingles et des aiguilles. | *Pelote de neige*, Boule que l'on fait avec de la neige pressée. | La marque blanche qui se trouve sur le front de quelques chevaux; n. autr. *Étoile.*

PELOTER. v. n. Jouer à la paume, sans que ce soit une partie réglée; ne faire que se jeter et se renvoyer la balle. | V. a. Battre, maltraiter de coups ou de paroles. Fam.

PELOTON. s. m. Espèce de boule que l'on forme avec du fil, de la soie, etc., en les roulant sur eux-mêmes. | Balle à jouer à la paume, lorsqu'elle n'est point encore couverte de drap. | Petit nombre de personnes réunies en groupe. | Petit corps de troupes. | Dans les manœuvres, Une compagnie d'in-

fanterie, ou Une demi-compagnie de cavalerie.

PELOTONNER. v. a. Mettre en peloton. | Pron., se dit De plusieurs personnes ou de plusieurs animaux qui se mettent en peloton. | Rassembler, réunir ses membres, se ramasser. (Pe-lo-to-né.)

PELOUSE. s. f. (*Pelluzo*, it.) Terrain couvert d'une herbe épaisse et courte. (Pe-lou-ze.)

PELTASTE. s. m. (*Peltastæ.*) Soldat qui était armé de l'espèce de bouclier appelé *Pelte*. (Pel-tas-te.)

PELTE. s. f. (*Pelta.*) T. d'antiq. Petit bouclier d'une forme particulière que portaient certaines troupes légères. (Pel-te.)

PELU, UE. adj. (*Pilosus.*) Garni de poil. *Patte-pelu*, ou *Patte-pelue*, Personne qui va adroitement à ses fins, sous des apparences de douceur et d'honnêteté. Fam.

PELUCHE. s. f. (*Pilus.*) Étoffe de laine, de soie, de fil, de poil de chèvre ou de coton, dont le poil est très-long d'un côté.

PELUCHER. v. n. Se dit D'une étoffe qui, par l'usage ou par le frottement, a le défaut de se couvrir de poils qui se dégagent du tissu.

PELUCHÉ, ÉE. adj. Il se dit Des étoffes et de qqs. plantes qui sont velues.

PELURE. s. f. Peau ou enveloppe de certains fruits, de certains légumes, etc., qu'on a coutume de peler.

PELVIEN, IENNE. adj. (*Pelvis.*) T. d'anat. Qui appartient ou qui a rapport au bassin. (Pel-viin; ié-ne.)

PENAILLON. s. m. (*Pannulus.*) Haillon. Fam. | T. de mépris. Un moine. (Pe-na-llon [ll m.].)

PÉNAL, ALE. adj. (*Pœnalis.*) Qui assujettit à qq. peine, à des peines.

PÉNALITÉ. s. f. Système des peines établies par les lois. Il n'a pas de pluriel.

PENARD. s. m. Terme de raillerie. *Vieux penard*, Vieillard rusé; Vieux libertin. Fam. (Pe-nar.)

PÉNATES. adj. m. pl. et subst. (*Penates.*) Se dit Des dieux domestiques des anciens païens. | Subst., L'habitation, la demeure de quelqu'un. (Pé-na-te.)

PENAUD, AUDE. adj. (*Pœna.*) Qui est embarrassé, honteux, interdit. (Pe-nô; ô-de.)

PENCHANT, ANTE. adj. Qui penche, qui est incliné. | Qui est dans le déclin, qui est sur son déclin. (Pan-chan.)

PENCHANT. s. m. Pente, terrain qui va en baissant. | Propension, inclination naturelle de l'âme.

PENCHEMENT. s. m. Action d'une personne qui se penche; État d'un corps qui penche. (Pan-che-man.)

PENCHER. v. a. (*Pensare.*) Incliner qq. ch. de qq. côté, mettre qq. ch. hors de son aplomb. | V. n. Se dit De tout ce qui est hors de son aplomb, hors de la ligne perpendiculaire; De tout ce qui n'est pas de niveau, qui va en descendant. | V. n. Être porté à qq. ch. (Pan-ché.)

PENDABLE. adj. des 2 g. Qui mérite d'être pendu. | *Cas pendable*, Action dont l'auteur mérite d'être pendu, de subir une peine capitale. (Pan-da-ble.)

PENDAISON. s. f. Action d'attacher au gibet, exécution de pendu. Fam. (Pan-de-zon.)

PENDANT, ANTE. adj. (*Pendens.*) Qui pend. | T. de prat. *Les fruits pendants par les racines*, Les blés, les fruits qui sont sur la terre, et dont on n'a point encore fait la récolte. | *Ce procès est pendant à tel tribunal*, C'est tel tribunal qui en est saisi. | PENDANT, subst. *Pendant de baudrier* ou *de ceinturon*, La partie d'en bas du baudrier ou du ceinturon, au travers de laquelle on passe l'épée; *Pendants d'oreilles*, Les parures de pierreries, de perles, etc., que les femmes attachent à leurs boucles d'oreilles. | PENDANTS, Deux tableaux, deux estampes, deux groupes de sculpture, d'égale grandeur, représentant des objets à peu près semblables, et destinés à figurer ensemble, à se correspondre. | Se dit, fam., Des personnes ou des choses qui ont entre elles beaucoup de rapports, qui sont à peu près pareilles. (Pan-dan.)

PENDANT. Préposition servant à marquer la durée du temps. | PENDANT QUE, loc. conj. Tandis que, dans le temps que.

PENDARD, ARDE. s. Vaurien, fripon. Fam. (Pan-dar.)

PANDELOQUE. s. f. Pierre précieuse en forme de poire, que l'on suspend à des boucles d'oreilles. | Se dit Des morceaux de cristal ou de verre taillés, qui sont attachés aux lustres. | Se dit, pop., Des lambeaux d'étoffe qui pendent au bas des habits déchirés. (Pan-de-loc-e.)

PENDENTIF. s. m. Portion de voûte sphérique placée entre les quatre grands arcs qui supportent un dôme, une coupole. (Pan-dan-tif.)

PENDILLER. v. n. Être suspendu en l'air et agité par le vent. Fam. (Pan-di-llé [ll m.].)

PENDRE. v. a. (*Pendere.*) Attacher une chose en haut par une de ses parties, de manière qu'elle ne touche point en bas. | Attacher qqn. à la potence, pour l'étrangler. | Pron., Se donner la mort, s'étrangler en se suspendant. | Subst., *Cet homme ne vaut pas le pendre*, Il ne vaut rien. Fam. | V. n. Être suspendu. | V. n. Tomber trop, descendre trop bas. | *Avoir la langue bien pendue*, Avoir une grande facilité de parler. | PENDU, substant. *Il a l'air d'un pendu.* (Pan-dre.)

PENDULE. s. m. (*Pendulus.*) Poids suspendu de manière qu'étant mis en mouvement, il fasse, en allant et venant, des oscillations régulières. (Pan-du-le.)

PENDULE. s. f. Horloge à poids ou à ressort, à laquelle on joint un pendule, dont les oscillations servent à en régler le mouvement et à le rendre plus juste.

PÈNE. s. m. Cette partie d'une serrure qu'on fait aller et venir avec la clef, et qui entre dans la gâche de manière à fermer la porte, etc., à laquelle est adaptée la serrure.

PÉNÉTRABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est pénétrable.

PÉNÉTRABLE. adj. des 2 g. (*Penetrabilis.*) Qu'on peut pénétrer, où l'on peut pénétrer.

PÉNÉTRANT, ANTE. adj. Qui pénètre. | *Être pénétrant*, Avoir une intelligence vive.

PÉNÉTRATIF, IVE. adj. Qui pénètre aisément.

PÉNÉTRATION. s. f. (*Penetratio.*) La propriété et L'action de pénétrer. | La sagacité de l'esprit, la facilité à pénétrer dans la connaissance des choses. (—tra-sion.)

PÉNÉTRER. v. a. (*Penetrare.*) Percer, passer à travers. | Entrer bien avant. | Découvrir, parvenir à connaître, avoir une profonde connaissance de qq. ch. | *Pénétrer qqn.*, Découvrir ses secrètes pensées, ses desseins cachés. | Toucher profondément. | Pron., Remplir son esprit, son âme, de qq. pensée, de qq. sentiment. | V. n. dans la plupart de ses acceptions. | *Avoir l'air pénétré*, Paraître très-affecté de ce qu'on dit ou de ce qu'on entend.

PÉNIBLE. adj. des 2 g. Qui se fait avec peine, qui donne de la peine, de la fatigue. | Qui fait de la peine, qui affecte désagréablement l'âme, l'esprit.

PÉNIBLEMENT. adv. Avec peine. (Pé-ni-ble-man.)

PÉNICHE. s. f. Petite embarcation de guerre.

PÉNICILLÉ, ÉE. adject. (*Penicillum.*) T. d'hist. nat. Qui est en forme de pinceau. (Pé-ni-sil-lé.)

PÉNIL. s. m. Partie antérieure de l'os pubis qui est autour des parties naturelles.

PÉNINSULE. s. f. (*Peninsula.*) Presqu'île; portion de terre environnée d'eau, excepté d'un seul côté. | Abs., L'Espagne et le Portugal.

PÉNITENCE. s. f. (*Pœnitentia.*) Repentir, regret d'avoir offensé Dieu. | *Sacrement de pénitence*, Celui des sept sacrements de l'Église par lequel le prêtre remet les péchés à ceux qui s'en confessent à lui. | *Le tribunal de la pénitence*, se dit Du prêtre qui confesse, et Du lieu où il confesse. | Tout ce que le prêtre ordonne en satisfaction des péchés qu'on lui a confessés. | Se dit De toutes les austérités qu'on s'impose volontairement pour l'expiation de ses péchés. | Fam., *Faire pénitence*, Faire mauvaise chère. | Punition imposée pour qq. faute. | À certains petits jeux, signifie La peine qu'on impose à ceux qui ont manqué aux règles, aux conventions. | POUR PÉNITENCE, EN PÉNITENCE DE CELA, POUR VOTRE PÉNITENCE. loc. adv. En punition, pour peine. (Pé-ni-tan-se.)

PÉNITENCERIE. s. f. Charge, fonction, dignité de pénitencier. (Pé-ni-tan-se-rie.)

PÉNITENCIER. s. m. Prêtre commis par l'évêque pour absoudre des cas réservés. | *Sous-pénitencier*, Prêtre subordonné au pénitencier, et commis pour le suppléer. (—tan-sié.)

PÉNITENT, ENTE. adj. (*Pœnitens.*) Qui a regret d'avoir offensé Dieu, qui est dans la pratique des exercices de la pénitence. | Subst., Celui, celle qui confesse ses péchés au prêtre. | Qualification De ceux qui sont engagés dans certaines confréries où l'on fait une profession particulière de qqs. exercices de pénitence. (Pé-ni-tan; an-te.)

PÉNITENTIAIRE. adj. des 2 g. Se dit Des moyens employés pour l'amélioration morale des condamnés. (Pé-ni-tan-si-è-re.)

PÉNITENTIAUX, ELLES. adj. (N'a point de sing.) Qui appartient à la pénitence. (Pé-ni-tan-siô; è-le.)

PÉNITENTIEL. s. m. Rituel de la pénitence. (Pé-ni-tan-siël.)

PENNAGE. s. m. (*Penna.*) Le plumage des oiseaux de proie, qui se renouvelle à différents âges. | Les plumes des ailes de tout oiseau. (Pë-na-je.)

PENNE. s. f. (*Penna.*) Se dit Des grosses plumes des oiseaux de proie qui muent chaque année. (Pë-ne.)

PENNON. s. m. (*Penis.*) Sorte de bannière, d'étendard à longue queue, qu'un chevalier qui avait sous lui vingt hommes d'armes était en droit de porter. (Pè-non.)

PÉNOMBRE. s. f. (*Penè, umbra.*) T. d'astron. Demi-obscurité des parties de l'espace qui ne sont ni totalement dans l'ombre d'un corps opaque, ni complétement éclairées par le corps lumineux.

PENON. s. m. (*Penna.*) Assemblage de petites plumes montées sur des morceaux de liége traversés d'un fil, qu'on laisse flotter au gré du vent pour en connaître la direction.

PENSANT, ANTE. adj. Qui pense, qui est capable de penser. | *Bien pensant, mal pensant*, se dit De celui qui a de bons ou de mauvais sentiments. | *Mal pensant*, Qui juge désavantageusement de son prochain. (Pan-san.)

PENSÉE. s. f. Opération de l'intelligence. L'acte particulier de l'esprit, ce que l'esprit a pensé ou pense actuellement. | Méditation, rêverie. | Façon de penser, opinion. | Dessein, projet. | La faculté de penser, l'esprit. | La première idée, l'esquisse, le dessin, le plan qui n'est pas encore arrêté, qui n'est pas fini. (Pan-sée.)

PENSÉE. s. f. Petite fleur du genre de la

violette, qui n'a que cinq pétales nués de violet et de jaune.

PENSER. v. n. (*Pensare.*) Former dans son esprit l'idée, l'image de qq. ch. | *Bien penser, mal penser,* Avoir en politique, en religion, en morale, des opinions conformes ou contraires aux véritables principes. | Raisonner. | Réfléchir. | Songer à qq. chose, se souvenir de qq. ch. | Avoir une chose en vue, former qq. dessein. | *Penser à mal,* Avoir qq. mauvaise intention. | Prendre garde. | Être sur le point de. | V. a. Avoir dans l'esprit. | V. a. Imaginer. | Croire, juger. | *Façon de penser,* Opinion, jugement sur qq. ch. | PENSÉ, ÉE. part. Imaginé. (Pan-sé.)

PENSER. s. m. Pensée. Poét.

PENSEUR. s. m. Celui qui a l'habitude de réfléchir, qui réfléchit fortement, profondément. (Pan-seur.)

PENSIF, IVE. adj. Occupé d'une pensée qui attache fortement. (Pan-sif.)

PENSION. s. f. (*Pensio.*) Somme d'argent que l'on donne pour être logé, nourri. | Le lieu où l'on est nourri et logé pour un certain prix. | Maison ou des enfants sont logés, nourris et instruits, moyennant une certaine somme qui se paye par quartier. | La réunion des enfants que renferme une pension. | *Demi-pension,* Ce que donne celui qui ne fait que dîner au lieu où il est en pension. | Maison où l'on reçoit des demi-pensionnaires. | Ce qu'un souverain, un particulier, etc., donne annuellement à qqn., pour récompense de ses services, ou par libéralité. | Certaine portion à prendre, chaque année, sur les fruits d'un bénéfice. (Pan-sion.)

PENSIONNAIRE. s. des 2 g. Celui ou celle qui paye pension. | Celui ou celle qui, moyennant un prix convenu, loge dans une maison d'éducation pour y être instruit. | *Demi-pensionnaire,* Celui ou celle qui est à demi-pension. | Celui ou celle qui reçoit une pension d'un souverain, d'un particulier, etc. | Comédien qui ne participe point aux bénéfices de la société, et qui reçoit un traitement fixe. | Celui qui jouit d'une pension sur un bénéfice. | Titre qu'on donnait, en Hollande, au premier ministre des États, ainsi qu'au ministre de la régence de chaque ville. (Pan-sio-nè-re.)

PENSIONNAT. s. m. Le lieu où logent les pensionnaires dans un collége. | Établissement particulier où l'on prend en pension des enfants de l'un ou de l'autre sexe, pour les instruire. (Pan-sio-na.)

PENSIONNER. v. a. Donner, faire une pension à qqn. (Pan-sio-né.)

PENSUM. s. m. (*Pensum.*) Surcroît de travail qu'on exige d'un écolier pour le punir. (Pin-so-me.)

PENTACORDE. s. m. (*Pentachordus.*) Lyre des anciens, ainsi nommée parce qu'elle avait cinq cordes. (Pin-ta-cor-de.)

PENTAGONE. adj. des 2 g. (*Pentagonus.*) Qui a cinq angles et cinq côtés. | Subst. masc. Une figure pentagone. (Pin-ta-go-ne.)

PENTAMÈTRE. adj. m. (*Pentameter.*) *Vers pentamètre,* Sorte de vers en usage chez les Grecs et les Latins, composé de cinq pieds ou mesures, et qui s'accouple avec le vers hexamètre pour former un distique. Subst., *Un pentamètre.* (Pin-ta-.)

PENTANDRIE. s. f. (*Pente, anêr,* gr.) Classe du système de Linné, qui renferme les plantes dont la fleur a cinq étamines. (Pin-tan-drie.)

PENTAPOLE. s. f. (*Pentapolis.*) T. de géogr. ancienne. Territoire qui comprenait cinq villes principales. (Pin-ta-po-le.)

PENTATEUQUE. s. m. (*Pentateuchon.*) Nom collectif des cinq premiers livres de la Bible. (Pin-ta-teuc-e.)

PENTATHLE. s. m. (*Pentathlum.*) La réunion de cinq espèces de jeux ou combats auxquels les athlètes s'exerçaient dans les gymnases. (Pin-ta-tle.)

PENTE. s. f. Penchant, inclinaison d'un terrain, d'un plan, d'une surface. | Inclination, propension. | Bande qui pend autour d'un ciel de lit, sur le haut des rideaux. | Se dit De bandes d'étoffe qui, dans les bibliothèques, s'attachent aux tablettes pour garantir les livres de la poussière. (Pan-te.)

PENTECÔTE. s. f. (*Pentecoste.*) Fête que l'Église célèbre le 50e jour après Pâques, en mémoire de la descente du Saint-Esprit sur les apôtres. (Pan-te-cô-te.)

PENTIÈRE. s. f. *V.* PANTIÈRE.

PENTURE. s. f. Bande de fer clouée transversalement sur une porte, sur une fenêtre, pour la soutenir sur le gond. (Pan-tu-re.)

PÉNULTIÈME. adj. des 2 g. (*Pene, ultimus.*) Avant-dernier, qui précède immédiatement le dernier.

PÉNURIE. s. f. (*Penuria.*) Extrême disette. | Absol., Disette d'argent, pauvreté.

PÉOTTE. s. f. (*Peotta,* it.) Grande gondole fort en usage sur la mer Adriatique. (Pé-o-te.)

PÉPERIN. s. m. Pierre volcanique employée dans les édifices anciens et modernes de Rome.

PEPIE. s. f. (*Pipire.*) Petite peau blanche qui vient qqf. au bout de la langue des oiseaux, et qui les empêche de boire et de faire leur cri ordinaire.

PEPIN. s. m. Semence qui se trouve au centre de certains fruits.

PÉPINIÈRE. s. f. Plant de petits arbres rangés sur une ou plusieurs lignes, et qu'on élève jusqu'à ce qu'ils puissent être transplantés. | Collection, réunion de jeunes gens, de personnes destinées ou propres à un état, à une profession.

PÉPINIÉRISTE. s. m. Jardinier qui cultive une pépinière, des pépinières. Adj., *Un jardinier pépiniériste.*

PÉPLUM ou **PÉPLON.** s. m. (*Peplum.*) T. d'antiq. Robe, manteau, ou voile brodé, à l'usage des femmes. (Pé-plo-me.)

PERCALE. s. f. Toile de coton, d'un tissu fin et serré, qui se fabriquait originairement dans les Indes orientales, et qu'on imite maintenant dans toute l'Europe. (Pĕr-ca-le.)

PERCALINE. s. f. Toile de coton légère et lustrée, qui sert principalement à faire des doublures. (Pĕr-ca-li-ne.)

PERÇANT, ANTE. adj. Qui perce, qui pénètre. | *Un froid perçant, un vent perçant,* Un froid, un vent qui pénètre. | *Des cris perçants,* Des cris fort aigus. | *Avoir l'esprit perçant,* Avoir beaucoup de pénétration d'esprit. (Pĕr-san.)

PERCE. s. m. *V.* Percée.

PERCE (EN). Loc. adv. dont on se sert en parlant Des pièces de vin ou d'autre sorte de boisson, auxquelles on fait une ouverture pour en tirer la liqueur. (An-pĕr-se.)

PERCE-BOIS. s. m. Nom de plusieurs sortes d'insectes qui attaquent le bois. (Pĕr-se-boua.)

PERCÉE. s. f. Ouverture qui se trouve naturellement dans un bois, ou qu'on y pratique, soit pour faire un chemin, soit pour se procurer un point de vue. | *Faire une percée,* Pénétrer en voyageant. (Pĕr-sée.)

PERCE-FEUILLE. s. f. Nom vulgaire d'une plante ombellifère appelée *Buplèvre.* (Pĕr-se-feu-lle [ll m.].)

PERCE-FORÊT. s. m. Un chasseur déterminé. Fam. (Pĕr-se-fo-rê.)

PERCEMENT. s. m. Action de percer. (Pĕr-se-man)

PERCE-NEIGE. s. f. Petite plante à fleurs blanches, qui fleurit en hiver. (Pĕr-se-nè-je.)

PERCE-OREILLE. s. m. Sorte d'insecte dont l'abdomen se termine par deux crochets en forme de tenaille. (Pĕr-so-rĕ-lle [ll m.].)

PERCE-PIERRE. s. f. *Voy.* Passe-pierre.

PERCEPTEUR. s. m. (*Percipere.*) Celui qui est commis pour le recouvrement de deniers, de fruits, de revenus, d'impositions. (Pĕr-sĕp-teur.)

PERCEPTIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui peut être perçu. | Qualité de ce qui peut être aperçu. (Pĕr-sĕp-.)

PERCEPTIBLE. adj. des 2 g. Qui peut être perçu. | Qui peut être aperçu. (Pĕr-sĕp-ti-ble.)

PERCEPTION. s. f. (*Perceptio.*) Recette, recouvrement de deniers, de fruits, de revenus, d'impositions. | Emploi de percepteur. | Acte par lequel l'âme connaît, aperçoit les objets qui ont fait impression sur les sens. (Pĕr-sĕp-sion.)

PERCER. v. a. (*Pertusus.*) Faire une ouverture. | *Percer un tonneau, une feuillette,* etc., Y faire une ouverture pour en tirer le vin. | *Percer du vin,* Percer une pièce de vin. | *Cela perce le cœur,* se dit Des choses qui font éprouver une vive affliction. | Pénétrer, passer à travers. | *Il a été tout percé,* se dit D'un homme qui a été extrêmement mouillé de la pluie. | *Percer l'avenir,* Prévoir l'avenir. | V. n. Se faire ouverture. | *Le cerf perce,* Il tire de long. | V. n. Pénétrer. | Se déceler, se manifester, se faire jour. | Avancer dans une profession, dans le monde, acquérir de la réputation. | Subst., *Un percé.* *V.* Percée. (Pĕr-sé.)

PERCEVOIR. v. a. (*Percipere.*) (Se conj. c. *Recevoir.*) Recevoir, recueillir. Se dit en parlant Des revenus d'une propriété, des impôts, etc. | Recevoir l'impression des objets, la sensation qu'ils causent, et en concevoir l'idée. (Pĕr-se-vouar.)

PERCHE. s. f. (*Perca.*) Poisson d'eau douce, à nageoires épineuses, dont la chair est blanche et ferme. (Pĕr-che.)

PERCHE. s. f. (*Pertica.*) Ancienne mesure, qui avait 18, 20, 22 pieds de roi, selon les différents pays. | La chose qui a l'étendue d'une perche carrée en superficie. | Un brin de bois long de 10 à 12 pieds, et de la grosseur du bras ou environ. | Famil., *C'est une grande perche,* Personne dont la taille est grande et toute d'une venue. | Le bois du cerf, du daim, du chevreuil, qui porte plusieurs andouillers.

PERCHER. v. n., **SE PERCHER.** v. pron. Se mettre sur une perche, sur une branche d'arbre, sur une baguette, etc. Se dit Des oiseaux. | Pron., se dit, fam., D'une personne qui se met sur qq. endroit élevé, pour mieux voir ou pour mieux entendre. | Subst., *Tirer les faisans au perché,* Les tirer lorsqu'ils sont perchés. (Pĕr-ché.)

PERCHOIR. s. m. Le lieu où l'on met percher les volailles d'une basse-cour. (Pĕr-chouar.)

PERCLUS, USE. adj. (*Perclusum.*) Paralytique, impotent de tout le corps, ou d'une partie du corps. | Famil., *Avoir le cerveau perclus,* Manquer de jugement. (Pĕr-clu ; ze.)

PERÇOIR. s. m. Sorte de foret pour percer des pièces de vin ou d'autre liqueur. (Pĕr-souar.)

PERCUSSION. s. f. T. did. (*Percussio.*) Coup, action par laquelle un corps en frappe un autre. | *Instruments de percussion,* Instruments dont on joue en les frappant, tels que le tambourin, les timbales, les cymbales, etc. (Pĕr-cu-sion [c m.].)

PERDABLE. adj. des 2 g. Qui peut se perdre. (Pĕr-da-ble.)

PERDANT. s. m. Celui qui perd. | Adj. *Les billets, les numéros perdants* (Pĕr-dan.)

PERDITION. s. f. (*Perditio.*) Dégât, dissipation. (Vi.) | L'état d'une personne qui est dans une croyance contraire à celle de l'Église, ou qui est dans l'habitude des vices. (Pĕr-di-sion.)

PERDRE. v. a. (*Perdere.*) (*Je perds,* .. *perd; nous perdons, ils perdent. Je perdais. Je perdis. Je perdrai. Je perdrais.* Perds.

Que je perde. Que je perdisse, etc. *Perdant. Perdu.*) Être privé de qq. ch. qu'on avait, dont on était en possession. | Être privé, par la mort ou autrement, d'une personne qu'on aimait, qu'on a sujet de regretter. | Être privé de qq. partie de soi, subir la perte ou la diminution sensible de qq. faculté, de qq. avantage physique ou moral que l'on possédait. | *Perdre la vie*, Mourir. | *Perdre la tête*, Avoir la tête coupée.—Devenir fou. Ne savoir plus où l'on en est. | Égarer une chose. | *Perdre qqn.*, Le laisser s'égarer, ou L'égarer, le détourner de sa route. | Cesser d'avoir, n'avoir plus. | Cesser de suivre ou d'occuper, laisser échapper ou laisser prendre. | *Perdre du terrain*, Reculer dans une affaire, au lieu d'avancer. | Fig., *Perdre de vue une affaire, un dessein*, Cesser de le suivre, de s'en occuper. *Perdre qqn. de vue*, Être longtemps sans en entendre parler. | Faire un mauvais emploi, un emploi inutile de qq. ch., manquer à en profiter. | Être vaincu en qq. ch. par un autre, avoir du désavantage contre qqn. | Absol., Ne pas obtenir le gain, le profit qu'on désirait ou qu'on espérait. | Diminuer de valeur. | Ruiner, déshonorer, décréditer; causer du préjudice à la fortune de qqn., à sa réputation, à sa santé, etc. | Gâter l'esprit, le jugement; Corrompre les mœurs, débaucher. | Gâter, endommager qq. ch. | Pron., Faire naufrage. | Disparaître. | Absol., Mettre sa propre bille dans la blouse, ou la faire sauter hors du billard. | *Le chemin se perd en tel endroit*, Il cesse d'être frayé dans tel endroit. | Pron., S'égarer, se fourvoyer, ne plus retrouver son chemin. On dit, neutr., *Mener perdre*. | Se ruiner. | Se déshonorer, se faire tort dans l'opinion des autres. | PERDU, UE. part. *Puits perdu*, Puits dont le fond est de sable, et où les eaux se perdent. | *Pays perdu*, Pays écarté, désert, qui n'offre point de ressources. | *Tirer à coup perdu*, Au hasard, ou hors de portée. | Fam., *À corps perdu*, Avec impétuosité, sans songer à se ménager. | *Sentinelle perdue*, Sentinelle postée dans un lieu extrêmement avancé. *Enfants perdus*, Ceux que l'on charge des expéditions les plus périlleuses. | *Homme perdu, femme perdue*, Homme, femme sans ressources pour la santé, pour la fortune, pour la réputation, etc. (Për-dre.)

PERDREAU. s. m. Perdrix de l'année, qui n'est pas encore de la grosseur ordinaire de l'espèce. (Për-drô.)

PERDRIGON. s. m. Sorte de prune. (Për-dri-gon.)

PERDRIX. s. f. (*Perdix.*) Oiseau gallinacé de la grosseur à peu près d'un gros pigeon, et qui est un excellent gibier. | *Vin œil de perdrix*, Vin paillet fort vif et fort brillant. (Për-dri.)

PÈRE. s. m. (*Pater.*) Celui qui a un ou plusieurs enfants. | *Père de famille*, Celui qui a femme et enfants, ou seulement des enfants. | *Grand-père paternel*, Le père du père. *Grand-père maternel*, Le père de la mère. | *Nos pères*, Nos aïeux, nos ancêtres. | *Père légitime*, Celui qui a eu un enfant d'un mariage légitime. | *Père noble*, L'acteur chargé de l'emploi des pères dans la tragédie et dans la haute comédie. | Se dit qqf. Des animaux. | Celui qui est le chef d'une longue suite de descendants. | *Père nourricier*, Le mari de la nourrice d'un enfant. | *Il est le père nourricier de telle famille*, Il la fait subsister. | *Le père du mensonge*, Le diable. | Poét., *Le père du jour*, Le soleil. | Celui qui a beaucoup fait pour la prospérité, pour le salut, pour le bonheur d'un peuple ou d'une classe nombreuse de personnes, qui agit envers ceux dont il prend soin comme un père agirait envers ses enfants. | Créateur, fondateur, protecteur. | *Les pères conscrits*, Les sénateurs de l'ancienne Rome. | Titre qu'on donne aux membres des ordres et des congrégations religieuses. | *Père en Dieu*, Titre qu'on donne qqf. aux évêques, et même aux cardinaux. | *Le saint-père*, Le pape. | *Les Pères de l'Église*, ou, absob., *Les Pères*, Les saints docteurs antérieurs au XIIIe siècle, dont l'Église a reçu et approuvé la doctrine. | *Père spirituel*, Tout prêtre par rapport à celui ou à celle dont il dirige la conscience. | Dans les ordres mendiants, *Père temporel*, Le séculier qui a soin de recevoir les aumônes qu'on leur fait. | Fam., Homme d'un rang inférieur, qui est d'un certain âge. | DE PÈRE EN FILS. loc. adv. Par transmission successive du père au fils.

PÉRÉGRINATION. s. f. (*Peregrinatio.*) Voyage fait dans des pays éloignés. (Vi.) (—na-sion.)

PÉRÉGRINITÉ. s. f. (*Peregrinitas.*) État de celui qui est étranger dans un pays. | *Vice de pérégrinité*, Incapacité résultant de la qualité d'étranger.

PÉREMPTION. s. f. (*Peremptio.*) Espèce de prescription qui détruit et annule une procédure civile, lorsqu'il y a eu discontinuation de poursuites pendant un certain temps limité. (Pé-ranp-sion.)

PÉREMPTOIRE. adj. des 2 g. (*Peremptorius.*) *Exception péremptoire*, Défenses qui consistent dans la seule allégation de la péremption. | Décisif, contre quoi il n'y a rien à alléguer, à répliquer. (Pé-ranp-toua-re.)

PÉREMPTOIREMENT. adv. D'une manière péremptoire, d'une manière décisive. (Pé-ranp-toua-re-man.)

PERFECTIBILITÉ. s. f. Qualité constitutive de ce qui est perfectible. (Për-fec-.)

PERFECTIBLE. adj. des 2 g. Qui est susceptible d'être perfectionné, ou de se perfectionner. (Për-fec-ti-ble.)

PERFECTION. s. f. (*Perfectio.*) Qualité constitutive de ce qui est parfait dans son genre. En ce sens, il n'a point de pluriel. |

Absol., L'état le plus parfait de la vie chrétienne, de la vie religieuse. | Se dit Des qualités excellentes, soit de l'âme, soit du corps. En ce sens, son plus grand usage est au pluriel. | *Les perfections divines*, Les qualités qui sont en Dieu. | Achèvement. | EN PERFECTION. loc. adv. Parfaitement. (Për-fëc-sion.)

PERFECTIONNEMENT. s. m. Action de perfectionner; L'effet de cette action. (Për-fëc-sio-ne-man.)

PERFECTIONNER. v. a. Rendre meilleur, corriger des défauts, faire faire des progrès. | Pron., S'améliorer, faire des progrès. (Për-fëc-sio-né.)

PERFIDE. adj. des 2 g. (*Perfidus.*) Déloyal, qui manque à sa foi, à sa parole, ou à la confiance qu'on a mise en lui. | Se dit Des choses où il y a de la perfidie. | Subst. *Punir les perfides.* (Për-fi-de.)

PERFIDEMENT. adv. Avec perfidie. (Për-fi-de-man.)

PERFIDIE. s. f. (*Perfidia.*) Déloyauté, manquement de foi, abus de confiance. (Për-fi-die.)

PERFOLIÉ, ÉE. adj. (*Per, folium.*) Se dit Des feuilles qui, au lieu d'être attachées à la plante par une de leurs extrémités, sont traversées et comme enfilées par une branche ou par un pédoncule. Se dit Des plantes qui ont de semblables feuilles. (Për-fo-li-é.)

PERFORATION. s. f. (*Perforatio.*) Action de percer qq. ch. (Për-fo-ra-sion.)

PERFORER. v. a. (*Perforare.*) Percer. T. d'art. (Për-fo-ré.)

PÉRI. s. m. Nom des génies qui, dans les contes persans, jouent le même rôle que les fées dans les nôtres.

PÉRIANTHE. s. m. (*Peri, anthos*, gr.) Enveloppe extérieure de la fleur. (Pé-ri-an-te.)

PÉRIBOLE. s. m. (*Peribolum.*) Enceinte sacrée autour des temples anciens. | L'espace laissé entre un édifice et la clôture qui est autour.

PERICARDE. s. m. (*Pericardium.*) Sac membraneux dans lequel est logé le cœur.

PÉRICARPE. s. m. (*Pericarpium.*) Enveloppe de la graine, des semences.

PÉRICHONDRE. s. m. (*Peri, chondros*, gr.) Membrane qui recouvre les cartilages. (Pé-ri-con-dre.)

PÉRICLITER. v. n. (*Periclitari.*) Être en péril. Se dit Des choses.

PÉRICRÂNE. s. m. (*Pericranium.*) Membrane qui couvre le crâne.

PÉRIDOT. s. m. Sorte de pierre précieuse peu recherchée, qui est d'un vert jaunâtre. (Pé-ri-dô.)

PÉRIDROME. s. m. (*Peridromos.*) Galerie ou espace couvert, servant de promenoir autour d'un édifice.

PÉRIGÉE. s. m. (*Perigæum.*) Point de l'orbite d'une planète où elle est le plus proche de la terre. | Adj. des 2 g. *La lune est périgée.* (Pé-ri-jée.)

PÉRIGUEUX. s. m. Pierre noire, fort dure, que les verriers, les émailleurs et les potiers emploient. (Pé-rig-eû [g m.].)

PÉRIHÉLIE. s. m. (*Peri, hélios*, gr.) Point de l'orbite d'une planète où elle est le plus près du soleil. | Adj. des 2 g. *Cette planète est périhélie.* (Pé-ri-é-lie.)

PÉRIL. s. m. (*Periculum.*) Danger, risque, état où il y a qq. ch. de fâcheux à craindre. (Pé-rill [ll m.].)

PÉRILLEUSEMENT. adv. Dangereusement, avec péril. (Pé-ri-lleû-ze-man [ll m.].)

PÉRILLEUX, EUSE. adj. (*Periculosus.*) Dangereux, où il y a du péril. | *Saut périlleux*, Certain saut difficile et dangereux que font les danseurs de corde. (Pé-ri-lleû; ze [ll m.].)

PÉRIMER. v. n. (*Perimere.*) Se dit D'une instance qui vient à périr faute d'avoir été poursuivie pendant un certain temps.

PÉRIMÈTRE. s. m. (*Perimetros.*) Circonférence, contour.

PÉRINÉE. s. m. (*Perinæum.*) L'espace qui est entre l'anus et les parties naturelles.

PÉRIODE. s. f. (*Periodus.*) Révolution qui se renouvelle régulièrement. Temps qu'une planète met à faire sa révolution; durée de son cours depuis l'instant où elle part d'un certain point du ciel jusqu'à l'instant où elle y revient. | Révolution, circuit d'un certain nombre d'années déterminé, au moyen duquel le temps est mesuré de différentes manières par différentes nations. | Chacun des espaces de temps qu'une maladie doit successivement parcourir. | La révolution d'une fièvre qui revient en des temps réglés. | Phrase composée de plusieurs membres, dont la réunion forme un sens complet. | Subst. masc. Le plus haut point où une chose, une personne puisse arriver, est arrivée. | Un espace de temps indéterminé.

PÉRIODICITÉ. s. f. Qualité de ce qui est périodique. (—di-si-té.)

PÉRIODIQUE. adj. des 2 g. (*Periodicus.*) Qui a ses périodes, qui revient à des temps marqués. | Qui abonde en périodes. (—dic-e.)

PERIODIQUEMENT. adv. D'une manière périodique. (Pé-ri-o-dic-e-man.)

PÉRIOECIENS. s. m. pl. (*Peri, oikein*, gr.) Nom des peuples qui habitent sous le même parallèle. (Pé-ri-é-siin.)

PÉRIOSTE. s. m. (*Periosteum.*) Membrane fibreuse qui couvre les os.

PÉRIOSTOSE. s. f. Engorgement et tuméfaction du périoste. (Pé-ri-o-sto-ze.)

PÉRIPATÉTICIEN, IENNE. adj. et subst. (*Peripateticus.*) Qui suit la doctrine d'Aristote. (—té-ti-siin; iè-ne.)

PÉRIPATÉTISME. s. m. Philosophie péripatéticienne.

PÉRIPÉTIE. s. f. (*Peripetia.*) Changement subit et imprévu d'une fortune bonne ou

mauvaise en une autre contraire. | Se dit surtout Du dernier changement qui fait le dénoûment d'une pièce de théâtre. (—pé-sie.)

PÉRIPHÉRIE. s. f. (*Peripheria.*) Circonférence, contour d'une figure curviligne. Pé-ri-fé-rie.)

PÉRIPHRASE. s. f. (*Periphrasis.*) Circonlocution, tour dont on se sert pour exprimer ce qu'on ne veut pas dire en termes propres. (Pé-ri-fra-ze.)

PÉRIPHRASER. v. n. Parler par périphrases. (Pé-ri-fra-zé.)

PÉRIPLE. s. m. (*Periplus.*) T. de géogr. ancienne. Navigation autour d'une mer, etc.; Récit d'une navigation de ce genre.

PÉRIPNEUMONIE. s. f. (*Peripneumonia.*) Inflammation du poumon, avec fièvre aiguë, oppression, et souvent crachement de sang.

PÉRIPTÈRE. s. m. et adj. (*Peripteros.*) Se dit D'un édifice dont tout le pourtour extérieur est environné de colonnes isolées.

PÉRIR. v. n. (*Perire.*) Prendre fin. Faire une fin malheureuse, violente; se dit Des personnes et des choses. | *Périr d'ennui*, Être excédé d'ennui. | Dépérir, tomber en ruine, en décadence. | Se dit Des choses. | Se dit D'une instance qu'on a négligé de poursuivre pendant un certain temps.

PÉRISCIENS. s. m. pl. (*Periscii.*) Nom des habitants des zones froides, pour qui l'ombre fait le tour de l'horizon en certains temps de l'année, où le soleil ne se couche point pour eux, et tourne autour de leurs têtes. (Pé-ri-si-in.)

PÉRISSABLE. adj. des 2 g. Qui est sujet à périr. (Pé-ri-sa-ble.)

PÉRISTALTIQUE. adj. des 2 g. (*Peristaltikos*, gr.) *Mouvement péristaltique*, Mouvement par lequel les intestins, se contractant sur eux-mêmes, favorisent l'acte de la digestion. (-tic-e.)

PÉRISTYLE. s. m. (*Peristylium.*) Galerie à colonnes isolées, construite autour d'une cour ou d'un édifice. | L'ensemble de colonnes isolées qui orne la façade d'un monument. | Adj., *Temple péristyle*, Celui qui est orné à l'intérieur de colonnes parallèles aux murs, à distance d'un entre-colonnement. (Pé-ri-sti-le.)

PÉRISYSTOLE. s. f. (*Perisystole.*) Intervalle de temps qui est entre la systole et la diastole, entre la contraction et la dilatation du cœur et des artères. (Pé-ri-sis-to-le.)

PÉRITOINE. s. m. (*Peritonæum.*) Membrane qui revêt intérieurement toute la capacité du bas-ventre. (Pé-ri-toua-ne.)

PERKALE. s. f. *V.* Percale.

PERKALINE. s. f. *V.* Percaline.

PERLE. s. f. (*Perula.*) Concrétion qui se forme dans les coquilles par une extravasion de la substance appelée Nacre. | *Nacre de perles*, La substance intérieure de la coquille des moules à perles. | Fam., *C'est la perle des hommes*, C'est un homme des plus estimables, des plus aimables. | Suite de petits grains ronds qu'on taille dans les moulures appelées Baguettes. | T. d'impr., Le plus petit de tous les caractères. (Për-le.)

PERLÉ, ÉE. adj. Orné de perles. | *Orge perlé*, Grains d'orge entièrement dépouillés de leur enveloppe. | *Sucre perlé* ou *cuit à perlé*, Sucre auquel les confiseurs ont donné le second degré de cuisson. | Fam., se dit D'un ouvrage de couture ou de broderie, dont les points sont très-égaux et très-bien rangés. | T. de musiq. Qualifie l'exécution, lorsqu'elle est nette, égale, brillante. (Për-lé.)

PERLURE. s. f. Se dit Des petites inégalités qui se trouvent le long des perches et des andouillers de la tête du cerf, du daim, du chevreuil. (Për-lu-re.)

PERMANENCE. s. f. Durée constante de qq. ch. | État de celui qui reste long-temps dans le même lieu. (Për-ma-nan-se.)

PERMANENT, ENTE. adj. (*Permanens.*) Stable, immuable, qui dure constamment. (Për-ma-nan; an-te.)

PERMÉABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est perméable. (Për-mé-a-bi-li-té.)

PERMÉABLE. adj. des 2 g. (*Permeare.*) Se dit Des corps à travers lesquels la lumière, l'air ou d'autres fluides peuvent passer. (Për-mé-a-ble.)

PERMESSE. s. m. (*Permessus.*) Rivière de la Béotie, qui était consacrée aux Muses. Poét., *Les nymphes du Permesse*, les Muses. (Për-më-se.)

PERMETTRE. v. a. (*Permittere.*) (Se conj. c. *Mettre.*) Donner liberté, pouvoir de faire, de dire. | Fam., *Il n'est pas permis à tout le monde de*, Il n'est pas donné à tout le monde. | Autoriser à faire usage d'une chose. | Tolérer. | Tolérer ce qu'on pourrait empêcher. | En parlant Des choses : Donner le moyen, la commodité, le loisir, etc. | Pron., Se donner la licence de faire des choses dont on devrait s'abstenir. (Për-më-tre.)

PERMIS. s. m. Permission écrite. (Për-mi.)

PERMISSION. s. f. Autorisation qui donne le pouvoir, la liberté de faire, de dire, etc. | *Permission de chasse*, Permission de chasser. | *Avec votre permission.* Formule de civilité. | *Permission de Dieu*, Ordre de la providence, de la justice divine. (Për-mi-sion.)

PERMUTANT. s. m. Celui qui permute. (Për-mu-tan.)

PERMUTATION. s. f. (*Permutatio.*) Échange d'un emploi contre un autre. | Transposition de choses qui forment un tout, une série, pour trouver les divers arrangements dont elles sont susceptibles entre elles. | Le changement d'une lettre en une autre qui appartient au même genre. (-ta-sion.)

PERMUTER. v. a. (*Permutare.*) Échanger. Se dit Des emplois. | Pron., se dit Des lettres, et surtout des consonnes qui, ap-

partenant au même organe, peuvent naturellement se substituer les unes aux autres. (Pĕr-mu-té.)

PERNICIEUSEMENT. adv. D'une manière pernicieuse. (Pĕr-ni-sieû-ze-man.)

PERNICIEUX, EUSE. adj. (*Perniciosus.*) Mauvais, dangereux, qui peut nuire. (Pĕr-ni-sieû; ze.)

PER OBITUM. Expr. lat. Par mort. *Un bénéfice vacant per obitum.* (Pè-ro-bi-to-me.)

PÉRONÉ. s. m. (*Peroné*, gr.) L'os extérieur de la jambe, le plus menu des deux os de la jambe.

PÉRONNELLE. s. f. T. de dédain, qui se dit D'une femme. Fam. (Pé-ro-nĕ-le.)

PÉRORAISON. s. f. (*Peroratio.*) La conclusion d'une harangue, d'un discours. (-rè-zon.)

PÉRORER. v. n. (*Perorare.*) Parler, discourir longuement et avec une sorte d'emphase.

PÉROREUR. s. m. Celui qui a l'habitude, la manie de pérorer.

PÉROT. s. m. Arbre ou baliveau qui a les deux âges de la coupe du bois. (Pé-rô.)

PÉROU. s. m. Contrée de l'Amérique méridionale, très-riche en mines d'or et d'argent. | Pop., *Gagner le Pérou*, Faire une grande fortune. | Pop., *Ce n'est pas le Pérou*, se dit Des choses qui n'ont pas grande valeur.

PÉROXYDE. s. m. Nom des oxydes qui contiennent la plus grande quantité possible d'oxygène. (Pé-roc-si-de.)

PERPENDICULAIRE. adj. des 2 g. (*Perpendicularis.*) Qui se dirige à angles droits, en formant un angle droit. | Vertical. | *Tirer une perpendiculaire*, Tirer une ligne perpendiculaire. (Pĕr-pan-di-cu-lè-re [c m.].)

PERPENDICULAIREMENT. adv. En situation perpendiculaire. (Pĕr-pan-di-cu-lè-re-man [c m.].)

PERPENDICULARITÉ. s. f. État de ce qui est perpendiculaire. (Pĕr-pan-di-cu-la-ri-té [c m.].)

PERPENDICULE. s. m. (*Perpendiculum.*) Ligne verticale et perpendiculaire qui, tombant à plomb du sommet d'un objet élevé, sert pour en mesurer la hauteur ou pour en régler la verticalité. (Pĕr-pan-di-cu-le [c m.].)

PERPÉTRER. v. a. (*Perpetrare.*) Faire, commettre. Se dit Des crimes. (Vi.) (Pĕr-pé-tré.)

PERPÉTUATION. s. f. Action qui perpétue, ou L'effet, le résultat de cette action. (Pĕr-pé-tu-a-sion.)

PERPÉTUEL, ELLE. adj. (*Perpetualis.*) Qui ne cesse point, qui dure toujours. | Qui dure toute la vie d'un homme. | Continuel. | Fréquent, habituel. | *Alliance perpétuelle*, Alliance dont la durée n'est point déterminée. (Pĕr-pé-tu-ĕl; ĕ-lĕ.)

PERPÉTUELLEMENT. adv. Sans cesse, sans discontinuation. Habituellement, fréquemment. (Pĕr-pé-tu-è-le-man.)

PERPÉTUER. v. a. (*Perpetuare.*) Rendre perpétuel, faire durer sans cesse ou longtemps. (Pĕr-pé-tu-é.)

PERPÉTUITÉ. s. f. (*Perpetuitas.*) Durée sans interruption, sans discontinuation. | À PERPÉTUITÉ. loc. adv. Pour toujours. (Pĕr-pé-tu-i-té.)

PERPLEXE. adj. des 2 g. (*Perplexus.*) Qui est dans une grande inquiétude, dans une irrésolution pénible sur ce qu'il doit faire. | Qui cause de la perplexité, de l'irrésolution. (Per-plĕc-se.)

PERPLEXITÉ. s. f. Irrésolution fâcheuse, incertitude, embarras où se trouve une personne qui ne sait quel parti prendre. (Pĕr-plec-si-té.)

PERQUISITION. s. f. (*Perquisitum.*) Recherche exacte. (Pĕrc-i-zi-sion [c m.].)

PERRON. s. m. Construction extérieure qui est formée de plusieurs marches et d'une plate-forme, et qui sert à établir une communication directe entre deux sols de différente hauteur. (Pĕ-ron.)

PERROQUET. s. m. Oiseau des pays chauds, à bec gros et bombé, qui apprend facilement à parler. | Pop., *De la soupe à perroquet*, Du pain trempé dans du vin. | *Parler comme un perroquet*, Ne parler que de mémoire. | Se dit Du mât, de la vergue et de la voile qui se gréent au-dessus d'un mât de hune. (Pe-roc-è [c m.].)

PERRUCHE. s. f. Petit perroquet à longue queue pointue. | La femelle du perroquet. (Pĕ-ru-che.)

PERRUQUE. s. f. Coiffure de faux cheveux. | *Tête à perruque*, Tête de bois sur laquelle on pose et l'on accommode des perruques.—Fam., Vieillard de peu d'esprit, et qui tient opiniâtrément à d'anciens préjugés. (Pe-ruc-e.)

PERRUQUIER. s. m. Celui qui fait des perruques, qui coiffe et rase.—Fém., *Perruquière*, La femme d'un perruquier. (Pé-ruc-ié [c m.].)

PERS, ERSE. adj. De couleur entre le vert et le bleu. (Per; se.)

PER SALTUM. Expr. lat. Par saut. Se dit De ceux qui sont admis à un ordre supérieur sans avoir reçu l'intermédiaire; par ex., De celui qui serait admis à la prêtrise sans avoir reçu le diaconat. (Pèr-sal-to-me.)

PERSE. s. f. Sorte de toile peinte qui vient de Perse. (Per-se.)

PERSÉCUTANT, ANTE. adj. Qui se rend incommode par ses importunités. (Per-sé-cu-tan [c m.].)

PERSÉCUTER. v. a. (*Persecutus.*) Vexer, inquiéter, tourmenter par des voies injustes, par des poursuites violentes. | Importuner, presser avec importunité. (Per-sé-cu-té [c m.].)

PERSÉCUTEUR, TRICE. s. Celui, celle

qui persécute. | Se dit D'un homme pressant, incommode, importun. | Adj., *Zèle persécuteur.* (Për-sé-cu-teur; tri-se [c m.].)

PERSÉCUTION. s. f. (*Persecutio.*) Vexation, poursuite injuste et violente. | Importunité continuelle dont on se trouve fatigué. (Për-sé-cu-sion [c m.].)

PERSÉE. s. m. Nom d'une constellation de l'hémisphère boréal. (Për-sée.)

PERSÉVÉRAMMENT. adv. Avec persévérance. (Për-sé-vé-ra-man.)

PERSÉVÉRANCE. s. f. (*Perseverantia.*) Qualité ou action de celui qui persévère. (Për-sé-vé-ran-se.)

PERSÉVÉRANT, ANTE. adj. Qui persévère. (Për-sé-vé-ran.)

PERSÉVÉRER. v. n. (*Perseverare.*) Persister, continuer de faire toujours une même chose, demeurer ferme et constant dans un sentiment, dans une résolution. | Absol., Persister dans le bien. | *Son mal persévère*, Il résiste aux remèdes.

PERSICAIRE. s. f. (*Persicaria.*) Plante à fleurs roses ou blanches, qui croît ordin. dans les lieux humides, et qu'on emploie pour l'ornement des jardins. (Për-sic-è-re [c m.].)

PERSICOT. s. m. Liqueur spiritueuse faite avec de l'esprit-de-vin, des noyaux de pêche, et autres ingrédients. (Për-si-cô.)

PERSIENNE. s. f. Sorte de jalousies ou châssis de bois, qui s'ouvrent en dehors des fenêtres, comme des contrevents; et sur lesquels sont assemblées des tringles de bois plates, disposées en abat-jour. (Për-si-ë-ne.)

PERSIFLAGE. s. m. Discours de celui qui persifle. (Për-si-fla-je.)

PERSIFLER. v. a. Tourner qqn. en ridicule, en lui disant d'un air ingénu des choses flatteuses qu'il croit sincères. | V. n. Parler avec ironie, avec moquerie. (Për-si-flé.)

PERSIFLEUR. s. m. Celui qui persifle. (Për-si-fleur.)

PERSIL. s. m. (*Petroselinum.*) Plante potagère qui ressemble au cerfeuil, et qui sert à divers usages pour la cuisine. (Për-si.)

PERSILLADE. s. f. Sorte de ragoût fait de tranches de bœuf froid avec du persil. (Për-si-lla-de [ll m.])

PERSILLÉ, ÉE. adj. : *Fromage persillé*, Dont l'intérieur est parsemé de points ou taches verdâtres, comme si l'on y avait mis du persil haché. (Për-si-llé [ll m.].)

PERSIQUE. adj. (*Persicus.*) Se dit d'Un ordre d'architecture dans lequel on substitue au fût de la colonne dorique des figures de captifs qui portent l'entablement. (Për-sic-e.)

PERSISTANCE. s. f. Qualité de ce qui est persistant; Action de persister. (Për-sis-tan-se.)

PERSISTANT, ANTE. adj. Se dit Du calice qui subsiste lorsque la fleur est flétrie, des feuilles qui ne tombent pas en automne, des stipules qui restent après la chute des feuilles. (Për-sis-tan.)

PERSISTER. v. n. (*Persistere.*) Demeurer ferme et arrêté dans son sentiment, dans ce qu'on a dit, dans ce qu'on a résolu. | *Je persiste*, Je suis toujours du même avis. (Për-sis-té.)

PERSONNAGE. s. m. (*Persona.*) Personne. Se dit surtout Des hommes, et comprend une certaine idée de grandeur, d'excellence. | S'emploie comme terme de dénigrement; et alors sa signification est ordin. déterminée par qq. épithète. | Se dit Des personnes mises en action dans un ouvrage dramatique. | Se dit De ces mêmes personnes, par rapport aux comédiens qui les représentent. | La manière dont on se conduit, le degré de considération qu'on a. (Për-so-na-je.)

PERSONNALITÉ. s. f. (*Personalis.*) Ce qui appartient essentiellement à la personne, ce qui fait qu'elle est elle-même, et non pas une autre. | Caractère, qualité de ce qui est personnel. | Le défaut, le vice d'une personne qui n'est occupée que d'elle-même. | Trait piquant, injurieux et personnel contre qqn. (Për-so-na-li-té.)

PERSONNAT. s. m. Sorte de bénéfice dans une église cathédrale ou collégiale, qui donnait préséance sur les simples chanoines. (Për-so-na.)

PERSONNE. s. f. (*Persona.*) Un homme ou une femme. | Se dit Des femmes seulement, dans certaines phrases où cette acception est déterminée par le sens total. | Se dit d'Un homme ou d'une femme, considérés en eux-mêmes, et abstraction faite de qq. circonstance extérieure. | Précédé d'un adj. possessif, se dit De la vie, du corps de celui qui parle, à qui l'on parle, ou dont on parle. | *Payer de sa personne*, S'exposer au péril avec courage; S'acquitter parfaitement de son devoir. | *Aimer sa personne*, Aimer ses aises, avoir grand soin de sa santé, de son ajustement. | *La personne du roi*, Le roi. | *En personne*, *en propre personne*, Moi-même, vous-même, lui-même. | Se dit relativement à la conjugaison des verbes. | Nul, qui que ce soit. Il est masc. et toujours précédé ou suivi d'une expression négative, et on ne l'emploie jamais qu'au singulier. | Quelqu'un. (Për-so-ne.)

PERSONNÉE. adj. f. et subst. Se dit Des fleurs qui ont qq. ressemblance avec le mufle d'un animal. (Për-so-née.)

PERSONNEL, ELLE. adj. (*Personalis.*) Qui est propre et particulier à chaque personne. | Qui ne peut se communiquer, se transmettre à d'autres. | *Pronom personnel*, Pronom qui marque la personne, comme *Moi*, *toi*, *lui*. | Qui est égoïste, qui n'est occupé que de soi. | PERSONNEL. subst. Se dit Des bonnes ou mauvaises qualités de la personne dont on parle. (Vi.)—Se dit Des per-

sonnes attachées à un service public. (Për-so-nël ; ë-le.)

PERSONNELLEMENT. adv. En la personne de celui dont il s'agit. | En sa propre personne. (Për-so-në-le-man.)

PERSONNIFICATION. s. f. L'action de personnifier; Le résultat de cette action. (Për-so-ni-fi-ca-sion.)

PERSONNIFIER. v. a. (*Persona, facere.*) Attribuer à une chose inanimée ou métaphysique la figure, les sentiments, le langage d'une personne réelle. (Për-so-ni-fi-é.)

PERSPECTIF, IVE. adj. (*Perspectum.*) Qui représente un objet en perspective. (Për-spëc-tif.)

PERSPECTIVE. s. f. Partie de l'optique qui enseigne à représenter les objets selon la différence que l'éloignement et la position y apportent. | Peinture qui représente des jardins, des bâtiments, etc., en éloignement, et qu'on met au bout d'une galerie ou d'une allée de jardin, pour tromper agréablement la vue. | L'aspect que divers objets vus de loin ont, par rapport au lieu d'où on les regarde. | Se dit Des événements qui se présentent dans l'avenir comme étant presque certains. | EN PERSPECTIVE. loc. adv. Dans un certain éloignement, mais à la portée de la vue. | Dans l'avenir. (Për-spëc-ti-ve.)

PERSPICACE. adj. des 2 g. (*Perspicax.*) Qui a de la perspicacité. (Për-spi-ca-se.)

PERSPICACITÉ. s. f. (*Perspicacitas.*) Pénétration d'esprit, qui fait apercevoir avec justesse et profondeur les choses difficiles à connaître. (Për-spi-ca-si-té.)

PERSPICUITÉ. s. f. (*Perspicuitas.*) Clarté, netteté. Se dit d'Un discours, d'un écrit. Peu usité. (Për-spi-cu-i-té [c m.].)

PERSPIRATION. s. f. (*Perspirare.*) Transpiration insensible. (Për-spi-ra-sion.)

PERSUADER. v. a. (*Persuadere.*) Porter qqn. à croire, le décider à faire qq. ch. | Il régit souvent la chose directement, et la personne avec la prép. *à*. | Pron., Croire, s'imaginer, se figurer. (Për-su-a-dé.)

PERSUASIF, IVE. adj. Qui a la force, le pouvoir de persuader. | Qui a l'art, le talent de persuader. (Për-su-a-zif.)

PERSUASION. s. f. (*Persuasio.*) Action de persuader. | Ferme croyance. (Për-su-a-zion.)

PERTE. s. f. (*Perdere.*) Privation de qq. ch. d'avantageux, d'agréable ou de commode, qu'on avait. | Se dit Des personnes dont on est privé par la mort. | *Se retirer sur sa perte*, Quitter le jeu quand on perd; Se retirer du commerce du monde ou des affaires, après un mauvais succès. | *Jurer, résoudre la perte de qqn.*, Résoudre, jurer sa mort, sa ruine. | Dommage, diminution de bien, de profit. Ruine, se dit du gouvernement, de la fortune, des mœurs, etc. | *La perte de l'âme*, La damnation éternelle. | Mauvais succès, événement désavantageux. | Le mauvais usage ou l'emploi inutile que l'on fait d'une chose. | *La perte du Rhône*, Le lieu où le Rhône disparaît sous les rochers. | À PERTE. loc. adv. Avec perte. | À PERTE DE VUE. loc. adv. D'une vue si étendue, qu'il est impossible de distinguer les objets qui la terminent. | EN PURE PERTE. loc. adv. Sans utilité, sans effet, sans motif. (Për-te.)

PERTINEMMENT. adv. Ainsi qu'il convient, comme il faut. Se dit Des discours. (Për-ti-na-man.)

PERTINENCE. s. f. Qualité de ce qui est pertinent. (Për-ti-nan-se.)

PERTINENT, ENTE. adj. (*Pertinens.*) Qui est tel qu'il convient. *Raisons pertinentes. Excuses pertinentes.* | *Moyens pertinents et admissibles*, qui appartiennent au fond de la cause. (Për-ti-nan; an-te.)

PERTUIS. s. m. (*Pertusus.*) Trou, ouverture. Se dit Des ouvertures qu'on pratique à une digue dans certaines rivières, pour laisser passer les bateaux. | Se dit de Certains détroits serrés entre une île et la terre ferme, ou entre deux îles. (Për-tui.)

PERTUISANE. s. f. Espèce de hallebarde dont le fer est plus long, plus large et plus tranchant que celui des autres armes de ce genre. (Për-tui-za-ne.)

PERTURBATEUR, TRICE. s. (*Perturbator; trix.*) Celui, celle qui cause du trouble. | Adj., *Force perturbatrice*, Celle qui trouble la régularité des mouvements. (Për-tur-ba-teur; tri-se.)

PERTURBATION. s. f. (*Perturbatio.*) Trouble, émotion de l'âme à l'occasion de qq. mouvement qui se passe dans le corps. | Se dit Des dérangements que les corps célestes souffrent dans leurs mouvements par leur action mutuelle. | Se dit Du trouble causé dans les fonctions animales par qq. maladie; et dans la marche d'une maladie par qq. remède énergique. (Për-tur-ba-sion.)

PERVENCHE. s. f. (*Pervinca.*) Genre de plantes dont l'espèce indigène a la fleur bleue ou blanche, et le feuillage d'un beau vert. (Për-van-che.)

PERVERS, ERSE. adj. (*Perversus.*) Méchant, dépravé. | Subst. m. *Dieu châtiera les pervers.* (Për-vèr; ër-se.)

PERVERSION. s. f. (*Perversio.*) Changement de bien en mal, en matière de religion et de morale. (Për-vër-sion.)

PERVERSITÉ. s. f. (*Perversitas.*) Méchanceté, dépravation. (Për-vër-si-té.)

PERVERTIR. v. a. (*Pervertere.*) Faire changer de bien en mal, dans les choses de religion et de morale. | *Pervertir le sens d'un passage*, Le dénaturer, l'altérer. | Pron. Devenir pervers. (Për-vër-tir.)

PESADE. s. f. Air relevé, dans lequel le cheval s'élève du devant, sans que les pieds de derrière quittent leur place. (Pe-za-de.)

PESAMMENT. adv. D'une manière pesante. (Pe-za-man.)

PESANT, ANTE. adj. Qui pèse, qui est lourd. | *Ce cheval est pesant à la main*, Il porte la tête basse, et il s'appuie sur le mors. | *Il a la main pesante, il a le bras pesant*, se dit d'Un homme fort et robuste, qui donne de grands coups. Se dit, fam., d'Une personne dont le ressentiment et la vengeance sont à craindre. | *Avoir la tête pesante*, Éprouver dans la tête un sentiment de pesanteur. | Tardif, lent. | En parlant De l'esprit, du discours, etc., Qui manque de vivacité, de légèreté, de grâce. | Onéreux, fâcheux, fatigant, incommode. | Qui est du poids réglé et ordonné par la loi. | Subst. *Il vaut son pesant d'or.* | Adv. *Une livre pesant d'or.* (Pe-zan.)

PESANTEUR. s. f. Qualité de ce qui est pesant; tendance des corps vers le centre de la terre. | *Pesanteur universelle*, Tendance de tous les corps planétaires les uns vers les autres. | L'impres ion que fait un corps grave ou agité, quand il frappe sur un autre. | Certaine indisposition qui survient à qq. partie du corps, et qui fait qu'on y sent comme un poids. | Lenteur. | En parlant De l'esprit, Lenteur, défaut de pénétration, de légèreté, de grâce. (Pe-zan-teur.)

PESÉE. s. f. L'action de peser. | La quantité de ce qui a été pesé en une fois. (Pe-zée.)

PÈSE-LIQUEUR. s. m. Instrument par le moyen duquel on reconnait, on détermine la pesanteur spécifique des liquides. (Pè-ze-lie-eur [e m.].)

PESER. v. a. (*Pensare.*) (Au futur, *Je pèserai*, et au conditionnel, *Je pèserais.*) Examiner la pesanteur d'une chose, la conférer avec un poids certain, réglé et connu. | Examiner attentivement une chose, pour en connaître le fort et le faible. | *Peser toutes ses paroles*, Parler avec lenteur et circonspection. | V. n. Avoir un certain poids. | *Cette pièce d'or ne pèse pas*, Elle n'a pas le poids fixé par la loi. | *Cette viande pèse sur l'estomac*, Elle est difficile à digérer. | *Peser à la main*, S'appuyer sur le mors de manière à lasser la main du cavalier.—Fig. et fam., Être à charge, ennuyeux; incommode par sa stupidité, par la pesanteur de son esprit. | *Cela lui pèse;* Cela lui cause de la peine, de l'inquiétude, de l'embarras. | Appuyer fortement sur une chose. | Demeurer plus longtemps, insister plus longtemps. | *Peser sur une circonstance*, La faire remarquer. (Pe-zé.)

PESEUR. s. m. Celui qui pèse. (Pe-zeur.)

PESON. s. m. Instrument dont on connaît plusieurs espèces ayant des formes différentes, et qui sert à déterminer des pesanteurs ou des forces. *V.* ROMAINE. (Pe-zon.)

PESSAIRE. s. m. Corps solide qui a différentes formes, et dont on se sert pour la guérison de plusieurs maladies auxquelles la matrice est sujette. (Pës-sè-re.)

PESSIMISTE. s. m. (*Pessimus.*) Celui qui croit que tout va mal, qui voit tout en noir. (Pës-si-mis-te.)

PESTE. s. f. (*Pestis.*) Maladie épidémique, contagieuse, qui produit des bubons, des exanthèmes, etc., et qui cause une grande mortalité. | Se dit De diverses maladies qui font mourir à la fois beaucoup d'hommes ou beaucoup d'animaux. | Se dit De certaines choses pernicieuses et funestes qui corrompent les cœurs ou les esprits. | Se dit Des personnes dont le pouvoir est funeste, dont la fréquentation est pernicieuse. | Adj. et fam., *Un peu peste*, se dit D'une personne qui a de la malice, de la malignité. | Interj. fam. ou imprécation dont on se sert par exclamation. (Pës-te.)

PESTER. v. n. Montrer, par des paroles aigres et emportées, le mécontentement qu'on a de qqn. ou de qq. ch. (Pës-té.)

PESTIFÈRE. adj. des 2 g. (*Pestifer.*) Qui communique la peste. (Pës-ti-fè-re.)

PESTIFÉRÉ, ÉE. adj. Infecté de peste. | Subst., Celui qui est atteint de peste, frappé de peste. (Pës-ti-fé-ré.)

PESTILENCE. s. f. (*Pestilentia.*) Corruption de l'air, peste répandue dans un pays. (Vi.) (Pës-ti-lan-se.)

PESTILENT, ENTE. adj. (*Pestilens.*) Qui tient de la peste. (Pës-ti-lan; ante.)

PESTILENTIEL, ELLE. adj. Pestilent, infecté de peste, contagieux. (Pës-ti-lan-si-ël; ë-le.)

PET. s. m. (*Peditus.*) Vent qui sort du corps par en bas avec bruit. Mot à éviter. | *Pet de nonne*, Beignet soufflé. (Pë.)

PÉTALE. s. m. (*Petalium.*) Chacune des pièces qui composent la corolle d'une fleur.

PÉTALISME. s. m. Espèce de jugement populaire qui fut en usage à Syracuse, et qui était à peu près la même chose que l'ostracisme chez les Athéniens.

PÉTARADE. s. f. Plusieurs pets de suite. Se dit Des chevaux et d'autres animaux semblables, lorsqu'ils pètent en ruant. | Bruit qu'on fait de la bouche, par mépris pour qqn.

PÉTARD. s. m. Sorte de machine de fer ou de fonte, en forme de cône renversé, qu'on remplit de poudre à canon, et qu'on attache à une porte pour la briser, ou à une muraille pour l'ébranler. | Pièce d'artifice faite avec de la poudre à canon et du papier ou du parchemin mis en plusieurs doubles et extrêmement battu et serré. (Pé-tar.)

PÉTARDER. v. a. Faire jouer le pétard.

PÉTARDIER. s. m. Celui qui fait les pétards, ou qui les applique. (Pé-tar-dié.)

PÉTASE. s. m. (*Petasus.*) Sorte de chapeau rond, à bords très-étroits, en usage chez les anciens. (Pé-ta-ze.)

PÉTAUD. s. m. (Plusieurs disent *Petaud.*) *La cour du roi Pétaud*, Un lieu de confusion, où tout le monde est maître. Fam. (Pé-tô.

PÉTAUDIÈRE. s. f. (Plusieurs disent *Petaudière.*) Une assemblée où il n'y a pas d'ordre, un lieu où chacun fait le maître. Fam. (Pé-tô diè-re.)

PÉTÉCHIAL, ALE. adj. Qui est accompagné de pétéchies, ou qui est de la nature des pétéchies. (Pé-téc-ial [c m.].)

PÉTÉCHIES. s. f. Taches pourprées, semblables à des morsures de puces, qui paraissent sur la peau dans les fièvres graves. (Pé-té-chie.)

PET-EN-L'AIR. s. m. Espèce de robe de chambre fort courte, qui ne descend que jusqu'au bas des reins. (Pë-tan-lèr.)

PÉTER. v. n. (Plusieurs disent, *Peter.*) Faire un pet. | Se dit De certaines choses qui font un bruit subit et éclatant. | *Son fusil lui a pété dans la main*, En faisant explosion, lui a crevé dans la main.

PETEUR, EUSE. s. Celui, celle qui pète, qui a l'habitude de péter. (eù-ze.)

PÉTILLANT, ANTE. adj. (Plusieurs disent *Petillant.*) Qui petille, qui brille avec éclat. (Pe-ti-llan [ll m.].)

PETILLEMENT. s. m. (Plusieurs disent *Pétillement.*) Action de petiller (Pe-ti-lle-man [ll m.].)

PÉTILLER. v. n. (Plusieurs disent *Pétiller.*) Éclater avec un petit bruit réitéré et en sautillant. | *Le sang lui petille dans les veines*, Il a le sang vif, il est impatient, impétueux. (Pe-ti-llé [ll m.].)

PÉTIOLE. s. m. (*Petiolus.*) La partie d'une feuille qui lui sert de support, la queue d'une feuille. (Pé-si-o-le.)

PÉTIOLÉ, ÉE. adj. Porté par un pétiole; par opposition à Sessile. (Pé-si-o-lé.)

PETIT, ITE. adj. Qui a peu d'étendue, peu de volume dans son genre, dans son espèce. | *Petits pieds*, Les grives, cailles, ortolans et autres oiseaux d'un goût délicat. | Se dit D'une quantité numérique, et il est opposé à Nombreux. | Se dit De toutes les choses physiques ou morales qui sont moindres que d'autres dans le même genre. | *Petit esprit*, Homme minutieux, qui a des sentiments peu nobles. | *Le petit peuple*, Le bas peuple, le menu peuple. | En raccourci, en miniature. | Subst., *Petit-fils*, Le fils du fils ou de la fille, par rapport à l'aïeul et à l'aïeule. On dit *Petite-fille*, au fém. | *Petit-gris*, Sorte de fourrure faite de la peau d'un écureuil du Nord. | Exprime qqf. une idée d'affection. | Se dit, subst., Des enfants, par caresse ou par familiarité. | Se dit, subst., Des hommes qui manquent de naissance, de fortune, de crédit, de pouvoir. | *Un petit*, Un peu. (Vi.) | EN PETIT. loc. adv. En raccourci. | PETIT A PETIT. loc. adv. Peu à peu, par degrés peu sensibles. (Pe-ti; i-te.)

PETIT. s. m. Se dit De certains animaux nouvellement nés, par rapport au père et à la mere.

PETITEMENT. adv. En petite quantité, fort peu. | *Être logé fort petitement*, Fort à l'étroit. | Mesquinement. | Avec petitesse, sans élévation. (Pe-ti-te-man.)

PETITESSE. s. f. Peu d'étendue, peu de volume. | Modicité. | Faiblesse, bassesse. | Se dit Des actions qui dénotent la petitesse du cœur, de l'âme, de l'esprit. (Pe-ti-te-se.)

PÉTITION. s. f. (*Petitio.*) *Pétition de principe*, Raisonnement vicieux qui consiste à poser en fait, en principe la chose même qui est en question. | Demande par écrit adressée à une autorité. (Pé-ti-sion.)

PÉTITIONNAIRE. s. des 2 g. Celui ou celle qui fait, qui présente une pétition. (Pé-ti-sio-nè-re.)

PÉTITOIRE. s. m. (*Petitor.*) Demande faite en justice, pour être maintenu ou rétabli dans la propriété d'un bien immobilier. | Adj. fém. *Action pétitoire*, Demande au pétitoire. (Pé-ti-toua-re.)

PETON. s. m. Un petit pied. Fam.

PÉTONCLE. s. f. (*Petunculus.*) Nom de plusieurs espèces de coquillages bivalves.

PÉTRÉE. adj. f. (*Petræus.*) *L'Arabie Pétrée*, Partie de l'Arabie qui est couverte de pierres, de rochers.

PÉTREL. s. m. Oiseau nageur de haute mer, dont la présence annonce ordin. aux navigateurs l'approche des tempêtes. (Pe-trèl.)

PÉTRIFIANT, ANTE. adj. Qui pétrifie.

PÉTRIFICATION. s. f. Effet naturel par lequel des substances du règne animal ou du règne végétal sont changées en pierre, en conservant toujours leur première forme. | La chose pétrifiée. (-ca-sion.)

PÉTRIFIER. v. a. (*Petra*, *facere.*) Changer en pierre. | Causer de la stupéfaction, rendre immobile.

PÉTRIN. s. m. Coffre dans lequel on pétrit et on serre le pain; n. autr. Huche.

PÉTRIR. v. a. Détremper de la farine avec de l'eau, la mêler, la remuer, et en faire de la pâte. | Se dit De certaines choses grasses et onctueuses que l'on presse fortement en tous sens, pour en lier les différentes parties et leur donner de la consistance. | Fam., *Il est pétri de bonté*, Il est extrêmement bon.

PÉTRISSAGE. s. m. Action de pétrir. (Pé-tri-sa-je.)

PÉTRISSEUR. s. m. Celui qui dans une boulangerie pétrit la pâte. (Pé-tri-seur.)

PÉTROLE. s. m. (*Petrolæum.*) Bitume liquide et noir qui se trouve dans le sein de la terre.

PÉTROSILEX. s. m. (*Petra*, [illegible]) Pierre siliceuse de la nature du feldspath. (Pe-tro-si-lecs.)

PETTO (IN). Expr. it. Dans l'intérieur du cœur, en secret. Se dit en parlant du pape lorsqu'il nomme un cardinal, sans le proclamer ni l'instituer. (I-ne-pet-to.)

PÉTULAMMENT. adv. D'une manière pétulante. (Pé-tu-la-man.)

PÉTULANCE. s. f. (*Petulantia.*) Qualité de celui qui est pétulant. (-lan-se.)

PÉTULANT, ANTE. adv. Vif, impétueux et brusque, qui a peine à se contenir.

PETUN. s. m. (*Petunum*, b. l.) Tabac. (Vi.) S'employait par dénigrement.

PETUNER. v. n. Prendre, fumer du tabac. (Vi.) Se disait par dénigrement.

PÉTUNSÉ. s. m. Mot des Chinois; La pierre dont ils se servent pour faire la porcelaine. (Pé-ton-sé.)

PEU. adv. de quantité. (*Paucus.*) Il est opposé à Beaucoup. | *C'est peu de chose*, se dit D'une chose ou d'une personne dont on ne fait point cas. | *Peu de chose*, Petit obstacle, petit retard. | Subst. *Le peu qui me reste à vivre.* | S'emploie subst. précédé de l'adj. *Un. Donnez-moi un peu de pain.* | S'emploie subst. sans article; Peu de chose. | *Un homme de peu*, Un homme de basse condition. | Fam., *Il n'y en a pas pour peu*, Il y en a beaucoup. | PEU À PEU. loc. adv. Lentement, par un progrès presque imperceptible. | DANS PEU, SOUS PEU. loc. adv. Dans peu de temps. | PEU APRÈS. loc. adv. | Peu de temps après. | QUELQUE PEU. loc. adv. Un peu. | TANT SOIT PEU. loc. adv. Très-peu. | À PEU PRÈS, À PEU DE CHOSE PRÈS. loc. adv. Presque, environ. | Subst. *L'à peu près suffit dans les choses qui n'exigent pas une grande précision.* | SI PEU, AUSSI PEU, TROP PEU. loc. relatives et comparatives. | POUR PEU QUE. loc. conj., qui est toujours suivie du subjonctif.

PEUPLADE. s. f. coll. Multitude d'habitants qui passe d'un pays dans un autre pour le peupler. | Se dit De certains rassemblements d'hommes fixes ou errants, dans les pays non encore civilisés.

PEUPLE. s. m. coll. (*Populus.*) Nation, multitude d'hommes d'un même pays, qui vivent sous les mêmes lois. | *Le peuple-roi*, L'ancien peuple romain. | Multitude d'hommes qui n'habitent pas le même pays, mais qui ont une même origine, une même religion, etc. | Se dit Des habitants d'une même ville, d'un même village. | Partie de la nation, considérée sous des rapports politiques. | La partie la moins notable des habitants d'une même ville, d'un même pays, considérée sous le rapport de l'instruction et de la fortune. | Adj., Vulgaire, commun. | Multitude de personnes considérées sous certains rapports qui leur sont communs. | Petit poisson qu'on met dans un étang pour le peupler. | Se dit Des rejetons qui viennent au pied de certains arbres et de certaines plantes.

PEUPLER. v. a. Établir une multitude d'habitants en qq. pays, en qq. endroit. | Se dit Des animaux. | Remplir un lieu d'habitants par la voie de la génération. | V. n. Multiplier par la génération. | Pron., Devenir habité, peuplé. | Adj., Où il y a beaucoup d'habitants.

PEUPLIER. s. m. (*Populus.*) Arbre fort haut, qui croît dans les lieux humides et marécageux, et dont on distingue plusieurs espèces. On dit qqf. *Peuple.* (Peu-pli-é.)

PEUR. s. f. (*Pavor.*) Crainte, frayeur; mouvement par lequel l'âme est excitée à éviter un objet qui lui paraît nuisible. | *Mourir de peur*, Craindre beaucoup. | *Être habillé à faire peur*, D'une manière bizarre et ridicule. | DE PEUR QUE. loc. conj. Dans la crainte que, pour éviter que. | DE PEUR DE. loc. prép. Par crainte de. | DE PEUR. loc. adv. Par un sentiment de peur.

PEUREUX, EUSE. adj. et subst. Craintif, timide, qui est susceptible de frayeur, qui est sujet à la peur. (Peu-reû; ze.)

PEUT-ÊTRE. adv. dubitatif. *Peut-être viendra-t-il?* | Subst. m. *Vous fondez-vous sur un peut-être?*

PHAÉTON. s. m. (*Phaeton*, n. pr.) Espèce de voiture à quatre roues, haute et légère. (Fa-é-ton.)

PHAGÉDÉNIQUE. adj. des 2 g. (*Phagedænicus.*) Se dit Des ulcères malins qui rongent et corrodent les chairs voisines; et Des remèdes qui consument les chairs baveuses et superflues. (Fa-jé-dé-nic-e.)

PHALANGE. s. f. (*Phalanx.*) Corps de piqueurs pesamment armés qui combattaient sur 4, 8, 12, 16 de hauteur et plus. | Se dit, poét., Des différents corps d'armée. | Se dit Des os qui composent les doigts de la main et du pied. (Fa-lan-je.)

PHALANGITE. s. m. (*Phalangitæ.*) Soldat de la phalange. (Fa-lan-ji-te.)

PHALÈNE. s. f. (*Phalaina*, gr.) Nom que les naturalistes donnent aux papillons nocturnes, pour les distinguer des papillons de jour. (Fa-lè-ne.)

PHALEUCE ou PHALEUQUE. adj. Se dit D'une espèce de vers ayant cinq pieds, dont le premier est ordin. un spondée, le 2e toujours un dactyle, le 3e et le 4e des trochées, et le dernier ordin. un spondée. (Faleû-se; Fa-leûc-e.)

PHALLUS. s. m. Représentation du membre viril, que l'on portait dans les fêtes d'Osiris, etc. (Fal-lus.)

PHANÉROGAME. adj. des 2 g. et subst. f. (*Phaneros, gamos*, gr.) Se dit Des plantes pourvues de fleurs, c'est-à-dire d'organes sexuels apparents. (Fa-né-ro-ga-me.)

PHANTASMAGORIE. s. f. *V.* FANTASMAGORIE.

PHANTASMAGORIQUE. adj. *V.* FANTASMAGORIQUE.

PHARAON. s. m. Jeu de hasard qui se joue avec des cartes. (Fa-ra-on.)

PHARE. s. m. (*Pharus.*) Tour construite à l'entrée d'un port ou aux environs, et sur laquelle on tient des feux allumés pendant la nuit, pour guider les vaisseaux qui ap-

prochent des côtes. | Le fanal placé sur la tour. | *Phare de Messine*, Le détroit qui est entre l'Italie et la Sicile. (Fa-re.)

PHARISAÏQUE. adj. des 2 g. (*Pharisaicus.*) Qui tient du caractère des pharisiens. (Fa-ri-za-ic-e.)

PHARISAÏSME. s. m. Caractère des pharisiens. | Hypocrisie. (Fa-ri-za-is-me.)

PHARISIEN. s. m. (*Pharisæi.*) Nom d'une secte chez les Juifs. | Se dit De ceux qui, chez les chrétiens, n'ont que l'ostentation de la piété. (Fa-ri-ziin.)

PHARMACEUTIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la pharmacie. (Far-ma-seû-tic-e.)

PHARMACEUTIQUE. s. f. (*Pharmaceutice.*) Partie de la médecine qui traite de la composition et de l'emploi des médicaments.

PHARMACIE. s. f. (*Pharmacia.*) L'art de préparer et de composer les médicaments. | Lieu où l'on prépare, où l'on conserve et où l'on vend ou distribue des médicaments. (Far-ma sie.)

PHARMACIEN. s. m. Celui qui exerce la pharmacie. (Far-ma-siin.)

PHARMACOPÉE. s. f. (*Pharmacopœus.*) Traité qui enseigne la manière de préparer et de composer les médicaments. (Far-ma-co-pée.)

PHARMACOPOLE. s. m. (*Pharmacopola.*) Apothicaire. S'emploie par plaisanterie. (Far-ma-co-po-le.)

PHARYNX. s. m. (*Pharynx.*) Arrière-bouche, gosier, partie supérieure de l'œsophage. (Fa-rincs.)

PHASE. s. f. (*Phasis.*) Se dit Des diverses apparences de la lune et de qqs. autres planetes, ou des différentes manières dont elles sont éclairées par le soleil. | Se dit Des changements successifs qui se font remarquer dans certaines choses. (Fa-ze.)

PHASÉOLE. s. f. *V.* FASÉOLE.

PHÉBUS. s. m. (*Phœbus.*) Nom d'Apollon considéré comme dieu de la lumière. Poét., Le soleil. | Fam., Style obscur et ampoulé. (Fé-bus.)

PHÉNICOPTÈRE. s. m. *V.* FLAMANT.

PHÉNIX. s. m. (*Phœnix.*) Oiseau fabuleux qui était unique dans son espèce, vivait plusieurs siècles, et renaissait de sa cendre. | Personne qu'on prétend être unique ou rare dans son espèce, qu'on trouve supérieure à toutes les autres personnes qui suivent la même carrière. | Constellation de l'hémisphère austral, qui n'est pas visible dans nos climats. (Fé-nics.)

PHÉNOMÈNE. s. m. (*Phænomena.*) Se dit Des différents effets qu'on remarque dans la nature, de ce qu'on découvre dans les corps à l'aide des sens. | Se dit de Tout ce qui apparaît de nouveau dans l'air, dans le ciel. | Se dit De certaines choses qui surprennent par leur nouveauté ou par leur rareté. | Se dit Des personnes qui surprennent par leurs actions, par leurs vertus, par leurs talents, etc. (Fé-no-mè-ne.)

PHILANTHROPE. s. m. Celui qui par bonté naturelle est disposé à aimer tous les hommes. | Celui qui s'occupe des moyens d'améliorer le sort de ses semblables. (Fi-lan-tro-pe.)

PHILANTHROPIE. s. f. (*Philanthropia.*) Amour de l'humanité. (Fi-lan-tro-pie.)

PHILANTHROPIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la philanthropie, qui est inspiré par la philanthropie. (Fi-lan-tro-pic-e.)

PHILHARMONIQUE. adj. (*Philos, harmonia*, gr.) Qui aime l'harmonie. Se dit De certaines sociétés musicales. (Fi-lar-mo-nic-e.)

PHILHELLÈNE. s. des 2 g. (*Philos, hellén*, gr.) Ami des Hellènes, des Grecs modernes. (Fi-lë-lè-ne.)

PHILIPPIQUE. s. f. (*Philippicus.*) Fam., Discours violent et satirique. (Fi-li-pic-e.)

PHILOLOGIE. s. f. (*Philologia.*) Science qui embrasse diverses parties des belles-lettres, et qui en traite principalement sous le rapport de l'érudition, de la critique et de la grammaire. (Fi-lo-lo-jie.)

PHILOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne la philologie. (Fi-lo-lo-jic-e.)

PHILOLOGUE. s. m. (*Philologus.*) Homme de lettres qui fait son occupation principale de la philologie. (Fi-lo-log-e.)

PHILOMATHIQUE. adj. (*Philos, mathésis*, gr.) Qui aime les sciences. Titre de certaines sociétés, de certaines écoles. (Fi-lo-ma-tic-e.)

PHILOSOPHALE. adj. *La pierre philosophale*, La prétendue transmutation des métaux en or. | Chose impossible à trouver. (Fi-lo-zo-fa-le.)

PHILOSOPHE. s. m. (*Philosophus.*) Celui qui s'applique à l'étude des sciences, et qui cherche à connaître les effets par leurs causes et par leurs principes. | Celui qui s'applique à l'étude de l'homme moral et de la société. | Celui qui cultive sa raison, conforme sa conduite aux règles de la saine morale, et travaille à fortifier son âme contre les coups du sort. | Homme qui mène une vie tranquille et retirée, hors de l'embarras des affaires. | Se disait, dans les colléges, D'un écolier qui étudiait en philosophie. | Adj. des 2 g. *Un roi philosophe*. (Fi-lo-zo-fe.)

PHILOSOPHER. v. n. Traiter des matières de philosophie. | Raisonner, discourir sur diverses matières de morale ou de physique. Raisonner trop subtilement, argumenter, disputer en pure perte. (Fi-lo-zo-fé.)

PHILOSOPHIE. s. f. (*Philosophia.*) Science qui a pour objet la connaissance des choses physiques et morales par leurs causes et par leurs effets; Étude de la nature et de la morale. | Se dit Des opinions, du système particulier de chaque secte de philosophes, ou de chaque philosophe faisant secte. | Système

de principes que l'on établit ou que l'on suppose pour expliquer un certain ordre d'effets naturels. | Se dit D'ouvrages composés sur qq. science, sur qq. art en particulier, et qui en renferment les vérités premières, les principes fondamentaux. | Certaine fermeté et élévation d'esprit, par laquelle on se met au-dessus des accidents de la vie, et des fausses opinions du vulgaire. | *Philosophie naturelle*. Certain caractère naturel de raison, de modération et de force d'âme. | Le système particulier qu'on se fait pour la conduite de la vie. | La science qu'on enseigne sous ce nom dans les colléges. | Absol., Le cours de philosophie. | Caractère qui est entre le cicéro et le petit-romain, et dont le corps est de dix points ou une ligne deux tiers. (Fi-lo-zo-fie.)

PHILOSOPHIQUE. adj. des 2 g. (*Philosophicus.*) Qui appartient à la philosophie, qui la concerne. | *Esprit philosophique*, Esprit de clarté, de méthode, exempt de préjugés et de passions. | Se dit De certains ouvrages composés dans un dessein et d'une manière philosophique. (Fi-lo-zo-fic-e.)

PHILOSOPHIQUEMENT. adv. D'une manière philosophique, en philosophe. (Fi-lo-zo-fic-e-man.)

PHILOSOPHISME. s. m. Fausse philosophie; Affectation, abus de la philosophie. (Fi-lo-zo-fis-me.)

PHILOTECHNIQUE. adj. (*Philotechnus.*) Qui a pour objet l'amour des arts. (Fi-lo-tèc-nic-e.)

PHILTRE. s. m. (*Philtrum.*) Breuvage, drogue, qu'on suppose propre à donner de l'amour, ou, en général, à provoquer qq. passion. (Fil-tre.)

PHIMOSIS. s. m. (*Phimosis.*) Maladie du prépuce. (Fi mo-zis.)

PHLÉBOTOME. s. m. (*Phlebotomum.*) Instrument dont on se sert, surtout en Allemagne, pour l'opération de la saignée. (Flé-bo-to-me.)

PHLÉBOTOMIE. s. f. (*Phlebotomia.*) Saignée; Art de saigner. (Flé-bo-to-mie.)

PHLÉBOTOMISER. v. a. Saigner. (Flé-bo-to-mi-zé.)

PHLÉBOTOMISTE. s. m. Celui qui pratique la saignée des veines; ou L'anatomiste qui s'occupe spécialement de l'étude des veines du corps humain. (Flé-bo-.)

PHLEGMAGOGUE. adj. *V.* FLEGMAGOGUE.

PHLEGMASIE. s. f. (*Phlegmasia*, gr.) Inflammation. (Flëg-ma-zie.)

PHLEGMATIQUE. adj. *V.* FLEGMATIQUE.

PHLEGME. s. m. *V.* FLEGME.

PHLEGMON. s. m. *V.* FLEGMON.

PHLEGMONEUX. adj. *V.* FLEGMONEUX.

PHLOGISTIQUE. s. m. (*Phlogistikos*, gr.) Fluide dont l'existence a été admise par Stahl et ses successeurs, pour expliquer les phénomènes dépendants de la calcination des métaux et de la combustion de tous les corps. (Flo-jis-tic-e.)

PHLOGOSE. s. f. (*Phlogôsis*, gr.) Inflammation interne ou externe; ardeur, chaleur contre nature sans tumeur. (Flo-go-ze.)

PHLYCTÈNE. s. f. (*Phlyctæna.*) Se dit De pustules ou petites vessies qui s'élèvent sur la superficie de la peau, dans certaines maladies. (Flic-tè-ne.)

PHOENICURE. s. m. (*Phœnicurus.*) Espèce de fauvette à queue rouge, qui se retire dans les trous des murailles. (Fé-ni-cu-re [c m.].)

PHOLADE. s. f. (*Pholas*, gr.) Mollusque dont la coquille est composée de cinq pièces, et qui creuse dans les roches du bord de la mer des trous où il vit. (Fo-la-de.)

PHONIQUE. adj. des 2 g. (*Phônê*, gr.) Qui a rapport à la voix. (Fo-nic-e.)

PHOQUE. s. m. (*Phoca.*) Quadrupède amphibie. (Foc-e.)

PHOSPHATE. s. m. Genre de sels composés d'une ou de deux bases et d'acide phosphorique. (Fos-fa-te.)

PHOSPHORE. s. m. (*Phosphorus.*) Corps simple, lumineux dans l'obscurité, qu'on extrait des os de tous les animaux. (Fos-fo-re.)

PHOSPHORESCENCE. s. f. Propriété qu'ont certains corps de dégager de la lumière dans l'obscurité, sans chaleur ni combustion sensible. (Fos-fo-rës-san-se.)

PHOSPHORESCENT, ENTE. adj. Qui a la propriété appelée Phosphorescence. (Fos-fo-rës-san; an-te.)

PHOSPHOREUX. adj. m. Se dit D'un acide formé par la combustion lente du phosphore. (Fos-fo reû.)

PHOSPHORIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient au phosphore, qui est de la nature du phosphore. (Fos-fo-ric-e.)

PHRASE. s. f. (*Phrasis.*) Assemblage de mots construits ensemble, et formant un sens. | *Phrase faite*, Façon de parler particulière, qui est consacrée par l'usage. | Fam., *Faire des phrases*, Parler d'une manière recherchée et affectée. | *Phrase musicale*, Suite non interrompue de chant ou d'harmonie, de sons simples ou d'accords, qui forme un sens plus ou moins achevé, et qui se termine sur un repos. (Fra-ze.)

PHRASEOLOGIE. s. f. (*Phraseologia*, gr.) Construction de phrases particulière à une langue, ou propre à un écrivain. (Fra-zé-o-lo-jie.)

PHRASER. v. n. Faire des phrases, des suites régulières et complètes de chant ou d'harmonie. | V. a. *Phraser la musique*, Bien marquer chaque phrase d'une pièce de musique, dans la composition ou dans l'exécution. (Fra-zé.)

PHRASIER. s. m. Faiseur de phrases, celui qui parle ou qui écrit d'une manière affectée, recherchée, verbeuse et vide. Fam. (Fra-zié.)

PHRÉNÉSIE. s. f. *V.* FRÉNÉSIE.

PHRÉNÉTIQUE. adj. *V.* FRÉNÉTIQUE.

PHRÉNIQUE. adj. des 2 g. (*Phrenes*, gr.) Qui a rapport ou qui appartient au diaphragme. | Qui a rapport ou qui appartient à l'intelligence, à la pensée. (Fré-nic-e)

PHTHISIE. s. f. (*Phtisis.*) Se dit De toute sorte de maigreur et de consomption du corps, de qq. cause qu'elle vienne. (Fti zie.)

PHTHISIQUE. adj. et s. des 2 g. (*Phtisicus.*) Étique, qui est atteint de phthisie. (Fti-zic-e.)

PHYLACTÈRE. s. m. (*Phylacteria.*) Petit morceau de peau ou de parchemin que les Juifs s'attachaient au bras ou au front, et sur lequel étaient écrits différents passages de l'Écriture. | Toute espèce de préservatif ou de talisman que les païens portaient superstitieusement. (Fi-lac-te-re.)

PHYLARQUE s. m. (*Phulé*, *arché*, gr.) Chef de tribu, nom d'un magistrat d'Athènes. (Fi-larc-e.)

PHYLLITHE. s. m. (*Phullon*, gr.) Feuille pétrifiée, ou Pierre qui porte des empreintes de feuilles. (Fil-li-te)

PHYSICIEN. s. m. (*Physicus.*) Celui qui s'occupe de la physique. | Se disait D'un écolier qui étudiait en physique. (Fi-zi-siin.)

PHYSICO-MATHÉMATIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport en même temps à la physique et aux mathématiques. (Fi-zi-co-ma-té-ma-tic-e.)

PHYSIOGNOMONIE. s. f. (*Physiognomon.*) Science qui enseigne à connaître le caractère des hommes par l'inspection des traits du visage et de toutes les parties du corps. | Se dit De certains traités qui ont été faits sur cette matière. (Fi-zi-og-no-mo nie.)

PHYSIOGNOMONIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à la physiognomonie. (Fi-zi-og-no-mo-nic-e.)

PHYSIOGRAPHIE. s. f. (*Phusis*, *graphé*, gr.) Description des productions de la nature. (Fi-zio-gra-fie.)

PHYSIOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la physiographie. (Fi-zi-o-gra-fic-e.)

PHYSIOLOGIE. s. f. (*Physiologia.*) Science qui traite des phénomènes de la vie, des fonctions des organes, soit dans les animaux, soit dans les végétaux. | Se dit De certains ouvrages qui traitent de cette science. (Fi-zio-lo-jie.)

PHYSIOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la physiologie. (Fi-zio-lo-jic-e.)

PHYSIOLOGISTE. s. m. Celui qui est versé dans la physiologie. (Fi-zi-o-lo-jis-te.)

PHYSIONOMIE. s. f. (*Physionomia.*) L'air les traits du visage. | Absol., Certain air de vivacité et d'agrément répandu habituellement sur le visage, et indépendant de la forme des traits. | Le caractère de certaines choses, ce qui les distingue des autres choses de même nature. | L'art de juger, par l'inspection des traits du visage, quelles sont les inclinations d'une personne. (Fi-zi-o-no-mie.)

PHYSIONOMISTE. s. m. Celui qui se connaît ou prétend se connaître en physionomie. (Fi-zi-o-no-mis-te.)

PHYSIQUE. s. f. (*Physica.*) Science qui a pour objet les propriétés accidentelles ou permanentes des corps matériels, lorsqu'on les étudie sans les décomposer chimiquement. | Se dit De certains ouvrages qui traitent de cette science. | La classe où l'on enseigne la physique. | Adj. des 2 g. Naturel, qui appartient à la physique. | S'emploie par opposition à Moral. | Subst. m. La constitution naturelle de l'homme. (Fi-zic-e.)

PHYSIQUEMENT. adv. D'une manière réelle et physique. (Fi-zic-e-man.)

PHYTOLITHE. s. m. (*Phuton*, *lithos*, gr.) Pierre qui a la figure ou qui porte l'empreinte de quelque plante. (Fi-to-li-te.)

PHYTOLOGIE. s. f. (*Phuton*, *logos*, gr.) Art de décrire les plantes; Discours, traité sur les plantes. (Fi-to-lo-jie.)

PIACULAIRE. adj. des 2 g. (*Piacularis.*) Qui a rapport à l'expiation. Peu usité; on dit *Expiatoire*. (Pi-a-cu-lè-re [e m.].)

PIAFFE. s. f. Faste, ostentation, vaine somptuosité en habits, en meubles, en équipage, etc. (Vi.) (Pia-fe.)

PIAFFER. v. n. Faire piaffe. (Vi.) | Se dit d'Un cheval qui, en marchant, lève les jambes de devant fort haut, et les replace presque au même endroit avec précipitation. (Pia-fé.)

PIAFFEUR. adj. m. Qui piaffe. Se dit Des chevaux. (Pia-feur.)

PIAILLER. v. n. (*Pipilare.*) Se dit Des enfants, lorsque par dépit ou par malignité ils crient continuellement. | Se dit De toute personne qui criaille d'un ton aigre et par mauvaise humeur. Fam. (Pi-a-llé [ll m.].)

PIAILLERIE. s. f. Criaillerie. Fam. (Pi-a-lle-rie [ll m.].)

PIAILLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui ne fait que piailler. Fam. (Pi-a-lleur; lleù-ze [ll m.].)

PIAN. s. m. Nom donné en Amérique à une maladie que l'on croit vénérienne, et dont les principaux symptômes sont des tumeurs cutanées qui ressemblent à des fraises, à des framboises ou à des champignons.

PIANISTE. s. des 2 g. Celui ou celle qui fait profession de jouer du piano, ou qui, n'étant qu'amateur, joue de cet instrument avec un talent remarquable.

PIANO. T. it. Doux. — Se met dans une pièce de musique, aux endroits où le son doit être adouci.

PIANO-FORTE, ou FORTE-PIANO. s. m. T. it. Espèce de clavecin dont la construction est telle, qu'on peut renforcer ou adoucir le son à volonté. On dit plus ordin. *Piano*. (For-té.)

PIASTE. s. m. Se dit Des descendants des anciennes maisons de Pologne. Qqns. écrivent *Piast*.

PIASTRE. s. f. (*Piastra*, esp.) Sorte de monnaie d'argent, qui vaut environ cinq francs de notre monnaie, et qui se fabrique en Espagne et dans certains États d'Amérique.

PIAULER. v. n. (*Pipilare.*) Se dit Du cri des petits poulets. | Se dit pop. Des enfants et des gens faibles qui se plaignent en pleurant. (Piô-lé.)

PIC. s. m. (*Spica.*) Instrument de fer courbé et pointu vers le bout, qui a un manche de bois, et dont on se sert pour casser des morceaux de rocher et pour ouvrir la terre.

PIC. s. m. (*Spica.*) T. du jeu de piquet. Se dit Lor que celui qui a la main compte jusqu'à trente, en jouant les cartes, avant que celui contre qui il joue ait pu rien compter; et alors le premier compte soixante points au lieu de trente.

PIC. s. m. (*Spica.*) Se dit De certaines montagnes très-hautes. | À PIC. loc. adv. Perpendiculairement.

PIC. s. m. (*Picus.*) Oiseau grimpeur qui perce l'écorce des arbres avec son bec, pour y chercher les vers et les insectes dont il fait sa principale nourriture.

PICA. s. m. Appétit dépravé, qui fait désirer et manger de la chaux, du charbon, etc.

PICHOLINE. s. f. Olive d'une petite espèce. Adj. *Des olives picholines*. (Pi-co-li-ne.)

PICORÉE. s. f. Action de butiner.

PICORER. v. n. Aller en maraude, pour enlever des vivres. (Vi.) | Se dit Des abeilles qui sucent les fleurs. | Se dit fam. Des auteurs qui pillent dans les ouvrages d'autrui.

PICOREUR. s. m. Soldat qui va picorer. (Vi.) | Fam., Auteur qui pille dans les ouvrages d'autrui.

PICOT. s. m. Petite pointe qui demeure sur le bois qu'on n'a pas coupé net. (Pi-cô.)

PICOT. s. m. Petite engrêlure qui règne à l'un des bords des dentelles et des passements de fil, d'or, de soie, etc.

PICOTEMENT. s. m. Impression incommode et un peu douloureuse, qui se fait sentir sur la peau, sur les membranes. (Pi-cote-man.)

PICOTER. v. a. Causer des picotements. | Se dit Des petites piqûres que les oiseaux font aux fruits en les becquetant. | *Picoter un cheval*, Lui faire sentir légèrement l'éperon à diverses reprises. | Fam., Attaquer souvent qqn. par des paroles dites avec malignité; chercher à le fâcher, à l'irriter.

PICOTERIE. s. f. Paroles dites malignement pour picoter qqn. Fam.

PICOTIN. s. m. Petite mesure dont on se sert pour mesurer l'avoine que l'on donne aux chevaux. | L'avoine que contient le picotin.

PIC-VERT. s. m. *V.* PIVERT.

PIE. s. f. (*Pica.*) Oiseau à longue queue, à plumage blanc et noir, de la famille des Corbeaux. | *Fromage à la pie*, Espèce de fromage blanc écrémé. | Adj., *Cheval pie*, De deux couleurs, dont l'une est le blanc. | *Pie-grièche*, Oiseau de l'ordre des Passereaux, dont le bec a la pointe recourbée, et armée de chaque côté d'une petite dent. | Fam., Femme d'humeur aigre et querelleuse.

PIE. adj. (*Pius.*) Pieux. *Œuvre pie*, Œuvre de charité faite en vue de Dieu.

PIÈCE. s. f. (*Spatium.*) Partie, portion, morceau d'un tout. | *Pièce de bois*, Morceau de bois d'une grosseur et d'une longueur déterminées, servant à estimer la quantité de bois employée dans un ouvrage de charpenterie. | *Emporter la pièce*, Railler, médire d'une manière cruelle. | T. de blas., *Pièces honorables*, Certaines pièces de l'écu, comme le chef, la bande, le pal, etc. | *Tout d'une pièce*, D'un seul morceau. — Sans interruption. | Petit morceau d'étoffe, de toile, de métal, etc., qu'on attache à des choses de même nature, pour les raccommoder, lorsqu'elles sont trouées. | Se dit De certaines choses qui font un tout complet. | *Pièce de vin*, etc., Tonneau de vin, etc. | Se dit De certaines choses considérées comme faisant partie d'un ensemble. | *Pièce de cabinet*, Objet rare et curieux, propre à orner un cabinet. | Se dit Des différentes parties d'un logement. | Se dit De certaines choses considérées séparément de celles qui sont de même nature. | Se dit, absol., pour désigner Diverses choses que le sens de la phrase indique particulièrement. | *Pièce de résistance*, Pièce considérable de viande, où il y a beaucoup à manger. | Chacun, chacune. | Se dit Des bouches à feu qui appartiennent à l'artillerie. | Se dit Des ouvrages d'esprit en vers ou en prose, dont chacun fait un tout complet. | Une tragédie, une comédie, un opéra, un opéra-comique, etc. | Fam., *Faire une pièce à qqn.*, Lui faire une malice. | Se dit De certaines compositions musicales faites pour être exécutées sur des instruments. | Fam., *Une bonne pièce*, *une fine pièce*, etc., Une personne rusée, dissimulée. | Toute sorte d'écriture qui sert à qq. procès, tout ce qu'on produit pour établir son droit. | Se dit De la monnaie. | Absol. et pop., Une somme d'argent donnée en gratification, en récompense. | Au jeu des échecs, se dit De tout ce qui n'est pas pion. | PIÈCE À PIÈCE. loc. adv. Une pièce après l'autre. (Piè-se.)

PIED. s. m. (*Pes.*) La partie du corps de l'homme qui est jointe à l'extrémité de la jambe, et qui lui sert à se soutenir et à marcher. | *Gens de pied*, Les fantassins, les soldats qui servent à pied. (Vi.) | *Aller du même pied*, Avoir une marche égale et sem-

blable. | Fam., *Avoir les pieds chauds*, Jouir des commodités de la vie. | *Avoir le pied à l'étrier*, Être prêt à partir. Commencer une carrière, une profession; Être à portée d'avancer, de faire fortune. | Fam., *Avoir toujours un pied en l'air*, Être fort vif, changer sans cesse de place. | *Être en pied*, *être mis en pied*, Être dans l'exercice et jouir du titre d'un emploi, d'une fonction. | *Être sur pied*, N'être point couché, être levé. | *Être sur un bon pied dans le monde*, Y être en estime, en considération. | Pop., *Gagner au pied*, S'enfuir.—*Haut le pied*, Allons, partons; allez, partez.—Subst., Homme qui ne tient à rien, qui n'a point d'établissement fixe. Fam. | *Mettre pied à terre*, Descendre de cheval ou de voiture. | *Mettre le pied*, *les pieds dans une maison*, Y aller. | *Peindre qqn. en pied*, Faire le portrait de sa personne tout entière, debout ou assise. | *Pied plat*, ou *Plat pied*, Pied large et comme aplati. | Fam. et par mépris, Homme qui ne mérite aucune espèce de considération. | Se dit D'un grand nombre d'animaux. | La trace de la bête qu'on chasse. | *Petits pieds*, se dit Des grives, des cailles, des ortolans, et autres petits oiseaux d'un goût délicat. | Fam., *Pieds de mouche*, Écriture dont les lettres sont très-menues et très-mal formées. | *Pied-d'alouette*, Genre de plantes à fleurs éperonnées. | *Pied de bœuf*, Certain jeu d'enfants, où les uns mettent les mains sur celles des autres, en sorte que celui qui a la sienne au-dessous, en la retirant et la plaçant au-dessus, compte un, celui d'après compte deux, ainsi de suite jusqu'à neuf; et celui qui compte ce nombre dit, en saisissant la main de qqn. des autres, *Je retiens mon pied de bœuf*. | *Pied-de-chat*, Petite plante du genre des immortelles, qui croît sur les collines sèches. | *Pied-de-griffon*, Espèce d'ellébore qui porte des fleurs vertes bordées de pourpre, et qui est regardée comme vermifuge. | *Pied-de-lion*, ou *Alchimille*, Plante de la famille des Rosacées, dont l'espèce commune est un excellent fourrage. | *Pied-de-veau*, Plante dont les fleurs naissent sur un chaton très-droit qui sert d'une spathe en forme de cornet. | La partie du tronc ou de la tige qui est le plus près de terre. | Tout l'arbre, toute la plante. | L'endroit le plus bas d'une montagne, d'un édifice, etc. | Le talus, la pente qu'on donne à certains ouvrages de maçonnerie ou de terre, pour les rendre plus solides. | En parlant De plusieurs sortes de meubles, d'ustensiles, La partie qui sert à les soutenir. | Mesure de longueur qui contient douze pouces, et qui équivaut à 324 millimètres. | L'instrument en forme de petite règle, qui est de la longueur de cette mesure, et sur lequel sont gravées les divisions du pied en pouces et en lignes. | *Au petit pied*, En raccourci, en petit. | *Sur le pied de*, À raison, à proportion de, conformément à. | Se dit Des parties ou divisions des différentes espèces de vers, lesquelles sont formées d'un certain nombre de syllabes de différentes valeurs, suivant la nature du vers. | Dans les vers français, deux syllabes. | À PIED. loc. adv. Au moyen de ses pieds, pédestrement. | PIED À PIED. loc. adv. Pas à pas, graduellement. | DE PIED FERME. loc. adv. Sans sortir de sa place, sans quitter son poste. | D'ARRACHE-PIED. loc. adv. Sans interruption, sans discontinuation. Fam. (Pié.)

PIED-À-TERRE. s. m. Logement dans un endroit où l'on ne vient qu'en passant.

PIED-DROIT. s. m. La partie du jambage d'une porte ou d'une fenêtre qui comprend le chambranle, le tableau, la feuillure, l'embrasure et l'écoinçon. (Pié-droua.)

PIÉDESTAL. s. m. (*Piedestallo*, it.) Support isolé, avec base et corniche, qui soutient une statue, une colonne, un vase, etc. | *Piédestal continu*, Le soubassement d'une file de colonnes avec base et corniche. (Pié-dès-tal.)

PIED-FORT. s. m. Pièce d'or, d'argent, etc., qui est beaucoup plus épaisse que les pièces de monnaie communes, et que l'on frappe ordin. pour servir de modèle. (Pié-for.)

PIÉDOUCHE. s. m. (*Peduccio*, it.) Petit piédestal carré ou circulaire, en adoucissement avec moulures, qui sert à porter un buste, une petite figure, un vase, etc.

PIÉGE. s. m. (*Pagê*, gr.) Instrument, machine dont on se sert pour prendre des animaux, comme loups, renards, etc. | Embûche, artifice dont on se sert pour tromper qqn. (Pié-je.)

PIE-MÈRE. s. f. La membrane déliée qui enveloppe immédiatement toutes les parties du cerveau.

PIERRAILLE. s. f. Amas de petites pierres. (Pie-ra-lle [ll m.].)

PIERRE. s. f. (*Petra*.) Corps dur et solide qu'on emploie dans la construction des édifices, détaché des rochers, ou extrait de la terre. | *Pierres sèches*, Pierres posées l'une sur l'autre, sans mortier. | *Pierre d'évier*, Pierre taillée pour servir à l'écoulement des eaux. | Se dit Des cailloux, et des autres corps solides de même nature. | *Jeter la pierre à qqn.*, Lui adresser un reproche, élever contre lui une accusation. | *Pierre de touche*, Espèce de pierre noire très-dure, dont on se sert pour éprouver l'or.—Ce qui sert à faire connaître d'une manière certaine la nature, la qualité d'une chose. | *Pierres précieuses*, Les diamants, les rubis, les émeraudes, les saphirs, les topazes, etc. *Pierres fines*, Les agates, les onyx, les cornalines, etc. | L'amas de sable et de gravier qui se forme en pierre dans qq. autre partie du corps. | Dureté ou espèce de gravier qui se trouve dans qqs. fruits. (Pie-re.)

PIERRÉE. s. f. Conduit fait à pierres sèches, pour l'écoulement ou pour la direction des eaux. (Piè-rée.)

PIERRERIES. s. f. pl. Se dit Des pierres précieuses. (Piè-re-rie.)

PIERRETTE. s. f. Petite pierre. *Jouer à la pierrette*, se dit D'un jeu d'enfants. (Piè-rè-te.)

PIERREUX, **EUSE.** adj. (*Petrosus.*) Qui est plein de pierres. | Qui est de la nature de la pierre. | Se dit Des fruits dont la chair renferme certaines parties dures, semblables à de petits grains de pierre. | Subst., Qui est malade de la pierre. (Piè-reû; ze.)

PIERRIER. s. m. Sorte de petit canon dont on se sert principalement sur les vaisseaux pour tirer à l'abordage, et qu'on charge avec des cartouches remplies de pierres, de cailloux, de ferraille, etc. (Piè-rié.)

PIERROT. s. m. Nom vulgaire du moineau franc. | Nom d'un personnage de parade, qui porte un habit blanc à longues manches, et qui joue des rôles de niais. (Piè-ró.)

PIERRURES. s. f. pl. Ce qui entoure la meule ou la racine du bois d'une bête fauve, et qui ressemble à de petites pierres. (Piè-ru-re.)

PIÉTÉ. s. f. (*Pietas.*) Dévotion, affection et respect pour les choses de la religion. | Se dit De certains sentiments humains, tels que l'amour pour ses parents, le respect pour les morts, etc.

PIÉTER. v. n. Au jeu de la boule, Tenir le pied à l'endroit qui a été marqué pour cela. | V. a. Disposer qqn. à la résistance. Fam. | Pron., Se roidir contre, résister avec force.

PIÉTINEMENT. s. m. Action de piétiner. (Pié-ti-ne-man.)

PIÉTINER. v. n. Remuer fréquemment et vivement les pieds. Fam.

PIÉTISTE. s. des 2 g. (*Pietas.*) Membre d'une secte chrétienne qui s'attache à la lettre de l'Évangile.

PIÉTON. s. m. Homme qui va à pied. | Au fém., *Une bonne piétonne.*

PIÈTRE. adj. des 2 g. Mesquin, chétif et de nulle valeur dans son genre. | Se dit Des personnes. Fam.

PIÈTREMENT. adv. D'une manière piètre. Fam. (Piè-tre man.)

PIÈTRERIE. s. f. Chose vile et méprisable dans son genre.

PIETTE. s. f. (*Pica.*) Oiseau aquatique, dont le plumage est en partie blanc et en partie noir; nommé autr. *Nonnette blanche.* (Piè-te.)

PIEU. s. m. Pièce de bois qui est pointue par un des bouts, et qu'on emploie à divers usages.

PIEUSEMENT. adv. D'une manière pieuse. | *Croire pieusement une chose*, Par principe de dévotion. — Sans fondement, sans connaissance. (Pieû-ze-man.)

PIEUX, **EUSE.** adj. (*Pius.*) Qui a de la piété, qui est fort attaché aux devoirs de la religion. | Se dit Des choses qui partent d'un esprit touché des sentiments de la religion. | *Legs pieux*, Legs que l'on fait pour être employé en œuvres pies. | Fam. et par ironie, *Pieuse croyance*, Opinion peu éclairée. | Se dit Des choses qui tiennent à la piété filiale et à qqs. autres sentiments humains. (Pieû; ze.)

PIFFRE, **ESSE.** s. T. bas et injurieux; se dit Des personnes excessivement grosses et replètes. | Goulu. (Pi-fre; è-se.)

PIGEON. s. m. Oiseau domestique qu'on élève dans les colombiers, dans les basses-cours, etc. | *Aile de pigeon*, Certaine disposition des cheveux, qui figure une aile à chaque côté de la tête. | Fam., Homme qu'on attire par adresse pour le duper. (Pi-jon.)

PIGEONNEAU. s. m. Jeune pigeon. | Fam., Jeune homme que l'on dupe. (Pi-jo-nó.)

PIGEONNIER. s. m. Habitation préparée pour les pigeons domestiques. (Pi-jo-nié.)

PIGNE. s. f. La masse d'or ou d'argent qui reste après l'évaporation du mercure qu'on avait amalgamé avec la mine pour en dégager le métal qu'elle contenait. (Pi-*ne* [n m.].)

PIGNOCHER. v. n. Manger négligemment, sans appétit, et en ne prenant que de très-petits morceaux. Fam. (Pi-*no*-ché [n m.].)

PIGNON. s. m. La partie supérieure d'un mur qui se termine en pointe, et dont le sommet porte le bout du faîtage d'un comble à deux égouts. | *Avoir pignon sur rue*, Avoir une maison à soi. — Avoir des biens immeubles, des héritages en propre. (Pi-*non* [n m.].)

PIGNON. s. m. Amande de la pomme de pin.

PIGNON. s. m. Petite roue dentée, dont les ailes ou dents engrènent dans celles d'une plus grande roue.

PIGNORATIF. adj. m. (*Pignus.*) Se dit D'un contrat par lequel on vend un héritage à faculté de rachat à perpétuité, et par lequel l'acquéreur loue ce même héritage à son vendeur pour les intérêts du prix de la vente. (Pig-no-ra-tif.)

PIGRIÈCHE. s. f. *V.* PIE.

PILASTRE. s. m. (*Pilastro*, it.) Pilier carré, auquel on donne les mêmes proportions et les mêmes ornements qu'aux colonnes, et qui ordin. est engagé dans le mur.

PILAU. s. m. Riz cuit avec du beurre, ou de la graisse et de la viande. (Pi-ló.)

PILE. s. f. Amas de plusieurs corps placés les uns sur les autres. | *Pile voltaïque* ou *galvanique*, ou *Pile de Volta*, Appareil de physique composé avec des plaques de métaux hétérogènes, que l'on alterne, suivant

certaines lois, entre elles et avec des substances liquides. | Se dit Des massifs de forte maçonnerie qui séparent et soutiennent les arches d'un pont.

PILE. s. f. (*Pilein*, gr.) Grosse pierre servant à broyer, à écraser qq. ch. *Mettre qqn. à la pile au verjus*, Parler très-mal de lui, ou Le tourmenter à l'excès.

PILE. s. f. Celui des deux côtés d'une pièce de monnaie où sont empreintes les armes du souverain.

PILER. v. a. Broyer écraser qq. ch. avec un pilon.

PILEUR. s. m. Celui qui pile.

PILIER. s. m. Sorte de colonne ronde ou carrée, qui sert à soutenir un édifice ou qq. partie d'un édifice. | Se disait Des poteaux de justice, et des fourches patibulaires. | Se dit Des poteaux qu'on met dans les écuries, pour séparer les places des chevaux les unes des autres. | Se dit Des poteaux entre lesquels on met un cheval dans un manége, pour commencer à le dresser. | Fam., *C'est un pilier de palais*, etc., C'est un homme qui ne bouge du palais. | Pop., *De bons gros piliers*, De grosses jambes | Espèce de petite colonne qui, dans les montres et dans les pendules, tient les platines éloignées l'une de l'autre à une égale distance. (Pi-lié.)

PILLAGE. s. m. L'action de piller, ou Le dégât qui en est la suite. | T. de marine, La dépouille des coffres et hardes de l'ennemi pris, et l'argent qu'il avait sur lui jusqu'à trente livres; le surplus se nommait *Butin*. (Pi-lla-je [ll m.].)

PILLARD, ARDE. adj. et subst. Qui aime à piller. Fam. (Pi-llar [ll m.].)

PILLER. v. a. (*Pigliare*, it.) Emporter violemment les biens d'une ville, d'une maison, etc. | Se dit De ceux qui commettent des exactions, des concussions. | *Piller un dessert*, Se jeter dessus pour emporter les fruits, les confitures, etc. | Prendre dans les compositions d'autrui des choses qu'on donne comme siennes. | Se dit Des chiens qui se jettent sur les animaux ou sur les personnes. | Se dit à de certains jeux de triomphe, où celui qui fait a le droit, lorsqu'il tourne un as, de prendre cet as et toutes les cartes de la même couleur qui suivent, et de mettre les siennes à la place. (Pi-llé [ll m.].)

PILLERIE. s. f. Volerie, extorsion, action de piller. Fam. (Pi-lle-rie [ll m.].)

PILLEUR. s. m. Celui qui pille, qui aime à piller. (Pi-lleur [ll m.].)

PILON. s. m. (*Pilum.*) Instrument dont on se sert pour piler qq. ch. dans un mortier. | Se dit Des gros maillets et marteaux qui, dans les moulins à tan, à papier, etc., servent à piler, à briser, à hacher.

PILORI. s. m. Machine qui tournait sur un pivot, et qui servait à la punition des personnes diffamées que la justice exposait à la risée du public.

PILORIER. v. a. Mettre au pilori. | Diffamer qqn., manifester son infamie.

PILORIS. s. m. Rat des Antilles, beaucoup plus grand que nos rats d'Europe, et qui répand une forte odeur de musc. (—lo-ri.)

PILOSELLE. s. f. (*Pilus.*) Plante à fleurs composées, qui croît dans les lieux arides et montagneux, et qui est couverte de poils d'où lui vient son nom. (Pi-lo-ze-le.)

PILOTAGE. s. m. Ouvrage de pilotis. (—ta-je.)

PILOTAGE. s. m. L'art de conduire un vaisseau; les notions de mathématiques suffisantes pour relever et tracer la marche d'un navire. | L'action de conduire un vaisseau à l'entrée ou à la sortie d'un port, de peur qu'il n'aille donner sur les bancs.

PILOTE. s. m. (*Pilota*, it.) Celui qui gouverne, qui conduit un bâtiment de mer.

PILOTER. v. n. Enfoncer des pilotis pour bâtir dessus. | V. a. *Piloter un terrain*, Y enfoncer des pilotis.

PILOTER. v. a. Conduire un bâtiment de mer.

PILOTIN. s. m. Jeune marin qui étudie le pilotage.

PILOTIS. s. m. Gros pieu, grosse pièce de bois pointue, qu'on fait entrer avec force pour asseoir les fondements de qq. ouvrage, lorsqu'on veut bâtir dans qq. lieu dont le fond n'est pas solide. (Pi-lo-ti.)

PILULE. s. f. (*Pilula.*) Composition médicinale qu'on met en petites boules. | Fam., *Avaler la pilule*, Se déterminer à faire une chose pour laquelle on a beaucoup de répugnance.

PIMBÊCHE. s. f. T. de mépris. Femme impertinente, qui se donne des airs de hauteur. Fam. (Pin-bê-che.)

PIMENT. s. m. Plante de la famille des Solanées, dont le fruit est extrêmement chaud et piquant, et s'emploie pour assaisonner les viandes. (Pi-man.)

PIMPANT, ANTE. adj. Élégant et recherché dans sa toilette. Fam., et ne s'emploie guère que par plaisanterie. (Pin-pan.)

PIMPESOUÉE. s. f. Femme qui a des manières affectées, ridicules. Fam. et vi. (Pin-pe-zou-ée.)

PIMPRENELLE. s. f. (*Pimpinella*, lat.) Herbe aromatique de la famille des Rosacées, qui entre qqf. dans les salades. (Pin-pre-ne-le.)

PIN. s. m. (*Pinus.*) Grand arbre toujours vert, dont on tire la résine, et qui a des feuilles longues, menues et pointues.

PINACLE. (*Pinnaculum.*) s. m. La partie la plus élevée d'un édifice. L'endroit du temple où Notre-Seigneur fut transporté lorsqu'il fut tenté par le démon. | Fig. et fam., Grande élévation.

PINASSE. s. f. (*Pinaccia.*) Bâtiment de charge, à poupe carrée, qui va à voiles et à rames. (Pi-na-se.)

PINASTRE. s. m. Espèce de pin sauvage.

PINÇARD. adj. et s. m. Se dit D'un cheval qui en marchant appuie sur la pince, qui use son fer en pince. (Pin-sar.)

PINCE. s. f. L'extrémité antérieure du pied des animaux ongulés. | Le devant d'un fer de cheval. | Se dit Des dents antérieures et centrales de la mâchoire de certains animaux. | *Les pinces d'une écrevisse, d'un homard*, etc., Cette partie des grosses pattes avec laquelle ils pincent quand on veut les saisir. | Sorte de longues tenailles dont on se sert pour remuer les grosses bûches dans une cheminée. | Se dit De certaines tenailles, qui servent à différents usages. | L'action de pincer, de saisir avec force. | Barre de fer aplatie par un bout, et dont on se sert comme d'un levier. | Pli qu'on fait à du linge ou à de l'étoffe, et qui se termine en pointe. (Pin-se.)

PINCEAU. s. m. (*Penicillus.*) Instrument dont les peintres se servent pour appliquer et étendre les couleurs, et qui consiste en un assemblage de poils attaché fortement à l'extrémité d'une espèce de hampe, ou retenu au bout d'un tuyau de plume. | La manière de peindre. | Se dit en parlant Des poetes, des orateurs, des écrivains. (Pin-só.)

PINCÉE. s. f. Ce qu'on peut prendre de certaines choses, en les pinçant entre deux ou trois doigts. (Pin-sée.)

PINCELIER. s. m. Petit bassin de ferblanc, séparé en deux parties, dans l'une desquelles les peintres prennent l'huile dont ils ont besoin pour mêler leurs couleurs, et dont l'autre sert à recevoir ce qui sort de leurs pinceaux quand ils les nettoient. (Pin-se-lié.)

PINCE-MAILLE. s. m. Homme qui fait paraître son avarice jusque dans les plus petites choses. (Pin-se-ma-lle [ll m.].)

PINCER. v. a. Presser, serrer la superficie de la peau entre les doigts ou autrement. | Fam., Blâmer. | Fam. et subst., *Pince-sans-rire*, Un homme malin et sournois. | Serrer fortement avec une pince, avec des tenailles, etc. | Fam., *Se faire pincer, être pincé*, Être puni de qq. imprudence qu'on a faite. | Causer de la douleur, faire une sensation vive et désagréable. | Faire vibrer les cordes d'un instrument en les pinçant avec les doigts. | Couper avec le bout des doigts ou avec l'ongle les bourgeons ou l'extrémité des jeunes branches d'un arbre à fruit. | Approcher l'éperon du flanc du cheval, sans donner de coup ni appuyer. | *Pincer le vent*, Aller au plus près du vent. | PINCÉ, ÉE. adj. Qui a un air d'afféterie. (Pin-sé.)

PINCETTE. s. f., et plus ordin. PINCETTES, au pluriel. Ustensile de fer à deux branches égales, dont on se sert pour accommoder le feu. | Instrument de fer dont on se sert pour s'arracher le poil. | Fam., *Baiser qqn. à la pincette*, En lui prenant doucement les deux joues avec le bout des doigts. | Se dit De petits instruments de fer à deux branches, dont on se sert pour prendre ou pour placer certains objets qu'on ne pourrait ni prendre ni placer facilement avec les doigts. (Pin-se-te.)

PINCHINA. s. m. Étoffe de laine, espèce de gros drap. *Un habit de pinchina.*

PINÇON. s. m. La marque qui reste sur la peau lorsqu'on a été pincé. | Rebord mince, élevé à la pince d'un fer, surtout à celle des fers de derriere, pour mieux les assurer, ou pour garantir la corne. (Pin-son.)

PINDARIQUE. adj. des 2 g. Qui est dans la manière de Pindare. (—rice.)

PINDARISER. v. n. Parler ou écrire avec affectation, avec emphase, se servir de termes recherchés, ampoulés. Fam. (—rizé.)

PINDARISEUR. s. m. Celui qui pindarise. (—ri zeur.)

PINDE. s. m. (*Pindus.*) Montagne de la Thessalie, qui était consacrée à Apollon et aux Muses. Poét., *Les nourrissons, les habitants du Pinde*, Les poetes. | *Les lauriers du Pinde*, La gloire qu'on acquiert en cultivant la poésie.

PINÉALE. adj. f. (*Pinea.*) *Glande pinéale*, Petit corps ovale qui se trouve à peu près au milieu du cerveau, et qui a qq. ressemblance avec une pomme de pin.

PINEAU. s. m. Espèce de raisin noir qui passe pour faire le meilleur vin de Bourgogne. (Pi-nó.)

PINGOUIN ou **PINGUIN.** s. m. (*Pinguis.*) Oiseau de mer, qui a les ailes si courtes, qu'il ne lui est pas possible de voler.

PINNÉE. adj. f. (*Pinnatus.*) *Feuille pinnée*, Feuille composée de plusieurs folioles rangées des deux côtés d'un pétiole commun.

PINNE MARINE. s. f. (*Pinna.*) Grand coquillage dont les deux valves, en forme d'éventail, sont soudées vers leur sommet, et qui s'attache aux rochers par le moyen d'une touffe de filets soyeux, dont on peut faire des tissus. (Pi-ne—)

PINNULE. s. f. (*Pinnula.*) Petite plaque de cuivre, élevée perpendiculairement à chaque extrémité d'une alidade, et percée d'un petit trou ou d'une petite fente pour laisser passer les rayons lumineux ou les rayons visuels. (Pi-nu-le.)

PINQUE. s. f. Espèce de flûte; bâtiment de charge, qui est rond à l'arriere. (Pinc-e.)

PINSON. s. m. Petit oiseau à bec conique, dont le chant est agréable, et dont le plumage est de diverses couleurs.

PINTADE. s. f. Oiseau gallinacé dont le

tête est munie d'une sorte de casque de corne, et dont le plumage gris-bleuâtre est semé de taches blanches plus ou moins arrondies.

PINTE. s. f. (*Pinta.*) Mesure dont on se servait pour mesurer le vin et autres liqueurs en détail, et qui était de différente grandeur selon les différents lieux. | La quantité de liqueur contenue dans une pinte.

PINTER. v. n. Faire débauche de vin.

PIOCHE. s. f. Outil de fer à manche de bois, dont les terrassiers, les carriers et les maçons se servent pour remuer la terre, tirer des pierres, etc.

PIOCHER. v. a. et n. Fouir, remuer avec une pioche. | V. n. et fig., Travailler avec ardeur, avec assiduité. Fam.

PIOLER. v. n. *V.* PIAULER.

PION. s. m. La plus petite pièce du jeu des échecs.

PIONNER. v. n. Se dit D'un joueur qui s'attache à prendre beaucoup de pions, qui prend souvent des pions. (Pi-o-né.)

PIONNIER. s. m. Travailleur dont on se sert dans une armée pour aplanir les chemins, pour creuser des lignes et des tranchées, etc. (Pi-o-nié.)

PIOT. s. m. Vin. Pop.

PIPE. s. f. Grande futaille pour mettre du vin ou d'autres liqueurs, et qui contient un muid et demi.

PIPE. s. f. Petit tuyau de terre cuite ou d'autre matière, dont un des bouts est recourbé et terminé par une espèce de petit vase qu'on appelle *Fourneau*, et dans lequel on met du tabac en feuille, qu'on allume pour en aspirer la fumée.

PIPEAU. s. m. Flûte champêtre, chalumeau. Poét. | Petit bâton ayant à l'un de ses bouts une fente où l'on met une feuille de qq. plante, et qui sert à contrefaire le cri de différents oiseaux. | Se dit Des petites branches, ou brins de paille qu'on enduit de glu pour prendre les oiseaux. | Se dit, fam., Des petits artifices par lesquels une personne rusée cherche à tromper. (Pi-pô.)

PIPÉE. s. f. Sorte de chasse dans laquelle on contrefait le cri de la chouette, pour attirer les oiseaux dans un arbre dont les branches sont remplies de gluaux où ils se prennent. | *Faire une pipée*, préparer tout ce qui est nécessaire pour la chasse dont il s'agit.

PIPER. v. a. Prendre à la pipée. | Fam., Tromper. | *Piper des dés*, Préparer des dés afin de tromper au jeu.

PIPERIE. s. f. Tromperie au jeu. | Toute sorte de tromperie, de fourberie. (Vi.)

PIPEUR. s. m. Celui qui pipe au jeu.

PIQUANT, ANTE. Qui pique. | Qui fait une impression vive sur l'organe du goût. | Se dit De la température, quand elle est très-froide. | Offensant; et il se dit surtout Des discours. | Se dit De tout ce qui fait une impression vive et agréable sur l'esprit, sur les sens. | Se dit Des personnes qui plaisent par la vivacité et par l'agrément de leur physionomie plus que par la régularité de leurs traits. | Subst. masc. *Le piquant de l'aventure.* (Pi-can.)

PIQUANT. s. m. Se dit Des pointes qui viennent à certaines plantes, à certains arbrisseaux.

PIQUE. s. m. Une des quatre couleurs des cartes. (Pic-e.)

PIQUE. s. f. (*Spica.*) Sorte d'arme formée d'un long bois, dont le bout est garni d'un fer plat et pointu. | Se disait Des soldats qui portaient la pique dans un régiment.

PIQUE. s. f. Brouillerie, aigreur entre deux ou plusieurs personnes. Fam.

PIQUÉ. s. m. Espèce d'étoffe de coton formée de deux tissus, l'un fin, l'autre plus gros, qui sont appliqués l'un sur l'autre et unis par des points rangés ordinairement en losange. (Pic-é [e m.].)

PIQUE-NIQUE. s. m. Repas où chacun paye son écot. | À PIQUE-NIQUE, EN PIQUE-NIQUE. loc. adverbiales. (Pic-e-nic-e.)

PIQUER. v. a. (*Spica.*) Percer, entamer légèrement avec qq. ch. de fort pointu. | Se dit Des serpents, de la vermine, des insectes qui mordent, qui entament la peau. | Se dit D'un chirurgien qui avec sa lancette entame la peau pour ouvrir la veine et en tirer du sang. | *Piquer un cheval*, Lui faire entrer la pointe du clou jusqu'à la chair vive, en le ferrant. | *Piquer un cheval*, et, absol., *Piquer*, Donner des éperons à un cheval, et le pousser au galop. | Faire avec du fil ou de la soie, sur deux ou plusieurs étoffes mises l'une sur l'autre, des points qui les traversent et qui les unissent. | *Piquer du taffetas, du tabis*, Y faire de petits trous par compartiments. | *Piquer une pierre*, La rendre raboteuse, en y faisant de petits enfoncements avec le côté pointu du marteau. | *Piquer de la viande*, La larder avec de petits lardons, et près à près. | Fam., *Piquer l'assiette*, Courir après les dîners en ville. *Un pique-assiette*, Un parasite. | *Piquer les absents*, Marquer ceux qui sont absents, afin qu'ils soient privés de la rétribution due à ceux qui sont présents. | *Piquer des ouvriers*, Veiller à ce qu'ils soient présents, à ce qu'ils ne perdent pas leur temps. | Se dit Des choses qui affectent le goût de telle sorte que la langue semble en être piquée. | Se dit Des choses qui font une impression vive et agréable. | Fâcher, irriter, mettre en colère. | Pron., Se sentir offensé, prendre en mauvaise part. | Se glorifier de qq. ch., en faire vanité, en tirer avantage, en faire profession. — S'opiniâtrer à jouer malgré la perte. | *Ce bois se pique*, Les vers s'y mettent. *Ce papier imprimé se pique*, Il commence à se gâter, faute d'avoir été étendu et

séché. *Ce vin se pique*, Ce vin commence à s'aigrir. (Pic-é [c m.].)

PIQUET. s. m. Petit pieu qu'on fiche en terre pour tendre et arrêter les cordages des tentes, des pavillons. | *Planter le piquet*, Camper. | Pieu plus grand et plus fort, dont on se sert à la guerre pour mettre des chevaux à l'attache, par le moyen des cordes qui y tiennent. | Un certain nombre de cavaliers ou de fantassins qui se tiennent prêts à marcher au premier ordre. | Sorte de punition militaire qui consistait à passer deux heures debout, un pied sur un piquet. | Se dit Des bâtons, des perches qu'on plante en terre d'espace en espace, pour prendre un alignement. (Pic-ë [c m.].)

PIQUET. s. m. Jeu fort connu, qu'on joue avec trente-deux cartes. | *Un sixain de piquet*, Un paquet de six jeux de cartes propres au piquet.

PIQUETTE. s. f. Boisson que l'on fait avec de l'eau mise dans un tonneau où il y a du marc de raisin, etc. | Mauvais vin, vin sans qualité. (Pic-ë-te [c m.].)

PIQUEUR. s. m. Homme de cheval, dont la fonction est de suivre et de diriger une meute de chiens. | Domestique chargé de monter les chevaux pour les dresser, etc. | Homme qui a soin de tenir le rôle des ouvriers, de marquer quand ils sont absents, et de surveiller leurs travaux. | Celui qui tient note des chanoines absents. | Celui qui larde les viandes. | Fam., *Piqueur de tables, d'assiettes*, Parasite. (Pic-eur [c m.].)

PIQUIER. s. m. Soldat armé d'une pique. (Pic ié [c m.].)

PIQÛRE. s. f. Petite blessure que fait une chose ou un animal qui pique. | *Piqûre du nerf, de l'artère*, etc., La blessure faite avec la lancette à quelqu'une de ces parties. | La blessure que le maréchal fait qqf., par maladresse, au pied d'un cheval qu'il ferre, en enfonçant un clou jusqu'au vif. | Se dit Des trous que font des insectes dans les fruits, le bois, les étoffes, le papier, etc. | Se dit Des rangs de points et arrière-points qui se font symétriquement, soit pour unir deux ou plusieurs étoffes mises l'une sur l'autre, soit pour orner certaines parties d'un vêtement. | Se dit Des ornements que l'on fait sur du taffetas, sur du tabis, en les perçant symétriquement avec de petits fers. (Pic-û-re [c m.].)

PIRATE. s. m. (*Pirata.*) Écumeur de mer, celui qui n'a de commission d'aucune puissance, et qui court les mers pour voler, pour piller. | Se dit Des corsaires de qqs. nations barbaresques, qui ont commission de leur gouvernement pour écumer les mers. | Tout homme qui s'enrichit avec impudence aux dépens des autres, qui commet des exactions criantes.

PIRATER. v. n. Faire le métier de pirate.

PIRATERIE. s. f. Métier de pirate. | Se dit Des actes de piraterie. | Se dit Des exactions dont on se rend coupable dans qq. emploi.

PIRE. adj. comparatif des 2 g. (*Pejor.*) De plus mauvaise, de plus méchante qualité dans son espèce; plus dommageable, plus nuisible. | Superlatif, il est toujours précédé de l'article. | Subst., Ce qui est de plus mauvais.

PIROGUE. s. f. (*Pirogua*, esp.) Bateau fait qqf. d'un seul arbre creusé, et dont se servent les sauvages. (Pi-rog-e.)

PIROLE. s. f. (*Pirus.*) Plante de la famille des Bruyères, qui pousse cinq ou six feuilles à peu près semblables à celles du poirier, d'où lui vient son nom.

PIROUETTE. s. f. (*Gyruetta*, b. l.) Sorte de jouet composé d'un petit morceau de bois plat et rond, traversé dans le milieu par un petit pivot sur lequel on le fait tourner avec les doigts. | Tour entier qu'on fait de tout le corps, en se tenant sur la pointe d'un seul pied. | Espèce de volte que fait le cheval sur sa longueur, dans une seule et même place. (Pi-rou-ë-te.)

PIROUETTER. v. n. Faire une ou plusieurs pirouettes. (Pi-rou-ë-té.)

PIRRHONIEN. adj. *V.* PYRRHONIEN.

PIRRHONISME. s. m. *V.* PYRRHONISME.

PIS. adv. comparatif. (*Pejus.*) Plus mal, plus désavantageusement, d'une manière plus fâcheuse. | Adj. comparatif. *Il n'y a rien de pis que cela.* | *Qui pis est*, Ce qu'il y a de pire, de plus désagréable. | Subst., Ce qu'il y a de pire. | AU PIS ALLER. loc. adv. En supposant les choses au pire état où elles puissent être. | *Pis aller*, subst., *C'est votre pis aller*, C'est le pis qui vous puisse arriver. | DE MAL EN PIS, DE PIS EN PIS. loc. adv. De mal ou de plus mal en plus mal. (Pi.)

PIS. s. m. (*Pipizein.*) La mamelle d'une vache, d'une chèvre, d'une brebis, etc.

PISCINE. s. f. (*Piscina.*) Vivier, réservoir d'eau où l'on nourrissait du poisson. | Le réservoir d'eau qui était proche le parvis du temple à Jérusalem, et où on lavait les animaux destinés aux sacrifices. | Lieu où l'on jette l'eau qui a servi à nettoyer les vases sacrés, etc. (Pi-si-ne.)

PISÉ. s. m. (*Pinsere.*) Espèce de terre qu'on rend dure et compacte pour en faire des constructions.

PISSASPHALTE. s. m. (*Pissa, asphaltos*, gr.) Bitume mollasse, de couleur noire, et d'une odeur forte et pénétrante. (Pi-sa-sfal-te.)

PISSAT. s. m. Urine. Se dit Des animaux. | Se dit De l'homme, par une espèce de mépris, et quand l'urine est en qq. sorte corrompue. (Pi-sa.)

PISSEMENT. s. m. *Pissement involontaire*, Écoulement d'urine qui n'est sollicité par aucune sensation irritante; *Pissement de*

sang, *de pus*, Évacuation de sang, de pus par le canal de l'urètre. (Pi-se-man.)

PISSENLIT. s. m. Enfant qui pisse au lit. Fam. (Pi-san-li.)

PISSENLIT. s. m. Plante à fleurs composées, qui croît aux lieux herbeux et incultes, et dont les feuilles, à peu près semblables à celles de la chicorée, se mangent en salade. On la nomme aussi *Dent-de-lion*.

PISSER. v. n. Uriner, évacuer l'urine, etc. (Pi-sé.)

PISSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui pisse souvent. (Pi-seur; eû-ze.)

PISSOIR. s. m. Lieu destiné, dans quelques endroits publics, pour y aller pisser. | Baquet que l'on place dans qqs. endroits pour le même usage. (Pi-souar.)

PISSOTER. v. n. Uriner très-fréquemment et en petite quantité. (Pi-so-té.)

PISSOTIÈRE. s. f. On appelle ainsi, par dénigrement, Un jet d'eau ou une fontaine qui jette peu d'eau. (Pi-so-tiè-re.)

PISTACHE. s. f. (*Pistacium.*) Petite noix de forme oblongue, qui contient une amande verte et d'une saveur agréable, dont les confiseurs font de petites dragées, et que les pharmaciens emploient dans la préparation du looch vert.

PISTACHIER. s. m. Arbre dioïque, du Levant, qui porte les pistaches. (Pis-ta-chié.)

PISTE. s. f. (*Pista.*) Vestige, trace que laisse l'animal aux endroits où il a marché. | Se dit aussi en parlant De l'homme. | Se dit Des lignes que le cheval qui travaille trace sur le chemin.

PISTIL. s. m. (*Pistillus.*) Organe femelle de la fructification; il est ordin. placé au centre de la fleur, et composé de trois parties: l'ovaire, le style, et le stigmate.

PISTOLE. s. f. Monnaie d'or étrangère. | La valeur de dix francs, en qq. monnaie que ce soit.

PISTOLET. s. m. Arme à feu, qui est beaucoup plus courte que toutes les autres, et qu'on porte ordin. à l'arçon de la selle, et qqf. à la ceinture. | *Pistolet de Volta*, Petite bouteille de métal, dans laquelle on introduit un mélange d'air atmosphérique et de gaz hydrogène, qui, enflammé par l'étincelle électrique, détone et fait sauter le bouchon. (Pis-to-le.)

PISTON. s. m. (*Pistone*, it.) Cylindre de bois, de fer ou de cuivre, qui est ordin. garni de cuir ou de feutre par le bout, et qui entre dans le corps d'une pompe, pour servir à élever l'eau, à la comprimer et à la refouler. | *Fusil à piston*, Fusil dont le chien, fait en forme de marteau, frappe sur un grain de poudre fulminante qui enflamme la charge.

PITANCE. s. f. (*Pictancia*, b. l.) La portion de pain, de vin, de viande, etc., qu'on donne à chaque repas, dans les communautés. | Fam., La subsistance journalière des personnes qui ne vivent point en communauté. (Pi-tan-se.)

PITAUD, AUDE. s. Se dit D'un paysan lourd et grossier. Pop. (Pi-tô; ô-de.)

PITE. s. f. Petite monnaie de cuivre qui valait le quart d'un denier, et qui n'a plus cours depuis longtemps.

PITE. s. f. Espèce d'aloès qui croît dans les îles d'Amérique, où elle tient lieu de chanvre et de lin.

PITEUSEMENT. adv. De manière à exciter la pitié. Fam. (Pi-teû-ze-man.)

PITEUX, EUSE. adj. (*Pietus.*) Digne de pitié, de compassion; propre à exciter la pitié, la compassion. Fam. | *Faire piteuse mine*, Faire une mine rechignée. *Faire piteuse chère*, Faire mauvaise chère. (Piteû; ze.)

PITIÉ. s. f. (*Pietas.*) Compassion, sentiment de douleur, de commisération pour les souffrances, pour les peines d'autrui. | S'emploie qqf. dans un sens qui marque plutôt du mépris que de la compassion.

PITON. s. m. Sorte de clou dont la tête est en forme d'anneau. | Le pic, la pointe d'une montagne.

PITOYABLE. adj. des 2 g. Qui est naturellement enclin à la pitié. | Qui excite la pitié. | Méprisable, mauvais dans son genre. | *Lieux pitoyables*, Les hôpitaux, maladreries, etc. (Vi.) (Pi-toua-ia-ble.)

PITOYABLEMENT. adv. D'une manière pitoyable, d'une manière qui excite la compassion. | D'une manière qui excite le mépris. (Pi-toua-ia-ble-man.)

PITTORESQUE. adj. des 2 g. (*Pittoresco*, it.) Qui concerne la peinture, qui appartient à la peinture. | Qui produit un grand effet en peinture, dans un tableau. | Qui est propre à être peint, qui peut fournir un sujet de tableau. | Se dit De tout ce qui peint à l'esprit. (Pi-to-resc-e.)

PITTORESQUEMENT. adv. D'une manière pittoresque. (Pi-to-resc-e-man.)

PITUITAIRE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la pituite. (Pi-tui-tè-re.)

PITUITE. s. f. (*Pituita.*) Flegme, humeur aqueuse et filante que sécrètent divers organes du corps. | La mucosité des membranes du nez et celle des poumons et de l'estomac.

PITUITEUX, EUSE. adj. (*Pituitosus.*) Qui abonde en pituite, en qui la pituite domine. (Pi-tui-teû; ze.)

PIVERT. s. m. Oiseau du genre des Pics, dont le plumage est jaunâtre et vert. (Pi-ver.)

PIVOINE. s. f. Plante que l'on cultive dans les jardins pour la beauté de ses fleurs, qui sont blanches, ou rouges, ou panachées. (Pi-voua-ne.)

PIVOINE. s. m. Petit oiseau qui a la gorge rougeâtre, et dont le chant est fort agréable.

PIVOT. s. m. Morceau de fer ou d'autre métal, arrondi par le bout, qui soutient un

corps solide, et qui sert à le faire tourner. | Dans les conversions qu'une troupe exécute, L'aile sur laquelle on tourne, Le point autour duquel se fait la conversion. | Qui sert d'appui, de soutien. | La racine principale de certains arbres, de certaines plantes, qui s'enfonce perpendiculairement en terre. | PIVOTS, Les deux os saillants qui sont situés sur l'os frontal du cerf, du daim, du chevreuil, et qui portent le bois de ces animaux. (Pi-vô.)

PIVOTANT, ANTE. adj. Qui pivote, qui s'enfonce perpendiculairement en terre.

PIVOTER. v. n. Tourner sur un pivot, ou comme sur un pivot. | Se dit Des arbres, des plantes dont la principale racine s'enfonce perpendiculairement en terre.

PIZZICATO. s. m. T. it. Se dit Des passages que l'on exécute en pinçant un instrument dont on joue ordin. avec un archet. | Adv. *Les basses joueront pizzicato.*

PLACAGE. s. m. (*Plata.*) Ouvrage de menuiserie ou d'ébénisterie, fait de bois scié en feuilles, qui sont appliquées sur d'autre bois de moindre prix. | Se dit, fam., Des ouvrages d'esprit composés de morceaux pris çà et là, ou Des parties d'ouvrages qui semblent avoir été faites à part et non d'après un dessin général. (Pla-ca-je.)

PLACARD. s. m. (*Platea.*) Assemblage de menuiserie, qui s'élève au-dessus d'une porte, et va ordin. jusqu'au plafond. | *Porte à placard*, Porte ornée de diverses pieces. | Se dit Des armoires pratiquées dans les enfoncements de mur. (Pla-car.)

PLACARD. s. m. (*Platea.*) Écrit ou imprimé qu'on affiche dans les places, dans les carrefours, pour informer le public de qq. ch. | Écrit injurieux ou séditieux, qu'on rend public en l'appliquant au coin des rues, ou en le semant parmi le peuple. *Placards injurieux. Placards séditieux.* | Épreuve imprimée d'un seul côté de la feuille, et sans que la composition ait été divisée en pages.

PLACARDER. v. a. Mettre, afficher un placard. | *Placarder quelqu'un*, Afficher contre lui un placard injurieux; Distribuer contre lui des écrits diffamatoires.

PLACE. s. f. (*Platea.*) Lieu, endroit, espace qu'occupe ou que peut occuper une personne, une chose. | *Se faire place, se faire faire place*, Pénétrer, arriver, se mettre où on veut être. | *Faire place à qqn.*, Se ranger afin qu'il passe, qu'il aille se mettre à sa place. | Lui donner une place auprès de soi. | Céder sa place à un autre, quitter sa place. | *Sur la place, au milieu de la place*, À terre, par terre. | La dignité, l'emploi qu'une personne occupe dans le monde. | Absol., *Être en place*, Être dans un emploi qui donne de l'autorité, de la considération. | *Un homme en place*, Un homme revêtu d'un emploi honorable. | Le rang qu'un écolier obtient par sa composition. | Espace, lieu public découvert et environné de bâtiments. | Absol., Le lieu du change, de la banque; le lieu où les banquiers, les négociants s'assemblent dans une ville, pour y traiter les affaires de leur commerce. | Tout le corps des négociants, des banquiers d'une ville. | Une ville de guerre, une forteresse. | *Place d'armes*, Lieu spacieux, destiné à des revues, à des exercices militaires. | La partie des tranchées dans laquelle on réunit, pendant un siége, les troupes destinées à repousser les sorties. | La ville frontiere où est le dépôt principal des vivres, des munitions de l'armée, et sous laquelle les troupes peuvent se retirer en cas de besoin. (Pla-se.)

PLACEMENT. s. m. Action de placer de l'argent. L'argent placé. (Pla-se-man.)

PLACENTA. s. m. (*Placenta.*) Masse charnue et spongieuse, qui est à l'extrémité du cordon ombilical, et par laquelle le fœtus s'attache à la matrice et reçoit la nourriture que lui fournit le corps de sa mere. | Cette partie intérieure du fruit à laquelle les semences ou graines sont immédiatement attachées. (Pla-sin-ta.)

PLACER. v. a. Situer, mettre dans un lieu. | Se dit, absol., De celui qui est chargé de donner, d'indiquer les places, dans une cérémonie, dans une assemblée. | *Placer un propos, un mot*, etc., Le dire en un certain moment, et pour un certain effet. | *Placer de l'argent*, Mettre de l'argent à intérêt, le faire profiter, en acheter des maisons. | *Placer une personne*, Lui donner, lui procurer un emploi, une condition. (Pla-sé.)

PLACET. s. m. Petit siége, sans bras et sans dossier. (Vi.) On dit *Tabouret.* (Pla-sé.)

PLACET. s. m. Demande succincte par écrit, pour obtenir justice, grâce, faveur, etc. (Vi.) On dit *Pétition.*

PLAFOND. s. m. Surface plane et horizontale qui forme, dans une construction, la partie supérieure d'un lieu couvert. | La surface, plate ou même cintrée, qui forme le haut d'une salle, d'une chambre, etc. | *Plafond de corniche*, Le dessous du larmier. (Pla-fon.)

PLAFONNAGE. s. m. Action de plafonner, travail de celui qui plafonne. (Pla-fona-je.)

PLAFONNER. v. a. Couvrir le dessous d'un plancher; garnir de plâtre ou de menuiserie le haut d'une salle, d'une chambre, etc. (Pla-fo-né.)

PLAFONNEUR. s. m. Celui qui plafonne, qui fait des plafonds de plâtre. (Pla-foneur.)

PLAGAL. adj. m. T. de mus. *V.* MODE.

PLAGE. s. f. (*Plaga.*) Rivage de mer plat et découvert. | Poét., Contrée, climat. (Pla-je.)

PLAGIAIRE. adj. des 2 g. (*Plagiarius.*) Qui s'approprie ce qu'il a pillé dans les ouvrages d'autrui. | Subst. masc. *C'est un plagiaire.* (Pla-ji-è-re.)

PLAGIAT. s. m. Action du plagiaire. (Pla-ji-a.)

PLAID. s. m. (*Placitum.*) Ce que dit un avocat pour la défense d'une cause : *Peu de chose, peu de plaid,* Il ne faut pas de longs discours pour éclaircir une affaire de peu de conséquence ; ou bien, La chose dont on parle ne vaut pas la peine d'être contestée. | *Tenir les plaids,* Tenir l'audience. (Vi.) (Plé.)

PLAID. s. m. Manteau écossais.

PLAIDANT, ANTE. adj. Qui plaide. (Plë-dan.)

PLAIDER. v. n. et a. Contester qq. ch. en justice. | Défendre, soutenir de vive voix la cause, le droit d'une partie devant les juges. | *Plaider une cause,* se dit De celui qui prend la défense de qqn., ou qui appuie de raisons l'opinion qu'il soutient. | *Plaider qqn.,* Lui faire un procès. | *Plaider un fait, un moyen,* Avancer un fait. (Plë-dé.)

PLAIDEUR, EUSE. s. Celui, celle qui plaide, qui est en procès. | Celui, celle qui aime à plaider, à chicaner. (Plé-deur; eû-ze.)

PLAIDOIRIE. s. f. L'art de plaider une cause ; La profession et l'exercice qu'on en fait. | L'action de plaider. (Plë-doua-rie.)

PLAIDOYABLE. adj. m. Se dit Des jours d'audience, des jours où l'on peut plaider. (Plë-doua-ia-ble.)

PLAIDOYER. s. m. Discours prononcé à l'audience pour défendre le droit d'une partie. (Plé-doua-ié.)

PLAIE. s. f. (*Plaga.*) Solution de continuité, sanglante, faite aux parties molles du corps par qq. blessure, etc., ou par la corruption des humeurs. | *Les plaies des arbres,* Les ouvertures qui se font, qui sont faites à l'écorce des arbres. | Se dit Des cicatrices. | Ce qui est très-préjudiciable à un État, à une famille. (Plée.)

PLAIGNANT, ANTE. adj. et subst. Qui se plaint en justice de qq. tort qu'on lui a fait. (Plë-*nan* [n m.].)

PLAIN, AINE. adj. (*Planus.*) Qui est uni, plat, sans inégalités. *De plain-pied,* Au même étage et de même niveau.—Adv., Sans monter ni descendre. — Fam., Sans difficulté. | *Plain-pied,* subst., se dit De plusieurs pièces de plain pied. | *Velours plain,* Où il n'y a nulle façon. (Plin ; ë-ne.)

PLAINDRE. v. a. (*Plangere.*) Être touché des maux des autres, ressentir de la pitié ; Témoigner la compassion qu'on éprouve pour les peines d'autrui. | Employer, donner avec répugnance, à regret, d'une manière insuffisante. | *Se plaindre une chose,* S'en passer par avarice. | Pron., Se lamenter. | Témoigner son mécontentement de qq. ch., du mécontentement contre qqn. | Rendre plainte. (Plin-dre.)

PLAINE. s. f. (*Planum.*) Plate campagne, grande étendue de terre dans un pays uni. | *Plaine d'eau,* Grande étendue d'eau, calme et unie. (Plë-ne.)

PLAINTE. s. f. (*Planctus.*) Gémissement, lamentation. | Ce qu'on dit, ce qu'on écrit pour faire connaître le sujet qu'on a de se plaindre de qqn. | L'exposé qu'on fait en justice du sujet qu'on a de se plaindre. (Plin-te.)

PLAINTIF, IVE. adj. Qui a l'accent de la plainte. | Qui se plaint souvent, à tout propos, qui fatigue les autres par ses plaintes. (Plin-tif.)

PLAINTIVEMENT. adv. D'un ton plaintif, d'une voix plaintive. (Plin-ti-ve-man.)

PLAIRE. v. n. (*Placere.*) Agréer, être agréable, causer à qqn. un sentiment ou une sensation qu'il aime à éprouver. | Pron., Prendre plaisir à qq. ch. | Aimer à être dans un lieu, s'y trouver bien. | *Se plaire à soi-même,* Être satisfait de soi. | Se dit, impers., en parlant D'une chose qu'on veut, qu'on a pour agréable. | *S'il vous plait,* T. de civilité. (Plè-re.)

PLAISAMMENT. adv. D'une manière plaisante, d'une manière agréable. | Ridiculement. (Plë-za-man.)

PLAISANCE. s. f. *Lieu de plaisance, maison de plaisance,* Maison de campagne destinée à l'agrément, et qui n'est d'aucun revenu. (Plë-zan-se.)

PLAISANT, ANTE. adj. Agréable, qui plait. | Qui divertit, qui fait rire. | Impertinent, ridicule. En ce sens, il précède toujours le substantif. | PLAISANT, subst., Celui qui cherche à faire rire par ses actions, par ses propos. | Ce qui fait rire. | Fam., *Le plaisant,* La chose plaisante, le coté plaisant. (Plë-zan.)

PLAISANTER. v. n. et a. Railler, badiner, dire ou faire qq. ch. pour amuser, pour faire rire les autres. (Plë-zan-té.)

PLAISANTERIE. s. f. Raillerie, badinerie, chose dite ou faite pour réjouir, pour amuser. | *Plaisanterie à part,* Sérieusement. | Dérision insultante. (Plë-zan-te-rie.)

PLAISIR. s m. (*Placere.*) Joie, contentement, mouvement et sentiment agréable excité dans l'âme par la présence ou par l'image d'un bien. | Divertissement. | Au plur. absol., Les divertissements de la vie. | Volonté, consentement. | Grâce, faveur, bon office. | Espèce d'oublie roulée en cornet. | À PLAISIR. loc. adv. Avec plaisir, ou Avec soin, de manière à faire plaisir. | PAR PLAISIR. loc. adv. Par divertissement. | Pour essayer, pour éprouver, pour voir si. (Plé-zir.)

PLAMÉE. s. f. Chaux dont les tanneurs se sont servis pour enlever le poil des cuirs, et qu'on emploie qqf. au lieu de plâtre pour bâtir en moellons.

PLAN, ANE. adj (*Planus.*) *Surface plane, angle plan,* Surface sur laquelle une ligne droite peut s'appliquer complétement dans

toutes les directions; angle tracé sur une surface plane. | PLAN, subst., Surface plane, superficie plate. | La délinéation, le dessin d'une ville, d'un jardin, etc., tracé sur le papier, et représentant la position et la proportion relative de ses différentes parties. | *Lever un plan*, Prendre les mesures de toutes les dimensions d'un objet, d'un ouvrage, pour en tracer un plan. | Les divers points, plus ou moins enfoncés, sur lesquels sont placés les objets qui entrent dans la composition d'un tableau. | Le dessein, le projet d'un ouvrage. | Tout projet qu'on fait pour qq. ch. que ce soit.

PLANCHE. s. f. (*Planca*, b. l.) Ais, morceau de bois refendu, ayant peu d'épaisseur, et plus long que large, dont on se sert principalement dans les ouvrages de menuiserie. | Fam., *Faire planche*, se dit d'Une chose qu'on fait pour la première fois, et qui pourra être imitée à l'avenir. | *Faire la planche*, Nager étendu sur le dos, sans mouvement apparent. | *Monter sur les planches*, Jouer la comédie sur un théâtre public. | Feuille de métal préparée pour la gravure. Plaque de cuivre, ou morceau de bois plat, sur lesquels on a exécuté qq. ouvrage de gravure, pour en tirer des estampes. | L'estampe tirée sur une planche gravée. | Petit espace de terre plus long que large, que l'on cultive avec soin, pour y faire mieux venir des fleurs, des légumes. | Fer de forme particulière que l'on ajuste au pied des mulets.

PLANCHÉIER. v. a. Garnir de planches le sol, le plancher d'en bas d'un appartement.

PLANCHER. s. m. Ouvrage de charpente fait d'un assemblage de solives, recouvert de planches, et formant une séparation horizontale entre deux étages d'un bâtiment. Ouvrage de charpente semblable établi sur l'aire d'un rez de chaussée. Le plancher d'en bas sur lequel on marche. Le plancher supérieur. (Plan-ché.)

PLANCHETTE. s. f. Petite planche. | Instrument de mathématiques propre à lever des plans, et qui consiste en une planche unie sur laquelle on pose une règle que l'on dirige successivement vers les objets que l'on veut relever. (Plan-chè-te.)

PLANÇON ou PLANTARD. s. m. Branche de saule, de peuplier, d'osier, etc., qu'on sépare du tronc pour la planter en terre et en former une bouture. (Plan-son; Plan-tar.)

PLANE. s. m. Arbre. *V.* PLATANE.

PLANE. s. f. (*Planula.*) Outil tranchant et à deux poignées, dont les charrons, les tonneliers, etc., se servent pour rendre unis et lisses les bois qu'ils emploient.

PLANER. v. n. Se dit d'Un oiseau, lorsqu'il se soutient en l'air sur ses ailes étendues, sans qu'il paraisse les remuer. | Considérer de haut. | Se dit d'Une vue élevée et générale de l'esprit.

PLANER. v. a. Unir, polir avec la plane ou avec le marteau.

PLANÉTAIRE. adj. des 2 g. Qui appartient aux planètes, qui concerne les planètes. | Subst. m. Machine à rouages qui offre la représentation du système des planètes. (Pla-né-tè-re.)

PLANÈTE. s. f. (*Planeta.*) Astre qui ne luit qu'en réfléchissant la lumière du soleil, autour duquel il se meut dans une orbite presque circulaire.

PLANEUR. s. m. Ouvrier qui plane la vaisselle d'argent. | *Planeur en cuivre*, Artisan qui plane, dresse et polit les planches de cuivre destinées à la gravure.

PLANIMÉTRIE. s. f. (*Plani, metrum.*) La science ou l'art de mesurer les surfaces planes terminées par des lignes droites ou courbes.

PLANISPHÈRE. s. m. (*Plani sphæra.*) Carte où les deux moitiés du globe céleste sont représentées sur une surface plane, et où les constellations sont marquées. Carte qui représente de même les deux moitiés du globe terrestre. (Pla-ni-sfè-re.)

PLANT. s. m. (*Planta.*) Se dit Des jeunes tiges nouvellement plantées ou propres à l'être. | Une certaine quantité de jeunes arbres, etc., plantés dans un même terrain.

PLANTAGE. s. m. En Amérique, Les plants de cannes à sucre, de tabac, etc. (Planta-je.)

PLANTAIN. s. m. Plante fort commune, qui croît dans les lieux herbeux, et dont les tiges portent un épi chargé d'une multitude de petites semences. | *Plantain aquatique*, Espèce de plante aquatique, n. autr. *Flûteau.* (Plan-tin.)

PLANTARD. s. m. *V.* PLANÇON.

PLANTATION. s. f. Action de planter. | Une certaine quantité d'arbres plantés dans un même terrain. | En Amérique, se dit Des établissements que les colons forment dans les terres qu'ils défrichent. (Plan-ta-sion.)

PLANTE. s. f. (*Planta.*) Nom général sous lequel on comprend tous les végétaux, comme les arbres et les herbes. | Se dit Des herbes, des plantes non ligneuses, par opposition à celles qui le sont. | Absol., Plante médicinale. | Jeune vigne, vigne nouvelle. | *La plante des pieds*, Le dessous des pieds de l'homme. — L'endroit du dessous des pieds qui est entre les doigts des pieds et le talon.

PLANTER. v. a. Mettre une plante en terre pour qu'elle prenne racine et qu'elle croisse. | *Planter un bois*, etc., Planter des arbres de manière qu'ils forment un bois, etc. | Se dit Des noyaux, des pepins, et de toutes les graines qu'on met en terre l'une après l'autre avec la main, au lieu de les semer confusément. | Se dit De certains objets qu'on enfonce en terre, et dont on laisse paraître une partie en dehors. | *Planter un édifice*, Faire les premiers travaux pour la

construction d'un édifice. | Fam., *Planter là qqn.*, Le quitter. | *Poil planté*, Poil hérissé et lavé.

PLANTEUR. s. m. Celui qui plante des arbres, etc. | Fam., *Planteur de choux*, Un homme qui vit retiré à la campagne. | Se dit Des colons d'Amérique qui possèdent et cultivent des plantations.

PLANTOIR. s. m. Outil de bois, pointu, dont les jardiniers se servent pour faire dans la terre les trous où ils veulent mettre des plantes ou des graines. (Plan-touar.)

PLANTULE. s. f. Rudiment de la tige, qui, lors de la germination, sort des lobes séminaux.

PLANTUREUSEMENT. adv. Copieusement, abondamment. Fam. (Vi.) (-ze-man.)

PLANTUREUX, EUSE. adj. Copieux, abondant. (Vi.) (Plan-tu-reû ; ze.)

PLANURE. s. f. Bois qu'on retranche des pièces que l'on plane.

PLAQUE. s. f. (*Plax*, gr.) Table, feuille plus ou moins épaisse de qq. métal que ce soit. | Espèce de chandelier qu'on applique à une muraille. | La décoration que les principaux chevaliers des différents ordres portent sur la partie de leurs habits qui couvre la partie gauche ou droite de leur poitrine. (Plac-e.)

PLAQUEMINIER. s. m Nom de plusieurs espèces d'arbres et d'arbrisseaux du sud de l'Europe et des deux Indes, dont le fruit sert à faire une boisson. (Plac-e-mi-nié.)

PLAQUER. v. a Appliquer une chose plate sur une autre. | *Vaisselle plaquée*, Vaisselle de cuivre recouverte d'argent laminé. Subst., *Du plaqué*. (Plac-é [c m.].)

PLAQUETTE. s. f. Nom d'une monnaie de billon dans plusieurs pays. | Un petit volume relié, qui a fort peu d'épaisseur relativement à son format. (Plac-è-te [c m.].)

PLAQUEUR. s. m. Artisan qui fait des placages, ou qui plaque des bijoux, de la vaisselle. (Plac-eur [c m.].)

PLASTIQUE. adj. des 2 g. (*Plasticus.*) T. did. Qui a la puissance de former. | *Art plastique*, L'art de modeler toutes sortes de figures et d'ornements en plâtre, en stuc, etc. Subst., *La plastique*. (Plas-tic-e.)

PLASTRON. s. m. (*Piastrone*, it.) La pièce de devant de la cuirasse que certains cavaliers portent à la guerre. | Pièce de cuir, rembourrée et matelassée, dont les maîtres d'armes se couvrent l'estomac lorsqu'ils donnent leçon à leurs écoliers. | Fam., Homme qui est en butte aux railleries ou aux importunités d'un autre. | Morceau de bois garni d'une plaque de fer percée de plusieurs trous à moitié épaisseur, que certains artisans appliquent sur leur estomac.

PLASTRONNER. v. a. Garnir d'un plastron ou de qq. ch. qui en tient lieu. (Plas-tro-né.)

PLAT, ATE. adj. Qui a la superficie unie, et dont les parties ne sont pas ou ne sont guère plus élevées les unes que les autres. | *Pays plat*, Pays de plaines. | *Plat pays*, a qqf. le sens de *Pays plat ;* mais ordin. il signifie La campagne, les villages, les bourgades; par opposition aux villes, aux places fortes. | *Visage plat*, Un peu écrasé. | Fam., *Avoir le ventre plat*, N'avoir pas mangé depuis longtemps. | *Plate peinture*, Les ouvrages de peinture qui se font sur des superficies plates. | *Vaisselle plate*, Vaisselle qui est d'une seule pièce, sans soudure. | *Vers à rimes plates*, Les vers dont les rimes se suivent deux à deux, sans être entremêlées. | Dénué de saveur et de force. | Se dit Des pensées, etc. Qui n'est ni élégant, ni élevé, ni vif, ni piquant. | PLAT, subst., La partie plate de certaines choses. | À PLAT, TOUT À PLAT. loc. adv. Entièrement, tout à fait. | À PLATE TERRE. loc. adv. À terre, sur le pavé, sur le plancher. (Pla.)

PLAT. s. m. Sorte de vaisselle plus ou moins creuse, destinée à contenir les mets qu'on sert sur la table. | Ce qui est contenu dans le plat. | Fam., *Nous avons eu cette nuit un bon plat de gelée*, Il a gelé fort cette nuit. | *Plat de balance*, Chacun des deux bassins d'une balance.

PLATANE. s. m. (*Platanus.*) Grand arbre qui renouvelle partiellement son écorce, dont les branches s'étendent beaucoup, et dont les feuilles sont fort larges; n. autr. *Plane*.

PLATANISTE. s. m. Lieu ombragé de platanes, qui servait aux exercices gymnastiques de la jeunesse de Sparte.

PLAT-BORD. s. m. Œuvre morte des côtés du bâtiment. La tablette horizontale qui termine l'œuvre morte sur le pourtour du bâtiment. (Pla-bor.)

PLATEAU. s. m. Le fond de bois des grosses balances dont on se sert pour peser les lourds fardeaux. | Se dit De certains petits plats de bois, de porcelaine, ou de fer-blanc vernissé, sur lesquels on sert ordin. le thé, le café, etc. | Sorte de table à pieds fort bas, ou grand plat qu'on met au milieu d'une table à manger, et sur lequel on range différents ornements. | Terrain élevé, mais plat et uni, sur lequel on peut placer un corps de troupes ou une batterie de canons. | Tout terrain élevé, et qui s'étend en plaine. | Les fumées des bêtes fauves, lorsqu'elles sont plates et rondes. (Pla-tô.)

PLATE-BANDE. s. f. Espace de terre étroit qui borde les compartiments d'un jardin. | Moulure plate et unie qui a plus de largeur que de saillie. | Pierre dont chaque extrémité porte sur une colonne, un pilier ou un pied-droit.

PLATÉE. s. f. Plat de nourriture chargé abondamment. Pop.

PLATÉE. s. f. Massif de fondation, qui comprend toute l'étendue du bâtiment.

PLATE-FORME. s. f. Couverture d'un bâ-

timent sans comble, faite en terrasse avec des dalles de pierre, des lames de plomb, etc. | Pièce de bois qui reçoit le pied des chevrons du comble. | Ouvrage de terre élevé et *uni par* le haut, sur lequel on met du canon en batterie.

PLATE-LONGE. s. f. Longe plate et longue qui sert à maintenir les chevaux difficiles, quand on les ferre. | Longe faite d'un cuir très-large et d'une seule pièce, ou refendu en deux, que l'on ajoute au harnais sur la croupe des chevaux de carrosse, pour les empêcher de ruer. | La corde ou courroie avec laquelle un écuyer qui est à pied fait trotter un cheval en rond. (—lon-je.)

PLATEMENT. adv. D'une manière plate. | *Fam.*, *Tout platement*, Sans circonlocution, sans détour. (Pla-te-man.)

PLATEURE. s. f. Couche ou filon qui, après s'être enfoncé en terre, prend la direction horizontale.

PLATINE. s. f. Sorte d'ustensile de ménage, consistant en un grand rond de cuivre jaune, un peu convexe, monté sur des pieds de fer, et dont on se sert pour sécher et pour repasser du linge. | La pièce à laquelle sont attachées toutes celles qui servent au ressort d'une arme à feu. | Chacune des deux plaques qui servent à soutenir toutes les pièces du mouvement d'une montre ou d'une pendule. | La partie de la presse qui foule sur le tympan. | Plaque de fer qui est attachée à une porte au devant de la serrure, et qui est percée de manière à donner passage à la clef.

PLATINE. s. m. (*Platina*, esp.) Substance métallique un peu moins blanche que l'argent, inaltérable à l'air, très-fixe au feu, et plus pesante que l'or.

PLATITUDE. s. f. Qualité de ce qui est plat, soit dans les ouvrages d'esprit, soit dans la conversation, soit dans les sentiments et dans les procédés. | Ce qui est plat. | Se dit qf. Des objets de la sensation du goût. ...

PLATONICIEN, IENNE. adj. Qui suit la philosophie de Platon; Qui a rapport à la philosophie de Platon. | Subst., *Un platonicien*. (-ni-siin; ie-ne.)

PLATONIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport au système, à la philosophie de Platon. *Amour platonique*, Affection mutuelle, morale, et dégagée des désirs physiques, entre deux personnes de différent sexe. (-nic-e.)

PLATONISME. s. m. Système philosophique de Platon.

PLÂTRAGE. s. m. Ouvrage fait de plâtre. (Plâ-tra-je.)

PLÂTRAS. s. m. Débris d'ouvrages de plâtre. (Plâ-tra.)

PLÂTRE. s. m. (*Plastér*, gr.) Sorte de pierre cuite au fourneau, sulfate de chaux calciné, qu'on réduit en poudre, et qu'on emploie gâché avec de l'eau pour cimenter les pierres et les moellons, pour faire des enduits, pour mouler des statues, etc. | Tout ouvrage moulé en plâtre. | Au plur. et absol., se dit Des légers ouvrages de plâtre, tels que ravalements, corniches, scellements, etc.

PLÂTRER. v. a. Couvrir de plâtre, enduire de plâtre. | Fam., Cacher qq. ch. de mauvais sous des apparences qui ne peuvent subsister longtemps.

PLÂTREUX, EUSE. adj. Se dit D'un terrain mêlé d'une espèce de craie rouge. (Plâ-treû; ze.)

PLÂTRIER. s. m. Celui qui prépare le plâtre, et Celui qui le vend. (Plâ-trié.)

PLÂTRIÈRE. s. f. Lieu, carrière d'où l'on tire de la pierre à plâtre. | L'endroit où l'on cuit et où l'on prépare le plâtre qu'on vend aux maçons.

PLAUSIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est plausible. (Plô-zi-bi-li-té.)

PLAUSIBLE. adj. des 2 g. (*Plausibilis.*) Qui a une apparence spécieuse. (Plô-zi-ble.)

PLAUSIBLEMENT. adv. D'une manière plausible. (Plô-zi-ble-man.)

PLÉBÉIEN, IENNE. s. et adj. (*Plebeius.*) Se dit De ceux qui étaient de l'ordre du peuple, chez les anciens Romains. | Se dit De ceux qui, dans les États modernes, ne font point partie de la noblesse. (Plé-bé-iin; ie-ne.)

PLÉBISCITE. s. m. (*Plebiscitum.*) Décret émané du peuple romain convoqué par tribus. (Plé-bi-si-te.)

PLÉIADES. s. f. pl. (*Pleiades.*) Groupe de six étoiles qui sont dans la constellation du Taureau, et qu'on disait autrefois être au nombre de sept. (Plé-ia-de.)

PLEIGE. s. m. Celui qui sert de caution. (Vi.) (Ple-je.)

PLEIGER. v. a. Cautionner en justice. (Vi.) (Ple-jé.)

PLEIN, EINE. adj. (*Plenus.*) Qui contient tout ce qu'il est capable de contenir. | Qui contient une grande quantité. | *Bête pleine*, Bête qui porte des petits. | Qui abonde en qq. ch. que ce soit. | *Un homme plein de lui-même*, qui a beaucoup de vanité. | *Être plein d'une chose*, En avoir l'imagination tout occupée. | Entier, complet, absolu. | Gras, replet, rebondi. | *Bois plein*, Bois compacte dont le tissu est serré. | *Une voix pleine*, dont le son a de la rondeur, du volume. | Avec la prép. *en*, sert à former différentes loc. adv. de lieu et de temps, qui signifient Au milieu de, et qui servent à donner plus de force et d'expression à ce qu'on dit. | Avec les prép. *à* et *de*, sert à former plusieurs loc. adv., qui marquent l'intensité, l'abondance, le haut degré de la chose dont il s'agit. | PLEIN, prép. de quantité; Autant que la chose dont on parle peut en contenir. | PLEIN, subst., *Le plein*, L'espace que l'on suppose entièrement rempli de matière. | Partie d'une lettre, d'un caractère, qui est formée d'un trait plus gros,

plus large que le reste. | EN PLEIN. loc. adv. Pleinement, complétement. | À PUR ET À PLEIN. loc. adv. Tout à fait, entièrement. | TOUT PLEIN, Beaucoup. Fam. (Plin; plé-ne.)

PLEINEMENT. adv. Entièrement, absolument, tout à fait. (Plë-ne-man.)

PLÉNIÈRE. adj. f. *Cour plénière*, Assemblée solennelle que nos rois tenaient le jour de qq. grande fête. *Indulgence plénière*, Rémission pleine et entière de toutes les peines dues aux péchés.

PLÉNIPOTENTIAIRE. s. m. (*Plena, potentia.*) Ministre chargé des pleins pouvoirs d'un souverain. Se dit Des agents diplomatiques du second rang. | Adj., *Ministre plénipotentiaire.* (-tan-si-è-re.)

PLÉNITUDE. s. f. (*Plenitudo.*) Abondance excessive. | En parlant De certaines choses, signifie qu'elles sont absolues, entières, completes. | *La plénitude du cœur*, L'abondance des sentiments dont le cœur est rempli.

PLÉONASME. s. m. (*Pleonasmus.*) Figure par laquelle on emploie des mots qui sont inutiles pour le sens, mais qui peuvent donner à la phrase plus de force ou de grâce. | Rédondance vicieuse de paroles.

PLÉTHORE. s. f. (*Plethora.*) Abondance de sang et d'humeurs. (Plé-to-re.)

PLÉTHORIQUE. adj. des 2 g. (*Plethoricus.*) Abondant en humeurs. (Plé-to-ric-e.)

PLEURANT, ANTE. adj. Qui pleure.

PLEURARD. s. m. Un enfant qui pleure souvent et sans sujet. Fam. (Pleu-rar.)

PLEURE. s. f. T. d'anat. *V.* PLÈVRE.

PLEURER. v. n. (*Plorare.*) Répandre des larmes. | *Pleurer sur qqn.*, Déplorer ses fautes, ses égarements, ses malheurs. | *Ses yeux pleurent*, se dit D'une personne qui a qq. sérosité qui lui coule des yeux. | *La vigne pleure*, se dit Lorsqu'il dégoutte de l'eau de son bois, après qu'elle a été fraichement taillée. | V. a. *Pleurer qqn.*, Pleurer sa perte, sa mort. | Pop., *C'est un pleure-pain, un pleure-misère*, C'est un avare qui se plaint toujours de sa misère.

PLEURÉSIE. s. f. (*Pleuritis.*) Douleur de côté fort vive, causée par l'inflammation de la plèvre, et souvent de la partie externe du poumon. (Pleu-ré-zie.)

PLEUREUR, EUSE. s. Celui, celle qui a l'habitude de pleurer. | Se dit Des femmes que, chez les anciens Grecs et les anciens Romains, on louait pour assister aux funérailles du mort, et pour pleurer sa perte. | Adj., *Saule pleureur, frêne pleureur*, Espèce de saule, de frêne, dont les branches frêles et longues pendent vers la terre. (-eû-ze.)

PLEUREUSES. s. f. pl. Bandes de batiste, qu'on mettait autrefois sur le revers de la manche d'un habit, dans les premiers temps d'un grand deuil. (Pleu-reû-ze.)

PLEUREUX, EUSE. adj. Qui annonce une personne affligée et prête à pleurer, ou une personne qui a pleuré. (Pleu-reû; ze.)

PLEURNICHER. v. n. Répandre des larmes feintes, faire semblant de pleurer, essayer de pleurer. Fam.

PLEURNICHEUR, EUSE. s. Celui, celle qui pleurniche. Fam. (-eû-ze.)

PLEURONECTE. s. m. (*Pleura, néctès*, gr.) Genre de poissons plats qui, comme les limandes, les soles, etc., nagent sur un des côtés du corps, et ont les deux yeux du même côté de la tête. (Pleu-ro-nèc-te.)

PLEUROPNEUMONIE. s. f. (*Pleura, pneumôn*, gr.) Pleurésie dans laquelle la plèvre et les poumons sont enflammés.

PLEURS. s. m. pl. Larmes. | *Essuyer ses pleurs*, Se consoler. | *Pleurs de terre*, Les eaux de pluie qui coulent, qui filtrent entre les terres. (Pleur.)

PLEUTRE. s. m. Un homme sans courage, un homme qui ne mérite aucune considération. Fam.

PLEUVOIR. v. n. (*Pluere.*) (*Il pleut. Il pleuvait. Il plut. Il a plu. Il pleuvra. Il pleuvrait. Qu'il pleuve. Qu'il plût.*) Se dit De l'eau qui tombe du ciel. | Pop., *Comme s'il en pleuvait*, Beaucoup, en grande quantité. | Se dit De plusieurs choses qui tombent ou semblent tomber du ciel comme la pluie. | Se dit De plusieurs choses qui tombent d'en haut en grande quantité. | *Il pleut des brochures*, etc., Il s'en publie chaque jour une grande quantité. (Pleu-vouar.)

PLÈVRE. s. f. (*Pleura.*) La membrane qui tapisse l'intérieur de la poitrine.

PLEXUS. s. m. (*Plexus.*) Réseau formé par plusieurs filets de nerfs, ou par plusieurs petits vaisseaux entrelacés les uns avec les autres. (Plèc-sus.)

PLEYON. s. m. (*Plica.*) Petit brin d'osier qui sert à lier la vigne. (Plè-ion.)

PLI. s. m. (*Plica.*) Ce qu'on fait à une étoffe, à du linge, à du papier, etc., lorsqu'on les met en un ou plusieurs doubles, avec ou sans arrangement. | *Sous ce pli*, Dans cette lettre. | La marque qui reste à une étoffe, à du linge, à du papier, etc., pour avoir été plié. | *Ce jeune homme a pris un bon pli, un mauvais pli*, Il est déjà tout formé aux habitudes du bien ou du mal. | Ce qui ressemble à un pli d'une étoffe, etc. | *Le pli de l'embouchure*, L'endroit de la brisure du mors de bride. | *Pli de câble*, La longueur de la roue du câble tel qu'il est roué. | Se dit Des sinuosités d'une draperie.

PLIABLE. adj. des 2 g. Pliant, flexible, aisé à plier. | Docile, disposé à se laisser conduire, gouverner.

PLIAGE. s. m. Action, manière de plier, ou L'effet de cette action. (Pli-a-je.)

PLIANT, ANTE. adj. Souple, flexible, facile à plier. | Docile, accommodant. | *Siége pliant*, et, subst., *Pliant*, Siége qui se plie en deux, et qui n'a ni bras ni dossier.

PLICA. s. m. *V.* PLIQUE.

PLICATILE. adj. des 2 g. (*Plicatilis.*) Qui se plisse.

PLIE. s. f. Poisson plat, du même genre que la limande et le carrelet, et dont la chair est estimée.

PLIÉ. s. m. Mouvement des genoux quand on les plie.

PLIER. v. a. (*Plicare.*) Mettre en un ou plusieurs doubles, et avec un certain ordre. | Fam., *Plier la toilette*, Voler, emporter toutes les hardes d'une personne. | *Plier bagage*, se dit D'une armée qui décampe, qui se retire devant une autre. | Fam., S'en aller furtivement. Mourir. | Courber, fléchir. | Assujettir, soumettre, faire céder, accoutumer. | V. n. Devenir courbé. | Céder, se soumettre. | Se dit Des troupes qui reculent dans un combat. | *Plier un cheval*, Lui amener la tête en dedans ou en dehors, afin de lui rendre l'encolure souple, et de lui donner de la facilité dans les épaules.

PLIEUR, EUSE. s. Celui, celle qui plie. (—eû-ze.)

PLINTHE. s. f. (*Plinthus.*) Membre d'architecture ayant la forme d'une petite table carrée, qui se nomme aussi *Socle* dans les bases, et *Tailloir* dans les chapiteaux des colonnes. | Bande ou saillie plate qui règne au pied d'un bâtiment, au bas d'un mur d'appartement. (Plin-te.)

PLIOIR. s. m. Petit instrument de bois, etc., plat, tranchant des deux côtés, arrondi par les deux bouts, et dont on se sert pour plier et pour couper du papier. (Pli-ouar.)

PLIQUE. s. f., ou **PLICA.** s. m. (*Plica.*) Maladie dans laquelle les cheveux sont entrelacés et collés ensemble, de manière qu'on ne peut les démêler, et qu'on ne peut les couper ou rompre, sans qu'il en coule du sang. (Plic-e.)

PLISSEMENT. s. m. Action de plisser. (Pli-se-man.)

PLISSER. v. a. (*Plicare.*) Faire des plis. Se dit Des plis que les tailleurs ou les ouvrières en linge ou les blanchisseuses et repasseuses de linge font à certaines sortes d'habits ou d'ouvrages. | V. n. *Cette étoffe plisse*, Il s'y fait plusieurs plis. | Plissé, ée. adj. T. de bot. *Feuille plissée.* (Pli-sé.)

PLISSURE. s. f. Manière de faire des plis. | L'assemblage de plusieurs plis. (Pli-sure.)

PLOC. s. m. (*Ploké*, gr.) Composition de poil de vache et de verre pilé, qu'on met entre le doublage et le bordage d'un navire.

PLOMB. s. m. (*Plumbum.*) Métal d'un beau blanc bleuâtre, très-mou et l'un des plus pesants après l'or et le platine. | Se dit Des balles, des lingots et des petits grains de plomb qu'on emploie pour charger les fusils et autres armes à feu. | Petit sceau de plomb que, dans les manufactures, on attache aux étoffes pour en certifier la qualité ou l'aunage, et que, dans les douanes, on attache aux ballots, coffres, etc., pour attester qu'ils ont payé les droits. | Instrument qui consiste en un morceau de métal, suspendu à une ficelle, et dont les maçons, etc., se servent pour élever leurs ouvrages perpendiculairement à l'horizon. | Se dit Des morceaux de plomb aplatis que les femmes mettaient autrefois à leurs manchettes pendantes, pour les faire bien tenir. | Morceau de plomb fait en cône, et attaché à une corde nommée Ligne, avec lequel on sonde la mer. | Se dit De ces cuvettes, qu'on établit aux différents étages d'une maison, pour y jeter les eaux sales, qui s'écoulent ensuite par les tuyaux de descente. | L'hydrogène sulfuré qui se dégage des fosses d'aisances et des puits. | L'espèce d'asphyxie qui saisit qqf. les vidangeurs, lorsqu'ils viennent à respirer ce gaz. | À plomb. loc. adv. Perpendiculairement. — Subst., *Conserver son aplomb.* — Situation fixe d'esprit ou de fortune; tenue, suite dans les idées ou dans les actions, assurance dans les manières. — Pondération des figures. (Plon.)

PLOMBAGE. s. m. Action de plomber, de garnir de plomb, de marquer avec un plomb. (Plon-ba-je.)

PLOMBAGINE. s. f. (*Plumbago.*) Substance minérale noirâtre, qui est plus connue sous le nom de *Mine de plomb*, et dont on fait des crayons. (Plon-ba-ji-ne.)

PLOMBER. v. a. (*Plumbare.*) Mettre, attacher, appliquer du plomb à qq. ch., en qq. lieu. | *Plomber de la vaisselle de terre*, La vernir avec du plomb. | Appliquer un petit sceau de plomb, soit sur des ballots, coffres, etc., pour marquer qu'ils ont payé les droits, soit sur des étoffes, pour marquer qu'elles viennent de telle fabrique, ou qu'elles ont tel aunage et telle qualité. | Presser, battre, fouler des terres pour les affermir et afin qu'elles s'affaissent moins. | Juger de la position verticale d'un ouvrage, à l'aide d'un plomb. | Plombé, ée. adj. Livide, couleur de plomb. (Plon-bé.)

PLOMBERIE. s. f. Art de fondre et de travailler le plomb. | Lieu où l'on coule et où l'on travaille le plomb. (Plon-be-rie.)

PLOMBEUR. s. m. Celui qui plombe les marchandises, les étoffes. (Plon-beur.)

PLOMBIER. s. m. Ouvrier qui fond le plomb, le façonne, le vend façonné, ou le met en œuvre dans les bâtiments, les fontaines, etc. (Plon-bié.)

PLONGEANT, ANTE. adj. Dont la direction est de haut en bas. (Plon-jan.)

PLONGÉE. s. f. *La plongée du parapet*, La ligne qui, dans le profil d'un parapet, est comprise entre le talus intérieur et le talus extérieur. (Plon-jée.)

PLONGEON. s. m. Oiseau aquatique qui plonge souvent dans l'eau. | *Faire le plongeon*, se dit D'une personne qui plonge.

—Fam., D'un homme qui baisse la tête quand il entend tirer.—D'une personne qui tâche de s'échapper, pour se dérober aux reproches, aux railleries. — D'une personne qui, après avoir voulu soutenir qq. ch., se relâche tout d'un coup par faiblesse, ou n'allègue que faiblement de mauvaises raisons. (Plon-jon.)

PLONGER. v. a. Enfoncer qq. ch. dans qq. corps liquide, pour l'en retirer ensuite. | *Plonger un poignard dans le sein de qqn.*, Lui enfoncer un poignard dans le sein. — Lui causer un chagrin profond, violent. | Se dit De la chose ou de la personne qu'on regarde comme la cause du malheur, du chagrin, de la disposition d'âme ou d'esprit dont on parle. | V. n. S'enfoncer entièrement dans l'eau. | Avoir une direction de haut en bas. (Plon-jé.)

PLONGEUR. s. m. Celui qui a coutume de plonger dans la mer pour pêcher des perles ou autres choses, ou dans les rivières, pour retirer ce qui est tombé dans l'eau. (Plon-jeur.)

PLOQUER. v. a. Garnir de ploc la carène d'un bâtiment. (Ploc-é [c m.].)

PLOYER v. a. (*Plicare.*) (Se conj. c. *Employer.*) Fléchir, courber. | Arranger une chose, en la pliant, en la mettant en rouleau, en paquet, etc. | S'emploie poét. pour *Plier.* (Ploua-ié.)

PLUCHE. s. f. *V.* PELUCHE.

PLUIE. s. f. (*Pluvia.*) L'eau qui tombe de l'atmosphère. | Se dit De certaines choses qui tombent ou qui semblent tomber du ciel comme la pluie. | *Une pluie d'or*, De grandes libéralités. | *Pluie de feu*, Chute d'un grand nombre d'étincelles de feu produites par une certaine composition de matières inflammables.

PLUMAGE. s. m. coll. Toute la plume qui est sur le corps de l'oiseau. (Plu-ma-je.)

PLUMASSEAU. s. m. Se dit De petits bouts de plumes dont on se sert pour emplumer des clavecins et des flèches. | Un balai de plumes. | Tampon de charpie aplati qu'on met sur les plaies et les ulcères quand on les panse. | Se dit Des plumes que les maréchaux introduisent par les barbes dans les naseaux d'un cheval, à l'effet d'exciter un flux abondant de l'humeur qui est sécrétée par les glandes de la membrane pituitaire. (Plu-ma-sô.)

PLUMASSERIE. s. f. Métier et commerce de plumassier. (Plu-ma-se-rie.)

PLUMASSIER. s. m. Marchand qui prépare et qui vend des plumes d'autruche, des aigrettes, et autres choses de même nature. (Plu-ma-sié.)

PLUME. s. f. (*Pluma.*) Tuyau garni de barbes et de duvet, qui couvre le corps des oiseaux. | Fam., *Avoir des plumes de qqn.*, Lui gagner de l'argent au jeu. | *Passer la plume par le bec de qqn.*, Le frustrer des espérances qu'on lui a données. | Se dit, absol., Des plumes préparées qu'on emploie comme ornement, comme parure. | Les gros tuyaux de plumes de toutes sortes d'oiseaux. | *Prendre la plume*, Commencer à écrire. | *Homme de plume*, Les gens d'affaires, dont le travail consiste principalement à faire des écritures. | S'emploie en parlant De la composition des ouvrages d'esprit; et De génie, du style, de la manière d'écrire d'un auteur. | L'auteur même.

PLUMEAU. s. m. Espèce de balai fait avec de fortes plumes de dindon, de coq, etc., qui sert à ôter la poussière de dessus les meubles. | Ustensile de bureau, dans lequel on met ses plumes, son canif, son grattoir, etc. (Plu-mô.)

PLUMÉE. s. f. *Plumée d'encre*, Ce qu'on peut prendre d'encre avec une plume pour écrire.

PLUMER. v. a. (*Plumare.*) Arracher les plumes d'un oiseau. | Fam., *Plumer qqn.*, se dit De ceux qui tirent de l'argent de qqn., soit en le faisant jouer à des jeux qu'il ne sait pas bien, soit en le portant à de folles dépenses qui tournent à leur profit.

PLUMET. s. m. Plume d'autruche, préparée et mise autour du chapeau. | Le bouquet de plumes que les militaires portent à leur chapeau, à leur casque; etc. | Un jeune militaire. | Collect., Les gens de guerre. (Vi.) (Plu-mè.)

PLUMETIS. s. m. *Broder au plumetis*, se dit D'une certaine manière de broder de la mousseline, etc., avec du coton. (Plu-me-ti.)

PLUMEUX, EUSE. adj. Garni longitudinalement de deux rangs opposés de poils longs, ou Composé de parties grêles et garnies de poils semblables aux barbes des plumes. (Plu-meû; ze.)

PLUMITIF. s. m. Le papier original et primitif sur lequel on écrit les sommaires des arrêts et des sentences qui se donnent à l'audience, et des délibérations d'une compagnie.

PLUMULE. s. f. (*Plumula.*) Partie du germe qui est destinée à former la tige.

PLUPART (LA). La plus grande partie, le plus grand nombre. | Absol., Le plus grand nombre des hommes. | POUR LA PLUPART. loc. adv. Quant à la plus grande partie. — S'emploie absol., sans la prép. *Pour.* | LA PLUPART DU TEMPS. loc. adv. Le plus souvent, le plus ordinairement. (La-plu-par.)

PLURALITÉ. s. f. comparatif. (*Pluralitas.*) Plus grande quantité, plus grand nombre. | Absol., Le plus grand nombre de voix, de suffrages. | Multiplicité. | *Pluralité des bénéfices*, Possession de plusieurs bénéfices par une même personne.

PLURIEL, ELLE. adj. (*Pluralis.*) (Qqn. écrivent *Plurier*, et la plupart prononcent *Plurié.*) Marque, dans les noms et dans les

verbes, Pluralité de personnes ou de choses. | PLURIEL, subst., Nombre pluriel. | Un mot qui est au pluriel. (Plu-ri-el; è-le.)

PLUS. adv. de comparaison. (*Plus.*) Davantage. | S'emploie avec la négation, sans tenir lieu de comparatif; et alors il sert à marquer cessation de qq. action, de qq. état, ou absence de qq. ch. qu'on avait auparavant. | Il s'emploie absol., et sans que la négation soit exprimée. | PLUS, précédé de l'article *Le*, devient superlatif relatif. | Absol., Outre cela. | Subst., *Le plus et le moins ne changent pas l'espèce.* | PLUS, précédé de l'article, et joint à un autre mot, devient avec celui-ci un seul et même substantif. | PLUS, en Algèbre, Le signe de l'addition : c'est une croix (+) qui, placée entre deux grandeurs, signifie qu'il faut les ajouter l'une à l'autre. | DE PLUS EN PLUS. loc. adv. qui marque du progrès en bien ou en mal. | AU PLUS, TOUT AU PLUS. loc. adv. dont on se sert pour marquer le plus haut point où une chose ait atteint, puisse atteindre. | TANT ET PLUS. loc. adv. Beaucoup, abondamment. | IL Y A PLUS, BIEN PLUS, QUI PLUS EST, DE PLUS. loc. adv. Outre ce qui a été déjà dit, allégué, rapporté. | NON PLUS QUE. loc. comparative. Pas plus que. | NI PLUS NI MOINS QUE. loc. comparative. Tout de même que. Fam. | PLUS OU MOINS. loc. adv. À peu près. | À différents degrés. | QUI PLUS, QUI MOINS. loc. adv. Les uns plus, les autres moins. Fam. | SANS PLUS. loc. adv qui se construit avec le verbe à l'infinitif, ou avec un nom subst. et la prép. *de*. | Absol., Sans rien ajouter. | D'AUTANT PLUS. loc. adv. qu'on emploie pour établir une proposition dont les deux membres ont qq. relation entre eux. | S'emploie sans répétition, pour relever l'importance d'un motif de penser ou d'agir. | PLUS TÔT, PLUS TARD, PLUS LOIN, PLUS PRÈS. loc. adv. de temps et de lieu, qui se construisent tantôt sans article, et tantôt avec l'article, selon qu'elles jouent le rôle de comparatif, ou celui de superlatif. | S'emploient qqfs. substant. | Absol., *Au plus tôt*, Dans le plus court délai. | PLUTÔT, en un seul mot, avec retranchement de l'S, marque préférence. (Plus; Plu.)

PLUS-PÉTITION. s. f. Demande qui excède le droit de celui qui la forme. (-tision.)

PLUS-QUE-PARFAIT. adj. et s. m. *V.* PARFAIT.

PLUSIEURS. adj. pl. des 2 g. (*Plures.*) Un nombre indéfini, sans rapport à un autre nombre. | Un nombre plus ou moins considérable, faisant partie d'un autre nombre plus grand. | Subst. et absol., Plusieurs personnes. (Plu-zieur.)

PLUS-VALUE. s. f. *V.* VALUE.

PLUTOT. adv. *V.* PLUS, *à la fin.*

PLUVIAL. s. m. (*Pluvialis.*) Grande chape que portent, à la messe et aux vêpres, le chantre, le sous-diacre, et l'officiant, quand il encense.

PLUVIALE. adj. f. (*Pluvialis.*) *Eau pluviale*, Eau de pluie.

PLUVIER. s. m. Oiseau de rivage qui n'a que trois doigts, et qui est bon à manger. (Pluv-ié.)

PLUVIEUX, EUSE. adj. (*Pluviosus.*) Abondant en pluie. | Qui amène la pluie. (Plu-vi-eû; ze.)

PLUVIÔSE. s. m. (*Pluviosus.*) Le 5e mois du calendrier républicain. (Plu-vi-ô-ze.)

PNEUMATIQUE. s. f. (*Pneumaticus.*) Science qui a pour objet les propriétés physiques de l'air. | L'étude des propriétés analogues que possèdent les autres gaz permanents différents de l'air. (-tic-e.)

PNEUMATIQUE. adj. des 2 g. Qui est relatif à l'air. *Machine pneumatique*, Machine avec laquelle on pompe l'air d'un récipient.

PNEUMATOCÈLE. s. f. (*Pneuma, kélé*, gr.) Fausse hernie du scrotum, causée par des gaz qui le gonflent. (—to-sè-le.)

PNEUMATOLOGIE. s. f. (*Pneuma, logos*, gr.) T. did. Traité des substances spirituelles. (-lo-jie.)

PNEUMONIE. s. f. (*Pneumonia.*) Inflammation du parenchyme des poumons.

PNEUMONIQUE. adj. des 2 g. (*Pneumonicus.*) Se dit Des remedes propres aux maladies du poumon. (-nic-e.)

PNYX. s. m. Dans qqs. villes de la Grèce, Place demi-circulaire où se tenait qqf. l'assemblée générale du peuple. (Pnics.)

POCHADE. s. f. Espece de croquis; dessin au lavis, exécuté rapidement, et où l'on se contente d'indiquer les masses.

POCHE. s. f. Espèce de petit sac de toile, d'étoffe, etc., attaché à un habit, à un tablier, etc., pour y mettre ce qu'on veut porter ordin. sur soi. | *Payer de sa poche*, Payer de ses propres deniers. | Pop., *Jouer de la poche*, Débourser de l'argent, donner de l'argent. | Grand sac de toile dont on se sert pour mettre du blé, de l'avoine. | Espèce de filet dont on se sert pour prendre des lapins au furet. | Le jabot des oiseaux, cette partie dilatée du gosier, où ils reçoivent d'abord leurs aliments. | Sac, sinus qui se fait à un abcès, dans une plaie. | Se dit Des faux plis que font les habits mal taillés, principalement lorsque ces faux plis sont très-apparents et forment des espèces de sacs vides. | Petit violon que les maitres de danse portent sur eux quand ils vont donner leçon à leurs écoliers. On dit plus ordin. *Pochette.*

POCHER. v. a. Faire une meurtrissure avec enflure. *Pocher l'œil*, *pocher les yeux à qqn.*, Les faire devenir enflés et livides par qq. coup. | *Pocher des œufs*, Les faire cuire dans l'eau chaude avec du sel et du vinaigre, ou autrement, sans les mêler, sans les battre ensemble.

POCHETER. v. a. et n. Serrer, porter pour qq. temps dans sa poche.

POCHETTE. s. f. Diminutif de Poche. (Vi.) | Diminutif de *Poche*, dans le sens de Filet. | Le petit violon n. autr. *Poche*, que les maîtres à danser et leurs prévôts portent dans leurs poches, et dont ils se servent pour donner leçon. (Po-che-te.)

PODAGRE. s. f. (*Podagra.*) Goutte qui attaque les pieds.

PODAGRE. adj. des 2 g. et subst. (*Podager.*) Qui a la goutte aux pieds. Se dit en général d'Un homme goutteux. Fam.

PODESTAT. s. m. (*Podesta*, it.) Titre d'un magistrat dans plusieurs villes d'Italie. (Po-dès-ta.)

PODIUM. s. m. (*Podium.*) Petit mur formant une espèce de galerie autour de l'arène, dans les amphithéâtres. | L'endroit des amphithéâtres et des cirques où se plaçaient les sénateurs et les magistrats. (Po-di-o-me.)

POECILE. s. m. (*Pœcile.*) Portique public orné de peintures. (Pé-si-le.)

POÊLE. s. m. Drap mortuaire, grande pièce d'étoffe noire ou blanche dont on couvre le cercueil pendant les cérémonies funèbres. | Le voile qu'on tient sur la tête des mariés, durant une partie de la messe qui se dit pour la bénédiction nuptiale. | Le dais sous lequel on porte le saint sacrement aux malades et dans les processions; Celui qu'on présente au roi, aux princes, etc., lorsqu'ils font leur entrée dans une ville. On dit plus ordin. *Dais.* (Poua-le.)

POÊLE. s. f. (*Patella.*) Ustensile de cuisine, fait de tôle ou de fer battu, avec une longue queue aussi de fer, et dont on se sert pour frire, pour fricasser.

POÊLE ou POILE. s. m. Sorte de fourneau de terre ou de fonte, par le moyen duquel on échauffe des chambres, etc., et d'où la fumée s'échappe par un tuyau. | Chambre commune où est le poêle. (Poua-le.)

POÊLIER. s. m. Artisan qui fait les poêles et qui les pose. (Poua-lié.)

POÊLON. s. m. Espèce de petite poêle, ordin. de cuivre jaune, et qui est plus profonde que la poêle. (Poua-lon.)

POÊLONNÉE. s. f. Autant qu'un poêlon peut tenir. (Poua-lo-née.)

POËME. s. m. (*Poema.*) (Dans ce mot et ses dérivés, O et Ë, ou É, forment deux syllabes en vers et dans le discours soutenu.) Ouvrage en vers.

POÉSIE. s. f. (*Poesis.*) L'art de faire des ouvrages en vers. | Se dit dans un sens particulier, déterminé par qq. épithète, Des différents genres de poëmes. | Se dit Des différentes matières que l'on traite en vers, et des différents styles qu'on y emploie. | Se dit, absol., Des qualités qui caractérisent les bons vers. | Ouvrage en prose qui tient de la hardiesse et de l'élévation poétiques. | L'art de faire des vers. | La manière de faire des vers qui est particulière à une nation, à un poëte. | Ouvrages en vers. (Po-é-zie.)

POËTE. s. m. (*Poeta.*) Celui qui s'adonne à la poésie, qui fait des vers. | *Cet homme est poëte*, Il a du talent pour la poésie.

POÉTEREAU. s. m. T. de mépris. Un fort mauvais poëte. Fam. (Po-é-te-rô.)

POÉTESSE. s. f. Femme poëte. Peu usité. (Po-é-tè-se.)

POÉTIQUE. adj. des 2 g. (*Poeticus.*) Qui concerne la poésie, qui appartient à la poésie. qui est propre et particulier à la poesie. | Fam., *Licence poétique*, Altération de la vérité. | *Caractère poetique*, Espèce de caractère romain plus étroit et plus allongé que le caractère ordinaire. (Po-é-tic-e.)

POÉTIQUE. s. f. (*Poetica.*) Traité de l'art de la poésie. | *La poétique des beaux-arts*, L'exposition de ce qu'il y a d'élevé, d'idéal dans les beaux-arts.

POÉTIQUEMENT. adv. D'une manière poétique. (Po-é-tic-e-man.)

POÉTISER. v. n. Versifier. Fam. et peu usité. (Po-é-ti-zé.)

POIDS. s. m. (*Pondus.*) Pesanteur, qualité de ce qui est pesant. | La pesanteur déterminée et fixe de certaines choses. | Se dit de Certains morceaux de cuivre, et de certaines masses de fer ou de plomb d'une pesanteur réglée et connue, dont on se sert pour savoir combien une chose pèse. | Se dit Des morceaux de cuivre, de plomb, etc., qu'on attache aux cordons d'une horloge, d'un tournebroche, pour lui donner du mouvement. | Tout ce qui fatigue, oppresse, chagrine, embarrasse. | Importance, considération, force, solidité. | *Un homme de poids*, Un homme d'importance, de considération, d'autorité, de mérité. (Poua.)

POIGNANT, ANTE. adj. (*Pugnus.*) Piquant. Se dit D'une douleur physique ou morale qui est forte, vive, pénétrante. (Poua-*n*an [n m.].)

POIGNARD. s. m. (*Pugnus.*) Dague, sorte d'arme destinée à frapper de la pointe, et beaucoup plus courte qu'une épée. | *Coup de poignard*, La surprise et la douleur que cause un événement extrêmement fâcheux. Tout ce qui peut blesser ou offenser vivement qqn. (Poua-*n*ar [n m.].)

POIGNARDER. v. a. Frapper, blesser, tuer avec un poignard. | Causer une extrême douleur, une extrême affliction. (Poua-nar-dé [n m.].)

POIGNÉE. s. f. (*Pugnus.*) Autant que la main fermée peut contenir de certaines choses dont la quantité n'est pas continue. | Ce qu'on empoigne avec la main. | *Une poignée de monde*, Un petit nombre de personnes. | *Une poignée de verges*, De petits scions de bouleau liés ensemble. | *Une poignée de morues*, Deux morues sèches jointes ensemble. | La partie d'un objet par où on le prend, pour le tenir à la main. | Ce qui sert, dans les cor-

sines, etc., à prendre ou à tenir par la queue, par l'anse, pour qu'on puisse y porter la main nue sans se brûler. | À POIGNÉE. loc. adv. En abondance, en grande quantité. (Poua-*née* [n m.].)

POIGNET. s. m. L'endroit où le bras se joint à la main. | Le bord de la manche d'une chemise. (Poua-*nè* [n m.].)

POIL. s. m. (*Pilus.*) Ce qui croît en forme de filets déliés sur la peau des animaux, et en plusieurs endroits du corps humain. | Tous les poils qui sont sur le corps d'un animal. | *Monter un cheval à poil*, Monter un cheval tout nu et sans selle. | *Reprendre du poil de la bête*, Chercher son remède dans la chose même qui a causé le mal. | La chevelure. | Se dit surtout Des cheveux dont la couleur passe pour désagréable, ou est altérée par l'âge. | La barbe de l'homme. | *Poil follet*, Poil rare et léger qui vient avant la barbe. | En parlant Des chevaux, etc., Couleur. | La partie velue du drap et d'autres étoffes, comme le velours, la panne, etc. | Se dit De certains filets très-déliés, ordin. cylindriques et flexibles, qui naissent sur les diverses parties des plantes. | Nom d'une maladie assez ordinaire aux nourrices, et dans laquelle le lait ne sort que difficilement. (Poual.)

POILU, UE. adj. (*Pilosus.*) Velu, couvert de poil. (Poua-lu.)

POINCILLADE. s. f. Bel arbrisseau de la famille des Légumineuses, dont les feuilles sont purgatives comme celles du séné. (Poin-si-lla-de [ll m.].)

POINÇON. s. m. Instrument de fer ou d'autre métal, qui a une pointe pour percer. | Instrument dont on se sert pour marquer la vaisselle d'or et d'argent. | Morceau d'acier gravé en relief, avec lequel on frappe les coins dont on se sert pour l'empreinte des monnaies et des médailles. | Morceau d'acier où les lettres sont gravées en relief, et avec lequel on frappe les matrices qui servent à fondre les caractères d'imprimerie. | Morceau de bois taillé en pointe, ou armé d'une pointe de fer, dont les académistes se servaient pour piquer la croupe des sauteurs qu'ils montaient. | L'arbre vertical sur lequel tourne une machine. | Pièce de bois placée perpendiculairement au milieu d'une ferme, et dans laquelle s'assemblent les jambes de force. (Pouin-son.)

POINÇON. s. m. (*Pugiunculus.*) Sorte de tonneau servant à mettre du vin ou d'autres liqueurs, qui tient à peu près les deux tiers d'un muid.

POINDRE. v. a. (*Pungere.*) Piquer. *Oignez vilain, il vous poindra;* Quand on fait du bien à un malhonnête homme, on n'en reçoit que du déplaisir. | V. n., est usité à l'infinitif et au futur, et se dit Du jour qui commence à paraître, et des plantes qui commencent à pousser. (Pouin-dre.)

POING. s. m. (*Pugnus.*) Main fermée. | *Fermer le poing*, Fermer la main, et la tenir serrée. | *Oiseau de poing*, Oiseau de proie, qui, étant réclamé, revient sans leurre sur le poing du fauconnier. | Toute la main jusqu'à l'endroit où elle se joint au bras. (Pouin.)

POINT. s. m. (*Punctum.*) Piqûre qui se fait dans de l'étoffe avec une aiguille enfilée de soie, de laine, de fil, etc. | Se dit De certains ouvrages de broderie ou de tapisserie à l'aiguille, qu'on distingue par des noms différents. | *Gros point*, Sorte de point de tapisserie où l'aiguille prend deux fils du canevas; à la différence du *Petit point*, Celui où elle n'en prend qu'un. | Sorte de dentelle de fil, faite à l'aiguille, qui prend diverses dénominations. | La plus petite portion d'étendue qu'il soit possible de concevoir, ou plutôt Ce que l'on conçoit comme n'ayant aucune étendue. | Un endroit fixe et déterminé. | *Point d'appui*, Point fixe sur lequel les diverses parties d'une machine s'appuient en exécutant leurs mouvements. | *Point de vue*, Le point sur lequel la vue se dirige et s'arrête dans un certain éloignement. Le point que le peintre choisit pour mettre les objets en perspective. Le lieu où il faut se placer pour bien voir un objet; le lieu où l'objet doit être mis pour être bien vu. | Un objet ou un assemblage d'objets qui frappe, qui invite à le regarder. | Petite marque ronde qui se fait sur le papier avec la plume et l'encre, avec un crayon, etc., et qu'on emploie à différents usages dans l'écriture. | *Points voyelles*, ou, absol., *Points*, Certains caractères qui servent à marquer les voyelles dans quelques langues orientales. | *Le point d'un bâtiment*, la latitude et la longitude du lieu où il se trouve en mer, à l'heure de midi. | Point que l'on met après une note, et qui sert à la faire valoir une moitié en sus de sa valeur naturelle. | *Point d'orgue*, Trait que la partie chantante exécute *ad libitum*, et pendant lequel l'accompagnement est suspendu. | Le nombre qu'on attribue à chaque carte, et qui varie dans différents jeux. | Le nombre de points que composent ensemble plusieurs cartes de même couleur. | Le nombre que l'on marque à chaque coup de jeu, et celui dont on est convenu pour le gain de la partie. | Se dit De certaines marques qui servent à noter la bonne ou la mauvaise conduite des écoliers, et à évaluer les fautes qu'ils font dans leurs devoirs. | Se dit Des petits trous qu'on fait à des étrivières, à des courroies, etc., pour y passer l'ardillon. | Se dit De certaines marques faites d'espace en espace sur une espèce de règle dont les cordonniers se servent pour prendre la mesure d'un soulier, et les chapeliers celle d'un chapeau. | La 12e partie d'une ligne. | T. d'impr., mesure qui vaut deux points ou un sixième de ligne, et qui sert principalement à régler ou à déterminer

la force de corps des caractères. | Se dit Des parties qui forment la division de certains discours, de certains ouvrages. | Question, difficulté particuliere en quelque genre de connaissance que ce soit. | Ce qu'il y a de principal, d'important dans une affaire, dans une question. | *Point d'honneur*, Ce qu'on regarde comme touchant à l'honneur. Etat, situation. | Fam., *Mal en point*, En mauvais état. (Vi.) | Degré, période. | Temps précis dans lequel on fait qq. chose. | Douleur piquante qui se fait sentir en divers endroits du corps, et particulièrement au côté. | DE POINT EN POINT. loc. adv. Exactement, sans rien omettre. | DE TOUT POINT, EN TOUT POINT. loc. adv. Totalement, entièrement, parfaitement. | AU DERNIER POINT. loc. adv. Extrêmement, excessivement. | À POINT. loc. adv. À propos. | À POINT NOMMÉ. loc. adv. Au temps précis, au moment déterminé. | Pop., *À son point et aisement*, À sa commodité, à son aise, à son loisir. (Pouin.)

POINT. adv. de négation. Pas, nullement. (Ne se dit jamais qu'avec la particule négative, ou exprimée, ou sous-entendue.)

POINTAGE. s. m. Action de pointer, de diriger une pièce d'artillerie vers un but donné. On dit aussi *Pointement*. | Action de faire son point, de porter des relèvements sur une carte marine. (Pouin-ta-je.)

POINTAL. s. m. Pièce de bois posée debout et servant d'étai. (Pouin-tal.)

POINTE. s. f. (*Punctum.*) Bout piquant et aigu de qq. ch. que ce soit. | *La pointe de l'esprit*, Ce qu'il y a de plus vif, de plus pénétrant, de plus subtil dans l'esprit. | Se dit De certains instruments de fer ou d'acier qui servent à différents usages. | T. de gravure, La manière d'opérer avec la pointe. | Se dit De certains petits clous avec ou sans tête, minces, et d'une grosseur égale. | Le bout, l'extrémité des choses qui vont en diminuant. | *Point de l'arçon*, Les parties qui forment le bas de l'arçon d'une selle. | *La pointe d'un bastion*, L'angle le plus avancé du côté de la campagne. | *La pointe du jour*, Le point du jour, la première apparence du jour. | T. de blas., La partie basse de l'écu. | Morceau d'étoffe ou de linge, taillé en pointe, que l'on coud sur les côtés d'une robe ou d'une chemise de femme, pour donner plus d'ampleur au vêtement. | En parlant Du vin ou des sauces, Une certaine saveur piquante et agréable. | Fam., *Être en pointe de vin*, Être en gaieté, pour avoir bu un peu plus qu'à l'ordinaire. | Trait d'esprit recherché, subtil; jeu de mots. | *Pointe d'épigramme*, La fin d'une épigramme terminée par qq. pensée piquante. | Le vol d'un oiseau qui s'élève vers le ciel. | Fam., *Suivre, pousser sa pointe*, Suivre son dessein, avec la même chaleur, la même vigueur qu'on l'a commencé. | EN POINTE. loc. adv. En forme de pointe. (Pouin-te.)

POINTEMENT. s. m. Action de pointer le canon. On dit plus ordin. *Pointage*. (Pouin-te-man.)

POINTER. v. a. Porter un coup avec la pointe d'une épée, d'un sabre. | Diriger qq. ch. vers un point en mirant. | V. n. Se dit Des oiseaux qui font la pointe, qui s'élèvent vers le ciel. | Se dit D'un cheval qui se cabre en tendant les extrémités antérieures en avant, et en s'appuyant sur les extrémités postérieures. | Poindre, se dit Des herbes, des bourgeons. | V. n. et a. Faire des points avec le pinceau, avec le burin, avec la plume. | Indiquer sur une feuille les personnes présentes à une réunion, à une assemblée où il est de devoir d'assister, les ouvriers qui sont à leur ouvrage, etc. | Indiquer les personnes absentes. | *Pointer la carte*, Porter le point du bâtiment, porter des relèvements sur une carte marine. | Placer sur le tympan les feuilles qui sont en retiration, de manière que les pointures entrent exactement dans les trous qu'elles y ont faits lorsqu'on tirait le premier côté. | *Note pointée*, Note suivie d'un point qui lui fait valoir moitié en sus de sa valeur naturelle. (Pouin-té.)

POINTEUR. adj. et s. m. Artilleur qui pointe le canon. | *Chanoine pointeur*, Celui qui pique sur une feuille les chanoines présents à l'office. (Pouin-teur.)

POINTILLAGE. s. m. Petits points qu'on fait dans les ouvrages de miniature. (Pouin-ti-lla-je [ll m.].)

POINTILLER. v. n. Faire des points avec la plume, le burin, le pinceau, le crayon, etc. | Disputer, contrarier, contester sur les moindres choses. | V. a. Piquer, dire des choses désobligeantes. | POINTILLÉ. s. m. Manière de peindre, de dessiner, de graver à petits points, en pointillant. (Poun-ti-llé [ll m.].)

POINTILLERIE. s. f. Picoterie, contestation sur des bagatelles. (Poin-ti-lle-rie [ll m.].)

POINTILLEUX, EUSE. adj. Qui aime à pointiller, qui élève des difficultés sur les moindres choses; qui est susceptible, exigeant dans la société. (Pouin-ti-lleù; ze [ll m.].)

POINTU, UE. adj. Qui a une pointe aiguë, qui se termine en pointe. | Fam., *Avoir l'esprit pointu*, Chercher à subtiliser sur tout, ou Dire de mauvaises pointes. (Pouin-tu.)

POINTURE. s. f. Se dit De deux petites pointes de fer attachées au tympan, lesquelles, perçant d'abord à deux de ses extrémités la feuille de papier qu'on veut imprimer d'un côté, la traversent aux mêmes endroits quand on veut l'imprimer de l'autre côté, et font que les pages opposées se correspondent exactement. (Pouin-tu-re.)

POIRE. s. f. (*Pirum.*) Fruit à pepin, bon à manger, ordin. de figure oblongue, et qui

va en diminuant vers la queue. | *Poire molle*, Poire qui commence à se gâter. | *Poire d'angoisse*, Sorte de poire fort âpre. | Fam., Chagrin, mortification sensible. | Le contre-poids de la balance romaine, parce qu'il a la forme d'une poire. | *Poire à poudre*, Sorte de petite bouteille de cuir bouilli ou de qq. autre matiere, dans laquelle on met de la poudre de chasse. | *Poires secrètes*, Sorte d'embouchure du mors d'un cheval. (Poua-re.)

POIRÉ. s. m. Sorte de boisson faite avec des poires. (Poua-ré.)

POIREAU ou PORREAU. s. m. (*Porrum.*) Plante potagère du genre des oignons. | Excroissance qui vient sur la peau, particulièrement aux mains. | Se dit aussi Des chevaux et des chiens. (Poua-rô, ou Po-rô.)

POIRÉE. s. f. Plante potagère dont les feuilles sont larges, et soutenues d'une côte fort épaisse; n. autr. *Bette.* (Poua-rée.)

POIRIER. s. m. Arbre qui porte des poires. (Poua-rié.)

POIS. s. m. (*Pisum.*) Légume qui vient dans une gousse, dans une cosse, et qui est ordin. de figure ronde. | La plante même qui porte ce légume. (Poua.)

POISON. s. m. (*Potio.*) Toute substance qui, prise intérieurement ou appliquée sur un corps vivant, est capable de détruire ou d'altérer les fonctions vitales. | Se dit Des maximes pernicieuses, des écrits et des discours qui corrompent le cœur ou l'esprit. | Se dit Des choses qui troublent la raison, qui agitent le cœur, qui nuisent au bonheur de la vie. (Poua-zon.)

POISSARD, ARDE. adj. Se dit De certains ouvrages modernes, dans lesquels on imite le langage et les mœurs du bas peuple. (Poua-sar.)

POISSARDE. s. f. Se dit Des femmes de la halle; et Des femmes qui ont des manières hardies et des expressions grossières. (Poua-sar-de.)

POISSER. v. a. Enduire, frotter de poix. | Salir, gâter avec qq. ch. de gluant, quoique ce ne soit pas de la poix. (Poua-sé.)

POISSON. s. m. (*Piscis.*) Animal à sang rouge et froid, qui respire par des branchies, et qui naît et vit dans l'eau, où il se meut à l'aide de nageoires. | *Les Poissons*, Un des signes du zodiaque mobile, celui dans lequel le soleil entre à la fin de février.—Nom d'une constellation du zodiaque fixe. (Poua-son.)

POISSON. s. m. Sorte de petite mesure, contenant la moitié d'un demi-setier, ou la 8e partie d'une pinte.

POISSONNAILLE. s. f. Petit poisson, fretin. Fam. (Poua-so-na-lle [ll m.].)

POISSONNERIE. s. f. Le lieu où l'on vend le poisson. (Poua-so-ne-rie.)

POISSONNEUX, EUSE. adj. Qui abonde en poisson. (Poua-so-neû; ze.)

POISSONNIER, ÈRE. s. Celui, celle qui vend du poisson. (Poua-so-nié.)

POISSONNIÈRE. s. f. Ustensile de cuisine, qui est de figure oblongue, et qui sert à faire cuire du poisson. (Poua-so-niè-re.)

POITRAIL. s. m. (*Pectus.*) La partie du devant du corps du cheval. | La partie du harnais qui se met sur le poitrail du cheval. | Grosse pièce de bois qui se pose horizontalement sur des pieds-droits de pierre, pour soutenir un mur de face, ou un pan de bois. (Poua-trall [ll m.].)

POITRINAIRE. adj. des 2 g. et subst. Qui a la poitrine attaquée; phthisique. (Poua-tri-nè-re.)

POITRINE. s. f. (*Pectus.*) Partie du corps depuis le bas du cou jusqu'au diaphragme, contenant les poumons et le cœur. | En parlant Des animaux qu'on mange, Une partie des côtes, avec la chair qui y tient. | Les parties contenues dans la poitrine, et principalement Les poumons. | *Il a bonne poitrine*, Il a la voix forte. (Poua-tri-ne.)

POIVRADE. s. f. Sauce faite avec du poivre, du sel et du vinaigre. | *Manger des artichauts à la poivrade*, Les manger tout crus, avec du poivre et du sel. (Poua-vra-de.)

POIVRE. s. m. (*Piper.*) Sorte d'épicerie des Indes orientales, qui est la graine d'un arbrisseau grimpant. | *Poivre d'Inde.* Voy. PIMENT. (Poua-vre.)

POIVRER. v. a. Assaisonner de poivre. | T. bas, Communiquer une maladie honteuse. | Pop., *Cette marchandise a été bien poivrée*, Elle a été vendue fort cher. (Poua-vré.)

POIVRIER. s. m. Arbrisseau sarmenteux qui porte le poivre. | Petit vase, petite boite où l'on met du poivre. (Poua-vrié.)

POIVRIÈRE. s. f. Petite boite à divers compartiments, où l'on met du poivre, de la muscade, etc. | Ustensile de table de la forme d'une salière, dans lequel on met le poivre; petit vase en forme de poire dont l'extrémité est percée d'un petit trou, et que l'on secoue pour saupoudrer de poivre divers aliments. (Poua-vriè-re.)

POIX. s. f. (*Pix.*) Matière résineuse qui provient des pins ou des sapins. (Poua.)

POLACRE ou POLAQUE. s. f. Sorte de bâtiment à voile latine, qui va à rames, et qui est en usage sur la Méditerranée. (Po-lac-e.)

POLACRE ou POLAQUE. s. m. Cavalier polonais.

POLAIRE. adj. des 2 g. (*Polaris.*) Qui est auprès des pôles, qui appartient aux pôles du monde. (Po-lè-re.)

POLARISATION. s. f. Sorte de disposition particulière que les rayons lumineux acquièrent lorsqu'ils sont réfléchis sous certains angles par des surfaces diaphanes, et lorsqu'ils traversent des corps doués de la double réfraction. (Po-la-ri-za-sion.)

POLARISER. v. a. (*Polaris.*) Donner, faire prendre aux rayons lumineux la disposition appelée Polarisation. (Po-la-ri-zé.)

POLARITÉ. s. f. La propriété qu'a l'aimant ou une aiguille aimantée de se diriger, en chaque lieu, vers un certain point fixe de l'horizon.

POLDER. s. m. Se dit De vastes plaines des Pays-Bas, qui sont protégées par des digues. (Pol-dèr.)

PÔLE. s. m. (*Polus.*) Chacune des deux extrémités de l'axe immobile autour duquel la sphère céleste paraît tourner en 24 heures. | Se dit Des extrémités de l'axe immobile du globe terrestre, qui correspondent aux pôles célestes. | Absol., Le pôle septentrional. | Chacune des deux extrémités de l'axe immobile sur lequel tourne un corps sphérique ou un cercle. | *Pôles de l'aimant,* Les points par lesquels l'aimant attire ou repousse le plus énergiquement le fer et l'acier.

POLÉMARQUE. s. m. (*Polemos, arché,* gr.) Chef de guerre ou de la guerre. C'était, à Athènes, Le nom distinctif du 3e archonte ; et, chez les Grecs en général, Le titre de tout homme chargé du commandement d'uue armée. (Po-lé-marc-e.)

POLÉMIQUE. adj. des 2 g. (*Polemicus.*) Qui appartient à la dispute. Se dit Des disputes ou guerres par écrit. | Subst. f. Dispute, querelle de plume. (Po-lé-mic-e.)

POLI, IE. adj. *V. le part. de* POLIR.

POLICE. s. f. (*Politia.*) Ordre, règlement établi dans un État, dans une ville, pour tout ce qui regarde la sûreté, la tranquillité et la commodité des citoyens, des habitants. | L'administration qui exerce la police. | L'ordre et le règlement établi dans qq. assemblée, dans qq. société que ce soit. | *Bonnet de police,* Bonnet de drap, dont les militaires font usage pendant la nuit, et le jour, quand ils ne sont pas en tenue. | Contrat par lequel on s'engage, moyennant une somme convenue, appelée Prime, à indemniser qqn. de certaines pertes ou dommages éventuels. | Évaluation de la quantité relative des lettres dont une fonte doit être composée; ou Ces lettres mêmes. (Po-li-se.)

POLICER. v. a. Civiliser ; adoucir les mœurs ; établir dans un pays des lois, des règlements pour la sûreté, la commodité des habitants. (Po-li-sé.)

POLICHINELLE. s. m. (*Pulcinello,* it.) Nom d'un personnage des farces napolitaines, représentant un paysan balourd qui dit plaisamment de bonnes vérités. | Marionnette de bois, grotesquement vêtue, bossue par devant et par derrière, qui parle d'une voix burlesque, et qui joue le principal rôle sur les théâtres de fantoccini, et dans les farces dont qqs. bateleurs amusent les passants. | Ridicule bouffon de société. (Po-li-chi-nè-le.)

POLIMENT. s. m. Action de polir. | L'état de ce qui est poli. (Po-li-man.)

POLIMENT, adv. D'une manière polie. Se dit De la manière d'agir, d'écrire, de s'exprimer.

POLIR. v. a. (*Polire.*) Rendre uni et luisant, à force de frotter. | Cultiver, orner, adoucir l'esprit et les mœurs, rendre plus propre au commerce du monde. | Mettre la dernière main, corriger tout ce qui peut être contraire à l'exactitude, à la pureté et à l'élégance. | *Polir une langue,* Diminuer sa rudesse, lui donner plus d'élégance et de régularité. | POLI, IE. adj. Qui a la superficie unie et luisante. | Doux, civil, honnête, complaisant. | POLI. subst. m. Le lustre, l'éclat des choses qui ont été polies.

POLISSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui polit certains ouvrages. (Po-li-seur; eû-ze.)

POLISSOIR. s. m. Instrument dont on se sert pour polir certaines choses. (Po-li-souar.)

POLISSOIRE. s. f. Sorte de décrottoire douce. (Po-li-soua-re.)

POLISSON. s. m. Petit garçon malpropre et vagabond, qui s'amuse à jouer dans les rues, dans les places publiques. Fém. *Polissonne.* | Enfant trop dissipé et trop espiègle ; Homme qui a l'habitude de faire ou de dire des bouffonneries, de se permettre des jeux d'écolier. | Adj. *Il est trop polisson pour son âge.* | T. de mépris et d'injure, Homme qui n'a de considération ni par son état, ni par sa personne. | Licencieux, libre. (Po-li-son.)

POLISSONNER. v. n. Dire ou faire des polissonneries. (Po-li-so-né.)

POLISSONNERIE. s. f. Action, parole, tour de polisson; bouffonnerie, plaisanterie basse; action ou parole indécente, trop libre. (Po-li-so-ne-rie.)

POLISSURE. s. f. Action de polir qq. ch., ou Le résultat de cette action. (Po-li-su-re.)

POLITESSE. s. f. Certaine manière de vivre, d'agir, de parler, civile et honnête, acquise par l'usage du monde. | Se dit Des actions conformes à la politesse. (Po-li-të-se.)

POLITIQUE. adj. des 2 g. (*Politicus.*) Qui a rapport au gouvernement d'un État, ou aux relations mutuelles des divers États. | *Droits politiques,* Droits en vertu desquels un citoyen participe au gouvernement. | *Domicile politique,* Celui où l'on exerce ses droits politiques. | *Économie politique,* Science qui traite de la formation, de la distribution et de la consommation des richesses. | Subst. m. Celui qui s'applique à la connaissance des affaires publiques, du gouvernement des États. | Adj. et subst. Se dit D'un homme fin et adroit, qui s'accommode à l'humeur des personnes qu'il a intérêt de ménager ; d'un homme prudent et réservé. — Se dit aussi adj. Des choses. (Po-li-ti-c-e.)

POLITIQUE. s. f. (*Politica.*) L'art de gouverner un État et de diriger ses rela-

tions avec les autres États. | La connaissance du droit public, des divers intérêts des princes, de tout ce qui a rapport à l'art de gouverner un État et de diriger ses relations extérieures. | Se dit Des affaires publiques, des événements politiques. | La manière adroite dont on se conduit pour parvenir à ses fins.

POLITIQUEMENT. adv. Selon les règles de la politique. | D'une manière fine, adroite, cachée, réservée. (Pò-li-tic-e-man [e m.].)

POLITIQUER. v. n. Raisonner sur les affaires publiques. Fam. (Po-li-tic-é [e m.].)

POLLEN. s. m. T. lat. La poussière fécondante renfermée dans la partie de l'étamine des fleurs qui est appelée Anthère. (Pol-lë-ne.)

POLLICITATION. s. f. (*Pollicitatio.*) Engagement contracté par qqn., sans qu'il soit accepté. (Pol-li-si-ta-sion.)

POLLUER. v. a. (*Polluere.*) Profaner. Se dit Des temples, etc. | Pron., Se souiller d'un certain péché d'impureté. (Pol-lu-é.)

POLLUTION. s. f. (*Pollutio.*) Profanation; état de ce qui est profané. | Certain péché d'impureté. (Pol-lu-sion.)

POLTRON, ONNE. adj. et s. Lâche, pusillanime, qui manque de courage. | *Oiseau poltron*, Celui auquel on a coupé les ongles des doigts de derrière, ou Celui qu'on ne peut parvenir à dresser. (Pol-tron; o-ne.)

POLTRONNERIE. s. f. Lâcheté, manque de courage. | Se dit Des actions qui dénotent la lâcheté, le défaut de courage. (Pol-trone-rie.)

POLYADELPHIE. s. f. (*Polus, adelphos*, gr.) Classe du système de Linné, qui renferme les plantes à plusieurs étamines réunies par leurs filets en plus de deux corps ou faisceaux distincts, dans une même fleur hermaphrodite. (Po-li-a-dël-fie.)

POLYANDRIE. s. f. (*Polyandria.*) Classe du système de Linné, qui renferme les plantes pourvues de vingt à cent étamines. (Po-li-an-drie.)

POLYCHRESTE. adj. des 2 g. (*Polus, chrêstos*, gr.) Servant à plusieurs usages; se dit surtout D'un sel purgatif. (Po-li-crës-te.)

POLYÈDRE. s. m. (*Polus, hedra*, gr.) Corps solide à plusieurs faces. (Po-li-è-dre.)

POLYGAME. s. des 2 g. (*Polygamus.*) Celui qui est marié à plusieurs femmes, ou Celle qui est mariée à plusieurs hommes en même temps. | Adj., se dit Des plantes qui portent, sur le même pied, des fleurs hermaphrodites et des fleurs les unes mâles, les autres femelles. (Po-li-ga-me.)

POLYGAMIE. s. f. (*Polygamia.*) État d'un homme qui est marié à plusieurs femmes, ou d'une femme qui est mariée à plusieurs hommes en même temps. | Classe du système de Linné, qui renferme les plantes polygames. (Po-li-ga-mie.)

POLYGLOTTE. adj. des 2 g. (*Polus, glôtta*, gr.) Qui est écrit en plusieurs langues. | Subst. f. Bible polyglotte. | Homme qui possède un grand nombre de langues. Celui qui affecte ce genre de connaissances. (Po-li-glo-te.)

POLYGONE. adj. des 2 g. et subst. m. (*Polygonus.*) Figure qui détermine la forme générale du tracé d'une place de guerre. | Qui a plusieurs angles et plusieurs côtés. | Endroit où l'on exerce les artilleurs aux manœuvres du canon et des autres armes à feu de grande portée. (Po-li-go-ne.)

POLYGRAPHE. s. m. Auteur qui a écrit sur plusieurs matières. (Po-li-gra-fe.)

POLYGRAPHIE. s. f. (*Polus, graphê*, gr.) Nom donné par les bibliographes à la partie d'une bibliothèque qui comprend les polygraphes. (Po-li-gra-fie.)

POLYNÔME. s. m. (*Polus, nomé*, gr.) Se dit De toute quantité algébrique composée de plusieurs termes distingués par les signes *plus* (+) ou *moins* (—). (Po-li-nô-me.)

POLYPE. s. m. (*Polypus.*) Espèce d'animal aquatique de la classe des Zoophytes, dont le corps gélatineux est de forme conique, et qui a autour de la bouche plusieurs filets mobiles appelés Tentacules. | Excroissance ou tumeur de diverse nature, qui vient en certaines parties du corps. (Po-li-pe.)

POLYPÉTALE. adj. des 2 g. (*Polus, petalon*, gr.) Se dit Des fleurs qui ont plusieurs pétales. (Po-li-pé-ta-le.)

POLYPEUX, EUSE. adj. Qui a rapport au polype, qui est de la nature du polype. (Po-li-peû; eû-ze.)

POLYPIER. s. m. Habitation commune des polypes. (Po-li-pié.)

POLYPODE. s. m. (*Polus, pous*, gr.) Plante de la famille des Fougères, dont les racines s'attachent par une multitude de fibres sur les pierres et les troncs d'arbres, et particulièrement au pied des vieux chênes. (Po-li-po-de.)

POLYSTYLE. adj. des 2 g. (*Polus, stulos*, gr.) Se dit D'un édifice où il y a beaucoup de colonnes. | *Salle polystyle*, Salle dont le plafond est soutenu par beaucoup de colonnes. (Po-li-sti-le.)

POLYSYLLABE. adj. des 2 g. et subst. m. (*Polus, sullabê*, gr.) Qui est de plusieurs syllabes. (Po-li-sil-la-be.)

POLYSYNODIE. s. f. (*Polus, sunodos*, gr.) Système d'administration qui consiste à remplacer chaque ministre par un conseil. (Po-li-si-no-die.)

POLYTECHNIQUE. adj. (*Polus, technê*, gr.) Qui concerne, qui embrasse plusieurs arts ou sciences. *École polytechnique*, École où l'on forme des élèves destinés à entrer dans les écoles spéciales d'artillerie, des mines, des ponts et chaussées, etc. (Po-li-tëc-nic-e.)

POLYTHÉISME. s. m. (*Polus, theos*, gr.)

Système de religion qui admet la pluralité des dieux. (Po-li-té-is-me.)

POLYTHÉISTE. s. des 2 g. Celui, celle qui professe le polythéisme. (Po-li-té-is-te.)

POMMADE. s. f. Composition molle et onctueuse, faite avec de la cire, ou avec de la graisse de certains animaux, à laquelle on mêle différents ingrédients. (Po-ma-de.)

POMMADE. s. f. Tour qu'on fait en voltigeant et se soutenant d'une main sur le pommeau de la selle d'un cheval.

POMMADER. v. a. Enduire de pommade. (Po-ma-dé.)

POMME. s. f. (*Pomum.*) Sorte de fruit à pepin, de forme ronde, bon à manger. | Pop., *La pomme d'Adam*, La grosseur qui parait au nœud de la gorge. | *Pomme de discorde*, Sujet de division. | *Pomme de pin*, Le fruit que produit le pin, le sapin (plus bas.) *Pomme de chêne* ou *Noix de galle*, Excroissance en forme de boule, produite ordin. sur les feuilles du chêne par la piqûre d'un insecte. *Pomme épineuse*, *V.* STRAMONIUM. | *Pomme de terre*, Plante du genre des Solanums, dont les racines sont garnies d'une multitude de tubercules bons à manger, auquel on donne le même nom | *Pomme d'amour*, *V.* TOMATE. | Se dit Des feuilles des choux et des laitues, lorsqu'elles sont encore compactes et ramassées. | Se dit Des divers ornements de bois, de métal, etc., faits en forme de pomme ou de boule. | *Pomme de pin*, Ornement de sculpture qu'on place dans les angles des plafonds des corniches, ou au sommet des coupoles, etc. | *La pomme d'un mât*, B ule de bois, de forme aplatie, qui surmonte chaque mât d'un bâtiment. (Po-me.)

POMMEAU. s. m. Espèce de petite boule qui est au bout de la poignée d'une épée. | Éminence qui est au milieu de l'arçon de devant d'une selle, et qui est de forme arrondie. (Po-mô.)

POMMELER (SE). v. pron. Se dit De certains petits nuages blancs et grisâtres, ordinair. arrondis, et Des marques mêlées de gris et de blanc qui se forment par rouelles sur certains chevaux. (Po-me-lé.)

POMMELLE. s. f. Table de plomb battue en rond et percée de petits trous, qu'on met à l'ouverture d'un tuyau, pour empêcher les ordures de passer. (Po-mè-le.)

POMMER. v. n. Se former en pomme. Se dit Des choux et de certaines laitues. | Fam., *Un fou pommé*, Un fou achevé. *Une sottise pommée*, Une sottise pommée. (Po-mé.)

POMMERAIE. s. f. (*Pomarium.*) Lieu planté de pommiers. (Po-me-ree.)

POMMETTE. s. f. Ornement de bois ou de métal, fait en forme de petites pommes ou boules. | La partie la plus saillante de la joue au-dessous de l'œil, en tirant vers l'angle extérieur. (Po me-te.)

POMMIER. s. m. Arbre qui porte les pommes. | *Chêne-pommier*, Chêne qui, au lieu de s'élever, affecte la forme du pommier. | Ustensile de terre ou de métal, dont on se sert pour faire cuire des pommes devant le feu. (Po-mié.)

POMPE. s. f. (*Pompa.*) Appareil magnifique, somptueux. | *Renoncer au monde et à ses pompes*, Renoncer au monde et à ses vanités. | Manière de s'exprimer en termes élevés, nobles, magnifiques, et qui sonnent bien à l'oreille. (Pon-pe.)

POMPE. s. f. (*Pumpe*, all.) Machine pour élever de l'eau ou un liquide qcq.

POMPER. v. a. Élever, attirer, puiser l'eau ou l'air avec une pompe. | V. n. Faire agir la pompe. | *Pomper l'humidité*, se dit De certaines matières, de certains corps qui attirent à eux l'humidité, et qui s'en imprègnent. (Pon-pé.)

POMPEUSEMENT. adv. Avec pompe. (Pon-peû-ze-man.)

POMPEUX, EUSE. adj. Qui a de la pompe, où il y a de la pompe. | *Style, discours pompeux*, Style, discours remarquable par l'emploi des termes nobles, élevés, magnifiques et harmonieux. Se prend qqf. en mauvaise part. | *Des éloges pompeux*, De très-grands éloges. (Pon-peû ; ze.)

POMPIER. s. m. Celui qui fait des pompiers. | Se dit De ceux qui sont chargés de porter des secours dans les incendies. (Pon-pié.)

POMPON. s. m. Se dit Des ornements de peu de valeur que les femmes ajoutent à leurs coiffures, et en général à leurs ajustements. | Houppe de laine que les militaires portent à leurs coiffures. (Pon-pon.)

POMPONNER. v. a. Orner de pompons. Parer une personne, lui faire sa toilette. | *Pomponner son style*, Y mettre de la recherche et des ornements affectés. (Pon-po-né.)

PONANT. s. m. Occident, la partie du monde qui est au couchant du soleil. | L'Océan. | (Vi.)

PONCE. s. f. Sorte de pierre extrêmement sèche, poreuse et légère, qui est un produit des volcans. (Pon-se.)

PONCE. s. f. Petit sachet qui sert à poncer, qu'on emplit de charbon pilé ou de craie en poudre.

PONCEAU. s. m. Petit pont d'une arche, pour passer un ruisseau. (Pon-sô.)

PONCEAU. s. m. Espèce de pavot sauvage d'un rouge fort vif, qui croît parmi les blés, et qu'on appelle plus ordin. *Coquelicot*. | Subst. et adj. Se dit D'un rouge très-vif et très-foncé.

PONCER. v. a. Polir, rendre uni, rendre ras avec la pierre ponce. | *Poncer de la vaisselle*, La rendre mate avec de la pierre ponce. (Pon-sé.)

PONCER. v. a. Passer sur un dessin dont on a piqué le trait avec une aiguille un petit

sachet rempli de charbon pilé ou de craie en poudre, de plâtre fin, pour contre-tirer ce dessin.

PONCIRE. s. m. Sorte de citron, de limon fort gros et fort odorant, dont on fait ordin. cette confiture sèche qu'on appelle Écorce de citron. (Pon-si-re.)

PONCIS. s. m. Le dessin qui a été piqué, et sur lequel on passe le petit sachet appelé Ponce. (Pon-si.)

PONCTION. s. f. (*Punctio.*) Opération par laquelle on évacue les eaux épanchées dans qq. partie du corps, en y faisant une ouverture. | L'ouverture qu'on fait au périnée, pour tirer l'urine hors de la vessie, quand on ne peut pas introduire la sonde dans cet organe. (Ponc-sion.)

PONCTUALITÉ. s. f. (*Punctum.*) Exactitude à faire certaines choses dans de certains temps, comme on se l'est proposé, ou comme on l'a promis.

PONCTUATION. s. f. L'art de ponctuer. | La manière de ponctuer. | En parlant De qqs. langues orientales, se dit Des points dont on se sert pour suppléer les voyelles. (Ponc-tu-a-sion.)

PONCTUEL, ELLE. adj. Exact, régulier, qui fait à point nommé ce qu'il doit faire, ce qu'il a promis. (Ponc-tu-ël; ë-le.)

PONCTUELLEMENT. adv. Avec ponctualité. (Ponc-tu-è-le-man.)

PONCTUER. v. a. (*Punctum.*) Mettre des points et des virgules dans un discours écrit, pour distinguer les phrases et les différents membres dont elles sont composées. | PONCTUÉ, ÉE. adj Se dit Des animaux et des végétaux qui sont parsemés de taches en forme de points | *Ligne ponctuée*, Formée d'une suite de points.

PONDAGE. s. m. Droit qu'on lève en Angleterre sur toutes les marchandises à l'entrée et à la sortie, et qui est réglé d'après le poids. (Pon-da-je.)

PONDÉRABLE. adj. des 2 g. (*Ponderabilis.*) Qui a un poids appréciable, qui est susceptible d'être pesé.

PONDÉRATION. s. f. (*Ponderatio.*) Relation entre des poids ou des puissances qui s'équilibrent mutuellement. | Le balancement des masses, de l'équilibre des figures. (—ra-sion.)

PONDÉRER. v. a. (*Ponderare.*) Équilibrer. Se dit de pouvoirs politiques.

PONDEUSE. s. f. Se dit D'une femelle d'oiseau qui donne des œufs. | Pop., *Bonne pondeuse*, Femme qui fait beaucoup d'enfants. (Pon-deû-ze.)

PONDRE. v. a. (*Ponere.*) (*Je ponds, il pond ; nous pondons*, etc. *Je pondais. Je pondis. Je pondrai. Je pondrais. Ponds. Pondez. Que je ponde. Que je pondisse*, etc.) Se dit D'une femelle d'oiseau qui se délivre de ses œufs. | Se dit De qqs. autres animaux, comme la tortue et la couleuvre.

PONGO. s. m. Nom donné à de grands singes.

PONT. s. m. (*Pons.*) Construction de pierre, de fer ou de charpente, élevée d'un bord à l'autre sur une rivière, un fossé, etc., pour les traverser. | *Équipage de pont*, L'ensemble de toutes les choses nécessaires pour établir des ponts sur des rivières que l'armée peut être obligée de traverser. | *Pont de bateaux*, Pont fait de plusieurs bateaux attachés ensemble, et recouverts de grosses planches. | *Faire un pont, faire le pont*, Courber qqnes. des cartes, et les arranger de telle sorte, que celui contre qui on joue ne pourra guère couper qu'à l'endroit qu'on veut. | Le tillac et les différents étages d'un bâtiment. (Pon.)

PONTE. s. f. L'action de pondre.

PONTE. s. m. T. du jeu de l'hombre. L'as de cœur quand on fait jouer en cœur, et L'as de carreau quand on fait jouer en carreau. | Au jeu du pharaon, du trente et quarante, etc., Celui ou celle qui joue contre le banquier.

PONTÉ, ÉE. adj. Se dit D'un bâtiment de mer qui a un pont.

PONTER. v. n. Être ponte, jouer contre le banquier, au pharaon, au trente et quarante, etc.

PONTET. s. m. Demi-cercle de fer qui forme la sous-garde d'un fusil, d'un pistolet. | Partie d'une selle, en forme d'arcade. (Pon-tè.)

PONTIFE. s. m. (*Pontifex.*) Personne revêtue d'un saint ministère, et qui a juridiction et autorité dans les choses de la religion. | Parmi les catholiques, *Le souverain pontife*, Le pape. | Se dit Des évêques, des prélats en général.

PONTIFICAL, ALE. adj. (*Pontificalis.*) Qui appartient à la dignité de pontife, d'évêque. | La dignité du souverain pontife.

PONTIFICAL. s. m. Livre qui contient les différentes prières et l'ordre des cérémonies que l'évêque doit observer dans les fonctions qui lui sont réservées.

PONTIFICALEMENT. adv. Avec les cérémonies et les habits pontificaux. (Pon-ti-fi-ca-le-man.)

PONTIFICAT. s. m. (*Pontificatus.*) Dignité de grand pontife. | La dignité de pape. | Le temps pendant lequel un pontife, un pape a exercé son autorité. (—fi-ca.)

PONT-NEUF. s. m. Chanson populaire sur un air fort connu. (Pon-neuf.)

PONTON. s. m. Pont flottant, machine composée de deux bateaux joints par des poutres, et couverts de planches, dont on se sert pour faire passer aux troupes une rivière, un ruisseau. | Se dit De certains bateaux de cuivre, qu'on porte dans une armée sur des espèces de chariot, et qui servent à jeter des ponts sur les rivières. | Grand bateau plat qui a trois ou quatre

pieds de bord, qui porte un seul mât, et qui sert de points d'appui pour le radoub des vaisseaux, pour le chargement et le déchargement des gros fardeaux, et pour le nettoiement des ports. | Se dit De vieux vaisseaux rasés, qui servent à plusieurs usages dans les ports.

PONTONAGE. s. m. Droit qui se perçoit en qqs. lieux sur les personnes, voitures ou marchandises qui traversent une rivière, soit sur un pont, soit dans un bac. (-na-je.)

PONTONNIER. s. m. Celui qui reçoit le droit de pontonage. | Se dit Des soldats d'artillerie qui sont chargés du service des pontons. (Pon-to-nié.)

PONTUSEAU. s. m. Verge de métal qui traverse les vergeures dans les formes sur lesquelles on coule le papier. | Se dit Des raies que ces verges laissent sur le papier. (Pon-tu-zô.)

POPE. s. m. Nom que les Russes donnent à leurs prêtres du rite grec.

POPELINE. s. f. Étoffe dont la chaine est de soie et la trame de laine lustrée.

POPLITÉ, ÉE. adj. (*Poples.*) Qui a rapport, qui appartient au jarret.

POPULACE. s. f. coll. (*Populus.*) Le bas peuple, le menu peuple. (Po-pu-la-se.)

POPULACIER, IÈRE. adj. Qui appartient, qui est propre à la populace. (Po-pu-la-sié.)

POPULAIRE. adj. des 2 g. (*Popularis.*) Qui est du peuple, qui concerne le peuple, qui appartient au peuple. | Qui recherche, qui se concilie l'affection du peuple. | Se dit Des manières, du langage, etc. (Po-pu-lè-re.)

POPULAIREMENT. adv. D'une manière populaire, à la manière du peuple. (Po-pu-lè-re-man.)

POPULARISER. v. a. (*Popularis.*) Rendre populaire ou vulgaire. | Attirer, mériter à qqn. la faveur et l'affection du peuple. (—ri-zé.)

POPULARITÉ. s. f Caractère d'un homme populaire; conduite propre à gagner la faveur du peuple. | La faveur publique, le crédit parmi le peuple.

POPULATION. s. f. coll. (*Populatio.*) Se dit Du nombre des habitants d'un pays, d'un lieu, relativement à l'étendue de ce pays, de ce lieu. (—la-sion.)

POPULÉUM. adj. m. (*Populeum.*) *Onguent populéum*, Onguent calmant fait avec des germes du peuplier noir, de la graisse de porc et des feuilles de pavot, etc. (Po-pu-lé-o-me.)

POPULEUX, EUSE. adj. (*Populosus.*) Où la population est considérable. (Po-pu-leû; ze.)

POPULO. s. m. T. pop. et badin. Un petit enfant gras et potelé.

PORACÉ, ÉE. adj. (*Porraceus.*) Se dit Des humeurs dont la couleur verdâtre tire sur celle du poireau. (Po-ra-sé.)

PORC. s. m. (*Porcus.*) (Le C final ne se prononce point devant les consonnes.) Cochon, animal domestique qu'on engraisse pour le manger, et qui a entre la chair et la peau une graisse qu'on appelle lard. | Fam., Homme sale et gourmand. | La chair du porc. | *Porc frais*, Chair de cochon qui n'est pas salée. (Por.)

PORC-ÉPIC. s. m. Quadrupède de l'ordre des Rongeurs, dont le corps est armé de piquants, qu'il dresse pour se défendre.

PORCELAINE. s. f. (*Porcellana*, it.) Sorte de terre très-fine dont on fait des vases et des ustensiles de toutes formes, à demi vitrifiés par l'action du feu, et le plus souvent ornés de peinture et de dorure. | Vase fait de porcelaine. | Adj., *Cheval porcelaine*, Celui dont la robe est grise, luisante, et tachée de poils bleuâtres et couleur d'ardoise. | Espèce de coquillage univalve, très-poli et tacheté, dont les bords s'arrondissent en dedans, et forment une ouverture longitudinale, étroite, dentelée des deux côtés. (Por-se-lè-ne.)

PORCHAISON. s. f. État du sanglier dans la saison où il est le plus gras et le meilleur à manger. (Por-chè-zon.)

PORCHE. s. m. Portique, lieu couvert à l'entrée d'un temple, ou même d'un palais.

PORCHER, ÈRE. s. Celui, celle qui garde les pourceaux. | Fam., Homme grossier et malpropre. (Por-ché.)

PORE. s. m. (*Porus.*) Ouverture imperceptible dans la peau de l'animal, par où se fait la transpiration, par où sortent les sueurs. | Se dit De petits orifices, de petites ouvertures imperceptibles dont les végétaux sont criblés, et qui font à peu près les mêmes fonctions que les pores des animaux. | Se dit Des vides, des intervalles qui se trouvent entre les particules dont les différents corps sont composés.

POREUX, EUSE. adj. Qui a des pores. (Po-reû; ze.)

POROSITÉ. s. f. Qualité d'un corps considéré comme poreux. (Po-ro-zi-té.)

PORPHYRE. s. m. (*Porphyra.*) Sorte de roche extrêmement dure, dont le fond est communément rouge, marqué de petites taches blanches. (Por-fi-re.)

PHORPHYRISATION. s. f. Action de porphyriser; État de ce qui est porphyrisé. (Por-fi-ri-za-sion.)

PORPHYRISER. v. a. (*Porphyrizo.*) Broyer une substance avec la molette sur une table très-dure et bien unie, pour la réduire en une poudre trè-fine. (Por-fi-ri-zé.)

PORPHYROGÉNÈTE. s. m. (*Porphura, geinomai*, gr.) Nom qu'on donnait aux enfants des empereurs d'Orient, lorsqu'ils étaient nés pendant le règne de leur père. (Por-fi-ro-jé-nè-te.)

PORRACÉ, ÉE. adj. *V.* Poracé.

PORREAU. s. m. *V.* Poireau.

PORRECTION. s. f. (*Porrectio.*) La manière dont on confère les ordres mineurs, et qui consiste à mettre dans la main des ordinands les instruments relatifs à leur ministère. (Por-rèc sion.)

PORT. s. m. (*Portus.*) Lieu sur une côte où la mer, s'enfonçant dans les terres, offre aux bâtiments un abri contre les vents et les tempêtes. | *Fermer un port*, Empêcher qu'il n'en sorte aucun bâtiment. | Se dit Des lieux sur les rivières où les navires, les bateaux abordent, où les bâtiments chargent et déchargent les marchandises. | Se dit Des villes bâties auprès d'un port. | Lieu de repos, situation tranquille. (Por.)

PORT. s. m. La charge d'un bâtiment, le poids qu'il peut porter. | Le prix qu'on paye pour le transport des effets que voiturent les rouliers et les messagers, et pour celui des lettres qu'on reçoit par la voie de la poste. | *Port permis*, Ce qu'un capitaine de navire ou un passager peut charger pour son compte, sans avoir de fret à payer. | *Port d'armes*, L'action ou le droit de porter des armes. — L'attitude du soldat qui porte les armes. | Se dit Des cartes qu'on réserve pour les joindre à celles qui doivent rentrer du talon. | Le maintien d'une personne, la manière dont une personne qui est debout marche, se présente, etc. | *Le port d'une plante*, L'aspect, l'ensemble d'une plante, sa forme distinctive. | *Port de voix*, Agrément du chant, qui se marque par une petite note.

PORTABLE. adj. des 2 g. Qu'on peut porter.

PORTAGE. s. m. Action de porter, de transporter. | Se dit Des endroits d'un fleuve où sont des chutes d'eau qui obligent à faire portage. (Por-ta-je.)

PORTAIL. s. m. (*Porta.*) Le frontispice, la façade d'une église où est sa porte principale. (Por-tall [ll m.].)

PORTANT, ANTE. adj. S'emploie avec les adv. *Bien* et *Mal*. *Bien portant*, En bonne santé. *Mal portant*, Dans un état de souffrance.

PORTATIF, IVE. adj. Qu'on peut aisément porter.

PORTE. s. f. (*Porta.*) Ouverture faite pour entrer dans un lieu fermé, et pour en sortir. | Se dit Des endroits d'une ville où étaient anciennement les portes de l'enceinte extérieure. | Assemblage de bois, et qqf. de métal, qui tourne sur des gonds, et qui sert à fermer l'entrée d'une maison, d'une chambre, d'un enclos, d'une ville, etc. | *Faire refuser sa porte à qqn.*, Ne vouloir pas recevoir sa visite. | Absol., *Fermer sa porte*, Ne plus recevoir de visites. | *Être logé à la porte de qqn.*, Avoir une habitation tout auprès de la sienne. | *Mettre qqn à la porte*, Le chasser de chez soi. | Fam., *Prendre la porte*, Se retirer, s'échapper. | *Porte de derrière*, Faux-fuyant, défaite, échappatoire. | *Cette place est la porte de tel pays*, Sa possession donne le moyen d'y entrer facilement. | *Être aux portes de la mort*, Être à l'extrémité. | *Les portes de l'enfer*, Les puissances de l'enfer. | Ce qui ferme certains meubles ou certaines constructions servant à divers usages. | *La porte d'une agrafe*, Espèce de petit anneau où l'on fait entrer le crochet d'une agrafe, et qui sert à la retenir. | La cour de l'empereur des Turcs. | Au plur., Pas, gorge, défilé. | De porte en porte. loc. adv. De maison en maison. | À porte close. loc. adv. En secret, sans témoin. | À porte ouvrante, à portes ouvrantes, et À porte fermante, à portes fermantes. locs. advs. dont on se sert en parlant Des places de guerre et autres villes où l'on ouvre et où l'on ferme les portes à certaines heures précises.

PORTE. adj. f. *Veine porte*, Tronc de veine assez considérable qui reçoit le sang de l'estomac, de la rate, du pancréas, et des intestins, et qui le distribue dans le foie.

PORTE-AIGUILLE. etc. *V. après* Porter.

PORTÉE. s. f. Ventrée, totalité des petits que les femelles des animaux quadrupèdes portent et mettent bas en une fois. | La distance à laquelle un canon, un fusil, un pistolet, un arc, etc., peut lancer un boulet, une balle, une flèche. | *Une portée de fusil*, Une distance peu considérable. | *Être à portée de*, Être dans une situation convenable pour faire qq. ch. | Se dit en parlant De la voix, de la vue, de l'ouïe. | L'étendue, la capacité de l'esprit, ce que peut faire l'esprit d'une personne. | Ce que peut faire une personne par rapport à sa naissance, à sa fortune, à sa position. | La force, l'importance d'un raisonnement, d'une expression, etc. | La partie d'un taillis la plus haute où le bois du cerf laisse des traces, en faisant plier les branches. | L'étendue libre, le dessous d'une pierre, d'une pièce de bois, etc., placée horizontalement dans une construction, et soutenue en l'air par un ou plusieurs points d'appui. | La partie d'une pierre ou d'une pièce de charpente ainsi placée, qui porte sur le mur, sur un pilier, etc. | T. de mus. Les cinq lignes parallèles sur lesquelles ou entre lesquelles on pose les notes.

PORTEMENT. s. m. Action de porter. Est d'usage en parlant Des tableaux où Jésus-Christ est représenté portant sa croix. (Por-te-man.)

PORTER. s. m. angl. Espèce de bière forte. (Por-tèr.)

PORTER. v. a. (*Portare.*) Soutenir qq. ch., être chargé de qq. poids. | Fam., *Porter les iniquités d'autrui*, Payer les sottises que d'au-

tres ont faites. | *Porter le joug*, Être dominé par qqn. | Fam., *Porter qqn. sur les épaules*, En être importuné, ennuyé. | *Porter son cheval*, Le soutenir, en marchant, de la main, des jarrets et des cuisses. | *L'un portant l'autre*, En compensant l'un avec l'autre, de manière à former une quantité moyenne. | *Porter qqn.*, L'aider de sa faveur, de son crédit. | *Porter qqn.*, Lui donner sa voix dans une élection. | Transporter une chose d'un lieu dans un autre. | *Porter qqn. en terre*, Le porter pour l'enterrer. | Se dit Des chevaux, des bêtes de charge et de voiture, et des objets inanimés qui soutiennent qq. chose de pesant. | *Cette rivière porte bateau*, Elle est navigable. | *Porter bien le vin*, Boire beaucoup de vin sans s'enivrer. | Avoir sur soi ou tenir à la main, sans égard à la pesanteur de la chose. | Se dit De tout ce qu'on met sur soi, pour servir à l'habillement, à la parure, à la défense, ou pour marquer la profession, l'état, la dignité. | *Porter le mousquet*, Servir comme soldat. | *Porter l'arme, les armes*, Faire le mouvement de l'arme qui consiste à la placer perpendiculairement contre l'épaule gauche, et à la saisir de la main gauche par-dessous la crosse. | *Porter le deuil d'une personne*, Être en deuil d'une personne. | Se dit Des différentes manières de tenir son corps, sa tête, ses bras, etc., et de tout ce qui regarde la contenance et le geste. | Se dit en ce sens Des animaux, et principalement Des chevaux et des chiens. | Pousser, étendre, élever, faire aller, conduire. | *Porter la main à l'épée, porter la main au chapeau*, Étendre sa main pour tirer l'épée, ou pour ôter son chapeau. | *Porter la main sur qqn.*, Le frapper. | *Porter coup*, se dit De certaines choses qui font une grande impression ou qui tirent à conséquence. | Se dit aussi De certaines choses qui nuisent. | *Porter envie*, Envier. | *Porter un jugement*, Juger. | Avoir telle dimension. | Produire ; se dit De la terre, des arbres, etc. | *Cette somme porte intérêt*, Elle produit intérêt. | Se dit Des femmes et des femelles des animaux. | Supporter, souffrir, endurer. | Induire, exciter à qq. ch. | En parlant De l'esprit, du caractère, Manifester, montrer. | Avoir. | S'emploie, neutr., dans le même sens, en t. de blason. | En parlant D'actes publics, de lettres, etc. Déclarer, exprimer. | V. n. Poser, être soutenu. | T. de mar., *Porter au sud, au nord*, etc., Gouverner, faire route au sud, au nord, etc. | V. n. Atteindre. | *Porter à la tête*, se dit D'une boisson ou d'une vapeur qui étourdit, qui entête. | Pron., Aller, se transporter. | Fam., *On s'y porte*, se dit en parlant D'un lieu où il y a une grande foule. | Se dit Des différentes manières d'agir et de se conduire dans certaines occasions. | Se dit De la disposition de l'esprit, de l'inclination qu'on a à faire qq. ch. | Se dit aussi en parlant De la santé. | *Se porter fort pour qqn.*, Répondre de son consentement. | *Être porté à*, Avoir de l'inclination, de la disposition à. | *Ombre portée*, Toute ombre qu'un corps projette sur une surface. (Por-té)

PORTE-AIGUILLE. s. m. Instrument dont les chirurgiens se servent pour donner plus de longueur aux aiguilles, et pour les tenir d'une manière plus fixe. Sans *s* au plur. (Voyez, pour la prononciation et pour l'étymologie chacun de ces mots, hors de la composition, et à leur ordre alphabétique.)

PORTE-ARQUEBUSE. s. m. Officier qui portait le fusil du roi ou des princes de la famille royale, quand ils allaient à la chasse. Sans *s* au plur.

PORTE-BAGUETTE. s. m. Anneau placé le long du fût d'un fusil, d'un pistolet, pour recevoir et contenir la baguette. Sans *s* au plur.

PORTEBALLE. s. m. Petit mercier qui porte sur son dos une balle où sont ses marchandises. Prend le signe du pluriel.

PORTE-BARRES. s. m. pl. Anneaux de cordes passés dans l'anneau du licou, et qui supportent les barres des chevaux que l'on mène accouplés.

PORTE-BOUGIE. s. m. Canule, ou instrument à l'aide duquel on dirige et l'on conduit des bougies dans l'urètre, afin de le dilater. Sans *s* au plur.

PORTE-CARABINE. s. m. *V.* PORTE-MOUSQUETON.

PORTECHAPE. s. m. Celui qui porte ordinairement la chape dans une église. Prend le pluriel.

PORTECHOUX. s. m. Petit cheval convenable à un jardinier pour porter les légumes au marché.

PORTE-CLEFS. s. m. Valet de prison qui porte les clefs. | Clavier.

PORTECOLLET. s. m. Pièce de carton ou de baleine, couverte d'étoffe, qui sert à porter le collet ou le rabat. Prend le signe du pluriel.

PORTECRAYON. s. m. Instrument d'or, d'argent, de cuivre, etc., dans lequel on met un crayon, pour s'en servir plus commodément. Prend le signe du pluriel.

PORTE-CROIX. s. m. Celui qui porte la croix devant le pape, devant un légat, devant un archevêque. | Se dit De ceux qui portent la croix aux processions.

PORTE-CROSSE. s. m. Celui qui porte la crosse devant un évêque. | Cette espèce de petit fourreau de cuir qui est attaché par une courroie aux selles de cavalerie, vers le flanc droit du cheval, et dans lequel entre le bout de la carabine ou du mousqueton. Sans *s* au plur.

PORTE-DIEU. s. m. Le prêtre qui, dans une paroisse, est chargé spécialement de porter le viatique aux malades. Sans *s* au plur.

PORTE-DRAPEAU. s. m. Celui qui porte

le drapeau dans un corps d'infanterie. Sans *s* au plur.

PORTE-ENSEIGNE. s. m. C'est ainsi qu'on appelait autrefois Le Porte-drapeau. Sans *s* au plur.

PORTE-ÉPÉE. s. m. Morceau de cuir ou d'étoffe qu'on attache à la ceinture de la culotte, pour porter l'épée. Sans *s* au plur.

PORTE-ÉTENDARD. s. m. Celui qui porte l'étendard dans un corps de cavalerie. | Pièce de cuir attachée à la selle, pour appuyer le bout d'en bas de l'étendard. Sans *s* au plur.

PORTE-ÉTRIERS. s. m. pl. Courroies attachées sur le derrière des panneaux de la selle, et servant à trousser ou relever les étriers quand on a mis pied à terre, pour que le cheval ne se prenne pas les pieds dedans en chassant les mouches. On dit aussi *Trousse-étriers.*

PORTE-ÉTRIVIÈRES. s. m. pl. Anneaux de fer carrés placés aux deux côtés de la selle, le plus près de la pointe de l'arçon qu'il est possible, et dans lesquels passent les étrivières.

PORTEFAIX. s. m. Celui dont le métier est de porter des fardeaux.

PORTE-FER. s. m. Espèce d'étui placé sur le côté des selles de cavalerie, et destiné à contenir un fer de cheval tout préparé. Sans *s* au plur.

PORTEFEUILLE. s. m. Carton plié en deux, et servant à renfermer des papiers, des dessins, etc. Il se fait aussi des portefeuilles de maroquin, d'étoffe, etc. Prend le signe du pluriel. | Le titre, les fonctions de ministre. | *Ministre à portefeuille*, Celui qui a un département. | Se dit en parlant Des effets publics ou commerciaux, par opposition aux biens-fonds. | Se dit en parlant Des ouvrages manuscrits, à la différence de ceux qui sont publiés. | Une collection de dessins ou d'estampes renfermée dans un ou plusieurs portefeuilles.

PORTE-HACHE. s. m. L'étui d'une hache de sapeur ou de cavalier. Sans *s* au plur.

PORTE-MALHEUR. s. m. Ce à quoi une crainte superstitieuse fait attacher des idées funestes, et qu'elle fait regarder comme un présage de revers, d'accident. Sans *s* au plur.

PORTEMANTEAU. s. m. Officier dont la charge était de porter le manteau du roi, ou des princes de la famille royale, quand ils sortaient. | Sorte de valise qui est de cuir ou d'étoffe. | Morceau de bois attaché à la muraille, et où l'on suspend des habits.

PORTE-MONTRE. s. m. Coussinet plat et enjolivé, contre lequel on suspend une montre. | Petit meuble de bois ou de métal, en forme de pendule, où l'on peut placer une montre de manière que le cadran seul paraisse. Sans *s* au plur. | PORTE-MONTRES, avec un *s*, se dit, chez les Horlogers, D'une petite armoire vitrée où ils exposent des montres.

PORTE-MORS. s. m. Se dit Des parties latérales de la bride qui s'étendent de la têtière au mors, qu'elles soutiennent.

PORTE-MOUCHETTES. s. m. Plateau de métal où l'on met les mouchettes.

PORTE-MOUSQUETON. s. m. Espèce de crochet ou d'agrafe qui est au bas de la bandoulière d'un cavalier, et qui l'aide à porter son mousqueton. Sans *s* au plur. | Se dit De petites agrafes faites de la même manière, qui sont aux chaînes et aux cordons de montre, et où sont suspendues la clef et les breloques.

PORTE-PAGE. s. m. Papier plié en plusieurs doubles, sur lequel on met une page de composition, après l'avoir liée avec un double tour de ficelle. Sans *s* au plur.

PORTE-PIERRE. s. m. Instrument de chirurgie fait en forme de portecrayon, qui sert à porter la pierre infernale. Sans *s* au plur.

PORTE-RESPECT. s. m. Arme qu'on porte pour sa défense, et qui impose. Marque extérieure de dignité. | Personne grave et sérieuse dont la présence impose, et oblige à une certaine retenue. Fam. et sans *s* au plur.

PORTE-TAPISSERIE. s. m. Châssis de bois qu'on élève au haut d'une porte, et sur lequel la tapisserie s'étend pour tenir lieu de portière. Sans *s* au plur.

PORTE-TRAIT. s. m. Courroie pliée en deux, qui sert à soutenir les traits des chevaux attelés.

PORTE-VENT. s. m. Tuyau de bois qui porte le vent des soufflets dans le sommier de l'orgue. Sans *s* au plur.

PORTE-VERGE. s. m. Bedeau qui porte une baguette ou une verge devant le curé, devant les marguilliers. Sans *s* au plur.

PORTE-VIS. s. m. Pièce de métal sur laquelle porte la tête des vis qui servent à fixer la platine d'un fusil, d'un pistolet, etc.; n. autr. *Contre-platine.*

PORTE-VOIX. s. m. Sorte d'instrument en forme de trompette, pour porter la voix au loin.

PORTEUR, EUSE. s. Celui, celle dont le métier ordinaire est de porter qq. fardeau | Un de ces hommes par qui l'on se fait porter dans une chaise. | *Porteur, porteuse d'eau,* Celui, celle qui porte de l'eau dans les rues, dans les maisons. | Homme chargé de rendre une lettre. | *Un billet au porteur,* Un billet sur lequel, sans désigner personne en particulier, on promet de payer à celui qui en sera le porteur. | *Porteur de paroles*, Celui qui est chargé de faire une proposition de la part d'un autre. | Le cheval sur lequel est monté le postillon qui conduit une voiture à plusieurs chevaux. (—eû-ze.)

PORTIER, IÈRE. s. Celui, celle qui a le soin d'ouvrir, de fermer et de garder la

principale porte d'une maison. | Adj., *Le frère portier,* Le frère convers, qui a le soin d'ouvrir et de fermer la porte. | *L'ordre de portier,* Le moindre des quatre ordres mineurs. (Por-tié.)

PORTIÈRE. s. f. Ouverture du carrosse, de la voiture, par où l'on monte et l'on descend. | L'espèce de porte qui sert à fermer cette ouverture. | Espèce de rideau qu'on met devant une porte, pour empêcher le vent, ou par ornement.

PORTIÈRE. s. f. *Vache portière, brebis portière,* Vache, brebis qui est en âge de porter des petits, ou qui en a déja porté.

PORTION. s. f. (*Portio.*) Partie d'un tout divisé, ou considéré comme tel. | *Portion virile,* Celle qui revient à chaque héritier dans une succession également partagée. | Certaine quantité de pain, de viande, etc., qu'on donne, dans les repas, à chacun en particulier. (Por-sion.)

PORTIONCULE. s. f. (*Portiuncula.*) Petite portion. Peu usité. (Por-si-on-cu-le [e m.].)

PORTIQUE. s. m. (*Porticus.*) Galerie ouverte, dont la voûte ou le plafond est soutenu par des colonnes, par des arcades. | L'école, la doctrine du philosophe Zénon. (Por-tic-e.)

PORTOR. s. m. Sorte de marbre noir, marqué de grandes veines jaunes qui imitent l'or.

PORTRAIRE. v. a. Tirer la ressemblance, la figure d'une personne au naturel, avec le pinceau, le crayon, etc. (Vi.) (Por-trè-re.)

PORTRAIT. s. m. Image, ressemblance d'une personne, faite avec le pinceau, le burin, le ciseau, etc. | La description qu'on fait de l'extérieur ou du caractère d'une personne. | La description de toute sorte d'objets. (Por-trè.)

PORTRAITURE. s. f. Portrait. (Vi.) | *Livre de portraiture,* Livre qui enseigne à dessiner toutes les parties du corps humain. (Por-trè-tu-re.)

PORTULAN. s. m. Ancien livre qui contient le gisement et la description des ports de mer et des côtes, qui indique la direction des courants et des marées, etc.

POSAGE. s. m. Le travail et la dépense qu'il faut faire pour poser, pour mettre en place certains ouvrages. (Po-za-je.)

POSE. s. f. Action de poser une pierre, de la mettre en place dans une construction. | Certain nombre de soldats qu'on va mettre en faction. | *Caporal de pose,* Celui qui est chargé de poser et de relever les sentinelles. | Attitude, se dit Des pantomimes, des danseurs, et des personnes d'après lesquelles on peint, on sculpte, etc. (Po-ze.)

POSÉ, ÉE. adj. Rassis, grave. (Po-zé.)

POSÉMENT. adv. Doucement, modérément, sans se presser. (Po-zé-man.)

POSER. v. a. (*Positum.*) Placer, mettre sur qq. ch. | *Poser les armes*, Mettre les armes bas, se rendre. | Faire la paix ou une trêve. | Mettre dans le lieu, dans la situation convenable. | Mettre, fixer une pierre, une poutre, une colonne, une statue, etc., à la place qu'elle doit occuper. | *Poser à sec*, Construire sans mortier. *Poser à cru*, Élever sans fondation une charpente, un pilier, un étai. | Établir. | *Poser une question*, La fixer, la préciser. | Se dit, vulg., Des chiffres qu'on met au-dessous de chaque colonne d'unités, de dizaines, de centaines, etc., dans l'opération de l'addition. | Attaquer un son avec fermeté et sûreté. | V. n. Être posé, appuyé sur qq. ch. | Prendre une certaine attitude pour se faire dessiner, pour se faire peindre. — Pour produire de l'effet. | *Cela posé, il s'ensuit*, Cela étant accordé, étant supposé, il s'ensuit. (Po-zé.)

POSEUR. s. m. Celui qui, dans un bâtiment, pose les pierres ou en dirige la pose. | *Poseur de sonnettes,* Celui qui pose des sonnettes. (Po-zeur.)

POSITIF, IVE. adj. (*Positivus.*) Certain, constant, assuré. | *Un esprit positif,* Qui aime l'exactitude, qui recherche en tout la certitude et la justesse. | Se dit par opposition à Négatif. | *Le droit positif humain*, Ce qui est établi par les lois et par les coutumes des hommes. — *Droit positif,* Discipline de l'Église, lois ecclésiasiques. (Po-zi-tif.)

POSITIF. s. m. Le premier degré dans les adjectifs et dans les adverbes qui admettent comparaison. Adj. *Le degré positif.*

POSITIF. s. m. Petit buffet d'orgues qui est au devant du grand orgue, et qui en est séparé.

POSITION. s. f. (*Positio.*) Lieu, point où une chose, une personne est placée; manière dont elle est placée, situation. | Se dit Des points de doctrine contenus dans les thèses. | L'assiette du cavalier, la manière dont il est placé à cheval. | Se dit Des différentes manières de poser ses pieds, l'un par rapport à l'autre. | Terrain choisi pour y placer un corps de troupes destiné à qq. opération militaire. | Situation. (Po-zi-sion.)

POSITIVEMENT. adv. D'une manière sûre, certaine. | Précisément. (Po-zi-ti-veman.)

POSPOLITE. s. f. Nom donné à la noblesse de Pologne, assemblée en corps d'armée.

POSSÉDER. v. a. (*Possidere.*) Avoir entre ses mains, en son pouvoir. | Se dit Des emplois, des honneurs, des bonnes qualités. | Fam., *Posséder qqn.*, L'avoir chez soi, jouir de sa présence. | *Posséder l'esprit de qqn.*, En être maître, le gouverner à son gré. | Savoir bien une chose, en avoir une parfaite connaissance. | *Posséder son sujet,* Le connaître à fond et de manière à le traiter dans toute son étendue. | Se dit Des passions, des sentiments qui maîtrisent l'âme, qui l'agitent et l'égarent. | Pron., Être maître de son esprit.

de ses passions, de ses mouvements. | POSSÉDÉ, subst., Homme dont le démon s'est emparé. (Po-sé-dé.)

POSSESSEUR. s. m. (*Possessor.*) Celui qui possède qq. bien, qq. héritage, etc. (Po-së-sëur.)

POSSESSIF. adj. m. (*Possessivus.*) *Pronom possessif*, *adjectif possessif*, Qui sert à marquer la possession de la chose dont on parle. (Po-së-sif.)

POSSESSION. s. f. (*Possessio.*) Jouissance, liberté, faculté actuelle de disposer ou de jouir d'un bien. | *Possession d'état*, Notoriété qui résulte d'une suite non interrompue d'actes faits par la même personne en une même qualité. | Se dit Des terres possédées par un État ou par un particulier. | Absol., La jouissance de certains plaisirs, de certaines choses qu'on a recherchées avec ardeur. | *Être en possession de faire qq. ch.*, En avoir la liberté, en avoir l'habitude. | L'état d'un homme qu'on dit possédé par le démon. (Po-së-sion.)

POSSESSOIRE. s. m. (*Possessorius.*) La possession d'un bien immobilier. | Adj. fém. *Action possessoire*, Celle par laquelle on tend à être maintenu ou réintégré dans la possession. (Po-së-soua-re.)

POSSIBILITÉ. s. f. (*Possibilitas.*) Qualité de ce qui est possible. (Po-si-bi-li-té.)

POSSIBLE. adj. des 2 g. (*Possibilis.*) Qui peut être, ou qui peut se faire. | Subst. m. *Les bornes du possible*. Fam. (Po-si-ble.)

POSTCOMMUNION. s. f. (*Post*, *communio.*) Oraison que le prêtre dit à la messe, immédiatement après la prière appelée Communion. (Post-co-mu-nion.)

POSTDATE. s. f. Date fausse et postérieure à la vraie date d'un acte, d'une lettre, etc.

POSTDATER. v. a. Dater une lettre, un acte, d'un temps postérieur à celui où la lettre a été écrite, où l'acte a été fait.

POSTE. s. f. (*Positus.*) Établissement de chevaux, placé de distance en distance, pour le service des personnes qui veulent voyager avec célérité. | La manière de voyager avec des chevaux de poste. | Fam., *Courir la poste*, Marcher trop précipitamment, lire ou écrire trop vite, etc. | La maison où sont les chevaux qu'on va prendre pour courir la poste. | Une mesure de chemin fixée communément à deux lieues. | *Poste royale*, Poste qui se paye double à l'entrée et à la sortie de certaines villes principales, et des lieux où est la cour. | L'exercice qu'on fait en courant la poste à cheval. | Établissement formé et dirigé par le gouvernement pour le transport des lettres d'un pays, d'un lieu à un autre. | Le courrier qui porte les lettres. | *Petite poste*, Celle qui porte les lettres dans la ville et dans la banlieue. | La maison, le bureau où l'on porte les lettres qui doivent être envoyées, et où sont distribuées celles qui arrivent. | À POSTE. loc. adv. À certains termes différents dont on est convenu. (Vi.) | À SA POSTE. loc. adv. À sa disposition, à sa convenance. (Vi.)

POSTE. s. f. Se dit De certains petites balles de plomb dont on charge un fusil, un pistolet, etc.

POSTE. s. f. T. d'archit. *V.* POSTES.

POSTE. s. m. (*Positus.*) Lieu où un soldat, un officier est placé par son chef; lieu où l'on a placé des troupes, ou qui est propre à en recevoir, pour une opération militaire. | Un corps de garde. | Les soldats placés ou destinés à être placés dans un poste. | Se dit De toute sorte d'emplois et de fonctions. | *Être à poste fixe dans un lieu*, Y être à demeure, y être sédentaire. | *Être à son poste*, Être où le devoir exige que l'on soit.

POSTER. v. a. Placer qqn. en qq. endroit. | Placer qqn. ou qq. corps dans un lieu, afin qu'il garde le poste où on l'a mis, ou qu'il observe ce qui se passe, ou qu'il puisse combattre avantageusement, etc.

POSTÉRIEUR, EURE. adj. (*Posterior.*) Qui suit, qui est après dans l'ordre des temps. | Qui est derrière. | POSTÉRIEUR. subst. Le derrière, les fesses. Fam.

POSTÉRIEUREMENT. adv. de temps. Après. (—re-man.)

POSTERIORI (À) T. lat. De ce qui suit, de ce qui est postérieur. *Raisonner à posteriori*, Prouver la vérité ou la fausseté d'une proposition d'après les conséquences vraies ou fausses qui en sortiraient nécessairement. (A-pos-té-ri-o-ri.)

POSTÉRIORITÉ. s. f. État d'une chose postérieure à une autre.

POSTÉRITÉ. s. f. coll. (*Posteritas.*) Suite de ceux qui descendent d'une même origine. | Tous ceux qui viendront ou qui sont venus après une certaine époque.

POSTES. s. f. plur. Ornement d'architecture, de peu de relief, qu'on place ordin. sur les plinthes, et qui est une sorte d'enroulements courants. (Pos-te.)

POSTFACE. s. f. (*Post*, *facere.*) Avertissement placé à la fin d'un livre. (Post-fa-se.)

POSTHUME. adj. des 2 g. et subst. (*Posthumus.*) Qui est né après la mort de son père. | Adj. Se dit D'un ouvrage qui paraît, pour la première fois, après la mort de l'auteur. (Pos-tu-me.)

POSTICHE. adj. des 2 g. (*Posticus.*) Fait et ajouté après coup. | *Des dents postiches*, De fausses dents. | Qui ne convient point au lieu où il est placé. | Se dit D'un homme qui tient momentanément la place d'un autre.

POSTILLON. s. m. Homme attaché au service de la poste aux chevaux, pour conduire les voyageurs. | Celui qui monte sur un des chevaux de devant d'un attelage, qui mène les chevaux attelés à une voiture. | Au trictrac, Chacun des marqués qu'un joueur

fait par delà la moitié du nombre de marqués convenu pour la partie. | (Il m.)

POSTSCÉNIUM. s. m. T. lat. La partie du théâtre des anciens qui était située derrière la scène, et où les acteurs attendaient l'instant de paraître. (Post-sé-ni-o-me.)

POST-SCRIPTUM. s. m. Mot lat. Ce qu'on ajoute à une lettre après la signature, et qu'on marque ordin. par ces deux lettres, *P. S.* (Post-scrip-to-me.)

POSTULANT, ANTE. s. Celui, celle qui demande, qui recherche avec beaucoup d'instance. | Celui ou celle qui demande à être admis dans une maison religieuse. | S. et adj. Se disait Des avocats et des procureurs qui s'adonnaient à l'exercice de leur état; — Des procureurs, des avocats, et même des praticiens sans titres, qui plaidaient dans les justices inférieures.

POSTULATION. s. f. (*Postulatio.*) Action de postuler, d'occuper pour une partie, devant un tribunal. | Se dit Lorsqu'un chapitre voulant promouvoir à qq. dignité un prélat à l'élection duquel il y a un empêchement canonique, ceux qui ont droit d'élire s'adressent au supérieur ecclésiastique, afin qu'il accorde une dispense. (—la-sion.)

POSTULER. v. a. (*Postulare.*) Demander avec instance, insister pour obtenir qq. ch. | V. n. Se dit D'un avoué qui occupe pour une partie, et qui fait tous les actes de procédure nécessaires à l'instruction de l'affaire.

POSTURE. s. f. (*Positura.*) État, situation où se tient le corps; manière dont on tient son corps, sa tête, ses bras, ses jambes, etc. | *Danses de postures*, Celles où les danseurs affectent certaines postures bizarres. | L'état où est qqn. par rapport à sa fortune.

POT. s. m. (*Potare.*) Vase de terre ou de métal servant à divers usages. | Suivi de la prép. *à*, exprime la destination du vase; et suivi de la prép. *de*, il en exprime l'usage actuel. | *Pot de chambre*, Vase dont on se sert pour les besoins naturels. | Mesure qui contient deux pintes. | Le pot, la marmite où l'on met bouillir la viande. | *Cuiller à pot*, Grande cuiller de bois ou de métal qui sert à prendre du bouillon dans le pot. | *Pot-au-feu*, La quantité de viande destinée à être mise dans le pot. | *Pot pourri*, Différentes sortes de viandes assaisonnées et cuites ensemble avec diverses sortes de légumes. — Diverses sortes de fleurs et d'herbes odoriférantes mêlées ensemble dans un vase. — Morceau de musique, composé de différents airs connus. — Chanson dont les couplets sont sur différents airs. — Fam., Livre ou autre ouvrage d'esprit, composé de divers morceaux assemblés sans ordre, et le plus souvent sans choix. | *Tourner autour du pot*, User de détours inutiles, au lieu d'aller au fait. | *Découvrir le pot aux roses*, Découvrir le fin, le mystère de qq. affaire secrète. | *Sœurs du pot*, Filles qui vivent en communauté, et qui soignent les malades. | *Pot-de-vin*, Ce qui se donne par manière de présent au delà du prix qui a été convenu pour un marché. | *Pot à feu*, Pièce de feu d'artillerie, faite en forme de pot, et remplie de fusées. — Pot de fer rempli d'artifices, et dont on se sert dans les siéges. Gros lampion, falot. | Casque, habillement de tête d'un homme de guerre. (Vi.) (Pô.)

POTABLE. adj. des 2 g. (*Potabilis.*) Qui se peut boire, qu'on peut boire sans répugnance. | *Or potable*, De l'or rendu liquide et qu'on peut boire.

POTAGE. s. m. (*Potare.*) Aliment fait de bouillon et de tranches de pain, ou de qq. autre substance alimentaire. | Pour tout potage. loc. adv. et fig. Pour toute chose. (Po-ta-je.)

POTAGER. s. m. Jardin destiné pour y cultiver toutes sortes d'herbages, de légumes et de fruits. | Sorte de foyer élevé, qui est pratiqué dans une cuisine pour y dresser les potages, et pour faire les ragoûts. | Pot de terre ou d'étain dans lequel on porte à dîner à certains ouvriers. (Po-ta-je.)

POTAGER, ÈRE. adj. *Jardin potager*, Jardin destiné à la culture des légumes. *Herbes, plantes, racines potagères*, Herbes, etc., dont on se sert pour le potage; celles que l'on cultive dans un potager.

POTASSE. s. f. (*Potasche*, all.) Matière solide, blanche, très-caustique, qui n'est que l'oxide de potassium ordin. uni à l'eau, et que les chimistes emploient comme réactif. | Substance alcaline qui résulte du mélange de carbonate de potasse, de sulfate de potasse, et de chlorure de potassium, et que l'on extrait, par lixiviation et évaporation, des cendres de bois ou de plantes non marines. (Po-ta-se.)

POTASSIUM. s. m. Substance métallique qui est la base de la potasse pure. (Po-ta-si-o-me.)

POTE. adj. f. *Main pote*, Main grosse ou enflée, et dont on ne saurait s'aider qu'à malaisément. Fam.

POTEAU. s. m. (*Postellum*, b. l.) Pièce de bois de charpente, posée debout. | *Poteau cornier*, Celui qui est à l'encoignure de deux pans de bois. | Grosse et longue pièce de bois posée droit en terre, et servant à divers usages. (Po-tô.)

POTÉE. s. f. Ce qui est contenu dans un pot. | *Une potée d'enfants*, Un grand nombre d'enfants.

POTÉE. s. f. Oxyde d'étain; étain calciné qui sert à polir. | *Potée d'émeri*, La poudre qui se trouve sur les meules qui ont servi pour tailler les pierreries. | Composition préparée avec de l'argile, de la fiente de

cheval et de la bourre, qui sert à former un moule.

POTELÉ, ÉE. adj. Gras et plein. Se dit De la charnure des enfants et des jeunes personnes.

POTELET. s. m. Se dit De petits poteaux qui servent principalement à garnir des pans de bois. (Po-te-lë.)

POTENCE. s. f. Assemblage de trois pièces de bois ou de fer, dont une est posée verticalement, une autre est mise dessus en travers, et la 3e est entée dans celle qui est verticale, et soutient l'extrémité de celle qui est en travers. | Le gibet, l'instrument servant au supplice de ceux que l'on pend. | Le supplice même. | T. de man., Le morceau de bois où pend la bague. | Mesure qui sert à juger de la hauteur, de la taille des hommes et des chevaux. | Sorte de béquille ou de bâton en forme de T, dont un homme faible ou estropié se sert pour marcher, en le mettant sous son aisselle, et s'appuyant dessus. | *Table en potence*, Table longue, vers l'un des bouts de laquelle il y en a une autre qui est en travers. (Po-tan-se.)

POTENTAT. s. m. (*Potentatus.*) Celui qui a la puissance souveraine dans un grand État. (Po-tan-ta.)

POTENTIEL, ELLE. adj. (*Potentia.*) Se dit Des remèdes qui, quoique très-énergiques, n'agissent que qq. temps après leur application. | *Particule potentielle*, Nom que l'on donne dans la gramm. grecque à la particule ἄν, parce qu'elle indique que l'action du verbe auquel on la joint est considérée comme possible, douteuse. (Po-tan-si-él; ë-le.)

POTERIE. s. f. Toute sorte de vaisselle de terre ou d'étain. | Se dit De ces espèces de pots qu'on emploie qqf. dans la construction des voûtes et des planchers, etc. | Une chausse d'aisance ou une descente faite avec des tuyaux de terre cuite ajustés bout à bout.

POTERNE. s. f. (*Posterna*, b. l.) Fausse porte, galerie souterraine, ménagée pour faire des sorties secrètes, et qui communique de l'intérieur d'une place ou d'un ouvrage, dans le fossé de cette place ou de cet ouvrage. (Po-tér-ne.)

POTIER. s. m. Celui qui fait, qui vend des pots et de la vaisselle de terre. | *Potier d'étain*, Celui qui fait, qui vend toute sorte de vaisselle d'étain. (Po-tié.)

POTIN. s. m. Mélange de cuivre jaune et de qqs. parties de cuivre rouge. Sorte de cuivre formé des lavures que donne la fabrication du laiton, et auxquelles on mêle du plomb ou de l'étain. Le premier se nomme ordin. *Potin jaune*, et le second *Potin gris*.

POTION. s. f. (*Potio.*) Remède qui s'administre sous forme liquide, et qu'on ne boit ordin. qu'à petite dose. (Po-sion.)

POTIRON. s. m. Espèce de citrouille ronde.

POTRON-JAQUET ou POTRON-MINET. s. m. *Dès le potron-jaquet*, *dès le potron-minet*, Dès la pointe du jour. Pop. (—jac-ë; —mi-në [e m.].)

POU. s. m. Insecte parasite qui s'attache à plusieurs espèces d'animaux. | Se dit Des insectes de ce genre qui s'attachent au corps de l'homme, et qui se tiennent dans les cheveux, dans les vêtements, etc.

POUACRE. adj. des 2 g. et subst. Salope, vilain. Pop.

POUAH. Interj. fam. qui exprime le dégoût. (Poua.)

POUCE. s. m. (*Pollex.*) Le plus gros et le plus court des doigts de la main. | Fam., *Serrer les pouces à qqn.*, Le contraindre par des menaces à dire ce qu'on veut savoir de lui. | Fam., *Se mordre les pouces d'une chose*, S'en repentir. | Pop., *Jouer du pouce*, Compter de l'argent pour faire un payement. | *Mettre les pouces*, Se rendre, céder après une résistance plus ou moins longue. | Fam., *Manger, déjeûner sur le pouce*, À la hâte, sans prendre le temps de s'asseoir. | Mesure qui fait la 12e partie d'un pied de roi, et qui se divise en 12 lignes. (Pou-se.)

POUCIER. s. m. Morceau de fer-blanc, de corne, de cuivre ou d'autre matière, dont certains ouvriers se couvrent le pouce pour travailler. (Pou-sié.)

POU-DE-SOIE. s. m. Étoffe de soie, unie et sans lustre, dont le grain est gros comme celui du gros de Naples, et moins serré que celui du gros de Tours. Qqus. écrivent *Pout-de-soie*. (—souae.)

POUDING. s. m. (*Pouding*, angl.) Mets composé ordin. de mie de pain, de moelle de bœuf, de raisin de Corinthe et autres ingrédients.

POUDINGUE. s. m. (*Pouding*, angl.) Concrétion formée d'un mélange de petits cailloux, réunis ensemble par un ciment pierreux aussi dur que les cailloux mêmes. (Pou-ding-e.)

POUDRE. s. f. (*Pulvis.*) Poussière, petites particules de terre desséchée, qui s'élèvent en l'air à la moindre agitation, au moindre vent. | Fam., *Jeter de la poudre aux yeux* Imposer, éblouir par ses discours et par ses manières. | *Mettre en poudre*, Ruiner, détruire. | Se dit Des différents corps, des différentes substances solides qu'on a broyées ou pilées, et réduites en molécules très-petites. | Se dit De divers médicaments, simples ou composés, qui sont sous la forme de poudre. | Pop., *Prendre la poudre d'escampette*, S'évader, s'enfuir. | Pop., *Poudre de perlimpinpin*, Poudre sans efficacité que les charlatans débitent comme guérissant toute sorte de maux. | Ce qu'on met sur l'écriture pour la sécher, et pour empêcher qu'elle ne s'efface. | Se dit De l'amidon pulvérisé

dont on se sert pour les cheveux. | Mélange de salpêtre, de soufre et de charbon, qui s'enflamme aisément, et sert à charger les canons, les fusils, et autres armes à feu. | *Poudre fulminante.* On appelle ainsi Les poudres, autres que la poudre à canon, qui détonent par le frottement, par le choc ou par la chaleur. | *Il n'a pas inventé la poudre*, se dit D'un homme sans esprit.

POUDRER. v. a. Couvrir légèrement de poudre. | *Poudré à blanc*, Extrêmement poudré.

POUDRETTE. s. f. Matière fécale desséchée et mise en poudre, dont on se sert pour amender les terres. (Pou-drè-te)

POUDREUX, EUSE. adj. Couvert de poudre, de poussière. | *Pied poudreux*, Vagabond, homme de rien.—Soldat qui déserte de régiment en régiment. (Pou-dreû; ze.)

POUDRIER. s. m. Celui qui fait de la poudre à canon. Peu usité. (Pou-drié.)

POUDRIER. s. m. Petite boite de métal ou d'autre matière, percée en dessus de plusieurs petits trous, et qu'on emplit de poudre pour mettre sur l'écriture fraiche.

POUDRIÈRE. s. f. Lieu où l'on fabrique de la poudre à canon. | Magasin où l'on conserve de la poudre à canon. | L'ustensile où l'on met de la poudre à sécher l'écriture.

POUF. Le bruit sourd que fait un corps en tombant.

POUF. adj. invar. des 2 g. Se dit Des pierres qui, quand on les travaille, s'égrènent et tombent en poussière.

POUFFER. v. n. Fam., *Pouffer de rire*, Éclater de rire involontairement. (Pou-fé.)

POUILLÉ. s. m. L'état et le dénombrement de tous les bénéfices qui sont dans une étendue de pays déterminée. (Pou-llé [ll m.].)

POUILLER. v. a. Dire des pouilles à qqn. (Pou-llé [ll m.].)

POUILLES. s. f. pl. Reproches vifs et éclatants, mêlés d'injures. Fam. (Pou-lle [ll m.].)

POUILLEUX, EUSE. adj. et subst. Qui est sujet aux poux. | Subst. masc. Homme de condition basse et misérable. (Pou-lleû; ze.)

POULAILLER. s. m. Abri construit pour les poules, lieu où les poules se retirent la nuit, où elles pondent, où on les fait couver. (Pou-la-llé [ll m.].)

POULAILLER. s. m. Celui qui fait métier de vendre de la volaille. | Petite messagerie conduite par les coquetiers ou marchands d'œufs. | Mauvaise et vieille voiture.

POULAIN. s. m. (*Pullus.*) Nom qu'on donne au cheval depuis sa naissance jusqu'à trois ans. (Pou-lin.)

POULAIN. s. m. Nom vulgaire d'une tumeur des glandes inguinales, qui est ordin. causée par le virus vénérien, et qui s'appelle, en t. de méd. *Bubon*.

POULAINE. s. f. Assemblage de plusieurs pièces de bois formant une portion de cercle terminée en pointe, et faisant partie de l'avant d'un vaisseau. | *Souliers à la poulaine*, Chaussure à longue pointe recourbée, qui a été fort à la mode en France. (Pou-lè-ne.)

POULAN. s. m. Ce que celui qui donne les cartes met au jeu de plus que les autres.

POULARDE. s. f. Jeune poule engraissée.

POULE. s. f. (*Pullus.*) Oiseau domestique, la femelle du coq. | Se dit Des femelles de plusieurs especes de volatiles. | Fam., *C'est une poule mouillée*, Homme qui manque de résolution et de courage. *Poule laitée*, Homme faible et sans vigueur. | *Peau de poule*, Peau qui n'est pas lisse, et qui a des élevures pareilles à celles qui sont sur la peau d'une poule plumée. | Fam., *Cela fait venir la peau de poule, la chair de poule*, Cela fait frissonner. | Chacune des pièces du jeu qui servent à enfermer le renard. | La quantité d'argent ou de jetons qui résulte de la mise de chacun des joueurs, et qui appartient à celui qui gagne le coup.

POULET. s. m. Le petit d'une poule. | *Poulet de grain*, Petit poulet qui est nourri avec du grain. | T. de caresse qu'on emploie en parlant à des enfants. Fém., *Poulette.* | Billet de galanterie. (Pou-lé.)

POULETTE. s. f. Jeune poule. | Fam., Une jeune fille. (Pou-lè-te.)

POULEVRIN. s. m. (*Pulvis.*) Poudre fine pour amorcer le canon. | La Poire qui contient cette poudre. *V.* PULVERIN.

POULICHE. s. f. Se dit Des jeunes cavales jusqu'à trois ans. Autrefois on disait *Poulaine* ou *Pouline*.

POULIE. s. f. (*Pull*, angl.) Machine en forme de roue, dont la circonférence est creusée en demi-cercle, et sur laquelle passe une corde pour élever ou pour descendre des fardeaux.

POULIN, INE. s. *V.* POULAIN et POULICHE.

POULINER. v. n. Se dit D'une cavale qui met bas.

POULINIÈRE. adj. *Jument poulinière*, Cavale particulièrement destinée à produire des poulins.

POULIOT. s. m. Plante aromatique du genre des Menthes. (Pou-li-ô.)

POULPE. s. f. T. did. *V.* PULPE.

POULPE. s. m. (*Pulpa.*) Animal marin de la classe des Mollusques.

POULS. s. m. (*Pulsus.*) Mouvement des artères qui se fait sentir en plusieurs endroits du corps, et particulièrement vers le poignet. | Fam., *Le pouls lui bat*, se dit D'un homme qui a peur. | Fam., *Tâter le pouls à qqn.*, Le pressentir sur qq. ch. (Pou.)

POUMON. s. m. (*Pulmo.*) Viscère renfermé dans l'intérieur de la poitrine, et qui est le principal organe de la respiration.

Chacune des deux parties qui forment cet organe, et qui sont séparées l'une de l'autre par le médiastin et par le cœur. | *Il a de bons poumons*, La voix forte.

POUPARD. s. m. Enfant au maillot. Fam. | Espèce de poupée qui représente un enfant. (Pou-par.)

POUPART. s. m. Crustacé du genre des Crabes, dont la chair est estimée. (Pou-par.)

POUPE. s. f. (*Puppis.*) La partie de l'arrière d'un navire. | Fam., *Avoir le vent en poupe*, Être secondé et favorisé par les circonstances.

POUPÉE. s. f. (*Pupa.*) Petite figure humaine faite de bois, de carton, de cire, etc., pour servir de jouet aux enfants. | Fam., Petite personne fort parée, fort ajustée. | La petite figure qui sert de but, dans les lieux où l'on s'exerce à tirer au pistolet. | Le paquet d'étoupe ou de filasse dont on garnit le fuseau. | Certaine manière d'entrer.

POUPIN, INE. adj. et subst. Qui a une toillette affectée. | Fam.

POUPON. s. m. Jeune enfant qui a le visage plein et potelé.

POUPONNE. s. f. Jeune fille qui a le visage plein et potelé. | Se dit, fam., En signe d'amitié. (Pou-po-ne.)

POUR. Prép. (*Pro*) Qui sert à marquer Le motif, ou la cause finale, ou la destination. | En considération de, à cause de. | Fam., *Pour Dieu*, Pour l'amour de Dieu, au nom de Dieu. | Moyennant un certain prix, en échange de. | Eu égard à, par rapport à. | Précédé des mots *Assez* et *Trop*, s'emploie dans les phrases qui expriment la suffisance ou l'excès. | En la place de, au lieu de. | Comme, de même que, en qualité de. | Au nom de, en faveur de, pour la défense de. | Envers, à l'égard de. | Contre. | Marque Le rapport entre une chose qui affecte en bien ou en mal, et la personne qui en est ou qui en doit être affectée. | Pour, précédé et suivi du même mot, marque: 1° Comparaison. 2° Action réciproque. *Rendre amour pour amour.* 3° Correspondance exacte entre deux choses. *Traduire mot pour mot.* | Joint à une expression qui marque le temps, signifie Pendant. | Indique L'époque à laquelle une chose s'est faite ou se fera. | Au commencement d'une phrase, signifie qqf. Quant à. | Joint avec l'infinitif des verbes, signifie souvent Afin de, en vue de, dans le dessein de. | Quoique, bien que. | De quoi. | Joint avec le passé de l'infinitif des verbes, signifie qqf. À cause que. | Suivi de *Que*, se construit avec le subj., et signifie Afin que. | Suivi de *Que*, s'emploie dans certaines phrases avec les adv. *Assez* et *Trop*. | Suivi de *Que*, a aussi le sens de Qq., adv. (Vi.) | Subst., Soutenir le pour et le contre. | Pour peu que. loc. conj. Si peu que. | Pour lors. loc. adv. Alors.

POURBOIRE. s. m. Petite libéralité en signe de satisfaction. Fam. (Pour-boua-re.)

POURCEAU. s. m. (*Porcellus.*) Porc, cochon. | *Pourceau de mer.* Nom vulgaire d'une espèce de dauphin appelé *Marsouin*. (Pour-sô.)

POURCHASSER. v. a. Poursuivre, rechercher avec obstination, avec ardeur. Fam. (Pour-cha-sé.)

POURFENDEUR. s. m. Celui qui pourfend. *Un grand pourfendeur de géants*, un fanfaron, un faux brave. Fam. (Pour-fandeur.)

POURFENDRE. v. a. Fendre un homme de haut en bas d'un coup de sabre, de cimeterre. Fam. (Pour-fan-dre.)

POURIR. v. n. et a. *V.* Pourrir.

POURISSAGE. s. m. *V.* Pourrissage.

POURISSOIR. s. m. *V.* Pourrissoir.

POURITURE. s. m. *V.* Pourriture.

POURPARLER. s. m. Conférence, abouchement entre deux ou plusieurs personnes.

POURPIER. s. m. Plante potagère à feuilles épaisses et à tige couchée. (Pour-pié.)

POURPOINT. s. m. La partie de l'ancien habillement français qui couvrait le corps depuis le cou jusque vers la ceinture. (Pour-pouin.)

POURPRE. s. m. (*Purpura.*) Rouge foncé qui tire sur le violet. | Une des couleurs du blason; se marque, en gravure, par des traits diagonaux, allant de l'angle gauche du chef à l'angle droit de la base. | Fém. Cette teinture précieuse qui se tirait autrefois d'un certain coquillage testacé, nommé *Pourpre*. | L'étoffe teinte en pourpre qui était en usage parmi les anciens. | La dignité souveraine. | Se dit Des premières magistratures de l'ancienne Rome, et de La dignité des cardinaux.

POURPRE. s. m. Maladie grave, qui se manifeste au dehors par de petites taches rouges qui viennent sur la peau.

POURPRÉ, ÉE. adj. De couleur de pourpre. | *Fièvre pourprée*, Fièvre qui est accompagnée de pourpre.

POURPRIS. s. m. (*Proprius.*) Enceinte, enclos; ce qui enferme un lieu, un espace. (Vi.) (Pour-pri.)

POURQUOI. conj. Pour quelle chose, pour laquelle chose. | Fam., *Demandez-moi pourquoi*, Je ne sais pas pourquoi. | Adv. d'interrogation, Par quelle raison? | *Le pourquoi et le comment.* Fam. (Pour-coua.)

POURRIR. v. n. (*Putrere.*) S'altérer, se gâter, se corrompre. | *Faire pourrir un homme en prison*, L'y tenir longtemps. | V. a. Altérer, gâter, corrompre. | Fam., *Un temps pourri*, Un temps humide et malsain. | Pourri, subst. *Cela sent le pourri.* (Pou-rir.)

POURRISSAGE. s. m. Opération qui consiste à faire macérer les chiffons dans l'eau, pour faciliter leur trituration. (Pou-ri-sa-je.)

POURRISSOIR. s. m. Le lieu où l'on fait

pourrir et fermenter les chiffons. (Pou-ri-souar.)

POURRITURE. s. f. Corruption, état de ce qui est pourri. | *Pourriture d'hôpital*, Espèce de gangrène qui survient qqf. aux plaies et aux ulcères des malades qu'on traite dans les hôpitaux. (Pou-ri-tu-re.)

POURSUITE. s. f. Action de celui qui court après qqn. pour l'atteindre, pour le prendre. | Les soins qu'on prend, les diligences qu'on fait pour obtenir qq. ch. | Les démarches, les procédures qu'on fait pour obtenir le payement d'une créance, le redressement d'un grief, etc.

POURSUIVANT. s. m. Celui qui brigue pour obtenir qq. ch. | *Poursuivant d'armes*, Gentilhomme qui s'attachait aux hérauts d'armes, et qui aspirait à leur charge. | T. de procéd., Celui qui exerce des poursuites. Adj., *Créancier poursuivant.* | Celui qui recherche une femme en mariage, qui prétend à sa main.

POURSUIVRE. v. a. Suivre qqn. avec vitesse dans le dessein de l'atteindre, de le prendre. | On le dit aussi Des animaux. | Persécuter, tourmenter, obséder, troubler. | Employer ses soins, faire ses diligences pour obtenir qq. ch. | *Poursuivre une fille en mariage*, La rechercher en mariage. (Vi.) | Continuer ce qu'on a commencé. | Agir contre qqn. par les voies de la justice. | *Poursuivre un procès*, Faire toutes les procédures, toutes les diligences nécessaires pour faire juger un procès.

POURTANT. adv. Néanmoins, cependant.

POURTOUR. s. m. Le tour, le circuit de certains objets.

POURVOI. s. m. Action par laquelle on attaque devant la cour de cassation un jugement rendu en dernier ressort, pour défaut de forme ou pour infraction à la loi. | Le recours à d'autres tribunaux, à d'autres autorités. (Pour-voua.)

POURVOIR. v. n. (*Providere.*) (Se conj. c. *Voir*, excepté au prétérit défini de l'indicatif, *Je pourvus, il pourvut, nous pourvûmes, vous pourvûtes, ils pourvurent;* au futur, *Je pourvoirai*; au condit. présent, *Je pourvoirais;* à l'imparfait du subj., *Que je pourvusse.*) Donner ordre à qq. ch.; fournir ce qui est nécessaire, suppléer à ce qui manque, etc. | *Pourvoir à un bénéfice*, Le conférer, y nommer. | V. a., en parlant De bénéfices, d'emplois, a pour régime la personne à qui le bénéfice, l'office, l'emploi est conféré. | Munir, garnir. | Orner, douer. | Établir par un mariage, par qq. emploi. | Pron., Intenter action devant un juge, recourir à un tribunal, à une autorité. (Pour-vouar.)

POURVOIRIE. s. f. Lieu où se gardent les provisions que les pourvoyeurs sont chargés de fournir. (Pour-voua-rie.)

POURVOYEUR. s. m. Celui qui est chargé de fournir à qqn., à qq. maison, la viande, la volaille, le gibier et le poisson. (Pour-voua-ieur.)

POURVU. Conj. conditionnelle qui est toujours suivie médiatement ou immédiatement de *Que*. En cas, à condition.

POUSSE. s. f. Les jets, les petites branches que les arbres, les arbrisseaux poussent au printemps et au mois d'août. (Pou-se.)

POUSSE. s. f. Maladie des chevaux, qui se manifeste par la gêne de la respiration et par l'irrégularité du mouvement des flancs.

POUSSE. s. f. T. collect. Ceux qui sont ordin. employés à mettre à exécution les contraintes par corps. (Vi. et pop.)

POUSSE-CUL. s. m. Se dit De certains agents subalternes qui aident à mener les gens en prison. (Vi. et pop.) (—cu [c m.])

POUSSÉE. s. f. Action de pousser, effet de ce qui pousse. | Pop., *Donner la poussée à qqn.*, Poursuivre vivement qqn., lui faire grand'peur. (Pou-sée.)

POUSSE-PIEDS. s. m. Nom vulgaire d'un genre de coquillage multivalve, n. autr. *Anatife*, parce qu'on a cru longtemps qu'il en pouvait naître des canards. (Pou-se-pié.)

POUSSER. v. a. (*Pulsare.*) Faire effort contre qqn. ou contre qq. chose, pour l'ôter de sa place. | *Pousser les ennemis*, Les faire reculer. | Faire avancer qqn. dans le monde, le faire monter en grade, lui faciliter les moyens de faire sa fortune. | *Pousser un écolier*, Lui faire faire des progrès. | *Pousser un cheval*, Le faire galoper à toute bride. | Pop., *Pousser son bidet*, Marcher rapidement vers la fortune. | Imprimer qq. mouvement à un corps, soit en le jetant, soit en le frappant. | *Pousser la voix*, Parler plus haut. (Vi.) | Former. | Porter plus loin, reculer. | Prolonger, étendre. | Porter, étendre. | Absol. et fam., *Poussez*, Allez toujours, continuez. | Attaquer, offenser, choquer, presser. | *Pousser qqn. à bout*, Le mettre en colère, à force d'abuser de sa patience.—Le réduire à ne pouvoir répondre. | Engager fortement, induire, inciter. | Se dit Des arbres et des plantes, dont les racines, les branches, les fleurs, etc., croissent, se développent. | V. n. Se dit De tout accroissement qui a lieu dans les arbres et dans les plantes. | Se dit De la barbe, des cheveux, du poil, des ongles, etc. | Se dit Des terres, des voûtes, etc. qui font effort, par leur poids, contre les constructions destinées à les soutenir. | Ce *tableau pousse au noir*, Ses couleurs noircissent. | V. n. Se dit Des chevaux qui battent des flancs, lorsqu'ils ont la respiration difficile. | *Vin poussé*, Vin gâté par une chaleur qui le fait fermenter hors de saison. (Pou-se.)

POUSSETTE. s. f. Jeu d'enfants, qui consiste à mettre deux épingles en croix l'une sur l'autre, chacun poussant la sienne à son tour; celle qui se trouve dessus gagne l'autre. (Pou-sé-te.)

POUSSIER. s. m. Le menu charbon, la poussière de charbon qui demeure au fond d'un bateau ou d'un sac de charbon. | La poussière de poudre à canon. | Se dit Des recoupes de pierre passées à la claie, qu'on mêle au plâtre pour carreler, afin d'empêcher que le plâtre ne bouffe. (Pou-sié.)

POUSSIÈRE. s. f. Terre réduite en poudre très-fine. | Poét., *Mordre la poussière*, Être tué dans un combat. | *Tirer qqn. de la poussière*, Le tirer d'un état bas et misérable. (Pou-siè-re.)

POUSSIF, IVE. adj. Qui a la pousse. Se dit Des chevaux. | Subst., *Gros poussif*, gros homme qui a qq. peine à respirer. Pop. (Pou-sif.)

POUSSIN. s. m. (*Pulcinus.*) Petit poulet nouvellement éclos. (Pou-sin.)

POUSSINIÈRE. s. f. Nom vulgaire de la constellation des Pléiades. (Pou-si-niè-re.)

POUSSOIR. s. m. Cylindre terminé par un bouton qu'on pousse pour faire sonner une montre à répétition. (Pou-souar.)

POUSSOLANE. s. m. *V.* POUZZOLANE.

POUT-DE-SOIE. s. m. *V.* POU-DE-SOIE.

POUTRE. s. f. (*Pultetrum*, b. l.) Grosse pièce de bois équarri, qui sert à soutenir les solives ou les planches d'un plancher, et qu'on emploie aussi dans la construction des ponts, des navires, etc.

POUTRELLE. s. f. Petite poutre. (Poutrè-le.)

POUVOIR. v. n. (*Pollere.*) (*Je puis* ou *je peux, tu peux, il peut; nous pouvons, ils peuvent. Je pouvais. Je pus, il put; nous pûmes, ils purent. J'ai pu. Je pourrai. Je pourrais. Que je puisse. Que je pusse. Que j'eusse pu. Pouvant.*) Avoir la faculté, être en état de. | Au trictrac, *Jan qui ne peut*, se dit Lorsqu'on bat une dame ou le coin à faux, ou Lorsqu'une dame ne peut pas être jouée. | *N'en pouvoir plus*, Être dans un accablement causé, soit par la vieillesse, soit par la maladie, soit par la fatigue, la faim, etc. | S'emploie au subj. par une manière de vœu, de souhait. *Puisse-t-il arriver bientôt!* | Marque la possibilité de qq. événement, de qq. dessein. | V. a. Avoir l'autorité, le crédit, le moyen, la faculté, etc., de faire. (Pou-vouar.)

POUVOIR. s. m. Faculté de faire. En ce sens, il ne se dit qu'au sing. | *Avoir une personne* ou *une chose en son pouvoir*, L'avoir en sa disposition. | *Avoir une chose en son pouvoir*, La posséder. | Droit, faculté d'agir pour un autre, en vertu de l'ordre, du mandement qu'on en a reçu. | L'acte par lequel on donne pouvoir d'agir, de faire, etc. | Puissance, autorité, droit de commander. | Se dit Des personnes mêmes qui sont investies du pouvoir, de l'autorité politique. | Crédit, empire, ascendant. Ne se dit qu'au sing. | Capacité de faire une chose. | Au plur., Le pouvoir de confesser donné à un prêtre par son évêque.

POUZZOLANE. s. f. (*Pozzolana*, it.) (Qqus. disent *Pozzolane.*) Terre volcanique rougeâtre, qu'on mêle avec de la chaux pour en faire un mortier qui se durcit dans l'eau. (Pou-zo-la-ne.)

PRAGMATIQUE. adj. f. (*Pragmatica.*) *Pragmatique sanction*, Un règlement fait en matière ecclésiastique. | Subst. et absol., *La pragmatique sanction*, L'ordonnance faite à l'assemblée de Bourges en 1438, par le roi Charles VII, pour recevoir ou modifier qqs. décrets du concile de Bâle. | Subst., se dit Des actes qui contiennent la disposition que fait le souverain concernant ses États et sa famille. (-tic-e.)

PRAIRIAL. s. m. Le 9e mois du calendrier républicain. (Prè-ri-al.)

PRAIRIE. s. f. (*Pratum.*) Étendue de terre qui produit de l'herbe, du foin. (Prè-rie.)

PRALINE. s. f. Amande qu'on fait rissoler dans du sucre.

PRALINER. v. a. Faire rissoler dans le sucre, à la manière des pralines.

PRAME. v. a. Sorte de navire de guerre à un seul pont, qui tire peu d'eau, et qui va à rames et à voiles.

PRATICABLE. adj. des 2 g. (*Practicus.*) Qui peut être pratiqué, qui peut être employé, dont on peut se servir. | *Ces chemins ne sont pas praticables*, Ils sont très-mauvais, on n'y passe qu'avec peine. | Subst. plur. *Praticables*, Les objets, tels que maisons, chemins, ponts, bancs, etc., qui, au lieu d'être peints sur une surface plane, sont figurés en bois, en toile et autres matières. *Cet homme n'est pas praticable*, Il n'est pas facile de vivre avec lui. Fam.

PRATICIEN. s. m. (*Practicus.*) Celui qui entend l'ordre et la manière de procéder en justice. | Celui qui a beaucoup d'expérience, qui s'est plus livré à la pratique de son art qu'à la théorie. | Adj. *Un médecin praticien.* | L'ouvrier qui, d'après un modèle, travaille le marbre, et met à point la statue que le maître achève ensuite. (Pra-ti-siin.)

PRATIQUE. s. f. (*Practica.*) L'application, l'usage des règles et des principes. | *Une pratique éclairée*, Une exécution dirigée par les principes. | Exécution de ce que l'on a conçu, projeté, imaginé. | En parlant De vertus, de devoirs, Exercice, accomplissement. | *Mettre en pratique*, Mettre en exécution des préceptes, des projets, des idées, etc. | Méthode, procédé, manière de faire certaines choses. | Usage, coutume, manière, façon d'agir reçue dans un pays, dans une classe particulière de personnes. | Expérience, habitude des choses | Routine. | Au plur., Certains exercices, certains actes extérieurs relatifs au culte. | Menées et intelligences secrètes avec des personnes d'un parti contraire. | La chalandise que toutes sortes de

marchands, d'artisans et d'ouvriers, ont pour le débit de leurs marchandises, pour ce qui concerne leur profession. | L'exercice et l'emploi que les avoués et les médecins ont dans leur profession. | Se dit Des personnes mêmes qui achètent habituellement chez un marchand, qui emploient habituellement un artisan, un médecin, etc. | Toute la clientèle de l'étude d'un avoué, de l'étude d'un notaire. On dit plus ordin. *Étude*. | La manière de procéder devant les tribunaux, et en général Tout ce qui est relatif aux actes que font les officiers de justice, notamment les avoués et les huissiers. | Liberté d'aborder et de débarquer. | Instrument d'acier ou de fer-blanc que les joueurs de marionnettes mettent dans leur bouche, pour changer le son de leur voix, quand ils font parler Polichinelle. (Pra-tic-e.)

PRATIQUE. adj. des 2 g. (*Practicus.*) Qui ne s'arrête pas à la simple spéculation, qui tend, qui conduit à l'action, qui agit. | Subst. Un pilote, un marin qui a appris à connaître un parage pour y avoir plusieurs fois navigué.

PRATIQUEMENT. adv. Dans la pratique. (Pra-tic-e-man.)

PRATIQUER. v. a. (*Practicus.*) Mettre en pratique. | En parlant De certaines professions, Exercer. | Fréquenter, hanter. | Solliciter, tâcher d'attirer et de gagner à son parti, suborner. | *Pratiquer des témoins*, Les suborner. | *Pratiquer des intelligences*, Se les ménager. | Trouver, procurer adroitement certaines petites commodités dans un bâtiment, en ménageant le terrain, la place. | *Pratiquer un trou*, Percer, faire un trou. | *Cet homme était pratiqué d'avance*, Il était aposté, instruit, suborné par qqn. (Pra-tic-é [c m.].)

PRÉ. s. m. (*Pratum.*) Terre où l'on recueille du foin, ou qui sert au pâturage. | Le lieu assigné pour un combat singulier.

PRÉADAMITES. s. pl. des 2 g. (*Præ*, *Adamus.*) Sectaires chrétiens qui prétendaient qu'avant Adam il avait existé d'autres hommes. (Pré-a-da-mi-te.)

PRÉALABLE. adj. des 2 g. Qui doit être dit, être fait, être examiné avant qu'on passe outre. | Subst. masc. *C'est un préalable nécessaire.* | *Demander la question préalable*, Demander qu'on décide s'il y a ou s'il n'y a pas lieu de délibérer sur une proposition qui vient d'être faite; Demander qu'on ne délibère pas sur cette proposition. | AU PRÉALABLE. loc. adv. Auparavant, avant toutes choses.

PRÉALABLEMENT. adv. Au préalable. (Pré-a-la-ble-man.)

PRÉAMBULE. s. m. (*Præambulus.*) Espèce d'exorde, d'avant-propos. | Se dit, fam., Des discours vagues, qui n'ont rien de déterminé, de précis, qui ne vont point au fait. (Pré-an-bu-le.)

PRÉAU. s. m. Petit pré. Cet espace découvert qui est au milieu du cloître des maisons religieuses, ou La cour d'une prison. (Pré-ô.)

PRÉBENDE. s. f. (*Præbenda.*) Revenu ecclésiastique, attaché, annexé ordin. à une chanoinie. | Le canonicat même. (Pré-ban-de.)

PRÉBENDÉ, ÉE. adj. Qui jouit d'une prébende. (Pré-ban-dé.)

PRÉBENDIER. s. m. Ecclésiastique qui, en certaines fonctions, sert au chœur au-dessous des chanoines. (Pré-ban-dié.)

PRÉCAIRE. adj. des 2 g. (*Precarius.*) Qui ne s'exerce que par une tolérance qui peut cesser, par emprunt, avec dépendance, avec incertitude. | Subst., se dit Des choses dont on ne jouit, dont on n'a l'usage que par une concession toujours révocable au gré de celui qui l'a faite. (Préc-è-re [c m.].)

PRÉCAIREMENT. adv. D'une manière précaire. (Préc-è-re-man [c m.].)

PRÉCAUTION. s. f. (*Præcautus.*) Ce qu'on fait par prévoyance, pour ne pas tomber en qq. inconvénient, pour éviter qq. mal. | Circonspection, ménagement, prudence. (Pré-cô-sion.)

PRÉCAUTIONNER. v. a. Prémunir qqn. par ses conseils contre qq. mal dont il est menacé. | Prendre ses précautions. | PRÉCAUTIONNÉ, ÉE. adj. Prudent, avisé. (Pré-cô-sio-né.)

PRÉCÉDEMMENT. adv. Auparavant, ci-devant. (Pré-sé-da-man.)

PRÉCÉDENT, ENTE. adj. (*Præcedens.*) Qui précède, qui est immédiatement avant. | PRÉCÉDENT. s. m. Un fait, un exemple antérieur qu'on invoque comme autorité. (Pré-sé-dan; an-te.)

PRÉCÉDER. v. a. (*Præcedere.*) Aller devant, marcher devant. | Tenir le premier rang, avoir le pas sur un autre. (Pré-sé-dé.)

PRÉCEINTE. s. m. (*Præcinctus.*) Se dit Des bordages peu élevés qui règnent tout autour d'un bâtiment, et qui en distinguent les étages. C'est ce qu'on nomme autr. *Lisse*. (Pré-sin-te.)

PRÉCEPTE. s. m. (*Præceptum.*) Règle, leçon, enseignement. | Commandement de Dieu, de l'Église. (Pré-sëp-te.)

PRÉCEPTEUR. s. m. (*Præceptor.*) Celui qui est chargé de l'instruction et de l'éducation d'un enfant, d'un jeune homme. | Se dit De tous ceux qui instruisent les autres. (Pré-sëp-teur.)

PRÉCEPTORAL, ALE. adj. Qui appartient au précepteur. (Pré-sëp-to-ral.)

PRÉCEPTORAT. s. m. État, fonction de précepteur. (Pré-sëp-to-ra.)

PRÉCESSION. s. f. (*Præcessum.*) *La précession des équinoxes*, Le mouvement rétrograde des points équinoxiaux. (Pré-sé-sion.)

PRÊCHE. s. m. Se dit Des sermons que les ministres de la religion protestante font

dans leurs temples. | Le lieu où les protestants s'assemblent pour l'exercice de leur religion. | Fam., *Aller au prêche*, *quitter le prêche*, Embrasser la religion protestante, ou la quitter.

PRÊCHER. v. a. (*Prædicare.*) Annoncer la parole de Dieu, instruire le peuple par des sermons. | *Prêcher l'avent*, etc., Prêcher dans une même église durant tout l'avent, etc. | Se dit Des personnes auxquelles on annonce la parole de Dieu. | *Prêcher d'exemple*, Pratiquer le premier tout ce que l'on conseille aux autres de faire. | Fam. *Prêcher dans le désert*, N'avoir pas d'auditeurs, ou n'être point écouté. | Publier, recommander, répandre, soit de vive voix, soit par écrit. | Fam., Remontrer, faire des remontrances. | Fam, Louer, vanter qq. action, qq. chose.

PRÊCHEUR. s. m. Prédicateur, celui qui prêche. Se dit par ironie. | On dit qqfs. *Prêcheuse* au fém. | *Prêcheurs*, ou, adj., *Frères prêcheurs*, Les religieux de l'ordre de Saint-Dominique.

PRÉCIEUSE. s. f. Femme qui est affectée dans son air, dans ses manières, et dans son langage. (Pré-si-eû-ze)

PRÉCIEUSEMENT. adv. Avec grand soin. | *Un tableau précieusement fait*, Un tableau dont la touche est très-soignée et très-recherchée. (Pré-sieû-ze-man.)

PRÉCIEUX, EUSE. adj. (*Pretiosus.*) Qui est de grand prix. | *Pierres précieuses*, Les diamants, les rubis, les topazes, etc. | Se dit D'un avantage considérable, et des choses dont on peut tirer une grande utilité, un grand profit. | Se dit De tout ce qui nous est cher, et dont nous faisons un cas particulier. | Se dit, par respect, Du corps et du sang de Notre-Seigneur, et des reliques des saints. | Affecté. | *Ce tableau est d'un fini précieux*, Ce tableau est peint avec un soin extrême. | Précieux, subst., *Le précieux de son style fatigue.* (Pré-si-eû; ze.)

PRÉCIOSITÉ. s. f. (*Pretiositas.*) Affectation dans les manières et dans le langage. (Pré-sio-zi-té.)

PRÉCIPICE. s. m. (*Præcipitium.*) Abîme, lieu très-profond, où l'on ne peut tomber sans péril de la vie. | Un grand malheur, une grande disgrâce, un grand danger. | (Pré-si-pi-se.)

PRÉCIPITAMMENT. adv. Avec précipitation, à la hâte. (Pré-si-pi-ta-man.)

PRÉCIPITANT. s. m. Ce qui opère la précipitation. (Pré-si-pi-tan.)

PRÉCIPITATION. s. f. (*Præcipitatio.*) Extrême vitesse, grande hâte. | Le trop d'empressement, la trop grande vivacité que l'on met, soit à former qq. dessein, soit à dire ou à faire qq. ch. | Action par laquelle une matière solide est séparée de son dissolvant, et se réunit au fond du vase. (Pré-si-pi-ta-sion.)

PRÉCIPITER. (*Præcipitare.*) Jeter d'un lieu élevé dans un lieu fort bas, jeter dans un lieu profond. | *Se précipiter sur qqn.*, S'élancer sur lui. | *Ils se sont précipités dans les bras l'un de l'autre*, Ils se sont embrassés avec empressement. | Faire tomber dans un grand malheur, dans une grande disgrâce, dans un grand danger. | Hâter, accélérer, rendre prompt et rapide. | Séparer, par un réactif, une matière solide d'une liquide où elle était dissoute, et la réunir au fond du vase. | Précipité. subst. m. Une matière dissoute, séparée de son dissolvant par le moyen de qq. précipitant, et tombée au fond du vase. (Pré-si-pi-té.)

PRÉCIPUT. s. m. (*Præcipuus.*) Avantage que le testateur ou la loi donne à un des cohéritiers par-dessus les autres, avec lesquels néanmoins il partage le reste de l'hérédité. | L'avantage stipulé, par contrat de mariage, en faveur de l'époux survivant. (Pré-si-put.)

PRÉCIS, ISE. adj. (*Præcisus.*) Fixe, déterminé, arrêté. | *Dire qq. ch. de précis*, De formel. | Qui a de la précision, qui dit exactement tout ce qu'il faut, et qui ne dit rien de trop, où il n'y a rien de superflu. (Pré-si; ze.)

PRÉCIS. s. m. Le sommaire, l'abrégé de ce qu'il y a de principal, de plus essentiel, de plus important dans une affaire, dans un livre.

PRÉCISÉMENT. adv. Exactement, au juste, sans manquer à rien. | Tout juste, c'est cela même. (Pré-si-zé-man.)

PRÉCISER. v. a. Fixer, déterminer. (Pré-si-zé.)

PRÉCISION. s. f. (*Præcisio.*) Exactitude dans le discours, par laquelle on se renferme tellement dans le sujet dont on parle, qu'on ne dit rien de superflu. | Justesse, régularité. | Distinction exacte et subtile, par laquelle on fait abstraction de tout ce qui paraît étranger au sujet que l'on considère. (Pré-si-zion.)

PRÉCITÉ, ÉE. adj. Cité précédemment. (Pré-si-té.)

PRÉCOCE. adj. des 2 g. (*Præcox.*) Mûr avant la saison. | Se dit Des arbres qui portent des fruits précoces. (Pré-co-se.)

PRÉCOCITÉ. s. f. Qualité de ce qui est précoce. (Pré-co-si-té.)

PRÉCOMPTER. v. a. Compter par avance les sommes qui sont à déduire. (Pré-con-té.)

PRÉCONISATION. s. f. Action par laquelle un cardinal, et qqf. le pape même, déclare en plein consistoire que tel sujet, nommé à un évêché par son souverain, a toutes les qualités requises. (Pré-co-ni-za-sion.)

PRÉCONISER. v. a. (*Præconium.*) Louer extraordinairement, donner de grands éloges à qqn. | *Préconiser un remède*, Vanter l'excellence d'un remède, et en recommander l'emploi. | Se dit Quand un cardinal,

ou le pape lui-même, déclare en plein consistoire que tel sujet a été nommé à un évêché, et qu'il a toutes les qualités requises. (Pré-co-ni-zé.)

PRÉCORDIAL, ALE. adj. (*Præcordia.*) Qui a rapport au diaphragme.

PRÉCURSEUR. s. m. (*Præcursor.*) Celui qui vient avant qqn. pour en annoncer la venue. | Homme qui en annonce un autre dont il est suivi. | Homme célèbre qui a paru avant un autre, par lequel il a été surpassé. | Se dit De certaines choses qui pour l'ordinaire en précèdent d'autres. Adj. *Signes précurseurs.* | [c m.]

PRÉDÉCÉDER. v. n. Mourir avant un autre. | PRÉDÉCÉDÉ, ÉE. subst. *Le prédécédé n'a point laissé de fortune.* (Pré-dé-sé-dé.)

PRÉDÉCÈS. s. m. Mort de qqn. avant celle d'un autre. (Pré-dé-sè.)

PRÉDÉCESSEUR. s. m. Celui qui a précédé qqn. dans un emploi, dans une charge, dans une dignité, etc. | Se dit De tous ceux qui ont vécu avant nous dans le même pays, et ne s'emploie qu'au pluriel. (Pré-dé-sé-seur.)

PRÉDESTINATION. s. f. (*Prædestinatio.*) Décret de Dieu, par lequel, suivant l'opinion de certains docteurs, il a réglé d'avance que tels hommes seront sauvés. | Arrangement immuable d'événements, que l'on suppose arriver nécessairement. (Pré-dès-ti-na-sion.)

PRÉDESTINER. v. a. (*Prædestinare.*) Destiner de toute éternité au salut. | Se dit Du choix que Dieu, de toute éternité, a fait de quelques personnes pour de grandes choses. | Se dit De certaines choses extraordinaires, et qu'il semble qu'on ne pouvait éviter. | PRÉDESTINÉ, ÉE. adj. Que Dieu a destiné à la gloire éternelle. | Subst., *Être du nombre des prédestinés.* (Pré-dès-ti-né.)

PRÉDÉTERMINANT, ANTE. adj. Qui prédétermine. (-ter-mi-nan.)

PRÉDÉTERMINATION. s. f. Action par laquelle Dieu meut et détermine la volonté humaine. (—ter-mi-na-sion.)

PRÉDÉTERMINER. v. a. Se dit De l'action, du décret par lequel Dieu meut et détermine la volonté humaine. (—ter-mi-né.)

PRÉDICABLE. adj. des 2 g. (*Prædicabilis.*) Se dit D'une qualité, d'une épithète générale que l'on peut donner à différents sujets. (Vi.)

PRÉDICAMENT. s. m. (*Prædicamentum.*) Catégorie, ordre, rang, classe où les philosophes de l'école ont coutume de ranger tous les êtres, selon leur genre et leur espèce. (Vi.) | Fam., *Être en bon* ou *en mauvais prédicament,* Avoir une bonne ou une mauvaise réputation. (—ca-man.)

PRÉDICANT. s. m. (*Prædicans.*) Ministre de la religion protestante, dont la fonction est de prêcher. S'emploie par dénigrement.

PRÉDICATEUR. s. m. (*Prædicator.*) Celui qui prêche, qui annonce en chaire la parole de Dieu, les vérités de l'Église. | Celui qui publie de vive voix ou par écrit certaines doctrines bonnes ou mauvaises.

PRÉDICATION. s. f. (*Prædicatio.*) Action de prêcher. | Sermon, discours pour annoncer la parole de Dieu, et pour exciter à la pratique de la vertu. (—ca-sion.)

PRÉDICTION. s. f. (*Prædictio.*) Action de prédire. | La chose qui est prédite. (Prédic-sion.)

PRÉDILECTION. s. f. (*Præ, dilectio.*) Préférence d'amitié, d'affection. (—lec-sion.)

PRÉDIRE. v. a. (*Prædicere.*) (*Je prédis, il prédit ; nous prédisons, vous prédisez.* Aux autres temps il se conj. c. *Dire.*) Prophétiser, annoncer par inspiration divine ce qui doit arriver. | Annoncer par des règles certaines une chose qui doit arriver. | Annoncer par une prétendue divination qu'une chose doit arriver. | Dire ce qu'on prévoit devoir arriver.

PRÉDISPOSANTE. adj. f. *Cause prédisposante*, Tout ce qui dispose par degrés à telle ou telle maladie. (—po-zan-te.)

PRÉDISPOSER. v. a. (*Prædispositus.*) Se dit De ce qui dispose par degrés à qq. maladie. (—po-zé.)

PRÉDISPOSITION. s. f. Disposition de l'économie, qui précède et prépare le développement d'une maladie. (—po-zi-sion.)

PRÉDOMINANCE. s. f. Action de ce qui prédomine. (—nan-se.)

PRÉDOMINANT, ANTE. adj. Qui prédomine.

PRÉDOMINER. v. n. Prévaloir, exceller, s'élever au-dessus. Se dit Des choses.

PRÉÉMINENCE. s. f. (*Præeminentia*, b. l.) Avantage, prérogative, supériorité qu'on a sur les autres, en ce qui regarde la dignité et le rang. | Se dit Des choses. (—nan-se.)

PRÉÉMINENT, ENTE. adj. (*Præeminens.*) Qui est au-dessus des autres choses du même genre. (—nan ; an-te.)

PRÉÉTABLIR. v. a. Établir d'abord.

PRÉEXISTANT, ANTE. adj. Qui existe avant un autre. (Pré-ég-zis-tan ; an-te.)

PRÉEXISTENCE. s. f. Existence antérieure. (Pré-ég-zis-tan-se.)

PRÉEXISTER. v. n. Exister avant. (Pré-ég-zis-té.)

PRÉFACE s. f. (*Præfatio.*) Avant-propos, discours préliminaire que l'on met ordin. à la tête d'un livre, pour donner qqs. indications nécessaires au lecteur, ou pour le prévenir favorablement. | Fam., Préambule, petit discours que l'on fait avant que d'entrer en matière. | Cette partie de la messe qui précède immédiatement le canon. (Pré-fa-se.)

PRÉFECTURE. s. f. (*Præfectura.*) Nom de plusieurs charges principales dans l'empire romain. | En France L'emploi de l'administrateur appelé Préfet. | La durée des fon-

tions d'un préfet. | Étendue de territoire qu'administre un préfet. | La maison, l'hôtel où demeure le préfet et où sont placés ses bureaux. | *Sous-préfecture*, Les fonctions de sous-préfet; L'arrondissement administré par un sous-préfet, et La demeure, les bureaux du sous-préfet. (Pré-féc-tu-re.)

PRÉFÉRABLE. adj. des 2 g. Qui mérite d'être préféré.

PRÉFÉRABLEMENT. adv. Par préférence. (—ble-man.)

PRÉFÉRENCE. s. f. Acte par lequel on préfère une personne, une chose à une autre. | Au plur., Certaines marques d'affection ou d'honneur plus particulières, qu'on accorde à qqn. (Pré-fé-ran-se.)

PRÉFÉRER. v. a. (*Præfero.*) Se déterminer en faveur d'une personne, d'une chose plutôt qu'en faveur d'une autre.

PRÉFET. s. m. (*Præfectus.*) Celui qui occupait une préfecture dans l'empire romain. | Se disait, dans plusieurs colléges, Du maître qui avait une inspection particulière sur les études ou sur la conduite des écoliers. | Le magistrat chargé de l'administration générale d'un département. | *Sous-préfet*, Fonctionnaire subordonné au préfet, et qui administre un arrondissement formé de plusieurs communes. (Pré-fè.)

PRÉFINIR. v. a. (*Præfinire.*) Fixer un terme, un délai dans lequel une chose doit être faite.

PRÉFIX, IXE. adj. (*Præfixus.*) Qui est déterminé. | *Douaire préfix*, Douaire qui consiste en une certaine somme déterminée par les conventions matrimoniales. (Pré-fics; i-se.)

PRÉFIXION. s. f. Détermination. Se dit D'un temps, d'un délai qu'on accorde. (Vi.) (Pré-fic-sion.)

PRÉJUDICE. s. m. (*Præjudicium.*) Tort, dommage. | *Sans préjudice de*, Sans faire tort à, sans renoncer à. (—di-se.)

PRÉJUDICIABLE. adj. des 2 g. Nuisible, qui porte ou qui cause du préjudice, qui fait tort. (—di-si-a-ble.)

PRÉJUDICIAUX. adj. m. pl.: *Frais préjudiciaux*, Les frais de procédure qu'on est obligé de rembourser avant que d'être reçu à se pourvoir contre un jugement. (—di-si-ô.)

PRÉJUDICIEL, ELLE. adj. (*Præjudiciabilis*, b. l.) *Question préjudicielle*, Question qui doit être jugée avant la contestation principale. *Moyens préjudiciels*, Les moyens par lesquels on soutient cette question. (—di-si-el; e-le.)

PRÉJUDICIER. v. n. Nuire, porter préjudice, faire tort, ou faire du tort. (—di-si-é.)

PRÉJUGÉ. s. m. Ce qui a été jugé auparavant dans un cas semblable ou analogue. | Se dit Des circonstances, des apparences favorables ou contraires, qui préparent et annoncent d'avance le bon ou le mauvais succès d'une affaire. | Une opinion adoptée sans examen. (Pré-ju-jé.)

PRÉJUGER. v. a. (*Præjudicare.*) Rendre un jugement interlocutoire qui tire à conséquence pour la décision d'une question qui se juge après. | *Préjuger une question*, La décider avant de l'avoir approfondie. | Prévoir par conjecture. (Pré-ju-jé.)

PRÉLASSER (SE). v. pron. Affecter un air de gravité, de dignité, de morgue. (Pré-la-sé.)

PRÉLAT. s. m. (*Prælatus*, b. l.) Celui qui a une dignité considérable dans l'Église, avec juridiction spirituelle. | Se dit De ceux des ecclésiastiques de la cour du pape qui ont droit de porter le violet. (Pré-la.)

PRÉLATION. s. f. (*Prælatio.*) Droit établi, pour les enfants, d'avoir par préférence les charges que leurs pères avaient possédées. (Pré-la-sion.)

PRÉLATURE. s. f. Dignité de prélat. | Un certain nombre de prélats qui ont droit de porter l'habit violet, et qui par leurs charges approchent de plus près la personne du pape, ou qui ont qq. autorité dans les affaires.

PRÊLE. s. f. Plante dont les tiges striées et rudes au toucher servent à plusieurs espèces d'ouvriers pour polir leurs ouvrages.

PRÉLEGS. s. m. (*Prælegare.*) Legs particulier qu'un testateur fait à un de ses légataires, et qui doit être pris sur la masse avant le partage. (Pré-lè.)

PRÉLÉGUER. v. a. Faire un ou plusieurs prélegs. (Pré-lég-é [g m.].)

PRÉLÈVEMENT. s. m. Action de prélever. (Pré-lè-ve-man.)

PRÉLEVER. v. a. Lever préalablement une certaine portion sur le total.

PRÉLIMINAIRE. adj. des 2 g. (*Præ*, *limen.*) Qui précède la matière principale, et qui sert à l'éclaircir. | *Articles préliminaires*, Articles généraux qui doivent être réglés avant qu'on entre dans la discussion des intérêts particuliers des puissances contractantes. | Subst., *Les préliminaires de la paix sont signés.* (Pré-li-mi-nè-re.)

PRÉLIMINAIREMENT. adv. Préalablement, avant d'entrer en matière. (Pré-li-mi-nè-re-man.)

PRÉLIRE. v. a. Lire la première épreuve à l'imprimerie, avant de l'envoyer à l'auteur.

PRÉLUDE. s. m. (*Præludium.*) Ce qu'on chante pour se mettre dans le ton, et pour essayer en même temps la portée de sa voix. Ce qu'on joue sur un instrument, tant pour se mettre dans le ton que pour juger si l'instrument est d'accord. | Se dit De certaines compositions musicales que l'artiste improvise. | Ce qui précède qq. ch., et qui lui sert comme d'entrée et de préparation.

PRÉLUDER. v. n. (*Præludere.*) Essayer sa voix par une suite de tons différents;

Jouer sur un instrument pour se mettre dans le ton, et pour juger si l'instrument est d'accord. | Improviser sur le piano, sur l'orgue, etc., en se livrant à des inspirations musicales. | Suivi de la prép. *à*, Se préparer à faire une chose en faisant une autre chose moins difficile.

PRÉMATURÉ, ÉE. adj. (*Præmaturus.*) Se dit propr. Des fruits qui mûrissent avant le temps ordinaire. | Se dit Des qualités de l'esprit et des passions qui sont plus développées que l'âge de celui dont on parle ne le comporte. | *Une mort prématurée*, Une mort qui vient avant le temps ordinaire, plus tôt qu'on n'aurait dû l'attendre. | Se dit Des choses qu'il n'est pas encore temps d'entreprendre, d'exécuter.

PRÉMATURÉMENT. adv. Avant le temps convenable. (Pré-ma-tu-ré-man.)

PRÉMATURITÉ. s. f. (*Præmaturitas.*) Maturité avant le temps ordinaire.

PRÉMÉDITATION. s. f. (*Præmeditatio.*) Délibération, consultation que l'on fait en soi-même sur une chose, avant que de l'exécuter. | Dessein réfléchi qui a précédé l'exécution d'un crime. (—ta-sion.)

PRÉMÉDITER. v. a. (*Præmeditari.*) Méditer qq. temps sur une chose, avant que de l'exécuter.

PRÉMICES. s. f. pl. (*Primitiæ.*) Les premiers fruits, les premiers produits de la terre ou du bétail. | Se dit Des premières productions de l'esprit, et des premiers mouvements du cœur. | Se dit Des commencements d'un règne, d'un système de gouvernement, etc. (Pré-mi-se.)

PREMIER, IÈRE. adj. (*Primus.*) Qui précède tous les autres par rapport au temps, au lieu, à l'ordre, à la dignité, etc. | *La cause première*, Dieu. | *La matière première*, La matière en général, faisant abstraction de la forme et des autres accidents qui peuvent la modifier. | Devant, en avant. | Le plus excellent, le plus considérable. | Se dit Des choses indispensables, nécessaires avant tout. | Qui avait été auparavant, qu'on avait déjà eu. | Se dit Du commencement, de l'ébauche de certaines choses. | Titre d'honneur attaché à certaines charges, à certaines places. | *Nombre premier*, Nombre qui ne peut être divisé juste par aucun nombre que par l'unité ou par lui-même. | PREMIER. subst. m. Se dit absol., dans un jeu de paume, de La partie de la galerie qui est la plus proche de la corde de chaque côté. (Pre-mié.)

PREMIER-NÉ. *V.* NÉ, *part. de* NAITRE.

PREMIER-PRIS. *Voy.* PRIS, *part. de* PRENDRE.

PREMIÈREMENT. adv. En premier lieu. (Pre-miè-re-man.)

PRÉMISSES. s. f. pl. (*Præmissus.*) Les deux premières propositions d'un syllogisme, c'est-à-dire la majeure et la mineure. (Pré-mi-se.)

PRÉMONTRÉS. s. m. pl. Nom d'un ordre religieux de chanoines réguliers, dont la principale abbaye était à Prémontré, près de Laon. (Pré-mon-tré.)

PRÉMOTION. s. f. (*Præmotio.*) Action de Dieu agissant avec la créature, et la déterminant à agir. (Pré-mo-sion.)

PRÉMUNIR. v. a. (*Præmunire.*) Munir par précaution, précautionner.

PRENABLE. adj. des 2 g. Qui peut être pris, qui n'est pas si fort qu'il ne puisse être pris.

PRENANT, ANTE. adj. Qui prend. *Partie prenante*, Celui qui a droit de recevoir d'un comptable une certaine somme. Celui qui a droit à qq. fourniture. | *Queue prenante*, Queue de certains animaux qui peut s'enrouler avec force autour des objets, et dont ces animaux se servent pour s'attacher, pour se suspendre.

PRENDRE. v. a. (*Prehendere.*) *Je prends, il prend; nous prenons, ils prennent. Je prenais. Je pris. Je prendrai. Je prendrais. Prends. Prenez. Que je prenne. Que je prisse. Pris.*) Saisir, mettre en sa main. | *Prendre les armes*, S'armer. | Saisir une chose, l'enlever, la tirer à soi autrement qu'avec la main, comme avec les dents, ou avec qq. instrument. | Se dit Des animaux qui saisissent les choses avec leur gueule, leur bec, leurs griffes, etc. | En parlant Des vêtements, Mettre sur soi. | Emporter avec soi certaines choses par besoin ou par précaution. | Emporter en cachette ou de force, ôter à qqn. ce qu'il a. | Se dit aussi Des animaux. | S'emparer, se saisir par force d'une chose ou d'une personne. | Arrêter qqn. pour le conduire en prison. | Se dit en parlant De ceux que l'on fait prisonniers à la guerre. | Se dit en parlant Des places dont on se rend maître par la force des armes ou autrement. | Se dit en parlant De pêche, et de qqs. espèces de chasses. | Se dit Des animaux qui en poursuivent d'autres et les saisissent. | Attaquer. | Surprendre. | Se dit Des maladies qui se gagnent, dont on est atteint par communication. | Contracter, adopter. | Se dit Du prix qu'on exige pour qq. ch. que ce soit. | Acheter. | Recevoir, accepter. | Fam., *Prenez que, prenons que*, Supposez, supposons que. | Recevoir. | Emprunter, tirer de. | Se dit Des personnes que l'on engage, ou avec lesquelles on s'engage, sous certaines conditions. | *Prendre une femme*, Choisir une femme et l'épouser. | *Prendre femme*, Se marier. | Se dit en parlant Des personnes que l'on va joindre en qq. endroit, pour se rendre ailleurs avec elles. | Ôter, tirer, retrancher une partie d'un tout. | V. n. *Prendre sur sa nourriture*, etc., Retrancher de sa nourriture, etc., pour subvenir à autre chose. | Se charger d'une chose, entrer en possession, en jouissance d'une chose à certaines conditions. | Choisir, préférer, adopter de

préférence, se décider pour. | V. n. *Prendre à droite, à gauche*, Entrer dans le chemin qui est à main droite ou à main gauche. | *Prendre le pas sur qqn.*, Passer devant lui pour le précéder; et, *Prendre sa droite*, Se mettre à sa droite. | Se dit De la façon dont on coupe des étoffes, dont on les emploie. | *Prendre bien, prendre mal une affaire*, Lui donner un bon, un mauvais tour, la conduire bien, la conduire mal. | Entendre, comprendre, concevoir, expliquer, interpréter, considérer d'une certaine manière. | Adopter, soutenir avec chaleur. | Se dit Des sentiments, des passions, des affections et des répugnances que l'on éprouve. | *Prendre qqn. par ses propres paroles*, Le convaincre de qq. ch. par ce qu'il a dit lui-même. | *Prendre qqn. au mot*, Se hâter d'accepter une offre. | *Prendre du temps*, Retarder l'exécution de qq. ch. | Se dit aussi Des choses dont l'exécution exige du temps. | *Prendre de la peine*, Faire des efforts, travailler avec soin. | *Prendre ses avantages*, Profiter, tirer avantage des occasions qui se présentent. | *Prendre le dessus*, Se dit D'une personne dont la santé, les affaires, etc., commencent à se rétablir. | *Prendre la fuite*, S'enfuir. | *Prendre les avis, les voix*, Les recueillir. | *Prendre sur soi*, Se retenir, se faire violence. | *Prendre une personne pour une autre*, Croire qu'une personne en est une autre. | Fam., *Prendre qqn. pour un autre*, En juger autrement qu'il ne faut. | *Prendre qqn. pour dupe*, Le tromper, le duper. | *Prendre pour bon*, Croire. | Se construit avec un subst. non précédé de l'article. *Prendre racine, Prendre feu*, etc. | Prendre racine. | *Prendre, ne pas prendre, prendre mal*, se dit D'un ouvrage d'esprit, d'une proposition, d'un compliment, etc., qui a réussi, ou qui n'a pas réussi. | V. n. S'attacher, faire son impression, son effet. | Se dit De ce qui fait une impression trop forte à la gorge, au nez. | Se dit De ce qui se gèle, se glace, se coagule, s'épaissit. | V. n. Se dit De ce qui contribue à un bon ou à un mauvais résultat. | Pron., S'attacher, s'accrocher. | *Se prendre à qqn.*, Le provoquer, l'attaquer. | *S'en prendre à qqn.*, Lui attribuer qq. faute, vouloir l'en rendre responsable. | *S'y prendre bien, s'y prendre mal*, Mettre plus ou moins d'adresse à ce qu'on fait. | *Se prendre à*, Commencer, se mettre. | *Se prendre de vin*, S'enivrer. | Pron., se dit Des liqueurs qui viennent à se figer. | Se dit Des mots, des expressions; Être employé. | À TOUT PRENDRE. loc. adv. En considération, en compensant le bien et le mal. | AU FAIT ET AU PRENDRE. loc. adv. Au moment de l'exécution, quand il est question d'agir, de parler, etc. (Pran-dre; je pran.)

PRENEUR, EUSE. s. Celui, celle qui prend, qui a coutume de prendre. | Se dit en parlant De qqs. chasses. | Celui qui prend une maison à loyer, une terre à ferme, etc. | Adj., *Bâtiment preneur*, Celui qui fait une prise. (—eû-ze.)

PRÉNOM. s. m. (*Prænomen.*) Le nom qui, chez les anciens Romains, précédait le nom de famille, et qui distinguait chaque particulier. | Se dit des noms de baptême. (Pré-non.)

PRÉNOTION. s. f. (*Prænotio.*) Connaissance première et superficielle qu'on a d'une chose avant de l'avoir bien examinée, bien étudiée. (Pré-no-sion.)

PRÉOCCUPATION. s. f. Disposition d'un esprit tellement occupé d'un seul objet, qu'il ne peut faire attention à aucun autre. | Prévention d'esprit. (Pré-o-cu-pa-sion [c m.].)

PRÉOCCUPER. v. a. (*Præoccupare.*) Occuper fortement l'esprit, l'absorber tout entier. | Prévenir l'esprit de qqn., en lui donnant qq. impression défavorable qu'il est difficile de lui ôter. (Pré-o-cu-pé [c m.].)

PRÉOPINANT. s. m. Celui qui opine avant un autre.

PRÉOPINER. v. n. Opiner avant qqn.

PRÉPARANT. adj. *Vaisseaux préparants*, Vaisseaux qui servent à la préparation de la semence.

PRÉPARATIF. s. m. Apprêt.

PRÉPARATION. s. f. (*Præparatio.*) Action par laquelle on prépare, on se prépare. | L'action, la manière de préparer certaines choses pour les employer ou les garder. | La composition des médicaments. | Se dit Des médicaments préparés. (Pré-pa-ra-sion.)

PRÉPARATOIRE. adj. des 2 g. (*Præparatorius.*) Qui prépare. | *La question préparatoire*, La question que l'on donnait à un accusé avant de le juger. | Subst. masc. *C'est un préparatoire indispensable.* (—ra-toua-re.)

PRÉPARER. v. a. (*Præparare.*) Apprêter, disposer, mettre une chose dans l'état convenable à l'usage auquel on la destine. | *Préparer un discours*, Méditer, disposer dans sa mémoire un discours. | Faire précéder une chose de qqs. précautions pour en assurer l'effet. | Mettre dans une disposition propre à atteindre un but qu'on se propose.

PRÉPONDÉRANCE. s. f. Supériorité d'autorité, de crédit, de considération, etc. (—ran-se.)

PRÉPONDÉRANT, ANTE. adj. (*Præponderare.*) Qui a plus de poids qu'un autre. | *Voix prépondérante*, Voix qui l'emporte en cas de partage.

PRÉPOSER. v. a. (*Præpositum.*) Commettre, établir qqn. avec autorité, avec pouvoir de faire qq. ch., d'en prendre soin. | PRÉPOSÉ, subst., Commis. (Pré-po-sé.)

PRÉPOSITIF, IVE. adj. des 2 g. (*Præpositivus.*) Qui a rapport à la préposition. (Pré-po-zi-tif.)

PRÉPOSITION. s. f. (*Præpositio.*) Partie

d'oraison invariable qui se place entre deux termes, qu'elle lie ensemble en exprimant un rapport de l'un avec l'autre. (Pré-po-zi-sion.)

PRÉPUCE. s. m. (*Præputium.*) La peau qui couvre l'extrémité du membre viril. (Pré-pu-se.)

PRÉROGATIVE. s. f. (*Prærogativa.*) Privilége, avantage attaché à certaines fonctions, à certaines dignités, etc. | Les droits et les honneurs assurés au roi par la constitution de l'État. | Faculté, avantage dont certains êtres animés jouissent exclusivement.

PRÈS. (*Pressum.*) Préposition qui marque proximité de lieu ou de temps. Proche. | *Être près de ses pièces*, N'avoir guère d'argent. | Quoique la prép. *Près* doive régulièrement être suivie de la prép. *De*, cependant il est d'usage de supprimer celle-ci dans plusieurs phrases. *Être logé près le Palais-Royal.* | Presque. | DE PRÈS. loc. adv. qui a un sens analogue à celui de Près. | *Se voir de près*, Se battre en duel. | *Serrer qqn. de près*, Le poursuivre vivement. | *Cette chose le touche de près*, Elle est pour lui d'un grand intérêt. | *Ils se touchent de près*, Ils sont proches parents. | PRÈS À PRÈS. loc. adv. Se dit Des choses qui sont près l'une de l'autre. | À CELA PRÈS, À TELLE CHOSE PRÈS. Excepté cela. | *A peu de chose près*, Presque, peu s'en faut. | À CELA PRÈS, Sans s'arrêter à cela. | À PEU PRÈS. loc adv. Presque, environ. | Subst., *Se contenter de l'à peu près.* (Prè.)

PRÉSAGE. s. m. (*Præsagium.*) Augure, signe par lequel on juge de l'avenir. | La conjecture, l'augure bon ou mauvais qu'on tire de ce signe. (Pré-za-je.)

PRÉSAGER. v. a. Indiquer, annoncer une chose à venir. | Conjecturer ce qui doit arriver dans l'avenir. (Pré-za-jé.)

PRESBYTE. s. des 2 g. (*Presbus*, gr.) Celui ou celle qui voit mieux de loin que de près, à cause de l'aplatissement du cristallin. | Adj., *La vue presbyte.* (Près-bi-te.)

PRESBYTÉRAL, ALE. adj. Qui appartient à l'ordre de prêtrise. | *Maison presbytérale*, La maison du curé, dans une paroisse. (Près-bi-té-ral.)

PRESBYTÉRANISME. s. m. *Voyez* PRESBYTÉRIANISME.

PRESBYTÈRE. s. m. (*Presbyterium.*) Maison presbytérale, maison destinée au curé, dans une paroisse. | L'assemblée, le conseil des prêtres dont l'évêque doit s'assister dans le gouvernement de son église. (Vi.) (Près-bi-tè-re.)

PRESBYTÉRIANISME. s. m. Doctrine, secte des presbytériens. | On dit aussi *Presbytéranisme.* (Près-bi-té-.)

PRESBYTÉRIEN, IENNE. adj. et s. On appelle ainsi, en Angleterre, Les protestants qui ne reconnaissent point l'autorité épiscopale. (Près-bi-té-riin; iè-ne.)

PRESCIENCE. s. f. (*Præscientia*, b. l.) Connaissance de ce qui doit arriver. Se dit en parlant de Dieu. (Pré-si-an-se.)

PRESCRIPTIBLE. adj. des 2 g. Qui peut être prescrit. (Près-crip-ti-ble.)

PRESCRIPTION. s. f. (*Præscriptio.*) Manière d'acquérir la propriété d'une chose, par la possession non interrompue pendant un temps que la loi détermine, ou de se libérer d'une dette, quand le créancier a laissé passer un certain temps sans en demander le payement. | Ordonnance, précepte. | *Prescriptions médicales*, Les ordonnances des médecins. (Près-crip-sion.)

PRESCRIRE. v. a. (*Præscribere.*) Ordonner, marquer précisément ce qu'on veut qui soit fait. | V. a. et n. Acquérir par prescription. | Pron., Se perdre par prescription. (Près-cri-re.)

PRÉSÉANCE. s. f. Droit de prendre place au-dessus de qqn., ou de le précéder. (Pré-sé-an-se.)

PRÉSENCE. s. f. (*Præsentia.*) Existence d'une personne dans un lieu marqué. | *Presence d'esprit*, Vivacité et promptitude de jugement, qui fait faire ou dire sur-le-champ ce qu'il y a de mieux à faire ou à dire. | Existence d'une personne au lieu de son domicile. La résidence habituelle d'une personne dans le ressort d'une cour royale. | Se dit aussi en parlant De Dieu, quoiqu'il ne soit contenu dans aucun espace. | *Se tenir en la présence de Dieu*, Considérer Dieu comme présent à ce que l'on va faire. | Se dit D'une substance qui existe, qui se trouve dans une autre. | EN PRÉSENCE. loc. adv. En face, en vue l'un de l'autre. (Pré-zan-se.)

PRÉSENT, ENTE. adj. (*Præsens.*) Qui est, qui se rencontre dans le lieu dont on parle. Subst. plur. *Noter les présents et les absents.* | Fam., *Cet homme n'est jamais présent*, Il est toujours distrait, inattentif. | *Le présent acte*, L'acte qu'on dresse, qu'on rédige actuellement. | *La présente lettre*, ou, subst., *La présente*, La lettre qu'on écrit. On dit aussi, *Le présent porteur*, L'homme qui porte la lettre ou le billet qu'on écrit. | Se dit Des choses auxquelles on songe, dont on se souvient, que l'on croit voir encore. | *Avoir l'esprit présent*, Avoir l'esprit vif et prompt, et dire ou faire sur-le-champ ce qu'il y a de mieux à dire ou à faire. | Qui existe actuellement, qui est dans le temps où nous sommes. | *Remède présent*, Celui qui opère sur-le-champ. | PRÉSENT. subst. m. Le temps présent. | Le premier temps de chaque mode d'un verbe, celui qui marque le temps présent. | Adj., *Participe présent.* | À PRÉSENT. loc. adv. et conj. Maintenant, dans le temps présent. | POUR LE PRÉSENT. loc. adv. et fam. À présent, maintenant. | DE PRÉSENT. loc. adv. Formule de notaire. Maintenant, à présent. (Pré-zan; an-te.)

PRÉSENT. s. m. Don, tout ce qu'on donne gratuitement et par pure libéralité. | *Présent*

du ciel, Une chose ou une personne très-précieuse, qui contribue beaucoup au bonheur de celui qui la possède.

PRÉSENTABLE. adj. des 2 g. Qu'on peut présenter, qui peut se présenter. (Pré-zan-ta-ble.)

PRÉSENTATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui avait le droit de présenter à un bénéfice. (Pré-zan-ta-teur; tri-se.)

PRÉSENTATION. s. f. Action de présenter. | *La présentation de la Vierge*, Fête que l'Église catholique célèbre en l'honneur de la Vierge, et en mémoire de ce qu'elle fut présentée au temple. | L'acte par lequel un procureur déclarait se présenter pour telle partie. | Le droit de présenter à une place, à un bénéfice. (Pré-zan-ta-sion.)

PRÉSENTEMENT. adv. À présent, maintenant. (Pré-zan-te-man.)

PRÉSENTER. v. a. Offrir qq. ch. à qqn. | *Présenter la main à quelqu'un*, Lui tendre la main pour l'aider à marcher. | *Présenter un placet*, etc., *à qqn.*, Supplier qqn. par un placet, etc. | *Présenter les armes*, Porter le fusil en avant d'une certaine manière, en signe de déférence et d'honneur. | *Présenter une personne à une autre*, L'introduire en sa présence, et la lui faire connaître par son nom. | *Présenter qqn. dans une maison*, L'y introduire, lui en procurer l'accès. | Mettre sous les yeux. | Exposer. | Être susceptible de fournir, de procurer. | Tourner vers, diriger vers. | Mettre en avant pour menacer. | Approcher une pièce de bois, de fer, etc., de l'endroit où elle doit être placée, pour voir si elle est juste. | Paraître devant qqn. *Cet homme se présente bien*, Il n'est point embarrassé de sa personne, il a de l'aisance. | *Se présenter chez qqn.*, Aller chez qqn. pour lui faire une visite. | *Se présenter sur une place*, La demander, se proposer pour la remplir. | Pron., en parlant Des choses, Apparaître. | Pron., se dit Des occasions, des affaires, etc., qui surviennent. (Pré-zan-té.)

PRÉSERVATEUR, TRICE. adj. Qui préserve. (Pré-zèr-va-teur; tri-se.)

PRÉSERVATIF, IVE. adj. Qui a la vertu, la faculté de préserver. | Subst. masc. Remède qui a la vertu de préserver. (Pré-zèr-va-tif.)

PRÉSERVER. v. a. (*Præ, servare.*) Garantir qqn. d'un mal qui pourrait lui arriver. (Pré-zèr-vé.)

PRÉSIDENCE. s. f. Fonction de président, droit de présider. | La place de président. | Le temps pendant lequel une personne exerce la présidence. (Pré-zi-dan-se.)

PRÉSIDENT. s. m. Celui qui préside une compagnie, une assemblée. | Celui qui préside à un acte, à une thèse, à un concours, etc. (Pré-zi-dan.)

PRÉSIDENTE. s. f. Celle qui préside une assemblée, une réunion. | La femme d'un président. (Pré-zi-dan-te.)

PRÉSIDER. v. a. et n. (*Præsidere.*) Occuper la première place dans une assemblée, avoir droit d'y maintenir l'ordre, d'y donner la parole, de recueillir les voix, et de prononcer les décisions qu'elle rend. | Avoir le soin, la direction, veiller à. (Pré-zi-dé.)

PRÉSIDES. s. f. pl. Les lieux où le gouvernement espagnol envoie ceux qui sont condamnés aux galères, aux travaux forcés. (Pré-zi-de.)

PRÉSIDIAL. s. m. Tribunal qui jugeait en dernier ressort dans certains cas et pour certaines sommes. | Adj., Qui concerne un présidial, qui est de la compétence d'un présidial, qui émane d'un présidial. Au fém., *Présidiale*. (Pré-zi-di-al.)

PRÉSIDIALEMENT. adv. *Juger présidialement*, se disait Lorsqu'un présidial jugeait en dernier ressort et sans appel. (Pré-zi-di-a-le-man.)

PRESLE. s. f. Plante. *Voy.* PRÊLE.

PRÉSOMPTIF, IVE. adj. *Héritier présomptif*, Le plus proche parent, celui qui est appelé à hériter *ab intestat.* | Se dit Du prince destiné à régner par l'ordre de sa naissance. (Pré-sonp-tif.)

PRÉSOMPTION. s. f. (*Præsumptio.*) Conjecture, jugement fondé sur des apparences, sur des indices. | Ce qui est supposé vrai, par provision, tant que le contraire n'est pas prouvé. | Opinion trop avantageuse de soi-même. (Pré-sonp-sion.)

PRÉSOMPTUEUSEMENT. adv. Avec présomption, d'une manière présomptueuse. (Pré-zonp-tu-eû-ze-man.)

PRÉSOMPTUEUX, EUSE. adj. Qui a une trop grande opinion de lui-même. | Se dit Des choses qui annoncent de la présomption. | Subst., *C'est un présomptueux.* (Pré-zonp-tu-eû; ze.)

PRESQUE. adv. À peu près, peu s'en faut. (Presc-e.)

PRESQU'ÎLE. s. f. Partie de terre jointe à une autre par un isthme étroit, et environnée d'eau de tous les autres côtés. | Une partie de terre qui s'avance dans la mer, et qui est jointe au reste du continent par une large étendue de terres. (Presc-i-le [e m.].)

PRESSAMMENT. adv. Instamment, d'une manière pressante. (Pre-sa-man.)

PRESSANT, ANTE. adj. Qui presse vivement, qui insiste sans relâche. | Urgent, qui ne permet pas de différer. (Pre-san.)

PRESSE. s. f. Foule, multitude de personnes qui se pressent. | En Angleterre, L'enrôlement forcé des matelots dans la marine militaire. | Machine qui sert à presser, à tenir qq. ch. extrêmement serré. | Fam., *Il s'est tiré de presse*, Il s'est tiré d'un grand embarras. | Machine au moyen de laquelle on imprime, soit les feuilles d'un livre, soit des estampes, etc. | *Liberté de la presse*, Liberté de mettre au jour, par la voie de l'impression, ses idées, ses opinions sur toutes

sortes de matières, sans être obligé de les soumettre à une censure. (Prè-se.)

PRESSE. s. f. Sorte de pêche dont la chair adhère au noyau, et qui diffère du pavie en ce qu'elle ne se colore pas.

PRESSENTIMENT. s. m. Certain mouvement intérieur, dont la cause n'est pas distincte, et qui fait craindre ou espérer quelque événement futur. (Prë-san-ti-man.)

PRESSENTIR. v. a. Prévoir confusément qq. ch. par un mouvement intérieur, dont on ne connait pas soi-même la raison. | Découvrir, sonder. (Pré-san-tir.)

PRESSER. v. a. (*Pressare.*) Serrer avec plus ou moins de force. | Approcher une chose ou une personne contre une autre. | Poursuivre sans relâche, continuer d'attaquer avec ardeur. | Insister auprès de qqn. pour le porter à qq. ch. | *Presser qq. de questions*, L'interroger vivement et fréquemment. | Hâter, précipiter, obliger à se diligenter, ne donner point de relâche. | *Le besoin, la faim le presse*, Il éprouve un grand besoin, une grande faim. | Se dit Des choses qui sont urgentes, qui ne souffrent aucun délai. | *La douleur presse*, Elle est extrêmement aiguë et violente. | PRESSÉ, ÉE. part. Empressé, désireux. | *Être pressé d'argent*, En manquer, en avoir besoin. | Qui a hâte. | *Cette lettre est pressée*, Il est nécessaire qu'elle soit rendue promptement. (Prè-sé.)

PRESSIER. s. m. Ouvrier d'imprimerie qui travaille à la presse. (Prë-sié.)

PRESSION. s. f. (*Pressio.*) Action de presser. (Prë-sion.)

PRESSIS. s. m. Jus que l'on fait sortir de la viande en la pressant. Le suc que l'on exprime de qqs. herbes. (Prë-si.)

PRESSOIR. s. m. Grande machine servant à presser du raisin, des pommes, etc., pour faire du vin, du cidre, etc. Le lieu où le pressoir est établi. (Prë-souar.)

PRESSURAGE. s. m. Action de pressurer au pressoir. | Le vin qu'on fait sortir du marc à force de pressurer. (Prë-su-ra-je.)

PRESSURER. v. a. Presser des raisins ou d'autres fruits, et en tirer la liqueur par le moyen du pressoir. | Presser, serrer fortement des fruits avec la main pour en faire sortir le jus. | Epuiser par des impôts, par des taxes. | Fam., Tirer de qqn. par force ou par adresse tout ce qu'on en peut tirer en argent, en présents, etc. (Prë su-ré.)

PRESSUREUR. s. m. Ouvrier qui travaille à faire mouvoir un pressoir. (Prë-su-reur.)

PRESTANCE. s. f. (*Præstantia.*) Maintien imposant. (Prës-tan-se.)

PRESTANT. s. m. (*Præstans.*) Un des principaux jeux de l'orgue, sur lequel s'accordent tous les autres jeux. (Prës-tan.)

PRESTATION. s. f. (*Præstatio.*) *Prestation de serment*, L'action de prêter serment. Redevance en nature, en argent. (Prës-ta-sion.)

PRESTE. adj. des 2 g. (*Præstare.*) Prompt, adroit, agile. | Se dit qqfs. Des choses qui dépendent de l'esprit. | Adv. Vite, promptement. Fam. (Prës-te.)

PRESTEMENT. adv. D'une manière preste, prompte. (Prës-te-man.)

PRESTESSE. s. f. Vitesse, agilité, subtilité. (Prës-të-se.)

PRESTIGE. s. m. (*Præstigia.*) Illusion attribuée à la magie, à qq. sortilége; fascination. | Se dit Des illusions qu'on sait être produites par des moyens naturels. | Se dit Des illusions opérées sur l'âme, sur l'esprit, par les productions de la littérature et des arts. (Prës-ti-je.)

PRESTIGIEUX, EUSE. adj. (*Præstigiosus.*) Qui opère des prestiges. (Prës-ti-ji-eû; ze.)

PRESTIMONIE. s. f. Fonds ou revenu affecté à l'entretien d'un ecclésiastique, sans qu'il y ait érection en titre de bénéfice. (Prës-ti-mo-nie.)

PRESTO. adv. T. de mus. empr. de l'it. Désigne un mouvement vif et prompt. Au superlatif, *Prestissimo*, Très-vite, très-promptement. (Prës-tô.)

PRESTOLET. s. m. T. de mépris. Un ecclésiastique sans considération. (Prës-to-lè.)

PRÉSUMABLE. adj. des 2 g. Qu'on peut conjecturer, présumer. (Pré-zu-ma-ble.)

PRÉSUMER. v. a. (*Præsumere.*) Conjecturer, juger par induction. | Avoir bonne opinion. | PRÉSUMÉ, ÉE. part. Censé, réputé. (Pré-zu-mé.)

PRÉSUPPOSER. v. a. Supposer préalablement. (Pré-su-po-zé.)

PRÉSUPPOSITION. s. f. Supposition préalable. (Pré-su-po-zi-sion.)

PRÉSURE. s. f. (*Pressura.*) Certain acide animal ou végétal, qui sert à faire prendre, à faire cailler le lait. (Pré-zu-re.)

PRÊT, ÊTE. adj. (*Paratus.*) Qui est en état de faire, de dire, de recevoir, d'entendre qq. ch.; qui est disposé, préparé à qq. ch. (Prê.)

PRÊT. s. m. Action par laquelle on prête de l'argent. | La somme prêtée. | Se dit qqfs. D'autres choses que de l'argent. | Somme donnée d'avance aux sous-officiers et aux soldats pour leurs menus besoins.

PRETANTAINE. s. f. *Courir la pretantaine*, Aller, venir, courir çà et là, sans sujet, sans dessein. Fam. | *Cette femme court le pretantaine*, Elle fait des promenades, des sorties, des voyages qu'interdit la bienséance. (—të-ne.)

PRÉTENDANT, ANTE. s. Celui, celle qui prétend, qui aspire à une chose. | Prince qui prétend avoir des droits à un trône occupé par un autre. | Se dit de Ceux qui aspirent à la main d'une femme. (Pré-tan-dan.)

PRÉTENDRE. v. a. (*Prætendere.*) Demander, réclamer comme un droit. | V. n. As-

pirer à une chose. | Soutenir affirmativement, être persuadé. | Avoir intention, avoir dessein. | Vouloir, entendre. | PRÉTENDU, UE. adj. Se dit Des choses dont on ne veut pas convenir, des qualités fausses ou douteuses. | Subst. Celui, celle qui doit se marier. (Pré-tan-dre.)

PRÊTE-NOM. s. m. Celui qui prête son nom dans qq. acte où le véritable contractant ne veut point paraître. (—non.)

PRETENTAINE. s. f. *V.* PRETANTAINE.

PRÉTENTIEUX, EUSE. adj. Où il y a de la prétention, de l'affectation. (Pré-tan-sieû; ze.)

PRÉTENTION. s. f. (*Prætensum.*) Droit que l'on a, ou que l'on croit avoir, de prétendre, d'aspirer à une chose; espérance, dessein, vue. | Fam., *Avoir des prétentions*, Prétendre à l'esprit, aux talents, à la naissance, à la considération. | *Cette femme a encore des prétentions*, Elle se croit encore jeune, jolie. (Pré-tan-sion.)

PRÊTER. v. a. (*Præstare.*) Donner une chose sous condition que celui qui la reçoit la rendra. | Absol., Prêter de l'argent. | *Prêter la main à qqn.*, L'aider à porter qq. ch. de pesant; l'aider à réussir dans une entreprise. | *Prêter serment*, Faire serment devant qqn. | *Prêter à qqn. des discours*, etc., Les lui attribuer. | Pron., S'adonner, se laisser aller momentanément à qq. ch. | Consentir par complaisance à qq. ch. | V. n. Se dit Du cuir, des étoffes, etc., qui s'étendent aisément quand on les tire. | Subst., *Ami au prêter : ennemi au rendre*, Quand on veut retirer son argent des mains de celui à qui on l'a prêté, il arrive souvent qu'on s'en fait un ennemi. | PRÊTÉ, subst., *C'est un prêté rendu*, C'est une juste représaille.

PRÉTÉRIT. s. m. (*Præteritum.*) (On prononce un peu le T final.) L'inflexion du verbe par laquelle on marque un temps passé.

PRÉTÉRITION ou PRÉTERMISSION. s. f. (*Præteritus.*) Figure de rhétorique par laquelle on déclare ne vouloir point parler d'une chose dont cependant on parle. | L'omission que faisait un testateur, dans son testament, d'un de ses fils ou d'un autre héritier nécessaire. (Pré-té-ri-sion, ou Pré-ter-mi-sion.)

PRÉTERMISSION. s. f. (*Prætermissio.*) *V.* PRÉTÉRITION.

PRÉTEUR. s. m. Magistrat qui rendait la justice dans Rome, ou qui gouvernait une province.

PRÊTEUR, EUSE. adj. et subst. Qui prête à un autre de l'argent ou qq. autre ch. d'utile. (—eû-ze.)

PRÉTEXTE. s. m. (*Prætextus.*) Cause simulée, supposée; raison apparente dont on se sert pour cacher le véritable motif d'un dessein, d'une action. (Pré-tecs-te.)

PRÉTEXTE. s. f. (*Prætexta.*) T. d'antiq. romaine. Robe blanche bordée d'une large bande de pourpre, et qui était une marque de dignité. | Robe longue et blanche, bordée par le bas d'une petite bande de pourpre, et que les enfants de familles distinguées portaient jusqu'à l'âge de puberté.—Adj. *Robe prétexte.*

PRÉTEXTER. v. a. Prendre pour prétexte. | Couvrir d'un prétexte, cacher sous une apparence spécieuse. (Vi.) (Pré-tec-sté.)

PRETINTAILLE. s. f. Ornement en découpure qui se mettait sur les robes des femmes. | Se disait, fam., Des légers accessoires qui accompagnent une chose, qui en dépendent (—ta-lle [ll m.].)

PRETINTAILLER. v. a. Mettre des pretintailles. (—ta-llé [ll m.].)

PRÉTOIRE. s. m. (*Prætorium.*) Chez les Romains, Le lieu où le préteur et quelques autres magistrats rendaient la justice. (Pré-toua-re.)

PRÉTORIEN, IENNE. adj. (*Prætorianus.*) Qui est propre ou qui appartient au préteur. | Adj. et s. Se dit Des soldats, des troupes qui formaient la garde des empereurs romains. (Pré-to-ri-in; è-ne.)

PRÊTRAILLE. s. f. T. employé pour dénigrer Les ecclésiastiques. (Prê-tra-lle [ll m.].)

PRÊTRE. s. m. (*Presbyter.*) Celui qui exerce un ministère sacré, et qui préside aux cérémonies d'un culte religieux. | En parlant Du culte réformé, on dit ordin. *Ministre* ou *Pasteur.* | Celui qui a l'ordre du sacerdoce, en vertu duquel il a le pouvoir de dire la messe, et de donner l'absolution des péchés. | *Prêtre habitué*, Prêtre attaché au service d'une paroisse. | Se dit De ministres qui étaient consacrés au service du tabernacle et du temple, dans l'ancienne loi.

PRÊTRESSE. s. f. Est usité en parlant Des cultes païens; Une femme attachée au service d'une divinité. (Prê-trè-se.)

PRÊTRISE. s. f. Sacerdoce; ordre sacré par lequel un homme est prêtre. (Prê-tri-ze.)

PRÉTURE. s. f. (*Prætura.*) Magistrature, charge, office de préteur. | Le temps pendant lequel un homme exerçait la préture.

PREUVE. s. f. (*Probare.*) Ce qui établit la vérité d'une proposition, d'un fait. | *En venir à la preuve*, Vérifier. | Se dit Des pièces que l'on met à la fin d'un ouvrage, pour prouver la vérité des faits qui y sont avancés. | Marque, témoignage. | La vérification d'une opération de calcul, qui se fait par l'opération opposée.

PREUX. adj. m. et s. (*Probus.*) Brave, vaillant. *C'est un preux chevalier.* (Preû.)

PRÉVALOIR. v. n. (Se conj. c. *Valoir*, excepté au subjonctif, où il fait *Que je prévale, qu'il prévale*, etc.) Avoir l'avantage, remporter l'avantage. | Pron., Tirer avantage. (Pré-va-louar.)

PRÉVARICATEUR. s. m. et adj. Celui qui prévarique.

PRÉVARICATION. s. f. (*Prævaricatio.*) Action de trahir la cause, l'intérêt des personnes qu'on est obligé de soutenir; action de manquer par mauvaise foi au devoir de sa charge. (—ca-sion.)

PRÉVARIQUER. v. n. (*Prævaricari.*) Se rendre coupable de prévarication. (—rie-é [c m.].)

PRÉVENANCE. s. f. Manière obligeante de prévenir. (—nan-se.)

PRÉVENANT, ANTE. adj. Obligeant, qui va au-devant de tout ce qui peut faire plaisir. | Agréable, qui dispose en sa faveur. | Qui prévient.

PRÉVENIR. v. a. (*Prævenire.*) Devancer, venir le premier | Être le premier à faire ce qu'un autre voulait faire. | Se saisir le premier d'une affaire. | *Le pape prévient l'ordinaire*, Quand il confère avant l'ordinaire, sa collation prévaut. | En parlant Du temps, signifie Anticiper. | Aller au-devant de qq. ch. de fâcheux pour le détourner, empecher par ses précautions qu'il n'arrive. | *Prévenir les objections, les difficultés*, Aller au-devant et y répondre, les résoudre par avance. | Préoccuper l'esprit de qqn. | Instruire, avertir qqn. d'une chose par avance. | Subst., *Un prévenu*, Celui contre lequel se fait une procédure d'instruction pour qu'il soit mis en accusation, s'il y a lieu.

PRÉVENTIF, IVE. adj. Qui prévient. (Pré-van-tif.)

PRÉVENTION. s. f. (*Præventio.*) Préoccupation d'esprit, opinion favorable ou contraire avant examen. | L'état d'un homme prévenu de délit, de crime. | L'action par laquelle on devance l'exercice du droit d'un autre; Le droit qu'un juge a de connaitre d'une affaire, parce qu'il en a été saisi le premier. (Pré-van-sion.)

PRÉVISION. s. f. (*Prævisio*, b. l.) Vue des choses futures. | Au plur., Conjectures. (Pré-vi-zion.)

PRÉVOIR. v. a. (*Prævidere.*) (Se conj. c. *Voir*, excepté au futur de l'indicatif et au conditionnel, où il fait *Je prévoirai, je prévoirais.*) Juger par avance qu'une chose doit arriver. | *Tout a été prévu*, On a pris toutes les précautions, on a fait tous les préparatifs nécessaires. (Pré-vouar.)

PRÉVÔT. s. m. (*Præpositus.*) Nom qu'on donnait à certaines personnes qui exerçaient une juridiction, qui étaient préposées pour avoir soin de qq. ch. | *Prévôt de salle*, Celui qui est sous un maître en fait d'armes, et qui donne leçon aux écoliers. | Le bénéficier qui était le chef du chapitre. (Pré-vô.)

PRÉVÔTAL, ALE. adj. Qui concerne la juridiction du prévôt.

PRÉVÔTALEMENT. adv. Est usité en parlant Des crimes qui étaient de la compétence du prévôt, et qui étaient jugés par lui sans appel. (—le-man.)

PRÉVÔTÉ. s. f. Qualité, fonction, juridiction de prévôt; Territoire où s'exerçait cette sorte de juridiction.

PRÉVOYANCE. s. f. Faculté de prévoir. | L'action de prévoir, et de prendre des précautions pour l'avenir. (Pré-voua-ian-se.)

PRÉVOYANT, ANTE. adj. Qui juge bien de ce qui doit arriver, et qui prend des mesures pour l'avenir. (Pré-voua-ian.)

PRIAPÉE. s. f. (*Priapeia.*) Nom que l'on donne à une pièce de poésie obscène, à une peinture licencieuse.

PRIAPISME. s. m. (*Priapismus.*) Maladie qui consiste dans une érection continuelle et douloureuse.

PRIE-DIEU. s. m. Sorte de pupitre au bas duquel est un marche-pied, où l'on s'agenouille pour prier Dieu.

PRIER. v. a. (*Precari.*) (On écrit au présent de l'indic. et à l'impératif, *Prions, priez;* à l'imparfait de l'indic. et au présent du subj., *Nous priions, vous priiez.*) Demander par grâce, et avec une sorte de soumission. | *Prier pour qqn.*, Intercéder pour qqn. | Absol., *Je vous prie*, s'emploie souvent comme formule de civilité. | Inviter, convier. | Pratiquer cet acte de religion par lequel on s'adresse à Dieu pour lui demander des grâces. | Fam., *Je prie Dieu que...* se dit par forme de souhait. | *Dîner prié*, Dîner auquel on est invité avec qq. cérémonie. | Prié. subst. m. Celui qu'on a convié.

PRIÈRE. s. f. Demande faite à titre de grâce et avec une sorte de soumission. | L'acte de religion par lequel on s'adresse à Dieu.

PRIEUR. s. m. (*Prior.*) Celui qui a la supériorité et la direction, dans certains monastères de religieux. | *Prieur-curé*, Religieux qui possédait une cure, dans l'ordre des chanoines réguliers. | Était Un titre de dignité dans qqs. sociétés.

PRIEURE. s. f. Religieuse qui a la supériorité, dans un monastère de filles, ou en chef, ou sous une abbesse.

PRIEURÉ. s. m. Communauté religieuse d'hommes, sous la conduite d'un prieur; ou de filles, sous la conduite d'une prieure. | L'église et la maison d'une communauté religieuse qui était sous la conduite d'un prieur ou d'une prieure. | La maison du prieur.

PRIMAGE. s. m. Bonification de tant pour cent que l'on accorde qqf. au capitaine sur le fret du navire qu'il commande. (Prima-je.)

PRIMAIRE. adj. des 2 g. (*Primarius.*) Qui est au premier degré en commençant. (Pri-mè-re.)

PRIMAT. s. m. (*Primus.*) Prélat dont la juridiction est au-dessus de celle des archevêques.—Adj., *Le prince primat.* | En parlant De la Grèce moderne, se dit Des principaux d'une ville, d'un lieu. (Pri-ma.)

PRIMATIAL, ALE. adj. Qui appartient au primat. (Pri-ma-si-al.)

PRIMATIE. s. f. La dignité de primat. | L'étendue du ressort de la juridiction ecclésiastique du primat. Le siége de cette juridiction. (Pri-ma-sie.)

PRIMAUTÉ. s. f. (*Primatus.*) Prééminence, premier rang.—Au jeu de cartes et à celui de dés, L'avantage qu'on a d'être le premier à jouer. (Pri-mô-té.)

PRIME. s. f. (*Prima.*) La première des heures canoniales.

PRIME. s. f. (*Prima.*) Jeu où l'on ne donne que quatre cartes. | *Avoir prime*, Avoir ses quatre cartes de couleur différente. | La somme qu'un propriétaire qui veut faire assurer sa propriété paye à l'assureur pour le prix de l'assurance. | Somme accordée par forme de bénéfice pour encourager qq. opération de finance ou de commerce. | La première position, celle que prend d'abord l'escrimeur après qu'il a tiré ou est censé avoir tiré l'épée du fourreau. | Se dit Des pierres demi-transparentes et légèrement colorées, qui sont de la nature du caillou ou du cristal, et qui ressemblent plus ou moins aux différentes pierres précieuses. | La laine de première qualité, la laine la plus fine.

PRIME ABORD (DE). loc. adv. et fam. Du premier abord, au premier abord. (De-pri-ma-bor.)

PRIMER. v. n. Tenir la première place. | Devancer, surpasser, se distinguer, avoir de l'avantage sur les autres. | *Aimer à primer*, Aimer à paraître plus que les autres, à dominer sur eux. | V. act. *Primer qqn.*, Le surpasser.

PRIME SAUT (DE). loc. adv. et fam. Subitement, tout d'un coup. (De-pri-me-sô.)

PRIME-SAUTIER, ÈRE. adj. Qui se détermine, qui agit, qui parle ou qui écrit de premier mouvement, sans délibération, sans réflexion préalable. (-sô-tié.)

PRIMEVÈRE. s. f. (*Primus, ver.*) Plante qui fleurit vers la fin du mois de février, et qui est une des premières qu'on voit avant le printemps.

PRIMEVÈRE. s. m. Printemps. (Vi.)

PRIMEUR. s. f. Première saison des fruits et des légumes. | Se dit aussi en parlant Du vin. | Au plur., Les fruits et les légumes précoces.

PRIMICÉRIAT. s. m. Dignité, office de primicier. (Pri-mi-sé-ri-a.)

PRIMICIER. s. m. (*Primicerius.*) Celui qui a la première dignité dans certaines églises, dans certains chapitres. On dit aussi *Princier*. (Pri-mi-sié; ou Prin-sié.)

PRIMIDI. s. m. (*Primus, dies.*) Le premier jour de la décade, dans le calendrier républicain.

PRIMIPILAIRE ou **PRIMIPILE.** s. m. Nom distinctif du premier centurion, chez les Romains. (—pi-lè-re)

PRIMITIF, IVE. adj. (*Primitivus.*) Qui est le premier, le plus ancien. | *Curé primitif*, Celui qui est originairement curé, et qui a un vicaire perpétuel qu'on appelle Curé. | Se dit Du mot radical dont se forment les mots qu'on appelle dérivés ou composés. | Subst., *Ce primitif a beaucoup de dérivés.*

PRIMITIVEMENT. adv. Originairement. (—ve-man.)

PRIMO. adv. Mot lat. Premièrement.

PRIMOGÉNITURE. s. f. Aînesse. (Pri-mo-jé-ni-tu-re.)

PRIMORDIAL, ALE. adj. (*Primordialis.*) Primitif, qui est le premier, qui est le plus ancien, le premier en ordre. | *Feuilles primordiales*, Petites feuilles qui sont déjà visibles dans la graine, et qui font partie de la plumule.

PRIMORDIALEMENT. adv. Primitivement, originairement. (—le-man.)

PRINCE. s. m. (*Princeps.*) Celui qui possède une souveraineté en titre, ou qui est d'une maison souveraine. | *Vivre en prince*, Vivre splendidement. | Absol. avec l'article défini, Le souverain qui commande dans le lieu dont on parle. | Le gouvernement, dans les États républicains. | Se dit De ceux qui, sans être souverains, ni de maison souveraine, possèdent des terres qui ont le titre de Principautés, ou bien à qui un souverain a conféré ce titre. | Le premier en ordre de mérite, de talent. (Prin-se.)

PRINCEPS. Mot lat. Adject. Désigne La première édition d'un auteur ancien. (Prin-seps.)

PRINCERIE. s. f. Dignité de princier ou de primicier. (Prin-se-rie.)

PRINCESSE. s. f. Fille ou femme de prince. | Une femme, souveraine de qq. État. | Fam., *Elle fait la princesse*, se dit D'une femme fière et exigeante. | T. fam. et qqf. de mépris, employé avec des femmes d'une classe inférieure et d'une conduite équivoque. | Adj., *Amandes princesses*, Les amandes dont le bois est tendre et facile à briser. (Prin-sè-se.)

PRINCIER, IÈRE. adj. Appartenant à un prince. | PRINCIER, subst., Primicier. (Prin-sié.)

PRINCIPAL, ALE. adj. (*Principalis.*) Qui est le premier, le plus considérable, le plus remarquable en son genre. | *Le sort principal d'une rente*, Le fonds, la somme qui a été placée en rente. (Vi.) | PRINCIPAL, subst., Ce qu'il y a de plus important, de plus considérable. | La première demande, le fonds d'une affaire, d'une contestation. | La somme capitale, le sort principal d'une dette. (Prin-si-pal.)

PRINCIPAL. s. m. Celui qui a la direction d'un collége.

PRINCIPALEMENT. adv. Particulièrement, sur toutes choses. (Prin-ci-pa-le-man.)

PRINCIPALITÉ. s. f. Emploi d'un principal de collége. (Vi.) (Prin-si-pa-li-té.)

PRINCIPAUTÉ. s. f. (*Principatus.*) Dignité de prince. | La terre, la seigneurie qui donne la qualité de prince. | Au plur., Nom que l'on donne à un des neuf chœurs des anges. (Prin-si-pô-té.)

PRINCIPE. s. m (*Principium.*) Commencement, origine, source, première cause. | *Dès le principe*, Dès le commencement. | Ce qui constitue, ce qui compose les choses matérielles. | Se dit Des corps simples ou indécomposés. | Se dit De toutes les causes naturelles, et particulièrement de celles par lesquelles les corps agissent et se meuvent. | Se dit Des premiers préceptes, des premières règles d'un art, d'une science. | Se dit Des premières et des plus évidentes vérités qui peuvent être connues par la raison. | Maxime, motif, règle de conduite, etc. | Absol., au plur., De bons principes de morale, de religion. (Prin-si-pe.)

PRINCIPION. s. m. T. de dérision. Un petit prince, le prince d'un petit État. (Prin-si-pi-on.)

PRINTANIER, IÈRE. adj. Qui est du printemps. | *Étoffes printanières*, Étoffes légères qu'on porte au printemps. (—nié.)

PRINTEMPS. s. m. (*Primum tempus.*) La première des quatre saisons de l'année, qui commence lorsque le soleil entre dans le signe du Bélier. | *Quinze printemps*, Quinze ans. | La jeunesse, depuis environ 14 ans, jusqu'à 24 ou 25 ans. (Prin-tan.)

PRIORI (À). Expr. lat. *Démontrer une vérité à priori*, D'après un principe antérieur, évident, d'où elle dérive. | Se dit Des systèmes, des raisonnements créés par l'imagination.

PRIORITÉ. s f. Antériorité, primauté en ordre de temps.

PRISE. s. f. Action de prendre, de s'emparer. | La chose qui a été prise. | Moyen, facilité de prendre, de saisir. | *Cette chose est en prise*, Elle est exposée à être prise. | *Une chose de bonne prise*, Une chose qui peut être ou qui a été prise justement. | *Lâcher prise*, Laisser aller ce qu'on tenait avec force. — Cesser une poursuite, une dispute, un combat, etc.; ou Rendre malgré soi ce qu'on a pris. | *Prise d'eau*, L'action de détourner d'une rivière, d'un étang, etc., une certaine quantité d'eau, pour qq. usage. La concession qui est faite pour détourner ainsi de l'eau. L'eau même qui est détournée. | *Prise de corps*, L'action par laquelle on saisit un homme au corps, en vertu d'un acte du juge. | L'arrêt ou la sentence qui ordonne la prise de corps. | *Prise à partie*, Le recours qu'exercent les parties contre leurs juges, dans les cas prévus par la loi. | Querelle. | Au plur., L'action de combattre. | *En venir aux prises*, Se prendre des mains, se saisir mutuellement, se jeter l'un sur l'autre. | En parlant De médicaments, La dose qu'on prend en une fois. *Une prise de tabac*, Une pincée de tabac. (Pri-ze.)

PRISÉE. s. f. Le prix que met le commissaire-priseur ou l'huissier aux choses qui doivent être vendues en public, au plus offrant et dernier enchérisseur. (Pri-zée.)

PRISER. v. a. Mettre le prix à une chose, en faire l'estimation. | Estimer. (Pri-zé.)

PRISEUR. s. m. *Huissier-priseur*, ou maintenant, *Commissaire-priseur*, Huissier, commissaire qui met le prix à ce qui se vend en public au plus offrant et dernier enchérisseur. (Pri-zeur.)

PRISMATIQUE. adj. des 2 g. *Corps, figure prismatique*, Corps qui a la figure d'un prisme. *Couleurs prismatiques*, Couleurs qu'on aperçoit en regardant à travers un prisme de verre triangulaire, violet, indigo, bleu, vert, jaune, orangé, rouge. (—ti-ce.)

PRISME. s. m. (*Prisma*, gr.) Polyèdre composé de deux bases égales et parallèles unies par des parallélogrammes. | L'instrument d'optique qui sert à décomposer la lumière, et qui est un prisme triangulaire de verre blanc ou de cristal. | *Voir dans un prisme*, Voir les choses suivant ses préjugés et ses passions.

PRISON. s. f. (*Prehensus.*) Lieu où l'on enferme les accusés, les criminels, les débiteurs, etc. | Fam., *Cette maison est une prison*, Elle est sombre, triste. | Emprisonnement. (Pri-zon.)

PRISONNIER, IÈRE. s. Celui, celle qui est arrêté pour être mis en prison, ou qui est détenu. (Pri-zo-nié.)

PRIVATIF, IVE. adj. (*Privativus.*) T. de gram. Qui marque privation. | Privatif, subst., *Un traité des privatifs.*

PRIVATION. s. f. (*Privatio.*) Perte, absence, manque d'un bien, d'un avantage qu'on avait, ou qu'on devait, qu'on pouvait avoir. | Absence d'une forme qu'un sujet peut avoir. | L'action de se priver volontairement, de s'abstenir de qq. ch. dont on pourrait jouir. | *Vivre de privations*, Manquer de beaucoup de choses nécessaires. (Pri-va-sion.)

PRIVATIVEMENT. adv. Exclusivement, à l'exclusion. (—ve-man.)

PRIVAUTÉ. s. f. Familiarité extrême. (Pri-vô-té.)

PRIVÉ, ÉE. adj. Qui est simple particulier, qui n'a aucune charge publique. | Se dit Des choses, et est opposé à Public. | Qui est apprivoisé. | Familier.

PRIVÉ. s. m. Lieux d'aisances, l'endroit de la maison destiné pour y aller faire ses nécessités.

PRIVÉMENT. adv. Familièrement, d'une manière privée, libre et familière. (Pri-vé-man.)

PRIVER. v. a. (*Privare.*) Ôter à qqn. ce qu'il a, ce qu'il possède, l'empêcher de jou-

de qq. avantage, le dépouiller de qq. ch. qui lui appartient. | Pron., S'abstenir. | Apprivoiser, rendre privé.

PRIVILÉGE. s. m. (*Privilegium.*) Faculté accordée à un particulier ou à une communauté, de faire qq. ch., ou de jouir de qq. avantage qui n'est pas de droit commun. | L'acte qui contient la concession d'un privilége. | Se dit De toutes sortes de droits, d'avantages attachés aux charges, aux conditions, aux états, etc. | Titre à la préférence, droit que la qualité de la créance donne à un créancier d'être préféré aux autres créanciers, même hypothécaires. | Se dit Des dons naturels, soit du corps, soit de l'esprit. | Certaines libertés, certaines prérogatives que l'on s'attribue dans la société, ou que les autres vous accordent. (Pri-vi-lé je.)

PRIVILÉGIÉ. ÉE. adj. Qui a un privilége, qui jouit d'un privilége. | *Lieu privilégié*, Lieu qui n'était pas soumis à la police générale. | *Jour privilégié*, Celui où l'on ne peut arrêter pour dette. | Qui a reçu de la nature qq. don particulier. | Fam., Qui s'attribue ou à qui l'on accorde certaines libertés, certaines prérogatives dans la société. | PRIVILÉGIÉ. subst. m. Celui qui jouit d'un privilége. (—lé-jié.)

PRIX. s. m. (*Pretium.*) Estimation d'une chose, ce qu'elle se vend, ce qu'on l'achète, ce qu'on en paye. | *Juste prix*, Prix convenable. | *Prix fait*, Le prix commun ou le prix convenu d'une chose. | *Prix fixe*, Prix fixé d'avance par le marchand, et dont il n'y a rien à rabattre. | Tout ce qu'il en coûte pour obtenir qq. avantage. | Le mérite d'une personne, l'excellence d'une chose. | Récompense. | Châtiment, expiation. | Ce qui est proposé pour être donné à celui qui réussira le mieux dans qq. exercice, dans qq. ouvrage. | *Remporter le prix*, Surpasser les autres en qq. ch. | PRIX POUR PRIX. loc. adv. qui marque une certaine proportion entre deux choses, entre deux personnes, d'ailleurs fort différentes l'une de l'autre. | AU PRIX DE. loc. prép. En comparaison. (Pri.)

PROBABILISME. s. m. La doctrine de la probabilité ou des opinions probables.

PROBABILITÉ. s. f. (*Probabilitas.*) Vraisemblance, apparence de vérité

PROBABLE. adj. des 2 g. (*Probabilis.*) Qui a une apparence de vérité, qui paraît fondé en raison. | Qu'il est raisonnable de supposer, de conjecturer.

PROBABLEMENT. adv. Vraisemblablement. (—ble-man.)

PROBANTE. adj. f. (*Probans.*) Qui prouve.

PROBATION. s. f. (*Probatio.*) Épreuve. Le temps du noviciat, parce qu'on y éprouve les novices avant que de les recevoir à faire profession. | Le temps d'épreuve qui précède le noviciat. (Pro-ba-sion.)

PROBATIQUE. adj. f. (*Probaton*, gr.) *Piscine probatique*, La piscine où on lavait les victimes qui devaient être offertes dans le temple de Jérusalem. (Pro-ba-tic-e.)

PROBATOIRE. adj. des 2 g. (*Probator.*) *Acte probatoire*, Acte propre à constater la capacité d'un aspirant à un grade, dans les facultés de l'univerité. (Vi.) (Pro-ba-toua-re.)

PROBE. adj. des 2 g. (*Probus.*) Qui a de la probité.

PROBITÉ. s. f. (*Probitas.*) Droiture de cœur qui porte à l'observation stricte et constante des devoirs de la justice, de la morale.

PROBLÉMATIQUE. adj. des 2 g. Dont on peut soutenir l'affirmative ou la négative. | Douteux, dont on peut douter. | *Conduite problématique*, Conduite équivoque (-tic-e.)

PROBLÉMATIQUEMENT. adv. D'une manière problématique. (—tic-e-man.)

PROBLÈME. s. m. (*Problema.*) Question à résoudre suivant les regles de la science. | Proposition, question dont le pour et le contre peuvent également se soutenir. | Tout ce qui est difficile à concevoir.

PROBOSCIDE. s. f. (*Proboscis.*) La trompe d'un éléphant, d'un insecte, etc. (Pro bo-si-de.)

PROCÉDÉ. s. m. Conduite, manière d'agir d'une personne envers une autre. | Se dit, absol., au plur., Des bons procédés. | La méthode qu'il faut suivre pour faire quelque opération. (Pro-sé-dé.)

PROCÉDER. v. n. (*Procedere.*) Provenir, tirer son origine. | Agir judiciairement, faire des actes, des poursuites, des instructions dans un procès. | Agir en qq. affaire, en qq. ch. que ce soit. | Agir, se comporter d'une certaine maniere envers les autres. | *Cela procède bien*, se dit D'un ouvrage, qu'on lit, et dont on approuve le dessein, l'ordre, la marche. (Pro-sé-dé.)

PROCÉDURE. s. f. Forme, manière de procéder en justice. | L'instruction judiciaire d'un proces. | Se dit Des actes qui ont été faits dans une instance civile ou criminelle. (Pro-sé-du-re.)

PROCÈS. s. m. (*Processus.*) Instance devant un juge, sur un différend entre deux ou plusieurs parties. | *Faire le procès à qqn.*, Le poursuivre comme criminel. | Fam., L'accuser, le condamner sur qq. ch. qu'il aura dit ou fait. | *Faire le procès à une chose*, La condamner, soutenir qu'elle est mauvaise. | Se dit De toutes les pieces produites par l'une et l'autre partie, pour servir à l'instruction et au jugement d'un procès. | *Procès-verbal*, Narré par écrit, dans lequel un officier de justice, ou un autre ayant droit ou qualité, rend témoignage de ce qu'il a fait, vu ou entendu, etc. (Pro-se.)

PROCESSIF, IVE. adj. Qui aime à intenter, à prolonger des procès. (Pro-se-sif.)

PROCESSION. s. f. (*Processio.*) Cérémonie religieuse, conduite par des ecclésias-

tiques, des religieux, etc., qui marchent en ordre, récitant des prières, ou chantant les louanges de Dieu. | Fam., une longue suite de personnes qui marchent comme à la file l'une de l'autre. | Se dit Des marches religieuses des anciens païens. | *La procession du Saint-Esprit*, La production éternelle du Saint-Esprit, qui procède du Père et du Fils. (Pro-se-sion.)

PROCESSIONNAL. s. m. (Qqns. disent *Processionnel.*) Livre d'église où sont écrites et notées les prières qu'on chante aux processions. (Pro-sè-sio-nal.)

PROCESSIONNELLEMENT. adv. En procession. (Pro-sè-sio-ne-le-man.)

PROCÈS-VERBAL. s. m. *V.* Procès.

PROCHAIN, AINE. adj. Qui est proche. | Se dit Des époques et des choses qui sont près d'arriver. | Prochain. subst. masc. Se dit De chaque homme en particulier, et De tous les hommes ensemble. (Pro-chin; ë-ne.)

PROCHAINEMENT. adv. de temps. Bientôt, dans un temps fort peu éloigné. (Proche-ne-man.)

PROCHE. adj. des 2 g. (*Proximus.*) Voisin, qui est près de qqn., de qq. ch. | En parlant Du temps, Qui est près d'arriver. | Se dit en parlant De parenté. | Subst. masc. pl. Parent. | Prép. et adv., Près, auprès. | De proche en proche. loc. adv. Se dit De plusieurs lieux qui sont peu séparés, et auxquels on va de l'un à l'autre. | Peu à peu et par degrés.

PROCHRONISME. s. m. (*Pro, chronos*, gr.) Erreur de chronologie, qui consiste à placer un fait dans un temps antérieur à celui où il est réellement arrivé. (Pro-cronis-me.)

PROCLAMATION. s. f. (*Proclamatio.*) Publication solennelle, action par laquelle on proclame. | L'écrit qui contient ce que l'on veut publier, faire connaître au public. (—ma-sion.)

PROCLAMER. v. a. (*Proclamare.*) Publier à haute voix et avec solennité. | Publier, divulguer.

PROCONSUL. s. m. (*Proconsul.*) Celui qui, chez les Romains, gouvernait certaines grandes provinces, avec l'autorité de consul.

PROCONSULAIRE. adj. des 2 g. (*Proconsularis.*) Propre ou appartenant au proconsul. | *Province proconsulaire*, Province gouvernée par un proconsul. (—su-lè-re.)

PROCONSULAT. s. m. (*Proconsulatus.*) Dignité de proconsul; Durée des fonctions d'un proconsul. (—su-la.)

PROCRÉATION. s. f. (*Procreatio.*) Génération. (Pro-cré-a-sion.)

PROCRÉER. v. a. (*Procreare.*) Engendrer.

PROCURATEUR. s. m. (*Procurator.*) Titre d'une des principales dignités de la république de Venise et de celle de Gênes. | [c m.]

PROCURATION. s. f. (*Procuratio.*) Pouvoir donné par qqn. à un autre d'agir en son nom, comme il pourrait faire lui-même. | L'acte qui fait foi de cette délégation. (Pro-cu-ra-sion [c m.].)

PROCURER. v. a. (*Procurare.*) Faire en sorte par son crédit, par ses bons offices, etc., qu'une personne obtienne qq. grâce, qq. avantage. | Faire en sorte qu'une personne ait ce dont elle a besoin, ou ce qui lui est agréable. | En parlant Des choses, Être la cause de. | [c m.]

PROCUREUR, PROCURATRICE. s. Celui, celle qui a pouvoir d'agir pour autrui. | Officier établi pour agir en justice au nom de ceux qui plaident. | Fam., *Procureuse*, La femme d'un procureur. (Pro-cu-ra-tri-se [c m.])

PROCUREUSE. s. f. *V.* Procureur.

PRODIGALITÉ. s. f. (*Prodigalitas.*) Caractère, habitude de celui ou de celle qui est prodigue. | L'action d'une personne prodigue.

PRODIGE. s. m. (*Prodigium.*) Effet surprenant qui arrive contre le cours ordinaire des choses. | Se dit Des personnes et des choses qui excellent dans leur genre. (Prodi-je.)

PRODIGIEUSEMENT. adv. D'une manière excessive, étonnante. (Pro-di-ji-eu-seman.)

PRODIGIEUX, EUSE. adj. (*Prodigiosus.*) Qui tient du prodige, extraordinaire. (Prodi-ji-eû ; ze.)

PRODIGUE. adj. des 2 g. (*Prodigus.*) Qui dissipe son bien en excessives et folles dépenses. | *Enfant prodigue*, Jeune homme de famille qui, après des absences et de l'inconduite, retourne dans la maison paternelle. | Se dit, en bonne part, De celui qui fait de grands sacrifices pour l'utilité d'autrui. | Subst., *C'est un prodigue.* (Pro-dig-e.)

PRODIGUER. v. a. Donner avec profusion. (Pro-dig-é [g m.].)

PRODITOIREMENT. adv. (*Proditor.*) En trahison. (Vi.) (Pro-di-toua-re-man.)

PRODROME. s. m. (*Prodromus.*) Sorte de préface; titre de certains ouvrages qui servent comme d'introduction à qq. étude. | L'état d'indisposition, de malaise qui est l'avant-coureur d'une maladie.

PRODUCTEUR, TRICE. adj. Qui est cause de production. (—tri-se.)

PRODUCTIF, IVE. adj. Qui produit, qui rapporte.

PRODUCTION. s. f. (*Productio.*) Action de produire, de donner naissance. | Ouvrage, ce qui est produit. | Absol., Ce que produisent le sol et l'industrie d'un pays. | L'action de produire des titres et des écritures, dans un procès. | Se dit des titres

et des écritures qu'on produit. | Prolongement, allongement. (Pro-duc-sion.)

PRODUIRE. v. a. (*Producere.*) Engendrer, donner naissance. | En parlant De la terre, d'un arbre, Porter. | En parlant D'une charge, d'une somme d'argent, etc., Rapporter, donner du profit. | Faire, composer, créer. | Causer, être cause, procurer. | Exposer à la vue, soumettre à la connaissance, à l'examen. | Absol., Donner par écrit les moyens qu'on a pour soutenir sa cause, avec les pieces justificatives. | Introduire, faire connaître. | PRODUIT. subst. masc. Ce que rapporte une charge, une terre, une maison, etc., en argent, en denrées, en droits, etc. | *Produit net*, Ce que rapporte un bien, tous frais faits et toutes charges déduites | Se dit Des productions de l'agriculture et de l'industrie. | En chimie, Ce qui résulte d'une opération artificielle ou naturelle. | Le nombre qui résulte de deux nombres multipliés l'un par l'autre. | *Acte de produit*, Acte qu'on fait signifier pour déclarer qu'on a mis sa production au greffe.

PROÉMINENCE. s. f. (*Prominentia.*) État de ce qui est proéminent. (—mi-nan-se.)

PROÉMINENT, ENTE. adj. (*Prominens.*) Qui est plus en relief que ce qui l'environne. (—mi-nan: an-te.)

PROFANATEUR. s. m. (*Profanator.*) Celui qui profane les choses saintes.

PROFANATION. s. f. (*Profanatio.*) Action de profaner les choses saintes; irrévérence commise contre les choses de la religion. | Le simple abus qu'on fait des choses rares et précieuses. (—na-sion.)

PROFANE. adj. des 2 g. (*Profanus.*) Qui est contre le respect qu'on doit aux choses sacrées. | Se dit Des choses qui n'appartiennent pas à la religion. | Subst., Celui qui manque de respect pour les choses de la religion. | Chez les anciens, Celui qui n'était pas initié à des mystères. | Se dit Des ignorants et des gens grossiers. | Fam., Personne qu'on ne veut point admettre dans une société. | Subst. masc. Se dit, absol., Des choses profanes.

PROFANER. v. a. (*Profanare.*) Abuser des choses de la religion, les traiter avec irrévérence, avec mépris, les employer à des usages profanes. | *Cette église a été profanée*, Il s'y est commis un meurtre, un assassinat, une action criminelle. | Rendre une chose sacrée à un usage profane. | Faire un mauvais usage de ce qui est rare et précieux, le dégrader, le traiter avec trop peu de respect.

PROFECTIF, IVE. adj. (*Profectio.*) Se dit Des biens qui viennent à qqn. des successions de ses père, mère, ou autres ascendants. (Pro-fec-tif.)

PROFÉRER. v. a. (*Proferre.*) Prononcer, articuler, dire.

PROFÈS, ESSE. adj. et subst. (*Professus.*) Se dit De celui ou de celle qui a fait les vœux par lesquels on s'engage dans un ordre religieux, après que le temps du noviciat est expiré. (Pro-fè; è-se.)

PROFESSEUR. s. m. (*Professor.*) Celui qui enseigne qq. science, qq. art dans une école. | Se dit D'un auteur, en parlant de sa doctrine. | Celui qui exerce un art et en fait profession. (Pro-fe-seur.)

PROFESSION. s. f. (*Professio.*) Déclaration publique d'un sentiment habituel. | | Fam., *Faire profession d'une chose*, Y mettre de la prétention, s'en piquer particulièrement. | *Profession de foi*, Déclaration publique de sa foi et des sentiments qu'on tient pour orthodoxes. Se dit aussi Des sentiments politiques ou autres. | *Faire profession d'une religion*, Être d'une religion, la pratiquer ouvertement. | Se dit De tous les différents emplois de la vie civile. | L'acte par lequel un religieux ou une religieuse fait les vœux de religion, après que le temps de son noviciat est expiré. (Pro-fè-sion.)

PROFESSO (EX). loc. lat. Avec soin, en homme instruit, en homme qui a étudié son sujet. (Ècs-pro-fès-so.)

PROFESSORAL, ALE. adj. Qui appartient, qui a rapport à la qualité, à la condition de professeur. (Pro-fès-so-ral.)

PROFESSORAT. s. m. L'emploi, l'état, la condition d'un homme qui professe qq. science. (Pro-fè-so-ra.)

PROFIL. s. m. (*Profilo*, it.) Le trait et la délinéation du visage d'une personne, vu par un de ses côtés, soit en réalité, soit en peinture. | L'aspect, la représentation de qq. objet vu d'un de ses côtés seulement. | | La délinéation de toutes sortes d'ouvrages de maçonnerie et d'architecture, représentés dans leur élévation comme coupés par un plan perpendiculaire. | Le contour d'un membre d'architecture.

PROFILER. v. a. Représenter en profil. | Donner aux contours d'un ouvrage d'architecture le caractere qui leur convient.

PROFIT. s. m. (*Profectus.*) Gain, bénéfice, émolument, avantage, utilité. | *Mettre une chose à profit*, L'employer utilement. | *Faites-en votre profit*, se dit D'une chose qu'on abandonne à qqn.; D'un avis qu'on donne. | *Faire du profit*, se dit Des choses qui ne se consomment pas trop promptement, et qui sont d'un usage économique. | Au pluriel et absol., Les petites gratifications que les domestiques reçoivent, les petits avantages qu'ils se procurent. | Le progrès qu'on fait dans les études. | L'instruction qu'on acquiert par ses lectures, par ses études, etc., le fruit qu'on en tire. (Pro-fi.)

PROFITABLE. adj. des 2 g. Utile, avantageux

PROFITER. v. n. Tirer un émolument, faire un gain. | Tirer de l'avantage, de l'utilité de qq. ch. | En parlant Des choses, Rapporter du profit, procurer du gain. | Être utile, servir. | Faire du progrès en qq. ch. | Se dit Des personnes et des animaux qui prennent de l'accroissement, qui se fortifient. | Se dit Des arbres, des plantes qui viennent bien.

PROFOND, ONDE. adj. (*Profundus.*) Qui a une cavité considérable, dont le fond est éloigné de la superficie, de l'ouverture, du bord, etc. Se dit Des choses qui vont de haut en bas. | *Racines profondes*, Racines qui plongent très-avant dans la terre. | *Profonde révérence*, Faite en se courbant extrêmement bas. | Qui est difficile à pénétrer, à connaître. | Qui pénètre fort avant dans la connaissance des choses. | Grand, extrême dans son genre. | PROFOND, subst., *Du profond des enfers.* (Pro-fon.)

PROFONDÉMENT. adv. Bien avant, d'une manière profonde. (—dé-man.)

PROFONDEUR. s. f. L'étendue d'une chose considérée depuis la superficie ou l'entrée jusqu'au fond. | La dimension d'un corps considéré de haut en bas. | Épaisseur ou Hauteur. | Étendue en longueur. | Se dit Des choses difficiles à pénétrer, à comprendre. | Grande étendue, grande pénétration.

PROFUSÉMENT. adv. Avec profusion. (Pro-fu-zé-man.)

PROFUSION. s. f. (*Profusio.*) Excès de libéralité ou de dépense. (Pro-fu-zion.)

PROGÉNITURE. s. f. (*Progenitus.*) Ce qu'un homme, ce qu'un animal a engendré. (Vi.) (Pro-jé-ni-tu-re.)

PROGNOSTIC. s. m. *V.* PRONOSTIC.

PROGNOSTIQUE. adj. des 2 g. (*Prognostica.*) Qui fournit le pronostic. (Prog-no-stic-e.)

PROGRAMME. s. m. (*Programma.*) Placard, écrit qu'on affiche ou qu'on distribue pour annoncer qq. exercice, pour proposer qq. prix, etc. (Pro-gra-me.)

PROGRÈS. s. m. (*Progressus.*) Avancement, mouvement en avant. | Suite d'avantages remportés à la guerre. | Toute sorte d'avancement, d'augmentation en bien ou en mal. (Pro-grè.)

PROGRESSIF, IVE. adj. *Mouvement progressif*, Marche, mouvement en avant. | Qui avance, qui fait des progrès. (Pro-grè-sif.)

PROGRESSION. s. f. (*Progressio.*) *Mouvement de progression*, Marche, mouvement en avant. | Marche, suite non interrompue. | Suite de nombres ou de quantités qui dérivent successivement les unes des autres, suivant une même loi. (Pro-grè-sion.)

PROGRESSIVEMENT. adv. D'une manière progressive. (Pro-grè-si-ve-man.)

PROHIBER. v. a. (*Prohibere.*) Défendre, faire défense. | *Degré prohibé*, Le degré de parenté où la loi défend de se marier. (Pro-i-bé.)

PROHIBITIF, IVE. adj. Qui défend, qui interdit, qui restreint. (Pro-i-bi-tif.)

PROHIBITION. s. f. (*Prohibitio.*) Inhibition, défense. (Pro-i-bi-sion.)

PROIE. s. f. (*Præda.*) Ce que les animaux carnassiers ravissent pour le manger. | *Oiseau de proie*, Oiseau qui donne la chasse au gibier, et qui s'en nourrit. | Butin fait à la guerre. Toute chose dont on s'empare avec violence, avec une sorte de rapacité, etc. | Se dit Des personnes qui ont beaucoup à souffrir des vices, des passions des autres, ou de leurs propres passions. | Se dit en parlant Des choses qui détruisent ou ravagent. (Proue.)

PROJECTILE. s. m. Tout corps lancé par une force quelconque. | Se dit Des bombes, des boulets, des obus, etc. | Adj. des 2 g. *Mouvement*, *force projectile*, Mouvement, force de projection. (Pro-jec-ti-le.)

PROJECTION. s. f. (*Projectio.*) Action de jeter, de lancer un corps pesant. | Opération qui consiste à jeter par cuillerée dans un creuset, mis entre des charbons ardents, qq. matière en poudre qu'on veut calciner. | Représentation de la sphère ou de tel autre corps, faite sur un plan, d'après certaines règles géométriques. (Pro-jec-sion.)

PROJECTURE. s. f. (*Projectura.*) Saillie ou avance horizontale des divers membres d'architecture. (Pro-jec-tu-re.)

PROJET. s. m. (*Projectus.*) Dessein, entreprise; arrangement des moyens qu'on croit utiles pour exécuter ce qu'on médite. | La première pensée, la première rédaction de qq. acte, de qq. écrit. (Pro-jè.)

PROJETER. v. a. Former le dessein de. | Tracer sur un plan, sur une surface la sphère ou tel autre corps, suivant certaines règles géométriques. | Jeter, diriger en avant. | Pron., Paraître en avant.

PROLÉGOMÈNES. s. m. pl. (*Prolegomena.*) Longue et ample préface qu'on met à la tête d'un livre, pour donner les notions les plus nécessaires à l'intelligence des matières qui y sont traitées. (Pro-lé-go-mè-ne.)

PROLEPSE. s. f. (*Prolepsis.*) Figure de rhétorique par laquelle on va au-devant des objections de l'adversaire. (Pro-lep-se.)

PROLEPTIQUE. adj. des 2 g. Se dit D'une fièvre dont chaque accès anticipe sur le précédent. (Pro-lep-tic-e.)

PROLÉTAIRE. s. m. (*Proletarius.*) T. d'antiq. romaine. Se dit De ceux qui formaient la sixième et dernière classe du peuple, et qui, étant fort pauvres et exempts d'impôts, n'étaient utiles à la république que par les enfants qu'ils engendraient. | Se dit, dans les États modernes, De ceux qui n'ont ni fortune, ni profession suffisamment lucrative. (Pro-lé-tè-re.)

PROLIFÈRE. adj. des 2 g. (*Proles, fero.*)

Se dit De certaines fleurs du centre desquelles naissent d'autres fleurs.

PROLIFIQUE. adj. des 2 g. (*Proles*, *facere.*) Qui a la vertu d'engendrer. (— fic-e.)

PROLIXE. adj. des 2 g. (*Prolixus.*) Trop étendu, trop long, diffus. (Pro-lic-se.)

PROLIXEMENT. adv. D'une manière prolixe. (Pro-lic-se-man.)

PROLIXITÉ. s. f. (*Prolixitas.*) Diffusion, longueur inutile et fatigante dans le discours. (Pro-lic-si-té.)

PROLOGUE. s. m. (*Prologus.*) Préface, avant-propos. | Ouvrage qui sert de prélude à une pièce dramatique. (Pro-log-e.)

PROLONGATION. s. f. Le temps qu'on ajoute à la durée fixe de qq. ch. (—ga-sion.)

PROLONGE. s. f. Cordage qui sert pour la manœuvre des bouches à feu. | Voiture d'artillerie que l'on nomme plus exactement *Chariot à munitions*. (Pro-lon-je.)

PROLONGEMENT. s. m. Extension, continuation de qq. portion d'étendue. (Pro-lon-je-man.)

PROLONGER. v. a. (*Prolongare.*) Faire durer plus longtemps, rendre de plus longue durée. | Étendre, continuer. | *Prolonger un vaisseau*, Se porter parallèlement à ce vaisseau et fort près, se mettre par son travers de long en long et vergue à vergue avec lui. (Pro-lon-jé.)

PROMENADE. s. f. Action de se promener. | Le lieu où l'on se promène.

PROMENER. v. a. (*Prominare.*) Mener, conduire, faire aller qqn. d'un endroit à un autre, de côté et d'autre, soit pour l'amuser, soit pour qu'il fasse de l'exercice. | *Promener un cheval*, Le faire marcher doucement, soit en le tenant par la bride, soit en le montant. | Fam., *Promener qqn.*, L'abuser, le lasser par des délais, par des promesses vaines. | Pron., Marcher, aller, soit à pied, soit à cheval, etc., pour faire de l'exercice, ou pour se divertir. | Se dit, fig., Des choses. | T. injurieux. *Allez vous promener*, se dit À une personne dont on est mécontent, dont on veut se débarrasser.

PROMENEUR, EUSE. s. Celui, celle qui promène qqn. | Celui, celle qui se promène. | Celui, celle qui aime à se promener. (—eû-ze.)

PROMENOIR. s. m. Lieu particulièrement destiné à la promenade. (Pro-me-nouar.)

PROMESSE. s. f. (*Promissum.*) Assurance qu'on donne de bouche ou par écrit, de faire ou de dire qq. ch. | Absol., Un billet sous seing privé, par lequel on promet de payer qq. somme d'argent. (Pro-me-se.)

PROMETTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui promet légèrement, ou sans intention de tenir sa promesse. (Pro-mè-teur; eû-ze.)

PROMETTRE. v. a. (*Promittere.*) (Se conj. c. *Mettre.*) Donner parole de qq. ch., engager verbalement ou par écrit à faire, à dire, à donner, etc. | Annoncer, prédire. | V. n. Faire espérer, donner des espérances. | Assurer qu'une chose sera. Fam. | Aussi avec le pronom personnel régime indirect, Espérer. | Prendre une ferme résolution. | *Terre promise*, Pays riche et fertile. (Pro-mè-tre.)

PROMINENCE. s. f. (*Prominentia.*) État de ce qui est prominent. (Vi.) (Pro-mi-nan-se.)

PROMINENT, ENTE. adj. (*Prominens.*) Qui s'élève au-dessus de ce qui l'environne. Vi.) (Pro-mi-nan; an-te.)

PROMINER. v. n. (*Prominere.*) S'élever au-dessus de qq. ch. (Vi.)

PROMISCUITÉ. s. f. (*Promiscuus.*) Mélange confus et désordonné. [c m.]

PROMISSION. s. f. (*Promissio.*) *La terre de promission*, n. autr. *La terre promise*, La terre de Chanaan, que Dieu avait promise au peuple hébreu. | *Terre de promission*, Pays fort abondant, très-fertile. (Pro-mi-sion.)

PROMONTOIRE. s. m. (*Promontorium.*) Cap, pointe de terre élevée et avancée dans la mer. (—toua-re.)

PROMOTEUR. s. m. (*Promotor*, b. l.) Celui qui prend le soin principal d'une affaire. | Celui qui donne la première impulsion pour qq. ch. | Le titre du procureur d'office, faisant fonction de partie publique dans une juridiction ecclésiastique, dans un concile, etc.

PROMOTION. s. f. (*Promotio.*) Action par laquelle on élève à la fois plusieurs personnes à un même grade, à une même dignité. | Se dit, dans le sens passif, de La nomination, de l'élévation d'une ou de plusieurs personnes à une dignité, à un emploi supérieur. (Pro-mo-sion.)

PROMOUVOIR. v. a. (*Promovere.*) (On ne l'emploie guère qu'à l'infinitif et aux temps composés.) Avancer, élever à qq. dignité. (—vouar.)

PROMPT, OMPTE. adj. (*Promptus.*) Soudain, qui ne tarde pas. | Qui se passe vite, en un moment. | *Vin prompt à boire*, Vin qui se boit dans la primeur, qui demande à être bu promptement. | Vif, actif, diligent, qui ne perd point de temps à ce qu'il fait. | Colère, qui s'emporte aisément. | *Avoir la main prompte*, Être vif, emporté, au point de frapper pour le moindre sujet. (Pron; on-te.)

PROMPTEMENT. adv. Avec diligence, en peu de temps. (Pron-te-man.)

PROMPTITUDE. s. f. (*Promptitudo.*) Diligence. | *La promptitude de l'esprit*, La facilité de l'esprit à concevoir, à entendre. | *La promptitude à croire une chose*, La facilité avec laquelle on la croit. | Trop grande vivacité d'humeur, disposition à se mettre en colère. | Mouvement de colère subit et passager. (Pron-ti-tu-de.)

PROMULGATION. s. f. (*Promulgatio.*)

Publication des lois, faite avec les formes requises. (Pro-mul-ga-sion.)

PROMULGUER. v. a. (*Promulgare.*) Publier une loi avec les formes requises, pour la rendre exécutoire. (Pro-mulg-é [g m.].)

PRONAOS. s. m. (*Pronaos.*) Partie antérieure des temples anciens.

PRONATEUR. adj. m. (*Pronus.*) Se dit De deux muscles de l'avant-bras, qui servent au mouvement de pronation.

PRONATION. s. f. (*Pronus.*) *Mouvement de pronation*, Celui par lequel on tourne la main, de maniere que la paume regarde la terre. (Pro-na-sion.)

PRÔNE. s. m. (*Præconium.*) Instruction chrétienne que le curé ou le vicaire fait tous les dimanches dans la chaire, à la messe paroissiale. | Famil., Remontrance importune qu'une personne fait à une autre.

PRÔNER. v. a. Faire le prône | Vanter, louer avec exagération. | V. a. et n. Faire de longues et ennuyeuses remontrances.

PRÔNEUR. s. m. Celui qui fait un prône. | Fam., Celui, celle qui loue avec excès ; au fém. : *Prôneuse.* | Fam., Un grand parleur qui aime à faire des remontrances.

PRONOM. s. m. (*Pronomen.*) Celle des parties d'oraison qui tient ou qui est censée tenir la place du nom substantif. (Pro-non.)

PRONOMINAL, ALE. adj. (*Pronominalis.*) Qui appartient au pronom. | *Verbe pronominal*, Verbe qui se conjugue avec le pronom personnel de la même personne que le sujet.

PRONOMINALEMENT. adv. Comme verbe pronominal. (Pro-no-mi-na-le-man.)

PRONONCER. v. a. et n. (*Pronuntiare.*) Proférer, articuler les lettres, les syllabes, les mots, en exprimer les sons. | Réciter, débiter. | Déclarer avec autorité, en vertu de son autorité. | Se dit Lorsque celui qui préside une juridiction, une assemblée, déclare ce qui a été décidé à la pluralité des voix. | Déclarer son sentiment sur qq. ch., décider, ordonner. | Pron., Faire voir, manifester son intention, son caractere en qq. affaire, en qq. occasion. | Bien marquer, rendre tres-sensible qq. partie d'une figure. | Qui n'a rien d'indécis. | PRONONCÉ. subst. *Le prononcé de l'arrêt*, etc., La décision du tribunal telle qu'elle a été prononcée à l'audience. (Pro-non-sé.)

PRONONCIATION. s. f. (*Pronuntiatio.*) Articulation, expression des lettres, des syllabes, des mots. | La maniere de prononcer, par rapport à l'accentuation, à la prosodie. | La maniere de réciter, de débiter. | L'action de prononcer un jugement. (Pro-non-si-a-sion.)

PRONOSTIC. s. m. (*Prognosticon.*) Jugement, conjecture sur ce qui doit arriver. Les médecins disent plus ordin. *Prognostic.* | Se dit Des prétendus jugements que les astrologues tiraient de l'inspection des signes célestes. | Se dit Des signes par lesquels on conjecture ce qui doit arriver.

PRONOSTIQUER. v. a. (*Prognosticare.*) Faire un pronostic. (Pro-no-stic-é [c m.].)

PRONOSTIQUEUR. s. m. Celui qui pronostique. Fam. (Pro-no-stic-eur [c m.].)

PROPAGANDE. s. f. (*Propagandus.*) | Toute association qui a pour but de propager certaines opinions politiques, et d'opérer des révolutions.

PROPAGATEUR. s. m. (*Propagator.*) Celui qui propage.

PROPAGATION. s. f. (*Propagatio.*) Multiplication par voie de génération, de reproduction. | Extension, progres, accroissement, augmentation. | La manière dont la lumière et le son se répandent, dont certains mouvements naissent les uns des autres. (Pro-pa-ga-sion.)

PROPAGER. v. a. (*Propagare.*) Multiplier par voie de génération, de reproduction. | Répandre, étendre, augmenter, faire croître. (Pro-pa-jé.)

PROPENSION. s. f. (*Propensio.*) Pente, tendance naturelle d'un corps vers un autre corps, vers un point. | Penchant, inclination. (Pro-pan-sion.)

PROPHÈTE. s. m. (*Propheta.*) Celui qui prédit l'avenir. En parlant des Hébreux, Ceux qui, par inspiration divine, prédisaient l'avenir, ou révélaient qq. vérité cachée aux hommes. | En parlant Des gentils, se dit De certains devins adonnés au culte des faux dieux. | Titre que les musulmans donnent à Mahomet. | Fam., *Un faux prophète*, Un homme qui se trompe dans les prédictions qu'il fait. | Fam., Celui qui, par conjecture ou par hasard, annonce ce qui doit arriver. (Pro-fè-te)

PROPHÉTESSE. s. m. (*Prophetissa.*) Celle qui predit l'avenir par inspiration divine. (Pro-fé-te-se)

PROPHÉTIE. s. f. (*Prophetia.*) Prédiction des choses futures par inspiration divine. | *Prophétie d'Isaïe*, etc., Le recueil des prophéties faites par Isaïe, etc. | Toute prédiction faite par de prétendus savants, par des gens qui abusent de la crédulité des ignorants. | L'annonce d'un événement futur, faite par conjecture ou par hasard. (Pro-fé-sie.)

PROPHÉTIQUE. adj. des 2 g. (*Propheticus.*) Qui est de prophete, qui tient du prophète. (Pro-fé-tic-e.)

PROPHÉTIQUEMENT. adv. En prophète. (Pro-fé-tic-e-man.)

PROPHÉTISER. v. a. (*Prophetizare.*) Prédire l'avenir par inspiration divine. | Fam., Prévoir et dire d'avance ce qui doit arriver. (Pro-fé-ti-zé.)

PROPHYLACTIQUE. adj. des 2 g. (*Prophulactikos*, gr.) Se dit Du regime et des remedes qui entretiennent la santé, et la pré-

servent de tout ce qui peut lui être nuisible. (Pro-fi-lac-tic-e.)

PROPICE. adj. des 2 g. (*Propitius.*) Favorable. Se dit De la Divinité, et de toute puissance ou autorité de laquelle dépend notre bonheur ou notre malheur. | Se dit De l'occasion, de la température, etc. (Pro-pi-se.)

PROPITIATION. s. f. (*Propitiatio.*) *Sacrifice, victime de propitiation*, Sacrifice, victime offerte a Dieu pour le rendre propice, et pour apaiser sa colère. (Pro-pi-sia-sion.)

PROPITIATOIRE. adj. des 2 g. Qui a la vertu de rendre propice. | Subst. m. Table d'or très-pur, qui était posée au-dessus de l'arche, et couverte en partie des ailes des deux chérubins placés aux deux côtés de l'arche. (Pro-pi-si-a-toua-re.)

PROPOLIS. s. f. Matière résineuse, d'un brun rougeâtre, dont les mouches à miel se servent pour boucher les fentes et les trous de leurs ruches.

PROPORTION. s. f. (*Proportio.*) Convenance et rapport des parties entre elles et avec leur tout. | Au plur., Dimensions. | La convenance que toutes sortes de choses ont les unes avec les autres. | L'égalité de deux ou de plusieurs rapports, par différence ou par quotient. | À PROPORTION, EN PROPORTION, PAR PROPORTION, loc. prép. Par rapport, eu égard à. | PROPORTION GARDÉE, TOUTE PROPORTION GARDÉE. loc. adv. En tenant compte de la différence relative des deux personnes, des deux choses dont il s'agit. (Pro-por-sion.)

PROPORTIONNALITÉ. s. f. Condition des quantités qui sont proportionnelles entre elles. (Pro-por-sio-na-li-té.)

PROPORTIONNEL, ELLE. adj. Qui a rapport à une proportion, qui est en proportion avec des quantités de même genre. | Subst. f. *Les deux proportionnelles.* | *Moyenne proportionnelle*, Quantité moyenne entre deux autres. (Pro-por-sio-nèl ; è-le.)

PROPORTIONNELLEMENT. adv. Avec proportion. (Pro-por-sio-ne-le-man.)

PROPORTIONNÉMENT. adv. En proportion ; à proportion. (Pro-por-sio-né-man.)

PROPORTIONNER. v. a. Garder la proportion et la convenance nécessaires, établir un juste rapport entre une chose et une autre. | *Un corps, etc., bien proportionné*, Dont toutes les parties ont entre elles le rapport qu'elles doivent avoir. (Pro-por-sio-né.)

PROPOS. s. m. (*Propositum.*) Discours qu'on tient dans la conversation. | *Propos interrompu*, Discours, conversation sans suite, sans liaison. | Absol., Vain discours, discours médisant. | Insinuation faite sur qq. matière. | Résolution formée. | À PROPOS. loc. adv. Convenablement au sujet, au lieu, au temps, aux personnes, etc. | *Mal à propos*, Sans raison, sans sujet. | Adj., Convenable. | Subst., s'écrit avec un tiret. | Maniere de parler dont on se sert dans le discours familier, lorsqu'on vient à parler de qq. chose dont on se souvient subitement. | Façon de parler dont on se sert lorsque, à l'occasion de qq. ch. dont il a été parlé, on vient à dire qq. autre chose qui y a rapport. | HORS DE PROPOS. loc. adv. Mal à propos, sans raison, sans sujet. | À PROPOS DE RIEN. loc. adv. Hors de propos, sans motif raisonnable. | *À quel propos? À propos de quoi?* Pour quel sujet? Pour quelle cause? | À TOUT PROPOS. loc. adv. En toute occasion, à chaque instant. | DE PROPOS DÉLIBÉRÉ. loc. adv. Avec dessein, de dessein formé. (Pro-pô.)

PROPOSABLE. adj. des 2 g. Qui peut être proposé. (Pro-po-za-ble.)

PROPOSANT. s. m. Jeune théologien de la religion protestante, qui étudie pour être pasteur. (Pro-po-zan.)

PROPOSANT. adj. m. *Cardinal proposant*, Cardinal établi à la cour de Rome pour recevoir la profession de foi de ceux qui sont nommés à des évêchés dans des pays d'obédience, et pour les proposer aux autres cardinaux.

PROPOSER. v. a. Mettre quelque chose en avant de vive voix ou par écrit, pour qu'on l'examine, pour qu'on en délibère. | *Proposer un sujet*, Mettre un sujet au concours, donner une matière à traiter. | Offrir. | *Proposer qqn. pour modèle, pour exemple*, Donner qqn. pour exemple, pour modele. | *Se proposer de faire quelque chose*, Avoir dessein, former le dessein de faire qq. ch. (Pro-po-zé.)

PROPOSITION. s. f. Discours qui affirme ou qui nie qq. ch. | *Proposition malsonnante*, Proposition qui paraît contraire à la bonne doctrine. | Une chose proposée, afin qu'on l'examine, qu'on en délibere. | Chose proposée pour arriver à la conclusion d'une affaire, à un arrangement, etc. | Théorème ou problème; discours par lequel on énonce une vérité à démontrer, ou une question à résoudre. | *Pains de proposition*, Les pains que l'on mettait toutes les semaines sur la table, dans le sanctuaire. (Pro-po-zi-sion.)

PROPRE. adj. des 2 g. (*Proprius.*) Qui appartient à qqn., exclusivement à tout autre. | *Nom propre*, Nom qui ne convient qu'à une seule personne ou à une seule chose. | *Le sens, la signification propre d'un mot*, ou, subst., *Le propre*, Le sens naturel et primitif d'un mot. | *Le mouvement propre d'un astre*, Le mouvement réel d'un astre. | Même, exactement semblable. | Convenable à qqn. ou à qq. ch. | Qui a l'aptitude, les qualités, les talents nécessaires pour réussir en qq. ch. | Qui peut servir, qui est d'usage à certaines choses. | S'emploie en parlant De ce qui peut produire un effet fâcheux, nuisible. | Suivi de la prép. *De* : Convenable. Seul

convenable, réservé à. | Net; et en ce sens il est opposé à Sale. | Bienséant, bien arrangé. | Subst. m. La qualité particulière qui désigne un sujet, et qui le distingue de tous les autres. | Ce qui convient particulièrement à chaque profession, à chaque caractère, à chaque âge, etc. | S'est dit Des biens immeubles qui appartiennent à une personne par succession. | S'est dit Des biens du mari ou de la femme qui n'entrent pas en communauté. | *Avoir en propre*, posséder qq. ch. en propriété.

PROPREMENT. adv. Précisément, exactement. | Au propre, dans le sens propre, par opposition à Figurément. | *Parler proprement*, Parler avec correction, avec pureté, en bons termes. | Se dit De certains termes pris dans leur signification expresse et particulière. | Avec propreté. | D'une manière bienséante, convenable. | Avec adresse, avec régularité et netteté, avec grâce. | À PROPREMENT PARLER, PROPREMENT PARLANT, loc. adv. Pour parler en termes précis et exacts. (Pro-pre-man.)

PROPRET, ETTE. adj. et s. Qui se met proprement et avec une sorte de recherche. (Pro-pré; è-te.)

PROPRETÉ. s. f. (*Proprietas.*) Netteté, qualité de ce qui est exempt de saleté et d'ordure. | La manière convenable, bienséante de s'habiller, d'être meublé.

PROPRÉTEUR. s. m. (*Propretor.*) Nom que les Romains donnèrent d'abord à ceux qui pendant un an avaient exercé la charge de préteur, et dans la suite à ceux qui commandaient dans les provinces avec l'autorité de préteur.

PROPRIÉTAIRE. s. des 2 g. (*Proprietarius.*) Celui ou celle à qui une chose appartient en propriété. (—é-tè-re.)

PROPRIÉTÉ. s. f. (*Proprietas.*) Le droit par lequel une chose appartient en propre à qqn. | La chose qui appartient en propre à qqn. | Absol., se dit Des biens-fonds, comme terres, maisons. | Ce qui appartient essentiellement à une chose. | La vertu particulière des plantes, des minéraux, et des autres objets naturels. | Ce qui distingue particulièrement une chose d'avec une autre du même genre. | L'emploi du mot propre, du terme propre.

PROPYLÉES. s. m. pl. (*Propylæum.*) Édifice à plusieurs portes qui était orné de colonnes et de sculptures, et qui formait l'entrée principale de l'enceinte d'une citadelle, d'un temple. (Pro-pi-lée.)

PRORATA. s. m. T. lat. *Au prorata*, À proportion.

PROROGATIF, IVE. adj. (*Prorogativus.*) Qui proroge.

PROROGATION. s. f. (*Prorogatio.*) Délai, prolongation de temps. | Acte de l'autorité royale qui suspend les séances des chambres, et en remet la continuation à un certain jour. (—ga-sion.)

PROROGER. v. a. (*Prorogare.*) Prolonger le temps qui avait été pris, qui avait été donné pour qq. ch. | Suspendre les séances des chambres par un acte de l'autorité royale, et en remettre la continuation à un certain jour. (Pro-ro-jé.)

PROSAÏQUE. adj. des 2 g. (*Prosaicus.*) Qui tient de la prose, qui appartient à la prose, qui tient trop de la prose. (Pro-za-ic-e.)

PROSAÏSER. v. n. Écrire en prose. Peu usité. (Pro-za-i-zé.)

PROSAÏSME. s. m. Défaut des vers qui manquent de poésie, qui contiennent un trop grand nombre de tours et d'expressions appartenant à la prose. (Pro-za-is-me.)

PROSATEUR. s. m. Auteur qui écrit principalement en prose. (Pro-za-teur.)

PROSCÉNIUM. s. m. (*Proscenium.*) La partie des théâtres des anciens où les acteurs venaient jouer la pièce, et que nous appelons aujourd'hui *Avant-scène.* (Pros-sé-ni-o-me.)

PROSCRIPTEUR. s. m. (*Proscriptor.*) Celui qui proscrit. (Pro-scrip-teur.)

PROSCRIPTION. s. f. (*Proscriptio.*) Condamnation à mort sans forme judiciaire, et qui peut être mise à exécution par qq. particulier que ce soit. | Se dit Des mesures violentes prises contre les personnes dans les temps de troubles civils. | Abolition, destruction. (Pro-scrip-sion.)

PROSCRIRE. v. a. (*Proscribere.*) Condamner à mort sans forme judiciaire, et en publiant simplement par une affiche le nom de ceux qui sont condamnés. | Se dit en parlant De certaines mesures violentes prises contre les personnes dans les temps de troubles civils. | Éloigner, chasser, bannir. | Rejeter, abolir, détruire. | PROSCRIT. subst. *Être du nombre des proscrits.* | Se dit de Ceux qui n'osent retourner dans leur pays, à cause de qq. fâcheuse affaire. | Banni, écarté de l'usage. (Pro-scri-re.)

PROSE. s. f. (*Prosa.*) Discours qui n'est point assujetti à une certaine mesure, à un certain nombre de pieds et de syllabes. | Sorte d'hymnes latines, où la rime et le nombre des syllabes remplacent la quantité, et que l'on chante à la messe immédiatement avant l'évangile, dans les grandes solennités. (Pro-ze.)

PROSECTEUR. s. m. (*Prosector.*) Celui qui prépare ou fait les dissections pour un professeur. (Pro-sèc-teur.)

PROSÉLYTE. s. des 2 g. (*Proselytus.*) Une personne qui a passé du [illegible] à la religion judaïque. | Une personne [illegible] ment convertie à la foi catholique. | [illegible] Des partisans qu'on gagne à [illegible], à une opinion. (Pro-zé-li-te.)

PROSÉLYTISME. s. m. Zèle de faire des prosélytes. (Pro-zé-li-tis-me.)

PROSODIE. s. f. (*Prosodia.*) Prononciation régulière des mots conformément à l'accent et à la quantité. (Pro-zo-die.)

PROSODIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la prosodie. | *Langue prosodique*, Langue dont la prosodie est bien marquée. (Pro-zo-dic-e.)

PROSOPOPÉE. s. f. (*Prosopopœia.*) Figure de rhétorique par laquelle l'orateur introduit dans son discours soit une personne morte, absente ou feinte, soit une chose inanimée, qu'il fait parler ou agir. (Pro-zo-po-pée.)

PROSPECTUS. s. m. Mot lat. Espèce de programme qui se publie avant qu'un ouvrage paraisse, et dans lequel on donne une idée de cet ouvrage, etc. | Se dit en parlant D'un établissement. (Pro-spèc-tus.)

PROSPÈRE. adj. des 2 g. (*Prosper.*) Favorable au succès d'un dessein, d'une entreprise. | Heureux.

PROSPÉRER. v. n. (*Prosperare.*) Être heureux, avoir la fortune favorable. | En parlant Des choses, Réussir, avoir un heureux succès.

PROSPÉRITÉ. s. f. (*Prosperitas.*) Heureux état, heureuse situation, soit des affaires générales, soit des affaires particulières. | Événements heureux.

PROSTATE. s. f. (*Prostatés*, gr.) Corps glanduleux situé à la jonction de la vessie et de l'urètre, chez l'homme.

PROSTERNATION. s. f. Action, état de celui qui se prosterne, qui est prosterné. (Pro-ster-na-sion.)

PROSTERNEMENT. s. m. Action de se prosterner. (Pro-stér-ne-man.)

PROSTERNER (SE). v. pron. (*Prosternare.*) S'abaisser en posture de suppliant, se jeter à genoux aux pieds de qqn., se baisser jusqu'à terre. (Pro-ster-né.)

PROSTHÈSE. s. f. (*Prosthesis.*) Figure de grammaire, qui consiste dans l'addition d'une lettre au commencement d'un mot, sans changer le sens. | Addition artificielle d'une partie sur le corps humain, à la place de celle qui manque. Dans ce sens, on dit aussi *Prothèse.* (Pro-stè-ze.)

PROSTITUER. v. a. (*Prostituere.*) Livrer à l'impudicité d'autrui. | *Cet écrivain se prostitue*, Il ment à sa conscience. | S'emploie en parlant Des choses qu'on ravale, que l'on déshonore par l'usage indigne qu'on en fait. | PROSTITUÉ, ÉE. subst. *Une prostituée.* (Pro-sti-tu-é.)

PROSTITUTION. s. f. (*Prostitutio.*) Abandonnement à l'impudicité. | *Lieu de prostitution*, Maison de débauche. | *La prostitution de la justice*, Le mauvais usage qu'un juge corrompu fait des lois et de la justice, en les faisant servir à ses intérêts. | Abandonnement à l'idolatrie. (Pro-sti-tu-sion.)

PROSTRATION. s. f. (*Prostratio*, b. l.) V. *Prosternation.* | Affaiblissement extrême, abattement. (Pro-stra-sion.)

PROSTYLE. s. m. (*Prostylus.*) Édifice qui n'a de colonnes qu'à sa façade antérieure. — Adj. *Temple prostyle.* (Pro-sti-le.)

PROTAGONISTE. s. m. (*Protagonistes.*) Le principal personnage d'une pièce de théâtre, celui qui y joue le premier rôle.

PROTASE. s. f. (*Protasis.*) La partie d'un poëme dramatique qui contient l'exposition du sujet de la pièce. (Pro-ta-ze.)

PROTATIQUE. adj. des 2 g. (*Protaticus.*) *Personnage protatique*, Personnage qui ne paraît qu'au commencement d'une pièce de théâtre, pour en faire l'exposition. (—tic-e.)

PROTE. s. m. (*Protos*, gr.) Celui qui, sous les ordres de l'imprimeur, est chargé de diriger et de conduire tous les travaux, de maintenir l'ordre dans l'établissement, et de payer les ouvriers. | Se dit de Ceux qui lisent et corrigent les épreuves.

PROTECTEUR, TRICE. s. (*Protector.*) Défenseur; celui, celle qui protége, qui défend les faibles et les affligés, qui les préserve de mal. | Patron, patronne, celui, celle qui prend soin des intérêts d'une personne, qui favorise l'accroissement, le progrès d'une chose. | Adj. *Il prend un ton protecteur.* | Titre, dignité, fonction. | Le cardinal qui est chargé, à Rome, du soin des affaires consistoriales de certains royaumes, ou des intérêts de certains ordres religieux. (Pro-tèc-teur; tri-se.)

PROTECTION. s. f. (*Protectio.*) Action de protéger, de défendre qqn., de veiller à ce qu'il ne lui arrive point de mal. | Action de prendre soin de la fortune, des intérêts de qqn., de favoriser l'accroissement, le progrès de qq. ch. | Se dit Des personnes qui en protégent, qui en favorisent d'autres. | L'emploi de protecteur à Rome. (Pro-tèc-sion.)

PROTECTORAT. s. m. Dignité de protecteur. (Pro-tec-to-ra.)

PROTÉE. s. m. (*Proteus*, n. pr.) Homme qui change continuellement de manières, d'opinions, qui joue toutes sortes de rôles.

PROTÉGER. v. a. (*Protegere.*) Prendre la défense de qqn., de qq. ch., prêter secours et appui. | S'intéresser, contribuer à la fortune d'une personne, veiller au maintien, au progrès d'une chose. | Garantir, mettre à l'abri d'une incommodité, d'un danger. | PROTÉGÉ, ÉE. subst. *C'est son protégé, sa protégée.* (Pro-té-jé.)

PROTESTANT, ANTE. s. m. (*Protestans.*) Nom qui a été donné d'abord aux luthériens, et qu'on a étendu depuis aux calvinistes et à ceux qui suivent la religion anglicane. | Adj., *Religion protestante.* (Pro-tes-tan.)

PROTESTANTISME. s. m. La croyance des Églises protestantes dans tous les points

où elle diffère de la foi de l'Église catholique. (Pro-tes-tan-tis-me.)

PROTESTATION. s. f. (*Protestatio*, b. l.) Témoignage public, déclaration publique que l'on fait de ses dispositions, de sa volonté. | Promesse, assurance positive. | Déclaration en forme, par laquelle on proteste contre qq. ch. (Pro-tes-ta-sion.)

PROTESTER. v. a. (*Protestari.*) Promettre fortement, assurer positivement, publiquement. | Déclarer en forme qu'on tient pour nul, pour illégal, etc., ce qui a été résolu, délibéré, ou fait, et que l'on se pourvoira contre. | Faire un protêt. | Se dit en parlant Des personnes. (Pro-tes-té.)

PROTÊT. s. m. Acte par lequel, faute d'acceptation ou de payement d'une lettre de change à l'époque déterminée, on déclare que celui sur qui elle est tirée et son correspondant seront tenus de tous les préjudices qu'on en recevra. | Acte semblable par lequel on fait constater le non-payement de tout autre effet de commerce. (Pro-tê.)

PROTHÈSE. s. f. *V.* PROSTHÈSE.

PROTOCANONIQUE. adj. des 2 g. (*Protos*, *kanon*, gr.) Se dit Des livres sacrés qui étaient reconnus pour tels avant même qu'on eût fait des canons. *V.* DEUTÉROCANONIQUE. (—nic-e.)

PROTOCOLE. s. m. (*Protocollum.*) Formulaire pour dresser des actes publics. | Formulaire contenant la manière dont les rois, les grands princes et les chefs d'administration traitent dans leurs lettres ceux à qui ils écrivent. | Le registre où l'on inscrit les délibérations, les actes d'un congrès, d'une diète, etc.; Ces délibérations, ces actes mêmes.

PROTONOTAIRE. s. m. (*Protonotarius.*) Nom donné à des officiers de la cour de Rome, qui ont un degré de prééminence sur tous les notaires de la même cour, et qui reçoivent les actes des consistoires publics, et les expédient en forme. (—no-tè-re.)

PROTOSYNCELLE. s. m. (*Protos*, *sugkéllos*, gr.) Vicaire d'un patriarche ou d'un évêque de l'Église grecque. (Pro-to-sin-sè-le.)

PROTOTYPE. s. m. (*Prototypus.*) Original, modèle, premier type, premier exemplaire. (Pro-to-ti-pe.)

PROTOXYDE. s. m. L'oxyde le moins oxydé de tous ceux que peut former une substance quelconque, en se combinant avec l'oxygène. (Pro-toc-si-de.)

PROTUBÉRANCE. s. f. (*Protuberare.*) Avance, éminence, saillie. (—ran-se.)

PROTUTEUR. s. m. (*Protutor*, b. l.) Celui qui est nommé pour gérer les affaires d'un mineur domicilié en France et ayant des biens dans les colonies; et Celui qui, sans avoir été nommé tuteur, est néanmoins fondé à gérer et administrer les affaires d'un mineur.

PROU. adv. (*Pro.*) Assez, beaucoup. (Vi.) *Peu ou prou. Ni peu ni prou.*

PROUE. s. f. (*Prora.*) La partie de l'avant d'un navire.

PROUESSE. s. f. Action de preux, acte de valeur. | Se dit, par plaisanterie, De certains excès, surtout d'un excès de débauche. (Prou-è-se.)

PROUVER. v. a. (*Probare.*) Établir la vérité de qq. ch. par un raisonnement convaincant, ou par un témoignage incontestable, ou par des pièces justificatives. | Montrer, marquer, donner lieu de connaître.

PROVÉDITEUR. s. m. (*Proveditore*, it.) Nom que les Vénitiens donnaient à certains officiers publics qui avaient le commandement d'une flotte, ou d'une province, ou d'une place de guerre, ou qui étaient chargés de qq. inspection particulière.

PROVENANCE. s. f. Se dit De tout ce qui provient d'un pays, de tout ce qui est transporté d'un pays dans un autre (—nan-se.)

PROVENANT, ANTE. adj. Qui provient.

PROVENDE. s. f. (*Præbenda.*) Provision de vivres. Fam. et peu usité. | Mélange de pois, d'avoine, de vesce, etc., qu'on donne aux brebis et aux moutons. (Pro-van-de.)

PROVENIR. v. n. (*Provenire.*) Procéder, venir, dériver, résulter.

PROVERBE. s. m. (*Proverbium.*) Espèce de sentence, de maxime exprimée en peu de mots, et devenue commune et vulgaire. | Espèce de petite comédie qui se joue en société, et qui renferme le sens d'un proverbe qu'on donne à deviner. (Pro-vèr-be.)

PROVERBIAL, ALE. adj. (*Proverbialis.*) Qui tient du proverbe. (Pro-vèr-bi-al.)

PROVERBIALEMENT. adv. D'une manière proverbiale. (Pro-vèr-bi-a-le-man.)

PROVIDENCE. s. f. (*Providentia.*) La suprême sagesse par laquelle Dieu conduit toutes choses. (Pro-vi-dan-se.)

PROVIGNEMENT. s. m. Action de provigner. (Pro-vi-*n*e-man [n m.].)

PROVIGNER. v. a. (*Pro*, *vinea.*) Coucher en terre les jeunes pousses d'un cep de vigne, après y avoir fait une entaille, afin qu'elles prennent racine, et qu'il s'en forme d'autres ceps. | Se dit en parlant De plusieurs autres genres de plantes. | V. n. Multiplier. (Pro-vi-*n*é [n m.].)

PROVIN. s. m. (*Pro*, *vinea.*) Rejeton d'un cep de vigne provigné.

PROVINCE. s. f. (*Provincia.*) Étendue de pays qui fait partie d'un État, et qui comprend plusieurs villes, bourgs, villages, etc., pour l'ordinaire sous un même gouvernement. | Les habitants mêmes d'une province. | En parlant De la France, se dit, au sing., Des provinces, des départements en général ou dans un sens indéterminé, et presque toujours par opposition à La capitale ou à La cour. | Les habitants des provinces en général. | Un certain nombre de

monastères soumis à la direction d'un même supérieur, appelé *Provincial.* | Pays conquis hors de l'Italie, assujetti aux lois romaines et administré par un gouverneur romain. (Pro-vin-se.)

PROVINCIAL, ALE. adj. (*Provincialis.*) Qui appartient à une province, qui concerne une province. | Se dit De l'air, des manières, du langage, etc., des personnes de province. | Subst., se dit Des personnes par une espèce de dénigrement, par moquerie. | Le supérieur général qui a inspection sur toutes les maisons d'une province de son ordre. (Pro-vin-si-al.)

PROVINCIALAT. s. m. Dignité du provincial d'un ordre religieux. | Le temps durant lequel un religieux a été revêtu de cette dignité. (Pro-vin-si-a-la.)

PROVISEUR. s. m. (*Provisor.*) Chef d'un collége royal. | Se disait Du chef de certaines corporations, de certaines maisons. (Pro-vi-zeur.)

PROVISION. s. f. (*Provisio.*) Amas de choses nécessaires ou utiles, soit pour la subsistance d'une maison, d'une ville, d'une province, soit pour la défense d'une place de guerre. | *Faire ses provisions*, Se pourvoir des choses nécessaires. | *Provision de lettre de change*, La somme qui, dans les mains de celui sur lequel une lettre de change est tirée, doit servir au payement de cet effet. | En parlant Des choses morales, Nombre, quantité, dose. | Ce qui est adjugé préalablement à une partie, en attendant le jugement définitif, et sans préjudice des droits réciproques au principal. | Le droit de pourvoir à un bénéfice. | Au plur., Les lettres par lesquelles un bénéfice ou un office est conféré à qqn. | En parlant Des bénéfices, L'acte du supérieur qui a donné le titre. | PAR PROVISION. loc. adv. Provisoirement, en attendant et préalablement (Pro-vi-zion.)

PROVISIONNEL, ELLE. adj. Qui se fait par provision en attendant ce qui sera réglé définitivement. (Pro-vi-zio-nel; e-le.)

PROVISIONNELLEMENT. adv. Par provision. (Pro-vi-zio-nè-le-man.)

PROVISOIRE. adj. des 2 g. et s. m. Se dit D'un jugement rendu par provision. | *Mainlevée provisoire*, Mainlevée qui a été ordonnée en jugement par provision. | *Matière provisoire*, Ce qui requiert célérité. | *Exécution provisoire*, Celle qui a lieu nonobstant l'appel du jugement. | Qui se fait en attendant une autre chose, préalablement à une autre chose. (Pro-vi-zoua-re.)

PROVISOIREMENT. adv. Par provision, | En attendant. (Pro-vi-zoua-re-man.)

PROVISORAT. s. m. Dignité, qualité de proviseur. | La durée des fonctions d'un proviseur. (Pro-vi-zo-ra.)

PROVISORERIE. s. f Office, emploi de proviseur. En parlant Des proviseurs actuels, on dit *Provisorat.* (Pro-vi-zo-re-rie.)

PROVOCATEUR, TRICE. adj. et subst. (*Provocator*) Qui provoque. (—tri-se.)

PROVOCATION. s. f. (*Provocatio.*) Action de provoquer. (—ca-sion.)

PROVOQUER. v. a. (*Provocare.*) Inciter, exciter. (Pro-voc-é [e m.].)

PROXÉNÈTE. s. m. (*Proxeneta.*) Courtier, celui qui négocie un marché. S'applique Aux entremetteurs de marchés honteux entre les deux sexes. (Proc-sé-nè-te.)

PROXIMITÉ. s. f. (*Proximitas.*) Voisinage d'une chose à l'égard d'une autre. | La parenté qui est entre deux personnes. (Proc-si-mi-té)

PRUDE. adj. des 2 g. (*Prudens.*) Qui affecte un air de sagesse, une circonspection excessive dans tout ce qui touche à la pudeur et à la bienséance. | Subst. f. Se dit Des femmes.

PRUDEMMENT. adv. Avec prudence. (Pru-da-man.)

PRUDENCE. s. f. (*Prudentia.*) Vertu qui fait apercevoir et éviter les dangers et les fautes, qui fait connaître et pratiquer ce qui est convenable dans la conduite de la vie. | *Avoir la prudence du serpent*, Être fort prudent. (Pru-dan-se.)

PRUDENT, ENTE. adj. (*Prudens.*) Qui a de la prudence, qui est doué de la prudence. | Se dit De la conduite dans les affaires du monde, et des choses qui y ont rapport. (Pru dan; an-te.)

PRUDERIE. s. f. Affectation de paraître sage, circonspection excessive sur des choses frivoles qui semblent regarder la pudeur et la bienséance. Se dit Des femmes.

PRUD'HOMIE. s. f. Probité, sagesse dans la conduite. (Vi.) (Pru-do-mie.)

PRUD'HOMME. s. m. Un homme sage, un homme d'honneur et de probité. (Vi.) Un homme expert et versé dans la connaissance de certaines choses. | Se dit De pêcheurs élus par les gens de leur profession, pour connaître des contraventions et des contestations relatives à la pêche maritime. (Pru-do-me.)

PRUNE. s. f. (*Prunum.*) Fruit à noyau dont la chair est couverte d'une peau lisse et fleurie, et dont il y a diverses espèces. | POUR DES PRUNES. loc. adv. et pop. Pour peu de chose, pour rien.

PRUNEAU. s. m. Prune séchée au four ou au soleil. | Fam., *C'est un petit pruneau*, ou *C'est un pruneau relavé*, se dit, par plaisanterie, D'une fille ou d'une femme qui a le teint extrêmement brun. (Pru-nô.)

PRUNELAIE. s. f. Lieu planté de pruniers. (Pru-ne-lée.)

PRUNELLE. s f. (*Prunella*, b. l.) Sorte de petite prune sauvage, dont le suc desséché entre dans qqs. préparations pharmaceutiques. | Fam., *Du jus de prunelle*, Du vin fort mauvais et fort âpre. (Pru-nè-le.)

PRUNELLE. s. f. L'ouverture qui paraît

noire dans le milieu de l'œil, et par laquelle les rayons passent pour peindre les objets sur la rétine.

PRUNELLE. s. f. Espèce d'étoffe de laine.

PRUNELLIER. s. m. Prunier sauvage, arbrisseau épineux qui porte les prunelles. (Pru-né-lié.)

PRUNIER. s. m. (*Prunus.*) Arbre qui porte des prunes. (Pru-nié.)

PRURIGINEUX, EUSE. adj. Qui cause de la démangeaison. (Pru-ri-ji-neû; ze.)

PRURIT. s. m. (*Pruritus.*) Démangeaison vive. | Démangeaison ou chatouillement agréable. (Pru-ri.)

PRUSSIQUE. adj. m. Se dit D'un acide qu'on obtient de différentes substances animales ou végétales, et qui, combiné avec le fer, donne le bleu de Prusse. (Pru-sic-e.)

PRYTANE. s. m. (*Prytanis.*) Nom qu'on donnait à l'un des premiers magistrats, dans certaines républiques. À Athènes, ce nom était commun aux cinquante sénateurs de la tribu qui avait à son tour la préséance dans le sénat. (Pri-ta-ne.)

PRYTANÉE. s. m. (*Prytaneum.*) Édifice qui était destiné à l'habitation des prytanes, et qui servait encore à d'autres usages civils et religieux. (Pri-ta-née.)

PSALLETTE. s. f. (*Psallere.*) Lieu où l'on élève et exerce des enfants de chœur. (Psa-lé-te.)

PSALMISTE. s. m. (*Psalmista.*) Nom donné particulièrement et par excellence à David, comme auteur des psaumes.

PSALMODIE. s. f. (*Psalmodia.*) Manière de chanter ou de réciter, à l'église, les psaumes et le reste de l'office. *V.* PSALMODIER. | Manière monotone de déclamer, de débiter des vers ou de la prose.

PSALMODIER. v. n. Réciter des psaumes, dans l'église, sans inflexion de voix, et toujours sur une même note. | Déclamer des vers ou de la prose d'une manière monotone.

PSALTÉRION. s. m. (*Psalterium.*) Sorte d'instrument de musique à plusieurs cordes de fil de fer ou de laiton, que l'on touche avec une petite verge de fer ou avec un petit bâton recourbé.

PSAUME. s. m. (*Psalmus.*) Se dit Des cantiques sacrés composés par David, ou qui lui sont communément attribués. (Psô-me.)

PSAUTIER. s. m. Recueil des psaumes composés par David, ou qui lui sont communément attribués. (Psô-tié.)

PSEUDO. Mot tiré du grec, qui s'unit à certains noms pour marquer que la qualité qu'ils expriment est fausse, ou qu'elle ne convient pas exactement à la chose ou à la personne.

PSEUDONYME. adj. des 2 g. (*Pseudês, onoma*, gr.) Se dit Des auteurs qui publient les livres, des écrits, sous un nom supposé. | Se dit Des ouvrages mêmes. (Pseu-do-ni-me.)

PSORA ou PSORE. s. m. (*Psora.*) T. de méd., Synonyme de Gale.

PSORIQUE. adj. des 2 g. (*Psoricus.*) Qui est de la nature de la gale. | Se dit Des remèdes qu'on emploie contre la gale. (Pso-ric-e.)

PSYCHÉ. s. f. (*Psuché*, gr.) Grand miroir mobile que l'on peut incliner à volonté, au moyen de deux axes qui l'attachent par le milieu aux deux montants d'un châssis. (Psi-ché.)

PSYCHOLOGIE. s. f. (*Psuché, logos*, gr.) Partie de la philosophie qui traite de l'âme, de ses facultés et de ses opérations. (Psi-co-lo-jie.)

PSYCHOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à la psychologie. (Psi-co-lo-jic-e.)

PSYCHOLOGISTE ou PSYCHOLOGUE. s. m. Celui qui s'occupe de psychologie, ou qui en traite. (Psi-co-lo-jis-te; ou Psi-co-log-e.)

PSYLLE. s. m. (*Psylla.*) Charlatan qui apprivoise des serpents, qui joue avec des serpents. (Psi-le.)

PTYALISME. s. m. (*Ptuelon*, gr.) Salivation, crachement fréquent, et presque continuel. (Pti-a-lis-me.)

PUAMMENT. adv. Avec puanteur. | Fam., *Mentir puamment*, Mentir grossièrement et impunément. (Pu-a-man.)

PUANT, ANTE. adj. Qui sent mauvais, qui a une mauvaise odeur. | Fam., *Mensonge puant*, Mensonge grossier et impudent; et, *Puant menteur*, Celui qui fait des mensonges de cette espèce. | Pop. et subst., *C'est un puant.*

PUANTEUR. s. f. Mauvaise odeur.

PUBÈRE. adj. des 2 g. (*Puber.*) Qui a atteint l'âge de puberté. | Qui a atteint l'âge où la loi permet qu'on se marie.

PUBERTÉ. s. f. (*Pubertas.*) L'état des garçons et des filles qui sont nubiles. | *Age de puberté*, L'âge auquel la loi permet qu'on se marie. (Pu-ber-té.)

PUBESCENT, ENTE. adj. (*Pubescens.*) Qui est garni de poils fins, courts et mous, plus ou moins rapprochés, mais distincts. (Pu-bès-san; an-te.)

PUBIEN, ENNE. adj. Qui appartient ou qui a rapport au pubis. (Pu-bi-in; è-ne.)

PUBIS. s. m. (*Pubis.*) Os situé à la partie antérieure et supérieure du bassin. — Adj., *L'os pubis.* | L'espèce d'éminence qui termine le bas-ventre, et qui se garnit de poil à l'époque de la puberté.

PUBLIC, IQUE. adj. (*Publicus.*) Qui appartient à tout un peuple, qui concerne tout un peuple. | *Personnes publiques*, Les personnes qui sont revêtues de l'autorité publique. | *Droit public*, Science qui fait connaître la constitution des États, leurs droits, leurs intérêts, etc. | Commun, à l'usage de

tous. | *Édifices publics*, Édifices employés aux différents services publics. | *Femmes publiques, filles publiques*, Les prostituées. | Qui est manifeste, qui est connu de tout le monde, qui est répandu parmi le peuple. | Qui a lieu en présence de tout le monde. | Subst. m. Le peuple en général. | Un nombre plus ou moins considérable de personnes, réunies pour assister à un spectacle, pour voir une exposition d'objets d'arts, etc. | EN PUBLIC. loc. adv. En présence de tout le monde, à la vue de tout le monde. (—ic-e.)

PUBLICAIN. s. m. (*Publicanus.*) Parmi les Romains, on appelait ainsi Les fermiers des deniers publics. | S'applique, chez les modernes, Aux traitants, aux financiers, à ceux qui se chargent de percevoir les revenus publics; et se prend en mauvaise part. (Pu-blic-in [c m.].)

PUBLICATION. s. f. (*Publicatio.*) Action par laquelle on rend une chose publique et notoire. | *La publication d'un livre*, L'action de le mettre en vente. (—ca-sion.)

PUBLICISTE. s. m. Celui qui écrit sur le droit public, celui qui a fait de profondes études sur cette science. (Pu-bli-sis-te.)

PUBLICITÉ. s. f. Notoriété publique. | Qualité de ce qui est rendu public. (Pu-bli-si-té.)

PUBLIER. v. a. (*Publicare.*) Rendre public et notoire. | *Publier un livre, un journal*, Le mettre en vente, le faire paraître.

PUBLIQUEMENT. adv. En public, devant tout le monde. (Pu-blic-e-man.)

PUCE. s. f. (*Pulce*, it.) Petit insecte sans ailes, qui a six pattes, qui saute, qui se nourrit du sang de l'homme et de divers animaux. | Adj. des 2 g. Qui est d'un brun semblable à celui de la puce. (Pu-se.)

PUCEAU. s. et adj. m. Garçon qui n'a point connu de femmes. (Pu-sô.)

PUCELAGE. s. m. État d'un homme qui n'a point connu de femme, et d'une femme qui n'a point connu d'homme. | Espèce de petit coquillage univalve du genre des Porcelaines. (Pu-se-la-je.)

PUCELLE. s. f. (*Puella.*) Fille qui n'a point connu d'homme. | *Les doctes pucelles*, Les Muses. (Pu-së-le.)

PUCELLE. s. f. Poisson qui ressemble à l'alose, mais qui est moins estimé.

PUCERON. s. m. Petit insecte qui s'attache aux feuilles et aux rameaux des plantes, et qui les suce. (Pu-se-ron.)

PUDEUR. s. f. (*Pudor.*) Honte honnête, mouvement excité par l'appréhension de ce qui blesse ou peut blesser la décence, la modestie, l'honnêteté. | Sorte de discrétion, de retenue ou de modestie qui empêche de dire ou d'entendre ou de faire de certaines choses sans embarras. | *C'est un homme sans pudeur*, C'est un homme qui ne rougit de rien.

PUDIBOND, ONDE. adj. (*Pudibundus.*) Qui a une certaine pudeur naturelle. | *Rougeur pudibonde*, Rougeur du visage produite par la timidité, par la pudeur. (Pu-di-bon.)

PUDICITÉ. s. f. (*Pudicitia.*) Chasteté. (Pu-di-si-té.)

PUDIQUE. adj. des 2 g. (*Pudicus.*) Chaste et modeste dans les mœurs, dans les actions et dans les discours. Se dit Des mœurs, des discours, etc. Poét. (Pu-dic-e.)

PUDIQUEMENT. adv. D'une manière pudique. (Pu-dic-e-man.)

PUER. v. n. (*Putere.*) (Ce verbe est usité à l'infinitif, au présent, à l'imparfait, au futur de l'indicatif et au conditionnel présent. *Je pue, il pue; nous puons, ils puent. Je puais. Je puerai. Je puerais.*) Sentir mauvais. | Fig. et pop., *Cela lui pue, lui pue au nez*, Il en est rebuté, dégoûté. | V. a. *Cet homme pue le vin.*

PUÉRIL, ILE. adj. (*Puerilis.*) Qui appartient à l'enfance. | Qui est frivole, et qui tient de l'enfance.

PUÉRILEMENT. adv. D'une manière puérile. (—le-man.)

PUÉRILITÉ. s. f. (*Puerilitas.*) Ce qui tient de l'enfance, soit dans le raisonnement, soit dans les actions; discours, action d'enfant. Se dit en parlant De personnes qui ont passé l'âge de l'enfance.

PUERPÉRALE. adj. f. (*Puerperus.*) *Fièvre puerpérale*, Fièvre qui attaque les femmes en couche. (Pu-ër-pé-ra-le.)

PUGILAT. s. m. (*Pugilatus,*) Combat à coups de poing qui était en usage dans les gymnases des anciens. (Pu-ji-la.)

PUINE. s. m. Se dit Des arbrisseaux qui sont censés mort-bois.

PUÎNÉ, PUÎNÉE. adj. (*Post, natus.*) Qui est né depuis un de ses frères ou une de ses sœurs. | S'emploie subst. pour distinguer de l'aîné Ses frères et sœurs. On dit plus ordin. *Cadet.*

PUIS. adv. (*Post.*) Ensuite, après. | *Et puis*, D'ailleurs, au reste. | Fam., *Et puis ?* Eh bien, qu'en arrivera-t-il? que fera-t-on après? ou Qu'en arrivera-t-il? (Pui.)

PUISAGE. s. m. Action de puiser. (Pui-za-je.)

PUISARD. s. m. Espèce de puits pratiqué pour recevoir des eaux inutiles et les absorber. (Pui-zar.)

PUISER. v. a. et n. (*Puteus.*) Prendre de l'eau avec un vaisseau qu'on plonge dans une rivière, dans une fontaine, etc. | Se dit en parlant D'un liquide contenu dans un grand vaisseau. | S'emploie fig. et au sens moral. (Pui-zé.)

PUISQUE. (*Postquam.*) Conj. servant à marquer une cause, un motif, une raison. (L'E s'élide ordin. devant les pronoms *Il, elle, on,* et devant *Un, une.*) Qqfs. on sépare

le *que* de *Puis: Puis donc que vous le voulez.* (Puisc-e.)

PUISSAMMENT. adv. Avec force, d'une manière puissante. | Beaucoup, extrêmement. (Pui-sa-man.)

PUISSANCE. s. f. (*Potentia.*) Pouvoir, autorité. | *Toute-puissance*, Puissance sans bornes. | Domination, empire. | État souverain. | *Hautes puissances*, est Le titre que prenaient les états généraux des Provinces-Unies; et, *Nobles puissances*, Celui que prenaient les états particuliers de chacune des sept provinces. | *Traiter de puissance à puissance*, D'égal à égal. | Se dit, fam., De ceux qui possèdent les premières dignités de l'État. | Au plur., Nom d'une hiérarchie des anges. | Pouvoir de faire une chose. | Se dit Des choses qui exercent beaucoup d'empire sur l'âme ou sur l'esprit. | Faculté. | En parlant De certains remèdes, de certaines substances, L'efficacité qu'on leur attribue. On dit plus ordin. *La vertu, la propriété.* | Ce qui est opposé à Acte, et qui peut se réduire en acte. | Se dit Des forces mouvantes, de tout ce qui imprime ou peut imprimer du mouvement. | Les différents degrés auxquels on élève une grandeur, une quantité, en la multipliant toujours par elle-même. (Pui-san-se.)

PUISSANT, ANTE. adj. (*Potens.*) Qui a beaucoup de pouvoir. | *Tout-puissant, toute-puissante*, Qui peut tout. — Qui a un très-grand pouvoir, un très-grand crédit. | *Tout-puissant.* subst. Se dit de Dieu. | Qui est capable de produire un effet considérable. | *Puissant calculateur*, etc., Habile et profond calculateur. | Riche, extrêmement riche. | Qui a beaucoup d'embonpoint. | *Les puissants du siècle, de la terre,* Les grands. (Puisan; an-te.)

PUITS. s. m. (*Puteus.*) Trou profond, creusé de main d'homme, ordin. revêtu de pierre en dedans, et que l'on a fait exprès pour en tirer de l'eau. | Se dit De trous creusés au devant d'une circonvallation ou d'un autre retranchement, et que l'on recouvre ordin. de branchages et de terre, pour y faire tomber la cavalerie. | Creux très-profond en terre, qu'on fait, dans un siége, pour découvrir et pour éventer les mines des assiégeants. | Se dit Des trous creusés perpendiculairement pour extraire de la terre différentes matières qui y sont renfermées. (Pui.)

PULLULER. v. n. (*Pullulare.*) Multiplier en abondance, en peu de temps. | Se dit Des erreurs, des opinions et des écrits dangereux ou méprisables, qui se répandent facilement.

PULMONAIRE. adj. des 2 g. (*Pulmonarius.*) Qui appartient au poumon. | Subst. fém. Se dit De certaines plantes dont les feuilles sont ordin. parsemées de taches brunes semblables à celles qu'on remarque parfois sur le poumon. (Pul-mo-nè-re.)

PULMONIE. s. f. (*Pulmo.*) Maladie du poumon.

PULMONIQUE. adj. des 2 g. et subst. Qui est malade du poumon, qui a les poumons affectés. On dit aussi *Poumonique.* (Pul-mo-nic-e.)

PULPATION. s. f. Action de réduire en pulpe. (Pul-pa-sion.)

PULPE. s. f. (*Pulpa.*) Substance charnue ou molle des fruits et des légumes. | La pulpe des végétaux réduite en une espèce de pâte ou de bouillie. | *La pulpe cérébrale*, La partie molle du cerveau.

PULPER. v. a. Réduire en pulpe.

PULPEUX, EUSE. adj. (*Pulposus.*) Qui est de la pulpe, qui est formé d'une pulpe plus ou moins épaisse. (Pul-peû; ze.)

PULSATIF, IVE. adj. Se dit D'un battement douloureux qui accompagne ordin. les inflammations.

PULSATION. s. f. (*Pulsatio.*) Battement. Se dit Du pouls. | Se dit Des mouvements de vibration de tous les fluides élastiques. (Pul-sa-sion.)

PULVÉRIN. s. m. (*Pulvis.*) Poudre à canon écrasée et passée au tamis, dont on se sert pour amorcer, pour faire des traînées, et pour la composition des artifices. | Espèce de poire où l'on met cette sorte de poudre.

PULVÉRISATION. s. f. Action de pulvériser, ou Le résultat de cette action. (Pul-vé-ri-za-sion.)

PULVÉRISER. v. a. (*Pulvis.*) Réduire en poudre. | Détruire, réfuter complètement. (Pul-vé-ri-zé.)

PULVÉRULENT, ENTE. adj. (*Pulvis.*) Qui se réduit facilement en poudre. | Se dit Des parties de certaines plantes qui sont couvertes d'un duvet d'une telle ténuité, qu'il ressemble à de la poussière. (—ru-lan; an-te.)

PUMICIN. s. m. Huile de palme. (Pu-mi-sin.)

PUNAIS, AISE. adj. (*Putere, nasus.*) Qui rend par le nez une odeur infecte, et qui est presque privé du sentiment de l'odorat par le défaut de l'organe. | Subst., *C'est un punais.* (Pu-nè; è-ze.)

PUNAISE. s. f. Insecte de forme plate, et qui sent très-mauvais : l'espèce commune n'a point d'ailes, suce le sang de l'homme, et se tient surtout dans les bois de lit. (Punè-ze.)

PUNAISIE. s. f. Maladie du punais. (Punè-zie.)

PUNCH. s. m. (*Punch*, angl.) Sorte de liqueur ordin. composée de rum ou de rack ou d'eau-de-vie, d'infusion de thé, de jus de citron, et de sucre. (Pon-che.)

PUNIQUE. adj. (*Punicus.*) *Les guerres puniques*, Les trois guerres des Romains

contre Carthage. *Foi punique*, Mauvaise foi insigne. (Pu-nic-e.)

PUNIR. v. a. (*Punire.*) Infliger, faire subir à qqn. la peine de son crime, de sa faute. | Se dit en parlant Du crime, de la faute. | Mal reconnaître ce qu'on a fait pour nous, rendre le mal pour le bien.

PUNISSABLE. adj. des 2 g. Qui mérite punition. (Pu-ni-sa-ble.)

PUNISSEUR. adj. et s. m. Qui punit. (Vi.) (Pu-ni-seur.)

PUNITION. s. f. (*Punitio.*) Action de punir. | Châtiment, peine qu'on fait souffrir pour qq. faute, pour qq. crime. (Pu-ni-sion.)

PUPILLAIRE. adj. des 2 g. (*Pupillaris.*) Qui appartient au pupille. | *Membrane pupillaire*, Membrane qui ferme la pupille, dans le fœtus. (Pu-pil-lè-re.)

PUPILLARITÉ. s. f. Le temps qu'un enfant est pupille. (Pu-pil-la-ri-té.)

PUPILLE. s. des 2 g. (*Pupillus.*) Personne mineure qui a perdu son père et sa mère, ou l'un des deux, et qui est sous la conduite d'un tuteur. | Un jeune enfant par rapport à son gouverneur. (Pu-pi-le.)

PUPILLE. s. f. (*Pupilla.*) L'ouverture de l'iris de l'œil, la prunelle.

PUPITRE. s. m. (*Pulpitum.*) Meuble dont on se sert soit pour écrire, soit pour poser des livres ou des cahiers de musique, de manière qu'on puisse les lire commodément.

PUR, URE. adj. (*Purus.*) Qui est sans mélange. | Qui n'est point altéré, vicié, corrompu, souillé. | *Une clarté pure*, Une clarté nette et vive. | *L'esprit pur*, L'esprit considéré sans égard à son union avec la matière. | Se joint avec divers subst. Pour mieux marquer l'essence, la vraie nature des choses, ou pour donner plus de force à la signification des mots auxquels on l'associe. | Au sens moral, Sans mélange. | Sans altération, sans corruption, sans tache, sans souillure. | Chaste. | La propriété des termes et la régularité de la construction. | La netteté, l'exactitude, la correction du trait. | Se dit Des armoiries qui ne consistent que dans le seul émail du champ de l'écu, sans aucune pièce héraldique. On dit aussi *Plein.* | EN PURE PERTE. loc. adv. Inutilement, vainement. | EN PUR DON. loc. adv. On l'emploie en parlant D'un don fait sans aucune condition. | PUR ET À PLEIN. loc. adv. Entièrement, tout à fait, sans aucune réserve.

PUREAU. s. m. La partie d'une tuile ou d'une ardoise qui n'est pas recouverte par la tuile ou l'ardoise supérieure. (Pu-rô.)

PURÉE. s. f. (*Purus.*) Sorte de bouillie faite des pois ou autres légumes de cette espèce, cuits dans l'eau. | *Purée de gibier*, Gibier pilé et cuit de manière à être réduit en bouillie.

PUREMENT. adv. *Vivre purement*, Vivre d'une manière pure et innocente. *Parler, écrire purement*, — avec une grande propriété d'expressions. *Dessiner purement*, Dessiner d'une manière exacte, correcte. | *Il a fait telle chose purement par plaisir*, Par plaisir et sans autre vue que de se divertir. | *Purement et simplement*, Sans réserve et condition. (Pu re-man.)

PURETÉ. s. f. (*Puritas.*) Qualité par laquelle une chose est pure et sans mélange. | Intégrité, droiture, innocence, exemption d'altération, de corruption, de souillure. | Absol., Chasteté. | Exactitude dans le choix, l'emploi et l'arrangement des termes et des phrases. | La correction, l'exactitude du trait. | *La pureté du goût*, La justesse et la délicatesse du goût.

PURGATIF, IVE. adj. Qui a la faculté de purger. | Subst. m. *Donner un purgatif fort doux.*

PURGATION. s. f. (*Purgatio.*) Évacuation par le moyen d'un remède qui purge. | Le remède que l'on prend pour se purger. (Purga-sion.)

PURGATOIRE. s. m. (*Purgatorium.*) Lieu où, selon la doctrine de l'Église catholique, les âmes de ceux qui meurent en état de grâce vont expier les péchés dont ils n'ont pas fait une pénitence suffisante en ce monde. | Fam., *Faire son purgatoire en ce monde*, Y avoir beaucoup à souffrir. (Pur-ga-toua-re.)

PURGER. v. a. (*Purgare.*) Purifier, nettoyer. Ôter, faire sortir ce qu'il y a dans le corps d'impur, de grossier, de superflu, de malfaisant, avec des remèdes pris ordin. par la bouche. *Purger le cerveau*, Dégager le cerveau. | *Purger les métaux*, Les dégager de tout ce qu'ils ont d'impur et d'étranger. | Poét., *Purger les passions*, Détruire, modérer, épurer ou diriger les passions. | *Se purger d'une accusation, d'un crime*, S'en justifier. (Pur-jé.)

PURIFICATION. s. f. (*Purificatio.*) Action de purifier, d'ôter d'une substance ce qui s'y trouve d'impur et d'étranger. | L'action que le prêtre fait à la messe, lorsque, après avoir pris le sang de Notre-Seigneur, immédiatement avant l'ablution, il prend du vin dans le calice. | Fête que l'Église célèbre en l'honneur de la sainte Vierge, et en mémoire de ce qu'elle se soumit comme les autres femmes à la cérémonie légale de la purification, après ses couches. (—ca-sion.)

PURIFICATOIRE. s. m. Linge dont les prêtres se servent à l'autel pour essuyer le calice après la communion. (—ca-toua-re.)

PURIFIER. v. a. (*Purificare.*) Rendre pur, ôter ce qu'il y a d'impur, de grossier, d'étranger. | Pron., au fig., Devenir pur, plus pur.

PURIFORME. adj. des 2 g. (*Puris forma.*) Qui ressemble à du pus.

PURISME. s. m. Défaut de celui qui affecte la pureté du langage.

PURISTE. s. Celui ou celle qui affecte la pureté du langage, et qui s'y attache trop scrupuleusement.

PURITAIN, TAINE. s. (*Puritas.*) Nom donné aux presbytériens rigides d'Angleterre, qui se piquaient de suivre la religion la plus pure. On dit adj. : *Un ministre puritain.* (Pu-ri-tin; tè-ne.)

PURITANISME. s. m. La doctrine des puritains.

PURPURIN, INE. adj. (*Purpura.*) Qui approche de la couleur de pourpre.

PURPURINE. s. f. Le bronze moulu qui s'applique à l'huile et au vernis.

PURULENCE. s. f. Qualité de ce qui est purulent. (Pu-ru-lan-se.)

PURULENT, ENTE. adj. (*Purulentus.*) Qui est mêlé de pus.

PUS. s. m. (*Pus.*) Matière liquide, épaisse, blanchâtre, qui se forme dans les abcès, qui sort des plaies et des ulcères.

PUSILLANIME. adj. des 2 g. (*Pusillanimis.*) Qui manque de cœur, qui a l'âme faible, lâche. (Pu-zil-la-ni-me.)

PUSILLANIMITÉ. s. f. (*Pusillanimitas.*) Excessive timidité, manque de courage, lâcheté. (Pu-zil-la-ni-mi-té.)

PUSTULE. s. f. (*Pustula.*) Petite tumeur inflammatoire qui s'élève sur la peau, et qui se termine par suppuration.

PUSTULEUX, EUSE. adj. Qui est accompagné de pustules, ou Qui en a l'apparence. (Pus-tu-leù; ze.)

PUTAIN. s. f. T. injurieux et malhonnête, qui signifie Prostituée. (Pu-tin.)

PUTANISME. s. m. T. malhonnête. Désordre dans lequel vivent les prostituées. | Le commerce avec les femmes prostituées.

PUTASSERIE. s. f. T. malhonnête. La fréquentation habituelle des femmes de mauvaise vie. (Pu-ta-se-rie.)

PUTASSIER. s. f. T. malhonnête. Celui qui est adonné aux femmes de mauvaise vie. (Pu-ta-sié.)

PUTATIF, IVE. adj. (*Putatus.*) Qui est réputé être ce qu'il n'est pas. *Père putatif*, Celui qu'on croit être le père d'un enfant, quoiqu'il ne le soit pas en effet.

PUTOIS. s. m. (*Putor.*) Animal sauvage assez semblable à la fouine, mais qui répand une odeur beaucoup plus fétide, et dont la peau sert à faire des fourrures. (Pu-toua.)

PUTRÉFACTION. s. f. (*Putrefactus.*) Action par laquelle un corps se pourrit; État de ce qui est putréfié. (—fac-sion.)

PUTRÉFAIT, AITE. adj. Corrompu, infect, puant. Peu usité. On dit *Putréfié.* (Pu-tré-fè; è-te.)

PUTRÉFIER. v. a. (*Putrefacere.*) Corrompre, faire pourrir. | Pron., Se corrompre, se pourrir.

PUTRIDE. adj. des 2 g. (*Putridus.*) Se dit Des humeurs corrompues et fétides. | *Fièvre putride*, Fièvre qu'on attribue à la corruption des humeurs.

PUTRIDITÉ. s. f. État de ce qui est putride.

PYGMÉE. s. m. (*Pygmæi.*) Nom que l'antiquité donnait à de petits hommes qu'elle supposait n'avoir qu'une coudée de hauteur. | Famil., Nain, fort petit homme. | Tout homme sans talent, sans mérite ou sans crédit, qui s'efforce vainement de nuire à qqn. d'illustre ou de puissant. (Pig-mée.)

PYLÔNE. s. m. (*Pulôn*, gr.) Se dit De ces grands portails, surmontés d'une tour carrée, qui décorent la façade des temples égyptiens. (Pi-lô-ne.)

PYLORE. s. m. (*Pylorus.*) Orifice inférieur de l'estomac, par lequel les aliments entrent dans les intestins. (Pi-lo-re.)

PYLORIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient ou qui a rapport au pylore. (Pi-lo-ric-e.)

PYRACANTHE. s. f. (*Pur*, *akantha*, gr.) Plante qu'on nomme aussi *Buisson ardent.* (Pi-ra-can-te.)

PYRAMIDAL, ALE. adj. Qui est en forme de pyramide. (Pi-ra-mi-dal.)

PYRAMIDALE. s. f. Espèce de campanule qui s'élève en pyramide, et qui porte des fleurs bleues depuis sa base jusqu'à son sommet. (Pi-ra-mi-da-le.)

PYRAMIDE. s. f. (*Pyramis.*) Solide composé de triangles, ayant un même plan pour base, et dont les sommets se réunissent en un même point. Ouvrage d'architecture à quatre faces, fait dans la forme qu'on vient de décrire. (Pi-ra-mi-de.)

PYRAMIDER. v. n. Être disposé en pyramide, former la pyramide. (Pi-ra-mi-dé.)

PYRÈTHRE. s. m. (*Pyrethrum.*) Plante, espèce de camomille dont on mâche la racine pour exciter la salivation et soulager le mal de dents. (Pi-rè-tre.)

PYRIQUE. adj. des 2 g. (*Pur*, gr.) Qui concerne le feu. (Pi-ric-e.)

PYRITE. s. f. (*Purites*, gr.) Combinaison de soufre avec le fer ou le cuivre. (Pi-ri-te.)

PYRITEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature de la pyrite, qui contient de la pyrite. (Pi-ri-teù; ze.)

PYROLIGNEUX. adj. (*Pyra*, *lignum.*) *Acide pyroligneux*, Acide acétique qui tient en dissolution de l'huile empyreumatique, et qui est un des produits de la distillation du bois. (Pi-ro-li-neû [n m.].)

PYROMÈTRE. s. m. (*Pur*, *metron*, gr.) Instrument qui sert à mesurer les dilatations produites par l'action du feu dans les corps solides. (Pi-ro-mè-tre.)

PYROPHORE. s. m. (*Pyrophorus.*) Préparation chimique qui a la propriété de s'enflammer à l'air. (Pi-ro-fo-re.)

PYROTECHNIE. s. f. (*Pyrotechnia.*)

L'art de se servir du feu. | Se dit en parlant Des feux d'artifice. (Pi-ro-tec-nie.)

PYROTECHNIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la pyrotechnie. (Pi-ro-tec-nic-e.)

PYRRHIQUE. adj. f. (*Pyrricha.*) *La danse pyrrhique*, ou, subst., *La pyrrhique*, Danse militaire, inventée, dit-on, par Pyrrhus, fils d'Achille. (Pir-ric-e.)

PYRRHONIEN, IENNE. adj. (*Pyrronii.*) Qui appartient à une école de philosophes, dont Pyrrhon était le chef, et où l'on faisait profession de douter des choses les plus certaines. | Se dit De quiconque doute ou affecte de douter des choses que les autres regardent comme les plus certaines. | Subst., *C'est un franc pyrrhonien.* (Pir-ro-ni-in; ë-ne.)

PYRRHONISME. s. m. Doctrine de Pyrrhon et de ses disciples; Habitude ou affectation de douter de tout. (Pir-ro-nis-me.)

PYTHAGORICIEN, ENNE. adj. et subst. (*Pythagoricus.*) Qui appartient à une école de philosophes, dont Pythagore était le chef, et dont il avait formé une sorte de corporation monastique vouée à des pratiques austères. (Pi-ta-go-ri-siin; ë-ne.)

PYTHIE. s. f. (*Pythia.*) Nom que les Grecs donnaient à la prêtresse de l'oracle d'Apollon à Delphes. (Pi-tie.)

PYTHIEN. adj. *V.* PYTHIQUES.

PYTHIQUES. adj. pl. des 2 g. (*Pythicum.*) Nom des jeux qui se célébraient tous les quatre ans à Delphes en l'honneur d'Apollon, surnommé *Pythien*. On dit aussi *Les jeux Pythiens*. (Pi-tic-e.)

PYTHONISSE. s. f. (*Pythonissa.*) La pythie de Delphes; Toute femme qui se mêlait de prédire l'avenir. (Pi-to-ni-se.)

Q.

Q. s. m. Lettre consonne, la 17ᵉ de l'alphabet. On la nomme *Qu* (*ku*), suivant l'apellation ancienne et usuelle, et *Que* (*ke*), suivant la méthode moderne. | Q ne s'écrit jamais sans être suivi d'un U, si ce n'est dans qqs. mots où il est final, tels que *Coq*, *cinq*. Les deux lettres QU se prononcent ordin. comme s'il n'y avait qu'un simple K.

QUADRAGÉNAIRE. adj. des 2 g. (*Quadragenarius.*) Qui contient quarante unités. | Qui est âgé de quarante ans. Subst., *Un quadragénaire*. Peu usité. (Cua-dra-jé-nè-re.)

QUADRAGÉSIMAL, ALE. adj. (*Quadragesimalis.*) Appartenant au carême. (Coua-dra-jé-zi-mal.)

QUADRAGÉSIME. s. f. (*Quadragesima.*) *Le dimanche de la Quadragésime*, Le premier dimanche de carême. (Coua-dra-jé-zi-me.)

QUADRANGULAIRE. adj. des 2 g. (*Quadrangularis.*) Qui a quatre angles. (Coua-dran-gu-lè-re [g m.].)

QUADRAT. adj. m. (*Quadratum.*) *Quadrat-aspect*, La position de deux planètes, éloignées l'une de l'autre de 90 degrés ou d'un quart de cercle. (Vi.) *V.* QUADRATURE. (Coua-dra.)

QUADRAT. s. m. *V.* CADRAT.

QUADRATIN. s. m. *V.* CADRATIN.

QUADRATRICE. s. f. Courbe inventée par les anciens pour parvenir à la quadrature approchée du cercle. (Coua-dra-tri-se.)

QUADRATURE. s. f. (*Quadratura.*) Réduction géométrique de qq. figure curviligne à un carré équivalent en surface. | Aspect de deux astres, quand ils sont éloignés l'un de l'autre d'un quart de cercle. (Coua-dra-tu-re.)

QUADRATURE. s. f. Assemblage des pièces qui servent à faire marcher les aiguilles du cadran, et à faire aller la répétition, quand la montre ou l'horloge est à répétition. (Ca-dra-tu-re.)

QUADRIENNAL. adj. *V.* QUATRIENNAL.

QUADRIFIDE. adj. des 2 g. (*Quadrifidus.*) T. de botan. Qui a quatre divisions. *Quadriflore* (à quatre fleurs). *Quadrilobé* (à quatre lobes). *Quadrivalve* (à quatre valves). Etc. (Coua-dri-fi-de.)

QUADRIGE. s. m. (*Quadriga.*) Char monté sur deux roues, et attelé de quatre chevaux de front, dont l'usage passa des jeux Olympiques aux autres jeux solennels de la Grèce et de l'Italie. (Coua-dri-je.)

QUADRILATÈRE. s. m. (*Quadrilaterus.*) Figure qui a quatre côtés. (Coua-dri-la-tè-re.)

QUADRILLE. s. f. (*Quadriglia*, it.) Troupe de cavaliers d'un même parti dans un carrousel. | Chaque groupe de quatre danseurs et de quatre danseuses, qui figurent dans les ballets, dans les grands bals, et qui se distingue des autres groupes par un costume particulier. (Ca-dri-lle [ll m.].)

QUADRILLE. s. m. (*Quadriglia*, it.) Espèce de jeu d'hombre qui se joue à quatre.

QUADRINÔME. s. m. (*Quadrinus, nomos.*) Expression algébrique composée de quatre termes. (Coua-dri-nô-me.)

QUADRUMANE. adj. des 2 g. et subst. (*Quadrimanus.*) Se dit Des animaux qui ont des mains comme l'homme, et des pieds conformés comme des mains. (Coua-dru-ma-ne.)

QUADRUPÈDE. adj. des 2 g. et subst. m. (*Quadrupes.*) Qui a quatre pieds. (Coua-dru-pè-de.)

QUADRUPLE. s. m. et adj. des 2 g. (*Quadruplus.*) Quatre fois autant. | *Quadruple croche*, Note qui ne vaut que le quart d'une croche, ou la moitié d'une double croche. | Subst. m. Une double pistole d'Espagne. | Une pièce de quatre louis, qui n'a jamais eu cours forcé. (Coua-dru-ple.)

QUADRUPLER. v. a. Prendre quatre fois le même nombre. | V. n. Être augmenté au quadruple. (Coua-dru-plé.)

QUAI. s. m. Levée ordin. revêtue de pierres de taille, et faite le long d'une rivière, entre la rivière même et les maisons, pour rendre le chemin plus commode, et pour empêcher le débordement de l'eau. | Le rivage d'un port de mer, qui sert pour la charge et la décharge des marchandises.

QUAIAGE. s. m. *V.* QUAYAGE.

QUAICHE. s. f. Petite embarcation des mers du Nord. (Cè-che [c m.].)

QUAKER ou QUACRE. s. m. Nom anglais qui signifie Trembleur, et qu'on donne à une secte religieuse établie principalement en Angleterre et dans les États-Unis d'Amérique. Au fém. *Quakeresse.* (Coua-cre.)

QUALIFICATEUR. s. m. Nom qu'on donne, en Espagne et en Italie, aux théologiens chargés de déterminer par leur avis la nature, la qualité, le genre et le degré d'un crime déféré à un tribunal ecclésiastique, et d'examiner les livres mis à l'index, et les propositions dénoncées. (Ca-li-fi-ca-teur.)

QUALIFICATIF, IVE. adj. Qui qualifie. (Ca-li-fi-ca-tif.)

QUALIFICATION. s. f. Attribution d'une qualité, d'un titre. (Ca-li-fi-ca-sion.)

QUALIFIER. v. a. (*Qualis, facere.*) Marquer de quelle qualité est une chose, une proposition, une action. | S'emploie en parlant Des personnes. | Attribuer un titre, une qualité à une personne. | *Une personne qualifiée*, Une personne de qualité. (Vi.) (Ca-li-fi-é.)

QUALITÉ. s. f. (*Qualitas.*) Ce qui fait qu'une chose est telle ou telle, bonne ou mauvaise, grande ou petite, chaude ou froide, blanche ou noire, etc. | Inclination, habitude, talent, disposition bonne ou mauvaise. | Se dit Des bonnes qualités seulement. | Noblesse distinguée. | Se dit Des titres que prend, que reçoit une personne à cause de sa naissance, de sa charge, de sa dignité, de sa profession, etc. | Le titre qui rend habile à exercer qq droit. | EN QUALITÉ DE. loc. prép. Comme, à titre de. (Ca-li-té.)

QUAND. adv. de temps. (*Quando.*) Lorsque, dans le temps que. | Par interrogation: Dans quel temps? ou Quel temps? | Conj., Encore que, quoique, alors même que. | QUAND ET QUAND. (On prononce *Can-té-can.*) loc. prép. Avec, en même temps que. (Vi. et pop.) (Can.)

QUANQUAM. s. m. T. lat. Harangue latine que prononçait d'ordinaire un jeune écolier à l'ouverture de certaines thèses de philosophie ou de théologie. (Couan-coua-me.)

QUANQUAN. s. m. T. corrompu du latin *Quanquam. V.* CANCAN.

QUANT. adv. (*Quantum.*) Il est toujours suivi de la prép. *à*, et signifie Pour, employé dans le sens de Pour ce qui est de. | Fam., *Se tenir sur son quant-à-moi, sur son quant-à-soi*, Prendre un air réservé et fier, ne répondre qu'avec circonspection. (Can.)

QUANTES. adj. f. plur. (*Quantus.*) *Toutes et quantes fois que*, Toutes les fois que, autant de fois que. (Vi.) (Can-te.)

QUANTIÈME. adj. des 2 g. Terme par lequel on désigne ou l'on demande le rang, l'ordre numérique d'une personne, d'une chose, dans un certain nombre de personnes ou de choses. | Subst. m. Le quantième jour. Fam. | *Montre à quantième*, Montre qui marque le quantième du mois. (Can-tiè-me.)

QUANTITÉ. s. f. (*Quantitas.*) Tout ce qui peut être mesuré ou nombré, tout ce qui est susceptible d'accroissement ou de diminution. | Multitude, abondance. | La mesure des syllabes longues et des syllabes brèves, qu'il faut observer dans la prononciation. | La durée relative que les notes ou les syllabes doivent avoir. (Can-ti-té.)

QUARANTAINE. s. f. coll. Nombre de quarante ou environ. | Absol. et fam., L'âge de quarante ans. | Le séjour que les personnes, les effets et les marchandises qui viennent d'un pays infecté ou soupçonné de contagion, sont obligés de faire dans un lieu séparé de la ville où ils arrivent. (Ca-ran-tè-ne.)

QUARANTE. adj. numéral des 2 g. (*Quadraginta.*) Quatre fois dix. | Abs., *Les Quarante*, Les membres de l'Académie française. | Subst. m. *Numéro quarante.* (Ca-ran-te.)

QUARANTIE. s. f. Nom qu'on donnait, dans la république de Venise, à un tribunal composé de quarante membres. (Ca-ran-tie.)

QUARANTIÈME. adj. des 2 g. Nombre ordinal de quarante. | *La quarantième partie d'un tout*, Chaque partie d'un tout qui en a quarante. | Subs. masc., *Le quarantième.* (Ca-ran-tiè-me.)

QUARDERONNER. v. a. Faire un quart de rond sur l'angle d'une pierre, d'une pièce de bois, d'un battant de porte, etc. (Car-de-ro-né.)

QUARRE. s. f. *V.* CARRE.

QUARRÉ. adj. et s. *V.* CARRÉ.

QUARRÉMENT. adv. *V.* CARRÉMENT.

QUARRER (SE.) v. pron. *V.* CARRER.

QUARRURE. s. f. *V.* CARRURE.

QUART. s. m. (*Quartus.*) La quatrième partie d'un tout. | Fam., *Le tiers et le quart*, Toutes sortes de personnes indifféremment et sans choix. | *Demi-quart*, La moitié d'un quart. | T. de manége. *Quart en quart*, Sorte de volte. | Le temps qu'une partie de l'équipage est à faire une certaine fonction que tous doivent faire tour à tour. (Car.)

QUART, ARTE. adj. (*Quartus.*) Quatrième. | *Le quart an*, ou en un seul mot, *Le quartan d'un sanglier*, Sa quatrième année. | *Fièvre quarte*, Sorte de fièvre inter-

mittente qui laisse au malade deux jours d'intervalle. (Car ; Car-te.)

QUARTAINE. adj. f. (*Quartana.*) *Fièvre quartaine*, se dit qqf. par imprécation. Pop. (Car-tè-ne.)

QUARTAN. s. m. *V.* QUART, ARTE.

QUARTANIER. s. m. Sanglier de quatre ans. (Car-ta-nié.)

QUARTATION. s. f. (*Quartus.*) Opération de métallurgie, par laquelle on joint avec de l'or assez d'argent pour que dans la masse totale il n'y ait qu'un quart d'or contre trois quarts d'argent, parce que, sans cela, l'eau-forte n'agirait pas sur l'alliage. Cette opération se nomme aussi *Inquart.* (Car-ta-sion.)

QUARTAUT. s. m. Vaisseau tenant la quatrième partie d'un muid. (Car-tô.)

QUARTE. s. f. Ancienne mesure contenant deux pintes. | La soixantième partie de la tierce, qui est elle-même la soixantième partie de la seconde. | L'intervalle de deux tons et demi, en montant ou en descendant. | La manière de porter un coup d'épée ou de fleuret en tournant le poignet en dehors. (Car-te.)

QUARTENIER. s. m. *V.* QUARTINIER.

QUARTERON. s. m. (*Quartarius.*) Poids qui est la quatrième partie d'une livre. | La quatrième partie d'une livre dans les choses qui se vendent au poids. La quatrième partie d'un cent dans les choses qui se vendent par compte. | *Demi-quarteron*, La moitié du poids d'un quarteron, La moitié d'un quarteron dans les choses qui se vendent au poids ou par compte. (Car-te-ron.)

QUARTERON, ONNE. s. Celui, celle qui provient d'un blanc et d'une mulâtre, ou d'un mulâtre et d'une blanche. (Car-te-ron ; o-ne.)

QUARTIDI. s. m. (*Quartus*, *dies.*) Le 4e jour de la décade, dans le calendrier républicain. (Car-ti-di.)

QUARTIER. s. m. (*Quartarius.*) La quatrième partie de certains objets. | La quatrième partie d'une aune. | Se dit Des portions d'un tout qui n'est pas divisé exactement en quatre parties. | *Quartier de soulier*, La pièce ou les deux pièces de cuir qui environnent le talon. | *Les quartiers d'une selle*, Les parties sur lesquelles les cuisses du cavalier portent et reposent. | Chacune des parois latérales du sabot du cheval. | Une des parties dans lesquelles une ville est divisée. | Une certaine étendue de voisinage. | Tous ceux qui demeurent dans un quartier. | Au plur., se dit, fam., en parlant Des provinces et de la campagne; Environs, voisinage. | L'endroit, le bâtiment d'une ville ou d'une place forte dans lequel une troupe est casernée. | Une ville non fermée où il y a de la troupe en garnison. | Le campement ou le cantonnement d'un corps de troupes, et Le corps de troupes lui-même. | Un campement fait sur qqne. des principales avenues d'une place, pour empêcher les convois et les secours. | *Quartier d'hiver*, L'intervalle de temps compris entre deux campagnes. Le lieu où l'on loge les troupes pendant l'hiver. | *Quartier général*, Lieu choisi ordinairement au centre du camp, de la position, et où est établi le logement du roi, ou du général qui commande en chef. La réunion des officiers qui composent l'état-major général. | La vie que l'on accorde ou le traitement favorable que l'on fait à des troupes vaincues dans un assaut ou dans une bataille. | Fam., *Demander quartier*, Demander grâce. | Se dit Des différentes salles où les écoliers étudient et font leurs devoirs. | L'espace de trois mois, qui fait la quatrième partie de l'année. | *Quartier de la lune*, La quatrième partie du cours de la lune, à partir de la nouvelle lune. | Ce qui se paye de trois mois en trois mois pour les loyers, pensions, rentes, gages, etc. | La demi-année, lorsqu'il s'agit de payements. | T. de blason. La quatrième portion d'un écusson écartelé. | Se dit Des parties d'un grand écusson qui contient des armoiries différentes, quoiqu'il y en ait plus de quatre. | Chaque degré de descendance dans une ligne soit paternelle, soit maternelle. | À QUARTIER, loc. adv. À part, à l'écart. (Car-tié.)

QUARTIER-MAÎTRE. s. m. Officier qui est chargé de la comptabilité d'un corps de troupes, et qui fait partie de l'état-major. | Un sous-officier de marine qui est l'aide du maître d'équipage et du contre-maître. (Car-tié mê-tre.)

QUARTIER-MESTRE. s. m. Nom que l'on donnait autrefois au maréchal des logis d'un régiment de cavalerie étrangère. (Car-tié-mès-tre.)

QUARTILE. adj. *Quartile aspect*, L'aspect de deux planètes éloignées l'une de l'autre de la quatrième partie du zodiaque, ou de 90 degrés. En astronomie, on dit *Quadrature* : voyez ce mot. (Couar-ti-le.)

QUARTINIER. s. m. Officier de ville, qui était préposé pour avoir soin d'un certain quartier. Qqns. disent *Quartenier.* (Car-ti-nié.)

QUARTO (IN). *V.* IN-QUARTO.

QUARTZ. s. m. Mot all. Substance minérale de la classe des pierres, assez dure pour rayer le verre, auquel elle ressemble beaucoup. (Couarts.)

QUARTZEUX, EUSE. adj. De la nature du quartz. (Couar-tseû ; ze.)

QUASI. s. m. (*Quasi.*) *Un quasi de veau*, Un morceau de la cuisse d'un veau. (Ca-zi.)

QUASI. adv. (*Quasi*) Presque, peu s'en faut, il ne s'en faut guère. Fam.

QUASI-CONTRAT. s. m. Fait purement volontaire dont il résulte un engagement envers un tiers, et qqfs. un engagement réci-

proque des deux parties, sans qu'il y ait eu convention ni consentement. (—con-tra.)

QUASI-DÉLIT. s. m. Dommage que l'on cause involontairement à qqn. par imprudence ou par négligence. (—dé-li.)

QUASIMODO. s. f. T. lat. qui se trouve en tête de l'introït de la messe du dimanche d'après Pâques, et par lequel ce jour est désigné dans la liturgie. (Ca-zi-mo-dô.)

QUATERNAIRE. adj. des 2 g. (*Quaternarius.*) Qui vaut quatre, ou Qui est divisible par quatre. (Ca-tër-nè-re.)

QUATERNE. s. m. (*Quaterni.*) Combinaison de quatre numéros pris ensemble à la loterie, et sortis ensemble de la roue de la fortune. | Au loto, Quatre numéros gagnant ensemble sur la même ligne horizontale ou de la même couleur. (Ca-tër-ne.)

QUATORZAINE. s. f. L'espace de quatorze jours qui s'observait de l'une à l'autre des quatre criées des biens saisis réellement. (Ca-tor-zë-ne.)

QUATORZE. adj. numéral des 2 g. (*Quatuordecim.*) Dix et quatre, quatre avec dix. | Quatorzième. | Subst. m. *Quatorze multiplié par deux donne vingt-huit.* | Le quatorzième jour d'une période. | Au jeu de piquet, Les quatre as, ou les quatre rois, ou les quatre dames, ou les quatre valets, ou les quatre dix ; parce que ces quatre cartes ensemble valent quatorze points. (Ca-tor-ze.)

QUARTORZIÈME. adj. des 2 g. Nombre ordinal de quatorze. | *La quatorzième partie*, Chaque partie d'un tout qui en a quatorze. | Subst. m. Le quatorzième jour. | Une quatorzième part ou partie. (Ca-tor-ziè-me.)

QUATORZIÈMEMENT. adv. En quatorzième lieu. (Car-to-ziè-me-man.)

QUATRAIN. s. m. Petite pièce de poésie qui contient quatre vers, dont les rimes sont ordin. croisées. | Quatre vers qui font partie d'un sonnet, d'une stance, etc. (Ca-trin.)

QUATRE. adj. numéral des 2 g. (*Quatuor.*) Nombre composé de deux fois deux. | Fam., *Se mettre en quatre*, S'employer de tout son pouvoir pour rendre service. | Fam., *Comme quatre*, Beaucoup, excessivement. | Quatrième. | Subst. m. *Quatre multiplié par huit donne trente-deux.* | *Le quatre du mois*, Le quatrième jour du mois. | Le caractère qui marque en chiffre le nombre de quatre. | Subst. m. La carte qui est marquée de quatre cœurs, de quatre trèfles, etc. (Ca-tre.)

QUATRE-TEMPS. s. m. pl. Les trois jours où l'Église ordonne de jeûner en chacune des quatre saisons de l'année, et où les évêques ont coutume de faire les ordinations. (Ca-tre-tan.)

QUATRE-VINGTIÈME. adj. des 2 g. Nombre ordinal de quatre-vingts. | Subst. m. *Un quatre-vingtième.* (Ca-tre-vin-tiè-me.)

QUATRE-VINGTS. adj. numéral des 2 g. Quatre fois vingt. Il s'écrit toujours avec une *s* quand il n'est pas suivi d'un autre nombre. Il ne prend point d'*s* quand il précède un autre nombre auquel il est joint. | On disait autrefois, *Octante.* (Ca-tre-vin.)

QUATRIÈME. adj. des 2 g. (*Quartus.*) Nombre ordinal de quatre. | *La quatrième partie d'un tout*, Chaque partie d'un tout qui en a quatre. | S. m. *Le quatrième du mois*, Le quatrième jour du mois. | S. f. Au jeu de piquet, Une suite de quatre cartes de même couleur. (Ca-triè-me.)

QUATRIÈMEMENT. adv. En quatrième lieu. (Ca-tri-è-me-man.)

QUATRIENNAL, ALE. adj. (*Quadriennis.*) Se dit D'un office, d'une charge qui s'exerce de quatre années l'une. | Se dit De l'officier qui exerce cette fonction. | Subst. m. Se dit De la charge et de l'officier. (Ca-tri-ën-nal.)

QUATUOR. s. m. (*Quatuor.*) Morceau de musique vocale ou instrumentale, qui est à quatre parties récitantes. (Coua-tu-or.)

QUAYAGE. s. m. Droit que payent les marchands pour avoir la liberté de se servir du quai d'un port, et d'y placer leurs marchandises. (Cé-ia-je [c m.].)

QUE. (*Qui.*) Pronom relatif des 2 g. et des 2 nombres, servant de régime au verbe qui le suit. Il s'élide devant une voyelle. | Il remplace qqfs. De qui, à qui, pour qui, etc. | Il remplace aussi, en parlant Des choses, Pendant lequel, dans lequel, etc. | Quelle chose. | S'emploie comme conj. entre deux membres de phrase qui ont chacun leur verbe exprimé ou sous-entendu, pour marquer que le dernier est régi par le premier, ou lui est subordonné. | Conj. S'emploie avec ellipse du premier membre de phrase, dans le titre des chapitres et des sections d'un livre, pour indiquer De quelle matière on y traite. | Il est particule de souhait, d'imprécation, de commandement, de consentement, de répugnance, de blâme, etc. | Il est particule d'admiration, d'ironie, d'indignation, et signifie Combien. | Pourquoi? | Si ce n'est. | Forme certaines locutions avec diverses prép., conj. et adv.; comme *Afin que*, *avant que*, *après que*, *bien que*, *dès que.* V. Afin, Avant, etc. | Se dit encore pour Comme, Quand et Si, lorsque, à des propositions qui commencent par ces mots, ou en joint d'autres de même nature. | S'emploie pour donner plus de force à ce qu'on dit. (Ce [c dur.].)

QUEL, QUELLE. (*Qualis.*) Adj. dont on se sert pour demander ce que c'est qu'une personne, qu'une chose, son nom, ses qualités, ou pour marquer de l'incertitude, du doute. | S'emploie qqfs. dans une phrase affirmative. | Se dit par exclamation. | *Quel que soit*, De qq. sorte, de qq. espèce que soit ou la personne ou la chose dont il s'agit. (Cel ; cë-le [c m.].)

QUELCONQUE. adj. des 2 g. (*Qualiscumque.*) Quel que ce soit, quel qu'il soit,

quelle qu'elle soit. | Quel qu'il soit, quelle qu'elle soit; et alors il a un pluriel. (Cël-cone-e [c m.].)

QUELLEMENT. adv. *Tellement quellement*, Ni fort bien ni fort mal, mais plutôt mal que bien. (Cë-le-man [c m.].)

QUELQUE. adj. des 2 g. (*Qualisque.*) Un ou plusieurs, entre un plus grand nombre. | Sert à indiquer un petit nombre, une quantité peu considérable. | Se joint avec Peu. *Quelque peu d'argent*, Un peu d'argent. | Quel que soit le, quelle que soit la. | Adv. Se joint toujours avec un adj. ou un adv., et signifie A qq. point que, à qq. degré que. | Environ, à peu près. (Cèlc-e [c m.].)

QUELQUEFOIS. adv. De fois à autre, parfois. (Cëlc-e-foua [c m.].)

QUELQU'UN, UNE. s. Un, une entre plusieurs. | QUELQU'UN, pris absol., s'emploie pour les 2 g., et signifie, Une personne. | QUELQUES-UNS, au plur., Plusieurs dans un grand nombre. (Celc-un [c m.].)

QUÉMANDER. v. n. Mendier par pure fainéantise, mendier clandestinement. (Vi.) (Cé-man-dé [c m.].)

QUÉMANDEUR, EUSE. s. Celui, celle qui quémande. (Vi.) (Cé-man-deur; eû-ze [c m.].)

QU'EN-DIRA-T-ON. s. m. Les propos que pourra tenir le public. Fam. (Can-di-ra-ton.)

QUENOTTE. s. f. Dent de petit enfant. Fam. (Ce-no-te [c dur.].)

QUENOUILLE. s. f. (*Kunkel*, all.) Sorte de petite canne ou de bâton, que l'on entoure, vers le haut, de soie, de chanvre, etc., pour filer. | La soie, le chanvre, la laine dont une quenouille est chargée. | *Cette maison est tombée en quenouille*, Une fille en est devenue héritière. | *Quenouilles de lit*, Les colonnes, les piliers qui sont aux quatre coins de certains lits. | Se dit Des arbres fruitiers qui sont taillés de manière que le branchage se rapproche de la forme d'une quenouille. (Ce-nou-lle [c dur et ll m.].)

QUENOUILLÉE. s. f. La quantité de laine, de chanvre, etc., nécessaire pour garnir une quenouille. (Ce-nou-llée [c dur et ll m.].)

QUÉRABLE. adj. (*Quærere.*) *Rente* ou *Redevance quérable*, Celle que le créancier doit aller chercher. On dit aussi *Requérable*. (Cé-ra-ble [c m.].)

QUERCITRON. s. m. Espèce de chêne vert de l'Amérique septentrionale, dont l'écorce sert à teindre en jaune. (Cër-si-tron [c m.].)

QUERELLE. s. f. (*Querela.*) Contestation, démêlé, dispute mêlée d'aigreur et d'animosité. | *Querelle d'Allemand*, Querelle faite légèrement, sans sujet. (Ce-rè-le [c dur.].)

QUERELLER. v. a. Faire querelle à qqn. | Pron., Disputer l'un contre l'autre avec des paroles aigres. | Gronder, réprimander. (Ce-rè-lé [c m.].)

QUERELLEUR, EUSE. adj. et subst. Qui fait, qui cherche souvent querelle aux gens. (Ce-rè-leur; eû-ze [c dur.].)

QUÉRIMONIE. s. f. Requête présentée au juge d'Église, pour obtenir la permission de faire publier un monitoire. (Cué-ri-monie [c m.].)

QUERIR. v. a. (*Quærere.*) Chercher avec charge d'amener la personne, ou d'apporter la chose dont il est question. Ne s'emploie qu'à l'infinitif. (Vi.) (Cé-rir [c m.].)

QUESTEUR. s. m. (*Quæstor.*) C'était le nom De certains magistrats chargés, à Rome, dans les armées ou dans les provinces, de l'administration des finances, et de diverses autres fonctions. | Se dit, dans certains corps, Des membres qui sont chargés de diriger et de surveiller l'emploi des fonds. (Cuës-teur [c m.].)

QUESTION. s. f. (*Quæstio.*) Interrogation, demande que l'on fait pour s'éclaircir de qq. ch. | Une proposition qu'il y a lieu d'examiner, de discuter. | *Il est question de*, Il s'agit de. | La torture, la gêne donnée aux accusés et aux condamnés, en matière criminelle, pour leur arracher des aveux. (Cës-tion [c m.].)

QUESTIONNAIRE. s. m. Celui qui donnait la question aux accusés et aux condamnés. (Cës-tio-nè-re.)

QUESTIONNER. v. a. Interroger qqn., lui faire des questions. | En mauvaise part, se dit De ceux qui ont coutume de faire des questions importunes. (Cës-tio-né [c m.].)

QUESTIONNEUR, EUSE. s. et adj. Celui, celle qui fait sans cesse des questions. (Cës-tio-neur; eû-ze [c m.].)

QUESTURE. s. f. (*Quæstura.*) Dignité, charge de questeur. | La durée des fonctions de questeur. | Le bureau des questeurs d'une assemblée. (Cuës-tu-re [c m.].)

QUÊTE. s. f. (*Quæsitum.*) Action par laquelle on cherche. | L'action d'un valet de limier qui va détourner une bête pour la lancer. | L'action du chien qui démêle la voie d'un cerf, d'un sanglier, etc., qu'on veut détourner. | Se dit de même en parlant De la chasse des perdrix. | L'action de demander et de recueillir des aumônes pour les pauvres, ou pour des œuvres pieuses. (Cê-te [c m.].)

QUÊTE. s. f. Saillie que font l'étrave et l'étambot hors de la quille.

QUÊTER. v. a. Chercher. | Demander et recueillir les aumônes. (Cê-té [c m.].)

QUÊTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui quête pour qqn. (Cê-teur; eû-ze [c m.].)

QUEUE. s. f. (*Cauda.*) La partie qui termine le corps de la plupart des animaux, par derrière. | En parlant Des quadrupèdes, Cette partie qui est un prolongement de l'épine du dos. | *Queue-de-cheval*, Plante. *V.*

PRÈLE. | *Queue-de-cochon*, Tarière terminée en vrille, qui sert dans différents métiers. | *Queue-de-lion*, ou *Léonurus*, Plante labiée qui croît principalement en Afrique, et dont les fleurs, d'un beau rouge de feu, naissent en verticilles à l'extrémité des rameaux. | *Queue-de-pourceau*, Plante ombellifère dont la racine est grosse, longue, et pleine d'un suc jaune fétide. | *Queue-de-rat*, Lime ronde, terminée en pointe, qui sert à agrandir et à limer des trous.— Espèce de dartre allongée qui survient aux jambes des chevaux, et qui forme une ligne dégarnie de poil. — T. de marine. Forme que l'on donne au bout d'une manœuvre, en la travaillant en pointe, pour faciliter son entrée dans certaines poulies ou conduits. | *Queue-du-chat*, Figure de contre-danse. | *Queue-de-renard*, Petite plante à laquelle on trouve qq. ressemblance avec la queue du renard. | *Queue-de-souris*, Plante qui croît dans les champs, les prés et les jardins, et qui porte des fleurs dont le réceptacle s'allonge après la floraison, de manière à prendre la forme d'une queue de souris. | En parlant Des oiseaux, se dit Des grandes plumes qui leur sortent du croupion. et qui leur servent ordin. comme de gouvernail pour se conduire dans l'air. | *Queue-d'aronde*, Espèce de tenon, en queue d'hirondelle, fait à une pièce de bois ou de fer, et qui doit entrer dans une entaille de même forme. | En parlant Des poissons, des serpents, et de qqs. insectes, La partie qui s'étend du ventre jusqu'à l'extrémité opposée à la tête. | En parlant Des fleurs, des feuilles, des fruits, Cette partie par laquelle ils tiennent aux arbres, aux plantes. | Les cheveux de derrière, lorsqu'ils sont attachés avec un cordon et couverts d'un ruban roulé tout autour. | Se dit De plusieurs choses qui ressemblent en qq. façon à une queue. | L'extrémité d'une pierre longue qui entre dans la construction d'un mur ou d'une voûte. | Instrument dont on se sert plus communément au jeu de billard pour pousser les billes. | *Faire fausse queue*, Toucher la bille à faux avec la queue. | Le bout, la fin de qq. ch. | À certains jeux, se dit D'une somme indépendante, de l'enjeu principal. | La dernière partie, les derniers rangs de qq. corps, de qq. compagnie. | *À la queue, en queue*, À la suite, immédiatement après. — À la poursuite, aux trousses de qqn. | Fam., *Faire queue*, Se ranger par ordre, les uns derrière les autres, afin de passer chacun à son tour à une audience, à une distribution, etc. | *Queue à queue*, À la file, immédiatement l'un après l'autre. (Ceue [c m.].)

QUEUE. s. f. Sorte de futaille contenant environ un muid et demi. | *Demi-queue*, Futaille contenant la moitié de ce que contient une queue.

QUEUE. s. f. Sorte de pierre à aiguiser. On écrit aussi *Queux*.

QUEUSSI-QUEUMI. loc. adv. et fam. Absolument de même. (Ceu-si-ceu-mi [c m.].)

QUEUTER. v. n. T. de billard. Pousser d'un seul coup les deux billes avec sa queue. (Ceu-té [c m.].)

QUEUX. s. m. (*Coquus.*) Cuisinier. (Vi.) | Pierre à aiguiser. On écrit plus ordin. *Queue*. (Ceu [c m.].)

QUI. (*Qui.*) Pronom relatif des 2 g. et des 2 nombres. Lequel, laquelle. | Subst. et fam., *Un je ne sais qui*, Un homme de nulle considération. | Absol. et par interrogation, Quel homme? quelle personne? | Répété, est qqfs. distributif, Ceux-ci, ceux-là, les uns, les autres. (Vi.) (Ci [c m.].)

QUIA. T. lat. *Être à quia, mettre à quia*, Être réduit ou réduire qqn. à ne pouvoir répondre. (Cui-ia [c m.].)

QUIBUS. s. m. *Avoir du quibus*, Être riche. Pop. (Cui-bus [c m.].)

QUICONQUE. (*Quicumque.*) Pronom masc. indéfini, qui n'a point de pluriel. Toute personne, qq. personne que ce soit qui. | Féminin, il peut être suivi d'un adjectif de ce genre, lorsqu'il a déterminément rapport à une femme. (Ci-conc-e [c m.].)

QUIDAM, QUIDANE. s. T. lat. Il s'emploie dans les procès-verbaux, etc., pour désigner Les personnes dont on ignore ou dont on n'exprime point le nom. | Se dit au masc. par mépris, dans la conversation. (Ci-dan ; ci-da-ne [c m.].)

QUIDDITÉ. s. f. (*Quidditas*, b. l.) Ce qu'une chose est en elle-même. (Cuid-di-té [c m.].)

QUIESCENT, ENTE. adj. (*Quiescens.*) Se dit Des lettres qui ne se prononcent point. (Cui-ës-san ; an-te [c m.].)

QUIET, ÈTE. adj. (*Quietus.*) Tranquille, calme, point agité. (Vi.) (Cui-e [c m.].)

QUIÉTISME. s. m. Erreur de certains mystiques, qui, par une fausse spiritualité, font consister toute la perfection chrétienne dans le repos ou l'inaction complète de l'âme, et négligent entièrement les œuvres extérieures. (Cui-é-tis-me [c m.].)

QUIÉTISTE. adj. des 2 g. et subst. Qui suit les erreurs du quiétisme. (Cui-é-tis-te [c m.].)

QUIÉTUDE. s. f. Tranquillité, repos. (Ci-é-tu-de [c m.].)

QUIGNON. s. m. Gros morceau de pain. Fam. (Ci-*n*on [c et n m.].)

QUILLAGE. s. m. *Droit de quillage*. Droit que les navires marchands payent dans les ports de France la première fois qu'ils y entrent. (Ci-lla-je [c et ll m.].)

QUILLE. s. f. Longue pièce de bois qui va de la poupe à la proue d'un navire, et qui lui sert comme de fondement. (Ci-lle [c et ll m.].)

QUILLE. s. f. Morceau de bois long et rond, plus mince par le haut que par le bas, servant à un jeu où il y a neuf de ces mor-

ceaux de bois, qu'on range ordin. trois à trois en carré, pour les abattre avec une boule.

QUILLER. v. n. Se dit Lorsque, avant de faire une partie de quilles, chaque joueur en jette une, et vise à la placer le plus près de la boule, pour savoir ceux qui seront ensemble, ou celui qui jouera le premier. (Ci-llé [c et ll m.].)

QUILLETTE. s. f. Se dit Des brins d'osier gros comme le petit doigt, et longs d'un pied, qu'on enfonce en terre d'un demi-pied, pour qu'ils prennent racine. (Ci-lle-te [c et ll m.].)

QUILLIER. s. m. L'espace carré dans lequel on range les neuf quilles. | L'assemblage de toutes les quilles prises ensemble. (Ci-llé [c et ll m.].)

QUINA. s. m. *V.* QUINQUINA.

QUINAIRE. adj. (*Quinarius.*) Se dit D'un nombre divisible par cinq. (Cui-ne-re [c m.].)

QUINAIRE. s. m. Nom par lequel les monétaires anciens et les antiquaires désignent les pièces de monnaie de la troisième grandeur, fabriquées soit en or, soit en argent.

QUINAUD, AUDE. adj. Confus, honteux d'avoir eu le dessous dans quelque contestation. (Ci-nô [c m.].)

QUINCAILLE. s. f. Toute sorte d'ustensiles, d'instruments de fer ou de cuivre, comme chandeliers, mouchettes, lames d'épée, couteaux, ciseaux, etc. | Par mépris, La monnaie de cuivre. (Cin-ca-lle [c et ll m.].)

QUINCAILLERIE. s. f. Marchandise de toute sorte de quincaille. (Cin-ca-lle-rie [c et ll m.].)

QUINCAILLIER. s. m. Marchand, vendeur de quincaille. (Cin-ca-llé [c et ll m.].)

QUINCONCE. s. m. (*Quincunx.*) Disposition de plant qui est faite à distances égales en ligne droite, et qui présente plusieurs allées d'arbres en différents sens. *Un bois planté en quinconce.* | Il se dit aussi D'un lieu planté de cette manière. *Le quinconce des Invalides à Paris.* (Cin-con-se [c m.].)

QUINDÉCAGONE. s. m. (*Quinque*, lat.; *deka*, gr.) Figure qui a quinze angles ou quinze côtés. (Cui-dé-ca-go-ne [c m.].)

QUINDÉCEMVIRS. s. m. pl. (*Quindecemviri.*) T. d'antiq. rom. Officiers préposés à la garde des livres sibyllins, et chargés de la célébration des jeux séculaires. (Cuin-dé-sem-vir [c m.].)

QUINE. s. m. (*Quini.*) T. du jeu de trictrac. Coup de dés qui amène deux cinq. | Cinq numéros pris ensemble à la loterie, et sortis ensemble de la roue de fortune. | Au loto, Cinq numéros gagnant ensemble sur la même ligne horizontale, ou de la même couleur. (Ci-ne [c m.].)

QUININE. s. f. Substance alcaline et amère qu'on extrait de diverses espèces de quinquina. (Ci-ni-ne [c m.].)

QUINOLA. s. m. (*Quinola*, esp.) Nom du valet de cœur, au jeu de reversi. (Ci-no-la [c m.].)

QUINQUAGÉNAIRE. adj. des 2 g. et subst. (*Quinquagenarius.*) Qui est âgé de cinquante ans. (Cuin-coua-jé-nè-re [c m.].)

QUINQUAGÉSIME. s. f. (*Quinquagesimus.*) Se dit Du dimanche qui précède le premier dimanche de carême. (Cuin-coua-jé-zi-me [c m.].)

QUINQUE. s. m. T. it. Morceau de musique à cinq parties. (Cuin-cué [c m.].)

QUINQUENNAL, ALE. adj. (*Quinquennalis.*) Qui dure cinq ans, ou Qui se fait de cinq en cinq ans. | *Fêtes quinquennales*, et subst., *Quinquennales*, Fêtes qui se célébraient du temps des empereurs, à Rome et, dans les provinces, au bout des cinq premières années de leur règne, et ensuite de cinq en cinq ans. (Cuin-cue-n-nal [c m.].)

QUINQUENNIUM. s. m. Mot lat. Cours d'étude de cinq ans, dont deux en philosophie, et trois en théologie. (Vi.) (Cuin-cu-en-ni-o-me [c m.].)

QUINQUENOVE. s. m. (*Quinque, novem.*) Jeu qui se jouait avec deux dés, et qui a pris son nom du nombre de cinq et de neuf. (Cinc-e-no-ve [c m.].)

QUINQUERCE. s. m. (*Quinquertium.*) T. d'antiq. romaine. La réunion des cinq espèces de combats où un même athlete devait être vainqueur dans le même jour, pour obtenir le prix. (Cuin-cuer-se [c m.].)

QUINQUÉRÈME. s. f. Galère à cinq rangs de rames. (Cuin-cué-rè-me [c m.].)

QUINQUET. s. m. (*Quinquet*, n. pr.) Sorte de lampe à un ou à plusieurs becs, et à double courant d'air. (Cinc-e [c m.].)

QUINQUINA. s. m. (*Kinakina*, péruv.) Écorce amère et fébrifuge qui est fournie par un arbre du Pérou. | L'arbre même qui fournit cette écorce. (Cinc-i-na [c m.].)

QUINT. s. m. (*Quintus.*) La 5e partie dans qq. somme, dans qq. marché, dans qq. succession. | Droit qu'on payait en qqs. lieux, pour l'acquisition d'un fief, au seigneur dont le fief était mouvant. | Adj., *Charles-Quint, empereur; Sixte-Quint, pape.* (Cin [c m.].)

QUINTAINE. s. f. Poteau fiché en terre, contre lequel on s'exerce à courir avec la lance ou à jeter des dards. | L'action de courir le quintan. (Cin-tè-ne [c m.].)

QUINTAL. s. m. Poids de cent livres. | *Quintal métrique*, Le poids de cent kilogrammes. (Cin-tal [c m.].)

QUINTAN. s. m. Mannequin qui est monté sur un pivot, et qui a la main armée d'un fouet ou d'un bâton, de manière que, lorsqu'on le frappe maladroitement avec la lance et qu'on le fait tourner, il en donne un

coup sur le dos du cavalier. On dit autrement *Faquin*. (Cin-tan [c m.].)

QUINTANE. adj. f. *V.* QUINTE, *adj.*

QUINTE. s. f. (*Quintus.*) Intervalle de cinq notes consécutives, y compris les deux extrêmes. | Espèce de violon un peu plus grand que le violon ordinaire, et monté comme celui-ci de quatre cordes, mais à une quinte au-dessous : on le nomme ordin. *Alto*, et qqfs. *Viole* ou *Viola*. | Au jeu de piquet, Une suite non interrompue de cinq cartes de la même couleur. | T. d'escrime. La cinquième garde. | Un accès de toux violent et prolongé. | Caprice, bizarrerie, mauvaise humeur qui prend tout d'un coup. | Mouvement désordonné que fait le cheval sous le cavalier, et dans lequel il s'arrête tout court. | Adj., se dit D'une fièvre qui revient tous les cinq jours. On dit plus ordin. *Fièvre quintane*. (Cin-te.)

QUINTEFEUILLE. s. f. (*Quinquefolium.*) Plante rosacée, ainsi nommée parce qu'elle a cinq feuilles sur un même pétiole, rangées en forme de main ouverte. (Cin-te-feu-lle [c et ll m.].)

QUINTESSENCE. s. f. (*Quinta, essentia.*) La substance éthérée. | La partie la plus subtile extraite de quelques corps. | Ce qu'il y a de principal, de plus fin, de plus caché dans une affaire, dans un livre. | Tout le profit qu'on peut tirer d'une affaire d'intérêt, d'une charge, d'une entreprise, d'une terre à ferme. (Cin-tè-san-se [c m.].)

QUINTESSENCIER. v. a. Raffiner, subtiliser. (Cin-tès-san-si-é [c m.].)

QUINTETTO. s. m. T. it. Fait au pluriel *Quintetti*. Morceau de musique à cinq parties, moins étendu que le *quinque*. (Cuin-tèt-tô [c m.].)

QUINTEUX, EUSE. adj. Fantasque, qui est sujet à des quintes, à des fantaisies, à des caprices. | Se dit D'un cheval sujet à faire des quintes. (Cin-teû ; ze [c m.].)

QUINTIDI. s. m. (*Quintus, dies.*) Le cinquième jour de la décade, dans le calendrier républicain. (Cuin-ti-di [c m.].)

QUINTIL, ILE. adj. (*Quintilis.*) T. d'astrol. Il n'est guère usité que dans cette locution, *Quintal aspect*, La position de deux planètes éloignées l'une de l'autre de la cinquième partie du zodiaque, ou de soixante-douze degrés. (Cuin-til [c m.])

QUINTUPLE. adj. des 2 g. (*Quintuplex.*) Qui vaut cinq fois autant. | Subst. m. *Rendre le quintuple*. (Cuin-tu-ple [c m.].)

QUINTUPLER. v. a. Rendre cinq fois plus grand, multiplier un nombre par cinq. (Cuin-tu-plé [c m.].)

QUINZAIN. Terme indéclinable dont on se sert au jeu de paume, pour indiquer que les joueurs ont chacun quinze. (Cin-zin [c m.].)

QUINZAINE. s. f. collectif. Nombre de quinze ou environ. | Absol., Une quinzaine de jours. (Cin-zè-ne [c m.].)

QUINZE. adj. numéral des 2 g. (*Quindecim.*) Trois fois cinq, ou dix et cinq. | À Paris, *Les Quinze-Vingts*, L'hôpital fondé par saint Louis pour trois cents aveugles. Fam., *Un Quinze-Vingt*, Un des aveugles reçus dans cet hôpital. | Quinzième. | Subst. m. *Le nombre quinze*. | Le quinzième jour d'une période. | Jeu de cartes où gagne celui des joueurs qui compte quinze par les points de ses cartes, ou qui approche le plus de ce nombre. | Au jeu de paume, Un des quatre coups dont un jeu est composé. (Cin-ze [c m.].)

QUINZIÈME. adj. des 2 g. Nombre d'ordre qui suit immédiatement le quatorzième. | *La quinzième partie*, Chaque partie d'un tout qui en a quinze. | Subst., Le quinzième jour. | Une quinzième partie ou portion. (Cin-zi-è-me [c m.].)

QUINZIÈMEMENT. adv. En quinzième lieu. (Cin-ziè-me-man [c m.].)

QUIPOS. s. m. pl. Cordons noués qui servaient d'écriture aux anciens Péruviens. (Ci-pos [c m.].)

QUIPROQUO. s. m. Expr. lat. Une méprise. (Ci-pro-cô [c m.].)

QUITTANCE. s. f. Écrit que l'on donne à qqn., et par lequel on déclare qu'il a payé, acquitté quelque somme d'argent, qq. redevance, qq. droit, etc. (Ci-tan-se [c m.].)

QUITTANCER. v. a. Décharger une obligation, un contrat, etc., en écrivant au dos, au bas ou à la marge, que le débiteur a payé tout ou partie de la somme qu'il devait. (Ci-tan-sé [c m.].)

QUITTE. adj. des 2 g. (*Quietus.*) Qui est libéré de ce qu'il devait, qui ne doit plus rien. | Adv., *Jouer à quitte ou double*, Jouer une dernière partie qui doit acquitter celui qui a déjà perdu, ou doubler le gain de celui qui a déjà gagné. | *Être quitte à quitte*, Ne se devoir plus rien de part ni d'autre. | Qui est délivré, débarrassé de qq. ch. (Ci-te [c m.].)

QUITTEMENT. adv. S'emploie pour exprimer que la chose qu'on vend, qu'on achète, dont on hérite, dont on compose, etc., est franche de toutes dettes. (Vi.) (Ci-te-man [c m.].)

QUITTER. v. a. Laisser qqn. en qq. endroit, se séparer de lui. | *Cet homme a quitté sa femme*, Il l'a abandonnée. | Se retirer de qq. lieu. | *Quitter la chambre*, Sortir. | *Quitter le lit*, Se lever. | Abandonner une chose, y renoncer, s'en désister, cesser de s'y appliquer, de s'y adonner. | *Quitter la vie*, Mourir. | Ôter qq. ch. de dessus soi, s'en dépouiller, s'en débarrasser. | Lâcher, laisser aller. | *Quitter prise*, Abandonner un dessein, s'en désister. | Céder, délaisser. | Exempter, affranchir, décharger, tenir quitte. | V. n. À certains jeux de renvi, Abandonner la vade qu'on a faite, plutôt que de vouloir tenir

une nouvelle somme, dont un des joueurs a renvié. (Ci-té [e m.].)

QUITUS. s. m. Arrêté ou jugement définitif d'un compte, par lequel, après la correction, le comptable est déclaré quitte. (Cui-tus [e m.].)

QUI-VA-LÀ. Cri d'une personne qui entend du bruit, et qui craint quelque surprise. (On écrit plus ordin. *Qui va là?* sans tirets et avec un point d'interrogation.) (Ci-va-la [e m.].)

QUI-VIVE. Cri d'une sentinelle, d'une patrouille, etc., qui entend du bruit, qui aperçoit une personne ou une troupe. (On écrit plus ordin. *Qui vive?* sans tiret et avec un point d'interrogation.) | S. m. *Être sur le qui-vive*, Être très-attentif à ce qui se passe. (Ci-vi-ve [e m.].)

QUOAILLER. v. n. (*Cauda.*) Se dit D'un cheval qui remue perpétuellement la queue quand on le monte ou quand on le panse. (Co-a-llé [ll m.].)

QUOI. (*Quid.*) Pronom qui tient lieu qqfs. du pronom relatif *Lequel, laquelle*, tant au singulier qu'au pluriel, lorsqu'il est précédé d'une préposition. | Absol., Quelle chose. | Pop., *Avoir de quoi*, Avoir de l'argent, être dans l'aisance. | *Je ne sais quoi*, ou, subst., *Un je ne sais quoi*, se dit d'Une qualité, d'un sentiment indéfinissable. | Fam., *Comme quoi*, Comment. | *Quoi que*, Qq. ch. que. | Particule admirative, sert à marquer l'étonnement, l'indignation, etc. (Coua.)

QUOIQUE. conj. qui régit toujours le subjonctif. Encore que, bien que. (Couac-e.)

QUOLIBET. s. m. (*Quolibet.*) Façon de parler basse et triviale, qui renferme ordin. une mauvaise plaisanterie. (Co-li-bè.)

QUOTE. adj. f. (*Quotus.*) *Quote-part*, La part que chacun doit payer ou recevoir, dans la répartition d'une somme totale. *V.* Cote. (Co-te.)

QUOTIDIEN, ENNE. adj. (*Quotidianus.*) De chaque jour. | *Journal quotidien*, Qui paraît tous les jours. | *Notre pain quotidien*, Notre nourriture de chaque jour, ou Ce qui suffit à nos besoins journaliers. | Fam., *C'est son pain quotidien*, se dit D'une chose qui est ordinaire à qqn., dont il use tous les jours. (Co-ti-diin; è-ne.)

QUOTIENT. s. m. (*Quoties.*) Nombre qui résulte de la division d'un nombre par un autre. (Co-si-an.)

QUOTITÉ. s. f. (*Quotus.*) La somme fixe à laquelle monte chaque quote-part. (Co-té.)

R

R. s. f. et m. Lettre consonne, la dix-huitième de l'alphabet. Lorsqu'on la nomme *erre*, suivant la prononciation ancienne et usuelle, le nom de cette lettre est féminin. *Une R* (*erre*). Lorsqu'on l'appelle *Re*, suivant la méthode moderne, ce nom est masculin. *Un R* (*re*). | R ne se fait point sentir à la fin des substantifs et des adjectifs en *ier*, comme *Officier*, *coutelier*, *grenier*, *pommier*, *entier*, *singulier*, qu'on prononce *Officié*, *coutelié*, etc.; excepté *Fier*. Elle ne se prononce pas non plus à la fin des verbes en *er*, comme *Aller*, *chanter*, *entrer*; excepté dans la lecture et le discours soutenu, lorsque le mot suivant commence par une voyelle: *Aller au combat* (*Allé-r au combat*). Elle est également nulle à la fin de quelques autres mots, tels que *Berger*, *danger*, *monsieur*, etc. | R double se prononce comme si elle était simple, excepté dans *Errer*, *abhorrer*, *concurrent*, *interrègne*, *narration*, *terreur*, *torrent*, et quelques autres; dans la plupart des mots qui commencent par *irr*: *Irrégulier*, *irrévocable*, ainsi que dans le futur et le conditionnel des verbes *Acquérir*, *mourir*, *courir* et ses dérivés: *J'acquerrai*, *je courrai*, *je mourrai*; *J'acquerrais*, etc. (Èr; ou Re.)

RABÂCHAGE. s. m. Défaut de celui qui rabâche. | Se dit Des discours de celui qui rabâche. Fam. (—cha-je.)

RABÂCHER. v. n. et a. Revenir souvent et inutilement sur ce qu'on a dit. Fam.

RABÂCHERIE. s. f. Discours ou écrit plein d'inutilités et de répétitions fatigantes. Fam.

RABÂCHEUR, EUSE. s. Celui, celle qui rabâche. Fam. (—eû-ze.)

RABAIS. s. m. Diminution de prix et de valeur. | La diminution du prix de toutes sortes de denrées et de marchandises. | *Mettre trop au rabais qqn., qq. ch.*, En parler trop désavantageusement. | Mode d'adjudication publique, suivant lequel les ouvrages, les travaux, les fournitures sont adjugés à celui des concurrents qui s'en est chargé au moindre prix. (Ra-bè.)

RABAISSEMENT. s. m. Action de rabaisser, de diminuer. (Ra-bè-se-man.)

RABAISSER. v. a. Mettre plus bas, placer une chose au-dessous du lieu où elle était. | *Rabaisser la voix*, Élever moins la voix. | *Rabaisser l'orgueil de qqn.*, Réprimer l'orgueil, la vanité de qqn. | Diminuer. | Déprécier, estimer au-dessous de la valeur. (Ra-bè-sé.)

RABAT. s. m. Partie de l'habillement des ecclésiastiques, consistant en un morceau de toile noire qui descend sur la poitrine, divisé en deux portions oblongues et bordées de blanc. | Le toit d'un jeu de paume, qui sert à rejeter la balle. Le coup qui vient du rabat. | Au jeu de quilles, Le coup que le joueur joue de l'endroit où sa boule s'est arrêtée. | L'action de rabattre le gibier. (Ra-ba.)

RABAT-JOIE. s. m. Sujet de chagrin qui vient troubler l'état de joie où l'on était. Fam. | Fam., Personne triste, ou ennemie de la joie des autres. (Ra-ba-jouae.)

RABATTRE. v. a. (*Re*, *batuere.*) (Se

conj. c. *Battre.*) Rabaisser, faire descendre. | *Rabattre un coup*, Le détourner. | *Rabattre les ornières, les sillons*, Les remplir de la terre qui s'est élevée au bord. | Fam., Abaisser, réprimer. | Diminuer, retrancher de la valeur d'une chose, et du prix qu'on en demande. | *Rabattre le gibier*, Battre la campagne, pour rassembler le gibier dans l'endroit ou sont les chasseurs. | V. n. Quitter un chemin, et se détourner tout d'un coup pour passer dans un autre. | Se dit De celui qui, après avoir parlé de qq. matière, change tout d'un coup de propos. | Se borner, se restreindre. | RABATTU, UE. part. | *Épée rabattue*, Épée qui n'a ni pointe ni tranchant. | *Dames rabattues*, Sorte de jeu qu'on joue sur le tablier d'un trictrac avec les dés et les dames. (Ra-ba-tre.)

RABBANISTE. s. m. *V.* RABBINISTE.

RABBIN. s. m. (*Rabbi.*) On appelle ainsi Les docteurs des juifs. | Lorsque le mot *Rabbin* précède immédiatement le nom d'un docteur juif, on supprime l'*n* finale, et l'on retranche aussi l'article. On doit toujours dire *Rabbi* en adressant la parole à un rabbin. (Ra-bin.)

RABBINAGE. s. m. L'étude qu'on fait des livres des rabbins. Se dit par dérision. (Ra-bi-na-je.)

RABBINIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient aux rabbins, qui est particulier aux rabbins. (Ra-bi-nic-e.)

RABBINISME. s. m. La doctrine, les écrits des rabbins. (Ra-bi-nis-me.)

RABBINISTE. s. m. Celui qui suit la doctrine des rabbins, ou qui étudie leurs livres. On dit aussi *Rabbaniste*. (Ra-bi-nis-te.)

RABDOLOGIE. s. f. (*Rabdos, logos*, gr.) Espèce d'arithmétique, qui consiste à faire des calculs par le moyen de petites baguettes sur lesquelles sont écrits les nombres simples. (—lo-jie.)

RABDOMANCE ou RABDOMANCIE. s. f. (*Rabdos, manteia* gr.) Prétendue divination qui se faisait avec une baguette, et de plusieurs manières différentes. | Moyen par lequel on prétend découvrir les sources, les mines, les trésors enfouis, etc., en tenant par les deux bouts une baguette de coudrier, qui tourne à l'approche de l'objet qu'on cherche. (—man-se; ou —man-sie.)

RABÊTIR. v. a. Rendre bête, stupide. | V. n. Devenir bête. Fam.

RABIOLE. s. f. *V.* RAVE.

RÂBLE. s. m. La partie de certains quadrupèdes qui s'étend depuis le bas des épaules jusqu'à la queue. | Se dit, par plaisanterie, en parlant Des personnes qui sont fortes et robustes. | Barre de fer en crochet, dont on se sert pour remuer des substances que l'on calcine.

RÂBLU, UE. adj. Qui a le râble épais, qui est bien fourni de râble. Qqns. disent *Râblé.* | Se dit, par plaisanterie, D'un homme fort et robuste.

RABONNIR. v. a. Rendre meilleur. | V. n. Devenir meilleur. (Vi.) (Ra-bo-nir.)

RABOT. s. m. Outil de menuisier, composé d'une espèce de ciseau ajusté dans un fût de bois, et servant à dresser, à aplanir, à unir la surface du bois. | Fam., *Passer le rabot sur un ouvrage de vers, de prose*, Le corriger, le polir. | Outil dont on se sert pour unir et polir différents métaux, ou pour y faire des filets et des moulures. | Instrument en forme de T, qui est composé d'un morceau de bois avec un long manche, et dont on se sert pour remuer, pour détremper la chaux. | Espèce de pierre dure dont on se sert pour paver. (Ra-bô.)

RABOTER. v. a. Dresser, aplanir, rendre uni avec le rabot. | Fam. et en parlant Des ouvrages d'esprit, signifie Retrancher, réformer, corriger, polir.

RABOTEUR. s. m. Ouvrier qui se sert du rabot pour les huisseries, les cadres, les moulures, les marches d'escalier, etc.

RABOTEUX, EUSE. adj. Se dit Du bois; Noueux, inégal. | Se dit De toute superficie inégale. | Se dit Du style, grossier, rude, mal poli. (Ra-bo-teû; ze.)

RABOUGRIR. v. n. Se dit Des arbres et des plantes que la mauvaise nature de la terre, les mauvais vents, ou qq. autre cause, empêchent de profiter. | RABOUGRI, IE. adj. Se dit D'une petite personne de mauvaise conformation et de mauvaise mine.

RABOUILLÈRE. s. f. Trou, espèce de terrier peu profond, que les lapines creusent pour y faire leurs petits. (Ra-bou-llè-re [ll m.].)

RABOUTIR. v. a. Est usité en parlant De morceaux d'étoffe qu'on met bout à bout l'un de l'autre. Pop.

RABROUER. v. a. Rebuter qqn. avec rudesse. Fam.

RACAILLE. s. f. (*Radix.*) La lie et le rebut du peuple, ce qu'il y a de plus vil et de plus méprisable dans la populace. | Se dit de Toutes les choses de rebut. Fam. (Ra-ca-lle [ll m.].)

RACCOMMODAGE. s. m. Le travail d'un ouvrier qui a raccommodé, réparé qq. meuble, qq. vêtement, etc. (Ra-co-mo-da-je.)

RACCOMMODEMENT. s. m. Réconciliation après une petite querelle, une petite brouille. (Ra-co-mo-de-man.)

RACCOMMODER. v. a. Réparer, remettre en bon état. | Remettre dans un état plus convenable, plus propre, et plus selon la bienséance. | En parlant Des ouvrages d'esprit, des affaires; Réformer ce qu'il peut y avoir de mauvais. | *Raccommoder une sottise*, La réparer. | Mettre d'accord des personnes qui s'étaient brouillées. (Ra-co-mo-dé.)

RACCOMMODEUR, EUSE. s. Celui, celle qui raccommode. (Ra-co-mo-deur; eû-ze.)

RACCORD. s. m. Liaison, accord que l'on établit entre deux parties contiguës d'un ouvrage qui offrent ensemble qq. inégalité de niveau, de surface, ou dont l'une est vieille et l'autre récente, etc. | Se dit aussi en parlant Des ouvrages d'esprit. (Ra-cor.)

RACCORDEMENT. s. m. Action de faire des raccords à qq. ouvrage. (Ra cor-de-man.)

RACCORDER. v. a. Faire un raccord, des raccords, ou Exécuter un raccordement. *V.* RACCORD *et* RACCORDEMENT. | S'emploie en parlant Des ouvrages d'esprit. (Ra-cor-dé.)

RACCOURCIR. v. a. Accourcir, rendre plus court. | Pron., Devenir plus court. | Se dit D'un homme qui se replie, qui se ramasse sur lui-même. | V. n. Devenir plus court. | RACCOURCI, IE. part. | *À bras raccourci*, Hors de garde, hors de mesure, et de toute sa force. | Trop court. | Abrégé. | RACCOURCI. subst. m. Se dit de L'effet de perspective par lequel les objets vus de face paraissent plus courts qu'ils ne le sont en effet. | EN RACCOURCI. loc. adv. En abrégé. (Ra-cour-sir.)

RACCOURCISSEMENT. s. m. L'action de raccourcir; Le résultat de cette action. (Ra-cour-si-se-man.)

RACCOUTREMENT. s. m. L'action de raccoutrer; Le résultat de cette action. Il est vieux. (Ra-cou-tre-man.)

RACCOUTRER. v. a. Raccommoder, recoudre. (Vi.) (Ra-cou-tré.)

RACCOUTUMER (SE). v. pron. Reprendre une habitude. Fam. (Ra-cou-tu-mé.)

RACCROC. s. m. Terme usité dans certains jeux d'adresse. Coup inattendu, qui répare un coup manqué. Un coup où il y a plus de bonheur que d'adresse. (Ra-crô.)

RACCROCHER. v. a. Accrocher de nouveau. | *Se raccrocher à une chose*, La saisir, s'en aider pour se sauver d'un danger, pour se tirer d'un embarras. — Fam., S'y attacher pour regagner d'un côté ce qu'on avait perdu de l'autre. Absol., *Se raccrocher*, Regagner en tout ou en partie les avantages qu'on avait perdus. | Se dit, fam., Des filles de mauvaise vie qui pressent les passants d'entrer chez elles. (Ra-cro-ché.)

RACCROCHEUSE. s. f. Fille de mauvaise vie qui raccroche les passants. (Ra-cro-cheû-ze.)

RACE. s. f. coll. (*Radix.*) Lignée, tous ceux qui viennent d'une même famille. | Une multitude d'hommes qui sont originaires du même pays, et se ressemblent par les traits du visage, par la conformation extérieure. Une classe d'hommes exerçant la même profession, ou ayant des inclinations, des habitudes qui leur sont communes. Se prend en mauvaise part. | Se dit Des espèces particulières de qqs. animaux domestiques, comme chiens, chevaux, etc. (Ra-se.)

RACHAT. s. m. Action par laquelle on rachète, on recouvre une chose qu'on avait vendue, en en rendant le prix à l'acheteur. | Délivrance, rédemption. | La somme à laquelle était estimé le revenu d'une année du fief qui devait le droit de relief. (Ra-cha.)

RACHETABLE. adj. des 2 g. Qu'on a droit de racheter.

RACHETER. v. a. Acheter ce qu'on a vendu. | Acheter des choses de même espèce que celles qu'on a vendues, ou qu'on ne possède plus, par qq. cause que ce soit. | *Racheter une rente*, Se libérer, se décharger d'une rente, moyennant une certaine somme une fois payée. | Délivrer à prix d'argent un captif, un prisonnier. | Compenser, balancer, faire pardonner, faire oublier. | Corriger, rendre moins sensible un vice, un défaut de construction ou de décoration, une irrégularité.

RACHIDIEN, ENNE. adj. Qui a rapport ou qui appartient à la colonne vertébrale, appelée en grec *Rachis*. (Ra-chi-di-in; è-ne.)

RACHITIQUE. adj. des 2 g. Se dit Des personnes nouées, et affectées de rachitisme. | Se dit Des blés avortés. (Ra-chi-tic-e.)

RACHITIS. s. m. *V.* RACHITISME.

RACHITISME. s. m. (*Rachis*, gr.) Maladie qui consiste principalement dans la courbure de l'épine du dos et de la plupart des os longs, avec gonflement des articulations. On dit aussi *Rachitis*. | Maladie du blé, qui empêche la tige de se développer, et la rend noueuse.

RACINAGE. s. m. Décoction d'écorce de feuilles de noyer, de coques de noix, propre pour la teinture. (Ra-si-na-je.)

RACINAL. s. m. Se dit De grosses pièces de bois qui servent au soutien et à l'affermissement des autres. (Ra-si-nal.)

RACINE. s. f. (*Radix.*) La partie par laquelle les arbres et les autres plantes tiennent à la terre, et en tirent leur principale nourriture. | Fam., *Il y prendra racine*, se dit D'un homme qui prolonge trop sa visite. | La racine de certains arbres, dont on fait des ouvrages d'ébénisterie et de tour. | Se dit en parlant De certaines plantes ou herbes, telles que les raves, les carottes, etc., dans lesquelles ce qu'il y a de bon à manger est ce qui vient en terre. | En jurispr., *Fruits pendants par les racines*, *par racines*, Fruits qui ne sont pas encore coupés et cueillis. | La partie des ongles, des dents, des cheveux par où ils tiennent à la chair. | Se dit en parlant Des cancers, des polypes, etc. | Se dit Des principes, des commencements de certaines choses, ou morales ou physiques. | Se dit Des mots primitifs de chaque langue, d'où les autres sont dé-

rivés, ou dont ils sont composés. | *La racine carrée d'un nombre proposé*, Le nombre qui, multiplié par lui-même, produit ce nombre-là. (Ra-si-ne.)

RACK ou ARACK. s. m. Liqueur spiritueuse qu'on fait aux Indes, et qu'on tire du riz fermenté. | Liqueur qu'on tire du sucre dans les Indes orientales, et qu'on appelle *Tafia* en Amérique. (Rac; ou Arac.)

RACLER. v. a. Ratisser, enlever, emporter, avec qq. ch. de rude ou de tranchant, qqs. parties de la superficie d'un corps. | Fam., *Ce vin racle le gosier*, Il est dur et âpre.

RACLEUR. s. m. Terme de dénigrement, qui se dit D'un mauvais joueur de violon.

RACLOIR. s. m. Instrument avec lequel on racle. (Ra-clouar.)

RACLOIRE. s. f. Planchette qui sert à racler le dessus d'une mesure, telle qu'un boisseau de blé, pour faire tomber le grain qui s'élève au-dessus des bords. (Raclouа-re.)

RACLURE. s. f. Les petites parties qu'on a emportées de la superficie de qq. corps en le raclant.

RACOLAGE. s. m. Métier de racoleur. (Ra-co-la-je.)

RACOLER. v. a. (*Recolligere.*) Engager, soit de gré, soit par astuce, des hommes pour le service militaire.

RACOLEUR. s. m. Celui qui fait profession d'engager des hommes pour le service militaire.

RACONTER. v. a. Conter, narrer une chose, vraie ou fausse. | Fam., *En raconter*, Raconter beaucoup.

RACONTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui a la manie de raconter. Fam. (—eû-ze.)

RACORNIR. v. a. Donner à qq. ch. la consistance de la corne. | Dessécher, rendre dur et coriace. | Pron., Devenir dur et coriace. | RACORNI, IE. part. Qui semble rapetissé, qui ne peut plus se développer et s'étendre. Fam.

RACORNISSEMENT. s. m. État de ce qui est racorni. (Ra-cor-ni-se-man.)

RACQUITTER (SE). v. pron. T. de jeu. Regagner ce qu'on avait perdu. | Se dédommager de qq. perte. (Rac-i-té [e m.].)

RADE. s. f. Certaine étendue de mer, enfoncée dans les terres, qui est à l'abri de certains vents, et où les bâtiments peuvent tenir à l'ancre. | *Mettre en rade*, Sortir du port.

RADEAU. s. m. Assemblage de plusieurs pièces de bois qui sont liées ensemble, et qui forment une sorte de plancher, dont on se sert qqfs. pour porter sur l'eau des hommes, des chevaux, etc. | Espèce de train de bois à brûler, de bois de construction, de planches, etc., que l'on fait descendre à flot sur une rivière. (Ra-dô.)

RADER. v. a. Mettre un bâtiment à la rade.

RADER. v. a. (*Radere.*) Passer une règle ou un autre instrument sur la surface d'une mesure pleine de grains, de sel, etc., pour rendre cette surface égale, et par ce moyen avoir la mesure juste.

RADEUR. s. m. Mesureur de sel.

RADIAL, ALE. adj. Qui a rapport au radius.

RADIANT, ANTE. adj. (*Radius.*) Qui renvoie des rayons.

RADIATION. s. f. (*Radius.*) Action de rayer. Se dit Lorsque, par autorité judiciaire ou administrative, on raye qq. article d'un compte, ou l'on biffe qq. acte, qqs. parties d'un écrit, pour les annuler. | La raie que l'on passe sur un article de compte. | L'action de rayer une personne de la matricule d'un corps auquel elle appartenait. | L'action d'effacer le nom d'une personne d'une liste sur laquelle elle avait été portée injustement ou par erreur. (Ra-di-a-sion.)

RADIATION. s. f. (*Radius.*) Action d'un corps qui lance des rayons de lumière.

RADICAL, ALE. adj. (*Radix.*) *Feuilles radicales*, *pédoncules radicaux*, Feuilles, pédoncules, qui naissent du collet de la racine. | Qui est regardé comme le principe, l'essence de qq. ch.; Qui a rapport au principe d'une chose, à son essence. | *Vice radical*, Vice qui en produit d'autres. | Subst. m. Se dit Des corps qui, unis à l'oxygène, forment les oxydes et le plus grand nombre des acides.

RADICALEMENT. adv. Essentiellement, dans le principe, dans la source. (—leman.)

RADICANT, ANTE. adj. (*Radicans.*) Qui produit des racines distinctes de la racine principale.

RADICULE. s. f. (*Radicula.*) Petite racine qui sort de la grande dans les plantes, les arbres, etc. | Le rudiment de la racine, dans un germe qui se développe. | (e m.)

RADIÉ, ÉE. adj. (*Radiatus.*) Se dit Des fleurs dont le disque est composé de fleurons, et la circonférence de demi-fleurons qui forment des rayons, comme le tournesol. On le dit, subst., Des plantes à fleurs radiées. *La pâquerette est une radiée.* | *Couronne radiée*, Couronne qui a des rayons.

RADIER. s. m. Grille de charpente, assemblage de madriers sur lequel on établit dans l'eau les fondations des écluses, des bâtardeaux, etc. (Ra-dié.)

RADIEUX, EUSE. adj. (*Radiosus.*) Rayonnant, brillant, qui jette des rayons de lumière. | Fam., *Avoir le visage radieux*, Avoir un air de santé et de satisfaction. (Ra-di-eû; ze.)

RADIOMÈTRE. s. m. (*Radius, metrum.*)

Instrument d'astronomie qui servait autrefois sur mer à prendre la hauteur méridienne du soleil.

RADIS. s. m. (*Radix.*) Sorte de raifort cultivé. (Ra-di.)

RADIUS. s. m. (*Radius.*) T. lat. Le plus petit des deux os dont l'avant-bras est composé.

RADOIRE. s. f. Instrument qui sert à rader le sel. (Ra-doua-re.)

RADOTAGE. s. m. Radoterie, discours sans suite, dénué de raison, de bon sens. Fam. | L'état de celui qui radote. (—ta-je.)

RADOTER. v. a. Tenir des discours, des propos qui prouvent un manque de sens, un affaiblissement d'esprit. | Fam., Dire des choses sans raison, sans fondement.

RADOTERIE. s. f. Extravagance qu'on dit en radotant.

RADOTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui radote. (—eû-ze.)

RADOUB. s. m. Réparation qui se fait au corps d'un bâtiment endommagé par qq. accident, ou par le temps. | Se dit, dans un sens analogue, en parlant Des voiles.

RADOUBER. v. a. Faire des réparations au corps d'un bâtiment. On dit qqfs. *Radouber des voiles.* | Fam. et pron., Réparer une perte, un dommage qu'on a souffert, reprendre de la santé, de l'embonpoint.

RADOUCIR. v. a. (*Dulcere.*) Rendre plus doux. | Apaiser, rendre moins aigre, moins rude. (Ra-dou-sir.)

RADOUCISSEMENT. s. m. Diminution de la violence du froid ou du chaud, par rapport à l'air. | Diminution dans les maux, changement en mieux dans les affaires. (Ra-dou-si-se-man.)

RAFALE. s. f. Se dit De certains coups de vent de terre, à l'approche des montagnes, des côtes élevées.

RAFFE. s. f. *V.* RAFLE.

RAFFERMIR. v. a. Rendre plus ferme. | Remettre dans un état plus assuré, plus stable. | Pron., Devenir plus ferme, plus stable. (Ra-fer-mir.)

RAFFERMISSEMENT. s. m. Affermissement, ce qui remet une chose dans l'état de fermeté, de sûreté où elle était. (Ra-fer-mi-se-man.)

RAFFINAGE. s. m. Action de raffiner. (Ra-fi-na-je.)

RAFFINEMENT. s. m. Extrême subtilité. | L'excès de recherche que l'on met en certaines actions, en certaines habitudes de la vie. (Ra-fi-ne-man.)

RAFFINER. v. a. Rendre plus fin, plus pur. | V. n. Faire des recherches, des découvertes nouvelles. (Vi.) | Subtiliser. | Pron., Devenir plus fin, moins simple. (Ra-fi-né.)

RAFFINERIE. s. f. Lieu où l'on raffine. | Lieu où l'on raffine le sucre. (Ra-fi-ne-rie.)

RAFFINEUR. s. m. Celui qui raffine. (Ra-fi-neur.)

RAFFOLER. v. n. Se passionner follement pour qqn. ou qq. ch. Fam. (Ra-fo-lé.)

RAFFOLIR. v. n. Devenir fou. *Vous me feriez raffolir.* (Ra-fo-lir.)

RAFLE. s. f. Grappe de raisin qui n'a plus de grains. Qqs. uns disent *Raffe*, et d'autres *Râpe.* | Se dit Quand les dés amènent chacun le même point. | *Faire rafle*, Enlever tout sans rien laisser.

RAFLER. v. a. Emporter tout très-promptement. Fam.

RAFRAÎCHIR. v. a. Rendre frais, donner de la fraîcheur. | V. n. Devenir frais. | *Rafraîchir le sang*, Le rendre plus calme par les remèdes ou par le régime. | Réparer, remettre en meilleur état. | Rogner, couper, tailler l'extrémité d'une chose. | En parlant Des personnes, Les rétablir par la bonne nourriture et par le repos. | V. pron. et n. Boire un coup, faire collation, etc. (Ra-frê-chir.)

RAFRAÎCHISSANT, ANTE. adj. Se dit De certains remèdes propres à rafraîchir le corps, à en éteindre la trop grande chaleur, à calmer l'agitation des humeurs. | Subst., *Donner des rafraîchissants à un malade.* (Ra-frê-chi-san.)

RAFRAÎCHISSEMENT. s. m. Ce qui rafraîchit. | L'effet de ce qui rafraîchit. | Recouvrement de forces par le repos et par les bons traitements. | Au plur., Tous les vivres dont on rafraîchit une place, une armée. — Les vivres frais de toute espèce qu'on embarque sur un bâtiment, soit au départ, soit dans les relâches. — Les mets, les boissons fraîches, etc., que l'on sert dans une fête, ou que l'on offre à une personne, à une compagnie, hors des repas. (Ra-frê-chi-se-man.)

RAGAILLARDIR. v. a. Redonner de la gaieté. Fam. (Ra-ga-llar-dir [ll m.].)

RAGE. s. f. (*Rabies.*) Délire furieux qui est accompagné d'horreur pour les liquides et d'envie de mordre, et qui revient ordin. par accès; n. autr. *Hydrophobie.* | Un violent transport de dépit, de colère, de haine, de cruauté, etc. | Une douleur violente. | Fam., Une violente passion, un penchant outré. | Fam., *Faire rage*, Faire un grand désordre. Faire des efforts extraordinaires, se signaler en qq. ch. (Ra-je.)

RAGOT, OTE. adj. et subst. Qui est de petite taille, court et gros. Fam. | Se dit D'un cheval ramassé, qui est bien pris dans sa taille, et qui a le cou court. | Se dit D'un sanglier qui a quitté les compagnies, mais qui n'a pas encore trois ans faits. (Ra-gô.)

RAGOÛT. s. m. (*Gustus.*) Mets composé de différents ingrédients, et apprêté pour satisfaire le goût, pour exciter l'appétit. | Fam., Ce qui excite, irrite les désirs. (Vi.) | *Ragoût de couleur*, Couleur animée par des reflets harmonieux et piquants, qui flattent la vue. (Vi.) | (Ra-goû.)

RAGOÛTANT, ANTE. adj. Qui ragoûte, qui plait au goût, qui excite l'appétit. | Qui flatte, qui intéresse, qui est agréable. Fam. (Ra-goû-tan.)

RAGOÛTER. v. a. Redonner du goût, remettre en appétit. | Exciter de nouveau, réveiller le désir.

RAGRAFER. v. a. Agrafer de nouveau.

RAGRANDIR. v. a. Rendre plus grand ce qui l'était déjà.

RAGRÉER. v. a. Mettre la dernière main à une construction, en repassant le marteau et la ripe aux parements des murs, pour les rendre unis et polis, et en terminant les corniches et les moulures qui ne sont qu'en masse. Il se dit aussi De l'opération analogue par laquelle on remet un édifice à neuf. | Pron., Se réparer, se pourvoir de ce qui manque. Absol., *Se ragréer.*

RAGRÉMENT. s. m. Action de ragréer un ouvrage, ou Le résultat de cette action. (Ra-gré-man.)

RAGUÉ. adj. (*Rag*, angl.) Se dit D'un câble altéré, écorché, et coupé en partie. (Rag-é [g m.].)

RAÏA. s. m. Nom donné aux sujets de l'empire turc qui sont soumis à la capitation, tels que les chrétiens, les juifs, etc. (Ra-ia.)

RAIDE. adj. des 2 g. *V.* Roide.

RAIE. s. f. (*Radius.*) Trait tiré de long avec une plume, un crayon, un pinceau, une pointe de couteau, etc. | Se dit De toutes les lignes beaucoup plus longues que larges. | L'entre-deux des sillons. | Une certaine séparation de cheveux qui se fait, naturellement ou avec le peigne, sur le haut de la tête. (Ree.)

RAIE. s. f. Poisson de mer plat et cartilagineux.

RAIFORT. s. m. Plante crucifère dont il y a plusieurs espèces, parmi lesquelles on distingue le *Raifort cultivé*, qui est connu à Paris sous le nom de Rave et de Radis, et le *Raifort sauvage*, que l'on appelle vulg. *Cran.* (Ré-for.)

RAILLER. v. a. Plaisanter qqn., le tourner en ridicule. | V. n. Se dit Des personnes et des choses. Badiner, ne parler pas sérieusement. | Pron., Se moquer. (Ra-llé [ll m.].)

RAILLERIE. s. f. Action de railler, plaisanterie. | *Il n'entend pas raillerie là-dessus*, se dit D'un homme sensible et épineux sur une certaine chose. (Ra-lle-rie.)

RAILLEUR, EUSE. adj. Porté à la raillerie. | *Discours railleur*, Plein de raillerie. | Subst., Celui, celle qui aime à railler, qui raille souvent. (Ra-lleur; eû-ze.)

RAINCEAU. s. m. *V.* Rinceau.

RAINE. s. f. (*Rana.*) Vieux mot qui est encore en usage dans qqs. provinces, et qui signifie Grenouille. (Rè-ne.)

RAINETTE. s. f. Genre de reptiles semblables aux grenouilles, dont les pattes postérieures sont fort longues, et dont les doigts sont terminés par une espèce de pelote visqueuse. (Rè-ne-te.)

RAINETTE. s. f. *V.* Reinette.

RAINURE. s. f. (*Radius.*) Petite entaillure faite en long sur l'épaisseur d'un morceau de bois ou d'une planche, pour y assembler une autre pièce, ou pour servir à une coulisse. | Se dit Des cavités allongées, en forme de fente, qui se remarquent à la surface des os, et dans lesquelles passent ou sont insérées différentes parties. (Rè-nu-re.)

RAIPONCE. s. f. (*Rapuntium.*) Plante, espèce de campanule, dont les racines, de même nom, sont blanches, tendres, et se mangent en salade. (Rë-pon-se.)

RAIRE ou RÉER. v. n. Se dit Du cri du cerf. (Rè-re; ou Ré-é.)

RAIS. s. m. pl. Rayons, traits de lumière. (Poét. et Vi.) | T. de blas. Les pointes qui sortent d'une étoile, comme des rayons. | Se dit Des pièces qui entrent par un bout dans le moyeu de la roue, et par l'autre dans les jantes. En ce sens, il a un singulier. | *Rais de cœur*, Ornement en forme de cœur, propre à la moulure appelée Talon. (Rè.)

RAISIN. s. m. (*Racemus.*) Le fruit de la vigne. (Rë-zin.)

RAISINÉ. s. m. Espèce de confiture liquide faite avec du raisin doux, auquel on ajoute qqfs. des poires ou des coings. (Rë-zi-né.)

RAISON. s. f. (*Ratio.*) Faculté intellectuelle par laquelle l'homme connait, juge et se conduit. | *Perdre la raison*, Tomber en démence. Se dit D'un homme qui fait une chose contraire à la raison. | Le bon sens, le bon usage de la raison, la sagesse, la justesse d'esprit. | *Parler raison*, Parler sagement, raisonnablement. Devenir raisonnable, accommodant. | *Être de raison*, Ce qui n'existe que dans l'esprit, dans l'imagination. | *Avoir raison*, Être fondé dans ce qu'on dit, dans ce qu'on fait. | *Donner raison à qqn.*, Prononcer en sa faveur, décider qu'il est fondé en ce qu'il dit ou en ce qu'il fait. | *Entendre raison*, Acquiescer à ce qui est juste et raisonnable. | *Plus que de raison*, Plus qu'il n'est raisonnable. | Satisfaction, contentement sur qq. ch. qu'on demande. | La réparation d'un outrage, d'un affront. | *Rendre raison de qq. ch.*, En rendre compte, en expliquer les motifs les causes. | *Rendre raison à qqn.*, Se battre en duel avec lui pour cause d'une offense. | Dans toutes les acceptions qui précèdent, *Raison* n'a point de pluriel. | Preuve par discours, par argument. | Sujet, cause, motif. | *À plus forte raison*, Avec d'autant plus de sujet, par un motif d'autant plus fort. | *Raison d'État*, *raison de famille*, Les considérations d'intérêt, par lesquelles on se conduit dans ...

État, dans une famille. | Au plur., Les titres et prétentions qu'une personne peut avoir. | Le rapport d'une quantité, soit étendue, soit numérique, à une autre quantité. | Les noms des associés rangés et énoncés de la manière que la société a déterminée pour signer les lettres missives, billets et lettres de change. | La part d'un associé dans le fonds d'une société de commerce. (Vi.) | À TELLE FIN QUE DE RAISON. loc. adv. Exprime qu'on fait une chose dans la pensée qu'elle pourra être utile, sans dire précisément à quoi. | Fam., À tout événement. | POUR RAISON DE QUOI. À cause de quoi. | À RAISON DE, EN RAISON DE. loc. prép. À proportion de, sur le pied de. | EN RAISON DE. Vu, en considération de. (Rê-zon.)

RAISONNABLE. adj. des 2 g. Qui est doué de raison, qui a la faculté de raisonner. Qui agit, qui se gouverne selon la raison, suivant le droit et l'équité. | Résigné. | En parlant Des choses, Conforme à la raison, à l'équité. | Qui est suffisant, qui est ce qu'il doit être, qui est convenable. | Qui est au-dessus du médiocre. (Rê-zo-na-ble.)

RAISONNABLEMENT. adv. Avec raison, conformément à la raison, à l'équité. | Suffisamment, convenablement. | Passablement, ou D'une manière au-dessus du médiocre. (Rê-zo-na-ble-man.)

RAISONNEMENT. s. m. La faculté ou l'action de raisonner. | Se dit D'un argument, d'un syllogisme, des diverses raisons dont on se sert dans une question, dans une affaire (Rê-zo-ne-man.)

RAISONNER. v. n. Se servir de sa raison pour connaître, pour juger. | Chercher et alléguer des raisons pour éclaircir une affaire, une question, pour appuyer une opinion, etc. | Répliquer, alléguer des excuses, au lieu de recevoir docilement des ordres ou des réprimandes. | Se dit D'un bâtiment que l'on envoie reconnaître par la chaloupe, et qui est obligé de montrer ses passe-ports, et de rendre compte de sa route. | V. a. Appliquer le raisonnement à qq. ch. | RAISONNÉ, ÉE. adj. Appuyé de raisons et de preuves. | Se dit De toute méthode ou traité qui rend raison des règles d'un art, d'une science. | *Analyse raisonnée*, Analyse accompagnée de réflexions. (Rê-zo-né.)

RAISONNEUR, EUSE. s. Celui, celle qui raisonne. | Une personne qui fatigue, qui importune par de longs, par de mauvais raisonnements. | Celui qui, au lieu de recevoir docilement les réprimandes qu'on lui fait ou les ordres qu'on lui donne, réplique et allègue beaucoup d'excuses bonnes ou mauvaises. | Adj., *C'est une grande raisonneuse.* | Se dit De certains personnages de comédie, dont le langage est ordin. celui de la morale et du raisonnement. (Rê-zo-neur; eû-ze.)

RAJAH ou **RAJA.** s. m. Nom des princes indous, qui étaient autrefois vassaux de l'empereur du Mogol. (Ra-ja.)

RAJEUNIR. v. a. (*Juvenis.*) Rendre jeune, rendre la jeunesse. | Rendre l'air de la jeunesse. | Fam., Faire la barbe. | V. n. Redevenir jeune, reprendre l'air et la vigueur de la jeunesse. | Pron., Se donner l'air jeune. | Fam., Se dire plus jeune qu'on ne l'est réellement.

RAJEUNISSEMENT. s. m. Action de rajeunir; État de celui qui est ou parait rajeuni. (Ra-jeu-ni-se-man.)

RAJUSTEMENT. s. m. Action de rajuster, ou Le résultat de cette action. (—te-man.)

RAJUSTER. v. a. (*Justus.*) Ajuster de nouveau, raccommoder, remettre en bon état. | Se dit D'un mécontentement qu'on apaise; d'une brouillerie qu'on fait cesser. | Raccommoder son habillement, son ajustement qui a été dérangé.

RÂLE. s. m. Oiseau de rivage qui a le bec comprimé, la queue courte et les doigts allongés.

RÂLE. s. m. L'action de râler; Le bruit qu'on fait en râlant.

RÂLEMENT. s. m. Râle, action de râler. (Râ-le-man.)

RALENTIR. v. a. (*Lentus.*) Rendre plus lent. | Pron., Devenir plus lent, moins actif. (Ra-lan-tir.)

RALENTISSEMENT. s. m. Diminution de mouvement, d'activité. (Ra-lan-ti-se-man.)

RÂLER. v. n. Rendre en respirant un son enroué, causé par la difficulté de la respiration.

RALINGUE. s. f. Cordage que l'on coud autour des voiles pour en renforcer les bords. (Ra-ling-e.)

RALINGUER. v. a. Garnir une voile de ses ralingues. | V. n. *Mettre une voile à ralinguer*, La mettre en ralingue. (Ra-ling-é [g m.].)

RALLIEMENT. s. m. Action des troupes qui, après avoir été rompues ou dispersées, se rassemblent. (Ra-li-man.)

RALLIER. v. a. (*Alligare.*) Rassembler, réunir, remettre ensemble. | *Rallier un vaisseau*, Le rejoindre. (Ra-li-é.)

RALLONGE. s. f. Ce qui sert à rallonger une chose. (Ra-lon-je.)

RALLONGEMENT. s. m. Action de rallonger, ou Le résultat de cette action. (Ra-lon-je-man.)

RALLONGER. v. a. Rendre une chose plus longue en y ajoutant qq. pièce, qq. bout d'une chose à peu près semblable. (Ra-lon-jé.)

RALLUMER. v. a. (*Lumen.*) Allumer de nouveau. | Donner une nouvelle ardeur, une nouvelle force à qq. ch. (Ra-lu-mé.)

RAMADAN ou **RAMAZAN.** s. m. Mois que les mahométans consacrent à un jeûne qui est une espèce de carême.

RAMAGE. s. m. Rameau, branchage.

Représentation de rameaux, de branchages, de feuillages, de fleurs, etc., sur une étoffe. (Ra ma-je.)

RAMAGE. s. m. Le chant des petits oiseaux. | Se dit, fam., Du babil des enfants, et De certains discours dénués de sens.

RAMAGER. v. n. Se dit Des oiseaux qui font entendre leur ramage. (Ra-ma-jé.)

RAMAIGRIR. v. a. Rendre maigre de nouveau. | V. n. Retomber dans le premier état de maigreur, redevenir maigre. (Ra-mé-grir.)

RAMAS. s. m. Assemblage de diverses choses de peu de valeur. | Se dit aussi en parlant Des personnes. (Ra-ma.)

RAMASSE. s. f. Espèce de traîneau guidé par un homme, et dans lequel les voyageurs descendent des montagnes où il y a de la neige. (Ra-ma-se.)

RAMASSER. v. a. Faire un amas, un assemblage, une collection de plusieurs choses. | Réunir, assembler ce qui est épars. | *Ramasser ses forces*, Recueillir, réunir toutes ses forces pour qq. effort extraordinaire. | Pron., Se replier sur soi-même, se pelotonner | Prendre, relever ce qui est à terre. | *Ramasser une personne*, Relever une personne qui est par terre; Se charger d'une personne qu'on a trouvée dans l'embarras, dans la misère. | Pop., Maltraiter de coups ou de par les | Traîner dans une ramasse. | RAMASSÉ, ÉE. adj. Épais, trapu, vigoureux. (Ra-ma-sé.)

RAMASSEUR. s. m. Celui qui conduit une ramasse. (Ra-ma-seur.)

RAMASSIS. s. m. Assemblage de choses ramassées sans choix. (Ra-ma-si.)

RAMAZAN. s. m. *Voy.* RAMADAN.

RAMBOUR. s. m. Nom d'une espèce de pomme fort grosse, qui est un peu acide. (Ran-bour)

RAME. s. f. (*Ramus.*) Petit branchage que l'on plante en terre pour soutenir des pois, des haricots, etc.

RAME. s. f. (*Remus.*) Aviron, longue pièce de bois dont on se sert pour faire voguer une barque, une embarcation, un bâtiment : la partie qui entre dans l'eau est plate, et celle que l'on tient à la main est arrondie. | Fam., *Être à la rame*, Travailler beaucoup.

RAME. s. f. Vingt mains de papier mises ensemble.

RAMEAU. s. m. (*Ramus.*) Petite branche d'arbre. | Se dit Des diverses branches ou divisions des artères, des veines et des nerfs. | Se dit Des différentes branches d'une mine d'or, d'argent, etc. | Galerie de petite dimension, qui établit une communication entre une galerie principale et un fourneau de mine. | Se dit Des différentes sous-divisions d'une branche de la même famille. | Se dit Des subdivisions d'une science, d'une secte. (Ra-mó.)

RAMÉE. s. f. (*Ramus.*) Assemblage de branches entrelacées naturellement ou de main d'homme. | Se dit Des branches coupées avec leurs feuilles vertes.

RAMENDER. v. n. Baisser, diminuer de prix. Pop. (Ra-man-dé.)

RAMENER. v. a. Amener de nouveau. Remettre une personne dans le lieu d'où elle était partie, la faire revenir avec soi. | Se dit en parlant Des animaux. | Se dit en parlant Des choses. | Se dit encore en parlant Des choses qu'on amène d'un lieu à son retour, quoiqu'on ne les y ait pas menées. | Faire revenir. | Absol., *Ramener qqn.* Le radoucir, le faire revenir de son emportement. | Faire renaître, rétablir. | Faire baisser le nez d'un cheval qui porte au vent. | *Ce cheval se ramène bien*, Il porte bien sa tête. | Au jeu de la longue paume, Rechasser un coup de volée.

RAMENTEVOIR. v. a. (*Re, mente, videre.*) Remettre en mémoire, rappeler au souvenir. *Se ramentevoir une chose*, S'en souvenir. (Vi.) (Ra-man-te-vouar.)

RAMEQUIN. s. m. Espèce de pâtisserie faite avec du fromage. (Ra-mec-in [e m.].)

RAMER. v. a. Soutenir avec des rames des pois ou qq autre plante dont la tige a besoin d'appui. | *Boulets ramés*, Boulets composés de deux demi-globes de fer joints par une barre ou par une chaine.

RAMER. v. n. Tirer à la rame. | Fam., Prendre bien de la peine, avoir beaucoup de fatigue.

RAMEREAU. s. m. Jeune ramier. (Ra-me-rô.)

RAMETTE. s. f. T. d'imp. Châssis de fer qui n'a point de barre au milieu, et qui sert à imposer les ouvrages d'une seule page, grande ou petite, comme les placards, les affiches, les tableaux, etc. (Ra-mè-te.)

RAMEUR. s. m. Celui qui tire à la rame.

RAMEUX, EUSE. adj. (*Ramosus.*) Qui a des rameaux. (Ra-meû ; ze.)

RAMIER. s. m. (*Ramus.*) Gros pigeon sauvage qui niche sur les arbres.—Adj. *Pigeon ramier.* (Ra-mié.)

RAMIFICATION. s. f. (*Ramus, facere.*) Production de rameaux, disposition des branches. | La division, la distribution d'une grosse veine, d'une artère, d'un nerf, en plusieurs moindres veines, etc., qui en sont comme les rameaux. | Se dit Des rameaux, des divisions mêmes d'une veine, d'une artère ou d'un nerf. | Se dit Des subdivisions plus ou moins nombreuses d'une science qu'on analyse. | Se dit en parlant D'une conspiration, d'un complot. (—ca-sion.)

RAMIFIER (SE). v. pron. (*Ramus, facere.*) Se partager, se diviser en plusieurs branches, en plusieurs rameaux. Il se dit Des arbres, des artères, des veines, des nerfs, des mines, etc. | Se dit Des sciences, des sectes qui se partagent en plusieurs branches

RAMILLES. s. f. pl. Petites branches d'arbres qui ne sont bonnes qu'à mettre dans les fagots. (Ra-mi-lle [ll m.].)

RAMINGUE. adj. des 2 g. Se dit D'un cheval qui se défend de l'éperon, qui refuse d'avancer lorsqu'on le lui fait sentir. (Ra-ming-e.)

RAMOITIR. v. a. Rendre moite. (Ra-moua-tir.)

RAMOLLIR. v. a. Amollir, rendre mou et maniable. | *Ramollir un oiseau*, Redresser son pennage avec une éponge trempée. (Ra-mo-lir.)

RAMOLLISSANT, ANTE. adj. Se dit Des remèdes qui ramollissent, qui relâchent, qui détendent, qui résolvent. | Subst., *Les oignons de lis sont des ramollissants.* (Ra-mo-li-san.)

RAMON. s. m. Balai. (Vi.)

RAMONAGE. s. m. Action de ramoner. (—na-je.)

RAMONER. v. a. Nettoyer le tuyau d'une cheminée, en ôter la suie.

RAMONEUR. s. m. Celui dont le métier est de ramoner les cheminées.

RAMPANT, ANTE. adj. Qui rampe. Il se dit Des animaux et des plantes. | Se dit, fig., De celui qui s'abaisse trop devant les gens puissants, qui descend à de honteuses complaisances pour obtenir des faveurs, des emplois. | Se dit D'un style bas et plat. | Adj. et s. m. Se dit De la surface inclinée d'un ouvrage d'architecture. (Ran-pan.)

RAMPE. s. f. La partie d'un escalier par laquelle on monte d'un palier à un autre. | La balustrade qu'on met le long de l'escalier. | Plan incliné par lequel on monte et l'on descend, qui tient lieu d'escalier dans les jardins, dans les places fortes, etc. | La pente d'un colline. (Ran-pe.)

RAMPE. s. f. La rangée de lumières qui est placée au bord de la scène, et qu'on lève ou qu'on baisse à volonté.

RAMPEMENT. s. m. Action de ramper. (Ran-pe-man.)

RAMPER. v. n. (*Repere.*) Se traîner sur le ventre. Se dit Des serpents, des vers, etc. | Se dit Des plantes qui n'ont pas la tige assez forte pour se soutenir, et dont les branches se couchent, ou s'attachent aux arbres. | Se dit Des personnes qui sont dans un état abject et humiliant. | Se dit De ceux qui s'abaissent excessivement devant les gens puissants, qui sont leurs bas flatteurs et leurs complaisants intéressés. | *Son style rampe*, Son style est bas et plat. (Ran-pé.)

RAMPIN. adj. m. Se dit D'un cheval qui n'appuie les pieds de derrière que sur la pince. On dit, autr., *Piçar.* (Ran-pin.)

RAMURE. adj. m. (*Ramus.*) Le bois d'un cerf, d'un daim. | Toutes les branches d'un arbre.

RANCE. adj. des 2 g. (*Rancidus.*) Qui avec le temps a contracté de l'âcreté, une odeur forte et un goût désagréable. | Se dit Des confitures, quand elles sont trop vieilles. | *Ce lard, cette huile sent le rance.* (Ran-se.)

RANCHER. s. m. Sorte d'échelle; pièce de bois garnie de chevilles qui servent d'échelons. (Ran-ché.)

RANCIDITÉ. s. f. *V.* Rancissure.

RANCIO. adj. m. T. esp. *Vin rancio*, Vin d'Espagne qui, de rouge qu'il était, est devenu jaunâtre en vieillissant. (Ran-si-ô.)

RANCIR. v. n. Devenir rance. (Ran-sir.)

RANCISSURE ou **RANCIDITÉ.** s. f. Qualité, état de ce qui est rance. (Ran-si-su-re; ou Ran-si-di-té.)

RANÇON. s. f. (*Redemptio.*) Prix qu'on donne pour la délivrance d'un captif ou d'un prisonnier de guerre. | La composition en argent, moyennant laquelle un vaisseau de guerre ou un corsaire relâche un bâtiment marchand ennemi qu'il a capturé. (Ran-son.)

RANÇONNEMENT. s. m. Action de rançonner. | L'action par laquelle on exige des choses un prix exorbitant. (Ran-so-ne-man.)

RANÇONNER. v. a. Mettre à rançon. | Se dit Des gens de guerre et autres qui exigent de force ce qui ne leur est point dû. | Exiger de qqn. plus qu'il ne faut pour qq. ch., en se prévalant du besoin où il est, ou du pouvoir qu'on a sur lui. (Ran-so-né.)

RANÇONNEUR, EUSE. s. Celui, celle qui rançonne, en exigeant plus qu'il ne faut pour le prix ou le loyer de qq. ch. dont on a besoin. (Ran-so-neur; eû-ze.)

RANCUNE. s. f. Ressentiment qu'on garde d'une offense. | [c m.]

RANCUNIER, IÈRE. adj. et subst. Qui garde sa rancune, qui est sujet à la rancune. Fam. (Ran-cu-nié [c. m.].)

RANDONNÉE. s. f. Tour ou circuit que fait autour du même lieu une bête qui, après avoir été lancée, se fait chasser dans son enceinte, avant de l'abandonner. | Fam., *Faire une grande randonnée*, Marcher long-temps sans s'arrêter. (Ran-do-née.)

RANG. s. m. (*Rand*, all.) Ordre, disposition de plusieurs choses ou de plusieurs personnes sur une même ligne. | Une suite de soldats placés à côté les uns des autres. | *Être sur les rangs*, Être en état, en passe, en concurrence pour parvenir à qq. charge, à qq. établissement, etc. | La place qui appartient, qui convient à chaque personne ou à chaque chose parmi plusieurs autres. | Le degré d'honneur qui convient à chacun selon sa naissance ou son emploi. | Se dit Des différentes classes de la société. | La place qu'une personne, qu'une chose tient dans l'estime, dans l'opinion des hommes. | *Mettre au rang*, Mettre au nombre. | En rang d'oignon, loc. adv. et fam. dont on se sert en parlant De plusieurs personnes qui sont rangées à côté les unes des autres. (Ran.)

RANGÉE. s. f. Suite de plusieurs choses mises sur une même ligne. (Ran-jée.)

RANGER. v. a. Mettre dans un certain ordre, dans un certain rang. | *Ranger une chambre*, etc., Mettre chaque chose à sa place dans une chambre. | Absol. et fam., *Ranger qqn.*, Le soumettre, le réduire à faire ce qu'on exige de lui. | Mettre au nombre, mettre au rang. | Mettre de côté, détourner qqn. ou qq. ch. pour rendre le passage libre. | *Se ranger du parti, du côté de qqn.*, Embrasser le parti de qqn. | Pron. et fam., Adopter une manière de vivre mieux ordonnée, plus régulière. | T. de marine. Passer auprès. | *Le vent se range au nord, au sud*, etc., Le vent commence à souffler du côté du nord, du sud, etc. (Ran-jé.)

RANIMER. v. a. (*Re*, *animare*.) Rendre la vie, redonner la vie. | Redonner de la vigueur et du mouvement à une partie qui est comme morte. | Réveiller les sens assoupis, faire revenir qqn. d'une espèce de langueur de corps ou d'esprit. | Redonner du courage. | Exciter, rendre l'activité, la vigueur, l'éclat.

RANULAIRE. adj. des 2 g. Se dit Des veines et des artères qui sont sous la langue. (Ra-nu-lè-re.)

RANULE. s. f. (*Ranula*.) Tumeur œdémateuse qui vient sous la langue, auprès du frein ou du filet de cette partie. On la nomme aussi *Grenouillette*.

RANZ. s. m. *Le ranz des vaches*, Air célèbre parmi les Suisses, et que leurs jeunes bouviers jouent sur la cornemuse en gardant le bétail dans les montagnes. (Rans.)

RAPACE. adj. des 2 g. (*Rapax*.) Avide et ardent à la proie. | Fam., Qui est avide et enclin à la rapine. | Se dit Des substances qui non-seulement se dissipent elles-mêmes par l'action du feu, mais encore qui contribuent à enlever les autres. (Ra pa-se.)

RAPACITÉ. s. f. (*Rapacitas*.) Avidité avec laquelle l'animal se jette sur sa proie. | L'avidité d'un homme qui s'empare du bien d'autrui. (Ra-pa-si-té.)

RAPATELLE. s. f. Toile de crin, qui sert à faire des tamis, des sacs. (Ra-patè-le.)

RAPATRIAGE ou **RAPATRIEMENT.** s. m. Réconciliation. Fam. (—tri-a-je, ou —tri-man.)

RAPATRIER. v. a. Réconcilier, raccommoder des personnes qui étaient brouillées. Fam.

RÂPE. s. f. Ustensile de ménage, fait d'une plaque de métal hérissée d'aspérités, ordin. courbée, et clouée sur une planchette à manche. | *Râpe à tabac*, Râpe plate dont on se sert pour mettre en poudre du tabac. | Espèce de lime dont les sculpteurs et certains ouvriers se servent.

RÂPE. s. f. Grappe de raisin de laquelle tous les grains sont ôtés. On dit aussi RAPLE. Au plur., Les crevasses ou fentes transversales qui se forment au pli du genou d'un cheval, comme les malandres.

RÂPÉ. s. m. Raisin nouveau qu'on met dans un tonneau pour raccommoder le vin quand il se gâte. | Le vin qui a passé par le râpé.

RÂPER. v. a. Mettre en poudre avec la râpe. | User la surface d'un corps avec l'espèce de lime appelée *Râpe*, pour dégrossir cette surface, pour lui donner la forme qu'on veut. | Fam., *Un habit râpé*, Un habit usé jusqu'à la corde.

RAPETASSER. v. a. Raccommoder grossièrement de vieilles hardes, de vieux meubles, y mettre des pièces. Fam. (Ra-peta-sé.)

RAPETISSER. v. a. Rendre ou faire paraître plus petit. | V. n. Devenir plus petit. | Pron., Se faire petit, s'abaisser. (Ra-peti-sé.)

RAPIDE. adj. des 2 g. (*Rapidus*.) Se dit D'un mouvement extrêmement vite, et De tout ce qui se meut avec vitesse. | Se dit Des choses qui se font avec une grande célérité. | Subst. m. Un courant rapide.

RAPIDEMENT. adv. Avec rapidité, d'une manière rapide. (—de-man.)

RAPIDITÉ. s. f. (*Rapiditas*.) Célérité, grande vitesse.

RAPIÉCER. v. a. Mettre des pièces à du linge, à des habits, à des meubles. (Ra-piè-sé.)

RAPIÉCETAGE. s. m. Se dit De l'action de rapiéceter, et Des choses rapiécetées. (Ra-pié-se-ta-je.)

RAPIÉCETER. v. a. Mettre des pièces, mettre pièces sur pièces, mettre beaucoup de petites pièces à qq. ch., pour le raccommoder. (Ra-pié-se-té.)

RAPIÈRE. s. f. (*Rapier*, all.) Vieille et longue épée. | Par raillerie, Une épée.

RAPINE. s. f. (*Rapina*.) Action de ravir qq. ch. par violence. | Ce qui est ravi par violence. | Pillage, volerie, larcin, concussion.

RAPINER. v. n. et a. Prendre injustement, et en abusant des fonctions, de l'emploi, de la commission dont on est chargé. Fam.

RAPPAREILLER. v. a. Rejoindre à une chose une ou plusieurs choses pareilles, lorsqu'elles manquent. (Ra-pa-rè-llé [ll m.].)

RAPPARIER. v. a. Rejoindre à une chose une autre chose qui refasse la paire. | Se dit en parlant Des animaux domestiques qu'on a par paires. (Ra-pa-ri-é.)

RAPPEL. s. m. Action par laquelle on rappelle. | Se dit De ceux qui ont été disgraciés ou exilés. | Manière de battre le tambour pour rassembler une troupe, pour faire revenir les soldats au drapeau. | Se dit Lorsqu'on accorde et que l'on paye à qqn. une portion d'appointements qui était restée en suspens, ou bien Lorsque, après avoir payé une somme à qqn., il y a lieu, d'après une décision ou une vérification ultérieure, de lui payer qq. ch. de plus. (Ra-pèl.)

RAPPELER. v. a. Appeler de nouveau. | Faire revenir une personne qui s'en va, encore qu'on ne l'ait point déjà appelée. | Faire revenir qqn. d'un lieu où on l'avait envoyé pour y exercer certaines fonctions, pour y remplir un emploi. | Faire revenir ceux qui ont été disgraciés, chassés ou exilés. | Faire revenir dans la mémoire. | *Rappeler sa mémoire*, Tâcher de se ressouvenir. | Battre le tambour d'une certaine manière, pour rassembler une troupe, pour faire revenir les soldats au drapeau, ou pour rendre honneur à certaines personnes. (Ra-pe-lé.)

RAPPORT. s. m. Revenu, ce que produit une chose. | *Être en rapport, en plein rapport*, se dit D'une propriété, d'un champ, etc., qui rapporte, qui produit autant qu'on le peut désirer. | Récit, témoignage. | Se dit Du compte qu'on rend à qqn. de qq. ch. dont on est chargé. | Se dit Des récits qu'on fait, par indiscrétion ou par malignité, de certaines choses qu'on a vu faire ou entendu dire. | L'exposition, le récit qu'un juge fait d'un procès devant les autres juges du même tribunal. | L'exposé dans lequel on rend compte d'un travail, d'un examen particulier fait par un comité, par une commission. | Le témoignage que rendent, par ordre de justice ou autrement, les médecins, les chirurgiens, ou les experts en qq. sorte d'art que ce soit. | Convenance, conformité, analogie. | L'accord, la correspondance plus ou moins exacte des diverses parties d'un tout. | L'espèce de liaison, de relation que certaines choses ont ensemble. | Se dit Des relations que les hommes ont entre eux. | La relation des choses à une fin, de leur tendance vers un but. | La relation que les mots ont les uns avec les autres, dans la construction. | La relation que deux grandeurs ou quantités ont l'une avec l'autre. | L'action par laquelle celui qui a reçu une somme, un bien, rapporte à l'hérédité, pour faire compte au partage. | Action par laquelle un coupable rapporte la somme qu'il a mal à propos portée en dépense. | Une vapeur incommode, désagréable, qui monte de l'estomac à la bouche. | *Terres de rapport*, Terres qu'on est allé prendre dans un lieu, pour les apporter dans un autre. | PAR RAPPORT À. loc. prép. Pour ce qui est de, quant à ce qui regarde. | Par comparaison, en proportion de. (Ra-por.)

• **RAPPORTABLE.** adj. des 2 g. Se dit Des choses que les héritiers en ligne directe doivent rapporter à la succession de leurs ascendants. (Ra-por-ta-ble.)

RAPPORTER. v. a (*Reportare.*) Apporter une chose du lieu où elle est au lieu où elle était auparavant. | Se dit en parlant Des choses qu'on apporte d'un lieu à son retour, sans les y avoir portées. | Se dit en parlant Des choses qu'on a enlevées, et qu'on apporte dans un lieu où elles n'étaient pas, et à qqn. à qui elles n'appartenaient pas auparavant. | Se dit D'un chien qui apporte au chasseur le gibier que celui-ci a tué. | Se dit D'un chien qu'on a dressé à apporter ce qu'on lui jette. | Joindre, ajouter qq. ch. à ce qui ne paraît pas complet. | Remettre dans la masse de la succession ce qu'on a reçu d'avance, ou en tenir compte sur la part qu'on doit avoir. | Révoquer, abroger, annuler. | Faire le récit de ce qu'on a vu, ou entendu, ou appris. | Redire par légèreté ou par malice ce qu'on a entendu dire. | Rendre compte de ce qu'on a entendu dire contre qqn. | Alléguer, citer. | Référer, diriger vers une fin, vers un but. | Attribuer, faire remonter. | Produire, soit en fruits, soit en argent; donner un certain revenu. | Déduire, exposer l'état d'un procès par écrit. | Faire le narré d'une affaire au nom d'une commission, et en même temps énoncer l'avis de la commission. | Tracer sur le papier des mesures réduites de celles qu'on a prises sur le terrain. | Pron., Avoir de la conformité, de la convenance, de la ressemblance. | Avoir rapport, relation. | *S'en rapporter à qqn.*, S'en remettre à sa décision sur qq. ch. | Y avoir confiance. (Ra-por-té.)

RAPPORTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui, par légèreté ou par malice, a coutume de rapporter ce qu'il a vu ou entendu. | Celui qui fait le rapport d'un procès, d'une affaire. | Celui qui fait les fonctions de juge d'instruction et d'accusateur public, dans un conseil de guerre ou de discipline. | Instrument, demi-cercle gradué avec lequel on rapporte sur le papier les angles mesurés sur le terrain. (Ra-por-teur; eû-ze.)

RAPPRENDRE. v. a. Apprendre de nouveau. (Ra-pran-dre.)

RAPPROCHEMENT. s. m. Action de rapprocher, ou Le résultat de cette action. | Se dit en parlant De personnes qui étaient brouillées, et qu'on dispose à un accommodement. | L'action de rapprocher des idées ou des faits, de manière qu'ils s'éclairent l'un par l'autre, ou qu'on en fasse plus aisément la comparaison. | Le résultat de cette action. (Ra-pro-che-man.)

RAPPROCHER. v. a. Approcher de nouveau. | Approcher de plus près. | Disposer à la confiance, à l'union, à la bienveillance. | S'emploie aussi en parlant Des faits ou des idées que l'on rassemble, que l'on met à côté l'un de l'autre pour les comparer. | *Rapprocher un cerf*, Faire tenir doucement aux chiens la voie d'un cerf qui a passé deux ou trois heures auparavant. (Ra-pro-ché.)

RAPSODE. s. m. (*Rapsodos*, gr.) Nom qu'on donnait à ceux qui allaient de ville en ville chanter des morceaux détachés de l'Iliade et de l'Odyssée.

RAPSODIE. s. f. (*Rapsodia*, gr.) Se disait, chez les anciens, Des morceaux déta-

chés des poésies d'Homère, que chantaient les rapsodes. | Fam., Un mauvais ramas, soit de vers, soit de prose.

RAPSODISTE. s. m. Celui qui ne fait que des rapsodies, de mauvaises compilations, de mauvais ramas de vers ou de prose.

RAPT. s. m. (*Raptus.*) Enlèvement, par violence ou par séduction, d'une fille ou d'un fils de famille, d'une femme ou d'une religieuse.

RÂPURE. s. f. Ce qu'on enlève avec la râpe ou en grattant.

RAQUETTE. s f. (*Reticulum.*) Instrument dont on se sert pour jouer à la paume ou au volant : il est fait d'un bâton courbé en espèce d'ovale, et garni de cordes à boyau en long et en travers. | *Monter une raquette*, La garnir de cordes. | Certaine machine que les sauvages du Nord attachent à leurs pieds pour marcher plus commodément sur la neige, et qui est faite à peu près en forme de raquette. | Nom vulgaire de l'*Opuntia*, plante du genre des Cactiers, dont la tige est formée de parties ovales et aplaties qui se joignent par des articulations. (Rac-ë-te [c m.].)

RAQUETTIER. s. m. Ouvrier qui fait des raquettes. (Rac-ë-tié [c m.].)

RARE. adj. des 2 g. (*Rarus.*) Qui n'est pas commun, qui n'est pas ordinaire, qui se trouve difficilement. | *C'est un homme rare*, se dit D'un homme qui a un mérite extraordinaire. | Se dit qqfs. aussi par une sorte de plaisanterie ou de reproche. | Clair-semé. | Se dit D'un corps dont les parties sont très-peu serrées, très-écartées. | Se dit Du pouls, lorsqu'il bat moins de fois qu'à l'ordinaire, dans un temps donné.

RARÉFACTIF, IVE. adj. Qui a la propriété de raréfier.

RARÉFACTION. s. f. (*Rarefactio.*) Action de raréfier ; État de ce qui est raréfié. (—fac-sion.)

RARÉFIANT, ANTE. adj. Qui raréfie, qui dilate.

RARÉFIER. v. a. (*Rarefacere.*) Augmenter considérablement le volume d'un corps, sans augmenter sa matière propre ni son poids.

RAREMENT. adv. Peu souvent, peu fréquemment. (Ra-re-man.)

RARETÉ. s. f. (*Raritas.*) Disette. Se dit Des choses qui sont en petit nombre, en petite quantité. | Se dit Des choses qui se trouvent peu, qui n'arrivent pas souvent. | Au plur., se dit d'Objets rares, singuliers, curieux.

RARISSIME. adj. des 2 g. (*Rarissimus.*) Très-rare. Fam.

RAS, ASE. adj. (*Rasus.*) Qui a le poil coupé jusqu'à la peau. | Qui a le poil fort court. | *Rase campagne*, Campagne fort plate, fort unie. | *Bâtiment ras*, Bâtiment qui est moins élevé au-dessus de l'eau qu'un autre bâtiment de la même espèce. | RAS. subst. m. Se dit De plusieurs sortes d'étoffes croisées, fort unies, dont le poil ne paraît point, et qui sont faites les unes de laine, les autres de soie. | Espèce de plate-forme flottante, sur laquelle se mettent les ouvriers qui travaillent à la carène d'un bâtiment. | *Au ras de l'eau*, *à ras l'eau*, Presque au niveau de l'eau. (Ra ; Ra-ze.)

RASADE. s. f. Verre de vin ou d'autre liqueur, plein jusqu'aux bords. (Ra-za-de.)

RASANT, ANTE. adj Qui rase. *Ligne de défense rasante*, La ligne droite qui, partant du flanc d'un bastion, se trouve être dans la direction de la face du bastion voisin. | *Vue rasante*, Vue qui s'étend à proximité sur un pays uni et varié. (Ra-zan.)

RASEMENT. s. m. Action de raser une fortification, une place, etc., ou Le résultat de cette action. (Ra-ze-man.)

RASER. v. a. (*Radere.*) Tondre, couper le poil tout près de la peau avec un rasoir. | Se dit, absol., en parlant De la barbe. | En parlant D'un édifice, Abattre rez pied, rez terre. | *Raser un vaisseau*, Ôter à un vaisseau la partie supérieure de ses œuvres mortes ; Passer tout auprès avec rapidité. | Effleurer, passer tout auprès. | V. n. *Ce cheval rase*, *commence à raser*, Il ne marque presque plus. | *Se raser*, *être rasé*, se dit D'une perdrix ou d'un lièvre qui se tapit le plus qu'il peut contre terre pour se cacher. (Ra-zé.)

RASIBUS. prép. T. pop. et bas. Tout contre, tout près. (Ra-zi-bus.)

RASOIR. s. m. Instrument d'acier qui a le tranchant très-fin, et dont on se sert pour raser la barbe. (Ra-zouar.)

RASSADE. s f. Se dit De petits grains de verre ou d'émail de diverses couleurs, qu'on porte aux nègres d'Afrique, et dont ils se parent. (Ra-sa-de.)

RASSASIANT, ANTE. adj. Qui rassasie. (Ra-sa-zian.)

RASSASIEMENT. s. m. État d'une personne rassasiée, pour avoir beaucoup mangé. | Satiété. (Ra-sa-zi-man.)

RASSASIER. v. a. (*Re*, *satiare.*) Donner suffisamment à manger, pour apaiser la faim, ou pour satisfaire l'appétit. | Se dit en parlant Des désirs, des passions que l'on apaise en les satisfaisant. | Satisfaire jusqu'à la satiété, jusqu'au dégoût. (Ra-sa-zi-é.)

RASSEMBLEMENT. s. m. Action de rassembler ce qui est épars, séparé. | Se dit D'un concours, d'un attroupement de personnes. (Ra-san-ble-man.)

RASSEMBLER. v. a. Assembler de nouveau des personnes ou des choses qui étaient dispersées. | Mettre ensemble, unir, assembler ce qui était divisé, épars. | *Rassembler des troupes*, Les mettre en corps d'armée. | Se dit en parlant Des pièces de menuiserie ou de charpente qui ont été désassemblées,

et qu'on remet dans l'état où elles étaient. (Ra-san-blé.)

RASSEOIR. v. a. (Se conj. c. *Asseoir.*) Asseoir de nouveau, replacer. | Se remettre sur son siége. | Reposer, calmer, remettre dans une situation tranquille. | Se dit Des liqueurs qui s'épurent en se reposant. | RASSIS, ISE. adj. *Pain rassis*, Pain qui n'est plus tendre. | *De sens rassis*, Sans être ému, sans être troublé. | *Esprit rassis*, Esprit calme, mûri par la réflexion. | RASSIS. subst. m. Un fer de cheval qu'on remet, qu'on rattache, qu'on rassied avec des clous neufs, lorsqu'il est encore bon. (Ra-souar.)

RASSÉRÉNER. v. a. (*Serenare.*) Rendre serein. | Pron., Devenir serein. (Ra-sé-ré-né.)

RASSOTER. v. a. Faire devenir sot, infatuer, entêter. Fam. et Vi. (Ra-so-té.)

RASSURANT, ANTE. adj. Qui est propre à rassurer, à rendre la confiance, la sécurité. (Ra-su-ran.)

RASSURER. v. a. Affermir, rendre stable. | Redonner l'assurance, rendre la confiance, la tranquillité. (Ra-su-ré.)

RAT. s. m. (*Ratte*, all.) Petit quadrupède de l'ordre des Rongeurs, auquel les chats donnent la chasse, et qui rongent et mangent les grains, la paille, les meubles, etc. | Fam., *Un nid à rats*, Un logement étroit, obscur et sale. | Fam., *Avoir des rats*, Avoir des caprices, des bizarreries. | *Prendre un rat*, se dit D'une arme à feu, quand le coup ne part pas. Fam., Manquer son dessein, manquer son coup. *V.* RATER. | Pop. et par injure, *Rats de cave*, Certains commis des contributions indirectes, qui visitent les boissons dans les caves. | Fam., *Rat de cave*, Espèce de bougie mince et longue, qui est roulée sur elle-même, et dont on se sert pour descendre à la cave. (Ra.)

RATAFIA. s. m. Liqueur spiritueuse qui est composée avec de l'eau-de-vie, et tirée des noyaux de certains fruits, ou des fruits mêmes.

RATATINER (SE). v. pron. Se raccourcir, se resserrer. | *Une pomme ratatinée*, Une pomme ridée, flétrie. | Fam., Raccourci, rapetissé par l'âge ou par qq. maladie.

RATE. s. f. Viscère mou, situé dans l'hypocondre gauche, entre l'estomac et les fausses côtes.

RÂTEAU. s. m. (*Rastellum.*) Instrument d'agriculture et de jardinage, qui a des dents de fer ou de bois, et qui est ajusté au bout d'un long manche. | Instrument en forme de râteau sans dents, avec lequel on ramasse l'argent sur les tables de jeu. (Râ-tô.)

RÂTELÉE. s. f. Ce que l'on peut ramasser en un seul coup de râteau. | *Dire sa râtelée*, Dire librement tout ce qu'on sait ou tout ce qu'on pense de qq. ch.

RÂTELER. v. a. (*Rastellum.*) Amasser avec le râteau. | Passer le râteau dans des allées, pour en ôter les cailloux, les feuilles, les herbes, etc.

RÂTELEUR. s. m. Homme de journée qu'on paye pour râteler des foins, des orges, des avoines, etc.

RÂTELIER. s. m. (*Rastellum.*) Espèce de balustrade qu'on attache au-dessus de la mangeoire, dans les écuries, pour contenir le foin ou la paille que mangent les chevaux, les bœufs, etc. | Se dit De deux montants garnis de chevilles ou de crochets sur lesquels on pose des fusils, etc., ou bien De deux pièces de bois horizontales établies à trois ou quatre pieds l'une au-dessus de l'autre, et qui servent à placer les fusils verticalement, dans un certain ordre. | Les deux rangées de dents. (Râ-te-lié.)

RATER. v. n. Se dit D'une arme à feu qui manque à tirer, soit que l'amorce ne prenne point, soit que le coup ne parte pas. | V. a. Se dit De celui dont l'arme rate au moment où il veut tirer. | Se dit, fam., D'un homme qui n'a pas réussi à qq. ch. qu'il avait entrepris.

RATIER, IÈRE. adj. et subst. Se dit D'une personne pleine de bizarreries, de caprices. Pop. (Ra-tié.)

RATIÈRE. s. f. Petite machine à prendre les rats.

RATIFICATION. s. f. Approbation, confirmation, dans la forme requise, de ce qui a été fait ou promis. | L'acte, l'écrit dans lequel la ratification est contenue. (—ca-sion.)

RATIFIER. v. a. (*Ratum, facere.*) Approuver, confirmer ce qui a été fait ou promis.

RATINE. s. f. Étoffe de laine ou de drap croisé dont le poil est tiré en dehors, et frisé de manière à former comme de petits grains.

RATINER. v. a. Passer une étoffe, un drap à la machine à friser, pour en faire de la ratine.

RATION. s. f. (*Ratio.*) La portion journalière, soit de pain, soit d'autres vivres, soit de fourrage, qui se distribue aux troupes. | La quantité de pain ou de biscuit, de viande, de boisson, etc., qui se distribue chaque jour à chaque homme de l'équipage. (Ra-sion.)

RATIONAL. s. m. (*Rationale.*) Morceau d'étoffe carré, que le grand-prêtre des Juifs portait sur la poitrine. (Ra-sio-nal.)

RATIONEL, ELLE. adj. (*Rationalis.*) Se dit De ce que l'on ne conçoit que par l'entendement. | Qui est raisonné, qui est fondé sur le raisonnement. (Ra-sio-nel; è-le.)

RATISSAGE. s. m. Action de ratisser. (Ra-ti-sa-je.)

RATISSER. v. a. (*Radere.*) Ôter, emporter, en raclant, la superficie de qq. ch., ou l'ordure qui s'est attachée dessus. (Ra-ti-sé.)

RATISSOIRE. s. f. Instrument de fer avec lequel on ratisse des allées, des degrés, une cour, etc. (Ra-ti-soua-re.)

RATISSURE. s. f. Ce qu'on ôte en ratissant. (Ra-ti-su-re.)

RATON. s. m. Petite pièce de pâtisserie, faite avec du fromage mou en forme de tarte. (Vi.)

RATON. s. m. Petit rat. S'emploie fig. Dans le langage familier des bonnes avec les enfants. | Quadrupède carnassier, du nouveau continent, qui est à peu près de la taille d'un blaireau, et qui vit à la manière des ours.

RATTACHER. v. a. Attacher de nouveau. | Attacher. (Ra-ta-ché.)

RATTEINDRE. v. a. Rattraper. | Rejoindre une personne qu'on vient de quitter, et qui a pris les devants. (Ra-tin-dre.)

RATTRAPER. v. a. Reprendre, ressaisir. | Rejoindre qqn. à qui on a laissé prendre les devants. Fam. | Regagner, recouvrer par ses soins ce qu'on avait perdu. Fam. | Attraper de nouveau, attraper une seconde fois. (Ra-tra-pé.)

RATURE. s. f. (*Radere.*) Effaçure faite par qqs. traits de plume qu'on passe sur ce qu'on a écrit.

RATURER. v. a. Effacer ce qui est écrit, en passant qqs. traits de plume par-dessus. | *Un manuscrit très-raturé,* Où il y a beaucoup de ratures.

RAUCITÉ. s. f. (*Raucitas.*) Rudesse, âpreté de voix. Peu usité. (Rô-si-té.)

RAUQUE. adj. des 2 g. (*Raucus.*) Se dit Du son de la voix; Rude, âpre, et comme enroué. (Rôc-e.)

RAVAGE. s. m. (*Rapax.*) Dommage, dégât fait avec violence et rapidité. | Se dit Des dommages que causent les tempêtes, les pluies, etc. | Se dit en parlant Des maladies. Le désordre que les passions causent. (Ra-va-je.)

RAVAGER. v. a. Faire du ravage. (Ra-va-jé.)

RAVAGEUR. s. m. Celui qui ravage. (Ra-va-jeur.)

RAVALEMENT. s. m. Le travail qu'on fait à un mur, à une façade, etc., lorsque, après les avoir élevés, on les crépit de haut en bas; ou L'ouvrage qui résulte de ce travail. | Le ragrément d'une construction de pierre. | L'action de ravaler, de déprimer qqn., ou L'abaissement dans lequel une personne tombe. | *Forte-piano à ravalement,* Qui a plus de touches que les pianos ordinaires. (—le-man.)

RAVALER. v. a. Avaler de nouveau. | *Ravaler sa salive,* La retirer en dedans de sa gorge, en dedans de son gosier. | Fam., se dit en parlant De la contrainte qu'on se fait lorsque, étant sur le point de dire qq. ch., on se retient par quelque considération. | Rabattre, rabaisser, remettre plus bas. | Déprimer, rabaisser. | Faire le ravalement d'un mur, d'une construction. | *Des bas ravalés,* Tombant sur les pieds.

RAVAUDAGE. s. m. Raccommodage de méchantes hardes qui se fait à l'aiguille. | Fam., Une besogne mal faite, faite grossièrement. (Ra-vô-da-je.)

RAVAUDER. v. a. Raccommoder de méchantes hardes à l'aiguille. | Tracasser dans une maison, s'occuper à ranger des hardes, des meubles, etc. | Maltraiter de paroles. | Importuner, incommoder par des discours impertinents et hors de propos. Fam. (Ra-vô-dé.)

RAVAUDERIE. s. f. Discours plein de niaiseries, de bagatelles. Fam. (Ra-vô-de-rie.)

RAVAUDEUR, EUSE. Celui, celle dont le métier est de raccommoder des bas, de vieux habits, etc. | Un homme importun, qui ne dit que des balivernes. (Ra-vô-deur, eû-ze.)

RAVE. s. f. (*Rapa.*) Plante crucifère dont la racine est une sorte de gros navet rond, large et aplati, et qu'on appelle en qqs. endroits *Rabiole.* | Plante potagère dont la racine, qui porte le même nom, est longue, d'un rouge foncé, tendre, succulente et cassante. On dit plus communément *Petite rave.*

RAVELIN. s. m. Ouvrage de fortification extérieure, composé de deux faces qui font un angle saillant, et qui sert ordin. à couvrir une courtine, un pont, etc.; n. autr. *Demi-lune.*

RAVIGOTE. s. f. Sauce verte, piquante, composée principalement de civette, d'estragon, de cerfeuil, etc.

RAVIGOTER. v. a. Remettre en force, en vigueur une personne, un animal qui semblait faible et atténué. Fam.

RAVILIR. v. a. (*Vilis.*) Rabaisser, rendre vil et méprisable.

RAVIN. s. m. Lieu que la ravine a creusé. | Chemin creux.

RAVINE. s. f. Espèce de torrent formé d'eaux qui tombent subitement et impétueusement des montagnes ou d'autres lieux élevés, après qq. grande pluie. | Le lieu que la ravine a cavé.

RAVIR. v. a. (*Rapere.*) Enlever de force, emporter avec violence. | Enlever, ôter, priver. | Charmer l'esprit ou le cœur de qqn., faire éprouver un transport d'admiration, de plaisir, etc. | À RAVIR. loc. adv. et fam. Admirablement bien. | RAVI, IE. part. *Saint Paul fut ravi jusqu'au troisième ciel,* Il fut enlevé jusqu'au troisième ciel. *Un homme ravi de joie,* etc., Transporté de joie, d'étonnement, d'admiration. | Fam., *Être ravi de qq. ch.,* En éprouver un vif plaisir, en être bien aise.

RAVISER (SE). v. pron. Changer d'avis. (Se-ra-vi-zé.)

RAVISSANT, ANTE. adj. Qui enlève

par force. Merveilleux, qui charme l'esprit ou les sens. (Ra-vi-san)

RAVISSEMENT. s. m. Enlèvement qu'on fait avec violence. *Le ravissement d'Hélène.* | L'état, le mouvement de l'esprit, lorsqu'il est transporté de joie, d'admiration, etc. | *Le ravissement de saint Paul,* L'état de saint Paul enlevé au troisième ciel. (Ra-vi-se-man.)

RAVISSEUR. s. m. Celui qui ravit, qui enlève avec violence. | Celui qui ravit une femme ou une fille. (Ra-vi-seur.)

RAVITAILLEMENT. s. m. Action de ravitailler. (Ra-vi-ta-lle-man [ll m.].)

RAVITAILLER. v. a. (*Ad, victualis.*) Remettre des vivres et des munitions dans une place. (Ra-vi-ta-llé [ll m.].)

RAVIVER. v. a. (*Ad, vivere.*) Rendre plus vif. | *Raviver une plaie,* La rendre vermeille. | Ranimer.

RAVOIR. v. a. Avoir de nouveau. N'est usité qu'à l'infinitif. | Recouvrer. | Fam. et pron., Réparer ses forces, sa vigueur. (Ravouar.)

RAYER. v. a. (*Radiare.*) (Se conj. c. *Payer.*) Faire des raies. | Effacer, raturer. | *On lui a rayé sa pension,* On a supprimé sa pension, on a cessé de la lui payer. | RAYÉ, ÉE. adj. Qui a des raies. | *Canon rayé,* Canon de certaines armes à feu, qui a de petites cannelures en dedans. (Rë-ié.)

RAYON. s. m. (*Radius.*) Trait de lumière considéré comme isolé, dans toute l'émission d'un corps lumineux. | Émanation, lueur, apparence. | Le demi-diamètre d'un cercle, ou la ligne droite tirée du centre à la circonférence. | *À dix lieues de rayon,* À dix lieues à la ronde. | Se dit De certaines choses qui partent d'un centre commun et vont en divergeant. | Sillon tracé le long d'un cordeau tendu sur une planche labourée et passée au râteau, ou sur le bord d'une allée pour en fixer la largeur. | Se dit Des planches posées dans les armoires, dans les boutiques, dans les magasins des marchands, et qui forment des séparations pour y ranger différents objets. | Se dit Des tablettes où l'on place les livres dans une bibliothèque. | *Rayon de miel,* Morceau du gâteau de cire fait par des abeilles, lorsque le miel y est encore. (Rë-ion.)

RAYONNANT, ANTE. adj. Qui rayonne. | *Le calorique rayonnant,* Celui qui émane des corps en tous sens. | Se dit De celui dont la figure exprime une vive satisfaction. (Rë-io-nan.)

RAYONNÉ, ÉE. adj. Disposé en rayons, en lignes qui partent d'un centre commun, et vont en divergeant. (Rë-io-né.)

RAYONNEMENT. s. m. Action de rayonner. (Rë-io-ne-man.)

RAYONNER. v. n. Jeter, envoyer des rayons. (Rë-io-né.)

RAYURE. s. f. La manière, la façon dont une étoffe est rayée. | *La rayure d'une carabine,* Les cannelures faites dans l'intérieur du canon d'une carabine. (Rë-iu-re.)

RE. (*Re.*) Sorte de particule qui entre dans la composition de plusieurs mots, et qui sert ordin. à indiquer un sens contraire, ou itératif, ou augmentatif.

RÉ. s. m. La seconde note de la gamme. Nom du signe que représente cette note.

RÉACTIF, IVE. adj. Qui réagit, qui a de la réaction. | Subst. m. Se dit Des substances qu'on emploie pour reconnaître la nature des corps, pour déterminer et pour séparer leurs éléments.

RÉACTION. s. f. Action d'un corps sur un autre qui agit ou vient d'agir sur lui. | Se dit en parlant D'un parti opprimé qui se venge et agit à son tour. (Ré-ac-sion.)

RÉAGGRAVE. s. m. Dernier monitoire qu'on publie après trois monitions et après l'aggrave. (Ré-a-gra-ve.)

RÉAGGRAVER. v. a. Déclarer que qqn. a encouru les censures portées par un réaggrave. (Ré-a-gra-vé.)

RÉAGIR. v. n. (*Reagere,* b. l.) Se dit D'un corps qui agit sur un autre dont il a éprouvé l'action. | S'emploie au sens moral. (Ré-a-jir.)

RÉAJOURNEMENT. s. m. Ajournement réitéré. (—ne-man.)

RÉAJOURNER. v. a. Ajourner une seconde fois.

RÉAL, ALE. adj. (*Real,* esp.) Était d'usage en parlant De la principale des galères du roi. | S'employait subst. au fém. *La réale de France.*

RÉAL. s. m., et RÉALE. s. f. (*Real,* esp.) Pièce de monnaie qui a cours en Espagne, et qui vaut un quart de franc lorsqu'elle est d'argent. Le pluriel du masc. est *Réaux,* et celui du fém. est *Réales.*

RÉALGAR. s. m. (*Rcialgar,* ar.) Sulfure rouge d'arsenic.

RÉALISATION. s. f. Action de réaliser. (Ré-a-li-za-sion.)

RÉALISER. v. a. (*Realis,* b. l.) Rendre réel et effectif. | *Réaliser sa fortune,* Convertir ses biens en biens-fonds ou en espèces. (Ré-a-li-zé.)

RÉALISTES. s. m. pl. Secte de philosophes qui regardaient les idées abstraites comme des êtres réels.

RÉALITÉ. s. f. (*Realitas,* b. l.) Existence effective, chose réelle. | EN RÉALITÉ. loc. adv. Réellement, effectivement.

RÉAPPARITION. s. f. Action de reparaître, d'apparaître de nouveau. | La vue d'un astre qui commence à reparaître après une éclipse, ou après avoir été longtemps trop éloigné pour être aperçu. (Ré-a-pa-rision.)

RÉAPPEL. s. m. Second appel, appel qui se fait après le premier. (Ré-a pèl.)

RÉAPPELER. v. a. Faire un second appel, recommencer l'appel. (Ré-a-pe-lé.)

RÉAPPOSER. v. a. Apposer de nouveau. (Ré-a-po-zé.)

RÉAPPOSITION. s. f. Action de réapposer. (Ré-ap-po-zi-sion.)

RÉASSIGNATION. s. f. Seconde assignation devant un juge. | Nouvelle assignation sur un autre fonds que celui qui avait été d'abord affecté au payement d'une somme. (Vi.) (Ré-a-si-*na*-sion [n m.].)

RÉASSIGNER. v. a. Assigner une seconde fois. | Assigner sur un autre fonds. (Vi.) (Ré-a-si-*né* [n m.].)

RÉATTELER. v. a. Atteler de nouveau. (Ré-a-te-lé.)

REATU (IN). Expr. lat. *Être in reatu*, Être accusé et prévenu d'un crime. (Vi.) (I-ne-ré-a-tu.)

REBAISSER. v. a. Baisser de nouveau. (Re-bè-sé.)

REBANDER. v. a. Bander de nouveau.

REBAPTISANTS. s. m. pl. Nom de certains hérétiques des premiers siècles, qui rebaptisaient ceux qui avaient déjà été baptisés. (Re-ba-ti-zan.)

REBAPTISER. v. a. Baptiser une seconde fois. (Re-ba-ti-zé.)

RÉBARBATIF, IVE. adj. (*Barbatus.*) Rude et rebutant. Fam.

REBÂTIR. v. a. Bâtir de nouveau.

REBATTRE. v. a. (Se conj. c. *Battre.*) Battre de nouveau. | *Rebattre un matelas*, Le refaire. | *Rebattre un tonneau*, En resserrer les douves. | Fam., Répéter inutilement et d'une manière ennuyeuse. (Re-ba-tre.)

REBAUDIR. v. a. Caresser les chiens. (Re-bô-dir.)

REBEC. s. m. Espèce de violon à trois cordes. (Re-bëc.)

REBELLE. adj. des 2 g. et subst. (*Rebellis.*) Qui desobéit à une autorité légitime, qui se révolte, qui se soulève contre elle. | *Un sujet, une matière rebelle à la poésie*, Qui ne peut se traiter que fort difficilement en vers. | Se dit Des substances qui ont de la peine à entrer en fusion. (Re-be-le.)

REBELLER (SE). v. pron. (*Rebellare.*) Devenir rebelle, se rendre rebelle, se révolter, se soulever contre l'autorité légitime. (Re-bè-lé.)

RÉBELLION. s. f. (*Rebellio.*) Révolte, soulèvement, résistance ouverte aux ordres de l'autorité légitime. | Action d'empêcher par violence et par voie de fait l'exécution des ordres de la justice. (Ré-bel-li-on.)

REBÉNIR. v. a. Bénir une seconde fois.

REBÉQUER (SE). v. pron. Répondre avec qq. fierté à une personne à qui on doit du respect. Fam. (Re-béc-é [c m.].)

REBLANCHIR. v. a. Blanchir de nouveau.

REBONDI, IE. adj. Se dit De certaines parties charnues que la graisse fait paraître plus arrondies. Fam.

REBONDIR. v. n. Faire un ou plusieurs bonds.

REBONDISSEMENT. s. m. Action d'un corps qui rebondit, qui fait plusieurs bonds. (—di-se-man.)

REBORD. s. m. Bord élevé et ordin. ajouté, rapporté. | Bord replié, renversé. (Re-bor.)

REBORDER. v. a. Mettre un nouveau bord.

REBOTTER. v. a. Botter de nouveau. *Se rebotter*, Remettre ses bottes. (Re-bo-té.)

REBOUCHER. v. a. Boucher de nouveau. | Pron., Se fausser, se replier.

REBOUILLIR. v. n. Bouillir de nouveau. (Re-bou-llir [ll m.].)

REBOUISAGE. s. m. Action de rebouiser. (Re-bou-i-za-ge.)

REBOUISER. v. a. Nettoyer et lustrer un chapeau à l'eau simple. (Re-bou-i-zé.)

REBOURS. s. m. Sens contraire de ce qui est, ou de ce qui doit être. | Le contre-pied, le contre-sens, tout le contraire de ce qu'il faut. Fam. | À REBOURS, AU REBOURS. loc. adv. et prép. En sens contraire, à contre-poil. | À contre-pied, à contre-sens, tout au contraire de ce qu'il faut. (Re-bour.)

REBOURS, OURSE. adj. Revêche, peu traitable. Fam.

REBOUTEUR. s. m. *V.* RENOUEUR.

REBOUTONNER. v. a. Boutonner de nouveau. | Pron., *Se reboutonner*, Reboutonner son vêtement. (—to-né.)

REBRASSER. v. a. Retrousser. (Vi.) (Re-bra-sé.)

REBRIDER. v. a. Brider de nouveau.

REBROCHER. v. a. Brocher de nouveau.

REBRODER. v. a. Broder sur ce qui est déjà brodé. | Refaire une broderie.

REBROUSSER. v. a. Se dit en parlant Des cheveux et du poil, lorsqu'on les relève du sens contraire à celui dont ils sont naturellement couchés. | Retourner subitement en arrière. | À REBROUSSE POIL. loc. adv. À contre-poil. | Fam., À contre-sens. (Re-brou-sé.)

REBUFFADE. s. f. Mauvais accueil, refus accompagné de paroles dures et d'actions de mépris. Fam. (Re-bu-fa-de.)

RÉBUS. s. m. Jeu d'esprit qui consiste à exprimer des mots ou des phrases par des figures d'objets dont les noms offrent à l'oreille une ressemblance avec les mots ou les phrases qu'on veut exprimer. | Se dit Des allusions, des équivoques, des mots pris en un autre sens que celui qui leur est naturel. | Toute sorte de mauvaises plaisanteries et de mauvais jeux de mots. | *Écriture in rebus*, Celle dans laquelle on exprime par des figures les choses qu'on veut dire. (Dans cette locution, *in* se prononce *inne*, et *rebus* s'écrit sans accent.)

REBUT. s. m. Action de rebuter. | Ce

qu'on a rebuté, ce dont on n'a point voulu, ce qu'il y a de plus mauvais en chaque espèce. | *Mettre une lettre au rebut*, Mettre à l'écart une lettre, quand on a renoncé à trouver la personne à qui elle est adressée. (Re-bu.)

REBUTANT, ANTE. adj. Qui rebute, qui décourage. | Choquant, déplaisant.

REBUTER. v. a. Rejeter avec dureté, avec rudesse. | Refuser. | Décourager, dégoûter par des obstacles, par des difficultés, etc. | Choquer, déplaire.

RECACHETER. v. a. Cacheter de nouveau.

RÉCALCITRANT, ANTE. adj. (*Recalcitrans.*) Qui résiste avec humeur, avec opiniâtreté. | Subst., *Faire le récalcitrant.* (Ré-cal-si-tran.)

RÉCALCITRER. v. n. (*Recalcitrare.*) Regimber. | Fam., Résister avec opiniâtreté. (Ré-cal-si-tré.)

RÉCAPITULATION. s. f. Répétition sommaire, résumé de ce qui a déjà été dit ou écrit. (— la-sion.)

RÉCAPITULER. v. a. (*Recapitulare.*) Résumer, redire sommairement ce qu'on a déjà dit.

RECARDER. v. a. Carder de nouveau.

RECASSER. v. a. Casser de nouveau. (Re-ca-sé.)

RECÉDER. v. a. (*Cedere.*) Rendre à qqn. ce qu'il avait cédé auparavant. | Céder à qqn. à prix d'argent une chose qu'on a achetée. (Re-si-dé.)

RECÉLÉ. s. m. Le recèlement des effets d'une société, d'une succession, etc. (Re-sè-lé.)

RECÈLEMENT. s. m. Action de recéler. (Re-sè-le-man.)

RECÉLER. v. a. (*Celare.*) Garder et cacher une chose que l'on sait être volée. | Détourner, cacher les effets d'une succession, d'une société, etc. | Cacher chez soi des personnes auxquelles les lois défendent de donner retraite. | Contenir, renfermer. | V. n. *Le cerf recèle*, se dit Quand le cerf reste deux ou trois jours dans son enceinte sans en sortir. (Re-sé-lé.)

RECÉLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui recèle, qui cache une chose qu'il sait être volée. (Re-sé-leur; eû-ze.)

RÉCEMMENT. adv. Nouvellement, depuis peu de temps. (Ré-sa-man.)

RECENSEMENT. s. m. Dénombrement de personnes, d'effets, de droits, de suffrages, etc. | Une nouvelle vérification de marchandises, de leur qualité, de leur quantité, de leur poids. (Re-san-se-man.)

RECENSER. v. a. (*Recensere.*) Faire un recensement. (Re-san-sé.)

RÉCENT, ENTE. adj. (*Recens.*) Nouveau, nouvellement fait, arrivé. (Ré-san; an-te.)

RECEPAGE. s. m. Action de receper, ou Le résultat de cette action. (Re-se-pa-je.)

RECEPÉE. s. f. La partie d'un bois qu'on a recepée. (Re-se-pée.)

RECEPER. v. a. Tailler une vigne jusqu'au pied en coupant tous les sarments. | Se dit en parlant Des arbres et arbustes qu'on coupe par le pied, afin qu'ils poussent mieux. | Se dit en parlant Des pieux, des pilotis que l'on coupe sous l'eau et à fleur du sol. (Re-se-pé.)

RÉCEPISSÉ. s. m. T. lat. Écrit par lequel on reconnait avoir reçu des papiers, des pièces, etc. (Ré-sé-pi-sé.)

RÉCEPTACLE. s. m. Lieu où se rassemblent plusieurs choses de divers endroits. | Se dit aussi Des personnes. | Bassin destiné à rassembler des eaux qui y sont amenées de plusieurs endroits par divers conduits. | Le fond du calice d'une fleur, au milieu duquel est fixé l'ovaire. (Ré-sep-ta-cle.)

RÉCEPTION. s. f. (*Receptio.*) Action par laquelle on reçoit. | Accueil, manière de recevoir. | L'action de recevoir plusieurs visites à la fois, avec une espèce de cérémonial. | La cérémonie par laquelle qqn. est reçu dans une compagnie, ou installé dans une charge. (Ré-sep-sion.)

RECERCLER. v. a. Cercler de nouveau, ou Mettre de nouveaux cercles. (Re-ser-clé.)

RECETTE. s. f. (*Receptus.*) Ce qui est reçu en argent ou autrement. | *Forcer en recette*, Augmenter, à la charge du comptable, la recette qu'il accuse. | L'action et la fonction de recevoir, de recouvrer ce qui est dû. | Le bureau où l'on reçoit les deniers. | La composition de certains remèdes ou médicaments. | L'écrit qui indique la manière de faire cette composition. | Se dit De certaines méthodes, de certains procédés, dont on se sert dans les arts, dans l'économie domestique, etc. | Fam., La méthode de se conduire en affaires, dans le monde. (Re-se-te.)

RECEVABLE. adj. des 2 g. Admissible, qui peut être admis, qui doit être reçu. (Re-se-va-ble.)

RECEVEUR, EUSE. s. (*Receptor.*) Celui, celle qui a charge de faire une recette, soit en deniers, soit en denrées. (Re-se-veur; eû-ze.)

RECEVOIR. v. a. (*Recipere.*) (*Je reçois, il reçoit; nous recevons, ils reçoivent. Je recevais. Je reçus. J'ai reçu. Je recevrai. Je recevrais. Reçois, recevez. Que je reçoive. Que je reçusse. Recevant. Reçu.*) Accepter, prendre ce qui est donné, ce qui est présenté, ce qui est offert sans qu'il soit dû. | Toucher ce qui est dû, en être payé. | Se dit en parlant De tout ce qui est délivré, fourni, procuré à qqn. | Se dit en parlant Des choses qui sont envoyées ou adressées à qqn., lorsqu'elles sont remises entre ses mains, lorsqu'elles parviennent jusqu'à lui. | Se dit, dans un sens analogue, en parlant Des personnes. | Se dit en parlant Des biens

qui arrivent, des choses qui sont données, accordées. | Se dit en parlant Des maux qui arrivent, de ce qu'on subit, de ce qu'on éprouve de fâcheux. | Se dit en parlant Des impressions, des modifications, etc., qu'une chose subit, éprouve. | Se dit en parlant De ce qui est transmis, communiqué, de ce dont on fait part. | Tirer, emprunter, faire venir de. | Se dit Des choses qui servent à recueillir, à contenir celles qui viennent y aboutir, qui viennent s'y rendre. | En parlant Des personnes, Retenir. | Se dit en parlant De certaines paroles ou de certains écrits qui sont donnés pour servir d'assurance, de gage, etc. | Se dit en parlant De ce qui est confié. | En parlant De certaines choses, Agréer, accepter. | *Bien recevoir, mal recevoir*, Approuver, désapprouver. | En parlant Des personnes, Accueillir. | *Être reçu chez qqn.*, Être admis dans sa société. | Donner retraite chez soi. | Admettre. | *Fin de non-recevoir*, Exception préalable qui consiste à soutenir que la partie adverse n'est pas recevable dans sa demande. | Se soumettre, déférer à qq. ch., comme à une loi, à une règle, à une vérité reconnue. | Installer dans une charge, dans une dignité, etc., avec le cérémonial ordinaire. | Reçu, ue. adj. Établi, consacré. | Subst. m. Écrit par lequel on déclare avoir reçu qq. ch. (Re-se-vouar.)

RECEZ. s. m. (*Recessus.*) L'acte où, avant qu'une diète se sépare, on recueille et l'on rédige les délibérations qu'elle a prises. (Re-sé.)

RÉCHAMPIR. v. a. Détacher les objets du fond sur lequel on peint, soit en marquant leurs contours, soit par l'opposition des couleurs. On dit aussi *Échampir.* | Réparer avec du blanc de céruse les taches ou bavochures que la couleur jaune destinée à recevoir la dorure a pu faire sur les fonds. (Ré-chan-pir.)

RECHANGE. s. m. Se dit en parlant De certains objets que l'on tient en réserve pour remplacer, au besoin, d'autres objets semblables. | Le droit d'un nouveau change qu'on fait payer par celui qui a tiré une lettre de change, lorsqu'elle a été protestée. (Re-chan-je.)

RÉCHAPPER. v. n. Être délivré, se tirer d'un grand péril. | Réchappé. subst. m. *Un réchappé de la potence*, Un vaurien, un homme capable des plus mauvaises actions. (Ré-cha-pé.)

RECHARGEMENT. s. m. Action de recharger. (Re-char-je-man.)

RECHARGER. v. a. Charger de nouveau, imposer de nouveau qq. charge. | Pron., Reprendre son fardeau, sa charge. | Charger de nouveau une arme à feu. | Faire une nouvelle attaque, retourner au combat. | Donner un ordre encore plus pressant. | *Recharger un essieu*, Grossir les bras d'un essieu, usés et affaiblis par le frottement. (Re-char-jé.)

RECHASSER. v. a. Chasser, expulser une seconde fois, de nouveau. | Repousser d'un lieu en un autre. | Fam., Chasser de nouveau en qq. endroit. (Re-cha-sé.)

RECHAUD. s. m. Ustensile de ménage dans lequel on met du feu pour chauffer les mets, et pour d'autres usages. (Ré-chô.)

RÉCHAUFFEMENT. s. m. Se dit Du fumier neuf dont on se sert pour réchauffer les couches refroidies. (Ré-chô-fe-man.)

RÉCHAUFFER. v. a. (*Recalfacere.*) Échauffer, chauffer ce qui était refroidi. | *Réchauffer une couche*, Y mettre du réchauffement, du fumier neuf. | Réchauffé, ée. subst. *Ce dîner n'est que du réchauffé.* (Ré-chô-fé.)

RÉCHAUFFOIR. s. m. Fourneau qui sert à réchauffer les plats qu'on apporte d'une cuisine éloignée. (Ré-chô-fouar.)

RECHAUSSER. v. a. Chausser de nouveau. | *Rechausser un arbre*, Remettre de la terre au pied. | Refaire le pied d'une vieille construction, ou Le fortifier avec de nouvelles pierres. (Re-chô-sé.)

RÊCHE. adj. des 2 g. Rude au toucher.

RECHERCHE. s. f. Action de rechercher, perquisition. | Se dit, au plur., Des travaux de science et d'érudition, et de Leurs résultats. | Examen, perquisition de la vie et des actions de qqn. | Poursuite que l'on fait en vue de se marier. | Le soin, l'art, le raffinement qu'on met dans certaines choses. | La réparation que l'on fait en remettant des tuiles, des ardoises ou des pavés aux endroits où il en manque. | L'opération par laquelle on s'assure des arbres qui manquent et qui doivent être remplacés. (Re-cher-che.)

RECHERCHER. v. a. Chercher de nouveau. | Chercher avec soin. | Faire enquête des actions ou de la vie de qqn. | Tâcher de se procurer, d'obtenir. | *Rechercher une demoiselle*, Faire les poursuites nécessaires pour obtenir de l'épouser. | En parlant Des personnes, Désirer de voir, de connaître, de fréquenter. | Réparer avec soin les moindres défauts d'un ouvrage, en retrancher jusqu'aux moindres choses qui pourraient nuire à sa beauté, en exprimer avec soin les plus petits détails. | *Rechercher un cheval*, L'animer. | Recherché. adj. Où le travail et l'art se font trop sentir. (Re-chĕr-chĕ.)

RECHIGNER. v. n. Témoigner par l'air de son visage la mauvaise humeur où l'on est, le chagrin, la répugnance qu'on éprouve. Fam. (Re-chi-*né* [n m.].)

RECHOIR. v. n. Tomber de nouveau. Retomber dans une même maladie, dans une même faute. (Vi.) (Re-chouar.)

RECHUTE. s. f. Seconde chute, nouvelle chute. Le retour d'une maladie dont il n'y avait pas longtemps qu'on était guéri. | Le

retour au péché, ou, en général, à la même faute.

RÉCIDIVE. s. f. (*Recidivus.*) Rechute dans une faute; Action de commettre de nouveau le même délit, le même crime. (Ré-si-di-ve.)

RÉCIDIVER. v. n. Faire une récidive, retomber dans une faute; Commettre de nouveau le même délit, le même crime. (Ré-si-di-vé.)

RÉCIF. s. m. Chaîne de rochers à fleur d'eau. On écrit aussi *Rescif* et *Ressif.* (Ré-sif.)

RÉCIPÉ. s. m. Mot lat. Ordonnance d'un médecin pour qq. malade. | Toute sorte de recettes et de formules de remède. (Ré-si-pé.)

RÉCIPIENDAIRE. s. m. (*Recipiendus.*) Celui que l'on reçoit dans quelque corps, dans qq. compagnie, avec une certaine solennité, avec un certain cérémonial. (Ré-si-pi-an-dè-re.)

RÉCIPIENT. s. m. (*Recipiens.*) Vase, ordin. de forme ronde, destiné à recevoir les produits d'une distillation ou de toute autre opération chimique. | La cloche de verre qu'on place sur le plateau d'une machine pneumatique, et où l'on renferme les corps que l'on veut mettre dans le vide. (Ré-si-pi-an.)

RÉCIPROCITÉ. s. f. État, qualité, caractère de ce qui est réciproque. (Ré-si-pro-si-té.)

RÉCIPROQUE. adj. des 2 g. (*Reciprocus.*) Mutuel. | Subst. m. *Je vous rendrai le réciproque*, Je vous rendrai la pareille. Fam. | *Verbes réciproques*, Les verbes pronominaux qui expriment l'action réciproque de plusieurs sujets les uns sur les autres. | *Propositions réciproques*, Deux propositions telles que le sujet de l'une peut devenir l'attribut de l'autre, et réciproquement. | *Raison réciproque*, Inverse. (Ré-ci-proc-e.)

RÉCIPROQUEMENT. adv. Mutuellement, d'une manière réciproque. (Ré-si-proc-e-man.)

RÉCIT. s. m. Relation, narration d'une chose qui s'est passée. | La narration détaillée d'un événement important qui vient de se passer. | Ce qui est chanté par une voix seule, ou joué par un instrument seul. | La partie qui, dans une symphonie, exécute le sujet principal. (Ré-si.)

RÉCITANT, ANTE. adj. Se dit Des voix et des instruments qui exécutent seuls, ou qui exécutent la partie principale. (Ré-si-tan.)

RÉCITATEUR. s. m. (*Recitator.*) Celui qui récite qq. ch. par cœur. (Ré-si-ta-teur.)

RÉCITATIF. s. m. Sorte de chant qui n'est point assujetti à la mesure, et qui doit être débité d'une manière plus ou moins soutenue. (Ré-si-ta-tif.)

RÉCITATION. s. f. (*Recitatio.*) Action de réciter, de prononcer un discours qu'on sait par cœur, en prenant un ton moins élevé que celui de la déclamation, et plus élevé que le ton de la simple lecture. | L'action de réciter, en musique. (Ré-si-ta-sion.)

RÉCITER. v. a. (*Recitare.*) Prononcer à voix haute, et d'une manière soutenue, qq. discours, qq. morceau de prose ou de vers, qu'on sait par cœur. | Raconter, faire un récit. | Chanter ou exécuter un récit. (Ré-si-té.)

RÉCLAMATION. s. f. (*Reclamatio.*) Action de réclamer, de revendiquer, de s'opposer, de revenir contre qq. ch. | *Être en réclamation*, Avoir réclamé, et attendre le résultat de sa réclamation. (Ré-cla-ma-sion.)

RÉCLAME. s. m. Le cri et le signe qu'on fait à un oiseau pour le faire revenir au leurre ou sur le poing.

RÉCLAME. s. f. Le mot qu'on met au-dessous de la dernière ligne d'une feuille ou même d'une page d'impression, et qui est le premier de la feuille, de la page suivante. | La note manuscrite qui rappelle au prote ou correcteur le dernier mot et le dernier folio d'une épreuve. | Dans le Plain-chant, La partie du répons que l'on reprend après le verset.

RÉCLAMER. v. a. (*Reclamare.*) Implorer, demander avec instance. | *Réclamer les saints*, Implorer le secours des saints. | Revendiquer, demander une chose à laquelle on a des droits. | S'interposer en faveur de qqn. qu'on doit protéger. | *Se réclamer de quelqu'un*, Déclarer qu'on est à son service, qu'on est son parent, etc. | *Réclamer un oiseau*, L'appeler pour le faire revenir sur le poing ou au leurre. | V. n. Contredire, s'opposer de paroles. | Protester, revenir contre qq. acte.

RECLOUER. v. a. Clouer de nouveau.

RECLURE. v. a. (*Recludere.*) (Il n'est d'usage qu'à l'infinitif et aux temps formés du participe.) Renfermer dans une clôture étroite et rigoureuse, où l'on n'a aucune communication avec le reste des hommes. | Reclu, use. subst. *C'est un reclus.*

RECLUSION. s. f. (*Reclusio.*) (Qqns. écrivent et prononcent *Réclusion.*) L'état d'une personne renfermée. | La peine infligée aux personnes qu'on renferme dans une maison de force. (Re-clu-zion.)

RECOGNER. v. a. Cogner de nouveau. | Repousser, battre. (Vi. et pop.) (Re-co-*né* [n m.].)

RECOGNITIF. adj. m. (*Recognitio.*) *Acte récognitif*, Acte par lequel on reconnait ou on ratifie une obligation, en rappelant le titre qui l'a créée. (Ré-cog-ni-tif.)

RECOIFFER. v. a. Coiffer une seconde fois, réparer le désordre d'une coiffure. (Re-coua-fé.)

RECOIN. s. m. Coin plus caché, moins en vue. | Fam., *Les recoins du cœur, de la conscience*, Les replis du cœur, de la conscience. (Re-couin.)

RÉCOLEMENT. s. m. Action par laquelle on récolait les témoins. | *Faire le récolement d'un inventaire*, Vérifier tous les effets, tous les papiers contenus dans un inventaire. | Le procès-verbal de visite que font les agents de l'administration forestière, pour vérifier si une coupe de bois a été faite conformément aux ordonnances. (—le-man.)

RÉCOLER. v. a. (*Recolere.*) Lire à des témoins qui ont été entendus dans une procédure criminelle la déposition qu'ils ont faite, pour voir s'ils y persistent.

RÉCOLLECTION. s. f. Action par laquelle on se recueille en soi-même. (Vi.) (Ré-co-lec-sion.)

RECOLLER. v. a. Coller de nouveau. (Re-co-lé.)

RÉCOLLETS. s. m. pl. Religieux réformés de l'ordre de Saint-François, ainsi nommés parce qu'ils n'admettaient dans leur ordre que ceux qui avaient l'esprit de récollection ou de recueillement. Il y avait aussi des *Récollettes.* (Ré-co-le.)

RÉCOLLIGER (SE). v. pron. (*Colligere.*) Se recueillir en soi-même. (Vi.) (Ré-col-li-jé.)

RÉCOLTE. s. f. Action de recueillir les biens de la terre, et Produit en nature qui en résulte. | Se dit en parlant De certaines choses qu'on reçoit ou qu'on rassemble.

RÉCOLTER. v. a. (*Colligere.*) Faire une récolte.

RECOMMANDABLE. adj. des 2 g. Estimable, qui mérite d'être considéré. (Re-co-man-da-ble.)

RECOMMANDARESSES. s. f. pl. Femmes qui étaient proposées par l'autorité pour tenir un bureau où l'on se procurait des nourrices. (Re-co-man-da-re-se.)

RECOMMANDATION. s. f. (*Commendatio.*) Action de recommander qqn. | L'estime qu'on a pour la vertu, pour le mérite. | Acte par lequel on déclare s'opposer à la sortie d'un prisonnier arrêté à la requête de qqn. (Re-co-man-da-sion.)

RECOMMANDER. v. a. (*Commendare.*) Ordonner à qqn., charger qqn. de faire qq. ch. | *Recommander le secret à qqn.*, Lui ordonner ou le prier de garder le secret. | Exhorter une personne à qq. ch., à faire qq. ch., conseiller fortement qq. ch. | Prier d'être favorable à, prier d'avoir attention à, d'avoir soin de. | Rendre recommandable. | S'opposer, par un nouvel écrou, à l'élargissement d'un prisonnier. | Se dit en parlant Des avis qu'on donne aux orfèvres et autres marchands, pour qu'ils aient à retenir des objets volés, dans le cas où l'acquisition leur en serait proposée. (Re-co-man-dé.)

RECOMMENCER. v. a. Commencer de nouveau à faire ce qu'on a déjà fait. | *Recommencer un élève,* Reprendre son instruction depuis les premiers éléments, depuis les principes. | *Recommencer un cheval*, Le remettre aux premières leçons. | V. n. *La pluie recommence.* (Re-co-man-sé.)

RÉCOMPENSE. s. f. Le bien qu'on fait à qqn., en reconnaissance d'un service, ou en faveur de qq. bonne action. | Châtiment, peine due à une mauvaise action. | Compensation ou dédommagement. | L'indemnité ou le remploi dû lorsqu'on fait des liquidations de communautés conjugales ou de successions. | EN RÉCOMPENSE. loc. adv. En revanche, en retour. (Ré-con-pan-se.)

RÉCOMPENSER. v. a. (*Compensare.*) Donner une récompense, faire du bien à qqn. en reconnaissance de qq. service, ou en faveur de qq. bonne action. | Punir, infliger la peine due à une mauvaise action. Dédommager. | *Récompenser le temps perdu*, Réparer une perte de temps. (Ré-con-pan-sé.)

RECOMPOSER. v. a. (*Recomponere.*) Composer une seconde fois. | Réunir les parties d'un corps qui avaient été séparées par qq. opération. (Re-con-po-zé.)

RECOMPOSITION. s. f. Action de recomposer un corps, ou L'effet qui résulte de cette action. (Re-con-po-zi-sion.)

RECOMPTER. v. a. Compter de nouveau. (Re-con-té.)

RÉCONCILIABLE. adj. des 2 g. Qui peut être réconcilié. (Ré-con-si-li-a-ble.)

RÉCONCILIATEUR, TRICE. s. (*Reconciliator.*) Celui, celle qui réconcilie des personnes brouillées ensemble. (Ré-con-si-li-a-teur; tri-se.)

RÉCONCILIATION. s. f. (*Reconciliatio.*) Raccommodement de personnes qui étaient mal ensemble. | L'acte solennel par lequel un hérétique est réuni à l'Église, et absous des censures qu'il avait encourues. | La cérémonie qu'on fait pour rebénir une Église profanée. (Ré-con-si-li-a-sion.)

RÉCONCILIER. v. a. (*Reconciliare.*) Remettre bien ensemble des personnes qui étaient brouillées. | *Réconcilier un hérétique à l'Église*, Lui donner l'absolution après qu'il a abjuré son hérésie. | Concilier, accorder. | Pron., se dit Des personnes qui, après avoir été brouillées, se raccommodent. | Pron., se dit aussi Lorsque, peu de temps après avoir été à confesse, on y retourne avant que d'aller communier. (Ré-con-si-li-é.)

RÉCONDUCTION. s. f. (*Reconductio.*) *Tacite réconduction*, La continuation de la jouissance d'une ferme, d'une maison au même prix et aux mêmes conditions après l'expiration d'un bail, et sans qu'il ait été renouvelé. (— duc-sion.)

RECONDUIRE. v. a. (*Reconducere.*) Accompagner qqn. lorsqu'il s'en retourne. | Accompagner par civilité une personne dont on a reçu visite, lorsqu'elle s'en va. | Ironiquement et famil., se dit en parlant D'un

homme qu'on chasse, qu'on expulse en le maltraitant.

RECONDUITE. s. f. Action de reconduire qqn.

RÉCONFORT. s. m. Consolation, secours dans l'affliction. (Ré-con-for.)

RÉCONFORTATION. s. f. Action de réconforter. (Vi.) (Ré-con-for-ta-sion.)

RÉCONFORTER. v. a. (*Confortare.*) Conforter, fortifier. (Vi.) | Consoler dans l'affliction.

RECONNAISSABLE. adj. des 2 g. Facile à reconnaître. (Re-co-ne-sa-ble.)

RECONNAISSANCE. s. f. Action par laquelle on se remet dans l'esprit l'idée, l'image d'une chose ou d'une personne, quand on vient à la revoir. | L'action d'examiner en détail et avec soin certains objets, pour en constater l'espèce, le nombre, etc | L'action d'examiner la position, la nature d'un terrain, et les dispositions des ennemis. | L'action d'apercevoir, de découvrir des côtes, des rades, etc., en naviguant. | Se dit Des marques, telles que les balises, qui indiquent des passes ou qq. danger. | Acte par écrit, pour reconnaître qu'on a reçu qq. ch. | Vérification. | L'action de reconnaître un gouvernement étranger. | Aveu, confession d'une faute. | Gratitude, souvenir des bienfaits reçus. | Récompense qu'on donne pour reconnaître un bon office, un service. (Re-co-ne-san-se.)

RECONNAISSANT, ANTE. adj. Qui a de la reconnaissance, de la gratitude. (Re-co-ne-san.)

RECONNAÎTRE. v. a. (*Recognoscere.*) Se remettre dans l'esprit l'idée, l'image d'une chose, d'une personne, quand on vient à la revoir ou à l'entendre. | Connaître, distinguer une personne ou une chose qu'on n'a jamais vue. | *Se faire reconnaître*, Donner des indications pour prouver qui on est. | Avec la négation, Oublier, négliger, ne plus avoir égard, ne plus écouter. | Parvenir à connaître, à apercevoir, à découvrir la vérité de qq. ch. | Admettre une chose comme vraie, comme incontestable. | Considérer, observer, remarquer. | *Reconnaître un bâtiment*, Le découvrir, l'apercevoir. | Avouer, confesser. | *Reconnaître pour*, Avouer pour, reconnaître en telle qualité. | *Reconnaître un gouvernement*, Déclarer, reconnaître qu'il a été légitimement établi. | *Faire reconnaître un officier*, Le proclamer en présence de la troupe où il doit commander. | Avoir de la gratitude. | *Reconnaître un service*, Le récompenser. | Pron., Trouver son image, sa ressemblance dans un miroir, dans un portrait. | Retrouver ses sentiments, ses opinions dans un autre. | Se remettre dans l'esprit l'idée d'un lieu, d'un pays qu'on a quitté, et où l'on se retrouve. | Pron., Connaître qu'on a péché, qu'on a failli, et s'en repentir. | Reprendre ses sens, ou Penser à ce qu'on doit faire, y faire réflexion. (Re-co-nè-tre.)

RECONQUÉRIR. v. a. (Se conj. c. *Conquérir.*) Remettre sous sa domination par voie de conquête. | *Reconquérir l'estime de qqn.*, Recouvrer l'estime de qqn. (Re-conc-é-rir [e m.])

RECONSTITUTION. s. f. Constitution de rente à prix d'argent, hors de laquelle celui qui emprunte s'oblige d'employer la somme à lui prêtée au remboursement d'une autre rente par lui due; au moyen de quoi, le nouveau créancier est subrogé aux hypothèques de l'ancien. (—tu-sion.)

RECONSTRUCTION. s. f. Action de reconstruire. (—truc-sion)

RECONSTRUIRE. v. a. Rebâtir, relever, rétablir un édifice.

RECONVENTION. s. f. Action, demande que l'on forme contre celui qui en a lui-même formé une le premier, et devant le même juge. (Re-con-van-sion.)

RECOPIER. v. a. Transcrire de nouveau.

RECOQUILLEMENT. s. m. Action de se recoquiller; État de ce qui est recoquillé. (Re-coc-i-lle-man [e et ll m.].)

RECOQUILLER. v. a. Retrousser en forme de coquille. (Re-coc-i-llé [e et ll m.])

RECORDER. v. a. (*Recordare.*) Répéter qq. ch. afin de l'apprendre par cœur. | *Se recorder avec qqn.*, Se concerter avec lui. (Vi.) | *Exploits recordés*, Ceux dans lesquels l'huissier doit être assisté de deux témoins ou recors.

RECORRIGER. v. a. (*Recorrigere.*) Corriger de nouveau. (Re-co-ri-jé.)

RECORS. s. m. Celui qu'un huissier mène avec lui pour servir de témoin dans les exploits d'exécution, et pour lui prêter main-forte en cas de besoin. (Re-cor.)

RECOUCHER. v. a. Coucher de nouveau. | Pron., Se remettre au lit.

RECOUDRE. v. a. (Se conj. c. *Coudre.*) Coudre une chose qui est décousue ou déchirée.

RECOUPE. s. f. Se dit Des éclats qui s'enlèvent des pierres quand on les taille, et dont on se sert qqfs. pour garnir et pour affermir les allées des jardins. | La farine qu'on tire du son remis au moulin.

RECOUPEMENT. s. m. Se dit Des retraites faites à chaque assise de pierre, pour donner plus d'empatement et de solidité à un bâtiment. (—pe-man.)

RECOUPER. v. a. Couper de nouveau.

RECOUPETTE. s. f. Troisième farine qu'on tire du son des recoupes mêmes. (Re-cou-pe-te.)

RECOURBER. v. a. Courber en rond par l'extrémité, par le bout.

RECOURIR. v. n. (*Recurrere.*) (Se conj. c. *Courir.*) Courir de nouveau. | Demander du secours, s'adresser à qqn. pour obtenir qq. ch. | En parlant Des choses, Y avoir recours.

RECOURS. s. m. Action par laquelle on recherche de l'assistance, du secours. | Refuge. | Le droit de reprise par voie légale, l'action qu'on peut avoir contre qqn. pour être garanti ou indemnisé. | *Recours en cassation*, Pourvoi en cassation. (Re-cour.)

RECOUSSE. s. f. Reprise d'une personne ou d'une chose emmenée, enlevée par force. (Vi.) (Re-cou-se.)

RECOUVRABLE. adj. des 2 g. Qui peut se recouvrer.

RECOUVRANCE. s. f. Recouvrement, action de recouvrer. (Vi.)—*Notre-Dame de recouvrance.* (—vran-se.)

RECOUVREMENT. s. m. La partie d'une pierre, d'un morceau de bois, d'une tuile, etc., qui couvre un joint, une entaille. (—vre-man.)

RECOUVREMENT. s. m. Action de recouvrer ce qui est perdu. | La perception des deniers qui sont dus, et les diligences qui se font pour les recouvrer. | Au plur., se dit Des dettes actives, des créances d'un avoué, d'un huissier, d'un notaire.

RECOUVRER. v. a. (*Recuperare.*) Retrouver, rentrer en possession; acquérir de nouveau une chose qu'on avait perdue. | Recevoir le payement d'une somme due; Faire la levée, la perception des impôts.

RECOUVRIR. v. a. (Se conj. c. *Couvrir.*) Couvrir de nouveau. | *Le temps, le ciel se recouvre*, Il s'obscurcit de nouveau par des nuages. | Masquer, cacher avec soin sous des prétextes spécieux, sous des apparences louables, quelque chose de vicieux.

RECRACHER. v. a. Rejeter de la bouche une chose qui excite le dégoût. | Cracher de nouveau.

RÉCRÉANCE. s. f. La jouissance provisionnelle des fruits d'un bien qui est en litige. (Ré-cré-an-se.)

RÉCRÉATIF, IVE. adj. Qui récrée. Fam.

RÉCRÉATION. s. f. (*Recreatio.*) Occupation, exercice qui fait diversion au travail, et qui sert de délassement. | Un certain temps accordé aux religieux, aux élèves pour se délasser, pour se divertir. (Ré-cré-a-sion.)

RECRÉER. v. a. (*Recreare.*) Donner une nouvelle existence, remettre sur pied.

RÉCRÉER. v. a. (*Recreare.*) Réjouir, divertir.

RÉCRÉMENT. s. m. (*Recrementum.*) Se dit Des humeurs telles que la salive, la bile, etc., qui, après avoir été séparées du sang, y sont reportées, ou sont retenues en certains endroits du corps pour différents usages. (Ré-cré-man.)

RÉCRÉMENTEUX, EUSE, ou **RÉCRÉMENTITIEL, ELLE.** adj. Se dit Des humeurs appelées Récréments. (Ré-cré-man-teû; ze. ou Ré-cré-man-ti-si-el; è-le.)

RÉCRÉPIR. v. a. Crépir de nouveau. Fam., *Récrépir son visage*, Mettre beaucoup de fard, pour cacher ses rides.

RÉCRIER (SE). v. pron. Faire une exclamation sur qq. ch. qui surprend et qui paraît extraordinaire, soit en bien, soit en mal. | Se dit Des chiens qui redoublent de voix, lorsque, après avoir relevé un défaut et rapproché l'animal, ils viennent à le relancer.

RÉCRIMINATION. s. f. Accusation, reproche, injure tendante à repousser une autre accusation, un autre reproche, une autre injure. (—na-sion.)

RÉCRIMINATOIRE. adj. des 2 g. Qui contient une récrimination, qui se fait par récrimination. (—na-toua-re.)

RÉCRIMINER. v. n. Répondre à des accusations, à des reproches, à des injures par d'autres accusations, etc.

RÉCRIRE. v. a. Écrire de nouveau ce qu'on a déjà écrit. | Écrire une seconde, une troisième lettre. | Faire réponse à une lettre. | Changer considérablement le style d'un ouvrage, d'un morceau.

RECROÎTRE. v. n. (*Recrescere.*) (Se conj. c. *Croître.*) Prendre une nouvelle croissance. (Re-croua-tre.)

RECROQUEVILLER (SE). v. pron. Se dit Du parchemin, du cuir, etc., qui se retirent et se replient lorsqu'ils sont exposés à l'action d'une chaleur trop vive. (Re-croque-vi-llé [ll m.].)

RECRU, UE. adj. Harassé, las, excédé de fatigue.

RECRUE. s. f. Nouvelle levée de gens de guerre, pour remplacer les cavaliers ou les fantassins qui manquent dans une compagnie, dans un régiment. | L'action de lever des hommes pour des recrues. | Se dit Des hommes qu'on a levés. | Se dit, fam., Des gens qui surviennent dans une compagnie sans y être attendus.

RECRUTEMENT. s. m. Action de recruter. (—te-man.)

RECRUTER. v. a. (*Recrudescere.*) Faire des recrues pour remplacer les fantassins ou les cavaliers qui manquent dans une compagnie, dans un régiment. | Pron., Faire des recrues. Se dit, fam., en parlant Des personnes qu'on attire dans une association, dans un parti.

RECRUTEUR. s. m. Celui qui fait des recrues.—Adj., *Un officier recruteur.*

RECTA. adv. Mot lat. Ponctuellement. Fam. (Rec-ta.)

RECTANGLE. adj. des 2 g. (*Rectus, angulus.*) Se dit, soit D'un triangle qui a un angle droit, soit D'un parallélogramme qui a quatre angles droits. | Subst. m. Un parallélogramme qui a ses quatre angles droits. (Rèc-tan-gle.)

RECTANGULAIRE. adj. Se dit D'une figure qui a quatre angles droits, et [illegible]

triangle qui a un angle droit. (Rĕc-tan-gu-lè-re [g m.].)

RECTEUR. s. m. (*Rector.*) Autrefois Le chef d'une université. | Le chef de chacune des académies qui composent l'université de France. | Dans qqs. provinces, Le curé d'une paroisse. (Rĕc-teur.)

RECTEUR. s. m. *Esprit recteur,* La partie aromatique d'une plante.

RECTIFICATION. s. f. Action de rectifier. | Opération par laquelle une liqueur distillée est rendue plus pure au moyen d'une ou de plusieurs nouvelles distillations. (Rĕc-ti-fi-ca-sion.)

RECTIFIER. v. a. (*Rectum, facere.*) Redresser une chose, la remettre en état, dans l'ordre où elle doit être. | *Rectifier une liqueur*, La distiller de nouveau pour la rendre plus pure. | *Rectifier une courbe,* Trouver une ligne droite qui lui soit égale en longueur. (Rĕc-ti-fi-é.)

RECTILIGNE. adj. des 2 g. Se dit Des figures terminées par des lignes droites. (Rĕc-ti-li-*ne* [n m.].)

RECTITUDE. s. f. (*Rectitudo.*) Conformité à la règle droite, aux vrais principes, à la saine raison. (Rĕc-ti-tu-de.)

RECTO. s. m. Mot lat. La première page d'un feuillet. (Rĕc-tô.)

RECTORAL, ALE. adj. Qui appartient au recteur. (Rĕc-to-ral.)

RECTORAT. s. m. Charge, office, dignité du recteur. | Le temps durant lequel on exerce cette charge. (Rĕc-to-ra.)

RECTUM. s. m. T. lat. Le dernier des trois gros intestins, celui qui aboutit à l'anus. (Rĕc-to-me.)

REÇU. s. m. Quittance sous seing privé, par laquelle on reconnait avoir reçu une somme. | Écrit par lequel on reconnait avoir reçu qq. ch. (Re-su.)

RECUEIL. s. m. Assemblage, réunion de divers actes ou écrits, d'ouvrages en prose ou en vers, de pièces de musique, d'estampes, etc. (Rec euil [c et ll m.].)

RECUEILLEMENT. s. m. Action de se recueillir; État d'une personne qui se recueille. (Rec-eu-lle-man [c et ll m.].)

RECUEILLIR. v. a. (*Recolligere.*) (Se conj. c. *Cueillir.*) Amasser, serrer les fruits d'une terre, faire la récolte des fruits d'une terre. | *Recueillir du fruit de qq. ch.*, En tirer de l'utilité, du profit. | S'emploie en parlant Des biens qu'on reçoit par voie d'hérédité. | Rassembler, ramasser plusieurs choses dispersées. | *Recueillir ses esprits, ses idées*, Rappeler ses esprits, ses idées, son attention. | Compiler, réunir en un corps plusieurs choses de même nature éparses dans un auteur, dans plusieurs auteurs. | Recevoir ce qui tombe, ce qui découle. | Inférer, tirer qq. induction. | Recevoir humainement et charitablement chez soi les survenants, ceux qui sont dans le besoin. | Pron., Rassembler toute son attention pour ne s'occuper que d'une seule chose. | Détacher son esprit des objets de la terre, et le ramener en soi, pour se livrer à la méditation religieuse, à de pieuses contemplations. (Rec-eu-llir [c et ll m.].)

RECUIRE. v. a. Cuire de nouveau. | Se dit dans un grand nombre D'arts où l'on remet l'ouvrage au feu pour sa perfection et sa conservation, pour lui donner une plus grande solidité, etc. | RECUIT, ITE. part. Extrêmement cuit. | Adj., se dit Des humeurs, des matières durcies, épaissies, échauffées, qui se trouvent dans le corps humain. | RECUIT. subst. m. L'opération de recuire qq. ouvrage. On dit de même, au fém., *Recuite.* | [c m.]

RECUL. s. m. Mouvement d'une chose qui recule. | *Échappement à recul*, Celui qui fait reculer la roue de rencontre. | [c m.]

RECULADE. s. f. Action d'une ou de plusieurs voitures qui reculent. | Se dit De ceux qui, s'étant trop avancés, sont obligés de faire des pas en arrière. | [c m.]

RECULÉE. s. f. *Feu de reculée*, Grand feu qui oblige à se reculer. Fam. | [c m.]

RECULEMENT. s. m. Action de reculer. | La pièce du harnais d'un cheval de trait qui sert à le soutenir en reculant, principalement à la descente. (Re-cu-le-man [c m.].)

RECULER. v. a. (*Culus.*) Tirer ou pousser en arrière. | *Reculer une muraille, une haie*, Les reporter plus loin. | Éloigner qqn. du but qu'il se propose, retarder qq. affaire. | V. n. Aller en arrière. | Différer, éviter de faire qq. ch. qu'on exige ou qu'on désire de nous. | RECULÉ, ÉE. part. Éloigné, lointain. | *Être bien reculé*, Être en arrière, être bien moins avancé que les autres. (Re-cu-lé [c m.].)

RECULONS (À). loc. adv. En reculant, en allant en arrière. (A-re-cu-lon [c m.].)

RÉCUPÉRER. v. a. (*Recuperare.*) Recouvrer. | [c m.]

RECURER. v. a. *V.* ÉCURER.

RÉCUSABLE. adj. des 2 g. (*Recusabilis.*) Qui peut être récusé. | Se dit De ceux auxquels on est dispensé d'ajouter foi. | Se dit Des choses. (Ré-cu-za-ble [c m.].)

RÉCUSATION. s. f. (*Recusatio.*) Action par laquelle on récuse. (Ré-cu-za-sion [c m.].)

RÉCUSER. v. a. (*Recusare.*) Refuser de soumettre sa cause à la connaissance et à la décision d'un juge, parce qu'on a ou qu'on croit avoir des motifs de craindre qu'il ne soit partial. | Se dit en parlant D'un témoin, d'un expert contre lequel on a des reproches à alléguer. | Se dit en parlant De toutes les personnes dont on rejette l'autorité ou le témoignage. | Se dit en parlant D'un témoignage, d'une autorité. (Ré-cu-zé [c m.].)

RÉDACTEUR. s. m. (*Redactum.*) Celui qui rédige.

RÉDACTION. s. f. (*Redactum.*) Action par laquelle on rédige, et Le résultat de cette action. (Ré-dac-sion.)

REDAN. s. m. Se dit Des ressauts qu'on est obligé de faire de distance en distance, en construisant un mur sur un terrain en pente. | T. de fortific. Se dit Des lignes, des faces qui forment des angles saillants et rentrants, de manière à se flanquer réciproquement.

RÉDARGUER. v. a. (*Redarguere.*) Reprendre, réprimander, blâmer. (Vi.) (Ré-darg-é [g m.].)

REDDITION. s. f. (*Redditio.*) Action de rendre. | Se dit en parlant D'un compte qu'on présente pour qu'il soit examiné, arrêté. (Réd-di-sion.)

REDÉFAIRE. v. a. Défaire de nouveau. (Re-dé-fè-re.)

REDEMANDER. v. a. Demander de nouveau. | Demander à qqn. ce qu'on lui a donné, ce qu'on lui a prêté.

RÉDEMPTEUR. s. m. (*Redemptor.*) Celui qui rachète. Ce terme est consacré pour signifier Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui a racheté les hommes par son sang. (Ré-danp-teur.)

RÉDEMPTION. s. f. (*Redemptio.*) Rachat. Le rachat du genre humain par Notre-Seigneur Jésus-Christ. (Ré-danp-sion.)

REDESCENDRE. v. n. Descendre de nouveau. | V. a. Ôter de nouveau d'un lieu élevé. (Re-dé-san-dre.)

REDEVABLE. adj. des 2 g. et subst. Qui n'a pas tout payé, qui est reliquataire après un compte rendu. | Se dit D'un débiteur qcq | Se dit De tous ceux qui ont obligation à qqn.

REDEVANCE. s. f. Rente foncière ou autre charge que l'on doit payer ou acquitter en totalité, ou par parties, à des termes fixes. (—van-se.)

REDEVANCIER, IÈRE. s. Qui est obligé à une redevance, à des redevances. (—van-sié.)

REDEVENIR. v. n. Devenir de nouveau, recommencer à être ce qu'on était auparavant.

REDEVOIR. v. a. Être en reste, devoir après un compte fait. | Redû. subst. *Le redu monte à tant.* (Re-de-vouar.)

RÉDHIBITION. s. f. (*Redhibitio.*) Action qui est attribuée dans certains cas à l'acheteur d'une chose mobilière défectueuse, pour faire annuler la vente. (Ré-di-bi-sion.)

RÉDHIBITOIRE. adj. des 2 g. (*Redhibitorius.*) Ce qui peut opérer la rédhibition. (Ré-di-bi-toua-re.)

RÉDIGER. v. a. (*Redigere.*) Mettre par écrit, en bon ordre, dans un style clair et convenable, des lois, des reglements, des décisions, des résolutions prises dans une assemblée, ou les matériaux d'un ouvrage, ou les idées fournies en commun par qq. écrit que ce soit, etc. | Réduire en peu de paroles un discours, un récit, un ouvrage fort étendu, en conservant l'essentiel. (Ré-di-jé.)

RÉDIMER (SE). v. pron. (*Redimere.*) Se racheter, se délivrer.

REDINGOTE. s. f. (*A riding-coat*, angl.) Espèce de vêtement plus long et plus large qu'un habit, et dont on se sert principalement comme d'un surtout, dans les temps froids ou pluvieux.

REDIRE. v. a. (Se conj. c. *Dire.*) Répéter, dire une même chose plusieurs fois. | Redire ce qu'un autre a dit. | Révéler ce qu'on a appris de qqn. en confidence. | Reprendre, blâmer, censurer. Ne s'emploie qu'à l'infinitif, et avec la prép. *à.* | Se dit en parlant D'un compte, d'une appréciation inexacte, infidèle.

REDISEUR, EUSE. s. Celui, celle qui répète plusieurs fois les mêmes choses. | Qui répète par indiscrétion, par malignité, ce qu'il a entendu dire. Fam. (Re-di-zeur, eû-ze.)

REDITE. s. f. Répétition fréquente d'une chose qu'on a déjà dite.

RÉDONDANCE. s. f. (*Redundantia.*) (Dans ce mot et dans ses dérivés, bien des personnes écrivent et prononcent *Re.*) Superfluité de paroles dans un discours. (—dan se.)

RÉDONDANT, ANTE. adj. (*Redundans.*) Superflu, qui est de trop dans un discours, dans un écrit. | *Un style redondant*, Un style où il y a beaucoup de redondances.

RÉDONDER. v. n. (*Redundare.*) Être superflu, surabonder dans un discours, dans un écrit.

REDONNER. v. a. Donner de nouveau la même chose. | Donner même pour la première fois une chose qu'avait déjà eue celui à qui on la donne. | V. n. Se livrer, s'abandonner de nouveau à qq. ch. | V. n. Revenir à la charge. | Fam., *La pluie redonne de plus belle*, Elle redouble. (Re-do né.)

REDORER. v. a. Dorer de nouveau.

REDOUBLEMENT. s. m. Accroissement, augmentation considérable. | Se dit Des augmentations périodiques ou irrégulières dans l'intensité des symptômes d'une maladie. | T. de gramm. grecque. La répétition de la consonne initiale du radical devant l'augment au parfait des verbes. (—ble-man.)

REDOUBLER. v. a. Réitérer, renouveler avec quelque sorte d'augmentation. | V. a. et n. Augmenter beaucoup. | *Redoubler de soins*, Augmenter ses soins. | Fam., *Redoubler de jambes*, Marcher plus vite. | V. a. Remettre une doublure.

REDOUTABLE. adj. des 2 g. Qui est fort à craindre.

REDOUTE. s. f. Pièce de fortification détachée; petit fort fermé, construit en terre ou en maçonnerie, et propre à recevoir de l'artillerie. | Dans qqs. villes, Un endroit

public où l'on s'assemble pour jouer, pour danser.

REDOUTER. v. a. (*Dubitare.*) Craindre fort.

REDRESSEMENT. s. m. Action de redresser, ou L'effet de cette action. | *Le redressement d'un tort*, La réparation d'un tort. (Re-dre-se-man.)

REDRESSER. v. a. (*Directus.*) Rendre droite une chose qui l'avait été auparavant, ou qui devait l'être. | Se dit De tous ceux qui paraissent enorgueillis de qq. nouvel avantage. | *Redresser les griefs*, Réparer les injustices, réformer les abus. | Élever, ériger de nouveau. | Remettre dans le droit chemin, dans la bonne voie. | Ironiq., Châtier, mortifier | Fam., Tromper, attraper. (Re-dré-sé.)

REDRESSEUR. s. m. Celui qui redresse. *Redresseur de torts*, Chevalier errant qui se faisait un devoir de secourir et de venger les victimes de l'injustice ou de la violence. Fam. et iron., Homme qui a la manie de blâmer tout ce qu'on fait, de vouloir réformer, corriger les autres. (Re-dré-seur.)

RÉDUCTIBLE. adj. des 2 g. Qui peut ou qui doit être réduit.

RÉDUCTIF, IVE. adj. (*Reductivus.*) Qui réduit.

RÉDUCTION. s. f. (*Reductio.*) Action de diminuer, de réduire ou de se réduire; Le résultat de cette action. | L'opération par laquelle on change une figure en une autre semblable, mais plus petite. L'opération par laquelle on divise une figure en plusieurs parties. | L'opération par laquelle on copie un objet dans une grandeur moindre que celle de l'original, en conservant toujours la même forme et les mêmes proportions. | L'action de soumettre, de subjuguer. Le résultat de cette action. | L'opération par laquelle on trouve le rapport que les différents nombres, les différents poids, etc., ont les uns avec les autres. | L'opération par laquelle on réduit les os luxés ou fracturés, les hernies, etc. | L'opération par laquelle on sépare d'un oxyde le métal qu'il renferme, en lui enlevant l'oxygène. (Ré-duc-sion.)

RÉDUIRE. v. a. (*Reducere.*) Restreindre, diminuer, ou faire diminuer. | *Reduire son avis en peu de mots*, Le mettre en peu de paroles après l'avoir expliqué plus au long. (Vi.) On dit plus ordin. *Resumer.* | *Reduire une figure*, La changer en une autre semblable et plus petite. | Contraindre, nécessiter, obliger | *Reduire qqn. au silence*, L'obliger, le forcer à se taire. | Soumettre, subjuguer, dompter. | *Réduire qqn.*, Le ramener par force à la raison, le ranger à son devoir. | Résoudre une chose en une autre, changer la figure, l'état d'un corps. | Rédiger dans un certain ordre, former, arranger. | Organiser, régler d'une autre manière. | Remettre à leur place les os luxés ou fracturés, faire rentrer les intestins qui sortent, etc. | Séparer d'un oxyde le métal qu'il renferme.

RÉDUIT. s. m. Retraite, petit logement. | Lieu où plusieurs personnes ont coutume de se rendre pour converser, pour jouer, pour se divertir. (Vi.) | Petit ouvrage construit dans un plus grand, pour assurer une retraite aux défenseurs. (Ré-dui.)

RÉDUPLICATIF, IVE. adj. Se dit Des mots qui expriment la réitération des actions. | Subst. m. Recharger *est le réduplicatif de* Charger.

RÉDUPLICATION. s. f. (*Duplicatio.*) Répétition d'une syllabe ou d'une lettre. (—ca-sion.)

RÉÉDIFICATION. s. f. Action de réédifier. (—ca-sion.)

RÉÉDIFIER. v. a. (*Reædificare.*) Rebâtir.

RÉEL, ELLE. adj. (*Realis*, b. l.) Qui est véritablement, effectivement, sans fiction, ni figure. | Subst. m. *Il y a du réel dans cette fiction.* (Ré-el; e-le.)

RÉÉLECTION. s. f. Action d'élire de nouveau. (Ré-é-lec-sion.)

RÉÉLIRE. v. a. Élire de nouveau.

RÉELLEMENT. adv. En effet, effectivement, véritablement. | Fam., Donne un peu plus de force à ce qu'on dit. | *Saisir reellement*, Saisir un immeuble pour le faire vendre par autorité de justice. (Ré-è-le-man.)

RÉER. v. n. *V.* RAIRE.

RÉEXPORTATION. s. f. Action de réexporter. (Ré-ecs-por-ta-sion.)

RÉEXPORTER. v. a. Transporter hors d'un État des marchandises qui y avaient été importées. (Ré-ecs-por-té.)

RÉFACTION. s. f. Réduction qui a lieu sur le prix des marchandises, au moment de la livraison, lorsqu'elles ont souffert qq. dommage, ou lorsqu'elles ne se trouvent pas de la qualité convenue. | La remise de l'excédant du poids d'une marchandise qui a été mouillée. (Ré-fac-sion.)

REFAIRE. v. a. (*Refacere.*) (Se conj. c. *Faire.*) Faire encore ce qu'on a déjà fait. | Réparer, raccommoder, rajuster une chose ruinée ou gâtée. | *Refaire de la viande*, L'accommoder en la faisant revenir sur la braise ou dans de l'eau chaude. | Recommencer. | Redonner des cartes. | Remettre en vigueur et en bon état. | *Commencer à se refaire*, Rétablir sa fortune, se récupérer de ses pertes. | REFAIT. adj. Se dit Du bois de charpente, lorsqu'il est bien équarri et dressé sur toutes les faces. (Re-fe-re.)

REFAIT. s. m. Se dit, au piquet, au trictrac, etc., D'un coup, d'une partie qu'il faut recommencer, parce que les deux adversaires ayant exactement le même point ou le même avantage, aucun des deux n'a perdu, ni gagné. | Le nouveau bois du cerf. (Re-fe.)

REFAUCHER. v. a. Faucher de nouveau. (Re-fô-ché.)

RÉFECTION. s. f. (*Refectio.*) Réparation,

rétablissement d'un bâtiment. (Vi.) | Repas. (Ré-féc-sion.)

RÉFECTOIRE. s. m. (*Refectorium.*) Dans les communautés, etc., Le lieu où l'on se réunit pour prendre les repas en commun. (Ré-féc-toua-re.)

REFEND. s. m. Action de partager, de fendre. *Mur de refend*, Mur qui est dans œuvre, et qui partage l'intérieur du bâtiment. *Bois de refend*, Bois qui a été scié de long. | Se dit Des lignes plus ou moins creuses tracées sur les bâtiments pour marquer les assises de pierre et les joints verticaux. (Re-fan.)

REFENDRE. v. a. Fendre de nouveau. | Scier en long, fendre, diviser. (Re-fan-dre.)

RÉFÉRENDAIRE. s. m. (*Referendarius.*) Officier qui faisait le rapport des lettres royaux dans les chancelleries, pour qu'on décidât si elles devaient être signées et scellées. On le dit encore, au ministère de la justice, de Certains officiers attachés à la division du sceau. | Adj., *Conseillers référendaires à la cour des comptes*, Les magistrats de cette cour qui sont chargés d'examiner les pièces de comptabilité, et d'en faire leur rapport. (Ré-fé-ran-dè-re.)

RÉFÉRER. v. a. (*Referre.*) Rapporter une chose à une autre. | Attribuer. | Pron., *Référer le serment à qqn.*, S'en rapporter au serment de qqn. qui voulait s'en rapporter au nôtre. | Avoir rapport. | S'en rapporter. | V. n. Faire rapport. | RÉFÉRÉ, subst. m. Le recours au juge qui, dans les cas d'urgence, a le droit de statuer provisoirement.

REFERMER. v. a. Fermer de nouveau. (Re-fer-mé.)

REFERRER. v. a. Remettre à un cheval le fer qu'on lui a ôté, ou qui s'est détaché. (Re-fè-ré.)

RÉFLÉCHIR. v. a. (*Reflectere.*) Renvoyer, repousser, répercuter. | V. n. Rejaillir, être renvoyé. | Pron., Être réfléchi. | V. n. Penser mûrement et plus d'une fois à qq. ch. | RÉFLÉCHI, IE, part. Qui est renvoyé par la réflexion. | *Verbes réfléchis*, Les verbes pronominaux exprimant une action ou un état qui ne se rapporte qu'au sujet du verbe. | Adj., Qui est fait ou dit avec réflexion.

RÉFLÉCHISSEMENT. s. m. Rejaillissement, réverbération. (—chi-se-man.)

RÉFLECTEUR. adj. et subst. m. Se dit De certains corps particulièrement destinés à réfléchir la lumière. (Ré-flec-teur.)

REFLET. s. m. La réflexion de la lumière ou de la couleur d'un corps sur un autre. (Re-flè.)

REFLÉTER. v. a. (*Reflectere.*) Renvoyer la lumière ou la couleur d'un corps sur un corps voisin.

REFLEURIR. v. n. Fleurir de nouveau. | Reprendre de l'éclat, mériter et obtenir plus d'estime, plus d'admiration.

RÉFLEXIBILITÉ. s. f. Propriété d'un corps susceptible de réflexion. (Ré-flec-si-bi-li-té.)

RÉFLEXIBLE. adj. des 2 g. Qui est propre à être réfléchi. (Ré-flec-si-ble.)

RÉFLEXION. s. f. (*Reflexio.*) Rajaillissement, réverbération. | Action de l'esprit qui réfléchit; méditation sérieuse, considération attentive sur qq. ch. | Se dit Des pensées qui résultent de cette action de l'esprit. (Ré-flec-sion.)

REFLUER. v. n. (*Refluere.*) Se dit Du mouvement des fluides qui retournent vers le lieu d'où ils ont coulé, ou qui, pressés dans un endroit, se portent dans un autre. | *La bile a reflué dans le sang*, Elle s'est mêlée avec le sang.

REFLUX. s. m. Mouvement réglé de la mer qui se retire du rivage après le flux. | Se dit en parlant De la vicissitude des choses humaines. (Re-flu.)

REFONDER. v. a. *Refonder les dépens de contumace*, Rembourser les frais d'un défaut faute de comparoir, afin d'y être reçu opposant. (Vi.)

REFONDRE. v. a. Mettre à la fonte une seconde fois, fondre de nouveau. | Se dit en parlant D'un ouvrage d'esprit, d'une législation, etc., qui contient de bonnes choses, mais qui a besoin de recevoir une meilleure forme, un meilleur ordre. | Changer le caractère, les mœurs, les habitudes.

REFONTE. s. f. Action de refondre les monnaies, pour en faire de nouvelles espèces. | Se dit en parlant D'un ouvrage d'esprit, d'une législation, etc., dont on change la forme, l'ordre.

RÉFORMABLE. adj. des 2 g. Qui peut ou qui doit être réformé.

RÉFORMATEUR, TRICE. s. (*Reformator.*) Celui, celle qui réforme. | *Les réformateurs*, Les chefs de la religion réformée. (—tri-se.)

RÉFORMATION. s. f. (*Reformatio.*) Rétablissement dans l'ancienne forme, ou dans une meilleure forme. | *La réformation des abus, des désordres*, Le retranchement des abus, des désordres. | Se dit, absol., Des changements que les protestants ont faits à la doctrine et à la discipline du christianisme. (—ma-sion.)

RÉFORME. s. f. Rétablissement dans l'ordre, dans l'ancienne forme, ou dans une meilleure forme. | *La réforme des abus*, Le retranchement des abus qui se sont introduits. | Le changement que les protestants du 16ᵉ siècle ont introduit dans la doctrine et dans la discipline du christianisme. | Le corps de doctrine adopté par les protestants, et La communion formée par les Églises protestantes. | Rétablissement de l'ancienne discipline dans un ordre religieux. | Changement de mal en bien relativement à la conduite, aux mœurs, et particulièrement à la piété. | Licenciement partiel, réduction des troupes

à un moindre nombre, par l'autorité du prince ou de l'État qui a droit de les licencier. | Se dit en parlant Des officiers auxquels on ôte leur emploi, mais en leur conservant, pendant un certain nombre d'années, une partie de leurs appointements, qu'on appelle *Traitement de réforme.* | Le congé qu'on donne à un soldat reconnu impropre au service. | Se dit en parlant Des chevaux de la cavalerie, de l'artillerie, etc., qui ne sont pas ou qui ne sont plus en état de servir. | Se dit Des chevaux réformés. | La réduction à un moindre nombre des employés d'une administration. (Ré-for-ma-sion.)

REFORMER. v. a. Former de nouveau. | Pron., T. de guerre. Se rallier et reprendre son ordre.

RÉFORMER. v. a. (*Reformare.*) Rétablir dans l'ancienne forme, donner une meilleure forme à une chose; la corriger, la rectifier, soit en ajoutant, soit en retranchant. | Corriger, changer en bien, en mieux. | Retrancher ce qui est nuisible ou de trop. | *Réformer des troupes,* Les réduire à un moindre nombre. | *Réformer les monnaies,* Changer la valeur ou l'empreinte des espèces, sans faire de refonte. | Pron., Renoncer à de mauvaises habitudes, prendre une conduite plus régulière. | RÉFORMÉ. subst. Se dit Des religieux qui suivent la réforme établie dans l'ordre auquel ils appartiennent.

REFOULEMENT. s. m. Action de refouler, ou L'effet de cette action. (—le-man.)

REFOULER. v. a. Fouler de nouveau. | Faire refluer. | V. n. Refluer, retourner en arrière. | *Refouler la marée, le courant,* Aller contre le cours de la marée. | Bourrer une pièce de canon avec le refouloir.

REFOULOIR. s. m. Bâton qui est garni à l'une de ses extrémités d'un gros bouton aplati, et qui sert à bourrer les pièces de canon. (Re-fou-louar.)

RÉFRACTAIRE. adj. des 2 g. (*Refractarius.*) Rebelle, désobéissant. | Subst. m. Celui qui se soustrait à la loi du recrutement et refuse de se ranger sous les drapeaux. | Substance minérale qui ne peut point se fondre, ou qui ne fond que très-difficilement. (Ré-frac-tè-re.)

RÉFRACTER. v. a. (*Refringere.*) Produire la réfraction.

RÉFRACTIF, IVE. adj. Qui cause, qui produit la réfraction.

RÉFRACTION. s. f. (*Refractio.*) Changement de direction qui se fait dans un rayon de lumière, lorsqu'il passe obliquement d'un milieu dans un autre. (Ré-frac-sion.)

REFRAIN. s. m. Un ou plusieurs mots qui se répètent à la fin de chaque couplet d'une chanson. | Fam., Ce qu'une personne ramène toujours dans ses discours. | Le retour des houles ou grosses vagues qui viennent se briser contre les rochers. (Re-frin.)

RÉFRANGIBILITÉ. s. f. Propriété des rayons de la lumière, en tant qu'ils sont susceptibles de réfraction. (Ré-fran-ji-bi-li-té.)

RÉFRANGIBLE. adj. des 2 g. (*Refringere.*) Qui est susceptible de réfraction. (Ré-fran-ji-ble.)

REFRAPPER. v. a. Frapper de nouveau. (Re-fra-pé.)

REFRÉNER. v. a. (*Refrenare.*) Réprimer. *Refréner ses passions.*

RÉFRIGÉRANT, ANTE. adj. Qui sert à produire un refroidissement considérable. | Qui est rafraîchissant. | Subst. m. *L'orgeat est un bon réfrigérant.* (Ré-fri-jé-ran.)

RÉFRIGÉRANT. s. m. Vaisseau que l'on remplit d'eau, et avec lequel on couvre la partie supérieure d'un alambic, pour refroidir et condenser les vapeurs que le feu y a fait monter.

RÉFRIGÉRATIF, IVE. adj. Qui a la propriété de rafraîchir. | Subst. m. *Employer des réfrigératifs.* (Ré-fri-jé-ra-tif.)

RÉFRIGÉRATION. s. f. (*Refrigeratio.*) T. de chimie. Refroidissement. (Ré-fri-jé-ra sion.)

RÉFRINGENT, ENTE. adj. (*Refringens.*) Qui a la propriété de changer la direction des rayons de la lumière, lorsqu'ils passent obliquement. (Ré-frin-jan; an-te.)

REFROGNEMENT, ou RENFROGNEMENT. s. m. Action de se refrogner. (Re-fro-*ne*-man; ou Ran-fro-*ne*-man [n m.].)

REFROGNER (SE) ou RENFROGNER (SE). v. pron. Contracter la peau de son visage, de son front, de manière à y former des plis, des rides qui donnent l'air du mécontentement, du chagrin. (Re-fro-*né*; ou Ran-fro-*né* [n m.].)

REFROIDIR. v. a. Rendre froid. | V. n. Devenir froid. | Diminuer l'ardeur, l'activité, etc. (Re-froua-dir.)

REFROIDISSEMENT. s. m. Diminution de chaleur. | La diminution dans l'amour, dans l'amitié, dans les passions. | Indisposition causée par un froid subit, dans un moment où l'on avait chaud, où l'on transpirait. | Maladie du cheval, provenant du passage subit d'une action vive et forcée à une action lente et tardive, ou à un repos entier dans un temps froid; ou bien de la trop grande fraîcheur d'une boisson prise au moment où le cheval avait chaud. (Re-froua-di-se-man.)

REFUGE. s. m. (*Refugium.*) Asile, retraite, lieu où l'on se sauve pour être en sûreté. | Nom de certaines maisons d'asile pour les indigents, et qqfs. de correction pour les femmes qu'on veut retirer du désordre. | Se dit Des personnes dont on attend, dont on implore la protection, le secours. | Se dit Des choses. | Se dit Des prétextes, des raisons apparentes sous lesquelles

l'erreur ou la mauvaise foi cherche à se mettre à couvert. (Re-fu-je.)

RÉFUGIER (SE.) v. pron. Se retirer en qq. lieu ou auprès de qqn. pour être en sûreté. | Réfugié, ée. subst. *C'est un refugié.* | Absol., *Les réfugiés*, Les calvinistes que la révocation de l'édit de Nantes fit sortir de France. | Adj., *Style réfugié*, Le style des écrivains protestants qui, étant sortis du royaume, ont ignoré les changements introduits par l'usage dans la langue française. (Ré-fu-jié.)

REFUIR. v. n. (*Refugere.*) Se dit Du cerf ou autre animal qui, lorsqu'il est poursuivi, revient sur ses pas, afin de donner le change.

REFUITE. s. f. L'endroit où une bête a coutume de passer lorsqu'on la chasse. | Se dit Des ruses d'une bête qu'on chasse. | Se dit Des retardements affectés d'une personne qui ne veut point terminer une affaire.

REFUS. s. m. Action de refuser. | Ce qu'un autre a refusé. | *Un cerf de refus*, Un cerf de trois ans. (Re-fu.)

REFUSER. v. a. (*Refutare.*) Rejeter une offre, ne pas accepter ce qui est offert | Rejeter une demande, Ne vouloir pas faire ce qui est exigé, prescrit, ordonné. | *Ce cheval refuse*, Il ne peut pas ou ne veut pas obéir | *Le vent refuse*, Le vent devient contraire. | Se dit Des personnes auxquelles on refuse, ou dont on ne veut pas. | Ne pas donner. | *Se refuser* (Refuser à soi) *une chose*, S'en priver, ne pas se la permettre. | *Se refuser* (Refuser soi) *à une chose*, Ne pas vouloir la faire. | *Se refuser à une chose*, Ne pas s'y livrer, ne pas s'y rendre, y résister. | *L'ennemi refusait sa droite*, L'ennemi évitait d'engager sa droite. (Re-fu-sé.)

RÉFUSION. s. f. (*Refusio.*) *Refusion de dépens*, Action de rembourser les frais d'un défaut faute de comparoir, afin d'y être reçu opposant. (Vi.) (Ré-fu-zion.)

RÉFUTATION. s. f. (*Refutatio.*) Discours ou écrit par lequel on réfute. | Absol., La partie du discours par laquelle on répond aux objections. (Ré-fu-ta-sion.)

RÉFUTER. v. a. (*Refutare.*) Combattre, détruire par des raisons solides ce qu'un autre a avancé, prouver que ce qu'un adversaire a dit est mal fondé ou n'est pas vrai.

REGAGNER. v. a. Gagner ce qu'on avait perdu. | *Regagner qqn.*, Se remettre bien avec qqn., ou Le ramener à des intérêts qu'il avait abandonnés, au parti qu'il avait quitté. | Rejoindre, ratteindre; Retourner, rentrer dans un lieu. (Re-ga-*né* [n m.].)

REGAIN. s. m. L'herbe qui revient dans les prés après qu'ils ont été fauchés. | Fam., La fraîcheur et l'embonpoint qui viennent qqfs. aux femmes, après qu'elles ont passé leur temps critique. (Reg-in [g m.].)

RÉGAL. s. m. (*Regalis.*) Festin, grand repas. | Plaisir.

RÉGALADE. s. m. Manière de boire en portant la tête en arrière, et en versant la boisson dans la bouche, sans que le vase touche les lèvres. | Feu vif et clair qu'on allume pour réchauffer promptement des personnes qui arrivent. Fam.

RÉGALANT, ANTE. adj. Amusant, réjouissant, divertissant.

RÉGALE. s. m. Un des jeux de l'orgue, dont les tuyaux ont des anches.

RÉGALE. s. f. (*Regalia.*) Droit que le roi avait de percevoir les fruits des évêchés vacants, des abbayes vacantes, et de pourvoir pendant ce temps-là aux bénéfices qui étaient à la collation de l'évêque.

RÉGALE. adj. f. *Eau regale*, Liqueur produite par la combinaison de l'acide nitrique et de l'acide muriatique, et dont les chimistes se servent pour dissoudre l'or et le platine.

RÉGALEMENT. s. m. Travail qui se fait pour dresser et aplanir la surface d'un terrain. (— le-man)

RÉGALER. v. a. Faire un régal, donner un régal | Se dit en parlant Des choses qu'on fait pour réjouir ses amis, pour les divertir. Fam. | Maltraiter. Fam.

RÉGALER. v. a. Dresser, aplanir un terrain, après avoir enlevé ou rapporté des terres.

RÉGALIEN adj. m. (*Regalis.*) *Droit régalien*, Droit à la souveraineté. (Re-ga-li-in.)

RÉGALISTE. s. m. Celui qui était pourvu par le roi d'un bénéfice vacant en régale.

REGARD. s. m. Action de la vue, action par laquelle on regarde. | Attention. | Se dit De deux portraits de même grandeur, ou à peu près, qui sont peints de telle manière, que les deux figures y sont représentées se regardant l'une l'autre. | Ouverture maçonnée, pratiquée pour faciliter la visite d'un aqueduc, etc., et où sont qqfs. établis des robinets servant à la distribution des eaux. | En regard. loc. adv. Vis-à-vis. | Au regard. loc. adv. Par rapport, en comparaison. (Re-gar.)

REGARDANT. s. m. Celui qui regarde. | Adj., Qui regarde de trop près à qq. ch., qui est trop exact, trop ménager.

REGARDER. v. a. Jeter la vue sur qq. ch., porter ses regards sur qq. ch. | *Regarder de près*, Avoir la vue basse. | *Regarder qqn. en pitié*, Le regarder avec des sentiments de compassion. Regarder avec mépris, dédain. | Être vis-à-vis, à l'opposite. | Considérer, examiner avec attention. | Prendre garde, faire attention à qq. ch.; s'emploie neutr. et se joint à la prép. *à*. | *Y regarder à deux fois*, Réfléchir, prendre garde à ce qu'on va faire. | *Regarder de près*, Être exact. | Estimer, juger, réputer; se joint avec l'adv. *Comme*. | Concerner.

REGARNIR. v. a. Garnir de nouveau.

RÉGENCE. s. f. (*Regens.*) La dignité qui donne pouvoir et autorité de gouverner un État pendant la minorité ou l'absence du souverain. | Le temps que la régence dure. | Le gouvernement de certaines villes, de certains petits États. | Le territoire qu'administre, que gouverne une régence. | L'exercice des fonctions de régent, dans un collége. (Ré-jan-se.)

RÉGÉNÉRATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui régénère. | Adj., *Principe régénérateur.* (Ré-jé-né-ra-teur; tri-se.)

RÉGÉNÉRATION. s. f. (*Regeneratio.*) Reproduction. | Réformation, amélioration, renouvellement. | En parlant Du baptême, Renaissance. (Ré-jé-né-ra-sion.)

RÉGÉNÉRER. v. a. (*Regenerare.*) Engendrer de nouveau, donner une nouvelle naissance. | Réformer, améliorer, renouveler. | Pron., Se reproduire. (Ré-jé-né-ré.)

RÉGENT, ENTE. adj. et subst. (*Regens.*) Qui régit, qui gouverne l'État pendant la minorité ou l'absence du souverain. | Se disait de Ceux qui enseignaient dans un collége. | *Regent de la Banque de France.* Titre de chacun des membres qui composent le conseil général de la Banque. (Ré-jan; an-te.)

RÉGENTER. v. n. et act. Enseigner en qualité de regent, professer. | Se dit De ceux qui aiment à dominer, et qui veulent toujours que leurs avis prévalent. (Ré-jan-té.)

RÉGICIDE. s. m. (*Rex, cædere.*) Assassinat d'un roi. Celui qui commet cet assassinat. | Adj., *Doctrine régicide.* (Ré-ji-si-de.)

RÉGIE. s. f. (*Regere.*) Administration de biens à la charge de rendre compte. | Se dit Des administrations chargées de la perception des impôts indirects, ou de certains services publics. | *Regie intéressée*, Celle où le régisseur a une part des produits. (Ré-jie.)

REGIMBER. v. n. (*Campa.*) Se dit Des bêtes de monture, qui ruent au lieu d'avancer, lorsqu'on les touche de l'éperon, de la houssine ou du fouet. | Fam., se dit D'un inférieur qui résiste à son supérieur, et qui refuse de lui obéir. (Re-jin-bé.)

RÉGIME. s. m. (*Regimen.*) Ordre, règle dans la maniere de vivre, par rapport à la santé. | Absol., Manière de vivre où l'on s'observe beaucoup sur la qualité et la quantité des aliments et des boissons. | La manière de gouverner, d'administrer les États. | Se dit, dans le même sens, en parlant De certains établissements publics et des maisons religieuses. | Le mot qui dépend immédiatement d'un verbe ou d'une préposition, et qui en forme le complément. | Assemblage de fruits formant une espece de grappe à l'extrémité d'un rameau de palmier, de bananier, etc. (Ré-ji-me.)

RÉGIMENT. s. m. Corps de gens de guerre, composé de plusieurs compagnies, et dont le chef s'appelle Colonel. | Grand nombre, multitude. (Ré-ji-man.)

RÉGIMENTAIRE. adj. *École régimentaire*, École formée dans un régiment pour enseigner aux soldats à lire, à écrire et à compter. (Ré-ji-man-tè-re.)

RÉGION. s. f. (*Regio.*) Grande étendue de pays. | Se dit en parlant De l'espace que présente le ciel. | En parlant De la philosophie, des sciences, etc., sert à désigner Le degré qu'on y occupe, le point où l'on s'y élève. | Désigne Certains espaces déterminés de la surface du corps ou de différents organes, par rapport aux parties voisines. (Ré-ji-on.)

RÉGIR. v. a. (*Regere.*) Gouverner, diriger, conduire. | Administrer, gérer. | T. de gramm. Avoir ou exiger pour régime, pour complément. (Ré-jir.)

RÉGISSEUR. s. m. Celui qui régit, qui gère par commission, et à la charge de rendre compte. (Ré-ji-seur.)

RÉGISTRATEUR. s. m. Officier de la chancellerie romaine, qui enregistre les bulles et les suppliques. (Ré-jis-tra-teur.)

REGISTRE. s. m. (*Register.*) (Qqns. écrivent et prononcent *Regitre.*) Livre où l'on écrit les actes, les affaires de chaque jour, pour y avoir recours au besoin. | *Charger un registre*, Écrire sur le registre. | Se dit Des bâtons qu'on tire pour faire jouer les differents jeux d'un orgue. | Se dit De certaines ouvertures qui sont au fourneau, et qu'on bouche ou qu'on débouche, selon les degrés de chaleur qu'on veut donner. | La correspondance que les lignes des deux pages d'un feuillet ont l'une avec l'autre. (Re-jis-tre.)

REGISTRER. v. a. (Qqns. prononcent et écrivent *Regitrer.*) Terme de formule, qui se dit qqfs. pour Enregistrer, insérer dans le registre. (Re-jis-tré.)

REGÎTRE. s. m. *V.* Registre.

REGÎTRER. v. a. *V.* Registrer.

RÉGLE. s. f. (*Regula.*) Instrument long, droit et plat, fait de bois, de métal ou d'autre matière, et qui sert à tirer des lignes droites. | Principe, maxime, loi, enseignement, et généralement tout ce qui sert à conduire, à diriger l'esprit et le cœur. | Ordre, bon ordre. | Exemple, modèle. | Se dit Des lois humaines, des ordonnances, des coutumes, des usages. | *Il est de règle que*, Il est conforme à l'usage, à la bienséance, que. | *Être en règle, se mettre en règle*, Être, se mettre au point ou dans l'état que la loi, la coutume ou l'usage demande. | *Dans la règle, en bonne règle*, Suivant la loi, l'usage, la bienséance. | Elliptiq., *Règle générale*, Généralement, dans tous les cas. | En parlant Des sciences et des arts, se dit Des préceptes qui servent à les enseigner, des principes et des méthodes qui en rendent la connaissance plus facile et la pratique plus sûre. |

Opération qui se fait sur des nombres donnés, pour trouver des sommes ou des nombres inconnus. | Les statuts que les religieux d'un ordre sont obligés d'observer. | Au plur., Purgations menstruelles des femmes.

RÈGLEMENT. s. m. Ordonnance, statut qui détermine et prescrit ce que l'on doit faire. | Se dit Des statuts d'une assemblée délibérante. | Se dit en parlant de L'ordre à observer, de la distribution des exercices, des travaux, etc., dans une communauté, dans une manufacture, etc. | L'action de régler, de déterminer. | *Règlement de juges*, Arrêt qui décide devant quels juges un procès doit être porté. | L'action de régler les mémoires des ouvriers, d'en réduire les articles à leur juste valeur. (Rè-gle-man.)

RÉGLÉMENT. adv. Avec règle, d'une manière réglée. | Se dit Des choses qui se font toujours précisément de la même manière, dans le même temps. (Ré-glé-man.)

RÉGLEMENTAIRE. adj. des 2 g. Qui appartient au règlement, qui concerne le règlement. | Se dit en parlant D'une administration qui multiplie les règlements à l'excès. (Ré-gle-man-te-re.)

RÉGLEMENTER. v. n. Faire beaucoup de règlements, multiplier les règlements à l'excès. (Ré-gle-man-té.)

RÉGLER. v. a. (*Regulare.*) Tirer avec la règle des lignes sur du papier, du parchemin, du vélin, du carton, etc. | Conduire, diriger suivant certaines règles, assujettir à certaines règles. | *Régler les affaires*, Les mettre dans un bon ordre. | Pron., *Se régler sur qqn.*, Se conduire d'après l'exemple de qqn.; *Se régler sur qq. ch.*, Se conformer à ce qui a été décidé ou pratiqué relativement à qq. ch. | Déterminer, décider une chose d'une façon ferme et stable. | RÉGLÉ, ÉE. adj. Sage, régulier. | *Dispute réglée*, Discussion suivie et méthodique.

RÉGLET. s. m. T. d'impr., synonyme de Filet. | Petite moulure plate qu'on emploie pour former des compartiments. (Ré-glè.)

RÉGLETTE. s. f. T. d'impr. Se dit De petites règles de bois ou de fonte qui servent principalement à former des garnitures. (Ré-glè-te.)

RÉGLEUR. s. m. Ouvrier dont le métier est de régler du papier de musique, des registres, etc.

RÉGLISSE. s. f. (*Riza, glukus*, gr.) Plante légumineuse dont la racine est d'un grand usage en médecine dans les tisanes pectorales. | *Jus de réglisse*, Le suc de cette racine, préparé, soit en blanc, soit en noir. (Ré-gli-se.)

RÉGNANT, ANTE. adj. Qui règne. | Se dit en parlant D'un souverain qui n'a pas le titre de roi. | *Maison, famille régnante*, La maison, la famille dont le chef règne. | Se dit en parlant Des choses. (Ré-*nan* [n m.].)

RÈGNE. s. m. (*Regnum.*) Gouvernement d'un roi, d'une reine, ou de tout autre prince souverain qui n'a pas le titre de roi. | Se dit en parlant Des choses qui ont de l'autorité, de l'influence, ou qui sont en vogue, en crédit. | *Le règne du péché*, L'empire du péché sur les hommes. | *Le règne animal, le règne végétal, le règne minéral*, Les animaux, les végétaux, les minéraux en général. | Se dit De la tiare du pape, et Des couronnes suspendues au-dessus du maître autel d'une église. (Rè-*ne* [n m.].)

RÉGNER. v. n. (*Regnare.*) Régir, gouverner un État avec le titre de roi. | Se dit Des princes souverains, quoiqu'ils n'aient pas le titre de roi. | Dominer, avoir de l'autorité, de l'influence, ou Être en vogue, en crédit. | Prédominer, se faire remarquer, exister; durer plus ou moins longtemps. (Ré-*né* [n m.].)

REGNICOLE. adj. et subst. des 2 g. (*Regnicola.*) Se dit Des habitants naturels d'un royaume, par rapport aux droits dont ils peuvent jouir. (Reg-ni-co-le.)

REGONFLEMENT. s. m. Élévation des eaux dont le cours est arrêté par quelque obstacle. (—fle-man.)

REGONFLER. v. a. Gonfler de nouveau. | V. n. Se dit Des eaux courantes qui s'enflent et s'élèvent quand elles sont arrêtées par qq. obstacle.

REGORGEMENT. s. m. Action de ce qui regorge. (Re-gor-je-man.)

REGORGER. v. n. (*Gurges.*) S'épancher hors de ses limites. | *Faire regorger qq. ch. à qqn.*, L'obliger à le rendre. | Avoir une grande abondance de qq. ch. | Fam., *Regorger de santé*, Jouir d'une santé brillante. | Être fort abondant. (Re-gor-jé.)

REGOULER. v. a. (*Gula.*) Rabrouer, repousser avec des paroles rudes et fâcheuses une personne qui dit, qui propose qq. ch. | Rassasier jusqu'au dégoût. Pop.

REGRAT. s. m. Petit négoce qui consiste à vendre en détail et de la seconde main certaines denrées, particulièrement du sel, des grains, du charbon, etc. | Lieu où l'on vendait le sel à petite mesure, à petits poids. (Re-gra.)

REGRATTER. v. a. Gratter de nouveau. | Racler; se dit en parlant Des bâtiments de pierre de taille dont on enlève la superficie pour les faire paraître neufs. | Fam., V. n. Faire des réductions sur les plus petits articles d'un compte de dépense. (Re-gra-té.)

REGRATTERIE. s. f. Commerce des regrattiers; Marchandise de regrat. (Re-gra-te-rie.)

REGRATTIER, IÈRE. s. Celui, celle qui vend certaines denrées en détail. | Fam., Celui qui, sur un compte, sur une dépense d'une grosse somme, fait des réductions aux plus petits objets. (Vi.) (Re-gra-tié.)

REGRÈS. s. m. (*Regressus.*) Droit, par

voir de rentrer dans un bénéfice qu'on avait résigné. (Re-gré.)

REGRET. s. m. (*Regressus.*) Déplaisir d'avoir perdu un bien qu'on possédait, ou de n'avoir pu obtenir celui qu'on désirait. | Le chagrin que cause la perte, la mort d'une personne. | Toute sorte de déplaisir ou léger ou considérable. | Repentir, déplaisir d'avoir fait ou de n'avoir pas fait qq. ch. | Au plur., Lamentations, plaintes, doléances. | À REGRET. loc. adv. Avec répugnance. (Re-grë.)

REGRETTABLE. adj. des 2 g. Qui mérite d'être regretté. (Re-grë-ta-ble.)

REGRETTER. v. a. Être affligé, être fâché d'une perte qu'on a faite, ou d'avoir manqué un bien qu'on désirait acquérir, d'avoir fait ou de n'avoir pas fait qq. ch. (Re-gre-té.)

RÉGULARISATION. s. f. Action de régulariser. (Ré-gu-la-ri-za-sion [g m.].)

RÉGULARISER. v. a. (*Regularis.*) Rendre régulier ce qui n'a point été fait selon les règles. Il s'emploie surtout en matière de comptabilité. (Ré-gu-la-ri-zé [g m.].)

RÉGULARITÉ. s. f. (*Regularis.*) Conformité à un ordre, à des règles, soit naturelles, soit de convention. | *Régularité dans une figure*, L'égalité de tous les côtés et de tous les angles d'une figure. | En parlant Des ordres religieux, L'exacte observation des règles de chaque ordre. | L'état religieux. | [g m.]

RÉGULATEUR. s. m. Toute pièce, tout appareil qui s'applique à une machine pour en modérer les mouvements et les rendre réguliers. | Celui qui conduit, qui dirige. | [g m.]

RÉGULATEUR, TRICE. adj. (*Regulare.*) Qui sert de règle, qui règle. (Ré-gu-la-teur ; tri-se [g m.].)

REGULE. s. m. Terme que les anciens chimistes employaient pour désigner les métaux cassants qui, pour eux, n'étaient que des demi-métaux. | [g m.]

RÉGULIER, IÈRE. adj. (*Regularis.*) Qui a de la régularité, qui est conforme à des règles, soit naturelles, soit de convention. | Qui se conforme avec exactitude aux préceptes de la religion, aux devoirs de la morale. | Exact, ponctuel. | *Figure régulière*, Celle dont tous les côtés et tous les angles sont égaux. | Se dit Des ordres religieux, ou De ce qui leur appartient, de ce qui leur est propre. | Subst. m. Un religieux. (Ré-gu-lié [g m.]

RÉGULIÈREMENT. adv. D'une manière régulière. | Exactement, uniformément. (Ré-gu-lié-re-man [g m.].)

RÉHABILITATION. s. f. Action de réhabiliter, rétablissement dans le premier état. (Ré-a-bi-li-ta-sion.)

RÉHABILITER. v. a. (*Habilis.*) Rétablir dans son premier état, dans ses droits, dans ses prérogatives, etc., celui qui en était déchu. | Faire recouvrer l'estime publique, l'estime de qqn. (Ré-a-bi-li-té.)

RÉHABITUER. v. a. Faire reprendre une habitude perdue. (Ré-a-bi-tu-é.)

REHAUSSEMENT. s. m. Action de rehausser. (Re-ô-se-man.)

REHAUSSER. v. a. Hausser davantage. | Fig., *Rehausser le courage de qqn.*, *à qqn.*, Lui relever le courage. | Augmenter. | Faire paraître davantage. | Se dit en parlant De certaines hachures ou retouches que l'on fait à la peinture de bâtiment. | Faire valoir, relever. | Vanter avec excès, faire beaucoup valoir. (Re-ô-sé.)

REHAUTS. s. m. pl. Retouches ou hachures brillantes servant à faire ressortir des figures, etc. (Re-ô.)

RÉIMPORTER. v. a. Importer de nouveau. (Ré-in-por-té.)

RÉIMPOSER. v. a. Faire une nouvelle imposition pour achever le payement d'une taxe qui n'a pu être entièrement acquittée. | T. d'imprim. Imposer de nouveau. (Ré-in-po-zé.)

RÉIMPOSITION. s. f. Nouvelle imposition faite pour achever le payement d'une somme qui n'a pu être entièrement acquittée. | Action de réimposer une feuille, une forme. (Ré-in-po-zi-sion.)

RÉIMPRESSION. s. f. Action de réimprimer, ou Le résultat de cette action. (Ré-in-pre-sion.)

RÉIMPRIMER. v. a. Imprimer de nouveau. (Ré-in-pri-mé.)

REIN. s. m. (*Ren.*) Viscère double dont le principal usage est de recevoir et de filtrer les sérosités du sang qui forment l'urine. | Au plur., Les lombes, le bas de l'épine du dos, et la région voisine. — L'épine du dos, par rapport à la force, à la souplesse, etc. | *Les reins d'une voûte*, Les parties d'une voûte comprises entre la portée et le sommet. (Rin.)

REINE. s. f. (*Regina.*) Femme de roi, ou Princesse qui de son chef possède un royaume. | *La reine du bal*, Celle pour qui on donne le bal. | La plus excellente en son genre. | Au jeu des échecs, Pièce qui est moins grande que le roi, et qui est la seconde du jeu. | *Reine-des-prés*, Nom vulgaire de la spirée ulmaire. (Rè-ne.)

REINE-CLAUDE. s. f. Espèce de prune très-estimée. (Rè-ne-clô-de.)

REINE-MARGUERITE. s. f. *Voy.* MARGUERITE.

REINETTE. s. f. Sorte de pomme très-estimée. On écrit aussi, *Rainette.* (Rè-në-te.)

RÉINSTALLATION. s. f. Action de réinstaller. (Ré-in-stal-la-sion.)

RÉINSTALLER. v. a. Installer de nouveau. (Ré-in-sta-lé.)

REINTÉ, ÉE. adj. Large de reins, qui a les reins larges et forts. | S'emploie en

parlant D'un chien dont les reins sont larges et élevés en arc. (Rin té.)

RÉINTÉGRANDE. s. f. T. de jurispr. Rétablissement dans la jouissance d'un bien, d'un immeuble dont on avait été dépossédé par force.

RÉINTÉGRATION. s. f. (*Redintegratio.*) Action de réintégrer, ou Le résultat de cette action. (—gra-sion.)

RÉINTÉGRER. v. a. (*Redintegrare.*) Remettre, rétablir qqn. dans la possession d'une chose dont il avait été dépouillé. | *Reintégrer qqn. dans les prisons*, Le remettre en prison. | Se dit en parlant Des personnes qu'on rétablit dans leur emploi.

REIS. s. m. T. arabe, qui signifie Chef et qui est Le titre de plusieurs officiers ou dignitaires de l'empire. (Ré-is.)

RÉITÉRATION. s. f. (*Reiteratio.*) Action de réitérer. (Ré-i-té-ra-sion.)

RÉITÉRER. v. a. (*Reiterare.*) Faire de nouveau une chose qui a déjà été faite.

REÎTRE. s. m. (*Reiter*, all.) On appelait ainsi, dans le 16ᵉ siecle, Un cavalier allemand. Qqns. écrivent *Rêtre.* | Fam., *Vieux reitre*, Homme qui a vu beaucoup de pays, et qui a de l'expérience et même de l'astuce. (Rè-tre.)

REJAILLIR. v. n. Se dit Des corps liquides et de la lumiere, et il signifie Jaillir. | Se dit D'un corps solide qui, ayant frappé un autre corps, est repoussé, renvoyé sur un troisième. | Se dit De l'honneur, du déshonneur, de la gloire, de la honte, du bien ou du mal qui revient de qq. ch. à une personne. (Re-ja-llir [ll m.].)

REJAILLISSEMENT. s. m. Action, mouvement de ce qui rejaillit. (Re-ja-lli-se-man [ll m.].)

REJET. s. m. (*Rejectus.*) Action de rebuter une chose, de n'en pas vouloir, de ne pas l'agréer, l'admettre. | Le renvoi d'une partie d'un compte, qui doit être portée sur un autre chapitre du même compte ou sur un autre compte. (Re-je.)

REJET. s. m. (*Rejectus.*) Se dit Du nouveau bois, de la nouvelle pousse d'une plante, d'un arbre. | Rejeton.

REJETABLE. adj. des 2 g. Qui doit être rejeté.

REJETER. v. a. (*Rejicere.*) Jeter de nouveau. | Repousser, renvoyer. | Jeter une chose dans l'endroit d'où on l'avait tirée. | Jeter dehors, pousser hors de soi. | Se dit Des arbres qui repoussent après avoir été coupés. | Mettre une chose en un endroit, après l'avoir ôtée de celui où elle était. | *Rejeter un crime, un tort sur qqn.*, L'en accuser pour se disculper. | Rebuter, n'agréer pas, ne vouloir pas recevoir.

REJETON. s. m. Nouveau jet que pousse une plante, un arbre par le pied, ou par le tronc, ou par la tige. | Poét., Enfant, descendant.

REJOINDRE. v. a. (Se conj. c. *Joindre.*) Réunir des parties qui avaient été séparées. | Ratteindre, retrouver des gens dont on s'était séparé. (Re-jouin-dre.)

REJOINTOYER. v. a. Remplir d'un nouveau mortier les joints des pierres d'un vieux bâtiment. (Re-jouin-toua-ié.)

REJOUER. v. n. Jouer de nouveau, se remettre à jouer.

RÉJOUIR. v. a. (*Gaudere.*) Donner de la joie. | *Cette couleur réjouit la vue*, Elle est agréable, elle plaît aux yeux. | Donner du divertissement. | Pron., Passer le temps agréablement, se divertir. | *Se réjouir de qq. ch.*, S'en faire un plaisir. | Éprouver une vive satisfaction de qq. ch. | Pron., se dit à qqs. jeux, Lorsque, tous les joueurs ayant passé, on change la retourne qui fait l'atout; ce qui peut avoir lieu jusqu'à trois fois. | Réjoui, ie. subst. et fam. Une personne grasse, d'une physionomie gaie et de bonne humeur.

RÉJOUISSANCE. s. f. Démonstration de joie. | Au jeu du lansquenet, La carte que celui qui donne tire après la sienne, et sur laquelle tous les coupeurs et autres peuvent mettre de l'argent. | Certaine portion de basse viande qu'on oblige l'acheteur de prendre avec la bonne, et au même prix. (Rejoui san-se.)

RÉJOUISSANT, ANTE. adj. Qui réjouit. (Ré-jou-i-san.)

RELÂCHANT, ANTE. adj. et subst. Se dit Des remèdes propres à relâcher, à étendre, à amollir qq. partie du corps.

RELÂCHE. s. m. Interruption, discontinuation de qq. travail, de qq. étude, de qq. exercice. | Repos, intermission dans qq. état douloureux. | Se dit Lorsque les comédiens suspendent les représentations pendant un ou plusieurs jours. | S. f. Un lieu propre pour y relâcher. | L'action de relâcher.

RELÂCHEMENT. s. m. L'état, la disposition d'une chose qui devient moins tendue qu'elle n'était, qui a perdu de son ressort. | La disposition du temps à s'adoucir. | L'état de celui qui se relâche, soit dans le travail ou dans qq. exercice, soit dans les mœurs ou dans la piété. | Délassement, certain état de repos, utile cessation de travail ou d'exercice. (Re-lâ-che-man.)

RELÂCHER. v. a. (*Relaxare.*) Faire qu'une chose soit moins tendue. | *Le temps se relâche*, Il s'adoucit. | *Se relâcher l'esprit*, Se délasser l'esprit, se reposer. | Laisser aller. | Céder, abandonner remettre qq. ch. de ses droits, de ses prétentions, de ses intérêts. | V. n. Diminuer, rabattre de sa première exactitude, de sa première ardeur, etc. | V. n. S'arrêter en qq. endroit pour cause de besoin ou de danger. | Relâché, ée. adj. S'emploie en parlant Du relâchement dans les mœurs et dans les devoirs de la religion.

RELAIS. s. m. Un ou plusieurs chevaux

frais, que l'on poste en qq. endroit, pour que les voyageurs ou les chasseurs s'en servent à la place de ceux qu'ils quittent. | Fam., *Être de relais*, Être de loisir. | Se dit en parlant Des chiens qu'on poste, soit à la chasse du cerf, soit à celle du sanglier. | *Donner le relais*, Lâcher, après la bête que l'on court, les chiens placés en relais. | Le lieu où l'on met les relais, soit pour le voyage, soit pour la chasse. | Se dit Des stations de poste. (Re-lè.)

RELAIS. s. m. Espace de qqs. pieds de largeur qu'on réserve entre le pied du rempart et l'escarpe du fossé, pour recevoir les terres qui s'éboulent. | Le terrain que laisse à découvert l'eau courante qui se retire insensiblement de l'une de ses rives, en se portant sur l'autre. | Se dit Des terrains que la mer abandonne entièrement.

RELAIS. s. m. Les ouvertures que l'ouvrier laisse dans une tapisserie quand il change de couleur et de figure.

RELAISSÉ. adj. Se dit D'un lièvre qui, après avoir été longtemps couru, s'arrête de lassitude. (Re-le-sé.)

RELANCER. v. a. Lancer de nouveau. | Fam., *Relancer qqn*, L'aller chercher, l'aller trouver au lieu où il est, pour l'engager à qq. ch. | Fam., *Relancer qqn.*, Lui répondre rudement. (Re-lan-sé.)

RELAPS, APSE. adj. et subst. (*Relapsus.*) Qui est retombé dans l'hérésie. | Se disait De ceux qui retombaient dans le même péché pour lequel ils avaient déjà fait pénitence publique.

RÉLARGIR. v. a. Rendre plus large. (Rélar-jir.)

RELATER. v. a. (*Relatum.*) Rapporter, mentionner.

RELATIF, IVE. adj. (*Relativus.*) Qui a qq. relation, qq. rapport. | S'emploie par opposition à *Absolu.* | S. m. *Relatifs*, Les pronoms qui ont rapport à un nom ou à un autre pronom qui les précède, et qu'on appelle antécédent.

RELATION. s. f. (*Relatio.*) Rapport d'une chose à une autre. | Le rapport qui est entre deux personnes, entre deux choses que l'on considère ensemble, et respectivement l'une à l'autre. | Commerce, liaison, correspondance. | Le récit, la narration qu'on fait de ce qui s'est passé, de ce que l'on a vu, entendu. (Re-la-sion.)

RELATIVEMENT. adv. Par rapport, d'une manière relative. (—ve-man.)

RELAVER. v. a. (*Relavare.*) Laver de nouveau.

RELAXATION. s. f. (*Relaxatio.*) Relâchement, état d'une chose qui n'a pas sa tension ordinaire. | *Relaxation des peines canoniques*, Diminution ou entière rémission des peines canoniques. | *La relaxation d'un prisonnier*, L'action de relaxer un prisonnier, de le remettre en liberté. (Re-lac-sasion.)

RELAXER. v. a. (*Relaxare.*) Se dit en parlant D'un prisonnier qu'on remet en liberté. | RELAXÉ, ÉE. part. Se dit Des muscles, des nerfs, des tendons, qui ont perdu de leur tension naturelle. (Re-lac-sé.)

RELAYER. v. a. (*Relaxare.*) (Se conj. c. *Payer.*) Se dit en parlant Des ouvriers, des travailleurs, etc., qu'on occupe les uns après les autres à qq. ouvrage. | V. n. Prendre des relais de chevaux frais. (Re-lè-ié.)

RELÉGATION. s. f. (*Relegatio.*) Exil, bannissement dans un lieu déterminé. (—gasion.)

RELÉGUER. v. a. (*Relegare.*) Envoyer en exil dans un lieu déterminé. | Se dit en parlant D'une personne que l'on envoie demeurer dans un lieu, dans un pays retiré. | Se dit en parlant De certaines choses qu'on éloigne, qu'on met à l'écart, parce qu'on n'en fait plus de cas. (Re lég-é [g m.].)

RELENT. s. m. Mauvais goût que contracte une viande renfermée dans un lieu humide. (Re-lan.)

RELEVAILLES. s. f. pl. Cérémonie qui se fait à l'église, lorsqu'une femme y va la première fois après ses couches, pour se faire bénir par le prêtre. (Re-le-va-lle [ll m.].)

RELEVÉE. s. f. Le temps de l'après-dînée.

RELÈVEMENT. s. m. Action par laquelle on relève une chose. | Relevé, énumération exacte. | Se dit Des parties d'un bâtiment qui sont plus exhaussées que les autres. | Action de relever un objet, d'en déterminer la position au moyen du compas de mer ou autrement; et Le résultat de cette opération (—ve-man.)

RELEVER. v. a. (*Relevare.*) Remettre debout ce qui était tombé; remettre une chose dans la situation où elle doit être, une personne dans son attitude naturelle. | Pron., Se remettre dans sa situation naturelle, se redresser. — Se remettre sur ses pieds.—Absol., Sortir de nouveau du lit; Se lever du lit par quelque motif extraordinaire, et pour se recoucher aussitôt. | V. n. *Relever de maladie*, Commencer à se porter mieux, en sorte qu'on n'est plus contraint de garder le lit. | Rétablir ce qui était tombé en ruine, ce qui était fort dégradé. | *Relever le courage, les espérances de qqn.*, Exciter, ranimer son courage, faire revivre ses espérances. | Trousser, retrousser. | Hausser, rendre plus haut. | Se dit, absol., Des chevaux qui ont le galop élevé, qui lèvent les pieds très-haut en galopant. | *Relever un cheval*, Le soutenir de la main et de l'éperon pour lui faire porter la tête plus haute et l'asseoir sur les hanches. | Donner un goût plus piquant, un plus haut goût à des assaisonnements, à des ragoûts, à des sauces. | Se dit, dans un sens analogue,

en parlant Des ouvrages d'esprit. | Faire paraître davantage une chose, lui donner plus de relief, plus d'éclat. | *Relever en broderie*, Rehausser de broderie le fond de qq. étoffe. | Augmenter. | Faire valoir, louer, exalter une chose. | Faire remarquer. | *Relever un mot piquant*, etc., Répondre vivement à celui qui l'a dit. | Retrouver la voie que l'on avait perdue. | Déterminer, au moyen du compas de mer ou autrement, la position d'un objet que l'on aperçoit. | Remplacer, mettre un nouveau corps de troupes à la place d'un autre. | Se dit Du corps de la troupe même qui succède à une autre dans un poste. | Se dit en parlant De toute occupation dans laquelle on remplace une autre personne. | Libérer d'un engagement, d'un contrat, lequel est déclaré nul ou cassé pour cause de lésion ou d'une nullité de fait ou de droit. | *Se faire relever de ses vœux*, Faire déclarer ses vœux nuls. | V. n. Être dans la mouvance d'une seigneurie, dans la féodalité d'un seigneur. | V. n. Être dans une sorte de dépendance de qqn., ressortir de. | Relevé, ée. part. *Une pensée relevée*, Une pensée noble, élevée. | Relevé. subst. m. Se dit De l'extrait des articles d'un compte, d'un inventaire, d'un registre, qui sont relatifs à un même objet. | L'ouvrage que fait un maréchal en levant le fer d'un cheval, et en le rattachant. | Se dit Des services ou des mets qui en remplacent d'autres. | Le temps où la bête sort du lieu où elle a passé le jour, pour aller repaître.

RELEVEUR. adj. et s. m. Se dit De différents muscles dont la fonction est de relever les parties auxquelles ils sont attachés.

RELIAGE. s. m. Action de relier des cuves, des tonneaux, etc. (Re-li-a-je.)

RELIEF. s. m. (*Relievo*, it.) Ouvrage de sculpture, etc., plus ou moins relevé en bosse. | La saillie apparente des objets. | L'éclat que certaines choses reçoivent de l'opposition ou du voisinage de qqs. autres. | L'éclat, la considération que donne un emploi, une bonne action, etc. | T. de fortific. La hauteur d'un ouvrage au-dessus du terrain sur lequel il est construit. | La hauteur d'un bâtiment au-dessus de la surface de l'eau. | Droit que le vassal payait à son seigneur lors de certaines mutations, et qui variait suivant les différentes coutumes. | L'ordre du prince qu'obtenait un officier qui avait été absent pour une cause légitime, afin de toucher ses appointements échus durant son absence. | *Lettres de relief*, Lettres de réhabilitation de noblesse. (Vi.) | Au plur., Ce qui reste des mets qu'on a servis. (Vi.) (Re-lief.)

RELIER. v. a. Lier de nouveau, refaire le nœud qui liait, et qui est défait. | Coudre ensemble les feuillets d'un livre, et y mettre une couverture. | Mettre des cercles à des futailles.

RELIEUR. s. m. Celui dont le métier est de relier des livres.

RELIGIEUSEMENT. adv. Avec religion. | Exactement, scrupuleusement, ponctuellement. (Re-li-jieû-ze-man.)

RELIGIEUX, EUSE. adj. (*Religiosus.*) Qui appartient à la religion. | Pieux, qui vit selon les règles de la religion, qui est conforme à la religion. | Exact, ponctuel, scrupuleux. | Qui appartient à un ordre régulier. (Re-li-jieû; ze.)

RELIGIEUX, EUSE. s. (*Religiosus.*) Il se dit Des personnes qui se sont engagées par des vœux à suivre une certaine règle autorisée par l'Église.

RELIGION. s. f. (*Religio.*) Le culte qu'on rend à la Divinité. | La croyance des calvinistes. | Foi, croyance, piété, dévotion. | L'état des personnes engagées par des vœux à suivre une certaine règle autorisée par l'Église. | *Entrer en religion*, Se faire religieux ou religieuse. | Absol., L'ordre de Malte. | *Se faire une religion d'une chose*, S'en faire une obligation indispensable. | *Violer la religion du serment*, Manquer à son serment, se parjurer. | *Surprendre la religion des juges*, Surprendre la justice des juges, etc. (Re-li-ji-on.)

RELIGIONNAIRE. s. Celui, celle qui faisait profession de la religion réformée. (Re-li-jio-nè-re.)

RELIQUAIRE. s. m. Sorte de boîte, de coffret, etc., où l'on enchâsse des reliques. (Re-lic-è-re [c m.].)

RELIQUAT. s. m. Ce qui reste dû d'après la clôture et l'arrêté d'un compte. | Fam., *Les reliquats d'un festin, d'un repas*, Ce qui en reste. (Vi.) | Se dit Des suites d'une maladie mal guérie. (Re-li-ca.)

RELIQUATAIRE. s. T. de jurispr., de comptabilité, etc. Celui ou celle qui, après son compte rendu, doit qq. ch. de reste. (Re-li-ca-tè-re.)

RELIQUE. s. f. (*Reliquiæ.*) Ce qui reste d'un saint après sa mort, soit le corps entier, soit une partie du corps. | Tout ce qui reste des instruments de la passion de Notre-Seigneur, de celle des martyrs, et Ce qui a servi à l'usage des saints. | Au plur., Les restes de qq. ch. de grand. (Re-lic-e.)

RELIRE. v. a. (*Relegere.*) (Se conj. c. *Lire.*) Lire de nouveau.

RELIURE. s. f. L'ouvrage d'un relieur, et La manière dont un livre est relié.

RELOCATION. s. f. Acte par lequel on reloue, on sous-loue une chose. On dit plus ordin. *Sous-location.* (—ca-sion.)

RELOUER. v. a. Louer de nouveau. | Sous-louer : louer à d'autres une partie de ce qu'on a loué.

RELUIRE. v. n. Briller, luire en réfléchissant la lumière. | Paraître avec éclat. (Vi.)

RELUISANT, ANTE. adj. Qui reluit. (Re-lui-zan.)

RELUQUER. v. a. Lorgner curieusement du coin de l'œil. Désirer. Fam. (Re-luc-é [e m.].)

REMÂCHER. v. a. Mâcher une seconde fois. | Fam., Repasser plusieurs fois dans son esprit.

REMANIEMENT. s. m. (Plusieurs écrivent *Remaniment.*) Action de remanier, ou L'effet, le résultat de cette action. | Le travail qu'on fait lorsqu'on change des pages composées, de petit en grand, de grand en petit; ou lorsqu'on est obligé de morceler et de reformer plusieurs lignes de suite, etc (Re-ma-ni-man.)

REMANIER. v. a. Manier de nouveau. | En parlant De certains ouvrages, Les raccommoder, les changer, les refaire. | Retourner en divers sens, et par parties, le papier qui a été trempé, afin que les feuilles soient toutes également pénétrées d'humidité. | Se dit en parlant Des ouvrages d'esprit qu'on retouche, auxquels on fait de grands changements.

REMARIER. v. a. Faire passer à de nouvelles noces. | Pron., Passer à de nouvelles noces.

REMARQUABLE. adj. des 2 g. Qui se fait remarquer, qui est digne d'être remarqué. (Re-mar-ca-ble.)

REMARQUABLEMENT. adv. D'une manière remarquable. (Re-mar-ca-ble-man.)

REMARQUE. s. f. Action de remarquer, d'observer; Observation, note. (Re-marc-e.)

REMARQUER. v. a. (*Merken*, all.) Marquer de nouveau. | Observer qq. ch., faire attention à qq. ch. | Distinguer parmi plusieurs autres personnes ou plusieurs autres choses. (Re-marc-é [e m.].)

REMBALLER. v. a. Remettre ses marchandises en balle, en ballot. (Ran-ba-lé.)

REMBARQUEMENT. s. m. Action de rembarquer. (Ran-barc-e-man.)

REMBARQUER. v. a. Embarquer de nouveau. | Pron., Se mettre de nouveau sur mer. | Fam., Se hasarder de nouveau à qq. ch. (Ran-barc-é [e m.].)

REMBARRER. v. a. Repousser vigoureusement. | Fam., *Rembarrer qqn.*, Rejeter avec fermeté, avec indignation, les discours qu'il tient, les propositions qu'il fait. (Ran-ba-ré.)

REMBLAI. s. m. Terre rapportée, gravois pour élever un terrain ou pour combler un creux. | L'action même de remblayer. (Ran-blè.)

REMBLAYER. v. a. Apporter des terres, du gravois, pour combler un creux. (Ran-blè-ié.)

REMBOÎTEMENT. s. m. Action de remboîter, ou Le résultat de cette action. (Ran-boua-te-man.)

REMBOÎTER. v. a. Remettre en sa place ce qui était désemboîté. (Ran-boua-té.)

REMBOURREMENT. s. m. Action de rembourrer, ou le résultat de cette action. (Ran-bou-re-man.)

REMBOURRER. v. a. Garnir de bourre, de laine, de crin, etc. | Pop., *Il s'est bien rembourré*, se dit D'un homme qui a beaucoup mangé dans un repas. (Ran-bou-ré.)

REMBOURSABLE. adj. des 2 g. Qui doit être remboursé, qui est susceptible d'être remboursé. (Ran-bour-sa-ble.)

REMBOURSEMENT. s. m. Action de rembourser; payement qui se fait pour rendre une somme que l'on doit. (Ran-bour-se-man.)

REMBOURSER. v. a. Rendre l'argent qui a été déboursé; dédommager des dépenses qu'on a fait faire ou des pertes qu'on a causées. | *Rembourser une rente*, En acquitter le principal. (Ran-bour-sé.)

REMBRUNIR. v. a. Rendre brun, rendre plus brun. | Attrister, rendre sombre. | Fam., *Un air rembruni*, Un air sombre et triste. (Ran-bru-nir.)

REMBRUNISSEMENT. s. m. État de ce qui est rembruni, de ce qui s'est rembruni. (Ran-bru-ni-se-man.)

REMBUCHEMENT. s. m. Rentrée du cerf dans son fort. (Ran-bu-che-man.)

REMBUCHER (SE). v. pron. Se dit Des bêtes sauvages lorsqu'elles rentrent dans le bois. (Ran-bu-ché.)

REMÈDE. s. m. (*Remedium.*) Ce qui sert à guérir qq. mal, qq. maladie, ce qu'on emploie dans ce dessein. | Un lavement. | Ce qui sert à guérir les maladies de l'âme. | Tout ce qui sert à prévenir, à surmonter, à faire cesser qq. malheur, qq. inconvénient, qq. disgrâce.

REMÉDIER. v. n. Apporter remède, apporter du remède.

REMÊLER. v. a. Mêler de nouveau.

REMEMBRANCE. s. f. Souvenir. (Vi.) (Re-man-bran-se.)

REMÉMORATIF, IVE. adj. Qui sert à rappeler la mémoire.

REMÉMORER. v. a. (*Rememorare.*) Remettre en mémoire. (Vi.) | *Se remémorer qq. ch.*, Le rappeler dans sa mémoire. (Vi.)

REMENER. v. a. Mener, conduire une personne, un animal au lieu où il était auparavant. | En parlant De choses qui se voiturent, Les voiturer où elles étaient auparavant.

REMERCIER. v. a. Rendre grâce. | Refuser honnêtement. | Pour marquer le refus qu'on fait d'accepter qq. ch. | Congédier, révoquer, destituer qqn. honnêtement. (Re-mer-si-é.)

REMERCÎMENT ou REMERCIEMENT. s. m. Action de grâces, discours par lequel on remercie. (Re-mer-si-man.)

RÉMÉRÉ. s. m. (*Redimere.*) Rachat, re-

couvrement d'un immeuble vendu, et dont on rend le prix à l'acheteur.

REMETTRE. v. a. (*Remittere.*) (Se conj. c. *Mettre.*) Mettre une chose au même endroit où elle était auparavant. | Mettre de nouveau. | *Se remettre qq. ch., qqn.*, S'en rappeler l'idée, le souvenir. | *Une perdrix qui se remet*, se dit D'une perdrix, lorsque, après avoir fait son vol, elle s'abat en qq. endroit. | Rétablir les personnes, les choses dans l'état où elles étaient auparavant. | Raccommoder, remboîter un membre, un os démis, disloqué, cassé. | Rétablir la santé, redonner des forces. | Pron., Recouvrer la santé, les forces. — Rétablir ses affaires après une perte. | Rassurer, redonner de l'assurance, faire revenir du trouble, de la frayeur où l'on était. | Rendre une chose à qqn. à qui elle appartient, ou à qui elle est destinée. | *Remettre de l'argent dans une ville*, Y faire tenir de l'argent par lettre de change ou autrement. | Différer, renvoyer à un autre temps. | Obliger à recommencer une étude, un apprentissage, un exercice. | Faire grâce à une personne de qq. ch. qu'on était en droit d'exiger d'elle. | Au jeu d'échecs, *Remettre un coup à qqn.*, L'autoriser à recommencer un coup qu'il avait mal joué. | Pardonner. | Mettre comme en dépôt, confier au soin, à la prudence de qqn. (Re-me-tre.)

REMEUBLER. v. a. Regarnir de meubles.

RÉMINISCENCE. s. f. (*Reminiscentia.*) Ressouvenir, renouvellement d'une idée presque effacée. | Pensée, expression, etc., de qq. auteur, qui s'offre à la mémoire, et qu'on emploie involontairement ou à dessein dans un ouvrage, comme si on l'eût conçue ou trouvée soi-même. (Ré-mi-nis-san-se.)

REMISE. s. f. (*Remissus.*) Action de remettre, de rendre, de livrer, etc. | Se dit en parlant De l'argent que des négociants font remettre à leurs correspondants, soit par lettre de change, soit autrement. | Délai, retardement, renvoi à un autre temps. | La grâce que l'on fait à un débiteur, en lui remettant une partie de ce qu'il doit. | Se dit aussi en parlant Des peines. | La somme que l'on abandonne à celui qui est chargé de faire une recette, un recouvrement, une commission. | Rabais que les libraires accordent à certaines personnes, sur le prix porté au catalogue. | Au reversi, au boston, etc., L'amende qu'on nomme *Bête* à divers autres jeux. | Lieu pratiqué dans une maison pour y mettre à couvert les carrosses et autres voitures. | *Remise*, Voiture à quatre places, sans numéro, qui se loue ordin. par jour ou par mois. | L'endroit où une perdrix se remet après avoir fait son vol. | Taillis de peu d'étendue, planté dans une campagne, pour servir de retraite aux lièvres, aux perdrix, etc. (Re-mi-ze.)

REMISER. v. a. Placer sous une remise. (Re-mi-zé.)

RÉMISSIBLE. adj. des 2 g. Qui est pardonnable, qui est digne de rémission. (Ré-mis-sible.)

RÉMISSION. s. f. (*Remissio.*) Pardon. | La grâce que le prince fait à un criminel, en lui remettant la peine de mort qu'il a encourue suivant les lois. | L'adoucissement, la miséricorde dont use une personne qui a droit, autorité ou avantage sur une autre. | T. de méd. Diminution, relâchement. (Ré-mi-sion.)

RÉMISSIONNAIRE. s. m. Celui qui était porteur de lettres de rémission, qui avait obtenu des lettres de rémission. (Ré-mi-sio-nè-re.)

RÉMITTENT, ENTE. adj. (*Remittens.*) Se dit Des maladies, et principalement des fièvres qui éprouvent des rémissions, de la diminution, du relâchement. (Ré-mit-tan; an-te.)

REMMENER. v. a. Emmener ce qu'on avait amené. (Ran-me-né.)

RÉMOLADE ou RÉMOULADE. s. f. Espèce de sauce piquante. | Espèce de remède dont les maréchaux se servent pour guérir les foulures des chevaux.

REMOLE. s. f. Tournant d'eau qui est qqfs. dangereux pour les navires. V. Remous.

REMONTAGE. s. m. Action de remonter des bottes; L'ouvrage qui en résulte. (—ta-je.)

REMONTE. s. f. Se dit en parlant Des chevaux qu'on donne à des cavaliers, pour les remonter. | L'achat des chevaux nécessaires pour la remonte.

REMONTER. v. n. Monter une seconde fois, monter de nouveau; Retourner où l'on était avant de descendre. | Se dit Des choses qui retournent vers le lieu, vers le point d'où elles étaient descendues. | Reprendre les choses de plus loin. | S'élever, faire un mouvement de bas en haut. | V. a. *Remonter la montagne, l'escalier*, etc., Monter une seconde fois, monter de nouveau la montagne, l'escalier, etc. | *Remonter un fleuve, une rivière*, signifie aussi Côtoyer un fleuve, une rivière, à pied ou en voiture, en remontant vers sa source. | *Remonter un laboureur*, L'équiper de nouveau. | *Remonter des bottes*, Y mettre une empeigne et des semelles neuves. | *Remonter une montre*, La remettre en état d'aller.

REMONTRANCE. s. f. Discours par lequel on représente à qqn. les inconvénients d'une chose qu'il a faite, ou qu'il est sur le point de faire. | Se dit Des avertissements qu'un père donne à son enfant, un supérieur à son inférieur, etc., pour l'obliger à se corriger. | Au plur., se disait De certains discours adressés aux rois par les parlements, et dans lesquels ils exposaient les inconvé-

nients d'un édit, d'un abus d'autorité, etc. (—tran se.)

REMONTRER. v. a. Montrer de nouveau. | Représenter à qqn. les inconvénients d'une chose qu'il a faite ou qu'il est sur le point de faire. | Donner connaissance de la bête qui est passée.

RÉMORA. s. m. Espèce de petit poisson ainsi appelé du latin *Remora*, parce que les anciens lui attribuaient le pouvoir d'arrêter les vaisseaux dans leur course. Qqns. disent *Rémore*, subst. fém. | Fam., Obstacle, retardement.

REMORDRE. v. a. et n. (*Remordere.*) Mordre de nouveau. | Fam., Attaquer de nouveau. | (Vi.) Reprocher qq. faute, qq. crime.

REMORDS. s. m. Reproche violent que le coupable reçoit de sa conscience. Les poëtes écrivent qqfs. *Remord* au sing. (Remor.)

RÉMORE. s. f. *V.* Rémora.

REMORQUE. s. f. Action de remorquer. | Le câble par lequel un bâtiment est attaché à celui qui le remorque. (Re-morc-e.)

REMORQUER. v. a. (*Remulcare.*) Se dit D'un bâtiment qui en traîne un autre derrière soi, pour le faire marcher, etc. (Re-morc-é [c m.].)

REMORQUEUR. s. m. Bâtiment, bateau qui donne la remorque, qui remorque. (Re-morc-eur [c m.].)

RÉMOTIS (À). Expr. lat. À l'écart. Fam. et peu usité. (A-ré-mo-tis.)

REMOUDRE. v. a. Moudre de nouveau. *V.* Moudre.

RÉMOUDRE. v. a. Émoudre de nouveau. *V.* Émoudre.

RÉMOULADE. s. f. *V.* Rémolade.

RÉMOULEUR. s. m. Celui qui émoud les couteaux, les ciseaux, etc. On dit autrement *Gagne-petit.*

REMOUS. s. m. (*Removere.*) Tournoiement d'eau occasionné par le mouvement d'un navire. | Tournoiement d'eau causé par un obstacle. (Re-mou.)

REMPAILLER. v. a. Empailler de nouveau, garnir d'une nouvelle paille. (Ran-pallé [ll m.].)

REMPAILLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui regarnit des siéges de paille. (Ran-palleur; eû-ze [ll m.].)

REMPARER (SE). v. pron. Se faire une défense contre qq. attaque. (Se-ran-pa-ré.)

REMPART. s. m. (*Remparo*, esp.) Levée de terre qui environne et défend une place. | Ce qui sert de défense. (Ran-par.)

REMPLAÇANT. s. m. Se dit de Celui qui remplace un jeune homme appelé au service militaire. | Toute personne qui en remplace une autre dans une fonction, dans une occupation. (Ran-pla-san.)

REMPLACEMENT. s. m. L'action de remplacer une chose par une autre; Le résultat de cette action. | Se dit aussi en parlant Des personnes, et particulièrement Des hommes qui sont appelés au service militaire. | Emploi utile des deniers qui proviennent d'un immeuble vendu, d'une rente rachetée, etc., et qu'on est obligé de placer ailleurs. (Ran-pla-se-man.)

REMPLACER. v. a. Succéder à qqn. dans une place, dans un emploi. | Faire à la place de qqn. le temps de service militaire imposé par la loi. | Tenir lieu d'une personne, d'une chose. | Donner pour successeur, mettre à la place. | Faire un emploi utile des deniers provenants d'une rente rachetée, d'une terre vendue, etc. | Pron. et absol., Acheter de nouvelles marchandises pour remplacer dans le magasin celles qu'on a vendues. (Ran-pla-sé.)

REMPLAGE. s. m. Action de remplir une pièce de vin qui n'est pas tout à fait pleine. | Blocage de moellons ou briques et de mortier, dont on remplit l'espace vide entre les deux parements d'un mur en pierre. | Se dit Des cailloux qu'on jette entre un mur de revêtement et les terres. | Se dit Des petits bois qui garnissent un pan de bois, une cloison ou une ferme. (Ran-pla-je.)

REMPLI. s. m. Pli que l'on fait à du linge, à de l'étoffe, à une tapisserie, pour les rétrécir ou pour les accourcir, sans en rien couper. (Ran-pli.)

REMPLIER. v. a. Faire un rempli. (Ran-pli-é.)

REMPLIR. v. a. Emplir de nouveau. | Emplir, rendre plein. | Pron., Devenir plein. | Pop., *Cette nourriture remplit beaucoup*, Elle rassasie promptement. | *Remplir des bouts rimés*, Faire des vers sur des rimes données. | *Remplir une place*, Occuper une place, un emploi. | *Remplir sa place*, S'acquitter des devoirs qu'elle impose. | Se dit De ce qui abonde dans un lieu, ou qui s'y étend beaucoup, qui en occupe une grande partie. | En parlant Du temps, Occuper, employer. | Exécuter, accomplir. | Restituer, donner à qqn. ce qu'il a avancé, ce qu'il a droit de reprendre, de réclamer. | Au jeu de trictrac, se dit Lorsque l'on complète les cinq cases du petit jan, ou les six cases du grand jan. | Rempli, ie. adj. Plein, qui abonde en quoi que ce soit. | *Être rempli de soi-même*, Avoir une trop haute opinion de ce qu'on vaut. (Ran-plir.)

REMPLISSAGE. s. m. Remplage, lorsqu'il s'agit de vin ou de maçonnerie. | L'ouvrage que fait une ouvrière en fil, en remplissant du point, de la dentelle. | En parlant Des ouvrages d'esprit, Tout ce qui s'y trouve d'inutile, d'étranger au sujet. | *Parties de remplissage*, Les parties du milieu, c'est-à-dire, celles qui sont entre la base et le dessus. (Ran-pli-sa-je.)

REMPLISSEUSE. s. f. Ouvrière qui remplit et raccommode des points, des dentelles. (Ran-pli-seû-ze.)

REMPLOI. s. m. Remplacement, nouvel emploi. (Ran-ploua.)

REMPLOYER. v. a. Employer de nouveau. (Ran-ploua-ié.)

REMPLUMER. v. a. Regarnir de plumes. | Pron., se dit Des oiseaux à qui les plumes reviennent. | Fam., Rétablir ses affaires, regagner ce qu'on avait perdu. | Reprendre de l'embonpoint après une maladie. (Ran-plu-mé.

REMPOCHER. v. a Remettre dans sa poche. (Ran-po-ché.)

REMPOISSONNEMENT. s. m. Action de rempoissonner, et Le résultat de cette action. (Ran-poua-so-ne-man.)

REMPOISSONNER. v. a. Empoissonner de nouveau, repeupler de poisson un vivier, un étang. (Ran-poua-so-né.)

REMPORTER. v. a. Reprendre et rapporter de qq. lieu ce qu'on y avait apporté. | Enlever d'un lieu. | Gagner, obtenir. (Ran-por-té.)

REMPOTAGE. s. m. Action de rempoter. (Ran-po-ta-je.)

REMPOTER. v. a. Remettre une plante dans un pot; Changer une plante de pot. (Ran-po-té.)

REMUAGE. s. m, Action de remuer une chose. (Re-mu-a-je.)

REMUANT, ANTE. adj. Qui est sans cesse en mouvement. | *Un esprit remuant*, Un esprit actif, ennemi du repos.

REMUE-MENAGE. s. m. Dérangement de plusieurs meubles, de plusieurs choses que l'on transporte d'un lieu à un autre. | Se dit Des troubles et des désordres qui arrivent dans les familles, dans les États, par des changements subits. Fam. (Re-mû-mé-na-je.)

REMUEMENT ou **REMÛMENT.** s. m. Action de ce qui remue. | *Remuement des terres*, Le transport de beaucoup de terres d'un lieu à un autre. | Mouvement, trouble excité dans un État, dans un pays, dans une maison. (Re-mû-man.)

REMUER. v. a. (*Removere.*) Mouvoir qq. ch. | *Remuer de la terre*, Transporter de la terre d'un lieu à un autre. | *Remuer la terre*, Fouir et porter de la terre pour faire des retranchements, etc. | *Remuer un enfant*, Le nettoyer et le changer de langes. | Émouvoir, exciter qq. sentiment, qq. mouvement dans l'âme. | Absol., Faire qq. mouvement, changer de place. | Fam., Tenter, agir. | Exciter des troubles, des mouvements dans un État. | Pron., Se mouvoir. | Se donner du mouvement, des efforts pour réussir à qq. ch.

REMUEUSE. s. f. Femme qui est spécialement chargée de remuer un enfant, c'est-à dire, de le nettoyer et de le changer de langes. (Re-mu-eû-ze.)

REMUGLE. s. m. Odeur qu'exhale ce qui a été longtemps enfermé, ou dans un mauvais air. (Vi.)

RÉMUNÉRATEUR. s. m. (*Remunerator.*) Celui qui récompense.— Adj., *Le Dieu rémunérateur et vengeur.*

RÉMUNÉRATION. s. f, (*Remuneratio.*) Récompense. (—ra-sion.)

RÉMUNÉRATOIRE. adj. des 2 g. Qui tient lieu de récompense, (—ra-toua-re.)

REMUNÉRER. v. a. (*Remunerare.*) Récompenser.

RENÂCLER, v. n, Faire certain bruit en retirant impétueusement son haleine par le nez, lorsqu'on est en colère. Pop. | Fam., se dit De ceux qui témoignent de la répugnance pour qq. ch.

RENAISSANCE. s. f. Seconde, nouvelle naissance, renouvellement. (Re-nè-san-ze.)

RENAISSANT, ANTE. adj. Qui renaît. (Re-nè-san.)

RENAÎTRE. v. n. (*Renasci.*) Naître de nouveau. | *Renaître au bonheur*, Redevenir heureux. | Se dit De certains êtres animés et de certains objets qui prennent la place des êtres, des objets de même nature qu'on a détruits, qui ont péri. | Se dit Des végétaux; Repousser, croître de nouveau. | Reparaître, se remontrer. (Re-nè-tre.)

RÉNAL, ALE. adj. (*Renalis.*) Se dit Des parties qui ont rapport aux reins, qui appartiennent aux reins.

RENARD. s. m. Quadrupède carnassier, à longue queue touffue, qui mange les poules, les lapins, etc., et qui est fort rusé. Fam., *Fin renard*, Homme cauteleux, fin, rusé. | *Jeu du renard*, Jeu où une pièce principale, qu'on appelle *Renard*, en attaque douze autres qu'on appelle *Poules*. | *Renard marin*, Gros mammifère de l'ordre des cétacés. | Se dit Des fentes, des trous par lesquels les eaux d'un bassin ou d'un réservoir se perdent, et qu'il est difficile de trouver. (Re-nar.)

RENARDE. s. f. La femelle du renard.

RENARDEAU. s. m. Petit renard. (Re-nar-dò.)

RENARDIER. s. m. Celui qui, dans une terre, a le soin de prendre les renards. (Re-nar-dié.)

RENARDIÈRE. s. f. Tanière du renard.

RENCAISSAGE. s. m. Action de rencaisser, (Ranc-è-sa-je [c m.].)

RENCAISSER. v. a. Remettre dans une caisse. (Ranc-è-sé [c m.].)

RENCHÉRIR. v. a et n. (Se conj. c. Enchérir.) Il a les mêmes significations tant au propre qu'au figuré. | Renchérir, ... Fam., *Faire le renchéri, la renchérie*, Faire le difficile, la difficile. (Ran-ché-rir.)

RENCHÉRISSEMENT s. m. Enchérissement. (Ran-ché-ri-se-man.)

RENCOGNER. v. a. Pousser, serrer qqn dans un coin. (Ran-co-*né* [n m.])

RENCONTRE. s. f. (*Contra.*) Hasard, aventure par laquelle on trouve fortuitement une personne, une chose. | *Aller*, ...

nir à la rencontre, Aller, venir au-devant de qqn. qui vient. | *Marchandise de rencontre*, Celle qu'on trouve à acheter par hasard. | L'attouchement, le concours, la disposition, conjonction ou opposition des corps, qui se fait par art ou naturellement. | Le choc de deux corps de troupes, lorsqu'il se fait par hasard. | Un combat singulier non prémédité. | Un trait d'esprit, un bon mot. | Occasion, conjecture. (Ran-con-tre.)

RENCONTRER. v. a. Trouver une personne, une chose, soit qu'on la cherche, soit qu'on ne la cherche pas. | Pron., Avoir les mêmes pensées qu'un autre sur un même sujet.—Exister, être trouvé, paraître. | Être bien ou mal servi par le hasard dans qq. affaire; Deviner juste ou se tromper dans ses conjectures. | Absol., Dire un mot heureux, un mot qui est à propos. | Se dit Des chiens qui commencent à trouver la piste du gibier. (Ran-con-tré.)

RENCORSER. v. a. (*Corpus.*) Mettre un corsage neuf à une robe. (Ran-cor-sé.)

RENDANT, ANTE. s. Celui, celle qui rend un compte. On dit aussi *Le rendant compte*. (Ran-dan.)

RENDEZ-VOUS. s. m. Convention que deux ou plusieurs personnes font de se trouver ensemble en certain temps, à certaine heure, en un lieu désigné. | Le lieu où l'on doit se rendre; Le lieu où certaines personnes ont coutume de se réunir. | Se dit en parlant Des animaux. (Ran-dé-vou.)

RENDONNÉE. s. f. *V.* RANDONNÉE.

RENDORMIR. v. a. Faire dormir de nouveau qqn. qui était réveillé. | Pron., Recommencer à dormir. (Ran-dor-mir.)

RENDOUBLER. v. a. Remplier un vêtement pour le raccourcir. (Ran-dou-blé.)

RENDRE. v. a. (*Reddere.*) (*Je rends, il rend; nous rendons, ils rendent. Je rendais. Je rendis. J'ai rendu. Je rendrai. Je rendrais. Rends, rendez. Que je rende. Que je rendisse. Rendant. Rendu.*) Redonner, restituer; remettre une chose entre les mains de celui à qui elle appartient, de qq. manière qu'on l'ait eue. | *Rendre une lettre*, Remettre une lettre entre les mains de celui à qui elle est écrite. | Se dit en parlant De certains devoirs, de certaines obligations dont on s'acquitte, de certaines marques de respect, de civilité, etc., que l'on donne à qqn. | Payer de retour, soit en bien, soit en mal. | *Rendre combat*, Résister à une attaque. | Faire recouvrer certaines choses dont on était privé, qu'on avait perdues, comme la santé, etc. | En parlant Des personnes, Les faire rentrer en possession d'une chose dont elles étaient privées, ou à laquelle elles avaient renoncé. | Faire devenir, être cause qu'une personne, qu'une chose devient ce qu'elle n'était pas auparavant. | Pron., Devenir, avec ou sans intention, mais par son propre fait. | Produire, rapporter. | Se dit en parlant De ce que le corps rejette par les voies naturelles ou autrement. | Représenter, exprimer. | *Rendre témoignage*, Témoigner. | Traduire. | Répéter. | V. n. Aboutir. | *Se rendre en qq. endroit*, Se transporter en qq. endroit, y aller. | Livrer, céder. | Pron., Céder, se mettre au pouvoir, se soumettre. | *Je me rends*, se dit Lorsque, dans une discussion, on finit par céder. | Pron., N'en pouvoir plus. | RENDU, UE. part. *Compte rendu*, Exposé ou récit de certains faits particuliers. | *Cet homme, cet animal est rendu*, Il est las, fatigué, outré. | Arrivé où l'on voulait aller. | RENDU, subst., se dit D'un soldat d'une armée ennemie qui se rend à l'autre. (Ran-dre.)

RENDURCIR. v. a. Rendre plus dur ce qui l'était déjà. (Ran-dur-sir.)

RÊNE. s. f. (*Retinaculum.*) Courroie de la bride d'un cheval. | *Les rênes de l'empire, de l'État*, L'administration souveraine, la haute administration de l'État.

RENÉGAT, ATE. s. (*Negare.*) Celui, celle qui a renié la religion chrétienne pour embrasser une autre religion, et particulièrement le mahométisme. (Re-né-ga.)

RÉNETTE. s. f. Instrument dont les maréchaux se servent pour couper l'ongle du cheval par sillons. (Ré-nè-te.)

RÉNETTER. v. a. Couper le sabot par sillons, et y pratiquer des raies avec la rénette. (Ré-nè-té.)

RENFAÎTAGE. s. m. L'action de renfaîter; L'ouvrage qui en est le résultat. (Ran-fê-ta-je.)

RENFAÎTER. v. a. Raccommoder le faîte d'un toit. (Ran-fê-té.)

RENFERMER. v. a. Enfermer de nouveau. | Enfermer. | *Renfermer qqn.*, Le mettre en prison. | *Renfermer un prisonnier*, Le resserrer plus étroitement qu'auparavant. | *Se renfermer en soi-même*, Se recueillir. | Comprendre, contenir. | Restreindre, réduire dans de certaines bornes. | *Renfermer un cheval*, Le tenir dans la main et dans les jambes. | RENFERMÉ. subst. *Cela sent le renfermé*, se dit Des choses qui ont contracté une mauvaise odeur, pour avoir été trop longtemps renfermées. (Ran-fèr-mé.)

RENFLEMENT. s. m. État de ce qui est renflé. Augmentation insensible du diamètre d'une colonne depuis la base jusqu'au tiers de la hauteur du fût. | L'endroit où une tige, un rameau, etc., est comme enflé, dilaté. (Ran-fle-man.)

RENFLER. v. n. Il se dit Des choses qui augmentent de grosseur en cuisant ou en fermentant. | RENFLÉ, ÉE. adj. Se dit De certaines choses qui vont en grossissant dans qq. partie de leur longueur. (Ran-flé.)

RENFONCEMENT. s. m. Effet de perspective qui fait paraître une chose enfoncée et éloignée. | Creux que forment certaines parties d'un ouvrage. | T. d'impr. Action de

renfoncer une ligne. (Ran-fon-se-man.)

RENFONCER. v. a. Enfoncer de nouveau, enfoncer plus avant. | *Renfoncer une ligne*, La faire commencer plus ou moins en arrière de celles qui suivent ou qui précèdent. (Ran-fon-sé.)

RENFORCEMENT. s. m. Action de renforcer, ou L'effet de cette action. (Ran-for-se-man.)

RENFORCER. v. a. Fortifier, rendre plus fort. | Augmenter. | Pron., Se fortifier, devenir plus fort, plus habile. (Ran-for-sé.)

RENFORMIR. v. a. (*Forma.*) Mettre des moellons ou des pierres où il en manque, crépir un vieux mur pour consolider la construction. (Ran-for-mir.)

RENFORMIS. s. m. Réparation d'un vieux mur, sans démolition. (Ran-for-mi.)

RENFORT. s. m. Augmentation de force. (Ran-for.)

RENFROGNER (SE). v. pron. *V.* REFROGNER.

RENGAGEMENT. s. m. Action de se rengager. (Ran-ga-je-man.)

RENGAGER. v. a. Engager de nouveau. (Ran-ga-jé.)

RENGAÎNER. v. a. Remettre dans la gaîne, dans le fourreau. Absol., *Rengaîner son épée.* | Fam., *Rengaîner son compliment*, Supprimer ou ne pas achever ce qu'on avait envie de dire. (Rang-è-né [g m.].)

RENGORGER (SE). v. pron. Se dit Des femmes, lorsque, pour avoir meilleure grâce, elles avancent la gorge, et retirent la tête un peu en arrière. | Se dit De hommes, lorsque, par un mouvement semblable de la tête, ils affectent un air de fierté. | Se dit De certains animaux. | Se dit D'un homme qui fait l'important. Fam. (Ran-gor-jé.)

RENGRAISSER. v. a. Faire redevenir gras, engraisser de nouveau. | V. n. Redevenir gras. (Ran-grè-sé.)

RENGRÉGEMENT. s. m. Augmentation, accroissement. Se dit Des maux. (Vi.) (Ran-gré-je-man.)

RENGRÉGER. v. a. Augmenter, accroître. Se dit en parlant Du mal, de la douleur. (Vi.) (Ran gré-jé.)

RENGRÉNEMENT. s. m. Action de rengréner. (Ran-gré-ne-man.)

RENGRÉNER. v. a. (*Re*, *in*, *granum.*) Remettre sous le balancier les monnaies, les médailles qui n'ont pas bien reçu l'empreinte, ou qui exigent pour leur fabrication plus d'un coup de balancier, de manière que toutes leurs parties rentrent exactement dans le creux des coins. | Se dit De tout ce qui a reçu une empreinte, et qui rentre juste dans le creux de la matrice. (Ran-gré-né.)

RENIABLE. adj. des 2 g. *Tous vilains cas, tous mauvais cas sont reniables ;* ce qui se dit Lorsqu'un homme a commis qq. crime, a fait qq. faute considérable, et que la honte ou la crainte du châtiment fait qu'il le nie.

RENIEMENT ou RENÎMENT. s. m. Action de renier. *Le reniement de saint Pierre.* (Re-ni-man.)

RENIER. v. a. (*Negare.*) Déclarer contre la vérité qu'on ne connait point une personne, une chose. | *Renier qqn. pour son parent, pour son ami*, Refuser de le reconnaitre pour tel. | Désavouer une chose de fait, la nier. | Renoncer entièrement à une chose, n'y vouloir plus avoir de part. | Absol., Renier sa religion. | Jurer le nom de Dieu. | RENIÉ, ÉE. part. *Un moine renié*, Un moine qui a renoncé à ses vœux et à son habit.

RENIEUR. s. m. Celui qui renie, qui blasphème.

RENIFLEMENT. s. m. Action de renifler. (Re-ni-fle-man.)

RENIFLER. v. n. Retirer, en aspirant un peu fort, l'humeur ou l'air qui est dans les narines. | Fam., se dit De ceux qui marquent de la répugnance pour quelque chose.

RENIFLERIE. s. f. Action de renifler. Pop.

RENIFLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui renifle. (—eû-ze.)

RENNE. s. m. (*Rennen*, all.) Quadrupède mammifère qui est du même genre que les cerfs, et qu'on trouve dans les pays du Nord. (Rè-ne.)

RENOM. s. m. (*Nomen.*) Réputation, opinion que le public a d'une personne, d'une chose. (Re-non.)

RENOMMÉE. s. f. Renom, réputation. | La voix publique qui annonce qq. action, qq. événement remarquable, qui répand l'éloge ou le blâme sur qq. personnage. | Être mythologique et allégorique, représenté ordin. sous les traits d'une femme ailée, qui embouche la trompette, pour publier en tous lieux les divers événements. (Re-nomée.)

RENOMMER. v. a. Nommer, élire de nouveau. | Nommer avec éloge. | Pron., *Se renommer de qqn.*, Se réclamer de qqn. (Vi.) (Re-no-mé.)

RENONCE. s. f. À certains jeux de cartes, exprime qu'on n'a point d'une certaine couleur. (Re-non-se.)

RENONCEMENT. s. m. Action de renoncer. (Re-non-se-man.)

RENONCER. v. n. (*Renuntiare.*) Se désister, se départir de qq. ch., soit par acte exprès, soit autrement. | Quitter, abandonner la possession, la prétention, le désir ou l'affection de qq. ch. | Mettre une carte d'une autre couleur que celle qui est jouée. | V. a. Renier, désavouer, ne vouloir plus reconnaitre qqn. pour ce qu'il est ou pour ce qu'on le croyait. (Re-non-sé.)

RENONCIATION. s. f. (*Renunciatio*

Acte pas lequel on renonce à qq. ch. (Re-non-si-a-sion.)

RENONCULE. s. f. (*Ranunculus.*) Plante dont il y a un grand nombre d'espèces, les unes cultivées dans les jardins pour la beauté de leurs fleurs, et les autres venant sans culture dans les bois, les prés, les marais, etc. [c m.]

RENOUÉE. s. f. (*Renodare.*) Plante dont les tiges ont beaucoup de nœuds : l'espèce commune, appelée aussi *Centinode*, croit dans les lieux incultes et arides, et le long des chemins.

RENOUEMENT ou RENOÛMENT. s. m. Rétablissement, renouvellement. (Vi.) (Re-noû-man.)

RENOUER. v. a. (*Renodare.*) Nouer une chose dénouée. | Nouer pour l'ornement. | Renouveler une liaison rompue ou interrompue.

RENOUEUR, EUSE. s. Celui, celle qui fait le métier de remettre les membres disloqués. (—eû-ze.)

RENOUVEAU. s. m. (*Renovellare.*) Le printemps, la saison nouvelle. (Vi.) (Re-nou-vô.)

RENOUVELER. v. a. (*Renovellare.*) Rendre nouveau en substituant une chose à la place d'une autre de même espèce. | *Renouveler la douleur de qqn.*, Lui faire sentir de nouveau sa douleur. | Recommencer, faire de nouveau. | V. n. et avec la prép. *De : Renouveler d'appétit*, Commencer à manger comme si on avait un nouvel appétit; *Renouveler les jambes*, Recommencer à marcher avec de nouvelles forces. (Re-nou-ve-lé.)

RENOUVELLEMENT. s. m. Rénovation, rétablissement d'une chose dans son premier état ou dans un état meilleur. | Accroissement. | Réitération. (Re-nou-ve-le-man.)

RÉNOVATION. s. f. (*Renovatio.*) Renouvellement, rétablissement d'une chose dans l'état où elle était. (—va-sion.)

RENSEIGNEMENT. s. m. Indice, instruction qui met sur la voie de qq. ch., qui sert à faire connaitre une chose. (Ran-së-*ne*-man [n m.]

RENSEIGNER. v. a. Enseigner de nouveau, avec un nouveau soin. (Ran-së-*né* [n m.].)

RENTE. s. f. (*Reddere.*) Revenu annuel. | Ce qui est dû tous les ans pour un fonds aliéné, cédé ou affermé. | Ce qui est dû annuellement pour une somme d'argent aliénée par contrat de constitution. | Absol., La rente constituée par l'Etat. | Se dit De certaines charges qu'on s'impose à soi-même, et qui reviennent à peu près périodiquement. (Ran-te.)

RENTER. v. a. Donner, assigner certain revenu à un hôpital, à un collége, à une communauté, pour une fondation que l'on fait. | Renté, ée. part. Qui a des rentes, du revenu. Fam., *Cet homme est bien renté*, Il est riche. (Ran-té.)

RENTIER, IÈRE. s. Celui, celle qui a des rentes constituées sur l'État, ou sur qq. communauté. | Un bourgeois qui vit de son revenu, sans négoce ni industrie. | Celui qui devait des rentes seigneuriales. (Ran-tié.)

RENTOILAGE. s. m. Action de rentoiler. (Ran-toua-la-je.)

RENTOILER. v. a. Remettre de la toile neuve à la place de celle qui est usée. | Coller un vieux tableau sur une toile neuve, ou Transporter une peinture d'une vieille toile sur une neuve. (Ran-toua-lé.)

RENTRAIRE. v. a. (*Trahere.*) (Se conj. c. *Traire.*) Coudre, rejoindre deux morceaux de qq. étoffe épaisse, qui ont été déchirés, coupés; ou Joindre bord contre bord deux morceaux qui n'étaient pas joints, en sorte que la couture ne paraisse point. (Ran-trè-re.)

RENTRAITURE. s. f. Couture de ce qui est rentrait. (Ren-trë-tu-re.)

RENTRANT. adj. Se dit Des angles dont l'ouverture est en dehors, par opposition aux angles saillants. (Ran-tran.)

RENTRANT. s. m. Celui qui prend la place du joueur qui a perdu la partie.

RENTRAYEUR, EUSE. s. Celui, celle qui sait rentraire. (Ran-trë-ieur; eû-ze.)

RENTRÉE. s. f. Action de rentrer. Il se dit Des tribunaux, des colléges, etc., lorsqu'ils recommencent leurs fonctions, leurs exercices après les vacations, après les vacances. | Se dit en parlant D'un acteur, lorsqu'il reparait sur la scène après une absence un peu longue. | Le retour des animaux dans le bois au point du jour, après qu'ils ont été faire leur nuit en plaine. | Perception d'un revenu, recouvrement d'une somme. | Les cartes que l'on prend dans le talon, à la place de celles qu'on a écartées. (Ran-trée.)

RENTRER. v. n. (*Re, intrare.*) Entrer de nouveau, entrer après être sorti. | *Rentrer en soi-même*, Faire réflexion sur soi-même. | Recommencer, reprendre certaines choses, s'y remettre. | Se dit, absol., Des tribunaux qui reprennent leurs fonctions, des colléges qui recommencent leurs exercices, etc., après les vacations, après les vacances. | Se dit D'un acteur qui, après une absence, reparaît sur la scène. | En parlant Des revenus, des sommes à recouvrer; Arriver, être touché, perçu. | Se dit, vulg., Des humeurs qui se répercutent. | Repasser la pointe ou le burin dans les tailles déjà faites, pour les approfondir. | Se dit Des cartes que l'on prend au talon à la place de celles qu'on a écartées. | V. a. Porter ou reporter dedans ce qui était dehors. | T. d'imprim. *Rentrer, faire rentrer une ligne*, La renfoncer. (Ran-tré.)

RENVERSE (À LA). loc. adv. Sur le dos, le visage en haut. (A-la-ran-vër-se.)

RENVERSEMENT. s. m. Action de ren-

verser; État d'une chose renversée. | Dérangement, désordre. | Situation vicieuse de certains organes, dans laquelle ils sont retournés, et présentent en dehors ce qui devrait être en dedans. | Ruine, décadence, destruction totale. | Transport de la charge d'un navire dans un autre. (Vi.) On dit *Transbordement.* | Se dit Des accords où les notes sont disposées autrement que dans l'accord fondamental dont ils sont dérivés. (Ran-vër-se-man.)

RENVERSER. v. a. (*Vertere.*) Jeter par terre, faire tomber une personne, une chose. | Pron., Se mettre, se coucher sur le dos. | Retourner qq. ch. de manière que ce qui était en haut soit en bas, et réciproquement. | *Renverser les travaux des ennemis*, Les abattre, les raser, les combler. | Troubler, confondre l'arrangement des choses, mettre tout sens dessus dessous. | Détruire, troubler l'état, l'ordre des choses politiques ou morales. | *Renverser l'esprit de qqn., à qqn.*, Lui troubler l'esprit, lui inspirer de mauvais sentiments. | Transposer. | RENVERSÉ. adj. Se dit Des objets qui sont ou qui paraissent dans une situation opposée à leur situation la plus habituelle. (Ran-vër-sé.)

RENVI. s. m. Ce que l'on met par-dessus la vade ou l'enjeu. | *Jeux de renvi*, Ceux où l'on fait des renvis. (Ran-vi.)

RENVIER. v. n. Mettre une certaine somme d'argent au jeu du brelan, etc., par-dessus la vade ou l'enjeu. (Ran-vi-é.)

RENVOI. s. m. Envoi d'une chose à la personne qui l'avait envoyée. | *Le renvoi du son, des paroles par l'écho*, Leur répercussion. | Une certaine marque qui renvoie le lecteur à une pareille marque placée hors du texte et sous laquelle il doit trouver une citation. | Avertissement qui indique qu'on trouvera à une autre page du même livre la suite de ce qui est interrompu. | La marque qui renvoie à une addition écrite en marge ou au bas de la page, et qui doit se joindre au texte. L'addition même. | Signe qui, correspondant à un autre signe semblable, indique qu'il faut retourner à l'endroit où ce dernier se trouve placé. | L'action de renvoyer qqn., le congé qu'on lui donne. | L'action de renvoyer une demande, une proposition, etc., à ceux qui doivent l'examiner, y faire droit, ou en rendre compte. | L'action de renvoyer une partie, un procès devant tel ou tel juge. | Ajournement, remise. | Se dit Des gorgées de substances gazeuses ou liquides qui remontent de l'estomac ou de l'œsophage dans la bouche, sans être accompagnées des efforts qui caractérisent le vomissement. (Ran-voua.)

RENVOYER. v. a. (*Via.*) (Se conj. c. *Envoyer.*) Envoyer de nouveau. | Faire reporter à une personne une chose qu'elle avait envoyée. | Faire reporter à une personne une chose qui lui appartient. | Faire retourner qqn. au lieu d'où il était envoyé, d'où il était parti. | Congédier qqn., lui donner son congé. | Fam., *Renvoyer qqn. bien loin*, Le refuser sèchement, le rebuter. | Adresser une personne à qqn. ou en qq. lieu, pour l'éclaircissement de qq. ch. | Remettre à un autre temps. | Repousser, réfléchir, répercuter. | Se dit en parlant Des demandes, des propositions, etc., que l'on transmet à ceux qui doivent les examiner, y faire droit, ou en rendre compte. | Ordonner qu'une partie se pourvoira ou qu'un accusé sera traduit devant tel ou tel juge. | *Renvoyer un accusé, le renvoyer absous*, Le décharger de l'accusation intentée contre lui. (Ran-voua-ié.)

RÉORDINATION. s. f. Action par laquelle qqn. est réordonné. (—na-sion.)

RÉORDONNER. v. a. Conférer pour la seconde fois les ordres sacrés à qqn. dont la première ordination a été faite contre la teneur des canons, et déclarée nulle par jugement de l'Église. (Ré-or-do-né.)

RÉORGANISATION. s. f. Action d'organiser de nouveau, et Le résultat de cette action. (—ni-za-sion.)

RÉORGANISER. v. a. Organiser de nouveau. (—ni-zé.)

RÉOUVERTURE. s. f. Action de rouvrir. (Ré-ou-vër-tu-re.)

REPAIRE. s. m. Retraite, lieu où se retirent des bêtes malfaisantes, féroces. | Lieu où se retirent ordin. les voleurs, les brigands, etc. | La fiente des loups, des lièvres, et de qqs. autres animaux sauvages. (Re-pè-re.)

REPAIRE. s. m. T. d'arts. *V.* REPÈRE.

REPAÎTRE. v. n. (*Pascere.*) (Se conj. c. *Paître*, et a de plus un prétérit défini et un prétérit indéfini : *Je repus. J'ai repu.*) Manger, prendre sa réfection. | V. a. Donner à manger, nourrir. | REPU, UE. part. *Il est assez repu*, Il a assez mangé. (Re-pè-tre.)

RÉPANDRE. v. a. (*Expandere.*) Épancher, verser, laisser tomber un liquide. | V. n. *Prenez garde de répandre*, se dit À une personne qui porte un vase plein de qq. liqueur. | *Répandre des pleurs*, Pleurer. | *Répandre du sang*, Blesser ou tuer. | Départir, distribuer à plusieurs personnes. | Étendre au loin, disperser en plusieurs endroits. | *Cet homme cherche à se répandre*, Il fréquente les sociétés, il les recherche avec beaucoup de soin.

RÉPARABLE. adj. des 2 g. Qui se peut réparer.

REPARAÎTRE. v. n. Paraître de nouveau. (Re-pa-rè-tre.)

RÉPARATEUR. s. m. et adj. (*Reparator.*) Celui qui répare.

RÉPARATION. s. f. (*Reparatio.*) Ouvrage qu'on fait ou qu'il faut faire pour réparer. | Se dit Des travaux d'entretien que

l'on fait aux maisons. | La satisfaction d'une injure, d'une offense faite à qqn. (—ra-sion.)

RÉPARER. v. a. (*Reparare.*) Refaire, rétablir qq. ch. à une construction, à un ouvrage, le raccommoder. | *Réparer ses affaires*, Rétablir sa fortune ébranlée ou détruite. | Effacer, faire disparaître. | *Réparer une perte*, S'en dédommager.

RÉPARITION. s. f. *V.* RÉAPPARITION.

REPARLER. v. n. Parler de nouveau.

REPARTIE. s. f. Réplique, réponse prompte.

REPARTIR. v. a. et n. (Se conj. c. *Partir.*) Répliquer, répondre sur-le-champ et vivement.

REPARTIR. v. n. (Se conj. c. le verbe ci-dessus.) Retourner ou Partir de nouveau.

RÉPARTIR. v. a. (*Partiri.*) (*Je répartis, il répartit; nous répartissons, ils répartissent. Je répartissais. Je répartis. Je répartirai. Je répartirais. Répartis, répartissez. Que je répartisse. Répartissant.*) Partager, distribuer.

RÉPARTITEUR. s. m. Celui qui fait, qui est chargé de faire une répartition. | Adj., *Commissaires répartiteurs*, Commissaires chargés de répartir les impositions entre les contribuables.

RÉPARTITION. s. f. (*Partitio.*) Partage, division, distribution. (—ti-sion.)

REPAS. s. m. (*Pastus.*) Nourriture que l'on prend à certaines heures réglées. Se dit principalement Du dîner et du souper. | *Un repas prié*, Un repas qui se donne à un certain nombre de personnes invitées. | *Faire ses quatre repas*, Déjeuner, dîner, goûter et souper. (Re-pa.)

REPASSAGE. s. m. Action de repasser. (Re-pa-sa-je.)

REPASSER. v. n. Passer de nouveau; après être allé d'un lieu à un autre, revenir de celui-ci au au premier, traverser de nouveau l'espace qui est entre deux. | V. a. Traverser de nouveau. | Transporter de nouveau. | *Repasser des couteaux*, etc., *sur la meule*, Les aiguiser. | *Repasser des cuirs*, Leur donner un nouvel apprêt. | *Repasser du linge, du ruban, un chapeau*, Passer un fer chaud sur du linge, etc., pour le rendre plus uni, pour en ôter les mauvais plis. | Pop., *Repasser qqn.*, Le battre. | *Repasser un sermon*, etc., Répéter un sermon, etc., qu'on a appris par cœur afin d'être plus sûr de sa mémoire. (Re-pa-sé.)

REPASSEUSE. s. f. Celle dont le métier est de repasser du linge. (Re-pa-seû-ze.)

REPAVER. v. a. Paver de nouveau.

REPÊCHER. v. a. Retirer de l'eau, du fond de l'eau, ce qui y était tombé.

REPEINDRE. v. a. Peindre de nouveau. | REPEINT, EINTE. subst. Se dit Des endroits d'un tableau sur lesquels on a appliqué de nouvelles couleurs. (Re-pin-dre.)

REPENSER. v. n. Penser de nouveau, réfléchir plus profondément sur une chose. (Re-pan-sé.)

REPENTANCE. s. f. Regret, douleur qu'on a de ses péchés. (Re-pan-tan-se.)

REPENTANT, ANTE. adj. Qui se repent d'avoir péché. (Re-pan-tan.)

REPENTIR (SE). v. pron. (*Pœnitere.*) Avoir une véritable douleur, un véritable regret. | REPENTIE. part. fém. *Les Repenties*, qui se dit De certaines maisons religieuses où des filles qui ont vécu dans le désordre se retirent ou sont renfermées pour faire pénitence. (Re-pan-tir.)

REPENTIR. s. m. Regret sincère d'avoir fait ou de n'avoir pas fait qq. ch. | La trace d'une première idée qu'on a voulu corriger.

REPERCER. v. a. Percer de nouveau. | *Repercer un ouvrage*, Découper un ouvrage tracé pour être au jour. (Re-pĕr-sé.)

RÉPERCUSSIF, IVE. adj. Qui a la propriété de répercuter. | Subst., *Les astringents, la glace, sont des répercussifs.* (Ré-pĕr-cu-sif [c m.].)

RÉPERCUSSION. s. f. (*Repercussio.*) Action des humeurs qui refluent au dedans du corps; Action des médicaments répercussifs. | En parlant Des sons, de la lumière, de la chaleur, Renvoi, réflexion. (Ré-pĕr-cu-sion [c m.].)

RÉPERCUTER. v. a. (*Repercutere.*) Se dit en parlant Des humeurs, lorsque, étant en mouvement pour sortir, qq. cause les fait rentrer au dedans. | En parlant Des sons, de la lumière, de la chaleur, Réfléchir, renvoyer. (Ré-pĕr-cu-té [c m.].)

REPERDRE. v. a. Perdre de nouveau. (Re-pĕr-dre.)

REPÈRE. s. m. (*Reperire.*) Trait ou marque que l'on fait à différentes pièces d'un ouvrage, pour les ajuster avec exactitude et sans tâtonnement, quand on veut les assembler, les rapprocher. | Se dit Des marques que l'on fait aux tubes d'une lunette pour les allonger ou les accourcir au juste point de celui qui s'en sert. | Se dit Des marques que l'on fait sur un mur, sur un jalon, sur un terrain, etc., pour indiquer ou retrouver un alignement, un niveau, une hauteur, une distance.

RÉPERTOIRE. s. m. (*Repertorium.*) Inventaire, table, recueil où les choses, les matières sont rangées dans un ordre qui fait qu'on les trouve facilement. | Fam., Personne qui se souvient de beaucoup de choses. | Titre de certains recueils. | La liste des pièces restées au théâtre. | La liste des pièces que les comédiens doivent donner dans la semaine. (Ré-pĕr-toua-re.)

RÉPÉTAILLER. v. a. Répéter la même chose jusqu'à l'ennui. Fam. (Ré-pé-ta-llé [ll m.].)

RÉPÉTER. v. a. (*Repetere.*) Redire, dire ce qu'on a déjà dit soi-même. | Pron., se dit

D'un homme qui recommence les mêmes histoires; d'un auteur, d'un poëte, d'un musicien, d'un peintre, qui dans leurs ouvrages se servent souvent des mêmes tours, des mêmes manieres, des mêmes chants, des mêmes traits. | Se dit Des mots, des phrases, etc., qui sont répétés. | Redire ce qu'un autre a dit. | Rapporter ce qu'on a entendu. | Se dit Des miroirs et des autres choses qui représentent, qui réfléchissent l'image des objets. | Se dit en parlant D'une disposition symétrique qui présente d'un côté l'équivalent, le pareil de ce qu'on voit de l'autre. | Dire ou faire en particulier plusieurs fois une même chose, pour la pouvoir prononcer ou exécuter en public. | Exercer des élèves en particulier, leur expliquer plus amplement ce que le professeur leur enseigne dans ses leçons, etc. | Redemander ce qu'on a donné, ce qu'on a prêté, ou ce qu'on prétend qui a été pris contre les regles ordinaires.

RÉPÉTITEUR. s. m. Celui qui répète des élèves, qui fait profession de répéter. | Se dit Des vaisseaux d'une escadre ou d'une division qui répetent les signaux de l'amiral.

RÉPÉTITION. s. f. (*Repetitio.*) Redite, retour de la même idée, du même mot. | Figure de rhétorique qui consiste à employer plusieurs fois, soit les mêmes mots, soit le même tour. | Réitération. | L'exercice des écoliers qu'on répète. | L'action de répéter, d'essayer en particulier certaines choses, pour les mieux exécuter en public. | *Être en répétition*, se dit qqfs. De l'auteur même dont on répète la piece. | L'action par laquelle on redemande en justice ce qu'on a payé de trop, ce qu'on a avancé pour un autre, etc. (—ti-sion.)

REPEUPLEMENT. s. m. Action de repeupler. (—ple-man.)

REPEUPLER. v. a. Peupler de nouveau un pays qui avait été dépleuplé. | *Repeupler un étang*, Remettre du poisson dans un étang où il n'y en avait plus. | *Repeupler une forêt, un bois*, Les replanter, les regarnir d'arbres.

REPIC. s. m. T. du jeu de piquet. Il se dit Lorsque l'un des joueurs, avant de jouer aucune carte, compte jusqu'à trente, sans que celui contre qui il joue ait pu rien compter; ce qui fait qu'au lieu de compter simplement trente, il compte quatre-vingt-dix.

RÉPIT. s. m. (*Respirare.*) Relâche, délai, surséance. | Lettres par lesquelles le roi accordait à un débiteur un délai pour payer ce qu'il devait, une surséance des poursuites de ses créanciers. (Ré-pi.)

REPLACER. v. a. Remettre en place. (Re-pla-sé)

REPLANTER. v. a. Planter de nouveau.

REPLÂTRAGE. s. m. Action de replâtrer; Le résultat de cette action. Réparation superficielle, faite avec du plâtre. | Fam. Mauvais moyen qu'on emploie pour réparer une faute, une sottise. | Réconciliation peu sincère, peu durable. (—tra-je.)

REPLÂTRER. v. a. Renduire de plâtre. | Fam., Chercher à réparer, à couvrir une faute, une sottise.

REPLET, ÈTE. adj. (*Repletus*) Qui a trop d'embonpoint, qui est trop gras. Ne se dit point des animaux. (Re-plè)

RÉPLÉTION. s. f. Abondance de sang et d'humeurs, excès d'embonpoint, surcharge d'aliments. | L'état d'un gradué dont le droit avait été rempli par un bénéfice. (Ré-plésion.)

REPLI. s. m. Pli doublé. | Se dit Des sinuosités que forme un reptile quand il se meut ou s'agite; et De certaines choses qui ont un mouvement à peu près semblable. | Ce qu'il y a de plus secret, de plus caché dans l'âme.

REPLIER. v. a. Plier une chose qui avait été dépliée. | Courber, plier une ou plusieurs fois. | Pron., se dit D'un homme qui sait prendre de nouveaux biais pour faire réussir un projet, pour parvenir à ses fins. | *Se replier sur soi-même*, Se recueillir, réfléchir sur soi-même. | Pron., se dit Du mouvement que fait un corps de troupes en arrière et en bon ordre.

RÉPLIQUE. s. f. Réponse sur ce qui a été répondu; réponse à la réponse faite par la partie adverse. Écrit par lequel le demandeur répond aux défenses de celui qui l'a fait assigner. La réponse verbale que l'avocat qui a parlé le premier fait à celui qui a parlé le second. | Réponse à ce qui a été dit ou écrit. | Répétition; se dit Des octaves. | La répétition que fait un instrument d'une phrase de chant déjà exécutée par un autre instrument ou par la voix. | Le dernier mot que dit un acteur avant que son interlocuteur prenne la parole. (Ré-plic-e.)

RÉPLIQUER. v. a. (*Replicare.*) Répondre sur ce qui a été répondu par celui à qui l'on parle. | Répondre. | Répondre avec humeur, parler quand on devait obéir et se taire. (Ré-plic-é [e m.].)

REPLONGER. v. a. Plonger de nouveau. | V. n. S'enfoncer de nouveau dans l'eau à une profondeur considérable, pour y chercher qq. ch. (Re-plon-jé.)

REPOLIR. v. a. Polir de nouveau. | S'emploie en parlant Des ouvrages d'esprit.

REPOLON. s. m. Volte que le cheval forme en cinq temps.

RÉPONDANT. s. m. Celui qui subit un examen public, qui soutient une thèse. | Celui qui répond la messe. | Celui qui se rend caution, garant pour qqn.

RÉPONDRE. v. a. (*Respondere.*) (*Je réponds, il répond; nous répondons*, etc. *Je répondais. Je répondis. Je répondrai. Je répondrais. Que je réponde. Que je répon-*

disse, etc.) Faire une réponse à ce qui a été dit ou demandé. | *Répondre une requête*, se dit Du juge qui met son ordonnance au bas d'une requête. | *Ce n'est pas répondre*, Vous ne répondez pas précisément. | *L'écho répond*, Il répète les sons, la parole. | Alléguer des excuses, des prétextes, au lieu de reconnaître son tort; raisonner, répliquer, au lieu d'obéir promptement. | Écrire à qqn. de qui l'on a reçu une lettre. | Parler à ceux qui appellent, à ceux qui frappent à la porte, qui se présentent. | Parler ou écrire pour réfuter. | Absol., Soutenir une thèse, subir un examen. | Aboutir en qq. endroit. — Se dit Des choses entre lesquelles il y a rapport, symétrie, proportion, correspondance | Être égal, conforme à, s'accorder avec; Suffire, satisfaire à. | Réaliser les espérances qu'on a données. | Faire de son côté ce qu'on doit, payer de retour. | Être caution, être garant en justice, être garant pour qqn. | Être caution, être garant de qqn., de qq. ch. qui a été commis à notre garde, et que nous sommes tenus de représenter. | Être garant de qqn., de qq. ch.

RÉPONS. s. m. Paroles qui se disent ou se chantent dans l'office de l'Église après les leçons ou après les chapitres, et que l'on répète et entières et par parties. | Le signe d'imprimerie qui sert à marquer les répons, et qui a la figure d'une R barrée (℟). (Ré-pon.)

RÉPONSE. s. f. (*Responsum.*) Ce que nous disons à celui qui nous fait une demande ou une question. | Réfutation. | Se dit Des écritures qu'une partie fait signifier pour répondre aux moyens que l'autre a présentés. | Une lettre qu'on écrit pour répondre à une autre lettre.

REPORT. s. m. Action de reporter une somme, un total; La somme, le total même qu'on a reporté. (Re-por.)

REPORTER. v. a. (*Reportare.*) Porter au lieu où la chose était auparavant. | Transporter, placer dans un autre lieu. | Se transporter en esprit, par la pensée, à un temps antérieur.

REPOS. s. m. Privation, cessation de mouvement. | Cessation de travail. | Quiétude, tranquillité, exemption de toute peine d'esprit. | Exemption de trouble, d'agitation, de sédition. | Sommeil. | *Le repos éternel*, L'état où sont les âmes des bienheureux. | En parlant D'armes à feu, L'état où elles sont lorsque le chien n'est ni abattu ni bandé. | Se dit, en Versification française, de La césure placée dans les grands vers après la sixième syllabe, et, dans les vers de dix syllabes, après la quatrième. | La pause qui doit être placée dans les stances de six ou de dix vers; savoir, dans celles de six, après le troisième vers, et, dans celles de dix, après le quatrième et après le septième vers. | T. de musiq. L'endroit où la phrase se termine, et où le chant se repose plus ou moins parfaitement. | Se dit Des pauses que l'on fait en prononçant un discours, en déclamant, en lisant à haute voix. | Se dit De certains morceaux, de certains passages, où le lecteur peut s'arrêter, et se délasser de son application à ce qui précède. | Se dit Des parties d'une composition dans lesquelles les objets de détail sont plus rares, les lumières moins vives, etc., pour que l'œil du spectateur ne s'y arrête pas. | L'attitude des figures représentées sans mouvement ou avec peu de mouvement. | Espèce de petit palier qui interrompt la suite des marches, et qui est souvent formé d'une marche plus large que les autres. | Un lieu propre à se reposer. (Re-pô.)

REPOSÉE. s. f. Le lieu où une bête fauve se repose. (Re-po-zée.)

REPOSER. v. a. (*Reponere.*) Mettre dans une situation tranquille, mettre en état de tranquillité. | Fig., *Reposer la tête*, *l'esprit*, *l'âme*, Lui procurer du calme. | V. n. Dormir. | Se dit en parlant D'un état de repos, de tranquillité. | Être déposé, placé en qq. endroit. | Être établi, appuyé, fondé. | Se dit Des liqueurs qu'on laisse rasseoir, afin que ce qu'il y a de plus grossier, d'impur, tombe au fond. | *Laisser reposer ses esprits*, Les laisser rasseoir, se calmer. | Pron., Cesser de travailler, d'agir, d'être en mouvement. | *Se reposer sur qqn.*, Avoir confiance en lui. | *Se reposer sur qqn. de qq. affaire*, S'en remettre à lui de la conduite d'une affaire. | À TÊTE REPOSÉE. loc. adv. Mûrement et avec réflexion. (Re-po-zé.)

REPOSOIR. s. m. Autel qu'on élève et qu'on prépare dans les lieux où la procession passe le jour de la Fête-Dieu, pour y faire reposer le saint sacrement. (Re-po-zouar.)

REPOUSSANT, ANTE. adj. Qui inspire de l'aversion, du dégoût. (Re-pou-san.)

REPOUSSEMENT. s. m. Action de repousser. (Re-pou-se-man.)

REPOUSSER. v. a. (*Repulsare.*) Rejeter, renvoyer. | Pousser qqn. en le faisant reculer avec qq. effort. | *Il a été repoussé avec perte*, Il a reçu un grand échec. | *Repousser une injure*, S'en défendre avec force, avec vivacité. | Fig., *Repousser la calomnie*, La réfuter hautement. | V. n. *Ce ressort repousse trop*, Il a trop de force. | V. n. Pousser de nouveau. | Marquer, imprimer à la main une lettre, un signe qui manque dans une feuille tirée. (Re-pou-sé.)

REPOUSSOIR. s. m. Cheville de fer qui sert à faire sortir une autre cheville de fer ou de bois. | Instrument dont les dentistes se servent pour arracher les chicots. Instrument que les chirurgiens introduisent dans l'œsophage pour repousser les corps étrangers qui y sont engagés. | Se dit De certains instruments et outils dont les usages diffèrent. | Se dit Des objets vigoureux de couleur ou très-ombrés, qu'on place sur le de-

vant d'un tableau pour faire paraître les autres objets plus éloignés. (Re-pou-souar.)

RÉPRÉHENSIBLE. adj. des 2 g. (*Reprehensibilis.*) Qui mérite répréhension, qui est digne de blâme. (Ré-pré-an-si-ble.)

RÉPRÉHENSION. s. f. (*Reprehensio.*) Réprimande, blâme, correction. (Ré-pré-an-sion.)

REPRENDRE. v. a. (*Reprehendere.*) (Se conj. c. *Prendre.*) Prendre de nouveau. | Continuer qq. ch. qui avait été interrompu. | *Reprendre une tragédie, une comédie*, etc., La remettre au théâtre. | *Reprendre un mur*, En réparer, en fermer les crevasses. | *Reprendre une toile*, etc., Rejoindre les parties qui sont rompues. | Recouvrer. | Réprimander, blâmer qqn. parce qu'on prétend qu'il a fait ou dit mal à propos qq. ch. | Pron., Se corriger, se rétracter de qq. ch. qu'on a dit mal à propos, avec ou sans intention. | Blâmer, censurer, critiquer qq. ch., y trouver à redire. | V. n. Se dit Des arbres, des plantes, qui prennent racine de nouveau, lorsqu'ils sont transplantés. | En parlant de blessures, etc., Se refermer, se rejoindre. | *Ce malade reprend*, Sa santé se rétablit. | V. n. Recommencer. | *La rivière a repris*, A commencé à geler de nouveau. | V. n. Se dit D'un cheval qui cesse, au galop, d'entamer avec la même jambe, et qui entame avec l'autre. (Re-pran-dre.)

REPRÉSAILLE. s. f. Traitement fâcheux que l'on fait à un ennemi pour s'indemniser d'un dommage qu'il a causé, ou pour se venger d'une violence qu'il a exercée contre le droit de la guerre. (Re-pré-za-lle [ll m.]

REPRÉSENTANT. s. m. (*Repræsentans*) Celui qui en représente un autre, qui tient sa place, qui a reçu de lui des pouvoirs pour agir en son nom. | Se dit De ceux qui sont appelés à une succession, du chef d'une personne prédécédée et dont ils exercent les droits. | Se dit De ceux qui ont le droit des héritiers, par vente, échange ou autrement (Re-pré-zan-tan.)

REPRÉSENTATIF, IVE. adj. Qui représente. | Se dit De la forme de gouvernement suivant laquelle la nation ou une partie de la nation élit des députés qui votent l'impôt et concourent à la formation de la loi. (Re-pré-zan-ta-tif.)

REPRÉSENTATION. s. f. (*Repræsentatio.*) Exhibition, exposition devant les yeux. | Se dit en parlant Des objets qu'on représente par la peinture, la sculpture, la gravure. | L'action de représenter des pièces de théâtre. | Absol., Espece de cercueil vide sur lequel on étend un drap mortuaire, pour une cérémonie religieuse. | L'état que tient une personne distinguée par son rang, par sa dignité, etc. | La bonne mine, la figure imposante d'un homme grand et bien fait. | Se dit en parlant De ceux qui recueillent une succession, comme prenant la place et exerçant les droits de parents morts qu'ils représentent. | *Représentation nationale*, Assemblée d'hommes élus par la nation ou par une partie de la nation, pour faire les lois ou pour concourir à la formation des lois. | Sorte d'objection ou de remontrance qu'on fait à qqn. avec égards, avec mesure (Re-pré-zan-ta-sion.)

REPRÉSENTER. v. a. (*Repræsentare.*) Présenter de nouveau. | Exhiber, montrer, exposer devant les yeux. | *Représenter qqn.*, Le faire comparaître personnellement, le remettre entre les mains de ceux qui l'avaient confié à notre garde. | Pron., Comparaître personnellement en justice, ou se remettre au même état où l'on était lorsqu'on a été élargi. | Mettre dans l'esprit, dans l'idée, rappeler le souvenir d'une personne, d'une chose. | Pron., Se mettre dans l'esprit, se rappeler le souvenir d'une personne, d'une chose, s'imaginer, se figurer une chose. | Rendre l'image d'un objet. | Figurer par le pinceau, par le ciseau, par le burin, etc. | Exprimer, peindre par le récit, par le discours. | Imiter par l'action et par la parole. | Être le type, la figure de qq. ch. | Tenir la place d'une ou de plusieurs personnes, en vertu du droit qu'on a reçu d'elles. | Celui qui est chargé d'une procuration spéciale pour faire qq. ch. au nom d'un autre, soit prince, soit particulier. | Se dit Des héritiers qui sont reçus à recueillir ou à partager une succession, comme étant à la place de parents morts dont ils exercent les droits. | Se dit De ceux qui, dans de certaines cérémonies publiques, font des fonctions à la place et au nom des personnes qui auraient droit de les faire si elles étaient présentes. | V. n. Se dit D'une personne constituée en dignité, qui sait se faire respecter et faire respecter sa place, en conservant les dehors convenables lorsqu'elle remplit ses fonctions. | Se dit D'une personne considérable qui reçoit beaucoup de monde, et qui, par une grande dépense, fait noblement les honneurs de sa place ou de sa fortune. | Se dit D'une personne qui, par tout son extérieur, impose une sorte de respect à ceux qui la voient | Remontrer. (Re-pré-zan-te.)

RÉPRESSIF, IVE. adj. Qui réprime. (Ré-prë-sif.)

RÉPRESSION. s. f. (*Repressio.*) Action de réprimer. (Ré-prë-sion.)

RÉPRIMABLE. adj. des 2 g. Qui doit ou peut être réprimé.

RÉPRIMANDE. s. f. Répréhension, correction faite avec autorité.

RÉPRIMANDER. v. a. Reprendre qqn. avec autorité, lui reprocher sa faute.

RÉPRIMANT, ANTE. adj. Qui réprime, qui est capable de réprimer.

RÉPRIMER. v. a. (*Reprimere.*) Arrêter l'action, l'effet, le progrès de qq. ch.

REPRISE. s. f. Continuation de ce qui a

été interrompu. | *Reprise d'une pièce dramatique*, La remise de cette pièce au théâtre. | Se dit Des vers d'un rondeau, d'un couplet de chanson, que l'on répète pour refrain. | Toute partie d'un air qui doit être exécutée deux fois, quoiqu'elle ne soit écrite qu'une fois. | La seconde partie d'un air. | Chacune des parties d'un rondeau, qui en a souvent trois, dont on ne répète que la première. | Le signe qui marque que l'on doit répéter la partie de l'air qui le précède. | Ce que le comptable emploie en dépense dans la fin de compte, parce qu'il l'a employé en recette, quoiqu'il ne l'eût pas reçu. | Au plur., Ce que chacun des époux a droit, par lui ou ses représentants, de prélever, avant partage, sur la masse des biens de la communauté, lorsqu'elle est dissoute. | T. de jeu. Partie qui est d'un certain nombre de coups limité. | La réparation qu'on fait à un mur, à un pilier, etc. | La réparation qu'on fait à une étoffe, à une dentelle qui a été déchirée, à un tissu dont une maille s'est échappée. | Navire capturé par les ennemis, et repris ensuite par la nation sur laquelle il avait été pris. | Chaque leçon donnée au cavalier ou au cheval, et après laquelle ils se reposent. | Un nombre de cavaliers qui travaillent en même temps et ensemble. (Re-pri-ze.)

RÉPROBATEUR, TRICE. adj. Qui annonce, qui exprime la réprobation. (—tri-se.)

RÉPROBATION. s. f. (*Reprobatio.*) Action par laquelle on réprouve, on rejette. Le jugement que Dieu a rendu de toute éternité contre les pécheurs qui mourront impénitents. | Blâme. (—ba-sion.)

REPROCHABLE. adj. des 2 g. Qui mérite reproche. | Se dit Des témoins, des témoignages suspects qui peuvent être récusés.

REPROCHE. s. m. Ce qu'on dit à une personne, ce qu'on lui remet en qq. sorte devant les yeux, pour lui causer du regret ou pour lui faire honte. | *Un homme sans reproche*, Un homme à qui l'on ne peut rien reprocher. | Au plur., Les raisons qu'on produit pour récuser des témoins. | SANS REPROCHE. loc. adv. Sans prétendre faire des reproches.

REPROCHER. v. a. (*Reprobare.*) Dire à qqn., lui remettre en qq. sorte devant les yeux, une chose qu'on croit devoir lui causer du regret ou lui faire honte. | *Reprocher des témoins*, Alléguer des raisons pour récuser des témoins.

REPRODUCTEUR, TRICE. adj. T. didactique. Qui reproduit, qui sert à la reproduction. (—tri-se.)

REPRODUCTIBILITÉ. s. f. Faculté d'être reproduit.

REPRODUCTIBLE. adj. des 2 g. Susceptible de reproduction.

REPRODUCTION. s. f. Action par laquelle les êtres vivants perpétuent les espèces. | Se dit Des nouvelles parties qui, dans certains animaux, succèdent à celles qui ont été arrachées, mutilées. | Se dit De tous les moyens naturels et artificiels qui servent à perpétuer les espèces des plantes, à multiplier les végétaux. (—duc-sion.)

REPRODUIRE. v. a. Produire de nouveau. | Présenter.

REPROUVER. v. a. Prouver de nouveau.

RÉPROUVER. v. a. (*Reprobare.*) Rejeter une chose, la désapprouver, la condamner. | Se dit par opposition à Prédestiner. | RÉPROUVÉ. subst. Se dit De ceux que Dieu a rejetés et maudits.

REPS. s. m. Étoffe de soie très-forte qui se fabrique principalement à Lyon. (Rèps.)

REPTILE. adj. des 2 g. (*Reptilis.*) Qui rampe, qui se traîne sur le ventre. | Subst. m. Se dit De tous les animaux qui n'ont point de pieds, et qui rampent effectivement, et De tous ceux qui ont les pieds si courts, qu'ils semblent se traîner sur le ventre. | Fam., Homme qui emploie des moyens bas et vils pour s'avancer ou pour nuire. (Rèp-ti-le.)

RÉPUBLICAIN, AINE. adj. Qui appartient à la république. | Qui affectionne, qui favorise le gouvernement républicain. | Celui qui est passionné pour le gouvernement républicain. (—blic-in; è-ne [c m.].)

RÉPUBLICANISME. s. m. Affectation d'opinions républicaines.

RÉPUBLIQUE. s. f. (*Respublica.*) Gouvernement de plusieurs; État gouverné par plusieurs. | La chose publique. | *La république des lettres*, Les gens de lettres en général, considérés comme s'ils faisaient une nation. (Ré-pu-blic-e.)

RÉPUDIATION. s. f. (*Repudiatio.*) Action de répudier. (—a-sion.)

RÉPUDIER. v. a. (*Repudiare.*) Renvoyer sa femme suivant les formes légales. | Rejeter, repousser.

RÉPUGNANCE. s. f. (*Repugnantia.*) Opposition, sorte d'aversion pour qqn., pour qq. ch. à faire qq. ch. (Ré-pu-*nan* se [n m.].)

RÉPUGNANT, ANTE. adj. (*Repugnans.*) Contraire, opposé. (Ré-pu-*nan* [n m.].)

RÉPUGNER. v. n. (*Repugnare.*) Être plus ou moins opposé. | Éprouver un sentiment de répugnance. | Causer, inspirer de la répugnance. (Ré-pu *né* [n m.].)

RÉPULLULER. v. n. (*Repullulare.*) Renaître en grande quantité.

RÉPULSIF, IVE. adj. Qui repousse.

RÉPULSION. s. f. (*Repulsio.*) Action de ce qui repousse; État de ce qui est repoussé.

RÉPUTATION. s. f. (*Reputatio.*) Renom, estime, opinion que le public a d'une personne. | Se dit en parlant Des choses qui ont le renom d'être excellentes dans leur espèce. (—ta-sion.)

RÉPUTER. v. a. (*Reputare.*) Estimer, présumer, croire; tenir pour, compter pour. | RÉPUTÉ, ÉE. part. Censé.

REQUÉRABLE. adj. des 2 g. Qui doit être demandé par le créancier, qu'il doit aller chercher lui-même. (Rec-é-ra-ble [e m.].)

REQUÉRANT, ANTE. adj. et subst. Qui requiert, qui demande en justice. (Rec-é-ran [e m.].)

REQUÉRIR. v. a. (*Requirere.*) (Se conj. c. *Acquérir.*) Prier de qq. ch. | Sommer. | Réclamer, demander. | Demander qq. ch. en justice. | En parlant Des choses, Demander, exiger. (Rec-é-rir [e m.].)

REQUÊTE. s. f. (*Requisita.*) Demande par écrit, présentée à qui de droit et suivant certaines formes établies. | *Néant à la requête*, Loc. fam. qui s'emploie pour exprimer un refus. | Fam., Une demande verbale, une simple prière. | *Tel jour, à la requête de telle personne*, À la demande, à la réquisition de telle personne. (Reç-ê-te [e m.].)

REQUÊTÉ. s. m. Ton de chasse pour rappeler les chiens à soi. (Rec-ê-té [e m.].)

REQUÊTER. v. a. Quêter de nouveau. (Rec-ê-té [e m.].)

REQUIEM. s. m. Mot lat. Prière que l'Église fait pour les morts. (Ré-cui-ë-me [e m.].)

REQUIN. s. m. Gros poisson de mer très-vorace, du genre des Squales ou Chiens de mer. (Rec-in [e m.].)

REQUINQUER (SE). v. pron. Se dit Des vieilles qui se parent plus qu'il ne convient à leur âge. Fam. (Rec-inc-é [e m.].)

REQUINT. s. m. (*Quintus.*) La 5e partie du quint, que l'on payait au seigneur, dans certaines coutumes, outre le quint, quand on vendait un fief qui relevait de sa seigneurie. (Rec-in (e m.].)

RÉQUISITION. s. f. (*Requisitio.*) Action de requérir. | Demande que fait l'autorité publique de mettre à sa disposition des personnes ou des choses. (Réc-i-zi-sion [e m.].)

RÉQUISITOIRE. s. m. Acte de réquisition que fait par écrit celui qui remplit dans un tribunal les fonctions du ministère public. (Réc-i-zi-toua-re.)

RESCIF. s. m. *V.* Récif.

RESCINDANT. s. m. (*Rescindens.*) Demande tendante à faire annuler un acte, un jugement. (Ré-sin-dan.)

RESCINDER. v. a. (*Rescindere.*) Casser, annuler un acte, un partage, etc. (Ré-sin-dé.)

RESCISION. s. f. (*Rescisio.*) Annulation d'un acte, d'un partage, etc. (Ré-si-zion.)

RESCISOIRE. s. m. (*Rescisorius.*) L'objet principal pour lequel on s'est pourvu, soit contre un acte, soit contre un jugement, et qui reste à juger quand l'acte ou le jugement a été annulé. (Ré-si-zoua-re.)

RESCRIPTION. s. f. (*Rescriptio.*) Ordre, mandement par écrit que l'on donne pour toucher certaine somme sur qq. fonds, sur qq. personne. On dit aussi *Mandat.* (Rës-crip-sion.)

RESCRIT. s. m. (*Rescriptum.*) La réponse des empereurs romains aux questions sur lesquelles ils étaient consultés par les gouverneurs des provinces, par les juges, ou par les particuliers dans leurs différends. | Une réponse du pape sur qq. question de théologie, pour servir de décision ou de loi. (Rës-cri.)

RÉSEAU. s. m. (*Retiolum.*) Petit rets. | Ordin. ouvrage de fil, de soie, de fil d'or et d'argent, fait par petites mailles, en forme de rets. | Entrelacement de vaisseaux sanguins, de nerfs, etc. (Ré-zô.)

RÉSÉDA. s. m. Plante herbacée, d'une odeur très-agréable, qui croît à la hauteur d'environ un pied, et dont les feuilles sont alternes, les fleurs irrégulières et d'un jaune verdâtre. (Ré-zé-da.)

RÉSERVATION. s. f. Action par laquelle on réserve. | Droit qu'on s'est réservé dans un acte. (Ré-zer-va-sion.)

RÉSERVE. s. f. Action de réserver. | Se dit Des choses réservées. | La partie de l'armée qu'on laisse dans ses foyers, et qu'on appelle sous les drapeaux quand les circonstances l'exigent. | Toute garde qui n'a pas de surveillance à exercer et qui est réunie seulement pour attendre des ordres ; n. autr. *Piquet.* | Certain nombre de vaisseaux placés hors des lignes, et destinés à secourir ceux qui en ont besoin, ou à remplacer ceux qui sont trop désemparés pour conserver leur poste. | Canton qui est réservé pour celui à qui la chasse appartient. | Discrétion, circonspection, retenue. | À la réserve de. loc. prép. À l'exception de. | Sans réserve. loc. adv. Sans exception. | En réserve. loc. adv. À part, de côté. (Ré-sër-ve.)

RÉSERVÉ, ÉE. adj. et subst. Circonspect, discret, qui ne se hâte pas trop de dire ni de faire connaître ce qu'il pense. (Ré-zer-vé.)

RÉSERVER. v. a. (*Reservare.*) Garder, retenir quelque chose d'un tout, une chose entre plusieurs autres. | Garder une chose pour un autre temps, pour un autre usage, la ménager pour une autre occasion. (Ré-zer-vé.)

RÉSERVOIR. s. m. Lieu fait exprès pour y tenir certaines choses en réserve. Lieu où l'on amasse des eaux pour les distribuer, suivant le besoin, en divers endroits. Bassin rempli d'eau dans lequel on conserve du poisson. | Toute cavité du corps humain, dans laquelle s'amasse un fluide. (Ré-zer-vouar.)

RÉSIDANT, ANTE. adj. Qui réside, qui demeure. (Ré-zi-dan.)

RÉSIDENCE. s. f. Demeure ordinaire en qq. ville, en qq. lieu. | Le séjour actuel et obligé d'un évêque, d'un magistrat, d'un préposé, etc., dans le lieu où ils exercent leurs fonctions. | Le lieu de la résidence ordinaire d'un prince, d'un seigneur. | L'emploi

d'un résident auprès d'un prince. (Ré-zi-dan-se.)

RÉSIDENT. s. m. Celui qui est envoyé de la part d'un souverain vers un autre pour résider auprès de lui, et qui est moins qu'un ambassadeur, mais plus qu'un agent. La femme du résident s'appelle *Madame la résidente*. (Ré-si-dan.)

RÉSIDER. v. n. (*Residere.*) Faire sa demeure en qq. endroit. | *Toute l'autorité réside dans la personne d'un tel*, Il a toute l'autorité. | Consister. | Se dit, absol., D'un évêque, d'un bénéficier qui demeure dans le lieu de son diocèse, de son bénéfice. (Ré-zi-dé.)

RÉSIDU. s. m. T. de Com. (*Residuus.*) Le restant. (Vi.) | Le nombre qui reste d'une division. On dit plus ordin. *Le reste.* | Ce qui reste d'une ou de plusieurs substances soumises à l'action de divers agents. (Ré-zi-du.)

RÉSIGNANT. s. m. Celui qui résigne un office ou un bénéfice à qqn. (Ré-zi-*nan* [n m.].)

RÉSIGNATAIRE. s. m. Celui à qui on a résigné un office ou un bénéfice. (Ré-zi-*na*-tè-re [n m.].)

RÉSIGNATION. s. f. Abandon en faveur de qqn. | La démission d'un office, d'une charge. (Vi.) | La démission d'un bénéfice dans les mains du collateur ou du pape. | Soumission à la Providence, à la volonté de Dieu. | Soumission à son sort, à son malheur. (Ré-zi-*na*-sion [n m.].)

RÉSIGNER. v. a. (*Resignare.*) Se démettre d'un office, d'un bénéfice en faveur de qqn. | *Résigner son âme à Dieu*, Remettre son âme entre les mains de Dieu. | Pron., S'abandonner, se soumettre. (Ré-zi-*né* [n m.].)

RÉSILIATION. s. f. Résolution, annulation d'un acte. On dit aussi *Resiliment*, et qqns. écrivent *Résiliement.* (Ré-zi-li-a-sion.)

RÉSILIER. v. a. (*Resilire.*) Casser, annuler un acte. (Ré-zi-li-é.)

RÉSILÎMENT ou RÉSILIEMENT. s. m. *V.* RÉSILIATION.

RÉSILLE. s. f. (*Redecilla*, esp.) Sorte de coiffure espagnole, espèce de filet ou de réseau qui enveloppe les cheveux. (Ré-zi-lle [ll m.].)

RÉSINE. s. f. (*Resina.*) Matière inflammable, grasse et onctueuse, qui découle de certains arbres, tels que le pin, le mélèze, etc. | Celle qui sort des pins et des sapins. (Ré-zi-ne.)

RÉSINEUX, EUSE. adj. Qui produit la résine, ou Qui en a qq. qualité. (Ré-zi-neû ; ze.)

RÉSIPISCENCE. s. f. (*Resipiscentia.*) Reconnaissance de sa faute avec amendement. (Ré-zi-pis-san-se.)

RÉSISTANCE. s. f. Qualité par laquelle un corps résiste à l'action d'un autre corps. | Obstacle, difficulté. | La défense que font les hommes, les animaux, contre ceux qui les attaquent. | Opposition aux desseins, aux volontés, aux sentiments d'un autre. | *Pièce de résistance*, Pièce considérable, où il y a beaucoup à manger. (Ré-zis-tan-se.)

RÉSISTER. v. n. (*Resistere.*) Se dit D'un corps qui ne cède pas, ou qui cède difficilement au choc, à l'effort, à l'impression d'un autre corps. | Se défendre, opposer la force à la force. | *Ce cheval résiste au cavalier*, Le cavalier a de la peine à le faire obéir. | S'opposer aux desseins, aux volontés de qqn., tenir ferme contre qq. ch. de fort. | Supporter facilement la peine, le travail. (Ré-zis-té.)

RÉSOLUBLE. adj. des 2 g. (*Resolubilis.*) Qui peut être résolu. (Ré-zo-lu-ble.)

RÉSOLÛMENT. adv. Avec une résolution fixe et déterminée, absolument. | Hardiment, avec courage, avec intrépidité. (Ré-zo-lû-man.)

RÉSOLUTIF, IVE. adj. Se dit Des remèdes qui déterminent la résolution des tumeurs, des engorgements. | Subst. m. *Un bon résolutif.* (Ré-zo-lu-tif.)

RÉSOLUTION. s. f. (*Resolutio.*) Cessation totale de consistance, réduction d'un corps en ses premiers principes. | L'action par laquelle une partie tuméfiée, engorgée, revient peu à peu, et sans suppuration, à son état naturel. | La cassation ou rescision d'un bail, d'un contrat, soit par le consentement des parties, soit par l'autorité des juges. | Décision d'une question, d'une difficulté. | Dessein que l'on prend. | Fermeté, courage. (Ré-zo-lu-sion.)

RÉSOLUTOIRE. adj. des 2 g. Qui a pour effet de résoudre qq. acte. (Ré-so-lu-toua-re.)

RÉSOLVANT, ANTE. adj. Qui résout. Subst. m. *C'est un résolvant.* (Ré-zol-van.)

RÉSONNANCE. s. f (*Resonantia.*) Prolongation de la durée du son. (Ré-zo-nan-se.)

RÉSONNANT, ANTE. adj. (*Resonans.*) Retentissant, qui renvoie le son. | Qui rend un grand son, beaucoup de son. (Ré-zo-nan.)

RÉSONNEMENT. s. m. Retentissement et renvoi du son. (Ré-zo-ne-man.)

RÉSONNER. v. n. (*Resonare.*) Retentir, renvoyer le son. | Rendre un grand son, beaucoup de son. (Ré-zo-né.)

RÉSORPTION. s. f. (*Resorbere.*) Action d'absorber une seconde fois. | Se dit Lors qu'un liquide que les vaisseaux exhalants ou autres avaient déposé dans qq. partie du corps vient à rentrer dans la circulation. (Ré-zorp-sion.)

RÉSOUDRE. v. a. (*Resolvere.*) (*Je résous, il résout ; nous résolvons, ils résolvent. Je résolvais. Je résolus. J'ai résolu. Je résoudrai. Je résoudrais. Résous, résolvez. Que je résolve. Que je résolusse. Résolvant.*) Faire cesser la consistance, détruire l'union qui existe entre les parties d'un tout. | *Résoudre*

une tumeur, un engorgement, Les faire disparaître peu à peu et sans suppuration. | *Tout ce que vous dites là se resout à rien*, Il n'en résulte rien. | Décider un cas douteux, une question. | Casser, annuler, détruire un acte par un acte contraire. | Déterminer, décider une chose. | *Résoudre qqn.*, Le déterminer à qq. ch. | Résolu, ue. part. *Entreprise résolue.* | Adj. et subst., Déterminé, hardi. | Résous. Autre part. du v. *Résoudre*. Est usité en parlant Des choses qui se changent, qui se convertissent en d'autres; et ne se dit point au fém. (Ré-zou-dre.)

RESPECT. s. m. (*Respectus.*) Égard, relation. (Vi.) | La vénération, la déférence qu'on a pour qqn., pour qq. ch., à cause de son excellence, de son caractère, de sa qualité, de son âge. | *Rendre ses respects à qqn.*, Lui rendre visite pour l'assurer de son respect, de ses respects. | *Se faire porter respect*, Se faire craindre. Subst. m., *Un porte-respect*, Une arme qui impose, ou Une marque extérieure de dignité, ou Une personne grave et sérieuse dont la présence impose. | *Tenir qqn. en respect*, Le contenir, lui imposer. | *Respect humain*, La crainte qu'on a du jugement et des discours des hommes. (Rës-pë, ou Rës-pëc.)

RESPECTABLE. adj. des 2 g. Qui mérite du respect. (Rës-pëc-ta-ble.)

RESPECTER. v. a. (*Respectare.*) Honorer, révérer, porter respect. | Épargner, ne point endommager, ne point attaquer. | Pron., Garder avec soin la décence et la bienséance convenables à son sexe, à son état, à son âge. (Rës-pëc-té.)

RESPECTIF, IVE. adj. Qui a rapport à chacun en particulier, qui concerne réciproquement les parties intéressées, les choses correspondantes. (Rës-pëc-tif.)

RESPECTIVEMENT. adv. D'une manière réciproque, d'une manière respective. (Rës-pëc-ti-ve-man.)

RESPECTUEUSEMENT. adv. Avec respect. (Rës-pëc-tu-eû-ze-man.)

RESPECTUEUX, EUSE. adj. Qui témoigne du respect. | Qui marque du respect. (Rës-pëc-tu-eû; ze.)

RESPIRABLE. adj. des 2 g. Qu'on peut respirer. (Rës-pi-ra-ble.)

RESPIRATION. s. f. (*Respiratio.*) L'action de respirer. (Rës-pi-ra-sion.)

RESPIRATOIRE. adj. des 2 g. Qui sert, qui a rapport à la respiration. (Rës-pi-ra-toua-re.)

RESPIRER. v. n. (*Respirare.*) Attirer l'air dans sa poitrine, et le repousser dehors. | *Il ne respire plus*, Il est mort. | Vivre. | Prendre qq. relâche, avoir qq. relâche. | V. a. *Respirer un bon air.* | Annoncer, exprimer, témoigner vivement. | Désirer ardemment. | V. n. *Respirer après qq. ch.*, Souhaiter qq. ch. avec passion, avec ardeur. (Rës-pi-ré.)

RESPLENDIR. v. n. (*Resplendere.*) Briller avec grand éclat. (Rës-plan-dir.)

RESPLENDISSANT, ANTE. adj. Qui resplendit. (Rës-plan-di-san.)

RESPLENDISSEMENT. s. m. Grand éclat formé par l'expansion, par la réflexion de la lumière. (Rës-plan-di-se-man.)

RESPONSABILITÉ. s. f. Obligation de répondre de ses actions ou de celles des autres, d'être garant de qq. ch. (Rës-pon—.)

RESPONSABLE. adj. des 2 g. (*Respondere.*) Qui doit répondre de ses propres actions ou de celles des autres, *qui doit être* garant de qq. ch. (Rës-pon-sa-ble)

RESPONSIF, IVE. adj. (*Responsio.*) Qui contient une réponse. (Rës-pon-sif.)

RESSAC. s. m. Retour violent des vagues vers le large, après qu'elles ont frappé avec impétuosité une terre, un obstacle. (Re-sac.)

RESSAIGNER. v. a. Saigner de nouveau. | V. n. Se dit en parlant Du sang qui coule de nouveau. (Re-se-*né* [n m.].)

RESSAISIR. v. a. Reprendre; se remettre en possession de qq. ch. (Re-se-zir.)

RESSASSER. v. a. Sasser de nouveau. En parlant Des affaires, des comptes: Examiner, discuter de nouveau. Fam. | *Ressasser un ouvrage*, L'examiner avec soin, pour en découvrir jusqu'aux moindres défauts. | *Ressasser qqn.*, Examiner avec soin la conduite de qqn. | *Il ne fait que ressasser les mêmes choses*, se dit D'un homme qui cause de l'ennui, en revenant toujours sur les mêmes idées. (Re-sa-sé.)

RESSAUT. s. m. (*Saltus.*) Saillie, avance que forme qq. partie, en dehors d'une ligne ou d'une surface. | Le passage brusque d'un plan horizontal à un autre. (Re-sô.)

RESSAUTER. v. n. et a. (*Saltare.*) Sauter de nouveau. | V. n. T. d'archit. Se dit Des parties qui font ressaut, qui ont des ressauts. (Re-sô-té.)

RESSEMBLANCE. s. f. Rapport, conformité entre des personnes, entre des choses. | La conformité entre l'imitation de l'objet et l'objet imité. (Re-san-blan-se.)

RESSEMBLANT, ANTE. adj. Qui ressemble. (Re-san-blan.)

RESSEMBLER. v. n. (*Similis.*) Avoir du rapport, de la conformité avec qqn., avec qq. ch. | Se dit De ce qui offre l'imitation exacte d'un objet. | *Ce peintre, ce musicien*, etc., *se ressemble*, Il se copie lui-même, et ne met point assez de variété dans ses ouvrages. (Re-san-blé.)

RESSEMELAGE. s. m. Action de ressemeler, et Le résultat de cette action. (Re-se-me-la-je.)

RESSEMELER. v. a. Mettre de nouvelles semelles à une vieille chaussure. (Re-se-me-lé.)

RESSEMER. v. a. Semer de nouveau. (Re-se-mé.)

RESSENTIMENT. s. m. Faible attaque, faible renouvellement d'un mal qu'on a eu, d'une douleur qu'on a ressentie. | Le souvenir qu'on garde des injures, avec désir de s'en venger. (Re-san-ti-man.)

RESSENTIR. v. a. Sentir, éprouver. | Pron., Sentir qq. reste d'un mal qu'on a eu. | Éprouver les suites, les conséquences fâcheuses, l'influence nuisible de qq. ch. — Se dit qqfs. en bonne part. | *Se ressentir d'une injure*, S'en souvenir avec amertume, être disposé à s'en venger. | Ressenti, ie. part. Se dit Des formes, des traits, des touches auxquelles l'artiste a donné du caractère et de la force. (Re-san-tir.)

RESSERREMENT. s. m. Action par laquelle une chose est resserrée. (Re-sè-re-man.)

RESSERRER. v. a. Serrer davantage ce qui s'est lâché. | Rendre moins étendu, renfermer dans des bornes plus étroites. | *Cette place est fort resserrée*, Les assiégeants l'entourent, il est fort difficile d'y faire entrer des secours. | *Resserrer un prisonnier*, L'enfermer dans un lieu où il ait moins de communication avec le dehors, le garder plus exactement. | En parlant Des ouvrages d'esprit, Abréger. | Remettre une chose dans le lieu d'où on l'avait tirée, et où elle était renfermée. | Rendre le ventre moins libre, moins lâche. Pron. | Fam., *Dans un temps de disette chacun se resserre*, Chacun retranche de sa dépense. | Resserré, ée. part. Absol., *Être resserré*, Être constipé. (Re-sè-ré.)

RESSIF. s. m. *V.* Récif.

RESSORT. s. m. La propriété par laquelle les corps pressés, pliés ou tendus se rétablissent d'eux-mêmes dans leur premier état. | *Faire ressort*, se dit D'un corps qui, cessant d'être comprimé ou tiré, se remet dans le premier état où il était. | Morceau de fer, de cuivre, d'acier, ou d'autre matière, qui est fait et posé de façon qu'il se rétablit dans sa première situation, quand il cesse d'être comprimé. | *Cette personne n'agit que par ressort*, Elle n'agit que par le conseil, par l'instigation d'autrui. | Activité, force, énergie. | Moyen dont on se sert pour faire réussir qq. dessein, qq. affaire. (Re-sor.)

RESSORT. s. m. Étendue de juridiction. | *Juger en dernier ressort*, Juger souverainement et sans appel. | *Cela n'est pas de mon ressort*, Il ne m'appartient pas d'en juger.

RESSORTIR. v. n. (*Je ressors, il ressort; nous ressortons, ils ressortent. Je ressortais, etc. Ressortant.*) Sortir de nouveau, après être déjà sorti, ou Sortir après être entré. | Se dit Des choses que leur opposition avec d'autres rend plus frappantes, plus saillantes. (Re-sor-tir.)

RESSORTIR. v. n. (*Je ressortis, il ressortit; nous ressortissons, ils ressortissent. Je ressortissais; etc. Ressortissant.*) Être du ressort, de la dépendance ou de la compétence de qq. juridiction.

RESSORTISSANT, ANTE. adj. Qui ressortit. (Re-sor-ti-san.)

RESSOUDER. v. a. Souder de nouveau, refaire une soudure. (Re-sou-dé.)

RESSOURCE. s. f. Ce qu'on emploie, ce à quoi on a recours dans une extrémité fâcheuse, pour se tirer d'embarras, pour vaincre des difficultés. | *Un homme de ressource*, Un homme fertile en expédients, en moyens de réussir. *Une ville de ressource*, Une ville où l'on trouve facilement tout ce dont on a besoin ou envie. | Fam., *Faire ressource*, Se procurer un moyen de raccommoder, de rétablir ses affaires. (Re-sour-se.)

RESSOUVENIR (SE). v. pron. Se souvenir d'une chose, soit qu'on l'eût oubliée, soit qu'on en ait conservé la mémoire. | Considérer, faire attention, faire réflexion. | *Je m'en ressouviendrai qq. jour*, Je m'en vengerai. (Re-sou-ve-nir.)

RESSOUVENIR. s. m. Idée que l'on conserve ou que l'on se rappelle d'une chose passée. | Sentiment d'une douleur qui se renouvelle.

RESSUAGE. s. m. Action, état d'un corps qui ressue. | Opération, autrement appelée *Liquation*, qui consiste à séparer l'argent contenu dans le cuivre, en faisant fondre l'alliage avec une certaine quantité de plomb. (Re-su-a-je.)

RESSUER. v. n. Se dit Des corps qui rendent et laissent sortir leur humidité intérieure. | T. de métallurgie. *V.* Ressuage. (Re-su-é.)

RESSUI. s. m. Lieu où les bêtes fauves et le gibier se retirent pour se sécher, après la pluie ou après la rosée du matin. (Rë-sui.)

RESSUSCITER. v. a. (*Ressuscitare.*) Ramener de la mort à la vie. | Renouveler, faire revivre. | V. n. Revenir de la mort à la vie. (Ré-su-si-té.)

RESSUYER. v. n. Sécher. (Ré-sui-ié.)

RESTANT, ANTE. adj. (*Restans.*) Qui reste. | Subst. m. Ce qui reste d'une plus grande somme, d'une plus grande quantité. On dit plus ordin. *Le reste.* (Rës-tan.)

RESTAUR. s. m. Recours que les assureurs ont les uns contre les autres, suivant la date de leur assurance; ou contre le maître, si l'avarie provient de son fait. (Vi.) *V.* Ristorne. (Rës-tór.)

RESTAURANT, ANTE. adj. (*Restaurans.*) Qui restaure, qui répare les forces. | S'emploie subst. *C'est un bon restaurant que le vin, le bouillon.*—Un consommé fort succulent, d'un pressis de viande. | L'établissement d'un restaurateur. (Rës-tô-ran.)

RESTAURATEUR, TRICE. s. (*Restaurator.*) Celui, celle qui répare, qui rétablit. | Un traiteur chez lequel on trouve à toute heure des aliments dont l'espèce et le prix sont indiqués sur une sorte de pancarte, et

qui se servent par portions. (Rës-tô-ra-tri-se.)

RESTAURATION. s. f. (*Restaur* Réparation, rétablissement. | Travail fai près un édifice antique, pour en rétab parties qui n'existent plus. | Le rétab ment d'une ancienne dynastie sur le (Rës-tô-ra-sion.)

RESTAURER. v. a. (*Restaurare.*) rer, rétablir, remettre en bon état, gueur. | Fam. et pron., Rétablir ses en prenant de la nourriture. | Se dit e lant Des lettres, du commerce, des l la discipline, du gouvernement. | Se parlant Des ouvrages de sculpture, d tecture, de peinture. (Rës-tô-ré.)

RESTE. s. m. Ce qui demeure d'u d'une plus grande quantité. | *Les reste personne,* Ce qui reste d'une personn sa mort; son cadavre, ses ossements, dres. | *Le reste des hommes,* Les autr mes, par opposition à Ceux dont on | *Faire son reste,* Mettre au jeu tout qu'on a encore devant soi. | *Jouer reste,* Hasarder tout ce qu'on a d faire ses derniers efforts. | *Être en re* voir encore une partie d'une plus somme. | Le résultat que donne la s tion; et qu'on nomme autrement *I Différence.* | Ce qui reste d'une quand on l'a divisée par une autre. qqn. a abandonné ou refusé. | D loc. adv. Plus qu'il n'est nécessaire dont il s'agit. | AU RESTE, DU RE adv. Au surplus, d'ailleurs, cepend gré cela. (Rès-te.)

RESTER. v. n. (*Restare.*) Être | Demeurer. | *Il y est resté,* se homme qui a été tué sur le bataille. | *En rester à,* Se borner ter. | T. de musiq. Faire une ten marine. Être situé. (Res-té.)

RESTITUABLE. adj. des 2 doit rendre. | Qui peut être mis en son premier état. (Rès-ti

RESTITUER. v. a. (*Restitu* ce qui a été pris, ou ce qui est dûment, injustement. | Rétabl une chose en son pre *monument, un ed* tion d'un mon ment détruit. l'état où elle

ture contre lequel est appuyé l'autel, et qui enferme ordin. un tableau.

RÉTABLIR. v. a. (*Re, stabilire.*) Remettre une personne ou une chose en son premier état, en bon état, en meilleur état. |

RÉTABLISSEMENT. s. m. Action de rétablir; État d'une personne, d'une chose rétablie. (—bli-se-man.)

RETAILLE. s. f. Partie, morceau qu'on retranche d'une chose en la façonnant. (Re-ta-lle [ll m.].)

RETAILLER. v. a. Tailler de nouveau. (Re-ta-llé [ll m.].)

RETAPER. v. a. Retrousser les bords d'un chapeau en les serrant contre la forme. (Vi.) | Remettre un chapeau à neuf. | *Retaper les cheveux*, Les peigner à rebours et les faire renfler. | Pop., *Il a été bien retapé*, Il a été fort maltraité.

RETARD. s. m. Retardement, délai, remise. | *Le retard d'une pendule, d'une montre*, La partie qui sert à retarder ou à avancer son mouvement. (Re-tar.)

RETARDATAIRE. adj. des 2 g. et subst. Se dit Des contribuables qui sont en retard de payer. | Se dit Des jeunes soldats appelés sous les drapeaux et qui ne s'y rendent pas à temps. (—da-tè-re.)

RETARDATION. s. f. (*Retardatio.*) Le ralentissement du mouvement d'un corps, lorsque ce ralentissement est l'effet d'une cause particulière. (—da-sion.)

RETARDATRICE. adj. f. Se dit De la force qui retarde le mouvement des corps. (—da-tri-se.)

RETARDEMENT. s. m. Délai, remise; action de retarder. (—de-man.)

RETARDER. v. a. (*Retardare.*) Différer. Empêcher d'aller, de partir, d'avancer, être cause qu'une chose vienne à être différée. | *Retarder une horloge*, Faire qu'elle marque une heure moins avancée, ou qu'elle aille moins vite. | V. n. Se dit D'une horloge, d'une pendule, d'une montre qui va trop lentement.

RETEINDRE. v. a. Teindre de nouveau, soit de la même couleur, soit d'une couleur différente. (Re-tin-dre.)

RETENDRE. v. a. Tendre de nouveau. (Re-tan-dre.)

RETENIR. v. a. (*Retinere.*) Ravoir, tenir encore une fois. | Garder par-devers soi ce qui est à un autre. | Garder toujours, conserver ce que l'on a, ne point s'en défaire, ne point s'en dessaisir. | Se dit en parlant Des habitudes, des qualités bonnes ou mauvaises que l'on n'a point perdues. | Réserver. | Prélever, déduire d'une somme. | S'assurer par précaution de ce qu'un autre aurait pu prendre. | Arrêter, faire demeurer, faire séjourner, ne pas laisser aller. | Pron., se dit en parlant Des besoins, des mouvements naturels. | S'opposer à l'effet prochain d'une action. | Pron., S'arrêter avec effort. | S'accrocher, s'attacher, se prendre à qq. ch., afin de ne pas tomber. | *Retenir une poutre*, L'attacher avec un lien de fer pour l'empêcher de tomber. | Réprimer, modérer, empêcher de s'emporter. | Mettre, imprimer, garder qq. ch. dans sa mémoire. | Absol., en parlant De la génération des animaux, Concevoir. | Se dit, absol., Des chevaux de carrosse ou de charroi qui sont au timon ou dans les limons, et qui empêchent la voiture d'aller trop vite à une descente. | Se dit, pron., Des chevaux qui ne veulent point se porter librement en avant. | RETENU, UE. adj. Circonspect, sage modéré.

RÉTENTION. s. f. (*Retentio.*) Réservation, réserve. | Maladie dans laquelle la vessie ne peut se débarrasser de l'urine qu'elle contient. (Ré-tan-sion.)

RÉTENTIONNAIRE. s. m. Celui qui retient ce qui appartient à d'autres. (Ré-tan-sio-nè-re.)

RETENTIR. v. n. (*Re, tinnire.*) Rendre, renvoyer un son éclatant. | Faire ou produire un bruit éclatant. (Re-tan-tir.)

RETENTISSANT, ANTE. adj. Qui retentit. (Re-tan-ti-san.)

RETENTISSEMENT. s. m. Bruit, son rendu, renvoyé avec plus ou moins d'éclat. (Re-tan-ti-se-man.)

RETENTUM. s. m. T. lat. Article que les juges n'exprimaient pas dans un arrêt qu'ils rendaient, mais qui ne laissait pas d'en faire partie et d'avoir son exécution. | Fam., Ce qu'on retient, ce qu'on réserve en soi-même par duplicité, lorsqu'on traite d'affaires avec qqn. (Ré-tin-to-me.)

RETENUE. s. f. Modération, discrétion, modestie. | Ce qu'on retient, en vertu de la loi ou d'une stipulation convenue, sur un traitement, un salaire, ou sur une rente. | Faculté accordée par qqs. coutumes au seigneur de retenir l'héritage qui était dans sa censive, et qui avait été vendu par le censitaire, en rendant à l'acquéreur le prix de la vente. | *Être en retenue*, se dit D'un écolier qu'on empêche de sortir, ou qu'on prive de la récréation.

RETERSAGE. s. m. Action de reterser, ou Le résultat de cette action. (Re-tër-sa je.)

RETERSER. v. a. (*Retergere.*) Donner un second labour à la vigne, pour détruire l'herbe. (Re-tër-sé.)

RÉTIAIRE. s. m. (*Retiarius.*) Espèce de gladiateurs dont l'arme principale était un filet qu'ils jetaient sur leur adversaire, pour l'envelopper de manière à lui ôter l'usage de ses membres et les moyens de se défendre. (Ré-si-è-re.)

RÉTICENCE. s. f. (*Reticentia.*) Suppression ou omission volontaire d'une chose qu'on devrait dire. La chose même qu'on n'a pas dite. | Cette figure de rhétorique par laquelle l'orateur en s'interrompant fait entendre ce

qu'il ne veut pas dire expressément. (Ré-ti-san-se.)

RÉTICULAIRE. adj. des 2 g. (*Reticularis.*) Qui ressemble à un réseau. (Ré-ti-cu-lè-re [c m.].)

RÉTICULÉ, ÉE. adj. (*Reticulatus.*) Se dit D'une sorte de maçonnerie fort employée par les Romains, d'un revêtement de petites pierres ou de briquetage en carrés longs, dont la disposition offre à l'œil l'image d'un réseau. | Se dit, en bot., Des parties qui sont marquées de nervures croisées en réseau. | [c m.]

RÉTIF, IVE. adj. Qui s'arrête ou qui recule au lieu d'avancer. Se dit Des chevaux et autres bêtes de monture. | Adj. et subst. Difficile à conduire, à persuader.

RÉTINE. s. f. (*Retina.*) Membrane formée dans le fond de l'œil par une expansion du nerf optique.

RETIRADE. s. f. Retranchement fait derrière un ouvrage, et dans lequel les assiégés se retirent quand les assiégeants ont emporté l'ouvrage.

RETIRATION. s. f. Action d'imprimer le second côté d'une feuille de papier, autrement dit *le verso.* (—ra-sion.)

RETIREMENT. s. m. Contraction, raccourcissement. (—re-man.)

RETIRER. v. a. Tirer de nouveau. | Tirer à soi ce que l'on avait poussé dehors, ou porté en avant. | Fam., *Retirer son haleine*, Faire rentrer de l'air dans sa poitrine. | *Retirer sa parole*, Se dégager de la promesse qu'on avait faite. | *Retirer son amitié*, etc., Cesser de les accorder. | Tirer une chose, une personne d'un lieu où elle avait été mise, où elle était entrée. | Percevoir, recueillir. | Donner asile, retraite, refuge. | Retraire, rentrer dans la propriété et possession d'un héritage, d'un bien aliéné, en rendant à l'acheteur le prix qu'il en avait donné. | Pron., S'en aller, s'éloigner d'un lieu.—S'en aller, rentrer chez soi, dans son cabinet, dans sa chambre, etc. | Se dit, absol., D'une personne qui rentre chez elle, le soir, pour n'en plus sortir que le lendemain. | Quitter la profession qu'on exerçait, le genre de vie qu'on menait. | Absol., *Il s'est retiré*, Il a quitté le commerce du monde, ou Il mène une vie moins dissipée. | Pron., Aller dans un lieu pour s'y établir, après avoir quitté un autre lieu. | Se mettre en sûreté, se réfugier. | *Se retirer par-devers un juge*, S'adresser à lui pour avoir justice. | Pron. et en parlant Des choses, Se raccourcir. | Se dit Des eaux qui rentrent dans leur lit après s'être débordées, après avoir monté. | V. n. *La mer retire*, Elle est dans le reflux. | Retiré, ée. adj. Solitaire, peu fréquenté.

RETOMBÉE. s. f. La naissance d'une voûte, cette portion d'une voûte ou d'une arcade qu'on peut poser sans cintre, et qui porte sur le mur ou sur un pied-droit. (Re-ton-bée.)

RETOMBER. v. n. Tomber encore. | Être attaqué de nouveau d'une maladie dont on croyait être guéri. | Tomber; se dit Des choses qui, ayant été élevées, tombent. | S'emploie en parlant De qq. perte, de qq. dommage, de qq. blâme, etc. (Re-ton-be.)

RETONDRE. v. a. (*Retondere.*) Tondre de nouveau. | Retrancher à la surface d'une construction les ornements inutiles ou de mauvais goût; ou seulement Retrancher, recouper des ornements pour en rendre les arêtes plus vives.

RETORDEMENT. s. m. Action de retordre, ou Le résultat de cette action. (Retor-de-man.)

RETORDRE. v. a. (*Retorquere.*) (Se conj. c. *Tordre.*) Tordre de nouveau. | Tordre.

RÉTORQUER. v. a. (*Retorquere.*) Employer contre son adversaire les raisons, les arguments, les preuves dont il s'est servi. (Ré-torc-é [c m.].)

RETORS, ORSE. adj. (*Retortus.*) Qui a été retordu plusieurs fois. | Adj. et subst. m. Se dit D'un homme fin, rusé, artificieux. (Re-tor.)

RÉTORSION. s. f. (*Retortus.*) Emploi que l'on fait contre son adversaire, des raisons, des arguments, des preuves dont il s'est servi.

RETORTE. s. f. (*Retortus.*) Cornue, vaisseau de terre ou de verre, qui a un bec recourbé pour se joindre au récipient. On dit plus ordin. *Cornue.*

RETOUCHE. s. f. Se dit Des endroits d'un tableau auxquels on a changé, corrigé qq. ch. | Se dit Des endroits qu'on a repeints, parce qu'ils étaient effacés ou gâtés. | L'action de repasser le burin dans les tailles d'une gravure à demi usée, pour en raviver les traits.

RETOUCHER. v. n. Toucher de nouveau. | V. n. et a. Corriger, réformer, perfectionner.

RETOUR. s. m. Tour contraire ou presque contraire, tour multiplié. | Action de revenir, de retourner. | *Être sur son retour*, Être près de partir pour retourner. | *Être sur le retour, sur son retour*, Commencer à déchoir, à vieillir, à décliner. | *Le retour d'une âme à Dieu*, L'action d'un pécheur qui se convertit. | L'action du cerf qui revient sur les mêmes voies, pour les confondre et dérouter les chiens. | Ruse, artifice. | Arrivée au lieu d'où l'on était parti. | *Être de retour*, Être revenu. | *Les retours d'un navire*, Les marchandises qu'il a rapportées en échange de celles qu'il avait portées, et les bénéfices, qui en résultent. | *Retour de chasse*, Repas que l'on fait après la chasse, avant l'heure ordinaire du souper. | Le changement, la vicissitude des affaires. | *Il a de fâcheux re-*

tours, se dit D'un homme bizarre, quinteux. | *Il n'y a point de retour avec lui*, C'est un homme qui conserve du ressentiment sans fin. | Ce qu'on ajoute, ce qu'on joint à la chose qu'on troque contre une autre, pour rendre le troc égal. | Reconnaissance, réciprocité de sentiments, de services, etc. | La réversion, le droit en vertu duquel les ascendants succèdent aux immeubles qu'ils ont donnés à leurs descendants, lorsque ceux-ci viennent à mourir sans enfants. | Encoignure d'un bâtiment; angle formé par une partie de construction qui fait saillie en avant d'une autre. | Le profil d'un entablement, d'une corniche, etc., qui ressaute. | *Retour d'équerre*, Retour à angle droit.

RETOURNE. s. f. Carte qu'on retourne à certains jeux, quand chacun des joueurs a le nombre de cartes qu'il doit avoir : elle détermine la triomphe ou l'atout.

RETOURNER. v. n. Aller de nouveau en un lieu où l'on a déjà été. | *Retourner à Dieu*, Se convertir. | Recommencer à faire les mêmes choses, les mêmes actions. | *N'y retournez pas*, Ne faites pas une autre fois la même faute. | V. a. Tourner d'un autre sens. | *Retourner un sol*, Le bêcher pour le disposer à recevoir une autre culture. | Fam., *Retourner qqn.*, Lui faire changer d'avis, de parti. | Fam., Prendre d'autres biais, prendre d'autres mesures, selon les différentes circonstances. | *S'en retourner*, S'en aller. | V. n. Se dit De la carte qu'on retourne après que tous les joueurs ont eu les cartes qu'ils devaient avoir. | Fam., *Voyons de quoi il retourne*, Voyons de quoi il est question, voyons ce qui se passe.

RETRACER. v. a. Tracer de nouveau, ou d'une manière nouvelle. | Raconter les choses passées et connues, en renouveler la mémoire, les décrire. | Pron., Se rappeler une chose. | Être retracé, être rappelé dans la mémoire. (Re-tra-sé.)

RÉTRACTATION. s. f. (*Retractatio.*) Acte, discours ou écrit contenant le désaveu formel de ce qu'on a fait, dit ou écrit précédemment. (—ta-sion.)

RÉTRACTER. v. a. (*Retractare.*) Déclarer qu'on n'a plus l'opinion que l'on avait avancée; se dédire d'une chose qu'on avait dite ou écrite, la désavouer.

RÉTRACTILE. adj. des 2 g. Qui a la faculté de se retirer, de rentrer en dedans.

RÉTRACTILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est rétractile.

RÉTRACTION. s. f. (*Retractio.*) Raccourcissement, contraction d'une partie. (Ré-trac-sion.)

RETRAIRE. v. a. (*Retrahere.*) (Se conj. c. *Traire.*) Exercer un retrait. On dit, plus ordin., *Retirer*. | RETRAIT, AITE. adj. Se dit Des grains qui mûrissent sans se remplir, et qui contiennent beaucoup moins de farine que les grains bien conditionnés. (Re-trè-re.)

RETRAIT. s. m. (*Retractus.*) Action en justice, par laquelle on retire un héritage qui avait été vendu. | *Le retrait d'un projet de loi*, L'action de retirer un projet de loi qui a été présenté à une assemblée législative. (Re-trè.)

RETRAIT. s. m. (*Retractus.*) Le lieu secret d'une maison où l'on va aux nécessités naturelles. Peu usité.

RETRAIT. s. m. (*Retractus.*) Diminution de volume du mortier, de la terre, etc., lorsqu'ils sont secs, et des métaux lorsqu'ils sont refroidis. | On dit aussi *Retraite*.

RETRAITE. s. f. (*Retractus.*) Action de se retirer. | La marche que font des troupes pour s'éloigner de l'ennemi après un combat désavantageux, ou pour abandonner un pays où elles ne peuvent plus se maintenir. | *Battre en retraite*, Se retirer.— Fam., Céder, cesser de soutenir un avis, une prétention. | L'obligation où sont les gens de guerre, dans les villes, de se retirer à une certaine heure, et Le signal qu'on leur donne en conséquence. | *Sonner la retraite*, Rappeler les chiens et les faire retirer. | L'action de se retirer du monde, de la cour, des affaires. | L'état d'une personne retirée des affaires, éloignée du tumulte de la société. | L'éloignement où l'on se tient du commerce du monde pendant qqs. jours, pour mieux se recueillir, et ne vaquer qu'aux exercices de piété. | Le lieu même où l'on se retire. | Un lieu de refuge. | *Retraite de voleurs*, Lieu où se retirent les voleurs. | Un emploi tranquille, ou Une pension, une récompense qu'on accorde à qqn. qui se retire d'un service. | La récompense qu'on donne à un domestique à la fin de ses services. | La diminution progressive d'épaisseur qu'on donne à un mur en partant du pied; le petit espace qui existe entre la ligne verticale et le plan d'une construction, lorsque celui-ci est légèrement incliné en arrière. | Retrait, diminution de volume. | Pointe de clou demeurée dans l'ongle du cheval. (Re-trè-te.)

RETRAITE. s. f. Traite que le porteur d'une lettre de change protestée, faute d'acceptation ou de payement, fait sur celui qui avait donné la lettre. | Lettre de change qu'un négociant ou banquier tire sur le négociant ou banquier qui vient d'en tirer une sur lui.

RETRAITÉ, ÉE. adj. Qui est à la retraite, qui reçoit la pension de retraite. *Officier retraité*. (Re-trè-te.)

RETRANCHEMENT. s. m. Suppression de quelque partie d'un tout. | Suppression totale. | Un espace retranché d'un plus grand. | Les travaux qu'on fait à la guerre pour se mettre à couvert contre les attaques des ennemis. (—che-man.)

RETRANCHER. v. a. Séparer une partie du tout, ôter qq. ch. d'un tout. | Ôter entièrement, supprimer. | Pron., Se restreindre, se

réduire. — Absol., Diminuer sa dépense. | Faire des lignes, des tranchées et autres travaux, pour se mettre à couvert des attaques de l'ennemi.

RETRAVAILLER. v. a. Travailler de nouveau. (Re-tra-va-llé [ll m.].)

RETRAYANT, ANTE. s. T. de jurispr. Celui, celle qui exerce un retrait. (Re-trê-ian.)

RÊTRE. s. m. *V.* Reitre.

RÉTRÉCIR. v. a. (*Strictus.*) Rendre plus étroit, moins large. | V. n. Devenir plus étroit. | *Votre cheval se rétrécit*, Il ne parcourt plus autant de terrain. | Rétréci, ie. adj. Étroit, borné. (Ré-tré-sir.)

RÉTRÉCISSEMENT. s. m. Action par laquelle une chose est rétrécie; État d'une chose rétrécie. (Ré-tré-si-se-man.)

RETREMPER. v. a. Tremper de nouveau. | Redonner de la force, de l'énergie. (Re-tran-pé.)

RÉTRIBUER. v. a. (*Retribuere.*) Donner à qqn. le salaire, la récompense qu'il mérite.

RÉTRIBUTION. s. f. (*Retributio.*) Salaire, récompense du travail qu'on a fait, de la peine qu'on a prise pour qqn., ou du service qu'on lui a rendu. (—bu-sion.)

RÉTROACTIF, IVE. adj. Qui agit sur le passé. *Un effet rétroactif.*

RÉTROACTION. s. f. (*Retroactus.*) Effet de ce qui est rétroactif. (—ac-sion.)

RÉTROACTIVITÉ. s. f. Qualité de ce qui est rétroactif.

RÉTROCÉDER. v. a. (*Retro, cedere.*) Remettre à qqn. le droit qu'il nous avait cédé. (Ré-tro-sé-dé.)

RÉTROCESSION. s. f. (*Retrocessio.*) Acte par lequel on rétrocède. (Ré-tro-sè-sion.)

RÉTROGRADATION. s. f. (*Retrogradatio*, b. l.) Mouvement par lequel les corps célestes vont ou paraissent aller contre l'ordre des signes. | Se dit Du mouvement des équinoxes. (—da-sion)

RÉTROGRADE. adj. des 2 g. (*Retrogradis.*) Qui se fait en arrière. | Se dit Des corps célestes, lorsqu'ils vont ou paraissent aller contre l'ordre des signes.

RÉTROGRADER. v. n. (*Retrogradare.*) Retourner en arrière. | Se dit Des corps célestes, lorsqu'ils vont ou paraissent aller contre l'ordre des signes.

RETROUSSEMENT. s. m. Action de retrousser. (Re-trou-se-man.)

RETROUSSER. v. a. Replier, relever en haut ce qui est détroussé. | *Nez retroussé*, Nez dont le bout est un peu relevé en haut. | *Ce cheval a les flancs retroussés*, Il a les flancs creux. (Re-trou-sé.)

RETROUSSIS. s. m. La partie du bord d'un chapeau retroussée à l'ancienne mode, à la Henri IV. | La partie des pans ou basques d'un uniforme qui est ou qui semble être retroussée. | Pièce de cuir qui se rabat ou semble se rabattre sur le haut des bottes, et qui est ordin. jaune. (Re-trou-si.)

RETROUVER. v. a. Trouver de nouveau. | Trouver ce qu'on avait perdu, oublié. | Reconnaître.

RETS. s. m. (*Rete.*) Filet, ouvrage de corde, de fil, etc., noué par mailles et à jour, pour prendre du poisson, des oiseaux. (Rè.)

RÉUNION. s. f. (*Re, unio.*) Action de rapprocher, de réunir des parties qui avaient été divisées, désunies, isolées; et L'effet qui résulte de cette action. | Réconciliation. | En parlant de domaines, etc., L'action de rejoindre une chose démembrée au tout dont elle faisait partie; ou L'action de joindre pour la première fois une chose à une autre. | L'action de rassembler ce qui est épars, ou Le résultat de cette action. | Une assemblée de personnes.

RÉUNIR. v. a. (*Re, unire.*) Rejoindre ce qui est désuni, separé. | Se dit De ce qui sert à unir une chose avec une autre. | Réconcilier, remettre en bonne intelligence. | En parlant De domaines, etc., Rejoindre une chose démembrée au tout dont elle faisait partie. | Joindre pour la première fois une chose à une autre. | Rassembler ce qui était épars.

RÉUSSIR. v. n. Avoir un succès heureux. | *Il a mal réussi*, Il n'a point eu de succès. | *Les blés ont bien réussi cette année*, La récolte a été bonne. | Avoir un bon ou un mauvais succès. (Ré-u-sir.)

RÉUSSITE. s. m. Bon succès. Se dit Des choses. | Bon ou mauvais succès, issue. (Ré-u-si-te.)

REVALOIR. v. a. (Se conj. c. *Valoir.*) Rendre la pareille en bien ou en mal, et plus communément en mal. (Re-va-loear.)

REVANCHE. s. f. Action par laquelle on se revanche du mal qu'on a reçu. Fam. | La seconde partie que joue le perdant, pour se racquitter de la première. | Toute reprise de jeu demandée pour se racquitter de ce qu'on a perdu, pour regagner ce qu'on a perdu auparavant. | En revanche. loc. adv. En récompense, pour rendre la pareille, soit en bien, soit en mal.

REVANCHER. v. a. (*Re, vindicare.*) Défendre qqn. qui est attaqué, le soutenir, l'aider, le secourir dans une batterie, dans une querelle. | Pron., Se défendre. | Rendre la pareille d'une injure, d'un mal qu'on a reçu. — Se dit qqfs. en bien.

REVANCHEUR. s. m. Celui qui revanche, qui défend qqn.

RÊVASSER. v. n. Avoir de fréquentes et diverses rêveries pendant un sommeil inquiet. | Fam., Penser vaguement à qq. ch. (Rê-va-sé.)

RÊVASSERIE. s. f. Action de rêvasser; État de celui qui rêvasse. (Rê-va-se-rie.)

RÊVASSEUR. s. m. Celui qui rêvasse. Fam. (Rê-va-seur.)

RÊVE. s. m. (*Rhembé*, gr.) Songe. | Se dit Des projets sans fondement, des idées chimériques.

REVÊCHE. adj. des 2 g. Rude, âpre au goût. | *Diamant revêche*, Diamant auquel on ne peut faire prendre le poli dans toutes ses parties. | Se dit Des personnes rudes, peu traitables, rébarbatives.

RÉVEIL. s. m. Cessation de sommeil. | Machine d'horlogerie appelée aussi qqfs. *Réveille-matin*. (Ré-vëll [ll m.].)

RÉVEILLE-MATIN. s. m. Horloge, montre, ou partie d'une horloge, d'une montre, qui sonne pendant un certain espace de temps, pour éveiller à l'heure sur laquelle on a mis l'aiguille en se couchant. (Ré-vë-lle-ma-tin [ll m.].)

RÉVEILLER. v. a. (*Evigilare*.) Faire cesser le sommeil de qqn. | Exciter de nouveau, ranimer. | En parlant Des choses, Renouveler, faire renaître. | Pron., S'éveiller. | Se ranimer, se renouveler. | *Se réveiller de son assoupissement*, Sortir de son assoupissement, de son indolence, de son inaction. (Ré-vë-llé [ll m.].)

RÉVEILLON. s. m. Petit repas extraordinaire qui se fait vers le milieu de la nuit. | Se dit De certaines touches claires et brillantes que le peintre place dans qqs. endroits de son tableau, pour y faire sentir la lumière, et la rendre plus piquante. (Ré-vë-llon [ll m.].)

RÉVÉLATEUR, TRICE. s. (*Revelator*, b. l.) Celui, celle qui fait la révélation d'un complot politique, ou de qq. association criminelle. (—tri-se.)

RÉVÉLATION. s. f. (*Revelatio*.) Action de révéler. | L'inspiration par laquelle Dieu a fait connaître surnaturellement aux prophètes, à son Église, ses mystères, sa volonté, etc. | Se dit Des choses révélées. | Absol., La révélation divine, ou La religion révélée. (—la-sion.)

RÉVÉLER. v. a. (*Revelare*.) Découvrir, déclarer, faire savoir une chose qui était inconnue et secrète. | Se dit aussi en parlant Des personnes. | Absol., *La religion révélée*, Le christianisme.

REVENANT, ANTE. adj. (*Reveniens*.) Qui plaît, qui revient.

REVENANT. s. m. (*Reveniens*.) Se dit Des esprits qu'on suppose revenir de l'autre monde

REVENANT-BON. s. m. Profit casuel et éventuel provenant d'un marché, d'une charge, etc. | Les deniers qui restent entre les mains d'un comptable, après qu'il a rendu ses comptes. On dit plus ordin. *Boni*. | Se dit De toutes sortes de profits et d'avantages qui viennent par une espèce de hasard. (Re-ve-nan-bon.)

REVENDEUR, EUSE. s. Celui, celle qui revend, qui achète pour revendre. | Se dit, au fém., Des femmes dont le métier est d'acheter de vieilles hardes pour les revendre. (Re-van-deur ; eû-ze.)

REVENDICATION. s. f. (*Vindicatio*.) Action de revendiquer. (Re-van-di-ca-sion.)

REVENDIQUER. v. a. (*Vindicare*.) Réclamer une chose qui nous appartient, et qui est dans les mains d'un autre. (Re-van-dic-é [c m.].)

REVENDRE. v. a. (*Revendere*.) Vendre ce qu'on a acheté. | Fam., *Avoir d'une chose à revendre*, En avoir abondamment. (Re-van-dre.)

REVENIR. v. a. (*Revenire*.) Venir une autre fois, de nouveau. | Se dit Des choses qui croissent de nouveau, qui repoussent après avoir été coupées, arrachées, etc. | Se dit De certaines choses qui reparaissent après avoir disparu. | *Cela me revient dans l'esprit*, *à l'esprit*, Je m'en ressouviens à l'instant même. | Retourner au lieu d'où l'on était parti. | Se dit De certains aliments qui, lorsqu'on les a mangés, causent des rapports. | Recommencer à faire ou à dire les mêmes choses que l'on a faites ou dites précédemment. | Se rétablir, se remettre, être rétabli, être remis dans le même état où l'on était auparavant. | Reprendre ses esprits après un évanouissement, une faiblesse, etc. | Absol., *Je n'en reviens pas*, Je ne reviens pas de mon étonnement. | Abandonner l'opinion dont on était, pour se ranger à l'avis d'un autre. | *Revenir sur le compte de qqn.*, Abandonner une mauvaise opinion qu'on avait de lui, pour en prendre une meilleure, une bonne. | *Revenir à soi*, Prendre de meilleurs sentiments. | Se calmer, se réconcilier, s'apaiser. | Résulter à l'avantage ou au désavantage de qqn. | Coûter ; et se joint à la prép. *À*. | Avoir du rapport, être conforme, semblable. | Plaire. | *Faire revenir de la viande*, La mettre en état d'être piquée ou bardée, pour la faire rôtir ensuite. | *Revenir sur quelqu'un*, Exercer contre qqn. une action en garantie.

REVENTE. s. f. Seconde vente, nouvelle vente. (Re-van-te.)

REVENU. s. m. Ce qu'on retire annuellement d'un domaine, d'un emploi, d'une pension, d'une constitution de rente, etc.

REVENUE. s. f. Le jeune bois qui revient sur une coupe de taillis.

RÊVER. v. n. et a. (*Rhembein*, gr.) Faire des songes. | Être en délire, dans une fièvre chaude ou dans qq. autre maladie. | Dire des choses déraisonnables, extravagantes. | Être distrait, laisser aller son imagination sur des choses vagues, sans aucun objet fixe et certain. | Penser, méditer profondément sur qq. ch. | V. a. Désirer qq. chose vivement, avec passion.

RÉVERBÉRATION. s. f. Réfléchissement, réflexion. (Ré-vër-bé-ra-sion.)

RÉVERBÈRE. s. m. Miroir réflecteur, que l'on adapte à une lampe, pour ramener vers les objets que l'on veut éclairer la por-

tion de sa lumière qui se perdrait dans l'espace. | Se dit Des lanternes de verre qui contiennent une lampe munie d'un ou de plusieurs réflecteurs, et qui servent à éclairer pendant la nuit les rues. | *Feu de réverbère*, Feu appliqué de manière que la flamme est obligée de se rabattre et de rouler sur les matières que l'on expose à son action, comme dans un four ou sous un dôme. (Ré-vër-bè-re.)

RÉVERBÉRER. v. a. et n. (*Reverberare.*) Réfléchir, repousser, renvoyer. (Ré-vër-bé-ré.)

REVERDIR. v. a. Repeindre en vert. | V. n. Redevenir vert. | Se dit D'un vieillard dont les forces se raniment, qui semble rajeunir. (Re-vër-dir.)

RÉVÉREMMENT. adv. Avec respect, avec révérence. (Ré-vé-ra-man.)

RÉVÉRENCE. s. f. (*Reverentia.*) Respect, vénération. | Titre d'honneur qu'on donnait aux religieux qui étaient prêtres. | Le mouvement du corps qu'on fait pour saluer, soit en s'inclinant, soit en pliant les genoux. | Pop., *Tirer sa révérence à qqn.*, Le saluer. — Fam., Saluer en s'en allant, s'en aller. | *Faire la révérence*, *sa révérence à qqn.*, Lui rendre ses respects, et le saluer pour la première fois, ou quand on a été longtemps sans le voir. | Sorte d'hommage rendu aux souverains dans certaines occasions. (Ré-vé-ran-se.)

RÉVÉRENCIELLE. adj. f. *Crainte révérencielle*, Le sentiment mêlé de crainte et de respect que les enfants doivent avoir pour leurs pères et mères. (Ré-vé-ran-si-è-le.)

RÉVÉRENCIEUSEMENT. adv. Avec respect, d'une manière humble et cérémonieuse. (Ré-vé-ran-sieû-ze-man.)

RÉVÉRENCIEUX, EUSE. adj. Qui affecte de faire quantité de révérences. Fam. | Humble et cérémonieux. (Ré-vé-ran-sieû; ze.)

RÉVÉREND, ENDE. adj. (*Reverendus.*) Digne d'être révéré. Titre d'honneur qu'on donne aux prélats, aux religieux et aux religieuses. — Subst., *Mon révérend, mes révérends.* (Ré-vé-ran; an-de.)

RÉVÉRENDISSIME. adj. des 2 g. Titre d'honneur plus relevé que celui de Très-révérend, et que l'on donne aux évêques, aux archevêques et aux généraux d'ordres. (Ré-vé-ran-di-si-me.)

RÉVÉRER. v. a. (*Revereri.*) Honorer, respecter.

RÊVERIE. s. f. L'état de l'esprit occupé d'idées vagues qui l'intéressent, et les pensées riantes ou tristes auxquelles se laisse aller l'imagination. | Idée extravagante, chimérique | Délire causé par une maladie, ou L'effet de ce délire.

REVERQUIER. s. m. (*Re, versus.*) *V.* REVERTIER.

REVERS. s. m. Le côté d'une chose opposé à celui que l'on regarde ou qui se présente d'abord. | Un coup d'arrière-main; un coup donné de gauche à droite avec la main ou avec un instrument, avec une arme. | Une disgrâce, un accident qui change une bonne situation en une mauvaise. | *Les revers d'un habit*, se dit Des deux parties d'un habit qui se joignent sur la poitrine, et qui sont ou qui semblent repliées en dessus de manière à montrer une portion de revers ou de la doublure de l'habit. | En parlant De monnaies ou de médailles, Le côté opposé à celui où est l'empreinte de la tête du prince ou du personnage au nom ou en l'honneur duquel la médaille a été frappée. | Fam., *Le revers de la médaille*, Le mauvais côté, les mauvaises qualités d'une personne ou d'une chose. (Re-vèr.)

RÉVERSAL, ALE. adj. S'est dit D'un acte d'assurance donné à l'appui d'un engagement précédent. *Lettres réversales*, ou, subst., *Réversales*, Lettres par lesquelles on fait une concession en échange, en retour d'une autre. (Ré-vër-sal.)

REVERSEMENT. s. m. Action de reverser. On dit mieux *Transbordement.* (Re-vër-se-man.)

REVERSER. v. a. Verser de nouveau. | Transporter la cargaison d'un bâtiment dans un autre. On dit plus ordin. *Transborder*. (Re-vër-sé.)

REVERSI. s. m. (Plusieurs écrivent *Reversis.*) Sorte de jeu de cartes où celui des joueurs qui fait le moins de levées gagne la partie, et où le valet de cœur, qu'on nomme le *Quinola*, est la carte principale. | À ce jeu, Le coup qui consiste à faire toutes les levées, et qui, par une exception à la règle ordinaire, procure le gain de la partie. (Re-vër-si.)

RÉVERSIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est réversible. (Ré-vër-si-bi-li-té.)

RÉVERSIBLE. adj. des 2 g. Se dit Des biens, des terres qui doivent en certains cas retourner au propriétaire qui en a disposé. | Se dit Des rentes viagères constituées sur plusieurs têtes, ou d'une pension assurée à d'autres personnes après la mort du titulaire. (Ré-vër-si-ble.)

RÉVERSION. s. f. (*Reversio.*) Retour, droit de retour, en vertu duquel les biens dont une personne a disposé en faveur d'une autre lui reviennent quand celle-ci meurt sans enfants. (Ré-vër-sion.)

REVERTIER. s. m. Sorte de jeu qui se joue dans un trictrac, et qui consiste à faire revenir ses dames dans la même table d'où elles sont parties. On disait autrefois *Reverquier.* (Re-vër-tié.)

REVESTIAIRE. s. m. Lieu séparé dans l'église, où les prêtres se revêtent des habits sacerdotaux pour l'office divin. Il est vi. (Re-vës-ti-è-re.)

REVÊTEMENT. s. m. Espèce de placage de plâtre, de mortier, de bois, de marbre,

etc., qu'on fait à une construction pour la rendre plus agréable, ou plus riche, ou même plus solide. | Ouvrage de pierre, de brique, ou de qq. autre matière, servant à retenir les terres d'un fossé, d'un bastion, d'une terrasse. (Re-vè-te-man.)

REVÊTIR. v. a. (*Revestire.*) (Se conj. c. *Vêtir.*) Donner des habits à qqu. qui en a besoin. | Pron., *Se revêtir d'un habit*, Le mettre sur soi, s'en couvrir. | Se dit en parlant Des habits de cérémonie ou des autres marques de dignité. | Se dit en parlant Des emplois, des titres, de l'autorité qu'on reçoit, dont on est investi. | Prendre, se donner, s'attribuer telle ou telle apparence, telle ou telle qualité. | *Revêtir un caractère*, Faire connaître la qualité, l'autorité qu'on possédait sans la montrer. | Faire un revêtement. | Recouvrir, enduire. | REVÊTU, UE. part. Fam., *Un gueux revêtu*, Un homme de rien qui a fait fortune, et qui en est devenu arrogant. — Orné, décoré.

RÊVEUR, EUSE. adj. et subst. Qui rêve, qui s'entretient de ses imaginations. | Se dit d'Un homme qui fait ou qui dit des choses extravagantes, dont les idées sont hors du sens commun. (—eû-ze.)

REVIRADE. s. f. T. du jeu de trictrac. Action d'un joueur qui, pour faire une case avancée, emploie une ou deux dames de cases déjà faites.

RÉVIREMENT. s. m. Action de revirer. On dit mieux *Virement.* | Manière de s'acquitter d'une personne en lui faisant le transport d'une dette active équivalente à la somme qu'on lui doit. (—re-man.)

REVIRER. v. n. (*Vertere.*) T. de marine. Tourner d'un autre côté. | Fam., *Revirer de bord*, Changer de parti. | Faire une revirade.

RÉVISER. v. a. (*Revisere.*) Revoir, examiner de nouveau. (Ré-vi-zé.)

RÉVISEUR. s. m. Celui qui revoit après un autre. (Ré vi-zeur.)

RÉVISION. s. f. (*Revisio.*) Action par laquelle on revoit, on examine de nouveau. | *Conseil de révision*, Tribunal militaire qui révise les jugements rendus par les conseils de guerre. (Ré-vi-zion.)

RÉVIVIFICATION. s. f. Opération par laquelle on fait reparaître sous sa forme naturelle un métal qui était masqué sous une forme différente. (—ca-sion.)

RÉVIVIFIER. v. a. Vivifier de nouveau. | *Révivifier le mercure*, Le remettre en son état naturel. | *La grâce révivifie le pécheur*, Elle lui donne une nouvelle vie spirituelle.

REVIVRE. v. n. (Se conj. c. *Vivre.*) Ressusciter, revenir à la vie. | Vivre pour ainsi dire de nouveau. | En parlant Des choses, Renaître, se renouveler. | *Faire revivre une personne*, Lui rendre des forces, de la vigueur, lui redonner de l'espérance, de la joie. | *Faire revivre une charge*, Rétablir une charge qui avait été éteinte ou supprimée.

RÉVOCABLE. adj. des 2 g. (*Revocabilis.*) Qui peut être révoqué, qui peut être destitué.

RÉVOCATION. s. f. (*Revocatio.*) Action de révoquer. (—ca-sion.)

RÉVOCATOIRE. adj. des 2 g. (*Revocatorius.*) Qui révoque. (—ca-toua-re.)

REVOICI et REVOILÀ. Prép. réduplicatives. Voici et voilà de nouveau. Fam. (Re-voua-si. Re-voua-la.)

REVOIR. v. a. (*Revidere.*) (Se conj. c. *Voir.*) Voir de nouveau. | Subst., *Adieu jusqu'au revoir*, ou, simplement, *Au revoir.* Fam. | *Revoir d'un cerf*, Prendre connaissance de la force d'un cerf. | Examiner de nouveau. | *À revoir*, loc. dont on se sert pour dire qu'il faut faire un nouvel examen d'un compte, d'un écrit, etc. (Re-vouar.)

REVOLER. v. n. Voler de nouveau, retourner quelque part en volant.

REVOLIN. s. m. Effet du vent lorsqu'il est réfléchi, renvoyé par un objet. On dit dans un sens analogue qu'*Une voile fait revolin*, Lorsqu'elle est enflée par le revolin qu'occasionne une autre voile.

RÉVOLTANT, ANTE. adj. Qui révolte, qui choque excessivement, qui indigne.

RÉVOLTE. s. f. Rébellion, soulèvement des sujets contre le souverain, ou d'un inférieur contre son supérieur. | S'emploie au sens moral.

RÉVOLTER. v. a. (*Revolvere.*) Soulever, porter à la révolte. | S'emploie neutr. avec le verbe *Faire*, tant au propre qu'au figuré. | Choquer excessivement, indigner. | Pron., S'indigner. | RÉVOLTÉ. subst. m. *Les révoltés se sont rendus maîtres de telle place.*

RÉVOLU, UE. adj. (*Revolutus.*) Se dit Du cours des planètes et des astres, lorsque, par leur mouvement périodique, ils sont revenus au même point d'où ils étaient partis. | En parlant Des périodes de temps Achevé, complet.

RÉVOLUTION. s. f. (*Revolvere.*) Le retour d'une planète, d'un astre au même point d'où il était parti. | Émotion violente qui occasionne une révolution d'humeurs. | Le changement qui arrive dans les choses du monde, dans les opinions, etc. | Se dit Des changements brusques et violents qui ont lieu dans le gouvernement des États. | Abs., La révolution politique la plus mémorable qui ait eu lieu dans un pays. | *Les révolutions de la terre, du globe*, Les événements naturels par lesquels la face de la terre a été changée. (—lu-sion.)

RÉVOLUTIONNAIRE. adj. des 2 g. Qui a rapport aux révolutions politiques, qui est favorable à ces révolutions. | Subst. m. Ami, partisan des révolutions. (—lu-sio-nè-re.)

REVOMIR. v. a. (*Revomere.*) Vomir ce qu'on a avalé. | Vomir de nouveau.

RÉVOQUER. v. a. (*Revocare.*) Rappeler, destituer. | Annuler, déclarer de nulle valeur à l'avenir. | *Révoquer en doute*, Mettre en doute. (Ré-voc-é [c m.].)

REVUE. s. f. Recherche, inspection exacte. | Se dit en parlant Des troupes que l'on met en bataille, et que l'on fait ensuite défiler, pour voir si elles sont complètes, et si elles sont en bon ordre. | *Revue du roi, du général*, etc., Celle que fait le roi, le général, etc. | Titre de certains écrits périodiques.

RÉVULSIF, IVE. adj. Se dit Des médicaments et autres moyens employés pour détourner d'un organe le principe d'une maladie qui semble s'y être fixé. Subst. m. *Faire usage des révulsifs.*

RÉVULSION. s. f. (*Revulsio.*) L'action par laquelle, au moyen de médicaments ou d'autres agents, on détourne la cause d'une maladie d'une partie du corps vers une autre.

REZ. prép. Tout contre, joignant. *Rez pied, rez terre*, À fleur de terre, au niveau du sol. (Rè.)

REZ-DE-CHAUSSÉE. s. m. Niveau du terrain. | La partie d'une maison qui est, ou à peu près, au niveau du terrain. (Rè-de-chô-sée.)

RHABDOLOGIE. s. f. *V.* RABDOLOGIE.

RHABILLAGE. s. m. Raccommodage. Fam. | Se dit, fam., en parlant D'une affaire, d'un ouvrage qu'on a essayé de changer en mieux, de corriger, sans y avoir réussi. (Ra-bi-lla-je [ll m.].)

RHABILLER. v. a. Habiller une seconde fois. | Fournir de nouveaux habits. | Fam., Rectifier ce qu'il y a de défectueux dans une affaire, tâcher de justifier, de pallier une faute. (Ra-bi-llé [ll m.].)

RHABILLEUR. s. m. *V.* RENOUEUR.

RHAGADE. s. f. (*Rhagades.*) Se dit De certaines gerçures, de certains ulcères étroits et allongés qui se forment à l'origine des membranes muqueuses, et qui sont dus en général au virus vénérien. (Ra-ga-de.)

RHAPONTIC. s. m. Espèce de rhubarbe qui purge très-violemment. (Ra-pon-tic.)

RHAPSODE. s. m. *V.* RAPSODE.

RHAPSODIE. s. f. *V.* RAPSODIE.

RHAPSODISTE. s. m. *V.* RAPSODISTE.

RHÉTEUR. s. m. (*Rhetor.*) Celui qui enseigne l'art de bien dire, et qui ordin. fait profession de donner des règles et des préceptes d'éloquence, soit de vive voix, soit par écrit. | Homme dont toute l'éloquence consiste dans un style apprêté, emphatique et déclamatoire. (Ré-teur.)

RHÉTORICIEN. s. m. (*Rhetoricus.*) Celui qui sait la rhétorique. | Un écolier qui étudie la rhétorique. (Ré-to-ri-siin.)

RHÉTORIQUE. s. f. (*Rhetorice.*) L'art de bien dire. | *Figures de rhétorique*, Formes particulières de langage, qui servent à donner ou de la force ou de la grâce au discours. | La classe où l'on enseigne la rhétorique. | Titre de certains traités de rhétorique. | Fam., Tout ce qu'on emploie dans le discours pour persuader qqn. | L'affectation d'éloquence, les discours vains et pompeux. (Ré-*to-ric-e.*)

RHINGRAVE. s. m. Comte du Rhin. Se disait Des juges, des gouverneurs de villes situées le long du Rhin, et de Qqs. princes d'Allemagne. La femme du Rhingrave était appelée *Madame la rhingrave.* (Rin-gra-ve.)

RHINGRAVE. s. f. (*Rhein, graf*, all.) Nom qu'on donnait autrefois à une espèce de culotte ou haut-de-chausses fort ample, attaché par le bas avec plusieurs rubans.

RHINOCÉROS. s. m. (*Rhinoceros.*) Grand quadrupède sauvage et féroce, portant une ou deux cornes sur le nez. (Ri-no-sé-ros.)

RHODIUM. s. m. Métal très-difficile à fondre, et fort rare, qu'on n'a encore trouvé qu'allié au platine. (Ro-di-o-me.)

RHODODENDRON. s. m. (*Rhodon, dendron*, gr.) Arbrisseau toujours vert, qui appartient à la famille des Rosacées, et dont les diverses espèces sont recherchées pour la beauté de leurs fleurs. On le nomme aussi *Rosage.* (Ro-do-din-dro-ne.)

RHOMBE. s. m. (*Rhombus.*) Quadrilatère plan dont les côtés opposés sont parallèles entre eux, sans que ses angles soient droits. | Genre de coquillages univalves. | Se dit De certains poissons, tels que le turbot. (Ron-be.)

RHOMBOÏDAL, ALE. adj. Qui a la figure du rhombe ou du rhomboïde. (Ron-bo-i-dal.)

RHOMBOÏDE. s. m. (*Rhomboides.*) Corps solide ayant six faces parallèles deux à deux, et dont chacune est un rhombe. (Ron-bo-i-de.)

RHUBARBE. s. f. (*Rhabarbarum.*) Plante médicinale dont la racine, qui porte le même nom, est très-grosse, jaune, amère, tonique à de petites doses, et purgative à des doses plus élevées. | *Rhubarbe des moines*, Nom vulgaire d'une espèce de patience originaire des Alpes, dont les propriétés sont semblables à celles de la rhubarbe, mais dans un degré plus faible. (Ru-bar-be.)

RHUM. s. m. Eau-de-vie de sucre. Qqs. personnes écrivent *Rum.* (Ro-me.)

RHUMATIQUE. adj. des 2 g. (*Rhumaticus.*) Il a le même sens que Rhumatismal. (Ru-ma-tic-e.)

RHUMATISMAL, ALE. adj. Qui appartient au rhumatisme. (Ru-ma-tis-mal.)

RHUMATISME. s. m. (*Rhumatismus.*) Maladie inflammatoire qui affecte tantôt les muscles, tantôt les articulations, et qui est accompagnée de difficulté dans les mouvements. (Ru-ma-tis-me.)

RHUME. s. m. (*Rheuma.*) Espèce de fluxion causée par l'irritation ou par l'inflammation de la membrane muqueuse qui tapisse la

gorge, et accompagnée de toux, d'enrouement, d'expectoration, qqfs. d'un peu de fièvre. | *Rhume de cerveau*, Fluxion causée par l'inflammation de la membrane muqueuse qui tapisse l'intérieur du nez. On l'appelle autrement *Coryza*. (Ru-me.)

RHUS. s. m. *V.* SUMAC. (Rus.)

RHYTHME. s. m. (*Rhythmus*.) Nombre, cadence, mesure. (Rit-me.)

RHYTHMIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient au rhythme. (Rit-mic-e.)

RIANT, ANTE. adj. Qui annonce de la gaieté, de la joie. | Agréable à la vue, qui plait aux yeux. | Gracieux, agréable à l'esprit.

RIBAMBELLE. s. f. Se dit fam. et en mauvaise part, Kyrielle, longue suite. (Ribau-be-le.)

RIBAUD, AUDE. adj et subst. Luxurieux, impudique. Pop. et grossier. (Ri-bò; ô-de.)

RIBAUDERIE. s. f. Action de ribaud, divertissement licencieux. (Ri-bò-de-rie.)

RIBLEUR. s. m. Celui qui court les rues la nuit comme les filous. Pop. et vi.

RIBORDAGE. s. m. Dommage que le choc d'un bâtiment cause à un autre dans le port ou dans la rade, en changeant de place. (—da-je.)

RIBOTE. s. f. Débauche, excès de table ou de boisson. Pop.

RIBOTER. v. n. Faire ribote.

RIBOTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui aime à riboter. (—eù-ze.)

RICANEMENT. s. m. Action de ricaner. Fam. (—ne-man.)

RICANER. v. n. Rire à demi, soit par sottise, soit par malice. Fam.

RICANERIE. s. f. Ris moqueur. Fam.

RICANEUR, EUSE. s. Celui, celle qui ricane. | Adj., *Un air ricanneur*. Fam. (—eù-e.)

RIC-À-RIC. loc. adv. et fam. Avec une exactitude rigoureuse.

RICHARD. s. m. Celui qui a beaucoup de bien. Fam. (Ri-char.)

RICHE. adj. des 2 g. (*Reich*, all.) Qui a beaucoup de bien, qui possede de grands biens. | *C'est un riche parti*, se dit D'un jeune homme et plus ordin. d'une jeune fille très-riche, qui est à marier. | Se dit en parlant Des qualités personnelles. | Fam., *Il est riche en ridicules*, se dit D'un homme qui prête beaucoup à la raillerie. | *Une riche taille*, Une taille au-dessus de l'ordinaire, et qui est bien proportionnée. | Abondant, fertile. De grand prix, magnifique. | Accompagné d'ornements précieux par la matière ou par le travail. | En parlant Des ouvrages d'esprit, Fécond en idées, en images. | RICHE. subst. m. *Le riche et le pauvre*.

RICHEMENT. adv. D'une manière riche, magnifiquement. | *Marier une fille richement*, Lui faire épouser un homme qui a de grands biens. | *Cette femme est richement laide*, Elle est fort laide. | *Ce poëte rime richement*, Il n'emploie ordin. que des rimes très-riches. (Ri-che-man.)

RICHESSE. s. f. Opulence, abondance de biens. | *La richesse publique*, Le produit du sol, de l'industrie et du commerce d'un État. | L'abondance des productions naturelles. | Se dit en parlant De certaines choses dont la matière ou les ornements sont riches et précieux. | *Richesse de rimes*, Exactitude, justesse de rimes portée au delà de ce qui suffit. | *La richesse d'une langue*, L'abondance d'une langue en expressions et en tours. | De grands biens. (Ri-chë-se.)

RICHISSIME. adj. superlatif. Extrêmement riche. Fam.

RICIN. s. m. (*Ricinus*.) Genre de plantes exotiques à fleurs unisexuelles et sans corolle : la plus remarquable est le *Palma-christi*. (Ri-sin.)

RICOCHER. v. n. Faire des ricochets.

RICOCHET. s. m. Bond que fait une pierre plate et légère, ou qq. autre ch. semblable, jetée obliquement sur la surface de l'eau. | *Battre, tirer à ricochet*, Battre une place assiégée avec des pièces qui sont pointées haut, en sorte que le boulet vient plonger sur le rempart derrière le parapet, où il fait plusieurs bonds et nuit beaucoup aux assiégés. | Une espèce de petit oiseau qui répete continuellement son ramage. | Suite d'événements amenés les uns par les autres. (Ri-co-chë.)

RIDE. s. f. (*Rhutis*, gr.) Pli qui se fait sur le front, sur le visage, sur les mains, et qui est ordin. l'effet de l'âge.

RIDEAU. s. m. Morceau d'étoffe, de toile, etc., qu'on emploie pour cacher, couvrir, entourer, ou conserver qq. ch., et auquel sont attachés des anneaux qui coulent sur une tringle, et qui servent à le tirer facilement, pour l'ouvrir ou pour le fermer. | *Tirer le rideau*, Fermer le rideau, cacher qq. ch. avec le rideau.—Ouvrir le rideau de devant qq. ch. | La toile qu'on lève ou qu'on baisse pour montrer ou pour cacher la scène aux spectateurs, à la place du rideau dont on se servait autrefois pour le même usage. | Se dit Des arbres ou arbrisseaux plantés en haie ou en palissade, pour produire de l'ombre, ou pour rompre la violence des vents. | Petite élévation de terre qui a quelque étendue en longueur, et derrière laquelle on peut se cacher pour n'être pas vu. (Ri-dò.)

RIDELLE. s. f. (*Ridica*.) Chacun des deux côtés d'une charrette, qui sont faits en forme de râtelier. (Ri-dë-le.)

RIDER. v. a. Faire des rides, causer des rides. | *Une pomme ridée*, Une pomme ratatinée, flétrie.

RIDICULE. adj. des 2 g. (*Ridiculus*.) Digne de risée, de moquerie. | Se dit, subst., Des personnes. | Subst. m. Ce qui est ridicule,

ce qu'il y a de ridicule dans une personne ou dans une chose. | Les actes, les discours par lesquels on se moque d'une personne, on fait rire les autres à ses dépens. [c m.]

RIDICULEMENT. adv. D'une manière ridicule. (Ri-di-cu-le-man [c m.].)

RIDICULISER. v. a. Rendre ridicule, tourner en ridicule. (Ri-di-cu-li-zé [c m.].)

RIDICULITÉ. s. f. Qualité de ce qui est ridicule. | Action ou parole ridicule. Fam. et peu usité. |[c m.].

RIÈBLE. s. m. *V.* GRATERON.

RIEN. s. m. (*Res.*) Néant, nulle chose. | Fam., *Cela ne fait rien*, Cela n'importe pas. | *Il ne fait plus rien*, Il n'a plus d'emploi. | *Cet homme est venu de rien*, Il est d'une fort basse naissance. | *Cet homme ne m'est rien*, Il n'est point mon parent. | Peu de chose. | Fam., *Il n'y a rien que...* Il y a peu de temps que... (Vi.) | Qq. ch. *Qui vous reproche rien?* | Au plur., Bagatelles, choses de nulle importance. | COMME SI DE RIEN N'ÉTAIT. loc. adv. Comme si la chose dont il s'agit n'était pas arrivée. | EN MOINS DE RIEN. loc. adv. Très-promptement, en très peu de temps. (Riin.)

RIEUR, EUSE. s. Celui, celle qui rit. | Subst. et adj., Celui, celle qui aime à rire. | Celui, celle qui raille, qui se moque. | *Avoir les rieurs de son côté*, Avoir pour soi l'approbation du plus grand nombre. (—eû-ze.)

RIFLARD. s. m. Espèce de grand rabot à deux poignées, qui sert à dresser le bois de charpente. | Ciseau, en forme de palette, qui sert aux maçons pour ébarber les ouvrages de plâtre. (Ri-flar.)

RIGAUDON. s. m. *V.* RIGODON.

RIGIDE. adj. des 2 g. (*Rigidus.*) Sévère, exact, austère. | Se dit De ceux qui, étant d'une secte religieuse ou philosophique, font profession publique d'en soutenir les dogmes sans la moindre altération. (Ri-ji-de.)

RIGIDEMENT. adv. Avec rigidité. (Ri-gi-de-man.)

RIGIDITÉ. s. f. (*Rigiditas.*) Grande sévérité, exactitude rigoureuse, austérité. (Ri-gi-di-té.)

RIGODON. s. m. Air à deux temps, très-animé. On écrit aussi *Rigaudon.* | La danse qu'on exécutait sur cet air. | Certain pas qui entre dans la danse ordinaire.

RIGOLE. s. f. (*Rivulus.*) Petite tranchée, petit fossé qu'on fait dans la terre, ou petit canal qu'on creuse dans des pierres de taille, pour faire couler de l'eau dans un jardin, dans un pré, etc. | Se dit Des petites tranchées qu'on fait pour planter des bordures de buis, de lavande, de thym, ou des palissades de charme, d'érable, etc.

RIGORISME. s. m. Morale trop sévère.

RIGORISTE. s. des 2 g. et adj. (*Rigor.*) Celui, celle qui pousse trop loin la sévérité dans certains principes, et particulièrement dans ceux de la morale.

RIGOUREUSEMENT. adv. Avec rigueur, d'une manière dure et sévère. | *Cela est rigoureusement vrai*, Cela est d'une vérité incontestable. (—reû-ze-man.)

RIGOUREUX, EUSE. adj. (*Rigor.*) Qui a beaucoup de sévérité dans sa conduite, dans ses maximes à l'égard des autres. | En parlant Des choses, Sévère, dur, difficile à supporter. | En parlant De la température, Rude, âpre, dur à supporter. | En parlant Des choses, Rigide, austère, qui demande ou qui prouve une exactitude sévère. | *Une diète rigoureuse*, Un régime sévère, une abstinence presque entière. | *Démonstration rigoureuse*, Démonstration sans réplique. | *Preuves rigoureuses*, Preuves incontestables. (Ri-gou-reû; ze.)

RIGUEUR. s. f. (*Rigor.*) Sévérité, dureté, austérité. | En parlant De la température, Dureté, âpreté. | Grande exactitude, sévérité dans la justice. | *La loi de rigueur*, La loi de Moïse. | *Cette chose, cette règle est de rigueur*, Elle est indispensable. | *Jouer de rigueur*, Jouer exactement, suivant la règle. | À LA RIGUEUR, À LA DERNIÈRE RIGUEUR, À TOUTE RIGUEUR, EN RIGUEUR. loc. adv. Dans la dernière exactitude, avec une extrême sévérité, sans faire aucune grâce. | À LA RIGUEUR, À la lettre, sans modification, sans adoucissement. (Rig-eur [g m.].)

RIMAILLER. v. n. Faire de mauvais vers. Fam. (Ri-ma-llé [ll m.].)

RIMAILLEUR. s. m. Celui qui fait de mauvais vers. Fam. (Ri-ma-lleur [ll m.].)

RIME. s. f. (*Rhythmus.*) Uniformité de son dans la terminaison de deux mots. | *Rimes croisées*, Rimes masculines et féminines mêlées et entrelacées. *Rimes plates*, Celles qui ne sont point croisées. | Au plur., Vers.

RIMER. v. n. Se dit Des mots dont les dernières syllabes ont la même terminaison, et forment le même son. | Fam., *Ces deux choses ne riment pas ensemble*, Elles n'ont aucun rapport entre elles. *Cela ne rime à rien*, Cela ne signifie rien; cela est dépourvu de sens, de raison. | Se dit Du poete même, par rapport à l'obligation, au soin de faire rimer les mots. | Faire des vers. | V. a. Mettre en vers. | *Bouts-rimés*, Rimes données pour faire des vers. | *Bout-rimé*, Pièce de vers composée sur des rimes données.

RIMEUR. s. m. Un mauvais poëte. | Un homme qui n'emploie que des rimes très-riches dans ses vers.

RINCEAU. s. m. Ornement sculpté ou peint, composé de branches et de fruits, ou de feuilles d'acanthe disposées par enroulement. | Se dit, en t. de blas., de Branches chargées de feuilles. (Rin-sô.)

RINCER. v. a. (*Reinigen*, all.) Nettoyer en lavant et en frottant. Se dit en parlant Des bouteilles, des verres, etc. | *Rincer sa*

ouche, ou *Se rincer la bouche*, Laver sa bouche. | RINCÉ, ÉE. part. Pop., *Il a été bien rincé*, Se dit D'un homme qui a été fort mouillé; D'un homme qui a été fortement réprimandé ou battu. (Rin-sé.)

RINÇURE. s. f. L'eau avec laquelle on a rincé un verre, une bouteille, etc. | Du vin dans lequel on a mis trop d'eau. (Rin-u-re.)

RINGRAVE. s. m. et f. *V.* RHINGRAVE.

RIOTER. v. n. Rire à demi. Pop.

RIOTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui ne fait que rioter. Pop. (—eû-ze.)

RIPAILLE. s. f. *Faire ripaille*, Faire grande chère, faire la débauche à table. Fam. (Ri-pa-lle [ll m.])

RIPE. s. f. Outil qu'emploient les maçons, les tailleurs de pierre, les sculpteurs, et qui sert à gratter un enduit, de la pierre, une figure, etc.

RIPER. v. a. Ratisser avec la ripe.

RIPOPÉE. s. f. (*Re, rappa.*) Mélange que les cabaretiers font de différents restes de vin. Fam. | Mélange de différentes liqueurs, de différentes sauces. | Fam., Écrit composé d'idées communes, incohérentes ou mal liées entre elles.

RIPOSTE. s. f. Réponse vive faite sur-le-champ, repartie prompte pour repousser qq. raillerie. Fam. | Fam., Ce qui se fait sur-le-champ pour repousser qq. injure. | Une botte que l'on porte en parant.

RIPOSTER. v. n. Répondre, repartir vivement et sur-le-champ pour repousser qq. raillerie. | V. a. *Il vous ripostera qq. ch. de désagréable.* | Repousser vivement une injure, un coup, etc. Fam. | Parer et porter la botte du même mouvement.

RIPUAIRE. adj. des 2 g. (*Riparius.*) Il se disait Des anciens peuples des bords du Rhin et de la Meuse, et se dit encore Du code de leurs lois. *Les Francs ripuaires*, ou, subst., *Les ripuaires.* (Ri-pu-è-re.)

RIRE. v. n. (*Ridere.*) (*Je ris, il rit; nous rions, etc. Je riais, nous riions, vous riiez. Je ris. J'ai ri. Je rirai. Je rirais. Ris ou Ri, riez. Que je rie. Que je risse. Riant. Ri.*) Faire un certain mouvement de la bouche, souvent accompagné d'éclat, et causé par l'impression qu'excite en nous qq. ch. de gai, de plaisant. | Fam., *Et de rire*, Alors on se mit à rire. | *Rire sous cape, dans sa barbe*, Éprouver une satisfaction maligne, qu'on cherche à dissimuler. | Se dit en parlant De ce qui est agréable, de ce qui plaît. | Fam., Se divertir, se réjouir. | Fam., *Rire de qqn.*, Se moquer de qqn. | Fam., *Vous me faites rire*, se dit À une personne qui tient des discours ou qui fait des propositions déraisonnables ou ridicules. | Railler, badiner, ne parler pas tout de bon, n'agir pas sérieusement. | Fam., *Vous voulez rire*, se dit À qqn. qui fait une proposition peu convenable, ou qui dit des choses peu croyables. | Ne se point soucier de qq. ch.; témoigner qu'on n'en tient point de compte, qu'on ne s'en soucie pas; s'en moquer.

RIRE. s. m. Action de rire. | *Un gros rire*, Un rire bruyant et prolongé.

RIS. s. m. (*Risus.*) Signifie la même chose que *Rire*, substantif. (Ri.)

RIS. s. m. Corps glanduleux qui est placé sous la gorge du veau, et qui est un manger assez délicat.

RIS. s. m. pl. Œillets qui sont à une voile, au-dessous de la vergue, et dans lesquels on passe de petites cordes qu'on nomme *Garcettes*, pour raccourcir la voile quand le vent est trop fort; ce qui s'appelle *Prendre des ris.* | Au sing., Chaque bande ou rangée de ris.

RISBAN. s. m. Terre-plein garni de canons pour la défense d'un fort.

RISDALE. s. f. *V.* RIXDALE.

RISÉE. s. f. (*Risus.*) Grand éclat de rire que font plusieurs personnes ensemble, en se moquant de qqn. ou de qq. ch. | Moquerie. | L'objet de la risée, de la moquerie. (Ri-zée.)

RISIBILITÉ. s. f. Faculté de rire. (Ri-zi-bi-li-té.)

RISIBLE. adj. des 2 g. (*Risio.*) Qui a la faculté de rire. Il n'est usité qu'en parlant De l'homme. | Fam., Qui est propre à faire rire. | Digne de moquerie; se dit Des personnes et Des choses. (Ri-zi-ble.)

RISQUABLE. adj. des 2 g. Où il y a du risque. | Qu'on peut risquer avec qqs. chances de succès. (Ris-ca-ble.)

RISQUE. s. m. (*Risco*, esp.) Péril, danger. Fam., *À tout risque, à tout propos.* (Risc-e.)

RISQUER. v. a. Hasarder, mettre en danger. | Courir le risque, le hasard de. (Risc-é [c m.].)

RISSOLE. s. f. Sorte de menue pâtisserie qui est faite de viande hachée, enveloppée dans de la pâte, et frite dans du sain-doux. (Ri-so-le.)

RISSOLER. v. a. (*Russus.*) Cuire, rôtir de manière que ce que l'on rôtit prenne une couleur dorée et appétissante. | RISSOLÉ. subst. m. *Donnez-moi du rissolé.* (Ri-so-lé.)

RISTORNE. s. f. (Qqns. disent *Ristourne.*) Annulation d'une police d'assurance, lorsqu'elle fait double emploi avec une autre police, d'une date antérieure, ou lorsqu'elle se trouve sans objet. | La diminution qui doit se faire sur la somme que l'armateur a fait assurer d'après un avis de chargement, lorsque cette somme, mentionnée dans la police, se trouve excéder la valeur de l'objet chargé.

RIT ou RITE. s. m. (*Ritus.*) Ordre prescrit des cérémonies qui se pratiquent dans une religion. On écrit toujours *Rites*, au plur. | Au plur., Les cérémonies mêmes d'un culte. (Ri-te.)

RITOURNELLE. s. f. (*Ritornello*, it.)

Petit morceau de musique instrumentale qui précède un chant, et qui qqfs. le suit. | Fam. et par ironie, le retour fréquent des mêmes choses, des mêmes idées dans le discours. (Ri-tour-në-le.)

RITUALISTE. s. m. Auteur qui traite des différents rites.

RITUEL. s. m. (*Ritualis.*) Livre contenant les cérémonies, les prières, les instructions, etc., qui regardent l'administration des sacrements, et particulièrement les fonctions curiales. (Ri-tu-ël.)

RIVAGE. s. m. (*Ripa.*) Les rives, les bords de la mer. | Se dit en parlant Des fleuves, des rivières, des lacs. (Ri-va-je.)

RIVAL, ALE. s. (*Rivalis.*) Concurrent, celui qui aspire, qui prétend aux mêmes avantages, aux mêmes succès qu'un autre. | Adj., *Deux peuples rivaux.*

RIVALISER. v. n. Disputer de talent, de mérite, etc., avec qqn., en approcher, l'égaler. (—li-zé.)

RIVALITÉ. s. f. Concurrence de deux ou de plusieurs personnes qui aspirent, qui prétendent à la même chose.

RIVE. s. f. (*Ripa.*) Le bord d'un fleuve, d'une riviere, d'un étang, d'un lac. | *La rive d'un bois*, Le bord, la lisère d'un bois.

RIVER. v. a. (*Reiben*, all.) Abattre la pointe d'un clou sur l'autre côté de l'objet qu'il perce, et l'aplatir pour la fixer. | *River à qqn. son clou*, Lui répondre fortement, vertement.

RIVERAIN. s. m. Celui qui habite le long d'une rivière. | Se dit De ceux qui ont des héritages le long d'une forêt, d'une rue, d'un chemin, etc. | Adj., *Les terres riveraines.* (Ri-ve-rin.)

RIVET. s. m. (*Reiben*, all.) L'extrémité inférieure, tronquée et relevée, du clou broché dans la corne du pied d'un cheval. (Ri-vë.)

RIVIÈRE. s. f. (*Rivus.*) Cours naturel et abondant d'eaux qui coulent dans un lit plus ou moins étendu en largeur et en longueur, et qui se jettent dans une autre rivière, ou dans un fleuve, ou dans la mer. | *La rivière de Gênes*, La côte de l'ancien État de Gênes. | *Une rivière de diamants*, Un collier composé de plusieurs chatons enchaînés les uns aux autres, et dans lesquels sont enchâssés des diamants.

RIVURE. s. f. Broche de fer qui entre dans les charnières des fiches, pour en joindre les deux ailes.

RIXDALE. s. f. (*Reichs-thaler*, all.) Monnaie d'argent qui a cours dans qqs. États du Nord, et dont la valeur n'est pas partout la même. (Rics-da-le.)

RIXE. s. f. (*Rixa.*) Querelle entre deux ou plusieurs personnes, accompagnée d'injures, de menaces, et qqfs. de coups. | Débat, dispute vive, discussion orageuse. (Ric-se.)

RIZ. s. m. (*Oryza.*) Plante céréale que l'on cultive dans les terres humides et marécageuses des pays chauds : elle produit un grain farineux qu'on appelle également *Riz*, et qu'on mange en substance ou en farine avec différents apprêts. | *Faire du riz*, Faire cuire du riz. (Ri.)

RIZE. s. m. Monnaie de compte dans les États du Grand Seigneur.

RIZIÈRE. s. f. Terre dans laquelle on cultive du riz.

ROB. s. m. (*Rob*, ar.) Suc dépuré des fruits cuits en consistance de miel ou de sirop très épais.

ROB ou ROBRE. s. m. (*Rubbers*, angl.) T. du jeu de whist, Partie double, ou Parties liées.

ROBE. s. f. Sorte de vêtement long, ayant des manches, qui est différent selon les personnes qui le portent. | La queue d'une robe de femme. | *Robe de chambre*, Robe que les hommes portent dans la chambre. | L'habit long des anciens Romains. | La profession des gens de judicature. | Les gens de judicature. | *La haute robe*, se disait autrefois Des premiers magistrats ; et, *L'ancienne robe*, Des familles anciennes de la robe. | La profession des ecclésiastiques, des religieux ; alors il est précédé d'un adj. possessif. Fam. | Le poil de qqs. animaux, par rapport à sa couleur. | L'enveloppe de certains légumes ou de certains fruits.

ROBIN. s. m. T. de dénigrement, dont on se servait en parlant Des gens de robe. Fam.

ROBIN. s. m. Nom propre. | *Toujours souvient à Robin de ses flûtes*, On se rappelle volontiers les goûts, les penchants de sa jeunesse ; On revient facilement à d'anciennes habitudes. | *C'est un plaisant Robin*, C'est un homme sans considération, un homme dont on fait peu de cas.

ROBINET. s. m. Pièce d'un tuyau de fontaine, qui sert à retenir l'eau, et à la faire couler quand on veut. | *Robinet de demi-pied*, Robinet par où il passe un demi-pied d'eau. | Tout tuyau qui sert à donner et à retenir la liqueur contenue dans un vase ou ailleurs. | La seule clef du robinet. (Ro-bi-në.)

ROBINIER. s. m. Genre de plantes de la famille des Légumineuses, qui comprend des arbres et des arbrisseaux, originaires de l'Asie et de l'Afrique septentrionale, parmi lesquels on remarque particulièrement l'*Acacia blanc* ou *Faux acacia.* (Ro-bi-nié.)

ROBORATIF, IVE. adj. (*Roborare.*) Qui fortifie. Peu usité : on dit *Corroborant.*

ROBRE. s. m. T. de jeu. *V.* Rob.

ROBUSTE. adj. des 2 g. (*Robustus.*) Fort, vigoureux. | *Avoir une foi robuste*, Avoir une foi ferme, inébranlable. Avoir trop de crédulité.

ROBUSTEMENT. adv. D'une manière robuste. (—te-man.)

ROC. s. m. (*Rupes.*) Masse de pierre très-dure qui tient à la terre. | Nom qu'on donnait autrefois à la piece du jeu des échecs appelée aujourd'hui *Tour.*

ROCAILLE. s. f. Décoration, ouvrage fait avec des coquillages et des pierres irrégulières et brutes ou des cailloux incrustés. (Ro-ca-lle [ll m.].)

ROCAILLEUR. s. m. Celui qui travaille en rocaille. (Ro-ca-lleur [ll m.].)

ROCAILLEUX, EUSE. adj. Plein de petits cailloux. | *Un style rocailleux,* Un style dur, désagréable à l'oreille. (Ro-ca-lleû; ze [ll m.].)

ROCAMBOLE. s. f. Espèce d'ail moins fort que l'ail ordinaire, et qu'on appelle aussi *Échalote d'Espagne.* | Fam. et Vi. Ce qu'il y a de plus piquant dans qq. ch. (Ro-can-bo-le.)

ROCHE. s. f. (*Rupes.*) A le sens de *Roc,* mais avec cette différence que la roche entre moins avant dans la terre, et qu'elle est qqfs. isolée. | Se dit Des substances minérales considérées en masse. | La pierre la plus dure d'une carrière. | *Turquoises de la vieille roche,* Turquoises tirées d'une mine ancienne. | *C'est un homme de la vieille roche,* C'est un homme d'une probité reconnue.

ROCHER. s. m. A la même signification que *Roc* et *Roche;* avec cette différence que le rocher est ordin. très-élevé, très-escarpé, et terminé en pointe. (Ro-ché.)

ROCHET. s. m. Sorte de surplis à manches étroites, que portent les évêques et plusieurs autres ecclésiastiques. | *Roues à rochet,* Roue dentée, dont les dents sont recourbées. (Ro-chè.)

ROCK. s. m. *V.* Rouc.

ROCOU. s. m. *V.* Roucou.

RÔDER. v. n. (*Rotare.*) Tournoyer, courir çà et là.

RÔDEUR. s. m. Celui qui rôde. (n. pr.)

RODOMONT. s. m. Fanfaron qui se vante de prétendus actes de bravoure pour se faire valoir et se faire craindre. Fam. (Ro-do-mon.)

RODOMONTADE. s. f. Fanfaronnade, vanterie en fait de bravoure. Fam.

ROGATIONS. s. f. pl. (*Rogatio.*) Prières publiques accompagnées de processions, que l'Église fait pour les biens de la terre pendant les trois jours qui précèdent la fête de l'Ascension. (Ro-ga-sion.)

ROGATOIRE. adj. des 2 g. (*Rogator.*) *Commission rogatoire,* Commission qu'un juge adresse à un autre juge, et par laquelle il l'invite à faire qq. acte de procédure, d'instruction, dans l'étendue de son ressort. (Ro-ga-toua-re.)

ROGATON. s. m. Se dit Des restes de viandes ramassées. | Les plats composés de choses qui ont déjà été servies. | Se dit, en Littérature, De petits ouvrages de rebut. Fam.

ROGNE. s. f. (*Rubigo.*) Gale invétérée. (Ro-*ne* [n m.].)

ROGNE-PIED. s. m. Espèce de couteau avec lequel le maréchal rogne et retranche des portions inutiles de l'ongle du cheval. (—pié.)

ROGNER. v. a. (*Rodere.*) Retrancher, ôter qq. ch. des extrémités, de la longueur ou de la largeur d'une étoffe, d'un morceau de bois, etc. | Ôter, retrancher à qqn. une partie de ce qui lui appartient. (Ro-*né* [n m.].)

ROGNEUR, EUSE. s. Celui, celle qui rogne. (Ro-*neur*; *neû*-ze [n m.].)

ROGNEUX, EUSE. adj. Qui a la rogne. (Ro-*neû*; ze [n m.].)

ROGNON. s. m. (*Ren.*) Le rein d'un animal. | En parlant De certains animaux, Testicule. | *Mine en rognons,* Celle qui se trouve en masses détachées, et non par couches ou par filons suivis. (Ro-*non* [n m.].)

ROGNONNER. v. n. Gronder, grommeler, murmurer entre ses dents. Pop. (Ro-*no*-né [n m.].)

ROGNURE. s. f. Ce qu'on retranche, ce qu'on enlève quand on rogne qq. ch. | Au plur., fam., Les restes des matériaux qui ne sont point entrés dans un grand ouvrage pour lequel ils avaient été préparés. (Ro-*nu*-re [n m.].)

ROGOMME. s. m. Eau-de-vie ou autre liqueur forte. Pop. | *Voix de rogomme,* Voix rauque d'une personne qui fait abus de liqueurs fortes. (Ro-go-me.)

ROGUE. adj. des 2 g. Fier, arrogant, superbe. Fam. (Rog-e.)

ROI. s. m. (*Rex.*) Monarque, prince, souverain d'un État ayant le titre de royaume. | *Le roi très-chrétien,* Le roi de France; *Le roi catholique,* Le roi d'Espagne; *Le roi très-fidèle,* Le roi de Portugal. | *C'est un plaisir de roi,* C'est un plaisir très-grand, très-vif. | Absol., Le roi qui règne dans le pays où l'on est. | *Main du roi,* La puissance et l'autorité du roi interposée dans les procédures judiciaires entre particuliers. | *Les ordres du roi,* Les ordres de chevalerie de Saint-Michel et du Saint-Esprit. | *L'ordre du roi,* L'ordre de Saint-Michel pris séparément. | *Coin du roi,* Morceau de fer trempé et gravé pour marquer la monnaie; *Taux du roi,* Le prix d'une chose réglée par l'autorité du roi; *Poids du roi,* et, plus ordin., *Poids de roi,* Le lieu où l'on pese les grosses marchandises. | *Pied de roi,* Mesure qui contient douze pouces en longueur. | *Le jour des Rois,* Le jour de l'Épiphanie. | *Faire les Rois,* Diner ou souper en famille ou avec des amis pour partager un gâteau dans lequel il y a une fève. | *Roi d'armes,* Le chef des hérauts d'armes. | *Le roi du bal,*

Celui qui donne le bal, ou Celui pour qui on le donne, et qui ouvre la danse. | Se dit De certains animaux qu'on regarde comme les plus nobles de tous. | Au jeux de cartes, La principale figure de chaque couleur. | Au jeu du piquet à écrire, Une division de la partie qui comprend deux ides. | Aux échecs, La principale pièce du jeu. (Roua.)

ROIDE. adj. des 2 g. (*Rigidus.*) (En conversation et qqfs. dans le discours soutenu, on prononce *Rède, rédeur, rédir;* aussi plusieurs écrivent-ils *Raide, raideur, raidir.*) Qui est fort tendu, et qu'on a de la peine à plier. | Ce qui manque ou parait manquer de souplesse, de grâce. | Fam., *Se tenir roide*, Ne pas fléchir, persister. | Inflexible, opiniâtre, dur. | Qui est difficile à monter. | Qui a un mouvement rapide et fort. | Adv. Vite. (Roua-de; ou Rĕ-de.)

ROIDEUR. s. m. Qualité de ce qui est roide. | Rapidité, impétuosité de mouvement. | Se dit D'une montagne, d'un escalier, quand la pente en est si roide, qu'ils sont difficiles à monter et à descendre. | Fermeté excessive, extrême sévérité. (Roua-deur; ou Ré-deur.)

ROIDILLON. s. m. (*Rigidus.*) Petite élévation qu'on ne peut regarder comme une montagne, et qui se trouve dans un chemin. (Roua-di-llon [ll m.].)

ROIDIR. v. a. (*Rigidari.*) Tendre ou étendre avec force, rendre roide. | V. n. Devenir roide. | Pron., Tenir ferme, ne vouloir point se relâcher. (Roua-dir; ou Ré-dir.)

ROITELET. s. m. Fort petit oiseau à bec fin, dont le plumage est olivâtre, et qui a sur la tête une tache d'un beau jaune. | Un petit roi, le roi d'un très-petit Etat. (Roua-te-lĕ.)

RÔLE. s. m. (*Rotare.*) Une ou plusieurs feuilles de papier, de parchemin, collées bout à bout, sur lesquelles on écrivait des actes, des titres. | Un feuillet ou deux pages d'écriture. | Liste, catalogue. | L'état, la liste sur laquelle on inscrit les causes dans l'ordre où elles doivent se plaider. | *A tour de rôle*, Chacun à son tour ou à son rang. | Les registres sur lesquels étaient portées toutes les oppositions faites au sceau des provisions des offices, et qui avaient été signifiées à des officiers nommée *Gardes des rôles.* | Ce que doit réciter un acteur dans une pièce de théâtre. | *Il a outré son rôle*, Il en a chargé, il en a forcé l'expression. | La manière dont on agit dans les affaires du monde dans certaines occasions.

RÔLER. v. n. Faire des rôles d'écriture. Fam.

RÔLET. s. m. Petit rôle. *Jouer bien son rôlet*, Jouer bien son personnage; et, *Être au bout de son rôlet*, Ne savoir plus que dire ni que faire. (Rô-lĕ.)

ROMAIN, AINE. adj. et subst. (*Romanus.*) Se dit Des personnes et des choses qui appartenaient à l'ancienne Rome. | *Chiffres romains*, Les lettres numérales comme C. D. I. L. M. V. X. | Qui rappelle la grandeur d'âme, le courage, l'austérité, le patriotisme des anciens Romains. | *C'est le dernier des Romains*, Il a une vertu qui n'est plus de son temps; il est le dernier défenseur qui reste à une cause perdue. | *Beauté romaine*, Femme qui a de grands traits bien marqués, et un air, un port majestueux. | Se dit Des personnes et des choses qui appartiennent à la Rome moderne, considérée surtout comme le siége de la religion catholique, dont le pape est le chef. | *Romaine*, Espèce de laitue longue que les jardiniers font ordin. blanchir en la liant. (Ro-min; ĕ-ne.)

ROMAIN. s. m. On appelle *Gros romain*, Le caractère qui est entre le petit parangon et le gros texte; et *Petit romain*, Celui qui est entre la philosophie et la gaillarde. | Dans chaque corps de caractère, Le caractère dont les traits sont perpendiculaires; à la différence de l'*Italique*, dont les traits sont inclinés. Adj., *Caractère romain.*

ROMAINE. s. f. Peson, instrument dont on se sert pour peser avec un seul poids. (Ro-mĕ-ne.)

ROMAN. s. m. Se dit proprement Des histoires, des narrations, vraies ou feintes, écrites en vieux langage. Toute histoire feinte, écrite en prose, où l'auteur cherche à exciter l'intérêt. | *Roman historique*, Roman dont le fond est tiré de l'histoire. | Se dit Des aventures extraordinaires, et des récits dénués de vraisemblance. | *Un héros de roman*, Un homme qui affecte d'agir et de parler à la manière des héros de roman.

ROMAN, ANE. adj. (*Romanus.*) Se dit De la langue qui s'est formée de la corruption du latin, et qui a été parlée et écrite dans le midi de l'Europe depuis le 10e siècle jusqu'à la fin du 13e. | Subst. m. *Des histoires écrites en roman.*

ROMANCE. adj. f. (*Romanus.*) *La langue romance*, signifie la même chose que *La langue romane.* (Ro-man-se.)

ROMANCE. s. f. Ancienne histoire écrite en petits vers simples et naïfs, dont le sujet est ordin. touchant, et qui est faite pour être chantée. | Toute chanson tendre et plaintive.

ROMANCIER. s. m. On appelle ainsi Les auteurs des anciens romans écrits en vieux langage. | Se dit Des auteurs de romans modernes. (Ro-man-sié.)

ROMANESQUE. adj. des 2 g. Qui tient du roman; qui est merveilleux comme les aventures de roman, ou exalté comme les personnages de roman, comme les sentiments qu'on leur prête. | Subst. m. *Il y a du romanesque dans cet ouvrage.* (Ro-ma-nèsc-e.)

ROMANESQUEMENT. adv. D'une manière romanesque. (—nèsc-e-man.)

ROMANTIQUE. adj. des 2 g. Se dit Des

lieux, des paysages qui rappellent à l'imagination les descriptions des poëmes et des romans. | Se dit De certains écrivains qui affectent de s'affranchir des règles de composition et de style établies par l'exemple des auteurs classiques, et Des ouvrages de ces écrivains. | Subst. m. Le genre romantique. | Partisan du genre romantique. (—tic-e.)

ROMARIN. s. m. (*Rosmarinum.*) Arbuste aromatique de la famille des Labiées.

ROMPEMENT. s. m. *Rompement de tête*, La fatigue que cause le grand bruit; ou un discours importun, ou une forte application, etc. (Ron-pe-man.)

ROMPRE. v. a. (*Rumpere.*) (*Je romps, il rompt ; nous rompons*, etc. *Je rompais. Je rompis. J'ai rompu. Je romprai. Je romprais. Romps. Que je rompe, Que je rompisse. Rompant. Rompu.*) Briser, casser, mettre en pièces. | *Rompre le pain*, Faire la scène, la communion. | *Rompre un criminel*, Rompre les os des bras et des jambes à un criminel avec une barre de fer. | *Rompre la tête à qqn.*, Lui faire trop de bruit, ou L'importuner par des discours inutiles et hors de saison. | *Rompre les chemins*, Gâter les chemins. | *Rompre un bataillon*, etc., Enfoncer un bataillon, le mettre en désordre. | *Rompre le carré*, Reformer en colonne une troupe qui formait le carré. | *Rompre sa maison, son train*, Congédier son train, sa maison. | Au jeu de trictrac, *Rompre son plein*, Être obligé de lever une des deux dames qui complètent chaque case du plein. | Arrêter, détourner le mouvement droit de qq. corps. | *Rompre un coup*, En amortir l'effet. | *Rompre le coup*, Empêcher le succès d'une entreprise. | *Rompre les chiens*, Les arrêter, les empêcher de suivre une voie. | —Fam., Empêcher qu'un discours qui pourrait avoir qq. inconvénient ne continue. | Détruire, faire cesser, rendre nul. | Absol., Renoncer à l'amitié, aux liaisons qu'on avait avec qqn. | *Rompre un tête-à-tête*, Survenir dans la compagnie de deux personnes. | *Rompre le silence*, Cesser de se taire. | Manquer à une obligation, cesser pour toujours ou momentanément de la remplir. | Style, dresser, exercer, accoutumer. | *Rompre la volonté d'un enfant*, L'accoutumer à être doux et docile. | *Rompre un cheval*, Le débourrer, l'assouplir. | Se dit Des milieux qui occasionnent la réfraction, qui obligent les rayons de lumière à se détourner de leur première direction. | *Rompre les couleurs*, Les mêler avec d'autres pour en adoucir l'éclat. | V. n. Se casser, se briser. | Se dit d'une troupe qui passe de l'ordre en bataille à l'ordre en colonne. | À TOUT ROMPRE. loc. adv. Tout au plus, à toute extrémité. | Fam. et vi. Se dit plus ordin. en parlant d'un acteur, d'une pièce de théâtre, d'un ouvrage lu ou prononcé en public, qui a été applaudi avec transport. | ROMPU, UE. part. Extrêmement fatigué. | *Être rompu aux affaires*, Y être fort exercé. | *Nombre rompu*, Une fraction, une partie d'unité. On dit plus ordin. *Fraction*. | À BATONS ROMPUS. loc. adv. dont on se sert en parlant Des choses qui se font ou qui se disent avec de fréquentes interruptions et à diverses reprises. (Ron-pre.)

RONCE. s. f. (*Ronca*, it.) Arbuste épineux et rampant, de la famille des Rosacées, qui vient dans les haies et dans les bois, et qui porte un fruit assez semblable à une petite mûre. | Se dit Des difficultés, des désagréments qui se trouvent dans les études, dans les affaires. (Ron-se.)

ROND, ONDE. adj. (*Rotundus.*) Qui est de telle figure, que toutes les lignes droites tirées du centre à la circonférence sont égales. | Qui est cylindrique. | Se dit D'un homme gros et court. | Pop., se dit De qqn. qui a le ventre bien plein, pour avoir beaucoup bu ou beaucoup mangé. | Fam., *Il est tout rond*, Il agit sans façon, avec sincérité. | *Voix ronde*, Voix pleine, égale, unie. | *Compte rond*, Compte dont la somme est parfaite ou sans fraction. | *Fil rond*, Fil un peu retordu. | *Ronde*, Sorte d'écriture dont les traits sont presque perpendiculaires. (Ron. Ron-de.)

ROND. s. m. Figure circulaire, cercle. | *Rond d'eau*, Grand bassin rond rempli d'eau, et servant qqfs. de décharge ou de réservoir.

RONDACHE. s. f. Espèce de grand bouclier dont on se servait autrefois.

RONDE. s. f. La visite qui se fait la nuit autour d'une place, dans une ville ; dans un camp, pour observer si les sentinelles, les corps de garde font leur devoir, et si tout est en bon état. | Se dit Des visites de nuit que font les employés des douanes, des octrois, etc. | La troupe ou la personne même qui fait la ronde. | *Faire sa ronde*, Boire à la santé de chacun des convives l'un après l'autre. | Chanson à refrain, où chacun chante tour à tour. | Chanson qu'une personne chante seule, et dont le refrain est répété par tous en dansant en rond. | Au lansquenet, L'argent que chaque joueur paye pour les cartes avant de se mettre au jeu. | À LA RONDE. loc. adv. Alentour. | *Boire à la ronde*, Boire tour à tour, les uns après les autres.

RONDE. s. f. La plus longue de toutes les notes, celle qui a le plus de valeur : elle a la figure d'un O incliné à droite (*O*).

RONDE. s. f. Sorte d'écriture. *V.* ROND, adj.

RONDEAU. s. m. Petite pièce de poésie particulière aux Français, composée de treize vers sur deux rimes, avec une pause au 5e et une au 8e, et dont le premier mot ou les premiers mots se répètent après le huitième vers et après le dernier, sans faire partie des

vers. | Se dit D'autres petites pièces de poésie qu'on met ordin. en musique, et dont le premier vers, ou les premiers vers sont répétés à la fin. | Air à deux ou à plusieurs reprises, dans lequel, après chaque reprise, on recommence la première avant de passer à celle qui suit, et qu'on termine par cette même première reprise. (Ron-dô.)

RONDELET, ETTE. adj. Diminutif de Rond. Fam. | *Soies rondelettes*, Les moindres et les plus communes des soies. (Ron-de-lé; ë-te.)

RONDELETTES. s. f. pl. Toiles à voiles qui se fabriquent en Bretagne. (Ron-de-lè-te.)

RONDELLE. s. f. Petit bouclier rond, dont les gens de pied armés à la légère se servaient autrefois. | Se dit De certaines pièces rondes, de métal, de cuir, etc., qui sont percées dans le milieu, et qui entrent ordin. dans la construction de certains appareils, de certaines machines. | Espèce de ciseau arrondi dont on se sert en sculpture. (Ron-dè-le.)

RONDEMENT. adv. Uniment, également. | Promptement, avec vitesse. | *Mener rondement une affaire*, La conduire avec suite et activité. | Sincèrement, franchement, sans artifice, sans façon. Fam. (Ron-de-man.)

RONDEUR. s. f. Figure de ce qui est rond, de ce qui est sphérique, circulaire, ou cylindrique. | *Cette phrase manque de rondeur*, Il n'y a point assez de nombre, assez d'harmonie, etc. | Se dit en parlant D'une personne qui a de la franchise, qui est sans façon. | *Ce comédien a de la rondeur*, Il joue avec franchise et naturel.

RONDIN. s. m. Morceau de bois de chauffage, qui est rond. | Un gros bâton.

RONDINER. v. a. Donner à qqn. des coups de rondin. Pop.

RONDON. s. m. *Fondre en rondon*, se dit D'un oiseau lorsqu'il fond avec impétuosité sur sa proie.

ROND-POINT. s. m. Partie demi-circulaire qui termine qqfs. le fond d'une église. | Une grande place circulaire, à laquelle aboutissent plusieurs avenues ou allées. (Ron-pouin.)

RONFLANT, ANTE. adj. Sonore et bruyant. | Se dit Des phrases, des mots, etc. | *Promesses ronflantes*, Grandes et vaines promesses.

RONFLEMENT. s. m. Bruit qu'on fait en ronflant. | Se dit De certains bruits qui ont qq. rapport avec le ronflement d'un homme. (Ron-fle-man.)

RONFLER. v. n. Faire un certain bruit de la gorge et des narines en respirant pendant le sommeil. | Se dit D'un cheval, quand la peur, la vivacité, la colère, etc., lui font faire un certain bruit des narines. | Se dit De certaines choses qui font un bruit prolongé, comme le tonnerre, le canon, l'orgue, etc. | Fam. *Faire ronfler des vers*, Les déclamer avec une certaine emphase.

RONFLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui ronfle, qui a l'habitude de ronfler. (—eû-ze.)

RONGE. s. m. *Le cerf fait le ronge*, Il rumine. (Rón-je.)

RONGER. v. a. (*Rodere.*) Couper avec les dents à plusieurs et à fréquentes reprises. | Fam., *Donner un os à ronger à qqn.*, Lui donner qq. emploi qui l'aide à vivre; ou Lui faire qq. légère grâce, pour se délivrer de ses importunités. Susciter qq. affaire à qqn. pour l'embarrasser. | Se dit De certaines choses qui minent, corrodent ou consument peu à peu d'autres choses. | Se dit Des choses qui inquiètent, qui tourmentent l'esprit, la conscience, etc. | Se dit De ceux qui consument le bien d'autrui. (Ron-jé.)

RONGEUR. adj. Qui ronge. *Le ver rongeur*, Le remords qui tourmente le coupable. | Au plur., Ordre de quadrupèdes qui ont, à chaque mâchoire, deux longues incisives, sans canines. (Ron-jeur.)

ROQUEFORT. s. m. Fromage très-estimé, qui tire son nom d'un lieu de Languedoc où il se fabrique. (Roc-e-for.)

ROQUENTIN. s. m. Un vieillard ridicule. (Ro-can-tin.)

ROQUER. v. n. Mettre sa tour, son roc auprès de son roi, et faire passer le roi de l'autre côté de la tour. (Roc-é [c m.].)

ROQUET. s. m. Sorte de petit chien très-commun. | Fam., *C'est un roquet qui aboie*, se dit D'un homme méprisable et sans valeur qui use de paroles insultantes. (Roc-e [c m.].)

ROQUETTE. s. f. (*Eruca.*) Plante crucifère, espèce de chou d'une odeur forte, que l'on cultive dans les potagers, et qui se mange en salade. | *Roquette sauvage*, Plante crucifère à fleurs jaunes et d'une odeur très-fétide, qui croît abondamment sur les murailles et dans les lieux incultes. (Roc-è-te [c m.].)

ROQUILLE. s. f. Petite mesure de vin, contenant le quart du setier. (Roc-i-lle [c et ll m.])

ROSACE. s. f. (*Rosaceus.*) Ornement d'architecture en forme de grande rose, qu'on place dans le renfoncement des caissons d'une voûte ou d'un plafond. (*Ro-za-se.*)

ROSACÉES. s. f. pl. (*Rosaceus.*) Famille de plantes dont les corolles se composent de pétales disposés comme ceux de la rose. — Adj., *Une fleur rosacée*. (Ro-za-sée.)

ROSAGE. s. m. *V.* RHODODENDRON.

ROSAIRE. s. m. (*Rosario*, it.) Grand chapelet qu'on dit à l'honneur de la Vierge: il est composé de quinze dizaines d'*Ave*, chacune précédée d'un *Pater*. (Ro-zè-re.)

ROSAT. adj. des 2 g. (*Rosatus.*) Se dit De qqs. compositions dans lesquelles il entre des roses. (Ro-za.)

ROSBIF. s. m. (*Roastbeef*, angl.) Du bœuf rôti.

ROSE. s. f. (*Rosa.*) Fleur odoriférante, qui est ordin. d'un rouge un peu pâle, et qui croît sur un arbuste épineux. | *Eau rose*, L'eau qu'on tire des roses par distillation. | *Être sur des roses*, Jouir d'un état de mollesse, de plaisir, de félicité. | S'emploie en parlant D'un teint frais et vermeil, d'un teint mêlé de blanc et d'incarnat. | *Des lèvres de rose*, Des lèvres vermeilles. | Se dit De diverses fleurs qui ressemblent plus ou moins à la rose. | Se dit De plusieurs choses artificielles dont la forme a qq. ressemblance avec celle d'une rose. | *Rose de luth, rose de guitare*, L'ouverture qui est au milieu de la table d'un luth ou d'une guitare. | Petit ornement à feuilles et circulaire, qu'on place dans les plafonds des corniches, ou dans le milieu de l'abaque du chapiteau corinthien. | Se dit De grands vitraux circulaires et à compartiments, placés, dans les églises gothiques, aux extrémités de la grande nef, et au-dessus des portails latéraux. | *Rose des vents* ou *du compas*, La figure où sont marqués les trente-deux vents. (Rô-ze.)

ROSE. adj. des 2 g. (*Roseus.*) Qui est de la couleur de la rose. | Subst. m. Fam., *Voir tout couleur de rose*, Voir tout en beau.

ROSÉ, ÉE. adj. Qui est d'un rouge faible approchant de la couleur de la rose. (Ro-zé.)

ROSEAU. s. m. Plante aquatique dont la tige, fort lisse et fort droite, est ordin. creuse et remplie de moelle. (Ro-zô.)

ROSE-CROIX. s. m. Nom d'une certaine secte d'empiriques qui prétendaient posséder toutes les sciences, avoir la pierre philosophale, rendre les hommes immortels, etc. (Ro-ze-croua.)

ROSÉE. s. f. (*Ros.*) Vapeur qui s'élève dans l'air du matin ou le soir, et qui retombe sur la terre, où elle se résout en petites gouttes d'eau. | *Rosée-du-soleil*, V. Rossolis. | Se dit Des petites gouttelettes de sang qui sortent à travers les pores de la sole, lorsqu'on pare le pied du cheval trop près du vif. (Ro-zée.)

ROSERAIE. s. f. Terrain qui n'est planté que de rosiers. (Ro-ze-rèe.)

ROSETTE. s. f. Petite rose. Se dit De certains ornements qui sont faits en forme de rose, et que l'on emploie dans la broderie et dans la sculpture. | Se dit De petits fleurons de métal que les couteliers emploient pour monter les rasoirs, les lancettes, etc. | Un nœud de ruban, un ruban noué en forme de rose. | Le réseau qu'une lingère fait aux petits trous qu'un accident a causés dans le linge. | Petit cadran pour avancer ou retarder le mouvement d'une montre. (Ro-zè-te.)

ROSETTE. s. f. Sorte d'encre rouge faite avec du bois de Brésil. | Sorte de craie teinte en rouge, qui sert à peindre. | Le cuivre rouge pur.

ROSIER. s. m. (*Rosarium.*) Arbuste qui porte des roses. (Ro-zié.)

ROSIÈRE. s. f. On appelle ainsi Celle des jeunes filles qui, dans certains villages, a obtenu la rose destinée à être le prix de la sagesse. (Ro-ziè-re.)

ROSON. s. m. *V.* Rosace.

ROSSE. s. f. (*Ross*, all.) Cheval sans force, sans vigueur. (Ro-se.)

ROSSER. v. a. Battre qqn. violemment. Fam. (Ro-sé.)

ROSSIGNOL. s. m. (*Lusciniola.*) Petit oiseau à bec fin et à plumage grisâtre, dont le chant est fort agréable. | Iron., *Un rossignol d'Arcadie*, Un âne. | Sorte de petite flûte à piston, qui se fait ordin. avec un tuyau d'écorce détaché d'une branche de bois vert dans le temps de la séve. | Au plur., Un des jeux de l'orgue, qui imite le chant du rossignol. | Crochet dont on se sert pour ouvrir toutes sortes de serrures. (Ro-si-*n*ol [n m.].)

ROSSIGNOLER. v. n. Imiter le chant du rossignol. Fam. (Ro-si-*n*o-lé [n m.].)

ROSSINANTE. s. f. Nom du cheval, au masc., de don Quichotte. Un cheval ruiné et de mauvaise mine. (Ro-si-nan-te.)

ROSSOLIS. s. m. Liqueur composée d'eau-de-vie, de sucre et de qqs. parfums. | Plante dont les feuilles sont hérissées de poils rougeâtres terminés par des glandes transparentes qui ressemblent à de petites gouttes d'eau. (Ro-so-li.)

ROSTRALE. adj. f. (*Rostralis.*) *Couronne, colonne rostrale*, Couronne, colonne ornée de proues de navires.

ROSTRES. s. m. pl. (*Rostra.*) La tribune aux harangues, chez les Romains; espèce de plate-forme située au milieu de la place publique de Rome, et dont la base était ornée de becs ou éperons de navires pris sur les Antiates. | Se dit D'ornements ayant la forme de becs ou éperons de navires antiques. (Ros-tre.)

ROT. s. m. (*Ructus.*) Vent qui sort de l'estomac par la bouche avec bruit. (Rô.)

RÔT. s. m. (*Rösten*, all.) Du rôti, viande rôtie à la broche. *Gros rôt*, La grosse viande rôtie, comme longe de veau, dindon, etc.; et *Petit rôt*, *menu rôt*, Les poulets, les perdrix, etc. | Le service qui suit immédiatement celui des potages et des entrées. (Rô.)

ROTANG. s. m. *V.* Rotin.

ROTATEUR. adj. et s. m. (*Rotator.*) Se dit Des muscles qui font tourner sur leur axe les parties auxquelles ils sont attachés.

ROTATION. s. f. (*Rotatio.*) Mouvement circulaire d'un corps qui tourne sur lui-même. | Le mouvement en rond qui peut être exécuté par certaines parties du corps. (Ro-ta-sion.)

ROTE. s. f. Juridiction de Rome, com-

posée de douze docteurs ecclésiastiques nommés *Auditeurs de rote*, et pris dans les quatre nations d'Italie, France, Espagne et Allemagne.

ROTER. v. n. (*Ructare.*) Faire un rot, des rots. Bas.

RÔTI. s. m. Viande rôtie.

RÔTIE. s. f. Tranche de pain qu'on fait rôtir sur le gril ou devant le feu. | Tranche de pain sur laquelle on a étendu des confitures ou qq. autre chose d'agréable à manger.

ROTIN ou ROTANG. s. m. Genre de plantes des Indes, à tige articulée et percée d'une infinité de très-petites tubulures longitudinales.

RÔTIR. v. a. (*Rösten*, all.) Faire cuire de la viande à la broche en la tournant devant le feu. | Griller, faire cuire sur le gril. | Se dit en parlant De certaines choses qu'on fait cuire dans la braise et dans les cendres. | V. n. *On a mis des poulets rôtir.* | Fam. et pron., Se chauffer de trop près, ou Être toujours auprès du feu. | V. a. et n. Se dit De l'effet que cause la trop grande chaleur du soleil.

RÔTISSERIE. s. f. Le lieu où les rôtisseurs vendent leurs viandes rôties ou prêtes à rôtir. (Rô-ti-se-rie.)

RÔTISSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui vend les viandes rôties ou prêtes à rôtir. (Rô-ti-seur; eû-ze.)

RÔTISSOIRE. s. f. Ustensile de cuisine qui sert à rôtir la viande. (Rô-ti-soua-re.)

ROTONDE. s. f. (*Rotundus.*) Édifice de forme circulaire à l'extérieur comme à l'intérieur, et surmonté d'une coupole. | Abri formé d'une petite coupole ou toit circulaire, porté par des colonnes, et ordin. placé dans un jardin.

ROTONDITÉ. s. f. (*Rotunditas.*) Qualité de ce qui est rond. Se dit surtout, fam., en parlant D'une personne fort grosse.

ROTULE. s. f. (*Rotula.*) Os placé en avant du genou, à l'endroit où le fémur s'articule avec les os de la jambe.

ROTURE. s. f. L'état d'une personne ou d'un héritage qui n'est pas noble. | Les roturiers.

ROTURIER, IÈRE. adj. Qui n'est pas noble. | Qui tient du roturier, qui n'a rien de noble, qui est grossier. | Subst., *On mit les roturiers à la taille.* (Ro-tu-rié.)

ROTURIÈREMENT. adv. À la manière des roturiers, selon les lois qui concernent la roture. | (Vi.) D'une manière basse et ignoble. (—re-man.)

ROUAGE. s. m. (*Rota.*) La réunion, l'ensemble des roues d'une machine. | Les roues mêmes. | S'emploie au figuré. | *Bois de rouage*, Celui qu'on emploie à faire des rouelles. (Rou-a-je.)

ROUAN. adj. et s. Se dit des chevaux dont le poil est mêlé de blanc, De gris et de bai. *Rouan vineux*, se dit lorsque le bai domine; et, *Rouan cap de more*, lorsque la tête et les extrémités sont noires.

ROUANNE. s. f. Instrument dont les employés des contributions indirectes se servent pour marquer les pièces de vin. (Rou-a-ne.)

ROUANNER. v. a. Marquer avec la rouanne. (Rou-a-né.)

ROUANNETTE. s. f. Instrument dont les charpentiers se servent pour marquer les bois. (Rou-a-nè-te.)

ROUBLE. s. m. Monnaie d'argent de Russie, qui vaut environ quatre francs de France. C'est aussi Une monnaie de compte et Un papier-monnaie.

ROUC ou ROCK. s. m. Oiseau fabuleux qu'on suppose être d'une force et d'une grandeur prodigieuses, et sur lequel les Arabes ont débité beaucoup de contes. (Rouc; ou Roc.)

ROUCHE. s. f. Carcasse d'un navire sur le chantier, sans mâture et sans manœuvres.

ROUCOU. s. m. Pellicule rougeâtre qui enveloppe les semences du roucouyer, et dont on fait une sorte de pâte propre à teindre en rouge. | Le roucouyer même.

ROUCOUER. v. a. Peindre en rouge avec du roucou. (Rou-cou-é.)

ROUCOULEMENT. s. m. Le bruit que font les pigeons et les tourterelles en roucoulant. (—le-man.)

ROUCOULER. v. n. Se dit en parlant Du bruit, du murmure triste et tendre que les pigeons et les tourterelles font avec le gosier. | Se dit par plaisanterie D'un homme qui tient à une femme des propos tendres et langoureux. | V. a. *Roucouler une romance.*

ROUCOUYER. s. m. Arbre de la famille des Liliacées, qui croît sur le bord des eaux dans l'Amérique méridionale et dans l'Archipel des Indes, et dont les semences fournissent une belle couleur rouge. (Rou-cou-ié.)

ROUDOU ou REDOUL. s. m. Plante dont les feuilles, réduites en poudre, sont fort employées pour la teinture des étoffes et le tannage des cuirs, et dont les fruits sont vénéneux. On lui donne aussi le nom d'*Herbe aux tanneurs*.

ROUE. s. f. (*Rota.*) Machine de forme circulaire qui, en tournant sur son essieu, sert au mouvement de qq. ch. | Fam., *Pousser à la roue*, Aider quelqu'un à réussir dans une affaire. | Fam., *Faire la roue*, se dit Des enfants et des sauteurs qui font le moulinet avec leur corps, au moyen de leurs mains et de leurs pieds qu'ils posent par terre alternativement. | Se dit De certains oiseaux qui déploient les plumes de leur queue de manière à en former une espèce d'éventail. | Fam., *Cet homme fait la roue*, Il se pavane, il fait le beau. | Se dit Des pièces, des objets en forme de roue, qui entrent dans la construction des machines, et qui servent à les faire mouvoir. | Supplice où, après avoir

rompu les bras, les jambes et les reins au criminel, on l'attache sur une roue. | *Être sur la roue*, Souffrir de grandes douleurs, ou Être dans une grande inquiétude, dans une extrême anxiété.

ROUELLE. s. f. Tranche de certaines choses coupées en rond. | *Rouelle de veau*, Partie de la cuisse d'un veau coupée en travers, et qui se trouve ainsi de figure ronde. (Rou-è-le.)

ROUENNERIE. s. f. Se dit Des toiles de coton peintes que l'on tire des fabriques de Rouen, ou qu'on fabrique ailleurs par imitation. (Rou-a-ne-rie.)

ROUER. v. a. Punir du supplice de la roue. | Fam., *Rouer qqn. de coups*, Le battre excessivement. | Fam., *Être roué*, Être tellement fatigué, qu'on a le corps tout rompu, et qu'on a peine à se remuer. | *Rouer un câble, une manœuvre*, Plier un câble, une manœuvre en rond, en cerceaux. | ROUÉ, ÉE. adj. Se dit Du bois du cerf, lorsqu'il est serré et peu ouvert. | Subst. et fam. au masc., Un homme sans principes et sans mœurs, dont la conduite est désordonnée.

ROUERIE. s. f. Action de roué, tour de roué. Fam. (Roû-rie.)

ROUET. s. m. Machine à roue, qui sert à filer. | Une petite roue d'acier qui, étant appliquée sur la platine de l'arquebuse, et montée avec une clef, fait du feu en se débandant sur une pierre de mine. | Plate-forme circulaire, de bois de chêne, qu'on place dans la fondation d'un puits. (Rou-è.)

ROUGE. adj. des 2 g. (*Rubeus.*) Qui est d'une couleur semblable à celle du feu, du sang, etc. | *Fer rouge*, Fer qui est devenu rouge au feu. | En parlant Des cheveux, du poil, Extrêmement roux. | Subst. m. Couleur rouge. | Adv. et fam., *Se fâcher tout rouge*, Se fâcher sérieusement. | Se dit De certaines substances minérales ou végétales, qu'on emploie à divers usages, et qui sont de couleur rouge. | Espèce de fard rouge dont les femmes usaient beaucoup autrefois, et qui n'est plus guère employé qu'au théâtre. (Rou-je.)

ROUGE. s. m. Oiseau de rivière qui ressemble à un canard, et qui a les pieds rouges.

ROUGEÂTRE. adj. des 2 g. Qui tire sur le rouge. (Rou-jâ-tre.)

ROUGEAUD, AUDE. adj. et subst. Qui a naturellement le visage rouge, un peu haut en couleur. Fam. (Rou-jô; ô-de.)

ROUGE-GORGE. s. m. Petit oiseau à bec fin qui a la gorge et la poitrine rouges, qui est très-bon à manger. (Rou-je-gor-je.)

ROUGEOLE. s. f. (*Rubeus.*) Maladie contagieuse qui se manifeste par une éruption universelle de petites taches rouges, et qui est accompagnée de fièvre. (Rou-jo-le.)

ROUGE-QUEUE. s. m. On donne ce nom à plusieurs oiseaux à bec fin, de différents pays et de diverses grandeurs. (Rou-jec-cûe [e m.].)

ROUGET. s. m. (*Rubeus.*) On donne ce nom, en Provence, au *Surmulet*, petit poisson rouge qui a deux longues barbes sous la mâchoire inférieure; mais, à Paris, il désigne le *Grondin rouge*, poisson à tête cuirassée et épineuse. (Rou-jè.)

ROUGETTE. s. f. Sorte de chauve-souris. *V.* ROUSSETTE. (Rou-jè-te.)

ROUGEUR. s. f. Couleur rouge. | Se dit, surtout au plur., Des taches rouges qui viennent au visage, et en général sur la peau. (Rou-jeur.)

ROUGIR. v. n. (*Rubescere.*) Rendre rouge; peindre ou teindre en rouge. | *Ne faire que rougir son eau*, Ne boire que très-peu de vin avec beaucoup d'eau. | V. n. Devenir rouge. | Avoir honte, confusion. | ROUGI, IE. part. *De l'eau rougie*, De l'eau où il n'y a que fort peu de vin. (Rou-jir.)

ROUILLE. s. f. (*Rubigo.*) Oxyde, espèce de crasse brune ou rougeâtre qui se forme sur la partie du fer ou de l'acier la plus exposée à l'air, à l'humidité. | L'oxyde qui se forme sur le cuivre, et sur qqs. autres métaux. | Se dit Des parties d'une glace où le tain est altéré, terni par l'humidité. | Se dit Des traces d'ignorance et de grossièreté qu'on remarque dans certains siècles ou dans certains écrits. | Maladie qui attaque les tiges et les feuilles de plusieurs plantes, et qui se manifeste par une substance pulvérulente de la couleur du fer rouillé. (Rou-lle [ll m.].)

ROUILLER. v. a. Produire de la rouille sur la surface d'un corps. | Se dit Des facultés intellectuelles qui s'altèrent, qui s'affaiblissent faute d'exercice. | ROUILLÉ, ÉE. adj. Se dit Des plantes attaquées de la rouille. (Rou-llé [ll m.].)

ROUILLURE. s. f. Effet de la rouille. (Rou-llu-re [ll m.].)

ROUIR. v. a. et n. Se dit en parlant Du lin et du chanvre que l'on fait tremper dans l'eau, afin que les filets puissent aisément se séparer de la partie ligneuse. | ROUI. subst. m. L'action de rouir. | *Cette viande sent le roui*, Elle a un mauvais goût, qui vient de la malpropreté du vase où elle a été cuite.

ROUISSAGE. s. m. Action de faire rouir le lin ou le chanvre. (Rou-i-sa-je.)

ROULADE. s. f. Action de rouler de haut en bas. Fam. | Agrément de chant formé de plusieurs inflexions de voix sur une même syllabe.

ROULAGE. s. m. Facilité de rouler. | Le transport des marchandises sur des voitures à roues. | Se dit Des établissements où l'on se charge de ce transport. (Rou-la-je.)

ROULANT, ANTE. adj. Qui roule aisément. | *Ce chemin est roulant, bien roulant*, Il est beau, et commode pour les voitures. | *Feu roulant*, Feu de mousqueterie continu.

| *Presse roulante*, Presse qui travaille, qui est en activité.

ROULEAU. s. m. (*Rota.*) Paquet de qq. chose qui est roulé. | Cylindre de bois, de pierre, etc., servant à divers usages. | Un cylindre de bois sur lequel on a collé une composition de colle et de mélasse, et qui sert à étendre l'encre sur les formes. | Se dit de Certaines pièces de bois cylindriques sur lesquelles on fait rouler des fardeaux. | S'est dit Des coquillages qu'on nomme maintenant *Volutes*. (Rou-lô.)

ROULEMENT. s. m. Mouvement de ce qui roule. | *Roulement d'yeux*, Le mouvement par lequel on tourne les yeux de côté et d'autre, en sorte que la vue parait égarée. — Mouvement d'yeux où l'on remarque de l'affectation. | Se dit De plusieurs tons différents poussés d'une même haleine, soit en montant, soit en descendant. | Le bruit formé par un ou par plusieurs tambours que l'on bat continuellement à coups égaux et pressés. | L'action de se remplacer alternativement dans certaines fonctions, à un certain rang, etc. (Rou-le-man.)

ROULER. v. a. (*Rota.*) Faire avancer une chose d'un lieu à un autre en même temps qu'elle tourne sur elle-même. | *Rouler les yeux*, Tourner les yeux de côté et d'autre avec violence, effort ou affectation. V. n. *Les yeux lui roulaient dans la tête.* | Pop., *Rouler carrosse*, Avoir un carrosse à soi. | *Rouler de grands projets dans sa tête*, Méditer de grands desseins. | Plier en rouleau. | V. n. Avancer en tournant sur soi-même. | *Il fait beau rouler*, Le chemin est bien uni, il est beau pour les voitures. | *Faire rouler la presse*, Faire imprimer des ouvrages. | *L'argent roule dans cette maison*, L'argent y est en abondance. | *Tout roule là-dessus*, C'est là le point principal. | *L'affaire roule sur lui*, Il en est principalement chargé, ou Il y aura la principale influence. | Errer sans s'arrêter, sans se fixer en un lieu. | Fam., Subsister, trouver moyen de subsister. | Se dit De plusieurs personnes qui ont qq. rang, qq. fonction, etc., alternativement. | Se dit D'un bâtiment qui, étant agité par les vagues, lorsque la mer est grosse, se balance alternativement de l'un et de l'autre côté, dans le sens de sa largeur.

ROULETTE. s. f. Petite roue ou petite boule de bois, de fer, de cuivre, etc., servant à faire rouler la machine ou le meuble auquel elle est attachée. | *Roulette d'enfant*, Machine roulante ou de petits enfants se tiennent debout sans pouvoir tomber, et qui les aide à marcher. | Petite chaise à deux roues, dans laquelle on allait autrefois par la ville, en se faisant tirer par un homme, et qu'on appelait plus ordin. *Brouette* ou *Vinaigrette*. | Se dit De certains petits lits fort bas qu'on peut mettre sous de grands lits. | Instrument de fer en forme de petite roue, pour tracer un filet sur le bord des reliures. (Rou-lë-te.)

ROULETTE. s. f. Espèce de jeu de hasard, où une petite boule d'ivoire, lancée dans un grand cercle divisé en soixante et seize cases numérotées en rouge et en noir, décide de la perte ou du gain, suivant qu'elle s'arrête dans une case du numéro pair ou impair et de la couleur rouge ou noire.

ROULEUR. s. m. Le charançon de la vigne.

ROULEUSE. s. f. On appelle ainsi Des chenilles qui roulent des feuilles, dans lesquelles elles subissent leur métamorphose. (Rou-leû-ze.)

ROULIER. s. m. Voiturier par terre, qui transporte des marchandises sur des chariots, charrettes, fourgons, etc. (Rou-lié.)

ROULIS. s. m. L'agitation d'un navire qui penche alternativement de droite à gauche et de gauche à droite. (Rou-li.)

ROULOIR. s. m. Outil qui sert à rouler sur une table les bougies et les cierges. (Rou-louar.)

ROUPIE. s. f. (*Rubia.*) Humeur qui découle du cerveau, et qui pend au nez par gouttes.

ROUPIE. s. f. Monnaie des Indes orientales, dont la valeur n'est pas partout la même.

ROUPIEUX, EUSE. adj. et subst. Qui a souvent la roupie au nez. (Rou-pi-eû, eû-ze.)

ROUPILLER. v. n. Sommeiller à demi. Fam. (Rou-pi-llé [ll m.].)

ROUPILLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui roupille fréquemment. Fam. (—lleur, lleû-ze [ll m.].)

ROURE. s. m. *V.* Rouvre.

ROUSSÂTRE. adj. des 2 g. (*Russus.*) Qui tire sur le roux. (Rou-sâ-tre.)

ROUSSEAU. s. m. (*Russus.*) Homme qui a les cheveux et le poil roux. — Adj. *Cet homme est rousseau*. Fam. (Rou-sô.)

ROUSSELET. s. m. Sorte de poire d'été, qui a la peau rougeâtre, et qui est d'un parfum agréable. (Rou-se-lë.)

ROUSSETTE. s. f. Espèce de squale ou chien de mer, dont la peau sert aux gainiers à couvrir des étuis, des boites, etc. | Genre de grandes chauves-souris, n. autr. *Rougettes*, qui se trouvent aux Indes orientales et dans les îles d'Afrique. | Petit oiseau à plumage presque entièrement roux, qui habite les forêts, et qu'on nomme aussi *Fauvette des bois*. (Rou-së-te.)

ROUSSEUR. s. f. Qualité de ce qui est roux. | Se dit De certaines taches rousses qui viennent au visage et sur les mains. (Rou-seur.)

ROUSSI. s. m. Cuir qui vient de Russie, qui est teint en rouge ou en brun, et qui a une odeur forte. On dit aussi *Cuir de Russie*. (Rou-si.)

ROUSSIN. s. m. (*Ross*, all.) Cheval entier, un peu épais, et entre deux tailles. | Fam., *Un roussin d'Arcadie*, Un âne. (Rou-sin.)

ROUSSIR. v. a. Faire devenir roux. | V. n. Devenir roux. | Roussi. subst. m. L'odeur d'une chose que le feu a roussie, et qui est près de brûler. (Rou-sir.)

ROUT. s. m. (*Rout*, angl.) (Qqns. prononcent *Raout.*) Assemblée nombreuse de personnes du grand monde.

ROUTAILLER. v. a. Suivre une bête avec le limier, pour la faire tirer par les chasseurs armés de fusils. (Rou-ta-llé [ll m.].)

ROUTE. s. f. Voie pratiquée pour aller d'un lieu à un autre. | La direction qu'on suit ou qu'on peut suivre, par terre ou par mer, pour aller en qq. lieu. | Le chemin et le logement qu'on marque aux gens de guerre en voyage. | *Feuille de route*, ou *Route*, Écrit qui indique les logements d'une troupe en voyage, et le chemin qu'elle doit tenir. | Écrit semblable délivré à un militaire qui voyage isolément. | Une grande allée percée dans un bois, pour la commodité du charroi, de la promenade, etc. | L'espace que parcourent les astres, les eaux, etc., en se dirigeant d'un point vers un autre. | La conduite qu'on tient dans la vue d'arriver à qq. fin ; les moyens qui mènent à qq. fin. | À VAU-DE-ROUTE. loc. adv. Précipitamment et en désordre.

ROUTIER. s. m. Livre qui marque, qui enseigne les chemins, les routes de mer, les caps, les mouillages, etc., particulièrement pour les voyages de long cours. | Adj., *Carte routière*, Carte de géographie où les routes sont marquées avec un soin particulier. (Routié.)

ROUTIER. s. m. Celui qui sait bien les routes et les chemins. Fam., *Un vieux routier*, Un homme exercé aux affaires par une longue expérience, un homme fin et cauteleux.

ROUTINE. s. f. Capacité, faculté acquise plutôt par une longue habitude, par une longue expérience, que par le secours de l'étude et des règles. | L'usage depuis longtemps consacré de faire une chose toujours de la même manière.

ROUTINER. v. a. Habituer qqn. à faire une chose, la lui faire apprendre par routine.

ROUTINIER, IÈRE. s. m. Celui, celle qui agit par routine, qui se conforme à la routine. | Adj., *Esprit routinier.* (—ti-nié.)

ROUTOIR. s. m. Lieu où l'on fait rouir le chanvre. (Rou-touar.)

ROUVERIN. adj. m. *Fer rouverin*, Fer rempli de gerçures, et qui est cassant lorsqu'on le fait rougir au feu.

ROUVIEUX ou **ROUX-VIEUX.** s. m. Maladie cutanée du cheval, espèce de gale qui se montre ordin. dans les plis de l'encolure, près de la crinière, et qui cause la chute du crin et du poil. La gale invétérée des chiens. | Adj., *Mon cheval est rouvieux.* (Rou-vieû.)

ROUVRE ou **ROURE.** s. m. Espèce de chêne qui s'élève moins droit et moins haut que le chêne ordinaire.

ROUVRIR. v. a. Ouvrir de nouveau.

ROUX, OUSSE. adj. (*Russus.*) Qui est d'une couleur entre le jaune et le rouge. | *Un homme roux, une femme rousse*, Un homme, une femme qui a les cheveux roux. Subst. et fam., *Un roux, une rousse.* | *Beurre roux*, Beurre fondu de telle sorte qu'il devient roux. | *Vents roux*, ou *Roux vents*, Vents d'avril froids et secs, qui font tort aux arbres fruitiers. | *Lune rousse*, La lune d'avril. | Roux, subst. m. Couleur rousse. — Une sauce faite avec du beurre ou de la graisse qu'on a fait roussir. (Rou ; se.)

ROUX-VIEUX. s. et adj. m. *V.* ROUVIEUX.

ROYAL, ALE. adj. (*Regalis.*) Qui appartient, qui a rapport à un roi. | *Prince royal*, Titre de l'héritier présomptif de la couronne, dans quelques États. | *Chant royal*, Ancienne espèce de poésie française. | Se dit De certains établissements qui sont, d'une manière spéciale, sous la surveillance ou sous la protection du roi. | Qui est digne d'un roi. | *C'est un royal homme*, Digne d'affection, de respect, par ses excellentes qualités. (Vi.) | Titre, signe de prééminence. | *Bastion royal*, Grand bastion. | *Route royale*, Grande route qui mène à une ville considérable, et dont l'entretien est à la charge de l'administration centrale. | *Tigre royal, aigle royal*, Tigre, aigle de la plus grande espèce. (Roua-ial.)

ROYALE. s. f. Sorte de moustache, bouquet de barbe qu'on laisse croître sous la lèvre inférieure. (Roua-ia-le.)

ROYALEMENT. adv. D'une manière royale, noblement, magnifiquement. (Roua-ia-le-man.)

ROYALISME. s. m. Parti du roi, ou Attachement au parti du roi. (Roua-ia-lis-me.)

ROYALISTE. adj. des 2 g. et subst. Qui soutient les droits et les intérêts du roi, qui est attaché au parti du roi. (Roua-ia-lis-te.)

ROYAUME. s. m. (*Regalis.*) État régi, gouverné par un roi. (Roua-iô-me.)

ROYAUTÉ. s. f. (*Regalis.*) Dignité de roi. | En parlant Du roi de la fève, *Il a payé sa royauté*, Il a donné un repas à ceux avec qui il avait fait les Rois. (Roua-iô-té.)

RU. s. m. (*Rivus.*) Canal fourni par un petit ruisseau, ou par une saignée faite à une rivière.

RUADE. s. f. (*Ruere.*) Action d'un cheval, d'un mulet, etc., qui jette un pied ou les pieds de derrière en l'air, en baissant le devant. | Fam., Une brutalité inattendue de qq. homme grossier et emporté.

RUBACE ou RUBACELLE. s. f. Espèce de rubis d'une couleur claire. (Ru-ba-se; ou Ru-ba-sè-le.)

RUBAN. s. m. (*Rubeus.*) Tissu de soie, de fil, de laine, etc., qui est plat et mince, et qui ordin. n'a guère plus de trois ou quatre doigts de large. | Ornement en forme de ruban tortillé, qu'on taille dans les baguettes et les rudentures. | *Ruban-d'eau,* Plante qui croît dans les ruisseaux, et dont les feuilles flottantes ont qqfs. plusieurs pieds de longueur.

RUBANERIE. s. f. Profession de rubanier; Commerce de rubans.

RUBANIER, IÈRE. s. Celui, celle qui fait du ruban. (Ru-ba-nié.)

RUBARBE. s. f. (*Rubefacere.*) *V.* RHUBARBE.

RUBÉFACTION. s. f. Inflammation, rougeur de la peau, causée par des médicaments irritants. (—fac-sion.)

RUBÉFIANT, ANTE. adj. Se dit Des médicaments qui, appliqués sur la peau, y causent de l'inflammation, de la rougeur. | Subst., *Un rubéfiant.*

RUBÉFIER. v. a. (*Rubefacere.*) Rendre rouge, enflammé par l'application des rubéfiants.

RUBIACÉES. s. f. pl. (*Rubeus.*) Nom d'une famille de plantes qui fournissent une teinture rougeâtre, et dont la plupart ont leurs feuilles disposées en étoiles ou verticilles, telles que la garance, le caille-lait, etc. (—a-sée.)

RUBICAN. adj. m. (*Rubis, canus.*) Se dit de tout cheval noir, bai ou alezan, dont la robe, et surtout les flancs, sont semés çà et là de poils blancs. | Subst., Cette couleur de la robe d'un cheval.

RUBICOND, ONDE. adj. (*Rubicundus.*) Rouge. *Visage rubicond, face rubiconde.* (Ru-bi-con.)

RUBINE. s. f. Se dit de Certaines préparations de métaux, dont la couleur est d'un rouge approchant de celui du rubis.

RUBIS. s. m. (*Rubeus.*) Pierre précieuse, transparente, et d'un rouge plus ou moins vif. | Rouge mêlé d'une légère teinte de jaune. | Se dit, pop., Des boutons ou élevures rouges qui viennent au visage, sur le nez. (Ru-bi.)

RUBRICAIRE. s. m. Homme qui sait bien les rubriques de bréviaire. (Ru-bric-è-re [c m.].)

RUBRIQUE. s. f. (*Rubrica.*) Espèce de terre rouge dont les chirurgiens se servaient autrefois pour étancher le sang, et pour faire des emplâtres siccatifs. | Sorte de craie rouge dont les charpentiers frottent la corde avec laquelle ils marquent ce qu'il faut ôter des pièces de bois qu'ils veulent équarrir. | Se dit Des titres qui sont dans les livres de droit civil, de droit canon, parce qu'autrefois on les écrivait en rouge. | Au plur., Certaines règles qui sont au commencement du bréviaire et du missel, et qui enseignent la manière dont il faut dire ou faire l'office divin. | Certaines petites règles qui sont imprimées ordin. en rouge dans le corps du bréviaire, et qui marquent ce qu'il faut dire dans les divers temps de l'année à chacune des heures canoniales. | Dans les journaux, Le titre, la date qui indique le lieu d'où une nouvelle est venue. | Se dit, fam., Des méthodes, des règles, des pratiques anciennes. | Fam., Ruse, détour, adresse, finesse. (Ru-bri-ke.)

RUCHE. s. f. (*Rusca*, b. l.) Sorte de panier en forme de cloche, où l'on met les mouches à miel, et qui est fait ordin. d'osier, de paille, etc. | Le panier et les mouches qui sont dedans. | *Châtrer une ruche*, Enlever, avec un couteau de fer fait exprès, la cire et le miel d'une ruche.

RUCHER. s. m. L'endroit où sont les ruches. (Ru-ché.)

RUDANIER, IÈRE. adj. Qui est rude à ceux à qui il parle. Pop. (Ru-dâ-nié.)

RUDE. adj. des 2 g. (*Rudis.*) Âpre au toucher, et dont la superficie est inégale et dure. | Qui est âpre au goût, au palais. | Raboteux. | Qui cause de la peine, de la fatigue. | *Ce cheval est rude*, Il a le train rude, fatigant. | Se dit de plusieurs autres choses qui, par leur dureté, sont choquantes, désagréables à voir, à entendre, à lire, etc. | *Des mœurs rudes*, Des mœurs d'une simplicité grossière. | Violent, impétueux. | Difficile à supporter, rigoureux. | *Une rude épreuve*, Une situation difficile et délicate. | *Une rude tentation,* une tentation à laquelle il est difficile de ne pas succomber. | *Cela me paraît rude,* Difficile à croire. | Fâcheux, dur, extrêmement sévère. | Rigide, austère. | Redoutable.

RUDEMENT. adv. D'une manière rude. | Fam., *Aller rudement en besogne*, Travailler vigoureusement et sans relâche. (Rude-man.)

RUDENTÉ, ÉE. adj. (*Rudens.*) Se dit Des pilastres et des colonnes dont les cannelures sont remplies, jusqu'au tiers de leur hauteur, d'une espèce de bâton uni ou sculpté. (Ru-dan-té.)

RUDENTURE. s. f. Espèce de bâton uni ou sculpté dont les cannelures d'une colonne ou d'un pilastre sont remplies dans leur partie inférieure. (Ru-dan-tu-re.)

RUDÉRAL, ALE. adj. (*Rudera.*) Qui croît sur les masures, dans les décombres.

RUDESSE. s. f. (*Ruditas.*) Qualité de ce qui est rude, âpre au toucher. | Se dit en parlant De diverses choses qui, par leur dureté, sont choquantes, désagréables à voir, à entendre, à lire, etc. | Ce qu'il y a de rude dans l'esprit, dans le caractère, dans l'humeur, dans les manières d'agir de certaines gens. (Ru-dè-se.)

RUDIMENT. s. m. (*Rudimentum.*) Se dit, au plur., Des éléments, Des principes,

des premières notions de qq. science, de qq. art. | Petit livre qui contient les premiers principes de la langue latine. | Se dit Des premiers linéaments de la structure des organes. | Se dit d'Organes réduits, dans certaines espèces, à de très-petites dimensions. (Ru-di-man.)

RUDOYER. v. a. (Se conj. c. *Employer.*) Traiter rudement. | *Rudoyer un cheval*, Le mener rudement, en le frappant du fouet, en le piquant de l'éperon, etc. (Ru-doua-ié.)

RUE. s. f. (*Ruta.*) Plante ligneuse, et d'une odeur très-forte, dont les feuilles ont un goût âcre et amer, et à laquelle on attribue diveses propriétés médicales.

RUE. s. f. Chemin dans une ville, dans un bourg, dans un village, entre des maisons, ou entre des murailles. | *L'esprit court les rues*, L'esprit est commun, tout le monde en a.

RUELLE. s. f. Petite rue. | L'espace qu'on laisse entre un des côtés du lit et la muraille. | Vi. et fam., *Cet homme passe sa vie dans les ruelles*, Il est souvent chez les dames, et il se plait dans leur conversation. (Ru-ë-le.)

RUELLER. v. a. *Rueller la vigne*, Y faire une ruelle, un petit chemin, en relevant d'un et d'autre côté la terre contre les ceps. (Ru-ĕ-lé.)

RUER. v. a. (*Ruere.*) Jeter avec impétuosité. | Fam., *Ruer de grands coups*, Frapper de grands coups. | V. n. et fam., *Ruer à tort et à travers*, Frapper de tous côtés dans une foule. | Absol. et vi., Jeter une pierre. | Se jeter impétueusement sur qqn., sur qq. ch. | V. n. Se dit D'un cheval, d'un mulet, etc., qui jette le pied ou les pieds de derrière en l'air avec force et en baissant le devant.

RUEUR, EUSE. adj. Qui a l'habitude de ruer. (Ru-eur; eû-ze.)

RUFIEN. s. m. Homme débauché, qui vit avec des femmes de mauvaise vie, ou qui en procure aux libertins. (Vi.) (Ru-fiin.)

RUGINE. s. f. (*Runcina.*) Instrument dont les chirurgiens se servent pour ratisser les os. (Ru-ji-ne.)

RUGINER. v. a. Racler, ratisser un os avec la rugine. (Ru ji-né.)

RUGIR. v. n. (*Rugire.*) Se dit Du cri du lion, du tigre, de la panthère et de plusieurs autres animaux féroces. (Ru-jir.)

RUGISSANT, ANTE. adj. Qui rugit. (Ru-ji-san.)

RUGISSEMENT. s. m. Cri du lion, du tigre, de la panthère, et de qqs. autres animaux féroces. (Ru-ji-se-man.)

RUGOSITÉ. s. f. (*Rugositas.*) Se dit Des espèces de rides qu'on voit sur une surface raboteuse. (Ru-go-zi-té.)

RUGUEUX, EUSE. adj. (*Rugosus.*) Qui a des rugosités. (Rug eû; ze [g m.].)

RUILÉE. s. f. Bordure de plâtre ou de mortier que les couvreurs mettent sur une rangée de tuiles ou d'ardoises, pour les lier avec les murs ou avec les jouées de lucarnes.

RUINE. s. f. (*Ruina.*) Dépérissement, destruction d'un bâtiment. | Femme qui était belle, acteur qui avait du talent, etc., et qui ont beaucoup perdu en vieillissant. | La perte du bien, des richesses, de la fortune. | La perte de l'honneur, de la réputation, du crédit, du pouvoir, etc. | *La ruine d'un État*, Sa chute, son entière décadence. | Ce qui est cause de la ruine de qq. ch., et particulièrement Ce qui entraine une grande dépense. | Au plur., Les débris d'un édifice abattu, les restes d'un édifice détruit. | La représentation des édifices ruinés.

RUINER. v. a. Abattre, démolir, détruire. | Se dit Du ravage que fait la tempête, la grêle sur les biens de la terre. | Causer la perte du bien, des richesses, de la fortune. | Causer la perte de l'honneur, du crédit, de la santé, etc. | Se dit Des causes qui usent et détériorent les chevaux.

RUINEUX, EUSE. adj. (*Ruinosus.*) Qui menace ruine. | Qui cause du dommage par des dépenses excessives. (Rui-neû; ze.)

RUINURE. s. f. Entaille faite dans la charpente avec le ciseau ou la cognée, pour recevoir la maçonnerie.

RUISSEAU. s. m. (*Rivus.*) Courant d'eau d'une largeur trop peu considérable pour recevoir le nom de rivière. | Le canal par où passe un courant d'eau. | L'eau qui coule ordinair. au milieu des rues. | L'endroit par où l'eau s'écoule dans les rues. | Se dit De toutes les choses liquides qui coulent en abondance. (Rui-sô.)

RUISSELANT, ANTE. adj. Qui ruisselle. (Rui-se-lan.)

RUISSELER. v. n. Couler en manière de ruisseau. | Se dit Des corps sur lesquels un liquide coule en manière de ruisseau. (Rui-se-lé.)

RUM. s. m. *Voy.* Rhum.

RUMB. s. m. (*Rhombus.*) Chacune des trente-deux parties de la boussole, de l'horizon desquelles part l'un des trente-deux vents. (Ronb.)

RUMEUR. s. f. Bruit sourd et général excité par qq. mécontentement, et annonçant qqs. dispositions au soulèvement, à la sédition. | Bruit qui vient à s'élever tout à coup, et qui est l'effet de la surprise que cause qq. accident, qq. événement imprévu. | Bruit confus de plusieurs voix qui paraissent animées. | La réunion des opinions ou des soupçons du public contre qqn.

RUMINANT, ANTE. adj. Qui rumine. Subst. m. *La famille des ruminants.*

RUMINATION. s. f. (*Ruminatio.*) Action de ruminer. (—na-sion.)

RUMINER. v. a. (*Ruminare.*) Remâcher. Se dit De certains animaux à plusieurs esto-

macs, qui font revenir du premier les aliments qu'ils ont avalés, pour les mâcher de nouveau. | Fam., Penser et repenser à une chose, la tourner et retourner dans son esprit.

RUNIQUE. adj. des 2 g. (*Runa.*) Se dit Des caractères, de la langue, de la poésie, et des monuments de qqs. anciens peuples du Nord. (Ru-nic-e.)

RUPTOIRE. s. m. Nom qu'on a donné au cautère potentiel, parce qu'il corrode, brûle et produit une solution de continuité. | Adj., *Des médicaments ruptoires.* (Rup-toua-re.)

RUPTURE. s. f. (*Ruptura.*) Fracture, action par laquelle une chose est rompue; État d'une chose rompue. | Hernie, descente de boyau. | La division qui arrive entre des personnes qui étaient unies par traité, par amitié, etc. | L'annulation, la résolution des traités et des actes publics ou particuliers. | *Rupture d'un mariage*, Rupture d'un projet de mariage. | Action de mélanger les couleurs, les teintes sur la palette.

RURAL, ALE. adj. (*Ruralis.*) Qui appartient aux champs, qui concerne les champs, la campagne.

RUSE. s. f. Finesse, artifice, moyen dont on se sert pour tromper. | *Ruses innocentes*, Certaines petites finesses dont on se sert à bon dessein. | Se dit Des détours dont le lièvre, le cerf, le renard, etc., se servent quand on les chasse. (Ru-ze.)

RUSÉ, ÉE. adj. Fin, adroit, qui a de la ruse, qui est plein de ruses. | Qui annonce de la finesse, de la ruse. | Subst., *C'est un fin rusé ; Une petite rusée.* (Ru-zé.)

RUSER. v. n. Se servir de ruses. | Se dit Du cerf, du lièvre, du renard, etc., qui se servent de toutes sortes de détours et de ruses pour se dérober aux chiens qui les poursuivent. (Ru-zé.)

RUSTAUD, AUDE. adj. Qui est grossier, qui tient du paysan. | Subst., *C'est un gros rustaud*, C'est un gros paysan; et, fig., *C'est un rustaud*, C'est un homme impoli, grossier, brutal. Fam. (Rus-tô; ô-de.)

RUSTICITÉ. s. f. (*Rusticitas.*) Grossièreté, rudesse. (—ti-si-té.)

RUSTIQUE. adj. des 2 g. (*Rusticus.*) Champêtre, qui appartient aux manières de vivre de la campagne. | Inculte, sauvage, sans art. | Subst., L'ordre dont les colonnes et les membres de l'entablement sont ornés de bossages vermiculés, etc. | Grossier, impoli, rude. (Rus-tic-e.)

RUSTIQUEMENT. adv. D'une manière grossière. (Rus-tic-e-man.)

RUSTIQUER. v. a. Travailler ou crépir la surface d'une construction, d'un édifice dans le genre rustique. | *Rustiquer des pierres*, Les tailler, les travailler de manière à leur donner une apparence brute. (Rus-tic-é[c m.].)

RUSTRE. adj. des 2 g. et subst. (*Rurestris.*) Fort rustique, fort grossier.

RUT. s. m. (*Ruere.*) Se dit en parlant Des cerfs et de qqs. autres bêtes fauves quand elles sont en amour.

RUTOIR. s. m. *V.* RUDOIR.

RYTHME. s. m. *V.* RHYTHME.

S

S. s. m. et f. Lettre consonne, la 19ᵉ de l'alphabet. Lorsqu'on la nomme *Esse*, suivant la prononciation ancienne et usuelle, le nom de cette lettre est féminin : *Une S* (*esse*). Lorsqu'on l'appelle *Se*, suivant la méthode moderne, ce nom est masculin. | Fam., *Faire des S*, se dit D'une personne que l'ivresse ou qq. vertige empêche de marcher droit devant elle, et qui va tantôt à droite, tantôt à gauche. (È-se; ou Se.)

SA. adj. possessif fém. de la 3ᵉ personne. (*Suus*, *Sua.*) Le masc. est *Son*. *V.* SON.

SABAÏSME. s. m. *V.* SABÉISME.

SABBAT. s. m. (*Sabbath*, hébr.) Nom donné chez les Juifs au dernier jour de la semaine. | L'assemblée nocturne que, suivant l'opinion populaire, les sorciers tiennent pour adorer le diable. | Fam., Un grand bruit qui se fait avec désordre, avec confusion. | Se dit, pop., Des criailleries d'une femme contre son mari, ou d'un maître contre ses valets. (Sa-ba.)

SABBATINE. s. f. Petite thèse de controverse que les écoliers de philosophie soutenaient au milieu de la première année de leur cours. (Sa-ba-ti-ne.)

SABBATIQUE. adj. f. *Année sabbatique*, Qui se disait, chez les Juifs, de chaque septième année. (Sa-ba-tic-e.)

SABÉEN. s. m. (*Sabæi.*) Celui qui professe le sabéisme. | Qui appartient, qui a rapport au sabéisme. (Sa-bé-in.)

SABÉISME. s. m. (*Sabæi.*) Nom de la religion qui a pour objet l'adoration du feu, du soleil, des astres. Qqns. disent aussi *Sabisme* et *Sabaïsme*

SABINE. s. f. Espece de genévrier qui croît en Tartarie, en Grèce et dans la France méridionale, dont la saveur est âcre, l'odeur très-forte, et qui contient beaucoup d'huile volatile.

SABISME. s. m. *V.* SABÉISME.

SABLE. s. m. (*Sabulum.*) Gravier réduit en poudre ou en petits grains. Sorte de terre argileuse, sans aucune consistance, et souvent mêlée de petits grains de gravier. | *Bâtir sur le sable*, Fonder des projets, des établissements, des entreprises sur qq. ch. de peu solide. | *Bain de sable*, Sable dont on entoure un vaisseau qu'on veut chauffer. | Un certain gravier qui s'engendre dans les reins, et qui forme la gravelle. | Une composition faite avec du sable ou de la poussière d'os desséchés, etc., où l'on jette en

moule des monnaies, des médailles, etc. | T. de blason, nom de La couleur noire.

SABLER. v. a. Couvrir de sable. | Boire tout d'un trait, fort vite.

SABLEUX, EUSE. adj. (*Sabulosus.*) *Farine sableuse*, Celle dans laquelle se trouve mêlé du sable. (Sa-bleû; ze.)

SABLIER. s. m. Espèce d'horloge de verre, composée de deux fioles ajustées de manière que du sable fin qui est dans l'une s'écoule dans l'autre, par une petite ouverture, et sert à mesurer un certain espace de temps. | Petit vaisseau contenant du sable propre à être répandu sur l'écriture pour la sécher. | Petit arbre d'Amérique, dont le fruit, qui est une capsule dure et très-sèche, peut s'employer en guise de sablier, de vase à mettre du sable pour sécher l'écriture. (Sablié.)

SABLIÈRE. s. f. Lieu creusé dans la terre, duquel on tire du sable pour bâtir. | Pièce de bois posée horizontalement, et destinée à recevoir, à porter l'extrémité de certaines autres pièces de charpente.

SABLON. s. m. (*Sablum.*) Sable fin, sable très-menu.

SABLONNIER. s. m. Celui qui vend du sablon. (Sa-blo-nié.)

SABLONNER. v. a. Écurer avec du sablon. (Sa-blo-né.)

SABLONNEUX, EUSE. adj. Où il y a beaucoup de sable. (Sa-blo-neû; ze.)

SABLONNIÈRE. s. f. Lieu d'où l'on tire du sablon, du sable fin. (Sa-blo-niè-re.)

SABORD. s. m. Ouverture ou embrasure faite à un vaisseau, et par laquelle le canon tire. (Sa-bor.)

SABOT. s. m. (*Sapinus.*) Chaussure de bois faite toute d'une pièce, et creusée de manière à contenir le pied. | La corne du pied du cheval et de plusieurs autres animaux. | Se dit Des ornements, ordin. de métal, qui sont au bas des pieds d'un bureau, etc. | Toute garniture de métal ou de bois qui entoure l'extrémité inférieure d'une pièce de charpente, d'un poteau, etc. | Baignoire faite en forme de sabot. | Plaque de fer un peu courbe et à rebords qu'on met sous l'une des roues d'une voiture, pour qu'elle ne tourne pas et ne fasse que glisser. | Genre de mollusques à coquille univalve, épaisse et dure. | Fam., Un mauvais violon. | Certain jouet d'enfants, qui est de figure cylindrique, se terminant en pointe par le bas, et que l'on fait pirouetter en le frappant avec un fouet, avec une lanière. (Sa-bô.)

SABOTER. v. n. Jouer au sabot, faire aller un sabot.

SABOTIER. s. m. Ouvrier qui fait des sabots. | Se dit De ceux qui portent des sabots. (Sa-bo-tié.)

SABOTIÈRE. s. f. Sorte de danse qu'exécutent des gens en sabots.

SABOULER. v. a. Tourmenter, tirailler, renverser, houspiller une personne de côté et d'autre plusieurs fois. | Fig., Réprimander, tancer qqn. avec véhémence. Pop.

SABRE. s. m. (*Sabel*, all.) Cimeterre, espèce de coutelas recourbé, qui ne tranche que d'un côté. | Sorte d'épée droite et large, qui a un dos et un tranchant.

SABRENAS. s. m. Artisan qui travaille malproprement, grossièrement. Pop. et vi.

SABRENASSER ou SABRENAUDER. v. a. Travailler mal qq. ouvrage que ce soit. Pop. (—na-sé; ou — nô-dé.)

SABRER. v. a. Donner des coups de sabre. | Fam., *Sabrer une affaire*, L'expédier avec précipitation, sans se donner la peine de l'examiner.

SABRETACHE. s. f. (*Sabeltasche*, all.) Espèce de sac plat qui pend à côté du sabre d'un hussard, d'un lancier, et qui lui sert de poche.

SABREUR. s. m. Militaire qui ne sait point l'art de la guerre, mais qui est brave et qui se bat bien. Fam.

SABURRAL, ALE. adj. Qui appartient à la saburre. (Sa-bu-ral.)

SABURRE. s. f. (*Saburra.*) Se dit des sucs altérés qui se trouvent dans les premières voies, et qui proviennent de mauvaises digestions. (Sa-bu-re.)

SAC. s. m. (*Saccus.*) Sorte de poche faite de cuir, de toile, ou d'étoffe, que l'on coud par le bas et par les côtés, laissant seulement le haut ouvert pour mettre dedans ce qu'on veut. | *Sac à blé, sac à charbon*, Sac à mettre du blé, du charbon; et, *Sac de blé, de charbon*, etc., Sac plein de blé, de charbon, etc. | *Sac à poudre*, Le sac dans lequel les perruquiers mettent leur poudre. | *Sac de blé, sac de farine*, Une certaine mesure de blé, de farine. | Pop., *Un sac à vin*, Un ivrogne. | *Sac de nuit*, Sac où l'on met, en voyage, ses hardes de nuit. | Sac contenant les pièces d'un procès. On dit plus ordin. aujourd'hui *Les pièces* ou *Le dossier*. | *Vider son sac*, Dire tout ce qu'on a à dire sur tel sujet, dans telle occasion. | Habit de pénitence, d'affliction, d'humiliation. | Se dit Des grandes robes dont se couvrent les pénitents dans leurs cérémonies, dans leurs processions. | Un dépôt d'humeurs, de matière, qui se forme en qq. partie du corps auprès d'une plaie ou d'un abcès. | Pop., L'estomac, le ventre. | *Cul-de-sac*, Petite rue qui n'a point d'issue. Fam., Place qui ne conduit point à une meilleure, qui ne présente aucun moyen d'avancement.

SAC. s. m. Pillage entier d'une ville.

SACCADE. s. f. Brusque et rude secousse qu'on donne à un cheval en lui tirant la bride. | Secousse violente qu'on donne à qqn. en le tirant. | Fam., Rude réprimande, correction rude. | Tout mouvement brusque et irrégulier. (Sa-ca-de.)

SACCADER. v. a. Donner des saccades à un cheval. | *Mouvements saccadés*, Mouvements brusques et irréguliers. *Style saccadé*, Style dont les phrases sont courtes et peu agréables à l'oreille. (Sa-ca-dé.)

SACCAGE. s. m. Bouleversement, confusion. | Pop., Amas confus. (Sa-ca-je.)

SACCAGEMENT. s. m. Sac, pillage. (Sa-ca-je-man.)

SACCAGER. v. a. Mettre à sac, mettre au pillage. | Fam., *On a tout saccagé chez lui*, On y a tout bouleversé. (Sa-ca-jé.)

SACERDOCE. s. m. (*Sacerdotium.*) Prêtrise. | Le ministère de ceux qui, dans l'Ancien Testament, avaient le pouvoir d'offrir à Dieu des victimes pour le peuple. | Se dit en parlant De ceux qui, chez les anciens, offraient les sacrifices aux faux dieux. | Le corps ecclésiastique. (Sa-sër-do-se.)

SACERDOTAL, ALE. adj. (*Sacerdotalis.*) Appartenant au sacerdoce. (Sa-sër-do-tal.)

SACHÉE. s. f. Ce qu'un sac peut contenir.

SACHET. s. m. Petit sac. | Sorte de petit coussin où l'on met des parfums, des senteurs. (Sa-chë.)

SACOCHE. s. f. Nom qu'on donne à deux bourses de cuir jointes ensemble par une large courroie, et dont les courriers et autres personnes se servent en voyageant. | Sac de toile forte ou de peau, dans lequel les porteurs d'argent des maisons de banque et de commerce mettent les espèces qu'ils sont chargés de donner ou de recevoir en payement. Le sac et ce qu'il contient.

SACRAMENTAIRE. s. m. (*Sacramentum.*) Nom d'une secte de réformés qui ont publié des opinions contraires à celles des catholiques, touchant l'eucharistie. (Sa-cra-man-tè-re.)

SACRAMENTAL, ALE, ou SACRAMENTEL, ELLE. adj. (*Sacramentum.*) Qui appartient à un sacrement. | Fam., *Mots sacramentaux*, Les mots essentiels pour la conclusion d'une affaire. (Sa-cra-man-tal, ou Sa-cra-man-tèl; è-le.)

SACRAMENTALEMENT, ou SACRAMENTELLEMENT. adv. D'une manière sacramentelle. (—man-ta-le-man; ou —man-tè-le-man.)

SACRE. s. m. (*Sakara*, ar.) Grand oiseau de proie du genre des faucons. *V.* SACRET.

SACRE. s. m. Action par laquelle on sacre un roi. | L'action par laquelle on sacre un évêque.

SACRÉ, ÉE. adj. *V. le part. du verbe* SACRER.

SACREMENT. s. m. Signe visible d'une chose invisible, institué de Dieu pour la sanctification des âmes. | Se dit Des sept sacrements de la loi nouvelle, institués par JÉSUS-CHRIST, pour conférer la grâce dont ils sont le signe. | *S'approcher des sacrements*, Se confesser et communier. | *Le saint sacrement de l'autel*, ou, absol., *le saint sacrement*, L'eucharistie. | *Le saint sacrement*, L'ostensoir, le soleil d'or ou d'argent qui est destiné à renfermer l'hostie. | Absol. et par plaisanterie, Le sacrement de mariage ou le mariage même. (Sa-cre-man.)

SACRER. v. a. (*Sacrare.*) Conférer un caractère de sainteté par le moyen de certaines cérémonies religieuses. | SACRÉ, ÉE. adj., et se dit, par opposition à Profane, Des choses qui concernent la religion, qui ont pour objet le culte de Dieu. | *Les livres sacrés*, L'Ancien et le Nouveau Testament. | *Le sacré collége*, Le collége des cardinaux. | Se dit Des choses qui concernaient la religion, le culte chez les païens. | Se dit Des choses auxquelles on doit une grande vénération, qu'on ne doit point violer, enfreindre, ou qu'on ne doit point divulguer, auxquelles on ne doit point ou on ne veut point toucher, etc. | Se dit Des personnes que leur qualité rend inviolables. | Épithète ajoutée à des termes d'injure, pour leur donner plus de force. Bas. | SACRÉ. subst. *Le sacré et le profane.* | Se dit De ce qui appartient ou a rapport à l'os sacrum.

SACRER. v. n. (*Sacrare.*) Jurer, blasphémer, faire des imprécations. Fam.

SACRET. s. m. Tiercelet ou mâle du sacre. (Sa-crë.)

SACRIFICATEUR. s. m. (*Sacrificator.*) Celui qui sacrifie; ministre préposé pour faire les sacrifices.

SACRIFICATURE. s. f. La dignité, l'office, la fonction de sacrificateur.

SACRIFICE. s. m. (*Sacrificium.*) Action par laquelle on offre certaines choses à Dieu avec certaines cérémonies, pour rendre hommage à sa souveraine puissance. | Se dit en parlant Du culte qu'on rendait aux idoles, aux fausses divinités, en leur offrant des victimes ou des dons. | *Offrir un sacrifice de louanges*, Célébrer les louanges de Dieu. | Abandon de qq. ch. de considérable, d'agréable, etc.; privation que l'on *s'impose*, ou à laquelle on se résigne, pour l'amour de Dieu ou d'une personne, ou en considération de qq. ch. (—fi-se.)

SACRIFIER. v. a. (*Sacrificare.*) Offrir qq. ch. à Dieu avec certaines cérémonies, pour lui rendre un hommage souverain. | Se dit en parlant Des sacrifices offerts aux idoles, aux fausses divinités. | *Sacrifier aux préjugés, à la mode*, etc., Se conformer par faiblesse, avec excès, à ce que veulent les préjugés, la mode, etc. | *Sacrifier qq. ch. à Dieu, à une personne*, Se priver de qq. ch., y renoncer, en considération, pour l'amour de Dieu ou d'une personne. | Pron. *Se sacrifier pour qqn.*, Se dévouer à lui sans réserve, souffrir tout pour son service, pour l'amour de lui. | *Sacrifier une chose*, au

personne à une autre, Perdre, délaisser une chose, une personne, pour en acquérir ou en conserver une autre. | Absol., *Sacrifier qqn.*, Le rendre victime de qq. vue ou de qq. intérêt.

SACRILÉGE. s. m. (*Sacrilegium.*) Action impie par laquelle on profane les choses sacrées. | Toute action par laquelle on attente sur une personne sacrée, on outrage une personne digne de vénération, d'égards. (—lé-je.)

SACRILÉGE. adj. des 2 g. (*Sacrilegus.*) Qui commet un sacrilége. | Se dit Des choses qui participent du sacrilége, qui en ont le caractère. | Subst., se dit Des personnes.

SACRILÉGEMENT. adv. Avec sacrilége, d'une manière sacrilége. (—lé-je-man.)

SACRIPANT. s. m. (n. pr.) Rodomont, faux brave, tapageur. Fam.

SACRISTAIN. s. m. (*Sacrista*, b. l.) Celui qui a soin de la sacristie d'une église. (Sa-cris-tin.)

SACRISTIE. s. f. Lieu destiné pour serrer les vases sacrés, etc., et où les prêtres, les diacres, tous ceux qui servent à l'autel, vont se revêtir des habits d'usage pour le service divin. | Ce qui est contenu dans la sacristie. | Le profit qu'on tire de ce qui est donné pour faire dire des messes, des services et des prières.

SACRISTINE. s. f. Celle qui, dans un monastère de filles, a soin de la sacristie.

SACRUM. s. m. T. lat. *Os sacrum*, ou simplement *Sacrum*, La dernière des vertèbres, celle qui termine l'épine dorsale, et qui forme la partie postérieure du bassin. (Sa-cro-me.)

SADUCÉENS. s. m. (*Sadducei.*) Nom d'une secte fameuse chez les Juifs. (Sa-du-sé-in.)

SADUCÉISME. s. m. Doctrine des saducéens. (Sa-du-sé-is-me.)

SAETTE. s. f. *V.* SAGETTE.

SAFRAN. s. m. (*Saffran*, turc.) Plante bulbeuse qui fleurit au commencement de l'automne, et qui porte une fleur bleue mêlée de rouge et de purpurin, du milieu de laquelle sort une houppe partagée en trois filets, que l'on recueille, que l'on fait sécher, et qu'on emploie à une multitude d'usages en médecine, en teinture, et même dans la cuisine. On la nomme aussi *Crocus* (prononcez l'S). | Cette même houppe séchée et réduite en poudre, qui, étant délayée, jaunit la liqueur où on la met. | Se dit De certaines plantes qui ont qq. rapport avec le safran. | S'est dit De qqs. préparations brunes, jaunes ou rouges, faites avec du fer ou de l'antimoine.

SAFRANER. v. a. Apprêter avec du safran, jaunir avec du safran. | Fam., *Avoir le teint, le visage safrané*, Avoir le visage jaune.

SAFRE. adj. des 2 g. Goulu, glouton, qui se jette avec avidité sur le manger.

SAFRE. s. m. Oxyde de cobalt impur mêlé à du sable pulvérisé, et avec lequel on prépare le bleu d'azur.

SAGACE. adj. des 2 g. (*Sagax.*) Doué d'une pénétration d'esprit propre aux affaires et aux sciences. On dit de même, *Esprit sagace.* (Sa-ga-se.)

SAGACITÉ. s. f. Pénétration d'esprit, perspicacité qui fait découvrir et démêler promptement et sûrement ce qu'il y a de plus caché, de plus difficile dans les sciences, dans une intrigue, dans une affaire. (Sa-ga-si-té.)

SAGE. adj. des 2 g. (*Sagax.*) Prudent, circonspect, judicieux. | Modéré, retenu, qui est maître de ses passions, réglé dans ses mœurs, dans sa conduite. | *Cet enfant est sage, est bien sage*, Il est posé, il n'est point turbulent. | Se dit Des animaux. *Ce cheval est sage*, Il est doux. *Ce chien est sage*, Il est obéissant. | Qui a sa raison, qui a de la raison. | Quand on parle D'une fille ou d'une femme, Modeste, chaste, pudique. | Se dit Des actions, des paroles, etc., où la prudence, la sagesse se fait remarquer. | Subst. m. *Le sage est maître de ses passions.* | Absol., *Le Sage*, se dit de Salomon, pour exprimer qu'il a mérité le nom de sage par excellence. | Nom qu'on donne à ceux qui se sont distingués autrefois par une profonde connaissance de la morale ou des sciences. (Sa-je.)

SAGE-FEMME. s. f. Celle dont la profession est d'accoucher les femmes. (Sa-je-fa-me.)

SAGEMENT. adv. D'une manière sage, prudente, avisée, correcte. (Sa-je-man.)

SAGESSE. s. f. (*Sagacitas.*) Prudence, circonspection, bonne conduite dans le cours de la vie. | Modération, retenue. | *Cet enfant a de la sagesse*, Il est posé, docile, studieux. | Modestie, pudeur, chasteté. | En parlant Des ouvrages d'esprit ou des ouvrages d'art, Le soin que l'on met à éviter ce qui est outré, extravagant, à se renfermer dans les bornes prescrites par la raison et par le goût. | La connaissance naturelle ou acquise des choses, les lumières de l'esprit. | La connaissance inspirée des choses divines et humaines. | Un des livres de l'Écriture sainte. | *La Sagesse éternelle, la Sagesse incréée*, Le Verbe, ou la seconde personne de la Trinité; et, *La Sagesse incarnée*, Le Verbe revêtu de notre humanité. (Sa-jè-se.)

SAGETTE ou SAETTE. s. f. Flèche. (Vi.) (Sa-jè-te; ou Sa-e-te.)

SAGITTAIRE. s. m. (*Sagittarius.*) Le neuvième des douze signes du zodiaque, représenté ordinairement sous la figure d'un centaure qui tient un arc prêt à tirer. (Sa-ji-tè-re.)

SAGITTAIRE. s. f. (*Sagittarius.*) Plante à fleurs blanches, appelée aussi *Flèche d'eau*,

qui croît au bord des rivières, dans les étangs, etc., et dont les feuilles flottantes sont taillées en fer de flèche.

SAGITTALE. adj. f. (*Sagitta.*) Se dit D'une des sutures du crâne, celle qui sépare les deux pariétaux. (Sa-ji-ta-le.)

SAGITTÉ, ÉE. adj. (*Sagitta.*) Se dit Des feuilles, des stipules qui ont la forme d'un fer de flèche. (Sa-ji-té.)

SAGOU. s. m. (*Sagu*, ind.) Fécule qu'on retire de plusieurs espèces de palmiers des Indes orientales.

SAGOUIN. s. m. Sorte de petit singe. Fam. Un homme malpropre. — Au fém., *Sagouine*.

SAGUM. s. m. ou SAIE. s. f. (*Sagum.*) Vêtement court, qui ne passait pas les genoux, et que les Perses, les Romains et les Gaulois portaient en temps de guerre. On n'emploie le mot *Sagum* qu'en parlant des Romains, par opposition à *Toge*, Habillement long qu'ils portaient en temps de paix. (Sa-go-me; ou Sée.)

SAIE. s. f. *V.* SAGUM *et* SAYON.

SAIGNANT, ANTE. adj. Qui dégoutte de sang. | *Viande saignante*, Viande rôtie qui n'est pas assez cuite. (Sè-*n*an [n m.].)

SAIGNÉE. s. f. Ouverture de la veine pour tirer du sang. | Le sang qu'on tire par l'ouverture de la veine. | Le pli formé par le bras et l'avant-bras, et qui est l'endroit où l'on ouvre ordin. la veine. | Une rigole que l'on fait pour tirer de l'eau de qq. endroit. (Sē-*née* [n m.].)

SAIGNEMENT. s. m. Écoulement, épanchement de sang, principalement par le nez. (Sè-*ne*-man [n m.].)

SAIGNER. v. a. (*Sanguinare.*) Tirer du sang en ouvrant la veine. | *Saigner la viande*, La purger de sang grossier. | T. de boucherie, Tuer, égorger. | Fam., Exiger, tirer de qqn. une somme considérable qu'il ne devait pas, ou qu'il espérait ne pas payer. | Pron., Donner jusqu'à se gêner. | V. n. Perdre du sang, *Saigner du nez*. — Fig., *Saigner du nez*, Manquer de résolution, de courage dans l'occasion. Manquer à un engagement pris. (Sē-*né* [n m.].)

SAIGNEUR. s. m. Se dit D'un médecin qui aime à ordonner la saignée. Fam. (Sè-*neur* [n m.].)

SAIGNEUX, EUSE. adj. (*Sanguineus.*) Sanglant, taché de sang. | Absol., *Bout saigneux*, Le cou d'un mouton. (Sè-*neû*; ze [n m.].)

SAILLANT, ANTE. adj. Qui avance, qui sort en dehors. | En parlant Des ouvrages d'art ou d'esprit, se dit De ce qui est vif, brillant, frappant. | T. de blas. Se dit D'une chèvre, d'un mouton ou d'un bélier en pied. (Sa-llan [ll m.].)

SAILLIE. s. f. (*Salire.*) Élan, mouvement, sortie qui se fait avec impétuosité, mais avec interruption. | Emportement, boutade, échappée. | Se dit De certains traits brillants et surprenants qui semblent échapper soit dans la conversation, soit dans un ouvrage d'esprit. | Se dit Des éminences, des bosses qui sont à la surface de certains objets. | L'avance que forment les différents membres d'architecture, tels que les corniches, balcons, etc.; et Celle qu'une pièce ou partie de l'édifice forme sur une autre. | Le relief apparent des objets représentés dans un tableau. (Sa-llie [ll m.].)

SAILLIR. v. n. (*Salire.*) (*Je saillis, il saillit; nous saillissons*, etc. *Je saillissais. J'ai sailli. Je saillis. Je saillirai. Je saillirais. Que je saillisse. Saillissant.* On ne l'emploie guère qu'à l'infinitif et à la 3[e] personne de qqs. temps.) Jaillir, sortir avec impétuosité et par secousses. | Se dit Des choses liquides. On dit plus ordin. *Jaillir*. | Se dit De ce qui est en saillie, de ce qui déborde le nu du mur. Dans ce sens, on le conj. ainsi : *Il saille, il saillait, il saillera*, etc. | Se dit Des objets qui paraissent avoir beaucoup de relief, qui semblent sortir de la toile. | V. a. Exprime L'action de qqs. animaux lorsqu'ils couvrent leurs femelles : alors il se conjugue comme dans la première acception. (Sa-llir [ll m.].)

SAIN, AINE. adj. (*Sanus.*) De bonne constitution, qui n'est point sujet à être malade. | En parlant Des parties du corps, Qui n'est point altéré, gâté, qui est en bon état. | Se dit, dans le même sens, Des fruits, des plantes et d'autres choses inanimées. | Se dit Du jugement, de l'esprit, et De leurs opérations, de leurs conceptions. | Salubre, qui contribue à la santé. (Sin. Sē-ne.)

SAINBOIS. s. m. L'écorce du garou, qui sert à faire des vésicatoires, et entre dans la composition d'une pommade épispastique. (Sin-boua.)

SAINDOUX. s. m. Graisse de porc fondue. (Sin-dou.)

SAINEMENT. adv. D'une manière saine. (Sē-ne-man.)

SAINFOIN. s. m. Plante vivace, de la famille des Légumineuses, dont une espèce, n. autr. *Esparcette*, est employée à former des prairies artificielles. (Sin-fouin.)

SAINT, AINTE. adj. (*Sanctus.*) Essentiellement pur, souverainement parfait. Se dit De Dieu. | Se dit Des créatures les plus parfaites et des esprits bienheureux. | Se dit Des hommes qui vivent selon la loi de Dieu, et qui suivent fidèlement ses préceptes et ses conseils. | Se dit Des choses qui sont conformes à la loi de Dieu, à la piété. | Qui appartient à la religion, qui est dédié, consacré à Dieu. | *Le saint-père*, *Notre saint-père*, Titre que l'on donne au pape. | *Le saint-siége*, Le siége du chef de la religion catholique. La cour de Rome, le pape même. | *Le saint-empire*, L'empire d'Allemagne. | *Terre sainte*, Terre qui a été bénite pour inhumer

les fidèles. | *La semaine sainte*, La semaine qui précède le jour de Pâques; et tous les jours de cette semaine s'appellent *saints*. | *Semaine sainte*, Livre qui contient l'office de la quinzaine de Pâques. | Se dit D'une chose qui est digne d'un grand respect, d'une vénération particulière. | Subst., se dit Des personnes. | *La communion des saints*, La société des fidèles. | *La Saint-Jean*, *la Saint-Martin*, etc., Le jour où l'on célèbre la fête de saint Jean, de saint Martin, etc. | Fam., *Le saint du jour*, se dit D'un homme qui est à la mode ou en crédit depuis peu. | Pop., *Mal Saint-Jean*, ou *Mal de saint*, Le haut mal, le mal caduc, l'épilepsie. | *Le saint des saints*, La partie la plus intérieure et la plus sacrée du tabernacle, et ensuite du temple de Salomon, celle où l'arche était renfermée. (Sin. Sin-te.)

SAINT-AUGUSTIN. s. m. Caractère qui est entre le gros-texte et le cicéro, et dont le corps est de douze points environ. (Sin-tô-gus-tin [g m.].)

SAINTE-BARBE. s. f. L'endroit d'un vaisseau où l'on serrait la poudre et les ustensiles d'artillerie. La partie d'un vaisseau où l'on serre les poudres se nomme aujourd'hui *Soute aux poudres*. (Sin-te-)

SAINTEMENT. adv. D'une manière sainte. (Sin-te-man.)

SAINTE NITOUCHE. s. f. *V.* NITOUCHE.

SAINTETÉ. s. f. (*Sanctitas*.) Qualité de ce qui est saint. | Se dit par excellence en parlant de Dieu. | Titre d'honneur et de respect, dont on se sert en parlant au pape ou du pape, et dont on se servait autrefois en parlant ou en écrivant aux évêques, et même aux prêtres. (Sin-te-té.)

SAINT-GERMAIN. s. m. Sorte de poire, grosse, fondante et très-sucrée. (Sin-jèr-min.)

SAÏQUE. s. f. (*Saika*, turc.) Bâtiment de charge dont on se sert sur la Méditerranée. (Sa-ic-e.)

SAISIE. s. f. (*Sacire*, b. l.) L'acte d'un créancier qui, pour la sûreté de sa créance et afin d'en avoir le payement, arrête et met sous la main de la justice les biens meubles ou immeubles de son débiteur. L'acte par lequel on arrête juridiquement des biens meubles qu'on prétend avoir droit de revendiquer. | L'action de s'emparer provisoirement des choses qui sont l'objet d'une contravention, ou qui peuvent fournir la preuve d'un crime, d'un délit. (Sè-zie.)

SAISIE-ARRÊT, SAISIE-BRANDON, SAISIE-EXÉCUTION, SAISIE-GAGERIE, SAISIE-REVENDICATION. s. f. *V.* ARRÊT, BRANDON, EXÉCUTION, etc.

SAISINE. s. f. (*Sacire*, b. l.) La possession qui appartient de plein droit à un héritier. | La possession où l'on est d'un bien immeuble. | *Droit de saisine*, Le droit qui était dû au seigneur pour la prise de possession d'un héritage qui relevait de lui. (Së-zi-ne.)

SAISIR. v. a. (*Sacire*, b. l.) Prendre tout d'un coup et avec vigueur ou avec vitesse. | Prendre qq. ch. pour le tenir ou le porter. | *Saisir un prétexte*, S'en servir, sans se donner le temps d'examiner s'il est bon ou mauvais. | Discerner, comprendre, interpréter. | Pron. et avec la prép. *De*, S'emparer, se rendre maître d'une personne ou d'une chose. | Se dit Des maux du corps, des maladies, et des passions, des sentiments qui s'emparent vivement et fortement d'une personne. | Absol., *Être saisi*, Être frappé subitement, touché de plaisir, pénétré de douleur. | Faire une saisie, arrêter, retenir par voie de saisie. | *Saisir d'une affaire un tribunal*, Procéder devant un tribunal, porter devant lui une affaire. | SAISI. subst. m. Le débiteur sur lequel on a fait une saisie, la partie saisie. | *Tiers saisi*, Celui entre les mains duquel on a fait une saisie-arrêt, une opposition. (Së-zir.)

SAISISSABLE. adj. des 2 g. Qui peut être saisi. (Së-zi-sa-ble.)

SAISISSANT, ANTE. adj. Qui saisit, qui surprend tout d'un coup. Se dit surtout Du froid. | Adj. et subst., se dit De celui qui saisit, au nom de qui se fait une saisie. (Së-zi-san.)

SAISISSEMENT. s. m. Impression subite et violente causée par le froid. | S'emploie plus ordin. au sens moral. (Së-zi-se-man.)

SAISON. s. f. (*Satio*.) L'une des quatre parties de l'année, qui contiennent chacune trois mois, et dont il y en a deux qui commencent aux solstices, et deux aux équinoxes. | *La saison nouvelle*, Le printemps. *L'arrière-saison*, L'automne, le commencement de l'hiver. | Le temps où dominent, où se font le plus remarquer certains états, certains changements de l'atmosphère. | Le temps où paraissent certaines productions de la terre, où l'on a coutume soit de semer, soit de recueillir certains grains, certains fruits. | *La saison est avancée*, Les fruits de la saison sont plus avancés, plus mûrs qu'ils ne le sont ordinairement à pareille époque. | Le temps propre pour faire qq. ch. | Se dit Des âges de la vie. (Së-zon.)

SALADE. s. f. (*Sal*.) Mets composé de certaines herbes ou de certains légumes assaisonnés avec du sel, du vinaigre et de l'huile, qqfs. avec du poivre, de la moutarde, etc. | Se dit Des herbes avant qu'elles soient assaisonnées. | Se dit De plusieurs autres mets composés de fruits, ou de viandes froides ou de poissons salés et assaisonnés comme les salades d'herbes et de légumes. | Mélange de pain et de vin qu'on donne aux chevaux pour les rafraîchir, quand on veut qu'ils fassent de suite une grande traite sans entrer dans l'écurie.

SALADE. s. f. Sorte de casque et d'habillement de tête pour la guerre.

SALADIER. s. f. Jatte où l'on sert la salade. | Panier à jour dont on se sert pour secouer la salade, après qu'elle a été lavée. (Sa-la-dié.)

SALAGE. s. m. (*Sal.*) Action de saler, ou Le résultat de cette action. (Sa-la-je.)

SALAIRE. s. m. (*Salarium.*) Payement, récompense pour travail ou pour service. | Le châtiment, la punition que mérite une mauvaise action. (Sa-lè-re.)

SALAISON. s. f. Action de saler les viandes ou autres provisions, pour les conserver longtemps. | Se dit Des viandes salées, du poisson salé qu'on embarque pour la nourriture des équipages dans les voyages de long cours. (Sa-lè-zon.)

SALAMALEC. s. m. (*Salam, alaik*, ar.) Révérence profonde. Fam., se dit par plaisanterie. (—ma-lèc.)

SALAMANDRE. s. f. (*Salamandra.*) Reptile amphibie, à quatre pieds, à longue queue, et sans écailles, auquel on attribuait anciennement la faculté de vivre dans le feu : l'espèce commune a la peau noire et semée de grandes taches jaunes. | En langage cabalistique, se disait Des prétendus esprits du feu. | Nom qu'on donnait autrefois, par extension, à l'amiante flexible.

SALANT. adj. m. *Marais salant, puits salant*, Marais, puits d'où l'on tire du sel par évaporation.

SALARIER. v. a. Récompenser, donner le salaire qui est dû. | SALARIÉ, ÉE. part. Qui reçoit des gages, un salaire. | Subst., *Les salariés du gouvernement.*

SALAUD, AUDE. s. Celui, celle qui est sale, malpropre. Adj., *Cet homme est bien salaud.* Injurieux et fam. (Sa-lô; ô-de.)

SALE. adj. des 2 g. Qui est malpropre, qui n'est pas net, qui est plein d'ordures. | Subst., *Fi, le sale!* | *Côte sale*, Côte le long de laquelle il y a beaucoup de roches ou d'écueils cachés sous l'eau. | *Gris sale*, Gris terne qui n'a pas l'œil du gris ordinaire. | *Son pinceau est sale*, se dit en parlant D'un peintre dont les teintes sont embrouillées, confuses, mal fondues. | Déshonnête, obscène, qui blesse la pudeur et la modestie. | Se dit De certaines choses qui sont contraires à l'honneur, à la délicatesse.

SALEMENT. adv. D'une manière sale. (Sa-le-man.)

SALEP. s. m. Substance nourrissante qu'on tire de racines bulbeuses et mucilagineuses de certains orchis. (Sa-lèp.)

SALER. v. a. Assaisonner avec du sel. | *Saler le pot*, Mettre du sel dans le pot où cuit la viande. | Mettre du sel sur des chairs crues pour les préserver de corruption et les garder longtemps. | Pop., *Ce marchand sale bien ce qu'il vend*, Il vend sa marchandise trop cher. | SALÉ, ÉE. adj. *Eaux salées, sources salées*, Eaux, sources dont on retire du sel par évaporation. | Fam., *Une raillerie, une épigramme salée*, Où il y a du sel, qui est piquante, vive, offensante. *Un propos salé*, Un propos libre, un peu obscène. | SALÉ. subst. m. Chair de porc salée. | *Petit salé*, La chair du cochon nouvellement salée.

SALERON. s. m. La partie supérieure et creuse d'une salière, celle où l'on met le sel.

SALETÉ. s. f. Qualité de ce qui est sale, malpropre. | Se dit Des ordures, des choses qui sont sales par elles-mêmes. | Obscénité. | Parole, image sale et obscène.

SALEUR. s. m. Celui qui sale.

SALICAIRE. s. f. (*Salictarius.*) Plante à fleurs rouges et verticillées, qui croît parmi les saules, sur les bords des ruisseaux et des mares, et dont la décoction est légèrement astringente. (Sa-lic-è-re [c m.].)

SALICOQUE. s. f. Espèce d'écrevisse de mer. (—coc-e.)

SALICOR. s. m. ou SALICORNE. s. f. Genre de plantes qui croissent sur le bord de la mer, dans les marais salants, et dont on retire de la soude.

SALIENS. adj. m. pl. (*Salii.*) Nom par lequel on désignait, à Rome, Les prêtres de Mars et Les poëmes chantés en l'honneur de ce dieu. | Subst. m. Se dit Des prêtres saliens. (Sa-li-in.)

SALIÈRE. s. f. Pièce de vaisselle pour mettre le sel qu'on sert sur la table. | Ustensile de cuisine, ordin. de bois, où l'on met le sel, et qu'on pend à la cheminée pour le tenir sèchement. | Se dit De certains creux qui se forment au-dessus des yeux des chevaux quand ils vieillissent. Se dit qqfs. des personnes. | Pop., se dit De certains creux que les femmes ont qqf. vers les clavicules.

SALIFIABLE. adj. des 2 g. Se dit Des substances qui jouissent de la propriété de former des sels en se combinant avec les acides.

SALIGAUD, AUDE. s. Celui, celle qui est sale, malpropre. Pop. (Sa-li-gô; ô-de.)

SALIGNON. s. m. Pain de sel fait d'eau de fontaine salée. (Sa-li-*non* [n m.].)

SALIN, INE. adj. Qui contient du sel, qui est de la nature du sel. | SALIN. subst. m. Une saline. | Le produit brut qu'on obtient en faisant évaporer jusqu'à siccité la lessive des cendres végétales.

SALINE. s. f. Chair salée, poisson salé. | Le poisson salé, comme morues, harengs, etc. | Se dit Des lieux où l'on fabrique le sel en évaporant l'eau des puits ou des marais salants, ou celle des sources, des fontaines salées. | Se dit Des rochers, des mines de sel gemme.

SALIQUE. adj. des 2 g. *Terres saliques*, Les terres qui furent distribuées aux guerriers francs après la conquête de la Gaule. *La loi salique*, Ancienne loi qui déclarait les femmes incapables de posséder les terres

saliques, et sur laquelle fut fondé l'usage qui excluait de la succession au trône de France les filles et leurs descendants. Le plus souvent on donne le nom de *Loi salique* à cette seule partie de la loi. (Sa-lic-e.)

SALIR. v. a. Rendre sale. | *Il s'est sali*, se dit D'un homme qui a fait qq. action fort nuisible à sa réputation. | *Salir l'imagination*, Présenter à l'imagination des idées obscènes.

SALISSANT, ANTE. adj. Qui salit. | Qui se salit aisément. (Sa-li-san.)

SALISSON. s. m. Une petite fille malpropre. Pop. (Sa-li-son.)

SALISSURE. s. f. Ordure, souillure, ce qui rend une chose sale. (Sa-li-su-re.)

SALIVAIRE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la salive. (Sa-li-vè-re.)

SALIVATION. s. f. Écoulement de la salive, provoqué par qq. remède ou occasionné par qq. maladie. (Sa-li-va-sion.)

SALIVE. s. f. Humeur aqueuse et un peu visqueuse qui coule dans la bouche.

SALIVER. v. n. Rendre beaucoup de salive.

SALLE. s. f. Grande pièce dans un appartement. | Se dit De certains grands lieux couverts, destinés pour l'usage et pour le service, ou pour le plaisir du public. | Se dit dans les hôpitaux, Des dortoirs où sont les lits des malades. | Un lieu planté d'arbres qui forment un couvert, une espèce de salle dans un jardin. (Sa-le.)

SALMIGONDIS. s. m. Ragoût de plusieurs sortes de viandes réchauffées. | Fam., Une conversation, un discours, un écrit mêlé confusément de toutes sortes de choses disparates. (—gon-di.)

SALMIS. s. m. Ragoût de certaines pièces de gibier déjà cuites à la broche. (Sal-mi.)

SALOIR. s. m. Vaisseau de bois dans lequel on met le sel. | Vaisseau, communément de bois, destiné à recevoir les viandes qu'on veut saler. (Sa-louar.)

SALON. s. m. Pièce, dans un appartement, qui est ordin. plus grande et plus ornée que les autres, et qui sert à recevoir compagnie. | La bonne compagnie, les gens du beau monde. | Absol., La galerie du Louvre, où se fait l'exposition périodique des ouvrages de peinture, sculpture, gravure, etc., des artistes vivants. | L'exposition même.

SALOPE. adj. des 2 g. Qui est sale et malpropre. | Subst. fém. *C'est une vraie salope*. | Par injure, *Une salope*, Une femme de mauvaise vie. | *Marie-Salope*, Petit bâtiment d'une construction particulière, destiné à porter, à une certaine distance des ports, les vases et les sables qu'on en retire.

SALOPEMENT. adv. D'une manière salope. (Sa-lo-pe-man.)

SALOPERIE. s. f. Saleté, grande malpropreté. | Discours, propos ordurier. Fam.

SALORGE. s. m. Amas de sel. (Sa-lor-je.)

SALPÊTRE. s. m. (*Sal, petra.*) Sel neutre formé de potasse et d'acide nitrique : on le prépare ordin. en décomposant par la potasse les nitrates tirés des plâtras de vieilles murailles, etc.

SALPÊTRER. v. a. Mettre du salpêtre sur un espace de terrain, le mêler avec la terre, qu'on frappe ensuite fortement, pour rendre ce mélange dur et impénétrable à la pluie. | Faire naître du salpêtre.

SALPÊTRIER. s. m. Ouvrier qui travaille à faire du salpêtre. (—trié.)

SALPÊTRIÈRE. s. f. Lieu où l'on fait le salpêtre. | À Paris, *La Salpêtrière*, Hôpital de femmes, qui était en même temps maison de correction, et qui est aujourd'hui un hospice pour les femmes âgées et pour les femmes en démence.

SALSEPAREILLE. s. f. Plante d'Amérique dont la racine est souvent employée en médecine comme dépurative et sudorifique. (Sal-se-pa-rè-lle [ll m.].)

SALSIFIS. s. m. Plante à fleurs composées, dont la racine, qui porte le même nom, est bonne à manger. (Sal-si-fi.)

SALTATION. s. f. (*Saltatio.*) T. d'antiq. romaine. L'art qui comprenait la danse, la pantomime, l'action théâtrale, l'action oratoire, etc. (Sal-ta-sion.)

SALTIMBANQUE. s. m. (*Saltimbanco*, it.) Jongleur, bateleur; charlatan ordin. placé sur un théâtre, dans une place publique, pour y faire ses exercices, et y débiter ses drogues. | Un bouffon de société, un mauvais orateur qui débite avec des gestes outrés des plaisanteries déplacées. (Sal-tin-banc-e.)

SALUADE. s. f. Action de saluer en faisant la révérence.

SALUBRE. adj. des 2 g. (*Saluber.*) Qui contribue à la santé.

SALUBRITÉ. s. f. (*Salubritas.*) Qualité de ce qui est salubre. | Se dit en parlant Des soins que l'administration prend de la santé publique.

SALUER. v. a. (*Salutare.*) Donner à qqn. une marque extérieure de civilité, de déférence ou de respect, en l'abordant, etc. | *Aller saluer qqn.*, Aller lui faire visite, lui rendre ses devoirs. | Se dit Des marques de respect qu'on donne à de certaines choses. | Faire ses compliments par lettre. | S'emploie pour signifier Les marques de civilité, de déférence, de respect qui sont en usage dans les troupes de terre et dans la marine. | *La mer salue la terre*, Les vaisseaux qui mouillent devant une forteresse doivent la saluer en tirant le canon. | En parlant des anciens Romains qu'on élevait à l'empire, Proclamer.

SALURE. s. f. Qualité que le sel communique.

SALUT. s. m. (*Salus.*) Conservation ou rétablissement dans un état heureux, dans un

état convenable. | Cessation de danger, recouvrement de sûreté. | La félicité éternelle. | *Point de salut*, se dit en parlant D'une condition indispensable pour obtenir un succès. (Sa-lu.)

SALUT. s. m. (*Salus.*) Action de saluer. | Terme qu'on emploie dans le préambule des lois et ordonnances, dans les lettres patentes du roi, dans les bulles des papes, dans les mandements des archevêques et évêques, etc., envers ceux auxquels ils sont adressés. | Se dit Des prières qu'on chante le soir en de certains jours dans qqs. églises, après l'office, et qui se terminent par la bénédiction du saint sacrement.

SALUTAIRE. adj. des 2 g. (*Salutaris.*) Utile, avantageux pour la conservation de la vie, des biens, de l'honneur, de la santé, pour le salut de l'âme. (Sa-lu-tè-re.)

SALUTAIREMENT. adv. Utilement, avantageusement pour la conservation de la vie, des biens, etc. (Sa-lu-tè-re-man.)

SALUTATION. s. f. (*Salutatio.*) Action de saluer. Fam. Manière de saluer un peu extraordinaire. | *Salutation angélique*, Les paroles que l'ange dit à la sainte Vierge, en lui annonçant qu'elle serait mère de Notre-Seigneur Jésus-Christ. (Sa-lu-ta-sion.)

SALVAGE. s. m. (*Salvare.*) *Droit de salvage*, Le droit qui se perçoit sur ce qu'on a sauvé d'un bâtiment naufragé. (Vi.) On dit *Droit de sauvetage*. (Sal-va-je.)

SALVANOS. s. m. (*Salva nos.*) Bouée de sauvetage. *V.* Bouée.

SALVATIONS. s. f. pl. Écritures par lesquelles on répondait aux réponses à griefs. (Sal-va-sion.)

SALVE. s. f. (*Salve.*) Décharge d'un grand nombre de canons ou de fusils tirés en même temps, soit en l'honneur de qqn., soit dans des occasions de réjouissance. | Se dit De plusieurs coups de canon tirés successivement, dans les mêmes occasions. | Se dit De plusieurs coups de fusil ou de canon qui se tirent en même temps à l'exercice ou dans le combat. | *Une salve d'applaudissements*, Le bruit que font un grand nombre de personnes assemblées, en applaudissant toutes à la fois.

SALVÉ. s. m. (*Salve.*) Prière que l'Église catholique chante en l'honneur de la sainte Vierge, et que le peuple chantait autrefois à l'exécution d'un criminel.

SAMEDI. s. m. (*Sabbati dies.*) Le septième jour de la semaine. | *Samedi saint*, Le samedi qui précède le jour de Pâques.

SAMSCRIT, ITE. adj. et s. *V.* Sanscrit, ite.

SAN-BENITO. s. m. T. esp. Sorte de casaque de couleur jaune, que l'inquisition fait revêtir à ceux qu'elle a condamnés. (San-bé-ni-to.)

SANCIR. v. n. Se dit D'un navire qui coule bas en plongeant son avant le premier. (San-sir.)

SANCTIFIANT, ANTE. adj. Qui sanctifie.

SANCTIFICATION. s. f. (*Sanctificatio.*) L'action et l'effet de la grâce qui sanctifie. (—ca-sion.)

SANCTIFIER. v. a. (*Sanctificare.*) Rendre saint. | *Votre nom soit sanctifié*, Que votre nom soit loué, soit honoré dignement. | *Sanctifier le jour du dimanche*, Le célébrer suivant la loi, suivant l'intention de l'Église. (Sanc-ti-fi-é.)

SANCTION. s. f. (*Sanctio.*) Acte par lequel le roi, exerçant une partie de l'autorité législative, donne à une loi l'approbation, la confirmation sans laquelle elle ne serait point exécutoire. | La simple approbation que l'on donne à une chose. | La peine ou la récompense qu'une loi porte, décerne pour assurer son exécution. | Constitution, ordonnance sur les matières ecclésiastiques. (Sanc-sion.)

SANCTIONNER. v. a. Donner la sanction, approuver, confirmer. (Sanc-sio-né.)

SANCTUAIRE. s. m. (*Sanctuarium.*) Chez les Juifs, Le lieu le plus saint du temple, où reposait l'arche, et qu'on nommait autr. *Le Saint des Saints.* | Parmi les chrétiens, L'endroit d'une église où est le maître-autel, et qui est ordin. enfermé d'une balustrade. | Se dit, dans un sens analogue, en parlant Des temples consacrés aux divinités du paganisme, aux idoles. | *Le sanctuaire des lois, de la justice*, se dit D'un tribunal, d'un lieu où l'on rend la justice. (Sanc-tu-è-re.)

SANDAL ou SANTAL. s. m. (*Santalum.*) Bois des Indes, dont on fait de petits meubles, et dont on se sert pour faire une couleur, une teinture rougeâtre, qui porte le même nom. Il y a aussi du *Sandal jaune* et du *Sandal blanc*, qui ont l'un et l'autre une odeur fort agréable.

SANDALE. s. f. (*Sandalium.*) Espèce particulière de chaussure qui ne couvre qu'en partie le dessus du pied, et dont se servent principalement certains religieux.

SANDALIER. s. m. Celui qui fait des sandales. (San-da-lié.)

SANDARAQUE. s. f. (*Sandaraca.*) Résine odorante qui coule d'une espèce de thuya, par les incisions que l'on y fait en été. (—rac-e.)

SANDJIAK. s. m. *V.* Sangiac.

SANDJIAKAT. s. m. *V.* Sangiacat.

SANG. s. m. (*Sanguis.*) Liqueur rouge qui circule dans les veines et dans les artères de l'homme et des animaux vertébrés. | *Faire couler le sang*, Être cause d'une guerre, ou d'une rixe sanglante. | *Verser le sang*, Donner la mort à un homme, à des hommes. | *Cela fait bouillir le sang*, se dit De ce qui cause beaucoup d'impatience. *Cela allume le sang*, De ce qui irrite, de ce qui anime et

cessivement. | Fig., *Le sang lui monte à la tête*, Il est près de se fâcher, de se mettre en colère. | Fig., *Sang-froid*, L'état de l'âme lorsqu'elle est calme, lorsqu'elle se maîtrise. | *Animaux à sang blanc*, Les mollusques et autres animaux dont le sang est blanc; *Animaux à sang rouge*, Les quadrupèdes, les oiseaux, les reptiles et les poissons. | La nature corrompue; et se joint ordin. au mot *Chair*. | Race, extraction, famille. | Se dit Des enfants par rapport à leur père. | En France, *Princes du sang*, Les princes qui sont de la maison royale. | *Droit du sang*, Le droit que la naissance donne. | *C'est un beau sang*, se dit D'une famille composée de personnes belles et bien faites. | En parlant Des chevaux, Race. (San.)

SANG-DE-DRAGON. s. m. Plante qui est une espèce de patience, et dont les feuilles rendent un suc rouge comme du sang. | Gomme-résine d'un rouge foncé, qui est fournie par différents végétaux exotiques, et qu'on employait beaucoup autrefois en médecine comme astringente. On dit également *Sang-dragon*. (San-de-)

SANGIAC. s. m. Dans l'empire ottoman, chacun des districts ou arrondissements territoriaux qui forment les principales subdivisions des provinces. | Le gouverneur d'un sangiac. (San-ji-ac.)

SANGIACAT. s. m. Titre, dignité du gouverneur d'un sangiac; ou Le sangiac même, le territoire d'un sangiac. (San-ji-ca.)

SANGLADE. s. f. Grand coup de fouet, sangle.

SANGLANT, ANTE. adj. (*Sanguinolentus.*) Taché de sang, souillé de sang. | *Combat sanglant*, Où il y a eu beaucoup de sang répandu. | *Mort sanglante*, Mort violente, avec effusion de sang. | *Viande sanglante*, *encore toute sanglante*, Viande rôtie qui est peu cuite. On dit plus ordin. *Saignant*, *saignante*. | Outrageux, très-offensant.

SANGLE. s. f. (*Cingula.*) Bande plate et large, faite de cuir, de tissu de chanvre, etc., qui sert à ceindre, à serrer, et à divers autres usages.

SANGLER. v. a. Ceindre, serrer avec une sangle, avec des sangles. | Fam., *Cette femme se sangle trop*, Elle se sert trop dans son corsage, dans son corset. | Fam., *Sangler un coup de poing*, etc., Appliquer, donner avec force un coup de poing, etc. | Fam., *Il a été sanglé*, se dit D'un homme qui a éprouvé qq. mauvais traitement, ou qq. perte considérable.

SANGLIER. s. m. Porc sauvage. | Poisson de mer dont le museau a qq. ressemblance avec celui d'un cochon. (San-glié.)

SANGLOT. s. m. (*Singultus.*) Soupir redoublé, poussé avec une voix entrecoupée. (San-glô.)

SANGLOTER. v. n. Pousser des sanglots.

SANGSUE. s. f. (*Sanguisuga.*) Ver aquatique qui rampe au moyen de deux ventouses qu'il a à chaque extrémité, et qui suce le sang des parties du corps auxquelles il s'applique. | Se dit De ceux qui tirent de l'argent du peuple par de mauvaises voies, par des exactions. | Se dit De ceux qui dans leur profession exigent une plus forte rétribution que celle qui leur appartient légitimement. (San-sue.)

SANGUIFICATION. s. f. (*Sanguis, facere.*) Le changement de la nourriture ou du chyle en sang. (San-gui-fi-ca-sion [g m.].)

SANGUIN, INE. adj. (*Sanguineus.*) Qui appartient au sang. *Vaisseaux sanguins*, Les vaisseaux qui servent à la circulation du sang; et, *Système sanguin*, L'ensemble de ces vaisseaux. | En qui le sang prédomine. | *Maladies, affections sanguines*, Celles qui sont dues à la trop grande abondance du sang. | Qui est de couleur de sang. | *Jaspe sanguin*, Le jaspe vert marqueté de rouge. (Sang-in; i-ne [g m.].)

SANGUINAIRE. adj. des 2 g. (*Sanguinarius.*) Qui se plaît à répandre le sang humain. | Se dit Des actions cruelles, et des sentiments, des opinions qui portent à la cruauté. (Sang-i-nè-re [g m.].)

SANGUINE. s. f. (*Sanguineus.*) Mine de fer, sorte de schiste, d'un rouge foncé, qui sert à polir certains métaux, et dont on fait les crayons. | Sorte de pierre précieuse de couleur de sang. (Sang-i-ne [g m.].)

SANGUINOLENT, ENTE. adj. (*Sanguinolentus.*) Teint de sang. *Flegmes, crachats sanguinolents.* (Sang-i-no-lan; an-te [g m.].)

SANHÉDRIN. s. m. Nom donné aux tribunaux des Juifs. (Sa-né-drin.)

SANICLE. s. f. (*Sanicula.*) Plante ombellifère, à fleurs blanches et à tige rougeâtre, qui croît dans les lieux ombragés, et qui passe pour astringente et résolutive.

SANIE. s. f. (*Sanies.*) Pus séreux qui sort des ulcères.

SANIEUX, EUSE. adj. (*Saniosus.*) Chargé de sanie. (Sa-ni-eû; ze.)

SANITAIRE. adj. des 2 g. (*Sanitas.*) Qui a rapport à la santé, et particulièrement à la conservation de la santé publique. (Sa-ni-tè-re.)

SANS. Prép. exclusive. (*Sine.*) Il est qqfs. suivi de *Que* et du subjonctif. *Sans que cela paraisse.* | Entre aussi dans plusieurs manières de parler adverbiales. *Sans doute. Sans difficulté.* (San.)

SANS-DENT. s. f. Une vieille femme qui a perdu ses dents. Pop. (San-dan.)

SANS-FLEUR. s. f. Sorte de pomme appelée aussi *Pomme-figue*. (San-fleur.)

SANS-PEAU. s. f. Sorte de poire d'été, qui est une variété du rousselet. (San-pô.)

SANSCRIT, ITE. adj. Il se dit De l'ancienne langue des brahmanes, qui est restée la langue sacrée de l'Indostan. — Qui a rap-

port à cette langue. | Subst. *L'étude du sanscrit.* (Sans-cri ; i-te.)

SANSONNET. s. m. Oiseau noir, semé de taches blanches ou fauves, qui apprend facilement à siffler et même à parler. On le nomme aussi *Étourneau.* | Poisson de mer qui est un petit maquereau. (San-so-në.)

SANTAL. s. m. *V.* SANDAL.

SANTÉ. s. f. (*Sanitas.*) État de celui qui est sain, qui se porte bien. | *Service de santé,* Les médecins et chirurgiens attachés au service de la santé du roi. | *Maison de santé,* Maison où l'on reçoit des malades pour les soigner et les guérir, moyennant un prix convenu. | Absol., Certaine maison où l'on porte les pestiférés, et où l'on retient ceux qui viennent de lieux soupçonnés de peste. (Vi.) *V.* LAZARET. | *Billet de santé,* Attestation que des officiers ou des magistrats donnent en temps de peste, pour certifier qu'un voyageur ne vient pas d'un lieu suspect. | *Chocolat de santé,* Propre à entretenir la santé. On dit de même *Flanelle de santé.* | Se dit en parlant Du moral. | *À votre santé,* Façon de parler dont on se sert à table, lorsqu'on boit à qqn.

SANTOLINE. s. f. Genre de plantes très-odorantes et très-amères, qui appartient à la famille des Composées. | Nom pharmaceutique de La graine de diverses espèces d'armoises, qui s'emploie comme vermifuge, et qu'on appelle autrement *Semen-contra.*

SANTON. s. m. Nom d'une sorte de moines chez les mahométans.

SANVE. s. f. Nom vulgaire du sénevé sauvage.

SAOUL, SAOULER. *V.* SOÛL, SOÛLER.

SAPA. s. m. (*Sapa.*) Moût, suc de raisin évaporé jusqu'à consistance de miel. *V.* RAISINÉ.

SAPAJOU. s. m. Genre de singe d'Amérique qui a la queue prenante, et qui est fort petit. | Fam., Un petit homme laid et ridicule.

SAPAN. s. m. Nom d'un bois propre à la teinture, et qui vient du Japon.

SAPE. s. f. (*Sappe,* all.) Le travail de la tranchée, lorsque les assiégeants, arrivés à portée de mousqueton de la place, emploient, pour se couvrir, des paniers cylindriques appelés gabions. | L'ouvrage même qu'on fait en sapant.

SAPER. v. a. (*Sappen,* all.) Travailler avec le pic et la pioche à détruire les fondements d'un édifice, d'un bastion, etc. | Se dit en parlant De religion, de politique.

SAPEUR. s. m. Celui qui est employé à la sape. | Une espèce de soldats armés d'une hache et portant un grand tablier de peau, qui marchent en tête des régiments d'infanterie. | *Sapeur-pompier. V.* POMPIER.

SAPHÈNE. s. f. (*Saphæna,* gr.) Nom donné à Deux veines de la jambe que l'on aperçoit aisément sous la peau, près de cha- que malléole, et à l'une ou l'autre desquelles se pratique la saignée du pied. (Sa-fe-ne.)

SAPHIQUE. adj. et s. m. Se dit D'une sorte de vers composé de onze syllabes, qui était fort en usage chez les Grecs et les Latins, et qu'on prétend avoir été inventé par Sapho. (Sa-fic-e.)

SAPHIR. s. m. (*Sapphirus.*) Pierre précieuse moins dure que le diamant, brillante et de couleur bleue. (Sa-fir.)

SAPHIRINE. s. f. Variété de chalcédoine, qui a la couleur du saphir. (Sa-fi-ri-ne.)

SAPIDE. adj. des 2 g. (*Sapidus.*) Qui a de la saveur.

SAPIENCE. s. f. (*Sapientia.*) Sagesse. (Vi.) | *Le pays de sapience,* La Normandie. | Absol., Le livre de Salomon, qu'on appelle autrement *La Sagesse.* (Sa-pian-se.)

SAPIENTIAUX. adj. m. pl. (*Sapientia.*) Se dit De certains livres de l'Écriture sainte. (Sa-pian-si-ô.)

SAPIN. s. m. (*Sapinus.*) Grand arbre résineux et toujours vert, dont le tronc est ordin. fort droit. | *Il sent le sapin,* se dit D'un homme qui a mauvais visage, et qui paraît devoir mourir bientôt. | Fam., Une voiture de place, un fiacre.

SAPINE. s. f. Solive ou planche de bois de sapin.

SAPINIÈRE. s. f. Lieu planté de sapins.

SAPONAIRE. s. f. (*Saponaria.*) Plante de la famille des Œillets, qui vient dans les endroits frais, au bord des champs et des bois, et à laquelle on attribue des vertus fondantes : ses feuilles, broyées dans de l'eau, y forment une écume semblable à celle du savon, et la rendent propre à blanchir le linge, les dentelles, etc. (Sa-po-nè-re.)

SAPORIFIQUE. adj. des 2 g. Qui produit la saveur. Peu usité. (—ri-fi-ce.)

SAPOTE ou SAPOTILLE. s. f. Fruit du sapotier ou sapotillier. [Il m.]

SAPOTIER ou SAPOTILLIER. s. m. Arbre des Antilles qui porte un fruit excellent. (Sa-po-tié ; ou Sa-po-ti-llé [ll m.])

SARABANDE. s. f. (*Sarabanda,* esp.) Danse grave sur un air à trois temps. | L'air sur lequel on danse une sarabande.

SARBACANE. s. f. (*Sarbacana,* it.) Long tuyau par lequel on peut jeter qq. ch. en soufflant. | Fam., *Parler par sarbacane,* Parler par des personnes interposées.

SARBOTIÈRE. s. f. Vase de métal dans lequel on prépare les liqueurs qui doivent être servies en glaces ou en sorbets.

SARCASME. s. m. (*Sarcasmus.*) Raillerie amère et insultante.

SARCASTIQUE. adj. des 2 g. Qui tient du sarcasme. (—tic-e.)

SARCELLE. s. f. Oiseau aquatique semblable au canard, mais plus petit. (Sar-së-le.)

SARCLAGE. s. m. Action de sarcler, ou Le résultat de cette action. (Sar-cla-je.)

SARCLER. v. a. (*Sarculare.*) Arracher avec la main, ou couper entre deux terres avec un instrument tranchant, les mauvaises herbes qui croissent dans un jardin. | *Sarcler les orges, les avoines,* Arracher les herbes d'un terrain où l'on a semé de l'orge, de l'avoine.

SARCLEUR. s. m. Homme de journée qu'on emploie à sarcler un champ, un jardin.

SARCLOIR. s. m. Instrument propre à sarcler. (Sar-clouar.)

SARCLURE. s. f. Ce qu'on arrache d'un champ, d'un jardin, en le sarclant.

SARCOCÈLE. s. m. (*Sarcocele.*) Tumeur charnue et dure qui se forme au scrotum. (Sar-co-sè-le.)

SARCOCOLLE. s. f. (*Sarcocolla.*) Matière végétale résineuse que l'on employait autrefois comme astringente et détersive, et que l'on croyait propre à hâter la consolidation des plaies. (Sar-co-co-le.)

SARCOCOLLIER. s. m. Arbuste de l'Éthiopie et des bords de la mer Rouge, duquel découle la matière résineuse appelée sarcocolle. (Sar-co-co-lié.)

SARCOLOGIE. s. f. (*Sarx, logos, gr.*) Partie de l'anatomie qui traite des chairs et des parties molles. (—lo-jie.)

SARCOMATEUX, EUSE. adj. Qui tient du sarcome. (—ma-teû; ze.)

SARCOME. s. m. Toute excroissance ou tumeur qui a la consistance de la chair.

SARCOPHAGE. s. m. Tombeau dans lequel les anciens mettaient les corps qu'ils ne voulaient pas brûler, et qui était fait, dit-on, d'une sorte de pierre caustique propre à consumer les chairs en peu de temps. | Le cercueil ou sa représentation dans les grandes cérémonies funèbres. (Sar-co-fa-je.)

SARCOPHAGE. adj. des 2 g. (*Sarcophagus.*) Se dit Des médicaments qui brûlent les chairs, et qu'on nomme aussi *Cathérétiques.* | Subst., *Les sarcophages.*

SARCOTIQUE. adj. des 2 g. et s. m. (*Sarcoticus.*) Se dit Des remèdes que l'on croyait propres à accélérer la régénération des chairs, et que l'on appelait aussi *Incarnatifs.* (Sar-co-tie-e.)

SARDANAPALE. s. m. Nom d'un monarque d'Assyrie qui vécut dans la mollesse et dans la volupté : on l'applique, par antonomase, Aux princes et aux grands qui mènent une vie efféminée, dissolue.

SARDINE. s. f. (*Sardinia.*) Poisson de mer qui ressemble au hareng commun, mais qui est plus petit.

SARDOINE. s. f. (*Sardonix.*) Sorte d'agate, transparente, qui est de deux ou trois couleurs. (Sar-doua-ne.)

SARDONIEN ou **SARDONIQUE.** adj. m. (*Sardonicus.*) *Ris sardonien* ou *sardonique*, Sorte de ris convulsif causé par une contraction dans les muscles du visage. | *Il a un ris sardonique*, se dit D'un homme qui rit à contre-cœur et par grimace; D'un homme dont le ris annonce beaucoup de malignité. (Sar-do-ni-in; ou Sar-do-nic-e.)

SARIGUE. s. m. Animal mammifère dont la femelle a sous le ventre une espèce de bourse ou de poche dans laquelle elle porte ses petits. (Sa-rig-e.)

SARMENT. s. m. (*Sarmentum.*) Le bois que pousse un cep de vigne. | Pop., *Du jus de sarment*, Du vin. (Sar-man.)

SARMENTEUX, EUSE. adj. (*Sarmentosus.*) Se dit D'une vigne qui pousse beaucoup de sarment. | Se dit Des plantes dont la tige est longue, flexible et grimpante comme le sarment. (Sar-man-teû; ze.)

SARONIDE. s. m. (*Sarônidai, gr.*) Nom d'une classe de prêtres gaulois.

SARRASIN. adj. m. *Blé sarrasin*, Espèce de renouée, qu'on appelle autrement *Blé noir*, et qui porte de petites graines noires et anguleuses. | Subst. m. *Semer du sarrasin.* (Sa-ra-zin.)

SARRASINE. s. f. Herse formée de gros pieux de bois ferrés en pointe par le bas, que l'on suspend entre le pont-levis et la porte d'une ville, d'un château fort, etc., pour la baisser au besoin. (Sa-ra-zi-ne.)

SARRAU. s. m. Espèce de souquenille que portent les paysans, les rouliers, etc., et qui faisait autrefois partie de l'équipement des soldats. (Sa-rô.)

SARRETTE ou **SERRETTE.** s. f. (*Satureia.*) Plante vivace, à fleurs composées, qui se plaît dans les lieux humides et ombragés : elle fournit une couleur jaune assez solide, mais moins brillante que celle de la gaude, et qu'on emploie rarement aujourd'hui dans les manufactures. (Sa-rè-te; ou Sè-rè-te.)

SARRIETTE. s. f. (*Satureia.*) Plante odoriférante de la famille des Labiées, qui sert pour assaisonner des ragoûts. (Sa-ri-è-te.)

SARROT. s. m. *V.* SARRAU.

SAS. s. m. (*Seta.*) Tissu de crin, de soie, etc., qui est entouré d'un cercle de bois, et qui sert à passer de la farine, des liquides, etc. | *Passer une chose au gros sas*, L'examiner légèrement, avec peu de soin. (Sâ.)

SAS. s. m. (*Sasso, it.*) Bassin ménagé, dans la longueur d'un canal de navigation, pour y retenir les eaux, qu'on verse, suivant le besoin, dans la chambre d'écluse au-dessus de laquelle il est situé. (Sâ.)

SASSAFRAS. s. m. Arbre grand et rameux, de la famille des Lauriers, qui croît principalement dans l'Amérique septentrionale, et dont le bois et l'écorce sont d'un grand usage en médecine comme sudorifiques et diurétiques. (Sa-sa-fra.)

SASSE. s. f. Sorte de pelle creuse qui a une anse ou poignée : elle sert à jeter l'eau

hors des navires, et surtout hors des petites embarcations. *V.* Escope. (Sa-se.)

SASSENAGE. s. m. Fromage qui tire son nom d'un lieu de Dauphiné où il se fait. (Sa-se-na-je.)

SASSER. v. a. Passer au sas. | Fam., Discuter, examiner, rechercher avec exactitude. (Sa-sé.)

SATAN. s. m. (*Satan.*) Nom que l'Écriture donne ordinairement à l'esprit tentateur. | *Le royaume de Satan*, Le monde; *Les fils de Satan*, Les pervers.

SATANIQUE. adj. des 2 g. De Satan. Il est synonyme de *Diabolique*, et plus fort. Fam. (Sa-ta-nic-e.)

SATELLITE. s. m. (*Satelles.*) Tout homme armé qui est aux gages et à la suite d'un autre, comme le ministre et l'exécuteur de ses violences. | Se dit De petits astres qui tournent autour d'une planète, comme la lune autour de la terre. | Adj., *Veines satellites*, Veines qui avoisinent les artères. (Sa-tél-li-te.)

SATIÉTÉ. s. f. (*Satietas.*) Réplétion d'aliments qui va jusqu'au dégoût. | Se dit fig. (Sa-si-é-té.)

SATIN. s. m. (*Seta.*) Étoffe de soie plate, qui est fine, douce, moelleuse et lustrée.

SATINADE. s. f. Petite étoffe de soie très-mince qui imite le satin.

SATINAGE. s. m. Action de satiner, ou Le résultat de cette action. (Sa-ti-na-je.)

SATINER. v. a. Donner à une étoffe, à un ruban, à du papier, l'œil du satin. | V. n. *Cette tulipe satine*, Elle approche, par sa blancheur, de l'éclat du satin.

SATIRE. s. f. (*Satira.*) Ouvrage en vers, fait pour censurer, pour tourner en ridicule les vices, les passions déréglées, les sottises des hommes. | Se dit De certains autres ouvrages, ordin. mêlés de prose et de vers, qui sont faits dans la même intention. | Tout écrit ou discours piquant, médisant, contre qqn.

SATIRIQUE. adj. des 2 g. (*Satiricus.*) Qui appartient à la satire, qui tient de la satire. | Enclin, porté à la médisance. | Subst. m. Auteur de satires. (Sa-ti-ric-e.)

SATIRIQUEMENT. adv. D'une manière satirique. (Sa-ti-ric-e-man.)

SATIRISER. v. a. Railler qqn. d'une manière piquante et satirique.— V. n. *satiriser finement*. | Peu usité. (Sa-ti-ri-zé.)

SATISFACTION. s. f. Contentement | L'action par laquelle on satisfait qqn., en réparant l'offense qu'on lui a faite. | Ce qu'on est obligé de faire à l'égard de Dieu, pour réparation des péchés qu'on a commis. (—fac-sion.)

SATISFACTOIRE. adj. des 2 g. Qui est propre à réparer, à expier les fautes commises. Se dit De la mort de Jésus-Christ, et Des œuvres de pénitence qu'on fait en satisfaction de ses péchés. (—fac-toua-re.)

SATISFAIRE. v. a. (*Satisfacere.*) (Se conj. c. *Faire.*) Contenter, donner sujet de contentement. | *Satisfaire ses créanciers, ses ouvriers*, Leur payer ce qui leur est dû. | *Satisfaire un homme qu'on a offensé*, Lui faire réparation. | *Satisfaire un besoin*, Faire ce que besoin exige. | *Satisfaire l'esprit, les sens, l'oreille*, etc., se dit Des choses qui plaisent à l'esprit, aux sens, etc. | *Satisfaire l'attente de qqn.*, Remplir l'attente, répondre à l'attente de qqn. | Pron., Contenter le désir qu'on a de qq. ch. | *Se satisfaire soi-même*, tirer soi-même raison d'une offense, d'une injure. | V. n. Faire ce qu'on doit par rapport à qq. ch. En ce sens, et lorsqu'il reçoit un complément, il est suivi de la prép. *à*. | Satisfait, aite. adj. Content. (Sa-tis-fè-re.)

SATISFAISANT, ANTE. adj. (*Satisfaciens.*) Qui contente, qui satisfait. (—fe-zan.)

SATRAPE. s. m. (*Satrapa.*) Titre des gouverneurs de province, chez les anciens Perses. | Un grand seigneur orgueilleux, voluptueux et despote.

SATRAPIE. s. f. (*Satrapia.*) Gouvernement d'un satrape.

SATURATION. s. f. État d'un liquide qui est saturé. (—ra-sion.)

SATURER. v. a. (*Saturare.*) Dissoudre dans un liquide le plus de matière qu'il est possible; mettre dans un liquide tout ce qu'il peut dissoudre d'une matière, en sorte que ce qu'on ajoute au delà reste libre et ne se dissout point. | *Le public est saturé de ce genre d'ouvrages*, On en a tant publié, qu'il n'en veut plus lire, plus acheter.

SATURNALES. s. f. (*Saturnalia.*) Fêtes en l'honneur de Saturne. | Se dit de certains temps de licence, de désordre. (—[illegible])

SATURNE. s. m. (*Saturnus.*) Nom emprunté à la mythologie, et donné à une des planètes du système solaire. | *Saturne*, Le plomb; *Sel de Saturne*, La combinaison de l'acide du vinaigre avec l'oxyde de plomb, quand cette combinaison est solide; et, *Extrait de Saturne*, Cette même combinaison, quand elle est à l'état de sirop.

SATYRE. s. m. (*Satyrus.*) Sorte de demi-dieu qui, selon la Fable, habitait les bois, et qui avait des jambes et des pieds de bouc. | Fam., homme extrêmement adonné aux femmes. (Sa-ti-re.)

SATYRE. s. f. (*Satyre.*) Ce nom désigne, chez les Grecs, Certains poèmes mordants, espèce de pastorales ainsi nommées parce que les satyres en étaient les principaux personnages : ces poèmes n'avaient point de ressemblance avec ceux que nous appelons *Satires*, d'après les Romains.

SATYRIASIS. s. m. (*Satyriasis*, [illegible]) Maladie qui consiste en une érection continuelle. (Sa-ti-ri-a-zis.)

SATYRION. s. m. (*Satyrion.*) Plante de la famille des orchis, qui exhale une odeur de bouc fort désagréable, et dont les [illegible]

nes tuberculeuses imitent un scrotum. (Sa-ti-ri-on.)

SATYRIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient aux satyres. (Sa-ti-ric-e.)

SAUCE. s. f. (*Salsa.*) Assaisonnement liquide où il entre du sel, et ordin. qqs. épices pour y donner du goût. | *Cette sauce n'est pas faite, n'est pas assez faite*, N'a pas assez bouilli, n'est pas assez liée. | *Sauce courte*, Sauce peu abondante. | *Faire la sauce à qqn.*, Le réprimander. (Sô-se.)

SAUCER. v. a. Tremper du pain, de la viande, etc., dans la sauce. | Pop., *Saucer qqn.*, Le gronder, le réprimander fortement. | *Médailles saucées*, Médailles de cuivre couvertes d'une feuille d'étain. (Sô-sé.)

SAUCIÈRE. s. f. Vase creux dans lequel on sert des sauces sur la table. (Sô-siè-re.)

SAUCISSE. s. f. Boyau de porc ou d'autre animal, rempli de viande crue, hachée, et assaisonnée. (Sô-si-se.)

SAUCISSON. s. m. Sorte de saucisse qui est fort grosse et de très-haut goût. | Sorte de grosse fusée. | Long rouleau de toile rempli de poudre dont on se sert pour porter le feu à un fourneau de mine. | Se dit de Fagots très-longs qu'on emploie pour revêtir les talus intérieurs et les embrasures des batteries. (Sô-si-son.)

SAUF, AUVE. adj. (*Salvus.*) Qui n'est point endommagé, qui est hors de péril. | Sauf, invariable : Sans blesser, sans donner atteinte à. — Sans exclure, sans préjudice, avec réserve de. — Hormis, excepté, à la réserve de. (Sôf. Sô-ve.)

SAUF-CONDUIT. s. m. Sorte de passeport par lequel il est permis à une personne d'aller en quelque endroit, d'y demeurer un certain temps, et de s'en retourner librement, sans crainte d'être arrêtée. | La sauve-garde temporaire que les magistrats accordent, en certains cas, aux débiteurs exposés à la contrainte par corps. | La permission qu'en temps de guerre un général donne à un ennemi de passer, librement et en sûreté, sur le terrain qu'occupe son armée. (Sôf-con-dui.)

SAUGE. s. f. (*Salvia.*) Plante aromatique à fleurs labiées et verticillées, à feuilles ridées et un peu épaisses, qui est souvent employée en médecine comme tonique et antispasmodique. (Sô-je.)

SAUGRENU, UE. adj. Impertinent, absurde, ridicule. Se dit Des choses. Fam. (Sô-gre-nu.)

SAULE. s. m. (*Salix.*) Arbre qui croît ordin. dans les prés et le long des ruisseaux. | *Saule pleureur*, Espèce de saule dont les branches sont plus longues et plus flexibles que celles du saule ordinaire, et retombent vers la terre. (Sô-le.)

SAUMÂTRE. adj. des 2 g. (*Sal.*) *Eau saumâtre*, Eau qui a un goût approchant de celui de l'eau de mer; *Goût saumâtre*, Saveur qui ressemble au goût de l'eau de mer. (Sô-mâ-tre.)

SAUMON. s. m. (*Salmo.*) Poisson de mer du même genre que les truites, qui remonte les rivières, et dont la chair est rouge. | Masse de plomb ou d'étain, telle qu'elle est sortie de la fonte. (Sô-mon.)

SAUMONÉ, ÉE. adj. Se dit De certains poissons, particulièrement des truites, quand la chair en est rouge comme celle des saumons. (Sô-mo-né.)

SAUMONEAU. s. m. dimin. Petit saumon, saumon qui n'a pas encore acquis toute sa croissance. (Sô-mo-nô.)

SAUMURE. s. f. (*Sal.*) Liqueur qui se fait du sel fondu et du suc de la chose salée. *Saumure de thon.* (Sô-mu-re.)

SAUNAGE. s. m. Débit, trafic de sel. | *Faux-saunage*, La vente, le débit de sel en fraude et contre les ordonnances. (Sô-na-je.)

SAUNER. v. n. (*Sal.*) Faire du sel. (Sô-né.)

SAUNERIE. s. f. Nom collectif qu'on donne au lieu, aux bâtiments, puits, fontaines et instruments propres à la fabrique du sel. (Sô-ne-rie.)

SAUNIER. s. m. Ouvrier qui travaille à faire le sel. | Celui qui débite, qui vend le sel. | *Faux-saunier*, Celui qui vend, qui débite du sel en fraude et contre les ordonnances. (Sô-nié.)

SAUNIÈRE. s. f. Vaisseau, espèce de coffre où l'on conserve le sel. (Sô-niè-re.)

SAUPIQUET. s. m. Sauce ou ragoût qui pique, qui excite l'appétit. (Sô-pic-ë [e m.].)

SAUPOUDRER. v. a. (*Sale pulverare.*) Poudrer de sel. | Se dit en parlant De ce qu'on poudre d'autre chose que de sel, comme de farine, de poivre, etc. | Fam., *Un écrit saupoudré d'érudition*, Où il y a une érudition superficielle. (Sô-pou-dré.)

SAUR. adj. m. *V.* Saure.

SAURAGE. s. m. Première année d'un oiseau avant qu'il ait mué. (Sô-ra-je.)

SAURE. adj. des 2 g. (*Sauro*, it.) De couleur jaune qui tire sur le brun. | *Hareng saur*, par abréviation de *Saure*, Le hareng salé, demi-séché à la fumée. On dit aussi *Hareng sauret;* mais on écrit plus ordin. *Hareng saur.* | Se dit De l'oiseau pendant sa première année, où il porte encore son premier pennage, qui est roux. (Sô-re.)

SAURER. v. a. Faire sécher à la fumée. (Sô-ré.)

SAURET. adj. m. *V.* Saure.

SAURIENS. s. m. (*Sauros*, gr.) Nom donné à l'une des quatre grandes divisions des reptiles : c'est celle qui comprend les lézards et les crocodiles. — Adj. *Reptiles sauriens.* (Sô-ri-in.)

SAUSSAIE. s. f. (*Salix.*) Lieu planté de saules. (Sô-sée.)

SAUT. s. m. (*Saltus.*) Action de sauter, mouvement par lequel on saute. | Fam.,

Faire un grand saut, Aller s'établir dans un lieu fort éloigné de celui où l'on était. | *De plein saut*, Tout à coup, brusquement. | Fam., *Faire le saut*, Se déterminer enfin à prendre un parti, ou une résolution où il y a de la difficulté, du péril. | Fam., *Faire faire le saut à qqn.*, Lui faire perdre son emploi. | Fam., *Au saut du lit*, Au sortir du lit. | Chute. Fam. | Chute d'eau qui se rencontre dans le courant d'une rivière. | L'action d'un étalon qui couvre une jument. (Sô.)

SAUTE. s. f. *Saute de vent*, Changement subit de plusieurs quarts dans le vent régnant. (Sô-te.)

SAUTÉ. s. m. Sorte de ragoût. — Adj., *Filet de bœuf sauté*. (Sô-té.)

SAUTELLE. s. f. Sarment que l'on transplante avec sa racine. (Sô-tè-le.)

SAUTER. v. n. (*Saltare.*) S'élever de terre avec effort, ou S'élancer d'un lieu à un autre. | Se dit en parlant Des choses que l'explosion d'une mine, ou d'un amas de poudire, détruit, renverse, brise et fait voler en éclats. | Fam., *Faire sauter qqn.*, Lui faire perdre son emploi. | Fam., *Faire sauter des bouteilles*, Boire des bouteilles de vin. | *Faire sauter une bille*, La faire tomber, en jouant, hors de la table du billard. | S'élancer et saisir avec vivacité qqn., qq. ch., | *Sauter au cou de qqn.*, L'embrasser avec empressement. | *Sauter aux yeux*, se dit D'une chose qui est évidente, qui se fait voir d'abord. | Parvenir d'une place inférieure à une autre plus élevée, sans passer par les degrés intermédiaires. | Passer subitement, rapidement, d'une chose à une autre qui est différente de la première, qui n'a point de liaison avec elle. | *Le vent a sauté du nord à l'est*, Il y a passé subitement. | V. a. Franchir. | Omettre, passer qq. ch., soit en lisant, soit en transcrivant. | Se dit D'un étalon qui saillit une jument. (Sô-té.)

SAUTEREAU. s. m. (*Saltare.*) Petite pièce de bois, garnie d'une languette de plume, qui, en sautant par le mouvement de la touche, fait sonner la corde d'un clavecin, d'une épinette. (Sô-te-rô.)

SAUTERELLE. s. f. (*Saltare.*) Insecte ailé qui s'avance en sautant, à l'aide de ses deux pattes postérieures, beaucoup plus longues que les autres. | La fausse équerre mobile; instrument qui est formé de deux règles assemblées à l'une de leurs extrémités par une charnière, et qui sert à prendre et à tracer toutes sortes d'angles. (Sô-te-rè-le.)

SAUTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui saute, dont la profession est de faire des sauts et des tours de force. | Fam., Homme d'un caractère équivoque et qui se vante ridiculement. | Cheval dressé à exécuter les différents sauts, et qu'on fait monter aux personnes qui apprennent l'équitation. | Nom d'une sorte de danse. (Sô-teur; eû-ze.)

SAUTILLANT, ANTE. adj. Qui sautille, qui ne fait que sautiller. (Sô-ti-llan [ll m.])

SAUTILLEMENT. s. m. Action de sautiller, d'avancer en faisant de petits sauts. (Sô-ti-lle-man [ll m.].)

SAUTILLER. v. n. Sauter à petits sauts. | Fig., *Ne faire que sautiller*, N'observer aucune liaison dans ses discours, dans ses écrits. (Sô-ti-llé [ll m.].)

SAUTOIR. s. m. La figure que présentent deux ou plusieurs objets disposés de manière à imiter une croix de Saint-André X. | *Porter un ordre en sautoir*, En porter le ruban, le cordon en forme de collier tombant en pointe sur la poitrine. (Sô-toar.)

SAUVAGE. adj. des 2 g. (*Salvaggio, it.*) Se dit De certains animaux qui vivent dans les bois, qui se tiennent dans les déserts, dans les lieux éloignés de la fréquentation des hommes. | Qui n'est point apprivoisé. | Se dit Des lieux incultes et inhabités. | Adj. et subst. Se dit De certains peuples qui vivent ordin. dans les bois, presque sans religion, sans loi, sans habitation fixe, et plutôt en bêtes qu'en hommes. | Adj. et subst. Se dit D'une personne qui se plaît à vivre seule; et qui, soit par bizarrerie, soit par timidité, évite la fréquentation du monde. Qui a qq. ch. de rude, de farouche. | Extraordinaire, contre l'usage. | Se dit De certaines plantes, de certains fruits qui viennent naturellement, sans qu'on prenne soin de les greffer, de les cultiver. (Sô-va-je.)

SAUVAGEON. s. m. Jeune arbre venu sans culture. | Se dit D'un arbre venu de semis, et qui n'a pas été greffé. *V.* Franc. (Sô-va-jon.)

SAUVAGERIE. s. f. Manière, humeur, habitudes sauvages. Fam. (Sô-va-je-rie.)

SAUVAGIN, INE. adj. *Goût sauvagin*, Certain goût, certaine odeur qu'ont qqs. oiseaux de mer, d'étang, de marais. Subst. m. *Cela sent le sauvagin.* (Sô-va-jin; i ne.)

SAUVAGINE. s. f. coll. Se dit Des oiseaux de mer, d'étang et de marais qui ont le goût sauvagin. | L'odeur de ces oiseaux. (Sô-va-ji-ne.)

SAUVEGARDE. s. f. Protection accordée par le souverain, par une autorité qcq. | Se dit Des lettres que l'on accorde à qqn. pour l'exempter de loger des gens de guerre. | Se dit Du garde, du détachement qu'un chef militaire envoie dans une maison, dans un village, pour les garantir de pillage et d'insulte. | Le titre, l'écrit par lequel une sauvegarde est accordée | Une chose ou une personne qui sert de garantie, de défense contre un danger qu'on redoute. (Sôve-gar-de.)

SAUVER. v. a. (*Salvare.*) Garantir, tirer du péril, mettre en sûreté. | Épargner une chose à qqn., l'en exempter. | Excuser, justifier. | *Sauver une contradiction*, Concilier deux passages, deux propositions contraires. | *Sauver les défauts d'un ouvrage*, Les pa-

lier, empêcher qu'ils ne paraissent. | Rendre éternellement heureux dans le ciel. | Pron., S'échapper. | Pron., Se retirer promptement. Fam. | Aller dans un lieu pour y chercher un asile, s'y réfugier. | Faire son salut éternel. | Se dédommager. (Sô-vé.)

SAUVETAGE. s. m. Action de retirer des flots et de recueillir les débris d'un naufrage, les marchandises et les effets naufragés. (Sô-ve-ta-je.)

SAUVETÉ. s. f. État d'une personne, d'une chose mise hors de péril. (Vi.) (Sô-ve-té.)

SAUVEUR. s. m. Celui qui sauve, libérateur. | Se dit, par excellence, de Notre-Seigneur Jésus-Christ. | Adj., *Un dieu sauveur.* (Sô-veur.)

SAUVE-VIE. s. f. Nom vulgaire d'une espèce de petite fougère qui croît à l'ombre, dans les fentes des vieux murs et des rochers, et qui a beaucoup de rapport avec les capillaires. On la nomme aussi *Rue de muraille.* (Sô-ve-vie.)

SAVAMMENT. adv. D'une manière savante. | *Parler savamment d'une chose,* En parler avec connaissance. (Sa-va-man.)

SAVANE. s. f. (*Savana,* ind.) Nom que l'on donne, en Canada, aux forêts d'arbres résineux ; et, dans la Guyane, à tous les endroits où il n'y a pas de grandes forêts, qu'ils soient secs ou marécageux. | Désigne, dans les diverses parties de l'Amérique, Une vaste prairie, cultivée ou sauvage.

SAVANT, ANTE. adj. (*Sapiens.*) Qui sait beaucoup en matière d'érudition ou de science. | Se dit Des ouvrages où il y a de la science, de l'érudition. | *Langues savantes,* Les langues anciennes, et celles qui ne sont connues que d'un petit nombre de personnes. | Qui est bien instruit, bien informé de qq. ch., de qq. affaire | Se dit De certaines choses où il y a de l'art, de l'habileté. | Subst. Se dit Des personnes.

SAVANTASSE. s. m. (En poésie, on écrit qqfs. *Savantas.*) Homme qui affecte de paraitre savant, mais qui n'a qu'un savoir confus. (Sa-van-ta-se.)

SAVATE. s. f. (*Zapato,* esp.) Vieux soulier fort usé. | Fam., *Trainer la savate,* Être dans l'indigence. | Se disait De celui qui va à pied porter les lettres dans les endroits éloignés des grandes routes. On dit *Piéton.*

SAVATERIE. s. f. Lieu où l'on vend de vieux souliers.

SAVETER. v. a. Gâter un ouvrage en le faisant ou en le raccommodant malproprement. Pop.

SAVETIER. s. m. Ouvrier dont le métier est de raccommoder de vieux souliers. | Pop., Un mauvais ouvrier en qq. métier que ce soit. (Sa-ve-tié.)

SAVEUR. s. f. (*Sapor.*) Qualité qui est l'objet du goût, qui se fait sentir au goût.

SAVOIR. v. a. (*Sapere.*) (*Je sais, il sait; nous savons, ils savent. Je savais. Je sus. J'ai su. Je saurai. Je saurais. Sache, sachez. Que je sache. Que je susse. Sachant. Su.*) Connaître, avoir connaissance de. | Fam., *Il sait mieux qu'il ne dit,* Il parle contre sa propre connaissance. | Fam., *Je sais ce que je sais,* se dit Quand on ne veut pas s'expliquer. | Subst. et fam., *Un je ne sais qui,* Un homme que personne ne connait ou ne considère. | *Je ne sais quoi,* ou, subst., *Un je ne sais quoi, le je ne sais quoi,* se dit d'Une qualité ou d'un sentiment indéfinissable. | Fam., *Je ne sache personne,* Je ne connais personne. | *Que je sache,* se met à la fin d'une phrase Pour signifier que, si un fait est autrement qu'on ne le dit, on l'ignore. | Posséder qq. science, qq. art, être instruit, habile. | Être accoutumé, exercé à une chose, la bien faire. | *Savoir vivre,* Se conduire dans le commerce du monde avec tous les égards, et même toutes les précautions qu'un honnête homme est obligé d'avoir ou de garder avec les autres. *Voy.* Savoir-vivre. | Avoir dans la mémoire. | Fam., *Savoir qqn. par cœur,* Connaître parfaitement son caractère, ses habitudes. | Absol., Avoir l'esprit orné et rempli de choses utiles. | Avoir le pouvoir, la force, le moyen, l'adresse, l'habileté de faire qq. ch. | Apprendre, être instruit, être informé de qq. ch. | *Faire savoir,* Instruire, informer qqn. par lettre, par message. | *C'est à savoir, à savoir,* et plus ordin. *Savoir,* Façons de parler dont on se sert Pour spécifier les choses dont il s'agit. — Subst. et pour marquer du doute : *C'est un à savoir.* | Su. subst. m. La connaissance qu'on a de qq. ch. *Au vu et au su de tout le monde.* (Sa-vouar. Je-sé.)

SAVOIR. s. m. Érudition, connaissance acquise par l'étude, par l'expérience. Il n'est d'usage qu'au singulier.

SAVOIR-FAIRE. s. m. Habileté, industrie pour faire réussir ce qu'on entreprend. (Sa-vouar-fè-re.)

SAVOIR-VIVRE. s. m. Connaissance des usages du monde et des égards de politesse que les hommes se doivent en société.

SAVON. s. m. (*Sapo.*) Pâte ou composition faite avec de l'huile ou autre matière grasse, et un alcali, et qui sert à blanchir le linge, à nettoyer, à dégraisser. | Pop., *Donner un savon à qqn.,* Le réprimander, le tancer fortement.

SAVONNAGE. s. m. Nettoiement, blanchissage par le savon. (Sa-vo-na-je.)

SAVONNER. v. a. Nettoyer, dégraisser, blanchir avec du savon. | Frotter, couvrir d'écume de savon le menton d'un homme, avant d'y passer le rasoir. | Pron., se dit Des différents tissus qui peuvent supporter le savonnage, qui n'y perdent point leur couleur, leur consistance. | Pop., *Savonner qqn.,* Lui faire une réprimande. (Sa-vo-nué.)

SAVONNERIE. s. f. Lieu où l'on fait le

savon. | Absol., *La Savonnerie*, Manufacture à Chaillot, dans Paris, où l'on fabrique des étoffes de laine longue et brillante. (Sa-vo-ne-rie.)

SAVONNETTE. s. f. Petite boule de savon purifié, préparé, et ordin. parfumé, dont on se sert pour rendre la barbe plus tendre au rasoir. | *Savonnette à vilain*, s'est dit Des charges qu'on achetait pour s'anoblir. (Sa-vo-nè-te.)

SAVONNEUX, EUSE. adj. Qui tient de la qualité du savon. | *Terre savonneuse*, Terre argileuse, très-fine et douce au toucher, telle que la terre à foulon. (Sa-vo-neû; ze.)

SAVONNIER. s. m. Fabricant de savon. | Arbre du Brésil et des Antilles, dont le fruit rend l'eau blanche, écumeuse, et propre à blanchir le linge. (Sa-vo-nié.)

SAVOUREMENT. s. m. Action de savourer. (Sa-vou-re-man.)

SAVOURER. v. a. (*Sapor.*) Goûter avec attention et avec plaisir. | Jouir de qq. ch. avec délectation, avec une sorte de lenteur qui prolonge le plaisir.

SAVOURET. s. m. Gros os de trumeau de bœuf, que les pauvres gens mettent dans leur pot pour donner du goût, de la saveur au bouillon. Os de porc salé qu'on fait cuire avec des choux pour leur donner de la saveur. (Sa-vou-rè.)

SAVOUREUSEMENT. adj. En savourant. (—reû-ze-man.)

SAVOUREUX, EUSE. adj. Qui a une bonne saveur, une saveur agréable. (Sa-vou-reû; ze.)

SAXATILE. adj. des 2 g. (*Saxatilis.*) Qui se trouve, qui croît parmi des pierres. (Sac-sa-ti-le.)

SAXIFRAGE. adj. des 2 g. (*Saxifraga.*) Se dit Des médicaments qu'on a crus propres à dissoudre la pierre dans la vessie. Il est synonyme de *Lithontriptique*, mais moins usité. (Sac-si-fra-je.)

SAXIFRAGE. s. f. (*Saxifraga.*) Genre de plantes grasses dont il y a un grand nombre d'espèces, les unes servant d'ornement, les autres employées en médecine.

SAYON. s. m. (*Sagum.*) Saie, espèce de casaque ouverte, que portaient anciennement les gens de guerre. (Sè-ion.)

SBIRE. s. m. (*Sbirro*, it.) Nom qu'on donne en différents pays, et surtout à Rome, à un archer. Se dit, par mépris, Des hommes armés qui sont chargés de protéger l'exécution des sentences judiciaires et des mesures de police.

SCABELLON. s. m. (*Scabellum.*) Sorte de piédestal ou de socle sur lequel on pose des bustes, des girandoles, etc. (Sca-bèl-lon.)

SCABIEUSE. s. f. (*Scabiosa.*) Genre de plantes de la famille des Composées, dont plusieurs espèces servent à l'ornement des jardins. (Sca-bi-eû-ze.)

SCABIEUX, EUSE. adj. (*Scabiosus.*) Qui ressemble à la gale. (Sca-bi-eû; ze.)

SCABREUX, EUSE. adj. (*Scabrosus.*) Rude, raboteux. | Dangereux, périlleux, difficile. (Sca-breû; ze.)

SCALDE. s. m. Nom que les anciens Scandinaves donnaient à leurs poëtes.

SCALÈNE. adj. (*Scalenus.*) Se dit D'un triangle dont les trois côtés sont inégaux.

SCALPEL. s. m. (*Scalpellum.*) Couteau d'une forme particulière, dont on se sert pour disséquer, etc. (Scal-pel.)

SCALPER. v. a. Se dit Des sauvages qui arrachent la peau du crâne à un ennemi vaincu, après l'avoir coupée circulairement avec une espèce de couteau.

SCAMMONÉE. s. f. (*Scammonia.*) Sorte de gomme-résine concrète, très-purgative, qui nous vient de l'Orient, et qu'on tire de la racine d'une espèce de liseron. | La plante qui fournit cette substance. (Sca-mo-née.)

SCANDALE. s. m. (*Scandalum.*) Ce qui est occasion de tomber dans l'erreur, dans le péché. | Occasion de chute que l'on donne par qq. mauvaise action, par qq. discours corrupteur. | L'indignation qu'on a des actions et des discours de mauvais exemple. | L'éclat que fait une action honteuse. | *Pierre de scandale*, Tout ce qui cause du scandale.

SCANDALEUSEMENT. adv. D'une manière scandaleuse. (—leû-ze-man.)

SCANDALEUX, EUSE. adj. Qui cause du scandale. (Scan-da-leû; ze.)

SCANDALISER. v. a. (*Scandalizare.*) Donner, exciter du scandale. | Pron., Prendre du scandale, s'offenser. (Scan-da-li-zé.)

SCANDER. v. a. (*Scandere.*) Mesurer un vers dont les pieds sont composés de longues et de brèves, pour juger s'il est selon les règles. | Mesurer les vers par le nombre de leurs syllabes.

SCAPHANDRE. s. m. (*Skaphé, anér*, gr.) Espèce de corset garni de liége, au moyen duquel un homme peut facilement se soutenir sur l'eau.

SCAPULAIRE. s. m. (*Scapularis.*) Pièce d'étoffe qui descend depuis les épaules jusqu'en bas, tant par devant que par derrière, et que portent plusieurs religieux sur leurs habits. | Se dit de Deux petits morceaux d'étoffe bénite, qui sont joints ensemble, et qu'on porte sur la poitrine à l'aide d'un ruban passé autour du cou. | Se dit D'une bande qui s'appuie sur les épaules, et dont les extrémités sont fixées à un bandage appliqué sur le corps, de manière à l'empêcher de descendre, de glisser. | Adj. fém. Se dit De diverses parties qui appartiennent ou qui ont rapport à l'épaule. (Sca-pu-lè-re.)

SCARABÉE. s. m. (*Scarabeus.*) Se dit, en général, Des coléoptères, des insectes dont les ailes sont recouvertes par des étuis cornés; particulièrement de Ceux qui ont des

antennes terminées par plusieurs feuillets.

SCARAMOUCHE. s. m. (n. pr.) Personnage bouffon de l'ancienne comédie italienne, qui est habillé de noir de la tête aux pieds.

SCARE. s. f. Nom d'un poisson de mer connu des anciens, et auquel ils attribuaient la faculté de ruminer. Genre de poissons qui ont de larges mâchoires semblables à un bec de perroquet.

SCARIFICATEUR. s. m. Espèce de boîte dans laquelle sont renfermées dix à douze pointes de lancettes qui en sortent par la détente d'un ressort, et qui font d'un même coup autant de scarifications à la peau.

SCARIFICATION. s. f. (*Scarificatio.*) Opération de chirurgie par laquelle on fait plusieurs incisions à la peau avec une lancette ou un bistouri. (—ca-sion.)

SCARIFIER. v. a. (*Scarificare.*) Faire des scarifications en qq. partie du corps.

SCARIOLE. s. f. *V.* ESCAROLE.

SCARLATINE. s. f. (*Scarlatto*, it.) Maladie contagieuse dont le phénomène le plus remarquable est la couleur écarlate que prend toute la peau.—Adj., *Fièvre scarlatine.*

SCASON ou SCAZON. s. m. Sorte de vers latin, dont le 5e pied est un ïambe, et le 6e un spondée : il est d'ailleurs semblable au vers ïambe. (Sca-zon.)

SCEAU. s. m. (*Sigillum.*) Lame de métal qui a une face plate, ordin. de figure ronde ou ovale, dans laquelle sont gravées en creux la figure, les armoiries, la devise d'un roi, d'un État, d'un corps, etc., et dont on fait des empreintes sur des lettres, des diplômes, des actes publics, etc., pour les rendre authentiques. | L'empreinte même faite par le sceau. | Absol., *Les sceaux*, Les sceaux du roi, de l'État, ceux qu'on appose à tous les actes émanés directement de la puissance royale, de l'autorité souveraine. *Garde des sceaux*, Le ministre à qui ils sont confiés. | L'action de sceller. Le temps et le lieu où l'on scelle, où l'on appose les sceaux de l'État aux actes qui en doivent être revêtus. | *S'opposer au sceau*, S'opposer à ce que les lettres soient scellées. | *Confier qq. ch. sous le sceau du secret, de la confession*, À condition que le secret en sera inviolable. | *Mettre le sceau à une chose*, La consommer, la rendre entière, complète. | *Sceau de réprobation*, Sorte de flétrissure, de note d'infamie qui fait qu'un homme est repoussé ou évité par les autres. | *Sceau-de-Salomon*, Espèce de muguet : *voy.* GRENOUILLET. *Sceau-de-Notre-Dame :* voy. TAMINIER. (Sô.)

SCEL. s. m. (*Sigillum.*) Sceau. *Sous le scel du Châtelet de Paris*, etc. En parlant Du petit sceau, on disait, *Scel et contre-scel.* (Sël.)

SCÉLÉRAT, ATE. adj. (*Sceleratus.*) Coupable ou capable de grands crimes. | Perfide, noir, atroce. | Subst., *Un franc scélérat.* (Sé-é-ra.)

SCÉLÉRATESSE. s. f. Méchanceté noire. (Sé-lé-ra-tè-se.)

SCÉLITE. s. f. (*Skélos*, gr.) Pierre figurée qui représente la jambe humaine. (Sé-li-te.)

SCELLÉ. s. m. (*Sigillum.*) La cire empreinte d'un cachet qu'on a apposé à des serrures, à un cabinet, etc., par autorité de justice, pour empêcher de les ouvrir. | *Bris de scellé*, Le délit que l'on commet en brisant illégalement le scellé. (Sé-lé.)

SCELLEMENT. s. m. T. de maçonnerie. Action de sceller, ou L'ouvrage qui en résulte. | L'extrémité même d'une pièce de bois ou de métal, qui est engagée dans un trou et retenue par du plomb, du plâtre ou du mortier. (Sè-le-man.)

SCELLER. v. a. Mettre, appliquer le sceau à une lettre de chancellerie, etc. | Apposer, appliquer, par autorité de justice, un cachet, un sceau à une porte, à un cabinet, etc., pour empêcher d'en rien enlever. | Arrêter, fixer, l'extrémité d'une pièce de bois ou de métal, dans un mur, dans la pierre ou le marbre, avec du plomb, du plâtre ou du mortier. | *Sceller un vase*, etc., Le fermer, le boucher avec une espèce de mastic. | Confirmer, affirmer. (Së-lé.)

SCELLEUR. s. m. Celui qui scelle, qui appose le sceau. (Së-leur.)

SCÈNE. s. f. (*Scena.*) La partie du théâtre où les acteurs représentent devant le public. | *Mettre un ouvrage en scène*, Régler la manière dont les acteurs doivent le représenter. | La décoration du théâtre. | L'action même qu'on représente sur le théâtre, ou La représentation d'une pièce de théâtre. | *Ouvrir la scène*, Commencer la représentation, paraître le premier sur le théâtre. | L'art dramatique. | Chaque partie d'un acte du poëme dramatique, où l'entretien des acteurs n'est interrompu ni par l'arrivée d'un nouvel acteur ni par la sortie d'un de ceux qui sont sur le théâtre. | Un ensemble d'objets qui s'offre à la vue. | Toute action qui offre qq. ch. de vif, d'animé, d'intéressant, d'extraordinaire. | *Faire une scène à qqn.*, L'attaquer violemment de paroles. (Sè-ne.)

SCÉNIQUE. adj. des 2 g. (*Scenicus.*) Qui a rapport à la scène, au théâtre. (Sé-nic-e.)

SCÉNOGRAPHIE. s. f. (*Scenographia.*) L'art de mettre, de représenter les objets en perspective, particulièrement les sites et les édifices. | L'art de peindre les décorations scéniques. | Se dit Des représentations mêmes, des objets représentés. (Sé-no-gra-fie.)

SCÉNOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (*Scenographicus.*) Qui a rapport à la scénographie. (Sé-no-gra-fic-e.)

SCENOPÉGIE. s. f. (*Scenopegia.*) Nom que les Grecs donnaient à une des plus grandes solennités de l'année juive, La fête des Tabernacles. (Sé-no-pé-jie.)

SCEPTICISME. s. m. (*Scepticus.*) Doctrine sentiment d'une secte de philosophes

anciens, dont le dogme principal était de douter, de n'affirmer rien, de tenir leur jugement en suspens sur chaque chose. | Se dit en parlant Des personnes qui affectent de douter de tout. (Sĕp-ti-sis-me.)

SCEPTIQUE. adj. des 2 g. et subst. (*Scepticus.*) Se dit D'une secte de philosophes anciens qui établissaient pour principe qu'il n'y a rien de certain. | Se dit Des personnes qui affectent de douter de tout ce qui n'est pas prouvé d'une manière évidente, incontestable. (Sĕp-tic-e.)

SCEPTRE. s. m. (*Sceptrum.*) Espèce de bâton de commandement, qui est une des marques de la royauté. | Le pouvoir souverain, la royauté même. | *Le sceptre et l'encensoir*, L'autorité royale et le sacerdoce. | *Un sceptre de fer*, Une autorité dure et despotique. | La supériorité, la prééminence en qq. ch. que ce soit. (Sĕp-tre.)

SCHABRAQUE. s. f. (*Schabracke*, all.) (Qqns. écrivent, *Chabraque.*) Housse, sorte de couverture qu'on étend sur la selle des chevaux de cavalerie, et qui, à l'endroit du siége, est garnie ordin. d'une peau de mouton. (Cha-brac-e.)

SCHAH. s. m. Titre que les Européens donnent au souverain de la Perse. (Châ.)

SCHAKO. s. m. *V.* Shako.

SCHALL. s. m. *V.* Chale.

SCHEIK. s. m. *V.* Cheik.

SCHELLING. s. m. Monnaie d'argent en usage en Angleterre, qui vaut environ un franc vingt centimes de France. | Nom de diverses monnaies de Hollande, de Flandre et d'Allemagne, qui ne sont ni du poids ni au titre du schelling d'Angleterre. (Che-lin.)

SCHÈNE. s. m. (*Skoinos*, gr.) Mesure itinéraire en usage chez les anciens, surtout en Égypte, et qui valait environ trois mille de nos toises. (Scè-ne [c dur.].)

SCHERIF. s. m. *V.* Chérif et Shérif.

SCHISMATIQUE. adj. des 2 g. et subst. (*Schismaticus.*) Qui fait schisme, qui est dans le schisme, qui se sépare de la communion d'une religion. (Chis-ma-tic-e.)

SCHISME. s. m. (*Schisma.*) Division, séparation du corps et de la communion d'une religion. On le dit surtout en parlant De ceux qui se détachent ou se sont détachés d'une communion pour en former une nouvelle. | Se dit, par analogie, en matière de politique, de morale, de littérature, etc. (Chis-me.)

SCHISTE. s. m. (*Schistus.*) Se dit De certaines pierres qui peuvent aisément se partager en lames ou feuilles, comme l'ardoise. (Chis-te.)

SCHISTEUX, EUSE. adj. Qui peut se diviser en lames ou feuilles. (Chis-teû; ze.)

SCHLAGUE. s. f. (*Schlag*, all.) Se dit Des coups de baguette qu'on donne aux soldats de certains pays du Nord, quand ils ont commis une infraction à la discipline. (Che-lag-e.)

SCHLICH. s. m. (*Schlich*, all.) Le minerai écrasé, lavé et préparé pour être porté au fourneau de fusion. (Che-lic.)

SCHNAPAN. s. m. *V.* Chenapan.

SCHOLAIRE, SCHOLIE, et leurs dérivés. *V.* Scolaire, Scolie, etc.

SCIAGE. s. m. L'action, le travail de celui qui scie du bois ou de la pierre. | *Bois de sciage*, Celui qui provient d'une pièce de bois refendue dans sa longueur. (Si-a-je.)

SCIATÉRIQUE. adj. des 2 g. (*Sciatericon.*) Qui montre l'heure par le moyen de l'ombre du style. (Si-a-té-ric-e.)

SCIATIQUE. adj. des 2 g. (*Sciaticus.*) Qui a rapport à la hanche, à l'os ischion. (Si-a-tic-e.)

SCIATIQUE. s. f. (*Sciaticus.*) Douleur fort vive qui affecte le grand nerf sciatique, et qui se fixe principalement à la hanche, à l'emboiture des cuisses. — Adj., *Goutte sciatique.*

SCIE. s. f. (*Secare.*) Lame de fer longue et étroite, qui est ordin. taillée d'un de ses côtés en petites dents, et dont on se sert pour diviser certaines matières solides, comme le bois, la pierre, etc. | *Le trait de la scie*, La marque que l'on fait sur l'endroit du bois ou de la pierre qu'on veut scier. — Ce que la scie emporte du bois ou de la pierre qui est sciée. | *Trait de scie*, Chaque coupe qui est faite dans un morceau de bois, dans un bloc de pierre. | Poisson de mer dont le museau se prolonge en une sorte de lame plate garnie de pointes des deux côtés. (Sie.)

SCIEMMENT. adv. Avec connaissance de ce que l'on fait, avec réflexion. (Si-a-man.)

SCIENCE. s. f. (*Scientia.*) Connaissance qu'on a de qq. ch. | Ensemble, système de connaissance sur qq. matière. | Le savoir qu'on acquiert par la lecture, par la méditation. *La science infuse*, Celle qui est surnaturelle, qui vient de Dieu par inspiration. | La connaissance de certaines choses qui servent à la conduite de la vie ou à celle des affaires. (Si-an-se.)

SCIENTIFIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne les sciences. (Si-an-ti-fic-e.)

SCIENTIFIQUEMENT. adv. D'une manière scientifique. (Si-an-ti-fic-e-man.)

SCIER. v. a. (*Secare.*) Couper, fendre avec une scie. | Se dit en parlant Des blés qu'on coupe avec la faucille. | Ramer à rebours pour rétrograder, revenir sur son sillage. (Si-é.)

SCIERIE. s. f. Espèce d'usine où plusieurs scies, mises en mouvement par qq. agent naturel ou mécanique, scient le bois en long pour en faire des planches. (Si-rie.)

SCIEUR. s. m. Celui dont le métier est

de scier. | Se dit De ceux qui scient les blés. (Si-eur.)

SCILLE. s. f. (*Scilla.*) Plante bulbeuse, dont l'espèce la plus connue, appelée *Scille marine*, croit dans les pays chauds, sur les plages sablonneuses, et a une racine fort grosse qui passe pour un puissant diurétique. (Sil-le.)

SCILLITIQUE. adj. des 2 g. Qui est fait ou modifié avec la scille. (Sil-li-tic-e.)

SCINDER. v. a. (*Scindere.*) Couper, diviser. *Scinder une question, une proposition.* (Sin-dé.)

SCINQUE. s. m. (*Scincus.*) Sorte de lézard du Levant, couvert d'écailles luisantes, qu'on employait beaucoup autrefois en médecine contre les poisons et comme aphrodisiaque. (Sinc-e.)

SCINTILLANT, ANTE. adj. Qui scintille. (Sin-til-lan.)

SCINTILLATION. s. f. (*Scintillatio.*) Vif mouvement d'agitation qu'on observe dans la lumière des étoiles, surtout lorsque l'atmosphère n'est pas tranquille, et dont la rapidité produit l'illusion de véritables étincelles. (Sin-til-la-sion.)

SCINTILLER. v. n. (*Scintillare.*) Avoir un mouvement de scintillation, étinceler. (Sin-til-lé.)

SCIOGRAPHIE. s. f. (*Sciographia.*) Représentation de l'intérieur d'un bâtiment. (Si-o-gra-fie.)

SCION. s. m. (*Scissus.*) Petit brin, petit rejeton tendre et très-flexible d'un arbre, d'un arbrisseau. (Si-on.)

SCISSILE. adj. des 2 g. (*Scissilis.*) Qui peut être fendu. (Si-ci-le.)

SCISSION. s. f. (*Scissus.*) Séparation, division dans une assemblée politique, dans un parti, etc. | Le partage des opinions ou des voix dans les compagnies. (Si-sion.)

SCISSIONNAIRE. adj. des 2 g. et subst. Se dit De ceux qui font scission dans une assemblée politique. (Si-sio-nè-re.)

SCISSURE. (*Scissura.*) Se dit de Certaines fentes qu'on observe sur les os et sur divers organes. (Si-su-re.)

SCIURE. s. f. L'espèce de poussière qui tombe du bois ou de toute autre matière dure que l'on scie. (Si-u-re.)

SCLÉROPHTHALMIE. s. f. (*Skléros, ophthalmos*, gr.) Ophthalmie avec rougeur, douleur, dureté et difficulté de mouvement dans le globe de l'œil. (Sclé-rof-tal-mie.)

SCLÉROTIQUE. s. f. (*Sklerotés*, gr.) Nom d'une membrane fibreuse qui enveloppe l'œil entier. (—tic-e.)

SCOLAIRE. adj. des 2 g. (*Scholaris.*) (Plusieurs écrivent *Scholaire, scholastique*, etc.) Qui a rapport aux écoles. (Sco-lè-re.)

SCOLARITÉ. s. f. *Droit de scolarité*, Le droit que les écoliers des universités avaient d'en réclamer les priviléges.

SCOLASTIQUE. adj. des 2 g. (*Scholasticus.*) Appartenant à l'école. Qui s'enseigne suivant la méthode ordinaire de l'école. | Subst. f. La théologie scolastique. | Subst. m. Celui qui traite de la théologie scolastique. (Sco-las-tic-e.)

SCOLASTIQUEMENT. adv. D'une manière scolastique. (Sco-las-tic-e-man.)

SCOLIASTE. s. m. (*Scholiastes.*) Celui qui a fait des scolies sur qq. ancien auteur classique.

SCOLIE. s. f. (*Scholium.*) Note de grammaire ou de critique, pour servir à l'intelligence, à l'explication des auteurs classiques, et particulièrement des auteurs grecs. | Subst. m. Une remarque qui a rapport à une proposition précédente.

SCOLOPENDRE. s. f. (*Scolopendra.*) Espèce de capillaire dont les feuilles sont larges d'un à deux pouces, longues de douze à quinze, et qui croit dans les puits, les fossés humides, etc. | Genre d'insectes sans ailes, de la famille des Mille-pieds, qui ont le corps long et très-étroit, et qui vivent sous les pierres, dans le bois pourri. (Sco-lo-pan-dre.)

SCOMBRE. s. m. (*Scomber.*) Nom d'un genre de poisson de mer, qui comprend un assez grand nombre d'espèces. (Scon-bre.)

SCORBUT. s. m. Sorte de maladie qui corrompt la masse du sang, et qui se manifeste ordin. par l'enflure et le saignement des gencives. (Scor-bu.)

SCORBUTIQUE. adj. des 2 g. Qui tient de la nature du scorbut. | Adj. et subst. Qui est malade du scorbut. (—tic-e.)

SCORIE. s. f. (*Scoria.*) Substance terreuse ou pierreuse vitrifiée, qui nage comme une écume à la surface des métaux en fusion. | *Scories volcaniques*, se dit de Certains produits des volcans, qui ressemblent aux scories des métaux.

SCORIFICATION. s. f. Action de réduire en scories, ou Le résultat de cette action. (—ca-sion.)

SCORIFICATOIRE. s. m. Têt ou écuelle à scorifier, dont on se sert dans la coupelle en grand. (—ca-toua-re.)

SCORIFIER. v. a. (*Scoria, facere.*) Séparer d'un métal les scories que la fusion y a produites.

SCORPIOÏDE. s. f. (*Scorpios, eidos*, gr.) Plante légumineuse dont la gousse est hérissée, roulée sur elle-même, et a qq. ressemblance avec la queue d'un scorpion. (Scor-pi-o-i-de.)

SCORPIOJELLE. s. f. Huile de scorpion. (Scor-pi-o-jè-le.)

SCORPION. s. m. (*Scorpio.*) Insecte venimeux, dont le venin se communique par la blessure qu'il fait avec un crochet dont sa queue est armée. | *Huile de scorpion*, Huile dans laquelle on a fait mourir des scorpions. | Nom d'un des douze signes du zodiaque,

de celui qui est entre le signe de la Balance et le signe du Sagittaire.

SCORSONÈRE. s. f. (*Scorsonera.*) Plante potagère, à fleurs composées, dont la racine, noire en dessus et blanche en dedans, se mange cuite, comme le salsifis. On la nomme autrement *Salsifis noir* ou *salsifis d'Espagne.*

SCOTIE. s. f. (*Scotia.*) Moulure concave qui fait le plus souvent partie de la base de la colonne.

SCRIBE. s. m. (*Scriba.*) Parmi les Juifs, on appelait ainsi Les docteurs qui enseignaient la loi de Moïse, et qui l'interprétaient au peuple. | Un copiste, un homme qui gagne sa vie à écrire, à copier.

SCRIPTEUR. s. m. (*Scriptor.*) Officier qui écrit les bulles.

SCROFULAIRE. s. f. (*Scrofularia.*) Plante de la famille des Personnées, à tige carrée, haute de deux ou trois pieds, qui croît dans les lieux ombragés, les taillis, etc., et qu'on a beaucoup vantée autrefois contre les écrouelles ou scrofules. | *Scrofulaire aquatique*, Plante qu'on appelle encore *Herbe du siége,* et dont les propriétés sont les mêmes que celles de la scrofulaire terrestre. (Scro-fu-lè-re.)

SCROFULES. s. f. pl. (*Scrofula.*) T. de médecine, synonyme d'Écrouelles. (Scro-fu-le.)

SCROFULEUX, EUSE. adj. Qui cause ou accompagne la maladie nommée *Écrouelles* ou *Scrofules.* | Adj. et subst. Se dit Des personnes qui ont des écrouelles. (Scro-fu-leû; ze.)

SCROTOCÈLE. s. f. (*Scrotum*, lat.; *Kélé*, gr.) Hernie complète qui descend jusqu'au scrotum. (Scro-to-sè-le.)

SCROTUM. s. m. (*Scrotum.*) Enveloppe commune des testicules. C'est ce qu'on appelle vulgairement *Les bourses.* (Scro-to-me.)

SCRUPULE. s. m. (*Scrupulus.*) Petit poids de vingt-quatre grains, c'est-à-dire, du tiers d'un gros. | T. d'astron. Une très-petite partie de la minute.

SCRUPULE. s. m. (*Scrupulus.*) Peine, inquiétude de conscience, qui fait regarder comme une faute ce qui n'en est pas une, ou comme une faute très-grande ce qui n'en est qu'une légère. | *Faire un scrupule de qq. ch. à qqn.*, Lui en donner du scrupule. | Une grande exactitude à observer la règle, à remplir ses devoirs. | La grande sévérité d'un auteur, d'un artiste dans la correction d'un ouvrage. | Une grande délicatesse en matière de procédés, de mœurs. | Un reste de difficulté, un nuage qui reste dans l'esprit après l'éclaircissement d'une question, d'une affaire.

SCRUPULEUSEMENT. adv. D'une manière scrupuleuse. (—leû-ze-man.)

SCRUPULEUX, EUSE. (*Scrupulosus.*) adj. Qui est sujet à avoir des scrupules. | *Il n'est pas scrupuleux,* Il n'est pas délicat sur les procédés, sur les moyens de réussir. | *Exactitude scrupuleuse,* Très-grande exactitude. | Subst. Se dit surtout dans un sens de blâme. (Scru-pu-leû; ze.)

SCRUTATEUR. s. m. (*Scrutator.*) Celui qui scrute.—Adj., *Des regards scrutateurs.* | Se dit, dans les assemblées, où l'on fait des élections par suffrages secrets, de Ceux qui sont désignés pour prendre part à la formation du scrutin, à sa vérification et à son dépouillement.

SCRUTER. v. a. (*Scrutari.*) Sonder, examiner à fond, chercher à pénétrer dans les choses cachées.

SCRUTIN. s. m. (*Scrutinium.*) Manière dont les assemblées les compagnies donnent leurs suffrages secrets dans les élections ou dans les délibérations, soit par billets pliés, soit par petites boules.

SCUBAC. s. m. Liqueur spiritueuse dont le safran est la base. Qqns. disent *Escubac* et *Usquebac.* (Scu-bac [c m.].)

SCULPTER. v. a. (*Sculpere.*) Tailler, faire avec le ciseau qq. figure, qq. image ou ornement de pierre, de bois, de métal, etc. | SCULPTÉ, ÉE. part. Qui est orné de sculptures. (Scul-té [c m.].)

SCULPTEUR. s. m. (*Sculptor.*) Celui qui fait avec le ciseau des statues, des bas-reliefs, des ornements, etc., de qq. matière que ce soit. (Scul-teur [c m.].)

SCULPTURE. s. f. (*Sculptura.*) L'art de sculpter. | L'ouvrage du sculpteur. (Scul-tu-re [c. m.].)

SCYTALE. s. f. (*Scytale.*) Chiffre dont les Lacédémoniens se servaient pour écrire des lettres mystérieuses. (Si-ta-le.)

SE. (*Se.*) Pronom de la 3[e] personne, qui est de tout genre et de tout nombre. Il précède toujours le verbe dont il est le régime direct ou indirect. | Il s'emploie avec les verbes pronominaux, réciproques, réfléchis; et qqs. grammairiens lui donnent aussi le nom de pronom réfléchi de la 3[e] personne. | Il sert aussi à donner au verbe actif une signification passive.

SÉANCE. s. f. (*Sedens.*) Droit de s'asseoir, de prendre place dans une compagnie réglée. | Le temps pendant lequel un corps politique, un conseil, un tribunal ou autre compagnie réglée est assemblée pour s'occuper de ses travaux; et La réunion, l'assemblée même des membres de ce corps, de cette compagnie, etc. | *La séance est ouverte; la séance est levée,* Formules par lesquelles le président d'une assemblée, d'une compagnie, annonce que la séance commence, ou qu'elle est terminée. | *Séance tenante,* Dans le cours de la séance, avant que la séance soit terminée. | Le temps qu'on passe à table, dans une partie de jeu, dans une visite, etc. | Le temps pendant lequel un dessinateur, un peintre travaille de suite

d'après une personne pour faire son portrait. (Sé-an-sc.)

SÉANT. (*Sedens.*) Participe de *Seoir*, verbe qui n'est plus en usage. Qui siége, qui tient actuellement ou habituellement séance en qq. lieu. Qqns. le font adj. et disent au fém. *Séante.* | SÉANT. subst. m. La situation, la posture d'un homme qui est assis dans son lit. (Sé-an.)

SÉANT, ANTE. adj. (*Sedens.*) Décent, qui sied bien, qui est convenable.

SEAU. s. m. (*Situlus.*) Vaisseau ordin. fait de bois, qui sert à puiser, tirer, porter de l'eau. | Se dit De vaisseaux de toute sorte de matière propres à contenir de l'eau. | La quantité de liquide contenue dans un seau. (Sô.)

SÉBACÉ, ÉE. adj. (*Sebaceus.*) Se dit De certaines glandes qui filtrent une humeur dont la consistance est à peu près semblable à celle du suif. Cette humeur. (Sé-ba-sé.)

SÉBESTE. s. m. Fruit du sébestier. (Sé-bës-te.)

SÉBESTIER. s. m. Genre d'arbres dont une espèce croit en Égypte, et porte un fruit semblable à une petite prune, qu'on employait beaucoup autrefois pour les tisanes pectorales. (Sé-bës-tié.)

SÉBILE. s. f. Vaisseau de bois qui est rond et creux.

SEC, ÈCHE. adj. (*Siccus.*) Aride, qui a peu ou point d'humidité. | *Cet homme a le pouls sec*, Au battement de son pouls, on connait qu'il a une fièvre ardente. | *Le sang de ce malade est sec*, Il n'a point assez de sérosité. | Est qqfs. opposé à Vert, frais, récent, lorsqu'on parle Des herbes, des plantes. | Se dit De certaines choses que l'on rend par art moins humides qu'elles ne l'étaient. | *Confitures sèches*, Fruits confits, conservés hors de sirop. | Se dit par opposition à Moite, à mouillé, à onctueux, à gras, etc. | *Fossé sec*, Dans lequel il n'y a point d'eau, et qui n'est point fait pour en avoir. | *Avoir une toux sèche*, Tousser sans cracher. | *Ce vin est sec*, Il n'est point liquoreux. | *Martin-sec*, Sorte de petite poire d'hiver très-estimée pour les compotes et le raisiné. | *Ce cheval a la tête sèche*, Il n'a pas la tête chargée de chair; et, *Il a les jambes sèches*, Il a les jambes nerveuses, peu chargées de chair: ce dernier se dit aussi Des hommes. *Un grand homme sec*, et, subst. m., *Un grand sec.* | *Pain sec*, Du pain pour tout aliment. | *Messe sèche*, La récitation des prières de la messe qui n'est point accompagnée de la consécration. | *Un habit sec*, Un habit râpé, qui montre la corde. | *Un coup sec*, Un coup donné avec promptitude, sans appuyer ni rester sur l'objet frappé. | *Argent sec*, Argent comptant. | *Un ouvrage sec*, Un ouvrage où les contours sont marqués durement, sans agrément et sans moelleux. | *Un esprit sec*, Un esprit dénué d'agrément. | *Une âme sèche*, Une âme froide et peu sensible. | *Cet homme est sec*, Il a une humeur un peu dure. | *Mine sèche*, Mine froide, qui annonce qq. mécontentement, qq. dépit. | SEC. subst. m. *Le sec et l'humide.* | Le fourrage sec, c'est-à-dire, Le foin, la paille et l'avoine. | SEC. adv. *Boire sec*, Bien boire, boire sans eau. | *Répondre sec, parler sec à qqn.*, Lui faire une réponse dure, brusque, rebutante. | À SEC. loc. adv. Sans eau. | Fam., *Être à sec, se trouver à sec*, N'avoir plus de bien, avoir perdu tout son argent. | *Aller à sec*, Aller à mâts et à cordes, sans aucune voile, comme on fait durant les tempêtes. | TOUT SEC. loc. adv. et fam. Uniquement, absolument. On dit de même, *Toute sèche*, avec un nom fém. (Sëc.)

SÉCABLE. adj. des 2 g. (*Secabilis.*) Qui peut être coupé.

SÉCANTE. s. f. (*Secare.*) C'est une droite menée du centre d'un cercle à l'extrémité d'un arc, et terminée à la tangente de cet arc.

SÈCHE ou SEICHE. s. f. (*Sepia.*) Animal de mer, de la classe des Mollusques, qui jette en certaines occasions une liqueur noire, et qui a dans le dos un os de substance dure et friable. (Sè-che.)

SÈCHEMENT. adv. D'une manière sèche, en lieu sec. | D'une manière froide et peu agréable. | *Écrire sèchement*, Avoir un style sec, dénué d'agrément. *Peindre sèchement*, Peindre en marquant durement les contours. (Sè-che-man.)

SÉCHER. v. a. (*Siccare.*) Rendre sec. | Mettre à sec. | *Sécher les larmes*, Consoler, faire cesser les pleurs, l'affliction. | V. n. Devenir sec. | *Sécher sur pied*, Se consumer d'ennui, de tristesse, ou Être agité d'une vive impatience.

SÉCHERESSE. s. f. État, qualité de ce qui est sec. | Absol., La disposition de l'air et du temps quand il fait trop sec. | La manière de répondre avec une froideur marquée à qqn., soit de vive voix, soit par écrit. | Se dit en parlant Des ouvrages d'esprit qui manquent de douceur, de grâce et d'ornements. | Se dit en parlant Des ouvrages de peinture où les contours manquent de moelleux, et sont marqués durement. | L'état de l'âme qui ne sent point de consolation dans les exercices de piété. (Sé-che-rë-se.)

SÉCHOIR. s. m. Dans les manufactures, Le lieu où l'on étend, où l'on suspend les toiles, les cuirs, les papiers, etc., pour les faire sécher. | Carré de bois où les parfumeurs font sécher leurs pastilles, leurs savonnettes, etc. (Sé-chouar.)

SECOND, ONDE. adj. ordinal. (*Secundus.*) Deuxième, qui est immédiatement après le premier. | *Eau seconde*, Eau-forte affaiblie. | *Avoir, acheter une chose de la seconde main*, L'acheter à celui qui l'a lui-

même achetée au producteur. | Poét., *Beauté sans seconde*, Sans égale, sans pareille. | Second. subst. m. Le second étage d'une maison. — Dans une partie de paume, Celui qui tient le second lieu d'un côté. — Cette ouverture de la galerie qui est entre le dernier et la porte. — Celui qui accompagnait un homme dans un duel, et se battait contre l'homme amené par l'adversaire. (Vi.) On dit aujourd'hui *Les témoins*, lesquels ordin. ne se battent pas. | Sur les bâtiments de commerce, L'officier qui est immédiatement après le capitaine. | Qqn. qui en aide un autre dans une affaire, dans un emploi. En second. loc. adv. qui marque Subordination, infériorité, et qu'on emploie surtout en parlant D'un homme qui sert sous un autre. | *Capitaine en second*, Le capitaine qui doit commander au défaut du capitaine en pied. | *Signer en second*, se dit D'un notaire qui signe avec celui qui a reçu, qui a dressé l'acte. (Se-gon.)

SECONDAIRE. adj. des 2 g. (*Secundarius.*) Accessoire, qui ne vient qu'en second. | *Planètes secondaires*, Les satellites. (Se-gon-dè-re.)

SECONDAIREMENT. adv. D'une manière secondaire, accessoirement. (Se-gon-dè-re-man.)

SECONDE. s. f. La classe qui précède la rhétorique. | La soixantième partie d'une minute d'heure ou de degré. | Intervalle compris entre deux sons différents à distance l'un de l'autre d'un seul degré. | Botte semblable à la botte de tierce, excepté que la lame passe sous le bras de l'adversaire. On la nomme aussi *Tierce basse*. (Se-gon-de.)

SECONDEMENT. adv. En second lieu. (Se-gon-de-man.)

SECONDER. v. a. (*Secundare.*) Aider, favoriser, servir qqn. dans un travail, dans une affaire. | Au jeu de paume, Servir de second dans une partie. (Se-gon-dé.)

SECONDINES. s. f. pl. (*Secundæ.*) T. d'accoucheur. L'arrière-faix. (—di-ne.)

SECOUEMENT. s. m. *V.* Secoûment.

SECOUER. v. a. (*Succutere.*) Remuer qq. ch. fortement et à plusieurs reprises, en sorte que toutes les parties en soient ébranlées. | *Secouer la poussière d'un habit*, Secouer un habit pour détacher et faire tomber la poussière qui le couvre. | *Secouer la tête*, Faire un mouvement de la tête, pour refuser qq. ch., ou pour se moquer de qqn. | *Secouer les oreilles*, Ne pas tenir compte de qq. ch., s'en moquer. | Fam., *Cette maladie l'a bien secoué*. Elle l'a bien tourmenté. | Se défaire de qq. ch. par un mouvement violent. | *Secouer le joug*, S'affranchir de la domination, se mettre en liberté. | Pron., Se remuer fortement pour faire tomber qq. ch. qui incommode. | Fam., *Il faut se secouer*, se dit À une personne à qui l'exercice, le mouvement est nécessaire. Il faut agir dans cette circonstance.

SECOÛMENT. s. m. Action de secouer. (Se-coû-man.)

SECOURABLE. adj. des 2 g. Qui aime à secourir les autres, à les soulager dans leurs besoins. | Se dit, passivement, D'une place de guerre qui peut être secourue. |

SECOURIR. v. a. (*Succurrere.*) (Se conj. c. *Courir.*) Aider, assister, donner aide, prêter assistance à qui en a besoin.

SECOURS. s. m. Aide, assistance dans le besoin. | Les troupes qu'on envoie ou qui viennent secourir, défendre ceux qui sont trop faibles pour résister avec avantage à des ennemis. | Le corps d'armée qui vient secourir une place assiégée. | Église bâtie pour la décharge d'une paroisse, à cause du grand nombre des paroissiens, ou de la distance des lieux, ou de la difficulté des chemins. On dit plus ordin. *Succursale*. (Se-cour.)

SECOUSSE. s. f. (*Succussus.*) Agitation, ébranlement de ce qui est secoué. | Se dit Des atteintes portées à la santé, à la fortune, au crédit, à l'ordre établi dans un État, etc. (Se-cou-se.)

SECRET, ÈTE. adj. (*Secretus.*) Qui n'est connu que d'une ou de fort peu de personnes; que l'on tient caché, dont on dérobe la connaissance aux autres. | *Maladie secrète*, Maladie honteuse, qui est ordin. le fruit du libertinage. | *Comité secret*, se dit Des assemblées réglées, lorsqu'elles excluent le public de leur salle, pour délibérer en secret. | *Partie secrète*, se dit D'une personne qui agit, qui sollicite contre un autre, et qui ne veut point paraître. | Se dit Des personnes qui savent se taire, et tenir une chose secrète. | Secret. subst. m. Ce qui doit être tenu secret, ce qu'il ne faut dire à personne. | *Avoir le secret de qqn.*, Savoir son secret. | Discrétion, silence sur une chose confiée. | Moyen connu d'une seule personne ou de peu de personnes pour faire de certaines choses, pour produire de certains effets. | Se dit Des moyens qu'on met en usage pour venir à bout de qq. ch., pour y réussir. | *Le secret de l'art d'écrire, etc.*, La partie la plus difficile et la plus essentielle de l'art d'écrire. | Se dit De certains ressorts particuliers qui servent à différents usages. | Cache pratiquée dans un coffre-fort, dans un secrétaire, dans un cabinet. | Lieu séparé où on enferme le prisonnier, en ne lui laissant de communication qu'avec le geôlier. | En secret. loc. adv. En particulier, sans témoin. | D'une manière secrète, cachée. (Se-cré.)

SECRÉTAIRE. s. m. (*Secretarius, b. l.*) Celui dont l'emploi est de faire et d'écrire des lettres, des dépêches pour une personne à laquelle il est attaché, dont il dépend. | *Secrétaire d'État*, Titre de chacun des ministres qui ont un département, et qui con-

tre-signent les ordonnances du roi. | Celui qui rédige par écrit les délibérations de qq. assemblée. | Bureau sur lequel on écrit, et où l'on renferme des papiers. | Oiseau de l'ordre des Échassiers, qui porte derrière la tête une huppe formée d'un double rang de plumes étroites et longues, et dont les ailes sont armées de proéminences dures et arrondies. (Se-cré-tè-re.)

SECRÉTAIRERIE. s. f. Lieu où les secrétaires d'un vice-roi, d'un gouverneur, etc., font et délivrent leurs expéditions, et où ils en gardent les minutes. (Se-cré-tè-re-rie.)

SECRÉTARIAT. s. m. Emploi, fonction de secrétaire; Le temps durant lequel on l'exerce. | Le lieu où le secrétaire d'une administration, d'un ambassadeur, etc., fait et délivre ses expéditions, et conserve les registres, les archives dont la tenue et la garde lui sont confiées. (—ta-ri-a.)

SECRÈTE. s. f. Oraison que le prêtre dit tout bas à la messe, immédiatement avant la préface.

SECRÈTEMENT. adv. En particulier, en secret, d'une manière secrète, sans être aperçu. (—te-man.)

SÉCRÉTER. v. a. (*Secretum.*) Opérer la sécrétion.

SÉCRÉTEUR. adj. *V.* SÉCRÉTOIRE.

SÉCRÉTION. s. f. (*Secretio.*) Filtration et séparation qui se fait des humeurs alimentaires, excrémentitielles et récrémentitielles. | Se dit Des urines et autres matières qui sortent du corps. (Sé-cré-sion.)

SÉCRÉTOIRE. adj. des 2 g. Se dit Des vaisseaux et des glandes où s'opèrent les sécrétions. On dit aussi *Vaisseaux, organes sécréteurs.* (Sé-cré-toua-re.)

SECTAIRE. s. m. Celui qui est d'une secte religieuse condamnée par la communion principale dont elle s'est détachée. (Sec-tè-re.)

SECTATEUR. s. m. (*Sectator.*) Celui qui fait profession de suivre l'opinion de qq. philosophe, de qq. docteur, de qq. hérésiarque. (Sec-ta-teur.)

SECTE. s. f. coll. (*Secta.*) Se dit De plusieurs personnes qui suivent les mêmes opinions, qui font profession d'une même doctrine. | Se dit De ceux qui suivent une opinion regardée comme hérétique ou erronée. | *Faire secte à part*, Se distinguer des autres par des opinions singulières. (Séc-te.)

SECTEUR. s. m. (*Sector.*) La partie d'un cercle qui est comprise entre deux rayons et l'arc qu'ils renferment. | *Secteur sphérique*, Le solide engendré par un secteur de cercle tournant autour du rayon qui passe par le milieu de l'arc. | Instrument d'astronomie, qui a moins d'étendue que le quart de cercle. (Sec-teur.)

SECTION. s. f. (*Sectio.*) L'une des divisions ou subdivisions dans lesquelles se partage une collection, un compte, un ouvrage, un livre, un traité, etc. | Se dit Des divisions d'une ville, d'un tribunal, d'un conseil, etc. | La moitié d'un peloton ou d'une compagnie d'infanterie. | Coupe, endroit où une chose est coupée, tranchée. | *Sections coniques, cylindriques*, se dit Des diverses figures qui naissent des différentes coupes d'un cône, d'un cylindre. | *Point de section*, L'endroit où deux lignes s'entre-coupent. (Sec-sion.)

SÉCULAIRE. adj. des 2 g. (*Secularis.*) Qui se fait de siècle en siècle, de cent ans en cent ans. | Qui est âgé d'un siècle, qui a beaucoup d'années. | En astron., *Variations séculaires*, Variations dont les périodes embrassent plusieurs siècles. | *Année séculaire*, L'année qui termine un siècle. (Sé-cu-lè-re [c m.].)

SÉCULARISATION. s. f. Action de séculariser un religieux, un bénéfice régulier, une communauté régulière. (Sé-cu-la-ri-za-sion [c m.].)

SÉCULARISER. v. a. (*Secularis.*) Rendre séculier. (Sé-cu-la-ri-zé. [c m.].)

SÉCULARITÉ. s. f. La juridiction séculière d'une église épiscopale ou autre, pour le temporel qui en dépend. | [c m.]

SÉCULIER, IÈRE. adj. (*Secularis.*) Qui vient dans le siècle. Il se dit tant Des ecclésiastiques que des laïques, par opposition Aux réguliers, à ceux qui sont engagés par des vœux dans une communauté religieuse. | Mondain. | *Juridiction séculière*, La justice temporelle. | SÉCULIER. subst. Se dit Des laïques. (Sé-cu-lié [c m.].)

SÉCULIÈREMENT. adv. D'une manière séculière. (Sé-cu-liè-re-man [c m.].)

SÉCURITÉ. s. f. (*Securitas.*) Confiance, tranquillité d'esprit qui résulte de l'opinion, bien ou mal fondée, qu'on n'a pas à craindre de danger. | [c m.]

SEDAN. s. m. Sorte de drap fin qui se fabrique dans la ville de Sedan.

SÉDANOISE. s. f. T. d'imp. *V.* PARISIENNE.

SÉDATIF, IVE. adj. (*Sedare.*) Se dit Des remèdes qui calment les douleurs.

SÉDENTAIRE. adj. des 2 g. (*Sedentarius.*) Qui demeure ordinairement assis; et, par extension, Qui se tient presque toujours chez soi. | Fixe, attaché à un lieu, par opposition à Ambulatoire. | Se dit Des troupes qui ne changent point de garnison, qui ne se mettent jamais en campagne. (Sé-dan-tè-re.)

SÉDIMENT. s. m. (*Sedimentum.*) Ce qu'il y avait de plus grossier dans une liqueur, et qui s'est précipité au fond du vaisseau. | *Sol* ou *terrain de sédiment*, se dit Des couches formées par les matières que les mers ont laissées en se retirant de certaines parties du globe. (Sé-di-man.)

SÉDITIEUSEMENT. adv. D'une manière séditieuse. (Sé-di-sieû-ze-man.)

SÉDITIEUX, EUSE. adj. et subst. (*Seditiosus.*) Se dit De ceux qui font une sédition, qui ont part à une sédition. | Mutin, enclin à faire sédition. | Qui tend, qui provoque à la sédition. (Sé-di-si-eû; ze.)

SÉDITION. s. f. (*Seditio.*) Émeute populaire, révolte, soulèvement contre la puissance établie. (Sé-di-sion.)

SÉDUCTEUR, TRICE. s. (*Seductor.*) Celui, celle qui séduit, qui fait tomber en erreur ou en faute. | Absol., Celui qui corrompt l'innocence, la vertu des filles ou des femmes. | Adj., *L'esprit séducteur,* Le diable. (—tri-se.)

SÉDUCTION. s. f. (*Seductio.*) Action par laquelle on séduit. | L'attrait, l'agrément qui rend certaines choses propres à séduire. (Séduc-sion.)

SÉDUIRE. v. a. (*Seducere.*) (Se conj. c. *Réduire.*) Tromper, abuser, faire tomber dans l'erreur par ses insinuations, par ses écrits, par ses exemples, etc. | Faire tomber en faute, suborner, corrompre, débaucher. | Toucher, plaire, persuader.

SÉDUISANT, ANTE. adj. Qui séduit, qui est propre à séduire. (Sé-dui-zan.)

SEGMENT. s. m. (*Segmentum.*) Partie d'un cercle comprise entre un arc et sa corde. | *Segment sphérique,* Le solide engendré par un segment de cercle tournant autour de la partie du rayon qui passe par le milieu de l'arc. (Sèg-man.)

SÉGRAIRIE. s. f. Bois possédé par indivis ou en commun, soit avec l'État, soit avec des particuliers. (Sé-grè-rie.)

SÉGRAIS. s. m. (*Segregatus.*) Bois séparé des grands bois, et qu'on exploite à part. (Sé-grè.)

SÉGRÉGATION. s. f. (*Segregatus.*) Action par laquelle on met qqn. ou qq. ch. à part, on le sépare d'un tout, d'une masse. (—ga-sion.)

SEICHE. s. f. T. d'hist. nat. *V.* Sèche.

SEIGLE. s. m. (*Secale.*) Sorte de blé plus menu, plus long et plus brun que le froment. | Le seigle avec la paille. | *Faire les seigles,* Couper les seigles. (Së-gle.)

SEIGNEUR. s. m. (*Senior.*) Maître, possesseur d'un pays, d'un État, d'une terre. | Titre qu'on donnait à qqs. personnes distinguées par leur dignité ou par leur rang, pour leur faire plus d'honneur. | *Vivre en seigneur, en grand seigneur,* Vivre sans rien faire et magnifiquement. | Par excellence, *Le Seigneur,* Dieu; et, *Notre-Seigneur,* Jésus-Christ. | *Le Grand Seigneur,* L'empereur des Turcs, le sultan. (Së-*n*eur [n m.].)

SEIGNEURIAGE. s. m. Le droit qu'un souverain prend sur la fabrication des monnaies. (Së-*n*eu-ria-je [n m.].)

SEIGNEURIAL, ALE. adj. Qui appartient au seigneur. | Qui donne des droits de seigneur. (Së-*n*eu-ri-al [n m.].)

SEIGNEURIE. s. f. Droit, puissance, autorité qu'un homme a sur la terre dont il est seigneur, et sur tout ce qui en relève. | Se dit Des mouvances, des droits féodaux d'une terre, indépendamment de la terre même. | Terre seigneuriale. | En parlant de la république de Venise, L'assemblée de ceux qui avaient la principale part au gouvernement. | Titre d'honneur qu'on donne aux pairs de France. | Se dit par plaisanterie À des gens avec qui l'on est très-familier. (Së-*n*eu-rie [n m.].)

SEIME. s. f. Fente qui se forme au sabot du cheval, et qui s'étend qqfs. depuis la couronne jusqu'à la pince. Celle qui affecte un des quartiers. (Së-me.)

SEIN. s. m. (*Sinus.*) La partie du corps humain où sont les mamelles, et qui forme l'extérieur de la poitrine. | Se dit Des mamelles des femmes. | Chacune des mamelles. | *Donner le sein à un enfant,* Lui donner à téter. | La partie où les femmes conçoivent, et où elles portent leur fruit. | *Le sein d'Abraham,* Le lieu de repos où étaient les âmes des élus avant la venue de Jésus-Christ. | *Le sein de la gloire,* Le séjour des bienheureux. | *Le sein de l'Église,* La communion de l'Église catholique. | Milieu. | L'esprit ou le cœur de l'homme. | *Porter qqn. dans son sein,* Le chérir tendrement. | Un golfe. | (Vi.) (Sin.)

SEINE. s. f. Sorte de filet qui a souvent un sac dans son milieu, et que l'on traîne sur les grèves. (Së-ne.)

SEING. s. m. (*Signum.*) Le nom de qqn. écrit par lui-même au bas d'une lettre, d'un acte, pour le certifier, pour le rendre valable. | *Seing privé,* Signature d'un acte qui n'a point été reçu par un officier public. (Sin.)

SEIZE. adj. numéral des 2 g. (*Sexdecim.*) Nombre formé de dix et six. | Seizième. | Subst. m. *Le seize du mois,* Le seizième jour du mois. | *Un seize,* La seizième partie d'une aune. | *Les seize,* Nom donné aux seize principaux factieux qui ont joué un grand rôle du temps de la Ligue. (Sè-ze.)

SEIZIÈME. adj. des 2 g. Qui suit immédiatement le quinzième. | *La seizième partie,* Chaque partie d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en seize parties. | Subst. m. Le seizième jour d'une période, ou La seizième partie d'un tout. (Sè-zië-me.)

SEIZIÈMEMENT. adv. En seizième lieu. (Sè-ziè-me-man.)

SÉJOUR. s. m. (*Soggiorno,* it.) Demeure, résidence plus ou moins longue dans un lieu, dans un pays. | Se dit en parlant Des eaux qui restent plus ou moins longtemps en qq. endroit; du sang, des humeurs dont la circulation est arrêtée. | Le repos que l'on prend en voyage. | Le temps

qu'un bâtiment de guerre passe en relâche. | Lieu considéré par rapport à l'habitation, à la demeure qu'on y fait ou qu'on y peut faire.

SÉJOURNÉ. adj. Reposé, qui a pris du repos. (Vi.)

SÉJOURNER. v. n. Demeurer qq. temps dans un lieu, ou S'y arrêter, s'y reposer lorsqu'on est en voyage. | Se dit D'une masse d'eau qui reste plus ou moins longtemps dans un endroit, et en général D'un liquide stagnant.

SEL. s. m. (*Sal.*) Substance plus ou moins dure, sèche, friable, soluble dans l'eau, et composée de petites parties qui agissent sur l'organe du goût. Le sel qui se trouve mêlé avec l'eau de la mer, et qui reste après l'évaporation, ou qui se rencontre dans de certaines terres, et dont on se sert surtout pour assaisonner les aliments. | *Viande au gros sel*, se dit de la viande servie dans son bouillon, et qu'on a parsemée de gros sel. | Ce qu'il y a de fin, de vif, de piquant dans les discours, dans les ouvrages d'esprit. | Toute substance, sapide ou non, formée par la combinaison d'un acide avec une base, laquelle est le plus souvent un oxyde métallique. | *Respirer des sels*, Respirer l'odeur d'un sel volatil pour ranimer ses esprits. (Sël.)

SÉLAM ou SÉLAN. s. m. (*Selam*, ar.) Bouquet de fleurs dont l'arrangement est une sorte d'écriture, de langage muet.

SÉLÉNITE. s. f. (*Selene*, gr.) Sel formé par l'union de la terre calcaire et de l'acide vitriolique.

SÉLÉNITEUX, EUSE. adj. Qui a rapport à la sélénite. | *Eau séléniteuse*, Eau qui contient de la sélénite. (—ni-teû, ze.)

SÉLÉNOGRAPHIE. s. f. (*Selenographia.*) Description de la lune. (—gra-fie.)

SÉLÉNOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la description de la lune. (—gra-fi-e.)

SELLE. s. f. (*Sella.*) Petit siége de bois à trois ou quatre pieds et sans dossier, sur lequel une seule personne peut s'asseoir. (Vi.) | Sorte de siége qu'on met sur le dos d'un cheval, d'une mule, etc., pour la commodité de la personne qui monte dessus. | *Être bien en selle*, Être bien à cheval. — Fam., Être bien affermi dans son poste, dans sa place. | *Courir une ou deux selles*, Courir une ou deux postes. | *La première selle*, Le meilleur bidet de l'écurie. | L'évacuation qu'on fait en une fois quand on va à la garde-robe. | *Aller à la selle*, Aller à la garde-robe. (Së-le.)

SELLER. v. a. Mettre et affermir une selle sur un cheval, sur une mule, etc. (Së-lé.)

SELLER (SE). v. pron. Se dit D'un terrain qui se serre, se tasse, s'endurcit.

SELLERIE. s. f. Lieu où l'on sert les selles et les harnais des chevaux. | Se dit Des ouvrages qui se font pour l'équipement et le harnachement des chevaux. (Së-le-rie.)

SELLETTE. s. f. Petit siége de bois fort bas, sur lequel on obligeait un accusé de s'asseoir quand on l'interrogeait pour le juger, et que les conclusions du ministère public tendaient à une peine afflictive. | Fam., *Tenir qqn. sur la sellette*, Lui faire plusieurs questions pour l'obliger à déclarer qq. ch. qu'il voudrait tenir secret. | La partie d'une charrue sur laquelle le timon est appuyé. | Morceau de planche qui forme le fond des crochets du crocheteur. | Sorte de boîte où le décrotteur met ses brosses, son cirage, etc., et sur laquelle ceux qui se font décrotter posent leurs pieds l'un après l'autre. (Së-lë-te.)

SELLIER. s. m. Ouvrier qui fait des selles, des carrosses, etc. (Së-lié.)

SELON. prép. Suivant, eu égard à, conformément à, à proportion de. | *Selon moi*, Selon ce que je pense, selon mon sentiment. | *L'évangile selon saint Matthieu*, etc., Écrit par saint Matthieu, etc. | Absol., Selon les occurrences, selon les différentes dispositions des personnes, etc.

SEMAILLES. s. f. Action de semer les grains. | Les grains semés. | La saison, le temps durant lequel on ensemence les terres. (Se-ma-lle [ll m.].)

SEMAINE. s. f. (*Septimanus.*) Suite de sept jours à commencer par le dimanche jusqu'au samedi inclusivement. | *Prêter à la petite semaine*, Tirer un intérêt exorbitant d'une petite somme remboursable à un terme très-court. | Se dit en parlant De certaines fonctions dont on est chargé à son tour pendant une semaine. | Une suite de sept jours que l'on commence à compter de qq. jour que ce soit. | Le travail que des ouvriers font pendant une semaine. | Le payement que les ouvriers reçoivent du travail de leur semaine. | La petite somme que l'on donne à un enfant pour ses menus plaisirs de la semaine. (Se-më-ne.)

SEMAINIER, IÈRE. s. Celui, celle qui est de semaine pour officier dans un chapitre ou dans une communauté religieuse. | SEMAINIER, comédien qui est chargé pendant une semaine de tous les détails relatifs à la composition et à l'exécution du répertoire. (Se-më-nié.)

SÉMAPHORE. s. m. Sorte de télégraphe établi sur les côtes, pour servir à faire connaître l'arrivée, les manœuvres, etc., des bâtiments venant du large, naviguant ou croisant à la vue des côtes et devant les ports. (Sé-ma-fo-re.)

SEMBLABLE. adj. des 2 g. (*Simulare.*) Pareil, qui ressemble, qui est de même nature, de même qualité. | *Triangles semblables*, Ceux qui ont leurs angles égaux, chacun à chacun. | Subst., se joint avec l'adj. possessif,

| Se dit d'Un ou de plusieurs hommes, par rapport aux autres hommes. (San-bla-ble.)

SEMBLABLEMENT. adv. Pareillement, aussi. (San-bla-ble-man.)

SEMBLANT. s. m. Apparence. Se dit en parlant Des personnes. | *Faire semblant de, faire semblant que*, Feindre de, feindre que. Fam., *Ne faire semblant de rien*, Prendre un air indifférent. (San-blan.)

SEMBLER. v. n. (*Simulare.*) Paraître avoir une certaine qualité ou une certaine manière d'être. | *Ce me semble*, Selon moi, à mon avis. | *Il me semble, il vous semble*, etc., *que*, Je crois, vous croyez, etc., que. | Impersonnel, se joint aussi avec la prép. *De*. *Que vous semble de cette affaire?* (San-blé.)

SÉMÉIOLOGIE ou SÉMÉIOTIQUE. s. f. (*Séméios*, gr.) Partie de la médecine qui traite des signes indicatifs des maladies et de la santé. (Sé-mi-o-lo-jie; ou Sé-mi-o-tic-e.)

SEMELLE. s. f. Pièce, ordin. de cuir, qui fait le dessous du soulier, de la botte, de la pantoufle. | Morceau d'étoffe dont on garnit le pied d'un bas de laine, de coton, etc. | T. d'escrime. *Reculer d'une semelle*, Reculer de la longueur du pied. | Pop., *Battre la semelle*, Voyager à pied.—Se dit De deux enfants qui, pour s'échauffer, sautent en cadence, et lèvent une de leurs jambes ou toutes les deux alternativement, de manière à frapper la semelle l'un de l'autre. | Pièce de bois couchée horizontalement sous le pied d'un étai, ou servant d'entrait dans un comble. | Se dit Des pièces de bois plates mises sous un corps pesant, pour servir à le faire glisser. | Planchette de bois fort épaisse, qui se place entre les deux flasques d'un affût, et sur laquelle le canon pose. (Se-me-le.)

SEMENCE. s. f. Le grain que l'on sème. Se dit Du froment, du seigle, de l'avoine et de qqs. autres plantes céréales. | Tout ce qui se sème, par la main de l'homme ou naturellement, grains, graines, noyaux, pepins, etc. | Une cause d'où il doit naître, avec le temps, de certains effets. | Le sperme, la matière dont les animaux sont engendrés. | *Semence de diamants*, se dit de Très-petites parcelles de diamants, dont on orne des bijoux. | Espèce de clous fort petits. (Se-man-se.)

SEMENCINE. s. f. L'une des trois principales sortes de semen-contra. (Se-man-si-ne.)

SEMEN-CONTRA. s. m. Nom pharmaceutique d'une graine âcre et aromatique fort usitée comme vermifuge, et qui est produite par diverses espèces d'armoises. On la nomme autrement *Santoline*. (Sé-më-ne-con-tra.)

SEMER. v. a. (*Seminare.*) Épandre de la graine ou du grain sur une terre préparée, afin de les faire produire et multiplier; mettre des semences en terre. | *Semer un champ*, Y épandre de la graine. | Se dit en parlant De certaines choses que l'on répand, que l'on jette çà et là, que l'on dissémine. | *Semer de l'argent*, Distribuer de l'argent à plusieurs personnes pour les attirer dans son parti. | *Semer des piéges sur les pas de qqn.*, Lui tendre de secrètes embûches. | Répandre. | *Un cerf mal semé*, Un cerf qui a plus d'andouillers d'un côté que de l'autre.

SEMESTRE. s. m. (*Semestris.*) L'espace de six mois consécutifs. | Se dit Des rentes mêmes, des traitements, etc., qui se payent par semestre, à la fin de chaque semestre. | *Semestre de janvier*, Le semestre qui commence le premier jour de janvier. | Se dit en parlant De certains emplois qu'on est obligé de remplir pendant la moitié de l'année. | Congé de six mois que l'on accorde à un militaire. | Se dit De ceux qui ont obtenu un congé de semestre. On les nomme autrement *Semestriers.* | Chaque moitié d'une compagnie judiciaire qui servait par semestre. (Se-mès-tre.)

SEMESTRE. adj. des 2 g. (*Semestris.*) S'est dit Des compagnies qui servaient par semestre, comme le grand conseil, la chambre des comptes de Paris, etc. | S'est dit De certains fonctionnaires publics qui ne servaient que par semestre dans une compagnie.

SEMESTRIER. s. m. Militaire absent de son corps par un congé de six mois. (Se-mès-trié.)

SEMEUR. s. m. Celui qui sème du grain.

SEMI. Demi. Se joint toujours à un autre mot.

SÉMILLANT, ANTE. adj. Remuant, extrêmement vif. Fam. (Sé-mi-llan [ll m.].)

SÉMINAIRE. s. m. (*Seminarium.*) Lieu destiné pour élever, instruire, former des ecclésiastiques dans la piété et dans les autres devoirs de leur état. | Se dit de Tous les ecclésiastiques qui demeurent dans un séminaire. | Le temps déterminé qu'on doit passer dans un séminaire, pour être admis aux ordres sacrés. | Se dit Des lieux où l'on se forme à une profession. (Sé-mi-nè-re.)

SÉMINAL, ALE. adj. (*Seminalis.*) Qui a rapport à la semence.

SÉMINARISTE. s. m. Celui qui est élevé, instruit dans un séminaire.

SEMIS. s. m. (*Seminare.*) Plant d'arbrisseaux, de plantes, de fleurs, venant de graines, et qui ont été semés. Le travail que fait le jardinier pour former cette sorte de plant. (Se-mi.)

SÉMITIQUE. adj. des 2 g. Se dit Des langues qu'on regarde comme ayant été parlées par les enfants de Sem, et par leurs descendants. (Sé-mi-tic-e.)

SEMOIR. s. m. Sac où le semeur met le grain qu'il répand sur la terre. | Se dit de Machines inventées pour distribuer la semence avec plus d'exactitude et d'économie

qu'il n'est possible de le faire quand on sème à la main. (Se-mouar.)

SEMONCE. s. f. Invitation faite dans les formes pour qq. cérémonie. | Un avertissement mêlé de reproches, fait par qqn. qui a autorité. (Se-mon-se.)

SEMONCER. v. a. Faire une semonce, une réprimande. Fam. (Se-mon-sé.)

SEMONDRE. v. a. Inviter, convier à qq. cérémonie, à qq. acte public. Ce v. ne s'emploie qu'à l'infinitif. (Vi.)

SEMONNEUR. s. m. Celui dont la fonction est de porter des billets pour certaines convocations. (Se-mo-neur.)

SEMOULE. s. f. Pâte faite avec la farine la plus fine, réduite en petits grains. (Semou-lle [ll m.].)

SEMPER VIRENS. Expr. lat. *Toujours verdoyant.* Sorte de chèvrefeuille qui, pendant toute l'année, porte des feuilles et des fleurs. (Sin-për-vi-rins.)

SEMPITERNEL, ELLE. adj. (*Sempiternus.*) Qui dure toujours. *Une vieille sempiternelle*, Une femme très-vieille. Fam., se dit par dédain. | Continuel. (Sin-pi-tër-nël; -le.)

SÉNAT. s. m. (*Senatus.*) Assemblée de patriciens qui formait le conseil suprême et perpétuel de l'ancienne Rome. Ce nom se donne aussi, dans qqs. États, à Diverses assemblées dont les membres sont appelés à en faire partie par un droit de naissance ou par le choix du prince, ou par l'élection des citoyens, et dont la puissance, les attributions sont plus ou moins étendues. | Le lieu où le sénat s'assemble. | Dans qqs. pays, L'assemblée des personnes dont est composé un tribunal de justice qui juge en dernier ressort. (Sé-na.)

SÉNATEUR. s. m. (*Senator.*) Celui qui est membre d'un sénat. | À Rome, *Le Sénateur*, Le magistrat qui est a la tête du corps de ville.

SÉNATORIAL, ALE. adj. Qui appartient au sénateur.

SÉNATORIEN, ENNE. adj. Qui appartient aux sénateurs. (Sé-na-to-ri-in; ë-ne.)

SÉNATRICE. s. f. Femme de sénateur. (Sé-na-tri-se.)

SÉNATUS-CONSULTE. s. m. (*Senatusconsultum.*) Décision, décret du sénat.

SENAU. s. m. (*Snow*, angl.) Grand bâtiment à deux mâts, dont on se sert principalement pour la course. (Se-nô.)

SÉNÉ. s. m. (*Sena.*) Espèce de casse, arbrisseau qui croît dans le Levant, et dont les feuilles, que l'on nomme aussi *Séné*, sont employées comme purgatives. | *Follicules de séné*, L'enveloppe de la semence du séné.

SÉNÉCHAL. s. m. (*Seniscalus*, b. l.) Officier qui dans un certain ressort était chef de la justice, et qui était aussi chef de la noblesse quand elle était convoquée pour l'arrière-ban. | Officier royal de robe longue, qui était chef d'une justice subalterne. | Le principal officier de justice des seigneurs particuliers qui avaient haute, moyenne et basse justice.

SÉNÉCHALE. s. f. Femme d'un sénéchal.

SÉNÉCHAUSSÉE. s. f. Étendue de la juridiction d'un sénéchal. | Le lieu où se tenait le tribunal dont le sénéchal était le chef. | Le tribunal même. (Sé-né-chô-sée.)

SÉNEÇON. s. m. (*Senecio.*) Plante à fleurs composées, qu'on donne ordin. à certains oiseaux, et qu'on emploie aussi en médecine comme émolliente. (Sé-ne-son.)

SENELLE. s. f. *V.* Cenelle.

SÉNESTRE. adj. des 2 g. (*Sinister.*) T. de blason. Gauche. *Le côté sénestre.* | Adv. *À sénestre*, À gauche. (Sé-nës-tre.)

SÉNEVÉ. s. m. (*Sinapi.*) La menue graine dont on fait la moutarde, et La plante même qui produit cette graine.

SÉNIEUR. s. m. (*Senior.*) Nom qu'on donnait dans plusieurs communautés au plus ancien, au doyen.

SÉNILE. adj. des 2 g. (*Senilis.*) Qui est dû, qui tient à la vieillesse.

SENNE. s. f. T. de pêche. *V.* Seine.

SENS. s. m. (*Sensus.*) Faculté de l'homme et des animaux, par laquelle ils reçoivent l'impression des objets extérieurs et corporels. | *Cela tombe sous le sens*, *sous les sens*, se dit D'une chose claire, évidente. | Concupiscence, sensualité. | La faculté de comprendre les choses, et d'en juger selon la droite raison. | *Sens commun*, La faculté par laquelle la plupart des hommes jugent raisonnablement des choses. | La signification d'un discours, d'un écrit, d'une phrase, d'un mot. | Avis, opinion, sentiment. | Un des côtés d'une chose, d'un corps. | Sens dessus dessous. loc. adv. qui se dit en parlant De la situation d'un objet tourné de manière que ce qui devrait être dessus ou en haut se trouve dessous ou en bas. | Se dit, fam., De ce qui est dans un grand désordre et tout bouleversé. | Sens devant derrière. loc. adv. dont on se sert en parlant De la situation d'un objet tourné de telle façon que ce qui devrait être devant se trouve derrière. | À contre-sens. loc. adv. *V.* Contre-sens. (Sans; et San.)

SENSATION. s. f. (*Sensatio.*) Impression que l'âme reçoit des objets par les sens. | *Faire sensation*, se dit De ce qui produit une impression marquée dans le public, dans une assemblée, dans un spectacle, etc. (San-sa-sion.)

SENSÉ, ÉE. adj. (*Sensus.*) Qui a du bon sens, qui a de la raison, du jugement. | Conforme à la raison, au bon sens. (San-sé.)

SENSÉMENT. adv. D'une manière sensée, d'une manière judicieuse. (San-sé-man.)

SENSIBILITÉ. s. f. Qualité par laquelle un sujet est sensible aux impressions des

objets. | Se dit en parlant Des choses morales. | Se dit, absol., Des sentiments d'humanité, de pitié, de tendresse. | *La sensibilité d'une balance, d'un thermomètre*, etc., La propriété qu'ont ces instruments de marquer les plus légères différences, les moindres variations. (San-si-bi-li-té.)

SENSIBLE. adj. des 2 g. (*Sensibilis.*) Qui se fait sentir, qui fait impression sur les sens. | S'emploie, fig., en parlant Des choses morales. | Qui a du sentiment, qui reçoit aisément l'impression que font les objets. | Qui est aisément ému, touché, attendri. | Qui se fait apercevoir, qui se fait remarquer aisément. | *Cette balance, ce thermomètre*, etc., *est sensible*, Cette balance, ce thermomètre, etc., marque les plus légères différences, les plus légères variations. | *Note sensible*, La note qui est à un demi-ton au-dessous de la tonique. Subst. f. *La sensible.* (San-si-ble.)

SENSIBLEMENT. adv. D'une manière sensible et perceptible. | D'une manière sensible, et qui affecte le cœur. (San-si-ble-man.)

SENSIBLERIE. s. f. Sensibilité fausse et outrée, affectation de sensibilité. Fam. (San-si-ble-rie.)

SENSITIF, IVE. adj. (*Sensitivus.*) Qui a la faculté de sentir. (San-si-tif.)

SENSITIVE. s. f. (*Sensitiva.*) Plante légumineuse qu'on appelle ainsi parce que, dès qu'on la touche, elle replie ses feuilles. *V.* Mimosa. (San-si-ti-ve.)

SENSORIUM. s. m. T. did. Le point, la partie du cerveau que l'on suppose être le centre commun de toutes les sensations. (Sin-so-ri-o-me.)

SENSUALITÉ. s. f. (*Sensualitas*, b. l.) Attachement aux plaisirs des sens. *Boire avec sensualité*, Avec volupté. | Au plur., Plaisirs sensuels. (Sen-su-a-li-té.)

SENSUEL, ELLE. adj. (*Sensualis*, b. l.) Voluptueux, fort attaché aux plaisirs des sens. | Qui flatte les sens. | Subst., se dit Des personnes. (San-su-èl; e-le.)

SENSUELLEMENT. adv. D'une manière sensuelle. (San-su-è-le-man.)

SENTE. s. f. *V.* Sentier.

SENTENCE. s. f. (*Sententia.*) Dit mémorable, apophthegme, maxime qui renferme un grand sens, une belle moralité. | Un jugement rendu par des juges inférieurs. | Un jugement qui prononce la peine capitale. | Se dit Des jugements rendus dans les différents degrés de la juridiction ecclésiastique, et dont l'appel est toujours recevable, à moins qu'il n'y ait trois sentences conformes. | En parlant De qqs. tribunaux des pays étrangers, se dit De toutes les décisions, de tous les jugements qui s'y rendent. | Le jugement de Dieu contre les pécheurs. (San-tan-se.)

SENTENCIER. v. a. Condamner qqn. par une sentence. (San-tan-si-é.)

SENTENCIEUSEMENT. adv. D'une manière sentencieuse. (San-tan-sieû-ze-man.)

SENTENCIEUX, EUSE. adj. (*Sententiosus.*) Qui contient des maximes, des mots remarquables. | Se dit Des personnes qui s'expliquent ordin. par sentences, par maximes. | *Un ton sentencieux*, Un ton qui annonce une affectation de gravité. (San-tan-sieû; ze.)

SENTÈNE. s. f. *V.* Centaine.

SENTEUR. s. f. (*Sentire.*) Odeur, ce qui frappe l'odorat. (Vi.) | Parfum, composition qui rend une odeur agréable. (San-teur.)

SENTIER. s. m. (*Semita.*) Chemin étroit au travers des champs, des bois, etc. (San-tié.)

SENTIMENT. s. m. (*Sentire.*) Perception que l'âme a des objets, par le moyen des sens. | La faculté qu'a l'âme de recevoir l'impression des objets par les sens. | La faculté que nous avons de connaître, de comprendre, d'apprécier certaines choses sans le secours du raisonnement, de l'observation ou de l'expérience | *Juger par sentiment*, Juger d'un ouvrage d'esprit ou d'un ouvrage de l'art par l'impression qu'on en reçoit. | La sensibilité physique. | Se dit Des affections, des passions, et de tous les mouvements de l'âme. | Absol., *Avoir des sentiments*, Avoir des sentiments d'honneur, de générosité, de probité, etc. | *Sentiments naturels*, Certains mouvements qui sont inspirés par la nature. | La sensibilité morale, la disposition à être facilement ému, touché, attendri. | L'opinion qu'on a de qq. ch., ce qu'on en pense, ce qu'on en juge. (San-ti-man.)

SENTIMENTAL, ALE. adj. Où il y a du sentiment, qui annonce du sentiment. | Se dit Des personnes qui affectent une grande sensibilité. (San-ti-man-tal.)

SENTINE. s. f. (*Sentina.*) Partie basse de l'intérieur d'un navire, dans laquelle les eaux s'amassent et croupissent. (Vi.) | Fam. *Sentine de vices*, se dit D'un lieu, d'un homme. (San-ti-ne.)

SENTINELLE. s. f. (*Sentinella*, it.) Soldat à pied qui fait le guet pour la garde d'un camp, d'une place, d'un palais, etc., et qui est détaché pour cela d'un corps, d'une [illegible] de gens de guerre. Qqs. poëtes ont fait Sentinelle masc. | La fonction de la sentinelle. | *Faire sentinelle*, Attendre, guetter. (San-ti-ne-le.)

SENTIR. v. a. (*Sentire.*) (*Je sens*, [illegible] *nous sentons*, etc. *Je sentais. Je* [illegible] *sentirai. Que je sente*, etc.) [illegible] impression par le moyen des sens [illegible] en soi qq. ch. d'agréable ou de pénible. Il ne se dit point Des simples perceptions de la vue et de l'ouïe. | Absol., [illegible] | Se dit en parlant Des différentes affections que l'âme éprouve. | Être ému, touché [illegible] fecté de qq. ch. d'extérieur. | [illegible]

pour qqn., L'aimer, être disposé à l'aimer. | Flairer. | Fam., *Je ne puis pas sentir cet homme-là*, J'ai pour lui beaucoup de répugnance, d'aversion. | V. a. et n. Exhaler, répandre une certaine odeur. | Absol., Sentir mauvais. | Se dit Du goût, de la saveur d'un aliment ou d'une boisson. | Fam., *Cette action sent le gibet*, Celui qui l'a commise court risque d'être pendu. | *Cet homme sent le sapin*, Il est malsain, infirme, et il a la mine de mourir bientôt. | Avoir les qualités, les manières, l'air, l'apparence de. | S'apercevoir, connaître. | *Sentir de loin*, Découvrir, prévoir les choses de loin. | Pron., Connaître, sentir en quel état, en quelle disposition on est. | *Il ne se sent pas de joie*, Il est si pénétré, si occupé de sa joie, qu'elle lui ôte tout autre sentiment. | *Se sentir, se bien sentir*, Connaître bien les qualités, les forces, les ressources qu'on a, ou ce que l'on a droit d'exiger à raison de son rang, de son mérite. | *Se sentir de qq. ch.*, Sentir, éprouver qq. ch. | *Se sentir de qq. mal*, En avoir qq. reste. | Avoir part au bien ou au mal. | SENTI, IE. part. *Cela est bien senti*, se dit De ce qui est rendu, exprimé avec vérité, avec âme. (San-tir. Je san.)

SEOIR. v. n. (*Sedere.*) Être assis. Il n'est plus guère en usage qu'à ses part. *Séant* et *Sis.* | Poét. et fam., *Sieds-toi.* (Souar.)

SEOIR. v. n. (*Sedere.*) Être convenable à la personne, à la condition, au lieu, au temps, etc.

SÉPARABLE. adj. des 2 g. (*Separabilis.*) Qui peut se séparer.

SÉPARATION. s. f. (*Separatio.*) Action de séparer, ou Le résultat de cette action. | La chose même qui sépare. | *Mur de séparation*, Cause, division, sujet d'inimitié. | *Séparation de biens par jugement*, L'arrêt qui rompt cette communauté. (—ra-sion.)

SÉPARÉMENT. adv. À part l'un de l'autre. (—ré-man.)

SÉPARER. v. a. (*Separare.*) Désunir des parties d'un même tout, qui étaient jointes ensemble. | Se dit en parlant Des choses qui étaient mal rangées, et qu'on n'a fait qu'ôter les unes d'auprès des autres, pour les mettre dans un meilleur ordre. | Se dit en parlant De certaines choses de différente espèce, qui étaient sans distinction les unes avec les autres. | Diviser un espace, un tout par qq. ch. qu'on place entre ses parties. | Se dit De ce qui fait une séparation entre deux choses. | Partager. | Considérer à part, mettre à part. | Rendre distinct. | Faire que des personnes, des animaux, des choses ne soient plus ensemble. | *Séparer deux amis*, Faire cesser leur amitié. | Se dit D'un corps, d'une compagnie régulière qui cesse de rester assemblée, ou de tenir ses séances, par quelque cause que ce soit. | SÉPARÉ, ÉE. adj. Différent, distinct.

SÉPIA. s. f. Nom latin de la sèche. La matière colorante que répand cet animal, et qui sert pour le dessin au lavis.

SEPS. s. m. (*Seps.*) Lézard dont les jambes et les pieds sont si courts et si peu apparents, qu'il ressemble à un serpent. (Seps.)

SEPT. adj. numéral des 2 g. (*Septem.*) Nombre impair qui suit immédiatement le nombre six. (Le *T* se prononce lorsque le mot est pris à part, ou lorsqu'il est suivi d'une voyelle, ou d'une *H* non aspirée.) | Septième. | Subst. m. *Le nombre sept.* | *Le sept du mois*, Le septième jour du mois. | Le caractère qui marque en chiffre le nombre sept. | Une carte marquée de sept points. (Sèt ; ou Së.)

SEPTANTE. adj. numéral des 2 g. (*Septuaginta.*) Soixante et dix, nombre composé de sept dizaines. (Vi.) | Subst. et absol., *Les Septante*, Les soixante et dix interprètes qui, suivant l'opinion commune, traduisirent d'hébreu en grec, par ordre de Ptolémée Philadelphe, roi d'Égypte, les livres de l'Ancien Testament. (Sep-tan-te.)

SEPTEMBRE. s. m. (*September.*) Le mois qui était le septième de l'année, quand elle commençait au mois de mars, et qui est maintenant le neuvième. (Sëp-tan-bre.)

SEPTÉNAIRE. adj. des 2 g. (*Septenarius.*) Qui vaut, qui contient sept. | Subst. m. Un des espaces de la vie de l'homme, quand on en divise tout le cours en plusieurs parties, chacune de sept ans, à compter du jour de la naissance. (Sep-té-nè-re.)

SEPTENNAL, ALE. adj. (*Septennis.*) Qui arrive ou qui est renouvelé tous les sept ans. (Sep-tën-nal.)

SEPTENNALITÉ. s. f. Se dit en parlant Des assemblées politiques dont la durée est de sept ans. (Sëp-të-na-li-té.)

SEPTENTRION. s. m. (*Septentrio.*) Le nord, celui des pôles du monde qui dans nos climats est élevé sur l'horizon. | *Ce pays est au septentrion de tel autre*, Il est plus proche du septentrion que cet autre pays. | Constellation du nord qu'on appelle plus communément *La petite Ourse.* (Sep-tan-tri-on.)

SEPTENTRIONAL, ALE. adj. (*Septentrionalis.*) Qui est du côté du septentrion. | *Les peuples septentrionaux*, et, subst., *Les Septentrionaux.* (Sëp-tan-tri-o-nal.)

SEPTIDI. s. m. (*Septimus dies.*) Le septième jour de la décade, dans le calendrier républicain. (Sep-ti-di.)

SEPTIÈME. adj. des 2 g. (*Septimus.*) Nombre ordinal, qui suit immédiatement le sixième. | *La septième partie d'un tout*, Chaque partie d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en sept parties. | Subst., Le septième jour d'une période, ou La septième partie d'un tout. | *Cette femme est dans son septième*, ou *dans son sept*, Elle est dans le septième mois de sa grossesse. | Subst. fém. Se dit, au jeu de piquet, D'une suite de sept

cartes de même couleur. | Un intervalle de deux sons différents, à distance l'un de l'autre de sept degrés. (Sĕ-tie-me.)

SEPTIÈMEMENT. adv. En septième lieu. (Sĕ-tie-me-man.)

SEPTIER. s. m. *V.* SETIER.

SEPTIQUE. adj. des 2 g. (*Septicus.*) Se dit Des topiques qui font pourrir les chairs sans causer beaucoup de douleur. (Sĕp-tic-e.)

SEPTUAGÉNAIRE. adj. des 2 g. et subst. (*Septuagenarius.*) Âgé de soixante et dix ans. (Sĕp-tu-a-jé-nè-re.)

SEPTUAGÉSIME. s. f. (*Septuagesima.*) Le dimanche qui précède la Sexagésime, et qui est le troisième avant le premier dimanche de carême. (Sĕp-tu-a-jé-zi-me.)

SEPTUPLE. adj. des 2 g. et s. m. (*Septuplus.*) Qui vaut sept fois autant. (Sĕp-tu-ple.)

SEPTUPLER. v. a. Rendre sept fois plus grand, multiplier un nombre par sept. (Sĕp-tu-plé.)

SÉPULCRAL, ALE. adj. (*Sepulcralis.*) Qui appartient, qui a rapport au sépulcre. *Chapelle sépulcrale*, Chapelle destinée à contenir des tombeaux, et ornée dans le genre funéraire ou sépulcral. | *Cet homme a une figure sépulcrale*, Sa figure est pâle, triste, sombre. | *Voix sépulcrale*, Voix sourde.

SÉPULCRE. s. m. (*Sepulcrum.*) Tombeau, monument, lieu particulier destiné pour y mettre un corps mort. Se dit Des tombeaux des anciens.

SÉPULTURE. s. f. (*Sepultura.*) Inhumation. | *Droit de sépulture*, Le droit qu'on a d'être enterré en tel lieu; *Droit de sépulture*, Ce qui est dû au curé ou à son église pour l'inhumation d'un mort. | Le lieu où l'on enterre un corps mort.

SÉQUELLE. s. f. coll. (*Sequela.*) Il se dit par mépris D'un nombre de gens qui sont attachés au parti, aux sentiments, aux intérêts de qqn. | Se dit Des choses. | Fam. (Séc-ë-le [c m.].)

SÉQUENCE. s. f. (*Sequentia.*) Suite de trois cartes au moins, de la même couleur et dans le rang que le jeu leur donne : elle prend son nom de la carte la plus haute. | L'arrangement particulier que chaque cartier a coutume de donner à ses jeux de cartes. (Sé-can-se.)

SÉQUESTRATION. s. f. Action par laquelle on séquestre; État de ce qui est séquestré. (Séc-ës-tra-sion [c m.].)

SÉQUESTRE. s. m. (*Sequester.*) État d'une chose litigieuse remise en main tierce par ordre de justice, ou par convention des parties, jusqu'à ce qu'il soit réglé et jugé à qui elle appartiendra. | Celui entre les mains de qui les choses sont mises en séquestre. | La chose séquestrée. (Séc-ës-tre [c m.].)

SÉQUESTRER. v. a. Mettre qq. ch. en séquestre. | Renfermer illégalement une personne, la mettre en chartre privée. | Écarter, séparer des personnes d'avec qqs. autres. | En parlant Des choses, Mettre à part, mettre de côté. (Séc-ës-tré [c m.].)

SEQUIN. s. m. (*Zecchino*, it.) Monnaie d'or qui a cours dans le Levant. (Sec-in [c m.].)

SÉRAIL. s. m. (*Cerai*, pers.) Nom particulièrement affecté aux palais qu'habitent l'empereur des Turcs, les grands du pays, et plusieurs autres princes mahométans. | Improp., Le palais, la partie du palais où les femmes sont renfermées, et dont le véritable nom est *Harem.* | Se dit De toutes les femmes qui sont dans le sérail, et de leur suite. | Une maison où qqn. tient des femmes de plaisir, et La réunion même de ces femmes. (Sé-rall [ll m.].)

SÉRANCOLIN. s. m. Sorte de marbre de couleur d'agate, qui tire son nom du lieu des Pyrénées où se trouve la carrière.

SÉRAPHIN. s. m. (*Seraphim.*) Esprit céleste de la première hiérarchie des anges. (Sé-ra-fin.)

SÉRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient aux séraphins. | *Le docteur séraphique*, Saint Bonaventure. *L'ordre séraphique*, L'ordre des religieux franciscains. (Sé-ra-fic-e.)

SÉRASQUIER. s. m. (*Ser, askier*, ar.) Nom que les Turcs donnent à un général d'armée, à un commandant. (Sé-rasc-ié [c m.].)

SERDEAU. s. m. Officier de la maison du roi, qui recevait des mains des gentilshommes servants les plats que l'on desservait de la table royale. | Le lieu où l'on portait les plats de cette desserte, et où mangeaient les gentilshommes servants. | L'endroit où se faisait la revente de cette desserte des tables. (Sĕr-dô.)

SEREIN, EINE. adj. (*Serenus.*) Qui est clair, doux et calme. | Qui annonce une grande tranquillité d'esprit, ou Qui est exempt de trouble et d'agitation. | Poét. *Des jours sereins*, Des jours paisibles, heureux. | *Goutte sereine*, Privation de la vue, causée par la paralysie de la rétine ou du nerf optique. (Se-rin; ē-ne.)

SEREIN. s. m. (*Serotinus.*) Vapeur humide et froide, ordin. malsaine, qui se fait sentir au coucher du soleil.

SÉRÉNADE. s. f. (*Serenata*, esp.) Concert de voix ou d'instruments que l'on donne, le soir, la nuit, dans la rue sous les fenêtres de qqn.

SÉRÉNISSIME. adj. des 2 g. (*Serenissimo*, it.) Très-serein, Titre que l'on donne à qqs. princes.

SÉRÉNITÉ. s. f. (*Serenitas.*) État du temps, de l'air, qui est serein. | L'état ou la marque d'un esprit tranquille, d'une âme exempte de trouble et d'agitation. | Titre d'honneur qu'on donnait à qqs. souverains et à qqs. princes. *On traitait le doge de Venise, le doge de Gênes de Sérénité.*

SÉREUX, EUSE. adj. (*Serum.*) Aqueux. | Trop chargé, trop plein de sérosité. | *Maladies séreuses*, Celles dans lesquelles l'exhalation séreuse est tres-abondante. (Sé-reû; ze.)

SERF, ERVE. adj. et subst. (*Servus.*) Dont la personne ou les biens sont assujettis à des droits contraires à la liberté naturelle ou à la propriété. (Sèrf. Sèr-ve.)

SERFOUETTE. s. f. Outil de fer, à deux branches ou à dents renversées, dont les jardiniers se servent pour donner un léger labour aux plantes potagères. (Sër-fouë-te.)

SERFOUIR. v. a. (*Circumfodere.*) Gratter, remuer légèrement la terre avec la serfouette. (Ser-fou-ir.)

SERFOUISSAGE. s. m. Action de serfouir. (Sër-fou-i-sa-je.)

SERGE. s. f. (*Sargium.*) Étoffe légère, ordin. faite de laine. (Sèr-je.)

SERGENT. s. m. (*Serviens.*) Officier de justice dont la fonction est de donner des exploits, des assignations, de faire des exécutions, des saisies, d'arrêter ceux contre lesquels il y a contrainte par corps. (Vi.) On *se sert maintenant du mot Huissier.* | Un sous-officier dans une compagnie d'infanterie. | *Sergent-major*, Le premier sous-officier d'une compagnie. | À Paris, *Sergents de ville*, Agents de police qui portent l'épée, et qui sont principalement chargés de maintenir le bon ordre dans les lieux publics. | Instrument de fer qui sert à tenir serrées l'une contre l'autre les pièces de bois qu'on a collées et celles qu'on veut cheviller. (Sèr-jan.)

SERGENTER. v. a. Presser par le moyen des sergents. | Presser, importuner, fatiguer pour obtenir qq. ch. (Sër-jan-té.)

SERGENTERIE. s. f. Office de sergent. (Vi.) (Ser-jan-te-rie.)

SERGER ou **SERGIER.** s. m. Ouvrier qui fait, qui fabrique des serges. (Sèr-jé; ou Sèr-jié.)

SERGERIE. s. f. Fabrique ou commerce de serge. (Sër-je-rie.)

SÉRIE. s. f. (*Series.*) Suite, succession. | Se dit Des différentes divisions dans lesquelles on classe, on distribue des objets nombreux. | Suite de grandeurs qui croissent ou décroissent suivant une certaine loi.

SÉRIEUSEMENT. adv. D'une manière grave et sérieuse. | Sans plaisanterie. | Froidement. | Tout de bon, avec suite, avec ardeur. | *Prendre une chose sérieusement*, Se formaliser d'une chose, quoiqu'elle ait été dite en badinant et sans dessein d'offenser. (Sé-rieû-se-man.)

SÉRIEUX, EUSE. adj. (*Serius.*) Grave. | Est opposé à Enjoué, à gai. | Solide, important. | Qui peut avoir des suites fâcheuses. | Sincère, vrai. | *Un contrat, un traité sérieux*, Un contrat, un traité qui n'est pas simulé. | SÉRIEUX. subst. m. Gravité dans l'air, dans les manières. | *Prendre une chose dans le sérieux*, La prendre pour vraie, quoiqu'elle n'ait été dite que par plaisanterie et par jeu. (Sé-rieû; ze.)

SERIN, INE. s. (*Siren.*) Petit oiseau jaunâtre, à bec conique, dont le chant est fort agréable, et auquel on apprend à siffler, à chanter des airs.

SERINER. v. a. Instruire un serin au moyen de la serinette. | Jouer un air avec la serinette.

SERINETTE. s. f. Instrument enfermé dans une boîte, duquel on joue par le moyen d'une manivelle, et dont le principal usage est d'instruire les serins. | Fam., Un chanteur ou chanteuse qui ne fait que répéter les airs qu'il a appris, sans y mettre aucune expression. (Se-ri-në-te.)

SERINGAT, ou SYRINGA. s. m. Arbrisseau de la famille des Myrtes, qui porte, au printemps, des fleurs blanches dont l'odeur est très-forte. (Se-rin-ga; ou Si-rin-ga.)

SERINGUE. s. f. (*Syringa.*) Petite pompe portative qui sert à attirer et à repousser l'air et les liquides. | L'instrument avec lequel on donne ou l'on prend soi-même des lavements. (Se-ring-e.)

SERINGUER. v. a. Pousser une liqueur avec une seringue. | *Seringuer une plaie*, Jeter, pousser avec une seringue qq. liqueur dans une plaie. (Se-ring-é [g m.].)

SERMENT. s. m. (*Sacramentum.*) Affirmation ou promesse en prenant à témoin Dieu, ou ce que l'on regarde comme saint, comme divin. | *Rendre à qqn. ses serments*, L'en délier. | Jurement. (Sèr-man.)

SERMENTÉ, ÉE. part. du verbe *Sermenter*, qui n'est point en usage. Qui a prêté le serment requis pour l'exercice d'une charge, d'une place, etc. On dit plus ordin. *Assermenté.* (Sèr-man-té.)

SERMON. s. m. (*Sermo.*) Prédication, discours chrétien, qui ordin. se prononce en chaire, dans une église, pour instruire et pour exhorter le peuple. | Fam., Une remontrance ennuyeuse et importune. (Sèrmon.)

SERMONNAIRE. s. m. Recueil de sermons. (Vi.) | Se dit Des prédicateurs dont on a des recueils de sermons. | Adj., Qui convient au sermon. (Sèr-mo-nè-re.)

SERMONNER. v. a. Faire des remontrances ennuyeuses et hors de propos. Fam. (Sër-mo-né.)

SERMONNEUR. s. m. Celui qui fait des remontrances ennuyeuses et hors de propos. On dit qqfs., au fém., *Sermonneuse.* Fam. (Sèr-mo-neur.)

SÉROSITÉ. s. f. (*Serum.*) La partie la plus aqueuse des humeurs animales : elle est exhalée par les membranes séreuses, et fait partie constituante du sang, du lait, etc. | (Sé-ro-zi-té.)

SERPE. s. f. (*Sarpere.*) Instrument de fer, large, plat et tranchant, qui est recourbé

vers la pointe, emmanché de bois, et dont on se sert pour émonder des arbres, etc. | *Fait à la serpe*, Mal fait. (Sër-pe.)

SERPENT. s. m. (*Serpens.*) Reptile allongé, cylindrique et sans pieds, tel que la vipère, la couleuvre, l'aspic, etc. | *Les serpents de l'Envie, de la Calomnie*, L'envie, la calomnie. | *OEil-de-serpent*, Petite pierre de peu de valeur qu'on monte en bague, et qui a qq. ressemblance avec un œil de serpent. | Instrument à vent, dont on se sert dans les chœurs de musique d'église pour soutenir les voix, et qui est fait à peu près en forme de gros serpent. | Celui qui joue de cet instrument. (Sër-pan.)

SERPENTAIRE. s. f. Nom vulgaire d'une espèce de cactier à grandes fleurs rouges et à tiges rampantes. | *Serpentaire de Virginie*, Espèce d'aristoloche à tige flexueuse et marbrée, qui croît principalement dans la Virginie, et dont la racine est employée comme tonique et stimulante. (Sër-pan-tè-re.)

SERPENTAIRE. s. m. Constellation de l'hémisphère boréal, qu'on figure par Esculape tenant un serpent.

SERPENTE. s. f. Sorte de papier très-fin et transparent.—Adj., *Papier serpente.* (Sër-pan-te.)

SERPENTEAU. s. f. Petit serpent éclos depuis peu. | Se dit De petites fusées enfermées dans une grosse, d'où elles sortent avec un mouvement tortueux. (Sër-pan-tô.)

SERPENTER. v. n. (*Serpens.*) Se dit Des choses qui ont un cours tortueux, une direction tortueuse. (Sër-pan-té.)

SERPENTIN. adj. m. (*Serpentinus.*) *Marbre serpentin*, Marbre dont le fond est vert avec des taches rouges et blanches. (Sër-pan-tin.)

SERPENTIN. s. m. (*Serpentinus.*) Pièce de la platine d'un mousquet, à laquelle on attachait autrefois la mèche. | Tuyau d'étain ou de cuivre étamé qui va en spirale depuis le chapiteau d'un alambic jusqu'au bas, et qui sert à condenser le produit de la distillation.

SERPENTINE. s. f. (*Serpentinus.*) Pierre fine tachetée comme la peau d'un serpent. | Le marbre serpentin. | Nom d'une plante exotique dont le bois, appelé *Bois de serpent*, était employé autrefois en médecine comme sudorifique, fébrifuge, etc. (Sër-pan-ti-ne.)

SERPENTINE. adj. f. (*Serpentinus.*) Se dit De la langue du cheval, lorsqu'elle remue sans cesse au dehors ou au dedans de sa bouche.

SERPETTE. s. f. Petite serpe qui sert à tailler la vigne, à couper les raisins en vendanges, à émonder les arbres, et à d'autres usages. (Sër-pè-te.)

SERPILLÈRE. s. f. Toile grosse et claire dont se servent les marchands pour emballer leurs marchandises. | Se dit Des grosses toiles que les marchands mettent au devant de leurs boutiques pour se garantir du soleil. | Le morceau de grosse toile que certains marchands et leurs garçons mettent devant eux en forme de tablier, et qui est attaché par derrière avec une espèce d'agrafe. (Sër-pi-llè-re [ll m.].)

SERPOLET. s. m. (*Serpyllum.*) Petite plante odoriférante, et à fleurs labiées, qui vient dans les lieux extrêmement secs. (Sër-po-lë.)

SERRE. s. f. (*Serere.*) Lieu clos et couvert où, pendant l'hiver, on renferme les orangers et autres arbres ou plantes qui ont le plus besoin d'être à l'abri de la gelée. | Le pied des oiseaux de proie, qui s'appelle Main en t. de fauconnerie. | Fam., *Il a la serre bonne*, se dit D'un homme qui a la main extrêmement forte ;—D'un avare, d'un larron, d'un concussionnaire, etc. | L'action de serrer, de presser les raisins et autres fruits qu'on met au pressoir, et qu'on serre à diverses reprises. (Sè-re.)

SERRE-FILE. s. m. Se dit Des officiers et sous-officiers placés derrière une troupe en bataille, sur une ligne parallèle au front de cette troupe. | Le vaisseau qui marche le dernier de tous. — Adj., *Vaisseau serre-file.*

SERRÉMENT. adv. D'une manière trop ménagère, avec trop d'économie. (Sè-re-man.)

SERREMENT. s. m. Action par laquelle on serre. | *Serrement de cœur*, L'état où se trouve le cœur quand on est saisi de tristesse. (Sè-re-man.)

SERRE-PAPIERS. s. m. Arrière-cabinet où l'on serre des papiers. | Sorte de tablette divisée en plusieurs compartiments, qui se met ordin. au bout d'un bureau, et où l'on range des papiers. | Petit meuble de marbre, de plomb, etc., qu'on pose sur les papiers d'un bureau pour les empêcher de se disperser. (Sè-re-pa-pié.)

SERRER. v. a. (*Serere.*) Étreindre, presser. | *Serrer les nœuds de l'amitié*, Rendre l'amitié plus étroite. | Joindre près à près, mettre près à près. | *Serrer son style*, Retrancher ce qu'il y a de superflu dans le style. Écrire d'une manière très-concise. | *Se serrer contre le mur*, Se mettre tout à fait contre. *Serrer la muraille*, Passer très-près de la muraille. | *Serrer qqn. de près*, Le poursuivre vivement. | *Serrer les voiles*, Plier les voiles. | *Serrer son jeu*, Le presser, ne pas l'étendre, pour ne pas se découvrir. | *Serrer la mesure*, Presser vivement son ennemi. — Fam., Presser son adversaire dans la dispute. | Mettre qq. ch. en lieu où il ne soit exposé ni à être volé, ni à s'égarer, ni à être gâté. | SERRÉ, ÉE, part. *Avoir le ventre serré*, Être constipé. | *Un cheval serré du devant*, Un cheval étroit du devant. | Fam., *Un homme serré*, Un homme avare, qui a peine

à donner du sien. | Serré. adv. Bien fort. Fam. | *Mentir bien serré*, Mentir impudemment, effrontément, etc. | *Jouer serré*, Ne jouer qu'à beau jeu, et ne point se hasarder. Agir avec beaucoup de prudence. (Sè-ré.)

SERRE-TÊTE. s. m. Ruban ou coiffe dont on se serre la tête. (Sè-re-tè-te.)

SERRETTE. s. f. *V.* Sarrette.

SERRON. s. m. (*Serere.*) Boîte dans laquelle on apporte des drogues des pays étrangers. (Vi.) (Sè-ron.)

SERRURE. s. f. (*Serere.*) Machine ordin. de fer ou de cuivre, qu'on applique à une porte, à une armoire, etc., pour servir à les fermer, et à les ouvrir, et qui s'ouvre et se ferme par le moyen d'une clef. (Sè-ru-re.)

SERRURERIE. s. f. L'art du serrurier. | Les ouvrages mêmes de serrurerie. (Sè-ru-re-rie.)

SERRURIER. s. m. Artisan, ouvrier qui fait des serrures et plusieurs autres ouvrages. (Sè-ru-rié.)

SERTIR. v. a. (*Sertus.*) Enchâsser une pierre dans un chaton. (Sér-tir.)

SERTISSURE. s. f. Manière dont une pierre est sertie. (Sër-ti-su-re.)

SÉRUM. s. m. T. lat. synonyme de Sérosité. (Sé-ro-me.)

SERVAGE. s. m. État de celui qui est serf, esclave. | Poét., *L'amoureux servage*, L'attachement qu'un amant a pour sa maîtresse. (Sër-va-je.)

SERVAL. s. m. Quadrupède de la famille des Chats. (Sër-val.)

SERVANT. adj. m. Qui sert. | Chez le roi, *Gentilshommes servants*, Officiers qui servaient à table par quartier. | *Frères servants*, Les frères convers employés aux œuvres serviles du monastère. | *Fief servant*, Celui qui relève d'un autre fief appelé *Fief dominant.* | Subst. m. *Premier et second servant de droite, de gauche*, Les deux artilleurs qui se tiennent à droite et à gauche d'une pièce pour la servir. (Sër-van.)

SERVANTE. s. f. Femme ou fille qui est employée aux travaux du ménage, aux bas offices d'une maison, et qui sert à gages. | *Servante-maîtresse*, Servante qui a pris autorité dans la maison. | Terme de civilité dont se servent les femmes, soit en parlant, soit en écrivant. | Espèce de table qu'on met dans les repas tout près de la grande table, et sur laquelle on place des assiettes, des bouteilles, etc., pour suppléer au service des domestiques. | Petite planche sur laquelle repose la frisquette, pendant que l'ouvrier étend sur le tympan la feuille qu'il va imprimer. (Sër-van-te.)

SERVIABLE. adj. des 2 g. Qui est prompt et zélé à rendre service, qui aime à rendre de bons offices, qui est officieux. (Sër-vi-a-ble.)

SERVICE. s. m. (*Servitium.*) L'état ou les fonctions d'une personne qui sert en qualité de domestique. | *Le service d'un domestique*, La manière dont un domestique s'acquitte de ses fonctions. | *Le service d'un maître*, La manière dont un maître se fait servir. | *Se consacrer au service de Dieu*, Embrasser la profession ecclésiastique, ou la profession religieuse; ou Se donner entièrement aux œuvres de piété. | L'emploi, la fonction de ceux qui servent l'État dans la magistrature, dans les finances, etc. | Absol., Le service militaire. | *Être de service*, Être dans le temps où l'on est obligé de faire les fonctions de sa charge. — Monter la garde, être de piquet, etc. | *Services fonciers*, se dit qqfs. Des servitudes. | Au plur., La manière dont qqn. a servi. Le temps pendant lequel il a servi. | Un ensemble d'opérations, de travaux, etc., pour lesquels sont nécessaires différentes personnes et différentes choses, dans certaines administrations, dans certains établissements. | Dans la maison du roi, Tous ceux qui sont nécessaires au service actuel du roi. | L'usage qu'on tire de certains animaux et de certaines choses. | Assistance qu'on donne, bon office qu'on rend à qqn. | La célébration solennelle de l'office divin, de la messe, et de toutes les prières publiques qui se font dans l'église. | Se dit Des messes hautes et des prières publiques qui se disent pour un mort. | Un nombre de plats qu'on sert à la fois sur table, et que l'on ôte de même. | Un assortiment de vaisselle ou de linge qui sert à table. | Au jeu de paume, Le côté où est celui à qui on sert la balle. | L'action de celui qui sert et jette la balle sur le toit. (Sër-vi-se.)

SERVIETTE. s. f. Linge qui fait partie du couvert que chacun trouve devant soi en se mettant à table, et dont on se sert aussi à divers autres usages. (Sër-vié-te.)

SERVILE. adj. des 2 g. (*Servilis.*) Qui appartient à l'état d'esclave, de domestique. | Bas, rampant. | *Crainte servile*, se dit par opposition à *Crainte filiale.* | Qui s'attache trop à l'imitation d'un modèle, ou à la lettre d'un original. (Sër-vi-le.)

SERVILEMENT. adv. D'une manière servile. | Trop exactement, trop à la lettre. (Sër-vi-le-man.)

SERVILITÉ. s. f. Esprit de servitude, bassesse d'âme. | Exactitude servile ou trop scrupuleuse. (Sër-vi-li-té.)

SERVIR. v. a. (*Servire.*) (*Je sers, il sert, nous servons, ils servent. Je servais. Je servis. Je servirai*, etc.) Être à un maître comme domestique. | Rendre à qqn. les mêmes services qu'un domestique rend à son maître. | Pron., *Se servir soi-même*, Faire soi-même pour son service ce que d'autres font faire par un domestique. | *Servir le prêtre*, Être auprès de lui pour répondre la messe, pour lui présenter l'eau et le vin, etc. | *Servir Dieu*, Rendre à Dieu le culte qui lui est dû, et s'acquitter de tous les devoirs de religion.

| *Servir une dame*, Lui rendre des soins assidus, faire profession d'être son amant. (Vi.) | *Servir le roi*, *servir l'État*, Être dans qq. emploi pour le service du roi, de l'État. | Absol., se dit Du service militaire. | *Servir une pompe*, La faire jouer. | Se dit en parlant Des mets qu'on place sur la table. | *Servir une table*, La couvrir de plats, de mets, etc. | Absol., *Servir qqn.*, Lui donner de ce qui est sur la table. | *Servir une rente*, Payer le revenu, l'intérêt d'une somme constituée en rente. | Mettre les dés dans le cornet de celui qui doit jouer. | Jeter le ballon, la balle, le volant, à celui contre qui l'on joue. | Se dit D'un marchand, d'un ouvrier, relativement aux personnes qu'il fournit, pour qui il travaille. | Rendre de bons offices à qqn., l'aider, le seconder, l'assister. | *Servir la religion*, *servir sa patrie*, etc., Faire qq. ch. d'avantageux pour la religion, pour la patrie, etc. | V. n. et avec la prép. *De*, Tenir lieu de, tenir la place de, faire l'office de. | V. n. et avec la prép. *À*, Être destiné à tel usage; ou Être utile, propre, bon à qq. ch. | Être d'usage. | Joint à la prép. *De*, et pron., Faire usage de. (Ser-vir. Je ser. Il ser.)

SERVITEUR. s. m. Celui qui est au service, aux gages d'autrui, qui est salarié par autrui pour qq. fonction subalterne. Se dit surtout Des domestiques. | *Serviteur des serviteurs de Dieu*, Qualification que le pape se donne dans ses bulles. | *Serviteur de l'État*, *du roi*, Un homme zélé et fidèle dans ce qui regarde le service de l'État, le service du roi. | Attaché à, disposé à rendre service. (Vi.) | Formule de civilité dont on se sert en saluant qqn. | Ironiq. et fam., *Je suis votre serviteur*, se dit à qqn., Pour marquer qu'on refuse ce qu'il demande ou ce qu'il propose, ou que l'on n'est pas du même avis. | Vi. et pop., *Faites serviteur*, se dit À un petit garçon, pour lui ordonner de faire la révérence. (Sër-vi-teur.)

SERVITUDE. s. f. (*Servitudo.*) Esclavage, captivité, état de celui qui est serf, qui est esclave. | *La servitude du démon*, *du péché*, *de ses passions*, L'état d'un homme assujetti au péché, livré à ses passions. | Contrainte, assujettissement. | Assujettissement imposé sur un fonds, un champ, une maison, etc., par lequel le propriétaire est obligé d'y souffrir certaines charges. (Sër-vi-tu-de.)

SES. Pluriel de l'adj. possessif *Son*, *sa*. Voyez ces mots. (Së.)

SÉSAME. s. m. (*Sesama.*) Plante à fleurs blanches et ponctuées de pourpre, dont les graines, un peu plus grosses que celles du millet, sont alimentaires, et fournissent une huile bonne à brûler. (Sé-za-me.)

SÉSAMOÏDE. adj. m. (*Sesamé*, *eidos*, gr.) Se dit De certains petits os que l'on a comparés à la graine de sésame, et qui se trouvent dans les extrémités de qqs. tendons. (Sé-za-mo-i-de.)

SÉSELI. s. m. (*Seselis.*) Plante ombellifère très-commune aux environs de Marseille, et qui porte une graine longue et âcre, employée dans la composition de la thériaque. (Sé-zé-li.)

SESQUIALTÈRE. adj. des 2 g. (*Sesquialter.*) Se dit De deux quantités dont l'une contient l'autre une fois et demie. (Sès-cui-al-tè-re [c m.].)

SESSILE. adj. des 2 g. (*Sessilis.*) Se dit Des parties qui sont immédiatement fixées et comme assises sur celles d'où elles naissent, qui ne sont point portées par un pédicule, par un pétiole, etc. | S'emploie dans un sens analogue, en termes de zoologie. (Sès-si-le.)

SESSION. s. f. (*Sessio.*) Temps pendant lequel un corps délibérant est assemblé. | Séance d'un concile. | L'article qui renferme les décisions publiées dans la séance du concile. (Së-sion.)

SESTERCE. s. m. (*Sestertius.*) Monnaie d'argent qui faisait originairement le quart d'un denier, et valait deux as et demi. C'est ce qu'on appelle *Petit sesterce*, pour le distinguer du *Grand sesterce*, qui était une monnaie idéale. (Sës-tër-se.)

SETIER. s. m. (*Sextarius.*) Ancienne mesure de grains ou de liqueurs, différente selon les lieux. *Demi-setier*, La moitié d'une chopine. | *Un setier de terre*, Autant de terre labourable qu'il en faut pour semer un setier de blé. (Se-tié.)

SÉTON. s. m. (*Seta.*) Petit cordon fait de plusieurs fils de soie ou de coton, ou petite bandelette de linge, effilée sur les bords, dont on se sert dans plusieurs opérations de chirurgie, en les passant au travers des chairs, pour y déterminer ou y entretenir un écoulement d'humeurs. | L'exutoire même qu'on entretient au moyen du séton.

SEUIL. s. m. (*Solum.*) Pièce de bois ou de pierre qui est au bas de l'ouverture de la porte et qui la traverse. (Seull [ll m.].)

SEUL, EULE. adj. (*Solus.*) Qui est sans compagnie, qui n'est point avec d'autres. | *Cela va tout seul*, Sans difficulté. | *Voix seule*, Voix qui n'est point mêlée à d'autres, qui chante pendant que les autres se taisent. | Unique. | *La seule pensée de cette action est criminelle*, La simple pensée de cette action est criminelle. | Subst. m. *Le gouvernement d'un seul*, La monarchie absolue.

SEULEMENT. adv. Rien de plus, pas davantage. (Seu-le-man.)

SEULET, ETTE. adj. Diminutif de Seul. (Seu-lè; è-te.)

SÉVE. s. f. (*Sapa.*) Humeur nutritive qui se répand par tout l'arbre, par toute la plante, et qui lui fait pousser des fleurs, des feuilles, de nouveaux bois. | *Arbre en sève*, Arbre dans lequel la sève fermente, circule avec force. | Certaine force, certaine vigueur qui est dans le vin, et qui le rend

agréable. | Se dit, dans un sens analogue, en parlant Des ouvrages d'esprit.

SÉVÈRE. adj. des 2 g. (*Severus.*) Rigide, qui exige une extrême régularité, et qui pardonne peu ou point. | Se dit Des choses. | Austère, fort régulier. | Qui est noble et régulier, sans élégance affectée, sans ornements recherchés. | Se dit D'une figure qui a plus de régularité que d'attrait.

SÉVÈREMENT. adv. D'une manière sévère, avec sévérité. (—re-man.)

SÉVÉRITÉ. s. f. (*Severitas.*) Rigidité, rigueur. | Austérité, grande régularité.

SÉVICES. s. m. pl. (*Sævitia.*) Mauvais traitement que fait un mari à sa femme, ou un père à ses enfants, ou un maître à ses serviteurs, et qui va jusqu'aux coups. (Sé-vi-se.)

SÉVIR. v. n. (*Sævire.*) Traiter avec rigueur, punir, châtier un coupable. | Se dit en parlant Des choses. | Se dit en parlant Des mauvais traitements d'un père à l'égard de son fils, d'un mari à l'égard de sa femme, d'un maître à l'égard d'un domestique.

SEVRAGE. s. m. Action de sevrer un enfant. | Le temps nécessaire pour accoutumer un enfant à se passer de teter, et à prendre une autre nourriture. (Se-vra-je.)

SEVRER. v. a. (*Separare.*) Ôter à un enfant l'usage du lait de sa nourrice, pour le faire passer à une nourriture plus solide. | Se dit en parlant Des animaux. | *Sevrer une marcotte*, La séparer de l'arbre, de la plante qui l'a produite. | Priver, frustrer qqn. de qq. ch.

SEVREUSE. s. f. Femme qui a le soin de sevrer un enfant. (Se-vreû-ze.)

SEXAGÉNAIRE. adj. des 2 g. et subst. (*Sexagenarius.*) Qui a soixante ans. (Sèc-sa-jé-nè-re.)

SEXAGÉSIME. s. f. (*Sexagesimus.*) T. du calendrier ecclésiastique. Le dimanche qui précède de quinze jours le premier dimanche de carême. (Sec-sa-jé-zi-me.)

SEX-DIGITAIRE. s. des 2 g. (*Sex, digitus.*) Celui ou celle qui est né avec six doigts. Adj., *Un enfant sex-digitaire.* (Sècs-di-ji-tè-re.)

SEX-DIGITAL, ALE. adj. (*Sex, digitus.*) Se dit D'une main ou d'un pied qui, par une monstruosité, a six doigts. (Sècs-di-ji-tal.)

SEXE. s. m. (*Sexus.*) Différence physique et constitutive du mâle et de la femelle. | Désigne collectiv. Les hommes ou Les femmes. | *Le beau sexe*, ou, absol., *Le sexe*, Les femmes. | Se dit aussi en parlant Des plantes. (Sèc-se.)

SEXTANT. s. m. (*Sextus.*) Instrument qui contient la sixième partie d'un cercle, c'est-à-dire soixante degrés. (Sècs-tan.)

SEXTE. s. f. (*Sextus.*) Une des heures canoniales, appelées ordin. *Les petites heures*, laquelle, selon l'institution, devait se dire à la sixième heure du jour, à compter depuis le soleil levé. (Sècs-te.)

SEXTE. s. m. (*Sextus.*) Le sixième livre des décrétales, rédigé par ordre de Boniface VIII.

SEXTIDI. s. m. (*Sextus, dies.*) Le sixième jour de la décade, dans le calendrier républicain. (Sècs-ti-di.)

SEXTIL, ILE. adj. (*Sextilis.*) Se dit pour marquer la distance de deux planètes éloignées l'une de l'autre de soixante degrés. (Sècs-til.)

SEXTULE. s. m. (*Sextula.*) Poids de droguiste, qui pesait une drachme et un scrupule, ou quatre scrupules. (Sec-tu-le.)

SEXTUPLE. adj. des 2 g. (*Sextus.*) Qui vaut six fois autant. | Subst. m. *Le sextuple de deux est douze.* (Sècs-tu-ple.)

SEXTUPLER. v. a. Rendre six fois plus grand, multiplier un nombre par six. (Sècs-tu-plé.)

SEXUEL, ELLE. adj. (*Sexualis.*) Qui caractérise le sexe dans les animaux et dans les plantes. | Qui tient au sexe. (Sèc-su-ël; ë-le.)

SGRAFFITE. s. m. T. ital. Espèce de dessin tracé, avec une pointe, sur l'endroit d'un mur où l'on a appliqué une teinte grise. (Sgra-fi-te.)

SHAKO. s. m. (*Shako*, hongr.) Sorte de bonnet à l'usage des hussards et de la plupart des corps d'infanterie. (Cha-cô.)

SHALL. s. m. *V.* Châle.

SHELING. s. m. *V.* Schelling.

SHÉRIF. s. m. Officier municipal en Angleterre, chargé de différentes fonctions de police et de justice. (Ché-rif.)

SI. conj. (*Si.*) En cas que, pourvu que, à moins que, supposé que. | S'emploie aussi dans plusieurs phrases où il s'agit d'une chose certaine. *Si je suis gai, c'est que j'en ai sujet.* | Devant le pronom *Il*, perd son *i*, qui est remplacé par une apostrophe. | Subst. m. *Il ne donne jamais de louange qui ne soit suivie d'un si*, À la fin il y a toujours qq. ch. qui rabat de ce qu'il a dit. | S'emploie pop. pour marquer Un défaut dans la chose dont il s'agit. | *Si ce n'est*, Excepté. | Fam., *Si tant est que*, S'il est vrai que. | Néanmoins. (Vi.) | Si, précédé de la conj. *Et*, Cependant, avec cela, néanmoins. Vi. et fam. | Si, particule affirmative, s'oppose à Non. Fam. | *Si fait*, Façon de parler familière dont on se sert pour affirmer le contraire de ce qu'un autre a dit. | Si est qqfs. particule dubitative. | Combien. | Adv., Tellement, à tel point; alors il est suivi de *Que*. | Quelque. | Autant, aussi; s'emploie avec la négation. | Si bien que. loc. adv. Tellement que, de sorte que.

SI. s. m. La septième note de la gamme. C'est aussi le nom du signe qui représente cette note.

SIALAGOGUE. adj. des 2 g. et subst. m.

(*Sialon*, *agô*, gr.) Se dit Des remèdes qui provoquent l'excrétion de la salive. (Sia-la-gog-e.)

SIALISME. s. m. (*Sialon*, gr.) Évacuation abondante de salive.

SIAMOISE. s. f. Étoffe de coton fort commune, imitée des toiles de coton fabriquées à Siam. (Sia-moua-ze.)

SIBARITE. s. m. *V.* SYBARITE.

SIBYLLE. s. f. (*Sibylla.*) Les anciens ont appelé de ce nom certaines femmes auxquelles ils attribuaient la connaissance de l'avenir et le don de prédire. | Fam., *C'est une vieille sibylle*, se dit D'une femme âgée qui a qq. prétention à l'esprit, ou qui est méchante. (Si-bi-le.)

SIBYLLIN. adj. m. (*Sibyllinus.*) *Les oracles*, *les livres*, *les vers sibyllins*, Les prétendus oracles, les livres et les vers des sibylles. (Si-bi-lin.)

SICAIRE. s. m. (*Sicarius.*) Assassin gagé. (Sic-è-re [c m.].)

SICCATIF, IVE. adj. (*Siccativus.*) Se dit Des substances qui ont la propriété de faire sécher en peu de temps les couleurs auxquelles on les mêle. | Subst. m. *Cette huile est un bon siccatif.* (Si-ca-tif.)

SICCITÉ. s. f. (*Siccitas.*) T. did. Qualité, état de ce qui est sec. (Sic-si-té.)

SICILIQUE. s. m. (*Sicilicus.*) Poids de droguiste, qui pèse un sextule et deux scrupules. (Si-si-lic-e.)

SICLE. s. m. (*Siclus.*) Certain poids et certaine monnaie en usage particulièrement chez les Hébreux.

SICOMORE. s. m. *V.* SYCOMORE.

SIDÉRAL, ALE. adj. (*Sideralis.*) *Révolution sidérale*, Retour à la même étoile; *Jour sidéral*, Le temps de la révolution de la terre, d'une étoile à la même étoile, par son mouvement diurne; *Année sidérale*, Le temps de la révolution de la terre, d'une étoile à la même étoile, par son mouvement annuel.

SIDÉRITIS. s. m. *V.* CRAPAUDINE.

SIÈCLE. s. m. (*Seculum.*) Espace de temps composé de cent années. | *Les siècles futurs*, La postérité. | Se dit Des quatre différents âges du monde, tels que les poëtes les supposent. | *Siècle d'or*, Un temps heureux où règnent l'abondance et la paix. | Un grand espace de temps indéterminé. | Un temps célèbre par le règne de qq. grand prince, ou par les actions, les ouvrages de qq. grand homme. | Se dit par rapport au degré de civilisation, aux bonnes ou mauvaises qualités des hommes qui vivent ou qui ont vécu dans le temps dont on parle. | Fam., Qq. espace de temps que ce soit, lorsqu'on le trouve trop long. | *À tous les siècles*, *aux siècles des siècles*, Éternellement, dans toute l'éternité. | *Le siècle futur*, La vie future. | L'état de la vie mondaine, en tant qu'il est opposé à L'état d'une vie chrétienne, de la vie religieuse.

SIÉGE. s. m. (*Sedes.*) Meuble fait pour s'asseoir. | *Le siége d'une selle*, La partie de la selle sur laquelle le cavalier est assis. | La place où le juge s'assied pour rendre la justice. | Le lieu où l'on rendait la justice, dans les juridictions subalternes. | S'est dit Du corps et de la juridiction des juges subalternes. | Un évêché et sa juridiction. | *Le saint-siége*, *le siége apostolique*, Le siége de Rome. | La ville capitale de certains empires. | *Le siége d'un tribunal*, La ville où réside, où siége un tribunal. | Le lieu où certaines choses résident principalement, où elles dominent. | Le fondement, ce que les médecins appellent L'anus. | L'établissement et les opérations d'une armée devant une place, pour l'attaquer, la prendre. | Fam., *Lever le siége*, S'en aller, se retirer d'une compagnie. | *État de siége*, L'état où se trouve une place de guerre, lorsque, par suite de son investissement, l'autorité supérieure est remise au chef militaire, qui peut, en ce cas, prendre telles mesures qu'il juge convenables pour la défense de la place. (Siè-je.)

SIÉGER. v. n. Tenir le siége pontifical ou épiscopal. | Se dit Des juges, des tribunaux. | *Ce n'est pas là que siége le mal*, Ce n'est pas là qu'il est établi. (Siè-jé.)

SIEN, IENNE. adj. possessif et relatif de la 3[e] personne. (*Suum.*) | Fam., *Un sien neveu*, *un sien ami*, Son neveu, son ami, ou Un de ses neveux, de ses amis. | Sien, subst. m. Son bien. | *Mettre du sien dans qq. ch.*, Y contribuer de son travail, de sa peine. — Fam., Ajouter à un récit des faits, des détails imaginaires. | SIENS, au plur., se dit, subst., Des parents, des héritiers, des descendants, des domestiques, des soldats de celui dont on parle, et en général de tous ceux qui lui appartiennent, à qq. titre que ce puisse être. | Fam., *Faire des siennes*, Faire des folies, des fredaines, des tours, soit de jeunesse, soit de friponnerie. (Sien. Siè-ne.)

SIESTE. s. m. (*Siesta*, esp.) Sommeil auquel on se livre après le dîner, pendant la chaleur du jour. (Siès-te.)

SIEUR. s. m. (*Senior.*) Espèce de titre d'honneur, dont l'usage ordinaire est renfermé dans les plaidoyers, dans les actes publics, et autres écritures de la même sorte. | Le titre qu'un supérieur donne qqfs. à un inférieur dans les lettres missives et autres écritures particulières. | *Un sieur*, se dit qqfs. par une sorte de mépris. (Sieur.)

SIFFLABLE. adj. des 2 g. Qui mérite d'être sifflé. (Si-fla-ble.)

SIFFLANT, ANTE. adj. Qui siffle; qui fait, qui produit un sifflement, ou qui est accompagné d'un sifflement. | *Phrase sifflante*, *vers sifflants*, Phrase, vers où il y a beaucoup d'S. (Si-flan.)

SIFFLEMENT. s. m. Le bruit qu'on fait en sifflant. | Le bruit que quelques animaux font en sifflant. | Le bruit aigu que fait le vent ou une flèche, une balle de fusil, une pierre lancée avec force, etc. | Un certain bruit que l'homme et qqs. animaux font lorsqu'ils respirent avec peine. (Si-fle-man.)

SIFFLER. v. n. (*Sufflare.*) Former un son aigu, soit en serrant les lèvres en rond, et en poussant son haleine, soit en soufflant dans un sifflet, dans une clef forée, etc. | Fam., *Il n'a qu'à siffler*, Il n'a qu'à faire connaître sa volonté pour être obéi. | *Il siffle en parlant*, Sa prononciation est accompagnée d'un sifflement. | Se dit aussi Du son aigu de qqs. animaux, comme les serpents, les cygnes, les oies, etc., quand ils sont en colère. | Se dit Du bruit aigu que fait le vent, ou une flèche, une balle de fusil, une pierre lancée avec force, etc. | Se dit Du bruit que font naturellement ceux qui n'ont pas la respiration libre. | V. a. Chanter un air en sifflant. | *Siffler un oiseau*, Siffler près de lui pour lui apprendre à siffler des airs. | Fam., *Siffler qqn.*, L'instruire de ce qu'il aura à dire ou à faire en certaines occasions. | V. a. Témoigner sa désapprobation d'une chose, son mécontentement d'une personne, soit à coups de sifflet, soit par qq. autre bruit. Désapprouver avec dérision, avec mépris. (Si-flé.)

SIFFLET. s. m. Petit instrument avec lequel on siffle. | *Un coup de sifflet*, L'action de souffler dans cet instrument, et Le bruit qui en résulte. | Improbation manifestée par des coups de sifflet ou par qq. autre marque de mépris. | La trachée-artère, ou le conduit par lequel on respire. Pop. | Fam., *Couper le sifflet à qqn.*, Le rendre comme muet, le mettre hors d'état de répondre. (Si-fle.)

SIFFLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui siffle. | S'emploie adj. en parlant De certains oiseaux. | *Cheval siffleur*, Cheval qui fait entendre en respirant une espèce de sifflement. (Si-fleur ; eû-ze.)

SIGILLÉ, ÉE. adj. (*Sigillatus.*) *Terre sigillée*, Sorte de terre glaise qui vient des îles de l'Archipel, et qui ordin. est marquée d'un sceau. (Si-jil-lé.)

SIGISBÉE. s. m. Ital. Homme qui fréquente régulièrement une maison, qui rend des soins assidus à la maîtresse, et qui est à ses ordres. Qqns. écrivent et disent *Cicisbée*. On l'appelle aussi *Cavalier servant.* (Si-jis-bée.)

SIGMOÏDE. adj. des 2 g. (*Sigma*, *eidos*, gr.) Qui a la forme de la lettre grecque appelée *Sigma*. (Sig-mo-i-de.)

SIGNAL. s. m. (*Signum.*) Signe convenu entre deux ou plusieurs personnes, pour servir d'avertissement. | *Donner le signal*, Se dit De celui qui donne le premier l'exemple de qq. chose. | Ce qui annonce et provoque une chose. (Si-*n*al [n m.].)

SIGNALEMENT. s. m. Description que l'on fait de tout l'extérieur d'une personne qu'on veut faire reconnaître. (Si-*n*a-le-man [n m.].)

SIGNALER. v. a. Faire par écrit une espèce de description de la personne d'un soldat qu'on enrôle, indiquant son âge, sa taille, etc. (Vi.) | Donner le signalement d'une personne qu'on veut faire connaître. | Appeler, attirer l'attention de qqn. sur une personne ou une chose. | Donner avis, par des signaux, qu'on aperçoit un vaisseau, une flotte, etc. | Rendre remarquable. | Pron., Se distinguer, se rendre célèbre. | SIGNALÉ, ÉE. adj. Remarquable. (Si-*n*a-lé [n m.].)

SIGNATAIRE. s. des 2 g. Celui, celle qui a signé. (Si-*n*a-tè-re [n m.].)

SIGNATURE. s. f. (*Signatura.*) Le seing, le nom d'une personne écrit de sa main, mis à la fin d'une lettre, d'un acte, pour le certifier, pour le rendre valable. | L'action de signer. | Se dit Des lettres ou des chiffres que l'on met au bas des feuilles imprimées, pour en reconnaître l'ordre quand il s'agit de les assembler et d'en former un volume. (Si-*n*a-tu-re [n m.].)

SIGNE. s. m. (*Signum.*) Indice, marque d'une chose présente, passée ou à venir. | Se dit de Certaines marques ou taches naturelles qu'on a sur la peau. | Se dit de Certaines démonstrations extérieures que l'on fait pour donner à connaître ce que l'on pense ou ce que l'on veut. | *Le signe de la croix*, L'action que les catholiques font en portant la main de la tête à l'estomac, puis de l'épaule gauche à l'épaule droite, en forme de croix. | Miracle. | Se dit Des phénomènes que l'on voit qqfs. dans le ciel, et qu'on regarde comme des espèces de présages. | Ce qui sert à représenter une chose. | La douzième partie de l'écliptique, c'est-à-dire, du grand cercle de la sphère céleste que le soleil semble parcourir dans l'intervalle d'une année tropique. Un douzième de la zone zodiacale. (Si-*n*e [n m.].)

SIGNER. v. a. (*Signare.*) Mettre son seing à une lettre, à une promesse, à un contrat, ou à un autre acte, pour le certifier, pour le confirmer, pour le rendre valable et pour s'engager soi-même. | *Signer à un contrat*, Y mettre sa signature, comme témoin ou par honneur. | Fam., *Signer son nom*, Écrire son nom, sa signature. | Pron., Faire le signe de la croix. Fam. (Si-*n*é [c m.].)

SIGNET s. m. Plusieurs petits rubans ou filets liés ensemble, qui tiennent à un bouton ou peloton, et qu'on met au haut d'un bréviaire, etc., pour marquer les endroits qu'on veut retrouver aisément. | Petit ruban que les relieurs attachent à la tranchefile du haut d'un livre, pour servir à marquer l'endroit du livre où l'on a interrompu sa lecture. (Si-né [c m.].)

SIGNIFIANT, ANTE. adj. Qui signifie.

| Fam., *Cela est très-signifiant*, Cela veut dire beaucoup. (Si-*n*i-fi-au [n m.].)

SIGNIFICATIF, IVE. adj. Qui signifie, qui exprime bien, qui contient un grand sens. (Si-*n*i-fi-ca-tif [n m.].)

SIGNIFICATION. s. f. (*Significatio.*) Ce que signifie une chose. | La notification que l'on fait, la connaissance que l'on donne d'un arrêt, d'un jugement, d'un acte, par voie judiciaire et légale, par ministère d'huissier. (Si-*n*i-fi-ca-sion [n m.].)

SIGNIFIER. v. a. (*Significare.*) Dénoter, marquer qq. ch., être signe de qq. ch. | Ce qu'on entend par un mot, par une locution, par une phrase. | Notifier, déclarer, faire connaître qq. ch. par paroles expresses. | Notifier par voie de justice, par ministère d'huissier. (Si-*n*i-fi-é [n m.].)

SIL. s. m. (*Sil.*) Terre minérale dont les anciens faisaient des couleurs rouges ou jaunes, selon ses diverses préparations.

SILENCE. s. m. (*Silentium.*) L'état où est une personne qui se tait, qui s'abstient de parler. | Faites silence, faisons silence. | *Le silence des passions*, se dit De l'état opposé au trouble où les passions nous jettent. | *Le silence de la loi*, se dit Pour signifier que le cas dont il s'agit n'est pas prévu par la loi. | Cessation de commerce de lettres entre personnes qui étaient dans l'habitude de s'écrire. | Se dit pour faire connaître qu'un auteur n'a rien dit sur le fait ou le sujet dont on parle. | *Passer une chose sous silence*, N'en point parler. | Le calme, la cessation de toute sorte de bruit. | *Faire qq. ch. dans le silence*, Secrètement, avec mystère. | Se dit De certains signes qui répondent aux diverses valeurs des notes, et qui, mis à la place de ces notes, marquent que tout le temps de la valeur doit être passé en silence. (Si-lan-se.)

SILENCIEUX, EUSE. adj. Qui ne parle guère, qui garde habituellement le silence. | Se dit Des lieux où l'on n'entend pas de bruit. (Si-lan-sieû; ze.)

SILEX. s. m. Mot lat. Caillou. (Si-lècs.)

SILHOUETTE. s. f. (n. pr.) Espèce de dessin qui représente un profil tracé autour de l'ombre du visage. (Si-lou-ë-te.)

SILICE. s. f. (*Silex.*) Terre, substance siliceuse. (Si-li-se.)

SILICEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature du silex ou caillou. (Si-li-seû; ze.)

SILICULE. s. f. (*Silicula.*) Silique dont la longueur n'excède pas la largeur. [c m.]

SILICULEUX, EUSE. adj. Se dit Des plantes dont le fruit est une silicule. Subst. fém. *Les siliculeuses*. (Si-li-cu-leû; ze [c m.].)

SILIQUE. s. f. (*Siliqua.*) Enveloppe de fruit, sorte de péricarpe sec et allongé, formé de deux pièces unies par des sutures longitudinales où les semences sont attachées, et divisé en deux loges par une cloison membraneuse. (Si-lic-e.)

SILIQUEUX, EUSE. adj. T. de botan. Il se dit Des plantes dont le fruit est une silique. — Subst. fém. *Les siliqueuses*. (Si-lic-eû; ze [c m.].)

SILLAGE. s. m. (*Sulcus.*) Trace que fait un bâtiment lorsqu'il navigue. | *Faire grand sillage*, *bon sillage*, Naviguer heureusement et avec rapidité. | *Mesurer le sillage d'un bâtiment*, Mesurer la vitesse de sa marche. (Si-lla-je [ll m.].)

SILLE. s. m. (*Silos*, gr.) Poëme mordant en usage chez les anciens Grecs. (Si-le.)

SILLER. v. n. (*Sulcare.*) Se dit D'un bâtiment qui coupe, qui fend les flots en avançant. (Si-llé [ll m.].)

SILLER. v. a. Coudre les paupières d'un oiseau de proie, afin qu'il ne se débatte point.

SILLET. s. m. Petit morceau d'ivoire appliqué au haut du manche d'un violon, d'une guitare, ou autre instrument à cordes, et sur lequel portent les cordes. (Si-llè [ll m.].)

SILLON. s. m. (*Sulcus.*) Longue trace que le soc, le coutre de la charrue fait dans la terre qu'on laboure. | Au plur., se dit, absol. et poét., Des campagnes, des champs. — Poét. Les traces que certaines choses laissent en passant. | Se dit De raies ou stries profondes. | Se dit De certaines fentes ou rainures que présente la surface de qqs. os et de divers organes. | Se dit Des rides qui se trouvent au palais des grands quadrupèdes, et particulièrement des chevaux. [ll m.]

SILLONNER. v. a. Faire des sillons. | Se dit De certaines choses qui font des traces en passant, qui laissent des traces de leur passage. | SILLONNÉ, ÉE. adj. Se dit Des organes, des parties qui sont marquées de stries profondes, de fentes ou raies creuses. (Si-llo-né [ll m.].)

SILO. s. m. (*Silo*, esp.) Cavité pratiquée dans la terre pour y conserver du blé, des grains.

SILOUETTE. s. f. *V.* SILHOUETTE.

SILURE. s. m. (*Silurus.*) Genre de poissons à nageoires pectorales et dorsales munies de rayons épineux. Il y a une espèce de silure qui est, après l'esturgeon, le plus grand de nos poissons d'eau douce.

SILVES. s. f. pl. (*Silva.*) Nom que qqs. auteurs latins ont donné à des recueils ou collections de pièces détachées, qui n'ont aucun rapport entre elles. (Sil-ve.)

SIMAGRÉE. s. f. (*Simulacrum.*) Il se dit De certaines manières affectées, de certaines minauderies. Fam.

SIMAISE. s. f. *V.* CYMAISE.

SIMAROUBA. s. m. Arbre de l'Amérique méridionale, qui croît surtout à la Jamaïque et à Cayenne, et dont l'écorce est d'un grand usage en médecine contre le flux dyssentérique, les scrofules, etc.

SIMARRE. s. f. (*Zimarra*, it.) Habille-

ment long et traînant, dont les femmes se servaient autrefois. | Espèce de soutane que certains magistrats portent sous leur robe. (Si-ma-re.)

SIMBLEAU. s. m. Cordeau avec lequel les charpentiers tracent de grandes circonférences. (Sin-blô.)

SIMILAIRE. adj. des 2 g. (*Similaris.*) Se dit D'un tout qui est de la même nature que chacune de ses parties, ou De parties qui sont chacune de la même nature que leur tout. (Si-mi-lè-re.)

SIMILITUDE. s. f. (*Similitudo.*) Ressemblance, rapport exact entre deux choses. | Figure de rhétorique, par laquelle on fait voir qq. rapport entre deux choses de différentes espèces.

SIMILOR. s. m. (*Similis, aurum.*) Composition métallique, qui est un mélange de cuivre et de zinc, et qui a l'aspect de l'or.

SIMONIAQUE. adj. des 2 g. Se dit Des choses où il entre, où il y a de la simonie. | Se dit Des personnes qui commettent simonie. | Subst., se dit Des personnes. (Si-mo-ni-ac-e.)

SIMONIE. s. f. (*Simon*, n. pr.) Convention illicite par laquelle on donne ou on reçoit une récompense temporelle, une rétribution pécuniaire, pour qq. ch. de saint et de spirituel.

SIMPLE. adj. des 2 g. (*Simplex.*) Qui n'est point composé. | Seul, unique. | Qui n'est point compliqué, qu'il est très-facile d'employer ou de comprendre, etc. | Fam., *C'est tout simple*, Cela est naturel, convenu, cela va sans dire. | Qui est sans ornement, sans faste, sans recherche, sans apprêt, sans affectation. | *Être simple dans ses habits, dans ses meubles*, Éviter la recherche, le luxe. | Qui est sans déguisement, sans malice. — Subst., *Dieu aime les humbles et les simples.* | Niais, qui se laisse facilement tromper. | Subst., *Le simple et le composé.* | Air, chanson, pièce de clavecin, etc., chantée et jouée suivant le chant naturel et tout uni. (Sin-ple.)

SIMPLE. s. m. Nom générique et vulgaire des herbes et des plantes médicinales.

SIMPLEMENT. adv. D'une manière simple. Sans ornement, sans recherche. Naïvement, sans déguisement. Bonnement, sincèrement, sans finesse. | Seulement. | *Purement et simplement*, Uniquement, sans réserve et sans condition. (Sin-ple-man.)

SIMPLESSE. s. f. (*Simplicitas.*) Simplicité naturelle, ingénuité accompagnée de douceur et de facilité. (Vi.) (Sin-ple-se.)

SIMPLICITÉ. s. f. (*Simplicitas.*) Qualité de ce qui est simple. | Niaiserie, trop grande facilité à croire, à se laisser tromper. (Sin-pli-si-té.)

SIMPLIFICATION. s. f. Action de simplifier, ou Le résultat de cette action. (Sin-pli-fi-ca-sion.)

SIMPLIFIER. v. a. (*Simplex, facere.*) Rendre simple, moins composé. (Sin-pli-fi-é.)

SIMULACRE. s. m. (*Simulacrum.*) Image, statue, idole, représentation de fausses divinités. | Spectre, fantôme. | Une vaine représentation de qq. ch. | Se dit Des actions par lesquelles on feint d'exécuter qq. ch., on l'imite, on le représente.

SIMULATION. s. f. (*Simulatio.*) Déguisement, fiction. (Si-mu-la-sion.)

SIMULER. v. a. (*Simulare.*) Feindre, faire paraître comme réelle une chose qui n'est point.

SIMULTANÉ, ÉE. adj. (*Simul, tempus.*) Se dit De deux ou de plusieurs actions qui se font dans un même instant. | Plusieurs écrivent encore *Simultanée*, au masc.

SIMULTANÉITÉ. s. f. Existence de deux ou plusieurs choses dans le même instant.

SIMULTANÉMENT. adj. En même temps, au même instant. (—né-man.)

SINAPISÉ, ÉE. adj. (*Sinapi.*) Se dit Des médicaments où l'on met de la farine de graine de moutarde, pour les rendre plus actifs. (—pi-zé.)

SINAPISME. s. m. (*Sinapi.*) Médicament topique composé de substances chaudes et âcres, dont la graine de moutarde fait ordin. la base.

SINCÈRE. adj. des 2 g. (*Sincerus.*) Vrai, franc, qui est sans artifice, sans déguisement. (Sin-sè-re.)

SINCÈREMENT. adv. D'une manière sincère. (Sin-sè-re-man.)

SINCÉRITÉ. s. f. (*Sinceritas.*) Candeur, franchise, qualité de ce qui est sincère. (Sin-sé-ri-té.)

SINCIPITAL, ALE. adj. Qui a rapport au sinciput. (Sin-si-pi-tal.)

SINCIPUT. s. m. (*Semi, caput.*) T. lat. La partie supérieure de la tête, qu'on appelle aussi *Le sommet*. (Sin-si-put.)

SINDON. s. m. (*Sindon.*) Petit morceau de toile ou petit plumasseau arrondi, soutenu par un fil, qu'on introduit dans l'ouverture faite avec le trépan. | Le linceul dans lequel Jésus-Christ fut enseveli.

SINÉCURE. s. f. Mot emprunté de l'anglais, qui l'a pris du latin, *Sine curâ*. Place ou titre qui produit des émoluments, et qui n'oblige à aucune fonction, à aucun travail. [c m.]

SINGE. s. m. (*Simius.*) Animal quadrumane, fort souple et fort agile, qui, dans sa conformation, a plusieurs rapports avec l'homme. | *Payer en monnaie de singe*, Se moquer de celui à qui l'on doit, au lieu de le satisfaire. | Se dit D'un homme extrêmement laid, D'un homme fort malin, D'un homme fort adroit, fort agile. | Qui contrefait, qui imite les gestes, les actions, le style de qq. autre. | Instrument avec lequel on peut copier mécaniquement des dessins, des estampes, sans savoir dessiner. C'est ce qu'on appelle

autrement *Pantographe.* | Machine qui sert à élever et à descendre des fardeaux, et qui est formée d'un treuil tournant sur deux chevalets ou sur deux montants. (Sin-je.)

SINGER. v. a. Imiter, contrefaire. Fam. (Sin-jé.)

SINGERIE. s. f. Grimace, gestes, tours de malice. | Une imitation gauche ou ridicule. (Sin-je-rie.)

SINGULARISER. v. a. (*Singularis.*) Rendre singulier, extraordinaire. | Pron., Se distinguer, se faire remarquer par qq. singularité, par des opinions, des actions, des manières singulières. (Sin-gu-la-ri-zé [g m.].)

SINGULARITÉ. s. f. (*Singularitas.*) Ce qui rend une chose singulière. | Une manière extraordinaire d'agir, de penser, de parler, etc., différente de celle de tous les autres. [g m.]

SINGULIER, IÈRE. adj. (*Singularis.*) Particulier, qui ne ressemble point aux autres. | Rare, excellent. | Bizarre, capricieux, affectant de se distinguer. | Extraordinaire. | *Combat singulier*, Combat d'homme à homme. | *Nombre singulier*, ou, subst., *Singulier*, Le nombre qui ne marque qu'une seule personne, qu'une seule chose. (Sin-gu-lié [g m.].)

SINGULIÈREMENT. adv. Particulièrement, spécialement, principalement, beaucoup, sur toutes choses. | D'une manière affectée, d'une maniere bizarre. | *Il s'est conduit singulièrement dans cette affaire*, D'une manière extraordinaire, difficile à expliquer. (Sin-gu-liè-re-man [g m.].)

SINISTRE. adj. des 2 g. (*Sinister.*) Malheureux, funeste ; qui cause des malheurs, ou qui en fait craindre. | En chiromancie, *Ligne sinistre*, Ligne qui présage des malheurs. | *Avoir la physionomie sinistre*, Avoir dans la physionomie qq. ch. de sombre et de méchant. | Méchant, pernicieux. | Subst., se dit Des pertes et dommages qui arrivent aux objets assurés, surtout Des incendies.

SINISTREMENT. adv. D'une manière sinistre. (Si-nis-tre-man.)

SINON. conj. (*Si*, *non.*) Autrement, faute de quoi, sans quoi. | Si ce n'est.

SINOPLE. s. m. T. de blas. La couleur verte.

SINUÉ, ÉE. adj. (*Sinus.*) Se dit Des parties, et particulièrement des feuilles dont le bord a des sinuosités.

SINUEUX, EUSE. adj. (*Sinuosus.*) Tortueux, qui fait plusieurs tours et détours. | *Ulcère sinueux*, Ulcère étroit, profond et tortueux. (Si-nu-eû ; ze.)

SINUOSITÉ. s. f. (*Sinuosus.*) Tours et détours que fait une chose sinueuse ; État de ce qui est sinueux. (Si-nu-o-zi-té.)

SINUS. s. m. La perpendiculaire menée d'une des extrémités d'un arc sur le rayon qui passe par l'autre extrémité.

SINUS. s. m. (*Sinus.*) Se dit De diverses parties qui forment une cavité, ou qui se courbent et se recourbent en divers sens. | Cavité, espèce de poche, qui se fait aux côtés ou au fond d'une plaie, d'un ulcère, et où s'amasse du pus, de la matiere.

SIPHILIS. s. f. *V.* Syphilis.

SIPHILITIQUE. adj. *V.* Syphilitique.

SIPHON. s. m. (*Sipho.*) Tuyau recourbé, dont les branches sont inégales, et dont on se sert principalement pour pomper une liqueur dans un vase et la faire passer dans un autre. | Tourbillon ou nuage creux qui descend sur la mer en forme de colonne, et qu'on appelle ainsi dans l'idée qu'il enleve et pompe l'eau de la mer. *V.* Trombe. (Si-fon.)

SIRE. s. m. (*Kyrie.*) Titre qu'on donne aux empereurs et aux rois, en leur parlant ou en leur écrivant. | Se disait dans le sens de Seigneur ou de Sieur. | Fam., *C'est un pauvre sire*, C'est un homme sans considération, sans capacité.

SIRÈNE. s. f. (*Siren.*) Se dit de certains êtres fabuleux qui, selon les poëtes, étaient moitié femme, moitié poisson, et qui, par la douceur de leur chant, attiraient les voyageurs sur les écueils de la mer de Sicile. | Femme qui séduit par ses attraits, par ses manières insinuantes.

SIRIUS. s. m. (*Sirius.*) Étoile de la constellation du grand Chien.

SIROC ou SIROCO. s. m. (*Sirocco*, it.) Nom qu'on donne sur la Méditerranée au vent qui se nomme Sud-est dans l'Océan.

SIROP. s. m. (*Sciroppo*, it.) Liqueur formée d'une dissolution de sucre, à laquelle on ajoute le suc de certains fruits, de certaines herbes, de certaines fleurs, etc., et qu'on fait cuire jusqu'à certaine consistance. (Si-rô.)

SIROTER. v. n. (*Sciroppo*, it.) Boire avec plaisir, à petits coups et longtemps. | V. a. *Il sirote son vin*. Fam.

SIRSACAS. s. m. Étoffe de coton fabriquée aux Indes.

SIRTES. s. f. pl. Sables mouvants, tantôt amoncelés, tantôt dispersés, et souvent très-dangereux pour les navires. (Sir-te.)

SIRUPEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature ou de la consistance du sirop. (Si-ru-peû ; ze.)

SIRVENTE. s. m. Sorte de poésie ancienne des troubadours et des trouveres, ordin. satirique, et qui est presque toujours divisée en strophes ou couplets propres à être chantés. (Sir-van-te.)

SIS, ISE. (*Sedere.*) Participe du verbe *Seoir*, qui n'est plus en usage, s'emploie adj. en style de Pratique, Situé, située. (Si. Si-ze.)

SISON. s. m. Genre de plantes de la famille des Ombellifères, dont deux espèces sont employées en médecine comme aromatiques. (Si-zon.)

SISTRE. s. m. (*Sistrum.*) Instrument de musique dont les Égyptiens se servaient à la guerre et dans les cérémonies religieuses d'Isis.

SISYMBRE. s. m. (*Sisymbrium.*) Genre de plantes de la famille des Crucifères, auquel appartiennent le *Cresson de fontaine* et la *Roquette sauvage*. (Si-sin-bre.)

SITE. s. m. (*Situs.*) Partie de paysage considérée relativement à l'aspect qu'elle présente.

SITÔT. adv. *V.* Tôt.

SITUATION. s. f. (*Situs.*) Assiette, position d'une ville, d'une place de guerre, d'une maison, d'un château, d'un jardin, etc. | En parlant Des hommes et des animaux, La position, la posture où ils sont. | L'état, la disposition de l'âme. | L'état, la disposition des affaires. | En parlant Du drame, de l'épopée et des romans, se dit D'un moment de l'action qui excite vivement l'intérêt. L'état où se trouve une caisse, un approvisionnement. (Si-tu-a-sion.)

SITUER. v. a. (*Situs.*) Placer, poser en certain endroit soit par rapport aux environs, soit par rapport aux aspects du ciel, aux différentes expositions.

SIX. adj. numéral des 2 g. (*Sex.*) Nombre pair composé de deux fois trois, et qui se place entre cinq et sept. | Sixième. | Subst. m. *Le six du mois*, etc., Le sixième jour du mois, etc. — *Cette femme est dans son six*, Dans le sixième mois de sa grossesse. | Subst. m. Le caractère qui marque en chiffre le nombre six. — Une carte, un côté du dé marqué de six points. | *Double-six*, au jeu de domino, Le dé qui porte deux fois le point six. (Sis ; ou Si, devant une consonne.)

SIXAIN. s. m. Petite pièce de poésie composée de six vers. | Un paquet de six jeux de cartes. (Si-zin.)

SIXIÈME. adj. des 2 g. Nombre ordinal de six. | *La sixième partie d'un tout*, Chaque partie d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en six parties. | Subst. m. Le sixième jour d'une période. | La sixième partie d'un tout. | S. f. Une suite de six cartes de même couleur. On dit plus ordin. *Seizième*. | Absol., *La sixième*, La sixième classe d'un collège, par laquelle on commence ordinairement le cours de ses études; et La salle où se tient cette classe. | *Un sixième*, Un écolier qui est dans cette classe. (Si-ziè-me.)

SIXIÈMEMENT. adv. En sixième lieu. (Si-ziè-me-man.)

SIXTE. s. f. (*Sextus.*) Intervalle de deux tons différents, à distance l'un de l'autre de six degrés en montant. (Sics-te.)

SIZETTE. s. f. Sorte de jeu de cartes, ainsi nommé parce qu'il se joue à six personnes, et que chaque joueur y reçoit six cartes. (Si-zè-te.)

SLOOP. s. m. (Qqus. écrivent *Sloupe.*) T. de marine emprunté de l'anglais. Se dit en France d'Un petit bâtiment à un seul mât. | *Sloop de guerre*, Grande corvette anglaise. (Slou-pe.)

SMILLE. s. f. Marteau avec lequel on pique le moellon et le grès. | [ll m.]

SMILLER. v. a. Piquer du moellon ou du grès avec la smille. (Smi-llé [ll m.].)

SOBRE. adj. des 2 g. (*Sobrius.*) Tempérant dans le boire et dans le manger. | *Il a fait un repas sobre*, Il a fait un repas où il a peu bu et peu mangé. | Qui use de certaines choses avec discrétion, retenue.

SOBREMENT. adv. D'une manière sobre. | Avec circonspection, avec retenue, avec discrétion. (So-bre-man.)

SOBRIÉTÉ. s. f. (*Sobrietas.*) Tempérance dans le boire et le manger. | Réserve, retenue, modération.

SOBRIQUET. s. m. (*Subridiculum.*) Sorte de surnom, qui le plus souvent se donne à une personne par dérision, et qui est fondé sur qq. défaut de corps ou d'esprit, ou sur qq. singularité. (So-bric-ë [e m.].)

SOC. s. m. (*Soccus.*) Instrument de fer qui fait partie d'une charrue, et qui sert à fendre et à renverser la terre d'un champ qu'on laboure.

SOCIABILITÉ. s. f. Aptitude à vivre en société. (So-si-a-bi-li-té.)

SOCIABLE. adj. des 2 g. (*Sociabilis.*) Qui est naturellement porté à chercher la société, qui est né propre à vivre en société. | Avec qui il est aisé de vivre, qui est d'un bon et facile commerce. (So-si-a-ble.)

SOCIABLEMENT. adv. D'une manière sociable. (So-si-a-ble-man.)

SOCIAL, ALE. adj. (*Socialis.*) Qui concerne la société. | *La guerre sociale*, La guerre que les peuples de l'Italie, alliés de Rome, firent à la république du temps de Marius et de Sylla. (So-si-al.)

SOCIÉTAIRE. s. et adj. des 2 g. Se dit D'une personne qui fait partie de qq. société. (So-si-é-tè-re.)

SOCIÉTÉ. s. f. (*Societas.*) Assemblage d'hommes qui sont unis par la nature ou par des lois; commerce que les hommes réunis ont naturellement les uns avec les autres. | *Ces animaux vivent en société*, Ils vivent rassemblés, en troupes. | Compagnie, union de plusieurs personnes jointes pour qq. intérêt, ou pour qq. affaire, et sous de certaines conditions. | Compagnie de gens qui s'assemblent pour vivre selon les règles d'un institut religieux, ou pour conférer ensemble sur certaines sciences. | Une compagnie de personnes qui s'assemblent ordin. pour la conversation, pour le jeu, ou pour d'autres plaisirs. | Se dit Des rapports, des communications que les habitants d'un pays, d'une ville ont entre eux pour leurs amusements, pour leurs plaisirs. | Le commerce ordinaire, habituel que l'on a avec certaines personnes. (So-si-é-té.)

SOCINIANISME. s. m. Hérésie des partisans de Socin, qui rejettent les mystères de la religion, particulièrement la divinité de Jésus-Christ. (So-si-ni-a-nis-me.)

SOCINIEN, IENNE. s. Nom des hérétiques qui suivent la doctrine de Socin, qui professent le socinianisme.—Adj., *La doctrine socinienne*, etc. (So-si-ni-in; e-ne.)

SOCLE s. m. (*Soccus.*) Membre carré plus large que haut, et qui sert de base à toutes les décorations d'architecture et d'édifices |Sorte de petit piédestal sur lequel on pose des bustes, des vases, etc.

SOCQUE. s. m. (*Soccus.*) Chaussure de bois, haute de trois à quatre pouces, que portaient certains religieux.|Se dit de Certaines chaussures de bois et de cuir, qui s'adaptent à la chaussure ordinaire, et qui servent à mieux garantir les pieds de l'humidité. |Chaussure basse dont les acteurs de l'antiquité se servaient dans les pièces comiques. |Se dit, fig., pour opposer la comédie à la tragédie. On dit plus ordin. *Brodequin.* (Soc-e.)

SOCRATIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à Socrate. (So-cra-tic-e.)

SODIUM. s. m. Substance métallique qui, unie à l'oxigène, constitue la soude. (So-di-o-me.)

SODOMIE. s. f. Péché contre nature.

SODOMITE. s. m. Celui qui est coupable de sodomie.

SOEUR. s. f. (*Soror*) Fille née de même père et de même mere qu'une autre personne, ou née de l'un des deux seulement. | Fam., *Demi-sœur*, Celle qui n'est sœur que du côté paternel ou du côté maternel. | Poét., *Les neuf Sœurs*, Les Muses. |Titre que les rois de la chrétienté donnent aux reines en leur écrivant. | Nom que toute religieuse prend dans les actes publics, et que les religieuses qui ne sont point dans les charges, ou qui n'ont point encore atteint un certain âge, se donnent entre elles, et qu'on leur donne aussi ordinairement. | Nom que l'on donne à certaines filles qui vivent en communauté, sans être religieuses. (Seur.)

SOEURETTE. s. f. Petite sœur. Mot d'amitié qu'on emploie qqfs. dans le langage familier. (Seu-re-te.)

SOFA ou SOPHA. s. m. T. emprunté de la langue turque. Espece d'estrade fort élevée, et couverte d'un tapis. | Espèce de lit de repos à trois dossiers, dont on se sert comme d'un siége (So-fa.)

SOFFITE. s. m. (*Soffitto.*) Plafond, dessous d'un plancher, d'un larmier, d'une architrave, orné de compartiments, de caissons, de rosaces, etc. (So-fi-te.)

SOFI ou SOPHI. s. m. Nom que les Occidentaux donnaient au roi de Perse, et qu'ils ont remplacé par le titre de *Schah.* (So-fi.)

SOI. (*Se.*) Pronom sing. de la 3e personne, et des 2 g. Employé absolument, il est toujours accompagné d'une prép., excepté dans la phrase *Être soi.* (Voyez plus bas). Quand on le dit Des personnes, il ne se rapporte ordin. qu'à un sujet indéterminé. | *Être à soi*, Ne dépendre de rien, de personne, être maître de son loisir. | *N'être pas à soi*, Avoir perdu le sens. | *Rentrer chez soi*, Rentrer dans sa maison; subst., *Avoir un chez soi*, Avoir une habitation en propre. | *Être soi*, Garder son propre caractere, ne pas prendre celui d'un autre. | *De soi*, De sa nature. | *En soi*, Sur son corps, sur sa personne. | Fam., *À part soi*, En son particulier, sans communication avec les autres. (Soua.)

SOI-DISANT. S'emploie quand on ne veut pas reconnaître la qualité que prend qqn.|Se dit par raillerie ou par mépris. (Soua-di-zan.)

SOIE. s. f. (*Seta.*) Fil délié et brillant, produit par une espèce de ver, qu'on appelle Ver à soie. (Souae.)

SOIE. s. f. Se dit, surtout au plur., Du poil long et rude de certains animaux | Le poil doux et long du barbet, d'un épagneul, d'un bichon.

SOIE. s. f. La partie du fer d'une épée, d'un sabre, d'un couteau, qui entre dans la poignée, dans le manche.

SOIE. s. f. *V.* Saime.

SOIERIE. s. f. Se dit de Toutes sortes de marchandises de soie. | Une fabrique de soie. La maniere de préparer la soie, et le lieu où on la prépare. (Soua-rie.)

SOIF. s. f. (*Sitis.*) Altération: désir, envie, besoin de boire. | Desir immodéré. (Souaf.)

SOIGNER. v. a. Avoir soin de qqn. ou de qq. ch.|*Soigner un malade*, signifie qqf. L'assister comme médecin.|*Soigner des enfants*, Avoir soin qu'ils soient propres, bien entretenus, etc. | Apporter de l'attention, du soin à qq. ch. | V. n. Veiller à qq. ch. (Soua-né [n m.].)

SOIGNEUSEMENT adv. Avec soin, avec attention, avec exactitude. (Soua-neuze-man [n m.].)

SOIGNEUX, EUSE. adj. Qui fait avec soin, avec attention, ce qu'il fait.|Qui prend soin de qq. ch. (Soua-neû; ze [n m.].)

SOIN. s. m. (*Senium.*) Attention, application d'esprit à faire qq. ch.| *Prendre soin, avoir soin de qq. ch.* Veiller à ce qu'il se conserve, à ce qu'il prospere, à ce qu'il réussisse | *Prendre soin, avoir soin de qqn.*, Pourvoir à ses besoins, à ses nécessités, à sa fortune. | La charge, la fonction, le devoir de prendre soin de qq. ch., d'y veiller. | *Les soins du ménage*, Les détails du ménage et l'attention qu'ils demandent, etc. | Au plur., Les attentions qu'on a pour qqn., les services qu'on lui rend, les peines qu'on [illegible] épargne. | *Donner des soins à un malade*, L'assister comme médecin. | *Rendre ses soins à qqn.*, Le voir avec assiduité, et lui [illegible]

sa cour. | Inquiétude, peine d'esprit, souci. (Souin.)

SOIR. s. m. (*Serum.*) La dernière partie du jour, les dernières heures du jour. | Poétiq., *Le soir de la vie*, La vieillesse. (Souar.)

SOIRÉE. s. f. L'espace de temps qui est depuis le déclin du jour jusqu'à ce qu'on se couche. | Se dit des assemblées, des réunions qui ont lieu dans les soirées d'hiver, ordin. à jour fixe, pour causer, jouer, faire de la musique, etc. (Soua-rée.)

SOIT. Que cela soit, je le veux bien. | *Ainsi soit-il*. Espece de vœu pour lequel on termine plusieurs prieres religieuses. | Conj. alternative. *Soit l'un, soit l'autre*. | Supposons. | TANT SOIT PEU. loc. adv. Si peu que ce soit, très-peu. (Soua.)

SOIXANTAINE. s. f. coll. Nombre de soixante ou environ. | Absol. et fam., *La soixantaine*, Soixante ans accomplis. (Soua-san-te-ne.)

SOIXANTE. adj. numéral des 2 g. (*Sexaginta.*) Nombre composé de six dizaines. | Soixantieme. | Subst. m. *Le nombre soixante*. (Soua-sen-te.)

SOIXANTER. v. n. T. du jeu de piquet. Compter soixante avant que l'adversaire ait rien compté. (Soua-san-té.)

SOIXANTIÈME. adj. des 2 g. Nombre d'ordre. | *La soixantieme partie*, Chaque partie d'un tout qui est ou que l'on suppose divisé en soixante parties. | Subst. m. La soixantième partie d'un tout. (Soua-san-tiè-me.)

SOL. s. m. Monnaie. *V.* Sou.

SOL. s. m. (*Solum.*) Terrain, terroir considéré quant à sa nature ou à ses qualités productives. | La superficie du terrain, de la place sur laquelle on bâtit, on marche. | La muraille, la partie de la roche sur laquelle une mine ou un filon est appuyé.

SOL. s. m. La cinquieme note de la gamme d'ut. Le signe qui représente cette note.

SOLACIER. v. a. (*Solatium.*) Consoler, soulager. Pron., Se divertir. (Vi.) (So-la-si-é.)

SOLAIRE. adj. des 2 g. Qui concerne le soleil, qui a rapport au soleil. | *Système solaire*, L'ordre et la disposition des différents corps célestes qui font leurs révolutions autour du soleil, comme centre de leur mouvement. (So-lè-re.)

SOLANDRE. s. f. Maladie qui survient au pli du genou du cheval, à la différence de la Malandre, qui affecte le pli des jarrets.

SOLANÉES. s. f. pl. (*Solanum.*) Famille de plantes qui renferme les solanums.—Au sing., *La pomme de terre est une solanée*. (So-la-née.)

SOLANUM. s. m. (*Solanum.*) Genre de plantes dont plusieurs especes sont véneneuses, et dont qqs. autres fournissent des racines ou tubercules propres à la nourriture. (So-la-no-me.)

SOLBATU, UE. adj. Se dit D'un cheval dont la sole a été comprimée par le fer, ou par l'appui répété sur des corps durs.

SOLBATURE. s. f. Maladie d'un cheval solbatu. On dit plus ordin. *Sole battue*.

SOLDANELLE. s. f. (*Soldanella.*) Nom d'une très-jolie petite plante à fleurs bleues, qui croît sur le sommet de nos plus hautes montagnes, auprès des neiges et des glaciers. | Espece de liseron qui croît sur les bords de la mer, et dont les feuilles et la racine sont très-purgatives. (Sol-da ne-le.)

SOLDAT. s. m. (*Solidum.*) Homme de guerre qui est à la solde d'un prince, d'un État. | Celui qui sert dans l'armée, et qui n'a point de grade. | *Il n'est que soldat*, Il n'a que de la bravoure. | Se dit De la profession militaire, et de ce qui la caractérise. | Adj., *Il a l'air soldat*. (Sol-da.)

SOLDATESQUE. s. f. coll. Se dit qqf., par mépris, Des simples soldats; et, plus ordin., D'une troupe de soldats indisciplinés. | Adj. des 2 g. Qui sent le soldat. (Sol-da-tesc-e.)

SOLDE. s. f. (*Solidum.*) La paye qu'on donne à ceux qui portent les armes pour le service d'un prince, d'un État.

SOLDE. s. m. (*Solidum.*) Le payement qui se fait pour demeurer quitte d'un reste de compte. | *Solde de compte*, La somme qui fait la différence du débit et du crédit, lorsque le compte est vérifié et arrêté.

SOLDER. v. a. Donner une solde à des troupes, les avoir à sa solde.

SOLDER. v. a. Acquitter un compte, une dette, en faire l'entier payement.

SOLE. s. f. (*Solum.*) Certaine étendue de champ, sur laquelle on sème successivement, par année, des blés, puis des menus grains, et qu'on laisse en jachere la troisieme année.

SOLE. s. f. (*Solea.*) Le dessous du pied d'un cheval, d'un mulet, d'un âne, d'un cerf, etc.

SOLE. s. f. (*Solea.*) Poisson de mer qui est plat et de figure à peu près ovale.

SOLÉAIRE. adj. m. (*Solearis.*) Se dit D'un muscle placé à la partie postérieure de la jambe, et qu'on a ainsi nommé parce que sa forme est comparée à celle d'une semelle de soulier. (So-lé-e-re.)

SOLÉCISME. s. m. (*Soloikismos*, gr.) Faute contre la syntaxe. | Par plaisanterie, Une faute qcq. (So-lé-sis-me.)

SOLEIL. s. m. (*Sol.*) L'astre qui produit la lumière du jour. | *Le soleil se lève*, Il parait au-dessus de l'horizon; *Le soleil se couche*, Il disparait pour nous. | *Il fait déjà grand soleil*, Il est déjà grand jour. | *Entre deux soleils*, Entre le lever et le coucher du soleil. | *Sous le soleil*, Sur la terre, dans le monde. | Une personne remarquable entre toutes les autres par qq. grande qualité. | *Le*

soleil de justice, Dieu. | Pièce d'artifice qui tourne autour d'un axe, et jette des feux en forme de rayons. | Cercle d'or ou d'argent garni de rayons, dans lequel est enchâssé un double cristal, destiné à renfermer l'hostie consacrée, et qui est posé sur un pied ordin. du même métal. | Plante herbacée à haute tige, qui porte de grandes fleurs jaunes radiées, et qu'on appelle aussi *Tournesol*. (So-lell [ll m.].)

SOLEN. s. m. (*Solen.*) Coquillage qui a la forme d'un étui, ou d'un manche de couteau. | Boîte ronde et oblongue qui servait autrefois à maintenir un membre fracturé, après qu'on avait réuni les parties disjointes par la fracture. (So-lě-ne.)

SOLENNEL, ELLE. adj. (*Solemnis.*) Plusieurs écrivent *Solemnel*, et de même dans les dérivés.) Accompagné de cérémonies publiques et extraordinaires de religion. | Authentique, revêtu de toutes les formes, accompagné des formalités requises. | Célèbre, pompeux, accompagné de cérémonies. | Fam., *Un ton solennel*, Un ton trop emphatique, trop important. (So-la-nel [a bref.].)

SOLENNELLEMENT. adv. D'une manière solennelle. (So-la-nè-le-man.)

SOLENNISATION. s. f. Action par laquelle on solennise. (So-la-ni-za-sion.)

SOLENNISER. v. a. Célébrer avec cérémonie. (So-la-ni-zé.)

SOLENNITÉ. s. f. (*Solemnitas.*) Cérémonie publique qui rend une chose solennelle. | Se dit Des formalités qui rendent un acte solennel, authentique. (So-la-ni-té.)

SOLFÉGE. s. m. (*Solfeggio*, it.) Recueil de leçons de musique vocale, dans lequel les difficultés du chant sont graduées. (Sol-fé-je.)

SOLFIER. v. a. Chanter, en les nommant, les notes d'un air, d'un morceau ou d'un exercice de musique.

SOLIDAIRE. adj. des 2 g. (*Solidum.*) Qui fait que, de plusieurs personnes, chacune est obligée directement au payement de la somme totale. | En parlant Des personnes, Qui est obligé solidairement. | Se dit Des personnes qui répondent en qq. sorte les unes des autres. (So-li-dè-re.)

SOLIDAIREMENT. adv. D'une manière solidaire; tous ensemble, et chacun pour tous. (So-li-dè-re-man.)

SOLIDARITÉ. s. f. Engagement par lequel deux ou plusieurs personnes s'obligent les unes pour les autres, et chacune pour toutes, s'il est nécessaire. | Se dit en parlant De plusieurs créanciers dont chacun a le droit de réclamer seul la totalité de ce qui leur est dû. | La responsabilité mutuelle qui s'établit entre deux ou plusieurs personnes.

SOLIDE. adj. des 2 g. (*Solidus.*) Qui a de la consistance, et dont les parties demeurent naturellement dans la même situation. | *Aliments solides*, Les aliments qui ont de la consistance, par opposition aux Aliments liquides. | Qui a une fermeté capable de résister au choc des corps et à l'injure du temps. | Subst. m. Un corps ferme, un corps qui a de la consistance. | L'étendue considérée comme ayant les trois dimensions, longueur, largeur et profondeur. | Adj. et subst., Qui est réel, effectif, durable.

SOLIDEMENT. adv. D'une manière solide. (So-li-de-man.)

SOLIDIFIER. v. a. (*Solidus, facere.*) Rendre solide ce qui était liquide, fluide.

SOLIDITÉ. s. f. (*Soliditas.*) Qualité de ce qui est solide. | *Mesures de solidité*, Celles qui servent à mesurer les solides. | V. Solidarité.

SOLILOQUE. s. m. (*Soliloquium.*) Discours d'un homme qui s'entretient avec lui-même. Dans les pièces de théâtre, on dit *Monologue*. (So-li-loc-e.)

SOLINS. s. m. pl. Les intervalles qui sont entre les solives. | Le plâtre qu'on met sur la poutre pour séparer les solives. | L'enduit de plâtre qu'on fait le long d'un pignon pour y joindre et retenir les premières tuiles. (So-lin.)

SOLIPÈDE. adj. des 2 g. et subst. m. (*Solus, pes.*) Se dit Des animaux qui n'ont qu'une corne au sabot à chaque pied.

SOLITAIRE. adj. des 2 g. (*Solitarius.*) Qui est seul, qui aime à vivre dans la solitude, à être seul, qui fuit le monde. | Se dit Des lieux déserts, des lieux éloignés du commerce du monde. | Subst., se dit Des anachorètes et des moines qui vivent dans la solitude. | Tout homme qui vit dans la solitude, qui vit très-retiré. | Jeu qu'on joue seul au moyen d'une petite table percée de 37 trous, et avec 36 chevilles pointues. | Un diamant détaché, monté seul. (So-li-tè-re.)

SOLITAIREMENT. adv. D'une manière solitaire. (So-li-tè-re-man.)

SOLITUDE. s. f. (*Solitudo.*) État d'une personne qui est seule, qui est retirée du commerce du monde. | Un lieu éloigné du commerce, de la vue, de la fréquentation des hommes. | Lieu qui cesse d'être fréquenté.

SOLIVE. s. f. Pièce de charpente qui sert à former et à soutenir le plancher d'une chambre, d'une salle, etc., et qui porte sur les murs ou sur les poutres. | Pièce de bois d'un cubage déterminé.

SOLIVEAU. s. m. Petite solive. (So-li-vô.)

SOLLICITATION. s. f. (*Sollicitatio.*) Action de solliciter. | Le soin qu'on prend, les démarches, les diligences qu'on fait pour le succès d'une affaire. | La recommandation qu'on fait à des juges. (Sol-li-si-ta-sion.)

SOLLICITER. v. a. (*Sollicitare.*) Inciter, exciter à faire qq. ch. | Demander qq. ch. fortement, avec instance. | *Solliciter un procès, une affaire*, Faire les démarches et les

instances nécessaires pour arriver à la décision, pour s'assurer un heureux succès. | *Solliciter son rapporteur, ses juges*, Les prier d'être favorables. | S'emploie, absol., en parlant Des procès, des places, des faveurs qu'on attend de personnes puissantes. | Se dit De ce qui provoque ou détermine qq. mouvement dans un corps, dans un organe. (Sol-li-si-té.)

SOLLICITEUR. s. m. Celui qui est chargé de solliciter les procès, les affaires d'autrui. | Se dit De tous ceux qui sollicitent un procès, une affaire, pour eux-mêmes ou pour leurs amis. | Se dit De ceux qui postulent un emploi, qui demandent avec instance une place, une grâce, une faveur à qq. personne puissante. | Dans les deux derniers sens, il se dit aussi au fém., *Une solliciteuse pressante*. (Sol-li-si-teur.)

SOLLICITUDE. s. f. (*Sollicitudo.*) Soin affectueux. | Souci, soin inquiet. | *Les sollicitudes du siècle*, Les soins des choses temporelles. (Sol-li-si-tu-de.)

SOLO. s. m. T. it. Se dit Des passages d'une pièce de musique qu'un instrument doit jouer seul. | Pièce ou morceau de musique qui se chante à voix seule, ou qui se joue sur un seul instrument avec un simple accompagnement de piano ou de basse.

SOLSTICE. s. m. (*Solstitium.*) Temps auquel le soleil est arrivé à son plus grand éloignement de l'équateur, et paraît, pendant qqs. jours, sans y être stationnaire. (Sol-sti-se.)

SOLSTICIAL, ALE. adj. (*Solstitialis.*) Qui a rapport aux solstices. (Sol-sti-si-al.)

SOLUBILITÉ. s. f. (*Solubilis.*) Qualité de ce qui est soluble.

SOLUBLE. adj. des 2 g. (*Solubilis.*) Qui peut être résolu. | Se dit Des substances qui ont la propriété de se fondre dans un liquide, de s'y résoudre en particules invisibles.

SOLUTION. s. f. (*Solutio.*) Dénoûment d'une difficulté. | L'action de se fondre dans un liquide. | Division, séparation des parties. | Libération, payement final. (So-lu-sion.)

SOLVABILITÉ. s. f. Le pouvoir, les moyens qu'on a de payer.

SOLVABLE. adj. des 2 g. (*Solvere.*) Qui a de quoi payer.

SOMATOLOGIE. s. f. (*Sôma*, *logos*, gr.) Traité des parties solides du corps humain. (...-lo-jie.)

SOMBRE. adj. des 2 g. (*Umbra.*) Qui est peu éclairé. | *Il fait sombre*, Le temps est sombre. | *Lumière sombre*, Lumière faible qui éclaire mal. | Obscur, ténébreux. | Mélancolique, morne, taciturne, rêveur, chagrin. (Son-bre.)

SOMBRER. v. n. Se dit D'un bâtiment, lorsque, étant sous voiles, il est renversé par un coup de vent qui le fait couler bas. (So-n-bré.)

SOMMAIRE. adj. des 2 g. (*Sommarium.*) Succinct, court, abrégé, qui expose un sujet en peu de paroles. | Subst. m. Extrait, abrégé. (So-mè-re.)

SOMMAIREMENT. adv. D'une manière sommaire, succinctement, brièvement. (So-mè-re-man.)

SOMMATION. s. f. Action de sommer. | L'acte par écrit contenant la sommation faite en justice. (So-ma-sion.)

SOMMATION. s. f. Opération par laquelle on trouve la somme de plusieurs quantités, on réduit à un petit nombre de termes un grand nombre de quantités.

SOMME. s. f. (*Summa.*) Une quantité d'argent. | *Somme totale*, La quantité qui résulte de plusieurs sommes jointes ensemble. | Adv. *Somme totale*, En réunissant toutes les sommes. La quantité qui résulte de plusieurs quantités jointes ensemble. | S'emploie fig. | Titre de qqs. ouvrages de certains livres qui traitent en abrégé de toutes les parties d'une science, d'une doctrine, etc. | SOMME TOUTE. loc. adv. et fig. Enfin, en résumé, pour conclusion. (So-me.)

SOMME. s. f. (*Summa.*) Charge, fardeau que peut porter un cheval, un mulet, un âne, etc.

SOMME. s. m. (*Somnus.*) Repos causé par l'assoupissement naturel de tous les sens.

SOMMEIL. s. m. (*Somnus.*) Il signifie la même chose que Somme, mais il a des usages différents: par exemple, on ne dirait pas *Faire un sommeil*, comme on dit *Faire un somme*. | S'emploie dans plusieurs phrases où le sommeil est personnifié. | S'emploie en parlant De la mort. | L'état d'inactivité, d'inertie où se trouvent certaines choses. | Une grande envie, un grand besoin de dormir. (So-mèll [ll m.].)

SOMMEILLER. v. n. Dormir d'un sommeil léger, d'un sommeil imparfait. | Dormir profondément. | Se dit De certaines choses qui sont dans un état d'inactivité, d'inertie. (So-mè-llé [ll m.].)

SOMMELIER, IÈRE. s. (*Summularius*, b. l.) Celui, celle qui, dans une communauté, dans une maison, a en sa charge le linge, la vaisselle, le pain, le vin et les liqueurs. (So-me-lié.)

SOMMELLERIE. s. f. La charge, la fonction de sommelier. | Le lieu où le sommelier garde le linge, la vaisselle qui lui sont confiés. (So-mè-le-rie.)

SOMMER. v. a. Signifier, déclarer à qqn., dans les formes établies, qu'il ait à faire telle ou telle chose, sinon qu'on l'y obligera. | *Sommer une place*, Sommer le commandant de la rendre. (So-mé.)

SOMMER. v. a. Trouver la somme de plusieurs quantités algébriques ou numériques.

SOMMET. s. m. (*Summum.*) Le haut, la partie la plus élevée de certaines choses,

comme d'une montagne, d'une tour, de la tête, etc. | Poétiq., *Le double sommet*, Le Parnasse. | *Le sommet des grandeurs*, Le comble des grandeurs. | Se disait autrefois pour Anthère. (So-me.)

SOMMIER. s. m. Gros registre où les commis inscrivent les sommes qu'ils reçoivent. (So-mié.)

SOMMIER. s. m. Cheval de somme. | Un matelas de crin servant de paillasse. | Espèce de coffre, dans lequel les soufflets des orgues font entrer le vent, qui de là se distribue dans les différents tuyaux. | Pierre qui reçoit la retombée d'une voûte; ou Pièce de bois de charpente qui porte sur deux pieds-droits et sert de linteau à l'ouverture des portes, des croisées, etc. | Se dit De deux pièces de bois qui servent à soutenir le poids ou l'effort d'une presse d'imprimerie. | La pièce de bois dans laquelle entrent les fiches qui servent à tendre les cordes d'un clavecin, d'un piano.

SOMMITÉ. s. f. (*Summitas.*) Le sommet, la partie la plus élevée de certaines choses. | L'extrémité de la tige fleurie de qqs. plantes dont les fleurs sont trop petites pour être conservées isolément; et L'extrémité, la pointe des arbustes et des branches d'arbres.

SOMNAMBULE. s. et adj. des 2 g. (*Somnus, ambulare.*) Celui ou celle qui se lève tout endormi, et qui marche, agit, parle, sans s'éveiller. (Som-nan-bu-le.)

SOMNAMBULISME. s. m. État, affection, incommodité du somnambule. (Som-nan-bu-lis-me.)

SOMNIFÈRE. adj. des 2 g. (*Somnifer.*) Qui provoque, qui cause le sommeil. | Subst. m. *Le pavot est un somnifère très-connu.*

SOMNOLENCE. s. f. (*Somnolentia.*) État intermédiaire entre le sommeil et la veille; Disposition habituelle à dormir. (Som-no-lan-se.)

SOMNOLENT, ENTE. adj. (*Somnolentus.*) Qui a rapport à la somnolence. (Som-no-lan; an-te.)

SOMPTUAIRE. adj. des 2 g. (*Sumptuarius.*) Se dit Des lois qui restreignent et règlent la dépense dans les festins, dans les habits, dans les édifices, etc. (Sonp-tu-è-re.)

SOMPTUEUSEMENT. adv. D'une manière somptueuse. (Sonp-tu-eû-ze-man.)

SOMPTUEUX, EUSE. adj. (*Sumptuosus.*) Magnifique, splendide, de grande dépense. | Se dit aussi Des personnes. (Sonp-tu-eû; ze.)

SOMPTUOSITÉ. s. f. (*Sumptuositas.*) Grande et magnifique dépense. (Sonp-tu-o-zi-té.)

SON, SA, SES. (*Suus, sua.*) Adjectifs possessifs, qui répondent aux pronoms de la 3e personne *Soi, se, il.* On les met toujours devant le substantif. Le 1er est masc., le 2e fém., et le 3e est des 2 g.; il est le pluriel de *Son* et de *Sa*. | Quoique *Son* soit masc., l'euphonie veut qu'il tienne lieu de fém. lorsque le nom qui suit commence par une voyelle, ou par *h* sans aspiration. | Fam., *Son, sa*, joint au verbe *Sentir*, équivalent à l'article. *Il sent son homme de qualité*, Il a l'air d'un homme de qualité. (Son. Sa. Se.)

SON. s. m. La partie la plus grossière du blé moulu.

SON. s. m. (*Sonus.*) Bruit, ce qui frappe l'ouïe.

SONATE. s. f. (*Suonata*, it.) Pièce de musique instrumentale, composée de deux, trois ou quatre morceaux d'un caractère et d'un mouvement différents.

SONDAGE. s. m. Action de sonder. (Sonda-je.)

SONDE. s. f. Instrument qui consiste en un plomb attaché à une corde, et dont on se sert à la mer et dans les rivières pour connaître la profondeur de l'eau ou la qualité du fond. | Se dit De certains instruments qu'on enfonce dans un jambon, dans un melon, etc., pour en retirer une petite partie et s'assurer de sa qualité. | Espèce de tarière qu'on enfonce dans la terre, soit pour reconnaître les différentes couches du terrain ou la présence et la qualité des mines, soit pour forer un puits artésien, etc. | Fer emmanché de bois, dont les commis aux barrières des villes se servent pour connaître s'il y a des marchandises de contrebande dans les voitures chargées qui entrent. | Se dit Des instruments que l'on introduit dans la cavité de certains organes, pour découvrir la cause cachée de qq. mal, ou dans le trajet des plaies, des fistules, etc., pour en reconnaître l'état.

SONDER. v. a. Reconnaître par le moyen d'un plomb, attaché au bout d'une corde ou de qq. autre chose semblable, la qualité du fond ou la profondeur d'un lieu dont on ne peut voir le fond. | Enfoncer, introduire dans de certaines choses un instrument fait exprès, pour en connaître la nature ou la qualité. | Chercher la cause d'un mal dans qq. cavité du corps, observer et reconnaître l'état d'une plaie, etc., en y introduisant une sonde. | Se dit fig. au sens moral.

SONDEUR. s. m. Celui qui sonde.

SONGE. s. m. (*Somnium.*) Rêve, idée, imagination d'une personne qui dort. | *Faire de beaux songes*, Se repaître de vaines espérances. | EN SONGE. loc. adv. dont on se sert en parlant Des songes qu'on a eus durant le sommeil. (Son-je.)

SONGE-CREUX. s. m. Un homme qui affecte d'avoir des pensées profondes, et qui déraisonne, ou un homme qui rêve habituellement à des projets chimériques. | Celui qui rêve souvent à faire des malices ou des méchancetés. Fam. (Son-je-creû.)

SONGE-MALICE. s. m. Celui qui fait souvent des malices, de mauvais tours. Fam. (Son-je-ma-li-se.)

SONGER. v. n. et v. a. (*Somniare.*) Faire un songe. | V. n. Penser, considérer, faire attention, prendre garde. | Avoir qq. vue, qq. dessein. (Son-jé.)

SONGEUR. s. m. Celui qui a raconté ses songes. (Son-jeur.)

SONICA. T. du jeu de la bassette. Carte qui vient, ou en gain ou en perte, le plus tôt qu'elle puisse venir pour faire gagner ou pour faire perdre. | Adv., À point nommé, justement, précisément.

SONNA. s. f. Nom d'un livre qui contient les traditions de la religion mahométane. (So-na.)

SONNAILLE. s. f. Clochette attachée au cou des bêtes, lorsqu'elles paissent ou qu'elles voyagent. (So-na-lle [ll m.].)

SONNAILLER. s. m. L'animal qui, dans un troupeau ou dans un attelage, va le premier avec la clochette. (So-na-llé [ll m.].)

SONNAILLER. v. a. Sonner souvent et sans besoin.

SONNANT, ANTE. adj. Qui rend un son clair et distinct. | *Espèces sonnantes*, Monnaie d'or, d'argent, etc. | *À l'heure sonnante*, À l'heure précise. (So-nan.)

SONNER. v. n. (*Sonare.*) Rendre un son. | *Faire sonner une lettre*, L'exprimer pleinement dans la prononciation. | Être indiqué, marqué, annoncé par qq. son. | V. a. Tirer du son d'une cloche, d'une sonnette, etc., lui faire rendre du son. | Indiquer, marquer, annoncer qq. office de l'église par le son des cloches. | Fam., *Ne sonner mot*, Ne dire mot. | Se dit Des différentes manieres de sonner du cor, de la trompe. | Se dit Des différentes manieres de sonner de la trompette. | *Sonner à cheval*, Sonner pour faire monter à cheval la cavalerie. (So-né.)

SONNERIE. s. f. coll. Le son de plusieurs cloches ensemble. | La totalité des cloches d'une église. | Se dit De toutes les pieces qui servent à faire sonner une montre, une pendule. | Se dit Des différents airs que sonnent les trompettes d'un régiment. (So-ne-rie.)

SONNET. s. m. (*Sonetto*, it.) Ouvrage de poésie, composé de quatorze vers distribués en deux quatrains et en deux tercets: les quatrains sont sur deux rimes seulement. (So-ne.)

SONNETTE. s. f. Clochette, ordin. fort petite, dont on se sert pour appeler ou pour avertir. | Grelot, boulette de cuivre ou d'argent, creuse et fendue, dans laquelle il y a un petit morceau de métal qui sonne et fait du bruit quand on l'agite. | Machine dont on se sert pour enfoncer des pilotis et des pieux. (So-ne-te.)

SONNEUR. s. m. Celui qui sonne les cloches. (So-neur.)

SONNEZ. s. m. (*Seni.*) Terme dont on se sert aux jeux de dés, particulierement au trictrac, lorsque le coup de dés amene les deux six. (So-ne.)

SONORE. adj. des 2 g. (*Sonorus.*) Qui a un beau son, un son agréable et éclatant. | Qui renvoie bien le son, ou Qui rend un son, des sons.

SONORITÉ. s. f. (*Sonoritas.*) Qualité de ce qui est sonore. La propriété qu'ont certains corps de renforcer les sons en les répercutant.

SOPEUR. s. f. T. de médec. *V.* SOPOR.

SOPHA. s. m. *V.* SOFA.

SOPHI. s. m. *V.* SOFI.

SOPHISME. s. m. (*Sophisma.*) Argument captieux, qui peche ou dans le fond ou dans la forme. (So-fis-me.)

SOPHISTE. s. m. Nom qui se donnait chez les anciens aux philosophes et aux rhéteurs. | Celui qui fait des arguments captieux. (So-fis-te.)

SOPHISTICATION. s. f. Frelaterie, action de sophistiquer des drogues, etc. (So-fis-ti-ca-sion.)

SOPHISTIQUE. adj. des 2 g. (*Sophisticus.*) Qui est de la nature du sophisme, qui contient des sophismes. | Qui fait usage du sophisme. (So-fis-tic-e.)

SOPHISTIQUER. v. a. Subtiliser avec excès. | Frelater, falsifier une liqueur, une drogue, en y mêlant qq. ch. d'étranger. (So-fis-tic-é [c m.].)

SOPHISTIQUERIE. s. f. Excessive subtilité dans le discours, dans le raisonnement. Fam. | Frelaterie, altération dans les drogues, etc. (So-fis-tic-e-rie.)

SOPHISTIQUEUR. s. m. Celui qui falsifie, qui altere les drogues. Fam., Celui qui subtilise avec exces. (So-fis-tic-eur [c m.].)

SOPHORE. s. m. T. de botan. Genre de plantes de la famille des Légumineuses, comprenant six ou huit especes, les unes herbacées, les autres ligneuses; toutes cultivées dans les jardins d'agrément. (So-fo-re.)

SOPHRONISTES. s. m. pl. (*Sophronistæ.*) Magistrats d'Athenes, dont les fonctions étaient les mêmes que celles des censeurs à Rome. (So-fro-nis-te.)

SOPOR. s. m. T. lat. Sommeil lourd et pesant dont le réveil est difficile.

SOPORATIF, IVE. adj. (*Soporare.*) Qui a la force, la vertu d'endormir, d'assoupir. | Subst. m. *Le laudanum est un soporatif.*

SOPOREUX, EUSE. adj. (*Soporus.*) Qui cause un assoupissement, un sommeil dangereux. (So-po-reû; ze.)

SOPORIFERE et **SOPORIFIQUE.** adj. des 2 g. et s. m. (*Soporifer.*) Soporatif. *Soporifique* est aujourd'hui le plus usité des trois. (—ri-fic-e.)

SOPRANO. s. m. T. ital. La voix [illegible] appelle autrement Dessus. | Le ch[illegible] a cette espece de voix. | Un cas[illegible]

SOR. adj. m. *V.* SAURE.

SORBE. s. f. (*Sorbus.*) Fru[illegible] domestique ou cormier. On [illegible] *Corme.*

SORBET. s. m. (*Sorbere.*) Composition faite de citron, de sucre, d'ambre, etc. | Le breuvage que l'on fait de cette composition battue avec de l'eau. | Se dit De certaines liqueurs à demi glacées. (Sor-bë.)

SORBÉTIÈRE. s. f. *V.* SARBOTIÈRE.

SORBIER. s. m. (*Sorbus.*) Arbre de la famille des Rosacées, dont il y a trois espèces: le *Sorbier domestique* ou *Cormier;* le *Sorbier des oiseaux* ou *Sorbier sauvage*, et le *Sorbier hybride.* (Sor-bié.)

SORBONIQUE. s. f. Une des trois thèses que les bacheliers étaient obligés de soutenir pendant leur licence, et qui devait être soutenue dans la maison de Sorbonne. (—nic-e.)

SORBONISTE. s. m. Bachelier, docteur de la maison et société de Sorbonne.

SORBONNE. s. f. École célèbre de théologie, qui avait été fondée à Paris par Robert Sorbon, en 1252, et qui plus tard donna son nom à La faculté entière de théologie. (Sor-bo-ne.)

SORCELLERIE. s. f. Opération de sorcier. | Se dit en parlant De certains tours d'adresse, de certaines choses qui paraissent au-dessus des forces de la nature. (Sor-së-le-rie.)

SORCIER, IÈRE. s. (*Sortiarius*, b. l.) Celui, celle qui, selon l'opinion des temps d'ignorance, a un pacte avec le diable, pour opérer des maléfices, et qui va à des assemblées nocturnes, qu'on nomme le Sabbat. | Pop., *C'est un vieux sorcier, une vieille sorcière*, se dit D'un homme vieux et méchant, d'une vieille et méchante femme. (Sor-sié.)

SORDIDE. adj. des 2 g. (*Sordidus.*) Sale, vilain. Se dit Des personnes par rapport à l'avarice. | Se dit De l'avarice et des choses qui s'y rapportent.

SORDIDEMENT. adv. D'une manière sordide. (—de-man.)

SORDIDITÉ. s. f. Mesquinerie, avarice. Peu usité.

SORET. adj. m. *V.* SAURET, *au mot* SAURE.

SORITE. s. m. (*Sorites.*) Raisonnement composé de plusieurs propositions si bien liées entre elles, que l'attribut de la première devient le sujet de la deuxième, l'attribut de la deuxième le sujet de la troisième, et ainsi de suite.

SORNETTE. s. f. Discours frivole, bagatelle. Fam. (Sor-në-te.)

SORT. s. m. (*Sors.*) Dans le sens des anciens, La destinée considérée comme cause des divers événements de la vie. | L'effet de la destinée, de la rencontre fortuite des événements bons ou mauvais. | La condition, l'état d'une personne sous le rapport de la richesse. | La manière de décider qq. ch. par le hasard. | *Le sort en est jeté*, Le parti en est pris. | *Le sort des armes*, Le combat, considéré relativement à l'incertitude du succès. (Sor.)

SORT. s. m. (*Sors.*) Paroles, caractères, drogues, etc., par lesquelles des gens très-ignorants croient qu'on peut produire des effets extraordinaires, et presque toujours malfaisants, en vertu d'un pacte qu'ils supposent fait avec le diable.

SORTABLE. adj. des 2 g. (*Sortiri.*) Convenable, qui convient à l'état et à la condition des personnes.

SORTANT. adj. m. Qui sort. *Numéros sortants*, Les numéros qui sortent de la roue de fortune, à chaque tirage de la loterie. | Substantiv., *Les entrants et les sortants*, Les personnes qui entrent dans un lieu et celles qui en sortent. | Se dit Des membres d'un corps, d'une assemblée qui cessent d'en faire partie, et qui doivent être remplacés ou réélus.

SORTE. s. f. (*Sortiri.*) Espèce, genre. | Façon, manière de faire une chose. | *De telle sorte*, De telle manière, tellement. | DE LA SORTE. loc. adv. Ainsi, de cette manière. EN QUELQUE SORTE. loc. adv. Presque, pour ainsi dire. | DE SORTE QUE, EN SORTE QUE. loc. conjonctives. Tellement que, si bien que.

SORTIE. s. f. (*Sortiri.*) Action de sortir. | Se dit en parlant Des marchandises qu'on transporte, qu'on fait passer d'un lieu dans un autre. | Issue, endroit par où l'on sort. | En t. de jeu, se dit Des cartes basses qui donnent le moyen de cesser de faire des levées. | L'attaque que font des gens assiégés, lorsqu'ils sortent pour combattre les assiégeants, et pour ruiner les travaux. | Fam., *Faire une sortie à qqn.*, Lui faire une rude réprimande. | À LA SORTIE DE. loc. prép. Au moment où l'on sort de.

SORTILÉGE. s. m. (*Sortilegium.*) Maléfice dont se servent les prétendus sorciers. (—lé-ge.)

SORTIR. v. n. (*Sortiri.*) (*Je sors, il sort; nous sortons, ils sortent. Je sortais. Je sortis. Je sortirai. Je sortirais. Que je sorte. Que je sortisse. Sortant. Sorti.*) Passer du dedans au dehors. | *Sortir de la messe*, etc. Sortir du lieu où l'on a entendu la messe, etc. | *Sortir de prison*, En sortir par autorité de justice, être élargi. | Se dit D'une personne qui, ayant été malade, se porte assez bien pour ne plus garder la chambre. | *Cette figure sort bien*, Elle semble être de relief et s'avancer hors du tableau. | Se dit en parlant D'un temps, d'une époque, d'un état, d'une condition où l'on cesse d'être. | S'emploie aussi figur. | Se tirer, se dégager de qq. endroit difficile. | Se délivrer, s'affranchir, se tirer de qq. situation difficile, périlleuse. | *Sortir de cadence*, Ne plus danser en cadence. | Pousser au dehors, commencer à paraître. | S'exhaler. | Être issu. | En parlant Des ouvrages de l'industrie, de l'art ou de l'esprit, Être produit. | Faire

sortir, tirer. | Au sortir de. loc. prép. Au temps, au moment que l'on sort de.

SORTIR. v. a. (*Sortiri.*) (Se conj. régulièrement comme Finir : *Il sortit. Ils sortissent. Il sortissait*, etc.) Obtenir, avoir. | *Cet effet mobilier sortira nature de propre*, Sera réputé et partagé comme propre.

SOT, OTTE. adj. (*Stultus.*) Qui est sans esprit et sans jugement. | Embarrassé, confus. | Se dit Des choses faites sans esprit et sans jugement. | Se dit De certaines choses fâcheuses ou ridicules. | Subst., *C'est un sot en trois lettres*, se dit D'un homme fort bête. | Fam., *Qq. sot*, Qq. sot le dirait, le ferait, y croirait, y serait trompé. (Sò, ou Sot. So-te.)

SOTIE. s. f. Nom de certaines pièces bouffonnes du théâtre français à sa naissance.

SOT-L'Y-LAISSE. s. m. Morceau très-délicat qui se trouve au-dessus du croupion d'une volaille. (So-li-lè-se.)

SOTTEMENT. adv. D'une sotte façon. (So-te-man.)

SOTTISE. (*Stultitia.*) Défaut d'esprit et de jugement. | Se dit Des actions et des discours qui annoncent un manque d'esprit et de jugement. | Se dit Des paroles et des actions obscènes. | Injure. (So-ti-ze.)

SOTTISIER. s. m. Recueil de sottises, recueil de chansons et autres vers libres. | Celui qui débite des sottises, qui tient des propos libres. Fam. (So-ti-zié.)

SOU. s. m. (*Soldus.*) Monnaie de compte, la vingtième partie de l'ancienne livre, valant douze deniers. | La monnaie de cuivre qui avait cette valeur. | La pièce de cuivre valant cinq centimes. *Pièce de cent sous*, Une pièce de cinq francs. | *Sou tournois*, Sou de douze deniers ; et, *Sou parisis*, Sou de quinze deniers. | Sou à sou. loc. adv. Par petites sommes.

SOUBARBE. s. f. *Voy.* Sous-barbe.

SOUBASSEMENT. s. m. Partie inférieure d'une construction, sur laquelle semble porter tout l'édifice. | Espèce de pente que l'on met au bas du lit, et qui descend jusqu'à terre. (Sou-ba-se-man.)

SOUBRESAUT. s. m. (*Supra, saltus.*) Saut subit, inopiné et à contre-temps. (Soubre-sô.)

SOUBRETTE. s. f. Nom que l'on donne, au théâtre, aux suivantes de comédie. | Fam. et par mépris, Une femme subalterne et intrigante. (Sou-brë-te.)

SOUBREVESTE. s. f. (*Super, vestis.*) Sorte de vêtement sans manches, qui se mettait par-dessus les autres vêtements, par-dessus la cuirasse. (Sou-bre-vês-te.)

SOUCHE. s. f. (*Stock*, all.) La partie d'en bas du tronc d'un arbre, accompagnée de ses racines, et séparée du reste de l'arbre. | Fam., Personne stupide et sans activité. | Celui de qui sort une génération, une suite de descendants. | Celui qui est reconnu pour être le plus ancien dans une généalogie. | *Faire souche*, Commencer une branche dans une généalogie, être le premier d'une suite de descendants. | *Succéder par souche*, Succéder par représentation. | Le plus long des deux morceaux de bois ajustés sur lesquels les boulangers et les bouchers font des entailles pour marquer la quantité de pain ou de viande qu'ils fournissent à crédit. | La partie qui reste des feuilles d'un registre, lorsqu'on les a coupées, dans leur longueur, en zigzag, de manière qu'en rapprochant la partie coupée et détachée du registre de celle qui y est restée, on reconnaisse si elles se correspondent exactement. | Le corps de la cheminée qui sort du toit et s'élève au-dessus du comble, soit qu'il n'ait qu'un seul tuyau, soit qu'il en renferme plusieurs.

SOUCHET. s. m. Pierre qui se tire au-dessous du dernier banc des carrières. (Souchë.)

SOUCHET. s. m. Plante monocotylédone, dont les diverses espèces croissent dans les endroits humides.

SOUCHETAGE. s. m. Visite qui se fait dans un bois après la coupe des arbres, pour compter les souches. (—ta-je.)

SOUCHETEUR. s. m. Expert nommé pour assister au souchetage.

SOUCI. s. m. (*Solsequium.*) Fleur jaune, radiée, qui a une odeur forte, et qui vient en automne. La plante qui porte cette fleur. (Sou-si.)

SOUCI. s. m. Soin accompagné d'inquiétude. | Fam., *Un sans-souci*, Un homme qui ne se tourmente de rien.

SOUCIER (SE). v. pron. S'inquiéter, se mettre en peine de qq. ch., prendre intérêt à qq. ch., faire cas de qq. ch. (Sou-si-é.)

SOUCIEUX, EUSE. adj. Inquiet, pensif, chagrin, qui a du souci. | Qui marque du souci. (Sou-si-eù ; ze.)

SOUCOUPE. s. f. Espèce de petite assiette de porcelaine, de faïence, etc., qui se place sous une tasse ou sous un gobelet de même matière, propre à prendre du café, du chocolat. | Espèce d'assiette qui a un pied, et sur laquelle on sert des verres et des carafes.

SOUDAIN, AINE. adj. (*Subitaneus.*) Subit, prompt. (Sou-din ; è-ne.)

SOUDAIN. adv. (*Subitaneus.*) Dans le même instant, aussitôt après.

SOUDAINEMENT. adv. Subitement. (Sou-dë-ne-man.)

SOUDAINETÉ. s. f. Qualité de ce qui est soudain. (Sou-dë-ne-té.)

SOUDAN. s. m. Nom qu'on donnait jadis à certains princes mahométans, et particulièrement au souverain d'Égypte.

SOUDARD ou SOUDART. s. m. (*Solvere.*) Un homme qui a longtemps servi à la guerre. (Fam. et vi.) (Sou-dar.)

SOUDE. s. f. Genre de plantes qui crois-

sent sur les bords de la mer, et dont les cendres fournissent un sel alcali. | Espèce de sel alcali, autrement nommé *Alcali minéral*, qu'on tire de ces plantes, ou qu'on extrait du sel marin. | *Soude pure*, Substance que l'on obtient en traitant la soude ordinaire ou du commerce par la chaux vive, puis par l'alcool.

SOUDER. v. a. (*Solidare.*) Joindre des pièces de métal ensemble, au moyen de l'étain ou du cuivre fondu. | Se dit en parlant Des pièces de métal qu'on amollit au feu et qu'on bat ensemble de maniere à les unir et à n'en faire qu'une même pièce.

SOUDIVISER ou SOUS-DIVISER. v. a. *V.* SUBDIVISER.

SOUDOYER. v. a. (*Solvere.*) (Se conj. c. *Employer.*) Entretenir des gens de guerre, leur payer une solde. Vi.: on dit plus ordin. *Solder.* | Se dit en parlant De tous ceux dont on s'assure le secours à prix d'argent. (Sou-doua-ié.)

SOUDRE. v. a. dont l'infinitif est seul employé. Donner la solution, résoudre. (Vi.)

SOUDRILLE. s. m. Soldat libertin, fripon. Fam. | [Il m.]

SOUDURE. s. f. Composition ou mélange de divers métaux et minéraux, qui sert à souder, à unir ensemble des pièces de métal. | Le travail de celui qui soude. | L'endroit par où les deux pieces de métal sont soudées.

SOUFFLAGE. s. m. L'art ou l'action de souffler le verre. | Le bois qu'on ajoute par dehors à un navire pour lui faire mieux porter la voile. (Sou-fl -je.)

SOUFFLE. s. m. (*Sufflare.*) Vent que l'on fait en poussant de l'air par la bouche. | La simple respiration. | L'agitation de l'air causée par le vent. | Inspiration, influence. (Sou-fle.)

SOUFFLER. v. a. (*Sufflare.*) Faire du vent en poussant de l'air par la bouche | Se dit De tout ce qui pousse l'air. | Se dit De l'homme et des animaux quand ils respirent avec effort. | *Laisser souffler des chevaux*, Les faire arrêter pour reprendre haleine. | *L'esprit souffle où il veut*, Dieu communique ses grâces à qui il lui plaît. | Fam., *N'oser souffler, ne pas souffler*, Ne pas oser ouvrir la bouche pour faire des plaintes, des remontrances. | V. a. *Souffler le feu*, Souffler sur le feu pour l'allumer; *Souffler une chandelle*, Souffler sur la flamme d'une chandelle pour l'éteindre. | *Souffler qqn.*, Lire bas à qqn. les endroits de son discours, de son rôle, où la mémoire lui manque. | *Souffler une dame*, L'ôter à celui contre qui l'on joue, parce qu'il ne s'en est pas servi pour prendre une autre dame qui était en prise. | Fam., *Souffler à qqn. un emploi*, etc., Lui enlever un emploi, etc., sur lequel il comptait. | *Souffler un navire*, Renforcer le bordage de la carène d'un navire par dehors de nouvelles et fortes planches. | Absol., Chercher la pierre philosophale, chercher à faire de l'or, de l'argent par les opérations de l'alchimie. Fam. (Sou-flé.)

SOUFFLERIE. s. f. L'ensemble des soufflets de l'orgue. (Sou-fle-rie.)

SOUFFLET. s. m. Instrument servant à souffler, à faire du vent. | Le dessus d'une caleche, d'un cabriolet qui se replie en maniere de soufflet. | Se dit De certaines petites caleches qui ont un pareil dessus. (Vi.) | Un coup du plat de la main ou du revers de la main sur la joue. | Fam., Un dégoût, une mortification qui arrive à qqn. relativement à une place, à un avantage qu'il avait lieu d'espérer, ou dont il jouissait. (Sou-fle.)

SOUFFLETADE. s. f. Plusieurs soufflets appliqués coup sur coup. (Sou-fle-ta-de.)

SOUFFLETER. v. a. Donner un soufflet, des soufflets à qqn. (Sou-fle-té.)

SOUFFLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui souffle comme ayant peine à respirer. Fam. | Adj., *Cheval souffleur*, Celui dont le flanc n'est pas agité au delà de ce qu'il doit être, quand l'animal a couru, mais qui souffle extraordinairement en courant. | Homme qui souffle continuellement le feu. | *Souffleur d'orgues*, Celui qui fait mouvoir les soufflets de l'orgue. | Celui qui, étant placé derrière une personne qui parle en public, lit en même temps, et prononce, de manière à être entendu d'elle seule, les mots qu'elle ne retrouve pas dans sa mémoire. | Homme ordin. placé dans un trou, au milieu et sur le bord de l'avant-scène, et qui, pendant la représentation, a la pièce sous les yeux, afin de pouvoir secourir la mémoire des acteurs. | Celui qui cherche la pierre philosophale par les opérations de l'alchimie. (Sou-fleur; eû-ze.)

SOUFFLEUR. s. m. Mammifere de l'ordre des cétacés et du genre des Dauphins. | Se dit Des mammiferes cétacés en général, parce qu'ils font jaillir l'eau de leurs narines en soufflant.

SOUFFLURE. s. f. Cavité qui se trouve dans l'épaisseur d'un ouvrage de fonte ou de verre; renflement du verre ou du métal occasioné par l'air qui n'a pu s'échapper. (Sou-flu-re.)

SOUFFRANCE. s. f. (*Sufferre.*) Douleur, peine, état de celui qui souffre. | La tolérance qu'on a pour certaines choses que l'on pourrait empêcher. | Suspension par laquelle on différe d'allouer ou de rejeter une partie mise en compte, jusqu'à ce que les pièces justificatives aient été rapportées. | Se dit en parlant Des différentes affaires qui sont en suspens. (Sou-fran-se.)

SOUFFRANT, ANTE. adj. Qui souffre. *La partie souffrante*, La partie du corps qui est affligée, affectée, malade. | L'É...

souffrante, Les âmes des fidèles qui sont dans le purgatoire. | Patient, endurant. (Sou-fran.)

SOUFFRE-DOULEUR. s. m. Personne qu'on n'épargne point, et qu'on expose à toutes sortes de fatigues. | Personne continuellement exposée aux plaisanteries, aux malices des autres. | Se dit D'un cheval, et même de certaines choses qu'on sacrifie à toutes sortes d'ouvrages. Fam. (Sou-fre —.)

SOUFFRETEUX, EUSE. adj. Qui souffre de la misère, de la pauvreté. Fam. | Personne qui éprouve momentanément qq. douleur, qq. malaise. (Sou-fre-teû; *ze.*)

SOUFFRIR. v. n. (*Sufferre.*) (*Je souffre, il souffre; nous souffrons, ils souffrent. Je souffrais. Je souffris. Je souffrirai*, etc.) Pâtir, sentir de la douleur. | *Il a cessé de souffrir*, Il est mort. | Éprouver de la peine, du dommage. | Se dit Des choses qui éprouvent qq. dommage sensible. | V. a. Endurer. | *Souffrir un assaut*, Soutenir un assaut. | Supporter. | *Ne pouvoir souffrir une personne, une chose*, Avoir pour elle de l'éloignement, de l'aversion. | Tolérer, ne pas empêcher, quoiqu'on le puisse. | Permettre. | Admettre, recevoir, être susceptible. (Sou-frir.)

SOUFRE. s. m. (*Sulphur.*) Minéral non métallique, sec, friable, et de couleur jaune, qui brûle avec une flamme bleue, et qui exhale, en brûlant, une odeur forte et pénétrante. | *Foie de soufre*, La combinaison d'un alcali fixe et du soufre.

SOUFRER. v. a. Enduire ou pénétrer de soufre. | *Soufrer une étoffe de soie, de laine*, La passer sur la vapeur de soufre. *Soufrer du vin*, Donner l'odeur de soufre au tonneau où on le met.

SOUGARDE. s. f. *V.* SOUS-GARDE.

SOUGORGE. s. f. *V.* SOUS-GORGE.

SOUHAIT. s. m. Désir, mouvement de la volonté vers un bien qu'on n'a pas. | *À vos souhaits*, Façon de parler familière dont on salue celui qui éternue. | À SOUHAIT. loc. adv. Selon ses désirs. (Sou-e.)

SOUHAITABLE. adj. des 2 g. Désirable. (Sou-é-ta-ble.)

SOUHAITER. v. a. (*Subop.tare.*) Désirer. | Fam., *Je vous en souhaite*, se dit À une personne qui témoigne avoir envie d'une chose qu'elle n'aura pas. (Sou-é-té.)

SOUILLE. s. f. (*Suile.*) Lieux bourbeux où se vautre le sanglier. | Enfoncement, espèce de lit que forme, dans la vase ou dans le sable mou, un navire échoué momentanément. (Sou-lle [ll m.].)

SOUILLER. v. a. (*Suile.*) Gâter, salir, couvrir de boue d'ordure, de sang, etc. | *Souiller ses mains du sang innocent*, Faire mourir un innocent. | *Souiller le lit nuptial*, Commettre un adultère. (Sou-llé [ll m.].)

SOUILLON. s. des 2 g. Celui, ou celle qui tache, qui salit ses habits. Fam. | Servante employée à laver la vaisselle, et à d'autres bas services, qui exposent les vêtements à être salis. (Sou-llon [ll m.].)

SOUILLURE. s. f. Tache, saleté sur qq. ch. | Parmi les Juifs, *Souillures légales*, L'impureté contractée, soit par certaines maladies, soit par certains accidents qui, selon l'opinion des juifs, rendent immonde. (Sou-llu-re [ll m.].)

SOÛL, OÛLE. adj. (*Satollo*, it.) Pleinement repu, extrêmement rassasié. | Pop., *Être soul de qq. ch.*, En être rassasié jusqu'au dégoût. | Ivre, plein de vin. | SOÛL. s'emploie comme subst. avec les pronoms possessifs *Mon, ton, son*, etc., pour dire Autant qu'il suffit, autant qu'on veut. *J'en ai eu tout mon soul.* | Fam., se met qqfs. avec l'article *Le*. (Soû. Soû-le.)

SOULAGEMENT. s. m. Diminution de mal, de douleur; adoucissement d'une peine de corps ou d'esprit. (Sou-la-je-man.)

SOULAGER. v. a. Délivrer, débarrasser d'une partie de qq. fardeau. | Diminuer et adoucir le travail, le mal, la douleur de qqn. | Absol., *Se soulager*, Satisfaire qq. besoin naturel. (Sou-la-jé.)

SOULANT, ANTE. adj. Qui soûle, qui rassasie. (Bas et vi.)

SOULAS. s. m. (*Solari.*) Soulagement, consolation. (Vi.) (Sou-lâ.)

SOÛLER. v. a. Rassasier avec excès, gorger de vin, de viande. | Pop., *Se souler de plaisirs*, Prendre toutes sortes de plaisirs avec excès. | Absol., Enivrer.

SOULEUR. s. f. Frayeur subite, saisissement. Fam.

SOULÈVEMENT. s. m. *Le soulèvement des flots*, La grande agitation des flots. *Soulèvement de cœur*, Mal d'estomac causé par le dégoût et l'aversion qu'on a pour qq. ch. | Commencement de révolte. | Mouvement d'indignation. (—ve-man.)

SOULEVER. v. a. (*Sublevare.*) Élever qq. ch. de lourd, et ne le lever qu'à une petite hauteur. | *La marée soulève les navires qui sont sur la vase*, Elle les détache de la vase et elle les met à flots. *La tempête soulève les flots*, Elle les agite. | Se dit en parlant Des choses légères qui en cachent d'autres. | Exciter à la rébellion, à la révolte. | Exciter l'indignation. | V. n. *Le cœur lui soulève*, Il a mal au cœur, il a envie de vomir. | *Soulever une question*, La faire naître, la proposer, en provoquer la discussion.

SOULIER. s. m. (*Solea.*) Chaussure qui est ordin. de cuir, qui couvre tout le pied, ou seulement une partie du pied, et qui s'attache par-dessus. | Fam., *N'avoir pas de souliers*, Être fort pauvre. | *Être dans ses petits souliers*, Être dans une situation gênante, critique, embarrassante. (Sou-lié.)

SOULIGNER. v. a. Tirer une ligne sous un mot, ou sous plusieurs mots. (Sou-li-*né* [n m.].)

SOULOIR. v. n. (*Solere.*) Avoir coutume. (Vi.) (Sou-louar.)

SOULTE. s. f. (*Solvere.*) (Qqns. di ent *Soute.*) Ce qu'un des copartageants doit payer aux autres, pour rétablir l'égalité des lots, lorsque celui qui lui est échu ne peut se diviser, et qu'il se trouve d'une plus grande valeur que les autres lots. | Le payement qu'on fait pour demeurer quitte d'un reste de compte. (Vi.) On dit plus ordin. *Pour solde.*

SOUMETTRE. v. a. (*Submittere.*) (Se conj. c. *Mettre.*) Réduire, ranger sous la puissance, sous l'autorité, mettre dans un état d'abaissement et de dépendance. | *Se soumettre à qq. ch., à souffrir qq. ch.*, S'engager, consentir à subir qq. ch. | *Soumettre ses idées à celles de qqn.*, Subordonner ses idées à celles d'un autre, être prêt à s'en désister, s'il y est contraire. | *Soumettre une chose au jugement, à la critique de qqn.*, S'engager à déférer au jugement qu'il en portera. | *Soumettre une chose à qqn.*, Appeler l'attention de qqn. sur une chose, la lui faire examiner. | *Soumettre une question à l'examen*, La considérer en détail pour la juger. | SOUMIS, ISE. adj. Qui est disposé à l'obéissance. (Sou-më-tre.)

SOUMISSION. s. f. (*Submissio.*) Disposition à obéir. | L'action même d'obéir. | L'action par laquelle on déclare se soumettre, se ranger à l'obéissance. | Au plur., Les respects qu'un inférieur rend à ceux qui sont au-dessus de lui. | Se dit aussi Des démonstrations respectueuses dont un inférieur use à l'égard d'un supérieur, pour apaiser son indignation, pour lui faire satisfaction. | Acte, écrit par lequel on déclare faire une acquisition, ou se charger d'un ouvrage, d'une fourniture, d'une entreprise, à telles et telles conditions. | L'action par laquelle on offre de payer, pour sa part, une certaine somme. | *Faire sa soumission*, Déclarer qu'on s'oblige à l'exécution de ce qui est demandé, ou de ce qui est jugé. (Sou-mi-sion.)

SOUMISSIONNAIRE. s. des 2 g. Celui ou celle qui fait sa soumission pour qq. marché ou pour qq. payement. (Sou-mi-sio-nè-re.)

SOUMISSIONNER. v. a. Faire sa soumission pour qq. marché, pour qq. payement. (Sou-mi-sio-né.)

SOUPAPE. s. f. Sorte de languette qui se lève dans une pompe pour donner passage à l'eau, et qui se referme pour empêcher que l'eau ne retourne au lieu d'où elle est sortie. | Tout ce qui dans une machine donne passage à un fluide, et lui ferme le retour, lorsqu'il est une fois passé. | Ce qui sert, dans l'orgue et autres instruments semblables, pour donner passage au vent, et pour empêcher qu'il ne rentre. | Tampon de forme conique, qui sert dans un réservoir pour boucher le trou par lequel l'eau peut aller dans les canaux.

SOUPÇON. s. m. (*Suspicio.*) Opinion, croyance désavantageuse, accompagnée de doute. | *Un cœur exempt de soupçon*, Qui ne soupçonne pas; et, *Une conduite exempte de soupçon*, Qui ne peut être soupçonnée. | Simple conjecture, simple opinion que l'on s'est faite de qq. ch. | Fam., Une apparence légère, ou la plus petite quantité possible d'une chose. (Soup-sôn.)

SOUPÇONNER. v. a. Avoir une croyance désavantageuse, accompagnée de doute, touchant qqn., ou qq. ch. | Former une simple conjecture, avoir une simple opinion touchant qq. ch. que ce soit. (Soup-so-né.)

SOUPÇONNEUX, EUSE. adj. Défiant, qui est enclin à soupçonner, qui soupçonne aisément. (Soup-so-neû; ze.)

SOUPE. s. f. (*Suppe*, all.) Potage, sorte d'aliment, de mets ordin. fait de bouillon et de tranches de pain, et qu'on sert au commencement du repas. | *Dès la soupe*, Dès le commencement du repas. | *Soupe de lait*, Blanc tirant sur l'isabelle. | Tranche de pain coupée fort mince. *Tailler la soupe*, Couper du pain par tranches pour en faire de la soupe.

SOUPENTE. s. f. Assemblage de plusieurs larges courroies cousues l'une sur l'autre, et servant à soutenir le corps d'une voiture. | Se dit De longues et larges bandes de cuir croisées, qui servent à maintenir, à suspendre un cheval dans l'appareil qu'on nomme travail. | Retranchement pratiqué en planches ou en maçonnerie, dans la hauteur d'une cuisine, d'une écurie, etc. (Sou-pan-te.)

SOUPER. v. n. Prendre le repas ordinaire du soir.

SOUPER ou SOUPÉ. s. m. Le repas ordinaire du soir. | *Après-souper*, Le temps qui s'écoule depuis le souper jusqu'à ce qu'on aille se coucher. On dit mieux *Après-soupée*. (Sou-pé.)

SOUPESER. v. a. Lever un fardeau avec la main, et le soutenir pour juger à peu près combien il pèse. (Sou-pe-zé.)

SOUPEUR. s. m. Celui qui est dans l'usage de souper.

SOUPIED. s. m. *V.* SOUS-PIED.

SOUPIÈRE. s. f. Vase large et profond, qui a ordin. deux anses, et dans lequel on sert la soupe.

SOUPIR. s. m. (*Suspirium.*) (On fait sentir l'R, même devant une consonne.) Respiration plus forte et plus longue qu'à l'ordinaire, causée souvent par qq. passion, comme l'amour, la tristesse, etc. | *Dernier soupir*, Le dernier moment de la respiration, le dernier moment de la vie. | Pause, silence qui équivaut à une noire. | Signe ayant à peu près la forme d'une virgule, qui marque l'endroit où l'on doit faire un soupir.

| *Demi-soupir, quart de soupir,* selon la différence des pauses.

SOUPIRAIL. s. m. (*Spiraculum.*) Ouverture pratiquée à la partie inférieure d'un édifice, pour donner de l'air, pour donner du jour à une cave ou à qq. autre lieu souterrain. (Sou-pi-rall [ll m.].)

SOUPIRANT. s. m. Amant, celui qui aspire à se faire aimer d'une femme. Fam.

SOUPIRER. v. n. (*Suspirare.*) Pousser des soupirs, faire des soupirs. | Désirer ardemment, rechercher avec passion. | V. a. et poët., *Soupirer ses peines.*

SOUPLE. adj. des 2 g. (*Supplex.*) Flexible, maniable, qui se plie aisément sans se rompre, sans se gâter. | Se dit Des personnes et de certains animaux qui ont une grande facilité à se mouvoir. | Docile, complaisant, soumis, qui a l'humeur accommodante, l'esprit flexible aux volontés d'autrui.

SOUPLEMENT. adv. D'une manière souple, avec souplesse. (Sou-ple-man.)

SOUPLESSE. s. f. Flexibilité, facilité à se mouvoir, à se plier. | *Tours de souplesse*, Moyens subtils, adroits, cachés, artificieux, dont certaines gens se servent pour arriver à leurs fins. | Se dit en parlant De l'esprit, du style, de la voix. | Docilité, complaisance, soumission, flexibilité aux volontés d'autrui. (Sou-plè-se.)

SOUQUENILLE. s. f. (*Succania*, b. l.) Espèce de surtout fort long, fait de grosse toile, et qu'on donne ordin. aux cochers, et aux palefreniers, pour s'en couvrir quand ils pansent les chevaux. (Souc-e-ni-lle [ll m.].)

SOURCE. s. f. (*Surgere.*) L'eau qui commence à sourdre, à sortir de terre en certain endroit pour prendre son cours vers un autre; et L'endroit, le lieu d'où l'eau sort. | Se dit Des pays qui sont abondants, fertiles en certaines choses, et qui les répandent au dehors. | Le principe, la cause, l'origine, le premier auteur de qq. ch., d'où qq. ch. procède. | Se dit Des textes originaux. | *Les sources de la vie*, Les principaux organes nécessaires à la vie. | *Les sources de la grâce*, Les sacrements. | Fam., *Cela coule de source*, se dit en parlant De ce qu'une personne dit ou écrit d'une manière naturelle, facile. | *La source du vent*, Le point d'où il souffle. (Sour-se.)

SOURCIER. s. m. Celui qui prétend avoir des moyens particuliers pour découvrir des sources. (Sour-sié.)

SOURCIL. s. m. (*Supercilium.*) Le poil qui est en forme d'arc au bas du front, au-dessus de l'œil. | *Froncer le sourcil*, Montrer sur son visage de la mauvaise humeur, du mécontentement. (Sour-si.)

SOURCILIER, IÈRE. adj. Qui a rapport aux sourcils. | *Arcade sourcilière*, La saillie que présente l'os coronal, au-dessus de l'orbite de l'œil. (Sour-si-lié.)

SOURCILLER. v. n. Remuer le sourcil en signe de mécontentement, d'impatience, etc. (Sour-si-llé [ll m.].)

SOURCILLEUX, EUSE. adj. (*Supercilium.*) Haut, élevé. Poétiq. | *Un front sourcilleux*, Un front où se peint l'orgueil. Un front empreint de tristesse, un front chagrin, inquiet. (Sour-ci-lleû; ze [ll m.].)

SOURD, OURDE. adj. et subst. (*Surdus.*) Qui ne peut entendre, par le vice, le défaut, l'obstruction de l'organe de l'ouïe. | Adj., se dit De certaines choses, pour marquer qu'Elles ne retentissent pas autant qu'elles devraient, qu'elles ne rendent pas un son aussi fort qu'elles devraient. | *Bruit sourd*, Bruit qui n'est pas éclatant. | *Douleur sourde*, Douleur interne qui n'est pas aiguë. | *Lime sourde*, Lime qui ne fait pas de bruit quand on l'emploie. Fam., Personne qui agit secrètement pour qq. mauvais dessein, ou qui, sous un air taciturne, cache de la malignité. | *Lanterne sourde*, Lanterne faite de telle façon, que celui qui la porte voit sans être vu, et qu'il en cache entièrement la lumière quand il veut. | *Pierre sourde*, Pierre qui a qq. ch. d'obscur, de brouillé. | Se dit De certaines choses qui se font secrètement, sans bruit, sans éclat; se prend en mauvaise part. | *Quantités sourdes*, Les quantités incommensurables. (Sour.)

SOURD. s. m. Nom donné à la salamandre, dans qqs. provinces.

SOURDAUD, AUDE. Celui, celle qui n'entend qu'avec peine. Fam. (Sour-dô; ô-de.)

SOURDEMENT. adv. D'une manière sourde, peu retentissante, qui fait peu de bruit. | D'une manière secrète et cachée. (Sour-de-man.)

SOURDINE. s. f. (*Surdus.*) Ce qu'on met dans une trompette, et à certains instruments de musique, pour en affaiblir le son. | Ressort qui, étant poussé, retient le marteau, et l'empêche de frapper sur le timbre ou sur la boîte de la montre. | À LA SOURDINE. loc. adv. et fig. Avec peu de bruit, secrètement. Fam.

SOURDRE. v. n. (*Surgere.*) Sortir de terre. Se dit Des eaux. | Sortir, résulter.

SOURICEAU. s. m. Le petit d'une souris. (Sou-ri-sô.)

SOURICIÈRE. s. f. Piége, instrument pour prendre des souris. (Sou-ri-siè-re.)

SOURIRE. v. n. (*Subridere.*) (Se conj. c. *Rire.*) Rire sans éclater, et seulement par un léger mouvement de la bouche et des yeux. | *Sourire à qqn.*, Lui témoigner, par un sourire, de l'estime, de la complaisance, de l'affection, etc. — Se dit aussi Des choses qui présentent un aspect agréable, des idées riantes.

SOURIRE. s. m. Action de sourire.

SOURIS. s. m. Il signifie la même chose que Sourire, substantif. (Sou-ri.)

SOURIS. s. f. (*Sorex.*) Quadrupède de la famille des Rongeurs, du même genre que le rat, mais plus petit, qui se retire dans les trous des maisons, et qui attaque les grains, la paille, les meubles, etc. | *Couleur gris de souris*, Un gris argenté. *Cheval souris*, Un cheval de cette couleur. | *Pas de souris*, Escalier étroit et roide, pratiqué à la gorge d'un ouvrage avancé, pour établir une communication entre cet ouvrage et le fossé qui se trouve en arrière. | Appareil destiné à mettre le feu à un fourneau de mine. | Certain muscle charnu qui tient à l'os du manche d'un gigot de mouton, près de la jointure. | Un cartilage des naseaux du cheval.

SOURNOIS, OISE. adj. et subst. Qui est caché et dissimulé. (Sour-noua; ze.)

SOUS. *Sub.*) Prép. qui sert à marquer La situation d'une chose à l'égard d'une autre qui est par-dessus, qui est au-dessus. *Sous la cheminée. Sous le lit.* | Sert à marquer La subordination et la dépendance. | *Être sous la protection de qqn.*, En être protégé. | Se joint à beaucoup de mots de la langue, pour en former d'autres qui indiquent Une infériorité de position, d'ordre, de qualité, de rang, d'attributions, etc. *Sous-tendante. Sous-aide.* | Sert à marquer Le temps durant lequel un homme a vécu, un événement est arrivé, etc. | Sert à marquer La situation de deux lieux, dont l'un est plus élevé que l'autre. | *Sous tel nom, sous tel titre*, etc., Avec tel nom, avec tel titre, etc. | *Sous ce rapport*, À cet égard. | *Passer qq. ch. sous silence*, N'en point parler. | *Affirmer sous serment*, Faire un serment pour attester la vérité de qq. ch. | Moyennant, Avec. | Sous MAIN. loc. adv. En cachette, clandestinement. (Sou.)

SOUS-AFFERMER, et qqfs. **SOUS FERMER.** v. a. Donner à sous-ferme, ou Prendre à sous-ferme. (Sou za-fer-mé; ou Sou-fer-mé.)

SOUS-AMENDEMENT. s. m. Amendement à un amendement. (Sou-za-man-de-man.)

SOUS-AMENDER. v. a. Amender un amendement. (Sou-za man-dé.)

SOUS-ARBRISSEAU. s. m. Toute plante ligneuse dont les branches ne naissent jamais de boutons formés l'année précédente, comme celles des arbres et des arbrisseaux. (Sou-zar-bri-sô.)

SOUS-BAIL. s. m. Bail que le preneur fait à un autre, d'une partie de ce qui lui a été loué ou donné à ferme. (Sou-ball [ll m.])

SOUS-BARBE. s. f. Partie postérieure de la mâchoire inférieure du cheval, sur laquelle porte la gourmette. (Sou-bar-be.)

SOUS-CLAVIER, IÈRE. adj. et subst. m. Qui est sous la clavicule. — Plusieurs autres termes d'anatomie sont formés de la même manière : *Sous-cutané* (qui est placé sous la peau). *Sous-maxillaire* (qui est placé au-dessous de la mâchoire). *Sous-pubien* (qui est placé au-dessous du pubis). Etc. (Sou cla-vié.)

SOUSCRIPTEUR. s. m. (*Subscriptor.*) Celui qui prend part à une souscription.

SOUSCRIPTION. s. f. (*Subscriptio.*) Signature qu'on met au-dessous d'un acte pour l'approuver. | *La souscription d'une lettre*, La signature de celui qui l'a écrite, accompagnée de certains termes de civilité. | L'engagement que prennent plusieurs personnes de fournir chacune une certaine somme pour qq. entreprise, pour qq. dépense commune. Les sommes mêmes qui sont fournies. | L'engagement de prendre, moyennant un prix convenu, un ou plusieurs exemplaires d'un livre, d'un ouvrage qui doit être publié dans un certain espace de temps. | La reconnaissance que le libraire donne à celui qui a souscrit. (Sous crip-sion.)

SOUSCRIRE. v. a. (*Subscribere.*) Écrire son nom au bas d'un acte pour l'approuver. | Avec la prép. *À*, Consentir, approuver ce qu'un autre dit. | Fournir, s'engager à fournir une certaine somme pour qq. entreprise, pour qq. dépense commune. | S'engager à prendre, moyennant un prix convenu, un ou plusieurs exemplaires d'un livre, d'un ouvrage qui doit être publié dans un certain espace de temps.

SOUS-DÉLÉGUER. v. a. *V.* SUBDÉLÉGUER.

SOUS-DIACONAT. s. m. Le 3ᵉ des ordres sacrés, celui qui est au-dessous du diaconat (Sou-di-a-co-na.)

SOUS-DIACRE. s. m. Celui qui est promu au sous-diaconat, qui est au-dessous du diacre. (Sou-di-a-cre.)

SOUS-DIVISER. v. a. *V.* SUBDIVISER.

SOUS-DOMINANTE. s. f. La quatrième note d'un ton, celle qui est immédiatement au dessous de la dominante. (Sou-)

SOUS-DOUBLE. adj. des 2 g. Qui est la moitié. (Sou-)

SOUS-DOUBLÉ, ÉE. adj. *En raison sous-doublée*, En raison des racines carrées.

SOUS-ENTENDRE. v. a. Ne point exprimer dans le discours une chose qu'on a dans la pensée. | *Cette condition se sous-entend*, Elle est réputée exprimée. | Se dit De certains mots qu'on n'exprime pas, et qui peuvent être aisément suppléés. | SOUS-ENTENDU, subst. m. *Il y a là quelque sous entendu.* *V.* le mot suivant. (Sou-zan-tan-dre.)

SOUS-ENTENTE. s. f. Ce qui est sous-entendu artificieusement par celui qui parle (Sou-zan-tan-te.)

SOUS-FAÎTE. s. m. Pièce d'un comble posée de niveau au-dessous du faîte, et liée par des croix de Saint-André. (Sou-fê-te.)

SOUS-FERME. s. f. Sous-bail, convention par laquelle un fermier général ou par-

cipal cède la totalité ou une partie de sa ferme à un fermier particulier. (Sou-fer-me.)

SOUS-FERMER. v. a. SOUS-AFFERMER.

SOUS-FERMIER, IÈRE. s. Celui, celle qui prend des biens ou des droits à sous-ferme. (Sou-fer-mié.)

SOUS-FRÉTER. v. a. Fréter à un autre le bâtiment qu'on avait affrété pour soi. (Sou-fré-té.)

SOUS-GARDE. s. f. Morceau de fer en forme de demi-cercle, qui est au-dessous de la détente d'une arme à feu, et qui empêche que, qq. chose venant à la toucher, elle ne se débande. (Sou-gar-de.)

SOUS-GORGE. s. f. Morceau de cuir qui est attaché à l'un des côtés de la bride ou du licol d'un cheval, et qui passe sous sa gorge, pour venir se rattacher de l'autre côté. (Sou-gor-je.)

SOUS-LOCATAIRE. s. des 2 g. Celui ou celle qui loue une portion d'une maison, et qui la tient du principal locataire. (Sous-lo-ca-te-re.)

SOUS-LOCATION. s. f. Action de sous-louer; Sous-bail. (Sou-lo-ca-sion.)

SOUS-LOUER. v. a. Donner à loyer une partie d'une maison ou d'une terre dont on est locataire ou fermier. | Prendre à loyer une portion de maison, non pas du propriétaire, mais du locataire principal. (Sou-lou-é.)

SOUS-MARIN, INE. adj. Qui est au fond de la mer, sous les flots de la mer. | *Navigation sous-marine*, Celle qui consiste à faire naviguer des bâtiments entre deux eaux. (Sou-ma-rin; i-ne.)

SOUS-MULTIPLE. adj. des 2 g. Se dit D'un nombre qui se trouve compris plusieurs fois exactement dans un nombre plus grand. (Sou-)

SOUS-NORMALE. s. f. La partie de l'axe d'une courbe qui est comprise entre les deux points où l'ordonnée et la perpendiculaire à la courbe menée du point touchant viennent rencontrer cet axe. (Sou-)

SOUS-ORDRE. s. m. Ordre ou distribution de la somme qui a été adjugée à un créancier dans un ordre, laquelle est répartie entre les créanciers de ce créancier opposants sur lui. | *En sous-ordre*, se dit De tous ceux qui ne sont dans une affaire que subordonnément. | Subst. m. Celui qui est soumis aux ordres d'un autre, ou qui travaille sous lui à une affaire qcq. (Sou-zor-dre.)

SOUS-PERPENDICULAIRE. s. f. C'est la même chose que *Sous-normale*. (Sou-per-pan-di-cu-le-re [c m.].)

SOUS-PIED. s. m. Bande de cuir ou d'étoffe qui passe sous le pied et qui s'attache des deux côtés au bas d'une guêtre ou d'un pantalon, de manière à le retenir et à l'empêcher de remonter. (Sou-pié.)

SOUS-PRÉFECTURE. s. f. Portion de département qui renferme plusieurs cantons, subdivisés en communes, et qui est administrée par un sous-préfet. | Se dit Des fonctions de sous-préfet, et de La demeure du sous-préfet, du lieu où il a ses bureaux. (Sou-pré-fè-tu-re.)

SOUS-PRÉFET. s. m. Fonctionnaire public chargé d'administrer un arrondissement communal, sous la direction immédiate du préfet. (Sou-pré-fe.)

SOUS-SEL. s. m. Nom donné aux sels avec excès de base. On dit, de même. *Sous-carbonate*, *sous-nitrate*, etc. (Sou-sel.)

SOUSSIGNÉ, ÉE. part. du verbe *Soussigner*, qui n'est point en usage. Dont la signature est ci-dessous. (Sou-si-*né* [n m.].)

SOUS-TANGENTE. s. f. La partie de l'axe d'une courbe qui est comprise entre l'ordonnée et la tengente correspondante (Sou-tan-jan-te.)

SOUS-TENDANTE. s. f. La ligne droite qui, menée d'un point d'une courbe à un autre, forme la corde de l'arc compris entre eux. (Sou-tan-dan-te.)

SOUSTRACTION. s. f. (*Substractio.*) Action de soustraire. | Opération par laquelle on ôte, on retranche un nombre d'un autre nombre. (Sous-trac-sion.)

SOUSTRAIRE. v. a. (*Substrahere.*) (Se conj. c. *Traire.*) Ôter qq. ch. à qqn., le priver de certaines choses par adresse ou par fraude. | *Soustraire les aliments à un malade*, Lui retrancher qq. ch. de sa nourriture ordinaire. | Dérober à, préserver de. | Pron., S'affranchir, se délivrer de, se dérober à. | Ôter, retrancher un nombre d'un autre nombre. (Sous-tre-re.)

SOUS-TRAITANT. s. m. Sous-fermier; celui qui se charge de qq. partie d'un travail, d'une fourniture, d'une entreprise concédée à un premier traitant. (Sou-tre-tan.)

SOUS-TRAITÉ. s. m. Sous-ferme. *V.* SOUS-TRAITANT. (Sou-tre-té.)

SOUS-TRAITER. v. n. Prendre une sous-ferme d'un fermier général. *V.* SOUS-TRAITANT. | Se dit De celui qui prend une entreprise, une ferme, une affaire de la seconde main, et De celui qui la lui cède. (Sou-tre-té.)

SOUS-TRIPLE. adj. des 2 g. Se dit D'un nombre qui est compris trois fois dans un autre. (Sou-tri-ple.)

SOUS-TRIPLÉ, ÉE. adj. *En raison sous-triplée*, En raison des racines cubiques. (Sou-tri-plé.)

SOUSTYLAIRE. s. f. (*Sub*, *stylus.*) Ligne qui est la commune section du plan du cadran, et du méridien perpendiculaire à ce cadran. (Sou-sti-le-re.)

SOUS-VENTRIÈRE. s. f. Courroie attachée par ses deux extrémités aux deux limons d'une charrette, et qui passe sous le ventre du limonier. (Sou-van-tri-e-re.)

SOUTANE. s. f. (*Sotana*, it.) Habit long à manches étroites, et boutonné du haut en

bas, que portent les ecclésiastiques. | L'état ecclésiastique.

SOUTANELLE. s. f. (*Sottanella*, it.) Petite soutane qui ne descend que jusqu'aux genoux. (Sou-ta-nè-le.)

SOUTE. s. f. T. de jurispr. *V.* Soulte.

SOUTE. s. f. Se dit Des retranchements faits dans les étages inférieurs d'un navire, et qui servent de magasins pour les munitions de guerre, pour les provisions, etc.

SOUTENABLE. adj. des 2 g. Qui se peut soutenir par de bonnes raisons. | Qui se peut endurer, supporter. | *Ce poste n'est pas soutenable*, Il n'est pas possible de s'y défendre.

SOUTENANT. s. m. Celui qui soutient thèse.

SOUTENEMENT. s. m. (Qqns. écrivent *Soutènement.*) Appui, soutien. | Se dit Des raisons que l'on donne par écrit, pour soutenir les articles d'un compte. (Sou-te-ne-man.)

SOUTENEUR. s. m. Celui qui se fait le champion d'une maison de jeu ou de qq. autre mauvais lieu.

SOUTENIR. v. a. (Se conj. c. *Tenir.*) Porter, appuyer, supporter une chose. | *Soutenir une dépense*, Fournir ce qu'il faut pour une dépense. | *Soutenir son rang, sa dignité*, Vivre, agir, parler d'une manière convenable à sa dignité, à son rang. | *Soutenir son caractère*, Vivre, agir, parler d'une manière conforme à l'idée qu'on a donnée de soi. | *Soutenir un état, un empire*, En empêcher, en arrêter la chute, la décadence. | T. de musique, *La basse soutient le dessus*, Elle lui sert de fondement. | *Soutenir une troupe*, L'appuyer, la secourir dans le besoin. | Pron., Se tenir debout, se tenir droit. | Être porté ou se retenir de manière à ne pas tomber ou s'enfoncer. | *Cette personne se soutient bien*, Elle conserve sa santé, sa vigueur et sa fraicheur plus longtemps que son âge ne semble le permettre. | *Cette étoffe se soutient*, Elle est ferme, elle ne s'amollit pas. | *Ce discours se soutient bien*, Il est également bon d'un bout à l'autre. | Assurer, affirmer qu'une chose est vraie. | Fam., *Soutenir son dire*, Persister dans son affirmation. | Fam., *Soutenir la gageure*, Pousser une entreprise jusqu'au bout. | Défendre, appuyer une opinion, une doctrine, etc. | Supporter, résister à qq. attaque, à qq. ch. dont il est difficile de se défendre. | Supporter, endurer sans découragement, sans trouble, sans dépit, qq. chose de fâcheux, d'inquiétant, de mortifiant, etc. | Favoriser qqn., l'appuyer de crédit, d'argent, de recommandation. | Sustenter, donner de la force ; se dit Des aliments. | Soutenu, ue. part. *Discours, langage, style soutenu*, Constamment élevé, noble.

SOUTERRAIN, AINE. adj. (*Subterraneus.*) Qui est sous terre, ou qui vient de dessous terre. | *Employer des voies souterraines*, Employer des pratiques cachées pour parvenir à ses fins. | Souterrain. subst. m. Lieu voûté, pratiqué sous terre et ordinairement sous le rez-de-chaussée d'un édifice, pour différents usages. | Se dit Des voies, des pratiques secrètes pour parvenir à qq. fin. (Sou-te-rin ; ē-ne.)

SOUTIEN. s. m. Ce qui soutient, ce qui appuie. | Appui, défense, protection. *Fournir pièces au soutien*, Fournir les pièces justificatives. (Sou-tiin.)

SOUTIRAGE. s. m. Action de soutirer. (Sou-ti-ra-je.)

SOUTIRER. v. a. Transvaser du vin ou quelque autre liqueur d'un tonneau dans un autre, de manière que la lie reste dans le premier. | Se faire donner par adresse, obtenir par finesse ou par importunité.

SOUVENANCE. s. f. Souvenir, mémoire. (Vi.) (—nanse.)

SOUVENIR (SE). v. pron. (*Subvenire.*) (Se conj. c. *Venir.*) Avoir mémoire de qq. ch. | *Se souvenir de loin*, Se souvenir de choses qui sont arrivées il y a longtemps. Garder la mémoire, soit d'un bienfait pour le reconnaitre, soit d'une injure pour s'en venger. | *Je m'en souviendrai*, J'en marquerai mon ressentiment. | Avoir soin, s'occuper de qq. ch.

SOUVENIR. s. m. Impression, idée que la mémoire conserve de qq. ch. | La faculté même de la mémoire. | Ce qui rappelle la mémoire de qq. ch. | Se dit De certaines tablettes ou l'on écrit les choses dont on veut se rappeler la mémoire. | Espèce de planchette divisée en sept parties disposées en crans, portant chacune, sur une étiquette, le nom d'un des jours de la semaine.

SOUVENT. adv. de temps. (*Sovente*, it.) Fréquemment, plusieurs fois en peu de temps. (Sou-van.)

SOUVENTEFOIS. adv. Souvent, fréquemment. On écrit aussi *Souventes fois.* (Sou-van-te-foua.)

SOUVERAIN, AINE. adj. (*Sovrano*, it.) Suprême, très-excellent, qui est au plus haut point en son genre. | Se dit De l'autorité suprême, et de ceux qui en sont revêtus. | *Cour souveraine*, Tribunal qui juge sans appel. | Souverain. subst. m. Celui qui possède, en qui réside l'autorité souveraine. | Se dit Des princes souverains, des monarques. | *Petit souverain*, Prince qui a une domination peu étendue, et même subordonnée à une autre. (Sou-ve-rin ; è-ne.)

SOUVERAINEMENT. adv. Excellemment, parfaitement. | D'une manière souveraine, sans appel. (Sou-ve-rè-ne-man.)

SOUVERAINETÉ. s. f. Autorité suprême, pouvoir de faire des lois et d'en assurer l'exécution. | La qualité et l'autorité d'un prince. | L'étendue de pays où un prince exerce la souveraineté. (Sou-ve-rè-ne-té.)

SOY. s. m. Sorte de sauce, dont l'usage st venu du Japon. (So-é.)

SOYEUX, EUSE. adj. Plein de soie, épais e soie, bien garni de soie. | Fin et doux au ucher comme de la soie. | Qui est couvert e poils doux, fins et luisants comme de la ie. (Soua-ieû; ze.)

SPACIEUSEMENT. adv. Au large, en and espace. (Spa-sieû-ze-man.)

SPACIEUX, EUSE. adj. (*Spatiosus.*) Qui t de grande étendue. (Spa-sieû; ze.)

SPADASSIN. s. m. (*Spada*, it.) Bretteur, rrailleur. (Spa-da-sin.)

SPADILLE. s. m. (*Espadilla*, esp.) T. du u de l'hombre, etc. L'as de pique, qui est plus haute triomphe, en qq. couleur qu'on sse jouer. [ll m.]

SPAHI. s. m. Soldat turc qui sert à che-l. | (Spa-i.)

SPALME. s. m. Nom générique de toute pèce d'enduit employé à spalmer.

SPALMER. v. a. Enduire un navire de udron, de brai, etc. On dit aussi *Espal-r.*

SPALT. s. m. Pierre luisante dont les fon-urs se servent pour mettre les métaux en sion.

SPARADRAP. s. m. T. arabe. Nom donné tout emplâtre agglutinatif étendu sur du ge ou sur du papier. (Spa-ra-dra.)

SPARE. s. m. (*Sparus.*) Genre de pois-ns qui comprend les dorades et beaucoup utres espèces.

SPARTE. s. m. (*Spartum.*) Plante de la nille des Graminées, dont on fait des ttes, des cordages, etc.

SPARTERIE. s. f. Manufacture de tissus sparte. | Se dit Des ouvrages faits avec le rte.

SPASME. s. m. (*Spasmos*, gr.) Contraction olontaire, mouvement convulsif des mus-ou des nerfs.

SPASMODIQUE. adj. des 2 g. (*Spasmô-*, gr.) Qui a rapport au spasme, ou qui est accompagné. | Se dit Des remèdes em-yés contre les spasmes ou convulsions, et l'on nomme plus ordin. *Antispasmodi-r.* (—dic-e.)

PASMOLOGIE. s. f. (*Spasmos*, *logos*, Traité des spasmes ou convulsions. o-jie.)

PATH. s. m. T. all. Nom donné à diffé-es substances pierreuses qui se trouvent ent unies aux mines, et que l'on carac-e par une épithète. Qqns. disent, par uption, *Spar.* (Spat.)

PATHE. s. f. (*Spatha.*) Partie membra-e, et ordin. sèche ou coriace, qui, dans ines plantes, enveloppe, en forme de u de cornet, toutes les parties de la ification, et se fend ou se crève lors-les ont acquis un certain développement. -te.)

PATULE. s. f. (*Spatula.*) Instrument de chirurgie et de pharmacie, qui est rond par un bout et plat par l'autre, et dont on se sert pour remuer ou étendre les électuaires, les onguents, etc. | Oiseau de rivage de la grosseur d'un héron, et dont le bec a la forme d'une spatule.

SPÉCIAL, ALE. adj. (*Specialis.*) Exclu-sivement déterminé à qq. ch. en particulier. (Spé-si-al.)

SPÉCIALEMENT. adv. D'une manière spéciale; qui désigne une personne, une chose particulière. (Spé-sia-le-man.)

SPÉCIALITÉ. s. f. (*Specialitas.*) Désigna-tion d'une chose spéciale. | L'application ex-clusive d'un certain fonds à une nature par-ticulière de dépense. (Spé-sia-li-té.)

SPÉCIEUSEMENT. adv. D'une manière spécieuse, avec apparence de vérité. (Spé-sieû-ze-man.)

SPÉCIEUX, EUSE. adj. (*Speciosus.*) Qui a une apparence de vérité et de justice. | *Arithmétique spécieuse*, Celle qui a pour ob-jet le calcul des quantités représentées par des lettres. (Vi.) On dit *Algèbre.* (Spé-sieû; ze.)

SPÉCIFICATION. s. f. L'expression, la détermination des choses particulières, en les spécifiant. (Spé-si-fi-ca-sion.)

SPÉCIFIER. v. a. (*Specificare*, b. l.) Ex-primer, déterminer en particulier, en détail. (Spé-si-fi-é.)

SPÉCIFIQUE. adj. des 2 g. (*Specificus*, b. l.) Propre spécialement à qq. ch. | Subst., Remède propre à qq. maladie. (Spé-si-fic-e.)

SPÉCIFIQUEMENT. adv. D'une manière spécifique. (Spé-si-fic-e man.)

SPÉCIMEN. s. m. Mot lat. Modèle, échan-tillon. (Spé-si-më-ne.)

SPECTACLE. s. m. (*Spectaculum.*) Tout objet ou ensemble d'objets qui attire les re-gards, l'attention, qui arrête la vue. | *Être en spectacle*, Être exposé à l'attention pu-blique. | *Servir de spectacle*, Être exposé à la risée, au mépris du public. | Représentation théâtrale donnée au public. | *Il y a beaucoup de spectacle dans cet opéra*, etc., Il y a beaucoup de pompe, de magnificence dans la représentation de cet opéra. (Spëc-ta-cle.)

SPECTATEUR, TRICE. s. (*Spectator, trix.*) Celui, celle qui est témoin oculaire d'un événement, d'une action, de quoi que ce soit. | Se dit De ceux qui assistent à une représentation théâtrale, à qq. exercice, à qq. grande cérémonie ou réjouissance pu-blique. (Spëc-ta-teur; tri-se.)

SPECTRE. s. m. (*Spectrum.*) Fantôme, figure fantastique que l'on croit voir. | Fam., Personne grande, hâve et maigre. (Spec-tre.)

SPÉCULAIRE. adj. des 2 g. (*Specularis.*) Se dit De plusieurs minéraux à lames bril-lantes et réfléchissant la lumière. | (Vi.) *Science spéculaire*, Science qui traite de l'art de faire les miroirs. (Spé-cu-lè-re [e m.].)

SPÉCULATEUR. s. m. (*Speculator.*) Celui qui spécule, qui observe les astres et les phénomènes du ciel. (Vi.) On dit *Observateur.* | Se dit De ceux qui font des spéculations de banque, de finance, de commerce, etc. | [c m.]

SPÉCULATIF, IVE. adj. Qui a coutume de spéculer, d'observer attentivement. | Qui s'attache à la spéculation, sans avoir la pratique pour objet. | Subst., se dit De ceux qui raisonnent bien ou mal sur les matières politiques, sans être obligés de s'en occuper, ou qui, en toute autre matière, pous ent le raisonnement à l'excès, sans s'attacher assez aux faits, à la pratique. | [c m.]

SPÉCULATION. s. f. (*Speculatio.*) Action de spéculer. | Se dit Des observations faites, écrites par un spéculateur. | Théorie. | Se dit Des projets, des raisonnements, des calculs, des entreprises que l'on fait en matière de banque, de commerce, etc. (Spé-cu-la-sion [c m.].)

SPÉCULER. v. a. (*Speculari.*) Regarder ou observer curieusement, soit avec des lunettes, soit à la vue simple, les objets célestes ou terrestres. (Vi.) On dit *Observer.* | V. n. Méditer attentivement sur qq. matière. | Faire des projets, des raisonnements, des calculs, des entreprises en matière de banque, de commerce, etc. (Spé cu-lé [c m.].)

SPECULUM. s. m. Mot latin, qui signifie Miroir, et qui désigne Divers instruments de chirurgie propres à ouvrir, à dilater certaines cavités, et à faciliter l'examen qu'on en veut faire. (Spé-cu-lo-me [c m].)

SPÉE. s. f. Bois d'un an ou deux. On dit aussi *Cépée.*

SPENCER. s. m. Mot angl. Sorte de vêtement qui a la forme qu'aurait un habit coupé entre la taille et les basques. (Spinsèr.)

SPERGULE. s. f. Plante de la famille des Caryophyllées, qui augmente le lait des vaches, et dont on nourrit les poules et les pigeons. (Spër-gu-le [g m.].)

SPERMA CETI. s. m. V. *Sperme de baleine.* (Spër-ma-sé-ti.)

SPERMATIQUE. adj. des 2 g. (*Spermaticus.*) Qui a rapport au sperme, à la semence. | *Animaux, vers spermatiques,* Animalcules que l'on découvre dans la semence, avec le microscope. (Spër-ma-tic-e.)

SPERMATOLOGIE. s. f. (*Sperma, logos,* gr.) Traité ou dissertation sur le sperme. (Spër-ma-to-lo-jie.)

SPERME. s. m. (*Sperma.*) La liqueur séminale, la semence dont l'animal est engendré. | *Sperme de baleine,* Matière concrète, blanche et demi-opaque, qui se trouve liquide dans certaines cavités du crâne des cachalots, et qui prend de la consistance à l'air. On l'appelle aussi *Blanc de baleine* ou *Sperma ceti.* (Spër-me.)

SPHACÈLE. s. m. (*Sphakelos,* gr.) Gangrène profonde de la totalité d'un membre, d'un organe. (Sfa-sè-le.)

SPHACÉLÉ, ÉE. adj. Qui est affecté de sphacèle. (Sfa-sé-lé.)

SPHÉNOÏDAL, ALE. adj. Qui a rapport au sphénoïde. (Sfé-no-i-dal.)

SPHÉNOÏDE. adj. et s. m. (*Sphên, eidos,* gr.) Se dit D'un des os de la tête, qui forme une partie de la base du crâne. (Sfé-no-i-de.)

SPHÈRE. s. f. (*Sphæra.*) Globe, corps solide dans lequel toutes les lignes tirées du centre à la surface sont égales. | Espèce de machine ronde et mobile, composée de divers cercles qui représentent ceux que les astronomes imaginent dans le ciel, la disposition du ciel, suivant les cercles [illegible] par les astronomes. | La connaissance des principes d'astronomie qu'on apprend par le moyen d'une sphère. | L'espace dans lequel les astronomes conçoivent qu'une planete accomplit son cours. | *Sphère d'activité,* L'espace dans lequel la vertu, l'influence d'un agent naturel peut s'étendre, et hors duquel elle n'a point d'action appréciable. — L'étendue d'affaires, de travaux, d'intérêts, dans laquelle un homme communique son mouvement à ceux qui l'entourent. | Étendue de pouvoir, d'autorité, de connaissances, de talent, de génie. (Sfè-re.)

SPHÉRICITÉ. s. f. État de ce qui est sphérique. (Sfé-ri-si-té.)

SPHÉRIQUE. adj. des 2 g. (*Sphæricus.*) Qui est rond comme un globe. | Qui appartient à la sphère. (Sfé-ric-e.)

SPHÉRIQUEMENT. adv. D'une manière sphérique, en forme sphérique. (Sfé-ric-e-man.)

SPHÉRISTE. s. m. (*Sphæriste.*) Celui qui enseignait les différents exercices où l'on se servait de balles. (Sfé-ris-te.)

SPHÉRISTÈRE. s. m. (*Sphæristerium.*) Celui qui enseignait les différents exercices où l'on se servait de balles. (Sfé-ris-tè-re.)

SPHÉRISTIQUE. adj. des 2 g. et s. f. Nom générique qui comprenait, chez les anciens, tous les exercices où l'on se servait de balles. (Sfé-ris-tic-e.)

SPHÉROÏDE. s. m. (*Sphæroïdes.*) Solide dont la figure approche de celle de la sphère. (Sfé-ro-i-de.)

SPHÉROMÈTRE. s. m. (*Sphæra, metrum.*) Instrument qui sert à mesurer la courbure des surfaces sphériques. (Sfé-ro-mè-tre.)

SPHINCTER. s. m. Muscle circulaire qui a la faculté de se contracter, et qui sert à rétrécir ou à fermer certaines ouvertures naturelles. (Sfinc-ter.)

SPHINX. s. m. (*Sphinx.*) Monstre imaginaire, que les poëtes disent avoir eu le visage et les mamelles d'une femme, le corps d'un lion, et les ailes d'un aigle. | [illegible] a le visage et les mamelles d'une femme, et le reste du corps d'un lion. | Genre de p[illegible]

lons qui ont le corps gros, les yeux grands, et les ailes horizontales, ornées de couleurs vives et variées. (Sfines.)

SPIC. s. m. Nom vulgaire de la grande lavande, qui fournit une huile odorante et volatile, appelée par corruption *Huile d'aspic.*

SPICA. s. m. (*Spica.*) Sorte de bandage dont les tours, se couvrant en partie les uns les autres, représentent en qq. sorte les rangs d'un épi d'orge.

SPICILÉGE. s. m. (*Spicilegium.*) Recueil, collection de pièces, d'actes, etc. (Spi-si-lé-je.)

SPINAL, ALE. adj. (*Spinalis.*) Qui appartient à l'épine du dos.

SPINA-VENTOSA. s. m. Expr. lat. Maladie du système osseux, dans laquelle le tissu des os se dilate comme s'il avait été soufflé, et qui, parvenue à un certain degré, cause une douleur vive et piquante. (Spi-na-vin-to-za.)

SPINELLE. adj. et subst. m. Se dit D'un rubis d'un rouge pâle. (Spi-nè-le.)

SPINOSISME. s. m. Doctrine professée par Spinosa, et suivant laquelle Dieu est un agent universel, une force répandue dans toute la nature. (Spi-no-zis-me.)

SPINOSISTE. s. des 2 g. Celui ou celle qui admet les principes du spinosisme. (Spi-no-zis-te.)

SPIRAL, ALE. adj. (*Spira.*) Qui a la figure d'une spirale. *Le ressort spiral*, ou, subst., *Le spiral d'une montre.*

SPIRALE. s. f. (*Spira.*) Courbe qui fait une ou plusieurs révolutions autour d'un point où elle commence, et dont elle s'écarte toujours de plus en plus. | *En spirale*, En forme de spirale.

SPIRATION. s. f. (*Spiratio.*) S'emploie pour signifier comment le Saint-Esprit procède du père et du fils. (Spi-ra-sion.)

SPIRE. s. f. (*Spira.*) La ligne spirale en général. Un seul de ses tours. | La base d'une colonne, en tant que la figure ou le profil de cette base va en serpentant.

SPIRÉE. s. f. Genre de plantes de la famille des Rosacées, comprenant des herbes et des arbrisseaux dont plusieurs espèces servent à l'ornement des jardins.

SPIRITUALISATION. s. f. Action d'extraire des liqueurs spiritueuses des corps solides et liquides. (Vi.) (—li-za-sion.)

SPIRITUALISER. v. a. (*Spiritualis*, b. l.) Extraire les esprits des corps mixtes. (Vi.) Convertir le sens littéral d'un passage en un sens spirituel, allégorique. (—li-zé.)

SPIRITUALISME. s. m. Doctrine mystique, excès, abus de la spiritualité. | Se dit dans le sens opposé à celui de Matérialisme.

SPIRITUALISTE. s. et adj. des 2 g. Celui ou celle dont la doctrine est opposée au matérialisme.

SPIRITUALITÉ. s. f. (*Spiritualitas*, b. l.) T. opposé à Matérialité. | La théologie mystique, celle qui regarde la nature de l'âme, la vie intérieure.

SPIRITUEL, ELLE. adj. (*Spiritualis*, b. l.) Incorporel, qui est esprit. | Qui a de l'esprit. | Ingénieux, où il y a de l'esprit. | Qui regarde la conduite de l'âme, l'intérieur de la conscience. | Adj. et subst., Qui regarde la religion, l'Église. | Allégorique. (Spi-ri-tu-èl; e-le.)

SPIRITUELLEMENT. adv. Avec esprit. | En esprit. (Spi-ri-tu-è-le-man.)

SPIRITUEUX, EUSE. adj. (*Spiritus.*) Se dit Des liqueurs qui contiennent de l'esprit-de-vin ou alcool. | Subst., *Il fait abus des spiritueux.* (Spi-ri-tu-eû; ze.)

SPLANCHNIQUE. adj. des 2 g. (*Splagchnon*, gr.) Qui appartient, qui a rapport aux viscères. *Cavités splanchniques*, Celles qui contiennent les viscères. (Splanc-nic-e.)

SPLANCHNOLOGIE. s. f. (*Splagchnon*, *logos*, gr.) Partie de l'anatomie qui traite des viscères. (Splanc-no-lo-jie.)

SPLEEN. s. m. Mot ang. Maladie mentale qui consiste dans le dégoût de la vie. (Spli-ne.)

SPLENDEUR. s. f. (*Splendor.*) Grand éclat de lumière. Poét. | Grand éclat d'honneur et de gloire. | Magnificence, pompe. (Splan-deur.)

SPLENDIDE. adj. des 2 g. (*Splendidus.*) Magnifique, somptueux. (Splan-di-de.)

SPLENDIDEMENT. adv. D'une manière splendide. (Splan-di-de-man.)

SPLÉNIQUE. adj. des 2 g. (*Splenicus*, gr.) Qui appartient à la rate, qui a rapport à la rate. | Se dit Des médicaments propres aux maladies de ce viscère. (Splé-nic-e.)

SPODE. s. f. (*Spodium.*) Ancien nom de l'oxyde de zinc obtenu par sublimation en calcinant la tutie.

SPOLIATEUR, TRICE. s. (*Spoliator, trix.*) Celui, celle qui spolie. | Adj., *Une mesure spoliatrice.* (—tri-se.)

SPOLIATION. s. f. (*Spoliatio.*) Action par laquelle on dépossède par violence ou par fraude. (Spo-li-a-sion.)

SPOLIER. v. a. (*Spoliare.*) Dépouiller par force ou par fraude. (Spo-li-é.)

SPONDAÏQUE. adj. et s. m. (*Spondaïcus.*) Se dit D'un vers hexamètre dont le cinquième pied est un spondée. (Spon-da-ic-e.)

SPONDÉE. s. m. (*Spondeus.*) Sorte de mesure ou de pied, dans les vers grecs et dans les vers latins, composé de deux syllabes longues.

SPONDYLE. s. m. (*Spondylus.*) Vertèbre. La deuxième vertèbre du cou. | Genre de coquilles bivalves, très-voisin de celui des huîtres. (Spon-di-le.)

SPONGIEUX, EUSE. adj. (*Spongiosus.*) Poreux, de la nature de l'éponge. Semblable à l'éponge. (Spon-jieû; ze.)

SPONGITE. s. f. (*Spongia.*) Pierre rem-

plie de plusieurs trous, et qui imite l'éponge. (Spon ji-te.)

SPONTANÉ, ÉE. adj. (*Spontaneus.*) Se dit Des choses que l'on fait volontairement. Plusieurs écrivent encore *Spontanée*, au masc. | Se dit Des mouvements qui s'exécutent d'eux-mêmes ou sans cause extérieure apparente. | *Évacuation spontanée*, Celle qui n'est pas provoquée par un remède.

SPONTANÉITÉ. s. f. Qualité de ce qui est spontané.

SPONTANÉMENT. adv. D'une manière spontanée. (Spon-ta-né-man.)

SPONTON. s. m. *V.* ESPONTON.

SPORADIQUE. adj. des 2 g. (*Sporas*, gr.) Se dit Des maladies qui ne sont point particulières à un pays, qui se montrent en tout temps, et qui attaquent chaque personne séparément par des causes particulières. (Spo-ra-dic-e.)

SPORTULE. s. f. (*Sportula.*) Sorte de dons ou d'aumônes en comestibles que les grands de Rome faisaient distribuer à leurs clients, par portions.

SPUTATION. s. f. (*Sputare.*) T. de médec. Action de cracher. (Spu-ta-sion.)

SQUALE. s. m. (*Squalus.*) Genre de poissons cartilagineux, allongés, vulgairement connus sous le nom de *Chiens de mer*, et dont le requin est une espèce. (Scoua-le.)

SQUAMMEUX, EUSE. adj. (*Squammosus.*) Écailleux, qui est couvert d'écailles, ou qui a la forme d'une écaille. (Scoua-meû; ze.)

SQUELETTE. s. m. (*Skeletos*, gr.) Assemblage de tous les ossements d'un corps mort et décharné, dans leur situation naturelle. | Fam., Personne extrêmement maigre et décharnée. | Se dit Des ouvrages d'esprit où le sujet est présenté d'une manière sèche, aride. (Sce-lè-te [c dur.].)

SQUINANCIE. s. f. *V.* ESQUINANCIE.

SQUINE. s. f. Plante exotique, du genre des Salsepareilles, dont la racine est employée en médecine, comme sudorifique, et qu'on appelle autrement *Esquine* ou *China*. (Sci-ne [c m.].)

SQUIRRE. s. m. (*Squirus.*) (Qqns. écrivent *Squirrhe* et *Squirrheux.*) Tumeur dure et non douloureuse qui se forme en qq. partie du corps. (Sci-re [c m.].)

SQUIRREUX, EUSE. adj. Qui est de la nature du squirre. (Sci-reû, ze [c m.].)

ST, ST. Terme invariable, signe qu'on emploie dans l'écriture pour exprimer un son que forme qqfs. la voix, lorsqu'on appelle qqn. *St, st, venez ici tout de suite.* Il se prononce *Sit, sit,* et on ne fait sentir l'*i* que très-faiblement.

STABILITÉ. s. f. (*Stabilitas.*) Qualité de ce qui est stable. On dit plus ordin. *Solidité.* | S'emploie fig. | L'état de permanence dans un lieu. | La propriété qu'un corps dérangé de son état d'équilibre a de revenir à cet état.

STABLE. adj. des 2 g. (*Stabilis.*) Qui est dans un état, dans une assiette, dans une situation ferme. On dit plus ordin. *Solide.* | Assuré, durable, permanent.

STADE. s. m. (*Stadium.*) Carrière où les Grecs s'exerçaient à la course, et qui était de 125 pas géométriques de longueur, ou environ 184 mètres. | Une longueur de chemin pareille à celle de cette carrière. | Chaque période ou degré d'une maladie, et particulièrement d'un accès de fièvre intermittente.

STAGE. s. m. (*Stare.*) La résidence que doit faire chaque nouveau chanoine, afin de pouvoir jouir des revenus attachés à la prébende dont il a pris possession. | L'espace de temps pendant lequel les avocats sont obligés de fréquenter le barreau avant d'être inscrits sur le tableau. (Sta-je.)

STAGIAIRE. adj. et subst. m. Qui fait son stage. (Sta-ji-è-re.)

STAGNANT, ANTE. adj. (*Stagnans.*) Il se dit Des eaux qui ne coulent point. | Se dit Du sang et des humeurs lorsqu'ils cessent de circuler et s'accumulent dans qq. partie du corps; ce qui amène l'altération de ces liquides. (Stag-nan.)

STAGNATION. s. f. (*Stagnatio.*) État de ce qui est stagnant. | Se dit en parlant Des affaires de commerce ou de banque qui languissent, qui sont suspendues. (Stag-na-sion.)

STALACTITE. s. f. (*Stalaktos*, gr.) Concrétion pierreuse qui se forme à la voûte des cavités souterraines, et dont la forme ressemble à celle des glaçons qui pendent en hiver aux toits des maisons.

STALAGMITE s. f. (*Stalagmias.*) Concrétion pierreuse qui se forme en mamelons sur le sol des cavités souterraines, par la chute des sucs lapidifiques.

STALLE. s. f. (*Stallus*, b. l.) On appelle ainsi, dans les églises, Les sièges de bois qui sont autour du chœur, dont le fond se lève et se baisse, et sur lesquels sont assis les chanoines, les religieux, et ceux qui chantent au chœur. | Se dit, dans plusieurs théâtres, de Certains sièges, ordin. placés à l'orchestre, dont le fond se lève et s'abaisse. (Sta-le.)

STANCE. s. f. (*Stanza*, it.) Un nombre déterminé de vers formant un sens complet, et assujetti, pour la mesure des vers et le mélange des rimes, à une règle qui s'observe dans toute la pièce. | Au plur., Pièce de poésie composée d'un certain nombre de stances. | *Stances irrégulières*, Pièce de vers dont les stances diffèrent entre elles par le nombre ou la mesure des vers ou par l'entrelacement des rimes. (Stan-se.)

STAPHISAIGRE. s. f. (*Staphisagria.*) Plante dont la semence réduite en poudre, et incorporée avec du beurre, forme une espèce d'onguent dont on frotte la tête pour faire mourir la vermine. On l'appelle aussi *Herbe aux poux*. (Sta-fi-zè-gre.)

STAPHYLIN. s. m. Genre d'insectes de l'ordre des Coléoptères, qui ont des antennes grenues, des élytres couverts, et dont qqs. espèces vivent dans le fumier, dans la carie des arbres, etc. (Sta-fi-lin.)

STAPHYLÔME. s. m. (*Staphyloma.*) Tumeur qui se forme sur le globe de l'œil, et qui ressemble à un grain de raisin. (Sta-fi-ô-me.)

STAROSTE. s. m. Gentilhomme polonais jouissant d'une starostie.

STAROSTIE. s. f. Fief faisant partie des anciens domaines de Pologne, cédé par les rois à des gentilshommes, pour les aider à soutenir les frais des expéditions militaires.

STASE. s. f. (*Stasis*, gr.) T. de méd. Stagnation; mais il ne suppose pas une altération des liquides. (Sta-se.)

STATHOUDER. s. m. Mot hollandais. Titre que l'on donnait au chef de l'ancienne république des Provinces-Unies. (Sta-tou-der.)

STATHOUDÉRAT. s. m. Dignité du stathouder; Temps pendant lequel elle était exercée. (Sta-tou-dé-ra.)

STATICE. s. f. Genre de plantes qui renferme un très-grand nombre d'espèces : la plus connue, appelée vulg. *Gazon d'Olympe.* (Sta-ti-se.)

STATION. s. f. (*Statio.*) Pause, demeure de peu de durée qu'on fait dans un lieu. | Se dit en parlant Des églises, des chapelles, et autels désignés par le supérieur ecclésiastique, que l'on va visiter, pour y faire certaines prières, afin de gagner les indulgences. | *Faire ses stations*, Visiter les églises désignées pour y gagner les indulgences. | *Donner une station à un prédicateur*, Le nommer pour prêcher dans une église pendant l'avent ou pendant le carême. | Dans les opérations trigonométriques et de nivellement, se dit Des différents lieux où l'on se place pour faire l'observation convenable. | L'état d'une planète lorsqu'elle paraît n'avancer ni ne reculer dans le zodiaque. | *Être en station*, se dit Des vaisseaux auxquels on a assigné une étendue de mer, pour y établir leur croisière pendant un temps fixé. | Action de se tenir debout. (Sta-sion.)

STATIONNAIRE. adj. des 2 g. (*Stationarius.*) Se dit D'une planète lorsqu'elle semble n'avancer ni ne reculer dans le zodiaque. | Se dit De certaines choses qui semblent rester au même point, sans avancer ni rétrograder. | Subst. m. Petit bâtiment de guerre mouillé en tête d'une rade, pour exercer une sorte de police sur les bâtiments qui entrent et qui sortent. (Sta-sio-nè-re.)

STATIONNALE. adj. f. Se dit Des églises où l'on fait des stations dans les temps de jubilé. (Sta-sio-na-le.)

STATIONNEMENT. s. m. Action de stationner. Se dit Des voitures. (Sta-sio-ne-man.)

STATIONNER. v. n. Faire une station, s'arrêter dans un lieu. (Sta-sio-né.)

STATIQUE. s. f. (*Statica.*) Partie de la mécanique qui a pour objet l'équilibre des corps solides. (Sta-tic-e.)

STATISTIQUE. s. f. (*Status.*) Science qui apprend à connaître un État sous les rapports de son étendue, de sa population, de son agriculture, etc. | Description détaillée d'un pays relativement à son étendue, à sa population, à ses ressources agricoles et industrielles, etc. | Adj. des 2 g. *Connaissances statistiques.* (Sta-tis-tic-e.)

STATUAIRE. s. m. (*Statuarius.*) Sculpteur qui fait des statues. Se dit Des sculpteurs de l'antiquité. | Adj., *Marbre statuaire*, Marbre propre à faire des statues, qui est blanc et sans aucune tache ni veine. | Subst. fém. L'art de faire des statues. — Adj., *L'art statuaire.* (Sta-tu-è-re.)

STATUE. s. f. (*Statua.*) Figure de plein relief, représentant un homme ou une femme en entier. | Personne qui est ordin. sans action et sans mouvement.

STATUER. v. a. (*Statuere.*) Ordonner, régler, déclarer.

STATU QUO (IN). T. lat. Dans l'état où sont actuellement les choses. | *Statu quo*, subst. m. *Maintenir le statu quo.* (I-ne-sta-tu-couo.)

STATURE. s. f. (*Statura.*) Hauteur de la taille d'une personne.

STATUT. s. m. (*Statutum.*) Loi, règlement, ordonnance. | Règle établie pour la conduite d'une compagnie, d'une communauté, d'un ordre, etc. (Sta-tu.)

STÉATITE. s. f. (*Steatitis.*) Pierre onctueuse, d'un grain très-fin, qui se dissout dans l'eau, et y fait de l'écume comme du savon.

STÉATOCÈLE. s. f. (*Steatocele.*) Tumeur du scrotum causée par l'accumulation d'une matière semblable à du suif. (Sté-a-to-sè-le.)

STÉATÔME. s. m. (*Steatoma.*) Tumeur enkystée, qui contient une matière grasse pareille à du suif.

STÉGANOGRAPHIE. s. f. (*Steganographia.*) Art d'écrire en chiffres, et d'expliquer cette écriture. (—gra-fie.)

STÉGANOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la stéganographie. (—gra-fic-e.)

STÈLE. s. f. Monument monolythe ayant la forme d'un fût de colonne, d'un obélisque, d'un cippe.

STELLAIRE. adj. des 2 g (*Stellaris.*) Qui a rapport aux étoiles. (Stel-lè-re.)

STELLIONAT. s. m. (*Stellionatus.*) Crime que commet un homme en vendant un immeuble qui n'est pas à lui, ou en déclarant par un contrat que le bien qu'il vend est

franc de toute hypothèque, quoiqu'il ne le soit pas. (Stel-li-o-na.)

STELLIONATAIRE. s. des 2 g. Celui ou celle qui commet le crime de stellionat. (Stel-li-o na-te-re.)

STÉNOGRAPHE. s. m. (*Sténos*, *graphein*, gr.) Celui qui possède et exerce l'art de la sténographie. (Sté-no-gra-fe.)

STÉNOGRAPHIE. s. f. (*Sténos*, *graphé*, gr.) Art d'écrire par abréviations, d'une manière aussi prompte que la parole. (Sté-no-gra-fie.)

STÉNOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la sténographie. (Sté-no-gra-fic-e.)

STENTOR. s. m. Nom d'un guerrier qui était au siége de Troie, et qui avait, dit-on, une voix si éclatante, qu'elle faisait seule plus de bruit que celle de cinquante hommes criant tous ensemble. Fam., *Une voix de Stentor*, Une voix forte et retentissante. (Stan-tor.)

STEPPE. s. m. (*Stipes.*) Nom donné, dans l'empire de Russie, à des plaines vastes, élevées, dont les unes sont privées d'eau et stériles, dont les autres offrent des ruisseaux et des pâturages. (Stè-pe.)

STÈRE. s. m. (*Stereos*, gr.) Mesure égale au mètre cube, et destinée particulièrement à mesurer le bois de chauffage.

STÉRÉOBATE. s. m. (*Stereobata.*) Espèce de soubassement sans moulure qui supporte un édifice.

STÉRÉOGRAPHIE. s. f. (*Stereos*, *graphé*, gr.) Art de représenter les solides sur un plan. (Sté-ré-o-gra-fie.)

STÉRÉOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la stéréographie. (—grafic-e.)

STÉRÉOMÉTRIE. s. f. (*Stereometria.*) La science qui traite de la mesure des solides.

STÉRÉOTOMIE. s. f. (*Stereos*, *tomé*, gr.) La science de la coupe des solides, et particulièrement de la coupe des pierres.

STÉRÉOTYPAGE. s. m. Action de stéréotyper, ou L'ouvrage qui en résulte. (Sté-ré-o-ti-pa-je.)

STÉRÉOTYPE. adj. des 2 g. (*Stereos*, *tupos*, gr.) Se dit Des ouvrages imprimés avec des pages ou planches dont les caractères ne sont pas mobiles, et que l'on conserve pour de nouveaux tirages. (Sté-ré-o-ti-pe.)

STÉRÉOTYPER. v. a. Imprimer un livre avec des pages ou des planches solides, au lieu de formes composées de caractères mobiles. (Sté-ré-o ti-pé.)

STÉRÉOTYPIE. s. f. Art de stéréotyper. | L'atelier où l'on stéréotype. (Sté-ré-o-ti-pie.)

STÉRILE. adj. des 2 g. (*Sterilis.*) Qui ne porte point de fruit, quoiqu'il soit de nature à en porter. | *Femme stérile*, Femme qui ne peut pas avoir d'enfants. | *Année stérile*, Année dans laquelle la récolte est mauvaise. | *Savoir stérile*, Celui qu'on ne met point ou qu'on ne peut point mettre à profit. | *Pitié stérile*, Celle qui n'a aucun résultat pour la personne qui en est l'objet.

STÉRILITÉ. s. f. (*Sterilitas.*) Qualité de ce qui est stérile. | *Il y a stérilité de nouvelles*, Il y a peu ou point de nouvelles.

STERLING. s. m. Monnaie de compte en Angleterre. Ne se dit point seul, et il est invariable. *Une livre sterling.* (Ster-lin.)

STERNUM. s. m. T. lat. Partie [illegible] et aplatie qui s'étend du haut en bas de la partie antérieure de la poitrine, et avec laquelle les côtes et les clavicules sont articulées. (Stér-no-me.)

STERNUTATOIRE. adj. des 2 g. et s. m. (*Sternutare.*) Se dit Des remèdes, des substances qui excitent l'éternuement. (Ster-nu-ta-toua-re.)

STÉTHOSCOPE. s. m. (*Stéthos*, *skopeô*, gr.) Sorte de cornet acoustique, formé d'un cylindre de buis percé dans sa longueur. (Sté-tos-co-pe.)

STIBIÉ, ÉE. adj. (*Stibium.*) Se dit Des remèdes où il entre de l'antimoine, appelé en latin *Stibium*.

STIGMATE. s. m. (*Stigma.*) Marque que laisse une plaie, cicatrice. | *Les stigmates de la justice*, Les marques de fer rouge imprimées sur l'épaule des voleurs. | *Un stigmate flétrissant*, *honteux*, Une note d'infamie. | La partie supérieure du pistil, dans les fleurs. | Se dit De petites ouvertures placées aux deux côtés du ventre de plusieurs insectes, et qui sont les organes extérieurs de la respiration.

STIGMATISER. v. a. Marquer une personne avec un fer rouge ou autrement. | Blâmer, critiquer qqn. avec dureté et publiquement. (Stig-ma-ti-zé.)

STIL DE GRAIN. s. m. Nom d'une couleur jaune que les peintres emploient. (—grin.)

STILLATION. s. f. (*Stillare.*) Action d'un liquide qui tombe goutte à goutte. (Stil-la-sion.)

STIMULANT, ANTE. adj. Qui est propre à éveiller, à exciter. | *Subst.* *Employer des stimulants.* | Ce qui excite, aiguillonne l'esprit.

STIMULER. v. a. (*Stimulare.*) Aiguillonner, exciter. | T. de méd. Exciter, animer.

STIMULUS. s. m. Mot lat. Aiguillon. Tout ce qui peut produire une excitation dans l'économie animale.

STIPE. s. m. (*Stipa.*) Nom que l'on donne à la tige des palmiers, des grandes fougères, etc.

STIPENDIAIRE. adj. des 2 g. (*Stipendiarius.*) Qui est à la solde de qqn. (Sti-pan-di-è-re.)

STIPENDIER. v. a. (*Stipendiare.*) Payer

gager qqn., l'avoir à sa solde. | Se dit en parlant De gens qu'on veut employer à l'exécution de mauvais desseins. | STIPENDIÉ. subst. m. *De vils stipendiés.* (Sti-pan-di-é.)

STIPULANT, ANTE. adj. Qui stipule.

STIPULATION. s. f. (*Stipulatio.*) Se dit De toutes sortes de clauses, conditions et conventions qui entrent dans un contrat. (Sti-pu-la-sion.)

STIPULE. s. f. (*Stipula.*) Se dit De certains appendices membraneux ou foliacés qui, dans plusieurs plantes, accompagnent la base du pétiole ou de la feuille.

STIPULER. v. a. (*Stipulari.*) Convenir de qq. ch. dans un contrat, par un contrat.

STOCKFISCH. s. m. Mot all. Toute sorte de poisson salé et séché. | Espèce de morue séchée à l'air. (Stoc-fi-che.)

STOÏCIEN, IENNE. adj. (*Stoicus.*) Qui suit la doctrine de Zénon. | Se dit Des choses qui appartiennent à cette doctrine. | Subst. m. Un philosophe de la secte de Zénon. | Un homme ferme, sévère et inébranlable. (Sto-i-ciin ; ie-ne.)

STOÏCISME. s. m. Philosophie de Zénon. | Fermeté, austérité, telle qu'était celle des stoïciens. (Sto-i-sis-me.)

STOÏQUE. adj. des 2 g. (*Stoicus.*) Qui tient de l'insensibilité et de la fermeté qu'affectaient les stoïciens. (Sto-ic-e.)

STOÏQUEMENT. adv. En stoïcien, avec le courage et la fermeté d'un stoïcien. (Sto-ic-e-man.)

STOKFICHE. s. m. *V.* STOCKFISCH.

STOMACAL, ALE. adj. (*Stomachus.*) Qui fortifie l'estomac.

STOMACHIQUE. adj. des 2 g. (*Stomachus.*) Qui appartient à l'estomac. | Adj. et s. m. Bon à l'estomac. (Sto-ma-chic-e.)

STORAX ou STYRAX. s. m. T. lat. Espèce de résine odoriférante qui découle d'un arbre des Indes, et qui s'emploie dans la pharmacie. (Sto-racs ; ou Sti-racs.)

STORE. s. m. (*Storea.*) Espèce de rideau de coutil, de taffetas ou d'autre étoffe, qui se lève et se baisse par un ressort, et qu'on met devant une fenêtre ou à une portière de carrosse, pour se garantir du soleil.

STRABISME. s. m. (*Strabismos*, gr.) Disposition vicieuse des yeux qui ne sont pas dirigés simultanément vers le même objet.

STRAMONIUM. s. m. (*Stramonium.*) Plante de la famille des Solanées, à feuilles larges et à grandes fleurs blanches, dont le fruit, appelé *Pomme épineuse*, est une capsule grosse comme une noix, et hérissée de pointes aiguës. (Stra-mo-ni-o-me.)

STRANGULATION. s. f. (*Strangulatio.*) Action d'étrangler, étranglement. (Stran-gu-la-sion [g m.].)

STRANGURIE. s. f. (*Stranguria.*) Difficulté extrême d'uriner, dans laquelle on ne peut rendre l'urine qu'en petite quantité, goutte à goutte, et avec douleur. | [g m.]

STRAPASSER. v. a. (*Strapazzare*, it.) Maltraiter de coups. (Vi.) | Peindre ou dessiner à la hâte et sans correction, en affectant la négligence et la facilité. (Stra-pa-sé.)

STRAPASSONNER. v. a. (*Strapazzare*, it.) Synonyme de *Strapasser*, mais encore moins usité. (Stra-pa-so-né.)

STRAPONTIN. s. m. (*Stratus, pons.*) Siége garni, que l'on met sur le devant dans les carrosses coupés, ou aux portières dans les grands carrosses, et qui peut se lever et s'abaisser.

STRAS. s. m. Composition qui imite le diamant, et qui tire son nom de celui qui en est l'inventeur.

STRASSE. s. f. Bourre ou rebut de la soie. (Stra-se.)

STRATAGÈME. s. m. (*Stratagema.*) Ruse de guerre. | Finesse, tour d'adresse, subtilité, surprise dont on use, dans toutes sortes d'affaires. (Stra-ta-jè-me.)

STRATÉGIE. s. f. (*Strategia.*) La partie de l'art militaire qui s'applique aux grandes opérations de la guerre. (Stra-té-jie.)

STRATÉGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la stratégie, ou auquel on applique la stratégie. (Stra-té-jic-e.)

STRATÉGISTE. s. m. Celui qui connaît la stratégie. (Stra-té-jis-te.)

STRATÈGUE ou STRATÉGE. s. (*Strategus.*) Celui qui commandait les armées chez les Athéniens. (Stra-tèg-e ; ou Stra-té-je.)

STRATIFICATION. s. f. Arrangement de diverses substances qu'on place par couches dans un vaisseau. (—ca-sion.)

STRATIFIER. v. a. (*Stratum, facere.*) Arranger des substances par couches dans un vaisseau.

STRATOCRATIE. s. f. (*Stratos, kratos*, gr.) Gouvernement militaire. (—cra-sie.)

STRATOGRAPHIE. s. f. (*Stratos, graphé*, gr.) Description d'une armée, et de tout ce qui la compose, des différentes armes, de la manière de camper, etc. (—gra-fie.)

STRÉLITZ. s. m. pl. Corps d'infanterie moscovite, qui avait à peu près la même organisation que celui des janissaires turcs. (Stré-lits.)

STRIBORD. s. m. (On écrit plus ordin. *Tribord.*) Le côté droit du navire, en allant de la poupe à la proue. (Tri-bor.)

STRICT, ICTE. adj. (*Strictus.*) Rigoureux. *Devoir strict.* | En parlant Des personnes, Exact, sévère.

STRICTEMENT. adv. D'une manière stricte. (Stric-te-man.)

STRIÉ, ÉE. adj. (*Striatus.*) Dont la surface présente des stries. | Se dit Des colonnes et des pilastres qui sont ornés, dans toute leur hauteur, de cannelures avec listel.

STRIES. s. f. pl. (*Stria.*) Petites côtes ou filets séparés par des raies ou lignes enfoncées. | Se dit Des cannelures avec listel qui

ornent des colonnes, des pilastres. (Stri-e.)

STRIGILE. s. m. (*Strigil.*) Instrument dont les anciens se servaient dans le bain pour racler la peau et en détacher la crasse. (Stri-ji-le.)

STRIURES. s. f. pl. (*Stria.*) Il est synonyme de *Stries*, et se dit surtout en parlant Des coquilles ou des colonnes striées. (Stri-u-re.)

STROBILE. s. m. (*Strobilus.*) Synonyme de Cône. *V.* Cône.

STROPHE. s. f. (*Strophe.*) Couplet ou stance d'une ode. (Stro-fe.)

STRUCTURE. s. f. (*Structura.*) La manière dont un édifice est bâti. | *La structure du corps humain*, La manière dont le corps humain est composé. | *La structure d'un discours*, L'ordre, la disposition, des parties d'un discours.

STRYGE. s. m. Synonyme de Vampire. (Stri-je.)

STUC. s. m. (*Stucco*, it.) Espèce de mortier qui est fait de marbre blanc pulvérisé, mêlé avec de la chaux et diverses couleurs, et dont on fait quelquefois des enduits de muraille, des ornements d'architecture et des figures qui imitent le marbre.

STUCATEUR. s. m. Ouvrier qui travaille en stuc.

STUDIEUSEMENT. adv. Avec soin, avec application. (Stu-di-eû-ze-man.)

STUDIEUX, EUSE. adj. (*Studiosus.*) Qui aime l'étude. (Stu-di-eû; ze.)

STUPÉFACTIF, IVE. adj. Synonyme de Stupéfiant.

STUPÉFACTION. s. f. (*Stupefactus.*) Engourdissement d'une partie du corps. | Étonnement extraordinaire et extatique. (—facsion.)

STUPÉFAIT, AITE. adj. (*Stupefactus.*) Que la surprise rend comme interdit et immobile. Fam. (Stu-pé-fè; è-te.)

STUPÉFIANT, ANTE. adj. Qui stupéfie. | Subst. m. *Tous les narcotiques sont des stupéfiants.*

STUPÉFIER. v. a. (*Stupefacere.*) Engourdir, diminuer ou suspendre le sentiment et le mouvement. | Causer une grande surprise.

STUPEUR. s. f. (*Stupor.*) Engourdissement, suspension des facultés intellectuelles, accompagnée d'une sorte d'immobilité et d'une expression d'étonnement ou d'indifférence dans la physionomie. | Espèce d'immobilité causée par une grande surprise ou par un grand effroi.

STUPIDE. adj. des 2 g. (*Stupidus.*) Hébété, d'un esprit lourd et pesant. | Se dit Des choses, dans un sens analogue. | Subst., se dit Des personnes.

STUPIDEMENT. adv. D'une manière stupide. (Stu-pi-de-man.)

STUPIDITÉ. s. f. (*Stupiditas.*) Pesanteur d'esprit, privation d'esprit et de jugement. | Parole, action stupide.

STYGMATE. s. m. *V.* Stigmate.

STYGMATISER. v. a. *V.* Stigmatiser.

STYLE. s. m. (*Stylus.*) Sorte de poinçon ou de grosse aiguille, avec la pointe de laquelle les anciens écrivaient sur des tablettes enduites de cire. | L'aiguille d'un cadran solaire. | La manière d'exprimer par écrit les pensées. | *Il n'a point de style*, se dit D'un auteur qui n'a point une manière d'écrire qui soit à lui, ou qui écrit d'une manière commune. | La manière de procéder en justice. | *Vieux style*, La manière dont on comptait dans le calendrier, avant sa réformation par Grégoire XIII, et qui est encore suivie en Grèce et en Russie. | *Vieux style*, s'est dit aussi De l'ère chrétienne, par opposition à l'ère républicaine des Français, commencée le 22 septembre 1792. | Fam., La manière d'agir, de parler. | La manière d'exécuter particulière à l'artiste. | Le caractère de la composition. | La partie du pistil qui est entre l'ovaire et le stigmate, et qui est ordin. allongée en forme de filet plus ou moins délié. (Sti-le.)

STYLER. v. a. Former, dresser, habituer. Fam. (Sti-lé.)

STYLET. s. m. (*Stylus.*) Sorte de poignard, dont la lame est très-menue et ordin. triangulaire. (Sti-lè.)

STYLITE. adj. m. (*Stulis*, gr.) Surnom donné à qqs. solitaires qui avaient placé leurs cellules au-dessus de portiques ou de colonnades en ruine. (Sti-li-te.)

STYLOBATE. s. m. (*Stulobatis*, gr.) Piédestal ou soubassement qui porte des colonnes. (Sti-lo-ba-te.)

STYPTIQUE. adj. des 2 g. et s. m. (*Stypticus.*) Qui a la vertu de resserrer. (Stip-tic-e.)

STYRAX. s. m. *V.* Storax.

SUAIRE. s. m. (*Sucre.*) Linceul dans lequel on ensevelit un mort. | *Saint suaire*, Linge que l'on dit avoir servi à ensevelir Notre-Seigneur. | Petite représentation en peinture du saint suaire. (Su-è-re.)

SUANT, ANTE. adj. Qui sue.

SUAVE. adj. des 2 g. (*Suavis.*) Qui est d'une douceur agréable aux sens, et particulièrement à l'odorat.

SUAVITÉ. s. f. (*Suavitas.*) Qualité de ce qui est suave. | Certaine douceur qui se fait sentir à l'âme, quand Dieu la favorise.

SUBALTERNE. adj. des 2 g. (*Sub*, *alternus.*) Subordonné, inférieur, secondaire. | Subst. m. Se dit Des personnes. (Su-baltèr-ne.)

SUBDÉLÉGATION. s. f. Action de subdéléguer; Commission par laquelle une personne est autorisée à agir en la place d'une autre. | Le district assigné à ces administrateurs, et dans lequel se renfermait leur autorité. (—ga-sion.)

SUBDÉLÉGUER. v. a. (*Sub*, *delegare.*) Commettre avec pouvoir d'agir, de négo-

cier. | SUBDÉLÉGUÉ. subst. m. *Il était subdélégué dans cette ville.* (—lég-é [g m.].)

SUBDIVISER. v. a. (*Sub, dividere.*) Diviser en plusieurs parties qq. partie d'un tout déjà divisé. (—vi-zé.)

SUBDIVISION. s. f. (*Sub, divisio.*) Division d'une des parties d'un tout déjà divisé. (—vi-zion.)

SUBHASTATION. s. f. (*Subhastatus.*) Vente publique au plus offrant et dernier enchérisseur, soit de meubles, soit d'immeubles. (Vi.) (Su-bas-ta-sion.)

SUBINTRANTE. adj. f. (*Subintrans.*) *Fièvre subintrante*, Fièvre primitivement intermittente, dont un accès commence avant que le précédent soit fini.

SUBIR. v. a. (*Subire.*) Souffrir, supporter de gré ou de force le commandement d'un supérieur, la nécessité, la peine qui est imposée, un mal, un mauvais traitement. | *Subir son jugement*, Subir la peine à laquelle on a été condamné par un jugement. | *Subir des changements*, etc., se dit Des choses qui viennent à être changées, etc.

SUBIT, ITE. adj. (*Subitus.*) Soudain, qui arrive tout à coup. (Su-bi.)

SUBITEMENT. adv. Soudainement, d'une manière subite. (Su-bi-te-man.)

SUBITO. adv. lat. Subitement, tout à coup. Fam.

SUBJONCTIF. s. m. (*Subjunctivus.*) Mode du verbe, qui se place toujours après un autre verbe, ou une conj., et dans une phrase ou proposition subordonnée ou incidente.

SUBJUGUER. v. a. (*Subjugare.*) Réduire en sujétion par la force des armes. | Prendre de l'empire, de l'ascendant, prendre le dessus. (Sub-jug é [g m.].)

SUBLIMATION. s. f. (*Sublimatio.*) Opération de chimie par laquelle les parties volatiles d'un corps, élevées par la chaleur du feu, s'attachent au haut du vaisseau. (Su-bli-ma-sion.)

SUBLIMATOIRE. s. m. Vaisseau dans lequel on recueille les parties volatiles élevées par le moyen du feu. (Sub-li-ma-toua-re.)

SUBLIME. adj. des 2 g. (*Sublimis.*) Haut, relevé. | Subst. m. Ce qu'il y a de grand et d'excellent dans les sentiments, dans les actions vertueuses, dans le style.

SUBLIMÉ. s. m. Le produit de la sublimation. Se dit De certaines préparations de mercure.

SUBLIMEMENT. adv. D'une manière sublime. (Su-bli-me-man.)

SUBLIMER. v. a. (*Sublimare.*) Élever les parties volatiles d'un corps, d'une substance sèche, par le moyen du feu, dans un matras ou dans une cornue.

SUBLIMITÉ. s. f. (*Sublimitas.*) Qualité de ce qui est sublime.

SUBLINGUAL, ALE. adj (*Sub, lingua.*) Qui est placé sous la langue. (Su-blin-goual.)

SUBLUNAIRE. adj. des 2 g. (*Sub, luna.*) Qui est entre la terre et l'orbite de la lune. | *Le monde sublunaire*, La terre. (Su-blu-nè-re.)

SUBMERGER. v. a. (*Submergere.*) Inonder, couvrir d'eau. | Plonger, enfoncer entièrement dans l'eau. (Sub-mër-jé.)

SUBMERSION. s. f. (*Submersio.*) Grande et forte inondation qui couvre totalement le terrain inondé. | Se dit en parlant D'un navire ou de qq. autre objet qui est entièrement enfoncé dans l'eau. (Sub-mër-sion.)

SUBODORER. v. a. (*Sub, odorari.*) Sentir de loin, à la trace.

SUBORDINATION. s. f. (*Sub, ordo.*) Certain ordre établi entre les personnes, et qui fait que les unes dépendent des autres. | La dépendance d'une personne à l'égard d'une autre. | La dépendance où certaines sciences et certains arts sont à l'égard de qqs. autres. (—na-sion.)

SUBORDONNÉMENT. adv. En sous-ordre. (—do-né-man.)

SUBORDONNER. v. a. (*Sub, ordo.*) Établir un ordre de dépendance de l'inférieur au supérieur. | Se dit aussi en parlant Des choses. | SUBORDONNÉ. subst. *Cet homme est bien dur envers ses subordonnés.* (—do-né.)

SUBORNATION. s. f. Séduction par laquelle on engage qqn. à faire qq. ch. contre son devoir. (—na-sion.)

SUBORNER. v. a. (*Subornare.*) Séduire, porter à faire une mauvaise action, une action contre le devoir,

SUBORNEUR, EUSE. s. Celui, celle qui suborne. — Adj., *Des conseils suborneurs.* (—eû-ze.)

SUBRÉCARGUE. s. m. (*Subrecarga*, esp.) Celui qui est chargé de gérer une cargaison, pour en faire la vente et les retours. (Su-bré-carg-e.)

SUBRÉCOT. s. m. (*Sobre escote*, esp.) Le surplus de l'écot, ce qu'il en coûte au delà de ce qu'on s'était proposé de dépenser. | Demande qui vient par-dessus les autres, et à laquelle on ne s'attendait point. Fam. (Su-bré-cô.)

SUBREPTICE. adj. des 2 g. (*Subreptitius.*) Se dit Des lettres, grâces, provisions, concessions, etc., qui sont obtenues sur un faux exposé. | Se dit De certaines choses qui se font furtivement et illicitement. (Sub-rèp-ti-se.)

SUBREPTICEMENT. adv. D'une manière subreptice. (Sub-rëp-ti-se-man.)

SUBREPTION. s. f. (*Subreptio.*) Surprise qu'on fait à un supérieur, en obtenant de lui des grâces sur un faux exposé. (Sub-rèp-sion.)

SUBROGATION. s. f. Acte par lequel on subroge. (Su-bro-ga-sion.)

SUBROGER. v. a. (*Subrogare.*) Substituer, mettre en la place de qqn. | *Subroger un rapporteur,* Nommer un juge en la place d'un autre qui était rapporteur. | SUBROGÉ, ÉE. part. *Subrogé tuteur,* Celui qui est nommé par les parents et par le juge, pour empêcher que le tuteur ou la tutrice ne fasse rien contre les intérêts du mineur. (Subro-jé.)

SUBSÉQUEMMENT. adv. Ensuite, après. (Sup-sé-ca-man.)

SUBSÉQUENT, ENTE. adj. (*Subsequens.*) Qui suit, qui vient après. (Sup-sécau; an te.)

SUBSIDE. s. m. (*Subsidium.*) Impôt, levée de deniers qu'on fait sur le peuple pour les nécessités de l'État. | Se dit De tous les secours d'argent que des sujets donnent à leur souverain. | Secours d'argent qu'un prince donne à un autre prince son allié, en conséquence des traités faits entre eux. (Sup-si-de.)

SUBSIDIAIRE. adj. des 2 g. (*Subsidiarius.*) Qui sert à fortifier un moyen principal dans une affaire contentieuse; qui vient à l'appui; ce qu'on allègue à la suite des raisons qu'on a déjà employées. (Sup-si-di-è-re.)

SUBSIDIAIREMENT. adv. D'une manière subsidiaire, en second lieu. (Sup-si-di-e-re-man.)

SUBSISTANCE. s. f. Nourriture et entretien. | Au plur., Tout ce qui est nécessaire à la subsistance d'une armée. (Sup-sis-tan-se.)

SUBSISTER. v. n. (*Subsistere.*) Exister encore, continuer d'être. Se dit Des choses. | Demeurer en force et en vigueur. | Vivre et s'entretenir. (Sup-sis-te.)

SUBSTANCE. s. f. (*Substantia.*) Être qui subsiste par lui-même. | Toute sorte de matière. | Absol., Ce qu'il y a de meilleur, de plus succulent, de plus nourrissant en qq. ch. | Ce qu'il y a de plus essentiel dans un discours, dans un acte, dans une affaire, etc. | Ce qui est absolument nécessaire pour la subsistance. | EN SUBSTANCE. loc. adv. Sommairement, en abrégé, en gros. (Sup-stan-se.)

SUBSTANTIEL, ELLE. adj (*Substantialis.*) Qui est succulent, nourrissant, rempli de substance. | Se dit, figur., en parlant Des ouvrages d'esprit. | Did., *Formes substantielles*, Substance qui détermine la matière à être une certaine chose. (Sup-stan-si-el; è-le.)

SUBSTANTIELLEMENT. adv. Quant à la substance. (Sup-stan-sie-le-man.)

SUBSTANTIF. adj. et s. m. (*Substantivum.*) Se dit De tout nom qui, seul, et sans le secours d'aucun autre mot, signifie tout être, toute chose qui est l'objet de notre pensée. | *Verbe substantif*, Le verbe *Être*, quand il n'est pas auxiliaire. (Sup-stan-tif.)

SUBSTANTIVEMENT. adv. En manière de substantif. (Sup-stan-ti-ve-man.)

SUBSTITUER. v. a. (*Substituere.*) Mettre une chose, une personne à la place d'une autre. | Appeler qqn. à une succession après un autre héritier, ou à son défaut. | Se dit en parlant Des héritages qu'on laisse à qqn. par testament, pour qu'il en jouisse après le premier héritier. (Sup-sti-tu-é.)

SUBSTITUT. s. m. (*Substitutus.*) Celui qui tient la place d'un autre, qui exerce les fonctions d'un autre, en cas d'absence ou d'empêchement légitime. | Magistrat chargé de remplacer au parquet le procureur général, le procureur du roi. (Sup-sti tu.)

SUBSTITUTION. s. f. (*Substitutio.*) Action de mettre une chose, une personne à la place d'une autre. | Disposition par laquelle on appelle à sa succession un ou plusieurs héritiers successivement, après celui qu'on a institué, de manière que celui-ci ne peut aliéner les biens sujets à la substitution. (Sup-sti-tu-sion.)

SUBSTRUCTION. s. f. (*Substructio.*) Fondement d'un édifice, ou Construction souterraine, construction d'un édifice sous un autre. (Sup-struc-sion.)

SUBTERFUGE. s. m. (*Subterfugium.*) Échappatoire, moyen détourné et artificieux pour se tirer d'embarras en matière d'affaires ou de discussion. (Sup-ter-fu-je.)

SUBTIL, ILE. adj. (*Subtilis.*) Délié, fin, menu. | Se dit De certaines choses qui sont de nature à pénétrer, à s'insinuer promptement. | Qui est adroit à faire des tours de main, et dont la dextérité ne laisse pas apercevoir la manière dont ils se font. | Se dit en parlant De l'adresse de l'esprit en certaines choses. | Qui est trop raffiné, qui échappe à l'intelligence par un excès de finesse. (Sup-til.)

SUBTILEMENT. adv. D'une manière subtile, très-adroite. (Sup-ti-le-man.)

SUBTILISATION. s. f. Action de subtiliser certains liquides par la chaleur du feu. (Vi.) (Sup-ti-li-za-sion.)

SUBTILISER. v. a. Rendre subtil, délié, pénétrant. | Fam., Attraper, tromper subtilement. | V. n. Raffiner, chercher beaucoup de finesse dans une question, dans une affaire. (Sup-ti-li-zé.)

SUBTILITÉ. s. f. (*Subtilitas.*) Qualité de ce qui est subtil, ou De celui qui est subtil. | Au plur., Les ruses qu'une personne emploie dans les affaires: Les raisonnements, les distinctions qui sont trop subtiles et qui échappent à l'intelligence. (Sup-ti-li-té.)

SUBULÉ, ÉE. adj. (*Subula.*) Qui se termine insensiblement en pointe, comme une alène.

SUBURBICAIRE. adj. des 2 g. (*Suburbicariæ.*) Se dit Des provinces d'Italie qui composent le diocèse de Rome, et Des églises

établies dans ces provinces. (— bie-è-re [c m.].)

SUBVENIR. v. n. (*Subvenire.*) (Il s'emploie avec la prép. *À*, et se conj. c. *Venir*; mais dans les temps composés il prend l'auxiliaire *Avoir.*) Secourir, soulager. | En parlant Des choses, Pourvoir, suffire.

SUBVENTION. s. f. (*Subventio.*) Secours d'argent, espèce de subside accordé ou exigé pour subvenir dans un cas pressant à une dépense imprévue de l'État. | Se dit Des fonds que le gouvernement accorde pour soutenir une entreprise. (Sub-van-sion.)

SUBVERSIF, IVE. adj. Qui renverse, qui détruit. Se dit figur. (Sub-ver-sif.)

SUBVERSION. s. f. (*Subversio.*) Renversement. Se dit figur. (Sub-ver-sion.)

SUBVERTIR. v. a. (*Subvertere.*) Renverser. Se dit figur. (Sub-ver-tir.)

SUC. s. m. (*Succus.*) Liqueur qui s'exprime de la viande, des plantes, des herbes, des légumes, des fleurs, etc., et qui contient ce qu'elles ont de plus substantiel. | Se dit De certaines liqueurs qui se trouvent dans le corps des animaux, ou dans la terre. | Ce qu'il y a de bon, de substantiel dans un livre.

SUCCÉDANÉ, ÉE. adj. (*Succedaneus.*) Se dit Des médicaments qu'on peut substituer à d'autres, parce qu'ils ont les mêmes propriétés. — Subst. m. *Un bon succédané.* (Suc-sé-da-né.)

SUCCÉDER. v. n. qui s'emploie avec la prép. *À.* (*Succedere.*) Venir après, prendre la place de. | *Succéder à qqn.*, Posséder après lui une charge, un emploi, une dignité, etc. | Recueillir l'héritage d'une personne par droit de parenté. | Réussir, avoir une heureuse issue. (Suc-sé-dé.)

SUCCÈS. s. m. (*Successus.*) Ce qui arrive à qqn. de conforme ou de contraire au but qu'il se proposait dans une affaire, dans une entreprise, dans un travail. (Suc-sè.)

SUCCESSEUR. s. m. (*Successor.*) Celui qui succède et entre à la place d'un autre dans ses biens, dans une dignité, dans une charge, dans un emploi. (Suc-se-seur.)

SUCCESSIBILITÉ. s. f. Droit de succéder. (Suc-sé-si-bi-li-té.)

SUCCESSIBLE. adj. des 2 g. Qui est ou qui rend habile à succéder. (Suc-sé-si-ble.)

SUCCESSIF, IVE. adj. Se dit De certaines choses dont les parties n'existent point ensemble, mais se succèdent les unes aux autres sans interruption. | Se dit De certaines choses qui se suivent de près, qui arrivent à peu d'intervalle l'une de l'autre. | *Droits successifs*, Les droits qu'on a à une succession, à un héritage. (Suc-sè-sif.)

SUCCESSION. s. f. (*Successio.*) Suite, série de personnes ou de choses qui se succèdent les unes aux autres sans interruption, ou à peu d'intervalle l'une de l'autre. | *Par succession de temps*, Par une longue suite de temps. | Hérédité, les biens, les effets qu'une personne laisse en mourant. | La manière dont se fait la transmission des hérédités. (Suc-se-sion.)

SUCCESSIVEMENT. adv. L'un après l'autre. (Suc-sé-si-ve-man.)

SUCCIN. s. m. (*Succinum.*) C'est la même chose que l'ambre jaune. (Suc-sin.)

SUCCINCT, INCTE. adj. (*Succinctus.*) Court, bref. (Suc-sinc.)

SUCCINCTEMENT. adv. D'une manière succincte, en peu de mots. | Fam., *Dejeuner succinctement*, Dejeuner légerement. (Suc-sinc-te-man.)

SUCCION. s. f. (*Sugere.*) Action de sucer. (Suc-sion.)

SUCCOMBER. v. n. (*Succumbere.*) Être accablé sous un fardeau que l'on porte. | Ne pouvoir résister, être vaincu, céder. | Absol., Mourir, périr. | Avoir du désavantage en qq. ch. qu'on entreprend contre qqn. (Su-con-bé.)

SUCCUBE. s. m. (*Succuba.*) Démon qui, suivant l'opinion populaire, prend la forme d'une femme, pour avoir commerce avec un homme. (Su-cu-be [c m.].)

SUCCULENT, ENTE. adj. (*Succulentus.*) Qui a beaucoup de suc, et qui est fort nourrissant. (Su-cu-lan; an-te [c m.].)

SUCCURSALE. adj. fém. (*Succurrere.*) *Église succursale*, Église qui supplée à l'insuffisance de l'église paroissiale. | Subst., *Une succursale.* | Établissement subordonné à un autre, et créé dans le même but. (Sucur-sa-le [c m.].)

SUCCURSALISTE. s. m. Desservant d'une succursale. (Su-cur-sa-lis-te [c m.].)

SUCEMENT. s. m. Action de sucer. (Suse-man.)

SUCER. v. a. (*Sugere.*) Tirer qq. liqueur, qq. suc avec les levres et à l'aide de l'aspiration. Se dit en parlant De la liqueur qu'on attire, et du corps dont on attire la liqueur. | Fam., Tirer peu à peu le bien, l'argent d'une personne. (Su-sé.)

SUCEUR. s. m. Celui qui suce. Se disait De certaines personnes qui suçaient les plaies pour les guérir. | Se dit De certains insectes qui sont pourvus d'une espèce d'organe appelé *Suçoir.* (Su-seur.)

SUÇOIR. s. m. Organe qui sert à sucer. (Su-souar.)

SUÇON. s. m. Espèce d'élevure qu'on fait à la peau en la suçant fortement. (Suson.)

SUÇOTER. v. a. Sucer plusieurs fois et à plusieurs reprises. Fam. (Su-so-té.)

SUCRE. s. m. (*Saccharum.*) Suc très-doux, qui se tire de plusieurs végétaux, principalement d'une espèce de graminée appelée *Canne à sucre*, et qui s'épaissit, se durcit, se cristallise par le moyen du feu. | *Sucre candi*, Sucre cristallisé. | *Confitures à*

mi-sucre, Confitures où l'on ne met que la moitié du sucre qu'on a coutume de mettre dans les autres. | Fam., *En pain de sucre*, En forme de cône.

SUCRER. v. a. Mettre du sucre en masse ou en poudre dans qq. ch. | SUCRÉ, ÉE. adj. Se dit Des fruits, des légumes qui sont fort doux, qui ont le goût du sucre. | *Faire la sucrée*, Se dit D'une femme qui par des manières affectées fait la modeste, l'innocente, la scrupuleuse.

SUCRERIE. s. f. Lieu destiné pour faire le sucre. | Le lieu où on le raffine. Le mot de *Raffinerie* est plus usité. | Se dit De certaines choses où il entre beaucoup de sucre, comme dragées, tourtes, etc.

SUCRIER. s. m. Pièce de vaisselle dans laquelle on met du sucre en poudre ou en morceaux. (Su-crié.)

SUCRIN. adj. m. Qui a le goût de sucre. Se dit en parlant Des melons.

SUD. s. m. (*Süden*, all.) Le midi, la partie du monde opposée au nord, au septentrion. | Adj., *Le pôle sud*, Le pôle antarctique ou austral. | *Faire le sud*, Faire route vers le sud. | Absol., Le vent du sud. Adj., *Le vent est sud.*

SUD-EST. s. m. La partie du monde qui est entre le sud et l'est. | Le vent qui tient le milieu entre le sud et l'est.—Adj., *Le vent est sud-est.* | *Sud-sud-est*, Le vent qui tient le milieu entre le sud et le sud-est. (Su-dèst.)

SUDORIFÈRE, et plus communément SUDORIFIQUE. adj. des 2 g. et s. m. Qui provoque la sueur. (—fè-re; ou —fic-e.)

SUD-OUEST. s. m. La partie du monde qui est entre le sud et l'ouest. | Le vent qui tient le milieu entre le sud et l'ouest. Adj., *Le vent est sud-ouest.* | *Sud-sud-ouest*, Le vent qui tient le milieu entre le sud et le sud-ouest. (Su-douëst.)

SUÉE. s. f. Inquiétude subite et mêlée de crainte.

SUER. v. n. Rendre par les pores une humeur aqueuse. | V. a. *Suer du sang*, Rendre du sang par les pores. | V. n. Travailler beaucoup, se donner beaucoup de peine pour venir à bout de qq. ch. | Fam., *C'est un homme qui fait suer*, Sa conversation est pesante et importune. | Se dit en parlant De l'humidité qui sort de certaines choses, ou qui s'attache à leur superficie.

SUETTE. s. f. Nom sous lequel on désigne deux affections qui ont pour symptôme principal des sueurs abondantes. (Su-è-te.)

SUEUR. s. f. (*Sudor.*) Humeur aqueuse qui sort par les pores de la peau. | La sortie de cette humeur. | *À la sueur de son corps*, En travaillant beaucoup. | Au plur., Les peines qu'on s'est données pour réussir à qq. ch.

SUFFÈTES. s. m. pl. (*Suffetes.*) Nom que portaient à Carthage les premiers magistrats de la république, qui étaient annuels, comme les consuls de Rome. (Suf-fè-te.)

SUFFIRE. v. n. (*Sufficere.*) (*Je suffis, il suffit; nous suffisons, ils suffisent. Je suffisais. J'ai suffi. Je suffirai. Je suffirais. Suffis. Suffisez. Que je suffise.*) Pouvoir fournir, pouvoir subvenir, pouvoir satisfaire à qq. ch. Quand il se dit Des choses, il signifie, qu'Elles sont de la qualité ou dans la quantité nécessaire; et quand il se dit Des personnes, il signifie, qu'Elles ont les talents et les moyens nécessaires pour faire ce qu'elles se proposent, ou ce qu'on exige d'elles. | Fam., *Cela suffit*, *Suffit*, Voilà qui est bien, n'en parlons plus. | *Se suffire à soi-même*, Trouver en soi les moyens de satisfaire à ses besoins, de se procurer du bonheur. (Su-fi-re.)

SUFFISAMMENT. adv. Assez. (Su-fi-za-man.)

SUFFISANCE. s. f. Ce qui suffit, ce qui est assez. | Capacité, aptitude pour qq. emploi. | Vanité sotte, présomption impertinente. | À SUFFISANCE, EN SUFFISANCE. loc. adv. et fam. Suffisamment, assez. (Su-fi-zan-se.)

SUFFISANT, ANTE. adj. Qui suffit. | Adj. et subst., Orgueilleux, vain, présomptueux. (Su-fi-zan.)

SUFFOCANT, ANTE. adj. Qui suffoque, qui fait perdre ou gène la respiration. (Su-fo-can.)

SUFFOCATION. s. f. (*Suffocatio.*) Étouffement, perte de respiration, ou grande difficulté de respirer. (Su-fo-ca-sion.)

SUFFOQUER. v. a. (*Suffocare.*) Étouffer, faire perdre la respiration. Se dit ordin. Du manque de respiration qui arrive par qq. cause intérieure, ou par l'effet de qq. vapeur nuisible. | Fam., *Cela suffoque*, se dit D'un récit, d'un événement qui excite le trouble et l'indignation. | V. n. Perdre la respiration. | *Viandes suffoquées*, La chair des bêtes dont on n'a point fait sortir le sang. (Su-foc-é. [e m.].)

SUFFRAGANT. adj. et s. m. (*Suffraganeus.*) Se dit D'un évêque à l'égard de son métropolitain. | Un évêque qui, n'ayant que le titre d'un évêché *in partibus*, fait les fonctions épiscopales dans le diocèse d'un autre évêque. (Su-fra-gan.)

SUFFRAGE. s. m. (*Suffragium.*) Déclaration qu'on fait de son sentiment, de sa volonté, et qu'on donne à l'occasion d'une élection, d'une délibération. | Approbation. | Au plur., Certaines prières qui se disent dans l'office à la fin de laudes et de vêpres, en certains jours de l'année, pour la commémoration des saints. | *Suffrages de l'Église*, Les prières que l'Église universelle fait pour les fidèles. (Su-fra-je.)

SUFFUMIGATION. s. f. (*Suffumigare.*) Il signifie la même chose que *Fumigation*,

et s'emploie particulièrement en médecine, ou en parlant de certaines cérémonies superstitieuses. (Su-fu-mi-ga-sion.)

SUFFUSION. s. f. (*Suffusio.*) Épanchement. Il se dit Du sang et de la bile. (Vi.) (Su-fu-zion.)

SUGGÉRER. v. a. (*Suggerere.*) Mettre, insinuer, faire entrer dans l'esprit de qqn., inspirer à une personne qq. ch., qq. dessein. | *Suggérer un testament*, Faire faire un testament par adresse. (Sug-jé-ré.)

SUGGESTION. s. f. (*Suggestio.*) Instigation. Se dit en mauvaise part. (Sug-jès-tion.)

SUICIDE. s. m. (*Sui, cædes.*) Action de celui qui se tue lui-même. | Celui qui se tue lui-même. (Su-i-si-de.)

SUIE. s. f. Matière noire et épaisse que la fumée laisse, et qui s'attache au tuyau de la cheminée ou du poêle.

SUIF. s. m. (*Sebum.*) La graisse de certains animaux, dont on se sert principalement pour faire de la chandelle. | *Arbre à suif*, Espèce d'arbre de la Chine, dont le fruit a qqnes. des qualités du suif, et sert à faire des chandelles.

SUIFFER. v. a. *V.* Suiver.

SUINT. s. m. (*Sudare.*) Humeur épaisse qui suinte du corps des bêtes à laine. (Suin.)

SUINTEMENT. s. m. Action de suinter. (Suin-te-man.)

SUINTER. v. n. (*Sudare.*) Se dit D'une liqueur, d'une humeur qui sort, qui s'écoule presque imperceptiblement. | Se dit Du vase d'où la liqueur coule, de la plaie, du lieu d'où l'humeur sort.

SUISSE. s. m. (*Schweiz*, all.) Nom donné au domestique à qui est confiée la garde de la porte d'une maison, parce qu'autrefois ce domestique était pris ordin. parmi les Suisses. (Vi.) On dit, *Portier* ou *Concierge*. | *Le suisse d'une église*, Celui qui est chargé de la garde d'une église, et qui précède le clergé dans les processions, etc. (Sui-se.)

SUITE. s. f. (*Sequi.*) Ceux qui suivent, ceux qui vont après. | Fam., *N'avoir point de suite*, N'avoir point d'enfants, ni de proches parents. | Ceux qui accompagnent qqn. par honneur, qui sont autour de lui, devant ou après lui, pour lui faire honneur. | *Vin de suite*, Le vin destiné pour la table des domestiques d'une maison. | Ce qui suit, ce qui est après. | Continuation, ce qui est ajouté à un ouvrage pour le continuer. | Série. | *La suite des temps*, La succession des siècles. | Un certain nombre de choses de même espèce, que l'on range selon l'ordre des temps ou des matières. | Un certain nombre de personnes qui ont succédé les unes aux autres. | *Suite arithmétique*, Suite de nombres dont chacun surpasse de la même quantité celui qui précède. | Se dit Des événements causés par qq. ch. qui a précédé. | Absol., *Cela peut avoir des suites*, Il en peut arriver qq. ch. de fâcheux. | Se dit Des temps qui suivent une époque déterminée. | Ordre, liaison. | | À la suite. loc. prép. *Être à la suite d'un ambassadeur*, L'accompagner, être de son cortége. | *Être à la suite d'une affaire*, La poursuivre, la solliciter. — Être attentif à tout ce qui se passe dans le cours d'une affaire. | Absol., *Officier à la suite*, Officier qui attend son tour pour être mis en activité. | À la suite. Après. *Marcher, entrer à la suite de qqn.*, Marcher, entrer après lui. | De suite. loc. adv. L'un après l'autre, sans interruption. | Se dit De l'ordre dans lequel les choses doivent être rangées. | Tout de suite. loc. adv. Sur-le-champ, aussitôt, sans délai. | Sans interruption. | Par suite. loc. adv. et prép. Par une conséquence naturelle, par un résultat nécessaire.

SUITES. s. f. pl. Les testicules d'un sanglier; par corruption de *Luites*, qui est le vrai nom. (Sui-te.)

SUIVANT, ANTE. adj. Qui est après, qui va après. | Subst., Celui, celle qui suit, qui accompagne, qui escorte une personne. (Vi.) | *Suivante*. s. f. Demoiselle attachée au service d'une grande dame. | Fam., *Il n'a ni enfants ni suivants*, se dit D'un homme qui n'a ni enfants ni parents fort proches.

SUIVANT. prép. Selon, conformément à. | À proportion de, en raison de. | Suivant que. loc. conj. Selon que.

SUIVER. v. a. (Qqns. disent *Suiffer.*) Enduire de suif.

SUIVRE. v. a. (*Sequi.*) (*Je suis, il suit; nous suivons, ils suivent. Je suivais. Je suivis. J'ai suivi. Je suivrai. Je suivrais. Suis, suivez. Que je suive*, etc.) Aller, venir après. | *Suivre de l'œil*, Regarder attentivement une personne, une chose qui s'éloigne. | Aller après pour atteindre, et pour prendre. | Observer, épier. | Accompagner, escorter, aller avec. | Aller, continuer d'aller dans une direction tracée, ou en prenant qq. objet pour direction. | Fam., *Suivre sa pointe*, Continuer son entreprise. | *Suivre une affaire*, etc., S'attacher à une affaire avec persévérance, et ne rien négliger de ce qui peut la faire réussir. | *Suivre le parti de qqn.*, Être du parti de qqn. | *Suivre une profession*, L'exercer. | *Suivre un professeur*, Assister régulièrement à ses leçons. | *Suivre qqn. dans un discours*, Être attentif à son discours. | S'abandonner à, se laisser conduire par. | Se conformer à. | Être après, par rapport au temps, au lieu, à la situation, au rang, etc. | V. a. et n. Se dit D'une chose qui résulte d'une autre, qui en est la conséquence. | Suivi, ie. part. *Ce professeur est fort suivi*, Il attire un grand nombre d'auditeurs. | Adj. Qui est continu, sans interruption.

SUJET, ETTE. adj. (*Subjectus.*) Soumis, subordonné, qui est dans la dépendance, qui est obligé d'obéir. | Obligé à supporter qqs. charges, et à payer certains droits. | Astreint à qq. nécessité inévitable. | Absol., *Ce maître*

tient ses domestiques fort sujets, Il exige d'eux un service fort assidu. | Se dit en parlant D'un emploi, d'un métier qui oblige à une grande assiduité. | Qui a accoutumé de faire qq. ch., qui s'y trouve porté par inclination ou par habitude. | Qui est exposé à éprouver fréquemment de certains accidents. | *Il est sujet à caution*, se dit D'un homme auquel il ne faut pas trop se fier. | SUJET. subst. m. Celui qui est soumis à une autorité qui gouverne. (Su-jë ; è-te.)

SUJET. s. m. (*Subjectus.*) Cause, raison, motif. | La matière sur laquelle on compose, sur laquelle on écrit, sur laquelle on parle. | Se dit en parlant Des arts. | L'objet d'une science. | L'air sur lequel on fait les parties. La phrase qui commence une fugue, et qui lui sert de thème. | Le terme de toute proposition duquel on affirme ou l'on nie qq. ch. | Se dit D'une personne, par rapport à sa capacité, à ses talents, ou à ses mœurs. | Un cadavre que l'on dissèque. | *Ce malade est un bon sujet*, Il est d'une bonne constitution. | Un végétal sur lequel on pose ou on doit poser une greffe.

SUJÉTION. s. f. (*Subjectio.*) Dépendance, état de ce qui est astreint, de ce qui est obligé à qq. ch., à qq. nécessité. | L'assiduité d'un domestique auprès de son maître, d'une femme auprès de son mari, etc. | L'assiduité que demande une charge, un emploi. | Se dit de Certaines incommodités et de certaines servitudes auxquelles une maison est sujette. (Su-jé-sion.)

SULFATE. s. m. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide sulfurique avec différentes bases.

SULFITE. s. m. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide sulfureux avec différentes bases.

SULFURE. s. m. (*Sulphur.*) Nom générique des combinaisons du soufre avec les alcalis, les terres et les métaux.

SULFUREUX, EUSE. adj. Qui tient de la nature du soufre. (Sul-fu-reû ; ze.)

SULFURIQUE. adj. Se dit De l'acide du soufre le plus oxygéné. (—ric-e.)

SULTAN. s. m. (*Shaltan*, ar.) Titre qu'on donne à l'empereur des Turcs. | Titre de dignité qui se donnait à plusieurs autres princes mahométans, et en particulier aux princes tartares. | Fam., Un homme absolu, tyrannique.

SULTAN. s. m. Meuble de toilette à l'usage des dames ; il consiste en une corbeille recouverte d'une étoffe de soie.

SULTANE. s. f. Titre qu'on donne aux femmes du Grand Seigneur.

SULTANE. s. f. Sorte de vaisseau de guerre turc.

SULTANIN. s. m. Nom d'une monnaie d'or, de Turquie.

SUMAC. s. m. (*Sumak*, ar.) Genre d'arbres et d'arbrisseaux qui comprend un grand nombre d'espèces ; les plus remarquables sont : le *Sumac des corroyeurs*, qui fournit une espèce de tan ; le *Sumac de Virginie* ; le *Sumac vénéneux*, dont le suc est un poison très-actif ; et le *Sumac au vernis*, dont le suc, également vénéneux, sert, chez les Japonais, à vernir les ustensiles de bois.

SUPER. v. n. Se boucher. *La voie d'eau a supé*, L'ouverture s'est bouchée, par qq. corps que le hasard y a introduit.

SUPERBE. s. f. (*Superbia.*) Orgueil, vaine gloire, présomption, arrogance. (Vi.) (Su-per-be.)

SUPERBE. adj. des 2 g. (*Superbus.*) Orgueilleux, arrogant, qui s'estime trop, qui présume trop de lui. | Subst., *Dieu résiste au superbe.* | Exprime La belle apparence, la grandeur, la magnificence, la richesse, la somptuosité.

SUPERBEMENT. adv. Orgueilleusement, d'une manière superbe. (Vi.) | Avec magnificence. (Su-për-be-man.)

SUPERCHERIE. s. f. Tromperie, fraude avec finesse. (Su-për che-rie.)

SUPERFÉTATION. s. f. (*Superfœtare.*) Conception d'un fœtus, lorsqu'il y en a déjà un dans la matrice. | En parlant Des ouvrages d'esprit, Rédondance, double emploi de pensée et d'expression. (Su-për fé-ta-sion.)

SUPERFICIE. s. f. (*Superficies.*) La surface ou l'étendue d'un corps solide, considéré quant à sa longueur et à sa largeur. | La simple surface, l'étendue d'une surface. | La surface des corps, considérée comme ayant qq. épaisseur, qq. profondeur. | Se dit en parlant De ceux qui n'ont ou ne prennent qu'une légère connaissance des choses. (Su-për-fi sie.)

SUPERFICIEL, ELLE. adj. Qui n'est qu'à la superficie. | Qui s'arrête à l'extérieur, qui effleure et n'approfondit pas. | Se dit Des personnes. (Su-per-fi-si-èl ; èle.)

SUPERFICIELLEMENT. adv. D'une manière superficielle. (Su-për-fi-si-è-le-man.)

SUPERFIN, INE. adj. (*Super, finis.*) T. employé dans le commerce, pour signifier Un degré supérieur de finesse dans des choses de même nature. | Subst. m. *C'est du superfin*, Cela est très-fin, cela est de la qualité la plus recherchée. (Su-per-fin ; i-ne.)

SUPERFLU, UE. adj. (*Superfluus.*) Qui est de trop. | Inutile. | SUPERFLU. subst. m. Ce qui est de trop, ce qui est au delà du nécessaire. (Su-per-flu.)

SUPERFLUITÉ. s. f. (*Superfluitas.*) Abondance vicieuse, ce qui est superflu. (Su-per-flu-i-té.)

SUPÉRIEUR, EURE. adj. (*Superior.*) Qui est situé au-dessus. | Se dit Des pays les plus rapprochés de la source du fleuve ou de la rivière qui les traverse. | *Planètes supérieures*, Celles qui sont plus rapprochées du soleil que de la terre. | Qui est au-dessus d'un autre, qui l'emporte sur les autres pour

la condition, la dignité, le mérite, l'autorité, les forces, etc. | *Être supérieur aux événements, aux revers*, etc., Avoir un courage à l'épreuve des événements, des revers, etc.

SUPÉRIEUR, EURE. s. (*Superior.*) Celui, celle qui a autorité sur un autre, qui a le droit de commander à un autre. | *Le supérieur; la supérieure*, Celui ou celle qui dirige, qui gouverne un monastere.

SUPÉRIEUREMENT. adv. D'une manière supérieure. | Absol., Très-bien, parfaitement. (—re-man.)

SUPÉRIORITÉ. s. f. (*Superior.*) Prééminence, autorité, élévation, excellence au-dessus des autres. | L'emploi, la dignité de supérieur dans un couvent.

SUPERLATIF, IVE. adj. (*Superlativus.*) Qui exprime la qualité bonne ou mauvaise, portée au plus haut degré. | Subst. m. *Il faut éviter l'abus des superlatifs.* | Adv. et fam., *Cela est bon au superlatif*, Cela est extrêmement bon. (Su-per-la-tif.)

SUPERLATIVEMENT. adv. Au superlatif. (Su-pér-la-ti-ve-man.)

SUPERPOSER. v. a. (*Superponere.*) Poser une ligne, une surface, un corps sur un autre. (Su-per-po-zé.)

SUPERPOSITION. s. f. (*Superpositus.*) Action de superposer, ou État des choses superposées. (Su-per-po-zi-sion.)

SUPERPURGATION. s. f. (*Super, purgatio.*) T. de médec. Purgation excessive. (Su-per-pur-ga-sion.)

SUPERSÉDER. v. n. (*Supersedere.*) Surseoir, différer pour un temps. (Vi.): on dit *Surseoir.* (Su-per-sé-dé.)

SUPERSTITIEUSEMENT. adv. D'une manière superstitieuse. | Se dit en parlant De toutes les choses où l'on porte jusqu'à l'excès l'attention, l'exactitude, le scrupule. (Su-per-sti-sieû-ze-man.)

SUPERSTITIEUX, EUSE. adj. (*Superstitiosus.*) Qui a de la superstition. Subst. *C'est un superstitieux.* | Où il y a de la superstition. | Se dit De ceux qui pèchent par excès d'exactitude. (Su-per-sti-sieû; ze.)

SUPERSTITION. s. f. (*Superstitio.*) Fausse idée que l'on a de certaines pratiques de la religion, auxquelles on s'attache avec trop de crainte ou trop de confiance. | Se dit Des pratiques superstitieuses. | Le vain présage qu'on tire de certains accidents qui sont purement fortuits. | Tout excès d'exactitude, de soin. (Su-per-sti-sion.)

SUPIN. s. m. (*Supinus.*) Cette partie du verbe latin qui sert à former plusieurs temps, et qui est une sorte de nom substantif verbal.

SUPINATEUR. s. m. Se dit de Deux muscles qui font mouvoir l'avant-bras et la main de manière que, lorsqu'ils se contractent, le plat de la main se tourne en dehors.

SUPINATION. s. f. (*Supinatio*, b. l.) *Mouvement de supination*, Le mouvement que les muscles supinateurs font exécuter à l'avant-bras et à la main. | La position d'un malade couché à la renverse sur son lit, la tête jetée en arrière, les bras et les jambes étendus. (Su-pi-na-sion.)

SUPPLANTER. v. a. (*Supplantare.*) Faire perdre à qq. le crédit, l'autorité, l'établissement qu'il avait auprès d'une personne, et se mettre à sa place. (Su-plan-té.)

SUPPLÉANT. s. m. Celui qui remplace qqn., qui le représente, qui fait ses fonctions à son défaut. Au fém., *Suppléante.* | Adj., *Juge suppléant.* (Su-plé-an.)

SUPPLÉER. v. a. (*Supplere.*) Ajouter ce qui manque, fournir ce qu'il faut de surplus. | Ajouter à une phrase ce qui y est sous-entendu. | *Suppléer qqn.*, Tenir sa place. | V. n. Réparer le manquement, le défaut de qq. ch. (Su-plé-é.)

SUPPLÉMENT. s. m. (*Supplementum.*) Ce qu'on donne pour suppléer, et qqfs. Ce qu'on donne en sus. | Se dit Des mots que la plénitude du sens veut qu'on ajoute à ceux qui composent la phrase usuelle et elliptique. (Vi.) (Su-plé-man.)

SUPPLÉMENTAIRE. adj. des 2 g. Qui sert de supplément. | *Jurés supplémentaires*, Ceux qui sont désignés pour suppléer les jurés titulaires en cas d'absence ou de maladie. (Su-plé-man-tè-re.)

SUPPLÉTIF, IVE. adj. Qui complète, qui sert de supplément. (Su-plé-tif.)

SUPPLIANT, ANTE. adj. et subst. Qui supplie. | S'est dit Des personnes qui présentent des requêtes en justice ou à qq. puissance, pour obtenir qq. ch. On dit, au Palais, *Requérant*, *requérante*, et, dans les administrations, *Pétitionnaire.* (Su-pli-an.)

SUPPLICATION. s. f. (*Supplicatio.*) Prière avec soumission. | Au plur., Certaines prières publiques ordonnées par le sénat romain en diverses occasions importantes, et accompagnées de cérémonies religieuses dont le rit était prescrit. | Les remontrances de vive voix que le parlement faisait au roi en certaines occasions. (Su-pli-ca-sion.)

SUPPLICE. s. m. (*Supplicium.*) Punition corporelle ordonnée par la justice. | *Condamner qqn. au dernier supplice*, Le condamner à mort. | *Les supplices éternels*, Les peines de l'enfer. | Tout ce qui cause une vive douleur de corps, et qui dure quelque temps. | Tout ce qui cause une peine, une affliction, une inquiétude violente et de qq. durée. | Fam., *Être au supplice*, Souffrir beaucoup de qq. mal, de qq. incommodité. (Su-pli-se.)

SUPPLICIER. v. a. (*Supplicium.*) Faire souffrir le supplice de la mort. On dit plus ordin. *Exécuter.* | SUPPLICIÉ, ÉE. subst. Le

lieu où l'on enterre les suppliciés. (Su-pli-si-é.)

SUPPLIER. v. a. (*Supplicare.*) Prier avec soumission, avec instance. (Su-pli-é.)

SUPPLIQUE. s. f. (*Supplicare.*) Requête qu'on présente pour demander qq. grâce. | Fam., *Ayez égard à ma supplique*, Ayez égard à ma prière, à ma demande. (Su-plie-e.)

SUPPORT. s. m. Ce qui soutient une chose, ce sur quoi elle pose. | Aide, appui, soutien, protection. | Se dit Des figures d'anges, d'hommes ou d'animaux, qui soutiennent un écusson. (Su-por.)

SUPPORTABLE. adj. des 2 g. Tolérable, qu'on peut supporter, souffrir. | Excusable, qu'on peut tolérer, excuser. (Su-por-ta-ble.)

SUPPORTABLEMENT. adv. D'une manière supportable, tolérable. Peu usité. (Su-por-ta-ble-man.)

SUPPORTER. v. a. (*Supportare.*) Porter, soutenir. | Souffrir, endurer. | Souffrir avec patience. | Être à l'épreuve de. (Su-por-té.)

SUPPOSABLE. adj. des 2 g. Qu'on peut supposer. (Su-po-za-ble.)

SUPPOSER. v. a. (*Supponere.*) Poser une chose pour établie, pour reçue, faire une hypothèse, afin d'en tirer ensuite qq. induction. | Former une conjecture, présumer en bien ou en mal. | Alléguer ou produire pour vrai qq. ch. de faux, de controuvé. | *Supposer un enfant*, Vouloir le faire passer, le faire reconnaître pour fils ou fille de ceux dont il n'est pas né. | Se dit D'une chose qui demande, qui exige que qq. autre chose soit ou ait été. | SUPPOSÉ, ÉE. part. *Cela supposé*, Dans cette supposition. *Supposé que*, Dans la supposition que. (Su-po-zé.)

SUPPOSITION. s. f. (*Suppositio.*) Proposition que l'on suppose comme vraie ou comme possible, afin d'en tirer qq. induction. | Conjecture, opinion favorable ou défavorable qui ne résulte pas de preuves positives. | Production d'une fausse pièce, allégation d'un fait controuvé. | *Supposition de nom, de personne*, L'action de mettre un nom, une personne à la place d'une autre. (Su po-zi-sion.)

SUPPOSITOIRE. s. m. (*Suppositus.*) Espèce de médicament en forme de cône long et gros comme le petit doigt, que l'on met dans le rectum pour lâcher le ventre ou pour agir comme adoucissant. (Su-po-zi-toua-re.)

SUPPÔT. s. m. (*Suppositus.*) Celui qui est membre d'un corps, et qui remplit de certaines fonctions pour le service de ce corps. (Vi.) | Celui qui est fauteur et partisan de qqn. dans le mal, qui sert aux mauvais desseins d'un autre. (Su-pô.)

SUPPRESSION. s. f. (*Suppressio.*) Action de supprimer. | Suspension d'une évacuation accoutumée. (Su-prè-sion.)

SUPPRIMER. v. a. (*Supprimere.*) Empêcher de paraître, ou faire cesser de paraître, ne pas publier un écrit, un livre, un libelle. | Blâmer un écrit et en défendre la publication. | Se dit en parlant D'un acte, d'un contrat, ou de qq. autre pièce dont on veut ôter, dont on veut dérober la connaissance. | Taire, passer sous silence, ne pas exprimer. | Retrancher. | Abolir, annuler. (Su-pri-mé.)

SUPPURATIF, IVE. adj. Qui facilite la suppuration, qui aide les plaies à suppurer. | Subst. m. *C'est un bon suppuratif.* (Su-pu-ra-tif.)

SUPPURATION. s. f. (*Suppuratio.*) La formation, l'écoulement du pus. (Su-pu-ra-sion.)

SUPPURER. v. n. (*Suppurare.*) Rendre, jeter du pus. (Su-pu-ré.)

SUPPUTATION. s. f. (*Supputatio.*) Calcul. (Su-pu-ta-sion.)

SUPPUTER. v. a. (*Supputare.*) Calculer, compter à quoi montent plusieurs nombres. (Su-pu-té.)

SUPRÉMATIE. s. f. Supériorité, excellence au-dessus de tous les autres. | Se dit en parlant Du droit que les rois d'Angleterre, et même les reines qui le sont par leur naissance, se sont attribué d'être chefs de la religion anglicane. (Su-pré-ma-sie.)

SUPRÊME. adj. des 2 g. (*Supremus.*) Qui est au-dessus de tout en son genre, en son espèce. | *Suprême*, *l'heure suprême*, L'heure de la mort. *Les honneurs suprêmes*, Les funérailles. | AU SUPRÊME DEGRÉ. loc. adv. et fam. Beaucoup, extrêmement.

SUR, URE. adj. (*Sauer*, all.) Qui a un goût acide et aigre.

SÛR, ÛRE. adj. (*Securus.*) Certain, indubitable, vrai. | Se dit Des choses qui doivent arriver infailliblement, ou qu'on regarde comme devant nécessairement arriver. | *L'affaire est sûre*, Le succès en est certain. | Qui produit ordin. son effet. | *Il a la mémoire sûre;* Sa mémoire ne le trompe jamais. | *Avoir le goût sûr*, Discerner parfaitement la qualité des mets, du vin. — Juger bien des ouvrages d'esprit. | *Avoir la main sûre*, Avoir une main ferme, qui ne tremble point. | Qui sait qq. ch. d'une manière certaine. | *Être sûr de qqn.*, Compter fermement sur lui, sur son secours; être assuré de ses bons sentiments, de ses bonnes opinions. | En qui on se peut fier. | Où *l'on est en sûreté*, dont on peut se servir sans danger. | Subst. et absol., *Le plus sûr*, Le parti le plus sûr. | À COUP SÛR. loc. adv. Immanquablement, infailliblement. | POUR SÛR. loc. adv. et fam. Certainement, infailliblement.

SUR. (*Super.*) Prép. de lieu, qui sert à marquer La situation d'une chose à l'égard de celle qui la soutient. | *Revenir sur l'eau*, À la surface de l'eau. | *Avoir, porter une chose sur soi*, L'avoir, la porter dans sa poche. | Sert aussi à marquer Ce qui est simplement au-dessus. | Joignant, tout proche. | Se dit par rapport à La situation

voisine ou supérieure des choses dont on parle. | Se dit en parlant De ce que l'on touche, de ce que l'on frappe. | Se dit en parlant De ce qu'on grave, de ce qu'on écrit, etc., de ce qui est gravé, dessiné, écrit, etc., à la surface de qq. ch. | Il signifie À, dans qqs. phrases qui expriment Addition. | Précédé et suivi du même mot, marque Succession rapide ou Accumulation. | Vers, du côté de. | Parmi. | Se dit en parlant De toute sorte d'imposition sur les choses ou sur les personnes. | Sert à marquer la supériorité, la juridiction, l'excellence, l'action, l'influence d'une personne, d'une chose à l'égard d'une autre. | Touchant, concernant, à l'égard de. | D'après, en conséquence, en considération de, moyennant. | Sert à marquer L'affirmation, la garantie de qq. ch. | Sert à indiquer La matière, le sujet sur lequel on travaille. | Sert à marquer Le temps, Durant, environ, vers. | Entre dans la composition de plusieurs mots pour signifier Ce qui est sur qq. ch. ou au-dessus, soit par sa position, soit par sa qualité, par son excès, etc. | SUR TOUTE CHOSE, SUR TOUTES CHOSES. loc. adv. Principalement, par préférence à toute autre chose. *V.* SURTOUT. | SUR ET TANT MOINS. loc. adv. En déduction. | SUR LE TOUT. loc. adv. et fam. En somme, en résumé. — Se dit en parlant D'un écusson qui se met au milieu d'une écartelure.

SURABONDAMMENT. adv. Plus que suffisamment. (—da-man.)

SURABONDANCE. s. f. Très-grande abondance. (—dan-se.)

SURABONDANT, ANTE. adj. Qui surabonde. | Superflu.

SURABONDER. v. n. Être très-abondant.

SURACHETER. v. a. Acheter une chose plus qu'elle ne vaut.

SURAIGU, GUË. adj. T. de musique. Fort aigu. (Su-ré-gu [g m.].)

SURAJOUTER. v. a. Ajouter à ce qui a déjà été ajouté.

SUR-ALLER. v. n. Se dit D'un limier ou chien courant qui passe sur la voie sans se rabattre et sans rien dire. (Su-ra-lé.)

SUR-ANDOUILLER. s. m. Andouiller plus grand que les autres, qui se trouve à la tête de quelques cerfs. (Su-ran-dou-llé [ll m.].)

SURANNATION. s. f. La cessation de l'effet d'un acte qui n'est valable que pour un temps déterminé, et qu'on n'a pas renouvelé quand il le fallait. | *Lettres de surannation*, Lettres qu'on obtenait du prince, pour rendre la force et la validité à celles qui étaient surannées. (Su-ra-na-sion.)

SURANNER. v. n. (*Super, annus.*) Avoir plus d'un an de date. | SURANNÉ, ÉE. part. Se dit De certains actes publics, lorsque l'année ou le temps au-delà duquel ils ne peuvent avoir d'effet est expiré. | Se dit Des concessions qui, faute d'être enregistrées dans le temps prescrit, deviennent nulles. | Se dit De certaines choses qu'on regarde comme déjà vieilles. — Se dit de même Des personnes. (Su-ra-né.)

SUR-ARBITRE. s. m. Arbitre choisi par les parties ou par le juge pour la décision d'une contestation sur laquelle les arbitres sont partagés. | On dit plus ordin. *Tiers arbitre.*

SURARD. adj. m. *Vinaigre surard*, Vinaigre préparé avec des fleurs de sureau. (Su-rar.)

SURBAISSÉ, ÉE. adj. Se dit Des arcades et des voûtes qui ne sont pas en plein cintre, qui vont en s'abaissant vers le milieu. (Sur-bè-sé.)

SURBAISSEMENT. s. m. Quantité dont une arcade est surbaissée. (Sur-bè-se-man.)

SURCENS. s. m. Rente seigneuriale dont un héritage était chargé par-dessus le cens. (Sur-sans.)

SURCHARGE. s. f. Nouvelle charge ajoutée à une autre. | Surcroît, augmentation de peines, de maux. | Se dit Des mots écrits sur d'autres mots dont on a employé les lettres ou parties de lettres en les renforçant pour en former de nouvelles. (Sur-char-je.)

SURCHARGER. v. a. Imposer une charge excessive, un trop grand fardeau. | Se dit en parlant D'impôts excessifs. | Faire une surcharge dans l'écriture. (Sur-char-jé.)

SURCHAUFFER. v. a. Donner trop de feu au fer, le brûler en partie. (Sur-chô-fé.)

SURCHAUFFURE. s. f. Défaut du fer surchauffé. (Sur-chô-fu-re.)

SURCOMPOSÉ, ÉE. adj. Se dit Des temps des verbes dans la conjugaison desquels on redouble l'auxiliaire *Avoir*. Peu usité. | *Feuille surcomposée*, Feuille dont le pétiole se divise en plusieurs pétioles secondaires, qui sont eux-mêmes divisés. (Sur-con-po-zé.)

SURCOMPOSÉ. s. m. Corps qui résulte de la combinaison des corps que l'on appelle *Composés.*

SURCROÎT. s. m. Augmentation, ce qui est ajouté à qq. ch., et qui en accroît le nombre, ou la quantité, ou la force. (Sur-croua.)

SURCROÎTRE. v. n. Se dit Des chairs qui se forment dans les plaies avec trop d'abondance et de rapidité. | V. a. Augmenter sans mesure, accroître au delà des bornes. (Sur-croua-tre.)

SURDENT. s. f. Dent qui vient hors de rang sur une autre, ou entre deux autres. | Se dit en parlant D'un cheval qui a qqs. dents plus longues que les autres. (Sur-dan.)

SURDITÉ. s. f. (*Surditas.*) Perte ou diminution considérable du sens de l'ouïe.

SURDORER. v. a. Dorer doublement, dorer à fond, solidement.

SURDOS. s. m. Bande de cuir qui porte

sur le dos du cheval de carrosse, et qui sert à soutenir les traits et le reculement. (Sur-dò.)

SUREAU. s. m. Arbre de la famille des Chèvrefeuilles, dont les branches sont remplies d'une moelle tendre et abondante, et qui produit des fleurs blanches d'une odeur forte, auxquelles succèdent des fruits rouges-noirâtres. (Su-rô.)

SÛREMENT. adv. Avec sûreté, en sûreté, en assurance. | Certainement. (Su-re-man.)

SURÉMINENT, ENTE. adj. Éminent au suprême degré. Peu usité. (Su-ré-mi-nan; an-te.)

SURENCHÈRE. s. f. Enchère qu'on fait au-dessus d'une autre enchère. (Su-ran-chè-re.)

SURENCHÉRIR. v. n. Faire une surenchère. (Su-ran-ché-rir.)

SURÉROGATION. s. f. (*Super, erogatio.*) Ce qu'on a fait de bien au delà de ce qu'on est obligé de faire, ce qui n'est pas précisément d'obligation. | Ce qu'on fait au delà de ce qu'on a promis. (—ga-sion.)

SURÉROGATOIRE. adj. des 2 g. (*Super, erogatorius.*) Qui est au delà de ce qu'on est obligé de faire. (—ga-toua-re.)

SURET, ÈTE. adj. Diminutif de Sur. Un peu acide, un peu aigre. (Su-rë; è-te.)

SÛRETÉ. s. f. (*Securitas.*) Éloignement de tout péril, état de celui qui n'a rien à craindre pour sa personne ou pour sa fortune. | *En sûreté de conscience*, Sans que la conscience soit blessée. | Sorte de caution, de garantie que l'on donne pour l'exécution d'un traité. | Assurance, fermeté du pied pour marcher, de la main pour écrire, pour faire une opération chirurgicale, etc.

SUREXCITATION. s. f. Augmentation de l'énergie vitale dans un tissu, dans un organe. (Su-rec-si-ta-sion.)

SURFACE. s. f. (*Super, facies.*) Superficie, l'extérieur, le dehors d'un corps. | Extérieur, dehors, apparence. (Sur-fa-se.)

SURFAIRE. v. a. et n. (Se conj. c. *Faire.*) Demander plus qu'il ne faut d'une chose qui est à vendre. (Sur-fè-re.)

SURFAIX. s. f. Sangle de cheval qui se met sur les autres sangles, et qui, passant sur la selle, embrasse le dos et le ventre du cheval. (Sur-fè.)

SURGEON. s. m. (*Surgere.*) Rejeton qui sort du tronc, du pied d'un arbre. | (Vi.) Un descendant. | (Vi.) *Surgeon d'eau*, Petit jet d'eau qui sort naturellement de terre ou d'une roche. (Sur-jon.)

SURGIR. v. n. (*Surgere.*) Arriver, aborder. — Sortir de, s'élever au-dessus de. (Sur-jir.)

SURHAUSSEMENT. s. m. Action de surhausser. État de ce qui est surhaussé. (Su-rô-se-man.)

SURHAUSSER. v. a. Élever plus haut. | Mettre à un plus haut prix ce qui était déjà assez cher. (Su-rô-sé.)

SURHUMAIN, AINE. adj. Qui est au-dessus de l'humain, soit au physique, soit au moral. (Su-ru-min; è-ne.)

SURINTENDANCE. s. f. Inspection et direction générale au-dessus des autres; Charge, commission de surintendant, de surintendante. | Dans les Maisons royales, La demeure du surintendant des bâtiments. (Su-rin-tan-dan-se.)

SURINTENDANT. s. m. Celui qui a l'intendance de qq. ch. au-dessus des autres. Celui qui était ordonnateur, administrateur en chef des finances du roi. (Su-rin-tan-dan.)

SURINTENDANTE. s. f. La femme du surintendant. | *Surintendante de la maison de la reine*, La dame qui avait la première charge de la maison de la reine. | La principale directrice des maisons d'éducation établies pour les filles des membres de la Légion d'honneur. (Su-rin-tan-dan-te.)

SURJET. s. m. (*Super, jectus.*) Espèce de couture qu'on fait en tenant les deux étoffes qui doivent être jointes, appliquées l'une sur l'autre bord à bord, et en les traversant toutes deux à chaque point d'aiguille. (Sur-jë.)

SURJETER. v. a. Coudre en surjet.

SURLENDEMAIN. s. m. Le jour qui suit le lendemain. (Sur-lan-de-min.)

SURLONGE. s. f. La partie du bœuf qui reste après qu'on a levé l'épaule et la cuisse, où l'on prend les aloyaux. (Sur-lon-je.)

SURMENER. v. a. En parlant Des bêtes de somme, Les excéder de fatigue, en les faisant aller trop vite ou trop longtemps.

SURMONTABLE. adj. des 2 g. Qu'on peut surmonter.

SURMONTER. v. a. Monter au-dessus. | Vaincre, dompter. | Surpasser; se dit quand il y a une espèce de concurrence, de combat. | Se dit D'un objet qui est placé, qui s'élève, qui règne au sommet, au-dessus d'un autre.

SURMOÛT. s. m. Vin tiré de la cuve sans avoir cuvé ni avoir été pressuré. (Sur-moû.)

SURMULET. s. m. Poisson de mer dont la mâchoire inférieure porte deux longs barbillons; n. autr. *Rouget.* (Sur-mu-lè.)

SURNAGER. v. n. Se soutenir sur la surface d'un fluide. | Se dit D'une chose qui subsiste, par opposition à d'autres choses qui se détruisent, qui s'anéantissent, qui s'oublient. (Sur-na-jé.)

SURNATUREL, ELLE. adj. Qui est au-dessus des forces de la nature. | *Vérités surnaturelles*, Les vérités que l'on ne connaît que par la foi. | Extraordinaire, singulier, fort au-dessus du commun. (Sur-na-tu-ré-ë-le.)

SURNATURELLEMENT. adv. D'une manière surnaturelle. (—tu-re-le-man.)

SURNOM. s. m. Le nom ajouté au nom propre d'une personne ou d'une famille, et qui désigne qq. qualité ou qq. circonstance particulière. (Sur-non.)

SURNOMMER. v. a. Ajouter une épithète au nom d'une personne, pour marquer qque. de ses actions, ou de ses qualités bonnes ou mauvaises, pour la désigner par qq. ch. de remarquable. (Sur-no-mé.)

SURNUMÉRAIRE. adj. des 2 g. (*Super, numerus.*) Qui est au-dessus du nombre déterminé. | Subst. m. *Être surnuméraire dans une compagnie.* | Un commis qui travaille sans appointements, jusqu'à ce qu'on l'admette au nombre des commis en titre. (Sur nu-mé-re-re.)

SURNUMÉRARIAT. s. m. Le temps pendant lequel on est employé comme surnuméraire. (—ra-ri-a.)

SUROS. s. m. Tumeur qui se forme sur la jambe du cheval, et qui dépend de l'os même. (Su-rô.)

SURPASSER. v. a. Excéder, être plus haut, plus élevé. | Être au-dessus de qqn., le surmonter en qq. ch. | Pron., Faire encore mieux qu'on ne fait à son ordinaire, ou qu'on n'a fait jusqu'à présent. | Excéder les forces, l'intelligence, les ressources. | Causer un étonnement qui confond les idées. (Sur-pa-sé.)

SURPAYER. v. a. Payer au delà de la juste valeur. | En parlant Des personnes, Leur payer au delà de ce qui leur est dû. (Sur-pe-ié.)

SURPEAU. s. f. Épiderme. (Sur-pô.)

SURPLIS. s. m. (*Super, plica.*) Sorte de vêtement d'église, qui est fait de toile, qui va à mi-jambes, et qui a ordin., au lieu de manches, des espèces d'ailes longues et plissées qui pendent par derrière. (Sur-pli.)

SURPLOMB. s. m. État, défaut de ce qui n'est pas à plomb, de ce dont le haut avance plus que la base ou le pied. (Sur-plon.)

SURPLOMBER. v. n. Être hors de l'aplomb, être en surplomb. (Sur-plon-bé.)

SURPLUS. s. m. Ce qui reste, l'excédant. | Au surplus. loc. adv. Au reste. (Sur-plu.)

SURPRENANT, ANTE. adj. Étonnant, qui cause de la surprise.

SURPRENDRE. v. a. (Se conj. c. *Prendre.*) Prendre qqn. sur le fait, le trouver dans une action, dans un état où il ne croyait pas être vu. | Prendre à l'improviste, au dépourvu. | Se dit De toutes les choses auxquelles on ne s'attendait point. | Se dit D'un mal qui arrive d'une manière subite, inopinée. | *Le feu a surpris cette viande, cette pâtisserie,* Un feu trop vif l'a brûlée avant qu'elle fût cuite. | Tromper, abuser, induire en erreur. | Obtenir frauduleusement, par artifice, par des voies indues. | Se dit en parlant Des actions, des gestes qui échappent à qqn., et qui font connaître sa pensée malgré lui. | *Surprendre à qqn., chez qqn. un moment de faiblesse,* Apercevoir en lui un moment de faiblesse. | Étonner. (Sur-pran-dre.)

SURPRISE. s. f. Action par laquelle on surprend. | Étonnement, trouble. (Sur-pri-ze.)

SURSAUT. s. m. Mouvement brusque occasionné par qq. sensation subite et violente. *S'éveiller en sursaut.* (Sur-sô.)

SURSÉANCE. s. f. (*Supersedens.*) Délai, suspension, temps pendant lequel une affaire est sursise. | *Lettres de surséance,* Lettres qu'un débiteur obtenait du sceau, pour faire suspendre les poursuites de ses créanciers. (Sur-sé-an-se.)

SURSEMER. v. a. Semer une nouvelle graine dans une terre déjà ensemencée.

SURSEOIR. v. a. (*Supersedere.*) (*Je sursois, il sursoit; nous sursoyons, ils sursoient. Je sursoyais. Je sursis. Je surseoirai. Je surseoirais. Que je sursisse. Sursoyant.* Les autres temps ne sont point en usage.) Suspendre, remettre, différer. | V. n. Il est alors suivi de la prép. *À.* | Sursis. subst. m. Délai. (Sur-souar.)

SURSOLIDE. s. et adj. des 2 g. (*Solidum.*) Se dit De la quatrième puissance d'une grandeur que l'on nomme ainsi par la supposition ou la fiction qu'elle a une dimension de plus que le solide.

SURTAUX. s. m. Taxe, imposition excessive. (Sur-tô.)

SURTAXE. s. f. Taxe ajoutée à d'autres, nouvelle taxe. | Taxe excessive et illégale. (Sur-tac-se.)

SURTAXER. v. a. Taxer trop haut. (Sur-tac-sé.)

SURTOUT. adv. Principalement, plus que toute autre chose. (Sur-tou.)

SURTOUT. s. m. Sorte de justaucorps fort large, que l'on met sur tous les autres habits. | Grande pièce de vaisselle d'argent, de cuivre doré, etc., qu'on place au milieu des grandes tables, et sur laquelle il y a des figures, des vases de fleurs, etc. | Espèce de petite charrette fort légère, faite en forme de grande manne, et qui sert à porter du bagage.

SURVEILLANCE. s. f. Action de surveiller. (Sur-vè-llan se [ll m.].)

SURVEILLANT, ANTE. s. Celui, celle qui surveille. | Adj. *Cet homme est trop surveillant.* (Sur-vè-llan [ll m.].)

SURVEILLE. s. f. Avant-veille, le jour qui précède immédiatement la veille. (Sur-ve-lle [ll m.].)

SURVEILLER. v. a. Veiller particulièrement et avec autorité sur qq. ch. | V. a. *Surveiller des travaux.* (Sur-ve-llé [ll m.].)

SURVENANCE. s. f. (*Venire.*) Arrivée que l'on n'a point prévue. (Sur-ve-nan-se.)

SURVENANT, ANTE. adj. et subst. Qui survient.

SURVENDRE. v. a. et n. (Se conj. c. *Vendre.*) Vendre trop cher, plus cher que les choses ne valent. (Sur-van-dre.)

SURVENIR. v. n. (*Supervenire.*) (Se conj. c. *Venir.*) Arriver inopinément. | Arriver de surcroît.

SURVENTE. s. f. Vente à un prix excessif. (Sur-van-te.)

SURVIDER. v. a. (*Viduus.*) Ôter une partie de ce qui est dans un vase, dans un vaisseau, dans un sac trop plein.

SURVIE. s. f. État de celui qui survit à un autre.

SURVIVANCE. s. f. (*Supervivens.*) Droit, faculté de succéder à un homme dans sa charge après sa mort. (Sur-vi-van-se.)

SURVIVANCIER. s. m. Celui qui a la survivance d'une charge. (Sur-vi-van-sié.)

SURVIVANT, ANTE. (*Supervivens.*) adj. et subst. Qui survit à un autre.

SURVIVRE. v. n. (*Supervivere.*) (Se conj. c. *Vivre.*) Demeurer en vie après une autre personne. | *Survivre à son honneur*, Vivre encore après la perte de son honneur. | V. a. et vi. *Il a survécu son fils.*

SUS. prép. (*Sus.*) Sur. | En sus. loc. prép. ou adv. Au delà.

SUS. Interj. fam. dont on se sert pour exhorter, pour exciter.

SUSCEPTIBILITÉ. s. f. La disposition à se choquer trop aisément. (Sus-sëp-ti-bi-li-té.)

SUSCEPTIBLE. adj. des 2 g. (*Susceptio.*) Capable de recevoir certaine qualité, certaine modification. | Se dit, absol., Des pers. Qui est facile à blesser, qui s'offense aisément. (Sus-sëp-ti-ble.)

SUSCEPTION. s. f. (*Susceptio.*) L'action de prendre les ordres sacrés. | Se dit de Deux fêtes de l'Église catholique. (Sus-sëp-sion.)

SUSCITATION. s. f. Suggestion, instigation. (Vi.) (Sus-si-ta-sion.)

SUSCITER. v. a. (*Suscitare.*) Faire naître, faire paraître dans un certain temps. | Faire naître à qqn. des embarras, des affaires fâcheuses, des inimitiés. (Sus-si-té.)

SUSCRIPTION. s. f. (*Scriptio.*) Adresse écrite sur le pli extérieur d'une lettre missive. (Sus-crip-sion.)

SUSDIT, ITE. adj. Nommé ci-dessus. | Subst., se dit, fam., en parlant Des personnes. (Sus-di.)

SUSPECT, ECTE. adj. (*Suspectus.*) Qui est soupçonné, ou qui mérite de l'être. (Sus-pëc; ëcte.)

SUSPECTER. v. a. (*Suspectare.*) Soupçonner, tenir pour suspect. (Sus-pec-té.)

SUSPENDRE. v. a. (*Suspendere.*) Élever qq. corps en l'air, l'attacher, le soutenir en l'air avec un lien, de telle sorte qu'il pende et qu'il ne porte sur rien. | Surseoir, différer, discontinuer, cesser pour qq. temps. | Se dit en parlant D'un ecclésiastique, d'un agent, etc., dont on interrompt les fonctions, sans lui ôter son caractère. | Suspendu, ue. part. Se dit Des choses qui sont en équilibre, et qui paraissent se soutenir d'elles-mêmes. (Sus-pan-dre.)

SUSPENS. adj. m. Interdit. Se dit en parlant D'un ecclésiastique qu'on suspend des fonctions de son état. | En suspens. loc. adv. Dans l'incertitude, sans savoir à quoi se déterminer. | *Cette affaire est demeurée en suspens*, Elle est encore indécise. (Sus pan.)

SUSPENSE. s. f. (*Suspensus.*) Censure par laquelle un ecclésiastique est déclaré suspens. | L'état où un ecclésiastique est mis par cette censure. (Sus-pan-se.)

SUSPENSEUR. adj. m. Qui soutient, qui tient suspendu. (Sus-pan-seur.)

SUSPENSIF, IVE. adj. Qui suspend, qui arrête et empêche d'aller en avant, de continuer. (Sus-pan-sif.)

SUSPENSION. s. f. (*Suspensio.*) L'action de suspendre, ou L'état d'une chose suspendue. | Surséance, cessation d'opération pour qq. temps. | L'action d'interdire un fonctionnaire public de ses fonctions pour un temps. | Figure de rhétorique qui consiste à tenir les auditeurs en suspens. | Sens interrompu brusquement, et qui n'est point achevé. (Sus-pan-sion.)

SUSPENSOIR ou SUSPENSOIRE. s. m. Sorte de bandage dont on se sert pour soutenir le scrotum, et pour prévenir les descentes d'intestins et autres incommodités de ce genre. (Sus-pan-souar.)

SUSPICION. s. f. (*Suspicio.*) Soupçon; défiance. (Sus-pi-sion.)

SUSTENTER. v. a. (*Sustentare.*) Nourrir, entretenir la vie par le moyen des aliments. (Sus-tan-té.)

SUTURE. s. f. (*Sutura.*) Jointure de deux parties du crâne qui entrent l'une dans l'autre par des dentelures, et qui paraissent comme cousues ensemble. | L'endroit où les pierres, les valves qui forment l'enveloppe de certains fruits, se joignent et adhèrent entre elles par leurs bords. | La réunion des lèvres d'une plaie. | Se dit en parlant Des ouvrages d'esprit, Le travail que l'on fait pour empêcher que la suppression ne paraisse.

SUZERAIN, AINE. adj. et subst. (*Sursum.*) Se dit D'un seigneur qui possède un fief dont d'autres fiefs relèvent. (Su-ze-rin; e-ne.)

SUZERAINETÉ. s. f. Qualité de suzerain. (Su-ze-re-ne-té.)

SVELTE. adj. des 2 g. (*Svelto*, it.) Léger, délié, dégagé. (Svel-te.)

SYBARITE. s. m. (*Sybarita.*) Un homme qui mène une vie molle et voluptueuse. (Si-ba-ri-te.)

SYCOMORE. s. m. (*Sycomorus.*) Arbre qui tient du figuier pour les fruits et du mûrier pour les feuilles. | Arbre du genre des Éra-

bles, appelé aussi *Faux platane*, qui croît naturellement en France, et qui sert à orner les parcs, les promenades, etc. (Si-co-mo-re.)

SYCOPHANTE. s. m. (*Sycophanta.*) Fourbe, menteur, fripon, délateur, coquin. (Si-co-fan-te.)

SYLLABAIRE. s. m. Petit livre élémentaire où les syllabes sont rangées par ordre, et dans lequel les enfants apprennent à lire. (Sil-la-bè-re.)

SYLLABE. s. f. (*Syllaba.*) Une voyelle ou seule, ou jointe à d'autres lettres qui se prononcent par une seule émission de voix. (Sil-la-be.)

SYLLABIQUE. adj. des 2 g. (*Syllabicus.*) Qui a rapport aux syllabes. (Sil-la-bic-e.)

SYLLEPSE. s. f. (*Syllepsis.*) Figure de grammaire, par laquelle le discours répond plutôt à notre pensée qu'aux regles grammaticales. | Figure par laquelle un mot est employé à la fois au propre et au figuré. (Sil-lep-se.)

SYLLOGISME. s. m. (*Syllogismus.*) Argument composé de trois propositions, savoir : la majeure, la mineure, et la conséquence. (Si-lo-jis-me.)

SYLLOGISTIQUE. adj. des 2 g. (*Syllogisticus*) Qui appartient au syllogisme. (Si-lo-jis-tic-e.)

SYLPHE, -PHIDE. s. (*Silphé*, gr.) Nom que les cabalistes donnaient aux prétendus génies élémentaires de l'air. (Sil-fe; fi-de.)

SYLVAIN. s. m. (*Sylvanus.*) Dieu des forêts, selon la Fable. (Sil-vin.)

SYMBOLE. s. m. (*Symbolus.*) Figure ou image qui sert à désigner qq. ch., soit par le moyen de la peinture ou de la sculpture, soit par le discours. | Se dit De certaines marques, de certaines figures qu'on voit sur les médailles, et qui servent à désigner soit des hommes ou des divinités, soit des parties du monde ou des villes. | Au plur., Les signes extérieurs des sacrements. | Le formulaire qui contient les principaux articles de la foi. (Sin-bo-le.)

SYMBOLIQUE. adj. des 2 g. (*Symbolicus.*) Qui sert de symbole. (Sin-bo-lic-e.)

SYMBOLISER. v. n. Avoir du rapport, de la conformité. (Sin-bo-li-zé.)

SYMÉTRIE. s. f. (*Symmetria.*) Proportion et rapport de grandeur et de figure que les parties d'un corps naturel ou artificiel ont entre elles et avec leur tout. | Se dit en parlant De toutes les choses arrangées suivant une certaine proportion, un certain ordre. | L'ordre, la disposition, l'économie d'un discours, d'un ouvrage d'esprit. (Si-mé-trie.)

SYMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Qui a de la symétrie. (Si-mé-tric-e.)

SYMÉTRIQUEMENT. adv. Avec symétrie. (Si-mé-tric-e-man.)

SYMÉTRISER. v. n. Faire symétrie. (Si-mé-tri-zé.)

SYMPATHIE. s. f. (*Sympathia.*) Correspondance que les anciens imaginaient entre les qualités de certains corps; aptitude qu'ont certains corps à s'unir, à se pénétrer. | Correspondance entre certaines parties du corps, qui fait qu'un organe ne peut être affecté ou excité sans que d'autres le soient en même temps. | Le rapport, la convenance que certaines choses ont entre elles. | La convenance et le rapport d'humeurs et d'inclinations, d'un penchant instinctif qui attire deux personnes l'une vers l'autre. | La faculté que nous avons de participer aux peines et aux plaisirs les uns des autres. (Sin-pa-tie.)

SYMPATHIQUE. adj. des 2 g. (*Sympathicus.*) Qui appartient à la cause ou aux effets de la sympathie. | *Encre sympathique*, Encre sans couleur qui noircit lorsqu'on présente le papier au feu, ou qu'on y applique quelque agent chimique. (Sin-pa-tic-e.)

SYMPATHISER. v. n. Avoir de la sympathie. (Sin-pa-ti-zé.)

SYMPHONIE. s. f. (*Symphonia.*) Concert d'instruments de musique. | Morceau de musique composé pour être exécuté par des instruments concertants. | Se dit Des instruments de musique qui accompagnent les voix. | Le corps des symphonistes. (Sin-fo-nie.)

SYMPHONISTE. s. m. Celui qui compose des symphonies, ou qui fait sa partie dans une symphonie. (Sin-fo-nis-te.)

SYMPHYSE. s. f. (*Sumphusis*, gr.) Liaison ou connexion de deux os ensemble. | *Opération de la symphyse*, Celle qui consiste à procurer l'accouchement par la séparation des os pubis. (Sin-fi-ze.)

SYMPTOMATIQUE. adj. des 2 g. Qui est l'effet ou le symptôme de qq. autre affection. (Sinp-to-ma-tic-e.)

SYMPTÔME. s. m. (*Symptoma.*) Signe ou assemblage de signes dans une maladie, lesquels indiquent sa nature, et font présumer quelle sera son issue. Tout changement appréciable observé dans un organe ou dans une fonction, et qui est lié à l'existence d'une maladie. | Indice, présage. (Sin-tô-me.)

SYNAGOGUE. s. f. (*Synagoga.*) L'assemblée des fidèles, sous l'ancienne loi. | Se dit par opposition à Église. | Le lieu où les Juifs s'assemblaient hors du temple, pour faire des lectures, des prières publiques. | Se dit Des lieux où les juifs s'assemblent pour l'exercice public de leur religion. (Si-na-gog-e.)

SYNALÈPHE. s. f. (*Synalœpha.*) Réunion, jonction de deux mots en un seul. (Si-na-lè-fe.)

SYNALLAGMATIQUE. adj. des 2 g. (*Sunallagma*, gr.) Se dit Des contrats qui

contiennent obligation réciproque entre les parties. (Si-na-lag-ma-tic-e.)

SYNARTHROSE. s. f. (*Synarthrosis.*) Articulation immobile, c'est-à-dire qui ne permet point aux os qu'elle unit de se mouvoir l'un sur l'autre. (Si-nar-tro-ze.)

SYNCELLE. s. m. (*Sugkellos*, gr.) Dans l'ancienne Église grecque, sorte d'officier placé auprès des patriarches, des évêques, etc., pour avoir inspection sur leur conduite. (Sin-sè-le.)

SYNCHONDROSE. s. f. (*Synchondrosis.*) Symphyse cartilagineuse, union de deux os par un cartilage. (Sin-con-dro-ze.)

SYNCHRONE. adj. des 2 g. (*Synchronus.*) Se dit Des mouvements qui se font dans un même temps. On dit plus ord. *Isochrone.* (Sin-cro-ne.)

SYNCHRONIQUE. adj. des 2 g. *Tableau synchronique*, Tableau où l'on rapproche les événements arrivés en différents lieux, à la même époque. (Sin-cro-nic-e.)

SYNCHRONISME. s. m. Rapport de deux choses qui se font dans un même temps. | Se dit en parlant Des événements qui sont arrivés dans le même temps. (Sin-cro-nis-me.)

SYNCHYSE. s. f. (*Synchysis.*) Confusion, transposition de mots qui trouble l'ordre et l'arrangement d'une phrase, d'une période. (Sin-chi-ze.)

SYNCOPE. s. f. (*Syncopa.*) Défaillance, pâmoison; perte, ordin. subite, du sentiment et du mouvement, avec cessation plus ou moins complète de l'action du cœur et des poumons. | Figure de grammaire, qui consiste dans le retranchement d'une lettre ou d'une syllabe au milieu d'un mot. | Note qui appartient à la fin d'un temps et au commencement d'un autre. (Sin-co-pe.)

SYNCOPER. v. n. Faire une syncope. (Sin-co-pé.)

SYNCOPÉ, ÉE. adj. *Mot syncopé*, Mot du milieu duquel on a retranché une lettre ou une syllabe. | *Note syncopée*, Note qui fait une syncope. (Sin-co-pé.)

SYNCRÉTISME. s. m. (*Sugkrétismos*, gr.) Conciliation, approchement de diverses sectes, de différentes communions. (Sin-cré-tis-me.)

SYNDÉRÈSE. s. f. (*Synderesis.*) Remords de conscience. (Sin-dé-rè-ze.)

SYNDIC. s. m. (*Syndicus.*) Celui qui est élu pour prendre soin des affaires d'une communauté, d'un corps dont il est membre, ou d'une réunion de créanciers, etc. (Sin-dic.)

SYNDICAL, ALE. adj. Qui appartient au syndicat. (Sin-di-cal.)

SYNDICAT. s. m. La charge, la fonction de syndic. | Se dit Du temps pendant lequel on exerce la fonction de syndic. (Sin-di-ca.)

SYNECDOCHE ou SYNECDOQUE. s. f. (*Synecdoche.*) Figure par laquelle on fait entendre le plus en disant le moins, ou le moins en disant le plus: on prend le genre pour l'espèce, ou l'espèce pour le genre; le tout pour la partie, ou la partie pour le tout. (Si-nec-do-che; ou Si-nec-doc-e.)

SYNÉRÈSE. s. f. (*Synæresis.*) Contraction, réunion de deux syllabes en une seule dans un même mot, mais sans aucun changement de lettres. (Si-né-rè-ze.)

SYNÉVROSE. s. f. (*Syneurosis.*) Symphyse ligamenteuse, union de deux os par le moyen des ligaments. (Si-né-vro-ze.)

SYNGÉNÉSIE. s. f. (*Suggenésis*, gr.) Classe du système de Linné, qui renferme les plantes dont les fleurs ont leurs étamines réunies par les anthères. (Sin-jé-né-zie.)

SYNODAL, ALE. adj. Qui appartient au synode. (Si-no-dal.)

SYNODALEMENT. adv. En synode. (Si-no-da-le-man.)

SYNODE. s. m. (*Synodus.*) Assemblée de curés et autres ecclésiastiques, qui se fait dans chaque diocèse par le mandement de l'évêque ou d'un autre supérieur. | Parmi les Réformés, L'assemblée de leurs ministres et de leurs anciens, pour ce qui regarde leur religion. (Si-no-de.)

SYNODIQUE. adj. des 2 g. (*Synodicus.*) *Lettres synodiques*, Lettres écrites, au nom des conciles, aux évêques absents. | *Mouvement synodique de la lune*, Le mouvement de cet astre depuis une nouvelle lune jusqu'à l'autre. (Si-no-dic-e.)

SYNONYME. adj des 2 g. et s. m. (*Synonymus.*) Se dit D'un mot qui a la même signification qu'un autre mot, ou une signification presque semblable. | Au plur., Titre de certains ouvrages en forme de dictionnaire, dans lesquels la différence des mots synonymes est expliquée. (Si-no-ni-me.)

SYNONYMIE. s. f. (*Synonymia.*) Qualité des mots synonymes. | Figure de rhétorique qui exprime la même chose par des mots synonymes. | Le rapprochement, la concordance des divers noms qui ont été donnés à un même animal, à une même plante. (Si-no-ni-mie.)

SYNONYMIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la synonymie. (Si-no-ni-mic-e.)

SYNOPTIQUE. adj. des 2 g. (*Synopsis.*) Qui permet d'embrasser, de saisir d'un même coup d'œil les diverses parties d'un ensemble, qui en offre une vue générale. (Si-nop-tic-e.)

SYNOQUE. adj. et s. f. (*Synochus.*) Une fièvre continue sans redoublement. (Si-noc-e.)

SYNOVIAL, ALE. adj. Qui a rapport à la synovie. (Si-no-vi-al.)

SYNOVIE. s. f. (*Sun*, *ôon*, gr.) Liqueur visqueuse et mucilagineuse qui se trouve dans toutes les articulations mobiles. (Si-no-vie.)

SYNTAXE. s. f. (*Syntaxis.*) Arrangement, construction des mots et des phrases selon

les règles de la grammaire. | Les règles mêmes de la construction des mots et des phrases. Le livre qui comprend ces règles. (Sin-tac-se.)

SYNTAXIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la syntaxe. (Sin-tac-sic-e.)

SYNTHÈSE. s. f. (*Synthesis.*) Méthode de composition qui descend des principes aux conséquences, des causes aux effets. | Démonstration des propositions successives par la seule composition de celles qui sont déjà prouvées précédemment. | Opération par laquelle on réunit les parties divisées ou écartées, comme les lèvres d'une plaie, les pièces d'un os fracturé, etc. | Action de recomposer un corps avec ses éléments séparés. | Composition des remèdes. (Sin-tè-ze.)

SYNTHÉTIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la synthèse. (Sin-té-tic-e.)

SYNTHÉTIQUEMENT. adv. D'une manière synthétique. (Sin-té-tic-e-man.)

SYPHILIS. s. f. La maladie vénérienne. (Si-fi-lis.)

SYPHILITIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la syphilis. (Si-fi-li-tic-e.)

SYPHON. s. m. *V.* SIPHON.

SYRIAQUE. adj. des 2 g. et s. m. (*Syriacus.*) Se dit De la langue que parlaient les anciens peuples de la Syrie. (Si-ri-ac-e.)

SYRINGA. s. m. *V.* SERINGAT.

SYRINGOTOME. s. m. (*Syringotomus.*) Instrument dont on se servait autrefois dans l'opération de la fistule à l'anus. (Si-rin-go-to-me.)

SYRINGOTOMIE. s. f. Opération de la fistule. (Si-rin-go-to-mie.)

SYROP. s. m. *V.* SIROP.

SYRTE. s. f. *V.* SIRTE.

SYSTALTIQUE. adj. des 2 g. (*Sustellô*, gr.) Qui a la vertu de contracter et de dilater alternativement. (Sis-tal-tic-e.)

SYSTÉMATIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient au système. | Qui tient à un système imaginaire, qui repose sur ce système plutôt que sur les faits et sur la raison. | Qui fait des systèmes, partisan des systèmes. (Sis-té-ma-tic-e.)

SYSTÉMATIQUEMENT. adv. D'une manière systématique. (Sis-té-ma-tic-e-man.)

SYSTÈME. s. m. (*Systema.*) Assemblage de propositions, de principes vrais ou faux mis dans un certain ordre et enchaînés ensemble, de manière à en tirer des conséquences et à s'en servir pour établir une opinion, une doctrine, un dogme, etc. | Distribution méthodique et artificielle des êtres, propre à en faciliter l'étude. | Assemblage de corps, réunion des parties d'un tout, ensemble de parties qui concourent au même résultat. | Le plan qu'on se fait et les moyens qu'on se propose d'employer pour réussir en quelque chose. (Sis-tè-me.)

SYSTOLE. s. f. (*Systole.*) Mouvement du cœur lorsqu'il se resserre. (Sis-to-le.)

SYSTYLE. s. m. (*Systylus.*) Ordonnance d'architecture suivant laquelle l'entre-colonnement est de deux diamètres ou quatre modules. | Adj. des 2 g. *Portique systyle.* (Sis-ti-le.)

SYZYGIE. s. f. (*Syzygiæ.*) On appelle ainsi les points de l'orbite de la lune dans lesquels cette planète est en conjonction ou en opposition avec le soleil. | Se dit en parlant des autres planètes. (Si-zi-jie.)

T.

T. s. m. Lettre consonne, la 20e de l'alphabet. On la nomme *Té*, suivant l'appellation ancienne et usuelle ; et *Te*, suivant la méthode moderne. | Au milieu des mots, *T* suivi d'un *i* et d'une autre voyelle se prononce fort souvent comme *C* dans *Ce*.

TA. adj. possessif fém. de la 2e personne. (*Tua.*) Devant les noms féminins qui commencent par une voyelle ou par une *H* sans aspiration, on dit *Ton* au lieu de *Ta.* | Il fait *Tes* au pluriel.

TABAC. s. m. (On ne fait point sonner le C dans la prononciation familière.) Plante originaire d'Amérique, que l'on prépare de diverses manières, qui se prend en màchicatoire, ou en fumée par la bouche, ou en poudre par le nez, et qui est aussi qqfs. employée en médecine. Les botanistes la nomment *Nicotiane ;* et elle était appelée *Petun* par les habitants de l'île de Tabago, d'où le premier tabac fut apporté en Espagne.

TABAGIE. s. f. Lieu public où l'on va fumer du tabac. | Sorte de petite cassette dans laquelle on serre du tabac, des pipes, et tout ce qui est nécessaire pour fumer. (Ta-ba-jie.)

TABARIN. s. m. Nom propre, devenu nom appellatif, et par lequel on désigne Un farceur qui représente dans les places publiques, monté sur des tréteaux. (Vi.)

TABARINAGE. s. m. Action de Tabarin ou Bouffonnerie. (—na-je.)

TABATIÈRE. s. f. Petite boite où l'on met du tabac en poudre.

TABELLION. s. m. (*Tabellio.*) Officier public qui, dans les juridictions subalternes et seigneuriales, faisait les fonctions de notaire. (Ta-bel-li-on.)

TABELLIONAGE. s. m. Office, exercice, fonction de tabellion. (Ta-bèl-li-o-na-je.)

TABERNACLE. s. m. (*Tabernaculum.*) Tente, pavillon. | La tente où reposait l'arche d'alliance pendant le séjour des Israélites dans le désert, jusqu'au temps où le temple fut bâti. | *Les tabernacles éternels*, Le ciel, la demeure des bienheureux. | Ouvrage de menuiserie, etc., fermant à clef, et mis audessus de la table de l'autel, pour y renfermer le saint ciboire. (Ta-ber-na-cle.)

TABIDE. adj. des 2 g. (*Tabidus.*) Qui est d'une maigreur excessive, ou atteint de marasme.

TABIS. s. m. (*Tabi*, it.) Espèce de gros taffetas ondé par la calandre. (Ta-bi.)

TABISER. v. a. Rendre une étoffe ondée à la manière du tabis. (Ta-bi-zé.)

TABLATURE. s. f. (*Tabula.*) Arrangement de plusieurs lettres ou signes sur des lignes, pour marquer le chant à ceux qui chantent ou qui jouent des instruments. | Fam., *Donner de la tablature à qqn.*, Lui donner de l'embarras.

TABLE. s. f. (*Tabula.*) Meuble ordin. de bois, fait d'un ou de plusieurs ais, et posé sur un ou plusieurs pieds, qui sert à divers usages. | Absol., Une table à manger, et surtout Une table servie, couverte de mets. | *Se mettre à table*, S'asseoir auprès de la table pour manger. | Fam., *Mettre qqn. sous la table*, L'enivrer. | *Tenir table*, Donner ordinairement à manger. — Demeurer longtemps à table. | Se dit Des repas qu'on prend à table, relativement à la dépense qu'ils occasionnent, ou au nombre et à la délicatesse des mets. | *Aimer la table*, Aimer la bonne chère. | *La sainte table*, L'autel où l'on communie, La communion. | Lame ou plaque de cuivre, d'airain, d'argent ou d'autre métal, d'un morceau de pierre ou de marbre plat et uni, sur lequel on peut écrire, graver, peindre, etc. | Se dit Des plaques ou pièces de plomb dont on forme le revêtement d'une terrasse ou d'un réservoir. | Index fait ordin. par ordre alphabétique, pour donner les moyens de trouver facilement les matières ou les mots qui sont dans un livre. | Feuille, planche sur laquelle des matières didactiques, historiques, etc., sont offertes méthodiquement et en raccourci, afin qu'on les puisse voir facilement et d'un même coup d'œil. | Au jeu de trictrac, Chacune des quatre divisions du tablier, appelées aussi *Jans.* | En parlant De certains instruments de musique, La partie supérieure de ces instruments, sur laquelle les cordes sont tendues. | T. dont on se sert en parlant De pierreries. Diamant taillé de manière que la surface en est plate. | *Toute-table*, ou *Toutes-tables*, Sorte de jeu qui se joue dans un trictrac.

TABLEAU. s. m. (*Tabula.*) Ouvrage de peinture sur une table de bois, de cuivre, etc., ou sur de la toile. | Un ensemble d'objets qui frappe la vue, dont l'aspect fait impression. | La représentation naturelle et frappante d'une chose, soit en action, soit de vive voix, soit par écrit. | La table, carte, ou feuille sur laquelle les noms des personnes qui composent une compagnie sont écrits selon l'ordre de leur réception | Feuille, planche sur laquelle des matières didactiques, historiques et autres, sont rédigées et rangées méthodiquement, pour être vues d'un coup d'œil. | Table de bois, ordin. noircie, sur laquelle on trace avec de la craie des caractères, des figures, etc., et qui est principalement en usage dans les classes, dans les écoles. | Cadre de menuiserie qu'on fixe sur une muraille, en un lieu apparent, pour y afficher certains actes publics ou autres, et qui est qqfs. fermé par un grillage. | Le cadre de menuiserie placé à l'arriere, et dans lequel est la figure qui donne son nom au bâtiment, ou ce nom seul, entouré de sculptures. | La partie de l'épaisseur d'une baie de porte ou de fenêtre, qui est en dehors de la fermeture. (Ta-blô)

TABLER. v. n. (*Tabula.*) Poser, arranger les tables ou dames du trictrac suivant les points qu'on a amenés. (Vi.) On dit aujourd'hui *Caser.*

TABLETIER, IÈRE. s. Celui, celle qui fait et vend des échiquiers, des trictracs et des tables ou dames, pour jouer aux échecs, au trictrac, etc., des billes pour jouer au billard, et autres ouvrages d'ivoire, d'ébène, etc. (Ta-ble-tié.)

TABLETTE. s. f. (*Tabula.*) Planche posée pour mettre qq. ch. dessus. | Pièce de marbre, de pierre ou de bois de peu d'épaisseur, qui est posée à plat sur le chambranle d'une cheminée, sur l'appui d'une fenêtre, d'une balustrade, etc., sur le haut de qq. ouvrage de maçonnerie. | Médicament solide, d'une forme aplatie, ordinairement composé d'une poudre unie au sucre. | Se dit De certaines autres compositions sèches, auxquelles on donne une forme semblable. | Au plur., Plusieurs feuilles d'ivoire, de parchemin, de papier préparé, etc., qui sont attachées ensemble, et qu'on porte ordin. dans la poche, pour écrire avec un crayon, ou avec une aiguille d'or ou d'argent, les choses dont on veut se souvenir. | Petites planchettes de bois enduites d'une légère couche de cire, sur lesquelles les anciens écrivaient. | Titre de qqs. ouvrages dans lesquels des matières historiques ou autres sont rédigées par ordre et en raccourci. (Ta-ble-te.)

TABLETTERIE. s. f. Le métier et le commerce du tabletier; Les ouvrages qu'il fait. (Ta-blè-te-rie.)

TABLIER. s. m. (*Tabularis.*) Échiquier ou damier, distingué par 64 carrés de deux différentes couleurs, comme *blanc et noir*, rouge et jaune, etc., et sur lequel on joue aux échecs, aux dames, etc. (Vi.) On dit *Damier, Échiquier.* | La totalité d'un trictrac, qui est divisée par un demi-bord en deux parties, sous-divisées chacune en deux tables. (Ta-blié.)

TABLIER. s. m. (*Tabularis.*) Pièce de toile, de serge, de cuir, etc., que les femmes et les artisans mettent devant eux pour conserver leurs habits en travaillant. | Certain morceau de gaze, de mousseline, de taffetas, etc., que les femmes mettent devant elles pour l'ornement. | *Cette actrice a pris le tablier*, Elle joue des rôles de soubrette. |

Morceau de cuir attaché sur le devant d'un cabriolet ou autre voiture, pour garantir de la pluie et des éclaboussures. | Ornement sculpté sur la face d'un piédestal. | La partie d'un pont-levis qui s'abaisse pour donner passage sur le fossé. | Doublure que l'on met à certaines voiles pour les garantir du frottement des hunes et des barres.

TABLOIN. s. m. Plate-forme faite de madriers, pour placer une batterie de canons. (Ta-blouin.)

TABOURET. s. m. (*Tabula.*) Petit siége à quatre pieds, qui n'a ni bras ni dos. | Le siége sur lequel sont exposés en place publique ceux qui ont été condamnés à qq. peine infamante. (Ta-bou-rë.)

TABOURET. s. m. *V.* BOURSE-À-PASTEUR.

TAC. s. m. Maladie contagieuse qui attaque les brebis et les moutons.

TACET. s. m. T. lat. *Tenir le tacet, faire le tacet*, se disent D'une partie qui se tait pendant que les autres chantent. (Ta-set.)

TACHE. s. f. Souillure sur qq. ch., marque qui salit, qui gâte. | *La tache du péché*, La souillure que l'âme contracte par le péché. | Se dit de Certaines marques naturelles qui paraissent sur la peau, et de Celles qui se forment sur certaines membranes, sur certains organes. | Se dit Des marques qui sont sur la peau ou sur le poil de certaines bêtes. | Se dit en parlant De certaines parties des végétaux. | Se dit de Certaines parties obscures qu'on remarque avec le télescope sur le disque du soleil, de la lune, des planètes et des satellites. | Absol., Tout ce qui blesse l'honneur, la réputation.

TÂCHE. s. f. (*Taxare.*) L'ouvrage, le travail qu'on donne à faire à une ou à plusieurs personnes, à certaines conditions, dans un certain espace de temps. | *Prendre à tâche de faire une chose*, S'attacher à faire une chose, ne perdre aucune occasion de la faire. EN BLOC ET EN TÂCHE. loc. adv. En gros, sans entrer en discussion du détail.

TACHÉOGRAPHIE. s. f. *V.* TACHYGRAPHIE.

TACHER. v. a. (*Tangere.*) Souiller, salir, faire une tache.

TÂCHER. v. n. Faire des efforts pour venir à bout de qq. ch. | Suivi de la prép. *À*, viser à.

TACHETER. v. a. Marquer de diverses taches.

TACHYGRAPHE. s. m. Celui qui s'occupe de tachygraphie. (Ta-chi-gra-fe.)

TACHYGRAPHIE. s. f. (*Tachus, graphé*,) L'art d'écrire très-vite à l'aide des abréviations. *V.* STÉNOGRAPHIE. (Ta-chi-gra-fie.)

TACHYGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la tachygraphie. (Ta-chi-gra-fi-ke.)

TACITE. adj. des 2 g. (*Tacitus.*) Qui n'est point formellement exprimé, mais qui est sous-entendu, ou qui se peut sous-entendre. (Ta-si-te.)

TACITEMENT. adv. D'une manière tacite, sans être formellement exprimé. (Ta-si-te-man.)

TACITURNE. adj. des 2 g. (*Taciturnus.*) Qui est de tempérament et d'humeur à parler peu. (Ta-si-tur-ne.)

TACITURNITÉ. s. f. (*Taciturnitas.*) Humeur, tempérament, ou état d'une personne taciturne. (Ta-si-tur-ni-té.)

TACT. s. m. (*Tactus.*) Le toucher, l'attouchement, celui des cinq sens par lequel on connaît ce qui est chaud ou froid, dur ou mou, uni ou raboteux, etc. | Absol., *Avoir du tact*, Juger finement, sûrement, en matière de goût, de convenances, d'usage du monde.

TAC TAC. Bruit réglé qui se renouvelle à temps égaux.

TACTICIEN. s. m. (*Tacticus.*) Celui qui possède la tactique, qui entend bien la tactique. (Tac-ti-siin.)

TACTILE. adj. des 2 g. (*Tactilis.*) Qui se peut toucher, qui est ou peut être l'objet du tact.

TACTION. s. f. (*Tactio.*) Action du toucher. (Tac-sion.)

TACTIQUE. s. f. (*Tactica.*) L'art de ranger des troupes en bataille, de camper, de faire les évolutions militaires, etc. | La marche qu'on suit et les moyens qu'on emploie pour réussir dans qq. affaire. (Tac-tic-e.)

TAEL. s. m. Monnaie de compte de la Chine. (Ta-el.)

TAFFETAS. s. m. Étoffe de soie fort mince et tissue comme de la toile. (Ta-fe-ta.)

TAFIA. s. m. Eau-de-vie de sucre.

TAÏAUT. Cri du chasseur, quand il voit le cerf, le daim ou le chevreuil. (Ta-iô.)

TAIE. s. f. (*Theca.*) Linge en forme de sac, qui sert d'enveloppe à un oreiller. (Tèe, ou Touae.) | Certaine tache blanche et opaque qui se forme quelquefois sur l'œil. (Tèe.)

TAILLABLE. adj. des 2 g. et s. Sujet à la taille. | Se disait Des provinces et des villes, dont les habitants étaient sujets à la taille. | Se disait Des terres mêmes et des biens sur lesquels on imposait la taille, dans les pays de taille réelle. (Ta-lla-ble [ll m.].)

TAILLADE. s. f. Coupure, entaille, balafre dans la chair, dans les chairs. | Se dit Des coupures en long qu'on fait dans de l'étoffe, dans des habits. (Ta-lla-de [ll m.].)

TAILLADER. v. a. Faire des taillades. Se dit tant Des balafres qu'on fait sur la peau et dans les chairs que des coupures qu'on fait dans de l'étoffe. (Ta-lla-dé [ll m.].)

TAILLANDERIE. s. f. Métier, art, commerce du taillandier. | Se dit Des ferrements, des outils, des ouvrages que fait un taillandier. (Ta-llan-de-rie [ll m.].)

TAILLANDIER. s. m. Artisan qui fait

toute sorte d'outils pour les charpentiers, les charrons, les tonneliers, les laboureurs, etc., comme faux, haches, cognées, serpes, etc. (Ta-llan-dié [ll m.].)

TAILLANT. s. m. Le tranchant d'un couteau, d'une épée, d'une hache, etc. (Ta-llan [ll m.].)

TAILLE. s. f. (*Theilen*, all.) Le tranchant d'une épée. | Coupe, la manière dont on coupe certaines choses, dont certaines choses sont coupées, taillées. | Se dit en parlant Du bois, de la pierre ou du marbre que l'on coupe avec art et selon certaines dimensions, pour les employer dans une construction. | *Pierre de taille*, Pierre dure qui est ou qui doit être taillée pour entrer dans une construction. | La manière dont on travaille les pierres précieuses. | La manière dont on coupe une plume pour écrire. | L'incision qui se fait avec le burin dans le cuivre ou autre matière. | *Taille-douce*, se dit De la gravure qui se fait au burin seul, sans le secours de l'eau forte, sur une planche de cuivre. | *Taille-douce*, L'estampe qui est tirée sur une taille-douce. | La division d'un marc d'or ou d'argent en une certaine quantité de pièces égales. | L'opération qu'on fait pour extraire les calculs qui se sont formés dans la vessie. | La stature du corps. | La conformation du corps depuis les épaules jusqu'à la ceinture. | Un bois qui commence à revenir après avoir été coupé. | Petit bâton fendu en deux parties égales, sur lesquelles le vendeur et l'acheteur font des coches, pour marquer la quantité de pain, de viande, de vin, etc., que l'un fournit à l'autre. | Certaine imposition de deniers qu'on levait sur toutes les personnes qui n'étaient pas nobles ou ecclésiastiques, ou qui ne jouissaient pas de qq. exemption. | Au pharaon, au trente et un, etc., La série complete des coups qui se suivent, jusqu'à ce que le banquier ait retourné toutes les cartes du jeu qu'il a dans la main. | Celle des quatre parties qui est entre la basse et la haute-contre. On la nomme plus ordin. *Ténor*. | *Haute-taille*, Voix qui approche de la haute-contre; et, *Basse-taille*, Voix qui approche de la basse. (Ta-lle [ll m.].)

TAILLE-MER. s. m. La partie inférieure de l'éperon d'un bâtiment, ainsi nommée parce qu'elle fend l'eau la première, lorsque le bâtiment avance. (Ta-lle-mer [ll m.].)

TAILLER. v. a. (*Theilen*, all.) Couper, retrancher d'une matière, en ôter avec le marteau, le ciseau, ce qu'il y a de superflu, pour lui donner une certaine forme, pour la rendre propre à tel ou tel usage. | Se dit en parlant De certaines choses qui se coupent en plusieurs morceaux, en plusieurs pièces, soit avec le couteau, soit avec des ciseaux. | Absol., Inciser, faire une incision au périnée ou au-dessus du pubis, pour extraire les calculs renfermés dans la vessie. | Diviser un marc d'or ou d'argent en une certaine quantité de pièces de monnaie, suivant ce qui est ordonné par les règlements. | V. n. Se dit Des jeux de cartes, pour indiquer la fonction du joueur qu'on nomme banquier, lequel tient les cartes et joue seul contre tous les autres joueurs. (Ta-llé [ll m.].)

TAILLERESSE. s. f. Se disait D'ouvrières qui réduisaient les pièces au poids de l'ordonnance. (Ta-lle-re-se [ll m.].)

TAILLEUR. s. m. Celui qui taille. | Absol., Un tailleur d'habits, un artisan qui fait des habits. | Celui qui taille dans une maison de jeu. (Ta-lleur [ll m.].)

TAILLIS. adj. m. *Bois taillis*, Un bois que l'on taille, que l'on coupe de temps en temps.—Subst. m. *Un taillis*. (Ta-lli [ll m.].)

TAILLOIR. s. m. Assiette de bois sur laquelle on taille, on coupe de la viande. | La partie supérieure du chapiteau des colonnes, espèce de tablette carrée sur laquelle pose l'architrave. (Ta-llouar [ll m.].)

TAILLON. s. m. Imposition de deniers qui se levait anciennement de la même manière que la taille, et qui en était comme un supplément. (Ta-llon [ll m.].)

TAIN. s. m. (*Stannum*.) Feuille ou lame fort mince, qui est formée d'un mélange d'étain et de vif-argent, et qu'on applique derrière des glaces pour en faire des miroirs. (Tin.)

TAIRE. v. a. (*Tacere*.) (*Je tais, il tait, nous taisons, ils taisent. Je taisais. Je tus. J'ai tu. Je tairai. Je tairais. Tais, qu'il taise; taisons, taisez. Que je taise. Que je tusse. Taisant*.) Ne dire pas. | Pron., Garder le silence, s'abstenir de parler. | Pron., Ne point faire de bruit. (Tè-re.)

TAISSON. s. m. (*Taxo*.) Blaireau, quadrupède sauvage qui se terre. | Au Chili, Un poisson sans arête et fort délicat. (Tè-son.)

TALAPOIN. s. m. Prêtre idolâtre, dans certaines parties de l'Inde. (Ta-la-pouin.)

TALC. s. m. (*Talk*, all.) (Le C se prononce même devant une consonne.) Sorte de pierre qui se divise en feuillets transparents, et qui, étant cuite, produit un plâtre extrêmement fin.

TALED. s. m. Voile dont les juifs se couvrent la tête dans leurs synagogues. (Ta-led.)

TALENT. s. m. (*Talentum*.) Certain poids d'or ou d'argent, qui était différent selon les divers pays où l'on s'en servait anciennement. | Don de la nature, disposition et aptitude naturelle pour certaines choses, capacité, habileté. | *Homme de talent*, Celui qui a du talent, qui possède un talent. | Fam., La personne qui possède un talent. (Ta-lan.)

TALER. s. m. V. Thaler.

TALION. s. m. (*Talis*.) Punition par laquelle on traite un coupable de la même [illegible]

nière qu'il a traité ou voulu traiter les autres.

TALISMAN. s. m. (*Tilsam*, ar.) Pièce de métal fondue et gravée sous certains aspects de planètes, sous certaines constellations, et à laquelle on attribue des vertus extraordinaires. On appelle du même nom Certaines figures et certaines pierres chargées de caractères, auxquelles on attribue les mêmes vertus.

TALISMANIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient au talisman. (—nic-e.)

TALLE. s. f. (*Talla.*) Branche enracinée qu'un arbre pousse à son pied, et que l'on sépare avec un couteau si elle est trop forte. | Se dit Des rejetons que l'on détache avec la main, au pied des plantes bulbeuses et ligamenteuses. (Ta-le.)

TALLER. v. n. Pousser une ou plusieurs talles. (Ta-lé.)

TALLIPOT. s. m. Espèce de palmier qui croît à Ceylan et au Malabar, et dont les feuilles sont très-grandes. (Ta-li-pô.)

TALMOUSE. s. f. Pièce de pâtisserie faite avec de la crème, de la farine, du fromage, des œufs, du beurre et du sucre. (Tal-mou-ze.)

TALMUD. s. m. (*Talmud*, hébr.) Livre qui contient la loi orale, la doctrine, la morale et les traditions des juifs.

TALMUDIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient au Talmud. (—dic-e.)

TALMUDISTE. s. m. Celui qui est attaché aux opinions du Talmud.

TALOCHE. s. f. Coup donné sur la tête de qqn. avec la main. Pop.

TALON. s. m. (*Talus.*) La partie postérieure du pied. | Se dit en parlant De qqs. animaux. | La partie d'un soulier ou d'une botte, sur laquelle pose le derrière du pied. Fam., *Il est toujours sur mes talons*, Il me suit partout, il m'importune en ne me quittant pas. | Fam., *Montrer les talons*, S'enfuir. | L'éperon dont le talon d'un cavalier est armé. | Le fer dont est garnie la partie inférieure d'une hallebarde, d'une pique, d'un esponton, etc. | La partie inférieure et postérieure de certaines autres choses. | Sorte de moulure qui est composée d'une partie concave et d'une partie convexe, et qu'on emploie dans les profils d'architecture. | Ce qui reste de cartes après qu'on a donné à chacun des joueurs le nombre qui lui en revient.

TALONNER. v. a. Poursuivre de près. | Importuner, presser vivement, jusqu'à l'importunité. Fam. | V. n. Toucher le fond de la mer avec le talon du bâtiment, par secousses plus ou moins fortes. (Ta-lo-né.)

TALONNIÈRE. s. f. On appelle ainsi les ailes que, selon les poetes anciens, Mercure portait aux talons. (Ta-lo-niè-re.)

TALUS. s. m. (*Talus.*) Pente ou inclinaison de haut en bas que l'on donne à la surface verticale d'une construction ou d'un terrain. | Se dit Du terrain en pente qui forme le côté d'une terrasse, le bord d'un fossé, etc. | *Tailler, couper une chose en talus*, La couper obliquement, en biseau. (Ta-lu.)

TALUTER. v. a. Construire ou mettre en talus.

TAMARIN. s. m. Fruit du tamarinier ou tamarin.

TAMARIN. s. m. Petit singe de l'Amérique, du genre des Ouistitis.

TAMARINIER. s. m. Arbre de la famille des Légumineuses, qui croît naturellement dans les pays chauds, et dont le fruit est une gousse grosse comme le pouce et longue comme le doigt, qui renferme une pulpe purgative et astringente. On l'appelle aussi *Tamarin.* (Ta-ma-ri-nié.)

TAMARIS, TAMARISC ou TAMARIX. s. m. Arbrisseau à feuilles très-petites, et à fleurs en épis, dont l'écorce est employée en médecine comme astringente et fébrifuge. (—ou Ta-ma-ries.)

TAMBOUR. s. m. (*Tambur*, ar.) Caisse de forme cylindrique, dont les deux fonds sont de peaux tendues, sur l'une desquelles on frappe avec des baguettes pour en tirer des sons. | *Battre le tambour*, Donner un signal avec le tambour. | Celui dont la fonction est de battre du tambour. | *Tambour-major*, Le chef des tambours, celui qui leur donne le signal, qui les commande. | *Tambour-maître*, Tambour qui a le grade de caporal. | Petite enceinte de menuiserie avec une ou plusieurs portes, placée aux principales entrées des édifices ou des grandes salles, pour empêcher le vent de pénétrer dans l'intérieur. | Retranchement qui couvre la porte d'une ville, ou l'entrée d'un ouvrage. | Dans certains jeux de paume, avance ou saillie de maçonnerie faite en biais, qui est du côté de la grille, et qui, en détournant le cours de la balle, la rend plus difficile à jouer. | Chacune des assises de pierres cylindriques qui composent le fût d'une colonne, ou le noyau d'un escalier à vis. | Espèce de roue placée autour d'un axe, et au sommet de laquelle sont enfoncés deux leviers, pour pouvoir plus facilement tourner l'axe et soulever les poids. | Cylindre sur lequel est roulée la corde ou la chaîne qui sert à monter une horloge. | Instrument d'une forme circulaire, sur lequel est tendue une toile ou étoffe de soie pour y exécuter à l'aiguille différents dessins de broderie. | Membrane qui termine le conduit auditif, et qu'on appelle aussi *Tympan de l'oreille*, ou simplement *Tympan.* (Tan-bour.)

TAMBOURIN. s. m. Espèce de tambour moins large et plus long que le tambour ordinaire, sur lequel on bat avec une seule baguette, et qu'on accompagne ordin. avec une petite flûte, pour faire danser. | Celui qui joue du tambourin. | Air vif et gai, dont

on marque la mesure sur le tambourin. (Tan-bou-rin.)

TAMBOURINER. v. n. Battre le tambour ou le tambourin. | V. a. Réclamer au son du tambour un objet perdu. (Tan-bou-ri-né.)

TAMBOURINEUR. s. m. Celui qui tambourine. (Tan-bou-ri-neur.)

TAMINIER. s. m. Genre de plantes grimpantes, de la famille des Asperges, dont l'espece commune, appelée vulg. *Sceau-de-Notre-Dame*, a une racine très-grosse, employée par les médecins vétérinaires comme résolutive à l'extérieur, et purgative à l'intérieur. (Ta-mi-nié.)

TAMIS. s. m. (*Stamen.*) Espèce de sas qui sert à passer des matières pulvérisées, ou des liqueurs épaisses. (Ta-mi.)

TAMISER. v. a. Passer par le tamis. (Ta-mi-zé.)

TAMPON. s. m. (*Tapon*, esp.) Bouchon, morceau de bois servant à boucher un tuyau, un muid, une cruche, etc., ou qq. autre ouverture. | Bouchon fait avec du linge ou du papier. (Tan-pon.)

TAMPONNER. v. a. Boucher avec un tampon. (Tan-po-né.)

TAM-TAM. s. m. Instrument de percussion qui consiste en une espece de disque de métal, d'un assez grand diamètre, dont les bords sont légerement recourbés, et qui rend, lorsqu'on le frappe, un son très-retentissant.

TAN. s. m. Écorce de chêne moulue, avec laquelle on prépare le cuir et les peaux de mouton appelées Basanes.

TANAISIE. s. f. Plante qui porte des fleurs jaunes et flosculeuses, disposées à l'extrémité des tiges en corymbe très-épais, et qui a une odeur forte et une saveur amère. (Ta-ne-zie.)

TANCER. v. a. (*Tangere.*) Réprimander. Fam. (Tan-sé.)

TANCHE. s. f. (*Tinca.*) Poisson d'eau douce, du genre de la Carpe, dont les écailles sont petites, et la peau noirâtre et gluante.

TANDIS. adv. (*Tandiu.*) Il est toujours suivi de *que*, et signifie Pendant le temps.

TANDOUR. s. m. Nom que les Arméniens, les Grecs et les Turcs donnent à une table ronde ou carrée, couverte d'un tapis qui descend jusqu'à terre, et sous laquelle on met un réchaud rempli de braise.

TANGAGE. s. m. Balancement d'un navire de l'avant à l'arriere, et de l'arriere à l'avant, alternativement. (Tan-ga-je.)

TANGARA. s. m. Oiseau de la famille des Passereaux, qui a de belles couleurs.

TANGENCE. s. f. (*Tangere.*) *Point de tangence*, Point où deux lignes, deux surfaces se touchent sans se couper. (Tan-jan-se.)

TANGENTE. s. f. (*Tangere.*) Ligne droite qui touche une courbe en qq. un de ses points, sans la couper dans ce point-là. (Tan-jan-te.)

TANGIBLE. adj. des 2 g. (*Tangibilis.*) Synonyme de Tactile. (Tan-ji-ble.)

TANGUER. v. n. Se dit D'un navire qui éprouve le balancement de tangage. | Se dit D'un navire qui enfonce trop dans l'eau par son avant. (Tang-é [g m.].)

TANIÈRE. s. f. Caverne, concavité dans la terre, dans le roc, où des bêtes sauvages se retirent.

TANIN. s. m. Substance particulière qui se trouve dans l'écorce du chêne, et dans les autres matières propres à tanner les peaux.

TANNAGE. s. m. Action de tanner les cuirs; ou Le résultat de cette action. (Ta-na-je.)

TANNANT. adj. m. *V.* Tanin.

TANNE. s. f. Petit bulbe durci qui se forme dans les pores de la peau. (Ta-ne.)

TANNER. v. a. Préparer les cuirs avec du tan, de manière à les rendre plus solides et imperméables à l'eau. | Pop., Fatiguer, ennuyer, molester. | TANNÉ, ÉE. adj. et subst. Qui est de couleur à peu pres semblable à celle du tan. (Ta-né.)

TANNERIE. s. f. Lieu où l'on tanne les cuirs. (Ta-ne-rie.)

TANNEUR. s. m. Celui qui tanne des cuirs, qui vend des cuirs tannés. (Ta-neur.)

TANT. (*Tantum.*) Adv. qui exprime Une quantité indéfinie, et qui a souvent pour corrélatif la conj. *Que*. | En si grande quantité, à un tel excès. | Toute sorte de nombre qu'on n'exprime point. | Marque Une certaine proportion, un certain rapport entre les choses dont on a parlé. | Avec la négation, Autant. | À tel point. | Suivi de *Que*, Aussi loin que. | Aussi longtemps que. TANT PLUS QUE MOINS. loc. adv. et fam. À peu près. | TANT MIEUX. loc. adv. dont on se sert pour marquer qu'une chose est avantageuse, qu'on en est bien aise. | TANT PIS. Loc. adv. dont on se sert pour marquer qu'une chose est désavantageuse, et qu'on en est fâché. | TANT S'EN FAUT QUE. *Bien loin que.* | TANT Y A QUE. loc. fam. Quoi qu'il en soit. | SI TANT EST. Loc. fam. Si la chose est, supposé que la chose soit. | TANT PLUS TANT MOINS. loc. dont on se sert en parlant De qq. ch. payé à compte. (Tan.)

TANTE. s. f. (*Amita.*) La sœur du père ou de la mere. | *Grand'tante*, La sœur de l'aïeul ou de l'aïeule. *Tante à la mode de Bretagne*, La cousine germaine du père ou de la mère.

TANTET. s. m. (*Tantum.*) Une très-petite quantité, un peu, tant soit peu. | Adv. *Un tantet.* Fam. (Tan-te.)

TANTINET. s. m. Une très-petite quantité. | Adv., *Un tantinet.* Fam. (Tan-ti-nè.)

TANTOT. adv. de temps qui s'emploie pour le futur : Dans peu de temps. | ...

ploie pour le passé : Il y a peu de temps. | Fam., Un temps plus indéterminé. | S'emploie pour marquer Des changements consécutifs et plus ou moins fréquents d'un état à un autre, et en général Une diversité qcq. (Tan-tô.)

TAON. s. m. (*Tabanus.*) Nom de plusieurs espèces de grosses mouches à deux ailes qui, durant l'été, tourmentent de leurs piqûres les bœufs, les chevaux, etc., et qui qqfs. attaquent aussi les hommes. (Ton.)

TAPABOR. s. m. Bonnet de campagne, dont les bords se rabattent pour garantir des mauvais temps. (Vi.)

TAPAGE. s. m. Désordre accompagné d'un grand bruit. | Reproches faits avec bruit, criailleries. Fam. (Ta-pa-je.)

TAPAGEUR. s. m. Celui qui fait du tapage, qui a l'habitude de faire du tapage. *C'est un tapageur.* | Adj., *Cet enfant est bien tapageur.* Fam. (Ta-pa-jeur.)

TAPE. s. f. Coup de la main, soit ouverte, soit fermée. Fam.

TAPECU. s. m. Sorte de bascule qui s'abaisse par un contre-poids ou autrement, pour fermer l'entrée d'une barrière. | Par dérision, Une voiture cahotante et rude. | [c m.]

TAPER. v. a. Frapper, donner un ou plusieurs coups. Fam. | V. n. *Taper du pied*, Frapper la terre, le plancher avec le pied. | Se dit D'une manière de peindre très-libre, très-négligée, très-hardie, du moins en apparence, et telle que l'artiste semble n'avoir fait que donner çà et là qqs. coups de brosse sur la toile. | TAPÉ, ÉE. part. Se dit De certains fruits aplatis et séchés au four.

TAPINOIS (EN). loc. adv. Sourdement, en cachette. | Se dit en parlant D'un homme rusé et dissimulé, qui va adroitement à ses fins par des voies sourdes et détournées. (An-ta-pi-noua.)

TAPIOCA ou TAPIOKA. s. m. Fécule qui se sépare de la racine de manioc lorsqu'on prépare la cassave, et qui sert à la nourriture de l'homme.

TAPIR (SE). v. pron. Se cacher en se tenant dans une posture raccourcie ou resserrée.

TAPIR. s. m. Quadrupède de la taille du bœuf, dont le museau est allongé en forme de trompe, et qui habite principalement dans les forêts et les savanes de l'Amérique.

TAPIS. s. m. (*Tapes.*) Pièce d'étoffe, ou de tissu de laine, de soie, etc., dont on couvre une table, une estrade, le carreau ou le parquet d'une chambre, etc. | Famil., *Amuser le tapis*, Entretenir la compagnie de choses vaines et vagues. | *Tapis vert*, Le lieu où s'assemblent des administrateurs, etc. Une table à jouer. | Un endroit gazonné dans un jardin. (Ta-pi.)

TAPISSER. v. a. (*Tapes.*) Revêtir, orner de tapisserie les murailles d'une salle, d'une chambre, etc. | Se dit en parlant De toutes les autres choses qui couvrent ou qui ornent les murs d'une chambre, etc. | Se dit De diverses choses qui couvrent et revêtent une surface. (Ta-pi-sé.)

TAPISSERIE. s. f. Ouvrage fait à l'aiguille sur du canevas, avec de la laine, de la soie, de l'or, etc. | Se dit De grandes pièces d'ouvrages faites au métier avec de la laine, de la soie, de l'or, servant à revêtir et à parer les murailles d'une chambre, d'une salle, etc. | *Garnir une tapisserie*, La doubler de toile. | Toute sorte d'étoffe, de tissu servant à couvrir et à orner les murailles d'une chambre, etc. | *Faire tapisserie*, Se dit Des personnes qui assistent à qq. grande réunion, sans y prendre part, et qui sont ordin. rangées contre les murs de la salle. (Ta-pi-se-rie.)

TAPISSIER, IÈRE. s. Celui, celle qui travaille en toute sorte de meubles de tapisserie et d'étoffe. | Ouvrière qui fait de la tapisserie, qui travaille en tapisserie à l'aiguille. | Sorte de voiture légère, ouverte de tous côtés, qui sert principalement aux tapissiers pour transporter des meubles, des tapis, etc. (Ta-pi-sié.)

TAPON. s. m. (*Tapon*, esp.) Se dit en parlant Des étoffes, de la soie, du linge, etc., qu'on bouchonne et qu'on met tout en un tas. Fam.

TAPOTER. v. a. Donner de petits coups à plusieurs reprises. Fam.

TAQUER. v. a. Passer le taquoir sur une forme. (Tac-é [c m.].)

TAQUET. s. m. Nom qu'on donne à différentes sortes de crochets de bois, où l'on amarre diverses manœuvres. | Se dit De petits morceaux de bois taillés pour maintenir l'encoignure d'une armoire, d'un meuble. (Tac-e [c m.].)

TAQUIN, INE. adj. (*Taccagno*, it.) Mutin, querelleur, contrariant. | Vilain, avare, qui chicane sur la dépense. (Vi.) | Subst., *Petit taquin.* (Tac-in; i-ne [c m.].)

TAQUINER. v. n. et a. Avoir l'habitude de contrarier et d'impatienter pour de minces sujets. (Tac-i-né [c m.].)

TAQUINEMENT. adv. D'une manière taquine. (Tac-i-ne-man [c m.])

TAQUINERIE. s. f. Caractère de celui qui est taquin, ou Action de celui qui taquine. (Tac-i-ne-rie [c m.].)

TAQUOIR. s. m. Morceau de bois de sapin, de la grandeur d'une page in-octavo, et doublé de bois de chêne, sur lequel on frappe avec un maillet pour faire entrer également dans le châssis tous les caractères dont une forme est composée. (Ta-couar.)

TARABUSTER. v. a. Importuner par des interruptions, par du bruit, par des discours à contre-temps. Fam.

TARARE. Espèce d'interj. fam. dont on se sert pour marquer qu'On se moque de ce qu'on entend dire, ou qu'on ne le croit pas. | *Tarare-pon-pon*, se dit Pour se moquer

de la vanité que qqn. étale dans un récit, dans des projets.

TARAUD. s. m. Morceau d'acier taillé en vis, et dont on se sert pour tarauder. (Ta-rô.)

TARAUDER. v. a. (*Téreó*, gr.) Tailler, creuser en spirale les parois d'un trou fait à une pière de bois ou de métal, de manière qu'il puisse recevoir une vis. (Ta-rô-dé.)

TARD. adv. de temps. (*Tardè.*) Après le temps nécessaire, déterminé, convenable; apres le temps ordinaire et accoutumé. | Vers la fin de la journée. | Adj., *Il est bien tard.* | Subst., *Il est arrivé sur le tard.* (Tar.)

TARDER. v. n. (*Tardare.*) Différer à faire qq. ch. | S'arrêter, ou aller lentement, en sorte qu'on vienne tard. | Impersonn., régit *De* quand c'est un infinitif qui suit, et se dit pour marquer que L'on a impatience de qq. ch., et que le temps semble long dans l'attente de ce qu'on souhaite.

TARDIF, IVE. adj. (*Tardus.*) Qui tarde, qui vient tard. | Lent. | Qui se forme lentement, qui n'arrive que lentement à son état de bonté, de perfection. | *Fruits tardifs*, Les fruits qui ne mûrissent qu'après les autres de même espece.

TARDIVEMENT. adv. D'une manière tardive. (Tar-di-ve-man.)

TARDIVETÉ. s. f. Croissance tardive.

TARE. s. f. (*Toraha*, ar.) Déchet, diminution, soit pour la quantité, soit pour la qualité. | Vice, défaut, défectuosité. | Le poids des barils, pots, caisses, emballages, etc., qui contiennent les marchandises.

TARENTELLE. s. f. Nom d'une espèce de danse des environs de Tarente, en Italie. (Ta-ran-te-le.)

TARENTISME. s. m. Maladie qui était fort commune autrefois dans la Pouille, et que l'on croyait occasionnée par la piqûre de la tarentule. (Ta-ran-tis-me.)

TARENTULE. s. f. (*Tarantola*, it.) Espèce de grosse araignée qui se trouve principalement aux environs de Tarente, et dont la piqûre passait autrefois pour causer un grand assoupissement ou une profonde mélancolie, qu'on ne pouvait dissiper qu'en s'agitant beaucoup. | Espèce de petit lézard. (Ta-ran-tu-le.)

TARER. v. a. Causer de la tare, du déchet; gâter, corrompre. | Peser un vase, un baril, etc., avant d'y mettre qq. ch., afin qu'en le repesant après on puisse savoir au juste le poids de ce qu'on y a mis. | *Un homme taré*, Un homme dont la réputation est tachée.

TARGE. s. f. (*Dardj*, ar.) Espèce de bouclier. (Tar-je.)

TARGETTE. s. f. Petite plaque de métal, qui porte un verrou plat, et qu'on met aux portes, etc., pour servir à les fermer. (Tar-jè-te.)

TARGUER (SE). v. pron. Se prévaloir, tirer avantage avec ostentation. (Se-targé [g m.].)

TARGUM. s. m. Nom des commentaires chaldaïques du texte hébreu de l'Ancien Testament. (Tar-go-me.)

TARI. s. m. Liqueur qui se tire des palmiers et des cocotiers, et que l'on administrait autrefois comme tonique.

TARIÈRE. s. f. (*Tereó*, gr.) Outil de fer dont les charpentiers, les charrons, les menuisiers se servent pour faire des trous ronds dans une piece de bois. | Instrument dont on se sert pour percer la terre *V.* Sonde. | Instrument dont les femelles de qqs. insectes sont pourvues, et qui leur sert à faire des incisions.

TARIF. s. m. (*Arafa*, ar.) Rôle, tableau qui marque le prix de certaines denrées, ou les droits d'entrée, de sortie, de passage, etc. que chaque sorte de marchandise doit payer.

TARIFER. v. a. Appliquer un tarif. Fixer d'après un tarif les droits que doivent payer les choses qui y sont sujettes.

TARIN. s. m. Petit oiseau à bec conique et pointu, et à plumage verdâtre.

TARIR. v. a. (*Arere.*) Mettre à sec. | V. n. Être mis à sec, cesser de couler. | V. a. et n. Faire cesser, ou Cesser, arrêter, ou S'arrêter. | *Ne point tarir sur un sujet*, En parler sans cesse.

TARISSABLE. adj. des 2 g. Qui se peut tarir, qui peut être tari. (Ta-ri-sa-ble.)

TARISSEMENT. s. m. Desséchement, état de ce qui est tari. (Ta-ri-se-man.)

TARLATANE. s. f. Espece de mousseline tres-claire, dont les fils sont un peu gros.

TAROTÉ, ÉE. adj. *Cartes tarotées*, Cartes dont le dos ou revers est marqué de grisaille en compartiments.

TAROTS. s. m. pl. Espèce de cartes à jouer, qui sont marquées d'autres figures que les cartes ordinaires, et dont le dos est imprimé de grisaille en compartiments. | Le jeu qu'on joue avec ces cartes. (*Ta-ro.*)

TAROUPE. s. f. Le poil qui croît entre les sourcils.

TARSE. s. m. (*Tarsos*, gr.) Nom que les anatomistes donnent à la partie du pied qu'on appelle communément *Cou-de-pied.* | Le 3e article du pied des oiseaux, qui est terminé par des doigts. | La 3e ou dernière partie des pattes des insectes, qui est divisée en plusieurs anneaux articulés et terminée par un ou plusieurs ongles.

TARSIEN, IENNE adj. Qui appartient, qui a rapport au tarse. (Tar-siin; ie-ne.)

TARSIER. s. m. Nom d'un genre de mammiferes de l'ordre des Quadrumanes, qui ont le pied ou tarse de derriere d'une longueur excessive. (Tar-sié.)

TARTAN. s. m. Étoffe de laine à carreaux de diverses couleurs, dont les Écossais et les habitants des îles Hébrides se font des vêtements. | Un vêtement de tartan.

TARTANE. s. f. Petit bâtiment dont on se sert sur la mer Méditerranée, et qui porte une voile triangulaire.

TARTARE. s. m. (*Tartarus.*) Nom que les poëtes donnent au lieu où les coupables sont tourmentés dans les enfers.

TARTARE. s. m. Nom qu'on donnait aux valets qui servaient les troupes à cheval de la maison du roi en campagne.

TARTAREUX, EUSE. adj. Qui a la qualité du tartre (Vi.) (Tar-ta-reû; ze.)

TARTARIQUE. adj. *V.* TARTRIQUE.

TARTE. s. f. (*Torta.*) Pièce de pâtisserie dans laquelle on met de la crème, des fruits cuits ou des confitures, et qui est couverte symétriquement de petits filets de pâte coupés avec un instrument guilloché.

TARTELETTE. s. f. Petite tarte. (Tar-te-ë-te.)

TARTINE. s. f. Tranche de pain recouverte de qq. ch.

TARTRATE. s. m. (*Tartarum.*) Nom générique des sels formés d'une ou deux bases et d'acide tartrique.

TARTRE. s. m. (*Tartarum.*) Dépôt terreux et salin, produit dans les tonneaux par la fermentation du vin, et qui s'attache aux douves, s'y durcit et se forme en croûte. | Le sédiment crayeux et salin qui s'attache aux dents.

TARTRIQUE ou TARTARIQUE. adj. m. Nom que l'on donne à l'acide du tartre. (Tar-tric-e, ou Tar-ta-ric-e.)

TARTUFE. s. m. Faux dévot, hypocrite.

TARTUFERIE. s. f. Caractère ou Action de tartufe. Fam.

TAS. s. m. (*Tassein*, gr.) Monceau, amas de qq. ch. | Multitude de gens amassés ensemble. | Enclume portative, qui sert aux orfèvres et à divers autres ouvriers. (Tâ.)

TASSE. s. f. (*Tara*, esp.) Vase qui sert à boire, et dont les bords ne sont pas fort élevés. | Se dit Des gobelets à anses, dans lesquels on prend du thé, du café, etc. | La liqueur qui est contenue dans la tasse. (Ta-se.)

TASSEAU. s. m. Petit morceau de bois qui sert à soutenir l'extrémité d'une tablette. (Ta-sô.)

TASSEMENT. s. m. L'effet des constructions, des terres qui se tassent, qui s'affaissent sur elles-mêmes par leur propre poids. (Ta-se-man.)

TASSER. v. a. (*Tassein*, gr.) Mettre des choses en tas, de façon qu'elles occupent peu de place. | Pron., se dit Des constructions, des terres, etc., qui s'affaissent sur elles-mêmes par leur propre poids. | V. n. Croître, multiplier, s'élargir. (Ta-sé.)

TASSETTE. s. f. On appelait ainsi Les pièces d'une armure qui étaient au bas et au défaut de la cuirasse. (Ta-se-te.)

TÂTER. v. a. (*Tactus.*) Toucher, manier doucement une chose, pour connaître si elle est dure ou molle, sèche ou humide, froide ou chaude, etc. | Fam., *Tâter le pavé*, *le terrain*, Agir avec précaution, avec circonspection. | Goûter à qq. ch., goûter de qq. ch. | Essayer de qq. ch., connaître par expérience ce que c'est. Fam. | Essayer de connaître la capacité, les sentiments d'une personne. | Pron., S'examiner, se sonder sur qq. ch. | Être trop attentif à sa santé.

TÂTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui est irrésolu, qui agit avec irrésolution, avec timidité. Fam. (—eû-ze.)

TÂTE-VIN. s. m. Instrument de fer-blanc, qui a la forme d'un tuyau conique par le bas, et dont on se sert pour tirer le vin par le bondon, lorsqu'on veut le goûter.

TATILLON. s. des 2 g. Celui, celle qui tatillonne. Au fém., On dit aussi *Tatillonne*. | [ll m.]

TATILLONNAGE. s. m. Action de tatillonner. Pop. (Ta-ti-llo-na-je [ll m.].)

TATILLONNER. v. n. (*Tactus.*) Entrer mal à propos, inutilement, dans toute sorte de petits détails. Fam. (Ta-ti-llo-né [ll m.].)

TÂTONNEMENT. s. m. Action de tâtonner. | *Méthode de tâtonnement*, Méthode par laquelle on cherche à résoudre une question en essayant différentes suppositions et différents moyens (Tâ-to-ne-man.)

TÂTONNER. v. n. (*Tactus.*) Chercher dans l'obscurité en tâtant. | Tâter avec les pieds et les mains pour se conduire plus sûrement. | Procéder avec timidité ou avec incertitude, faute d'avoir les lumières nécessaires. (Tâ-to-né.)

TÂTONNEUR, EUSE. s. Celui, celle qui tâtonne. (Tâ-to-neur; eû-ze.)

TÂTONS (À). loc. adv. (*Tactus.*) En tâtonnant dans l'obscurité. | Sans les lumières et les connaissances nécessaires, d'une manière incertaine, en essayant de divers moyens dont on n'est pas sûr. (A-tâ-ton.)

TATOU. s. m. Genre de quadrupèdes sauvages dont le corps est couvert d'un test écailleux en forme de cuirasse, et divisé en plusieurs bandes ou ceintures.

TATOUAGE. s. m. Action de tatouer, ou Le résultat de cette action. (Ta-tou-a-je.)

TATOUER. v. a. Désigne L'usage où sont les sauvages de l'Amérique, de la Nouvelle-Zélande, etc., de peindre, piquer, barioler leur corps de différentes figures et de diverses couleurs.

TAUDION. s. m. Pop. *V.* TAUDIS. (Tô-dion.)

TAUDIS. s. m. Petit logement en mauvais état. (Tô-di.)

TAUPE. s. f. (*Talpa.*) Petit quadrupède qui a le museau pointu, les yeux fort petits et le poil noir, court et délié : il vit sous

terre, et fouille au moyen de ses pieds de devant, qui sont élargis et armés d'ongles tranchants. | Fam., se dit D'un sournois dangereux. (Tô-pe.)

TAUPE-GRILLON. s. m. Insecte de la famille des Grillons, qui habite sous terre comme la taupe; n. autr. *Courtilière.* (Tô-pe-gri-llon [ll m.].)

TAUPIER. s. m. Preneur de taupes. (Tô-pié.)

TAUPIÈRE. s. f. Morceau de bois creusé, muni d'une soupape, et qui sert à prendre des taupes. (Tô-pie-re.)

TAUPINIÈRE ou TAUPINÉE. s. f. Petit monceau de terre qu'une taupe a élevé en fouillant. | Fam., Petite élévation de terre, monticule, au milieu de la campagne. | Petite maison de campagne basse et sans apparence. (Tô-pi-niè-re, ou Tô-pi-née.)

TAUPINS. s. m. pl. Nom qu'on donnait à un corps de milice française sous Charles VII. (Tô-pin.)

TAURE. s. f. (*Taura.*) Jeune vache qui n'a point encore porté. (Tô-re.)

TAURÉADOR. s. m. *V.* TORÉADOR.

TAUREAU. s. m. (*Taurus.*) Bête à corne qui est le mâle de la vache. | Fam., Homme extrêmement robuste, et dont la taille annonce la force. | L'un des douze signes du zodiaque. (Tô-rô.)

TAUROBOLE. s. m. (*Taurobolium.*) Espèce de sacrifice expiatoire, où l'on immolait un taureau en l'honneur de Cybèle, avec des cérémonies particulières. | Se dit Des autels sur lesquels ces sacrifices étaient faits. (Tô-ro-bo-le.)

TAUTOCHRONE. adj. des 2 g. (*Tauto, chrónos*, gr.) Qui a lieu en des temps égaux. (Tô-to-cro-ne.)

TAUTOCHRONISME. s. m. Égalité du temps durant lequel certains effets sont produits. (Tô-to-cro-nis-me.)

TAUTOGRAMME. s. m. (*Tautogrammaton.*) Se dit De certains poëmes où l'on affecte de n'employer que des mots qui commencent tous par la même lettre. (Tô-to-gra-me.)

TAUTOLOGIE. s. f. (*Tautologia.*) Répétition inutile d'une même idée en différents termes. (Tô-to-lo-jie.)

TAUTOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la tautologie. | *Écho tautologique*, Écho qui répète plusieurs fois les mêmes sons. (Tô-to-lo-jic-e.)

TAUX. s. m. (*Taxare.*) Le prix établi pour la vente des denrées. | Se dit Des frais de justice, des fonds publics, etc. | Le denier auquel les intérêts de l'argent sont réglés, établis ou stipulés. | La somme à laquelle une personne est taxée pour ses impositions. (Tô.)

TAVAÏOLLE. s. f. (*Tavaglia*, it.) Linge garni de dentelles, et qqfs. fait tout entier de dentelle, dont on se sert à l'église pour rendre le pain bénit, ou pour présenter des enfants au baptême. (Ta-va-io-le.)

TAVELER. v. a. Moucheter, tacheter.

TAVELURE. s. f. Bigarrure d'une peau tavelée.

TAVERNE. s. f. (*Taberna.*) Cabaret, lieu où l'on vend du vin en détail. | Se dit Des lieux où l'on donne à manger à prix d'argent. (Ta-vèr-ne.)

TAVERNIER, IÈRE. s. Celui, celle qui tient taverne. (Vi.) (Ta-vèr-nié.)

TAXATEUR. s. m. (*Taxator.*) Celui qui taxe. Le commis qui taxe à la poste les lettres et les paquets. | En procédure, Celui qui taxe les dépens. (Tac-sa-teur.)

TAXATION. s. f. (*Taxatio.*) Action de taxer. | Au plur., Certains avantages pécuniaires alloués à des employés de qqs. administrations. (Tac-sa-sion.)

TAXE. s. f. (*Taxare.*) Règlement fait par autorité publique pour le prix des denrées ou des frais de justice. | Le prix établi par le règlement. | La taxation, le règlement fait par autorité de justice, de certains frais que la poursuite d'un procès a occasionnés. | Une imposition en deniers faite en certains cas sur les personnes. | La somme portée par le règlement d'imposition. (Tac-se.)

TAXER. v. a. (*Taxare.*) Régler, limiter le prix des denrées, des marchandises, et de qq. autre chose que ce soit. | Faire une imposition, soit en deniers, soit en denrées. | Pron., Fixer une somme qu'on s'engage à donner pour un certain objet. | Accuser. (Tac-sé.)

TE. pronom personnel. *V.* TU.

TÉ. s. m. Disposition de plusieurs fourneaux de mine en forme de T, pour faire sauter une fortification.

TECHNIQUE. adj. des 2 g. (*Technikos*, gr.) Propre à un art, qui appartient à un art. | *Vers techniques*, Vers faits pour aider la mémoire, en y rappelant en peu de mots beaucoup de faits, de principes, etc. (Tec-nic-e.)

TECHNOLOGIE. s. f. (*Techné, logos*, gr.) Traité des arts en général. (Tec-no-lo-jie.)

TECHNOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport aux arts en général. (Tec-no-lo-jic-e.)

TE DEUM. s. m. Cantique de l'Église, qui commence par ces mots latins, *Te Deum laudamus*. Il se chante avec pompe et cérémonie, pour rendre grâces à Dieu de qq. événement heureux. | La cérémonie qui accompagne cette action de grâces. (Té-dé-o-me.)

TÉGUMENT. s. m. (*Tegumentum.*) Ce qui sert à envelopper, à couvrir. (Té-gu-man [g m.].)

TEIGNASSE. s. f. *V.* TIGNASSE.

TEIGNE. s. f. (*Tinea.*) Éruption chronique, qui se manifeste presque exclusive-

ment au cuir chevelu, et qui donne lieu à des écailles ou à des croûtes plus ou moins épaisses et de formes variées. | Espèce de gale qui vient à l'écorce des arbres. | Espèce d'insecte qui ronge les étoffes, les livres, etc. (Tè-*ne* [n m.].)

TEIGNE. s. f. (*Tinea.*) Maladie qui consiste dans la pourriture de la fourchette du pied du cheval.

TEIGNEUX, EUSE. adj. et s. Qui a la teigne. | *Balles teigneuses*, Balles dont le cuir est trop gras, et sur lesquelles l'encre ne peut pas prendre. (Tè-*neû*; ze [n m.].)

TEILLE. s. f. *V.* TILLE.

TEILLER. v. a. *V.* TILLER.

TEINDRE. v. a. (*Tingere.*) (*Je teins, il teint; nous teignons, ils teignent. Je teignais. Je teignis. J'ai teint. Je teindrai. Je teindrais. Teins, teignez. Que je teigne. Que je teignisse. Teignant.*) Faire prendre à une étoffe ou à qq. autre chose une couleur différente de celle qu'elle avait, en la plongeant dans une liqueur préparée et chargée d'une substance colorante qui la pénètre et qui s'y arrête. | Se dit Des choses qui colorent l'eau et les autres liqueurs où on les jette. | Se dit De plusieurs autres choses qui impriment ordin. une couleur qu'il est difficile de faire disparaître. (Tin-dre.)

TEINT. s. m. (*Tinctus.*) Manière de teindre. *Le petit teint*, ou *Le faux teint*, ou *Le mauvais teint*, Celui qui se fait avec des drogues de moindre prix, dont la couleur tient peu. (Tin.)

TEINT. s. m. (*Tinctus.*) Le coloris du visage.

TEINTE. s. f. (*Tingere.*) Se dit Des nuances qui résultent du mélange de deux ou de plusieurs couleurs. | Le degré de force que le peintre donne aux couleurs. | *Teinte plate*, Teinte uniforme. | *Demi-teinte*, Teinte extrêmement faible; et plus ordin. Ombre légère, ton moyen entre la lumière et l'ombre. | Apparence légère. (Tin-te.)

TEINTER. v. a. (*Tingere.*) Colorier d'une manière plate, plus ou moins foncée. (Tin-té.)

TEINTURE. s. f. Liqueur préparée pour teindre. | L'impression de couleur que cette liqueur laisse sur les étoffes et sur les autres choses que l'on teint. | Dissolution d'une substance colorée dans l'esprit-de-vin ou dans qq. autre liqueur. | Connaissance superficielle dans qq. science, dans qq. art. | L'impression que la bonne ou mauvaise éducation laisse dans l'âme. (Tin-tu-re.)

TEINTURIER, IÈRE. s. Celui, celle qui exerce l'art de teindre. (Tin-tu-rié.)

TEL, ELLE. adj. (*Talis.*) Pareil, semblable, qui est de même, de la même qualité. | Se construit avec *Que*, lorsqu'il sert à marquer le rapport, la ressemblance de deux choses que l'on compare ensemble. | *Un homme tel que lui*, Un homme de son mérite, de son rang, etc. | S'emploie poét., au lieu de la conj. *Ainsi*, pour indiquer une comparaison. | Se dit Des personnes, des lieux, des choses qu'on ne veut ou qu'on ne peut désigner qu'indéterminément. | Quelqu'un indéterminément. | TEL QUEL. Aussi mauvais que bon, et même Plus mauvais que bon, de peu de valeur, de peu de considération. | DE TELLE SORTE, QUE; EN TELLE SORTE, QUE. loc. conj. À un tel point, que. (Tèl; è-le.)

TÉLAMONS. s. m. pl. (*Telamones.*) Statues employées dans l'architecture pour porter les corniches et les entablements. (Té-la-mon.)

TÉLÉGRAPHE. s. m. (*Téle, graphô*, gr.) Machine placée sur un lieu élevé, laquelle exécute certains mouvements convenus que répètent, l'une après l'autre, des machines pareilles placées de distance en distance, de manière à transmettre au loin et en très-peu de temps un avis, une nouvelle. (Té-lé-gra-fe.)

TÉLÉGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport au télégraphe. | *Nouvelle, dépêche télégraphique*, Nouvelle qui est arrivée par le télégraphe. (Té-lé-gra-fic-e.)

TÉLESCOPE. s. m. (*Telescopium.*) Nom générique de tous les instruments d'astronomie, soit à réflexion, soit à réfraction, qui servent à observer les objets éloignés, tant sur la terre que dans le ciel. | Se dit surtout Des télescopes à réflexion. (Té-lès-co-pe.)

TÉLESCOPIQUE. adj. des 2 g. Qui se fait avec le télescope, ou Qu'on ne voit qu'à l'aide du télescope. (Té-lès-co-pic-e.)

TELLEMENT. adv. De telle sorte. | De sorte. | TELLEMENT QUELLEMENT. loc. adv. et fam. D'une manière telle quelle, ni fort bien, ni fort mal, mais plutôt mal que bien. (Te-le-man.)

TELLIÈRE. s. f. Nom d'une sorte de beau papier qu'on emploie surtout pour les impressions de bureau et pour les pétitions. (Te-liè-re.)

TELLURE. s. m. Métal solide, d'un blanc bleuâtre, très-brillant, lamelleux et fragile. (Tel-lu-re.)

TÉMÉRAIRE. adj. des 2 g. (*Temerarius.*) Hardi avec imprudence. | *Jugement téméraire*, Jugement qu'on fait en mauvaise part d'une personne ou d'une action, sans être fondé sur des preuves suffisantes. | Subst., *Un jeune téméraire.* (Té-mé-rè-re.)

TÉMÉRAIREMENT. adv. Avec une hardiesse imprudente, inconsidérément. | Contre droit et sans raison. (Té-mé-rè-re-man.)

TÉMÉRITÉ. s. f. (*Temeritas.*) Hardiesse imprudente et présomptueuse.

TÉMOIGNAGE. s. m. Action de témoigner, rapport d'un ou de plusieurs témoins sur un fait, soit de vive voix, soit par écrit. | *Le témoignage des sens*, Ce que les

sens nous apprennent, nous font connaître sur l'existence et les qualités des objets extérieurs. | Preuve, marque de qq. ch. (Té-moua-*na*-je [n m.].)

TÉMOIGNER. v. a. (*Testimonium.*) Porter témoignage, servir de témoin. | Marquer, faire connaître ce qu'on sait, ce qu'on sent, ce qu'on a dans la pensée. (Té-moua-*né* [n m.].)

TÉMOIN. s. m. (*Testimonium.*) Celui qui a vu ou entendu qq. fait, et qui en peut faire rapport. | Il s'emploie en parlant D'une femme, sans changer de genre. | Se dit Des personnes dont on se fait assister pour certains actes. | Se dit De ceux qui accompagnent un homme qui doit se battre en duel. | Celui qui voit qq. ch., qui en est spectateur, ou qui l'entend. | Adv., *Prendre qqn. à témoin*, Invoquer son témoignage. | Marque, monument, ce qui sert à faire connaître. | Adv. et au commencement d'une phrase, se dit D'une chose qui sert à prouver ce qu'on vient d'avancer. | Au plur., Petits morceaux de tuile, d'ardoise, etc., qu'on enterre sous les bornes d'un champ, d'un héritage, afin de connaître dans la suite si ces bornes n'ont point été déplacées. | Au plur., Certaines buttes ou élévations de terre qu'on laisse pour faire voir de quelle hauteur étaient les terres qu'on a élevées tout autour. | Au plur., Feuillets d'un livre, que le relieur a laissés exprès sans les rogner, pour faire voir qu'il a épargné la marge autant qu'il lui a été possible. | EN TÉMOIN DE QUOI. loc. adv. En témoignage de quoi, en foi de quoi. (Té-mouin.)

TEMPE. s. f. (*Tempus.*) La partie de la tête qui est depuis l'oreille jusqu'au front. (Tan-pe.)

TEMPÉRAMENT. s. m. (*Temperamentum.*) Complexion, constitution du corps, qui résulte de la proportion des principes tant solides que liquides dont il est composé. | Se dit Du caractère, en y joignant une épithète. | Absol., *Avoir du tempérament*, Être fort porté et fort propre au plaisir physique de l'amour. | Se dit Des expédients et des adoucissements qu'on propose pour concilier les esprits, et pour accommoder les affaires. | Altération légère qu'on fait subir à de très-petits intervalles, pour que la même corde puisse exprimer, sans dissonance choquante, l'un ou l'autre des deux sons voisins entre lesquels ces deux intervalles se trouvent compris. (Tan-pé-ra-man.)

TEMPÉRANCE. s. f. (*Temperantia.*) Vertu morale qui regle, qui modere les passions et les plaisirs, particulierement les désirs sensuels. | Sobriété, usage modéré du boire et du manger. (Tan-pé-ran-se.)

TEMPERANT, ANTE. adj. et subst. Qui a la vertu de tempérance. | Remede qui a la vertu de tempérer, de calmer. (Tan-pé-ran.)

TEMPÉRATURE. s. f. (*Temperatura.*) L'état sensible de l'air qui affecte nos organes, selon qu'il est froid ou chaud, sec ou humide. | Le degré de chaleur qui se manifeste dans un lieu ou dans un *corps*. (Tan-pé-ra-tu-re.)

TEMPÉRER. v. a. (*Temperare.*) Modérer, diminuer l'excès d'une qualité, de qq. manière que ce soit. | *Tempérer sa bile*, Réprimer sa colère. | TEMPÉRÉ, ÉE. adj. *Air tempéré*, L'air qui n'est ni trop froid ni trop chaud. | Subst. m. Se dit en parlant Du baromètre et du thermomètre. | Adj. Modéré, posé, sage. (Vi.) | Et s. m. adj. Se dit, en t. de rhétorique, D'un genre mitoyen entre le genre simple et le genre sublime, et qui admet plus d'ornements que le premier, moins de mouvements que le second. (Tan-pé-ré.)

TEMPÊTE. s. f. (*Tempesta.*) Orage, violente agitation de l'air, souvent accompagnée de pluie, de grêle, d'éclairs, de tonnerre, etc. | Grande persécution qui s'élève contre qqn. pour le perdre, pour l'accabler. | Trouble violent dans un État, ou dans l'âme de qqn. (Tan-pê-te.)

TEMPÊTER. v. n. Faire bien du bruit par mécontentement. Fam. (Tan-pê-té.)

TEMPÊTEUX, EUSE. adj. Qui est sujet aux tempêtes, ou qui cause une tempête. (Tan-pê-teû ; se.)

TEMPLE. s. m. (*Templum.*) Édifice public consacré à Dieu, ou à ce qu'on révère comme Dieu. | Absol., Le temple que Salomon bâtit à Jérusalem par ordre de Dieu. | Se dit, absol., Des lieux où demeuraient en certaines villes, les chevaliers nommés Chevaliers du Temple, ou Templiers. | Se dit Des lieux où les protestants s'assemblent pour l'exercice de leur religion. | Poét., se dit Des églises catholiques. (Tan-ple.)

TEMPLIER. s. m. (*Templum.*) Nom des chevaliers d'un ordre militaire et religieux, institué au commencement du XIIe siècle pour défendre contre les infideles les pelerins qui allaient visiter la terre sainte. (Tan-plié.)

TEMPORAIRE. adj. des 2 g. (*Temporarius.*) Qui est pour un temps. (Tan-po-rè-re.)

TEMPORAIREMENT. adv. Pour un temps. (Tan-po-rè-re-*man*.)

TEMPORAL, ALE. adj. (*Temporalis.*) Qui a rapport aux tempes. (Tan-po-ral.)

TEMPORALITÉ. s. f. (*Temporalitas*, lat.) Nom qu'on donnait à la juridiction du domaine temporel d'un évêché, d'un chapitre, d'une abbaye. (Tan-po-ra-li-té.)

TEMPOREL, ELLE. adj. (*Temporalis.*) Qui passe avec le temps, périssable. | Séculier. | Subst. m. Le revenu qu'un ecclésiastique tire de son bénéfice. | La puissance temporelle des rois. (Tan-po-rel ; e-le.)

TEMPORELLEMENT. adv. Se dit p

opposition à Éternellement. (Tan-po-rë-le-man.)

TEMPORISATION. s. f. Action de temporiser. (Tan-po-ri-sa-sion.)

TEMPORISEMENT. s. m. Retardement, dans l'attente d'un moment plus favorable. (Tan-po-ri-ze-man.)

TEMPORISER. v. n. (*Tempus.*) Retarder, différer, dans l'attente d'une occasion favorable, d'un temps plus favorable. (Tan-po-ri-zé.)

TEMPORISEUR. s. m. Celui qui temporise, qui est dans l'habitude de temporiser. (Tan-po-ri-zeur.)

TEMPS. s. m. (*Tempus.*) La durée des choses, marquée par certaines périodes ou mesures, et principalement par le mouvement et la révolution apparente du soleil. | *Un temps*, Un certain espace de temps. | *Cela n'a qu'un temps*, se dit D'une chose qui ne dure que fort peu. | La succession des jours, des heures, des moments, considérée par rapport aux différents travaux, aux diverses occupations des personnes. | Absol., *Passer le temps*, Se distraire en attendant l'heure marquée pour qq. ch. | Fam., *Tuer le temps*, Faire des riens, des inutilités pour se désennuyer. | Un temps préfix, ou Une durée limitée. | Délai. | Loisir. | Conjoncture, occasion propre. | La saison propre à chaque chose. | *Quatre-Temps*, Les trois jours de jeûne ordonnés par l'Église en chacune des quatre saisons de l'année. | Se dit Des siècles, des différents âges, des différentes époques, et par rapport à la chronologie. | Se dit par rapport à L'état où sont les choses pour le gouvernement d'un pays, pour les manières de vivre, pour les modes, etc. | La disposition de l'air; L'état de l'atmosphère. | À la mer, *Gros temps*, Temps d'orage. | Se dit, en t. de danse, d'escrime, etc., Des moments précis pendant lesquels il faut faire certains mouvements, qui sont distingués et séparés par des pauses. | *Un temps de galop*, Une galopade qui ne dure pas très-longtemps. | Se dit, en t. de mus., Des principales divisions de la mesure, dont les unes sont plus marquées que les autres dans l'exécution, quoique d'ailleurs elles soient égales en durée. | Se dit Des pauses, des silences qu'on observe ou qu'il faut observer entre certaines phrases, entre certains mots. | Se dit Des différentes inflexions qui marquent dans les verbes le temps auquel se rapporte l'action ou l'état dont on parle. | À TEMPS. loc. adv. Assez tôt. | À TEMPS. Pour un temps fixe. | AU MÊME TEMPS, EN MÊME TEMPS. loc. adv. Dans le même instant, à la même heure, ensemble. | DE TOUT TEMPS. loc. adv. Toujours. | DE TEMPS EN TEMPS, DE TEMPS À AUTRE. loc. adv. De fois à autre, quelquefois. | EN TEMPS ET LIEU. loc. adv. Dans le temps et le lieu convenables. | SUIVANT ou SELON LE TEMPS, SUIVANT OU SELON LES TEMPS. loc. adv. Conformément à la circonstance. (Tan.)

TENABLE. adj. des 2 g. (*Tenere.*) Se dit D'un lieu, d'un poste, d'une place où l'on peut se défendre, où l'on peut demeurer sans un trop grand péril. | Se dit D'un lieu, d'un endroit où l'on peut demeurer commodément.

TENACE. adj. des 2 g. (*Tenax.*) Visqueux, adhérent, qui résiste à la séparation. | Fam., Avare, qui ne donne qu'avec peine. | Qui est attaché opiniâtrément à ses idées, à ses projets, à ses prétentions. | Se dit Des plantes et des parties de plantes qui s'attachent, s'accrochent à ce qui les touche, telles que les tiges et les semences du grateron. (Te-na-se.)

TÉNACITÉ. s. f. (*Tenacitas.*) Qualité de ce qui est tenace. | La propriété en vertu de laquelle certains corps soutiennent une pression, une force, un tiraillement considérable sans se rompre. | Avarice, attachement invariable à une idée, à un projet, etc. (Té-na-si-té.)

TENAILLE. s. f. (*Tenaculum.*) Instrument de fer composé de deux pièces attachées l'une à l'autre par une goupille, autour de laquelle elles s'ouvrent et se resserrent pour tenir ou pour arracher quelque chose. | Ouvrage composé de deux faces qui présentent un angle rentrant vers la campagne, et qui sert à couvrir une courtine. (Te-na-lle [ll m.].)

TENAILLER. v. a. Tourmenter un criminel avec des tenailles ardentes. (Te-na-llé [ll m.].)

TENAILLON. s. m. Petite tenaille, ouvrage construit vis-à-vis l'une des faces de la demi-lune. (Te-na-llon [ll m.].)

TENANCIER, IÈRE. s. (*Tenere.*) Celui, celle qui tenait des terres en roture, dépendantes d'un fief auquel il était dû des cens ou autres droits. | Le fermier d'une petite métairie dépendante d'une plus grosse ferme. (Te-nan-sié.)

TENANT, ANTE. adj. Qui tient. *Séance tenante*, Dans le cours de la séance, avant la clôture de la séance.

TENANT. s. m. (*Tenere.*) Celui qui, dans un tournoi, entreprenait de tenir contre toutes sortes d'assaillants. | Fam., Celui qui, dans une discussion, soutient une opinion contre ceux qui la combattent. | Celui qui défend une personne dans une conversation. | *Les tenants et aboutissants d'une pièce de terre*, Les héritages ou pièces de terre, etc., qui y sont adjacents, qui le bornent de divers côtés. | TOUT EN UN TENANT, TOUT D'UN TENANT. loc. adv. Sans interruption, d'une même continuité.

TÉNARE. s. m. (*Tænarus.*) Poét., L'enfer des païens.

TENDANCE. s. f. (*Tendere.*) L'action, la force par laquelle un corps tend à se mou-

voir vers un côté, ou à pousser un autre corps qui l'en empêche. | La simple direction du mouvement. | Une direction sensible, apparente, vers un but, vers une fin. (Tan-dan-se.)

TENDANT, ANTE. adj. Qui tend à qq. fin, qui va à qq. fin. (Tan-dan.)

TENDEUR. s. m. Celui qui tend qq. ch. (Tan-deur.)

TENDINEUX, EUSE. adj. Qui a du rapport au tendon, qui approche de la nature des tendons. (Tan-di-neû ; ze.)

TENDON. s. m. (*Tendo.*) Partie fibreuse, blanchâtre, ronde ou aplatie, qui forme l'extrémité des muscles, et qui sert à les attacher aux os ou à d'autres parties. | La partie postérieure des jambes des chevaux, qu'on appelait autrefois Le nerf. (Tan-don.)

TENDRE. adj. des 2 g. (*Tener.*) Qui peut être aisément coupé, divisé. | Se dit De la viande, lorsqu'elle est aisée à couper, à inciser, à broyer avec les dents. | Se dit Du pain nouvellement cuit. | Sensible, délicat, qui est aisément pénétré par les impressions de l'air. | *Avoir la conscience tendre*, Être délicat sur les choses qui intéressent la conscience. | Qui a de la tendresse, qui est sensible à l'amitié, à la compassion, et plus particulièrement à l'amour. | Se dit Des choses propres à exprimer, à inspirer l'amitié, la compassion, et principalement l'amour. | *Un air tendre*, Un air touchant et passionné. | Se dit De certains coups de pinceau extrêmement délicats. | *Couleur tendre*, Couleur délicate, qui ne fatigue point la vue. | Subst. m. et fam. Tendresse. (Tan-dre.)

TENDRE. v. a. (*Tendere.*) (*Je tends, il tend ; nous tendons, ils tendent. Je tendais. J'ai tendu. Je tendis. Je tendrai. Je tendrais. Tends. Que je tende. Que je tendisse. Tendant.*) Tirer et bander qq. ch., comme une corde, un arc, etc. | *Tendre un pavillon, une tente*, Les dresser et les mettre en état de servir. | *Tendre une chambre*, etc., La tapisser, la parer de tapisserie. | Absol., Tapisser, orner de tapisserie. | Présenter en avançant. | V. n. Aller à un certain terme, aboutir.

TENDREMENT. adv. Avec tendresse. (Tan-dre-man.)

TENDRESSE. s. f. Qualité de ce qui est tendre. La sensibilité à l'amitié, à l'amour, aux affections de la nature. | La passion même de l'amour. | Au plur., Caresses, témoignages d'affection. (Tan-drè-se.)

TENDRETÉ. s. f. (*Teneritas.*) Qualité de ce qui est tendre. Se dit Des viandes, des fruits, des légumes. Peu usité. (Tan-dre-té.)

TENDRON. s. m. (*Tener.*) Bourgeon, rejeton tendre de qqs. arbres, de qqs. plantes. | Fam., *Un jeune tendron*, Une jeune fille. | Se dit Des cartilages qui sont à l'extrémité des os de la poitrine de quelques animaux. (Tan-dron.)

TÉNÈBRES. s. f. pl. (*Tenebræ.*) Privation de lumière, obscurité. | Se dit Des matines qui se chantent l'après-dînée du mercredi, du jeudi et du vendredi de la semaine sainte. (Té-nè-bre.)

TÉNÉBREUX, EUSE. adj. (*Tenebrosus.*) Sombre, obscur. (Té-né-breû ; ze.)

TÉNEMENT. s. m. (*Tenere.*) Métairie dépendante d'une seigneurie. (Té-ne-man.)

TÉNESME. s. m. (*Tenesmus.*) Épreintes fort douloureuses qu'on sent au fondement, avec des envies continuelles et presque inutiles d'aller à la selle. (Té-nês-me.)

TÉNETTES. s. f. pl. (*Tenere.*) Instrument de chirurgie, qui sert à saisir et à tirer la pierre de la vessie dans l'opération de la taille. (Té-nè-te.)

TENEUR. s. f. (*Tenor.*) Ce qui est contenu mot à mot dans un écrit, son texte littéral.

TENEUR. s. m. *Teneur de livres*, Celui qui, chez un négociant, écrit régulièrement sur les livres ou registres ce qui entre dans la caisse et ce qui en sort, ce qui est acheté et ce qui est vendu, ce qui est payé et ce qui est dû.

TÉNIA. s. m. Mot lat. Le ver solitaire. *V.* VER.

TENIR. v. a. (*Tenere.*) (*Je tiens, il tient ; nous tenons, ils tiennent. Je tenais. Je tins. J'ai tenu. Je tiendrai. Je tiendrais. Tiens, tenez. Que je tienne. Que je tinsse. Tenant. Tenu.*) Avoir à la main, avoir entre les mains. | Absol., *Tenez*, Prenez ce que je vous présente. Se dit fam., uniquement pour s'attirer l'attention. | *Il en tient*, se dit D'un homme à qui il arrive qq. ch. de fâcheux. | Posséder, occuper. | *Tenir qq. ch. de qqn.*, Lui en avoir l'obligation. | *Ne tenir rien de qqn.*, Ne lui avoir aucune obligation ; ne point dépendre de lui. | *Tenir qq. ch. de qqn.*, L'avoir appris de qqn. | Se dit Des maladies tant du corps que de l'esprit, et Des différentes passions de l'âme dont on est comme possédé ou saisi. | Occuper, remplir. | *Tenir prison*, Demeurer en prison. | Se dit en parlant De certains lieux que l'on occupe, de certaines choses dont on fait métier ou profession. | Se dit en parlant De l'ordre dans lequel les personnes ou les choses sont placées, du rang qu'elles occupent. | *Tenir sa partie*, Chanter ou jouer sa partie. | Se dit en parlant Des assemblées, des fonctions publiques, qui regardent le gouvernement et la politique d'un État. | Mettre et garder en qq. lieu. | *Tenir qqn. chez soi*, L'avoir chez soi. | Maintenir, entretenir. | Contenir, renfermer, ou Être susceptible de contenir, de renfermer. | Arrêter, fixer. | Réprimer, empêcher de faire, de dire. | Faire qu'une personne ou qu'une chose demeure dans un certain état, dans une certaine situation. | Occuper durant qq. temps. | Réputer, estimer, croire. | Professer. | Réputer. | V. a. *Tenir un chemin*, un

route, Suivre un chemin, une route. | *Tenir une bonne conduite*, Se conduire bien. | *Tenir sa parole, sa promesse*, Exécuter ce qu'on a promis. | *Ne tenir compte de qqn., de qq. ch.*, N'en faire point de cas, ne s'en pas soucier. | Absol., au trictrac, N'être pas forcé par le dé de rompre son plein, ou Continuer à jouer sans lever les dames. | V. n. Être attaché à qq. ch., être difficile à ôter, à arracher ou à déplacer. | *Tenir à qqn.*, Lui être attaché par qq. lien d'intérêt, d'amitié, de reconnaissance, etc. | Dépendre, résulter, provenir de. | Se dit, impersonn., Des obstacles, des considérations qui empêchent de faire qq. ch. | Être contigu. | *Tenir pour qqn.*, Être dans les intérêts, dans le parti de qqn.; être de l'opinion, du sentiment de qqn. | Résister. | *Tenir bon, tenir ferme*, Résister, se défendre. | Ne se point relâcher, ne se point laisser aller aux persuasions d'autrui. | En parlant D'un traité, d'un marché, Subsister sans aucun changement, sans aucune altération. | Demeurer en un certain état. | Être compris dans un certain espace, dans une certaine mesure. | Tenir ses séances, être assemblé. | Durer, avoir lieu. | SE TENIR, pron., Se prendre, s'attacher à qq. ch. pour s'empêcher de tomber. | *Se tenir, s'en tenir à qq. ch.*, S'y arrêter, s'y fixer de telle sorte, qu'on ne veuille rien de plus. | Être, demeurer dans un certain lieu | Être, demeurer dans une certaine situation, dans un certain état. | *Se tenir bien, se tenir mal*, Avoir un bon, un mauvais maintien. | Avoir lieu. | TENU, UE. part. *Un jardin bien tenu*, Bien cultivé. | Qui est obligé à faire qq. ch.

TENON. s. m. (*Tenere.*) L'extrémité d'une pièce de bois ou de métal diminuée d'une partie de son épaisseur, qu'on fait entrer dans une mortaise. | Petite cheville de fer qui sert à assujettir le canon d'une arme sur son bois. | La partie postérieure de la grande capucine d'un fusil de munition, qui est percée de manière à laisser passer la baguette.

TÉNOR. s. m. T. ital. Voix de taille, ou simplement taille, c'est-à-dire, Une voix moyenne entre la haute-contre et la basse-taille. | Un chanteur qui a ce genre de voix.

TENSION. s. f. (*Tensio.*) État de ce qui est tendu. | *Tension d'esprit*, Grande application (Tan-sion.)

TENSON. s. m. Dispute sur une question de galanterie entre deux ou plusieurs poëtes. (Tan-son.)

TENTACULE. s. m. (*Tentare.*) Sorte de filaments dont plusieurs animaux sont pourvus, et qu'ils tendent en avant, soit pour tâter le terrain ou les objets environnants, soit pour saisir leur proie. (Tan-ta-cu-le [s. m.].)

TENTANT, ANTE. adj. Qui tente, qui cause une envie, un désir. (Tan-tan.)

TENTATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui tente. | Absol., *Le tentateur*, Le démon.—Adj., *L'esprit tentateur.* (Tan-ta-teur; tri-se.)

TENTATION. s. f. (*Tentatio.*) Mouvement intérieur par lequel on est porté, sollicité à des choses qui sont d'elles-mêmes indifférentes, et qqfs. même à des choses qui ont qq. sorte d'inconvénient. | Se dit Du mouvement intérieur qui excite l'homme au mal, et qui vient ou de quelque objet extérieur, ou de la suggestion du diable, ou de la concupiscence. (Tan-ta-sion.)

TENTATIVE. s. f. (*Tentatus.*) Action par laquelle on tente, on essaye de faire réussir qq. ch. | Le premier acte que fait, la première thèse que soutient celui qui veut être reçu licencié en théologie. (Tan-ta-ti-ve.)

TENTE. s. f. (*Tentum.*) Espèce de pavillon fait ordin. de toile, de coutil, etc., dont on se sert à la guerre, à la campagne, pour se mettre à couvert. | Petit rouleau de charpie qu'on met dans les plaies, pour empêcher qu'elles ne se referment trop tôt, pour dilater une ouverture ou un canal. (Tan-te.)

TENTER. v. a. (*Tentare.*) Essayer, éprouver, mettre qq. moyen en usage pour faire réussir qq. ch. | *Tenter fortune*, Hasarder qq. ch. dans l'espérance du succès. | Éprouver la fidélité. | *Tenter Dieu*, Lui demander des miracles, des effets de sa toute-puissance, sans nécessité. | Donner envie, inspirer le désir, l'envie de faire qq. ch. | Fam., *Être bien tenté de faire qq. ch.*, En avoir une extrême envie. | Solliciter au péché, au mal. (Tan-té.)

TENTURE. s. f. Certain nombre de pièces de tapisserie, ordin. de même dessin, de même facture, se servant l'une à l'autre de pendants, ou représentant des sujets qui font suite l'un à l'autre. | Se dit Des étoffes, du cuir, du papier peint, etc., qui servent à tapisser une chambre. (Tan-tu-re.)

TÉNU, UE. adj. (*Tenuis.*) Qui est fort délié, qui est peu compacte.

TENUE. s. f. (*Tenere.*) Le temps pendant lequel certaines assemblées se tiennent. | Assiette ferme d'un homme à cheval. | *Le temps n'a point de tenue*, Il est fort variable. | *Manquer de tenue*, Avoir une mauvaise manière de se tenir, manquer de maintien dans le monde. | *N'avoir pas de tenue*, Être léger, changer souvent d'avis. | *Avoir une bonne tenue*, Être propre et soigné sans recherche dans ses habits. | *Tenue noble*, Fief qui relève d'un autre fief. | T. de trictrac, L'action du joueur qui, ayant gagné un ou plusieurs trous, pourrait s'en aller, et ne s'en va pas. | *Tenue de livres, tenue d'un registre*, L'action de tenir les livres, de tenir un registre. | La continuation d'une même note pendant quelques mesures. | TOUT D'UNE TENUE. loc. adv. Tout d'un tenant.

TÉNUITÉ. s. f. (*Tenuitas.*) Qualité d'une chose ténue.

TENURE. s. f. Mouvance, dépendance et étendue d'un fief.

TÉORBE. s. m. Espèce de luth à long manche dont les cordes sont simples, et dont on se sert soit pour jouer des pièces, soit pour accompagner la voix. Qqns. écrivent *Théorbe*, et d'autres *Tuorbe*.

TERCER ou **TERSER.** v. a. (*Tertiare.*) Donner un troisième labour, une troisième façon à la vigne. (Tër-sé.)

TERCET. s. m. (*Tertius.*) Couplet ou stance de trois vers. (Ter-së.)

TÉRÉBENTHINE. s. f. (*Terebinthina.*) Résine qui coule du térébinthe et d'autres arbres résineux. (Té-ré-ban-ti-ne.)

TÉRÉBINTHE. s. m. (*Terebinthus.*) Arbre résineux et toujours vert, dont le fruit vient par grappes, et est à peu près de la grosseur de la graine de genièvre. (Té-ré-bin-te.)

TÉRÉBRATION. s. f. (*Terebratio.*) Action de percer un arbre pour en tirer la gomme, la résine, etc. (Té-ré-bra-sion.)

TERGIVERSATION. s. f. (*Tergiversatio.*) Action de tergiverser. (Tër-ji-vër-sa-sion.)

TERGIVERSER. v. n. (*Tergiversari.*) Prendre des détours, prendre des faux-fuyants pour éloigner ou pour éluder la conclusion d'une affaire, la décision d'une question, etc. (Tër-ji-vër-sé.)

TERME. s. m. (*Terminus.*) Fin, borne des actions et des choses qui ont qq. étendue de lieu ou de temps. | *Terme d'un rapport*, Chacune des quantités qui composent le rapport. | Temps préfix de payement. | La somme due au bout du terme. | Le temps au bout duquel une femme doit accoucher, dans le cours ordinaire de la nature. | Se dit Des femelles de qqs. animaux. | Une borne que surmonte un simulacre de tête humaine. Un buste terminé en gaine. | Mot, diction. | Se dit Des façons de parler qui sont particulières à qq. art, à qq. science. | Au plur., L'état où est une affaire, la position où est une personne à l'égard d'une autre, par rapport à une affaire. (Tër-me.)

TERMÈS. s. m. (*Tarmes.*) Espèce d'insectes vulg. appelés *Fourmis blanches*, qui naissent dans les pays très-chauds, et qui sont fort destructeurs. On les nomme aussi *Termites*. (Tër-mès.)

TERMINAISON. s. f. (*Terminatio.*) État d'une chose qui se termine, qui cesse, qui finit. | Désinence d'un mot. (Ter-mi-në-zon.)

TERMINAL, ALE. adj. (*Terminalis.*) Se dit De ce qui termine une partie, de ce qui en occupe ou en forme l'extrémité supérieure. (Tër-mi-nal.)

TERMINER. v. a. (*Terminare.*) Borner, limiter, être à la fin, marquer la fin. | Achever, finir. | Pron., Se passer, s'achever. | Se dit De la désinence d'un mot, de la manière dont un mot s'écrit et se prononce à la dernière syllabe. (Tër-mi-né.)

TERMITE. s. m. *V.* TERMÈS.

TERNAIRE. adj. des 2 g. (*Ternarius.*) *Nombre ternaire*, Nombre de trois. (Ter-nè-re.)

TERNE. adj. des 2 g. (*Terrenus.*) Qui n'a point l'éclat qu'il doit avoir, ou qui en a peu en comparaison d'une autre chose. (Tër-ne.)

TERNE. s. m. (*Ternus.*) Réunion de trois nombres pris à la loterie, et liés ensemble de manière qu'ils ne doivent produire un gain qu'à condition qu'ils sortiront tous trois au même tirage. | Se dit, au loto, de Trois numéros gagnant ensemble sur la même ligne horizontale ou de la même couleur.

TERNÉ, ÉE. adj. (*Ternus.*) Se dit Des parties qui sont au nombre de trois sur un support commun. (Tër-né)

TERNES. s. m. (*Ternus.*) Se dit lorsque le coup de dés amène deux trois. On dit aussi *Un terne*. (Tër-ne.)

TERNIR. v. a. Rendre terne, obscur; ôter ou diminuer l'éclat de qq. ch. (Ter-nir.)

TERNISSURE. s. f. État de ce qui est terni. (Tër-ni-su-re.)

TERRAGE. s. m. Droit qu'avaient plusieurs seigneurs de prendre en nature une certaine partie des fruits provenus sur les terres qui étaient dans leur censive. (Té-ra-je.)

TERRAGE. s. m. Action de terrer le sucre.

TERRAIN. s. m. (*Terrenum.*) Espace de terre, considéré, soit par rapport à qq. ouvrage qu'on y fait ou qu'on pourrait y faire, soit par rapport à qq. action qui s'y passe. | *Gagner du terrain*, Avancer peu à peu dans une affaire. | *Être sur son terrain*, Parler de choses que l'on connaît bien, agir dans une affaire du genre de celles dont on a l'habitude. | La piste qu'on suit dans le manége en travaillant son cheval. | La terre, par rapport à certaines qualités. | Se dit Des différentes couches de terre par rapport à leur ancienneté et à leur position. (Tè-rin.)

TERRAL. s. m. (*Terra.*) Vent de terre. (Té-ral.)

TERRAQUÉ, ÉE. adj. (*Terra, aqua.*) Composé de terre et d'eau. *Le globe terraqué*, Le globe que nous habitons. (Té-rac-é [c m.].)

TERRASSE. s. f. (*Terraceus.*) Levée de terre faite de main d'homme, ordin. soutenue par de la maçonnerie, et procurant ou la commodité de la promenade ou le plaisir de la vue, dans un jardin, dans un parc, au devant d'un grand édifice, etc. | Ouvrage de maçonnerie en forme de balcon, de galerie découverte. | La couverture d'un édifice, lorsqu'elle est en plate-forme. | Le devant, le premier plan des paysages. (Té-ra-se.)

TERRASSEMENT. s. m. Action de trans-

porter des terres en qq. endroit, et d'en former un amas, que l'on consolide par de la maçonnerie ou autrement. (Tè-ra se-man.)

TERRASSER. v. a. Mettre un amas de terre derrière une muraille, pour la fortifier, et pour divers autres usages. | Jeter de force par terre. | Consterner, abattre, faire perdre courage. | *Terrasser qqn. à force de raisons*, L'accabler de raisons si fortes, qu'il n'a rien à répondre. (Te-ra-sé.)

TERRASSIER. s. m. Entrepreneur de terrassements; ouvrier qui travaille a remuer, à transporter des terres. (Tè-ra-sié.)

TERRE. s. f. (*Terra.*) Le sol sur lequel nous marchons, sur lequel nos maisons sont construites, qui produit et nourrit les végétaux. | *À terre, par terre*, se disent en parlant Des choses qui tombent ou qu'on jette, quoique ce soit dans une chambre, sur un parquet, sur un tapis. | Fam., *Donner du nez en terre*, Échouer dans une affaire. | *Raser la terre*, Ramper, ne pas s'élever. | Se dit par rapport à l'action d'inhumer. | Se dit Des diverses natures de terre, de sol, par rapport à leur état ou à leurs qualités. | La terre considérée comme une matière ou substance particulière. | Terre argileuse dont les potiers se servent pour faire leurs ouvrages.—*Terre cuite*, Cette même terre façonnée en statues, en vases, etc., et durcie au feu. | Tout le globe de terre et d'eau que nous habitons. | *Être sur terre*, Vivre, exister. | Se dit Des diverses parties ou portions du globe de la terre. | L'étendue d'un pays. | Un domaine, un fonds rural. | *Terre bien plantée*, Terre où il y a beaucoup de plantations. | La terre qui est sur le bord de la mer. | Se dit Des habitants de la terre. | Un grand nombre de personnes, par rapport au lieu et aux circonstances où l'on se trouve. | Se dit Des biens et des plaisirs de la vie présente. (Tè-re.)

TERREAU. s. m. Terre mêlée de fumier pourri, dont les jardiniers font des couches dans les jardins potagers. | Terre naturelle répandue partout à des profondeurs inégales, sous les différents terrains, et qu'on appelle autrement *Terre franche, terre végétale.* (Tè-rô.)

TERREIN. s. m. *V.* TERRAIN.

TERRE-NEUVIER. s. m. Pêcheur qui va à la pêche des morues sur les bancs de Terre-Neuve. | Se dit Des navires qui servent à cette pêche.—Adj., *Un navire terre-neuvier.* (Tè-re-neu-vié.)

TERRE-NOIX. s. f. Plante ombellifère, qui croît dans les bois et les lieux humides, et qui produit une racine tuberculeuse dont le goût approche de celui de la châtaigne. (Tè-re-noua.)

TERRE-PLEIN. s. m. Surface plate et unie d'un amas de terre élevé. | Un terrain élevé que soutiennent des murailles. (Tè-re-plin.)

TERRER (SE). v. pron. Se dit De certains animaux. Se cacher sous terre. | Se mettre à couvert du feu de l'ennemi par des travaux de terre. | V. n. Désigne en général la manière dont se logent certains animaux en creusant la terre. (Tè-ré.)

TERRER. v. a. Mettre de la nouvelle terre au pied d'une plante. | *Terrer une étoffe*, La glaiser et l'enduire de terre à foulon. | *Terrer du sucre*, Le blanchir en couvrant d'une terre grasse le fond des formes où on le fait purger.

TERRESTRE. adj. des 2 g. (*Terrestris.*) Qui appartient à la terre, qui vient de la terre, qui tient de la nature de la terre. | Se dit par opposition à Spirituel et à Éternel. (Te-res-tre.)

TERREUR. s. f. (*Terror.*) Émotion profonde causée dans l'âme par la présence, l'annonce ou la peinture d'un grand mal ou d'un grand péril; épouvante, crainte violente. (Tèr-reur.)

TERREUX, EUSE. adj. (*Terrosus.*) Mêlé de terre. | *Goût terreux*, Goût de terre. | Qui est sali de terre, qui est plein de crasse et de poussière. | *Ce peintre a une couleur terreuse*, Sa couleur est terne, n'a pas de transparence. | Qui est couleur de terre. (Tè-reû; ze.)

TERRIBLE. adj. des 2 g. (*Terribilis.*) Qui cause de la terreur, qui est propre à donner de la terreur. | Fam., Étonnant, étrange, extraordinaire dans son genre. | *C'est un terrible homme*, se dit D'un homme importun, fatigant. (Tèr-ri-ble.)

TERRIBLEMENT. adv. De manière à inspirer de la terreur. | Fam., Extrêmement, excessivement. (Tèr-ri-ble-man.)

TERRIEN, IENNE. s. Celui, celle qui possède beaucoup de terres, qui est seigneur de plusieurs terres. | *Grand terrien*, seigneur qui possède plusieurs terres. (Tè-riin; iè-ne.)

TERRIER. adj. m. *Papier terrier*, Registre contenant le dénombrement, les déclarations des particuliers qui relèvent d'une seigneurie, et le détail des droits, cens et rentes qui y sont dus. | Subst. m. *Faire un nouveau terrier.* (Tè-rié.)

TERRIER. s. m. Trou, cavité dans la terre, où certains animaux se retirent.

TERRINE. s. f. (*Terrenus.*) Vaisseau de terre, de figure ronde, plat par en bas, et qui va toujours en s'élargissant par en haut. | Sorte de ragoût fait dans une espèce de terrine, et qu'on sert froid. (Tè-ri-ne.)

TERRINÉE. s. f. Plein une terrine, autant qu'il en peut tenir dans une terrine. Fam. (Tè-ri-née.)

TERRIR. v. n. (*Terra.*) Se dit Des tortues qui, sortant de la mer en certains temps, viennent sur le rivage, et, après y avoir fait un trou dans le sable, y pondent leurs œufs, puis les recouvrent. | Arriver à la vue d'une terre. (Tè-rir.)

TERRITOIRE. s. m. (*Territorium.*) Espace, étendue de terre qui dépend d'un empire, d'une principauté, d'une ville, d'une juridiction, etc. (Te-ri-toua-re.)

TERRITORIAL, ALE. adj. Qui concerne, qui comprend le territoire. (Tè-ri-to-rial.)

TERROIR. s. m. (*Terra.*) Terre considérée par rapport à l'agriculture. | *Ce vin sent le terroir,* Il a une certaine odeur, goût qui vient de la qualité du terroir. (Tè-rouar.)

TERSER. v. a. *V.* Tercer.

TERTRE. s. m. Monticule, colline, éminence de terre dans une plaine. (Tër-tre.)

TES. pluriel de l'adj. possessif *Ton, ta. V.* ces mots. (Tè.)

TESSON. s. m. Débris de bouteille cassée, de pot cassé. (Tè-son.)

TEST. s. m. (Plusieurs disent *Têt.*) Écuelle ou vaisseau de terre dans lequel on fait l'opération de la coupelle en grand, et qu'on appelle aussi *Scorificatoire,* ou *Têt à vitrifier, têt à rôtir.* (Tès.)

TEST. s. m. Enveloppe dure des mollusques testacés et crustacés. | L'enveloppe des tortues et Celle des tatous.

TEST. s. m. (*Testis.*) Mot angl. Épreuve. *Le serment du Test,* Acte par lequel on nie la transsubstantiation, et l'on renonce au culte de la Vierge et des saints.

TESTACÉ, ÉE. adj. (*Testaceus.*) Se dit Des animaux à coquille. | Subst. m. *Les huîtres, les moules sont des testacés.* (Tès-ta-sé.)

TESTAMENT. s. m. (*Testamentum.*) Acte authentique par lequel on déclare ses dernières volontés. | *L'Ancien Testament,* Les livres saints qui ont précédé la naissance de Jésus-Christ; et, *Le Nouveau Testament,* Les livres saints postérieurs à la naissance de Jésus-Christ. (Tës-ta-man.)

TESTAMENTAIRE. adj. des 2 g. (*Testamentarius.*) Qui concerne le testament. (Tës-ta-man-tè-re.)

TESTATEUR, TRICE. s. (*Testator.*) Celui, celle qui fait un testament. (Tës-ta-teur; tri-se.)

TESTER. v. n. (*Testari.*) Déclarer par un acte ce que l'on veut qui soit exécuté après sa mort. (Tës-té.)

TESTICULE. s. m. (*Testiculus.*) Corps glanduleux qui sert, dans le mâle, à préparer la matière destinée à la génération. (Tës-ti-cu-le [e m.].)

TESTIF. s. m. Poil de chameau. (Tës-tif.)

TESTIMONIAL, ALE. adj. (*Testimonialis.*) *Lettres testimoniales,* Lettres qui rendent témoignage de la vie et des mœurs de qqn.; et, *Preuves testimoniales,* Preuves par témoins. (Tës-ti-mo-ni-al.)

TESTON. s. m. (*Testa.*) Ancienne monnaie d'argent, qui n'a plus de cours en France. (Tës-ton.)

TESTONNER. v. a. (*Testa.*) Peigner les cheveux, les friser, les accommoder avec soin. (Vi.) (Tes-to-né.)

TÊT. s. m. *V.* Tesson.

TÊT. s. m. T. de chimie et de métallurgie. *V.* Test. (Tè.)

TÊT. s. m. (*Testa.*) Le crâne, les os qui couvrent le cerveau. (Vi.) | La partie de l'os frontal d'où partent les pivots de la tête du cerf. | Têt. T. d'histoire naturelle. *V.* Test. (Tè.)

TÉTANOS. s. m. (*Tetanos,* gr.) Convulsion permanente d'un plus ou moins grand nombre de muscles.

TÊTARD. s. m. Nom qu'on donne au petit de la grenouille, lequel, peu de jours après qu'il est éclos, paraît sous la forme d'un poisson ayant la tête très-grosse et une queue mince. | Se dit Des saules qu'on étête et dont on émonde les branches inférieures, de manière qu'il se forme une touffe épaisse au sommet du tronc. (Tè-tar.)

TETASSES. s. f. pl. (*Titthé,* gr.) Mamelles flasques et pendantes. (Te-ta-se.)

TÊTE. s. f. (*Testa.*) Chef, la partie qui est le siége du cerveau et des principaux organes des sens, et qui, dans l'homme et dans la plupart des animaux, tient au reste du corps par le cou. | *Tête de mort.* Tête humaine dont il ne reste que la partie osseuse. | Le crâne, la partie de la tête qui comprend le cerveau et le cervelet. | *Avoir des dettes par-dessus la tête,* Être accablé de dettes. | Fam., *Ne savoir où donner de la tête,* Ne savoir que devenir. | Fam., *La tête me fend,* J'ai un très-grand mal de tête. | *Tête couronnée,* Empereur ou roi. | Se dit De l'esprit, de l'imagination, des différentes conformations et dispositions des organes qui servent aux opérations de l'esprit. | *C'est un homme de tête,* C'est un homme qui réunit la capacité à la fermeté. | Absol., *C'est une tête,* se dit qqfs. De qqn. qui manque de jugement, de conduite. | *Avoir de la tête,* Avoir du jugement et du calme. | Être opiniâtre, capricieux. | *Agir de tête, payer de tête,* Prendre son parti de sang-froid, avec résolution, dans une occasion difficile. | *Tenir tête à qqn.,* s'opposer à lui, et lui résister. | *Avoir qqn. en tête,* Avoir qqn. pour concurrent, pour adversaire. | Individu, personne. | La représentation, l'imitation d'une tête humaine par un peintre, par un sculpteur, etc. | En parlant Des monnaies et des médailles, *La tête,* Le côté où est l'effigie. | Chevelure. | Le bois des cerfs. | S'applique à Diverses choses qui ont avec la tête un certain rapport de position ou de forme. | *Tête-de-More,* Vaisseau de cuivre étamé en dedans, qui sert dans qqs. distillations. | *Tête morte,* Ce qui reste d'une substance après la distillation. On dit plus souvent *Caput mortuum.* | Le commencement d'un livre, d'une liste, d'une lettre, etc. | *À la tête,* À la première place, au premier rang. | *Être à la tête des af-*

faires, Avoir la principale direction des affaires. | Corps de troupes qui avance vers qq. endroit. | *Têtes de vin*, Les premieres cuvées des meilleurs vins de Champagne et de Bourgogne. *Tête du blé*, Le blé de la meilleure qualité. | TÊTE À TÊTE. loc. adv. Seul à seul. | TÊTE-A-TÊTE, subst., Une conversation, une entrevue de seul à seul. | TÊTE POUR TÊTE. loc. adv. et fam. L'un devant l'autre.

TETER. v. a. (*Tittheuô*, gr.) (On écrit aussi *Teter.*) Sucer le lait de la mamelle d'une femme ou de la femelle de qq. animal. (Té-té.)

TÊTIÈRE. s. f. Petite coiffe de toile qu'on met aux enfants nouveau-nés. | La partie supérieure de la bride, qui passe derriere le toupet du cheval, et qui soutient le mors.

TETIN. s. m. (*Titthion*, gr.) Le bout de la mamelle, soit aux hommes, soit aux femmes. | (Vi.) Toute la mamelle.

TETINE. s. f. Le pis de la vache ou de la truie, considéré comme bon à manger. | L'enfoncement qu'un coup de fusil, de pistolet, fait sur une cuirasse, lorsqu'il ne la perce pas d'outre en outre.

TETON. s. m. (*Tittion*, gr.) Mamelle. Se dit en parlant Des femmes.

TETONNIÈRE. s. f. Une femme qui a beaucoup de gorge. Pop. (Te-to-niè-re.)

TÉTRACORDE. s. m. (*Tetrachordus.*) Lyre à quatre cordes. | Une suite de quatre sons dont les deux extrêmes sonnent la quarte.

TÉTRADRACHME. s. f. (*Tetradrachma.*) Monnaie grecque, qui était d'argent, et qui valait quatre drachmes, ou environ trois francs soixante et dix centimes de notre monnaie. (Té-tra drac-me.)

TÉTRADYNAMIE. s. f. (*Tettara, dunamis*, gr.) Classe du système de Linné, qui renferme les plantes pourvues de six étamines, dont quatre longues et deux courtes. (Té-tra-di-na-mie.)

TÉTRAÈDRE. s. m. (*Tetraedron.*) Corps régulier dont la surface est formée de quatre triangles égaux et équilatéraux.

TÉTRAGONE. adj. des 2 g. (*Tetragonum.*) Qui a quatre angles et quatre côtés.

TÉTRALOGIE. s. f. (*Tetralogia.*) Nom donné à un ensemble de quatre pièces de théâtre que les poetes tragiques présentaient au concours. (Té-tra-lo-jie.)

TÉTRANDRIE. s. f. (*Tettara, anêr*, gr.) Classe du système du Linné, qui renferme les plantes à quatre étamines égales.

TÉTRARCHIE. s. f. (*Tetrarchia.*) Quatrième partie d'un État démembré.

TÉTRARQUE. s. m. (*Tetrarchus.*) Titre par lequel on désignait des princes du second ordre, subordonnés à une puissance supérieure, et ainsi nommés parce que leurs États étaient censés faire à peu près la quatrième portion d'un royaume démembré. (Té-trarc-e.)

TÉTRASTYLE. s. m. (*Tetrastylus.*) Temple à quatre colonnes de front. (Té-tra-sti-le.)

TETTE. s. f. (*Titthê*, gr.) Le bout de la mamelle. Se dit Des animaux. (Te-te.)

TETU, UE. adj. (*Testa.*) Opiniâtre, obstiné, qui est fort attaché à son sens, à ses opinions, à sa volonté.

TEUTONIQUE. adj. des 2 g. (*Teutonicus.*) Qui a rapport, qui appartient au pays des anciens Teutons. (Teu-to-nic-e.)

TEXTE. s. m. (*Textus.*) Les propres paroles d'un auteur, considérées par rapport aux notes, aux commentaires, aux gloses qu'on a faites dessus. | Absol., Un passage de l'Écriture sainte, qu'un prédicateur prend pour sujet de son sermon. | Fam., *Revenir à son texte*, Revenir au sujet principal dont il est question. | En impr., *Gros texte*, Caractere qui est entre le gros romain et le saint-augustin; et, *Petit texte*, Caractère qui est entre la gaillarde et la mignonne. (Tècs-te.)

TEXTILE. adj. des 2 g (*Textilis.*) Qui peut être tiré, divisé en filets propres à faire un tissu. (Tecs-ti-le.)

TEXTUAIRE. s. m. (*Textus.*) Livre où il n'y a que le texte sans commentaire. (Tècs-tu-è-re.)

TEXTUEL, ELLE. adj. (*Textus.*) Qui est dans le texte d'un livre, d'une loi, d'une ordonnance, etc.; qui est cité conformément au texte. (Tècs-tu-èl; è-le.)

TEXTUELLEMENT. adv. D'une manière entièrement conforme au texte. (Tecs-tu-è-lé-man.)

TEXTURE. s. f. (*Textura.*) L'état d'une chose tissue, l'action de tisser. | La disposition, l'entrelacement des parties qui composent un corps. (Tècs-tu-re.)

THALER. s. m. (*Thaler*, all.) (Qqns. écrivent *Taler.*) Monnaie d'Allemagne et de Pologne, qui vaut un peu moins de quatre francs. On dit qqfs. *Daler.* (Ta-ler.)

THAUMATURGE. adj. et subst. (*Thauma, ergon*, gr.) Qui fait des miracles. (Tô-ma-tur-je.)

THÉ. s. m. Arbrisseau qui croît à la Chine et au Japon, et dont les feuilles, auxquelles on donne ce même nom, servent à faire une infusion qui se prend chaude. | L'infusion de thé. | Espèce de collation dans laquelle on sert du thé, et qui offre l'occasion de réunir, le soir, une société nombreuse. (Té.)

THÉATIN. s. m. Sorte de religieux. (Té-a-tin.)

THÉÂTRAL, ALE. adj. (*Theatralis.*) Qui appartient au théâtre, qui est propre au théâtre; ou Qui ne convient guère qu'au théâtre. (Té-â tral.)

THÉÂTRE. s. m. (*Theatrum.*) Lieu où l'on représente des ouvrages dramatiques, où l'on donne des spectacles. | La scène, la partie élevée où les acteurs, vus de tous les points de l'enceinte, exécutent les représentations dramatiques. | *Fermer le théâtre*,

Cesser les représentations pendant qq. temps. | S'applique Aux règles de la poésie dramatique, ou à La poésie dramatique même. | *Coup de théâtre*, Événement imprévu, quoique préparé, qui arrive dans une pièce. | Le recueil de toutes les pièces d'un auteur qui a travaillé pour le théâtre. | Lieu où se passent des actions remarquables, où des hommes figurent et sont, pour ainsi dire, en spectacle. (Té-â-tre.)

THÉIÈRE. s. f. Vase pour faire infuser le thé. (Té-iè-re.)

THÉIFORME. adj. *Infusion théiforme*, Infusion que l'on prépare comme le thé. (Té-i-for-me.)

THÉISME. s. m. (*Theos*, gr.) Croyance de l'existence de Dieu. (Té-is-me.)

THÉISTE. s. des 2 g. Celui, celle qui croit à l'existence de Dieu. (Té-is-te.)

THÈME. s. m. (*Thema.*) Sujet, matière, proposition que l'on entreprend de prouver ou d'éclaircir. | Ce qu'on donne aux écoliers à traduire de la langue qu'ils savent dans celle qu'on veut leur apprendre. | La composition de l'écolier. | Le radical primitif d'où un verbe a été tiré. | Air sur lequel on compose des variations. | La position où se trouvent les astres, par rapport au moment de la naissance de qqn., et au lieu où il est né. (Tè-me.)

THÉMIS. s. f. (*Themis.*) Nom de la déesse de la justice. Poét., La justice même. (Té-mis.)

THÉOCRATIE. s. f. (*Theokratia*, gr.) Gouvernement où les chefs de la nation sont regardés comme étant les ministres de Dieu. (Té-o-cra-sie.)

THÉOCRATIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la théocratie, qui a le caractère de la théocratie. (Té-o-cra-tic-e.)

THÉODICÉE. s. f. (*Theos*, *diké*, gr.) Justice de Dieu. (Té-o-di-sée.)

THÉOGONIE. s. f. (*Theogonia.*) Génération des dieux. Tout système religieux imaginé dans le paganisme. | Poëme d'Hésiode. (Té-o-go-nie.)

THÉOLOGAL. s. m. (*Theologus.*) Chanoine institué dans le chapitre d'une église cathédrale, pour enseigner la théologie, et pour prêcher en certaines occasions. (Té-o-lo-gal.)

THÉOLOGALE. s. f. Qualité, dignité de théologal. (Té-o-lo-ga-le.)

THÉOLOGALE. adj. f. Se dit Des vertus qui ont principalement Dieu pour objet.

THÉOLOGIE. s. f. (*Theologia.*) Science qui a pour objet les choses divines, les dogmes et les préceptes religieux. | Se dit Des dogmes admis dans les religions autres que la religion chrétienne. | Doctrine théologique. | Se dit Des opinions particulières, plus ou moins reçues, parmi les écrivains ecclésiastiques. | Le recueil des ouvrages théologiques d'un auteur. (Té-o-lo-jie.)

THÉOLOGIEN. s. m. (*Theologus.*) Celui qui sait la théologie, qui écrit sur la théologie. | Se dit Des étudiants en théologie. | Se dit, au fém., D'une femme ou d'une fille qui saurait ou qui prétendrait savoir la théologie. (Té-o-lo-jiin.)

THÉOLOGIQUE. adj. des 2 g. (*Theologicus.*) Qui concerne la théologie. (Té-o-lo-jic-e.)

THÉOLOGIQUEMENT. adv. D'une manière théologique, selon les principes de la théologie, en théologien. (Té-o-lo-jic-e-man.)

THÉORÈME. s. m. (*Theorema.*) Proposition d'une vérité spéculative qui se peut démontrer. (Té-o-rè-me.)

THÉORICIEN. s. m. (*Theoricus.*) Celui qui connaît les principes d'un art sans le pratiquer. (Té-o-ri-siin.)

THÉORIE. s. f. (*Theoria.*) Spéculation, connaissance qui s'arrête à la simple spéculation, sans passer à la pratique. | En t. d'art militaire, se dit Des principes de la manœuvre. | Se dit Des leçons de théorie. | Députation solennelle que les Athéniens envoyaient tous les ans à Delphes et à Délos. (Té-o-rie.)

THÉORIQUE. adj. des 2 g. (*Theoricus.*) Qui appartient à la théorie, qui concerne la théorie. (Té-o-ric-e.)

THÉORIQUEMENT. adv. D'une manière théorique. (Té-o-ric-e-man.)

THÉRAPEUTES. s. m. pl. (*Therapeutæ.*) Moines du judaïsme, qui se livraient à la vie contemplative et mortifiée. (Té-ra-peû-te.)

THÉRAPEUTIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport aux thérapeutes. (Té-ra-peû-tic-e.)

THÉRAPEUTIQUE. s. f. (*Therapeutice.*) Partie de la médecine qui a pour objet la manière de traiter, de soigner et de guérir les maladies.

THÉRIACAL, ALE. adj. Qui contient de la thériaque, ou Qui participe des propriétés de la thériaque. (Té-ri-a-cal.)

THÉRIAQUE. s. f. (*Theriaca.*) Médicament en forme d'opiat, dans la composition duquel il entre un grand nombre de substances, qui est stomachique, et qu'on a cru propre à guérir de la morsure des animaux venimeux. (Té-ri-ac-e.)

THERMAL, ALE. adj. (*Thermæ.*) *Se dit Des eaux minérales chaudes.* (*Tèr-mal.*)

THERMANTIQUE. adj. des 2 g. et s. m. (*Thermantikos*, gr.) Se dit Des remèdes excitants. (Tër-man-tic-e.)

THERMES. s. m. pl. (*Thermæ.*) Se dit De certains édifices originairement destinés à l'usage des bains, mais qui plus tard devinrent de vastes palais. (Tèr-me.)

THERMIDOR. s. m. (*Thermæ.*) Le onzième mois du calendrier républicain. (Ter-mi-dor.)

THERMOMÈTRE. s. m. (*Thermos*, *metron*, gr.) Instrument fait pour indiquer les degrés de la chaleur ou du froid actuel, par

le moyen de la dilatation ou de la condensation qu'éprouve la liqueur ou le mercure enfermé dans un tube de verre. (Ter-mo-mè-tre.)

THÉSAURISER. v. n. (*Thesaurus.*) Amasser de l'argent. (Té-zô-ri-zé.)

THÉSAURISEUR, EUSE. s. et adj. Celui, celle qui thésaurise. (Té-zô-ri-zeur; eu-ze.)

THÈSE. s. f. (*Thesis.*) Toute proposition qu'on énonce, toute question qu'on met en avant dans le discours ordinaire, avec l'intention de la défendre si elle est attaquée. | Toute proposition, soit de philosophie, soit de théologie, soit de droit, soit de médecine, qu'on soutient publiquement dans les écoles, dans les universités. | L'ensemble des propositions, des thèses qu'on soutient, qu'on se propose de soutenir. | La dispute des thèses. | Grande feuille ou cahier où les propositions de celui qui doit soutenir thèse sont imprimées. (Tè-ze.)

THESMOTHÈTE. s. m. (*Thesmothetæ.*) Titre qu'on donnait à Athènes aux magistrats gardiens des lois. (Tès-mo-tè-te.)

THÉURGIE. s. f. (*Theurgia.*) Espèce de magie par laquelle on croyait entretenir commerce avec les divinités bienfaisantes. (Té-ur-jie.)

THÉURGIQUE. adj. des 2 g. (*Theurgicus.*) Qui appartient, qui a rapport à la théurgie. (Té-ur-jic-e.)

THIBAUDE. s. f. Tissu grossier fait avec du poil de vache, et dont on se sert pour doubler les tapis de pied. (Ti-bô-de.)

THLASPI. s. m. (*Thlaspi*, gr.) Plante de la famille des Crucifères, qui croît dans les terres humides et sablonneuses. (Tlas-pi.)

THON. s. m. (*Thunnus.*) Gros poisson de mer, du genre des Scombres, dont la pêche est très-abondante dans la Méditerranée. (Ton.)

THORACHIQUE ou THORACIQUE. adj. des 2 g. (*Thorax.*) Qui appartient, qui a rapport à la poitrine. | *Canal thorachique*, Vaisseau qui des intestins porte le chyle dans la veine sous-clavière gauche. | Se dit Des médicaments qui sont propres aux maladies de poitrine, et qu'on appelle aussi *Pectoraux*. (To-ra-chic-e, ou To-ra-sic-e.)

THORAX. s. m. La capacité de la poitrine où sont enfermés le poumon et le cœur. (To-racs.)

THROMBUS. s. m. (*Thrombos*, gr.) Petite partie graisseuse qui se détache du tissu cellulaire, et vient fermer l'orifice de la saignée et arrêter l'écoulement du sang, jusqu'à ce qu'elle ait été enlevée par la lancette du chirurgien. (Tron-bus.)

THUIA ou THUYA. s. m. (*Thuïa*, gr.) Arbre de la famille des Conifères, qui se rapproche beaucoup du cyprès, et dont le feuillage aplati et toujours vert s'élève en pyramide. (Tu-ia.)

THURIFÉRAIRE. s. m. (*Thuriferarius.*) Le clerc qui, dans les cérémonies de l'église, a la fonction de porter l'encensoir et la navette où est l'encens. (Tu-ri-fé-rè-re.)

THUYA. s. m. *V.* Thuia.

THYM. s. m. (*Thymum.*) Plante odoriférante de la famille des Labiées, que l'on cultive dans les jardins, et dont les fleurs sont verticillées et en épi. (Tin.)

THYRSE. s. m. (*Thyrsus.*) Javelot environné de pampre et de lierre, et terminé par une pomme de pin, dont les Bacchantes étaient armées. (Tir-se.)

TIARE. s. f. (*Tiara.*) Ornement de tête qui était autrefois en usage chez les Perses, chez les Arméniens, etc., et qui servait aux princes et aux sacrificateurs. | Bonnet orné de trois couronnes, que le pape porte dans certaines cérémonies. | *Porter la tiare*, Être pape. | La dignité papale.

TIBIA. s. m. T. lat. L'os le plus gros de la jambe, situé à la partie antérieure de ce membre.

TIBIAL, ALE. adj. (*Tibialis.*) Qui appartient, qui a rapport au tibia.

TIC. s. m. Habitude vicieuse que contractent les chevaux et les bêtes à cornes. *Tic rongeur*, Celui qui consiste dans l'action de mordre ou de ronger la terre, les murs, le fer, etc. *Tic en l'air*, Celui par lequel un cheval élève la tête et rote. | Sorte de mouvement convulsif auquel qqs. personnes sont sujettes. | Se dit De certaines habitudes plus ou moins ridicules, que l'on a contractées sans s'en apercevoir

TIC TAC. Exprime un mouvement réglé, accompagné d'un petit bruit.

TIÈDE. adj. des 2 g. (*Tepidus.*) Qui est entre le chaud et le froid. Se dit Des choses liquides. | Nonchalant, qui manque d'activité, d'ardeur, de ferveur dans les choses où l'on a besoin d'en avoir.

TIÈDEMENT. adv. Avec tiédeur, avec nonchalance. (Tiè-de-man.)

TIÉDEUR. s. f. Qualité de ce qui est tiède. | Nonchalance, manque d'activité et de ferveur dans les choses où l'on a besoin d'en avoir.

TIÉDIR. v. n. (*Tepere.*) Devenir tiède.

TIEN, TIENNE. (*Tuum.*) Adj. possessif, relatif à la 2e personne du sing. | Tien. subst. m. Le bien qui t'appartient. | *Le tien et le mien*, La propriété en général. | Tiens. s. m. plur. Tes proches, tes alliés, ceux qui t'appartiennent en qq. façon, et qui te sont attachés. (Tiin. Tie-ne.)

TIERCE. s. f. (*Tertius.*) Intervalle composé de deux sons de la gamme, entre lesquels il n'y en a qu'un selon l'ordre des notes de la gamme. | Au jeu de piquet, Trois cartes d'une même couleur qui se suivent. | La position du poignet tourné en dedans, dans une situation horizontale, et au-dessus du bras de l'adversaire, en laissant son épée à droite. | Une des heures canoniales, la-

quelle dans son institution se chantait à la troisième heure du jour, ce qui répond à neuf heures du matin. | Dernière épreuve que le prote confère avec la précédente, pour être sûr que toutes les corrections sont exécutées. | La soixantième partie d'une seconde, comme la seconde est la soixantième partie d'une minute. (Tier-se.)

TIERCELET. s. m. Le mâle de qqs. oiseaux de proie, ainsi nommé parce qu'il est d'un tiers plus petit que la femelle. | Vi. et par mépris, Un homme qu'on prétend être fort au-dessous de ce qu'il croit être. (Tier-se-le.)

TIERCEMENT. s. m. Surenchère du tiers du prix principal pour lequel une adjudication avait été faite. | Dans les Fermes du roi, La surenchère par laquelle on triplait le prix de l'adjudication. | L'augmentation d'un tiers dans le prix des places d'un spectacle. (Tier-se-man.)

TIERCE OPPOSITION. s. f. *V.* TIERS.

TIERCER. v. a. et n. Hausser d'un tiers le prix d'une chose après que l'adjudication en a été faite. | Dans les fermes du roi, Surenchérir en triplant le prix de l'adjudication. | V. n. Augmenter d'un tiers le prix des places à un spectacle. | Au jeu de la paume, Servir de tiers d'un côté, et tenir une place vers la corde. | V. a. Donner aux terres le troisième labour, la troisième façon. Dans ce sens, on dit également *Tercer.* (Tier-sé.)

TIERCERON. s. m. Arc qui naît des angles dans une voûte gothique. (Tier-se-ron.)

TIERÇON. s. m. Ancienne mesure de liquides, contenant le tiers d'une mesure entière. (Tier-son.)

TIERS, ERCE. adj. (*Tertius.*) Troisième. | *Fièvre tierce*, Fièvre périodique qui revient de deux jours l'un, et par conséquent le troisième jour. | La partie de la nation française qui n'était comprise ni dans le clergé ni dans la noblesse. | TIERS, subst. m. Se dit Des personnes. | Fam., *Le tiers et le quart*, Toutes sortes de personnes indifféremment et sans choix. | Une des parties d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en trois parties égales. | *Le tiers consolidé*, Le capital des rentes sur l'État qui a été réduit au tiers. (Tier ; er-se.)

TIERS-POINT. s. m. Nom que les ouvriers donnent au point de section qui est au sommet d'un triangle équilatéral. | La courbure des voûtes gothiques qui sont composées de deux arcs de cercle. (Tier-pouin.)

TIGE. s. f. La partie du végétal qui sort de la terre et qui pousse des branches, des feuilles, des fleurs, des fruits. | *Hautes tiges*, Certains arbres fruitiers dont on laisse la tige s'élever. | Se dit en parlant Des plantes qui ne sont ni arbres ni arbrisseaux. | Le premier père duquel sont sorties toutes les branches d'une famille, tant la branche aînée que la cadette. | S'emploie par analogie dans plusieurs arts et métiers. | *La tige d'une botte*, La partie de la botte qui enveloppe la jambe. (Ti-je.)

TIGETTE. s. f. Espèce de tige ornée de feuilles, d'où sortent les volutes, dans le chapiteau corinthien. (Ti-je-te.)

TIGNASSE. s. f. Mauvaise perruque. Pop. (Ti-*na*-se [n m.].)

TIGNON. s. m. La partie des cheveux qui est derrière la tête. Se dit en parlant Des femmes. Pop.—Le mot propre est *Chignon.* (Ti-*non* [n m.].)

TIGNONNER. v. a. Mettre en boucles les cheveux du chignon. | Pron., Se prendre l'une l'autre par le tignon. Pop. (Ti-*no*-né [n m.].)

TIGRE, TIGRESSE. s. (*Tigris.*) Bête féroce dont le poil est rayé ou moucheté, et qui ressemble à un chat quant à la forme, mais qui est beaucoup plus grand. | Adj., *Chevaux tigres*, Chevaux qui sont tavelés et mouchetés à peu près comme des tigres. | Espèce d'insectes mouchetés qui viennent au-dessous des feuilles des arbres, et principalement des poiriers en espaliers. (Ti-gre. Ti-grè-se.)

TIGRÉ, ÉE. adj. Moucheté comme un tigre, imitant les couleurs du tigre.

TILBURY. s. m. Mot angl. Espèce de cabriolet ordin. non couvert et fort léger. (Til-bu-ri.)

TILLAC. s. m. Le pont d'un navire. | Se dit en parlant De certains grands bateaux et coches de rivière. | [ll m.]

TILLE. s. f. (*Tilia.*) La petite peau qui est entre l'écorce et le bois du tilleul. | L'écorce du brin de chanvre qu'on appelle aussi *Teille.* | Instrument qui sert à la fois de hache et de marteau. | Portion de tillac formant une sorte de cabane à l'avant ou à l'arrière d'un petit bâtiment non ponté. | [ll m.]

TILLER ou TEILLER. v. a. (*Tilia.*) Détacher avec la main le filament du chanvre, en brisant la chènevotte. (Ti-llé, ou Te-llé [ll m].)

TILLEUL. s. m. (*Tilia.*) Arbre fort commun dans nos climats, dont le bois est blanc, tendre, léger, et propre à faire divers ouvrages. (Ti-lleul [ll m.].)

TIMAR. s. m. Bénéfice d'un timariot.

TIMARIOT. s. m. Soldat turc qui jouit d'un bénéfice militaire, au moyen duquel il est obligé de s'entretenir lui et quelques autres miliciens qu'il fournit. (Ti-ma-ri-o.)

TIMBALE. s. f. (*Tympanum.*) Espèce de tambour à l'usage de la cavalerie : il consiste en une caisse de cuivre, faite en demi-globe, et couverte d'une peau corroyée et tendue. | Gobelet de métal qui a la forme d'une timbale ou celle d'un verre sans pied. | Se dit De petites raquettes couvertes de peau des deux

côtés, et dont on se sert quelquefois pour jouer au volant. (Tin-ba-le.)

TIMBALIER. s. m. Celui qui bat des timbales. (Tin-ba-lié.)

TIMBRE. s. m. (*Tympanum.*) Sorte de cloche immobile qui est frappée par un marteau placé ordin. en dehors. | *Le timbre d'un tambour,* La corde à boyau mise en double au-dessous de la caisse d'un tambour, pour le faire mieux résonner. | Le son que rend le timbre. | Le retentissement de la voix. | Le premier vers d'un vaudeville connu, qu'on écrit au-dessus d'un vaudeville parodié, pour indiquer sur quel air ce dernier doit être chanté. | La marque imprimée sur le papier dont la loi oblige à se servir pour certaines écritures, et même pour certaines impressions. | La marque particulière que chaque bureau des postes imprime sur les lettres qu'il fait partir, pour indiquer le lieu et le jour du départ; et sur celles qu'il reçoit, pour constater le jour de leur arrivée. | Le casque qui est au-dessus de l'écu. | Fam., *Il a le timbre fêlé,* se dit D'un homme un peu fou. (Tin-bre.)

TIMBRER. v. a. Imprimer sur du papier, sur du parchemin, la marque ordonnée par la loi, pour qu'il puisse servir aux usages qu'elle a déterminés. | Imprimer sur une lettre une marque qui indique de quel bureau de poste elle part, ou qui fait connaître soit le jour du départ, soit celui de l'arrivée. | Écrire en tête d'un acte la nature de cet acte, sa date, et le sommaire de ce qu'il contient. | T. de blas. Mettre au-dessus d'un écu un timbre ou qq. autre marque d'honneur, de dignité. | *Une tête timbrée,* Un écervelé, un fou. (Tin-bré.)

· TIMBREUR. s. m. Celui qui timbre, qui marque avec le timbre. (Tin-breur.)

TIMIDE. adj. des 2 g. (*Timidus.*) Craintif, peureux, qui manque de hardiesse ou d'assurance. | *Marche timide,* Conduite excessivement prudente.

TIMIDEMENT. adv. Avec timidité. (Ti-mi-de-man.)

TIMIDITÉ. s. f. (*Timiditas.*) Qualité de celui qui est timide. | Se dit Des actions, des discours.

TIMON. s. m. (*Temo.*) Pièce de bois du train de devant d'un carrosse ou d'un chariot, qui est longue et droite, et aux deux côtés de laquelle on attele les chevaux. | Longue piece de bois attachée au gouvernail d'un navire, et qui sert à le mouvoir par la force du levier. Le gouvernail même.

TIMONIER. s. m. Celui qui gouverne le timon d'un navire sous les ordres du pilote. | Se dit Des chevaux qu'on met au timon. (Ti-mo-nié.)

TIMORÉ, ÉE. adj. (*Timor.*) Qui est pénétré d'une crainte salutaire. | Qui porte tres-loin le scrupule.

TIN. s. m. Morceau de bois, sorte de billot qu'on emploie, comme support ou garniture, pour maintenir une piece de bois pendant qu'on la travaille.

TINCTORIAL, ALE. adj. Qui sert à teindre.

TINE. s. f. (*Tina.*) Espèce de tonneau qui sert à transporter l'eau.

TINETTE. s. f. (*Tina.*) Vaisseau de bois fait de douves, qui s'ouvre par le haut, et qui est ordin. plus large par en haut que par en bas. (Ti-nè-te.)

TINTAMARRE. s.m. Toute sorte de bruit éclatant, accompagné de confusion et de désordre. (Tin-ta-ma-re.)

TINTAMARRER. v. n. Faire du tintamarre. Pop. et vi. (Tin-ta-ma-ré.)

TINTEMENT. s. m. (*Tinnire.*) Prolongement du son d'une cloche, lequel va toujours en diminuant dans l'air après que le coup a frappé. | L'action de tinter, et Le bruit, le son même de la cloche qu'on tinte. | La sensation que l'on éprouve qqfs. dans les oreilles sans cause extérieure, comme si l'on entendait un son aigu et continu, tel que le tintement d'une cloche. (Tin-te-man.)

TINTENAGUE. s. f. *V.* TOUTENAGUE.

TINTER. v. a. (*Tinnire.*) Faire sonner lentement une cloche, en sorte que le battant ne touche que d'un côté. | V. n. *La cloche tinte,* On tinte la cloche. | *Faire tinter un verre,* Lui faire rendre un son en le frappant comme une cloche. | Fam., *Le cerveau lui tinte,* Il a la tête fêlée, la tête dérangée.

TINTER. v. a. Appuyer sur des tins, assujettir avec des tins.

TINTOUIN. s. m. (*Tinnitus.*) Bourdonnement, bruit dans les oreilles. | L'inquiétude qu'on a du succès de qq. ch., ou L'embarras que cause une affaire. Fam.

TIQUE. s. f. Insecte parasite à huit pattes et sans ailes, qui s'attache aux oreilles des chiens, des bœufs, etc. (Tic-e.)

TIQUER. v. n. Avoir un tic. Se dit Des chevaux. (Tic-e [c m.].)

TIQUETÉ, ÉE. adj. Tacheté, marqué de petites taches. (Tic-e-té [ll m.].)

TIQUEUR, EUSE. adj. Se dit D'un cheval, d'une jument qui tique. (Tic-eur; eû-ze [c m.].)

TIR. s. m. L'action ou l'art de tirer une arme à feu dans une direction déterminée. | La ligne suivant laquelle on tire. | Lieu où l'on s'exerce à tirer des armes à feu.

TIRADE. s. f. Morceau d'une certaine étendue qui fait partie d'un ouvrage en prose ou en vers, et qui roule ordin. sur une même idée, sur un même fait. | Dans les pièces de théâtre, suite de phrases, de vers, qu'un des personnages débite sans être interrompu. | Se dit Des lieux communs qu'on emploie avec qq. développement, et qui n'ont qu'un rapport éloigné au sujet de

l'ouvrage. | Passage que fait la voix ou l'instrument dans l'intervalle d'une note à une autre, par les notes diatoniques de cet intervalle distinctement articulées. | Tout d'une tirade. loc. adv. et fam. Tout de suite, sans s'arrêter.

TIRAGE. s. m. Action de tirer. | L'action de mettre les feuilles sous la presse et d'y imprimer les caractères. | Se dit Des estampes et des dessins lithographiés. | Sur le bord des rivières, L'espace qu'on laisse libre pour le passage des chevaux qui tirent les bateaux. (Ti-ra-je.)

TIRAILLEMENT. s. m. Action de tirailler; L'effet de cette action. | Sorte de malaise ou de sensation importune, qui est excitée dans certaines parties intérieures du corps, et qui les fait sentir comme tiraillées. (Ti-ra-lle-man [ll m.].)

TIRAILLER. v. a. Tirer une personne à diverses reprises, avec importunité ou avec violence. | Se dit, fam., pour indiquer seulement Des instances répétées. | V. n. fam. Tirer d'une arme à feu mal et souvent. Fam. | Se dit De l'action des soldats qui, dispersés en avant d'une colonne, commencent l'attaque par un feu irrégulier et à volonté. (Ti-ra-llé [ll m.].)

TIRAILLERIE. s. m. Action de tirailler. (Ti-ra-lle-rie [ll m.].)

TIRAILLEUR. s. m. Celui qui tiraille. Se dit Des chasseurs qui tirent mal; et Des soldats qui tiraillent en avant d'une colonne pour commencer l'attaque. (Ti-ra-lleur [ll m.].)

TIRANT. s. m. Cordon servant à ouvrir et à fermer une bourse. | Se dit Des morceaux de cuir placés des deux côtés du soulier, qui servent, à l'aide de boucles, d'agrafes ou de cordons, à l'attacher sur le cou-de-pied. | Se dit Des anses faites d'un tissu de fil ou de soie, qui sont cousues aux deux côtés de la partie supérieure et intérieure d'une botte. | Sorte de cuir, qui sert à tendre la peau d'un tambour, en bandant les ficelles qui y sont attachées. | Pièce de bois ou barre de fer, arrêtée aux deux extrémités par des ancres, pour empêcher l'écartement ou d'une charpente, ou de deux murs, ou d'une voûte, etc. | Se dit De certaines portions de nerfs de couleur jaunâtre, qui se trouvent dans la viande de boucherie. | La quantité d'eau que tire un navire, le nombre de pieds dont un navire enfonce dans l'eau.

TIRASSE. s. f. Sorte de filet ou de rets dont on se sert pour prendre des cailles, des alouettes, des perdrix, etc. (Ti-ra-se.)

TIRASSER. v. a. et n. Chasser à la tirasse, prendre à la tirasse. (Ti-ra-sé.)

TIRE. s. f. Se dit adv. *Tout d'une tire*, Sans discontinuation, tout de suite. Fam.

TIRE-BALLE. s. m. Instrument dont les chirurgiens se servent pour retirer la balle restée dans une blessure faite par une arme à feu. | Instrument dont on se sert pour tirer d'un fusil ou d'une carabine la balle qui y est entrée de force. (—ba-le.)

TIRE-BOTTE. s. m. Petite planche élevée d'un côté, qui a une entaille où peut s'emboiter le pied d'une botte, et dont on se sert pour se débotter seul. | Se dit Des crochets de fer qu'on passe dans les tirants d'une botte, lorsqu'on veut la chausser. | Se dit Des tirants de la botte. (—bo-te.)

TIRE-BOUCHON. s. m. Sorte de vis de fer ou d'acier qui tient ordin. à un petit manche ou à un anneau, et dont on se sert pour tirer les bouchons des bouteilles.

TIRE-BOURRE. s. m. Instrument composé de deux mèches de fer tordues en spirale, dont les extrémités forment deux crochets pointus, et qui, étant mis au bout de la baguette d'une arme à feu, sert à en tirer la bourre. (—bou-re.)

TIRE-BOUTON. s. m. Instrument en forme de crochet, dont on se sert pour faire entrer les boutons dans les boutonnières.

TIRE-D'AILE. s. m. Battement d'aile prompt et vigoureux que fait un oiseau quand il vole vite. | Adv., *Voler à tire-d'aile*, Voler aussi rapidement qu'il est possible. (—dè-le.)

TIRE-FOND. s. m. Anneau de fer qui se termine en vis, et qui sert aux tonneliers pour élever la dernière douve du fond d'un tonneau, afin de la faire entrer dans la rainure. | Instrument de chirurgie dont on se servait autrefois pour enlever les pièces d'os séparées par le trépan. (—fon.)

TIRE-LAISSE. s. m. Se dit Lorsqu'un homme vient à être frustré tout d'un coup d'une chose qu'il croyait ne lui pouvoir manquer. (—lè-se.)

TIRE-LARIGOT. s. m. *Boire à tire-larigot*, Boire excessivement. Pop. (—la-ri-gô.)

TIRE-LIGNE. s. m. Petit instrument de métal, terminé par une pincette de fer en forme de lance, dont on se sert pour tirer des lignes plus ou moins grosses. (—li-se [n m.].)

TIRELIRE. s. f. Petit vaisseau de terre ou d'autre matière, ayant une fente en haut, par laquelle on fait entrer des pièces de monnaie pour les mettre en réserve.

TIRE-MOELLE. s. m. Petit instrument d'argent de la forme d'un manche de cuiller ou de fourchette, mais creusé en gouttière dans sa longueur, et dont on se sert à table pour tirer la moelle d'un os. (—moua-le.)

TIRE-PIED. s. m. Courroie ou grande lanière de cuir, dont les cordonniers se servent pour tenir leur ouvrage plus ferme sur leurs genoux quand ils travaillent. (—pié.)

TIRER. v. a. (*Trahere.*) Mouvoir vers soi, amener vers soi, ou après soi. | Fam., *Tirer qqn. à quatre*, Lui faire les plus grandes in-

ances pour le décider à qq. ch. | *Ce navire tre tant d'eau*, Il enfonce dans l'eau de tant de ieds. | Ôter, faire sortir une chose d'une aure, d'un lieu. | *Tirer du sang*, Saigner. | *Tirer une vache*, La traire. | *Tirer la langue*, Avancer la langue hors de la bouche. | *Tirer les bas, les bottes à qqn.*, Les lui ôter des ambes. | Ôter, faire sortir une personne de q. endroit, l'éloigner de qq. ch. | Délivrer, égager qqn. | Absol., *S'en tirer*, *s'en bien tirer*, Sortir heureusement d'une maladie, d'une difficulté, d'un procès, d'une affaire fâcheuse, etc. | *Se tirer du pair, se tirer de pair*, S'élever au-dessus de ses égaux. | Étendre, allonger. | Employer beaucoup d'économie pour soutenir une dépense jusqu'à une certaine époque. | Recueillir, percevoir, obtenir, recevoir. | *Tirer vanité d'une chose*, En faire vanité. | *Tirer son origine*, Descendre, être issu. | Extraire par voie de distillation, ou autrement. | Fig., Extraire, puiser, emprunter. | Inférer, conclure. | V. n. *Cette chose tire à conséquence*, On pourrait s'en autoriser, s'en prévaloir à l'avenir pour qq. ch. de pareil. | Tracer. | Faire le portrait de qqn., soit en peinture, soit en sculpture. (Vi.) | Imprimer. | V. n. Faire des armes. | V. n. Faire usage d'une arme de trait ou d'une arme à feu, la faire partir. | *Tirer à l'oiseau*, Chercher à abattre un oiseau de bois placé au haut d'une perche. | Fam., *Tirer sur qqn.*, Dire des choses offensantes de qqn. | *Tirer un oiseau*, Tirer dessus. | *Tirer une lettre de change*, Signer une sorte de lettre par laquelle on charge un correspondant de payer la somme énoncée à celui qui présentera cette lettre. | V. n. Se dit Des armes à feu, lorsqu'elles détonent, lorsqu'elles partent et font explosion. | V. n. Se dit Des choses qu'on remet à la décision du sort. | V. a. Prendre au sort, au hasard. | V. n. Aller, s'acheminer. Fam. *Tirer de long*, S'esquiver, s'enfuir. Apporter des délais dans une affaire. | *Tirer au large*, S'enfuir. | *Tirer à sa fin*, Être bien près de finir, d'être terminé. | V. n. S'emploie avec la prép. *Sur*. Avoir qq. rapport, q. ressemblance. | TIRÉ, ÉE. part. | *Un visage tiré*, Un visage abattu, maigri. | Subst. m. Une chasse au fusil.

TIRET. s. m. Petit morceau de parchemin coupé en long et tortillé, servant à enfiler et à attacher des papiers ensemble. | Petit trait horizontal qu'on fait au bout de la ligne quand un mot n'est pas fini, ou dont on se sert pour joindre certains mots, qui proprement sont censés n'en faire qu'un. (Ti-re.)

TIRETAINE. s. f. Sorte de droguet, drap tissu grossièrement, moitié laine, moitié fil. (Ti-re-te-ne.)

TIRE-TÊTE. s. m. Instrument de chirurgie qui sert à tirer la tête d'un enfant mort dans la matrice, lorsque des accouchements difficiles l'exigent, ou que la tête séparée du corps est restée dans la matrice.

TIREUR. s. m. Celui qui tire. | *Tireur d'or*, Ouvrier dont le métier est de tirer l'or en fils déliés. | *Tireuse de cartes*, Prétendue devineresse qui prédit aux personnes ce qui doit leur arriver, d'après les diverses combinaisons des cartes à jouer. | TIREUR, Chasseur qu'on entretient pour tuer du gibier. | Tout homme qui chasse au fusil. | Se dit Des soldats envoyés pour faire une ou plusieurs décharges d'armes à feu. | Celui qui tire une lettre de change sur qqn.

TIROIR. s. m. Espèce de petite caisse ou layette emboîtée dans une armoire, dans une table, etc., et qui se tire par le moyen d'un bouton, d'un anneau, d'une clef. | Fam., Le second rang d'une troupe formée sur trois rangs. (Ti-rouar.)

TIRONIEN, IENNE. adj. Se dit Des caractères d'abréviation dont Tiron, affranchi de Cicéron, fut l'inventeur. (Ti-ro-niin; ie-ne.)

TISANE. s. f. (*Tisana.*) Eau dans laquelle on a fait bouillir ou infuser de l'orge, de la réglisse, du chiendent, ou autre substance, pour en composer un breuvage, une boisson médicamenteuse. | *Tisane de Champagne*, Espèce de vin de Champagne plus léger et moins spiritueux que le vin ordinaire du même terroir. (Ti-za-ne.)

TISON. s. m. (*Titio.*) Reste d'une bûche, d'un morceau de bois, dont une partie a été brûlée. (Ti-zon.)

TISONNÉ. adj. m. *Gris tisonné* ou *charbonné*, Le poil d'un cheval sur lequel on observe des taches irrégulièrement éparses, comme si le poil eût été noirci dans ces endroits avec un tison. (Ti-zo-né.)

TISONNER. v. n. Remuer les tisons sans besoin. (Ti-zo-né.)

TISONNEUR, EUSE. Celui, celle qui aime à tisonner. (Ti-zo-neur; eû-ze.)

TISONNIER. s. m. Instrument de fer, étroit et long, qui sert à attiser le feu de la forge et à en tirer le mâchefer. (Ti-zo-nié.)

TISSAGE. s. m. Action de tisser, et L'ouvrage de celui qui tisse. (Ti-sa-je.)

TISSER. v. a. (*Texere.*) Faire de la toile ou d'autres étoffes en croisant ou entrelaçant les fils dont elles doivent être composées. (Ti-sé.)

TISSERAND. s. m. Ouvrier qui fait de la toile. | Se dit Des ouvriers qui font des étoffes de laine ou de soie. (Ti-se-ran.)

TISSERANDERIE. s. f. Profession de ceux qui tissent, ou qui vendent des ouvrages faits par des tisserands. (Ti-se-ran-de-rie.)

TISSU. s. m. *V.* TISTRE.

TISSURE. s. f. (*Textura.*) Liaison de ce qui est tissu. (Ti-su-re.)

TISSUTIER. s. m. Rubanier, ouvrier qui fait toutes sortes de tissus, de rubans, de ganses, etc. (Ti-su-tié.)

TISTRE. v. a., synonyme de *Tisser*. N'est plus en usage que dans les temps formés de *Tissu*, qui est son participe. | Tissu. subst. m. Se dit De certains petits ouvrages tissus au métier. | Se dit Des étoffes tissues. | Tissure, texture. | Se dit Des substances de nature diverse qui forment les différents organes de l'homme et des animaux, et qui résultent d'un entrelacement de fibres, d'une certaine liaison ou combinaison des parties élémentaires. | En parlant D'ouvrages d'esprit, Ordre, suite, enchaînement.

TITAN. s. m. (*Titanas.*) Nom des géants qui, selon la Fable, voulurent escalader le ciel et détrôner Jupiter.

TITHYMALE. s. m. (*Tithymalus.*) Nom que l'on donne aux euphorbes indigènes, telles que l'épurge, l'ésule, etc. (Ti-ti-ma-le.)

TITILLATION. s. f. (*Titillatio.*) Légère agitation qui se remarque dans certains corps. | Chatouillement. (Ti-til-la-sion.)

TITILLER. v. a. (*Titillare.*) Causer une légère agitation qui produit ce qu'on appelle Titillation, chatouiller. (Ti-til-lé.)

TITRE. s. m. (*Titulus.*) Inscription qui fait connaître la matière d'un livre, et ordin. le nom de l'auteur qui l'a composé, etc. Se dit Des inscriptions analogues placées au commencement des divisions d'un livre. | *Le faux titre d'un livre*, Premier titre abrégé, imprimé sur le feuillet qui précède celui où est le titre entier. | Se dit De certaines subdivisions employées dans les codes de lois, dans les recueils de jurisprudence, etc. | Petit trait que l'on met au-dessus d'une ou de plusieurs lettres pour marquer abréviation. | Se dit d'Une qualité honorable, d'un nom de dignité. | Se dit De certaines qualifications que l'on donne par honneur. | Se dit Des qualifications qu'on donne aux personnes pour exprimer certaines relations. | La propriété d'une charge, d'un office. | Se dit De certaines professions qui ne peuvent être exercées qu'en vertu d'un brevet, d'un diplôme, etc. | L'acte, l'écrit, la pièce authentique qui sert à établir un droit, une qualité. | Le droit qu'on a de posséder, de demander, ou de faire qq. ch. | *À juste titre*, Justement, avec raison. | La capacité, les services, les qualités qui donnent droit à une chose. | Le degré de fin de l'or ou de l'argent monnayé. | S'étend aussi À la vaisselle et aux matières d'or et d'argent non fabriquées. | À TITRE DE. loc. prép. En qualité, sous prétexte de. | *À titre de grâce*, Comme une grâce. | À TITRE D'OFFICE. loc. adv. En vertu de sa qualité, de sa charge.

TITRER. v. a. Donner un titre d'honneur à une personne, à une terre; ou Donner à une personne les prérogatives attachées à certains titres. | TITRÉ, ÉE. part. *Un homme titré*, Un duc, un pair, un grand d'Espagne, etc. | *Terre titrée*, Terre qui a le titre de duché, de marquisat, de comté, etc.

TITRIER. s. m. Le religieux chargé de veiller à la conservation des titres d'un monastère. (Vi.) Un falsificateur de titres. (Titrié.)

TITUBATION. s. f. (*Titubatio.*) Action de chanceler. Le mouvement de nutation de l'axe de la terre. (Ti-tu-ba-sion.)

TITULAIRE. adj. des 2 g. (*Titulus.*) Qui a le titre et le droit d'une dignité sans en avoir la possession, sans en remplir la fonction. | Adj. et subst. Se dit De quiconque est revêtu d'un titre, soit qu'il en remplisse, soit qu'il n'en remplisse pas la fonction. | Se disait de même en parlant De charges, d'offices, de bénéfices. (Ti-tu-le-re.)

TOAST. s. m. (Qqns. écrivent *Toste.*) Mot angl. Proposition de boire à la santé de quelqu'un, à l'accomplissement d'un vœu, au souvenir d'un événement. (Tost.)

TOASTER. v. a. et n. *V.* TOSTER.

TOCANE. s. f. Vin nouveau fait de la mère goutte.

TOCSIN. s. m. Bruit d'une cloche qu'on tinte à coups pressés et redoublés pour donner l'alarme, pour avertir du feu, etc. | Dans qqs. villes, La cloche destinée à sonner le tocsin.

TOGE. s. f. (*Toga.*) Robe de laine fort ample et longue, qui était le vêtement particulier des Romains, et qu'ils mettaient par-dessus la tunique. (To-je.)

TOI. (*Te.*) Pronom personnel. *V.* TU. (Toua.)

TOILE. s. f. (*Tela.*) Tissu de fils de lin, de chanvre ou de coton. | Se dit De qqs. autres tissus. | *Toile peinte*, Toile de coton qui est peinte de diverses couleurs. Toile peinte aux Indes, ou à la manière des Indes, avec des couleurs solides et durables. | *Toile d'or, toile d'argent*, Certains tissus légers dont la trame est d'or ou d'argent, et la chaîne de soie. | Le rideau qui cache la scène, dans un théâtre. | Tente. (Vi.) | Au plur., Les pièces de toile avec lesquelles on fait une enceinte en forme de parc, pour prendre des sangliers. | Se dit De grands filets que l'on tend pour prendre des cerfs, des biches, des chevreuils, etc. | Certains rideaux qui descendent depuis le toit jusque sur la muraille d'un jeu de paume, et que l'on tire pour se mettre à l'abri du soleil. (Toua-le.)

TOILERIE. s. f. Marchandise de toile. (Toua-le-rie.)

TOILETTE. s. f. Toile qu'on étend sur une table, pour y mettre ce qui sert à l'ornement et à l'ajustement des hommes et des femmes. | *Toilette de point*, Point préparé pour servir de toilette. | Se dit Des flambeaux, des boîtes, des flacons, des carrés, etc., qui servent à une femme lorsqu'elle se pare. | Tout ce qui couvre et garnit le meuble devant lequel une femme se place lorsqu'elle

veut se parer. | Le meuble même qui est garni de ce qui sert à la parure d'une femme. | *Revendeuse, marchande à la toilette*, Femmes qui vont porter dans les maisons des hardes, des étoffes, des bijoux à vendre. | *Plier la toilette*, Enlever, emporter les hardes d'une personne. Se dit D'un valet qui vole les hardes de son maître. (Vi.) | Se dit Des détails de l'ajustement, de l'action de se parer, de s'habiller, pour paraître en public, en société. | Morceau de toile dont les marchands d'étoffes enveloppent leurs marchandises, et les tailleurs les habits qu'ils vont rendre. (Toua-lè-te.)

TOILIER, IÈRE. s. Celui, celle qui vend de la toile. | Ouvrier qui fabrique de la toile. (Toua-lié.)

TOISE. s. f. Mesure longue de six pieds. | La longueur de six pieds. | *Toise courante*, La mesure en longueur de qq. ch. que ce soit, dont la hauteur ou la largeur est supposée partout la même. (Toua-ze.)

TOISÉ. s. m. Mesurage à la toise. | La science ou l'art de mesurer les surfaces et les solides, et d'exprimer leur étendue ou leur volume en parties de certaines unités convenues. (Toua-zé.)

TOISER. v. a. Mesure à la toise. | *Toiser un soldat*, Mesurer sa taille. | Fam., *Toiser qqn.*, L'examiner avec attention pour apprécier son mérite, ou pour lui témoigner du dédain. | Pop., *Cette affaire est toisée*, se dit D'une affaire terminée. Se dit D'une affaire terminée désavantageusement. (Toua-zé.)

TOISEUR. s. m. Celui qui toise, dont la profession est de toiser. (Toua-zeur.)

TOISON. s. f. (*Tonsio.*) La laine d'une brebis, d'un mouton. | *La Toison d'or*, ou, absol., *La Toison*, Ordre de chevalerie institué par Philippe le Bon, duc de Bourgogne. (Toua-zon.)

TOIT. s. m. (*Tectum.*) Partie supérieure des bâtiments, des maisons, qui sert à les couvrir et à les abriter. | *Le toit paternel*, La maison paternelle. | Dans un jeu de paume, les ais en forme de toit qui couvrent la galerie, le côté du dedans, et l'autre bout du jeu où est la grille. | *Toit à cochons, à porcs*, La petite loge où l'on enferme ces animaux. | Fam., Chambre malpropre. | La partie de la roche qui couvre la mine ou le filon. (Toua.)

TOITURE. s. f. Ce qui compose le toit d'une maison, d'un bâtiment. (Toua-tu-re.)

TÔLE. s. f. Fer battu et réduit en feuilles ou plaques minces, dont on fait des poêles et d'autres ouvrages.

TOLÉRABLE. adj. des 2 g. (*Tolerabilis.*) Qu'on peut tolérer, qu'on peut supporter.

TOLÉRANCE. s. f. (*Tolerantia.*) Condescendance, indulgence pour ce qu'on ne peut empêcher, ou qu'on croit ne devoir pas empêcher. | Dans l'art du monnayage, se dit De ce qu'on appelait autrefois Remède. *V.* REMÈDE. (To-lé-ran-se.)

TOLÉRANT, ANTE. adj. Qui tolère. | Se dit D'un homme indulgent dans le commerce de la vie.

TOLÉRANTISME. s. m. L'opinion de ceux qui étendent trop loin la tolérance théologique. | S'est dit, par dénigrement, Du système très-raisonnable de ceux qui croient qu'on doit tolérer dans un État toutes sortes de religions.

TOLÉRER. v. a. (*Tolerare.*) Supporter, avoir de l'indulgence pour des abus; supporter des choses qui d'elles-mêmes ne sont pas bien, ou que l'on croit n'être pas bien. On dit aussi *Tolérer qqn.*

TOLLÉ. Mot lat. *Crier tollé contre qqn.*, Crier afin d'exciter de l'indignation contre qqn. Fam.

TOMAISON. s. f. (*Tomus.*) Indication du tome auquel appartient chaque feuille d'impression, dans les ouvrages qui ont plusieurs tomes. (To-mè-zon.)

TOMAN. s. m. Somme de compte en usage dans la Perse, et qui vaut environ cinquante francs de notre monnaie.

TOMATE. s. f. (*Tomatera*, esp.) Plante, espèce de morelle, n. autr. *Pomme d'amour*, qui porte des fruits d'un rouge vif, auxquels on donne le même nom, et dont le suc légèrement acide sert à faire une certaine sauce.

TOMBAC. s. m. (*Tambac*, pers.) Sorte de métal factice, composé de cuivre et de zinc. (Ton-bac.)

TOMBANT, ANTE. adj. Qui tombe. *Des cheveux tombants*, Des cheveux longs qui ne sont pas rattachés. (Ton-ban.)

TOMBE. s. f. (*Tumba*, b. l.) Grande table de pierre, de marbre, de cuivre, etc., dont on couvre une sépulture. | Sépulcre. (Ton-be.)

TOMBEAU. s. m. (*Tomba*, b. l.) Sépulcre, monument élevé à la mémoire d'un mort dans l'endroit où il est enterré. | La mort. | *Tirer qqn. du tombeau*, Lui sauver la vie, le rendre à la vie. | Fin, destruction. (Ton-bô.)

TOMBÉE. s. f. *À la tombée de la nuit*, Au moment où le jour tombe, où la nuit approche. (Ton-bée.)

TOMBELIER. s. m. Charretier qui conduit un tombereau. (Ton-be-lié.)

TOMBER. v. n. Être emporté, entraîné de haut en bas par son propre poids. | *Tomber de son haut*, Être extrêmement surpris de qq. ch. | *Les bras me tombèrent*, Ma surprise fut si grande, que je demeurai sans action. | Fam., *Ce mot, ce propos n'est pas tombé à terre*, On l'a remarqué; on l'a relevé. | Fig., *Laisser tomber ses paroles*, Parler nonchalamment. | *Tomber sur qqn.*, Se jeter, se précipiter, fondre sur lui, le charger, l'attaquer vigoureusement. | *Tomber sur un passage, sur un vers*, etc., Le rencontrer

par hasard dans un livre. | *Il est bien tombé*, Il a bien rencontré, le hasard l'a bien servi. | Fam., *Tomber sur les bras de qqn.*, Se trouver inopinément à sa charge. | S'applique À différentes maladies ou affections maladives dont on est saisi, surpris. | *Tomber malade*, Devenir malade. | *Sa voix tombe*, Sa voix faiblit. | Dégénérer, descendre, se laisser aller à qq. ch. de blâmable. | *Tomber à rien*, Se réduire à très-peu de chose. | Déchoir de réputation, de crédit, perdre de sa vogue. | Succomber, périr, s'anéantir. | Cesser, discontinuer. | Ne pas réussir. | *C'est un homme qui tombe, qui est tombé*, se dit D'un homme affaibli de corps et d'esprit. | Se dit en parlant De toute position fâcheuse ou périlleuse dans laquelle on se trouve jeté, engagé fortuitement ou malgré soi. | Échoir. | *Le soupçon tomba sur lui*, Se porta sur lui. | Sert qqfs. à marquer Jonction, coïncidence, rapport. | *Cette fête tombe un jeudi*, Elle arrive, on la chôme un jeudi. | *Tomber d'accord avec qqn.*, Convenir avec lui; *Tomber d'accord*, Avouer, convenir que. | Être pendant. (Ton-bé.)

TOMBEREAU. s. m. Sorte de charrette entourée d'ais, servant à porter de la boue, du sable, des pierres, etc. | Ce qui est contenu dans un tombereau. (Ton-be-rô.)

TOME. s. m. (*Tomus.*) Volume qui fait partie d'un ouvrage imprimé ou manuscrit. | Volume. | Fam., *Faire le second tome de qqn.*, Lui ressembler en qq. ch.

TOMENTEUX, EUSE. adj. (*Tomentum.*) Qui est couvert de poils courts et serrés de manière à offrir l'apparence du drap ou du velours. (To-man-teû; ze.)

TON. (*Tuum.*) Adj. possessif masc. qui répond au pronom personnel *Tu, toi, te*. *Ton Dieu, ton roi, ton ami*. Il se joint aussi, par euphonie, avec les subst. et les adj. fém. qui commencent par une voyelle ou par une H sans aspiration. | Il fait au fém. *Ta*. | Il fait *Tes* au plur. du masc. et du fém.

TON. s. m. (*Tonus.*) Certain degré d'élévation ou d'abaissement de la voix ou de qq. autre son. | La manière de parler, non-seulement par rapport au son de la voix, mais relativement à la nature des discours. | Fam., *Changer de ton*, Changer de conduite, de manières, de langage. | Fam., *Prendre un ton*, Prendre des airs, affecter une sorte de supériorité. | *Le bon ton*, Le caractère propre au langage et aux manières du monde poli, élégant. | Le caractère, le genre de style. | L'intervalle entre deux notes consécutives de la gamme, excepté l'intervalle du *mi* au *fa*, et celui du *si* à l'*ut*. | *Demi-ton*, ou *Semi-ton*, La moitié d'un ton, ou à peu près. | La gamme que l'on adopte pour un air, pour un morceau de musique, et qui prend son nom de la note où elle commence. | Se dit dans un sens analogue en parlant de la musique d'église. | *Donner le ton*, Exercer sur les autres une influence qui les oblige, qui les amène à dire ou à faire les mêmes choses que soi, et de la même manière. | Le degré d'élévation du son des instruments. | Se dit Des teintes, suivant leur différente nature et leur différent degré de force ou d'éclat. | L'état de tension, d'élasticité ou de fermeté naturel aux différents organes du corps.

TONARION. s. m. (*Tonarium.*) Flûte avec laquelle on donnait le ton aux orateurs.

TONDAISON. s. f. *V.* Tonte.

TONDEUR, EUSE. s. Celui, celle qui tond. (—eû-ze.)

TONDRE. v. a. (*Tondere.*) (*Je tonds, il tond; nous tondons*, etc. *Je tondais. J'ai tondu. Je tondis. Je tondrai. Tonds, tondez*, etc.) Couper la laine ou le poil aux bêtes. | *Tondre une palissade*, La rendre unie en coupant les feuilles et les branches qui débordent. | Couper les cheveux de près avec des ciseaux. | *Tondre un homme*, Le faire moine. (Vi.) | Pop. et vi. *Il a été tondu*, Son avis n'a pas été suivi, ou Il a pleinement échoué dans ses prétentions et dans ses démarches.

TONIQUE. adj. des 2 g. et s. m. Se dit Du mouvement de contraction insensible des fibres du corps vivant, qui leur donne successivement différents degrés de tension. | Se dit Des remèdes qui augmentent graduellement l'activité de nos organes, de nos tissus. | Adj. et s. f. Se dit De la note principale ou fondamentale d'un ton, d'un mode. (To-nic-e.)

TONLIEU. s. m. Droit qui se payait pour les places où l'on étalait dans un marché.

TONNAGE. s. m. Capacité d'un navire, d'un bateau. | *Droit de tonnage*, Droit que paye un navire de commerce en raison de sa capacité. (To-na-je.)

TONNANT, ANTE. adj. Qui tonne. | *Une voix tonnante*, Une voix forte et éclatante. | Poét., *L'airain tonnant*, Le canon. (To-nan.)

TONNE. s. f. (*Tonne*, all.) Vaisseau de bois à deux fonds, en forme de muid, qui est plus grand et plus renflé par le milieu que le tonneau. | *Tonne d'or*, Se dit D'une certaine somme d'argent. Elle est de cent mille florins en Hollande, et de cent mille thalers en Allemagne. (To-ne.)

TONNEAU. s. m. (*Tonne*, all.) Grand vaisseau de bois de forme à peu près cylindrique, mais renflé dans son milieu, à deux bases planes, rondes et égales, construit de planches ou douves arquées et contenues dans des cerceaux, et fait pour mettre des liquides ou pour enfermer des marchandises. | La liqueur contenue dans le tonneau. | Fam., Un ivrogne, un homme habitué à boire excessivement. | Certaine mesure qui tient deux, trois ou quatre muids de vin, de cidre.

…, plus ou moins, selon la différence des …ux. | Le poids de deux mille livres, ou …space de quarante pieds cubes. | Certain …, machine de bois, ronde ou carrée, à …u près de la hauteur d'un tonneau et per… au-dessus de plusieurs ouvertures, dans …quelles on cherche à jeter de loin des pe… palets de cuivre, pour gagner un certain …mbre de points. (To-nó.)

TONNELER. v. a. Prendre à la tonnelle. (…o-ne-lé.)

TONNELET. s. m. Sorte de petit baril …tiné à contenir qq. boisson. (Vi.) | La …tie inférieure d'un habit à la romaine, …evée en rond au moyen d'une espèce de …it panier. (To-ne-lé.)

TONNELEUR. s. m. Chasseur qui prend … perdrix à la tonnelle. (To-ne-leur.)

TONNELIER. s. m. Artisan qui fait et … raccommode des tonneaux. (To-ne-lié.)

TONNELLE. s. f. Sorte de berceau de …illage couvert de verdure. | Une construc…n, une voûte en plein cintre. (To-në-le.)

TONNELLE. s. f. Espèce de filet à prendre … perdrix.

TONNELLERIE. s. f. Profession du ton…lier. | Lieu où l'on fabrique des tonneaux. (…o-në-le-rie.)

TONNER. v. n. (*Tonare.*) Se dit Du …it causé par le tonnerre. | Se dit, poét., …un grand bruit qui imite celui du tonnerre. …arler contre qqn. ou contre qq. ch. avec …aucoup de force et de véhémence. (To-…)

TONNERRE. s. m. (*Tonitru.*) Bruit …tant causé par l'explosion des nuées élec…ques. | La foudre. | Homme dont la voix … très-forte et très-éclatante. | L'endroit du …on d'un fusil, d'un pistolet, où se met …charge. (To-nè-re.)

TONNES. s. f. pl. Genre de coquilles …valves de forme arrondie. (To-ne.)

TONSURE. s. f. (*Tonsura.*) Cérémonie …l'Église catholique, par laquelle l'évêque …roduit un homme dans l'état ecclésiasti…; et lui donne le premier degré de la clé…ture, en lui coupant une partie des che…x. | La couronne que l'on fait sur la tête … clercs, sous-diacres, diacres, prêtres, …, en leur rasant des cheveux.

TONSURER. v. a. Donner la tonsure. | …suré, subst. m. *Un tonsuré.*

TONTE. s. f. (*Tondere.*) L'action de ton…, et La laine qu'on retire en tondant un …peau. | Le temps où l'on a coutume de …dre les troupeaux.

TONTINE. s. f. (*Tonti*, n. pr.) Sorte de …es viagères avec droit d'accroissement … les survivants.

TONTINIER, IÈRE. s. f. Celui, celle qui … rentes de tontine. (Ton-ti-nié.)

TONTISSE. adj. f. (*Tondere.*) Se dit De …èce de bourre qui tombe des draps lors…n les tond. | Subst. fém. Une sorte de tenture faite de toile, sur laquelle on a appliqué des tontures de drap pour figurer différents dessins. | *Papier-tontisse*, Papier de tenture fait de la même manière. (Ton-ti-se.)

TONTURE. s. f. (*Tondere.*) Le poil que l'on tond sur les draps; Les branches et les feuilles que l'on coupe, que l'on taille aux palissades, aux bordures de buis, etc.

TOPAZE s. f. (*Topazius.*) Pierre précieuse, transparente, brillante, de couleur jaune.

TÔPER. v. n. Consentir à aller d'autant que met au jeu celui contre qui on joue. | *Tôpe*, Je tôpe, ou j'accepte votre offre. | *Tôpe et tingue*, Nom d'une sorte de jeu de dés. | Fam., Consentir à une offre, adhérer à une proposition.

TOPINAMBOUR. s. m. Plante à fleurs radiées, haute de quatre ou cinq pieds, qui pousse des racines garnies d'une multitude de tubercules dont la peau est brune et la chair blanche. On donne le même nom à ces tubercules, qui sont bons à manger. (To-pinan-bour.)

TOPIQUE. adj. des 2 g. et s. m. (*Topicus.*) *Remède topique*, Médicament qu'on applique à l'extérieur, comme les cataplasmes, les emplâtres, etc. (To-pic-e.)

TOPIQUES. s. m. pl. (*Topica.*) Traité sur les lieux communs d'où l'on tire des arguments. (To-pic-e.)

TOPOGRAPHIE. s. f. (*Topographia.*) Description détaillée d'un lieu, d'un canton particulier; à la différence de Géographie, qui est la description générale de la terre, d'un royaume, ou d'une province. (To-pogra-fie.)

TOPOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la topographie. (To-po-grafic-e.)

TOQUE. s. f. Sorte de chapeau à petits bords, couverts de velours, de satin, etc., plat par dessus, et plissé tout autour. (To-ce.)

TOQUER. v. a. Toucher, frapper. (Vi.) *Qui toque l'un toque l'autre*, Qui offense l'un offense l'autre. (Toc-é [c m.].)

TOQUET. s. m. Sorte de coiffure, de bonnet qui, dans certains pays, est à l'usage des femmes du menu peuple et des paysannes. | Sorte de bonnet que portaient les enfants. (Toc-ë [c m.].)

TORCHE. s. f. (*Torquere.*) Flambeau grossier fait de résine ou de cire, et consistant qqfs. en un bâton de bois résineux entouré de cire et de mèche.

TORCHE-CUL. s. m. Linge, papier, ou autre chose, dont on s'essuie le derrière après qu'on a été à la garde-robe. Bas. | Fam., Un écrit fort méprisable. (— cu [c m.].)

TORCHE-NEZ. s. m. Corde ou ficelle dans laquelle on passe et on engage la lèvre

antérieure du cheval, et que l'on serre ensuite avec un morceau de bois. On dit plus ordin. *Serre-nez*. (—né.)

TORCHER. v. a. (*Tergere.*) Essuyer, frotter pour ôter l'ordure. | Pop., *Cela est mal torché*, se dit De tout ouvrage fait grossièrement. | Pop., *Torcher qqn.*, Le battre.

TORCHÈRE. s. f. Espèce de flambeau grossier, vase de fer et à jour, qui est placé à l'extrémité d'un long manche, et dans lequel on met des matières combustibles destinées à donner de la lumière. | Se dit De certains candélabres qui portent des flambeaux, des girandoles, des bougies, et qui servent à éclairer les vestibules, les escaliers, les salles des palais et des grandes maisons.

TORCHIS. s. m. Mortier composé de terre grasse et de paille ou de foin coupé, qu'on emploie pour certaines constructions. (Tor-chi.)

TORCHON. s. m. Espèce de serviette de grosse toile, dont on se sert pour torcher, pour essuyer la vaisselle, la batterie de cuisine, les meubles, etc.

TORDAGE. s. m. Action de tordre, façon qu'on donne à la soie, en doublant les fils sur les moulinets. (Tor-da-je.)

TORDRE. v. a. (*Torquere.*) (*Je tords, il tord; nous tordons*, etc. *Je tordais. J'ai tordu. Je tordis. Je tordrai. Tords, tordez*, etc.) Tourner un corps long et flexible par ses deux extrémités en sens contraire, ou par l'une des deux, l'autre étant fixe. | *Tordre le cou, la bouche*, Tourner le cou, la bouche de travers. | *Tordre le sens d'un auteur, d'un passage*, Lui donner une interprétation fausse et forcée.

TORE. s. m. (*Torus.*) Moulure ronde, faisant ordin. partie de la base des colonnes, ou placée à l'extrémité du fût d'une colonne ou d'un piédestal circulaire.

TORÉADOR. s. m. T. esp. Cavalier qui combat les taureaux, dans les courses publiques.

TORMENTILLE. s. f. (*Tormentilla.*) Plante de la famille des Rosacées, qui croît dans les bois et dans les lieux ombragés, et dont la racine est astringente. (Tor-man-ti-lle [ll m.].)

TORON. s. m. (*Torquere.*) Assemblage de plusieurs fils de caret tournés ensemble, qui font partie d'une corde, d'un câble. | Gros tore à l'extrémité d'une surface droite.

TORPEUR. s. f. (*Torpor.*) Engourdissement, pesanteur insolite qui rend presque incapable de sentir et de se mouvoir. | État de l'âme qui cause son inaction.

TORPILLE. s. f. (*Torpedo.*) Poisson du genre des Raies, qui a la propriété de donner une commotion électrique d'où résulte l'engourdissement de la main de celui qui le touche, soit immédiatement, soit avec un bâton. | [ll m.]

TORQUET. s. m. *Donner un torquet, donner le torquet*, Tromper qqn., lui dire une chose contraire à ce qu'on pense, pour lui donner le change. | *Donner dans le torquet*, Donner dans le panneau, se laisser duper. Vi et pop. (Torc-e [e m.].)

TORQUETTE. s. f. Certaine quantité de marée arrangée dans de la paille, pour l'envoyer à une distance plus ou moins éloignée des ports de mer. (Torc-è-te.)

TORRÉFACTION. s. f. (*Torrefactio.*) Action de torréfier. (Tor-ré-fac-sion.)

TORRÉFIER. v. a. (*Torrefacere.*) Griller, rôtir des substances végétales ou animales.

TORRENT. s. m. (*Torrens.*) Courant d'eau rapide, qui ordin. est produit par des orages ou des fontes de neige, et qui ne dure que peu de temps. | Se dit De certaines choses par rapport à leur abondance, ou à leur impétuosité, ou à l'une et à l'autre ensemble. (To-ran.)

TORRIDE. adj. f. (*Torridus.*) Brûlant, excessivement chaud. *Zone torride*, La portion de la terre ou du ciel qui est entre les deux tropiques. (Tor-ri-de.)

TORS, ORSE. adj. (*Torquere.*) Qui est tordu, ou qui parait l'être. On dit, pop. *Torte*, au fém., en parlant De ce qui est contourné, difforme. | Fam., *Un cou tors*, Un hypocrite. (Tor.)

TORSADE. s. f. Frange tordue en spirale, qu'on emploie pour orner les tentures, les rideaux et les draperies. | Se dit De certains ornements d'or ou d'argent tordus en forme de petits rouleaux, qui servent de marque distinctive pour les épaulettes des grades supérieurs.

TORSE. s. m. (*Torso*, it.) Figure tronquée, qui n'a qu'un corps sans tête, ou sans bras, ou sans jambes. | Le tronc, le buste d'une statue entière, ou même d'une personne vivante.

TORSION. s. f. (*Torsio.*) Action de tordre, et L'état de ce qui est tordu.

TORT. s. m. (*Tortum.*) Ce qui est opposé à la justice et à la raison. | Lésion, dommage qu'on souffre ou qu'on fait souffrir. À TORT. loc. adv. Sans raison, injustement. *On l'accuse à tort et sans cause. C'est à tort que vous lui imputez cela.* | À TORT ET À TRAVERS. loc. adv. Sans considération, sans discernement. | À TORT ET À DROIT. loc. adv. Sans examiner si la chose est juste ou injuste. | À TORT OU À DROIT, À TORT OU À RAISON. loc adv. Avec droit ou sans droit, avec ou sans raison valable. (Tor.)

TORTE. adj. f. *V.* TORS.

TORTELLE. s. f. Plante. *V.* VÉLAR.

TORTICOLIS. s. m. (*Tortus, collum.*) Sorte de rhumatisme, ordin. passager, qui fait qu'on ne peut tourner le cou sans douleur. | Adj., Qui porte le cou de travers. Se dit, subst. et fam., Des faux dévots. (—co-li.)

TORTILLAGE. s. m. Façon de s'exprimer confuse et embarrassée. Fam. (Tor-tilla-je [ll m.].)

TORTILLE. s. f. (*Tortilis.*) Se dit De petites allées, étroites et tortueuses, qu'on pratique dans un bois, dans les taillis d'un jardin ou d'un parc, pour s'y promener à l'ombre. Qqns. disent aussi *Tortillère.* | [ll m.]

TORTILLEMENT. s. m. Action de tortiller, ou L'état d'une chose tortillée. | Se dit, fam., Des petits détours, des finesses qu'on cherche dans les affaires. (Tor-ti-lle-man [ll m.].)

TORTILLER. v. a. (*Tortilis.*) Tordre à plusieurs tours. | Se dit, pron., Des serpents et des vers qui se tordent, qui se replient sur eux-mêmes en plusieurs façons. | V. n. Chercher des détours, des subterfuges. Fam. | Fam., *Tortiller des hanches*, Marcher avec un mouvement, un balancement trop marqué des hanches. (Tor-ti-llé [ll m.].)

TORTILLÈRE. s. f. *V.* Tortille.

TORTILLON. s. m. Coiffure d'une fille du bas peuple. Petite servante prise au village. (Vi.) | [ll m.]

TORTIONNAIRE. adj. des 2 g. (*Torsio.*) Inique et violent. (Tor-sio-nè-re.)

TORTIS. s. m. (*Tortus.*) Assemblage de plusieurs fils de chanvre, de laine, de soie, etc., tordus ensemble. | Espèce de couronne ou de guirlande de fleurs. (Vi. | T. de blas. Le fil de perles qui entoure la couronne des barons. (Tor-ti.)

TORTU, UE. adj. (*Tortuosus.*) Qui n'est pas droit, qui est de travers. | Fam., *Le bois tortu*, La vigne.

TORTUE. s. f. Animal amphibie à quatre pieds, qui marche fort lentement, et dont tout le corps, à la réserve de la tête, des pieds et de la queue, est couvert d'une grande enveloppe dure et le plus souvent garnie d'écailles. | Fam., *À pas de tortue*, Lentement. | Chez les Romains, L'espèce d'abri ou de toit que les soldats formaient en tenant leurs boucliers au-dessus de leur tête, et en les serrant les uns contre les autres, pour être à couvert des traits de l'ennemi en approchant du pied des murailles d'une ville assiégée. | Machine de guerre montée sur des roues et couverte, à l'abri de laquelle on pouvait s'avancer de même jusqu'au pied des murailles d'une ville assiégée.

TORTUER. v. a. Rendre tortu.

TORTUEUSEMENT. adv. D'une manière tortueuse. (Tor-tu-eû-ze-man.)

TORTUEUX, EUSE. adj. Qui fait plusieurs tours et retours. | Sans franchise. (Tor-tu-eû; ze.)

TORTUOSITÉ. s. f. État de ce qui est tortueux. (Tor-tu-o-zi té.)

TORTURE. s. f. (*Tortura.*) Gêne, tourment qu'on fait souffrir. | Le tourment qu'on fait souffrir à qqn. par ordre de justice, pour l'obliger à confesser la vérité. | *Mettre qqn. à la torture*, Lui causer un trouble, un embarras pénible, ou une vive impatience.

TORTURER. v. a. Faire éprouver la torture. | *Torturer un texte*, Lui faire signifier, comme par violence, ce qu'il ne dit pas.

TORY. s. m. Nom qu'on a donné en Angleterre aux partisans de Charles II, et qui depuis est resté le nom générique du parti qui prétend soutenir la prérogative royale, et qui cherche même à l'étendre. | Adj., *Un ministère tory.* (To-ri.)

TOSCAN, ANE. adj. (*Toscano*, it.) Se dit Du plus simple et du plus solide des cinq ordres d'architecture, et De ce qui appartient à cet ordre. *Architecture toscane*, Celle qui est essentiellement composée d'arcades et de bossages.

TOSTE. s. m. *V.* Toast.

TOSTER. v. a. et n. (*Toast*, angl.) Porter un toast; boire en annonçant un vœu, un sentiment pour qq. personne, ou qq. événement heureux.

TOT. adv. de temps. (*Tosto*, it.) Promptement, vite, dans peu de temps. | Quand on le joint aux adv. *Bien, si, aussi*, il forme avec eux un seul mot. | *Sitôt que, aussitôt que*, signifient aussi Dès que, du moment que. (Tô.)

TOTAL, ALE. adj. (*Totus.*) Complet, entier. | Subst. m. Le tout, l'assemblage de plusieurs choses considérées comme faisant un tout. | Au total, en total. loc. adv. Tout compensé. | Somme totale. loc. adv. En comptant tout.

TOTALEMENT. adv. Entièrement, tout à fait. (To-ta-le-man.)

TOTALITÉ. s. f. Le total, le tout.

TOTON. s. m. (*Totum.*) Espèce de dé qui est traversé d'une petite cheville sur laquelle on le fait tourner, et qui est marqué de différentes lettres sur ses quatre faces latérales. Quand, après avoir tourné, le dé tombe en présentant la face marquée d'un T, celui qui a joué gagne *tout* ce qui est au jeu.

TOUAGE. s. m. Action de touer, ou Le résultat de cette action. (Tou-a-je.)

TOUAILLE. s. f. (*Tovaglia*, it.) Linge pendu sur un rouleau auprès d'un lieu où l'on se lave les mains, et qui sert à les essuyer. (Tou-a-lle [ll m.].)

TOUC. s. m. *V.* Toug.

TOUCAN. s. m. Oiseau d'Amérique, dont le bec est très-gros et très-long. | Nom D'une constellation de l'hémisphère austral.

TOUCHANT, ANTE. adj. Qui touche le cœur, qui émeut.

TOUCHANT. prép. Concernant, sur le sujet de.

TOUCHE. s. f. Chacune des petites piè-

ces d'ébène, d'ivoire, etc., qui composent le clavier d'une orgue, d'un piano, d'un clavecin, etc. | En parlant De la guitare et de qqs. autres instruments à long manche, se dit Des petits filets saillants qui sont appliqués sur le manche de distance en distance, et qui servent à faire les demi-tons. | L'épreuve qu'on fait de l'or par le moyen de la pierre de touche. | Un petit brin de bois ou de qq. autre chose, dont les enfants qui apprennent à lire touchent les lettres qu'ils veulent épeler. | Petite baguette d'os ou d'ivoire, courbée par un bout, dont on se sert aux jonchets pour lever chaque pièce, après qu'on les a toutes laissées tomber pêle-mêle. | La manière dont le peintre, l'écrivain indique et fait sentir le caractère des objets. | L'action d'appliquer l'encre sur la forme avec les balles ou le rouleau.

TOUCHER. v. a. (*Toccare*, it.) Mettre la main sur qq. ch., à qq. ch. | Se mettre en contact avec un objet de qq. autre manière que ce soit. | V. n. *Toucher aux vases sacrés.* | *Toucher dans la main*, Mettre sa main dans celle d'un autre, en signe de réconciliation, d'amitié, ou de conclusion de marché, etc. | *Toucher à qq. ch.*, signifie Atteindre à qq. ch.—En prendre, en ôter. | *Toucher à une chose, à une affaire*, Y apporter qq. changement. | *Il y a touché*, se dit D'un homme qui a eu part à un ouvrage d'esprit. | *Toucher une pièce d'or*, L'éprouver avec une pierre de touche. | Étendre, appliquer l'encre sur la forme avec les balles ou avec le rouleau. | Act. ou avec la prép. *sur*, Frapper pour faire aller, chasser devant soi. | Se dit en parlant Du contact qui a lieu entre toutes sortes de corps, lorsqu'ils se joignent tellement, qu'il n'y a rien entre deux. | *Toucher à une île, à un port*, Y aborder, y mouiller en très-peu de temps. | Recevoir. | En parlant De certains instruments de musique, En jouer. | Traiter, exprimer. | *Toucher une chose, une matière*, En parler incidemment dans un discours. | *Ce tableau est bien touché*, Les coups de pinceau y sont donnés avec beaucoup d'entente, de force, de hardiesse, etc. | Émouvoir. | Concerner, regarder, intéresser. | Appartenir par le sang.

TOUCHER. s. m. Le tact, celui des cinq sens par lequel on connaît les qualités palpables, comme le mou et le dur, le froid et le chaud, l'humide et le sec. | *Ce pianiste, ce joueur de guitare*, etc., *a un beau toucher*, Il joue délicatement, agréablement.

TOU-COI. s. m. Mot qu'on emploie pour faire taire un limier lorsqu'il crie. (Tou-coua.)

TOUE. s. f. Espèce de bateau qui sert de bac sur certaines rivières.

TOUÉE. s. f. Action de touer, de se touer. | Longueur de câble de cent vingt brasses.

TOUER. v. a. (*Tow*, angl.) Faire avancer un navire en tirant d'un point fixe un câble à force de bras ou au moyen du cabestan.

TOUFFE. s. f. Assemblage de certaines choses, comme arbres, herbes, fleurs, cheveux, rubans, plumes, etc., lorsqu'elles sont en quantité et près à près. (Tou-fe.)

TOUFFEUR. s. f. Exhalaison chaude qui saisit en entrant dans un lieu où la chaleur est extrême. Fam. (Tou-feur.)

TOUFFU, UE. adj. Qui est en touffe, qui est épais, bien garni. (Tou-fu.)

TOUG ou **TOUC.** s. m. Demi-pique au bout de laquelle est attachée une queue de cheval avec un bouton d'or, et qu'on porte en manière d'étendard devant les vizirs, les pachas, et les sangiacs ou gouverneurs.

TOUJOURS. adv. de temps. Continuellement, sans interruption, sans cesse, sans relâche, sans fin. | *Ils se sont dit adieu pour toujours*, Ils se sont quittés pour ne plus se revoir. | Sans exception, en toute rencontre, en toute occasion. | Le plus souvent, ordinairement. | En attendant, cependant, néanmoins. | Au moins. (Tou-jour.)

TOUPET. s. m. Petite touffe de poil, de cheveux, de crin, de laine. | Absol., La touffe de cheveux qui est au haut du front. | Fam., *Avoir du toupet*, Avoir du feu, de la verve, de la hardiesse. | Cette partie de la crinière qui passe entre les deux oreilles du cheval, et qui lui tombe sur le front. (Tou-pē.)

TOUPIE. s. f. Sorte de jouet de bois qui est fait en forme de poire, et qu'on enveloppe d'une corde tournée en spirale, par le moyen de laquelle, lorsqu'on l'en dégage en le jetant, il tourne sur une pointe de fer dont il est armé au bout.

TOUPILLER. v. n. Tournoyer comme une toupie. Ne faire qu'aller et venir dans une maison sans savoir pourquoi. Fam. (Tou-pi-llé [ll m.].)

TOUPILLON. s. m. Petit toupet. | Se dit Des branches inutiles et confuses d'un oranger. | [ll m.]

TOUR. s. f. (*Turris.*) Sorte de bâtiment élevé, rond ou carré, ou à plusieurs côtés, dont on fortifiait jadis l'enceinte des villes, des châteaux, etc., ou qui sert de prison, de phare, de clocher, etc. | Se dit De certaines machines en forme de tours que les anciens attachaient sur le dos des éléphants destinés à combattre, et dans lesquelles ils plaçaient ordin. des archers. | Au jeu des échecs, Certaine pièce de ce jeu, qu'on appelait autrefois Roc.

TOUR. s. m. (*Tornus.*) Mouvement en rond. | Fam., *À tour de bras*, De toute la force du bras. | Fam., *En un tour de main*, En aussi peu de temps qu'il en faut pour tourner la main. | *Tour de reins*, Rupture ou foulure de reins causée par qq. effort.

Se dit De plusieurs sortes de mouvements, quoiqu'ils ne soient pas en rond. | *Faire un tour*, Aller et venir. | Se dit en parlant De certaines choses qui vont en serpentant, et qui reviennent sur elles-mêmes. | *Un tour de trictrac*, Les douze trous. | A certains jeux de cartes, *Jouer un tour*, *faire un tour*, Jouer un certain nombre de coups, en sorte que tous les joueurs successivement aient une fois la main. | Circuit, circonférence d'un lieu ou d'un corps. | *Faire le tour de*, Parcourir toute la circonférence de, ou S'étendre autour de. | Fam., *Faire son tour de France*, Parcourir la France. | *Tour de lit*, L'étoffe qui environne le lit, et qui est attachée au bois d'en haut. | Se dit De différentes choses dont on se sert, soit pour l'habillement, soit pour la parure, et qui sont mises en rond. | Toute action qui exige la promptitude, la subtilité et l'adresse de la main, ou la souplesse, l'agilité, la force du corps. | *Tour de force*, Action qui exige beaucoup de force. | Trait d'habileté, ruse, finesse, manière d'agir où il entre ordin. de l'adresse et qqfs. de la mauvaise intention. | En parlant D'une affaire, La manière dont on la fait voir, dont elle se présente, dont elle marche. | La manière dont on exprime ses pensées, et dont on arrange ses termes, soit en parlant, soit en écrivant. | Rang successif, alternatif. | Machine dont on se sert pour façonner en rond le bois, l'ivoire, les métaux. | *Cette femme a le bras fait au tour*, Parfaitement bien fait. | Une espèce d'armoire ronde et tournant sur un pivot, qui est posée dans l'épaisseur du mur, et qui sert aux religieuses pour faire passer ce qu'elles reçoivent du dehors, ou ce qu'elles envoient. | TOUR À TOUR. loc. adv. L'un après l'autre, alternativement, à diverses reprises.

TOURBE. s. f. (*Torf*, all.) Substance combustible spongieuse, légère, brune ou noirâtre, qui est formée par l'accumulation des débris de végétaux.

TOURBE. s. f. (*Turba.*) Multitude confuse composée de menu peuple.

TOURBEUX, EUSE. adj. Qui contient de la tourbe. (Tour-beû; ze.)

TOURBIÈRE. s. f. Endroit d'où l'on tire de la tourbe.

TOURBILLON. s. m. (*Turbo.*) Vent impétueux qui va en tournoyant. | Se dit De l'eau qui tournoie avec violence. | Une quantité de matière qu'on suppose tourner autour d'un astre. | Tout ce qui entraîne les hommes. [ll m.]

TOURBILLONNER. v. n. Aller en tournoyant. (Tour-bi-llo-né [ll m.].)

TOURD. s. m. Poisson de mer. (Tour.)

TOURD. s. m., ou TOURDELLE. s. f. Nom donné à une espèce de grive. (Tour, ou Tour-dĕ-le.)

TOURDILLE. adj. (*Turdillus.*) *Gris tourdille*, La couleur du poil d'un cheval qui est d'un gris sale approchant de la couleur d'une grive. | [ll m.]

TOURELLE. s. f. (*Turris.*) Petite tour. (Tou-rĕ-le.)

TOURET. s. m. (*Tornus.*) Petite roue qui, dans les machines à tourner, reçoit son mouvement d'une plus grande. | Pièce mécanique de fer, de cuivre, etc., ayant deux branches parallèles unies en haut et en bas par une partie pleine qui reçoit un tourillon et une vis, dont l'effet est de tendre ou de détendre une corde, etc. | Sorte de dévidoir ou de rouet à l'usage des cordiers. | Le rouet à filer. | Petit tour à l'usage des graveurs en pierres fines. (Tou-rĕ.)

TOURIÈRE. s. f. Dans les monastères de filles, domestique de dehors, qui a soin de faire passer au tour toutes les choses qu'on y apporte. | *Mère tourière*, La religieuse préposée pour avoir soin du tour en dedans.

TOURILLON. s. m. (*Turricula.*) Se dit Des axes de fer sur lesquels se meuvent les treuils, les bascules, etc. Le gros pivot sur lequel tourne une porte cochère, une grille, un pont-levis. | Se dit Des deux parties rondes et saillantes qui sont vers le milieu d'un canon, et qui servent à l'assujettir sur son affût. | La partie mobile d'un touret, qui sert à tendre et à détendre une corde, etc. | [ll m.]

TOURMALINE. s. f. Sorte de pierre cristallisée, qui, étant échauffée, devient électrique, et attire la poussière du charbon, les cendres, et autres corps légers.

TOURMENT. s. m. (*Tormentum.*) Grande, violente douleur corporelle. | Se dit Des supplices, des tortures qu'on fait souffrir à qqn. | Une grande peine d'esprit. (Tour-man.)

TOURMENTANT, ANTE. adj. Qui tourmente. (Tour-man-tan.)

TOURMENTE. s. f. (*Tormentum.*) Orage, bourrasque, tempête sur la mer. | Se dit Des ouragans qui s'élèvent dans les hautes montagnes. | Se dit Des troubles qui agitent un pays. (Tour-man-te.)

TOURMENTER. v. a. Faire souffrir qq. tourment de corps. | Se dit Des douleurs causées par qq. maladie, ou par une opération de chirurgie, ou par la piqûre de qq. insecte, etc. | Donner de la peine, faire souffrir qq. peine d'esprit. | Importuner beaucoup, harceler. | Agiter violemment. | *Tourmenter un ouvrage*, Le retravailler avec un effort qui se fait sentir. | Pron., S'agiter, se remuer. | *Ce bois se tourmente*, Il se déjette. | S'inquiéter, se donner bien de la peine de corps et d'esprit. (Tour-man-té.)

TOURMENTEUX, EUSE. adj. (*Tormentum.*) Se dit De certains parages fort sujets aux tempêtes. (Tour-man-teû; ze.)

TOURMENTIN. s. m. Petit foc qu'on nomme ainsi, parce que, dans les grands bâ-

timents, on ne s'en sert que durant les tourmentes. (Tour-man-tin.)

TOURNAILLER. v. n. Faire beaucoup de tours et de détours sans s'éloigner du même lieu, du même point. | Rôder autour. Fam. (Tour-na-llé [ll m.].)

TOURNANT. s. m. Le coin des rues, le coin des chemins, et L'endroit où le cours d'une rivière fait un coude. | L'espace où l'on fait tourner un carrosse, une charrette, etc. | Endroit dans la mer, dans une rivière, où l'eau tournoie continuellement, et qui est dangereux pour les bâtiments. | *Moulin à deux tournants*, Moulin à deux roues qui font tourner deux meules. | Fam., Moyen détourné employé pour réussir.

TOURNANT, ANTE. adj. Qui tourne.

TOURNEBRIDE. s. m. Espèce de cabaret établi auprès d'un château ou d'une maison de campagne, pour recevoir les domestiques et les chevaux des étrangers qui y viennent.

TOURNEBROCHE. s. m. Machine servant à faire tourner la broche. | Se dit Des petits garçons qui tournent la broche. | Le chien qu'on met dans une roue pour faire tourner la broche.

TOURNÉE. s. f. Voyage qu'on fait en divers endroits. Se dit Des courses que certains fonctionnaires publics font avec autorité dans leur ressort, dans leur département. | Se dit De certains voyages annuels ou périodiques qu'un particulier fait pour ses affaires ou pour celles d'une compagnie. | Se dit, fam., Des petites courses qu'on fait dans différents endroits.

TOURNELLE. s. f. Petite tour. (Vi.) — *Le palais des Tournelles.* (Tour-nè-le.)

TOURNELLE. s. f. Chambre du parlement, qui était composée d'un certain nombre de juges, pris tour à tour moitié dans la grand'chambre et moitié dans les chambres des enquêtes, pour juger les affaires criminelles.

TOURNEMAIN. s. m. *En un tournemain,* En aussi peu de temps qu'il en faut pour tourner la main. (Vi) On dit *En un tour de main.* (Tour-ne-min.)

TOURNER. v. a. (*Tornare.*) Mouvoir en rond. | Se dit De plusieurs autres mouvements, pour peu qu'ils tiennent du mouvement en rond. | *Tourner les pieds en dehors,* Porter la pointe des pieds en dehors | Fam., *Tournez-moi les talons*, Partez, éloignez-vous de moi. | *Tourner tête,* Se tourner pour faire tête, pour faire face aux ennemis. | Fam., *Ne savoir de quel côté se tourner,* Être dans un grand embarras. | *Tourner une personne à son gré*, Manier son esprit en sorte qu'on lui fasse faire tout ce qu'on veut. | Absol., *Tourner qqn.*, L'interroger avec adresse. Le circonvenir. | *Tourner une montagne, l'ennemi*, etc., Les prendre à revers. | Se dit en parlant De certaines choses qu'on change de sens. | *Tourner tout en bien, tourner tout en mal*, Interpréter tout en bonne part, en mauvaise part. | Traduire. (Vi.) | Façonner au tour des ouvrages de bois, d'ivoire, de pierre, de métal. | Arranger d'une certaine manière les paroles, les pensées dans un ouvrage de prose ou de vers, leur donner un certain tour. | V. n. Se mouvoir en rond. | Se mouvoir à droite ou à gauche, quoique le mouvement ne se fasse pas tout à fait en rond. | *Tourner court*, Abréger. | *La tête lui tourne*, se dit en parlant D'une personne qui se trouve étourdie pour avoir regardé en bas d'un lieu fort élevé.—Se dit de même D'un homme qui est devenu fou;—d'un homme qui se méconnait dans la bonne fortune, ou à qui qq. malheur imprévu a troublé l'esprit. | V. a. *Tourner la tête à qqn.*, L'étourdir, l'importuner, l'excéder; ou le faire changer de résolution de bien en mal, l'égarer. | *Tourner du côté de qqn.*, Se ranger de son parti. | S'altérer, changer en mal. | *Le raisin, les cerises, les groseilles tournent*, Ils commencent à mûrir, à se colorer. | Pron. Se changer, passer d'un état à un autre.

TOURNESOL. s. m. Plante à grande fleur radiée, ainsi nommée parce qu'on a prétendu qu'elle se tournait du côté du soleil. On la nomme vulg. *Soleil.* | Espèce de teinture bleue dont la graine du tournesol est la base.

TOURNEUR. s. m. Artisan qui fait des ouvrages au tour. | Adj., Celui qui tourne.

TOURNEVIS. s. m. Instrument de fer ou d'acier avec lequel on serre et l'on desserre des vis.

TOURNIQUET. s. m. (*Tornus.*) Croix de bois ou de fer mobile, et posée horizontalement sur un pivot, dans une rue, dans un chemin, pour ne laisser passer que les gens de pied. | Morceau de bois tournant, qui sert à soutenir un châssis à coulisse lorsqu'il est levé. | Instrument de chirurgie qui sert à comprimer les vaisseaux dans certaines opérations. (Tour-nic-è [c m.].)

TOURNIS. s. m. (*Tornare.*) Maladie des moutons qui est produite par le ver-coquin, et dans laquelle ils tournent et exécutent des mouvements convulsifs. On dit aussi *Tournoiement.* (Tour-ni.)

TOURNOI. s. m. (*Tornare.*) Fête publique et militaire, où il y avait ordin. un grand concours de princes, de seigneurs, de chevaliers, etc., et où l'on s'exerçait à plusieurs sortes de combats, soit à cheval, soit à pied. (Tour-noua.)

TOURNOIEMENT ou TOURNOÎMENT. s. m. Action de ce qui tournoie. V. Tournis. | *Tournoiement de tête*, Certaine indisposition de cerveau, durant laquelle il semble à celui qui en est atteint que tous les objets tournent. (Tour-noua-man.)

TOURNOIS. adj. des 2 g. Nom que l'on

donnait à la monnaie qui se frappait autrefois à Tours, et qui était plus faible d'un cinquième que celle de Paris. S'est dit ensuite Des livres valant vingt sous, à la différence des livres parisis, qui en valaient vingt-cinq. S'est dit également Des sous valant douze deniers, à la différence des sous parisis, qui en valaient quinze. (Tour-noua.)

TOURNOYER. v. n. (*Tornare.*) (Se conj. c. *Employer.*) Tourner en faisant plusieurs tours. | Fam., N'aller pas droit à la conclusion d'une affaire, biaiser, chercher des détours. (Tour-noua-ié.)

TOURNURE. s. f. (*Tornus.*) Tour. | Fam., La taille, l'habitude du corps.

TOURTE. s. f. (*Torta.*) Espèce de pâtisserie.

TOURTEAU. s. m. (*Torta.*) Sorte de gâteau. (Vi.) | Masse formée du résidu de certaines graines, de certains fruits, dont on a exprimé de l'huile. (Tour-tô.)

TOURTEREAU. s. m. (*Turtur.*) Jeune tourterelle. (Tour-te-rô.)

TOURTERELLE. s. f. (*Turtur.*) Espèce d'oiseau qui ressemble beaucoup au pigeon, mais qui est plus petit. (Tour-te-rè-le.)

TOURTIÈRE. s. f. Ustensile de cuisine qui sert à faire cuire des tourtes.

TOURTRE. s. f. (*Turtur.*) Nom qu'on donne à la tourterelle, quand on parle de cet oiseau comme bon à manger. (Vi.)

TOUSELLE. s. f. Sorte de froment dont l'épi est sans barbe. (Tou-zè-le.)

TOUSSAINT. s. f. La fête de tous les saints, qui est toujours le premier novembre. (Tou-sin.)

TOUSSER. v. n. (*Tussire.*) Faire l'effort et le bruit que cause la toux. | Faire ce même bruit à dessein. (Tou-sé.)

TOUSSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui tousse souvent. (Tou-seur ; eû-ze.)

TOUT, TOUTE. adj. (*Totus*, *a.*) Qui comprend l'intégrité d'une chose considérée par rapport au nombre, à l'étendue, ou à l'intensité d'action. | Chaque; alors il n'est point suivi de l'article. | *Tous deux*, ou *Tous les deux*, L'un et l'autre. | *Somme toute*, Somme totale, toutes les sommes jointes ensemble; et, fig., À tout prendre. | *Se faire tout à tous*, S'accommoder à toutes les opinions, à tous les caractères. | *À toute force*, Par toutes sortes de moyens. À la rigueur, absolument parlant. (Tou.)

TOUT. s. m. (*Totus.*) Une chose qui a des parties, considérée en son entier. | Au jeu de brelan, *Va-tout*, se dit Lorsqu'on hasarde en un seul coup tout l'argent qu'on a devant soi. | *Ce n'est pas tout*, *ce n'est pas le tout*, Ce n'est pas assez, il ne suffit pas. | Sans l'article, Toutes choses, toutes sortes de choses. | Tout le monde. | Fam., *Se faire*, *se prêter à tout*, S'habituer, se prêter aux usages, aux convenances, etc., suivant les temps, les lieux et les personnes. | LE TOUT, Façon de parler dont on se sert après l'énumération de plusieurs choses, pour les joindre toutes ensemble.—Tout ce qu'il y a de principal, de plus important dans une chose. | *Il en fait son tout*, Il l'aime uniquement. Cela ne se dit qu'en parlant des personnes. | T. de blas. *Sur le tout*, se dit en parlant D'un écusson mis sur les quartiers. | La troisième partie qui se joue après qu'un des deux joueurs a perdu partie et revanche, et où l'on joue autant d'argent que l'on en a joué dans les deux premières parties ensemble. | *Le tout du tout*, La partie qui se joue après que la même personne a perdu partie, revanche et le tout, et dans laquelle on joue autant d'argent que l'on en a joué dans les trois parties précédentes. | À TOUT. loc. adv. propre à certains jeux de cartes, et qui se dit en parlant De la couleur qui emporte toutes les autres. | Un seul mot, *Atout*, subst. m. *Jouer un atout.* | À TOUT PRENDRE. loc. adv. À considérer tout l'ensemble des qualités d'une personne ou d'une chose, tout ce qu'elle a de bien et de mal. | APRÈS TOUT. loc. adv. Dans le fond, tout bien considéré. | SUR-TOUT. loc. adv. *V.* SURTOUT. | DU TOUT. loc. adv., qui se joint avec *Rien, point, pas*, pour rendre la négative plus forte; En aucune façon, nullement, absolument rien, non. | EN TOUT. loc. adv. Sans rien omettre; tout étant compris. | Fam., *En tout et par tout*, Entièrement.

TOUT. adv. (*Totus.*) Entièrement, complétement, sans exception, sans réserve. | Adv., étant mis immédiatement devant un adjectif fém. qui commence par une consonne ou une H aspirée, reçoit le genre et le nombre du nom ou du pronom auquel cet adjectif se rapporte. Mais devant les adjectifs féminins qui commencent par une voyelle ou une H non aspirée, *Tout* redevient invariable. | Il y a néanmoins certains cas où *Tout*, placé devant un adj. fém. sing., commençant par une voyelle ou une H non aspirée, reçoit également le genre du nom ou du pronom auquel cet adj. se rapporte, et redevient lui-même un véritable adjectif lorsqu'il sert à désigner l'ensemble, la totalité des différentes parties d'une chose. *La forêt lui parut toute enflammée.* | TOUT, reste également invariable dans *Tout cœur, tout esprit*, *tout zèle*, etc., Plein de cœur, plein d'esprit, plein de zèle, etc. | Se joint avec plusieurs prép. ou adv., et avec plusieurs locutions, pour leur donner plus d'énergie. | *Tout doucement. Parler tout haut*, *tout bas.* | Fam., *C'est tout un*, Cela revient au même, cela est égal. | Adv., s'emploie aussi avec toutes sortes d'adjs., et même avec certains substs., dans la signification de Quoique, encore que, ou de Quelque.

TOUTE-BONNE. s. m. Nom vulgaire

d'une espèce de sauge, qu'on appelle autrement *Orvale.* (Tou-te-bo-ne.)

TOUTE-ÉPICE. s. f. Nom vulgaire d'une espèce de nielle, qui est légèrement âcre et adorante, et qui sert, dans quelques pays, à l'assaisonnement des viandes. On la nomme aussi *Herbe aux épices* ou *de toutes épices.* (Tou-té-pi-se.)

TOUTEFOIS. adv. Néanmoins, cependant, mais, pourtant. (Tou-te-foua.)

TOUTENAGUE. s. f. Alliage métallique blanc fait avec de l'étain et du bismuth. On le nomme aussi *Tintenague.* (Tou-te-nag-e.)

TOUTE-PUISSANCE. s. f. *V.* Puissance.

TOUTE-SAINE. s. f. Arbrisseau ainsi nommé parce qu'il est fort utile en médecine, surtout comme vulnéraire. (—se-ne.)

TOU-TOU. s. m. Nom que les enfants donnent aux chiens.

TOUT-OU-RIEN. s. m. Partie de la répétition d'une montre, d'une pendule, qui fait qu'elle répète entièrement l'heure indiquée par les aiguilles, ou qu'elle ne répète rien; ce qui arrive quand on n'a pas assez poussé le bouton. (Tou-tou-riin.)

TOUT-PUISSANT. adj. et s. *V.* Puissant.

TOUX. s. f. Expiration bruyante de l'air, plus ou moins violente et plus ou moins répétée, accompagnée d'un petit mouvement convulsif du larynx et de la trachée-artère. (Tou.)

TOXICODENDRON. s. m. Espèce de sumac qui est fort vénéneux, et qui produit des boutons à la peau lorsqu'on en touche les feuilles. (Toc-si-co-din-dro-ne.)

TOXICOLOGIE. s. f. Science qui traite des poisons, des toxiques; Traité sur les poisons. (Toc-si-co-lo-jie.)

TOXIQUE. s. m. Nom générique qui se donne à toutes sortes de poisons. (Toc-sic-e.)

TRABAN. s. m. Mot all. qu'on a qqfs. employé pour désigner Des militaires armés de hallebardes et chargés d'un service particulier.

TRABÉE. s. f. Nom qu'on donnait, chez les Romains, à une robe de cérémonie qui était différente selon les personnes.

TRAC. s. m. L'allure du cheval, du mulet, etc. | La trace et la piste des bêtes. (Vi.)

TRAÇANT, ANTE. adj. *Racine traçante,* Racine d'arbre ou de plante qui s'étend entre deux terres. (Tra-san.)

TRACAS. s. m. Mouvement accompagné d'embarras, le plus souvent pour des choses de peu d'importance. Fam. (Tra-câ.)

TRACASSER. v. n. Aller et venir, s'agiter, se tourmenter pour peu de chose. | Se dit en parlant Des manières d'agir d'un esprit inquiet, indiscret, brouillon et malin, qui fait des tracasseries. | V. a. Inquiéter, tourmenter qqn. Fam. (Tra-ca-sé.)

TRACASSERIE. s. f. Chicane, mauvais incident, mauvaise difficulté. | Propos, rapport qui tend à brouiller des gens les uns avec les autres. | L'effet des mauvais propos. Fam. (Tra-ca-se-rie.)

TRACASSIER, IÈRE. s. Celui, celle qui tracasse, qui ne sait ce qu'il veut, qui est sujet à faire de mauvaises difficultés dans les affaires dont il se mêle. — Adj., *Une police tracassière.* | Un brouillon, un indiscret qui, par de mauvais rapports, commet des personnes les unes avec les autres. (Tra-ca-sié.)

TRACE. s. f. Vestige qu'un homme ou qq. animal laisse à l'endroit où il a passé. | *Marcher sur les traces de qqn.*, L'imiter, suivre son exemple. | Toute marque et impression qui reste de qq. ch. | L'impression que les objets font dans l'esprit, dans la mémoire. | Se dit Des lignes que l'on fait sur le terrain pour marquer le dessin d'un jardin, l'alignement d'un mur, le plan d'un édifice. | Se dit Des premiers points d'aiguille, des premiers traits que l'on fait sur du canevas, pour marquer les contours des figures d'un ouvrage de tapisserie. (Tra-se.)

TRACEMENT. s. m. Action de tracer. (Tra-se-man.)

TRACER. v. a. (*Tractus.*) Tirer, disposer les lignes d'un dessin, d'un plan, sur le papier, sur le terrain, etc. | Indiquer, marquer par une ou plusieurs lignes le contour de qq. ch. | Faire sur le canevas les premiers points pour marquer le contour des objets dans un ouvrage de broderie, de tapisserie. | *Tracer le chemin à qqn.*, Lui donner exemple. | V. n. Se dit Des arbres dont les racines s'étendent en rampant sur la terre, et ne s'enfoncent presque pas. | Tracé. subst. m. *Le tracé d'une broderie.* (Tra-sé.)

TRACHÉE-ARTÈRE. s. f. (*Tracheia, artera.*) Canal communiquant du larynx aux bronches, et servant au passage de l'air pendant l'aspiration et l'expiration. | Trachée, seul, se dit De certains petits vaisseaux des insectes et des plantes qui sont formés d'un fil élastique contourné en spirale. (Tra-ché-ar-tè-re.)

TRACHÉOTOMIE. s. f. (*Tracheia, tomê,* gr.) Opération qui consiste à ouvrir la trachée-artère.

TRADITEUR. s. m. (*Traditor.*) On appelait ainsi Ceux qui, dans la persécution, avaient livré les livres sacrés aux païens.

TRADITION. s. f. (*Traditio.*) Action par laquelle on livre une chose à qqn. | La voie par laquelle la connaissance des choses qui concernent la religion, et qui ne sont point dans l'Écriture sainte, se transmet de siècle en siècle. | Se dit Des choses mêmes que l'on sait par la voie de la tradition. | Se dit en parlant Des faits purement historiques qui nous ont été transmis d'âge en âge, et qui, sans aucune preuve authentique, se sont conservés en passant de bouche en bouche. | Se dit de Ces faits mêmes. | Se dit De toutes les opinions, de tous les procédés, de tous les usages, etc., qui se transmettent de génération en généra-

tion par le moyen de l'exemple ou de la parole. (Tra-di-sion.)

TRADITIONNAIRE. s. m. Se dit Des Juifs qui expliquent l'Écriture par les traditions du Talmud. (Tra-di-sio-nè-re.)

TRADITIONNEL, ELLE. adj. Fondé sur la tradition. (Tra-di-sio-nèl; è-le.)

TRADITIONNELLEMENT. adv. Suivant la tradition, d'après la tradition. (Tra-di-sio-nè-le-man.)

TRADUCTEUR. s. m. (*Traductor.*) Celui qui traduit d'une langue en une autre.

TRADUCTION. s. f. (*Traductio.*) Action de traduire. | La version d'un ouvrage dans une langue différente de celle où il a été écrit. (Tra-duc-sion.)

TRADUIRE. v. a. (*Traducere.*) Transférer d'un lieu à un autre. | *Traduire devant un juge*, Citer ou renvoyer qqn. devant un juge. | Faire passer un ouvrage d'une langue dans une autre. | Expliquer, interpréter, éclaircir.

TRADUISIBLE. adj. des 2 g. Qui peut se traduire. (Tra-dui-zi-ble.)

TRAFIC. s. m. (*Trans, facere.*) Négoce, commerce de marchandises. | Le profit qu'on tire de certaines choses.

TRAFIQUANT. s. m. Commerçant, négociant. (Tra-fi-can.)

TRAFIQUER. v. n. et a. Faire trafic. | Tirer de certaines choses un profit illicite, malhonnête, honteux. (Tra-fic-é [c m.].)

TRAGACANTHE. s. f. (*Tragacanthe.*) Nom donné à plusieurs arbrisseaux du genre Astragale, qui donnent la gomme adragant. (Tra-ga-can-te.)

TRAGÉDIE. s. f. (*Tragœdia.*) Pièce de théâtre qui offre une action importante, des personnages illustres, qui est propre à exciter la terreur ou la pitié, et qui se termine ordin. par un événement funeste. | *Les tragédies de Corneille, de Racine*, etc., Les tragédies composées par ces auteurs. *La tragédie d'Œdipe, de Cinna*, etc., La tragédie dont Œdipe, Cinna, etc., est le sujet, | Événement funeste. (Tra-jé-die.)

TRAGÉDIEN, ENNE. s. Acteur, actrice tragique. (Tra-jé-di-in; è-ne.)

TRAGI-COMÉDIE. s. f. (*Tragicomœdia.*) Pièce de théâtre, dans laquelle on représente une action sérieuse entre des personnes considérables, mêlée d'incidents et de personnages qui peuvent appartenir à la comédie, et dont le dénoûment n'est point tragique. | Se dit D'une pièce de théâtre, du même genre, où il n'y a ni incidents ni personnages comiques. (Tra-ji-co-mé-die.)

TRAGI-COMIQUE. adj. des 2 g. (*Tragicus, comicus.*) Se dit De qq. accident fâcheux qui tient du comique. Fam. (Tra-ji-co-mic-e.)

TRAGIQUE. adj. des 2 g. (*Tragicus.*) Qui appartient à la tragédie. | Subst. m. Le genre tragique. | Subst. m. Un auteur de tragédies. | Funeste. (Tra-jic-e.)

TRAGIQUEMENT. adv. D'une manière tragique. (Tra-jic-e-man.)

TRAHIR. v. a. (*Tradere.*) Faire une perfidie à qqn., lui manquer de foi. | *Trahir la vérité*, Parler contre la vérité. | Pron., *Se trahir soi-même*, Agir contre ses propres intérêts. Découvrir par hasard ou imprudemment ce qu'on voulait tenir caché. | Ne pas seconder, rendre vain, décevoir. (Tra-ir.)

TRAHISON. s. f. Action de celui qui trahit, acte d'une méchanceté perfide. | *Haute trahison*, se dit Des crimes qui intéressent au premier chef la sûreté de l'État. (Tra-i-zon.)

TRAILLE. s. f. (*Trahere.*) Bateau qui sert à passer les grandes rivières; espèce de bac qu'on nomme aussi *Pont volant*. (Tra-lle [ll m.].)

TRAIN. s. m. (*Trahere.*) Allure. Se dit principalement Des bêtes de voiture. | *Train rompu*, Celui qui est composé de deux allures. | *Aller bon train*, se dit aussi D'une personne qui va fort vite, soit à pied, soit à cheval, soit en voiture. | Fam., *Mener qqn. bon train*, Ne le point ménager dans une affaire, remporter sur lui l'avantage en peu de temps. | En parlant Des chevaux et des autres bêtes de service, La partie de devant et de derrière d'où partent leurs mouvements. | Tout le charronnage qui porte le corps du carrosse ou du chariot. | *Train de la presse*, La partie de la presse sur laquelle on pose la forme, et qui avance sous la platine et s'en retire par le moyen de la manivelle. | Une suite de valets, de chevaux, de mulets, etc. | Une suite de bêtes destinées soit à la subsistance, soit au transport. | Tout l'attirail qui compose l'artillerie destinée pour un siége, pour une campagne. La troupe qui conduit les engins d'artillerie. | Se dit, fam., Des gens de mauvaise vie. (Vi.) | Bruit, tapage, vacarme. | *Faire le train*, Se réjouir avec bruit. | Long assemblage de bois qui est assujetti avec des perches et des liens en forme de radeau, et qu'on met à flot sur un canal ou sur une rivière. | Le courant, la marche des affaires. | Genre de vie. | Fam., *Aller son train*, Continuer. | *Être en train de jouer*, etc., Être en humeur de jouer, jouer actuellement. | Fam., *Mettre les autres en train*, Les exciter à la joie, au plaisir. | *Mise en train*, Action de tout disposer pour le tirage d'une forme. (Trin.)

TRAÎNAGE. s. m. Action de traîner. (Trè-na-je.)

TRAÎNANT, ANTE. adj. Qui traîne à terre. | *Discours, style traînant*, Discours, style languissant. *Voix traînante*, Voix monotone et lente. (Trè-nan.)

TRAÎNARD. s. m. (*Trahere.*) Soldat qui reste en arrière de la troupe avec laquelle il

doit marcher. | Un homme lent, négligent. Fam. (Trè-nar.)

TRAÎNASSE. s. f. (*Trahere.*) Nom que l'on donne qqfs. à la renouée commune, parce que ses tiges sont couchées. (Trè-na-se.)

TRAÎNE. s. f. (*Trahere.*) *Des perdreaux qui sont en traîne*, Des perdreaux qui ne peuvent pas encore voler ni se séparer de leur mère. | *Un bateau qui est à la traîne*, Un bateau qui est traîné par un autre. (Trè-ne.)

TRAÎNEAU. s. m. (*Trahere.*) Sorte de voiture sans roues, dont on se sert pour aller sur la neige ou sur la glace, soit par nécessité, soit par plaisir. | Se dit De certaines voitures sans roues, dont on se sert en toutes saisons pour transporter des marchandises dans les rues. | Grand filet qu'on traîne dans les champs pour prendre des alouettes, des cailles, etc., ou dans les rivieres pour prendre du poisson. (Trè-nô.)

TRAÎNÉE. s. f. (*Trahere.*) Petite quantité de certaines choses répandues en longueur, comme blé, farine, cendres, plâtre, etc. | Longue suite de poudre à canon dont on se sert pour porter le feu à l'amorce. | La trace qu'on fait avec des morceaux de charogne pour attirer un loup dans le piége par l'odeur. (Trè-née.)

TRAÎNER. v. a. (*Trahere.*) Tirer après soi. | *Cet homme traîne la jambe*, Il ne marche pas ferme de cette jambe-là, et il ne la porte que lentement après l'autre. | *Traîner ses paroles*, Parler lentement. | *C'est un traîne-potence*, C'est un mauvais garnement, un homme qui finira mal. C'est un homme qui porte malheur à ceux qu'il approche. | *Traîner une corniche, une moulure*, La façonner, l'exécuter au moyen d'un calibre qu'on traîne sur le plâtre frais. | Allonger, différer. | Pron., Se glisser en rampant. | Marcher avec grande peine. | V. n. Pendre jusqu'à terre. | Se dit en parlant De certaines choses qu'on laisse exposées où elles ne devraient pas être, au lieu de les mettre à leur place. | Se dit D'une personne qui est en langueur sans pouvoir se rétablir. | *Cette affaire traîne*, Elle n'avance point. *Ce discours traîne*, Il est froid, languissant, etc. | Se dit Des soldats qui, dans les marches, allant trop lentement, se trouvent derrière la troupe, à qq. distance; et Des bâtiments d'une flotte, d'un convoi qui, marchant ou manœuvrant mal, restent toujours en arrière. | Se dit Des chiens de meute qui ne suivent pas le gros de la meute dans la chasse. | T. de billard. Conduire qq. temps sa bille sans qu'elle quitte le bout de la queue. (Trè-né.)

TRAÎNEUR. s. m. Celui qui traîne qq. ch. | Se dit Des chasseurs au traineau. | Se dit Des soldats qui ne marchent pas avec leur troupe, et qui demeurent derrière par manque de force ou de bonne volonté. On dit aussi *Traînard.* | Se dit Des bâtiments d'une flotte, d'un convoi qui restent toujours en arrière. | Se dit Des chiens qui ne suivent pas le gros de la meute. (Trè-neur.)

TRAIRE. v. a. (*Trahere.*) (*Je trais, il trait; nous trayons, ils traient. Je trayais. J'ai trait. Je trairai. Je trairais. Trais, trayez. Que je traie. Que j'eusse trait. Trayant.*) Tirer. Se dit en parlant De certaines femelles d'animaux dont on tire le lait. | Se dit Des métaux passés par la filière, et qui ne sont point encore mis sur la soie. Subst. m. *Des boutons de trait.* (Trè-re.)

TRAIT. s. m. (*Tractus.*) Terme générique, qui signifie également Les fleches qu'on tire avec l'arc ou avec l'arbalète, et Les dards, les javelots qui se lancent avec la main. | *Gens de trait*, Ceux qui tiraient de l'arc, de l'arbalète, ou qui lançaient le javelot. *Les traits de l'amour*, Les atteintes de l'amour. | Se dit Des attaques de la raillerie, de la médisance, etc. | Une certaine longe de corde ou de cuir avec laquelle les chevaux tirent. | Chasse, La longe à laquelle est attaché le limier qu'on mène au bois. | *Trait de bateaux*, Plusieurs bateaux qu'on attache les uns aux autres pour remonter une riviere. | Ce qui emporte l'équilibre de la balance, et la fait trébucher. | Ce qu'on avale de liqueur, ou l'action d'avaler qq. liqueur tout d'une haleine. | *Boire à longs traits*, Boire lentement en savourant ce qu'on boit. | Une ligne qu'on trace avec la plume. | Une ligne au moyen de laquelle on imite la forme d'un objet. | *Copier trait pour trait*, Copier exactement, fidèlement. | Se dit Des lignes d'un dessin qui n'est pas ombré. | Le tracé des opérations nécessaires pour tailler et pour appareiller les matériaux d'une construction. | *Pièce de trait*, Modèle ou partie de construction faite selon l'art du trait. | Se dit De certaines lignes qu'on trace pour servir de marque. | *Trait de scie*, Chaque coupe qui est faite avec la scie dans un morceau de bois, dans un bloc de pierre. | Se dit Des linéaments du visage. | Action qui marque une intention favorable ou nuisible à qqn. | Se dit Des actions qui ont qq. ch. de remarquable. | Un fait, un événement remarquable. | Ce qui distingue ou caractérise une personne, une chose. | Se dit Des beaux passages d'un discours. | Se dit D'une pensée vive, brillante, imprévue. | Se dit De certains versets que l'on chante à la messe entre le graduel et l'évangile. | L'avantage de jouer le premier. | Se dit Du rapport d'une chose à une autre. (Trè.)

TRAITABLE. adj. des 2 g. (*Tractabilis.*) Doux, maniable, avec qui on peut facilement traiter. (Tre-ta-ble.)

TRAITANT. s. m. Celui qui se chargeait du recouvrement des impositions ou deniers publics, à certaines conditions réglées par un traité. (Trè-tan.)

TRAITE. s. f. (*Tractus.*). Étendue de chemin qu'un voyageur fait d'un lieu à un autre sans s'arrêter, sans se reposer. | Le transport de certaines marchandises, telles que blés, vins, etc., d'une province à une autre, ou d'un État à un autre. | Le trafic que font des bâtiments du commerce sur les côtes d'Afrique, en échangeant leurs marchandises contre des dents d'éléphants, de la gomme, etc. | Le commerce des banquiers. | Se dit Des lettres de change mêmes. (Trè-te.)

TRAITÉ. s. m. (*Tractare.*) Ouvrage où l'on traite de qq. art, de qq. science, de qq. matière particulière. | Convention faite entre des souverains, entre des États. | Convention des particuliers entre eux, ou avec le souverain, avec le gouvernement, avec l'administration. (Trè-té.)

TRAITEMENT. s. m. Accueil, réception, manière d'agir avec qqn. | Au plur., *Mauvais traitements*, Violences, coups, voies de fait. | Les appointements attachés à une place, à un emploi. | Se dit De certains honneurs qu'on rend, dans les cours, à des personnes de distinction. | Se dit Des repas que le roi fait donner en certaines occasions aux ambassadeurs. | La manière de conduire une maladie. (Trè-te-man.)

TRAITER. v. a. (*Tractare.*) Discuter, agiter, discourir sur, raisonner sur. | V. n. *Traiter d'une matière.* | *Traiter un sujet*, Faire une composition. | V. a. et n. Négocier, travailler à l'accommodement d'une affaire, etc. | V. n. Entrer en négociation pour vendre, pour acheter, ou pour donner à ferme; passer les actes nécessaires pour la conclusion d'un traité. | Agir avec qqn., en user avec lui de telle ou de telle manière. | Qualifier. | Régaler, faire bonne chère, donner à manger. | Se dit De ceux qui donnent à manger pour de l'argent. | Panser, médicamenter. | Se dit Du médecin qui prend soin d'un malade. | Soumettre une substance à l'action de qq. agent, pour y opérer une décomposition, un changement. (Trè-té.)

TRAITEUR. s. m. (*Tractator.*) Celui qui apprête, qui donne habituellement à manger pour de l'argent, ou qui entreprend de grands repas, tels que des repas de noces. | Nom que l'on donne à ceux qui font la traite avec les sauvages de la Louisiane. (Trè-teur.)

TRAÎTRE, ESSE. adj. (*Traditor.*) Qui trahit. | Se dit De qqs. animaux qui mordent, qui égratignent, qui ruent lorsqu'on y pense le moins. | Se dit Des actions de trahison, de perfidie. | Se dit De certaines choses, pour marquer qu'Elles sont plus dangereuses qu'elles ne le paraissent. | Subst., Celui celle qui fait une trahison. | EN TRAÎTRE. loc. adv. En trahison, traîtreusement. (Trètre; ë-se.)

TRAÎTREUSEMENT. adv. En trahison. Fam. (Trè-treu-ze-man.)

TRAJECTOIRE. s. f. (*Trajector.*) La route droite ou courbe que parcourt actuellement un corps soumis à des forces motrices qcqs. (Tra-jèc-toua-re.)

TRAJET. s. m. (*Trajectus.*) Espace à traverser d'un lieu à un autre par eau. | L'espace traversé ou à traverser par terre, pour arriver d'un lieu à un autre. | L'action de traverser l'espace d'un lieu à un autre, soit par eau, soit par terre. | *Le trajet d'une plaie, d'une fistule*, etc., L'espèce de canal ou de conduit que forme sa cavité. (Tra-jë.)

TRAMAIL. s. m. (*Tres, maculæ.*) Espèce de filet qu'on tend dans les rivières pour prendre du poisson. (Tra-mall [ll m.].)

TRAME. s. f. (*Trama.*) Fil passé, conduit par la navette entre les fils qu'on nomme *Chaîne*, et qui sont tendus sur le métier, pour faire de la toile, du drap, etc. | Complot.

TRAMER. v. a. Passer la trame entre les fils qui sont tendus sur le métier. | Machiner, faire un complot.

TRAMONTANE. s. f. (*Trasmontana*, it.) On appelle ainsi, dans la Méditerranée, ce qu'on nomme Le vent du nord dans l'Océan. | Le côté du nord. | L'étoile du nord. | Fam., *Perdre la tramontane*, Se troubler, ne savoir plus où l'on en est.

TRANCHANT, ANTE. adj. Qui tranche. | Décisif, péremptoire. | Qui décide hardiment.

TRANCHANT. s. m. Le fil, le côté tranchant d'une épée, d'un couteau, d'un rasoir, etc.

TRANCHE. s. f. Morceau coupé un peu mince. | *Un morceau de tranche*, Un morceau de cuisse de bœuf. | La surface unie que présente l'épaisseur de tous les feuillets d'un livre du côté où on les a rognés.

TRANCHÉE. s. f. Ouverture, excavation longue et plus ou moins profonde, pratiquée dans la terre, afin d'asseoir les fondations d'un mur, de placer des conduites pour les eaux, de planter des arbres, etc. | Fossé qu'on creuse pour se mettre à couvert du feu en approchant d'une place qu'on assiége, et dont les terres, jetées du côté de la place, forment un parapet. | L'espèce de double rempart qu'on forme avec des fascines, des gabions, des sacs remplis de laine ou de terre, quand le terrain est de roche ou difficile à creuser. | Au plur., Douleurs très-aiguës qu'on ressent dans le ventre, dans les entrailles.

TRANCHEFILE. s. f. Petit rouleau de papier ou de parchemin qui est recouvert de soie ou de fil, et qui se met aux deux extrémités du dos d'un livre pour tenir les cahiers assemblés, et résister à l'effort de la main qui tire le livre, quelquefois pressé dans les rayons d'une bibliothèque.

TRANCHELARD. s. m. Couteau à lame fort mince, dont les cuisiniers et les rôtis-

seurs se servent pour couper des tranches de lard. (Tran-che-lar.)

TRANCHE-MONTAGNE. s. m. Fanfaron qui fait grand bruit de son courage et de ses prétendus exploits. Fam. (—mon-ta-*ne* [n m.].)

TRANCHER. v. a. (*Transcidere.*) Couper, séparer en coupant. | *Trancher la difficulté*, Résoudre tout d'un coup une question difficile; lever tout d'un coup un obstacle. | *Trancher le mot*, Donner une réponse nette et décisive. Dire sa pensée sans ménagement. | V. n. Décider hardiment. | *Trancher du grand seigneur*, etc., Faire le grand seigneur. | *Ces couleurs tranchent*, Elles sont fort vives, et fort différentes les unes des autres.

TRANCHET. s. m. Outil à l'usage des cordonniers, des bourreliers, etc., servant à couper le cuir. (Tran-chè.)

TRANCHOIR. s. m. Tailloir, espèce de plateau de bois sur lequel on tranche la viande. (Tran-chouar.)

TRANQUILLE. adj. des 2 g. (*Tranquillus.*) Paisible, calme, sans aucune agitation. | Qui ne trouble le repos de personne. (Tranc-i-le [c m.])

TRANQUILLEMENT. adv. D'une manière tranquille. (Tranc-i-le-man [c m.].)

TRANQUILLISANT, ANTE. adj. Qui tranquillise. (Tranc-i-li-zan [c m.].)

TRANQUILLISER. v. a. Calmer, rendre tranquille. | Pron., Se reposer, se tenir tranquille, n'être pas inquiet. (Tranc-i-li-zé [c m.].)

TRANQUILLITÉ. s. f. (*Tranquillitas.*) État de ce qui est tranquille. (Tranc-i-li-té [c m.].)

TRANS. (*Trans.*) Prép. qui entre dans la composition de plusieurs mots, pour ajouter à leur signification naturelle celle de *Au delà, à travers, entre.*

TRANSACTION. s. f. (*Transactio.*) Acte par lequel on transige sur un différend, sur un procès, etc. | Se dit Des actes, des conventions, des accords, des relations d'intérêt entre les hommes. | Quelques académies étrangères ont donné le nom de *Transactions* au Recueil de leurs mémoires, de leurs travaux. (Tran-zac-sion.)

TRANSALPIN, INE. adj. (*Transalpinus.*) Qui est au delà des Alpes. (Tran-zal-pin.)

TRANSBORDEMENT. s. m. Action de transborder. (—de-man.)

TRANSBORDER. v. a. Transporter tout ou partie de la cargaison d'un bâtiment dans un autre.

TRANSCENDANCE. s. f. Supériorité marquée, éminente, d'une personne ou d'une chose sur une autre. (Tran-san-dan-se.)

TRANSCENDANT, ANTE. adj. (*Transcendens.*) Élevé, sublime, qui excelle en son genre. | *Géométrie transcendante*, Celle qui emploie l'infini dans ses calculs. | Se dit Des attributs ou des qualités qui sont susceptibles d'une très-grande généralité, comme *Un*, *vrai*, *bon*. (Trans-san-dan.)

TRANSCRIPTION. s. f. (*Transcriptio.*) Action de transcrire, et Le résultat de cette action. (Trans-crip-sion.)

TRANSCRIRE. v. a. (*Transcribere.*) Copier un écrit.

TRANSE. s. f. Frayeur, grande appréhension d'un mal qu'on croit prochain.

TRANSFÉRER. v. a. (*Transferre.*) Transporter, porter d'un lieu à un autre, faire passer d'un lieu à un autre. | Se dit en parlant De la juridiction, de l'autorité, de la puissance, lorsque d'un tribunal, d'une ville, d'une nation, etc., elle vient à passer à un autre. | *Transférer une fête*, La remettre d'un jour à un autre. | Céder, transporter une chose à qqn. en observant les formalités requises.

TRANSFERT. s. m. (*Transferre.*) Acte par lequel on déclare transporter à un autre la propriété d'une rente de l'État, d'une action de la Banque, etc., ou d'une marchandise en entrepôt. (Trans-fer.)

TRANSFIGURATION. s. f. (*Transfiguratio.*) Changement d'une figure en une autre. *La transfiguration de Notre-Seigneur*, L'état glorieux où JÉSUS-CHRIST parut sur le mont Thabor, en présence de trois de ses disciples, Pierre, Jacques et Jean. (Trans-fi-gu-ra-sion [g m.].)

TRANSFIGURER (SE). v. pron. (*Transfigurare.*) Changer d'une figure en une autre. | [g m.]

TRANSFORMATION. s. f. (*Transformatio.*) Métamorphose, changement d'une forme en une autre. (—ma-sion.)

TRANSFORMER. v. a. (*Transformare.*) Métamorphoser, donner à une personne ou à une chose une autre forme que celle qui lui est propre ou qu'elle avait précédemment. | Se dit D'un homme qui se déguise, qui prend plusieurs caractères, selon ses vues et ses intérêts. | *Transformer une équation*, La changer en une autre équation dont la forme soit différente.

TRANSFUGE. s. m. (*Transfuga.*) Celui qui, à la guerre, abandonne le parti dont il est, pour passer dans celui des ennemis. | Quiconque abandonne son parti pour passer dans le parti contraire. (Trans-fu-je.)

TRANSFUSER. v. a. (*Transfusus.*) Faire passer un liquide d'un récipient dans un autre. Faire la transfusion du sang. (Trans-fu-zé.)

TRANSFUSION. s. f. (*Transfusio.*) Action de transfuser. L'opération par laquelle on fait passer le sang du corps d'un animal dans celui d'un autre. (Trans-fu-zion.)

TRANSGRESSER. v. a. (*Transgressus.*) Contrevenir à quelque ordre, à qq. loi. | Se

dit De la violation des préceptes divins. (Trans-grě-sé.)

TRANSGRESSEUR. s. m. Celui qui transgresse. (Trans-grě-seur.)

TRANSGRESSION. s. f. (*Transgressio.*) Action de transgresser. (Trans-grě-sion.)

TRANSIGER. v. n. (*Transigere.*) Passer un acte pour accommoder un différend, un procès. | *Transiger avec son devoir, avec sa conscience*, S'autoriser de quelques raisons peu solides, pour faire une chose contraire au devoir, à la délicatesse. (Tran-zi-jé.)

TRANSIR. v. a. (*Transire.*) Pénétrer et engourdir de froid. | Se dit en parlant De l'effet que produit la peur ou l'affliction. | V. n. *Transir de froid, de peur.*

TRANSISSEMENT. s. m. L'état où est un homme transi. (Tran-si-se-man.)

TRANSIT. s. m. (*Transitus.*) Faculté de faire passer des marchandises, des denrées, à travers un État, une ville, sans payer les droits d'entrée. (Tran-zit.)

TRANSITIF. adj. m. (*Transitivus.*) Se dit Des verbes qui marquent l'action du sujet de la proposition sur la chose ou la personne que désigne le régime ou complément direct du verbe. | Se dit De certaines conjonctions qui marquent un passage ou une transition d'une chose à une autre. (Tran-zi-tif.)

TRANSITION. s. f. (*Transitio.*) Manière de passer d'un raisonnement à un autre, de lier ensemble les parties d'un discours, d'un ouvrage. | Le passage d'un régime politique, d'un état de choses à un autre. (Tran-zi-sion.)

TRANSITOIRE. adj. des 2 g. (*Transitorius.*) Passager. | Qui remplit l'intervalle d'un état de choses à un autre. (Tran-zi-toua-re.)

TRANSLATER. v. a. (*Translatus.*) Traduire d'une langue en une autre. (Vi.)

TRANSLATEUR. s. m. (*Translator.*) Traducteur. (Vi.)

TRANSLATIF, IVE. adj. (*Translativus.*) Par lequel on transporte, on cède une chose à qqn.

TRANSLATION. s. f. (*Translatio.*) Transport, action par laquelle on fait passer qq. ch. d'un lieu à un autre. | *La translation d'une fête*, L'action de remettre une fête d'un jour à un autre. (Trans-la-sion.)

TRANSMETTRE. v. a. (*Transmittere.*) (Se conj. c. *Mettre.*) Céder, mettre ce qu'on possède en la possession d'un autre. | Faire passer. (Trans-mě-tre.)

TRANSMIGRATION. s. f. (*Transmigratio.*) Action d'un peuple, d'une nation, d'une troupe d'hommes qui abandonnent leur pays pour en aller habiter un autre. | *La transmigration des âmes*, Le passage des âmes d'un corps dans un autre, selon l'opinion des pythagoriciens. (Trans-mi-gra-sion.)

TRANSMISSIBLE. adj. des 2 g. Qui peut être transmis. (Trans-mi-si-ble.)

TRANSMISSION. s. f. (*Transmissio.*) Action de transmettre, ou Le résultat de cette action. (Trans-mi-sion.)

TRANSMUABLE. adj. des 2 g. Qui peut être transmué.

TRANSMUER. v. a. (*Transmutare.*) Changer, transformer.

TRANSMUTABILITÉ. s. f. Propriété de ce qui est transmuable.

TRANSMUTATION. s. f. (*Transmutatio.*) Changement d'une chose en une autre. (Trans-mu-ta-sion.)

TRANSPARENCE. s. f. Qualité de ce qui est transparent. (Trans-pa-ran-se.)

TRANSPARENT, ENTE. adj. (*Trans, parens.*) Diaphane, au travers de quoi l'on peut voir les objets. (Trans-pa-ran; an-te.)

TRANSPARENT. s. m. (*Trans, parens.*) Papier où sont tracées plusieurs lignes noires, et dont on se sert pour s'accoutumer à écrire droit, en le mettant sous le papier lorsqu'on écrit. | Le papier huilé derrière lequel on place les lumières dans les décorations. | Sorte de tableau sur toile, sur gaze, sur papier huilé ou verni, etc., qu'on expose la nuit, et derrière lequel on met des lumières pour faire paraître ce qu'il représente.

TRANSPERCER. v. a. (*Trans, pertusus.*) Percer de part en part. (Trans-pěr-sé.)

TRANSPIRABLE. adj. des 2 g. Qui peut sortir par la transpiration.

TRANSPIRATION. s. f. Exhalation qui s'opère habituellement à la surface de la peau. | Exhalation à peu près semblable qui a lieu à la surface des végétaux. (Trans-pi-ra-sion.)

TRANSPIRER. v. n. (*Trans, spirare.*) S'exhaler, sortir du corps par les pores, d'une manière imperceptible aux yeux. | Se dit Du corps même. | Se dit De ce qu'on s'efforce de tenir secret, mais dont qq. ch. commence à être connu, divulgué, révélé.

TRANSPLANTATION. s. f. Action de transplanter. (—ta-sion.)

TRANSPLANTER. v. a. (*Trans, planta.*) Ôter une plante, un arbre de l'endroit où il est, et le replanter dans un autre. | Faire passer, transporter des personnes, ou certaines choses, d'un pays dans un autre, pour les y établir. | Pron., se dit D'une famille, d'une personne qui passe d'une province ou d'une ville dans une autre, pour s'y établir.

TRANSPORT. s. m. Action par laquelle on transporte qq. ch. d'un lieu à un autre. | Se dit Des voitures servant au transport des choses nécessaires à une armée. | Un bâtiment de transport. | L'action d'une personne qui, par autorité de justice, se rend sur les lieux où sont les choses sujettes à un examen,

à une visite. | La cessation d'un droit qu'on a sur qq. ch. | Se dit Des passions violentes qui nous mettent en qq. sorte hors de nous-mêmes. | Absol., Tout mouvement passionné. | Enthousiasme. | Délire, égarement d'esprit causé par la maladie. (Trans-por.)

TRANSPORTABLE. adj. des 2 g. Qui peut être transporté.

TRANSPORTER. v. a. (*Transportare.*) Porter d'un lieu dans un autre. | *Transporter un droit à qqn.*, Ceder, transférer à qqn. le droit qu'on a sur qq. ch. | *La colère, la joie, etc., transporte cet homme*, Elle le met hors de lui-même. | Pron., Se rendre en un lieu.

TRANSPOSER. v. a. (*Transponere.*) Mettre une chose à une autre place que celle où elle était. | Se dit Lorsque la personne qui chante ou qui joue d'un instrument chante ou joue sur un ton différent de celui sur lequel l'air est noté. | Transporter son argent d'une carte sur une autre. (Trans-po-zé.)

TRANSPOSITEUR. adj. m. (*Transpositus.*) *Piano transpositeur*, Piano qui opère la transposition d'un ton dans un autre, d'une manière toute mécanique. (Trans-po-zi-teur.)

TRANSPOSITIF, IVE. adj. (*Transpositivus.*) *Langue transpositive*, Celle où les rapports des mots entre eux sont indiqués par leurs terminaisons, et où l'on n'est pas obligé de les placer suivant l'ordre analytique de la pensée. (Trans-po-zi-tif.)

TRANSPOSITION. s. f. (*Transpositus.*) Action de transposer, ou Le résultat de cette action. | Le renversement de l'ordre dans lequel les mots ont accoutumé d'être rangés. | Se dit en parlant Des feuilles d'impression, des cahiers d'écriture transposés. (Trans-po-zi sion.)

TRANSRHÉNANE. adj. f. (*Transrhenanus.*) Qui est au delà du Rhin. (Trans-ré-na-ne.)

TRANSSUBSTANTIATION. s. f. (*Transsubstantiatio.*) Le changement miraculeux de la substance du pain et du vin en la substance du corps et du sang de JÉSUS-CHRIST dans l'eucharistie. (Trans-sup-stan-si-a-sion.)

TRANSSUBSTANTIER. v. a. Changer une substance en une autre. (Trans-sup-stan-si-é.)

TRANSSUDATION. s. f. Action de transsuder. (Trans su-da-sion.)

TRANSSUDER. v. n. (*Trans, sudare.*) Passer au travers des pores d'un corps par une espèce de sueur.

TRANSVASER. v. a. Verser une liqueur d'un vase dans un autre. (Trans-va-zé.)

TRANSVERSAL, ALE. adj. (*Transversus.*) *Ligne transversale, section transversale*, Ligne, section qui coupe en travers. (Trans-vër-sal.)

TRANSVERSALEMENT. adv. D'une manière transversale. (Trans-vër-sa-le-mau.)

TRANSVERSE. adj. des 2 g. (*Transversus.*) Oblique. (Trans-vër-se.)

TRANTRAN. s. m. (*Tractare.*) Le cours de certaines affaires, la manière la plus ordinaire de les conduire, la routine qu'on y suit. Fam.

TRAPÈZE. s. m. (*Trapezus.*) Quadrilatère plan dont deux côtés sont inégaux et parallèles. | Se dit D'un os et d'un muscle qui ont à peu près la forme d'un trapèze. — Adj., *L'os trapèze.*

TRAPÉZOÏDE. s. m. (*Trapeza, eidos, gr.*) Quadrilatère plan dont tous les côtés sont obliques entre eux. | Se dit D'un os et d'un ligament qui ressemblent à un trapézoïde. — Adj., *L'os trapézoïde.* (Tra-pé-zo-i-de.)

TRAPPE. s. f. Espèce de porte posée horizontalement sur une ouverture à rez-de-chaussée ou au niveau d'un plancher. L'ouverture même. | Espèce de porte, de fenêtre qui se hausse et qui se baisse dans une coulisse. | Sorte de piége pour prendre des bêtes dans un trou que l'on fait en terre et que l'on couvre d'une bascule ou de branchages et de feuillages. (Tra-pe.)

TRAPPISTE. s. m. Religieux d'un ordre très-sévère, dont le chef-lieu était à la Trappe, près de Mortagne. (Tra-pis-te.)

TRAPU, UE. adj. Gros et court.

TRAQUE. s. f. Action de traquer. (Trac-e.)

TRAQUENARD. s. m. Espèce d'amble ou d'entre pas. | Sorte de danse gaie, qui était autrefois en usage. | Sorte de piége dont on se sert pour prendre des animaux nuisibles. (Trac-e-nar.)

TRAQUER. v. a. Fouler un bois pour en faire sortir le gibier, Faire une enceinte dans un bois, de manière qu'en la resserrant toujours on oblige les bêtes que l'on chasse d'entrer dans les toiles, ou de passer sous le coup des chasseurs. | Se dit en parlant Des personnes que l'on resserre dans une enceinte pour les prendre. (Trac-é [e m.].)

TRAQUET. s. m. Piége qu'on tend aux bêtes puantes. | *Donner dans le traquet*, Se laisser tromper par qq. artifice. (Trac-e [e m.].)

TRAQUET. s. m. Claquet, morceau de bois attaché à une corde, lequel passe au travers de la trémie, et dont le mouvement fait tomber le blé sous la meule du moulin.

TRAQUET. s. m. Petit oiseau à bec fin, qui fait son nid sous les pierres ou dans les terriers.

TRAQUEUR. s. m. Un de ceux qu'on emploie pour traquer. (Trac-eur [e m.].)

TRAUMATIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport, qui appartient aux plaies, aux blessures. (Trô-ma-tic-e.)

TRAVAIL. s. m. (*Travaglio*, it.) Labeur, fatigue, peine qu'on prend pour faire qq. ch. | *Homme de travail*, Celui qui gagne sa vie par un métier pénible; et, *Homme de*

grand travail, Celui qui est fort laborieux. | Se dit Des opérations de la nature pour procurer l'accouchement. | L'ouvrage même, de qq. nature qu'il soit, et La manière dont il est fait. | La manière dont on travaille habituellement. | L'ouvrage qui est à faire, ou que l'on fait actuellement. | Se dit Des remuements de terre que font des troupes, soit pour attaquer, soit pour se défendre, et principalement de La tranchée que font les assiégeants pour attaquer une place. | Se dit, au plur., Des ouvrages que l'on fait pour l'attaque ou pour la défense des places, pour la fortification d'un camp, d'un poste. | Se dit Des ouvrages que l'on fait pour l'embellissement ou l'assainissement des villes, pour l'utilité générale. | *Travaux forcés*, Une des peines afflictives et infamantes prononcées par le code pénal, et qui remplace les galères. | TRAVAUX, au plur., Certaines entreprises remarquables. | Le compte que chaque ministre rend au roi des affaires de son département, et le rapport que les commis font au ministre de celles qui leur ont été renvoyées. Dans ce sens, le pluriel est *Travails.* | Espèce de machine de bois à quatre piliers, entre lesquels les maréchaux attachent les chevaux vicieux pour les ferrer ou pour les panser. Dans cette acception, il fait *Travails* au pluriel. (Tra-vall [ll m.].)

TRAVAILLER. v. n. (*Travagliare*, it.) Faire un ouvrage, faire de l'ouvrage; se donner de la peine pour faire, pour exécuter qq. ch. | Avoir de l'occupation, de l'ouvrage. | *Ce bois travaille*, Il se déjette. | *Son estomac travaille*, Il a de la peine à digérer. | Se dit du vin, de la bière et des autres liqueurs qui fermentent. | *Faire travailler son argent*, Le placer, lui faire produire intérêt. | Avec la prép. *À*, S'occuper, s'efforcer de. | V. a. Soigner, exécuter avec soin. | Tourmenter, causer de la peine. | *Travailler un cheval*, L'exercer, le manier; ou Le fatiguer. | Façonner. | Pron., Se tourmenter, s'inquiéter, s'efforcer. | *Ce cheval a les jambes travaillées*, Il a les jambes fatiguées, ruinées par le travail. (Tra va-llé [ll m.].)

TRAVAILLEUR. s. m. Homme adonné au travail. — Au fém., *Une travailleuse.* | Absol. et au plur., Soldats qu'on emploie à remuer la terre, soit pour l'attaque d'une place, soit pour le retranchement d'un poste, etc. (Tra-va-lleur [ll m.].)

TRAVÉE. s. f. Espace qui est entre deux poutres, et qui est rempli par un certain nombre de solives. | Se dit Des galeries supérieures d'une église, qui règnent au-dessus des arcades de la nef. | *Travée de comble*, Distance d'une ferme à l'autre.

TRAVERS. s. m. (*Transversum.*) L'étendue d'un corps considéré dans sa largeur. | Le biais, l'irrégularité d'un lieu, d'une place, d'un jardin, etc. | Bizarrerie, caprice, irrégularité d'esprit et d'humeur. | *Donner dans les travers*, Tomber dans l'inconduite. | EN TRAVERS. loc. adv. D'un côté à l'autre, suivant la largeur. | En t. de marine, *Se mettre en travers*, Se mettre en panne. | DE TRAVERS. loc. adv. Obliquement. | *Mettre son bonnet de travers*, Entrer en mauvaise humeur. | De mauvais sens, à contre-sens. | *Cet homme a l'esprit de travers*, Il a l'esprit mal fait, mal tourné. | À TRAVERS, AU TRAVERS. loc. prép., dont la première est toujours suivie d'un régime simple, et l'autre de la prép. *De*, et qui signifient Au milieu, par le milieu.— De part en part. | À TORT ET À TRAVERS. loc. adv. et figurée. Sans discernement, inconsidérément. | PAR LE TRAVERS. loc. prép. T. de marine. À la hauteur, vis-à-vis, à l'opposite. (Tra-vèr.)

TRAVERSE. s. f. (*Transversus.*) Pièce de bois qu'on met en travers à certains ouvrages de menuiserie et de charpente, pour les assembler ou pour les affermir. | *Les traverses d'une grille*, Les barres transversales qui servent à maintenir et à fortifier les barreaux. | Tranchée qui se fait dans un fossé sec d'une place assiégée, ou pour le passer, ou pour empêcher qu'on ne le passe. | Se dit Des retranchements que l'on fait pour se défendre plus longtemps, et pour n'être pas enfilé. | Route particulière qui conduit à un lieu où ne mène pas le grand chemin, ou qui est plus courte. | Obstacle, empêchement, opposition, affliction, revers. | À LA TRAVERSE. loc. adv., qui se dit De ce qui survient inopinément et apporte qq. obstacle. (Tra-vèr-se.)

TRAVERSÉE. s. f. Le trajet qui se fait par mer, d'une terre à une autre terre opposée. | Toutes sortes de voyages par mer, excepté les voyages de long cours, et ceux où l'on ne fait que suivre une côte. (Tra-ver-sée.)

TRAVERSER. v. a. (*Transversum.*) Passer à travers, d'un côté à l'autre. | Être au travers de qq. ch. | Percer de part en part. | Susciter des obstacles pour empêcher le succès de qq. entreprise. | *Ce cheval se traverse*, Ses hanches et ses épaules ne sont point exactement sur la même ligne qu'il doit décrire. (Tra-ver-sé.)

TRAVERSIER, IÈRE. adj. Qui traverse. | *Vent traversier*, Vent qui permet aux bâtiments de se rendre alternativement d'un lieu à un autre, dans les deux sens opposés. | *Flûte traversière*, Flûte dont on joue en la mettant presque horizontalement sur les lèvres. (Tra-ver-sié.)

TRAVERSIN. s. m. (*Transversum.*) Chevet, oreiller long qui s'étend de toute la largeur du lit, et sur lequel on repose la tête. | T. de mar. Se dit Des pièces de bois posées en travers d'une charpente de bâtiment. (Tra-ver-sin.)

TRAVERTIN. s. m. (*Travertino*, it.) Pierre calcaire des environs de Tivoli, en Italie. (Tra-vër-tin.)

TRAVESTIR. v. a. (*Trans, vestire.*) Déguiser en faisant prendre l'habit d'un autre sexe ou d'une autre condition. | Changer sa manière ordinaire, déguiser son caractere. | Parodier. | *Travestir la pensée de qqn.*, L'interpréter mal, la rendre d'une manière inexacte, infidele. (Tra-vës-tir.)

TRAVESTISSEMENT. s. m. Déguisement. (Tra vës-ti-seman.)

TRAYON. s. m. (*Trahere.*) Bout du pis d'une vache, d'une chèvre, etc., que l'on prend dans les doigts pour traire le lait. (Tré-ion.)

TRÉBELLIANIQUE ou **TRÉBELLIENNE.** adj. f. *Quarte trébellianique* ou *trébellienne*, Le quart que l'héritier institué a droit de retenir sur la succession grevée de fidéicommis, en remettant l'hérédité. (Tré-bël-li-a-nic-e; ou Tré-bël-li-ë-ne.)

TRÉBUCHANT, ANTE. adj. Qui trébuche. Qui est de poids.

TRÉBUCHEMENT. s. m. Action de trébucher. (Tré-bu-che man.)

TRÉBUCHER. v. n. (*Trans, boscus.*) Faire un faux pas. | Tomber. | Se dit D'une chose qui emporte par sa pesanteur celle contre laquelle elle est pesée.

TRÉBUCHET. s. m. (*Trans, bosus.*) Piége en forme de cage, dont on se sert pour attraper les oiseaux. | Petite balance pour peser des monnaies, ou autres objets d'un poids léger. (Tré-bu-ché.)

TRÉFILER. v. a. (*Trans, filum.*) Passer du fer ou du laiton par la filière.

TRÉFILERIE. s. f. Fabrique où l'on tréfile.

TRÉFILEUR. s. m. Ouvrier qui tréfile.

TRÈFLE. s. m. (*Trifolium.*) Plante herbacée de la famille des Légumineuses, qui vient naturellement dans les prés, ou qu'on sème dans les prairies artificielles, et dont les feuilles, de forme ronde, sont attachées trois à trois à une même queue. | *Trèfle d'eau*, Plante aquatique, qui ressemble au trefle. | Une des quatre couleurs des cartes parce que les cartes qui sont de cette couleur sont marquées d'une figure de feuille de trèfle. | Ornement d'architecture imité de la feuille de trefle.

TRÉFONCIER. s. m. Propriétaire du fonds et du tréfonds. (Tré-fon-sié.)

TRÉFONDS. s. m. (*Trans, fundus.*) Le fonds qui est sous le sol, et qu'on possède comme le sol même. On écrit aussi *Très-fonds*. (Tré-fon.)

TREILLAGE. s. m. Assemblage de perches, de lattes ou d'échalas posés horizontalement et verticalement, pour former des berceaux, des palissades ou des espaliers dans les jardins. (Trë-lla-je [ll m.].)

TREILLAGEUR. s. m. Ouvrier qui fait des treillages ou des treillis. (Trë-lla-jeur [ll m.].)

TREILLE. s. f. (*Trichila.*) Berceau ou couvert fait de ceps de vigne entrelacés et soutenus par un treillage, par des perches, ou par des barreaux de fer. | Se dit Des ceps de vigne qui montent contre une muraille ou contre un arbre. (Tre-lle [ll m.].)

TREILLIS. s. m. (*Trichilum.*) Ouvrage de métal ou de bois, qui imite les mailles en losange d'un filet, et qui sert de cloture, sans intercepter ni l'air ni la vue. | Sorte de toile gomme, lisse et luisante. | Espece de grosse toile dont on fait des sacs, et dont s'habillent des paysans, des manœuvres, etc. (Trë-lli [ll m.].)

TREILLISSER. v. a. Garnir de treillis de bois ou de métal. (Trë-lli-sé [ll m.].)

TREIZE. adj. numéral des 2 g. Dix et trois. | Treizieme. | Subst. m. *Le produit de treize multiplié par deux.* — *Le treize du mois*, Le treizieme jour du mois. (Tre-ze.)

TREIZIÈME. adj. des 2 g. Qui suit immédiatement le douzième. | Subst. m. Chaque partie d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en treize parties égales. (Trë-zie-me.)

TREIZIÈMEMENT. adv. En treizieme lieu. (Trë-zië-me-man.)

TRÉMA. adj. des 2 g. et des 2 nombres. (*Tréma*, gr.) Se dit D'une voyelle accentuée de deux points qui avertissent qu'elle se détache de la voyelle précédente ou suivante. | Subst. m. Ces deux points.

TREMBLAIE. s. f. Lieu planté de trembles. (Tran-blëe.)

TREMBLANT, ANTE. adj. Qui tremble. (Tran-blan.)

TREMBLE. s. m. (*Tremulus.*) Espèce particuliere de peuplier, dont les feuilles tremblent au moindre vent. (Tran-ble.)

TREMBLÉ, ÉE. adj. *Écriture tremblée*, Écriture tracée par une main tremblante. Écriture dont les traits, au lieu d'être droits, sont sinueux. | TREMBLÉ. subst. m. Filet serpentant et alternativement gras et maigre. (Tran-blé.)

TREMBLEMENT. s. m. Agitation de ce qui tremble. | *Tremblement de terre*, Secousse qui ébranle violemment la terre. | Sorte de cadence précipitée, qui se fait, soit en chantant, soit en jouant de qq. instrument. | Une grande crainte. (Tran-ble-man.)

TREMBLER. v. n. (*Tremulus.*) Être agité, être mû par de fréquentes secousses. | Se dit Des choses qui ne sont pas fermes, et qui s'ébranlent facilement. | V. a. *Trembler la fièvre*, Être dans le frisson de la fievre. Pop. | Craindre, appréhender, avoir grand peur. (Tran-blé.)

TREMBLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui tremble. Une personne trop circonspecte, trop craintive. | Nom que l'on donne à certains enthousiastes religieux appelés *Quakers* par les Anglais. (Tran-bleur; eù-ze.)

TREMBLOTANT, ANTE. adj. Qui tremblote. (Tran-blo-tan.)

TREMBLOTER. v. n. Diminutif de trembler. Fam. (Tran-blo-té.)

TRÉMIE. s. f. (*Tremere.*) Sorte de grande auge carrée, fort large par le haut, et fort étroite par le bas, dans laquelle on met le blé, qui tombe de là entre les meules pour être réduit en farine. | Mesure dont on se sert pour le sel. | Sorte de boite dans laquelle on donne à manger aux faisans parqués.

TRÉMIÈRE. adj. f. *Rose trémière*, Espece de grande mauve dont la fleur a qq. ressemblance avec la rose.

TRÉMOUSSEMENT. s. m. Action de se trémousser. (Tré-mou-se-man.)

TRÉMOUSSER (SE). v. pron. Remuer, se remuer, s'agiter d'un mouvement vif et irrégulier. | Fam., Faire des démarches, prendre des soins, se donner beaucoup de mouvement pour faire réussir une affaire. | V. n. Se dit en parlant De qqs. mouvements d'oiseaux. (Tré-mou-sé.)

TRÉMOUSSOIR. s. m. Machine propre à se donner du mouvement et de l'exercice sans sortir de la chambre. (Tré-mou-souar.)

TREMPE. s. f. (*Temperare.*) Action, manière de tremper le fer. | La qualité que le fer contracte quand on le trempe. | La constitution du corps de l'homme, et La qualité de son âme, de son caractère. | Action de tremper, d'humecter le papier sur lequel on veut imprimer. (Tran-pe.)

TREMPER. v. a. (*Temperare.*) Mouiller une chose en la mettant dans qq. liqueur. | *Tremper du fer, de l'acier*, Le plonger tout rouge dans de l'eau préparée pour le durcir. | *Tremper son vin*, Y mettre de l'eau en assez grande quantité. | En termes d'imprim., *Tremper le papier*, Imbiber d'eau, humecter le papier destiné à l'impression, pour lui donner de la moiteur et de la souplesse. | V. n. Demeurer qq. temps dans l'eau ou dans une autre liqueur | Fig., *Tremper dans un crime*, etc., En être complice. (Tran-pé.)

TREMPERIE. s. f. L'endroit d'une imprimerie où l'on trempe le papier. (Tran-pe-rie.)

TREMPLIN. s. m. (*Tremere.*) Planche inclinée et tres-élastique sur laquelle les sauteurs courent pour s'élancer et faire des sauts périlleux. (Tran-plin.)

TRENTAIN. (*Trigenta.*) T. dont on se sert à la paume pour marquer que les joueurs ont chacun trente. (Tran-tin.)

TRENTAINE. s. f. coll. Nombre de trente ou environ. | Absol. et fam., L'âge de trente ans. (Tran-te-ne.)

TRENTE. adj. numéral des 2 g. (*Triginta.*) Trois fois dix. | Trentième. | Au jeu de paume, La moitié d'un jeu, qui est de quatre points, dont chacun vaut quinze. | *Trente et quarante*, Jeu de hasard qui se joue avec des cartes. | Subst. *Le nombre trente.* | *Le trente du mois*, Le trentième jour du mois. (Tran-te.)

TRENTIÈME. adj. des 2 g. Nombre ordinal de trente. | Subst., Chaque partie d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en trente parties égales. (Tran-tiè-me.)

TRÉPAN. s. m. (*Trapanon*, gr.) Instrument de chirurgie en forme de vilebrequin, avec lequel on perce les os, et spécialement ceux du crâne. | L'opération qui se fait avec cet instrument.

TRÉPANER. v. a. Faire l'opération du trépan à qqn.

TRÉPAS. s. m. (*Trans*, *passus.*) Décès, mort de l'homme, passage de la vie à la mort. (Tré-pá.)

TRÉPASSEMENT. s. m. Trépas. (Vi.) (Tré-pa-se-man.)

TRÉPASSER. v. n. (*Trans*, *passus.*) Mourir, décéder. | TRÉPASSÉ, ÉE. subst. *Prier Dieu pour les trépassés.* (Tré-pa-sé.)

TRÉPIDATION. s. f. (*Trepidatio.*) Le tremblement des membres, des nerfs, des fibres, etc. | Le balancement que d'anciens astronomes attribuaient au firmament, du septentrion au midi, et du midi au septentrion. (Tré-pi-da-sion.)

TRÉPIED. s. m. (*Tripes.*) Ustensile de cuisine, qui a trois pieds, et qui sert à divers usages, comme à soutenir sur le feu un poelon, un chaudron, etc. (Tré-pié.)

TRÉPIGNEMENT. s. m. Action de trépigner. (Tré-pi-*ne*-man [n m.].)

TRÉPIGNER. v. n. (*Tripudiare.*) Frapper des pieds contre terre, en les remuant d'un mouvement prompt et fréquent. (Tré-pi-*né* [n m.].)

TRÉPOINTE. s. f. (*Trans.*) Bande de cuir mince que les cordonniers, les coffretiers, les bourreliers, etc., mettent entre deux cuirs plus épais qu'ils veulent coudre ensemble, afin de soutenir la couture. (Tré-poin-te.)

TRÈS. (*Trans.*) Particule qui marque le superlatif absolu, et qui se joint à un adjectif, à un participe ou à un adverbe. (Trè.)

TRÉ SEPT. s. m. Sorte de jeu de cartes, ainsi nommé à cause de l'importance qu'on y donne aux nombres trois et sept. (Tré-set.)

TRÉSOR. s. m. (*Thesaurus.*) Amas d'or, d'argent, ou d'autres choses précieuses mises en réserve. | Le lieu où le trésor est renfermé. | Dans certaines églises, Le lieu où l'on garde les reliques et les ornements. Se dit aussi De ces reliques et de ces ornements. | Au plur., Grandes richesses. | Tout ce qui est d'une excellence, d'une utilité singulière. | Un amas, une réunion de diverses choses bonnes ou mauvaises. | Se dit De toutes les choses pour lesquelles on a un grand attachement. | Le lieu où l'on gardait les archives, les titres, les papiers d'une seigneurie, d'une communauté. (Tré-zor.)

TRÉSORERIE. s. f. Lieu où l'on garde

et où l'on administre le trésor public. | En Angleterre, Ce qu'on appelle en France le département des finances. | Le Bénéfice dont était pourvu celui qu'on appelait Trésorier dans un chapitre. | La maison affectée pour le logement du trésorier d'une église. (Tré-zo-re-rie.)

TRÉSORIER. s. m. Officier établi pour recevoir et pour distribuer les deniers d'un roi, d'un prince, d'une communauté, etc. | Celui qui était pourvu d'une dignité ecclésiastique qu'on appelait Trésorerie, et qui était la première dignité dans qqs. chapitres. (Tré-zo-rié.)

TRÉSORIÈRE. s. f. Celle qui, dans une communauté, dans une association, reçoit les revenus, le montant des souscriptions, etc. (Tré-zo-riè-re.)

TRESSAILLEMENT. s. m. Agitation, émotion subite d'une personne qui tressaille. | Vulg., *Tressaillement d'un nerf*, Déplacement d'un nerf. (Tré-sa-lle-man [ll m.].)

TRESSAILLIR. v. n. (*Trans*, *salire.*) (*Je tressaille*, *il tressaille*; qqs. prosateurs célèbres ont écrit, par euphonie, *Il tressaillit*, au présent de ce verbe; *nous tressaillons*, *ils tressaillent. Je tressaillais. Je tressaillis. Je tressaillirai. Je tressaillirais. Que je tressaille. Que je tressaillisse. Tressaillant.*) Être subitement ému, éprouver une agitation vive et passagère. | Vulg., *Nerf tressailli*, Nerf déplacé, nerf sorti de sa place par un effort violent. (Tré-sa-llir [ll m.].)

TRESSE. s. f. (*Triches*, gr.) Tissu plat fait de petits cordons, ou de fils, de cheveux, etc., entrelacés. | Se dit Des cheveux assujettis sur trois brins de soie, dont les perruquiers font les perruques. (Trè-se.)

TRESSER. v. a. Mettre, arranger en tresses. (Trè-sé.)

TRESSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui tresse des cheveux pour en faire une perruque. (Trè-seur; eû-ze.)

TRÉTEAU. s. m. Pièce de bois longue et étroite, portée ordin. sur quatre pieds, et qui sert à soutenir des tables, des échafauds, des théâtres, etc. | Au plur., Un théâtre d'opérateur, de saltimbanque, de farceur; et Un théâtre où l'on représente des pièces bouffonnes et populaires. (Tré-tô.)

TREUIL. s. m. Cylindre de bois qu'on fait tourner au moyen de leviers, et autour duquel se roule une corde qui sert à élever ou à tirer des fardeaux. (Treull [ll m.].)

TRÊVE. s. f. (*Treue*, all.) Suspension d'armes, cessation de tout acte d'hostilité pour un certain temps, par convention faite entre deux États, entre deux partis qui sont en guerre. | Relâche. | Fam., *Trêve de raillerie*, Cessons de railler.

TRI. s. m. (*Trio.*) Sorte de jeu d'hombre qu'on joue à trois, et où l'on ne conserve de la couleur de carreau que le roi.

TRIAGE. s. m. (*Trahere.*) Choix. Se dit De l'action par laquelle on choisit, et Des choses choisies. | Se dit De certains cantons de bois, eu égard aux coupes qu'on en fait. (Tri-a-je.)

TRIAIRES. s. m. pl. (*Triarii.*) Soldats du troisième corps de la légion romaine. (Tri-è-re.)

TRIANDRIE. s. f. (*Treis*, *anér*, *gr.*) Classe du système de Linné, qui renferme les plantes à trois étamines.

TRIANGLE. s. m. (*Triangulum.*) Figure qui a trois côtés et trois angles. | *Triangle sphérique*, Celui dont les côtés sont des arcs de grands cercles de la sphère. | Constellation de l'hémisphère boréal. *Triangle austral*, Constellation de l'hémisphère austral, qui n'est point visible dans nos climats. | Instrument d'acier fait en forme de triangle, et qu'on frappe intérieurement avec une tringle de même métal, pour accompagner certains airs de musique.

TRIANGULAIRE. adj. des 2 g. (*Triangularis.*) Qui a trois angles. (Tri-an-gu-lè-re [g m.].)

TRIANGULATION. s. f. (*Triangulum.*) Action de faire les opérations trigonométriques nécessaires pour lever le plan d'un terrain: | Le résultat de cette action. (Tri-an-gu-la-sion [g m.].)

TRIBADE. s. f. (*Tribada*, it.) Femme qui abuse de son sexe avec une autre femme. On évite d'employer ce mot.

TRIBORD. s. m. (*Starboard*, ang.) Le côté droit du navire, en partant de la poupe. (Tri-bor.)

TRIBU. s. f. (*Tribus.*) On donnait ce nom, chez qqs. nations anciennes, à certaines divisions qui formaient ensemble la totalité du peuple. | Chez les Juifs, Tous ceux qui étaient sortis d'un des douze patriarches. | *La tribu sacrée*, *sainte*, L'ordre ecclésiastique. | Se dit d'Une peuplade ou d'un petit peuple, relativement à une grande nation dont il fait partie.

TRIBULATION. s. f. (*Tribulatio.*) Affliction, adversité. (Tri-bu-la-sion.)

TRIBUN. s. m. (*Tribunus.*) Nom que portaient, à Rome, certains magistrats chargés de défendre les droits et les intérêts du peuple. | Un factieux, un démagogue. | Nom que portaient, en France, *les membres du* tribunat, corps politique *qui avait été créé* par la constitution de l'an VIII.

TRIBUNAL. s. m. (*Tribunal.*) Siège du juge, du magistrat. | La juridiction d'un magistrat, ou de plusieurs qui jugent ensemble; et Ces magistrats mêmes. | *Tribunal de famille*, Assemblée de parents, qui jugent les contestations élevées entre mari et femme, père et mère, etc. | *Le tribunal de la pénitence*, Le lieu où l'on administre le sacrement de pénitence. | *Le tribunal de Dieu*, La justice de Dieu. | La partie postérieure des

basiliques, qui a souvent la forme d'un hémicycle.

TRIBUNAT. s. m. (*Tribunatus.*) Charge de tribun. | Le temps de l'exercice de cette charge. | S'est dit, en France, d'Une assemblée qui concourait à la formation de la loi. (Tri-bu-na.)

TRIBUNE. s. f. (*Tribunal.*) Lieu élevé d'où les orateurs grecs et les orateurs romains haranguaient le peuple. | Lieu élevé d'où parlent les orateurs. | Lieu plus ou moins élevé où se mettent certaines personnes qui doivent occuper une place séparée, dans les églises, dans les grandes salles d'assemblée publique.

TRIBUNITIEN, IENNE. adj. (*Tribunitius.*) Qui appartient au tribunat. (Tri-bu-ni-siin; iè-ne.)

TRIBUT. s. m. (*Tributum.*) Ce qu'un État paye à un autre de temps en temps, pour marque de dépendance. | Se dit Des impôts que les princes lèvent dans leurs États. | Ce qu'on est obligé d'accorder, de souffrir, de faire. | *Payer le tribut à la nature*, Mourir. (Tri-bu.)

TRIBUTAIRE. adj. des 2 g. et subst. m. (*Tributarius.*) Qui paye tribut à un prince. (Tri-bu-tè-re.)

TRICEPS. adj. et s. m. T. lat. Se dit De certains muscles qui ont trois faisceaux charnus à l'une de leurs extrémités. (Tri-sèps.)

TRICHER. v. a. (*Tricari.*) Tromper au jeu. | Tromper en qq. ch. que ce soit, mais principalement en de petites choses, et par des voies petites et basses. | Rendre moins sensible un défaut de symétrie, de régularité, en le partageant. Fam.

TRICHERIE. s. f. Tromperie au jeu. | Se dit figur. et famil.

TRICHEUR, EUSE. s. Celui, celle qui triche, qui trompe au jeu. Fam. (—eû-ze.)

TRICLINIUM. s. m. (*Triclinium.*) T. d'antiq. rom. Salle à manger où il y avait trois lits, sur chacun desquels se plaçaient trois convives. (Tri-cli-ni-o-me.)

TRICOISES. s. f. pl. Tenailles dont se servent les maréchaux pour ferrer et déferrer les chevaux. (Tri-coua-ze.)

TRICOLOR. s. m. (*Tres, color.*) Plante, espèce d'amarante à grandes feuilles, qui d'abord ne sont que vertes, et qui ensuite deviennent mêlées de jaune, de vert et de rouge.

TRICOLORE. adj. des 2 g. (*Tres, color.*) De trois couleurs. | S'applique aux couleurs adoptées par les Français, et qui sont le bleu, le blanc, et le rouge.

TRICOT. s. m. (*Ridica.*) Sorte de tissu fait en mailles, soit à la main, avec de longues aiguilles émoussées, soit au métier. (Tri-cô.)

TRICOT. s. m. (*Ridica.*) Bâton gros et court. Fam.

TRICOTAGE. s. m. Le travail d'une personne qui tricote, et L'ouvrage qu'elle fait. (Tri-co-ta-je.)

TRICOTER. v. a. Former des mailles avec un fil, à l'aide de certaines aiguilles longues et émoussées, pour faire des bas, des camisoles et autres ouvrages. | Se dit Des dentelles de fil ou de soie qui se font sur un oreiller avec des épingles et des fuseaux.

TRICOTETS. s. m. pl. Espèce particulière de danse. (Vi.) (Tri-co-të.)

TRICOTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui tricote. (—eû-ze.)

TRICTRAC. s. m. Espèce de jeu où l'on joue avec deux dés et trente dames, dans un tablier qui consiste en deux compartiments, sur lesquels on place les dames conformément aux règles du jeu. | Le tablier même, le meuble dans lequel on joue.

TRIDE. adj. des 2 g. Vif, prompt, serré.

TRIDENT. s. m. (*Tridens.*) Fourche à trois dents ou pointes, que les poëtes et les peintres donnent pour sceptre à Neptune. (Tri-dan.)

TRIDI. s. m. (*Tres, dies.*) Le 3e jour de la décade, dans le calendrier républicain.

TRIENNAL, ALE. adj. (*Triennis.*) Qui dure trois ans. | Qui est conféré pour trois ans, ou Qui est élu, nommé pour trois ans. | Se disait Des charges qui ne s'exerçaient que de trois années l'une, et Des titulaires qui en étaient pourvus. (Tri-ën-nal.)

TRIENNALITÉ. s. f. Se dit en parlant D'un emploi, d'une administration dont l'exercice dure trois ans. (Tri-ën-na-li-té.)

TRIENNAT. s. m. (*Triennis.*) L'espace de trois ans, l'exercice d'un emploi pendant trois ans. (Tri-ën-na.)

TRIER. v. a. (*Trahere.*) Choisir, tirer d'un plus grand nombre avec choix, avec préférence.

TRIÉRARQUE. s. m. (*Trierarchus.*) Capitaine de galère. (Tri-é-rarc-e.)

TRIFIDE. adj. des 2 g. (*Trifidus.*) T. de botan. Qui a trois divisions. *Trilobé* (à trois lobes). *Triloculaire* (à trois loges). *Triphylle* (à trois folioles). *Trivalve* (à trois valves), etc.

TRIGAUD, AUDE. adj. et subst. (*Trico.*) Qui n'agit pas franchement, qui se sert de détours, de mauvaises finesses. Fam. (Tri-gô; ô-de.)

TRIGAUDER. v. n. N'agir pas franchement, se servir de mauvais détours, de mauvaises finesses. Fam. (Tri-gô-dé.)

TRIGAUDERIE. s. f. Action de trigaud. (Tri-gô-de-rie.)

TRIGLYPHE. s. m. (*Triglyphus.*) Partie, ornement de la frise dorique, qui représente l'extrémité des solives posée sur l'architrave, et qui a ordin. des rainures profondes et verticales. (Tri-gli-fe.)

TRIGONOMÉTRIE. s. f. (*Trigonum, metrum.*) La partie de la géométrie qui enseigne à calculer tous les éléments d'un

triangle, quand un certain nombre de ces éléments sont donnés.

TRIGONOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la Trigonométrie. (—tric-e.)

TRIGONOMÉTRIQUEMENT. adv. Suivant les règles de la trigonométrie. (Tri-go-no-mé-tric-e-man.)

TRIL. s. m. T. de musiq. *V.* TRILLE.

TRILATÉRAL, ALE. adj. (*Trilaterus.*) Qui a trois côtés.

TRILATÈRE. s. m. (*Trilaterus.*) Synonyme de Triangle, mais peu usité.

TRILLE. s. m. (*Trillo*, it.) Battement de gosier qui se fait ordin. sur l'avant-dernière note d'une phrase de chant, et qu'on appelait autrefois Cadence. | [ll m.]

TRILLION. s. m. Mille billions, ou mille fois mille millions. (Tri-llon [ll m.].)

TRILOGIE. s. f. (*Treis*, *logos*, gr.) T. d'antiq. grecque. Nom donné à l'ensemble des trois tragédies que présentaient les poetes dramatiques lorsqu'ils concouraient pour obtenir la couronne. (Tri-lo-jie.)

TRIMBALLER. v. a. Traîner, mener, porter partout. Pop. (Trin-ba lé.)

TRIMER. v. n. (*Dromein*, gr.) Marcher vite et avec fatigue. Pop.

TRIMESTRE. s. m. (*Trimestris.*) Espace de trois mois. | Ce que l'on paye à qqn. au commencement ou à la fin de chaque trimestre. (Tri-mes-tre.)

TRIMESTRIEL, ELLE. adj. Qui dure trois mois, qui paraît ou qui revient tous les trois mois. (Tri-mes-tri-èl ; è-le.)

TRIMÈTRE. s. m. (*Trimetrius.*) Vers ïambique de six pieds qui était particulièrement employé dans la tragédie, et qui se déclamait en le séparant en trois mesures de deux pieds chacune.—Adj. *Un vers trimètre.*

TRIN, ou plus communément TRINE. adj. m. *Trin* ou *trine aspect*, se dit en parlant De deux planetes éloignées l'une de l'autre du tiers du zodiaque.

TRINGA. s. m. Genre d'oiseaux de l'ordre des Échassiers.

TRINGLE. s. f. Verge de fer, menue, ronde et longue, servant à soutenir un rideau, une draperie. | Baguette équarrie, longue et étroite, qui sert principalement à former des moulures ou à remplir un vide entre deux planches.

TRINGLER. v. a. Tracer, sur une pièce de bois, qu'on veut façonner, une ligne droite, avec un cordeau frotté de pierre blanche ou rouge.

TRINITAIRE. s. m. (*Trinitas.*) Religieux d'un certain ordre fondé pour la rédemption des captifs. (Tri-ni-tè-re.)

TRINITÉ. s. f. (*Trinitas.*) Un seul Dieu en trois personnes, Père, Fils et Saint-Esprit. | Le premier dimanche qui suit la Pentecôte.

TRINÔME. s. m. (*Treis*, *nome*, gr.) Quantité composée de trois termes.

TRINQUER. v. n. (*Trinken*, all.) Boire en choquant les verres et en se provoquant l'un l'autre. Fam. (Trinc-é [c m.].)

TRINQUET. s. m. Le mât de misaine des bâtiments grées en voiles triangulaires ou latines. (Trinc-et [c m.].)

TRINQUETTE. s. f. Voile triangulaire, espèce de voile latine qu'on hisse le long de l'étai du mât des petits bâtiments. | La voile de misaine d'un bâtiment à voiles latines. (Trinc-è-te [c m.].)

TRIO. s. m. (*Trio*, it.) Composition de musique à trois parties. | Par raillerie, *C'est un beau trio*, se dit De trois personnes réunies.

TRIOLET. s. m. Petite pièce de poésie de huit vers, dont le premier se répète après le troisième; et ce premier et le second se répètent encore après le sixième. (Tri-o-lè.)

TRIOMPHAL, ALE. adj. (*Triumphalis.*) Appartenant au triomphe. (Tri-on-fal.)

TRIOMPHALEMENT. adv. En triomphe. (Tri-on-fa-le-man.)

TRIOMPHANT, ANTE. adj. Qui triomphe. | Victorieux, qui a vaincu. | Pompeux, superbe. (Tri-on-fan.)

TRIOMPHATEUR. s. m. (*Triumphator.*) Le général d'armée qui entrait en triomphe dans Rome après une grande victoire. | Celui qui a remporté une victoire. (Tri-on-fa-teur.)

TRIOMPHE. s. m. (*Triumphus.*) Honneur accordé chez les Romains à des généraux d'armée après de grandes victoires, et qui consistait à faire une entrée pompeuse et solennelle dans Rome. | *Mener les captifs en triomphe*, Les mener chargés de chaînes, après le char du triomphateur. | *Porter qqn. en triomphe*, Le soulever de terre, le porter sur les bras pour lui faire honneur, pour lui témoigner la joie qu'on a de le voir. | Se dit Des victoires, des grands succès militaires. | Se dit Des succès éclatants qu'on obtient dans les lettres, dans les arts; et de Tout avantage signalé qu'on obtient sur qqn. (Tri-on-fe.)

TRIOMPHE. s. f. Jeu de cartes qui a beaucoup de rapports avec *l'écarté.* | La couleur de la carte qu'on *retourne* après qu'on a donné aux joueurs le nombre de cartes qu'il faut, ou La couleur que celui qui fait jouer a nommée, et qui emporte toutes les autres cartes.

TRIOMPHER. v. n. (*Triumphare.*) En parlant Des anciens Romains, Faire une entrée pompeuse et solennelle dans Rome après qq. insigne victoire. | Vaincre par la voie des armes. | Remporter qq. avantage que ce soit sur qqn. | Vaincre, subjuguer, surmonter. | Exceller en traitant qq. sujet. | Exceller en quelque chose préférablement à d'autres. | Être ravi de joie. | Faire vanité de qq. ch. (Tri-on-fé.)

TRIPAILLE. s. f. coll. Amas de tripes (Tri-pa-lle [ll m.].)

TRIPARTITE. adj. f. (*Tripartitus.*) Qui est divisée en trois.

TRIPE. s. f. Se dit Des boyaux des animaux, et De certaines parties de leurs intestins, lorsqu'on les a retirés du ventre, ou lorsqu'ils en sortent par qq. accident. | *Œufs à la tripe*, Œufs durs coupés par tranches et fricassés.

TRIPE. s. f. Étoffe de laine ou de fil qui est travaillée comme le velours.

TRIPE-MADAME. s. f. *V.* TRIQUE-MADAME.

TRIPERIE. s. f. Lieu où l'on vend les tripes.

TRIPETTE. s. f. Petite tripe. *Cela ne vaut pas tripette*, Cela ne vaut rien. Pop. (Tri-pè-te.)

TRIPHTHONGUE. s. f. (*Treis, phthoggos*, gr.) Triple son, syllabe composée de trois sons qu'on fait entendre en une seule émission de voix. | Se dit, impropr., Du concours de trois voyelles formant un seul son. Eau, oie, etc. (Trif-tong-e.)

TRIPIER. adj. m. Se dit Des oiseaux de proie qui ne peuvent être dressés. (Tri-pié.)

TRIPIER, IÈRE. s. Celui, celle qui achète des bouchers et qui revend en détail ce qu'on nomme les issues des animaux tués à la boucherie.

TRIPLE. adj. des 2 g. (*Triplex.*) Qui contient trois fois une chose, une grandeur, un nombre. | Subst. m. Trois fois autant.

TRIPLEMENT. s. m. Augmentation jusqu'au triple. (Tri-ple-man.)

TRIPLEMENT. adv. En trois façons.

TRIPLER. v. a. Rendre triple, ajouter à une quantité deux fois son équivalent. | V. n. Devenir triple. | *Raison triplée*, Le rapport qui est entre des cubes.

TRIPLICATA. s. m. (*Triplicata.*) Troisième copie, troisième expédition d'un acte.

TRIPLICITÉ. s. f. (*Triplex.*) Nombre ou quantité triplée; qualité de ce qui est triple. | Se dit en parlant De la Trinité. (Tri-pli-si-té.)

TRIPOLI. s. m. Pierre tendre, d'un jaune rougeâtre et d'un grain très-fin, dont on se sert pour polir les glaces, les métaux.

TRIPOT. s. m. (*Tripudium.*) Jeu de paume: lieu pavé de pierre ou de carreau, et entouré de murailles, dans lequel on joue à la courte paume. (Vi.) On dit maintenant *Jeu de paume.* | Une maison de jeu. Une maison où s'assemble mauvaise compagnie. | Fam., *Le tripot comique*, se dit, par dénigrement, d'Une assemblée de comédiens. (Tri-pô.)

TRIPOTAGE. s. m. Mélange qui produit qq. ch. de malpropre ou de mauvais goût. | Un assemblage confus de choses qui ne s'accordent point ensemble. | Se dit Des intrigues, des calomnies, des médisances qui tendent à brouiller une affaire, à semer la discorde entre des personnes. Fam. (Tri-po-ta-je.)

TRIPOTER. v. n. Brouiller, mélanger différentes choses ensemble, et en faire q. ch. de mauvais ou de malpropre. Fam. | Se dit en parlant D'affaires. | Intriguer, calomnier, médire dans la vue de brouiller une affaire, de semer la discorde entre des personnes. | V. a. *C'est un tel qui a tripoté tout cela.* Fam.

TRIPOTIER, IÈRE. s. Celui, celle qui fait des tripotages, de petites et basses intrigues. Fam. (Tri-po-tié.)

TRIQUE. s. f. (*Ridica.*) Gros bâton, tricot. Pop. (Tric-e.)

TRIQUE-BALE. s. f. Machine propre à transporter des pièces de canon.

TRIQUE-MADAME. s. f. Espèce de petite joubarbe à fleurs jaunes, qui croît naturellement sur les vieux murs.

TRIQUET. s. m. (*Ridica.*) Espèce de battoir fort étroit, dont on se sert pour jouer à la paume. (Tric-è [e m.].)

TRIRÈGNE. s. m. (*Tres, regnum.*) Nom qu'on donne quelquefois à la tiare du pape. (Tri-rè-*ne* [n m.].)

TRIRÈME. s. f. (*Triremis.*) Galère des anciens à trois rangs de rames.

TRISAÏEUL, EULE. s. (*Tres, aviolus.*) Le père, la mère du bisaïeul ou de la bisaïeule. (Tri-za-ieul.)

TRISECTION. s. f. (*Tres, sectio.*) Division d'une chose en trois parties égales. | La division d'un angle en trois angles égaux. (Tri-sec-sion.)

TRISMÉGISTE. adj. m. (*Trismegistus.*) Trois fois très-grand. Surnom que les Grecs donnaient au Mercure égyptien ou Hermès. | Subst. m. Caractère qui est entre le gros et le petit canon, et dont le corps a trente points ou cinq lignes. (Tris-mé-jis-te.)

TRISSYLLABE adj. des 2 g. et s. m. (*Trisyllabus.*) Qui est de trois syllabes. (Tri-si-la-be.)

TRISTE. adj des 2 g. (*Tristis.*) Affligé, abattu de chagrin, de déplaisir. | Mélancolique, qui n'a point de gaieté. | Fam., *Avoir une triste figure, une triste mine*, Avoir mauvaise mine. | *Faire une triste figure qq. part*, Y avoir l'air gêné, s'y trouver déplacé. | *Faire triste mine*, Avoir la mine chagrine. | Qui est inspiré par le chagrin, par la mélancolie. | Subst. m. *Les Tristes d'Ovide*, Recueil de pièces élégiaques, la plupart en forme d'épîtres, qu'Ovide écrivit de son exil à ses amis de Rome, et à l'empereur Auguste. | Affligeant, chagrinant, ennuyeux, qui inspire de la mélancolie, du chagrin, de l'ennui. | Pénible, fâcheux, difficile à supporter. | Malheureux, funeste, déplorable. | Obscur, sombre. | *Le temps est triste*, Il est obscur, bas, couvert, etc. | Qui offre peu de ressources, qui est très insuffisant, qui est fort

au-dessous de ce qu'on avait espéré; alors il précède le subst.

TRISTEMENT. adv. D'une manière triste. (Tris-te-man.)

TRISTESSE. s. f. (*Tristitia.*) Affliction, déplaisir, abattement de l'âme, causé par qq. accident fâcheux. | Mélancolie de tempérament. | Se dit Des choses qui manquent d'agrément, qui ne procurent pas le plaisir qu'on doit attendre. Fam. (Tris-te-se.)

TRITON. s. m. (*Triton.*) Dans la mythologie, Dieu marin qui est de figure humaine depuis la tête jusqu'à la ceinture, et qui se termine en poisson.

TRITON. s. m. (*Tres, tonus.*) Intervalle dissonant, composé de trois tons entiers.

TRITOXIDE. s. m. (*Tres, oxus.*) Le troisième oxyde d'un métal. (Tri-toc-si-de.)

TRITURABLE. adj. des 2 g. Qui peut être trituré.

TRITURATION. s. f. (*Trituratio.*) Broiement, reduction d'un corps solide en parties très-menues, ou même en poudre. | Se dit en parlant De la digestion. (Tri-tu-ra-sion.)

TRITURER. v. a. (*Triturare.*) Broyer, réduire en parties très-menues, ou même en poudre.

TRIUMVIR. s. m. (*Triumvir.*) A Rome, Tout magistrat ou officier public chargé, conjointement avec deux collègues, d'une partie de l'administration. | Se dit de Pompée, de César et de Crassus, qui s'associèrent sous ce titre pour gouverner la république, ainsi que d'Octave, d'Antoine et de Lépide, qui plus tard s'emparèrent sous le même nom de l'autorité suprême. (Tri-om-vir.)

TRIUMVIRAL, ALE. adj. (*Triumviralis.*) Qui appartient aux triumvirs. (Tri-om-vi-ral.)

TRIUMVIRAT. s. m. (*Triumviratus.*) A Rome, L'association illégitime de trois citoyens puissants, qui s'unissaient pour envahir toute l'autorité. | Se dit De trois personnages qui exercent en commun une grande influence. (Tri-om-vi-ra.)

TRIVELIN. s. m. Nom d'un comédien de l'ancienne troupe italienne, qu'on applique à un farceur, à un baladin, à un bouffon.

TRIVELINADE. s. f. Bouffonnerie dans le goût de celles que faisait Trivelin.

TRIVIAIRE. adj. (*Trivium.*) *Carrefour triviaire*, Carrefour où aboutissent trois chemins, trois rues. (Tri-vi-è-re.)

TRIVIAL, ALE. adj. (*Trivialis.*) Qui est extrêmement commun, usé, rebattu.

TRIVIALEMENT. adv. D'une manière triviale. (Tri-vi-a-le-man.)

TRIVIALITÉ. s. f. Caractère, qualité de ce qui est trivial. | Se dit Des choses triviales.

TROC. s. m. Échange de nippes, de meubles, de bijoux, de chevaux et autres choses semblables.

TROCART ou TROIS-QUARTS. s. m. Instrument dont les chirurgiens se servent pour faire des ponctions, et donner issue à quelque liquide. (Tro-car, ou Troua-car.)

TROCHAÏQUE. adj. et s. m. (*Trochaicus.*) Composé de trochées, ou principalement de trochées. (Tro-ca-ic-e.)

TROCHANTER. s. m. (*Trokaó, gr.*) Se dit De deux apophyses du fémur, où s'attachent les muscles qui font tourner la cuisse. (Tro-can-tèr.)

TROCHÉE. s. m. (*Trochæus.*) Pied de deux syllabes, une longue et une breve. (Troc-ce [c m.].)

TROCHÉE. s. m. L'ensemble des rameaux que pousse un arbre venu de graine, quand on l'a coupé à qqs. pouces de terre.

TROCHES. s. f. pl. Fumées à demi formées des bêtes fauves, fumées d'hiver. (Tro-che)

TROCHET. s. m. Se dit en parlant Des fleurs et des fruits qui viennent et qui croissent ensemble comme par bouquets. (Tro-chë.)

TROCHISQUES. s. m. pl. (*Trochiscus.*) Médicaments solides, d'une forme allongée, composés d'une ou de plusieurs poudres séchées, réunies par un mucilage ou des sucs de plantes, etc. (Tro-chisc-e.)

TROCHURE. s. f. Quatrième andouiller de la tête du cerf.

TROËNE. s. m. Arbrisseau très-rameux et à fleurs blanches, qui porte en automne de petites grappes de baies noires, et qui sert à former des haies.

TROGLODYTES. s. m. pl. (*Troglodytæ.*) Nom d'un ancien peuple d'Afrique qui vivait dans des cavernes. On l'appliquait autrefois Aux ouvriers qui travaillent, qui habitent sous terre. (Tro-glo-di-te.)

TROGNE. s. f. Visage plein qui a qq. ch. de facétieux, et qui annonce l'amour de la bonne chère et du vin. Fam. (Tro-ne [n m.].)

TROGNON. s. m. (*Truncus.*) Le cœur, le milieu d'un fruit dont on a ôté tout ce qu'il y avait de meilleur à manger. | *Le trognon d'un chou*, La tige d'un chou dont on a ôte les feuilles. | Fam., *Voilà un joli petit trognon*, se dit D'une jeune fille. (Tro-non [n m.].)

TROIS. adj. numéral des 2 g. (*Tres.*) Nombre impair contenant deux et un. | *Règle de trois*, Règle par laquelle, ayant trois termes connus, on parvient à trouver un quatrième terme inconnu, qui doit être en proportion géométrique avec les trois premiers. | Troisième. | Subst. m. *Le trois du mois*, Le troisième jour du mois. | Subst. m. Le chiffre qui marque trois. (Troua.)

TROISIÈME. adj. des 2 g. Nombre d'ordre. Qui est après le deuxième. | Subst. m. *Un troisième*, Une troisième personne.—Le troisième étage d'une maison. | *Cet écolier étudie en troisième*, Dans la troisième classe. (Troua-zié-me.)

TROISIÈMEMENT. adv. En troisième lieu. (Troua-ziè-me-man.)

TROIS-MÂTS. s. m. Navire de commerce à trois mâts. (Troua-mâ.)

TROIS-QUARTS. s. m. *V.* TROCART.

TRÔLER. v. a. (*Trollen*, all.) Mener, promener de tous côtés, indiscrètement et hors de propos. | V. n. Courir çà et là. Pop.

TROLLE. s. f. Action de découpler des chiens dans un grand pays de bois, pour quêter et lancer un cerf, parce que l'on n'a pas eu la précaution de le détourner avec le limier. (Tro-le.)

TROMBE. s. f. (*Tromba*, it.) Amas de vapeurs semblable à un nuage fort épais, mû en tourbillon par le vent, s'allongeant de bas en haut ou de haut en bas en forme de cylindre ou de cône renversé. (Tron-be.)

TROMBLON. s. m. Grosse espingole montée sur chandelier, qu'on emploie sur les bâtiments de guerre, et qui porte une balle d'une livre, ou plusieurs balles à mousquet. (Tron-blon.)

TROMBONE. s. m. (*Trombone*, it.) Espèce de grande trompette composée de quatre branches emboîtées les unes dans les autres, et qu'on allonge ou qu'on raccourcit à volonté pour produire les différents tons. (Tron-bo-ne.)

TROMPE. s. f. (*Strombus.*) Tuyau d'airain recourbé, dont on se sert à la chasse pour sonner. | Trompette. | Cette partie du museau de l'éléphant qui s'allonge et se recourbe pour divers usages. | La bouche de certains insectes, avec laquelle ils sucent et tirent ce qui est propre pour leur nourriture. | Se dit De certaines coquilles de mer qui sort en forme spirale. | Portion de voûte en saillie, servant à porter l'encoignure d'un bâtiment, etc. | Petit instrument de fer, qui a une languette au milieu, et dont on tire du son en le mettant entre les dents, et en touchant la languette avec le bout du doigt. On l'appelle plus ordin. *Guimbarde.* (Tron-pe.)

TROMPE-L'ŒIL. s. m. Sorte de tableaux où des objets de nature morte sont représentés avec une vérité qui fait illusion. (Tron-pe-leull [ll m.].)

TROMPER. v. a. Décevoir, user d'artifice pour induire en erreur. | *Cette femme trompe son mari*, Elle lui est infidèle. | *Tromper la loi*, L'éluder. | Se dit Des choses qui donnent lieu à qq. erreur, à qq. méprise. | Fam., *C'est ce qui vous trompe*, À cet égard vous êtes dans l'erreur. | Faire ou dire qq. ch. de contraire à l'attente de qqn. | *Tromper son ennui*, Se distraire de ses ennuis. | Pron., Errer, s'abuser. (Tron-pé.)

TROMPERIE. s. f. Fraude, artifice employé pour tromper. (Tron-pe-rie.)

TROMPETER. v. a. Publier, crier à son de trompe. | Divulguer une chose qu'on devait tenir cachée. Fam. (Tron-pe-té.)

TROMPETER. v. n. Se dit Du cri de l'aigle.

TROMPETEUR. s. m. Muscle de la bouche. *V.* BUCCINATEUR.

TROMPETTE. s. f. (*Strombus.*) Instrument à vent, tuyau d'airain ou d'autre métal, qui a un son très-éclatant, et dont on sonne principalement à la guerre et dans les réjouissances publiques. | Il y a dans l'orgue un jeu qu'on appelle *Le jeu de trompettes.* | Poét., *Emboucher la tompette*, Prendre le ton élevé, sublime. | Fam., Personne qui a coutume de publier tout ce qu'elle sait. | *Trompette marine*, Instrument de musique qui n'a qu'une corde. | Genre de mollusques à coquille univalve tournée en spirale; n. autr. *Buccin.* (Tron-pè-te.)

TROMPETTE. s. m. Celui dont la fonction est de sonner de la trompette.

TROMPEUR, EUSE. adj. et subst. Qui trompe. (Tron-peur; eû-ze.)

TROMPILLON. s. m. Petite trompe. | *Trompe de voûte*, Pierre ronde faisant partie des voussoirs d'une niche. (Tron-pi-llon [ll m.].)

TRONC. s. m. (*Truncus.*) Le gros d'un arbre, la tige considérée sans les branches. | *Le tronc d'une artère, d'une veine*, Leur partie la plus considérable qui n'a pas encore formé de branche. | La partie principale du corps, à laquelle les membres sont attachés, et qui comprend la tête, le thorax et le buccin. | Le buste du corps humain, dont on a séparé la tête, les bras et les cuisses. | *Tronc de colonne*, Fragment d'un fût de colonne. | La ligne directe des ascendants et des descendants, d'où partent les branches ou lignes collatérales. | Boîte, coffre de bois ou de fer posé ordin. dans les églises, et qui a une fente pour recevoir l'argent des aumônes. (Tron.)

TRONCHET. s. m. (*Truncus.*) Gros billot de bois qui porte sur trois pieds. (Tron-chè.)

TRONÇON. s. m. (*Truncus.*) Morceau coupé ou rompu de qq. objet plus long que large. | Se dit Des morceaux que l'on coupe de certains poissons, de certains reptiles qui ont plus de longueur que de largeur. (Tron-son.)

TRONÇONNER. v. a. Couper qq. ch. par tronçons. (Tron-so-né.)

TRÔNE. s. m. (*Thronus.*) Siége élevé où les rois, les empereurs, etc., sont assis dans les fonctions solennelles de la souveraineté. | La puissance souveraine des rois, des empereurs, etc. | Le siége élevé où le pape se met dans certaines cérémonies publiques. | Nom D'un des neuf chœurs des anges.

TRONQUER. v. a. (*Truncare.*) Retrancher, couper une partie de qq. ch. | TRONQUÉ, ÉE. part. *Statue tronquée.* | Se dit De certaines choses dont l'extrémité ou la partie supérieure manque. | Se dit, en bot., De

ce qui est terminé brusquement à son extrémité, comme si on l'avait coupé transversalement. (Tronc-é [c m.].)

TROP. adv. de quantité. Plus qu'il ne faut, avec excès. | *Trop est trop, rien de trop*, Tout excès est condamnable. | Fam., *Par trop*, Excessivement, d'une manière fatigante, importune, révoltante. | Précédé de la négative *Pas*, il signifie Guère. Suivi de l'adv. *Peu*, il signifie Pas assez. | Subst. m. *Otez le trop.* (Tro.)

TROPE. s. m. (*Tropus.*) Figure, emploi d'une expression dans un sens figuré.

TROPHÉE. s. m. (*Trophæum.*) La dépouille d'un ennemi vaincu, que l'on mettait ordin. sur un tronc d'arbre dont on avait coupé les branches. | Un assemblage d'armes élevées et disposées avec art, pour conserver le souvenir d'une victoire. | Victoire. | En mauvaise part, *Faire trophée d'une chose*, En tirer vanité. | Espèce d'ornement représentant un assemblage de divers objets employés dans une science ou dans un art, et qui en sont comme les attributs. (Tro-fée.)

TROPIQUE. s. m. (*Tropici.*) Chacun des deux petits cercles de la sphère, parallèles à l'équateur, qui passent par les points solsticiaux. | Adj., *Année tropique*, L'espace de temps qui s'écoule entre le moment d'un équinoxe et celui où le soleil revient au même équinoxe. (Tro-pic-e.)

TROPOLOGIQUE. adj. des 2 g. (*Tropologicus.*) Figuré. (—lo-jic-e.)

TROP-PLEIN. s. m. Ce qui excède la capacité d'un vase, ce qui en déborde. (Tro-plin.)

TROQUER. v. a. Échanger, donner en troc. (Troc-é [c m.].)

TROQUEUR, EUSE. s. Celui, celle qui aime à troquer. (Troc-eur; eû-ze [c m.].)

TROT. s. m. (*Trott*, all.) Allure des bêtes de voiture, de somme ou de charge, entre le pas et le galop. (Trô.)

TROTTE. s. f. Espace de chemin. Pop. (Tro-te.)

TROTTER. v. n. Aller le trot. | Se dit fam., D'une personne qui marche beaucoup à pied. | Fam., Faire bien des courses, bien des démarches pour qq. affaire. (Tro-té.)

TROTTEUR. s. m. Cheval qu'on a dressé à n'aller que le trot dans le manége. | *Ce cheval est bon trotteur*, Il trotte bien. (Tro-teur.)

TROTTIN. s. m. T. pop. et bas. Un petit laquais. (Vi.) (Tro-tin.)

TROTTINER. v. n. Trotter en raccourci; ce qui est une mauvaise allure. (Tro-ti-né.)

TROTTOIR. s. m. Chemin élevé, que l'on pratique le long des ponts, des quais et des rues, pour la commodité des gens qui vont à pied. | Fam., *Être sur le trottoir*, Être dans le chemin de la considération, de la fortune. (Tro-touar.)

TROU. s. m. (*Truma*, gr.) Ouverture faite dans un corps, et dont la largeur et la longueur sont à peu près égales. | Fam., *Boucher un trou*, Payer une dette. *Faire un trou à la lune*, S'enfuir sans payer ses créanciers. | Au jeu du trictrac, L'avantage de douze points, que celui qui les gagne marque par un fichet qu'il met dans un trou. | Dans les jeux de paume carrés, Ouverture qui est au pied de la muraille, dans le coin opposé à la grille. | Se dit, fam., De tous les lieux habitables dont on veut indiquer la petitesse d'une manière exagérée.

TROUBADOUR. s. m. Nom donné aux anciens poëtes provençaux.

TROUBLE. adj. des 2 g. Qui est brouillé, qui n'est pas clair. | Adv., *Voir trouble*, Ne voir pas nettement.

TROUBLE. s. m. Confusion, désordre, agitation désordonnée. | Brouillerie, mésintelligence. | Se dit Des soulèvements, des émotions populaires, des guerres civiles. | Inquiétude, agitation de l'âme, de l'esprit. | *Le trouble des sens*, L'altération causée dans les sens par l'agitation de l'esprit. | L'action par laquelle on inquiète un possesseur dans la jouissance de sa propriété.

TROUBLE ou TRUBLE. s. f. Filet en forme de poche, monté sur un cercle ou un ovale, et traversé par un bâton qui sert de manche.

TROUBLE-FÊTE. s. m. Importun, indiscret qui vient interrompre la joie, les plaisirs d'une réunion publique ou particulière. | Se dit D'une chose, d'un événement qui produit le même effet. | Fam.

TROUBLER. v. a. (*Turbare.*) Rendre trouble. | Causer une agitation désordonnée. | Apporter du trouble, du désordre; Causer de la brouillerie, de la mésintelligence. | *Troubler qqn.*, Troubler son attention, sa mémoire, son jugement, etc. Inquiéter une personne dans la possession, dans la jouissance de qq. bien. | Interrompre d'une manière désagréable. | Pron., *Le temps commence à se troubler*, Il commence à se charger de nuages. *Son esprit se trouble*, ses idées se confondent. | Éprouver une émotion, un trouble qui fait qu'on s'embarrasse, qu'on ne sait plus que dire, que répondre.

TROUÉE. s. f. Espace vide, ou abatis fait à dessein, qui perce tout au travers d'un bois. | Ouverture faite dans toute l'épaisseur d'une haie. | Se dit De l'effet du canon qui éclaircit les rangs ennemis, ou d'une charge de cavalerie qui les renverse. Se dit De l'ouverture que se fait une troupe dans une ligne ennemie, en l'enfonçant et en pénétrant à travers.

TROUER. v. a. Percer, faire un trou.

TROU-MADAME. s. m. Espèce de jeu auquel on joue avec de petites boules ordinairement d'ivoire, qu'on tâche de pousser

dans des ouvertures en forme d'arcades, marquées de différents chiffres. | L'espèce de machine ouverte en forme d'arcades dans lesquelles on pousse les boules.

TROUPE s. f. (*Turba.*) Nombre plus ou moins considérable de gens assemblés, réunis, associés. | Se dit Des animaux. *Les oies sauvages vont en troupe.* | Un corps de cavalerie ou d'infanterie. | Coll., au plur., Les divers corps de gens de guerre qui composent une armée. | Se dit, coll., au sing., Des sous-officiers et soldats.

TROUPEAU. s. m. (*Turba.*) Troupe d'animaux domestiques de même espèce, qui sont élevés et nourris dans un même lieu. | Absol., Un troupeau de moutons ou de brebis. | *Le troupeau de* Jésus-Christ, L'Église. | Par mépris, Une troupe, une multitude d'hommes. (Trou-pô.)

TROUSSE. s. f. (*Tross*, all.) Faisceau de plusieurs choses liées ensemble. | Un carquois. (Vi.) | Sorte d'étui où les barbiers mettent tout ce qui est nécessaire pour faire la barbe et les cheveux; Sorte de portefeuille dans lequel les chirurgiens mettent les instruments dont ils se servent pour les opérations ordinaires. | Au plur., Les chausses que portaient autrefois les pages. | Aux trousses. loc. prép. et fam. A la poursuite. | *Être aux trousses de qqn.*, Être toujours à sa suite, ne pas le quitter. | En trousse. loc. adv. Se dit en parlant D'une personne qui est sur la croupe d'un cheval, derrière un cavalier qui est en selle. On dit plus ordin. *En croupe.* | Se dit en parlant Des valises, des paquets qu'un cavalier porte derrière lui sur son cheval. (Trou-se.)

TROUSSEAU. s. m. (*Tross*, all.) Petite trousse. *Un trousseau de clefs.* | Se dit Des hardes, des habits, du linge, et de tout ce qu'on donne à une fille lorsqu'on la marie ou qu'elle se fait religieuse. | Se dit, dans les colléges, etc., Des hardes, habits, linge et autres effets que doit apporter un élève, ou qu'on lui fournit, lorsqu'il entre. (Trou-sô.)

TROUSSE-ÉTRIERS. s. m. *V.* Porte-étriers.

TROUSSE-GALANT. s. m. Sorte de maladie violente qui amène fréquemment une mort prompte, et qu'on appelle plus ordin. aujourd'hui *Choléra-morbus.* Fam. (Trou-se-ga-lan.)

TROUSSE-PÈTE. s. f. T. de mépris. Une petite fille. Pop. (Trou-se-pè-te.)

TROUSSE-QUEUE. s. m. Morceau de cuir, de toile, etc., garni de boucles, dans lequel on fait passer le haut de la queue d'un cheval, en retroussant le reste. (Trou-ce-eûe [e m.].)

TROUSSEQUIN. s. m. Pièce de bois cintrée qui s'élève sur le derrière d'une selle, comme les arçons sur le devant. (Trou-se-quin [e m.].)

TROUSSER. v. a. (*Tross*, all.) Replier, relever. | En parlant Des personnes, Trousser leur vêtement. | Fam., *Trousser bagage*, Partir brusquement, déloger brusquement. | *Trousser une volaille*, Rapprocher du corps les ailes et les cuisses, la préparer pour la mettre à la broche. | Fam., *Trousser une affaire*, L'expédier précipitamment. | Fam., *Une maladie violente a troussé cet homme en deux jours*, Elle l'a fait mourir en deux jours. | Troussé, ée. part. Fam., *C'est un petit homme bien troussé*, Bien fait, bien proportionné. | Fam., *Une petite maison bien troussée*, Une jolie petite maison. (Trou-sé.)

TROUSSIS. s. m. Pli qu'on fait à une robe, à une jupe, etc., pour la raccourcir et pour l'empêcher de traîner. (Trou-si.)

TROUVAILLE. s. f. Chose trouvée heureusement. Fam. | *Faire une trouvaille*, Rencontrer heureusement qq. ch. par hasard. (Trou-va-lle [ll m.].)

TROUVER. v. a. Rencontrer qqn. ou qq. ch., soit qu'on le cherche, soit qu'on ne le cherche pas. | *Aller, venir trouver qqn.*, L'aller voir, venir lui parler. | *Trouver qqn. en son chemin*, Être traversé par lui dans ses desseins. | Surprendre. | Se dit Par rapport à l'état où est une personne ou une chose au moment où on la voit, où on l'examine. | Se dit en parlant De certaines choses qui arrivent, qui se présentent, qui se montrent, qu'on rencontre. | Se dit en parlant De ce qu'on découvre ou de ce qu'on invente par le moyen de l'étude ou de la méditation. | Estimer, juger par l'esprit ou par les sens. | *Trouver bon que*, Approuver, consentir. | *Trouver à*, Trouver le moyen, l'occasion de. | *Trouver à redire*, Trouver qq. défaut, qq. sujet de blâme. | Remarquer, reconnaître en qqn. ou en qq. ch. une modification, une qualité bonne ou mauvaise. | Pron., Se rencontrer qq. part, ou Se rendre en un lieu, y être. | Impers., *Il se trouva un homme assez hardi*, etc., Il y eut un homme, etc. *Il se trouva que*, Il arriva que, on reconnut que. | Estimer, juger, sentir qu'on est dans telle situation, qu'on jouit de tel avantage, qu'on éprouve tel inconvénient. | *Se trouver bien*, Éprouver du bien-être. Être satisfait de sa position. | *Se trouver mal*, Tomber en faiblesse, en défaillance. | Trouvé, ée. part. *Un enfant trouvé*, Un enfant qui a été exposé. *Un mot, une expression trouvée*, Une expression neuve et heureuse.

TROUVÈRE ou TROUVEUR. s. m. Nom qu'on donnait aux anciens poetes français des provinces du Nord, et particulièrement de la Picardie.

TRUAND, ANDE. s. Vaurien, vagabond, qui mendie par fainéantise. Pop. (Tru-an.)

TRUANDAILLE. s. f. coll. Ceux qui truandent. Pop. (Tru-an-da-lle [ll m.].)

TRUANDER. v. n. Gueuser, mendier. Pop.

TRUANDERIE. s. f. La profession de truand, de mendiant vagabond. Pop.

TRUBLE. s. f. *V.* Trouble. subst. fém.

TRUCHEMAN ou TRUCHEMENT. s. m. (*Tordjamân*, ar.) Interprète, celui qui explique à deux personnes qui parlent deux langues différentes ce qu'elles se disent l'une à l'autre. | Personne qui parle à la place d'une autre, qui explique les intentions d'un autre. (Tru-che-man.)

TRUCHER. v. n. Mendier par fainéantise. Pop. et vi.

TRUCHEUR, EUSE. s. Celui, celle qui truche, qui mendie. Pop. et vi. (—eû-ze.)

TRUELLE. s. f. (*Trulla.*) Outil, instrument dont les maçons se servent pour employer le plâtre ou le mortier : il est formé d'une lame triangulaire de fer ou de cuivre poli, dont le manche recourbé est garni d'une poignée de bois. | Fam., *Aimer la truelle*, Aimer à faire bâtir. | Instrument d'argent, à peu près de la même forme, avec lequel on découpe et on sert le poisson à table. (Tru-è-le.)

TRUELLÉE. s. f. La quantité de plâtre ou de mortier qui peut tenir sur une truelle. (Tru-è-lée.)

TRUFFE. s. f. Corps végétal, de la famille des Champignons, très-savoureux et très-odoriférant, qui se trouve dans la terre en petites masses charnues, et qui n'a ni tiges, ni feuilles, ni fleurs, ni racines apparentes. (Tru-fe.)

TRUFFER. v. a. Garnir de truffes. (Tru-fé.)

TRUFFIÈRE. s. f. Terrain dans lequel on trouve des truffes. (Tru-fiè-re.)

TRUIE. s. f. La femelle du porc.

TRUITE. s. f. (*Tructa.*) Poisson caractérisé par des dents crochues et par une petite nageoire sans rayons sur l'arrière du dos.

TRUITÉ, ÉE. adj. Marqueté de petites taches rougeâtres comme une truite. | Certaine porcelaine du Japon.

TRULLISATION. s. f. Travail de diverses sortes d'enduits ou de crépis, qu'on fait avec la truelle. (Trul-li-za-sion.)

TRUMEAU. s. m. (*Trumé*, gr.) L'espace d'un mur entre deux fenêtres. | Parquet de glace qui occupe l'espace du mur entre deux fenêtres, dans l'intérieur d'un appartement, ou qui est placé au-dessus d'une cheminée. (Tru-mô.)

TRUMEAU. s. m. Le jarret d'un bœuf, la partie d'au-dessus de la jointure du genou d'un bœuf, lorsqu'elle est coupée pour être mangée.

TSAR. s. m. Nom qu'on donnait autrefois au souverain de la Russie. *V.* Czar.

TU, TOI, TE. pron. sing. et des 2 g. de la 2ᵉ personne. (*Tu*, *te.*) Tu, ne peut jamais être que le sujet de la proposition. | Toi, employé seul comme réponse, peut être sujet ou régime direct, et tenir lieu d'une phrase entière. | Toi, se construit encore avec les pronoms *Ce* et *Il*. *C'est toi qui l'as fait. C'est de toi qu'il s'agit.* | Après une prép. ou une conj. il n'y a que le pronom *Toi* qui puisse exprimer la 2ᵉ personne du sing. | Lorsqu'il se trouve ainsi après la 2ᵉ pers. de l'impératif, et qu'il est suivi de l'une des particules *En* ou *Y*, on élide toujours la diphthongue *oi*. *Va-t'en.* Te, ne peut jamais être que le régime direct ou indirect du verbe, et il s'élide devant une voyelle. (Tu, Toua, Te.)

TUABLE. adj. des 2 g. Se dit Des animaux domestiques bons à tuer. Fam.

TUANT, ANTE. adj. Fatigant, qui cause beaucoup de peine. | Ennuyeux, importun. Fam.

TU-AUTEM. s. m. T. lat. Le point essentiel, la difficulté d'une affaire. Fam. (Tu-ô-tè-me.)

TUBE. s. m. (*Tubus.*) Tuyau de plomb, de verre, de fer, etc., par où l'air et les autres fluides peuvent passer et avoir une issue libre, peuvent circuler.

TUBERCULE. s. m. (*Tuberculum.*) Excroissance en forme de bosse qui survient à une feuille, à une racine, à une plante. | Se dit De celles qui se forment à la racine de certaines plantes alimentaires. | Se dit Des élevures qui surviennent à la peau. Production morbide, ordin. arrondie, d'un blanc jaunâtre, ferme à son origine et se ramollissant ensuite. (Tu-bèr-cu-le [c m.].)

TUBERCULEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature du tubercule. (Tu-ber-cu-leû; ze [c m.].)

TUBÉREUSE. adj. f. (*Tuberosus.*) *Racine tubéreuse*, Racine tuberculeuse, c'est-à-dire charnue et renflée. (Tu-bé-reû-ze.)

TUBÉREUSE. s. f. (*Tuberosus.*) Plante venant d'un oignon, dont la tige est fort haute, et dont la fleur, qui porte le même nom, est blanche et très-odoriférante.

TUBÉROSITÉ. s. f. (*Tuberosus.*) Éminence plus ou moins volumineuse, à surface inégale, qui se trouve sur un os, et où s'attachent des muscles ou des ligaments. | Se dit, en botan., De certaines excroissances charnues. (Tu-bé-ro-zi-té.)

TUBULÉ, ÉE. adj. (*Tubulatus.*) Qui a une ou plusieurs tubulures. | Ce qui est en forme de tube.

TUBULEUX, EUSE. adj. (*Tubulus.*) Qui est long et creux intérieurement comme un tube. (Tu-bu-leû; ze.)

TUBULURE. s. f. (*Tubulus.*) Ouverture particulière de certains vaisseaux de chimie, qui est ordin. destinée à recevoir un tube. | Se dit Des petits tubes ou tuyaux dont certaines productions naturelles sont traversées.

TUDESQUE. adj. des 2 g. (*Deutsch*, all.)

Germanique. Se dit De la langue des Germains. | Subst. m. *Le tudesque est un idiome très-ancien.* | Se dit, par dénigrement, Des expressions, du style, des manières, etc., qui manquent de régularité, d'élégance, de grâce. (Tu-dèsc-e.)

TUE-CHIEN. s. m. *V.* Colchique.

TUER. v. a. (*Tödten*, all.) Ôter la vie d'une manière violente. | Se dit De toutes les morts violentes qui arrivent par accident, et de toutes les morts naturelles causées par des maladies. | Se dit De tout ce qui cause la mort. | Se dit Des choses qui fatiguent excessivement le corps, ou qui peuvent altérer la santé. | Se dit De tout ce qui incommode, de tout ce qui importune extrêmement. | Fam., *Se tuer*, Se donner beaucoup de peine. | *Tuer un auteur*, Le surpasser au point de le faire oublier. | *Le péché tue l'âme*, Il la dégrade, la souille, et lui fait perdre le bonheur éternel. | Se dit en parlant Des animaux que les bouchers égorgent ou assomment. | Faire périr, détruire. | Fam., *Tuer le temps*, S'amuser à des riens. | À tue-tête. loc. adv. *Crier, disputer à tue-tête*, Crier, disputer de toute sa force. Fam.

TUERIE. s. f. Carnage, massacre. | Lieu où l'on tue des animaux pour en vendre la chair à la boucherie. (Tû-rie.)

TUEUR. s. m. Celui qui tue. *C'est un tueur de gens*, se dit D'un homme qui fait le brave. Fam. | *C'est un tueur*, se dit De celui qui a tué plusieurs hommes dans des affaires particulières.

TUF. s. m. (*Tofus.*) Substance blanchâtre et sèche, qui tient plus de la nature de la pierre que de celle de la terre, et qu'on trouve assez ordin. au dessous de la terre franche, de la bonne terre. | Certaine pierre blanche et fort tendre, qui devient plus dure et plus blanche lorsqu'elle est employée.

TUFFEAU. s. m. *V.* Tuf.

TUFFIER, ÈRE. adj. Qui est de la nature du tuf. (Tu-fié.)

TUILE. s. f. (*Tegula.*) Carreau de peu d'épaisseur, fait de terre grasse pétrie, séchée et cuite au four, tantôt plat, tantôt courbe en demi-cylindre, et dont on se sert pour couvrir les maisons, les bâtiments. | Se dit De morceaux de marbre, de pierre ou de bronze, qui ont la même forme et servent aux mêmes usages que les tuiles de terre cuite.

TUILEAU. s. m. Morceau, fragment de tuile cassée. (Tui-lô.)

TUILERIE. s. f. Lieu où l'on fait de la tuile. | Absol., *Les Tuileries*, Le palais que le roi habite à Paris, et Le jardin qui en dépend. | *Le cabinet des Tuileries*, Le gouvernement français, considéré dans ses relations avec les puissances étrangères.

TUILIER. s. m. Ouvrier qui fait des tuiles. (Tui-lié.)

TULIPE. s. f. (*Tulbent*, ar.) Plante printanière de la famille des Liliacées, à tige haute, qui vient d'oignon, et qui porte une belle fleur, appelée aussi *Tulipe*, dont il existe un très-grand nombre de variétés.

TULIPIER. s. m. Grand et bel arbre de l'Amérique septentrionale, qu'on a transplanté en Europe, dont la fleur ressemble à celle de la tulipe. (Tu-li-pié.)

TULLE. s. m. Sorte de tissu en réseau, très-mince et très-léger, auquel on donne une certaine consistance par le moyen d'un apprêt. (Tu-le.)

TUMÉFACTION. s. f. (*Tumefactus.*) Enflure, augmentation de volume dans qq. partie du corps. (Tu-mé-fac-sion.)

TUMÉFIER. v. a. (*Tumefacere.*) Causer de la tuméfaction dans qq. partie du corps. Il est peu usité.

TUMEUR. s. f. (*Tumor.*) Éminence ou saillie plus ou moins considérable, développée dans qq. partie du corps, soit par une maladie, soit par une autre cause.

TUMULAIRE. adj. des 2 g. (*Tumularius.*) Qui appartient, qui a rapport aux tombeaux. (Tu-mu-lè-re.)

TUMULTE. s. m. (*Tumultus.*) Grand mouvement accompagné de bruit et de désordre. | Agitation. | En tumulte. loc. adv. En confusion, en désordre.

TUMULTUAIRE. adj. des 2 g. (*Tumultuarius.*) Qui se fait en tumulte, avec précipitation, contre les formes et les lois. (Tu-mul-tu-è-re.)

TUMULTUAIREMENT. adv. D'une manière tumultuaire. (—tu-è-re-man.)

TUMULTUEUSEMENT. adv. En tumulte. (Tu-mul-tu-eû-ze-man.)

TUMULTUEUX, EUSE. adj. (*Tumultuosus.*) Qui se fait avec tumulte, avec bruit et confusion. (Tu-mul-tu-eû; ze.)

TUMULUS. s. m. T. lat. Grand amas de terre, ou construction de pierre, en forme de cône, que les anciens élevaient au-dessus des sépultures pour servir de tombeau.

TUNIQUE. s. f. (*Tunica.*) Vêtement de dessous que portaient les anciens. | Certain vêtement de femme. | Habillement que les évêques portent sous leur chasuble quand ils officient pontificalement. | L'habillement des diacres et des sous-diacres, qu'on nomme aussi *Dalmatique.* | Sorte de veste dont les rois de France étaient revêtus, à leur sacre, sous le manteau royal. | Se dit Des membranes qui enveloppent certaines parties du corps de l'animal. (Tu-nic-e.)

TUORBE. s. m. *V.* Téorbe.

TURBAN. s. m. (*Tulbant*, ar.) Coiffure des Turcs et de plusieurs autres peuples orientaux, faite d'une longue pièce d'étoffe, qui est roulée et entrelacée autour d'un

bonnet. | *Prendre le turban*, Se faire mahométan.

TURBE. s. f. (*Turba.*) *Enquête par turbes*, Enquête faite en prenant le témoignage de plusieurs habitants pour constater les usages, les coutumes des lieux. (Vi.)

TURBINÉ, ÉE. adj. (*Turbinatus.*) Se dit Des coquillages univalves qui ont la forme d'un cône contourné en spirale. | Qui a la forme d'un cône renversé, d'une toupie.

TURBINITE. s. f. (*Turbo.*) Coquille en spirale.

TURBITH. s. m. Espèce de liseron qui croît dans l'île de Ceylan, et dont la racine était employée autrefois comme purgative. | *Turbith mineral*, Sulfate jaune de mercure. (Tur-bit.)

TURBOT. s. m. Poisson de mer du genre des poissons plats. (Tur-bò.)

TURBOTIÈRE. s. f. Vaisseau de cuivre destiné à faire cuire des turbots, et qui est à peu près de la forme de ce poisson.

TURBOTIN. s. m. Petit turbot.

TURBULEMMENT. adv. D'une manière turbulente. (Tur-bu la-man.)

TURBULENCE. s. f. (*Turbulentia.*) Caractère, défaut de celui qui est turbulent. (Tur-bu-lan-se.)

TURBULENT, ENTE. adj. (*Turbulentus.*) Impétueux, qui est porté à faire du bruit, ou à exciter du trouble, du désordre. (Tur-bu-lan; an-te.)

TURC. s. m. (*Turci.*) *Cet homme est fort comme un Turc*, Il est extrêmement robuste. | *Cet homme est un vrai Turc*, Il est rude, inexorable, il n'a aucune pitié. Fam. | Adj., *Chien turc*, Espèce de chien sans poil. | À LA TURQUE. loc. adv. À la façon des Turcs. Pop., *Traiter qqn. à la turque*, Le traiter sans ménagement.

TURC. s. m. Petit ver qui s'engendre entre l'écorce et le bois des arbres, et qui en suce la sève.

TURCIE. s. f. (*Turgere.*) Levée au bord d'une rivière, pour en contenir les eaux et empêcher le débordement. (Tur-sie.)

TURELURE. s. f. *C'est toujours la même turelure*, C'est toujours la même chose, la même façon. Fam.

TURGESCENCE. s. f. (*Turgescere.*) Gonflement. (Tur-jes-san-se.)

TURGESCENT, ENTE. adj. Qui se gonfle. (Tur-jes-san; an-te.)

TURLUPIN. s. m. Nom d'un acteur de nos anciennes farces : on le donne par mépris à Un homme qui fait des allusions froides et basses, de mauvais jeux de mots.

TURLUPINADE. s. f. Mauvaise plaisanterie, fondée ordin. sur qq. allusion basse, sur qq. froid jeu de mots.

TURLUPINER. v. n. Faire des turlupinades. | V. a. Se moquer de qqn., le tourner en ridicule par des turlupinades. Fam.

TURNEPS. s. m. Mot angl. Espèce de gros navet qui est une excellente nourriture pour le bétail. (Tur-neps.)

TURPITUDE. s. f. (*Turpitudo.*) Ignominie qui résulte de qq. action honteuse. | Se dit Des actions honteuses.

TURQUETTE. s. f. Petite plante à fleurs verdâtres, qui croît dans les lieux arides et sablonneux, et qu'on emploie qqfs. en médecine comme diurétique, astringente, etc. (Turc-è-te [e m.].)

TURQUIN. adj. m. S'emploie avec *Bleu*, et signifie Foncé, couvert. (Turc-in [e m.].)

TURQUOISE. s. f. Pierre précieuse qui est de couleur bleue, et qui n'est point transparente. (Tur-coua-ze.)

TUSSILAGE. s. m. *V.* PAS-D'ÂNE.

TUTÉLAIRE. adj. des 2 g. (*Tutelaris.*) Qui tient sous sa garde, sous sa protection. (Tu-té-le-re.)

TUTELLE. s. f. (*Tutela.*) Autorité donnée, conformément à la loi, pour avoir soin de la personne et des biens d'un mineur ou d'un interdit. | Protection. (Tu-tè-le.)

TUTEUR, TUTRICE. s. (*Tutor, Tutrix.*) Celui, celle à qui la tutelle est confiée, déférée. | *Tuteur* ad hoc, Celui qui est nommé à un mineur pour un objet déterminé. | Forte perche qu'on met en terre à côté d'un jeune arbre, et à laquelle on l'attache pour le soutenir ou pour le redresser. (—tri-se.)

TUTIE. s. f. Oxyde de zinc qui s'attache aux cheminées des fourneaux où l'on fait fondre les mines de ce métal.

TUTOIEMENT ou TUTOÎMENT. s. m. Action de tutoyer. (Tu-toua man.)

TUTOYER. v. a. (Se conj. c. *Employer.*) User des mots de *Tu* et de *Toi* en parlant à qqn. (Tu-toua-ié.)

TUYAU. s. m. (*Tubellus.*) Tube ou canal de fer, de plomb, de fer-blanc, de cuivre, de bois, de terre cuite, etc. | L'ouverture de la cheminée depuis le manteau jusqu'en haut. | L'ouverture et le canal d'un privé. | Le bout creux de la plume des oiseaux, la tige de leur plume. | La tige du blé et celle des autres plantes lorsqu'elle est creuse. (Tui-iô.)

TUYÈRE. s. f. (*Tubellus.*) Ouverture pratiquée à la partie inférieure et latérale d'un fourneau, et destinée à recevoir le tuyau ou bec des soufflets. (Tui-ie-re.)

TYMPAN. s. m. (*Tympanum.*) Membrane lisse, mince et transparente, *qui sépare l'oreille externe de l'oreille interne, et qui vient* frapper l'air porté par le canal auditif. | Espèce de châssis composé de quatre barres de bois ou de fer, sur lesquelles est tendu un morceau d'étoffe ou un parchemin. | L'espace uni qui se trouve encadré par les trois corniches du fronton. | L'espace triangulaire qui résulte d'une arcade circonscrite par des lignes droites. | Panneau de menuiserie renfermé entre des moulures. | Pignon enté sur son arbre, et qui engrène dans les dents d'une roue. (Tinpan.)

TYMPANISER. v. a. (*Tympanizare.*) Décrier hautement et publiquement qqn., déclamer contre lui. Fam. (Tin-pa-ni-zé.)

TYMPANITE. s. f. (*Tympanites.*) Enflure du ventre, causée par l'accumulation des gaz dans le conduit digestif, ou dans le péritoine. (Tin-pa-ni-te.)

TYMPANON. s. m. (*Tympanum.*) Sorte d'instrument de musique, monté avec des cordes de fil de fer ou de laiton, et qu'on touche avec deux petites baguettes de bois. (Tin-pa-non.)

TYPE. s. m. (*Typus.*) Modèle, figure originale | Ce qui est regardé comme la figure, le symbole des mystères de la loi nouvelle. | La figure symbolique empreinte sur une médaille. | Se dit Des caractères d'imprimerie. | Description graphique. | TYPE, Ordre dans lequel se développent et se succèdent les symptômes d'une maladie. (Ti-pe.)

TYPHON. s. m. *V.* TROMBE.

TYPHUS. s. m. (*Typhus.*) Nom donné par qqs. auteurs. à la peste (*Typhus d'Orient*), à la fièvre jaune (*Typhus d'Amérique*), et plus spécialement à cette maladie contagieuse (*Typhus d'Europe*) désignée jusque dans ces derniers temps sous le nom de *Fièvre des hôpitaux*. (Ti-fus.)

TYPIQUE. adj. des 2 g. (*Typicus.*) Symbolique, allégorique. (Ti-pic-e.)

TYPOGRAPHE. s. m. (*Typographus.*) Celui qui sait, qui exerce l'art de la typographie. (Ti-po-gra-fe.)

TYPOGRAPHIE. s. f. (*Typographia.*) L'art de l'imprimerie. La réunion de tous les arts qui concourent à l'imprimerie. | Un grand établissement typographique. (Ti-po-gra-fie.)

TYPOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (*Typographicus.*) Qui a rapport à la typographie. (Ti-po-gra-fic-e.)

TYRAN. s. m. (*Tyrannus.*) Celui qui a usurpé, envahi la puissance souveraine dans un État. (Vi.) | Se dit Des princes qui gouvernent avec cruauté, avec injustice, et sans aucun respect des lois divines et humaines. | Se dit de Tous ceux qui abusent de leur autorité contre le droit et la raison. (Ti-an.)

TYRANNEAU. s. m. Tyran subalterne. Fam. (Ti-ra-n-nô.)

TYRANNIE. s. f. (*Tyrannis.*) Domination usurpée et illégale. | Un gouvernement légitime, mais injuste et cruel. | Toute sorte d'oppressions et de violences. | Le pouvoir que certaines choses ont ordin. sur les hommes. (Ti-ra-n-nie.)

TYRANNIQUE. adj. des 2 g. (*Tyrannicus.*) Qui tient de la tyrannie, qui est injuste, violent, contre droit et raison. (Ti-ra-n-nic-e.)

TYRANNIQUEMENT. adv. D'une manière tyrannique. (Ti-ra-n-nic-e-man.)

TYRANNISER. v. a. Traiter tyranniquement. (Ti-ra-n-ni-zé.)

TZAR. s. m. *V.* CZAR.

U.

U. s. m. La vingt et unième lettre de l'alphabet, et la cinquième des voyelles. On met un tréma sur l'*u* lorsqu'on veut indiquer qu'il ne se lie point avec la voyelle précédente. | Il se place toujours après la consonne Q, excepté dans les mots où cette consonne est finale.

UBIQUISTE. s. m. (*Ubique.*) Docteur en théologie qui n'était attaché à aucune maison particulière. | Fam., se dit D'un homme qui se trouve bien partout. (U-bi-cuis-te [c m.].)

UBIQUITAIRE. s. des 2 g. (*Ubique.*) Nom d'une des sectes du protestantisme qui se sont divisées d'opinion relativement à l'eucharistie. (U-bi-cui-tè-re [c m.].)

UBIQUITÉ. s. f. (*Ubique.*) État de ce qui est partout. (U-bi-cui-té [c m.].)

UHLAN. s. m. (*Uhlan*, all.) (L'U est aspiré.) Cavalier dans l'armée autrichienne, espèce de lancier d'origine tartare. (U-lan.)

UKASE. s. m. Un édit de l'empereur de Russie. (U-ca-ze.)

ULCÉRATION. s. f. (*Ulceratio.*) Formation d'un ulcère; ulcère superficiel. (Ul-sé-ra-sion.)

ULCÈRE. s. m. (*Ulcus.*) Plaie, solution de continuité dans qq. partie du corps, ordin. déterminée, et, plus souvent encore, entretenue par une cause interne ou un vice local. (Ul-sè-re.)

ULCÉRER. v. a. (*Ulcerare.*) Produire, causer un ulcère. | Faire naître dans le cœur de qqn. un ressentiment profond et durable. (Ul-sé-ré.)

ULCÉREUX, EUSE. adj. (*Ulcerosus.*) Qui est couvert ou plein d'ulcères; Qui est tout ulcéré. (Ul-sé-reû; ze.)

ULÉMA. s. m. Nom donné, chez les Turcs, aux docteurs de la loi.

ULMAIRE. s. f. Espèce de spirée à fleurs odorantes; n. autr. *Reine-des-prés.* (Ul-mè-re.)

ULTÉRIEUR, EURE. adj. (*Ulterior.*) Qui est au delà. | Qui se fait après, qui arrive après.

ULTÉRIEUREMENT. adv. Par delà, outre ce qui a été dit ou fait. | Postérieurement. (Ul-té-rieu-re-man.)

ULTIMATUM. s. m. (*Ultimare.*) Les dernières conditions que l'on met à un traité, et auxquelles on tient irrévocablement. (Ul-ti-ma-to-me.)

ULTRAMONTAIN, AINE. adj. et subst. (*Ultra, montanus.*) Qui est situé, qui habite au delà des Alpes, par rapport à celui qui parle. | Se dit Des maximes, des prétentions de la cour de Rome, en ce qui touche la puissance ecclésiastique. (Ul-tra-mon-tin; e-ne.)

UMBLE. s. m. (*Umbra.*) Poisson qui tient beaucoup de la truite, mais qui n'en a pas les grandes dents. Il y en a une espèce qu'on appelle *Umble-chevalier.* On dit et on écrit communément *Ombre*, *ombre-chevalier.* (On-ble; ou On-bre.)

UN. s. numéral. (*Unus.*) Le premier de tous les nombres. | Le chiffre qui marque Un. | Adj., Il fait au fém. *Une.* | Seul, qui n'admet point de pluralité. | *La vérité est toujours une*, Elle n'est jamais contraire à elle-même. | Simple. | Fam., *C'est tout un*, Il n'importe, cela est égal. | S'oppose qqfs. à Autre; alors on y joint l'article, et il tient lieu d'un substantif. | Fam., *Les uns et les autres*, Tout le monde sans distinction. | Pop., *Il m'en a donné d'une*, Il m'a attrapé. | Quelqu'un. | Tout, Quiconque. | UN À UN. loc. adv. L'un après l'autre et un seul à la fois. | L'UN PORTANT L'AUTRE, L'UNE PORTANT L'AUTRE. loc. adv. Faisant compensation de ce qui est moindre dans l'un avec ce qui est plus considérable dans l'autre.

UNANIME. adj. des 2 g. (*Unanimis.*) Qui réunit tous les suffrages, qui est d'un commun accord. | Se dit Des personnes. (U-na-ni-me.)

UNANIMEMENT. adv. D'une commune voix, d'un commun sentiment. (U-na-ni-me-man.)

UNANIMITÉ. s. f. (*Unanimitas.*) Conformité de sentiments, accord de suffrages entre plusieurs personnes. (U-na-ni-mi-té.)

UNAU. s. m. Quadrupède qui se meut avec une extrême lenteur, et qui diffère de l'aï en ce qu'il est dépourvu de queue. *V.* PARESSEUX. (U-nô.)

UNCIALE. adj. f. *V.* ONCIALE.

UNGUIS. s. m. T. lat. *Os unguis*, Le plus petit des os de la face, ainsi appelé à cause de sa transparence et de sa forme, qui ressemble assez à celle d'un ongle. On le nomme aussi *Os lacrymal.* (On-guis [g m.].)

UNIÈME. adj. des 2 g. Nombre d'ordre qui répond à Un. Il s'emploie avec les nombres Vingt, trente, etc. (U-niè-me.)

UNIÈMEMENT. adv. Il s'emploie, comme le mot *Unième*, avec les nombres Vingt, etc. (U-niè-me-man.)

UNIFLORE. adj. des 2 g. (*Unus*, *flos.*) Qui ne porte qu'une fleur. *Unilatéral* (qui est situé d'un seul côté). *Uniloculaire* (qui n'a qu'une seule loge), etc. (U-ni-flo-re.)

UNIFORME. adj. des 2 g. (*Uniformis.*) Semblable, égal, qui a la même forme, où l'on n'aperçoit aucune variété. | Se dit De deux ou de plusieurs choses qui se ressemblent entre elles. | *Habit uniforme*, Habit fait suivant le modèle prescrit à un corps militaire. Subst. m. *Un bel uniforme.* | Absol., *L'uniforme*, L'habit militaire en général. | *Quitter l'uniforme*, Se retirer du service militaire. (U-ni-for-me.)

! **UNIFORMÉMENT.** adv. D'une manière uniforme. (U-ni-for-mé-man.)

UNIFORMITÉ. s. f. (*Uniformitas.*) Ressemblance des parties d'une chose ou de plusieurs choses entre elles. (U-ni-for-mi-té.)

UNIMENT. adv. Également et toujours de même sorte. | Simplement, sans façon. (U-ni-man.)

UNION. s. f. (*Unio.*) Jonction de deux ou de plusieurs choses ensemble. | Concorde, liaison étroite, bonne intelligence. | Absol., Le mariage. | *Esprit d'union*, Esprit de paix et de concorde. | La jonction de deux ou de plusieurs choses qui de leur nature étaient séparées. | *Bulles d'union*, Les bulles du pape qui unissent un bénéfice à un autre, ou à une communauté. | Absol., La confédération des États-Unis de l'Amérique. | L'ensemble d'un cheval.

UNIQUE. adj. des 2 g. (*Unicus.*) Seul. | Qui est infiniment au-dessus des autres, et auquel les autres ne peuvent être comparés. | Se dit, par dérision, D'un homme ridicule, d'un extravagant, pour dire qu'il n'a pas son semblable. | *L'unique nécessité*, L'affaire du salut. (U-nic-e.)

UNIQUEMENT. adv. Exclusivement à toute autre chose. | Au-dessus de tout, préférablement à tout. (U-nic-e-man.)

UNIR. v. a. (*Unire.*) Joindre deux ou plusieurs choses ensemble. | *Unir un cheval*, Le mettre ensemble. | Se dit en parlant Des personnes qui ont des liens entre elles. | Rendre égal, ôter les inégalités. | UNI, IE. part. *Galop uni*, Celui dans lequel la jambe de derrière suit exactement celle de devant qui entame. | Adj., *Toile unie*, Toile où il n'y a point de nœuds, et qui est également serrée partout. | Qui n'a aucun ornement. | Simple et sans ornements. | Égal, uniforme. | *Un homme tout uni*, Un homme simple et sans façon. | UNI. adv. Uniment, également. | À L'UNI. loc. adv. De niveau.

UNISEXUEL, ELLE. adj. (*Unus*, *sexus.*) Se dit Des fleurs qui ne réunissent point les deux sexes, qui n'ont que des étamines ou des pistils. (U-ni-sëc-su-el; ë-le.)

UNISSON. s. m. (*Unus.*) Accord de plusieurs voix, de plusieurs cordes, de plusieurs instruments, qui ne font entendre qu'un même ton. | S'emploie figur. (U-ni-son.)

UNITAIRE. s. et adj. des 2 g. (*Unitas.*) Nom d'une secte qui, en admettant la révélation, ne reconnait qu'une seule personne en Dieu. (U-ni-tè-re.)

UNITÉ. s. f. (*Unitas.*) Principe du nombre. | Qualité de ce qui est un. (U-ni-té.)

UNITIF, IVE. adj. (*Unitus.*) *Vie unitive*, État de l'âme dans l'exercice du pur amour. (U-ni-tif.)

UNIVALVE. adj. des 2 g. (*Unus*, *valva.*) Se dit Des mollusques dont la coquille n'est composée que d'une pièce. | Subst. m. *Les univalves et les bivalves.* | Adj., se dit D'un

péricarpe qui ne s'ouvre que d'un seul côté. (U-ni-val-ve.)

UNIVERS. s. m. (*Universus.*) Le monde entier. | La terre, Une grande partie de la terre. | Les habitants de la terre. (U-ni-vèr.)

UNIVERSALITÉ. s. f. Généralité, ce qui renferme les différentes espèces. | Totalité. | La qualité d'une proposition universelle. (U-ni-vër-sa-li-té.)

UNIVERSAUX. s. m. pl. *V.* UNIVERSEL, substantif.

UNIVERSEL, ELLE. adj. (*Universalis.*) Général, qui s'étend à tout, qui s'étend partout. | Qui embrasse, qui renferme, qui comprend tout. | *Cet homme est universel,* Il a une grande étendue de connaissances. | Subst. m. Ce qu'il y a de commun dans les individus d'un même genre, d'une même espèce. En ce sens, son pluriel est *Universaux.* (U-ni-vër-sël; ë-le.)

UNIVERSELLEMENT. adv. Généralement. (U-ni-vër-së-le-man.)

UNIVERSITAIRE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'université. (U-ni-vër-si-tè-re.)

UNIVERSITÉ. s. f. (*Universitas.*) Corps de professeurs établi par autorité publique pour enseigner les langues, les belles-lettres, la philosophie et les sciences. (U-ni-vër-si-té.)

UNIVOCATION. s. f. Caractère de ce qui est univoque. (U-ni-vo-ca-sion.)

UNIVOQUE. adj. des 2 g. (*Univocus.*) Se dit Des noms qui s'appliquent dans le même sens à plusieurs choses, soit de même espèce, soit d'espèces différentes. (U-ni-voc-e.)

UPAS. s. m. Grand arbre de l'île de Java, qui appartient à la famille des Urticées, et d'où il découle un suc très-vénéneux.

URANE ou URANIUM. s. m. (*Uranus.*) Métal nouvellement découvert. (U-ra-ne, ou U-ra-ni-o-me.)

URANOGRAPHIE. s. f. (*Ouranos, graphé*, gr.) Description du ciel. (U-ra-no-gra-fie.)

URANOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'uranographie. (U-ra-no-gra-fic-e.)

URANOSCOPE. s. m. (*Uranoscopus.*) Poisson de mer, ainsi nommé parce qu'il a les yeux placés au-dessus de la tête et tournés vers le ciel. (U-ra-no-sco-pe.)

URANUS. s. m. (*Uranus.*) Planète découverte par Herschel, dont elle a porté le nom pendant qq. temps. (U-ra-nus.)

URATE. s. m. (*Ouron*, gr.) Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide urique avec différentes bases.

URBAIN, AINE. adj. (*Urbanus.*) De ville, de la ville. (Ur-bin; ë-ne.)

URBANITÉ. s. f. (*Urbanitas.*) Politesse que donne l'usage du monde. | La politesse des anciens Romains. (Ur-ba-ni-té.)

URCÉOLÉ, ÉE. adj. (*Urseolus.*) Renflé comme une petite outre, et rétréci vers l'orifice. (Ur-sé-o-lé.)

URE. s. m. Espèce de taureau sauvage, n. autr. *Aurochs.*

URÉE. s. f. (*Ouron*, gr.) Substance qui colore l'urine, et qui est le radical de l'acide urique.

URETÈRE. s. m. (*Ureteres.*) On appelle ainsi Les deux canaux qui portent l'urine des reins à la vessie.

URÈTRE. s. m. (*Ureteres.*) Le canal par où sort l'urine. Qqns. écrivent *Urèthre.*

URGENCE. s. f. Qualité de ce qui est urgent. (Ur-jan-se.)

URGENT, ENTE. adj. (*Urgens.*) Pressant, qui ne souffre point de retardement. (Ur-jan; an-te.)

URINAIRE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'urine. (U-ri-nè-re.)

URINAL. s. m. (*Urinalis.*) Vase à col incliné, où les malades urinent commodément. | Espèce de réservoir qu'on adapte à la verge, dans quelques cas d'incontinence d'urine, et qui reçoit ce liquide à mesure qu'il s'écoule. (U-ri-nal.)

URINE. s. f. (*Urina.*) Liquide excrémentitiel, ordin. d'une couleur citrine, sécrété par les reins, conduit par les uretères dans la vessie, et de là poussé dehors à des intervalles plus ou moins longs. (U-ri-ne.)

URINER. v. n. (*Urinari.*) Évacuer l'urine. (U-ri-né.)

URINEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature de l'urine, qui a l'odeur de l'urine fermentée. (U-ri-neû; ze.)

URIQUE. adj. des 2 g. (*Ouron*, gr.) Se dit D'un acide produit par la combinaison de l'urée avec l'oxygène, et qui forme la plupart des calculs de la vessie. (U-ric-e.)

URNE. s. f. (*Urna.*) Vase qui, chez les anciens, servait à divers usages, comme à renfermer les cendres des morts, et qui sert maintenant à recevoir les billets pour tirer au sort, etc. | Se dit Des vases sur lesquels sont appuyées les figures des dieux et des déesses, des fleuves et des fontaines. | Se dit De certains vases de porcelaine, de faïence ou d'autre matière, qui ont la forme des urnes antiques. | L'espèce de capsule qui forme la fructification des mousses, et qui ressemble ordinairement à une petite urne.

URSULINES. s. f. pl. Ordre de religieuses qui suivent la règle de Sainte-Ursule. (Ur-su-li-ne.)

URTICAIRE. s. f. (*Urtica.*) Éruption assez semblable à celle que produirait l'application des feuilles d'orties sur la peau. (Ur-tic-è-re [c m.].)

URTICATION. s. f. (*Urtica.*) Sorte de flagellation qu'on pratique avec des orties, pour exciter une vive irritation à la peau. (Ur-ti-ca-sion.)

URTICÉES. s. f. pl. (*Urtica.*) Famille de plantes dont les caractères principaux sont

ceux qui appartiennent à l'ortie. (Ur-ti-sée.)

US. s. m. pl. (*Usus.*) Usages. Les règles, la pratique qu'on a coutume de suivre en qq. pays, en qq. lieu, touchant certaines matières.

USAGE. s. m. (*Usus.*) Coutume, pratique reçue.| Emploi d'une chose.| L'emploi qu'on fait des mots de la langue; et il offre deux sens bien distincts. L'emploi des mots, tel que la coutume l'a réglé.| Le droit de se servir personnellement d'une chose dont la propriété est à un autre. | Le droit qu'ont les voisins d'une forêt ou d'un pacage d'y couper le bois qui leur est nécessaire, ou d'y mener paître leur bétail.| Habitude, pratique d'une chose.| Expérience de la société, habitude d'en pratiquer les devoirs, d'en observer les usages.| Plur., Les livres dont on se sert pour le service divin, comme bréviaires, rituels, diurnaux, etc. (U-za-je.)

USAGER. s. m. Celui qui a droit d'usage dans certains bois, ou dans certains pacages. (U-za-jé.)

USANCE. s. f. Usage reçu. (Vi.)| En parlant Des lettres de change, Terme de trente jours. (U-zan-se.)

USANTE. adj. f. (*Usus.*) *Fille majeure usante et jouissante de ses droits*, Fille majeure qui n'a ni père ni mère, et qui n'est sous l'autorité de personne. (U-zan-te.)

USER. v. n. (*Usus.*) Faire usage de qq. ch., s'en servir. Il ne se met qu'avec la prép. *De*, ou avec *En*.| *En user bien, en user mal avec qqn.*, Agir bien ou mal avec lui.| Absol., *En user*, Agir de telle et telle manière.| V. a. Consommer les choses dont on se sert.| Détériorer imperceptiblement les choses, en les diminuant à force de s'en servir.| Diminuer par le frottement. | Amoindrir, affaiblir. | Consumer.| Subst. m. Se dit en parlant Des choses qui durent longtemps. (U-zé.)

USINE. s. f. (*Usus.*) Établissement tel que forge, verrerie, moulin, etc. (U-zi-ne.)

USITÉ, ÉE. adj. (*Usitatus.*) Qui est en usage, qui est pratiqué communément.| Se dit Des mots et des phrases qui sont en usage dans une langue. (U-zi-té.)

USQUEBAC. s. m. Liqueur. *V.* SCUBAC.

USTENSILE. s. m. (*Ustensilia.*) Se dit De toutes sortes de petits meubles servant au ménage, et principalement de Ceux qui servent à l'usage de la cuisine. | Se dit Des divers instruments propres à certains arts. (Us-tan-si-le.)

USTION. s. f. (*Ustio.*) Action de brûler. L'effet du cautère actuel.| Espèce de calcination pour laquelle on réduit en cendres une substance.

USUCAPION. s. f. (*Usucapio.*) Manière d'acquérir par la possession, par l'usage. (U-zu-ca-pion.)

USUEL, ELLE. adj. (*Usualis.*) Dont on se sert ordinairement. (U-zu-ël; ë-le.)

USUELLEMENT. adv. (*Usualis.*) Communément, à l'ordinaire. (U-zu-ë-le-man.)

USUFRUCTUAIRE. adj. des 2 g. (*Usufructuarius.*) Qui ne donne que la faculté de jouir des fruits. (U-zu-fruc-tu-è-re.)

USUFRUIT. s. m. (*Usufructus.*) Jouissance des fruits, du revenu d'un héritage, des intérêts d'un capital, dont la propriété appartient à un autre. (U-zu-frui.)

USUFRUITIER, IÈRE. s. Celui, celle qui a l'usufruit.| Adj., *Réparations usufruitières*, Celles qui sont à la charge de l'usufruitier. (U-zu-frui-tié.)

USURAIRE. adj. des 2 g. (*Usurarius.*) Où il y a de l'usure. (U-zu-rè-re.)

USURAIREMENT. adv. D'une manière usuraire. (U-zu-rè-re-man.)

USURE. s. f. (*Usura.*) Intérêt, profit qu'on exige d'un argent ou d'une marchandise prêtée, au-dessus du taux fixé par la loi ou établi par l'usage en matière de commerce. | *Rendre avec usure*, Rendre, en bien ou en mal, au delà de ce qu'on a reçu. | Fam. Le dépérissement qui arrive aux habits, aux meubles, etc., par le long usage qu'on en fait. (U-zu-re.)

USURIER, IÈRE. s. (*Usurarius.*) Celui, celle qui prête à usure.| Se dit De ceux qui profitent des malheurs ou des nécessités d'autrui pour accroître leur fortune. (U-zu-rié.)

USURPATEUR, TRICE. s. (*Usurpator.*) Celui, celle qui par violence ou par ruse s'empare d'un bien, d'un pouvoir, d'un titre, etc., qui ne lui appartient pas.| Subst., Celui qui a usurpé une souveraineté. (U-zur-pa-teur; tri-se.)

USURPATION. s. f. (*Usurpatio.*) Action d'usurper, ou Le résultat de cette action. La chose même qui est usurpée. (U-zur-pa-sion.)

USURPER. v. a. (*Usurpare.*) S'emparer, par violence ou par ruse, d'un bien, d'un titre qui appartient à un autre.| *Usurper la réputation, la gloire*, L'obtenir sans droit légitime.| V. n. *Vous usurpez sur mes droits.* (U-zur-pé.)

UT. s. m. La première des notes de la gamme.| Nom du signe qui représente cette note.

UTÉRIN, INE. adj. et subst. (*Uterinus.*) Se dit Des frères et des sœurs nés de même mère, mais non pas de même père. | Substantivement, au pluriel, surtout en jurisprudence. *Les utérins et les consanguins.* Adj., *Fureur utérine*, ou Nymphomanie, Maladie du sexe féminin, qui consiste en un penchant irrésistible et insatiable à l'acte vénérien.

UTÉRUS. s. m. T. lat., synonyme de Matrice.

UTILE. adj. des 2 g. (*Utilis.*) Profitable, avantageux, qui sert à qq. ch.| *Jours utiles*, Les jours qui sont comptés dans les délais accordés par les lois, et dans lesquels les parties peuvent réciproquement agir en justice

tice. | *Ordre utile*, Le rang des créanciers qui, d'après la date de leur hypothèque, seront payés sur les biens du débiteur. | *En temps utile*, Dans le temps prescrit, déterminé. | Subst. m. Ce qui est utile.

UTILEMENT. adv. D'une manière utile. | *Être utilement colloqué*, Être colloqué en ordre utile, de telle manière qu'on sera payé de sa créance. (U-ti-le-man.)

UTILISER. v. a. Tirer de l'utilité, tirer parti d'une chose. (U-ti-li-zé.)

UTILITÉ. s. f. (*Utilitas.*) Profit, avantage. | *Cela n'est d'aucune utilité*, Cela n'est d'aucun usage, ou Cela ne sert de rien. | Au plur., L'emploi des acteurs qui jouent toutes sortes de rôles de peu d'importance.

UTOPIE. s. f. (*Ou*, *topos*, gr.) Ce qui n'est en aucun lieu, nulle part; et se dit en général D'un plan de gouvernement imaginaire, où tout est parfaitement réglé pour le bonheur de chacun.

UVÉE. s. f. Une des tuniques de l'œil.

V.

V. s. m. La vingt-deuxième lettre de l'alphabet, qu'on appelait abusivement *U* consonne, et que, suivant l'usage moderne, on nomme *Vé* ou *V*.

VA. (*Vadere.*) Impératif du verbe *Aller*, employé adv. et fam. pour dire Soit, j'y consens. | Aux jeux de la bassette, du pharaon, etc., *Sept et le va*, etc., Sept fois la vade.

VACANCE. s. f. (*Vacans.*) Au plur., Le temps pendant lequel les études cessent dans les écoles, dans les colléges. | Le temps où les tribunaux interrompent leurs fonctions. | On dit qqfs., au sing., *Un jour de vacance.* (Va-can-se.)

VACANT, ANTE. adj. (*Vacans.*) Qui n'est pas occupé, qui est à remplir. | *Succession vacante*, Succession que personne n'a réclamée lorsqu'elle a été ouverte, ou à laquelle on a renoncé.

VACARME. s. m. Tumulte, grand bruit, bruit de gens qui se querellent ou qui se battent.

VACATION. s. f. (*Vacatio.*) Métier, profession. (Vi.) | Chacun des espaces de temps que des personnes publiques emploient à travailler à qq. affaire. | Au plur., Les salaires, les honoraires qu'on paye aux gens d'affaires, aux gens de loi. | Au plur., La cessation des séances des gens de justice. | En parlant De choses non occupées, Vacance. (Va-ca-sion.)

VACCIN. s. m. (*Vaccinus.*) Matière tirée de certaines pustules qui se forment au pis des vaches, ou de celles qui sont produites par la vaccination, et qu'on inocule pour préserver de la petite vérole. | Adj., *Le virus vaccin.* (Vac-sin.)

VACCINATION. s. f. Action de vacciner. (Vac-si-na-sion.)

VACCINE. s. f. (*Vaccinus.*) Maladie propre à la vache, et qu'on transmet à l'homme au moyen de l'inoculation, pour le préserver de la petite vérole. | Le procédé employé pour opérer cette sorte d'inoculation. (Vac-si-ne.)

VACCINER. v. a. Inoculer le vaccin. (Vac-si-né.)

VACHE. s. f. (*Vacca.*) La femelle du taureau. | *Poil de vache*, Poil roux. | Fam., *Manger de la vache enragée*, Éprouver beaucoup de privations et de fatigues. | Fam., *Le diable est aux vaches*, Il y a du vacarme, du désordre, de la brouillerie, etc. | Fam., *Vache à lait*, Une personne ou une chose dont on tire un profit continuel. | Bassem. et par moquerie, Femme qui a trop d'embonpoint. | La peau de vache corroyée, et propre à faire des souliers, etc. | Panier revêtu de cuir, qu'on place sur l'impériale des voitures de voyage, et qui en a les dimensions.

VACHER, ÈRE. s. Celui, celle qui mène paître les vaches et qui les garde. (Va-ché.)

VACHERIE. s. f. Lieu destiné à retirer les vaches.

VACILLANT, ANTE. adj. (*Vacillans.*) Qui vacille. | Incertain, irrésolu, chancelant. (Va-sil lan.)

VACILLATION. s. f. (*Vacillatio.*) Mouvement de ce qui vacille. | Incertitude, irrésolution, variation. (Va-sil-la-sion.)

VACILLER. v. n. (*Vacillare.*) Branler, chanceler, n'être pas bien ferme. | Se dit De la langue, lorsqu'on emploie involontairement un mot pour un autre, ou que l'on prononce autrement qu'il ne faut. (Vi.) | (Vi.) Incertain, irrésolu. (Va-sil-lé.)

VACUITÉ. s. f. (*Vacuitas.*) L'état d'une chose vide. | [c m.]

VADE. s. f. (*Vadere.*) T. du jeu de brelan, etc. La somme, quelle qu'elle soit, dont un des joueurs ouvre le jeu.

VADEMANQUE. s. f. Diminution du fonds d'une caisse. (Vi.) (Va-de-manc-e.)

VADE-MECUM. s. m. T. lat. Chose qu'on porte ordin. et commodément sur soi. On dit, dans le même sens, *Veni-mecum.* (Va-dé mé-co-me.)

VA-ET-VIENT. s. m. (Beaucoup de personnes prononcent *Vatévien.*) Partie de machine qui va et vient d'un point à un autre, lorsque la machine est en mouvement. On dit, de même, *Mouvement de va-et-vient.* | Petit bac qui sert à traverser une petite rivière, un ruisseau. (Va-é-viin.)

VAGABOND, ONDE. adj. (*Vagabundus.*) Qui erre çà et là. | Désordonné, déréglé. | Subst. m. Homme sans aveu, sans état, sans domicile. (Va-ga-bon.)

VAGABONDAGE. s. m. L'habitude de vagabonder. (Va-ga-bon-da-je.)

VAGABONDER ou VAGABONNER. v. n. Être vagabond, faire le vagabond. Fam. (Va-ga-bon-dé, ou Va-ga-bo-né.)

VAGIN. s. m. (*Vagina.*) Canal qui conduit à la matrice. (Va-jin.)

VAGINAL, ALE. adj. Qui a rapport au vagin. (Va-ji-nal.)

VAGISSEMENT. s. m. (*Vagire.*) Cri des enfants nouveau-nés. (Va-ji-se-man.)

VAGUE. s. f. (*Vagus.*) L'eau, soit de la mer, soit d'une rivière, soit d'un lac, lorsqu'elle est agitée et élevée au-dessus de la superficie par les vents, par la tempête, ou par qq. autre cause. (Vag-e.)

VAGUE. adj. des 2 g. et s. m. (*Vagus.*) Indéfini, qui n'a point de bornes fixes et déterminées. | *Terres vaines et vagues*, Terres incultes, qui ne rapportent rien. | Incertain, qui manque de fixité, de solidité. | Se dit De certaines causes et de certains effets, dont on ne peut nettement se rendre compte, et qui plaisent par ce qu'ils ont d'incertain et d'indéfini. | Qui manque de précision, de netteté; indécis, aérien ou vaporeux. | Subst. m. Un grand espace vide, ou qu'on se figure comme tel.

VAGUEMENT. adv. D'une manière vague. (Vag-e-man.)

VAGUEMESTRE. s. m. Officier chargé de la conduite des équipages d'une armée. | Un officier de la maison du roi et de celle des princes. (Vag-e-mes-tre.)

VAGUER. v. n. (*Vagare.*) Errer çà et là, aller de côté et d'autre à l'aventure. (Vag-é [g m.].)

VAILLAMMENT. adv. Avec valeur. (Va-lla-man [ll m.].)

VAILLANCE. s. f. (*Valentia.*) Valeur, courage. (Va-llan-se [ll m.].)

VAILLANT, ANTE. adj. (*Valens.*) Valeureux, courageux. (Va-llan [ll m.].)

VAILLANT. s. m. (*Valens.*) Le fonds du bien d'une personne, son capital. | Adv., *Il n'a plus rien vaillant.*

VAILLANTISE. s. f. Action de valeur. Fam. (Va-llan-ti-ze.)

VAIN, AINE. adj. (*Vanus.*) Inutile, qui ne produit rien. | *Vaine pâture*, se dit Des terres où il n'y a ni semences ni fruits. | Frivole, chimérique. | Orgueilleux, superbe. | EN VAIN. loc. adv. Inutilement. | Sans nécessité. (Vin; ë-ne.)

VAINCRE. v. a. (*Vincere.*) (*Je vaincs, il vainc; nous vainquons, ils vainquent. Je vainquais. Je vainquis. Je vaincrai. Je vaincrais. Que je vainque. Que je vainquisse*, etc. Le présent et l'imparfait de ce verbe sont peu usités.) Remporter qq. grand avantage sur ses ennemis, dans la guerre. | Se dit Des avantages qu'on remporte sur ses concurrents. | Surpasser. | Se dit en parlant Des obstacles qu'on surmonte. | Se dit en parlant Des passions qu'on surmonte. | Pron., *Se vaincre soi-même*, Dompter sa passion, ses passions. | *Se laisser vaincre*, Se laisser toucher, persuader. | VAINCU. subst. m. *Le vainqueur et le vaincu.* (Vin-cre.)

VAINEMENT. adv. En vain, inutilement. (Vë-ne-man.)

VAINQUEUR. s. m. (*Vincere.*) Celui qui a vaincu. | *Le vainqueur de Pharsale*, etc., Celui qui a vaincu à Pharsale, etc. | Celui qui a remporté qq. avantage sur son concurrent. | Se dit en parlant Des obstacles qu'on surmonte, des passions que l'on dompte. | Iron. et adj., *Un air vainqueur*, Un air de hardiesse, de suffisance, de confiance extrême. (Vinc-eur [c m.].)

VAIR. s. m. (*Varius.*) Une fourrure blanche et grise. (Vi.) Un des métaux du blason, composé de plusieurs petites pièces égales, rangées alternativement, et disposées de telle sorte, que la pointe des pièces d'azur est opposée à la pointe des pièces d'argent, et la base à la base. (Vèr.)

VAIRON. adj. m. (*Varius.*) Se dit De l'œil d'un cheval quand la prunelle est entourée d'un cercle blanchâtre, ou quand le cheval a un œil d'une façon ou d'une autre. Se dit qqfs. en parlant Des hommes. (Vè-ron.)

VAIRON. s. m. (*Varius.*) Petit poisson ainsi appelé à cause de la variété de ses couleurs. (Vè-ron.)

VAISSEAU. s. m. (*Vascellus.*) Vase, ustensile, destiné à contenir les liquides. | Bâtiment de bois, construit d'une manière propre à transporter des hommes et des marchandises par mer et sur les grands fleuves. | Fig., *Le vaisseau de l'État*, L'État, considéré par rapport à la manière dont il est ou doit être gouverné. | Se dit D'une église, d'un salon, et autres grandes pièces d'un bâtiment, considérées en dedans. | Se dit Des veines, des artères, et de tous les petits canaux, de tous les petits conduits qui contiennent qq. humeur dans le corps de l'homme et des animaux. | Se dit Des tuyaux, des tubes de l'intérieur des plantes. (Vè-sô.)

VAISSELLE. s. f. (*Vascellus.*) Tout ce qui sert à l'usage ordinaire de la table, comme plats, assiettes, etc. (Vè-sè-le.)

VAL. s. m. (*Vallis.*) Vallée, espace de terre contenu entre deux coteaux. | Au plur., *Par monts et par vaux.*

VALABLE. adj. des 2 g. (*Valere.*) Qui doit être reçu en justice. | *Cette excuse n'est pas valable*, N'est pas recevable.

VALABLEMENT. adv. D'une manière valable. (Va-la-ble-man.)

VALÉRIANE. s. f. Genre de plantes dont une espèce sert en médecine.

VALET. s. m. Domestique, serviteur. | Fam., *Je suis votre valet, je suis son valet*, se dit Quand on refuse de faire ou de croire quelque chose. | *Ame de valet*, Âme basse. | *Valet de comédie*, Valet adroit et propre à l'intrigue, qu'on voit figurer dans beaucoup de comédies. | Dénomination attribuée à certains offices inférieurs dans la maison du roi

et dans celle des princes. | Carte sur laquelle est peinte la figure d'un varlet, et qui existe dans chacune des quatre couleurs d'un jeu. | Poids qui pend avec une corde derrière la porte, pour faire qu'elle se ferme sans qu'on y touche. | Instrument de fer qui sert à un menuisier pour fixer le bois qu'il travaille. | *Valet de miroir*, Petite pièce de bois attachée derrière un miroir de toilette, pour le soutenir. (Va-lè.)

VALETAGE. s. m. Service de valet. (Va-le-ta-je.)

VALETAILLE. s. f. Multitude de valets. (Va-le-ta-lle [ll m.].)

VALET-À-PATIN. s. m. Instrument de chirurgie : sorte de pince qui sert à saisir les vaisseaux ouverts, dont on doit faire la ligature. (Va-lè-ta-pa-tin.)

VALETER. v. n. Avoir une assiduité basse et servile auprès de qqn. par intérêt. | Faire beaucoup de courses, de démarches qui donnent de la peine, et demandent de la patience. Fam.

VALÉTUDINAIRE. adj. des 2 g. et subst. (*Valetudinarius.*) Maladif, qui est souvent malade. (Va-lé-tu-di-nè-re.)

VALEUR. s. f. (*Valor.*) Ce qui vaut une chose, suivant la juste estimation qu'on en peut faire. | *Cette denrée est en valeur*, Elle se vend bien, avantageusement. | *Cette terre est en valeur*, Elle est bien cultivée. | *Attacher de la valeur à qq. ch.*, En faire grand cas, l'estimer beaucoup. | Toute sorte de biens disponibles. | La durée que doit avoir chaque note, et qu'indique sa figure. | La juste signification des termes, suivant l'usage reçu. | LA VALEUR DE. loc. fam. dont on se sert pour exprimer L'estimation approximative qu'on fait de qq. espace de lieu ou de temps, etc. | VALEUR REÇUE. loc. dont on se sert dans les promesses et dans les lettres de change, Pour marquer qu'on a reçu autant que la somme qui y est spécifiée. | VALEUR EN COMPTE. loc. dont on se sert dans les lettres de change, Pour indiquer qu'on est en compte courant avec la personne ou la société au profit de laquelle la lettre est faite.

VALEUR. s. f. (*Valor.*) Bravoure, vaillance, vertu qui consiste à s'exposer courageusement à tous les périls de la guerre.

VALEUREUSEMENT. adv. Avec valeur. (Va-leu-reû-ze-man.)

VALEUREUX, EUSE. adj. Brave, vaillant, qui a beaucoup de valeur, beaucoup de courage. (Va-leu-reû ; ze.)

VALIDATION. s. f. Action de valider. (Va-li-da-sion.)

VALIDE. adj. des 2 g. (*Validus.*) Valable, qui a les conditions requises par les lois pour produire son effet. | Adj. et subst. Sain, vigoureux.

VALIDÉ. s. f. Titre que les Turcs donnent à la mère du sultan régnant.

VALIDEMENT. adv. Valablement, avec assurance que la chose dont il s'agit aura son effet. (Va-li-de-man.)

VALIDER. v. a. Rendre valide.

VALIDITÉ. s. f. (*Validitas.*) La force et la vertu que certaines choses reçoivent de l'accomplissement des formalités et des conditions qui leur sont nécessaires.

VALISE. s. f. (*Valigia*, it.) Espèce de long sac de cuir qui s'ouvre dans sa longueur, propre à être porté sur la croupe d'un cheval, et dans lequel on met des hardes pour sa commodité. (Va-li-ze.)

VALISNÈRE ou VALISNÉRIE. s. f. Plante aquatique et monoïque, dont les fleurs femelles sont portées par des pédoncules en spirale qui s'allongent ou se raccourcissent selon que les eaux montent ou s'abaissent.

VALKYRIES. s. f. pl. Nom que les anciens Scandinaves donnaient à certaines nymphes qui habitaient le palais d'Odin, et dont la fonction était de verser la bière et l'hydromel aux héros tués dans les combats. (Valc-i-rie [c m.].)

VALLAIRE. adj. f. (*Vallaris.*) *Couronne vallaire*, La couronne que, chez les Romains, on donnait à celui qui avait le premier franchi les retranchements de l'ennemi. (Val-lè-re.)

VALLÉE. s. f. (*Vallis.*) Espace entre deux ou plusieurs montagnes. | À Paris, *La Vallée*, se dit D'un lieu, près du Pont-Neuf, où l'on vend de la volaille et du gibier. (Va-lée.)

VALLON. s. m. (*Vallum.*) Petite vallée, espace de terre entre deux coteaux. | Poét., *Le sacré vallon*, Le vallon qui est entre les deux croupes du Parnasse. (Va-lon.)

VALOIR. v. n. (*Valere.*) (*Je vaux, il vaut ; nous valons*, etc. *Je valais. J'ai valu. Je valus. Je vaudrai. Je vaudrais. Vaux, valez. Que je vaille ; que nous valions, que vous valiez, qu'ils vaillent. Que je valusse. Valant.*) Être d'un certain prix, avoir un prix, un certain mérite. | *Cet homme ne vaut rien*, C'est un méchant homme, un homme dangereux. | *Cela ne vaut rien*, Cela est mauvais, relativement à telle ou telle circonstance.—Cela ne signifie rien de bon, cela est de mauvais augure. | Fam., *N'avoir rien qui vaille*, N'avoir rien de bon. | *Valoir mieux*, Être meilleur, préférable. | Impers., *Il vaut mieux*, Il est plus expédient, plus utile, plus convenable. | Rapporter, donner du profit. | *Faire valoir une chose*, Tirer d'une chose le profit, l'avantage qu'elle peut rapporter.—Lui donner du prix, la faire paraître meilleure, plus belle.—En relever, en vanter le mérite, l'importance. | *Se faire valoir*, Soutenir sa dignité, ses droits, ses prérogatives. | S'attribuer de bonnes qualités qu'on n'a pas. | Tenir lieu, avoir la force, la signification de. | V. a. Procurer, faire obtenir, produire. | À VALOIR. Ce qu'on fournit,

soit en billets, soit en marchandises, à compte d'une plus forte somme qu'on doit fournir. | VAILLE QUE VAILLE, TOUT COUP VAILLE. loc. adv. et fam. À tout hasard. | TOUT COUP VAILLE, à de certains jeux, signifie qu'En attendant la décision de ce qui est en contestation, on ne laissera pas de jouer. (Va-louar.)

VALSE. s. f. (*Wälzen*, all.) Espèce de danse dans laquelle un homme et une femme tournent ensemble, et parcourent ainsi la salle. | L'air sur lequel on exécute cette danse.

VALSER. v. n. (*Wälzen*, all.) Danser la valse, une valse.

VALSEUR, EUSE. s. Celui celle qui valse. (—eûze.)

VALUE. s. f. (*Valere.*) *Plus value*, La somme que vaut une chose au delà de ce qu'on l'a prisée ou achetée.

VALVE. s. f. (*Valvæ.*) Coquille : sert à former les mots *Univalve*, en parlant Des coquillages qui n'ont qu'une seule coquille; *Bivalve* et *Multivalve*, en parlant De ceux qui en ont deux ou plusieurs. | T. de botan. Sert à désigner Les pièces qui forment un péricarpe sec.

VALVULE. s. f. (*Valvula.*) Membrane qui, dans les vaisseaux ou autres conduits du corps de l'homme et de l'animal, dirige les liqueurs dans un certain sens, et les empêche de refluer.

VAMPIRE. s. m. (*Vampir*, all.) Nom qu'on donne en Allemagne à des êtres chimériques, à des cadavres qui, suivant la superstition populaire, sortent de leurs tombeaux pour sucer le sang des personnes qu'on voit tomber en phthisie. | Désigne Ceux que l'on accuse de s'enrichir par des gains illicites, et aux dépens du peuple, qu'ils dévorent. | Nom que les naturalistes donnent à une très-grosse chauve-souris. (Van-pi-re.)

VAN. s. m. (*Vannus.*) Instrument d'osier, fait en forme de coquille, qui a deux anses, et dont on se sert pour remuer le grain, en le jetant en l'air, afin de séparer la paille et l'ordure d'avec le bon grain.

VANDALE. s. m. Nom d'un ancien peuple de la Germanie : on l'applique à Ceux qui détruisent les monuments des arts, qui voudraient ramener les temps de barbarie.

VANDALISME. s. m. Conduite, opinion de ceux qui sont ennemis des lumières et des arts.

VANDOISE. s. f. Poisson d'eau douce du genre des Carpes, et de forme allongée.; n. autr. *Dard*. (Van-doua-ze.)

VANILLE. s. f. (*Vainilla*, esp.) Plante sarmenteuse et grimpante qui croît en Amérique. Son fruit, qu'on nomme aussi *Vanille*, a la forme d'un cornichon long de quatre à cinq pouces, et gros comme le petit doigt. | Plante qu'on nomme plus ordin. *Héliotrope*, et dont les fleurs ont une odeur agréable, très-ressemblante à celle du fruit de la vanille américaine. | [ll m.].

VANILLIER. s. m. Nom de la plante qu'on appelle aussi *Vanille*. (Va-ni-llé [ll m.].)

VANITÉ. s. f. (*Vanitas.*) Inutilité, peu de solidité. | Amour-propre qui a pour objet des choses frivoles ou étrangères à la personne qui s'en prévaut. | *Faire vanité d'une chose*, S'en glorifier. | SANS VANITÉ. loc. adv. dont on se sert fam., Quand on dit de soi qq. ch. d'avantageux, et pour le faire passer.

VANITEUX, EUSE. adj. et subst. Qui a une vanité puérile et ridicule, soit en actions, soit en paroles. Fam. (Va-ni-teû ; z.)

VANNE. s. f. Espèce de porte de bois dont on se sert aux moulins, aux pertuis des rivières, etc., et qui se hausse ou se baisse pour laisser aller l'eau ou la retenir, quand on veut. (Va-ne.)

VANNEAU. s. m. Oiseau de l'ordre des Échassiers, qui est de la grosseur d'un pluvier, et qui a une huppe noire sur la tête. | *Vanneau armé*, Espèce de vanneau dont les ailes sont garnies d'éperons. (Va-nô.)

VANNER. v. a. (*Vannere.*) Nettoyer les grains par le moyen d'un van. (Va-né.)

VANNERIE. s. f. Le métier de vannier; La marchandise du vannier. (Va-ne-rie.)

VANNETTE. s. f. Grand panier rond, plat, et à petit bord, dont on se sert ordinairement pour vanner l'avoine avant de la donner aux chevaux. (Va-nè-te.)

VANNEUR. s. m. Celui qui vanne les grains. (Va-neur.)

VANNIER. s. m. Ouvrier qui travaille en osier, et qui fait des vans, des corbeilles, des claies, etc. (Va-nié.)

VANTAIL. s. m. Battant d'une porte, d'une fenêtre qui s'ouvre des deux côtés. (Van-tall [ll m.].)

VANTARD, ARDE. adj. et s. Qui a l'habitude de se vanter. Fam. (Van-tar.)

VANTER. v. a. (*Vanitas.*) Louer, priser extrêmement. | Pron. suivi de la prép. *De*, ou précédé de la particule relative *En*, il signifie. Se glorifier, se faire honneur de. | Se faire fort de.

VANTERIE. s. f. Vaine louange qu'on se donne à soi-même, et qui marque de la présomption. Fam.

VA-NU-PIEDS. s. m. Un vagabond ou un homme très-misérable. Fam. (Va-nu-pié.)

VAPEUR. s. f. (*Vapor.*) Toute substance liquide ou solide réduite en gaz. | Espèce de fumée qui s'élève des choses humides par l'effet de la chaleur. | *Machine à vapeur*, Machine mise en jeu par la vapeur de l'eau bouillante. | Au plur., Les affections hypocondriaques et hystériques. | T. de peint. Manière douce et affaiblie, qui montre et cache des objets comme à travers un voile transparent, à l'imitation de la vapeur du ciel.

VAPOREUX, EUSE. adj. (*Vaporosus.*)

Qui a de la vapeur. Se dit De l'état du ciel, lorsque les vapeurs y sont répandues de manière à éclairer doucement les objets. | Se dit, en peint., De la manière d'imiter cette vapeur. | Adj. et subst. Qui est sujet aux vapeurs. | Se dit De certaines choses qui, prises intérieurement, causent des vapeurs. (Va-po-reû; ze.)

VAPORISATION. s. f. Passage d'une substance de l'état liquide à celui de vapeur. (Va-po-ri-za-sion.)

VAPORISER. v. a. Faire passer une substance de l'état de liquide à celui de vapeur. (Va-po-ri-zé.)

VAQUER. v. n. (*Vacare.*) Être vacant, n'être point occupé, n'être point rempli. | Se dit Des tribunaux de justice, lorsque les fonctions ordinaires y cessent pendant qq. temps. | Avec la prép. *A*, S'occuper de qq. ch., s'y appliquer. (Vac-é [c m.].)

VARAIGNE. s. f. L'ouverture par laquelle l'eau de la mer entre dans le premier réservoir d'un marais salant. (Va-rë-*ne* [n m.].)

VARANGUE. s. f. Membre d'un navire, qui porte sur la quille. (Va-rang-e.)

VARE. s. f. (*Vara*, esp.) Mesure espagnole qui vaut un peu moins d'un mètre.

VARECH. s. m. Plante marine, n. autr. *Fucus*, et qui croît sur les roches que la mer tantôt couvre et tantôt laisse à sec. | Se dit De tous les débris que la mer rejette sur ses côtes. | Navire submergé, coulé à fond. (Va-rëc.)

VARENNE. s. f. Terrains incultes, où les bestiaux trouvent qq. pâture, et que le gibier fréquente. | *La varenne du Louvre*, Certaine étendue de pays que le roi se réservait pour la chasse. (Va-rë-ne.)

VARIABILITÉ. s. f. Disposition habituelle à varier.

VARIABLE. adj. des 2 g. (*Variabilis.*) Sujet à varier, qui change souvent. | Subst. masc. Le degré du baromètre qui indique un temps incertain, sujet à varier.

VARIANT, ANTE. adj. (*Varians.*) Qui change souvent.

VARIANTE. s. f. (*Varians.*) Se dit Des diverses leçons d'un même texte.

VARIATION. s. f. (*Variatio.*) Changement. | Au plur., Les changements faits à un air, en y ajoutant des ornements qui laissent subsister le fond de la mélodie et le mouvement. (Va-ri-a-sion.)

VARICE. s. f. (*Varix.*) Tumeur formée par la dilatation des veines. (Va-ri-se.)

VARICELLE. s. f. Nom que les médecins donnent à la petite vérole volante. (Va-ri-së-le.)

VARICOCÈLE. s. f. (*Varix*, lat.; *Kélé*, gr.) Tumeur formée par la dilatation variqueuse des veines du scrotum et du cordon spermatique. (Va-ri-co-sè-le.)

VARIER. v. a. (*Variare.*) Diversifier. | V. n. Changer. | Se dit De plusieurs personnes qui sont d'un avis différent, qui rapportent diversement le même fait. | Se dit D'une chose qui diffère d'elle-même, ou De plusieurs choses qui ont des formes, des qualités différentes, suivant les diverses circonstances. | Se dit De l'aiguille aimantée, lorsqu'elle s'écarte du nord, soit du côté de l'est, soit du côté de l'ouest. (Va-ri-é.)

VARIÉTÉ. s. f. (*Varietas.*) Diversité. | Au plur., Titre de certains recueils qui contiennent des morceaux sur différents sujets. | Se dit Des différences qui, dans une même espèce d'animaux ou de plantes, distinguent les individus les uns des autres.

VARIETUR (NE). Expr. lat., et qui se dit, au Palais, Des précautions que la justice prend pour constater l'état actuel d'une pièce, et prévenir les changements qu'on pourrait y faire. (Né-va-ri-é-tur.)

VARIOLE. s. f. Nom que les médecins donnent à la petite vérole.

VARIOLIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la variole ou petite vérole. (Va-ri-o-lic-e.)

VARIQUEUX, EUSE. adj. (*Varicosus.*) Qui est affecté de varices, qui appartient à la varice. | *Coquille variqueuse*, Coquille qui a extérieurement des renflements assez semblables aux varices. (Va-ric-eû; ze [c m.].)

VARLET. s. m. Nom synonyme de celui de Page, dans les temps de l'ancienne chevalerie. (Var-lë.)

VARLOPE. s. f. Grand rabot qui sert aux menuisiers.

VASCULAIRE, ou VASCULEUX, EUSE. adj. Le premier mot est des 2 g. (*Vasculum.*) T. d'anat. Qui appartient, qui a rapport aux vaisseaux, ou Qui est rempli, formé de vaisseaux. (Vas-cu-lë-re, ou Vas-cu-leû; ze [c m.].)

VASE. s. f. Bourbe qui est au fond de la mer, des fleuves, des étangs, des marais, etc. (Va-ze.)

VASE. s. m. (*Vas.*) Sorte d'ustensile qui est fait pour contenir des liqueurs, des fruits, des fleurs, des parfums. Se dit de Certains vaisseaux de forme élégante et à bords évasés qui servent d'ornement dans les jardins, dans les palais, etc. | *Vase de chapiteau*, La masse du chapiteau corinthien, qu'on orne de feuillages, de caulicoles et de volutes.

VASEUX, EUSE. adj. Qui appartient à la vase, qui a de la vase. (Va-zeû; ze.)

VASISTAS. s. m. (*Was ist das*, all.) Petite partie d'une porte ou d'une fenêtre, laquelle s'ouvre et se ferme à volonté. (Va-zis-tas.)

VASSAL, ALE. s. Celui, celle qui relève d'un seigneur à cause d'un fief. (Va-sal.)

VASSELAGE. s. m. État, condition de vassal. | *Droit de vasselage*, Ce que le seigneur avait droit d'exiger de son vassal. (Va-se-la-je.)

VASTE. adj. des 2 g. (*Vastus.*) Qui est d'une

fort grande étendue. | Se dit Des choses morales, des conceptions de l'esprit, etc. | *Vaste interne, vaste externe,* désignent Deux vaisseaux musculaires qui concourent avec le muscle crural à former le triceps crural.

VATICAN. s. m. (*Vaticanus.*) Palais de Rome qui est la demeure habituelle du pape. Qqfs. La cour de Rome.

VA-TOUT. s. m. La vade ou le renvi de tout l'argent qu'on a devant soi. (Va-tou.)

VAU-DE-ROUTE (À). *V.* ROUTE.

VAUDEVILLE. s. m. Chanson qui court par la ville, dont l'air est facile à chanter, et dont les paroles sont faites ordin. sur qq. événement du jour. | Pièce de théâtre où le dialogue est entremêlé de couplets faits sur des airs de vaudeville ou empruntés à des opéras-comiques. (Vô-de-vi-le.)

VAU-L'EAU (À). *V.* AVAL.

VAURIEN. s. m. Fainéant, fripon, vicieux, libertin, qui ne veut rien valoir. | Se dit qqfs. dans un sens moins sévère. Fam. (Vô-riin.)

VAUTOUR. s. m. (*Vultur.*) Gros oiseau de proie, à tête et à col nus. | *Peau de vautour,* La peau du ventre du vautour préparée et garnie de son duvet. (Vô-tour.)

VAUTRAIT. s. m. Équipage de chasse pour le sanglier. (Vô-trè.)

VAUTRER (SE). v. pron. (*Volutare.*) S'enfoncer, s'étendre, se rouler dans la boue. | *Se vautrer sur un lit, sur l'herbe,* S'y étendre. (Vô-tré.)

VAYVODE. s. m. (*Wagna, woda,* slav.) Titre qu'on donne aux souverains et aux gouverneurs de la Valachie, de la Moldavie, de la Transylvanie, et de plusieurs autres endroits. (Va-i-vo-de.)

VEAU. s. m. (*Vitulus.*) Le petit de la vache. | *Veau marin,* Espèce de phoque, quadrupède carnassier, qui a les pieds courts et palmés, et qui vit dans la mer. | Veau qu'on a mis en quartiers à la boucherie, et qu'on y débite. | La chair du veau. | Le cuir de veau. (Vô.)

VECTEUR. adj. m. (*Vector.*) *Rayon vecteur,* Le rayon tiré du soleil à une planète ou à une comète, et à l'extrémité duquel la planète ou la comète se trouve. — Le rayon tiré du centre d'une planète à un satellite, et à l'extrémité duquel le satellite se trouve. (Vèc-teur.)

VÉDA. s. m. Livre sacré des Indiens.

VEDETTE. s. f. (*Vedetta,* it.) Sentinelle de cavalerie. | *Être en vedette,* Être en fonction de vedette. | Se dit De ces petites guérites ou tourelles qui sont placées sur un rempart, et dans lesquelles les sentinelles peuvent se retirer. | La place du titre de la personne à qui l'on écrit, détaché et mis seul au-dessus de la première ligne de la lettre. (Ve-dè-te.)

VÉGÉTABLE. adj. des 2 g. Qui végète, qui peut végéter. (Vé-jé-ta-ble.)

VÉGÉTAL. s. m. Ce qui végète. (Vé-jé-tal.)

VÉGÉTAL, ALE. adj. Qui appartient, qui a rapport aux végétaux, ou Qui en provient, qui en est tiré. | *Terre végétale,* Celle qui est la plus propre à la végétation.

VÉGÉTANT, ANTE. adj. Qui prend nourriture ou accroissement du suc de la terre, et des fluides atmosphériques. (Vé-jé-tan.)

VÉGÉTATIF, IVE. adj. Qui fait végéter. | Qui est dans l'état de végétation. (Vé-jé-ta-tif.)

VÉGÉTATION. s. f. (*Vegetatio.*) Action de végéter. | Les arbres et les plantes. (Vé-jé-ta-sion.)

VÉGÉTER. v. n. (*Vegetare.*) Se dit Des arbres et des plantes. L'action de se nourrir et de croître. | Vivre dans l'inaction, ou dans une situation gênée ou obscure. | *Ne faire plus que végéter,* N'avoir presque plus l'usage de ses facultés intellectuelles. (Vé-jé-té.)

VÉHÉMENCE. s. m. (*Vehementia.*) Impétuosité, mouvement fort et rapide. | L'impétuosité du vent. (Vé-é-man-se.)

VÉHÉMENT, ENTE. adj. (*Vehemens.*) Impétueux, qui se porte avec ardeur, avec impétuosité à tout ce qu'il fait. | *Orateur véhément,* Orateur qui a une éloquence forte, entraînante. (Vé-é-man; an-te.)

VÉHÉMENTEMENT. adv. Très-fort. (Vé-é-man-te-man.)

VÉHICULE. s. m. (*Vehiculum.*) Ce qui sert à conduire, à transmettre, à faire passer plus facilement. | Ce qui prépare l'esprit à qq. ch. (Vé-i-cu-le [e m.].)

VEILLE. s. f. (*Vigilia.*) Privation, absence du sommeil dans le temps destiné à dormir. | *État de veille,* État du corps de l'homme ou de l'animal, dans lequel les sens sont en action. | Au plur., La grande et longue application qu'on donne à l'étude, aux productions de l'esprit, ou aux grandes affaires. | Une certaine partie de la nuit, dans la division qu'en faisaient les anciens. | Le jour précédent. | *Être à la veille de,* Être sur le point de. (Vè-lle [ll m.].)

VEILLÉE. s. f. Veille que plusieurs personnes font ensemble. | L'action de garder un malade pendant la nuit. (*Vè-llée [ll m.].*)

VEILLER. v. n. (*Vigilare.*) S'abstenir de dormir pendant le temps destiné au sommeil. | Absol., Ne point dormir. | Prendre garde, appliquer ses soins, son attention sur qq. ch. | V. a. Veiller auprès de qqn. la nuit. | *Veiller un oiseau,* Empêcher un oiseau de dormir, afin de le dresser ensuite plus aisément. | *Veiller qqn.,* Prendre garde à sa conduite. (Ve-llé [ll m.].)

VEILLEUR. s. m. Celui qui veille. (Vé-lleur [ll m.].)

VEILLEUSE. s. f. Petite lampe qu'on laisse brûler pendant la nuit dans une cham-

ɔre à coucher. | La petite mèche enduite de ire qui brûle dans une veilleuse, et qui est ɔortée sur l'huile par une petite rondelle de arte doublée de liége. (Vè-lleû-ze [ll m.].)

VEINE. s. f. (*Vena.*) Vaisseau, espèce de ɔetit canal par lequel le sang, venant des rtères, retourne au cœur. Au plur., Tout e système des vaisseaux sanguins. | *Ouvrir a veine*, Saigner. | Le génie poétique, le alent pour la poésie. | Se dit De certaines ɔarties longues et étroites où la roche, la erre est d'une autre qualité ou d'une autre ouleur que celle qui est auprès. | Se dit Des ndroits d'une mine où se trouve le métal u le minéral. | *Veine d'eau*, Petite source ui court sous terre. | Se dit Des marques ongues et étroites qui vont en serpentant ans le bois, et dans les pierres dures. Vè-ne.)

VEINÉ, ÉE. adj. Qui a des veines. (Vé-ié.)

VEINER. v. a. Imiter par des couleurs es veines du marbre ou du bois. (Vé-né.)

VEINEUX, EUSE. adj. (*Venosus.*) Plein le veines. | *Les vaisseaux veineux, le sang veineux*, se dit par opposition Au sang arériel et aux vaisseaux artériels ou lymphaiques. (Vé-neû; ze.)

VEINULE. s. f. (*Venula.*) Se dit Des peites veines, des vaisseaux capillaires. (Vé-nu-le.)

VÉLAR. s. m. Plante de la famille des Cruciferes, qui est très-commune, et qui ert à la préparation d'un sirop assez usité omme pectoral et légèrement tonique. On a nomme vulg. *Herbe aux chantres.*

VELAUT. Cri dont on se sert pour anoncer qu'on voit le sanglier, le loup, le reard, ou le lièvre. (Ve-lô.)

VELCHE. s. m. Nom d'un ancien peuple ɔarbare, qu'on employe qqfs. fam. pour lésigner Des hommes ignorants, sans goût, nnemis de la raison et des lumières. (Vel-he.)

VÊLER. v. n. (*Vitulus.*) Se dit D'une vache ui met bas.

VÉLIN. s. m. (*Vitellinus.*) Peau de veau ɔréparée, qui est plus mince et plus unie que le parchemin. | *Papier vélin*, Papier imiant la blancheur et l'uni du vélin.

VÉLITES. s. m. pl. (*Velites.*) Soldats romains légèrement armés. | Corps de chasseurs qui avait été créé, en France, par Napoléon. (Vé-li-te.)

VELLÉITÉ. s. f. (*Velle.*) Volonté faible et imparfaite, qui n'a point d'effet. (Vël-lé-i-té.)

VÉLOCE. adj. des 2 g. (*Velox.*) Exprime La vitesse du mouvement d'une planète. (Vi.) (Vé-lo-se.)

VÉLOCITÉ. s. f. (*Velocitas.*) Vitesse, rapidité. (Vé-lo-si-té.)

VELOURS. s. m. Étoffe de soie à poil court et serré. | *Marcher sur le velours*, Marcher sur une pelouse fine et douce. | Fam., *Jouer sur le velours*, Jouer sur son gain. | *Faire patte de velours*, se dit D'un chat, lorsqu'il retire ses griffes en donnant la patte. Se dit De ceux qui cachent sous des dehors caressants le dessein qu'ils ont de nuire. (Velour.)

VELOUTÉ, ÉE. adj. (*Vellus.*) Se dit Des étoffes dont le fond n'est point de velours, et qui ont des fleurs, des ramages faits de velours. | Se dit De certains papiers qui servent pour tenture, et dont les dessins, les ornements imitent le velours. | Qui est doux au toucher comme du velours, ou Qui a l'apparence du velours. | *Vin velouté*, Bon vin qui est d'un beau rouge un peu foncé, et qui n'a nulle âcreté. | *Crème veloutée*, Sorte de crème cuite qui se sert à l'entremets. | Se dit Des pierres qui sont d'une couleur riche, foncée.

VELOUTÉ. s. m. Galon fabriqué comme du velours, ou plein, ou figuré. | *Le velouté de l'estomac, des intestins*, etc., La surface intérieure de ces parties, qui est comme hérissée d'un nombre infini de petits filets enduits d'une substance glaireuse ou mucilagineuse.

VELTAGE. s. m. Mesurage fait avec la velte. (Vël-ta-je.)

VELTE. s. f. Mesure de liquide qui contient six pintes. | Instrument qui sert à jauger les tonneaux. (Vël-te.)

VELTER. v. a. Mesurer à la velte. (Vël-té.)

VELTEUR. s. m. Celui qui jauge, qui mesure à la velte. (Vël-teur.)

VELU, UE. adj. (*Villosus.*) Couvert de poil. Il ne se dit ni par rapport aux chevaux, ni par rapport à la barbe. | Se dit, en bot., Des parties qui sont couvertes de poils longs, mous et rapprochés ou serrés.

VELVOTE. s. f. Espèce de linaire, à tiges couchées et velues, qui croît dans les terres labourées et parmi les blés. (Vël-vo-te.)

VENAISON. s. f. (*Venatio.*) Chair de bête fauve ou rousse, comme cerf, daim, chevreuil, sanglier, etc. | *Les cerfs, les sangliers sont en venaison*, Ils sont en graisse. (Ve-në-son.)

VÉNAL, ALE. adj. (*Venalis.*) Qui se vend, qui se peut vendre. | *Valeur vénale*, La valeur actuelle d'une chose dans le commerce. | Se dit De celui qui vend sa conscience, qui ne fait rien que par un intérêt sordide, que pour de l'argent.

VÉNALEMENT. adv. D'une manière vénale. (Vé-na-le-man.)

VÉNALITÉ. s. f. Qualité de ce qui est vénal.

VENANT. adj. m. (*Veniens.*) Qui vient. *Allant et venant.* | *À tout venant*, Au premier venu.

VENDABLE. adj. des 2 g. (*Vendere.*) Qui peut être vendu. (Van-da-ble.)

VENDANGE. s. f. (*Vindemia.*) Récolte de raisins pour faire du vin. | Au plur., Le temps où se fait la récolte des raisins. | Fam., *Faire vendange*, Faire un gain considérable. (Van-dan-je.)

VENDANGER. v. a. Faire la récolte des raisins. | Se dit De qqn. qui fait des profits illicites dans une place. (Van-dan-jé.)

VENDANGEUR, EUSE. s. Celui, celle qui cueille les raisins, qui sert à faire les vendanges. (Van-dan-jeur; eû-ze.)

VENDÉMIAIRE. s. m. (*Vindemia.*) Le premier mois du calendrier républicain: il commençait le 22 ou le 23 septembre. (Van-dé-mi-è-re.)

VENDEUR, DERESSE. s. Celui, celle qui vend, qui a vendu. (Van-deur; de-rë-se.)

VENDEUR, EUSE. s. Celui, celle dont la profession est de vendre. | *Vendeurs de marée*, et *Vendeurs de volaille*, Certains officiers préposés pour faire vendre la marée et la volaille. (Van-deur; eû-ze.)

VENDICATION. s. f. *V.* REVENDICATION.

VENDIQUER. v. a. *V.* REVENDIQUER.

VENDITION. s. f. (*Venditio.*) Vente. (Vi.) (Van-di-sion.)

VENDRE. v. a. (*Vendere.*) (*Je vends, il vend; nous vendons, ils vendent. Je vendais. Je vendis. Je vendrai. Vends, vendez. Que je vende. Que je vendisse*, etc.) Aliéner une chose, transporter, céder à qqn. la propriété d'une chose, pour un certain prix. | Se dit De ceux qui vendent habituellement au public certaines marchandises, certaines denrées, etc. | *Cet homme vend son honneur*, Il reçoit de l'argent pour faire une action honteuse. | *Se vendre à un parti*, Se livrer à un parti par des vues intéressées. | Trahir, révéler un secret par qq. raison d'intérêt. (Van-dre.)

VENDREDI. s. m. (*Veneris dies.*) Le sixième jour de la semaine. | *Vendredi saint*, Le vendredi de la semaine sainte, consacré à célébrer la mémoire de la passion et de la mort de Notre-Seigneur. (Van-dre-di.)

VÉNÉFICE. s. m. (*Veneficium.*) Empoisonnement, crime d'empoisonnement, dans lequel on prétend qu'il y a eu du sortilége. (Vi.) (Vé-né-fi-se.)

VENELLE. s. f. Petite rue. (Vi.) *Enfiler la venelle*, Prendre la fuite. Pop. (Ve-në-le.)

VÉNÉNEUX, EUSE. adj. (*Venenosus.*) Qui a du venin. Venimeux; se dit Des végétaux. (Vé-né-neû; ze.)

VENER. v. a. (*Venari.*) Chasser, courre une bête pour en attendrir la chair. | *Faire vener de la viande*, La faire mortifier. | *Voilà de la viande qui est un peu venée*, se dit De la viande qui commence à se gâter et à sentir.

VÉNÉRABLE. adj. des 2 g. (*Venerabilis.*) Digne de vénération, de respect. | Titre d'honneur qu'on donne aux prêtres et aux docteurs en théologie, dans les actes publics.

VÉNÉRATION. s. f. (*Veneratio.*) Respect qu'on a pour les choses saintes; honneur qu'on rend aux choses saintes. | L'estime respectueuse qu'on a pour certaines personnes. (Vé-né-ra-sion.)

VÉNÉRER. v. a. (*Venerare.*) Porter honneur, révérer. | Se dit en parlant Des personnes pour qui l'on a une estime respectueuse.

VÉNERIE. s. f. (*Venari.*) L'art de chasser avec des chiens courants à toutes sortes de bêtes, et principalement aux bêtes fauves. Tout ce qui concerne l'art de la vénerie, et Le corps des officiers qui sont attachés à ce service chez le roi. | Le lieu destiné à loger les officiers et tout l'équipage de la vénerie du roi.

VÉNÉRIEN, IENNE. adj. (*Venerius.*) Qui a rapport à Vénus. Se dit en parlant Du commerce charnel entre les hommes et les femmes. À éviter. | Se dit De la maladie, des maux qui sont le résultat d'un commerce impur. | Se dit, subst., Des personnes atteintes de la maladie vénérienne. (Vé-né-riin; iè-ne.)

VENETTE. s. f. Peur, inquiétude, alarme. *Avoir la venette*, Avoir peur. Pop. (Ve-në-te.)

VENEUR. s. m. (*Venari.*) Celui qui est chargé de faire chasser les chiens courants. | *Grand veneur*, Celui qui commande à toute la vénerie du roi.

VENGEANCE. s. f. (*Vindicare.*) Action par laquelle on se venge, ou par laquelle on punit. | Le désir de se venger. (Van-jan-se.)

VENGER. v. a. (*Vindicare.*) Tirer raison, tirer satisfaction de qq. injure, de qq. acte coupable. (Van-jé.)

VENGEUR, GERESSE. s. et adj. Se dit De celui, de celle qui venge, qui punit. (Van-jeur; e-rë-se.)

VÉNIAT. s. m. T. lat. Ordre donné par le juge supérieur à un juge inférieur de venir se présenter en personne pour rendre compte de sa conduite. (Vé-ni-a-te.)

VÉNIEL, ELLE. adj. (*Venialis.*) Qui peut être pardonné. (Vé-ni-èl; è-le.)

VÉNIELLEMENT. adv. *Pécher véniellement*, Faire une faute légère. (Vé-ni-è-le-man.)

VENI-MECUM. s. m. *V.* VADE-MECUM.

VENIMEUX, EUSE. adj. (*Venenosus.*) Qui a du venin. Vénéneux. Se dit Des animaux. | Se dit Des choses que l'on croit infectées du venin de qq. animal. (Ve-ni-meû; ze.)

VENIN. s. m. (*Venenum.*) Sorte de poison. | Le principe et l'action des maladies contagieuses. | Rancune, haine cachée, malignité. | *C'est un homme sans venin*, Il n'a point de rancune, point de malignité. |

Ce qui est contraire à la doctrine de l'Église.

VENIR. v. n. (*Venire.*) (*Je viens, il vient; nous venons, ils viennent. Je venais. Je vins. Je suis venu. Je viendrai. Je viendrais. Viens, venez. Que je vienne. Que je vinsse. Venant.*) Se transporter d'un lieu à un autre dans lequel est, était, ou sera celui qui parle ou à qui l'on parle, ou dans lequel se suppose celui qui parle. | Se dit Du mouvement qui se fait d'un lieu éloigné à un lieu plus proche de celui qui parle; et Du mouvement qui se fait d'un lieu éloigné au lieu où est celui qu'on fait parler. | Arriver au lieu où est celui qui parle. | Se dit Du mouvement qui se fait d'un lieu proche à un lieu éloigné. | *Je le verrai venir*, Je verrai ce qu'il fera, quel est son dessein. | *Laisser venir, voir venir*, Attendre, ne se pas presser. | *Faire venir qqn.*, Le mander, lui donner ordre ou avis pour qu'il vienne. | *Venir de faire une chose*, Avoir fait une chose depuis très-peu d'instants. | *Faire venir qq. ch.*, Donner ordre ou commission pour qu'une chose soit envoyée d'un lieu qcq. au lieu où l'on est. | Au jeu de la paume, *Laissez-moi venir ce coup-là*, Laissez-le-moi jouer. | *Laissez-moi venir cette main*, Laissez-moi faire cette levée. | Se dit Des choses qui arrivent fortuitement, par accident, inopinément. | *Vienne une maladie*, etc., Qu'il arrive une maladie, etc. | Se dit De ce que l'esprit conçoit, imagine, ou se rappelle. | Arriver par succession, par qq. hasard, échoir. | Succéder, arriver suivant l'ordre des choses. | Être issu, être sorti. | *Ce mot vient de tel autre*, Il en est dérivé. | Naître, croître, être produit. | *Venir bien*, Profiter, croître comme il faut, réussir. | Se dit Des choses liquides qu'on tire d'un vaisseau où elles étaient contenues. | Procéder, émaner. | Monter, s'élever. | S'emploie avec la prép. *À*. *En venir aux mains*, Commencer à se battre. | *Il en faut venir là*, se dit De la mort et De tout ce qu'on regarde comme nécessaire, comme inévitable; — De ce qu'on regarde comme plus expédient. | *Venir à une succession*, Hériter. | *Venir à compte*, Compter. | *Venir à*, Être approprié à la chose, à la personne, lui convenir. | *Venir à rien*, Diminuer beaucoup, se réduire presque à rien. | *Qu'il y vienne*, Qu'il s'en avise, qu'il ait cette hardiesse. | Suivi de la prép. *À*, se construit avec toutes sortes de verbes à l'infinitif, comme *Venir à faire, venir à dire*, etc., pour marquer ce qu'une action a d'inattendu, de fortuit, ou pour exprimer le dernier terme d'une gradation, etc. | Subst. m. *L'aller et le venir.* | À VENIR. loc. adv. Qui doit venir, qui doit arriver. | VENU, UE. part. *Être bien venu partout*, Être bien reçu partout. | *Cet homme est nouveau venu*, Il est nouvellement arrivé. | Subst. m. *Un nouveau venu*, Un homme qui vient d'arriver ou d'être admis dans une société. Fém., *Une nouvelle venue*.

VENT. s. m. (*Ventus.*) Mouvement plus ou moins rapide de l'air, suivant une direction déterminée. | *Vents souterrains*, Vents qui se forment dans les concavités de la terre. | *Moulin à vent*, Moulin que le vent fait mouvoir. | *Vent de terre*, Vent qui vient de la terre, et qui souffle la nuit. | *Le vent des prospérités, de l'adversité*, La fortune favorable ou défavorable. | *Avoir le dessus du vent*, Avoir l'avantage sur qqn. | *Vent fait*, Vent qui ne varie plus, et qui paraît devoir durer. | *Vent frais*, Vent médiocrement fort, et bon pour faire route. | *Aller selon le vent*, Régler sa navigation sur le vent. | Fam., S'accommoder au temps. | *Chasser au vent, aller dans le vent*, Aller contre le vent. | L'air agité par qq. moyen particulier. | *Instruments à vent*, Les instruments de musique dont le son est formé par l'air qu'on y introduit. | *Fusil à vent*, Espèce de fusil où l'air, comprimé dans la crosse, fait le même effet que la poudre dans les autres fusils. | L'air ou plutôt le gaz retenu dans le corps de l'homme ou des animaux. | Pop., Respiration, souffle, haleine. | L'odeur qu'une bête laisse dans les lieux où elle a été, où elle a passé. | L'odeur qui vient des émanations d'un corps. | Fam., *Avoir vent de qq. ch.*, En recevoir qq. avis. | Vanité. (Van.)

VENTAIL. s. m. (*Ventus.*) Partie inférieure de l'ouverture d'un casque, d'un heaume. (Van-tall [ll m.].)

VENTE. s. f. (*Vendere.*) Contrat par lequel une chose est aliénée moyennant un prix. | *Mettre une chose en vente*, Déclarer, faire savoir qu'on veut la vendre. | *Ce livre est en vente*, On le vend actuellement à ceux qui veulent l'acheter, il vient d'être publié. | La place publique où l'on vend des marchandises. | Se dit Des différentes coupes qui se font dans un bois, dans une forêt, en des temps réglés. | *Asseoir les ventes*, Marquer le bois qui doit être coupé. | La partie d'une forêt ou d'un bois qui vient d'être coupée. | *Vider, nettoyer les ventes*, Enlever le bois qui est coupé. | *Jeunes ventes*, Les ventes où le bois coupé commence à revenir, à repousser. | Au plur., La redevance qui était due au seigneur de fief pour la vente d'un héritage compris dans sa censive. (Van-te.)

VENTER. v. n. (*Ventus.*) Faire vent. | Se construit avec le mot *Vent*, et signifie Souffler. (Van-té.)

VENTEUX, EUSE. adj. (*Ventosus.*) Qui est sujet aux vents. | Qui cause des vents dans le corps. | *Colique venteuse*, Colique causée par des vents. (Van-teû; ze.)

VENTILATEUR. s. m. (*Ventilator.*) Machine qui sert à renouveler l'air dans un lieu fermé, tel qu'une salle de spectacle, d'hôpital, une mine, etc. | Se dit De cer-

taines machines de rotation destinées à produire un courant d'air continu, pour alimenter le feu d'un fourneau sans le secours d'une cheminée. (Van-ti-la-teur.)

VENTILATION. s. f. (*Ventilatio.*) Action de renouveler l'air au moyen de ventilateurs. (Van-ti-la-sion.)

VENTILATION. s. f. (*Ventilatio.*) Action de ventiler.

VENTILER. v. a. (*Ventilare.*) Estimer, évaluer une ou plusieurs portions d'un tout vendu, non pas quant à la valeur réelle, mais relativement au prix total. | Discuter une affaire, agiter, débattre une question avant que d'en délibérer en forme. (Van-ti-lé.)

VENTOLIER. s. m. (*Ventus.*) *Oiseau bon ventolier*, Celui qui résiste au vent. (Van-to-lié.)

VENTÔSE. s. m. (*Ventosus.*) Le sixième mois du calendrier républicain. (Van-tô-ze.)

VENTOSITÉ. s. f. (*Ventositas.*) Amas de vents dans le corps de l'homme ou des animaux. (Van-tô-zi-té.)

VENTOUSE. s. f. Instrument de chirurgie: vaisseau de verre, de cuivre, d'argent, etc., arrondi, qu'on applique sur la peau, et dans la capacité duquel on fait le vide, afin de soulever la peau et de produire une irritation locale. | Se dit De certains organes dont qqs. animaux aquatiques sont pourvus, et à l'aide desquels ils s'attachent aux différents corps, ou sucent en faisant le vide. | Ouverture pratiquée dans un conduit, pour donner passage à l'air par le moyen d'un tuyau. (Van-tou-ze.)

VENTOUSER. v. a. Appliquer des ventouses à un malade. (Van-tou-zé.)

VENTRAL, ALE. adj. (*Ventralis.*) Qui appartient au ventre, qui s'y trouve placé. (Van-tral.)

VENTRE. s. m. (*Venter.*) La capacité du corps de l'homme et des animaux où sont les intestins. | *Le bas-ventre*, La partie inférieure du ventre, à laquelle tiennent les parties sexuelles. | *Le petit ventre*, L'estomac. (Vi.) | *Ce cheval va ventre à terre*, Il court avec une grande vitesse. | *Marcher*, *passer sur le ventre à qqn.*, Le terrasser; Parvenir malgré lui à ce qu'on veut. | *Être sujet à son ventre*, Se laisser aller à la gourmandise. | La partie inférieure du corps qui est sous les côtes. | En parlant Des femmes et des femelles des animaux, La partie où se forment et se nourrissent les enfants, les petits de l'animal. | Se dit Des trois grandes capacités qui contiennent les viscères. | *Ce cheval n'a point de ventre*, Il est serré des flancs. *Cette muraille fait le ventre*, Elle bombe, elle menace ruine. (Van-tre.)

VENTRÉE. s. f. (*Venter.*) Portée, tous les petits que les femelles d'animaux font en une fois. (Van-trée.)

VENTRICULE. s. m. (*Ventriculus.*) Se dit De certaines capacités qui sont dans le corps, et principalement de Celles du cerveau et du cœur. | Absol., L'estomac de certains animaux. (Van-tri-cu-le [e m.].)

VENTRIÈRE. s. f. (*Venter.*) Longe de cuir, grande sangle qu'on passe sous le ventre d'un cheval de carrosse pour empêcher que le harnais ne tourne, et pour tenir les traits en tel état qu'ils ne puissent ni monter trop haut ni incommoder le ventre du cheval. On dit plus ordin. *Sous-ventrière.* | La sangle dont on se sert pour soulever des chevaux quand on veut les embarquer ou les tenir suspendus. (Van-triè-re.)

VENTRILOQUE. adj. des 2 g. (*Ventriloquus.*) Se dit D'une personne qui, avec la voix sourde et caverneuse, semble parler du ventre. | Se dit De certaines personnes qui ont la faculté de parler et de se faire entendre sans remuer les lèvres, et de modifier tellement leur voix, qu'elle semble ne pas venir d'eux. (Van-tri-loc-e.)

VENTROUILLER (SE). v. pron. Se vautrer dans la boue. (Van-trou-llé [ll m.].)

VENTRU, UE. adj. et subst. (*Ventrosus.*) Qui a un gros ventre, une grosse panse. Fam. (Van-tru.)

VENUE. s. f. (*Venire.*) Arrivée. | *La venue du Messie*, Son premier avénement. *Il est d'une belle venue*, se dit D'un jeune arbre grand et droit, ou D'un jeune homme grand et bien fait. | *Être tout d'une venue*, se dit D'un homme grand, mal fait; et D'une taille longue, droite, qui n'est marquée ni aux épaules ni aux hanches. | Au jeu de quilles, Le coup qui se joue en poussant, en jetant la boule de l'endroit dont on est convenu.

VÉNUS. s. f. (*Venus.*) Nom d'une divinité des païens, qu'on supposait être la mère de l'Amour et la déesse de la beauté. | Une femme d'une grande beauté.

VÉNUS. s. f. (*Venus.*) Une des sept planètes, la plus proche du soleil après Mercure. | (Vi.) Le cuivre. — *Vitriol de Vénus*, Vitriol bleu ou de cuivre (sulfate de cuivre). L'acétate de cuivre porte souvent encore le de nom *Cristaux de Vénus*.

VÊPRE. s. m. (*Vesper.*) Le soir, la fin du jour. (Vi.)

VÊPRES. s. f. pl. (*Vesper.*) Cette partie des heures de l'office divin qu'on disait autrefois sur le soir, et qu'on dit maintenant pour l'ordinaire à deux ou trois heures après midi. (Vê-pre.)

VER. s. m. (*Vermis.*) Animal à sang blanc, qui est long, rampant, et qui n'a ni enveloppe cornée ni membres articulés. | *Ver luisant*, Genre d'insecte qui jette une lueur dans l'obscurité. | *Ver à soie*, Espèce de chenille qui fait la soie. C'est la chenille d'un papillon que les entomologistes appellent *Bombyx*. | *Ver solitaire*, Ver intestinal, plat comme un ruban fort long, et annelé.

On le nomme aussi *Ténia*. | *Ver rongeur*, Le remords qui tourmente continuellement le coupable, ou Un chagrin dont la cause est cachée. (Vër.)

VÉRACITÉ. s. f. (*Veracitas.*) Attachement constant à la vérité. | Attribut de la Divinité qui signifie que Dieu ne peut jamais tromper. (Vé-ra-si-té.)

VERBAL, ALE. adj. Qui vient du verbe. | Qui n'est que de vive voix, et non par écrit. (Vër-bal.)

VERBALEMENT. adv. De vive voix, et non par écrit. (Vër-ba-le-man.)

VERBALISER. v. n. Dire des raisons ou des faits pour les faire mettre dans un procès-verbal. | Dresser un procès-verbal. | Fam. et vi., Faire de grands discours inutiles et qui n'aboutissent à rien. (Vër-ba-li-zé.)

VERBE. s. m. (*Verbum.*) Partie d'oraison qui exprime, soit une action faite ou reçue par le sujet, soit simplement l'état ou la qualité du sujet, et qui se conjugue par personnes, par nombres, par temps et par modes. (Vër-be.)

VERBE. s. m. (*Verbum.*) Parole, ton de voix. *Avoir le verbe haut*, Avoir une voix fort élevée; Décider avec hauteur, parler avec présomption. Fam.

VERBE. s. m. (*Verbum.*) La seconde personne de la sainte Trinité.

VERBÉRATION. s. f. (*Verberatio.*) Se dit en parlant De l'air frappé qui produit le son. (Vi.) (Vër-bé-ra-sion.)

VERBEUX, EUSE. (*Verbosus.*) Qui abonde en paroles, diffus. (Vër-beû; ze.)

VERBIAGE. s. m. (*Verbum.*) Abondance de paroles qui ne disent presque rien, qui contiennent peu de sens. Fam. (Vër-bi-a-je.)

VERBIAGER. v. n. Employer beaucoup de paroles pour dire peu de chose. Fam. (Vër-bi-a-jé.)

VERBIAGEUR, EUSE. s. Celui, celle qui emploie beaucoup de paroles pour dire peu de chose. Fam. (Vër-bi-a-jeur; eû-ze.)

VERBOSITÉ. s. f. Caractère, défaut de ce qui est verbeux. (Vër-bo-zi-té.)

VER-COQUIN. s. m. Sorte de ver, de chenille de vigne. | Sorte de frénésie ou de vertige qui atteint certains animaux, et qui est attribuée à la présence, dans le cerveau, d'un ver auquel on donne le même nom. | Fam., Fantaisie, caprice. (Vër-coc-in [c m.].)

VERD. adj. *V.* VERT.

VERDÂTRE. adj. des 2 g. Qui tire sur le vert. (Vër-dâ-tre.)

VERDÉE. s. f. Sorte de petit vin blanc de Toscane, dont la couleur tire sur le vert. (Vër-dée.)

VERDELET, ETTE. adj. Diminutif de vert. *Du vin verdelet*, Du vin qui est un peu vert, qui a une petite pointe d'acide. | Fam., *Cet homme est encore un peu verdelet*, se dit D'un vieillard qui a encore de la vigueur. (Vër-de-lë; è-te.)

VERDERIE. s. f. Étendue de bois qui était soumise à la juridiction d'un verdier. | La juridiction même. (Vër-de-rie.)

VERDET. s. m. (*Viridis.*) Sel de cuivre impur et de couleur verdâtre, dont la préparation en grand forme une branche importante de commerce. (Vër-dë.)

VERDEUR. s. f. (*Viridis.*) L'humeur, la séve qui est dans le bois lorsqu'il n'est pas mort, ou qu'il n'est pas encore sec. | L'acidité du vin. | La jeunesse et la vigueur des hommes. | Âcreté des paroles. (Vër-deur.)

VERDIER. s. m. (*Viridarius.*) Officier qui était établi pour commander aux gardes d'une forêt éloignée des maîtrises. (Vër-dié.)

VERDIER. s. m. (*Viridarius.*) Oiseau du genre des Moineaux, dont le plumage est vert.

VERDIR. v. a. (*Viridis.*) Donner une couleur verte, peindre en vert. | V. n. Devenir vert. | Se dit Du cuivre, quand il se couvre de vert-de-gris (Vër-dir.)

VERDOYANT, ANTE. adj. Qui verdoie. | *Couleur verdoyante*, Tirant sur le vert. (Vër-doua-ian.)

VERDOYER. v. n. Devenir vert. (Vër-doua-ié.)

VERDURE. s. f. (*Viridis.*) La couleur verte que présentent les herbes, les plantes, les feuilles des arbres, surtout au printemps. | Se dit Des herbes, des plantes, et des feuilles mêmes. | Se dit Des plantes potagères dont on mange les feuilles, comme persil, oseille, etc. | Tenture de tapisserie qui représente principalement des arbres. (Vër-du-re.)

VERDURIER. s. m. (*Viridis.*) Celui qui a soin de fournir les salades dans les maisons royales. (Vër-du-rié.)

VÉREUX, EUSE. adj. (*Vermis.*) Se dit Des fruits dans lesquels se trouvent des vers. | Se dit D'une personne ou d'une chose fortement suspecte, d'un vice essentiel et caché. | Fam., *Son cas est véreux*, Il a une mauvaise affaire, son affaire est mauvaise. (Vé-reû; ze.)

VERGE. s. f. (*Virga.*) Petite baguette longue et flexible. | Grand morceau de baleine, qui est garni d'argent par les bouts, et que le bedeau porte à la main dans l'église, quand il est en fonction. | La baguette, ordin. garnie d'ivoire, que portaient les huissiers appelés *Huissiers à verge*. | *Verge de fer, verge de cuivre*, Longue tringle de fer, de cuivre. | *La verge du balancier*, Le long pivot sur lequel se meut le balancier, et qui a deux petites saillies plates où engrène la roue de rencontre. | *Verge-d'or*, Plante radiée qui porte un long épi de fleurs jaunes. | Mesure dont on se servait pour mesurer les terres. Certaine mesure pour les

étoffes. | Au plur., se dit De plusieurs menus brins de bouleau, de genêt, d'osier, etc., avec lesquels on fouette, on fustige. | *Faire passer qqn. par les verges*, Le faire passer entre deux rangs de soldats qui sont armés de verges ou baguettes d'osier, dont ils frappent sur les épaules nues de celui qui passe. | Se dit, fig., Des peines et des afflictions dont Dieu se sert pour punir les hommes. | Un anneau sans chaton. (Vi.) | Le membre génital. (Vër-je.)

VERGÉ, ÉE. adj. (*Virgatus.*) Se dit D'une étoffe où se trouvent qqs. fils d'une soie plus grossière que le reste, ou d'une teinture soit plus forte, soit plus faible. (Vër-jé.)

VERGÉE. s. f. L'étendue d'une verge carrée. (Vi.) (Vër-jée.)

VERGER. s. m. (*Viridis.*) Lieu planté d'arbres fruitiers. (Vër-jé.)

VERGER. v. a. (*Virga.*) Mesurer une étoffe, une toile avec la verge; jauger avec la verge.

VERGETER. v. a. Nettoyer avec une vergette. | *Teint vergeté*, Teint où il paraît de petites raies de différentes couleurs. (Vër-je-té.)

VERGETIER. s. m. Artisan qui fait et qui vend des vergettes, des décrottoires, etc. (Vër-je-tié.)

VERGETTES. s. f. pl. (*Virga.*) Époussette, brosse composée de soie de cochon, de sanglier, ou de menus brins de bruyère attachés ensemble, et servant à nettoyer des habits, des étoffes, etc. (Vër-jè-te.)

VERGEURE. s. f. (*Virga.*) Se dit Des fils de laiton attachés en long sur la forme où l'on coule le papier. | Les raies que font ces fils, et qui sont marquées sur la feuille de papier. (Vër-ju-re.)

VERGLAS. s. m. Glace mince étendue sur la terre, sur le pavé, et formée par une petite pluie qui se gèle au moment où elle tombe. (Vër-glâ.)

VERGNE. s. m. Arbre. *V.* AUNE. (Vër-*ne* [n m.].)

VERGOGNE. s. f. (*Verecundia.*) Honte. Fam. (Vër-go-*ne* [ñ m.].)

VERGUE. s. f. (*Virga.*) Pièce de bois longue et ronde, qui est attachée en travers des mâts d'un navire pour en soutenir les voiles. (Vërg-e.)

VÉRICLE. s. f. (*Vitrium.*) Se dit Des pierres fausses, contrefaites avec du verre ou du cristal.

VÉRIDICITÉ. s. f. Caractère de vérité dans un discours, dans un témoignage. | Se dit Du narrateur, du témoin même. (Vé-ri-di-si-té.)

VÉRIDIQUE. adj. des 2 g. (*Veridicus.*) Qui aime à dire la vérité, qui a l'habitude de la dire. (Vé-ri-dic-e.)

VÉRIFICATEUR. s. m. Celui qui est commis pour vérifier des ouvrages, des devis, etc., pour examiner s'ils sont tels qu'ils doivent être, ou tels qu'on les a déclarés.

VÉRIFICATION. s. f. Action de vérifier. | *La vérification d'un édit*, L'enregistrement d'un édit par le parlement. (Vé-ri-fi-ca-sion.)

VÉRIFIER. v. a. (*Verus, facere.*) Examiner, rechercher si une chose est vraie, si elle est telle qu'elle doit être ou qu'on l'a déclarée. | *Vérifier un édit en parlement*, L'enregistrer. | Faire voir la vérité, l'exactitude d'une chose, d'une proposition, d'une assertion.

VÉRIN. s. m. Machine composée d'une vis et d'un écrou, par le moyen de laquelle on élève de très-grands fardeaux.

VÉRINE. s. f. Nom de la meilleure espèce de tabac que l'on cultive en Amérique.

VÉRINE. s. f. Lampe de fer à cul rond, qu'on suspend au-dessus du compas de route dans l'habitacle, pour éclairer le timonier pendant la nuit.

VÉRITABLE. adj. des des 2 g. (*Verus.*) Vrai, en tant que Vrai est opposé à Falsifié, à Contrefait. | *Un véritable ami*, Un ami effectif, un ami solide. | Qui contient vérité, qui est conforme à la vérité. | *Être véritable dans ses paroles*, Dire toujours la vérité. | Réel. | Bon, excellent dans son genre.

VÉRITABLEMENT. adv. Conformément à la vérité. | Réellement, de fait. | Adv. d'acquiescement. À la vérité. (Vé-ri-ta-ble-man.)

VÉRITÉ. s. f. (*Veritas.*) Qualité de ce qui est vrai; conformité de l'idée avec son objet, d'un récit, d'une relation avec un fait, de ce que l'on dit avec ce que l'on pense. | Fam., *Dire à qqn. ses vérités*, Dire librement à qqn. ses défauts, ses vices, ses fautes. | Se dit par opposition à Fausse opinion, à Erreur. | Axiome, principe certain, maxime constante. | La sincérité, la bonne foi. | L'imitation, l'expression fidèle de la nature. | EN VÉRITÉ. loc. adv. Certainement, assurément, de bonne foi. | À LA VÉRITÉ. loc. adv. Elle se dit Lorsqu'on avoue qq. ch. qu'on explique ou qu'on restreint aussitôt.

VERJUS. s. m. Le suc acide qu'on tire des raisins qui ne sont pas mûrs. | Le raisin qu'on cueille encore vert. Certaine espèce de raisin qui n'est pas bon à faire du vin, et dont les grains, longs et gros, ont la peau fort dure. | *Ce n'est que du verjus*, se dit D'un vin qui est trop vert. (Ver-ju.)

VERJUTÉ, ÉE. adj. Où l'on a mis du verjus | Qui a une pointe d'acide comme le verjus. (Ver-ju-té.)

VERMEIL, EILLE. adj. (*Vermiculus.*) Qui est d'un rouge un peu plus foncé que l'incarnat. | *Une plaie vermeille*, Celle dont les chairs sont d'un rouge vif, ne sont point livides. (Ver-mell; e-lle [ll m.].)

VERMEIL. s. m. Argent doré.

VERMICELLE ou **VERMICEL.** s. m. (*Vermicelli*, it.) Espèce de pâte en forme de vers longs et menus, dont on fait des potages. | Le potage fait avec cette pâte. (Vĕr-mi-chĕ-le, ou Vĕr-mi-sĕ-le.)

VERMICELLIER. s. m. Celui qui fabrique, qui vend du vermicelle, des macaronis, et autres pâtes semblables. (Vĕr-mi-sĕ-lié.)

VERMICULAIRE. adj. des 2 g. (*Vermiculus.*) Qui a qq. rapport aux vers, qui leur ressemble à qq. égard. (Vĕr-mi-cu-lè-re [c m.].)

VERMICULÉ, ÉE. adj. (*Vermiculatus.*) Se dit Des ouvrages travaillés de manière qu'ils représentent des traces de vers. (Vĕr-mi-cu-lé [c m.].)

VERMICULURES. s. f. pl. (*Vermiculus.*) Travail qui représente des traces de vers. (Vĕr-mi-cu-lu-re [c m.].)

VERMIFORME. adj. des 2 g. (*Vermis, forma.*) Se dit De certains muscles qui ont la forme d'un ver. (Vĕr-mi-for-me.)

VERMIFUGE. adj. des 2 g. et s. m. (*Vermis, fugare.*) Se dit Des remèdes propres à faire mourir les vers engendrés dans le corps humain, ou à les en chasser. (Vĕr-mi-fu-je.)

VERMILLER. v. n. (*Vermis.*) Se dit Des sangliers qui fouillent la terre avec leur boutoir, pour y chercher des vers, des oignons ou des racines. (Vĕr-mi-llé [ll m.].)

VERMILLON. s. m. (*Vermilium.*) Minéral d'une couleur rouge fort vive, qui est une combinaison naturelle de soufre et de mercure; n. autr. *Cinabre.* | Cette couleur vive et éclatante qui se tire soit du vermillon de mine, soit du vermillon artificiel. | La couleur vermeille des joues et des lèvres. (Vĕr-mi-llon [ll m.].)

VERMILLONNER. v. a. Enduire, peindre de vermillon. (Vĕr-mi-llo-né [ll m.].)

VERMILLONNER. v. n. T. employé pour le blaireau dans la même acception que *Vermiller* pour le sanglier.

VERMINE. s. f. coll. (*Vermis.*) Toute sorte d'insectes malpropres, nuisibles et incommodes, comme sont les poux, les puces, les punaises, etc. | Toute sorte de gens de mauvaise vie, de garnements dangereux ou incommodes pour la société. (Vĕr-mi-ne.)

VERMINEUX, EUSE. adj. (*Verminosus.*) Se dit Des maladies causées ou entretenues par des vers intestinaux. (Vĕr-mi-neū; ze.)

VERMISSEAU. s. m. (*Vermis.*) Petit ver de terre. (Vĕr-mi-sô.)

VERMOULER (SE). v. pron. (*Vermiculari.*) Être piqué des vers. | VERMOULU, UE. part. Se dit Du bois, du papier, etc., quand il est percé en plusieurs endroits par les vers. (Vĕr-mou-lé.)

VERMOULURE. s. f. (*Vermiculari.*) La trace que les vers laissent dans ce qu'ils ont rongé. | La poudre qui sort des trous faits par les vers. (Vĕr-mou-lu-re.)

VERMOUT. s. m. Vin dans lequel on a mêlé de l'absinthe. (Vĕr-mou.)

VERNAL, ALE. adj. (*Vernalis.*) Qui appartient au printemps. (Vĕr-nal.)

VERNE. s. m. Arbre. *V.* AUNE.

VERNIR. v. a. Enduire de vernis. (Vĕr-nir.)

VERNIS. s. m. (*Vernix.*) Espèce d'enduit liquide dont on couvre la surface des corps pour la rendre lisse et luisante, ou pour les préserver de l'action de l'air et de l'humidité. | *Vernis du Japon*, Arbrisseau commun en Asie et en Amérique, et qui fournit un suc laiteux dont les Japonais font leur vernis. | Ce qui donne une apparence, une couleur favorable ou défavorable. | Enduit composé de substances vitrifiables, dont on couvre des vases de terre et la porcelaine. (Vĕr-ni.)

VERNISSER. v. a. Vernir. (Vĕr-ni-sé.)

VERNISSEUR. s. m. Artisan qui fait des vernis, ou qui les emploie. (Vĕr-ni-seur.)

VERNISSURE. s. f. Application du vernis. (Vĕr-ni-su-re.)

VÉROLE. s. f. Maladie vénérienne qui se communique le plus souvent par le commerce charnel avec une personne infectée du même mal. | *Petite vérole*, Maladie qui se manifeste par une éruption de boutons pustuleux, la plupart déprimés à leur centre, et qui laissent ordin. de petits creux dans la peau après la guérison. Les médecins nomment cette maladie *Variole.*

VÉROLÉ, ÉE. adj. et subst. Qui a la vérole.

VÉROLIQUE. adj. des 2 g. Appartenant à la vérole. (Vé-ro-lic-e.)

VÉRON. s. m. Petit poisson de rivière. *V.* VAIRON.

VÉRONIQUE. s. f. Genre de plantes qui comprend un grand nombre d'espèces, la plupart à fleurs bleues. (Vé-ro-nic-e.)

VERRAT. s. m. (*Verres.*) Pourceau qui n'est point châtré. (Vè-ra.)

VERRE. s. m. (*Vitrum.*) Corps transparent et fragile, produit par la fusion d'un mélange de sable et d'alcali ou de chaux, ou d'oxyde de plomb. | *Châssis de verre*, Garni de carreaux de verre. | Une sorte de vase à boire, fait de verre. | La liqueur que contient ou peut contenir un verre ordinaire. (Vè-re.)

VERRÉE. s. f. Plein un verre. (Vè-rée.)

VERRERIE. s. f. Lieu où l'on fait le verre, les ouvrages de verre. | L'art de faire du verre. | Toute sorte d'ouvrages de verre. (Vè-re-rie.)

VERRIER. s. m. (*Vitrarius.*) Ouvrier qui fait du verre et des ouvrages de verre. Adj., *Gentilhomme verrier*, Gentilhomme qui travaillait en verrerie. | Celui qui vend des ouvrages de verre. *Acheter des ouvrages de verre chez un verrier.* (Vi.) On dit mainte-

nant *Faïencier.* | Ustensile de ménage, ordin. fait d'osier, dans lequel on range les verres à boire, les carafes, etc. (Vè-rié.)

VERRIÈRE. s. f. Ustensile de table, espèce de cuvette remplie d'eau, dans laquelle on place les verres. (Vè-riè-re.)

VERRIÈRE ou VERRINE. s. f. Morceau de verre qu'on met au devant des châsses, des reliquaires, ou devant des tableaux, pour les conserver. (Vi.) (Vè-riè-re, ou Vèr-ri-ne.)

VERROTERIE. s. f. Menue marchandise de verre, comme grains, bagues, patenôtres, etc. (Vè-ro-te-rie.)

VERROU. s. m. (*Veru.*) Pièce de fer plate ou cylindrique, qu'on applique à une porte, afin de pouvoir la fermer, et qui va et vient entre deux crampons. | *Tenir qqn. sous le verrou*, Le tenir enfermé. (Vè-rou.)

VERROUILLER. v. a. Fermer un verrou. | Pron., *Se verrouiller*, S'enfermer au verrou. (Vé-rou-llé [ll m.].)

VERRUE. s. f. (*Verrucra.*) Poireau, sorte de petite tumeur qui se forme à la surface du corps, surtout au visage et aux mains, et qui paraît due à l'épaississement de l'épiderme. (Vè-rue.)

VERS. s. m. (*Versus.*) Assemblage de mots mesurés et cadencés selon certaines règles fixes et déterminées. | *Vers blancs*, Vers non rimés, dans les langues où la rime est en usage. (Vèr.)

VERS. Prép. de lieu servant à désigner à peu près Un certain côté, un certain endroit, une certaine situation. | *Envoyé vers tel prince d'Allemagne*, Ministre auprès de tel prince d'Allemagne. | Prép. de temps, Environ.

VERSANT, ANTE. adj. Qui verse facilement, qui est sujet à verser. (Vër-san.)

VERSANT. s. m. La pente d'un des côtés d'une chaîne de montagnes.

VERSATILE. adj. des 2 g. (*Versatilis.*) Qui est sujet à tourner, à changer. (Vër-sa-ti-le.)

VERSATILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est versatile. (Vër-sa-ti-li-té.)

VERSE (À). loc. adv. (*Versare.*) *Il pleut à verse*, Il pleut abondamment. (Vër-se.)

VERSE. adj. m. (*Versare.*) *Le sinus verse d'un angle*, La partie du rayon du cercle qui est comprise entre l'arc et le pied du sinus.

VERSEAU. s. m. (*Versare, aqua.*) L'un des douze signes du zodiaque, qui répond au mois de janvier. (Vër-sô.)

VERSEMENT. s. m. Action de verser de l'argent dans une caisse. (Vër-se-man.)

VERSER. v. a. (*Versare.*) Épancher, répandre, transvaser. | Absol., Mettre du vin ou qq. autre boisson dans un verre. | *Verser des larmes*, Pleurer. | *Verser le mépris sur qqn.*, En parler de manière à le rendre méprisable ou ridicule. | Se dit en parlant Des espèces d'or et d'argent, des sommes, des fonds qu'on apporte à une caisse, qu'on y vient déposer. | V. n. et a. Se dit D'un carrosse, d'une charrette, et de toute autre voiture, lorsque par accident elle tombe sur le côté. En ce sens, il est neutre. | V. n. Se dit Des blés sur pied, lorsque la pluie ou le vent les couche. | VERSÉ, ÉE. adj. Exercé, expérimenté. (Vër-sé.)

VERSET. s. m. (*Versus.*) Petite section composée ordin. de deux ou trois lignes, et contenant le plus souvent un sens complet. | Se dit aussi de Qqs. paroles tirées ordin. de l'Écriture, et suivies qqf. d'un répons, qu'on dit, qu'on chante dans l'office de l'Église. | Le signe d'imprimerie qui sert à marquer les versets, et qui a la forme d'un V barré (℣). (Vër-sè.)

VERSICULES ou VERSICULETS. s. m. pl. (*Versiculus.*) Diminutif de Vers. *Fam.* (Vër-si-cu-le, ou Vër-si-cu-lè [c m.].)

VERSIFICATEUR. s. m. (*Versificator.*) Celui qui fait des vers. Celui qui a plus de facilité pour la construction du vers qu'il n'a de génie et d'invention. (Vër-si-.)

VERSIFICATION. s. f. (*Versificatio.*) Art de faire les vers; manière de tourner les vers. (Vër-si-fi-ca-sion.)

VERSIFIER. v. n. (*Versificare.*) Faire des vers. (Vër-si-fi-é.)

VERSION. s. f. (*Versio.*) Interprétation, traduction d'une langue en une autre. | Se dit Des traductions que les écoliers font dans les colléges d'une langue ancienne en leur propre langue. | Fam., La manière de raconter un fait. (Vër-sion.)

VERSO. s. m. T. lat. La seconde page, le revers d'un feuillet. (Vër-sô.)

VERSTE. s. f. Mesure itinéraire de Russie, qui vaut cinq cents toises. (Vërs-te.)

VERT, ERTE. adj. (*Viridis.*) Qui est de la couleur des herbes et des feuilles des arbres. | Se dit Des arbres, des plantes qui ont encore qq. séve. | Fam., *Il est encore vert*, se dit D'un homme âgé qui a encore de la vigueur. | Se dit Du bois qui n'a pas encore perdu son humidité naturelle depuis qu'il est coupé. | *Pierres vertes*, Pierres fraîchement tirées de la carrière. *Cuir vert*, Cuir qui n'a pas été corroyé. | *Morue verte*, Morue qui n'a pas été séchée. | Qui n'est pas encore dans la maturité requise. | *Vin vert*, Vin qui n'est pas encore assez mûr, assez fait. | *Pois verts*, Pois nouveaux. (Vër. Vër-te.)

VERT. s. m. La couleur verte, la couleur des herbes et des feuilles des arbres. | *Vert de montagne*, Terre verte, colorée par le cuivre. | Se dit Des herbes qu'on fait manger vertes aux chevaux dans le printemps. | *Jouer au vert*, Jouer, dans le mois de mai, à une sorte de jeu où l'on est obligé, sous de certaines peines, d'avoir toujours sur soi quelques feuilles de vert cueillies le jour même, et où chacun tâche de surprendre son com-

agnon dans un temps où il n'a point de ert. *Prendre qqn. sans vert*, Le prendre au épourvu. | L'acidité du vin qui n'est pas ncore bien mûr.

VERT-DE-GRIS. s. m. Sorte de rouille erte produite par un sel qui se forme à la ırface des objets de cuivre, lorsqu'on néige de les nettoyer, et surtout lorsqu'ils emeurent qq. temps exposés à l'action unie de l'air et des acides. | Composé oxyde de cuivre et d'acide acétique proııt par l'action du cuivre sur le marc de isin. (Vër-de-gri.)

VERTÉBRAL, ALE. adj. Qui a rapport ıx vertèbres. (Vër-té-bral.)

VERTÈBRE. s. f. (*Vertebra.*) Un des os ıi, s'articulant les uns avec les autres, comosent l'épine du dos, chez l'homme et chez ı grand nombre d'animaux. (Vër-tè-bre.)

VERTÉBRÉ, ÉE. adj. (*Vertebratus.*) Se t Des animaux qui ont des vertèbres, par ıposition à ceux qui n'en ont pas, tels que s mollusques, les vers, etc. (Vër-té-bré.)

VERTEMENT. adv. (*Viridis.*) Avec ferεté, avec vigueur. (Vër-te-man.)

VERTICAL, ALE. adj. (*Vertex.*) Perpenculaire au plan de l'horizon. (Vër-ti-cal.)

VERTICALEMENT. adv. Perpendiculaiment au plan de l'horizon. (Vër-ti-ca-lean.)

VERTICILLE. s. m. (*Verticillum.*) Assemage de fleurs et de feuilles disposées cirlairement autour d'un même point de la ge. (Vër-ti-si-lle [ll m.].)

VERTICILLÉ, ÉE. adj. (*Verticillum.*) ıi forme des anneaux. (Vër-ti-si-llé [ll .].)

VERTIGE. s. m. (*Vertigo.*) Tournoiement tête, indisposition dans laquelle il semble eux qui en sont atteints que toutes choses ırnent autour d'eux, ou qu'ils tournent x-mêmes. | Égarement de sens, folie montanée. | *Esprit de vertige*, Esprit d'erreur, folie, d'égarement. (Vër-ti-je.)

VERTIGINEUX, EUSE. adj. (*Vertigisus.*) Qui a des vertiges, qui est sujet aux rtiges. (Vër-ti-ji-neû; ze.)

VERTIGO. s. m. (*Vertigo.*) Caprice, fansie. Fam. | Maladie des chevaux. (Vër-ti-.)

VERTU. s. f. (*Virtus.*) Disposition ferme, nstante, de l'âme, qui porte à faire le bien à fuir le mal. | Se dit Des dispositions parılières propres à telle ou telle espèce de voirs ou de bonnes actions. | Les personnes rtueuses. | Chasteté, pudicité. | Qualité qui nd propre à produire un certain effet, qui nne la force de produire qq. effet. | Au ır., Nom d'un des ordres de la hiérarie céleste. | En vertu. loc. prép. En conquence, à cause du droit, du pouvoir. er-tu.)

VERTUEUSEMENT. adv. D'une manière rtueuse. (Vër-tu-eû-ze-man.)

VERTUEUX, EUSE. adj. (*Virtuosus.*) Qui a de la vertu. | Se dit De ce qui est inspiré par la vertu. | *Cette femme est vertueuse*, Elle est chaste. (Vër-tu-eû; ze.)

VERTUGADIN. s. m. Espèce de bourrelet que les dames portaient jadis au-dessous de leur corps de robe. (Vër-tu-ga-din.)

VERVE. s. f. Chaleur d'imagination qui anime le poëte, l'orateur, l'artiste, dans la composition de leurs ouvrages. | Fam., Caprice, bizarrerie, fantaisie. (Vër-ve.)

VERVEINE. s. f. (*Verbena.*) Plante odorante, de la famille des Labiées, que les anciens employaient dans les cérémonies religieuses et dans les conjurations magiques. (Vër-vë-ne.)

VERVELLE. s. f. Espèce d'anneau qu'on met au pied d'un oiseau de fauconnerie, et sur lequel on grave le nom ou les armes de celui à qui l'oiseau appartient. (Vër-vë-le.)

VERVEUX. s. m. (*Verriculum.*) Sorte de filet à prendre du poisson. (Vër-veû.)

VÉSANIE. s. f. (*Vesania.*) Nom générique sous lequel plusieurs médecins comprennent les différentes espèces d'aliénations mentales.

VESCE. s. f. (*Vicia.*) Plante à fourrage, de la famille des Légumineuses, dont le grain est rond. | Le grain même. (Vë-se.)

VÉSICAL, ALE. adj. (*Vesica.*) Qui a rapport à la vessie. (Vé-zi-cal.)

VÉSICATOIRE. adj. des 2 g. et s. m. (*Vesica.*) Qui fait venir des ampoules, qui détermine le soulèvement de l'épiderme. | La plaie causée par l'application du vésicatoire. (Vé-zi-ca-toua-re.)

VÉSICULE. s. f. (*Vesicula.*) Sac membraneux semblable à une petite vessie. (Vé-zi-cu-le [c m.].)

VESOU. s. m. Le suc liquide qui sort de la canne à sucre écrasée par le moulin (Ve-zou.)

VESPÉRIE. s. f. (*Vespera.*) Le dernier acte de théologie ou de médecine que soutenait autrefois un licencié avant de prendre le bonnet de docteur. | Fam., Réprimande. (Vës-pé-rie.)

VESPÉRISER. v. a. Réprimander qqn. (Vës-pé-ri-zé.)

VESPÉTRO. s. m. Sorte de ratafia, auquel on attribue un grand nombre de propriétés, et qui est surtout employé comme stomachique et carminatif. (Vës-pé-tró.)

VESSE. s. f. Vent d'une odeur désagréable, qui sort sans bruit par le derrière. | *Vesse-de-loup*, ou *Vesse-loup*, Sorte de champignon qui n'est plein que de vent et de poussière. (Vè-se.)

VESSER. v. n. Lâcher une vesse. (Vè-sé.)

VESSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui vesse, qui a l'habitude de vesser. (Vë-seur; eû-ze.)

VESSIE. s. f. (*Vesica.*) Sac ou réservoir membraneux, servant à recevoir et à contenir l'urine. | Cette partie tirée du corps de

l'animal et desséchée. | Une petite ampoule sur la peau. (Vë-sie.)

VESSIGON. s. m. Tumeur molle qui survient au jarret du cheval. (Vé-si-gon.)

VESTA. s. f. (*Vesta.*) Nom d'une planète fort petite qui fut découverte en 1807 par Olbers. (Vës-ta.)

VESTALE. s. f. (*Vestalis.*) Nom que les Romains donnaient à des vierges consacrées à la déesse Vesta. | Femme, fille qui est d'une chasteté exemplaire. (Vës-ta-le.)

VESTE. s. f. (*Vestis.*) Vêtement qui se porte sous l'habit, et qui est à quatre pans, dont les deux de devant ont des poches. | Habillement long que les Orientaux portent sous leur robe. | Sorte de vêtement qui tient lieu de l'habit, et dont les basques sont beaucoup plus courtes. (Vës-te.)

VESTIAIRE. s. m. (*Vestiarium.*) Le lieu où l'on serre les habits destinés aux religieux et aux religieuses, ou les costumes des membres d'un tribunal, d'une assemblée politique, etc. | La dépense que l'on fait pour les habits des religieux et des religieuses, ou L'argent qu'on leur donne pour s'habiller. (Vës-ti-è-re.)

VESTIBULE. s. m. (*Vestibulum.*) La pièce d'un édifice qui s'offre la première à ceux qui entrent, et qui sert de passage pour aller aux autres pièces. | Cavité de forme irrégulière qui fait partie du labyrinthe ou de l'oreille interne. (Ves-ti-bu-le.)

VESTIGE. s. m. (*Vestigium.*) Empreinte du pied d'un homme ou d'un animal, marquée dans l'endroit où il a marché. | Se dit de Certaines marques qui restent sur la terre, et qui montrent qu'il y a eu dans le lieu où elles se trouvent des maisons, des fortifications, etc. | S'emploie fig., au sens moral. (Vës-ti-je.)

VÊTEMENT. s. m. (*Vestimentum.*) Habillement, ce qui sert à couvrir le corps. (Vê te-man.)

VÉTÉRAN. s. m. (*Veteranus.*) Se disait, chez les Romains, Des soldats qui, après avoir servi un certain temps, obtenaient leur congé et les récompenses dues à leurs services. | Se dit Des soldats qui, en considération de leurs années de service ou pour qq. autre cause, ont été admis dans de certaines compagnies chargées d'un service tranquille et sédentaire. | Se disait de Certains membres qui renonçaient à leur place d'académiciens, et en conservaient les honneurs. | *Un vétéran de rhétorique,* etc., Un élève qui étudie une seconde année en rhétorique, etc.

VÉTÉRANCE. s. f. Qualité de vétéran. (Vé-té-ran-se.)

VÉTÉRINAIRE. adj. des 2 g. (*Veterinarius.*) Se dit en parlant De la médecine des chevaux, des bestiaux, et généralement des animaux domestiques. | Subst. m. Un artiste vétérinaire, celui qui connait et qui traite les maladies des chevaux et des bestiaux. (Vé-té-ri-nè-re.)

VÉTILLARD, ARDE. s. *V.* VÉTILLEUR.

VÉTILLE. s. f. (*Vitilis.*) Bagatelle, chose de peu de conséquence, de nulle conséquence. Fam. | [ll m.]

VÉTILLER. v. n. (*Vitiligare.*) S'amuser à des vétilles. | Faire des difficultés sur de petites choses. (Vé-ti-llé [ll m.].)

VÉTILLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui s'amuse à des vétilles ou à de petites difficultés. (Vé-ti-lleur; eû-ze.)

VÉTILLEUX, EUSE. adj. Qui demande qu'on prenne des soins minutieux, qu'on fasse attention aux plus petits détails. | Se dit Des personnes qui s'amusent, qui s'arrêtent à des vétilles. (Vé-ti-lleû; ze [ll m.].)

VÊTIR. v. a. (*Vestire.*) (*Je vêts, il vêt; nous vêtons, ils vêtent. Je vêtais. Je vêtis. J'ai vêtu. Je vêtirai. Vêts; vêtons, vêtez. Que je vête. Que je vêtisse. Vêtant.*) Habiller, donner des habits à qqn. | *Vêtir un enfant,* Lui donner sa première robe. | *Vêtir une robe, une soutane, une camisole,* Mettre sur soi une robe, etc. | Pron., Mettre son habillement sur soi, s'habiller.

VETO. Mot lat. qui signifie *Je m'oppose, j'empêche.* C'était la formule qu'employait à Rome tout tribun du peuple, lorsqu'il s'opposait aux décrets du sénat, ou aux actes des magistrats. | Le refus que fait le roi ou chef de l'État de sanctionner une loi proposée ou adoptée par le parlement, par les chambres. | Fam., *J'y mets mon veto,* Je m'oppose à cela. (Vé-tô.)

VÊTURE. s. f. (*Vestire.*) Cérémonie qui se fait dans les couvents, lorsqu'on donne l'habit à un religieux, à une religieuse, et qui précède communément d'une année la profession solennelle.

VÉTUSTÉ. s. f. (*Vetustas.*) Ancienneté.

VÉTYVER. s. m. Nom d'une plante graminée, dont les racines très-odorantes servent à préserver le linge et les vêtements de l'atteinte des insectes. (Vé-ti-ver.)

VEUF, EUVE. adj. et subst. (*Viduus.* F se prononce, même au pluriel.) Celui dont la femme est morte, et qui n'est point remarié; Celle dont le mari est mort, et qui n'est point remariée. | Privé de. | *Église veuve,* Église collégiale qui a été cathédrale, et dans laquelle il y avait anciennement un évêque. | Nom D'une tulipe panachée de blanc et de violet, et d'une espèce de scabieuse à fleurs d'un noir pourpré.

VEULE. adj. des 2 g. (*Mobilis.*) Mou, faible. | Se dit D'une terre trop légère, et Des branches longues et faibles.

VEUVAGE. s. m. État de l'homme dont la femme est morte, et qui n'est point remarié; ou de la femme dont le mari est mort, et qui n'est point remariée. (Veu-va-je.)

VEXATION. s. f. (*Vexatio.*) Action de vexer. (Vèc-sa-sion.)

VEXATOIRE. adj. des 2 g. Qui a le caractère de la vexation. (Vèc-sa-toua-re.)

VEXER. v. a. (*Vexare.*) Tourmenter, faire de la peine injustement à qqn. (Vèc-sé.)

VIABILITÉ. s. f. État, qualité de l'enfant viable.

VIABLE. adj. des 2 g. (*Vivere.*) Qui est assez fort, dont les organes sont assez bien conformés pour faire espérer qu'il vivra.

VIAGER, ÈRE. adj. Qui est à vie, dont on ne doit jouir que durant sa vie. | Subst. m. *Il a mis tout son bien en viager.* (Vi-a-jé.)

VIANDE. s. f. (*Vivere.*) La chair des animaux terrestres et des oiseaux dont on se nourrit. | *Viande neuve*, Viande qui est servie pour la première fois. | *Viande blanche*, La viande de volaille, de lapin, de veau, etc. *Grosse viande*, ou *Viande de boucherie*, Le bœuf, le veau, le mouton. | Se dit De toutes les chairs, soit des animaux terrestres et des oiseaux, soit des poissons, qui servent à la nourriture. | Fam., *Viande creuse*, Mets qui ne nourrit point, qui n'est point solide. | Se dit aussi Des divertissements qu'on propose à une personne qui a besoin de manger. *Se repaître de viandes creuses*, Se remplir d'imaginations chimériques et d'espérances mal fondées.

VIANDER. v. n. (*Vivere.*) Pâturer. Se dit Des bêtes fauves.

VIANDIS. s. m. Pâture du cerf et d'autres bêtes fauves; brout de la superficie du jeune taillis. (Vian-di.)

VIATIQUE. s. m. (*Viaticum.*) Provisions ou argent qu'on donne à qqn., pour un voyage. | Absol., Le sacrement de la sainte eucharistie, quand on l'administre aux malades qui sont en péril de mort. (Vi-a-tic-e.)

VIBORD. s. m. Grosse planche posée de champ, qui borde et embrasse le pont supérieur d'un vaisseau, le tillac, et qui lui sert de parapet. (Vi-bor.)

VIBRANT, ANTE. adj. (*Vibrans.*) Qui vibre, qui est mis en vibration. | *Pouls vibrant*, Pouls qui est grand, dur.

VIBRATION. s. f. (*Vibratio.*) Mouvement alternatif qui fait décrire à un point ou à un corps des excursions rapides et successivement réitérées, autour d'un certain état de repos. (Vi-bra-sion.)

VIBRER. v. n. (*Vibrare.*) Exécuter des vibrations.

VICAIRE. s. m. (*Vicarius.*) Celui qui est établi sous un supérieur pour tenir sa place en certaines fonctions. | Celui qui fait des fonctions ecclésiastiques sous un supérieur. | *Le vicaire de* Jésus-Christ, Le pape. (Vic-è-re [c m.].)

VICAIRIE. s. f. La fonction du vicaire d'une paroisse. Il y avait, dans certaines églises cathédrales, des bénéfices appelés *Vicairies.* (Vic-è-rie [c m.].)

VICARIAL, ALE. adj. Qui a rapport au vicariat.

VICARIAT. s. m. Fonction, emploi du vicaire. | Le territoire sur lequel s'étend le pouvoir du vicaire. (Vi-ca-ri-a.)

VICARIER. v. n. Faire les fonctions de vicaire dans une paroisse. | Fam., Être réduit à une place subalterne.

VICE. s. m. (*Vitium.*) Défaut, imperfection. | Faute. (Vi.) | Absol., Une disposition habituelle au mal. | La débauche, le libertinage. | Se dit Des personnes vicieuses. (Vi-se.)

VICE-AMIRAL. s. m. (*Vicis.*) Officier de marine dont le grade est au-dessous de celui d'amiral, et répond au grade de lieutenant-général dans les armées de terre. | Le second vaisseau de la même flotte. (Vi-sa-mi-ral.)

VICE-AMIRAUTÉ. s. f. Charge, grade de vice-amiral. (Vi-sa-mi-rô-té.)

VICE-BAILLI. s. m. Officier de robe courte, qui faisait la fonction de prévôt des maréchaux, et qui jugeait les cas prévôtaux. (Vi-se-ba-lli [ll m.].)

VICE-CHANCELIER. s. m. Celui qui fait la fonction de chancelier en l'absence de cet officier ou dignitaire. (Vi-se-chan-se-lié.)

VICE-CONSUL. s. m. Celui qui supplée le consul en son absence, ou qui fait les fonctions de consul dans les lieux où il n'y a point de consul. (Vi-se-con sul.)

VICE-CONSULAT. s. m. Emploi de vice-consul. (Vi-se-con-su-la.)

VICE-GÉRANT. s. m. Celui qui supplée le gérant en son absence, ou qui le seconde lorsqu'il est présent. (Vi-se-jé-ran.)

VICE-GÉRENT. s. m. Celui qui tient la place de l'official en son absence. (Vi-se-jé-ran.)

VICE-LÉGAT. s. m. Prélat établi par le pape pour exercer les fonctions du légat en l'absence de celui-ci. (Vi-se-lé-ga.)

VICE-LÉGATION. s. f. Emploi de vice-légat. (Vi-se-lé-ga-sion.)

VICENNAL, ALE. adj. Qui est de vingt ans, qui se fait après vingt ans. (Vi-sen-nal.)

VICE-PRÉSIDENCE. s. f. Les fonctions, la dignité de vice-président. (Vi-se-pré-zi-dan-se.)

VICE-PRÉSIDENT. s. m. Celui qui, dans certaines compagnies ou assemblées, exerce la fonction du président en son absence. (Vi-se-pré-zi-dan.)

VICE-REINE. s. f. La femme du vice-roi. | Princesse qui gouverne avec l'autorité d'un vice-roi. (Vi-se-rè-ne.)

VICE-ROI. s. m. Gouverneur d'un État qui a ou qui a eu le titre de royaume. | Se dit Du gouverneur de qqs. provinces, quoi-

qu'elles n'aient pas eu le titre de royaume. (Vi se-roua.)

VICE-ROYAUTÉ. s. f. Dignité de vice-roi. | Le pays gouverné par un vice-roi. (Vi-se-roua-iô-té.)

VICE-SÉNÉCHAL. s. m. Officier de robe courte, qui faisait la fonction de prévôt des maréchaux, et qui jugeait les cas prévôtaux.

VICE VERSA. Mots lat. dont on se sert adv. pour signifier, Réciproquement. (Vi-sé-vër-sâ.)

VICIER. v. a. (*Vitiare.*) Gâter, corrompre. Rendre nul, rendre défectueux. | Vicié, ée. part. Gâté, altéré. (Vi-si-é.)

VICIEUSEMENT. adv. D'une manière vicieuse. (Vi-sieû-ze-man.)

VICIEUX, EUSE. adj. (*Vitiosus.*) Qui a qq. vice, qq. défaut, qq. imperfection. | Se dit Des chevaux, mulets, et autres bêtes de voiture, qui mordent et ruent, qui sont ombrageux ou rétifs. | Adj. et subst. Qui a une disposition habituelle au mal, et particulièrement à la débauche et au libertinage. | Se dit Des choses qui tiennent du vice, qui ont rapport au vice. (Vi-sieû ; ze.)

VICINAL, ALE. adj. (*Vicinalis.*) *Chemin vicinal*, Chemin qui sert de moyen de communication entre plusieurs villages. (Vi-si-nal.)

VICISSITUDE. s. f. (*Vicissitudo.*) Révolution, changement de choses qui se succèdent les unes aux autres. | L'instabilité, la mutabilité des choses humaines. | Se dit De ces changements mêmes. (Vi-si-si-tu-de.)

VICOMTE. s. m. (*Vicis, comes.*) Le seigneur d'une terre qui avait le titre de vicomté. | Signifiait aussi, dans qqs. pays, La même chose que *Prévôt royal* dans les autres provinces. | Titre de noblesse au-dessous de comte et au-dessus de baron. (Vi-con-te.)

VICOMTÉ. s. f. Titre de noblesse attaché à une terre. | Le ressort et l'étendue de la juridiction des juges qu'on nommait Vicomtes. (Vi-con-té.)

VICOMTESSE. s. f. La femme d'un vicomte, ou Celle qui de son chef possédait une vicomté. (Vi-con-tè-se.)

VICTIMAIRE. s. m. (*Victimarius.*) Celui qui faisait les apprêts du sacrifice, et qui frappait les victimes d'après l'ordre du sacrificateur. (Vic-ti-mè-re.)

VICTIME. s. f. (*Victima.*) On appelait ainsi, dans l'ancienne Loi, Les animaux qu'on immolait et que l'on offrait en sacrifice. | Se dit Des animaux et des hommes que les païens offraient en sacrifice à leurs dieux. | Celui qui est sacrifié aux intérêts, aux passions d'autrui, ou à qui ses propres passions sont funestes, ou même à qui sa vertu devient fatale.

VICTOIRE. s. f. (*Victoria.*) Avantage qu'on remporte à la guerre sur les ennemis, dans une bataille, un combat. | Tout avantage qu'on remporte sur un rival. | Fam., *Chanter victoire*, Se glorifier du succès. | Nom d'une divinité des anciens païens, qui la représentaient sous la figure d'une femme ayant des ailes, et tenant une couronne d'une main, une palme de l'autre. (Vic-toua-re.)

VICTORIEUSEMENT. adv. D'une manière victorieuse. (Vic-to-ri-eû-ze-man.)

VICTORIEUX, EUSE. adj. (*Victoriosus.*) Qui a remporté la victoire. (Vic-to-rieû ; ze.)

VICTUAILLE. s. f. coll. (*Victualia.*) Provisions servant à la nourriture des hommes. Fam. | Se disait, au plur., Des vivres qu'on charge sur un navire. (Vic-tu-a-lle [ll m.].)

VIDAME. s. m. (*Vicis, dominus.*) Celui qui anciennement tenait des terres d'un évêché, à condition de défendre le temporel de l'évêque, et de commander ses troupes. | Celui qui possédait qqne. de ces terres, demeurée érigée en fief héréditaire.

VIDAMÉ. s. m. ou VIDAMIE. s. f. Dignité de vidame.

VIDANGE. s. f. Action de vider. | L'état d'un vase qui n'est pas plein. On le dit également De la liqueur. | Au plur., Les immondices, les ordures retirées d'un lieu qu'on vide ou qu'on nettoie. | Les évacuations que les femmes ont après l'accouchement. (Vi-dan-je.)

VIDANGEUR. s. m. Celui qui vide les fosses des privés. (Vi-dan-jeur.)

VIDE. adj. des 2 g. (*Viduus.*) Qui n'est pas rempli, qui n'est rempli que d'air. | Fam., *Un temps vide*, Un temps libre d'occupation. | *Une scène, un acte vide*, se dit D'une scène, d'un acte sans événement, sans action, sans incident. | Subst. m. Espace vide. | Se dit, fig., par rapport aux personnes ou aux occupations dont on vient d'être privé. | Vanité, néant. | Toute ouverture ou baie dans un mur, tout espace entre les poteaux d'une cloison ou les solives d'un plancher. | *Ce mur pousse au vide*, Il perd son aplomb, il déverse ou fait ventre. | Espace qui ne contient point d'air. | *Vide absolu*, Espace absolument vide de toute matière. | À VIDE. loc. adv. qui signifie que ce dont on parle ne contient rien. | Fam., *Mâcher à vide*, Se repaître de fausses espérances. | *Corde à vide*, Celle dont on tire du son avec l'archet sans y porter aucun doigt.

VIDE-BOUTEILLE. s. m. Petite maison avec un jardin, près de la ville. (—bou-te-lle [ll m.].)

VIDER. v. a. (*Viduus.*) Rendre vide, ôter d'un sac, d'un vaisseau, ou de qq. ch. que ce soit, ce qui le remplissait, ce qui y était contenu. | Fam., *Vider une bouteille, un verre*, Boire la liqueur qu'ils contiennent. | *Vider une volaille, du gibier, du poisson*, En tirer ce qui n'est pas bon à manger. | *Vider un oiseau*, Le purger. | *Vider les lieux, la province*, etc., Sortir des lieux, de

la province, etc. | En parlant Des affaires, Les terminer, les finir par jugement, par accommodement, ou d'une autre manière. | *Vider ses comptes*, Les terminer.

VIDIMER. v. a. (*Videre.*) Collationner la copie d'un acte sur l'original, et certifier qu'elle y est conforme.

VIDIMUS. s. m. (*Videre.*) T. lat. dont on se servait Pour dire qu'un acte avait été collationné sur l'original.

VIDRECOME. s. m. (*Wiederkomm*, all.) Un grand verre à boire.

VIDUITÉ. s. f. (*Viduitas.*) Veuvage. L'état du mari dont la femme est morte, et qui n'est pas remarié; et l'état de la femme dont le mari est mort, et qui n'est pas remariée.

VIE. s. f. (*Vita.*) L'état des êtres animés tant qu'ils ont en eux le principe des sensations et du mouvement. | *Être en vie*, Être vivant. | *Demander la vie*, se dit D'un homme qui prie son ennemi de ne pas le tuer. | *Il y a bien de la vie dans ce tableau*, L'action y est vive, et les figures en sont fort animées. | *Ce style, ce discours est sans vie*, Il est sans force, sans énergie. | Tout l'espace de temps qui s'écoule depuis la naissance jusqu'à la mort. | Une partie considérable de cet espace. | *Eau-de-vie*, Liqueur spiritueuse tirée par distillation du vin, ou du cidre, du blé, du riz, des pommes de terre, etc. | L'existence de l'âme après la mort. | *La vie éternelle*, L'état des bienheureux dans le ciel. | Ce qui regarde la nourriture et la subsistance. *Demander sa vie*, Demander l'aumône. | *Être de grande vie*, Manger beaucoup. (Vi.) | La manière dont on se nourrit, dont on se traite, dont on se divertit. Fam. | Absol. et fam., *Faire la vie*, Faire bonne chère, se réjouir, se livrer à la débauche. | Se dit De ce qui regarde l'usage, les commodités ou incommodités de la vie. | *Tourmenter sa vie*, Se donner beaucoup de mouvement, s'agiter. | *Rendre la vie dure à qqn.*, Lui faire de la peine, le chagriner à tout propos. | Se dit De ce qui regarde la conduite et les mœurs. | Se dit par rapport Aux occupations et aux professions différentes de la vie. | Fam., *C'est sa vie*, se dit D'une chose où un homme se plaît extrêmement, et dont il fait sa principale occupation. | L'histoire, le récit des choses remarquables de la vie d'un homme. | Se dit en parlant Des plantes, des arbres, pendant qu'ils ont un principe de végétation. | Pop., Crierie qu'on fait en querellant qqn., en lui reprochant qq. ch. | POUR LA VIE, À LA VIE ET À LA MORT. loc. adv. Pour toujours. | POUR LA VIE. Pour longtemps. | À VIE. loc. adv. Pendant tout le temps qu'on a à vivre. | DE LA VIE, DE MA VIE, DE SA VIE, etc. loc. adv. Jamais.

VIÉDASE. s. m. T. injurieux, qui, dans son origine, signifiait, Visage d'âne. (Vié-da-ze.)

VIEIL ou VIEUX, VIEILLE. adj. Qui est fort avancé en âge. Quand cet adjectif, employé au masc., est placé après le subst., on dit *Vieux*. Quand il précède le subst., et que ce subst. commence par une voyelle ou par une H non aspirée, on dit plus ordin. *Vieil*. | *Le vieil homme*, se dit en parlant Des inclinations vicieuses, mais anciennes, qui tiennent à notre nature. | *Se faire vieux*, Vieillir, avoir acquis de l'âge. | L'apparence de la vétusté, les dehors de la vieillesse. | S'emploie avec les adverbes *Plus* et *Moins*, et autres semblables, pour marquer La différence d'âge entre deux personnes. | Se dit D'une personne qui exerce une profession, un métier, qui mène un certain genre de vie depuis longtemps. Sert à marquer Les anciennes habitudes et surtout les habitudes vicieuses. | *Une vieille fille*, Une fille qui a passé sa jeunesse sans se marier. | *Un vieil ami*, Un ami qui l'est depuis longtemps. | S'emploie pour exprimer la vénération qu'inspire le nom d'un homme célèbre mort depuis longtemps, en laissant une grande renommée. | Ancien, antique, qui existe depuis longtemps. | *Ce mot, ce terme est vieux*, Il a cessé d'être en usage. | Se dit De certaines choses par comparaison et par opposition à Nouveau. | Se dit Des choses qui sont usées. | VIEUX et VIEILLE. subst. *Faire le vieux*, Prendre le ton, les habitudes de la vieillesse. | Fam., *Conte de vieille*, se dit Des fables ridicules, absurdes, comme en débitent les vieilles femmes ignorantes et crédules. | VIEUX. subst. m. Ce qui est vieux, usé. (Viêll, ou Vieù; Vié-lle [ll m.].)

VIEILLARD. s. m. Homme qui est dans le dernier âge de la vie. | Se dit, au plur., Des hommes et des femmes, en parlant d'une manière générale. (Vié-llar [ll m.].)

VIEILLERIE. s. f. Vieilles hardes, vieux meubles. | Se dit, fam., Des idées rebattues et des phrases usées. (Vié-lle-rie [ll m.].)

VIEILLESSE. s. f. Le dernier âge de la vie. | *Bâton de vieillesse*, Celui ou celle qui sert de soutien à son père, à un vieillard. | Vétusté, ancienneté. | Les vieilles gens en général. (Vié-lle-se [ll m.].)

VIEILLIR. v. n. Devenir vieux. | Se dit De certaines choses qui avec le temps perdent de leur force, de leur vigueur. | Se dit De ce qui commence à n'être plus d'usage, à passer. | Paraître vieux. | V. a. Rendre vieux, faire paraître vieux avant le temps. (Vié-llir [ll m.].)

VIEILLISSANT, ANTE. adj. Qui devient vieux. Poét. (Vié-lli-san [ll m.].)

VIEILLISSEMENT. s. m. État de ce qui vieillit, acheminement à la vieillesse. (Vié-lli-se-man [ll m.].)

VIEILLOT, OTTE. adj. et s. Qui com-

mence à avoir l'air vieux. Se dit par plaisanterie. (Vié-llô ; o-te [ll m.].)

VIELLE. s. f. Instrument de musique à corde de boyau, dont on joue par le moyen de qqs. touches et d'une petite roue qu'on tourne avec une manivelle. (Vië-le.)

VIELLER. v. n. Jouer de la vielle. | User de longueurs inutiles dans un ouvrage. (Vië-lé.)

VIELLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui joue de la vielle. (Vië-leur ; eû-ze.)

VIERGE. s. f. (*Virgo*) Fille qui a vécu dans une continence parfaite. | Se dit par excellence de Marie, mère de Dieu. | Un des douze signes du zodiaque, le sixième à commencer par le Bélier. | Adj. des 2 g. Se dit Des personnes, filles ou garçons, qui ont vécu dans une continence parfaite. | *Terre vierge*, Terre qui n'a jamais été soumise à la culture. | *Métaux vierges*, Ceux qui se trouvent purs et sans mélange dans le sein de la terre. | *Une réputation vierge*, Une réputation intacte. | *Vigne vierge*, Arbrisseau sarmenteux et grimpant, qui porte des fleurs d'un blanc sale, auxquelles succèdent des baies d'un vert noirâtre. (Vièr-je.)

VIEUX. adj. *V.* Vieil.

VIF, IVE. adj. (*Vivus.*) Qui est en vie. | *Chair vive*, en parlant D'un corps vivant, se dit par opposition à Chair morte. | Subst. m. *Le mort saisit le vif*, Dès qu'un homme est mort, ses biens passent à son héritier légitime, sans qu'il soit besoin d'aucune formalité de justice. | Qui a beaucoup de vigueur et d'activité. | *Avoir les yeux vifs*, Avoir les yeux brillants et pleins de feu. | *Avoir les passions vives, les sentiments vifs*, Avoir l'âme extrêmement sensible, avoir les passions violentes. *Être vif, être fort vif*, Sentir vivement. | *Être vif*, se dit aussi D'une personne qui s'impatiente, qui s'emporte facilement. | *Avoir l'esprit vif, l'imagination vive*, Avoir un esprit, une imagination qui conçoit et qui produit promptement et facilement. | Se dit De certaines choses, Pour marquer la force, la violence de l'impression qu'elles font sur nous. | *Air vif*, Air pur et frais, tel que celui des hautes montagnes, et qui fait impression sur la poitrine. | *Couleur vive*, Couleur fort éclatante. | *Une attaque vive*, Une attaque forte et prompte. | Se dit De ce qui est exprimé avec force, avec chaleur, de ce qui est énergique, animé. | *Des propos vifs*, Des propos qui approchent de l'insulte. | *Haie vive*, Haie formée d'arbustes, ordinairement épineux, qui ont pris racine et qui sont en pleine végétation. | *Dartre vive*, Dartre qui paraît extrêmement enflammée. | *Eau vive*, se dit De l'eau qui coule de source, et qqfs. D'une eau qui est trop crue. | *Roche vive*, Roche dont la surface n'a pas été altérée. | *Le roc vif*, Ce qui forme le roc même. | *Force vive*, Le produit de la masse par le carré de la vitesse. | Vif. s. m. Chair vive. | *Piquer au vif*, Faire une offense très-sensible. *Être touché au vif*, Être sensiblement touché de qq. ch. | *Le vif de l'eau*, se dit Des plus fortes marées, et du temps où elles ont lieu. | De vive voix. loc. adv. En parlant, en employant la parole. | De vive force. adv. Avec violence, en surmontant tous les obstacles.

VIF-ARGENT. s. m. Métal liquide, que l'on nomme autrement *Mercure*. (Vi-far-jan.)

VIGIE. s. f. (*Vigilia.*) T. de mar. *Être en vigie*, Être en sentinelle, pour découvrir et annoncer les objets qui peuvent se présenter à l'horizon. | Le matelot même qui est en vigie. | Se dit De pointes de rochers isolés au milieu des mers et à fleur d'eau. (Vi-jie.)

VIGILAMMENT. adv. Avec vigilance. (Vi-ji-la-man.)

VIGILANCE. s. f. (*Vigilantia.*) Attention que l'on porte avec diligence, avec activité, sur qq. ch. ou sur qqn. (Vi-ji-lan-se.)

VIGILANT, ANTE. adj. (*Vigilans.*) Attentif, soigneux, appliqué, qui veille avec beaucoup de soin à ce qu'il doit faire. (Vi-ji-lan.)

VIGILE. s. f. (*Vigilia.*) Veille de certaines fêtes de l'Église catholique. (Vi-ji-le.)

VIGNE. s. f. (*Vinea.*) La plante qui porte le raisin : elle a une tige ligneuse et ordin. tortue, qui pousse des jets grimpants, longs et flexibles, appelés *Sarments*. | Une étendue de terre plantée de ceps de vigne. | Pop., *Être dans les vignes*, Être ivre. | Se disait Des maisons de plaisance aux environs de Rome et de qqs. autres villes d'Italie. On dit aujourd'hui *Villa*. (Vi-ne [n m.].)

VIGNERON, ONNE. s. Celui, celle qui cultive la vigne. (Vi-*ne*-ron ; o-ne [n m.].)

VIGNETTE. s. f. (*Vinea.*) Petite estampe ou dessin dont on orne le commencement ou la fin des chapitres d'un livre, et qui ne représentait autrefois pour l'ordinaire que des pampres et des raisins, mais où l'on grave maintenant toutes sortes de figures. (Vi-*në*-te [n. m.].)

VIGNOBLE. s. m. Étendue de pays plantée de vignes. | Adj., *Un pays vignoble*. (Vi-*no*-ble [n m.].)

VIGOGNE. s. f. (*Vicuna*, esp.) Animal de la taille d'un mouton, qui tient du chameau, mais qui n'a point de bosse, et dont la laine est très-fine. | La laine de cet animal mise en œuvre. S. m. Chapeau fait de laine de vigogne (Vi-go-*ne* [n m.].)

VIGOUREUSEMENT. adv. Avec vigueur (Vi-gou-reû-ze-man.)

VIGOUREUX, EUSE. adj. Qui a de la vigueur. | Se dit Des choses qui se font avec

vigueur, où il y a de la vigueur. (Vi-gou-reû : ze.)

VIGUERIE. s. f. Charge, fonctions de viguier. | Le territoire soumis à la juridiction du viguier. (Vig-e-rie.)

VIGUEUR. s. f. (*Vigor.*) Force pour agir, énergie. | Se dit aussi Des végétaux. | S'emploie, fig., au sens moral. | *Etre en vigueur*, se dit Des lois, des coutumes, des maximes qui conservent toute leur autorité, qui sont exécutées, suivies. (Vig-eur [g m.].)

VIGUIER. s. m. (*Vicarius.*) Juge qui, en Languedoc et en Provence, faisait les mêmes fonctions que les prévôts royaux dans les autres provinces de France. (Vig-ié [g m.].)

VIL, ILE. adj. (*Vilis.*) Bas, abject, méprisable. | *Vendre à vil prix*, Vendre qq. ch. fort au-dessous de sa juste valeur.

VILAIN. s. m. (*Villanus.*) Il signifiait autrefois Paysan, roturier, homme de néant. (Vi-lin.)

VILAIN, AINE. adj. (*Villanus.*) Qui déplait à la vue. | Incommode, désagréable. | Fam. et adv., *Il fait vilain*, Le temps est désagréable. | Déshonnête, fâcheux, méchant, infâme. | Subst. et fam., *C'est un vilain; fi le vilain!* se disent D'un homme sale et déshonnête en paroles, en actions; et pop., *C'est une vilaine*, se dit D'une prostituée. | Dangereux. | Avare, qui vit mesquinement. (Vi-lin; è-ne.)

VILAINEMENT. adv. D'une vilaine manière. | *On l'a reçu vilainement*, Grossièrement. | *Il s'enfuit vilainement*, Honteusement et lâchement. | *Il fait toutes choses vilainement*, Sordidement. | *Il s'est logé vilainement*, Désagréablement. *Il mange vilainement*, Malproprement. (Vi-lê-ne-man.)

VILEBREQUIN. s. m. Outil d'artisan, qui sert à trouer, à percer du bois, de la pierre, du métal, par le moyen d'une mèche de fer qui a un taillant en spirale, et qu'on fait entrer en la tournant. (Vi-le-brec-in [c m.].)

VILEMENT. adv. D'une manière vile. (Vi-le-man.)

VILENIE. s. f. (*Villanus.*) Ordure, saleté. | Parole injurieuse. | Obscénité. | Avarice sordide. | Action basse et vile. | Mauvaise nourriture, nourriture malsaine.

VILETÉ. s. f. (*Vilis.*) Bas prix d'une chose. | Le peu d'importance d'une chose.

VILIPENDER. v. a. (*Vilipendere.*) Traiter de vil, déprimer, traiter avec beaucoup de mépris. Fam. (Vi-li-pan-dé.)

VILITÉ. s. f. *V.* Vileté.

VILLA. s. f. *V.* Vigne, dernière définition.

VILLACE. s. f. (*Villa.*) Grande ville mal peuplée et mal bâtie. Fam. (Vi-la-se.)

VILLAGE. s. m. (*Villa.*) Lieu non fermé de murailles, composé principalement de maisons de paysans. | *Cet homme est bien de son village*, Il est bien mal instruit de ce qui se passe dans le monde. (Vi-la-je.)

VILLAGEOIS, EOISE. s. Habitant de village. | Adj., Qui appartient au village, qui est propre aux gens de village. (Vi-la-joua; ze.)

VILLANELLE. s. f. Sorte de poésie pastorale, dont les couplets finissent par le même refrain. | Certain air fait pour danser. (Vi-la-nè-le.)

VILLE. s. f. (*Villa.*) Assemblage d'un grand nombre de maisons disposées par rues, et souvent entourées d'une clôture commune, qui est ordinairement de murs et de fossés. | Le corps des officiers municipaux. | *Bonne ville*, Qualification honorable accordée par nos rois à certaines villes plus ou moins considérables. | *La ville est bonne*, On y trouve aisément tout ce dont on a besoin. | Fam., *Être à la ville*, N'être point à la campagne; et, *Être en ville*, N'être pas actuellement chez soi. | Les habitants d'une ville. | Absol., Le séjour des villes, la vie qu'on y mène, et les mœurs qui y règnent. (Vi-le.)

VILLETTE. s. f. Très-petite ville. Fam. (Vi-lè-te.)

VIMAIRE. s. f. (*Wind*, all.) Le dégât causé dans les forêts par les ouragans. (Vi-mè-re.)

VIN. s. m. (*Vinum.*) Liqueur destinée à être bue, que l'on tire du raisin. | *Vin doux*, Vin qui n'a pas encore cuvé. | *Vin coupé*, Vin mêlé avec d'autre vin. | *Vin en cercles*, Le vin qui est dans des tonneaux. | *Vin de liqueur*, Vin qu'on boit, en petite quantité, à l'entremets et au dessert. | *Esprit-de-vin*, ou *Alcool*, La partie la plus spiritueuse du vin, qu'on en retire par la distillation. | Fam., *Être entre deux vins*, Approcher de l'ivresse. | *Tache de vin*, Tache rouge que quelques personnes apportent en naissant sur le visage, ou sur qq. autre partie du corps. | Se dit de Plusieurs préparations médicinales faites avec du vin auquel on a mêlé d'autres substances. | La force même du vin.

VINAIGRE. s. m. Vin rendu aigre par artifice, et qui sert à une foule d'usages dans l'économie domestique. | *Vinaigre de cidre*, *de bière*, etc., Sorte de vinaigre qu'on obtient avec du cidre, avec de la bière, etc. | Pop., *Habit de vinaigre*, Habit trop mince, trop léger pour la saison. (Vi-nè-gre.)

VINAIGRER. v. a. Assaisonner avec du vinaigre. (Vi-nè-gré.)

VINAIGRETTE. s. f. Sorte de sauce froide, faite avec du vinaigre, de l'huile, du persil et de la ciboule. | La viande apprêtée avec cette sauce. | Se disait d'Une brouette ou petite chaise à deux roues, traînée par un homme. (Vi-nè-grè-te.)

VINAIGRIER. s. m. Artisan qui fait et vend du vinaigre et de la moutarde. | Petit vase à mettre du vinaigre. (Vi-nè-grié.)

VINAIRE. adj. m. (*Vinarius.*) *Vaisseaux vinaires*, Les vaisseaux destinés à conte-

nir du vin, tels que tonneaux, cuves, etc. (Vi-nè-re.)

VINDAS. s. m. (*Winde*, all.) Machine composée d'un treuil vertical, sur lequel se roule un câble, et qu'on fait tourner avec deux leviers. On l'appelle aussi *Cabestan*.

VINDICATIF, IVE. adj. (*Vindicatio.*) Qui aime à se venger, qui est porté à la vengeance.

VINDICTE. s. f. (*Vindicta.*) *La vindicte publique*, La poursuite d'un crime au nom de la société.

VINÉE. s. f. Récolte de vin.

VINEUX, EUSE. adj. (*Vinosus.*) Se dit Du vin qui a beaucoup de force. | Qui a un goût, une odeur de vin. | Qui est de couleur rouge, comme le vin rosé. (Vi-neû; ze.)

VINGT. adj. numéral des 2 g. (*Viginti.*) Deux fois dix. | VINGT prend une S lorsque, multiplié par un autre nombre, il précède immédiatement un substantif. *Cent quatre-vingts francs.* Mais on n'ajoute point l'S quand *Vingt* précède un autre nombre auquel il est joint. *Quatre-vingt-deux.* | Beaucoup, maintes fois. | Vingtième. | *Le vingt du mois, le vingt de sa maladie*, Le vingtième jour du mois, de sa maladie. | Subst. m. *Vingt multiplié par deux.* | *Vingt et un*, Sorte de jeu de hasard, qui se joue avec des cartes, et où le nombre de vingt et un points est le plus avantageux. (Vin; et Vint devant une voyelle.)

VINGTAINE. s. f. collectif. Nombre de vingt ou environ. (Vin-të-ne.)

VINGTIÈME. adj. des 2 g. Nombre ordinal de Vingt. | *La vingtième partie*, Chaque partie d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en vingt parties égales. | Subst. m. La vingtième partie. | Se disait D'un impôt établi sur les biens-fonds, et qui était la vingtième partie de leur revenu. (Vin-tiè-me.)

VINIFICATION. s. f. (*Vinum, facere.*) Art de faire le vin. (Vi-ni-fi-ca-sion.)

VIOL. s. f. (*Violare.*) Violence qu'on fait à une fille, à une femme que l'on prend de force.

VIOLACÉ, ÉE. adj. (*Violaceus.*) D'une couleur tirant sur le violet. (Vio-la-sé.)

VIOLAT. adj. m. (*Viola.*) *Sirop violat*, Sirop fait avec des violettes. | *Miel violat*, Miel où l'on a mis infuser des violettes. (Vio-la.)

VIOLATEUR, TRICE. s. (*Violator.*) Celui, celle qui viole les droits, les lois, les traités, etc. (— tri-se.)

VIOLATION. s. f. (*Violatio.*) Action de violer un engagement, de porter atteinte à un droit, de profaner une chose sacrée, d'enfreindre des règles. (Vio-la-sion.)

VIOLÂTRE. adj. des 2 g. D'une couleur tirant sur le violet.

VIOLE. s. f. (*Viola*, it.) Instrument de musique à sept cordes de boyau, dont on joue avec un archet.

VIOLEMENT. s. m. Infraction, contravention à ce qu'on doit observer. | La violence qu'on fait à une fille, à une femme que l'on prend de force. (Vio-le-man.)

VIOLEMMENT. adv. Avec violence, avec force, avec impétuosité, avec ardeur. (Vio-la-man.)

VIOLENCE. s. f. (*Violentia.*) Qualité de ce qui est violent. | La force dont on use contre le droit commun, contre les lois, contre la liberté publique. | *Faire violence à la loi*, Y donner un sens forcé et contraire à son véritable esprit. (Vio-lan-se.)

VIOLENT, ENTE. adj. (*Violentus.*) Impétueux, qui agit avec impétuosité, avec force. | Se dit D'une douleur grande et aiguë. | Se dit Des personnes, des sentimens et des actions. | Fam., *Cela est violent*, se dit Lorsqu'il s'agit de qq. ch. d'oppressif, d'injuste, de trop rude, de trop difficile, etc. (Vio-lan; an-te.)

VIOLENTER. v. a. (*Violentus.*) Contraindre, faire faire par force. (Vio-lan-té.)

VIOLER. v. a. (*Violare.*) Enfreindre, agir contre. | *Violer un asile*, Violer les droits et les priviléges d'un asile. | *Violer une sépulture*, La dégrader ou y fouiller dans des intentions coupables. | Faire violence à une fille, une femme.

VIOLET, ETTE. adj. (*Viola.*) De couleur de la fleur qu'on nomme *Violette.* | VIOLET. subst. m. Couleur violette. (Vio-lë; ë-te.)

VIOLETTE. s. f. (*Viola.*) Petite fleur printanière, d'une odeur agréable, d'une couleur mêlée de rouge et de bleu foncé. | Fam., *De la violette*, Des violettes. | *Bois de violette*, Sorte de bois, ainsi appelé parce que sa couleur a du rapport avec celle de la violette. (Vio-lë-te.)

VIOLIER. s. m. (*Violarium.*) Plante qui vient sur les murs sans être cultivée, et qui porte des fleurs jaunes d'une odeur douce et agréable. On l'appelle aussi *Giroflée.* (Vio-lié.)

VIOLON. s. m. (*Violino*, it.) Instrument de musique à quatre cordes, et dont on joue avec un archet. | Celui qui joue du violon. | Fam., *Donner les violons*, Payer les violons d'un bal, donner une sérénade, etc. | Fam., *Se donner les violons*, Être content de soi, s'applaudir, se vanter. | Espèce de prison contiguë à un corps de garde.

VIOLONCELLE. s. m. (*Violoncello*, it.) Instrument de musique, à quatre cordes, de même forme que le violon, mais d'une bien plus grande dimension, dont on joue aussi avec un archet, et qui se place entre les jambes. On le nomme autr. *Basse.* (Vio-lon-së-le.)

VIOLONISTE. s. des 2 g. Celui, celle qui joue du violon.

VIORNE. s. f. (*Viburnum.*) Arbrisseau à fleurs blanches et à feuilles velues, dont les

rameaux sont très-flexibles, et qui porte des baies noirâtres réunies par bouquets.

VIPÈRE. s. f. (*Vipera.*) Espece de serpent venimeux, et vivipare, à la différence de la plupart des autres, qui sont ovipares. | Une personne fort médisante.

VIPEREAU. s. m. Le petit d'une vipère. (Vi-pe-rô.)

VIPÉRINE. s. f. Plante commune, à tige hérissée de petits tubercules noirs terminés par des poils rudes, et à fleurs bleues et purpurines, disposées en épis latéraux.

VIRAGO. s. f. (*Virago.*) Fille ou femme de grande taille, qui a l'air d'un homme. Fam.

VIRELAI. s. m. Sorte d'ancienne petite pièce de poésie française, qui est toute sur deux rimes, et composée de vers courts, avec des refrains. (Vi-re-lè.)

VIREMENT. s. m. *Virement de bord*, Action de virer de bord. | *Virement d'eau*, Retour de marée, ou renvoi d'eau. | Le transport d'une dette active fait à un créancier à qui l'on doit une somme de pareille valeur. (Vi-re-man.)

VIRER. v. n. (*Vertere.*) Aller en tournant. | V. a. *Tourner et virer qqn.*, Lui tenir divers discours, lui faire diverses questions pour le faire parler. Pop. | V. a. et n. T. de marine. Tourner d'un côté sur l'autre. | Fam., *Virer de bord*, Changer la direction de sa conduite, s'attacher à un autre parti.

VIREUX, EUSE. adj. (*Virus.*) Qui tient du poison. (Vi-reû; ze.)

VIREVOLTE. s. f. Tour et retour fait avec vitesse.

VIREVOUSSE ou VIREVOUSTE. s. f. Se dit, fig. et fam., par corruption de Virevolte. (Vi.) (Vi-re-vou-se, ou —vous-te.)

VIRGINAL, ALE. adj. (*Virginalis.*) Appartenant aux vierges, annonçant la virginité. | *Lait virginal*, Cosmétique liquide dont les femmes se servent pour se blanchir le teint. (Vir-ji-nal.)

VIRGINITÉ. s. f. (*Virginitas.*) État d'une personne vierge. (Vir-ji-ni-té.)

VIRGOULEUSE. s. f. Sorte de poire fondante qui se mange en hiver. (Vir-gou-leû-ze.)

VIRGULE. s. f. (*Virgula.*) Petit signe fait à peu près en forme de *c* renversé, et dont on se sert dans la ponctuation, pour séparer les membres de phrases, et indiquer qu'il faut s'arrêter un peu en lisant. | *Montre à virgule*, Celle dont la verge ne porte qu'une seule saillie, en forme de crochet ou de virgule. | [g m.]

VIRIL, ILE. adj. (*Virilis.*) Qui appartient à l'homme, en tant que mâle. | *Age viril*, L'âge d'un homme fait. | *Ame virile*, Âme ferme.

VIRILEMENT. adv. D'une manière virile, avec vigueur. (Vi-ri-le-man.)

VIRILITÉ. s. f. Âge viril. | Dans l'homme, La puissance d'engendrer.

VIROLE. s. f. (*Viria.*) Petit cercle de fer, de cuivre ou d'autre métal, qu'on met au bout du manche d'un couteau, au bout d'une canne, etc.

VIROLÉ, ÉE. adj. Se dit Des cornes, trompes, etc., qui portent des boucles ou anneaux d'un autre émail.

VIRTUALITÉ. s. f. Caractère, qualité de ce qui est virtuel.

VIRTUEL, ELLE. adj. (*Virtualis.*) Qui est seulement en puissance et sans effet actuel. (Vir-tuèl: è-le.)

VIRTUELLEMENT. adv. D'une manière virtuelle. (Vir-tuè-le-man.)

VIRTUOSE. s. des 2 g. (*Virtuoso*, it.) Un homme ou une femme qui a des talents pour les beaux-arts, et particulièrement pour la musique. (Vir tu-o-ze.)

VIRULENCE. s. f. Qualité de ce qui est virulent. (Vi-ru-lan-se.)

VIRULENT, ENTE. adj. (*Virulens.*) Se dit Des maladies produites par un virus. | Se dit surtout des Discours, des écrits où l'on attaque avec violence. (Vi-ru-lan; an-te.)

VIRUS. s. m. T. lat. Le principe, inconnu dans sa nature, qui est l'agent de la contagion, et qui paraît être le produit d'une sécrétion morbide.

VIS. s. f. Pièce ronde de bois, de métal, etc., cannelée en ligne spirale, et qui entre en tournant dans un trou cannelé de même. Sorte de clou terminé en vis qu'on fait entrer dans le bois en tournant, et qui tient plus fortement qu'un simple clou. | *Escalier à vis*, Escalier tournant en spirale autour d'un noyau de pierre ou de bois qui soutient toutes les marches.

VISA. s. m. T. lat. Formule qui se met sur un acte, et qui doit être signée par celui-là même dont la signature rend l'acte authentique ou valable. | L'acte par lequel un évêque conférait un bénéfice à charge d'âmes à celui qui lui était présenté par le patron du bénéfice. | La formule par laquelle un magistrat ou un officier de justice certifie qu'un acte judiciaire lui a été remis ou présenté. (Vi-za.)

VISAGE. s. m. (*Visus.*) La face de l'homme, la partie antérieure de la tête, qui comprend le front, les yeux, le nez, les joues, la bouche, le menton et les oreilles. | *Tourner visage aux ennemis*, Se tourner vers les ennemis pour les combattre. | L'air du visage. | *Faire bon visage, mauvais visage à qqn.*, Lui faire bonne ou mauvaise mine. | *Se composer le visage*, Prendre un air sérieux. | *Changer de visage*, Changer de couleur, rougir, pâlir, etc. | La personne même, en tant qu'on la connaît par le visage. Famil. | À VISAGE DÉCOUVERT. loc. adv. Sans masque, sans voile. (Vi-za-je.)

VIS-À-VIS DE. loc. (*Visus.*) prép. En

face, à l'opposite de. | Vis-à-vis. adv. *Il était vis-à-vis.* | Vis-à-vis. subst. Personne qui est en face d'une autre à la danse ou à table. Fam. (Vi-za-vi-de.)

VIS-À-VIS. s. m. Sorte de voiture en forme de berline, mais où il n'y a qu'une seule place dans chaque fond. (Vi-za-vi.)

VISCÉRAL, ALE. adj. Qui appartient, qui a rapport aux viscères. (Vi-sé-ral.)

VISCÈRE. s. m. (*Viscera.*) Nom donné aux divers organes renfermés dans les grandes cavités du corps, et dont l'action est plus ou moins essentielle à l'entretien de la vie. (Vi-sè-re.)

VISCOSITÉ. s. f. (*Viscositas.*) Qualité de ce qui est visqueux. (Vis-co-zi-té.)

VISÉE. s. f. (*Visus.*) Direction de la vue à un but pour y atteindre. | Fam., *Changer de visée*, Changer de dessein. (Vi-zée.)

VISER. v. n. (*Visum.*) Mirer, regarder un but pour y adresser un coup de pierre, d'arme à feu, une flèche, etc. | V. a. *Viser un homme au cœur.* | Avoir en vue une certaine fin, un certain résultat. (Vi-zé.)

VISER. v. a. (*Visum.*) Voir, examiner une expédition, ou prendre connaissance d'un acte, d'une pièce, etc., et mettre dessus *Vu*, *Visa*, etc. (Vi-zé.)

VISIBILITÉ. s. f. Qualité qui rend une chose visible. (Vi-zi-bi-li-té.)

VISIBLE. adj. des 2 g. (*Visibilis.*) Qui peut être vu, qui est l'objet de la vue. | *Être visible, n'être pas visible*, Vouloir ou ne vouloir pas recevoir une visite, être ou n'être pas en état de la recevoir. | Évident, manifeste. (Vi-zi-ble.)

VISIBLEMENT. adv. D'une manière visible. | Manifestement, évidemment. (Vi-zi-ble-man.)

VISIÈRE. s. f. La pièce du casque qui se haussait et qui se baissait, et au travers de laquelle l'homme d'armes voyait et respirait. | *Rompre en visière*, Attaquer, contredire qqn. en face, brusquement et violemment. | *La visière d'un shako*, etc., La partie d'un shako, etc., qui abrite le front et les yeux. | Fam., La vue. | *Avoir la visière courte*, Avoir peu de sagacité, peu de pénétration. | Fam., *Donner dans la visière à qqn.*, Lui inspirer de l'amour. | Rainure ou petit bouton de métal qui est au bout du canon d'un fusil pour conduire l'œil lorsqu'on vise. (Vi-ziè-re.)

VISION. s. f. (*Visio.*) Action de voir. | Se dit Des choses que Dieu, ou qq. autre intelligence, par la permission de Dieu, fait voir en esprit, ou par les yeux du corps. | Chimère, image vaine que la peur, la folie, ou qq. autre cause particulière, produit dans l'esprit. | Idée folle, extravagante. (Vi-zion.)

VISIONNAIRE. adj. des 2 g. et subst. Qui croit faussement avoir des visions, des révélations. | Se dit De celui ou de celle qui a des idées folles, des imaginations extravagantes, des desseins chimériques. (Vi-zio-nè-re.)

VISIR. s. m. *Voy.* Vizir.

VISITANDINE. s. f. Religieuse de l'ordre de la Visitation. (Vi-zi-tan-di-ne.)

VISITATION. s. f. (*Visitatio.*) *La Visitation de la Vierge, la fête de la Visitation*, La fête instituée en mémoire de ce que la sainte Vierge alla visiter sainte Élisabeth, sa cousine. (Vi-zi-ta-sion.)

VISITE. s. f. (*Visitare.*) Action d'aller voir qqn. par civilité ou par devoir. | Se dit Des personnes. | Se dit en parlant D'un médecin, d'un chirurgien, qui va voir un malade. | La recherche, la perquisition qu'on fait dans certains lieux, soit pour y trouver qq. ch., qq. personne, soit pour voir si tout y est bien en ordre. | Se dit Des tournées que les évêques font dans leur diocese, etc. (Vi-zi-te.)

VISITER. v. a. (*Visitare.*) Aller voir qqn. chez lui. | Faire une visite, des visites. | Aller voir par charité ou par dévotion. | Aller voir si les choses sont dans l'ordre où elles doivent être. | Examiner qq. ch. avec soin, pour en tirer qq. connaissance ou qq. conjecture. | V. n. *Il a visité partout.* | *Dieu visite ses élus*, Il les éprouve par des tribulations, par des afflictions. (Vi-zi-té.)

VISITEUR. s. m. Celui qui est commis pour visiter. | Dans les Ordres religieux, Celui qui est chargé d'aller visiter les maisons du même ordre, dans un certain district. | Fam., *C'est un grand visiteur*, se dit D'un homme qui passe son temps à faire des visites. (Vi-zi-teur.)

VISON-VISU. loc. adv. et fam. (*Visum visu.*) Vis-à-vis l'un de l'autre (Vi-zon-vi-zu.)

VISORIUM. s. m (*Visor.*) Instrument qui sert à tenir la copie sous les yeux du compositeur, et qui se fixe à la casse par une pointe. (Vi-zo-ri-o-me)

VISQUEUX, EUSE. adj. (*Viscosus.*) Gluant. (Visc-eû; ze [e m.].)

VISSER. v. a. Attacher, fixer avec des vis. | Se dit en parlant De ce qui est terminé en vis, ou creusé en manière d'écrou, et qu'on tourne comme une vis pour le fixer à qq. ch. (Vi-sé.)

VISUEL, ELLE. adj. (*Visus.*) Qui appartient à la vue. (Vi-*zu-èl; è le.*)

VITAL, ALE adj. (*Vitalis.*) Qui appartient à la vie, qui sert à la conservation de la vie, et sans quoi l'homme ou l'animal ne saurait vivre.

VITALITÉ. s. f. (*Vitalitas.*) Disposition des corps organisés à opérer les mouvements, les actions qui constituent la vie.

VITCHOURA. s. m. Vêtement garni de fourrure, que l'on met par-dessus ses habits pour se garantir du froid extérieur, et que l'on quitte dans l'appartement.

VITE. adj. des 2 g. Qui se meut, qui

court avec célérité, avec grande promptitude.

VITE. adv. Avec vitesse.

VITEMENT. adv. Vite. Fam. (Vi-te-man.)

VITESSE. s. f. Célérité, grande promptitude. (Vi-tĕ-se.)

VITRAGE. s. m. coll. Toutes les vitres d'un bâtiment, d'un édifice. | Se dit De certains châssis de verre qui servent de cloison, de séparation dans une chambre. (Vitra-je.)

VITRAUX. s. m. pl. Les grands panneaux de vitres des églises. (Vi-trô.)

VITRE. s. f. (*Vitrum.*) Pièce de verre qui se met à une fenêtre. | Fam., *Casser les vitres*, Ne rien ménager dans ses propos. | Pop., L'assemblage de plusieurs pieces de verre qui se met à une ouverture faite pour donner du jour à un bâtiment.

VITRER. v. a. Garnir de vitres, de glaces. | *Humeur vitrée*, Une des trois humeurs de l'œil, celle qui remplit le fond du globe.

VITRERIE. s. f. Art et commerce du vitrier. | La marchandise qui est l'objet de ce commerce.

VITRESCIBLE. adj. des 2 g. *V.* Vitrifiable. (Vi-très-si-ble.)

VITREUX, EUSE. adj. (*Vitreus.*) Qui a de la ressemblance avec le verre. | *OEil vitreux*, OEil qui a l'aspect du verre. (Vitreû; ze.)

VITRIER. s. m. (*Vitrarius.*) Artisan qui travaille en vitres, qui met des vitres aux fenêtres, aux châssis, etc. On appelle *Vitrière*, La femme d'un vitrier, ou Celle qui fait le commerce de vitrerie. (Vi-trié.)

VITRIFIABLE. adj. des 2 g. Susceptible d'être changé en verre. On dit aussi *Vitrescible.*

VITRIFICATION. s. f. Action de vitrifier, ou de se vitrifier; État de ce qui est vitrifié. | La fusion des matières qui, après le refroidissement, offrent l'éclat, la transparence et la dureté du verre. (Vi-tri-fi-ca-sion.)

VITRIFIER. v. a. (*Vitrum*, *facere.*) Fondre une substance de manière qu'elle se transforme en verre.

VITRIOL. s. m. (*Vitreolus.*) Nom donné, dans l'ancienne chimie, aux sulfates, ou sels composés d'oxydes métalliques et d'acide sulfurique ou vitriolique. On appelait *Vitriol blanc*, Celui qui est fait avec du zinc (sulfate de zinc); *Vitriol bleu*, Celui qui est fait avec du cuivre (sulfate de cuivre); *Vitriol vert*, *vitriol martial*, Celui où il entre du fer, et qu'on nomme aussi *Couperose* (sulfate de fer); etc. | *Huile de vitriol*, Acide sulfurique concentré.

VITRIOLÉ, ÉE. adj. Où il y a du vitriol.

VITRIOLIQUE. adj. des 2 g. Qui tient de la nature du vitriol. (Vi-tri-o-lic-e.)

VITUPÈRE. s. m. Blâme. (Vi.)

VITUPÉRER. v. a. (*Vituperare.*) Blâmer. (Vi.)

VIVACE. adj. des 2 g. (*Vivax.*) Qui a en soi des principes d'une longue vie. | Qui est de longue durée ou difficile à détruire. | Se dit Des plantes qui durent plus de deux ans, quoique leurs tiges se renouvellent chaque année. (Vi-va-se.)

VIVACITÉ. s. f. (*Vivax.*) Activité, promptitude à agir, à se mouvoir. | *La vivacité des passions*, L'ardeur et l'activité des passions. | *La vivacité de l'esprit*, La prompte pénétration de l'esprit. | *La vivacité des couleurs*, L'éclat des couleurs. | L'ardeur, la promptitude avec laquelle une chose est faite. | Absol., au plur., Les emportements légers et passagers. (Vi-va-si-té.)

VIVANDIER, IÈRE. s. (*Vivere.*) Celui, celle qui suit l'armée ou un corps de troupes, et qui vend des vivres. (Vi-van-dié.)

VIVANT, ANTE. adj. (*Vivens.*) Qui vit. | *Le Dieu vivant*, se dit, par excellence, Pour marquer qu'il n'y a que Dieu qui vive, qui existe par lui-même. | *C'est une bibliothèque vivante*, se dit D'un homme tres-savant. | *Quartier vivant*, Quartier de ville où il y a beaucoup de monde et de mouvement. | Vivant. subst. m. *Dieu viendra juger les vivants et les morts.* | Fam., *Un bon vivant*, Un homme d'une humeur facile et gaie, et qui aime à se réjouir sans faire tort à personne. | Pop. et absol., *Un vivant*, Un homme d'un caractere décidé. | *Un mal vivant*, Un homme de mauvaise vie. (Vi.) | Vivant. subst. m. La vie.

VIVAT. Mot lat., et dont on se sert pour applaudir une personne. | Subst. m. Acclamation qcq. par laquelle on souhaite longue vie et prospérité à qqn. Fam.

VIVE. s. f. Espèce de poisson de mer, de la grosseur du maquereau.

VIVEMENT. adv. Avec vivacité, avec ardeur, avec vigueur, sans relâche. | Sensiblement, profondément. (Vi-ve-man.)

VIVIER. s. m. (*Vivarium.*) Piece d'eau courante ou dormante, dans laquelle on nourrit, on conserve du poisson. (Vi-vié.)

VIVIFIANT, ANTE. adj. Qui vivifie, qui ranime, qui est propre à redonner du mouvement.

VIVIFICATION. s. f. (*Vivificatio.*) Action par laquelle on ranime, on vivifie. (Vi-vi-fi-ca-sion.)

VIVIFIER. v. a. (*Vivificare.*) Donner la vie et la conserver. | Donner de la vigueur, de la force. | Se dit Des effets que Dieu produit dans l'âme par la grâce. | Rendre un pays, un lieu bien vivant, faire qu'il y ait du mouvement, de l'activité, de l'industrie.

VIVIFIQUE. adj. des 2 g. (*Vivificus.*) Qui a la propriété de vivifier. On dit plus ordin. *Vivifiant.* (Vi-vi-fic-e.)

VIVIPARE. adj. des 2 g. et s. m. (*Vivi-*

pare.) Se dit Des animaux qui mettent au monde leurs petits tout vivants.

VIVOTER. v. n. Vivre petitement, subsister avec peine. Fam.

VIVRE. v. n. (*Vivere.*) (*Je vis, il vit; nous vivons, ils vivent. Je vivais. Je vécus. J'ai vécu. Je vivrai. Je vivrais. Vis, vivez. Que je vive. Que je vécusse. Vivant.*) Être en vie. | Durer, subsister. *Cet ouvrage vivra*, Il passera à la postérité. | Se dit par rapport à la disposition de l'âme qui est en état de grâce. | Se nourrir, soutenir sa vie par le moyen des aliments. | Se dit en parlant De tout ce qui fournit les moyens de subsister, de se soutenir. | Se dit Par rapport à la dépense qu'on fait pour sa table, pour ses habits, pour son train. | Se dit Par rapport à la manière de passer sa vie dans les divers états que l'on embrasse, dans les différents lieux que l'on habite, etc. | Se conduire, se comporter bien ou mal, en égard aux mœurs, à la religion. | *Vivre bien avec qqn.*, Vivre avec lui de bon accord, en bonne intelligence. — Se comporter avec lui convenablement. | Fam., *Vivre avec qqn*, Être avec qqn. dans un état de concubinage. | *On ne saurait vivre avec cet homme-là*, Il est d'une humeur à laquelle on ne saurait s'accoutumer. | *Savoir vivre*, Avoir les manières du monde, savoir se conduire suivant les usages reçus parmi les gens bien élevés. | Se dit Par rapport au gouvernement politique, aux lois, aux usages du pays dans lequel on demeure. | VIVE LE ROI! Acclamation pour témoigner qu'on souhaite longue vie et prospérité au roi. | T. fam. dont on se sert Pour marquer qu'on estime qqn., qu'on fait grand cas de qq. ch. | Subst., *C'est un vive-la-joie*, C'est un homme joyeux.

VIVRE. s. m. (*Vivere.*) Nourriture. | Au plur., Toutes les choses dont une personne peut se nourrir. | L'entreprise de la fourniture du pain et de la viande pour les armées.

VIZIR. s. m. (*Wesir*, ar.) Nom des principaux officiers du conseil du Grand Seigneur. *Grand vizir*, Le premier ministre de l'empire ottoman. | Fam., se dit D'un homme en place qui a le caractère absolu, le commandement hautain.

VIZIRAT ou VIZIRIAT. s. m. Dignité, fonction de vizir. Le temps qu'un vizir est en place. (Vi-zi-ra, ou Vi-zi-ri-a.)

VOCABULAIRE. s. m. (*Vocabulum.*) Liste de mots, communément dans l'ordre alphabétique, et accompagnés d'une explication succincte. | Se dit Des mots qui appartiennent particulièrement à une science, à un art. (Vo-ca-bu-lè-re.)

VOCABULISTE. s. m. Auteur d'un vocabulaire.

VOCAL, ALE. adj. (*Vocalis.*) Qui s'énonce, qui s'exprime par la voix. | *L'organe vocal*, L'organe de la parole. | VOCAUX (Vo-cô), au plur., se dit, subst., dans les Communautés ecclésiastiques, De ceux qui ont droit de donner leur voix dans qq. élection.

VOCALISATION. s. f. Action de vocaliser. (Vo-ca-li-za-sion.)

VOCALISER. v. n. Parcourir en chantant une échelle de sons pour se former la voix, faire les premiers exercices du chant, sans nommer les notes. (Vo-ca-li-zé.)

VOCATIF. s. m. (*Vocativus.*) Cas dont on se sert quand on adresse la parole à qqn. Dans notre langue, où il n'y a point de cas, on y supplée par l'interj. *O*, que l'on sous-entend communément.

VOCATION. s. f. (*Vocatio.*) Mouvement intérieur par lequel Dieu appelle une personne à quelque genre de vie. | L'inclination que l'on se sent pour un état. | Disposition, talent. | Un certain ordre de la Providence que l'on doit suivre. | L'ordre extérieur de l'Église par lequel les évêques appellent au ministère ecclésiastique ceux qu'ils en jugent dignes. | *La vocation d'Abraham*, Le choix que Dieu fit de ce patriarche pour être le père des croyants. (Vo-ca-sion.)

VOCIFÉRATIONS. s. f. pl. (*Vociferatio.*) Paroles accompagnées de clameurs. (Vo-si-fé-ra-sion.)

VOCIFÉRER. v. n. (*Vociferare.*) Parler avec l'accent de la colère, pousser des clameurs. (Vo-si-fé-ré.)

VOEU. s. m. (*Votum.*) Promesse faite à Dieu, par laquelle on s'engage à qq. œuvre que l'on croit lui être agréable, et qui n'est point de précepte. | Promesse qu'on s'est faite à soi même, résolution ferme qu'on a prise de faire ou de ne pas faire une chose. | L'offrande promise par un vœu. | Suffrage. | Souhait, désir. | *Le vœu de la loi*, Ce qu'a prescrit la loi. | Au plur., La cérémonie de la profession solennelle de l'état religieux. (Veû.)

VOGUE. s. f. (*Vagare.*) L'impulsion, le mouvement d'une galère ou autre bâtiment causé par la force des rames. (Vi.) | Le crédit, la réputation dont jouit une personne, et qui attire les autres à elle. | Se dit Des choses qui ont un grand cours, qui sont fort à la mode. (Vog-e.)

VOGUER. v. n. (*Vagare.*) Être poussé sur l'eau à force de rames. | Naviguer de quelque manière que ce soit. | Ramer, mouvoir, faire aller avec la rame. | *Vogue la galère*, Arrive ce qui pourra. (Vog-é [g m.].)

VOGUEUR. s. m. Rameur. Il vieillit, on dit *Rameur.* (Vog-eur [g m.].)

VOICI. prép. (*Videre.*) Ce mot sert à montrer, à désigner Une personne ou une chose qui est proche de celui qui parle. | S'emploie Lorsqu'on va immédiatement énoncer, dire, expliquer ou détailler qq. ch. | S'emploie pour exprimer Un état actuel, ou une action qui a lieu dans le moment même. | *Voici venir le printemps*, Le printemps approche. (Voa-si.)

VOIE. s. f. (*Via.*) Chemin, route par où

l'on va d'un lieu à un autre. Désigne Les chemins des anciens Romains. | Absol., *La voie publique*, se dit en général Des rues, des places publiques, des chemins, etc. | S'emploie fig. *La voie du salut*, Les commandements de Dieu, ses lois. | L'espace qui est entre les deux roues d'une voiture. | La trace que la voiture fait ou a faite en marchant. | Le chemin par où la bête a passé. | La voiture par laquelle les personnes, les marchandises sont transportées d'un lieu à un autre. | *Les voies digestives* ou *premières voies*, Les organes qui reçoivent immédiatement les aliments, tels que l'œsophage, l'estomac, les intestins. | Moyen dont on se sert. | En Chimie, La manière d'opérer. | Charretée, mesure qui contient environ une charrette. | *Voie de charbon*, Sachée de charbon, telle qu'un homme la peut porter. | *Voie d'eau*, Les deux seaux d'eau que porte un homme.—Ouverture faite accidentellement à un navire, et par laquelle l'eau entre. (Vouae.)

VOILÀ. prép. (*Videre.*) Ce mot a une signification analogue à celle de *Voici*, mais il sert à marquer une chose un peu éloignée de celui qui parle. | Se dit Des choses qui sont seulement exprimées par le discours. | S'emploie pour marquer Un état prochain, ou même actuel, ou Une action qui a lieu présentement. | Marque souvent, dans le langage familier, Ce qu'une chose a d'inopiné, de subit. Ne voilà-t-il pas! Sorte d'exclamation de surprise. (Voua-la.)

VOILE. s. m. (*Velum.*) Pièce de toile ou d'étoffe destinée à cacher qq. ch. | Poét., *Les voiles de la nuit*, Les ténèbres de la nuit. | La couverture de tête que portent les religieuses. | L'étoffe dont se font les voiles des religieuses, à qq. usage qu'on l'emploie. | Un grand rideau. | Apparence, couleur spécieuse, prétexte, moyen dont on se sert pour tenir une chose cachée. | Ce qui nous dérobe la connaissance de qq. ch. | *Voile du palais*, Expansion charnue fixée supérieurement au bord de la voûte palatine. (Voua-le.)

VOILE. s. f. (*Velum.*) Pièce de toile forte, ordinairement composée de plusieurs lés, et que l'on attache aux vergues ou antennes des mâts, pour prendre, pour recevoir le vent. | *Mettre à la voile*, Partir du port, de la rade, commencer la navigation. | *Faire voile*, Naviguer. | Un navire, un vaisseau.

VOILER. v. a. Couvrir d'un voile. | Dérober la vue de qq. ch., en le couvrant comme d'un voile. | S'emploie aussi fig. (Voua-lé.)

VOILÉ, ÉE. adj. Se dit D'un bâtiment par rapport à sa voilure et à la forme de ses voiles. (Voua-lé.)

VOILERIE. s. f. Lieu où l'on fait, où l'on raccommode les voiles des bâtiments. (Voua-le-rie.)

VOILIER. s. m. Celui qui fait et raccommode les voiles des bâtiments. | Se dit D'un bâtiment par rapport à la propriété qu'il a d'aller plus ou moins vite. (Voua-lié.)

VOILURE. s. f. coll. L'assortiment, l'ensemble des voiles d'un bâtiment. | La quantité de voiles que porte un bâtiment, par rapport au vent qu'il a et à la route qu'il veut faire. (Voua-lu-re.)

VOIR. v. a. (*Videre.*) (*Je vois, il voit; nous voyons, ils voient. Je voyais; nous voyions, vous voyiez. Je vis. J'ai vu. Je verrai. Je verrais. Voi ou vois, voyez. Que je voie; que vous voyiez. Que je visse. Que j'eusse vu Voyant.*) Recevoir l'image des objets par l'organe de la vue. | Se dit Par rapport à l'action ou à l'état d'une personne, d'une chose. | Se dit en parlant Des faits, des événements contemporains. | *Voir de loin, bien loin*, Avoir beaucoup de pénétration, de prévoyance. | *Cette hauteur voit la place*, De là on découvre la place, en sorte qu'on est à portée de la battre avec du canon. | *Cette mer a vu bien des naufrages*, etc., Il y a eu de fréquents naufrages sur cette mer. | *Cela se voit tous les jours*, Cela arrive journellement, fréquemment. | *Aller voir qqn.*, Aller chez lui pour lui rendre visite, pour lui rendre ses derniers devoirs, pour l'entretenir, etc. | *Voir ses juges*, Aller les solliciter chez eux. | *C'est ce médecin qui voit un tel*, C'est ce médecin qui prend soin d'un tel pendant sa maladie, qui le traite. | Se dit Des observations et des remarques qu'on fait en lisant. | Regarder, considérer avec attention. | *Voyez-vous, vois-tu*, se disent qqfs. dans le langage fam., sans ajouter au sens de la phrase, et seulement pour attirer l'attention. | *À voir*, Lorsque l'on considère. | Inspecter avec autorité. | Se dit De l'application qu'on apporte à examiner qq. ch. | *Je verrai, nous verrons, il faut voir*, J'examinerai, nous examinerons, il faut examiner. | S'informer, éprouver, essayer. | Se dit De la connaissance qu'on acquiert des choses du monde, dans les voyages ou dans la fréquentation et le commerce des hommes. | Fréquenter. | *Il ne voit personne*, se dit D'un homme qui vit dans la retraite;—D'un homme qui ne reçoit pas, qui a défendu sa porte. | *Voir une femme*, signifie qqfs. Avoir un commerce intime avec elle. | S'apercevoir, comprendre. | Connaître par l'intelligence. | S'emploie précédé du verbe *Faire*, dans le sens de Montrer, ou de faire connaître. | S'emploie, dans des sens analogues, avec le verbe *Laisser*. | Juger. | Pron., Être. | VU, UE. part.—VU s'emploie d'une manière invariable et absol. dans certaines formules. *Vu par la cour les pièces mentionnées*, Les pièces mentionnées ayant été vues. — Attendu, eu égard à. | *Vu que*, Attendu, puisque. | VU. subst. m. *Le vu d'un arrêt, le vu d'une sentence*, Ce qui est exposé dans

un arrêt, dans une sentence rendue sur les productions respectives, les pièces, les raisons qui y sont énoncées avant le dispositif. *Sur le vu des pièces*, Après avoir examiné les pièces. | Subst. m. *Cette chose s'est faite au vu et au su de tout le monde*, Tout le monde l'a vue, l'a sue. (Vouar.)

VOIRE. adv. (*Vere.*) Vraiment. (Vi.) | Même. Fam. (Voua-re.)

VOIRIE. s. f. (*Via.*) La partie de l'administration publique qui a pour objet la police des rues et des chemins publics, l'alignement et la solidité des édifices. | Le lieu où l'on porte les boues, charognes, et autres immondices. (Voua-rie.)

VOISIN, INE. adj. (*Vicinus.*) Qui est proche, qui est auprès, qui demeure auprès. | Qui approche, qui est sur le point de. | Subst., Celui, celle qui est, qui demeure auprès d'un autre. (Voua-zin.)

VOISINAGE. s. m. Les voisins, ou Les lieux voisins. | La proximité d'un lieu à l'égard d'un autre. (Voua-zi-na-je.)

VOISINER. v. n. Visiter familièrement ses voisins. Fam. (Voua-zi-né.)

VOITURE. s. f. (*Vectura.*) Ce qui sert au transport des personnes, des marchandises, etc. | Carrosse. | Les choses ou les personnes que l'on transporte. | *Voiture de vin, de sucre*, etc., Voiture chargée de ces marchandises. | Le port, le transport des marchandises, des hardes, des personnes. (Voua-tu-re.)

VOITURER. v. a. Transporter par voiture. | Fam. Mener qqn. dans sa voiture. (Voua-tu-ré.)

VOITURIER. s. m. Celui qui fait le métier de voiturer. (Voua-tu-rié.)

VOITURIN. s. m. Celui qui loue à des voyageurs des voitures attelées, et qui les conduit. | La voiture même que conduisent les voiturins. (Voua-tu-rin.)

VOIX. s. f. (*Vox.*) Le son qui sort de la bouche de l'homme. | Se dit en parlant De certains animaux. | *La voix des chiens*, L'aboiement des chiens après leur gibier. | La voix modifiée pour le chant. | *La voix humaine*, se dit D'un des jeux de l'orgue qui imite la voix de l'homme quand il chante. | Un chanteur, ou une chanteuse. | Le son représenté par la voyelle. | Se dit de Différentes formes que prennent les verbes, selon qu'ils sont employés dans des propositions dont le sujet fait l'action ou la reçoit, est actif ou passif. | Mouvement intérieur qui nous porte à faire qq. ch. ou qui nous en détourne. | Conseil, avertissement donné avec instance, vive supplication. | Suffrage, opinion. | Droit de suffrage. | *Voix active*, Le pouvoir d'élire; et, *Voix passive*, La capacité d'être élu. | Sentiment, opinion. (Voua.)

VOL. s. m. (*Volatus.*) Mouvement des oiseaux et de quelques insectes, qui se soutiennent et avancent dans l'air par le moyen de leurs ailes. | *Tirer, tuer un oiseau au vol*, Le tirer, le tuer pendant qu'il vole. | L'étendue et la longueur du vol qu'un oiseau fait ordin. en une fois | Fam., *Avoir le vol pour telle ou telle chose*, Être propre à telle ou telle chose. (Vi.) | L'action de la machine au moyen de laquelle un ou plusieurs personnages montent ou descendent, ou traversent le théâtre, soutenus en l'air comme s'ils volaient. | Un nombre d'oiseaux de proie qu'on entretient pour prendre diverses sortes de gibiers. | La chasse qu'on fait avec des oiseaux de proie. | La distance qu'il y a entre les deux bouts des ailes d'un oiseau, lorsqu'elles sont étendues autant qu'elles peuvent l'être. | À VOL D'OISEAU. loc. adv. En ligne droite.

VOL. s. m. (*Vola.*) Action de celui qui prend furtivement ou par force la chose d'autrui, pour se l'approprier. | La chose volée.

VOLABLE. adj. des 2 g. Qui peut être volé.

VOLAGE. adj. des 2 g. et subst. Qui est changeant et léger. | *Feu volage*, Sorte d'éruption qui vient au visage, et particulièrement aux lèvres. (Vo-la-je.)

VOLAILLE. s. f. Les oiseaux qu'on nourrit ordinairement dans une basse-cour, et surtout Les poules, poulets et chapons. (Vo-la-lle [ll m.].)

VOLANT, ANTE. adj. Qui a la faculté de voler. | *Draperie volante*, Draperie légère, qui paraît agitée par le vent. | *Pistole volante*, Pistole qu'on suppose revenir toujours à celui qui la dépense. | Se dit De certaines choses qu'on place et qu'on déplace à volonté. | *Assiettes volantes*, Assiettes qui ne font point partie du service, et sur lesquelles on apporte qqs. mets légers.

VOLANT. s. m. (*Volare.*) Petit morceau de bois, d'os, d'ivoire, de liége, garni de cuir, etc., percé de plusieurs trous où l'on fait entrer des plumes par le moyen desquelles il se soutient qq. temps en l'air après qu'on l'a poussé ou lancé avec des raquettes, des palettes, etc. | Une aile de moulin à vent. | Arbre garni de quatre ailes, qui sert à modérer la rapidité d'un mouvement à roues. | Garniture qu'on attache au bas des robes de femme, et qu'on peut mettre ou ôter à volonté.

VOLATIL, ILE. adj. (*Volatilis.*) Qui s'élève et se résout en vapeur ou en gaz par l'action du feu.

VOLATILE. s. m. (*Volatilis.*) Animal qui vole. | Adj. des 2 g. *L'espèce volatile.*

VOLATILISATION. s. f. Opération chimique par laquelle on rend volatil un corps qui était fixe. | L'action de se volatiliser. (-li-za-sion.)

VOLATILISER. v. a. Rendre volatil. | Pron., *L'arsenic se volatilise aisément*. La chaleur fait aisément dissiper l'arsenic. (-li-zé.)

VOLATILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est volatil.

VOLATILLE. s. f. Se dit, dans un sens générique, de Petites espèces d'oiseaux qui sont bons à manger. Fam. (Vo-la-ti-lle [ll m.].)

VOL-AU-VENT. s. m. Espèce de pâtisserie chaude dans laquelle on met du poisson ou de la viande délicate, et dont les bords assez élevés sont de pâte feuilletée. (Vo-lô-van.)

VOLCAN. s. m. (*Vulcanus.*) Ouverture, gouffre qui s'ouvre dans la terre, et d'où il sort de temps en temps des tourbillons de feu et des matières embrasées. | Une imagination vive, ardente, impétueuse. | Se dit Des intrigues sourdes, des conspirations, des dangers imminents, mais cachés.

VOLCANIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient au volcan, qui est de la nature du volcan. | *Une tête volcanique*, Qui est toujours en fermentation. (Vol-ca-nic-e.)

VOLCANISÉ, ÉE. adj. Se dit Des lieux où il y a des volcans, où il reste des traces d'anciens volcans. (Vol-ca-ni-zé.)

VOLE. s. f. Se dit, à qqs. jeux de cartes, Quand l'un des joueurs fait toutes les mains.

VOLÉE. s. f. Le vol d'un oiseau. | Fam., *Il a pris la volée*, Se dit D'un jeune homme qui, de bonne heure, s'affranchit de tutelle, de surveillance. On le dit aussi De personnes qui sont parties inopinément, sans qu'on s'y attendît. | Une bande d'oiseaux qui volent ensemble. | *La volée de mars*, *la volée d'août*, Les pigeons éclos en mars, en août. | Se dit, fam., en parlant De gens qui sont de même âge, de même profession, de même condition. | Fam., *Une volée de canons*, La décharge de plusieurs canons faite en même temps. | Un seul coup de canon. | *La volée d'une pièce de canon*, La partie de la pièce comprise entre la bouche et le second renfort. | Fam., *Une volée de coups de bâton*, Un grand nombre de coups de bâton donnés de suite. | Pièce de bois de traverse, qui s'attache au timon d'une voiture, d'un fourgon, d'un chariot, et à laquelle les chevaux du second rang sont attelés. | À LA VOLÉE. loc. adv. et fam. En l'air, au passage. | Très-promptement, en profitant du moment favorable. | Inconsidérément.

VOLER. v. n. (*Volare.*) Se soutenir, se mouvoir en l'air par le moyen des ailes. | Courir avec une grande vitesse. | Se dit Des bruits et de la renommée. | Se dit Des choses qui sont poussées dans l'air avec une grande vitesse, comme les traits, les pierres, etc. | V. a. Chasser. | Se dit De certains oiseaux de proie qui sont dressés à chasser, et Des personnes qui emploient ces oiseaux à la chasse.

VOLER. v. a. (*Vola.*) Prendre furtivement ou par force la chose d'autrui, pour se l'approprier. | *Voler qqn.*, Lui prendre qq. ch. qui lui appartient. | Se dit De ceux qui s'approprient les pensées et les expressions des autres, et qui s'en servent sans indiquer la source où ils ont puisé.

VOLEREAU. s. m. Diminutif de voleur. Fam. (Vo-le-rô.)

VOLERIE. s. f. La chasse pour laquelle l'oiseau est dressé à voler d'autres oiseaux, ou qq. autre sorte de gibier.

VOLERIE. s. f. Larcin, pillerie. Fam.

VOLET. s. m. (*Valvula.*) Panneau de menuiserie qui sert à garantir en dedans de la chambre les châssis d'une fenêtre, et qui s'ouvre et se ferme suivant le besoin. | *Volet brisé*, Volet qui peut se plier dans le sens de sa hauteur. | Pigeonnier. | L'ais qui sert à fermer l'entrée du volet ou pigeonnier. | L'ais qui est fixé horizontalement à l'entrée du pigeonnier. | Se dit D'une tablette, d'un petit ais rond, sur lequel on trie des choses menues. (Vo-lè.)

VOLETER. v. n. Voler à plusieurs reprises, comme font les petits oiseaux qui n'ont pas la force de voler longtemps, ou comme les papillons.

VOLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui a volé, ou qui vole habituellement. | Celui qui exige plus qu'il ne devrait demander. (— eû-ze.)

VOLIÈRE. s. f. (*Volare.*) Lieu qui est ordin. fermé d'un fil d'archal, et où l'on nourrit des oiseaux pour son plaisir. | Grande cage qui a plusieurs séparations, pour mettre différentes sortes d'oiseaux. | Réduit où l'on nourrit des pigeons.

VOLIGE. s. f. Planche mince de bois de sapin, ou d'autre bois blanc. (Vo-li-je.)

VOLITION. s. f. (*Volo.*) Acte par lequel la volonté se détermine à qq. ch. (Vo-li-sion.)

VOLONTAIRE. adj. des 2 g. (*Voluntarius.*) Qui se fait sans contrainte, de pure volonté. | Adj. et subst. Qui ne veut s'assujettir à aucune règle, ni dépendre de personne, qui ne veut faire que sa volonté. | Subst., Celui qui sert dans une armée sans y être obligé. (Vo-lon-tè-re.)

VOLONTAIREMENT. adv. De bonne et franche volonté, sans contrainte. (Vo-lon-tè-re-man.)

VOLONTÉ. s. f. (*Voluntas.*) Faculté, puissance de l'âme, par laquelle on veut. | Se dit De cette faculté en tant qu'elle est agissante; et Des actes mêmes de la volonté, de ce qu'une personne veut, prescrit ou désire. | *Avoir une grande volonté*, *bien de la volonté*, Avoir beaucoup d'ardeur pour les choses qu'on entreprend, ou Être d'un caractère ferme et savoir se faire obéir. | Fam., *Il n'en fait jamais qu'à sa volonté*, Il est entêté, opiniâtre. | *Bonne* ou *mauvaise volonté*, La bonne ou mauvaise disposition où l'on est pour qqn., pour qq. ch. | Au plur., Fantaisies, caprices. | À VOLONTÉ. loc. adv. Quand on veut. | *Billet payable à volonté*,

Billet payable quand celui à qui il est dû voudra être payé.

VOLONTIERS. adv. (*Voluntariè.*) De bonne volonté, de bon gré, de bon cœur. | Facilement, aisément, ordinairement. | Se dit en parlant Des êtres inanimés. (Vo-lon-tié.)

VOLTE. s. f. (*Voluta.*) Certain mouvement que le cavalier fait exécuter au cheval en le menant en rond; et Le cercle tracé par le cheval dans ce mouvement. | Mouvement pour éviter les coups de l'adversaire.

VOLTE-FACE. s. f. *Faire volte-face*, Se retourner pour résister à l'ennemi qui poursuit. (Vol-te-fa-se.)

VOLTER. v. n. (*Voluta.*) Changer de place pour éviter les coups de son adversaire.

VOLTIGE. s. f. (*Volare.*) Corde lâche sur laquelle certains bateleurs font des tours. | Danse, exercice sur la corde lâche. | L'art de monter à cheval légèrement et sans étriers. (Vol-ti-je.)

VOLTIGEMENT. s. m. Mouvement de ce qui voltige. (Vol-ti-je-man.)

VOLTIGER. v. n. (*Volare.*) Voler à petites et fréquentes reprises, sans aucune direction déterminée. | Se dit De certaines choses légères que le vent soulève et fait aller çà et là. | Se dit D'un homme inconstant et léger. | Faire des tours de souplesse et de force sur une corde élevée et attachée par les deux bouts, mais qui est fort lâche. | Faire différentes sortes d'exercices sur le cheval de bois, pour s'accoutumer à monter à cheval sans étriers. | Courir à cheval çà et là. (Vol-ti-jé.)

VOLTIGEUR. s. m. Celui qui voltige sur un cheval. | Celui qui voltige sur une corde lâche attachée par les deux bouts. | Se dit De soldats de petite taille qui forment une compagnie d'élite placée à la gauche du bataillon, et qui sont principalement destinés à tirailler, à se porter rapidement de côté et d'autre. (Vol-ti-jeur.)

VOLUBILITÉ. s. f. (*Volubilitas.*) Facilité de se mouvoir, ou d'être mû en rond. | Une articulation nette et rapide. | *Volubilité de langue*, Grande habitude de parler trop et trop vite.

VOLUME. s. m. (*Volumen.*) L'étendue, la grosseur d'une masse, d'un corps, d'un paquet. | Un livre relié ou broché. | *Le volume de la voix*, La force ou l'étendue de la voix.

VOLUMINEUX, EUSE. adj. Qui est fort étendu en tous sens, qui occupe beaucoup de place. | Se dit D'un ouvrage d'esprit, d'une collection qui contient un grand nombre de volumes. (Vo-lu-mi-neû; ze.)

VOLUPTÉ. s. f. (*Voluptas.*) Plaisir corporel, plaisir des sens. | S'emploie pour désigner Les plaisirs de l'âme. | Absol., se dit Des plaisirs des sens.

VOLUPTUAIRE. adj. des 2 g. (*Voluptuarius.*) Se dit Des dépenses consacrées aux constructions, aux embellissements de luxe ou de fantaisie. (Vo-lup-tu-è-re.)

VOLUPTUEUSEMENT. adv. Avec volupté. (Vo-lup-tu-eû-ze-man.)

VOLUPTUEUX, EUSE. (*Voluptuosus.*) Qui aime et qui cherche la volupté. | Qui inspire la volupté, qui fait éprouver un sentiment de volupté. | Qui exprime la volupté. | Subst., *C'est un voluptueux*. Il se prend toujours en mauvaise part. (Vo-lup-tu-eû; ze.)

VOLUTE. s. f. (*Voluta.*) Certain ornement du chapiteau de la colonne ionique et de la colonne composite, fait en forme de spirale. | Se dit Des coquilles univalves tournées en cône pyramidal.

VOLVA. s. m. T. lat. Enveloppe des champignons.

VOMIQUE. adj. f. (*Vomicus.*) *Noix vomique*, Espèce de noix qui est un poison pour qqs animaux, etc. (Vo-mic-e.)

VOMIQUE. s. f. (*Vomica.*) Amas de pus qui est qqfs. évacué par une sorte de vomissement.

VOMIR. v. a. (*Vomere.*) Rejeter par la bouche, et ordin. avec effort, des matières contenues dans l'estomac. | *Cela fait vomir*, Cela est fort dégoûtant. | *Vomir des injures contre qqn.*, Proférer des injures contre une personne.

VOMISSEMENT. s. m. Action de vomir. (Vo-mi-se-man.)

VOMITIF, IVE. adj. (*Vomitio.*) Qui fait vomir. | Subst. m. *Puissant vomitif.*

VOMITOIRE. s. m. (*Vomitoria.*) Signifiait la même chose que *Vomitif*, mais il est vieux. | En parlant Des théâtres des anciens Romains, se dit Des larges issues par où le peuple sortait à la fin du spectacle. (Vo-mi-toua-re.)

VORACE. adj. des 2 g. (*Vorax.*) Qui dévore, qui mange avec avidité. | *Son estomac est vorace*, Il a besoin de beaucoup de nourriture. (Vo-ra-se.)

VORACITÉ. s. f. (*Voracitas.*) Avidité à manger. (Vo-ra-si-té.)

VOTANT. s. m. Celui qui vote. | Adj. *Les membres votants.*

VOTATION. s. f. Action de voter. (Vo-ta-sion.)

VOTE. s. m. (*Votum.*) Vœu énoncé, suffrage donné.

VOTER. v. n. (*Votum.*) Donner sa voix, son suffrage dans une élection, dans une délibération. | V. a. *Voter une loi, un impôt*, Exprimer, au moyen des votes, son consentement à une loi, à un impôt proposé.

VOTIF, IVE. adj. (*Votivus.*) Qui appartient au vœu. | *Tableau votif*, Tableau qui a été offert pour acquitter un vœu.

VOTRE. adj. possessif des 2 g. qui répond au pronom personnel *Vous*. (*Vester*

Il se met devant le subst., et il fait *Vos* au plur. On le dit en parlant à une personne ou à plusieurs.

VÔTRE. adj. possessif et relatif des 2 g. (*Vester.*) Se dit par rapport à une chose dont on a déjà parlé, et d'une manière elliptique, le substantif auquel il se rapporte étant sous-entendu. | Subst. m. Ce qui est à vous, ce qui vous appartient. | Ce qui vient de vous. | Subst. m. plur. Vos parents, ou vos compatriotes, vos amis, vos adhérents, etc. | Fam., *Vous faites des vôtres*, se dit À qqn. qui fait des folies, de bons tours, ou même des actions répréhensibles.

VOUER. v. a. (*Vovere.*) Consacrer. | *Ne savoir à quel saint se vouer*, Ne savoir à qui recourir, quel moyen employer pour sortir d'embarras. | Promettre par vœu. | Promettre d'une manière particulière. | Employer particulièrement avec zèle, avec suite.

VOULOIR. v. a. (*Volo.*) (*Je veux, il veut; nous voulons, ils veulent. Je voulais. Je voulus. J'ai voulu. Je voudrai. Je voudrais. Que je veuille, que tu veuilles, qu'il veuille; que nous voulions, que vous vouliez, qu'ils veuilent. Que je voulusse. Voulant.*) Avoir intention de faire qq. ch., s'y déterminer. | Commander, exiger avec autorité. | *Le malheur a voulu que...* Il est arrivé par malheur que... | Désirer, souhaiter. | *Cet homme veut ce qu'il veut*, Il l'exige, il le veut fortement. | *Dieu le veuille.* Il se dit aussi Pour marquer qu'on doute d'une chose, quoiqu'on la souhaite. | *Vouloir du bien, vouloir du mal à qqn.*, Avoir de l'affection ou de la haine pour lui. | *Se faire bien vouloir de qqn.*, Gagner son affection. | *En vouloir à qqn.*, Avoir contre lui un sentiment de malveillance. | *Je m'en veux d'avoir fait cela*, J'en ai du regret, du repentir. | *En vouloir à une personne, à une chose*, Avoir qq. prétention sur cette personne, sur cette chose, en avoir qq. désir. Fam. | *À qui en voulez-vous?* Qui demandez-vous? qui cherchez-vous? Qui prétendez-vous attaquer, offenser? | *À qui en veut-il?* De qui se plaint-il? de qui lui vient son chagrin? | *Que veut dire ce mot?* Que signifie ce mot? | Consentir. | À la 2ᵉ pers. du plur. de l'impér., *Veuillez*, Ayez la bonté, la complaisance de. | Demander un prix d'une chose qu'on veut vendre. | Être d'un caractère ou d'une nature à demander, à exiger telle chose ou telle autre. | En parlant Des choses inanimées. | VOULU, UE. adj. *Il est mal voulu partout.* (Vou-louar.)

VOULOIR. s. m. Acte de la volonté, action de vouloir. | Fam., *Malin vouloir*, Intention maligne, intention de nuire.

VOUS. pron. pers. plur. de *Tu.* (*Vos.*) On s'en sert aussi au singulier par une civilité d'usage. (Vou.)

VOUSSOIR ou VOUSSEAU. s. m. Chacune des pierres qui forment le cintre d'une voûte. Le mot de *Voussoir* est plus usité que celui de *Vousseau.* (Vou-souar, ou Vou-sô.)

VOÛTE. s. f. (*Voluta.*) Ouvrage de maçonnerie fait en arc, et dont les pièces se soutiennent les unes sur les autres. | *La voûte d'une caverne, d'un antre*, etc., La partie supérieure d'une caverne, etc. | Poét., *La voûte du ciel*, Le ciel. | *La voûte palatine* ou *du palais*, La cloison horizontale qui sépare la bouche et les fosses nasales. *La voûte du crâne*, La partie supérieure du crâne.

VOÛTER. v. a. Faire une voûte qui termine le haut d'un édifice, ou d'une pièce dans un édifice. | Pron., se dit Des personnes dont la taille commence à se courber.

VOYAGE. s. m. (*Via.*) Le chemin qu'on fait pour aller d'un lieu à un autre lieu qui est éloigné. | *Voyages de long cours*, Les grands voyages sur mer. | Relation des événements d'un voyage, et de ce qu'on a vu, découvert ou appris en voyageant. | Toute allée et venue d'un lieu à un autre. | L'allée ou venue qu'on fait faire à un homme de peine, à un commissionnaire. | Séjour dans un lieu où l'on ne fait point sa demeure ordinaire. (Voua-ia-je.)

VOYAGER. v. n. (*Via, agere.*) Faire voyage, aller en pays éloigné. (Voua-ia-jé.)

VOYAGEUR, EUSE. s. Celui, celle qui est actuellement en voyage. | Se dit De ceux qui ont fait ou qui font de grands voyages. | Adj., *Des oiseaux voyageurs.* (Voua-ia-jeur; eû-ze.)

VOYANT, ANTE. adj. Qu'on voit. Se dit Des couleurs qui sont extrêmement éclatantes, Fam. (Voua-ian.)

VOYANT, ANTE. adj. Qui voit. | Subst. masc. Celui qui voit. Prophète.

VOYELLE. s. f. (*Vocalis.*) Lettre qui a un son par elle-même, et sans être jointe à une autre. | Se dit Des voix, des sons mêmes que les voyelles sont destinées à représenter. (Voua-ië-le.)

VOYER. s. m. et adj. (*Viarius.*) Officier préposé à la police des chemins à la campagne, et à celle des rues dans les villes. (Voua-ié.)

VRAI, AIE. adj. (*Verus.*) Véritable, qui est conforme à la vérité. | *Cet homme est vrai*, Il parle et il agit sans déguisement. | *Il est vrai*, s'emploie Lorsqu'on veut expliquer, modifier ou restreindre ce qu'on vient de dire. | *Toujours est-il vrai*, Néanmoins. | Qui est réellement ce qu'on le dit être ou qu'il doit être, qui a toutes les qualités essentielles à sa nature. | Unique, principal, essentiel. | Convenable. | VRAI. subst. m. Vérité. | VRAI. adv. Vraiment. Fam. | AU VRAI. loc. adv. Selon le vrai, conformément à la vérité. (Vrè.)

VRAIMENT. adv. Véritablement, effec-

tivement. | Se dit Pour affirmer plus fortement. (Vrë-man.)

VRAISEMBLABLE. adj. des 2 g. et s. m. (*Verisimilis.*) Qui parait vrai, qui a l'apparence de la vérité. (Vrë-san-bla-ble.)

VRAISEMBLABLEMENT. adv. Apparemment, selon la vraisemblance. (Vrë-san-bla-ble-man.)

VRAISEMBLANCE. s. f. (*Verisimilis.*) Apparence de vérité. (Vrë-san-blan-se.)

VRILLE. s. f. (*Terebella.*) Outil de fer terminé par une espèce de vis, qui sert à faire des trous dans le bois. | Se dit Des pousses en spirale avec lesquelles la vigne et d'autres plantes s'attachent aux corps qui sont près d'elles. | [ll m.]

VUE. s. f. (*Visus.*) La faculté par laquelle on voit; celui des cinq sens par lequel on perçoit la lumière et on distingue les couleurs, souvent même la forme, la distance et les mouvements. | L'organe même de la vue, les yeux, les regards. | *Donner dans la vue*, Frapper, surprendre par un éclat agréable. Se dit, de même, De ce qui excite le désir, l'ambition. | *Connaître une personne de vue*, La connaître de visage. | *Garder un prisonnier à vue*, Le garder de telle sorte qu'on le voie toujours. | *À vue d'œil*, Autant qu'on en peut juger par la vue seule. Visiblement. | *Avoir la vue sur qqn.*, Veiller actuellement sur sa conduite. | L'inspection des choses qu'on voit. | *Une lettre de change payable à vue*, Au moment de sa présentation. | *Marcher à vue de pays*, Marcher sans savoir précisément la route de l'endroit où l'on va, et en se dirigeant d'après l'aspect des lieux. | *Être en vue, être exposé à la vue*, Être en un lieu où l'on est vu, où l'on est exposé aux regards. | La manière dont les objets se présentent à la vue. | Toute l'étendue de ce qu'on peut voir du lieu où l'on est. | Un tableau, un dessin, une estampe qui représente un lieu, un palais, une ville, etc., regardés de loin. | Fenêtre, ouverture d'une maison par laquelle on voit sur les lieux voisins. | Le dessein qu'on a, le but, la fin que l'on se propose dans une affaire. | *En vue de*, En considération de. | *Avoir une chose en vue*, Se la proposer pour objet. | *Avoir des vues pour qqn.*, Avoir dessein de lui procurer qq. avantage; *Avoir des vues sur qqn.*, Avoir dessein de l'employer à qq. ch.; et, *Avoir des vues sur qq. ch.*, Former le dessein, se proposer de l'acquérir, de l'obtenir. | L'action par laquelle l'esprit connait, découvre.

VULGAIRE. adj. des 2 g. (*Vulgaris.*) Qui est commun, qui est reçu communément. | *Langues vulgaires*, Les différentes langues que les peuples parlent aujourd'hui. | Trivial. | Par mépris, *Homme vulgaire, esprit vulgaire*, se dit d'Un homme qui ne se distingue en rien du commun. | Subst. m. Le peuple, le commun des hommes. (Vulg-è-re [g m.].)

VULGAIREMENT. adv. Communément. (Vulg-è-re-man [g m.].)

VULGATE. s. f. (*Vulgatus.*) Version latine de l'Écriture sainte, qui est en usage dans l'Église catholique.

VULNÉRABLE. adj. des 2 g. (*Vulnerabilis.*) Qui peut être blessé.

VULNÉRAIRE. adj. des 2 g. (*Vulnerarius.*) Se dit Des médicaments regardés comme plus particulièrement propres à guérir les plaies. | *Eaux vulnéraires*, Celles qu'on emploie dans le traitement des blessures, celles qu'on tire des herbes vulnéraires. | Subst. m. *Un bon vulnéraire.* (Vul-né-re-re.)

VULNÉRAIRE. s. f. (*Vulnerarius.*) Plante légumineuse, à fleurs jaunes, qui est recommandée pour les plaies et les blessures récentes.

VULVE. s. f. (*Vulva.*) L'orifice extérieur du vagin.

WHIG. s. m. (*Whig*, angl.) Nom d'un parti célèbre en Angleterre, qui fait profession de défendre la liberté. | Adj., *Le parti Whig.* (Ouig.)

WHIST. s. m. (*Whist*, angl.) Sorte de jeu de cartes qui nous vient des Anglais, et qui se joue entre quatre personnes, deux contre deux. Qqns. disent *Wisk* (prononcez *Ouiske*). | (Ouist.)

WISK. s. m. *V.* WHIST.

WISKEY. s. m. (*Wisky*, angl.) Sorte d'eau-de-vie de grains, dont on fait grand usage dans le Nord. (Ouise-i [c m.].)

WISKI. s. m. Sorte de cabriolet léger et très-élevé, dont la mode nous est venue d'Angleterre. (Ouise-i [c m.].)

X.

X. s. m. Lettre consonne, qui est la 23e lettre de l'alphabet. Suivant l'appellation ancienne et usuelle, on la nomme *Ics*; et, suivant la méthode moderne, on l'appelle *Xe.* | X tantôt a le son de CS joints ensemble, tantôt de GZ aussi joints ensemble; tantôt le son d'un C dur; tantôt celui de l'S forte; tantôt enfin celui du Z ou de l'S adoucie. | À la fin des mots, tantôt il a le son de CS joints ensemble; tantôt il a la valeur de l'S à la fin d'un mot, c'est-à-dire que, devant une voyelle, il a le son du Z, et que, devant une consonne ou à la fin d'un sens, il ne sert qu'à rendre plus longue la dernière syllabe. | Dans certains mots, l'X sert à marquer le pluriel, au lieu de l'S. | Dans quelques autres, tels que *Dix* et *Six*, il ne se prononce point devant le substantif dont il marque le nombre, lorsque ce substantif commence par une consonne : il a le son du Z devant une voyelle; et, quand il est final ou qu'il est suivi d'un repos, il se prononce fortement comme S. (Ics, ou Cse.)

XÉNÉLASIE. s. f. (*Xenos*, *elaô*, gr.) Exclusion des étrangers, interdiction [illegible]

aux étrangers du séjour d'une ville. (Csé-né-la-zie.)

XÉRASIE. s. f. (*Xérasia*, gr.) Maladie des cheveux qui deviennent secs, cessent de croître, et ressemblent à un duvet couvert de poussière. (Csé-ra-zie.)

XÉROPHAGIE. s. f. (*Xéros*, *phagô*, gr.) L'abstinence des premiers chrétiens, qui pendant le carême ne mangeaient que du pain et des fruits secs. (Csé-ro-fa-jie.)

XÉROPHTHALMIE. s. f. (*Xéros, ophthalmos*, gr.) Ophthalmie sèche, qui consiste en une cuisson, une démangeaison et une rougeur dans les yeux, sans enflure ni écoulement de larmes. (Csé-ro-ftal-mie.)

XIPHIAS. s. m. (*Xiphias.*) Genre de poissons qui ont la mâchoire supérieure prolongée en forme de lame ou d'épée. | Constellation de l'hémisphère austral, qui n'est point visible dans nos climats. (Csi-fi-as.)

XIPHOÏDE. adj. m. (*Xiphos*, *eidos*, gr.) Se dit D'un prolongement qui termine la partie inférieure du sternum. (Csi-fo-i-de.)

XYLOPHAGE. s. m. (*Xulophagos*, gr.) Se dit D'une famille d'insectes coléoptères qui, à l'état de larve, vivent presque tous dans les vieux bois : elle comprend les plus grands insectes connus. (Csi-lo-fa-je.)

XYSTE. s. m. (*Xistus.*) Lieu couvert destiné chez les anciens à divers genres d'exercices. (Csis-te.)

Y.

Y. s. m. On l'appelle ordin. *I grec ;* mais, selon la méthode moderne, on dit simplement *I*. C'est la 24ᵉ de l'alphabet français, tantôt caractère simple, tantôt caractère double. | Caractère simple, il n'a pas d'autre valeur que celle de l'I voyelle. | Caractère double, il vaut deux I accouplés, dont le premier fait partie d'une syllabe, et le second en commence une autre, comme dans *Citoyen*, *employer*, qui se prononcent comme s'il y avait *Citoi-ien*, *emploi-ier*.

Y. adv. relatif. En cet endroit-là. | Espèce de particule explétive. *Il y a des gens.* | À cela, à cette personne-là. | Il faut observer que, quand Y est placé immédiatement après la seconde personne du singulier de l'impératif, on ajoute à cette seconde personne une S euphonique, comme dans *Vas-y*. (I.)

YACHT. s. m. (*Yact*, angl.) (L'Y est aspiré.) Sorte de bâtiment qui va à voiles et à rames, et qui sert ordin. pour la promenade. (Iact.)

YATAGAN. s. m. (L'Y est aspiré.) Sorte de poignard turc, ou coutelas dont la lame est oblique, et dont le tranchant forme, vers la pointe, une courbe rentrante. (Ia-ta-gan.)

YÈBLE. s. m. Plante. *V.* HIÈBLE.

YEUSE. s. f. Sorte de chêne qui conserve ses feuilles vertes en toute saison, et qu'on nomme aussi *Chêne vert*. (Ieû-ze.)

YEUX. s. m. Pluriel d'Œil. *V.* ŒIL. (Ieû.)

YOLE. s. f. (L'Y est aspiré.) Sorte de petit canot léger qui va à la voile et à l'aviron. (Io-le.)

YPRÉAU. s. m. Espèce d'orme à larges feuilles, qui nous est venu des environs de la ville d'Ypres. (I-pré-ô.)

YUCCA. s. m. (L'Y est aspiré.) Plante exotique de la famille des Liliacées, qui a l'aspect de l'aloès, et qui porte une touffe de belles fleurs blanches. (Iu-ca.)

Z.

Z. s. m. Lettre consonne, la 25ᵉ et dernière de l'alphabet. Suivant l'appellation ancienne et usuelle, on la nomme *Zède*, et, suivant la nouvelle, on la nomme *Ze*. | Fam., *Il est fait comme un Z*, Se dit d'un homme tortu. (Zèd.)

ZAGAIE. s. f. Sorte de javelot dont se servent les habitants du Sénégal et la plupart des peuples sauvages. *Lancer la zagaie.* (Zag-ée [g m.].)

ZAÏM. s. m. Soldat turc, dont le bénéfice militaire est un peu au-dessus de celui du timariot. (Za-i-me.)

ZAIN. adj. m. (*Zaino*, it.) Il se dit D'un cheval dont la robe ou le poil, simple et uniforme, n'a aucune marque de blanc. (Zin.)

ZANI. s. m. Personnage bouffon dans les comédies italiennes.

ZÈBRE. s. m. (*Zebra.*) Quadrupède d'Afrique, qui est de la grandeur et à peu près de la forme d'un mulet, et qui a la peau blanche ou jaunâtre, avec des raies noires parallèles sur le dos, la croupe et les jambes.

ZÉBRÉ, ÉE. adj. Marqué de raies semblables à celles du zèbre.

ZÉBU. s. m. T. d'hist. nat. Sorte de bœuf domestique qui a, sur le garrot, une ou deux bosses charnues.

ZÉLATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui agit avec zèle pour la patrie, pour la religion. (—tri-se.)

ZÈLE. s. m. (*Zelus.*) Affection vive, ardente, pour le maintien ou le succès de qq. ch., pour les intérêts de qqn.

ZÉLÉ, ÉE. adj. et subst. Qui a du zèle.

ZEND-AVESTA ou ZEND. s. m. Livre sacré des Persans, disciples de Zoroastre. (Zin-da-vès-ta, ou Zind.)

ZÉNITH. s. m. (*Zenith.*) Le point du ciel qui, pour chaque lieu, est situé au-dessus de la surface terrestre, sur le prolongement de la ligne verticale. (Zé-ni-te.)

ZÉNONIQUE. adj. des 2 g. Conforme à la doctrine de Zénon. | *Points zénoniques*, Les points indivisibles que Zénon admettait dans sa philosophie. (Zé-no-nic-e.)

ZÉNONISME. s. m. Philosophie de Zénon.

ZÉOLITHE. s. m. (*Zeó, lithos*, gr.) Se dit de Certaines substances pierreuses qui, dissoutes dans les acides, prennent une consistance gélatineuse. (Zé-o-li-te.)

ZÉPHIRE. s. m. (*Zephirus.*) Nom que les anciens donnaient au vent d'occident. | Le vent d'occident personnifié et qualifié de dieu par la Fable. Dans ce sens, il ne prend jamais l'article. (Zé fi-re.)

ZÉPHYR. s. m. (*Zephirus.*) Toute sorte de vents doux et agréables. (Zé-fir.)

† ZÉRO. s. m. (*Zeroh*, ar.) Un signe ou chiffre en forme d'O, qui de lui-même ne marque aucun nombre, mais qui, étant mis après les autres chiffres, sert à multiplier par dix, à rendre dix fois plus grands les nombres qu'ils expriment. | Homme qui n'est d'aucune considération. | *Sa fortune est réduite à zéro*, Elle est réduite à rien. | Sert aussi à marquer, au thermomètre de Réaumur, La température de la glace fondante.

ZEST. s. m. *Être entre le zist et le zest*, Se dit D'une personne fort incertaine sur le parti qu'elle doit prendre, ou D'une chose qui n'est ni bonne ni mauvaise. Fam. | Espèce d'interj. dont on se sert fam., quand on veut rejeter ce qu'une personne dit, qu'on s'en veut moquer. | Il indique aussi la promptitude, la légèreté. (Zëst.)

ZESTE. s. m. Espèce de cloison, de séparation membraneuse qui divise en quatre l'intérieur d'une noix. | Partie mince qu'on coupe sur le dessus de l'écorce d'une orange, d'un citron, etc. (Zës-te.)

ZÉTÉTIQUE. adj. des 2 g. (*Zététikos*, gr.) Se dit De la méthode de recherches qu'on emploie pour découvrir et pénétrer la raison et la nature des choses. On dit, subst., *La zététique*. (Zé-té-tic-e.)

ZIBELINE. s. f. Sorte de martre de Sibérie à poil très-fin. La peau de cet animal employée comme fourrure. *Martre* ou *Marte zibeline*.

ZIGZAG. s. m. Suite de lignes formant entre elles des angles alternativement saillants et rentrants. | *Cet ivrogne fait des zigzags*, En marchant, il va tantôt d'un côté, tantôt d'un autre. | Sorte de machine qui est composée de plusieurs pièces de bois ou de fer, attachées de manière qu'elles se plient les unes sur les autres, et que l'on allonge ou que l'on raccourcit à volonté. | Au plur., Tranchées de peu de largeur, formant une suite d'angles aigus, et tracées de manière que leurs prolongements ne rencontrent pas perpendiculairement la face de l'ouvrage contre lequel on dirige une attaque.

ZINC. s. m. (*Zink*, all.) Métal d'un blanc bleuâtre, qui brûle et se sublime aisément, et qui, uni à trois fois son poids de cuivre rouge, fait le cuivre jaune. | *Fleurs de zinc*, Zinc sublimé par le feu.

ZINZOLIN. s. m. Sorte de couleur qui est un violet rougeâtre. *Du taffetas zinzolin*.

ZIST. s. m. *V.* ZEST.

ZIZANIE. s. f. (*Zizania.*) Ivraie, mauvaise graine qui vient parmi le bon grain. T. inusité. | Désunion, mésintelligence.

ZODIACAL, ALE. Qui appartient au zodiaque.

ZODIAQUE. s. m. (*Zodiacus.*) Bande ou zone circulaire idéale, parallèle à l'écliptique, et comprenant les douze constellations principales qui se partagent la route annuelle apparente du soleil. L'ensemble de ces constellations ou des signes mobiles qui y correspondent. | La représentation du zodiaque. (Zo-di-ac-e.)

ZOÏLE. s. m. Nom propre d'un ancien critique d'Homère. On l'applique Aux envieux et aux mauvais critiques. (Zo-i-le.)

ZONE. s. f. (*Zona.*) Chacune des cinq grandes divisions du globe terrestre, que l'on conçoit séparées par des cercles parallèles à l'équateur. | Se dit Des parties du ciel qui répondent aux divisions du globe terrestre appelées Zones. | Se dit, dans les sciences naturelles, de Bandes ou marques circulaires. La partie visible des couches superposées dont certains terrains, certaines pierres, sont formés. | Se dit Des divisions d'une sphère, d'un corps, faites par des sections parallèles.

ZOOGRAPHIE. s. f. (*Zóon, graphé*, gr.) Description des animaux. (Zo-o-gra-fie.)

ZOOLÂTRIE. s. f. (*Zóon, latreia*, gr.) Adoration des animaux.

ZOOLITHE. s. m. (*Zóon, lithos*, gr.) Partie des animaux qui s'est changée en pierre. (Zo-o-li-te.)

ZOOLOGIE. s. f. (*Zóon, logos*, gr.) Partie de l'histoire naturelle qui a pour objet les animaux. (Zo-o-lo-jie.)

ZOOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne la zoologie. (Zo-o-lo-jic-e.)

ZOOLOGISTE. s. m. Celui qui possède la zoologie, qui en traite. On dit aussi, mais plus rarement, *Zoologue*. (Zo-o-lo-jis-te.)

ZOOPHORE. s. m. (*Zoophorus.*) Nom que qqs. auteurs ont donné à la frise de l'entablement. (Zo-o-fo-re.)

ZOOPHYTE. s. m. (*Zoophyta.*) Se dit de Certains animaux qui ont qq. ch. de la forme et de l'organisation des plantes. (Zo-o-fi-te.)

ZYGOMA. s. m. (*Zugôma*, gr.) L'os de la pommette. (Zi-go-ma.)

ZYGOMATIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient au zygoma. | *Muscles zygomatiques*, Les deux muscles qui tirent les coins de la bouche vers les oreilles, et qui agissent principalement dans l'action du rire. (Zi-go-ma-tic-e.)

ZYMOLOGIE ou ZYMOTECHNIE. s. f. (*Zumé* et *logos*, ou *techné*, gr.) Partie de la chimie qui traite de la fermentation. (Zi-mo-lo-jie, ou Zi-mo-tëc-nie.)

FIN.

VOCABULAIRE DE GÉOGRAPHIE

ANCIENNE ET MODERNE.

Aa, rv. Fr.— Pays-Bas. — Russie. —Suisse.
Aba, m. gr. Arménie.
Abbeville, *-batis Villa*, v. Somme.
Aberdeen, *-donia*, pr. v. Ecosse.
Abeskoun, ile, r. et ville dans la mer Caspienne.
Abiscas, *-ci*, peuple. Amérique mér.
Abo, *Aboa*, ville cap. Finlande.
Aboukir, vg. d'Egypte.
Abruzze, *Aprutium*, prov. Naples.
Absperg, ville, Anspach.
*Abydos, ville, Macédoine.
Abyssinie, *-nia*, roy. Afr., à l'E.
Acadie, ou Nouvelle-Ecosse, *-cadia*, presqu'ile, Amérique.
Acapulco, *-cum*, ville, Mexique.
Acarnanie, province, Epire.
*Achaïe, province, Grèce.
Achanti ou Ashantée, roy. Afr. occid.
Achem *ou* Achen, *-mum*, royaume et ville, Sumatra.
*Achéron, fleuve, Epire.
Acoma, *-ma*, ville capit., Nouveau-Mexique.
Açores, 9 îles à l'O. de l'Afrique.
*Acradine, île, Sicile.
Acre (S. Jean d'), *Acra Ptolemais*, ville, Palestine.
Actiar ou Sevastopol, port, Crimée.
Actium, cap. Epire.
Adams, plus. divisions administ. des Etats-Unis.
Adel, *Azania*, roy. Afr., à l'E.
Adige, *Athesis*, fleuve, Italie.
Adjemyr, gr. prov. Hind.
Adriatique (mer), partie de la Médit.
Afrique, *Africa*, une des 5 parties du monde, la 3[e] en étendue.
Agde, *Agatha*, ville, Hérault.
Agemère, Agimère, Asmire, Adimer, province, Indostan.
Agen, *Aginnum*, v. Lot-et-Garonne.
Agra, *Agra*, prov. ville, Hind.
*Agrigente, ville, Sicile.
Aguatulco, Aquatulco *ou* Guatulco, ville, Nouvelle-Espagne.
Aichach, Aich, Aicha, v. Haute-Bavière.
Aiguilles (le cap des), à l'extrémité mérid. Afrique.
Aiguillon, *Acilio*, v. Lot-et-Garonne.

Ain, départ. Fr., au S. E. (part. de la Bourgogne).
Air, prov. Ecosse mérid.
Aisne, départ. Fr., au N. (part. de la Picard., de la Champ. et de l'Ile-de-Fr.)
Aix, *Aquæ-Sextiæ*, v. Bouches-du-Rhône.
Alabama, un des Etats-Unis.
Alabat, une des Philippines.
Aland, *-dia*, ile, Baltique.
Alava *ou* -ba, *Alaba*, prov. Vieille-Castille. Esp.
Albanie, *-nia*, prov. Turquie europ.
Albano, v. Etats rom.
—, *-num*, lac près de Rome.
Albany, v. fort, New-Yorck.
Albion (nouv.), côte, Amér. sept.
Alcantara, *Norba Cæsarea*, v. Esp.
Aldenhoven, v. Wurtemberg.
Alençon, *-tio*, v. Orne.
Alentejo, *Provincia Transtagana*, prov. au S. du Portugal.
Aléoutiennes, iles des Renards, au N. dans l'Océan boréal.
Alep, *-pum*, v. Syrie.
Aleth, *Alecta*, v. Aude.
Alexandrie ou Scanderia, *-dria*, v. B.-Egypte.
—, *Alessandria della Paglia*, v. forte, Etats sardes.
Algarve, *-via*, prov. au S. du Portugal.
Alger, *-rianum*, roy. Barbarie, au N. de l'Afrique.
Algesiras, *-sira*, v. Andalousie.
Alicante, *Alonium*, v. Valence.
Alleghany *ou* Apalaches, gr. chaîne mtgs. des Etats-Unis.
Allemagne, *Germania*, pays au centre de l'Europe.
Allier (l') départ. au centre de la Fr. (partie du Bourbonn. et du Nivern.).
*Allobroges, p. gaul. (Isère).
Alpes, *Alpes*, h. m. Europe, à l'E. de la Fr.
— (Basses-), départ. Fr., au S. E. (part. de la Provence).
— (Hautes-), départ. Fr., au S. E. (part. du Dauphiné).
— maritimes, départ. Fr., au S. E. (part. de la Provence et du Dauphiné).
Alsace, *-satia*, prov. Fr., au N. E. (contenant les dépts. des H.- et B.-Rhin).

Altenbourg, *-burgum*, princ. du duché de Saxe-Gotha.
Amazones (rivière, pays des), Amérique S., au N. du Brésil.
*Ambarres, peuples gaul. (Saône).
*Ambibariens, ppls. gaul. (Manche)
Amérique, *-rica*, la plus grande des cinq parties du monde.
Amiénois, *-bianensis Ager*, p. pays, Picardie.
Amiens, *-bianum*, v. Somme.
Amis (îles des), mer du Sud. 25[e] lat. S. 178[e] long. O.
Amour, *Amura*, fleuve, mer, île, détroit, Asie, au N. de la Chine.
Amsterdam, *-telodamum*, v. Hollande.
—, distr. Etat de New-York. Amér. sept.
— (Nouvelle-), v. Guyane angl. Amér. mérid.
Ananes, îles, Archip. grec.
Anatolie (anc. *Asie mineure*), pays, Turq., à l'O. de l'Asie.
Ancône (Marche d'), prov. Italie.
Andalousie, *-lusia*, prov. Esp. S.
— (Nouvelle-), Colombie, contr. Amér. mérid.
Andaman, six îles, golfe Bengale.
Andance, v. Ardèche.
Andes (les), ou las Cordilleras, m. Pérou, Chili, Amér. S.
Andorre, val. Ariége.
André (S.), archipel entre l'Amérique sud et l'Asie.
Andrews (S.), v. Ecosse.
Andrinople, *Andrianopolis*, v. Turquie eur. Romélie.
Angermanie et -manland, *-nia*, province, Suède.
Angers, *Andegavum*, v. Maine-et-Loire.
Anglesey, *Mona*, île, Galles. Angl.
Angleterre, *-glia*, île, roy. Europe.
— (la Nouvelle-), l'un des 13 Etats unis, Amérique sept.
Angola, *Angola*, roy. à l'O. de l'Afrique.
Angoulême, *-golisma*, v. Charente.
Angoumois (l'), prov. Fr., au S. O., contenant le dépt. de la Charente
Angus, *-sia*, prov. Ecosse sept.
Anhalt, *-tinus*, princ. d'Allem.
Anjou, *Andegavia*, prov. Fr., à l'O., contenant partie des dépt[s]. de la Sarthe et de Maine-et-Loire.
An-Nam, emp. Asie, part. orients

de l'Inde au-delà du Gange.
Anspach ou Ohnspach, *-chium*, margr. v. Franconie. Bavière.
Antibes, *-tipolis*, c. Var, Fr.
Antigoa, *-tiqua*, île, Antille angl.
Antilles, *-tillæ*, 20 îles, golfe du Mexique.
Antioche ou Anthakia, *-chia*, v. Syrie.
Antiparos, île, Archipel (Grèce).
Antitaurus, m. Turq. as.
Antrim, cité marit. Irlande.
Anvers, *Antuerpia*, v. Belgique.
Apalaches. *V.* Alleghany.
Apennins, *nus*, m. Italie.
Appenzel, *Abbatis Cella*, b. canton, Suisse.
Appleby, *Aballaba*, v. Anglet.
Aquila, *-la*, v. Abruzze (Naples).
Aquitaine, Fr., au S. O., une des trois prem. divis. de la Gaule.
Arabie, *-bia*, gr. pays à l'O. de l'Asie.
Aragon, *-nia*, roy. Espagne.
Aral, grand lac, Tartarie. Asie.
Aranjuez, vil. Esp. (Nouv.-Cast.).
Ararath, mont. Arménie (Asie).
*Arcadie, *-dia*, contrée, Grèce.
Archangel, gouvern. Russie europ.
Archipel, *-pelagus*, partie de la Méditerranée, Europe et Asie.
Arcole, vil. Italie.
Arcot, v. Hind., cap. du Karnatic.
Ardèche, riv. Fr., au S.
—, départ. Fr., au S. (Vivarais et part. du Languedoc).
Ardennes, *-duenna*, forêt, France, au N. E.
—, départ. Fr., au N.-E. (partie de la Champ., du Hainaut et de la Picardie).
Arezzo, *Aretium*, v. Toscane.
Argentan, *-tonium*, v. Orne.
Argenton-sur-Creuse, *-tonum*, ville, Indre.
*Argolides, Argie, contrée, Péloponèse (Grèce).
Argonne, *-na*, cont., Champagne.
*Argos, v. Grèce.
Argostoli, v. capit. de l'île de Céphalonie (Méditerranée).
Argyle, *-gathelia*, prov. Écosse.
Ariano, *-num*, v. Naples.
Ariége, *Aurigera*, riv. Fr., au S.
—, départ. Fr., au S. (composé du Couserans, du pays de Foix et d'une partie du Languedoc).
Arkansas, gr. riv. Amérique sept.
—, territ. Etats-Unis.
Arles, *Arelate*, c. Bouc.-du-Rhône.
Armagh, *-macha*, prov. et v. (Irlande).
Armagnac, *-mimacensis Tractus*, prov. Fr., au S., contenant le dépt. du Gers.
Arménie, *-nia*, gr. pays d'Asie, O.
*Armoriques, v. nat. Gaules maritimes (Bretagne).
Arnheim, *-noldi villa*, v. forte, Hollande (Gueldre).
Arno, *-nus*, fleuve, Toscane.
Arouy, gr. riv. Guyane esp.
Arras, *Atrebates*, v. Pas-de-Calais.
Artois, *Atrebatensis Comitatus*, prov. Fr., au N.-O., contenant part. du dept. du Pas-de-Calais.
*Arvernes ou Auvergnats, peupl. Gaule (Puy-de-Dôme).
Ascension (île de l'), *-sio*, entre l'Afrique et le Brésil.
Ascoli, délégat. Etats de l'Egl.
— de Satriano, *-culum*, v. épisc. roy. Naples.
Asie, *Asia*, la 2e en grandeur des cinq part. du monde.
Asie mineure. *V.* Anatolie et Caramanie.
Asphaltite ou Mer-Morte (Palest.).
Assam, roy. au S. d'Asie.
Assiniboine, *V.* Red-river.
Assomption, cap. du Paraguay, Amér. mérid.
*Assyrie, contr. Asie (le Kourdistan).
Astarac, *-censis Ager*, p. pays Gascogne.
Astrakan, gouvern. Russie eur.
—, cap. du précéd.
Asturies (les), prov. Esp.
*Athènes, *-næ*, v. Grèce, Livadie.
Athlone, *-na*, contr. Irlande.
Athol, *-lia*, contr. Ecosse sept.
Athos, *Agios Oros*, mont. Macéd.
Atlas, *-las*, mont. Afrique.
*Atrebates, nat. Gaule (Arras).
*Attique, territ. d'Athènes.
Aube, *Alba*, riv. Fr., au N. E.
—, départ. Fr., au N.-E. (part. de la Champ. et de la Bourgogne).
Auch, *Augusta Auscorum*, v. Gers.
Aude, *Atax*, riv. Fr., au Midi.
—, départ. Fr., au S. (partie du Languedoc).
Audierne, v. marit. Finistère.
Audjelah, v. et Oasis, désert Barcah.
Augsbourg. *V.* Ausbourg.
Augusta, comté, v. et vil. Etats-Unis.
Aunis (le pays d'), *Alnisium*, prov. Fr. Charente-Inférieure.
Aurengabad, prov. Hind., à l'O.
Aurillac, *Aureliacum*, v. Cantal.
Ausbourg, *Augusta Vindelicorum*, v. épisc. Bavière.
Austerlitz ou Slavkow, p. v. Moravie.
Australasie. *V.* Océanie.
*Austrasie, cont. Gaule (part. sept.).
Autriche, *Austria*, empire d'Eur.
Auvergne, *Arvernia*, prov. Fr., forme Cantal et Puy-de-Dôme.
Auxerre, *Antissiodorum*, v. Fr., ch.-l. Yonne.
Auxois, *Pagus Alesiensis*, contrée, Bourgogne.
Ava, v. emp. Birman.
Avellino, *Abellinum*, v. Naples.
Averne ou Averno, lac, Naples.
Aveyron, riv. Fr., au S. E.
—, dép. Fr., au S.-E. (Rouergue).
Avignon, *Avenio*, petit état, v. Fr. Vaucluse.
Avranches, *Albrincæ*, v. Manche.
Azof ou Azow, *Palus-Meotis*, mer, Russie europ. (mer Noire).
Bacar ou Bakar, *-cara*, cont. Hind.
Bachkirs, peuple, entre le Volga et l'Oural, S.
Bade (grand duché de), S. Allem.
Baffin's-Baie ou Baie de Baffin, *Sinus Baffini*, partie de l'Océan arctique.
Bagdad, *-alum*, pachalik Turq. as.
Bagnagar ou Hyderabad ou Golconde, *Golgonda*, v. roy. Hind.
Bagnères-de-Bigorre, *Aquæ Bigerronum*, v. Hautes-Pyrénées.
Bahama (grande), *-ma*, une des Lucayes. Iles Amér. S.
Bahar, prov. Indostan.
Bahia, prov. Brésil.
Bahrein. Awal, groupe d'îles, golfe Persique.
Baia, v. Naples.
Baikal, lac, Tartarie.
Balaghat ou Balagnate, *-ta*, prov. angl. Hind.
Bâle, *Basilea*, un des cant. suisses.
—, capitale du précéd.
*Baléares, îles, Méditer. (Esp.)
Balkan, *Hemus*, mont. Turq. eur.
Baltimore, comté, Etats-Unis, Maryland.
Baltique (mer), partie de l'Océan atlant. en Europe.
Bamff, v. Ecosse.
Banara ou Benarès, *Banara*, v. roy. Bengale.
Banca, détroit, île, v. Asie.
Banda, *-da*, 10 îles, mer ind.
Barbade, *-bata*, une des Antilles.
Barbarie, *-ria*, gr. cont., Afr. sept.
Barboude, *-buda*, une des Antilles.
Barckshire, *-cheria*, prov. Anglet.
Barèges, *Barcdgium*, v. H.-Pyrén.
Barthélemy (S.), une des petites Antilles.
Baskirie, contrée, Tartarie. *V.* Bachkirs.
Basse-Pointe, v. côte sept. de la Martinique.
Basse-terre, v. capit. de St. Christophe, Antilles.
Bassigny (le), *-siniacus Ager*, pays. Champagne.
Bassora ou Balsora, *Teredon*, pachalik, Turq. as.
Batavie, Hollande.
Bath, *Balonia*, v. Sommersetshire.
Baugé, *Balgiacum*, ville, Maine-et-Loire.
Baugency, *Balgenciacum*, v. Loiret.
Baugy, c. Cher.
Baule, b. Loiret.
Bauman, îles au N.-O. des îles de la Société.
Bavière, *-varia*, roy. Allem.
Bayeux, *Bajocæ*, v. Calvados.
Bayonne, v. Basses-Pyrénées.
Béarn, *Benearnia*, anc. prov. Fr. forme les B.-Pyrénées.
Beauce, *Belsia*, prov. Fr., au centre (partie de l'Eure-et-Loir).
Beaujolais, pays, Fr. (Rhône).
Beaumont-sur-Oise, v. Seine-et-Oise.
Beaume, *Belna*, v. Côte-d'Or.
Beauvais, *Bellovacum*, v. Oise.
Bedfordshire, prov. Angleterre.
Bédouins, *-duini*, Arabes des désert d'Arabie, de Syrie et d'Asie.
Beira, prov. Portugal.
Belaspour, gr. v. Hind.
Beleran, îles Baléares (Méditer.).
Belesme, v. Orne.
Belfast, v. marit. Irlande.
Belgique, roy. d'Europe centrale.
Belgorod, gouv. v. Russie.
Belgrade, *Alba græca*, v. Servie.
Belle-isle-sur-Mer, *Calonesus*, île. Morbihan.
Bellune, *-num*, prov. du roy. Lomb.-Vénit.
Béloutchistan, pays, Asie.
Belt (*grand-*), détr. joint le Cattégat à la mer Baltique, entre Fionie et Seeland.
— (*petit-*), détr. joint le Cattéga-

à la mer Baltique, entre Fionie et le Jutland.
Benarès, distr. Allah-Abad.
Benevent, *-tum*, Benavente; délégat. des Etats de l'Egl. roy. Naples.
Bengale, prov. au N.-E. d'Hind.
— (golfe du), partie de l'Océan indien.
Benguela, *-guela*, roy. v. Afrique.
* Beotie, *Bœotia*, cont. Grèce.
Berar, *-rium*, prov. Bengale.
— -Op-Zoom, *-gæ ad Zoman*, v. Holl.
Bergerac, *-cum*, v. Dordogne.
Bering (mer de), partie sept. de l'océan Boréal.
Berlin, *-num*, v. capit. de la prov. Brandebourg et des Etats pruss.
Bermudes (les), iles, Amér. sept.
Bernard (le gr. S.), m. Suisse, Savoie.
— (petit S.-), mont. Alpes grecques.
Berne, le plus gr. canton de la Suisse.
Berri, *Bituriges*, prov. Fr., au centre, contenant les dépts. du Cher et de l'Indre.
Berwick, comté d'Ecosse.
Besançon, *Vesontio*, v. Doubs.
Bessarabie ou Budziac, *Bassarabie*. prov. Russie europ.
Bessin (le), *Bajocensis Tractus*, pays, Calvados.
Beydjapour ou Visiapour, prov. de l'Hind.
Bialistok, prov. Russie eur.
Bidassoa, *Vedassus*, riv. qui sépare la France de l'Espagne.
* Bigerres, nat. Gaule (H.-Pyrén.).
Bigorre (la), *-gerrensis Ager*, anc. prov. Fr., Hautes-Pyrénées.
Bilbao, *-baum*, v. Biscaye.
Birman, empire de l'Inde au-delà du Gange.
Birmingham, v. Warwick.
Biscaye (la), *Cantabria*, prov. d'Esp.
Bissagos, 16 iles, Océan atlant.
* Bithynie, cont. Asie mineure.
* Bituriges, peuple Gaule (Cher).
Black-River, plus. riv. Etats-Unis.
Blaisois, *Blesensis Ager*, anc. prov. Fr., Loir-et-Cher.
Blanche (mer), partie de l'Océan sept.
Blois, *Blesæ*, v. Loir-et-Cher.
Bocage, pays, Calvados.
Bug, gr. riv., se jette dans la Vistule.
Bogota, riv. Nouv.-Grenade.
Bohème, *-mia*, roy. Allem.
Bologne, *Bononia*, délégat. Etats rom.
Bolonais, prov. Italie.
Bombay, prov. à l'O. de l'Hind.
Bon (le Cap), au N.-O. d'Afrique.
Bonavista, ile, Cap-Vert. Atlant.
Bonne, *-na*, v. Alger.
Bonneval, contrée, Haute-Vienne.
Bordeaux, *Burdigala*, v. Fr., anc. cap. de la Guyenne, chef-lieu de la Gironde.
Bornéo, *Bonæ fortunæ*, iles, Sonde (Asie).
Bosnie, *-na*, prov. Turq. eur.
Bosphore, Canal de Constantinople, joint les mers de Marmara et Noire.
Boston, *-nium*, v. Nouv.-Angleterre,
Botany-Bay, gr. baie, côte S.-E. Nouvelle-Hollande.
Botnie, *-nia*, prov. Suède.
Bouches-du-Rhône, dép. Fr., au S.-E. (Provence).
Boukharie, cont. à l'O. de l'Asie.
Boulogne, *Bolonia*, v. Pas-de-Calais.
Boulonnais, contrée, Pas-de-Calais (Somme).
Bourbon (l'ile de), ile Océan ind.
Bourbonnais, prov. Fr., au centre, contenant le dépt. de l'Allier.
Bourbonne-les-Bains, v. H.-Marne.
Bourg-en-Bresse, *Tannum Burgus*, ville, ch.-l. de l'Ain.
Bourges, *Biturigæ*, v. Fr., ch.-l. du dép. du Cher.
Bourgogne (la), *Burgundia*, prov. Fr., à l'E., contenant les dépts. de l'Yonne, de la Côte-d'Or, de Saône-et-Loire et de l'Ain.
Brabant (le), *Brachanthum*, ancien duché, Pays-Bas.
Bragance, *Brigantia*, Portugal.
Brahmapoutre, gr. fl., Asie, Assam.
Braidalbain, *Albania*, prov. Ecosse.
Bramas (les), peuples, Asie, Hind.
Brandebourg, *-burgum*, prov. prus.
—, (élect. de), ou la Marche, pays, Allemagne.
Bray, pays, Normandie.
Brecknock, *-chinia*, prov. v. Anglet.
Breda, *-da*, v. Hollande.
Brême, *-ma*, ville lib. Allem.
—, prov. du roy. de Hanovre.
Brenta, anc. départ. Italie.
Brescia *ou* Bresse, *Brixia*, prov. roy. Lomb.-Vénit. *Brescia*, ch.-l.
Brésil, *Brasilia*, p. Amér. mérid.
Breslaw, *Vratislavia*, v. Silésie.
Bresse (la), *-sia*, prov. Fr., au S.-E. (part. de l'Ain).
Brest, *Brivates*, v. marit. Finistère
Bretagne, *Britannia*, Fr., à l'O. ou *Armorique*, anc. prov., contenant les dépts. de la Loire-Infér., du Morbihan, du Finistère, des Côtes-du-Nord, et d'Ille-et-Vilaine).
— (la Gr.), ile de l'Océan atlant., l'*Empire Britannique*.
— (la Nouv.), pays au N. de l'Amér. sept.
Briançon, *Brigantia*, v. Haut.-Alpes.
Briateste, v. Tarn.
Brice (S.), en Coglais, c. Ille-et-Vilaine.
Bridgeman, ile volcan. Shetland.
Bridgetown, v. cap. de la Barbade.
Bridlington, v. marit. Anglet.
Brie, *Bria*, pays, part. de la Champagne, contenant part. des dépts. de l'Aisne et de Seine-et-Marne.
Brieux (S.), *Briocum*, v. Côtes-du-Nord.
* Brigantes, nat. de la Gr.-Bret.
Brighton *ou* Brighthelmstone, v. marit. Anglet.
—, 2 villes des Etats-Unis.
Brignolles, *Br[illegible]nia*, v. Var.
Brindes o[illegible], *Brundusium*, ville, Naples.
Brisgaw (le), *-govia*, pays d'Allem., part. du Wurtemberg, du duché de Bade et de la Suisse.
Brissac, *Braccum saccum*, v. Maine-et-Loire.
Bristol, *-lium*, v. Sommersetshire.
Brix (S.), v. Yonne.
Broad-River, rv., Etats-Unis, Caroline du Sud.
Bromberg, v. Etats pruss.
Brouse (*Pruse*), v. Anatolie.
Brunswick, *-nopolis*, duché, ville, Allemagne.
—, contrée, Amér. sept.
Brusque, v. Aveyron
Bruxelles, *-llæ*, v. cap. de la Belgique.
Buchan, contrée, Ecosse.
Bucharie (Gr.), Tartarie
Bucharest ou -chorest, *-ta*, v. Valach.
Buckingham, prov. Anglet.
Bude *ou* Offen, *-da*, v. capit. de la Hongrie.
Buenos-Ayres *ou* Cindad de la Trinidad, v. Rio de la Plata Repub.
Bugey (le), *-gesia*, prov. Ain.
Bugie, *-gia*, v. Alger.
Bulgarie (la Gr.), *-ria*, pr. Tartarie.
— (la Pet.), prov. Turquie europ.
Burgos, *Bravum Purgi*, prov. Esp., Vieille-Castille. *Burgos*, ch.-l.
Burke, comté, Etats-Unis.
Burick, *Puracum*, v. duché du Bas-Rhin.
Bute, comté, Ecosse, golfe de la Clyde.
Caboul, prov. de l'Afghanistan.
Cabulistan *ou* Caboulistan, *Arachosia*, prov. Mogol.
Cachemyre, prov. au N. de l'Hind.
Cadix, *Gades*, v. Esp., Andalousie.
* Cadurces, nat. Gaule (Lot).
Caen, *Cadomum*, v. Calvados.
Caermarthen, comté, Angleterre (Galles).
Caernarvon, comté, Angleterre (Galles).
Cafrerie (la), *-ria*, p. Afr. mérid.
Cagli, *Callium*, v. Urbain.
Cagliari, *Caliaris*, v. Sardaigne.
Cagnano, v. Naples.
Cahors, *Divona Cadurci*, v. Lot.
Caienne *ou* Cayenne, *Cayana*, v. r. ile, Amérique mérid.
Caire (le), *-rus*, v. cap. d'Egypte.
Caithness, comté au N. de l'Ecosse.
Calabre (la), *-bria*, prov. Naples.
Calais, *-lesium*, v. Pas-de-Calais.
Calamianes, *-næ*, iles, archip. des Philippines.
Calatrava, *Oretum*, ville, N.-Cast.
Calbache, cap, côte O. ile Porto-Rico.
Cale *ou* Calw, v. Souabe.
Calbary, pays, Benin.
Calbe, b. Vieille-Marche de Brandebourg.
Calcar, *-rin*, v. duché du Bas-Rhin.
Calcutta *ou* *Fort-William*, v. Hind. cap. de la prov. du Bengale.
* Caledones, -niens, nat. Ecosse.
Calédonie (Nouv.), g. ile, mer du Sud.
Calicut, *Calecutium*, v. Hind.
Californie (vieille), *-nia*, presqu'ile Amérique sept., prov. du Mexiq
— (Nouvelle), prov. du Mexique.
Calmoucks. *V.* Kalmoukie.
Calofaro, le *Charybde* des anciens; gouffre, golfe de Messine.
Calvados, départ. Fr., au N.-O. (part. de la Normandie).
Calvaire (le) ou Golgotha, mont. Jérusalem.
Calvi, *-vium*, v. Terre de Labour.
Calpe, cap, Esp., détroit de Gibraltar.

Camargue (la), pays, Bouches-du-Rhône.
Cambodje, *-boia*, ou Don-nai, roy. d'Asie, empire d'An-Nam.
Cambrai, *Cameracum*, v. Fr. Nord.
Cambresis, anc. prov. Fr. (partie du dépt. du Nord).
Cambridgeshire, comté, Anglet.
Campagna, *-pania*, v. Naples.
Campagna di Roma, pr. des Et. r.
*Campanie, *-nia*, contrée, Italie.
Campêche ou S. Francisco, v. Mex.
Canada ou Nouvelle-France, contr. de l'Amérique sept.
Canal Royal ou du Languedoc, joint la Méditerranée à l'Océan.
Canaries (iles), *-riæ*, *fortunatæ*, archipel de l'Océan atlant., côte occ. Afrique.
Canat (S.), v. Bouches-du-Rhône.
Candahar, *Ortospana*, prov. et v. Afghanistan.
Candie, *Creta*, gr. île, Méditerranée.
Canigou, un des plus hauts sommets des Pyrénées Orient.
Cannes, *-noæ*, v. Var.
*Cantabres, peuple, Espagne.
Cantal, mont. dép. Fr., au S.-E. (Auvergne).
Canterbury, v. Angl. Kent.
Canton, *Quancheum*, v. à l'E. de la Chine.
Cantyre, pénins. d'Ecosse, Argyle.
Cap-de-Bonne-Espérance, l'extrémité mérid. de l'Afrique.
— -Français (le), auj. *Cap-Haïtien*, anc. cap. de Saint-Domingue.
— -Horn, cap, Terre de Feu.
— -Lizard, cap, Cornwal.
— -Nord, Laponie, Islande, Guyane.
— -Vert (le), cap, Afrique.
*Capitole, mont. Rome.
Capoue, *-pua*, v. Terre de Labour.
*Cappadoce, contrée, Asie min.
Capraia, île, Etats sardes, N.-O. de l'île d'Elbe.
Capri, *-prea*, anc. *Caprée*, île, roy. et golfe de Naples.
— ch.-l. de la précédente.
Capsir, pays, Roussillon.
Caracas, prov. de la Colombie.
Caraïbes, sauvages des Antilles.
Caramanie, *-nia*, gr. prov. Turq. As.
Carcassonne, *Carcasso*, v. Aude.
Cardigan, *Caterica*, cté. de Galles.
Caribes, peup. Amérique mérid.
*Carie, prov. Péloponèse.
Carinola, *Forum Claudini*, v. Terre de Labour.
Carinthie, *-thia*, anc. prov. Autr.
Carlat, v. Cantal.
Carlisle, *Carleolum*, v. au N. de l'Angleterre.
Carlos (San), v. Colombie.
Carlostadt ou Carlstadt, *-stadium*, v. Suède.
Carlow, v. comté, Irlande.
Carlsruhe ou Carlsrouhe, ville, grand-duché de Bade.
Carlstadt, v. Suède.
Carmarthenshire, prov. Galles. Angleterre.
Carnarvonshire, prov. Galles. Anglt.
Carniole, *-la*, anc. prov. Emp. autrich.
*Carnutes, nat. Gaule (Eure et Loir).
Caroline du Nord et du Sud, 2 v. Etats unis d'Amér.
Carolines (les), îles Océan indien.

Carpathes (les), monts Autriche.
Carpentras, *-toracte*, v. Vaucluse.
*Carthage (ruines de), près Tunis.
Carthagène, *-go nova*, v. Murcie.
—, prov. v. Amér. continentale.
Carthago, v. Mexique.
Casale Maggiore, v. épisc. Milanais.
Casghar (roy. de), Tartarie.
Casimir, 3 v. Pologne.
Caspienne (la mer), *-pium mare*, grand lac d'Asie.
Cassano, *-num*, v. Milanais.
Cassano ou Cossano, v. Calabre citér.
Cassel, bail. v. Allemagne.
Casseneuil, *-sinoglium*, ville, Lot-et-Garonne.
Castell-Moron-d'Albret, v. Gironde.
Castellamare, v. Naples.
Castello, di Voltorno, v. Naples.
Castelnau-de-Barbarens, v. Gers.
— -de-Brassac, v. Tarn.
— -de-Bretenous, v. Lot.
— -de-Strefond, v. Haute-Garonne.
Castelnaudary, *trum novum Arrii*, v. Aude.
Castille (la Vieille ou l'Anc.), prov. roy. Espagne.
— Neuve (la) ou la Nouv.-Castille, ou roy. de Tolède, prov. Esp.
— d'Or (la), pays, Terre-Ferme.
Castillon, *-tilio*, v. Gironde.
Castletown, v. Angl., île de Man.
Castres, *-tra*, v. Tarn.
—, v. Gironde.
Castro, *-trimonium*, v. Etats de l'Eglise.
—, v. Naples.
—, v. ch.-l. de l'île de Mitylène.
Catalogne (la), *-launia*, prov. Esp.
Catane, *-na*, intend. de Sicile.
Categat (le), *Sinus Codanus*, golfe entre la Suède et le Danemarck.
Catherine (Ste), v. Lot-et-Garonne.
Cattegat, golfe de la mer d'Allem.
*Caturiges, nat. Gaule (H.-Alpes).
Caucase (le), *-sus*, mont. à l'O. d'Asie.
—, gouv. de Russie.
Caux, pays de Fr. Seine-Infér.
Cayenne, île de la Guyane franç. Amér. mérid.
Célèbes ou Macassar, gr. île de l'Océanie, *Sindarum*, Indes.
*Celtes, nat. Gaule (Bretagne).
*Celtibériens, nat. espagnole.
*Celtique, nat. cont. Espagne.
Cenis (mont), sommet des Alpes grecq.
Céphalonie, île Ionienne.
Cerdagne (la), *-dania*, pays front. de Fr. et d'Esp. (Pyrén.Or).
Cérigo, Cythère, *-ra*, île Ionienne.
*Césarée, v. Palestine.
Cessenon, v. Hérault.
Cette, v. marit. Fr. Hérault.
Ceuta, *Sepia*, v. au N. Afrique.
Cevennes. *V.* Sevennes.
Ceylan, *Celanum*, gr. île, golfe du Bengale.
Chaalons. *V.* Châlons-sur-Marne.
Chablais (le), *Caballicus Ager*, anc. duché de Savoie (part. de Genève).
Châlons-sur-Marne, v. Fr. Marne.
Chalons-sur-Saône, *Cabillonum*, v. Saone-et-Loire.
Chalosse (la), cont. de Gascogne, Landes.
Chambéry, *Camberiacum*, Savoie.

Champagne, *Campania*, prov. Fr. au N.-E., contenant les dépts. de la H.-Marne, l'Aube, la Marne et les Ardennes.
Champigny, *Campiniocum*, v. Indre-et-Loire.
Champlemy, v. Nièvre.
Champtoceaux, *Castrum Celsum*, v. Maine-et-Loire.
Chanas, tribu ind. de Buén.-Ayres.
Chançay, v. et distr. Pérou.
Chancha, v. Egypte.
Chandernagor, Hind. Bengale.
Chantel-le-Châtel, *Cactilis*, v. Allier.
Chappes, v. Aube.
Charente (la), *Carantonus*, riv. à l'O. de la Fr.
—, départ. Fr., à l'O. (Angoumois et part. de la Saintonge, du Poitou, et de la Marche).
—, Infér. dép. Fr. (Aunis, et part. de la Saintonge et du Poitou).
Charité-sur-Loire (la), *Caritas*, cant. Nièvre.
Charlemont, *Carolomontium*, v. forte, Ardennes.
Charleroy ou Charles-sur-Sambre, *Caroloregium*, v. forte, Belgique.
Charleston, 3 villes des Etats-Unis.
Charleville, *Carolopolis*, v. Ardennes.
Charny, v. Côte-d'Or.
Charolois, comté, Bourgogne.
Charoux, *Carrofum*, v. Allier.
Chartres, anc. cap. des *Carnutes*, ch.-l. du départ. d'Eure-et-Loir.
*Charybde, gouffre. *V.* Calofaro.
Chasselay, v. Rhône.
Chasselet, *Casseletum*, v. Sambre-et-Meuse.
Château-Châlons, *Castrum Caronis*, v. Jura.
— -Gonthier, *Castrum Gonterii*, v. Mayenne.
— -Neuf, *Castrum novum*, v. Charente.
— -Neuf, v. Ain.
— roux, *Castrum Radulfi*, v. Indre.
— -Villain, *Castrum Villanum*, ville Haute-Marne.
Châtel-aillon, *Castrum Allonis*, v. Charente-Inférieure.
— -sur-Moselle, *Castrum in Vosago*, v. Vosges.
Châtellerault, *Castrum Heraldi*, ville, Vienne.
Chatham, v. Angl., cté. Kent.
Châtillon-sur-Saône, v. Vosges.
Chaumes, *Calamæ*, ville, Seine-et-Marne.
Chaumont-en-Bassigny, *Calvus-Mons*, v. Haute-Marne.
Chaumousey, v. Vosges.
Chepstow, Anglet., Monmouth.
Cher (le), riv. centrale de la Fr.
—, dépt. Fr., au centre (part du Berri et du Bourbonnais).
Cherbourg, *Cæsaris Burgus*, ville marit. Fr. Manche.
* Chersonèse, presqu'île, Asie (Siam).
Cheshire, *V.* Chester.
Chester, cté. Anglet.
—, cté. et plus. vls. Etats-Unis.
Cheux, v. Calvados.
Cheviot, m. sép. l'Angleterre de l'Ecosse.
Chichester, *Cicestria*, v. Angl., Sussex.

Chili, *Cile*, cont. occ. Amér. mér.
Chiloé, *-loa*, île au S. du Chili.
Chimay, *Cimacum*, v. Pays-Bas.
Chimborazo, mont. des Andes, Colombie.
*Chios, île, mer Egée.
Chiquitos (gouvern. des), territ. des Prov.-Unies.
Chirvan, prov. de la Géorgie russe.
Chizé, v. Deux-Sèvres.
Choiseul, *Caseolum*, v. H.-Marne.
Chonos, îles au S. du Chili.
Christiania, v. cap. de la Norwège.
Christiansand, diocèse du roy. de Norwège; ch.-l. *Christiansand*.
Christianstadt, *-nostadium*, préf. de Suède; *Christianstadt*, capit.
Christiansund, v. Norwège.
Christophe (S.), une des Antilles.
— (S.), p. v. Indre-et-Loire.
Chypre, île, mer Médit. Turq. as.
Chyraz, gr. v. Perse, Farsistan.
Cibola, prov. Mexique.
*Cimbres, nat. Germanie.
Cinque-Ports, nom donné à 8 ports d'Anglet. jouissant de certains priviléges.
Ciotat (la), *Civitas*, ville marit. Fr. Bouches-du-Rhône.
Cipières, v. Var.
Circassie ou Tcherkessie, *Cercetia*, contrée S.-E. de la Rus. Eur.
Civita-Vecchia, *Centum Cellæ*, v. Etat de l'Eglise.
Civrac-sur-Dordogne, v. Gironde.
Clackmannan, cté. Ecosse.
Clamorghanshire, *-gania*, prov., Galles. Anglet.
Clare, cté. d'Irlande.
Clarke, plus. ctés. Etats-Unis.
—, riv. Amér. sept.
Clausenbourg ou Kolosvar, comitat Transylvanie, pays des Magyars.
Clermont-Dessous, v. Lot-et-Gar.
— -Ferrand, *Claromons*, ville, Puy-de-Dôme.
Clervaux, v. duc. de Luxembourg
Clèves-Berg, prov. des Etats pruss.
Clogher, v. épisc. Irlande.
Clyde, riv. considér. Ecosse.
Cobi ou Chamo, désert de l'Asie.
Coblentz, *Confluentes*, v. Etats prus.
Cobourg, *-burgum*, ou Saxe-Cobourg, duché d'Allem.; cap. *Cobourg*.
Cochabamba, intend. des Prov.-Unies.
Cocheim, *Cochina*, v. Rhin-et-Moselle.
Cochinchine, *-insina*, contrée Asie, part. or. de l'Emp. d'An-Nam.
Cohahuila, anc. prov. Mexique.
Coïmbre, *Conimbrica*, gr. v. Port.
Coing, v. Aisne.
Col, nom de pl. passages des Alpes.
Colchester, *Procolitia*, v. Anglet.
Colchide, roy. Asie.
Coleraine, v. Irlande.
—, plus. v. des Etats-Unis.
Collioure, *Cocolliberis*, v. Pyrén. Orient.
Colmar, v. Haut-Rhin.
Cologne, Etat, ... d'Allemagne.
—, v. duc. Bas-Rhin.
Colombie, rép. Amér. mérid.
Colombo, *-lumbum*, v. de Ceylan.
Colorado (Rio-), gr. riv. Mexique.
Colorna, *-nium*, v. Parmesan.
Colraine, *V.* Coleraine.
Columbia ou Takoutché-Tessé, gr. riv. Amér. sept.
Columbia, territ. des Etats-Unis.
—, plus. v. et ctés. Etats-Unis.
Columbus, v. Etats-Unis, Ohio.
Comacchio, *-cula*, v. Ferrarais.
Combrailles, *-brabia*, pays, Creuse.
Combret, v. Aveyron.
Come, v. épisc., roy. Lomb.-Vénit.
Comines, *-nium*, v. Nord.
Commequiers, v. Vendée.
Comminges, *Convenæ*, pays, Haute-Garonne.
Comores (îles), à l'E. de l'Afr.
Comorin (le cap), Inde mérid.
Compiègne, *-pendium*, v. Oise.
Compostelle (St.-Jacques de), *Brigantium*, v. Galice.
Conception (la), *-tio*, v. Chili.
Concordia, v. Italie.
Concressault, *-curcullum*, v. Cher.
Condom, *-mium*, v. Gers.
Condore, îles, Indes.
Condrieu, *-driacum*, v. Rhône.
Conflans, pays, Roussillon.
—, v. Piémont.
Congo, *-gum*, roy., Guinée-Inf., Afr.
Coni, v. *Cuneum*, v. forte, Piém.
Connaught, *-nacia*, prov. de l'Irl.
Connecticut, un des Etats-Unis.
Conquet (le), *-questus*, v. Finistère.
Constance (le lac de), *Acronius Lacus*, au N.-O. de la Suisse.
Constantine, *Cirta*, prov. d'Alger.
Constantinople, *-polis*, Turq. eur.
Copenhague, *Codania*, v. Danem.
Copiapo, *-pum*, prov. et v. du Chili.
Coptes, fam. aborigènes de l'Egpt.
*Corcyre, île, Ionie. *V.* Corfou.
Cordillières. *V.* Andes.
Cordouan (la tour de), phare cél. Fr., à l'embouch. de la Gironde.
Cordoue, *-duba*, prov. et vl. d'Esp.
— (la Nouvelle), prov. et v. rép. de Buénos-Ayres.
Corée (la), *Corea*, presqu'île, Chine.
Corfou, *Corcyra*, île ionienne.
Corinthe, -ranto ou Geremé, *Corinthus*, v. Morée.
Cork, cté. d'Irlande (Munster).
Cormery, *-riacum*, v. Indre-et-Loire.
Cormicy, *Culmisciacum*, v. Marne.
Corneto, *-nuetum*, v. Etat de l'Egl.
Cornouaille, *-nubi*, cté. marit. Angleterre.
Cornouailles, *-nu Galliæ*, anc. petit territ. Bretagne.
Corogne (la), *-runa*, v. Galice.
Coromandel, presqu'île, Hind.
Coron, *-ne*, v. forte, Morée.
Corregio, v. duché de Modène.
Corrèze, départ. Fr., au centre (part. du Limousin).
Corse, *-sica*, île, Fr. Méditerranée.
Cortona, *-na*, v. forte, Toscane.
Cosaques (les), peuples de Pologne, Russie, Tartarie et Turquie.
Costa-Rica, *Oradives*, prov., Nlle.-Espagne.
Côte-d'Or, départ. Fr., au centre (part. de la Bourgogne).
Cotentin (le), ancien pays Fr. Manche.
Côtes-du-Nord, départ. Fr., à l'O. (part. de la Bretagne).
Cotopaxi, volcan des Andes.
Cotrone, v. maritime, Naples.
Couhé, v. Vienne.
Coulommiers, *Colombariæ*, v. Seine-et-Marne.
Courlande, gouv. Russie europ.
Cournon-Terral, v. Hérault.
Courtenay, *Curtiniacum*, v. Loiret.
Courthezon, v. Vaucluse.
Courtray, *Corturiacum*, v. Belgique.
Coutances, *Constantia*, v. Manche.
Couze, v. Dordogne.
Coventry, *-teria*, v. Anglet.
—, plus. v. Etats-Unis.
Cowes, v. Anglet. île Whight.
Cowper, v. Fife.
Crapacks (monts). *V.* Carpathes.
Crau (la), plaine pierreuse, dép. des Bouches-du-Rhône.
Cravant, *Crevenum*, v. Yonne.
Crémone, *-na*, v. roy. Lomb.-vénit.
Crest, (le), v. Puy-de-Dôme.
*Crète, île, mer Egée.
Creuse (la), riv. Fr., au centre.
— départ. Fr., au centre (partie du Poitou, Marche, Bourbon., Limousin et Berri).
Crimée. *V.* Tauride.
Croatie, *-tia*, roy. d'Autriche.
Croisic (le), v. marit. Loire-Infér.
Croix (Ste), *Santa Crux*, une des Antilles.
— (Ste), v. Haut-Rhin.
Cromarty, petit cté. et v. Ecosse.
Cronstadt, v. Ingrie.
Crostolo, départ. Italie.
Crotoy (le), v. Somme.
Crouy, *Croviacum*, v. Seine-et-Marne.
Cruz (Santa), v. île Ténériffe.
Cruzy, v. Hérault.
Cuba, *-ba*, île la plus gr. d. Antilles.
Cuença, *Choncha*, prov. et v. d'Esp.
—, prov. de la Colombie.
Culan, v. Cher.
Cumana (la), prov. et v. Colombie.
Cumberland, *-bria*, cté. Anglet.
—, Etats-Unis, plus. ctés.
Curaçao, une des îles pet. Antilles.
Curdes, *-di*, peuple, Arménie turq.
Curdistan. *V.* Kurdistan.
Curel, v. Haute-Marne.
*Cures, v. Italie.
Curlande (la), ou Courlande, *-dia*, pays, Livonie.
Cursolaires (les), îles, Grèce.
Curvalle, v. Tarn.
Cusano, v. Naples, Calabre citér.
Cusco, *-cum*, v. Pérou.
Cyclades, îles, Archipel.
Cypre ou Chypre, *-pris*, île, Asie, Méditerranée.
Cyrénaïque, contr. Libye.
*Cythère, île, Méditerranée.
Daber, v. et lac, Etats pruss.
Daca, *Paropamisus*, v. Bengale.
Dachperg, Dagsbourg ou Dabo, v. Bas-Rhin.
Dachstein, v. Bas-Rhin.
*Dacie, *-cea*, cont. nat. Europe.
Dagheestan ou Daghistan, *-hestama*, prov. marit. Russie, gouv. Géorgie.
Dagho, *-goha*, île, mer Baltique.
Dalécarlie, *-lia*, province, Suède.
Dalmatie, *-tia*, prov. d'Autriche.
Dalrymple, port et riv. de l'île de Diemen, Océanie.
Dam, mme, *-mmum*, v. Lys.
Daman, *-num*, v. Camboye.
Damas, *-scus*, pachalik en Syrie.
Danemarck, *Dania*, roy. Europe.
Danger (îles du), 3 p. îles, Océanie.
Dantzick, *-tiscum*, v. Prusse occid.
Danube, *-bius*, gr. fleuve, Europe.

Danube (cercle du), une des 4 divis. du roy. de Wurtemberg.
Dardanelles, *-læ*, deux forts sur les deux rives du détr. de Gallipoli.
Darien (l'isthme) ou de Panama, joint les deux Amériques.
Darmouth ou Dermouth, *Dermuta*, v. Anglet. Devonshire.
Darmstadt, *-dium*, v. Hesse-Darmst.
Dauphin, cté. Pensylvanie.
Dauphiné (le), *Delphinatus*, anc. prov. Fr., au S.-E., contenant les dépts de l'Isère, de la Drôme, et des H.-Alpes.
Davis (détroit de), au S. du Groenland.
Dax ou Acqs, *Aquæ Tabellecæ*, v. Landes.
Decan, *-num*, roy Hind.
Dehly, prov. Hind.
Dekhan, anc. nom de la pénins. de l'Inde, du cap Comorin à la Kaveri.
Delaware, un des Etats-Unis.
—, baie et riv. Etats-Unis.
—, plus ctés. et v. Etats-Unis.
Delft, *Delphi*, v. Pays-Bas.
Delhi, Déli, *Dellium*, v. Hind. *V.* Dehly.
* Delphes, v. Grèce.
* Delta, gr. île, B.-Egypte.
Démérary, prov. Guyane angl.
Denat, v. Tarn.
Denain, v. Nord.
Denbigh, prov. Galles, Anglet.
Déneuvre, v. Meurthe.
Denis (S.), *Sanctus Dionysius in Francia*, v. Seine.
— (S.), v. Aude.
— -en-Val (S.), v. Loiret.
Deptfort, v. Middlesex.
Derby, cté. Angleterre; *Derby*.
Dernbach, v. Haute-Hesse.
Derwent, plus. riv. Anglet.
Désirade (la), *-siderata*, Antilles.
Désiré (cap), Terre de-Feu.
Deux-Ponts ou Zweybrucken, *Bipontium*, distr. Bavière, cercle du Rhin.
Deventer, *Daventria*, v. Pays-Bas.
Devèze (la), v. Gers.
Devon, *Devonia*, cté. Anglet.
Dhawalaghiry, sommet le plus élevé de l'Hymalaya.
Diarbek, Diarbekir (le), *Mesopotamia*, pach., Turq. as., Arménie.
Didier (S.), v. Rhône.
Diemen (terre de), île au S. de la Nouv.-Hollande.
Dienville, v. Aube.
Diepbourg, v. Mayence.
Dieppe, *-pa*, v. Seine-Inférieure.
Diest, *-la*, v. Pays-Bas.
Dieu (l'île) ou l'Ile-d'Yeu, Vendée.
Digne, *Dinia*, v. Basses-Alpes.
Dijon, *Divio*, v. Côte-d'Or.
Diois, *Diensis Tractus*, cont. Dauph.
Dionysiades, îles, Méditerranée.
Diedmieu, v. Isère.
Dizier (S.), *Sancti Desiderii Fanum*, v. Haute-Marne.
Dnieper, anc. *Borysthène*, fl. Russ.
Dniester, anc. *Tyras*, r. Russie.
Dogado ou Dogat, *Venetus Ducatus*, partie des Etats vénitiens.
Doire (la), anc. départ. français, rivière, vallée d'Aoste (Et.-Sardes).
Dol, *-la*, v. Ille-et-Vilaine.
Dôle, *Dola Sequanorum*, v. Fr. Jura.
Dombes, *Pagus Dombensis*, prov. Fr. au S.-E. (partie de l'Ain).
Dombourg, *-burgum*, v. Bouches-de-l'Escaut.
Domengeux, v. Basses-Pyrénées.
Domingue (S.), ou Haïti, île Ant.
Dominique (la), *-nica*, île Ant.
Don (le) *Tanais*, fl. Russie d'Eur.
Donchery, *-riacum*, v. Ardennes.
Donégal, cté. d'Irlande.
Dorchester, *Durnovaria*, v. Anglet.
Dordogne (la), *-donia*, r. Fr., S.-O.
—, dépt. Fr., au S.-O. (part. du Périgord, de la Guienne, du Limousin, et de l'Angoumois).
Dordrecht ou Dort, *-dracum*, ville, Bouches-de-la-Meuse.
* Doride, contrée, Grèce.
* Dorisques, nat. Asie.
Dornoch, *Dorodunum*, v. Ecosse, Sutheland.
Dorset, *-setia*, cté. Anglet.
Douay, *Duacum*, v. Nord.
Doubs, rv. Fr., à l'E.
—, dépt. Fr., à l'E. (part. de la Franche-Comté).
Doué, *Theotvoldum*, v. Maine-et-Loire.
Douglass, v. Anglet., île de Man.
Douvres, Dover, *Dubris*, v. Anglet.
Douzy, v. Fr. Nièvre.
Down, cté., d'Irl.; Downpatrick.
Draguignan, *Dracenum*, v. Var.
Drenth (la), prov. Hollande.
Dresde, *Dresda*, v. Saxe.
Dreux, *Durocasses*, v. Eure-et-Loir.
Drogheda, *Drogheda*, v. Irlande.
Drôme, riv. Fr.
—, dép. Fr., au S. (part. du Dauphiné.)
Drontheim, *Nidrosia*, v. Norwége.
— -Hus, prov. Norwége.
Drosendorf, v. Basse-Autriche.
Dublin, *Dublinum*, v. cap. de l'Irl.
Dumfries, *Dumfucia*, v. Ecosse.
Duna, Dwina, gr. r. Russie.
Dundée, *Diedolum*, v. Ecosse.
Dunnegal ou Dunghal, *Dungalia*, v. c. Irlande.
Dunois (le), *Dunensis Pagus*, pays, Beauce.
Duravel, v. Lot.
Durcheim, v. Wurtemberg.
—, *Duria*, v. dép. du Bas-Rhin.
Durenbach, v. Bas-Rhin.
Durham, *Dunelmum*, cté. Anglet.
Dusseldorp ou Dusseldorf, *Dusseldropium*, v. Pruss. Rhén.
Dwina (la). *V.* Duna.
Dyle (la), rivière, Pays-Bas.
East-Lothian, cté. d'Ecosse.
East-Meath, comté, Irlande.
Ebden ou Emdem, *Embda*, v. Westphalie.
Ebre (l'), *Iber*, fleuve, Espagne.
Ebreuil, *Ebrogilum*, v. Allier.
* Ecbatane, v. Syrie.
Echelles (les), *Scalæ*, v. Piémont.
Ecluse (l') ou Sluis, *Slua*, v. Pays-Bas.
Ecosse, *Scotia*, partie sept. de la Grande-Bretagne.
Ecosse (Nouvelle-). *V.* Acadie.
Edimbourg, *Edemburgum*, ville d'Ecosse.
Edmonsbury, (S.), *Sanctus Edmondus*, ville, Suffolck.
Eglise (Etat de l'); Rome, capit.
Egypte, *Ægyptus*, prov. au N.-E. de l'Afrique.
Elbe, *Albis*, fleuve, Allem.
Elbingen, *Elbenga*, v. Prusse occid.
Elbourg, *Elburgum*, v. Gueldre.
Elgin, ou Murray, comté d'Ecosse.
Elseneur, v. Danemarck.
Elsenheim, *Elsenheimum*, v. [illegible] Rhin.
Elvas, *Elva*, Alentéjo.
Embden, ville et port. Hanovre.
Embrun, *Ebrodunum*, v., H.-Alpes.
Emden. *V.* Embden.
Empire de l'Ouest. Amérique sept.
Empoli, *Empolia*, v. Toscane.
Ems, v. fleuve, Souabe.
Ems, riv. Pays-Bas.
Enghien ou Enguien, *Engyum*, v. Pays-Bas.
Engia, *Ægina*, v. Grèce.
Eniskilling, v. Irlande.
Enkhuizen, v. forte, Holl.
Entraigues, *Inter aquas*, v. Aveyron.
—, v. Vaucluse.
Entre-Duero-et-Minho, prov. Port.
* Eolie, Eoliennes, îles, Sicile.
Epernon, *Sparno*, v. Eure-et-Loir.
Ephèse ou Aiasaluck, *Ephesus*, v. Natolie.
* Ephraim, cont. Palestine.
Epinal, *Spinalium*, v. Vosges.
* Epire, *Epirus*, prov. Turquie eur.
Eppingen, v. Rhin.
Erbach, riv. Bavière.
Erding, v. Bavière.
Erdre, riv. Loire-Infér.
Erfort ou Erfurt, ville, Prusse.
Erguel, pays, Bâle.
Erié, lac. Canada.
Erivan, prov. Perse.
Erpach, *Erpachium*, v. Franconie.
Erpel, v. Prusse, distr. Coblentz.
* Erythrée, l'Océan indien.
Erzeroum, *Aziris*, v. Turq. as.
Escaut, riv. Belgique.
Esclavonie, roy. Autr.
Esk, riv. Ecosse, comté Dumfries.
Eskimaux. *V.* Esquimaux.
Eslingen, *Eslinga*, v. Wurtemberg.
Espagne, *Hispania*, roy. Europe.
— (Nouvelle-). *V.* Mexique.
Espinosa, v. Biscaye.
—, v. Vieille-Castille.
Esquimaux, peuplade, Amér. sept.
Essequibo, gr. riv. Amér. mér.
Essex, *Icenorum Regio*, prov. Angl.
Estaires, v. Nord.
Estang, v. Gers.
Este, *Ateste*, v. Venise.
Estella ou l'Etoile, *Stella*, v. [illegible]
Estonie, *Estonia*, prov. Russie.
Estramadure (l'), *Extremadura*, province, Espagne, Portugal.
Etampes, *Stampæ*, v. Seine-et-Oise.
Etaples, *Stapulæ*, v. Pas-de-Calais.
Etats (îles des), une près de la mer Glaciale, et l'autre au détroit de Le Maire.
Etats-Unis, confédération de [illegible] rép., Amérique septentrionale.
Ethiopie, nom générique de l'Afrique moyenne.
Etienne (S.), *Furium*, ville, Loire.
Etlingen, ville, Bade.
Etna, montagne, volcan, Sicile.
Etolie, contrée, Achaïe.
Etrurie. *V.* Toscane.
Etrurie, contrée, Italie.
* Etrusques, nat. Italie.
Euphrate (l'), *Euphrates*, fl. Asie.
Eure, riv. Fr., au N.-O.

épart. Fr., au N.-O. (part. Normandie).
ir, départ. Fr., au centre ie de l'Orléanais, de la ce, et du Perche).
, *Europa*, partie dominante onde.
e (S.), *Insula Sancti-Eusta*- Antilles.
(les trois), Metz, Toul, n.
prinс. Naples.
Elbora, v. Alentéjo.
Ebroicæ, v. de l'Eure.
Exonia, v. Devonshire.
Oximus, v. Orne.
es, v. Hérault.
o, *Fabrianum*, v. Marche ône.
ou Faience, *Faventia*, v. gne.
groupe de 25 îles, Danem.
v. Egypte moy.
comté, Virginie.
erg, v. Hollande.
ourg, *Carlovallum*, v. Nou- Marche de Brandebourg.
l, v. Ecosse.
h, *Falmutum*, ville, Cor- lle.
Fastra, île, mer Baltique.
contr. Pays-Bas.
Messine (le), *Fretum Sicu*- létr., Sicile, Calabr. ultér.
utier, *Farense monaste*- v. Seine-et-Marne.
v. Sicile.
r. Var.
y, v. Haute-Saône.
cté. Pensylvanie, et Ohio, vls. Etats-Unis.
o, *Ferentinum*, v. Rome.
u Firmo, *-mium*, v. Marche ine.
ouc, v. du gouv. Brésil.
o ou Fernandez (île de mer du Sud.
, entre les Orcades et les Schetland.
-*ria*, v. Etat de l'Egl.
) ou Ferrarais, prov. Etat glise.
e), v. Esp. Galice.
ous - Jouarre, Ferté - sur- (la), *Firmitas Auculphi*, ne et Marne.
in (la), *Firmitas Aurent*, r-et-Cher.
eron (la), v. Nièvre.
nan (la), v. Loir-et-Cher.
ière (la), *Firmitas Lupera*, ane.
n (la), *Firmitas Milonis*, ne.
ube (la), *Firmitas ad Al*- v. Basse-Marne.
re de), île, Amérique mér.
zanum, roy. au N. de l'Afr
roy. Afr. S. Tripoli.
lanum, v. Etat de l'Egl.
, v. Latinum.
chip. de 50 îles, Gr.-Oc.
holonia, cté. Ecosse.
Figiacum, v. Lot.
s ou Figuières, v. Catal.
e, -*nis Terræ*, cap. Galice.
rt. Fr., à l'O. (partie de la gne).
e, *Finonnia*, prov. Suède.
lle, Danemarck. *V.* Fune.

Fiorenzo (San), v. Corse.
Fissato, mont. branche de l'Atlas.
Fium ou Fioum. *V.* Faioum.
Flandre, *Flandria*, prov. Pays-Bas.
Flensbourg, *-burgum*, v. Danem.
Flint, *-tum*, v. Galles.
Florence, *-tia*, v. Toscane.
Florennes, *-rina*, v. Pays-Bas.
Florent (S.), v. Corse.
Florentin (le), prov. Toscane.
—(S.), *Sancti Florentini Castrum*, v. Yonne.
Floride (la), *da*. partie des Etats-Unis d'Amér.
Flour (S.), *S. Flori Fanum*, ville, Cantal.
Foix, *Fuxum*, v. Ariége.
—, ancien cté. au S. de la Fr. (Ariége).
Foligno, *Fulgium*, Etat de Spoleto.
Fondi, *Fundi*, v. Terre de Labour.
Fonsalie. *V.* Funchal.
Fontaine-l'Evêque, *Fons Episcopi*, ville, Pays-Bas.
Fontainebleau, *Fons Blaudi*, ville, Seine-et-Marne.
Fontanges, v. Cantal.
Fontarabie, *Fons rapidus*, v. Guipuscoa.
Fontevrault, *Fons Ebraldi*, ville, Maine-et-Loire.
Forestières (4 villes), Souabe.
Forêt - Noire, *Martiana Sylva*, mont. primitives, boisées, entre Wurtemb. et Bade.
Forez (le), *Foresium*, prov. Fr., au S.-E. (Loire).
Forli, *-rum Livii*, v. Etat rom.
Formiche, 10 îles, mer de Toscane.
Formose, *-sa*, île, côte S.-E. Chine.
Fort-Louis (le), ou le Fort-Vauban, *Arx Ludovicia*, v. Bas-Rhin.
Fossano, *-num*, v. épisc. Piémont.
Franc-Alleu, pet. pays, Creuse.
France, *-cia*, roy. central d'Europe
— (Ile-de-), anc. prov. Fr., au N.-O., contenant les départs de l'Aisne, de l'Oise, de la Seine, de Seine-et-Marne, de Seine-et-Oise, et partie de la Somme).
—, (île de). *V.* Maurice.
Francfort-sur-le-Mein, *-cofordia*, v. d'Allem.
— -sur-l'Oder, *-cofurtum ad Oderam*, v. Prusse.
Franche-Comté, *Burgundiæ Comitatus*, anc. prov. Fr., à l'E., contenant les dépts. du Jura, du Doubs, et de la H.-Saône.
Francisco, gr. riv. Brésil.
Franckenstein, *-nium*, v. Silésie.
Franckland, Etat, Amér. ouest.
François (Iles S.), Canada.
Franconie, *-nia*, cercle d'Allem.
Franklin, plus. ctés. et villes, Etats-Unis.
Frascati, *Tusculum novum*, ville, délég. Rome.
Fréjus, *Forum Julii*, v., rade, Var.
Fresnaye (Notre-Dame de la), v. Orne.
Fribourg ou Freybourg, *Friburgum*, v. Brisgaw.
—, *Friburgum*, canton suisse.
Friedberg, v. Prusse, ch.-l. de cercle.
Frioul, *Forojuliensis Tractus*, prov. Illyrie.
Frise, *Frisia*, prov. Pays-Bas.
Fuego ou Fuogo, ou l'île de Feu, ou l'île St-Pierre, Cap Vert.

Fulda, princip. Hesse-Cassel.
Funchal ou Fonsalie, *Funchala*, v. Madère.
Fune, Funen ou Fionie, *Fionia*, île, mer Baltique.
*Gades, île, v. Espagne.
Galan, v. Hautes-Pyrénées.
*Galates, -tie, nat. contrée, Asie mineure.
Galice, *Gallicia*, prov. Espagne.
— (la Nouv.) ou Guadalaxara, cont. Nouvelle-Espagne.
Gallcie, prov. Autr. avec titre de roy.
*Galilée, contrée, Palestine
Gallapagos ou Galapes (les îles de), mer du Sud.
Galles (les), *Galli*, peup. d'Asie.
— (pays de), *Cambria*, Angleterre
Gallicie, Pologne orient.
Gallipoli, *-lis*, v. épisc. et port, Naples, Terre de Lab.
—, v. et deux ports, Turq. d'Eur.
Galloway, *-vivia*, prov. Ecosse mér.
—, comté, v. Connaught.
Gambia, *-bea*, gr. riv. Afr. S.
Gand, *-davum*, v. Pays-Bas.
Ganesborough ou Gansborough, v. Lincolnshire.
Gange (le), *-ges*, grand fl. Indes.
Gap, *Vapincum*, v. Hautes-Alpes.
Gard (le), départ. Fr., au S.-E. (partie du Languedoc).
Gardiolle (la), v. Tarn.
Garonne (Haute-) départ. Fr., au S. (partie du Languedoc et de la Gascogne).
— (la), fl. au S. de la Fr.
Gartempe, riv. Fr. Creuse.
Gascogne (la), *Vasconia*, prov. Fr., au S.-O., contenant les départs des Hts.-Pyrénées, du Gers, des Landes, et partie des B.-Pyrénées, de la H.-Garonne et de Lot-et-Gar.
Gaspésie (la), *-sia*, prov. Amérique sept.
Gates (les monts de), Asie.
Gatinais, *Vastinium*, pays dépend des prov. d'Ile-de-Fr. et d'Orléanais.
Gaujac, v. Landes
*Gaule, contrée, Europe. Ancien nom de la France et de la Belg.
Gave, nom génér. des torrents aux Pyrénées.
Gavi, v. Gênes.
Gemunde, v. duché du Bas-Rhin.
Genape, *-pium*, v. Pays-Bas.
Gênes, *Genua*, gr. v. et duché, Etats sardes.
Genève, v. et canton Suisse.
Genevois, duché Sarde.
Genèvre, mont. entre Fr. et Piém.
Genoa ou Gênes, v. New-York.
Géorgie ou Gurgistan, *Georgia*, prov. Asie.
— (la Nouv.), Etats-Unis.
— (golfe de), Amériq. sept.
Georgiefsk, v. Russie, Caucase.
Géra ou Petite-Leipsick, *Gera*, v. Haute-Saxe.
Géraw (le), *-ravia*, pays., H.-Rhin.
Germain (S.), v. Creuse.
— -de-Bourgueil (S.), ville, Indre-et-Loire.
— -en-Laye (S.), *S. Germanus in Ledia*, v. Seine-et-Oise.
*Germanie, cont. centrale de l'Eur.
Germigny, *-miniacum*, v. Yonne.

Gers (le), r. Fr., au S.
—, départ. Fr., au S. (partie de la Gascogne).
Gevaudan (le), *Gabalicus Pagus*, contr. des Cévennes, Languedoc.
Gibraltar, *-taria*, v. et port. sur détr. du même nom au S. de l'Espagne.
Gigean, v. Hérault.
Gigeri, v. Alger.
Giglia, *Ægiglium*, p. île Médit. (Toscane).
Gigny, v. Jura.
Gilolo, *-lola*, ile, une des Moluques.
Giovenazzo, *Juvenacium*, v. Napl.
Girgenti, *Agrigentum*, v. Sicile.
Gironde, riv. Fr., au S.-O.
—, départ. Fr., au S.-O. (partie de la Guienne).
Glamorgan, cté. Angl. Galles mér.
Glandèves, *Glannatena*, v. Basses-Alpes.
Glaris, *Clarona*, cant. suisse.
Glascow, *-cua*, v. Ecosse, cté. Lanark.
Glastonbury, v. Sommersetshire.
Gleichen, cté. Allem.
Glenan, iles, Finistère.
Gletsche *ou* les Glacières *et* Glaciers, mont. Suisse.
Glocester, *Claudia Castra*, v. et comté Anglet.
Gluckstadt, *-tadium*, v. Danem.
Gmunden. *V.* Gemunde.
Goa, *Foa*, v. Hind.
Goach ou Macassar, v. et port Hind.
Goch, *Herenachium Gocum*, ville, Bas-Rhin.
Golconde, *-da*, prov. Hind. Deccan.
Gondar, v. capt. Abyssinie.
Gondrecourt-le-Château, *Gundulfiguria*, v. Meurthe.
Gondreville, *Gundulfivilla*, v. Oise.
Goudrin, v. Gers.
Gorcum, *Gorichenum*, v. Pays-Bas.
Gorée, *-rea*, île, Hollande mérid.
—, ile, Afrique.
Gorgonne (la), *Gorgon*, île Tosc.
Gorgue (la), v. Nord.
*Goths, nat. Sarmates.
Gotha, *-tha*, v. Saxe.
Gothard (le mont S.), *Adula*, Suisse.
Gothie (la), *-thia*, prov. Suède.
Gothland (île de), mer Baltique.
*Gothuns, nat. Goths et Huns.
Gottingen, Gœttingen *ou* Gottingue, v. Calemberg.
Gouelle (la), pet. p., Seine-et-Marne.
Gounon, v. Hautes-Pyrénées.
Gourdon, v. Lot.
Gouzon, v. Creuse.
Gower (S.), S. Gever *ou* S. Goar, *S. Gouris villa*, Bas-Rhin.
Gozzi *ou* les Gozzes, ile, Méditerr.
Gozzo *ou* le Gose, *Gaulos*, île, id.
Graisivaudan, *Pagus Gratianopolitanus*, pays, Dauphiné.
Grammond *ou* Grand-Mont, *Granmonitum*, v. Creuse.
Grammont, *Gerardi Mons*, Pays-Bas.
—, v. Gers.
Grand-Lucé (le), v. Sarthe.
Grandlieu, lac, v. Loire-Infér.
*Granique, fl. Asie.
Granville, *Grandisvilla*, v. Manche.
Gratz, *Graicum*, v. Basse-Styrie.
Gravesende ou Gravesend, *-vesinda*, v. Kent.

Gravina, *-na*, v. Terre de Bari.
Grèce (la), *Græcia*, roy. au S. de la Turq. eur.
*— (la Grande), la Calabre et la Basilicate (Italie mérid.).
Green, plus. v. et comtés, Etats-Unis.
Grenade, *Granata*, roy. et v. Esp.
— (la), Antille.
—, v. Nouveau-Mexique.
— (Nouv.), prov. Terre-Ferme.
Grenadilles, 30 iles (Antilles).
Grenoble, *Gratianopolis*, v. Isère.
Griers. *V.* Gruyère.
Grignan, v. Drome.
Grisons (les), *Rhæti*, cant. suisse, composé de 3 ligues. *V.* Ligue.
Grodno, *-na*, gouv. Russie.
Groenland (le), *-landia*, gr. ile, O Islande.
Groningue, *-ga*, province, v. Ems.
Grunstadt, *Grunestadium*, v. Bav.
Gruyère, v. Suisse.
Guadalajara *ou* Guadalaxara, *-xara*, prov. Nouv.-Castille.
—, gouv. Mexique.
Guadalquivir (le), *Bætis*, fl. Esp.
Guadeloupe (la), île fr. des Ant.
Guadiana (le), *Anas*, fl. Esp.
Guanape, gr. riv. Brésil.
Guatimala, *-la*, pays, Amér.
Guaxaca, *-ca*, prov. et v. Mexique.
Guayquil *ou* Guyaquil, *Gualaquilum*, prov. v. Pérou.
Gueldre (la), *-dria*, prov. Pays-Bas.
Guéret, *Varactum*, v. Creuse.
Guernesey, île angl. côte de Fr.
Guiane (la), *-na*, gr. pays Amérique méridionale, divisée en Guiane française, hollandaise, etc., etc.
Guienne (la), *Aquitania*, ancien province, France.
Guilford, *-lafordium*, v. Surrey.
Guillaume, v. Alpes marit.
Guinée (la), *-nea*, gr. pays Afriq.
— (la Nouv.), ile, Océan orient.
Guipuscoa (le), *-coa*, prov. Esp.
Guzarate *ou* Gézurate, *Gauzarata*, prov. Hindostan.
Guyers *ou riv. des Échelles*, riv. Isère.
Haarlem. *V.* Harlem.
Haddington, *Hadina*, c. v. Lothian.
Hague (la), pays, Normandie.
Hainaut (le), *Hannonia*, province, Pays-Bas.
Haïti, anc. nom de S.-Domingue.
Halifax, v. Anglet. West-Yorksh.
—, plus. v. Etats-Unis.
Ham, *-mmus*, v. et chât. fort, Somme.
Hambourg, *-burgum*, v. libre, Allem.
Hamilton, *-nium*, v. Clydesdale.
—, dist. Tenessée.
Hampshire, cté. Anglet.
—, 3 ctés. Etats-Unis.
Hanover *ou* -vre, *-novera*, roy. Allem.
Hanovre (Nouvel-), Amér. occid.
Hantshire, Hampshire ou Southampton, *Simenia*, prov. Anglet.
Harfleur, *-reflorum*, v. Seine-Infér.
Harlem, *-mium*, v. Zuyderzée.
Harmony, v. Etats-Unis.
Harrison, cté. Virginie.
—, plus. ctés. Etats-Unis.
Hartz. *V.* Harz.
Harwick, *-ricum*, v. Essex.
Harz, monts Allem.
Hastings, *Astingua*, v. Sussex.
Hatton-Châtel, v. Meuse.

Haute-Rive, *Altaripa*, v. Drôme.
Havane (la), *-na*, v. cap. de Cuba
Havre-de-Grace (le), *Portus Gratiæ*, v. Seine-Infér.
Haye (la), *Haga comitis*, v. Hol.
Hébrides ou Western, *Ebudæ*, archip. O. Ecosse, d'environ 30.
— (Nouv.), îles, mer du Sud
* Hécalonnèses, îles, détroit de Lesbos.
Hécla, mont. volcan Islande.
Heidelberg, *-ga*, ville, Bade
Hela, pénins. côte Prus.
Hélène (Ste), *Insula Sanctæ Helenæ*, ile, mer Atlantique.
Heligoland, île, mer du Nord
* Helicon, mont, Grèce
* Heliopolis, ville du Soleil [illegible] Mataré.
* Hellespont, détr. mer Égée
Helsingie, *-gia*, prov. Suède
Helsingor ou Elseneur, *Helsingora*, v. Danemarck.
Helvétie, les 13 cantons, Suisse
Hennebon, *-num*, v. Morbihan
Henry, plus. ctés. Etats-Unis
Herat, Hera ou Heri, *Ana*, [illegible] Caboulistan, capit. du Khorasan
Hérault, riv. et dép. Fr., au S. (part. du Languedoc)
Herbiers (les), v. Vendée
Herculanum. *V.* Portici
Hermannstadt, Ceben, Zeben, *[illegible]bicum*, v. forte, c. Transylvanie
Hertfort ou Hartfort, *Herfordia*, ville, Hertfordshire
Hertfordshire, prov. Angleterre
Hertfort, v. Connecticut
* Hérules, nat. Germanie
* Hespérie, Espagne, Italie
Hesse (la), *Hessia*, pays d'Allem.
—-Cassel, princip. Allem.
—-Darmstadt, une des princip. de la Hesse.
—-Hombourg, *id.*
Hildbourghausen, duché Saxe
Hilpershausen ou Hildburghausen, *Hilpesrhusia*, v. Franconie
Himalaya, anc. *Imaus*, mont. les plus hautes de l'Asie, entre Hind. et Thibet
Hindoustan, pays, Asie mérid.
Hippolyte (S.), *Sanctus Hippolytus*, v. Gard
Hoang-hai, mer Jaune, golfe Chine
— -ho, ou riv. *Jaune*, f. Chine
Hohenlohe, princip. Wurtemberg
Hohenzollern, princip. Allem.
Hollande, roy. à l'O. de l'Europe
— (comté de), *-dia*, Prov. Unies
— (Nouvelle-) ou New-York, [illegible], terres australes
Holstein, *Holsatia*, duché, Danem. de la Confed. germ.
Holy-island ou Lindisfarne, île, Northumberland.
Hombourg, *-burgum*, v. Hesse
Honduras, *-ra*, prov., Nouv.-Esp.
Hongrie, *Hungaria*, roy. centre de l'Europe
Hôpital (l'), v. Loire.
Horeb, *Melosi*, mont. Arab. pétrée
Horn, cap, côte N. O. d'Islande
—, cap, côte Terre de Feu.
Hottentots, peuples d'Afr. mérid.
Houat, *Horata*, île, Morbihan
Houlme (le), *Holmetius Pagus*, pays, Haute-Normandie
Hudson (baie, détroit de), ou *Sinus*, Amérique N.

udson, v. New-York.
ull ou Kingston, v. et port, Angl.
untington, cté. v. Angl.
urepoix (le), *Pagus Heripensis*, cont. France (Seine-et-Oise).
uron, gr. lac, Amér. sept.
'dra, p. île, Archipel, Grèce.
'ères (les îles d'), Provence.
go de los Valles (San-), v. Mex.
utsk, v. Sibérie.
sy, v. capit. de Moldavie.
érie, cont. Europe. Espagne.
s, v. Hautes-Pyrénées.
ia, *-dria*, v. Illyrie.
lumée, prov. Arabie.
isséi, gr. riv. Russie as.
isséisk, gouv. v. (Russ. as.).
Hypaea, île, Provence.
(l'), Bourbon. *V.* Mascareigne.
de France. *V.* Maurice.
de-France. *V.* France.
d'Ouessant (l'), île, Finistère.
Dieu (l'), île, Vendée.
Royale ou Ile du Cap Breton, olfe St.-Laurent.
du Cap-Vert (les), Océan atl.
ion, v. Asie.
, *Insulæ*, v. Pyrénées-Orient.
riv. Ille-et-Vilaine.
-et-Vilaine, dép. Fr., à l'O. Bretagne).
un des Etats-Unis.
yrie, roy. monarch. Autr.
. *V.* Hindostan.
es occidentales (les), Amérique.
rientales (les), Asie.
ana, un des Etats-Un. d'Amér. ept.
iens, Indous ou Jentous, peup. sie.
re (l'), riv. au centre de la Fr.
dép. Fr., au centre (Berri, Or- éanais et Marche).
et-Loire, dép. Fr., au centre Touraine et part. de l'Orléanais, oitou et Anjou).
s, ou Sinde, gr. fl. de l'Inde.
olstadt, *-dium*, v. Bavière.
rande, *Ingorandis*, ville, Maine- t-Loire.
v. Vienne.
ie, *-gria*, prov. Russie.
, riv. considér. Allem.
rkeiting, v. Fife.
rness, *Innernium*, prov. Ecosse.
rray, v. Argyle.
ra, île et v. Archipel grec.
rich, *Usbium*, v. Suffolck.
utsk, gouv. v. Tartarie asiat.
ude, *Hibernia*, île britannique.
uois, *-quii*, peuple, Amér. N.
wady, riv. Asie, Em. Birman.
ia, *-cia*, v. île, Médit. (Napl.)
, riv. au S.-E. de la Fr.
dép. Fr., au S.-E. (part. du auphiné).
nde, *-dia*. île, N.-O. d'Europe.
han, v. capit. Perse occid.
ire, *Issiodorum*, v. Puy-de-Dôme.
e, *-tria*, prov. Illyr.
e, *-lia*, pénins. d'Eur. mérid.
aque, *-ca*, Sept-Iles, Grèce.
ine, forêt, Beauce.
a, *Ebusus*, île esp. Médit.
ri (S.), v. Aveyron.
on, v. Rhône
kson, plus. v. et comtés, Et.-Un.
ques de Compostelle (S.), v. Esp.
, *Gienium*, prov. Esp.
a, *Joppe*, v. Palestine.

Jagarnaut, v. Hindostan, fam. pagode.
Jago (S.), île, Cap-Vert.
— (S.), v. Chili.
— de Cuba (S.), v. Cuba.
— de los Caballeros (S.), v. Saint-Domingue.
Jamaïque (la), *-ica*, île, Antilles.
Jamets, *Gemmatium*, v. Meuse.
Janeiro (Rio), capit. du Brésil.
Janna ou -nina, *Cassiope*, v. prov. Turq. Eur.
Japon (le), *-nia*, emp. à l'E. d'Asie.
Jaudes, v. Charente.
Java (île de), *Jaba*, Indes.
Jean (S.), *S.-Joannis Fanum*, v. Pays-Bas.
— -de-Losne (S.), *Ladoda*, v. Côte-d'Or.
— -de-Luz (S.), *Lucius Vicus*, v. Basses Pyrénées.
— -de-Maurienne (S.), *Mauriana*, v. Piémont.
Jedo ou Jeddo, capit. du Japon.
Jefferson, plus. v. et ctés. Et.-Un.
* Jéricho, v. Palestine.
Jersey, *Cæsarea*, île, Manche.
Jérusalem, *Hierosolyma*, v., Judée.
Jeverland (le), contr. Westphalie.
Josas (le), contrée, Seine-et-Oise.
Jouy-le-Châtel, v. Seine-et-Marne.
— -sur-Morin, *Gaudiacus*, v. Seine-et-Marne.
Joyeuse, *Gaudiosa*, v. Ardèche.
Juan de Fernandez, île Amér.
Judée (la), *-dæa*, prov. Asie.
Juliennes (Alpes), part. des Alpes.
Jura, départ. Fr., à l'E. (partie de la Fr.-Comté).
Just (S.), v. Ille-et-Vilaine.
Jutland ou Nord-Jutland, *Julia*, pays, Danemarck.
Kaiserberg, *-ga*, v. Haut-Rhin.
Kalisch, *Calisia*, pr. Basse-Pologne.
Kalmoukie, pays des Kalmouks.
Kalmouks, peuple mongol nomade.
Kaluga, gouv. Russie eur.
Kamtschatka, presqu'île au N.-E. d'Asie.
Kao-Tcheou. *V.* Canton.
Kargapol, *Cargapolia*, prov. Russ.
Kendale, *Concangium*, ville au N. Angleterre.
Kent, *Cantium*, prov. Angleterre.
Kentucky, prov. Etats-Unis.
Kerman, *Carmania*, prov., v. Perse.
Kerpen, v. duc. du Bas-Rhin.
Kharesmie, prov. Asie, mer Casp.
Kherson, v. Russie.
Kherson, gouv. Russie.
Khorassan, prov. Asie.
Kiang (le), gr. r. Chine.
Kildare, *Cella Quercus*. c. v. Irland.
Kilkenny, *-nia*, c. v. Vieille-Leinster.
Kilkenny ou Cabu, v. Irlande.
Killarney, ou Lough-Lean, lac, Irl.
King'scounty ou Comté du Roi, *Regis Comitatus*, c. Irlande.
Kingston, v. Surrey.
Kingstown ou Philipp'stown, *Regiopolis*, v. King'scounty.
—, v. Jamaïque.
Kinsrosse, c. v. Ecosse.
Kirkudbright, *-kimbrigia*, v. Ecosse.
Kirkwal, *Careovilana*, v. Pomona.
Kiurdes ou Kurdes, peuple asiat.
Kœnigsberg, *-nisberga*, v. forte, Pr.
Kœnigstein, v. Mayence.
Konieh, anc. *Iconium*, v. Turq. as.
Konitz, *Conitia*. v. Prusse.

Korasan, prov. Perse.
Kostromna, gouv. Russie eur.
Kouriles ou Kurilles, îles, As. N.-E.
Krapachs, *Carpathes*, mont. Allem.
Kurdistan, pays des Kurdes ou Kiurdes. *V.* ce mot.
Labour (la Terre de), *Terra Laboris*, prov. Naples.
Labourd (le) *Laupurdentis Tractus*, cont. Béarn.
Labrador, *Estotilandia*, pays Amérique sept.
Lac Majeur (le), *Lacus Major*, Milanez.
— Supérieur (le), lac, Canada.
* Lacédémone ou Sparte, v. Grèce.
* Laconie, pays, Lacédémone.
Ladoga, *-ga*, v. Ingrie.
Lagny, *Latiniacum*, ville, Seine-et-Marne.
Lagos, *Lacobrica*, v. Algarve.
Lagune (la), ou San Christoval de la Laguna, v. Ténériffe.
Lahassa ou Lassa, v. cap. du Thibet.
Lahor, *-rium*, roy. v. Hindostan.
Laibach, v. épisc. Illyrie.
Laland, *-dia*, île, Danemarck.
Lambesc, *-ca*, v. Bouches-du-Rhône.
Lamégo, *-macum*, v. Portugal.
Lancashire, *-castria*, prov. Angl.
Lancaster, *-tria*, comté; plus v. Etats-Unis.
Landaffe, v. Clamorgan. Angl.
Landau, *-davia*, v. Bas-Rhin.
Landerneau, *-nucum*, v. Finistère.
Landes (les), *Ager Syrticus*, pays, Gascogne.
—, dép. Fr., au S.-O. (Gascogne).
Landouzy-la-Ville, v. Aisne.
Landrecies, *Landericiacum*, ville Nord.
Landsber', *-berga*, v. Bavière.
—, v. Prusse.
Lanerk ou Clydesdale, Ecosse mér.
Langon, *Alingonus Portus*, ville Gironde.
Langres, *Lingones*, v. Haute-Marne.
Languedoc (le), ou Gaule Narbonnaise. *Occitania*, prov. Fr., au S.-E., contenant les dépts. de l'Ardèche, Aude, Gard, H.-Gar., H.-Loire, Hérault, Lozère, Tarn, Tarn-et-Gar.
Lagunes, marais, Venise.
Lanmeur, v. Finistère.
Lannepax, v. Gers.
Lannion, v. Côtes-du-Nord.
Lannoy, *Alnetum*, v. Nord.
Lao, Laos, *Lavum*, roy. Chine.
Laon, *Laodunum*, v. Aisne.
Laponie, *-nia*, contr. sept. Eur.
Laquedives, chaîne de 32 îles, Oc. Ind.
Laragne, v. Hautes-Alpes.
Larino, *Larinum*, v. Naples.
Laristan, prov. Perse.
Larzicourt, v. Marne.
Latrecey, v. Haute-Marne.
Laubach ou Laybach, *Laubachum*, v. Carniole supérieure
—, v. Vétéravie.
Lauenbourg, duché, Danemarck.
Lauraguais, *Lauriacensis Ager*, cont. Haut-Languedoc.
Laurent (S.), fl. Amérique septent.
Lausanne, *Lausana*, v. Vaud.
Laval, *Vallis Guidonis*, v. Mayenne.
Lavardens, v. Gers.
Lavaur, *Vaurium*, v. Tarn.
Lavit-de-Lomagne, v. Tarn-et-Gar

Lawrence, plus. comtés, Et.-Unis.
Laybach. *V.* Laubach.
Layrac, *Lauracum*, v. Lot-et-Gar.
Lectoure, *Lactara*, v. Gers.
Ledergues, v. Aveyron.
Lee, riv. Angl.
—, plus. v. Etats-Unis.
Leeds, *Ledesia*, v. York. Angl.
Leicester, *Licestria*, v. Leicestersh.
Leicestershire, prov. Anglet.
Leinster, *Lagenia*, prov. Irlande.
Leipsic, Leipsick ou Leipzig, *Lipsia*, v. ch.-l. cercle, Saxe.
Leith ou Lith, v. Lothian.
Leitrim, comté, Irlande.
Léman (le lac) ou Genève, *Lemanus*, Suisse, Savoie.
Lemberg, Leopolis ou Lwow, v. archiép. capit. Gallicie.
Lembeye, v. Basses-Pyrénées.
Lenox, *Elglovia*, prov. Ecosse mér.
Lens, *Lentium*, v. Pas-de-Calais.
Lent-en-Dombes, *Lentulum*, v. Ain.
Léon ou Saint-Pol-de-Léon, *Legio*, v. Finistère.
Léon, anc. roy. prov. et plus. villes Espagne.
— (nouv. roy. de), Nouv. Esp.
— de Nicaragua, v. Nicaragua.
— (île de), Andalousie.
Lérins (îles de), *Lerinæ Insulæ*, Méditerranée.
Lescar, *Lascurra*, v. B.-Pyrénées.
Leucate, *Leucata*, v. Aude.
—, cap, Asie.
Levant ou Titan, île d'Hyères, Var.
—, côtes orient. Médit.
Lewis, *Leurissa*, île, Ec., Hébrides.
—, plus. v. et comtés, Etats-Unis.
Leyde, Leyden, *Lugdunum Batavorum*, v. Hollande.
Lezat, v. Ariége.
Lezoux, v. Puy-de-Dôme.
Liban, *Libanus*, mont. Syrie.
Liberty, plus. v. et ctés. Et.-Unis.
* Libye, *Libya*, prov. Afrique.
Lièbre, Lièvre ou Lebereau (vallée de), entre la Lorraine et la Haute-Alsace.
Liechenstein, princip. sur le lac de Constance.
Liége, *Leodium*, v. épisc. Belgique.
Liegnitz, *Lignitium*, v. princ. Silésie.
Lieou-Kieou, îles, Océan orient.
Lieuvain, *Lexoviensis Pagus*, contr. Normandie (Calvados et Eure).
Ligny-en-Barois, *Ligniacum*, ville, Meuse.
Ligue-Grise, divis. du canton des Grisons, de la maison Dieu, des dix Justices.
* Ligurie, contr. Gaule cisalpine.
Lille, *Insulæ*, v. Nord.
Lillebonne, *Juliobona*, v. Seine-Inf.
Lillers, *Lillerium*, v. Pas-de-Calais.
Lima, v. capit. du Pérou.
Limagne, contrée d'Auvergne.
Limbourg, *Limburgum*, v. Pays-Bas.
Limerick, *Limericum*, v. Irl.
Limeuil, *Limolium*, v. Dordogne.
Limoges, *Lemovices*, v. H.-Vienne.
Limosin ou Limousin, *Lemovices*, prov. Fr., au centre, contenant les departs. de la Corrèze, de la Creuse, et de la Hte.-Vienne.
Limoux, *Limosum*, v. Aude.
Lincoln, *-collinum*, v. épisc. Angl.
—, plus. comtés et villes, Et.-Unis.
Lingen, *Linga*, v. Hanovre.
Linlithgow, *Lindum*, cté. Ecosse.
Lintz, v. Rhin-et-Moselle.
Lion (le golfe de), *Sinus Leonis*, Méditerranée au S. de la Fr.
Lipari, îles, Méditerranée.
Lisbonne, *Olyssipo*, v. Portugal.
Lisle, v. Dordogne.
Litchfield, comtés et v. Etats-Unis.
Lithuanie, *Lithuania*, ci-dev. gr. d., Polog. au S.-O. de la Russie.
Livadie, *Hellas*, prov. Grèce.
Liverdun, v. Meurthe.
Livernon, v. Lot.
Liverpool, v. Ang. comt., Lancaster.
Livinière (la), v. Hérault.
Livonie, *Livonia*, prov. Russie.
Livourne, *Ligurnus*, v. Toscane.
Livrade (Ste.), *S. Liberata*, v. Lot-et-Garonne.
Lizier (S.), *S. Licerius*, v. Ariége.
Llanos, plaines, Amér. mér.
Lô (S.), *Briovera*, v. Manche.
Lobau, île du Danube, Autr.
Lodi, *Laus Pompeia*, v. Lomb.-Vén.
Loir, riv. au centre de la Fr.
Loir-et-Cher, départ. Fr., au centre (Orléanais et Touraine).
Loire (la), *Liger*, fl. au cent. de la Fr.
— (la), dép. Fr., à l'E. (Lyonnais).
— (Haute-), départ. Fr., au S.-E. (Languedoc, Auvergne, Lyonnais).
— -Inférieure, départ. Fr., à l'O. (Bretagne).
Loiret, riv. et départ. au centre de la Fr. (Orléanais, Berri).
Lomagne, *Leomania*, petit pays, B.-Armagnac (Gers).
Lombardie, *Longobardia*, ancienne province septentrionale d'Italie.
Lombardo-Vénitien (roy.), nom des possess. autrich. en Italie.
Lomond, *Lomundus*, lac, Lennox.
Londonderry, *Roboretum*, d. v Ulster.
Londres, *Londinum*, cap. Angl.
Longwy ou Longui, *Longus Vicus*, v. Moselle.
Lonjumeau, v. Seine-et-Oise.
Lons-le-Saulnier, *Ledo Salinarius*, v. Jura.
Lora, v. Esp.
Lorette, *-tum*, v. Marche d'Ancône.
Lorgues, *Leonicæ*, v. Var.
Lorient, v. forte et port, Morbihan.
Lorme, v. Nièvre.
Lorraine, *Lotharingia*, ci-dev. roy., puis duché, prov. au N.-E. de la Fr., contenant les dépts. de la Meuse, de la Meurthe, de la Moselle, et des Vosges.
Lorris, v. Loiret.
Lot, riv. au S. de la Fr.
—, départ. Fr., au S. (Guienne).
Lot-et-Garonne, départ. Fr., au S.-O. (Guienne et Gascogne).
Lothian, *Lodania*, partie d'Ecosse.
Loubouer (S.) v. Landes.
Loude, v. Haute-Loire.
Loudun, *Laudunum*, v. Vienne.
Louhans, v. Saône-et-Loire.
Louisbourg, *Arx Ludoviciana*, v. Wurtemberg.
Louisiane, un des Etats-Unis.
Louisville, v. Kentucky.
Loupian, v. Hérault.
Louth, *Lutum*, cté. Irlande.
Louvain, *Lovanium*, v. Belgique.
Lozère, m. au S.-E. de la Fr. (part. des Cevennes).
—, dép. Fr., au S.-E. (Languedoc).
Lubbeke, *Lubecca*, v. Minden.
Lubeck, *Lubecum*, v. libre d'Alle[illegible]
Lucayes ou Bahamas, *-caiæ*, archipel d'îles, Amér. sept.
Lucé (le grand), *Lucerium*, v. Sarthe.
Lucerne, *-rna*, v. et canton, Su[illegible]
Lucie (Ste.), ou Ste.-Alousie [illegible]
Lucknow, v. Hindostan.
Luçon ou Manille, *Lucio*, île [illegible]
Lucques, *Lucca*, v. et duché [illegible]
Ludlow, plus. v. Etats-Unis.
Lugano, *Lucanum*, v. bail. Su[illegible]
Luines ou Maillé, *Malliacum*, [illegible] Indre-et-Loire.
Lunden, *Lundinum Scanorum*, v. Suède. —, v. Holstein.
Lundy, île angl. canal Brist[illegible]
Lunebourg, *Luneburgum*, [illegible]
Lunéville, *-næ Villa*, v. Meurthe.
Lupata, mont. Afr. orientale.
Lusace, *Lusatia*, margr. [illegible]
Lusignan, *-niacum*, v. Vienne.
Lutanges, v. Moselle.
Luxembourg, *-burgum*, prov. Pays-Bas.
Luzarches, v. Seine-et-Oise.
Luzech, v. Lot.
Luzerne, plus. ctés. et v. E.-U.
Luzy, v. Nièvre.
* Lycie, prov. Asie.
* Lydie, prov. Asie mineure.
[illegible]yon, *Lugdunum*, v. Rhône.
— (golfe de), Médit.
Lyonnais, prov. au S.-E. de la [illegible] contenant les depts du Rhône et de la Loire.
Lyonnaise, prov. de la Gaule, contenant Le Lyonn., la Bourgogne, le Nivern., la Norm., la Br[illegible], l'Anj., le Maine, la Tour[illegible], l'île de Fr., l'Orléanais [illegible] Champagne.
Lys (la), riv. Pas-de-Calais.
Macaire (S.), v. Gironde.
Macao, *Amacaum*, v. Chine.
Macassar, *-cassaria*, v. île Cél[illegible]
Maclesfield, v. Cheshire.
Macédoine (la), *Macedonia*, [illegible] Turquie européenne.
Machecoul, *-cum*, v. Loire-I[illegible]
Macon, *Matisco*, v. Saône-et-L[illegible]
Mâconnais, anc. pays de Bourg[illegible] (Saône-et-Loire).
Madagascar, *-carus*, île, [illegible]
Madère, *-ra*, île, Océan atl. [illegible]
Madras ou Madraspatan, [illegible]
Madrid, *Mantua Carpetanorum*, ville, cap. de l'Esp.
Maelstrandt, *-dia*, v. Suède.
Maestricht, *Trajectum ad* [illegible] ville forte, Holl.
Magdebourg, *-burgum*, v. [illegible]
—, duché, Basse-Saxe.
Magdelaine (îles de), Médit[illegible]
Magellan (détroit de), Amér. [illegible]
Magellanique (terre), [illegible] Amérique.
Mahon ou Port Mahon, *Portus Magonis*, v. port, Minorque.
Maine, *Cenomanensis Ager*, [illegible] prov. à l'O. de la Fr., contenant les dépts. de la Mayenne et de la Sarthe.
—, un des Etats-Unis.
Maine-et-Loire, départ. Fr., à l'[illegible] (part. de l'Anjou).
Mainland, *-dia*, île, Schetland.
Majorque, *-rica*, île esp. [illegible]
Malabar (côte), *-ria*, presqu'île deçà du Gange.

Ialacca, *-ca*, v. Malacca (Asie).
— ou Malaya, presqu'île, S. Siam.
Ialaga, *-ca*, v. Grenade.
Ialais, nation des îles d'Asie et d'Océanie.
Ialdives, *-væ*, îles, Indes or.
Ialeval, v. Loire.
Ialines, *Melchinia*, ville, Belgiq.
Ialo (S.), *Macloviopolis*, ville et port, Ille-et-Vilaine.
Ialouines (îles), mer du Sud.
Ialte, *Melita*, île angl. Méditerr.
Iamelouks, gardes à cheval des anc. beys d'Egpt., auj. détruits.
Ian, *Mona*, île, Irlande.
Ianche, dép. Fr., à l'O. (partie de la Normandie).
— (la), *Mania*, contr. Nouvelle-Cast.
— (la), *Oceanus Britannicus*, mer entre l'Angleterre et la France.
Ianchester, *Manduessedum*, ville, Lancashire.
—, plus. v. Etats-Unis.
Iandjourie, prov. Chine.
Ianheim, *-hemium*, v. Bade.
Ianille, *-illa*, v. île Luçon (Asie).
Ians (le), *Ceromanum*, ch.-l. Sarthe.
Iantes, *Medunta*, v. Seine-et-Oise.
Iantouan, pays, Italie.
Iantoue, *-tua*, v. Mantouan. (Ital.)
Iaracajo, v. Paraguay.
Iaracaybo, *-caibum*, v. Venezuela.
Iaragnan ou Maranham, *-rananta*, prov. Amérique méridionale.
Marathon, v. Attique.
Iarattes, peupl. presqu'île de l'In.
Iarcel (S.), v. Indre.
— (S.), *Sanctus -inus*, v. Isère.
Iarche, *-chia*, anc. prov. au centre de la Fr., contenant une partie des dépts. de la Creuse et de la Haute-Vienne.
— (la), v. Vosges.
—, v. Pays-Bas.
— (la) ou le Mers, prov. Ecosse, S.
Iarcigny-sur-Loire, *-ciniacum*, v. Saône-et-Loire.
Iarcu (îles S.), Normandie.
Iardick, v. Nord.
Iargate, v. Angleterre.
Iarguerite, *-gareta*, île, Antilles.
— île, Méditerranée.
Iarianes (les îles), Larrones ou des Larrons, mer du Sud.
Iarie (Ste.), v. Cuba.
— -Galante ou Galande, *-rigalanta*. Antille.
Iarienbourg, *Mariæburgum*, pal. v. Prusse.
Iariland, *Marilandia*, un des Et.-Unis.
Iarmara (mer de), anc. *Propontis*, entre Europe et Asie.
Iarne, riv. au N. de la Fr.
—, dép. Fr., au N. (Champagne).
Iaroc, *Mauritania*, *Marochium*, emp. Afr. N.-O. cap. même nom.
Iarquefave, v. Haute-Garonne.
Iarquenterre (le), petit pays, Picardie.
Iarquises, îles, mer du Sud.
Iarsal, *-salium*, v. Meurthe.
Iarseillan, v. Hérault.
Iarseille, *Massilia*, v. ch.-l. dépt. Bouches-du-Rhône.
Iartel, *-tellum*, v. Lot.
Iarthe (Ste.), *S.-Martho*, prov. v. Amérique mérid.
Marthe (Ste.) ou Sierra-Nevada, mont. Nouvelle-Espagne.
Martin (S.), Antille.
— (S.) de Valgague, v. Gard.
Martinique (la), *-nica*, Antille fr.
Marville, v. Meuse.
Maryland, l'un des Etats-Unis.
Mas-d'Aile, *Asilium Mansum*, v. Ariége.
— -Grenier (le), v., Tarn et Gar.
Mascareigne, Mascarin ou île de Bourbon, ou de la Réunion, Afr.
Massachusetts, l'un des Etats-Unis.
Mastre (la), v. Ardèche.
Masserano, *Massanium*, prov. ville, Piémont.
Mastrich. *V.* Maestricht.
Masulipatan, *-tanum*, ville, Hind.
Mauguio ou Melgueil, *Melgorium*, v. Hérault.
Mauléon, v. Gers.
Maulevrier, v. Maine-et-Loire.
Maupertuis, v. Seine-et-Marne.
Maure, v. Ille-et-Vilaine.
— (Ste.), Indre-et-Loire.
— (Ste.), *Leucas*, île Ionienne.
Maures, *Mauri*, peuple, Afr.
Maurice (île) ou de France, *Mauritia*, île, Océan ind.
— (port), v. Gênes.
— (S.) v. Piémont.
Mauroux, v. Gers.
Mauvenat et Aubijoux, ville, Puy-de-Dôme.
Mayence, pays, Allem.
Mayenne, riv. à l'O. de la Fr.
—, dép. Fr., à l'O. (part. du Maine et Anjou).
—, *Meduana*, v. Mayenne.
Mayo ou Mai, *Mayo*, comté, Connaught.
Mazarino, *-num*, v. Sicile.
Mazères, *Castrum Maceris*, v. Ariége.
Méath (Est et West), 2 ctés. Irl.
Meckelbourg ou Mecklembourg, *Megalopolis*, duché, B.-Saxe.
Mecque (la), *Mecca*, ville, Arabie.
Medina-del-Somar, v. Biscaye.
— -Sidonia, *Assidonia*, v. Andal.
Medine ou Medinah-al-Nabi, *Methymna*, v. Arabie heur.
Méditerranée (mer), *Mare Mediterraneum*, gr. mer entre l'Europe, l'Afrique et l'Asie.
Medway, riv. Anglet. Sussex.
Mégare, *Megara*, v. Grèce.
Meilleraye (la), v. Vendée.
Meiningen, capit. du duché Saxe-Meiningen, Allem.
Melito, *-letus*, v. Naples.
Melrose, v. Ecosse, cté. Roxburg.
Memel, *-lium*, v. Prusse.
* Memphis, v. Egypte.
Ménars-le-Château, ville Loir-et-Cher.
Menteith, prov. Ecosse.
Menton, v. Piémont.
Meppen, *-pa*, v. Hanovre.
Mequela, v. Egypte.
Mequinença, *-cia*, v. Arragon.
Mer Adriatique, entre l'Italie et la Dalmatie.
— Arabique, sous le Tropique du Cancer.
— Baltique. *V.* Baltique.
— Blanche, au N. de la Russie.
— du Nord, *Mare Germanicum*, partie de l'Océan.
— Glaciale, avoisine les pôles.
Mer Morte ou Lac Asphaltite, près Jérusalem.
— Noire, entre l'Eur. et l'Asie.
— Pacifique ou du Sud, gr. Océan à l'ouest de l'Amérique.
— Rouge, golfe entre l'Arabie et l'Egypte.
Merlange, v. Seine-et-Marne.
Merlou ou Mello, *Mellotum*, v. Oise.
Mersebourg ou -burg, *Marisburgum*, distr. Prusse Sax.
* Mésopotamie, contrée d'Asie entre l'Euphrate et le Tigre.
Messin (le Pays), prov. au N.-E. de la Fr., contenant partie du dép. de la Moselle.
Messine, *-sana*. v. Naples.
Messines, v. Pays-Bas.
Metelin ou Lesbos, île, Archip. gr.
Metz, *-tæ*, v. Moselle.
Meurthe, riv. et départ. au N.-E. de la Fr. (Lorraine).
Meuse, *Mosa*, riv. et départ. au N.-E. de la Fr. (part. de la Lorraine et de la Champagne).
Mexico, *-cum*, v. archiép. cap. du Mexique.
Mexique (l'emp. du) ou la Nouv.-Espagne, Amérique septentr.
— (golfe du), Amérique sept.
— (Nouv.), pays, Amérique sept.
Meyrueis, v. Lozère.
Mezin, v. Lot-et-Garonne.
Michel-de-Taran (S.), v. Gers.
— (S.), île dans la Manche.
Michigan, gr. lac, Etats-Unis.
—, territ. Etats-Unis.
Middelbourg, *-burgum*, v. Pays-Bas.
Middlesex, *-senia*, prov. Anglet.
Migne ou Minho, *Minius*, fl. Esp.
Miguel (l'île de S.), Açores.
Milan, *Mediolanum*, v. Lomb.-Vén.
Milanez (le) ou Milanais, province Etats sardes.
* Milet, v. gr. Grèce.
Mileto, *-letus*, v. Calabre ultér.
Millançay, v. Loir-et-Cher.
Milo, *Milos*, île, Archipel grec.
Mingrelie, *-lia*, prov. Géorgie, anc. *Colchis*.
Minorque, *-norca*, île esp., Médit.
Minsk, *-ca*, v. Russie.
Miquelon, île, golfe St.-Laurent.
Mirabel, v. Lot-et-Garonne.
Mirambeau, v. Charente-Inf́ér.
Miramont, *-tium*. v. Lot-et-Gar.
—, v. Gers.
Mirande, *-randa*, v. Gers.
Mirandole (la), *-dula*, v. Modène.
Miremont, v. Landes.
—, v. Puy-de-Dôme.
—, v. Haute-Garonne.
—, v. Gers.
Mirepeysset, v. Aude.
Mirepoix, *-rapicum*, v. Ariége.
Misnie, *-nia*, prov. Allem.
Mississipi, *-pus Fluvius*, fleuve et Etat de l'Amér. sept.
Missolonghi, v. forte, Grèce.
Missouri, fleuve, Amériq. sept.
* Mitylène, v. Lesbos.
Moca ou Moka, v. et port. Arabie.
Modène, duché d'Italie.
Modénais (le), Etat d'Italie.
Modon, *Methone*, v. Morée.
* Mœris, lac, Egypte.
Mœsbourg, ville, Bade.
Mogolistan, *Mogolis imperium*, emp. Hind. fondé par les Mongols.
Moldavie, *-via*, contrée, Europe.

Molèmes, *-lismus*, v. Côte-d'Or.
Molfetta, v. épisc. et port, Naples.
Molières, v. Lot.
Moluques (les) *ou* Iles aux Epices, *-cæ*, îles, Oc. Ind.
Monaco, *-chium*, princip. Sarde.
Mongolie, pays au N. de la Chine.
Monmouth, *-numetia*, v. prov. Angl.
Mons, *Mons Hannoniæ*, ville, Belg.
Montagut, v. Haute-Garonne.
Montanna, contrée, Esp. Burgos.
Montarcher, v. Loire.
Montargu, c. Tarn-et-Garonne.
Montastruc, c. Haute-Garonne.
Montauban, *Mons Albanus*, v. Tarn-et-Garonne.
—, v. Ille-et-Vilaine.
Montaut, v. Gers.
—, v. Ariége.
Monthallon, mont. Vosges.
Montbazon, *Mons Basonis*, v. Indre-et-Loire.
Montbéliard, *Mons Belligardus*, v. Haut-Rhin.
Montbenoit, c. Doubs.
Mont-Blanc, mont. Alpes tr.
—, mont. Savoie, Alpes pennines.
Montbrison, *M. Brisonis*, v. Loire.
Montbron, *M. Berulfi*, v. Charente.
Mont-Cenis. *V.* Cenis.
— -Dauphin, *Mons Delphini*, ville, Hautes-Alpes.
— -Doubleau, v. Loir-et-Cher.
Montefalco, *Mons Falconis*, ville, Spolette.
Montégut, *Mons Acutus*, v. Gers.
Monte-Pulciano, *Mons Politianus*, ville, Toscane.
— -Serrato. *V.* Montserrat.
— -Video, v. Amér. mérid.
Montesquieu, v. Tarn-et-Garonne.
—, v. Lot-et-Garonne.
—, 2 v. Haute Garonne.
—, v. Gers.
—, v. Lot-et-Garonne.
Monteux, v. Vaucluse.
Monte-Verde, *Mons Veridis*, ville, Naples.
Montferrand, v. Puy-de-Dôme.
— -Ferrat, *Mons Feratus*, prov., Italie.
Montferrat, duché sarde.
Montfort, v. Gers.
Montgomery, ville, Galles.
—, plus. comtés et v. Etats-Unis.
Montivilliers, v. Seine-Infér.
Mont-Jules *ou* Alpes-Juliennes, mont. Grisons.
Montlaur, v. Haute-Garonne.
Montlhéri, v. Seine-et-Oise.
Montmerle, *Mons Merulæ*, v. Ain.
Montmirail, v. Marne.
Montpellier, *Mons Pessulanus*, v. ép. ch.-l. de l'Hérault.
Montpezat, v. Lot.
Montréal, *Mons Regalis*, v. Aragon.
—, v. Gers.
Montreuil-sur-Mer, *Monasteriolum*, v. Pas-de-Calais.
Mont St.-Bernard, mont. Suisse.
Montsaugeon, ville, Haute-Marne.
Montserrat, *Mons Serratus*, mont. Catalogne.
— -Trichard, ville, Loir-et-Cher.
Moravie *-via*, prov. Bohême.
Morbihan, golfe Fr., à l'O.
Morée (la), *Peloponnesus*, Grèce.
Morena Sierra, chaîne de m. Esp.
Morpeth, v. Northumberland
Mortagne, *Moritania*, v. Nord.
Mortagne, v. Charente-Infér.
Mortemart, *Mortuum Mare*, v. Hte.-Vienne.
Morvan, *Morvium Pagus*, contrée, Bourgogne (Nièvre).
Mosambique. *V.* Mozambique.
Moselle, *-la*, départ. Fr., N.-E.
Moskou, *Moscua*, gouv. Russie.
Mosquites (côte de), Amér. sept.
Motte-en-Blaisy (la), v. H.-Marne.
Moulins, *Molinæ*, v. Allier.
Moultan, prov. Hind.; capit.
Moyenvic, *Medianus Vicus*, ville, Meurthe.
Mozambique, *-bicum*, r. côte E. Afr.
— (le canal de), Mer Ind.
Mugron, v. Landes.
Mulhausen, *-kusa*, v. Haute-Saxe.
Mull, île, Ecosse.
Munden, *-da*, v. Hanovre.
Munich, *Monachium*, v. c. Bavière.
Munster, *Monasterium*, v. Prusse rhén.
—, *Momonia*, prov. Irlande.
Munsterberg *ou* Mœnsterberg, *-ga*, ville, Silésie.
Munster-Meyffel, v. Bas-Rhin.
Murano, *-na*, île, Italie.
Murcie, *-cia*, prov. Espagne.
Murray, prov. Ecosse.
Muy (le), v. Var.
* Mysie, contrée, Asie min.
Mysore ou Maïssour, prov. Hind.
Nagpour, v. Hind. cap. Bérar des Mahrattes d'E.
Nairn, cté. et b. Irlande.
Namur, *-cum*, v. comté, Pays-Bas.
Nancy, *-ccium*, v. Meurthe.
Nangis, v. Seine-et-Marne.
Nankin *ou* Kiang-Nin, *Nanquinum*, v. Chine.
Nant, v. Aveyron.
Nantes, *Nantes*, v. Loire-Infér.
Nanteuil-le-Haudoin, *Nautogilum*, v. Oise.
Naples, *Neapolis*, v. Naples.
Napoli di Romani, *Nauplia*, v. Grèce.
Nassau, *-sovia*, duché et v. Allem.
Natolie, *V.* Anatolie.
Navarin ou Zunchio, *Abarinus*, v. Morée.
Navarre (Haute-), *-ra*. prov. Esp.
— (Basse-), prov. de Fr. Basses-Pyrénées.
Navarreins, *Navaresium*, v. Basses-Pyrénées.
Navigateurs (îles des), mer du Sud.
Naxos, Naxie, *-xus*, île, ville, Archipel grec.
Nebousan, *Nebusianus*, contrée Gascog. (dép. H.-Garonne).
Négrepont, *Negraponlum*, île, anc. *Eubée*, *Chalcis*, v. Archipel gr.
Nerbuddah, fl. Hind.
Neuchâtel, *Neocomum*, principauté Prusse, c. Suisse.
Neung-sur-Beuvron, v. Loir-et-Cher.
Neva, fl. Russie europ.
Newark, v. Nottingh. Angleterre.
Newcastles upon Tyne, v. Anglet.
Nevers, *Nivernum*, ch.-l. Nièvre.
New-Hampshire, l'un des Et. Unis.
New-Jersey, l'un des Etats-Unis.
Newport, v. île de Wight.
—, v. Etats-Unis, Rhode-Isl.
New-York, l'un des Etats-Unis.
—, v. capit. de l'Etat de New-York.
Niagara, chute du St.-Laurent, Canada.
Nice, *-cea*, v. forte, Piémont.
Nicobar, îles, golfe de Bengale.
Nicolas (S.), île, arch. du Cap-Vert.
Niémen ou Memel, *Chronus* [illegible], Pologne et Prusse.
Nieper. *V.* Dnieper.
Niester. *V.* Dniester.
Nieuport, *Novus Portus*, v. Belg.
Nièvre, riv. au centre de la Fr.
Nièvre, dép. Fr., au centre (part. de l'Orléan. et du Nivern.)
Niger ou Djolliba, fl. de l'Afr. occ.
Nigritie, *Nigritia*, gr. cont. Afr. centrale.
Nil, *-lus*, fleuve, Egypte.
Nimègue, *Noviomagus*, v. Hol.
* Ninive, *-ve*, v. cap. [illegible]
Nivernais, *Ducatus Nivernensis*, anc. prov. France.
Noé, v. Haute-Garonne.
Noirmoutier, *Nigrum Monasterium*, île, Vendée.
Nola, v. Terre de Labour, Naples.
Noli, v. Piémont.
Nord, dép. Fr., au N.-O. [illegible] Fr., Flandre Fr. et Cambrésis.
Nordelles, prov. nord de la Suisse.
Norden, *-num*, v. Hanovre.
Nordhausen, *Northusa*, v. [illegible] pruss.
Nordlingen, Norling, *Nordlinga*, v. Souabe.
Nordstrand, île, Danemark.
Norfolck, *-cia*, cté. Angleterre.
—, île, Australie.
Normandie, *-mannia*, prov. Fr. O. (contenant les dép. de l'Orne, de la Manche, du Calvados, de la Seine-Infér. et de l'Eure.
Northampton, *-tonia*, v. Angl.
Northamptonshire, cté. Angl.
Northumberland, *-bria*, cté. Angl.
Norwége, *-gia*, roy. Eur. sept.
Norwich, *Nordovicum*, v. Angl.
Notre-Dame-du-Port, ville, Lot-et-Garonne.
Nottingham, *Rhage*, v. Angl.
Nottinghamshire, [illegible], cté. Angl.
Novaia-Zemlia, îles, Russie, Or.
Novogorod, v. et gouv. Russ. europ.
Noyon, v. Oise.
Nozeray, *Nucillum*, v. Jura.
Nubie, *-bia*, contr. Afr. orient.
Nuits, *Nutium*, v. Côte-d'Or.
* Numidie, contrée, Afrique [illegible]
Nuremberg, *Norimberga*, v. Bav.
Nusco, v. principauté ult. Naples.
Nyland, *-dia*, part. de la Finlande, Russ. eur.
Nymbourg, *Nymburgum*, v. Bohême.
Ob ou Obi, fl. de la Sibérie.
Obenheim, v. Bas-Rhin.
Obernberg ou Noberberg, v. Aut.
Oberndorf, v. Wurtemberg.
Obsfeld, v. Magdebourg, Et. prus.
Oby. *V.* Ob.
Ocana, v. Nouvelle-Castille, Esp.
Océanie ou Australasie, ou Polynésie, l'une des cinq parties du monde, composée d'un grand nombre d'îles, au S. de l'Asie, dans l'Océan Pacifique.
Ochotsk, v. gouv. d'Irkoutsk, Sib.
Oder, fl. Allemagne.
Odessa, v. Russ. eur. (Mer Noire.)
Ohio, riv. et l'un des Etats-Unis.
Oingt, v. Rhône.
Oise, riv. au N.-O. de la Fr.
— dépt. Fr., au N.-O. (partie de l'Ile-de-Fr. et de la Picardie.

Okhota ou Okhotsk, fleuve, port et mer, Sibérie.
Oldenbourg, *Oldenburgum*, v. et princip. indép. Allemagne.
Oldendorf, v. Hesse-Cassel.
Olensk, v. gouv. Irkoutsk, Sib.
Oléron, *Olaria*, île, Charente-Inf.
Oletta, v. Corse.
Olmutz, *Olomutium*, v. Autriche.
Olonetz, v. et gouv. Russie europ.
*Olympie, v. Elide, Grèce.
*Olynthe, v. Macédoine.
Oman, contr. Arabie heureuse.
Omer (S.), *Audomaropolis*, v. Pas-de-Calais.
Onega, *-ga*, lac, riv. Russie europ.
Ontario, gr. lac, Canada.
Oporto ou Porto, v. et port, Portug.
Oppenheim, *-penhemium*, v. Bav.
Oppido, *-dum*, ville, Naples.
Oran, v. Afrique, Alger.
Orange, *Arausio*, v. Vaucluse.
Orbe, *Urba*, v. Vaud.
Orbel, *-cum*, v. Calvados.
Orbitello, *-lum*, ville, Toscane.
Orcades. *V.* Orkneys.
Orel, v. et gouv. Russie europ.
Orenbourg, v. et gouv. Russie.
Orénoque, fl. Colombie.
Orense, *Auria*, v. Galice, Esp.
Orgon, v. Bouches-du-Rhône.
Orléanais, prov Fr., au centre (contenant les dépts. d'Eure-et-Loir, de Loir-et-Cher, et du Loiret).
Orléans, *Aurelianum*, v. Loiret.
— (Nouv.), v. Louisiane, Et.-Un.
Ormus, *Armusa*, v. golfe, île, à l'entrée du golfe Persique.
Orne, fl. France.
—, départ. Fr., au N.-O. (part. de la Normandie.)
Orotava, v., île Ténériffe. Canaries.
Ortenau (l'), cont. Bade.
Orthez, Ourtes, *Ortesium*, v. B.-Pyrénées.
Orti, *Hortanum*, v. Etat de l'Egl.
Osage, riv. Amérique sept.
Osages, tribus indigènes, Amérique sept.
Osimo, Auximum, v. Marche d'Ancône, Etats rom.
Osnabruck, v. et prov., Hanovre.
Ostende, *-tenda*, v. Belgique.
Osterland, *-dia*, cont. Saxe.
Oste-Stade (la Marche d'), *Oster-Stader Earsch*, cont. Brême.
Ost-Frise, pays, Hollande.
Otrante, *Hydruntum*, v. Naples.
— (la Terre d'), prov. Naples.
Ottawa, riv. Canada.
—, peuple, Etats-Unis.
Ottenwald, *Ottonia Sylva*, pays, palatinat du Rhin.
Ottesund, détroit du Jutland.
Ouche, petit pays, Norm. (Eure).
Oudenarde, *Aldenardum*, v. Pays-Bas.
Oudenbourg, *Aldenburgus*, v. id.
Oural ou Kammenoi-Poyas, chaîne de mont. Russie, confins d'Europe et d'Asie.
Ourcq, r. Fr. Canal navigable.
Ouroux, v. Nièvre.
Ourthe, riv. Belgique.
Over-Yssel (l'), *Transylvana Provincia*, dép. prov. Hollande.
Oviédo, *Ovietum*, v. cap. Asturies.
Oxford, *Oxonium*, v. cté. Angl.
Oye, *Anseria*, v. Pas-de-Calais.
Padouan (le), prov. Lomb.-Vén.
Padoue, *Patavium*. v. Lomb.-Vén.
Pailhès, v. Ariège.
Paimpol, v. Côtes-du-Nord.
Palais (le), *-latium*, v. Morbihan.
Palamos, *-mus*, v. Catalogne.
Palatinat (Haut et Bas), *-natus*, anc. prov. Allemagne.
Palencia, *-cia*, prov. Esp.
Palerme. *Panormus*, v Sicile.
Palestine, anc. *Terre-Sainte*, contr., Turq. as. pachalik Damas.
Palestrine, *Præneste*, v. Etat ecclés.
Palma ou -ma Nova, *-ma*, v. forte épiscop île Majorque.
—, v. forte, Lomb.-Vén. Frioul.
Palme (l'île de), Canarie.
Palmela, v. Estram. portug.
Palmes (cap des), Guinée.
Palmyre ou Tadmor, v. Syrie.
Palus-Méotides (les) ou Mer de Zabache, *-lus Mæotis*, *V.* Azof.
Pamiers, *Apamiæ*, v. Ariège.
Pampas ou Llanos, plaines, Amér.
Pampelune, *Pompelo*, v. Grenade.
—, *Pompelo*, v. Navarre.
* Pamphylie, contrée, Asie min.
Panama, *-ma*, v. Nouv.-Grenade.
—, prov. et isthme, Amérique.
Pantalarie, *-laria*, île, Méditerr.
* Paphlagonie, cont. Asie min.
* Paphos, *phus*, v. Chypre.
Pâques (île de), mer du Sud.
Para (gran) ou Belem, ville épisc. Brésil.
—, capitanie, Amér. mér.
Parenzo, *-rentium*, v. Illyrie.
Parga, *Eleæ Portus*, v. Turq. Eur.
Paria, contrée, Guyane. Amér. S.
Paris, *Lutetia*, v. Seine.
Parme, *-ma*. duché, Italie.
Paros, Cyclade.
—, *Ilarium*, v. île, Méditerr.
* Parthie, -thiane, cont. Asie.
Pas-de-Calais. départ. Fr., au N.-O. (Artois et Picardie).
Passariano, départ. Italie.
Passaro, *Pachinum*, île Sicile.
Passarvan, v. Java.
Passavant, v. Marne.
—, v. Maine-et-Loire.
Patagonie, pays des Patagons.
Patagons (les), *-gones*, peuple, Amér. mér. Terre Magellanique.
Patay, *-taium*, v. Loiret.
Patmos, île, archipel grec.
Patrimoine de St.-Pierre (le), prov. Rome.
Pau, *Palum*. ch.-l. Basses-Pyrénées.
Paul (S.), v. Var.
— (S.), *S. Paulus*, v. Brésil.
Paulhaguet, v. Haute-Loire.
Pavie, *Papia*, v. Lomb. Vén.
Pays-Bas (les), ci-dev roy. Europe, aujourd'hui divisé entre Belgique et Hollande.
Péebles, prov. v. Ecosse mérid.
Pégu ou Pégou, *-gum*, prov. Birman.
Peking ou Chun-Tien, *Peckinum*, v. cap. Chine, prov Pe-Tche-Li.
* Pélasgie, cont. des Pélasgiens.
* Pélasgide, -giotide, cont. Thessal.
Pelew, (les îles), mer Pacifique.
Pembroke, *Pembrochium*, cté. Angl.
* Penée, riv. Thessalie.
Penne (port de), v. Lot-et-Garonne.
Penobscot, gr. riv. baie, ville et comté, Maine, Etats-Unis.
Pensylvanie, *-nia*, prov. Amér. N.
Perche, *-ticum*, anc. prov. Fr., à l'O. (contenant une partie des dépts. de l'Orne et d'Eure-et-Loir).
— Gouet, pays, Orléanais (Sarthe).
Pergame ou Pergamah, *-gamum*, v. Anatolie.
Périgord, *Ager Petrocoriensis*, anc. prov. enclavée dans la Guienne (contenant le dép. de la Dordogne).
Périgueux, *Petrocorium*, ville, ch.-l. Dordogne.
Perm, gouv. Russie.
Pérou, *Peruvia*, pays, Amér. S.
Pérouge, v. Ain.
Pérouse, *-rusia*. *V.* Perusia.
Perpignan, *Elna*, ch.-l. Pyrén. Or.
Perreux, v. Loire.
Perse, *-sis*, roy. d'Asie.
* Persépolis, anc. capit. de Perse.
Persique (golfe), entre la Perse et l'Arabie.
Perth, cté. Ecosse.
Pertois, *Pagus Pertigæus*, cont. Champagne (Marne).
Perusia, délég. Etat de l'Eglise.
Pervanchères, v. Orne.
Pesaro, *Pisaurum*, v. Etat de l'Egl.
Pescara, *Alternum*, v. Naples.
Petchora, *Bolchia*, riv. Russie.
Péterborough, plus. v., Etats-Unis.
Petersbourg (S.), *Petropolis*, v. Russ.
Peyrat, v Haute-Vienne.
Peyrusse, *Petrocia*, v. Haute-Loire.
Phanar, quartier de Constantinop.
Phase (la) ou Fachs, *Phasis*, grand fleuve d'Asie (Géorgie).
Philadelphie, v. Pensylvanie, ci-dev. capit. des Etats-Unis.
Philippeville, *-popolis*, v. Hainaut.
Philippines, *-pinæ*, îles, Océan or.
— (les Nouvelles), îles Pelew; Océanie.
Philisbourg ou Philipsbourg, *-lippoburgum*, v. cer. H.-Rhin, Bade.
* Phocide, prov. Grèce propre.
* Phrygie ou Pacatienne, contrée Asie mineure.
Pibrac, v. Haute-Garonne.
Picardie, *-dia*, prov. Fr., au N.-O. (partie des dépts. du Pas-de-Calais, de l'Oise, de l'Aisne, et celui de la Somme).
Picheric et le Py, v. Aude.
* Pictons, nat. Gaule aquitan.
Piémont, *Pedemontium*, cont. Ital.
Pienza, *Pientia*, v. Siennois, Tosc.
Pierre (île de Saint-), *Accipitrum Insulæ*, sur les côtes de Sard.
— (île de Saint-), golfe St.-Laurent.
— -le-Moutier (S.), *S. Petri Monasterium*, v. Nièvre.
— -Châtel, v. Ain.
— -Fons, *Petri Fons*, v. Oise.
Pignans, v. Var.
Pignerol, v. Piémont.
Pillau, v. et phare, Prusse.
Pilten ou Pyltin, v. Courlande, Russie.
Pinde, *-dus*, mont. Grèce sept.
Pinel, v. Catalogne.
Pinna, v. Abruzze ultér.
Pino, v Corse.
Pinols, v Haute-Loire.
Pinos, île, Amér. septent.
Piombino, *Plumbinum*, v Toscane.
Pisan (le), pays, Toscane.
Pise, *-sæ*, v. Toscane.
Pithea ou Laponie de Pithea, prov. Laponie suédoise.

Plaisance, *Placentia*, duché, Italie.
—, v. île, Terre-Neuve.
Planay ou Plagy, v. Aude.
Plane, île, Méditerranée, Esp.
Planiez (l'île de), Fr. Médiler.
Plata (Rio de la), gr. fl. Amér. mér.
Platten, v. Bohême.
Plau (la), v. Corrèze.
Ples, Pless ou Plesse, ville, Silésie pruss.
Pleskow ou Pskow, *Plescovia*, ville et gouv. Russie eur.
Plesse ou Plessen, v. Hanovre.
Ploen, Plona, v. Holstein, Danem.
Ploermel, v. Morbihan.
Plymouth, *Plimuthum*, v. Angl.
Pô (le), *Padus*, fl. d'Italie.
Podolie, *-lia*, gouv. Russie eur.
Poitiers, *Pictavi*, ch.-l. Vienne.
Poitou, *Pictaviensis Pagus*, anc. prov. France. (Vienne)
Poix, *Pisæ*, v. Somme.
Pol (S.), v. Pas-de-Calais.
— (S.) de Léon, v. Côtes-du-Nord.
Polesine de Rovigo (la), province. Lomb.-Vén.
Poligny, *Polinianum*, v. Jura.
Pologne, *-lonia*, autr. roy. d'Europe, auj. vice-roy. Russie.
Poloski ou Poloczh, palat. Lithuan.
Poltava, v. et gouv. Russie eur.
Polynésie. *V.* Océanie.
Pomègue (la), *Pomponiana*, île, Méditerr., Bouches-du-Rhône.
Poméranie, *-nia*, prov. Prusse.
Pomerélie, *-rallia*, cont. Prusse.
Pomona, île, Orkneys, Ecosse.
Pompeia, v. Naples.
Ponces (les îles), *-tia*, Méd. Naples.
Pondichéry, *-ticerium*, v. mar. Hind. ch.-l. des États fr. dans l'Inde.
* Pont, partie N. de la Cappadoce.
Ponta del Gada, v. forte, capit. Açores, île St.-Michel.
Pontarlier, *-lum*, v. Doubs.
Pont-d'Ain, v. Ain.
— -de-Beauvoisin, v. Isère.
— -de-l'Arche, *Pons Arcuensis*, v. Eure.
— -de-Remy, *Pons Remigii*, ville, Somme.
— -du-Château, *Pons Castelli*, v. Puy-de-Dôme.
— -Euxin ou Mer-Noire, *Pontus Euxinus*, entre Asie et Europe.
Ponthieu, *Pagus Pontivus*, ci-dev. comté, Picardie (partie de la Somme).
Pontins (marais), États romains.
Pontivy, v. Morbihan.
— -l'Evêque, *Pons Episcopi*, ville, Calvados.
Pontoise, *-tisara*, c. Seine-et-Oise.
Popayan, *-na*, v. et dép. Colombie.
Port-au-Prince, v. St.-Domingue.
— -au-Prince, v. Cuba.
— -Baltique, v. Russie eur.
— -de-Paix, v. St.-Domingue.
—, v. cap. île Maurice.
Porteros, île, Hyères.
Porto, *-tus*, v. Entre-Duero-è-Minho, Portug.
— -Bello, *-tus Bellus*, v. Guatemala.
Porto Ferraio, *-tus Ferratus*, v. Elbe.
— -Santo, *-tus Sanctus*, île, Océan atlant. groupe, Madère.
Port-Patrick, v. Ecosse.
— -Royal, v. Jamaïque.
Portsmouth, *Portus Magnus*, v. et port. mar. milit. Hampsh. Angl.
Portugal, *Lusitania*, roy. Eur. S.
Posnan ou Posen, *-na*, prov. Prusse.
Postdam, Postztein ou Potzdam, v. Brandebourg.
Potenza, *-tentia*, v. épisc. Naples.
Potosi, *-sium*, v. Pérou.
—, inten l. Mexique.
Pouille (la), *Apulia*, prov. Naples.
Pouilly-les-Fleurs, v. Loire.
Pounah, v. Hind. Mahratte occ.
Prague, *-ga*, v. Bohême.
Prats-de-Mallo, *Forcia de Pratis*, v. Pyrénées-Orient.
Prava, v. forte, ch.-l. île Terceira.
Precop, isthme, qui joint la Crimée avec la Petite-Tartarie.
Presbourg ou Poson, *-nium*, ville cap. Hongrie.
Pressigny, *-siniacum*, v. Vienne.
Preston, *-nium*, v. Lancashire, Angleterre.
Preuilly, *Prulliacum*, ville, Indre-et-Loire.
Prince de Galles ou Poulo-Pinang, île au S. de l'Empire Birman.
Principauté citérieure ou Prov. de Salerne, prov. Naples.
Principauté ultérieure ou Monte-Fusco, prov. Naples.
Privas, *-ratum*, ch.-l. Ardèche.
Procida, *-chyta*, île, golfe de Naples.
*Propontide, auj. mer de Marmara.
Provence, *-vincia*, prov. Fr., au S. E. (contenant les dépts. du Var, des Bouches-du-Rhône, des B. Alpes et partie de Vaucluse).
Providence, île, Lucayes.
—, v. et port franc, États-Unis.
Province-Unies de la Plata (rép. des), Amér. mérid.
Prusse, *-sia*, roy. Europe centrale.
Pruth, riv. Hongr., Russ. et Turq.
Puebla (la) de los Angelos, départ. Mexique.
Puerto real, v. Andal. Esp.
Puisaye, contrée de l'anc. Orléanais (Yonne).
Puiseaux, *Puteolus*, v. Loiret.
Pujols, v. Lot-et-Garonne.
Pulica ou Pulha, v. H. Autriche.
Pulo, nom de plus. îles S. de l'Asie.
Pultnusk, v. Moravie.
Puna, île et v. Pérou.
Punta del Guda, v. St.-Michel. Aç.
Puttelange, v. Moselle.
Puy (le), *Podium*, ch. l. H.-Loire.
Puycasquier, v. Gers.
Puy-de-Dôme, *Duna*, h. mont. Fr., dép. Fr., au centre (partie d'Auvergne, du Bourbonnais et du Lyonnais).
— en-Anjou ou Puy-N.-D., *Podium Andigavense*, v. Maine-et-Loire.
— -la-Roque, v. Tarn-et-Garonne.
Pyrénées, *Pyrenæi*, monts qui séparent la France de l'Espagne.
— (Basses), départ. Fr., au S.-O. (partie de la Gascogne).
— (Hautes), dép. Fr., au S. (partie de la Gascogne).
— Orientales, dép. Fr., au S.-E. (Roussillon et partie du Languedoc).
Pyrmont, v. Allem.
Quadra-Vancouver, gr. arch. côte O. Amér. sept.
Quebec, *-ecum*, v. B.-Canada.
Queda, *-da*, v. et roy. Malacca.
Queen's-County ou le Comté de la Reine, Leinster, Irlande.
Queen's-Ferry, b. cté. Linlithgow, Ecosse.
Quentin (S.), *Augusta Veromanduorum*, v. Aisne.
— -le-Vieux (S.), v. Charente.
Quercy (le), *Cadurcinus Pagus*, contr. de l'anc. Guyenne, Fr. (contenant le dép. du Lot).
Quiberon, presqu'île, Morbihan.
Quilon, *-loa*, v. et roy. [illegible]
Quimper-Corentin ou Kimper, *Corisopitum*, ch. l. Finistère.
Quito, *-toa*, v. et départ. Pérou.
Raab ou Javarin, *Jaurinum*, ville, Hongrie.
Rade, v. Prusse rhén.
Radnor, *-ria*, cté. de Galles, [illegible]
Ragusa ou Dobronich, v. forte et port, Dalmatie autr.
Rambervillier, v. Vosges.
Rambouillet, v. Seine-et-Oise.
Ramonchamp, v. Vosges.
Randan, *-num*, v. Puy-de-Dôme.
Rangoun, v., emp. Birman.
Rantzow ou Ranzaw, cté. Danem.
Raon-l'Etape, *Rado*, v. Vosges.
Ratisbonne ou Regensbourg, *Ratisbonio*, v. Bavière.
Ratzebourg, Razebourg ou Razebourg, *Raceburgum*, v. B. Saxe.
Rauracie ou l'Evêché de Bâle, prov. d'Allemagne.
Ravello, *-bellum*, v. Naples.
Ravenne, *-na*, v. Et. eccl.
Ravières, *Rabariæ*, v. Yonne.
Ré (île de), *Radis*, Charente-Infér.
Reading, *Pontes Radingæ*, v. Angl.
Réalmont, *Regalis Mons*, v. Tarn.
Réalville, *Regalis Villa*, v. Aveyr.
Reccanati, *Recinetum*, v. Marche d'Ancône.
Recey-sur-Ource, v. Côte-d'Or.
Redon, *Rodo*, v. Ille-et-Vilaine.
Regen, riv. et cercle, Bavière.
Reggio ou -gio de Calabre, *Regium Julii*, v. Calabre.
Reimfrew, *Renfroana*, v. Ecosse.
Reims ou Rheims, *Remi*, v. Marne.
Reinsberg, v. Brandebourg.
Renaison, v. Loire.
Renard (riv. au), gr. riv. Amérique mérid.
Renfrew, cté. et v. Ecosse.
Rennes, *Redones*, v. Ille-et-Vilaine.
Rens, Renus ou Rees, ville, Rhin-et-Moselle.
Renty, *-tica*, v. Pas-de-Calais.
Réole (la), *Regula*, v. Gironde.
Réunion (île de la). *V.* Mascareigne.
Reuss, *-sea*, princip. Allem.
Révin, *-num*, v. Ardennes.
Rez, *Retza*, v. Autriche.
* Rhétie, contrée, prov. Illyrie.
Rhétiennes (Alpes), chaîne de mont. Alpes (France et Italie).
Rhin, *Rhenus*, fleuve, Europe.
— (Haut), départ. Fr., au N.-E. (partie d'Alsace).
— (Bas-), dép. Fr., au N.-E. (partie d'Alsace et de Lorraine).
Rhinland, partie Hollande.
Rhodes, *-dus*, île, v. Natolie.
Rhode Island, île, Amér. sept.
Rhône, *Rhodanus*, fl. au S.-E. de la France.
—, dép. Fr., à l'E. (Lyonnais).
Riazan, gouv. Russie.
Ribaudon, *Sturium*, île, Hyères.
Ribaupierre, *Rupes Ribaldi*, v. H. Rhin.

Ribe ou Rypen, v. épisc. Danem.
Richmont, *Rigodunum*, v. Angl.
—, v. capit. Virginie.
Rieti, *Reata*, v. Spolette, Et. rom
Riez, *Reii Apollonarii*, v. B.-Alp.
Riga, *-ga*, v. et gouv. Russie eur.
Rignac, v. Aveyron.
Rimini, v. Et. romains.
Rio-Grande. *V.* Janeiro.
— -Janeiro ou Rivière de Janvier, gouv. Brésil.
— (S.-Sébastien de) ou Enéré, v. cap. Brésil.
Riom, *Ricomagus*, ville Puy-de-Dôme.
Rions, *Reontium*, v. Gironde.
Ripen ou Rypen, *Ripa*, v. Danem.
Rippon, *Criponium*, v. Anglet.
Riquier (S.), *S. Ricardi Fanum*, ville, Somme.
Ris, *Rirus*, v. Puy-de-Dôme.
Riscle, v. Gers.
Rive-de-Gier, v. Loire.
Rivière-en-Ladvieu, v. Loire.
— -Verdun, contr. Tarn-et-Garonne.
Rivoli, *Ripulæ*, v. Piémont.
Roanne, *Rodamna*, v. Loire.
Rocamadour, v. Lot.
Roche-chouart, *Rupes Cavardi*, v., Haute-Vienne.
Roche-d'Eriens (la), ville, Côtes du Nord.
Rochefort, *Rupifortium*, v. Char.-Inférieure.
Rochelle (la), *Rupella*, ch.-l. Charente-Inférieure.
Rochester, *Rosa*, v. Kent. Angl.
Rocroy, *Rupes Regia*, v. Ardennes.
Rodez, *Rhuteni*, ch.-l. Aveyron.
Roer, riv. Prusse rhén.
Rœux, v. Belgique.
Rogliano, v. Corse.
Romagne ou Romandiole, *Romandiola*, contrée, Italie, Et. eccl.
Romain-le-Puy (S.), v. Loire.
Romanie, Thrace ou Romélie, *Romania*, prov. Turq. europ.
Romano, *-num*, v. Lomb.-Vén.
Romans, *-manum*, v. Drôme.
Rome, *-ma*, v. capit. Et. eccl.
Romorantin, *Rivus Morontini*, v. Loir-et-Cher.
Ronciglione, *Ronciglio*, Etat eccl.
Ronda, *Arunda*, v. Grenade
Roquebrune, v. Alpes marit.
Roquebrussane (la), *Rupes*, v. Var.
Roquecor, v. Lot-et-Garonne.
Roquelaure, v. Gers.
Roquemaure, *Rupes Maura*, v. Gard.
Rorbach, v. Moselle.
Rosalia (Sta.-) v. Sicile.
Roscommon, *Roscommenum*, cté. Irlande.
Rosette, Roussette ou Raschid, *Rosetum*, v. Egypte, prov. Bahri.
Rosières-aux-Salines, *Rosariæ*, v. Meurthe.
Rosporden, v. Finistère.
Ross, *Rossia*, prov. Ecosse.
Rossa, anc. *Pinthon*, île N. Sard.
Rotterdam, *Roterodamum*, v. Holl.
Roucy, *Rauciacum*, v. Aisne.
Rouen, *Rothomagus*, ch.-l. Seine-Inf.
Rouergue (le), *Ruthenensis Ager*, pr. Fr., partie N.-O. du Languedoc (conten le dép. de l'Aveyron)
Rouilhac, v. Charente.
Rouge (la mer), *Mare Rubrum*, entre l'Afrique et l'Asie.

Roumois, *Rothomagensis Ager*, contrée, H.-Normandie (Eure).
Roussillon, *Ruscinonensis*, prov. Fr., au S. (Pyrénées orientales).
Roveredo, *Roboretum*, v. Tyrol.
Rovigo, *Rodigium*, ville, Lomb.-Vénit. polésine de Rovigo.
Roxbourg ou Teviotdale, cté. Ec.
Royan, *Royanum*, v. Charent.-Inf.
Royannès (les), cont. Dauphiné.
Rubicon, fleuve, Italie.
Rubiera, *Herbaria*, v. Modénais.
Rue, *Rua*, v. Somme.
Rugen, *Rugia*, île, Baltique.
Rumilly ou Romilly-en-Albanais, *Rumiliacum*, v. Savoie.
Ruremonde, *-munda*, v. Meuse-Inf.
Ruschel, v. Sarre
Russie, *Russia*, emp., Asie et Eur.
Rutland, *-dia*, cté. Anglet.
Rzeva, prov. v. Russie.
Saal (cercle de), Haute-Saxe.
Sabine, *-na*, anc. prov. Etat rom.
Sahara ou Zara, *Sahara*, désert de l'Afr. sept.
Saignon, v. Vaucluse.
Saintes (les), trois îles, Amér.
— ou Xaintes, *Santones*, v. Charente-Inférieure.
Saintonge (la), *Santonia*, anc. province, France.
Saissac, v. Aude.
Salamanque, *-manica*, prov. Esp.
* Salamine, île, Grèce, v. Chypre.
Salanche, v. Genève.
Salerne, *-num*, v. Naples.
Salers, *Salernum*, v. Cantal.
Saliés, v. Haute-Garonne.
Salignac, *Saliniacum*, v. Dordogne.
Salins, *Salinæ*, v. Jura.
Salisbury ou Salesbury, *Serviodunum*, *Salisburia*, v. Angleterre Wiltshire.
Salles, v. Aude.
Salmunster, v. Haut-Rhin.
Salo, *Salodium*, v. Lomb.-Vénit.
Salomon (les îles de), mer du Sud.
Saloniki, Salonique ou Thessalonique, *Thessalonica*, v. Macéd.
Salta, *-ta*, v. Amér. S. (Tucuman).
Saltzbourg, *Salisburgum*, cercle, Autr.
Salvador (S.), *Soterpolis*, v. Brésil, Bahia.
Salvagnac, v. Tarn.
Salvaterra, 2 v. portug. Beira et Estram.
Salvatierra, plus. v. Espagne. Galice, Léon, Biscaye, Navarre.
—, v. Mexique.
Samarkand, *-da*, gr. v. Boukharie
* Samarie, roy. v. Palestine.
Samatan, *-anum*, v. Gers.
Sambales, îles, Amér. Panama.
Sambre, riv. Belgique.
Samogitie, *-tia*, anc. prov. Pologn.
Samos, *-mos*, île, Archipel, Méd.
Sancerre, *Sincerra*, v. Cher.
Sandusky, v., riv. et baie, Et.-Un.
Sandwich, *-duicus*, v. Kent.
—, groupe de onze îles (Océanie).
Santa-Crux, *-ta-Crux*, v. Saxe.
Santa-Fé, *Sanctæ Fidei Fanum*, v. Nouv.-Mexique.
— de Bogota, v. nouv. roy. de Grenade.
Santarem, *Scalabis*, v. Estram. Portug.
Santerre, *Sanguiterra*, v. et cont. Fr. Somme.

Santiago. *V.* Compostelle.
—, v. Prov.-Unies.
—, v. capit. du Chili.
—, une des îles du Cap-Vert.
Santillane, *Sanctæ Julianæ Fanum*, v. Asturies.
Saône (Haute-), dép. Fr., à l'E. (Fr.-Comté).
Saône-et-Loire, départ. Fr., à l'E. (partie de la Bourgogne).
Saragosse, *Cæsar Augusta*, v. Esp.
Saratof ou Sor-, *-tovia*, gouv. Russ.
Sardaigne, *-dinia*, île, Médit.
— (roy. de), roy. Eur. Ital. sept.
* Sarmatie, contr. Europe et Asie.
Sarrancolin, v. Hautes-Pyrénées.
Sarre, riv. au N.-E. de la Fr.
Sarrebourg, *Sarræ Castra*, v. Fr. Meurthe.
Sarrebruck, *Sarræpontum*, v. Bas-Rhin.
Sarreguemines, v. Moselle.
Sarre-Louis (Sarre-Libre), *Sarus Ludovici*, v. Bas-Rhin.
Sarrians, v. Vaucluse.
Sarthe, riv. à l'O. de la Fr.
— dép. Fr., à l'O (partie du Maine, de l'Anjou et du Perche).
Sarzeau, v. Morbihan.
Sas-de-Gand, *Sassa*, v. forte, Belg.
Saskachawan, gr. riv Amér. sept.
Sassari, *-ris*, v. Sardaigne.
Saulieu, *Sidolocum*, v. Côte-d'Or.
Sault, *Saltus*, v. Vaucluse.
Saumur, *Salmurium*, v. Maine-et-Loire.
Sauvant (S.) (Sauvant-la-Plaine), v. Vienne.
Sauve, v. Gard.
Sauveur (S.) en-Puisaye, v. Yonne.
Sauxillanges, *Celsinialus*, c. Puy-de-Dôme.
Sauzay, v. Vienne.
Save, riv. Autriche.
Savenay, v. Loire-Infér.
Saverdun, *-unum*, v. Ariége.
Saverne, *Taberna*, v. Bas-Rhin.
Savin (S.), v. Vienne.
Savoie, *Sabaudia*, prov. des Etats sardes.
Saxe, *-xonia*, roy. Allem.
—, duché de, prov. des Et. pruss.
* Scamandre, v. fleuve, Troade.
Scandinavie, *Scandia*, la Suède et la Norwège.
Scanie, prov. roy. Suède.
Scarborough, v. Yorckshire.
Schaffhouse ou Schaffhausen, *Scaphusia*, v. et canton, Suisse.
Schauenbourg, prov. Hesse-Cassel.
Schirvan, Chirvan, Servan, *Servania*, prov. Perse.
Schonen ou Scanie, *Scandia*, prov. Suède.
Schwartzbourg Rudolstadt, princ. Allemagne.
— Sondershausen, princ. Allem.
Schwitz *et* Schweitz, *Suitium*, v. et canton, Suisse.
Scilly (îles), îles Angl. Manche.
Scio, *Chios*, île, Archipel grec.
Scutari, *Scorda*, v. forte, Albanie.
—, *Chrysopolis*, v. Anatolie.
Scylla, écueil, détr. de Messine.
* Scythie, contrée, Asie.
Sdiles ou Délos, île, Archipel grec.
Sébastien (S.), *Fanum Sancti Sebastiani*, v. Guipuscoa, Espagne.
Sedan, *-num*, v. Ardennes.
Seeland, île, Danem.

Sées, *Sagium*, v. Orne.
Ségovie, -*ria*, v. Vieille-Castille.
— (la Nouvelle-), *Segovia*, v. Guatemala.
— (la Nouvelle-), v. Luçon.
— (la Nouvelle-), v. Venezuela.
Segré, -*credum*, v. Maine-et-Loire.
Seikhs (confédér. des), Hindostan.
Seine (la), *Sequana*, fl. au N.-O. de la Fr.
—, départ. Fr., au N.-E. (Ile-de-Fr.)
—-Inférieure, départ. Fr., au N.-O. (Perche et Normandie).
—-et-Marne, départ. Fr., au N.-O. (Ile-de-Fr. et Champagne).
—-et-Oise, départ. Fr., au N.-O. (Ile-de-France).
— (la), v. Var.
—, v. Basses-Alpes.
Seissons, v. Gers.
Selkirk, v. et cté. Ecosse.
Selongey, v. Cote-d'Or.
Seltz, c. Bas-Rhin. Eaux minérales.
Selve (la), v. Aveyron.
Sembadel, v. Haute-Loire.
Sémur-en-Auxois, *Semurium*, ville, Côte-d'Or.
—-en-Brionnais, *Semurium*, ville, Saône-et-Loire.
Sendomir ou Sandomir, -*ria*, ville, Pologne.
Seneca, lac et cté. Etats-Unis.
Sénégal, fl. et contrée, Afr. occ.
Sénégambie, contrée, Afrique occ.
Senlis, *Sylvanectes*, v. Oise.
Sennaar, roy. et v. Afrique or.
Sénonais, -*nensis Ager*, pays, Fr.
* Sénones, nat. Gaule (Seine-et-Marne).
* Septimanie, contrée, Gaule. Nom de la prem. Narbonnaise.
* Séquaniens, nation Gaule (Jura, Doubs, Ain).
Serampour, 2 v. Hindostan.
Sérignan, -*num*, v. Hérault.
Séringapatam, v. Hindostan.
Serkars (les), territ. de l'Hind.
Sermaise, v. Marne.
Sernin (S.), v. Aveyron.
Servan (S.), v. et port, Ille-et-Vil.
Serverette, v. Lozère.
Servie, -*ria*, princip., Eur. orient.
Setledje, gr. br. du Sind, Hindost.
Sevenne. *V.* Cévennes.
Sever (S.), v. Landes.
—-de-Rustan (S.), v. H.-Pyrénées.
Severie, -*ria*, prov. Russie.
Severina (S.), *Sibertna*, v. Naples.
Severn, fl. Angleterre.
Séville, *Hispalis*, v. Espagne.
Sèvre, petit fleuve, France, à l'O.
Sèvres (Deux), départ. Fr., à l'O. (Poitou, Aunis, Saintonge).
Shannon, fl. Irlande.
Sheffields, v. York. Anglet.
Sherness, v. Kent, Angleterre.
Shetland, îles au N. d'Ecosse.
Shirvan, prov. de Perse.
Shrewsbury, cté. de Shrop. Angl.
Shrop ou Salop, cté. Anglet.
Siam, -*mum*, roy. et v. de l'Asie.
Sibérie, -*ria*, cont. au N. de l'Asie.
Sicile, -*lia*, île, Méditerranée.
* Sicyone, v. Grèce.
* Sidon, v. Phénicie.
Sidari, v. Phénicie.
Sidra, golfe de la Méditer. (Afriq.).
Siennois, prov. Toscane.
Sierck, v. Moselle.
Sierra Leone, colon. angl. Afr. occ.
Sigmaringen, -*ga*, cap. princ. Hohenzollern-Sigmaringen. All.
Siguença, *Segontia*, ville, Espagne.
Silésie, *sia*, duchés Autr. et Pruss.
Silistria ou Dorestro, *Dorostorum*, v. Bulgarie.
Silvanès, -*nesium*, v. Aveyron.
Simbirsk, v. et gouv. Russie eur.
Simplon, massif des Alpes, entre la Suisse et l'Italie.
Sinaï, -*na*, mont. Arabie pétrée.
Sind. *V.* Indus.
Sindhya, princip. Hindostan.
Sittard, v. Roër.
Six-Fours, v. Var.
Sizun, île, Finistère.
Skye, *Skia*, île, Hébrides.
Sleswick (duché de), -*cum*, v. et prov. de Danemarck.
Sligo, -*gum*, v. et cté. Irlande.
Smolensko, -*lancum*. gv. Russ. Eur.
Smyrne, -*na*, v. et port Anatolie.
Sneeck, v. lac et canal, Hollande.
Société (les îles de la), mer du Sud.
Socoa, port, B.-Pyrénées.
Socotora, -*ra*, île, Arabie.
Soissons, *Suessiones*, v. Aisne.
* Sogdiane, contrée, Asie centrale.
Soleure, -*lodurum*, v. et c. Suisse.
Solignac, v. Haute-Loire.
Sologne, *Secalaunia*, p. pays de Fr. Orléanais (Loir et-Cher).
Solway, golfe, mer d'Irlande.
Somme, fl. Fr., au N.-O.
— dép. Fr., au N.-O. (Picardie).
Sommersetshire, -*tia*, cté. Angl.
Sonde (les îles de la), mer des Indes.
— (détroits de la), pass. entre les îles Sumatra et Java.
Sondershausen, v. capit. princip. Schwarzbourg-Sondershausen, Allemagne.
Sophia, v. cap. Bulgarie, Turq. eur.
Sore, v. Landes.
Sorèze, *Sorcinium*, v. Tarn.
Sorlingues, *Sillinæ*. *V.* Scilly.
Sorrento, *Surrentum*, v. Naples.
Sorro-in-Su, c. Corse.
Souabe, *Suevia*, anc. divis. d'All.
Soubise, *Subisia*, v. Charente inf.
Soudan ou Nigritie, pays, Afrique centrale.
Souillac, *Solliacum*, v. Lot.
Sousthon, v. Landes.
Souterraine (la), v. Creuse.
Southampton, *Clausentum*, v. Angl.
Souvigny, *Salviniacum*, v. Allier.
Spa, v. Belg. Eaux minér. cél.
Spalatro, -*trum*, v. Dalmatie.
Spanheim ou Sponheim, comté, Bas-Palatinat.
Spanishtown, v. Jamaïque.
Spezzia, *Specium*, v. Etats sardes.
—, golfe, Etats sardes.
—, île, golfe et v. Morée.
Spire, *Spira*, v. Bavière.
Spithead, rade, cté. Chichester, Angleterre.
Spitzberg, *Spitzberga*, groupe d'îles, Océan arctique.
Spolette, -*poletum*, v. Etat papal.
Sporades, îles or. de la mer Egée.
Stabroek, v. Guyane. Amér. S.
Staffa, île, Hébrides (Ecosse).
Stafford, -*dia*, v. Staffordshire.
Staffordshire, cté. Anglet.
Stalimène ou Lemnos, île, Archipel grec.
Stanchio ou Stanco, *Cos*, île, Archipel grec.
Stanz, v. cap. Underwald, [illegible]
Steinbach, v. Bade.
—, v. Hesse électorale.
Stenay, -*nacum*, v. Meuse.
Sterling ou Stirling, -[illegible], cté et v. Ecosse.
Stettin, -*num*, v. et rég. Poméranie pruss.
Stigliano, -*num*, v. Naples.
Stockholm, -*cholmia*, v. cap. Suède.
Stralsund, -*da*, v. et rég. [illegible] pruss.
Strasbourg, -*burgum*, ch.-l. [illegible] Rhin.
Strelitz, -*litium*, v. capit. [illegible] Mecklembourg Strelitz.
Strivali, îles, mer Ionien. [illegible]
Stromboli, îles Lipari.
Strophades, îles. *V.* Strivali.
Stuttgard ou Stoutgard, *Stutgardia*, v. capit. Wurtemberg.
Styrie, duché d'Autriche.
Suède, *Suecia*, roy. Europe sept.
* Suèves, nat. Sarmate.
Suez, *Suesium*, v. Egypte.
Suffolk, -*cia*, cté. marit. Anglet.
Suisse, *Helvetia*, Etat fédéral Europe centrale.
Sulmona, *Sulmo*, v. Naples.
Sulpice-de-Lezat (St.-) *Sanctus Sulpicius*, v. Haute-Garonne.
Sumatra, -*tra*, île, mer des Indes.
Sund (le), détroit, mer Baltique.
Sunderland, v. Angleterre.
Suntgaw ou Sundgaw, *Suntgovia*, pet. pays de Fr. Alsace (Haut-Rhin).
Surate, -*ta*, v. Guzerate, Hindos.
Surinam, -*mu*, riv. Guyane. Am. S.
Surrey, -*ria*, cté. Angleterre.
Susa ou Suse, v. Piémont.
Sussex, -*sia*, cté. Anglet. Ecosse.
Sutherland, *dia*, cté. Ecosse.
Swansea, v. Glamorgan, Anglet.
Sydney, v. cap. Nouvelle-Galles du Sud, N.-Hollande (Océanie).
Syracuse ou Syracosa, -*sæ*, v. Sicile.
Syrie, Souristan ou al-Cham, *Syria*, prov. Turq. asiat.
Tabaco ou Tabago, *Tabacum*, une des Antilles.
Tabasco, *Tabasca*, prov. Mexique.
Taboga, -*ga*, île, baie, Panama.
Tabor, cercle, Bohême.
—, haute mont. Palestine.
Tage (le), -*gus*, fl. Esp. et Portug.
Tagliamento, riv. Frioul (Italie).
Tain, v. Drôme.
Taiti ou Otahiti, ou île de George III, îles de la Société, Océanie.
Talavera de la Reyna, *Elbora*, *Talavera*, v. Nouvelle Castille.
Tamise (la), [illegible] fl., Anglet.
Tanargues, mont. volc. Ardèche.
Tanaro, riv. *Italie sept.*
Tapayos, v. [illegible] Brésil.
* Taprobane, île, Indes, aujourd'hui Ceylan (mer des Indes).
Taracona, *Turiaso*, v. Aragon.
Tarantaise (la), [illegible], v. Savoie.
Tarascon, co.-c. Bouches-du-Rhône.
Tarbes, -*bæ*, ch.-l. H.-Pyrénées.
Tarente, -*tum*, v. Terre d'Otrante.
Tarn, riv. Fr., au S.
— dép. Fr., au S. (Languedoc).
—-et-Garonne, départ. Fr., au S. (partie de la Guienne, Gascogne, et Languedoc).
Tatares ou Tatars, nation asiat.
Tatarie, Asie sept. et [illegible]

Tartarie russe, Astrakhan, Kazan et Sibérie.
— chinoise, Mongolie, Mandjourie, Kalmoukie
— indépendante, contrée de l'Asie centrale.
Taulignan, v. Drôme.
Taunton, *Taunedunum*, v. Angl.
Taureau (l'île du), *Taurus*, Bretgn.
Tauride, gouv. Russie europ.
Taurus, mont. Anatolie.
Tavira ou vila, *-vila*, v. Portugal.
Tavistock, *Tamare*, v. Devonshire.
Tay (le), *Tavus*, fleuve, Ecosse.
Tcherkask, v. Russie
Tehran ou Teheran, gr. v. Perse.
Temeswar, -mis-, *-esvaria*, comitat et v. Haute-Hongrie.
Tenedos, *-dos*, île, Archipel grec.
Ténériffe, île, *Ninaria*, Canarie.
Tennessée, riv. et un des Et.-Unis.
Tercère, *Tertiaria*, île, Afr. Açor.
Terre de la Compagnie (la), îles, Kamtschatka.
—-Ferme, anc. gr. div. de l'Amérique mér.
—-Neuve, *Terra-Nova*, grande île, Amér. sept.
Terres Antarctiques, Australes ou Méridionales, *Regiones Antarctæ*, terres. pôle mérid. Océanie.
Tesin ou Tessin, canton, Suisse.
* Teutons, nat. Germanie.
Texas, prov. d'Amérique mérid.
Texel, *-xelia*, île, Zuyderzée.
Thanet, *Tanelos*, île, Ken .
Thau, étang salé, Fr. Herault.
Thébaide ou Sayde, *Thebais*. contr. Haute-Egypte.
Thèbes ou Thivé, *-bæ*, v. Livadie.
— ou Saïde, *-bæ*, v. Haute-Egypte.
Theiss ou Tisza, gr. riv. Hongrie
Thermopyles, *-mopylæ*, détr. Grèce.
* Thespie, v. Béotie.
* Thessalie, contrée, Grèce.
Thessalonique. *V.* Salonique.
Thiaki, anc. *Ithaque*, île, Grèce.
Thibéry (S.), v Hérault.
Thierache, *Theorascia*, pays, Picardie (Aisne).
Thiers, *Theirrium*. v. Puy-de-Dôme.
Thionville, *Theodonis villa*, c. Moselle.
Thomas (S.), île, Afrique occ.
—, île, Antilles.
—, (S.), v. Ardèche.
Thonon, *Tunonium*, v. Savoie
Thor (le), v. Vaucluse.
Thorda ou Thorenbourg, comit. Autriche.
Thorigny, *Torinacum*, v. Yonne.
Thouars, *Toarcium*, v. Deux-Sèvres.
Thoun, *Thunium*, v. Berne.
* Thrace, contrée, Asie.
* Thulé, île, Europe, N. (Islande).
Thurgovie, *Thurgovia*, c. Suisse.
Thuringe, *-gia*, contrée, Allem.
Tibériade ou Tabarieh, *Tiberis*, v. Judée.
— (lac de) ou Génésareth, Palest.
Tibet, gr. contrée de l'Asie centr.
Tibre (le), *-beris*, fl. Italie.
Tiflis, v. capit Géorgie russe.
Tigre ou Tigil (île), *Tigris*, fl. Asie.
Tilsit, v. Prusse.
Timor, *-ra*, île, mer des Indes.
Timorlan, Moluques.
Tinevely, gr. distr. Hind.
Tipperury, *Tiperariensis comitatus*, cté. Irlande.
Titéri, prov. centr. d'Alger.
Tlascala, *-la*, v. Mexique.
Tobolsk, *-lium*, gouv. Russie asiat.
Tocat, *-ta*, prov. v. Anatolie.
Tolède, *-letum*, v. N.-Castille, Esp.
Toloza, *Iturissa*, v. Guipuscoa.
Tombouctou, gr. v. Nigritie, Afr.
Tomsk, gouv. et v. Sibérie.
Tongous ou Tounguses, Tartares, Sibérie, race indig. de l'Asie sept.
Tongres, -gre ou -geren, *Tungri*, v. Meuse-Infér.
Tonnerre, *Tornodurum*, c. Yonne.
Tonningen, *-ga*, v. Sleswick.
Topinambes (îles des), Amazones.
Torbay, baie, Devonshire.
Tornea ou Torneo, *-na*, v. Finlande.
Tortone, *Terdona*, v Piémont.
Tortose, *-sa*, v. Catalogne.
Toscane, *Etruria*, gr duché, Ital.
Touci, *Tociacum*, v Yonne.
Touget, v. Gers.
Toul, *Tullum Leucorum*, v. Meurthe.
Toula, gouv. Russie eur.
Toulon, *Telo Martius*, v. mar. Var.
Toulouse, *Tolosa*, ch.-l. Hte.-Garonne.
Touraine, *Turonia*, anc. prov. à l'O. de la Fr. (conten. le dép de l'Indre-et-Loire).
Tour-Blanche (la), v. Dordogne.
Tournay, *Tornacum*, v. Belgique.
Tours, *Turones*, gr. ch.-l. Indre-et-Loire.
Trafalgar, cap. Esp. détr. Gibralt.
Tra-los-Montes, *Transmontana*, prov. Portugal.
Tranquebar, v. Hind.
Transylvanie, *-nia*, princip. Autr.
Travancore, *-rium*, roy. Indes.
Trébisonde, *Tarpezus*, v Anatolie.
Tréguier, *Trecorium*, ville, Côtes-du-Nord.
Treisam, riv. Bade.
Trente, *Tridentium*, v. Tyrol.
Trèves, *Augusta Trevirorum*, v. Prusse.
Trévico, *Trevicum*, v. Naples.
Trévise, *Tarvisium*, v. Lomb.-Vén.
Trieste, *Tergeste*, v. Istrie.
Trinité ou -nidad (la), v. N.-Gren.
— (île, riv. du Texas, de la), *Insula Trinitatis*, Amér. mérid.
Tripoli (régence de), *-lis*, Afr. N.
* Troade, contr. Asie min.
Troarne, v. Calvados.
Trois Rivières (les), gouv. v. Canada.
Trond (S.) ou Truyen (S.), *Trudenopolis*, v. Belgique.
Tropez (S.), *-petopolis*, v. Var.
Troppau ou Oppaw, *-pavia*, v. Moravie.
Troukmènes ou Turkomans (pays des), peuples habit. la côte or de la mer Caspienne.
Troyes, *Tricasses*, ch.-l. Aube
Truxillo, *Turris Julia*, v. Esp.
—, *-lum*, v. Pérou.
—, *-lum*, v. Nouvelle-Espagne.
—, v. Terre-Ferme.
Tucuman, *-nia*, prov. Buén.-Ayres.
Tula, gouv. v Russie.
Tulle, *Tutela*, ch.-l. Corrèze.
Tullins, v. Isère.
Tunbridge, v. Kent
Tunis (régence de), *-nitum*, un des Etats barbaresques, Afrique sept.
Tunquin (le), *-num*, roy Asie
Turenne, *Torenna*, v. Corrèze.
Turin, *Augusta Taurinorum*, gr ville d'Italie, Etats sardes.
Turkestan, *Turchestania*, pays de la Tatarie indép.
Turquie, *Turcia*, gr. emp. Europe, Asie, Afrique.
Tursan, *Tarusalis*, pays, Landes.
Tver, *Taverra*, gouv. Russie eur.
Tyrol, *Tyrolis*, pays d'Autr.
Ukraine, *Ukrania*, anc. dénom. de la partie S.-O. de la Russie eur.
Ulm, *-ma*, v. forte, Wurtemb.
Ulster, *Ultonia*, prov. Irlande.
Uméa, v. Suède.
Ummerapoura, v. Asie, emp. Birman.
Upland, *dia*, anc. prov. Suède.
Urbin, *-num*, délég. Etats rom.
Urgons, v. Landes.
Uri, *Uriensis Pagus*, cant., Suisse
Uruguay, gr. riv. Amér. mérid.
Utrecht, *Ultrajectum*, prov. et v. Hollande.
Vaillac, v. Lot.
Vaison, *Vasio*, v. Vaucluse.
Valais, canton, Suisse.
Valachie, *-chia*, prov. Russie.
Valdek. *V.* Waldeck.
Valence, *-lencia*, prov. Espagne.
—, *-lencia*, v. Drôme.
—, v. Charente.
— ou Valença d'Alcantara, v. Esp.
— ou Valença do Minho, v. Entre-Minho-è-Duero.
Valencey, v. Indre.
Valenciennes, *-lentiniana*, v. Nord.
Valentine, *-na*, v. Haute-Garonne.
Valentinois, *-tinus Ager*, pays, Fr. (dép. de la Drôme).
Valery (S.), *Sanctus Valericus*, v. Somme.
— en Caux (S.), v. Seine-Infér.
Valette (la), v. cap. île de Malte.
Valladolid, *-lisoletum*, prov. Esp.
—, intend. Mexique.
— ou Comayagua, v. Honduras.
—, v. Yucatan.
Vallage, anc. distr. de la Champagne (Aube).
Valognes, *-lonia*, v. Manche.
Valois, *Valensis Pagus*, anc. pays, France (Oise).
Valparaiso, v. et port, Chili.
Valromey, *Vallis Romana*, pays, Fr. dép. Ain
Valteline, *Vallis Telina*, province roy. Lomb.-Vénit.
Vannes, *Veneti*, ch.-l. Morbihan.
Vans (les), v. Ardèche.
Var, *-rus*, fl. au S.-E. de la Fr.
—, dép. Fr., au S.-E. (partie de la Provence).
Varambon, v. Ain.
Varennes, v. Meuse.
Varsovie, *-via*, gr. v. Pologne.
Varzy, *-ciacum*, v Nièvre.
Vasa, v. Finlande.
Vassy, *-siacum*, v. Haute-Marne
Vatan, *-num*, v. Indre.
Vaucluse, source de la France.
—, dép. Fr., au S.-E. (Provence)
Vaucouleurs, *Vallis Color*, v. Meuse.
Vaud (le pays de), *-dum*, canton, Suisse.
Vaudemont, *Vadani Mons*, ville, Meurthe.
Vauguyon (la), v. Haute-Vienne
Vebron, v. Lozère.

Vecht ou -te, v. Munster.
Velay (le), *Velauni*, petit pays, Fr. (Haute-Loire)
Velletri ou Velitri, *Velitræ*, v. Etats rom.
Velsoillich, *-cum*, v. Sarre.
Venaissin (le comtat), *Vendaecensis Comitatus*, pays, Fr., Vaucluse.
Venant (S.), *Sanctus -tius*, v. Pas-de-Calais.
Venasque, v. Vaucluse.
Vensaques, *-ca*, v. Aragon.
Vendée, riv. Fr., à l'O.
— dép. Fr., à l'O. (part. du Poitou.)
Vendœuvre, *-dopera*, v. Vienne.
Vendôme, *-docinum*, v. Loir-et-Cher.
Venise, *-netiæ*, gouv. Lomb.-Vénit.
Venlo, *-loa*, v. Meuse-Infér.
Venosa, -nuse, *-nusia*, v. Ita.
Vera, *Virgi*, v. mar. Esp. Grenade
— -Cruz (la), prov. Mexique.
Veragua, *-gua*, prov. Colombie.
Vera-Paz, *Vera Pax*, prov. de Guatemala.
Verberie, *-rimbrea*, v. Oise.
Verde, v. Corse.
Verden, v. Hanovre.
Verdier (le), v. Tarn.
Verdun, *-rodunum*, v. Meuse.
Verfeuil, *Viride Folium*, v. Haute-Garonne.
Verly, v. Aisne.
Vermandois, *Viromanduensis pagus*, anc. pays, Aisne.
Vermanton, v. Yonne.
Vermont, un des Etats-Unis.
Veroli, *-vulæ*, v. Rome.
Vérone, *-na*, gr. v. r. Lom.-Vénit.
Versailles, ch.-l. Seine-et-Oise.
Vert (Cap-), cap, côte O. Afrique.
Verteuil, v. Charente.
Vérue, *-rua*, v. Piémont.
Verviers, v. Belgique.
Versols, v. Aveyron.
Veselize, petite v. Meurthe.
Vesoul, *-sullum*, ch.-l. H.-Saône.
Vestmanie, anc. pr., Suède propre.
Vésuve, *-vius*, mont. volc. Naples.
Vétéravie, *Veteravia*, contr., All.
Veurdre (le), v. Allier.
Vexin, *Pagus Velocassinus*, anc. pays de Fr. Normandie (Eure).
Vezelay, *Viceliacum*, v. Yonne.
Viane, *-na*, v. Hollande.
—, *-na*, v. Tarn.
Viborg, v. Danem. cap. du Jutland.
—, v. forte, Russie eur.
Vibray, *Vicus Bratæ*, v. Sarthe.
Vicence, *-ntia*, v. Italie.
Vic-Fezensac, *Fidentia*, v. Gers.
Vichy, *-chium*, v. Allier. Eaux min.
Vic-le-Comte ou Vic-sur-Allier, *-cus Comitis*, v. Puy-de-Dôme.
Vielmur, v. Tarn.
Vienne, riv. Fr., à l'O.
— dép. Fr., à l'O. (Poitou).
— (Haute-), dép. Fr., à l'O. (Limousin).
—, *-na*, v. Autriche.
—, *-na Allobrogum*, v. Isère.
Viennois, *-nensis Ager*, p. Isère
Vierges (les), îles, mer des Ant.
Vierzon, *Virsio*, v. Cher.
Viesti, *Bestio*, v. Naples
Vigan (le), v. Gard.
Vigo, *-gum*, v. Galice.
Vihiers, *Vierium*, v. Maine-et-Loire.
Villa-de-Mose, v. Nouv.-Esp.
— -Franca, v. île St.-Michel (Aç.).
— nova, v. Entre-Douro-e-Minho.
— -real, *-la Regalis*, v. Tra-los-Montes.
— -rica, *-la Dives*, v. Brésil.
Villardonnel, v. Aude.
Villecomtal, v. Aveyron.
Villefranche, *Villa Franca*, ville, Rhône.
—, *Villa Franca Confluentium*, v. Pyrénées-Orient.
Villeneuve, v. Piémont.
—, v. Aveyron.
— -d'Agen, v. Lot-et-Garonne.
— de-Berg, p. v. Ardèche.
— -lès-Maguelonne, v. Hérault.
Vilvorde, *-dia*, Pays-Bas.
Vimeu (le), *Vinnemacus Pagus*, cont. Ponthieu, Somme.
Vincent (S.), Antilles.
— (S.), v. Castille.
— (S.), cap, Portugal.
Virginie (la), un des Etats-Unis.
Visapour ou por, *-pora*, roy. Hind.
Vistule (la), *-la*, riv. Russ. eur.
Viterbe, *-bium*, v. Etat. eccl.
Vitré, *-treium*, v. Ille-et-Vil.
Vitry-le-Français, v. Marne.
Vittoria, *Victoria*, v. Esp. Biscaye
Vivarais, *-rienses*, anc. pays, Languedoc. Ardèche.
Vladimir, gouv. Russie europ.
*Vocontiens, nat. Gaule (Drôme).
Voghera, *Vicus Iriæ*, v. Ets. sardes.
Vogüé, v. Ardèche.
Voigtland, *-tia variscia*, cercle, Saxe.
Volga, fleuve, Russie eur.
Volhynie, *-nia*, gouv. Russie eur.
Vologda, gouv. Russie europ.
Voltorno (le), *-turnus*, fl. Naples.
Voreppe, v. Isère.
Vosges, *Vogesus*, ch. de mont. Fr., au N.-O.
—, départ. Fr., au N.-O. (partie de la Lorraine).
Wabash, gr. riv. Etats-Unis.
Waes (le pays de), contr. Pays-Bas.
Wagrie, *-gria*, pays, Holstein.
Waldeck, princip. d'Allem.
Warington, *Rigodunum*, v. Lancastre.
Warwick, *Verovicum*, c. v. Angl.
Wasa. *V.* Vasa.
Wascow (le), pays, Fr. (B.-Rhin).
Washington, ville des Etats-Unis.
—, plus. comt. Etats-Unis.
Waterford, *Vaterfordia*, cté. Irl.
Weimar (gr. duché de Saxe-), Etat, conféd. Germ.
Wells, *Fontanensis Ecclesia*, v. Angleterre.
Wesel, *Vesalia inferior*, v. Westphalie.
— (Ober), v. Trèves.
Weser, *Visurgis*, fleuve, d'Allem.
West-Lothian. *V.* Linlithgow.
Westmanie *V.* Vestmanie
Westminster, v. Angleterre
West-Morland, *Damn...*, prov. Angleterre.
Westphalie, *Vestphalia*, Et. Pruss.
Wexford, *Vexfordia*, v. Leinster
Weimouth, *V...*, v. Angl.
Wibourg, *Viburgum*, v. Danem.
Wicklow, c. et v. Irlande
Wight, *Victis*, île, Angl. Manche
Wigtown, *Victo*, ville, Écosse
Wilmington, v. Etats-Unis
Wilna, *Vilna*, v. Lithuanie Russ.
Wilt, cté. Angleterre.
Wilton, v. Wiltshire.
Wiltshire, *Viltonia*, prov. Angl.
Winchelsea, v. Sussex Angl.
Winchester, *Vintonia*, v. Angl.
Windsor, belle v. Angleterre.
—, plus. v. Etats-Unis.
Wirtemberg. *V.* Wurtemberg
Wisbaden, v. Allemagne, Nassau
Wiseppe, v. Meuse.
Wismar, *Vismaria*, ville, Mecklembourg.
Wittenberg, *Vittenbergum*, ville, Pruss.
Wolfenbuttel, *Guelpherbitum*, v. Brunswick.
Woolwich, v. Angl. comté Kent
Worcester, *Vigornia*, ville, Angl.
Worms, *Vormatia*, ville, Hesse-Darmstadt.
Wurden (pays de), Oldenbourg
Wursten (pays de), Brême
Wurtemberg ou Wirt., *Virtembergensis Ducatus*, roy. Souabe
Wurtzbourg, *Herbipolis*, v. ... Franconie.
Xacca ou Sacca, *Termæ*, v. Sicile
Xamora, v. Léon.
* Xanthe, *Xanthus*, fl. Asie min.
Xerès-de-los-Caballeros, *Xeres Equitum*, v. Estramadure esp.
— de-la-Frontera, *Asta Regia*, v. Andalousie.
Y ou Ye, golfe du Zuyderzée
Yarmouth, *Jarmuthum*, v. Norfolk
Yemen, anc. *Arabia Iemena*, Asie
Yonne, riv. Fr., au centre.
— dép. Fr., au centre (Champ. Bourgogne).
Yorck, *Eboracum*, prov. v. Angl.
— (la Nouv.), prov. Amérique sept.
—, 2 v., Etats-Unis.
Yoriman (l'), prov. Guiane Amér. septrionale.
Ypres, *Ypra*, v. Belgique
Yssel, bras du Rhin.
Yucatan, *-octania*, prov. N.-Esp.
Yvetot, v. Seine-Infér.
Yvoy, *Yvodium*, v. Ardennes
Zamora, *Sentia*, v. Léon.
Zanguebar, *-baria*, c. Cafrerie.
Zélande, *-dia*, prov. Hollande.
— (Nouvelle-), îles, mer du Sud.
Zemble (Nouvelle-), île, Océan S.
Zug, *Pagus Tugiensis*, v. lac, Suisse
Zurich, *Tigrum*, lac, Suisse.
Zurich, un des six cantons de la Suisse.
Zuyderzée, *Austrinus Sinus*, golfe au N. de la Hollande.

FIN DU VOCABULAIRE DE GÉOGRAPHIE.





